Digitized by Google

Digitized by Google

ENCYCLOPEDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

MIS EN ORDRE ET PUBLIÉ PAR M. ***.

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

TOME SEZIEME.

TE—VENERIE

A NEUFCHASTEL,
Chez SAMUEL FAULCHE & Compagnie, Libraires & Imprimeurs.

M. DCC. LXV.

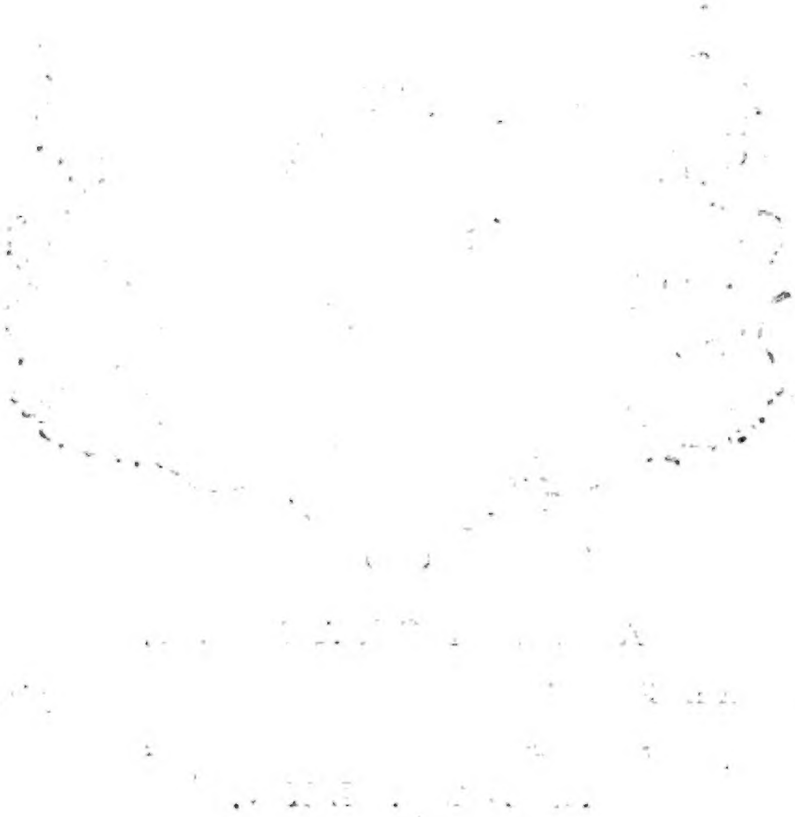

Digitized by Google

TEANNE, (Géog. anc.) ville d'Italie, dans le Campanie & le Samnium, selon Ptolomée, Liv. III, ch. 1. Il est douteux, si cette ancienne ville est la même que celle qui est aujourd'hui connue sous le nom de Teano, pour parler avec Cluvier, Ital. Ant. Liv. IV, ch. 10. Voyez TEANUM APULUM.

TEANUM APULUM, (Géog. anc.) ville d'Italie, dans la Pouille, selon Ptolomée, Liv. III, ch. 1. Cet ancien auteur met cette ville au nombre des villes qui étoient Mésapiennes, pour parler avec Cluvier, Ital. Ant. Liv. IV, ch. 10. Voyez TEANUM SIDICINUM.

TEANUM SIDICINUM, (Géog. anc.) ville d'Italie, dans la Campanie. Quelques-uns croient que c'est aujourd'hui Teano, ou Tiano, comme d'autres croient que c'est aujourd'hui Calvi, ou Carvi. Voyez TEANUM APULUM. Cluvier, Ital. Ant. Liv. IV, ch. 10. Ce dernier auteur dit que Teanum Sidicinum étoit appellé Sidicinum par les Auteurs latins, & Teanum par les Grecs. Strabon, Liv. V, Ptolomée, Liv. III, ch. 1. Pline, Liv. III, ch. 5. Tacite, Liv. XIII, ch. 31. Ce dernier dit que Teanum Sidicinum étoit la capitale des Sidicins, & qu'elle étoit située sur le fleuve Savo, qui la traversoit, & qui portoit des bateaux. Cluvier, Ital. Ant. Liv. IV, ch. 10.

TEANUM, (Géog. anc.) fleuve de Thrace. Pline, Liv. IV, ch. 11. Ce fleuve, selon Ortelius, Thes. Geog. a sa source dans le mont Orbelus, & va se jetter dans le Strymon. Voyez les Observations de Spon, Liv. II, p. 84. Ce fleuve, selon Cluvier, Ital. Ant. Liv. IV, ch. 10. est le même que le Teanus, qui a sa source dans le mont Orbelus, & qui se jette dans le Strymon. Voyez TEANUS.

TEANUS, (Géog. anc.) fleuve de Thrace. Strabon, Liv. VII, p. 331. Ce fleuve, selon Cluvier, Ital. Ant. Liv. IV, ch. 10. est le même que le Teanum, qui a sa source dans le mont Orbelus, & qui se jette dans le Strymon. Voyez TEANUM.

TEARCO, (Géog. anc.) fleuve de Thrace. Pline, Liv. IV, ch. 11. Ce fleuve, selon Ortelius, Thes. Geog. a sa source dans le mont Orbelus, & va se jetter dans le Strymon. Voyez les Observations de Spon, Liv. II, p. 84.

TEARUS, (Géog. anc.) fleuve de Thrace. Pline, Liv. IV, ch. 11. Ce fleuve, selon Ortelius, Thes. Geog. a sa source dans le mont Orbelus, & va se jetter dans le Strymon. Voyez les Observations de Spon, Liv. II, p. 84.

TEATHIS, (Géog. anc.) ville d'Afrique, au voisinage d'Utique, dans le territoire de Carthage. Voyez Appien, Liv. VIII, p. 54. Cette ville, selon Cluvier, Ital. Ant. Liv. V, ch. 6. est la même que celle qui est appellée Tichis par Ptolomée, Liv. IV, ch. 3. Voyez TICHIS.

TEATHUS, (Géog. anc.) ville d'Afrique, au voisinage d'Utique, dans le territoire de Carthage. Voyez Appien, Liv. VIII, p. 54. Cette ville, selon Cluvier, Ital. Ant. Liv. V, ch. 6. est la même que celle qui est appellée Tichis par Ptolomée, Liv. IV, ch. 3. Voyez TICHIS.

TEATINS, (Hist. mod.) nom que prennent les Religieux de l'Ordre de Clercs Réguliers, institué par Gaëtan de Thiene, & connu sous le nom de Théatins. Voyez CLERCS RÉGULIERS.

TEATUM, (Géog. anc.) ville d'Afrique, au voisinage d'Utique, dans le territoire de Carthage. Voyez Appien, Liv. VIII, p. 54. Cette ville, selon Cluvier, Ital. Ant. Liv. V, ch. 6. est la même que celle qui est appellée Tichis par Ptolomée, Liv. IV, ch. 3. Voyez TICHIS.

TEBAGUIT, (Géog. mod.) nation d'Afrique, dans le royaume de Fez, sur les côtes de l'océan Atlantique. Voyez Marmol, Liv. II, ch. 57. Cette nation, selon Marmol, est la même que celle qui est appellée Tedsi, & qui habite dans les cantons d'Ait-Iaa, & d'Ait-Ouaguelid. Voyez TEDSI.

TEBAGUIT, (Géog. mod.) nation d'Afrique, au royaume de Tunis, sur les confins du royaume de Fez. Voyez Marmol, Liv. II, ch. 57. Cette nation, selon Marmol, est la même que celle qui est appellée Tedsi, & qui habite dans les cantons d'Ait-Iaa, & d'Ait-Ouaguelid. Voyez TEDSI.

TEBAIDE, (Géog. anc.) province d'Egypte, appellée aussi Thébaïde, & Haute Egypte. Elle avoit pour bornes au nord la province d'Héptanomide, ou de Memphis, à l'orient la mer Rouge, au midi la Nubie, & à l'occident la Libye. Elle prit le nom de Thébaïde, de la ville de Thèbes, qui en étoit la capitale. Voyez THÈBES.

TEBAIDE, (Hist. mod.) nom que prennent les Religieux de l'Ordre de Saint Basile, qui habitent la Thébaïde. Voyez BASILIENS.

TEBAIDE, (Géog. mod.) ville d'Afrique, au royaume de Tunis, dans la province de Zab. Elle est située à 10 lieues de Tunis, & à 5 de Bizerte. Voyez Marmol, Liv. II, ch. 57.

TEBAIDE, (Géog. mod.) ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province de Hea. Elle est située à 10 lieues de Tunis, & à 5 de Bizerte. Voyez Marmol, Liv. II, ch. 57.

TEBAIDE, (Géog. mod.) ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province de Duquela. Elle est située à 10 lieues de Tunis, & à 5 de Bizerte. Voyez Marmol, Liv. II, ch. 57.

TEBAIDE, (Géog. mod.) ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province de Tedla. Elle est située à 10 lieues de Tunis, & à 5 de Bizerte. Voyez Marmol, Liv. II, ch. 57.

TEBAIDE, (Géog. mod.) ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province de Tedsi. Elle est située à 10 lieues de Tunis, & à 5 de Bizerte. Voyez Marmol, Liv. II, ch. 57.

TEBAIDE, (Géog. mod.) ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province de Temsena. Elle est située à 10 lieues de Tunis, & à 5 de Bizerte. Voyez Marmol, Liv. II, ch. 57.

TEBAIDE, (Géog. mod.) ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province de Tesset

tuell, ou actuel. Il se dit aussi des temps : l'Eternité est le temps fixe, immuable, qui n'a ni commencement ni fin. C'eſt le temps fixe, immuable, Parfaites-lui maintenant dans le vrai Evangile, que Dieu a donné à son Eglise, & qu'il a scellé de son sang, & de la vie, que nous avons reçue par sa mort. Bossuet, Sermon sur l'Unité de l'Eglise, 2. point. Les Saints sont dans le temps comme en voyage, Id. Sermon pour la Toussaint, 1. point.

TEMPORAL, ALE, adj. Qui a rapport aux choses qui ne sont que de ce monde. Biens temporels, opposés aux biens spirituels.

Ce mot est fondé sur ces mots, *temps*, et, *temporel*, qui dure peu.

Car dans ce lieu de peu d'or-de, dont nous sommes pour, vous comptons, &c. & que le dernier Ministre de Charenton a donné dans un de ses livres, Avertissement pour les Catholiques réfugiés sous le nom fastueux de Temporel, & qui ne sont que de pauvres gens, Id. Ibid. Ce mot est fondé sur ces mots, *temps*, et, *temporel*, qui dure peu.

TEMPORALITÉ, s. f. Revenu temporel d'un Bénéfice, d'un Archevêché, d'un Evêché, &c. Les temporalités de l'Archevêché de Paris, de l'Evêché de Meaux, &c.

TEMPORALITÉS, se dit aussi des choses temporelles, par opposition aux choses spirituelles. Les temporalités & les spirituelles, Id. Les temporalités & les spirituelles, Id. Ibid. Les temporalités & les spirituelles, Id. Ibid. Les temporalités & les spirituelles, Id. Ibid

parmi les *Tectosages*, le quartier de Narbonne & le Rouſſillon.

Les *Tectosages* étoient célebres dans les armes, 250 ans avant la naiſſance de J. C. Lorſque les Gaulois, dit Tite-Live, jetterent la terreur dans toute l'Aſie, juſque vers le mont Taurus, les plus fameux d'entr'eux, qu'on appelloit les *Tectosages*, pénétrant plus avant, s'étendirent juſqu'au fleuve Halys, à une journée d'Angora, qui eſt l'ancienne ville d'Ancyre, où ils s'établirent. Quand Manlius, conſul romain, eut défait une partie des Gaulois, au mont Olympe, il vint attaquer les *Tectosages* à Ancyre, dont Pline leur attribue la fondation; mais ils n'avoient fait que rétablir cette ville, puiſque long-tems avant leur venue en Aſie, Alexandre-le-grand y avoit donné audience aux députés de la Paphlagonie. Il eſt ſurprenant que Strabon qui étoit d'Amaſia, n'ait parlé d'Ancyre que comme d'un château des Gaulois. Tite-Live lui rend plus de juſtice, il l'appelle *une ville illuſtre.*

Nous voyons encore dans l'hiſtoire des *Tectosages* en Germanie, aux environs de la forêt Hercynienne. Ceſar dit que ces *Tectosages* de la Germanie étoient ſortis des *Volcæ-Tectosages*, de la Gaule narbonnoiſe. Rhenanus croit qu'ils habitoient ſur la rive droite du Necker, & que l'ancien château de Teck conſerve encore une partie de leur nom.

Les *Tectosages* qui reſterent dans leur patrie, furent toujours conſiderés, juſqu'à la priſe de Toulouſe, par Servilius Cépion, cent ſix ans avant l'ere chrétienne. Ils avoient amaſſé des tréſors immenſes, que ce capitaine romain pilla & emporta; mais la peſte l'empêcha, lui & les ſiens, d'en profiter. (*D. J.*)

TECTUM DISPLUVIATUM, (*Archit. rom.*) un toit en croupe; il y avoit chez les Romains deux ſortes de toits, l'un appellé *diſpluviatum*, lorſque le faîtage allant d'un pignon à l'autre, l'eau étoit jettée à droite & à gauche; l'autre toit ſe nommoit *teſtudinatum*, par le moyen duquel l'eau tomboit de quatre côtés. Les premiers ſont encore appellés *pectinata*, parce que les chevrons qui deſcendent du faîtage ſur l'entablement, avoient la forme d'un peigne. (*D. J.*)

TECUITLES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Mexiquains nommoient ceux qui avoient été reçus dans une eſpece d'ordre de chevalerie, où l'on n'étoit admis qu'apres un noviciat très-rude & très-bizarre. Cet honneur ne s'accordoit pourtant qu'aux fils des principaux ſeigneurs de l'empire. Le jour de la réception, le récipiendaire accompagné de ſes parens & des anciens chevaliers ſe rendoit au temple; après s'être mis à genoux devant l'autel, un prêtre lui perçoit le nez avec un os pointu ou avec un ongle d'aigle; cette douloureuſe cérémonie étoit ſuivie d'un diſcours dans lequel le prêtre ne lui épargnoit point les injures; il finiſſoit par lui faire toute ſorte d'outrages, & par le dépouiller de ſes habits. Pendant tout ce tems, les anciens chevaliers faiſoient un feſtin pompeux aux dépens du récipiendaire, auquel on affectoit de ne faire aucune attention; le repas étant fini, les prêtres lui apportoient un peu de paille pour ſe coucher, un manteau pour ſe couvrir, de la teinture pour ſe frotter le corps, & des poinçons pour ſe percer les oreilles, les bras & les jambes. On ne lui laiſſoit pour compagnie que trois vieux ſoldats chargés de troubler ſans ceſſe ſon ſommeil pendant quatre jours, ce qu'ils faiſoient en le piquant avec des poinçons, auſſitôt qu'il paroiſſoit s'aſſoupir. Au milieu de la nuit il devoit encenſer les idoles, & leur offrir quelques gouttes de ſon ſang, ce qui étoit ſuivi de quelques autres cérémonies ſuperſtitieuſes. Les plus courageux ne prenoient aucune nourriture pendant ces quatre jours; les autres ne mangeoient qu'un peu de maïz, & ne buvoient qu'un verre d'eau. Au bout de ce tems le récipiendaire prenoit congé des prêtres, pour aller renouveller dans les autres temples des exercices moins rudes à la vérité, mais qui duroient pendant un an; alors on le remenoit au premier temple où on lui donnoit des habits ſomptueux; le prêtre lui faiſoit un grand diſcours rempli des éloges de ſon courage; il lui recommandoit la défenſe de la religion & de la patrie, & la tête ſe terminoit par des feſtins & des réjouiſſances. Les *Téculites* ſe mettoient de l'or, des perles ou des pierres préticuſes dans les trous qu'on leur avoit faits au nez, ce qui étoit la marque de leur éminente dignité.

TECULET, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la province de Héa, au royaume de Maroc, proche de l'embouchure de la Diure, où elle a un petit port. Les maiſons n'y ſont que de terre. *Long. 8. 32. latit. 30. 43.* (*D. J.*)

TEDANIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Illyrie, ſelon Pline, *l. III. c. xxj.* & Ptolomée, *l. II. c. xvij.* Ce fleuve formoit la borne de la Japygie. Son nom moderne eſt *Zamagna.* (*D. J.*)

TEDELEZ, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tremeçen, ſur la côte de la Méditerranée, à dix lieues d'Alger. La côte des environs eſt extrêmement poiſſonneuſe. *Long. 21. 48. latit. 34. 5.*

TE-DEUM, ſ. m. (*Hiſt. des rits eccléſiaſt.*) on appelle de ce nom un cantique d'uſage dans l'égliſe catholique. Il eſt ainſi nommé, parce qu'il ſe dit ordinairement à la fin des matines, les jours qui ne ſont point ſimples féries, ni dimanches de carême & d'avent; on attribue ce cantique à S. Ambroiſe ou à S. Auguſtin. Au commencement du xj. ſiecle, on ſe plaignit dans un concile que les moines chantoient le *te Deum* pendant l'avent & le carême, contre l'uſage de l'égliſe romaine; mais ils répondirent qu'ils le faiſoient ſuivant la regle de S. Benoît approuvée par S. Grégoire, & on les laiſſa dans leur uſage.

Loiſel, dans ſon dialogue des avocats, fait mention d'une fameuſe cauſe qui fut plaidée au parlement de Paris par Mrs Boulard & Deſombres, & que l'on nomma la cauſe du *te Deum laudamus.* Voici le fait tel qu'il eſt raconté par l'auteur. Un chanoine de Chartres avoit ordonné par ſon teſtament qu'on chantât le *te Deum* en l'égliſe au jour & heure de ſon enterrement, ce que l'évêque Guillard trouva non-ſeulement nouveau, mais ſi ſcandaleux, qu'il lui refuſa ce qu'il avoit deſiré, ajoutant que c'étoit une hymne de louange & de réjouiſſance non convenable au ſervice des trépaſſés. L'avocat du mort ſoutenoit au contraire qu'il n'y avoit rien que de bon & de pieux dans cette hymne, & pour le prouver, il parcourut tous les verſets dont elle eſt compoſée, avec de belles recherches & interprétations dont il les orna; enfin il juſtifia qu'il contenoit même une priere formelle pour les morts, en ces mots: *te ergo quæſumus, famulis tuis ſubveni, quos pretioſo ſanguine redemiſti. Æterna fac cum ſanctis tuis in gloriâ numerari.* Bref, la cauſe fut ſi bien plaidée, que le teſtament & le *te Deum* ordonné par icelui furent confirmés par arrêt qu'on baptiſa du nom de *te Deum laudamus.*

Le *te Deum* ſe chante encore extraordinairement en pompe & en cérémonie, pour rendre publiquement graces à Dieu d'une victoire remportée par terre ou par mer; C'eſt ce qui fit dire à une dame d'eſprit du dernier ſiecle, que le *te Deum* des rois étoit le *de profundis* des particuliers. Un poëte écrivoit dans le même tems à ce ſujet:

J'ai vu les nations avides de carnage,
En faire un métier glorieux,
Et des triſtes effets de leur funeſte rage,
Aller pompeuſement rendre graces aux dieux.

(*D. J.*)

TEDIUM, (*Geog. anc.*) ville de l'Arabie déſerte, au voiſinage de la Méſopotamie, près d'Oragana

& de Zagmais, ſelon Ptolomée, *l. V. c. xix.* (*D. J.*)

TEDLA, (*Géog. mod.*) petite province d'Afrique, au royaume de Maroc, dont elle eſt la plus orientale. Elle eſt abondante en blé, en huile & en pâturages. Sa capitale porte ſon nom, & eſt ſur la riviere de Derne. (*D. J.*)

TEDMOR, (*Géog. mod.*) *Long.* ſuivant Abulféda, *62. latit. 26.* dans le ſecond climat. *Voyez* PALMYRE. (*D. J.*)

TEDNEST, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, capitale de la province de Héa, ſur une riviere qui l'entoure preſque de tous côtés. Les Portugais prirent cette ville en 1514, & en furent chaſſés quelque tems après par le chérif Mohammed. *Long. 10. latit. 30. 28.* (*D. J.*)

TEDSI, (*Géog. mod.*) ville de l'Afrique, au royaume de Maroc, dans une plaine, à une lieue de la riviere de Sus, à douze de Tarudant, à vingt de la mer, & à ſept du grand Atlas; elle eſt la réſidence d'un gouverneur. (*D. J.*)

TEES LA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Angleterre, en Yorck-Shire; elle ſépare cette province de celle du Durham, & après avoir reçu la petite riviere de Lune, elle ſe jette dans la mer. (*D. J.*)

TEFETHNE, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, au royaume de Maroc. Elle a ſa ſource au mont Gabelelhadi, & ſe jette dans la mer vis-à-vis du cap & de l'île de Magador. (*D. J.*)

TEFEZARA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tremecen, à cinq lieues eſt de la ville de Tremecen. Son territoire a non-ſeulement des mines de fer, mais il rapporte beaucoup de blé, & eſt couvert de bons pâturages. *Longit. 17. 14. latit. 34. 45.* (*D. J.*)

TEFF, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de grain qui ſe cultive abondamment en Ethiopie & en Abyſſinie, & qui fait la principale nourriture des habitans du pays. Il eſt d'une petiteſſe extrême, n'ayant, dit-on, que la dixieme partie de la groſſeur d'un grain de moutarde; cependant on en fait une eſpece de pain qui ſeroit aſſez bon, ſi l'on prenoit plus de ſoin à le faire.

TEFFILIN, ſ. m. (*Hiſt. judaïq.*) nom que les juifs modernes donnent à ce que la loi de Moïſe appelle *totaphot*; ce ſont de certains parchemins myſtérieux qu'ils portent dans le tems de leurs prieres, & que Léon de Modene décrit ainſi dans ſon livre des *cérémonies des juifs*, *part. I. ch. xj.* On en diſtingue de deux ſortes, dont l'un eſt la *teffila* de la main, & l'autre la *teffila* de la tête. On écrit ſur deux morceaux de parchemin avec de l'encre faite exprès, & en lettres quarrées, ces quatre paſſages de la loi; *écoute Iſraël*, *&c.* le ſecond, *& il arrivera ſi tu obéis*, *&c.* le troiſieme, *ſanctifie-moi tout premier né*, *&c.* le quatrieme, *& quand le Seigneur ſe ſera entrer*, *&c.* Ces deux parchemins ſont roulés enſemble en forme d'un petit rouleau pointu, qu'on renferme dans de la peau de veau noire; puis on la met ſur un morceau quarré & dur de la même peau, d'où pend une courroie auſſi de veau large d'un doigt, & longue d'une coudée & demie ou environ. Ils poſent ces *teffilins* au pliant du bras gauche, & la courroie, après avoir fait un petit nœud en forme de *jod*, ſe noue à l'entour du bras en ligne ſpirale, & vient finir au bout du doigt du milieu.

Pour l'autre *teffila*, on écrit auſſi les quatre paſſages ci-deſſus mentionnés ſur quatre morceaux de velin ſéparés, dont on forme un quarré, ſur lequel on trace la lettre *ſin*; puis on met par-deſſus un autre petit quarré de veau, dure comme l'autre, d'où il ſort deux courroies ſemblables en longueur, & en figure à celle du premier teffila. Ce quarré ſe met ſur le front, & les corroies après avoir ceint la tête, forment un nœud derriere qui approche de la lettre *daleth*, puis elles viennent ſe rendre vers l'eſtomac. S. Jerome fait mention de ces *teffilins* des juifs dans ſon commentaire ſur S. Matthieu, où il eſt parlé des Phylacteres: « les Phariſiens, dit-il, expliquant mal » ce paſſage, écrivoient le décalogue de Moïſe ſur » du parchemin qu'ils rouloient & attachoient ſur » leur front, & en faiſoient une eſpece de couronne à » l'entour de leur tête, afin de les avoir toujours de- » vant les yeux ». Au reſte, il n'y a que les juifs rabbinites qui ſuivent cette pratique, & les Caraites leurs adverſaires les appellent par raillerie des *ânes bridés avec leur teffilin*. *Voyez* FRONTEAU.

TÉFLIS, *ou* TAFLIS, *ou* TIFLIS, (*Géog. mod.*) en latin *Acropolis Iberica*, ville d'Aſie, dans le Gurgiſtan, que nous appellons la *Géorgie*, & ſa capitale. Elle eſt ſituée au pié d'une montagne ſur la rive droite du Kur, le Cyre, ou un bras du Cyre des anciens, qui a ſa ſource dans les montagnes de Géorgie, & ſe joint à l'Araxe, d'où ils ſe rendent conjointement dans la mer.

Teflis eſt une des belles villes de Perſe, & la réſidence du prince de Géorgie; elle s'étend en longueur du midi au nord, & eſt peuplée de perſans, de géorgiens, de grecs, d'arméniens, de juifs, de catholiques. Elle eſt défendue par une bonne forteresſe que les Turcs y bâtirent l'an 1576, après qu'ils ſe furent rendus maîtres de la ville & de tout le pays d'alentour, ſous la conduite du fameux Muſtafa Pacha, leur généraliſſime.

Il s'y fait un grand commerce de ſoies, de fourrures, & de la racine appellée *boia*. Il y a dans *Téflis* des bains d'eaux chaudes, de grands bazars bâtis de pierres, & des caravanſerais.

Les capucins y ont une miſſion avec une maiſon depuis plus d'un ſiecle. La congrégation ne leur accorde que dix-huit écus romains pour chaque miſſionnaire, mais ils exercent la médecine; & quant au ſpirituel, ils ont la permiſſion de dire la meſſe ſans perſonne pour la ſervir, de la dire en toutes ſortes d'habits, d'abſoudre de tous péchés, de ſe déguiſer, d'entretenir chevaux & valets, d'avoir des eſclaves; d'acheter & de vendre; de donner & de prendre à intérêt. Malgré de ſi beaux privileges, ces miſſionnaires ne font guere de proſélytes, car le peuple de Géorgie eſt ſi ignorant, qu'ils ne croyent pas même que les capucins ſoient chrétiens, parce qu'ils ont appris qu'en Europe, ils ne jeûnent pas comme à *Téflis*. Auſſi les capucins n'ont que deux pauvres maiſons dans toute la Géorgie.

On compte une quinzaine de mille ames dans *Téflis*, dont il y en a environ deux cens de catholiques romains. Le patriarche des Géorgiens y demeure; c'eſt une ville aſſez moderne. *Long.* 63. 45. *lat.* 43. 5. (*D. J.*)

TEFTANA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Maroc, ſur la côte de l'Océan, où elle a un port capable de recevoir les petits bâtimens. C'eſt l'*Herculis-Portus* des anciens, que Ptolomée met à 7d. 30. *de longitude*, & à 30d. *de latitude*. (*D. J.*)

TEFTARDAR, ſ. m. *terme de relation*; *voyez* DEFTARDAR. C'eſt le tréſorier des finances dans l'empire turc; il eſt aſſis au divan à côté du nichandgibacchi qui eſt le garde des ſceaux de l'état.

Le *teſterdar*, comme l'écrit Pocock, eſt en Egypte le tréſorier des tributs qu'on paie ſur les terres au grand-ſeigneur; il n'eſt nommé dans ſa charge par la Porte que pour un an, mais il eſt ordinairement continué pluſieurs années de ſuite.

Cet office eſt quelquefois donné à un des plus pauvres beys, pour l'aider à ſoutenir ſon rang, & fréquemment à un homme qu'on croit d'un caractere éloigné de l'intrigue, car aucun parti ne deſire qu'un homme remuant du parti oppoſé, ſoit revêtu d'un

Digitized by Google

emploi auſſi lucratif & auſſi important, que l'eſt celui du *teſterdur*. (*D. J.*)

TEGANUSA *ou* THEGANUSA, (*Géogr. anc.*) les Grecs écrivent ce nom par un Th : île que Pline, *liv. IV. ch. xij.* met dans le golfe de Laconie ; mais qu'il convient de placer dans le golfe de Meſſénie, puiſqu'elle eſt ſituée devant le promontoire Acritas, entre Méthone & Corone, deux villes de la Meſſénie. Le promontoire Acritas court dans la mer, dit Pauſanias, *Meſſen. ch. xxxiv.* & au-devant eſt une île deſerte, nommée *Theganuſa*. Ptolomée qui écrit *Thiganuſa*, le met pareillement dans le golfe de Meſſénie, près du promontoire Acritas, qui eſt bien éloigné du golfe de Laconie. Le nom moderne eſt *Iſola di cervi*, ſelon le P. Hardouin, qui n'a pas pris garde que Pline avoit mal placé cette île, que l'on appelle préſentement *Venetica*. (*D. J.*)

TEGAZA *ou* TEGAZEL, pays d'Afrique, dans la province de Soudan, au levant du royaume de Sénéga. C'eſt un deſert de la Lybie, plein de mine de ſel. On n'y trouve qu'une ſeule ville de même nom, ſituée entre les montagnes de ſel, & les habitations des Oulets arabes. *Lat. 21. 36.*

TÉGÉ, (*Géog. anc.*) *Tegea*, ville du Péloponnèſe, dans les terres, près du fleuve Alphée, ſelon Pauſanias, qui dit que ce fleuve ſe perdoit ſous terre dans le territoire de la ville de *Tégée*. Cette ville fut autrefois conſidérable : Polybe en parle beaucoup, mais il ne marque point ſa ſituation. Il dit dans un endroit, que Philippe partit de Mégalopolis, & paſſa par *Tégée* avec ſon armée, pour ſe rendre à Argos : il raconte, *l. II. c. xvj.* que Philopæmen ayant pris d'emblée la ville de *Tégée*, alla camper le lendemain ſur le bord de l'Eurotas.

Les Achéens tinrent quelquefois leur aſſemblée générale dans cette ville durant leur guerre contre les Lacédémoniens. Strabon, *l. VIII.* en parlant de pluſieurs villes ruinées par les guerres, dit que *Tégée* ſe ſoutenoit encore paſſablement. Ses habitans ſont appellés *Tegeatæ*. *Tégée* devint dans la ſuite une ville épiſcopale, & la notice d'Hiéroclès la met ſous la métropole de Corinthe. C'eſt aujourd'hui un petit bourg appellé *Muchli*, à 6 lieues de Napoli de Romanie, vers le midi occidental.

Pauſanias décrit un monument élevé par les habitans de *Tégée* à Jaſius. On voit, dit-il, dans la place publique de *Tégée*, vis-à-vis du temple de Vénus, deux colonnes avec des ſtatues. Sur la premiere étoit la ſtatue des quatre légiſlateurs de *Tégée*, Antiphanès, Crœſus, Tyronidas, & Pyrias. Sur l'autre, on voyoit celle de l'Arcadien Jaſius, monté à cheval, ou ayant un cheval auprès d'elle, & tenant de la droite une branche de palmier.

La ville de *Tégée* & ſon territoire faiſoient partie de l'Arcadie, & fut ſous la domination des rois arcadiens, juſqu'à la fin de la ſeconde guerre de Meſſene ; enſuite la ville de *Tegée* commença à former une république ſéparée des autres cantons de l'Arcadie, mais nous ne ſavons pas combien de tems ſubſiſta cette république.

Il y avoit à *Tegée* un temple de Minerve, ſurnommée *Aléa*, & qui avoit été bâti par Aléus. Ce temple étoit un azyle pour les criminels de toute la Grece, & le lacédémonien Pauſanias s'y réfugia.

Ariſtarque, poëte tragique, qui parut ſur la fin de la lxxxj. olympiade, & qui vécut un ſiecle, étoit natif de *Tégée*.

Plutarque fait le fameux Evhémere *tégéate* dans ſon ouvrage ſur les dogmes des philoſophes ; & Meſſénien dans le traité d'Iſis & d'Oſiris. Quoi qu'il en ſoit, Evhémere floriſſoit du tems de Caſſandre, roi de Macédoine, qui en faiſoit grand cas. C'étoit en effet un philoſophe du premier ordre, qui voyagea dans une partie du monde, & parcourut les côtes méridionales de l'Océan. Il immortaliſa ſon nom par ſon hiſtoire ſacrée, que le poëte Ennius traduiſit en latin. Si l'auteur intitula ſon ouvrage *hiſtoire ſacrée*, ce n'eſt pas qu'il crût que le ſujet en fût ſacré ; car il y ſoutenoit que les dieux n'étoient originairement que des hommes qu'on avoit déifiés, & il appuyoit cette opinion ſur les inſcriptions qu'il avoit trouvées dans les plus anciens temples ; mais il employa ce titre pour s'accommoder à l'opinion reçue.

Cette hiſtoire ſinguliere d'Evhémere lui ſuſcita bien des ennemis, & les Grecs à l'envi travaillerent à la décréditer. On le ſurnomma l'*athée* par excellence, & ce n'eſt pas le ſeul homme qui convaincu de l'exiſtence d'un Dieu, ait été accuſé d'athéiſme. On ne fit aucune grace à ſon ouvrage, & l'on empêcha ſi bien de paroître un monument qui anéantiſſoit la religion dominante, que ni l'original, ni la traduction d'Ennius n'ont paſſé juſqu'à nous.

Ce n'eſt pas qu'il faille ajouter foi aux inſcriptions d'Evhémere. Il les avoit ſans doute fabriquées lui-même ; c'eſt du-moins ce qui paroît en particulier de celles du temple de Jupiter Triphylien, qu'il trouva dans l'île de Panchée, île qui n'a jamais exiſté dans le monde, comme Eratoſthene le prouva de ſon tems. *Voyez* PANCHÉE, *Géog. anc.* (*D. J.*)

TEGGIAR-TZAIR, (*Géogr. mod.*) bourg de Natolie, célebre dans l'hiſtoire turque & chrétienne, parce que Mahomet II. y finit ſes jours en 1481. Perſonne n'ignore que c'eſt un des plus grands conquérans dont l'hiſtoire faſſe mention. Il a ſignalé ſon régne par la conquête de deux empires, de douze royaumes, & de deux cens villes conſidérables. C'eſt ainſi qu'il a mérité les titres de *grand*, & de *pere de la victoire* ; titres que les Turcs lui ont donnés pour le diſtinguer de tous les autres ſultans, & titres que les chrétiens même ne lui ont pas conteſtés.

Quoique d'un naturel fougueux & plein d'une ambition démeſurée, il étouffa cette ambition, & écouta le devoir d'un fils quand il fallut rendre le trone qu'Amurat ſon pere lui avoit cédé. Il redevint deux fois ſujet ſans exciter le moindre trouble, & c'eſt un fait unique dans l'hiſtoire.

Les moines ont peint ce grand conquérant comme un barbare inſenſé, qui tantôt coupoit la tête à une maîtreſſe qu'il aimoit éperduement pour appaiſer les murmures de ſes ſoldats, tantôt faiſoit ouvrir le ventre à quelques-uns de ſes ichoglans pour découvrir qui d'eux avoit mangé un melon : toutes ces fables ſont démenties par les annales turques.

Ce qui montre évidemment, dit M. de Voltaire, malgré les déclamations du cardinal Iſidore & de tant d'autres, que Mahomet étoit un prince plus ſage & plus poli qu'on ne le croit, c'eſt qu'il laiſſa aux chrétiens vaincus la liberté d'élire un patriarche. Il l'inſtalla lui-même avec la ſolemnité ordinaire : il lui donna la croſſe & l'anneau que les empereurs d'Occident n'oſoient plus donner depuis long-tems ; & s'il s'écarta de l'uſage, ce ne fut que pour reconduire juſqu'aux portes de ſon palais le patriarche élu, nommé *Gennadius*, qui lui dit « qu'il étoit confus d'un » honneur que jamais les empereurs chrétiens n'a» voient fait à ſes prédéceſſeurs. Cependant toutes les belles actions de ce grand monarque ont été contredites ou diſſimulées par la plûpart des hiſtoriens chrétiens. Car il n'y a point d'opprobre ou de titres outrageux dont leur plume n'ait voulu ternir la mémoire de ce prince.

Souverain par droit de conquête d'une moitié de Conſtantinople, il eut l'humanité ou la politique d'offrir à l'autre partie la même capitulation qu'il avoit voulu accorder à la ville entiere ; & il la garda religieuſement. Ce fait eſt ſi vrai, que toute les égliſes chrétiennes de la baſſe-ville furent conſervées juſque ſous ſon petit-fils Sélim, qui en fit abattre

pluſieurs. On les appelloit les *moſquées d'Iſſévi*. Iſſévi eſt en turc le nom de *Jéſu*.

Ajoutons à ſa gloire, qu'il fut le premier ſultan qui goûta les arts & les ſciences, & qui les ait chéries. Il étudia l'hiſtoire, il entendoit le latin, il parloit le grec, l'arabe, le perſan; il ſavoit ce qu'on pouvoit ſavoir alors de géographie & de mathématiques. Il aimoit la ciſelure, la muſique, & la peinture avec paſſion.

Il fit venir de Veniſe à Conſtantinople le fameux gentil Bellino, & le récompenſa comme Alexandre avoit récompenſé Apelles, par des dons & par ſa familiarité. Il lui fit préſent d'une couronne d'or, d'un colier d'or, de trois mille ducats d'or, & le renvoya avec honneur.

Il eût peut-être fait fleurir les arts dans ſes états s'il eût vécu davantage; mais il mourut à 52 ans, & lorſqu'il ſe flattoit de venir prendre Rome, comme il avoit pris Conſtantinople. Depuis ſa mort la langue greque ſe corrompit, & l'ancienne patrie des Sophocles & des Platons, devint bientôt barbare. (*D. J.*)

TEGLIO, (*Géog. mod.*) gouvernement dans la Valteline, de la dépendance des Griſons; il eſt diviſé en trente-ſix petits départemens. (*D. J.*)

TEGORARIN, (*Géog. mod.*) pays d'Afrique, dans la Barbarie, au Bilédulgérid; il contient pluſieurs villages, & les caravanes s'aſſemblent dans les uns ou dans les autres, pour traverſer les déſerts de la Lybie; le bourg ou village principal prend le nom du pays. *Long.* 21. 18. *latit.* 30. (*D. J.*)

TEGTEZA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, ſituée ſur une montagne ſi roide, qu'on n'y peut monter que par un ſentier fort étroit, & par des degrés creuſés çà & là dans le roc. Ses habitans paſſent pour les plus grands voleurs du pays. (*D. J.*)

TEGULCHITCH, (*Hiſt. nat. anim.*) c'eſt une eſpece de rats qui ſe trouvent en abondance dans la péninſule de Kamtchatka; ils ſont d'une couleur brune & de la groſſeur de nos plus gros rats d'Europe; ils en different néanmoins par leur cri, qui reſſemble à celui d'un petit cochon. Ces rats amaſſent pendant l'été des proviſions de racines dans des trous, qui ſont diviſés en compartiment; ils les en tirent pour les faire ſécher au ſoleil lorſqu'il fait beau; pendant cette ſaiſon ils ne ſe nourriſſent que de fruits, ſans toucher à la proviſion deſtinée pour l'hiver.

Ces rats changent d'habitation comme les hordes errantes des Tartares; quelquefois ils quittent le Kamtchatka pour pluſieurs années; ce qui allarme beaucoup les habitans, qui croient que leur retraite annonce une armée pluvieuſe & défavorable à la chaſſe. Ces rats partent communément au printems; ils ſe raſſemblent alors en très-grand nombre, dirigent leur route vers l'occident; ils traverſent les rivieres, & même des bras de mer à la nage; lorſqu'après avoir long-tems nagé ils atteignent les bords, ils tombent ſouvent de laſſitude, & l'on diroit qu'ils ſont morts; mais peu-à-peu ils ſe remettent & continuent leur marche. Leur troupe eſt quelquefois ſi nombreuſe, que les voyageurs ſont obligés d'attendre deux heures que cette armée de rats ſoit paſſée.

M. Kracheninicoff, à qui cette deſcription eſt dûe, dit que quelques habitans de Kamtchatka lui ont aſſuré que ces rats en quittant leurs trous, ont ſoin de couvrir d'herbes venimeuſes les proviſions qu'ils y ont amaſſées; ils le font pour tuer les autres rats ou animaux qui pourroient venir les voler en leur abſence. Lorſque par haſard ils trouvent qu'on leur a enlevé leur magaſin, & qu'il ne leur reſte plus rien pour ſubſiſter, ils ont l'inſtinct de s'étrangler en preſſant leur cou entre des rameaux fourchus. Ces rats ſont regardés comme de ſi bon augure par les habitans, qu'ils ont ſoin de leur mettre de quoi ſe nourrir dans leur trou quand ils en découvrent par haſard.

TEGUMENT, ſ. m. *terme d'Anatomie*, qui ſe dit des peaux ou membranes qui couvrent le corps, comme ſont l'épiderme, la peau, le pannicule charnu, & la tunique réticulaire, ſi tant eſt qu'elle exiſte. *Voyez* PEAU, EPIDERME, PANNICULE, *&c.* Ce mot eſt compoſé de *tegumentum*, de *tego*, je couvre.

On donne auſſi le nom de *tégument*, aux membranes particulieres qui enveloppent certaines parties du corps; par exemple, aux tuniques de l'œil. *Voyez* MEMBRANE, TUNIQUE, ŒIL, *&c.*

TEGYRE, *Tegyra*, (*Géog. anc.*) ville de la Béotie; Plutarque ſemble marquer la ſituation de cette ville vers le mont Ptoon, entre le lac Copaïs, & l'Euripe; il y avoit à *Tegyre* un oracle d'Apollon. (*D. J.*)

TEHAMA, *ou* TAHAMAH, (*Géog. mod.*) contrée de l'Arabie-heureuſe, ſur le bord de la mer Rouge. Elle eſt bornée au nord par l'état du ſhérif de la Mecque; à l'orient par le pays appellé *Chaulan*; au midi par le territoire de Moka. (*D. J.*)

TEHEBE, (*Géog. mod.*) village du royaume d'Ormus, du côté de l'Arabie; il eſt bâti dans une ouverture de ces affreux rochers qui y regnent le long de la mer. Il entre dans cette ouverture une eau claire qui forme un canal ſi large, que les barques d'une grandeur médiocre y peuvent arriver commodément. Ce lieu ne contient qu'une centaine de cabanes bâties de terre & de bois, habitées par quelques arabes du pays; cependant entre les ouvertures étroites de ces rochers, on découvre quantité de palmiers, d'orangers, & de citronniers, qui portent des fruits pleins de jus. (*D. J.*)

TEICHMEIER, (ORBICULAIRE DE), Teghmeier médecin & profeſſeur d'Anatomie, de Chirurgie, & de Botanique dans l'univerſité de Gènes, parle dans ſes élémens d'une antropologie d'un oſſelet de l'ouie, lenticulaire, qu'il prétend avoir découvert le premier dans la tête d'un veau, entre l'articulation du marteau avec l'enclume, & qui porte ſon nom. Caſſebohom dit l'avoir obſervé une fois dans l'oreille humaine. *Voyez* OREILLE.

TEICHOPŒUS, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) τειχοποιος, *magiſtrat* d'Athènes, chargé de prendre ſoin des murs de la ville; le nombre de ces ſortes de magiſtrats étoit égal à celui des tribus; car chaque tribu en nommoit un. Potter, *Archæol. græc. t. I. pag.* 84. (*D. J.*)

TEIGNE, ſ. f. *tinea*, (*Hiſt. nat.*) inſecte du genre des chenilles, qui ſe fait un fourreau, & qui ſe métamorphoſe en phalene. Il y a un très-grand nombre de différentes eſpeces de *teignes*; les unes ſont domeſtiques, & ſe trouvent ſur les habits, les tapiſſeries, & en général, dans toutes les étoffes de laine & dans les pelleteries; cette eſpece n'eſt que trop connue par les trous qu'elle fait dans les étoffes, non-ſeulement pour ſe nourrir, mais encore pour ſe former un fourreau de poils ou de laine, dont elle change pluſieurs fois, à meſure qu'elle groſſit. D'autres *teignes* reſtent ſur les arbres; elles ſe tiennent collées ſous les feuilles, & elles ſe nourriſſent de la ſubſtance qui eſt entre la membrane ſupérieure & la membrane inférieure des feuilles; elles ſe font avec les membranes un fourreau qui eſt de couleur de feuille morte, & qui a différentes figures, ſelon l'eſpece de *teignes* qui l'a formé. On trouve de ces *teignes* ſur beaucoup de plantes, & principalement ſur le chêne, l'orme, le roſier, le poirier, *&c.* Il y a auſſi des *teignes* aquatiques qui ſe nourriſſent & qui ſe font un fourreau avec les feuilles des plantes qui croiſſent dans l'eau, comme le potamogeton, la lentille d'eau, *&c.* On a auſſi donné le nom de *teigne* aquatique à

Digitized by Goog

une eſpece de ver qui ſe trouve dans les ruiſſeaux, & qui ſe fait un étui ou fourreau de grains de ſable, de morceaux de bois, &c. On l'appelle *charrée*. *Voyez* CHARRÉE. Cet inſecte n'eſt point du genre des *teignes*, & au lieu de ſe transformer en phalene, il ſe change en une mouche à quatre ailes. Il y a des eſpeces de *teignes* qui reſtent ſur les murs, & qui forment leurs fourreaux de petits grains de pierre. L'intérieur du fourreau de toutes les eſpeces de *teignes*, eſt tapiſſé de ſoie que l'inſecte file. On trouve ſur les tiges & ſur les branches des arbres des *teignes* qui ſe nourriſſent des plantes paraſites qui y croiſſent, tels que le lichen, & qui s'en font un fourreau. *Mém. pour ſervir à l'hiſt. des Inſectes*, par M. de Réaumur, *tome III. Voyez* INSECTE.

Fauſſe-teigne ; M. de Réaumur a donné ce nom à des inſectes qui ſe font un fourreau comme les teignes, mais qui en different en ce qu'ils ne traînent pas leur fourreau avec eux comme les *teignes*. Il y a beaucoup de différentes eſpeces de *fauſſes-teignes* ; les principales & les mieux connues ſont celles des abeilles & du blé ; celle-ci cauſent beaucoup de dommage dans les greniers ; elles ſe font un fourreau de pluſieurs grains de blé qu'elles attachent les uns aux autres avec de la ſoie qu'elles filent, & elles ſe nourriſſent de la farine que contiennent ces grains. On trouve dans les ruches des abeilles des *fauſſes-teignes*, elles mangent la cire des alvéoles qui ne contiennent point de miel. Souvent ces inſectes obligent les abeilles à changer de ruches par les dégâts qu'ils font dans leurs gâteaux ; ils n'attaquent point les alvéoles où il y a du miel. *Mém. pour ſervir à l'hiſt. des inſectes*, par M. de Réaumur, *tome III. Voyez* INSECTE.

TEIGNE, ſ. f. *tinea*, (*terme de Chirurgie.*) maladie appellée par les auteurs arabes *ſabaſati*, & qui reſſemble aux achores. *Voyez* ACHORE.

La *teigne* eſt une ſorte de lepre. Les auteurs en comptent ordinairement trois eſpeces ; ſavoir, une *ſeche*, une *humide* & une *lupineuſe* ; mais qui ne ſont en effet que divers degrés de la même maladie. *Voyez* LEPRE.

Turner définit la *teigne*, un ulcere qui vient à la tête des enfans par une humeur vicieuſe, corroſive, ou ſaline ; & qui rongeant les glandes cutanées en détruit avec le tems le tiſſu.

Cette maladie eſt appellée *teigne*, parce qu'elle reſſemble aux trous que fait au papier, *&c.* l'inſecte qui porte le même nom. Dans le premier état la peau eſt couverte d'une matiere blanche, ſeche, crouteuſe ou écailleuſe. Dans le ſecond état, elle paroît grenue. Dans le troiſieme, elle eſt ulcérée.

Les remedes internes propres pour la *teigne*, ſont les mercuriaux, les purgatifs convenables, les adouciſſans. La ſalivation, ſur-tout par les onctions mercurielles, a quelquefois réuſſi, après que les autres méthodes s'étoient trouvées inutiles. Les remedes externes ſont les fomentations avec les racines de patience, d'ariſtoloche, de raphanus ruſticanus, d'abſynthe, *&c.* bouillies dans l'eau, & exprimées, auxquelles on ajoute l'eſprit-de-vin camphré, *&c.* des linimens avec le lard, des onguens avec le précipité blanc & le ſoufre pulvériſé ; ou avec la poudre de vitriol romain & de vitriol blanc, le précipité rouge, *&c.*

On traite de la *teigne*, & avec ſuccès, une quantité de pauvres enfans à l'hôpital de la Salpétriere ; on ne fait point ou fort peu d'uſage de remedes intérieurs : on emploie un emplâtre très-agglutinatif, qui ne s'arrache qu'avec peine, & qui enleve la racine des cheveux ; lorſqu'on a empotté les cheveux des endroits affectés, on guérit les malades avec un onguent deſſicatif doux.

Par ce traitement on déracine le mal avec ſûreté. L'extraction des cheveux déchire le bulbe & laiſſe couler l'humeur âcre qui y ſéjourne, & qui eſt la cauſe du mal. Il eſt aſſez ordinaire que les malades guériſſent avec une dépilation, ce qui attire quelquefois des reproches au chirurgien ; de ſorte, dit Paré, que pluſieurs ont laiſſé la cure aux empiriques & aux femmes. On réuſſit quelquefois à détruire en apparence cette maladie par les remedes deſſicatifs, que les empiriques & les femmelettes n'ignorent point ; mais on trouve dans les auteurs une infinité d'exemples qui doivent faire prendre des précautions pour éviter la ſuppreſſion indiſcrete de l'humeur de la *teigne*. Les ſaignées, les purgations, les fondans mercuriaux, les cauteres & les véſicatoires en détournant cette humeur ſupprimée, peuvent garantir le genre nerveux de ſa malignité.

Ambroiſe Paré propoſe, d'après Jean Devigo, un onguent qu'il dit être ſouverain pour la guériſon de la *teigne* : en voici la compoſition. Prenez hellébore blanc & noir, orpiment, litharge d'or, chaux vive, vitriol, alun, noix de galle, ſuie & cendres gravelées, de chacune demi-once : vif argent éteint avec un peu de térébenthine & d'axonge, trois onces : verd-de-gris, deux gros. Pulvériſez ce qui doit l'être ; puis prenez ſucs de bourrache, de ſcabieuſe, de fumeterre, de lapatum & de vinaigre, de chacun cinq onces, & vieille huile, une livre. Faites bouillir juſqu'à la conſomption des ſucs ; ſur la fin de la cuiſſon on mettra les poudres, en ajoutant une demi-once de poix liquide & autant de cire qu'il en faudra pour donner la conſiſtance d'onguent. (*Y*)

Le docteur Cook, médecin anglois, propoſe un remede fort ſimple pour la guériſon de cette maladie : c'eſt de mettre quatre onces de vif argent très-pur dans deux pintes d'eau ; de faire bouillir le tout dans un pot de terre verniſſé, juſqu'à réduction de la moitié de l'eau ; & de conſerver cette eau dans une bouteille pour l'uſage, qui conſiſte à s'en frotter la tête. Cette même eau peut auſſi être employée tant intérieurement qu'extérieurement pour détruire les vers, pour faire paſſer toutes les éruptions de la peau, pour guérir les ulceres, & pour purifier le ſang.

TEIGNE, (*Maréchal.*) maladie des chevaux difficile à guérir. Elle conſiſte dans une pourriture puante qui leur vient à la fourchette. *Voyez* FOURCHETTE.

TEIGNE, ſ. f. (*Charpent.*) les ouvriers en bois appellent *teigne* une maniere de gale qui vient ſur l'écorce du bois ; pluſieurs d'eux écrivent & prononcent *tigne* pour *jouſſe*. (*D. J.*)

TEILLE, ſ. f. (*Jardinage.*) eſt une enveloppe qui couvre le bois des arbres, laquelle eſt ordinairement épaiſſe, avec beaucoup de fentes, & de couleur cendrée.

TEILLER, v. act. (*Econ. ruſt.*) c'eſt détacher le chanvre ou la filaſſe. *Voyez l'article* CHANVRE.

TEINDRE, v. act. (*Gramm.*) c'eſt porter ſur une ſubſtance quelconque une couleur artificielle. On *teint* preſque toutes les ſubſtances de la matiere ; les pierres, les cornes, les cheveux, les laines, les bois, les os, les ſoies, *&c.* Voyez *l'article* TEINTURE.

TEINT, ſ. m. (*Gramm.*) il ſe dit de la couleur de la peau du viſage. Une femme a le *teint* beau lorſque ſa peau eſt d'un blanc éclatant, & que ſes joues ſont d'un rouge vermeil.

TEINT, ſ. m. (*Teinture.*) l'art de teindre par rapport aux étoffes de lainerie ſe diſtingue en France en grand & bon *teint*, & en petit *teint*. Le grand *teint* eſt celui où il ne s'emploie que les meilleures drogues, & celles qui font des couleurs aſſurées. Le petit *teint* eſt celui où il eſt permis de ſe ſervir de drogues médiocres, & qui font de fauſſes couleurs. Les plus riches étoffes ſont deſtinées au grand *teint*, & les moindres ſont reſervées pour le petit *teint*. Le bleu, le rouge & le jaune appartiennent par préférence au

Digitized by Google

grand *teint*; le fauve & le noir ſont communs au grand & au petit *teint*. (*D. J.*)

TEINT, mettre une glace au *teint*, en *termes de Miroitiers*, c'eſt mettre une lame ou feuille d'étain derriere la glace, & appliquer enſuite du vif-argent deſſus; au moyen de quoi l'on voit les objets dans la glace du miroir. *Voyez* GLACE, MIROIR, VERRERIE.

TEINTE, ſ. f. (*Teint.*) nuance de couleurs, mélange de pluſieurs couleurs pour en compoſer une qui imite celle de l'objet qu'on veut peindre. C'eſt de l'expérience qu'on apprend ſingulierement ce qui regarde le mélange des couleurs, & ce qu'elles ſont les unes avec les autres. C'eſt cette même expérience qui nous enſeigne la maniere d'appliquer les couleurs pour donner du relief aux figures, pour bien marquer les jours, les ombres & les éloignemens. Le grand ſecret de la peinture conſiſte à bien donner les *teintes* & les demi-*teintes*.

On appelle *demi-teintes*, un ménagement de lumiere par rapport au clair-obſcur, ou un ton moyen entre la lumiere & l'ombre. La dégradation des couleurs ſe fait par ces nuances foibles & bien ménagées du coloris qu'on appelle *demi-teinte*.

On nomme *teinte vierge*, une ſeule couleur ſans mélange d'aucune autre. (*D. J.*)

TEINTE PAPIER, (*terme de Papetier.*) ils nomment *papier teinté*, du papier ſur lequel on a jetté une couleur légere, pour en ôter l'âcreté du blanc, qui nuit ſouvent à un deſſein; ou plutôt pour avoir occaſion de rehauſſer ce deſſein avec du blanc dans les parties qui étant ſuppoſées le plus en avant, doivent recevoir toute la lumiere. Cette derniere pratique rend ce qu'on a voulu exprimer d'un grand relief, & le fait paroître lumineux. (*D. J.*)

TEINTURE, ſ. f. art de porter des couleurs ſur la plûpart des ſubſtances de la nature, & des ouvrages des hommes.

La *teinture* des draps, étoffes de laine, ſoie, fil & coton, étant un objet des plus intéreſſans pour le commerce, on donnera en commençant le détail de cet art les noms des couleurs, nuances, pour les draps, étoffes de laine, poil, de ſoies & cotons; enſuite le détail des ingrédiens employés dans les différentes *teintures*, leur origine, culture, nature, qualité, eſpece, leurs propriétés & leur uſage, les cas pour la déterminer & fixer l'uſage, de même que celui de l'interdire. Après quoi on expliquera le méchaniſme ou la main-d'œuvre de la *teinture*, de même que les termes employés par les ouvriers, les outils, uſtenſiles, *&c.* dont ils ſe ſervent, & enfin la théorie phyſique de toutes les *teintures* en général.

La *teinture* eſt compoſée de cinq couleurs matrices ou premieres, dont toutes les autres dérivent ou ſont compoſées.

Ces couleurs ſont le bleu, le rouge, le jaune, le fauve & le noir.

Les couleurs qui dérivent des cinq couleurs premieres ſont :

Alize.
Amaranthe cramoiſie.
Amarante commune.
Ardoiſe cramoiſie.
Ardoiſe ordinaire.
Aurore fin.
Aurore de garence.
Bleu en général.
Bleu beau.
Bleu brun.
Bleu céleſte.
Bleu clair.
Bleu mourant.
Bleu pâle.
Bleu blanc.
Bleu naiſſant.
Bleu mignon.
Bleu turquin.
Bleu de roi.
Bleu pers.
Bleu d'enfer, fleur de gueſde aldego.
Cannelle.
Cannelle cramoiſie.
Céladon.
Ceriſe.
Chamois.
Citron.
Colombin cramoiſi.
Colombin commun.
Cramoiſi.
Demi-cramoiſi.
Ecarlate.
Ecarlatte ancienne, dite de France ou des Gobelins.
Ecarlate cramoiſie.
Ecarlate d'Hollande.
Ecarlate incarnate cramoiſie.
Ecarlate pourpre.
Ecarlate rouge.
Ecarlate violette cramoiſie.
Fauve en général.
Fauve couleur de racine & de noiſette, *&c.*
Feuille morte.
Fiamette cramoiſie.
Fleur de grenade.
Fleur de lin cramoiſie.
Fleur de pécher.
Fleur de pommier.
Gingeolin.
Gris en général.
Gris argenté cramoiſi.
Gris argenté commun.
Gris-blanc cramoiſi.
Gris-blanc commun.
Gris-brun cramoiſi.
Gris-brun commun.
Gris d'ardoiſe cramoiſi.
Gris d'ardoiſe commun.
Gris d'eau.
Gris de breda.
Gris de caſtor.
Gris fleur de lin cramoiſie.
Gris fleur de lin commune.
Gris de lin cramoiſi.
Gris de lin commun.
Gris de lin ſylvie.
Gris de maure.
Gris de mouron.
Gris de perle.
Gris de ramier cramoiſi.
Gris de ramier commun.
Gris de rat.
Gris de ſauge.
Gris de ſouris.
Gris d'ours.
Gris lavandé cramoiſi.
Gris lavandé commun.
Gris merde d'oye.
Gris minime ou gris noir.
Gris pain-bis cramoiſi.
Gris pain-bis commun.
Gris plombé cramoiſi.
Gris plombé ordinaire.
Gris ſale.
Gris ſur brun cramoiſi.
Gris ſur brun commun.
Gris tanné.
Gris verd.
Gris vineux cramoiſi.
Gris violent cramoiſi.
Gris violent commun.
Gris violet commun.
Incarnadin.
Incarnat cramoiſi.
Incarnat de garence.
Iſabelle.
Iſabelle de garence.
Jaune en général.
Jaune de graines.
Jaune doré.
Jaune d'or de garence.
Jaune pâle.
Jonquille.
More doré.
Muſc.
Muſc minime.
Nacarat.
Nacarat de bourre.
Nacarat de garence.
Noir.
Noiſette.
Olive.
Orangé de garence.
Orangé fin.
Orſeille.
Paſſe-velours cramoiſi.
Pelure d'oignon.
Penſée cramoiſie.
Penſée commune.
Poil de bœuf.
Poil d'ours.
Ponceau fin.
Ponceau de bourre de garence.
Pourpre cramoiſi.
Ratine ou ponceau commun.
Rouge brun.
Rouge cramoiſi.
Rouge de bourre.
Rouge fiamette.
Rouge incarnat.
Rouge nacarat ou de bourre.
Rouge ordinaire dit de garence.
Roſe cramoiſie.
Roſe ſeche cramoiſie.
Roſe ſeche commune.
Soufre.
Soupe en vin cramoiſie.
Sylvie.
Tanné cramoiſi.
Tanné commun.
Triſtamie cramoiſie.
Triſtamie commune.
Tuile.
Ventre de biche.
Verd.
Verd brun.
Verd céladon.
Verd de choux.
Verd de laurier.
Verd de mer.
Verd d'herbe.
Verd d'œillet.
Verd d'olive.
Verd de Perroquet.
Verd de pomme.
Verd gai.
Verd d'herbe.
Verd jaune.
Verd molequin.
Verd naiſſant.
Verd obſcur.
Verd roux.
Violet cramoiſi.
Violet commun.

Après la diſtribution de toutes les couleurs & nuances

nuances ſuit le nom de tous les ingrédiens colorans & non-colorans, qui entrent dans la *teinture*.

Agaric.
Alkermès ou vermillon, même choſe que le paſtel ou graine d'écarlate.
Alun.
Alun de roche ou de Rome.
Amidon.
Arſenic.
Bois de Bréſil.
Bois de campêche.
Bois de fuſtet.
Bois d'Inde & cuve d'Inde.
Bois jaune.
Boue.
Bourre ou poil de chevre.
Caſſenolle.
Cendres gravelées.
Cendres communes.
Cendres cuites.
Cendres vives.
Cérule.
Cochenille maeſtrek ou pure cochenille.
Cochenille campétiane.
Cochenille meſteque.
Coucoume ou terra merita.
Coques de noix.
Chaux.
Couperoſe.
Eau-forte.
Eaux de galle.
Eaux ſûres.
Ecorce d'aulne.
Ecorce de noyer.
Eſprit-de-vin.
Etain.
Farine de blé.
Farine de pois.
Fenu-grec.
Feuilles de noyer.
Fovic ou rodoul.
Fuſtel.
Galle d'épine d'Alep ou d'Alexandrie.
Garence.
Garouille.
Gaude.
Geneſtrolle.
Graine d'écarlate, demi-graine, *&c.* autrement dit vermillon.
Gravelle.
Gueſde.
Indigo.
Limaille de fer ou cuivre, huile d'olive.
Malherbe.
Moulée des taillandiers & émouleurs.
Orcanette.
Orſeille.
Paſtel.
Paſtel d'écarlate, qui eſt le pouſſet de graine d'écarlate ou du vermillon.
Potaſſe ou ſoude.
Racine de noyer.
Réagal ou arſenic.
Rocou ou raucour.
Rodoul.
Roudol vieux.
Safran bâtard, autrement dit ſafranbourg.
Salpêtre.
Savette.
Savon blanc.
Savon noir.
Sel armoniac.
Sel commun.
Sel de tartre.
Sel gemme.
Sel minéral.
Sel nitre.
Sommail ou ſumach vieux, qui a ſervi à paſſer les marroquins.
Soude ou potaſſe.
Soufre.
Sublimé.
Son.
Sumach.
Suie de cheminée.
Silveſtre.
Tartre.
Terra merita.
Teſtale.
Tournefol.
Trentanel.
Verdet ou verd-de-gris.
Vermillon, c'eſt le paſtel & la graine d'écarlate.
Urine.
Urſolle ou orſeille.
Vouede.
Vinaigre.

De tous les ingrédiens, les uns ſont colorans, les autres ne le ſont pas. Les derniers ne ſervent qu'à diſpoſer les matieres à recevoir les couleurs qui leur ſont imprimées par les ingrédiens colorans, ou pour en rendre les couleurs plus belles & plus aſſûrées.

Pour aſſûrer une perfection conſtante dans les *teintures* de laines, les anciens & les nouveaux reglemens ont diſtingué deux manieres de teindre les laines ou étoffes, de quelque couleur que ce ſoit. L'une s'appelle *teindre en grand & bon teint*. L'autre, *teindre en petit ou faux teint*. La premiere conſiſte à employer des drogues ou ingrédiens qui rendent la couleur ſolide, enſorte qu'elle réſiſte à l'action de l'air, & qu'elle ne ſoit que difficilement tachée par les liqueurs âcres ou corroſives : les couleurs du petit teint au contraire ſe paſſent en très-peu de tems à l'air, & ſur-tout ſi on les expoſe au ſoleil, & la plûpart des liqueurs les tachent, de façon qu'il n'eſt preſque jamais poſſible de leur rendre le premier éclat.

On ſera peut-être étonné qu'y ayant un moyen de faire toutes les couleurs en bon teint, l'on permette de teindre en petit teint ; mais trois raiſons font qu'il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, d'en abolir l'uſage. 1°. Le travail en eſt beaucoup plus facile ; la plûpart des couleurs & des nuances, qui donnent le plus de peine dans le bon teint, ſe font avec une facilité infinie en petit teint. 2°. La plus grande partie des couleurs de petit teint ſont plus vives & plus brillantes que celles du bon teint. 3°. Et cette raiſon eſt la plus forte de toutes, le petit teint ſe fait à beaucoup meilleur marché que le bon teint. Quand il n'y auroit que cette derniere raiſon, on jugera aiſément que les ouvriers font tout ce qu'ils peuvent pour ſe ſervir de ce genre de *teinture* préférablement à l'autre : c'eſt ce qui a déterminé le gouvernement à faire des lois pour la diſtinction du grand & du petit teint.

Ces lois preſcrivent les ſortes de laines & d'étoffes qui doivent être de bon teint, & celles qu'il eſt permis de faire en petit teint. C'eſt la deſtination des laines filées & le prix des étoffes qui décident de la qualité de la *teinture* qu'elles doivent recevoir. Les laines pour les canevas & les tapiſſeries de haute & baſſe-liſſe, & les étoffes dont la valeur excede de quarante ſols l'aune en blanc, doivent être de bon teint. Les étoffes d'un plus bas prix, ainſi que les laines groſſieres deſtinées à la fabrique des tapiſſeries, appellées *bergame* & *point d'hongrie*, peuvent être en petit teint. Tel étoit l'eſprit du réglement de M. Colbert en 1667 ; & c'eſt ſur le même principe qu'a été fait celui de M. Orry, contrôleur général des finances en 1737. On y a éclairci un grand nombre de difficultés qui nuiſoient à l'exécution du premier, & on y eſt entré dans le détail qui a été jugé néceſſaire pour prévenir, ou au-moins pour découvrir toutes les prévarications qui pourroient ſe commettre.

C'eſt pour ces mêmes raiſons que les Teinturiers du grand & bon teint ſont un corps ſéparé de ceux du petit teint, & qu'il n'eſt pas permis aux uns d'employer, ni même de tenir chez eux les ingrédiens affectés aux autres. Il y a dans le royaume une troiſieme communauté, qui eſt celle des Teinturiers en ſoie, laine & fil. Ceux-ci ont la permiſſion de faire le grand & le petit teint : mais cette communauté forme trois branches, dont l'une eſt pour la ſoie, la ſeconde pour la laine filée, & la troiſieme pour le fil. Le teinturier qui a opté pour un de ces trois genres de travail, ne peut faire que ce qui eſt permis à ceux de ſa branche : ainſi celui qui a opté pour le travail des ſoies, ne peut teindre ni la laine filée, ni le fil : il en eſt de même des autres. Le teinturier de cette troiſieme communauté, qui a choiſi le travail des laines filées, peut avoir chez lui les ingrédiens du grand & du petit teint ; mais il ne lui eſt pas permis de faire uſage de ceux affectés au petit teint, que ſur les laines groſſieres dont on vient de parler.

Quoique, ſuivant les ordonnances, il ne ſoit pas permis aux teinturiers du grand & bon teint d'avoir chez eux des ingrédiens affectés aux teinturiers du petit teint, & à ceux-ci d'avoir des ingrédiens affectés aux teinturiers du grand & bon teint ; néanmoins il eſt de ces mêmes ingrédiens affectés & communs aux deux corps ſéparés, tels que la racine, écorce & feuille de noyer, brou de noix, garouille, galle, ſumach, rodoul, fovic & couperoſe : mais les teinturiers du grand & bon teint ne doivent tenir que fort peu de ces quatre derniers ingrédiens, & ſeulement ce qui peut leur être néceſſaire pour quelque légere bruniture, qu'il leur eſt loiſible de don-

Digitized by Google

ner aux couleurs, qu'il leur ſeroit difficile d'aſſortir autrement à leurs nuances; ſans qu'il leur ſoit permis d'en diminuer pour cela le pié néceſſaire, qui doit être toujours auſſi fort que celui des échantillons parfaits qui doivent ſervir de pieces de comparaiſon.

Les drogues non colorantes, ou qui ne donnent point de couleur ſervant au bon teint, ſont l'alun, le tartre ou la gravelle, l'arſenic, le réagal, le ſalpêtre, ſel nitre, ſel gemme, ſel ammoniac, ſel commun, ſel minéral, ſel ou cryſtal de tartre, agaric, eſprit de vin, urine, étain, ſon, farine de pois ou de froment, amidon, chaux, cendres communes, cendres recuites & cendres gravelées. Toutes ces drogues ſervant à diſpoſer les étoffes pour attirer la couleur de l'ingrédient colorant, & rendre les couleurs plus belles & plus aſſurées, doivent être défendues aux teinturiers du petit, où elles ne ſerviroient que de contravention.

Les drogues colorantes qui doivent être employées par les teinturiers du grand & bon teint, ſont le paſtel, voüede, graine d'écarlate ou kermès, cochenille, garence, gaude, ſarette, indigo, orcanette, bois jaune, carriatour, géneſtrolle, ſénugrec, brou de noix, racine de noyer, écorce d'aulne, noix de galle, *&c.*

Les drogues colorantes défendues aux teinturiers du bon & grand teint ſont le bois d'Inde ou de Campêche, bois de Bréſil, de Ste Marthe, du Japon, de Fernambouc, ſantal, fuſtel, ni aucuns bois de *teinture*, tournefol, terra-merita, orſeille, ſafran bâtard, roucou, teinture de bourre, ſuie, graine d'Avignon, *&c.* tous ces ingrédiens étant affectés aux teinturiers du petit teint.

Par la même raiſon, les teinturiers du petit teint ne peuvent tenir chez eux aucuns ingrédiens ſuivans, ſavoir paſtel, voüede, indigo, cochenille, graine de kermès, garence, ſarette, géneſtrolle, ſénugrec, orcanette; ni même des ingrédiens non colorans affectés au grand & bon teint.

Les ingrédiens ou drogues qui croiſſent en France ſont, le paſtel ou le voüede pour le bleu; le vermillon & la garence pour le rouge; la gaude, la ſarette & la géneſtrolle pour le jaune; la racine, écorce de noyer, & coque ou brou de noix pour le fauve, autrement appellé *couleur de racine* ou *noiſette;* le roudoul, le ſovie & la couperoſe pour le noir; l'alun, la gravelle & le tartre pour les bouillons: nous avons auſſi le verdet, le ſel commun, la chaux, la cendre cuite & potaſſe, la cendre gravelée, & la plupart des ingrédiens qui ne donnent point de couleur; & outre ces drogues qui ſont bonnes, nous avons encore la caſſenolle, l'écorce d'aulne, le fuſtel, la malherbe, le trantanel, la garouille & l'orſeille, qui ſont des ingrédiens employés dans les ſoies, fil, coton, *&c.*

Ingrédiens. Deſcription de leur origine, culture, nature, qualité, eſpece; leurs propriétés & uſages; en quel cas il peut être fixé ou interdit.

Agaric minéral qui ſe trouve dans les fentes des rochers, en quelques endroits d'Allemagne, qui reſſemble à de la craie. Eſpece de champignon qui croît ſur le barix pulveriſé, pour ſervir à la *teinture* d'écarlate; c'eſt un ingrédient non colorant affecté au grand & bon teint.

Alkermès, vermillon ou graine d'écarlate, eſt une graine qui croît naturellement ſur une eſpece de petit houx, dans les lieux vagues & inutiles de la Provence, du Languedoc & du Rouſſillon, qui vient d'elle-même n'ayant pas beſoin de culture, laquelle ne doit être recueillie que quand elle eſt bien mûre, parce que c'eſt alors qu'elle rend plus de pouſſet, qu'on nomme communément *paſtel d'écarlate.* C'eſt le premier ingrédient dont on s'eſt ſervi pour la belle écarlate; mais parce qu'elle a moins de feu, & qu'elle eſt plus brune que l'écarlate qui ſe fait aujourd'hui en France, on ne ſe ſert plus de cet ingrédient, quoique la couleur qu'il donne ſoutienne plus long-tems ſon éclat, & qu'elle ne craigne point la tache de la boue & des liqueurs âcres. Les Vénitiens emploient encore cet ingrédient dans leurs écarlates, appellées communément *écarlates de Veniſe.* Il s'en emploie encore à Alger & à Tunis une quantité aſſez conſidérable qui eſt tirée de Marſeille. Cet ingrédient colorant eſt du bon & grand teint.

Alun de Rome, minéral qu'on trouve auſſi dans les mines des Pyrénées du côté de la France, un peu ſalugineux, ce qui fait qu'il eſt moindre que celui qui ſe tire de Rome ou Civita-Vecchia; peut-être encore que s'il étoit auſſi bien purifié, qu'il ſeroit auſſi bon, excepté que la qualité de la mine ne contribuât à ſa bonté, & à la préférence qu'on lui donne.

Ingrédient non colorant du bon & grand teint.

Amidon, ingrédient tiré du ſon de froment, ſert au bon & grand teint, quoique non colorant.

Arſenic, minéral, *idem* comme ci-deſſus, compoſé de beaucoup de ſoufre & d'un ſel cauſtique.

Bois de Bréſil, de Fernambouc, de Ste Marthe, du Japon, ſe tire du pays dont il porte le nom; c'eſt un ingrédient qui n'eſt propre que pour le petit teint: il eſt colorant.

Bois de Campêche ou bois d'Inde, ingrédient colorant tiré du pays dont il porte le nom; il eſt d'un très-grand uſage pour le petit teint: il vaut mieux que le bois de Bréſil.

Bois de fuſtel, petit bois qui ſe tire de Provence, qui ne s'emploie que dans le petit teint; c'eſt un ingrédient colorant.

Bois jaune, *idem.*

Bourre ou poil de chevre, dont la couleur qui en provient eſt appellée *nacarat de bourre;* eſt une compoſition de ce même poil, qui eſt garencé par le teinturier du bon & grand teint, qui la remet enſuite au teinturier du petit, qui la fait fondre à l'aide d'une quantité ſuffiſante de cendres gravelées, de façon que ce poil étant totalement fondu, il s'enſuit une compoſition propre à faire des ceriſes en dégradations, qui ne peuvent être faites que par le teinturier du petit teint, attendu le peu de ſolidité de la couleur qui en provient; c'eſt un ingrédient colorant.

Caſſenole ou galle qui vient ſur les chênes, ingrédient non colorant du bon & grand teint.

Cendres gravelées, ingrédient non colorant qui ſe fait de la lie du vin qu'on fait brûler ou calciner, affecté au bon & grand teint.

Cendres communes, tout le monde les connoît; elles ſont pour le grand teint.

Cendres cuites, *idem.*

Cendres vives, c'eſt la chaux éteinte dans l'eau ou à l'air, ingrédient non colorant pour le bon teint.

Céruſe, préparation du plomb, par le moyen du vinaigre dont on lui fait recevoir la vapeur, ingrédient non colorant propre à blanchir les laines; il ſe trouve en France: il eſt pour le bon teint.

Cochenille maëſtrek ou pure cochenille; ſous ce nom eſt connue la cochenille meſteque ou tépatte, & la cochenille ſylveſtre ou campétiane.

La cochenille meſteque, eſt un inſecte dont on fait une recolte conſidérable dans le Mexique; les habitans du pays ont ſoin de le retirer de deſſus la plante qui le nourrit, avant la ſaiſon des pluies. Ils font mourir & ſécher ce qu'ils ont deſſein de vendre, & conſervent le reſte pour le faire multiplier quand la mauvaiſe ſaiſon eſt paſſée. Cet inſecte ſe nourrit & multiplie ſur une eſpece d'opuntia épineux, qu'on nomme *topal;* il ſe conſerve dans un lieu ſec ſans ſe gâter.

La cochenille ſylveſtre ou campetiane, ſe tire auſſi du Mexique. L'inſecte s'y nourrit, y croît & multiplie ſur les opuntias non cultivés, qui y ſont en abondance. Il y eſt expoſé dans la ſaiſons des

Digitized by Google

pluies, à toute l'humidité de l'air, & y meurt naturellement. Cette cochenille eſt toujours plus menue que la cochenille fine ou cultivée. Sa couleur eſt meilleure & plus ſolide que celle qu'on tire de la cochenille fine; mais elle n'a jamais le même éclat: & d'ailleurs il n'y a pas de profit à l'employer, puiſqu'il en faut quatre parties, & quelquefois davantage pour tenir lieu d'une ſeule partie de cochenille fine.

Coucoume ou *terra merita*, eſt une racine qui eſt apportée des Indes orientales. On la réduit en poudre très-fine pour s'en ſervir; c'eſt un ingrédient colorant qui n'eſt pas de bon teint, cependant on s'en ſert pour donner plus de feu à l'écarlate, & quelquefois pour dorer les jaunes faits avec la gaude.

Coques ou brou de noix, ingrédient ſervant au grand & petit teint: tout le monde en ſait l'origine.

Couperoſe, ſe tire des mines de Flandre, de Liege & d'Angleterre; il y en a des mines dans les Pyrénées du côté de la France, mais elle eſt plus groſſe & plus argilleuſe; c'eſt un ingrédient colorant affecté au grand & petit teint.

Eau de galle, compoſition pour la *teinture* des ſoies; c'eſt l'engalage même, ou l'eau dans laquelle la galle eſt infuſée: cet ingrédient eſt non colorant.

Eau-forte, ingrédient non colorant dont la compoſition eſt très-connue, affecté au bon teint.

Eaux sûres, ingrédient non colorant, affecté au grand teint. C'eſt une compoſition faite du ſon de froment bouilli dans de l'eau, qu'on laiſſe repoſer pour en faire uſage.

Ecorce d'aune, écorce de noyer, ingrédient colorant affecté au grand & petit teint; chacun en connoit l'origine.

Eſprit-de-vin, ingrédient non colorant, affecté au grand & bon teint, dont l'origine ou compoſition eſt connue.

Eſtain, *idem*.

Farine de blé', affectée au grand teint.

Farine de pois, *idem*.

Fénu-gret ou fenu-grec, herbe qui croît en France, ingrédient non colorant du bon & grand teint, ſervant à aviver les couleurs.

Feuilles de noyer, ingrédient colorant du grand & du petit teint.

Fuſtel ou fuſtet, petit bois qui ſe tire de Provence. Il donne une couleur orangée qui n'eſt pas ſolide, & ne s'emploie que dans le petit teint, comme la racine de noyer ou le brou de noix.

Galle d'épine, d'Alep, & d'Alexandrie, ſe tire des pays dont elle porte le nom, ingrédient qui croît ſur les chênes, qui eſt affecté au grand & petit teint. Il eſt colorant, les meilleurs viennent d'Alep & de Tripoli.

Garence, ingrédient colorant du grand & bon teint, racine qui vient naturellement dans la plûpart des provinces du royaume, qui eſt cultivée avec ſoin dans la Flandre & dans la Zélande, & dont la meilleure ſe recueille aux environs de l'Iſle, dont la culture & l'entretien ſont fort faciles. Elle croît dans les terres médiocrement bonnes & qui ne ſont pas trop arides, quoiqu'il ſoit néceſſaire d'empêcher que l'eau n'y croupiſſe pas, parce qu'elle la pourriroit.

Les terres dans leſquelles on deſire ſemer la garence, doivent être profondément rompues & fumées avant l'hiver; celles qui ſont un peu ſablonneuſes donnent plus de facilité à la garence de groſſir ſa racine; celles qui ſeroient trop ſeches produiroient le même effet.

La garence ſe ſeme ordinairement au mois de Mars, & ſe couvre ſeulement avec la herſe ou le rateau, pour que la terre ſoit plus unie. Il faut avoir ſoin de choiſir & arracher les herbes étrangeres, principalement dans le commencement, afin qu'elles n'attirent pas la ſubſtance de la terre, & ne mêlent pas leurs racines avec celles de la garence, qu'elles empêcheroient de croître & de groſſir.

Il faut laiſſer groſſir la racine de la garence avant de l'arracher, ce qui ne ſauroit être que dix-huit mois après qu'elle a été ſemée. On commence de cueillir la plus groſſe dans le mois de Septembre, & ayant coupé la feuille des racines qui reſteront rez de terre, lorſque la graine ſe trouvera aſſez mûre pour être recueillie, on couvrira bien de terre le reſte des racines, pour les laiſſer groſſir juſqu'au mois de Septembre ſuivant, qu'on pourra auſſi arracher les plus groſſes; & ainſi conſécutivement d'année en année au mois de Septembre, pendant huit ou dix ans que la garenciere demeurera toujours peuplée, ſoit des racines qu'on y aura laiſſées pour les laiſſer groſſir, ou ſoit de celles qui reſteront au fond de la terre, ou qui ſe formeront des filamens, petits oignons ou reſte des autres racines qu'on aura arrachées: après quoi il ſera beſoin de renouveller autre part la garenciere, parce que cette terre ſera alors plus propre pour le blé que pour la remettre en garenciere. La garence produit ſi facilement, que ſa tige même couchée en terre, prend racine, & ſert à repeupler la garenciere qui a été trop épuiſée de ſa racine.

La garenciere ſe peut auſſi refaire avec le plant, en amaſſant toutes les petites racines de la vieille garenciere pour les replanter.

La racine de la garence étant arrachée, eſt miſe ſecher au ſoleil; ou bien dans les pays fort chauds, on la fait ſécher à l'ombre, pour lui conſerver plus de ſubſtance & de couleur; elle doit être miſe au moulin enſuite pour la réduire en poudre, & pour être enſuite bien enſachée ou empaquetée dans de doubles ſacs, afin qu'elle ne s'évente, pour être enſuite employée. La garence qui eſt fraîche fait la couleur plus vive, celle qui eſt faite d'un an, donne davantage de couleur; mais celle qui vieillit trop, en perdant de ſa couleur, perd auſſi de ſa vivacité, devenant terne & rendant ſa couleur de même.

Les étrangers vendent des garences ſous le nom de *billon de garence*, qui bien ſouvent n'eſt que de la terre rougeâtre, mêlée avec quelque pouſſiere de la garence, ou de la grappe de celle qui a déja été employée dans leurs pays, ce qui eſt une fraude des plus grandes; le public ſe trouvant trompé par la fauſſe *teinture*, qui n'ayant point de couleur, ne ſert qu'à ronger la laine des étoffes où la terre s'attache. On ne s'eſt étendu ſur la deſcription de cette plante, que parce que de tous les ingrédiens affectés au bon teint, il n'en eſt point de ſi utile que la garence, & peu de couleur où elle n'entre.

La garouille eſt un ingrédient colorant du bon teint, ou plante qui croît en Provence, Languedoc & Rouſſillon.

La gaude, ingrédient colorant du bon & grand teint, eſt une plante qui vient naturellement ou par culture, dans preſque toutes les provinces de la France. Il faut la faire ſécher lorſqu'elle eſt cueillie, & empêcher qu'elle ne ſe mouille pas; on ne doit pas la cueillir qu'elle ne ſoit bien mûre.

La geneſtrolle eſt une plante, de même que la gaude, ingrédient du bon teint.

Gravelle, ingrédient non colorant, qui provient de la lie de vin, de même que le tartre.

Gueſde, la cuve du bleu compoſée. Le lieu où ſont les cuves pour le bleu eſt auſſi nommé *gueſde*.

Indigo, ingrédient colorant du grand & bon teint, eſt la fécule d'une plante qu'on nomme *nil* ou *anil*. Pour faire cette fécule, on a trois cuves, l'une au-deſſus de l'autre, en maniere de caſcade. Dans la premiere, qu'on appelle *trempoire* ou *pourriture*, & qu'on remplit d'eau; on met la plante chargée de ſes feuilles, de ſon écorce & de ſes fleurs. Au bout de quel-

que tems, le tout fermente; l'eau s'échauffe & bouillonne, s'épaiſſit & devient d'une couleur de bleu, tirant ſur le violet; la plante dépoſant tous ſes ſels, ſelon les uns, & toute ſa ſubſiſtance ſelon les autres. Pour lors on ouvre les robinets de la trempoire, & l'on en fait ſortir l'eau chargée de toute cette ſubſtance colorante de la plante, dans la ſeconde cuve appellée la *batterie*, parce qu'on y bat cette eau avec un moulin à palettes, pour condenſer la ſubſtance de l'indigo, & la précipiter au fond, enſorte que l'eau redevient limpide & ſans couleur, comme de l'eau commune. On ouvre les robinets de cette cuve pour en faire écouler l'eau juſqu'à la ſuperficie de la fécule bleue: après quoi on ouvre d'autres robinets qui ſont plus bas, afin que la fécule tombe au fond de la troiſieme cuve, appellée *repoſoir*, parce que c'eſt-là où l'indigo ſe repoſe & ſe deſſeche. On l'en tire pour former des pains, des tablettes.

L'on trouve à la côte de Coromandel & à Pondichéry deux ſortes d'indigo, l'une beaucoup plus belle que l'autre; il y en a encore pluſieurs autres ſortes qui augmentent de prix ſelon leur qualité. L'indigo de Java, ou indigo de Javan, eſt le meilleur de tous; c'eſt auſſi le plus cher, & par conſéquent il y a peu de teinturiers qui l'employent. Le bon indigo doit être ſi léger, qu'il flotte ſur l'eau: plus il enfonce, plus il eſt ſuſpect d'un mélange de terre, de cendre ou d'ardoiſe pilée. Sa couleur doit être d'un bleu foncé, tirant ſur le violet, brillant, vif, & pour ainſi dire éclatant. Il doit être plus beau dedans que dehors, & paroître luiſant & comme argenté. Il faut en diſſoudre un morceau dans un verre d'eau pour l'éprouver. S'il eſt pur & bien préparé, il ſe diſſoudra entierement; s'il eſt falſifié, la matiere étrangere ſe précipitera au fond du vaiſſeau. Le bon indigo brûle entierement; & s'il eſt falſifié, ce qu'il y a d'étrangers reſte après que l'indigo eſt conſumé.

Limaille de fer ou de cuivre, ingrédient non colorant prohibé dans le grand & petit teint.

Huile d'olive utile à la *teinture* du noir.

Malerbe, plante d'une odeur forte dans ſon emploi; ingrédient colorant qui croît dans le Languedoc & dans la Provence, affecté au bon & grand teint.

Moulée des Taillandiers & Emouleurs, ingrédient ſervant au noir prohibé aujourd'hui.

Orcanette prohibé.

Orſeille, ingrédient affecté au petit teint, dont la compoſition eſt d'une eſpece de mouſſe appellée *perelle*; de la chaux vive & de l'urine qu'on fait fermenter, en l'humectant & remuant de tems en tems, juſqu'à ce qu'elle ſoit devenue rouge. Il y a de l'orſeille d'herbe ou des Canaries, qui eſt beaucoup meilleure que l'orſeille faite avec de la perelle. Elle eſt compoſée de même.

Paſtel, ingrédient colorant pour le bleu, affecté au bon & grand teint. Le paſtel vient d'une graine qu'on ſeme toutes les années en Languedoc; le meilleur eſt celui qui croît dans le diocèſe d'Alby; ſa feuille eſt ſemblable à celle du plantain. On le ſeme ordinairement au commencement de Mars, & il s'en fait quatre recoltes, quelquefois cinq; il s'en eſt fait juſqu'à ſix, mais il faut pour cela des belles ſaiſons, & la ſixieme recolte ne ſert qu'à gâter celui des précédentes, ſi elles ſont mêlées enſemble.

Quoique la premiere recolte du paſtel ſemble devoir être meilleure que la ſeconde, & ainſi des autres; néanmoins le contraire arrive, lorſque le printems ſe trouve humide ou pluvieux, & que les autres ſaiſons ſe trouvent plus tempérées & plus ſeches; la trop grande humidité, en rendant la feuille du paſtel plus grande & plus graſſe, en diminue auſſi la force & la ſubſtance.

Le paſtel ne doit être cueilli que lorſqu'il eſt bien mûr. On doit laiſſer flétrir la feuille quelque tems après qu'elle eſt ramaſſée; après quoi on la met ſous la roue pour la faire piler, ce qui n'eſt que pour la mûrir davantage & lui faire perdre une partie de ſon ſuc huileux qui pourroit nuire à ſa bonté; après qu'il eſt moulu, on le laiſſe huit ou dix jours en pile, ayant ſoin de boucher les fentes & crevaſſes qui s'y font journellement, pour le laiſſer égoutter du reſte de cette humeur ſuperflue.

Après que le paſtel eſt égoutté, on en fait de petites boules qu'on appelle *cors* ou *coraignes* qu'on met ſecher à l'ombre ſur des claies qui ſont miſes exprès; on les retire enſuite pour les garder en magaſin juſqu'à ce qu'on veuille les piler ou mettre en poudre, ce qui ſe fait ordinairement au mois de Janvier, de Février ou de Mars.

Le paſtel étant rompu avec des maſſes de bois, on le mouille avec de l'eau la plus croupie, pourvu qu'elle ne ſoit pas infectée, ſale ou graiſſeuſe, étant toujours la meilleure; & après l'avoir bien mouillé & mêlé pour lui faire prendre également ſon eau, on le remue de tems en tems pendant quatre mois, du-moins trente-ſix fois, même juſqu'à quarante, afin qu'il ne s'échauffe & qu'il prenne également ſon eau par-tout; après quoi il eſt en état d'être emballé & employé dans la *teinture*, quoiqu'il ſoit meilleur d'attendre qu'il ſoit plus vieux avant de l'employer; le bon paſtel augmentant toujours de force & de ſubſtance pendant ſix, ſept, même juſqu'à dix ans, s'il eſt du meilleur.

Paſtel d'écarlate, *voyez* Alkermès.

Potaſſe, ingrédient non-colorant, c'eſt le ſel ou le fiel du verre, qui eſt une écume ſéparée de deſſus la matiere du verre avant qu'elle ſe vitrifie.

La potaſſe pour la *teinture* eſt une eſpece de cendre gravelée qui ſe tire de Pologne & de Moſcovie, ingrédient non-colorant.

Le raucou, ingrédient colorant affecté au petit teint, eſt une eſpece de pâte ſeche qui vient de l'Amérique. Cette matiere donne une couleur orangée à-peu-près comme le fuſtet; & la *teinture* n'en eſt pas plus ſolide, parce que l'air l'emporte & l'efface.

Rodoul & le ſovie, ingrédiens colorans, ſont des feuilles de petits arbriſſeaux qui ne ſe cultivent pas, affectés au petit teint pour le noir.

Safran, appellé *ſafrano* par les teinturiers de ſoie, ingrédient colorant qui n'entre point dans la *teinture* de laine, ſe tire du Levant & de l'Italie. On en cueille auſſi en France, mais il n'eſt pas auſſi bon que celui qu'on tire de l'étranger: il produit ſur la ſoie le même effet que la cochenille ſur la laine, à l'aide du jus de citron.

Le ſafranbourg *ou* ſafran bâtard, ſe trouve en Alſace & en Provence, ingrédiens pour le petit teint.

Salpêtre, ingrédient non-colorant affecté au bon teint, connu de tout le monde.

Santal, arbre qui croît dans les montagnes de Candie, dont le bois eſt rouge & dur.

Sarette, plante colorante, qui vient naturellement: elle eſt affectée au bon teint.

Savon blanc & noir, compoſition très-connue.

Sel ammoniac, ſel commun, ſel de tartre, ſel gemme, ſel minéral, ſel nitre, *voyez* CHIMIE, extraits des minéraux, tous ingrédiens non-colorans.

Soude; la meilleure ſoude ſe tire d'Alicante; c'eſt un alkali des plus forts. C'eſt une plante qui croît aux bords de la mer dans des pays chauds, qui contient beaucoup de ſel. Les Eſpagnols la font calciner dans des trous faits exprès dans la terre; ce qui produit une cendre, dont les parties s'uniſſent ſi fort, qu'il s'en forme de petites pierres qu'il faut caſſer avec le marteau pour en faire uſage.

Soufre, trop connu pour en faire la deſcription;

Digitized by Google

ingrédient propre à blanchir les laines & les soies.

Sublimé, ingrédient non colorant, affecté au grand teint; minéral corrosif extrait du mercure.

Son, connu de tout le monde, sert au grand teint.

Sumach, arbrisseau qui croît quelquefois à la hauteur d'un arbre, dont la fleur étant passée renferme une semence qui ressemble à une lentille: il croit dans les lieux pierreux: ce fruit a un goût acide & astringent; ingrédient pour le bon teint.

Suie de cheminées, affectée au petit teint.

Tartre, ingrédient non-colorant, affecté au grand teint, se tire de la lie de vin attachée au tonneau, qui est très-dure.

Terra merita, *voyez* Coucoume.

Tournesol, prohibé dans le grand & petit teint.

Trentanel, plante qui croît dans le Languedoc & dans la Provence, affectée au grand teint.

Verdet *ou* verd-de-gris, ingredient colorant, fait du marc de raisin & du cuivre, affecté au grand & bon teint.

Urine, connue.

Vouède, plante qui croît en Normandie, qui produit le même effet que le pastel, mais dont la quantité doit être plus considérable: elle se prépare de même.

Vermillon, *voyez* Alkermès.

Vinaigre, connu.

Liste des termes usités chez les Teinturiers. Abattre le bouillon; c'est rafraichir le bain avec de l'eau froide, avant d'y mettre l'étoffe.

Achevement est l'ouvrage de finir une étoffe en noir par le teinturier du petit teint.

Acquérir du fonds; c'est quand une couleur, bien loin de diminuer à l'air, devient plus belle.

Asseoir une cuve; c'est y mettre tous les ingrédiens qui doivent la composer.

Assiette d'une cuve; ce sont les ingrédiens posés.

Aviver; c'est donner du feu au rouge.

Barril, petit tonneau pour mêler ou humecter les drogues, avant que de les mettre dans la chaudiere.

Balai, pour nettoyer les chaudieres.

Bain, *teinture* composée prête à recevoir l'étoffe ou la laine.

Bouillon, préparation des ingrédiens non-colorans pour disposer l'étoffe à recevoir la couleur de l'ingrédient colorant.

Brevet, bain d'un guesde ou d'une cuve, qu'on dispose à faire réchauffer.

Bruniture, *teinture* ou bouillon, qui sur une couleur claire, rend l'etoffe plus brune.

Brunit, *idem.*

Coup de pié, cuve qui a été garnie de chaux en la réchauffant, & qui s'use trop promptement.

Cuve d'inde; c'est une cuve composée d'indigo sans pastel, dans laquelle on teint à froid.

Cuve en œuvre, quand elle n'a ni trop ni trop peu de chaux, & qu'il ne lui manque que d'être chaude pour travailler.

Cuve garnie, cuve composée de tous les ingrédiens, & qui n'est pas encore formée pour travailler, ou qui n'a pas assez fermenté.

Cuve rebutée, qui ne jette du bleu que quand elle est froide.

Cuve qui souffre, qui n'a pas assez de chaux.

Cuve usée, qui a trop de chaux, laquelle ne peut travailler, que la chaux ne soit usée.

Cuve sourde, cuve qui commence à faire du bruit ou des petillemens pour se former.

Poser une cuve; c'est y mettre tous les ingrédiens servans à sa composition.

Asseoir une cuve, *idem.*

Assiette de la cuve, c'est la cuve garnie.

Pallier la cuve; c'est remuer ou bouillir le marc ou la pâtée de la cuve avec le liquide.

Heurter la cuve; c'est pousser brusquement & avec force la surface du bain jusqu'au fond de la cuve, & par-là y donner de l'air.

Cuivreux, écume qui paroît sur la surface du bain de la cuve.

Dégarnir la cuve. C'est y mettre du son & de la garance à discrétion pour qu'elle soit moins chargée.

Débouilli ou débout. Epreuve qui se fait pour connoître si une étoffe est de bon teint ou non.

Donner l'eau. C'est achever de remplir la cuve qui ne jette pas du bleu, & y mettre de l'indigo pour qu'elle en donne.

Donner le pié. C'est donner de la chaux à la cuve à proportion du pastel.

Donner le pié ou le fond à une étoffe, c'est lui donner une couleur qui sert de fond, & sur laquelle il en sera passé une autre. Par exemple, pour faire un vert, il faut donner un pié de jaune, & passer ensuite l'étoffe sur une cuve de bleu. Pour faire un noir, il faut donner un pié de bleu à l'étoffe, & la passer ensuite sur un bain de noir préparé.

Demi-bouillons. C'est retrancher le tartre des bouillons ordinaires. Quart de bouillon, *idem.*

Eclaircir. C'est diminuer le brun de la couleur d'une étoffe.

Event. C'est découvrir une cuve pour la pallier & y introduire de nouvel air.

Eventer une étoffe, c'est lui donner de l'air au sortir de la cuve ou de la chaudiere, pour que la couleur soit plus unie.

Eau crue. Qui ne dissout pas le savon.

Fleurée. C'est l'écume qui est ordinairement sur la surface de la cuve du bleu lorsqu'elle est tranquille.

Fonte de bourre. *Voyez* Nacaret de bourre, *aux ingrédiens.*

Friller. Pétillement que fait la cuve avant que d'être formée ou venue à doux.

Frillement, *idem.* Fleurée. *Voyez* Cuivreux.

Flambures. Taches ou inégalités qui se voient dans une étoffe quand elle n'est pas teinte comme elle doit être, ou quand elle n'a pas été éventée.

Guesde. Cuves de pastel: le lieu où elles sont posées.

Guesderon. Ouvrier qui a soin des cuves. Il est de conséquence qu'il y ait un bon guesderon chez les maîtres Teinturiers.

Gauder. C'est jaunir une étoffe avec de la gaude.

Gaudage. L'action de jaunir.

Garniture. Indigo qu'on met dans la cuve pour servir de garniture à la chaux.

La pâtée. C'est le marc qui est au fond de la cuve.

Laisser la laine sur le bouillon; c'est laisser la laine pendant cinq à six jours dans un lieu frais, après qu'elle a bouilli pendant deux heures; ce retard sert à faire pénétrer davantage le bouillon, & à augmenter l'action des sels.

Liser, *terme de Teinturier de soie*; c'est remuer les pantimes ou échevaux qui sont sur le bain du haut en bas, pour que la couleur prenne également partout.

Maniement. Action de manier le bain ou brevet de la cuve pour connoître si elle est bonne.

Passes. C'est plonger l'étoffe dans la cuve. La plonger à plusieurs reprises, c'est lui donner plusieurs passes.

Rabat. C'est l'écume qui se trouve sur la cuve du bleu lorsqu'on la pallie avec le rable.

Répandre la chaux. C'est en fournir à la cuve après qu'elle est bien palliée.

Roser. C'est donner un œil cramoisi au rouge & le rendre plus brun; c'est le contraire d'aviver.

Rancir. C'est le même qu'aviver.

Digitized by Google

Rance. C'eſt quand l'écarlate eſt trop orangée ou qu'elle jaunit un peu.

Racinage. Maniere de teindre les laines avec la racine.

Rudir l'étoffe. C'eſt, dans le noir, augmenter de couperoſe.

Rabat. Bruniture d'une étoffe avec des ingrédiens convenables.

Rabattre. Action de brunir l'étoffe.

Rejets. *Voyez* Paſſe.

Santaller. C'eſt paſſer une étoffe ſur un bain compoſé de ſantal & autres ingrédiens colorans.

Surmonter la galle. *Voyez* Rudir.

Trancher, tranche. C'eſt quand l'intérieur du tiſſu d'un drap eſt égal à la ſuperficie, lorſqu'on le coupe, de quelque couleur qu'il ſoit.

Venir à doux. C'eſt lorſque la cuve jette du bleu à la ſurface.

Uſer de chaux. Qualité du paſtel qui en demande plus ou moins.

Principaux inſtrumens propres à la teinture. Planche premiere. La citerne, le chapelet, le reſervoir, la ſoupape.

Planche II. Le laboratoire. Le fourneau, le chevalet, les chaudieres, le tour, le robinet.

Planche III. Le gueſde. Chaudieres à rechauffer les cuves du gueſde.

Gouttiere pour conduire le brevet ou bain dans les cuves.

Cuves du gueſde.

Barque, vaiſſeau long à l'uſage des teinturiers en ſoie.

Planche IV. Coupe du fourneau pour chauffer les chaudieres.

Tour ſur lequel ſont paſſés les draps qui ſont teints dans les chaudieres.

Liſoir pour tenir la ſoie ou la laine filée qui paſſe dans les échevaux.

Pouſſoir pour plonger les draps à la riviere.

Batte pour les battre à meſure qu'on les lave.

Fendoir ou martin pour fendre le bois.

Pêle à braiſe.

Planche V. Champagne. Cercle de fer garni de cordes qui eſt ſuſpendu dans la cuve, afin d'empêcher l'étoffe de toucher au marc ou à la pâtée.

Moulinet pour tordre le drap quand on le ſort de la cuve; le tordoir, le crochet qui tient la champagne ſuſpendue dans la cuve. Il y en a trois, quelquefois quatre. Crochet avec lequel on mene le drap en cuve.

Jallier, bâton pour conduire les draps qui ſe teignent dans la chaudiere à meſure qu'ils tournent.

Chaſſe fleurée, planche de bois qui ſert à tirer l'écume, ou la fleurée de la cuve de côté, afin que le drap ne ſoit point taché.

Bâton à tordre les laines filées ou ſoies.

Rable pour pallier la cuve.

Jet pour ſortir ou donner de l'eau dans les cuves.

La cuve du gueſde.

Planche VI. Rame pour dreſſer les draps lorſqu'ils ſont teints.

Table ou couchoir à drap pour les broſſer quand ils ſont ſecs.

Faudets dans leſquels le drap ſe ramaſſe à meſure qu'on le broſſe; broſſe à coucher le poil du drap, tamis pour paſſer les drogues, ſebille ou tranchoir pour prendre les drogues.

Paſſoir pour les liquides.

Jatte pour les compoſitions.

Manne pour le tranſport des laines en toiſon.

Outre ces inſtrumens, on ſe ſert encore du moulin à indigo, ou d'un mortier pour le broyer, d'une civiere, qui eſt une eſpece d'échelle qui ſe met au-travers de la cuve ou de la chaudiere, ſur laquelle on met la laine en toiſon teinte pour la faire égoutter, d'un chauderon pour les eſſais, poëlons, ſceaux, tonneaux ou tonnes, étouffoirs, planches à fouler, fourgons, réchauds, baſſin de cuivre, vaiſſeaux de verre ou de grais pour contenir la compoſition de l'écarlate, balais de jonc pour nettoyer les chaudieres, leurs couvercles, ſablon, éponge, *&c.*

Des couleurs du grand & bon teint. On appelle toutes les couleurs ſolides, *couleurs de grand & bon teint;* & les autres, *couleurs de petit teint.* Quelquefois on nomme les premieres, *couleurs fines;* & les autres, *couleurs fauſſes.* Mais cette expreſſion peut être ſujette à équivoque; parce qu'on peut confondre quelquefois les couleurs fines avec les couleurs hautes, qui ſont celles où entre la cochenille, & dont le prix eſt plus conſidérable que celui des autres.

Les expériences, qui ſont un très-bon guide dans la Phyſique ainſi que dans les arts, ont démontré que la différence des couleurs, ſelon la diſtinction précédente, dépend en partie de la préparation du ſujet qu'on veut teindre, & en partie du choix des matieres colorantes qu'on emploie enſuite pour lui donner telle couleur. Ainſi on penſe, & on peut le dire comme un principe général de l'art, que toute la méchanique de la *teinture* conſiſte à dilater les pores du corps à teindre, à y dépoſer des particules d'une matiere étrangere, & à les y retenir par une eſpece d'enduit, que ni l'eau de la pluie, ni les rayons du ſoleil ne puiſſent altérer; à choiſir les particules colorantes d'une telle ténuité, qu'elles puiſſent être retenues, ſuffiſamment enchâſſées dans les pores du ſujet, ouverts par la chaleur de l'eau bouillante, puis reſſerrés par le froid, & de plus enduits de l'eſpece de maſtic que laiſſent dans ces mêmes pores les ſels choiſis pour les préparer. D'où il ſuit que les pores des fibres de la laine dont on a fabriqué, ou dont on doit fabriquer des étoffes, doivent être nettoyés, aggrandis, enduits, puis reſſerrés, pour que l'atome colorant y ſoit retenu à-peu-près comme un diamant dans le chaton d'une bague.

L'expérience a fait connoître qu'il n'y a point d'ingrédient de la claſſe du bon teint, qui n'ait une faculté aſtringente & précipitante, plus ou moins grande; que cela ſuffit pour ſéparer la terre de l'alun, l'un des ſels qu'on emploie dans la préparation de la laine avant que de la teindre; que cette terre unie aux atomes colorans forme une eſpece de laque ſemblable à celle des Peintres, mais infiniment plus fine; que dans les couleurs vives, telles que l'écarlate, où l'on ne peut employer l'alun, il faut ſubſtituer à ſa terre, qui eſt toujours blanche quand l'alun eſt bien choiſi, un autre corps qui fourniſſe à ces atomes colorans une baſe auſſi blanche; que l'étain pur donne cette baſe dans la *teinture* en écarlate; que lorſque tous ces petits atomes de laque terreuſe ſe ſont introduits dans les pores dilatés du ſujet, l'enduit que le tartre, autre ſel ſervant à ſa préparation, y a laiſſé, ſert à y maſtiquer ces atomes; & qu'enfin le reſſerrement des pores, occaſionné par le froid, ſert à les y retenir.

Peut-être que ces couleurs de faux teint n'ont ce défaut, que parce qu'on ne prépare pas ſuffiſamment le ſujet, enſorte que les particules colorantes n'étant que dépoſées ſur la ſurface liſſe, ou dans des pores dont la capacité n'eſt pas ſuffiſante pour les recevoir, il eſt impoſſible que le moindre choc ne les détache. Si l'on trouvoit le moyen de donner aux parties colorantes des bois de *teinture* l'aſtriction qui leur manque, & qu'en même tems on préparât la laine à les recevoir, comme on la prépare, par exemple, à recevoir le rouge de la garence, il eſt certain qu'on parviendroit à rendre les bois auſſi utiles aux teinturiers du bon teint, qu'ils l'ont été juſqu'a préſent aux teinturiers du petit teint.

Digitized by Google

Du bleu. Le bleu ſe donne aux laines, ou étoffes de laine de toute eſpece, ſans qu'il ſoit beſoin de leur faire d'autre préparation que de les bien mouiller dans l'eau commune tiede, & de les exprimer enſuite, ou les laiſſer égoutter : cette précaution eſt néceſſaire, afin que la couleur s'introduiſe plus facilement dans le corps de la laine, & qu'elle ſe trouve par-tout également foncée : & il eſt néceſſaire de le faire pour toutes les couleurs, de quelque eſpece qu'elles ſoient, tant ſur les laines filées, que ſur les étoffes de laine.

A l'égard des laines en toiſon, qui ſervent à la fabrique des draps, tant de mélange que d'autre ſorte, & que pour cette raiſon on eſt obligé de teindre avant qu'elles ſoient filées, il faut avoir ſoin qu'elles ſoient bien dégraiſſées. On a fait voir dans le traité de la draperie la façon de faire cette opération, ainſi on n'en parlera pas dans celui-ci ; il ſuffira d'obſerver que le dégrais eſt néceſſaire pour toutes les laines qu'on veut teindre avant que d'être filées ; de même qu'il faut toujours mouiller celles qui le ſont, & les étoffes de toute eſpece, afin qu'elles prennent la couleur plus également.

Des cinq couleurs matrices ou primitives dont il a été parlé au commencement de cet article, il y en a deux qui ont beſoin d'une préparation que l'on donne avec des ingrédiens qui ne fourniſſent aucune couleur, mais qui par leur acidité, & par la fineſſe de leur terre, diſpoſent les pores de la laine à recevoir la couleur ; cette préparation eſt appellée le *bouillon;* il varie ſuivant la nature & la nuance des couleurs ; celles qui en ont beſoin ſont le rouge, le jaune, & les couleurs qui en dérivent ; le noir exige une préparation qui lui eſt particuliere ; le bleu & le fauve, ou couleur de racine, n'en demandent aucune, il ſuffit que la laine ſoit bien dégraiſſée & mouillée ; & même pour le bleu, il n'y a pas d'autre façon à y faire, que de la plonger dans la cuve, l'y bien remuer, & l'y laiſſer plus ou moins long-tems, ſuivant qu'on veut la couleur plus ou moins foncée. Cette raiſon, jointe à ce qu'il y a beaucoup de couleurs pour leſquelles il eſt néceſſaire d'avoir précédemment donné à la laine une nuance de bleu, fait qu'on commencera par donner ſur cette couleur les regles les plus préciſes qu'il ſera poſſible : car s'il y a beaucoup de facilité à teindre la laine en bleu, lorſque la cuve de bleu eſt une fois préparée ; il n'en eſt pas de même de la préparation de cette cuve, qui eſt réellement l'opération la plus difficile de tout l'art de la *teinture* ; il ne s'agit dans toutes les autres que d'exécuter d'après des procedés ſimples, tranſmis des maîtres à leurs apprentifs.

Il y a trois ingrédiens qui ſervent à teindre en bleu ; ſavoir le paſtel, le vouede, & l'indigo : on donnera les préparations de chacune de ces matieres, en commençant par le paſtel.

De la cuve de paſtel. Pour mettre en état le paſtel de donner ſa *teinture* bleue, on ſe ſert de grandes cuves de bois de dix à douze piés de diametre, & de ſix à ſept d'hauteur ; elles ſont formées de douves ou pieces de bois de ſix pouces de largeur & de deux d'épaiſſeur, & bien cerclées de fer de trois piés en trois piés ; lorſqu'elles ſont conſtruites, on les enfonce dans la terre, enſorte qu'elles n'excédent que de trois piés & demi, ou quatre piés au plus, afin que l'ouvrier puiſſe manier plus commodément les laines ou les étoffes qui ſont dedans ; ce qui ſe fait avec de petits crochets doubles, emmanchés de longueur convenable, ſelon le diametre de la cuve ; le fond de ces cuves n'eſt point de bois, mais pavé avec chaux & ciment ; ce qui cependant n'eſt pas eſſentiel, & ne ſe pratique qu'à cauſe de leur grandeur, & parce qu'il ſeroit difficile qu'un fond de bois d'une ſi grande étendue, pût ſoutenir tout le poids de ce que la cuve doit contenir ; plus ces cuves ſont grandes, mieux l'opération réuſſit. Ordinairement on prend trois ou quatre balles de paſtel, & ayant bien nettoyé la cuve, on en fait l'aſſiette comme il ſuit.

On charge une chaudiere de cuivre proche de la cuve, d'eau la plus croupie qu'on puiſſe avoir, ou ſi l'eau n'eſt pas corrompue ou croupie, on met dans la chaudiere une poignée de geneſtrolle ou de ſoin, c'eſt-à-dire environ trois livres, avec huit livres de garence biſe, environ, ou le bain vieux d'un garençage, pour épargner la garence, qui même ſera un meilleur effet. La chaudiere étant remplie, & ayant allumé le feu deſſous, on la fait bouillir une heure & demie, deux heures, même juſqu'à trois, puis on la verſe, au moyen de la gouttiere, dans la grande cuve de bois, bien nétoyée, & au fond de laquelle on doit mettre un chapeau plein de ſon de froment. En ſurvuidant le bain bouillant de la chaudiere dans la cuve, & pendant qu'il coulera, on mettra dans cette cuve les balles de paſtel, l'une après l'autre, afin de pouvoir mieux les rompre, pallier, & remuer avec les rables : on continuera d'agiter juſqu'à ce que tout le bain chaud ſoit ſurvuidé dans la cuve, & lorſqu'elle ſera remplie un peu plus qu'à moitié, on la couvrira avec des couvertures ou draps un peu plus grands que ſa circonférence, & on la laiſſera repoſer quatre bonnes heures.

Quatre heures après l'aſſiette, on lui donnera l'évent, & on y fera tomber pour chaque balle de paſtel, un bon tranchoir de cendres ou de chaux vive : quand après l'éparpillement de cette chaux, la cuve aura été bien palliée, on la recouvrira de même qu'auparavant, excepté néanmoins un petit eſpace de quatre doigts, qu'on laiſſera découvert pour lui donner un peu d'évent.

Quatre heures après on la retranchera, puis on la recouvrira & la laiſſera repoſer deux ou trois heures, y laiſſant, comme deſſus, une petite communication avec l'air extérieur.

Au bout de ces trois heures on pourra la retrancher encore, en palliant bien, ſi elle n'eſt pas venue à doux ; il faut, après l'avoir bien palliée, la laiſſer repoſer encore une heure & demie, prenant bien garde ſi elle ne s'apprête point, & ſi elle ne vient point à doux.

Alors on lui donnera l'eau, y mettant l'indigo dans la quantité qu'on jugera à propos : ordinairement on en emploie de délayé, plein un chaudron ordinaire d'attelier, pour chaque balle de paſtel ; ayant rempli la cuve à ſix doigts près du bord, on la palliera bien, & on la couvrira comme auparavant.

Une heure après lui avoir donné l'eau, on lui donnera le pié, ſavoir deux tranchoirs de chaux pour chaque balle de paſtel, plus ou moins, ſelon la qualité du paſtel, & ſelon qu'on jugera qu'il uſe de chaux.

Ayant recouvert la cuve, on y mettra au bout de trois heures, un échantillon qu'on y laiſſera entierement ſubmergé pendant une heure ; au bout de ce tems, vous le retirerez pour voir ſi la cuve eſt en état ; ſi elle y eſt, cet échantillon doit ſortir verd, & prendre la couleur bleue, étant expoſé une minute à l'air.

Trois heures après il faudra la pallier, & y repandre de la chaux ce dont elle aura beſoin ; puis la recouvrir, & au bout d'une heure & demie, la cuve étant raſſiſe, on y mettra un échantillon qui ne ſera levé qu'au bout d'une heure & demie, pour voir l'effet du paſtel ; & ſi l'échantillon eſt d'un beau verd, & qu'il prenne un bleu foncé à l'air, on y en remettra encore un autre pour être aſſuré de l'effet de la cuve ; ſi cet échantillon paroît aſſez monté en couleur, on achevera de remplir la cuve d'eau chaude, & s'il ſe peut d'un vieux bain de garençage, & on la palliera ;

Digitized by Google

ſi on juge que la cuve a encore beſoin de chaux ; on lui en donnera une quantité ſuffiſante, ſelon qu'à l'odeur & au maniement on jugera qu'elle en a de beſon : cela fait, on la recouvrira, & une heure après, ſi elle eſt en bon état, on mettra les étoffes dedans, & on en fera l'ouverture.

La cuve étant préparée, & avant que d'en faire l'ouverture, on place dedans une champagne, qui ſert à empêcher que les laines ou étoffes ne tombent dans le fond, & ne ſe mêlent avec la pâtée ou le marc qui y eſt : on la ſoutient pour cet effet, à la hauteur que l'on veut, par le moyen de trois ou quatre cordes que l'on attache aux bords de la cuve.

Ce n'eſt pas encore aſſez de ſavoir poſer une cuve, il faut encore ſavoir bien la gouverner ; c'eſt pour cela qu'il eſt d'une conſéquence extrême que les maîtres teinturiers aient des bons gueſderons, afin de connoître lorſque la cuve eſt bien en œuvre, c'eſt-à-dire, quand elle eſt en état de teindre en bleu, ce qui ſe connoît quand la pâtée, ou le marc qui ſe tient au fond eſt d'un verd brun ; quand il change étant tiré hors de la cuve ; quand la fleurée eſt d'un beau bleu turquin ou perſe, & quand l'échantillon qui y a été tenu plongé pendant une heure, eſt d'un beau verd d'herbe foncé.

Lorſqu'elle eſt bien en œuvre, elle a auſſi le brevet ouvert clair & rougeâtre, & les gouttes & rebords qui ſe font ſous le rable, en levant le brevet, ſont bruns.

Quand on manie le brevet, il ne doit être ni rude entre les doigts, ni trop gras ; & il ne doit avoir ni odeur de chaud, ni odeur de leſſive : voila à-peu-près toutes les marques d'une cuve qui eſt en bon état.

Les deux extrémités auxquelles la cuve ſe trouve expoſée, ſont celles d'avoir trop ou trop peu de chaux ; les bons gueſderons ſavent remédier à ces inconvéniens, en jettant dans la cuve ou du tartre, ou du ſon, ou de l'urine, quand elle eſt trop garnie de chaux ; & quand elle ne l'eſt pas aſſez, il faut en mettre, crainte que la cuve ne ſe perde ; ce qui arrive lorſque le paſtel a uſé toute ſa chaux ; ayant ſoin de la pallier juſqu'à ce qu'elle ſoit portée au degré convenable pour être en état de travailler.

La quantité de paſtel & d'indigo qui conviennent pour aſſeoir une cuve, doit être proportionnée à ſa grandeur, obſervant néanmoins qu'une livre d'indigo de guatimalo, produit autant d'effet que ſeize de paſtel, ce qui fait que la doſe ordinaire d'indigo eſt de ſix livres pour une balle de pâſtel de cent cinquante livres environ.

Lorſque la cuve commence à s'affoiblir, & à ſe refroidir, il faut la rechauffer ; cette opération demande autant de ſoin que pour la poſer ; pour y parvenir il faut pallier la cuve, après l'avoir remplie de l'eau chaude, & la laiſſer repoſer deux jours au-moins, après quoi on remet le brevet dans la chaudiere de cuivre, en le faiſant paſſer de la cuve, par le moyen de la gouttiere, & lorſqu'il eſt bouillant on le fait repaſſer de nouveau dans la cuve, palliant la pâtée à meſure que le bain chaud y tombe par l'extrémité du canal : on peut y ajouter en même tems un plein chauderon d'indigo préparé, c'eſt-à-dire qui aura été broyé & fondu dans une quantité d'eau qui aura bouilli à gros bouillon pendant trois quarts-d'heures, ou environ, dans laquelle on aura ajouté ſur quatre-vingt livres, douze ou treize livres de garence, & quarante livres de cendres gravelées ou environ, le tout ſur vingt-cinq ſeaux environ d'eau claire : on peut y ajouter encore un chapeau plein de ſon de froment.

Lorſque la cuve a été réchauffée, il faut attendre qu'elle ſoit en œuvre pour la garnir. Si on le faiſoit un peu trop tôt, elle ſe troubleroit ; il arriveroit la même choſe, ſi on avoit mis un peu de pâtée dans la chaudiere. Le remede en ce cas eſt de la laiſſer repoſer avant que de la faire travailler, juſqu'à ce qu'elle ſoit remiſe, ce qui va quelquefois à un jour.

On pourroit aſſeoir des cuves avec du paſtel ſans indigo, mais outre que le bleu ne ſeroit pas auſſi beau, la quantité du paſtel qui ſe conſommeroit ne feroit pas revenir les frais de *teinture* à un meilleur prix ; au contraire, puiſqu'il a été vérifié par des experiences répétées, que quatre livres de bel indigo de guatimalo rendent autant qu'une balle de paſtel albigeois, & cinq livres autant qu'une balle de lauragais qui peſe ordinairement deux cens dix livres : ainſi l'emploi de l'indigo, mêlé avec le paſtel, eſt d'une grande épargne & évite beaucoup de frais ; puiſque pour avoir autant d'étoffes teintes par une ſeule aſſiette avec de l'indigo, il en faudroit faire deux, ſi on le ſupprimoit ; encore n'auroit-on pas préciſément autant de *teinture*.

L'indigo deſtiné à la cuve de paſtel, a beſoin d'être préparé dans une chaudiere particuliere, qui doit être dans l'atelier ou gueſde, où il faut le faire diſſoudre ou fondre. Quatre-vingt ou cent livres d'indigo, demandent une chaudiere qui tienne trente à trente-cinq ſeaux d'eau.

On le fond dans une leſſive ; & pour la faire, on charge la chaudiere d'environ vingt-cinq ſeaux d'eau claire, on y ajoute plein un chapeau de ſon de froment, avec douze ou treize livres de garence non robée, & quarante livres de cendre gravelée ; cette quantité d'ingrédiens eſt pour quatre-vingt livres d'indigo. Il faut faire bouillir le tout à gros bouillon pendant trois quarts-d'heure environ ; enſuite retirer le feu de deſſous le fourneau, & laiſſer repoſer cette leſſive pendant demi-heure, afin que la lie ſe dépoſe au fond. Enſuite il faut ſurvuider le clair dans des tonneaux nets, placés exprès auprès de la chaudiere. Oter le marc reſté dedans la chaudiere, & la faire bien laver, y renverſer la leſſive claire qui avoit été vuidée dans des tonneaux ; allumer un petit feu deſſous, & y mettre en même tems les quatre-vingt livres d'indigo réduits en poudre. Il faut entretenir le bain dans une chaleur forte, mais ſans le faire bouillir, & faciliter la diſſolution de cet ingrédient, en palliant avec un petit rable ſans diſcontinuer, afin d'empêcher qu'il ne s'encroûte & ne ſe brûle au fond de la chaudiere. On entretient le bain dans une chaleur moyenne & la plus égale qu'il eſt poſſible, en y verſant de tems-en-tems du lait de chaux qu'on aura préparé exprès dans un bacquet pour le refroidir. Lorſqu'on ne ſent plus rien de grumeleux au fond de la chaudiere, & que l'indigo paroît bien délayé ou bien fondu ; on retire le feu du fourneau, & on n'y laiſſe que fort peu de braiſe pour entretenir ſeulement une chaleur tiede : il faut couvrir la chaudiere avec des planches & quelque couverture, & y mettre un échantillon d'étoffe pour voir s'il en ſort verd, & ſi ce verd ſe change en bleu à l'air ; parce que ſi cela n'arrivoit pas, il faudroit ajouter à ce bain une nouvelle leſſive préparée comme la précédente. C'eſt de cette diſſolution d'indigo dont on prend un, deux ou pluſieurs ſeaux pour les ajouter au paſtel, lorſque la fermentation l'a aſſez ouvert pour qu'il commence à donner ſon bleu.

Ce détail de la préparation d'une cuve de paſtel n'eſt pas exactement conforme à la méthode ordinaire des Teinturiers d'à préſent, mais il eſt le plus ſûr, ſuivant les expériences qui en ont été faites par un des plus habiles hommes de ce ſiecle dans le genre de la *teinture*.

Il faut bien prendre garde de ne jamais réchauffer la cuve de paſtel, qu'elle ne ſoit en œuvre, c'eſt-à-dire qu'elle n'ait ni trop, ni trop peu de chaux ; enſorte que pour être en état de travailler, il ne lui manque

manque que d'être chaude. On reconnoît qu'elle a trop de chaux à l'odorat, c'eſt-à-dire par l'odeur piquante que l'on ſent. On juge, au contraire, qu'il n'y en a pas aſſez, lorſqu'elle a une odeur douçâtre, & que l'écume ou le rabat qui s'éleve à la ſurface en la heurtant avec le rable, eſt d'un bleu pâle.

On doit avoir attention, lorſqu'on veut réchauffer la cuve, de ne la point garnir de chaux la veille, bien entendu qu'elle n'en auroit pas trop beſoin; car ſi elle étoit garnie, elle courroit riſque d'avoir un *coup de pié*; parce qu'en la réchauffant, on donne plus d'action à la chaux qui y eſt, & qu'elle s'uſe plus promptement.

On remet ordinairement de nouvel indigo dans la cuve chaque fois qu'on la réchauffe, & cela à proportion de ce qu'on a à teindre; mais il ne ſeroit pas néceſſaire d'y en remettre, ſi l'on n'avoit que peu d'ouvrage à faire, & qu'on n'eût beſoin que de couleurs claires.

A la forme des anciens réglemens, on ne pouvoit mettre que ſix livres d'indigo pour chaque balle de paſtel, parce qu'on croyoit que la couleur de l'indigo n'étoit pas ſolide, & qu'il n'y avoit qu'une quantité de paſtel qui pût l'aſſurer & la rendre bonne; mais par des expériences faites par d'habiles gens, il a été reconnu que la couleur de l'indigo, même employé ſeul, eſt toute auſſi bonne, & réſiſte autant à l'action de l'air, du ſoleil, de la pluie & des débouillis, que celle du paſtel. On a réformé cet article dans le nouveau réglement de 1737, & on a permis aux teinturiers de bon teint, d'employer dans leurs cuves de paſtel la quantité d'indigo qu'ils jugent à propos.

Lorſqu'une cuve a été réchauffée deux ou trois fois, & que l'on a bien travaillé deſſus, on conſerve ſouvent le même bain, mais on enleve une partie de la pâtée que l'on remplace par de nouveau paſtel. On ne peut preſcrire aucune doſe ſur cela, parce qu'elle dépend du travail que le teinturier a à faire. Il y a des Teinturiers qui conſervent pluſieurs années le même bain dans leurs cuves, ne faiſant que les renouveller de paſtel & d'indigo à meſure qu'ils travaillent deſſus: d'autres vuident la cuve en entier & changent de bain, lorſque la cuve a été réchauffée ſix ou ſept fois, & qu'elle ne donne plus aucune *teinture*. Il n'y a qu'un long uſage qui puiſſe apprendre laquelle de ces pratiques eſt la meilleure; il eſt cependant plus raiſonnable de croire, qu'en la renouvellant en entier de tems-en-tems, elle donnera des couleurs plus vives & plus belles. Les meilleurs Teinturiers n'agiſſent pas autrement.

Il faut encore obſerver de ne pas réchauffer la cuve lorſqu'elle ſouffre, parce qu'elle ſe tourneroit en chauffant, & courroit riſque d'être entierement perdue; enſorte que la chaleur acheveroit d'uſer en peu de tems la chaux qui y étoit déja en trop petite quantité. Si on s'en apperçoit à tems, le remede ſeroit de la rejetter dans la cuve ſans la chauffer davantage, & de la garnir de chaux. On attendroit enſuite qu'elle fût revenue en œuvre pour la réchauffer.

Quand on la réchauffe, il faut prendre garde de mettre de la pâtée dans la chaudiere avec le bain ou brevet. Il faut auſſi avoir grande attention de ne la pas chauffer juſqu'à faire bouillir, parce que tout le volatil néceſſaire à l'opération s'évaporeroit. Il y a quelques teinturiers, qui, en réchauffant leurs cuves, ne mettent pas l'indigo auſſitôt après que le bain eſt verſé de la chaudiere dans la cuve, & qui ne l'y font entrer que quelques heures après, lorſqu'ils voient que la cuve commence à venir en œuvre. Ils ne prennent cette précaution, que dans la crainte qu'elle ne réuſſiſſe, & que leur indigo ne ſoit perdu: mais de cette maniere l'indigo ne donne pas ſi bien ſa couleur; car on eſt obligé de travailler ſur la cuve, auſſi-tôt qu'elle eſt en état, afin qu'elle ne ſe refroidiſſe pas, & l'indigo n'étant pas tout-à-fait diſſout ou tout-à-fait incorporé, de quelque maniere qu'on l'employe, il ne fait pas d'effet. Ainſi il vaut mieux le mettre dans la cuve auſſitôt qu'on y a jetté le bain, & la bien pallier enſuite.

On conſtruit en Hollande des cuves qui n'ont pas beſoin d'être réchauffées ſi ſouvent que les autres. Il y en a de ſemblables en France. Toute la partie ſupérieure de ces cuves, à la hauteur de trois piés, eſt de cuivre. Elles ſont de plus entourées d'un petit mur de brique, qui eſt à ſept ou huit pouces de diſtance du cuivre. On met dans cet intervalle de la braiſe qui entretient pendant très-long-tems la chaleur de la cuve, enſorte qu'elle demeure pluſieurs jours de ſuite en état de travailler ſans qu'il ſoit néceſſaire de la réchauffer. Ces ſortes de cuves ſont beaucoup plus cheres que les autres, mais elles ſont très-commodes, ſur-tout pour y paſſer des couleurs fort claires, parce que la cuve ſe trouve toujours en état de travailler quoiqu'elle ſoit très-foible; ce qui n'arrive pas aux autres, qui le plus ſouvent font la couleur beaucoup plus foncée qu'on ne voudroit, à moins qu'on ne laiſſe conſidérablement refroidir; & en ce cas la couleur n'eſt plus ſi bonne & n'a plus la même vivacité. Pour faire les couleurs claires dans des cuves ordinaires, il vaut mieux en poſer exprès qui ſoient fortes en paſtel, & foibles en indigo, parce qu'alors elles donnent leur *teinture* plus lentement, & les couleurs claires ſe font avec plus de facilité.

Meſſieurs de Vanrobbais ont quatre de ces cuves à la hollandoiſe dans leur manufacture, dont la profondeur eſt de ſix piés. Les trois piés & demi d'enhaut ſont en cuivre, & les deux piés & demi du bas ſont de plomb. Le diametre du bas eſt de quatre piés & demi, & celui du haut de cinq piés quatre pouces, enſorte qu'elles contiennent environ dix-huit muids.

La cuve du vouëde ne differe en aucune façon de celle du paſtel, quant à la maniere de la préparer. Le vouëde eſt une plante qui croît en Normandie, & qu'on y prépare preſque de la même maniere que le paſtel en Languedoc. La cuve du vouëde ſe poſe comme celle du paſtel: toute la différence qu'on peut y trouver, c'eſt qu'il a moins de force & qu'il fournit moins de *teinture*.

On fait auſſi des cuves d'inde ou d'indigo dont la préparation eſt très-ſimple; on mêle ſeulement une livre de cendres gravelées avec une livre d'indigo, & on en met dans la cuve une quantité égale, c'eſt-à-dire autant de livres de cendres que d'indigo; mais comme ces cuves ne ſont pas d'uſage pour les *teintures* de laine, on n'en dira pas davantage.

On fait encore des cuves d'indigo à froid avec de l'urine qui vient en couleur à froid, & ſur leſquelles on travaille auſſi à froid. On prend une pinte de vinaigre pour chaque livre d'indigo qu'on fait digérer ſur les cendres chaudes pendant vingt-quatre heures. Au bout de ce tems, ſi tout ne paroît pas bien diſſout, on le broye de nouveau dans un mortier avec la liqueur, & on y ajoute peu-à-peu de l'urine, & un peu de garence qu'on y délaye bien. Quand cette préparation eſt faite on la verſe dans un tonneau rempli d'urine; cette ſorte de cuve eſt extrêmement commode, parce que lorſqu'elle a été miſe en état une fois, elle y demeure toujours juſqu'à ce qu'elle ſoit entierement tirée, c'eſt-à-dire que l'indigo ait donné toute ſa couleur; ainſi on peut y travailler à toute heure, au-lieu que la cuve ordinaire a beſoin d'être préparée dès la veille.

On peut faire encore des cuves chaudes d'indigo à l'urine; elles ſe préparent de la même façon à-peu-près que les froides; mais comme ces cuves ne ſont d'uſage dans aucune manufacture de *teinture*; &

Digitized by Google

que celles qui ont été faites dans ce goût n'ont servi qu'à satisfaire les curieux ; on pense qu'il seroit très-inutile d'entrer dans les détails de leur composition.

On est en usage à Rouen, & dans quelques autres villes du royaume, de teindre dans une cuve d'inde à froid & sans urine, différente des précédentes, mais on ne peut y teindre que le fil & le coton, & les cuves ne peuvent servir pour les laines. Il est vrai que ces cuves sont très-commodes en ce qu'elles viennent plus promptement que les autres, & qu'elles n'ont aucune mauvaise odeur : car il faut remarquer que si on vouloit teindre des étoffes de laine dans les cuves à l'urine, soit à froid ou à chaud, ces mêmes étoffes, quoique bien dégorgées, conservent toujours une partie de la mauvaise odeur dont l'urine les accompagne, ce qui est différent dans cette derniere qui est composée d'indigo bien pulvérisé, dans trois chopines d'eau-forte des savonniers, qui est une sorte de lessive de soude & de chaux vive, ou d'une dissolution de potasse.

On laisse aux physiciens le soin de donner la théorie de la méchanique invisible de la teinture bleue, dans laquelle il n'est pas possible d'employer les autres bleus dont les peintres se servent, tels que sont le bleu de Prusse, qui tient du genre animal & du genre minéral ; l'azur, qui est une matiere minérale vitrifiée ; l'outre-mer, qui vient d'une pierre dure préparée ; les terres colorées en bleu, *&c.* toutes ces matieres ne peuvent, sans perdre leur couleur en tout ou en partie, être réduites en atomes assez tenus pour être suspendus dans le liquide salin, qui doit pénétrer les fibres des matieres, soit animales, soit végétales, dont on fabrique les étoffes : car tous ce nom on doit comprendre aussi-bien les toiles de fil & de coton, que ce qui a été tissu en soie ou laine.

On ne connoît donc à présent que deux plantes qui donnent le bleu après leur préparation ; l'une est le pastel en Languedoc & le vouede en Normandie ; on a dit que leur préparation consiste dans la fermentation continuée presque jusqu'à la putréfaction de toutes les parties de la plante, la racine exceptée ; par conséquent dans un développement de tous leurs principes, dans une nouvelle combinaison & arrangement de ces mêmes principes, d'où il résulte un assemblage de particules infiniment déliées, qui, appliquées sur un sujet quelconque, y réfléchissent la lumiere bien différemment de ce qu'elles feroient si ces mêmes particules étoient encore jointes à celles que la fermentation en a séparées.

L'autre plante est l'anil qu'on cultive dans les Indes orientales & occidentales, & dont on prépare cette fécule qu'on envoie en Europe sous le nom d'*inde* ou d'*indigo*. Dans la préparation de cette derniere plante, les Indiens & les Américains, plus industrieux que nous, ont trouvé l'art de séparer les seules parties colorantes de la plante, de toutes les autres parties inutiles ; & les colonies françoises & espagnoles qui les ont imités, en ont fait un objet considérable de commerce.

Du rouge. Le rouge est, comme on l'a déjà dit, une des cinq couleurs matrices ou primitives, reconnues pour telles par les Teinturiers. Dans le bon teint il y a quatre principales sortes de rouge, qui sont la base de toutes les autres. Ces rouges sont, 1°. l'écarlate de graine, connue autrefois sous le nom d'*écarlate de France*, & aujourd'hui sous celui d'*écarlate de Venise* ; 2°. l'écarlate à-présent d'usage, ou écarlate couleur de feu, qui se nommoit autrefois *écarlate de Hollande*, & qui est connue aujourd'hui de tout le monde sous le nom d'*écarlate des Gobelins* ; 3°. le cramoisi ; 4°. & le rouge de garence. Il y a aussi le demi-écarlate & le demi-cramoisi ; mais ce ne sont que des mélanges des autres rouges, qui ne doivent pas être regardés comme des couleurs particulieres. Le rouge ou nacarat de bourre étoit permis autrefois dans le bon teint, mais son peu de solidité l'en a fait bannir par un nouveau réglement.

Les rouges sont dans un cas tout différent des bleus, car la laine ou l'étoffe de laine ne se plonge pas immédiatement dans la *teinture*, elle reçoit auparavant une préparation qui ne lui donne point de couleur, mais qui la dispose seulement à recevoir celle de l'ingrédient colorant. Cette préparation, comme on l'a déjà dit, se nomme *bouillon* : elle se fait ordinairement avec des acides, comme eaux fures, alun & tartre, qui peuvent être regardés comme tels, eau-forte, eau régale, *&c.* on met ces ingrédiens préparans en différente quantité, suivant la couleur & la nuance qu'on veut avoir : on se sert souvent aussi de noix-de-galle, & quelquefois de sels alkalis.

De l'écarlate. On fait différentes sortes d'écarlate, comme on l'a déja dit. L'écarlate de graine, appellée anciennement *écarlate de France*, & aujourd'hui *écarlate de Venise*, est faite avec une galle insecte, appellée *kermès*, qui se cueille en France, & en grande quantité en Espagne du côté d'Alicant & de Valence. Ceux qui l'achetent pour l'envoyer à l'étranger, l'étendent sur des toiles, & ont soin de l'arroser avec du vinaigre pour tuer les vermisseaux qui sont dedans, & qui produisent une poudre rouge qu'on sépare de la coque, après l'avoir laissée sécher en la passant par un tamis.

Lorsqu'il est question de donner le bouillon, on fait bouillir la laine ou étoffe dans une chaudiere une demi-heure environ ; & après l'avoir laissée égoutter, on prépare un bain frais, dans lequel on ajoute à l'eau qui le compose un cinquieme d'eau fure, quatre livres d'alun de Rome pilé grossierement, & deux livres de tartre rouge : on fait bouillir le tout, & aussitôt on y met la laine ou étoffe, que l'on y laisse pendant deux heures, ayant soin de la remuer continuellement, ou l'étoffe avec le tout.

Il faut observer que lorsque le bain où l'on a mis l'alun est prêt à bouillir, il se leve quelquefois très-promptement & fort de la chaudiere, si l'on n'a soin d'abattre le bouillon en y jettant un peu d'eau froide.

Lorsque la laine ou étoffe a bouilli pendant deux heures sur le bain, on la leve & on la laisse égoutter ; on exprime la laine légerement, & on l'enferme dans un sac de toile que l'on porte dans un lieu frais, où on la laisse cinq ou six jours, & quelquefois plus long-tems ; à l'égard de l'étoffe on la plie simplement, & on la met égoutter sur un chevalet : cela s'appelle *laisser la laine* ou *étoffe sur le bouillon*. Le retard sert à le faire pénétrer davantage, & à augmenter l'action des sels ; parce que comme une partie de la liqueur se dissipe toujours, il est clair que ce qui reste étant plus chargé de parties salines, en devient plus actif, bien entendu qu'il y reste cependant une quantité suffisante d'humidité ; car les sels étant une fois cristallisés & à sec, n'agissent plus.

Après que les laines ou étoffes ont été sur le bouillon pendant cinq à six jours, elles sont en état de recevoir la *teinture*. On prépare donc un bain frais, suivant la quantité de laine ou étoffe qu'on veut teindre ; & lorsqu'il commence à être tiede, on y jette douze onces de kermès pour chaque livre pesant de laine ou étoffe à teindre, si l'on veut une écarlate bien pleine & bien fournie en couleur. Si le kermès étoit trop vieux ou éventé, il en faudroit davantage & à proportion de sa qualité.

Il faut que la laine ou étoffe bouille pendant une bonne heure, après quoi on la leve pour la laisser égoutter, ayant eu soin de la bien remuer pendant le tems qu'elle étoit dans la chaudiere, après quoi on la porte à la riviere pour la laver. Quelques teinturiers ont soin de passer la laine ou étoffe, avant que

Digitized by Google

de la porter à la riviere, ſur un bain d'eau un peu tiede, dans laquelle on a fait fondre exactement une petite quantité de ſavon; ce qui donne de l'éclat à la couleur, mais en même tems la *roſe* un peu.

On appelle *écarlate demi-graine*, celle où l'on emploie moitié kermès & moitié garence. Ce mélange donne une couleur extrêmement ſolide, mais qui tire un peu ſur la couleur de ſang.

Il faut obſerver que la quantité d'ingrédiens qui entre dans la *teinture* de toutes les étoffes en général, ne doit point être auſſi conſidérable, eu égard au poids, pour l'étoffe fabriquée, que pour la laine filée ou en toiſon, attendu que la tiſſure ſerrée du drap empêche la couleur de pénetrer; ce qui fait qu'il n'eſt pas néceſſaire que l'étoffe fabriquée ſéjourne auſſi long-tems ſur le bouillon que la laine: on pourroit même la mettre à la *teinture* le lendemain qu'elle a été bouillie.

Par les épreuves qui ont été faites de l'écarlate de graine ou de kermes, ſoit en expoſant au ſoleil, ſoit par les différens débouillis, on a reconnu qu'il n'y a point de meilleure couleur ni de plus ſolide: elle va de pair pour la ſolidité avec les bleus dont on a parlé. Cependant le kermès n'eſt preſque plus d'uſage en aucun endroit qu'à Veniſe. Le goût de cette couleur a paſſé entierement depuis qu'on a pris celui des écarlates couleur de feu. On appelle préſentement cette écarlate de graine, *une couleur de ſang de bœuf*. Cependant elle a des grands avantages ſur l'autre; car elle ne noircit point & ne ſe tache point, & ſi l'étoffe s'engraiſſe, on peut enlever les taches ſans endommager la couleur. Elle n'eſt plus de mode néanmoins, & cette raiſon prévaut à tout.

De l'écarlate couleur de feu. L'écarlate couleur de feu, connue autrefois ſous le nom d'*écarlate d'Hollande*, & aujourd'hui ſous celui d'*écarlate des Gobelins*, eſt la plus belle & la plus éclatante couleur de la *teinture*. Elle eſt auſſi la plus chere, & une des plus difficiles à porter à ſa perfection. On ne peut même guere déterminer quel eſt ce point de perfection; car indépendamment des différens goûts qui partagent les hommes ſur le choix des couleurs, il y a auſſi des goûts généraux, pour ainſi dire, qui font que dans un tems des couleurs ſont plus à la mode que dans d'autres: ce ſont alors ces couleurs de mode qui ſont des couleurs parfaites. Autrefois, par exemple, on vouloit les écarlates pleines, foncées, d'une couleur que la vue ſoutenoit aiſément: aujourd'hui on les veut orangées, pleines de feu, & que l'œil ait peine à en ſoutenir l'éclat. On ne décidera point lequel de ces goûts mérite la préférence; & on va donner la maniere de les faire d'une façon & de l'autre, & de toutes les nuances qui tiennent le milieu entre ces extrémités.

La cochenille meſteque ou teſcalle eſt l'ingrédient qui donne cette belle couleur; on en a donné une deſcription, de même que de la cochenille ſilveſtre ou campetiane, ainſi on ne dira rien de plus. Il ſuffit de dire qu'il n'y a point de teinturier qui n'ait une recette particuliere pour faire l'écarlate, & chacun d'eux eſt perſuadé que la ſienne eſt préférable à toutes les autres. Cependant la réuſſite ne dépend que du choix de la cochenille, de l'eau qui doit ſervir à la *teinture*, & de la maniere de préparer la diſſolution de l'étain, que les teinturiers ont nommé *compoſition pour l'écarlate*.

Comme c'eſt par cette compoſition qu'on donne la couleur vive de feu au teint de la cochenille, qui ſans cette liqueur acide ſeroit naturellement de couleur cramoiſi, on va décrire la maniere de la préparer qui réuſſit le mieux: Il faut prendre huit onces d'eſprit de nitre, qui eſt toujours plus pur que l'eau-forte commune, & de bas prix, employée ordinairement par les teinturiers. On affoiblit cet acide nitreux en verſant deſſus huit onces d'eau de riviere filtrée. On y diſſout peu-à-peu une demi-once de ſel ammoniac bien blanc pour en faire une eau régale, parce que le nitre ſeul n'eſt pas le diſſolvant de l'étain: enfin on y ajoute ſeulement deux gros de ſalpêtre de la troiſieme cuite; on pourroit à la rigueur le ſupprimer, mais on s'eſt apperçu qu'il contribuoit à unir la couleur, c'eſt-à-dire à la faire prendre plus également. Dans cette eau régale affoiblie, on fait diſſoudre une once d'étain d'Angleterre en larmes, qui ont été grenaillées auparavant en le jettant fondu d'un peu haut dans une terrine pleine d'eau fraîche; mais on ne laiſſe tomber ces petits grains d'etain dans le diſſolvant, que les uns après les autres, attendant que les premiers ſoient diſſous avant que d'en mettre de nouveaux, afin d'éviter la perte des vapeurs rouges qui s'éleveroient en grande quantité, & qui ſe perdroient ſi la diſſolution du métal ſe faiſoit trop précipitamment. Ces vapeurs ſont néceſſaires à conſerver, & elles contribuent beaucoup à la vivacité de la couleur, ſoit parce que c'eſt un acide qui s'évaporeroit en pure perte, ſoit qu'elles contiennent un ſulphureux particulier au ſalpêtre qui donne de l'éclat à la couleur. Cette méthode eſt beaucoup plus longue à la vérité que celle des teinturiers, qui verſent d'abord leur eau-forte ſur l'étain grenaillé, & qui attendent qu'il ſe faſſe une vive fermentation, & qu'il s'en éleve beaucoup de vapeurs pour l'affoiblir par l'eau commune. Quand l'étain eſt ainſi diſſous peu-à-peu, la compoſition d'écarlate eſt faite, & la liqueur eſt d'une belle diſſolution d'or, ſans aucune boue précipitée, ni ſédiment noir.

Pluſieurs teinturiers font leur compoſition d'une autre maniere. Ils mettent d'abord dans un vaiſſeau de grais de large ouverture, deux livres de ſel ammoniac, deux onces de ſalpêtre rafiné & deux livres d'étain grenaillé à l'eau, ou pour le mieux en rapures, parce que quand il a été fondu & grenaillé, il y en a une petite portion de convertie en chaux, laquelle ne ſe diſſout point. Ils peſent quatre livres d'eau dans un vaiſſeau à part, & ils en jettent environ un demi-ſetier ſur le mélange dans le vaſe de grais. Ils y mettent enſuite une livre & demie d'eau-forte commune qui produit une fermentation violente. Lorſque l'ébullition eſt ceſſée, ils y remettent encore autant d'eau-forte, & un inſtant après ils y en ajoutent encore une livre; après quoi ils y verſent le reſte des quatre livres d'eau qu'ils avoient mis à part. Ils couvrent bien le vaiſſeau, & ils laiſſent repoſer la compoſition juſqu'au lendemain. On peut mettre diſſoudre le ſalpêtre & le ſel ammoniac dans l'eau-forte, avant que d'y mettre l'étain; ce qui revient abſolument au même, ſelon eux, quoiqu'il ſoit ſûr que cette derniere maniere eſt la meilleure. D'autres mêlent l'eau & l'eau-forte enſemble, & mettent ce mélange ſur l'étain & le ſel ammoniac; d'autres enfin ſuivent différentes proportions.

Le lendemain de la préparation de la compoſition on fait le bouillon pour l'écarlate, qui ne reſſemble point à celui dont on a parlé en premier lieu. Voici de quelle maniere on le prépare.

Pour une livre de laine ou étoffe, on met dans une petite chaudiere vingt pintes d'eau bien claire qui ſoit de riviere, non de puits ou de ſource trop vive. Lorſque l'eau eſt un peu plus que tiede, on y jette deux onces de crême de tartre en poudre ſubtile, & un gros & demi de cochenille pulvériſée & tamiſée. On pouſſe le feu un peu plus fort; & lorſque le bain eſt prêt à bouillir, on y jette deux onces de compoſition. Cette liqueur acide change tout-d'un-coup la couleur du bain, qui de cramoiſi qu'il étoit, devient couleur de ſang d'artere. Auſſi-tôt que le bain a commencé de bouillir, on y plonge la laine ou étoffe;

qui doit précedemment avoir été mouillée dans l'eau chaude, & exprimée ou égouttée ; on remue ſans diſcontinuer la laine ou étoffe dans le bain, & on l'y laiſſe bouillir pendant une heure & demie ; après quoi on la leve, on l'exprime doucement, & on la lave dans de l'eau fraîche. En ſortant de ce bouillon la laine eſt de couleur de chair aſſez vive, ou même de quelques nuances plus foncées, ſuivant la force de la compoſition & la force de la cochenille. La couleur du bain eſt alors entierement paſſée dans la laine, en ſorte qu'il demeure preſqu'auſſi clair que de l'eau commune ; c'eſt ce que l'on appelle *bouillon d'écarlate*, & la premiere préparation que l'on doit faire avant que de teindre ; préparation abſolument néceſſaire, & ſans laquelle la *teinture* de la cochenille ne tiendroit pas.

Pour achever la *teinture*, on prépare un nouveau bain d'eau claire ; car la beauté de l'eau importe infiniment pour la perfection de l'écarlate ; on y met en même tems une demi-once d'amidon ; & lorſque le bain eſt un peu plus que tiede, on y mêle ſix gros de cochenille, auſſi pulvériſée & tamiſée. Un peu avant que le bain bouille, on y verſe deux onces de compoſition ; le bain change de couleur comme la premiere fois. On attend qu'il ait jetté un bouillon, & alors on met la laine dans la chaudiere ; on l'y remue continuellement comme la premiere fois ; on l'y laiſſe bouillir de même pendant une heure & demie ; après quoi on la leve, on l'exprime, & on la porte laver à la riviere : l'écarlate eſt alors dans ſa perfection.

Il ſuffit d'une once de cochenille par livre de laine, pour la faire belle & ſuffiſamment fournie de couleur, pourvu qu'elle ſoit travaillée avec attention de la maniere qu'on vient de le dire, & qu'il ne reſte aucune *teinture* dans le bain. Si cependant on la vouloit encore plus foncée de cochenille, on en mettroit un gros ou deux de plus ; mais ſi on alloit au-delà, elle perdroit tout ſon éclat & ſa vivacité.

Du cramoiſi. Le cramoiſi eſt, comme on l'a déjà dit, la couleur naturelle de la cochenille, ou plutôt celle qu'elle donne à la laine bouillie avec l'alun & le tartre, qui eſt le bouillon ordinaire pour toutes les couleurs.

Voici la méthode qui eſt ordinairement en uſage pour les laines filées ; elle eſt preſque la même pour les draps, ainſi qu'on le verra ci-après. On met dans une chaudiere deux onces & demie d'alun, & une once & demie de tartre blanc pour chaque livre de laine. Lorſque le tout commence à bouillir, on y plonge la laine, que l'on remue bien, & qu'on y laiſſe bien bouillir pendant deux heures. On la leve enſuite ; on l'exprime légerement ; on la met dans un ſac, & on la laiſſe ainſi ſur le bouillon, comme pour l'écarlate de graine, & pour toutes les autres couleurs.

Pour la teindre, on prépare un bain frais, dans lequel on met une once de cochenille pour chaque livre de laine : lorſque le bain eſt un peu plus que tiede, & lorſqu'il commence à bouillir, on y met la laine qu'on remue bien ſur ſes liſſoirs ou bâtons, comme on a dû faire pour le bouillon, & on l'y laiſſe de la ſorte pendant une heure ; après quoi on la leve, on l'exprime, & on la porte laver à la riviere.

Si on veut en faire une ſuite, & qu'on veuille en tirer toutes les nuances, dont les dénominations ſont purement arbitraires, on fera, comme il a été dit pour l'écarlate, c'eſt-à-dire, qu'on ne mettra que moitié de cochenille ; & on y paſſera toutes les nuances l'une après l'autre, en laiſſant ſéjourner dans le bain les unes plus long-tems que les autres, & commençant toujours par les plus claires.

On fait encore de très-beaux cramoiſis, en bouillant de la laine comme pour l'écarlate ordinaire, & faiſant enſuite un ſecond bouillon avec deux onces d'alun & une once de tartre pour chaque livre de laine : on la laiſſe une heure dans le bouillon ; on prépare tout de ſuite un bain frais, dans lequel on met ſix gros de cochenille pour chaque livre de laine. Après qu'elle a demeuré une heure dans ce bain, on la leve & on la paſſe ſur le champ dans un bain de ſoude & de ſel ammoniac. On fait auſſi par cette méthode des ſuites de nuances du cramoiſi fort belles, en diminuant la quantité de la cochenille. Il faut obſerver que dans ce procédé, on ne met que ſix gros de cochenille pour teindre chaque livre de laine, parce que dans le premier bouillon pour l'écarlate qu'on lui donne, on met un gros & demi de cochenille ſur chaque livre.

On peut faire auſſi la même opération, en employant une partie de cochenille ſylveſtre ou campetiane, au lieu de cochenille fine ou meſteque, & la couleur n'en eſt pas moins belle, pourvu qu'on en mette ſuffiſamment ; car pour l'ordinaire quatre parties de cochenille ſylveſtre ne font pas plus d'effet en *teinture*, qu'une partie de cochenille fine.

Ecarlates de gomme lacque. On peut auſſi employer la partie rouge de la gomme lacque à faire de l'écarlate ; & ſi cette couleur n'a pas exactement tout l'éclat d'une écarlate faite avec la cochenille fine employée ſeule, elle a l'avantage d'avoir plus de ſolidité.

La gomme lacque la plus eſtimée pour la *teinture*, eſt celle qui eſt en branches ou petits bâtons ; parce qu'elle eſt la plus garnie de parties animales. Il faut choiſir la plus rouge dans l'intérieur, & la plus approchante du brun noirâtre à l'extérieur ; quelques teinturiers l'employent pulvériſée & enfermée dans un ſac de toile, pour teindre les étoffes : mais c'eſt une mauvaiſe méthode ; car il paſſe toujours au-travers des mailles de la toile quelques portions de la gomme réſine qui ſe fond dans l'eau bouillante de la chaudiere, & qui s'attache au drap où elle eſt ſi adhérente quand le drap eſt refroidi, qu'on eſt obligé de la gratter avec un couteau. D'autres la réduiſent en poudre ; ils la font bouillir dans l'eau, & après qu'elle lui a communiqué toute ſa couleur, ils laiſſent refroidir la liqueur ; la partie réſineuſe ſe dépoſe au fond. On décante l'eau colorée, & on la fait évaporer à l'air où elle s'empuantit ; & lorſqu'elle a pris une conſiſtance de coignat, on la met dans des vaiſſeaux pour la conſerver. Sous cette forme, il eſt aſſez difficile de déterminer au juſte la quantité qu'on en emploie ; c'eſt ce qui a fait chercher le moyen d'avoir cette *teinture* ſéparée de ſa gomme réſine, ſans être obligé de faire évaporer une ſi grande quantité d'eau pour l'avoir ſeche & réduite en poudre.

La racine de grande conſoude eſt celle qui juſqu'à préſent a le mieux réuſſi. On l'employe ſeche & réduite en poudre groſſiere, & on met un demi-gros par pinte d'eau qu'on fait bouillir un bon quart-d'heure ; enſuite on la paſſe par un linge, & on la verſe toute chaude ſur la gomme lacque, pulvériſée & paſſée par un tamis de crin. Elle en tire ſur le champ une belle *teinture* cramoiſie ; on met le vaiſſeau digérer à chaleur douce pendant douze heures, ayant ſoin d'agiter ſept ou huit fois la gomme qui ſe tient au fond ; enſuite on décante l'eau chargée de la couleur dans un vaiſſeau aſſez grand pour que les trois quarts puiſſent reſter vuides, & on les remplit d'eau froide. On verſe enſuite une très-petite quantité d'une forte diſſolution d'alun de Rome ſur cette *teinture*, extraite, puis noyée : le teint mucilagineux ſe précipite ; & ſi l'eau qui le ſurnage paroît encore colorée, on ajoute quelques gouttes de la diſſolution d'alun pour achever la précipitation, & ce juſqu'à

Digitized by Google

ce que l'eau ſurnageante ſoit auſſi décolorée que de l'eau commune. Quand le mucilage cramoiſi s'eſt bien affaiſſé au fond du vaiſſeau, on tire l'eau claire avec un ſyphon, & on verſe le reſte ſur un filtre, pour achever de l'égoutter; après quoi on le fait ſécher au ſoleil.

Si la premiere opération n'avoit pas tiré tout le teint de la gomme lacque, on répétera tout ce qui a été fait dans la premiere extraction. De cette maniere, on ſépare toute la *teinture* que la gomme lacque peut fournir; & comme on la fait ſécher pour la pulvériſer enſuite, on ſait ce que cette gomme a rendu, & on eſt auſſi plus ſûr des doſes qui ſont employées dans la *teinture* des étoffes, que ne le ſont ceux qui ſe contentent de l'évaporer en conſiſtance d'extrait; parce que le plus compact ſera plus colorant que le plus humide.

Il y a une circonſtance dans la *teinture* d'écarlate qui mérite attention: il s'agit de ſavoir de quelle matiere doit être la chaudiere dont on ſe ſert. Tous les Teinturiers ſont partagés ſur ce point: on ſe ſert en Languedoc de chaudieres d'étain fin; il y a à Paris quelques teinturiers qui s'en ſervent auſſi. Cependant M. de Juliene, qui fait des écarlates fort recherchées, ne ſe ſert que de chaudieres de cuivre jaune.

On n'en a pas d'autres non plus dans la manufacture des *teintures* de S. Denis. On a ſeulement la précaution de placer un grand réſeau de corde, dont les mailles ſont aſſez étroites, dans la chaudiere, afin que l'étoffe n'y touche point. Au-lieu d'un réſeau, d'autres ſe ſervent d'un grand panier d'oſier, écorcé à claire voie, qui eſt moins commode que le réſeau, parce que juſqu'à ce qu'il ſoit chargé du drap ou de l'étoffe qu'on doit y plonger, il faut un homme de chaque côté de la chaudiere pour appuyer deſſus, & l'empêcher de remonter à la ſurface du bain.

Suivant pluſieurs expériences, on a reconnu que le drap ou étoffe teint dans une chaudiere d'étain avoit plus de feu que celui qui étoit teint dans une chaudiere de cuivre, dans laquelle il faut employer un peu plus de compoſition que dans celle d'étain. Ce qui fait que le drap eſt plus rude au toucher. Pour éviter ce défaut, les Teinturiers ſe ſervent de chaudieres de cuivre, employent un peu de *terra merita*, drogue de faux teint prohibée par les reglemens aux Teinturiers du grand teint, mais qui donne à l'écarlate cette nuance qui eſt préſentement en mode, c'eſt-à-dire la couleur de feu que la vue a peine à ſoutenir. Il eſt aiſé de reconnoître cette ſorte de falſification, quand on en a quelque ſoupçon; il n'y a qu'à couper un petit échantillon du drap avec des ciſeaux, & en regarder la tranche, elle ſera d'un beau blanc, s'il n'y a point de *terra merita*, & elle paroitra jaune, s'il y en a. L'écarlate légitime ne tranche jamais: on l'appelle *légitime*, & l'autre *falſifiée*, parce que celle où l'on a employé le *terra merita*, eſt plus ſujette que l'autre à changer de couleur à l'air. Mais comme le goût des couleurs varie beaucoup, que les écarlates les plus vives ſont préſentement à la mode, & que pour ſatisfaire l'acheteur, il faut qu'elle ait un œil jaune, il vaut beaucoup mieux tolérer l'emploi du *terra merita*, quoique de faux teint, que de laiſſer mettre une trop grande quantité de compoſition pour porter l'écarlate à ce ton de couleur, parce que, dans le dernier cas, le drap s'en trouveroit altéré; & qu'outre qu'il eſt d'autant plus tachant à la boue, qu'il a eu plus de compoſition acide dans ſa *teinture*; c'eſt qu'il ſe déchire plus aiſément, parce que les acides roidiſſent les fibres de la laine & les rendent caſſantes.

Il faut encore ajouter, que ſi l'on ſe ſert d'une chaudiere de cuivre, il faut qu'elle ſoit d'une propreté infinie. Cependant il vaudroit beaucoup mieux ſe ſervir de chaudieres d'étain; puiſque ſans étain on ne peut faire de l'écarlate: une chaudiere de ce métal ne peut que contribuer à ſa beauté. Il eſt vrai que ces chaudieres coûtent trois à quatre mille livres, ce qui eſt un objet, & dès une premiere opération, elles peuvent être fondues par l'inattention des compagnons. Cependant il n'y a point de doute qu'un tel vaiſſeau ne ſoit préférable à tous les autres: il ne s'y fait aucune rouille; & ſi l'acide de la liqueur en détache quelques parties, ces parties détachées ne ſauroient nuire.

Du rouge de garence. Pour teindre en rouge de garence, le bouillon eſt à-peu-près le même que pour le kermès; on le fait toujours avec l'alun & le tartre. Les Teinturiers ne ſont pas toujours d'accord ſur les proportions; on penſe néanmoins que la meilleure eſt de mettre cinq onces d'alun & une once de tartre rouge pour chaque livre de laine filée, ou une aune de drap; on peut mettre environ une douzieme partie d'eau ſûre dans le bain du bouillon, & y faire bouillir la laine ou étoffe pendant deux bonnes heures. Si c'eſt de la laine filée, on la laiſſe ſur ſon bouillon pendant ſept ou huit jours; & ſi c'eſt du drap, on peut achever le quatrieme.

Pour teindre cette laine ou étoffe, on prépare un bain frais; & lorſque l'eau eſt chaude à pouvoir y ſouffrir encore la main, on y jette une demi-livre de la plus belle garence grappe pour chaque livre de laine ou aune de drap, & on a ſoin de la faire bien paſſer & mêler dans la chaudiere avant que de mettre la laine ou étoffe qu'on y tient pendant une heure ſans faire bouillir le bain, parce que la couleur ſeroit terne. Mais pour mieux aſſûrer la *teinture*, on peut le faire bouillir ſur la fin de l'opération ſeulement pendant quatre ou cinq minutes.

La garence appliquée ſur les étoffes, ſans les avoir préparées à la recevoir par le bouillon d'alun & du tartre, lui donne à la vérité ſa couleur rouge, mais elle la donne mal unie, & de plus elle n'a aucune ſolidité; ce ſont donc les ſels qui en aſſûrent la *teinture*, ce qui eſt commun à toutes les autres couleurs, rouge ou jaune, qui ne peuvent ſe faire ſans un bouillon.

Du jaune. Les nuances de jaune les plus connues dans l'art de la *Teinture* ſont le jaune paillé ou de paille, le jaune pâle, le jaune citron & le jaune naiſſant.

Pour teindre en jaune, on donne à la laine filée ou à l'étoffe le bouillon ordinaire, dont il a déja été parlé pluſieurs fois, c'eſt-à-dire celui de tartre & d'alun. On met quatre onces d'alun pour chaque livre de laine ou aune de drap. A l'égard du tartre, il ſuffit d'en mettre une once par livre, au-lieu de deux onces qu'on emploie pour les rouges.

Maniere de teindre le jaune & le verd ſur le fil & coton en bon teint. Il faut leſſiver le coton dans un bain préparé avec des cendres de bois neuf, enſuite le bien laver & le faire ſécher.

Il faut préparer un bain dont l'eau ſoit prête à bouillir, y faire fondre de l'alun de Rome la peſanteur du quart du poids de matiere qu'on veut travailler.

Il eſt à obſerver que ſi on veut faire du verd, ſoit ſur le fil, ſoit ſur le coton, il faut que la même matiere, après avoir été bien décruée, ſoit teinte en bleu, des nuances qu'on deſire; qu'il ſoit enſuite bien dégorgé dans l'eau & bien ſéché.

On agite enſuite le tout dans le bain d'alun pendant quelques minutes, on couvre la chaudiere, on retire le feu, & on laiſſe infuſer dans cet alunage pendant vingt-quatre heures, après lequel tems on fait ſécher ſans laver. Il eſt à remarquer que plus de tems il reſte ſec, mieux il prend la couleur. On

peut auſſi ſe diſpenſer de le laver avant de le mettre, ſoit en jaune, ſoit en verd.

Ayant préparé un fort bain de gaude (de cinq quarterons pour livre), on y plonge le coton ou fil aluné ; on jette dans ledit bain un peu d'eau fraîche, pour faire ceſſer le bouillon ; on laiſſe ladite matiere juſqu'à ce qu'elle ait la nuance que l'on deſire.

Quand le tout eſt teint, on le plonge dans un bain chaud, ſans être bouillant, fait avec le vitriol bleu, qui doit être auſſi compoſé d'un quarteron par livre de matiere. On laiſſera macérer dans ledit bain pendant une heure & demie ; enſuite de quoi on jettera le tout ſans le laver dans un autre bain de ſavon blanc bouillant, compoſé d'un quarteron par livre peſant de ſon poids. Après qu'on y aura bien manié & vagué ledit coton ou fil, on le fera bouillir l'eſpace de quarante minutes, ou tant qu'on voudra, dans ledit bain de ſavon. On peut même diminuer la doſe de ſavon juſqu'au demi-quart de ſon poids qui pourroit ſuffire, mais plus grande quantité ne peut que bien faire. L'opération du ſavon finie, il faut bien laver le tout, le ſécher & le mettre en uſage.

« Nous ſouſſignés inſpecteurs, pour le roi, des » manufactures des toiles & toileries en la généra- » lité de Rouen, certifions & approuvons le préſent » conforme à l'original reſté en nos mains. A Rouen, » le 24 de Juin 1750. *Signé*, CLÉMENT & MOREL ».

Pour une livre de fil de coton ou de lin,

$\frac{1}{16}$ d'alun,
$\frac{1}{16}$ de vitriol,
$\frac{1}{16}$ de ſavon,
$\frac{1}{16}$ de gaude,

une bonne leſſive de cendres de bois-neuf, bien coulée à fin.

L'opération du bouillon ou la maniere de bouillir eſt ſemblable aux précédentes. Pour le *gaudage*, c'eſt-à-dire pour jaunir le ſujet, après que la laine ou l'étoffe eſt bouillie, on met dans un bain frais cinq à ſix livres de gaude pour chaque livre d'étoffe : on enferme cette gaude dans un ſac de toile claire, afin qu'elle ne ſe mêle point dans l'etoffe ; & pour que le ſac ne s'éleve point au haut de la chaudiere, on le charge d'une croix de bois peſant. D'autres font cuire leur gaude, c'eſt-à-dire qu'ils la font bouillir juſqu'à ce qu'elle ait communiqué tout ſon teint à l'eau du bain, & qu'elle ſe ſoit précipitée au fond de la chaudiere, après quoi ils abattent deſſus une champagne ou cercle de fer garni d'un réſeau de cordes ; d'autres enfin la retirent avec un rateau lorſqu'elle eſt cuite & la jettent. On mêle auſſi quelquefois avec la gaude du bois jaune, & quelques-uns des autres ingrédiens dont on vient de parler, ſuivant la nuance du jaune qu'ils veulent faire. Mais en variant les doſes & les proportions des ſels du bouillon, la quantité de l'ingrédient colorant & le tems de l'ébullition, on eſt certain d'avoir toutes ces nuances à l'infini.

Pour la *ſuite*, ou les nuances claires du jaune, on s'y prend comme pour toutes les autres *ſuites*, ſi ce n'eſt qu'il eſt mieux de faire pour les jaunes clairs un bouillon moin fort. On ne mettra, par exemple, que douze livres & demie d'alun pour cent livres de laine, on retranchera le tartre, parce que le bouillon dégrade un peu les laines ; & que quand on n'a de beſoin que de nuances claires, on peut les tirer tout de même avec un bouillon moins fort, & que par-là on épargne auſſi la dépenſe des ſels du bouillon. Mais auſſi ces nuances claires ne réſiſtent pas aux épreuves, comme les nuances plus foncées qui ont été faites ſans ſupprimer la petite portion du tartre.

Pour employer le bois jaune, on le fend ordinairement en éclats, & on le diviſe autant qu'il eſt poſſible. De cette façon il donne mieux ſa *teinture*, & par conſéquent on en emploie une moindre quantité. De quelque façon que ce ſoit, on l'enferme toujours dans un ſac, afin qu'il ne ſe mêle point dans la laine, ni dans l'étoffe, que ces éclats pourroient déchirer. On enferme auſſi dans un ſac la ſarrete & la génetrole, lorſqu'on s'en ſert au-lieu de gaude, ou qu'on en mêle avec elle pour changer ſa nuance.

Du fauve. Le fauve, ou couleur de racine, ou couleur de noiſette, eſt la quatrieme des couleurs primitives des Teinturiers. Elle eſt miſe dans le rang, parce qu'elle entre dans la compoſition d'un très-grand nombre de couleurs. Son travail eſt tout différent des autres ; car on ne fait ordinairement aucune préparation à la laine ou étoffe pour la teindre en fauve ; & de même que pour le bleu, on ne fait que la mouiller dans l'eau chaude.

On ſe ſert pour teindre en fauve du brou de noix, de la racine de noyer, de l'écorce d'aulne, du ſantal, du ſumach, du rodoul ou ſovie, de la ſuie, *&c.*

De tous les ingrédiens qui ſervent à teindre en fauve, le brou de noix eſt le meilleur ; ſes nuances ſont belles, ſa couleur eſt ſolide, il adoucit les laines, & les rend d'une meilleure qualité à travailler. Pour employer le brou de noix, on charge une chaudiere à moitié, & lorſqu'elle commence à tiédir, on y met du brou à proportion de la quantité d'étoffes que l'on veut teindre, & de la couleur plus ou moins foncée qu'on veut lui donner. On fait enſuite bouillir la chaudiere, & lorſqu'elle a bouilli un bon quart-d'heure, on y plonge les étoffes qu'on a le ſoin de mouiller auparavant dans de l'eau tiede, on les tourne, & on les remue bien, juſqu'à ce qu'elles aient acquis la couleur que l'on deſire. Si ce ſont des laines filées dont il faille aſſortir les nuances dans la derniere exactitude ; on met d'abord peu de brou, & on commence par les plus claires : on remet enſuite du brou à proportion que la couleur du bain ſe tire, & on paſſe les brunes. A l'égard des étoffes, on commence ordinairement par les plus foncées ; & lorſque la couleur du bain diminue, on paſſe les plus claires ; on les évente à l'ordinaire pour les refroidir, & on les fait ſécher & apprêter.

La racine de noyer eſt, après le brou, ce qui fait le mieux pour la couleur fauve : elle donne auſſi un très-grand nombre de nuances, & à-peu-près les mêmes que le brou ; ainſi on peut les ſubſtituer l'un à l'autre, ſuivant qu'il y a plus de facilité à avoir l'un que l'autre : mais il y a de la différence dans la maniere de l'employer. On remplit aux trois quarts une chaudiere d'eau de riviere, & on y met de la racine hachée en copeaux la quantité que l'on juge convenir, proportionnellement à la quantité d'étoffes que l'on a à teindre, & à la nuance à laquelle on la veut porter. Lorſque le bain eſt aſſez chaud pour ne pouvoir plus y tenir la main, on y plonge la laine ou étoffe, & on l'y retourne juſqu'à ce qu'elle ait acquis la nuance que l'on deſire ; ayant ſoin de l'éventer de tems en tems, & de la paſſer entre les mains dans les liſieres pour faire tomber les petits copeaux de racine qui s'y attachent & qui pourroient tacher l'étoffe. Pour éviter ces taches, on peut enfermer la racine de noyer hachée dans un ſac, comme il a été dit à l'égard du bois jaune. On paſſe enſuite les étoffes qui doivent être de nuances plus claires, & l'on continue de la ſorte, juſqu'à ce que la racine ne donne plus de *teinture*.

Le *racinage*, c'eſt-à-dire, la maniere de teindre les laines avec la racine, n'eſt pas trop facile ; car ſi l'on n'a pas une grande attention au degré de chaleur, & à remuer les laines & étoffes, enſorte qu'elles trempent bien également dans la chaudiere, on court riſque de les rendre trop foncées, ou d'y faire des taches, ce qui eſt ſans remede. Lorſque cela ar-

Digitized by Google

tive, le ſeul parti qu'il y a à prendre, c'eſt de les mettre en marron, pruneau & caſſé. Pour éviter les inconvéniens, il faut tourner continuellement les étoffes ſur le tour, & même ne les laiſſer paſſer que piece à piece; & ſur-tout, ne faire bouillir le bain que lorſque la racine ne donne plus de couleur, ou qu'on veut achever d'en tirer toute la ſubſtance.

A l'égard de l'écorce d'aulne, il n'y a rien à dire que ce qu'on a dit de la racine de noyer, ſi ce n'eſt qu'il y a moins d'inconvénient à la laiſſer bouillir au commencement, parce qu'elle donne beaucoup moins de fond à l'étoffe.

Le ſumach eſt employé de la même maniere que le brou de noix: il donne encore moins de fond de couleur, & elle tire un peu ſur le verdâtre. On le ſubſtitue ſouvent à la noix de galle dans les couleurs que l'on veut brunir, & il fait fort bien; mais il en faut une plus grande quantité que de galle. Sa couleur eſt auſſi très-ſolide à l'air. On mêle quelquefois enſemble ces différentes matieres; & comme elles ſont également bonnes, & qu'elles font à-peu-près le même effet, cela donne de la facilité pour certaines nuances. Cependant il n'y a que l'uſage qui puiſſe conduire dans cette pratique des nuances du fauve, qui dépend abſolument du coup d'œil, & qui n'a par elle-même aucune difficulté.

Du noir. Le noir eſt la cinquieme couleur primitive des Teinturiers. Elle renferme une prodigieuſe quantité de nuances, à commencer depuis le gris-blanc, ou gris de perſes, juſqu'au gris de more; & enfin au noir. C'eſt à raiſon de ces nuances qu'il eſt mis au rang des couleurs primitives; car la plûpart des bruns, de quelque couleur que ce ſoit, ſont achevés avec la même *teinture*, qui ſur la laine blanche, feroit un gris plus ou moins foncé. Cette opération ſe nomme *bruniture*.

Il faut donc actuellement donner la maniere de faire le beau noir ſur la laine. Pour cette effet, on ſera obligé de parler d'un travail qui regarde le petit teint. Car pour qu'une étoffe ſoit parfaitement bien teinte en noir, elle doit être commencée par le teinturier du grand & bon teint, & achevée par celui du petit teint.

Il faut d'abord donner aux laines, ou étoffes de laine que l'on veut teindre en noir, une couleur bleue, la plus foncée qu'il eſt poſſible; ce qui ſe nomme *le pié* ou *le fond*. On donne donc à l'étoffe le pié de *bleu pers*, qui doit ſe faire par le teinturier du grand & bon teint, de la maniere qu'il a été expliqué dans l'article du bleu. On lave l'étoffe à la riviere, auſſi-tôt qu'elle eſt ſortie de la cuve de paſtel, & on la fait bien dégorger au foulon. Il eſt important de la laver auſſi-tôt qu'elle eſt ſortie de la cuve, parce que la chaux qui eſt dans le bain, s'attache à l'étoffe, & la dégrade ſans cette précaution: il eſt néceſſaire auſſi de la dégorger au foulon, ſans quoi elle noirciroit le linge & les mains, comme cela arrive toujours, quand elle n'a pas été ſuffiſamment dégorgée.

Après cette préparation, l'étoffe eſt portée au teinturier du petit teint, pour l'achever & la noicir; ce qui ſe fait comme il ſuit.

Pour cent liv. peſant de drap ou autre étoffe, qui ſelon les réglemens, a du recevoir le pié de bleu pers, on met dans une moyenne chaudiere dix livres de bois d'inde coupé en éclat, & dix livres de galle d'alep pulvériſée, le tout enfermé dans un ſac: on fait bouillir ce mélange dans une quantité ſuffiſante d'eau pendant douze heures. On tranſporte dans une autre chaudiere le tiers de ce bain, avec deux livres de vert-de-gris, & on y paſſe l'étoffe, la remuant ſans diſcontinuer pendant deux heures. Il faut obſerver alors de ne faire bouillir le bain qu'à très-petits bouillons, ou encore mieux, de ne le tenir que très-chaud ſans bouillir. On levera enſuite l'étoffe; on jettera dans la chaudiere le ſecond tiers du bain avec le premier qui eſt déja, & on y ajoutera huit livres de couperoſe verte: on diminuera le feu deſſous la chaudiere, & on laiſſera fondre la couperoſe, & rafraîchir le bain environ une demi-heure; après quoi on y mettra l'étoffe, qu'on y menera bien pendant une heure; on la levera enſuite, & on l'éventera. On prendra enfin le reſte du bain, qu'on mêlera avec les deux premiers tiers, ayant ſoin auſſi de bien exprimer le ſac. On y ajoutera quinze ou vingt livres de ſumach: on fera jetter un bouillon à ce bain, puis on le rafraîchira avec un peu d'eau froide, après y avoir jetté encore deux livres de couperoſe, & on y paſſera l'étoffe pendant une heure: on la lavera enſuite, on l'éventera, & on la remettra de nouveau dans la chaudiere, la remuant toujours encore pendant une heure. Après cela, on la portera à la riviere, on la lavera bien, & on la fera dégorger au foulon. Lorſqu'elle ſera parfaitement dégorgée, & que l'eau en ſortira blanche, on préparera un bain frais avec de la gaude à volonté, & on l'y fera bouillir un bouillon; & après avoir rafraîchi le bain, on y paſſera l'étoffe. Ce dernier bain l'adoucit & aſſure davantage le noir. De cette maniere, l'étoffe ſera d'un très-beau noir, & auſſi bon qu'il eſt poſſible de le faire, ſans que l'étoffe ſoit deſſéchée.

On teint quelquefois auſſi en noir, ſans avoir donné le pié de bleu, & il a été permis de teindre de la ſorte des étamines, des voiles, & quelques autres étoffes de même genre, qui ſont d'une valeur trop peu conſidérable pour pouvoir ſupporter le prix de la *teinture* en bleu foncé, avant que d'être miſes en noir. Mais on a ordonné en même tems de raciner les étoffes, c'eſt-à-dire, de leur donner un pié de brou de noix, ou de racine de noyer, afin de n'être pas obligé, pour les noircir, d'employer une trop grande quantité de couperoſe. Ce travail pourroit regarder le petit teint; cependant, comme dans les endroits où il a été permis on a accordé aux teinturiers du grand teint la permiſſion de le faire, concurremment avec les teinturiers du petit teint, il a paru que c'étoit ici le lieu d'en parler, puiſqu'on eſt aux couleurs qui participent du grand & de petit teint.

Il n'y a aucune difficulté dans ce travail. On racine l'étoffe, comme on l'a expliqué dans l'article du *fauve*, & on la noircit enſuite de la maniere qu'on vient de le dire, ou de quelqu'autre à-peu-près ſemblable.

Les nuances du noir ſont les gris, depuis le plus brun juſqu'au plus clair. Ils ſont d'un très-grand uſage dans la *teinture*, tant dans leur couleur ſimple, qu'appliqués ſur d'autres couleurs. C'eſt alors ce qu'on appelle *bruniture*. Il s'agit maintenant des gris ſimples conſidérés comme les nuances qui dérivent du noir, ou qui y conduiſent, & on rapportera deux manieres de les faire.

La premiere & la plus ordinaire eſt de faire bouillir pendant deux heures de la noix de galle concaſſée avec une quantité d'eau convenable. On fait diſſoudre à part de la couperoſe verte dans de l'eau; & ayant préparé dans une chaudiere un bain pour la quantité de laines ou étoffes que l'on veut teindre, on y met lorſque l'eau eſt trop chaude pour y pouvoir ſouffrir la main, un peu de cette décoction de noix de galle, avec de la diſſolution de couperoſe. On y paſſe alors les laines ou étoffes que l'on veut teindre en gris le plus clair. Lorſqu'elles ſont au point que l'on deſire, on ajoute ſur le même bain de nouvelle décoction de noix de galle, & de l'infuſion ou diſſolution de couperoſe verte, & on y paſſe les laines de la nuance au-deſſus. On continue de la ſorte juſqu'aux plus brunes, en ajoutant toujours de

Digitized by Google

ces liqueurs juſqu'au gris-de-maure, & même juſqu'au noir : mais il eſt beaucoup mieux pour le gris-de-maure, & les autres nuances extrémement foncées, d'y avoir donné précédemment un pié de bleu plus ou moins fort, ſuivant que cela ſe peut, & cela pour les raiſons qui ont été données ci-devant.

La ſeconde maniere de faire les gris, me paroît préférable à celle-là, parce que le ſuc de la galle eſt mieux incorporé dans la laine, & qu'on eſt ſûr de n'y employer que la quantité de couperoſe qui eſt abſolument néceſſaire. Il réſulte même des expériences qui ont été faites, que les gris ſont plus beaux, & que la laine a plus de brillant. Ce qui détermine à donner la préférence à cette ſeconde méthode, c'eſt qu'elle eſt auſſi facile que la premiere, & qu'outre cela elle altere beaucoup moins la qualité de la laine.

On fait bouillir pendant deux heures dans une chaudiere la quantité de noix de galle qu'on juge à-propos, après l'avoir enfermé dans un ſac de toile claire. On met enſuite la laine ou étoffe dans le bain, on l'y fait bouillir pendant une heure, la remuant & la palliant : après quoi on la leve. Alors on ajoute à ce même bain un peu de couperoſe diſſoute dans une portion du bain, & on y paſſe les laines ou étoffes qui doivent être les plus claires. Lorſqu'elles ſont teintes, on remet dans la chaudiere encore un peu de diſſolution de couperoſe, & on continue de la ſorte comme dans la premiere opération, juſqu'aux nuances les plus brunes.

Il eſt à-propos d'obſerver qu'outre la ſtipticité de la noix de galle, par laquelle elle a la propriété de précipiter le fer de la couperoſe, & de faire de l'encre, elle contient auſſi une portion de gomme; cette gomme entrant dans les pores ferrugineux, ſert à les maſtiquer : mais comme cette gomme eſt aſſez aiſément diſſoluble, ce maſtic n'a pas la ténacité de celui qui eſt fait avec un ſel difficile à diſſoudre ; auſſi les brunitures n'ont-elles pas en *teinture* la ſolidité des autres couleurs de bon teint appliquées ſur un ſujet préparé par le bouillon de tartre & d'alun; & c'eſt pour cette raiſon que les gris ſimples n'ont pas été ſoumis aux épreuves des débouillis.

On croit avoir donné la meilleure maniere de faire toutes les couleurs primitives des teinturiers ; ou du-moins de celles qu'ils ſont convenus d'appeller de ce nom, parce que de leur mélange & de leurs combinaiſons, dérivent toutes les autres couleurs. On va maintenant les parcourir, aſſemblées deux-à-deux, en ſuivant le même ordre dans lequel elles ont été décrites ſimples. Lorſqu'on aura donné la maniere de faire les couleurs qui réſultent de ce premier degré de combinaiſon, on en joindra trois enſemble; & en continuant toujours de la ſorte, on aura rendu compte, pour ainſi dire, de toutes les couleurs apperçues dans la nature, & que l'art a cherché à imiter.

Des couleurs que donne le mélange de bleu & de rouge. On a dit en parlant du rouge, qu'il y en avoit quatre différentes eſpeces dans le bon teint. On va voir maintenant ce qui arrive, lorſque ces différens rouges ſont appliqués ſur une étoffe qui a été précédemment teinte en bleu. Une étoffe bleue bouillie avec l'alun & le tartre, teinte avec le kermès, il en réſultera ce qu'on appelle *la couleur du roi*, *la couleur du prince*, *la penſée*, *le violet* & *la pourpre*, & pluſieurs autres couleurs ſemblables.

Du mélange du bleu & du cramoiſi ſe forme le colombin, le pourpre, l'amaranthe, la penſée & le violet & pluſieurs autres couleurs plus ou moins foncées.

Du bleu & du rouge de garence ſe tirent auſſi la couleur de roi & la couleur de prince, mais beaucoup moins belles que quand on emploie le kermès, le minime, le tanné, l'amaranthe obſcur, le roſe ſeche; toujours moins vives.

Du mélange du bleu & du jaune. Il ne vient qu'une ſeule couleur du mélange du bleu & du jaune : c'eſt le verd. Mais il y en a une infinité de nuances, dont les principales ſont le verd jaune, verd naiſſant, verd gai, verd d'herbe, verd de laurier, verd molequin, verd brun, verd de mer, verd céladon, verd de perroquet, verd de chou ; on peut ajouter le verd d'ailes de canard, & le verd céladon ſans bleu. Toutes ces nuances, & celles qui ſont plus ou moins foncées ſe font de la même maniere & avec la même facilité. Le bleu plus ou moins foncé fait la diverſité des couleurs. On fait bouillir l'étoffe avec alun & tartre, comme pour mettre en jaune à l'ordinaire une étoffe blanche, & on la teint enſuite avec la gaude, la ſarrete, la geneſtrole, le bois jaune ou le fénugrec. Toutes ces matieres ſont également bonnes pour la ſolidité ; mais comme elles donnent des jaunes un peu différens, les verds qui réſultent de leur mélange le ſont auſſi. La gaude & la ſarrette ſont les deux plantes qui donnent les plus beaux verds.

On peut mettre en jaune les étoffes deſtinées à être faites en verd, & les paſſer enſuite ſur la cuve du bleu ; mais les verds auxquels la couleur bleue aura été donnée la derniere, ſaliront le linge beaucoup plus que les autres, parce que ſi le bleu a été donné le premier, tout ce qui peut l'en détacher a été enlevé par le bouillon d'alun.

Le verd céladon, couleur particuliere, & du goût du peuple du Levant, ſe peut faire à la rigueur en bon teint, c'eſt-à-dire, en donnant à l'étoffe un pié de bleu. Mais cette nuance de bleu doit être ſi foible, que ce n'eſt, pour ainſi dire, qu'un bleu blanc, lequel eſt très-difficile à faire égal & uni. Quand on a été aſſez heureux pour ſaiſir cette nuance, on lui donne mieux la teinte de jaune qui lui convient avec la *virga aurea* qu'avec la gaude. On permet quelquefois aux teinturiers du Languedoc de teindre des céladons avec du verd-de-gris, quoiqu'alors cette couleur ſoit de la claſſe du petit teint. Les Hollandois font très-bien cette couleur.

Du bleu & du fauve. On fait très-peu d'uſage des couleurs qui pourroient réſulter du mélange du bleu & du fauve. Ce ſont des gris verdâtres ou des eſpeces d'olives, qui ne peuvent convenir que pour la fabrique des tapiſſeries.

A l'égard du bleu & du noir, il ne s'en tire aucune nuance.

Des mélanges du rouge & du jaune. On tire de l'écarlate de graine ou du kermès & du jaune, l'aurore, le couleur de ſouci, l'orangé & pluſieurs autres couleurs plus ou moins foncées. On tire de l'écarlate des Gobelins & du jaune les couleurs de langouſte, & de fleurs de grenade; mais elles ne ſont pas d'une grande ſolidité. On en tire auſſi les couleurs de ſouci, orange, jaune d'or, & autres nuances ſemblables, qu'on voit aſſez devoir être produites par le mélange du jaune & du rouge.

Du mélange du rouge & du fauve. On ne ſe ſert pour les couleurs qui réſultent de ce mélange, que des rouges de garence, parce que cet ingrédient produit un auſſi bel effet dans ces ſortes de couleurs que le kermès ou la cochenille, & que ces mêmes couleurs ne peuvent devenir éclatantes à cauſe du fauve qui les ternit. Ce mélange produit les couleurs de canelle, de tabac, de chataigne, muſc, poil d'ours & autres ſemblables, qui, pour ainſi dire, ſont ſans nombre, & qui ſe font ſans aucune difficulté, en variant le pié ou fond de garance depuis le plus brun juſqu'au plus clair, & les tenant plus ou moins long-tems ſur le bain de racine.

Du mélange du rouge & du noir. Ce mélange ſert à faire tous les rouges bruns, de quelque eſpece qu'ils ſoient ;

Digitized by Google

ſoient; mais ils ne ſont ordinairement d'uſage que pour les laines deſtinées aux tapiſſeries.

On tire auſſi de ce mélange les gris vineux, en donnant à la laine une légere teinture de rouge avec le kermès, la cochenille, ou la garance; & la paſſant enſuite ſur la bruniture plus ou moins longtems, ſelon qu'on veut que le vineux domine dans le gris.

Du mélange du jaune & du fauve. On forme de ce mélange les nuances de feuille morte & de poil d'ours, *&c.* A l'égard du mélange du jaune & du noir, il n'eſt utile que lorſqu'il eſt queſtion de faire quelques gris qui doivent tirer ſur le jaune.

Du mélange du fauve & du noir. On tire de ce mélange un très-grand nombre de couleurs, comme les caſſé, marron, pruneau, muſc, épine & autres nuances ſemblables, dont le nombre eſt preſque infini & d'un très-grand uſage.

On vient de montrer autant qu'il a été poſſible, toutes les couleurs ou nuances qui peuvent être produites par le mélange des deux couleurs primitives, priſes deux à deux. On va préſenter maintenant l'examen qu'on a fait des combinaiſons de ces mêmes couleurs primitives priſes trois à trois; ce mélange en fournit un très-grand nombre. Il eſt vrai qu'il s'en trouvera de ſemblables à celles qui réſultent du mélange de deux ſeulement; car il y a peu de couleurs qui ne puiſſent être faites de diverſes façons: alors c'eſt au teinturier à choiſir celle qui lui paroit la plus facile, lorſque la couleur en eſt également belle.

Des principaux mélanges des couleurs primitives priſes trois à trois. Du bleu, du rouge & du jaune ſe font les olives roux, les gris verdâtres, & quelques autres nuances ſemblables de peu d'uſage, ſi ce n'eſt pour les laines deſtinées aux tapiſſeries.

Du bleu, du rouge & du fauve ſe tirent les olives, depuis les plus bruns juſqu'aux plus clairs; & en ne donnant qu'une très-petite nuance de rouge, les gris ardoiſés, les gris lavandés & autres ſemblables.

Du bleu, du rouge & du noir ſe tirent une infinité de gris de toutes nuances, comme gris de ſauge, gris de ramier, gris d'ardoiſe, gris plombé, les couleurs de roi & de prince plus brunes qu'à l'ordinaire, & une infinité d'autres couleurs dont on ne peut faire l'énumération, & dont pluſieurs nuances retombent dans celles qui ſe font par d'autres combinaiſons.

Du bleu, du jaune & du fauve ſe tirent les verds, merde d'oie, & olive de toute eſpece.

Du bleu, du jaune & du noir, on fait tous les verds bruns, juſqu'au noir.

Du bleu, du fauve & du noir les olives bruns & les gris verdâtres.

Du rouge, du jaune & du fauve ſe tirent les orangers, couleur d'or, ſouci, feuille morte, carnations de vieillard, canelles brûlées, & tabacs de toutes eſpeces.

Du rouge, du jaune & du noir, à-peu-près les mêmes nuances, & le feuille morte foncé.

Et enfin, du jaune, du fauve & du noir les couleurs de poil de bœuf, de noiſette brune, & quelques autres ſemblables.

On n'a donné cette énumération que comme une table qui peut faire voir, en gros ſeulement, de quels ingrédiens on doit ſe ſervir pour faire ces ſortes de couleurs qui participent de pluſieurs autres.

On pourroit auſſi mêler quatre de ces couleurs enſemble, & quelquefois cinq; ce qui eſt cependant très-rare. Mais tout détail à ce ſujet paroîtroit inutile, parce que tout le poſſible eſt ſouvent ſuperflu.

On ne ſauroit trop recommander dans cette eſpece de travail, de commencer toujours par les nuances les plus claires, les laines deſtinées aux tapiſſeries, parce qu'il arrive ſouvent qu'on les laiſſe plus longtems qu'il ne faut dans quelqu'un de ces bains, & alors on eſt obligé de deſtiner cet écheveau à une nuance plus brune. Mais lorſque les nuances claires ſont une fois aſſorties & bien dégradées, il n'y a plus de difficulté à faire les autres. A l'égard des étoffes, il n'arrive preſque jamais qu'on en faſſe de cette ſuite de nuances, ni qu'on mêle tant de couleurs enſemble; preſque toujours deux ou trois ſuffiſent, puiſqu'on a vu qu'il naiſſoit tant de couleurs de leur combinaiſon, qu'on ne peut pas trouver aſſez de différens noms pour les déſigner.

On ne croit pas avoir rien obmis de tout ce qui regarde la *teinture* des laines ou étoffes de laines, en grand & bon teint; & on ne doute pas, qu'en ſuivant exactement tout ce qui eſt preſcrit ſur chaque couleur, on ne parvienne facilement à exécuter dans la derniere perfection, toutes les couleurs & toutes les nuances imaginables, tant ſur les laines en toiſon, les laines filées, que ſur les étoffes fabriquées en blanc.

De la teinture *des laines en petit teint.* On a dit au commencement de l'article de la *teinture* des laines ou des étoffes, qu'elle étoit diſtinguée en *grand & petit teint.* Les reglemens ont fixé la qualité des laines & des étoffes qui doivent être teintes en bon teint, & quelles ſont celles qui doivent, ou peuvent être en petit teint. Cette diſtinction a été faite ſur ce principe, que les étoffes d'une certaine valeur, & qui ſont ordinairement le deſſus des habillemens, doivent recevoir une couleur plus ſolide & plus durable, que des étoffes de bas prix, qui deviendroient néceſſairement plus cheres, & d'un débit plus difficile, ſi on obligeoit de les teindre en bon teint, parce que le bon teint coûte réellement beaucoup plus que le petit teint. D'ailleurs les étoffes de bas prix, qu'il eſt permis de teindre au petit teint, ne ſont pour l'ordinaire employées qu'à faire des doublures, en ſorte qu'elles ne ſont preſque point expoſées à l'action de l'air; & ſi on s'en ſert à d'autres uſages, elles s'uſent trop promptement à cauſe de la foibleſſe de leur tiſſure, & par conſéquent il n'eſt pas néceſſaire que la couleur en ſoit auſſi ſolide que celle d'une étoffe de plus longue durée.

On enſeignera bien-tôt les moyens de faire les mêmes couleurs que celles du bon teint, avec d'autres ingrédiens que ceux dont on a parlé juſqu'ici, & qui, s'ils n'ont pas la ſolidité des premiers, ont ſouvent l'avantage de donner des couleurs plus vives & plus brillantes; outre que la plupart rendent la couleur plus unie, & s'emploient avec beaucoup plus de facilité que les ingrédiens du bon teint. Ce ſont là les avantages de ces matieres qu'on nomme *faux ingrédiens;* & quoiqu'il fût à deſirer que l'uſage en fût beaucoup moins répandu qu'il ne l'eſt, on ne peut pas dire qu'ils n'aient auſſi leur utilité pour des étoffes moins expoſées à l'air, ou dont la couleur n'a pas beſoin d'être fort durable. On peut encore ajouter que les couleurs s'aſſortiſſent preſque toujours avec beaucoup plus de facilité & plus vîte, en petit teint, qu'on ne pourroit le faire en bon teint.

On ne ſuivra point pour ce genre de *teinture*, le même ordre qui a été ſuivi dans le bon teint, parce qu'ici on ne reconnoît point de couleurs primitives. Il y en a peu qui ſervent de pié à d'autres: la plupart ne naiſſent pas de la combinaiſon de deux, ou de pluſieurs couleurs ſimples. Enfin il y a des couleurs, comme le *bleu*, qui ne ſe font preſque jamais en petit teint.

On ne répétera point ici les noms de tous les ingrédiens qui doivent particulierement être affectés au petit teint, ni leur deſcription; on donnera ſeulement la maniere d'employer chacun de ces ingrédiens, & d'en tirer toutes les couleurs qu'ils peuvent fournir. On verra qu'il y a pluſieurs de ces ingré-

diens qui donnent des couleurs ſemblables ; enſorte qu'il eût été impoſſible de traiter ces couleurs ſéparément, ſans tomber dans des répétitions ennuyeuſes, & même embarraſſantes pour le lecteur.

De la teinture de bourre. Une laine teinte en jaune avec la gaude paſſée dans la *teinture* de bourre, donne un bel orangé tirant ſur le couleur de feu, c'eſt-à-dire, de la couleur appellée *nacarat*, & connue chez les Teinturiers ſous le nom de *nacarat de bourre*, parce qu'il ſe fait communément avec la bourre fondue, quoiqu'on puiſſe le faire auſſi beau & beaucoup meilleur en bon teint. On peut faire, ſur le même bain, pluſieurs couleurs en dégradation, depuis le ceriſe & couleur de feu, juſqu'au couleur de chair le plus pâle.

De l'orſeille. La couleur qu'on peut tirer de cet ingrédient, eſt un beau gris-de-lin, violet, lilas, amaranthe, couleur de penſée. On fait encore de la demi-écarlate avec l'orſeille, en la mêlant avec la compoſition ordinaire dans le bouillon & dans la rougie.

Du bois-d'inde ou de campêche. Le bois-d'inde eſt d'un très-grand uſage dans le petit teint ; & il ſeroit fort à ſouhaiter qu'on ne s'en ſervît pas dans le bon teint, parce que la couleur que ce bois fournit, perd en très-peu de tems tout ſon éclat, & diſparoît même en partie étant expoſée à l'air. Son peu de valeur eſt une des raiſons qui le font employer ſi ſouvent ; mais la plus forte eſt que par le moyen des différentes préparations & des différens ſels, on tire de ce bois une grande quantité de couleurs & de nuances, qu'on ne fait qu'avec peine lorſqu'on ne veut ſe ſervir que des ingrédiens de bon teint. Cependant il eſt poſſible de faire toutes les couleurs ſans ce ſecours ; ainſi on a eu très-grande raiſon de défendre, dans le bon teint, l'uſage d'une matiere dont la *teinture* n'a aucune ſolidité.

On ſert du bois-d'inde pour l'achevement des noirs ; mais c'eſt l'ouvrage des teinturiers du petit teint. On s'en ſert encore avec la galle & la couperoſe, pour toutes les nuances de gris qui tirent ſur l'ardoiſé, le lavandé, le gris de ramier, le gris de plomb, & autres ſemblables juſqu'à l'infini. On ne peut fixer la doſe des ingrédiens de cette eſpece, parce que les teinturiers du petit teint étant en uſage de teindre ſur les échantillons qui leur ſont remis, des petites étoffes pour ſervir de doublure, ils ſe reglent à la ſeule vue de leur ouvrage, & commencent toujours à tenir les étoffes plus claires qu'il ne faut, & les bruniſſent en ajoutant l'ingrédient convenable, juſqu'à ce qu'elles ſoient de la couleur qu'ils deſirent.

On fait encore, avec le bois-d'inde, des beaux violets, en gueſdant premierement l'étoffe, & l'alunant enſuite. Il donne encore une couleur bleue, mais ſi peu ſolide, & le bleu de bon teint coûte ſi peu, quand il n'eſt pas des plus foncés, qu'il n'arrive preſque jamais qu'on en faſſe uſage.

On peut auſſi, par le même moyen, faire le vert en un ſeul bain. Pour cela, on met dans la chaudiere du bois-d'inde, de la graine d'Avignon & du vert-de-gris ; ce mélange donne au bain une belle couleur verte. Il ſuffit alors d'y paſſer la laine, juſqu'à ce qu'elle ſoit à la hauteur que l'on deſire. On voit que ce vert ſera de la nuance que l'on voudra, en mettant la quantité qu'on jugera à-propos de bois-d'inde & de graine d'Avignon. Cette couleur verte ne vaut pas mieux que la bleue, & elles devroient être l'une & l'autre bannies de la *teinture.*

L'uſage le plus ordinaire du bois-d'inde dans le petit teint, eſt pour les couleurs de prune, de pruneau, de pourpre, & leurs nuances & dégradations. Ce bois, joint à la noix de galle donne toutes ces couleurs avec beaucoup de facilité ſur la laine guédée : on les rabat avec un peu de couperoſe verte qui les brunit ; & l'on parvient par ce moyen & tout d'un coup, à des nuances qui ſont beaucoup plus difficiles à ſaiſir en bon teint, parce que les degrés différens de bruniture ſont beaucoup moins aiſés à prendre, tels qu'on les veut, ſur une cuve de bleu, qu'à l'aide du fer de la couperoſe. Mais ces couleurs ont le défaut de paſſer très-promptement à l'air ; & en peu de jours, on voit une fort grande différence entre les parties de l'étoffe qui ont été expoſées à l'air, & celles qui ſont demeurées couvertes.

Du bois de Bréſil. On comprend ſous le nom général de *bois de Bréſil*, celui de *Fernambouc*, de *Sainte-Marthe*, du *Japon*, & quelques autres dont ce n'eſt pas ici le lieu de faire la diſtinction, puiſqu'ils s'emploient tous de la même maniere pour la *teinture.*

Tous ces bois donnent à-peu-près la même couleur que le bois-d'inde ; ſouvent on les mêle enſemble. Il n'eſt pas poſſible de fixer la quantité de cet ingrédient pour les couleurs qu'on veut faire, parce qu'il y en a qui donnent plus de couleur les uns que les autres, ou qui la donnent plus belle ; mais cela vient ſouvent des parties de ce bois qui ont été expoſées à l'air les unes plus que les autres, ou de ce qu'il y a des endroits qui auront été éventés ou pourris. Il faut choiſir, pour la *teinture*, le plus ſain & le plus haut en couleur.

La couleur naturelle du Bréſil, & celle pour laquelle il eſt le plus ſouvent employé, eſt la *fauſſe écarlate*, qui ne laiſſe pas que d'être belle & d'avoir de l'éclat, mais un éclat fort inférieur à celui de l'écarlate de cochenille ou de gomme lacque.

Du fuſtel. Le bois de fuſtel donne une couleur orangée qui n'a aucune ſolidité. Il s'emploie ordinairement dans le petit teint, comme la racine de noyer ou le brou de noix, ſans faire bouillir l'étoffe ; enſorte qu'il n'y a aucune difficulté à l'employer. On le mêle ſouvent avec le brou & la gaude pour faire les couleurs de tabac, de canelle & autres nuances ſemblables. Mais on peut regarder ce bois comme un très-mauvais ingrédient ; car ſa couleur expoſée à l'air pendant très-peu de tems, y perd tout ſon éclat & la plus grande partie de ſa nuance de jaune. Si l'on paſſe ſur la cuve du bleu une étoffe teinte avec le fuſtel, on a un olive aſſez deſagréable, qui ne réſiſte point à l'air, & qui devient très-vilain en peu de tems.

On ſe ſert, dans le Languedoc, du fuſtel pour faire des couleurs de langouſte qu'on envoie dans le Levant : il épargne conſidérablement la cochenille ; on mêle, pour cet effet, dans un même bain, de la gaude, du fuſtel & de la cochenille avec un peu de crême de tartre, & l'étoffe bouillie dans ce bain en ſort de la couleur qu'on nomme *langouſte ;* & ſuivant la doſe de ces différens ingrédiens, elle eſt plus ou moins rouge, ou plus ou moins orangée. Quoique cet uſage de mêler enſemble des ingrédiens du bon teint avec ceux du petit teint ſoit condamnable, il paroît cependant que dans ce cas, qui eſt très-rare, & pour cette couleur ſeulement, que les commiſſionnaires du Levant demandent de tems en tems, on peut tolérer le fuſtel ; parce que la même couleur ayant été tentée avec les ſeuls ingrédiens du bon teint, elle n'a pas été trouvée plus ſolide.

Du rocou. Le rocou ou raucourt, donne une couleur orangé à-peu-près comme le fuſtel, & la *teinture* n'en eſt pas plus ſolide. Ce ne ſeroit pas néanmoins par le débouilli de l'alun qu'il faudroit juger de la qualité du rocou : car il n'altere en rien ſa couleur, & elle n'en devient que plus belle ; mais l'air l'emporte & l'efface en très-peu de tems ; le ſavon fait la même choſe ; & c'eſt en effet par le débouilli qu'il en faut juger, ainſi qu'il eſt preſcrit dans l'inſtruction ſur ces ſortes d'épreuves. Cette matiere eſt facilement

Digitized by Google

remplacée dans le bon teint, par la gaude & la garance mêlées enſemble ; mais on ſe ſert du rocou dans le petit teint pour les autres jaunes, *&c.* En général le rocou eſt un très-mauvais ingrédient pour la *teinture* des laines, & même il n'eſt pas d'un grand uſage, parce qu'il ne laiſſe pas d'être cher, & qu'il eſt facilement remplacé par d'autres plus tenaces, & à meilleur marché.

De la graine d'Avignon. La graine d'Avignon eſt de très-peu d'uſage en *teinture* : elle fait un aſſez beau jaune, mais qui n'a aucune ſolidité ; non plus que le vert qu'elle donne, en paſſant dans ſon bain une étoffe qui a reçu un pié de bleu.

De la terra merita. La terra merita s'emploie à-peu-près de même que la graine d'Avignon ; mais en beaucoup moindre quantité, parce qu'elle fournit beaucoup plus de *teinture.* Elle eſt un peu moins mauvaiſe que les autres ingrédiens jaunes dont il a été parlé précédemment. Mais comme elle eſt chere, c'eſt une raiſon ſuffiſante pour ne l'employer preſque jamais dans le petit teint. On s'en ſert quelquefois dans le bon teint pour dorer les jaunes faits avec la gaude, & pour éclaircir & oranger les écarlates ; mais cette pratique eſt condamnable, car l'air emporte en très-peu de tems toute la partie de la couleur qui vient de la terra merita ; enſorte que les jaunes dorés reviennent dans leur premier état, & que les écarlates bruniſſent conſidérablement ; quand cela arrive à ces ſortes de couleurs, on peut être aſſuré qu'elles ont été falſifiées avec ce faux ingrédient qui n'a aucune ſolidité.

Voilà tout ce qu'il y a à dire ſur les ingrédiens du petit teint : ils ne doivent être employés dans la *teinture* que pour les étoffes communes ou de bas prix. Ce n'eſt pas qu'on croye impoſſible d'en tirer des couleurs ſolides ; mais alors les couleurs ne ſeront plus préciſément celles que ces ingrédiens donnent naturellement, ou par les méthodes ordinaires ; comme il faut y ajouter l'adſtriction & le gommeux qui leur manque, ce n'eſt plus alors le même arrangement des parties ; & par conſéquent les rayons de la lumiere ſeront réfléchis différemment.

Inſtruction ſur le débouilli des laines & étoffes de laine. Comme il a été reconnu que l'ancienne méthode preſcrite pour le débouilli des *teintures* n'eſt pas ſuffiſante pour juger exactement de la bonté ou de la fauſſeté de pluſieurs couleurs ; que cette méthode pouvoit même quelquefois induire en erreur, & donner lieu à des conteſtations ; il a été fait, par ordre de ſa majeſté, différentes expériences ſur les laines deſtinées à la fabrique des tapiſſeries pour connoître le degré de bonté de chaque couleur, & les débouillis les plus convenables à chacune.

Pour y parvenir, il a été teint des laines fines en toutes ſortes de couleurs, tant en bon teint qu'en petit teint, & elles ont été expoſées à l'air & au ſoleil pendant un tems convenable. Les bonnes couleurs ſe ſont parfaitement ſoutenues ; & les fauſſes ſe ſont effacées plus ou moins, à proportion du degré de leur mauvaiſe qualité : & comme une couleur ne doit être réputée bonne, qu'autant qu'elle réſiſte à l'action de l'air & du ſoleil, c'eſt cette épreuve qui a ſervi de regle pour décider ſur la bonté des différentes couleurs.

Il a été fait enſuite, ſur les mêmes laines dont les échantillons avoient été expoſés à l'air & au ſoleil, diverſes épreuves de débouilli ; & il a d'abord été reconnu que les mêmes ingrédiens ne pouvoient pas être indifféremment employés dans les débouillis de toutes les couleurs, parce qu'il arrivoit quelquefois qu'une couleur reconnue bonne par l'expoſition à l'air, étoit conſidérablement altérée par le débouilli, & qu'une couleur fauſſe réſiſtoit au même débouilli.

Ces différentes expériences ont fait ſentir l'inutilité du citron, du vinaigre, des eaux ſures & des eaux fortes, par l'impoſſibilité de s'aſſurer du degré d'acidité de ces liqueurs ; & il a paru que la méthode la plus ſûre eſt de ſe ſervir, avec de l'eau commune, d'ingrédiens dont l'effet eſt toujours égal.

En ſuivant cet objet, il a été jugé néceſſaire de ſéparer en trois claſſes toutes les couleurs dans leſquelles les laines peuvent être teintes, tant en bon qu'en petit teint, & de fixer les ingrédiens qui doivent être employés dans les débouillis des couleurs compriſes dans chacune de ces trois claſſes.

Les couleurs compriſes dans la premiere claſſe, doivent être débouillies avec l'alun de Rome ; celles de la ſeconde, avec le ſavon blanc ; & celles de la troiſieme, avec le tartre rouge.

Mais comme il ne ſuffit pas, pour s'aſſurer de la bonté d'une couleur par l'épreuve du débouilli, d'y employer des ingrédiens dont l'effet ſoit toujours égal ; qu'il faut encore, non-ſeulement que la durée de cette opération ſoit exactement déterminée ; mais même que la quantité de liqueur ſoit fixée, parce que le plus ou moins d'eau diminue ou augmente conſidérablement l'activité des ingrédiens qui y entrent, la maniere de procéder aux différens débouillis, ſera preſcrite par les articles ſuivans.

Article premier. Le débouilli avec l'alun de Rome ſera fait en la maniere ſuivante.

On mettra dans un vaſe de terre ou terrine, une livre d'eau & une demi-once d'alun ; on mettra le vaiſſeau ſur le feu ; & lorſque l'eau bouillira à gros bouillons, on y mettra la laine dont l'épreuve doit être faite, & on l'y laiſſera bouillir pendant cinq minutes ; après quoi on la retirera & on la lavera bien dans l'eau froide : le poids de l'échantillon doit être d'un gros ou environ.

2. Lorſqu'il y aura pluſieurs échantillons de laine à débouillir enſemble, il faudra doubler la quantité d'eau & celle d'alun, ou même la tripler ; ce qui ne changera en rien la force & l'effet du débouilli, en obſervant la proportion de l'eau & de l'alun, en ſorte que pour chaque livre d'eau, il y ait toujours une demi-once d'alun.

3. Pour rendre plus certain l'effet du débouilli, on obſervera de ne pas faire débouillir enſemble des laines de différentes couleurs.

4. Le débouilli avec le ſavon blanc ſe fera en la maniere ſuivante.

On mettra dans une livre d'eau, deux gros ſeulement de ſavon blanc, haché en petits morceaux ; ayant mis enſuite le vaiſſeau ſur le feu, on aura ſoin de remuer l'eau avec un bâton, pour bien faire fondre le ſavon ; lorſqu'il ſera fondu, & que l'eau bouillira à gros bouillons, on y mettra l'échantillon de laine, qu'on y fera pareillement bouillir pendant cinq minutes, à compter du moment que l'échantillon y aura été mis, ce qui ne ſe fera que lorſque l'eau bouillira à gros bouillons.

5. Lorſqu'il y aura pluſieurs échantillons de laine à débouillir enſemble, on obſervera la méthode preſcrite par l'article 2, c'eſt-à-dire, que pour chaque livre d'eau, on mettra toujours deux gros de ſavon.

6. Le débouilli avec le tartre rouge ſe fera préciſément de même, avec les mêmes doſes & dans les mêmes proportions que le débouilli avec l'alun ; en obſervant de bien pulvériſer le tartre, avant que de le mettre dans l'eau, afin qu'il ſoit entièrement fondu lorſqu'on y mettra les échantillons de laine.

7. Les couleurs ſuivantes ſeront débouillies avec l'alun de Rome ; ſavoir, le cramoiſi de toute nuances, l'écarlate de Veniſe, l'écarlate couleur de feu, le couleur de ceriſe, & autres nuances de l'écarlate, les violets & gris-de-lin de toutes nuances,

les pourpres, les langouſtes, jujubes, fleurs de grenade, les bleus, les gris ardoiſés, gris lavandés, gris violens, gris vineux, & toutes les autres nuances ſemblables.

8. Si, contre les diſpoſitions des réglemens ſur les *teintures*, il a été employé dans la *teinture* des laines fines en cramoiſi, des ingrédiens de faux teint, la contravention ſera aiſément reconnue par le débouilli avec l'alun; parce qu'il ne fait que violenter un peu le cramoiſi fin, c'eſt-à-dire, le faire tirer ſur le gris-de-lin; mais il détruit les plus hautes nuances du cramoiſi faux, & il les rend d'une couleur de chair très-pâle; il blanchit même preſqu'entierement les baſſes nuances du cramoiſi faux: ainſi le débouilli eſt un moyen aſſuré pour diſtinguer le cramoiſi faux d'avec le fin.

9. L'écarlate de kermès ou de graine n'eſt nullement endommagée par le débouilli; il fait monter l'écarlate couleur de feu ou de cochenille à une couleur de pourpre, & fait violenter les baſſes nuances, en ſorte qu'elles tirent ſur le gris-de-lin; mais il emporte preſque toute la fauſſe écarlate du Bréſil, & il la réduit à une couleur de pelure d'oignon: il fait encore un effet plus ſenſible ſur les baſſes nuances de cette fauſſe couleur.

Le même débouilli emporte auſſi preſque entierement l'écarlate de bourre, & toutes les nuances.

10. Quoique le violet ne ſoit pas une couleur ſimple, mais qu'elle ſoit formée des nuances du bleu & du rouge, elle eſt néanmoins ſi importante, qu'elle mérite un examen particulier. Le même débouilli avec l'alun de Rome ne fait preſque aucun effet ſur le violet fin, au-lieu qu'il endommage beaucoup le faux; mais on obſervera que ſon effet n'eſt pas d'emporter toujours également une grande partie de la nuance du violet faux, parce qu'on lui donne quelquefois un pié de bleu de paſtel ou d'indigo; le pié étant de bon teint, n'eſt pas emporté par le débouili, mais la rougeur s'efface, & les nuances brunes deviennent preſque bleues, & les pâles d'une couleur déſagréable de lie de vin.

11. A l'égard des violets demi-fins, défendus par le réglement de 1737, ils ſeront mis dans la claſſe des violets faux, & ne réſiſtent pas plus au débouilli.

12. On connoîtra de la même maniere les gris-de-lin fins d'avec les faux, mais la différence eſt légere; le gris-de-lin de bon teint perd ſeulement un peu moins que le gris-de-lin de faux teint.

13. Les pourpres fins réſiſtent parfaitement au débouilli avec l'alun, au-lieu que les faux perdent la plus grande partie de leur couleur.

14. Les couleurs de langouſte, jujube, fleur de grenade, tireront ſur le pourpre après le débouilli, ſi elles ont été faites avec la cochenille, au lieu qu'elles pâliront conſidérablement ſi on y a employé le fuſtet, dont l'uſage eſt défendu.

15. Les bleus de bon teint ne perdront rien au débouilli, ſoit qu'ils ſoient de paſtel ou d'indigo; mais ceux de faux teint perdront la plus grande partie de leur couleur.

16. Les gris lavandés, gris ardoiſés, gris violets, gris vineux, perdront preſque toute leur couleur, s'ils ſont de faux teint, au lieu qu'ils ſe ſoutiendront parfaitement, s'ils ſont de bon teint.

17. On débouillira avec le ſavon blanc les couleurs ſuivantes; ſavoir, les jaunes, jonquilles, citrons, orangés, & toutes les nuances qui tirent ſur le jaune; toutes les nuances de verd, depuis le verd jaune ou verd naiſſant, juſqu'au verd de chou, ou verd de perroquet, les rouges de garance, la canelle, la couleur de tabac, & autres ſemblables.

18. Le débouilli fait parfaitement connoître ſi les jaunes & les nuances qui en dérivent ſont de bon ou de faux teint; car il emporte la plus grande partie de leur couleur, s'ils ſont faits avec la graine d'Avignon, le rocou, la *terra merita*, le fuſtet ou le ſafran, dont l'uſage eſt prohibé pour les *teintures* fines; mais il n'altere pas les jaunes faits avec la ſarrete, la geneſtrolle, le bois jaune, la gaude & le ſenugrec.

19. Le même débouilli ſera connoître auſſi parfaitement la bonté des verds; car ceux de faux teint perdent preſque toute leur couleur, ou deviennent bleus s'ils ont eu un pié de paſtel ou d'indigo; mais ceux de bon teint ne perdent preſque rien de leur nuance.

20. Les rouges de pure garance ne perdent rien au débouilli avec le ſavon, & n'en deviennent que plus beaux; mais ſi on y a mêlé du bréſil, ils perdront de leur couleur à proportion de la quantité qui y a été miſe.

21. Les couleurs de canelle, de tabac & autres ſemblables, ne ſont preſque pas altérées par le débouilli, ſi elles ſont de bon teint; mais elles perdent beaucoup ſi on y a employé le rocou, le fuſtet ou la fonte de bourre.

22. Le débouilli fait avec l'alun ne ſeroit d'aucune utilité, & pourroit même induire en erreur ſur pluſieurs des couleurs de cette ſeconde claſſe; car il n'endommage pas le fuſtet, ni le rocou, qui cependant ne réſiſtent pas à l'action de l'air, & il emporte une partie de la ſarette & de la geneſtrolle, qui ſont cependant de très-bons jaunes & de très-bons verds.

23. On débouillira avec le tartre rouge tous les fauves ou couleurs de racine (on appelle ainſi toutes les couleurs qui ne ſont pas dérivées des cinq couleurs primitives); ces couleurs ſe font avec le brou de noix, la racine de noyer, l'écorce d'aulne, le ſumach ou roudol, le ſantal & la ſuie; chacun de ces ingrédiens donne un grand nombre de nuances différentes, qui ſont toutes compriſes ſous le nom général de *fauve*, ou *couleur de racine*.

24. Les ingrédiens dénommés dans l'article précédent, ſont bons, à l'exception du ſantal & de la ſuie, qui le ſont un peu moins, & qui rudiſſent la laine lorſqu'on en met une trop grande quantité; ainſi tout ce que le débouilli doit faire connoître ſur ces ſortes de couleurs, c'eſt ſi elles ont été ſurchargées de ſantal ou de ſuie, dans ce cas elles perdent conſidérablement par le débouilli fait avec le tartre; & ſi elles ſont faites avec les autres ingrédiens, ou qu'il n'y ait qu'une médiocre quantité de ſantal ou de ſuie, elles réſiſtent beaucoup davantage.

25. Le noir étant la ſeule couleur qui ne puiſſe être compriſe dans aucune des trois claſſes énoncées ci-deſſus, parce qu'il eſt néceſſaire de ſe ſervir d'un débouilli beaucoup plus actif, pour connoître ſi la laine a eu le pié de bleu de turquin, conformément aux réglemens, le débouilli en ſera fait en la maniere ſuivante.

On prendra une livre d'eau, on y mettra une once d'alun de Rome, & autant de tartre rouge pulvériſé; on fera bouillir le tout, & ou y mettra l'échantillon de laine, qui doit bouillir à gros bouillons pendant un quart d'heure; on le lavera enſuite dans de l'eau fraiche, & il ſera facile alors de voir ſi elle a eu le pié de bleu convenable; car dans ce cas la laine demeurera bleue, preſque noire, & ſi elle ne l'a pas eu, elle griſera beaucoup.

26. Comme il eſt d'uſage de brunir quelquefois les couleurs avec la noix-de-galle & la couperoſe, & que cette opération appellée *bruniture*, qui doit être permiſe dans le bon teint, peut faire un effet particulier ſur le débouilli de ces couleurs, on obſervera que quoique après le débouilli, le bain paroiſſe chargé de *teinture*, parce que la bruniture aura été emportée, la laine n'en ſera pas moins réputée de bon teint, ſi elle a conſervé ſon fond; ſi au contraire elle

Digitized by Google

a perdu ſon fond ou ſon pié de couleur, elle ſera déclarée de faux teint.

27. Quoique la bruniture qui ſe fait avec la noix-de-gale & la couperoſe ſoit de bon teint, comme elle rudit ordinairement la laine, il convient, autant que faire ſe pourra, de ſe ſervir par préférence de la cuve d'inde, ou de celle de paſtel.

28. On ne doit ſoumettre à aucune épreuve de débouilli les gris communs avec la galle & la couperoſe, parce que ces couleurs ſont de bon teint, & ne ſe font pas autrement; mais il faut obſerver de les engaller d'abord, & de mettre la couperoſe dans un ſecond bain beaucoup moins chaud que le premier, parce que de cette maniere ils ſont plus beaux & plus aſſurés.

Teinture de ſoie. La *teinture* de la ſoie eſt différente de la *teinture* de la laine, en ce que cette premiere ſe teint en grand & bon teint, & en petit teint indiſtinctement. Il eſt des couleurs qui n'auroient point d'éclat en bon teint, telles que les violets, amaranthes, gris-de-lin, &c. la couleur ponceau fin ou couleur de feu, ne ſauroit être faite en bon teint; cependant c'eſt une couleur qui vaut depuis 12 liv. la livre de *teinture* juſqu'à 30 liv. la livre de ſoie réduite à onze onces.

Comme le luſtre de la ſoie en eſt la principale qualité, & qu'il eſt important de le donner en perfection, ce qui dépend particulierement de bien décreuſer ladite ſoie, les maîtres teinturiers en ſoie ſont tenus de bien & duement faire cuire & décreuſer toutes ſortes de ſoies pour quelque couleur que ce ſoit ſans exception, avec du bon ſavon blanc, en les faiſant bouillir trois heures au-moins dans la chaudiere à gros bouillon, & juſqu'à ce que la ſoie, qui, en la mettant dans la chaudiere ſe ſoutenoit ſur l'eau, étant purgée des parties poreuſes qui lui étoient affectées, tombe au fond comme du plomb. Il faut avoir ſoin encore de bien ranger la ſoie en écheveaux ou pantimes dans des ſacs faits exprès, pour la faire cuire, afin qu'elle ne ſe brouille point, ce qui empêcheroit le dévidage quand elle eſt teinte, parce qu'il ne faut ceſſer de la remuer pendant la cuite, crainte que la chaleur de la chaudiere ne la brûle.

Le teinturier doit avoir ſoin encore que les parties de ſoies qui ſont dans les différentes ſachées ou ſacs deſtinés à cuire, ne ſoient point trop ſerrées, crainte qu'il ne ſe trouvât des parties qui ne ſeroient pas ſuffiſamment cuites, qui, ſelon les termes de l'art, ſont appellées *biſcuits*, parce qu'il faut les faire cuire une ſeconde fois pour qu'elles puiſſent recevoir la couleur & l'éclat qu'elles doivent avoir.

Toutes les ſoies en général diminuent d'un quart chaque livre lorſqu'elles ſont cuites comme il faut; de façon que la livre de ſoie, qui ordinairement eſt de quinze onces, ſe trouve réduite à onze au plus lorſqu'elle eſt cuite.

Pour cuire les ſoies deſtinées pour blanc, il faut au-moins une demi-livre de ſavon pour chaque livre de ſoie; il eſt vrai que pour cuire enſuite les ſoies deſtinées à être miſes en couleur, le même bouillon ou la même eau peut ſervir. Il eſt cependant des fabriquans qui exigent que toutes les ſoies qu'ils font teindre, ſoient cuites en blanc, perſuadés que les couleurs ſeront plus brillantes; dans ce cas, ils payent la *teinture* plus chere.

Il eſt néanmoins des couleurs qui ne ſont pas auſſi belles lorſqu'elles ſont cuites en blanc, que quand elles le ſont en couleur; telles que le cramoiſi & autres couleurs rouges: la blancheur que la ſoie acquiert par la quantité de ſavon dont la cuite eſt compoſée, empêche la couleur de la couvrir, ou en diminue le brillant; ce que les maîtres teinturiers appellent *farriner*, attendu la légere tranſpiration du blanc, qui produit une eſpece de picottement imperceptible, qui ne ſaute aux yeux que des connoiſſeurs.

Lorſque les ſoies ſont cuites, il faut avoir ſoin de les faire dégorger à la riviere, en les lavant & battant pour faire ſortir le ſavon; après quoi on les met dans un bain d'alun de rome, tout à froid, & non à chaud, attendu que la chaleur dans l'alun perd le luſtre de la ſoie, & de plus, la rend rude & âcre.

Les ſoies pour ponceaux fins, ou couleurs de feu, ſeront paſſées au jus de citron au-lieu d'alun, & enſuite ſeront miſes dans un bain de ſaffran d'Alexandrie, lequel bain ſera renouvellé auſſi long-tems, & auſſi ſouvent qu'on voudra donner du feu à cette ſoie, & ſuivant le prix que le fabriquant voudra mettre pour la *teinture*, ayant ſoin de donner un bain de rocou, avant que de la paſſer ſur le bain, pour que la couleur ait plus de feu.

Toutes les couleurs en dégradations, depuis le ceriſe vif juſqu'au roſe pâle, ou couleur de chair, ſeront faites ſur le même bain, ſans donner aucun pié à la ſoie, obſervant toujours de donner un bain de jus de citron au-lieu d'alun.

Les ſoies pour rouge cramoiſi, après avoir été bien alunées & dégorgées de l'alun, ſeront faites de pure cochenille macîtrek, y ajoutant la galle à l'épine, le terra-merita, l'arſenic, & le tartre de Montpellier, le tout mis enſemble dans une chaudiere pleine d'eau claire preſque bouillante; elle ſeront miſes enſuite dans ladite chaudiere pour y bouillir inceſſamment l'eſpace d'une heure & demie, après quoi leſdite ſoies ſeront levées, & le feu ôté de deſſous la chaudiere; leſquelles ſoies étant refroidies par l'évent qu'on leur fera prendre, elles ſeront jettées dans le reſte des bains de cochenille, & miſes à fond pour y demeurer juſqu'au lendemain, ſans y mêler devant ni après, aucun breſil, orſeille, rocou, ni autre ingrédient.

Les violets cramoiſis ſeront auſſi préparés de même, & faits de pure cochenille, avec la galle à l'épine, plus modérément qu'au rouge, l'arſenic, & le tartre; puis bouillis comme les autres ci-deſſus, & enſuite bien lavés & paſſés dans une bonne cuve d'inde & dans ſa force, ſans mélange d'autres ingrédiens.

Les canellés ou tannés cramoiſis, ſeront faits comme les violets ci-deſſus, & s'ils ſont clairs, on les pourra rabattre avec la couperoſe; mais s'ils ſont bruns & violets, ſeront paſſés ſur une cuve d'inde médiocre, ſans mélange d'autres ingrédiens.

Les bleus pâles, & bleus beaux ſeront teints de pure cuve d'inde, ſans être alunés.

Les bleus céleſtes ou complets, auront pié d'orſeille, autant que la couleur le requerra, puis paſſés ſur une bonne cuve d'inde.

Les gris-de-lin, amaranthes, &c. ſeront faits d'orſeille, puis rabattus avec un peu de cuve d'inde, s'il en eſt de beſoin, ou de la cendre gravelée.

Les citrons ſeront alunés, puis teints de gaudes, avec un peu de cuve d'inde.

Les jaunes de graines ſeront alunés, puis forts de gaude, avec un peu de cuve d'inde.

Les jaunes pâles ſeront alunés, & teints de gaude ſeule.

Les aurores pâles & bruns ſeront alunés, & puis gaudés fortement, & enſuite rabattus avec le rocou, lequel ſera préparé & diſſout avec cendre gravelée potaſſe ou ſoude.

Les iſabelles pâles & dorés ſeront teints avec un peu de rocou préparé comme deſſus, & ſur le feu.

Les orangers ſeront teints ſur le feu, de pur rocou préparé comme deſſus, & les bruns ſeront enſuite alunés, & on leur donnera un petit bain de breſil s'il eſt beſoin.

Les ratines, ou couleur de feu, auront même pié de rocou que les orangés, puis ſeront alunés, & on

leur donnera un bain ou deux de bresil, suivant la couleur.

Les ecarlates, ou rouges rancés n'auront de pié de rocou, que la moitié de ce qui s'en donne aux oranges, puis seront alunés; & ensuite on leur donnera deux bains de brésil.

Les céladons, verds de pomme, verds de mer, verds naissants, verds gais, *&c.* seront alunés, & ensuite gaudés avec gaude ou sarrette, suivant la nuance; puis passés sur la cuve d'inde.

Les verds bruns seront alunés, gaudés avec gaude, ou sarrette, & passés sur une bonne cuve d'inde, puis rabattus avec le verdet & le bois d'inde.

Les feuilles mortes seront alunés, puis teints avec la gaude & fustel, & rabattus avec la couperose.

Les olives, & verds roux, seront alunés, puis montés de gaude & fustel, & rabattus avec le bois d'inde & la couperose.

Le rouge incarnat & rose faux, seront alunés & faits de pur brésil.

Les cannelés & rose-seche, seront alunés & faits de bresil & bois d'inde.

Le gris violent sera aluné & fait de bois d'inde.

Les violets seront montés de brésil, bois d'inde, ou de l'orseille, puis passés sur la cuve d'inde.

Les gris plombés seront tous faits de fustel, ou avec de la gaude ou sarrette, bois d'inde, eaux de galle & couperose.

Les musés, minimes, gris de maure, couleur de roi & de prince, tristamie, noisettes, & autres couleurs semblables, seront faits de fustel, brésil, bois d'inde & couperose.

En toutes les couleurs ci-dessus ne sera donné aucune surcharge de galle, attendu que la galle appesantit les soies, ce qui cause une perte considérable à ceux qui les achetent & emploient.

Les soies pour mettre en noir seront bien décrassées, comme les précédentes, & ensuite bien lavées & torses, après quoi on fera bouillir un bain de galles, & une heure après qu'il aura bien bouilli, la soie sera mise dans ledit bain, & laissée pendant un jour & demi ou deux jours, puis sera tirée dudit bain, & bien lavée dans de l'eau claire, & après torse & bien chevillée: ensuite sera mise dans une chaudiere de galle neuve, où ne sera mis de galle fine que la moitié de la pesanteur de la soie, pour y demeurer un jour ou deux au plus, & après sera passée sur la teinture noire, & y baillez trois feux au plus, & non davantage, après sera bien battue & bien lavée, puis adoucie avec du savon blanc de bonne qualité, & non autre: ensuite torse & chevillée, & mise sécher.

Les gris noirs, vulgairement appelles *gris minimes*, seront engallés comme le noir, & passés sur la *teinture* noire, autrement appellé *un feu*, une fois seulement.

Toutes les soies destinées à demeurer blanches, après avoir été bien decruées & dégorgées, seront passées à l'eau de savon avec azur, pour les reblanchir, & ensuite soufrées, si elles ne sont pas destinées à filer l'argent, dans lequel cas il ne faudra ni les soufrer, ni les aluner.

Teinture du noir pour la soie, à la maniere des Génois, des Florentins, & des Napolitains. La façon dont les Génois, les Florentins, & les Napolitains, se servent pour teindre les soies en noir, est infiniment plus sûre que celle des François, il faut en faire l'explication.

Lorsque la soie est débouillie ou cuite, de façon qu'elle se trouve réduite aux trois quarts de son poids, le teinturier la prépare pour la passer sur la cuve qui contient la préparation des drogues pour le noir; plus cette préparation est ancienne, plus le noir qu'elle produit se trouve beau. Nos teinturiers de France ont soin de préparer eux-mêmes leurs cuves, lesquelles ils renouvellent souvent. Il n'en est pas de même chez les étrangers; chaque ville de fabrique a un endroit de reserve, nommé *le seraglio*, où sont posées continuellement huit à dix cuves, qui sont entretenues à ses dépens; ces cuves sont posées depuis trois à quatre cens années plus ou moins, c'est-à-dire, préparées pour passer la soie destinée pour noir, n'ayant besoin que d'être entretenues de drogues convenables, à mesure que la matiere diminue par l'usage qu'on en fait; le pié y demeurant toujours, ce qui forme une espece de levain qui aide à la fermentation des nouvelles drogues qu'on est obligé d'y ajouter; les vaisseaux qui contiennent ces drogues, sont tous de fer, & non de cuivre comme en France; cette derniere matiere étant plus propre à diminuer la solidité du noir, qu'à augmenter sa perfection, par rapport au verd-de-gris qui en est inséparable, attendu l'humide, & qui ne contribue pas peu à son imperfection; au-lieu que la cuve de fer ne pouvant produire que de la rouille, ingrédient qui perfectionne le noir, il s'ensuit que la qualité de la cuve, & l'ancienneté de sa préparation, ne peuvent que contribuer à la perfection de la couleur qu'elle contient.

Tous les maîtres teinturiers sont obligés de porter les soies qu'ils ont préparées pour noir, au seraglio, afin de les passer sur une des cuves disposées pour cette opération, & donnent tant chaque livre de soie, ce qui ne leur porte aucun préjudice, parce qu'ils sont payés des premieres préparations qu'ils ajoutent à la retribution qu'ils donnent pour l'entretien des cuves.

On fait un inventaire toutes les années, pour savoir si la dépense des personnes préposées à l'entretien des cuves, les drogues qu'on y emploie, & généralement tous les autres frais excédent la rétribution donnée par les teinturiers: lorsque la dépense excede, la ville fournit au surplus des frais, & lorsque la rétribution est au-dessus, le surplus sert d'indemnité pour les années où elle se trouve au-dessous. Voilà la façon des étrangers, qui certainement est préférable à celle des François.

Teinture de fil. Avant que de mettre aucun fil à la *teinture*, il sera décruſé, ou lessivé avec bonne cendre, & après, tors & lavé en eau de riviere ou de fontaine, & aussi retors.

Le fil pers, appellé vulgairement *fil à marquer*, retors & simple, & le bleu brun, clair & mourant, seront teints avec cuve d'inde ou indigo.

Le verd gai sera premierement fait bleu, ensuite rabattu avec bois de campêche & verdet, puis gaudé.

Le verd brun sera fait comme le verd gai, mais bruni davantage, & puis gaudé.

Le citron jaune pâle & plus doré sera teint avec gaude & fort peu de rocou.

L'oranger isabelle couvert, isabelle pâle jusqu'au clair & aurore, sera teint avec fustel, rocou & gaude.

Le rouge clair & plus brun, ratine claire plus couverte, seront teints avec brésil de Fernambouc & autre, & rocou.

Le violet rose seche, amaranthe claire ou brune, sera teint avec brésil, & rabattu avec l'alun d'Inde on indigo.

La feuille morte claire & plus brune, & la couleur d'olive, sera brunie avec gale & couperose, & rabattue avec gaude, rocou ou fustel suivant l'échantillon.

Le minime brun & clair, musc brun & clair, sera bruni avec gale & couperose, & rabattu avec gaude, rocou ou fustel.

Le gris blanc, le gris sale, gris brun, de castor, de breda, & toutes autres sortes de gris, seront bru-

Digitized by Google

nis avec galle à l'épine & couperoſe, & rabattus avec gaude, ſuſtel, bréſil, campêche, & autres ingrédiens néceſſaires, ſuivant les échantillons & le jugement de l'ouvrier.

Le noir ſera fait de galle à l'épine & couperoſe, lavé & achevé avec bois de campêche; & pour d'autres noirs, ils ſeront courroyés avec boue, huile d'olive & cendre gravelée, ſans y employer de mauvaiſe huile.

Il ne ſera employé auxdites *teintures* autre ſavon que celui de Gènes & d'Alicante, ou de ſemblable bonté & qualité.

Tous les fils de lin du royaume, de Flandre & autres pays étrangers, ne ſeront teints en bleu commun, mais ſeulement en cave.

On pourra faire débouillir les ſoies & fils comme les étoffes & laines, pour connoître ſi elles ſont de bon teint; ce qui ne ſera exécuté qu'à l'égard de celles qui ſeront teintes en cramoiſi, les autres couleurs, excepté le bleu & le verd, étant preſque toutes de faux teint. Comme il a pu être remarqué par les ingrédiens affectés aux petits teints, qui entrent dans la compoſition de leur *teinture*, on ne parlera pas ici de la *teinture* du coton, qui eſt la même à-peu-près que le fil, à l'exception du rouge cramoiſi ſemblable à celui des Indes, dont le ſecret a été trouvé depuis peu par M. Goudard, qui a été récompenſé du conſeil à proportion de ſa découverte; M. Feſquet de Rouen a trouvé le même ſecret. Les rouges ſoutiennent des débouillis de 60 minutes & plus, ſans que les ingrédiens qui entrent dans la compoſition, aient altéré en aucune façon la *teinture* de cette marchandiſe.

On ajoutera en finiſſant cet article de *teinture*, que tous les jours il ſe trouve des perſonnes qui poſſedent quelque ſecret dans un art auſſi étendu & auſſi délicat. Le nommé Faber allemand, vient tout récemment de donner la façon de faire un verd auquel on a donné le nom de *verd de Saxe*. Cette couleur, qui ne peut ſoutenir un débouilli, ni même réſiſter à l'action de l'air, eſt venue à la mode; il pourra ſe faire que dans la ſuite quelques perſonnes plus habiles en formeront une couleur de bon teint. Un ingrédient haſardé pourra occaſionner cette découverte. Qui auroit penſé que le jus de citron, dont l'acidité corrobore toutes les couleurs de la ſoie par ſon union avec le ſafran, donnât une couleur plus belle & plus brillante que l'écarlatte; que l'étain diſſous avec de l'eau forte ou eau régale donnât à la cochenille le feu qui la rend ſi différente du cramoiſi qui eſt ſa couleur naturelle; & enfin que le jus de citron & le ſafran produiſit le même effet ſur la ſoie, que l'étain & la cochenille produit ſur la laine?

Ce ſont des faits & des vérités contre leſquelles il n'y a aucune replique. Les Hollandois font des violets en ſoie, que nous ne pouvons imiter qu'en faux; ils ſont cependant de bon teint. Les noirs de Gènes, & autres d'Italie, ſont plus beaux que ceux de France pour les ſoies; il eſt vrai que leur méthode vaut mieux que la nôtre, & que leurs cuves étant dépendantes des villes où ſe fait la *teinture*, elles ne peuvent ſouffrir aucune altération, étant mieux entretenues & conduites que ſi elles appartenoient à des particuliers. Les eaux d'ailleurs ne contribuent pas peu à la perfection de cet art; les drogues, par leur tranſport par mer, peuvent diminuer de leur qualité, ou ne pas produire le même effet ſous un climat différent: on peut laver hardiment toutes les étoffes de ſoie qui viennent des Indes orientales, ſans que les couleurs en reçoivent aucune altération, au-contraire, elles paroiſſent acquérir plus de brillant, tandis que ſi nous laiſſons tomber une goutte d'eau ſur celles que nous teignons en France, la couleur en paroît altérée. C'eſt aux phyſiciens à nous inſtruire de ces prétendus phénomenes: on ne s'eſt pas encore aviſé de traiter cette matiere en France, peut-être ſe trouvera-t-il quelqu'un aſſez habile pour en donner l'explication, & par ce moyen mettre nos *teintures* de niveau avec celles de ces étrangers.

TEINTURE ou *eſſence de ſuccin d'Hoffman*. *Voyez* ſous le *mot* SUCCIN, *Chimie & Mat. méd.*

TEINTURE *ſur le bois*: pour noircir le bois juſqu'au cœur, il faut le laiſſer tremper dans le vinaigre, le laiſſer ſécher; le frotter enſuite d'encre à écrire, le laiſſer de-rechef ſécher, puis le refrotter de vinaigre, cela le noircira juſqu'au cœur.

Tout bois qui hors la noirceur reſſemble à l'ébene, ſe peut noircir. Prenez donc de ces bois & les laiſſez dans l'eau d'alun pendant trois jours, expoſés au ſoleil, ou à ſon défaut, à quelque diſtance du feu; que l'eau devienne un peu chaude, puis prenez huile d'olive ou de lin que vous mettrez dans une poële, avec gros comme une noiſette de vitriol romain, & autant de ſoufre; faites bouillir vos bois là-dedans: plus ils y reſteront, plus ils deviendront noirs; mais trop long-tems les rendroit fragiles.

Pour teindre le bois de telle couleur qu'on voudra, il faut prendre de bon matin fiente de cheval fraîche de la même nuit, la plus humide que l'on pourra trouver avec la paille & tout, & puis la mettre ſur quelques pieces de bois poſées de travers & croiſées les unes ſur les autres, avec par-deſſous quelque terrine pour recevoir ce qui dégouttera & écoulera de ladite fiente; ſi en une matinée l'on ne peut en avoir aſſez, on fera la même choſe deux ou trois autres fois. Après avoir bien coulé cette fiente, on mettra en chaque vaiſſeau où il y aura de ſon égoutture, gros comme une noiſette d'alun de roche, & autant de gomme arabique, & là dedans, telle couleur qu'on choiſira, uſant d'autant de vaiſſeaux qu'on a de couleurs; on finira par jetter dans chacun le bois qu'on voudra teindre, le tenant au feu ou au ſoleil; & plus le bois reſtera en cette liqueur, plus il ſera foncé en couleur, tant en dehors qu'au dedans, & il ne perdra jamais ſa couleur par eau tombée deſſus ou autre choſe, lorſqu'il aura été retiré & ſeché. Ce ſecret eſt excellent & ne ſe communique point entre les Artiſtes qui s'en ſervent; tous en font cas.

TEINTURE *de bourre*, (*Teint.*) on l'appelle autrement *poil de chevre garancée*; c'eſt un des ingrédiens de la *teinture* du petit teint.

Pour faire la *teinture de bourre*, on prend du poil de chevre teint premierement en bon teint de rouge de garance, & enſuite ſurchargée de la même couleur appliquée ſans bouillon; on le met dans une chaudiere avec un poids égal de cendres gravelées, & on fait bouillir le tout: en moins d'une demi-heure, il ne reſte plus de veſtige du poil de chevre, l'alkali l'a totalement diſſous, & toute ſa couleur eſt paſſée dans le bain. On continue de le faire bouillir pendant trois heures, & enſuite on y ajoute petit-à-petit de l'urine fermentée, en continant toujours de tenir la liqueur bouillante: au bout de cinq ou ſix heures le bain ceſſe de jetter de l'écume, & l'opération eſt achevée: on couvre alors la chaudiere, on ôte du feu, on la laiſſe repoſer juſqu'au lendemain, & elle en état de teindre.

Avant que l'on paſſe la laine dans cette *teinture*, il eſt bon qu'elle ait été ſoufrée, c'eſt-à-dire, expoſée à la fumée du ſoufre brûlant: cette préparation lui donne une blancheur qui contribue beaucoup à faire valoir la couleur qu'on lui veut donner un quart d'heure avant que de la teindre, on fait diſſoudre dans le bain un petit morceau d'alun de roche, & quand cette diſſolution eſt faite, on y plonge la

Digitized by Google

laine, pour en tirer toutes les nuances du rouge, en commençant par les plus foncées; car à meſure qu'on ſe ſert du bain, la matiere colorante y diminue, & la couleur s'éclaircit; mais comme les dernieres nuances qu'on en pourroit tirer, courroient riſque d'être altérées, par les impuretés dont l'eau ſe trouve chargée, les teinturiers aiment mieux faire débouillir quelques bottes de la laine la plus foncée: l'eau bouillante leur enleve leur couleur, & devient un nouveau bain, propre à donner toutes les nuances claires, preuve ſans replique du peu de ſolidité de cette *teinture*.

En examinant toute cette opération, il eſt aiſé de voir que quoiqu'une partie de la garance ait été aſſurée ſur le poil par le bouillon, toutes celles qu'on y ajoute depuis, n'y ont aucune adhérence, que le poil ayant été totalement détruit par l'action de l'alkali, il n'exiſte plus ni pores, ni matieres qui puiſſent retenir les atomes colorans, & qu'enfin, l'urine qu'on y ajoute, ſuffiroit ſeul pour empêcher l'alkali de ſe joindre, avec le peu d'alun qui ſe trouve dans le bain, pour former un tartre vitriolé; d'où il ſuit que rien ne retenant les particules colorantes dans les pores de l'étoffe, énormément aggrandis par l'effet de l'alkali, la *teinture* n'y eſt aucunement adhérente, quoique faite avec un ingrédient, qui naturellement peut donner une *teinture* ſolide, lorſqu'il eſt convenablement employé.

TEINTURE *des chapeaux*, ſe dit & de l'action de l'ouvrier qui les teint, & de la couleur même avec laquelle il les teint.

La *teinture* des Chapeliers eſt un compoſé de noix de galle, de bois d'inde, de couperoſe & de verd-de-gris qu'on a fait diſſoudre & bouillir enſemble dans une chaudiere, qui pour l'ordinaire peut contenir outre la *teinture* juſqu'à douze douzaines de chapeaux montés ſur leur forme de bois.

Lorſque la *teinture* eſt en état de recevoir les chapeaux, on les y trempe, & on les y laiſſe bouillir quelque tems, après quoi on les tire & on les laiſſe ſe teindre à froid; ce qui ſe réitere alternativement à pluſieurs repriſes, plus ou moins ſelon que l'étoffe mord, plus ou moins aiſément la *teinture*. *Voyez* CHAPEAU.

TEINTURE, (*Chimie, Pharm. & Mat. méd.*) le ſens du mot de *teinture* eſt fort vague; ce défaut eſt très-commun dans la nomenclature pharmaceutique; on entend à-peu-près par le mot de *teinture*, le produit d'une diſſolution, ſoit *pléniere*, ou proprement dite, ſoit *partiale* (*Voyez* EXTRACTION, *Chimie*, & EXTRAIT, *Chimie*), ſoit ſimple, ſoit compoſée, & opérée par divers menſtrues; ſavoir les eſprits ardens, les huiles, & principalement les huiles eſſentielles, & en particulier l'éther; les acides, & principalement les acides végétaux; alkalis réſous, enfin l'eau même.

C'eſt parce que ces diſſolutions ſont toujours colorées, qu'on leur a donné le nom de *teinture*. Mais cette dénomination eſt abſolument arbitraire, & n'eſt point du tout ſpéciale; car il exiſte dans l'art un grand nombre de diſſolutions, par exemple, preſque toutes les décoctions de ſubſtances végétales qui ſont colorées, & auxquelles on ne donne pas communément le nom de *teinture*. S'il y a pourtant quelque caractere diſtinctif à ſaiſir ici, il paroît que ce qu'on appelle *teinture* eſt ordinairement ſpécifié par une couleur éclatante, rouge, bleue, jaune, verte; au lieu que les décoctions & les autres diſſolutions colorées qui ne portent pas le nom de *teinture*, n'ont que des couleurs ſombres, communes, peu remarquables, preſque toutes plus ou moins brunes; mais comme on s'en apperçoit aſſez, le fondement de cette diſtinction n'a rien de réel; enfin il exiſte dans l'art, des préparations abſolument analogues, même quant à l'éclat de la couleur, à celles qui portent le nom des *teintures*, & qui ſont connues ſous d'autres noms, ſous celui d'*élixir*, ou ſous celui d'*eſſence*, de *quinteſſence*; ou enfin ſous celui de *gouttes*. *V.* ces *articles*. La plûpart des *teintures*, qui ſont preſque toutes deſtinées à l'uſage pharmaceutique, n'ont d'autre mérite que leur couleur; ou du-moins la charlatanerie, à laquelle elles doivent leur naiſſance, s'eſt occupée de cette qualité extérieure, comme du point principal: la diſtinction en *teinture* vraie, & *teinture* fauſſe que Mender a propoſée pour les *teintures* antimoniales (*V.* ANTIMOINE), convient de la même maniere aux *teintures* en général.

Les *teintures* vraies ſont ſelon cette doctrine, celles qui contiennent réellement des parties ou des principes du corps avec leſquels on les a préparées, & dont elles tirent leur nom. La *teinture* de gomme-laque, de caſtor, de benjoin, de tolu, & de toutes les autres ſubſtances réſineuſes ou balſamiques faites par le moyen de l'eſprit-de-vin, les *teintures* des verres d'antimoine faites par les acides végétaux, ſont des diſſolutions *pléniers*, contiennent la ſubſtance entiere, à laquelle on a appliqué les menſtrues, & ſont par conſéquent des *teintures* vraies. La *teinture* de clou de girofle, de caskarille, de canelle, *&c.* la *teinture*, ou eſſence carminative de Wédelius, ſont des extractions vraies; les menſtrues qu'on y a employés, ſont vraiment chargés de quelques principes qu'ils ont enlevés aux ſubſtances auxquelles on les a appliqués, & ſont par conſéquent des *teintures* vraies.

Les *teintures* fauſſes, ſont celles qui ne contiennent rien, qui n'ont rien diſſout, rien extrait de la matiere concrete ſur laquelle elles ſe ſont formées. Mender compte avec raiſon parmi les *teintures* d'antimoine fauſſes, toutes celles qu'on retire de deſſus l'alkali rendu cauſtique par le regule d'antimoine calciné, ſoit ſeul, ſoit avec d'autres métaux. Preſque toutes les prétendues *teintures* métalliques, faites par le moyen de l'eſprit-de-vin, & par conſéquent le fameux lilium de Paracelſe, & la plûpart des cinq cent *teintures* martiales ſpiritueuſes, doivent être miſes au même rang, auſſi bien que la *teinture* de ſel de tartre pur. Il eſt à-peu-près démontré que l'eſprit-de-vin ſe colore dans tous ces cas, aux dépens de ſa propre compoſition; qu'il eſt altéré, dérangé, précipité par l'action de l'alkali fixe; mais qu'il ne diſſout aucune partie, ni aucun principe de ce ſel, qui n'eſt ni ſoluble, ni *décompoſable* par l'eſprit-de-vin.

Quant à l'uſage médicinal des *teintures*, il faut obſerver; 1°. que lorſqu'on a employé à leurs préparations un menſtrue, ou excipient très-actif par lui-même, l'eſprit-de-vin, par exemple, on doit avoir beaucoup d'égard dans l'emploi à l'activité médicamenteuſe de cet excipient; 2°. que les *teintures* des ſubſtances réſineuſes qui ne ſont que peu ou point ſolubles par les humeurs digeſtives, ſont beaucoup plus efficaces que ces mêmes drogues données en ſubſtance; que cela eſt très-vrai, par exemple, du caſtor, du ſuccin, *&c.* 3°. Que la forme de *teinture* n'eſt pourtant point favorable à l'adminiſtration des réſines purgatives violentes; par exemple, de la réſine de ſcammonée, car la diſſolution d'une réſine par l'eſprit-de-vin eſt précipitée dans les premieres voies par les humeurs digeſtives qui ſont principalement aqueuſes; & ces réſines reprennent par conſéquent leur cauſticité naturelle; il vaut mieux ſur-tout dans les ſujets ſenſibles, donner ces réſines ſous forme d'émulſion (*V.* EMULSION), ou unies au jaune d'œuf. *voyez* ŒUF, RÉSINE & PURGATIF. Les *teintures* s'ordonnent ordinairement par gouttes; on détermine auſſi leurs doſes par le poids.

Il eſt traité de l'uſage & des vertus des *teintures* ſimples dans les articles particuliers deſtinés aux ſubſtances,

ſtances, dont chacune de ces *teintures* tire ſon nom. On va donner à la ſuite de cet article, la deſcription & les uſages des *teintures* compoſées les plus uſuelles.

Teinture d'abſynthe compoſée (*Pharmac. & Matiere médicale*) ou *quinteſſence d'abſynthe.* Prenez des feuilles ſeches de grande abſynthe, un gros; des feuilles ſeches de petite abſynthe, trois gros; de clous de giroſle, deux gros; de ſucre candi, une dragme; d'eſprit-de-vin rectifié, quatre onces; digérez pendant quinze jours à la chaleur du bain-marie: paſſez & gardez pour l'uſage.

C'eſt un puiſſant ſtomachique & un vermifuge, qu'on peut donner à la doſe d'une cuillerée à caffé dans une liqueur appropriée.

Teinture de gomme laque. Prenez gomme laque récemment ſéparée de ſes bâtons, une once; d'alun brûlé, un gros; d'eſprit ardent de cochlearia, deux onces; digerez au bain de ſable juſqu'à ce que votre liqueur ſoit d'un beau rouge foncé, décantez & gardez pour l'uſage.

Cette *teinture* eſt un topique très-uſité pour le relâchement & le ſaignement ſcorbutique des gencives. Elle raffermit les dents, & redonne aux gencives du ton & de la couleur.

Ce remede doit toute ſa vertu médicamenteuſe, à l'alun & à l'eſprit de cochlearia; elle ne doit à la laque que le frivole avantage d'une belle couleur.

Teinture ſtomachique amere. Prenez racine de gentiane, une once; ſafran, demi-once; l'écorce extérieure de ſix oranges ameres; cochenille, un gros; eau-de-vie, deux livres: faites macérer pendant trois jours, en agitant de tems-en-tems; paſſez & gardez cette *teinture* pour l'uſage.

Ce remede eſt un bon ſtomachique; on peut le prendre pur depuis la doſe d'une cuillerée à caffé, juſqu'à celle de trois & même de quatre. Cette *teinture* eſt bonne encore pour exciter l'évacuation des régles.

Teinture ou eſſence carminative de Wedelius. Prenez racine zédoaire, quatre onces; carline, vrai acorus & galanga, de chacun deux onces; fleurs de camomille romaine, ſemence d'anis & de carvi, écorce d'orange, de chacun une once; de clou de giroſle & de baies de laurier, de chacun ſix gros; macis, demi-once: toutes ces choſes étant convenablement hachées ou concaſſées; faites-les macérer dans un vaiſſeau de verre, fermé pendant ſix jours, avec quatre livres & demie d'eſprit de citron, & deux onces & demie d'eſprit de nitre dulcifié; exprimez la liqueur & filtrez, gardez pour l'uſage. Cette *teinture* eſt véritablement carminative, du moins eſt-elle retirée des matieres regardées comme éminemment carminatives, *voyez* CARMINATIF; & le menſtrue qu'on y employe eſt auſſi mêlé d'une matiere, à laquelle les auteurs de matiere médicale accordent auſſi une vertu carminative très-décidée; ſavoir l'eſprit-de-nitre dulcifié. *Voyez* ACIDE NITREUX *ſous le mot* NITRE.

Cette *teinture* eſt de plus ſtomachique, cordiale, emménagogue, nervine, *&c.* ſa doſe eſt d'une cuillerée à caffé juſqu'à deux, donnée dans une liqueur appropriée. (*b*)

TEINTURES MARTIALES, (*Mat. méd.*) *Voyez* MARS.

TEINTURIER-CHAPELIER, c'eſt ainſi qu'on appelle les Chapeliers qui s'adonnent principalement à l'occupation de teindre les chapeaux; car quoiqu'il n'y ait dans la communauté des Chapeliers qu'une ſeule maîtriſe, les maîtres ſe ſont en quelque façon partagés en quatre profeſſions diſtinguées; les uns fabriquent les chapeaux, d'autres les mettent en teinture; d'autres les apprêtent & en font le débit: d'autres enfin ne travaillent qu'en vieux.

TEINTURIER EN CUIR, ſ. m. (*Peauſſerie.*) artiſan qui met les peaux en couleur, ſoit de fleur, ſoit de chair, ſoit à teinture chaude, ſoit à froide; ſoit enfin à ſimple broſſure. Ces artiſans qu'on nomme autrement *Peauciers*, compoſent une des communautés des Arts & Métiers de Paris. *Savary.* (*D. J.*)

TEISCHNITZ, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, & dans l'évêché de Bamberg. Elle eſt le chef-lieu d'un petit bailliage. (*D. J.*)

TEISS, LA, (*Géog. mod.*) riviere de Hongrie; elle a ſa ſource dans les monts Krapack, aux confins de la Pokulie, & ſe jette dans le Danube, vis-à-vis de Salankemen; c'eſt peut-être la riviere du monde la plus poiſſonneuſe, car quelquefois on y pêche tant de carpes, qu'on en donne mille pour un ducat. Cette riviere eſt connue des anciens, ſous les noms de *Tibiſcus*, *Tibeſis* & *Pathiſſus.* (*D. J.*)

TEITCICAR, (*Géog. mod.*) province de la Tartarie-chinoiſe orientale; elle eſt bornée au nord, par celle de Kiſin, & au couchant, par les Tartares kalkas. Sa capitale qui porte le même nom, eſt ſituée ſur la riviere Nonni, vers le 49 degré de *latitude.* (*D. J.*)

TEITEI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) nom d'un oiſeau du Breſil, qui eſt de la taille d'un rouge-gorge. Son bec eſt noir, gros & court; ſa tête, le haut de ſon cou, ſon dos, ſes ailes & ſa queue ſont d'un noir bleuâtre, brillant comme le plus bel acier poli; ſon goſier, la partie inférieure du cou, ſa gorge & ſon ventre tirent ſur le jaune. Ses jambes & ſes piés ſont de couleur brune; la femelle differe du mâle par des mouchetures vertes, jaunes & griſes. On met cet oiſeau en cage à cauſe de ſa beauté & de la douceur de ſon chant. Marggravii, *hiſt. braſil.* (*D. J.*)

TEITO *ou* JAMMA-BUKI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un arbriſſeau ſauvage du Japon, qui reſſemble au cytiſe. Sa fleur eſt jaune, à cinq, ſix ou ſept pétales, & ſemblable à la renoncule. On en diſtingue un autre, dont la fleur eſt jaune & double.

TEJUGUACU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) nom d'une eſpece de léſard du Bréſil, qu'on appelle auſſi *temapara.* Il reſſemble beaucoup à l'ignana pour la figure, mais il en differe en ce que tout ſon corps eſt noir, avec un petit nombre de mouchetures blanches; il n'a point, comme l'ignana, ſur tout le dos une dentelure de pointes. L'orteil extérieur du pié de derriere eſt plus éloigné & plus court que les autres; ſa langue eſt grande, rouge, fendue en deux; il peut la darder hors de la bouche à la diſtance d'un pouce, mais il ne fait aucun ſifflement. Il aime beaucoup à ſucer les œufs, mais il peut ſupporter la faim très-long-tems; car Marggrave rapporte en avoir conſervé un en vie pendant ſept mois ſans aucune nourriture; &, ſuivant le même auteur, ſi l'on coupe la queue de ce léſard, elle renaît de nouveau. (*D. J.*)

TEIUNHANA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) nom d'un léſard d'Amérique qui n'eſt pas plus gros que le petit doigt; il a le nez pointu, la queue très-menue, longue de ſix travers de doigts, terminée en une pointe preſque auſſi fine qu'une aiguille, & cependant couverte d'écailles quarrées d'un fineſſe incroyable; ſa tête eſt couverte d'écailles brunes; celles de la gorge & du ventre ſont quarrées, blanches, avec un agréable mêlange de taches d'un beau rouge ſanguin; ſon dos, ſes côtés & ſes jambes ſont revêtues d'une fine peau auſſi douce que du ſatin, rayées de brun & de verd, & d'une ſuite de jolies taches vertes & noires, qui décourent ſur toute la longueur du corps. Sa queue eſt d'un jaune brun par-deſſus, & d'une belle couleur de chair rouge par-deſſous. Ray, *ſynopſ. quadrup.* (*D. J.*)

TEKEES, (*Géogr. mod.*) riviere de la grande Tartarie. Elle a ſa ſource dans les Landes, au midi du lac Sayſſan, & ſe perd vers les frontieres du Tur-

queſtan, entre les montagnes qui ſéparent ce pays des états du Coutaiſch. (*D. J.*)

TÉKIN *ou* TECHNIA, (*Géog. mod.*) ville des états du turc dans le Budziac ou la Beſſerabie, ſur la rive droite du Nieſter, aux confins de la Pologne & de la Moldavia. Cette ville eſt encore plus connue ſous le nom de *Bender* que lui donnent les Turcs. Charles XII. a rendu ce nom célebre par le long ſéjour qu'il y fit après ſa défaite à la journée de Pultawa. (*D. J.*)

TEK-KIDA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) fête qui ſe célebre avec beaucoup de ſolemnité parmi les habitans du Tonquin. On y fait une eſpece d'exorciſme, par le moyen duquel on prétend chaſſer tous les démons ou eſprits malins du royaume. Toutes les troupes y aſſiſtent, afin de prêter main-forte aux exorciſtes.

TÉKUPHE, ſ. m. (*Calend. judaïq.*) c'eſt le tems qui s'écoule pendant que le ſoleil avance d'un point cardinal à l'autre, par exemple, du commencement du bélier juſqu'au commencement de l'écreviſſe, *&c.* Les *tékuphes* s'accordent par conſéquent avec les quartiers dans leſquels nous diviſons communément l'année.

On appelle encore *tékuphe* le moment auquel le ſoleil entre dans le point cardinal, ſelon le calcul des juifs. Ces peuples n'ont par conſéquent que quatre *tékuphes*; ſavoir le *tékuphe* de *thiſri*, au commencement de l'automne; le *tékuphe* de *tébeth*, au commencement de l'hiver; le *tékuphe* de *niſan*, au commencement du printems; & le *tékuphe* de *tamerès*, au commencement de l'été. (*D. J.*)

TEL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans la Valteline, ſur une hauteur. On croit que la Valteline même en a tiré ſon nom. Elle eſt le chef-lieu d'une communauté qui ſe diviſe en trente ſix contrafules ou parties. (*D. J.*)

TÉLA, ſ. m. (*Monnoie.*) eſpece de monnoie, ou plutôt de petite médaille d'or qui ſe frappe à l'avénement de la couronne de chaque roi de Perſe. Les *télas* ſont du poids des ducats d'or d'Allemagne, & n'ont aucun cours dans le commerce. (*D. J.*)

TÉLAMON, (*Géogr. anc*) promontoire d'Italie dans la Toſcane, ſelon Polybe, Ptolomée & Pomponius Méla. Pline, *l. III. c. v.* y met un port de même nom, & on nomme aujourd'hui ce port *Télamone*. (*D. J.*)

TÉLAMONE, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, ſur la côte de Toſcane, dans l'état de *gli Preſidii*, à l'embouchure du torrent d'Oſa, avec un petit port & une fortereſſe, à 15 milles au nord d'Orbitello. *Long. 28. 49. latit. 42. 35.* (*D. J.*)

TÉLAMONES, ſ. m. (*Archit. rom.*) les Latins appellent ainſi ce que les Grecs nomment *atlas*, les figures d'hommes qui ſoutenoient les ſaillies des corniches. Un auteur de ces derniers ſiecles trouve que le mot grec *tlémon*, τλήμων, qui veut dire un *malheureux* habitué à ſupporter le mal avec patience, convient très-bien à ces ſtatues qui ſoutiennent les corniches dans les bâtimens. (*D. J.*)

TELANDRUS ou TELANDRUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure dans la Lycie, ſelon Pline, *l. V. c. xxvij.* ou dans la Carie, ſelon Etienne le géographe, ce qui revient au même. (*D. J.*)

TÉLARSKI-BIELKI, (*Fourrure.*) ſorte de fourrure qu'on tire de la Sibérie & de quelques autres états du czar, qui ſe trouvent ſur la route de Moſcou à Pékin, particulierement à Tomskoy, ville conſidérable par ſon commerce, ſituée ſur le Tom.

Ces fourrures ſont d'une grandeur extraordinaire & d'une blancheur qui égale celle de la neige; les Moſcovites les eſtiment beaucoup, & les réſervent preſque toutes pour les magaſins & l'uſage des princes. Il en paſſe pourtant pluſieurs à la Chine. (*D. J.*)

TELCHINES, ſ. m. (*Mythol.*) anciens perſonnages des tems fabuleux, ſur leſquels il regne d'étranges contrariétés dans les traditions mythologiques, contrariétés qui ſe ſont étendues juſque ſur le nom de *telchines*; en s'éloignant de ſa ſignification naturelle & primitive, la fable a changé en magiciens odieux ceux qui ont été les inventeurs des arts les plus néceſſaires. Mais c'eſt M. Freret qui a le premier débrouillé ce mélange d'idées & d'attributs dans des mémoires pleins de ſagacité, qui embelliſſent beaucoup l'*hiſtoire de l'académie des Inſcriptions & Belles-Lettres*.

Nous devons, dit ce ſavant profond & ingénieux, rejetter également les deux traditions oppoſées qui faiſoient les *Telchines*, peres ou enfans des Dactyles idéens. Ces noms, comme ceux des *Corybantes* & des *Curetes*, n'étant point des noms de peuples ou de familles, mais de ſimples épithetes, il ne faut les regarder que comme ſervant à déſigner l'emploi & les occupations de ceux auxquels l'antiquité les donnoit.

On trouve des *Telchines* dans le Péloponnèſe ſous les premiers deſcendans d'Inachus, & long-tems avant l'arrivée des Dactyles. On ſuppoſe qu'ils habitoient le territoire de Sycione, qui porta d'abord le nom de *Telchinie*; & qu'après une guerre de quarante-ſept ans, ils furent chaſſés du pays par Apis, ſucceſſeur de Phoronée. On ajoute que du continent de la Grece ils paſſerent en Crete, de-là dans l'île de Chypre, & de cette île dans celle de Rhodes où ils s'établirent enfin. Mais tous ces voyages ſont une fable imaginée par les critiques du moyen âge, qui trouvant le nom de *Telchines* donné à des hommes de différens pays, ſuppoſerent qu'ils avoient paſſé de l'un dans l'autre, ſans réfléchir que dans le tems où ils plaçoient ces tranſmigrations ſucceſſives, les Grecs n'avoient point de vaiſſeaux. Ces paſſages prétendus des *Telchines* ſont antérieurs à Cécrops, à Cadmus, à Danaüs, d'environ trois cens ans, ſelon la chronologie de Caſtor, adoptée par Africain & par Euſebe.

La plus légere attention ſur ce que ſignifioit le nom des *Telchines* auroit détrompé les critiques. Ce nom écrit indifféremment *Telchines* ou *Telghines* ſe dérivoit du mot θελγειν, *ſoulager, guérir, adoucir la douleur*. C'eſt de la même racine que ſortoient le nom de τελχινία, donné à Junon par les Jalyſiens, & celui de τελχίνιος, qu'Apollon portoit dans quelques temples.

Cependant nous voyons dans Héſychius & dans Strabon, que malgré ſa ſignification primitive, ce terme étoit devenu dans la ſuite un mot injurieux, un ſynonyme des noms d'enchanteurs, de ſorciers, d'empoiſonneurs, de génies ou démons malfaiſans. On accuſoit les *Telchines* d'avoir inventé cette magie qui donnoit le pouvoir d'exciter des orages, & de jetter des ſorts ſur les hommes. Ils ſe ſervoient, dit-on, d'un mélange de ſoufre avec l'eau du Styx pour faire périr les plantes. Ovide leur attribue même la faculté de faſciner ou d'empoiſonner par leur ſimple regard, les végétaux & les animaux.

Malgré ce déchaînement de la plûpart des grecs, occaſionné peut-être par les invectives des anciens écrivains de l'hiſtoire d'Argos, dévoués aux ſucceſſeurs de Phoronée, les *Telchines* avoient leurs partiſans, qui regardoient toutes ces imputations comme les ſuites de la jalouſie inſpirée par le mérite de leurs découvertes.

Les *Telchines* étoient, ſelon Diodore, fils de la Mer, & furent chargés de l'éducation de Neptune: d'autres leur donnoient une mere nommée *Zaps*; mais zaps dans l'ancien grec, ſignifioit la mer, ſi nous en croyons Euphorion & le poëte Denys, cités par Clément Alexandrin, Stromat, *v. 415.* ils furent

Digitized by Google

chargés de l'éducation de Neptune. Cette origine & cet emploi, qui les ſuppoſent des navigateurs, s'accordent avec la tradition, qui leur faiſoit habiter ſucceſſivement les trois îles principales de la mer Egée. On vantoit auſſi leur habileté dans la Métallurgie ; c'étoit eux, diſoit-on, qui avoient forgé la faulx dont la Terre arma Saturne, & le trident de Neptune. On leur attribuoit l'art de travailler le fer & l'airain : probablement ils l'apprirent dans l'île de Chypre, celebre par ſes mines, & dont les habitans furent les premiers mettre le cuivre en œuvre. L'uſage de ce métal, auſſi connu ſous le nom d'*airain*, avoit précédé celui du fer, du-moins dans la Grece, & on en fabriquoit des armes. Le fer étoit rare dans cette contrée ; la dureté qu'il eſt capable d'acquérir par la trempe, lui faiſoit donner le nom d'*adamas*, d'inflexible, qui depuis a paſſé au diamant.

Comme les anciens uſages conſacrés par la religion s'obſervent toujours avec un ſoin qui les perpétue, on continua d'employer l'airain pour les inſtrumens des ſacrifices, & dans la fabrique des armes qu'on offroit aux dieux. Il eſt même aſſez vraiſſemblable que ces épées & ces inſtrumens de cuivre qu'on déterre de tems-en-tems, eurent autrefois cette deſtination excluſivement à toute autre. En effet, dès que le fer devint commun, on ne continua pas, ſans doute, à ſe ſervir comme auparavant, du cuivre, métal aigre, caſſant, & beaucoup plus peſant que le fer. Si l'on ne découvre aujourd'hui que peu d'armes de fer, c'eſt que le fer ſe détruit par la rouille, au-lieu que celle du cuivre le couvre d'un vernis qui en conſerve la ſubſtance, & dont la dureté reſiſte quelquefois au burin le mieux trempé.

Il n'eſt pas ſurprenant que les premiers ſauvages de la Grece aient cru tout ce qu'on débitoit du pouvoir magique des *Telchines*. Cette crédulité regna dans les ſiecles les plus éclairés d'Athènes & de Rome. Peut-être même ce mélange du ſoufre avec l'eau du Styx, réduit au ſimple, n'eſt que l'ancienne pratique de purifier les troupeaux avec la fumée du ſoufre, avant que de les mener aux champs pour la premiere fois à la fin de l'hiver. Peut-être a-t-il quelque rapport à cet autre uſage, non moins ancien, d'arroſer ou de frotter les plantes avec des infuſions de drogues ameres, pour les garantir des inſectes. Caton, Columelle, Pline, & tous les Géoponiques ſont pleins de différentes recettes qu'on croyoit propres à compoſer ces fumigations & ces liqueurs.

L'orſqu'on examine les pratiques de l'ancienne magie, on adopte l'idée que Pline s'en étoit faite. Ce judicieux & ſavant naturaliſte la regardoit comme une eſpece de médecine ſuperſtitieuſe, qui joignoit aux remedes naturels, des formules auxquelles on croyoit de grandes propriétés. Caton nous rapporte ſérieuſement quelques-unes de ces formules : nous voyons même que le préjugé vulgaire attribuoit à de ſimples remedes, à des fumigations, le pouvoir d'empêcher la grêle & de chaſſer les démons. Végece, dans un de ſes ouvrages, termine la longue recette d'une fumigation qu'il preſcrit, par ces mots étranges : *Quod ſuffimentum præter curam jumentorum, ſanat hominum paſſiones, grandinem depellit, dæmones abigit, & larvas.* Cette fumigation, utile aux troupeaux, guérit de plus les paſſions des hommes, détourne la grêle, chaſſe les démons & les ſpectres. Quel texte à commenter pour la philoſophie ! *Hiſt. de l'acad. des Belles-Lettres, tome XXIII.* in-4°. (*D. J.*)

TELCHINES, (*Géogr. anc.*) peuples dont parlent Oroſe, *l. I. c. v.* Stobée, de *invidiâ*. Ils tiroient leur origine de l'île de Crète ; ils s'établirent enſuite dans l'île de Cypre, & enfin ils paſſerent dans celle de Rhodes, où ils inventerent l'uſage du fer & de l'airain, & ils en firent une faux à Saturne. On les accuſoit d'être magiciens ; mais ce crime leur fut imputé par les envieux, qui ne pouvoient ſans jalouſie les voir exceller dans les arts. (*D. J.*)

TELCHINIA, (*Mythol.*) Minerve avoit un temple au village de la Teumoſſe, près de Thèbes, en Béotie, ſous le nom de *Minerve Telchinia*, où il n'y avoit aucune ſtatue. Pauſanias croit que ce ſurnom venoit des anciens Telchines de l'île de Rhodes, dont pluſieurs paſſerent dans la Béotie, & y bâtirent apparemment ce temple à Minerve, qu'ils diſoient être la mere des auteurs de leur race. Minerve paſſoit pour la mere des Telchines, parce que ces peuples excelloient dans les arts : la jalouſie fit dire à leurs voiſins, qu'ils étoient des enchanteurs, des magiciens. (*D. J.*)

TÉLÉ, (*Antiq. grecq.*) τελή, nom qu'on donnoit chez les Athéniens aux revenus qui ſe percevoient ſur les terres, mines, bois, & autres domaines dont on mettoit à part les fonds pour les beſoins de l'état ; on nommoit auſſi *télé*, le produit des taxes impoſées ſur les étrangers & les affranchis, ainſi que le produit des douanes ſur certains effets & marchandiſes. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. tom. p. 80.* (*D. J.*)

TÉLÉARQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom que donnoient les Thébains à un magiſtrat dont la fonction conſiſtoit à faire nettoyer les rues, emporter les fumiers, & prendre ſoin des égouts pour faire écouler les eaux. Cette charge étoit d'abord de peu de conſéquence, & les ennemis d'Epaminondas la lui ayant fait donner comme pour avilir ſon mérite & ſes talens, il leur répondit qu'il leur feroit voir que, *non-ſeulement la charge montre quel eſt l'homme, mais auſſi que l'homme montre quelle eſt la charge :* & en effet, il éleva à une grande dignité cet office qui n'étoit rien auparavant.

TELEBOAS, (*Géog. anc.*) fleuve que Xénophon, *l. IV. p. 327.* & Etienne le géographe, mettent au voiſinage des ſources du Tigre.

TELEBOIDES INSULÆ, (*Géogr. anc.*) îles compriſes au nombre des Echinades.

Les îles *Téléboides* ou *Taphiennes*, étoient devant Leucade, à ſavoir *Taphias*, *Oxiæ*, & Prinoeſſo.

Les Téléboëns ou Taiphiens étoient un peuple de l'Acarnanie, que Strabon dit avoir été peuplée par trois nations, à ſavoir les Curettes, les Léleges, & les Téléboëns. Ces derniers, ou une partie d'entre eux, paſſerent en Italie, & s'établirent dans l'île de Caprée, au rapport de Virgile, *Eneid. liv. VII. v. 735.* & de Tacite, *IV. Annal. c. lxvij :* ce ſont eux qui nommerent *Téléboïdes*, de leur nom, les îles qui ſont voiſines de l'Acarnanie.

Etienne le géographe dit que la Téléboïde eſt une partie de l'Acarnanie, ainſi nommée à cauſe de Téléboas, & qu'on l'appelloit auparavant le pays des Taphiens ; & le ſcholiaſte d'Apollonius dit que Taphos eſt une île d'entre les Echinades où habiterent les Téléboëns, qui avoient auparavant habité l'Acarnanie. Il ajoute que les Téléboëns ſont les mêmes que les Taphiens. Si cela eſt, conclut Cellarius, les îles Echinades étoient compriſes ſous les *Téléboïdes* ; & Strabon, *l. X.* remarque que les *Téléboïdes* n'étoient pas tant diſtinguées des autres par un intervalle qui les ſéparoit, que par les chefs qui les avoient gouvernés, & qui avoient été autrefois Taphiens & Téléboëns. (*D. J.*)

TÉLÉEN, (*Mythol.*) *Teleus*, épithete ou ſurnom que les Romains donnoient à Jupiter ; on invoquoit Jupiter *Téléen* dans les mariages, & Junon *Téléenne* préſidoit aux noces : ce mot eſt grec, τέλειος veut dire *parfait*.

TÉLÉOLOGIE, ſ. f. (*Phyſ. & Métaphyſ.*) ſcience des cauſes finales. *Voyez* CAUSE FINALE, & joignez-

y les réflexions ſuivantes du chancelier Bacon.

L'examen des cauſes finales eſt, dit-il, plus dans l'ordre de la Morale que de la Phyſique, qui s'appauvrira toutes les fois qu'elle voudra étudier les faits dans les motifs, & qu'au lieu de s'informer comment la nature opere, elle demandera pourquoi. Cette curioſité, qui vient d'une inquiétude naturelle de l'eſprit, & de ſon penchant ſecret à franchir les limites, peut avoir ſa place, mais à la ſuite de toutes les autres queſtions. La Providence nous permet de ſuivre ſes voies pour les adorer, mais non pas d'approfondir ſes vues. Elle ſe plait à faire ſortir du cours de la nature des événemens inopinés, où tous nos jugemens vont échouer; & par ces routes ſecretes qui la dérobent à nos yeux, elle devient plus reſpectable encore ſous le voile du myſtere, que ſi elle avoit marqué dans tous ſes pas les deſſeins de ſa ſageſſe.

C'eſt à ſon exemple que les maîtres de la terre ont beſoin de ſe rendre quelquefois inviſibles pour conſerver leur majeſté; plus admirables, quand ils font naître le bonheur & la tranquillité publique de l'orage des brigues & des paſſions, que s'ils faiſoient ouvertement tout plier ſous le poids de leur autorité. Auſſi les matérialiſtes qui n'ont point apperçu les traces d'une intelligence ſupérieure dans le gouvernement de l'univers, d'ailleurs connoiſſoient mieux la nature que la plûpart des autres philoſophes, qui voulant ſuivre la marche de la Providence, lui prêtoient des contradictions indignes.

Comme l'homme eſt porté à ſe croire le plus parfait de tous les êtres, il ſe croit auſſi la cauſe finale de toute création. Les philoſophes, réputés orthodoxes dans tous les ſiecles, ont enſeigné que le monde a été fait pour l'homme, la terre pour ſon habitation, & tous les corps lumineux pour lui ſervir de ſpectacle. Les rois n'en font pas tant, lorſqu'ils s'imaginent être la cauſe finale pour laquelle toutes les ſociétés ont été formées, & les gouvernemens inſtitués. (*D. J.*)

TELEPHIEN, adj. *terme de Chirurgie*; ulcere dont la guériſon eſt difficile. *Voyez* ULCERE.

Ce mot vient de Teléphe, qui avoit été bleſſé par Achille, & dont la plaie dégénera en un mauvais ulcere. (*Y*)

TELEPHIOIDES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit arrondi & diviſé en ſix loges, qui renferment chacune une ſemence de la même forme que le fruit. Tournefort, *inſt. rei herb. corol. Voyez* PLANTE.

Miller en compte cinq eſpeces, ſavoir le *telephioides græcum*, *humi fuſum*, *flore albo*. Tour. Cor.

Elle a été découverte en Grece par Tournefort, qui conſtitua ce genre, lui donnant un nom tiré de ſa reſſemblance avec le véritable orpin d'imperatus. Cette plante eſt extrêmement rampante, & ſubſiſte rarement plus de deux années.

La ſeconde eſpece, *telephioides americanum*, *erectum*, *folio olivali*, *ſubtùs glauco*, *flore herbaceo*, Houſton, croît aux Barbades, dans la Jamaïque, & dans pluſieurs autres endroits de l'Amérique.

La troiſieme eſpece, *telephioides americanum*, *arboreſcens*, *fructu parvo*, *foliis acuminatis*, Houſt. fut découverte à la Vera-Cruz par le docteur Houſtoun, qui envoya de ſes ſemences en Angleterre. Elle pouſſe une tige ligneuſe à la hauteur de huit ou dix piés. Ses feuilles ſont diviſées en pluſieurs lobes; ſes fleurs, qui ſont petites & d'un verd blanchâtre, naiſſent ſur le revers des feuilles, & ſont ſuivies d'un petit fruit qui n'a pu mûrir juſqu'à préſent en Angleterre.

La quatrieme eſpece, eſt le *telephioides americanum*, *arboreſcens*, *foliis latis*, *ſubrotundis*, *ſubtùs incanis*, *fructu maximo*. Houſt.

La cinquieme eſpece, eſt le *telephioides americanum*, *arboreſcens*, *foliis latioribus*, *ſubrotundis*, *fructu majore ex longo pediculo pendulo*. Houſt.

Ces deux dernieres eſpeces furent découvertes par le même docteur Houſtoun à Campêche, où elles croiſſent à la hauteur de douze à quatorze piés: leurs feuilles ſont larges, & diſpoſées alternativement. Le fruit de la cinquieme eſt gros à-peu-près comme une petite noix; il croît ſur le revers des feuilles, & eſt attaché à un pédicule fort long. Celui de la quatrieme eſt auſſi gros qu'une châtaigne, & eſt couvert d'une coque fort dure. (*D. J.*)

TELEPHIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; le calice eſt formé de pluſieurs feuilles; le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit à trois pointes & diviſé en trois capſules: ce fruit renferme des ſemences qui ſont le plus ſouvent arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles ſont alternes le long des tiges. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte quatre eſpeces de *telephium* ou d'*orpin*, dont la plus commune, *telephium Dioſcoridis*, Imperati, eſt nommée par les Anglois *the wild-orpine*. Cette plante pouſſe des tiges groſſes, rondes, unies, ſouvent rougeâtres en bas: ſes feuilles ſont ſemblables à celles du pourpier, mais plus petites, blanchâtres, rangées alternativement le long des tiges, épaiſſes, charnues, remplies de ſuc, la plûpart inciſées légerement en leurs bords: ſes fleurs naiſſent au ſommet des tiges en gros bouquets, ou en ombelles; chacune d'elles eſt compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en roſe, de couleur blanche & verdâtre: quand cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede un fruit triangulaire, qui renferme des ſemences preſque rondes: la racine du *telephium* ordinaire eſt diviſée en pluſieurs branches oblongues, blanches, entremêlées de fibres. Cette plante croît aux lieux rudes & pierreux. (*D. J.*)

TELESCOPE, ſ. m. (*Optiq. & Aſtr.*) *téleſcope*, ce mot compoſé des mots grecs τηλε, *loin*, & σκοπεω, *regarder*, ſignifioit uniquement dans ſon origine, un inſtrument formé de différens verres ou lentilles ajuſtés dans un tube, au-travers deſquels on voyoit les objets fort diſtans. Mais aujourd'hui, il ſe dit en général de tout inſtrument d'optique, qui ſert à découvrir & voir des objets très-éloignés, ſoit que ce ſoit directement à-travers de pluſieurs verres, ou par réflexion au moyen de pluſieurs miroirs.

L'invention du *téleſcope* eſt une des plus nobles & des plus utiles dont les derniers ſiecles puiſſent ſe vanter; car c'eſt par ſon moyen que les merveilles du ciel nous ont été découvertes, & que l'Aſtronomie eſt montée à un degré de perfection dont les ſiecles paſſés n'ont pas pu ſeulement ſe former une idée. *Voyez* ASTRONOMIE.

Quelques ſavans ont avancé que les anciens Egyptiens avoient l'uſage des *téleſcopes*, & que d'une tour fort élevée de la ville d'Alexandrie, ils découvroient les vaiſſeaux qui en étoient éloignés de 600 milles; mais cela eſt impoſſible, à-moins que ces milles n'aient été fort courts, puiſque la rondeur de la terre empêche de voir de deſſus une tour, un objet ſitué ſur l'horiſon à une plus grande diſtance que 12 ou 14 milles d'Hollande, & un vaiſſeau à la diſtance de 20 milles. On doit donc regarder comme fabuleux ce qu'on rapporte ſur cela des Egyptiens.

Jean-Baptiſte Porta, noble napolitain, ſi l'on en croit Wolfius, eſt le premier qui ait fait un *téleſcope*, comme il paroît par ce paſſage de ſa *magia naturelle*, imprimée en 1549.

« Pourvu que vous ſachiez la maniere de joindre » ou de bien ajuſter les deux verres, ſavoir le concave & le convexe, vous verrez également les ob-

Digitized by Google

» jets proches & éloignés, plus grands & même plus » diſtinctement qu'ils ne paroiſſent au naturel. C'eſt » par ce moyen que nous avons ſoulagé beaucoup » de nos amis, qui ne voyoient les objets éloignés » ou proches, que d'une maniere confuſe, & que » nous les avons aidés à voir très-diſtinctement les » uns & les autres ».

Ces paroles de Porta, priſes dans un certain ſens (que depuis la découverte du *téleſcope* on peut leur donner), pourroient bien faire penſer qu'il en eſt l'inventeur, comme le prétend Wolfius. Cependant ſi l'on remarque qu'il n'entendoit pas lui-même les choſes dont il parle, & les conſéquences réſultantes de la conſtruction que ces paroles indiqueroient, ſi elles avoient été écrites dans le ſens qu'on leur donne aujourd'hui; enfin qu'il traite de ces lentilles convexes & concaves d'une maniere ſi obſcure & ſi confuſe, que Kepler chargé de l'examiner par un commandement exprès de l'empereur Rodolphe, déclara que Porta étoit parfaitement inintelligible. On ſera fort tenté de croire qu'il ne découvrit pas le *téleſcope*, & que ce qu'il dit là-deſſus avoit trait à autre choſe.

Cependant cinquante ans après on préſenta au prince Maurice de Naſſau un *téleſcope* de douze pouces de long, & fait par un lunetier de Middelbourg; mais les auteurs ne ſont point d'accord ſur le nom de cet artiſte. Sirturus, dans ſon traité du *téleſcope*, imprimé en 1618, veut que ce ſoit Jean Lipperſon. Borel, dans un volume qu'il a compoſé exprès ſur l'inventeur du *téleſcope*, & qu'il a publié en 1655, fait voir que c'eſt Zacharie Janſen, ou comme l'ortographie Wolfius, Hanſen. Voici de quelle maniere on raconte cette hiſtoire de la découverte du *téleſcope* par Janſen.

Des enfans en ſe jouant dans la boutique de leur pere, lui firent, dit-on, remarquer que quand ils tenoient entre leurs doigts deux verres de lunettes, & qu'ils mettoient les verres l'un devant l'autre à quelque diſtance, ils voyoient le coq de leur clocher beaucoup plus gros que de coutume, & comme s'il étoit tout près d'eux, mais dans une ſituation renverſée. Le pere frappé de cette ſingularité, s'aviſa d'ajuſter deux verres ſur une planche, en les y tenant de bout, à l'aide de deux cercles de laiton, qu'on pouvoit approcher ou éloigner à volonté. Avec ce ſecours, on voyoit mieux & plus loin. Bien des curieux accoururent chez le lunetier; mais cette invention demeura quelque-tems informe & ſans utilité. D'autres ouvriers de la même ville firent uſage à l'envi de cette découverte, & par la nouvelle forme qu'ils lui donnerent, ils s'en approprierent tout l'honneur. L'un d'eux, attentif à l'effet de la lumiere, plaça les verres dans un tuyau noirci par-dedans. Par-là, il détourna & abſorba une infinité de rayons, qui en ſe réfléchiſſant de deſſus toutes ſortes d'objets, ou de deſſus les parois du tuyau, & n'arrivant pas au point de réunion, mais à côté, brouilloient ou abſorboient la principale image. L'autre enchériſſant encore ſur ces précautions, plaça les mêmes verres dans des tuyaux rentrans & emboités l'un dans l'autre, tant pour varier les points de vue, en alongeant l'inſtrument à volonté, ſelon les beſoins de l'obſervateur, que pour rendre la machine portative, & commode par la diminution de la longueur quand on la voudroit tranſporter, ou qu'on n'en feroit pas uſage.

Jean Lappuy, autre artiſte de la même ville, paſſe pour le troiſieme qui ait travaillé au *téleſcope*, en ayant fait un en 1610, ſur la ſimple relation de celui de Zacharie.

En 1620, Jacques Métius, frere d'Adrien Métius, profeſſeur de mathématiques à Francker, ſe rendit à Middelbourg avec Drebel, & y acheta des *téleſcopes* des enfans de Zacharie, qui les rendirent publics. Cependant Adrien Métius attribue à ſon frere l'honneur de la découverte du *téleſcope*, & a fait donner Deſcartes dans la même erreur.

Mais aucun de ceux qu'on vient de nommer n'ont fait des *téleſcopes* de plus d'un pié & demi de long. Simon Marius en Allemagne, & Galilée en Italie, ſont les premiers qui aient fait de longs *téleſcopes*, propres pour les obſervations aſtronomiques.

Le Roſſi raconte que Galilée étant à Veniſe apprit que l'on avoit fait en Hollande une eſpece de verre optique, propre à rapprocher les objets: ſur quoi s'étant mis à réflechir ſur la maniere dont cela pouvoit ſe faire, il tailla deux morceaux de verre du mieux qu'il lui fut poſſible, & les ajuſta aux deux bouts d'un tuyau d'orgue, ce qui lui réuſſit au point, qu'immédiatement après, il fit voir à la nobleſſe vénitienne toutes les merveilles de ſon invention au ſommet de la tour de S. Marc. Le Roſſi ajoute que depuis ce tems-là Galilée ſe donna tout entier à perfectionner le *téleſcope*; & que c'eſt par-là qu'il ſe rendit digne de l'honneur qu'on lui fait aſſez généralement de l'en croire l'inventeur, & d'appeller cet inſtrument *le tube de Galilée*. Ce fut par ce moyen que Galilée apperçut des taches ſur le ſoleil. Il vit enſuite cet aſtre ſe mouvoir ſur ſon axe, *&c.*

Le P. Mabillon rapporte dans ſon voyage d'Allemagne, qu'il avoit vu à l'abbaye de Scheir, dans le diocèſe de Freiſingue, une hiſtoire ſcholaſtique de *Petrus Comeſtor*, à la tête de laquelle étoient les figures des arts libéraux, & que pour ſignifier l'Aſtronomie, Ptolomée y étoit repréſenté, obſervant les étoiles avec une lunette, comme nos lunettes d'approche. Celui qui a écrit le mémoire ſe nommoit *Chonradus*, & étoit mort au commencement du xiij. ſiecle, comme D. Mabillon l'a prouvé par la chronique de ce monaſtere, que Chonrad avoit continuée juſqu'à ce tems-là. Cette date eſt d'autant plus remarquable, que les ſimples lunettes qui ſemblent devoir être inventées les premieres, ne l'ont été que plus de 100 ans après, comme on le peut voir par une lettre très-curieuſe de feu M. Carlo Dati, florentin, que M. Spon a inſérée dans les *recherches d'antiquité*, *p.* 213. elle contient un paſſage remarquable d'une chronique de Barthelemi de S. Concorde de Piſe, qui marque qu'en 1312 un religieux, nommé *Aleſſandro Diſpina*, faiſoit des lunettes, & en donnoit libéralement, tandis que celui qui les avoit inventées refuſoit de les communiquer. *Mém. de l'acad. des Inſcr. tom. II.*

Il y a deux remarques à faire ſur ce récit du P. Mabillon; la premiere, que ce ſavant a pu ſe laiſſer ſéduire par les apparences, & prendre pour une lunette, ce qui n'en étoit pas une; ce qui feroit deſirer qu'il nous en eût tranſcrit le deſſein. 2°. Qu'il ſe pourroit très-bien faire que les figures des arts libéraux ayent été faites long-tems après que le manuſcrit avoit été écrit. Cela paroît d'autant plus vraiſſemblable, que ſi on ſuppoſe que cette eſpece de lunette ne repréſentât qu'un tuyau, qui ſervoit à regarder les aſtres, & à défendre l'œil de la lumiere des objets étrangers; il ſeroit aſſez ſingulier que les auteurs d'aſtronomie n'en euſſent point parlé. Enfin il ſemble que les aſtronomes ne durent point penſer à la précaution de regarder les étoiles avec un tuyau; cette précaution étant aſſez inutile pour obſerver des aſtres la nuit.

Au reſte, l'uſage des verres convexes & concaves étant connu, & les principes d'optique ſur leſquels ſont fondés les *téleſcopes*, ſe trouvant renfermés dans Euclides, il ſembleroit que c'eſt faute d'y avoir réfléchi, que le monde a été privé ſi long-tems de cette admirable invention. Mais il falloit connoître la loi de la réfraction, pour y être mené par la théorie, & on ne la connoiſſoit pas encore. On ne doit

donc pas s'étonner, ſi nous devons cette découverte uniquement au hazard, & ainſi être moins fâchés de l'incertitude où nous ſommes ſur ſon auteur; puiſqu'il n'a dans cette découverte que le mérite du bonheur, & non celui de la ſagacité. Telle eſt la marche lente & pénible de l'eſprit humain. Il faut qu'il faſſe des efforts incroyables pour ſortir des routes ordinaires, & s'élancer dans des routes inconnues; encore n'eſt-ce preſque jamais que le hazard qui le tire des premieres pour le conduire dans les ſecondes. Et l'on ne peut douter que nos connoiſſances actuelles, ſoit en phyſique, ſoit en mathématique, ne renferment un nombre infini de découvertes, qui tiennent à une réflexion ſi naturelle, ou à un hazard ſi ſimple, que nos neveux ne pourront comprendre comment elles nous ſont échappées.

Divers ſavans tels que Galilée, Képler, Deſcartes, Grégory, Huyghens, Neuton, *&c.* ont contribué ſucceſſivement à porter le *téleſcope* au point de perfection où il eſt aujourd'hui. Képler commença à perfectionner la conſtruction originaire du *téleſcope*, en propoſant de ſubſtituer un oculaire convexe à un oculaire concave. C'eſt ce qui paroît par ſa dioptrique imprimée en 1611; car dans cette dioptrique il décrit un *téleſcope* compoſé de deux verres convexes, auquel on a donné depuis le nom de *téleſcope* aſtronomique.

Il y a différentes ſortes de *téleſcopes* qui ſe diſtinguent par le nombre & par la forme de leurs verres, & qui reçoivent leurs noms de leurs différens uſages.

Tel eſt le premier *téleſcope* ou le *téleſcope* hollandois; celui de Galilée, qui n'en differe que par ſa longueur: le *téleſcope* céleſte ou aſtronomique, le *téleſcope* terreſtre, & le *téleſcope* aërien. Il y a encore, comme nous l'avons dit, le *téleſcope* compoſé de miroirs ou de réflexion. Nous allons donner ſucceſſivement la deſcription de ces différens *téleſcopes*, & expliquer les principes ſur leſquels ſont fondés leurs effets, leurs avantages & les cauſes d'où naiſſent leurs différentes imperfections.

Le *téleſcope* de Galilée ou allemand, eſt compoſé d'un tuyau dont on peut voir la ſtructure à l'*article* TUBE, dans lequel eſt à l'un de ſes bouts un verre objectif concave, & à l'autre un verre oculaire concave.

C'eſt la plus ancienne de toutes les formes des *téleſcopes*, & la ſeule qui leur ait été donnée par les inventeurs, ou qui ait été pratiquée avant Huyghens.

Conſtruction du téleſcope de Galilée ou allemand. Au bout d'un tube eſt ajuſté un verre objectif convexe d'un ſeul ou deux côtés, & qui eſt un ſegment d'une ſphere fort grande: à l'autre bout eſt ajuſté de même un verre oculaire concave des deux côtés, mais formé d'un ſegment d'une moindre ſphere, & placé à une telle diſtance du verre objectif, que le foyer vertical de ce verre oculaire réponde au même point que le foyer réel du verre convexe. *Voyez* FOYER.

Théorie du téleſcope de Galilée. Par le moyen de ce *téleſcope* tout le monde, excepté les myopes, ou ceux qui ont la vue courte, doivent voir diſtinctement les objets dans leur ſituation droite, naturelle, & groſſis à-proportion de la diſtance du foyer virtuel du verre oculaire, à celle du foyer du verre objectif.

Mais pour que les myopes puiſſent voir diſtinctement les objets au-travers d'un tel inſtrument, il faut rapprocher le verre oculaire du verre objectif.

Voici les cauſes de ces différens effets.

1°. Comme on ne regarde avec le *téleſcope* que des objets éloignés, les rayons qui partent du même point d'un objet tombent ſur le verre objectif ſous des lignes ſi peu divergentes entre elles, qu'on peut regarder ces rayons comme paralleles, & conſéquemment par la réfraction qu'ils ſubiſſent dans ce verre convexe, il faut qu'ils deviennent convergens, comme on l'a vu à l'*article* FOYER; c'eſt-à-dire, qu'ils ſe rapprochent, en tendant vers un certain point qui ſe trouve par la conſtruction, ainſi qu'on l'a dit, au-delà du verre oculaire. Or, par la ſeconde réfraction qu'ils ſubiſſent dans ce verre concave, il faut qu'ils deviennent de nouveau paralleles, & que dans cette diſpoſition ils entrent dans l'œil. *Voyez* RAYON, CONCAVITÉ, CONVEXITÉ & CONVERGENT. Et tout le monde, à l'exception des myopes, voyent diſtinctement les objets dont les rayons entrent parallelement dans l'œil. *Voyez* VISION & PARALLELE; ce premier point ne ſouffre point de difficulté.

2°. On ſuppoſe qu'*A* (*Pl. d'Optique, fig.* 41.) eſt le foyer du verre objectif, & qu'à la droite de l'objet *A C*, eſt le rayon le plus éloigné qui paſſe par le tube: après la réfraction, ce rayon devient parallele à l'axe *B I*, & conſéquemment après une ſeconde réfraction qu'il ſubit en paſſant par le verre concave, il devient divergent, c'eſt-à-dire, qu'il s'éloigne du foyer virtuel: c'eſt pourquoi, comme tous les rayons qui viennent de la même extrémité vers l'œil, placé derriere le verre concave, ſont paralleles à *L E* & que ceux qui partent du milieu de l'objet ſont paralleles à *F G*, comme on l'a obſervé ci-deſſus, le centre de l'objet doit être vu dans l'axe *G A*, & l'extrémité droite doit être vue du côté droit; ſavoir dans la ligne *L N*, ou parallele à ce côté; c'eſt-à-dire, que l'on doit voir l'objet droit ou de bout; ce qui eſt le ſecond point que nous avions à prouver.

3°. Comme toutes les lignes paralleles à *LN* coupent l'axe ſous le même angle, le demi-diametre de l'objet doit être vu à-travers le *téleſcope* ſous l'angle *AFN*, ou *EFI*: les rayons *LE* & *GI* entrant dans l'œil de la même maniere que ſi la prunelle ſe trouvoit placée dans le point *F*. Or ſi l'œil nud étoit placé dans le point *A*, il verroit le demi-diametre de l'objet ſous l'angle *c Ab* ou *CAB*; mais comme on ſuppoſe l'objet fort éloigné, ſa diſtance *AF* ne fait rien à cet égard, & par conſéquent l'œil nud, fût-il même dans le point *F*, verroit le demi-diametre de l'objet ſous un angle égal à l'angle *A*. Ainſi menant *FM* parallele à *A c*, le demi-diametre de l'objet vu de l'œil nu eſt à celui qui eſt vu par le *téleſcope*, comme *IM* à *IE*. Or il eſt démontré qu'*IM* eſt à *IE*, comme *IF* eſt à *AB*; c'eſt-à-dire, que le demi-diametre vu de l'œil nu, eſt au-demi-diametre vu à-travers le *téleſcope*, comme la diſtance du foyer virtuel du verre oculaire *FI* eſt à la diſtance du foyer du verre objectif *AB*, ce qui prouve le troiſieme point.

Enfin comme les myopes ont la rétine trop éloignée du cryſtallin, & que les rayons divergens ſe raſſemblent dans l'œil à une plus grande diſtance que ne font les paralleles, & que ceux-ci deviennent divergens, en rapprochant le verre oculaire du verre objectif, il faut que par le moyen de ce rapprochement les myopes voyent diſtinctement les objets à-travers le *téleſcope*; ce qui fait la preuve du quatrieme point.

D'où il ſuit 1°. que pour voir l'objet tout entier, le demi-diametre de la prunelle ne doit pas être plus petit que n'eſt la diſtance des rayons *LE* & *GI*, par conſéquent plus la prunelle eſt dilatée, plus grand doit être le champ, ou l'étendue que l'on voit par le *téleſcope*, & au-contraire plus la prunelle eſt contractée, plus cette étendue doit être petite. Deſorte que ſi l'on ſort d'un lieu obſcur, ou que l'on ferme l'œil quelque tems avant de l'appliquer au verre, la vue embraſſera une plus grande étendue du premier coup d'œil, qu'elle ne fera dans la ſuite, & après que la prunelle aura été contractée de nouveau par l'augmentation de lumiere. *Voyez* PRUNELLE.

Digitized by Google

2°. Puiſque la diſtance des rayons *EL* & *IO* eſt plus grande quand l'œil eſt à une plus grande diſtance du verre, il s'enſuit que plus on s'éloignera du verre, moins il entrera de rayons dans l'œil; par conſéquent l'étendue que la vue embraſſe d'un coup d'œil, augmentera à-meſure que l'œil ſera plus prêt du verre concave.

3°. Puiſque le foyer d'un verre objectif plan-convexe, & le foyer virtuel d'un verre oculaire plan-concave, ſont à la diſtance du diametre; & que le foyer d'un verre objectif convexe des deux côtés, & le foyer virtuel d'un verre oculaire concave des deux côtés ſont à la diſtance d'un demi-diametre; ſi le verre objectif eſt plan-convexe, & le verre oculaire plan-concave, le *téleſcope* augmentera le diametre de l'objet à-proportion du diametre de la concavité au diametre de la convexité.

Si le verre objectif eſt convexe des deux côtés, & le verre oculaire concave des deux côtés, le *téleſcope* augmentera le diametre de l'objet à-proportion du demi-diametre de la concavité, au demi-diametre de la convexité. Si le verre objectif eſt plan-convexe, & le verre oculaire concave des deux côtés, le demi-diametre de l'objet augmentera à-proportion du demi-diametre de la concavité, au demi-diametre de la convexité; & enfin ſi le verre objectif eſt convexe des deux côtés, & le verre oculaire plan-concave, l'augmentation ſe fera ſuivant la proportion du diametre de la concavité au demi-diametre de la convexité.

4°. Puiſque la proportion des demi-diametres eſt la même que celle des diametres entiers, les *téleſcopes* groſſiſſent les objets de la même maniere, ſoit que le verre objectif ſoit plan-convexe, & le verre oculaire plan-concave, ou que l'un ſoit convexe des deux côtés, & l'autre concave des deux côtés.

5°. Puiſque le demi-diametre de la concavité a une moindre proportion au diametre de la convexité, que n'a le diametre entier, un *téleſcope* groſſit davantage les objets quand le verre objectif eſt plan-convexe, que lorſqu'il eſt convexe des deux côtés. On prouvera à-peu-près de la même maniere qu'un oculaire concave des deux côtés vaut mieux qu'un oculaire plan-concave.

6°. Plus le diametre du verre objectif eſt grand, & plus le diametre du verre oculaire eſt petit, plus la proportion du diametre de l'objet vu à l'œil nud, à ſon diametre vu à-travers un *téleſcope* eſt petite, & par conſéquent plus le *téleſcope* doit groſſir l'objet.

7°. Puiſque le demi-diametre de l'objet s'augmente, ſuivant la propoſition de l'angle *EFI*, & que plus cet angle eſt grand, plus la partie de l'objet qu'on embraſſe d'un coup d'œil eſt petite; à meſure donc que ce demi-diametre ſera groſſi ou augmenté, le *téleſcope* repréſentera une moindre partie de l'objet.

C'eſt cette raiſon qui a déterminé les Mathématiciens à chercher une autre eſpece de *téleſcope*, après avoir reconnu l'imperfection du premier qui avoit été découvert par haſard; leurs efforts n'ont point été infructueux, comme il paroît par les effets du *téleſcope* aſtronomique, dont la deſcription eſt ci-deſſous.

Si le demi-diametre d'un verre oculaire a une trop petite proportion au demi-diametre du verre objectif, l'objet ne ſera point vu aſſez clairement à-travers le *téleſcope*; parce que le grand écart des rayons fait que les différens pinceaux qui repréſentent ſur la rétine les différens points de l'objet, ſont en trop petit nombre.

On a trouvé auſſi que des verres objectifs égaux, ne font point le même effet avec des verres oculaires de même diametre, quand ils ſont d'une tranſparence, ou d'un poli différent. Un verre objectif moins tranſparent, ou moins parfaitement taillé ou formé, demande un verre oculaire plus ſphérique, que ne demande un autre verre objectif plus tranſparent & mieux poli.

Ainſi, quoiqu'on ait l'expérience qu'une lunette eſt bonne, lorſque la diſtance du foyer d'un verre objectif eſt de ſix pouces, & que le diametre du verre oculaire plan concavé, eſt d'un pouce & une ligne, ou que le diametre d'un verre oculaire également concave des deux côtés eſt d'un pouce & demi: cependant l'artiſte ne doit jamais s'attacher à ces ſortes de combinaiſons, comme ſi elles étoient fixes & invariables; il doit au contraire eſſayer des verres oculaires de différens diametres ſur les mêmes verres objectifs, & choiſir celui avec lequel on voit le plus clairement & le plus diſtinctement les objets.

Hévélius recommande un verre objectif convexe des deux côtés, & dont le diametre ſoit de quatre piés, meſure de Dantzick, & un verre oculaire concave des deux côtés, & dont le diametre ſoit de quatre pouces & demi, ou dixiemes d'un pié. Il obſerve qu'un verre objectif également convexe des deux côtés, & dont le diametre eſt de cinq piés, demande un verre oculaire de cinq pouces & demi; & il ajoute que le même verre oculaire peut ſervir auſſi à un verre objectif de huit ou de dix piés.

Ainſi comme la diſtance du verre objectif & du verre oculaire, eſt la différence entre la diſtance du foyer du verre objectif, & celle du foyer virtuel du verre oculaire; la longueur du *téleſcope* ſe regle par la ſouſtraction que l'on fait de l'une à l'autre, c'eſt-à-dire, que la longueur du *téleſcope* eſt la différence qu'il y a entre les diametres du verre objectif, & du verre oculaire, ſuppoſé que le premier ſoit plan convexe, & le ſecond plan concave; ou c'eſt la différence qu'il y a entre les demi-diametres du verre objectif & du verre oculaire; ſuppoſé que le premier ſoit convexe des deux côtés, & que le ſecond ſoit concave des deux côtés: ou c'eſt la différence qu'il y a entre le demi-diametre du verre objectif, & le diametre du verre oculaire, ſuppoſé que le premier ſoit convexe des deux côtés, & que le ſecond ſoit plan concave; ou enfin, c'eſt la différence qu'il y a entre le diametre du verre objectif, & le demi-diametre du verre oculaire, ſuppoſé que le premier ſoit plan convexe, & que le ſecond ſoit concave des deux côtés. Par exemple, ſi le diametre d'un verre objectif convexe des deux côtés eſt de quatre piés, & que le diametre d'un verre oculaire concave des deux côtés, ſoit de quatre pouces, la longueur du *téleſcope* ſera d'un pié 10 pouces.

Le *téleſcope* aſtronomique differe du précédent, en ce que l'oculaire y eſt convexe comme l'objectif. *Voyez* CONVEXITÉ.

On lui a donné ce nom, parce qu'on ne s'en ſert que pour les obſervations aſtronomiques, à cauſe qu'il renverſe les objets. On a vu plus haut que Képler fut le premier qui en donna l'idée; & il paroît certain que le pere Scheiner fut le premier qui dans la ſuite exécuta réellement ce *téleſcope*.

Conſtruction du téleſcope aſtronomique. Le tube étant fait de la longueur néceſſaire, on ajuſte dans un de ſes bouts un verre objectif, ſoit plan convexe, ſoit convexe des deux côtés; mais qui doit être un ſegment d'une grande ſphere: dans l'autre bout on ajuſte de même un verre oculaire convexe des deux côtés, mais qui doit être le ſegment d'une petite ſphere, & on le place dans le tube de façon qu'il ſoit au-delà du foyer du verre objectif, préciſément d'un eſpace égal à la diſtance de ſon propre foyer.

Théorie du téleſcope aſtronomique. Le *téleſcope* étant ainſi conſtruit, l'œil placé près du foyer du verre oculaire verra diſtinctement les objets, mais renverſés & groſſis dans le rapport de la diſtance du foyer du verre oculaire, à la diſtance du foyer du verre objectif.

Car 1°. comme les objets qu'on voit par le *téleſcope* ſont extrêmement éloignés, les rayons qui partent d'un point quelconque de l'objet, viennent frapper parallelement le verre objectif, & par conſéquent après la réfraction ils ſe réuniſſent derriere ce verre dans un point qui eſt le foyer du verre oculaire. Depuis ce point, ils commencent à devenir divergens, & en s'écartant ainſi, ils viennent frapper le verre oculaire, où ayant ſubi une autre réfraction, ils entrent parallelement dans l'œil.

Ainſi comme tout le monde, excepté les myopes, voit diſtinctement par rayons paralleles, un *téleſcope* diſpoſé de la maniere ci-deſſus, doit repréſenter diſtinctement les objets éloignés.

Suppoſé le foyer commun des verres en *F*, (*fig.* 42.) & faites *A B* égal à *B F*, puiſqu'un des rayons *A C* partant du côté droit de l'objet, paſſe par *A*, le rayon *C E* ſera parallele à l'axe *A I*, & conſéquemment, après la réfraction qu'il aura ſubi dans le verre oculaire, il tombera avec lui dans le foyer *G*. Comme l'œil eſt placé contre ce foyer, & que tous les autres rayons, qui, avec *E G*, partent du même point de l'objet, ſubiſſent une réfraction, qui les envoie parallelement de ce côté-là, le point qui ſe trouve dans le côté droit de l'objet doit être vu dans la ligne droite *E G*.

De même, il faut que le point du milieu de l'objet ſe voie dans l'axe *G B*, de ſorte que l'objet paroiſſe renverſé.

2°. Il paroît par ce qu'on a déjà prouvé ci-deſſus, que le demi-diametre de l'objet ſera vu à-travers le *téleſcope* ſous l'angle *E G I*, & que l'œil nu, placé dans *A*, le voit ſous l'angle *b A c*. Suppoſez maintenant *I F*, égal à la diſtance du foyer *I G*. Comme les angles droits en *I* ſont égaux, il s'enſuit que l'angle *E G F* eſt égal à *E F I*; or, en tirant la ligne *F M*, parallele à *A C*, vous aurez l'angle *I F M*, égal à *B A C*; par conſéquent le demi-diametre de l'objet vu de l'œil nu, eſt à ce même demi-diametre vu par le *téleſcope*, comme *I M* eſt à *I E*. Tirez la ligne *K E*, parallele à *F M*; vous trouverez qu'*I M* eſt à *I E*, comme *I F* eſt à *I K*. Or, en vertu du paralléliſme des deux verres *C E* = *B I*, = *B F*, + *F I*, = *A B* + *F I*; & en vertu du paralléliſme des lignes droites *C A*, & *E K*, *C E* = *A K*; par conſéquent, *B I* = *A K*, & *A B* = *I K*; de ſorte que *I M* eſt à *I E*, comme *I F* eſt à *A B*, c'eſt-à-dire, que le demi-diametre de l'objet vu à la vûe ſimple, eſt au demi-diametre vu à-travers le *téleſcope*, comme la diſtance du foyer du verre oculaire *I F*, eſt à la diſtance du foyer du verre objectif; ce qu'il falloit prouver.

Il ſuit de tout ce qui vient d'être expoſé, 1°. que ſi ce *téleſcope* eſt moins propre pour repréſenter les corps terreſtres, puiſque leur renverſement empêche ſouvent de les reconnoître; il n'en eſt pas moins commode pour obſerver les aſtres, qu'il eſt aſſez indifférent de voir droits ou renverſés.

2°. Que ſi entre le verre oculaire & ſon foyer *G*, il ſe trouve un miroir plan de métal parfaitement bien poli *LN*, de la longueur d'un pouce, & d'une figure ovale, incliné ſur l'axe ſous un angle de 45 d. les rayons *EP* & *MQ* ſeront reflêchis de maniere que venant à ſe joindre en *g*, ils formeront un angle *Pg Q*, égal à *PGQ*; & par conſéquent l'œil étant placé en *g*, il verra l'objet de la même grandeur qu'auparavant, mais dans une ſituation droite ou redreſſée. Ainſi en ajoutant un pareil miroir au *téleſcope* aſtronomique, on le rend commode pour obſerver les corps terreſtres. *Voyez* MIROIR.

3°. Comme le foyer d'un verre convexe des deux côtés eſt éloigné d'un demi diametre de ce même verre, & que le foyer d'un verre plan convexe en eſt éloigné d'un diametre, ſi ce verre objectif eſt convexe des deux côtés ainſi que le verre oculaire, le *téleſcope* groſſira le diametre de l'objet ſuivant la proportion qu'il y a du demi diametre du verre oculaire, au demi diametre du verre objectif: mais ſi le verre objectif eſt plan convexe, il le groſſira ſuivant la proportion qu'il y a du demi diametre du verre oculaire au diametre du verre objectif.

4°. Ainſi comme le demi diametre du verre oculaire a une plus grande proportion au demi diametre du verre objectif, qu'à ſon diametre, un *téleſcope* groſſit davantage quand le verre objectif eſt plan convexe, que lorſqu'il eſt convexe des deux côtés. Par la même raiſon un *téleſcope* groſſit davantage lorſque l'oculaire eſt convexe des deux côtés, que lorſqu'il eſt plan convexe.

5°. La proportion du demi diametre du verre oculaire au diametre, ou demi diametre du verre objectif, diminue à meſure que le verre oculaire eſt un ſegment d'une moindre ſphere, & que le verre objectif eſt le ſegment d'une plus grande ſphere. C'eſt pourquoi un *téleſcope* groſſit d'autant plus que le verre objectif eſt un ſegment d'une plus grande ſphere, & le verre oculaire le ſegment d'une moindre ſphere. Cependant la proportion du demi diametre du verre oculaire au verre objectif ne doit pas être trop petite, car ſi elle l'étoit, la refraction ne pourroit pas ſe faire de maniere que les rayons, partant de chaque point de l'objet, entraſſent dans l'œil ſéparément & en quantité ſuffiſante, ce qui par conſéquent rendroit la viſion obſcure & confuſe.

A quoi l'on peut ajouter ce que nous avons dit de la proportion du verre objectif au verre oculaire, en parlant du *téleſcope* de Galilée.

De Chales obſerve qu'un verre objectif de 2 ½ piés, demande un verre oculaire de 1 ½ pouce, & que pour un verre objectif de 8 ou 10 piés, il faut un verre oculaire de 4 pouces; en quoi il eſt appuyé par Euſtache de Divinis.

Le *téleſcope* aérien eſt une eſpece de *téleſcope* aſtronomique, dont les verres ne ſont point renfermés dans un long tuyau.

Cependant à la rigueur, le *téleſcope* aérien n'eſt à proprement parler qu'une façon particuliere de monter des verres objectifs (dont le foyer eſt très diſtant), & leurs oculaires, de façon qu'on puiſſe les diriger avec facilité pour obſerver les corps céleſtes pendant la nuit, & éviter les embarras des *téleſcopes* aſtronomiques, qui deviennent fort incommodes & fort gênans, lorſqu'ils ſont très-longs.

C'eſt au célebre Huyghens que nous ſommes redevables de cette invention.

Conſtruction du téleſcope *aérien.* 1°. On plante perpendiculairement un mât *AB* (*fig.* 46. *n°.* 2.), de la longueur dont devroit être le tuyau du *téleſcope*. Avant de l'élever on l'applanit d'un côté, l'on y attache deux regles paralleles entre elles, & éloignées l'une de l'autre d'un pouce & demi, de ſorte que l'eſpace qu'elles laiſſent entre elles, forme une eſpece de rainure ou canal (un peu plus large en dedans qu'en dehors), qui regne preſque du haut de ce mât juſqu'en bas. Au haut de ce mât eſt une roulette *A*, qui tourne ſur ſon axe, & ſur laquelle paſſe une corde *Gg*, deux fois plus longue que le mât. Cette corde de la groſſeur du petit doigt, ou à-peu-près, eſt ce que l'on appelle *une corde ſans fin*; elle eſt garnie d'un morceau de plomb *H*, dont le poids eſt égal au verre objectif, & à tout l'équipage qui doit le ſoutenir.

Une latte *CD*, longue de deux piés, & formée de maniere qu'elle puiſſe gliſſer librement, mais ſans jeu, le long du canal, porte à ſon milieu un bras de bois *E*, qui s'éloigne d'un pié, du mât, & qui ſoutient à angles droits, un autre bras *Ff* d'un pié & demi

Digitized by Google

droit de long, *Pon de Vuitre étoit* droite parallele à *Pon de Vuitre*.

C'eſt de cette ſorte objectif dans ces cylindres IK, de-mefme pour le long de fait cercle ce n'eſt pas neceſſaire, car il ſuffit ſeulement que la reflexion de la ſe. *quarante*, A la fleche H tombe au haut de cercle M, cette fleche eſt portée de la reflexion de la ſe. *quarante* en la ſe. *quatre vingts*, cette portion de fleche eſt ordinairement faite de deux pieces, que l'on leve en haut pour mettre le verre, & puis on les remet en leur place, le tout par le moyen d'vne petite vis qui la retient, ainſi que l'on peut voir en la figure, le tout ſera plus clairement entendu par la figure ſuivante.

Pour ce qui regarde le double baſtant dont l'vn portera Regard TeleL, ou couvrira le verre meſme d'vn verre, comme ſe faict en lunettes, & qu'ainſi il ne faut point de figure.

Le quart reflexion de fleche pour, qui a été trouvé en l'Arcſ Tonnerre de Saturne, ſe met de la meſme ſorte que celle de la reflexion de la ſe. *quarante*, le verre couvrant de 3 pouces de quarré ainſi de plus ou moins, ſelon la grandeur de l'inſtrument, le plus grand verre meſmement pour ce meſme, & ayant donné ce pouce de trois de diametre.

Le meſme auteur obſerve qu'vn verre objectif de 60 pieds de foyer, ne laiſſe pas de faire voir quelque peu de cette lumiere de planete, & il nous donne icy le fondement pour la meſme raiſon des objectifs aſtronomiques, dont voicy un abregé.

Diſtance de la Planete au Soleil	Diſtance de la Planete à la Terre	Diſtance des Soleil à la Terre	Diſtance des Soleil à la Planete	Diſtance des Soleil à la Terre
1	0	10	10	100
1	0	11	11	121
1	0	12	12	144
1	0	13	13	169
1	0	14	14	196
1	0	15	15	225
1	0	16	16	256
1	0	17	17	289
1	0	18	18	324
1	0	19	19	361
1	0	20	20	400
1	0	21	21	441
1	0	22	22	484
1	0	23	23	529
1	0	24	24	576
1	0	25	25	625
1	0	26	26	676
1	0	27	27	729
1	0	28	28	784
1	0	29	29	841
1	0	30	30	900
1	0	31	31	961
1	0	32	32	1024
1	0	33	33	1089
1	0	34	34	1156
1	0	35	35	1225
1	0	36	36	1296

Si bien dans ce plaiſant objectif pour la premiere entre la vaſte objectif de la vaſte couleur eſt le ſoleil, & la plus petite couleur eſt la Terre.

Or pour ce qui regarde qu'il eſt neceſſaire de tant de grande objectif, mais il faut le bannir de ce qui eſt de la Terre, & la Terre eſt la plus petite couleur de la plus petite couleur, & la plus petite grand'eur de objectif, qu'il en faut plus. Par exemple, dans la premiere entre la vaſte objectif de la vaſte couleur eſt le ſoleil

verre objectif, c'eſt-à-dire ſur ſon demi diametre, ſi cet objectif eſt convexe des deux côtés, ou ſur ſon diametre, s'il eſt plan convexe. Ainſi l'on dit qu'un *téleſcope* eſt de 12 piés, quand le demi diametre du verre objectif, convexe des deux côtés, eſt de 12 piés, *&c.*

Comme les myopes voient mieux les objets de près, il faut rapprocher pour eux le verre oculaire du verre objectif, afin qu'en ſortant de cet oculaire, les rayons ſoient encore divergens.

Maniere de raccourcir le téleſcope *aſtronomique*; c'eſt-à-dire de faire un *téleſcope* qui étant plus court que les *téleſcopes*, groſſira cependant autant les objets.

1°. Il faut ajouter dans un tuyau de lunette le verre objectif *E G*, *fig. 43.* qui ſoit un ſegment d'une ſphere médiocre; que le premier verre oculaire *B D* ſoit concave de deux côtés, & placé dans le tube de maniere que le foyer du verre objectif *A* ſe trouve derriere lui, mais plus près du centre de la concavité *G*; alors l'image viendra ſe peindre au point *Q*, tel que *G A* ſera à *G I*, comme *A B* eſt à *Q I*; enfin ajuſtez dans le même tube un autre verre oculaire convexe de deux côtés, & qui ſoit un ſegment d'un moindre ſphere, de ſorte que ſon foyer ſoit en *Q*.

Ce *téleſcope* groſſira davantage le diametre de l'objet, que ſi le verre objectif devoit repréſenter ſon image à la même diſtance *E Q*, & par conſéquent un pareil *téleſcope* plus court qu'un *téleſcope* ordinaire doit faire le même effet que ce dernier. Cependant cette conſtruction n'a pas réuſſi dans la pratique. On en devinera facilement la raiſon par ce que nous avons dit un peu plus haut ſur les objectifs.

Le *téleſcope* terreſtre ou *téleſcope* de jour, que l'on doit au pere Rheita, eſt un *téleſcope* compoſé de plus de deux verres, dont l'un eſt ordinairement un verre objectif convexe, & les trois autres des verres oculaires convexes. C'eſt un *téleſcope* qui repréſente les objets dans leur ſituation naturelle, comme celui de Galilée, mais qui en differe cependant, comme on vient de le voir, par le nombre & la forme de ſes verres. On lui a donné le nom de *terreſtre*, parce qu'il ſert à faire voir pendant le jour les objets qui ſont ſur l'horiſon, ou aux environs.

Pour faire un *téleſcope* terreſtre, ajuſtez dans un tube un verre objectif, qui ſoit convexe de deux côtés, ou plan convexe, & qui ſoit un ſegment d'une grande ſphere; ajoutez-y trois verres oculaires, tous convexes des deux côtés, & ſegmens de ſpheres égales, & diſpoſez-les de maniere que la diſtance de deux de ces verres ſoit la ſomme des diſtances de leurs foyers, c'eſt-à-dire que les foyers de deux verres voiſins ſe répondent.

Théorie du téleſcope *terreſtre*; l'œil appliqué au foyer du dernier verre doit voir les objets d'une maniere très-diſtincte, droits & groſſis, ſuivant la proportion de la diſtance du foyer d'un des verres oculaires *L K*, *fig. 44.* à la diſtance du foyer du verre objectif *A B*.

Car 1°. ſuivant ce que nous avons déja dit, les rayons venant à frapper pareillement l'objectif, l'image de l'objet doit être repréſentée renverſée à la diſtance du foyer principal; ainſi comme cette image eſt au foyer du premier verre oculaire, les rayons, après une ſeconde réfraction, deviennent paralleles, & venant à frapper le troiſieme verre, après y avoir ſubi une troiſieme réfraction, ils repréſentent l'image renverſée de nouveau, c'eſt-à-dire une image droite de l'objet. Cette image ſe trouvant donc dans le foyer du troiſieme verre oculaire, les rayons, après une quatrieme réfraction, deviennent paralleles, & l'œil les reçoit dans cette ſituation; par conſéquent la viſion doit être diſtincte, & l'objet doit paroître dans ſa ſituation naturelle.

2°. Si *I Q* eſt égal à *I K*, c'eſt-à-dire, à la diſtance du foyer du verre objectif, un œil placé en *M* doit voir le demi-diametre de l'objet groſſi dans la proportion de *L M* à *K I*; mais le rayon *A Q* partant du foyer *Q* du verre objectif *A B*, après la réfraction, devient parallele à l'axe *I L*; par conſéquent le premier verre oculaire *C D* le joint à l'axe en *M*, qui eſt la diſtance d'un demi-diametre.

Et comme le foyer du ſecond verre oculaire *E F* eſt auſſi en *M*, le rayon *F H*, après la réfraction, devient parallele à l'axe *N O*; de ſorte que le troiſieme verre oculaire le joint à l'axe en *P*; mais les demi-diametres des verres *G H* & *C D*, ſont ſuppoſés égaux; par conſéquent *P O* eſt égal à *L M*; ainſi comme les angles droits en *O* & en *L* ſont égaux, & que *H O* eſt égal à *C L*, l'angle *O P H* eſt égal à *C M L*; c'eſt pourquoi le demi-diametre de l'objet paroît le même en *P* & en *M*; & par conſéquent il eſt groſſi dans la proportion de *L M*, ou de *P O* à *K I*.

D'où il ſuit 1°. qu'un *téleſcope* aſtronomique peut aiſément être changé en *téleſcope* terreſtre, en y mettant trois verres oculaires au-lieu d'un ſeul; & le *téleſcope* terreſtre en *téleſcope* aſtronomique, en ſupprimant deux verres oculaires, la faculté de groſſir demeurant toujours la même.

2°. Comme la diſtance des verres oculaires eſt fort petite, l'addition de deux de ces verres n'augmente pas de beaucoup la longueur du *téleſcope*.

Cette conſtruction fait connoître évidemment que la longueur du *téleſcope* terreſtre ſe trouve en ajoutant cinq fois le demi-diametre des verres oculaires au diametre du verre objectif, ſi celui-ci eſt plan convexe, ou-bien à ſon demi-diametre s'il eſt convexe des deux côtés.

Huyghens a obſervé le premier que c'eſt une choſe qui contribue beaucoup à la perfection des *téleſcopes* tant aſtronomiques que terreſtes, que de placer dans l'endroit où ſe trouve l'image qui rayonne ſur le dernier oculaire, ou celui qui eſt le plus près de l'œil, que de placer, dis-je, un petit anneau de bois ou de métal, ayant une ouverture un peu plus petite que la largeur du verre oculaire. Par ce moyen on empêche les couleurs étrangeres de troubler la clarté de l'objet, dont toute l'étendue renfermée dans ſes propres bornes, vient frapper l'œil d'une maniere plus diſtincte & plus préciſe qu'elle ne pourroit faire ſans cet anneau.

On fait quelquefois des *téleſcopes* terreſtres à trois verres, dont Képler donna auſſi la premiere idée. Ces *téleſcopes* repréſentent également les objets droits & groſſis; mais ils ſont ſujets à de grands inconvéniens; car les objets y paroiſſent teints, barbouillés de fauſſes couleurs & défigurés vers les bords. On en fait encore à cinq verres, & juſqu'ici il avoit paru qu'ils ne pouvoient repréſenter les objets que d'une maniere aſſez foible & aſſez confuſe à cauſe des rayons qui doivent être interceptés en paſſant par chacun de ces verres. Cependant M. Dolland, célebre opticien anglois, a fait voir dernierement par pluſieurs excellentes lunettes à ſix verres, que l'interception de ces rayons n'étoit point autant qu'on l'imaginoit, un obſtacle à la perfection des *téleſcopes*. Enfin, on fait depuis quelques années, en Angleterre, des lunettes d'approche de nuit, qui ſervent principalement ſur mer pour ſuivre un vaiſſeau, reconnoître une côte, l'entrée d'un port, *&c.* Ces lunettes, dont la premiere idée nous paroît due au docteur Hook, ſont compoſées d'un objectif d'un grand diametre, afin qu'il puiſſe recevoir beaucoup de rayons, & de deux ou de quatre oculaires. Ces oculaires ſervent principalement à diminuer la longueur de ces lunettes, dans leſquelles on voit les objets renverſés. Cet inconvénient eſt moindre qu'on ne le croiroit d'abord, parce que pour l'uſage auquel on les deſtine, il ſuffit qu'elles puiſſent faire recon-

Digitized by Google

noître & diſtinguer ſenſiblement les maſſes. De plus, l'habitude de s'en ſervir doit bientôt diminuer, ou même cet inconvénient doit diſparoître. Les Imprimeurs, comme on ſait, par l'uſage qu'ils ont de compoſer en renverſant les lettres pour l'impreſſion, liſent auſſi-bien dans ce ſens, comme ſi elles étoient droites.

Le *téleſcope* catoptrique ou cata-dioptrique, ou de réflexion, eſt principalement compoſé de miroirs en place de verres ou de lentilles; & au-lieu de repréſenter les objets par réfraction comme les autres, il les repréſentent par réflexion. *Voyez* CATOPTRIQUE.

On attribue ordinairement l'invention de ce *téleſcope* à l'illuſtre Newton. Ses grandes découvertes en optique, les voies par leſquelles il a été mené à l'imaginer; le ſuccès qu'il a eu en l'exécutant, ayant été le premier qui en ait fait un; enfin ſon nom, ſont autant de titres auprès de beaucoup de perſonnes pour l'en regarder comme l'inventeur.

Cependant, s'il l'inventa, comme on n'en peut preſque pas douter, par ce que nous rapporterons dans la ſuite, il ne fut pas le premier. Il ne commença à penſer à ce *téleſcope*, comme il le dit lui-même, qu'en 1666, & trois ans auparavant, c'eſt-à-dire en 1663, Jacques Gregorie, ſavant géometre écoſſois, avoit donné dans ſon *optica promota*, ſa deſcription d'un *téleſcope* de cette eſpece. Caſſegrain, en France, avoit eu auſſi à peu-près dans le même tems, une idée ſemblable; mais ce qu'on aura peut-être de la peine à croire, c'eſt que la premiere invention de ce *téleſcope* date de plus de 20 ans auparavant, & appartient inconteſtablement au pere Merſenne.

En effet, on trouve dans la propoſition ſeptieme de ſa catoptrique, où il parle de miroirs compoſés, ces paroles remarquables. « On compoſe un grand » miroir concave parabolique, avec un petit con» vexe, ou concave auſſi parabolique, y ajoutant, ſi » on veut, un petit miroir plan, le tout à deſſein de » faire un miroir ardent qui brûlera à quelque diſtan» ce aux rayons du ſoleil. La même compoſition peut » auſſi ſervir pour faire *un miroir à voir de loin, & » groſſir les eſpeces, comme les lunettes de longue vue* ». Immediatement après, il dit encore la même choſe, en ſuppoſant ſeulement qu'au-lieu du petit miroir parabolique, on lui en ſubſtitue un hyperbolique. Dans ſa balliſtique, il donne la figure de cette eſpece de miroir, & on voit diſtinctement dans cette figure une grande parabole, au foyer de laquelle, ou plutôt un peu plus loin, ſe trouve une petite parabole qui réfléchit parallélement au-travers d'une ouverture, faite dans le fond de la premiere, les rayons paralleles qui tombent ſur celle-ci. Or ce qui montre que cette idée d'un *téleſcope* de réflexion n'étoit point, comme on le pourroit croire, de ces idées vagues qui paſſent par la tête d'un ſavant, & dont il parle ſouvent ſans s'en être occupé, c'eſt ce qu'on trouve dans deux lettres de Deſcartes. *Voyez la xxix & la xxxij. du vol. II. de ſes lettres*, où il ſemble répondre à ce pere, qui apparemment lui avoit demandé ſon ſentiment touchant ces nouveaux *téleſcopes*.

« Les lunettes, dit-il, que vous propoſez avec des » miroirs, ne peuvent être ni ſi bonnes ni ſi com» modes que celles que l'on fait avec des verres; » 1°. pour ce que l'œil n'y peut être mis fort pro» che du petit verre ou miroir, ainſi qu'il doit être; » 2°. qu'on n'en peut exclure la lumiere comme aux » autres avec un tuyau; 3°. qu'elles ne devroient » pas être moins longues que les autres, pour avoir » les mêmes effets, & ainſi ne ſeroient guere plus » faciles à faire; & s'il ſe perd des rayons ſur les ſu» perficies des verres, il s'en perd auſſi beaucoup » ſur celles des miroirs.

Dans la ſeconde lettre, il ajoute: « Vos difficultés » touchant les lunettes par réflexion, viennent de ce » que vous conſidérez les rayons qui viennent paral» leles d'un même côté de l'objet, & s'aſſemblent en » un point, ſans conſidérer avec cela ceux qui vien» nent des autres côtés, & s'aſſemblent aux autres » points dans le fond de l'œil où ils forment l'image » de l'objet. Car cette image ne peut être auſſi gran» de, par le moyen de vos miroirs, que par les ver» res, ſi la lunette n'eſt auſſi longue; & étant ſi lon» gue, l'œil ſera fort éloigné du petit miroir, à ſa» voir de toute la longueur de la lunette, & on » n'exclud pas ſi bien la lumiere collatérale par vo» tre tuyau ouvert de toute la largeur du grand mi» roir que par les tuyaux fermés des autres lunettes.

Ces deux paſſages ſont ſi importans, que j'ai cru devoir les rapporter en entier. En effet ils prouvent que le P. Merſenne, comme nous l'avons dit, s'étoit fort occupé du *téleſcope* de réflexion, & que la conſtruction qu'il comptoit lui donner, étoit toute ſemblable à celle qu'ils ont aujourd'hui; le grand miroir devant être (comme on le voit par les objections de Deſcartes) dans le fond d'un tuyau, & le petit miroir à une certaine diſtance. Ils montrent encore ce que l'on pouvoit conclure du paſſage de ce pere, rapporté plus haut, que dans la conſtruction de ſon *téleſcope*, il n'y auroit point eu d'oculaire, les rayons devant être réfléchis paralléleſment par le petit miroir, & entrer ainſi dans l'œil. Car Deſcartes inſiſte ſur ce que l'œil n'y pourroit être mis auſſi proche de ce miroir, qu'il étoit néceſſaire, devant par cette conſtruction en être éloigné de toute la longueur de la lunette.

Lorſque Deſcartes prétendoit que, pour voir les objets diſtinctement avec ces nouveaux *téleſcopes*, il falloit qu'ils fuſſent auſſi longs que les autres; il n'étoit pas difficile de lui montrer qu'il ſe trompoit. Il oublioit qu'un objectif convexe des deux côtés a ſon foyer au centre de la ſphere dont il fait partie, pendant qu'un miroir concave, & dont la concavité fait auſſi partie de la même ſphere, a ſon foyer une fois plus près, c'eſt-à-dire, à la moitié du rayon. Il n'étoit pas moins facile de répondre à la plûpart de ſes autres objections: cependant il eſt très-vraiſſemblable qu'elles empêcherent le P. Merſene de s'occuper plus long-tems de ces nouveaux *téleſcopes*, & lui firent abandonner le deſſein de les perfectionner, ou d'en faire exécuter. Tel eſt le poids des raiſons d'un grand homme, qu'à-peine oſe-t-on en appeller. Nous avons dit que ce pere avoit imaginé ce *téleſcope* plus de vingt ans avant que Grégorie en eût parlé; c'eſt ce qui eſt prouvé par le tems où ces lettres de Deſcartes que nous avons rapportées, ont été écrites. On voit par la date de celles qui ſuivent, qu'elles le furent à peu-près vers le milieu de l'année 1639. Au reſte, la vérité nous oblige de dire, que ſi elles furent écrites dans ce tems-là, elles ne furent publiées que plus de vingt ans après la date de leur premiere impreſſion, n'étant que du commencement de 1666. Ainſi Gregorie ne pouvoit les avoir vues; mais il auroit bien pu avoir connoiſſance du traité de l'optique & de la catoptrique du P. Merſenne, d'où nous avons tiré le paſſage que nous avons rapporté: car la publication de ce traité eſt antérieure de quinze ans, ayant été imprimé dans l'année 1651.

Il paroît par les paroles de Deſcartes, que la conſidération des rayons qui ſe perdent en paſſant à-travers le verre, engagea le P. Merſenne à imaginer le *téleſcope* de réflexion. Gregorie y fut conduit par une raiſon à-peu-près ſemblable; mais qui étoit d'autant mieux fondée, qu'elle portoit ſur l'impoſſibilité qui paroiſſoit alors de donner aux *téleſcopes* dioptriques une certaine perfection. En effet, comme les verres hyperboliques qu'on vouloit ſubſtituer aux verres ſphériques, pour produire une réunion plus par-

faire des rayons, avoient eux-mêmes un très-grand inconvénient, en ce qu'il falloit les faire fort épais, dès qu'on vouloit que l'image dans un *téleſcope* qui groſſiſſoit à un certain point, fût ſuffiſamment lumineuſe; il s'enſuivoit que ces verres hyperboliques par une grande épaiſſeur, devoient intercepter un grand nombre de rayons. Ce nouvel obſtacle à la perfection de ces *téleſcopes*, donna donc à Gregorie, comme il le rapporte lui-même, l'idée de ſubſtituer des miroirs aux verres, & de faire un *téleſcope* de réflexion. Mais quelques tentatives qu'il fît, & il en fit beaucoup, elles ne furent point heureuſes. Il eut le chagrin, faute d'être ſecouru par d'habiles artiſtes, de ne point jouir de ſa découverte, & voir avec ce nouveau *téleſcope*. Il étoit réſervé à Newton d'en prouver la poſſibilité par des eſſais heureux, & de montrer inconteſtablement les avantages par ſes découvertes. Car, comme elles lui apprirent que les différens rayons dont un ſeul rayon eſt compoſé, ne ſont pas également réfrangibles; il en conclut qu'il étoit impoſſible quelque forme qu'eût une lentille, ſoit ſphérique, ſoit hyperbolique, qu'elle pût réunir tous les rayons dans un même point, & par conſéquent qu'il n'y eût de l'iris. Il trouva, comme on le voit dans ſon optique, que les plus grandes erreurs dans la réunion des rayons au foyer, qui viennent de la figure ſphérique d'une lentille, ſont à celles qui naiſſent de l'inégale réfrangibilité de différens rayons, comme 1 à 1200 : il réſultoit de-là que toutes les peines que l'on s'étoit données pour avoir des verres hyperboliques, étoient inutiles; puiſque l'erreur qui naiſſoit de la ſphéricité des lentilles étoit peu ſenſible par rapport à l'autre, & que l'inégale réfrangibilité des rayons limitoit entierement la perfection des *téleſcopes* dioptriques. Mais ces difficultés ne devoient point avoir lieu, lorſque ces objets ſeroient vus par réflexion, la lumiere dans ce cas ne ſe décompoſant point; Newton devoit donc être conduit en conſéquence à imaginer une maniere de les voir de cette façon, ou en d'autres termes, à inventer le *téleſcope* de réflexion, & c'eſt ce qu'il fit. Il fit plus, comme nous l'avons dit. Il en conſtruiſit un d'un peu plus de ſix pouces de long, avec lequel il pouvoit lire de plus loin qu'avec une bonne lunette d'approche ordinaire avec un oculaire concave, & qui avoit quatre piés de long. Il avoit ſeulement le défaut de repréſenter les objets d'une maniere un peu obſcure, ce qu'il attribue à ce qu'il groſſiſſoit un peu trop, & à ce que plus de rayons ſe perdoient en ſe réfléchiſſant de deſſus le miroir, qu'en paſſant à-travers ce verre. Plus bas, il nous dit que cette invention n'attendoit que la main d'un habile artiſte, pour être portée à ſa perfection. Par cet expoſé, il paroît preſque hors de doute que Newton imagina le *téleſcope* de réflexion, comme l'avoit fait avant lui le P. Merſenne, & après ce pere, Gregorie & Caſſegrain. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que s'il ne fut pas le premier qui en ait eu l'idée, on ne lui en doit pas moins cet inſtrument, par la maniere dont il en établit & en prouva les avantages, & par les ſoins qu'il ſe donna pour l'exécuter. Cependant, malgré ce qu'on en pouvoit eſpérer, il ſe paſſa un long-tems, ſans que perſonne tentât d'en faire. Ce ne fut qu'en 1719 que M. Hadley, de la ſociété royale de Londres, parvint à en faire deux de 5 piés 3 p. d'Angleterre, qui réuſſirent ſi bien, qu'avec un de ces *téleſcopes* il voyoit les ſatellites de Jupiter & de Saturne auſſi diſtinctement qu'avec un de ces *téleſcopes* ordinaires de 123 piés. M. Hadley ayant communiqué depuis à M. Bradley, aſtronome du roi & à M. Molyneux, ſes lumieres ſur l'exécution de cet inſtrument, ces Meſſieurs s'aſſocierent pour tâcher d'en faire de 26 pouces de long: leur but principal dans cette entrepriſe étoit de ſi bien perfectionner l'art des *téleſcopes*, que les plus habiles artiſtes de Londres puſſent en faire à un prix raiſonnable, & ſans s'expoſer à ſe ruiner par des eſſais infructueux. Ce noble deſſein, qu'on ne peut trop louer, fera éternellement honneur à ſes auteurs: & il ſeroit bien à ſouhaiter pour le progrès des arts, qu'il trouvât un plus grand nombre de généreux imitateurs. Ces Meſſieurs ayant réuſſi, communiquerent en conſéquence à M. Scuſlet, habile opticien, & à M. Héarne, ingénieur pour les inſtrumens de Mathématique, tout ce qu'ils ſavoient ſur cette matiere. Depuis ce tems-là ces *téleſcopes* ſont devenus communs de plus en plus: on en a fait non ſeulement en Angleterre, mais encore en Hollande, en France, *&c.*

MM. Paris & Gonichon aſſociés, & M. Paſſemant méritent ici une place & nos éloges, pour avoir eu le courage de tenter de faire de ces *téleſcopes*, & y avoir réuſſi ſans aucun des ſecours qu'avoient eu les opticiens anglois. Les premiers *téleſcopes* de MM. Paris & Gonichon furent faits vers l'année 1733; ceux de M. Paſſemant un an ou deux après. Depuis, ces célebres artiſtes n'ont ceſſé de perfectionner cet inſtrument, & il auroit été à ſouhaiter qu'on les eût encouragés davantage, pour qu'ils euſſent pu porter cette partie de l'optique auſſi loin que les Anglois.

Avant de terminer cette hiſtoire des *téleſcopes* de réflexion, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il ſe paſſa près de 60 ans, en ne datant que depuis Gregorie, avant qu'on parvint à faire de ces *téleſcopes* avec quelque ſuccès, pendant qu'à peine connoît-on un invervalle entre le tems de l'invention du *téleſcope* dioptrique, & ſon exécution. La raiſon en eſt ſimple: on ſavoit déja polir les verres, & leur donner la forme convexe ou concave; tout étoit ainſi préparé pour leur réuſſite: mais il n'en étoit pas de même des autres. L'art de polir des miroirs, & de leur donner la forme qu'on deſiroit, n'étoit pas encore connue. Gregorie, comme on l'a vu, y échoua, & malgré les eſpérances de Newton, ce ne fut que longtems après la publication de ſon optique, que MM. Hadley, Bradley & Molineux parvinrent à faire de ces *téleſcopes*: tant il eſt vrai que la pratique, ſi ſouvent mépriſée par les ſavans, vains de leurs ſpéculations, eſt importante, & que faute d'être aſſez cultivée, nombre d'inventions heureuſes reſtent long-tems inutiles, ou même ſont quelquefois perdues.

Pour procéder avec plus d'ordre, nous commencerons par donner la deſcription du *téleſcope* de Gregorie qui eſt aujourd'hui le plus en uſage, & la théorie de ſes effets. Nous dirons enſuite en quoi en différe celui de Caſſegrain, & enfin celui de Newton: nous parlerons des avantages reſpectifs des uns & des autres, & de leurs inconvéniens: nous ferons voir particuliérement en quoi celle de Newton l'emporte ſur les deux autres. Nous ajouterons quelque choſe ſur la compoſition des miroirs & ſur la maniere de les polir. Enfin nous ferons tout notre poſſible pour dire tout ce qui eſt néceſſaire ſur ce *téleſcope*, ſans cependant entrer dans un détail trop étendu & qui nous meneroit non à faire un article, mais un livre.

Conſtruction du téleſcope de Gregorie. Cet inſtrument eſt compoſé d'un tube *f g B A A*, & d'un plus petit tube *I B K A m o*; dans le fond du grand tube en *F F* eſt un grand miroir concave percé à ſon centre d'une ouverture d'un $\frac{1}{2}$ pouce de diametre, ou aux environs. En *f* eſt un autre miroir concave *a c b* d'un $\frac{1}{4}$ p. de diametre, dont la concavité fait partie d'une plus petite ſphere que le grand miroir, & qui eſt placé de façon que ſon foyer *t* ſe trouve un peu au-delà du point *T*, foyer de grand miroir: en *K m* eſt placé une lentille ou un oculaire *i*.

Theoris de ce téleſcope. La conſtruction précédente

bien entendue, on conçoit facilement que les rayons partant d'un objet éloigné *P* peuvent être regardés comme paralleles, ainſi tombant ſur ce grand miroir en *F F*, ils ſeront réfléchis & réunis à ſon foyer en *T*, où ils formeront l'image de l'objet, mais divergens de ce point, ils tomberont ſur le petit miroir *a c b*, d'où ils ſeront encore réflechis; & comme par ſa poſition & ſa courbure, il doit réunir ces rayons au point *q*, ces rayons divergens une ſeconde fois, entreront dans l'oculaire *l*. Or par la conſtruction le point *q* étant le foyer de l'oculaire, ils en ſortiront néceſſairement paralleles. Et, comme nous l'avons dit plus haut, tous les objets vus par des rayons paralleles, étant vus diſtinctement, l'on verra de même l'objet *P* qui eſt fort éloigné du *téleſcope*. Pour ſavoir maintenant dans quel rapport l'objet eſt groſſi; on ſera attention à ceci, que la grandeur apparente d'un objet eſt toujours comme l'image qui s'en forme dans l'œil, & que cette image eſt toujours proportionnelle à l'angle ſous lequel on voit l'objet; il n'eſt donc queſtion que de trouver le rapport de l'angle *p l q*, ou *R o l*, à l'angle *S E T*, angle ſous lequel on le verroit, ſi l'œil étoit placé en *E*. Or on ſait, par les loix de la catoptrique (*Voyez* MIROIR CONCAVE, &c.), que l'image d'un objet qui ſe forme au foyer d'un miroir concave eſt toujours déterminée par un rayon *P E S*, que l'on ſuppoſe venir de l'extrémité de l'objet, & paſſer par le centre *E*. La grandeur de l'image de l'objet *P* au foyer du miroir *A A B* ſera donc *S T*; mais de même la grandeur de cette image après la ſeconde réflexion en *a b* ſera déterminée par un rayon *S e p*, paſſant par *e* centre du petit miroir *a b*, elle ſera donc *e* égale à *p q*, *p l q*, ou ſon égal *R o l*, ſera donc l'angle ſous lequel on verra l'image, au-travers de l'oculaire *o*. On ſait de plus que de petits angles qui ont même ſinus, peuvent être regardés comme étant en raiſon inverſe de leurs côtés. L'angle *T e S* ſera donc à l'angle *T E S* comme *T E* à *T e*; mais les angles *T e S* & *p e q* étant oppoſés au ſommet ſont égaux, l'angle *p e q* ſera donc à l'angle *T E S*, comme *T E* à *T e*; l'angle *p q l* eſt à l'angle *p e q*, comme *e q*, *q l*, on aura donc ces deux analogies; l'angle *T e s*; l'angle *T E S* :: *T E*; *T e*: l'angle *p q l*; l'angle *T e s* :: *e q*, *q l*. Or en les multipliant, il viendra que *L p* × *q l*. *L T* × *E S* :: *T E* × *e q*: *T e* × *q l*, donc l'objet vu à travers le *téleſcope* ſera groſſi dans la raiſon de $\frac{TE \times eq}{Te \times ql}$ mais par les principes de la catoptrique. *Voyez* FOYER, MIROIR CONCAVE, &c. on a que *t T*. *t c* :: *t c*. *t q*, & en diviſant, & en renverſant que *t e*, *t T* ou *T e*: *t T* :: *t q*, *t e* ou *e q*: *t e*, c'eſt-à-dire, en permutant que *T e*: *e q* :: *t I*: *t e* :: *t e*: *t q*; donc en ſubſtituant à la place d'*e q*, & de *T e* leurs proportionnels *t q*, *t e*; on aura que l'objet ſera groſſi dans la raiſon de $\frac{TE \times tq}{te \times ql}$ ou dans la raiſon compoſée de la diſtance du foyer du grand miroir, à celle du foyer du petit, & de la diſtance du foyer du petit miroir au-lieu de l'image après la ſeconde réflexion, à la longueur du foyer de l'oculaire, comme il y a deux réflexions; on voit que l'objet qui doit être vû dans ſa ſituation naturelle: car ſi après la premiere il eſt renverſé, il l'eſt encore de nouveau après la ſeconde; & par conſéquent l'image ſe trouve dans la même ſituation que l'objet. Telle eſt en général la théorie de ce *téleſcope*.

Téleſcope de Caſſegrain. Le *téleſcope* propoſé par M. Caſſegrain, ne differe de celui de Gregorie que nous venons de décrire, que par la forme du petit miroir, qui eſt convexe dans ce *téleſcope*, au lieu d'être concave; c'eſt pourquoi nous n'entrerons dans aucun détail ſur ſa théorie. Nous dirons ſeulement qu'il réſulte de cette forme deux choſes; 1°. qu'on peut le faire plus court que celui de Gregorie; 2°. qu'au lieu de repréſenter comme celui-ci, les objets dans leur ſituation naturelle, il les renverſe. On concevra facilement le premier point, ſi l'on fait attention que le petit miroir étant convexe, il ne peut faire tomber les rayons qu'il réfléchit, ſur l'oculaire, ſous le même angle, que le petit miroir concave de la même ſphéricité, & auquel on le ſuppoſe ſubſtitué, qu'autant qu'il eſt placé plus près du grand miroir, d'un eſpace égal au double de la diſtance de leur foyer. Car en décrivant le *téleſcope* de Gregorie, nous avons dit, que le petit miroir devoit être placé de façon que ſon foyer fût un peu au-delà de celui du grand miroir, afin que les rayons après la réflexion fuſſent convergens vers le foyer de l'oculaire. Le petit miroir convexe dans le *téleſcope* de Caſſegrain, doit donc être placé en-deçà du foyer du grand miroir, d'une quantité telle que ſon foyer virtuel tombe au même point où ſe feroit trouvé celui du petit miroir concave. En effet, en y réfléchiſſant, on verra par-là que les rayons, après la réflexion de deſſus ce petit miroir, convergeront vers le même point, que s'ils avoient été réfléchis de deſſus le petit miroir concave. Il ſuit de-là, comme on voit, qu'on peut faire ce *téleſcope* plus court que celui de Gregorie, de deux fois la diſtance du foyer du petit miroir. En ſecond lieu, nous avons dit, qu'il renverſoit les objets, c'eſt ce qui ne ſera pas plus difficile à comprendre; car après la ſeconde réflexion ſur le petit miroir convexe, les parties de l'image ſe trouveront encore du même côté de l'axe du *téleſcope*, qu'elles ſe ſeroient trouvées au foyer du grand miroir, c'eſt-à-dire que celles qui ſe ſeroient trouvées à droite, ſeront de même à droite, après cette réflexion. Parce que pour peu qu'on y réfléchiſſe, on verra que les rayons ne ſe croiſent pour arriver à leur foyer, que comme ils auroient fait pour arriver au foyer du gaand miroir. Or, comme nous l'avons dit, en parlant du *téleſcope* de Grégorie, l'image de l'objet eſt renverſée à ce foyer, elle le ſera donc encore après la ſeconde réflexion, & ainſi en entrant dans l'œil, après avoir traverſé l'oculaire. Comme ce *téleſcope* peut être plus court que celui de Gregorie, de deux fois la diſtance du foyer du petit miroir, & qu'il groſſit un peu plus; il s'enſuit qu'on peut l'employer avec avantage dans l'aſtronomie, où comme nous l'avons déja dit, il eſt indifférent que les objets ſoient renverſés, par exemple, dans la chaiſe marine de M. Grurin, où il importe que l'inſtrument ſoit le plus court poſſible. Au reſte, cette conſtruction paroît juſqu'ici avoir été aſſez négligée, malgré les avantages dont nous venons de parler. On lui a préféré celle de Gregorie & celle de Newton, quoique pour l'aſtronomie, ce *téleſcope* paroît avoir l'avantage ſur celui de ce grand homme, par la plus grande facilité que l'on a de trouver les objets. En effet, dans le ſien, comme on le verra dans un moment, on eſt obligé de fixer ſur le tube une lunette, dont l'axe eſt parallele à celui du *téleſcope*, pour le diriger avec plus de facilité vers l'objet qu'on veut obſerver.

La ſeule choſe qu'on pourroit objecter en faveur de ce dernier, c'eſt qu'il eſt plus commode pour obſerver les aſtres très-près du zénith.

Téleſcope de Newton ou *newtonien.* Le *téleſcope* de Newton, differe de celui de Gregorie & de Caſſegrain, en ce que le grand miroir concave n'eſt point percé, que le petit miroir n'eſt ni convexe, ni concave; mais ſimplement plan, elliptique, & incliné à l'axe du *téleſcope* de 45 deg. enfin, que l'oculaire convexe eſt placé ſur le côté du *téleſcope* dans la perpendiculaire à cet axe, tirée du centre du petit miroir. Ainſi dans ce *téleſcope*, le grand miroir réfléchit les rayons qui viennent de l'objet, ſur le petit, qui les réfléchit à ſon tour ſur l'oculaire, d'où ils ſortent paralleles. Pour cet effet, le petit miroir eſt placé en

deçà du foyer du grand, d'un eſpace tel qu'il eſt égal à la diſtance du centre de ce petit miroir au foyer de l'oculaire. De façon, que les rayons après avoir été réfléchis ſur ce miroir, allant ſe reunir en un point entre lui & l'oculaire, ce point eſt le foyer de ce dernier. Cela ſuffira pour entendre la théorie de ce *téleſcope*, en ſe rappellant ce que nous venons de dire ſur celle du *téleſcope* de Gregorie, *&c.* Voyez *la figure.*

Par cette conſtruction, on comprendra facilement que dans ce *téleſcope*, on doit voir les objets renverſés. En effet, comme nous l'avons déja dit, l'image de l'objet eſt renverſée au foyer du grand miroir, & comme ſa poſition ne change point, par la réfléxion ſur le petit, les parties de cette image qui étoient en-haut, reſtant encore en-haut; de même celles qui étoient en-bas reſtent encore en-bas. Il s'enſuit que l'œil doit voir cette image dans la même ſituation qu'avant cette réfléxion, & ainſi voir les objets renverſés; un oculaire convexe, comme nous l'avons dit pluſieurs fois, ne changeant rien à la ſituation de l'image peinte à ſon foyer.

Par la poſition de l'œil dans ce *téleſcope*, il eſt aſſez difficile de le diriger vers un objet; c'eſt pourquoi pour y parvenir avec plus de facilité, on place deſſus une petite lunette dioptrique, dont l'axe eſt parallele à celui du *téleſcope*. Les Anglois l'appellent un *trouveur*, nous pourrions l'appeller en françois un *directeur*. Cependant malgré ce ſecours, on a encore quelquefois de la peine à diriger cet inſtrument. Sans cet inconvénient, ce *téleſcope* ſeroit préférable, à pluſieurs égards, aux deux autres; car le grand miroir n'étant point percé, & le petit miroir étant placé dans une poſition oblique, il s'enſuit, qu'il y a bien moins des rayons du centre perdus, & l'on ſait, qu'ils ſont les plus précieux, parce qu'ils ſont les ſeuls qui ſe réuniſſent véritablement en un point, c'eſt-à-dire au quart du diametre. Auſſi Newton prétendoit-il que ſon *téleſcope* étoit fort ſupérieur à celui de Grégorie, & qu'avec celui-ci on devoit voir les objets fort imparfaitement. En effet, la théorie ſembloit l'annoncer ainſi; cependant l'expérience a montré, que lorſqu'il eſt bien exécuté, il repréſente les objets avec beaucoup de netteté, & auſſi-bien que celui de Newton: une partie des inconveniens qu'une rigueur géométrique y faiſoit voir dans la théorie, diſparoiſſant dans la pratique. Au reſte, comme toutes les fois qu'un objectif eſt plus parfait, qu'il réunit plus de rayons, & qu'il les réunit d'une maniere plus exacte, l'oculaire peut être d'un foyer plus court, d'où il réſulte que l'inſtrument aura plus de puiſſance pour groſſir les objets; de même, dis-je, dans le *téleſcope* de Newton, le miroir concave réuniſſant plus de rayons, & d'une maniere plus préciſe, l'oculaire peut être d'un foyer plus court; d'où, comme nous venons de le dire, ce *téleſcope* pourra groſſir davantage. Au reſte, ces *téleſcopes* étant de différentes longueurs, leur puiſſance de groſſir ſera comme leur champ, ou comme les diametres des miroirs, diametres qui doivent être entr'eux comme les cubes des racines quarrées des longueurs reſpectives des *téleſcopes*. Lorſque le grand miroir d'un *téleſcope* Newtonien eſt auſſi parfait qu'il eſt poſſible, le rapport dans lequel il groſſit les objets, eſt à celui dans lequel il groſſiroit dans celui de Caſſegrain, toutes choſes étant d'ailleurs égales, dans le rapport de 6 à 5.

Lorſque nous avons parlé du *téleſcope* de Gregorie, nous avons ſimplement expoſé ſa conſtruction & la théorie de ſes effets, afin de commencer par en donner une idée générale; il faut maintenant entrer dans un détail plus particulier.

Nous avons ſuppoſé qu'il n'avoit qu'un oculaire convexe; dans la pratique on lui en donne toujours deux actuellement pour augmenter un peu ſon champ. Voici ſur quoi cela eſt fondé, & comment on détermine les foyers de ces oculaires, ſuppoſant que l'*x* ſoit la diſtance *focale* (il faut nous permettre ce mot) du ſimple oculaire $l k$; ſi on prend vers les miroirs $l m = 2 l x$, & $l n = \frac{1}{3} l m$, & qu'au lieu de l'oculaire $l k$, on en ſubſtitue deux autres en *m* & en *n*, dont les foyers ſoient reſpectivement comme $l m$ & $l n$; le *téleſcope* groſſira autant qu'auparavant, & ſon champ ſera plus net & plus exempt d'iris vers les bords; c'eſt pourquoi on pourra même l'augmenter un peu, s'il étoit auparavant ſuffiſamment diſtinct. Car ayant partagé $m n$ en deux également au point *q*; on aura par la conſtruction $q n = n l$, & ayant fait $m f = m l$, on aura $x f$ eſt à $x m$ & $x m$ à $x q$, comme 3 à 1. Ainſi les rayons du pinceau principal, qui par la réfléxion, auroient convergés vers *x*, ſeront maintenant réfrangés au travers de l'oculaire *m*, en *q*, & traverſant enſuite l'oculaire *n* ſortiront parallelement. Il ſuit de-là, que par le moyen de l'oculaire *m*, l'image ∞x ſera réduite à l'image $p q$, terminée en *p*, par la ligne $m \infty$: tirant donc la ligne $m n$, on aura les deux triangles iſoceles & ſemblables $m p n$, $m \infty l$; d'où il ſuit que l'œil dans un point quelconque *o*, verra l'objet ſous un angle $p n q$, ou $\infty l x$, c'eſt-à-dire de la même grandeur, qu'avec le ſimple oculaire *l*. Maintenant, pour prouver que ſi l'on partage la ligne $l n$, en deux également au point *o*, l'œil placé dans ce point verra le plus grand champ poſſible, ſuppoſant qu'*a g* ſoit le rayon d'un pinceau oblique, qui tombe ſur l'oculaire *m*, dans une ligne parallele à ſon axe; après la réfraction, il tendra vers *l*, foyer principal de cet oculaire, juſqu'à ce que rencontrant l'autre oculaire *n*, il en ſortira dans la ligne *h o*, parallele à *p n*, & partagera en deux également la ligne $n l$ au point *o*. Et puiſque tous les rayons de ce pinceau ſortiront paralleles à *h o*, & extrêmement près de cette ligne; nous pourrons en conſéquence prendre ce point *o* pour la place de l'œil.

Suppoſons maintenant que les oculaires *m*, *n*, ſoient ôtés, le rayon parallele *a g* tombera ſur l'oculaire ſimple $K l$ en *K*, & ſera réfrangé dans la ligne $K l$, parallele à $l \infty$, à laquelle tous les autres rayons de ce pinceau ſont auſſi paralleles. Mais la viſion d'un objet, produite par les mêmes rayons, eſt plus diſtincte lorſque l'œil eſt placé en *O*, que lorſqu'il eſt placé en *i*, parce que plus la diſtance focale d'un oculaire a un grand rapport avec ſon diametre, plus cette viſion ſe fait diſtinctement. Or les rapports des diſtances focales aux ouvertures reſpectives des oculaires *m*, *n*, c'eſt-à-dire de $l m$ à $m g$ & de $l n$ à $n h$, ſont chacun en particulier dans la raiſon double du rapport de la diſtance focale de l'oculaire *l* à ſon ouverture ou à ſon champ, c'eſt-à-dire de celle de $L i$ ou $l x$ à $l K$; donc, comme nous venons de le dire, ils procureront une viſion plus diſtincte.

On augmentera encore la netteté, en faiſant les oculaires *m*, *n* plans convexes, & en tournant leur côté plan vers l'œil, de façon que leur ſeconde réfraction des rayons dans l'air, qui contribue beaucoup plus à la production des iris, que leur premiere, ſera moindre qu'elle n'auroit été en les tournant dans le ſens contraire.

La grandeur du grand miroir étant donnée, il eſt important de déterminer celle du petit. Pour cet effet,

Soit *T* le foyer, & *T C* la diſtance focale du grand miroir, *A B*, *B A*, *C A* la moitié de ſon diametre, *C B* le demi-diametre de ſon trou, au-travers duquel la derniere image ∞x de l'objet éloigné, *P Q* eſt réfléchie par le petit miroir *a c a*. Si l'on ſuppoſe que les rayons *Q A*, *Q A*, les plus éloignés de l'axe & qui lui ſont paralleles, paſſent après la premiere réflexion par le foyer *T*, & aillent tomber ſur le petit miroir en *a*, *a*, la ſurface, donc la largeur ſera *a c a*,

ſera ſuffiſante pour recevoir tous les principaux rayons & les réfléchir en x, centre de la derniere image. Et ſi le petit miroir eſt moins grand que $a\ a$, quelques rayons, après la premiere réflexion, paſſeroient au-delà & ſeroient perdus ; & s'il eſt plus large que $a\ a$, il interceptera une plus grande quantité de rayons qui ſeront auſſi perdus.

Quant au diametre du trou $B\ B$ du grand miroir, s'il eſt plus grand que $a\ a$, quelques-uns des rayons les plus intérieurs y entreroient & ſeroient perdus ; & s'il eſt moindre que $a\ a$, dont l'ombre eſt plutôt plus grande que lui, il n'en tombera pas davantage de rayons ſur le miroir, que s'il étoit auſſi grand. C'eſt pourquoi le point x, auquel ces rayons ſont réfléchis, ſera auſſi éclairé qu'il eſt poſſible, lorſque la largeur $a\ a$ ſera ſuffiſante pour recevoir le pinceau de rayons principal, & que $B\ B$ ne ſera pas plus grand que $a\ a$. Suppoſant que le trou dans le grand miroir reſte de la grandeur que nous venons de déterminer ; ſi l'on augmente le petit miroir d'une petite zone, dont la largeur ſoit à la largeur de la moitié de la premiere image, comme la diſtance entre les deux miroirs eſt à la diſtance focale du plus grand, la derniere image ſera alors éclairée d'une maniere uniforme, mais un peu moins vivement que ſon centre ne l'étoit auparavant, par la perte d'autant de lumieres que cette zone en intercepte. Car ayant tiré les lignes $A\ S$, $A\ S$, l'arc $a\ c\ a$ coupera l'une en b ; & s'il eſt prolongé, touchera l'autre en d, & alors les rayons tombant du point P ſur l'arc $A\ A$, & appartenant à S, après leur premiere réflexion ſeront tous reçus ſur l'arc $b\ c\ d$, & en ſeront réfléchis en x ; & en tournant cet arc c, a, d, autour de l'axe $c\ T$, le petit miroir $a\ c\ a$ ſera augmenté d'une zône de la largeur $a\ d$, & recevra tous les rayons, partant d'un objet circulaire décrit par $P\ Q$, tourné ſur le même axe $Q\ C$. Or par les figures ſemblables $A\ a\ d$, $A\ T\ S$, on aura $a\ d\ .\ T\ S\ ::\ (A\ a\ :\ A\ T\ ::)\ C\ c\ .\ C\ T$. Donc, *&c.*

Il réſulte de ce qui vient d'être dit, que l'image de l'objet ſera plus vive lorſque le diametre du petit miroir ſera de la grandeur déterminée par la regle précédente, & qu'elle ſera d'une lumiere plus uniforme, mais moins vive, quand on augmentera ce petit miroir dans la proportion que nous venons de donner. M. Short, célebre opticien de Londres, & qui paroît juſqu'ici l'avoir emporté ſur tous les artiſtes qui ont fait des *téleſcopes* de réflexion, préfere de donner au petit miroir un peu plus de largeur, qu'à l'ouverture du grand, & cela dans la raiſon de 6 à 5.

Nous avons ſuppoſé que le diametre du grand miroir étoit donné, cependant c'eſt une des parties du *téleſcope* qui doit être déterminée avec non moins d'attention que les autres ; car s'il eſt trop grand pour la diſtance de ſon foyer, l'image ſera confuſe, les rayons qui la compoſeront n'étant pas aſſez parfaitement réunis ; s'il eſt trop petit, l'image ne ſera pas aſſez éclairée, & il n'embraſſera pas un aſſez grand champ. Newton preſcrit néanmoins de le faire un peu plus grand que les proportions des autres parties ne le comportent, voulant que le champ du *téleſcope* ſoit limité d'une autre maniere, c'eſt-à-dire par une petite plaque percée & ſituée près de l'oculaire. Et comme la détermination de l'ouverture de cette plaque, pour qu'en écartant tous les rayons qui pourroient troubler ou altérer la netteté de l'image, elle ne diminue cependant point trop le champ du *téleſcope*, n'eſt pas moins importante que celle de la grandeur de ce miroir, & qu'il y a encore pluſieurs parties qui méritent également d'être déterminées ; nous croyons ne pouvoir mieux faire que le donner ici la table calculée par le docteur Smith, pour les dimenſions des diverſes parties de *téleſcopes* de différentes longueurs, depuis 5 pouces juſqu'à 5 piés. *Voyez* ſon *Optique*. Elle eſt calculée ſur les meſures d'Angleterre, dont le pié & par conſéquent le pouce eſt au nôtre comme 107 eſt à 114.

TABLE des dimenſions de quelques téleſcopes *de la forme de ceux de Grégorie, & des rapports dans leſquels ils groſſiſſent.*

Diſtances du foyer du grand miroir.		Diſtances de l'image au-delà de ce miroir, après la ſeconde réflexion.		Diſtances du foyer du grand miroir au petit miroir.		Diſtances du foyer du petit miroir.		Demi-diametres du grand miroir.		Demi-diametres du petit & pareil ſement du trou du grand miroir.		Diſtances du foyer de l'oculaire.		Rapports dans leſquels les objets ſont groſſis.	
Pouces & décimales.		Pouces & décimales.		Pouces & décimales.		Pouces & décimales.		Pouces & décimales.		Pouces & décimales.		Pouces & décimales.		Pouces & décimales.	
5,	65.	2,	987.	1,	131.	1,	106.	0,	773.	0,	155.	1,	223.	39,	69.
9,	60.	4,	923.	1,	653.	1,	5.	1,	15.	0,	198.	1,	565.	60,	
15,	50.	7,	948.	2,	343.	2,	148.	1,	652.	0,	250.	1,	973.	86,	46.
36,		4,		3,	724.	3,	432.	3,	132.	0,	324.	2,	561.	165,	2.
60,		6,		5,	391.	5,	012.	4,	605.	0,	414.	3,	271.	242,	94.

La table que nous venons de donner n'a été calculée, comme on peut le voir, que pour un oculaire, afin de ſimplifier le calcul. Mais comme on en emploie toujours deux actuellement, voici une autre petite table qui enſeignera la diſtance de leurs foyers reſpectifs, celle où ils doivent être l'un de l'autre, l'ouverture du modérateur de la lumiere, *&c.* elle ſe rapporte à la figure avec laquelle on a expliqué la ſubſtitution des deux oculaires à un ſeul.

TABLE des dimenſions & des poſitions des deux oculaires.

Diſtances du foyer du grand miroir.		Diſtances du premier oculaire de la face exterieure du grand miroir.		Diſtances de la face poſtérieure du premier oculaire à la face poſtérieure du ſecond.		Diſtances du foyer du premier oculaire.		Diſtances du foyer du ſecond oculaire, & du point où l'on doit placer le modérateur de la lumiere.		Diſtance de l'oculaire par laquelle on doit regarder.		Demi-diametre du trou du modérateur de la lumiere.	
Pouces & décimales.		Pouces & décimales.		Pouces & décimales.		Pouces & décimales.		Pouces & décimales.		Pouces & décimales.		Pouces & décimales.	
5,	65.	1,	764.	1,	631.	2,	446.	0,	815.	0,	408.	0,	136.
9,	60.	3,	358.	2,	087.	3,	130.	1,	043.	0,	522.	0,	174.
15,	50.	5,	975.	2,	631.	3,	946.	1,	315.	0,	658.	0,	220.
36,		1,	439.	3,	415.	5,	122.	1,	707.	0,	854.	0,	286.
60,		2,	783.	4,	289.	6,	434.	2,	144	1,	072.	0,	359.

Ces tables ont été calculées d'après un excellent *téleſcope* de M. Short de 9 pouces de foyer, dont voici les dimenſions.

	pouc.	décim.
Diſtance focale du grand miroir,	9,	6.
Son diametre,	2,	3.
Diſtance focale du petit miroir,	1,	5.
Sa largeur,	0,	6.
Diametre du trou dans le grand miroir,	0,	5.
Diſtance du petit miroir au premier oculaire,	14,	2.
Diſtance entre les deux oculaires,	2,	4.
Diſtance focale du prémier oculaire,	3,	8.
Diſtance focale du ſecond ou du plus près de l'œil,	1,	1.

D'après ce que nous avons dit ſur la maniere de déterminer les parties principales du *téleſcope*, & d'après ces tables, on pourra facilement en conſtruire un : nous pourrions ajouter ici la maniere de calculer les dimenſions de toutes les parties d'un *téleſcope*, ou de réſoudre ce probleme ; la longueur d'un *téleſcope* étant donnée, déterminer les proportions de toutes ſes parties, pour qu'ayant le degré de diſtinction & de netteté requis, il y groſſiſſe dans le plus grand rapport poſſible, en conſervant cette netteté; mais ce problème nous jetteroit dans trop de détail, & dans une analyſe trop étendue : nous en dirons de même de pluſieurs choſes que nous pourrions ajouter ſur la théorie de ce *téleſcope* ; de plus, la pratique a tant d'influence dans la perfection de cet inſtrument, que ſi les miroirs ne ſont pas d'une forme très-réguliere, ſi le poli n'en eſt pas dans la plus grande perfection, quand même on auroit obſervé avec la plus grande préciſion toutes les proportions requiſes dans ſa conſtruction, il ne feroit qu'un effet médiocre. Meſſieurs Bradley & Molineux, dont nous avons parlé, quoique parfaitement inſtruits de ces proportions, & éclairés des lumieres que M. Hadley avoit acquiſes ſur la fabrication de cet inſtrument, & leur avoit communiquées, firent, avant de réuſſir, nombre d'eſſais infructueux. En effet, lorſque ces miroirs ne ſont pas d'un métal aſſez compact, aſſez dur pour prendre le plus beau poli, & refléchir la plus grande quantité de rayons poſſibles, lorſqu'ils ne ſont pas de la forme la plus exacte, ils rendent les images des objets d'une maniere tout-à-la-fois confuſe & obſcure. On ſait que les irrégularités dans la forme des miroirs, produiſent des erreurs ſix fois plus grandes que celles que produiroient les mêmes irrégularités dans un objectif. Cette difficulté d'avoir des miroirs de métal, qui n'abſorbaſſent pas beaucoup de rayons, a fait conſeiller à Newton, dans ſon optique, de faire les miroirs de *téleſcope* de verre ; il tenta même de faire un *téleſcope* de quatre piés, avec un miroir de cette eſpece ; mais, comme il nous l'apprend, quoique ce miroir parût d'une forme très-réguliere & bien poli, auſſi-tôt qu'on l'eut mis au teint, on y découvrit un grand nombre d'irrégularités, & enfin il ne réfléchiſſoit les objets que d'une maniere fort obſcure & fort confuſe. Cependant M. Short, dont nous venons de parler, a été depuis plus heureux ; il a fait pluſieurs *téleſcopes* avec ces miroirs, qui ont fort bien réuſſi, & un entr'autres de quinze pouces de foyer, avec lequel on liſoit (*les Tranſac. philoſ.*) à deux cens trente piés ; mais l'extrême difficulté de faire ces miroirs, par la peine qu'on a à rendre les deux ſurfaces convexes & concaves, bien paralleles l'une à l'autre, les a fait abandonner : on n'en fait preſque plus aujourd'hui que de métal ; ce ſeroit peut-être ici le lieu d'expoſer les moyens néceſſaires pour les bien former & les bien polir ; cependant, comme le dit Newton, c'eſt un art que la pratique peut beaucoup mieux enſeigner, que les préceptes : au reſte on trouvera à l'*article* MIROIR, ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir pour faire ces miroirs. Quant à leur compoſition, il y en a un ſi grand nombre, qu'il ſeroit difficile de déterminer quelle eſt la meilleure. M. Hadley, dont nous avons déja parlé, rapporte qu'il en a eſſayé plus de cent cinquante, & qu'il n'en a trouvé aucune qui fût exempte de toutes eſpeces de défauts. En voici une cependant qu'il regarde comme excellente, & comme la meilleure ; le ſeul défaut qu'elle a eſt d'être couteuſe.

Prenez du cuivre rouge, de l'argent, du régule d'antimoine, de l'étain, de l'arſenic ; faites fondre, & coulez le tout dans des moules de laiton fort chauds. Voici une autre compoſition que M. Paſſemant a bien voulu nous communiquer, & qu'il nous a dit réuſſir très-bien. Un miroir de cette compoſition ayant été expoſé aux injures de l'air pendant pluſieurs années, n'en fut ni alteré ni terni.

Prenez vingt onces de cuivre, neuf onces d'étain de mélac, le tout étant en fuſion un quart d'heure, après l'avoir remué deux ou trois fois avec une barre de fer, verſez-y ſept gros de bon antimoine cru, remuez le tout, & le laiſſez en fuſion pendant quinze ou vingt minutes, en prenant garde aux vapeurs qui s'en élevent. On voit ici la liaiſon des ſciences, les unes avec les autres : car ce ſeroit un beau préſent que la chimie feroit à l'optique, ſi elle lui fourniſſoit un métal compact, dur, peu ſuſceptible des impreſſions de l'air, & capable de recevoir le plus beau poli, & de réfléchir le plus grand nombre de rayons. Cette circonſtance de réfléchir le plus grand nombre de rayons eſt ſi importante, & mérite tant d'attention, que dans les *téleſcopes* de réflexion, les objets ne paroiſſent jamais éclairés d'une maniere auſſi vive que dans les *téleſcopes* de réfraction, ou dioptrique, parce que dans ces derniers il y a moins de lumiere de perdue par ſon paſſage à-travers pluſieurs verres, qu'il n'y en a dans les premiers, par l'imperfection de la réflexion. Cet effet eſt tel que dans un *téleſcope* de réflexion, conſtruit pour groſſir autant qu'un *téleſcope* de réfraction, l'image paroît toujours moins grande que dans celui-ci. Cette différence d'apparence de grandeur des deux images, dans ces deux différens *téleſcopes*, a ſurpris M. Molineux & pluſieurs autres ; cependant cet effet n'a rien d'extraordinaire, il eſt facile à expliquer ; il réſulte de cette vérité expérimentale d'optique, que les corps qui ſont plus éclairés que les autres, quoique vus ſous le même angle, paroiſſent toujours plus grands. On peut voir dans la Planche d'optique des figures, les différens *téleſcopes* dont nous venons de parler.

En expoſant les raiſons qui ont déterminé Newton à l'invention du *téleſcope* de réflexion, nous avons dit que c'étoit particuliérement la décompoſition que les rayons éprouvoient dans les *téleſcopes* dioptriques, en paſſant à-travers l'objectif, ou les oculaires, & qu'il regardoit cette décompoſition comme un obſtacle inſurmontable à la perfection de ces inſtrumens. Cependant en 1747. M. Euler imagina de former des objectifs de deux matieres différemment refringentes, eſpérant que par l'inégalité de leur vertu refractive, ils pourroient compenſer mutuellement leurs effets, c'eſt-à-dire que l'un ſerviroit à raſſembler les rayons déſunis, ou ſéparés par l'autre. Il forma en conſéquence des objectifs de deux lentilles de verre, qui renfermoient de l'eau entre elles ; ayant formé une hypothèſe ſur la proportion des qualités réfractives de ces deux matieres, relativement aux différentes couleurs, il parvint à des formules générales pour les dimenſions des *téleſcopes*, dans tous les cas propoſés. M. Dollond, dont nous avons déja parlé, entreprit de tirer parti de cette nouvelle théorie de M. Euler ; mais ne s'en tenant point aux dimenſions mêmes des objectifs qu'il avoit données, parce qu'elles étoient fondées ſur des lois de réfraction purement hypothétiques,

Digitized by Google

hypothétiques, il leur ſubſtitua celles de Newton; mais les ayant introduites dans les formules de M. Euler, il en tira un réſultat facheux pour ſa théorie; c'eſt que la réunion déſirée des foyers de toutes les couleurs, ne pouvoit ſe faire qu'en ſuppoſant au *téleſcope* une longueur infinie; cette objection étoit ſans replique, à moins que les lois de réfraction données par Newton, ne fuſſent pas exactes. Autoriſées d'un ſi grand nom, M. Euler n'oſa pas les révoquer en doute; il prétendit ſeulement qu'elles ne s'oppoſoient à ſon hypothèſe que de quantités trop petites pour renverſer une loi qui, ſuivant lui, étoit fondée ſur la nature de la choſe. Il paroiſſoit d'ailleurs d'autant moins ébranlé par l'expérience de Newton, que l'on rapportoit, & par le réſultat qu'on en tiroit, que l'un & l'autre n'alloient pas moins qu'à détruire toute poſſibilité de remédier à la décompoſition des rayons par un milieu, en les faiſant paſſer enſuite par un autre: cependant la vérité de cette correction des effets d'un milieu ſur les rayons, par un autre milieu, lui paroiſſoit d'autant plus néceſſaire, qu'elle étoit prouvée par le fait; l'œil étant compoſé d'humeurs différemment retringentes, diſpoſées ainſi par l'auteur de la nature, pour employer les inégalités de leurs vertus réfractives à ſe compenſer mutuellement.

Quelques phyſiciens anglois peu contens de voir que M. Dollond n'oppoſoit jamais aux raiſonnemens métaphyſiques de M. Euler, que le nom de Newton & ſes expériences, engagerent M. Clairaut à lire avec ſoin le mémoire de ce ſavant géometre, ſur-tout la partie de ce mémoire où le ſujet de la conteſtation étoit portée à des calculs trop compliqués, pour qu'il fût permis à tout le monde d'en juger. Par l'examen qu'il en fit, il parvint à une équation qui lui montra que la loi de M. Euler ne pouvoit point avoir lieu, & qu'ainſi il falloit rejetter les rapports de réfraction qu'il en avoit conclus, généralement pour tous les rayons colorés. Cependant en 1755. M. Klingſtierna, profeſſeur en l'univerſité d'Upſal, fit remettre à M. Dollond, un écrit où il attaquoit l'expérience de Newton, par la métaphyſique & par la géométrie, & d'une telle maniere, qu'elle força M. Dollond de douter de l'expérience qu'il avoit ſi long-tems oppoſée à M. Euler. Les raiſonnemens de M. Klingſtierna firent plus, ils obligerent M. Dollond à changer de ſentiment; & ayant en conſéquence recommencé les expériences en queſtion, il les trouva fauſſes, & ne douta plus de la poſſibilité de parvenir au but que M. Euler s'étoit propoſé; la propoſition expérimentale de Newton, qui perſuada pendant tant de tems à M. Dollond, que ce que propoſoit M. Euler étoit impraticable, ſe trouve à la page 145 de ſon optique, édition françoiſe *in*-4°. Newton s'y exprime dans les termes ſuivans: « Toutes les fois que les » rayons de lumiere traverſent deux milieux de den» ſité différentes, de maniere que la réfraction de » l'un détruiſe celle de l'autre, & que par conſé» quent les rayons émergens ſoient paralleles aux » incidens, la lumiere ſort toujours blanche »; ce qui eſt vraiment remarquable, & qui montre qu'on ne doit jamais s'en laiſſer impoſer par l'autorité des grands hommes, c'eſt que la fauſſeté de cette expérience que Newton cite, eſt très-facile à reconnoître, & qu'il eſt étonnant que lui, qui avoit à un ſi haut degré le talent de faire des expériences, ſe ſoit trompé: car lorſque la lumiere ſort blanche, ce n'eſt point lorſque les rayons émergens ſont paralleles aux rayons incidens. En effet, par l'expérience que M. Dollond en fit, il trouva que dans un priſme d'eau renfermé entre deux plaques de verre, le tranchant tourné en en-bas, auquel on joint un priſme de verre dont le tranchant eſt tourné en en-haut; lorſque les objets vus à-travers ces priſmes paroiſſent à la même hauteur que ſi on les voyoit à la vue ſimple, ils ſont alors teints des couleurs de l'iris; pendant que lorſque par la poſition des priſmes, on fait ceſſer ces iris, on ne voit plus ces objets dans le même lieu. Convaincu par-là de la poſſibilité du projet de M. Euler, il entreprit de le remplir lui-même: cependant, ſans entrer dans le détail de toutes ſes tentatives, il nous ſuffira de dire que celles qu'il fit avec des objectifs compoſés de verre & d'eau, n'eurent aucun ſuccès; mais qu'il réuſſit, lorſqu'ayant remarqué que différentes eſpeces de verre ayant des vertus réfractives différentes, il conçut qu'en les combinant enſemble, on pourroit en obtenir des objectifs compoſés, qui ne décompoſeroient pas la lumiere, il s'aſſura de la vérité de cette conjecture, & de ſon ſuccès, en conſtruiſant des priſmes de deux ſortes de verres, & en changeant leurs angles juſqu'à ce qu'il en eut deux priſmes qui, appliqués l'un contre l'autre, en ordre renverſé, produiſiſſent comme le priſme compoſé d'eau & de verre, une réfraction moyenne & ſenſible, ſans cependant décolorer les objets. Enfin pour abréger, il parvint tellement à vaincre les difficultés que la pratique offroit dans l'exécution de cette théorie, qu'il a fait ſuivant ces principes, des lunettes d'approche extrémement ſupérieures à toutes celles qu'on a faites juſqu'ici; les perſonnes qui en ont vues, prétendent que celles de cinq piés ſont autant d'effet que les lunettes ordinaires de quinze.

Comme M. Dollond n'a point indiqué la route qu'il a ſuivie, pour faire le choix de ſpheres propres à détruire les abérations, & qu'on ne trouve pas même dans ſon mémoire de ces ſortes de réſultats, par leſquels on pourroit parvenir à les découvrir, M. Clairaut a jugé que cet objet étoit digne qu'il s'en occupât. Nous n'entreprendrons point de prévenir ici le public ſur ce qu'il a déja fait à ce ſujet, & dont il rendit compte par un mémoire à la rentrée publique de l'académie de la S. Martin de l'année derniere (1760); nous dirons ſeulement que pour porter cette théorie des *téleſcopes* dioptriques à la plus grande perfection, il ſe propoſe de faire toutes les expériences néceſſaires, & de mettre les artiſtes en état, par la ſimplicité de ſes formules, de pouvoir faire ces *téleſcopes* avec la plus grande préciſion. Au reſte nous nous ſommes crûs obligés d'ajouter ceci (que nous avons tiré du mémoire même de M. Clairaut qu'il a bien voulu nous communiquer), pour ne laiſſer rien à déſirer ſur ce qui regarde les *téleſcopes*, inſtruire le public du progrès de l'optique, & ſurtout montrer par cette hiſtoire combien on doit ſe défier des propoſitions générales, & n'abandonner les choſes que lorſque des expériences réiterées & inconteſtables en ont démontré l'impoſſibilité; enfin qu'il ne faut jamais regarder la vérité que comme le fruit du tems & de la nature, ainſi que le dit Bacon, & qu'il ne faut regarder les déciſions des grands hommes comme infaillibles, que lorſqu'elles ſont marquées du ſceau de la vérité par des démonſtrations ſans réplique ou des expériences inconteſtables. *Art. de M. LE ROI.*

TELESCOPIQUE, adj. (*Aſtron.*) étoiles *téleſcopiques* ſont des étoiles qui ſont inviſibles à la vue ſimple, & qu'on ne peut découvrir que par le ſecours d'un téleſcope. *Voyez* ETOILE.

Toutes les étoiles au-deſſous de la ſixieme grandeur ſont *téleſcopiques* pour des yeux ordinaires, & le nombre de ces étoiles *téleſcopiques* eſt fort grand. *Chambers.*

TELESIA *ou* TELESCIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie qui, ſuivant Frontin, étoit une colonie romaine établie par les triumvirs. Ptolomée, *l. III. c. j.* donne cette ville aux Samnites, & la marque entre *Tucinum* & *Beneventum*. On la nomme aujourd'hui *Teleſe*, bourg ruiné du royaume de Naples, dans la terre de Labour, ſur le Voltorno. (*D. J.*)

TÉLESPHORE, ſ. m. (*Littérat. & Mythol.*) c'étoit un dieu que les Grecs invoquoient pour la ſanté, ainſi qu'Eſculape & la déeſſe Hygéia, qui répond à la déeſſe *Salus* des Romains. Les figures de ces trois divinités ſe trouvent enſemble ſur un grand nombre de médailles; ſur d'autres, on voit *Téleſphore* accompagner tantôt Eſculape, tantôt Hygéia; enfin il eſt repréſenté ſeul au revers de pluſieurs autres médailles; mais dans toutes, ſa figure eſt la même : c'eſt celle d'un enfant vêtu d'une ſorte de manteau ſans manches, qui lui enveloppant les bras, deſcend au-deſſous des genoux, & auquel tient une eſpece de capuchon qui lui couvre la tête.

Pauſanias, dans la deſcription qu'il fait des principaux monumens qu'il a vus près de Sycione, parle d'un temple d'Eſculape où l'on adoroit la divinité Evamérion, qu'il croyoit être la même que l'Acéſius des Epidauriens, & le *Téleſphore* adoré par ceux de Pergame.

M. le Clerc autoriſé par la double ſignification du mot *Téleſphore*, prend la figure de ce dieu qui eſt ſur les médailles, pour celle d'un devin; M. Spon pour l'emblème de la maladie; & M. d'Egly pour celui du premier jour de la convaleſcence. Il ne me paroit pas qu'aucune de ces conjectures ſoit ſatisfaiſante, parce qu'aucune ne donne la raiſon de ce qu'on cherche ici; je veux dire 1°. d'un enfant repreſenté tantôt ſeul, tantôt joint à deux autres divinités; 2°. de la robe ſinguliere dont cet enfant eſt vêtu; & 3°. de l'eſpece de capuchon qui lui couvre la tête. Mais il eſt vraiſſemblable que le culte de *Téleſphore* paſſa d'Epidaure à Rome avec celui d'Eſculape.

On le ſuppoſa ſon fils, & il fut dieu de la convaleſcence. Le manteau, le capuchon, la petite taille ſont les attributs de cette divinité. Les auteurs anciens en ont laiſſé pluſieurs deſcriptions; & le p. de Montfaucon a raſſemblé bien des choſes ſavantes ſur cette divinité, à l'occaſion du *Téleſphore* de marbre blanc qui eſt au cabinet des antiques du roi. (*D. J.*)

TELETÆ, (*Littér.*) Τελεταὶ, nom qu'on donnoit chez les Grecs & les Romains aux rits ſolemnels qui ſe pratiquoient en l'honneur d'Iſis. (*D. J.*)

TELGEN, (*Géog. mod.*) nom de deux villes de Suede, l'une dans la Sudermanie, & l'autre dans l'Uplande; la premiere eſt ſur la rive méridionale du lac Maler, au ſud-oueſt de Stockholm. On l'appelle par diſtinction *Soder-Telgen. Long. 35. 58. latit. 59. 16.* La ſeconde, *Nord-Telgen*, eſt ſur le bord d'un petit lac, à quelque diſtance de la mer, & à l'orient d'Upſal. *Long. 35. 40. latit. 60. 10.* (*D. J.*)

TELICARDIUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre qui avoit la forme d'un cœur; il paroit que c'eſt celle que nous connoiſſons ſous le nom de *bucardite* ou *cœur de bœuf.*

TELLA PASHNUM, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les peuples des Indes orientales à une eſpece d'arſenic blanc qu'on trouve naturellement près des rivieres dans les pentes des montagnes entre des roches, en gros morceaux blancs, de forme irréguliere; cette eſpece d'arſenic eſt bien connu dans le pays pour un terrible poiſon, & l'on ne s'en ſert que pour détruire les bêtes nuiſibles; il jette au feu d'abondantes fumées qui ſentent fortement l'ail & le ſoufre, & en même tems il ne ſe fond qu'avec peine. (*D. J.*)

TELLA SAGRUM, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les naturels des Indes orientales à une ſorte de bol qu'ils emploient intérieurement dans la toux, & extérieurement pour deſſecher les ulceres; ce bol eſt de la nature de nos plus fines terres abſorbantes, & on le trouve au fond de quelques rivieres du pays. (*D. J.*)

TELLEGIE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) liqueur que les habitans de l'île de Ceylan tirent d'un arbre qu'ils nomment *kétule*, & qui reſſemble beaucoup au cocotier. Cette liqueur eſt très-douce, très-agréable & très-ſaine; elle n'a aucune force; il y a des arbres qui en fourniſſent juſqu'à douze pintes par jour; on la fait bouillir juſqu'à une certaine conſiſtance, & alors elle fournit une eſpece de ſucre qu de caſſonade que les Chingulais nomment *jaggori.*

TELLENA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium. Strabon & Denys d'Halycarnaſſe écrivent *Tellenæ*, & ce dernier dit que c'étoit une ville célebre; Pline, *l. III. c. v.* la nomme *Tellene.* (*D. J.*)

TELLENON LE, *ou* TOLLENON, *Voyez* CORBEAU.

TELLIGT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, ſur la riviere d'Embs, à une lieue de Munſter, avec une riche abbaye. *Long. 25. 15. latit. 52. 4.* (*D. J.*)

TELLINE *ou* TENILLE, ſ. f. (*Conchyliol.*) en Normandie *flion*, & en latin *tellina*, coquille bivalve de la famille des moules; elle en eſt diſtinguée par les caracteres ſuivans : ſa conſiſtence eſt plus légere & plus mince que celle des moules; ſa forme eſt plus alongée ſans être pointue; l'endroit où elle ſe ferme qui eſt la charniere, n'eſt pas exactement dans le milieu; de plus les *ténilles* ont la plûpart à l'extrémité de la partie la plus courte, une eſpece de bec qui s'éleve tant ſoit peu; enfin à la différence des moules, elles ont deux muſcles qui les attachent à leurs coquilles.

Toutes les *tellines* peuvent ſe ranger commodément ſous trois claſſes : 1°. les *tellines* oblongues & plates dont les côtés ſont égaux; 2°. les *tellines* oblongues dont les côtés ſont inégaux; 3°. les *tellines* applaties & tronquées.

Dans la premiere claſſe, on compte les eſpeces ſuivantes : 1°. la *telline* violette; 2°. la même *telline* avec quatre zones blanches; 3°. la *telline* unie, barriolée de faſcies blanches, & couleur de roſe; 4°. la *telline* chevelue de la Méditerranée; 5°. la grande *telline* chevelue de l'Océan; 6°. la *telline* du Canada; 7°. celle des îles Açores; 8°. la *telline* du grand banc de Terre-neuve; 9°. la petite *telline* du Canada; 10°. celle de Saint-Savinien : cette derniere ſe trouve ſouvent polie dans les cabinets des curieux, & alors elle eſt d'un beau couleur de roſe & argent.

Dans la claſſe des *tellines* oblongues dont les côtés ſont inégaux, on connoit les eſpeces ſuivantes : 1°. la *telline* rougeâtre avec un bec; elle eſt nommée *volſelle* ou *la pince des Chirurgiens*; 2°. la volſelle couleur de citron; 3°. la *telline* en forme de couteau; 4°. celle qui eſt à long bec; 5°. la *telline* rude appellée *la langue de chat*; 6°. la *telline* faſciée & rayée de couleur de roſe; 7°. la *telline* barriolée de violet & de blanc; 8°. la *telline* orangée avec un pli ſur un des côtés, & des dents dans ſa bordure; 9°. la feuille d'arbre de rumphius; 10°. la *telline* blanche & chagrinée; 11°. celle qui eſt rougeâtre avec des ſtries tranſverſales.

Enfin dans la claſſe des *tellines* applaties & tronquées on diſtingue la *telline* violette au ſommet ſtrié; 2°. la *telline* citrine avec des ſtries ſemblables; 3°. la rougeâtre qui paſſe pour une des belles *tellines.*

Il nous reſte à parler du poiſſon logé dans la *telline.* Deux petits tuyaux ſortent d'une de ſes extrémités, & une jambe peu longue du milieu de ſes deux valves; quand il fait ſon chemin dans le ſable, il ſe couche ſur le plat de ſa coquille; & avec ſa jambe faite en lame il fuit un mouvement comme le ſourdon; quand ces animaux veulent marcher & avancer, ils tournent leur coquille ſur le tranchant, afin que le ſable n'en touche qu'une très-petite partie; ſouvent même cette jambe ou ce pié eſt plat, quelquefois plus épais, recourbé ou pointu comme un arc, ce qui facilite extrêmement leur marche. Ils l'exécutent avec beaucoup de célérité, & font même quelquefois

Digitized by Google

TELEPHE. Voyez TELEPHUS.

TELEPHUS, ou TELEPHE, fils d'Hercule & d'Auge, fut exposé sur le mont Parthénius, où il fut nourri par une biche. Etant devenu grand, il alla consulter l'oracle de Delphes, qui lui répondit que la blessure de celui qui le guériroit, seroit celle qui lui avoit été faite de la regrette corne ou efpece de massue ou de bâton noueux d'Hercule.

TELESPHORE, (Hiſtoire.) chef de la secte, fondée par un fol, ou fanatique de Phrygie, qui prenoit Pepuze pour la nouvelle Jérusalem.

TELESIE, (Géog. anc.) ville de Thrace, au-deſſus du Gange, selon le texte grec de Ptolomée, c. IV, Europe, mais non dans les exemplaires latins.

TELESIUS, (Géog. anc.) Fleuve de Thrace, P. V, selon Ptolomée, Hiſt. II, qui l'entend de l'Hebre, aujourd'hui Maritza, ou Marissa, ou Arsena, & Arsena, ou Arsene, dans Ortelius.

Telesius étoit aussi une montagne, une contrée, & une ville de Thrace, selon Ptolomée, qui la place au-deſſus de l'embouchure du fleuve Nestus, & au-deſſus de la ville de Philippes, dans les terres. Mais, le plus ordinaire pour Ptolomée, c'est de mettre, après le fleuve, la montagne, la contrée, & la ville.

Comme dans l'Orient dans la premiere ville qui se trouve après le passage d'une riviere, on lit, *Ici finissent les géographes le nom d'une telle riviere, & ici commencent les Géographes le nom d'une telle ville*, ainsi Ptolomée, après le fleuve Telesius, dit, *Ici finissent les Géographes le nom du fleuve Telesius, & ici commencent les Géographes le nom de la ville Telesie.*

Cette ville de Telesie, selon Ortelius, est aujourd'hui la grande ville d'Ardenople, appellée par les Turcs Ardenoli, & par les Grecs Adrianople, ou Andrinople, ou Andrinopolis, ou Andrinopolis, ou Andrinopolis

la ville fut ainſi nommée de la nymphe *Telphuſſa*, fille du fleuve Ladon; cette ville eſt connue de Polybe, *l. IV. n°. 77.* de Pauſanias, *l. VIII.* & de Pline, *l. IV. c. vj.* Quoiqu'ils en écrivent le nom différemment, c'eſt la même ville que la notice de Hiéroclès met ſous la métropole de Corinthe, & qu'elle nomme *Thaipuſſa*; & c'eſt encore la même dont parlent pluſieurs médailles où on lit cette inſcription, ΘΕΑΠΟΤΣΙΩΝ. (*D. J.*)

TELSCHEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Bohême, ſur l'Elbe, à quatre milles au-deſſus de Pirna: c'eſt une clé du paſſage ſur l'Elbe. (*D. J.*)

TELTSCH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Moravie, ſur les confins de la Boheme, près des ſources de la riviere de Teya. *Longit.* 33. 38. *latit.* 49.

ΘΕΜΑ (*Géogr. anc.*) ce mot veut dire *pays*, *diſtrict*, *province*. Il faut ſavoir que depuis le regne d'Héraclius, l'empire d'Orient fut diviſé pour l'ordre civil en pays ou diſtricts, θεματα, ainſi nommés de la poſition, ἀπὸ τῆς θέσεως, ou cantonnemens de corps militaires commandés par un ſtratège ou officier général, pour veiller à la ſureté & à la défenſe des provinces. La Lydie, par exemple, faiſoit partie du *théma* ou diſtrict des Thracéſiens, qui comprenoit auſſi une partie de la Carie & de la Phrygie: cette diviſion a ſubſiſté juſqu'à la grande invaſion des Turcs, au commencement du xiv. ſiecle. (*D. J.*)

TEMAN, ſ. m. (*Commerce.*) meſure de continence pour les liquides, dont on ſe ſert à Mocha, ville de l'Arabie heureuſe; 40 memudas font le *teman*, chaque memudas contient trois chopines de France, ou trois pintes d'Angleterre. *Dictionnaire de Commerce.*

TEMAPARA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) c'eſt le même lézard nommé par Marggrave & Ray, *tejuguacu*. Voyez-*en l'article.*

TEMATHÉA, (*Géog. anc.*) montagne du Péloponnèſe, dans la Meſſénie. Pauſanias, *l. IV. c. xxxiv.* dit que la ville Corone eſt au pié de cette montagne. (*D. J.*)

TEMARETE, (*Géog. mod.*) ville de l'île de Socotora, à l'entrée de la mer Rouge. Elle eſt ſur la côte ſeptentrionale de l'île: ſes maiſons ſont bâties en terraſſe. (*D. J.*)

TEMBASA, (*Géog. anc.*) ville de Lycaonie, que Pline, *l. V. c. xxvij.* donne pour une ville célebre. Paul Diacre écrit *Thebaſa*, & le P. Hardouin aſſure que c'eſt-là la véritable orthographe. (*D. J.*)

TEMBROGIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Phrygie, ſelon Pline, *l. VI. c. j.* Tite-Live, *l. XXXVIII. c. xviij.* le nomme *Thymbres* ou *Thymber*; & ce fleuve ſe jettoit dans le Sangarius. Ortélius confond mal-à-propos ce fleuve avec le *Tymbrius* de Strabon. Ce dernier couloit dans la Troade, & ſe perdoit dans le Scamandre.

TEMECEN, (*Géogr. mod.*) province d'Afrique, dans le royaume de Fez, au nord du grand Atlas. Elle a 30 lieues de long ſur 20 de large. C'eſt un des plus beaux pays de la Barbarie, par ſa fertilité en blés & en pâturages, mais il n'y a ni villes, ni bourgs. Les peuples qui l'habitent errent ſous leurs tentes comme les Arabes, & ſont cependant une nation africaine.

TEMEN *ou* TEMEN-DE-FUST, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume d'Alger, à quelques lieues de la ville d'Alger, proche la Méditerranée, à l'orient du fleuve Hued-Icer, que les Latins appelloient *Serbetus*. Cette ville eſt, à ce que croit Simler, la *Ruſtonium* de Ptolomée, *l. IV. c. ij.* ville de la Mauritanie céſarienſe. *Voyez* RUSTONIUM, *Geogr. anc.* (*D. J.*)

TEMENI-PORTA, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans la Lydie. Pauſanias, *l. I. c. xxxv.* qui dit que cette ville n'étoit pas grande, ajoute qu'un tombeau y ayant été ruiné par l'injure du tems, laiſſa voir des os qu'on n'auroit pas pris aiſément pour ceux d'un homme, s'ils n'en euſſent eu la figure. Ils étoient d'une grandeur demeſurée, & auſſi-tôt le peuple s'imagina que c'étoit le tombeau de Gérion, fils de Chryſaor, & que c'étoit ſon trone qui étoit taillé dans la montagne. Il paſſoit auprès de cette petite ville, un torrent appellé *Oceanus*.

TEMENITIS, (*Géog. anc.*) fontaine de la Sicile, ſelon Pline, *l. III. c. viij.* Vincent Mirabella prétend que cette fontaine ſubſiſte encore aujourd'hui, & qu'on la nomme *Fonte di Canali*.

TEMENIUM, (*Géog. anc.*) village fortifié dans le Péloponnèſe, aux confins de l'Argie. Pauſanias, *liv. II. c. xxxviij.* dit qu'il avoit pris ſon nom de Temenus, fils d'Ariſtomachus, & que le fleuve Phryxus avoit ſon embouchure près de ce village. On y voyoit un temple dédié à Neptune, un autre dédié à Diane, & le tombeau de Témenus. Pauſanias ajoute que le village *Temenium* pouvoit être à 50 ſtades de Nauplia. (*D. J.*)

TÉMÉRITÉ, ſ. f. (*Morale.*) hardieſſe demeſurée & inconſidérée; mais ſi la *témérité* qui nous porte au-delà de nos forces les rend impuiſſantes, un effroi qui nous empêche d'y compter, les rend inutiles.

TEMESA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Brutiens, & la ſeconde du pays. Du tems de Strabon on la nommoit *Tempſa* ou *Temſa*: il dit *l. IV. p. 255.* qu'elle avoit d'abord été bâtie par les Auſoniens, & enſuite rétablie par les Ætoliens, compagnons de Thoas, que les Brutiens chaſſerent du pays. Elle devint colonie romaine; mais aujourd'hui elle eſt tellement détruite, qu'à peine en reconnoît-on les ruines. (*D. J.*)

TEMESWAR, COMTÉ DE, *ou* TEMISWAR, (*Géog. mod.*) comté de la baſſe-Hongrie. Il eſt borné au nord par la riviere de Maroſch, à l'orient par la Walachie, au midi par le Danube, & à l'occident par le comté de Chonad. Sa capitale eſt *Temeſwar*, qui lui donne ſon nom.

TEMESWAR *ou* TEMISWAR, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie, dans le comté de même nom, ſur la riviere de Temès, à 25 lieues de Belgrade: Soliman II. s'en rendit le maître en 1551, & les Turcs la garderent juſqu'en 1716, que le prince Eugene la reprit; elle eſt reſtée à la maiſon d'Autriche par le traité de paix de Paſſarowitz en 1718. *Long.* 39. 42. *latit.* 45. 27.

TEMGID, *terme de relation*, nom d'une priere que les Turcs doivent faire à minuit; cependant comme cette heure eſt fort incommode, & que les moſquées ne ſont ouvertes que pendant trois lunes de l'année, celles de Redjeb, de Cholban & de Ramazan, où même alors elles ne ſont fréquentées que par les dévots, la plûpart des Turcs ſe diſpenſent du *temgid*, & font cette priere le ſoir ou le matin; mais quand on enſevelit un muſulman, les prêtres qui l'accompagnent, chantent toujours le *temgid*, parce que cette priere leur eſt auſſi ordonnée pour ce ſujet. (*D. J.*)

TEMIAN, (*Géogr. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Nigritie; il eſt borné au nord par le Niger, au midi par le royaume de Gabon, au levant par le royaume de Dauma, & au couchant par celui de Biſto. C'eſt un pays deſert.

TEMMELET, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Maroc, ſur une montagne eſcarpée. Ses habitans ſont dans la miſere, & ne vivent que de farine d'orge, de graiſſe & de chair de chevre.

TEMMICES, (*Géog. anc.*) peuples que Strabon, *l. IX. p. 401.* met dans la Béotie, au nombre de ceux qui habiterent anciennement cette contrée. Lyco-

Digitized by Google

phron les nomme Temmices, *vers. 644 & 786.* (*D. J.*)

TEMNOS, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans l'Æolide, ſelon Strabon, *l. XIII. p. 621.* & Pline, *l. V. c. xxx.* Elle étoit dans les terres, & médiocrement grande; car on lit dans Xénophon, *l. IV. græc. rer. p. 313. Temnos non magna civitas.*

Etienne le géopraphe rapporte une fable touchant l'origine du nom de cette ville. Le nom national étoit, ſelon lui, *Temnites*, & c'eſt celui que Cicéron, *pro Flacco, c. xviij.* emploie; cependant Tacite dit *Temnii.* Pauſanias, *eliac. I. c. xiij.* marque en quelque maniere la ſituation de cette ville; car il dit qu'en partant du mont Sipyle pour aller à *Temnos*, il falloit paſſer le fleuve Hermus.

J'ai vu, dit Wheler, *liv. III. p. 343.* dans ſon voyage de l'Aſie mineure, le mot *Temnos* autour d'une médaille, avec une tête couronnée d'une tour, & ſur le revers une fortune avec ce mot THMNEITΩN, c'eſt-à-dire des habitans de *Temnos.*

Sur le revers d'une autre médaille de l'impératrice Ottacilla Severa, femme de l'empereur Philippe, on voit une figure couchée, qui porte un roſeau de ſa main droite, & une cruche avec de l'eau qui ſe répand deſſus; & ces mots autour THMNEITΩN EPMOC, c'eſt-à-dire, l'Hermus des habitans de *Temnos.* Il ſembleroit qu'ils avoient un droit ſur cette riviere près de laquelle leur ville étoit bâtie, quoique ſituée dans les montagnes. On ne croit pas qu'il reſte rien aujourd'hui de cette place.

2°. *Temnos* étoit auſſi une ville de l'Aſie mineure, dans l'Ionie, à l'embouchure du fleuve Hermus; mais elle ne ſubſiſtoit plus du tems de Pline, *l. V. c. xxix.* qui eſt le ſeul des anciens qui en faſſe mention. (*D. J.*)

TÉMOIGNAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſp.*) eſt la déclaration que l'on fait d'une choſe dont on a connoiſſance.

Le *témoignage* peut être verbal ou par écrit.

Il peut être donné en préſence de ſimples particuliers, ou devant un juge ou autre officier public, & de-là il ſe diviſe en *témoignage* public ou privé.

Le *témoignage* domeſtique eſt celui qui émane de perſonnes demeurantes en même maiſon que celui du fait duquel il s'agit.

Etre appellé en *témoignage* c'eſt être interpellé de déclarer ce que l'on ſait. Cela ſe dit ordinairement de quelqu'un qui eſt aſſigné pour dépoſer dans une enquête ou dans une information.

Le faux-*témoignage* eſt réputé un crime, ſelon la juſtice divine & ſelon la juſtice humaine. *Voyez* FAUX, PARJURE, PREUVE, SUBORNATION, TÉMOINS. (*A*)

TÉMOIGNAGE, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot, outre le ſens de certification d'un fait en juſtice, ſe prend dans l'Ecriture, 1°. pour un monument, parce que c'eſt un *témoignage* muet: ainſi le monument que les tribus d'Iſraël qui demeuroient au-delà du Jourdain érigerent ſur le bord de ce fleuve, eſt appellé le *témoignage* de leur union avec leurs freres, qui demeuroient de l'autre côté de la riviere; 2°. ce mot déſigne la loi du Seigneur; 3°. l'arche d'alliance qui contenoit les tables de la loi; 4°. une prophétie. Tenez ſecrette cette prophétie. *Liga teſtimonium meum.* Iſ. *viij. 16.* (*D. J.*)

TÉMOIN, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt celui qui étoit préſent lorſqu'on a fait ou dit quelque choſe, & qui l'a vu ou entendu.

La déclaration des *témoins* eſt le genre de preuve le plus ancien, puiſqu'il n'y en avoit point d'autre avant l'uſage de l'écriture; il a bien fallu pour ſavoir à quoi s'en tenir ſur une infinité de choſe dont on ne peut avoir autrement la preuve, s'en rapporter aux *témoins.*

Un ſeul *témoin* ne fait pas preuve, *teſtis unus teſtis nullus;* mais l'écriture même veut que toute parole ſoit conſtatée par déclaration de deux ou trois témoins, *in ore duorum vel trium teſtium ſtabit omne verbum.*

En général toutes ſortes de perſonnes peuvent être *témoins*, ſoit en matiere civile, ou en matiere criminelle, à-moins que la loi ou le juge ne leur ait interdit de porter *témoignage.*

Non-ſeulement les perſonnes publiques, mais auſſi les perſonnes privées.

Perſonne ne peut être *témoin* dans ſa propre cauſe.

Le juge ni le commiſſaire, l'adjoint & le greffier ne peuvent être *témoins* dans l'enquête qui ſe fait pardevant eux.

Les clercs, même les évêques peuvent dépoſer en une affaire de leur égliſe, pourvu qu'ils ne ſoient pas parties, ni intéreſſés à l'affaire.

Les religieux peuvent auſſi être *témoins*, & peuvent être contraints même ſans le conſentement de leur ſupérieur à dépoſer, ſoit en matiere civile ou criminelle; mais non pas dans des actes où l'on a la liberté de choiſir d'autres *témoins*, comme dans les contrats & teſtamens.

Les femmes peuvent porter témoignage en toute cauſe civile ou criminelle; mais on ne les prend pas pour *témoins* dans les actes. Et dans les cas même où leur témoignage eſt reçu, on n'y ajoute pas tant de foi qu'à celui des hommes, parce qu'elles ſont plus foibles, & faciles à ſe laiſſer ſéduire; enſorte que ſur le témoignage de deux femmes ſeulement on ne doit pas condamner quelqu'un.

Le domeſtique ne peut pas être *témoin* pour ſon maître, ſi ce n'eſt dans les cas néceſſaires.

Celui qui eſt interdit de l'adminiſtration de ſon bien pour cauſe de prodigalité, peut néanmoins porter témoignage.

Les parens & alliés, juſqu'aux enfans des couſins iſſus de germains, ne peuvent porter témoignage pour leur parent, ſi ce n'eſt lorſqu'ils ſont *témoins* néceſſaires.

On peut dans un même fait employer pour *témoins* pluſieurs perſonnes d'une même maiſon.

Ceux qui refuſent de porter témoignage en juſtice, peuvent y être contraints par amende, & même par empriſonnement.

La juſtice eccléſiaſtique emploie même les cenſures pour obliger ceux qui ont connoiſſance de quelque délit, à venir à révélation. *Voyez* AGGRAVE, MONITOIRE, RÉAGRAVE, RÉVÉLATION.

Le mari peut dépoſer contre ſa femme, & la femme contre ſon mari; mais on ne peut pas les y contraindre, ſi ce n'eſt pour crime de léſe-majeſté.

Le pere & la mere, & autres aſcendans, ne peuvent pareillement être contraints de dépoſer contre leurs enfans & petits-enfans, ni contre leur brus & gendre, ni ceux-ci contre leur pere & mere, ayeux, beau-pere, belle-mere, ni les freres & ſœurs l'un contre l'autre; on étend même cela aux beaux-freres & belles-ſœurs, à cauſe de la grande proximité.

Les furieux & les imbécilles ne ſont pas reçus à porter témoignage.

Les impuberes en ſont auſſi exclus juſqu'à l'âge de puberté.

Les confeſſeurs ne peuvent révéler ce qu'ils ſavent par la voie de la confeſſion; il en eſt de même de ceux qui ne ſavent une choſe que ſous le ſceau du ſecret, on ne peut pas les obliger à le révéler; il faut cependant toujours excepter le crime de léſe-majeſté.

La preuve par *témoins* ne peut pas être admiſe pour ſomme au-deſſus de 100 liv. ſi ce n'eſt qu'il y ait un commencement de preuve par écrit, ou que ce ſoit dans un cas où l'on n'a pas été à portée de faire paſ-

Digitized by Google

ſer une obligation ou recomoiſſance ; *voyez* l'ordonnance de Moulins, *art.* 54. & l'ordonnance de 1667, titre *des faits qui giſſent en preuve vocale ou littérale.*

Sur les *témoins* en général, *voyez* au digeſte & au code les *tit. de teſtibus*, & les traités *de teſtibus* par Balde, Farinacius & autres, celui de Danty ſur la *preuve par témoins*. *Voyez* auſſi les *mots* CONFRONTATION, ENQUÊTE, PREUVE, RÉCOLEMENT. (*A*)

TÉMOIN AURICULAIRE eſt celui qui ne dépoſe que de faits qu'il a ouï dire à des tiers, & non à la perſonne du fait de laquelle il s'agit.

Ces ſortes de *témoins* ne font point foi, ainſi que le décide la loi *divus* 24. *ff. de teſtam. milit.* auſſi Plaute dit-il, *que pluris eſt oculatus teſtis unus quam auriti decem. Voyez* TÉMOIN OCULAIRE.

TÉMOIN CONFRONTÉ eſt celui qui a ſubi la confrontation avec l'accuſé, pour voir s'il le reconnoîtra, & s'il lui ſoutiendra.

TÉMOIN CORROMPU eſt celui qui s'eſt laiſſé gagner par argent ou par autres promeſſes pour céler la vérité.

TÉMOIN DOMESTIQUE eſt celui qui eſt choiſi dans la famille ou maiſon de celui qui paſſe un acte ou qui fait quelque choſe, comme ſi un notaire prenoit pour *témoin* ſon clerc ; un teſtateur, ſon enfant ou ſon domeſtique ; le témoignage de ces ſortes de perſonnes ne fait point foi.

TÉMOIN *faux*, eſt celui qui dépoſe contre la connoiſſance qu'il a de la vérité.

TÉMOIN IDOINE eſt celui qui a l'âge & les qualités requiſes pour témoigner.

TÉMOIN INSTRUMENTAIRE eſt celui dont la préſence concourt à donner la perfection à un acte public, comme les deux *témoins* en la préſence deſquels un notaire inſtrumente au défaut d'un notaire en ſecond.

TÉMOIN IRRÉPROCHABLE eſt celui contre lequel on ne peut fournir aucun reproche pertinent & admiſſible. *Voyez* REPROCHE.

TÉMOIN MURT eſt une choſe inanimée qui ſert à la conviction d'un accuſé ; par exemple, ſi un homme a été égorgé dans ſa chambre, & que l'on y trouve un couteau enſanglanté, ce couteau eſt un *témoin muet*, qui fait ſoupçonner que celui auquel il appartient peut être l'auteur du délit ; mais ces *témoins muets* ne font point une preuve pleine & entiere, ce ne ſont que des indices & des ſemi-preuves. *Voyez* CONVICTION, INDICE, PREUVE.

TÉMOIN NÉCESSAIRE eſt celui dont le témoignage eſt admis ſeulement en certains cas par néceſſité, & parce que le fait eſt de telle nature, que l'on ne peut pas en avoir d'autres *témoins* ; ainſi les domeſtiques dont le témoignage eſt recuſable en général dans les affaires de leur maître, à cauſe de la dépendance où ils ſont à ſon égard, deviennent *témoins néceſſaires* lorſqu'il s'agit de faits paſſés dans l'intérieur de la maiſon, parce qu'eux ſeuls ſont à portée d'en avoir connoiſſance, comme s'il s'agit de faits de ſévices & mauvais traitemens du mari envers ſa femme, ou de certains crimes qui ne ſe commettent qu'en ſecret ; dans ces cas & autres ſemblables, on admet le témoignage des domeſtiques, ſauf à y avoir tel égard que de raiſon. *Voyez* la loi *conſenſu*, cod. *de repud.* & la loi 3. *cod. de teſtibus.*

TÉMOIN OCULAIRE eſt celui qui dépoſe de fait qu'il a vu, ou de choſes qu'il a entendu dire à l'accuſé même ou autre perſonne du fait de laquelle il s'agit : la dépoſition de deux *témoins oculaires* fait une foi pleine & entiere, pourvu qu'il n'y ait point eu de reproche valable fourni contr'eux.

TÉMOIN RECOLÉ eſt celui auquel on a relu ſa dépoſition avec interpellation de déclarer s'il y perſiſte. *Voyez* RECOLEMENT.

TÉMOIN RÉPÉTÉ eſt celui qui étant venu à révélation, a été entendu de nouveau en information. *Voyez* RÉVÉLATION.

TÉMOIN REPROCHABLE eſt celui contre lequel il y a de juſtes moyens de reproches, & dont en conſéquence le témoignage eſt ſuſpect & doit être rejetté ; par exemple, ſi celui qui charge l'accuſé, a quelque procès avec lui ou quelque inimitié capitale. *Voyez* REPROCHES.

TÉMOIN REPROCHÉ eſt celui contre lequel on a fourni des moyens de reproches. *Voyez* REPROCHES.

TÉMOINS REQUIS eſt celui qui a été mandé exprès pour une choſe, comme pour aſſiſter à un teſtament, à la différence de ceux qui ſe trouvent fortuitement préſens à un acte.

TÉMOINS SINGULIERS ſont ceux qui dépoſent chacun en particulier de certains faits, dont les autres ne parlent pas. Chaque dépoſition qui eſt unique en ſon eſpece ne fait point de preuve : par exemple, ſi deux *témoins* chargent chacun l'accuſé d'un délit différent, leurs dépoſitions ne forment point de preuve en général ; cependant lorſqu'il s'agit de certains délits dont la preuve peut réſulter de pluſieurs faits particuliers, on raſſemble ces différens faits, comme quand il s'agit de prouver le mauvais commerce qui a été entre deux perſonnes, on raproche toutes les différentes circonſtances qui dénotent une habitude criminelle. *Voyez* la loi *1.* §. *4. ff. de quæſt.* & Barthole ſur cette loi ; Alexandre, *t. I. conſeil 41. n°. 4. & t. VII. conſeil 13. n°. 23. & conſeil 47. n°. 19.* Deſpeiſſes, *t. III. tit. 10. ſect. 2.*

TÉMOINS EN FAIT D'ARPENTAGE ET DE BORNES, ſont de petits tuileaux, pierres plates ou autres marques que l'arpenteur fait mettre deſſous les bornes qu'il fait poſer, pour montrer que ces bornes ſont des pierres poſées de main d'homme & pour ſervir de bornes.

Quand on eſt en doute ſi une pierre eſt une borne ou non, on ordonne ſouvent qu'elle ſera levée pour voir s'il y a deſſous des *témoins* qui marquent que ce ſoit effectivement une borne. (*A*)

TÉMOIN, (*Critiq. ſacrée.*) celui qui rend témoignage en juſtice ; la loi de Moïſe, *Deut. xvij. 6.* défendoit de condamner perſonne à mort ſur le témoignage d'un ſeul *témoin* ; mais le crime étoit cru ſur la dépoſition de deux ou de trois, ſelon le même loi. Lorſqu'on condamnoit un homme à la mort, ſes *témoins* devoient le frapper les premiers ; ils lui jettoient, par exemple, la premiere pierre s'il étoit lapidé. En cas de faux témoignage, la loi condamnoit les *témoins* à la même peine qu'auroit ſubi l'accuſé ; voilà les ordonnances de Moïſe ſur ce ſujet.

L'Ecriture appelle auſſi *témoin* celui qui publie quelque vérité. Ainſi les prophetes & les apôtres ſont en ce ſens nommés *témoins* dans le nouveau Teſtament. Enfin *témoin* déſigne celui qui fait profeſſion de la foi de Jeſus-Chriſt, & qui la ſcele de ſon ſang, un martyr de la religion, comme on regardoit le ſang de ſaint Etienne ſon *témoin*, τοῦ μάρτυρος σου, dit S. Paul dans les *Act. xxij. 20.* (*D. J.*)

TÉMOINS, *paſſage des trois*, (*Critiq. ſacrée.*) c'eſt le paſſage de la I. épît. de S. Jacques, *chap. v. verſ. 7.* il y en a trois qui rendent témoignage au ciel, le Pere, la Parole & l'Eſprit. Nous avons en latin les *adumbrations* de Clément d'Alexandrie ſur cette I. épître de S. Jean. Il parle des trois *témoins* de la terre, l'*eſprit* qui marque la vie ; l'*eau* qui marque la régénération & la foi ; & le *ſang* qui marque la reconnoiſſance, & ces trois-là, continue-t-il, ſont un. *Edition de* Potter, *p. 1011.* Clément d'Alexandrie ne dit pas un mot des trois *témoins* du ciel. Ce paſſage de S. Jacques manque, ſelon M. Aſſeman, non-ſeulement dans le ſyriaque, mais auſſi dans les verſions

Digitized by Google

arabes & éthiopiennes, ſans parler de pluſieurs anciens manuſcrits. Ce ſont ſes paroles : *Non ſolum apud Syros deſiderantur, ſed etiam in verſione arabicâ & æthiopicâ, ut antiquos plurimos codices mſſ. taceam.* Bibl. orient. *t. III. p. 2. p. 139.* *Voyez* pour nouvelles preuves le Teſtament grec de Mill, & une ſavante diſſertation angloiſe ſur ce fameux paſſage. J'ai eu un Teſtament latin imprimé à Louvain dans le ſeizieme ſiecle, *in*-12. dédié au pape, & approuvé par les théologiens de Louvain, où ce paſſage manquoit auſſi. (*D. J.*)

TÉMOIN, c'eſt le nom qu'on donne, *dans l'Artillerie*, à un morceau d'amadou de même dimenſion que celui dont on ſe ſert pour mettre le feu au ſauciſſon de la mine. On met le feu en même tems à ces deux morceaux d'amadou ; celui qu'on tient à la main, ſert à faire juger de l'inſtant où la mine doit jouer, & du tems que l'on a pour ſe retirer ou s'éloigner. *Voyez* MINE. (*Q*)

TÉMOIN, ſ. m. (*Commerce de blé.*) on appelle *témoin* dans les marchés une ou deux poignées de blé que les bourgeois portent ou font porter à la halle, & qui ſert d'échantillon pour vendre celui qu'ils ont dans leurs greniers. Les laboureurs & les blâtiers apportent communément leurs blés par charges ou par ſommes à la halle, mais les bourgeois y envoyent ſeulement du *témoin*, & ceux qui en ont acheté ſur ce *témoin* vont aux greniers des maiſons bourgeoiſes, pour ſe faire livrer la quantité qu'ils ont achetée.

TÉMOINS, ſ. m. pl. *terme de Cordeur de bois*, ce ſont deux buches qu'on met de côté & d'autre de la membrure, lorſqu'on corde le bois au chantier. (*D. J.*)

TÉMOIN, (*Jardinage.*) ce ſont des hauteurs de terre iſolées que laiſſent les terraſſiers dans leurs ateliers, pour meſurer la hauteur des terres enlevées, & en faire la toiſe cube. On paye les terraſſiers à la toiſe cube, qui doit avoir ſix piés de tout ſens, & contenir en tout 216 piés en-bas.

TÉMOIN, ſ. m. *terme de Relieur*, feuillet que les Relieurs laiſſent exprès ſans rogner, pour faire voir qu'ils ont épargné la marge du livre. (*D. J.*)

TEMPATLAHOAC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau à large bec des Indes occidentales, que Nieremberg croit être une eſpece de canard, dont il a la taille ; ſa tête & ſon cou ſont d'un verd, d'un noir, & d'un pourpre auſſi brillant que ſur le paon ; ſon corps eſt d'un jaune brun, marqueté de deux grandes taches blanches de chaque côté près de la queue, qui eſt bordée de blanc, & réunit ſur le deſſus toutes les couleurs de celle du paon, mais elle eſt noire par-deſſous ; on prend cet oiſeau ſur les lacs du Mexique, & ſa chair eſt fort bonne à manger. (*D. J.*)

TEMPE, ſ. f. *en Anatomie*, les *tempes* ſont deux parties de la tête, qui s'étendent depuis le front & les yeux juſqu'aux deux oreilles. *Voyez* TÊTE.

Les *tempes* ſont principalement formées de deux os, appellés *os temporaux*. *Voyez* TEMPORAL.

Ces parties, ſuivant les Médecins, ont été appellées *tempora*, parce qu'elles font connoître le tems ou l'âge d'un homme par la couleur des cheveux, qui blanchiſſent dans cet endroit plutôt que par-tout ailleurs ; à quoi Homere ſemble avoir fait attention en appellant les hommes *poliocrotaphi*, c'eſt-à-dire *aux tempes griſes*.

TEMPÉ, (*Géog. anc.*) vallée célebre dans la Theſſalie, entre le mont Oſſa & le mont Olympe. Perſonne ne doute qu'elle ne fût dans la Theſſalie ; les épithetes que les anciens lui donnent le prouvent ſuffiſamment. Tite-Live, *l. XXIII. c. xxxv.* dit, *Theſſalica Tempe*, & Ovide, *metamorph. l. VII. verſ. 222. Theſſala Tempe* ; mais dans quelle contrée de la Theſſalie la placerons-nous ? C'eſt ce qu'il faut examiner. Ce que dit Catulle, *carm. LXIV. verſ. 35.* feroit croire qu'elle étoit dans la Phthiotide.

. . . . *Linquunt Phthiotica Tempe.*

Mais on ne voit point que la Phthiotide ſe ſoit jamais étendue juſqu'à la vallée de *Tempé*, dont elle fut toujours ſéparée par le mont Othry ou par d'autres terres. Les Pélaſgiotes poſſéderent divers lieux au voiſinage du Pénée, aujourd'hui la *Salembria*, entr'autres Gonnum & Cranon ; mais ils ne poſſédoient rien à l'embouchure de ce fleuve, car elle ſe trouvoit dans la Magnéſie.

Les deſcriptions que divers auteurs ont données de cette vallée décideront la queſtion. Le Pénée, ſelon Pline, *l. IV. c. viij.* coule l'eſpace de cinq cens ſtades, entre le mont Oſſa & le mont Olympe, dans une vallée couverte de forêts, & eſt navigable dans la moitié de cet eſpace ; ce qu'on appelle la *vallée de Tempé*, occupe cinq milles pas de ce terrein en longueur, & preſque un arpent & demi de largeur. A droite & à gauche s'élevent des montagnes à perte de vue, dont la pente eſt aſſez douce, & au milieu coule le fleuve Pénée, dont les bords ſont couverts d'herbes toujours fraîches, & remplis d'oiſeaux dont le gazouillement forme un agréable concert.

Strabon, *l. IX. p. 430.* après avoir rapporté la fable qui veut que le Pénée retenu par les montagnes qui ſont du côté de la mer, forme en cet endroit une eſpece d'étang, ajoute que, par un tremblement de terre, l'Oſſa ayant été ſéparé de l'Olympe, le fleuve trouva entre ces deux montagnes une iſſue pour ſe rendre à la mer.

Ælien, *Var. hiſt. l. III. c. j.* convient avec Pline & avec Strabon pour la ſituation de la vallée de *Tempé*. C'eſt, dit-il, un lieu entre les monts Oſſa & Olympe, de quarante ſtades de longueur, & au milieu duquel le Pénée roule ſes eaux. C'eſt, ajoute-t-il, un lieu délicieux, où la nature préſente mille choſes agréables, & où l'induſtrie des hommes n'a aucune part : de-là il ſeroit aiſé de conclure que la vallée de *Tempé* étoit dans la Pélaſgiotide, qui s'étendoit anciennement juſqu'à l'embouchure de Pénée, mais dont la partie du côté de la mer fut compriſe dans la Magnéſie. Cependant comme le Pénée ſéparoit la Theſſalie de la Macédoine, il ſemble qu'on ne peut s'empêcher de mettre la vallée de *Tempé* aux confins de ces deux contrées.

Procope, *ædif. l. IV. c. iij.* a donné une deſcription de la vallée de *Tempé* ſans la nommer. Le Pénée, dit-il, a par-tout un cours fort doux & fort tranquille juſqu'à ce qu'il ſe décharge dans la mer. Les terres qu'il arroſe ſont très-fertiles, & produiſent toutes ſortes de fruits. Les habitans ne tiroient aucun avantage de cette abondance, à cauſe de l'appréhenſion continuelle où ils étoient d'être accablés par les ennemis, faute d'une place forte où ils puſſent ſe mettre à couvert. Les murailles de Lariſſe & de Céſarée étant preſqu'entierement tombées, Juſtinien les fit réparer, & rendit par ce moyen au pays ſon ancienne fertilité. Il s'éleve tout proche, ajoute Procope, des montagnes eſcarpées & couvertes de forêts qui ſervirent autrefois de demeure aux centaures, & qui furent le champ de la bataille qu'ils donnerent aux Lapithes, ſi nous en voulons croire la fable, qui parle d'une eſpece d'animaux monſtrueux, qui étoient moitié hommes & moitié bêtes.

A toutes ces deſcriptions, nous joindrons celle de Tite-Live, qui, peu touché des bois rians, des forêts d'une verdure charmante, des endroits délicieux & des agréables prairies, a tourné toute ſon attention vers les longues & hautes montagnes qui s'étendent à droite & à gauche, pour mieux décrire l'horreur qu'eut l'armée romaine, quand il lui fallut franchir ces montagnes. Ce qu'on appelle *Tempé*, dit-il,

Digitized by Google

eſt un bois qui, quoiqu'il ne ſoit pas dangereux pour une armée, eſt difficile à paſſer : car outre des défilés de cinq milles de longueur, où il n'y a de paſſage libre que pour un cheval chargé, les rochers ſont tellement eſcarpés de côté & d'autre, qu'on ne peut guere regarder en-bas ſans que les yeux ſoient frappés, & ſans ſe ſentir ſaiſi d'horreur. On eſt effrayé auſſi du bruit que fait le Pénée, & de la profondeur de la vallée où il coule.

Mais ſi la topographie des lieux eſt pour Tite-Live, les poëtes ſont pour moi, dans l'idée raviſſante que j'ai priſe de *Tempé* en les liſant. Ils m'en font des deſcriptions qui diſputent du prix de la beauté avec le lieu qu'ils dépeignent. D'ailleurs *Tempé* a paſſé en proverbe pour un endroit délicieux ; & ſes vallons repréſentent toutes les autres vallées du monde, les plus agréablement coupées par des ruiſſeaux, les mieux tapiſſées de verdure, les plus ombragées de toutes ſortes d'arbres & d'arbuſtes, & telles enfin que les oiſeaux ne ceſſent d'en célébrer les charmes. En un mot, Tite-Live m'attriſte, la fable m'égaie & m'enchante, je m'en rapporte donc à la fable pour mon amuſement. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TEMPÉRAMENT, ſ. m. (*Philoſop.*) eſt cette habitude ou diſpoſition du corps, qui réſulte de la proportion des quatre qualités primitives & élémentaires dont il eſt compoſé. *Voyez* QUALITÉ & ÉLÉMENT.

L'idée de *tempérament* vient de celle de mélange, c'eſt-à-dire du mélange de différens élémens, comme la terre, l'eau, l'air & le feu, ou pour parler plus juſte, à la maniere des Péripatéticiens, du mélange du chaud, du froid, du ſec & de l'humide. Ces élémens ou qualités, par leur oppoſition, tendent à s'affoiblir mutuellement, & à dominer les unes ſur les autres, & de toutes enſemble, réſulte une ſorte de température ou de mélange en telle ou telle proportion ; en conſéquence de quoi, ſelon la qualité qui prédomine, nous diſons un *tempérament chaud*, ou *froid*, *ſec* ou *humide*. *Voyez* MÉLANGE, CRASE, *&c.*

On diſpute dans les écoles, ſi le *tempérament* comprend proprement les quatre premieres qualités, ou ſi l'altération que ſouffrent ces qualités, par l'action réciproque qu'elles ont les unes ſur les autres, ne les détruit pas entierement, en ſorte qu'il en réſulte une cinquieme qualité ſimple.

Les auteurs diſtinguent deux ſortes de *tempérament*, l'un qu'ils appellent *uniforme*, & l'autre qu'ils appellent *difforme*. Le premier eſt celui où toutes les qualités ſont mêlées dans un degré égal. Le ſecond eſt celui où elles ſont mêlées dans un degré inégal.

Il ne peut y avoir qu'un ſeul *tempérament* uniforme. Le *tempérament* difforme admet huit ſortes de combinaiſons, puiſqu'une ſeule qualité, ou deux qualités à la fois peuvent dominer ; de-là le *tempérament* chaud & humide, le *tempérament* froid & humide, *&c.* De plus, quelques-uns conſidérant que les qualités qui dominent, peuvent n'être pas en degré égal, & de même celles qui ne dominent pas ; ils font pluſieurs autres nouvelles combinaiſons de *tempéramens*, & en ajoutent juſqu'à douze au nombre ordinaire. En effet, comme il y a une infinité de degrés entre le plus haut point & le plus bas point de chacun des élémens, on peut dire auſſi qu'il y a un nombre infini de différentes *températures*. *Voyez* DEGRÉ.

TEMPÉRAMENT, *en Médecine*, s'entend plus particulierement de la conſtitution naturelle du corps de l'homme, ou de l'état des humeurs dans chaque ſujet. *Voyez* CONSTITUTION & HUMEUR.

L'idée de *tempérament* vient de ce que le ſang qui coule dans les veines & les arteres, ne ſe conçoit pas comme une liqueur ſimple, mais comme une ſorte de mixte imparfait, ou un aſſemblage de pluſieurs autres liquides ; car il n'eſt pas compoſé ſeulement des quatre qualités ſimples ou primitives, mais encore de quatre autres humeurs ſecondaires qui en ſont auſſi compoſées, & dans leſquelles on ſuppoſe qu'il peut ſe retourner ; ſavoir la *bile*, le *phlegme*, la *mélancolie* & le *ſang* proprement dit. *Voyez* BILE, PHLEGME, MÉLANCOLIE, SANG.

De-là, ſuivant que telle ou telle de ces humeurs domine dans un ſujet, on dit qu'il eſt d'un *tempérament* bilieux, phlegmatique, mélancolique, ſanguin, *&c. Voy.* SANGUIN, MÉLANCOLIQUE, BILIEUX, *&c.*

Les anciens médecins prétendoient que le *tempérament* animal répondoit au *tempérament* univerſel décrit ci-deſſus. Ainſi on croyoit que le *tempérament* ſanguin répondoit au *tempérament* chaud & humide, le *tempérament* phlegmatique au *tempérament* froid & humide, le *tempérament* mélancolique au *tempérament* froid & ſec, *&c.*

Galien introduiſit dans la médecine la doctrine des *tempéramens* qu'il avoit tirée des Péripatéticiens, & il en fit comme la baſe de toute la Médecine. L'art de guérir les maladies ne conſiſtoit, ſelon lui, qu'à tempérer les degrés des qualités des humeurs, *&c. Voyez* GALÉNIQUE, DEGRÉ, *&c.*

Dans la médecine d'aujourd'hui on conſidere beaucoup moins les *tempéramens*. Le docteur Quincy, & d'autres auteurs méchaniciens, retranchent la plus grande partie de la doctrine de Galien, comme inutile & incertaine, & regardent ſeulement les *tempéramens* comme des diverſités dans le ſang de différentes perſonnes, qui rendent ce liquide plus capable dans un corps que dans un autre, à de certaines combinaiſons, c'eſt-à-dire de tourner vers la bile, le phlegme, *&c.* D'où, ſuivant ces auteurs, les gens ſont nommés *bilieux*, *phlegmatiques*, *&c. Voyez* SANG.

Les anciens diſtinguoient deux ſortes de *tempéramens* dans un même corps ; l'un qu'ils nommoient *ad pondus*, l'autre qu'ils nommoient *ad juſtitiam*.

Le *tempérament ad pondus* eſt celui où les qualités élémentaires ſe trouvent en quantités & en proportions égales : c'eſt ainſi qu'on les ſuppoſoit dans la peau des doigts, ſans quoi ces parties ne pourroient pas diſtinguer aſſez exactement les objets.

Le *tempérament ad juſtitiam* eſt celui où les qualités élémentaires ne ſont pas en proportions égales, mais ſeulement autant qu'il eſt néceſſaire pour la fonction propre à une partie. Tel eſt le *tempérament* dans nos os, qui contient plus de parties terreuſes que d'aqueuſes, afin d'être plus dur & plus ſolide pour remplir ſa fonction de ſoutenir.

Galien obſerve que le *tempérament ad pondus* n'eſt qu'imaginaire ; & quand il ſeroit réel, il ne pourroit ſubſiſter qu'un moment.

Le docteur Pitcairn regarde les *tempéramens* comme autant de maladies naturelles. Selon cet auteur, une perſonne de quelque *tempérament* qu'elle ſoit, a en elle-même les ſemences d'une maladie réelle ; un *tempérament* particulier ſuppoſant toujours que certaines ſécrétions ſont en plus grande proportion qu'il ne convient pour une longue vie.

Comme les différences des *tempéramens* ne ſont autre choſe que des différences de proportions dans la quantité des liquides, leſquelles proportions peuvent varier à l'infini ; il peut y avoir par conſéquent une infinité de *tempéramens*, quoique les auteurs n'en aient ſuppoſé que quatre. Ce qu'on appelle d'ordinaire *tempérament* ſanguin, Pitcairn dit que ce n'eſt qu'une *pléthore*. *Voyez* PLÉTHORE.

TEMPÉRAMENT, ſ. m. *en Muſique*, eſt la maniere de modifier tellement les ſons, qu'au moyen d'une légere altération dans la juſte proportion des intervalles, on puiſſe employer les mêmes cordes à former divers intervalles, & à moduler en différens tons, ſans déplaire à l'oreille.

Pythagore,

Pythagore, qui trouva le premier les rapports des intervalles harmoniques, prétendoit que ces rapports fuſſent obſervés dans toute la rigueur mathématique; ſans rien accorder à la tolérance de l'oreille. Cette ſévérité pouvoit être bonne pour ſon tems, où toute l'étendue du ſyſtème ſe bornoit encore à un ſi petit nombre de cordes. Mais comme la plûpart des inſtrumens des anciens étoient compoſés de cordes qui ſe touchoient à vuide, & qu'il leur falloit, par conſéquent, une corde pour chaque ſon; à meſure que le ſyſtème s'étendit, ils ne tarderent pas à s'appercevoir que la regle de Pythagore eût trop multiplié les cordes, & empêché d'en tirer tous les uſages dont elles étoient ſuſceptibles. Ariſtoxene, diſciple d'Ariſtote, voyant combien l'exactitude des calculs de Pythagore étoit nuiſible au progrès de la Muſique, & à la facilité de l'exécution, prit l'autre extrémité; & abandonnant preſque entierement ces calculs, il s'en rapporta uniquement au jugement de l'oreille, & rejetta comme inutile tout ce que Pythagor avoit établi.

Cela forma dans la Muſique deux ſectes qui ont long-tems ſubſiſté chez les Grecs; l'une, des Ariſtoxéniens, qui étoient les muſiciens de pratique; & l'autre, des Pythagoriciens, qui étoient les philoſophes.

Dans la ſuite, Ptolomée & Dydime trouvant, avec raiſon, que Pythagore & Ariſtoxene avoient donné dans des extrémités également inſoutenables; & conſultant à la-fois le ſens & la raiſon, travaillerent chacun de leur côté à la réforme de l'ancien ſyſtème diatonique. Mais comme ils ne s'éloignerent pas des principes établis pour la diviſion des tétracordes, & que reconnoiſſant la différence du ton majeur au ton mineur, ils n'oſerent toucher à celui-ci pour le partager comme l'autre par une corde chromatique en deux parties égales, le ſyſtème général demeura encore long-tems dans un état d'imperfection qui ne permettoit pas d'appercevoir le vrai principe du *tempérament*.

Enfin Guy d'Arezze vint, qui refondit en quelque maniere la Muſique, & qui inventa, dit-on, le clavecin. Or il eſt certain que cet inſtrument n'a pu ſubſiſter, non plus que l'orgue, du-moins tels où à-peu-près que nous les connoiſſons aujourd'hui, que l'on n'ait en même tems trouvé le *tempérament*, ſans lequel il eſt impoſſible de les accorder. Ces diverſes inventions, dans quelque tems qu'elles aient été trouvées, n'ont donc pu être fort éloignées l'une de l'autre; c'eſt tout ce que nous en ſavons.

Mais quoique la regle du *tempérament* ſoit connue depuis long-tems, il n'en eſt pas de même du principe ſur lequel elle eſt établie. Le ſiecle dernier qui fut le ſiecle des découvertes en tout genre, eſt le premier qui nous ait donné des lumieres bien nettes ſur cette pratique. Le pere Merſenne & M. Louiſié ſe ſont exercés à en nous en donner des regles. M. Sauveur a trouvé des diviſions de l'octave qui fourniſſent tous les *tempéramens* poſſibles. Enfin M. Rameau, après tous les autres, a cru developper tout de nouveau la véritable théorie du *tempérament*, & a même prétendu ſur cette théorie établir ſous ſon nom une pratique tres-ancienne dont nous parlerons bientôt. En voilà aſſez ſur l'hiſtoire du *tempérament*; paſſons à la choſe même.

Si l'on accorde bien juſte quatre quintes de ſuite, comme *ut*, *ſol*, *ré*, *la*, *mi*, on trouvera que cette quatrieme quinte *mi*, fera avec l'*ut* une tierce majeure diſcordante, & de beaucoup trop forte; c'eſt que ce *mi* engendré comme quinte de *la*, n'eſt pas le même ſon qui doit faire la tierce majeure de l'*ut*. En voici la raiſon. Le rapport de la quinte eſt de 2 à 3, ou, ſi l'on veut, d'1 à 3; car c'eſt ici la même choſe, 2 & 1 étant l'octave l'un de l'autre; ainſi la ſucceſſion des quintes formant une progreſſion triple, on aura *ut* 1, *ſol* 3, *ré* 9, *la* 27, & *mi* 81.

Conſiderons maintenant ce *mi* comme tierce majeure d'*ut*. Son rapport eſt 4, 5, ou 1, 5; car 4 n'eſt que la double octave d'1. Si nous rapprochons d'octave en octave ce *mi* du précédent, nous trouverons *mi* 5, *mi* 10, *mi* 20, *mi* 40 & *mi* 80; ainſi la quinte de *la* étant *mi* 81, la tierce majeure d'*ut* eſt *mi* 80; ces deux *mi* ne ſont donc pas le même; leur rapport eſt $\frac{80}{81}$: ce qui fait préciſément le comma majeur.

D'un autre côté, ſi nous procédons de quinte en quinte juſqu'à la douzieme puiſſance d'*ut* qui eſt le *ſi* dièſe, nous trouverons que ce *ſi* excede l'*ut* dont il devroit faire l'uniſſon, & qu'il eſt avec lui en rapport de 531441 à 524288, rapport qui donne le comma de Pythagore. De ſorte que par le calcul précédent le *ſi* dièſe devroit exceder l'*ut* de trois comma majeurs, & par celui-ci, il doit ſeulement l'excéder du comma de Pythagore.

Mais il faut que le même ſon *mi* qui fait la quinte du *la*, ſerve encore à faire la tierce majeure de l'*ut*: il faut que le même *ſi* dièſe, qui forme la treizieme quinte de ce même *ut*, en faſſe en même tems l'octave, & il faut enfin que ces deux différentes regles ſe combinent de maniere qu'elles concourent à la conſtitution générale de tout le ſyſtème. C'eſt là maniere d'exécuter tout cela qu'on appelle *tempérament*.

Si l'on accorde toutes les quintes juſtes, toutes les tierces majeures ſeront trop fortes, par conſéquent les tierces mineures trop foibles, & la partition, au lieu de ſe trouver juſte, *voyez* PARTITION, donnera à la treizieme quinte une octave de beaucoup trop forte.

Si l'on diminue chaque quinte de la quatrieme partie du comma majeur, les tierces majeures ſeront très-juſtes, mais les tierces mineures ſeront encore trop foibles; & quand on ſera au bout de la partition, on trouvera l'octave fauſſe, & trop foible de beaucoup.

Que ſi l'on diminue proportionnellement chaque quinte (c'eſt le ſyſtème de M. Rameau), ſeulement de la douzieme partie du comma de Pythagore, ce ſera la diſtribution la plus égale qu'on puiſſe imaginer, & la partition ſe trouvera juſte; mais toutes les tierces majeures ſeront trop fortes.

Tout ceci n'eſt que des conſéquences néceſſaires de ce que nous venons d'établir, & l'on peut voir par-là qu'il eſt impoſſible d'éviter tous les inconvéniens. On ne ſauroit gagner d'un côté qu'on ne perde de l'autre. Voyons de quelle maniere on combine tout cela, & comment par le *tempérament* ordinaire on met cette perte même à profit.

Il faut d'abord remarquer ces trois choſes: 1°. que l'oreille qui ſouffre & demande même quelque affoibliſſement dans la quinte, eſt bleſſée de la moindre altération dans la juſteſſe de la tierce majeure. 2°. Qu'en tempérant les quintes, comme on voudra, il eſt impoſſible d'avoir jamais toutes les tierces juſtes. 3°. Qu'il y a des tons beaucoup moins uſités que d'autres, & qu'on n'emploie guere ces premiers que pour les morceaux d'expreſſion.

Relativement à ces obſervations, les regles du *tempérament* doivent donc être 1°. de rendre autant qu'il eſt poſſible les tierces juſtes, même aux dépens des quintes, & de rejetter dans les tons qu'on emploie le moins celles qu'on eſt contraint d'altérer; car par cette méthode on fait entendre ces tierces le plus rarement qu'il ſe peut, & l'on les reſerve pour les morceaux d'expreſſion qui demandent une harmonie plus extraordinaire. Or c'eſt ce qu'on obſerve parfaitement par la regle commune du *tempérament*.

Pour cela 1°. on commence par l'*ut* du milieu du clavier, & l'on affoiblit les quatre premieres quintes

en montant, juſqu'à ce que la quatrieme *mi* faſſe la tierce majeure bien juſte avec le premier ſon *ut*, ce qu'on appelle la *preuve*. 2°. En continuant d'accorder par quintes, dès qu'on eſt arrivé ſur les dièſes, on renforce les quintes, quoique les tierces en ſouffrent, & l'on s'arrête quand on eſt arrivé au *ſol* dièſe. 3°. On reprend l'*ut*, & l'on accorde les quintes en deſcendant, ſavoir, *fa*, *ſi* bémol, *&c.* en les renforçant toujours, juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu au *ré* bémol, lequel, pris comme *ut* dièſe, doit ſe trouver d'accord, & faire la quinte avec le *ſol* dièſe auquel on s'étoit arrêté. Les dernieres quintes ſe trouveront un peu fortes, de même que les tierces. Mais cette dureté ſera ſupportable, ſi la partition eſt bien faite, & d'ailleurs ces quintes par leur ſituation ſont rarement dans le cas d'être employées.

Les muſiciens & les facteurs regardent cette maniere de *tempérament* comme la plus parfaite que l'on puiſſe pratiquer; en effet, les tons naturels jouiſſent par cette methode de toute la pureté de l'harmonie, & les tons tranſpoſés qui forment des modulations peu uſitées, offrent encore des reſſources au muſicien quand il a beſoin d'expreſſions dures & marquées. Car il eſt bon d'obſerver, dit M. Rameau, que nous recevons des impreſſions différentes des intervalles à proportion de leurs différentes altérations. Par exemple, la tierce majeure qui nous excite naturellement à la joie, nous imprime juſqu'à des idées de fureur lorſqu'elle eſt trop forte, & la tierce mineure qui nous porte naturellement à la douceur & à la tendreſſe, nous attriſte lorſqu'elle eſt trop foible.

Les habiles muſiciens, continue le même auteur, ſavent profiter à-propos de ces différens effets des intervalles, & font valoir par l'expreſſion qu'ils en tirent, l'altération qu'on pourroit y condamner.

Mais dans ſa génération harmonique, M. Rameau parle bien un autre langage. Il ſe reproche ſa condeſcendance pour l'uſage actuel; & détruiſant en un moment tout ce qu'il avoit établi auparavant, il donne une formule d'onze moyennes proportionnelles entre les deux termes de l'octave, ſur laquelle il veut qu'on regle toute la ſucceſſion du ſyſteme chromatique; de ſorte que ce ſyſtème réſultant de douze ſemi-tons parfaitement égaux, c'eſt une néceſſité que tous les intervalles ſemblables qui en ſeront formés ſoient auſſi parfaitement égaux entre eux.

Pour la pratique, prenez, dit-il, telle touche du clavecin qu'il vous plaira; accordez-en d'abord la quinte juſte, puis diminuez-la ſi peu que rien, procédez ainſi d'une quinte à l'autre toujours en montant, c'eſt-à-dire du grave à l'aigu, juſqu'à la derniere dont le ſon aigu aura été le grave de la premiere, vous pouvez être certain que le clavecin ſera bien d'accord, *&c.*

Il ne paroît pas que ce ſyſtème ait été goûté des muſiciens, ni des facteurs. Le premier ne peut ſe reſoudre à ſe priver de la variété qu'il trouve dans les différentes impreſſions qu'occaſionne le *tempérament*. M. Rameau a beau lui dire qu'il ſe trompe, & que le goût de variété ſe prend dans l'entrelacement des modes, & nullement dans l'altération des intervalles; le muſicien répond que l'un n'exclut pas l'autre, & ne ſe tient pas convaincu par une aſſertion.

A l'égard des facteurs, ils trouvent qu'un clavecin accordé de cette maniere n'eſt point auſſi bien d'accord que l'aſſure M. Rameau; les tierces majeures leur paroiſſent dures & choquantes; & quand on leur répond qu'ils n'ont qu'à s'accoutumer à l'altération des tierces, comme ils l'étoient ci-devant à celles des quintes, ils repliquent qu'ils ne conçoivent pas comment l'orgue pourra s'accoutumer à ne plus faire les battemens déſagréables qu'on y entend par cette maniere de l'accorder. Le pere Merſenne remarque que de ſon tems pluſieurs penſoient que les premiers qui pratiquerent ſur le clavecin les ſemi-tons, qu'il appelle *feintes*, accorderent d'abord toutes les quintes à-peu-près juſtes, ſelon l'accord égal que nous propoſe aujourd'hui M. Rameau; mais que leur oreille ne pouvant ſouffrir la diſſonance des tierces majeures néceſſairement trop fortes, ils tempérerent l'accord en affoibliſſant les quintes pour baiſſer les tierces majeures. Voilà ce que dit le pere Merſenne.

Je ne dois point finir cet article ſans avertir ceux qui voudront lire le chapitre de la génération harmonique, où M. Rameau traite la théorie du *tempérament*, de ne pas être ſurpris s'ils ne viennent pas à bout de l'entendre, puiſqu'il eſt aiſé de voir que ce chapitre a été fait par deux hommes qui ne s'entendoient pas même l'un l'autre, ſavoir un mathématicien & un muſicien.

La théorie du *tempérament* offre une petite difficulté de phyſique, de laquelle il ne paroît pas qu'on ſe ſoit beaucoup mis en peine juſqu'à préſent.

Le plaiſir muſical, diſent les phyſiciens, dépend de la perception des rapports des ſons. Ces rapports ſont-ils ſimples? les intervalles ſont conſonans, les ſons plaiſent à l'oreille. Mais dès que ces rapports deviennent trop compoſés, l'ame ne les apperçoit plus, & cela forme la diſſonance. Si l'uniſſon nous plaît, c'eſt qu'il y a rapport d'égalité qui eſt le plus ſimple de tous; dans l'octave, le rapport eſt d'un à deux, c'eſt un rapport ſimple, toutes ſes puiſſances ſont dans le même cas; c'eſt toujours par la ſimplicité des rapports que notre oreille ſaiſit avec plaiſir les tierces, les quintes, & toutes les conſonnances; dès que le rapport devient plus compoſé ſeulement comme de 8 à 9, ou de 9 à 10, l'oreille eſt choquée; elle eſt écorchée quand il eſt de 15 à 16.

Cela étant, je dis qu'un clavecin parfaitement d'accord, devroit, étant bien joué, produire la plus affreuſe cacophonie que l'on puiſſe jamais entendre; prenons la quinte *ut*, *ſol*, ſon rapport eſt $\frac{3}{2}$, rapport ſimple & facile à appercevoir; mais il a fallu diminuer cette quinte; & cette diminution qui eſt d'un quart de comma, formant une nouvelle raiſon, le rapport de la quinte *ut*, *ſol*, ainſi tempérée, eſt juſtement de $2\sqrt[4]{80} \times \sqrt[4]{81}$, à 240. Je demande donc en vertu de quoi, un intervalle dont les termes ſont en telle raiſon, n'écorche pas les oreilles.

Si l'on chicane, & qu'on ſoutienne qu'une telle quinte n'eſt pas harmonieuſe; je dis en premier lieu que ſi l'on eſt inſtruit, ou qu'on ait de l'oreille, c'eſt parler de mauvaiſe foi; car tous les muſiciens ſavent bien le contraire: de plus, ſi l'on n'admet pas cette quinte ainſi altérée, on ne ſauroit nier, du-moins, qu'une quinte parfaitement juſte ne ſoit ſuſceptible de quelque altération ſans être moins agréable à l'oreille. Or il faut remarquer que, plus cette altération ſera petite, & plus le rapport qui en réſultera ſera compoſé; d'où il s'enſuit, qu'une quinte peu altérée devroit déplaire encore plus que celle qui le feroit davantage.

Dira-t-on que dans une petite altération, l'oreille ſupplée à ce qui manque à la juſteſſe de l'accord, & ſuppoſe cet accord dans toute ſon exactitude? qu'on eſſaye donc d'écouter une octave fauſſe; qu'on y ſupplée; qu'on y ſuppoſe tout ce qu'on voudra, & qu'on tâche de la trouver agréable. (*S*)

TEMPERANT, adj. (*Thérapeutiq.*) remede *tempérant*, ou ſédatif; c'eſt un nom que les Médecins modernes donnent à certains remedes, ou bien c'eſt une certaine vertu de remede déterminée par les modernes, & aſſez mal déterminée, & qui conſiſte ſelon l'idée qu'ils attachent à ce mot, à calmer l'organe, ou la fougue des humeurs, & l'action exceſſive des ſolides: cette vertu paroît compoſée de l'anodine, de la rafraîchiſſante, de l'antiphlogiſtique,

Digitized by Google

& de l'antiſpaſmodique ; & de toutes celles-là, il paroit par la propriété dominante connue des remedes auxquels on a donné le titre de *tempérant*, ou *ſédatif*, que c'eſt la vertu rafraîchiſſante à laquelle elle eſt le plus analogue.

Ces remedes ſont les acides, le nitre, & le ſel ſédatif que M. Baron qui a plus travaillé ſur ce ſel qu'aucun autre chimiſte, croit ne devoir ſa vertu ſédative qu'à un principe acide : ſur quoi on peut obſerver que ſi ce principe acide n'eſt pas bien démontré, la vertu ſédative du ſel ſédatif eſt moins démontrée encore.

Quant à la qualité *tempérante* du nitre, elle paroît un peu plus conſtatée ; mais malgré l'autorité de Sthal, & les éloges qu'il donne au nitre (*voyez* NITRE), ni ſes effets le plus clairement annoncés, ni ſes effets aſſurément moins bien définis par cette qualification de *tempérant*, ne ſont encore des choſes reconnues en médecine ſans contradiction. (*b*)

TEMPERANCE, ſ. f. (*Morale.*) la *tempérance* dans un ſens général, eſt une ſage modération qui retient dans de juſtes bornes nos deſirs, nos ſentimens, & nos paſſions ; cette vertu ſi rare, porte les hommes à ſe paſſer du ſuperflu. Le ſage dédaigne les moyens pénibles que l'art a inventés pour ſe procurer l'aiſe, & ce qu'on nomme fauſſement *le plaiſir* ; il ſe contente de la ſimplicité naturelle des choſes : modéré dans la jouiſſance de ces mêmes objets, ſon cœur n'eſt point agité par la convoitiſe, *temperat à luxuria rerum.*

Mais nous prendrons ici la *tempérance* dans une ſignification plus limitée, pour une vertu qui met un frein à nos appétits corporels, & qui les contenant dans un milieu également éloigné de deux excès oppoſés, les rend non-ſeulement innocens, mais utiles, & louables.

Parmi les vices que réprime la *tempérance*, les principaux ſont l'incontinence & la gourmandiſe, *voyez ces deux mots.* S'il eſt d'autres vices contraires à la *tempérance*, ils émanent de l'une ou de l'autre de ces deux ſources, & par conſéquent ces deux branches ſont la chaſteté & la ſobriété.

On ne doit pas confondre, comme on le fait ſouvent, la continence avec la chaſteté ; l'abus des termes entraîne avec ſoi la confuſion des idées ; comme on peut être chaſte ſans s'aſtreindre à la continence, tel auſſi s'en fait une loi, qui pour cela n'eſt pas chaſte. La penſée toute ſeule peut ſouiller la chaſteté ; elle ne ſuffit pas pour enfreindre la continence ; tous les hommes ſans diſtinction de tems, d'âge, de ſexe, & de qualités, ſont obligés d'être chaſtes, mais aucuns ne ſont obligés d'être continens.

La continence conſiſte à s'abſtenir des plaiſirs de l'amour ; la chaſteté à ne jouir de ces plaiſirs, qu'autant que la loi naturelle le permet. La continence, quoique volontaire, n'eſt point eſtimable par elle-même, & ne le devient qu'autant qu'elle importe accidentellement à la pratique de quelque vertu, ou à l'exécution de quelque deſſein généreux : hors de ces cas, elle mérite ſouvent plus de blâme que d'éloges.

Quiconque eſt conformé de maniere à pouvoir procréer ſon ſemblable, a droit de le faire ; c'eſt le droit ou la voix de la nature ; & cette voix mérite plus d'égard que les inſtitutions humaines, qui ſemblent la contrarier. Je ne ſais point de raiſon qui oblige à une continence perpétuelle ; il en eſt tout au plus qui la rendent néceſſaire pour un tems ; mais c'en eſt aſſez ſur cet article.

Quant aux autres appétits ſenſuels oppoſés à la *tempérance*, je n'apporterai que la ſeule réflexion de M. J. J. Rouſſeau, ſur le peu de ſageſſe qu'il y a de s'y livrer. « Puiſque la vie eſt courte, dit-il, c'eſt » une raiſon de diſpenſer avec économie ſa durée, » afin d'en tirer le meilleur parti qu'il eſt poſſible. » Si un jour de ſatiété nous ôte un an de jouiſſance, » c'eſt une mauvaiſe philoſophie d'aller juſqu'où le » deſir nous mene, ſans conſidérer ſi nous ne ſe- » rons point plutôt au bout de nos facultés que de » notre carriere, & ſi notre cœur épuiſé ne mourra » point avant nous. Il arrive que ces vulgaires épi- » curiens toujours ennuyés au ſein des plaiſirs, n'en » goûtent réellement aucun. Ils prodiguent le tems » qu'ils penſent économiſer, & ſe ruinent comme » les avares, pour ne ſavoir rien perdre à propos ». (*D. J.*)

TEMPÉRATURE, *voyez* TEMPÉRAMENT.

TEMPÉRATURE, TEMPÉRAMENT, INTEMPÉRIE, (*Langue franç.*) le premier ſe dit de l'air, & le ſecond de la conſtitution naturelle des hommes ; mais *intempérie* ſe dit de l'air & des humeurs.

Tempérament ſe dit encore en agriculture des terres, & figurément en morale, d'un adouciſſement, d'un milieu qu'on cherche, ou qu'on trouve en affaires, pour accorder des parties. (*D. J.*)

TEMPÉRE, adj. (*Géog.*) zones *tempérées*, ſont les deux zones qui ſont entre la zone torride & la zone froide ; l'une dans l'hémiſphere ſeptentrional, l'autre dans l'hémiſphere méridional. On les appelle *tempérées*, parce que la chaleur y eſt beaucoup moindre que dans la zone torride, & le froid moindre que dans les zones froides. Les habitans de ces zones participent d'autant plus de la chaleur ou du froid, qu'ils ſont plus près de la zone *tempérée* ou de la zone froide, & le climat que nous habitons, eſt peut-être à cet égard le plus doux & le plus *tempéré* qui ſoit ſur la terre. (*O*)

TEMPÊTE, ſ. f. (*Phyſ.*) agitation violente de l'air avec de la pluie ou ſans pluie, ou avec de la grêle, de la neige, *&c. Voyez* VENT, OURAGAN, *&c.*

Il y a des endroits dans la mer plus ſujets que d'autres aux tempêtes ; par exemple, vers la partie ſeptentrionale de l'équateur, entre le quatrieme & le dixieme degré de latitude, & entre les méridiens qui s'étendent au-delà des îles heſpérides. On a toujours entre les mois d'Avril & de Septembre, du tonnerre, des éclairs, des ouragans, des ondées, *&c.* qui ſe ſuccedent fort vîte les uns aux autres ; il fait auſſi ſouvent des *tempêtes* proche les côtes d'Angola. Muſſch. *eſſai de Phyſique.* (*O*)

TEMPÊTE, (*Mythol.*) les Romains avoient déifié la *Tempête* ou les *tempêtes* ; elle avoit un temple à Rome, Ovide, dans le VI. liv. des Faſtes :

Te quoque Tempeſtas, *meritam delubra fatemur,*
Cùm penè eſt Corſis obruta claſſis aquis.

« Nous avouons que la *Tempête* a mérité des tem- » ples quand notre flotte fut preſque ſubmergée près » de Corſe ». Cela arriva l'an de Rome 494 : lorſque le vieux Scipion qui étoit alors conſul, prit Corſe, ſes vaiſſeaux furent en grand danger ; c'eſt pourquoi il voua un temple à la *Tempête* dans le premier quartier de Rome ; c'eſt ce qu'il eſt facile de juſtifier par un monument de ce tems-là, que Gaſſendi rapporte dans la vie de M. de Peiresk.

On ne ſera pas fâché de le lire ici ; car c'eſt une choſe aſſez curieuſe de voir de quelle maniere les premiers latins écrivoient leur langue. *Hoce. Oino. Ploirume. conſentiont. R. Duonoro. Optimo. Fuiſſe. Viro. Luciom. Scipione. filios. Barbati. Conſol. Cenſor, Aidilis, Hic Fuet. A. Hic cepit. Corſica. Alteraque Urbe dedet. tempeſtatibus. Aide Mereto.*

Voici comment on l'écriroit aujourd'hui, *Hunc unum plurimi conſentiunt Romani bonorum optimum fuiſſe virum Scipionem, filius Barbati, conſul, cenſor, ædilis, hic fuit, autem hic cepit Corſicam, Alteriam que urbem, dedit tempeſtatibus ædem merito*, « c'eſt- » à-dire, la plûpart des Romains tombent d'accord,

» que Lucius Scipion fils de Barbatus, étoit le plus » honnête homme de la république; il fut consul, » censeur, & édile; il prit Corse & la ville d'Alté- » ria, & il consacra aux *tempêtes* le temple qu'elles » avoient bien mérité ». (*D. J.*)

TEMPÊTE, (*Peint. poétiq.*) voilà le phénomène de la nature, sur lequel les anciens poëtes ont le plus exercé leurs talens; mais de l'aveu des connoisseurs, c'est Virgile qui a remporté le prix dans cette carriere; je n'excepte pas même Homere, quoique le prince des poëtes latins ait pris la description du *V^e. livre de l'odisse* pour modele. Celle de Lucain, *liv. V.* est peut-être ridicule; & celle d'Ovide, *Métam. II.* & *Trist. I.* est certainement trop badine; mais Virgile s'est surpassé par la vérité du coloris, la force & la grandeur des images. Je relis avec un nouveau plaisir sa description, pour la trentieme fois, & je croirois manquer au bon goût, que de ne la pas transcrire dans cet ouvrage.

Venti velut agmine facto,
Quâ data porta ruunt, & terras turbine perflant.
Incubuere mari, totumque à sedibus imis
Una Eurusque Notusque ruunt, creberque procellis
Africus, & vastos volvunt ad littora fluctus.
Insequitur, clamorque virum, stridorque rudentum,
Eripiunt subitò nubes, cœlumque, diemque
Teucrorum ex oculis, ponto nox incubat atra:
Intonuere poli, & crebris micat ignibus æther.
Præsentemque viris intentant omnia mortem.
Talia jactanti stridens Aquilone procella
Velum adversa ferit, fluctusque ad sidera tollit:
Franguntur remi, tum prora avertit, & undis
Dat latus, insequitur cumulo præruptus aqua mons.
Hi summo in fluctu pendent: his unda dehiscens
Terram inter fluctus aperit, furit æstus arenis.
Tres Notus abreptas in saxa latentia torquet,
Saxa vocant Itali, mediis quæ fluctibus aras,
Dorsum immane mari summo, tres Eurus ab alto
In brevia & syrteis urget, miserabile visu,
Illiditque vadis, atque aggere cingit arenæ.
Unam, quæ Lycios, fidumque vehebat Orontem,
Ipsius ante oculos ingens à vertice pontus
In puppim ferit, excutitur, pronusque magister
Volvitur in caput; ast illam ter fluctus ibidem
Torquet agens circum, & rapidus vorat æquore vortex.
Apparent rari nantes in gurgite vasto:
Arma virûm, tabulæque & Troïa gaza per undas.
Jam validam Ilionei navem, jam fortis Achatæ
Et qua vectus Abas, & qua grandævus Alethes
Vicit hyems, laxis laterum compagibus omnes
Accipiunt inimicum imbrem, rimisque fatiscunt.

Æneid. l. I. v. 87. &c. & 106. &c.

A l'instant tous les vents en foule sortent impétueusement de leurs cavernes, & se répandant sur la terre & sur la mer, y excitent la plus affreuse *tempête*. Le jour fuit; les nuages épais dérobent le ciel aux Troiens, & les plongent dans les ténebres. Les cris des matelots, le bruit des cordages, la nuit répandue sur les ondes, les fréquens éclairs dont l'air est enflammé, le tonnerre qui gronde au septentrion & au midi, tout offre l'image d'une mort inévitable. La *tempête* augmente, & l'aquilon luttant contre les voiles, déploie ses fureurs; il éleve les vagues jusqu'aux nues, & brise les rames; la proue des navires se renverse, & ils prêtent le flanc aux vagues qui, comme de hautes montagnes, les accablent; les navires semblent tantôt plongés dans le sein de la mer, & tantôt élevés jusqu'aux nues; trois furent jettés par le vent du sud sur des bancs de sable, & contre ces vastes rochers à fleur d'eau, que nous appellons *autels*; trois furent emportés par le vent d'est vers les Syrtes, où ils toucherent les sables & échouerent; celui qui portoit le fidele Oronte, & les Lyciens, reçut un coup de vague qui submergea sa poupe dans les flots; le pilote tombe, le vaisseau tourne, & est bientôt enseveli dans les gouffres de Neptune; à peine un petit nombre de ceux qui le montoient, pût-il se sauver à la nage; on voit flotter au tour d'eux les débris de leur naufrage; déja les navires d'Ilionée, d'Acate, d'Abas, & du vieux Alethès, succombent sous les fureurs de la *tempête*. Tous enfin fracassés & entr'ouverts, font eau de toutes parts, & sont prets d'être engloutis.

Entre les modernes, les Anglois ont excellé. Y a-t-il ailleurs de plus belle description de *tempête* que celles de Milton, du chevalier Blackmore, & de M. Thompson.

Il est difficile de rendre leurs vers en notre langue. Voici une esquisse de la *tempête* du dernier des trois poëtes que j'ai nommés.

Tout est dans l'étonnement, la crainte, & le silence, quand tout-à-coup l'éclair se montre au sud, à l'œil effrayé; le tonnerre qui le suit plus lentement, fait entendre sa voix terrible à-travers les nuages, dans la vaste étendue de l'air; la *tempête* gronde & résonne dans les cieux; mais quand l'orage approche, qu'il roule son terrible fardeau sur les vents, les éclairs forment alors des sillons plus larges, & le bruit redouble. Aussitôt une flamme livide se déploie sur la tête, le nuage s'ouvre & se ferme sans-cesse, se ferme & s'ouvre encore, s'étend, & enveloppe tout dans une mer de feu; le bruit suit de près, augmente, brise ses liens, s'approfondit, devient une confusion; le fracas répété, écrase & déchire le ciel & la terre.

Un déluge de grêle bruyante, & de pluie chaude en grosses gouttes, se précipite avec fracas, & les nuages ouverts versent un fleuve entier; cependant le flambeau de l'invincible éclair n'est pas encore éteint; il fait de nouveaux efforts; le tonnerre tournoyant en balles rouges, déchire fierement, & allume les montagnes avec une rage redoublée; le pin brisé & noirci du coup, demeure un tronc informe & hideux; les troupeaux frappés, restent étendus comme un grouppe inanimé: ici, les douces brebis, avec le regard toujours innocent, semblent ruminer encore, le taureau paroît froncer le fourcil, & le bœuf est à moitié de bout. Le rocher escarpé est frappé du même coup, ainsi que la vénérable tour, & le temple en pyramide, qui tombent, & perdent pour jamais leur ancien orgueil; les bois obscurs tressaillent à l'éclair, & les arbres antiques, environnés de feux, tremblent jusque dans leurs profondes racines; le rugissement furieux retentit au milieu des montagnes de Carnarvon, le sommet hérissé tombe en éclat dans la mer enflammée, détaché des roches de Pennamaur, entassées jusqu'aux cieux; la pointe de Snowden se fondant, quitte subitement ses neiges éternelles; le haut du Chéviot plein de bruyeres, se voit de loin enflammé, & Thulé retentit à travers ses îles les plus reculées.

Enfin les nuages dispersés de la surface des cieux, errent en désordre; le firmament sans bornes s'éleve, & étend sur le monde un azur plus pur; la nature après la *tempête* se pare de nouveau; l'éclat & le calme se répandent en un instant à travers l'air qui s'éclaircit; une écharpe éclatante de joie, ornée d'un rayon jaune, signe du danger passé, environne les champs baignés encore après l'orage. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TEMPIAT, (*Soirie.*) instrument destiné à tenir l'étoffe en largeur; il est garni de pointes qui entrent dans la lisiere de l'étoffe; il est composé de deux parties, dont l'une se meut dans l'autre par le moyen d'une vis, qui sert à alonger ou à raccourcir son étendue.

Digitized by Google

TEMPLE, TEMPE, ſ. f. (*Synonym.*) on nomme indifféremment par ces deux termes, la partie double de la tête, qui eſt à l'extrémité du front, entre les yeux & les oreilles. L'académie françoiſe préfere *temple* à *tempe*, & je ne crois pas qu'elle ait raiſon, car outre que *tempe* ôte l'équivoque, il répond au mot latin *tempora*, qui déſigne le tems ou l'âge de l'homme, à cauſe que le poil de cet endroit blanchit ordinairement le premier. De-là vient qu'Homere appelle *poliocrotaphes* les hommes qui griſonnent; en grec πολιοκρόταφος, de πολιὸς, *chauve*, & κρόταφος, *tempora*, la tempe. (*D. J.*)

TEMPLE, ÉGLISE, (*Synonym.*) ces mots ſignifient un édifice deſtiné à l'exercice public de la religion; mais *temple* eſt du ſtyle pompeux; *égliſe* du ſtyle ordinaire, du moins à l'égard de la religion romaine: car à l'égard du paganiſme, & de la religion proteſtante, on ſe ſert du mot de *temple*, même dans le ſtyle ordinaire, au-lieu de celui d'*égliſe*. Ainſi l'on dit le *temple* de Janus, le *temple* de Charenton, l'*égliſe* de S. Sulpice.

Temple paroît exprimer quelque choſe d'auguſte, & ſignifier proprement un édifice conſacré à la divinité. *Egliſe* paroît marquer quelque choſe de plus commun, & ſignifier particulierement un édifice fait pour l'aſſemblée des fideles.

Rien de profane ne doit entrer dans le *temple* du Seigneur: on ne devroit permettre dans nos *égliſes* que ce qui peut contribuer à l'édification des chrétiens.

L'eſprit & le cœur de l'homme ſont les *temples* chéris du vrai Dieu; c'eſt-là qu'il veut être adoré; en vain on fréquente les *égliſes*, il n'écoute que ceux qui lui parlent dans leur intérieur.

Les *temples* des faux dieux étoient autrefois des aſyles pour les criminels; mais c'eſt, ce me ſemble, deshonorer celui du très-haut, que d'en faire un réfuge de malfaiteurs. Si l'on ne peut apporter à l'*égliſe* un eſprit de recueillement, il faut du moins y être d'un air modeſte, la bienſéance l'exige, ainſi que la piété. *Girard.* (*D. J.*)

TEMPLE, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt dans l'ancienne architecture, un bâtiment deſtiné au culte divin, & où l'on faiſoit les ſacrifices: ce bâtiment étoit compoſé de quatre parties. La premiere étoit formée par des ailes en forme de galerie, ou portiques, nommés *pleromata*. La ſeconde étoit un porche appellé *pronaos*; une partie à-peu-près ſemblable étoit oppoſée à celle-ci; & une troiſieme beaucoup plus grande, étoit au-milieu de ces trois parties.

L'art de l'architecture des *temples* étoit auſſi perfectionné que diverſifié chez les Grecs & les Romains; mais il s'agit ſeulement d'expliquer ici les principaux termes qui prouvent cette diverſité.

Temple amphitroſtyle, ou *double proſtile*. *Temple* qui avoit des colonnes devant & derriere, & qui étoit auſſi tétraſtyle. *Voyez ci-après* TEMPLE TÉTRASTILE.

Temple à antes. C'étoit, ſelon Vitruve, le plus ſimple de tous les *temples*; il n'avoit que des pilaſtres angulaires, appellés *antes* ou *paraſtates*, à ſes encoignures, & deux colonnes d'ordre toſcan aux côtés de ſa porte.

Temple diptere. Temple qui avoit deux rangs de colonnes iſolées en ſon circuit, & qui étoit octoſtyle, c'eſt-à-dire, avec huit colonnes de front; tel étoit le *temple* de Diane à Epheſe. Le mot *diptere* vient du grec δίπτερος, *qui a deux ailes*.

Temple hypétre. Temple dont la partie intérieure étoit à découvert, ainſi que l'indique le mot *hypétre*, dérivé du grec ὑπαιθρος, qui ſignifie *lieu découvert*. Il étoit décaſtyle, ou avec dix colonnes de front, & avoit deux rangs de colonnes en ſon pourtour extérieur, & un rang dans l'intérieur. Tel étoit le *temple* de Jupiter Olympien à Athenes.

Temple monoptere. Temple rond & ſans murailles, qui avoit un dôme porté ſur des colonnes; c'eſt ainſi qu'étoit le *temple* d'Apollon Pythien, à Delphes.

Temple périptere. Temple qui étoit décoré de quatre rangs de colonnes iſolées en ſon pourtour, & qui étoit hexaſtyle, c'eſt-à-dire, avec ſix colonnes de front, comme le *temple* de l'Honneur & de la Vertu à Rome. Le mot *périptere* eſt formé de deux mots grecs, περὶ, *à-l'entour*, & πτέρον, *aile*.

Temple périptere rond. Temple dont un rang de colonnes forme un porche circulaire, qui environne une rotonde, comme les *temples* de Veſta à Rome, & de la Sybille à Tivoli, & une petite chapelle près S. Pierre in montorio, à Rome, bâtie par Bramante, fameux architecte.

Temple proſtyle. Temple qui n'avoit des colonnes qu'à la face antérieure, comme le *temple* d'ordre dorique de Cérès Eléuſis, en Grece. Le mot *proſtyle* eſt dérivé de deux mots πρὸ, *devant*; & στῦλος, *colonne*.

Temple pſeudodiptere, ou *diptere imparfait*. Temple qui avoit huit colonnes de front, avec un ſeul rang de colonnes qui régnoit au pourtour, comme le *temple* de Diane, dans la ville de Magneſie en Grece.

Temple tétraſtyle. Le mot grec τετράστυλος, qui ſignifie quatre colonnes de front, caractériſe ce *temple*. Tel étoit celui de la Fortune virile à Rome. (*D. J.*)

TEMPLE, *de Dieu*, (*Critique ſacrée.*) ναὸς τοῦ Θεοῦ; ce mot, outre le ſens propre d'un édifice conſacré au culte public de Dieu, ſe prend au figuré dans l'Ecriture, 1°. pour le ſéjour des bienheureux, 2°. pour l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. « L'antechriſt dit Saint Paul, » *II. Theſſalon. ij. 4.* ſiégera dans le *temple de Dieu*, » c'eſt-à-dire, uſurpera dans l'Eglite le pouvoir & les » honneurs divins ». 3°. Pour les fideles: Vous êtes le *temple de Dieu*; car l'eſprit de Dieu habite en vous, *I. Corinth. iij. 16.* Un poëte grec a dit de la divinité, « qu'elle trouve autant de plaiſir à habiter » chez les gens de bien que dans l'olympe. (*D. J.*)

TEMPLE *de Salomon*, (*Hiſt. ſacrée*) David raſſembla long-tems des matériaux pour la conſtruction de ce *temple*, que Salomon éleva ſur le mont de Sion, & qu'il acheva dans le cours de deux ans & avec des dépenſes prodigieuſes. Ce n'étoit cependant qu'une maſſe de bâtiment, qui n'avoit que cent cinquante piés de long, & autant de large en prenant tout le corps de l'édifice d'un bout à l'autre, ce qui eſt au-deſſous de pluſieurs de nos égliſes paroiſſiales. On ne conçoit guere qu'un ſi petit édifice ait occupé cent ſoixante mille ouvriers, que les rois d'Egypte & de Tyr fournirent à Salomon, au rapport de Clément qui dit avoir lu cette particularité dans un ouvrage d'Alexandre Polyhiſtor. Il faut donc ſuppoſer que c'étoit au travail exquis des ornemens & des décorations intérieures, que la plûpart de ces ouvriers furent occupés. Le livre des *chroniques, ch. iij.* dit que la ſeule dépenſe des décorations du ſaint des ſaints, qui étoit une place de trente piés en quarré & de trente piés de haut, montoit à ſix cens talens d'or. S'il ne s'eſt point gliſſé d'erreur dans le texte, c'eſt une ſomme de quatre millions trois cens vingt mille livres ſterling pour cette ſeule partie du *temple*, mais cela n'eſt pas vraiſſemblable.

Les édifices extérieurs étoient fort conſidérables; car la cour dans laquelle le *temple* étoit placé, & celle du dehors nommée la *cour des femmes*, étoient environnées de bâtimens & de bâtimens magnifiques. Les portes qui y conduiſoient, répondoient à cette magnificence. Enfin, la cour intérieure qui formoit un quarré de mille ſept cens cinquante piés de chaque côté, & qui embraſſoit tout le reſte, étoit entourée d'une galerie ſoutenue de trois rangs de colonne à

Digitized by Google

trois de ſes côtés, & de quatre rangs au quatrieme. C'étoit-là qu'étoient les logemens des prêtres & des lévites, & les magaſins de toutes les choſes néceſſaires au culte public.

Au milieu de cette derniere enceinte étoit le ſanctuaire, le ſaint, & le veſtibule. Le ſanctuaire formoit un cube parfait, ayant trente piés en tous ſens. Au milieu étoit placée l'arche de l'alliance. A ſes deux extrémités on voyoit deux chérubins de quinze piés de haut, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, à égale diſtance du centre de l'arche & du mur de chaque côté. Ces chérubins, en étendant leurs ailes, occupoient toute la largeur du ſanctuaire : voilà pourquoi l'Ecriture dit ſi ſouvent, que Dieu habitoit entre les chérubins.

Le ſaint contenoit le chandelier d'or, la table des pains de propoſition, & l'autel d'or, ſur laquelle on offroit les parfums. Ce métal étoit ſemé avec profuſion dans tout l'intérieur du *temple;* les tables, les chandeliers, les vaſes nombreux, de toutes eſpeces, étoient d'or. L'auteur du *II.* des *Paralyp. vij. 1.* dit noblement, pour en peindre l'éclat : *majeſtas Domini implevit domum*, la majeſté du Seigneur rempliſſoit ſon palais.

Mais ce beau *temple*, depuis ſa conſtruction, eſſuya bien des malheurs. Il fut pillé ſous Roboam par Sézac roi d'Egypte. Achaz roi de Juda le ferma. Manaſſès le changea juſqu'à ſa converſion, en réceptacle de ſuperſtition & d'idolatrie. Enfin l'an 598 avant Jeſus-Chriſt, & la premiere du regne de Sédécias, Nabuchodonoſor s'étant rendu maître de Jéruſalem par la rebellion de Jehojakim, ruina le *temple de Salomon*, en enleva tous les vaſes, tous les tréſors qui y étoient, & les tranſporta à Babylone.

On ſait la ſuite des événemens qui concernent ce *temple*. Il demeura enſeveli ſous ſes ruines pendant l'eſpace de cinquante-deux ans, juſqu'à la premiere année du regne de Cyrus à Babylone. Ce prince, l'an 536 avant Jeſus-Chriſt, permit aux Juifs de retourner à Jéruſalem, & de rebâtir leur *temple ;* la dédicace s'en fit l'an 515 avant Notre-Seigneur, & la ſeptieme année du regne de Darius fils d'Hyſtaſpe. Ce ſecond *temple*, dont on trouvera l'hiſtoire au *mot* JÉRUSALEM, fut pillé & prophané l'an 171 avant Jéſus-Chriſt par Antiochus qui y fit un butin, qu'on eſtima dix-huit cens talens d'or. Trois ans après, Judas Macchabée le purifia & y rétablit le culte de Dieu. Pompée s'étant rendu maître de la ville l'an 63 avant Jeſus-Chriſt, ſous le conſulat de Caïus Antonius & de Cicéron, il entra dans le *temple*, en vit toutes les richeſſes, & ſe fit un ſcrupule d'y toucher. Neuf ans après, Craſſus moins religieux, les ravit par un pillage ſacrilege qui montoit à plus de deux millions ſterlings. Hérode abattit ce triſte édifice qui depuis cinq cens ans d'exiſtance, avoit beaucoup ſouffert & des ſieges des ennemis, & plus encore des injures du tems. Il éleva à ſa place un nouveau *temple* qui fut réduit en cendre à la priſe de Jéruſalem par Titus. (*D. J.*)

TEMPLES, (*Littérat.*) Eſt-ce la piété ou la ſuperſtition qui éleva tant de *temples* ſuperbes au culte des dieux? Pour moi je penſe que la politique ſe flatta par de magnifiques ouvrages de l'art, d'imprimer plus de reſpect, & d'exciter plus de crainte dans l'eſprit des peuples.

Les arbres furent les premiers autels, & les champs les premiers *temples*. C'étoit ſur des pierres brutes ou des mottes de gaſon, que ſe firent les premieres offrandes à la Divinité. Dans des tems où l'on ne connoiſſoit ni l'Architecture ni la Sculpture, on choiſit pour le culte religieux des bois plantés ſur des hauteurs, & ces bois devinrent ſacrés; on les éclaira de lumieres, parce qu'on y paſſoit une partie de la nuit; on les orna de guirlandes & de bouquets de fleurs; on ſuſpendit dans les chapelles de treillage les dons & les offrandes. L'on y fit des repas publics, accompagnés dans les années fertiles, de chants, de danſes, & de toutes les autres marques de la joie & de la reconnoiſſance.

Les *temples* de pierre & de marbre naquirent avec les progrès de l'Architecture. Il arriva même alors, que pour conſerver l'ancien uſage, on continua de planter des bois autour des *temples*, de les environner de murailles ou de haies, & ces bois paſſoient pour ſacrés.

Bientôt on éleva dans les villes des *temples* ſuperbes en l'honneur des dieux, & la Sculpture tailla leurs ſtatues. Phidias, par l'effort d'un art également brillant & heureux, d'un bloc de marbre, fit le dieu qui lance le tonnere.

Tremblez, humains, faites des vœux;
Voilà le maître de la Terre!

C'eſt en Egypte que la conſtruction des *temples* prit naiſſance. Elle fut portée de-là chez les Aſſyriens, les Phéniciens & les Syriens, paſſa dans la Grece avec les colonies, & de la Grece vint à Rome. Telle a été la marche conſtante de la religion, des ſciences & des beaux arts. Il n'y eut que quelques peuples, tels que les Perſes, les Indiens, les Getes & les Daces qui perſiſterent dans le ſentiment, qu'on ne devoit pas enfermer les dieux dans aucun édifice de la main des hommes, quelque magnifique qu'il pût être : *parietibus nunquam includendos deos, quibus omnia deberent eſſe patentia*, comme s'exprime Ciceron; mais l'idée contraire des nations policées prévalut dans le monde.

Il arriva même, avec le tems, que chaque divinité eut ſes *temples* favoris, dont elle ne dédaignoit point de porter le nom, & c'étoit-là que ſon culte étoit le plus floriſſant. Les villes qui leur étoient dévouées, & qui ſe donnoient le titre ambitieux de villes *ſacrées*, tiroient avantage du grand concours de peuple qui venoit de toutes parts à leurs ſolemnités, prenoient ſous leur protection, ceux que la religion, la curioſité ou le libertinage y attiroient, les défendoient comme des perſonnes inviolables, & combattoient, pour l'immunité de leurs *temples*, avec autant de zele que pour le ſalut de la patrie.

Pour en augmenter la vénération, ils n'épargnoient ni la ſomptuoſité des bâtimens, ni la magnificence des décorations, ni la pompe des cérémonies. Les miracles & les prodiges excitant encore davantage le reſpect & la dévotion populaire, il n'y avoit guere de *temples* renommés dont on ne publiât des choſes ſurprenantes. Dans les uns, les vents ne troubloient jamais les cendres de l'autel; dans les autres il ne pleuvoit jamais, quoiqu'ils fuſſent découverts. La ſimplicité ſuperſtitieuſe des peuples recevoit aveuglément ces prétendues merveilles, & le zele intéreſſé des miniſtres de la religion les ſoutenoit avec chaleur.

L'aſpect de ces *temples* étoit fort impoſant. On trouvoit d'abord une grande place accompagnée de galeries couvertes en forme de portiques, à l'extrémité de laquelle on voyoit le *temple*, dont la figure étoit le plus ſouvent ronde ou quarrée. Il étoit ordinairement compoſé de quatre parties; ſavoir, d'un porche ou veſtibule faiſant la façade; d'une autre ſemblable piece à la partie oppoſée; de deux ailes formées de chaque côté par divers rangs de colonnes; & du corps du *temple* appellé *cella* ou *naos*. Ces trois premieres parties ne ſe trouvoient pas néanmoins dans tous les *temples*. Les *temples* environnés de colonnes de toutes parts, étoient appellés *périptères :* on leur donnoit le nom de *diptères*, quand il y en avoit double rang : tel étoit le ſecond *temple* d'Epheſe.

Digitized by Google

On peut voir dans Hérodote quelle étoit la magnificence du *temple* de Vulcain à Memphis, que tant de rois eurent bien de la peine à achever; c'étoit une grande gloire, ſi dans un long regne un prince avoit pu en conſtruire un portique. On connoit la deſcription du *temple* de Jupiter olympien par Pauſanias. Le *temple* de Delphes étoit auſſi fameux par ſes oracles que par les préſens immenſes dont il étoit rempli. Le *temple* d'Epheſe, qu'un inſenſé brûla pour acquérir l'immortalité, paſſoit pour un chef-d'œuvre de l'art : on le rebâtit encore plus ſuperbement. Les *temples* de Minerve à Athènes & à Saïs ne ſont pas moins célebres. Le *temple* de Jupiter capitolin à Rome, incendié tant de fois, épuiſa la prodigalité de Domitien pour le rebâtir. Le corps du panthéon ſubſiſte toujours dans ſon entier ſous le nom de l'*égliſe de tous les ſaints*, auxquels il eſt conſacré, comme il l'étoit dans le paganiſme, à tous les dieux. Le *temple* de la Paix faiſoit, au rapport de Pline, un des plus beaux ornemens de Rome. Enfin, rien n'étoit plus étonnant dans le paganiſme que le *temple* de Belus, compoſé de ſept étages, dont le plus élevé renfermoit la ſtatue de ce dieu. Il y a beaucoup d'autres *temples* moins célebres, dont nous tracerons l'hiſtoire avec quelque ſoin, parce qu'elle eſt très-intéreſſante. Les Antiquaires ont fait deſſiner le plan de quelques-uns de ces fameux édifices, ſur-tout le P. Montfaucon, qu'on peut conſulter dans ſon *antiq. expliq. tom. II. pag. 54. & ſuiv.*

Le reſpect que l'on avoit pour les *temples* répondoit à leur beauté; ils étoient, comme je l'ai dit, un lieu d'aſyle pour les coupables & pour les débiteurs; on n'oſoit y cracher; & dans les calamités publiques, les femmes venoient ſe proſterner dans le ſanctuaire, pour en balayer le pavé avec leurs cheveux. Rarement les conquérans oſoient en enlever les richeſſes; car la politique & la religion contribuoient également à rendre ces monumens ſacrés & inviolables.

L'intérieur de tous ces *temples* étoit communément décoré de ſtatues de dieux & de ſtatues de grands hommes, de tableaux, de dorures, d'armes priſes ſur les ennemis, de trépiés, de boucliers votifs, & d'autres richeſſes de ce genre. Outre ces ſortes d'ornemens, on paroit les *temples*, dans les jours de ſolemnité, des décorations les plus brillantes, & de toutes ſortes de feſtons de fleurs.

De plus, comme ces *temples* étoient deſtinés au culte des dieux, on avoit égard dans leur ſtructure, à la nature & aux fonctions qui leur étoient attribués. Ainſi, ſuivant Vitruve, les *temples* de Jupiter foudroyant, du Ciel, du Soleil, de la Lune, & du dieu Fidius, devoient être découverts. On obſervoit cette même convenance dans les ordres d'architecture. Les *temples* de Minerve, de Mars & d'Hercule devoient être d'ordre dorique, dont la majeſté convenoit à la vertu robuſte de ces divinités. On employoit pour ceux de Vénus, de Flore, de Proſerpine, & des nymphes des eaux, l'ordre corinthien, l'agrément des feuillages, des fleurs & des volutes dont il eſt égayé, ſympathiſant avec la beauté tendre & délicate de ces déeſſes. L'ordre ionique qui tenoit le milieu entre la ſévérité du dorique & la délicateſſe du corinthien, étoit mis en œuvre dans ceux de Junon, de Diane, & de Bacchus, en qui l'on imaginoit un juſte mélange d'agrément & de majeſté. L'ouvrage ruſtique étoit conſacré aux grottes des dieux champêtres. Enfin, tous les ornemens d'architecture que l'on voyoit dans les *temples*, faiſoient auſſi-tôt connoitre la divinité qui y préſidoit.

Au reſte, ce ne fut pas aux dieux ſeuls que l'on bâtit des *temples*, les Grecs, les Aſiatiques, & les Syriens en conſacrerent à leurs bienfaiteurs ou à leurs maîtres. Les lois romaines laiſſoient même la liberté aux proconſuls de recevoir des honneurs pareils; cet uſage même étoit établi dès le tems de la république, comme Suétone le remarque, & comme il ſeroit aiſé de le prouver par un grand nombre d'exemples. (*D. J.*)

TEMPLES DES EGYPTIENS. (*Antiq. Egypt.*) Voici la forme des *temples* d'Egypte ſuivant Strabon.

A l'entrée du *temple*, dit-il, eſt une cour pavée de la largeur d'un arpent, & de la longueur de trois, de quatre ou même davantage. Ce lieu s'appelle *dromos* en grec, mot qui veut dire la *courſe*.

Le long de cet eſpace, des deux côtés de la largeur, ſont poſés des ſphinx de pierre à vingt coudées, & même plus de diſtance l'un de l'autre, de ſorte qu'il y en a un rang à droite, & un rang à gauche. Après les ſphinx eſt un grand veſtibule; plus avant il y en a un ſecond, puis un troiſieme : mais ni le nombre des veſtibules, ni celui des ſphinx n'eſt fixé; il y en a plus ou moins, à proportion de la longeur & de la largeur des dromes.

Après le veſtibule eſt le *temple* qui a un grand parvis, mais le *temple* même eſt petit : il n'y a aucune figure, ou s'il y en a, ce n'eſt point celle d'un homme, mais de quelque bête. Des deux côtés du parvis s'étendent les aîles, ce ſont des murs auſſi hauts que le *temple*. D'abord leur diſtance eſt un peu plus grande que toute la largeur du *temple*; enſuite elles ſe rapprochent l'une de l'autre juſqu'à cinquante ou ſoixante coudées. Ces murailles ſont pleines de grandes figures ſculptées pareilles aux ouvrages des Toſcans ou des anciens Grecs. Il y a auſſi un bâtiment ſacré ſoutenu ſur un grand nombre de colomnes, comme à Memphis, d'une fabrique dans le goût barbare; car outre que les colomnes ſont grandes & en grand nombre & diſpoſées en pluſieurs rangs, il n'y a ni peinture ni grace; c'eſt plutôt un amas de pierres qui a couté inutilement beaucoup de travail.

Les Egyptiens avoient des *temples* monolythes, ou faits d'un ſeul morceau de marbre fouillé dans des carrieres éloignées, & qu'on avoit amenées par des machines, que nous ne pouvons conſtruire aujourd'hui, tous ſavans que nous croyons être dans la méchanique.

Rien de plus ſuperbe que leurs *temples*, dit Clément d'Alexandrie, (*Pædag. lib. III. cap. 2. p. 216.*) rien de plus grave que leurs ſacrificateurs; mais quand on entre dans le ſanctuaire, & que le prêtre levant le voile, offre aux yeux la divinité, il fait éclater de rire les ſpectateurs à l'aſpect de l'objet de ſon adoration; on voit un chat, un crocodile, un ſerpent étranger qui ſe roule ſur des tapis de pourpre. C'eſt là-deſſus que ſaint Clément compare ces dieux égyptiens dans leurs *temples* aux femmes qui ſe parent de riches habits; l'extérieur de ces femmes, continue-t-il, eſt magnifique, mais l'intérieur en eſt mépriſable.

Ce que Clément d'Alexandrie avance de la magnificence des *temples* de l'Egypte, eſt confirmé par les hiſtoriens prophanes. Hérodote, Lucien & autres, n'en parlent pas autrement : ils témoignent tous que l'Egypte avoit un grand nombre de *temples* plus riches, & plus ſplendides les uns que les autres. Tels étoient ceux d'Iſis & d'Oſiris en général; tels étoient en particulier ceux de Jupiter à Dioſpolis, & à Hermunthis, celui de Vulcain à Memphis, & celui de Minerve à Saïs. Nous parlerons de ces deux derniers à leur rang. (*D. J.*)

TEMPLES DES GRECS. (*Antiq. Greq.*) Les Grecs avoient un ſi grand nombre de *temples*, de chapelles & d'autels, qu'on en trouvoit à chaque pas dans les villes, dans les bourgades & dans les campagnes.

Digitized by Google

Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire les anciens auteurs, ſur-tout Pauſanias qui s'eſt attaché particulierement à les décrire, & qui en parle preſque à chaque page de ſon voyage de la Grece.

Parmi tant de *temples*, Vitruve en admiroit principalement quatre bâtis de marbre, & ſi noblement enrichis, qu'ils faiſoient l'étonnement des plus grands connoiſſeurs, & étoient devenus la regle des bâtimens dans les trois ordres d'architecture, le dorien, l'ionien & le corinthien.

Le premier de ces beaux ouvrages, étoit le *temple* de Diane à Epheſe; le ſecond celui d'Apollon dans la ville de Milet, l'un & l'autre d'ordre ionique; le troiſieme étoit le *temple* d'Eleuſis, d'ordre dorique; le quatrieme étoit le *temple* de Jupiter Olympien à Athènes, d'ordre corinthien. On penſe bien que ces quatre *temples* ne ſeront pas oublies dans notre liſte; il ne s'agit ici que d'obſervations générales ſur tous les *temples* de la Grece.

Ils étoient partagés en pluſieurs parties qu'il eſt bon de diſtinguer pour entendre les deſcriptions qu'en font les hiſtoriens. La premiere étoit le veſtibule, où étoient la piſcine, dans laquelle les prêtres, *aeditui*, puiſoient l'eau luſtrale, pour expier ceux qui vouloient entrer dans les *temples*; enſuite venoit la nef, *naós*; & le lieu ſaint appellé *penetrale*, *ſacrarium*, *adytum*, dans lequel il n'étoit pas permis aux particuliers d'entrer; il y avoit enfin l'arriere *temple*, ὀπισθόδομος; mais tous n'avoient pas cette partie. Les *temples* grecs avoient ſouvent des portiques, & toujours des marches pour y monter; il y en avoit auſſi pluſieurs avec des galeries autour; ces galeries étoient formées d'un rang de colonnes poſées à un certain eſpace du mur couvertes de grandes pierres: ces ſortes de *temples* ſe nommoient *peripteres*, c'eſt-à-dire, ailés; *dipteres*, quand la galerie avoit deux rangs de colonnes; *proſtyles*, lorſque les colonnes formoient le portique ſans galerie; & enfin *hypethres*, quand ils avoient en-dehors deux rangs de colonnes, & autant en-dedans, tout le milieu étant découvert à-peu-près comme nos cloîtres. Les Romains imiterent toutes ces différentes ſtructures. Vitruve remarque encore d'autres particularités qu'on peut voir dans ſon ouvrage: je n'en citerai que deux.

1°. Un *temple* ne pouvoit être conſacré ſans la ſtatue du dieu qui devoit être placée au milieu. Il y avoit au pié de la ſtatue un autel ſur lequel les premieres offrandes qu'on faiſoit, étoient de légumes cuites dans de l'eau, & une eſpece de bouillie qu'on diſtribuoit aux ouvriers qui avoient élevé la ſtatue.

2°. Quoique communément les hommes & les femmes entraſſent dans les *temples*, il y en avoit dont l'entrée étoit défendue aux hommes; tel étoit celui de Diane à Rome, dans la rue nommée *Vicus patricius*, ainſi que Plutarque nous l'apprend; & néanmoins tout le monde pouvoit entrer dans les autres *temples* de cette déeſſe. On croit que la raiſon de cette défenſe venoit de ce qu'une femme qui prioit dans ce *temple*, y reçut le plus ſanglant affront.

Enfin, les politiques conſidérant la magnificence des *temples* de la Grece, le nombre de prêtres & de prêtreſſes de tous ordres qui les deſſervoient, & les frais des ſacrifices; les politiques, dis-je, demandent avec curioſité, par quel moyen on ſuppléoit à de ſi grandes dépenſes. Je réponds d'abord que les *temples* à oracles n'avoient beſoin de rien pour leur ſubſiſtance; ils regorgeoient de préſens, & les autres avoient des revenus particuliers qui leur étoient affectés: voici ceux de ma connoiſſance.

L'un de ces revenus à Athènes étoit le produit des amendes auxquelles on condamnoit les particuliers, amendes dont la dixieme partie appartenoit à Minerve Poliade, & la cinquantieme aux autres dieux, & aux héros dont les tribus portoient le nom. De plus, lorſque les Prytanes ne tenoient pas les aſſemblées conformément aux lois, chacun d'eux étoit puni par une amende de mille dragmes qu'il falloit payer à la déeſſe. Si les proëdres, c'eſt-à-dire, les ſénateurs chargés de faire à ces aſſemblées le rapport des matieres ſur leſquelles on devoit délibérer, ne le faiſoient pas ſuivant les regles, & dans l'ordre preſcrit, ils étoient auſſi condamnés à une amende de quarante dragmes, appliquée comme l'autre au profit de Minerve, ce qui devoit l'enrichir.

Outre cette eſpece de revenu appartenant en commun aux dieux, & qui varioit ſuivant le nombre & la grandeur des fautes, les *temples* en avoient de particuliers; c'eſt le produit des terres conſacrées aux divinités: rien n'étoit plus commun dans la Grece que ces fondations. Je ne parle pas ici des terres que l'on conſacroit aux dieux, & qui étoient condamnées à reſter éternellement incultes, comme le territoire de Cirrha proſcrit par le decret ſolemnel des amphictions, la campagne ſituée entre Mégare & l'Attique conſacrée aux déeſſes d'Eléuſis, & pluſieurs autres: il ne s'agit que de celles que l'on cultivoit, & dont les fruits faiſoient la richeſſe des *temples*.

Tel fut le champ que Xénophon conſacra à Diane d'Epheſe, en exécution d'un vœu qu'il lui avoit fait pour ſon heureux retour dans la retraite des dix mille. Il l'acheta d'une partie de l'argent qui provenoit des dépouilles des Perſes, & de la rançon de leurs priſonniers; ce champ étoit ſitué auprès de Scilunte, petit bourg fondé par les Lacédémoniens ſur la route de Sparte à Olympie; il employa ce qu'il eut de reſte après cet achat, & à faire bâtir un *temple* ſur le modele de celui d'Epheſe: un trait de reſſemblance aſſez ſingulier entre ces deux édifices, c'eſt leur ſituation. Le fleuve qui couloit auprès du *temple* d'Epheſe ſe nommoit *Sellène*, & nourriſſoit beaucoup de poiſſon. Un ruiſſeau du même nom, & qui avoit le même avantage, arroſoit la campagne où Xénophon fit élever le ſien. Ses environs, auſſi variés que fertiles, offroient des terres labourables, des pâturages excellens, où les animaux deſtinés à ſervir de victimes trouvoient une nourriture abondante, des forêts remplies de gibier de toutes eſpèces, & qui ſervoient de retraite à une grande multitude de bêtes fauves.

Le *temple* étoit environné d'un bois ſacré & de jardins plantés d'arbres fruitiers de toute ſaiſon. Devant la porte de cet édifice, on voyoit une colomne que Xénophon fit élever comme le monument de la fondation, & ſur laquelle on liſoit ces mots: *Ἱερὸς ὁ χῶρος τῆς Ἀρτέμιδος*: *terre conſacrée à Diane*. Elle étoit affermée; celui qui percevoit les fruits devoit en payer la dixme à la déeſſe, & dépoſer le reſte pour être employé aux réparations & aux dépenſes ordinaires.

Cette dixme ſervoit aux ſacrifices offerts dans la fête ſolemnelle que Xénophon inſtitua en l'honneur de Diane. Elle ſe célébroit tous les ans, & duroit pluſieurs jours; tous les habitans du bourg & des environs s'y trouvoient, & la divinité nourriſſoit pendant tout le tems ſes adorateurs, en leur fourniſſant du blé, du vin, & toutes les choſes néceſſaires à la vie. Xénophon même, afin de procurer l'abondance, indiquoit auparavant une chaſſe générale, à laquelle il préſidoit avec ſes enfans. J'ai rapporté tous ces détails d'après les *Mém. des Inſcript.* parce que c'eſt peut-être la ſeule fondation dont les particularités nous ayent été conſervées, & qu'elle peut donner une idée de toutes les autres. (*D. J.*)

TEMPLES DES ROMAINS, (*Ant. rom.*) Rome & l'Italie n'avoient peut-être pas moins de *temples* que la Grece. Donnons une idée générale de leur origine,

origine, de leur conſécration & de leur ſtructure; les détails ſont réſervés à chaque *temple* en particulier.

On ſait aſſez que les anciens romains ont eu beaucoup d'attachement pour leur religion; je dirai mieux, beaucoup de ſuperſtition dans leur culte. Il ne leur arrivoit guere d'heureux ou fâcheux ſuccès, qui ne fût ſuivi de la conſtruction de quelque *temple*. Le nom même des *temples* qu'ils conſacrerent aux dieux, tire ſon origine du *temple* augural, c'eſt-à-dire, d'une ſimple enceinte dans laquelle les augures obſervoient le vol des oiſeaux. Tous les lieux tracés par les augures étoient même appellés temples, *templa*, quoiqu'ils ne fuſſent pas deſtinés au culte de la religion; c'eſt ainſi que les augures trouverent le ſecret d'accréditer leur ouvrage.

Les uns attribuent la fondation des premiers *temples* de l'Italie à Janus, par l'invocation duquel on commençoit tous les ſacrifices; les autres en donnent la gloire à Faune, & prétendent que le mot *fanum* en tire ſon origine. Quoi qu'il en ſoit, ces premiers *temples* n'étoient que des bois ſacrés, puiſque les Romains, au rapport de Varron, ont été ſans *temples* pendant l'eſpace de 170 ans. Ainſi le *temple* de Jupiter Feretrien & celui de Jupiter *Stator* n'étoient point apparemment conſacrés, & le *temple* de Janus ne doit être enviſagé que comme un monument de l'union des Romains & des Sabins, dont la ſtatue de ce dieu à deux viſages étoit le ſymbole, & le fut auſſi de la paix & de la guerre.

Les formalités requiſes pour l'établiſſement d'un véritable *temple*, étoient l'autorité des lois, l'obſervation des auſpices, les cérémonies de la conſécration. Un magiſtrat qui avoit fait vœu de bâtir un *temple*, n'engageoit point la république ſans ſon conſentement. Quand la conſtruction du *temple* avoit été réſolue dans le ſénat, il falloit une loi ou un plébiſcite pour l'exécution du projet. Sous les empereurs, leur volonté tenoit lieu de loi.

Enſuite on conſultoit les augures qui s'aſſembloient par ordre des duumvirs, c'eſt-à-dire, des commiſſaires nommés pour la conduite de l'ouvrage. Les augures commençoient par le choix du terrein, en quoi ils avoient égard à la nature & aux fonctions des dieux auxquels le *temple* devoit être conſacré. Suivant les obſervations de Vitruve, les *temples* de Jupiter, de Junon & de Minerve devoient être conſtruits ſur des hauteurs, parce que ces divinités avoient inſpection ſur toutes les affaires de l'empire dont elles prenoient un ſoin particulier. Mercure, Iſis & Sérapis, dieux du commerce, avoient leurs *temples* proche des marchés. Ceux de Mars, de Bellone, de Vulcain & de Vénus étoient hors de la ville; on les regardoit comme des divinités ou turbulentes ou dangereuſes. Il eſt vrai que ces convenances n'ont pas toujours été obſervées.

Le lieu de la conſtruction étant choiſi, les augures prenoient les auſpices, & ſi les auſpices étoient favorables, ils traçoient le plan du *temple*: c'eſt ce qu'on appelloit *effari* ou *fiſtere templum*. On poſoit la premiere pierre avec plus de cérémonie encore. Les veſtales accompagnées de jeunes garçons & de jeunes filles, ayant pere & mere, arroſoient la place de trois ſortes d'eaux; on la purifioit encore par le ſacrifice d'un taureau blanc & d'une geniſſe. Le grand prêtre invoquoit les dieux auxquels le *temple* étoit deſtiné. La pierre ſur laquelle étoient gravés les noms du magiſtrat & du ſouverain pontife, étoit miſe dans la fondation avec des médailles d'or & d'argent, & du métal tel qu'il ſort de la mine, aux acclamations de tout le peuple qui s'empreſſoit d'y prêter la main.

Lorſque le *temple* étoit bâti, on en faiſoit la dédicace. Cette fonction appartenoit dans les premiers tems aux grands magiſtrats; enſuite à cauſe des diſſenſions qui ſurvinrent à cette occaſion, on eut recours à la puiſſance du peuple. Enfin on en laiſſa la diſpoſition au ſénat, avec l'intervention des tribuns du peuple, qui n'y eurent plus de part ſous les empereurs.

Le jour de la dédicace d'un *temple* étoit une fête ſolemnelle, accompagnée de réjouiſſances extraordinaires. On immoloit des victimes ſur tous les autels; on chantoit des hymnes au ſon de la flute. Le *temple* étoit orné de fleurs & de bandelettes. Le magiſtrat qui faiſoit la cérémonie, mettoit la main ſur le jambage de la porte, appellant à haute voix le ſouverain pontife, pour lui aider à s'acquitter de cette fonction, en prononçant devant lui la formule de la dédicace qu'il répétoit mot-à-mot. Ils étoient ſi ſcrupuleux ſur la prononciation de ces paroles, qu'ils s'imaginoient qu'un ſeul mot ou une ſyllabe oubliée ou mal articulée gâtoit tout le myſtere. C'eſt pourquoi le grand pontife Metellus qui étoit begue, s'exerça pluſieurs mois pour pouvoir bien prononcer le mot d'*opifera*. Le deuil étoit incompatible avec la ſolemnité; on le quittoit pour y aſſiſter en habit blanc. Sur ce prétexte, les ennemis d'Horatius Pulvillus qui faiſoit la dédicace du *temple* du capitole, vinrent troubler la cérémonie, en lui annonçant la fauſſe nouvelle de la mort de ſon fils, mais il la reçut ſans s'émouvoir, & continua ce qu'il avoit commencé.

Tacite, *liv. II.* parlant du rétabliſſement du capitole, nous a conſervé la formule & les autres cérémonies de la conſécration du lieu deſtiné à bâtir un *temple*. Veſpaſien, dit-il, ayant chargé L. Veſtinus du ſoin de rétablir le capitole, ce chevalier romain conſulta les auſpices, & il apprit d'eux qu'il falloit commencer par tranſporter dans des marais les reſtes du vieux *temple*, & en bâtir un nouveau ſur les mêmes fondemens l'onzieme jour avant les kalendes de Juillet, le ciel étant ſerain. Tout l'eſpace deſtiné pour l'édifice fut ceint de rubans & de couronnes. Ceux des ſoldats dont le nom étoit de bon augure, entrerent dans cette enceinte avec des rameaux à la main; puis vinrent les veſtales accompagnées de jeunes garçons & de jeunes filles dont les peres & meres vivoient encore, qui laverent tout ce lieu avec de l'eau de fontaine, de lac & de fleuve. Alors Helvidius Priſcus, préteur, précédé de Plaute Elien, pontife, acheva d'expier l'enceinte par le ſacrifice d'une vache & de quelques taureaux qu'il offrit à Jupiter, à Junon, à Minerve & aux dieux patrons de l'empire, & les pria de faire enſorte que le bâtiment que la piété des hommes avoit commencé pour leur demeure, fût heureuſement achevé. Les autres magiſtrats qui aſſiſtoient à cette cérémonie, les prêtres, le ſénat, les chevaliers & le peuple pleins d'ardeur & de joie, ſe mirent à remuer une pierre d'une groſſeur énorme, pour la traîner au lieu où elle devoit être miſe en œuvre. Enfin on jetta dans les fondemens pluſieurs petites monnoies d'or & d'autres pieces de métal, comme nous venons de le dire. Les noms des magiſtrats étoient gravés au frontiſpice des *temples* qu'ils avoient dédiés. Ceux qui les faiſoient rebâtir, en y mettant de nouvelles inſcriptions, n'en ôtoient pas celles des premiers fondateurs.

Quoique la partie du *temple* appellée *cella* fût deſtinée au culte de la religion, on ne laiſſoit pas d'y traiter d'affaires profanes après les ſacrifices, en tirant des voiles qui couvroient les ſtatues & les autels. Elle ne pouvoit être dédiée à pluſieurs divinités, à moins qu'elles ne fuſſent inſéparables, comme Caſtor & Pollux; mais pluſieurs dieux pouvoient avoir chacun la ſienne ſous un même toit; & alors ce *temple* s'appelloit *delubrum*, quoique ce terme ſoit un terme générique.

La ſtatue du dieu y étoit placée quelquefois dans une niche ou tabernacle appellé *ædicula*. Elle regar-

doit le couchant, afin que ceux qui venoient l'adorer, euſſent le viſage tourné vers l'orient. Autour étoit le ſanctuaire.

Il y avoit ordinairement trois principaux autels dans le *temple*. Le plus conſidérable étoit placé au pié de la ſtatue. Il étoit fort élevé, & par cette raiſon on l'appelloit *altare*. On brûloit deſſus l'encens & les parfums, & l'on y faiſoit des libations. Le ſecond étoit devant la porte du *temple*, & ſervoit aux ſacrifices. Le troiſieme étoit un autel portatif nommé *anclabris*, ſur lequel on poſoit les offrandes & les vaſes ſacrés. Les autels des dieux céleſtes étoient plus hauts que les autres; ceux des dieux terreſtres étoient plus bas, & ceux des dieux infernaux fort enfoncés.

Il y avoit toujours grand nombre de tables, de toutes ſortes d'uſtenſiles & de vaſes ſacrés dans les *temples*. On ſuſpendoit les offrandes & les préſens à la voûte nommée *tholus*. On attachoit aux piliers les dépouilles des ennemis, les tableaux votifs, les armes des gladiateurs hors du ſervice.

Tout ce qui ſervoit aux *temples*, comme les lits ſacrés appellés *pulvinaria*, & les préſens qu'on y avoit offerts, étoient gardés dans une maniere de tréſor appellé *donarium*. Les particuliers y mettoient auſſi leurs effets en dépôt.

Les ſtatues des hommes illuſtres, leurs images en bas-relief enchâſſées dans des bordures appellées *clypei votivi*, & les tableaux repréſentans leurs belles actions & leurs victoires, faiſoient l'ornement des *temples*. L'or, le bronze, le marbre & le porphyre y étoient employés avec tant de profuſion, que l'on peut dire que la ſomptuoſité de ces édifices étoit digne de la grandeur & de la magnificence de l'ancienne Rome. La plûpart étoient ouverts à tout le monde, & ſouvent même avant le jour pour les plus matineux, qui y trouvoient des flambeaux allumés.

Enfin il faut remarquer qu'il y avoit à Rome des *temples* particuliers nommés *curies*, qui répondoient à nos paroiſſes, & des *temples* communs à tous les Romains, où chacun pouvoit à ſa dévotion aller faire des vœux & des ſacrifices, mais ſans être pour cela diſpenſé d'aſſiſter à ceux de ſa curie, & ſurtout aux repas ſolemnels que Romulus y avoit inſtitués pour entretenir la paix & l'union.

Ces *temples* communs étoient deſſervis par différens colleges de prêtres; au lieu que chaque curie l'étoit par un ſeul qui avoit inſpection ſur tous ceux de ſon quartier. Ce prêtre ne relevoit que du grand curion, qui faiſoit alors toutes les fonctions du ſouverain pontife. (*D. J.*)

TEMPLE *des aſſemblées du ſénat*, (*Antiq. rom.*) ſelon les regles de la religion, le ſénat ne pouvoit s'aſſembler dans aucun lieu profane ou privé; il falloit toujours que ce fût dans un lieu ſéparé, & ſolemnellement conſacré à cet uſage par les titres & les cérémonies des augures. Au rapport des anciens auteurs, on en voyoit pluſieurs de cette eſpece dans les différentes parties de la ville. Le ſénat s'y aſſembloit ordinairement ſelon la deſtination des conſuls & la commodité particuliere de ces magiſtrats, ou celle des ſénateurs, ou ſelon la nature de l'affaire qu'on y devoit propoſer ou terminer. Ces maiſons ou ces lieux d'aſſemblée du ſénat furent appellés *curies*; telle étoit la curie calabre bâtie, ſuivant l'opinion commune, par Romulus, la curie hoſtilienne bâtie par Tullius Hoſtilius, & la curie pompeienne, par Pompée.

Mais les aſſemblées du ſénat furent le plus ſouvent tenues dans certains *temples* dédiés à des divinités particulieres, tels que celui d'Apollon Palatin, de Bellone, de Caſtor & Pollux, de la Concorde, de la Foi, de Jupiter Capitolin, de Mars, de Tellus, de Vulcain, de la Vertu, *&c. Voyez-en les articles.*

Tous les *temples* que nous venons de nommer, ont été célébrés par les anciens auteurs, parce que le ſénat y fut ſouvent convoqué. Dans chacun de ces *temples* on voyoit un autel, & une ſtatue élevée pour le culte particulier de la divinité dont il portoit le nom. On les appelloit *curies*, à raiſon de l'uſage qu'on en faiſoit; ce nom leur étoit commun avec les curies propres ou les maiſons du ſénat, qui à cauſe de leur dédicace ſolemnelle, furent ſouvent appellées *temples*; car le mot *temple* dans le premier ſens qu'on y avoit attaché, ne ſignifioit rien de plus qu'un *lieu ſéparé & conſacré par les augures*, ſoit qu'il fût ouvert ou fermé, ou qu'il ſe trouvât dans la ville ou dans la campagne. En conſéquence de cette idée, nous voyons que le ſénat s'aſſembloit dans certaines occaſions en un lieu découvert, principalement dans les tems où les eſprits étoient ébranlés par des récits de prodiges; mais on étoit bien guéri de cette vaine ſuperſtition dans les ſiecles polis de la république; les Romains, du tems de Séneque, ne donnoient plus dans ces erreurs populaires.

La politique en rendant les *temples* propres à l'uſage du ſénat, étoit de graver auſſi fortement qu'il ſe pût, dans l'eſprit des ſénateurs, l'obligation de ſe conduire ſelon les lois de la juſtice & de la religion, ce qu'on pouvoit en quelque maniere ſe promettre de la ſainteté du lieu & de la préſence, pour ainſi dire, des dieux. Ce fut l'objet de l'un des cenſeurs, lorſqu'il enleva la ſtatue de la déeſſe Concorde d'un quartier de la ville où elle ſe trouvoit placée, & qu'il la fit porter dans la curie qu'il conſacra à cette divinité; il préſumoit ainſi, dit Cicéron, qu'il banniroit toute diſſenſion de ce *temple* deſtiné au conſeil public, & qu'il avoit conſacré au culte de la Concorde.

Lorſque pour aſſembler le ſénat, on choiſiſſoit les *temples* des autres divinités, tels que celui de Bellone, de la Foi, de la Vertu, de l'Honneur, c'étoit toujours dans l'objet d'avertir les ſénateurs par la ſainteté du lieu, du reſpect & de la vénération dûe à ces vertus particulieres, que leurs ancêtres avoient déifiées, à raiſon de leur excellence. Ce fut pour accréditer de plus en plus cette maxime religieuſe, qu'Auguſte ordonna que chaque ſénateur, avant que de prendre place, adreſſât la priere à la divinité du *temple* où le ſénat étoit aſſemblé, & qu'il lui offrît de l'encens & du vin.

Le ſénat en deux occaſions particulieres s'aſſembloit hors les portes de Rome, ou dans le *temple* de Bellone, ou dans celui d'Apollon; premierement, lorſqu'il étoit queſtion de recevoir les ambaſſadeurs, particulierement ceux qui venoient de la part des ennemis, & auxquels on n'accordoit pas la liberté d'entrer dans la ville; en ſecond lieu, pour donner audience aux généraux romains, & régler avec eux quelque affaire importante; car il ne leur étoit pas permis de venir au-dedans des murs, tant que leur commiſſion duroit, ou qu'ils avoient le commandement actuel d'une armée. (*D. J.*)

TEMPLE D'ADONIS, (*Antiq. égypt. & greq.*) ce prince de Byblos dut ſon apothéoſe & l'étendue de ſon culte aux ſoins d'une épouſe paſſionnée. On lui bâtit des *temples* en Syrie, en Paleſtine, en Perſe, en Grece & dans les îles de la Méditerranée; Amathonte, entr'autres, bâtit un *temple* célebre à ce nouveau dieu. Je ne dirois rien ici des honneurs que lui rendoit la ville de Dion en Macédoine, ni du *temple* qu'on lui avoit élevé dans cette ville, ſans une particularité qui mérite quelque attention. Hercule paſſant auprès de ce *temple*, fut invité d'y entrer, pour aſſiſter à la fête d'Adonis; mais ce héros ſe mocqua des habitans, & leur dit ces mots qui devinrent dans la ſuite un proverbe, *ὐδὲν ὑγιὲς*, *nihil ſacrum*. Ce propos dans la bouche d'un de nos philoſophes modernes paſſeroit pour une belle impiété, mais Hercule étoit bien éloigné d'en dire; il voulut au contraire

Digitized by Google

faire entendre par ce diſcours qu'Adonis n'avoit pas mérité d'être mis au nombre des dieux, & aſſurément il avoit raiſon. Si l'on doit honorer la mémoire de quelqu'un, c'eſt ſans contredit de celui qui par ſes travaux, ſes bienfaits, ſes lumieres, ou qui par des découvertes utiles, a rendu d'importans ſervices aux hommes; mais il étoit honteux de déifier un jeune efféminé connu ſeulement par l'amour d'une déeſſe inſenſée, dont les galantes avantures devoient plutôt être enſevelies dans l'oubli, qu'immortaliſées par des fêtes qui en rappelloient à jamais le ſouvenir. (*D. J.*)

TEMPLE D'ALEXANDRIE, (*Antiq. égypt.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit par excellence du tems des Ptolemées, les Sérapéon. *Voyez* SÉRAPÉON, & TEMPLE *de Sérapis.* (*D. J.*)

TEMPLE D'ANAÏTIS, (*Antiq. cappadoc.*) il eſt vraiſſemblable que cette déeſſe des Cappadociens eſt Diane, ou la lune; Plutarque ne laiſſe aucun lieu d'en douter, puiſqu'il dit dans la vie d'Artaxerxès Mnémon, que ce prince établit à Aſpaſie ſa concubine, prêtreſſe de la Diane que les habitans d'Echatane appellent *Anaitis*. De plus, Pauſanias nous apprend que les Lydiens avoient un *temple* de Diane ſous le nom d'*Anaïtis*.

Mais l'anecdote la plus curieuſe ſur cette déeſſe, ſoit qu'elle fût Diane, la lune ou Venus, nous la devons cette anecdote à Pline, *liv. XXXII. ch. xxiij.* « Dans une expédition, dit-il, que fit Antoine contre l'Arménie, le *temple* d'Anaïtis fut ſaccagé, & » ſa ſtatue qui étoit d'or miſe en pieces par les ſoldats, » ce qui en enrichit pluſieurs. Un d'eux qui s'étoit » établi à Boulogne en Italie, eut l'honneur de recevoir un jour Auguſte dans ſa maiſon, & de lui » donner à ſouper. Eſt-il vrai, lui dit ce prince, pendant le repas, que celui qui porta les premiers » coups à la déeſſe, perdit auſſi tôt la vûe, fut perclus de tous ſes membres, & expira ſur le champ? » Si cela étoit, répondit le ſoldat, je n'aurois pas le » bonheur de voir aujourd'hui Auguſte chez moi, » étant moi-même celui qui lui donnai le premier » coup, dont bien m'en a pris; car ſi je poſſede » quelque choſe, j'en ai obligation à la bonne déeſſe, » & c'eſt d'une de ſes jambes, ſeigneur, que vous » ſoupez aujourd'hui ». (*D. J.*)

TEMPLE D'APOLLON, (*Antiq. greq. & rom.*) le fils de Jupiter & de Latone eut des *temples* ſans nombre dans toute la Grece, ſur-tout à Delphes, à Claros, à Ténédos & à Milet. Ce dernier *temple* étoit un des quatre qui faiſoit l'admiration de Vitruve. On l'avoit bâti d'ordre ionique, ainſi que celui de Claros; mais l'un & l'autre n'étoient pas encore achevés du tems de Pauſanias.

Apollon eut auſſi des *temples* dans toute l'Italie, & principalement à Rome. Entre ceux qui embelliſſoient cette capitale, le premier & le plus renommé eſt ſans doute celui qu'Auguſte lui conſacra ſur le mont Palatin, après la victoire d'Actium.

Ce *temple* fut conſtruit de marbre blanc & de forme ronde. Il étoit par ſes ornemens l'un des plus magnifiques de Rome. Le char du ſoleil en or maſſif, décoroit le frontiſpice, les portes étoient d'ivoire; en entrant dans le *temple*, on voyoit une belle ſtatue d'Apollon, ouvrage du célebre Scopas; un chandelier à pluſieurs branches, ſuſpendu à la voute, éclairoit l'intérieur de l'édifice; ces ouvrages des plus célébres artiſtes avoient été enlevés des *temples* de la Grece. Le ſanctuaire du dieu étoit orné de pluſieurs trépiés d'or.

Auguſte dépoſa dans la baſe de la ſtatue d'Apollon les livres des Sibylles enfermés dans des caſſettes dorées. Le jeune Marcellus ſon neveu, conſacra dans ce *temple*, une précieuſe collection de pierres gravées. L'édifice étant achevé, l'empereur en fit la dédicace l'an 726 de Rome, trois ans après la bataille d'Actium. Horace compoſa dans cette occaſion l'ode qui commence par ces mots:

Quid dedicatum poſcit Apollinem
Vates!

Le *temple* d'Apollon Palatin étoit précédé d'une cour de figure ovale, environnée d'une ſuperbe colonnade de marbre d'Afrique; les ſtatues des Danaïdes rempliſſoient les autres colonnes. On avoit placé au milieu de cette cour les ſtatues équeſtres des fils d'Egyptus; l'autel du dieu étoit accompagné des ſtatues des filles de Prœtus, ouvrage de l'artiſte Myron, *armenta Myronis*, dit joliment Properce.

Auguſte fit bâtir près du *temple* une galerie qui contenoit deux magnifiques bibliotheques; l'une pour les ouvrages de poéſie & de juriſprudence écrits en latin; l'autre étoit deſtinée aux ouvrages des auteurs grecs. Ces édifices devoient être fort élevés, car il y avoit dans la bibliotheque grecque une ſtatue d'Apollon, haute d'environ quarante-cinq piés; Lucullus l'avoit enlevée de la ville d'Apollonie du Pont, & cette ville l'avoit payée cinq cent talens, environ deux millions cinq cent mille livres de notre monnoie. Les ſavans de Rome s'aſſembloient ordinairement dans ces bibliotheques; on décidoit dans ces aſſemblées des nouveaux ouvrages de poéſie.

Le ſénat fut ſouvent convoqué par Auguſte dans le *temple* d'Apollon; il ordonna même que la diſtribution des parfums pour purifier le peuple, & le diſpoſer à la ſolemnité des jeux ſéculaires, ſe feroit devant ce *temple*, comme devant le *temple* du capitole; & cet uſage étoit encore obſervé ſous le regne de Domitien.

La derniere aſſemblée de la fête ſéculaire, fut auſſi convoquée dans ce *temple*; les chœurs des enfans y chanterent des hymnes ſacrés en l'honneur d'Apollon, adoré ſous le nom & l'emblême du ſoleil, dont le char décoroit comme nous l'avons dit le frontiſpice de l'édifice; après ces chants, ils firent des vœux pour la proſpérité de l'état.

Alme ſol, curru nitido diem qui
Promis & celas, aliuſque & idem
Naſceris; poſſis nihil urbe Româ
Viſere majus.
. . . . . .
Si Palatinas videt æquus arces,
Rem que Romanam, latiumque felix;
Alterum in luſtrum, meliusque ſemper
Proroget ævum.

Le ſoleil, au bout d'un certain nombre de révolutions dans le zodiaque, devoit ramener la même ſolemnité & les mêmes vœux pour la puiſſance éternelle de l'empire romain.

Sur l'une des portes du *temple* d'Apollon Palatin, on voyoit les Gaulois qui tomboient du capitole, & ſur l'autre les quatorze enfans de Niobé, fille de Tantale, qui périrent miſérablement pour l'orgueil de leur mere, qui avoit irrité la colere de Latone & d'Apollon.

Au reſte Properce, *liv. II. éleg. xxxj.* a fait la deſcription de ce *temple*, on peut la lire; j'ajouterai ſeulement que c'étoit aux branches du magnifique candelabre de ce *temple*, & qui en éclairoit tout l'intérieur, que les poëtes attachoient leurs ouvrages, après que le public les avoit couronnés.

Lorſque l'académie françoiſe fut placée au louvre, elle fit frapper une médaille qui n'eſt pas trop modeſte. L'on voit ſur cette médaille Apollon tenant ſa lyre, appuyé ſur le trépié d'où ſortent ſes oracles; la légende eſt, *Apollon au palais d'Auguſte.* (*D. J.*)

TEMPLES DE BACCHUS, (*Antiq.*) on reconnoiſſoit ce dieu dans toutes ſes ſtatues, à ſa couronne de pampre, à ſon air de jeuneſſe, à ſes longs cheveux,

à la beauté de ſon viſage, à l'embonpoint de ſon corps, qu'Orphée & Théocrite ont tant célébrée, & qui a fait dire à Ovide.

. . . Tibi enim inconſumpta juventa eſt.
Tu puer eternus, tu formoſiſſimus alto
Conſpiceris cælo.

C'étoit l'aſſeſſeur de Cérès. Virgile leur fait en commun une invocation au commencement de ſes géorgiques, parce que leurs fêtes ſe célébroient en même tems, & que leurs *temples* étoient communs. Bacchus en eut dans toute la Grece, qui de plus inſtitua en ſon honneur ces fêtes tumultueuſes ſi connues ſous le nom d'orgyes. Téos lui rendoit un culte particulier; il avoit un *temple* à Eleuſis & dans d'autres villes, ſous le nom d'Iacchus. Dans ſon *temple* à Phigalie, le bas de ſa ſtatue étoit toute couverte de feuilles de lierre & de laurier; le reſte étoit enluminé de vermillon.

Enfin ce dieu étoit extrêmement honoré dans les gaules, ainſi que le prouvent pluſieurs monumens trouvés en différens endroits; mais il l'étoit ſur-tout dans une petite île ſituée à l'embouchure de la Loire, où il avoit une eſpece de chapelle, deſſervie par des femmes qui célébroient ſes orgyes. Strabon qui parle de cette île, *liv. IV.* & du culte qu'on y rendoit à Bacchus, ajoute que les femmes dont je viens de parler, enlevoient tous les ans, avant que le ſoleil fût couché, & remettoient dans le même lieu, le toît de cette chapelle. (*D. J.*)

Temple de Bellone, (*Antiq. rom.*) ce *temple* étoit ſelon Donat hors la ville, près de la porte Carmentale, & du Cirque de Flaminius, au lieu où l'on voit le palais Savelli & l'égliſe ſaint Ange *in Peſcheria*. Dans le veſtibule de ce *temple*, étoit placée la colonne bellique, contre laquelle les conſuls, toutes les fois qu'on avoit réſolu la guerre, tiroient une fleche, ou frappoient d'une javeline, vers la partie où répondoit le peuple qu'on alloit attaquer. Ce *temple* fut bâti par le cenſeur Appius Claudius, vers l'an de Rome 457, & ſervit quelquefois aux aſſemblées du ſénat. (*D. J.*)

Temple de Bélus, (*Antiq. babyloniennes.*) ſi ce *temple* étoit le plus ancien de tous ceux du paganiſme, comme on a lieu de le penſer, il étoit auſſi le plus ſingulier par ſa ſtructure. Beroſe, au rapport de Joſephe, en attribue la conſtruction à Bélus, qui y fut lui-même adoré après ſa mort; mais il eſt certain que ſi le Bélus de cet hiſtorien eſt le même que Nemrod, comme pluſieurs ſavans le croient, ſon deſſein ne fut pas de bâtir un *temple*, mais d'élever une tour qui pût le mettre à couvert, lui & ſa ſuite, des inondations ou autres déſaſtres.

Cette fameuſe tour qu'on appelle vulgairement la *tour de Babel*, formoit dans ſa baſe un quarré, dont chaque côté contenoit un ſtade de longueur, ce qui lui donnoit un demi-mille de circuit. Tout l'ouvrage étoit compoſé de huit tours, bâties l'une ſur l'autre, & qui alloient toujours en diminuant. Quelques auteurs, comme le remarque M. Prideaux, trompés par la verſion latine d'Hérodote, prétendent que chacune de ces tours ait été haute d'un ſtade, ce qui monteroit à un mille de hauteur pour le tout; mais le texte grec ne porte rien de ſemblable, & il n'y eſt fait aucune mention de la hauteur de cet édifice. Strabon qui a décrit ce *temple*, ne lui donne qu'un ſtade de haut, & un de chaque côté.

Le ſavant éditeur de l'impreſſion de l'ouvrage de M. Prideaux, faite à Trévoux, dit qu'en ſuivant la meſure des ſtades qui étoient en uſage du tems d'Hérodote, le ſeul des anciens qui parle pour avoir vû cet édifice, il ne devoit avoir que 69 toiſes de hauteur ou environ, c'eſt-à-dire un peu plus d'une fois la hauteur des tours de l'Egliſe de Paris; ce qui n'eſt pas ſi exceſſif, vû la magnificence de quelques bâtimens de l'Europe.

Le même éditeur remarque encore, que comme cet ouvrage n'étoit fait que de briques, que des hommes portoient ſur leur dos, comme nous l'apprenons des anciens, ſa conſtruction n'a rien qui doive ſurprendre; & quoiqu'il fût plus haut de 119 piés que la grande pyramide, comme elle étoit bâtie, ou du-moins couverte de pierres d'une longueur exceſſive, qu'il falloit guinder à une ſi prodigieuſe hauteur, elle doit avoir été infiniment plus difficile à conſtruire.

Quoi qu'il en ſoit, nous apprenons d'Hérodote, qu'on montoit au haut de ce bâtiment par un degré qui alloit en tournant, & qui étoit en-dehors. Ces huit tours compoſoient comme autant d'étages, dont chacun avoit 75 piés de haut, & on y avoit pratiqué pluſieurs grandes chambres ſoutenues par des piliers, & de plus petites, où ſe repoſoient ceux qui y montoient. La plus élevée étoit la plus ornée, & celle en même tems pour laquelle on avoit le plus de vénération. C'eſt dans cette chambre qu'étoient, ſelon Hérodote, un lit ſuperbe, & une table d'or maſſif, ſans aucune ſtatue.

Juſqu'au tems de Nabuchodonoſor, ce *temple* ne contenoit que la tour & les chambres dont on vient de parler, & qui étoient autant de chapelles particulieres; mais ce monarque, au rapport de Beroſe, lui donna beaucoup plus d'étendue, par les édifices qu'il fit bâtir tout-au-tour, avec un mur qui les enfermoit, & des portes d'airain, à la conſtruction deſquelles le même métal & les autres uſtenſiles du *temple* de Jéruſalem avoient été employés. Ce *temple* ſubſiſtoit encore du tems de Xerxès, qui au retour de ſa malheureuſe expédition dans la Grece, le fit démolir, après en avoir pillé les immenſes richeſſes, parmi leſquelles étoient des ſtatues d'or maſſif, dont il y en avoit une, au rapport de Diodore de Sicile, qui étoit de 40 piés de haut, & qui pouvoit bien être celle que Nabuchodonoſor avoit conſacrée dans la plaine de Dura. L'Ecriture, à la vérité, donne à ce coloſſe 90 piés de haut; mais on doit l'entendre de la ſtatue & de ſon pié-deſtal pris enſemble.

Il y avoit dans le même *temple* pluſieurs idoles d'or maſſif, & un grand nombre de vaſes ſacrés du même métal, dont le poids, ſelon le même Diodore, alloit à 5030 talens; ce qui joint à la ſtatue, montoit à des ſommes immenſes. C'étoit au reſte, du *temple* agrandi par Nabuchodonoſor, qu'Hérodote, qui l'avoit vû, fait la deſcription dans ſon premier livre; & ſon autorité doit l'emporter ſur celle de Diodore de Sicile, qui n'en parloit que ſur quelques relations. Hérodote dit, à la vérité, que dans une chapelle baſſe de ce *temple*, étoit une grande ſtatue d'or de Jupiter, c'eſt-à-dire de Bélus; mais il n'en donne ni le poids, ni la meſure, ſe contentant de dire que la ſtatue, avec une table d'or, un trône & un marche-pié, étoient tous enſemble eſtimés par les Babyloniens, huit cens talens (175 mille liv. ſterlings).

Le même auteur ajoute que hors de cette chapelle, étoit auſſi un autel d'or, & un autre plus grand ſur lequel on immoloit des animaux d'un âge parfait, parce qu'il n'étoit pas permis d'en offrir de pareils ſur l'autel d'or, mais ſeulement de ceux qui tetoient encore; & qu'on brûloit ſur le grand autel chaque année le poids de cent mille talens d'encens. Enfin, il fait mention d'une autre ſtatue d'or maſſif, qu'il n'avoit pas vûe, & qu'on lui dit être haute de douze coudées, c'eſt-à-dire de 18 piés. C'eſt ſans doute de la même, que parle Diodore, quoiqu'il lui donne 40 piés de hauteur, en quoi il eſt plus croyable, ſi c'étoit celle de Nabuchodonoſor, comme il y a toute ſorte d'apparence.

Quoi qu'il en ſoit, j'ai dit d'après Hérodote, que dans la plus haute tour, il y avoit un lit magnifique;

Digitized by Google

& cet auteur ajoute, qu'il n'étoit permis à perſonne d'y coucher, excepté à une femme de la ville que le prêtre de Bélus choiſiſſoit chaque jour, lui faiſant accroire qu'elle y étoit honorée de la préſence du Dieu. (*D. J.*)

TEMPLE de *bonus eventus*, (*Antiq. rom.*) ce dieu du bon ſuccès avoit à Rome un *temple* fort fréquenté, dans lequel on voyoit une de ſes ſtatues faite de la main de Praxitele. Cette ſtatue ingénieuſe avoit un bandeau ſur le front, tenoit une patere de la main droite; & de la gauche, un épi & un pavot. (*D. J.*)

TEMPLE DE CARDIA, (*Antiq. rom.*) cette déeſſe allégorique eut un *temple* ſur le mont Cælius, que Brutus lui bâtit, après avoir chaſſé Tarquin le ſuperbe, de Rome. (*D. J.*)

TEMPLES DE CASTOR ET DE POLLUX, (*Antiq. grecq. & rom.*) Pauſanias, dans ſon voyage de Corinthe, *l. II. c. xxij.* décrit le *temple* de Caſtor & de Pollux, où l'on voyoit de ſon tems les ſtatues, non-ſeulement de ces dieux, & de leurs femmes, Hilaire & Phébé, mais de leurs enfans; ces ſtatues, ainſi que leurs chevaux, paroiſſent avoir été les plus anciennes ſtatues équeſtres qu'il y eût en Grece, car elles étoient d'ébéne, de la main de Dipoenus & de Scyllis.

Le principal *temple* des Dioſcures à Rome, & dans lequel le ſénat s'aſſembloit quelquefois, étoit dans le cirque de Flaminius. Les Romains dans leurs ſermens, juroient d'ordinaire par ces deux divinités, qu'ils regardoient comme de ſûrs garans de la vérité de leurs démarches. On trouve dans les anciens poëtes comiques des veſtiges de ces ſermens. *Pol. Per. Ecaſtor. Mehercle, Medius Fidius.*

Dans un quartier de Naples, entre la vicairerie & le château; on voit encore le portique d'un fameux *temple*, bâti en l'honneur de Caſtor & Pollux, par Tibere Jule, achevé & conſacré par Pélagon, affranchi d'Auguſte, ainſi qu'il paroît par l'inſcription grecque qui s'y lit aujourd'hui, & que je rapporte en latin.

Tiberius Julius, Tarſus, Jovis filiis & urbi,
Templum, *& quæ in* templo,
Pelagon Auguſti libertus,
Et procurator perficiens,
Ex propriis conſervavit.

Le portique eſt corinthien: les entre-colonnes ont plus d'un diametre & demi. Les baſes ſont attiques, & les chapiteaux à feuilles d'olive, travaillés par excellence.

L'invention des caulicoles ſous la roſe, eſt belle & particuliere, en ce qu'ils s'entrelacent, & ſemblent ſortir des feuilles montantes ſur d'autres caulicoles, qui portent les cornes du tailloir du chapiteau. Cet exemple, & quelques autres encore prouvent qu'un architecte peut quelquefois s'écarter des régles ordinaires, pourvû qu'il le faſſe avec jugement, & toujours conformément à la nature des choſes qu'il imite. Le frontiſpice eſt enrichi de la repréſentation d'un ſacrifice en bas-relief. (*D. J.*)

TEMPLES DE CÉRÈS, (*Antiq. grecq. & rom.*)

Prima Ceres ferro mortales vertere terram
Inſtituit.

Géorg. *liv. I.*

elle mériteroit toujours le titre de déeſſe du blé & de la terre, quand même elle n'auroit fait qu'établir des lois ſur la propriété des terres, afin que chacun pût recueillir le blé qu'il avoit ſemé, &, pour m'exprimer avec Virgile, *partiri limite campum.*

Auſſi toute la Grece, la Sicile & l'Italie inſtituerent des fêtes en ſon honneur, & éleverent des *temples* à ſa gloire. Les ſeuls Phénéates lui en conſacrerent pluſieurs dans un petit eſpace de terrein.

On voyoit, du tems de Pauſanias, à Stiris, un de ſes *temples* bâti de briques crues; mais la déeſſe étoit du plus beau marbre, & tenoit un flambeau à la main.

Elle avoit un *temple* à Thebes, ſous le nom de *Cérès Theſmophore*, ou la *légiſlatrice*; on y gardoit des boucliers d'airain, qu'on diſoit être ceux des principaux officiers de l'armée lacédémonienne qui furent tués à Leuctres.

Un feu éternel brûloit dans ſon *temple* à Mantinée, ville d'Arcadie.

Son *temple*, aux Thermopiles, étoit bâti au milieu d'une grande plaine près du fleuve Aſope, & c'étoit-là que s'aſſembloient les Amphictions, & qu'ils lui offroient à leur arrivée un ſacrifice ſolemnel.

La même déeſſe avoit à Rome pluſieurs *temples*, dont le plus beau étoit dans la onzieme région de la ville. Différentes claſſes de miniſtres, & ſes ſeules prêtreſſes, jouirent à Rome juſqu'au regne de Néron, du privilege d'aſſiſter au combat de la lutte.

Cicéron vous donnera une belle deſcription des ſtatues de Cérès, que Verrès enleva des *temples* de la Sicile. Il eſt heureux qu'il n'ait pas été nommé préteur d'Eleuſis, il en auroit pillé le beau *temple*, dont il ne reſte plus de veſtiges, ainſi que de tous les autres élevés à la gloire de cette grande divinité.

Plus de nouvelles de celui qu'elle avoit à Sparte, & dont les cérémonies empruntées d'Orphée, donnerent lieu au bon mot de Léotichidas rapporté par Plutarque. Le ſacrificateur de ce *temple* appellé Philippe, initioit les hommes dans les cérémonies d'Orphée. Il étoit réduit à une vie ſi néceſſiteuſe, qu'il mendioit ſon pain; cependant il publioit que les Lacédémoniens qui entreroient par ſon miniſtere dans ſes ſolemnités, ſeroient aſſurés après leur mort d'une félicité ſans pareille. Eh! fou que tu es, lui dit Léotichidas, que ne te laiſſes-tu donc vîtement mourir, pour prendre pour toi la félicité que tu promets aux autres. (*D. J.*)

TEMPLE DE LA CONCORDE, (*Antiq. rom.*) *curia concordiæ*; on trouve à la deſcente du capitole des débris de ce *temple* dédié ſolemnellement à la Concorde par Camille. Il ſervoit de lieu d'aſſemblée du ſénat pour y traiter des affaires publiques, d'où l'on voit qu'il avoit été conſacré, parce que le ſénat ne s'aſſembloit dans aucun *temple* pour les affaires d'état, ſi ce *temple* n'avoit été conſacré, c'eſt-à-dire, bâti en conſéquence de quelque vœu ou de quelque augure.

Parmi le grand nombre de ſtatues dont il étoit enrichi, les hiſtoriens ont principalement mentionné celle de Latone, tenant dans ſes bras Apollon & Diane ſes deux enfans; celle d'Eſculape & de la déeſſe Hygéa; celle de Mars & de Minerve; celle de Cérès & Mercure; enfin celle d'une victoire. Cette derniere pendant le conſulat de M. Marcellus & de M. Valérius, fut frappée d'un coup de foudre. On voit par l'inſcription qui ſubſiſte encore dans la friſe, que ce *temple* ayant été conſumé par un incendie, le ſénat & le peuple romain le firent rebâtir: voici l'inſcription. S. P. Q. R. *incendio conſumptum reſtituit.*

Les entre-colonnes ont moins de deux diametres; les baſes ſont compoſées de l'attique & de l'ionique, & different en quelque choſe de la maniere ordinaire, mais elles ne laiſſent pas d'être belles. Les chapiteaux ſont auſſi compoſés de l'ordre dorique & ionique, & ſont très-bien travaillés; l'architrave avec la friſe dans la partie extérieure de la façade, ne ſont qu'une bande toute unie, ſans aucune diſtinction de leurs moulures, ce qui fut fait pour y mettre l'inſcription; mais par dedans, c'eſt-à-dire, ſous le portique, ils ont toutes leurs moulures diſtinctes, comme on le peut remarquer dans le deſſein qu'on en a fait. La corniche eſt ſimple ſans ornemens; il ne reſte plus au-

cune partie antique des murs de la nef, & même ils ont été mal réparés.

Il y avoit un autre petit *temple de la Concorde* bâti par l'édile Flavius, & joint au grœcoſtaſe; c'étoit le lieu où les ambaſſadeurs envoyés vers le ſénat attendoient ſa réponſe. Le ſénat y rendoit auſſi quelquefois des jugemens; Pline, *l. XXXIII.* dit *ſenaculum ſuprà græcoſtaſim, ubi ædes Concordiæ, & baſilica opimia.* Il avoit été réparé par Opimius. (*D. J.*)

TEMPLES DE CYBELE, (*Antiq. greq. & rom.*) la mere des dieux fut extrêmement honorée en Phrygie, & eut le plus ſuperbe de ſes *temples* à Peſſinunte, capitale du pays. Les Romains ne reconnurent cette divinité que vers l'année 548, ſous le conſulat de Cornelius Scipion, ſurnommé l'*Africain*, & P. Licinus, au ſujet d'une pluie de pierres durant la ſeconde guerre punique. Ils eurent recours aux livres de la Sibylle, & on trouva que pour chaſſer les Carthaginois d'Italie, il falloit faire venir la mere des dieux de Peſſinunte à Rome. On dépêcha donc auſſi-tôt des ambaſſadeurs au roi Attalus, qui leur fit délivrer la déeſſe repréſentée par une groſſe pierre informe & non taillée. M. Valerius, l'un des députés, étant arrivé à Terracine avec cette pierre, en donna avis au ſénat, & lui manda qu'il étoit néceſſaire d'envoyer avec les dames le plus homme de bien de toute la ville pour la recevoir.

Le ſénat jetta les yeux ſur P. Cornelius Scipion Naſica; il alla la recevoir avec les dames romaines au port d'Oſtie, qui l'apporterent à Rome, & la mirent dans le *temple* de la victoire ſur le mont Palatin.

L'année ſuivante M. Livius & Claudius cenſeurs, firent bâtir un *temple* particulier pour elle, & treize ans après, M. Junius Brutus le dédia. (*D. J.*)

TEMPLES DE DAGON, (*Antiq. phéniciennes.*) cette divinité célebre des Philiſtins, & dont l'Ecriture parle ſouvent, avoit des *temples* magnifiques en Phénicie, entr'autres à Gaza & à Azoth. Dagon eſt un nom phénicien, qui veut dire *froment;* Dagon le dieu du blé, l'inventeur du labourage, méritoit bien après ſa mort, les honneurs divins. (*D. J.*)

TEMPLE DE DELPHES, (*Antiq. grecq.*) *Voyez* DELPHES, *temple de;* il nous manque une deſcription détaillée de ce *temple* célebre, bâti par les Amphictions, & qui ſubſiſtoit encore du tems de Pauſanias; mais s'il n'étoit pas auſſi magnifique pour ſa ſtructure que celui de Jupiter Olympien à Athenes, il poſſédoit du-moins un chef-d'œuvre de Phidias, & de plus il étoit ineſtimable par les préſens immenſes que lui procuroit ſon oracle; toute la terre y avoit apporté ſes offrandes, il falloit bien que le nombre en fût infini, puiſque malgré tous les pillages qu'en firent conſécutivement tant de peuples & de rois, Néron dans ſon voyage de la Grece, quarante ans après que les Thraces eurent ſaccagé & brûlé ce fameux *temple*, y trouva & en enleva encore cinq cens ſtatues de bronze. (*D. J.*)

TEMPLES DE DIANE, (*Antiq. grecq. & rom.*) cette grande divinité des Ephéſiens étoit encore honorée dans toute la Grece par quantité de *temples*, dont Pauſanias vous donnera la deſcription: bornons-nous à parler de ceux qu'elle avoit à Rome.

Le premier *temple* qu'on lui bâtit fut ſur le mont Aventin, ſous le regne de Servius Tullius, à la perſuaſion duquel les Romains & les Latins lui éleverent ce *temple* à frais communs; ils s'y aſſembloient tous les ans, y faiſoient un ſacrifice au nom des deux peuples, & y vuidoient tous leurs différends: & afin qu'il reſtât un monument éternel de cette confédération, on fit graver ſur une colonne d'airain les conditions de cette alliance avec les noms de toutes les villes qui y étoient compriſes, & des députés qui les avoient ſignées.

Ce *temple* étoit garni de cornes de vaches, dont Plutarque & Tite-Live rapportent le ſujet. Ils nous diſent qu'un certain ſabin, nommé Autro Coratius, ayant une vache d'une beauté extraordinaire, un devin l'avertit que s'il immoloit cette vache à Diane dans ſon *temple* du mont Aventin, il ne manqueroit jamais de rien, & que ſa ville ſoumettroit toute l'Italie ſous ſon empire. Autro étant venu à Rome pour ce ſujet, un de ſes valets avertit le roi Servius de la prédiction du devin; ce prince ayant conſulté ſur cet article le pontife Cornélius, il fit avertir Autro de s'aller laver dans les eaux du Tibre, avant de ſacrifier cette vache, & cependant le roi Servius la ſacrifia lui-même, & en attacha les cornes aux murailles du *temple*.

Auguſte éleva un *temple* à Diane dans la Sicile, après la défaite de Sextus Pompéius & le recouvrement de cette province. Il fit graver au frontiſpice de ce *temple* trois jambes, qui ſont le ſymbole de la Trinacrie ou de la Sicile, avec cette inſcription, *imperator Cæſar.*

Strabon, *liv. IV.* de la deſcription du monde, raconte qu'en l'île d'Icarie on voyoit un *temple* de Diane nommé ταυροπόλος, & Tite-Live, *l. IV.* de la cinquieme décade, appelle ledit temple *Tauropolium*, & les ſacrifices qui s'y faiſoient *tauropolia;* toutefois Denis dans ſon livre *de ſitu orbis*, dit que Diane n'a pas été nommée *Tauropola* du peuple, mais des taureaux dont il y avoit grande abondance dans le pays. (*D. J.*)

TEMPLE DE TOUS LES DIEUX, (*Antiq. rom.*) le *temple de tous les Dieux*, étoit l'édifice le plus ſuperbe & le plus ſolidement bâti de la ville de Rome; il eſt vrai que j'en ai déjà parlé au *mot* PANTHÉON [c'étoit ſon nom], mais j'ai beaucoup de choſes à rectifier & à ajoûter à cet article.

Le corps de l'ouvrage ſubſiſte encore aujourd'hui ſous le nom de *Rotonde* ou *d'égliſe de tous les Saints*, auxquels ce *temple* eſt conſacré, comme il l'étoit dans le paganiſme à tous les dieux: on en trouvera le deſſein dans le *II. tom.* de *l'Antiq. expliq.* par le pere Montfaucon, qui l'a pris pour le plan de Serlio, & pour le profil dans Lafreri.

Ce ſuperbe édifice ne reçoit le jour que par un trou fait au milieu de la voute, mais ſi ingénieuſement ménagé, que tout le *temple* en eſt ſuffiſamment éclairé. Sa forme eſt de figure ronde, & il ſemble que l'architecte ait voulu, comme en un grand nombre d'autres *temples* de la premiere antiquité, imiter en cela la figure qu'on donnoit au monde: *quod forma ejus convexa, faſtigiatam cæli ſimilitudinem oſtenderet.*

La bâtiſſe de ce *temple* eſt fort ancienne; on ignore le tems de ſa conſtruction. Agrippa, gendre d'Auguſte, ne fit que le réparer, le décorer, & y ajoûter le portique que l'on admire aujourd'hui, & ſur la friſe duquel il a fait mettre ſon nom; de-là vient qu'on nomme ce *temple* le *Panthéon d'Agrippa.*

Son portique eſt compoſé de ſeize colonnes de marbre granit, chacune d'une ſeule pierre: ces colonnes ont cinq piés de diametre, & plus de trente-ſept piés d'hauteur, ſans y comprendre la baſe & le chapiteau. De ces ſeize colonnes il y en a huit de face & huit derriere, le tout d'ordre corinthien. Comme on trouva, du tems du pape Eugene, près de cet édifice, une partie de la tête d'Agrippa en bronze, un pié de cheval & un morceau de roue du même métal, il y a apparence que ce grand homme étoit repréſenté lui-même en bronze ſur ce portique, monté ſur un char à quatre chevaux.

Diogène, athénien, dit Pline, décora le Panthéon d'Agrippa, & les caryatides, qui ſervent de colonnes au *temple*, ſont miſes au rang des plus belles choſes, ainſi que les ſtatues poſées ſur le haut du *temple*, mais elles ſont trop élevées pour qu'on puiſſe leur rendre toute la juſtice qui leur eſt dûe.

Digitized by Google

Septime Sévere fit encore dans la ſuite des réparations conſidérables à ce beau monument de la piété des anciens ; mais le *temple* eſt toujours demeuré tel qu'il étoit au tems de Pline, avec la ſeule différence qu'il a été dépouillé de ſes ſtatues, & de cette grande quantité d'ornemens de bronze dont il étoit enrichi. On ne voit pas même où pouvoient être placées les caryatides dont Pline fait mention ; on a ſoupçonné qu'elles avoient occupé l'attique qui regne au-deſſus des colonnes, dans l'intérieur de l'édifice. On ignore le tems auquel elles ont été ſupprimées, & on n'eſt pas plus inſtruit du motif de leur deſtruction. Il y a cependant apparence qu'on eſt venu à cette extrémité lorſque le *temple* a été converti en égliſe, il a fallu en ôter les ſtatues des divinités ; & les caryatides furent miſes apparemment au rang des ſtatues, par des gens qui ne ſavoient pas que les caryatides étoient un ordre d'architecture, & n'avoient aucun rapport avec le culte religieux.

Les plaques de bronze dorées qui couvroient toute la voute, furent enlevées par l'empereur Conſtance III. Le pape Urbain VIII. ſe ſervit des poutres du même métal pour faire le baldaquin de S. Pierre, & les groſſes pieces d'artillerie qui ſont au château Saint-Ange ; en un mot, toutes les choſes précieuſes dont ce *temple* étoit rempli ont été diſſipées. Les ſtatues des dieux, qui étoient dans les niches qu'on voit encore dans l'intérieur de *temple*, ont été ou pillées ou enfouies ; & il n'y a pas bien long-tems encore, qu'en creuſant près de cet édifice, on trouva un lion de Baſalte, qui eſt un beau marbre d'Egypte, & puis un autre, qui ſervirent à orner la fontaine de Sixte V. ſans parler d'un grand vaſe de porphire, qu'on plaça près du portique. (*D. J.*)

TEMPLE D'ELEUSIS, (*Antiq. grecq.*) un des plus célebres du monde, élevé en l'honneur de Cerès & de Proſerpine. Hetinus le fit d'ordre dorique, & d'une ſi vaſte étendue, qu'il étoit capable de contenir trente mille perſonnes ; car il s'en trouvoit dumoins autant, & ſouvent plus, à la célébration des myſteres de ces deux déeſſes ; c'eſt un fait que certifient Hérodote, *l. VIII. ch. lxv.* & Strabon, *l. IX. pag. 365.* Vitruve obſerve que ce *temple* étoit d'abord ſans colonnes au-dehors, pour laiſſer plus de place & de liberté aux cérémonies religieuſes qui ſe pratiquoient dans les ſacrifices éléuſiniens ; mais Philon dans la ſuite y ajouta un portique magnifique. (*D. J.*)

TEMPLE D'ÉPHÈSE, (*Antiq. grecq.*) *Voyez* ÉPHÈSE, *temple d'*.

Le premier *temple d'Ephèſe*, qui fut brûlé par Eroſtrate, paſſoit pour une des ſept merveilles du monde : on avoit employé 220 ans à l'élever. Les richeſſes de ce temple devoient être immenſes, puiſque tant de rois avoient contribué à l'embellir, & qu'il n'y avoit rien de plus fameux en Aſie que cet édifice.

Le ſecond *temple d'Ephèſe* fut conſtruit par Cheiromocrate, le même qui bâtit la ville d'Alexandrie, & qui du mont Athos vouloit faire une ſtatue d'Alexandre. Ce dernier *temple*, que Strabon avoit vû, n'étoit ni moins beau, ni moins riche, ni moins orné que le premier. Xénophon parle d'une ſtatue d'or maſſif qui y étoit. Strabon aſſure auſſi que les Ephéſiens, par reconnoiſſance, y avoient placé une ſtatue d'or en l'honneur d'Artémidore. Le concours de monde qui ſe rendoit à Epheſe pour voir ce *temple*, étoit infini. Ce que raconte ſaint Paul, *Act. 19.* de la ſédition tramée par les orfévres d'Ephèſe, qui gagnoient leur vie à faire de petites ſtatues d'argent de Diane, eſt bien propre à nous prouver la célébrité du culte de cette déeſſe.

Vitruve obſerve que le *temple* dont nous parlons étoit d'ordre ionique & diptérique, c'eſt-à-dire qu'il regnoit tout-à-l'entour deux rangs de colonnes, en forme d'un double portique ; il avoit 71 toiſes de longueur, ſur plus de 36 de largeur, & l'on y comptoit 127 colonnes de 60 piés de haut.

Ce *temple* étoit un aſyle des plus célebres, qui s'étendoit à 125 piés aux environs. Mithridate l'avoit borné à l'eſpace d'un trait de fleche. Marc Antoine doubla cette étendue ; mais Tibere pour éviter les abus qui ſe commettoient à l'occaſion de ces ſortes de droits, abolit cet aſyle : aujourd'hui on ne trouve plus, d'un ſi ſuperbe édifice, que quelques ruines, dont on peut voir la relation dans le voyage de Spon. (*D. J.*)

TEMPLES D'ESCULAPE, (*Antiq. greq. & rom.*) ce dieu de la ſanté fut premierement honoré à Epidaure, ville d'Eſclavonie, où il avoit un temple magnifique & une ſtatue d'or & d'ivoire d'une grandeur extraordinaire, ſculptée par Traſimede de l'île de Paros. Le dieu étoit repréſenté aſſis ſur un trone, tenant d'une main un bâton, & s'appuyant de l'autre ſur la tête d'un dragon, avec un chien à ſes piés. Pauſanias dit que ce chien étoit mis aux piés d'Eſculape, parce qu'un chien l'avoit gardé lorſqu'il fut expoſé ; on pourroit auſſi penſer, dit M. le Clerc, que ce chien étoit l'emblème de l'attachement, du zèle, & des autres qualités néceſſaires à un médecin dans ſa profeſſion.

Les Romains éleverent un *temple* à Eſculape dans l'île du Tibre. L'occaſion en fut extraordinaire au récit d'Aurélius Victor.

Rome & le territoire qui l'environnoit, étoient ravagés par la peſte. Dans cette déſolation, on envoya dix ambaſſadeurs à Epidaure avec Q. Ogulnius à leur tête, pour inviter Eſculape à venir au ſecours des Romains. Les ambaſſadeurs étant arrivés à Epidaure, comme ils s'occupoient à admirer la ſtatue extraordinaire d'Eſculape, un grand ſerpent ſortit de deſſous ſon autel, & traverſant le temple, il alla dans le vaiſſeau des Romains, & entra dans la chambre d'Ogulnius. Les ambaſſadeurs comblés de joie à ce préſage, mirent à la voile, & arriverent heureuſement à Antium, où les tempêtes qui s'éleverent alors, les retinrent pendant quelques jours. Le ſerpent prit ce tems pour ſortir du vaiſſeau ; & il alla ſe cacher dans un temple ſitué dans le voiſinage, qui étoit dédié à Eſculape. Le calme étant revenu ſur la mer, le ſerpent rentra dans le vaiſſeau, & s'avança ſur le rivage où on lui bâtit un *temple*, & la peſte ceſſa.

Pline dit qu'on bâtit un *temple* d'Eſculape en cet endroit par une eſpece de mépris pour l'art qu'il avoit inventé, comme ſi les Romains avoient envoyé à Epidaure une ambaſſade ſolemnelle, à deſſein d'injurier le dieu dont ils avoient alors beſoin.

Plutarque a rendu une meilleure raiſon au jugement de M. le Clerc, du choix qu'on faiſoit de certains lieux, pour y bâtir les *temples* d'Eſculape. Il a penſé que celui des Romains, & preſque tous ceux de la Grece, avoient été ſitués ſur des lieux hauts & découverts, afin que les malades qui s'y rendoient, euſſent l'avantage d'être en bon air.

Il n'y a pas de doute que ce ne fût à l'imitation des Grecs, que les Romains placerent le *temple* d'Eſculape hors de Rome ; & l'on pourroit apporter une excellente raiſon de la préférence que les Grecs donnerent à cette ſituation : ils avoient éloigné le *temple* d'Eſculape des villes, de peur que la corruption occaſionnée par la foule des malades qui s'adreſſoient aux prêtres de ce dieu pour être guéris, ne paſsât dans les lieux qu'ils habitoient, ſi les *temples* en avoient été voiſins, ou qu'ils n'euſſent reſpiré un air empeſté par la même cauſe, s'ils avoient été élevés dans les villes. (*D. J.*)

TEMPLE DE LA FÉLICITÉ, (*Antiq. rom.*) *templum Felicitatis.* Les Romains dreſſerent un *temple* & un autel à cette déeſſe, & firent faire ſa ſtatue par Ar-

Digitized by Google

chéſilas ſtatuaire; elle avoit couté à Lucullus ſoixante grands ſeſterces, c'eſt-à-dire environ 6000 francs. (*D. J.*)

TEMPLE DE LA FOI, (*Antiq. rom.*) le *temple* de la Foi, bâti ſur le mont Capitolin, & dans lequel le ſénat s'aſſembloit quelquefois, n'étoit pas éloigné du *temple* d'Apollon. Numa Pompilius avoit placé la Fidélité parmi les dieux, dans l'objet d'engager chaque citoyen, par l'appréhenſion de cette divinité, à garder la foi dans les contrats, ce qui eſt confirmé par Cicéron, *liv. III. des Off.* & par Pline, *l. XXXV. ch. x.*

TEMPLE DE LA FORTUNE, (*Antiq. greq. & rom.*) jamais divinité n'eut plus de *temple*, & ſous plus de noms différens. Les Romains ſurtout ſe diſtinguerent en ce genre dans la vue de ſe la rendre favorable. Servius Tullius lui éleva le premier *temple* dans le Forum, mais il fut incendié.

Cette déeſſe avoit un célebre *temple* à Antium ſur le bord de la mer; on l'appelloit *le temple des Fortunes antiatines.* Mais le *temple* de la Fortune le plus renommé dans l'antiquité, eſt celui que Sylla lui fit à Préneſte; le pavé de ce *temple* étoit de marqueterie. L'on voyoit dans ce même temple une figure équeſtre de la déeſſe toute dorée, & c'eſt aſſurement ſon appanage. Celui que lui fit bâtir Q. Catulus, étoit dédié à la Fortune du jour, *Fortunæ hujuſce diei*, & cette idée eſt ingénieuſe.

Si celui que lui conſacra Néron n'étoit pas le plus magnifique, il étoit du-moins le plus ſingulier, & le plus brillant par la matiere qui y fut employée. Il fut entierement conſtruit d'une ſorte de pierre trouvée en Cappadoce, & que Pline nomme *phingias*, laquelle à une blancheur éblouiſſante, joignoit la dureté du marbre; enſorte, dit-on, que les portes fermées on y voyoit clair. Ce *temple* ſe trouva dans la ſuite renfermé dans l'enceinte de la maiſon d'or de cet empereur.

Cette déeſſe en avoit un dans la rue neuve, ſous le titre de *la Fortune aux mamelles*, qu'on repréſentoit à-peu-près comme la Diane d'Ephèſe, & comme Iſis, dont elle a la coëffure ſur quelques figures que le tems nous a conſervées.

Domitien en fit conſtruire un autre à la Fortune de retour, *Fortunæ reduci*, expreſſion qui ſe trouve ſouvent ſur des médailles, & celle de *Fortuna redux.*

Le baron Herbert de Cherburi, auteur d'un ſavant traité ſur la religion des gentils, prétend que les Orientaux ni les Grecs n'avoient jamais rendu aucun culte à la Fortune; & que les Romains étoient les ſeuls qui l'euſſent adorée. Mais ignoroit-il que les habitans d'Antioche avoient dans leur ville un *temple* magnifique de cette divinité; que ceux de Smyrne lui avoient conſacré la belle ſtatue que Bubalus en avoit fait; & qu'enfin, au rapport de Pauſanias, la Grece étoit remplie de *temples*, de chapelles, de ſtatues, de bas-reliefs & de médailles de cette même déeſſe. (*D. J.*)

TEMPLE DES FURIES, (*Antiq. greq. & rom.*) ces déeſſes redoutables avoient dans pluſieurs endroits de la Grece des autels & des *temples*, ſur leſquels, dit Euripide, preſque perſonne n'oſoit jetter les yeux. Le *temple* qu'elles avoient en Achaïe, dans la ville de Cerynie, paſſoit par un lieu fatal à ceux qui y entroient étant coupables de quelque crime. Oreſte leur fit bâtir trois *temples* célebres, un auprès de l'Aréopage, & les deux autres en Arcadie. Tous leurs *temples* étoient un aſyle aſſuré pour ceux qui s'y retiroient. La déeſſe Furine que Cicéron croit avoir été la même que les Furies, avoit un *temple* à Rome dans la quatorzieme région. (*D. J.*)

TEMPLES DES GRACES, (*Antiq. greq. & rom.*) des divinités ſi aimables n'ont manqué ni de *temples*, ni d'autels. Ethéocle, roi d'Orchomene, fut, dit-on, le premier qui leur en éleva dans ſa capitale, & qui régla ce qui concernoit leur culte. Près du *temple* qu'il fit bâtir en l'honneur des Graces, on voyoit une fontaine que ſon eau pure & ſalutaire rendoit célebre par tout le monde. A quelques pas de-là couloit le fleuve Céphiſe, qui par la beauté de ſon canal & de ſes bords, ne contribuoit pas peu à embellir un ſi charmant ſéjour. L'opinion commune étoit que les Graces s'y plaiſoient plus qu'en aucun autre lieu de la terre. De-là vient que les anciens poëtes les appellent ordinairement *déeſſes de Céphiſe*, & *déeſſes d'Orchomene.*

Cependant toute la Grece ne convenoit pas qu'Ethéocle eût été le premier à leur rendre les honneurs divins. Les Lacédémoniens en attribuoient la gloire à Lacédémon leur quatrieme roi. Ils prétendoient qu'il avoit bâti un *temple* aux Graces dans le territoire de Sparte, & ſur les bords du fleuve Tiaſe, & que ce *temple* étoit ſans contredit le plus ancien de tous ceux où elles recevoient des offrandes.

Quoi qu'il en ſoit, elles avoient encore d'autres *temples* à Elis, à Delphes, à Pergé, à Perinthe, à Byzance, & en pluſieurs autres endroits de la Grece & de la Thrace. Dans l'île de Paros une des Cyclades, elles avoient un *temple*, & un prêtre à vie.

Non-ſeulement elles avoient des *temples* particuliers, elles en avoient auſſi de communs avec d'autres divinités. Les *temples* conſacrés à l'Amour & à Vénus, l'étoient auſſi ordinairement aux Graces. Aſſez ſouvent elles avoient place dans ceux de Mercure, pour nous apprendre que le dieu de l'éloquence ne pouvoit ſe paſſer de leur ſecours. Mais ſurtout les Muſes & les Graces n'avoient d'ordinaire qu'un même *temple*, à cauſe de l'union intime qui étoit entre ces deux ſortes de divinités. Pindare invoque les Graces preſqu'auſſi ſouvent que les Muſes, il confond leurs juriſdictions; & par une de ces expreſſions heureuſes qui lui ſont familieres, il appelle la poéſie *le délicieux jardin des graces.*

Il ſeroit trop long de parler des autels qui leur furent conſacrés, Pauſanias vous en inſtruira; je dirai ſeulement qu'aucune divinité n'en méritoit davantage, puiſqu'une de leurs prérogatives étoit de préſider à la reconnoiſſance. On ſait que Démoſthenes rapporte dans ſa harangue pour la couronne, que les Athéniens ayant ſecouru les habitans de la Cherſonnèſe dans un beſoin preſſant, ceux-ci pour éterniſer le ſouvenir d'un tel bienfait, éleverent un autel avec cette inſcription, χαριτων βωμος: *autel conſacré à celle des Graces qui préſide à la reconnoiſſance.* (*D. J.*)

TEMPLES D'HERCULE, (*Antiq. phénic. greq. & rom.*) le culte d'Hercule fut porté en Grece, à Rome, dans les Gaules, en Eſpagne, & s'étendit, ſelon Pline, juſque dans la Taprobane, île entre l'Inde & le Gange.

Son *temple* de Tyr étoit célebre; Hérodote qui y fut attiré par curioſité, nous dit qu'il trouva ce *temple* orné de magnifiques préſens & qu'il y avoit deux ſtatues de ce dieu, une d'or, & l'autre d'une pierre précieuſe qui jettoit pendant la nuit un grand éclat; qu'il avoit demandé aux prêtres ſi ce *temple* étoit ancien, & qu'ils lui avoient répondu qu'il l'étoit autant que la ville, qui avoit été bâtie depuis deux mille trois cens ans; époque plus ancienne que les Grecs.

Il ajoute qu'il y avoit dans la même ville un autre *temple* dédié à Hercule Thaſius, & que s'étant tranſporté à Thaſe, il y avoit vu un *temple* bâti en l'honneur de ce dieu par ceux qui enleverent Europe, événement qui précede de cinq générations la naiſſance de l'Hercule grec: d'où il conclut qu'Hercule eſt une ancienne divinité, & que les Grecs font bien d'en

honorer

honorer deux, l'un comme un dieu immortel, l'autre comme un héros.

Les habitans de Gadès (Cadis) firent ériger à Hercule un *temple* magnifique à quelque diſtance de leur ville; la ſituation de ce *temple* dans un lieu ſi éloigné, ſon ancienneté, le bois incorruptible dont il étoit conſtruit, ſes colonnes chargées d'anciennes inſcriptions & d'hiéroglyphes, les travaux d'Hercule qui y étoient repréſentés, les arbres de Géryon, qui, ſelon Philoſtrate, jettoient du ſang, les cérémonies ſingulieres qui s'y pratiquoient; tout cela le rendoit fort célebre, & la ville de Gadès ſe croyoit en ſûreté ſous la protection du héros. Auſſi Théron, roi d'Eſpagne, ayant voulu piller ce *temple*, une terreur panique diſperſa ſes vaiſſeaux qu'un feu inconnu diſſipa tout-d'un-coup.

Hercule eut auſſi pluſieurs *temples* à Rome, entr'autres deux aſſez célebres; le *temple* du cirque de Flaminius, qu'on appelloit le *temple* du grand Hercule, gardien du cirque; & le *temple* qui étoit au marché aux bœufs, dans lequel, dit Pline, il n'entroit jamais ni chiens, ni mouches. (*D. J.*)

Temples de Janus, (*Antiq. rom.*) il y avoit trois *temples* dans Rome en l'honneur de Janus; le premier de ces *temples* fut bâti par Romulus après la paix des Sabins: il fit mettre dans ce *temple* la ſtatue de *Janus* à deux viſages, pour dire que la nation romaine & la ſabine s'étoient unies enſemble, & que les deux rois, Romulus & Tatius, ne faiſoient qu'un chef pour gouverner. Ce *temple* n'avoit que deux portes, qui étoient ouvertes en tems de guerre & fermées en tems de paix.

C'étoit dans ce *temple* que les conſuls, après la guerre déclarée, ſe rendoient accompagnés du ſénat & des ſoldats, & qu'ils en ouvroient les portes; c'étoit-là auſſi où ils prenoient poſſeſſion de leur charge, & conſéquemment on diſoit qu'ils ouvroient l'année.

Le ſecond *temple de Janus* fut conſtruit par Cn. Duillius dans le marché aux poirées, après la premiere guerre de Carthage: mais étant à demi-ruiné par la longueur du tems, il fut rebâti par l'empereur Tibere, comme dit Tacite, *l. II.* de ſes annales.

Le troiſieme, ſous le nom de Janus, *quadrifrons*, à quatre viſages, fut élevé dans le marché aux bœufs, en une petite vallée, appellée le *Vélabre*, entre le mont Palatin & le capitole. Voici quel en fut le ſujet: les Romains, dit Servius, repréſenterent d'abord Janus à deux viſages; mais, après la priſe de Falérie en Toſcane, ayant rencontré une ſtatue de Janus à quatre faces, ils voulurent en avoir une pareille à Rome; & pour l'honorer davantage, ils lui bâtirent un *temple* à quatre faces, chacune étoit de douze niches, avec une grande porte, ce qui marquoit les quatre ſaiſons de l'année & les douze mois. Varron dit qu'il y avoit douze autels dédiés à Janus, & que chacun d'eux repréſentoit un mois de l'année.

Outre ces trois *temples*, il y avoit une chapelle ſous le titre, *ædes Jani curiatii*, dédiée à Janus, par cet Horace qui défit les trois curiaces. On parle encore d'un Janus Septimianus, qu'on croit avoir été un bâtiment ouvert aux allans & venans, & qui avoit été édifié par Septimius Severus. (*D. J.*)

Temples d'Isis, (*Antiq. égypt.*) on a découvert dans la baſſe Thébaïde, au village de Bhabéit, c'eſt-à-dire en arabe *maiſon de beauté*, les reſtes d'un des plus beaux, des plus vaſtes & des plus anciens *temples* d'Egypte, qu'on juge avoir été un de ceux qui ont été autrefois élevés en l'honneur d'Iſis.

Les pierres de ces ruines ſont d'une longueur, d'une épaiſſeur énorme, & de marbre granit, ornées la plûpart de ſculpures qui repréſentent en demi-reliefs des hommes, des femmes, & des hiéroglyphes. Pluſieurs de ces pierres portent la figure d'un homme debout, un bonnet long & pointu en tête, tenant deux gobelets, & les préſentant à trois ou quatre filles qui ſont debout l'une derriere l'autre. Ces filles ont un javelot dans une main, un bâton plus court dans l'autre, & ſur la tête une boule entre deux cornes déliées. D'autres pierres ſont gravées d'images hiéroglyphiques d'oiſeaux, de poiſſons & d'animaux terreſtres. Un pilier de granit fort haut & fort maſſif, ayant dans ſa partie ſupérieure quatre entaillures aux quatre faces, paroit avoir été conſtruit pour ſoutenir les arcades & les voûtes de ce grand édifice. Chaque face du pilier préſente aux yeux une tête de femme gravée plus grande que nature.

Hérodote, avec toute l'antiquité, fait mention d'un *temple* conſtruit au milieu du Delta, dans le village de Buſiris, conſacré à la déeſſe Iſis, femme d'Oſiris; il paroît aſſez probable que l'édifice ruiné qui ſe voit à Bhabeit étoit ce *temple* même de la déeſſe Iſis, & que la ville dont parle Hérodote eſt le village de Bhabeit, ſitué au milieu du Delta, proche Sebennythus ou Sammanoud. Cette opinion eſt d'autant plus croyable, que dans le reſte de l'île on n'a point encore trouvé de veſtiges d'aucun monument de marbre ou de pierre qui puiſſe convenir à d'autres divinités qu'à la déeſſe Iſis.

Les ruines du *temple* de cette déeſſe ont environ mille pas de tour. Elles ſont à une lieue du Nil, & à deux ou trois lieues de Sammanoud & de la grande Méhalée, vers le nord, à vingt-cinq ou trente lieues du Caire. Dans le monceau de ces ruines, on ne voit que groſſes maſſes de marbre. *Recueil d'obſervat. curieuſes, tome III.* (*D. J.*)

Temples de Junon, (*Antiq. greq. & rom.*) Junon avoit des *temples* dans toute la Grece, celui d'Argos étoit célebre, Pauſanias, *in Corinth.* en parle ainſi. En entrant dans le *temple*, dit-il, on voit ſur un trône la ſtatue de cette déeſſe d'une grandeur extraordinaire, toute d'or & d'ivoire. Elle a ſur la tête une couronne, ſurmontée des graces & des heures. Elle tient d'une main une grenade, & de l'autre un ſceptre, au bout duquel eſt un coucou. Près de cette ſtatue, ſculptée par Polyclete, il y en avoit une autre fort ancienne faite en colonne de bois de poirier ſauvage. Un certain Buneus, fils de Mercure, fit élever à la déeſſe un magnifique *temple* à Corinthe. Celui de Samos étoit renommé par le culte que les habitans lui rendoient, comme on peut le voir dans Virgile. En un mot, de toutes les divinités du paganiſme il n'y en eut point dont le culte fût plus ſolemnel que celui de Junon. On trouvoit par-tout dans la Grece des *temples*, des chapelles ou des autels qui lui étoient dédiés.

L'Italie ne marqua pas moins de reſpect à une déeſſe, qui étoit tout enſemble la ſœur & la femme de Jupiter. Elle avoit trois fameux *temples*, entr'autres, ſous le nom de *Junon ſoſpita*, l'un de ces *temples* étoit à Lanuvium, les deux autres ſe voyoient à Rome; Cicéron dit, dans la harangue pour Murena, que les conſuls, avant que d'entrer en charge, devoient y offrir un ſacrifice à la déeſſe. La ſtatue que Junon *reine* avoit à Veies, fut tranſportée ſous la dictature de Camille ſur le mont Aventin, où elle fut conſacrée par les dames de la ville dans le *temple* que le même Camille lui dédia: on reſpectoit tellement cette ſtatue, qu'il n'y avoit que ſon prêtre qui pût la toucher. Junon, ſous le nom de *Lucine*, avoit un *temple* près de Rome dans un bois ſacré; c'eſt Ovide qui le dit.

Gratia Lucinæ dedit hæc tibi nomina lunus,
Vel quia principium, tu dea, lucis habes.

Elle avoit, ſous le nom d'*Ilithie*, un *temple*, dans

lequel, pour tous ceux qui naiſſoient à Rome, qui y mouroient, ou qui y prenoient la toge virile, on devoit porter une piece de monnoie.

La même déeſſe avoit, ſous le nom de *Juga* ou de *Pronuba*, ſelon Virgile, un autel dans la rue appellée *Jugaria*, & un autre autel ſous le nom de *Licinia*. Pline obſerve qu'elle avoit un *temple* orné de peintures, ſous le nom de Junon *Ardia*. Le *temple* de Junon *Matuta* eſt connu des antiquaires; celui de Junon *Moneta* l'eſt encore davantage, parce qu'elle eſt repréſentée ſur les médailles avec les inſtrumens de la monnoie.

Tite-Live, *l. IV.* nous apprend que, ſous le nom de *Lacinia*, elle avoit un *temple* ſur ce promontoire d'Italie, & que ce *temple* n'étoit pas moins reſpectable par ſa ſainteté, que célebre par les riches préſens dont il étoit orné: *Inclytumque templum divitiis etiam, non tantum ſanctitate ſuâ.* (*D. J.*)

TEMPLES DE JUPITER, (*Antiq. greq. & rom.*) entre les *temples* que toute l'antiquité païenne éleva dans le monde en l'honneur du maître des dieux, *fideream mundi qui temperabat arcem*, je dois au-moins décrire les deux plus beaux, je veux dire celui de Jupiter olympien à Athènes, & celui de Jupiter capitolin à Rome.

Le premier, ſelon Pauſanias, *in eliac.* étoit le fruit des dépouilles que les Eléens avoient remportées ſur les Piſans lorſqu'ils ſaccagerent la ville de Piſe. Ce *temple*, dont Libon originaire du pays avoit été l'architecte, étoit d'ordre dorique & tout environné de colonnes par-dehors, enſorte que la place où il étoit bâti formoit un ſuperbe périſtyle. On avoit employé à cet édifice des pierres d'une nature & d'une beauté ſinguliere.

La hauteur de ce *temple*, depuis le rez-de-chauſſée juſqu'à ſa couverture, étoit de ſoixante & huit piés, ſa largeur de quatre-vingt-quinze, & ſa longueur de deux cens trente. La couverture étoit d'un beau marbre tiré du mont Pentélique & taillé en tuiles. Du milieu de la voûte pendoit une victoire de bronze doré, & au-deſſous de cette ſtatue étoit un bouclier d'or, ſur lequel on voyoit la tête de Méduſe; aux deux extrémités de la même voûte étoient auſſi ſuſpendues deux chaudieres dorées. Par-dehors, au-deſſus des colonnes, regnoit au-tour du *temple* un cordon auquel étoient attachés vingt-un boucliers dorés, conſacrés à Jupiter par Mummius après le ſac de Corinthe.

Sur le fronton de devant étoit repréſenté le combat de Pélops avec Œnomaüs, & Jupiter au milieu. Stérope, une des filles d'Atlas, le char à quatre chevaux, étoient à la droite du dieu; Pélops, Hippodamie occupoient la gauche. Le fronton de derriere, ouvrage d'Alcamene, le meilleur ſtatuaire de ſon tems après Phidias, repréſentoit le combat des Centaures & des Lapithes à l'occaſion des noces de Pirithoüs.

Une grande partie des travaux d'Hercule ſe voyoit ſculptée dans l'intérieur de cet édifice; & ſur les portes qui étoient toutes d'airain, on remarquoit entr'autres choſes la chaſſe du ſanglier d'Erymanthe, & les exploits du même Hercule contre Diomede, roi de Thrace, contre Géryon, *&c.* Il y avoit deux rangs de colonnes qui ſoutenoient deux galeries fort exhauſſées, ſous leſquelles on paſſoit pour arriver au trône de Jupiter.

Ce trône & la ſtatue du dieu étoient le chef-d'œuvre de Phidias, & l'antiquité n'offroit rien de plus magnifique. La ſtatue d'une immenſe hauteur étoit d'or & d'ivoire, ſi artiſtement mêlés, qu'on ne pouvoit la regarder ſans être frappé d'étonnement. Jupiter portoit ſur ſa tête une couronne qui imitoit la feuille d'olivier; il tenoit à ſa main droite une victoire, & de la gauche un ſceptre d'une extrême délicateſſe, qui ſoutenoit une aigle. La chauſſure & le manteau du dieu étoient d'or; & ſur le manteau étoient gravés toutes ſortes de fleurs & d'animaux.

Le trône brilloit d'or & de pierres précieuſes. L'ivoire, l'ébene, les animaux & pluſieurs autres ornemens y faiſoient par leur mélange une agréable variété. Aux quatre coins de ce trône étoient quatre victoires, qui ſembloient ſe donner la main pour danſer; les piés du trône, du côté de devant, étoient ornés de ſphinx, qui arrachoient de tendres enfans du ſein des thébaïdes; au-deſſous on voyoit Apollon & Diane qui tuoient à coups de fleches les enfans de Niobé.

Quatre traverſes du même trône, & qui alloient d'un bout à l'autre, étoient ornées d'une infinité de figures d'une extrême beauté; ſur une étoient repréſentés ſept vainqueurs aux jeux olympiques; on voyoit ſur une autre, Hercule prêt à combattre contre les Amazones, & le nombre des combattans de part & d'autre, étoit de vingt-neuf. Outre les piés du trône, il y avoit encore des colonnes qui le ſoutenoient.

Enfin une grande baluſtrade, ornée de figures, enfermoit tout l'ouvrage. Panénus, habile peintre de ce tems-là, y avoit repréſenté avec un art infini, Atlas qui ſoutient le ciel ſur ſes épaules, Théſée & Pirithoüs, le combat d'Hercule contre le lion de Némée, l'attentat d'Ajax ſur Caſſandre, Hippodamie avec ſa mere, Prométhée enchaîné, & mille autres ſujets de l'hiſtoire fabuleuſe. A l'endroit le plus élevé du trône, au-deſſus de la tête du dieu, étoient les graces & les heures, les unes & les autres au nombre de trois.

Le piédeſtal qui ſoutenoit toute cette maſſe, étoit auſſi orné que le reſte. Phidias y avoit gravé ſur or, d'un côté le ſoleil conduiſant ſon char, de l'autre Jupiter & Junon, les graces, Mercure & Veſta. Vénus y paroiſſoit ſortir du ſein de la mer, & être reçue par l'Amour, pendant que Pitho, ou la déeſſe de la perſuaſion, lui préſentoit une couronne. Apollon & Diane n'avoient pas été oubliés ſur ce bas-relief, non-plus que Minerve. On remarquoit au bas de ce piédeſtal, Amphitrite, Neptune, & Diane ou la Lune, qui paroiſſoit galoper ſur un cheval. Enfin, un voile de laine teint en pourpre & brodé magnifiquement, préſent du roi Antiochus, pendoit du haut juſqu'en bas.

Je ne dis rien des autres ornemens de ce ſuperbe édifice, ni du pavé qui étoit du plus beau marbre, ni des préſens que pluſieurs princes y avoient conſacrés, ni du nombre infini de ſtatues qui l'embelliſſoient. On peut ſur tout cela conſulter Pauſanias, ou, ſi vous l'aimez mieux, les marbres d'Arondel de Prideaux.

C'eſt aſſez pour moi de remarquer que ce *temple*, plus grand qu'aucun dont on ait connoiſſance, excepté le ſeul *temple* de Bélus à Babylone, pouvoit paſſer pour une des merveilles du monde. Il avoit été entrepris par Piſiſtrate, & continué par ſes enfans Hippias & Hipparque; mais la grandeur du deſſein de ce *temple* fut cauſe qu'il demeura imparfait plus de 700 ans, quoique de puiſſans princes, tels que Perſée roi de Macédoine, Antiochus Epiphane roi de Syrie, euſſent contribué par des ſommes conſidérables à le finir.

Ce fut l'empereur Adrien qui eut cette gloire. Il lui en coûta pour l'achever plus de dix huit millions de notre monnoie. Ce *temple* avoit au-dela de cinq cens pas géométriques de circuit, & tout cet eſpace étoit orné de ſtatues plus admirables encore pour la délicateſſe de l'ouvrage que pour l'or & l'ivoire qu'on y avoit prodigués. Tite-Live a peint en deux mots bien élégamment la magnificence de ce temple: *templum in terris incohatum pro magnitudine dei*; car

de ſon tems il n'étoit pas achevé, & du nôtre il reſte à-peine quelques traces de ſes ruines.

On bâtit à Rome en l'honneur de Jupiter pluſieurs *temples* ſous divers noms. Tels ont été celui de Jupiter le vainqueur, que L. Papyrius Curſor lui voua à la journée des Samnites, & que Fabius fit exécuter après leur défaite; celui de *Jovis*, Jupiter tonnant, qu'Auguſte fit conſtruire en la montée du capitole; & celui de *Jupiter ultor*, ou le vengeur, que M. Agrippa lui dédia; mais aucun de ces *temples* n'égala celui de Jupiter Capitolin, dont nous avons promis de tracer l'hiſtoire.

Il fut ainſi nommé du capitole ſur lequel on le bâtit, comme on le voit par la médaille d'Aurelia Quirina veſtale, où Jupiter eſt repréſenté aſſis au milieu de ſon *temple*, qui eſt de figure quarrée. Il tient ſon foudre d'une main, & ſon ſceptre de l'autre, avec cette légende, *Jupiter optimus, maximus, capitolinus.*

Ce *temple* fut voué par le vieux Tarquin, & édifié par Tarquin le ſuperbe, qui paya pour ſa conſtruction le poids de quarante mille livres en argent, deux millions. Il n'eut pas cependant la gloire de le dédier, parce qu'il fut chaſſé de Rome peu de tems avant qu'il l'eût entierement achevé.

L'ouvrage ayant été fini depuis avec tous les ornemens qu'on avoit deſſein d'y mettre, Publicola deſiroit paſſionnement de le conſacrer, mais Horatius lui diſputant cet avantage, eut le ſecret de faire ordonner par le peuple qu'il en feroit la conſécration, & ſur l'heure même il l'exécuta. En vain Marcus Valerius, frere de Publicola, qui ſe tenoit ſur la porte du *temple*, lui cria, pour l'en détourner: « Horatius, » on vient d'apprendre que votre fils eſt mort de ma» ladie dans le camp ». Horatius, ſans ſe troubler, répondit, « qu'on l'enterre », & acheva la conſécration.

Ce *temple* ayant été brûlé pendant les guerres civiles, Sylla le rebâtit, & l'orna de colonnes de marbre qu'il avoit fait apporter d'Athènes du *temple* de Jupiter Olympien; mais la mort l'ayant ſurpris avant que d'en faire la dédicace, il avoua que c'étoit la ſeule choſe qui manquoit à ſon bonheur. Catulus le conſacra 67 ans avant J. C.

Ce ſecond *temple* fut encore incendié l'an 69 de N. S. lorſque Vitellius aſſiégea Clavius Sabinus dans le capitole. Tacite dit qu'on ne ſait ſi ce furent les aſſiégeans qui y mirent le feu pour pouvoir forcer plus aiſément la place, ou ſi ce furent les aſſiégés pour pouvoir mieux ſe défendre; quoi qu'il en ſoit, l'hiſtorien indigné contre les auteurs de cet embraſement, s'emprime ainſi: *id facinus poſt conditam urbem luctuoſiſſimum, fœdiſſimumque populo romano accidit, nullo externo hoſte, propitiis ſi per mores noſtros liceret diis, ſedem Jovis optimi, maximi, auſpicato à majoribus pignus imperii, conditam quam non Porſenna deditâ urbe, neque Galli captâ, temerare potuiſſent, furore principum excindi.*

L'année qui ſuivit la mort de Vitellius, Veſpaſien releva le *temple* de Jupiter de fond en comble, l'exhauſſa plus que les deux autres n'avoient été, le conſacra, & mourut avant que de le voir périr par l'embraſement qui conſuma le capitole peu de tems après ſon décès.

Domitien rebâtit le même *temple* ſuperbement pour la quatrieme fois, & en fit la dédicace. La hauteur de ce *temple* étoit proportionnée ſymmétriquement à ſa grandeur, qui étoit de 200 piés de face de chaque côté; la longueur ſurpaſſoit la largeur preſque de 15 piés, ſelon Denis d'Hlicarnaſſe, qui dit: *latera ſingula ducentorum ferè pedum ſunt, exiguâ longitudinis, & latitudinis differentiâ; niſi quod iſta illam vincit pedibus ferè quindenis.*

Ce *temple* étoit ſi magnifique, que la ſeule dorure coûta plus de douze mille talens, c'eſt-à-dire plus de deux millions 572 mille livres ſterling. Ses colonnes, dit Plutarque, ſont de marbre pentelique, & étoient dans leur origine d'une longueur admirablement proportionnée à leur groſſeur; nous les avons vues à Athènes, continue-t-il; on a voulu les rétrailler & les repolir à Rome; travail qui a gâté leur ſymmétrie, parce qu'en les rendant trop menues, il leur a fait perdre toute leur grace qui conſiſtoit dans la proportion. Ce trait nous apprend combien du tems de Domitien, Rome étoit inférieure à la Grece pour le goût des beaux arts; mais on ſait qu'on tout tems elle lui a cédé cet avantage; Horace & Virgile en conviennent eux-mêmes. (*D. J.*)

Temples de Latone, (*Antiq. greq.*) cette fille de Saturne eut le bonheur d'être aimée de Jupiter, & d'être admiſe au rang des déeſſes malgré la haine de Junon. Elle eut pluſieurs *temples* dans la Grece, entr'autres un dans l'île de Délos auprès de celui de ſon fils. Pauſanias fait mention d'un autre *temple de Latone* à Argos; ſa ſtatue même étoit un ouvrage de Praxitele. Les Egyptiens lui bâtirent un *temple* dans la ville de Butis. Quelques françois ont écrit, peut-être pour ſe divertir ſur des jeux de mots, que Latone avoit un *temple* chez les Gaulois dans un bourg du comté de Bourgogne appellé *Laone* (aujourd'hui *S. Jean de Laulne* ou *de Laône*), en retranchant le *t* du mot latin *Latona.* (*D. J.*)

Temples de la Liberté, (*Antiq. rom.*) Un peuple auſſi juſtement idolâtre de la liberté, que le peuple romain, ne pouvoit pas manquer d'en faire une divinité, & de lui conſacrer des *temples* & des autels. Auſſi cette déeſſe qu'on invoquoit pour conſerver cette même liberté que l'extinction de la royauté avoit procurée, en avoit-elle pluſieurs dans la ville.

Cicéron, *liv. II. de nat. deor.* fait mention d'un de ces *temples.* Publius Victor en avoit fait conſtruire un ſur le mont Aventin, avec un veſtibule qu'on nommoit *le veſtibule de la Liberté.* Les anciens qui parlent ſouvent de ce veſtibule, ne nous apprennent pas à quel uſage on le deſtinoit. Mais on peut croire qu'on y faiſoit les ventes publiques, comme dans les autres. Tite-Live parlant du *temple* que Tibérius Gracchus avoit conſacré à la même déeſſe, dit que les colonnes en étoient de bronze, & qu'on y voyoit de très-belles ſtatues. Lorſque Cicéron partit pour ſon exil, P. Clodius ſon perſécuteur conſacra la maiſon de ce grand homme à la *Liberté.*

Enfin Dion nous apprend que les amis d'Antoine, par un decret public, firent ériger à la même déeſſe un *temple* en faveur de Jules-Céſar; action bien digne de ces derniers romains, qui élevoient un *temple* à la *Liberté* en l'honneur de celui qui leur avoit fait perdre les reſtes de cette précieuſe prérogative, que les Marius & les Sylla leur avoient encore laiſſée, & dont juſqu'alors ils avoient été ſi jaloux. (*D. J.*)

Temples de Mars, (*Antiq. greq. & rom.*) le culte de Mars étoit peu répandu dans la Grece, cependant Athènes avoit dédié un *temple* célebre à ce dieu des batailles.

On admiroit dans ce *temple* cinq ſtatues; une du dieu, ouvrage d'Alcamene; une de Pallas, par Locrus, ſtatuaire de Paros; une de Bellone, par les enfans de Praxitele, & deux de Vénus. Devant la porte du *temple* on voyoit un Hercule, un Théſée & un Apollon dont les cheveux étoient noués avec un ruban. Outre ces divinités, quelques hommes illuſtres avoient auſſi leurs ſtatues dans ce *temple*; Colliadès, archonte d'Athènes & l'un de ſes légiſlateurs, Harmodias, Ariſtogiton & Pindare. Xerxès avoit enlevé toutes ces ſtatues; mais Alexandre les ayant trouvées dans le palais de Darius, les renvoya aux Athéniens.

C'eſt chez les Romains principalement que *Mars* étoit honoré, car ils le regardoient comme le protecteur de leur empire. Auguſte lui bâtit deux *temples* célebres, l'un ſur le capitole, d'après le modele de Jupiter Férétrius, & à l'occaſion des étendards rapportés par les Parthes. Il éleva l'autre dans ſon forum, & le dédia à Mars vengeur, *Marti ultori*, en mémoire de la bataille de Philippes, ſelon le témoignage d'Ovide :

Templa *feres, & me victore vocaberis ultor;*
Voverat, & ſuſo lætus ab hoſte redit.

Dion, *liv. L.* de ſon hiſtoire, ajoute qu'on dépoſa dans ce *temple* les enſeignes enlevées aux défenſeurs de la liberté romaine, & le ſénat ordonna que le char ſur lequel Céſar avoit triomphé, ſeroit mis dans le *temple de Mars*, pour conſerver la mémoire des victoires de l'empereur. Ce *temple de Mars* étoit ſoutenu de cent colonnes. On prétend que c'eſt ſur ſes ruines qu'on a bâti dans Rome moderne l'égliſe de Sainte Marie des Palmes.

Il y avoit encore dans l'ancienne Rome un autre *temple de Mars* hors de la ville & ſur la voie Appienne, où le ſénat s'aſſembla quelquefois. La remarque de Vitruve eſt en général vraie ; il dit qu'ordinairement les *temples de Mars* étoient hors des murs, afin de ſervir de rempart aux villes contre les périls de la guerre ; cependant outre qu'Auguſte s'écarta de cette regle, nous ſavons du même Vitruve, qu'à Halicarnaſſe le *temple de Mars* étoit ſitué au milieu de la forteresſe ; mais ce qu'on obſerva plus régulierement, fut l'ordre dorique dans les *temples* de ce dieu. (*D. J.*)

TEMPLES DE MERCURE, (*Antiq. grecq. & rom.*) ce dieu ſemble avoir été inventé pour le bien des hommes, ſi toutes les louanges que lui donne Horace dans une de ſes odes (*ode x. l. I.*) ſont vraies. Quoi qu'il en ſoit, les Grecs & les Romains eurent Mercure en vénération, & lui dreſſerent dans les carrefours & ſur les grands chemins ces ſtatues nommées *hermes*. Il y avoit pluſieurs *temples* en différentes villes de la Grece, dont quelques-uns cependant étoient déja en ruine du tems de Pauſanias ; mais ce dieu étoit particulierement honoré à Cyllene en Elide, où il avoit un *temple* célebre, & à Tanagre où il en avoit deux. Il eut en Achaie un *temple* & un oracle qu'on conſulta long-tems. Mercure avoit encore à Rome dans le grand cirque un fort beau *temple* qui lui fut dédié l'an 675 de la fondation de cette ville. Enfin, ſi nous en croyons Tacite, les Germains l'adoroient comme le ſouverain des dieux, & lui immoloient des victimes humaines : *Deorum maximum Mercurium colunt, cui humanis quoque hoſtiis litare fas habent.* (*D. J.*)

TEMPLES DE MINERVE ; (*Antiq. grecq. & rom.*) le culte de Minerve apporté d'Egypte dans la Grece, paſſa dans la Samothrace, & de-là dans l'Aſie mineure. Les Rhodiens furent les premiers peuples de ces cantons, qui dreſſerent des *temples* à Minerve, pour leur avoir enſeigné l'art de faire des ſtatues coloſſales ; mais ayant manqué de feu dans un ſacrifice qu'ils lui faiſoient, la fable dit qu'elle ſe retira de dépit en la ville d'Athènes, où elle fut adorée ſous le nom de παρθένος, c'eſt-à-dire, la *déeſſe vierge*. Les Athéniens lui firent bâtir un *temple* immortel, & lui dreſſerent une ſtatue de la main de Phidias, toute d'or & d'ivoire, de 39 piés de haut. Nous en avons parlé au mot STATUE, & au mot SCULPTEURS *anciens*, à l'article de *Phidias*.

La déeſſe, car c'eſt ainſi qu'on la nommoit par excellence, ne regnoit pas moins ſouverainement dans la Laconie que dans l'Attique ; en effet il n'eſt pas étonnant que celle qui préſidoit aux combats, fût ſingulierement honorée par les Lacédémoniens ; auſſi avoit-elle ſept ou huit *temples* dans Sparte ; mais le plus célébre (& peut-être de l'ancienne Grece), fut commencé par Tyndare, qui en jetta les fondemens ; Caſtor & Pollux y travaillerent après lui, & entreprirent d'y employer le prix des dépouilles qu'ils avoient remportées ſur les Aphidnéens ; cependant comme leur entrepriſe étoit reſtée fort imparfaite, les Lacédémoniens long-tems après conſtruiſirent un nouveau *temple* à Minerve, qui étoit tout d'airain, ainſi que la ſtatue de la déeſſe, & ce n'eſt pas le ſeul *temple* de l'antiquité qui ait été de ce métal. Ce fameux temple porte le nom de *Chalciœcos* : on ſait que χαλκὸς ſignifie de l'*airain*, & οἶκος une *maiſon*. Thucydide, Polybe, Diodore, Plutarque, Tite-Live, en un mot, preſque tous les auteurs grecs & latins ont parlé du *temple Chalciœcos* de Sparte, mais Pauſanias l'a décrit.

L'artiſte, dit-il, dont les Lacédémoniens ſe ſervirent, fut Gitiadas, originaire & natif du pays. Au-dedans du *temple* la plûpart des travaux d'Hercule ſont gravés ſur l'airain, tant les avantures qu'on connoît ſous ce nom, que pluſieurs autres que ce héros a courues volontairement, & dont il eſt glorieuſement ſorti. Là ſont auſſi gravés les exploits des Tyndarides, & ſur-tout l'enlevement des filles de Leucippe. Enſuite vous voyez d'un côté Vulcain qui dégage ſa mere de ſes chaînes, d'un autre côté Perſée prêt à partir pour aller combattre Méduſe en Lybie ; des nymphes lui mettent un caſque ſur la tête & des talonnieres aux piés, afin qu'il puiſſe voler en cas de beſoin. On n'a pas oublié tout ce qui a rapport à la naiſſance de Minerve, mais ce qui efface tous le reſte, c'eſt un Neptune & une Amphitrite qui ſont d'une beauté merveilleuſe. On trouve enſuite la chapelle de Minerve.

Aux environs du *temple* il y a deux portiques, l'un au midi & l'autre au couchant. Vers le premier eſt le tombeau de Tyndare ; ſur le ſecond portique on voit deux aigles éployées, qui portent chacune une victoire ; c'eſt un monument de celles que Lyſandre remporta, l'une près d'Ephèſe ſur Antiochus, lieutenant d'Alcibiade qui commandoit les galeres d'Athènes ; l'autre ſur la flotte athénienne qu'il défit entierement à Aigoſpotamos. A l'autel du *temple* de Minerve il y a deux ſtatues de Pauſanias qui commandoit l'armée de Lacédémone au combat de Platée. A l'aile gauche du *temple* d'airain, il y a une chapelle qui eſt conſacrée aux Muſes, parce que les Lacédémoniens marchent à l'ennemi au ſon des flûtes & de la lyre.

Les Spartiates éleverent un autre *temple* à Lacédémone à leur retour de Colchos, en l'honneur de Minerve Aſia.

On voyoit encore dans la rue Alpia le fameux *temple* de Minerve dit *Ophthalmitis*, Minerve conſervatrice des yeux ; c'eſt Lycurgue lui-même qui conſacra ce *temple* à la déeſſe, en mémoire de ce que dans une émeute, ayant eu un œil crevé par Alcandre à qui ſes lois déplaiſoient, il fut ſauvé en ce lieu là par le peuple, ſans le ſecours duquel il auroit peut-être perdu l'autre œil, & la vie même.

L'hiſtoire parle beaucoup du *temple* que Minerve avoit à Sunium ; il en reſte encore dix-ſept colomnes entieres d'un ouvrage tout ſemblable à celui du *temple* de Théſée à Athènes. On y voit ſur un bas-relief de marbre de Paros, une femme aſſiſe, avec un petit enfant, qui, comme elle, leve les bras, & paroît regarder avec effroi un homme nud qui ſe précipite du haut d'un rocher.

Minerve eut auſſi pluſieurs *temples* à Rome, entr'autres celui du mont Aventin, dont Ovide fait mention dans le *liv. VI.* de ſes *Faſtes*.

Mais le plus célebre *temple* de la déeſſe étoit à Saïs, métropole de la baſſe Egypte dans le Nôme qui en prenoit le nom, *Saïtes Nomos*. Hérodote dit

Digitized by Google

que ce ſuperbe *temple* avoit été embelli par les ſoins d'Amaſis, d'un veſtibule qui ſurpaſſoit de beaucoup en grandeur & en magnificence, tous les monumens que les rois ſes prédéceſſeurs avoient laiſſés. Ce même prince y ajouta des ſtatues d'une grandeur prodigieuſe; car les Egyptiens aimoient les figures coloſſales, ſans parler des pierres immenſes pour leur énorme groſſeur, & qui venoient la plûpart d'Elephantine, ville éloignée de Saïs de vingt journées de navigation.

La chapelle de ce *temple* offroit en particulier quelque choſe d'unique en ſon genre; cette chapelle étoit d'une ſeule pierre taillée dans les carrieres de la haute Egypte, & qu'Amaſis avoit fait venir avec des ſoins & des peines incroyables, juſqu'à Saïs où elle devoit être placée dans le *temple* de Minerve. « Ce que j'admire par-deſſus tous les autres » ouvrages d'Amaſis, dit Hérodote, c'eſt cette mai» ſon d'une ſeule pierre qu'il fit tranſporter d'Ele» phantine, & que deux mille hommes, tous pilo» tes & marins ne purent amener qu'en trois ans. » Cette maiſon avoit de face vingt & une coudées » de largeur & huit de hauteur, & dans œuvre » cinq coudées de haut, & dix-huit de longeur ». Cependant cette maiſon n'entra point dans le *temple* de Minerve, où étoit inhumé Pſammèticus; elle fut laiſſée à la porte, ſoit qu'Amaſis fût piqué des plaintes de l'architecte, ſur la fatigue que lui avoit cauſé cet ouvrage, ſoit par les accidens déja arrivés à ceux qui le conduiſirent ſur le Nil, ſoit enfin par d'autres raiſons qu'Hérodote n'a pu ſavoir. (*D. J.*)

TEMPLES DE LA MISÉRICORDE. (*Antiq. grecq. & rom.*) Voilà les *temples* les plus dignes de l'humanité. Les Athéniens ont eu les premiers la gloire de diviniſer cette vertu, de conſtruire dans Athènes un *temple* à ſon honneur, & d'en faire un lieu d'aſyle. Les Romains eux-mêmes frappés de cette belle idée, bâtirent dans Rome le ſecond *temple* à la Miſéricorde. Il eût été beau d'en élever à cette vertu dans tous les pays du monde. (*D. J.*)

TEMPLES DE NEPTUNE, (*Antiq. grecq. & rom.*) nous avons peu de détails ſur les *temples* que Neptune avoit à Rome: dans le dernier ſiecle, lorſqu'on fouilloit des fondemens; on y apperçut quantité de morceaux de marbre excellemment travaillés: & comme parmi des débris des corniches on trouva des dauphins & des tridens, on conjectura que c'étoit un *temple* conſacré à Neptune.

Sa façade étoit périptère, & ſa forme pycnoſtyle, ou à colonnes preſſées. Ses entre-colonnes avoient un diametre & demi moins un onzieme, ce qui mérite d'être remarqué, vû qu'il n'y en a peut-être jamais eu de ſi preſſées dans aucun autre édifice. De tout ce *temple*, il ne reſte plus aucune partie ſur pié: mais Palladio, en examinant de près ces ruines, eſt parvenu à la connoiſſance de ſes dimenſions, dont il a donné les deſſeins dans ſon architecture: j'y renvoie les lecteurs.

Il eſt certain néanmoins que *Neptune* fut un des dieux du paganiſme des plus honorés; car indépendamment des Libyens qui le regardoient comme leur grande divinité, il avoit dans la Grece & dans les lieux maritimes d'Italie un grand nombre de *temples* élevés en ſon honneur. Les Atlantides, dit Platon dans ſon Critias, lui en conſacrerent un magnifique, dans lequel il étoit repréſenté dans un char tiré par quatre chevaux ailés, dont il tenoit les rênes, & ſa ſtatue touchoit la voûte du *temple*. Hérodote, *l. VII.* fait mention du *temple* que les Paſidéens lui avoient conſacré, & Pline, *l. XXXI.* parle de celui qu'il avoit chez les Cariens. Pauſanias en décrit auſſi pluſieurs. (*D. J.*)

TEMPLE DE LA PAIX, (*Antiq. rom.*) on voit à Rome des veſtiges de ce *temple* proche Sainte Marie-la-Neuve, ſur le chemin qu'on appelle la *Via ſacra*. On prétend qu'il eſt bâti dans le même lieu où étoit anciennement le palais de Romulus.

Ce *temple* fut commencé par l'empereur Claude, & conduit à ſa perfection par Veſpaſien, après la conquête de la Judée. Ce prince y fit mettre en dépôt toutes les riches dépouilles qu'il avoit tirées du *temple* de Jéruſalem.

Le *temple de la paix* paſſoit pour être le plus vaſte, le plus ſuperbe & le plus riche de Rome; il avoit trois cens piés de long, & deux cens de large. Tout ruiné qu'il eſt, les veſtiges qui nous en reſtent encore ſuffiſent pour juger de ſon ancienne grandeur.

A la face d'entrée il y avoit une loge à trois ouvertures bâtie de brique, & le reſte de la largeur de la façade étoit un mur continu. Les pilaſtres des arcades de la loge avoient des colonnes par-dehors qui leur ſervoient d'ornement, & qui régnoient le long du mur continu. Sur cette premiere loge, il y en avoit une autre découverte avec une baluſtrade; & au-deſſus de chaque colonne étoit une ſtatue.

Au-dedans du *temple* il y avoit huit grandes colonnes de marbre d'ordre corinthien, de cinq piés quatre pouces de diametre, dont la hauteur compris la baſe & le chapiteau, faiſoit cinquante-trois piés. L'entablement avoit dix piés & demi, & portoit la voûte de la nef du milieu.

Les baſes de ces colonnes étoient plus hautes que la moitié de leur diametre, & la plinthe en emportoit plus du tiers; ce qu'on fit apparemment pour leur donner plus de force; leur ſaillie étoit d'une ſixieme partie de leur diametre. La modénature étoit d'une fort belle invention, & la cimaize de l'architecture étoit d'un deſſein peu commun. La corniche avoit des médaillons au lieu de larmier.

Les murs de ce *temple* étoient enrichis de ſtatues & de peintures. Toutes les voûtes avoient des compartimens de ſtuc, & généralement tout y étoit fort riche. Cet édifice périt par une incendie, ou par quelque autre accident, ſous l'empereur Commode. (*D. J.*)

TEMPLES DES PARQUES, (*Antiq. greq. & rom.*) on ne crut pas dans tout le monde payen qu'il fût néceſſaire de ſe mettre en dépenſe pour des déeſſes inéxorables qu'il étoit impoſſible de fléchir; de-là vient qu'elles n'eurent que des ſtatues en pluſieurs endroits & peu de *temples* dans la Grece. Athènes n'en éleva point à leur honneur, Sicyone leur conſacra ſeulement un *temple* dans un bois ſacré, & les Lacédémoniens leur en bâtirent un autre dans leur capitale auprès du tombeau d'Oreſte. (*D. J.*)

TEMPLE DE LA PIÉTÉ, (*Antiq. rom.*) *templum pietatis*, dédié par Attilius dans la place romaine, à l'endroit où demeuroit cette femme qui avoit nourri ſon pere priſonnier du lait de ſes mamelles. (*D. J.*)

TEMPLES DE POMONE, (*Antiq. rom.*) cette belle nymphe qui plut à Vertumne, & qu'il rendit ſenſible à force de ſoins, de louanges & de reſpects, eſt une pure divinité des poëtes latins; cependant elle eut à Rome des *temples* & des autels. Son prêtre portoit le nom de *Flamen Pomonalis*, & lui offroit des ſacrifices pour la conſervation des fruits de la terre. (*D. J.*)

TEMPLES DE PROSERPINE, cette fille de Cérès enlevée pour ſa beauté par Pluton, avoit pluſieurs *temples* en Sicile, lieu de ſa naiſſance. Strabon, *l. VII.* parle des prairies d'Enna, où Pluton la vit, & en devint amoureux. Cicéron lui-même dans ſa *ſixieme Verrine*, nous a laiſſé de ce lieu charmant, une deſcription auſſi élégante que fleurie; mais enfin comme le deſtin avoit prononcé que Proſerpine fût ſouveraine des enfers, les Grecs & les Romains bâtirent peu de *temples* en l'honneur d'une divinité inexorable. Pauſanias ne cite que celui qu'elle avoit à Sparte ſous le nom de *Proſerpine conſervatrice*. Il avoit été bâti, ſelon les uns, par Orphée de Thrace; & ſelon

d'autres, par le ſcythe Abaris. Proſerpine n'avoit auſſi qu'un ſeul *temple* à Rome, dans la cour duquel on alloit acheter tout ce qui étoit néceſſaire pour les funérailles. Je ne ſais pourquoi les Gaulois regardoient Proſerpine comme leur mere; mais Strabon, *l. IV.* nous apprend que depuis la conquête des Romains, cette déeſſe avoit un *temple* dans les Gaules deſſervi à la maniere des Samothraces. (*D. J.*)

TEMPLES DE LA PUDICITÉ, (*Antiq. rom.*) la pudeur eſt une vertu trop eſſentielle au beau ſexe, pour qu'on ne l'ait pas érigée en divinité. Auſſi l'hiſtoire nous apprend-elle que les Romains l'honoroient ſous le nom de la *Pudicité*; & cette déeſſe avoit dans leur ville des *temples* & des autels, ſur leſquels on lui offroit des ſacrifices. Mais comme ſi les grands devoient avoir d'autres dieux que le peuple, on diſtinguoit à Rome la *Pudicité* des dames patriciennes d'avec celle des plébéiennes. Nous avons indiqué ailleurs l'origine de cette orgueilleuſe & ſinguliere diſtinction. (*D. J.*)

TEMPLE DES DIEUX PURS, (*Antiq. grecq.*) Pauſanias eſt le ſeul auteur qui en parle. « On voit, dit-il, » ſur la hauteur qui commande la ville de Pallan» tium, un *temple* bâti à ces divinités qu'ils appellent » *pures*, & par leſquelles ils ont coutume de jurer » dans leurs plus importantes affaires; du reſte, ils » ignorent quelles ſont ces divinités, ou s'ils le ſa» vent, c'eſt un ſecret qu'ils ne révelent point. S'il » eſt donc permis de deviner, continue Pauſanias, » je croirois que ces dieux ont été appellés *purs*, » parce que Pallas ne leur ſacrifia pas de la même » maniere qu'Evandre ſon pere, avoit ſacrifié à » Jupiter Lycéus ». *Voyages de l'Arcadie, l. VIII. c. xliv.* (*D. J.*)

TEMPLE DE LA DÉESSE QUIES, (*Antiq. rom.*) cette déeſſe, car ſon nom féminin indique que c'en étoit une, avoit un *temple* chez les Romains hors la porte Colline, & un autre, ſelon Tite-Live, *lib. IV.* dans la rue Labicane; on l'invoquoit pour jouir du repos, & ceux qu'elle exauçoit, étoient aſſurément bienheureux. (*D. J.*)

TEMPLES DE LA RENOMMÉE, (*Antiquités.*) il eſt sûr que la Renommée eut un culte établi dans la Grece, ſur-tout à Athènes, comme nous l'apprenons de Pauſanias; & un *temple* fameux, ainſi que le dit Plutarque dans la vie de Camillus. Il ſeroit inutile de chercher des figures de cette déeſſe, plus reſſemblantes que le portrait qu'en a fait Virgile, *liv. IV.* de ſon Enéide.

Ex templo Lybiæ magnas it Fama per urbes, &c. (*D. J.*)

TEMPLE DE ROMULUS, (*Antiq. rom.*) Numa Pompilius éleva un *temple* à ce fondateur de Rome, & preſcrivit qu'il fût honoré ſous le nom de *Quirinus*, par des ſacrifices ſolemnels. C'eſt ainſi que fut faite l'apothéoſe de Céſar, juſtement aſſaſſiné par les amateurs de la liberté; mais l'apothéoſe de Céſar vint trop tard, tout le monde s'en mocquoit. Les uns, dit Pline, *liv. II. c. xv.* appelloient Auguſte *le faiſeur de poupées*; les autres diſoient qu'il achevoit de peupler le ciel, qui depuis long-tems n'avoit reçu de membre d'aucune colonie romaine. (*D. J.*)

TEMPLES DE SATURNE, (*Antiq. rom.*) je ſais que la tradition grecque portoit que dès l'âge d'or, le fils de Cælus & de Veſta avoit un *temple* à Olympie; mais Rome lui rendit le culte le plus religieux, & lui dédia divers *temples*.

Le premier *temple* qui fut bâti à Saturne, fut celui que lui fit élever T. Tatius roi des Sabins, au Capitole, après la paix faite entre lui & Romulus. Le ſecond fut voué par Tullus Hoſtilius, après avoir triomphé trois fois des Sabins, & deux fois des Albins: il le dédia, & inſtitua les ſaturnales. Le troiſieme fut dédié par les conſuls A. Sempronius Atratinus & M. Minutius. D'autres diſent néanmoins que ce fut Tarquin le ſuperbe qui le bâtit, & que ſelon l'avis de Valerius Publicola, on en fit le lieu du tréſor public. C'étoit dans ce *temple* que les ambaſſadeurs étrangers étoient premierement reçus par les queſteurs romains, qui écrivoient leurs noms dans les regiſtres de l'état, & fourniſſoient aux frais de leur ſéjour. C'étoit encore là où ſe gardoient les minutes des contrats, & de tous les actes que les peres & meres faiſoient, comme auſſi les noms de tous les citoyens romains, écrits dans les livres éléphantins. Ceux qui avoient recouvré leur liberté, y alloient pendre leurs chaines & les lui conſacrer, ſelon le témoignage de Martial.

Has cum geminâ compede dedicat catenas,
Saturne, ubi Zoilus annulos priores.

(*D. J.*)

TEMPLES DE SÉRAPIS, (*Antiq. égyptien.*) ce dieu avoit des *temples* en Aſie, dans la Grece & à Rome; mais les Egyptiens, dont Sérapis étoit une des principales divinités, éleverent ſur tout autre peuple, pluſieurs *temples* en ſon honneur. Le plus ancien ſe voyoit à Memphis; il n'étoit pas permis aux étrangers d'y entrer, & ſes propres prêtres n'avoient ce droit qu'après avoir enterré le bœuf Apis. Cependant le plus renommé de tous les *temples de Sérapis*, étoit celui que Ptolomée Soter lui conſacra; on l'appelloit *Sérapion*, & j'en ai donné l'article qu'il faut remplir ici, parce que c'étoit un des plus ſuperbes édifices, & des plus reſpectés qu'il y eût dans le monde.

Ce *temple*, dit Denys le géographe, eſt tout éclatant d'or, & l'on n'en trouve aucun ſur la terre pour lequel on ait plus de dévotion. Il n'étoit point dans l'enceinte de la ville d'Alexandrie, mais hors des murs, ainſi que celui de Saturne; la raiſon en eſt que les lois de l'Egypte défendoient d'immoler des victimes ſanglantes à ces deux divinités dans l'enclos des villes, de peur de les profaner par le ſang de telles hoſties.

Suivant quelques hiſtoriens, le ſimulacre du dieu Sérapis touchoit de chacune de ſes mains, ſur un des côtés du *temple*, & étoit un aſſemblage de tous les métaux & de tous les bois. On avoit pratiqué à l'orient, ajoute-t-on, une petite fenêtre avec tant de juſteſſe, qu'à un certain jour bien connu des prêtres, quelques rayons du ſoleil s'échappoient par cette étroite ouverture, & venoient tomber ſur les levres de la ſtatue de Sérapis. Le peuple crédule penſoit que l'aſtre du jour venoit baiſer la bouche de cette divinité.

Selon Strabon, il n'y avoit rien de plus gai que les pélerinages qui ſe faiſoient au *temple de Sérapis*. « Vers le tems de certaines fêtes, dit-il, on ne ſau» roit croire la multitude de gens qui deſcendent ſur » un canal d'Alexandrie à Canope, où eſt le *temple*. » Jour & nuit, ce ne ſont que des bateaux pleins » d'hommes & de femmes qui chantent & qui dan» ſent avec toute la liberté imaginable. A Canope il » y a ſur le canal une infinité d'hôtelleries, qui ſer» vent à retirer ces voyageurs, & à favoriſer leurs di» vertiſſemens ».

Le *temple de Sérapis* fut détruit par l'ordre de l'empereur Théodoſe, & alors on découvrit, dit un écrivain eccléſiaſtique, l'effronterie des prêtres de cette divinité, qui avoient pratiqué un grand nombre de chemins couverts, & diſpoſé une infinité de machines pour tromper les peuples par la vûe de faux prodiges.

Sérapis avoit un oracle fameux dans un de ſes *temples* à Babylone, où il rendoit ſes réponſes en ſonge. Pendant la derniere maladie d'Alexandre, quelques

Digitized by Google

chefs de ſon armée allerent paſſer une nuit dans ce *temple* célebre, pour conſulter la divinité s'il ſeroit avantageux d'y tranſporter Alexandre. Il leur fut répondu en ſonge, qu'il valoit mieux ne le point tranſporter, & peu de tems après ce conquérant mourut. La réponſe étoit excellente à tout événement. (*D. J.*)

TEMPLES DU SOLEIL, (*Antiquit.*) l'aſtre du jour fut la grande divinité des Phéniciens, des Egyptiens, des Atlantides, & pour le dire en un mot, de preſque tous les peuples, barbares & policés de l'univers. Par-tout on reconnut, par-tout on éleva des *temples* en l'honneur du Soleil, & on les dirigea du côté de l'orient. Les Ammonites l'adorerent ſous le nom de *Moloch;* les Phéniciens ſous celui de *Thammus;* les Chaldéens l'honorerent ſous ceux de *Bélus* ou de *Baal;* les Arabes leurs voiſins lui offroient des parfums, & l'appelloient *Adonée;* les Moabites *Belphegor;* les Perſes *Mitras;* les Ethiopiens *Aſubinus;* les Grecs & les Romains *Apollon* ou *Phœbus.* Les Maſſagetes, ſelon Hérodote, lui ſacrifioient des chevaux, les Germains, dit Céſar, n'ont d'autres dieux que ceux dont ils reçoivent quelque bien, le Soleil, la Lune & le Feu : *deorum numero eos ſolùm ducunt quorum opibus apertè juvantur*, Solem, *Vulcanum & Lunam.* Enfin, ſi nous en croyons le pere Laffiteau, il n'y a dans le vaſte continent de l'Amérique, aucuns peuples connus qui n'adorent le Soleil.

On connoît la médaille d'Héliogabale, qui porte pour légende : *Sanctο deo Soli.* On ſait que cet empereur ſe glorifia toujours d'avoir été prêtre du Soleil dans la Syrie, & que ſon nom fait alluſion à cette dignité; mais nous ne devons pas oublier, qu'il conſacra à Rome un *temple* au Soleil, où, dans le deſſein de le rendre plus reſpectable, il fit tranſporter le culte de Cybèle ou de Veſta, le *palladium* & les anciles. Il voulut même y joindre le culte que rendoient au vrai Dieu les Samaritains, les Juifs & les Chrétiens.

Hérodien nous a conſervé l'hiſtoire du culte que cet empereur rendoit au Soleil dans ce *temple.* « Hé-» liogabale, dit-il, érigea un *temple* magnifique à ce » dieu (le Soleil), & y plaça pluſieurs autels, ſur » leſquels il immoloit tous les matins des hécatom-» bes de taureaux, & un grand nombre de brebis; & » après y avoir répandu une profuſion d'aroma-» tes, il y faiſoit des libations de vins vieux des plus » excellens; en ſorte qu'on voyoit le vin & le ſang » ruiſſeler de tous côtés. Des chœurs de muſique, » rangés au-tour de ces autels, augmentoient la célé-» brité de ce culte. Des femmes phéniciennes avec » leurs inſtrumens de muſique, qui étoient des cym-» bales & des tympanons, danſoient en cercle; & » les entrailles des victimes ainſi que les aromates, » étoient portées dans des baſſins d'or, par tout ce » qu'il y avoit de plus qualifié à Rome ».

Ant. Varius, au rapport de Lampride, fit auſſi conſtruire dans la même ville, un *temple* en l'honneur du Soleil, mais qui fut moins célebre que celui d'Héliogabale. (*D. J.*)

TEMPLES DE *TELLUS*, (*Antiq. grecq. & rom.*) la terre avoit des *temples* dans pluſieurs lieux de la Grece, & entr'autres à Sparte, *voyez* ce qu'en dit Pauſanias. Il eſt parlé de celui que la déeſſe *Tellus* avoit à Rome dans la premiere philippique de Ciceron, où il raconte ce qui s'étoit paſſé dans le ſénat, lors de la mort de Céſar, ſur la propoſition faite par Antoine, d'abolir à jamais la charge de dictateur, qui avoit uſurpé dans la république toute l'autorité du pouvoir des rois. On rendit dans ce *temple* un decret, tel qu'Antoine le deſiroit, & dans les termes qu'il avoit lui-même conçus. (*D. J.*)

TEMPLES DE THÉMIS, (*Antiq.*) cette déeſſe de la juſtice n'eut que peu de *temples* après ſa mort. Ovide parle des oracles qu'elle rendoit ſur le parnaſſe, mais c'eſt un poëte qui parle; Pauſanias nous apprend, que les Athéniens lui éleverent un *temple* dans leur ville aſſez près de la citadelle; il ne nous reſte ni mouvemens, ni ſtatues de cette divinité, tout a péri avec elle. (*D. J.*)

TEMPLE DE THÉSÉE, (*Antiq. grecq.*) on avoit élevé à Athenes un *temple* à la gloire de Thélée. Ce *temple* étoit remarquable par les fêtes que les anciens y ſolemniſoient en l'honneur de ce héros, & par des diſtributions de farine qu'on y faiſoit aux pauvres de la ville; mais ce qui prouvoit encore mieux la vénération des Athéniens pour leur fondateur, c'eſt qu'ils avoient fait de ce *temple* un aſyle inviolable, où venoient ſe refugier les eſclaves maltraités de leurs patrons. Il fut bâti après la bataille de Marathon, conſacré pendant les victoires de Cimon, réparé comme les autres, par les ſoins d'Hadrien, & enſuite apparemment, par les libéralités des princes chrétiens qui en firent une égliſe. Aujourd'hui la voûte en ruine ne ſera jamais rétablie, que par un nouvel évenement qui changera ce *temple* en moſquée. (*D. J.*)

TEMPLES DE VACUNE, (*Antiq. rom.*) Vacune étoit adorée particulierement dans le pays des Sabins, où elle avoit un *temple* ſur le mont Fiſcelius, aux confins du Picenum, vers les ſources du Nar. Cette même déeſſe des vacations, avoit un autre *temple* entre Caſpérie & Otricule, avec un bois & une ville du même nom. La ville ſubſiſte encore aujourd'hui; & s'appelle *Vaccuna.* (*D. J.*)

TEMPLES DE VÉNUS, (*Antiq. egypt. grecq. & rom.*) cette déeſſe dont Homere paroît avoir dérobé la ceinture, eſt des plus célébres dans l'antiquité payenne, par le nombre & la beauté de ſes *temples.* Strabon, *liv. XVII.* nous apprend qu'elle en avoit un ſuperbe à Memphis; il ſeroit bien difficile d'en découvrir aujourd'hui quelque reſte, puiſque les ruines même de cette capitale de l'Egypte, ne ſont plus que des maſures fort peu diſtinctes, quoiqu'elles continuent juſque vis-à-vis du vieux Caire. Les Menphytes avoient auſſi conſtruit un *temple* à la fille de Jupiter & de Dioné, & nourriſſoient dans ce *temple* une géniſſe qui lui étoit conſacrée.

Son culte paſſa de Phénicie, dans les îles de la Grece, & de-là en Sicile, & chez les Romains. Cythere, Amathonte, Gnide, Paphos, Idalie, lui éleverent des *temples* qui apprirent au monde corrompu, que pour célébrer la déeſſe de l'amour, il étoit permis de s'affranchir des regles de la pudeur.

Le *temple de Vénus* à Cythere, paſſoit pour le plus ancien, & le plus célebre de tous ceux que Vénus eût dans la Grece; ſa ſtatue la repréſentoit armée. Les Eginetes lui avoient bâti dans leur île, un *temple* magnifique, dont M. Fourmont a encore vû vingt-une colonnes ſubſiſtantes. Elle avoit auſſi un *temple* en Laconie, ſous le nom de *Vénus Ambologera*, c'eſt-à-dire qui éloigne la vieilleſſe, & à ce ſujet on lui fit une hymne qui commençoit par ces mots : belle Vénus, éloignez de nous la triſte veilleſſe; c'eſt Plutarque qui nous apprend cette particularité dans ſe *liv. III. queſt. 6.* de ſes propos de table. Tacite a décrit la ſituation du *temple* de Paphos, & la ſtatue ſinguliere de la déeſſe.

Les Siciliens bâtirent à Vénus un *temple* célebre ſur la montagne Eryx; ce *temple* étoit rempli de femmes qu'on y conſacroit par vœu, & qui de leurs galanteries, enrichiſſoient le tréſor de la déeſſe. Du tems de Diodore, qui a fait une exacte deſcription de ce *temple*, il étoit encore dans ſon premier éclat; mais cette ſplendeur ne fut pas de longue durée, puiſque Strabon qui a ſuivi de près Diodore, écrit que de ſon tems, ce *temple* étoit preſque déſert.

Enée apporta de Sicile en Italie, une ſtatue de Vénus Erycine, à qui l'on fit depuis bâtir un *temple* à

Digitized by Google

Rome avec de très-beaux portiques, hors de la porte Colline : mais ce *temple* n'approchoit point de celui que cette déeſſe avoit dans le huitieme quartier de la ville ; c'étoit un magnifique édifice, auquel la place dite *forum Cæſaris*, elle-même ſuperbement ornée, ſervoit comme de parvis. Il ſemble, ſelon les termes d'Appien, que le *forum* n'ait été fait que pour le *temple*. Céſar, dit-il, ajouta au *temple* de Vénus une place conſacrée, τεμένος, dont il fit un *forum*, non pas pour la vente des choſes néceſſaires à la vie, mais pour les affaires, comme étoit chez les Perſes la place où l'on venoit apprendre la juſtice.

A l'entrée de ce *temple*, s'élevoit une baſilique où l'on rendoit les jugemens. Vitruve le cite pour exemple des pycnoſtyles, c'eſt-à-dire des *temples*, où les colonnes ne ſont éloignées l'une de l'autre, que d'un diametre & demi ; peut-être eſt-ce ce *temple* qui ſe voit dans une médaille du même Jules Céſar, qualifié *imp. IV.* avec cette légende *Veneri victrici vota* ; il eſt à ſix colonnes ; la ſtatue de la déeſſe paroît au milieu, tenant à la main une victoire.

Victor nous apprend, que dans le *forum* de Céſar, & apparemment dans le *temple* de Vénus *genitrix*, étoient deux ſtatues de Vénus ; l'une revêtue d'une cuiraſſe, & l'autre de la main du fameux ſculpteur Arcéſilaüs : celle-ci peut fort bien être celle de deux médailles qui nous reſtent. Pline en parle au *XXXV. liv.* La premiere de ces deux ſtatues peut être cette Vénus parfaitement belle, qui fut envoyée à Céſar par Cléopatre. Céſar paya cette galanterie par une autre ; il fit placer à côté de la déeſſe une belle ſtatue de la reine d'Egypte, qui s'y voyoit encore du tems d'Appien.

Ovide dit, que l'aqueduc de l'eau appia paſſoit ſous ce *temple*, dont la ſituation eſt encore marquée par ces mots qui déſignent le *forum Cæſaris* : c'eſt-là, ajoute-t-il, que le juriſconſulte devient ſouvent la dupe de l'amour, & celui qui fait fournir aux autres des moyens de défenſe, n'en trouve aucun pour lui-même. Vénus, du milieu de ſon *temple*, rit de le voir dans ſes piéges ; c'étoit tout-à-l'heure un préſomptueux avocat, il ne veut maintenant être qu'un client ſoumis.

Subdita quâ Veneris factо de marmore templo
Appias expreſſis æra pulſat aquis.

. . . . . .

Illo ſæpe loco capitur conſultus amori,
Qui que aliis cavit, non cavet ipſe ſibi.

. . . . . .

Hunc Venus e templis quæ ſunt confinia, ridet
Qui modò patronus, nunc cupit eſſe cliens.

Le culte de Vénus *genetrix* s'étendit dans les provinces avec celui de Jules-Céſar ; une inſcription d'Ebora en Eſpagne, nous montre les décurions de la ville, érigeant un monument à Céſar, & les dames portant un préſent à ſa mere.

DIVO JULIO
LIB. JUL. EBORA
OB. ILLIUS. IN. MUN. ET MUN.
LIBERALITATEM
EX D. D. D.
QUOJUS. DEDICATIONE
VENERI GENITRICI
CÆSTUM MATRONÆ
DONUM TULERUNT.

Ce fut dans les jeux qui ſe faiſoient pour la premiere fois en l'honneur de Vénus *genitrix*, que parut pendant ſept jours la fameuſe comete, qui fut regardée par le peuple, comme le ſigne de l'apothéoſe de Céſar. Jules-Céſar ayant achevé le *temple*, avoit, peu de jours avant ſa mort, établi un college de prêtres pour faire les jeux de la dédicace ; Octavien les fit célébrer ; & en mémoire de cette comete, il fit placer dans le même *temple* une ſtatue d'airain de Céſar avec la comete ſur ſa tête ; ces jeux devinrent annuels, & les conſuls furent chargés d'en faire la dépenſe.

Ce *temple* fut bâti l'an de Rome 708 ou quarante-cinq ans avant J. C. Il fut conſumé ou du-moins fort endommagé dans l'incendie arrivée ſous Néron. (*D. J.*)

TEMPLE DE LA VERTU ET DE L'HONNEUR, (*Antiq. rom.*) *templum Virtutis & Honoris* ; Marius le fit bâtir par l'architecte Mutius. Ce *temple* pourroit être mis au nombre des plus excellens ouvrages, s'il avoit été fait de marbre, & que la magnificence de la matiere eût répondu à la grandeur du deſſein.

S. Auguſtin, en parlant de ce *temple*, fait entendre qu'on en peut tirer une belle moralité, à laquelle Vitruve donne encore matiere par une particularité qu'il en cite, & que S. Auguſtin ne ſavoit pas : c'eſt que ce *temple* n'avoit point de *poſticum*, ou de porte de derriere, comme la plûpart des autres ; car cela nous apprend que non-ſeulement il faut paſſer par la vertu pour parvenir à l'honneur, mais que l'honneur oblige encore de repaſſer par la vertu, c'eſt-à-dire, d'y perſévérer.

Le ſénat fut aſſemblé dans le *temple* bâti par Marius à la Vertu & à l'Honneur, lorſqu'on voulut rappeller ce grand homme de ſon exil. Le ſénatus-conſulte qu'on fit à cet égard, fut rédigé en loi dans l'aſſemblée des centuries tenue au champ de Mars le 4 Août de l'an 696, ſous le conſulat de C. L. Spinter & de Q. C. Metell. Nepos. (*D. J.*)

TEMPLE DE VERTUMNE, (*Ant. rom.*) je croirois bien que ce dieu champêtre avoit pluſieurs *temples* chez les Romains ; cependant l'hiſtoire ne parle que de celui qu'on éleva en ſon honneur dans le marché de Rome où il avoit auſſi une ſtatue, dont Cicéron dit, à l'occaſion des rapines des Verrès : y a-t-il quelqu'un, qui dans le chemin qui conduit de la ſtatue de Vertumne au grand cirque, n'ait trouvé ſur chaque degré des marques de ſon avarice ? (*D. J.*)

TEMPLES DE VESTA, (*Antiq. greq. & rom.*) ſon *temple* à Athènes étoit dans l'enceinte du prytanée, & l'on y conſervoit à l'honneur de la déeſſe un feu perpétuel, comme dans celui qu'elle avoit à Rome, & dont nous allons parler. On le nommoit *ædes Veſtæ* ; Numa lui fit bâtir ce fameux *temple* proche de ſon palais, au milieu du marché romain, entre le mont Palatin & le mont Capitolin ; c'eſt le ſentiment de Denys d'Halicarnaſſe, *l. II. ſect. 65 & 76.* C'eſt auſſi dans ce même endroit que Plutarque met le *temple de Veſta*.

Horace le place ſur le bord du Tibre oppoſé à l'autre bord du fleuve qui va ſe jetter dans la mer : nous avons vu le Tibre, dit-il, repouſſant avec furie ſes eaux vers ſa ſource, menacer d'engloutir le palais de Numa & le *temple de Veſta*.

Ire dejectum monumenta regis
Templaque Veſtæ.

ode 2, l. I.

Ovide met ce *temple* à un des bouts de la rue neuve, qui eſt joint au marché romain.

Quâ nova romano nunc via juncta foro eſt.

Publius Victor met ce *temple* dans le huitieme quartier où étoit le marché romain ; ces divers ſentimens prouvent qu'il y avoit à Rome plus d'un *temple* conſacré à Veſta. Quant au plus célebre de tous, j'entends celui qui fut conſtruit par Numa ; l'entrée en étoit défendue aux hommes, & la déeſſe y étoit ſervie par les veſtales ; c'étoit dans ce *temple* que Numa fonda un foyer de feu éternel, & ſur lequel réſida d'une maniere ſenſible la majeſté de la déeſſe. L'hiſtoire

toire & les médailles nous repréſentent ce *temple* de forme ronde ; toutes ſes faces ſont égales, dit Ovide ; il n'y a point d'angle tout-autour, & le dôme qui le couvre, le défend de la pluie :

Par facies templi : *nullus procurrit in illis*,
Angulus, *à pluvio vindicat imbre tholus.*

On croit, dit Plutarque, que Numa Pompilius ne donna une forme ronde au *temple* qu'il fit bâtir à la déeſſe Veſta, que pour repréſenter la figure du monde univerſel, au milieu duquel les Pythagoriciens placent le ſiege du feu qu'ils appellent *veſta*, & diſent être l'unité. Ovide donne en poëte phyſicien, comme feroit M. de Voltaire, les raiſons de la rondeur du *temple* de la déeſſe. Veſta, dit-il, eſt la même choſe que la terre ; il y a pour l'une & pour l'autre un feu inextinguible, & la terre & le feu ſont connoître leur forme. La terre reſſemble à une balle qui ne s'appuie ſur rien ; ſon fardeau peſant ſe trouve ſuſpendu ; l'air qui environne ſon globe, le preſſe également de tous côtés, tel au-moins qu'il nous eſt repréſenté dans une petite figure où l'art de Syracuſe, c'eſt-à-dire, d'Archimede, nous a rendu l'immenſité du ciel, *&c.*

Arte ſyracoſia ſuſpenſus in aëre clauſo
Stat globus, *immenſi parva figura poli.*

Ce qu'il y a de particulier, c'eſt qu'un lieu ſi ſaint & le centre même de la religion, n'étoit pas un *temple* dans toutes les formes, parce qu'il n'avoit pas été conſacré par les augures ; mais la cour ou l'enclos étoit proprement le *temple*, parce que les augures en avoient fait la conſécration. Numa, dit Servius, voulut éviter par ce défaut d'inauguration, s'il eſt permis de parler ainſi, que le ſénat ne s'y aſſemblât, *ne ſenatus ibi haberi poſſet*. Ce prince craignit les inconvéniens que le tumulte de ces ſortes d'aſſemblées pouvoit occaſionner dans une maiſon de filles du plus haut rang, dont la conduite étoit délicate, & devenoit l'affaire de tout l'empire.

On ne ſait pas bien encore, dit Denys d'Halicarnaſſe, ce qui eſt gardé ſi ſecrettement dans l'intérieur du *temple*, outre le feu ſacré que tout le monde peut voir ; Quelques-uns, ajoute-t-il, ont oſé avancer qu'indépendamment du feu ſacré, il ſe trouve encore dans le *temple* de la déeſſe certaine choſe dont la garde & la connoiſſance eſt réſervée au ſeul pontife & aux ſeules veſtales. La preuve qu'ils en apportent, c'eſt ce qui arriva pendant la premiere guerre punique. Le feu ayant pris au corps de l'édifice, les veſtales tout éperdues ſe retirerent en déſordre ; & Lucius Cecilius Metellus, pontife, homme conſulaire, qui après une victoire ſignalée avoit triomphé des Carthaginois, & dans la pompe de ſon triomphe avoit donné cent trente-huit élephans en ſpectacle au peuple romain ; Lucius Metellus, dis-je, comptant pour rien le péril où s'il s'expoſoit, & ſacrifiant ſa vie au bien public, traverſa cet incendie, pénétra juſqu'au fond du ſanctuaire, & fut aſſez heureux pour ſauver les choſes ſacrées qui alloient être réduites en cendres, ce qui lui valut les honneurs extraordinaires qui ſe liſent encore aujourd'hui ſur la baſe de ſa ſtatue au capitole.

A cette vérité tout le monde mêla ſes conjectures pour deviner ce ſecret de la république ; Denys d'Halicarnaſſe condamne leur curioſité comme contraire au reſpect que tout homme pieux doit aux choſes divines ; mais nos ſavans n'ont pas été ſi ſcrupuleux que l'hiſtorien des antiquités romaines. Sans être entrés dans le ſanctuaire du *temple*, ils ont eu l'art de dévoiler le myſtere, & ont découvert que ce gage de la perpétuité de l'empire romain, ce *pignus imperii* qu'on gardoit ſi religieuſement & avec tant de ſecret dans le *temple de Veſta*, étoit le *palladium* ; il paroît même par des paſſages d'Ovide, de Properce, de Pline & de Lucain, que ſous les empereurs le voile étoit levé ; cependant les Romains ne laiſſerent échapper le ſecret, que quand ils virent leurs frontieres aſſez fortes pour ne plus appréhender qu'on vint évoquer leur divinité protectrice, & dévouer leur ville, comme ils en avoient uſé à l'égard de leurs ennemis.

C'eſt un des beaux *temples* de Rome conſacrés à Veſta, que celui qui ſe nomme aujourd'hui *l'égliſe de S. Etienne* ſituée ſur le bord du Tibre.

L'ordre de ce *temple* eſt corinthien ; les entre-colonnes n'ont qu'un diametre & demi, & la hauteur des colonnes, y compris la baſe & le chapiteau, eſt de douze diametres. Les baſes n'ont point de plinthe, mais les marches où elles poſent, leur en ſervent ; l'architecte a uſé de cet artifice afin que l'entrée de ſon portique reſtât plus libre, parce les colonnes y ſont fort preſſées. Le diametre de la nef, en y comprenant l'épaiſſeur des murs, eſt égal à la hauteur des colonnes. Les chapiteaux ſont taillés à feuilles d'olive. On n'y voit plus rien de la corniche ; mais Palladio l'a ſupplée dans le plan qu'il nous a donné de cet édifice, & en a ajouté une de ſon deſſein. Les ornemens de la porte & des fenêtres ſont fort ſimples & de bon goût. Sous le portique & au-dedans du *temple*, les fenêtres ſont ſoutenues par des cimaiſes qui vont regnant tout-autour ; elles forment comme une eſpece de piédeſtal, ou d'embaſement au mur & à la couverture. Ce mur ſous le portique eſt fait d'une maçonnerie de pierres diviſées par carreaux depuis la corniche de l'embaſement juſqu'au ſofite. Il eſt tout uni par dedans, avec une autre corniche, à dos de celle qui eſt ſous le portique d'où commence la voûte.

A Tivoli, à cinq ou ſix lieues de Rome, ſur la caſcade du Téveronne, on voit un autre *temple de Veſta* dont la forme eſt ronde. Les habitans diſent que c'étoit autrefois la demeure de la ſibylle Tiburtine ; il eſt aſſez vraiſſemblable que c'étoit un *temple* dédié à la déeſſe Veſta ; cet édifice eſt d'ordre corinthien. Les entre-colonnes ont deux diametres ; le pavé eſt élevé au-deſſus du rez-de-chauſſée à la hauteur d'un tiers des colonnes ; les baſes n'ont point de ſocle ; le but de l'architecte, en le ſupprimant, a été de rendre la promenade ſous le portique plus libre. Les colonnes ſont préciſément auſſi hautes que le diametre de la nef eſt large, & penchant en-dedans vers le mur du *temple*, de telle ſorte que le vif du haut des colonnes tombe à plomb ſur le vif du pié de leur fût en-dedans. Les chapiteaux ſont taillés à fleur d'olive & très-bien exécutés, d'où l'on peut conjecturer que cette fabrique a été faite dans un ſiecle de goût. L'ouverture de la porte & des fenêtres eſt plus étroite par le haut que par le bas, ainſi que Vitruve enſeigne qu'on le doit pratiquer. La maçonnerie de ce *temple* eſt de pierre tiburtine incruſtée de ſtuc ſi proprement, qu'il ſemble être tout de marbre. C'eſt là la deſcription qu'en fait Palladio. (*D. J.*)

TEMPLES DE LA VICTOIRE, (*Antiq. greq. & rom.*) Pauſanias nous apprend que cette divinité avoit pluſieurs *temples* dans la Grece, & Tite-Live parle de ceux qu'elle avoit à Rome ; il faut conſulter ces deux auteurs ; les Romains lui bâtirent le premier *temple* durant la guerre des Samnites, ſous le conſulat de Lucius Poſthumus & de M. Attilius Regulus. (*D. J.*)

TEMPLES DE VULCAIN, (*Antiq. égypt. & rom.*) Le *temple de Vulcain* où le ſénat s'aſſembloit, étoit placé à côté de celui de la Concorde ; ils étoient tous deux ſitués dans le lieu appellé par les anciens, *velia*, *à vellendis gregibus*, qui, ſelon Varron, s'étendoit depuis l'arc de Titus, juſqu'à celui de Conſtantin. Tatius, au rapport de Denis d'Halycarnaſſe, lui fit bâtir ce *temple* hors de l'enceinte de la ville, les

augures ayant déclaré que le dieu du feu ne devoit pas être dans la ville même.

Mais parmi les anciens peuples, les Egyptiens ſont ceux qui ont le plus honoré ce dieu : il avoit à Memphis ce *temple* magnifique décrit par Hérodote, & cette ſtatue coloſſale renverſée, qui étoit haute de ſoixante & quinze piés, ſur laquelle Amaſis fit élever deux autres ſtatues, chacune de vingt piés de hauteur, & du même marbre que la grande ; cependant l'intérieur de cet édifice, bien loin de mériter l'admiration de ceux qui y entroient, ne fit qu'exciter les mépris & les railleries de Cambyſe, qui ſe mit à éclater de rire en voyant la ſtatue de Vulcain, & celles des autres dieux, ſemblables à des pygmées, leſquels véritablement devoient faire un contraſte bien ridicule avec les coloſſes qui étoient dans les veſtibules dont on vient de parler. (*D. J.*)

TEMPLES DES CHRÉTIENS, (*Relig. chrétienne.*) au commencement du chriſtianiſme, les chrétiens n'avoient pour *temples* & pour autels que des cimetieres, & des maiſons particulieres, où ils s'aſſembloient. Ce fut ſur ces cimetieres qu'ils bâtirent leurs premieres égliſes, lorſque Conſtantin leur en eut donné la liberté.

Ils nommerent ces égliſes, titres, *tituli* ; oratoires, *domus oratoriæ* ; dominiques, *dominicæ* ; martyres, *martyria* ; conciles des ſaints, *concilia ſanctorum* ; baſiliques, *baſilicæ* : tous ces mots s'entendent aiſément ; mais Licinius qui étoit en guerre contre l'empereur Conſtantin, ordonna d'abattre, en orient, l'an 379. de Jéſus-Chriſt, la plûpart de ces nouvelles égliſes. L'an 484, Huneric, roi des Vandales, les fit fermer en Afrique ; cependant elles ſe multiplierent avec l'accroiſſement du chriſtianiſme, ſur-tout dans les ſiecles d'ignorance ; voici en général quelle en étoit la diſpoſition.

On les tournoit vers l'orient, ſymbole de la lumiere ; la porte étoit précédée d'un veſtibule, où ſe tenoient les pénitens, & à l'entrée une grande place pour les laïques ; c'eſt ce que nous appellons *la nef* ; il y avoit enſuite un lieu nommé *ſancta*, où les prêtres ſe plaçoient, c'eſt le chœur ; & enfin le *ſancta ſanctorum*, qui eſt cette enceinte de l'autel que l'on nomme aujourd'hui *le ſanctuaire* ; il y avoit de plus dans les égliſes, certains endroits particuliers pour prier ; c'eſt ce que l'on nomme aujourd'hui *des chapelles* ; on y faiſoit encore ce qu'on appelle *une ſacriſtie*, où l'on ſerroit les ornemens & les vaſes ſacrés.

On mettoit pluſieurs autels dans la même égliſe, car comme on y enterroit les martyrs, on élevoit un autel ſur le ſépulcre des plus diſtingués. Au-devant de la porte étoit un grand vaiſſeau plein d'eau, dont les prêtres, & ceux qui venoient pour prier, ſe lavoient les mains & le viſage : voilà l'origine de l'eau benite.

Il faut encore remarquer qu'il y avoit dans chaque égliſe des endroits ſéparés par des planches, les uns deſtinés pour les hommes, & les autres pour les femmes ; le côté droit étoit pour les femmes, & le côté gauche pour les hommes, parce que le côté gauche, dit Baronius, étoit cenſé le plus noble dans l'égliſe.

Enfin, les mendians ſe tenoient dans le veſtibule, parce qu'il leur étoit défendu d'entrer dans l'égliſe, pour ne point cauſer, en demandant l'aumone, de diſtractions aux fideles qui prioient.

Quant aux ornemens des égliſes, il y avoit dans chacune des lampes & des vaſes ſacrés, qu'on fit d'argent, & même d'or, à meſure que le chriſtianiſme s'accrut & s'enrichit. Il paroît par l'hymne de Prudence, ſur S. Caſſien, que Paulin, évêque de Nôles, dans la province du royaume de Naples, orna de peintures les oratoires de S. Félix, pour inſtruire les payſans qui nouvellement convertis, ſe rendoient dans ces oratoires ; c'eſt ainſi qu'il paroît que dès le cinquieme ſiecle, les images furent introduites dans les égliſes.

Le lecteur peut conſulter ſur tous ces détails, Hoſpinianus, *de templis* ; Bingham, *antiquités eccléſiaſtiques*, en anglois ; & George Wheler, *deſcript. des égliſes des anciens chrétiens.* (*D. J.*)

TEMPLES DES CHINOIS, (*Hiſt. de la Chine.*) parmi les édifices publics où les Chinois ſont paroître le plus de ſomptuoſité, on ne doit pas obmettre les *temples*, ou les pagodes, que la ſuperſtition des princes & des peuples a élevés à de fabuleuſes divinités : on en voit une multitude prodigieuſe à la Chine ; les plus célebres ſont bâtis dans les montagnes.

Quelque arides que ſoient ces montagnes, l'induſtrie chinoiſe a ſuppléé aux embelliſſemens & aux commodités que refuſoit la nature ; des canaux travaillés à grands frais, conduiſent l'eau des montagnes dans des baſſins deſtinés à la recevoir ; des jardins, des boſquets, des grottes pratiquées dans les rochers, pour ſe mettre à l'abri des chaleurs exceſſives d'un climat brulant, rendent ces ſolitudes charmantes.

Les bâtimens conſiſtent en des portiques pavés de grandes pierres quarrées & polies, en des ſalles, en des pavillons qui terminent les angles des cours, & qui communiquent par de longues galeries ornées de ſtatues de pierre, & quelquefois de bronze ; les toîts de ces édifices brillent par la beauté de leurs briques, couvertes de vernis jaune & verd, & ſont enrichis aux extrémités, de dragons en ſaillie de même couleur.

Il n'y a guere de ces pagodes où l'on ne voie une grande tour iſolée, qui ſe termine en dôme : on y monte par un eſcalier qui regne tout-au-tour ; au milieu du dôme eſt d'ordinaire un *temple* de figure quarrée ; la voûte eſt ſouvent ornée de moſaïque, & les murailles ſont revêtues de figures de pierres en relief, qui repréſentent des animaux & des monſtres.

Telle eſt la forme de la plûpart des pagodes, qui ſont plus ou moins grands, ſelon la dévotion & les moyens de ceux qui ont contribué à les conſtruire : c'eſt la demeure des bonzes, ou des prêtres des idoles, qui mettent en œuvre mille ſupercheries, pour ſurprendre la crédulité des peuples, qu'on voit venir de fort loin en pélerinage à ces *temples* conſacrés à la ſuperſtition ; cependant comme les Chinois, dans le culte qu'ils rendent à leurs idoles, n'ont pas une coutume bien ſuivie, il arrive ſouvent qu'ils reſpectent peu & la divinité & ſes miniſtres.

Mais le *temple* que les Chinois nomment *le temple de la Reconnoiſſance*, mérite en particulier que nous en diſions quelque choſe. Ce *temple* eſt élevé ſur un maſſif de brique qui forme un grand perron, entouré d'une baluſtrade de marbre brut : on y monte par un eſcalier de dix à douze marches, qui regne tout le long ; la ſalle qui ſert de *temple*, a cent piés de profondeur, & porte ſur une petite baſe de marbre, haute d'un pié, laquelle en débordant, laiſſe tout-au-tour une banquette large de deux ; la façade eſt ornée d'une galerie, & de quelques piliers ; les toîts, (car ſelon la coutume de la Chine, ſouvent il y en a deux, l'un qui naît de la muraille, l'autre qui la couvre), les toîts, dis-je, ſont de tuiles vertes, luiſantes & verniſſées ; la charpente qui paroît en dedans, eſt chargée d'une infinité de piéces différemment engagées les unes dans les autres, ce qui n'eſt pas un petit ornement pour les Chinois. Il eſt vrai que cette forêt de poutres, de tirans, de pignons, de ſolives, qui regnent de toutes parts, a je ne ſais quoi de ſingulier & de ſurprenant, parce qu'on conçoit qu'il y a dans ces ſortes d'ouvrages, du travail & de la dépenſe, quoiqu'au fond cet embarras ne vient que de l'ignorance des ouvriers, qui n'ont encore pû trouver cette ſimplicité qu'on remarque dans nos bâtimens européens, & qui en fait la ſolidité &

Digitized by Google

la beauté : la ſalle ne prend le jour que par ſes portes ; il y en a trois à l'orient, extrémement grandes, par leſquelles on entre dans la fameuſe tour de porcelaine, & qui fait partie de ce *temple*. *Voyez* TOUR DE PORCELAINE. (*D. J.*)

TEMPLE DES GAULOIS, (*Antiq. gauloiſes.*) Les Gaulois n'avoient anciennement d'autres *temples* que les bois & les forêts, ni d'autres ſtatues de leurs dieux, ni d'autres autels, que les arbres de ces bois ; on a cent preuves de cette vérité, & Céſar en effet ne dit pas un mot de leurs *temples*, ni des ſtatues de leurs dieux. On objecte que Suétone obſerve que ce même Jules Céſar pilla les *temples* des Gaulois, qui étoient remplis de tréſors. On objecte encore que Strabon fait auſſi mention des *temples* des Gaulois ; mais on peut répondre que ces auteurs parlent le langage de leur nation, & conformément à leurs préjugés.

Il eſt vrai, dit l'abbé Banier, que les Gaulois avoient des lieux conſacrés ſpécialement au culte de leurs dieux ; que c'étoit dans ces lieux que ſe pratiquoient les cérémonies religieuſes, qu'on y offroit les ſacrifices, *&c.* mais ces *temples*, ſi on veut les appeller ainſi, n'étoient pas des édifices comme ceux des Grecs & des Romains : c'étoient des bois, c'étoient, à Toulouſe, les bords d'un lac conſacré par la religion, qui ſervoient de *temples*. Dans ces lieux, on renfermoit les tréſors : ainſi les auteurs que j'ai cités ont eu raiſon en un ſens, de dire que Céſar avoit pillé les *temples* des Gaulois, c'eſt-à-dire, les lieux qui leur en ſervoient ; c'eſt ſuivant cette diſtinction, qu'il faut entendre ce que dit Strabon, que c'étoit dans leurs *temples* que les Gaulois crucifioient les hommes qu'ils immoloient à leurs dieux, c'eſt-à-dire dans ces forêts mêmes qui leur ſervoient de *temples* ; car comment ſeroient entrés dans des édifices, quelque ſpatieux qu'on les ſuppoſât, ces coloſſes d'oſier dans leſquels ils mettoient les criminels & les captifs, & quel déſordre n'y auroit pas cauſé le feu qui les conſumoit ?

Les Semnons, Celtes d'origine, & qui ſuivoient la même religion que les Gaulois, n'avoient auſſi d'autre *temple* qu'une forêt : perſonne, dit Tacite, n'a ſon entrée dans cette forêt, s'il ne porte une chaîne, marque du domaine ſuprême que le dieu a ſur lui. Ce ne fut que depuis l'entrée des Romains dans les Gaules, qu'on commença à y bâtir des *temples* ; l'uſage même en fut rare, & l'on continua malgré ces nouveaux *temples*, à ſacrifier dans les forêts, & à repréſenter les dieux du pays, par des troncs d'arbres ; pratique qui ſubſiſta dans quelques cantons des Gaules long-tems après que le chriſtianiſme y eut triomphé de l'idolatrie, & on en découvroit encore quelques reſtes du tems de Charlemagne.

Enfin les Gaulois s'accoutumant aux mœurs & aux uſages de leurs vainqueurs, éleverent un grand nombre de vrais *temples*, où furent dépoſées les ſtatues qui repréſentoient également les anciens dieux du pays, & ceux des Romains. Les antiquaires, & ſur-tout le pere dom Bernard Montfaucon, ont fait deſſiner les reſtes de pluſieurs de ces *temples*, qu'on peut voir dans leurs ouvrages. On remarque qu'ils ſont preſque tous de figure ronde ou octogone, comme ſi ces deux figures étoient les plus propres à renfermer les maîtres du monde. (*D. J.*)

TEMPLES DES JAPONOIS, (*Idolat. aſiatiq.*) on doit diſtinguer dans le Japon les *temples* des Sentoïſtes & ceux des Budſoïſtes.

Les ſectateurs de la religion du Sinton appellent leurs temples *mia*, mot qui ſignifie *la demeure des ames immortelles*, & ils nomment *fiasja*, la cour du mia, avec tous les bâtimens qui en dépendent.

Leurs mias ont beaucoup de rapport aux *fana* des anciens Romains ; car généralement parlant, ce ſont des monumens élevés à la mémoire des grands hommes. Les mias ſont ſitués dans les lieux les plus rians du pays, ſur le meilleur terrain, & communément au-dedans ou auprès des grandes villes. Une allée large & ſpacieuſe, bordée de deux rangs de cyprès extrémement hauts, conduit à la cour du *temple*, où ſe trouvent quelquefois pluſieurs mias ; & dans ce cas-là l'allée dont on vient de parler mene tout droit aux principaux mias ; la plûpart ſont ſitués dans un bois agréable, quelquefois ſur le penchant d'une colline tapiſſée de verdure, où l'on monte par des marches de pierre.

L'entrée de l'allée qui conduit au *temple*, eſt diſtinguée du grand chemin ordinaire par un portail de pierre ou de bois d'une ſtructure fort ſimple ; deux piliers poſés perpendiculairement ſoutiennent deux poutres miſes en travers, dont la plus haute eſt, par maniere d'ornement, courbée vers le milieu, & s'éleve aux deux extrémités. Entre ces deux poutres il y a une table quarrée, qui eſt ordinairement de pierre, où le nom du dieu à qui le mia eſt conſacré, eſt écrit en caracteres d'or. Quelquefois on trouve une autre porte faite de la même maniere, devant le mia, ou devant la cour du *temple*, s'il y a pluſieurs mias dans une cour, à quelque diſtance du mia, il y a un baſſin de pierre plein d'eau, afin que ceux qui vont faire leurs dévotions puiſſent s'y laver. Tout contre le mia, il y a un grand coffre de bois pour recevoir les aumônes.

Le mia eſt un bâtiment ſimple, ſans ornement ni magnificence, communément quarré, fait de bois, & dont les poutres ſont groſſes & aſſez propres. La hauteur n'excede guere celle de deux ou trois hommes, & la largeur n'eſt que de deux ou trois braſſes. Il eſt élevé d'environ une verge & demi au-deſſus de la terre, & ſoutenu par des piliers de bois. Autour du mia il y a une petite galerie où l'on monte par quelques degrés.

Le frontiſpice du mia eſt d'une ſimplicité qui répond au reſte ; il conſiſte en une ou deux fenêtres grillées, qui découvrent le dedans du *temple* à ceux qui viennent faire leurs dévotions, afin qu'ils ſe proſternent devant le lieu ſacré ; il eſt toujours fermé, & ſouvent il n'y a perſonne qui le garde.

Le toit eſt couvert de tuiles, de pierre ou de coupeaux de bois, & il s'avance beaucoup de chaque côté pour couvrir cette eſpece de galerie qui regne tout-autour du *temple*. Il differe de celui des autres bâtimens, en ce qu'il eſt recourbé avec plus d'art, & compoſé de pluſieurs couches de poutres, qui s'avançant par-deſſous, ont quelque choſe de fort ſingulier. A la cime du toit, il y a quelquefois une poutre plus groſſe & plus forte que les autres, poſée en long, & à ſes extrémités deux autres poutres toutes droites qui ſe croiſent.

Cette ſtructure eſt faite à l'imitation, auſſi-bien qu'en mémoire de celle du premier *temple* ; & quoiqu'elle ſoit fort ſimple, elle eſt néanmoins très-ingénieuſe & preſque inimitable, en ce que les poids & la liaiſon de toutes ces poutres entrelacées, ſert à affermir tout l'édifice.

Sur la porte du *temple* il pend une groſſe cloche plate, qui tient à une corde longue, forte & pleine de nœuds : ceux qui viennent faire leurs dévotions frappent la cloche, comme s'ils vouloient avertir les dieux de leur arrivée : mais cette coutume n'eſt pas ancienne, & on ne la pratiquoit pas autrefois dans la religion du Sintos ; elle a été empruntée du Budſo, ou de la religion idolâtre étrangere.

Dans le *temple*, on voit du papier blanc ſuſpendu & coupé en petits morceaux, & par-là on veut donner au peuple une idée de la pureté du lieu. Quelquefois on place un grand miroir au milieu du *temple*, afin que les dévots puiſſent s'y voir & faire réflexion, que comme ils apperçoivent très-diſtincte-

ment les taches de leur viſage dans ce miroir, de même les taches de leur cœur les plus ſecretes paroiſſent à découvert aux yeux des dieux immortels.

Il y a un grand nombre de ces *temples*, qui n'ont aucune idole ou image du Cami auquel ils ſont conſacrés ; & en général l'on peut dire qu'ils n'ont point d'images dans leurs *temples*, à moins que quelque incident particulier ne les engage à y en mettre; tels par exemple, que la grande réputation & la ſainteté du ſculpteur, ou quelque miracle éclatant qu'aura fait le Cami. Dans ce dernier cas, on place dans le lieu le plus éminent du *temple*, vis-à-vis de l'entrée, ou du frontiſpice grillé, une châſſe appellée *fonga*, c'eſt à-dire, le véritable *temple*, & devant cette châſſe les adorateurs du Cami ſe proſternent; l'idole y eſt enfermée, & on ne l'en tire qu'à la grande fête du Cami, qui ne ſe célebre qu'une fois tous les cent ans. On enferme auſſi dans cette châſſe des reliques du même dieu, comme ſes os, ſes habits, ſes épées, & les ouvrages qu'il a travaillés de ſes propres mains.

Le principal *temple* de chaque lieu a pluſieurs chapelles qui en dépendent, qui ſont ornées par-dehors de corniches dorées. Elles ſont ſoutenues par deux bâtons pour être portées avec beaucoup de pompe à la grande fête du dieu auquel le *temple* eſt conſacré.

Les ornemens du *temple* ſont ordinairement des dons qui ont été faits en conſéquence de quelque vœu, ou par d'autres raiſons pieuſes,

Les *temples* du Sintos ſont deſſervis par des laïques, qui ſont entretenus ou par des legs, ou par des ſubſides, ou par des contributions charitables. Ces deſſervans du *temple* ſont ſoumis pour le temporel aux juges impériaux des *temples* que nomme le monarque ſéculier.

Quant à ce qui regarde les *temples* des budſdos, c'eſt-à-dire, des ſénateurs du paganiſme étranger reçu au Japon, nous nous contenterons de remarquer que ces *temples* ne ſont pas moins magnifiques que ceux des ſintoiſtes. Ils ſont également remarquables par leur grandeur, par leur ſituation charmante, & par leurs ornemens : mais les eccléſiaſtiques qui les deſſervent, n'ont ni proceſſions, ni ſpectacles publics, & ne ſe mêlent d'autre choſe que de faire leurs prieres dans le *temple* aux heures marquées. Leur ſupérieur releve d'un général qui réſide à Miaco. Ce général eſt à ſon tour ſoumis aux commiſſaires de l'empereur, qui ſont protecteurs & juges de tous les *temples* de l'empire ; *voyez* de plus grands détails dans Kœmpfer. J'ajouterai ſeulement que tous les *temples* du Japon reſſemblent beaucoup aux pagodes des Chinois; que ces *temples* ſont extrêmement multipliés, & que leurs prêtres ſont ſans nombre ; pour prouver ce dernier article, il ſuffira de dire qu'on compte dans Miaco & aux environs 3894 *temples*, 37093 prêtres pour y faire le ſervice. (*D. J.*)

TEMPLES DES INDIENS, les Européens les nomment *pagodes*. *Voyez* PAGODE.

TEMPLES DES JUIFS MODERNES, *voyez* SYNAGOGUE.

TEMPLES DES MAGES, (*Hiſt. des Perſes.*) c'eſt Zoroaſtre qui les éleva. Il fleuriſſoit pendant que Darius Hyſtaſpe occupoit le trone de Perſe, 486 ans avant J. C. Après être devenu le plus grand mathématicien & le plus grand philoſophe de ſon ſiecle, il reforma le magiſme, & établit ſa nouvelle religion chez les Perſes, les Parthes, les Bactriens, les Chowarefmiens, les Saces, les Medes, & dans une partie des Indes.

Avant lui les Mages dreſſoient des autels pour y conſerver leur feu ſacré en plein air ; mais la pluye, les tempêtes, les orages, éteignoient ſouvent ce feu, & interrompoient le culte ; Zoroaſtre pour remédier à cet inconvénient, ordonna d'ériger partout des *temples* ; & pour rendre plus vénérable le feu des *temples* qu'il avoit érigés, il feignit d'en avoir apporté du ciel, & le mit ſur l'autel du premier *temple* dans la ville de Xis en Médie, d'où on dit que le feu fut répandu dans tous les autres *temples* des Mages.

Ayant diviſé les prêtres en trois ordres, il fit bâtir trois ſortes de *temples*, dont le principal fut élevé à Balch, où il réſida lui-même en qualité d'archimage. Mais après que les mahométans eurent ravagé la Perſe dans le vij. ſiecle, l'archimage fut obligé de ſe retirer dans le Kerman, ſur les bords de l'Océan méridional vers les Indes, & c'eſt-là que juſqu'ici ſes ſucceſſeurs ſe ſont maintenus.

Le *temple* de Kerman n'eſt pas moins reſpecté de nos jours de ceux de cette ſecte, que celui de Balch l'étoit autrefois. (*D. J.*)

TEMPLES DES MAHOMÉTANS, *voyez* MOSQUÉE.

TEMPLES DES PÉRUVIENS, (*Antiq. péruviennes.*) leurs *temples* étoient conſacrés au Soleil & à la Lune. Garcilaſſo de la Vega nous a donné la deſcription de celui de Cuſco, capitale du Pérou ; on ſera peut-être bien-aiſe d'en trouver ici le précis.

Le grand autel étoit du côté de l'Orient, & le toit de bois fort épais, couvert de chaume par-deſſus, parce qu'ils n'avoient point l'uſage de la tuile ni de la brique. Les quatre murailles du *temple*, à les prendre du haut en bas, étoient lambriſſées de plaques d'or. Sur le grand autel on voyoit la figure du Soleil, marquée ſur une plaque d'or ; cette figure s'étendoit preſque d'une muraille à l'autre ; elle échut par le ſort à un gentilhomme caſtillan, qui la joua, & la perdit dans une nuit.

On peut juger par cet échantillon qui échut en partage à cet officier, combien étoit grand le tréſor que les Eſpagnols trouverent dans ce *temple*. Aux deux côtés de l'image du Soleil, étoient les corps de deux de leurs yncas, artiſtement embaumés, & aſſis ſur des trones d'or, élevés ſur des plaques de même métal.

Les portes de ce *temple* étoient toutes couvertes de lames d'or. A côté du *temple* on voyoit un cloitre à quatre faces, & dans ſa plus haute enceinte, une couronne d'or fin, qui pouvoit bien avoir une aune de large. Tout-autour de ce cloitre regnoient cinq pavillons en quarré, couverts en forme de pyramide.

Le premier étoit deſtiné à loger la Lune femme du Soleil ; ſes portes avec ſon enclos étoient tapiſſés de plaque d'argent, pour donner à connoître par la couleur blanche, que c'étoit l'appartement de la Lune, laquelle étoit repréſentée ſur une plaque d'argent, & avoit le viſage d'une femme.

L'appartement le plus proche de celui de la Lune étoit celui de Vénus, des Pléiades, & d'autres étoiles. Ils honoroient extrêmement l'aſtre de Vénus, parce qu'ils le regardoient comme le meſſager du Soleil, allant tantôt devant lui, tantôt après. Ils ne reſpectoient pas moins les Pléiades à cauſe de la diſpoſition de ſes étoiles, qui leur ſembloient toutes égales en grandeur.

Pour les autres étoiles en général, ils les appelloient les *ſervantes de la Lune*, & elles étoient logées près de leur dame, pour obéir commodément à ſes ordres. Cet appartement & ſon portail étoient couverts de plaques d'argent comme celui de la Lune. Son toit étoit ſemé d'étoiles d'argent de différentes grandeurs.

Le troiſieme appartement étoit conſacré à l'éclair, au tonnerre & à la foudre. Ils ne regardoient point ces trois choſes comme des dieux, mais comme des génies ſubordonnés au Soleil, & toujours prêts à exercer ſa juſtice ſur la terre.

Ils conſacroient à l'arc-en-ciel le quatrieme ap-

Digitized by Google

partement, parce que ce météore procede du Soleil. Cet appartement étoit tout enrichi d'or, & ſur les plaques de ce métal, on voyoit repréſentées au naturel avec toutes ſes couleurs, dans l'une des faces du bâtiment, la figure de l'arc-en-ciel qui s'étendoit d'une muraille à l'autre.

Le cinquieme & dernier appartement du *temple* étoit celui du grand ſacrificateur, & des autres prêtres qui aſſiſtoient au ſervice du *temple*, & qui devoient être tous du ſang royal des Yncas. Cet appartement enrichi d'or, comme les autres, depuis le haut juſqu'au bas, n'étoit deſtiné ni pour y manger, ni pour y dormir, mais ſervoit de ſalle pour y donner audiance, & y déliberer ſur les ſacrifices qu'il falloit faire, & ſur toutes les autres choſes qui concernoient le ſervice du *temple*. (*D. J.*)

TEMPLES, (*Hiſt. des Arts.*) après avoir parlé des *temples* en littérature, il faut terminer ce vaſte ſujet par conſidérer leur mérite & leurs défauts, du côté des beaux arts. Salomon fit conſtruire dans la terre promiſe un *temple* magnifique, qui fut l'ornement & la conſolation de Jeruſalem. Depuis cette époque, le peuple choiſi a toujours ſoupiré pour la montagne de Sion; mais la décoration de cet édifice n'eſt pas aſſez connue, pour que nous puiſſions la faire entrer dans l'hiſtoire des goûts.

On ne ſauroit remonter en ce genre avec certitude, au-delà des Grecs; l'ouvrage dogmatique le plus ancien que nous ayons dans cet art, eſt celui de Vitruve, qui vivoit ſous Auguſte, & qui ne dit preſque rien des monumens qui avoient pû précéder ceux de la Grece.

Les Grecs n'ornerent jamais d'enjolivemens de ſculpture l'intérieur de leurs *temples*; les murs étoient élevés perpendiculairement, & voilà tout; l'enceinte avoit la figure d'un parallélogramme régulier; les portes & les frontons étoient ſur les deux petits côtés oppoſés; il n'y avoit preſque que le ſeul *temple* de la Vertu qui n'eût point de porte de derriere.

Ces *temples* qui dans leur ſimplicité intérieure, pouvoient laiſſer à l'eſprit, le recueillement qu'il doit apporter dans ſon humiliation; ces *temples*, dis-je, étoient au-dehors d'une architecture magnifique. La plûpart étoient environnés de périſtiles à pluſieurs rangs de colonnes; les deux petits côtés portoient des frontons; ſur le tympan de ces frontons, on repréſentoit en bas-relief des combats, & des ſacrifices.

Toutes les colonnes étoient à une même hauteur, & on ne les plaça jamais les unes ſur les autres; les *temples* les plus ſimples n'avoient que quatre colonnes, c'eſt-à-dire, deux ſur le devant, & deux ſur le derriere; les *temples* plus ornés étoient entourés de périſtiles à un ou deux rangs de colonnes. La profondeur de ces périſtiles ne pouvoit produire d'obſcurité incommode; car ces *temples* n'étoient point éclairés par les côtés; ils recevoient le jour, ou parce qu'ils étoient découverts, ou par les portes, ou par des croiſées pratiquées au-deſſus de l'édifice. Quelquefois enfin, le *temple* étoit ſéparé des colonnes; tel étoit à Athènes celui de Jupiter Olympien; entre le périſtile & le *temple*, il y avoit comme une cour.

Dans les *temples* de Jupiter, on employoit l'ordre dorique, qui pouvoit rendre la majeſtueuſe ſimplicité du maître des dieux. On faiſoit ceux de Junon d'ordre ionique, dont l'élégance pouvoit convenir à une déeſſe; le *temple* de Diane d'Ephèſe avoit un double périſtile, & étoit ſelon quelques auteurs, de ce même ordre ionique, qui par ſa légereté pouvoit avoir été choiſi comme étant le plus convenable à la divinité des chaſſeurs. Enfin, on doit dire à la louange des Grecs, qu'ils furent toujours très-attentifs dans la conſtruction de leurs *temples*, à faire choix des ordres qui convenoient le mieux aux différens caracteres des divinités.

Les Romains qui dans tous les arts, s'étoient efforcés de ſuivre les traces des Grecs, furent quelquefois égaler leurs maîtres dans l'Architecture. Les richeſſes immenſes de l'empire laiſſoient aux artiſtes qui s'y rendoient de toutes parts, la facilité de ſe livrer à la beauté de leurs compoſitions, ou des modeles de la Grece, une ſorte d'élévation d'ame, qui portoit les Romains à faire élever de ſuperbes édifices; une politique ſage, qui encourageoit la vertu & les talens par des arcs de triomphe, ou par des ſtatues; en un mot, toutes ces vûes de grandeur, multiplierent étonnemment des monumens reſpectables, que le tems ni la barbarie n'ont pû détruire encore entierement.

Les *temples* romains, quoique plus grands & plus magnifiques que ceux de la Grece, avoient à-peu-près les mêmes décorations extérieures. Ceux de Jupiter foudroyant, du ciel, de la terre, & de la lune, étoient découverts. Pour les dieux champêtres, on conſtruiſoit des grottes dans le goût ruſtique. Au milieu de ces *temples*, on plaçoit la ſtatue du dieu qu'on vouloit honorer; au pié de la ſtatue, étoit un autel pour les ſacrifices; les autels des dieux céleſtes étoient fort exhauſſés; ceux des dieux terreſtres, étoient un peu plus bas; & ceux des dieux infernaux, étoient enfoncés.

Les Romains eurent auſſi des baſiliques d'une belle architecture: c'étoient des lieux publics deſtinés à aſſembler le peuple, lorſque les rois ou les principaux rendoient la juſtice. Ces édifices étoient ornés intérieurement par pluſieurs rangs de colonnes. Lorſqu'on eût commis à de petits magiſtrats le ſoin & l'emploi de juges, les marchands commencerent à fréquenter les baſiliques; enfin, ces édifices furent deſtinés à célébrer les myſteres des nouveaux chrétiens.

Dès que le Chriſtianiſme eut pris faveur, il abandonna les baſiliques, pour decorer intérieurement les égliſes de ſon culte; & ces ornemens intérieurs dont on les chargea, ſervirent de modele pour toutes celles qu'on fit conſtruire dans la ſuite. On s'éloigna de la ſimplicité intérieure des *temples* antiques; on n'eut plus d'attention à conſerver dans des maiſons d'adoration, une ſorte de dignité majeſtueuſe, de laquelle les idolâtres ne s'étoient jamais éloignés. Dans la Grece, il n'y avoit qu'un ou deux *temples*, dont l'intérieur fût orné par des colonnes; mais ces *temples* n'étoient point fameux, & ne méritent pas de faire d'exception.

Un *temple* grec étoit dans la ſimplicité de quatre murs élevés perpendiculairement; il étoit entouré de colonnes toutes égales, & qui ſoutenoient un même entablement. D'un premier regard, on ne diſoit point comme dans le gothique, par quelle adreſſe étonnante a-t-on pû élever un édifice ſi peu ſoutenu, tout découpé à jour, & qui cependant dure depuis pluſieurs ſiecles? Mais plutôt l'eſprit ſe repoſant dans la ſolidité apparente & réelle de toutes les parties, s'occupoit agréablement à développer les ſages reſſources que l'art avoit ſu ſe faire, pour mettre un certain accord entre des beautés conſtantes, & qui à chaque fois qu'on les voyoit, ſavoient produire une nouvelle ſatisfaction.

Lors du renouvellement des arts & des ſciences, le goût gothique ſe trouva généralement répandu dans l'Architecture; les Artiſtes ne purent employer les beautés de l'antique, qu'en les rapprochant de la dégradation, que l'inſtinct habituel faiſoit applaudir. Ainſi, en conſervant le fond de l'architecture des Goths, on chercha à y introduire les plus belles proportions des anciens.

Dans la conſtruction des égliſes modernes, on a

donné au plan la forme d'une croix ; on a réſervé tous les ornemens pour l'intérieur. On a ouvert pluſieurs portes ; on a fait des bas côtés ; il y a eu des fenêtres ſur toute la longueur & à toute hauteur ; & c'eſt ce qu'on ne voyoit point aux *temples* des Grecs ; mais auſſi on a mis le chœur & la nef dans une même direction ; on a ſupprimé les faiſceaux des colonnes, pour n'en admettre qu'un ſeul ordre avec un entablement régulier ; les vitres ont été laiſſées dans leur tranſparence ; les ornemens n'ont été employés qu'avec économie, & ce ſont-là tout autant de corrections des erreurs gothiques.

Les modernes, ajoutera quelqu'un, pratiquent encore de belles décorations ; j'en conviens : mais elles ſont rarement à leur place. Ainſi, quoique plus rapprochés en apparence des Grecs, que ne l'étoient les Goths, nous pourrions à certains égards, nous en être fort éloignés. Je le crois d'abord par la vérité du fait ; en ſecond lieu, parce que nous nous en croyons plus près ; enfin, parce que nous ſommes venus après les Goths, & que la ſucceſſion des goûts pourroit nous avoir détourné de la pureté primitive.

Quoiqu'il ait paru de tems à autres des artiſtes très-habiles, avec un peu d'attention, on ne peut méconnoître la dégradation du goût, & cette fatalité qui a toujours interrompu l'eſprit dans ſa marche. Dans tous les arts, il a fallu pendant long-tems, ſe traîner dans la carriere fatigante & incertaine des eſſais mal conçus, avant que de franchir l'intervalle immenſe qui peut conduire à quelque perfection. Lorſque l'eſprit a atteint à quelques beautés vraies & conſtantes, rarement fait-il s'y repoſer. De fauſſes ſubtilités ſe préſentent ; on croit en s'y abandonnant, renchérir ſur la belle ſimplicité de la nature ; & les arts retombent dans la période des erreurs, que l'imbécillité d'un inſtinct perverti fait néanmoins applaudir.

L'architecture des *temples* mahométans n'eſt pas propre à rectifier notre goût ; car ce ſont des ouvrages communément tout ronds avec pluſieurs tours. Quelques-unes de ces tours qui ſont à la moſquée de Médine, où eſt le tombeau de Mahomet, ſont torſes, non pas cependant comme nos colonnes, dont les ſpires ſont dans différens plans ; ce ſont plutôt comme des courbes, qui rampent autour de ces tours circulaires. Cette figure des *temples* mahométans, aux tours près, eſt celle que les anciens avoient conſtamment employée dans les *temples* de Vénus. Se ſeroit-t-on aſſervi à cette ſimilitude, parce que le ciel de Mahomet eſt celui de la déeſſe des plaiſirs ? (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TEMPLES DES SIAMOIS, (*Idolat. aſiat.*) *Voyez* SIAM. (*Géogr. mod.*)

TEMPLE DE LA GLOIRE, (*Morale.*) le *temple de la gloire* eſt une belle expreſſion figurée qui peint la haute conſidération, & pour ainſi dire le culte que méritent ceux qui ſe ſont rendus célebres par de grandes & de belles actions.

La gloire eſt une illuſtre & large renommée de pluſieurs & grands bienfaits exercés ſur notre patrie, ou ſur toute la race du genre humain ; telle eſt la belle définition qu'en donne Cicéron ; ce n'eſt pas, ajoute-t-il, le vain ſouffle d'une faveur populaire, ni les applaudiſſemens d'une imbécille multitude que les ſages dédaignent, qui conſtitue la place dans le *temple de la gloire* ; mais c'eſt l'approbation unanime des grandes actions, approbation donnée par tous les honnêtes-gens, & par le ſuffrage incorruptible de ceux qui peuvent juger de l'excellence du mérite, car des témoignages de cette eſpece répondent toujours à la vertu, comme l'écho répond à la voix.

Puiſque la vraie gloire eſt la récompenſe générale des belles actions, on conçoit ſans peine qu'elle ſera chere aux gens de bien, & qu'ils la préféreront à toute autre. Ceux qui y aſpirent, ne doivent point attendre pour prix de leurs travaux les ans, le plaiſir, ni la tranquillité de la vie ; au contraire, ils doivent ſacrifier leur propre tranquillité pour aſſurer celle des autres, s'expoſer aux tempêtes & aux dangers pour le bien public, ſoutenir des combats avec ceux qui veulent le détruire, avec les audacieux, & même avec les plus puiſſans.

Ils doivent marcher dans cette carriere par amour pour la vertu, & non pour captiver l'affection & les louanges d'un peuple volage. Ceux qui ſont touchés de la vaine gloire, diſent, comme Philippe : « ô » Athéniens, ſi vous ſaviez tout ce que je fais pour » être loué de vous ». Mais ceux qui ne goutent que la vraie gloire, diſent avec Socrate : « ô Athéniens, ce » n'eſt pas pour être loué de vous que je ſuis le » pénible chemin de la vertu, c'eſt pour la vertu » ſeule ».

Voilà les notions que Cicéron inculque pour engager les hommes à tâcher de mériter une place dans le *temple de la gloire*, dont il avoue qu'il étoit amoureux ; eh quel amour peut être mieux placé ? Cette paſſion eſt ſurement un des plus nobles principes qui puiſſent enflammer une belle ame. Elle eſt plantée par Dieu dans notre nature pour la dignifier, ſi je puis parler ainſi, & elle ſe trouve toujours la plus forte dans les ames ſublimes. C'eſt à elle que nous devons les grandes & admirables choſes dont parle l'hiſtoire dans tous les âges du paganiſme.

Il n'y a peut-être point d'exemple qu'aucun homme ſenſible aux périls de ſon pays, n'ait été porté à le ſervir par la gloire qu'il acquerroit. Donnez-moi un enfant que la gloire échauffe, diſoit Quintilien, & je répondrai du ſuccés de mes leçons. Je ne ſai, dit Pline, ſi la poſtérité daignera jetter quelques regards ſur moi ; mais je ſuis ſûr d'en mériter quelque choſe, non pas par mon eſprit & par quelques foibles talens, ce ſeroit pur orgueil ; mais par le zele & par le reſpect que je lui ai toujours voué.

Il ne paroîtra point étrange, que les plus ſages des anciens aient conſidéré la gloire comme la plus grande récompenſe d'une belle vie, & qu'ils aient pouſſé ce principe auſſi loin qu'il étoit poſſible, quand on réfléchira que le grand nombre d'entr'eux n'avoit pas la moindre notion d'aucune autre récompenſe ; ſi quelques-uns goutoient l'opinion d'un état à venir de félicité pour les gens vertueux, ils la goutoient plutôt comme une choſe déſirable, que comme une opinion fondée ; c'eſt pour cela qu'ils s'efforçoient de tenir leur gloire & leur immortalité des ſuffrages de leurs deſcendans ; ainſi par une fiction agreable, ils enviſageoient cette renommée à venir, comme une propagation de leur vie, & une éterniſation de leur exiſtence ; ils n'avoient pas une petite joie d'imaginer, que ſi ce ſentiment n'atteignoit pas juſqu'à eux, du-moins il s'étendroit aux autres, & qu'ils feroient encore du bien étant morts, en laiſſant l'exemple de leur conduite à imiter au genre humain.

Tous ces grands hommes ne regardoient jamais que ce fût proprement leur vie, celle qui étoit bornée à un cercle étroit d'années ſur la terre ; mais ils enviſageoient leurs actions comme des graines ſemées dans les champs immenſes de l'univers, qui leur porteroient le fruit de l'immortalité à-travers de la ſucceſſion des ſiecles.

Telle étoit l'eſpérance de Cicéron, & il faut convenir qu'il n'a pas été déçu dans ſon eſpoir. Quoi qu'en diſent de prétendus beaux eſprits modernes, qui nomment le ſauveur de la république, *le plus vain des mortels* ; tant que le nom de Rome ſubſiſtera, tant que le ſavoir, la vertu & la liberté auront quelque crédit dans le monde, Cicéron ſera grand & couvert d'actions glorieuſes.

Si quelqu'un demandoit à-préſent, quelles ſont

les places du *temple de la gloire*, on pourroit peut-être mettre au premier rang les fondateurs des empires, tels que Cyrus & Romulus ; au ſecond rang paroîtroient les légiſlateurs qui ſont comme des ſouverains éternels ; tels étoient Lycurgue, Solon, Alphonſe de Caſtille. Au troiſieme rang, ſeroient placés les libérateurs de leur pays opprimé par des partis étrangers ; tel fut Henri IV. quand il éteignit la ligue. Les conquérans qui ont étendu les limites de leur empire pour rendre heureux par des lois immuables, les peuples qu'ils ont ſoumis, ſe trouveroient placés au quatrieme rang ; les noms de ces derniers échappent à mon ſouvenir.

Mais la place du *temple de la gloire*, émanée du mérite le plus cher à l'humanité, ſera conſervée à ces princes ſages, juſtes, vigilans, qui par une certaine tendreſſe d'entrailles, ont acquis le titre de peres de la patrie, en faiſant le bonheur des citoyens ; Trajan, Marc Aurele, Alfred, occupent cette place iſolée, qui eſt ſupérieure à toute autre.

Si Alexandre ſuccédant à Philippe, ſe fût déclaré le protecteur de tous les états & de toutes les villes de la Grece, pour leur aſſurer leurs libertés, & les laiſſer vivre ſelon leurs lois ; que content des bornes légitimes de ſon empire, il eût mis toute ſa joie à le rendre heureux, à y procurer l'abondance, à y faire fleurir les lois & la juſtice, auſſi-bien qu'il fit fleurir les arts & les ſciences, il eût exercé ſur tous les cœurs l'empire le plus durable, il eût acquis la ſublime gloire, il ſeroit devenu à tous égards l'admiration de l'univers ! *Infiniti potentiæ domitor ac frænator, ipſâ veſtutate magis ac magis floreſcit !*

Après les places des ſouverains, viennent celles des ſujets dans le *temple de la gloire*. Les premiers ſujets dignes de cet honneur, ſeront ces grands miniſtres, ces bras droits du prince, qui le conſolent ou le ſoulagent, ſans accabler le peuple, partagent & ſouvent portent ſeuls le fardeau de l'empire, en conſervant toujours leur vertu & leur intégrité. Ces ſortes de miniſtres paroiſſent rarement ſur la terre ; la France nomme *Sully* ſous Henri IV. Ils étoient dignes l'un de l'autre.

Enſuite il faut placer les capitaines, les généraux d'armée qui ſe ſont rendus célebres ſur terre ou ſur mer, par leurs belles actions ou leurs victoires ; l'hiſtoire grecque & romaine en fourniſſent le plus grand nombre, & les monumens qui parlent de leur renomée, ont paſſé juſqu'à nous ; les particularités qui concernent celle de Philopœmen, par exemple, ne nous ſont point inconnues.

Ce généraliſſime des Achéens ayant gagné la bataille de Meſſene, le muſicien Pylade qui chantoit ſur la lyre, la piece intitulée les *Perſes*, prononça par hazard un vers qui dit :

C'eſt moi qui couronne vos têtes
Des fleurons de la liberté.

Tous les Grecs jetterent les yeux ſur Philopœmen avec des applaudiſſemens & des battemens de mains qui ne finiſoient point, rappellant dans leur eſprit les beaux ſiecles de la Grece, & ſe flattant de la douce eſpérance que leur vertueux chef, feroit revivre ces anciens tems.

Après les grands capitaines, il faut placer dans le *temple de la gloire*, ces magiſtrats & ces hommes laborieux, qui chargés du dépôt des lois & de l'adminiſtration de la juſtice, s'y dévouent avec héroïſme. Tel étoit parmi nous un chancelier de l'Hôpital, il n'y a point eu de ſucceſſeurs.

Je n'aſſignerai point les autres rangs ; c'eſt aſſez de dire que ceux qui dans tous les ordres de l'état, cultivent éminemment les fruits de la ſageſſe, des ſciences & des beaux arts, ont des places diſtinguées dans le *temple de la gloire*.

Mais quelques perſonnes à l'opinion deſquels je ſuis prêt de me ranger, mettent dans le ſanctuaire de ce *temple*, au-deſſus des ſujets & des ſouverains mêmes, ces généreuſes victimes, telles que les Regulus & les Decius qui ſe ſont immolés volontairement, & par le plus beau des ſacrifices, pour le ſalut de leur patrie.

Le chancelier Bacon remarque, qu'il y a deux ſortes d'immortalité, celle du ſang & celle de la gloire ; la premiere, dit-il, ſe communique par la propagation, & nous eſt commune avec les bêtes ; la ſeconde n'appartient qu'à l'homme, & c'eſt par de grands ſervices, de grandes & bonnes actions, qu'il doit chercher à ſe perpétuer. Les ouvrages des hiſtoriens, des poëtes & des orateurs ſont les vrais *temples* de la renommée. Le tems vient à bout du bronze & du marbre ; il ne peut rien ſur les ouvrages d'eſprit. Voilà les ailes ſur leſquelles les grands hommes ſont portés éternellement & rappellés à la mémoire des hommes. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TEMPLES, nom que les Anglois donnent à deux colleges, où les chevaliers du *temple* faiſoient autrefois leur demeure. *Voyez* TEMPLIERS.

Après la ſuppreſſion de l'ordre des Templiers, quelques profeſſeurs en droit acheterent ces maiſons, & ils les convertirent en auberges ou hôtelleries. *Voyez* AUBERGE.

On appelle un de ces bâtimens le *temple intérieur*, relativement à l'hôtel d'Eſſex, qui faiſoit auſſi partie de la demeure des Templiers ; & l'autre s'appelle le *temple extérieur*, comme étant ſitué hors de la barre du *temple*.

Du tems des Templiers, le tréſor du roi d'Angleterre étoit gardé dans le *temple* intérieur, comme celui du roi de France au *temple* à Paris.

Le chef de cette maiſon s'appelloit le *maître du temple*, qui fut cité au parlement la 49e année du regne d'Henri III. & le principal miniſtre de l'égliſe du *temple*, s'appelle encore aujourd'hui du même nom. *Voyez* MAÎTRE.

Nous avons auſſi à Paris une eſpece d'ancienne forteresſe nommé le *temple*, qui étoit la maiſon ou le monaſtere des chevaliers Templiers. Après la deſtruction de ceux-ci, elle a paſſé avec leurs autres biens à l'ordre de ſaint Jean de Jéruſalem ou de Malte ; mais elle a toujours conſervé le nom de *temple*. C'eſt dans ſon enceinte qu'eſt ſitué le palais du grand prieur de la langue de France, qui y a un bailli, d'autres officiers, & une juriſdiction particuliere. L'enceinte du *temple* eſt un lieu privilégié pour des ouvriers & artiſans qui n'ont pas droit de maîtriſe dans Paris. On ne peut pas non plus y arrêter un homme pour dettes. L'égliſe eſt deſſervie par des chapelains de l'ordre de Malte, les archives & la chancellerie de la langue de France y ſont auſſi renfermées, & le chapitre général s'y tient tous les ans le 11 de Juin.

TEMPLE, ſ. m. (*outil de Charron.*) c'eſt un morceau de bois, de la longueur de trois piés ou environ, qui eſt gros de deux pouces, large à-peu-près de-même par en-bas, plus plat que rond, dont la tête eſt plus plate & plus large, un peu ronde, percée au milieu d'un petit trou. *Voyez* la *fig. Pl. du Charron.*

Les Charrons ſe ſervent de cet outil pour enrayer, c'eſt-à-dire, pour marquer, quand les raies ſont placées dans le moyeu, la diſtance à laquelle il faut former les mortaiſes dans les jantes. Cela s'éxécute en plaçant le bout large & plat du rabat ſur le milieu du moyeu, en faiſant paſſer une petite cheville de fer dans le trou de la tête du rabat & enſuite dans le trou qui eſt au milieu du moyeu, de façon que le rabat peut tourner autour de la roue prête à être montée, & alors l'ouvrier marque les places des mortaiſes ſur les jantes avec de la pierre noire.

TEMPLE, ſ. m. (*terme de Férandin.*) crémaillere compoſée de deux petites lames de bois dentelées, arrêtées l'une contre l'autre par une boucle coulante & terminées par des pointes d'épingle. (*D. J.*)

TEMPLE, (*terme de Tiſſerand.*) ce ſont deux barres de bois attachées l'une à l'autre par une ficelle, & dont les extrémités ſont garnies de petites pointes de fer. On accroche les deux bouts du *temple* aux deux liſieres de la toile auprès de l'endroit que l'ouvrier travaille. Le *temple* eſt garni dans le milieu de petits crans, pour pouvoir en éloigner ou écarter les deux barres, ſelon la largeur de la toile. Il a outre cela une eſpece d'anneau de cuir mobile, appellé le *cuiret*, pour embraſſer les deux barres à-la-fois & les empêcher de s'écarter.

TEMPLET, ſ. m. (*terme de Relieurs.*) ſorte de petite tringle, ou de bâton quarré, qu'on leve du couſoir, & dont on ſe ſert pour tenir les chevillettes, quand on coud quelques livres. (*D. J.*)

TEMPLIER, ſ. m. (*Hiſt. des ordr. relig. & milit.*) chevalier de la milice du temple.

L'ordre des *Templiers* eſt le premier de tous les ordres militaires religieux; il commença vers l'an 1118 à Jéruſalem. Hugues de Paganes & Geoffroi de Saint-Ademar en ſont les fondateurs. Ils ſe réunirent avec ſept autres perſonnes pour la défenſe du ſaint ſépulcre, & pour la protection des pélerins qui y abordoient de toutes parts. Baudoüin II. roi de Jéruſalem, leur prêta une maiſon ſituée auprès de l'égliſe de Jéruſalem, qu'on diſoit avoir été autrefois le temple de Salomon; c'eſt de-là qu'ils eurent le nom de *Templiers* ou de *chevaliers de la milice du temple*; de-là vint auſſi qu'on donna dans la ſuite le nom de *temples* à toutes leurs maiſons.

Les chevaliers de cet ordre furent d'abord nommés à cauſe de leur indigence, les *pauvres de la ſainte cité*; & comme ils ne vivoient que d'aumônes, le roi de Jéruſalem, les prélats & les grands leur donnerent à l'envi des biens conſidérables, les uns pour un tems, & les autres à perpétuité.

Les neuf premiers chevaliers de cet ordre firent enſemble les trois vœux de religion entre les mains du patriarche de Jéruſalem; j'entends par les trois *vœux de religion*, ceux de *pauvreté*, de *chaſteté* & d'*obéiſſance*, auxquels ils ajouterent un quatrieme vœu, par lequel ils s'engageoient de défendre les pélerins, & de tenir les chemins libres pour ceux qui entreprendroient le voyage de la terre-ſainte. Mais ils n'agregerent perſonne à leur ſociété qu'en 1125, où ils reçurent leur regle de ſaint Bernard après le concile tenu à Troies en Champagne par l'evêque d'Albe, légat du pape Honorius II. Ce concile ordonna qu'ils porteroient l'habit blanc; & en 1146 Eugene III. y ajouta une croix ſur leurs manteaux.

Les principaux articles de leur regle portoient, qu'ils entendroient tous les jours l'office divin; que quand leur ſervice militaire les en empêcheroit, ils y ſuppléeroient par un certain nombre de *pater*; qu'ils feroient maigre quatre jours de la ſemaine, & le vendredi en viande de carême; c'eſt-à-dire, ſans œufs ni laitage; que chaque chevalier pourroit avoir trois chevaux & un écuyer; & qu'ils ne chaſſeroient ni à l'oiſeau ni autrement.

Après la ruine du royaume de Jéruſalem arrivée l'an 1186, l'ordre des *Templiers* ſe répandit dans tous les états de l'Europe, s'accrut extraordinairement, & s'enrichit par les libéralités des grands & des petits.

Matthieu Paris aſſure que dans le tems de l'extinction de leur ordre en 1312, c'eſt-à-dire, en moins de deux cens ans, les *Templiers* avoient dans l'Europe neuf mille couvens ou ſeigneuries. De ſi grands biens exciterent l'envie, parce que les *Templiers* vivoient avec tout l'orgueil que donne l'opulence & dans les plaiſirs effrenés que prennent les gens de guerre qui ne ſont point retenus par le frein du mariage. Ils refuſerent de ſe ſoumettre au patriarche de Jéruſalem, & montrerent dans leur conduite beaucoup de traits d'arrogance. Enfin ſil devinrent odieux à Philippe-le-bel qui entreprit de ruiner leur ordre, & exécuta ce deſſein. Voici ce qu'en a écrit l'auteur de l'*Eſſai ſur l'hiſtoire générale des nations*, dont les recherches ſur cette matiere, méritent d'être recueillies dans cet ouvrage.

La rigueur des impôts, dit-il, & la malverſation du conſeil de Philippe-le-bel dans les monnoies, excita une ſédition dans Paris en 1306. Les *Templiers* qui avoient en garde le tréſor du roi, furent accuſés d'avoir eu part à la mutinerie.

De plus, ce prince les accuſoit d'avoir envoyé des ſecours d'argent à Boniface VIII. pendant ſes différens avec ce pape, & de tenir en toute occaſion des diſcours ſéditieux ſur ſa conduite & ſur celle de ſes deux favoris, Enguerrand de Marigny, ſurintendant des finances, & Etienne Barbette, prevôt de Paris & maître des monnoies.

Philippe-le-bel étoit vindicatif, fier, avide, prodigue, & s'abuſant toujours ſur les moyens que ſes miniſtres employoient pour lui trouver de l'argent. Il ne fut pas difficile de lui faire goûter le projet d'une vengeance qui mettroit dans ſes coffres la dépouille des Juifs & une partie des richeſſes que les *Templiers* avoient en partage. Il ne s'agiſſoit plus que de trouver des accuſateurs, & l'on en avoit en main.

Les deux premiers qui ſe préſenterent, furent, un bourgeois de Béſiers, prieur de Montfaucon près Touloufe, nommé *Squin de Florian*, & Noffodei, florentin, *Templiers* apoſtats, détenus tous deux en priſon pour leurs crimes. Ils demanderent à être conduits devant le roi à qui ſeul ils vouloient révéler des choſes importantes. S'ils n'avoient pas ſu quelle étoit l'indignation du roi contre les *Templiers*, auroient-ils eſpéré leur grace en les accuſant? Ils furent écoutés. Le roi, ſur leur dépoſition, ordonna à tous les baillis du royaume, à tous les officiers, de prendre main-forte; leur envoie un ordre cacheté, avec défenſe, ſous peine de la vie, de l'ouvrir avant le 13 Octobre 1309. Ce jour venu, chacun ouvre ſon ordre: il portoit de mettre en priſon tous les *Templiers*. Tous ſont arrêtés. Le roi auſſi-tôt fait ſaiſir en ſon nom les biens des chevaliers, juſqu'à ce qu'on en diſpoſe.

Il paroit évident que leur perte étoit réſolue très-long-tems avant cet éclat: l'accuſation & l'empriſonnement ſont de 1309; mais on a retrouvé des lettres de Philippe-le-Bel au comte de Flandre, datées de Melun 1306, par leſquelles il le prioit de ſe joindre à lui pour extirper les *Templiers*.

Il falloit juger ce prodigieux nombre d'accuſés. Le pape Clément V. créature de Philippe, & qui demeuroit alors à Poitiers, ſe joint à lui; après quelques diſputes ſur le droit qu'avoit l'Egliſe d'exterminer ces religieux, & le droit du roi de punir ſes ſujets, le pape interrogea lui-même ſoixante & douze chevaliers; des inquiſiteurs, des commiſſaires délégués procéderent par-tout contre les autres. Les bulles furent envoyées chez tous les potentats de l'Europe pour les exciter à imiter la France. On s'y conforma en Caſtille, en Arragon, en Sicile, en Angleterre; mais ce ne fut preſque qu'en France qu'on fit périr ces malheureux.

Deux cens & un témoins les accuſerent de renier J. C. en entrant dans l'ordre, de cracher ſur la croix, d'adorer une tête dorée montée ſur quatre piés. Le novice baiſoit le profès qui le recevoit, à la bouche, au nombril, & à des parties qui certainement ne ſont pas deſtinées à cet uſage: il juroit de s'abandonner à ſes confreres. Voilà, diſent les informations conſervées juſqu'à nos jours, ce qu'avouerent ſoixante & douze *templiers* au pape même, & cent quarante-un de ces accuſés à Guillaume Cordelier, inquiſiteur dans

Digitized by Google

dans Paris, en préſence de témoins; on ajoûte que le grand-maître de l'ordre, même le grand-maître de Chypre, les maîtres de France, de Poitou, de Vienne, de Normandie, firent les mêmes aveux, à trois cardinaux délégués par le pape.

Ce qui eſt indubitable, c'eſt qu'on fit ſubir des tortures cruelles à plus de cent chevaliers, & qu'on en brûla vifs cinquante-neuf en un jour près de l'abbaye S. Antoine de Paris. Le grand bailli, Jacques de Nolay, & Guy, dauphin, fils de Robert II. dauphin d'Auvergne, commandeur d'Aquitaine, deux des principaux ſeigneurs de l'Europe, l'un par ſa dignité, l'autre par ſa naiſſance, furent auſſi jettés vifs dans les flammes, le lundi 18 Mars 1314, à l'endroit où eſt à-préſent la ſtatue équeſtre du roi Henri IV.

Ces ſupplices dans leſquels on fait mourir tant de citoyens, d'ailleurs reſpectables, cette foule de témoins contre eux, ces nombreuſes dépoſitions des accuſés même, ſemblent des preuves de leur crime, & de la juſtice de leur perte.

Mais auſſi que de raiſons en leur faveur! Premierement, de tous ces témoins qui dépoſent contre les *Templiers*, la plûpart n'articulent que de vagues accuſations.

Secondement, très-peu diſent que les *Templiers* renioient Jeſus-Chriſt; qu'auroient-ils en effet gagné en maudiſſant leur religion qui les nourriſſoit & pour laquelle ils combattoient?

Troiſiemement, que pluſieurs d'entr'eux, témoins & complices des débauches des princes & des eccléſiaſtiques de ce tems-là, euſſent ſouvent marqué du mépris pour les abus d'une religion tant deshonorée en Aſie & en Europe, qu'ils euſſent parlé dans des momens de liberté, comme on dit que Boniface VIII. en parloit, c'eſt un emportement très-condamnable de jeunes gens, mais dont l'ordre entier n'eſt point comptable.

Quatriemement, cette tête dorée qu'on prétend qu'ils adoroient, & qu'on gardoit à Marſeille, devoit leur être repréſentée: on ne ſe met pas ſeulement en peine de la chercher; & il faut avouer qu'une telle accuſation ſe détruit d'elle-même.

Cinquiemement, la maniere infâme dont on leur reprochoit d'être reçus dans l'ordre, ne peut avoir paſſé en loi parmi eux. C'eſt mal connoître les hommes de croire qu'il y ait des ſociétés qui ſe ſoutiennent par les mauvaiſes mœurs, & qui faſſent une loi de l'impudicité. On veut toujours rendre ſa ſociété reſpectable à qui veut y entrer, il n'y a pas d'exemple du contraire. On ne doit pas douter que pluſieurs jeunes *templiers* ne s'abandonnaſſent à des excès honteux de débauche, vices qu'il ne faut point cependant divulguer par des punitions publiques.

Sixiemement, ſi tant de témoins ont dépoſé contre les *Templiers*, il y eut auſſi beaucoup de témoignages étrangers en faveur de l'ordre.

Septiemement, ſi les accuſés vaincus par les tourmens, qui ſont dire le menſonge comme la vérité, ont confeſſé tant de crimes, peut-être ces aveux ſont-ils autant à la honte des juges qu'à celle des chevaliers: on leur promettoit leur grace pour extorquer leur confeſſion.

Huitiemement, les cinquante-neuf qu'on brûla prirent Dieu à témoin de leur innocence, & ne voulurent point la vie qu'on leur offroit, à condition de s'avouer coupables.

Neuviemement, ſoixante & quatorze *templiers* non accuſés, entreprirent de défendre l'ordre, & ne furent point écoutés.

Dixiemement, lorſqu'on lut au grand-maître ſa confeſſion rédigée devant les trois cardinaux, ce vieux guerrier qui ne ſavoit ni lire ni écrire ainſi que ſes confreres, s'écria qu'on l'avoit trompé, que l'on avoit écrit une autre dépoſition que la ſienne; que les cardinaux, miniſtres de cette perfidie, méritoient qu'on les punît, comme les Turcs puniſſent les fauſſaires, en leur fendant le corps & la tête en deux.

Enfin, on eût accordé la vie à ce grand-maître & à Guy, dauphin d'Auvergne, s'ils avoient voulu ſe reconnoître coupables publiquement, & on ne les brûla que parce qu'appellés en preſence du peuple ſur un échaffaut, pour avouer les crimes de l'ordre, ils jurerent que l'ordre étoit innocent. Cette déclaration qui indigna le roi, leur attira leur ſupplice, & ils moururent en invoquant la colere céleſte contre leurs perſécuteurs.

Cependant en conſéquence de la bulle du pape & de leurs grands biens, on pourſuivit les *Templiers* dans toute l'Europe; mais en Allemagne ils ſurent empêcher qu'on ne ſaisît leurs perſonnes: ils ſoutinrent en Arragon des ſiéges dans leurs châteaux.

Enfin, le pape abolit l'ordre de ſa ſeule autorité, dans un conſiſtoire ſecret, pendant le concile de Vienne, tenu en 1312.

Les rois de Caſtille & d'Arragon s'emparerent d'une partie de leurs biens, & en firent part aux chevaliers de Calatrava. On donna les terres de l'ordre en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux hoſpitaliers nommés alors *chevaliers de Rhodes*, parce qu'ils venoient de prendre cette île ſur les Turcs, & l'avoient ſu garder avec un courage qui méritoit au-moins les dépouilles des *chevaliers du Temple* pour leur récompenſe.

Denis, roi de Portugal, inſtitua en leur place l'ordre des chevaliers du Chriſt, ordre qui devoit combattre les Maures, mais qui étant devenu depuis un vain honneur, a ceſſé même d'être honneur à force d'être prodigué.

Philippe-le-Bel ſe fit donner deux cens mille livres, & Louis Hutin ſon fils, prit ſoixante mille livres ſur les biens des *Templiers*. Le pape eut auſſi ſa bonne part de leurs dépouilles; mais il faut lire ſur toute cette affaire l'*hiſtoire des Templiers*, par M. Dupuis.

L'abolition de leur ordre, ainſi que le ſupplice de tant de chevaliers, eſt un événement monſtrueux, ſoit qu'on imagine que leurs crimes fuſſent avérés, ſoit qu'on penſe, avec plus de raiſon, que la haine, la vengeance, & l'avarice les euſſent inventés. Il eſt triſte, en parcourant les annales du monde, d'y trouver de tels faits qui font frémir d'horreur. (*D. J.*)

TEMPLIN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg, dans l'Ukermarck, près du lac de Dolgen, aux confins de la moyenne Marche. (*D. J.*)

TEMPLOIE, ſ. m. *outil de Relieur*, c'eſt une tringle de bois de 25 pouces de long ſur 8 lignes environ de largeur, & 10 à 12 lignes de hauteur, échancrée par les deux bouts; la couturiere met cette tringle dans la rainure de la table du couſoir, du côté où elle cout, après qu'elle y a paſſé les ficelles & qu'elle les a arrêtées dans les chevillettes; elle ſert à retenir les chevillettes ſous la table & à rapprocher les ficelles contre le bord du couſoir. *Voyez* COUSOIR, CHEVILLETTE.

TEMPLUM, *ÆDES SACRA*, *ÆDICULUM*, *SACELLUM*, *FANUM*, *DELUBRUM*, (*Synonymes.*) tous ces mots déſignent en général des édifices ſacrés, mais de diverſes eſpeces, que nous allons expliquer brievement.

Quoique *templum* ſoit générique, il s'applique ſpécialement à ces édifices ſacrés qui ſurpaſſoient les autres en dignité & en ſainteté de cérémonies; ils étoient ordinairement voués par les rois, les conſuls, les empereurs, pour obtenir quelque victoire à l'approche d'une bataille; après la victoire, ils étoient bâtis par les vainqueurs ſur les lieux déſignés par les augures, enſuite dédiés & conſacrés par certaines cérémonies qu'ils appelloient *inaugurationes*,

& qu'ils imaginoient les rendre encore plus ſaints & plus vénérables; ſans ces inaugurations, un édifice ſacré ne ſe pouvoit appeller un temple, *templum*, mais on le nommoit ſimplement, *ades ſacra*.

Ædiculum & *ſacellum*, ſignifioient une eſpece de petit temple, avec cette différence que les ædicules étoient couvertes, & les petits lieux ſacrés dit *ſacella*, étoient ſans couverture.

Fanum, déſignoit une autre eſpece de temple, ainſi nommé *à fando*, à cauſe des paroles que le pontife proféroit en les conſacrant aux empereurs après leur apothéoſe. *Voyez* FANUM.

Delubrum ſignifie quelquefois un édifice ſacré, un temple, ou ſeulement une partie d'un temple. Je vois ce mot employé pour le temple entier dans ce paſſage d'Ammien Marcellin au ſujet du temple Capitolin; *Jovis Tarpeii* delubra *quantum terrenis divina præcellunt*; mais il ne marque qu'une portion de temple dans cet autre paſſage, *Proſerpinæ tabula fuit in Capitolio, in Minervæ* delubro. Ce mot ſe prend dans Pline pour une des trois parties du même temple Capitolin; & alors les Latins employoient volontiers pour ſon ſynonyme le mot de *cellæ* ou de *conſortia*, comme dans ce vers d'Auſone:

Tria in Tarpeio fulgent conſortia *templo*. (*D. J.*

TEMPLUM, (*Géog. anc.*) nom que Tacite, *in vitâ Agricolæ*, donne à une partie de la Ligurie. Voici le paſſage: *nam claſſis Othoniana licenter vaga dum in* Templo (*Liguriæ pars eſt*), *hoſtiliter populatur, matrem Agricolæ in prædiis ſuis interfecit*. On ſoupçonne qu'il y a faute dans cet endroit de Tacite, & qu'au-lieu de *dum in Templo*, il faut lire *dum Intemelios*. Un ancien manuſcrit porte, *dum Intemelium, Liguriæ urbs eſt*. Il ſembleroit que cette derniere façon de lire devroit être préférée, étant appuyée ſur un manuſcrit. La ſeule difficulté qui arrête, c'eſt qu'on connoît un peuple de Ligurie nommé *Intemelii*, & qu'on ne voit point de lieu appellé *Intemelium*. (*D. J.*)

TEMPO DI GAVOTTA, (*Muſiq. ital.*) c'eſt un air compoſé dans le mouvement de la gavotte, ſans s'aſſujettir à ſuivre le nombre des meſures, ni les repriſes ordinaires à la gavotte; il y a ſouvent des morceaux de cette nature dans les ſonnates.

Tempo di minuetto eſt un mouvement ſemblable à celui du menuet, & qui eſt de trois tems légers. (*D. J.*)

TEMPORAL, LE, adj. *en Anatomie*, ce qui appartient aux tempes, eſt un os de chaque côté de la tête, ainſi nommé à cauſe de ſa ſituation dans les tempes. *Voyez* TEMPES.

La figure de cet os eſt preſque circulaire. La partie antérieure & la ſupérieure ſont très-minces, & ne ſont compoſées que d'une ſeule table. La partie inférieure & la poſtérieure ſont épaiſſes, dures & inégales. *Voyez* CRANE.

L'os *temporal* eſt joint à l'os coronal par la ſuture écailleuſe; c'eſt pourquoi il eſt appellé en cet endroit *os écailleux*. Sa partie inférieure eſt jointe à l'os occipital & au ſphénoïde. Il eſt joint à ce dernier, comme auſſi aux os de la mâchoire ſupérieure, par le moyen de certaines apophyſes, & en cet endroit il porte le nom d'*os pierreux*. Voyez *l'article* PIERREUX.

Quoique l'os *temporal* ne ſoit compoſé que d'une ſeule piece dans les adultes, on y remarque dans les enfans trois pieces différentes, ſavoir l'écailleux qui occupe le deſſus de l'os, l'os pétreux ou le rocher, & le cercle qui s'oſſifie à l'extrémité du conduit auditif. Ce cercle dans l'adulte eſt uni de telle ſorte au reſte de l'os, qu'on ne trouve aucun veſtige qui puiſſe donner à juger qu'il en ait été ſéparé; il croît de maniere avec le reſte de l'os, qu'il forme un canal, lequel fait dans l'adulte une partie du conduit de l'oreille. (*D. J.*)

TEMPORAL, eſt un muſcle qui vient par une origine charnue & demi-circulaire d'une partie de l'os coronal, de la partie inférieure du pariétal, & de la partie ſupérieure du *temporal*; de-là paſſant ſous l'arcade zygomatique, & ſe réuniſſant comme dans un centre, il ſe termine par un fort & court tendon à l'apophyſe coronoïde de la mâchoire inférieure qu'il tire en haut. *Voyez nos Pl. d'Anatomie, & leur explication.*

Ce muſcle ſe nomme auſſi *crotaphite*, & il eſt couvert d'une expanſion tendineuſe & forte appellée *calotte aponevrotique*. *Voyez* CROTAPHITE.

Il eſt bon d'obſerver ici que quand on eſt obligé de découvrir l'os ſitué ſous le *muſcle temporal* pour appliquer le trépan, il faut faire l'inciſion ſelon la direction des fibres de ce muſcle, qui vont de la circonférence au centre, c'eſt-à-dire de haut en bas, par une ſeule ſection faite en ſon milieu ou en deux endroits en forme d'*V* majuſcule, ou en 7 de chiffre; mais cette inciſion n'eſt pas indifférente à cauſe des gros vaiſſeaux qui montent en cet endroit à la tête, & qui peuvent occaſionner une grande hémorrhagie. Ajoutez ici l'avis que donne Hippocrate, qu'une inciſion étant faite au muſcle de la tempe, principalement en-travers, la convulſion ſurvient au côté oppoſé, & réciproquement du côté gauche au côté droit, ce qui arrive par la ceſſation de l'équilibre. Il faut pourtant convenir que l'expérience apprend tous les jours qu'on peut ſans danger, ſi le cas le requiert abſolument, couper ce muſcle en-travers, principalement dans ſa partie ſupérieure & dans ſa partie moyenne. (*D. J.*)

TEMPOREL, adj. & ſubſt. ſe dit des biens & des poſſeſſions de la terre par oppoſition aux biens ſpirituels.

En certaines occaſions on oblige les évêques & les autres bénéficiers à exécuter les lois du prince, ſous peine de ſaiſie de leur *temporel*.

TEMPOREL DES ROIS, *en Théologie*, ſignifie tant les terres ou poſſeſſions qui appartiennent aux ſouverains, que l'autorité avec laquelle ils gouvernent leurs peuples.

C'eſt une queſtion vivement agitée dans les écoles que de ſavoir ſi le pape ou même l'Egliſe ont un pouvoir, ſoit direct, ſoit indirect ſur le *temporel* des rois, ou ſi ni l'un ni l'autre ne leur appartiennent en aucune maniere.

Tous les ultramontains prétendent que la puiſſance eccléſiaſtique a pour objet non-ſeulement le ſpirituel des états, & en conſéquence ils accordent au pape, qu'ils regardent comme le ſeul principe & l'unique ſource de la juriſdiction ſpirituelle, le pouvoir de diſpoſer de tous les biens terreſtres, des royaumes-mêmes & des couronnes. Mais ils ſe partagent ſur la nature de cette autorité. Les uns ſoutiennent qu'elle eſt directe, les autres ſe contentent d'enſeigner qu'elle eſt indirecte.

Dire que l'Egliſe & le pape ont un pouvoir direct ſur le *temporel* des rois, c'eſt reconnoître qu'ils peuvent immédiatement l'un & l'autre, par la nature-même de la puiſſance dont Jeſus-Chriſt leur a confié l'adminiſtration, dépouiller les hommes, même les rois de leurs dignités, de leurs charges & de leurs biens quand ils manquent à leur devoir, & que cette ſévérité eſt néceſſaire pour la tranquillité des royaumes. Bellarmin lui-même, quoique très-zélé pour les droits & pour les privileges des ſouverains pontifes, rejette cette doctrine & la combat avec force. *Voyez* ſon traité *de roman. pontif. lib. V. c. j.*

Avancer que l'Egliſe & le pape en ſa perſonne ont un pouvoir indirect ſur le *temporel* des rois, c'eſt prétendre qu'ils ſont l'un & l'autre en droit d'en diſpoſer lorſqu'ils ne peuvent par des peines ſpirituelles ramener les pêcheurs, & qu'ils jugent que l'infliction

des peines corporelles eſt abſolument néceſſaire pour le bien de l'Egliſe & pour le ſalut des ames. Telle eſt l'idée que Bellarmin lui-même donne de ce pouvoir indirect, dont il prend la défenſe avec vivacité dans l'ouvrage que nous venons de citer, *liv. V. ch. vj.*

Avant que de rapporter les raiſons ſur leſquelles Bellarmin fonde cette opinion, nous remarquerons qu'on en fixe ordinairement l'origine à Gregoire VII. qui vivoit dans le xj. ſiecle. « Ce pape, dit M. Fleu-» ry, né avec un grand courage, & élevé dans la diſ-» cipline monaſtique la plus reguliere, avoit un zele » ardent de purger l'Egliſe des vices dont il la voyoit » infectée; mais dans un ſiecle ſi peu éclairé il n'avoit » pas toutes les lumieres néceſſaires pour régler ſon » zele; & prenant quelquefois de fauſſes lueurs pour » des vérités ſolides, il en tiroit ſans héſiter les plus » dangereuſes conſequences. Le plus grand mal, c'eſt » qu'il voulut ſoutenir les peines ſpirituelles par les » temporelles qui n'étoient pas de ſa compétence..... » Les papes avoient commencé plus de 200 ans au-» paravant à vouloir régler par autorité les droits des » couronnes. Gregoire VII. ſuivit ces nouvelles » maximes, & les pouſſa encore plus loin, préten-» dant que comme pape, il étoit en droit de dépoſer » les ſouverains rebelles à l'Egliſe. Il fonda cette pré-» tention principalement ſur l'excommunication. On » doit éviter les excommuniés, n'avoir aucun com-» merce avec eux, ne pas même leur dire *bon jour*, » ſuivant l'apôtre S. Jean. Donc un prince excommu-» nié doit être abandonné de tout le monde; il n'eſt » plus permis de lui obéir, de recevoir ſes ordres, » de l'approcher; il eſt exclu de toute ſociété avec les » chrétiens. Il eſt vrai que Grégoire VII. n'a jamais » fait aucune déciſion ſur ce point, Dieu ne l'a pas » permis. Il n'a pas prononcé formellement dans au-» cun concile, ni par aucune décrétale, que le pape a » droit de dépoſer les rois; mais il l'a ſuppoſé pour » conſtant, comme d'autres maximes auſſi peu fon-» dées qu'il croyoit certaines; par exemple, que l'E-» gliſe ayant droit de juger des choſes ſpirituelles, » elle avoit droit à plus forte raiſon de juger des tem-» porelles; que le moindre exorciſte eſt au-deſſus des » empereurs, puiſqu'il commande aux démons; que » la royauté eſt l'ouvrage du démon, fondé ſur l'or-» gueil humain; au-lieu que le ſacerdoce eſt l'ouvrage » de Dieu; enfin, que le moindre chrétien vertueux » eſt plus véritablement roi, qu'un roi criminel, » parce que ce prince n'eſt plus un roi, mais un ty-» ran. Maxime que Nicolas I. avoit avancée avant » Gregoire VII. & qui ſemble avoir été tirée du livre » apocryphe des *conſtitutions apoſtoliques* où elle ſe » trouve expreſſément..... C'eſt ſur ces fondemens » que Gregoire VII. prétendoit en général que, ſui-» vant le bon ordre, c'étoit l'Egliſe qui devoit diſtri-» buer les couronnes, & juger les ſouverains; & en » particulier il prétendoit que tous les princes chré-» tiens lui devoient prêter ſerment de fidélité, & lui » payer tribut ». *Diſcours ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique, depuis l'an 600 juſqu'à l'an 1100, n°. xvij. & xviij.*

Ces prétentions ont paru trop exceſſives aux théologiens ultramontains eux-mêmes; ils ſe ſont contentés de ſoutenir la puiſſance indirecte du pape ſur le *temporel* des rois. Bellarmin appuie cette opinion de raiſonnemens & de faits. Les principaux raiſonnemens qu'il emploie ſe réduiſent à ceux-ci. 1°. Que la puiſſance civile eſt ſoumiſe à la puiſſance *temporelle*, quand l'une & l'autre ſont partie de la république chrétienne; & par conſéquent que le prince ſpirituel doit dominer ſur le prince *temporel*, & diſpoſer de ſes états pour le bien ſpirituel, par la raiſon que tout ſupérieur peut commander à ſon inférieur. 2°. Que la fin de la puiſſance *temporelle* eſt ſubordonnée à la fin de la puiſſance ſpirituelle, la fin de l'une étant la félicité *temporelle* des peuples, & l'autre ayant pour fin leur félicité éternelle; d'où il conclut que la premiere doit être ſoumiſe & céder à la ſeconde. 3°. Que les rois & les pontifes, les clercs & les laïques ne ſont pas deux républiques; mais une ſeule, un ſeul corps qui eſt l'Egliſe. Or, ajoute-t-il, dans quelque corps que ce ſoit, les membres dépendent de quelque chef principal; on convient que la puiſſance ſpirituelle ne dépend pas de la *temporelle*; c'eſt donc celle-ci qui dépend de l'autre. 4°. Si l'adminiſtration *temporelle* empêche le bien ſpirituel, le prince eſt tenu de la changer, & l'Egliſe a droit de l'y contraindre; car elle doit avoir toute la puiſſance néceſſaire pour procurer ce bien ſpirituel: or la puiſſance de diſpoſer du *temporel* des rois eſt quelquefois néceſſaire pour cet effet, autrement les princes impies pourroient impunément favoriſer les hérétiques, renverſer la religion, *&c.* 5°. Il n'eſt pas permis aux Chrétiens de tolérer un roi infidele ou hérétique, s'il s'efforce de pervertir ſes ſujets. Or, il n'appartient qu'au pape ou à l'Egliſe de juger s'il abuſe ainſi de ſa puiſſance; & par conſéquent c'eſt au pape ou à l'Egliſe à décider s'il doit être dépoſé ou reconnu pour légitime ſouverain. 6°. Quand les princes ou les rois ſe convertiſſent au chriſtianiſme, on ne les reçoit que ſous la condition expreſſe ou tacite de ſe ſoumettre à Jeſus-Chriſt, & de défendre ſa religion; on peut donc les priver de leurs états, s'ils manquent à la remplir. 7°. Quand Jeſus-Chriſt a confié à S. Pierre & à ſes ſucceſſeurs le ſoin de ſon troupeau, il lui a accordé le pouvoir de le défendre contre les loups, c'eſt-à-dire les hérétiques & les infideles; or la puiſſance *temporelle* eſt néceſſaire à cet effet. 8°. Les princes ſéculiers exercent leur pouvoir ſur des choſes ſpirituelles en faiſant des lois ſur ce qui concerne le culte de Dieu, l'adminiſtration des ſacremens, la décence du ſervice divin; l'Egliſe peut donc également exercer ſa puiſſance ſur les choſes *temporelles* lorſqu'elle le juge néceſſaire pour la défenſe & la conſervation de la religion.

Tous ces raiſonnemens de Bellarmin, ou ſont de purs ſophiſmes qui ſuppoſent ce qui eſt en queſtion, ou partent de principes évidemment faux. Car 1°. de ce que l'Egliſe peut exercer ſa juriſdiction ſpirituelle ſur la perſonne des rois en tant que fideles, s'enſuit-il qu'elle ait quelqu'autorité ſur eux en tant qu'ils ſont rois? Eſt-ce en cette qualité qu'ils lui ſont inférieurs? 2°. La fin que ſe propoſe chaque puiſſance eſt bien différente l'une de l'autre, leurs limites ſont diſtinguées, & elles ſont parfaitement indépendantes chacune dans ſon genre. 3°. L'Egliſe n'eſt qu'un ſeul corps, mais auquel la puiſſance *temporelle* n'appartient pas; le pouvoir que lui a confié Jeſus-Chriſt eſt purement ſpirituel; & comme l'empire ne doit point empiéter ſur les droits du ſacerdoce, le ſacerdoce ne doit point uſurper ceux de l'empire. 4°. L'Egliſe a droit de contraindre les princes à procurer le bien de la religion, en employant les conſeils, les exhortations, même les peines ſpirituelles ſi elles ſont abſolument néceſſaires; mais s'enſuit-il de-là qu'elle puiſſe les dépoſer & les priver de leurs états? Sont-ce-là les armes qu'elle a employées contre les perſécutions des empereurs payens? 5°. On convient qu'il n'eſt pas permis de tolérer un prince impie & hérétique, c'eſt-à-dire de ſervir ſon impiété, de ſoutenir ſon erreur; mais ces vices ne lui ôtent point ſa ſouveraineté, & ne diſpenſent point ſes ſujets de l'obéiſſance qui lui eſt due quant au *temporel*; les premiers fideles toléroient en ce ſens les Nérons & les Dioclétiens; non par foibleſſe, comme le prétend Bellarmin, mais par principe de conſcience, parce qu'ils étoient perſuadés qu'en aucun cas la révolte n'eſt permiſe à des ſujets. 6°. La condition que ſuppoſe Bellarmin dans la ſoumiſſion des princes à l'Egliſe, eſt une pure chimere: ils ſe ſoumettent aux pei-

nes ſpirituelles que l'Egliſe peut décerner contre tous ſes enfans, du nombre deſquels ſont les princes; mais ils tiennent leur puiſſance *temporelle* immédiatement de Dieu; c'eſt à lui ſeul qu'ils en ſont comptables. 7°. Jeſus-Chriſt n'a donné à S. Pierre & à ſes ſucceſſeurs, en qualité de chef de l'Egliſe, que la puiſſance ſpirituelle pour préſerver leur troupeau de la contagion de l'erreur. 8°. Les princes ſont les protecteurs de l'Egliſe & ſes défenſeurs; mais ils n'ont pas pour cela de pouvoir ſur le ſpirituel; l'Egliſe n'en a donc pas davantage ſur leur *temporel*, quoiqu'elle faſſe des lois contre ceux qui refuſent d'obéir à leurs légitimes ſouverains.

Le même auteur accumule différens faits, tels que la conduite de S. Ambroiſe à l'égard de Théodoſe; le privilege accordé par S. Grégoire le grand au monaſtere de S. Médard de Soiſſons; l'exemple de Grégoire II. qui défendit aux peuples d'Italie de payer les tributs accoutumés à l'empereur Léon, ſurnommé *Briſe-images*, que ce pontife avoit excommunié; la dépoſition de Childeric, de Wamba roi des Goths, des empereurs Louis le Débonnaire & Henri IV. Frédéric II. & Louis de Baviere, *&c.* mais tous ces faits ne concluent rien, parce que ce ſont autant d'uſurpations manifeſtes de la puiſſance pontificale ſur l'autorité temporelle; d'ailleurs Bellarmin les rapporte ſouvent d'une maniere infidele, contraire à la narration des auteurs contemporains; il les tourne à l'avantage de ſa cauſe d'une maniere qui toute ſubtile qu'elle eſt, fait peu d'honneur ou à ſon jugement, ou à ſa bonne foi. Conſultez ſur ces faits la *défenſe de la déclaration du clergé* par M. Boſſuet, & imprimée en 1728.

L'égliſe gallicane qui dans tous les ſiecles ne s'eſt pas moins diſtinguée par ſa vénération envers le ſaint-ſiege, que par ſa fidélité pour les ſouverains, s'eſt conſtamment oppoſée à cette doctrine des ultramontains; ſes théologiens établiſſent le ſentiment contraire ſur les autorités les plus reſpectables, & ſur les raiſonnemens les plus ſolides. Le premier principe dont ils partent, eſt que la puiſſance que Jeſus-Chriſt a donnée à ſes apôtres & à leurs ſucceſſeurs, eſt une puiſſance purement ſpirituelle, & qui ne ſe rapporte qu'au ſalut éternel. En effet, les miniſtres de la religion n'ont, en vertu de l'inſtitution divine, d'autre autorité que celle dont Jeſus-Chriſt-même étoit dépoſitaire en qualité de médiateur: *Comme mon Pere m'a envoyé*, leur dit-il, *je vous envoie auſſi de même. Joan. xx. 21.* Or le Sauveur du monde, conſidéré comme médiateur, n'avoit aucun pouvoir ſur le *temporel* des princes. Ses diſcours & ſes actions concourent à le démontrer. Interrogé par Pilate s'il eſt vrai qu'il ſe croit roi des Juifs, il proteſte qu'il n'a aucun pouvoir ſur le *temporel* des rois, qu'il ne vient pas pour détruire les états des princes de la terre: *mon royaume*, répond-il, *n'eſt point de ce monde; ſi mon royaume étoit de ce monde*, mes ſujets *combattroient pour empêcher qu'on ne me livrât aux Juifs: mais mon royaume n'eſt point d'ici, ibid. 36.* Le magiſtrat romain inſiſte, *vous êtes donc roi, ibid. 37. oui*, lui dit Jeſus-Chriſt, *vous le dites, je ſuis roi, c'eſt pour cela que je ſuis né, & que je ſuis venu dans le monde, afin de rendre témoignage à la vérité. Quiconque appartient à la vérité écoute ma voix.* Pouvoit-il marquer plus préciſément que ſa royauté ne s'étendoit que ſur des choſes ſpirituelles, qu'il étoit roi d'un royaume tout divin & tout céleſte que ſon Pere alloit former par ſa prédication & par celle de ſes apôtres dans tout l'univers. Lui-même pendant ſa vie mortelle ſe ſoumet à l'empire des Céſars, & leur paye le tribut. Si le peuple, épris de ſes miracles, veut le faire roi, il prend la fuite pour ſe ſouſtraire à leurs ſollicitations. Un homme lui propoſe d'être arbitre entre ſon frere & lui au ſujet d'une ſucceſſion qui lui étoit échue, il lui répond que ce n'eſt point à lui à juger des choſes *temporelles*, qu'il s'adreſſe à ceux qui ont ce pouvoir: *O homme, qui m'a établi pour vous juger, & pour faire vos partages? Luc. xij. 14.* Il recommande également l'obéiſſance qu'on doit aux Céſars, comme celle qu'on doit à Dieu.

Mais, dira-t-on, ſi Jeſus-Chriſt n'a pas lui-même exercé cette puiſſance, peut-être l'a-t-il accordée à ſes apôtres, c'eſt ce dont on ne trouve nulle trace dans l'Ecriture; toute la puiſſance que Jeſus-Chriſt accorde à ſes apôtres, ſe réduit au pouvoir d'annoncer l'Evangile, de baptiſer, de lier ou de délier les péchés, de conſacrer l'Euchariſtie, d'ordonner les miniſtres; en un mot, de conférer tous les ſacremens, de lancer l'excommunication, ou d'infliger d'autres peines canoniques contre ceux qui ſe révolteroient contre les lois de l'Egliſe; enfin il leur déclare expreſſément que leur miniſtere eſt un miniſtere de paix, de charité, de douceur, de perſuaſion, qu'il n'a rien de commun avec la domination que les princes *temporels* exercent ſur leurs ſujets. *Reges gentium dominantur eorum, vos autem non ſic. Luc. xvij. 25.*

Leur ſecond principe eſt que l'Egliſe ne peut changer ni détruire ce qui eſt de droit divin. Or telle eſt d'une part la puiſſance des ſouverains ſur leurs peuples, & d'une autre l'obeiſſance que les peuples doivent à leurs ſouverains. Ces deux vérités ſe trouvent également établies par ces paroles de S. Paul: *toute perſonne vivante doit être ſoumiſe aux puiſſances ſouveraines; car il n'y a point de puiſſance qui ne vienne de Dieu, & celles qui ſont, ſont ordonnées de Dieu; ainſi qui réſiſte à la puiſſance, réſiſte à l'ordre de Dieu. Rom. xiij. 1.* La ſeconde ne l'eſt pas moins évidemment par ce que dit S. Pierre: *ſoyez ſoumis à toute créature humaine à cauſe de Dieu, ſoit au roi comme au plus excellent, ſoit aux chefs comme envoyés par ſes ordres, & dépoſitaires de ſon autorité. Epit. I. c. ij. 13.* C'étoit de Néron & des empereurs payens que les apôtres parloient de la ſorte. Si la révolte eût jamais pû être colorée de quelque prétexte, c'eût été ſans doute de celui de défendre la religion contre ſes perſécuteurs; mais les premiers fideles ne furent jamais qu'obeir & mourir.

La tradition n'eſt pas moins formelle ſur ce point que l'Ecriture. Tous les docteurs de l'Egliſe enſeignent 1°. que la puiſſance ſéculiere vient immédiatement de Dieu, & ne dépend que de lui ſeul. *Chriſtianus*, diſoit Tertullien, *nullius eſt hoſtis nedum imperatoris quem ſciens à Deo ſuo conſtitui, neceſſe eſt ut & ipſum diligat & revereatur & honoret & ſalvum velit. Colimus ergo imperatorem ſic quomodo & nobis licet, & ipſi expedit ut hominum à Deo ſecundum, & quidquid eſt à Deo conſicutum & ſolo Deo minorem*, lib. ad ſcapul. *c. ij.* Optat. *l. III.* contr. Parmenian. *ſuper imperatorem non eſt uni ſolus Deus qui fecit imperatorem*; & S. Auguſtin, *lib. V. de civit. Dei, cap. xxj. non tribuamus dandi regni atque imperii poteſtatem, niſi Deo vero.*

2°. Qu'on doit obéir aux princes, même quand ils abuſent viſiblement de leur puiſſance, & qu'il n'eſt jamais permis à leurs ſujets de prendre les armes contre eux: *Neque tunc*, dit S. Auguſtin en parlant des perſécutions des empereurs païens, *civitas Chriſti adverſus impios perſecutores pro ſalute* temporali *pugnavit. Ligabantur, cedebantur, includebantur, urebantur, torquebantur ..... non erat eis pro ſalute pugnare niſi ſalutem pro ſalvatore contemnere. de civit Dei, lib. II. cap. v.* & ſur le *Pſ. cxxiv.* le même pere s'exprime ainſi: *Julianus extitit infidelis imperator ..... milites chriſtiani ſervierunt imperatori infideli. Ubi veniebatur ad cauſam Chriſti non agnoſcebant niſi illum qui in cœlo erat. Si quando volebat ut idola colerent, ut thuriſicarent, præponebant illi Deum: quando autem dicebat, producito aciem, ite contra illam gentem, ſtatim*

obtemperabant. Diſtinguebant Dominum æternum à domino temporali, *& tamen ſubditi erant propter Dominum æternum etiam domino temporali.* S. Jérôme, S. Ambroiſe, S. Athanaſe, S. Grégoire de Nazianze, Tertullien & les autres apologiſtes de la religion tiennent le même langage.

3°. Que comme les princes ont reçu de Dieu le glaive matériel pour exercer la juſtice vindicative, & contenir les méchans ; l'Egliſe n'a reçu qu'un glaive ſpirituel, pour exercer ſa puiſſance ſur les ames. *Pacificos vult Chriſtus eſſe ſuos diſcipulos*, dit Origenes ſur le *chap. xvj.* de S. Matthieu, *ut bellicum gladium deponentes, alterum pacificum accipiant gladium quem dicit ſcriptura gladium ſpiritus :* & S. Chryſoſtôme, *rex habet arma ſenſibilia, ſacerdos arma ſpiritualia.*

Mais n'eſt-il pas permis au-moins à l'Egliſe de ſe ſervir du glaive matériel, quand la religion eſt en péril & pour ſa défenſe? Voici ce qu'en penſoit Lactance : *Non eſt opus vi & injuriâ, quia religio cogi non poteſt ..... defendenda eſt non occidendo ſed moriendo, non ſævitiâ ſed patientiâ, non ſcelere ſed fide*, lib. V. *divin. inſtitut.*

Il eſt preſqu'inconcevable qu'après une doctrine ſi fondée & ſi publique, il ait pû ſe trouver des théologiens qui ayent ſoutenu les prétentions des papes ou même de l'Egliſe ſur le *temporel* des rois : l'indépendance des deux puiſſances & leurs limites n'étoient-elles pas aſſez marquées?

Les ſouverains pontifes eux-mêmes avoient reconnu cette vérité. « Il y a deux puiſſances, dit le » pape Gélaſe I. écrivant à l'empereur Anaſtaſe, qui » gouvernent le monde ; l'autorité des pontifes & » la puiſſance royale .... ſachez que quoique vous » préſidiez au genre humain dans les choſes *tem-* » *porelles*, vous devez cependant être ſoumis aux » miniſtres de Dieu dans tout ce qui concerne la re- » ligion : car ſi les évêques ſe ſoumettent aux lois » que vous faites touchant le *temporel*, parce qu'ils » reconnoiſſent que vous *avez reçu de Dieu le gou-* » *vernement de l'empire, avec quelle affection ne devez-* » *vous pas obéir à ceux qui ſont prépoſés pour l'admi-* » *niſtration des ſaints myſteres? tome IV. des concil.* ». Innocent III. *cap. per venerabilem*, dit expreſſément, *que le roi de France ne reconnoit point de ſupérieur pour le temporel :* & Clément V. déclare que la bulle *unam ſanctam* de Boniface VIII. *ne donne à l'Egliſe romaine aucun nouveau droit ſur le roi, ni ſur le royaume de France.* Dira-t-on que ces pontifes ſi éclairés ignoroient ou négligeoient leurs droits?

La doctrine des ultramontains eſt donc diamétralement oppoſée à celle de l'Ecriture, des peres & des papes mêmes ; il y a plus, elle choque manifeſtement la raiſon en réduiſant même leurs prétentions au pouvoir indirect. Car pour que ce pouvoir fût quelque choſe de réel, il faudroit ou que le pouvoir des clés eût par lui-même la force de dépouiller immédiatement dans le cas de beſoin non-ſeulement des biens céleſtes, mais encore des biens *temporels ;* ou que la privation des biens ſpirituels, effet immédiat & naturel du pouvoir des clés, emportât par ſa nature, dans le cas de néceſſité, la privation même des biens *temporels.* Or ni l'une ni l'autre de ces ſuppoſitions ne peut être admiſe. 1°. L'effet propre & unique du pouvoir des clés, même dans les circonſtances les plus preſſantes, ſe borne au dépouillement des biens ſpirituels. *Si votre frere n'écoute pas l'Egliſe*, dit Jeſus-Chriſt, Matth. *xviij. verſ. 17. qu'il ſoit à votre égard comme un païen & un publicain ;* c'eſt-à-dire, ne le regardez plus comme une perſonne qui puiſſe vivre en ſociété de religion avec vous, ne l'admettez ni aux prieres communes, ni à la participation des ſacremens, ni à l'entrée de l'égliſe, ni à la ſépulture chrétienne. Voilà préciſément à quoi ſe réduiſent les effets les plus rigoureux de la puiſſance eccléſiaſtique. Les ſaints docteurs n'en ont jamais reconnu d'autres, & toutes les fois que cette ſévérité n'a point produit ce qu'on en eſpéroit, l'Egliſe n'a eu recours qu'aux larmes, aux prieres & aux gémiſſemens. 2°. Il eſt faux que la privation juridique des biens ſpirituels emporte par ſa propre efficace, dans le cas d'une néceſſité preſſante, le dépouillement des biens *temporels.* L'Egliſe n'a jamais admis ce principe, & il eſt même impoſſible de le recevoir. Car la ſévérité plus rigoureuſe de la puiſſance eccléſiaſtique ne peut s'étendre qu'au dépouillement des biens que l'on a comme fidele, & il eſt conſtant d'ailleurs qu'on ne poſſede pas les biens terreſtres à titre de *chrétien*, mais à titre de *citoyen*, qualité qui ne donne aucun lieu à la juridiction eccléſiaſtique.

Enfin on regarde avec raiſon cette doctrine comme dangereuſe, capable de troubler la tranquillité des états, & de renverſer les fondemens de la ſociété. En effet les conſéquences de ces principes ſont affreuſes ; en les ſuivant, « un roi dépoſé n'eſt plus » un roi, dit M. l'abbé Fleury ; donc s'il continue » à ſe porter pour roi, c'eſt un tyran, c'eſt-à-dire » un ennemi public, à qui tout homme doit courir » ſus. Qu'il ſe trouve un fanatique qui ayant lu dans » Plutarque la vie de Timoléon ou de Brutus, ſe per- » ſuade que rien n'eſt plus glorieux que de délivrer » ſa patrie ; ou qui prenant de travers les exemples » de l'Ecriture, ſe croye ſuſcité comme Aod ou com- » me Judith, pour affranchir le peuple de Dieu. Voilà » la vie de ce prétendu tyran expoſée au caprice de » ce viſionnaire, qui croira faire une action héroï- » que & gagner la couronne du martyre. Il n'y en » a par malheur, continue cet écrivain, que trop » d'exemples dans l'hiſtoire des derniers ſiecles ». *Dict. ſur l'hiſt. eccléſiaſt.* depuis l'an 600 juſqu'à l'an 1100, *n°. 18.*

C'eſt donc à juſte titre que les plus célebres univerſités, & entre autres la faculté de Paris, & les égliſes les plus floriſſantes, telles que celle d'Allemagne, d'Angleterre & d'Eſpagne, ont proſcrit cette doctrine comme dangereuſe. De tout tems l'égliſe gallicane l'a rejettée ou combattue, mais ſur-tout par la fameuſe déclaration du clergé en 1682, ſur laquelle on peut conſulter l'ouvrage de M. Dupin, & celui de M. Boſſuet dont nous avons déja parlé.

TEMS, ſ. m. (*Métaphyſique.*) ſucceſſion de phénomenes dans l'univers, ou mode de durée marqué par certaines périodes & meſures, & principalement par le mouvement & par la révolution apparente du ſoleil. *Voyez* MODE & DURÉE.

Voici les différentes opinions des philoſophes ſur le *tems.*

M. Locke obſerve que l'idée du *tems* en général s'acquiert en conſidérant quelque partie d'une durée infinie, diviſée par des meſures périodiques ; & l'idée de quelque *tems* particulier ou de longueur de durée, comme eſt un jour, un heure, *&c.* s'acquiert d'abord en remarquant certains corps qui ſe meuvent ſuivant des périodes régulieres, &, à ce qu'il ſemble, également diſtantes les unes des autres.

Comme nous pouvons nous repréſenter ou répéter tant que nous voulons ces longueurs ou meſures de *tems*, nous pouvons auſſi nous imaginer une durée, dans laquelle rien ne ſe paſſe ou n'exiſte réellement, *&c.* c'eſt ainſi que nous nous formons l'idée de ce qu'on appelle *lendemain, année prochaine*, &c.

Quelques-uns des philoſophes modernes définiſſent le *tems ;* la durée d'une choſe dont l'exiſtence n'eſt point ſans commencement, ni ſans fin ; ce qui diſtingue le *tems* de l'éternité. *Voyez* ÉTERNITÉ.

Ariſtote & les Péripatéticiens définiſſent le *tems*, *numerus motûs ſecundum priùs & poſteriùs ;* ou une multitude de parties de mouvement qui paſſent & ſe ſuc-

cedent les unes des autres dans un flux continuel, & qui ont rapport enſemble entant que les unes ſont antérieures & les autres poſtérieures.

Il s'en ſuivroit de-là que le *tems* n'eſt autre choſe que le mouvement lui-même, ou du-moins la durée du mouvement, conſidéré comme ayant pluſieurs parties, dont les unes ſuccedent continuellement aux autres; mais, ſuivant ce principe, le *tems* ou la durée temporelle n'auroient pas lieu par rapport aux corps qui ne ſont point en mouvement; cependant perſonne ne peut nier que ces corps n'exiſtent dans le *tems*, ou qu'ils n'ayent une durée ſucceſſive.

Pour éviter cet inconvénient, les Epicuriens & les Corpuſculaires définiſſent le *tems*, une ſorte de flux ou de ſucceſſion différent du mouvement, & conſiſtant dans une infinité de parties qui ſe ſuccedent continuellement & immédiatement les unes aux autres; mais d'autres philoſophes rejettent cette notion, comme établiſſant un être éternel indépendant de Dieu: en effet, comment concevoir un *tems* avant l'exiſtence de choſes qui ſoient ſuſceptibles de flux ou de ſucceſſion? & d'ailleurs il faudroit dire ce que c'eſt que ce flux, ſi c'eſt une ſubſtance ou un accident.

Pluſieurs philoſophes diſtinguent le *tems* comme on diſtingue le lieu, en *tems* abſolu & en *tems* relatif. *Voyez* LIEU.

Le *tems* abſolu eſt le *tems* conſidéré en lui-même, ſans aucun rapport aux corps, ni à leurs mouvemens; ce *tems* s'écoule également, c'eſt à-dire qu'il ne va jamais ni plus vîte, ni plus lentement, mais que tous les degrés de ſon écoulement, ſi on peut parler ainſi, ſont égaux ou invariables.

Le *tems* relatif ou apparent eſt la meſure de quelque durée, rendue ſenſible par le moyen du mouvement. Comme le flux égal & uniforme du *tems* n'affecte point nos ſens, & que dans ce flux il n'y a rien qui puiſſe nous faire connoître immédiatement le *tems* même, il faut de néceſſité avoir recours à quelque mouvement, par lequel nous puiſſions déterminer la quantité du *tems*, en comparant les parties du *tems* à celles de l'eſpace que le mobile parcourt. C'eſt pourquoi, comme nous jugeons, que les *tems* ſont égaux, quand ils s'écoulent pendant qu'un corps qui eſt en mouvement uniforme parcourt des eſpaces égaux, de même nous jugeons que les *tems* ſont égaux quand ils s'écoulent pendant que le ſoleil, la lune & les autres luminaires céleſtes achevent leurs révolutions ordinaires, qui, à nos ſens, paroiſſent uniformes. *Voyez* MOUVEMENT & UNIFORME.

Mais comme l'écoulement du *tems* ne peut être accéleré ni retardé, au-lieu que tous les corps ſe meuvent tantôt plus vîte, & tantôt plus doucement, & que peut-être il n'y a point de mouvement parfaitement uniforme dans la nature, quelques auteurs croient qu'on ne peut conclure que le *tems* abſolu eſt quelque choſe de réellement & effectivement diſtingué du mouvement: car en ſuppoſant pour un moment, que les cieux & les aſtres euſſent été ſans mouvement depuis la création, s'en ſuit-il de-là que le cours du *tems* auroit été arrêté ou interrompu? & la durée de cet état de repos n'auroit-elle point été égale au *tems* qui s'eſt écoulé depuis la création?

Comme le *tems* abſolu eſt une quantité qui coule d'une maniere uniforme & qui eſt très-ſimple de ſa nature, les Mathématiciens le repréſentent à l'imagination par les plus ſimples grandeurs ſenſibles, & en particulier par des lignes droites & par des cercles, avec leſquels le *tems* abſolu paroît avoir beaucoup d'analogie pour ce qui regarde la ſucceſſion, la ſimilitude des parties, *&c.*

A la vérité, il n'eſt pas abſolument néceſſaire de meſurer le *tems* par le mouvement; car le retour conſtant & périodique d'une choſe qui arrive ou ſe manifeſte par intervalles également éloignés les uns des autres, comme par exemple, l'épanouiſſement d'une plante, *&c.* peuvent faire la même choſe. En effet, M. Locke fait mention d'un peuple de l'Amérique, lequel a coutume de compter les années par l'arrivée & par le départ des oiſeaux. *Chambers.*

Voici ce que penſe ſur la notion du *tems* M. Formey dans l'article qu'il nous a communiqué ſur ce ſujet. Il en eſt, dit-il, à-peu-près de la notion du *tems* comme de celle de l'eſpace. On eſt partagé ſur la réalité. Cependant il y a beaucoup moins de partiſans du *tems* réel, que de l'eſpace réel, & l'on convient aſſez généralement que la durée n'eſt que l'ordre des choſes ſucceſſives entant qu'elles ſe ſuccedent, en faiſant abſtraction de toute autre qualité interne que de la ſimple ſucceſſion. Ce qui fait naître la ſucceſſion confuſe & imaginaire du *tems*, comme de quelque choſe qui exiſte indépendamment des êtres ſucceſſifs, c'eſt la poſſibilité idéale.

On ſe figure le *tems* comme un être compoſé de parties continues & ſucceſſives, qui coule uniformément, qui ſubſiſte indépendamment des choſes qui exiſtent dans le *tems* qui a été dans un flux continuel de toute éternité & qui continuera de même. Mais cette notion du *tems* conduit aux mêmes difficultés que celle de l'eſpace abſolu, c'eſt-à-dire que, ſelon cette notion, le *tems* ſeroit un être néceſſaire, immuable, éternel, ſubſiſtant par lui-même, & que par conſéquent tous les attributs de Dieu lui conviendroient. C'eſt ce que nous avons déja obſervé.

Par la poſſibilité idéale du *tems*, nous pouvons effectivement concevoir une ſucceſſion antérieure à la ſucceſſion réelle, pendant laquelle il ſe ſeroit écoulé un *tems* aſſignable. C'eſt de cette idée qu'on ſe forme du *tems* qu'eſt venue la fameuſe queſtion que M. Clarke faiſoit à M. Leibnitz, pourquoi Dieu n'avoit pas créé le monde ſix mille ans plutôt ou plus tard? M. Leibnitz n'eut pas de peine à renverſer cette objection du docteur anglois, & ſon opinion ſur la nature du *tems* par le principe de la raiſon ſuffiſante; il n'eut beſoin pour y parvenir que de l'objection même de M. Clarke ſur la création. Car ſi le *tems* eſt un être abſolu qui conſiſte dans un flux uniforme, la queſtion pourquoi Dieu n'a pas créé le monde ſix mille ans plutôt ou plus tard devient réelle, & force à reconnoître qu'il eſt arrivé quelque choſe ſans raiſon ſuffiſante. En effet, la même ſucceſſion des êtres de l'univers étant conſervée, Dieu pouvoit faire commencer le monde plutôt ou plus tard, ſans cauſer le moindre dérangement. Or, puiſque tous les inſtans ſont égaux, quand on ne fait attention qu'à la ſimple ſucceſſion, il n'y a rien en eux qui eût pû faire préférer l'un à l'autre, dès qu'aucune diverſité ne ſeroit parvenue dans le monde par ce choix; ainſi un inſtant auroit été choiſi par Dieu préférablement à un autre, pour donner l'exiſtence à ce monde ſans raiſon ſuffiſante; ce qu'on ne peut point admettre.

Le *tems* n'eſt donc qu'un être abſtrait qui n'eſt rien hors des choſes, & qui n'eſt point par conſéquent ſuſceptible des propriétés que l'imagination lui attribue: voici comment nous arrivons à ſa notion. Lorſque nous faiſons attention à la ſucceſſion continue de pluſieurs êtres, & que nous nous repréſentons l'exiſtence du premier *A* diſtincte de celle du ſecond *B*, & celle du ſecond *B* diſtincte de celle du troiſieme *C*, & ainſi de ſuite, & que nous remarquons que deux n'exiſtent jamais enſemble; mais que *A* ayant ceſſé d'exiſter, *B* lui ſuccede auſſi-tôt, que *B* ayant ceſſé, *C* lui ſuccede, *&c.* nous nous formons la notion de cet être que nous appellons *tems*; & entant que nous rapportons l'exiſtence d'un

Digitized by Google

être permanent à ces êtres ſucceſſifs, nous diſons qu'il a duré un certain *tems*.

On dit donc qu'un être dure, lorſqu'il co-exiſte à pluſieurs autres êtres ſucceſſifs dans une ſuite continue. Ainſi la durée d'un être devient explicable & commenſurable par l'exiſtence ſucceſſive de pluſieurs autres êtres; car on prend l'exiſtence d'un ſeul de ces êtres ſucceſſifs pour un, celle de deux pour deux, & ainſi des autres; & comme l'être qui dure leur co-exiſte à tous, ſon exiſtence devient commenſurable par l'exiſtence de tous ces êtres ſucceſſifs. On dit, par exemple, qu'un corps emploie du tems à parcourir un eſpace, parce qu'on diſtingue l'exiſtence de ce corps dans un ſeul point, de ſon exiſtence dans tout autre point; & on remarque que ce corps ne ſauroit exiſter dans le ſecond point, ſans avoir ceſſé d'exiſter dans le premier, & que l'exiſtence dans le ſecond point ſuit immédiatemment l'exiſtence dans le premier. Et en tant qu'on aſſemble ces diverſes exiſtences & qu'on les conſidere comme faiſant un, on dit que ce corps emploie du *tems* pour parcourir une ligne. Ainſi le *tems* n'eſt rien de réel dans les choſes qui durent; mais c'eſt un ſimple mode ou rapport extérieur, qui dépend uniquement de l'eſprit, en tant qu'il compare la durée des êtres avec le mouvement du ſoleil; & des autres corps extérieurs, ou avec la ſucceſſion de nos idées. Car lorſqu'on fait attention à l'enchaînement des idées de notre ame, on ſe repréſente en même *tems* le nombre de toutes ces idées qui ſe ſuccedent; & de ces deux idées, ſavoir de l'ordre de leur ſucceſſion & de leur nombre, on ſe forme une troiſieme idée, qui nous repréſente le *tems* comme une grandeur qui s'augmente continuellement.

L'eſprit ne conſidere donc dans la notion abſtraite du *tems*, que les êtres en général; & abſtraction faite de toutes les déterminations que ces êtres peuvent avoir, on ajoute ſeulement à cette idée générale, qu'on en a retenu celle de leur non-co-exiſtence, c'eſt-à-dire, que le premier & le ſecond ne peuvent point exiſter enſemble, mais que le ſecond ſuit le premier immédiatement, & ſans qu'on en puiſſe faire exiſter un autre entre deux, faiſant encore ici abſtraction des raiſons internes, & des cauſes qui les font ſuccéder l'un à l'autre. De cette maniere l'on ſe forme un être idéal, que l'on fait conſiſter dans un flux uniforme, & qui doit être ſemblable dans toutes ſes parties.

Cet être abſtrait doit nous paroître indépendant des choſes exiſtantes, & ſubſiſtant par lui-même. Car puiſque nous pouvons diſtinguer la maniere ſucceſſive d'exiſter des êtres, de leurs déterminations internes, & des cauſes qui font naître cette ſucceſſion, nous devons regarder le *tems* à part comme un être conſtitué hors des choſes, capable de ſubſiſter ſans elles. Et comme nous pouvons auſſi rendre à ces déterminations générales les déterminations particulieres, qui en ſont des êtres d'une certaine eſpece, il nous doit ſembler que nous faiſons exiſter quelque choſe dans cet être ſucceſſif qui n'exiſtoit point auparavant, & que nous pouvons de nouveau l'ôter ſans détruire cet être. Le *tems* doit auſſi néceſſairement être conſidéré comme continu; car ſi deux êtres ſucceſſifs *A* & *B* ne ſont pas cenſés continus dans leur ſucceſſion, on en pourra placer un ou pluſieurs entre deux, qui exiſteront après que *A* aura exiſté, & avant que *B* exiſte. Or par-là même on admet un *tems* entre l'exiſtence ſucceſſive d'*A* & de *B*. Ainſi on doit conſidérer le *tems* comme continu. Toutes ces notions peuvent avoir leur uſage, quand il ne s'agit que de la grandeur de la durée & de compoſer les durées de pluſieurs êtres enſemble. Comme dans la Géométrie on n'eſt occupé que de ces ſortes de conſidérations, on peut fort bien mettre alors la notion imaginaire à la place de la notion réelle. Mais il faut bien ſe garder dans la Métaphyſique & dans la Phyſique de faire la même ſubſtitution; car alors on tomberoit dans les difficultés de faire de la durée un être éternel, & de lui donner tous les attributs de Dieu.

Le *tems* n'eſt donc autre choſe que l'ordre des êtres ſucceſſifs, & on s'en forme une idée en tant qu'on ne conſidere que l'ordre de leur ſucceſſion. Ainſi il n'y a point de *tems* ſans des êtres véritables & ſucceſſifs, rangés dans une ſuite continue; & il y a du *tems*, auſſi-tôt qu'il exiſte de tels êtres. Mais cette reſſemblance dans la maniere de ſe ſuccéder des êtres, & cet ordre qui naît de leur ſucceſſion, ne ſont pas ces choſes elles-mêmes.

Il en eſt du *tems* comme du nombre, qui n'eſt pas les choſes nombrées, & du lieu, qui n'eſt pas les choſes placées dans ce lieu: le nombre n'eſt qu'un aggrégé des mêmes unités, & chaque choſe devient une unité, quand on conſidere le tout ſimplement comme un être; ainſi le nombre n'eſt qu'une relation d'un être conſidéré à l'égard de tous; & quoiqu'il ſoit différent des choſes nombrées, cependant il n'exiſte actuellement qu'en tant qu'il exiſte des choſes qu'on peut réduire comme des unités ſous la même claſſe. Ces choſes poſées, on poſe un nombre, & quand on les ôte, il n'y en a plus. De même le *tems*, qui n'eſt que l'ordre des ſucceſſions continues, ne ſauroit exiſter, à-moins qu'il n'exiſte des choſes dans une ſuite continue; ainſi il y a du *tems* lorſque ces choſes ſont, & on l'ôte, quand on ôte ces choſes; & cependant il eſt, comme le nombre, différent de ces choſes qui ſe ſuivent dans une ſuite continue. Cette comparaiſon du *tems* & du nombre peut ſervir à ſe former la véritable notion du *tems*, & à comprendre que le *tems*, de même que l'eſpace, n'eſt rien d'abſolu hors des choſes.

Quant à Dieu, on ne peut pas dire qu'il eſt dans le *tems*, car il n'y a point de ſucceſſion en lui, puiſqu'il ne peut lui arriver de changement. Dieu eſt toujours le même, & ne varie point dans ſa nature. Comme il eſt hors du monde, c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt point lié avec les êtres dont l'union conſtitue le monde, il ne co-exiſte point aux êtres ſucceſſifs comme les créatures. Ainſi ſa durée ne peut ſe meſurer par celle des êtres ſucceſſifs; car quoique Dieu continue d'exiſter pendant le *tems*, comme le *tems* n'eſt que l'ordre de la ſucceſſion des êtres, & que cette ſucceſſion eſt immuable par rapport à Dieu, auquel toutes les choſes avec tous leurs changemens ſont préſentes à la fois, Dieu n'exiſte point dans le *tems*. Dieu eſt à la fois tout ce qu'il peut être, au lieu que les créatures ne peuvent ſubir que ſucceſſivement les états dont elles ſont ſuſceptibles.

Le *tems* actuel n'étant qu'un ordre ſucceſſif dans une ſuite continue, on ne peut admettre de portion du *tems*, qu'en tant qu'il y a eu des choſes réelles qui ont exiſté & ceſſé d'exiſter; car l'exiſtence ſucceſſive fait le *tems*, & un être qui co-exiſte au moindre changement actuel dans la nature, a duré le petit *tems* actuel; & les moindres changemens, par exemple, les mouvemens des plus petits animaux, déſignent les plus petites parties actuelles du *tems* dont nous puiſſions nous appercevoir.

On repréſente ordinairement le *tems* par le mouvement uniforme d'un point qui décrit une ligne droite, & on le meſure auſſi par le mouvement uniforme d'un objet. Le point eſt l'état ſucceſſif, préſent ſucceſſivement à différens points, & engendrant par ſa fluxion une ſucceſſion continue, à laquelle nous attachons l'idée du *tems*. Le mouvement uniforme d'un objet meſure le *tems*; car lorſque ce mouvement a lieu, le mobile parcourt, par exemple, un pié dans le même *tems*, dans lequel il en a

parcourt un premier pié : donc la durée des choſes qui co-exiſtent au mobile pendant qu'il parcourt un pié, étant priſe pour un, la durée de celles qui co-exiſteront à ſon mouvement pendant qu'il parcourra deux piés ſera deux, & ainſi de ſuite ; enſorte que par-là le *tems* devient commenſurable, puiſqu'on peut aſſigner la raiſon d'une durée à une autre durée qu'on avoit priſe pour l'unité ; ainſi dans les horloges l'aiguille ſe meut uniformément dans un cercle, & la douzieme partie de la circonférence de ce cercle fait unité, & l'on meſure le *tems* avec cette unité, en diſant deux heures, trois heures, *&c.* De même on prend une année pour un, parce que les révolutions du ſoleil dans l'écliptique ſont égales, au-moins ſenſiblement, & on s'en ſert pour meſurer d'autres durées par rapport à cette unité. On connoit les efforts que les Aſtronomes ont faits pour trouver un mouvement uniforme qui les mît à portée d'en meſurer exactement le *tems*, & c'eſt ce que M. Huyghens a trouvé par le moyen des pendules. *Voyez* PENDULE, *&c.*

Comme ce ſont nos idées qui nous repréſentent les êtres ſucceſſifs, la notion du *tems* naît de la ſucceſſion de nos idées, & non du mouvement des corps extérieurs ; car nous aurions une notion du *tems*, quand même il n'exiſteroit autre choſe que notre ame, & en tant que les choſes qui exiſtent hors de nous ſont conformes aux idées de notre ame qui les repréſentent, elles exiſtent dans le *tems*.

Le mouvement eſt ſi loin de nous donner par lui-même l'idée de la durée, comme quelques philoſophes l'ont prétendu, que nous n'acquérons même l'idée du mouvement, que par la réflexion que nous faiſons ſur les idées ſucceſſives, que le corps qui ſe meut excite dans notre eſprit par ſa co-exiſtence ſucceſſive aux différens êtres qui l'environnent. Voilà pourquoi nous n'avons point l'idée du mouvement, en regardant la lune ou l'aiguille d'une montre, quoique l'une & l'autre ſoit en mouvement ; car ce mouvement eſt ſi lent, que le mobile paroît dans ce même point pendant que nous avons une longue ſucceſſion d'idées. Le *tems* bien loin d'être la même choſe que le mouvement, n'en dépend donc à aucun égard. Tant qu'il y aura des êtres dont l'exiſtence ſe ſuccédera, il y aura néceſſairement un *tems*, ſoit que les êtres ſe meuvent ou qu'ils ſoient en repos.

Il n'y a point de meſure du *tems* exactement juſte. Chacun a ſa meſure propre du *tems* dans la promptitude ou la lenteur avec laquelle ſes idées ſe ſuccedent, & c'eſt de ces différentes viteſſes en diverſes perſonnes, ou dans la même en divers tems, que naiſſent ces façons de parler, *j'ai trouvé le* tems *bien long ou bien court* ; car le *tems* nous paroît long, lorſque les idées ſe ſuccedent lentement dans notre eſprit, & au contraire. Les meſures du *tems* ſont arbitraires, & peuvent varier chez les différens peuples ; la ſeule qui ſoit univerſelle, c'eſt l'inſtant. *Liſez* ſur la meſure du *tems* les *écrits* de Meſſieurs Leibnitz & Clarke, dans le *recueil de diverſes pieces*, publié par M. des Maizaux ; le *tome I. chap. vj.* des *inſtitutions de phyſique* de Madame du Châtelet ; & les *paragraphes 569. 587. de l'ontologie* de M. Wolf. *Article de M.* FORMEY.

Quelques auteurs diſtinguent le *tems* en aſtronomique & civil.

Le *tems* aſtronomique eſt celui qui ſe meſure purement & ſimplement par le mouvement des corps céleſtes.

Le *tems* civil n'eſt autre choſe que le *tems* aſtronomique, accommodé aux uſages de la ſociété civile, & diviſé en années, mois, jours, *&c.* *Voyez* JOUR, SEMAINE, MOIS, ANNÉE, *&c.* Voyez *auſſi* ALMANACH, CALENDRIER, *&c.*

Le *tems* fait l'objet de la chronologie. *Voyez* CHRONOLOGIE.

On diſtingue auſſi dans l'Aſtronomie le *tems* vrai ou apparent, & le *tems* moyen ; on en peut voir l'explication à *l'article* EQUATION DU TEMS. *Chambers.*

TEMS, ſ. m. (*Gramm.*) les Grammairiens, ſi l'on veut juger de leurs idées par les dénominations qui les déſignent, ſemblent n'avoir eu juſqu'à préſent que des notions bien confuſes des *tems* en général & de leurs différentes eſpeces. Pour ne pas ſuivre en aveugle le torrent de la multitude, & pour n'en adopter les déciſions qu'en connoiſſance de cauſe, qu'il me ſoit permis de recourir ici au flambeau de la Métaphyſique ; elle ſeule peut indiquer toutes les idées compriſes dans la nature des *tems*, & les différences qui peuvent en conſtituer les eſpeces : quand elle aura prononcé ſur les points de vue poſſibles, il ne s'agira plus que de les reconnoître dans les uſages connus des langues, ſoit en les conſidérant d'une maniere générale, ſoit en les examinant dans les différens modes du verbe.

ART. I. *Notion générale des tems.* Selon M. de Gamaches (*diſſert. I. de ſon Aſtronomie phyſique*) que l'on peut en ce point regarder comme l'organe de toute l'école cartéſienne, *le tems eſt la ſucceſſion même attachée à l'exiſtence de la créature.* Si cette notion du *tems* a quelque défaut d'exactitude, il faut pourtant avouer qu'elle tient de bien près à la vérité, puiſque l'exiſtence ſucceſſive des êtres eſt la ſeule meſure du *tems* qui ſoit à notre portée, comme le *tems* devient à ſon tour la meſure de l'exiſtence ſucceſſive.

Cette mobilité ſucceſſive de l'exiſtence ou du *tems*, nous la fixons en quelque ſorte, pour la rendre commenſurable, en y établiſſant des points fixes caractériſés par quelques faits particuliers : de même que nous parvenons à ſoumettre à nos meſures & à nos calculs l'étendue intellectuelle, quelque impalpable qu'elle ſoit, en y établiſſant des points fixes caractériſés par quelque corps palpable & ſenſible.

On donne à ces points fixes de la ſucceſſion de l'exiſtence ou du *tems*, le nom d'*époques* (du grec ἐποχὴ, venu de ἐπέχειν, *morari*, arrêter), parce que ce ſont des inſtans dont on arrête, en quelque maniere, la rapide mobilité, pour en faire comme des lieux de repos, d'où l'on obſerve, pour ainſi dire, ce qui co-exiſte, ce qui précede & ce qui ſuit. On appelle *période*, une portion du *tems* dont le commencement & la fin ſont déterminés par des époques : de περὶ, *circum*, & ὁδὸς, *via* ; parce qu'une portion de *tems* bornée de toutes parts, eſt comme un eſpace autour duquel on peut tourner.

Après ces notions préliminaires & fondamentales, il ſemble que l'on peut dire qu'en général *les tems ſont les formes du verbe, qui expriment les différens rapports d'exiſtence aux diverſes époques que l'on peut enviſager dans la durée.*

Je dis d'abord que ce ſont les *formes du verbe*, afin de comprendre dans cette définition, non-ſeulement les ſimples inflexions conſacrées à cet uſage, mais encore toutes les locutions qui y ſont deſtinées excluſivement, & qui auroient pu être remplacées par des terminaiſons ; enſorte qu'elle peut convenir également à ce qu'on appelle des *tems ſimples*, des *tems compoſés* ou *ſurcompoſés*, & même à quantité d'idiotiſmes qui ont une deſtination analogue, comme en françois, *je viens d'entrer*, *j'allois ſortir*, le monde *doit finir*, &c.

J'ajoute que ces formes *expriment les différens rapports d'exiſtence aux diverſes époques que l'on peut enviſager dans la durée* : par-là après avoir indiqué le matériel des *tems*, j'en caractériſe la ſignification, dans laquelle il y a deux choſes à conſidérer, ſavoir les rapports d'exiſtence à une époque, & l'époque qui eſt le terme de comparaiſon.

S.

Digitized by Google

...ment, and the Lord Chief Justice of the King's Bench, or any other Judge of the same Court, or any Judge of the Court of Common Pleas, or any Baron of the Exchequer, or any Judge of the Court of Session in Scotland, or any Judge of the Court of Exchequer in Scotland, or any Judge of the Court of Admiralty, or any Judge of the Court of Chancery in Ireland, or any Judge of the Court of Exchequer in Ireland, or any Judge of the Court of Admiralty in Ireland, or any Judge of the Court of Session in Scotland, or any Judge of the Court of Exchequer in Scotland, or any Judge of the Court of Admiralty in Scotland, or any Judge of the Court of Chancery

Un prétérit défini eſt *actuel*, *antérieur* ou *poſtérieur*, ſelon qu'il exprime l'anteriorité d'exiſtence à l'égard d'une époque déterminément actuelle, antérieure ou poſtérieure.

Enfin un futur défini eſt pareillement *actuel*, *antérieur* ou *poſtérieur*, ſelon qu'il exprime la poſteriorité d'exiſtence à l'égard d'une époque déterminément actuelle, antérieure ou poſtérieure.

ART. II. *Conformité du ſyſtême métaphyſique des* TEMS *avec les uſages des langues.* On conviendra peut-être que le ſyſteme que je préſente ici, eſt raiſonné, que les dénominations que j'y emploie, en caractériſent très-bien les parties, puiſqu'elles déſignent toutes les idées partielles qui y ſont combinées, & l'ordre même des combinaiſons. Mais on a vu s'élever & périr tant de ſyſtêmes ingénieux & réguliers, que l'on eſt aujourd'hui bien fondé à ſe défier de tous ceux qui ſe préſentent avec les mêmes apparences de régularité; une belle hypothèſe n'eſt ſouvent qu'une belle fiction; & celle-ci ſe trouve ſi éloignée du langage ordinaire des Grammairiens, ſoit dans le nombre des *tems* qu'elle ſemble admettre, ſoit dans les noms qu'elle leur aſſigne, qu'on peut bien la ſoupçonner d'être purement idéale, & d'avoir aſſez peu d'analogie avec les uſages des langues.

La raiſon, j'en conviens, autoriſe ce ſoupçon; mais elle exige un examen avant que de paſſer condamnation. L'expérience eſt la pierre de touche des ſyſtêmes, & c'eſt aux faits à proſcrire ou à juſtifier les hypothèſes.

§. 1. *Syſtême des* PRÉSENS *juſtifié par l'uſage des langues.* Prenons donc la voie de l'analyſe; & pour ne point nous charger de trop de matiere, ne nous occupons d'abord que de la premiere des trois eſpeces générales de *tems*, des *préſens*.

I. Il en eſt un qui eſt unanimement reconnu pour préſent par tous les Grammairiens; *ſum*, je ſuis, *laudo*, je loue, *miror*, j'admire, &c. Il a dans les langues qui l'admettent, tous les caracteres d'un préſent véritablement indéfini, dans le ſens que j'ai donné à ce terme.

1°. On l'emploie comme préſent actuel; ainſi quand je dis, par exemple, à quelqu'un, *je vous loue d'avoir fait cette action*, mon action de *louer* eſt exprimée comme coexiſtante avec l'acte de la parole.

2°. On l'emploie comme préſent antérieur. Que l'on diſe dans un récit, *je le rencontre en chemin, je lui demande où il va, je vois qu'il s'embarraſſe*; » en tout » cela, où il n'y a que des *tems* préſens, *je le rencon-* » *tre* eſt dit pour *je le rencontrai*; *je demande* pour *je* » *demandai*; *où il va* pour *où il alloit*; *je vois* pour *je* » *vis*; & *qu'il s'embarraſſe* pour *qu'il s'embarraſſoit.* » Regnier, *gramm. franç. in-12, pag.* 343, *in-4°. pag.* 360. En effet, dans cet exemple les verbes *je rencontre*, *je demande*, *je vois*, déſignent mon action de *rencontrer*, de *demander*, de *voir*, comme coexiſtante dans la période antérieur indiqué par quelqu'autre circonſtance du récit; & les verbes *il va*, *il s'embarraſſe*, énoncent l'action d'*aller* & de *s'embarraſſer* comme coexiſtante avec l'époque indiquée par les verbes précédens *je demande* & *je vois*, puiſque ce que je *demandai*, c'eſt où *il alloit* dans l'inſtant même de ma demande, & ce que *je vis*, c'eſt qu'il *s'embarraſſoit* dans le moment même que *je le voyois*. Tous les verbes de cette phraſe ſont donc réellement employés comme des préſens antérieurs, c'eſt-à-dire, comme exprimant la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque antérieure au moment de la parole.

3°. Le même *tems* s'emploie encore comme préſent poſtérieur. *Je pars demain, je fais tantôt mes adieux*; c'eſt-à-dire, *je partirai demain*, & *je ferai tantôt mes adieux: je pars* & *je fais* énoncent mon action de *partir* & de *faire*, comme ſimultanée avec l'époque nettement déſignée par les mots *demain* & *tantôt*, qui ne peut être qu'une époque poſtérieure au moment où je parle.

4°. Enfin l'on trouve ce *tems* employé avec abſtraction de toute époque, ou ſi l'on veut, avec une égale relation à toutes les époques poſſibles; c'eſt dans ce ſens qu'il ſert à l'expreſſion des propoſitions d'éternelle vérité: *Dieu eſt juſte*, *les trois angles d'un triangle ſont égaux à deux droits*: c'eſt que ces vérités ſont les mêmes dans tous les *tems*, qu'elles coexiſtent avec toutes les époques, & le verbe en conſéquence, ſe met à un *tems* qui exprime la ſimultanéité d'exiſtence avec abſtraction de toute époque, afin de pouvoir être rapporté à toutes ſes époques.

Il en eſt de même des vérités morales qui contiennent en quelque ſorte l'hiſtoire de ce qui eſt arrivé, & la prédiction de ce qui doit arriver. Ainſi dans cette maxime de M. de la Rochefoucault (*penſée LV.*) *la haine pour les faveurs n'eſt autre choſe que l'amour de la faveur*, le verbe *eſt* exprime une ſimultanéité relative à une époque quelconque, & actuelle, & antérieure, & poſtérieure.

Le *tems* auquel on donne communément le nom de *préſent*, eſt donc un préſent indéfini, un *tems* qui n'étant nullement aſtreint à aucune époque, peut demeurer dans cette généralité, ou être rapporté indifféremment à toute époque déterminée, pourvu qu'on lui conſerve toujours la ſignification eſſentielle & inamiſſible, je veux dire, la ſimultanéité d'exiſtence.

Les différens uſages que nous venons de remarquer dans le préſent indéfini, peuvent nous conduire à reconnoître les préſens définis; & il ne doit point y en avoir d'autres que ceux pour leſquels le préſent indéfini lui-même eſt employé, parce qu'exprimant eſſentiellement la ſimultanéité d'exiſtence avec abſtraction de toute époque, s'il ſort de cette généralité, ce n'eſt point pour ne plus ſignifier la ſimultanéité, mais c'eſt pour l'exprimer avec rapport à une époque déterminée. Or

II. Nous avons vu le préſent indéfini employé pour le préſent actuel, comme quand on dit, *je vous loue d'avoir fait cette action*; mais dans ce cas là même, il n'y a aucun autre *tems* que l'on puiſſe ſubſtituer à *je loue*; & cette obſervation eſt commune à toutes les langues dont les verbes ſe conjuguent par *tems*.

La conſéquence eſt facile à tirer: c'eſt qu'aucune langue ne reconnoit dans les verbes de préſent actuel proprement dit, & que partout c'eſt le préſent indéfini qui en fait la fonction. La raiſon en eſt ſimple: le préſent indéfini ne ſe rapporte lui-même à aucune époque déterminée; ce ſont les circonſtances du diſcours qui déterminent celle à laquelle on doit le rapporter en chaque occaſion; ici c'eſt à une époque antérieure; là, à une époque poſtérieure; ailleurs, à toutes les époques poſſibles. Si donc les circonſtances du diſcours ne déſignent aucune époque préciſe, le préſent indéfini ne peut plus ſe rapporter alors qu'à l'inſtant qui ſert eſſentiellement de dernier terme de comparaiſon à toutes les relations de *tems*, c'eſt-à-dire, à l'inſtant même de la parole: cet inſtant dans toutes les autres occurrences n'eſt que le terme éloigné de la relation; dans celle-ci, il en eſt le terme prochain & immédiat, puiſqu'il eſt le ſeul.

III. Nous avons vu le préſent indéfini employé comme préſent antérieur, comme dans cette phraſe, *je le rencontre en chemin, je lui demande où il va, je vois qu'il s'embarraſſe*; & dans ces cas, nous trouvons d'autres *tems* que l'on peut ſubſtituer au préſent indéfini; *je rencontrai* pour *je rencontre*, *je demandai* pour *je demande*, & *je vis* pour *je vois*, ſont donc des préſens antérieurs; *il alloit* pour *il va*, & *il s'embarraſſoit* pour *il s'embarraſſe*, ſont encore d'autres préſens antérieurs. Ainſi nous voilà forcés à admettre deux ſortes de préſens antérieurs; l'un, dont on

trouve des exemples dans preſque toutes les langues, *eram*, j'étois, *laudabam*, je louois, *mirabar*, j'admirois ; l'autre, qui n'eſt connu que dans quelques langues modernes de l'Europe, l'italien, l'eſpagnol & le françois, *je fus*, *je louai*, *j'admirai*.

1°. Voici ſur la premiere eſpece, comment s'explique le plus célebre des grammairiens philoſophes, en parlant des *tems* que j'appelle *définis*, & qu'il nomme *compoſés dans le ſens*. « Le premier, dit-il, (*gramm. » gén. part. II. ch. xiv. édit. de 1660, ch. xv. édit. de » 1756*), eſt celui qui marque le paſſé avec rapport » au préſent, & on l'a nommé *prétérit imparfait*, » parce qu'il ne marque pas la choſe ſimplement & » proprement comme faite, mais comme préſente à » l'égard d'une choſe qui eſt déja néanmoins paſſée. » Ainſi quand je dis, *cùm intravit, cœnabam*, je ſou- » pois, lorſqu'il eſt entré, l'action de ſouper eſt bien » paſſée au regard du *tems* auquel je parle, mais je » la marque comme préſente au regard de la choſe » dont je parle, qui eſt l'entrée d'un tel ».

De l'aveu même de cet auteur, ce *tems* qu'il nomme *prétérit*, marque donc la choſe comme préſente à l'égard d'une autre qui eſt déja paſſée. Or quoique cette choſe en ſoi doive être reputée paſſée à l'égard du *tems* où l'on parle, vû que ce n'eſt pas-là le point de vue indiqué par la forme du verbe dont il eſt queſtion; il falloit conclure que cette forme *marque le préſent avec rapport au paſſé*, plutôt que de dire au contraire qu'elle *marque le paſſé avec rapport au préſent*. Cette inconſéquence eſt dûe à l'habitude de donner à ce *tems*, ſans examen & ſur la foi des Grammairiens, le nom abuſif de *prétérit*; on y trouve aiſément une idée d'antériorité que l'on prend pour l'idée principale, & qui ſemble en effet fixer ce *tems* dans la claſſe des prétérits; on y apperçoit enſuite confuſément une idée de ſimultanéité que l'on croit ſécondaire & modificative de la premiere : c'eſt une mépriſe, qui à parler exactement, renverſe l'ordre des idées, & on le ſent bien par l'embarras qui naît de ce déſordre ; mais que faire? Le préjugé prononce que le *tems* en queſtion eſt prétérit; la raiſon réclame, on la laiſſe dire, mais on lui donne, pour ainſi dire, acte de ſon oppoſition, en donnant à ce prétendu prétérit le nom d'*imparfait* : dénomination qui caracteriſe moins l'idée qu'il faut prendre de ce *tems*, que la maniere dont on l'a enviſagé.

2°. Le préjugé paroît encore plus fort ſur la ſeconde eſpece de préſent antérieur; mais dépouillons-nous de toute préoccupation, & jugeons de la véritable deſtination de ce *tems* par les uſages des langues qui l'admettent, plutôt que par les dénominations hazardées & peu réfléchies des Grammairiens. Leur unanimité même déja priſe en défaut ſur le prétendu prétérit imparfait & ſur bien d'autres points, a encore ici des caracteres d'incertitude qui la rendent juſtement ſuſpecte de mépriſe. En s'accordant pour placer au rang des prétérits *je fus*, *je louai*, *j'admirai*, les uns veulent que ce prétendu prétérit ſoit *défini*, & les autres qu'il ſoit *indéfini* ou *aoriſte*, termes qui avec un ſens très-clair ne paroiſſent pas appliqués ici d'une maniere trop préciſe. Laiſſons-les diſputer ſur ce qui les diviſe, & profitons de ce dont ils conviennent ſur l'emploi de ce *tems*; ils ſont à cet égard des témoins irrécuſables de ſa valeur uſuelle. Or en le regardant comme un prétérit, tous les Grammairiens conviennent qu'il n'exprime que les choſes paſſées dans un période de *tems* antérieur à celui dans lequel on parle.

Cet aveu combiné avec le principe fondamental de la notion des *tems*, ſuffit pour décider la queſtion. Il faut conſidérer dans les *tems* 1°. une relation générale d'exiſtence à un terme de comparaiſon, 2°. le terme même de comparaiſon. C'eſt en vertu de la relation générale d'exiſtence qu'un *tems* eſt préſent, prétérit ou futur, ſelon qu'il exprime la ſimultanéité, l'antériorité ou la poſtériorité d'exiſtence; c'eſt par la maniere d'enviſager le terme, ou ſous un point de vue général & indéfini, ou ſous un point de vue ſpécial & déterminé, que ce *tems* eſt indéfini ou défini; & c'eſt par la poſition déterminée du terme, qu'un *tems* défini eſt actuel, antérieur ou poſtérieur, ſelon que le terme a lui-même l'un de ces rapports au moment de l'acte de la parole.

Or le *tems*, dont il s'agit, a pour terme de comparaiſon, non une époque inſtantanée, mais un période de *tems* : ce période, dit-on, doit être antérieur à celui dans lequel on parle; par conſéquent c'eſt un *tems* qui eſt de la claſſe des définis, & entre ceux-ci il eſt de l'ordre des *tems* antérieurs. Il reſte donc à déterminer l'eſpèce générale de rapport que ce *tems* exprime relativement à ce période antérieur: mais il eſt évident qu'il exprime la ſimultanéité d'exiſtence, puiſqu'il déſigne la choſe comme paſſée dans ce période, & non avant ce période; *JE LUS hier votre lettre*, c'eſt-à-dire que mon action de *lire* étoit ſimultanée avec le jour d'hier. Ce *tems* eſt donc en effet un préſent antérieur.

On ſent bien qu'il differe aſſez du premier pour n'être pas confondu ſous le même nom; c'eſt par le terme de comparaiſon qu'ils different, & c'eſt delà qu'il convient de tirer la différence de leurs dénomitions. Je diſois donc que *j'étois*, *je louois*, *j'admirois* ſont au *préſent antérieur ſimple*, & que *je fus*, *je louai* *j'admirai* ſont au *préſent antérieur périodique*.

Je ne doute pas que pluſieurs ne regardent comun paradoxe, de placer parmi les préſens, ce *tems* que l'on a toujours regardé comme un prétérit. Cette opinion peut néanmoins compter ſur le ſuffrage d'un grand peuple, & trouver un fondement dans une langue plus ancienne que les nôtres. La langue allemande, qui n'a point de préſent antérieur périodique, ſe ſert du préſent antérieur ſimple pour exprimer la même idée : *ichwar* (j'étois *ou* je fus); c'eſt ainſi qu'on le trouve dans la conjugaiſon du verbe auxiliaire *ſeyn* (être), de la *grammaire allemande* de M. Gottſched par M. Quand (*édit. de Paris, 1754. ch. vij. pag. 41.*); & l'auteur prévoyant bien que cela peut ſurprendre, dit expreſſément dans une note, que l'imparfait exprime en même tems en allemand le prétérit & l'imparfait des françois. Il eſt aiſé de s'en appercevoir dans la maniere de parler des Allemands qui ne ſont pas encore aſſez maîtres de notre langue : preſque par-tout où nous employons le préſent antérieur périodique, ils ſe ſervent du préſent antérieur ſimple, & diſent, par exemple, *je le trouvois hier en chemin*, *je lui demandois où il va*, *je voyois qu'il s'embarraſſe*, au lieu de dire, *je le trouvai hier en chemin*, *je lui demandai où il alloit*, *je vis qu'il s'embarraſſoit:* c'eſt le germaniſme qui perce à-travers les mots françois, & qui dépoſe que nos verbes *je trouvai*, *je demandai*, *je vis* ſont en effet de la même claſſe que, *je trouvois*, *je demandois*, *je voyois*. Les Allemands, nos voiſins & nos contemporains, & peut-être nos peres ou nos freres, en fait de langage, ont mieux ſaiſi l'idée caractériſtique de notre préſent antérieur périodique, l'idée de ſimultanéité, que ceux de nos méthodiſtes françois qui ſe ſont attachés ſervilement à la grammaire latine, plutôt que de conſulter l'uſage, à qui ſeul appartient la légiſlation grammati ale. La langue angloiſe eſt encore dans le même cas que l'allemande; *i had* (j'avois & j'eus); *i was* (j'étois & je fus). On peut voir la grammaire françoiſe-angloiſe de Mauger, *pag. 69*, *70*; & la grammaire angloiſe-françoiſe de Feſteau, *pag. 42*, *45*. (*in-8. Bruxelles*, 1693.) Au reſte je parle ici à ceux qui ſaiſiſſent les preuves métaphyſiques, qui les apprécient, & qui s'en contentent; ceux qui veulent des preuves de

fait, & dont la métaphyſique n'eſt peut-être que plus ſûre, trouveront plus loin ce qu'ils deſirent; des témoignages, des analogies, des raiſons de ſyntaxe, tout viendra par la ſuite à l'appui du ſyſtême que l'on développe ici.

IV. Continuons & achevons de lutter contre les préjugés, en propoſant encore un paradoxe. Nous avons vu le préſent indéfini employé pour le préſent poſtérieur, comme dans cette phraſe, *je pars demain*; dans ce cas nous trouvons un autre *tems* que l'on peut ſubſtituer au préſent indéfini, & ce ne peut être que le préſent poſtérieur lui-même: *je partirai* eſt donc un préſent poſtérieur. Les gens accoutumés à voir les choſes ſous un autre aſpect & ſous un autre nom, vont dire ce que m'a déja dit un homme d'eſprit, verſé dans la connoiſſance de pluſieurs langues, que je vais faire des préſens de tous les *tems* du verbe. Il faudroit pour cela que je confondiſſe toutes les idées diſtinctives des *tems*, & j'oſe me flatter que mes réflexions auront une meilleure iſſue.

Un préſent poſtérieur doit exprimer la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque déterminément poſtérieure; & c'eſt préciſément l'uſage naturel du *tems* dont il s'agit ici. Ecoutons encore l'auteur de la grammaire générale. « On auroit pu de même, » dit-il (*loc. cit.*), ajouter un quatrieme *tems* com» poſé, ſavoir celui qui eût marqué l'avenir avec » rapport au préſent ... néanmoins dans l'uſage on » l'a confondu ... & en latin même on ſe ſert pour » cela de futur ſimple: *cum cænabo, intrabis* (vous » entrerez quand je ſouperai); par où je marque » mon ſouper comme futur en ſoi, mais comme » préſent à l'égard de votre entrée».

On retrouve encore ici le même défaut que j'ai déja relevé à l'occaſion du préſent antérieur ſimple: l'auteur dit que le *tems* dont il parle, *eût marqué l'avenir avec rapport au préſent*; & il prouve lui-même qu'il falloit dire qu'il *eût marqué le préſent avec rapport à l'avenir*, puiſque, de ſon aveu, *cænabo*, dans la phraſe qu'il allegue, marque mon ſouper comme préſent à l'égard de votre entrée, qui en ſoi eſt à venir. *Cænabo* (je ſouperai) eſt donc un préſent poſtérieur.

Non, dit M. Lancelot; le préſent poſtérieur n'exiſte point; c'eſt le futur ſimple qui en fait l'office dans l'occurrence. Si je prenois l'inverſe de la théſe, & que je diſe que le futur n'exiſte point, mais que le préſent poſtérieur en fait les fonctions; je crois qu'il ſeroit difficile de décider d'une maniere raiſonnable entre les deux aſſertions: mais ſans recourir à un faux-fuyant qui n'éclairciroit rien, qu'on me diſe ſeulement pourquoi on ne tient aucun compte dans la conjugaiſon du verbe des *tems* très-réels *cænaturus ſum*, *cænaturus eram*, *cænaturus ero*, qui ſont évidemment des futurs? Or s'il exiſte d'autres futurs que *cænabo*, pourquoi refuſeroit-on à *cænabo* la dénomination de préſent poſtérieur, puiſqu'il en fait réellement les fonctions.

Ceux qui auront lu l'*article* FUTUR, m'objecteront que je ſuis en contradiction avec moi-même, puiſque j'y regarde comme futur le même *tems* que je nomme ici préſent poſtérieur. J'avoue la contradiction de la doctrine que j'expoſe ici, avec l'article en queſtion: mais il contient déja le germe qui ſe développe aujourd'hui. Ce germe, contraint alors par la concurrence des idées de mon collégue, n'a ni pu ni dû ſe développer avec toute l'aiſance que donne une liberté entiere: & l'on ne doit regarder comme à moi, dans cet article, que ce qui peut faire partie de mon ſyſtême; je déſavoue le reſte, ou je le retracte.

§. 2. *Syſtême des* PRÉTÉRITS *juſtifié par les uſages des langues.* Comme nous avons reconnu quatre préſens dans notre langue, quoiqu'on n'en trouve que trois dans la plûpart des autres; nous allons y reconnoître pareillement quatre prétérits, tandis que les autres langues n'en admettent au plus que trois.

I. Le premier, *fui* (j'ai été), *laudavi* (j'ai loué), *miratus ſum* (j'ai admiré), *&c.* généralement reconnu pour prétérit, & décoré par tous les grammairiens du nom de *prétérit-parfait*, a tous les caracteres exigibles d'un prétérit indéfini: & quoiqu'en effet on ne l'employe pas à autant d'uſages différens que le préſent indéfini, il en a cependant aſſez pour prouver qu'il renferme fondamentalement l'abſtraction de toute époque, ce qui eſt l'eſſence des *tems* indéfinis.

1°. On fait uſage de ce prétérit pour déſigner le prétérit actuel. *J'AI LU l'excellent livre des Tropes*, c'eſt-à-dire, *mon action de lire ce livre eſt antérieure au moment même où je parle.* Il y a plus; aucune langue n'a établi dans ſes verbes un prétérit actuel proprement dit; c'eſt le prétérit indéfini qui en fait les fonctions, & c'eſt par la même raiſon qui fait que le préſent indéfini tient lieu de préſent actuel, raiſon, par conſéquent, que je ne dois plus répéter.

2°. On emploie fréquemment le prétérit indéfini pour le prétérit poſtérieur. *J'AI FINI dans un moment; ſi vous AVEZ RELU cet ouvrage demain, vous m'en direz votre avis*: dans le premier exemple, *j'ai fini*, énonce l'action de *finir* comme antérieure à l'époque déſignée par ces mots, *dans un moment*, qui eſt néceſſairement une époque poſtérieure; c'eſt comme ſi l'on diſoit, *J'AURAI FINI dans un moment*, ou *dans un moment je pourrai dire, J'AI FINI*: dans le ſecond exemple, *vous avez relu*, préſente l'action de *relire* comme antérieure à l'époque poſtérieure indiquée par le mot *demain*, & c'eſt comme ſi l'on diſoit, *lorſque VOUS AUREZ RELU demain cet ouvrage, vous m'en direz votre avis*, ou *lorſque demain vous pourrez dire que VOUS AVEZ RELU*, &c.

3°. Le prétérit indéfini eſt quelquefois employé pour le prétérit antérieur. Que je diſe dans un récit: *ſur les accuſations vagues & contradictoires qu'on alléguoit contre lui, je prends ſa défenſe avec feu & avec ſuccès: à peine AI-JE PARLÉ, qu'un bruit ſourd s'éleve de toutes parts*, &c. Dans cet exemple, *ai-je parlé* énonce mon action de *parler* comme antérieure à l'époque déſignée par ces mots, *un bruit ſourd s'éleve*: mais le préſent indéfini *s'éleve* eſt mis ici pour le préſent antérieur périodique *s'éleva*; & par conſéquent l'époque eſt réellement antérieure à l'acte de la parole. *Ai-je parlé* eſt donc employé pour *avois-je parlé*, & il énonce en effet l'antériorité de mon action de *parler* à l'égard d'une époque antérieure elle-même au moment actuel de la parole.

4°. Le prétérit indéfini n'eſt jamais employé dans le ſens totalement indéfini, comme le préſent: c'eſt que les propoſitions d'éternelle vérité, eſſentiellement préſentes à l'égard de toutes les époques, ne ſont ni ne peuvent être antérieures ni poſtérieures à aucune: & les propoſitions d'une vérité contingente ont néceſſairement des rapports différens aux diverſes époques; rapport de la ſimultanéité pour l'une, d'antériorité pour l'autre, de poſtériorité pour une troiſieme.

II. Le ſecond de nos prétérits, eſt le prétérit antérieur ſimple, *fueram* (j'avois été), *laudaveram* (j'avois loué), *miratus fueram* (j'avois admiré). Les grammairiens ont donné à ce *tems* le nom de *prétérit-pluſque parfait*, parce qu'ayant nommé *parfait* le prétérit indéfini, dont le caractere eſt d'exprimer l'antériorité d'exiſtence, ils ont cru devoir ajouter quelque choſe à cette qualification, pour déſigner un *tems* qui exprime l'antériorité d'exiſtence & l'antériorité d'époque.

Mais qu'il me ſoit permis de remarquer que la dé-

nomination de *plusque parfait* a tous les vices les plus propres à la faire proscrire. 1°. Elle implique contradiction, parce qu'elle suppose le parfait susceptible de plus ou de moins, quoiqu'il n'y ait rien de mieux que ce qui est parfait. 2°. Elle emporte encore une autre supposition également fausse, savoir qu'il y a quelque perfection dans l'antériorité, quoiqu'elle n'en admette ni plus ni moins que la simultanéité & la postériorité. 3°. Ces considérations donnent lieu de croire que les noms des prétérits *parfaits* & *plusque parfaits* n'ont été introduits, que pour les distinguer du prétendu prétérit *imparfait*; mais comme il a été remarqué plus haut que cette dénomination ne peut servir qu'à désigner l'imperfection des idées des premiers nomenclateurs, il faut porter le même jugement des noms de *parfait* & de *plusque-parfait* qui ont le même fondement.

Quoi qu'il en soit, ce second prétérit exprime en effet l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque antérieure elle-même à l'acte de la parole; ainsi quand je dis *cœnaveram cum intravit*, (j'avois soupé lorsqu'il est entré); *cœnaveram*, (j'avois soupé), exprime l'antériorité de mon souper à l'égard de l'époque désignée par *intravit*, (il est entré); & cette époque est elle même antérieure au tems où je le dis: *cœnaveram* est donc véritablement un prétérit antérieur simple, ou relatif à une simple époque.

III. En françois, en italien, & en espagnol, on trouve encore un prétérit antérieur périodique, qui est propre à ces langues, & qui differe du précédent par le terme de comparaison, comme le présent antérieur périodique differe du présent antérieur simple; *j'eus été*, *j'eus loué*, *j'eus admiré*, sont des prétérits antérieurs périodiques; & pour s'en convaincre, il n'y a qu'à examiner toutes les idées partielles désignées par ces formes des verbes *être*, *louer*, *admirer*, &c.

Quand je dis, par exemple, *j'eus soupé hier avant qu'il entrât*: il est évident 1°. que j'indique l'antériorité de mon souper, à l'égard de l'entrée dont il est question; 2°. que cette entrée est elle-même antérieure au *tems* où je parle, puisqu'elle est annoncée comme simultanée avec le jour d'hier; 3°. enfin il est certain que l'on ne peut dire *j'eus soupé*, que pour marquer l'antériorité du souper à l'égard d'une époque prise dans un période antérieur à celui où l'on parle: il est donc constant que tout verbe, sous cette forme, est au prétérit antérieur périodique.

IV. Enfin nous avons un prétérit postérieur, qui exprime l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque postérieure au *tems* où l'on parle; comme *fuero*, (j'aurai été), *laudavero*, (j'aurai loué), *miratus ero*, (j'aurai admiré).

« Le troisieme *tems* composé, dit encore l'auteur » de la grammaire générale (*loc. cit.*) est celui qui » marque l'avenir avec rapport au passé, savoir le » *futur parfait*, comme *cœnavero* (j'aurai soupé); » par où je marque mon action de souper comme » future en soi, & comme passée au regard d'une » autre chose à venir qui la doit suivre; comme » *quand j'aurai soupé il entrera*: cela veut dire que » mon souper qui n'est pas encore venu, sera passé » lorsque son entrée, qui n'est pas encore venue, » sera présente ».

La prévention pour les noms reçus fait toujours illusion à cet auteur; il est persuadé que le *tems* dont il parle est un futur, parce que tous les grammairiens s'accordent à lui donner ce nom: c'est pour cela qu'il dit que ce *tems marque l'avenir avec rapport au passé*: au-lieu qu'il suit de l'exemple même de la *grammaire générale*, qu'il *marque le passé avec rapport à l'avenir*. Quelle est en effet l'intention de celui qui dit, *quand j'aurai soupé il entrera?* c'est évidemment de fixer le rapport du *tems* de son souper, au *tems* de l'entrée de celui dont il parle; cette entrée est l'époque de comparaison, & le souper est annoncé comme antérieur à cette époque; c'est l'unique destination de la forme que le verbe prend en cette occurrence, & par conséquent cette forme marque réellement l'antériorité à l'égard d'une époque postérieure au *tems* de la parole, ou, pour me servir des termes de M. Lancelot, mais d'une maniere conséquente à l'observation, *elle marque le passé avec rapport à l'avenir*.

Une autre erreur de cet écrivain célebre, est de croire que *cœnavero*, (j'aurai soupé), marque mon action de *souper* comme future en soi, & comme passée au regard d'une autre chose à venir, qui la doit suivre. *Cœnavero*, & tous les *tems* pareils des autres verbes, n'expriment absolument que le second de ces deux rapports, & loin d'exprimer le premier, il ne le suppose pas même. En voici la preuve dans un raisonnement d'un auteur qu'on n'accusera pas de mal écrire, ou de ne pas sentir la force des termes de notre langue; c'est M. Pluche.

« Si le tombeau, dit-il (spectacle de la nature, » *disc. prél.* du *tom. VIII. pag. 8. & 9.*), est pour » lui (l'homme) la fin de tout; le genre humain se » divise en deux parties, dont l'une se livre impuné- » ment au crime, l'autre s'attache sans fruit à la ver- » tu... les voluptueux & les fourbes... seront ainsi » les seules têtes bien montées, & le Créateur, qui » a mis tant d'ordre dans le monde corporel, n'AURA » ÉTABLI ni regle ni justice dans la nature intelli- » gente, même après lui avoir inspiré une très-haute » idée de la regle & de la justice ».

Dès le commencement de ce discours, on trouve une époque postérieure, fixée par un fait hypothétique; *si le tombeau est pour l'homme la fin de tout*, c'est-à-dire, en termes clairement relatifs à l'avenir, *si le tombeau doit être pour l'homme la fin de tout*: quand on ajoute ensuite que *le Créateur n'AURA ÉTABLI ni regle ni justice*, on veut simplement désigner l'antériorité de cet établissement à l'égard de l'époque hypothétique, & il est constant qu'il ne s'agit point ici de rien statuer sur les actes futurs du Créateur; mais qu'il est question de conclure, d'après ses actes passés, contre les suppositions absurdes qui tendent à anéantir l'idée de la providence. Le verbe *aura établi*, n'exprime donc en soi aucune futurition, & l'on auroit même pu dire, *le Créateur n'a établi ni regle ni justice*; ce qui exclut entierement & incontestablement l'idée d'avenir; mais on a préféré avec raison le prétérit postérieur, parce qu'il étoit essentiel de rendre sensible la liaison de cette conséquence, avec l'hypothese de la destruction totale de l'homme, que l'on suppose future; & que rien ne convient mieux pour cela, que le prétérit postérieur, qui exprime essentiellement relation à une époque postérieure.

§. 3. *Système des* FUTURS, *justifié par les usages des langues.* L'idée de simultanéité, celle d'antériorité, & celle de postériorité, se combinent également avec l'idée du terme de comparaison: de-là autant de formes usuelles pour l'expression des futurs, qu'il y en a de généralement reçues pour la distinction des présens & pour celle des prétérits. Nous devons donc trouver un futur indéfini, un futur antérieur, & un futur postérieur.

I. Le futur indéfini doit exprimer la postériorité d'existence avec abstraction de toute époque de comparaison; & c'est précisément le caractere des *tems* latins & françois, *futurus sum*, (je dois être); *laudaturus sum*, (je dois louer); *miraturus sum*, (je dois admirer); *&c.*

Par exemple dans cette phrase, *tout homme* DOIT MOURIR, qui est l'expression d'une vérité morale, confirmée par l'expérience de tous les tems, ces mots *doit mourir*, expriment la postériorité de la mort,

Digitized by Google

avec abſtraction de toute époque, & dès-là avec relation à toutes les époques; & c'eſt comme ſi l'on diſoit, *tous les hommes nos prédéceſſeurs* DEVOIENT MOURIR, *ceux d'aujourd'hui* DOIVENT MOURIR, *& ceux qui nous ſuccéderont* DEVRONT MOURIR: ces mots *doit mourir*, conſtituent donc ici un vrai futur indéfini.

Ce futur indéfini ſert excluſivement à l'expreſſion du futur actuel, de la même maniere, & pour la même raiſon que le préſent & le prétérit actuels n'ont point d'autres formes que celle du préſent & du prétérit indéfini: ainſi quand je dis, par exemple, *je redoute le jugement que le public* DOIT PORTER *de cet ouvrage*; ces mots, *doit porter*, marquent évidemment la poſtériorité de l'action de juger, à l'égard du *tems* même où je parle, & ſont par conſéquent ici l'office d'un futur actuel: c'eſt comme ſi je diſois ſimplement, *je redoute le jugement* à venir *du public ſur cet ouvrage.*

On trouve quelquefois la même forme employée dans le ſens d'un futur poſtérieur; par exemple dans cette phraſe: *ſi je* DOIS *jamais* SUBIR *un nouvel examen, je m'y préparerai avec ſoin*; ces mots *je dois ſubir*, déſignent clairement la poſtériorité de l'action de *ſubir* à l'égard d'une époque poſtérieure elle-même au *tems* où je parle, & indiquée par le mot *jamais*; ces mots ſont donc ici l'office de futur poſtérieur, & c'eſt comme ſi je diſois *s'il eſt jamais un tems où je* DEVRAI SUBIR, *&c.*

II. Le futur antérieur doit exprimer la poſtériorité à l'égard d'une époque antérieure à l'acte de la parole; c'eſt ce qu'il eſt aiſé de reconnoître dans *futurus eram*, (je devois être); *laudaturus eram*, (je devois louer); *miraturus eram*, (je devois admirer); *&c.*

Ainſi quand on dit, *je* DEVOIS *hier* SOUPER *avec vous, l'arrivée de mon frere m'en empêcha*; ces mots, *je devois ſouper*, expriment la poſtériorité de mon *ſouper* à l'égard du commencement du jour d'*hier*, qui eſt une époque antérieure au *tems* où je parle; *je devois ſouper* eſt donc un futur antérieur.

III. Le futur poſtérieur doit marquer la poſtériorité à l'égard d'une époque poſtérieure elle-même à l'acte de la parole; & il eſt facile de remarquer cette combinaiſon d'idées dans *futurus ero*, (je devrai être); *laudaturus ero*, (je devrai louer); *miraturus ero*, (je devrai admirer); *&c.*

Ainſi quand je dis, *lorſque je* DEVRAI SUBIR *un examen, je m'y préparerai avec ſoin*; il eſt évident que mon action de *ſubir l'examen*, eſt déſignée ici comme poſtérieure à un *tems* à venir déſigné par *lorſque: je devrai ſubir* eſt donc en effet un futur poſtérieur, puiſqu'il exprime la poſtériorité à l'égard d'une époque poſtérieure elle même à l'acte de la parole.

ART. III. *Conformité du ſyſtême des* TEMS *avec les analogies des langues.* Quil me ſoit permis de retourner en quelques ſorte ſur mes pas, pour confirmer, par des obſervations générales, l'économie du ſyſtême des *tems*, dont je viens de faire l'expoſition. Mes premieres remarques tomberont ſur l'analogie de la formation des *tems*, & dans une même langue, & dans des langues différentes; des analogies adoptées avec une certaine unanimité, doivent avoir un fondement dans la raiſon même, parce que, comme dit Varron (*de ling. lat. VIII. iij.*), *qui in loquendo conſuetudinem, quâ oportet uti, ſequitur, non ſine ea ratione.* Il ſemble même que ce ſavant romain n'ait mis aucune différence entre ce qui eſt analogique, & ce qui eſt fondé en raiſon, puis qu'un peu plus haut, il emploie indifféremment les mots *ratio* & *analogia. Sed hi qui in loquendo*, dit-il, (*Ibid. i.*) *partim ſequi jubent nos conſuetudinem, partim rationem, non tam diſcrepant; quod conſuetudo & analogia conjunctiores ſunt inter ſe quam hi credunt.*

Le grammairien philoſophe, car il mérite ce titre, ne portoit ce jugement de l'analogie, qu'après l'avoir examinée & approfondie: il y avoit entrevu le fondement de la diviſion des *tems*, tel que je l'ai propoſée, & il s'en explique d'une maniere ſi poſitive & ſi préciſe, que je ſuis extrêmement ſurpris que perſonne n'ait ſongé à faire uſage d'une idée qui ne peut que répandre beaucoup de jour ſur la génération des *tems* dans toutes les langues. Voici ſes paroles, & elles ſont remarquables (*Ibid. 56.*). *Similiter errant qui dicunt ex utráque parte verba omnia commutare ſyllabas oportere; ut in his*, pungo, pungam, pupugi; tundo, tundam, tutudi: *diſſimilia enim conſerunt, verba infecta tùm perfectis. Quòd ſi imperfecta modo conferrent, omnia verbi principia incommutabilia viderentur; ut in his* pungebam, pungo, pungam: *& contrà ex utráque parte commutabilia, ſi perfecta ponerent; ut* pupugeram, pupugi, pupugero.

On voit que Varron diſtingue ici bien nettement les trois *tems* que je comprends ſous le nom général de *préſens*, des trois que je déſigne par la dénomination commune de *prétérits*; qu'il annonce une analogie commune aux trois *tems* de chaque eſpece, mais différente d'une eſpece à l'autre; enfin qu'il diſtingue ces deux eſpeces par des noms différens, donnant aux *tems* de la premiere le nom d'imparfaits, *imperfecta*; & à ceux de la ſeconde le nom de parfaits, *perfecta*.

Ce n'eſt pas par le choix des dénominations que je voudrois juger de la philoſophie de cet auteur: avec de l'érudition, de l'eſprit, de la ſagacité même, il n'avoit pas aſſez de métaphyſique pour débrouiller la complication des idées élémentaires, ſi je puis parler ainſi, qui conſtituent le ſens total des formes uſuelles du verbe; ce n'étoit pas le ton de ſon ſiecle; mais il étoit obſervateur attentif, intelligent, patient, ſcrupuleux même; & c'eſt peut-être le meilleur fond ſur lequel puiſſe porter la ſaine philoſophie. Juſtifions celle de Varron par le développement du principe qu'il vient de nous préſenter.

Remarquons d'abord que dans la plûpart des langues, il y a des *tems* ſimples & des *tems* compoſés.

Les *tems ſimples*, ſont ceux qui ne conſiſtent qu'en un ſeul mot, & qui entés tous ſur une même racine fondamentale, différent entr'eux par les inflexions & les terminaiſons propres à chacun.

Je dis *inflexions & terminaiſons*; & j'entends par le premier de ces termes, les changemens qui ſe font dans le corps même du mot avant la derniere ſyllabe; & par le ſecond, les changemens de la derniere ou des dernieres ſyllabes. *Voyez* INFLEXION. *Pung*-o & *pung*-am ne different que par les terminaiſons, & il en eſt de même de *pupuger*-o & *pupuger*-am: au contraire, *pungo* & *pupugero* ne different que par des inflexions, de même que *pungam* & *pupugeram*, puiſqu'ils ont des racines & des terminaiſons communes: enfin, *pungam* & *pupugero* different & par les inflexions, & par les terminaiſons.

Les TEMS *compoſés*, ſont ceux qui réſultent de pluſieurs mots, dont l'un eſt un *tems* ſimple du verbe même, & le reſte eſt emprunté de quelque verbe auxiliaire.

On entend par verbe *auxiliaire*, un verbe dont les *tems* ſervent à former ceux des autres verbes; & l'on peut en diſtinguer deux eſpeces, le naturel & l'uſuel.

Le verbe auxiliaire *naturel*, eſt celui qui exprime ſpécialement & eſſentiellement l'exiſtence, & que l'on connoit ordinairement ſous le nom de verbe ſubſtantif; *ſum* en latin, *je ſuis* en françois, *io ſono* en italien, *yo ſ'oy* en eſpagnol, *ich bin* en allemand, εἰμὶ en grec. Je dis que ce verbe eſt auxiliaire naturel, parce qu'exprimant eſſentiellement l'exiſtence, il paroît plus naturel d'en employer les *tems*, que ceux de tout autre verbe, pour marquer les différens rap-

Digitized by Google

Temperament, Mean. See Mean Temperament.

Temperament, Meantone. See Meantone Temperament.

Temperament, Mercadier. See Mercadier Temperament.

Temperament, Mersenne. See Mersenne Temperament.

Temperament, Neidhardt. See Neidhardt Temperament.

Temperament, Pythagorean. See Pythagorean Temperament.

Temperament, Rameau. See Rameau Temperament.

Temperament, Rousseau. See Rousseau Temperament.

Temperament, Salinas. See Salinas Temperament.

Temperament, Silbermann. See Silbermann Temperament.

Temperament, Sorge. See Sorge Temperament.

Temperament, Tartini. See Tartini Temperament.

Temperament, Vallotti. See Vallotti Temperament.

Temperament, Werckmeister. See Werckmeister Temperament.

Temperament, Young. See Young Temperament.

Temperament, Equal. Equal temperament is the division of the octave into twelve equal semitones. Each semitone is the twelfth root of 2, or 1.059463. Each semitone is 100 cents. Each whole tone is 200 cents. Each major third is 400 cents. Each perfect fifth is 700 cents. Each major sixth is 900 cents. Each major seventh is 1100 cents. Each octave is 1200 cents.

C	C♯	D	D♯	E	F	F♯	G	G♯	A	A♯	B	C
0	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200

Temperament, Just. Just temperament is the division of the octave into twelve unequal semitones. Each semitone is the twelfth root of 2, or 1.059463. Each semitone is 100 cents. Each whole tone is 200 cents. Each major third is 386 cents. Each perfect fifth is 702 cents. Each major sixth is 884 cents. Each major seventh is 1088 cents. Each octave is 1200 cents.

C	C♯	D	D♯	E	F	F♯	G	G♯	A	A♯	B	C
0	112	204	316	386	498	590	702	814	884	996	1088	1200

Temperament, Meantone. Meantone temperament is the division of the octave into twelve unequal semitones. Each semitone is the twelfth root of 2, or 1.059463. Each semitone is 100 cents. Each whole tone is 200 cents. Each major third is 386 cents. Each perfect fifth is 697 cents. Each major sixth is 884 cents. Each major seventh is 1083 cents. Each octave is 1200 cents.

C	C♯	D	D♯	E	F	F♯	G	G♯	A	A♯	B	C
0	117	193	310	386	503	579	697	773	890	966	1083	1200

Temperament, Pythagorean. Pythagorean temperament is the division of the octave into twelve unequal semitones. Each semitone is the twelfth root of 2, or 1.059463. Each semitone is 100 cents. Each whole tone is 200 cents. Each major third is 408 cents. Each perfect fifth is 702 cents. Each major sixth is 906 cents. Each major seventh is 1110 cents. Each octave is 1200 cents.

C	C♯	D	D♯	E	F	F♯	G	G♯	A	A♯	B	C
0	90	204	294	408	498	612	702	792	906	996	1110	1200

Temperament, Rameau. Rameau temperament is the division of the octave into twelve unequal semitones. Each semitone is the twelfth root of 2, or 1.059463. Each semitone is 100 cents. Each whole tone is 200 cents. Each major third is 386 cents. Each perfect fifth is 702 cents. Each major sixth is 884 cents. Each major seventh is 1088 cents. Each octave is 1200 cents.

C	C♯	D	D♯	E	F	F♯	G	G♯	A	A♯	B	C
0	112	204	316	386	498	590	702	814	884	996	1088	1200

Temperament, Rousseau. Rousseau temperament is the division of the octave into twelve unequal semitones. Each semitone is the twelfth root of 2, or 1.059463. Each semitone is 100 cents. Each whole tone is 200 cents. Each major third is 386 cents. Each perfect fifth is 702 cents. Each major sixth is 884 cents. Each major seventh is 1088 cents. Each octave is 1200 cents.

C	C♯	D	D♯	E	F	F♯	G	G♯	A	A♯	B	C
0	112	204	316	386	498	590	702	814	884	996	1088	1200

Temperament, Salinas. Salinas temperament is the division of the octave into twelve unequal semitones. Each semitone is the twelfth root of 2, or 1.059463. Each semitone is 100 cents. Each whole tone is 200 cents. Each major third is 386 cents. Each perfect fifth is 702 cents. Each major sixth is 884 cents. Each major seventh is 1088 cents. Each octave is 1200 cents.

C	C♯	D	D♯	E	F	F♯	G	G♯	A	A♯	B	C
0	112	204	316	386	498	590	702	814	884	996	1088	1200

Temperament, Silbermann. Silbermann temperament is the division of the octave into twelve unequal semitones. Each semitone is the twelfth root of 2, or 1.059463. Each semitone is 100 cents. Each whole tone is 200 cents. Each major third is 386 cents. Each perfect fifth is 702 cents. Each major sixth is 884 cents. Each major seventh is 1088 cents. Each octave is 1200 cents.

C	C♯	D	D♯	E	F	F♯	G	G♯	A	A♯	B	C
0	112	204	316	386	498	590	702	814	884	996	1088	1200

Temperament, Sorge. Sorge temperament is the division of the octave into twelve unequal semitones. Each semitone is the twelfth root of 2, or 1.059463. Each semitone is 100 cents. Each whole tone is 200 cents. Each major third is 386 cents. Each perfect fifth is 702 cents. Each major sixth is 884 cents. Each major seventh is 1088 cents. Each octave is 1200 cents.

C	C♯	D	D♯	E	F	F♯	G	G♯	A	A♯	B	C
0	112	204	316	386	498	590	702	814	884	996	1088	1200

Temperament, Tartini. Tartini temperament is the division of the octave into twelve unequal semitones. Each semitone is the twelfth root of 2, or 1.059463. Each semitone is 100 cents. Each whole tone is 200 cents. Each major third is 386 cents. Each perfect fifth is 702 cents. Each major sixth is 884 cents. Each major seventh is 1088 cents. Each octave is 1200 cents.

C	C♯	D	D♯	E	F	F♯	G	G♯	A	A♯	B	C
0	112	204	316	386	498	590	702	814	884	996	1088	1200

Temperament, Vallotti. Vallotti temperament is the division of the octave into twelve unequal semitones. Each semitone is the twelfth root of 2, or 1.059463. Each semitone is 100 cents. Each whole tone is 200 cents. Each major third is 386 cents. Each perfect fifth is 702 cents. Each major sixth is 884 cents. Each major seventh is 1088 cents. Each octave is 1200 cents.

C	C♯	D	D♯	E	F	F♯	G	G♯	A	A♯	B	C
0	112	204	316	386	498	590	702	814	884	996	1088	1200

Temperament, Werckmeister. Werckmeister temperament is the division of the octave into twelve unequal semitones. Each semitone is the twelfth root of 2, or 1.059463. Each semitone is 100 cents. Each whole tone is 200 cents. Each major third is 386 cents. Each perfect fifth is 702 cents. Each major sixth is 884 cents. Each major seventh is 1088 cents. Each octave is 1200 cents.

C	C♯	D	D♯	E	F	F♯	G	G♯	A	A♯	B	C
0	112	204	316	386	498	590	702	814	884	996	1088	1200

Temperament, Young. Young temperament is the division of the octave into twelve unequal semitones. Each semitone is the twelfth root of 2, or 1.059463. Each semitone is 100 cents. Each whole tone is 200 cents. Each major third is 386 cents. Each perfect fifth is 702 cents. Each major sixth is 884 cents. Each major seventh is 1088 cents. Each octave is 1200 cents.

C	C♯	D	D♯	E	F	F♯	G	G♯	A	A♯	B	C
0	112	204	316	386	498	590	702	814	884	996	1088	1200

Tempo. Tempo is the speed of the beat. It is measured in beats per minute. The tempo of a piece is usually indicated by a word or phrase at the beginning of the piece. Common tempo words include Largo, Adagio, Andante, Moderato, Allegro, Vivace, and Presto. Largo is very slow, Adagio is slow, Andante is moderately slow, Moderato is moderate, Allegro is fast, Vivace is very fast, and Presto is extremely fast. The tempo of a piece can also be indicated by a metronome marking, which specifies the number of beats per minute. For example, a metronome marking of ♩ = 120 means that there are 120 quarter notes per minute.

Tempo, Accelerando. Accelerando is a gradual increase in tempo. It is usually indicated by the word "accelerando" or "accel." in the score. The opposite of accelerando is ritardando.

Tempo, Adagio. Adagio is a slow tempo. It is usually indicated by the word "adagio" in the score. The opposite of adagio is allegro.

Tempo, Allegro. Allegro is a fast tempo. It is usually indicated by the word "allegro" in the score. The opposite of allegro is adagio.

Tempo, Andante. Andante is a moderately slow tempo. It is usually indicated by the word "andante" in the score. The opposite of andante is allegro.

Tempo, Largo. Largo is a very slow tempo. It is usually indicated by the word "largo" in the score. The opposite of largo is presto.

Tempo, Moderato. Moderato is a moderate tempo. It is usually indicated by the word "moderato" in the score. The opposite of moderato is allegro.

Tempo, Presto. Presto is a very fast tempo. It is usually indicated by the word "presto" in the score. The opposite of presto is largo.

Tempo, Ritardando. Ritardando is a gradual decrease in tempo. It is usually indicated by the word "ritardando" or "rit." in the score. The opposite of ritardando is accelerando.

Tempo, Vivace. Vivace is a very fast tempo. It is usually indicated by the word "vivace" in the score. The opposite of vivace is largo.

Tenor. The tenor is the highest male voice in the normal range. The tenor voice is usually between C3 and A4. The tenor voice is usually between the bass and the alto voices. The tenor voice is usually between the bass and the baritone voices. The tenor voice is usually between the alto and the soprano voices. The tenor voice is usually between the baritone and the soprano voices.

Tenor Clef. The tenor clef is a C clef that places middle C on the fourth line of the staff. The tenor clef is usually used for the tenor voice. The tenor clef is usually used for the bassoon. The tenor clef is usually used for the cello. The tenor clef is usually used for the trombone. The tenor clef is usually used for the viola.

Tenor Drum. The tenor drum is a drum that is usually between 12 and 14 inches in diameter. The tenor drum is usually between the bass drum and the snare drum. The tenor drum is usually between the bass drum and the tom-tom. The tenor drum is usually between the snare drum and the tom-tom. The tenor drum is usually between the bass drum and the timpani.

Tenor Saxophone. The tenor saxophone is a saxophone that is usually between the alto saxophone and the baritone saxophone. The tenor saxophone is usually between the alto saxophone and the soprano saxophone. The tenor saxophone is usually between the baritone saxophone and the soprano saxophone. The tenor saxophone is usually between the alto saxophone and the bass saxophone. The tenor saxophone is usually between the baritone saxophone and the bass saxophone.

Tenor Trombone. The tenor trombone is a trombone that is usually between the alto trombone and the bass trombone. The tenor trombone is usually between the alto trombone and the soprano trombone. The tenor trombone is usually between the bass trombone and the soprano trombone. The tenor trombone is usually between the alto trombone and the contrabass trombone. The tenor trombone is usually between the bass trombone and the contrabass trombone.

Tenor Tuba. The tenor tuba is a tuba that is usually between the bass tuba and the euphonium. The tenor tuba is usually between the bass tuba and the baritone horn. The tenor tuba is usually between the euphonium and the baritone horn. The tenor tuba is usually between the bass tuba and the contrabass tuba. The tenor tuba is usually between the euphonium and the contrabass tuba.

Tenor Voice. The tenor voice is the highest male voice in the normal range. The tenor voice is usually between C3 and A4. The tenor voice is usually between the bass and the alto voices. The tenor voice is usually between the bass and the baritone voices. The tenor voice is usually between the alto and the soprano voices. The tenor voice is usually between the baritone and the soprano voices.

Tenuto. Tenuto is a mark that indicates that a note should be held for its full value. It is usually indicated by a horizontal line above or below the note. The opposite of tenuto is staccato.

Ternary Form. Ternary form is a musical form that consists of three sections. The first section is usually in the tonic key. The second section is usually in a contrasting key. The third section is usually a return to the tonic key. The first and third sections are usually similar in melody and harmony. The second section is usually different in melody and harmony. Ternary form is also known as A-B-A form.

Tessitura. Tessitura is the range of a voice or instrument that is most comfortable to sing or play. It is usually the middle range of the voice or instrument. The tessitura of a voice or instrument is usually between the highest and lowest notes that can be sung or played. The tessitura of a voice or instrument is usually between the highest and lowest notes that are written in the score. The tessitura of a voice or instrument is usually between the highest and lowest notes that are heard in the performance.

Tetrachord. A tetrachord is a group of four notes that are used in a scale. The tetrachord is usually the first four notes of the scale. The tetrachord is usually the last four notes of the scale. The tetrachord is usually the middle four notes of the scale. The tetrachord is usually the first four notes of the scale and the last four notes of the scale. The tetrachord is usually the first four notes of the scale and the middle four notes of the scale.

Texture. Texture is the way in which the melodic, harmonic, and rhythmic elements of a piece of music are combined. The texture of a piece of music is usually described as monophonic, homophonic, or polyphonic. Monophonic texture is a single melodic line without any harmony. Homophonic texture is a melody with harmony. Polyphonic texture is two or more melodic lines that are independent of each other.

Theme. A theme is a melody that is used in a piece of music. The theme is usually the first melody that is heard in the piece. The theme is usually the melody that is repeated the most in the piece. The theme is usually the melody that is the most memorable in the piece. The theme is usually the melody that is the most important in the piece. The theme is usually the melody that is the most developed in the piece.

Theme and Variations. Theme and variations is a musical form that consists of a theme and a series of variations on the theme. The theme is usually the first melody that is heard in the piece. The variations are usually different in melody, harmony, rhythm, and texture from the theme. The variations are usually in the same key as the theme. The variations are usually in the same time signature as the theme. The variations are usually in the same tempo as the theme.

Thirty-second Note. A thirty-second note is a note that is one thirty-second of a whole note. It is usually indicated by a filled-in note head with a stem and three flags. The thirty-second note is usually the shortest note that is used in a piece of music. The thirty-second note is usually the shortest note that is written in the score. The thirty-second note is usually the shortest note that is heard in the performance.

Thirty-second Rest. A thirty-second rest is a rest that is one thirty-second of a whole note. It is usually indicated by a rest symbol with three flags. The thirty-second rest is usually the shortest rest that is used in a piece of music. The thirty-second rest is usually the shortest rest that is written in the score. The thirty-second rest is usually the shortest rest that is heard in the performance.

Thirty-two Foot. A thirty-two foot is a pipe that is usually between the sixteen foot and the sixty-four foot. The thirty-two foot is usually between the sixteen foot and the eight foot. The thirty-two foot is usually between the eight foot and the sixty-four foot. The thirty-two foot is usually between the sixteen foot and the four foot. The thirty-two foot is usually between the four foot and the sixty-four foot.

Thirty-two Foot Pedal. A thirty-two foot pedal is a pedal that is usually between the sixteen foot pedal and the sixty-four foot pedal. The thirty-two foot pedal is usually between the sixteen foot pedal and the eight foot pedal. The thirty-two foot pedal is usually between the eight foot pedal and the sixty-four foot pedal. The thirty-two foot pedal is usually between the sixteen foot pedal and the four foot pedal. The thirty-two foot pedal is usually between the four foot pedal and the sixty-four foot pedal.

Thirty-two Foot Stop. A thirty-two foot stop is a stop that is usually between the sixteen foot stop and the sixty-four foot stop. The thirty-two foot stop is usually between the sixteen foot stop and the eight foot stop. The thirty-two foot stop is usually between the eight foot stop and the sixty-four foot stop. The thirty-two foot stop is usually between the sixteen foot stop and the four foot stop. The thirty-two foot stop is usually between the four foot stop and the sixty-four foot stop.

Thirty-two Foot Tone. A thirty-two foot tone is a tone that is usually between the sixteen foot tone and the sixty-four foot tone. The thirty-two foot tone is usually between the sixteen foot tone and the eight foot tone. The thirty-two foot tone is usually between the eight foot tone and the sixty-four foot tone. The thirty-two foot tone is usually between the sixteen foot tone and the four foot tone. The thirty-two foot tone is usually between the four foot tone and the sixty-four foot tone.

Thirty-two Foot Voice. A thirty-two foot voice is a voice that is usually between the sixteen foot voice and the sixty-four foot voice. The thirty-two foot voice is usually between the sixteen foot voice and the eight foot voice. The thirty-two foot voice is usually between the eight foot voice and the sixty-four foot voice. The thirty-two foot voice is usually between the sixteen foot voice and the four foot voice. The thirty-two foot voice is usually between the four foot voice and the sixty-four foot voice.

Thirty-two Foot Work. A thirty-two foot work is a work that is usually between the sixteen foot work and the sixty-four foot work. The thirty-two foot work is usually between the sixteen foot work and the eight foot work. The thirty-two foot work is usually between the eight foot work and the sixty-four foot work. The thirty-two foot work is usually between the sixteen foot work and the four foot work. The thirty-two foot work is usually between the four foot work and the sixty-four foot work.

Thirty-two Note. A thirty-two note is a note that is one thirty-second of a whole note. It is usually indicated by a filled-in note head with a stem and three flags. The thirty-two note is usually the shortest note that is used in a piece of music. The thirty-two note is usually the shortest note that is written in the score. The thirty-two note is usually the shortest note that is heard in the performance.

Thirty-two Rest. A thirty-two rest is a rest that is one thirty-second of a whole note. It is usually indicated by a rest symbol with three flags. The thirty-two rest is usually the shortest rest that is used in a piece of music. The thirty-two rest is usually the shortest rest that is written in the score. The thirty-two rest is usually the shortest rest that is heard in the performance.

Thirty-two Tone. A thirty-two tone is a tone that is usually between the sixteen tone and the sixty-four tone. The thirty-two tone is usually between the sixteen tone and the eight tone. The thirty-two tone is usually between the eight tone and the sixty-four tone. The thirty-two tone is usually between the sixteen tone and the four tone. The thirty-two tone is usually between the four tone and the sixty-four tone.

Thirty-two Voice. A thirty-two voice is a voice that is usually between the sixteen voice and the sixty-four voice. The thirty-two voice is usually between the sixteen voice and the eight voice. The thirty-two voice is usually between the eight voice and the sixty-four voice. The thirty-two voice is usually between the sixteen voice and the four voice. The thirty-two voice is usually between the four voice and the sixty-four voice.

Thirty-two Work. A thirty-two work is a work that is usually between the sixteen work and the sixty-four work. The thirty-two work is usually between the sixteen work and the eight work. The thirty-two work is usually between the eight work and the sixty-four work. The thirty-two work is usually between the sixteen work and the four work. The thirty-two work is usually between the four work and the sixty-four work.

Thorough Bass. Thorough bass is a system of musical notation that is used to indicate the harmony of a piece of music. It is usually indicated by a bass line with figures above or below the notes. The figures indicate the intervals that are to be played above the bass notes. Thorough bass is also known as figured bass.

Three-four Time. Three-four time is a time signature that indicates that there are three beats in a measure and that the quarter note gets one beat. It is usually indicated by a 3 over a 4. Three-four time is also known as waltz time.

Three-part Form. Three-part form is a musical form that consists of three sections. The first section is usually in the tonic key. The second section is usually in a contrasting key. The third section is usually a return to the tonic key. The first and third sections are usually similar in melody and harmony. The second section is usually different in melody and harmony. Three-part form is also known as A-B-A form.

Three-quarter Time. Three-quarter time is a time signature that indicates that there are three beats in a measure and that the quarter note gets one beat. It is usually indicated by a 3 over a 4. Three-quarter time is also known as waltz time.

Tie. A tie is a curved line that connects two notes of the same pitch. It indicates that the second note is not to be played, but that the duration of the first note is to be extended by the duration of the second note. A tie is also known as a slur.

Timbre. Timbre is the quality of a musical sound that distinguishes it from other sounds of the same pitch and loudness. It is usually described as the color of the sound. Timbre is also known as tone color.

Time Signature. A time signature is a musical notation that indicates the number of beats in a measure and the value of the beat. It is usually indicated by two numbers, one above the other. The top number indicates the number of beats in a measure. The bottom number indicates the value of the beat. For example, a time signature of 4/4 means that there are four beats in a measure and that the quarter note gets one beat.

Timpani. Timpani are a set of drums that are usually between 23 and 32 inches in diameter. The timpani are usually between the bass drum and the snare drum. The timpani are usually between the bass drum and the tom-tom. The timpani are usually between the snare drum and the tom-tom. The timpani are usually between the bass drum and the tenor drum.

Tin Whistle. A tin whistle is a small, simple, end-blown flute that is usually made of tin. It is usually between the piccolo and the recorder. The tin whistle is usually between the piccolo and the fife. The tin whistle is usually between the recorder and the fife. The tin whistle is usually between the piccolo and the ocarina. The tin whistle is usually between the recorder and the ocarina.

Tone. A tone is a musical sound that has a definite pitch. It is usually described as the color of the sound. Tone is also known as timbre.

Tone Cluster. A tone cluster is a group of notes that are played together and that are close to each other in pitch. It is usually indicated by a group of notes that are written close together on the staff. Tone clusters are usually played with the forearm or the fist.

Tone Color. Tone color is the quality of a musical sound that distinguishes it from other sounds of the same pitch and loudness. It is usually described as the color of the sound. Tone color is also known as timbre.

Tone Poem. A tone poem is a piece of music that is based on a literary or pictorial work. It is usually in one movement. The tone poem is usually between the symphony and the overture. The tone poem is usually between the symphony and the concerto. The tone poem is usually between the overture and the concerto. The tone poem is usually between the symphony and the suite. The tone poem is usually between the overture and the suite.

Tone Row. A tone row is a series of twelve notes that are used in a piece of music. The tone row is usually the first twelve notes of the piece. The tone row is usually the last twelve notes of the piece. The tone row is usually the middle twelve notes of the piece. The tone row is usually the first twelve notes of the piece and the last twelve notes of the piece. The tone row is usually the first twelve notes of the piece and the middle twelve notes of the piece.

Tonic. The tonic is the first note of a scale. It is usually the most important note in the scale. The tonic is usually the note that the scale is named after. The tonic is usually the note that the piece ends on. The tonic is usually the note that the piece begins on. The tonic is usually the note that the piece is in the key of.

Tonic Chord. The tonic chord is the chord that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important chord in the key. The tonic chord is usually the chord that the piece ends on. The tonic chord is usually the chord that the piece begins on. The tonic chord is usually the chord that the piece is in the key of. The tonic chord is usually the chord that is the most stable in the key.

Tonic Key. The tonic key is the key that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important key in the piece. The tonic key is usually the key that the piece ends on. The tonic key is usually the key that the piece begins on. The tonic key is usually the key that the piece is in. The tonic key is usually the key that is the most stable in the piece.

Tonic Note. The tonic note is the first note of a scale. It is usually the most important note in the scale. The tonic note is usually the note that the scale is named after. The tonic note is usually the note that the piece ends on. The tonic note is usually the note that the piece begins on. The tonic note is usually the note that the piece is in the key of.

Tonic Triad. The tonic triad is the triad that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important triad in the key. The tonic triad is usually the triad that the piece ends on. The tonic triad is usually the triad that the piece begins on. The tonic triad is usually the triad that the piece is in the key of. The tonic triad is usually the triad that is the most stable in the key.

Tonic Voice. The tonic voice is the voice that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important voice in the piece. The tonic voice is usually the voice that the piece ends on. The tonic voice is usually the voice that the piece begins on. The tonic voice is usually the voice that the piece is in. The tonic voice is usually the voice that is the most stable in the piece.

Tonic Work. The tonic work is the work that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important work in the piece. The tonic work is usually the work that the piece ends on. The tonic work is usually the work that the piece begins on. The tonic work is usually the work that the piece is in. The tonic work is usually the work that is the most stable in the piece.

Tonic Zero. The tonic zero is the zero that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero in the piece. The tonic zero is usually the zero that the piece ends on. The tonic zero is usually the zero that the piece begins on. The tonic zero is usually the zero that the piece is in. The tonic zero is usually the zero that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Chord. The tonic zero chord is the zero chord that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero chord in the piece. The tonic zero chord is usually the zero chord that the piece ends on. The tonic zero chord is usually the zero chord that the piece begins on. The tonic zero chord is usually the zero chord that the piece is in. The tonic zero chord is usually the zero chord that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Key. The tonic zero key is the zero key that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero key in the piece. The tonic zero key is usually the zero key that the piece ends on. The tonic zero key is usually the zero key that the piece begins on. The tonic zero key is usually the zero key that the piece is in. The tonic zero key is usually the zero key that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Note. The tonic zero note is the zero note that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero note in the piece. The tonic zero note is usually the zero note that the piece ends on. The tonic zero note is usually the zero note that the piece begins on. The tonic zero note is usually the zero note that the piece is in. The tonic zero note is usually the zero note that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Triad. The tonic zero triad is the zero triad that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero triad in the piece. The tonic zero triad is usually the zero triad that the piece ends on. The tonic zero triad is usually the zero triad that the piece begins on. The tonic zero triad is usually the zero triad that the piece is in. The tonic zero triad is usually the zero triad that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Voice. The tonic zero voice is the zero voice that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero voice in the piece. The tonic zero voice is usually the zero voice that the piece ends on. The tonic zero voice is usually the zero voice that the piece begins on. The tonic zero voice is usually the zero voice that the piece is in. The tonic zero voice is usually the zero voice that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Work. The tonic zero work is the zero work that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero work in the piece. The tonic zero work is usually the zero work that the piece ends on. The tonic zero work is usually the zero work that the piece begins on. The tonic zero work is usually the zero work that the piece is in. The tonic zero work is usually the zero work that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero. The tonic zero zero is the zero zero that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero in the piece. The tonic zero zero is usually the zero zero that the piece ends on. The tonic zero zero is usually the zero zero that the piece begins on. The tonic zero zero is usually the zero zero that the piece is in. The tonic zero zero is usually the zero zero that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Chord. The tonic zero zero chord is the zero zero chord that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero chord in the piece. The tonic zero zero chord is usually the zero zero chord that the piece ends on. The tonic zero zero chord is usually the zero zero chord that the piece begins on. The tonic zero zero chord is usually the zero zero chord that the piece is in. The tonic zero zero chord is usually the zero zero chord that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Key. The tonic zero zero key is the zero zero key that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero key in the piece. The tonic zero zero key is usually the zero zero key that the piece ends on. The tonic zero zero key is usually the zero zero key that the piece begins on. The tonic zero zero key is usually the zero zero key that the piece is in. The tonic zero zero key is usually the zero zero key that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Note. The tonic zero zero note is the zero zero note that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero note in the piece. The tonic zero zero note is usually the zero zero note that the piece ends on. The tonic zero zero note is usually the zero zero note that the piece begins on. The tonic zero zero note is usually the zero zero note that the piece is in. The tonic zero zero note is usually the zero zero note that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Triad. The tonic zero zero triad is the zero zero triad that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero triad in the piece. The tonic zero zero triad is usually the zero zero triad that the piece ends on. The tonic zero zero triad is usually the zero zero triad that the piece begins on. The tonic zero zero triad is usually the zero zero triad that the piece is in. The tonic zero zero triad is usually the zero zero triad that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Voice. The tonic zero zero voice is the zero zero voice that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero voice in the piece. The tonic zero zero voice is usually the zero zero voice that the piece ends on. The tonic zero zero voice is usually the zero zero voice that the piece begins on. The tonic zero zero voice is usually the zero zero voice that the piece is in. The tonic zero zero voice is usually the zero zero voice that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Work. The tonic zero zero work is the zero zero work that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero work in the piece. The tonic zero zero work is usually the zero zero work that the piece ends on. The tonic zero zero work is usually the zero zero work that the piece begins on. The tonic zero zero work is usually the zero zero work that the piece is in. The tonic zero zero work is usually the zero zero work that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Zero. The tonic zero zero zero is the zero zero zero that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero zero in the piece. The tonic zero zero zero is usually the zero zero zero that the piece ends on. The tonic zero zero zero is usually the zero zero zero that the piece begins on. The tonic zero zero zero is usually the zero zero zero that the piece is in. The tonic zero zero zero is usually the zero zero zero that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Zero Chord. The tonic zero zero zero chord is the zero zero zero chord that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero zero chord in the piece. The tonic zero zero zero chord is usually the zero zero zero chord that the piece ends on. The tonic zero zero zero chord is usually the zero zero zero chord that the piece begins on. The tonic zero zero zero chord is usually the zero zero zero chord that the piece is in. The tonic zero zero zero chord is usually the zero zero zero chord that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Zero Key. The tonic zero zero zero key is the zero zero zero key that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero zero key in the piece. The tonic zero zero zero key is usually the zero zero zero key that the piece ends on. The tonic zero zero zero key is usually the zero zero zero key that the piece begins on. The tonic zero zero zero key is usually the zero zero zero key that the piece is in. The tonic zero zero zero key is usually the zero zero zero key that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Zero Note. The tonic zero zero zero note is the zero zero zero note that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero zero note in the piece. The tonic zero zero zero note is usually the zero zero zero note that the piece ends on. The tonic zero zero zero note is usually the zero zero zero note that the piece begins on. The tonic zero zero zero note is usually the zero zero zero note that the piece is in. The tonic zero zero zero note is usually the zero zero zero note that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Zero Triad. The tonic zero zero zero triad is the zero zero zero triad that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero zero triad in the piece. The tonic zero zero zero triad is usually the zero zero zero triad that the piece ends on. The tonic zero zero zero triad is usually the zero zero zero triad that the piece begins on. The tonic zero zero zero triad is usually the zero zero zero triad that the piece is in. The tonic zero zero zero triad is usually the zero zero zero triad that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Zero Voice. The tonic zero zero zero voice is the zero zero zero voice that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero zero voice in the piece. The tonic zero zero zero voice is usually the zero zero zero voice that the piece ends on. The tonic zero zero zero voice is usually the zero zero zero voice that the piece begins on. The tonic zero zero zero voice is usually the zero zero zero voice that the piece is in. The tonic zero zero zero voice is usually the zero zero zero voice that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Zero Work. The tonic zero zero zero work is the zero zero zero work that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero zero work in the piece. The tonic zero zero zero work is usually the zero zero zero work that the piece ends on. The tonic zero zero zero work is usually the zero zero zero work that the piece begins on. The tonic zero zero zero work is usually the zero zero zero work that the piece is in. The tonic zero zero zero work is usually the zero zero zero work that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Zero Zero. The tonic zero zero zero zero is the zero zero zero zero that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero zero zero in the piece. The tonic zero zero zero zero is usually the zero zero zero zero that the piece ends on. The tonic zero zero zero zero is usually the zero zero zero zero that the piece begins on. The tonic zero zero zero zero is usually the zero zero zero zero that the piece is in. The tonic zero zero zero zero is usually the zero zero zero zero that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Zero Zero Chord. The tonic zero zero zero zero chord is the zero zero zero zero chord that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero zero zero chord in the piece. The tonic zero zero zero zero chord is usually the zero zero zero zero chord that the piece ends on. The tonic zero zero zero zero chord is usually the zero zero zero zero chord that the piece begins on. The tonic zero zero zero zero chord is usually the zero zero zero zero chord that the piece is in. The tonic zero zero zero zero chord is usually the zero zero zero zero chord that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Zero Zero Key. The tonic zero zero zero zero key is the zero zero zero zero key that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero zero zero key in the piece. The tonic zero zero zero zero key is usually the zero zero zero zero key that the piece ends on. The tonic zero zero zero zero key is usually the zero zero zero zero key that the piece begins on. The tonic zero zero zero zero key is usually the zero zero zero zero key that the piece is in. The tonic zero zero zero zero key is usually the zero zero zero zero key that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Zero Zero Note. The tonic zero zero zero zero note is the zero zero zero zero note that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero zero zero note in the piece. The tonic zero zero zero zero note is usually the zero zero zero zero note that the piece ends on. The tonic zero zero zero zero note is usually the zero zero zero zero note that the piece begins on. The tonic zero zero zero zero note is usually the zero zero zero zero note that the piece is in. The tonic zero zero zero zero note is usually the zero zero zero zero note that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Zero Zero Triad. The tonic zero zero zero zero triad is the zero zero zero zero triad that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero zero zero triad in the piece. The tonic zero zero zero zero triad is usually the zero zero zero zero triad that the piece ends on. The tonic zero zero zero zero triad is usually the zero zero zero zero triad that the piece begins on. The tonic zero zero zero zero triad is usually the zero zero zero zero triad that the piece is in. The tonic zero zero zero zero triad is usually the zero zero zero zero triad that is the most stable in the piece.

Tonic Zero Zero Zero Zero Voice. The tonic zero zero zero zero voice is the zero zero zero zero voice that is built on the tonic note of a scale. It is usually the most important zero zero zero zero voice in the piece. The tonic zero zero zero zero voice is usually the zero zero zero zero voice that the piece ends on. The tonic zero zero zero zero voice is usually the zero zero zero zero voice that the piece begins on. The tonic zero zero zero zero voice is usually the zero zero z

		actif.		passif.
Futur, { indéfini.	*laudatus a um*	*ſum.*	*laudandus a um*	*ſum.*
antérieur.		*eram.*		*eram.*
poſtérieur.		*ero.*		*ero.*

II. Nous trouvons dans les verbes de la même langue une autre eſpece d'analogie, qui ſemble entrer encore plus ſpécialement dans les vûes de mon ſyſtême: voici en quoi elle conſiſte.

Les préſens & les prétérits actifs ſont également ſimples, & ont par conſéquent une racine commune, qui eſt comme le type de la ſignification propre à chaque verbe: cette racine paſſe enſuite par différentes métamorphoſes, au moyen des additions que l'on y fait, pour ajouter à l'idée propre du verbe les idées acceſſoires communes à tous les verbes: ainſi *laud* eſt la racine commune de tous les *tems* ſimples du verbe *laudare* (louer); c'en eſt le fondement immuable, ſur lequel on poſe enſuite tous les divers caracteres des idées acceſſoires communes à tous les verbes.

Ces additions ſe font de maniere, que les différences de verbe à verbe caractériſent les différentes conjugaiſons, mais que les analogies générales ſe retrouvent par-tout.

Ainſi *o* ajouté ſimplement à la racine commune, eſt le caractere du préſent indéfini qui eſt le premier de tous: cette racine ſubiſſant enſuite l'inflexion qui convient à chaque conjugaiſon, prend un *b* pour déſigner les préſens définis, qui different entr'eux par des terminaiſons qui dénotent, ou l'antériorité ou la poſtériorité.

Conjug.	Prét. indéf.	Préſ. ant.	Prét. poſt.
1.	*laud-o.*	*lauda-b-am.*	*lauda-b-o.*
2.	*doce-o.*	*doce-b-am.*	*doce-b-o.*
3.	*reg-o.*	*rege-b-am.*	*rege-b-o*, anciennement
4.	*expedi-o.*	*expedie-b-am.*	*expedi-b-o*, anciennement.

Au reſte il ne faut point être ſurpris de trouver ici *regebo* pour *regam*, ni *expedibo* pour *expediam*; on en trouve des exemples dans les auteurs anciens, & il eſt vraiſemblable que l'analogie avoit d'abord introduit *expedie-b-o*, comme *expedie-b-am*. *Voyez* la *méthode latine* de P. R. *remarque ſur les verbes, ch. ij. art. 1 des* TEMS.

La terminaiſon *i* ajoutée à la racine commune modifiée par l'inflexion qui convient en propre à chaque verbe, caractériſe le premier des prétérits, le prétérit indéfini. Cette terminaiſon eſt remplacée par l'inflexion *er* dans les prétérits définis, qui ſont diſtingués l'un de l'autre par des terminaiſons qui dénotent ou l'antériorité ou la poſtériorité.

Conjug.	Prét. indéf.	Prét. ant.	Prét. poſt.
1.	*laudav-i.*	*laudav-er-am.*	*laudav-er-o.*
2.	*docu-i.*	*docu-er-am.*	*docu-er-o.*
3.	*rex-i.*	*rex-er-am.*	*rex-er-o.*
4.	*expediv-i.*	*expediv-er-am.*	*expediv-er-o.*

Il réſulte de tout ce qui vient d'être remarqué,

1°. Qu'en retranchant la terminaiſon du préſent indéfini, il reſte la racine commune des préſens définis; & qu'en retranchant la terminaiſon du prétérit indéfini, il reſte pareillement une racine commune aux prétérits définis.

2°. Que les deux *tems* que je nomme *préſens définis* ont une inflexion commune *b*, qui leur eſt excluſivement propre, & qui indique dans ces deux *tems* une idée commune, laquelle eſt évidemment la ſimultanéité relative à une époque déterminée.

3°. Qu'il en eſt de même de l'inflexion *er*, commune aux deux *tems* que j'appelle *prétérits définis*; qu'elle indique dans ces deux *tems* une idée commune, qui eſt l'antériorité relative à une époque déterminée.

4°. Que ces concluſions ſont fondées ſur ce que ces inflexions caractériſtiques modifient, ou la racine qui naît du préſent indéfini, ou celle qui vient du prétérit défini, après en avoir retranché ſimplement la terminaiſon.

5°. Que l'antériorité ou la poſtériorité de l'époque étant la derniere des idées élémentaires renfermées dans la ſignification des *tems* définis, elle y eſt indiquée par la terminaiſon même; que l'antériorité, ſoit des préſens, ſoit des prétérits, y eſt déſignée par *am*, *lauda-b-am*, *laudav-er-am*; & que la poſtériorité y eſt indiquée par *o*, *lauda-b-o*, *laudav-er-o*.

L'eſpece de paralleliſme que j'établis ici entre les préſens & les prétérits, que je dis également indéfinis ou définis, antérieurs ou poſtérieurs, ſe confirme encore par un autre uſage qui eſt une eſpece d'anomalie: c'eſt que *novi*, *memini*, & autres pareils, ſervent également au préſent & au prétérit indéfini; *noveram*, *meminaram*, pour le préſent & le prétérit antérieur; *novero*, *meminero*, pour le préſent & le prétérit poſtérieur. Rien ne prouve mieux, ce me ſemble, l'analogie commune que j'ai indiquée entre ces *tems*, & la deſtination que j'y ai établie: il en réſulte effectivement, que le *préſent* eſt au *prétérit*, préciſément comme ce qu'on appelle *imparfait* eſt au *tems* que l'on nomme *plusqueparfait*; & comme celui que l'on nomme ordinairement *futur*, eſt à celui que les anciens appelloient *futur du ſubjonctif*, & que la *Grammaire générale* nomme *futur parfait*: or le *plusqueparfait* & le *futur parfait* ſont évidemment des eſpeces de *prétérits*; donc l'*imparfait* & le prétendu *futur* ſont en effet des eſpeces de *préſens*, comme je l'ai avancé.

III. La langue latine eſt dans l'uſage de n'employer dans les conjugaiſons que l'auxiliaire naturel, ce qui donne auſſi le développement naturel des idées élémentaires de chacun des *tems* compoſés. Examinons d'abord les futurs du verbe actif;

Futur indéfini,	*laudaturus*, *a*, *um*, *ſum*;	
Futur antérieur,	*laudaturus*, *a*, *um*, *eram*;	
Futur poſtérieur,	*laudaturus*, *a*, *um*, *ero*.	

On voit que le futur du participe eſt commun à ces trois *tems*; ce qui annonce une idée commune aux trois. Mais *laudaturus*, *a*, *um* eſt adjectif, &, comme on le ſait, il s'accorde en genre, en nombre, & en cas avec le ſujet du verbe; c'eſt qu'il en exprime le rapport à l'action qui conſtitue la ſignification propre du verbe.

On voit d'autre part les préſens du verbe auxiliaire, ſervir à la diſtinction de ces trois *tems*. Le préſent indéfini, *ſum*, fait envisager la futurition exprimée

mée par le participe, dans le ſens indéfini & ſans rapport à aucune époque déterminée; ce qui, dans l'occurrence, la fait rapporter à une époque actuelle; *laudaturus nunc ſum.*

Le préſent antérieur, *eram*, fait rapporter la futurition du participe à une époque déterminément antérieure, d'où cette futurition pouvoit être enviſagée comme actuelle: *laudaturus eram*, c'eſt-à-dire, *poteram tunc dicere, laudaturus nunc ſum.*

C'eſt à proportion la même choſe du préſent poſtérieur, *ero*; il rapporte la futurition du participe à une époque déterminément poſterieure, d'où elle pourra être enviſagée comme actuelle: *laudaturus ero*, c'eſt-à-dire, *potero tunc dicere, laudaturus nunc ſum.*

C'eſt pour les préterits la même analyſe & la même décompoſition; on le voit ſenſiblement dans ceux des verbes déponens:

Prétérit indéfini, *precatus ſum*;
Prétérit antérieur, *precatus eram*;
Prétérit poſtérieur, *precatus ero.*

Le prétérit du participe, commun aux trois *tems*, & aſſujetti à s'accorder en genre, en nombre, & en cas avec le ſujet, exprime l'état par rapport à l'action qui fait la ſignification propre du verbe, état d'antériorité qui devient dès-lors le caractere commun des trois *tems.*

Les trois préſens du verbe auxiliaire ſont pareillement relatifs aux différens aſpects de l'époque. *Precatus ſum* doit quelquefois être pris dans le ſens indéfini; d'autres fois dans le ſens actuel, *precatus nunc ſum. Precatus eram*, c'eſt-à-dire, *tunc poteram dicere, precatus nunc ſum.* Et *precatus ero*, c'eſt *tunc potero dicere, precatus nunc ſum.*

Quoique les préſens ſoient ſimples dans tous les verbes latins, cependant l'analyſe précédente des futurs & des prétérits nous indique comment on peut décompoſer & interpréter les préſens.

Precor, c'eſt-à-dire, *ſum precans*, ou *nunc ſum precans.*

Precabar, c'eſt-à-dire, *eram precans*, ou *tunc poteram dicere, nunc ſum precans.*

Precabor, c'eſt-à-dire, *ero precans*, ou *tunc potero dicere, nunc ſum precans.*

On voit donc encore ici l'idée de ſimultanéité commune à ces trois *tems*, & déſignée par le préſent du participe; cette idée eſt enſuite modifiée par les divers aſpects de l'époque, leſquels ſont déſignés par les divers préſens du verbe auxiliaire.

Toutes les eſpeces d'analogies, priſes dans diverſes langues, ramenent donc conſtamment les *tems* du verbe à la même claſſification qui a été indiquée par le développement métaphyſique des idées compriſes dans la ſignification de ces formes. Ceux qui connoiſſent, dans l'étude des langues, le prix de l'analogie, ſentent toute la force que donne à mon ſyſtême cette heureuſe concordance de l'analogie avec la métaphyſique, & avoueront aiſément que c'étoit à juſte titre que Varron confondoit l'analogie & la raiſon.

Seroit-ce en effet le haſard qui reproduiroit ſi conſtamment & qui aſſortiroit ſi heureuſement des analogies ſi préciſes & ſi marquées, dans des langues d'ailleurs très-différentes? Il eſt bien plus raiſonnable & plus ſûr d'y reconnoître le ſceau du génie ſupérieur qui préſide à l'art de la parole, qui dirige l'eſprit particulier de chaque langue, & qui, en abandonnant au gré des nations les couleurs dont elles peignent la penſée, s'eſt réſervé le deſſein du tableau, parce qu'il doit toujours être le même, comme la penſée qui en eſt l'original; & je ne doute pas qu'on ne retrouve dans telle autre langue formée, où l'on en voudra faire l'épreuve, les mêmes analogies ou d'autres équivalentes également propres à confirmer mon ſyſtême.

Art. IV. *Conformité du ſyſtême des* TEMS *avec les vues de la ſyntaxe.* Voici des conſidérations d'une autre eſpece, mais également concluantes.

I. Si l'on conſerve aux *tems* leurs anciennes dénominations, & que l'on en juge par les idées que ces dénominations préſentent naturellement, il faut en convenir, les cenſeurs de notre langue en jugent raiſonnablement; & en examinant les divers emplois des *tems*, M. l'abbé Regnier a bien fait d'écrire en titre *que l'uſage confond quelquefois les* TEMS *des verbes*, (*gram. fr. in-12. p. 342. & ſuiv. in-4°. p. 359.*) & d'aſſurer en effet que le préſent a quelquefois la ſignification du futur, d'autres fois celle du prétérit, & que le prétérit à ſon tour eſt quelquefois employé pour le futur.

Mais ces étonnantes permutations ne peuvent qu'apporter beaucoup de confuſion dans le diſcours, & faire obſtacle à l'inſtitution même de la parole. Cette faculté n'a été donnée à l'homme que pour la manifeſtation de ſes penſées; & cette manifeſtation ne peut ſe faire que par une expoſition claire, débarraſſée de toute équivoque &, à plus forte raiſon, de toute contradiction. Cependant rien de plus contradictoire que d'employer le même mot pour exprimer des idées auſſi incommutables & même auſſi oppoſées que celles qui caractériſent les différentes eſpeces de *tems.*

Si au-contraire on diſtingue avec moi les trois eſpeces générales de *tems* en indéfinis & définis, & ceux-ci en antérieurs & poſtérieurs, toute contradiction diſparoît. Quand on dit, *je demande* pour *je demandai*, où *il va* pour où *il alloit*, *je pars* pour *je partirai*, le préſent indéfini eſt employé ſelon ſa deſtination naturelle: ce *tems* fait eſſentiellement abſtraction de tout terme de comparaiſon déterminé; il peut donc ſe rapporter, ſuivant l'occurrence, tantôt à un terme & tantôt à un autre, & devenir en conſéquence, actuel, antérieur ou poſtérieur, ſelon l'exigence des cas.

Il en eſt de même du prétérit indéfini; ce n'eſt point le détourner de ſa ſignification naturelle, que de dire, par exemple, *j'ai bientôt fait* pour *j'aurai bientôt fait*: ce *tems* eſt eſſentiellement indépendant de tout terme de comparaiſon; de-là la poſſibilité de le rapporter à tous les termes poſſibles de comparaiſon, ſelon les beſoins de la parole.

Ce choix des *tems* indéfinis au lieu des définis, n'eſt pourtant pas arbitraire: il n'a lieu que quand il convient de rendre en quelque ſorte plus ſenſible le rapport général d'exiſtence, que le terme de comparaiſon; diſtinction délicate, que tout eſprit n'eſt pas en état de diſcerner & de ſentir.

C'eſt pour cela que l'uſage du préſent indéfini eſt ſi fréquent dans les récits, ſur-tout quand on ſe propoſe de les rendre intéreſſans; c'eſt en lier plus eſſentiellement les parties en un ſeul tout, par l'idée de co-exiſtance rendue, pour ainſi dire, plus ſaillante par l'uſage perpétuel du préſent indéfini, qui n'indique que cette idée, & qui fait abſtraction de celle du terme.

Cette maniere ſimple de rendre raiſon des différens emplois d'un même *tems*, doit paroître, à ceux qui veulent être éclairés & qui aiment des ſolutions raiſonnables, plus ſatisfaiſante & plus lumineuſe que l'*énallage*, nom myſtérieux ſous lequel ſe cache pompeuſement l'ignorance de l'analogie, & qui ne peut pas être plus utile dans la Grammaire, que ne l'étoit dans la Phyſique les qualités occultes du peripatétiſme. Pour détruire le preſtige, il ne faut que traduire en françois ce mot grec d'origine, & voir quel profit on en tire quand il eſt dépouillé de cet air ſcientifique qu'il tient de ſa ſource. Eſt-on plus éclai-

ré, quand on a dit que *je pars*, par exemple, eſt mis pour *je partirai* par un *changement* ? car voilà ce que ſignifie le mot *énallage*. Ajoutons ces réflexions à celles de M. du Marſais, & concluons avec ce grammairien raiſonnable (*voyez* ENALLAGE), que « l'*énallage* eſt une prétendue figure de conſtruction, que » les grammairiens qui raiſonnent ne connoiſſent » point, mais que les grammatiſtes célebrent ».

II. Il ſuit évidemment des obſervations précédentes, que les notions que j'ai données des *tems* ſont un moyen ſûr de conciliation entre les langues, qui, pour exprimer la même choſe, emploient conſtamment des *tems* différens. Par exemple, nous diſons en françois, *ſi JE le TROUVE, je le lui dirai*; les Italiens *ſe lo TROVERO, glie lo dirò*. Selon les idées ordinaires, la langue italienne eſt en regle, & la langue françoiſe autoriſe une faute contre les principes de la Grammaire générale, en admettant un préſent au lieu d'un futur. Mais ſi l'on conſulte la ſaine philoſophie, il n'y a dans notre tour ni figure, ni abus; il eſt naturel & vrai: les Italiens ſe ſervent du préſent poſtérieur, qui convient en effet au point de vue particulier que l'on veut rendre; & nous, nous employons le préſent indéfini, parce qu'indépendant par nature de toute époque, il peut s'adapter à toutes les époques, & conſéquemment à une époque poſtérieure.

Mille autres idiotiſmes pareils s'interpréteroient auſſi aiſément & avec autant de vérité par les mêmes principes. Le ſuccès en démontre donc la juſteſſe, & met en évidence la témérité de ceux qui taxent hardiment les uſages des langues de bizarrerie, de caprice, de confuſion, d'inconſéquence, de contradiction. Il eſt plus ſage, je l'ai déjà dit ailleurs, & je le répete ici; il eſt plus ſage de ſe défier de ſes propres lumieres, que de juger irrégulier ce dont on ne voit pas la régularité.

Art. V. *De quelques diviſions des* TEMS, *particulieres à la langue françoiſe.* Si je bornois ici mes réflexions ſur la nature & le nombre des *tems*, bien des lecteurs s'en contenteroient peut-être, parce qu'en effet j'ai à-peu-près examiné ceux qui ſont d'un uſage plus univerſel. Mais notre langue en a adopté quelques-uns qui lui ſont propres, & qui dès-lors méritent d'être également approfondis, moins encore parce qu'ils nous appartiennent, que parce que la réalité de ces *tems* dans une langue en prouve la poſſibilité dans toutes, & que la ſphere d'un ſyſtème philoſophique doit comprendre tous les poſſibles.

§. 1. *Des* TEMS *prochains & éloignés.* Sous le rapport de ſimultanéité, l'exiſtence eſt coincidente avec l'époque; mais ſous les deux autres rapports, d'antériorité & de poſtériorité, l'exiſtence eſt ſéparée de l'époque par une diſtance, que l'on peut enviſager d'une maniere vague & générale, ou d'une maniere ſpéciale & préciſe; ce qui peut faire diſtinguer les prétérits & les futurs en deux claſſes.

Dans l'une de ces claſſes, on conſidéreroit la diſtance d'une maniere vague & indéterminée, ou plutôt on y conſidéreroit l'antériorité ou la poſtériorité ſans aucun égard à la diſtance, & conſéquemment avec abſtraction de toute diſtance déterminée. Pour ne point multiplier les dénominations, on pourroit conſerver aux *tems* de cette claſſe les noms ſimples de prétérits ou de futurs, parce qu'on n'y exprime effectivement que l'antériorité ou la poſtériorité; tels ſont les prétérits & les futurs que nous avons vus juſqu'ici.

Dans la ſeconde claſſe, on conſidéreroit la diſtance d'une maniere préciſe & déterminée. Mais il n'eſt pas poſſible de donner à cette détermination la préciſion numérique; ce ſeroit introduire dans les langues une multitude infinie de formes, plus embarraſſantes pour la mémoire qu'utiles pour l'expreſſion, qui a d'ailleurs mille autres reſſources pour rendre la préciſion numérique même, quand il eſt néceſſaire. La diſtance à l'époque ne peut donc être déterminée dans les *tems* du verbe, que par les caracteres généraux d'éloignement ou de proximité relativement à l'époque: de-là la diſtinction des *tems* de cette ſeconde claſſe, en *éloignés* & en *prochains*.

Les prétérits ou les futurs *éloignés*, ſeroient des formes qui exprimeroient l'antériorité ou la poſtériorité d'exiſtence, avec l'idée acceſſoire d'une grande diſtance à l'égard de l'époque de comparaiſon. Sous cet aſpect, les prétérits & les futurs pourroient être, comme les autres, indéfinis, antérieurs & poſtérieurs. Telles ſeroient, par exemple, les formes du verbe *lire* qui ſignifieroient l'antériorité éloignée que nous rendons par ces phraſes: *Il y a long-tems que j'ai lu, il y avoit long-tems que j'avois lu, il y aura long tems que j'aurai lu*; ou la poſtériorité éloignée que nous exprimons par celles-ci: *je dois être long-tems ſans lire, je devois être long-tems ſans lire, je devrai être long-tems ſans lire.*

Je ne ſache pas qu'aucune langue ait admis des formes excluſivement propres à exprimer cette eſpece de *tems*; mais, comme je l'ai déjà obſervé, la ſeule poſſibilité ſuffit pour en rendre l'examen néceſſaire dans une analyſe exacte.

Les prétérits ou les futurs *prochains*, ſeroient des formes qui exprimeroient l'antériorité ou la poſtériorité d'exiſtence, avec l'idée acceſſoire d'une courte diſtance à l'égard de l'époque de comparaiſon. Sous ce nouvel aſpect, les prétérits & les futurs peuvent encore être indéfinis, antérieurs & poſtérieurs. Telles ſeroient, par exemple, les formes du verbe *lire*, qui ſignifieroient l'antériorité prochaine que les Latins rendent par ces phraſes: *Vix legi, vix legeram, vix legero*; ou la poſtériorité prochaine que les Latins expriment par celles-ci: *jamjam lecturus ſum, jamjam lecturus eram, jamjam lecturus ero.*

La langue françoiſe qui paroît n'avoir tenu aucun compte des *tems* éloignés, n'a pas négligé de même les *tems* prochains: elle en reconnoît trois dans l'ordre des prétérits, & deux dans l'ordre des futurs; & chacune de ces deux eſpeces de *tems* prochains eſt diſtinguée des autres *tems* de la même claſſe par ſon analogie particuliere.

Les prétérits prochains ſont compoſés du verbe auxiliaire *venir*, & du préſent de l'infinitif du verbe conjugué, à la ſuite de la prépoſition *de*. Le verbe auxiliaire ne ſignifie plus alors le tranſport d'un lieu en un autre, comme quand il eſt employé ſelon ſa deſtination originelle; ſes *tems* ne ſervent plus qu'à marquer la proximité de l'antériorité, & le point-de-vûe particulier ſous lequel on enviſage l'époque de comparaiſon.

Le préſent indéfini du verbe *venir* ſert à compoſer le prétérit indéfini prochain du verbe conjugué: *je viens d'être, je viens de louer, je viens d'admirer*, &c.

Le préſent antérieur du verbe *venir* ſert à compoſer le prétérit antérieur prochain du verbe conjugué: *je venois d'être, je venois de louer, je venois d'admirer*, &c.

Le préſent poſtérieur du verbe *venir* ſert à compoſer le prétérit poſtérieur prochain du verbe conjugué: *je viendrai d'être, je viendrai de louer, je viendrai d'admirer*, &c.

Depuis quelque tems on dit en italien, *io vengo di lodare, io veniva di lodare*, &c. cette expreſſion eſt un galliciſme qui a été blâmé par M. l'abbé Fontanini; mais l'autorité de l'uſage l'a enfin conſacrée dans la langue italienne; & la voilà pourvue, comme la nôtre, des prétérits prochains.

Les futurs prochains ſont compoſés du verbe auxiliaire *aller*, ſuivi ſimplement du préſent de l'infinitif du verbe conjugué. Le verbe auxiliaire perd en-

Digitized by Google

core ici ſa ſignification originelle, pour ne plus marquer que la proximité de la futurition; & ſes divers préſens déſignent les divers points-de-vûe ſous leſquels on enviſage l'époque de comparaiſon.

Le préſent indéfini du verbe *aller* ſert à compoſer le futur indéfini prochain du verbe conjugué: *je vais être, je vais louer, je vais admirer*, &c.

Le préſent antérieur du verbe *aller* ſert à compoſer le futur antérieur prochain du verbe conjugué: *j'allois être, j'allois louer, j'allois admirer*, &c.

Quand je dis que notre langue n'a point admis de *tems* éloignés, ni de futurs poſtérieurs prochains, je ne veux pas dire qu'elle ſoit privée de tous les moyens d'exprimer ces différens points de-vûe; il ne lui faut qu'un adverbe, un tour de phraſe, pour ſubvenir à tout. Je veux dire qu'elle n'a autoriſé pour cela, dans ſes verbes, aucune forme ſimple, ni aucune forme compoſée réſultante de l'aſſociation d'un verbe auxiliaire qui ſe dépouille de ſa ſignification originelle, pour marquer uniquement l'antériorité ou la poſtériorité d'exiſtence éloignée, ou la poſtériorité d'exiſtence prochaine à l'égard d'une époque poſtérieure. Je fais cette remarque, afin d'éviter toute équivoque & d'être entendu; & je vais y en ajouter une ſeconde pour la même raiſon.

Quoique j'aye avancé que les verbes auxiliaires uſuels perdent ſous cet aſpect leur ſignification originelle; le choix de l'uſage qui les a autoriſés à faire ces fonctions, eſt pourtant fondé ſur la ſignification même de ces verbes. Le verbe *venir*, par exemple, ſuppoſe une exiſtence antérieure dans le lieu d'où l'on vient; & dans le moment qu'on en vient, il n'y a pas long-tems qu'on y étoit: voilà préciſement la raiſon du choix de ce verbe, pour ſervir à l'expreſſion des prétérits prochains. Pareillement le verbe *aller* indique la poſtériorité d'exiſtence dans le lieu où l'on va; dans le tems qu'on y va, on eſt dans l'intention d'y être bientôt: voilà encore la juſtification de la préférence donnée à ce verbe pour déſigner les futurs prochains. On juſtifieroit par des inductions à-peu-près pareilles, les uſages des verbes auxiliaires *avoir & devoir*, pour déſigner d'une maniere générale l'antériorité & la poſtériorité d'exiſtence. Mais il n'en demeure pas moins vrai que tous ces verbes, devenus auxiliaires, perdent réellement leur ſignification primitive & fondamentale, & qu'ils n'en retiennent que des idées acceſſoires & éloignées, qui en ſont plutôt l'appanage que le fonds.

§. 2. *Des tems poſitifs & comparatifs.* Pour ne rien omettre de tout ce qui peut appartenir à la langue françoiſe, il me reſte encore à examiner quelques *tems* qui y ſont quelquefois uſités quoique rarement, parce qu'ils y ſont rarement néceſſaires. C'eſt ainſi qu'en parle M. l'abbé de Dangeau, l'un de nos premiers grammairiens qui les ait obſervés & nommés. *Opuſc. ſur la langue franç. page 177. 178.* Il les appelle *tems ſurcompoſés*, & il en donne le tableau pour les verbes qu'il nomme *actifs*, *neutres-actifs* & *neutres-paſſifs. Ibid. Tables E. N. Q. page 128. 142. 148.* Tels ſont ces *tems: j'ai eu chanté, j'avois eu marché, j'aurai été arrivé.*

Je commencerai par obſerver que la dénomination de *tems ſurcompoſés* eſt trop générale, pour exciter dans l'eſprit aucune idée préciſe, & conſéquemment pour figurer dans un ſyſtême vraiment philoſophique.

J'ajouterai en ſecond lieu, que cette dénomination n'a aucune conformité avec les lois que le ſimple bon ſens preſcrit ſur la formation des noms techniques. Ces noms, autant qu'il eſt poſſible, doivent indiquer la nature de l'objet: c'eſt la regle que j'ai tâché de ſuivre à l'égard des dénominations que les beſoins de mon ſyſteme m'ont paru exiger; & c'eſt celle dont l'obſervation paroît le plus ſenſiblement dans la nomenclature des ſciences & des arts. Or il eſt évident que le nom de *ſurcompoſés* n'indique abſolument rien de la nature des *tems* auxquels on le donne, & qu'il ne tombe que ſur la forme extérieure de ces *tems*, laquelle eſt abſolument accidentelle. Il peut donc être utile, pour la génération des *tems*, de remarquer cette propriété dans ceux que l'uſage y a ſoumis; mais en faire comme le caractere diſtinctif, c'eſt une mépriſe, & peut-être une erreur de logique.

Je remarquerai en troiſieme lieu, que les relations d'exiſtence qui caractériſent les *tems* dont il s'agit ici, ſont bien différentes de celles des *tems* moins compoſés que nous avons vus juſqu'à préſent: *j'ai eu aimé, j'avois eu entendu, j'aurois eu dit*, ſont par-là très-différens des *tems* moins compoſés, *j'ai aimé, j'avois entendu, j'aurois dit.* Or nous avons des *tems* ſurcompoſés qui répondent exactement à ces derniers quant aux relations d'exiſtence; ce ſont ceux de la voix paſſive, *j'ai été aimé, j'avois été entendu, j'aurois été dit.* Ainſi la dénomination de *ſurcompoſés* comprendroit des *tems* qui exprimeroient des relations d'exiſtence tout-à-fait différentes, & deviendroit par-là très-équivoque; ce qui eſt le plus grand vice d'une nomenclature, & ſur-tout d'une nomenclature technique.

Une quatrieme remarque encore plus conſidérable, c'eſt que les tables de conjugaiſon propoſées par M. l'abbé de Dangeau, ſemblent inſinuer que les verbes qu'il nomme *pronominaux*, n'admettent point de *tems* ſurcompoſés; & il le dit nettement dans l'explication qu'il donne enſuite de ſes tables. « Les parties » ſurcompoſées des verbes ſe trouvent, dit-il, » (*Opuſc. page 210.*) dans les neutres-paſſifs, & on » dit, *quand il a été arrivé:* elles ne ſe trouvent point » dans les verbes pronominaux neutriſés; on dit » bien, *après m'être promené*, mais on ne peut pas » dire, *après que je m'ai été promené long-tems* ». Je conviens qu'avec cette ſorte de verbes on ne peut pas employer les *tems* compoſés du verbe auxiliaire *être*, ni dire, *je m'ai été ſouvenu*, comme on diroit *j'ai été arrivé:* mais de ce que l'uſage n'a point autoriſé cette formation des *tems* ſurcompoſés, il ne s'enſuit point du tout qu'il n'en ait autoriſé aucune autre.

On dit, *après que j'ai eu parlé*, verbe qui prend l'auxiliaire *avoir; après que j'ai été arrivé*, verbe qui prend l'auxiliaire *être*; l'un & l'autre ſans la répétition du pronom perſonnel: mais il eſt conſtant que d'après les mêmes points-de-vûe que l'on marque dans ces deux exemples, on peut avoir beſoin de les déſigner auſſi quand le verbe eſt pronominal ou réflechi; & il n'eſt guere moins sûr que l'analogie du langage n'aura pas privé cette ſorte de verbe d'une forme qu'elle a établie dans tous les autres. De même que l'on dit, *dès que j'ai eu chanté, je ſuis parti pour vous voir* (c'eſt un exemple du ſavant académicien); *dès que j'ai été ſorti, vous êtes arrivé:* pourquoi ne diroit-on pas dans le même ſens, & avec autant de clarté, de préciſion, & peut-être de fondement, *dès que je me ſuis eu informé, je vous ai écrit?* Au-lieu donc de dire, *après que je m'ai été promené long-tems*, expreſſion juſtement condamnée par M. de Dangeau, on dira, *après que je me ſuis eu promené long-tems*, ou *après m'être eu promené long-tems.*

Il eſt vrai que je ne garantirois pas qu'on trouvât dans nos bons écrivains des exemples de cette formation: mais je ne déſeſpererois pas non plus d'y en rencontrer quelques-uns, ſur-tout dans les comiques, dans les épiſtolaires, & dans les auteurs de romans; & je ſuis bien aſſuré que tous les jours, dans les converſations des puriſtes les plus rigoureux, on entend de pareilles expreſſions ſans en être choqué, ce qui eſt la marque la plus certaine qu'el-

les ſont dans l'analogie de notre langue. Si elles ne ſont pas encore dans le langage écrit, elles méritent du moins de n'en être pas rejettées : tout les y réclame, les intérêts de cette préciſion philoſophique, qui eſt un des caracteres de notre langue ; & ceux mêmes de la langue, qu'on ne ſauroit trop enrichir dès qu'on peut le faire ſans contredire les uſages analogiques.

Mais, me dira-t-on, l'analogie même n'eſt pas trop obſervée ici : les verbes ſimples qui ſe conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, prennent un *tems* compoſé de cet auxiliaire, pour former leurs *tems* ſurcompoſés ; *j'ai eu chanté*, *j'aurois eu chanté*, *&c.* les verbes ſimples qui ſe conjuguent avec l'auxiliaire *être*, prennent un *tems* compoſé de cet auxiliaie, pour former leurs *tems* ſurcompoſés ; *j'ai été arrivé*, *j'aurois été arrivé*, *&c.* au contraire les *tems* ſurcompoſés des verbes pronominaux prennent un *tems* ſimple du verbe *être* avec le ſupin du verbe *avoir* ; ce qui eſt ou paroît du-moins être une véritable anomalie.

Je réponds qu'il faut prendre garde de regarder comme anomalie, ce qui n'eſt en effet qu'une différence néceſſaire dans l'analogie. Le verbe *aimer* fait *j'ai aimé*, *j'ai eu aimé* : s'il devient pronominal, il fera *je me ſuis aimé* ou *aimée*, au premier de ces deux *tems* où il n'eſt plus queſtion du ſupin, mais du participe : mais quant au ſecond, il faudra donc pareillement ſubſtituer le participe au ſupin, & pour ce qui eſt de l'auxiliaire *avoir*, il doit, à cauſe du double pronom perſonnel, ſe conjuguer lui-même par le ſecours de l'auxiliaire *être* ; *je me ſuis eu*, comme *je me ſuis aimé* ; mais ce ſupin du verbe *avoir* ne change point, & demeure indéclinable, parce que ſon véritable complément eſt le participe *aimé* dont il eſt ſuivi, *voyez* PARTICIPE. Ainſi *aimer* fera très-analogiquement *je me ſuis eu aimé* ou *aimée*.

Mais quelle eſt enfin la nature de ces *tems*, que nous ne connoiſſons que ſous le nom de *prétérits ſurcompoſés* ? L'un des deux auxiliaires y caractériſe, comme dans les autres, l'antériorité ; le ſecond, ſi nos procédés ſont analogiques, doit déſigner encore un autre rapport d'antériorité, dont l'idee eſt acceſſoire à l'égard de la premiere qui eſt fondamentale. L'antériorité fondamentale eſt relative à l'époque que l'on enviſage primitivement ; & l'antériorité acceſſoire eſt relative à un autre événement mis en comparaiſon avec celui qui eſt directement exprimé par le verbe, ſous la relation commune à la même époque primitve. Quand je dis, par exemple, *dès que j'ai eu chanté*, *je ſuis parti pour vous voir* ; l'exiſtance de mon *chant* & celle de mon *départ* ſont également préſentées comme antérieures au moment où je parle ; voilà la relation commune à une même époque primitive, & c'eſt la relation de l'antériorité fondamentale : mais l'exiſtence de mon *chant* eſt encore comparée à celle de mon *départ*, & le tour particulier *j'ai eu chanté* ſert à marquer que l'exiſtence de mon *chant* eſt encore antérieure à celle de mon *départ*, & c'eſt l'antériorité acceſſoire.

C'eſt donc cette antériorité acceſſoire, qui diſtingue des prétérits ordinaires ceux dont il eſt ici queſtion ; & la dénomination qui leur convient doit indiquer, s'il eſt poſſible, ce caractere qui les différencie des autres. Mais comme l'antériorité fondamentale de l'exiſtence eſt déjà exprimée par le nom de *prétérit*, & celle de l'époque par l'épithete d'*antérieur* ; il eſt difficile de marquer une troiſieme fois la même idée, ſans courir les riſques de tomber dans une ſorte de battologie : pour l'éviter, je donnerois à ces *tems* le nom de *prétérits comparatifs*, afin d'indiquer que l'antériorité fondamentale, qui conſtitue la nature commune de tous les prétérits, eſt miſe en comparaiſon avec une autre antériorité acceſſoire ; car les choſes compoſées doivent être homogènes. Or il y a quatre prétérits comparatifs.

1. Le prétérit indéfini comparatif, comme *j'ai eu chanté*.

2. Le prétérit antérieur ſimple comparatif, comme *j'avois eu chanté*.

3. Le prétérit antérieur périodique comparatif, comme *j'eus eus chanté*.

4. Le prétérit poſtérieur comparatif, comme *j'aurai eu chanté*.

Il me ſemble que les prétérits qui ne ſont point comparatifs, ſont ſuffiſamment diſtingués de ceux qui le ſont, par la ſuppreſſion de l'épithete, même de *comparatifs* ; car c'eſt être en danger de ſe payer de paroles, que de multiplier les noms ſans néceſſité. Mais d'autre part, on court riſque de n'adopter que des idées confuſes, quand on n'en attache pas les caracteres diſtinctifs à un aſſez grand nombre de dénominations : & cette remarque me détermineroit aſſez à appeller *poſitifs* tous les prétérits qui ne ſont pas *comparatifs*, ſur-tout dans les occurrences où l'on parleroit des uns, relativement aux autres. Je vais me ſervir de cette diſtinction dans une derniere remarque ſur l'uſage des prétérits comparatifs.

Ils ne peuvent jamais entrer que dans une propoſition qui eſt membre d'une période explicite ou implicite : explicite ; *j'ai eu lu tout ce livre avant que vous en euſſiez lu la moitié* : implicite ; *j'ai eu lu tout ce livre avant vous*, c'eſt-à-dire, *avant* que *vous* l'euſſiez lu. Or c'eſt une regle indubitable qu'on ne doit ſe ſervir d'un prétérit *comparatif*, que quand le verbe de l'autre membre de la comparaiſon eſt à un prétérit *poſitif* de même nom ; parce que les termes comparés, comme je l'ai dit cent fois, doivent être homogenes. Ainſi l'on dira ; *quand j'ai eu chanté*, *je ſuis ſorti* ; *ſi j'avois eu chanté*, *je ſerois ſorti avec vous* ; *Quand nous aurons été ſortis*, *ils auront renoué la partie*, *&c.* Ce ſeroit une faute d'en uſer autrement, & de dire, par exemple, *ſi j'avois eu chanté*, *je ſortirois*, *&c.*

Art. VI. *Des* tems *conſidérés dans les modes.* Les verbes ſe diviſent en pluſieurs modes qui répondent aux différens aſpects ſous leſquels on peut enviſager la ſignification formelle des verbes, *voyez* MODE. On retrouve dans chaque mode la diſtinction des *tems*, parce qu'elle tient à la nature indeſtructible du verbe, (*voyez* VERBE.) Mais cette diſtinction reçoit d'un mode à l'autre des différences ſi marquées, que cela mérite une attention particuliere. Les obſervations que je vais faire à ce ſujet, ne tomberont que ſur nos verbes françois, afin d'éviter les embarras qui naîtroient d'une comparaiſon trop compliquée ; ceux qui m'auront entendu, & qui connoîtront d'autres langues, ſauront bien y appliquer mon ſyſtème, & reconnoître les parties qui en auront été adoptées ou rejettées par les différens uſages de ces idiomes

Nous avons ſix modes en françois : l'indicatif, l'impératif, le ſuppoſitif, le ſubjonctif, l'infinitif & le participe, (*voyez* ces *mots*) : c'eſt l'ordre que je vais ſuivre dans cet *article*.

§. 1. *Des* tems *de l'indicatif.* Il ſemble que l'indicatif ſoit le mode le plus naturel & le plus néceſſaire : lui ſeul exprime directement & purement la propoſition principale ; & c'eſt pour cela que Scaliger le qualifie *ſolus modus aptus ſcientiis*, *ſolus pater veritatis* (*de cauſ. L. L. cap. cxvj.*) Auſſi eſt-ce le ſeul mode qui admette toutes les eſpeces de *tems* autoriſées dans chaque langue. Ainſi il ne s'agit, pour faire connoître au lecteur le mode indicatif, que de mettre ſous ſes yeux le ſyſtème figuré des *tems* que je viens d'analyſer. Je mettrai en parallele trois verbes ; l'un ſimple, empruntant l'auxiliaire *avoir* ; le ſecond également ſimple, mais ſe ſervant de l'auxiliaire naturel *être* ; enfin le troiſieme prono-

Digitized by Google

minal, & pour cela même différent des deux autres dans la formation de ſes prétérits comparatifs.

Ces trois verbes ſeront *chanter*, *arriver*, *ſe révolter*.

SYSTÈME DES TEMS DE L'INDICATIF.

					I.		II.		III.	
PRÉSENS.	indéfini.				*je chante.*		*j'arrive.*		*je me révolte.*	
	définis.	antérieurs.	simple.		*je chantois.*		*j'arrivois.*		*je me révoltois.*	
			période.		*je chantai.*		*j'arrivai.*		*je me révoltai.*	
		postérieur.			*je chanterai.*		*j'arriverai.*		*je me révolterai.*	
PRÉTÉRITS. Positifs.	indéfini.				*j'ai*		*je ſuis*		*je me ſuis*	
	définis.	antérieurs.	simple.		*j'avois*		*j'étois*		*je m'étois*	
			période.		*j'eus*	*chanté.*	*je fus*	*arrivé ou vée.*	*je me fus*	*révolté ou tée.*
		postérieur.			*j'aurai*		*je ſerai*		*je me ſerai*	
Comparatifs.	indéfini.				*j'ai eu*		*j'ai été*		*je me ſuis eu*	
	définis.	antérieurs.	simple.		*j'avois eu*		*j'avois été*		*je m'étois eu*	
			période.		*j'eus eu*	*chanté.*	*j'eus été*	*arrivé ou vée.*	*je me fus eu*	*révolté ou tée.*
		postérieur.			*j'aurai eu*		*j'aurai été*		*je me ſerai eu*	
Prochains.	indéfini.				*je viens*		*je viens*		*je viens*	
	défini.	antérieur.			*je venois*	*de chanter.*	*je venois*	*d'arriver.*	*je venois*	*de me révolter.*
		postérieur.			*je viendrai*		*je viendrai*		*je viendrai*	
FUTURS. Positifs.	indéfini.				*je dois*		*je dois*		*je dois*	
	définis.	antérieur.			*je devois*	*chanter.*	*je devois*	*arriver.*	*je devois*	*me révolter.*
		postérieur.			*je devrai*		*je devrai*		*je devrai*	
Prochains.	indéfini.				*je vais*		*je vais*		*je vais*	
	défini, antérieur.				*j'allois*	*chanter.*	*j'allois*	*arriver*	*j'allois*	*me révolter.*

§. 2. *Des* tems *de l'impératif.* J'ai déja prouvé que notre impératif a deux *tems*; que le premier eſt un préſent poſtérieur, & le ſecond, un prétérit poſtérieur, (*voyez* IMPÉRATIF.) J'avoue ici, que malgré tous mes efforts contre les préjugés de la vieille routine, je n'ai pas diſſipé toute l'illuſion de la maxime d'Apollon. (*lib. I. cap. xxx.*), qu'*on ne commande pas les choſes préſentes ni les paſſées.* Je penſois que ce qui avoit trompé ce grammairien, c'eſt que le rapport de poſtériorité étoit eſſentiel au mode impératif: je ne le croi plus maintenant, & voici ce qui me fait changer d'avis. L'impératif eſt un mode qui ajoute à la ſignification principale du verbe, l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle: or cette volonté peut être un commandement abſolu, un deſir, une permiſſion, un conſeil, un ſimple acquieſcement. Si la volonté de celui qui parle eſt un commandement, un deſir, une permiſſion, un conſeil; tout cela eſt néceſſairement relatif à une époque poſtérieure, parce qu'il n'eſt poſſible de commander, de deſirer, de permettre, de conſeiller que relativement à l'avenir: mais ſi la volonté de celui qui parle eſt un ſimple acquieſcement, il peut ſe rapporter indifféremment à toutes les époques, parce qu'on peut également acquieſcer à ce qui eſt actuel, antérieur ou poſtérieur à l'égard du moment où l'on s'en explique.

Un domeſtique, par exemple, dit à ſon maître qu'*il a gardé* la maiſon, qu'*il n'eſt pas ſorti*, qu'*il ne s'eſt pas enyvré*; mais ſon maître, piqué de ce que néanmoins il n'a pas fait ce qu'il lui avoit ordonné, lui répond: *AYE GARDÉ la maiſon, ne SOIS pas SORTI, ne TE SOIS pas ENYVRÉ, que m'importe, ſi tu n'as pas fait ce que je voulois.* Il eſt évident 1°. que ces expreſſions *aye gardé*, *ne ſois pas ſorti*, *ne te ſois pas enyvré*, ſont à l'impératif, puiſqu'elles indiquent l'acquieſcement du maître aux aſſertions du domeſtique: 2°. qu'elles ſont au prétérit actuel, puiſqu'elles énoncent l'exiſtence des attributs qui y ſont énoncés, comme antérieurs au moment même où l'on parle; & le maître auroit pu dire, *TU AS GARDÉ la maiſon, TU n'ES pas SORTI, TU ne T'ES pas ENYVRÉ, que m'importe*, &c.

Le prétérit de notre impératif peut donc être rapporté à différentes époques, & par conſéquent il eſt indéfini. C'eſt d'après cette correction que je vais préſenter ici le ſyſtême des *tems* de ce mode, un peu autrement que je n'ai fait à l'article qui en traite expreſſément. Ceux qui ne ſe rétractent jamais, ne donnent pas pour cela des déciſions plus ſûres; ils ont quelquefois moins de bonne foi.

SYSTÈME DES TEMS DE L'IMPERATIF.

	I.	II.	III.
PRÉSENT poſtérieur.	*chante.*	*arrive.*	*révolte-toi.*
PRÉTÉRIT indéfini.	*aie chanté.*	*ſois arrivé* ou *vée.*	*

Les verbes pronominaux n'ont pas le prétérit indéfini à l'impératif, ſi ce n'eſt avec *ne pas*, comme dans l'exemple ci-deſſus, *ne te ſois pas enyvré*; mais on ne diroit pas ſans négation, *te ſois enyvré*; il faudroit prendre un autre tour. On pourroit peut-être croire que ce ſeroit un impératif, ſi on diſoit, *te ſois-tu enyvré pour la derniere fois!* Mais l'inverſion du pronom ſubjectif *tu* nous avertit ici d'une ellipſe, & c'eſt celle de la conjonction *que* & du verbe optatif *je deſire*, *je deſire que tu te ſois enyvré*, ce qui marque le ſubjonctif: (*voyez* SUBJONCTIF.) d'ailleurs le pronom ſubjectif n'eſt jamais exprimé avec nos impératifs, & c'eſt même ce qui en conſtitue principalement la forme diſtinctive. (*Voyez* IMPÉRATIF.)

§. 3. *DES TEMS du ſuppoſitif.* Nous avons dans ce mode un *tems* ſimple, comme les préſens de l'in-

Digitized by Google

dicatif; *je chanterois*, *j'arriverois*, *je me révolterois*: nous en avons un qui eſt compoſé d'un *tems* ſimple de l'auxiliaire *avoir*, ou de l'auxiliaire *être*, comme les prétérits poſitifs de l'indicatif; *j'aurois chanté*, *je ſerois arrivé en vie*, *je me ſerois révolté* ou *été*: un autre *tems* eſt ſurcompoſé, comme les prétérits comparatifs de l'indicatif, *j'aurois eu chanté*, *j'aurois été arrivé* ou *vée*, *je me ſerois eu révolté* ou *été*: un autre emprunte l'auxiliaire *venir*, comme les prétérits prochains de l'indicatif; *je viendrois de chanter*, *d'arriver*, *de me dérober*: enfin, il en eſt un qui ſe ſert de l'auxiliaire *devoir*, comme les futurs poſitifs de l'indicatif; *je devrois chanter*, *arriver*, *me révolter*. L'analogie, qui dans les cas réellement ſemblables, établit toujours les uſages des langues ſur les mêmes principes, nous porte à ranger ces *tems* du ſuppoſitif dans les mêmes claſſes que ceux de l'indicatif auxquels ils ſont analogues dans leur formation. Voilà ſur quoi eſt formé le

SYSTÈME DES TEMS DU SUPPOSITIF.

		I.	II.	III.
PRÉSENT.		*je chanterois.*	*j'arriverois.*	*je me révolterois.*
PRÉTÉRITS	poſitif.	*j'aurois chanté.*	*je ſerois arrivé* ou *vée.*	*je me ſerois révolté* ou *été.*
	comparatif.	*j'aurois eu chanté.*	*j'aurois été arrivé* ou *vée.*	*je me ſerois eu révolté* ou *été.*
	prochain.	*je viendrois de chanter.*	*je viendrois d'arriver.*	*je viendrois de me révolter.*
FUTUR.		*je devrois chanter.*	*je devrois arriver.*	*je devrois me révolter.*

Achevons d'établir par des exemples détaillés, ce qui n'eſt encore qu'une concluſion générale de l'analogie; & reconnoiſſons, par l'analyſe de l'uſage, la vraie nature de chacun de ces *tems*.

1°. Le préſent du ſuppoſitif eſt indéfini; il en a les caracteres, puiſqu'étant rapporté tantôt à une époque, & tantôt à une autre, il ne tient effectivement à aucune époque préciſe & déterminée.

Si Clément VII. *eût traité Henri* VIII. *avec plus de modération, la religion catholique* SEROIT *encore aujourd'hui dominante en Angleterre.* Il eſt évident par l'adverbe *aujourd'hui*, que *ſeroit* eſt employé dans cette phraſe comme préſent actuel.

En peignant dans un récit le deſeſpoir d'un homme lâche, on peut dire: *Il s'arrache les cheveux*, *il ſe jette à terre*, *il ſe releve*, *il blaſphème contre le ciel*, *il déteſte la vie qu'il en a reçue*, *il* MOURROIT *s'il avoit le courage de ſe donner la mort.* Il eſt certain que tout ce que l'on peint ici eſt antérieur au moment où l'on parle; *il s'arrache*, *il ſe jette*, *il ſe releve*, *il blaſphème*, *il déteſte*, ſont dits pour *il s'arrachoit*, *il ſe jettoit*, *il ſe relevoit*, *il blaſphémoit*, *il déteſtoit*, qui ſont des préſents antérieurs, & qui dans l'inſtant dont on rappelle le ſouvenir, pouvoient être employés comme des préſents actuels: mais il en eſt de même du verbe *il mourroit*; on pouvoit l'employer alors dans le ſens actuel, & on l'emploie ici dans le ſens antérieur comme les verbes précédens, dont il ne differe que par l'idée acceſſoire d'hypothèſe qui caractériſe le mode ſuppoſitif.

Si ma voiture étoit prête, JE PARTIROIS *demain*: l'adverbe *demain* exprime ſi nettement une époque poſtérieure, qu'on ne peut pas douter que le verbe *je partirois* ne ſoit employé ici comme préſent poſtérieur.

2°. Le prétérit poſitif eſt pareillement indéfini, puiſqu'on peut pareillement le rapporter à diverſes époques, ſelon la diverſité des occurrences.

Les Romains AUROIENT CONSERVÉ *l'empire de la terre*, *s'ils avoient conſervé leurs anciennes vertus*; c'eſt-à-dire, que nous pourrions dire aujourd'hui, *les Romains* ONT CONSERVÉ, *&c.* Or, le verbe *ont conſervé* étant rapporté à *aujourd'hui*, qui exprime une époque actuelle, eſt employé comme prétérit actuel: par conſéquent il faut dire la même choſe du verbe *auroient conſervé*, qui a ici le même ſens, ſi ce n'eſt qu'il ne l'énonce qu'avec l'idée acceſſoire d'hypothèſe, au lieu que l'on dit *ont conſervé* d'une maniere abſolue & indépendante de toute ſuppoſition.

J'AUROIS FINI *cet ouvrage à la fin du mois prochain*, *ſi des affaires urgentes ne m'avoient détourné*: le prétérit poſitif *j'aurois fini* eſt relatif ici à l'époque déſignée par ces mots, *la fin du mois prochain*, qui eſt certainement une époque poſtérieure; & c'eſt comme ſi l'on diſoit, *je pourrois dire à la fin du mois prochain*, J'AI FINI, &c. *j'aurois fini* eſt donc employé dans cette phraſe comme prétérit poſtérieur.

3°. Ce qui eſt prouvé du prétérit poſitif, eſt également vrai du prétérit comparatif; il peut dans différentes phraſes ſe rapporter à différentes époques; il eſt indéfini.

Quand J'AUROIS EU PRIS *toutes mes meſures avant l'arrivée du miniſtre*, *je ne pouvois réuſſir ſans votre crédit.* Il y a ici deux événemens préſentés comme antérieurs au moment de la parole, la précaution d'avoir pris toutes les meſures, & l'arrivée du miniſtre; c'eſt pourquoi *j'aurois eu pris* eſt employé ici comme prétérit actuel, parce qu'il énonce la choſe comme antérieure au moment de la parole: il eſt comparatif, afin d'indiquer encore l'antériorité des meſures priſes à l'égard de l'arrivée du miniſtre, laquelle eſt également antérieure à l'époque actuelle. C'eſt comme ſi l'on diſoit, *quand à l'arrivée du miniſtre*, (qui eſt au prétérit actuel, puiſqu'elle eſt actuellement paſſée), *j'aurois pu dire*, (autre prétérit également actuel), J'AI PRIS *toutes mes meſures*, (prétérit rapporté immédiatement à l'époque de l'arrivée du miniſtre, & par comparaiſon à l'époque actuelle).

Si on lui avoit donné le commandement, *j'étois ſûr qu'il* AUROIT EU REPRIS *toutes nos villes avant que les ennemis puſſent ſe montrer*; c'eſt-à-dire, *je pouvois dire avec certitude*, *il* AURA REPRIS *toutes nos villes*, &c. Or *il aura repris* eſt vraiment le prétérit poſtérieur de l'indicatif; *il auroit eu repris* eſt donc employé comme prétérit poſtérieur, puiſqu'il renferme le même ſens.

4°. Pour ce qui concerne le prétérit prochain, il eſt encore indéfini, & on peut l'employer avec rélation à différentes époques.

Quelqu'un veut tirer de ce que je viens de rentrer, une conſéquence que je déſavoue, & je lui dis: *quand* JE VIENDROIS DE RENTRER, *cela ne prouve rien.* Il eſt évident que ces mots *je viendrois de rentrer*, ſont immédiatement rélatifs au moment où je parle, & que par conſéquent c'eſt un prétérit prochain actuel; c'eſt comme ſi je diſois, *j'avoue que* JE VIENS DE RENTRER actuellement, mais *cela ne prouve rien.*

Voici le même *tems* rapporté à une autre époque, quand je dis: *allez chez mon frere*, *& quand il* VIENDROIT DE RENTRER, *amenez-le ici.* Le verbe *amenez* eſt certainement ici au préſent poſtérieur, & il eſt clair que ces mots, *il viendroit de rentrer*, expriment un événement antérieur à l'époque énoncée par *amenez*, qui eſt poſtérieure; par conſéquent *il viendroit de rentrer* eſt ici un prétérit poſtérieur.

5°. Enfin, le futur poſitif eſt également indéfini, puiſqu'il ſert auſſi avec relation à diverſes époques,

Digitized by Google

comme on va le voir dans ces exemples.

Quand je ne DEVROIS *pas* VIVRE *long-tems, je veux cependant améliorer cette terre*; c'eſt-à-dire, *quand je ſerois sûr que je ne* DOIS *pas* VIVRE : or *je dois vivre* eſt évidemment le futur poſitif indéfini de l'indicatif, employé ici avec relation à une époque actuelle; & il ne prend la place de *je devrois vivre*, qu'autant que *je devrois vivre*, eſt également rapporté à une époque actuelle; c'eſt donc ici un futur actuel.

Nous lui avons ſouvent entendu dire qu'il vouloit aller à ce ſiége, quand même il y DEVROIT PÉRIR; c'eſt-à-dire, *quand même il ſeroit sûr qu'il y* DEVOIT PÉRIR : or *il devoit périr* eſt le futur poſitif antérieur de l'indicatif, & puiſqu'il tient ici la place de *il devroit périr*, c'eſt que *il devroit périr*, eſt employé dans le même ſens, & que c'eſt ici un futur antérieur.

Tous les *tems* du ſuppoſitif ſont donc indéfinis; on vient de le prouver en détail de chacun en particulier : en voici une preuve générale. Les *tems* en eux-mêmes ſont ſuſceptibles partout des mêmes diviſions que nous avons vues à l'indicatif, à-moins que l'idée acceſſoire qui conſtitue la nature d'un mode, ne ſoit oppoſée à quelques-uns des points de vue de ces diviſions, comme on l'a vu pour les *tems* de l'impératif. Mais l'idée d'hypothèſe & de ſuppoſition, qui diſtingue de tous les autres le mode ſuppoſitif, s'accorde très-bien avec toutes les manieres d'enviſager les *tems*; rien n'y répugne. Cependant l'uſage de notre langue n'a admis qu'une ſeule forme pour chacune des eſpeces qui ſont ſoudiviſées dans l'indicatif par les diverſes manieres d'enviſager l'époque : il eſt donc néceſſaire que cette forme unique, dans chaque eſpece de ſuppoſitif, ne tienne à aucune époque déterminée, afin que dans l'occurrence elle puiſſe être rapportée à l'une ou à l'autre ſelon les beſoins de l'élocution; c'eſt-à-dire, que chacun des *tems* du ſuppoſitif doit être indéfini.

Cette propriété, dont j'ai cru indiſpenſable d'établir la théorie, je n'ai pas cru devoir l'indiquer dans la nomenclature des *tems* du ſuppoſitif; parce qu'elle eſt commune à tous les *tems*, & que les dénominations techniques ne doivent ſe charger que des épithetes néceſſaires à la diſtinction des eſpeces compriſes ſous un même genre.

§. IV. *Des tems du ſubjonctif.* Nous avons au ſubjonctif les mêmes claſſes générales de *tems* qu'à l'indicatif; des préſens, des prétérits & des futurs. Les prétérits y ſont pareillement ſoudiviſés en poſitifs, comparatifs & prochains; & les futurs, en poſitifs & prochains. Toutes ces eſpeces ſont analogues, dans leur formation, aux eſpeces correſpondantes de l'indicatif & des autres modes : les préſens y ſont ſimples; les prétérits poſitifs ſont compoſés d'un *tems* ſimple de l'un des deux auxiliaires *avoir* ou *être*; les comparatifs ſont ſurcompoſés des mêmes auxiliaires, & les prochains empruntent le verbe *venir* : les futurs poſitifs prennent l'auxiliaire *devoir*; & les prochains, l'auxiliaire *aller*.

SYSTÈME DES TEMS DU SUBJONCTIF.

			I.		II.		III.	
PRÉSENS,		indéfini.	*que je chante.*		*j'arrive.*		*je me révolte.*	
		défini antérieur.	*je chantâſſe.*		*j'arrivâſſe.*		*je me révoltâſſe.*	
PRÉTÉRITS,	POSITIFS,	indéfini.	*j'aye*	*chanté.*	*je ſois*	*arrivé ou né.*	*je me ſois*	*révolté ou été.*
		défini antérieur.	*j'eûſſe*	*chanté.*	*je ſuſſe*	*arrivé ou né.*	*je me fûſſe*	*révolté ou été.*
	COMPARATIFS,	indéfini.	*j'aye eu*	*chanté.*	*j'aye été*	*arrivé ou né.*	*je me ſois eu*	*révolté ou été.*
		défini antérieur.	*j'eûſſe eu*	*chanté.*	*j'eûſſe été*	*arrivé ou né.*	*je me fûſſe eu*	*révolté ou été.*
	PROCHAINS,	indéfini.	*je vienne de*	*chanter.*	*je vienne*	*d'arriver.*	*je vienne de me*	*révolter.*
		défini antérieur.	*je vinſſe de*	*chanter.*	*je vinſſe*	*d'arriver.*	*je vinſſe de me*	*révolter.*
FUTURS,	POSITIFS,	indéfini.	*je doive*	*chanter.*	*je doive*	*arriver.*	*je doive me*	*révolter.*
		défini antérieur.	*je dûſſe*	*chanter.*	*je dûſſe*	*arriver.*	*je dûſſe me*	*révolter.*
	PROCHAINS,	indéfini.	*j'aille*	*chanter.*	*j'aille*	*arriver.*	*j'aille me*	*révolter.*
		défini antérieur.	*j'allâſſe*	*chanter.*	*j'allâſſe.*	*arriver.*	*j'allâſſe me*	*révolter.*

Il n'y a que deux *tems* dans chaque claſſe; & je nomme le premier *indéfini*, & le ſecond *défini antérieur* : c'eſt que le premier eſt deſtiné par l'uſage à exprimer le rapport d'exiſtence, qui lui convient, à l'égard d'une époque enviſagée comme actuelle par comparaiſon, ou avec un préſent actuel, ou avec un préſent poſtérieur; au lieu que le ſecond n'exprime le rapport qui lui convient, qu'à l'égard d'une époque enviſagée comme actuelle, par comparaiſon avec un préſent antérieur. En voici la preuve dans une ſuite ſyſtématique d'exemples comparés, dont le ſecond, énoncé par le mode & dans le ſens indicatif, ſert perpétuellement de réponſe au premier, qui eſt énoncé dans le ſens ſubjonctif.

					Sens subjonctif.	Sens indicatif.
PRÉSENS.		indéfini,	*actuel.*	je ne crois pas	*que vous entendiez.*	*j'entends.*
			postérieur.	je ne croirai pas	*que vous entendiez.*	*j'entendrai.*
		défini,	*antérieur.*	je ne croyois pas	*que vous entendiſſiez.*	*j'entendois.*
PRÉTÉRITS.	positifs.	indéfini,	*actuel.*	je ne crois pas	*que vous ayez entendu.*	*j'ai entendu.*
			postérieur.	je ne croirai pas	*que vous ayez entendu.*	*j'aurai entendu.*
		défini,	*antérieur.*	je ne croyois pas	*que vous euſſiez entendu.*	*j'avois entendu.*
	comparatifs.	indéfini,	*actuel.*	je ne crois pas	*que vous ayez eu fini* longtems avant moi.	*j'ai eu fini* longtems avant vous.
			postérieur.	je ne croirai pas	*que vous ayez eu fini* longtems avant moi.	*j'aurai eu fini* longtems avant vous.
		défini,	*antérieur.*	je ne croyois pas	*que vous euſſiez eu fini* longtems avant moi.	*j'avois eu fini* longtems avant vous.
	prochains.	indéfini,	*actuel.*	je ne crois pas	*que vous veniez d'arriver.*	*je viens d'arriver.*
			postérieur.	je ne croirai pas	*que vous veniez d'arriver.*	*je viendrai d'arriver.*
		défini,	*antérieur.*	je ne croyois pas	*que vous vinſſiez d'arriver.*	*je venois d'arriver.*
FUTURS.	positifs.	indéfini,	*actuel.*	je ne crois pas	*que vous deviez ſortir* la ſemaine prochaine.	*je dois ſortir* la ſemaine prochaine.
			postérieur.	je ne croirai pas	*que vous deviez ſortir* la ſemaine prochaine.	*je devrai ſortir* la ſemaine prochaine.
		défini,	*antérieur.*	je ne croyois pas	*que vous duſſiez ſortir* le lendemain.	*je devois ſortir* le lendemain.
	prochains.	indéfini,	*actuel.*	je ne crois pas	*que vous alliez ſortir.*	*je vais ſortir.*
			postérieur.	je ne croirai pas	*que vous alliez ſortir.*	*je ſerai ſur le point de ſortir.*
		défini,	*antérieur.*	je ne croyois pas	*que vous allaſſiez ſortir.*	*j'allois ſortir.*

Les préſens du ſubjonctif, *que vous entendiez ; que vous entendiſſiez*, dans les exemples précédens, expriment la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque qui eſt actuelle, relativement au moment marqué par l'un des préſens du verbe principal, *je ne crois pas, je ne croirai pas, je ne croyois pas:* & c'eſt à l'égard d'une époque ſemblablement déterminée à l'actualité, que les prétérits du ſubjonctif, dans chacune des trois claſſes, expriment l'antériorié d'exiſtence, & que les futurs des deux claſſes expriment la poſtériorité d'exiſtence. Je vais rendre ſenſible cette remarque qui eſt importante, en l'appliquant aux trois exemples des prétérits poſitifs.

1°. *Je ne crois pas que vous ayez entendu*, c'eſt-à-dire, *je crois* que *vous n'avez pas entendu :* or *vous avez entendu* exprime l'antériorité d'exiſtence, à l'égard d'une époque qui eſt actuelle, relativement au moment déterminé par le préſent actuel du verbe principal *je crois*, qui eſt le moment même de la parole.

2°. *Je ne croirai pas* que *vous ayez entendu*, c'eſt-à-dire, *je pourrai dire, je crois* que *vous n'avez pas entendu*: or *vous avez entendu* exprime ici l'antériorité d'exiſtence, à l'égard d'une époque qui eſt actuelle, relativement au moment déterminé par *je crois*, qui, dans l'exemple, eſt enviſagé comme poſtérieur; *je croirai*, ou *je pourrai dire, je crois.*

3°. *Je ne croyois pas* que *vous euſſiez entendu*, c'eſt-à-dire, *je pouvois dire, je crois* que *vous n'avez pas entendu:* or *vous avez entendu* exprime encore l'antériorité d'exiſtence, à l'égard d'une époque qui eſt actuelle, relativement au moment déterminé par *je crois*, qui dans cet exemple, eſt enviſagé comme antérieur; *je croyois*, ou *je pourrai dire, je crois.*

Les développemens que je viens de donner ſur ces trois exemples, ſuffiront à tout homme intelligent, pour lui faire appercevoir comment on pourroit expliquer chacun des autres, & démontrer que chacun des *tems* du ſubjonctif y eſt rapporté à une époque actuelle, relativement au moment déterminé par le préſent du verbe principal. Mais à l'égard du premier *tems* de chaque claſſe, l'actualité de l'époque de comparaiſon peut être également relative, ou à un préſent actuel, ou à un préſent poſtérieur, comme on le voit dans ces mêmes exemples; & c'eſt par cette conſidération ſeulement que je regarde ces *tems* comme indéfinis : je regarde au contraire les autres comme définis, parce que l'actualité de l'époque de comparaiſon y eſt néceſſairement & excluſivement relative à un préſent antérieur ; & c'eſt auſſi pour cela que je les qualifie tous d'antérieurs.

Ainſi le moment déterminé par l'un des préſens du verbe principal, eſt pour les *tems* du ſubjonctif, ce que le ſeul moment de la parole eſt pour les *tems* de l'indicatif ; c'eſt le terme immédiat des relations qui fixent l'époque de comparaiſon. A l'indicatif, les *tems* expriment des rapports d'exiſtence à une époque dont la poſition eſt fixée relativement au moment de la parole : au ſubjonctif ils expriment des rapports d'exiſtence à une époque dont la poſition eſt fixée relativement au moment déterminé par l'un des préſens du verbe principal.

Or ce moment déterminé par l'un des préſens du verbe principal, peut avoir lui-même diverſes relations au moment de la parole, puiſqu'il peut être, ou actuel, ou antérieur, ou poſtérieur. Le rapport d'exiſtence au moment de la parole, qui eſt exprimé par un *tems* du ſubjonctif, eſt donc bien plus compoſé que celui qui eſt exprimé par un *tems* de l'indicatif : celui de l'indicatif eſt compoſé de deux rapports, rapport d'exiſtence à l'époque, & rapport de l'époque au moment de la parole : celui du ſubjonctif eſt compoſé de trois ; rapport d'exiſtence à une époque, rapport de cette époque au moment déterminé par l'un des préſens du verbe principal, & rapport de ce moment principal à celui de la parole.

Quand j'ai déclaré & nommé indéfini le premier de chacune des ſix claſſes de *tems* qui conſtituent le ſubjonctif, & que j'ai donné au ſecond la qualification & le nom de défini antérieur ; je ne conſidérois dans ces *tems* que les deux premiers rapports élémentaires, celui de l'exiſtence à l'époque, & celui de l'époque au moment principal. J'ai dû en agir ainſi, pour parvenir à fixer les caracteres différentiels, & les dénominations diſtinctives des deux *tems* de chaque claſſe : car ſi l'on conſidere tout à la fois les trois rapports élémentaires, l'indétermination devient générale, & tous les *tems* ſont indéfinis.

Par exemple, celui que j'appelle préſent défini antérieur peut, au fonds, exprimer la ſimultanéité d'exiſtence,

xiſtence, à l'égard d'une époque, ou actuelle, ou antérieure, ou poſtérieure. Je vais le montrer dans trois exemples, où le même mot françois ſera traduit exactement en latin par trois *tems* differens qui indiqueront ſans équivoque l'actualité, l'antériorité, & la poſtériorité de l'époque enviſagée dans le même *tems* françois.

1°. *Quand je parlai hier au chevaliſte, je ne croyois pas que vous entendiſſiez ;* (audire te non exiſtimabam.)

2°. *Je ne crois pas que vous entendiſſiez hier ce que je vous dis, puiſque vous n'avez pas ſuivi mon conſeil ;* (audiviſſe te non exiſtimo.)

3°. *Votre ſurdité étoit ſi grande, que je ne croyois pas que vous entendiſſiez jamais ;* (ut te unquam auditurum eſſe non exiſtimarem.)

Dans le premier cas, *vous entendiſſiez* eſt relatif à une époque actuelle, & il eſt rendu par le préſent *audire ;* dans le ſecond cas, l'époque eſt antérieure, & *vous entendiſſiez* eſt traduit par le prétérit *audiviſſe ;* dans le troiſieme enfin, il eſt rendu par le futur *auditurum eſſe*, parce que l'époque eſt poſtérieure : ce qui n'empêche pas que dans chacun des trois cas, *vous entendiſſiez* n'exprime réellement la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard de l'époque, & ne ſoit par conſéquent un vrai préſent.

Ce que je viens d'obſerver ſur le préſent antérieur, ſe vérifieroit de même ſur les trois prétérits & les deux futurs antérieurs ; mais il eſt inutile d'établir par trop d'exemples, ce qui d'ailleurs eſt connu & avoué de tous les Grammairiens, quoiqu'en d'autres termes. « Le ſubjonctif, dit l'auteur de la *Méthode latine* de P. R. (*Rem. ſur les verbes, ch. II. §. iij.*) » marque toujours une ſignification indépendante & » comme ſuivante de quelque choſe : c'eſt pourquoi » dans tous ſes *tems*, il participe ſouvent de l'avenir ». Je ne ſais pas ſi cet auteur voyoit en effet, dans la dépendance de la ſignification du ſubjonctif, l'indétermination des *tems* de ce mode ; mais il la voyoit du moins comme un fait, puiſqu'il en recherche ici la cauſe : & cela ſuffit aux vûes que j'ai en le citant. Voſſius, (*Anal. III. xv.*) eſt de même avis ſur les *tems* du ſubjonctif latin ; ainſi que l'abbé Régnier, (*Gramm. fr. in-12. pag. 344. in-4. pag. 361.*) ſur les *tems* du ſubjonctif françois.

Mais indépendamment de toutes les autorités, chacun peut aiſément vérifier qu'il n'y a pas un ſeul *tems* à notre ſubjonctif, qui ne ſoit réellement indéfini, quand on les rapporte ſur-tout au moment de la parole : & c'eſt un principe qu'il faut ſaiſir dans toute ſon étendue, ſi l'on veut être en état de traduire bien exactement d'une langue dans une autre, & de rendre ſelon les uſages de l'une ce qui eſt exprimé dans l'autre, ſous une forme quelquefois bien différente.

§. V. *Des tems de l'infinitif.* J'ai déja ſuffiſamment établi ailleurs contre l'opinion de Sanctius & de ſes partiſans, que la diſtinction des *tems* n'eſt pas moins réelle à l'infinitif qu'aux autres modes. (*Voyez* INFINITIF.) On va voir ici que l'erreur de ces Grammairiens n'eſt venue que de l'indétermination de l'époque de comparaiſon, dans chacun de ces *tems*, qui tous ſont eſſentiellement indéfinis. Il y en a cinq dans l'infinitif de nos verbes françois, dont voici l'expoſition ſyſtématique.

SYSTÈME DES TEMS DE L'INFINITIF.

		I.	II.	III.
PRÉSENT,		*chanter.*	*arriver.*	*ſe révolter.*
PRÉTÉRITS,	poſitif.	*avoir chanté.*	*être arrivé* ou *vée.*	*s'être révolté* ou *tée.*
	comparatif.	*avoir eu chanté.*	*avoir été arrivé* ou *vée.*	*s'être eu révolté* ou *tée.*
	prochain.	*venir de chanter.*	*venir d'arriver.*	*venir de ſe révolter.*
FUTUR,		*devoir chanter.*	*devoir arriver.*	*devoir ſe révolter.*

Je ne donne à aucun de ces *tems* le nom d'indéfini, parce que cette dénomination convenant à tous, ne ſauroit être diſtinctive pour aucun dans le mode infinitif.

Le préſent eſt indéfini, parce qu'il exprime la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque quelconque. *L'homme veut être heureux ;* cette maxime d'éternelle vérité, puiſqu'elle tient à l'eſſence de l'homme qui eſt immuable comme tous les autres, eſt vraie pour tous les *tems ;* & l'infinitif *être* ſe rapporte ici à toutes les époques. *Enfin je puis vous embraſſer ;* le préſent *embraſſer* exprime ici la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque actuelle, comme ſi l'on diſoit, *je puis vous embraſſer actuellement. Quand je voulus parler ;* le préſent *parler* eſt relatif ici à une époque antérieure au moment de la parole, c'eſt un préſent antérieur. *Quand je pourrai ſortir ;* le préſent *ſortir* eſt ici poſtérieur, parce qu'il eſt relatif à une époque poſtérieure, au moment de la parole.

Après les détails que j'ai donnés ſur la diſtinction des différentes eſpeces de *tems* en général, je crois pouvoir me diſpenſer ici de prouver de chacun des *tems* de l'infinitif, ce que je viens de prouver du préſent : tout le monde en fera aiſément l'application. Mais je dois faire obſerver que c'eſt en effet l'indétermination de l'époque qui a fait penſer à Sanctius, que le préſent de l'infinitif n'étoit pas un vrai préſent, ni le prétérit un vrai prétérit, que l'un & l'autre étoit de tous les *tems*. *In reliquum*, dit-il, (*Min. I. xiv.*) *infiniti verbi tempora confuſa ſunt, & à verbo perſonali temporis ſignificationem mutuantur :* ut cupio legere *ſeu* legiſſe, *præſentis eſt ;* cupivi legere *ſeu* legiſſe, *præteriti ;* cupiam legere *ſeu* legiſſe, *futuri. In paſſivâ verò*, amari, legi, audiri, *ſine diſcrimine omnibus deſerviunt ; ut* voluit diligi ; vult diligi ; cupiet diligi. Ce grammairien confond évidemment la poſition de l'époque & la relation d'exiſtence : dans chacun des *tems* de l'infinitif, l'époque eſt indéfinie, & en conſéquence elle y eſt enviſagée, ou d'une maniere générale, ou d'une maniere particuliere, quelquefois comme actuelle, d'autres fois comme antérieure, & ſouvent comme poſtérieure ; c'eſt ce qu'a vu Sanctius : mais la relation de l'exiſtence à l'époque, qui conſtitue l'eſſence des *tems*, eſt invariable dans chacun ; c'eſt toujours la ſimultanéité pour le préſent, l'antériorité pour les prétérits, & la poſtériorité pour les futurs ; c'eſt ce que n'a pas diſtingué le grammairien eſpagnol.

§. VI. *Des tems du participe.* Il faut dire la même choſe des *tems* du participe, dont j'ai établi ailleurs la diſtinction, contre l'opinion du même grammairien & de ſes ſectateurs. Ainſi je me contenterai de préſenter ici le ſyſtême entier des *tems* du participe, par rapport à notre langue.

SYSTEME DES TEMS DU PARTICIPE.

		I.	II.	III.
PRÉSENT,		*chantant.*	*arrivant.*	*me revoltant.*
PRÉTÉRITS,	positif.	*ayant chanté.*	*étant arrivé* ou *vée.*	*m'étant révolté* ou *tée.*
	comparatif.	*ayant eu chanté.*	*ayant été arrivé* ou *vée.*	*m'étant eu révoltée* ou *tée.*
	prochain.	*venant de chanter.*	*venant d'arriver.*	*venant de me révolter.*
FUTURS,		*devant chanter.*	*devant arriver.*	*devant me révolter.*

ART. VII. *Observations générales.* Après une expoſition ſi détaillée & des diſcuſſions ſi longues ſur la nature des *tems*, ſur les différentes eſpeces qui en conſtituent le ſyſtême, & ſur les caracteres qui les différencient, bien des gens pourront croire que j'ai trop inſiſté ſur un objet qui peut leur paroître minutieux, & que le fruit qu'on en peut tirer n'eſt pas proportionné à la peine qu'il faut prendre pour démêler nettement toutes les diſtinctions delicates que j'ai aſſignées. Le ſavant Voſſius, qui n'a guere écrit ſur les *tems* que ce qui avoit été dit cent fois avant lui, & que tout le monde avouoit, a craint lui-même qu'on ne lui fît cette objection, & il y a répondu en ſe couvrant du voile de l'autorité des anciens (*Anal. III. xiij.*) Si ce grammairien à cru courir en effet quelque riſque, en expoſant ſimplement ce qui étoit reçu, & qui faiſoit d'ailleurs une partie eſſentielle de ſon ſyſteme de Grammaire; que n'aura-t-on pas à dire contre un ſyſtême qui renverſe en effet la plûpart des idées les plus communes & les plus accréditées, qui exige abſolument une nomenclature toute neuve, & qui au premier aſpect reſſemble plus aux entrepriſes ſéditieuſes d'un hardi novateur, qu'aux méditations paiſibles d'un philoſophe modeſte?

Mais j'obſerverai, 1°. que la nouveauté d'un ſyſtême ne ſauroit être une raiſon ſuffiſante pour la rejetter, parce qu'autrement les hommes une fois engagés dans l'erreur ne pourroient plus en ſortir, & que la ſphere de leurs lumieres n'auroit jamais pu s'étendre au point où nous la voyons aujourd'hui, s'ils avoient toujours regardé la nouveauté comme un ſigne de faux. Que l'on ſoit en garde contre les opinions nouvelles, & que l'on n'y acquieſce qu'en vertu des preuves qui les étayent; à la bonne heure, c'eſt un conſeil que ſuggere la plus ſaine logique: mais par une conſéquence néceſſaire, elle autoriſe en même tems ceux qui propoſent ces nouvelles opinions, à prévenir & à détruire toutes les impreſſions des anciens préjugés par les détails les plus propres à juſtifier ce qu'ils mettent en-avant.

2°. Si l'on prend garde à la maniere dont j'ai procédé dans mes recherches ſur la nature des *tems*, un lecteur équitable s'appercevra aiſément que je n'ai ſongé qu'à trouver la vérité ſur une matiere qui ne me ſemble pas encore avoir ſubi l'examen de la philoſophie. Si ce qui avoit été répété juſqu'ici par tous les Grammairiens s'étoit trouvé au réſultat de l'analyſe qui m'a ſervi de guide, je l'aurois expoſé ſans détour, & démontré ſans apprêt. Mais cette analyſe, ſuivie avec le plus grand ſcrupule, m'a montré, dans la décompoſition des *tems* uſités chez les différens peuples de la terre, des idées élémentaires qu'on n'avoit pas aſſez démêlées juſqu'à préſent; dans la nomenclature ancienne, des imperfections d'autant plus grandes qu'elles étoient tout-à-fait contraires à la vérité; dans tout le ſyſtême enfin, un deſordre, une confuſion, des incertitudes qui m'ont paru m'autoriſer ſuffiſamment à expoſer ſans ménagement ce qui m'a ſemblé être plus conforme à la vérité, plus ſatisfaiſant pour l'eſprit, plus marqué au coin de la bonne analogie. *Amicus Ariſtoteles, amicus Plato; magis amica veritas.*

3°. Ce n'eſt pas juger des choſes avec équité, que de regarder comme minutieuſe la doctrine des *tems*: il ne peut y avoir rien que d'important dans tout ce qui appartient à l'art de la parole, qui differe ſi peu de l'art de penſer, de l'art d'être homme.

« Quoique les queſtions de Grammaire paroiſſent » peu de choſe à la plûpart des hommes, & qu'ils » les regardent avec dédain, comme des objets de » l'enfance, de l'oiſiveté, ou du pédantiſme; il eſt » certain cependant qu'elles ſont très-importantes à » certains égards, & très-dignes de l'attention des » eſprits les plus délicats & les plus ſolides. La Gram» maire a une liaiſon immédiate avec la conſtruction » des idées; enſorte que pluſieurs queſtions de Gram» maire ſont de vraies queſtions de logique, même » de métaphyſique ». Ainſi s'exprime l'abbé des Fontaines, au commencement de la préface de ſon *Racine vengé*: & cet avis, dont la vérité eſt ſenſible pour tous ceux qui ont un peu approfondi la Grammaire, étoit, comme on va le voir, celui de Voſſius, & celui des plus grands hommes de l'antiquité.

Majoris nunc apud me ſunt judicia auguſtæ antiquitatis; quæ exiſtimabat, ab horum notitiâ non multa modò Poetarum aut Hiſtoricorum loca lucem fœnerare, ſed & graviſſimas juris controverſias. Hæc propter nec Q. Scævolæ pater, nec Brutus Maniliuſque, nec Nigidius figulus, Romanorum poſt Varonem doctiſſimus, diſquirere gravabantur utrùm vox ſurreptum erit *an poſt facta an ànte facta valeat, hoc eſt, futurine an præteriti ſit* temporis, *quando in veteri lege Atinià legitur;* quod ſurreptum erit, ejus rei æterna autoritas eſto, *nec puduit Agellium hâc de re caput integrum contexere* xvij. *atticarum noctium libro. Apud eumdem*, cap. ij. libri XVIII. *legimus, inter ſaturnalitias quæſtiones eam fuiſſe poſtremam;* ſcripſerim, venerim, legerim, cujus *temporis* verba ſint, præteriti, an futuri, an utriuſque. *Quamobrem eos mirari ſatis non poſſum, qui hujuſmodi ſibi à pueris cogniti ſſima fuiſſe parùm prudenter aut pudenter adſerunt; cum in iis olim hæſitârint viri excellentes, & quidem Romani, ſuæ ſine dubio linguæ ſcientiſſimi.* Voſſ. *Anal. III. xiij.*

Ce que dit ici Voſſius à l'égard de la langue latine, peut s'appliquer avec trop de fondement à la langue françoiſe, dont le fond eſt ſi peu connu de la plûpart même de ceux qui la parlent le mieux, parce qu'accoutumés à ſuivre en cela l'uſage du grand monde comme à en ſuivre les modes dans leurs habillemens, ils ne réfléchiſſent pas plus ſur les fondemens de l'uſage de la parole que ſur ceux de la mode dans les vêtemens. Que dis-je? il ſe trouve même des gens de lettres, qui oſent s'élever contre leur propre langue, la taxer d'anomalie, de caprice, de biſarrerie, & en donner pour preuves les bornes des connoiſſances où ils ſont parvenus à cet égard.

« En liſant nos Grammairiens, dit l'auteur des » *jugemens ſur quelques ouvrages nouveaux*, (tom. IX. » pag. 73.) il eſt fâcheux de ſentir, malgré ſoi, dimi» nuer ſon eſtime pour la langue françoiſe, où l'on » ne voit preſque aucune analogie, où tout eſt biſarre » pour l'expreſſion comme pour la prononciation, & » ſans cauſe; où l'on n'apperçoit ni principes, ni re» gles, ni uniformité; où enfin tout paroît avoir été » dicté par un capricieux génie. En vérité, dit-il ail-

» leurs (*Racine vengé, Iphig. II. v. 46.*) l'étude de la » grammaire françoiſe inſpire un peu la tentation de » mépriſer notre langue ».

Je pourrois ſans doute détruire cette calomnie par une foule d'obſervations victorieuſes, pour faire avec ſuccès l'apologie d'une langue, déjà aſſez vengée des nationaux qui ont la maladreſſe de la mépriſer, par l'accueil honorable qu'on lui fait dans toutes les cours étrangeres, je n'aurois qu'à ouvrir les chefs-d'œuvre qui ont fixé l'époque de ſa gloire, & faire voir avec quelle facilité & avec quel ſuccès elle s'y prête à tous les caracteres, naïveté, juſteſſe, clarté, préciſion, délicateſſe, pathétique, ſublime, harmonie, *&c.* Mais pour ne pas trop m'écarter de mon ſujet, je me contenterai de rappeller ici l'harmonie analogique des *tems*, telle que nous l'avons obſervée dans notre langue: tous les préſens y ſont ſimples; les prétérits poſitifs y ſont compoſés d'un *tems* ſimple du même auxiliaire *avoir* ou *être*; les comparatifs y ſont doublement compoſés; les prochains y prennent l'auxiliaire *venir*; les futurs poſitifs y empruntent conſtamment le ſecours de l'auxiliaire *devoir*; & les prochains, celui de l'auxiliaire *aller*: & cette analogie eſt vraie dans tous les verbes de la langue, & dans tous les modes de chaque verbe. Ce qu'on lui a reproché comme un défaut, d'employer les mêmes *tems*, ici avec relation à une époque, & là avec relation à une autre, loin de la deshonorer, devient au contraire, à la faveur du nouveau ſyſtême, une preuve d'abondance & un moyen de rendre avec une juſteſſe rigoureuſe les idées les plus préciſes: c'eſt en effet la deſtination des *tems* indéfinis, qui, faiſant abſtraction de toute époque de comparaiſon, fixent plus particuliérement l'attention ſur la relation de l'exiſtence à l'époque, comme on l'a vû en ſon lieu.

Mais ne ſera-t-il tenu aucun compte à notre langue de cette foule de prétérits & de futurs, ignorés dans la langue latine, au prix de laquelle on la regarde comme pauvre? Les regardera-t-on encore comme des biſarreries, comme des effets ſans cauſes, comme des expreſſions dépourvues de ſens, comme des ſuperfluités introduites par un luxe aveugle & inutile aux vûes de l'élocution? La langue italienne, en imitant à la lettre nos prétérits prochains, ſe ſera-t-elle donc chargée d'une pure battologie?

J'avouerai cependant à l'abbé des Fontaines, qu'à juger de notre langue par la maniere dont le ſyſteme eſt expoſé dans nos grammaires, on pourroit bien conclure comme il a fait lui-même. Mais cette concluſion eſt-elle ſupportable à qui a lû Boſſuet, Bourdaloue, la Bruyere, la Fontaine, Racine, Boileau, Paſcal, *&c. &c. &c.* Voilà d'où il faut partir, & l'on conclura avec bien plus de vérité, que le déſordre, l'anomalie, les biſarreries ſont dans nos grammaires, & que nos Grammairiens n'ont pas encore ſaiſi avec aſſez de juſteſſe, ni approfondi dans un détail ſuffiſant le méchaniſme & le génie de notre langue. Comment peut-on lui voir produire tant de merveilles ſous différentes plumes, quoiqu'elle ait dans nos grammaires un air mauſſade, irregulier & barbare; & cependant ne pas ſoupçonner le moins du monde l'exactitude de nos Grammairiens, mais invectiver contre la langue même de la maniere la plus indécente & la plus injuſte?

C'eſt que toutes les fois qu'un ſeul homme voudra tenir un tribunal pour y juger les ouvrages de tous les genres de littérature, & faire ſeul ce qui ne doit & ne peut être bien exécuté que par une ſociété aſſez nombreuſe de gens de lettres choiſis avec ſoin; il n'aura jamais le loiſir de rien approfondir; il ſera toujours preſſé de décider d'après des vues ſuperficielles; il portera ſouvent des jugemens iniques & faux, & alterera ou détruira entierement les principes du goût, & le goût même des bonnes études, dans ceux qui auront le malheur de prendre confiance en lui, & de juger de ſes lumieres par l'aſſurance de ſon ton, & par l'audace de ſon entrepriſe.

4°. A s'en tenir à la nomenclature ordinaire, au catalogue reçu, & à l'ordre commun des *tems*, notre langue n'eſt pas la ſeule à laquelle on puiſſe reprocher l'anomalie; elles ſont toutes dans ce cas, & il eſt même difficile d'aſſigner les *tems* qui ſe répondent exactement dans les divers idiomes, ou de déterminer préciſément le vrai ſens de chaque *tems* dans une ſeule langue. J'ouvre la *Méthode grecque* de P. R. à la page 120 (*édition de 1754*), & j'y trouve ſous le nom de futur premier, τυψω, & ſous le nom de futur ſecond, τυψω, tous deux traduits en latin par *honorabo*: le premier aoriſte eſt ἐτυψα, le ſecond ἐτυψον; & le prétérit parfait τετυφα; tous trois rendus par le même mot latin *honoravi*. Eſt-il croyable que des mots ſi différens dans leur formation, & diſtingués par des dénominations différentes, ſoient deſtinés à ſignifier abſolument la même idée totale que déſigne le ſeul mot latin *honorabo*, ou le ſeul mot *honoravi*? Il faut donc reconnoître des ſynonymes parfaits nonobſtant les raiſons les plus preſſantes de ne les regarder dans les langues que comme un ſuperflu embarraſſant & contraire au génie de la parole. *Voyez* SYNONYMES. Je ſais bien que l'on dira que les Latins n'ayant pas les mêmes *tems* que les Grecs, il n'eſt pas poſſible de rendre avec toute la fidélité les uns par les autres, du-moins dans le tableau des conjugaiſons: mais je répondrai qu'on ne doit point en ce cas entreprendre une traduction qui eſt néceſſairement infidelle, & que l'on doit faire connoître la véritable valeur des *tems*, par de bonnes définitions qui contiennent exactement toutes les idées élémentaires qui leur ſont communes, & celles qui les differencient, à-peu-près comme je l'ai fait à l'égard des *tems* de notre langue. Mais cette méthode, la ſeule qui puiſſe conſerver ſurement la ſignification préciſe de chaque *tems*, exige indiſpenſablement un ſyſtême & une nomenclature toute différente: ſi cette eſpece d'innovation a quelques inconvéniens, ils ne ſeront que momentanés, & ils ſont rachetés par des avantages bien plus conſidérables.

Les grammairiens auront peine à ſe faire un nouveau langage; mais elle n'eſt que pour eux, cette peine, qui doit au fond être comptée pour rien dès qu'il s'agit des intérêts de la vérité: leurs ſucceſſeurs l'entendront ſans peine, parce qu'ils n'auront point de préjugés contraires; & ils l'entendront plus aiſément que celui qui eſt reçu aujourd'hui, parce que le nouveau langage ſera plus vrai, plus expreſſif, plus énergique. La fidélité de la tranſmiſſion des idées d'une langue en une autre, la facilité du ſyſtême des conjugaiſons fondée ſur une analogie admirable & univerſelle, l'introduction aux langues débarraſſée par-là d'une foule d'embarras & d'obſtacles, ſont, ſi je ne me trompe, autant de motifs favorables aux vues que je preſente. Je paſſe à quelques objections particulieres qui me viennent de bonne main.

La ſociété littéraire d'Arras m'ayant fait l'honneur de m'inſcrire ſur ſes regiſtres comme aſſocié honoraire, le 4 Février 1758; je crus devoir lui payer mon tribut académique, en lui communiquant les principales idées du ſyſteme que je viens d'expoſer, & que je préſentai ſous le titre d'*Eſſai d'analyſe ſur le verbe*. M. Harduin, ſecrétaire perpétuel de cette compagnie, & connu dans la république des lettres comme un grammairien du premier ordre, écrivit le 17 Octobre ſuivant, ce qu'il en penſoit, à M. Bauvin, notre confrere & notre ami commun. Après quelques éloges dont je ſuis plus redevable à ſa politeſſe qu'à toute autre cauſe, & quelques obſer-

vations pleines de sageſſe & de vérité ; il termine ainſi ce qui me regarde : « J'ai peine à croire que » ce ſyſtême puiſſe s'accorder en tout avec le mé» chaniſme des langues connues. Il m'eſt venu à ce » ſujet beaucoup de réflexions dont j'ai jetté pluſieurs » ſur le papier ; mais j'ignore quand je pourrai avoir » le loiſir de les mettre en ordre. En attendant, » voici quelques remarques ſur les prétérits, que » j'avois depuis long-tems dans la tête, mais qui » n'ont été rédigées qu'à l'occaſion de l'écrit de M. » Beauzée. Je ſerois bien aiſe de ſavoir ce qu'il en » penſe. S'il les trouve juſtes, je ne conçois pas qu'il » puiſſe perſiſter à regarder notre *aoriſte françois*, » comme un préſent ; (je l'appelle *préſent antérieur* » *périodique*) ; à moins qu'il ne diſe auſſi que notre » *prétérit abſolu* (celui que je nomme *prétérit indéfini* » *poſitif*) exprime plus ſouvent une choſe préſente » qu'une choſe paſſée ».

Trop flatté du deſir que montre M. Harduin de ſavoir ce que je penſe de ſes remarques ſur nos prétérits, je ſuis bien aiſe moi-même de déclarer publiquement, que je les regarde comme les obſervations d'un homme qui ſait bien voir, talent très-rare, parce qu'il exige dans l'eſprit une attention forte, une ſagacité exquiſe, un jugement droit, qualités rarement portées au degré convenable, & plus rarement encore réunies dans un même ſujet.

Au reſte que M. Harduin ait peine à croire que mon ſyſtême puiſſe s'accorder en tout avec le méchaniſme des langues connues ; je n'en ſuis point ſurpris, puiſque je n'oſerois moi-même l'aſſûrer : il faudroit, pour cela, les connoître toutes, & il s'en faut beaucoup que j'aye cet avantage. Mais je l'ai vu s'accorder parfaitement avec les uſages du latin, du françois, de l'eſpagnol, de l'italien ; on m'aſſûre qu'il peut s'accorder de même avec ceux de l'allemand & de l'anglois : il fait découvrir dans toutes ces langues, une analogie bien plus étendue & plus réguliere que ne faiſoit l'ancien ſyſtême ; & cela même me fait eſpérer que les ſavans & les étrangers qui voudront ſe donner la peine d'en faire l'application aux verbes des idiomes qui leur ſont naturels ou qui ſont l'objet de leurs études, y trouveront la même concordance, le même eſprit d'analogie, la même facilité à rendre la valeur des *tems* uſuels. Je les prie même, avec la plus grande inſtance, d'en faire l'eſſai, parce que plus on trouvera de reſſemblance dans les principes des langues qui paroiſſent diviſer les hommes, plus on facilitera les moyens de la communication univerſelle des idées, & conſéquemment des ſecours mutuels qu'ils ſe doivent, comme membres d'une même ſociété formée par l'auteur même de la nature.

Les réfléxions de M. Harduin ſur cette matiere, quoique tournées peut-être contre mes vues, ne manqueront pas du-moins de répandre beaucoup de lumiere ſur le fond de la choſe : ce n'eſt que de cette ſorte qu'il réflechit ; & il eſt à deſirer qu'il trouve bientôt cet utile loiſir qui doit nous valoir le précis de ſes penſées à cet égard. En attendant, je vais tâcher de concilier ici mon ſyſtême avec ſes obſervations ſur nos prétérits.

» Il eſt de principe, dit-il, qu'on doit ſe ſervir du » prétérit abſolu, c'eſt-à-dire, de celui dans la com» poſition duquel entre un verbe auxiliaire, lorſque » le fait dont on parle ſe rapporte à un période de » *tems* ou l'on eſt encore ; ainſi il faut néceſſairement » dire, *telle bataille s'eſt donnée dans ce ſiecle-ci ; j'ai* » *vu mon frere cette année : je lui ai parlé aujourd'hui ;* » & l'on s'exprimeroit mal, en diſant avec l'aoriſte, » *telle bataille ſe donna dans ce ſiecle-ci : je vis mon* » *frere cette année : je lui parlai aujourd'hui* ».

C'eſt que dans les premieres phraſes, on exprime ce qu'on a effectivement deſſein d'exprimer, l'antériorité d'exiſtence à l'égard d'une époque actuelle ; ce qui exige les prétérits dont on y fait uſage : dans les dernieres on exprimeroit toute autre choſe, la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'un période de *tems* antérieur à celui dans lequel on parle ; ce qui exige en effet un préſent antérieur périodique, mais qui n'eſt pas ce qu'on ſe propoſe ici.

M. Harduin demande ſi ce n'eſt pas abuſivement que nous avons fixé les périodes antérieurs qui précédent le jour où l'on parle, puiſque dans ce même jour, les diverſes heures qui le compoſent, la matinée, l'après-midi, la ſoirée, ſont autant de périodes qui ſe ſuccedent ; d'où il conclut que comme on dit, *je le vis hier*, on pourroit dire auſſi, *je le vis ce matin*, quand la matinée eſt finie à l'inſtant où l'on parle.

C'eſt arbitrairement ſans doute, que nous n'avons aucun égard aux périodes compris dans le jour même où l'on parle ; & la preuve en eſt, que ce que l'on appelle ici *aoriſte*, ou *prétérit indéfini*, ſe prend quelquefois, dans la langue italienne, en parlant du jour même où nous ſommes ; *io la viddi ſto mane.* (je le vis ce matin). L'auteur de la *Méthode italienne*, qui fait cette remarque, (*Part. II. ch. iij. §. 4. pag. 86.*) obſerve en même tems que cela eſt rare, même dans l'italien. Mais quelque arbitraire que ſoit la pratique des Italiens & la nôtre, on ne peut jamais la regarder comme abuſive, parce que ce qui eſt fixé par l'uſage n'eſt jamais contraire à l'uſage, ni par conſéquent abuſif.

« Pluſieurs grammairiens, continue M. Harduin ; & c'eſt proprement ici que commence le fort de ſon objection contre mon ſyſtême des *tems* : « pluſieurs » grammairiens font entendre, par la maniere dont » ils s'énoncent ſur cette matiere, que le prétérit » abſolu & l'aoriſte ont chacun une deſtination tel» lement propre, qu'il n'eſt jamais permis de mettre » l'un à la place de l'autre. Cette opinion me paroît » contredite par l'uſage, ſuivant lequel on peut tou» jours ſubſtituer le prétérit abſolu à l'aoriſte, quoi» qu'on ne puiſſe pas toujours ſubſtituer l'aoriſte au » prétérit abſolu ». Ici l'auteur indique avec beaucoup de juſteſſe & de préciſion les cas où l'on ne doit ſe ſervir que du prétérit abſolu, ſans pouvoir lui ſubſtituer l'aoriſte ; puis il continue ainſi : « Mais » hors les cas que je viens d'indiquer, on a la liberté » du choix entre l'aoriſte & le prétérit abſolu. » Ainſi on peut dire, *je le vis hier*, ou bien, *je l'ai* » *vu hier au moment de ſon départ* ».

C'eſt que, hors les cas indiqués, il eſt preſque toujours indifférent de préſenter la choſe dont il s'agit, ou comme antérieure au moment où l'on parle, ou comme ſimultanée avec un période antérieur à ce moment de la parole, parce que *quæ ſunt eadem uni tertio, ſunt eadem inter ſe*, comme on le dit dans le langage de l'*école*. S'il eſt donc quelquefois permis de choiſir entre le prétérit indéfini poſitif & le préſent antérieur périodique, c'eſt que l'idée d'antériorité, qui eſt alors la principale, eſt également marquée par l'un & par l'autre de ces *tems*, quoiqu'elle ſoit diverſement combinée dans chacun d'eux ; & c'eſt pour la même raiſon que, ſuivant une derniere remarque de M. Harduin, « il y a des occaſions où » l'imparfait même (c'eſt-à-dire le préſent anté» rieur ſimple) entre en concurrence avec l'aoriſte » & le prétérit abſolu, & qu'il eſt à-peu-près égal » de dire, *Céſar fut un grand homme*, ou *Céſar a été* » *un grand homme*, ou enfin *Céſar étoit un grand hom*» *me* » : l'antériorité eſt également marquée par ces trois *tems*, & c'eſt la ſeule choſe que l'on veut exprimer dans ces phraſes.

Mais cette eſpece de ſynonymie ne prouve point, comme M. Harduin ſemble le prétendre, que ces *tems* aient une même deſtination, ni qu'ils ſoient de la

même classe, & qu'ils ne different entr'eux que par de très légeres nuances. Il en est de l'usage & de diverses significations de ces *tems*, comme de l'emploi & des différens sens, par exemple, des adjectifs *fameux*, *illustre*, *célebre*, *renommé*: tous ces mots marquent la réputation, & l'on pourra peut-être s'en servir indistinctement lorsqu'on n'aura pas besoin de marquer rien de plus précis, mais il faudra choisir, pour peu que l'on veuille mettre de précision dans cette idée primitive. (*Voyez* les SYNONYMES FRANÇOIS). M. Harduin lui-même, en assignant les cas où il faut employer le prétérit qu'il appelle *absolu*, plutôt que le *tems* qu'il nomme *aoriste*, fournit une preuve suffisante que chacune de ces formes a une destination exclusivement propre, & que je puis adopter toutes ses observations pratiques comme vraies, sans cesser de regarder ce qu'il appelle notre *aoriste* comme un présent, & sans être forcé de convenir que notre prétérit exprime plus souvent une chose présente qu'une chose passée. (*B. E. R. M.*)

TEMS, (*Critiq. sacrée.*) ce mot signifie proprement la durée qui s'écoule depuis un terme jusqu'à un autre; mais il se prend aussi dans plusieurs autres sens; 1°. pour une partie de l'année (*Gen. j. 14.*) 2°. pour l'espace d'un an; les saints du pays, dit Daniel, *vij. 25.* tomberont entre les mains de ce puissant roi pour un *tems*, des *tems*, & la moitié d'un tems, *ad tempus, tempora, & dimidium temporis*; ces expressions hébraïques signifient les trois ans & demi que durerent les persécutions d'Antiochus contre les Juifs: *tempus* fait un an, *tempora* deux ans, *dimidium temporis* une demi-année; 3°. ce mot signifie l'arrivée de quelqu'un, (*Is. xiv. 1.*) 4°. le moment favorable & passager de faire quelque chose; pendant que nous en avons le *tems*, faisons du bien à tous, *Galat. vj. 10.*

Racheter le tems, dans Daniel, c'est gagner du *tems*; comme les mages consultés par Nabuchodonosor, qui lui demandoient du *tems* pour expliquer son songe; mais *racheter le tems* dans saint Paul, *Eph. v. 16.* ἐξαγοραζομενοι τον καιρον, c'est laisser passer le *tems* de la colere des méchans, & attendre avec prudence des circonstances plus heureuses.

Le tems de quelqu'un, c'est le moment où il reçoit la punition de son crime, *Ezech. xxij. 3.*

Les tems des siecles passés (*Tite j. 2.*) sont ceux qui ont précédé la venue de Jesus-Christ.

Les tems d'ignorance, χρονοι της αγνοιας, sont ceux qui ont précédé les lumieres du christianisme, par rapport au culte de la divinité. Saint Paul annonce, *Actes xvij. 30.* que Dieu, après avoir dissimulé ces *tems*, veut maintenant que toutes les nations s'amendent, c'est-à-dire qu'on ne rende plus de culte aux idoles. (*D. J.*)

TEMS, (*Mythol.*) on personnifia, on divinisa le *tems* avec ses parties; Saturne en étoit ordinairement le symbole. On représentoit le *tems* avec des ailes, pour marquer la rapidité avec laquelle il passe, & avec une faux, pour signifier ses ravages. Le *tems* étoit divisé en plusieurs parties; le siecle, la génération ou espace de trente ans, le lustre, l'année, les saisons, les mois, les jours & les heures; & chacune de ces parties avoit sa figure particuliere en hommes ou en femmes, suivant que leurs noms étoient masculins ou féminins; on portoit même leurs images dans les cérémonies religieuses. (*D. J.*)

TEMS, se dit aussi de l'état ou disposition de l'atmosphere, par rapport à l'humidité ou à la sécheresse, au froid ou au chaud, au vent ou au calme, à la pluie, à la grêle, *&c. Voyez* ATMOSPHERE, PLUIE, CHALEUR, VENT, GRÊLE, *&c.*

Comme c'est dans l'atmosphere que toutes les plantes & tous les animaux vivent, & que l'air est suivant toutes les apparences le plus grand principe des productions animales & végétales (*voyez* AIR.), ainsi que des changemens qui leur arrivent, il n'y a rien en Physique qui nous intéresse plus immédiatement que l'état de l'air. En effet, tout ce qui a vie n'est qu'un assemblage de vaisseaux dont les liqueurs sont conservées en mouvement par la pression de l'atmosphere; & toutes les altérations qui arrivent ou à la densité ou à la chaleur, ou à la pureté de l'air, doivent nécessairement en produire sur tout ce qui y vit.

Toutes ces altérations immenses, mais régulieres, qu'un petit changement dans le *tems* produit, peuvent être aisément connues à l'aide d'un tube plein de mercure ou d'esprit-de-vin, ou avec un bout de corde, ainsi que tout le monde le fait par l'usage des thermometres, barometres & hygrometres. *Voyez* BAROMETRE, THERMOMETRE, HYGROMETRE, *&c.* Et c'est en partie notre inattention, & en partie le défaut d'uniformité de notre genre de vie, qui nous empêche de nous appercevoir de toutes les altérations & de tous les changemens qui arrivent aux tubes, cordes & fibres dont notre corps est composé.

Il est certain qu'une grande partie des animaux a beaucoup plus de sensibilité & de délicatesse que les hommes sur les changemens de *tems*. Ce n'est pas qu'ils aient d'autres moyens ou d'autres organes que nous; mais c'est que leurs vaisseaux, leurs fibres étant en comparaison de ceux des hommes, dans un état permanent, les changemens extérieurs produisent en eux des changemens intérieurs proportionnels. Leurs vaisseaux ne sont proprement que des barometres, *&c.* affectés seulement par les causes extérieures; au lieu que les nôtres recevant des impressions du dedans aussi-bien que du dehors, il arrive que plusieurs de ces impressions nuisent ou empêchent l'effet des autres.

Il n'y a rien dont nous soyons plus éloignés que d'une bonne théorie de l'état de l'air. Mais on ne sauroit y parvenir sans une suite complette d'observations. Lorsque nous aurons eu des registres tenus exactement dans différens lieux de la terre, & pendant une longue suite d'années, nous serons peut-être en état de déterminer les directions, la force & les limites du vent, la constitution de l'air apporté par le vent, la relation qui est entre l'état du ciel de différens climats, & les différens états du ciel dans le même lieu; & peut-être nous saurons prédire alors les chaleurs excessives, les pluies, la gelée, les sécheresses, les famines, les pestes, & autres maladies épidémiques. Ces sortes d'observations s'appellent du nom général d'*observations météorologiques*. *Voyez* MÉTÉOROLOGIQUES.

Erasme Bartolin a fait des observations météorologiques jour par jour pour l'année 1571. M. W. Merle en a fait de pareilles à Oxford pendant les sept années 1337, 1338, 1339, 1340, 1341, 1342, 1343. Le docteur Plot au même lieu pour l'année 1684. M. Hillier au cap Corse pour les années 1686, 1687. M. Hunt, *&c.* au college de Gresham pour les années 1695, 1696. M. Derham à Upminster, dans la province d'Essex pour les années 1691, 1692, 1697, 1698, 1699, 1703, 1705, 1707. M. Townley, dans la province de Lancastre, pour les années 1698, 1699, 1700, 1701. M. Hocke, à Oats, dans la province d'Essex, en 1692. Le docteur Scheuchzer à Zuric en 1708; & le docteur Tilly à Pise la même année. *Voyez Transactions philosophiques.*

Nous joindrons ici la forme des observations de M. Derham, pour servir d'échantillon d'un journal de cette nature, en faisant remarque qu'il dénote la force des vents par les chiffres 0, 1, 2, 3, *&c.* & les quantités d'eau de pluie reçues dans un tonneau en livres & en centiemes.

Digitized by Google

Obſervations météorologiques. Octobre 1697.

Jours.	Heur.	Tems.	Vent.	Barom.	Pluie.
27	7	Beau.	S. O. . . . 2	29 3⅞	1 52
	12	Pluvieux.	S. O. par O. 5	29 34	
	5	Orageux.	0	29 88	0 29

Afin de faire voir un eſſai de l'uſage de ces ſortes d'obſervations, nous ajouterons quelques remarques générales tirées de celles de M. Derham.

1°. Les *tems* lourds font monter le mercure auſſi-bien que les vents du nord ; ce qui, ſuivant M. Derham, vient de l'augmentation de poids que l'air reçoit par les vapeurs dont il eſt chargé alors. *Voyez* BROUILLARD. M. Derham remarque qu'il en eſt de même dans les *tems* de bruine. *Voyez* BRUINE.

2°. Le froid & la chaleur commencent & finiſſent à-peu-près dans le même tems en Angleterre & en Suiſſe, & même toutes les températures d'air un peu remarquables lorſqu'elles durent quelque tems.

3°. Les jours de froid remaquables pendant le mois de Juin 1708 en Suiſſe, précédoient communément ceux d'Angleterre d'environ 5 jours ou plus, & les chaleurs remarquables des mois ſuivans commencerent à diminuer dans les deux pays à-peu-près dans le même tems, ſeulement un peu plutôt en Angleterre qu'en Suiſſe.

4°. Le barometre eſt toujours plus bas à Zurich qu'à Upminſter, quelquefois d'un pouce, quelquefois de deux, mais communément d'un demi-pouce ; ce qui peut s'expliquer en ſuppoſant Zurich plus élevé que Upminſter.

5°. La quantité de pluie qui tombe en Suiſſe & en Italie eſt plus grande que celle qui tombe dans la province d'Eſſex, quoique dans cette province il pleuve plus ſouvent ou qu'il y ait plus de jours pluvieux que dans la Suiſſe. Voici la proportion des pluies d'une année entiere en différens lieux, tirée d'aſſez bonnes obſervations. A Zurich la hauteur moyenne de la pluie tombée pendant un an étoit de 31 ½ pouces anglois ; à Piſe 43 ¼ ; à Paris 23 ; à Liſle en Flandre 23 ½ ; à Townley dans la province de Lancaſtre 42 ½ ; à Upminſter 19 ¼. *Voyez* PLUIE.

6°. Le froid contribue conſidérablement à la pluie, vraiſſemblablement à cauſe qu'il condenſe les vapeurs ſuſpendues & les précipite ; enſorte que les ſaiſons les plus froides & les mois les plus froids ſont en général ſuivis des mois les plus pluvieux, & les étés froids ſont toujous les plus humides.

7°. Les ſommets glacés des hautes montagnes agiſſent non-ſeulement ſur les lieux voiſins, par les froids, les neiges, les pluies, &c. qu'ils y produiſent, mais encore ſur des pays aſſez éloignés, témoin les Alpes, dont l'effet agit juſqu'en Angleterre ; car le froid extraordinaire du mois de Décembre 1708, & les relâchemens qu'il eut ayant été apperçus en Italie & en Suiſſe quelques jours avant qu'en Angleterre, doivent, ſuivant M. Derham, avoir paſſé de l'un à l'autre.

Depuis un certain nombre d'années, on fait par toute l'Europe les obſervations météorologiques avec une grande exactitude. La ſociété royale de Londres adreſſa il y a environ vingt ans, un écrit circulaire à tous les ſavans pour les y exhorter. Il y avoit déja long-tems que l'on les faiſoit dans l'académie royale des Sciences de Paris. Dès avant 1688, quelques-uns de ſes membres avoient obſervé pendant pluſieurs années, la quantité d'eau de pluie & de neige qu'il tombe tous les ans, ſoit à Paris, ſoit à Dijon ; ce qui s'en évapore, & ce qui s'en imbibe dans la terre à plus ou moins de profondeur, comme on en peut juger par quelques ouvrages fort antérieurs, touchant l'origine des fontaines & des rivieres, & ſur-tout par le *Traité du mouvement des eaux*, de M. Mariotte. Mais il eſt certain qu'en 1688, la compagnie réſolut de mettre ces obſervations en regle.

M. Perrault donna le deſſein d'une machine propre à cet uſage, & M. Sedileau ſe chargea des obſervations. Après M. Sedileau, ce fut M. de la Hire, *&c.* & enfin, elles ont été continuées juſqu'à aujourd'hui ſans interruption. On y joignit bientôt les obſervations du barometre & du thermometre, le plus grand chaud & le plus grand froid qu'il fait chaque année, chaque ſaiſon, chaque jour, & avec les circonſtances qui y répondent, les déclinaiſons de l'aiguille aimantée, & dans ce ſiecle les apparitions de l'aurore boréale.

Pronoſtics du tems. Nous ne voulons point entretenir ici le lecteur de ces vaines & arbitraires obſervations du peuple. Nous abandonnons cette foule de prédictions qui ont été établies en partie par la ruſe, & en partie par la crédulité des gens de la campagne ; elles n'ont aucun rapport naturel & néceſſaire que nous connoiſſions avec les choſes en elles-mêmes. Telles ſont les prédictions de la pluie & du vent qu'on tire du mouvement qui eſt parmi les oiſeaux aquatiques pour ſe raſſembler vers la terre, & les oiſeaux terreſtres vers l'eau ; qu'on conclut encore, lorſque les oiſeaux élaguent leurs plumes, que les oies crient, que les corneilles vont en troupe, que les hirondelles volent bas & geroillent, que les paons crient, que les cerfs ſe battent, que les renards & les loups heurlent, que les poiſſons jouent, que les fourmis & les abeilles ſe tiennent renfermées, que les taupes jettent de la terre, que les vers de terre ſe trainent, *&c.*

Nous n'offrirons rien de cette nature, mais ce qui peut être fondé en quelque maniere ſur la nature des choſes, ce qui peut jetter quelque lumiere ſur la cauſe & les circonſtances de la température de l'air, ou du-moins aider à découvrir quelques-uns de ſes effets ſenſibles.

1°. Lorſque le ciel eſt ſombre, couvert, qu'on eſt quelque tems de ſuite ſans ſoleil, ni ſans pluie, il devient d'abord beau, & enſuite vilain, c'eſt-à-dire qu'il commence par devenir clair, & qu'enſuite il tourne à la pluie ; c'eſt ce que nous apprenons par un journal météorologique que M. Clarke a tenu pendant trente ans, & que ſon petit-fils, le ſavant Samuel Clarke, a laiſſé à M. Derham. Il aſſuroit que cette regle lui avoit toujours paru s'obſerver du-moins lorſque le vent étoit tourné à l'orient. Mais M. Derham a obſervé, que la regle avoit également lieu pour tous les vents ; & la raiſon, ſelon lui, en eſt aſſez facile à trouver. L'atmoſphere eſt alors rempli de vapeurs, qui ſont à la vérité ſuffiſantes pour réfléchir la lumiere du ſoleil & nous l'intercepter, mais n'ont pas aſſez de denſité pour tomber. Enſorte que tant que ces vapeurs reſtent dans le même état, le ciel ne change pas, & ces vapeurs y reſtent quelque tems de ſuite à cauſe qu'il fait alors ordinairement une chaleur modérée, & que l'air eſt fort peſant & propre à les ſoutenir, ainſi qu'on le peut voir par le barometre qui eſt communément haut dans ce tems-là. Mais, lorſque le froid approche, il raſſemble ces vapeurs par la condenſation & en forme des nuages détachés entre leſquels paſſent les rayons du ſoleil, juſqu'à ce qu'enfin la condenſation de ces vapeurs devient ſi conſidérable, qu'elles tombent en pluie.

2°. Un changement dans la chaleur du *tems*, produit communément un changement dans le vent. Ainſi les vents de nord & de ſud, qui ſont ordinairement réputés la cauſe du froid & du chaud, ne ſont réellement que les effets du froid & de la chaleur de l'atmoſphere. M. Derham aſſure, qu'il en a tant de confirmations, qu'il ne ſauroit en douter. Il eſt commun, par exemple, de voir qu'un vent chaud du ſud ſe

change en un vent froid du nord, lorſqu'il vient à tomber de la neige ou de la grêle, & de même de voir un vent nord & froid régner le matin, dégénérer en ſud ſur le ſoir, lorſque la terre eſt échauffée par la chaleur du ſoleil, & retourner enſuite au nord ou à l'eſt, lorſque le froid du ſoir arrive. *Voyez* VENT. *Chambers.* (*O*)

TEMS. *Effets du* tems *ſur les plantes.* La plûpart des plantes épanouiſſent leurs fleurs & leurs duvets au ſoleil, & les reſſerent ſur le ſoir ou pendant la pluie, principalement lorſqu'elles commencent à fleurir, & que leurs graines ſont encore tendres & ſenſibles. Ce fait eſt aſſez viſible dans les duvets du dent-de-lion & dans les autres, mais ſur-tout dans les fleurs de la pimprenelle, dont l'épanouiſſement & le reſſerrement, ſuivant Gerard, ſervent aux gens de la campagne à prédire le tems qu'il doit faire le jour ſuivant, l'épanouiſſement promettant le beau tems pour le lendemain, & le reſſerrement annonçant le vilain *tems.* Ger. herb. *lib. II.*

Eſt & alia (*arbor in Tylis*) *ſimilis, foliоſior tamen, roſeique floris; quem noctu comprimens, aperire incipit ſolis exortu, meridie expandit. Incolæ dormire eum dicunt.* Plin. *Nat. herb. lib. XII. cap. ij.*

La tige du treſle, ſuivant que l'a remarqué milord Bacon, s'enfle à la pluie & s'éleve, ce qui peut être auſſi remarqué, quoique moins ſenſiblement, dans les tiges des autres plantes. Suivant le même auteur, on trouve dans les chaumes une petite fleur rouge qui indique une belle journée, lorſqu'elle s'épanouit du matin.

On conçoit aiſément que les changemens qui arrivent dans le *tems* influent ſur les plantes, lorſqu'on imagine qu'elles ne ſont autre choſe qu'un nombre infini de trachées ou vaiſſeaux à air, par le moyen deſquels elles ont une communication immédiate avec l'air, & partagent ſon humidité, ſa chaleur, *&c.* ces trachées ſont viſibles dans la feuille de vigne, dans celle de la ſcabieuſe, *&c. Voyez* PLANTE, VÉGÉTAUX, *&c.*

Il ſuit de-là que tout bois, même le plus dur & le plus compact, s'enfle dans les *tems* humides, les vapeurs s'inſinuant aiſément dans ſes pores, ſur-tout lorſque c'eſt un bois léger & ſec. C'eſt de cette remarque qu'on a tiré ce moyen ſi ſingulier, de fendre des roches avec du bois. *Voyez* BOIS.

Voici la méthode qu'on ſuit dans les carrieres: on taille d'abord une roche en forme de cylindre; enſuite on diviſe ce cylindre en pluſieurs autres, en faiſant des trous de diſtance en diſtance dans ſa longueur & à différens endroits de ſon contour. Et l'on remplit ces trous de pieces de bois de ſaule ſéché au four. Lorſqu'il ſurvient après un *tems* humide, ces pieces de bois imbibées de l'humidité de l'air ſe gonflent, & par l'effet du coin elles fendent la roche en pluſieurs pieces.

TEMS, (*Philoſ. & Mor.*) la philoſophie & la morale fourniſſent une infinité de réflexions ſur la durée du *tems*, la rapidité de ſa courſe, & l'emploi qu'on en doit faire; mais ces réflexions acquierent encore plus de force, d'éclat, d'agrément & de coloris, quand elles ſont revêtues des charmes de la poéſie; c'eſt ce qu'a fait voir M. Thomas, dans une ode qui a remporté le prix de l'académie Françoiſe en 1762. Sa beauté nous engage à la tranſcrire ici toute entiere, pour être un monument durable à la gloire de l'auteur. L'Encyclopédie doit être parée des guirlandes du parnaſſe, & de tous les fruits des beaux génies qui ont ſommeillé ſur le ſommet du ſacré vallon. Voici l'ode dont il s'agit.

Le compas d'Uranie a meſuré l'eſpace.
O tems, *être inconnu que l'ame ſeule embraſſe,*
Invincible torrent des ſiecles & des jours,
Tandis que ton pouvoir m'entraîne dans la tombe,
J'oſe, avant que j'y tombe,
M'arrêter un moment pour contempler ton cours.

Qui me dévoilera l'inſtant qui t'a vû naître?
Quel œil peut remonter aux ſources de ton être?
Sans doute ton berceau touche à l'éternité.
Quand rien n'étoit encore, enſeveli dans l'ombre
De cet abîme ſombre,
Ton germe y repoſoit, mais ſans activité.

Du cahos tout-à-coup les portes s'ébranlerent;
Des ſoleils allumés les feux étincelerent,
Tu naquis; l'éternel te preſcrivit ta loi.
Il dit au mouvement, du tems *ſois la meſure.*
Il dit à la nature,
Le tems *ſera pour vous, l'éternité pour moi.*

Dieu, telle eſt ton eſſence: oui, l'océan des âges
Roule au-deſſous de toi ſur tes frêles ouvrages,
Mais il n'approche pas de ton trône immortel.
Des millions de jours qui l'un l'autre s'effacent,
Des ſiecles qui s'entaſſent
Sont comme le néant aux yeux de l'Eternel.

Mais moi, ſur cet amas de fange & de pouſſiere
Envain contre le tems, *je cherche une barriere;*
Son vol impétueux me preſſe & me pourſuit;
Je n'occupe qu'un point de la vaſte étendue;
Et mon ame éperdue
Sous mes pas chancelans, voit ce point qui s'enfuit.

De la deſtruction tout m'offre des images.
Mon œil épouvanté ne voit que des ravages;
Ici de vieux tombeaux que la mouſſe a couverts;
Là des murs abattus, des colonnes briſées,
Des villes embraſées,
Par-tout les pas du tems *empreintes ſur l'univers.*

Cieux, terres, élémens, tout eſt ſous ſa puiſſance:
Mais tandis que ſa main, dans la nuit du ſilence,
Du fragile univers ſappe les fondemens;
Sur des ailes de feu loin du monde élancée,
Mon active penſée
Plane ſur les débris entaſſés par le tems.

Siecles qui n'êtes plus, & vous qui devez naître;
J'oſe vous appeller; hâtez-vous de paroître:
Au moment où je ſuis, venez vous réunir.
Je parcours tous les points de l'immenſe durée,
D'une marche aſſurée;
J'enchaîne le préſent, je vis dans l'avenir.

Le ſoleil épuiſé dans ſa brûlante courſe
De ſes feux par degrés verra tarir la ſource;
Et des mondes vieillis les reſſorts s'uſeront.
Ainſi que les rochers qui du haut des montagnes
Roulent dans les campagnes,
Les aſtres l'un ſur l'autre un jour s'écrouleront.

Là de l'éternité commencera l'empire;
Et dans cet océan, où tout va ſe détruire,
Le tems *s'engouffra comme un foible ruiſſeau.*
Mais mon ame immortelle aux ſiecles échappée
Ne ſera point frappée,
Et des mondes briſés foulera le tombeau.

Des vaſtes mers, grand Dieu, tu fixas les limites;
C'eſt ainſi que des tems *les bornes ſont preſcrites.*
Quel ſera ce moment de l'éternelle nuit?
Toi ſeul tu le connois; tu lui diras d'éclore;
Mais l'univers l'ignore;
Ce n'eſt qu'en périſſant qu'il en doit être inſtruit.

Quand l'airain frémiſſant autour de vos demeures,
Mortels, vous avertit de la fuite des heures,
Que ce ſignal terrible épouvante vos ſens.
A ce bruit tout-à-coup mon ame ſe réveille,
Elle prête l'oreille,
Et croit de la mort même entendre les accens.

Trop aveugles humains, quelle erreur vous enivre!
Vous n'avez qu'un inſtant pour penſer & pour vivre,
Et cet inſtant qui fuit eſt pour vous un fardeau.
Avare de ſes biens, prodigue de ſon être,
Dès qu'il peut ſe connoître,
L'homme appelle la mort & creuſe ſon tombeau.

L'un courbé ſous cent ans eſt mort dès ſa naiſſance,
L'autre engage à prix d'or ſa venale exiſtence;
Celui-ci la tourmente à de pénibles jeux;
Le riche ſe délivre au prix de ſa fortune
Du tems *qui l'importune;*
C'eſt en ne vivant pas que l'on croit vivre heureux.

Abjurez, ô mortels, cette erreur inſenſée.
L'homme vit par ſon ame, & l'ame eſt la penſée.
C'eſt elle qui pour vous doit meſurer le tems.
Cultivez la ſageſſe: apprenez l'art ſuprême
De vivre avec ſoi-même,
Vous pourrez ſans effroi compter tous vos inſtans.

Si je devois un jour pour de viles richeſſes
Vendre ma liberté, deſcendre à des baſſeſſes;
Si mon cœur par mes ſens devoit être amolli;
O tems, *je te dirois, préviens ma derniere heure;*
Hâte-toi, que je meure!
J'aime mieux n'être pas, que de vivre avili.

Mais ſi de la vertu les généreuſes flâmes
Peuvent de mes écrits paſſer dans quelques ames;
Si je puis d'un ami ſoulager les douleurs;
S'il eſt des malheureux dont l'obſcure innocence
Languiſſe ſans défenſe,
Et dont ma foible main doive eſſuyer les pleurs.

O tems, *ſuſpens ton vol, reſpecte ma jeuneſſe,*
Que ma mere long-tems témoin de ma tendreſſe,
Reçoive mes tributs de reſpect & d'amour!
Et vous, gloire, vertu, déeſſes immortelles,
Que vos brillantes ailes
Sur mes cheveux blanchis ſe repoſent un jour.

(*D. J.*)

TEMS DES MALADIES, (*Médec. Patholog.*) les Pathologiſtes prennent ce mot *tems* dans diverſes acceptions en l'appliquant au cours des *maladies*; quelquefois ils l'emploient pour meſurer leur durée & en diſtinguer les jours remarquables; d'autres fois ils s'en ſervent pour déſigner les *periodes* & les *états* différens qu'on y a obſervés.

Dans la premiere ſignification, la longueur du *tems* a donné lieu à la diviſion générale des maladies en aiguës & chroniques; la durée de celle-ci s'étend au-delà de quarante jours, celles-là ſont toujours renfermées dans cet eſpace de *tems* limité; mais elles peuvent varier en durée d'autant de façons qu'on compte de jours différens. Car, ſuivant les obſervations répétées, il y a des maladies qui ſe terminent dans un jour, connues ſous le nom d'*éphémeres*; d'autres ſont décidées dans deux, dans trois, dans quatre, & ainſi de ſuite juſqu'à quarante. Cependant, ſuivant ce qui arrive le plus ordinairement, on a diſtingué quatre ou cinq *tems* principaux dans la durée des maladies qui en décident la briéveté, (*acuties*). Dans la premiere claſſe, on a compris les maladies qui ſont terminées dans l'eſpace de quatre jours, on les a appellées *perper-aiguës*; telles ſont l'apoplexie, la peſte, la fureur angloiſe, *&c.* La ſeconde comprend celles qui durent ſept jours, qu'on a nommé *très-aiguës* ou *per-aiguës*, de ce nombre ſont la fievre ardente & les maladies inflammatoires, légitimes, exquites. La troiſieme claſſe renferme les maladies appellées ſimplement *aiguës*, qui s'étendent juſqu'à quatorze ou vingt-un jours, comme la plûpart des fievres continues; enfin les autres, connues ſous le nom d'*aiguës par décidence*, traînent depuis le vingt-unieme jour juſqu'à quelqu'un des jours intermédiaires entre le quarantieme, au-delà duquel, ſi elles perſiſtent, elle prennent le titre de *chroniques*; & dans cette acception, lorſqu'on demande à quel *tems* le malade eſt de ſa maladie, on répond qu'il eſt, par exemple, au ſeptieme jour depuis l'invaſion de la maladie, *tems* qu'il eſt aſſez difficile de connoître au juſte.

En ſecond lieu, les anciens ont diſtingué trois périodes ou états dans le courant d'une maladie aiguë, qu'ils ont déſigné ſous le nom de *tems*. Le premier *tems* eſt celui qu'ils ont appellé *de crudité*, alors la nature & la maladie ſont, ſuivant leur expreſſion, engagées dans le combat, la victoire ne panche d'aucun côté, le trouble eſt conſidérable dans la machine, les ſymptomes ſont violens, & les bonnes humeurs ſont confondues avec les mauvaiſes, ou ſont crues. M. Bordeu a appellé ce tems *tems d'irritation*, parce qu'alors le *pouls* conſerve ce caractere; il eſt tendu, convulſif, & nullement développé. Le ſecond *tems* eſt le *tems de coction*; il tire cette dénomination de l'état des humeurs qui ſont alors cuites, c'eſt-à-dire que les mauvaiſes ſont, par les efforts de la nature victorieuſe, ſéparées du ſein des bonnes, & diſpoſées à l'excrétion critique, qui doit avoir lieu dans le troiſieme *tems*, qu'on nomme en conſéquence *tems de criſe*. Pendant les *tems de la coction*, les ſymptomes ſe calment, les accidens diſparoiſſent, l'harmonie commence à ſe rétablir, le pouls devient mol, développé & rebondiſſant, les urines renferment beaucoup de ſédiment. Le *tems de criſe* eſt annoncé par une nouvelle augmentation des ſymptomes, mais qui eſt paſſagere, le pouls prend la modification critique appropriée; & les évacuations préparées ayant lieu, débarraſſent le corps de toutes les humeurs de mauvais caracteres ou ſuperflues, & la machine revient dans ſon aſſiette naturelle. *Voyez* CRUDITÉ, COCTION, CRISE & POULS. Les modernes ont admis une autre diviſion qui pourroit ſe réduire à celle des anciens, & qui eſt bien moins juſte, moins avantageuſe, & moins exacte; ils diſtinguent quatre *tems*; 1°. le *tems de l'invaſion* ou le *commencement* qui comprend le *tems* qui s'écoule depuis que la maladie a commencé juſqu'à celui où les ſymptomes augmentent; 2°. le *tems d'augmentation*, qui eſt marqué par la multiplicité & la violence des accidens; 3°. l'*état* où les ſymptomes reſtent au même point ſans augmenter, ni diminuer; 4°. la déclinaiſon, *tems* auquel la maladie commence à baiſſer & paroît tendre à une iſſue favorable: ce dernier *tems* répond à ceux de coction & de criſe des anciens, & les trois autres aſſez inutilement diſtingués ne ſont que le *tems de crudité*; lorſque les malades ſe terminent à la mort, elles ne parcourent pas tous ces périodes, & ne parviennent pas aux derniers *tems*.

Troiſiemement, dans les maladies intermittentes & dans les fievres avec redoublement, on obſerve deux états, dont l'un eſt caractériſé par la ceſſation ou la diminution des ſymptomes, & l'autre par le retour ou leur augmentation; on a diſtingué ces deux états ſous le nom de *tems*, appellant le premier *tems de la remiſſion*, & l'autre *tems de l'accès* ou du *redoublement*; le médecin, dans le traitement des maladies, ne doit jamais perdre de vue toutes ces diſtinctions de *tems*, parce qu'il peut en tirer des lumieres pour leur connoiſſance & leur pronoſtic, & ſur-tout parce que ces *tems* exigent des remedes très-différens. *Voyez* FIEVRE EXACERBANTE, INTERMITTENTE, PAROXISME, EPILEPSIE, GOUTTE, HYSTÉRIQUE, *paſſion*, &c.

Il eſt auſſi très-important de faire attention aux *tems* de l'année, c'eſt-à-dire aux ſaiſons; *voyez* PRINTEMS, AUTOMNE, ETÉ, HIVER, SAISONS, (*Médecine*); & aux *tems* de la journée, *voyez* MATIN & SOIR, (*Médecine*), parce que les maladies varient dans

dans ces différens *tems*, & qu'il y a des regles concernant l'adminiſtration des remedes, fondées ſur leur diſtinction. (*m*)

TEMS AFFINÉ, (*Marine.*) *voyez* AFFINÉ.

TEMS A PERROQUET, (*Marine.*) beau *tems* où le vent ſouffle médiocrement, & porte à route. On l'appelle ainſi, parce qu'on ne porte plus la voile de perroquet que dans le beau *tems*; parce qu'étant extrêmement élevée, elle donneroit trop de priſe au vent; ſi on la portoit dans de gros *tems*. *Voyez* MATURE.

TEMS DE MER *ou* GROS-TEMS, (*Marine.*) *tems* de tempête où le vent eſt très-violent.

TEMS EMBRUMÉ, (*Marine.*) *tems* où la mer eſt couverte de brouillards.

TEMS, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois une certaine *conjoncture*, comme quand on dit en *tems de foire*.

Tems ſignifie auſſi *délai*; il faut intenter le retrait lignager dans l'an & jour, qui eſt le *tems* preſcrit par la coutume.

Tems d'étude, eſt l'eſpace de *tems* pendant lequel un gradué doit avoir étudié pour obtenir régulierement ſes grades. *Voyez* ÉTUDE, DEGRÉS, GRADES, GRADUÉS, UNIVERSITÉ, BACHELIER, LICENCIÉ, DOCTEUR. (*A*)

TEMS, ſ. m. *en Muſique*, eſt en général toute modification du ſon par rapport à la durée.

On ſait ce que peut une ſucceſſion de ſons bien dirigée eu égard au ton ou aux divers degrés du grave à l'aigu & de l'aigu au grave. Mais c'eſt aux proportions de ces mêmes ſons, par rapport à leurs diverſes durées du lent au vîte & du vîte au lent, que la muſique doit une grande partie de ſon énergie.

Le *tems* eſt l'ame de la muſique; les airs dont la meſure eſt lente, nous attriſtent naturellement; mais un air gai, vif & bien cadencé nous excite à la joie, & à peine nos piés peuvent-ils ſe retenir de danſer. Otez la meſure, détruiſez la proportion des *tems*, les mêmes airs reſteront ſans charmes & ſans force, & deviendront incapables de nous émouvoir, & même de nous plaire: mais le *tems* a ſa force en lui-même, qui ne dépend que de lui, & qui peut ſubſiſter ſans la diverſité des ſons. Le tambour nous en offre un exemple, quoique groſſier & très-imparfait, vu que le ſon ne s'y peut ſoutenir. *Voyez* TAMBOUR.

On conſidere le *tems* en muſique ou par rapport à la durée ou au mouvement général d'un air, &, ſelon ce ſens, on dit qu'il eſt vîte ou lent, *voyez* MESURE, MOUVEMENT; ou bien, ſelon les parties aliquotes de chaque meſure, qui ſe marquent par des mouvemens de la main ou du pié, & qu'on appelle proprement des *tems*; ou enfin ſelon la valeur ou le *tems* particulier de chaque note. *Voyez* VALEUR DES NOTES.

Nous avons ſuffiſamment parlé au *mot* RHYTME des *tems* de la muſique des Grecs; il nous reſte à expliquer ici les *tems* de la muſique moderne.

Nos anciens muſiciens ne reconnoiſſoient que deux eſpeces de meſures; l'une à trois *tems*, qu'ils appelloient *meſure parfaite*; & l'autre à deux, qu'ils traitoient de *meſure imparfaite*, & ils appelloient *tems*, *modes* ou *prolations* les ſignes qu'ils ajoutoient à la clé pour déterminer l'une ou l'autre de ces meſures. Ces ſignes ne ſervoient pas à cet unique uſage comme aujourd'hui, mais ils fixoient auſſi la valeur des notes les unes par rapport aux autres, comme on a déja pu voir aux *mots* MODE & PROLATION, ſur la maxime, la longue & la ſemi-breve. A l'égard de la breve, la maniere de la diviſer étoit ce qu'ils appelloient plus préciſément *tems*. Quand le *tems* étoit parfait, la breve ou quarrée valoit trois rondes ou ſemi-breves, & ils indiquoient cela par un cercle entier, barré ou non-barré, & quelquefois encore par ce chiffre $\frac{3}{2}$.

Quand le *tems* étoit imparfait, la breve ne valoit que deux rondes, & cela ſe marquoit par un demi-cercle ou *C*. Quelquefois ils tournoient le *C* à rebours ainſi ↄ, & cela marquoit une diminution de moitié ſur la valeur de chaque note; nous indiquons cela aujourd'hui par le *C* barré, ¢ & c'eſt ce que les Italiens appellent *tempo alla breve*. Quelques-uns ont auſſi appellé *tems majeur* cette meſure du *C* barré où les notes ne durent que la moitié de leur valeur ordinaire, & *tems mineur* celle du *C* plein ou de la meſure ordinaire à quatre *tems*.

Nous avons bien retenu la meſure triple des anciens; mais par la plus étrange biſarrerie, de leurs deux manieres de diviſer les notes, nous n'avons retenu que la ſoudouble; de ſorte que toutes les fois qu'il eſt queſtion de diviſer une meſure ou un *tems* en trois parties égales, nous n'avons aucun ſigne pour cela, & l'on ne ſait guere comment s'y prendre; il faut recourir à des chiffres & à d'autres miſérables expédiens qui montrent bien l'inſuffiſance des ſignes. Mais je parlerai de cela plus au-long au *mot* TRIPLE.

Nous avons ajouté aux anciennes muſiques une modification de *tems* qui eſt la meſure à quatre; mais comme elle ſe peut toujours réſoudre en deux meſures à deux *tems*, on peut dire que nous n'avons que deux *tems* & trois *tems* pour parties aliquotes de toutes nos différentes meſures.

Il y a autant de différentes valeurs de *tems* qu'il y a de ſortes de meſures & de différentes modifications de mouvement. Mais quand une fois l'eſpece de la meſure & du mouvement ſont déterminés, toutes les meſures doivent être parfaitement égales, & par conſéquent les *tems* doivent auſſi être très-égaux entr'eux: or pour s'aſſûrer de cette égalité, on marque chaque *tems* par un mouvement de la main ou du pié; & ſur ces mouvemens, on regle exactement les différentes valeurs des notes ſelon le caractere de la meſure. C'eſt une choſe très-merveilleuſe de voir avec quelle préciſion on vient à bout, à l'aide d'un peu d'habitude, de battre la meſure, de marquer & de ſuivre les *tems* avec une ſi parfaite égalité, qu'il n'y a point de pendule qui ſurpaſſe en juſteſſe la main ou le pié d'un bon muſicien. *Voyez* BATTRE LA MESURE.

Des divers *tems* d'une meſure, il y en a de plus ſenſibles & de plus marqués que les autres, quoique de valeur parfaitement égales; le *tems* qui marque davantage s'appelle *tems fort*, & *tems foible* celui qui marque moins. M. Rameau appelle cela, après quelques anciens muſiciens, *tems bon* & *tems mauvais*. Les *tems* forts ſont le premier dans la meſure à deux *tems*, le premier & le troiſieme dans la meſure à trois & dans la meſure à quatre; à l'égard du ſecond *tems*, il eſt toujours foible dans toutes les meſures, & il en eſt de même du quatrieme dans la meſure à quatre *tems*.

Si l'on ſubdiviſe chaque *tems* en deux autres parties égales qu'on peut encore appeller *tems*, on aura de-rechef *tems* fort pour la premiere moitié, & *tems* foible pour la ſeconde, & il n'y a point de parties d'un *tems* ſur laquelle on ne puiſſe imaginer la même diviſion. Toute note qui commence ſur le *tems* foible & finit ſur le *tems* fort, eſt une note à contre-*tems*, & parce qu'elle choque & heurte en quelque maniere la meſure, on l'appelle *ſyncope*. *Voyez* SYNCOPE.

Ces obſervations ſont néceſſaires pour apprendre à bien préparer les diſſonnances: car toute diſſonnance bien préparée doit l'être ſur le *tems* foible & frappée ſur le *tems* fort, excepté cependant dans des ſuites de cadences évitées, où cette regle, quoi-

qu'encore indiſpenſable pour la premiere diſſonnance, n'eſt pas également praticable pour toutes les autres. *Voyez* DISSONNANCE, PRÉPARER, SYNCOPE. (*S*)

TEMS, *en Peinture*, c'eſt un très-petit contour. On dit, entre ces deux contours il y a un *tems*. On dit encore, ce contour a deux *tems*; c'eſt-à-dire, une ſi petite ſinuoſité, qu'elle ne forme pas deux contours diſtincts.

TEMS, on appelle ainſi *en termes de Manege*, chaque mouvement accompli de quelque allure que ce ſoit; quelquefois ce terme ſe prend à la lettre, & quelquefois il a une ſignification plus étendue. Par exemple, quand on dit au manege, *faire un tems de galop*, c'eſt faire une galopade qui ne dure pas long-tems; mais lorſqu'on va au pas, au trot ou au galop, & qu'on *arrête un tems*, c'eſt arrêter preſque tout court, & remarcher ſur le champ. *Arrêter un demi-tems*, n'eſt que ſuſpendre un inſtant la viteſſe & l'allure du cheval pour la reprendre ſans arrêter. *Tems écoutés*, c'eſt la même choſe que *ſoutenus*, *voyez* SOUTENUS. Un bon homme de cheval doit être attentif à tous les *tems* du cheval, & les ſeconder à point nommé; il ne doit laiſſer perdre aucun *tems*, autrement il laiſſe interrompre, faute d'aide, la cadence du cheval.

TEMS, *eſtocade de*, (*Eſcrime.*) c'eſt frapper l'ennemi d'une botte dans l'inſtant qu'il s'occupe de quelque mouvement.

TEMS, *terme de Vénerie*; on dit revoir de bon *tems*, lorſque la voie eſt fraîche & de la nuit.

TEMPYRA, (*Géogr. anc.*) paſſage étroit dans la Thrace, aux confins des *Ænii* du côté du ſeptentrion, ſelon Tite-live, *liv. XXXIII. chap. xlj.* Ovide en parle, *Triſt. eleg. viij.*

Inde levi vento Zerynthia littora nactis
Thraciam tetigit feſſa carina ſamon:
Saltus ab hac terrâ brevis eſt Tempyra *petenti.*

Cellarius, *geogr. ant. liv. II. c. xv.* croit que c'eſt le *Temporum* de l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

TENABLE, adj. *terme de l'Art militaire*, qui ſe dit d'une place ou d'un ouvrage de fortification que l'on peut défendre contre les aſſaillans. Ce terme vient du latin *tenere*, tenir.

On ne ſe ſert du mot *tenable* qu'avec une négative: quand une place eſt ouverte de tous les côtés, ou que ſes fortifications ſont abattues, on dit que la place n'eſt plus *tenable*: de même quand l'ennemi a gagné une certaine éminence qui domine un poſte, on dit ce poſte n'eſt plus *tenable*. Chambers.

TÉNACE & TENACITÉ, ſ. f. (*Phyſique.*) on déſigne par ces mots cette qualité des corps par laquelle ils peuvent ſoutenir une preſſion, une force, un tiraillement conſidérable ſans ſe rompre; la qualité qui lui eſt oppoſée ſe nomme *fragilité*. Les corps *ténaces* ſupportent l'effort de la percuſſion ou de la preſſion ſans recevoir aucun dommage; mais ici, comme dans pluſieurs autres cas, où nous employons les mots *dur*, *doux*, *flexible*, &c. nous les prenons dans un ſens relatif aux degrés ordinaires de la force humaine; autrement il ſeroit bien difficile de dire ce que c'eſt que *ténace*, *caſſant*, *rude*, *doux*, &c. *Mém. de l'acad. de Berlin*, *année 1745.* (*D. J.*)

TÉNACERIM, LA PROVINCE, (*Géog. mod.*) province des Indes au royaume de Siam, ſur le golfe de Bengale. Elle prend ſon nom de ſa capitale.

TÉNACERIM, *ou* TÉNASSERIM, ville des Indes, au royaume de Siam, dans la province de Ténacerim, & près du golfe de Bengale, ſur la riviere de même nom. Cette ville autrefois très-marchande, ne l'eſt plus aujourd'hui. *Latit. 12. 45.* (*D. J.*)

TÉNACERIM, *le*, (*Géog. mod.*) riviere des Indes, au royaume de Siam; elle deſcend des montagnes d'Ava, eſt d'une grande étendue jointe à un cours rapide, parce qu'elle eſt pleine de rochers. (*D. J.*)

TENACITÉ DES HUMEURS, (*Médec.*) vice des humeurs, dont voici les effets. Elle cauſe des obſtructions, des extentions de vaiſſeaux, des douleurs, des tumeurs ſur-tout aux glandes & aux plexus artériels. Lorſque l'acrimonie eſt pareillement jointe à la *ténacité*, ſuivant la diverſe proportion du concours de ces deux qualités, les petits vaiſſeaux ſe détruiſent, les fluides s'extravaſent, ce qui produit enſuite des puſtules, des inflammations, des gangrenes, des ulceres, la carie & autres maux ſemblables. Or l'acrimonie tantôt accompagne, & tantôt fuit la *ténacité*.

Les ſignes de la *ténacité* trop augmentée, ſont des tumeurs, des douleurs, des anxiétés; la circulation, les excrétions empêchées, la lenteur ou la viſcoſité des humeurs de la circulation, des ſecrétions, des excrétions. Si le froid ſe trouve avec ces ſignes, ſoyez sûr que les matieres pituiteuſes dominent; mais s'ils ſont accompagnés d'une grande chaleur, cela dénote des matieres épaiſſes & enflammées.

Les remedes à la *ténacité des humeurs* conſiſtent à les rendre mobiles, & en état de paſſer par les vaiſſeaux, on y parvient:

1°. Par des diſſolvans aqueux, tiedes, en forme de boiſſon, de fomentation, de vapeurs, de bain, d'injection, appliqués de façon qu'ils ſoient approchés de la partie obſédée le plus qu'il ſera poſſible. 2°. Par des ſalins réſolutifs appliqués de la même maniere. Le nitre, le ſel de prunelle, le ſel polycreſte, le nitre ſtibié, le ſel gemme, le ſel marin, le ſel armoniac, la fleur de ſel armoniac avec un ſel alkali fixe, le borax, le ſel de verre, les ſels des végétaux brûlés, les ſels alkalis fixes, les ſels alkalis volatils, le tartre ſoluble, le tartre régénéré, ſont les principaux. 3°. Par les matieres ſavonneuſes faites d'huile tirée par expreſſion, & d'alkali volatil, d'huile diſtillée & d'alkali volatil. La bile des animaux ſert auſſi au même uſage, & les ſucs déterſifs des plantes. La laitue, l'hiéracium, la dent-de-lion, la ſcorſonere, la barbe-de-bouc, la chicorée, l'endive, la ſaponaire, ſont les principales & les meilleures. 4°. Par les matieres contraires à la cauſe particuliere, qui fait la *ténacité*; en ſe ſervant de deux alkalis dans la coagulation produite par des acides, des matieres ſavonneuſes dans la coagulation occaſionnée par le repos, d'herbes nitreuſes & ſaponacées dans la *ténacité* phlogiſtique. 5°. Par les cordiaux, ſalins, aromatiques huileux, ſpiritueux, conſidérés comme devant ſervir d'aiguillons.

On remet les voies embarraſſées en état de laiſſer paſſer les liqueurs; 1°. en ouvrant les conduits par la boiſſon, les fomentations, les vapeurs, le bain; par des eaux chaudes mélangées avec des émolliens, & des ſalins tempérés; par une chaleur modérée, par des friétions ſeches ou humides, chaudes. 2°. La même choſe ſe fait en fomentant, en amolliſſant, en agitant la matiere embarraſſée dans les vaiſſeaux; en ſorte que le relâchement, la putréfaction, la ſuppuration & la réſolution de la partie affectée, produiſent un écoulement de matiere purulente. Il convient d'employer à cet effet de douces farines de froment, de ſeigle, d'avoine, de lin, de feves, de pois, de lentilles, de ſénugrec, &c. des racines émollientes de mauve, de guimauve, de lis blanc, d'oignons cuits, des fleurs d'althæa, de bouillon blanc, de mélilot; des feuilles de mauve, de guimauve, de branche urſine, de mercuriale, de pariétaire, de figuier, des jaunes-d'œufs; des gommes aromatiques, âcres, le ſagapenum, le galbanum, l'opopanax; les emplâtres, les cataplaſmes, les onguens qui ſe font avec ces matieres. 3°. En ouvrant les voies à la matiere ainſi préparée, par une inciſion faite avec un

Digitized by Google

ſcalpel, ou par l'application d'un cauſtique. (*D. J.*)

TENAILLE, ſ. f. (*outil à l'uſage de preſque tous les Ouvriers.*) il ſert à arracher ou à tenir quelque choſe. On appelle le mord de la *tenaille*, les deux demi-cercles qui ſont à un bout, parce qu'en ſe rencontrant quand on les ferme, ils mordent pour ainſi dire toutes les choſes qui ſe trouvent entre deux. Outre cette *tenaille* commune à toute ſorte d'ouvriers, il y en a de particulieres à certains arts & métiers, comme aux orfévres, aux fondeurs, aux monnoyeurs, aux maréchaux, aux ferruriers, &c. Voyez *les articles ſuivans.*

TENAILLE, ſ. f. (*Docimaſtique.*) entre les uſtenſiles que l'art des eſſais rend indiſpenſables, on fait uſage de quatre ſortes de ténailles, *forcipes.*

La premiere eſt compoſée de deux leviers de fer, longs de deux piés, épais de deux lignes, & attachés par le milieu à l'aide d'un axe qui permet à leurs bras de s'ouvrir & de ſe fermer ſans vaciller. Les bras deſtinés à prendre les vaiſſeaux ſe termineront en une eſpece d'arc de cercle, dont la convexité ſera tournée du côté de la partie extérieure, l'un deſquels ſera garni, comme d'une ſous-tendante, d'une petite branche de fer large de deux lignes, épaiſſe d'une ſeule, & longue à-peu-près de deux pouces. La partie de rayon, compriſe entre chacun de ſes arcs & ſa corde, ſera de trois lignes. Pour manier aiſément cette *tenaille*, on fait des anneaux à ſes bras ſupérieurs en les courbant. Elle ſert à retirer de deſſous la mouffle, les ſcorificatoires, les coupelles & autres petits vaiſſeaux; ce qui ſe fait en inſinuant les doigts de la main droite dans les anneaux de ſa partie ſupérieure, la ſoutenant avec la main gauche pour lui donner plus d'appui, & en pinçant le bord droit du vaiſſeau, l'arc ſoutenu étant tourné en-dehors, pour l'empêcher de vaciller.

La ſeconde *tenaille* eſt une pince faite d'une lame d'acier fort polie, trempée comme un reſſort, preſque pointue par ſon extrémité inférieure, & longue de ſix pouces. Elle eſt employée à prendre les grains de fin qui reſtent ſur les coupelles; ou autres petits corps quelconques.

La troiſieme *tenaille* déſtinée à prendre des moyens creuſets de fuſion, eſt longue de deux piés, ainſi que la premiere, & n'en differe que parce que les leviers dont elle eſt compoſée ſont plus forts, & que ſes bras inférieurs ſe terminent par un bec long d'un pouce & demi & large de ſix lignes; ce bec doit être arqué, afin de s'ajuſter aux parois des creuſets qu'il doit embraſſer étroitement: elle eſt particulierement faite pour manier les vaiſſeaux médiocres dont l'on verſe le métal fondu dans des moules, ou dans une lingotiere.

Comme les grands creuſets, & principalement ceux qui contiennent une grande quantité de métal ſont plus ſujets que les petits à contracter des félures, qui, à-moins qu'elles ne viennent de l'humidité de la tourte, commencent toujours par leur partie ſupérieure, & s'étendent pour l'ordinaire juſqu'au fond du creuſet, ſe formant aſſez rarement en ligne circulaire; on ſe ſert pour les ôter du feu, d'une quatrieme *tenaille* plus forte & plus longue que la premiere: à la partie interne de ſon bras inférieur ſera attaché un demi-cercle, dont le rayon de quatre pouces ſera perpendiculaire au bras de la *tenaille*: le ſecond bras ſera muni de deux autres demi-cercles, l'un plus grand & l'autre plus petit que le précédent, & placés de même que lui; mais diſpoſés de façon qu'il reſtera entre chacune de leurs extrémités voiſines un intervalle d'un pouce, propre à recevoir le demi-cercle du premier bras. On peut, à la faveur de cette ſtructure, tranſporter les moyens comme les plus grands vaiſſeaux. Avant que de ſe ſervir de cette *tenaille*, on rougit médiocrement ſes pinces, & on les applique un peu au-deſſous du bord ſupérieur du creuſet, que l'on enleve en ſûreté au moyen du cercle dont l'un de ſes côtés eſt environné. M. Cramer a joint à la deſcription qu'on vient de lire, des *tenailles* néceſſaires aux eſſais, les figures de chaque *tenaille* en particulier. (*D. J.*)

TENAILLES INCISIVES, *inſtrument de Chirurgie* dont on ſe ſert pour couper des eſquilles & des cartilages. Il y en a de différentes eſpeces; la premiere (*Voyez fig. 2. Pl. XXI.*), eſt longue de ſept pouces & demi; c'eſt une eſpece de pincette dont les branches ſont jointes par jonction paſſée. *Voy.* JONCTION PASSÉE.

L'extrémité antérieure de chaque branche eſt un demi-croiſſant, un peu alongé, plus épais près de ſa jonction, mais qui va en diminuant d'épaiſſeur, pour augmenter en largeur, & ſe terminer par un tranchant qui a un pouce quatre lignes d'étendue.

Les extrémités poſtérieures de ces branches ont environ cinq pouces, elles ſont épaiſſes près de leur jonction, où elles ont cinq lignes & demie de large; leur ſurface extérieure eſt placée près de leur jonction, & elle devient plus large & arrondie vers leur extrémité, afin de leur tenir lieu de poignée; ces extrémités ſont naturellement écartées l'une de l'autre, par un reſſort de deux pouces ſept lignes de long, dont la baſe eſt attachée ſur la branche femelle, par un clou rivé.

Pour peu qu'il y ait de réſiſtance dans les parties qu'on veut couper avec ces *tenailles*, on a beaucoup de difficultés, parce que les deux tranchans s'affrontent & s'appliquent perpendiculairement l'un ſur l'autre: on ſe ſert plus commodément de l'eſpece de ciſeaux appellés par les ouvriers *ciſoires*. *Voyez* CISOIRE. Cet inſtrument connu des ouvriers qui coupent le fer, peut être fort utile en chirurgie; il a beaucoup de force, parce que la puiſſance eſt éloignée du point d'appui, & que la réſiſtance eſt proche; & en outre parce que les tranchans ne ſont point oppoſés l'un à l'autre, comme dans la *tenaille inciſive* que nous venons de décrire.

L'uſage des ciſoires conſiſte à couper des eſquilles d'os, des côtes, des cartilages, *&c. Voyez figure 4. Pl. XXI.*

La *figure 3.* repréſente une autre eſpece de *tenaille* inciſive, fort utile pour couper les ongles des piés & des mains, & principalement ceux qui entrent dans la chair. *Voyez* PTERIGIUM. On s'en ſert auſſi pour couper les petites eſquilles d'os, & principalement les grandes inégalités qui ſe trouvent quelquefois après l'opération du trépan, ou bien les pointes qui percent, ou peuvent percer la dure-mere. Ces ſortes de pincettes n'ont pas plus de quatre pouces de longueur; les branches ſont jointes par jonction paſſée; leur partie antérieure eſt une petite lame longue de dix lignes, évuidée en dedans, convexe & polie en dehors, coupée en talus depuis la jonction juſqu'à la pointe, & terminée en pointe; chaque lame eſt tranchante par l'endroit qu'elles ſe joignent; les deux branches poſtérieures, qui ſont la poignée, ſont recourbées en arc, & ſe tiennent écartées par un ſimple reſſort, qui doit avoir au moins un pouce de long. (*Y*)

TENAILLE, (*outil d'Arquebuſier.*) ces *tenailles* reſſemblent aux *tenailles* en bois des fourbiſſeurs; les arquebuſiers s'en ſervent pour ſerrer un canon de fuſil dans l'étau; ils en ont auſſi qui ſont garnies de plaques de liege, pour ſerrer un bois de fuſil dans l'étau, attendu que s'ils ne prenoient point cette précaution, les *tenailles* marqueroient ſur le bois, & le gâteroient. *Voyez les Planches du Fourbiſſeur.*

TENAILLES DROITES, (*outil d'Arquebuſier*) ces *tenailles* ſont faites comme celles des ſerruriers, & ſervent aux arquebuſiers pour faire chauffer le fer à

la forge, & le tenir ſur l'enclume. *Voyez* TENAILLES, (*Serrurerie.*)

TENAILLES A CROCHET, (*outil d'Arquebuſier*) ces *tenailles* ſont faites comme celles des ſerruriers, & ſervent aux arquebuſiers aux mêmes uſages que les *tenailles* droites.

TENAILLES A VIS, (*outil d'Arquebuſier*) ces *tenailles* à vis s'appellent auſſi *étau à main*, & ſont faites comme celles des ſerruriers, horlogers, *&c.* les arquebuſiers s'en ſervent à differens uſages, & en ont à mâchoire plate, & à mâchoire d'étau. *Voyez Pl. d'Horlogerie.*

TENAILLES A CHANFRIN, (*outil d'Arquebuſier*) ces *tenailles* ſont exactement faites comme celles des ſerruriers, & ſervent aux arquebuſiers pour tenir des pieces de côté dans leur étau, & les limer plus facilement.

TENAILLES, *en terme de Batteur d'or*, ſont des pinces dont les mâchoires ſont plates & unies, dont l'une des branches à l'autre extrémité, s'arrête dans une petite plaque de fer percée de pluſieurs trous; ces *tenailles* ſont ſoutenues ſur une eſpece de patte en cercle, ſoudée à deux pouces des mâchoires, afin qu'elles ſoient de la hauteur de l'outil, qu'elles aſſujettiſſent pendant qu'on l'emplit. *Voyez* OUTIL.

TENAILLES A BOUCLES, *en terme de Bijoutier*, ſont des *tenailles* dont les queues ſont droites & plates dans toutes leur longueur, & arrondies par le bout, le long deſquelles coule une boucle de fer qui ſert à ouvrir ou fermer plus ou moins les mâchoires des *tenailles*, qui n'ont rien de particulier quant à leur forme. *Voyez Pl. d'Horlogerie.*

TENAILLES CROCHES, *en terme de Metteur en œuvre*, ſont des *tenailles* qui ne différent des pinces ordinaires que par l'une de leurs mâchoires, qui forme un demi-cercle, & ſe termine en une pointe qui entre dans la place deſtinée au chaton, *&c.* on ſe ſert des *tenailles croches* pour le limer; ſa culaſſe s'appuie contre la mâchoire droite & plate, pendant que le morceau de métal où l'on a fait ſa place, eſt retenu dans la mâchoire courbe: on les appelle encore *tenailles à chaton. Voyez les Planches du Metteur en œuvre.*

TENAILLES PLATES, *en terme de Bijoutier*, ſont des pinces dont les mâchoires ſont plates, & dont les branches qui ſervent de queue ou manche, ſont recourbées en-dedans. *Voyez Pl. d'Horlogerie.*

TENAILLES, inſtrument de fer dont les *Bourreliers* ſe ſervent pour tirer & alonger leur cuir. Ces *tenailles* ſont faites exactement comme les *tenailles* des cordonniers.

TENAILLES, *en terme de Boutonnier*, ſont des eſpeces de pinces d'une ſeule piece, dont chaque mâchoire eſt plate en-dedans, & forme en dehors une eſpece de glacis, juſqu'à l'endroit qui s'appuye ſur l'étau: on s'en ſert ſur-tout pour tenir les gros clous de caroſſe dans l'étau. *Voyez les Planches du Doreur ſur cuir.*

TENAILLES, *outil de Charron*, ces *tenailles* ſont exactement faites comme les pinces de forge des maréchaux, & ſervent aux charrons pour tirer du feu les chevilles qu'ils font rougir, & les poſer dans leurs ouvrages. *Voyez les Planches du Maréchal.*

TENAILLES, (*Cordon.*) elles n'ont rien de remarquable que leur force; elles ſervent à arracher les clous. *Voyez les Pl. du Cordonnier bottier.*

TENAILLES, (*Cout.*) ces forgerons ont les mêmes *tenailles* que les ſerruriers & les taillandiers. *Voyez ces* TENAILLES Quelques-unes ſont échancrées entre les mâchoires, de maniere à pouvoir y placer la queue d'une piece à demi forgée: on les appelle *tenaille à rabattre.*

TENAILLES, *en terme de Diamantaires*, ſont des eſpeces de pinces plates, dont les mâchoires ont une gravure par le bout pour recevoir la queue de la coquille, elles ſont preſſées plus ou moins par un écrou; la queue de ces *tenailles* ne forme qu'un ſeul brin plat, & qui va toujours en s'élargiſſant juſqu'à ſon extrémité qui ſe cloue ſur deux piés de bois de la même piece, qui repréſentent une ſorte d'arcade; les *tenailles* s'appuient par chaque bout contre deux chevilles, l'une à gauche, & l'autre à droite, pour les fixer ſur le même point, & ſe chargent de plombs plus forts à proportion qu'on veut faire plus ou moins manger le diamant. *Voyez les Pl. du Diamantaire.*

La premiere repréſente les *tenailles* en ſituation ſur la meule. *Voyez* MOULIN.

La ſeconde repréſente la *tenaille* entiere, garnie d'une coquille, dont la queue paſſe au-deſſus de la tenaille, elle eſt retenue entre les deux mâchoires par l'écrou.

La *troiſieme figure* repréſente la même *tenaille* dont la mâchoire antérieure eſt ôtée, la piece de bois faite en arcade, avec laquelle eſt aſſemblée la mâchoire immobile, la vis qui traverſe les deux mâchoires, le biſeau ſur lequel s'appuye l'autre mâchoire, qu'on peut auſſi aſſembler à charniere, l'autre mâchoire, *h* l'écrou qui ſerre les deux mâchoires l'une contre l'autre, enfin la clé qui ſert à ſerrer l'écrou.

TENAILLES A BOUCLES, *en terme de Doreur*, ſont des *tenailles* dont les mâchoires renverſées en-dehors, repréſentent la lettre *T*, elles ſe ſerrent dans l'étau, & ſervent à appréter les boucles; elles ſont d'une grandeur proportionnée aux boucles, *&c. Voy. les Pl. du Doreur.*

TENAILLES A DRESSER, *en terme d'Epinglier*, ne different des *tenailles* ordinaires que parce que leurs mâchoires ſont tranchantes: on les appelle *triquoiſes.*

TENAILLES, *outil de Ferblantier*, ces *tenailles* n'ont rien d'extraordinaire. *Voyez les Planches du Ferblantier.*

TENAILLES *des Fondeurs*, appellées *happes*, ſortes de pinces avec leſquelles ils prennent les creuſets dans le fourneau, pour verſer le métal fondu qu'ils contiennent dans les moules dont on veut qu'il prennent la figure. *Voyez Pl. du Fondeur en cuivre*, & *l'article* HAPPES, & FONDEUR EN SABLE.

TENAILLES TRANCHANTES, outil dont les *Bimblotiers faiſeurs de dragées au moule* ſe ſervent pour ſéparer les dragées qui tiennent à la branche ou jet principal. *Voyez les fig. des Planc. de la fonte des dragées moulées.* Ces *tenailles* ſont compoſées de deux branches *c C*, *b B* jointes enſemble par un clou à deux têtes *A*. Les becs *cc*, *bb* de ces *tenailles* ſont des tranchans d'acier bien affilés, entre leſquelles on préſente les branches de dragées, enſorte que les tranchans coupent les jets qui uniſſent chaque dragée à la branche qui eſt le jet commun. On coupe en ſerrant dans la main les deux poignées de bois *B C*, qui terminent les branches de la *tenaille.*

TENAILLES DE BOIS, *en terme de Fourbiſſeur*, ſont des ſortes de pinces de bois dans leſquelles on ſerre les pieces d'une garde pour les ciſeler, & empêcher que l'étau ne les endommage. *Voyez les Pl. du Fourbiſſeur.*

TENAILLES A VIS, eſt un outil repréſenté *dans les Pl. de la Gravure*, dont ſe ſervent les Graveurs pour tenir la planche, & ne ſe point brûler pendant qu'ils noirciſſent le vernis, comme on peut le voir *aux fig.* de la vignette, ou *aux fig.* de la même Planche, qui repréſente une planche priſe par la *tenaille.*

TENAILLE, (*Horlogerie.*) inſtrument dont on ſe ſert pour tenir quelque piece de métal ou agir ſur elle avec force. Il y en a de différentes eſpeces; celles dont les Horlogers font uſage, ſont 1°. les *tenailles* à vis, *Voyez-les dans les Pl. de l'Horlogerie*; elles conſiſ-

Digitized by Google

tent en deux branches *AB*, *AC*, dont l'une *AB* eſt mobile autour du point *A*, & ſur un reſſort circulaire *r*, par le moyen de la vis *V*. On approche leurs machoires *C B* l'une de l'autre, & l'on y preſſe la piece que l'on y veut tenir. Dans la même Planche on a repréſenté une petite *tenaille* de la même eſpece, terminée par un manche. 2° Les *fig. ſuivantes* de la même Planche repréſentent des *tenailles* qu'on appelle *tenailles à boucles*, dont les mâchoires ſont preſſées l'une contre l'autre au moyen des boucles ou coulans *B B*, & dont les branches ſont ou mobiles ſur un centre en *C*, ou à reſſort, comme celle de la petite *tenaille T* qui eſt une eſpece de porte-crayon ajuſté dans un manche, lequel eſt percé d'outre-en-outre, pour laiſſer paſſer le fil de laiton dont on ſe ſert pour faire des goupilles. 3°. Les *tenailles* à couper dont les machoires *m m* ſont tranchantes, & ſervent à couper de petites parties de métal.

TENAILLES *de Menuiſier*, elles ſont communes; elles ſervent à arracher les clous.

TENAILLES A ETIRER, *en terme d'Orfevre*, ſont de groſſes pinces proportionnées néanmoins à la groſſeur du fil qu'elles prennent en ſortant de la filiere. Leurs machoires ſont taillées comme une lime. Elles ſont compoſées de deux branches qui s'appliquent l'une ſur l'autre en ſe croiſant un peu, s'approchent l'une de l'autre à la tête, autant qu'on veut, & que la piece qu'elles tiennent le permet. Chacune de ces branches ſe terminent à l'autre bout par un crochet où s'attache la corde ou la ſangle. *Voyez* CORDE *ou* SANGLE. *Voyez les Planches.*

TENAILLES A FONDRE, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, ce ſont de groſſes *tenailles* qui different peu des *tenailles* ordinaires, ſi ce n'eſt que les pinces ſont longues & recourbées quarrément. On s'en ſert pour tirer les creuſets du feu, & pour verſer l'argent ou l'or dans les lingotiers. *Voyez les Planches.*

TENAILLES A FORGER, *en terme d'Orfevre*, ſont des *tenailles* groſſes par proportion à la piece que l'on forge; on les appelle *tenailles à forger*, parce qu'on s'en ſert pour retenir les pieces d'orfevrerie ſur l'enclume. *Voyez les Planches.*

TENAILLE A JETTER, *outil de Potier d'étain*, qui ſert à jetter en moule de la vaiſſelle; cette *tenaille* eſt compoſée de deux branches de fer qui ſe ſéparent au milieu pour paſſer la queue du noyau du moule; elles joignent enſemble par le bout au moyen d'un crochet & d'un trou où il tient, & par l'autre bout qui eſt du côté de l'ouvrier qui travaille; les deux bouts ſont garnis de dents rondes; on ſerre ces branches qui embraſſent le moule avec la main droite, & de la gauche on pouſſe un anneau ovale de fer qui tient tout en reſpect lorſqu'on jette; le moule doit être à plat ſur la *tenaille*, lorſqu'on le ſerre ou qu'on le veut ouvrir, & cette *tenaille* eſt poſée ſur la telle à jetter. *Voyez* JETTER L'ÉTAIN EN MOULE & *les figures des Planches du Potier d'étain.*

TENAILLE A PAILLONNER, eſt un autre outil de fer qui ſert à tenir les pieces de vaiſſelle ſur le feu, quand on les paillonne. Les queues ſe ſerrent auſſi avec un anneau, & ont des dents comme la *tenaille à jetter. Voyez* PAILLONNER & *les mêmes Pl. ci-deſſus.*

TENAILLE, (*Serrurier.*) les *tenailles* de forges ſont compoſées de deux branches de fer fixées enſemble par une rivure. La partie qui ſert à ſerrer le fer à forger, eſt de fer quarré depuis la rivure, & porte de longueur depuis trois pouces juſqu'à cinq. Les branches depuis la rivure juſqu'à leurs extrémités ſont arrondies, & plus menues, plus ou moins longues, ſelon la force de la *tenaille*. Il y en a de droites & de coudées.

La *tenaille* à chamfrein a ſa rivure à l'extrémité des branches, & ſes deux machoires ſont coudées l'une ſur l'autre en bâton rompu. On la place dans l'étau; elle ſerre la piece à limer.

La *tenaille* à vis reſſemble à un petit étau à main qui n'a point de patte. On s'en ſert pour tenir les pieces d'ouvrages à limer.

TENAILLES, *en terme de Cornetier Tabletier*, ce ſont des pinces à main qui ne different des pinces proprement dites, qu'en ce qu'elles ſont plus courtes, ſans clé, & que c'eſt par leur moyen que l'ouvrier abat des pinces une piece qu'il veut ouvrir. *Voyez les Planches.*

TENAILLE, (*Tailland.*) ce ſont les mêmes que celles du ſerrurier & des autres forgerons.

TENAILLES *des inſectes*, (*Hiſt. des inſect.*) partie creuſe & percée que pluſieurs inſectes ont au bout de la tête, & dont ils ſe ſervent pour piquer, tuer d'autres inſectes, & les ſucer.

Il y a divers genres d'inſectes très-carnaciers, auxquels on n'apperçoit d'abord ni bouche, ni trompe, ni aucune ouverture apparente par où l'on puiſſe ſoupçonner qu'ils prennent leur nourriture. On ſe figureroit preſque qu'ils vivent de l'air, ſi deux grandes *tenailles* en forme de cornes recourbées qu'ils ont à la tête, n'annonçoient qu'il leur faut un aliment plus ſolide. Ce ſont ces deux *tenailles* même qui leur ſervent de trompe & de bouche; elles ſont creuſes & percées, ou fendues vers leur extrémité; ils les enfoncent dans le corps des animaux dont ils veulent ſe nourrir, & ſucent au-travers de ces *tenailles* tout l'intérieur de l'animal ſaiſi. *Voyez* la figure de cette partie des inſectes dans la *Micographie* de Hook. (*D. J.*)

TENAILLE LA, *en terme de Fortification*, eſt une eſpece d'ouvrage extérieur compoſé de deux faces qui forment un angle rentrant, & de plus de deux longs côtés paralleles ou à-peu-près paralleles. Cette ſorte d'ouvrage n'eſt plus guere en uſage, parce que l'angle rentrant que forment ſes faces, n'eſt point défendu. Il peut ſervir ſeulement dans des retranchemens où autres ouvrages de terre très-peu élevés. *Voyez* OUVRAGE EXTÉRIEUR, ANGLE MORT & QUEUE D'ARONDE.

Il y a deux ſortes de *tenailles*, ſavoir la ſimple & la double: la *tenaille* ſimple eſt un grand ouvrage extérieur, comme *D A B C E*, compoſé de deux faces ou côtés *A B* & *C B*, qui renferment l'angle ſaillant *B. Voyez Pl. I. de fortif. fig. 12.*

La *tenaille* double ou flanquée eſt auſſi un grand ouvrage extérieur compoſé de deux *tenailles* ſimples ou de trois angles ſaillans & de deux angles rentrans *F G H* & *H I K. Voyez Pl. I. de fortif. fig. 13. Voyez* auſſi FLANQUÉ.

Les grands défauts des *tenailles* ſont 1°. qu'elles embraſſent trop de terrein, ce qui donne de l'avantage aux ennemis; 2°. que l'angle *B* eſt ſans défenſe, la hauteur du parapet empêchant les aſſiégés de voir ce qui ſe paſſe en-bas, de ſorte que les ennemis peuvent s'y loger & ſe mettre à-couvert; 3°. que les faces *A B* & *B C* ne ſont pas flanquées ſuffiſamment.

C'eſt pour toutes ces raiſons là que les plus habiles ingénieurs ont exclu les *tenailles* des fortifications, & que, ſi quelquefois ils en font encore, ce n'eſt que faute de tems pour faire un ouvrage à cornes.

La *tenaille* de la place eſt le front de la place compris entre les pointes de deux baſtions voiſins; elle eſt compoſée de la courtine des deux flancs élevés ſur cette ligne & des deux faces qui joignent ces flancs. *Voyez* BASTION, COURTINE, *&c.* de ſorte que la *tenaille* eſt ce qu'on appelle auſſi la *face* ou plutôt le *front* d'une forteresſe. *Voyez* FACE, FRONT & PLACE FORTIFIÉE.

TENAILLE DU FOSSÉ, eſt un ouvrage bas que l'on fait devant la courtine au milieu du foſſé. *Voyez* FOSSÉ.

On en fait de trois ſortes; la premiere eſt compo-

ſée d'une courtine, de deux flancs & de deux faces; le rempart de la courtine contenant le parapet, & le talut n'a que cinq toiſes d'épaiſſeur; mais le rempart des flancs & des faces en a ſept. *Voyez tab. fortif. fig. 21 litt. e.*

La ſeconde que M. de Vauban trouve de fort bonne défenſe, n'eſt compoſée que de deux faces élevées ſur les lignes de défenſes; ſon rempart & ſes faces ſont paralleles.

La troiſieme ſorte ne differe de la ſeconde qu'en ce que ſon rempart eſt parallele à la courtine de la place. Telle eſt celle que M. de Vauban a conſtruite à Landau & au neuf Briſach.

Elles ſont toutes trois de bonne défenſe pour le foſſé, & elles ſont ſi baſſes, que le canon des aſſiégeans ne peut y atteindre avant qu'ils ſoient maîtres du chemin couvert, & qu'ils y aient planté leur artillerie.

La *tenaille* ſert à augmenter la défenſe du foſſé. Les coups qui partent de cet ouvrage qui eſt peu élevé, ſont plus dangereux que ceux qui ſont tirés des flancs de la place. La premiere eſpece de *tenaille*, c'eſt-à-dire, celle qui a des flancs, ſe nomme *tenaille à flancs*; les deux autres ſe nomment *tenailles ſimples*. M. le maréchal de Vauban qui eſt l'inventeur des *tenailles*, après s'être d'abord ſervi des *tenailles* à flancs, leur a préféré dans la ſuite les ſimples, parce que les flancs des premieres peuvent être aiſément enfilés du rempart de la demi-lune. Cet inconvénient ne ſe trouve point dans la *tenaille* ſimple, mais auſſi ſon feu eſt fort oblique.

Pour conſtruire la *tenaille* à flancs, il faut 1°. mener (*Pl. I. des fortif. fig. 8.*) la ligne *G H* parallele à la courtine *R S*, & éloignée de trois toiſes de cette ligne; 2° mener les lignes *G I* & *H K* paralleles aux flancs *R E*, *S F*, à la diſtance de cinq toiſes; 3°. tirer les lignes de défenſe *A S* & *B R*; puis du ſommet *M* de l'angle flanquant, il faut prendre de part & d'autre *M N*, *M P* égales chacune à la moitié de *M I* & *M K*, & des points *N* & *P* abaiſſer les perpendiculaires *N O*, *P Q* ſur les lignes de défenſe *B R*, *A S*. Ces perpendiculaires ſeront les flancs de la *tenaille*; *I N* & *P R* en ſeront les faces, & *O Q* la courtine; 4°. à trois toiſes du trait principal on lui menera en-dedans des paralleles à la diſtance de trois toiſes, pour déterminer ſon parapet. On donnera cinq ou ſix toiſes au terreplein de la *tenaille* vis-à-vis les faces, & deux ou trois à celui de la courtine.

Si la diſtance de la ligne *G H* à la courtine *O Q* eſt moindre que de cinq toiſes, on commencera par mener une parallele de deux toiſes à la ligne *G H* pour le terre-plein de la *tenaille* vis-à-vis la courtine, & enſuite une autre parallele à la diſtance de trois toiſes de cette ligne, qui terminera la longueur des flancs *N O*, *P Q* par ſa rencontre avec ces flancs, & qui ſera le côté extérieur du parapet de la courtine de la *tenaille*.

Il y a une banquette à la *tenaille*, comme au parapet du corps de la place; on en conſtruit même ordinairement deux vis-à-vis les faces, parce que pour couvrir les flancs, on en éleve davantage le parapet. La *tenaille* ſe partage en deux parties par un petit foſſé *M V* qu'on pratique au milieu de ſa courtine. On communique dans les deux parties de la *tenaille* par un petit pont qui les joint enſemble.

Pour conſtruire la *tenaille* ſimple, il faut auſſi mener d'abord (*Pl. I. de fortification fig. 9.*) une parallele *D C* à la courtine *A B*, qui en ſoit éloignée de trois toiſes: tirer après cela les lignes de défenſe *O B*, *P A*, & mener des paralleles *D E*, *C F* aux flancs *A G*, *B H* à la diſtance de cinq toiſes. On mene enſuite des paralleles au trait principal *E M F*, à la diſtance de trois toiſes, pour avoir le parapet de la *tenaille*, & d'autres paralleles à cette derniere à la diſtance de cinq ou ſix toiſes pour en avoir le terreplein.

Lorſque les lignes *K X*, *N Y* qui terminent le terreplein de la *tenaille*, rencontrent la ligne *D C* parallele à la courtine dans des points *X* & *Y* (*Pl. I. de fortification fig. 10.*) éloignés de pluſieurs toiſes du milieu de la *tenaille*, alors cet ouvrage eſt briſé dans cette partie. On termine dans ce cas le terreplein du milieu de la *tenaille* par une parallele *A D C* priſe à la diſtance de deux ou trois toiſes de cette ligne, & le parapet par une autre parallele à la diſtance de trois toiſes de la précédente; elle donne le côté extérieur de la partie *R S* de la *tenaille*, c'eſt-à-dire qu'elle coupera les lignes *E M*, *M F* dans des points *R* & *S* qui termineront la briſure de la *tenaille*.

Il eſt évident par la conſtruction qu'on vient de donner des différentes *tenailles*, que cet ouvrage eſt entierement iſolé ou détaché de la place. Sa diſtance au revêtement du rempart le met à l'abri des éclats cauſés par la ruine ou la deſtruction du rempart. Sa ſituation vis-à-vis la courtine ne permet pas qu'il ſoit enfilé. Ainſi la *tenaille* a tous les principaux avantages de la fauſſe braie ſans en avoir les défauts. Auſſi M. le Maréchal de Vauban l'a-t-il ſubſtituée aux fauſſes braies. *Voyez* FAUSSES BRAIES. (*Q*)

TENAILLÉE, ſ. f. *en terme d'Epinglier*, c'eſt une quantité de tronçons que l'empointeur prend à-peu-près pour les porter ſur la meule. Il les tient dans les deux mains comme on le voit *Pl. de l'Epinglier*, repréſenté; on les fait rouler entre les doigts en avançant & retirant alternativement les pouces des deux mains pour préſenter les différens côtés des tronçons à la meule. *Voyez les fig. de la même Planche.*

TENAILLER, v. act. (*Hiſt. des ſup.*) c'eſt tourmenter un criminel avec des tenailles ardentes. On ne condamne guere à ce ſupplice que ceux qui ont attenté à la perſonne du roi. Ravaillac fut *tenaillé* aux mamelles, aux bras & aux cuiſſes, pour avoir aſſaſſiné Henri IV.

TENAILLONS *ou* GRANDES LUNETTES, ſont des ouvrages qui couvrent les faces des demi-lunes, & qui leur ſervent d'eſpece de contre-gardes.

Le terme de *tenaillons* ne paroît avoir été en uſage que depuis le ſiege de Lille, en 1708. On appelle ainſi les grandes lunettes dans la relation de ce fameux ſiege, & ce terme eſt actuellement plus commun & mieux établi parmi les militaires que celui de grandes lunettes.

Pour conſtruire les *tenaillons* ou grandes lunettes, il faut prolonger les faces *B D*, *C D* de la demi-lune, (*Pl. V. des Fortifications, fig. 1.*) indéfinitivement au-delà de ſa contreſcarpe; prendre *E F* de 30 toiſes, & *H G* de 15; tirant enſuite la ligne *G F*, l'on aura la moitié de la lunette, donc *G F* & *F E* ſeront les faces; *H E* & *H G* les demi-gorges. Si l'on fait la même opération ſur le prolongement de l'autre face *C D* de la demi-lune *X*, on aura la lunette ou le *tenaillon* tracé.

La lunette a un rempart, un parapet, & un foſſé le long de ſes faces, comme la demi-lune: ſon rempart eſt ſeulement de 3 piés plus bas que celui de la demi-lune, & ſon foſſé a la même largeur que celui de cet ouvrage. La lunette ou *tenaillon* eſt flanqué de la face du baſtion & de celle de la demi-lune. (*Q*)

TENAN, (*Géog. mod.*) petite province du royaume de Tonquin, la plus orientale de ce royaume. Elle rapporte principalement du riz. (*D. J.*)

TENANCIER, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt celui qui tient & poſſede un héritage ou ſa part d'un tenement ou domaine; les co-tenanciers ſont ceux qui tiennent conjointement un même domaine. *Voyez* PERSONNIER, TENEMENT. (*A*)

TENANT, ſ. m. (*Hiſt. de la chevalerie.*) on appelloit proprement *tenans*, ceux qui ouvroient le car-

Digitized by Google

rouſel, & qui faiſoient les premiers défis par les cartels que publioient les hérauts ; c'étoit eux qui compoſoient la premiere quadrille ; les autres chevaliers étoient les aſſaillans. Les *tenans* furent ainſi nommés, parce qu'ils ſoutenoient les armes à la main les propoſitions qu'ils avoient avancées. (*D. J.*)

TENANT, *terme de Blaſon*, ce mot ſe dit de ce qui ſoutient les écus ou les armoiries, & eſt le plus ſouvent ſynonyme avec *ſupport*. La différence que quelques-uns y mettent, c'eſt de dire que les *tenans* ſont ſeuls, & que les ſupports ſont doubles, & mis des deux côtés de l'écu ; ou bien les ſupports ſont des figures d'animaux, & les *tenans* des figures humaines. Il y en a de pluſieurs figures, de même que les ſupports, comme les anges, les pucelles, les religieux, les ſauvages, les mores, les lions, les léopards, licornes, aigles, griffons, *&c.*

Les armes de Naples, par exemple, ſont d'azur ſemé de fleurs-de-lis d'or au lambel de gueule en chef, & il a pour *tenans* deux ſyrenes ou femmes marines au naturel.

Les premiers *tenans* ont été des troncs ou des branches d'arbres, auxquels les écuſſons étoient attachés avec des courroies & des boucles. Depuis on a repréſenté les chevaliers *tenans* eux-même leur écu attaché à leur cou, ou ſur lequel ils s'appuyoient, comme on voit Philippe de Valois ſur les deniers d'or battus en 1336.

L'origine de ces *tenans* vient de ce que dans les anciens tournois les chevaliers faiſoient porter leur écu par des valets déguiſés en ours, lions, monſtres, *&c.* par des mores, des ſauvages ou des dieux fabuleux de l'antiquité, leſquels tenoient auſſi, & gardoient les écus que les chevaliers étoient obligés d'employer pendant quelque-tems, pour ouvrir les pas d'armes, afin que ceux qui les vouloient combattre les allaſſent toucher. Il y a eu auſſi des *tenans* qui ont été tirés des corps des deviſes & des animaux du blaſon, comme le porc-épi de Louis XII. la ſalamandre de François I. *&c. P. Menetrier.* (*D. J.*)

TENANS ET ABOUTISSANS, (*Juriſprud.*) ſont les confins d'un héritage, ceux auxquels il tient & aboutit dans les contrats de vente ou de louage, dans les aveux & reconnoiſſances, on doit exprimer les *tenans & aboutiſſans*, & ſur-tout dans les demandes en déſiſtement ou en déclaration d'hypotheque, & autres ſemblables, afin que l'on puiſſe connoître d'une maniere certaine de quel héritage il s'agit. *Voyez* AVEU, CONFINS, DÉCLARATION, LIMITES, RECONNOISSANCE. (*A*)

TÉNARE, ſ. m. (*Mythologie.*) comme à moitié de la hauteur de ce promontoire de la Laconie, il ſe trouvoit un abîme ou prodigieuſe caverne dont l'entrée étoit très-obſcure, *tenaria fauces*, il n'en fallut pas davantage aux poëtes pour en faire le ſoupirail des enfers, où Pluton donne des lois, *rex ferreus orci, ſtygii dominator averni.* Là, diſent-ils,

Là regne en un morne ſilence
Ce tyran aux ſévères traits,
Près de la beauté dont l'abſence
Cauſa tant de pleurs à Cérès ;
La douleur, la faim, le carnage,
Le deſeſpoir, l'aveugle rage
Sont ſes miniſtres odieux,
Que pour plaire au roi du Ténare
Se diſputent l'honneur barbare
De mieux peupler les ſombres lieux.

Orphée, ſi nous en croyons les mêmes poëtes, pénétra par le ſoupirail du promontoire de Laconie dans les profondes demeures du tartare, & enchanta tous les habitans par les accords de ſa lyre,

C'eſt par-là qu'un mortel, forçant les rives ſombres
Au ſuperbe tyran qui regne ſur les ombres
Fit reſpecter ſa voix ;
Heureux, ſi trop épris d'une beauté rendue,
Par un excès d'amour il ne l'eût point perdue
Une ſeconde fois.

Hécatée de Milet a eu une idée fort raiſonnable, quand il dit que cette caverne du *ténare*, ſervoit apparamment de repaire à un gros ſerpent, que l'on appelloit *le chien des enfers*, parce que quiconque en étoit mordu, perdoit la vie ; mais Hercule trouva le moyen de le tuer & de le faire voir à Euryſthée. (*D. J.*)

TÉNARE, (*Géog. anc.*) *Tænaria*, promontoire au midi du Péloponneſe, entre le golfe de Meſſénie & celui de Laconie, avec une ville de même nom. Ptolomée, *l. III. c. xvj.* appelle le promontoire *Tænaria*, & la ville *Tænarium.*

Le promontoire *Tænarum*, dit Pauſanias, Lacon. *cap. xxv.* avance conſidérablement dans la mer, & au bout de quarante ſtades, on trouve la ville de *Cænopolis*, dont l'ancien nom étoit *Tænarum.*

Il y avoit outre cela un célebre temple de Neptune ſur le promontoire Tænarum : *Fanum Neptuni eſt Tenari*, dit Cornélius Népos, *quod violare nefas dicunt Græci.* Strabon ajoute que ce temple étoit dans un bois ſacré ; Pauſanias nous apprend que ce temple étoit en forme de caverne, & qu'au-devant on voyoit la ſtatue de Neptune. Ces deux derniers auteurs rapportent la fable qui vouloit que ce fût par-là qu'Hercule fût deſcendu aux enfers.

Le promontoire eſt nommé aujourd'hui le *Cap de Matapan*, & la ville *Tænarium* pourroit bien être le port des Cailles, *Porto-Caglie.*

On tiroit autrefois du mont *Ténare* du cryſtal de roche, & d'autres pierres dures ; les Grecs diſent que les veines en ſont encore fécondes, & que les habitans ne les négligent, que pour ne pas attirer les Turcs chez eux. (*D. J.*)

TENARIEN, MARBRE, *Tænarium marbor*, (*Hiſt. nat.*) nom d'un marbre dont il eſt parlé dans les ouvrages des anciens ; il y en avoit de deux eſpeces très-différentes, l'un étoit noir, très-dur, & prenant un tres-beau poli, il ſe tiroit du promontoire de *Tænare* dans le territoire de Lacédémone. L'autre qui étoit plus eſtimé & plus rare étoit d'un verd tirant ſur le jaune ; quelquefois ce dernier étoit appellé *marmor herboſum* ou *xanthon.*

TENARIES, (*Antiq. greques.*) ταιναρια, fête en l'honneur de Neptune ſurnommé *Tenarien*, de Ténare, promontoire en Laconie, où il avoit un temple. Potter. *Archæol. græc. t. I. p. 432.* (*D. J.*)

TENARIUS, (*Mythol.*) ſurnom de Neptune, à cauſe du temple en forme de grotte que ce dieu avoit ſur le promontoire de Ténare.

TENBY, (*Géog. mod.*) ville à marché d'Angleterre, en Pembrock-Shire, ſur la côte, au nord de la pointe de Ludſol. Elle eſt jolie, & renommée pour l'abondance de poiſſon qu'on y prend.

TENCHE, *voyez* TANCHE.

TENÇONS *ou* TENSONS, ſ. m. pl. (*Lang. franç.*) c'eſt ainſi qu'on appelloit des queſtions galantes ſur l'amour, que les anciens poëtes françois mirent en vogue, & qui donnerent lieu à l'établiſſement d'une cour, qu'on nomma la *cour d'amour.* Là des gens d'eſprit terminoient par leur déciſion, les diſputes que les *tençons* avoient fait naître, & les arrêts de ce tribunal étoient irrétragables. La Picardie tenoit auſſi, à l'imitation de la *cour d'amour* de Provence, *ſes plaids & gieux ſous l'ormel*, qui avoient la même origine & le même but. Martial d'Auvergne nous a donné un recueil de ces jugemens galans, ou du-moins faits à leur imitation, ſous le titre d'*arreſta amorum* ; j'en ai parlé ailleurs. On trouve pluſieurs exemples de *tenſons* dans les poëſies de Thibaut, comte de Champagne, & roi de Navarre. (*D. J.*)

Digitized by Google

TENCTERI, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Les Cattes les ayant chaſſés de leur premiere demeure, ils furent errans pendant trois ans, & vinrent enfin s'établir ſur le Rhin, à la droite de ce fleuve dans le pays des Ménapiens. Druſus les ſubjugua, & ils devinrent alors amis du peuple romain. Il paroît qu'ils habitoient vis-à-vis de Cologne, dont ils étoient ſéparés par le Rhin. *Tencteri*, dit Tacite, *Hiſt. l. IV. c. lxiv. diſcreta Rheno gens*; il ſouſentend *ab ubiis*, ou *agrippinenſibus*.

Le nom de ces peuples eſt différemment écrit dans les auteurs anciens, car ils diſent *Tenctteri*, *Tenchieri*, *Tanchari*, *Tenteridæ*, *Tingri*, ou *Tenchateri*. Mais tous ces noms déſignent toujours les mêmes peuples; & comme les *Tencteres* ont eu leurs migrations & leurs expéditions en commun avec les Uſipiens, nous renvoyons leur hiſtoire au *mot USIPII*, *Géog. anc.* (*D. J.*)

TENCTÉRIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) peuples de l'ancienne Germanie, qui du tems de Céſar habitoient en Weſtphalie, vers les bords du Rhin.

TENDANCE, ſ. f. (*Phyſiq.*) c'eſt l'effort que fait un corps vers un point quelconque; ainſi l'on dit, la *tendance* des corps vers le centre de la terre. La *tendance* d'un corps mu circulairement pour s'échapper par la tangente.

TENDANT, (*Gram.*) participe du verbe *tendre*; qui a un but auquel il eſt dirigé, un raiſonnement *tendant* à prouver que la raiſon ne peut rien contre les événemens. Des moyens *tendans* à une fin illicite. Deux requêtes *tendantes* à obtenir un privilege.

TENDE, COMTÉ DE, (*Géogr. mod.*) comté de Piémont dans les Alpes. Il eſt borné au nord par la province de Coni; à l'orient par la province de Mondovi; au midi par le comté de Nice; & à l'occident par le comté de Beuil. On trouve dans ce comté *Tende*, ſa capitale, & le *col de Tende* qui eſt un paſſage étroit entre de hautes montagnes ſur la route de *Tende* à Vernante. (*D. J.*)

TENDE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans le Piémont, capitale du comté de même nom, ſur la rive droite de la Roja, à dix lieues au ſud-oueſt de Coni, & à vingt au midi de Turin. *Longit. 26. 8. lat. 44.* (*D. J.*)

TENDELET, ſ. m. *terme de galere*; c'eſt un *tendelet* ordinaire, formé d'une piece d'étoffe, portée par la fleche & par des bâtons appellés *pertegues* & *pertiguettes*, qui ſert à garantir la pouppe des ardeurs du ſoleil & de la pluie. *Voyez* MARINE, *Pl. III. fig. 2. cott.* (*A*)

TENDERIE, ſ. f. (*terme d'Oiſel.*) toute chaſſe où l'on tend des filets aux oiſeaux pour les faire tomber dans ce piege. (*D. J.*)

TENDEUR, ſ. m. (*Fauconn.*) celui qui prend les oiſeaux de proie au paſſage par le moyen d'un filet & d'un duc dreſſé à cet effet, qui les appelle, & les fait donner dedans. Le *tendeur*, dès qu'il a pris l'oiſeau, le cille, lui met des gets, avec la vernelle & la longe, le garnit de ſonnettes avec un chaperon à bec, le déſarme de la pointe du bec & des pointes des ſerres; puis le veille, le paît & le purge; & ne le met ſur ſa foi, ni hors de filiere, qu'il ne ſoit bien aſſuré & de bonne créance. (*D. J.*)

TENDINEUX, adj. *en Anatomie*, épithete des parties formées par des tendons.

On appelle *centre tendineux du diaphragme*, la partie moyenne de ce muſcle qui réſulte du concours des fibres *tendineuſes* des différentes portions de muſcles dont il eſt compoſé. *Voyez* DIAPHRAGME.

TENDOIR, ſ. m. (*terme de Tiſſér.*) c'eſt un bâton qu'on fait entrer dans le trou qui eſt au bout de la poitriniere, qui ſert à l'empêcher de ſe dérouler & à tendre l'ouvrage.

TENDOIRES, ſ. f. pl. (*Lainage.*) ce ſont des morceaux de bois de charpente, ou de ſimples perches préparées pour faire ſécher les étoffes après qu'elles auront reçu leurs apprêts. *Savary*. (*D. J.*)

TENDON, *tendo*, *en Anatomie*; c'eſt une partie blanche, la plus ferme & la plus tenace de celles qui compoſent les muſcles dont il forme les extrémités. *Voyez* MUSCLE.

La plûpart des muſcles ont au-moins deux *tendons*, un à chaque extrémité.

Celui qui eſt attaché à la partie vers laquelle ſe fait le mouvement, ſe nomme la *tête du muſcle*. Celui qui eſt attaché à la partie qui eſt tirée vers une autre, ſe nomme la *queue du muſcle*. *Voyez* TÊTE & QUEUE.

Lorſque les *tendons* s'épanouiſſent en forme de membranes: ces expanſions ſont appellées *aponevroſes*. *Voyez* APONEVROSE.

On a cru que les fibres qui compoſent le *tendon*, étoient nerveuſes; mais on trouve aujourd'hui qu'elles ne ſont autre choſe que des productions des mêmes fibres qui forment le ventre ou corps du muſcle. Toute la différence eſt que dans le corps du muſcle elles ſont lâches & à une certaine diſtance l'une de l'autre; au lieu que dans le *tendon* elles ſont unies enſemble plus étroitement & plus fortement. *Voyez* FIBRE.

Leur blancheur vient uniquement de ce qu'à raiſon de leur tiſſu ſerré elles n'admettent pas la partie rouge du ſang. En effet, il y a la même différence entre ces deux ſortes de fibres qu'entre un écheveau de fil, & une corde faite du même fil.

Les fibres des *tendons* ne ſouffrent pas de contraction ou de dilatation, comme font celles du corps des muſcles: elles agiſſent ſimplement comme des cordes pour tirer une partie vers l'autre.

TENDON D'ACHILLE, (*Anat.*) *tendon* large & fort, qui ſert à étendre le pié, & qui vient du milieu de la jambe au talon

C'eſt, je crois, le plus fort & le plus gros de tous les *tendons*. Il eſt formé par l'union intime des *tendons* de deux muſcles différens, l'un appellé les *jumeaux*, & l'autre le *ſolaire*; il va s'attacher à la partie poſtérieure du calcaneum, & produit par l'épanouiſſement de ſes filets, l'aponévroſe plantaire.

Un homme bleſſé au *tendon d'Achille*, ne peut ſe tenir droit, parce que quoique les muſcles jambier & péronier poſtérieurs ſoient ſuffiſans pour étendre le pié; le point par où ces muſcles paſſent de la jambe au pié eſt trop proche de l'appui.

Cette obſervation montre que l'éloignement du *tendon d'Achille*, fait toute la force du pié, & que plus ce tendon eſt éloigné de l'articulation, plus il a de force. Les animaux qui courent & ſautent avec plus de facilité, ſont ceux qui ont ce *tendon* plus éloigné; les hommes qui ont le talon fort long, ſe fatiguent moins à marcher, & plus le pié eſt long, plus la longueur du talon eſt néceſſaire.

Mais tout fort qu'eſt le *tendon d'Achille*, il peut ſe rompre completement ou incompletement. *Voyez* donc l'article qui ſuit. (*D. J.*)

TENDON D'ACHILLE, *bleſſure du*, (*Chirurgie.*) parlons maintenant des bleſſures du *tendon d'Achille*, ce ſont de cruels accidens fort délicats à traiter, & qui par conſéquent ne doivent pas être inconnus aux maîtres de l'art.

Non-ſeulement le *tendon d'Achille* eſt expoſé à la rupture, mais encore à différentes ſortes de bleſſures. S'il eſt piqué, percé, ou coupé ſeulement en partie, le malade ſe trouve attaqué de ſymptomes très-dangereux, qui ſont d'autant plus terribles, que ce *tendon* eſt plus gros que les autres. C'eſt ſans doute pour cette raiſon que les anciens médecins ont regardé les bleſſures de ce *tendon* comme mortelles, ou du moins comme inguériſſables. Les ſymptomes qu'éprouve

Digitized by Google

prouve le malade lorſque le *tendon* eſt conſidérablement bleſſé, ſont moins cruels que quand la plaie eſt plus légere ; enſorte qu'alors il faut achever de le couper pour faire ceſſer la douleur & les convulſions; cependant il n'eſt pas impoſſible de réunir ſans ſuture le *tendon d'Achille*, auſſi-bien que d'autres *tendons* offenſés, ſi l'on peut bander le pié de maniere que les deux extrémités du *tendon* ſoient maintenues dans un état de contact.

Nos chirurgiens ont finalement haſardé de réunir le *tendon* par la voie de la ſuture, & Cowper nous en a laiſſé une deſcription détaillée, que M. Heiſter a rendu encore plus intelligible que le fameux chirurgien de Londres ne l'a donnée lui-même.

Le bleſſé avoit 30 ans ; le *tendon d'Achille* de ſa jambe gauche étoit entierement coupé à la diſtance de trois travers de doigts du calcaneum ; la partie ſupérieure étoit retirée en en-haut d'environ deux pouces. Cowper commença par découvrir, par la voie de l'inciſion, les tégumens, pour pouvoir parvenir aux extrémités du *tendon*. Il prit deux aiguilles droites & menues, & introduiſit, au moyen de la premiere aiguille, un fil de ſoie ciré dans la partie ſupérieure du *tendon*, à un demi-pouce du bout. Avec une autre aiguille enfilée pareillement d'un fil de ſoie, il perça de même la partie ſupérieure du *tendon*, la faiſant entrer un peu plus bas que la premiere ; enſuite il paſſa les deux aiguilles dans la partie inférieure du *tendon*. Il étendit le pié du malade, & fit approcher les deux extrémités du *tendon* au point qu'elles ſe touchaſſent, en tirant les deux bouts de fil l'un à l'autre, leſquels il lia de maniere que les extrémités du *tendon* fuſſent maintenues en état de contact, faiſant toujours tenir au bleſſé ſon pié alongé ; puis il coupa les bouts des fils.

Cela fait, il panſa la plaie avec de la charpie qu'il trempa dans de l'huile de térébenthine, & y appliqua une compreſſe & un bandage. Mais afin que le pié fût toujours comme il le falloit, dans un état d'extenſion, & que les extrémités du *tendon* continuaſſent de ſe toucher, il fit une eſpece d'arc de carton fort & épais, qu'il appliqua tellement à la partie antérieure du pié & de la jambe, que le pié ne pût point avoir de mouvement ni la ſuture ſe rompre. Cowper obſerve que le bleſſé ſe plaignit de douleurs aiguës, lorſqu'il lui perça avec l'aiguille la partie ſupérieure du *tendon*, mais qu'il n'en ſentit point lors de la perforation de la partie inférieure.

L'opération faite, le malade fut mis au lit ; on lui tira du bras quatorze onces de ſang, pour obvier, par cette grande ſaignée, aux accidens qui pouvoient ſurvenir ; on lui donna ſur le ſoir une once de ſyrop de diacode, pour lui procurer du repos.

Le lendemain le malade ſe trouva aſſez bien : il avoit dormi : ſeulement il ſe plaignit que pendant la nuit il avoit ſenti des douleurs lancinantes au gras de la jambe, lorſqu'il lui étoit arrivé de s'éveiller. Le troiſieme jour Cowper panſa la plaie de même que le premier, y ajoutant ſeulement une fomentation d'abſynthe, de ſauge, de romarin & de feuilles de laurier. Le quatrieme jour la plaie parut humectée d'une humeur ſéreuſe, appellée *ſynovie* ; le ſix cette matiere étoit épaiſſie ; le huit elle l'étoit encore davantage, après quoi elle diſparut d'elle-même.

Pendant tout ce tems-là les deux extrémités du *tendon* ne s'écarterent point du tout ; mais il parut à l'endroit de leur conjonction une ſubſtance blanche, ſur laquelle M. Cowper appliqua du baume de térébenthine & de la teinture de myrrhe. Bientôt après cette ſubſtance ſe diſſipa, & alors les deux extrémités parurent couvertes d'une autre ſubſtance fongueuſe & charnue. M. Cowper ne mit plus rien alors que de ſec ſur la plaie, tantôt de la charpie ſeche, & tantôt de la poudre de térébenthine. Le dixieme jour un des fils parut lâche, Cowper le coupa & le retira. Deux ou trois jours après l'autre fil étant lâche auſſi, il le coupa & le retira de même. Pendant tout ce tems le pié étoit toujours étendu, au moyen du carton qui étoit attaché par deſſus. Au bout de trente jours, le malade fut en état de marcher un peu, mais en boitant. Petit à petit il marcha plus aiſément, & ſur la fin du ſecond mois, il recouvra entierement l'uſage de ſon pié.

La deſtruction du *tendon d'Achille* emporte avec elle celle de la faculté qui produit le mouvement du pié ; ainſi, à moins que ce *tendon* ne ſoit bien repris, le bleſſé en demeure eſtropié pour toujours. (*D. J.*)

Voici une continuation ſur le même accident, par M. Louis, chirurgien & ſecrétaire de l'Académie de chirurgie. Elle eſt tirée d'un mémoire de M. Petit, dont M. de Fontenelle a donné l'extrait qui ſuit, dans les recueils de l'Académie des Sciences.

Les *tendons* ſont des eſpeces de cordes qui par une de leurs extrémités partent d'un muſcle, & par l'autre s'attachent à un os, de ſorte que quand le muſcle eſt en action, ou ſe contracte, le *tendon* tire à ſoi l'os auquel il eſt attaché, & lui fait faire le mouvement dont il eſt capable. Les *tendons* ſont d'une nature à ne s'étendre pas, ſi ce n'eſt dans des contractions de leurs muſcles extraordinaires & outrées : en ce cas-là, ſi l'os qu'ils doivent tirer ne peut leur obéir aſſez & les ſuivre, ou l'os caſſe par la traction du *tendon* trop forte, ou le *tendon* ſe rompt par ſon extenſion trop violente.

Il faut encore conſidérer que dans certaines actions, comme celle de ſauter de bas en haut, tout le poids du corps eſt porté, & même ſurmonté par un nombre de muſcles, qui ayant été mis dans une forte contraction, ſe débandent bruſquement tout à la fois, & par-là cauſent le ſaut. Si dans l'inſtant où ces muſcles étendent violemment leurs *tendons*, il arrive un accident qui faſſe que ces *tendons* ſoient encore tirés en en-bas par tout le poids du corps, il ne ſera pas étonnant qu'ils ne réſiſtent pas à une extenſion ſi exceſſive. C'eſt ainſi que le ſauteur de M. Petit ſe caſſa le *tendon d'Achille* ; il vouloit ſauter ſur une table élevée de plus de trois piés, il n'en attrapa que le bord du bout de chaque pié, où le *tendon d'Achille* étoit alors fort étendu par l'effort néceſſaire, il retomba droit, & dans cette chûte le *tendon d'Achille* fut encore étendu par le poids de tout le corps qui le tiroit. On peut ajouter que la force de ce poids fut augmentée par l'accélération d'une chûte de trois piés.

Le *tendon d'Achille* eſt formé par l'union intime des *tendons* de deux muſcles différens, l'un appellé les *jumeaux*, l'autre le *ſolaire*. Si ces deux *tendons*, qui compoſent celui d'Achille, ſont caſſés, la rupture eſt complete ; elle eſt incomplete, s'il n'y a que l'un des deux. Dans l'incomplete que M. Petit a vue, c'étoit le *tendon* des jumeaux qui étoit caſſé, l'autre reſtant entier. Il ne faut pas entendre que cette diviſion des ruptures ſoit fondée ſur un grand nombre d'expériences. M. Petit n'en a vu qu'une incomplete, qu'il n'a reconnue pour telle, & diſtinguée de la complete, que par une grande exactitude d'obſervations ; & il a jugé de plus que celle qu'Ambroiſe Paré a rapportée, étoit de la même eſpece. Pour l'autre incomplete, il ne fait guere que la conjecturer par une eſpece d'analogie. Il ne s'agira donc ici que de la premiere incomplete, qui ſera en oppoſition avec la complete.

Il y a entre elles des différences, dont quelques-unes pourroient ſurprendre. L'incomplete eſt très-douloureuſe, & la complete ne l'eſt point. Lorſqu'un *tendon* eſt abſolument rompu, ſes deux parties ſéparées ſe retirent naturellement, comme feroient cel-

les d'une corde à boyau, l'une d'un côté, l'autre du côté oppoſé. Si elles tiennent à des parties voiſines, elles ne pourront ſe retirer, ſans les tirailler, les agiter, les irriter, & cela avec d'autant plus de force, & par conſéquent d'autant plus douloureuſement, que leur adheſion ſera plus grande. Cela peut aiſément aller au point de cauſer des inflammations, qui s'étendront enſuite; la fievre, des inſomnies, des délires. Mais hors de ce cas-là, deux parties du *tendon* ſéparées ſe retirent paiſiblement chacune de ſon côté, & il n'y a nul autre mal, que le *tendon* caſſé, devenu inutile. Cela eſt ſi vrai, que pour prévenir les douleurs & les accidens qui naîtroient d'un *tendon* à demi rompu, on le coupe tout-à-fait. Le *tendon d'Achille* eſt enfermé dans une gaine où il coule librement, il n'a point d'attache aux parties voiſines, & par-là, ſa rupture complete eſt ſans douleur.

Mais il n'en va pas de même de l'incomplete. Le ſeul *tendon* des jumeaux étant rompu, il ſe retire en en-haut & en en-bas, tandis que le *tendon* du ſolaire ne ſe retire point. On voit aſſez là un principe de déchirement d'autant plus violent, que l'adhérence & l'union de ces deux *tendons* qui forment celui d'Achille, eſt effectivement très-grande.

Ce principe général veut pourtant être conſidéré plus particulierement. Il n'y a de douleur qu'à l'endroit de la portion ſupérieure du *tendon* rompu, & non à l'inférieure. Quand la portion ſupérieure du *tendon* des jumeaux va en en-haut, parce qu'elle y eſt tirée par la partie charnue de ce muſcle auquel elle tient, elle eſt en même tems tirée en en-bas par le ſolaire reſté ſain en ſon entier; & cette contrariété d'actions fait un déchirement douloureux dans les fibres qui réſiſtent; mais la portion inférieure du même *tendon* ne tenant plus du tout au muſcle des jumeaux, mais ſeulement au ſolaire, elle obéit ſans réſiſtance aux mouvemens du ſolaire, qui ne ſont point combattus par l'autre. Ce n'eſt que dans les premiers tems que cette différence entre les deux portions du *tendon* rompu ſubſiſte en ſon entier: dans la ſuite la douleur de la portion ſupérieure peut avoir été ſi vive, qu'elle aura cauſé de l'inflammation aux parties voiſines; mais quoique la portion inférieure s'en reſſente, elle eſt encore la moins douloureuſe, ce que l'on reconnoît ſenſiblement au toucher.

Dans la rupture complete, on fléchit le pié du malade ſans lui cauſer aucune douleur; on augmente ſeulement une eſpece de vuide ou de creux que laiſſent néceſſairement entre elles les deux portions du *tendon d'Achille* entierement ſéparées l'une de l'autre. Dans la rupture incomplette, cette même flexion du pié ne peut ſe faire ſans beaucoup de douleur, parce que ce creux qu'on tend à augmenter, ne ſe peut augmenter ſans un déchirement, ou tiraillement de parties imparfaitement ſéparées.

Dans la rupture incomplete on peut marcher, mais en ſouffrant; dans la complete on ne peut marcher, quoiqu'on ne ſouffre point. A chaque pas que l'on fait, la jambe qui demeure en arriere, ſoutient ſeule tout le poids du corps, & il faut que la ligne de direction de ce poids tombe vers le milieu du pié de cette jambe poſé ſur le plan; or M. Petit fait voir que c'eſt le *tendon d'Achille*, qui par ſon action porte cette ligne de direction ſur le pié où elle doit être, qu'il fait en quelque ſorte la fonction de gouvernail, & que par conſéquent lorſqu'il ne peut plus abſolument la faire, on ne marche plus.

Il eſt très-important en chirurgie de connoître toutes les différences des deux ruptures; on ſçaura les diſcerner dans l'occaſion, & on ſe conduira plus ſurement. Quand on ne les diſcerneroit que par leurs effets, ce ſeroit toujours beaucoup; mais il vaut ſans comparaiſon mieux que les effets ſoient accompagnés de la connoiſſance des cauſes.

M. Petit ne traite point de la deuxieme rupture incomplete, qui ſeroit celle du ſeul *tendon* du muſcle ſolaire, il ne l'a point vûe, & il y a plus de ſageſſe à ne point prévenir les faits par des conjectures haſardées. Il croit ſeulement que cette rupture doit être plus rare que la premiere incomplete, & il en donne les raiſons tirées de la différence des deux *tendons* qui compoſent celui d'Achille. *Hiſt. de l'acad. des Sciences, années 1725 & 1728.* (*D. J.*)

TENDON, *les Maréchaux* appellent improprement ainſi dans le cheval une eſpece de cartilage qui entoure une partie du pié, & qui eſt ſituée entre la corne & le petit pié. On eſt ſouvent obligé de couper ce *tendon*. Dans le javart encorné, la matiere qui ſe forme entre le petit pié & la corne, gâte ce *tendon*, le noircit, & l'on eſt obligé de l'extirper pour guérir le javart. *Voyez* JAVART.

TENDOURS, ſ. m. (*terme de relation.*) on nomme *tendours* dans le Levant, des tables garnies de bois par les côtés, dans leſquelles les Turcs s'enferment juſqu'à la ceinture, hommes & femmes, filles & garçons; ils y mettent en hiver un petit poële pour échauffer le lieu, & paſſent ainſi des journées entieres dans leurs *tendours*, à converſer, fumer, & boire du ſorbet. (*D. J.*)

TENDRE, TENDREMENT, TENDRESSE, (*Lang. franç.*) ces mots ſe diſent élégamment en matiere de peinture, de gravure, de ſculpture, *&c.* Il peignoit d'une maniere *tendre*; cette gravure eſt touchée *tendrement*; tous les plis ſont faits avec une grande *tendreſſe*.

Tendreſſe n'eſt d'uſage qu'au figuré; & la délicateſſe de ce ſiecle a renfermé ce mot dans l'amour & dans l'amitié. On ne dit point, cette viande eſt d'une grande *tendreſſe*; on dit, cette viande eſt fort *tendre*. C'eſt un ſubſtantif qui manque au propre dans notre langue; il faudroit y ſubſtituer ou *tendreur* ou *tendreté*; mais l'uſage ne l'a pas encore voulu.

Lorſque *tendre* ſe dit des perſonnes, & qu'il n'a point de régime, il s'entend ordinairement de la compaſſion, & particulierement de l'amour; il eſt naturellement *tendre* pour les miſeres d'autrui. Il y a des perſonnes qui affectent d'être *tendres* & ſenſibles à la perte de gens qu'elles connoiſſoient à peine, afin qu'on ſoit *tendre* pour elles, & qu'on prenne part à leurs déplaiſirs. Cette dame a le cœur *tendre*; une conſcience *tendre*; c'eſt une conſcience ſcrupuleuſe, délicate. (*D. J.*)

TENDRE, (*Art ſtatuaire en fonte.*) le ſtatuaire comme le peintre s'étudie à copier la nature; & la fonte ainſi que le ciſeau, ont des délicateſſes qui ne naiſſent que ſous la main des grands maîtres. La rudeſſe des traits ne fait pas préciſément cette dureté que l'on blâme dans une ſtatue. Avec les traits les plus doux, une Vénus ou un Cupidon auront cette dureté vicieuſe, ſi les attitudes ne ſont point dans une proportion réguliere, ſi les membres & les nerfs ne paroiſſent point ſouples & flexibles; en un mot, ſi le ſentiment ne ſort pas, pour ainſi dire, de l'harmonie naturelle des traits & des mouvemens que demande l'action repréſentée. Virgile a peint en deux mots ce que nous appellons le *tendre*, *ſpirantia mollius æra*. (*D. J.*)

TENDRE, v. act. (*Gram.*) on dit *tendre* un arc, pour le bander avec effort; *tendre* un piege, pour le préparer; *tendre* une corde, pour l'attacher fixement par les deux bouts; *tendre* une tente, des voiles, un lit, une tapiſſerie, un filet aux bécaſſes, aux grives; *tendre* le cou, le dos, la main; *tendre* à un but; *tendre* à la mort; *tendre* à la fin d'un ouvrage ou de la vie; *tendre* les bras à quelqu'un; *tendre* les bras au ciel; *tendre* l'eſprit, *&c.*

TENDRE *à caillou*, (*Botan.*) nom vulgaire qu'on donne dans les îles de l'Amérique françoiſe à un ar-

bre, dont le bois eſt d'une extrême dureté; le P. Labat dit que cet arbre n'a guere qu'un pié de diametre; ſon écorce eſt blanchâtre; ſes feuilles ſont clair-ſemées, de médiocre grandeur, ovales, dentelées, & comme brûlées du ſoleil, enſorte que cet arbre paroit tout rougeâtre de loin. (*D. J.*)

TENDREMENT, adv. *terme de Muſique* qui, à la tête d'un air, marque un mouvement lent & doux, des ſons filés gracieuſement & animés d'une expreſſion tendre & touchante; les Italiens ſe ſervent du mot *amoroſo* pour indiquer à-peu-près la même choſe. (*S*)

TENDROCOSSÉ, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar; on aſſure que ſa décoction fait venir & augmente le lait aux femmes, & qu'elle eſt tonique & fortifiante.

TENDRON, ſ. m. (*Gram.*) partie tendre d'un animal, d'une plante. On dit des *tendrons* de veau, ce ſont des parties cartilagineuſes qui tiennent aux os. Des *tendrons* d'artichaux, de choux, de laitue; ce ſont les parties plus ſolides auxquelles les feuilles ſont attachées.

TENEBRES, OBSCURITÉ, NUIT, (*Synonyme.*) les *ténebres* ſemblent ſignifier quelque choſe de réel & d'oppoſé à la lumiere. L'*obſcurité* eſt une pure privation de clarté. La *nuit* eſt la ceſſation du jour, c'eſt-à-dire le tems où le ſoleil n'éclaire plus.

On dit des *ténebres* qu'elles ſont épaiſſes; de l'*obſcurité* qu'elle eſt grande; de la *nuit* qu'elle eſt ſombre.

On marche dans les *ténebres*, à l'*obſcurité* & pendant la *nuit*. L'abbé *Girard*. (*D. J.*)

TÉNEBRES, (*Critiq. ſacrée.*) obſcurité; les *ténebres* dans le ſens figuré, ſe prennent 1°. pour malheur, diſgrace; *fuit illa dies tenebrarum. Eſther, xj. 8.* ce fut là un jour de calamité: 2°. pour la mort; *connoitra-t-on les merveilles de Dieu dans les* ténebres. *Pſ. lxxxvij. 13.* c'eſt-à-dire dans le tombeau: 3°, pour l'ignorance de la vérité; *les hommes*, dit S. Jean. *iij. 19. ont mieux aimé les* ténebres *que la lumiere*: 4°. pour le péché; *rejettons les œuvres de* ténebres. *Rom. xiij. 12.*

Les *œuvres de ténebres* dont parle ici S. Paul, τὰ ἔργα τῦ σκότους, ſont les péchés qui tirent leur ſource de l'idolatrie. C'eſt dans le même ſens que l'apôtre dit, *II. Corinth. vj. 14. Quel rapport y a-t-il entre la lumiere & les ténebres?* c'eſt-à-dire du chrétien & de l'idolatrie. Et ailleurs, *Epheſ. v. 8. vous étiez autrefois ténebres*, c. à. d. *vous étiez autrefois idolâtres.* De même, *être appellé des* ténebres, *I. Pierre, ij. verſ. 9.* c'eſt ſortir de l'idolatrie où l'on étoit plongé. « Ceux qui » ſe jettent dans l'idolatrie, dit Philon, préferent les » *ténebres* à une lumiere éclatante ». Tous ces paſſages prouvent que les *ténebres* dans le nouveau Teſtament, déſignent ſpécialement l'idolatrie.

Les *chaînes des* ténebres, *Sapience, xvij. 2.* les *chaînes d'obſcurité*, *I. Pierre, ij. 4.* ſignifient la même choſe, le péché, l'idolatrie; c'eſt une métaphore priſe de l'idée que les Juifs avoient du ſort des méchans; ils les croyoient gardés dans des cachots obſcurs, & garrottés de chaînes. (*D. J.*)

TÉNEBRES DE LA PASSION, (*Critiq. ſacrée.*) c'eſt ainſi qu'on nomme l'obſcurciſſement, ou les *ténebres* qui arriverent à la mort de J. C. & qui arriverent, diſent les évangéliſtes, depuis la ſixieme heure (midi), juſqu'à la neuvieme: *A ſextâ autem horâ*, tenebræ *factæ ſunt ſuper univerſam terram, uſque ad horam nonam.*

On demande avec beaucoup d'empreſſement, ſi les *ténebres* dont il s'agit, s'étendirent réellement ſur la plus grande partie de notre hémiſphere, ou ſi elles ne couvrirent qu'une partie de la Judée, qui eſt quelquefois déſignée dans l'Ecriture ſous le nom de *toute la terre.*

Sans prétendre décider cette queſtion, je remarquerai 1°. que pour chercher des traces de ces *ténebres* hors de la Judée, il faudroit être bien ſûr qu'elles ſe ſont étendues par-tout, & c'eſt ce qui eſt fort incertain, pour ne rien dire de plus fort; la plupart des interpretes ont ſuivi le ſentiment d'Origene, qui a prétendu que par *toute la terre*, il ne faut entendre dans le récit des évangéliſtes que la Paleſtine; c'eſt aſſez leur ſtyle, & il y a beaucoup d'apparence qu'ils n'ont parlé que de la Terre-Sainte, du-moins ne peut-on prouver le contraire; par conſéquent vouloir chercher des traces de cet événement dans d'autres auteurs, c'eſt chercher une choſe de l'exiſtence de laquelle on n'eſt pas certain.

Il faudroit qu'on fût bien d'accord ſur l'année & le jour précis de la mort de J. C. ſans quoi l'on ſe donne encore une peine inutile; or tout le monde ſait que les ſavans ne ſont pas d'accord ſur ce ſujet; la plupart mettent cet événement au vendredi 3 Avril de l'an 33 de l'ere chrétienne, & en adoptant cette époque, tout ce qu'on trouve dans l'hiſtoire profane ne peut avoir le moindre rapport aux *ténebres* dont il s'agit. On cite ordinairement le témoignage de Phlegon, affranchi d'Adrien, rapporté par divers anciens, qui parle d'une eclipſe de ſoleil mémorable arrivée en la deux cent deuxieme olympiade, la ſeconde année ſelon les uns, & la quatrieme ſelon les autres: or lequel de ces deux calculs qu'on adopte, il ne concourt point avec l'an 33, mais avec l'an 30 ou 32; on verra dans la ſuite que la même choſe a lieu par rapport à l'éclipſe mentionnée dans les annales de la Chine.

Pour pouvoir faire quelque fonds ſur ce que les hiſtoriens profanes diſent, il faudroit que les témoins fuſſent bien unanimes, au-lieu qu'ils different dans des circonſtances eſſentielles. On ne parle point de ce qu'on cite de Denys l'aréopagite; preſque tous les critiques conviennent que les pieces publiées ſous le nom de Denys ſont ſuppoſées. Il ne s'agit donc que du témoignage de Phlegon & de celui des annales de la Chine. Parlons d'abord du premier en peu de mots, car nous y reviendrons enſuite.

Cet auteur avoit écrit une hiſtoire des olympiades, dont pluſieurs anciens nous ont conſervé un paſſage ſur le ſujet dont il s'agit; mais ils le citent d'une maniere ſi différente qu'on ne peut en rien conclure. 1. Georges Syncelle fait dire à Jules africain, que Phlegon rapporte, que ſous l'empire de Tibere il ſe fit dans la pleine lune, une éclipſe de ſoleil, depuis ſix heures juſqu'à neuf heures; mais il n'eſt point parlé de la pleine lune dans Euſebe, & dans les autres auteurs qui citent le même paſſage; & Origene nie expreſſément que Phlegon ait marqué cette circonſtance. 2. Aucun de ces auteurs n'a dit que cette éclipſe avoit duré juſqu'à neuf heures; Euſebe & Cedrenus font dire à Phlegon, qu'à ſix heures le jour fut changé en nuit. 3. Les uns diſent la ſeconde année, & les autres la quatrieme année de la deux cent deuxieme olympiade.

A l'égard de l'éclipſe arrivée à la Chine, on ne convient pas ſur l'année; les uns la mettent l'an 31 & d'autres l'an 32 de J. C. Selon M. Kirch, elle n'a été que que de neuf doigts & demi, ou neuf doigts quarante minutes; & ſelon le P. Gaubil, elle a été centrale annulaire. Selon le premier, elle étoit finie à dix heures du matin; & ſelon l'autre, elle a été centrale annulaire à dix heures & demie.

Je ſai que les Jéſuites ont prétendu que les annales de la Chine diſent qu'au mois d'Avril de l'an 32 de J. C. il y eut une grande éclipſe de ſoleil, qui n'étoit pas ſelon l'ordre de la nature, & qui par conſéquent pourroit bien être celle qu'on vit au tems de la paſſion de J. C. lequel mourut au mois d'Avril ſelon quelques auteurs. C'eſt pourquoi les miſſionnai-

res de la Chine, prierent en 1672, les aſtronomes de l'Europe, d'examiner s'il n'y eut point d'éclipſe en ce mois & en cette année, & ſi naturellement il pouvoit y en avoir; parce que cette circonſtance étant bien vérifiée, on en pourroit tirer de grands avantages pour la converſion des Chinois. Mais on a raiſon de s'étonner que les miſſionnaires ayant alors chez eux d'habiles aſtronomes, n'aient pas eux-mêmes fait les calculs qu'ils demandoient, ou qu'ils n'aient pas été d'aſſez bonne foi pour nous communiquer leurs découvertes.

Quoi qu'il en ſoit, ils ont paru croire que cette éclipſe & les *ténebres* arrivées à la mort de J. C. ſont une ſeule & même choſe. Le P. Jean-Dominique Gabiani, l'un des miſſionnaires de la Chine, & pluſieurs de leurs néophites, ſuppoſent le fait inconteſtable. Le P. Tachard, dans l'épitre dédicatoire de ſon premier voyage de Siam, dit que « la Sageſſe ſu-» prême fit connoître autrefois aux rois & aux peu-» ples d'Orient J. C. naiſſant & mourant, par une » nouvelle étoile, & par une éclipſe extraordinai-» re ».

Cependant pluſieurs aſtronomes européens, entr'autres Muller en 1685, & Bayer en 1718, ayant conſulté les annales chinoiſes, & calculé l'éclipſe dont elles font mention, ont trouvé que l'éclipſe de la Chine étoit naturelle, & qu'elle n'avoit rien de commun avec les *ténebres* de la paſſion de notre Sauveur.

En effet, 1°. comme je viens de le dire, on ne convient point de l'année où l'éclipſe de la Chine eſt arrivée; les uns mettent cette année à l'an 31, & d'autres à l'an 32 de J. C. 2°. ſelon M. Kirch, elle n'a été que de neuf doigts & demi, ou neuf doigts quarante minures; & ſelon le P. Gaubil, elle a été centrale annulaire. Selon le premier, elle étoit finie à dix heures du matin; & ſelon l'autre, elle a été centrale annulaire à dix heures & demi.

Mais en ſuppoſant que les miſſionnaires jéſuites & les aſtronomes européens ſoient d'accord, quel rapport des éclipſes étrangeres peuvent-elles avoir avec les *ténebres* arrivées à la mort de J. C? 1°. Il ne pouvoit y avoir d'éclipſe naturelle au ſoleil, puiſque la lune étoit en ſon plein; & par cette raiſon, il ſeroit impoſſible à aucun aſtronome de calculer une éclipſe marquée à ce jour là, il n'en trouveroit jamais; au-lieu que M. Kirch & le P. Gaubil lui-même ont calculé celle dont il eſt fait mention dans les annales de la Chine; elle n'a donc rien de commun avec des *ténebres* qui n'ont pu, ſelon le cours naturel, être l'effet d'une éclipſe au ſoleil. 2°. La durée des *ténebres*, qui fut de trois heures, prouve qu'elles n'étoient pas produites par une éclipſe, puiſque les plus grandes éclipſes ne cauſent de *ténebres* que pendant quatre ou cinq minutes. 3°. Quand l'éclipſe parut à la Chine, il n'étoit pas jour à Jéruſalem. 4°. L'éclipſe ſe fit le jeudi matin, & les *ténebres* le vendredi après midi. 5°. L'éclipſe arriva le dernier jour du troiſieme mois des Chinois, c'eſt-à-dire le dernier jour du ſecond mois judaïque; & les *ténebres* à la pâque que les Juifs célebrent au milieu de leur premier mois. 6°. L'éclipſe de la Chine arriva le 10 Mai, tems où la paque ordinaire des Juifs ne fut jamais célebrée. 7°. Il n'eſt pas même certain qu'il y ait eu dans la Chine l'an 32 de J. C. une telle éclipſe. Caſſini aſſure qu'après avoir calculé exactement, il a trouvé que la plupart des éclipſes dont les Chinois parlent, ne peuvent être arrivées dans le tems qu'ils ont marqué, & le P. Couplet lui-même convient qu'ils ont inſéré dans leurs faſtes un grand nombre de fauſſes éclipſes. Un chinois nommé *Yamquemſiam*, dans ſa réponſe à l'apologie pour la religion chrétienne, publiée par les Jéſuites à la Chine, dit poſitivement que cette prétendue éclipſe n'eſt marquée dans aucune hiſtoire de la Chine. 8°. Enfin ſi l'éclipſe qu'on vit à la Chine au mois d'Avril de l'an 32 de J. C. arriva naturellement, elle ne peut avoir aucun rapport avec les *ténebres* de la paſſion, qui étoient ſurnaturelles; & ſi au contraire elle étoit contre le cours régulier de la nature, le plus habile mathématicien de l'Europe entreprendroit en vain de la calculer.

Quant à l'éclipſe naturelle dont Phlegon faiſoit mention dans ſa chronologie des olympiades, le docteur Sykès dans une ſavante diſſertation ſur ce ſujet, remarque que les peres qui citent cet auteur, ne ſont d'accord ni ſur l'année de l'éclipſe dont il parloit, ni ſur les autres circonſtances. Jules africain, qui vivoit environ 86 ans après Phlegon, eſt le premier qui allegue ſon témoignage dans un fragment qui nous a été conſervé par Georges Syncelle.

Mais 1°. Jules africain fait dire à Phlegon, que cette éclipſe arriva dans le tems de la pleine lune; cependant dans le paſſage de Phlegon, cité par Euſebe, il n'en eſt point parlé. 2°. Jules africain cenſure Thallus d'avoir appellé ces *ténebres* une *éclipſe*; mais il ne trouve pas à redire à Phlegon, que cette éclipſe arriva dans le tems de la pleine lune. 3°. Africain raconte qu'il y eut des *ténebres* univerſelles; que par un tremblement de terre, les rochers ſe fendirent, & que pluſieurs lieux furent renverſés dans la Judée & dans d'autres parties du monde; mais il paroît par le témoignage d'Origene, que tous ces prodiges n'arriverent que dans la Judée aux environs de Jéruſalem. 4°. Africain ne marque pas l'année préciſe de l'éclipſe de Phlegon; il ſe contente de dire qu'elle arriva ſous le regne de Tibere; mais puiſqu'il aſſure que cette éclipſe eſt la même que celle qui arriva au tems de la paſſion de J. C. & que l'opinion générale de ſon tems, étoit que le Sauveur ſouffrit l'an 15 de Tibere, il faut la fixer à la 4e. année de la deux cent unieme olympiade.

A l'égard d'Origene, M. Sykès prétend prouver qu'il ne croyoit point que l'éclipſe de Phlegon eût du rapport avec les *ténebres* de la paſſion. 1°. Parce qu'Origene convient dans ſon *Commentaire ſur S. Matthieu*, qu'aucun auteur payen n'en a parlé. 2°. Parce qu'il croit que les prodiges dont les évangéliſtes font mention à la mort du Sauveur, n'arriverent que dans la Judée & aux environs de Jéruſalem. 3°. Parce que ſelon lui, une nuée épaiſſe cauſa ces *ténebres*, ce qui ne s'accorde pas avec la circonſtance de l'éclipſe de Phlegon.

Le docteur Sykès conclut de toutes ces remarques, que puiſque les anciens ne ſont d'accord ni ſur l'année, ni ſur les circonſtances de l'éclipſe de Phlegon; que les uns la mettent à la premiere année de la deux cent deuxieme olympiade, les autres à la ſeconde, S. Jerôme à la troiſieme, & Euſebe à la quatrieme, nous ne pouvons faire aucun fond ſur le témoignage de Phlegon qu'ils ont cité.

J'aurai peut-être encore occaſion d'ajouter un mot ſur cette matiere, en parlant de Phlegon né à Tralles; ainſi *voyez le mot* TRALLES, & tout ſera dit ſur ce point curieux de critique. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TÉNEBRES, (*terme d'Egliſe.*) ce mot ſe dit dans l'Egliſe catholique des matines qui commencent l'office des féries majeures de la ſemaine-ſainte. Les leçons de *ténebres* ſont les lamentations de Jérémie ſur les malheurs de Jéruſalem, qu'on chante ſur des tons plaintifs. (*D. J.*)

TENEBRIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Eſpagne tarragonoiſe. Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* le donne aux peuples *Itercaones*; c'eſt aujourd'hui, à ce qu'on croit, *Cabo de Alfaques.* (*D. J.*)

TENECHIR, ſ. m. (*terme de relation.*) planche ou pierre ſur laquelle les Turcs mettent les morts

Digitized by Google

pour les laver entierement, de peur qu'il ne leur reſte quelque tache de ſouillure. (*D. J.*)

TÉNEDOS, (*Mythol.*) la feinte des Grecs qui cacherent leur flotte derriere cette île, tandis que les Troyens abuſés pouſſoient le cheval de bois dans leurs murs, a plus fait parler de *Ténédos*, que la réputation de ſa juſtice, de ſa fertilité & du temple d'Apollon *Sminthien.* (*D. J.*)

TÉNÉDOS, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée proche le continent de l'Aſie mineure, vis-à-vis les ruines de Troie. Strabon donne quarante ſtades au canal qui la ſépare de l'Aſie.

Tous les anciens auteurs conviennent que cette île, qui ſe nommoit *Leucophris*, fut appellée *Ténédos*, du nom de *Tenès* ou *Tennès* qui y mena une colonie. Diodore de Sicile en parle en véritable hiſtorien. Tenès, dit-il, fut un homme illuſtre par ſa vertu; il étoit fils de Cygnus roi de Colones dans la Troade; & après avoir bâti une ville dans l'île de Leucophris, il lui donna le nom de *Ténédos*. L'île devint miſérable après la deſtruction d'Ilium; & fut obligée, comme remarque Pauſanias, de ſe donner à ſes voiſins, qui avoient bâti la ville d'Alexandrie ſur les ruines de Troie.

Cette île fut enſuite une des premieres conquêtes des Perſes, qui ayant défait les Ioniens à l'île de Lada, vis-à-vis de Milet, ſe rendirent maîtres de Scio, de Lesbos & de *Ténédos*. Elle tomba ſous la puiſſance des Athéniens, ou du-moins elle ſe rangea de leur parti contre les Lacédémoniens, puiſque Nicoloque qui ſervoit ſous Antalnidas, amiral de Lacédémone, ravagea cette île & en tira des contributions, malgré toute la vigilance des généraux athéniens qui étoient à Samothrace & à Tharſe.

Les romains jouirent de *Ténédos* dans leurs tems, & le temple de cette ville fut pillé par Verrès: cet impie ne lui fit pas plus de grace qu'à ceux de Scio, d'Erythrée, d'Halicarnaſſe & de Délos. Cicéron parle en pluſieurs endroits de cette grande bataille que Lucullus remporta à *Ténédos* ſur Mithridate, & ſur les capitaines que Sertorius avoit fait paſſer dans ſon armée.

Ténédos eut le même ſort que les autres îles ſous les empereurs romains & ſous les empereurs grecs. Les Turcs s'en ſaiſirent de bonne heure, & la poſſedent encore aujourd'hui; ils la nomment *Boſciada*: elle fut priſe par les Vénitiens en 1656, après la bataille des Dardanelles; mais les Turcs la reprirent preſque auſſi-tôt.

Strabon donne à cette île 80 ſtades de tour, c'eſt-à-dire 10 milles; elle en a bien 18 & ſeroit aſſez arrondie, ſi ce n'eſt qu'elle s'alonge vers le ſud-eſt. Cet auteur détermine la diſtance de la terre ferme à 11 ſtades qui valent 1375 pas, quoiqu'on compte environ 6 milles. Pline en a mieux jugé; car il l'éloigne de 12 milles & demi de l'ancienne Sigée, qui étoit ſur le cap Janiſſaire: il marque pour l'éloignement de Lesbos à *Ténédos* 50 milles.

Ce fut derriere cette île que les Grecs cacherent leur flotte quand ils firent ſemblant de quitter leur entrepriſe du ſiege de Troie. C'eſt-là ce qui a plus fait parler de *Ténédos* que toute autre choſe, & ce qui encore aujourd'hui fait voler ce nom par toute la terre. Tous ceux qui ont un peu étudié ſavent par cœur ces beaux vers de Virgile:

Eſt in conſpectu Tenedos *notiſſima famâ*
Inſula, dives opum Priami dùm regna manebant,
Nunc tantùm ſinus & ſtatio malè fida carinis.
Hùc ſe provecti deſerto in littore condunt.
Æneid. *l. II. v. 21.*

« Vis-à-vis de Troie eſt l'île de *Ténédos*, île fameuſe » & riche ſous le regne de Priam; mais dont le port » détruit n'a plus aujourd'hui qu'une rade peu ſûre. » Les grecs allerent ſe cacher derriere cette île dé» ſerte ».

Ténédos a cependant été recommandable par de meilleures raiſons que ce ſtratagème des Grecs. On y exerçoit une juſtice fort ſévere, comme nous le dirons dans la ſuite. Il y croiſſoit le meilleur origan du monde; on y faiſoit des vaſes de terre qui étoient fort eſtimés. Les raiſins, les épis & la Ceres qui paroiſſent ſur ſes médailles, témoignent qu'elle abondoit en blé & en vin, & elle jouit encore aujourd'hui de ce dernier avantage. MM. Spon & Wheler nous l'aſſurent; mais Tournefort eſt meilleur à entendre ſur cet article.

Nous n'avions pas, dit-il, grande envie étant dans cette île, d'aller chercher les ruines des greniers que Juſtinien y fit bâtir pour ſervir d'entrepôt aux blés d'Alexandrie deſtinés pour Conſtantinople, qui ſe pourriſſoient ſouvent dans les vaiſſeaux arrêtés par les vents contraires à l'entrée des Dardanelles. Ces magaſins cependant, à ce que dit Procope, avoient 280 piés de long ſur 90 de large. Leur hauteur étoit conſidérable, & par conſéquent ils devoient être ſolides. Nous admirions la prévoyance de cet empereur; mais tout cela ne piquoit pas notre curioſité; non-plus que la fontaine qui, du tems de Pline, ſe répandoit hors de ſon baſſin dans le ſolſtice d'été, depuis trois heures après minuit juſqu'à ſix. Le vin muſcat de cette île, qui eſt le plus délicieux du Levant, nous attiroit bien davantage.

Je ne pardonnerai jamais aux anciens, continue-t-il, de n'avoir pas fait le panegyrique de cette liqueur, eux qui ont affecté de célebrer les vins de Scio & de Lesbos. On ne ſauroit les excuſer en diſant qu'on ne cultivoit pas la vigne à *Ténédos* dans ce tems-là: il eſt aiſé de prouver le contraire par des médailles. On y voit à côté de la hache à deux tranchans (qui ſont faits comme les ailes d'un moulin à vent, au-lieu que dans d'autres médailles de cette île ils ſont arrondis de même que ceux des haches des Amazones), on voit, dis-je, à côté de cette célebre hache une branche de vigne chargée d'une belle grappe de raiſin, qui marque l'abondance de ce fruit dans l'île de *Ténédos*. On porte la plus grande partie de ſon vin muſcat à Conſtantinople pour le grand-ſeigneur & les miniſtres étrangers.

Si Bacchus protégeoit *Ténédos*, Vénus y auroit trouvé des nymphes dignes de la ſuivre. Il n'y avoit point ailleurs d'auſſi belles femmes, au rapport de Nymphodore dans Athénée, *liv. XIII. pag. 609.* Il avoit fait le tour de l'Aſie, & un témoignage de cet ordre eſt d'un grand poids dans l'hiſtoire géographique.

Celui de Théophraſte peut encore être allégué; il raconte qu'il y avoit à *Ténédos* & à Lesbos certains juges établis pour décider de la beauté des femmes; tant on étoit alors perſuadé dans ces deux îles qu'il falloit porter honneur aux dons de la nature! C'étoit une charge bien délicate que celle de ces juges de *Ténédos*. Les dieux-mêmes la refuſerent, & Pâris eût fort bien fait de les imiter; car il acheta chérement, & la ruſe dont il s'aviſa pour mieux décider, & la poſſeſſion d'Hélene qu'il obtint pour ſa ſentence. Ce fut à *Ténédos*, ſelon quelques uns, qu'aborda ce troïen après l'enlevement de la femme de Ménélas, & qu'avec ſes cajoleries, il la conſola de ſes chagrins. *In portum* Tenedon *pervenit, ubi Helenam mœſtam alloquio mitigavit*, dit le prétendu Darès, phrygien, *de excidio Trojæ.*

Cet événement fabuleux ne faiſoit pas ſans doute beaucoup d'impreſſion dans le pays, puiſque non-ſeulement il ſe trouvoit des perſonnes à Lesbos & à *Ténédos* qui vouloient être juges en matiere de beauté; mais on en établit dans une ville du Péloponnèſe, où tous les ans il ſe faiſoit une diſpute de beauté, &

Digitized by Google

l'on diſtribuoit un prix à la femme qui l'emportoit ſur ſes rivales. Cet uſage duroit encore du tems d'Athénée. On pouvoit pardonner cette émulation aux femmes; mais il eſt fort étrange que les hommes aient auſſi diſputé ce prix; c'eſt pourtant ce qui ſe pratiquoit à Elée, au rapport de Théophraſte.

Je ne dirai rien de la ſingularité des écreviſſes de *Ténédos*, dont l'écaille repréſentoit une hache; c'eſt un vrai conte de Plutarque qu'il faut joindre à beaucoup d'autres qu'on lit dans ſes ouvrages. Suidas, qui a copié cet auteur, dit qu'on trouvoit ces ſortes d'écreviſſes dans un lieu près de *Ténédos*, & que l'on appelloit Ἀξυρίον; ſur quoi Heſychius prétend que les premiers Ténédiens ont été nommés Ἀξυρίται.

Quoique les habitans de *Ténédos* ne ſe trouvant pas aſſez forts pour ſe maintenir dans l'indépendance, ſe ſoient ſoumis à la ville d'Alexandrie ſituée dans la Troade; ils étoient cependant riches du tems de Cicéron, à ce qu'il paroît par ſes harangues contre Verres. Il mande à ſon frere qu'on jugea trop à la rigueur l'affaire qu'ils eurent à Rome touchant leurs immunités. *Tenediorum igitur Libertas ſecuri Tenedia præciſa eſt, quum eos præter me & Bibulum, & Calidium, & Favonium, nemo defenderet.* L'expreſſion *Tenedia ſecuris*, la hache de *Ténédos*, eſt une expreſſion bien heureuſe, comme on le verra tout-à-l'heure.

Remarquons auparavant que l'île de *Ténédos* étoit particuliérement conſacrée à Apollon Sminthien. Homere le dit, & Strabon confirme que ce dieu y étoit honoré ſous ce nom. Qui croiroit qu'Apollon eût été ainſi ſurnommé à l'occaſion des mulots? Rien cependant n'eſt plus vrai. On les a repréſentés ſur les médailles de l'île, & les Crétois, les Troyens, les Eoliens appellent un mulot, σμίντος. Elian raconte qu'ils faiſoient de ſi grands dégâts dans les champs des Troïens & des Eoliens, que l'on eut recours à l'oracle de Delphes. La réponſe porta qu'ils en ſeroient délivrés, s'ils ſacrifioient à Apollon Sminthien. Nous avons deux médailles de *Ténédos* ſur leſquelles les mulots ſont repréſentés; l'une a la tête radiée d'Apollon avec un mulot, le revers repréſente la hache à double tranchant; l'autre médaille eſt à deux têtes adoſſées, & deux mulots placés tout au bas du manche. Strabon dit qu'on avoit ſculpté un mulot au pié de la ſtatue d'Apollon, qui étoit dans le temple de Chryſa, pour expliquer la raiſon du ſurnom de *Sminthien* qu'on lui avoit donné, & que cet ouvrage étoit de la main de Scopas, fameux ſculpteur de Paros.

Mais je ne trouve point extraordinaire que Ténès, fondateur de la ville de *Ténédos*, ait été honoré comme un autre dieu dans cette île. Ses grandes qualités lui mériterent cet hommage; ſa vie eſt intéreſſante. Son pere Cygnus le fit mettre dans un coffre avec ſa chere ſœur Hémithée, & les abandonna à la merci des flots. Il uſa de cette rigueur par trop de crédulité envers ſa femme, belle-mere de Ténès. Cette femme s'étoit plainte d'avoir été violée par ſon beau-fils, & avoit allégué le faux témoignage d'un joueur de flûte. Voilà le fondement de la loi qui s'obſervoit dans l'île de *Ténédos*, qu'aucun homme de cette profeſſion, ne pourroit entrer dans les temples. Ténès, qui fut apparemment l'auteur de cette loi, ſi propre à éterniſer la juſte haine qu'il avoit conçue contre ſon faux-témoin, ſe montra digne du commandement par d'autres lois qu'il établit, & qu'il fit exécuter ſans diſtinction de perſonne. Il condamna les adulteres à perdre la tête; & lorſqu'on le conſulta pour ſavoir ce que l'on feroit de ſon fils qui étoit tombé dans ce crime, il répondit, *que la loi ſoit exécutée.*

De-là vinrent peut-être des médailles qui avoient d'un côté la figure d'une hache, & de l'autre le viſage d'un homme, & le viſage d'une femme ſur un même cou. Beger en a publié une frappée par les Ténédiens, où l'on voit d'un côté deux viſages ſur un même cou, & de l'autre une hache entre une lyre & une grappe de raiſin. Ces deux viſages repréſentent l'un un homme, & l'autre une femme. Il eſt vraiſſemblable que cette médaille a été frappée pour déſigner le ſupplice d'une femme adultere, ainſi que celui de ſon amant, & pour être un monument de l'exécution de la loi ſur le propre fils de Ténès. *Voyez* ce qu'en diſent Spanheim dans le même ouvrage de Beger, & le ſavant Cuper dans ſon Harpocrate.

Cependant une choſe embarraſſe ici les antiquaires, c'eſt qu'on a des médailles de *Ténédos*, dans leſquelles l'un des viſages repréſente un vieillard, l'autre repréſente une jeune femme: dans d'autres les deux viſages repréſentent des jeunes gens, *&c.* Ces variations donnent lieu de croire que l'on ne frappoit pas toutes ces médailles ſelon le premier eſprit; mais les unes pour un deſſein, & les autres pour un autre. Peut-être auſſi que toutes les fois que les lois de Ténès étoient miſes en exécution, on frappoit une nouvelle médaille, en ſorte qu'alors les deux têtes ſur un même cou varioient, ou quant à l'âge, ou quant à d'autres ornemens marqués ſur la médaille, ſelon les qualités perſonnelles de ceux qui avoient été punis.

Goltzius a donné le type d'une médaille de *Ténédos* qui n'eſt point ſuſceptible des explications qu'on vient de donner; ce ſont deux têtes d'un jeune homme & d'une jeune femme adoſſées, mais qui ont une eſpece de diademe. Au revers eſt la hache avec laquelle on les a coupées. M. Baudelot croit que l'une de ces têtes eſt celle de Jupiter, & l'autre celle d'une amazone, qui dans le tems des courſes de ces héroïnes, avoit fondé quelques villes dans l'île de *Ténédos*: les habitans, dit-il, voulurent conſerver la mémoire de cet événement ſur leur monnoie, comme firent en pareille occaſion ceux de Smyrne, d'Epheſe & de pluſieurs autres villes d'Aſie. La hache doit ſe trouver ſur le revers de la médaille, parce qu'on ſait que cet inſtrument à double tranchant étoit le ſymbole des Amazones. Quoique cette conjecture ſoit ingénieuſe, je goûte beaucoup plus celle de M. de Boze, qui croit que les deux têtes adoſſées ſont celles de Ténès lui-même & de ſa ſœur Hémithée.

Quoi qu'il en ſoit, la hache de *Ténédos* paſſa en proverbe, pour ſignifier *une grande ſévérité*. Il ne faut pas s'en étonner, car Ténès ordonna qu'il y eût toujours derriere le juge un homme tenant une hache, afin de couper la tête ſur le champ à quiconque ſeroit convaincu d'adultere, de fauſſe accuſation capitale, ou de quelqu'autre grand crime. Voilà l'origine du bon mot de Cicéron, *la hache de Ténédos*, pour déſigner *un jugement rigoureux*. On diſoit auſſi c'eſt *un homme de Ténédos*, pour dire *un homme inflexible*. Et quand on vouloit parler d'un faux témoin, on diſoit que c'étoit *un flûteur de Ténédos*, Τενέδιος αὐλητής.

On lit que Cygnus & Ténès furent tués par Achille pendant la guerre de Troie: le premier, ſelon Ovide, lorſque les Grecs deſcendirent de leurs vaiſſeaux; le ſecond, ſelon Plutarque, lorſqu'Achille alla ravager l'île de *Ténédos*. Ténes voulut ſecourir ſa chere ſœur Hémithée pourſuivie par Achille qui vouloit l'enlever à cauſe de ſa beauté, & Achille le tua ſans le connoître; il en fut extrêmement affligé, & le fit enterrer avec honneur: mais les habitans de *Ténédos* bâtirent un temple à Ténès, où ils l'honorerent comme un dieu, & conçurent tant d'indignation contre Achille, qu'ils ordonnerent que perſonne ne prononçat ce nom-là dans le temple de Ténès.

Outre Diodore de Sicile, qui nous apprend que Ténès fut honoré comme un dieu dans l'île de *Ténédos*, Cicéron l'aſſure poſitivement, *liv. III. de naturâ deorum, cap. xv. Tenem ipſum*, dit-il, *qui apud Tenedios ſanctiſſimus deus habetur, qui urbem illam dicitur*

Digitized by Google

condidiſſe, *cujus ex nomine Tenedus nominatur ; hunc, inquam, ipſum Tenem pulcherrimè factum, quem quondam in conuitio vidiſtis, abſtulit Verres, magno cum gemitu civitatis.* Apollon Sminthien étoit en quelque façon tombé dans l'oubli, depuis que Ténès avoit été mis au nombre des dieux. Verrès n'attenta point ſur la ſtatue d'Apollon Sminthien ; il vola celle de Ténès, qui en valoit bien mieux la peine par la richeſſe & la beauté du travail. Il ſemble que les hommes ſe gouvernent en matiere de religion comme les coquettes, chez qui le dernier venu eſt l'amant privilégié. Les nouveaux ſaints, dans l'Egliſe romaine, font trop oublier les anciens ; du-moins les plaintes s'en trouvent dans les écrits de gens fort graves.

Nous avons perdu un livre ſur la république de *Ténédos* par Ariſtote. J'ignore ſi les habitans de cette île ont fleuri dans les arts & dans les ſciences, car je ne connois que Cléoſtrate né à *Ténédos*, & qui vivoit environ 500 ans avant Jeſus-Chriſt, il cultiva l'Aſtronomie. Pline, *liv. II.c. viij.* lui attribue la découverte des ſignes du bélier & du ſagittaire.

On trouvera dans Bayle deux articles curieux, l'un de *Ténédos* & l'autre de Ténès. J'en ai beaucoup fait uſage dans celui-ci. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TÉNÉDOS, (*Géog. mod.*) cette île de l'Archipel dans l'Anatolie, (dont on peut lire l'*article* par rapport à l'ancienne géographie), n'a pas changé de nom depuis la guerre de Troye ; mais il n'y reſte plus aucune marque d'antiquité. Elle eſt ſituée ſur la côte de la province Aiden-Zic, ou petite Aidine. La ville de ſon nom, bâtie ſur la côte orientale, eſt toute ouverte & aſſez grande ; ſes maiſons s'étendent au bas de la colline, & ſur le bord de la mer, comme on peut le voir par le plan qu'en a donné Tournefort dans ſes *voyages* ; ſon port eſt très-bon, & capable de contenir de grandes flottes ; mais il n'eſt défendu que par une tour, avec un boulevart garni de quelques canons ; la ville de *Ténédos* eſt aſſez bien peuplée de Turcs & de Grecs, ſur-tout des derniers ; elle eſt vis-à-vis l'entrée du détroit des Dardanelles, à l'éloignement de dix-huit milles : il y avoit anciennement près de cette ville un tombeau célebre, dédié à Neptune ; c'eſt apparemment Ténès qui fit cette conſécration, en reconnoiſſance du bonheur qu'il eut d'être abordé heureuſement avec ſa ſœur Hémithée, ſur les bords de l'île de *Ténédos. Latit.* 39. 50. (*D. J.*)

TENEMENT, TENURE, TENUE, (*Synonym.*) ces trois mots s'emploient en matiere féodale, mais le dernier eſt encore conſacré dans le ſens propre aux ſéances des états, conciles, ſynodes, congrès, & autres aſſemblées qui ſe tiennent ordinairement, ou extraordinairement. De plus, le mot *tenue* ſe prend au figuré dans le diſcours familier, pour l'état d'une choſe ferme, ſtable, & conſtante ; mais alors il ne s'emploie qu'avec la négative. On dit, les eſprits foibles n'ont point de *tenue*, pour ſignifier qu'ils n'ont point de fermeté, qu'ils ſont changeans dans leurs opinions, ou dans leurs réſolutions. (*D. J.*)

TENEMENT DE CINQ ANS, (*Juriſprud.*) eſt une preſcription particuliere, uſitée dans les coutumes d'Anjou, Maine, Touraine, & Lodunois. Ce *tenement*, dans l'origine, n'étoit autre choſe que la ſaiſine, ou poſſeſſion d'an & jour ; mais comme cette preſcription étoit trop courte, on l'étendit au terme de cinq années.

Il y a quelque différence à cet égard dans l'uſage des coutumes que l'on a nommées ci-devant.

En Anjou & au Maine, un acquéreur peut ſe défendre par le *tenement*, ou poſſeſſion de dix ans, contre toutes hypothèques créées avant trente années, & par le *tenement* de cinq ans, contre toutes celles qui ſont créées depuis trente ans.

Dans les coutumes de Touraine & de Lodunois, l'acquéreur peut ſe défendre par le *tenement* de cinq ans, contre les acquéreurs de rentes conſtituées, dons, & legs faits depuis trente ans ; mais les autres dettes hypothéquaires contractées avant, ou depuis trente ans, ne ſont point ſujettes au *tenement*. *Voyez* la *diſſertation* de M. de Lauriere, ſur le *tenement de cinq ans*. Dupineau, ſur Anjou, *nouv. édit. arrêt VII. ch. xj. journal des aud. tom. V. liv. XIII. ch. vij.* (*A*)

TENEMENT, (*Juriſprud.*) ſignifie en général poſſeſſion. Quelquefois ce terme ſe prend pour un héritage, ou certaine étendue de terrein, que l'on tient d'un ſeigneur, à certaines charges & conditions.

Franc tenement, dans l'ancienne coutume de Normandie, étoit un héritage tenu ſans hommage & ſans parage, en fief-lai, par un accord particulier entre le bailleur & le preneur. *Voyez* le *titre 28. des teneurs.* (*A*)

TENENDEZ, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, au royaume de Maroc ; c'eſt une grande branche de l'Atlas, du côté du midi ; ſon ſommet eſt cependant couvert de neige toute l'année ; mais il y a au milieu de cette montagne des villages, dont les habitans Béréberes nourriſſent beaucoup de gros & petit bétail. (*D. J.*)

TÉNERIFFE, ÎLE DE, (*Géogr. mod.*) île d'Afrique, & l'une des Canaries ; elle a l'île des Salvages au nord, la grande Canarie à l'orient, l'île de Gomere au midi, & l'île de Palme à l'occident ; ſon grand commerce, & l'excellent vin de Malvoiſie qu'elle produit, la rendent la plus conſidérable de toutes les îles Canaries ; elle a dix-huit lieues de longueur, & huit de largeur ; ſes côteaux offrent à la vue abondance d'orangers, de citroniers, & de grenadiers.

Il eſt vrai que ſon terroir eſt en général fort inégal, & rempli de rochers arides ; mais on plante des vignes dans les petits intervalles de terre qu'il laiſſe, & c'eſt une terre ſulphureuſe extrémement fertile : on y voit tous les grains & tous les fruits de l'Europe, ils ſont excellens quoiqu'en petite quantité : on y a auſſi la plûpart des meilleurs fruits de l'Amérique ; il y a des années où les recoltes de blé vont à cent pour un : on y trouve du gibier en abondance ; le poiſſon n'y manque pas, ni les fontaines & les ſources d'eau fraîche ; enfin l'argent eſt fort commun dans cette île. Sa capitale s'appelle *Laguna* ; mais la fameuſe montagne de cette île, nommée le *Pic de Ténériffe*, mérite en particulier notre attention. *Voyez* TÉNÉRIFFE, *Pic de.* (*D. J.*)

TÉNÉRIFFE, *Pic de*, (*Géog. mod.*) le *Pic de Ténériffe*, que les habitans appellent *Pico de Terraira*, eſt regardé comme la plus haute montagne du monde, & on en voit en mer le ſommet à ſoixante milles de diſtance. On ne peut monter ſur cette montagne que dans les mois de Juillet & d'Août, car dans les autres mois le Pic eſt couvert de neige ; ſon ſommet paroît diſtinctement au-deſſus des nues ; ſouvent même on les voit au milieu de ſa hauteur ; mais puiſque la neige tombe & s'y conſerve, il en réſulte qu'il n'eſt pas au-deſſus de la moyenne région de l'air.

Il faut deux jours pour arriver au haut de cette montagne, dont l'extrémité n'eſt pas faite en pointe, comme on pourroit l'imaginer de ſon nom, mais elle eſt unie & plate. C'eſt de ce ſommet qu'on peut appercevoir diſtinctement, par un tems ſerein, le reſte des îles Canaries, quoique quelques-unes en ſoient éloignées de plus de ſeize lieues.

On tire de cette montagne une grande quantité de pierres ſulphureuſes, & de ſoufre minéral, que l'on tranſporte en Eſpagne. Il eſt difficile de douter que cette montagne n'ait été autrefois brulante, puiſqu'il y a pluſieurs endroits ſur les bords du Pic qui fument encore ; dans d'autres, ſi on retourne les pierres,

on y trouve attaché de très-beau ſoufre pur : on trouve auſſi çà & là, des pierres luiſantes, & ſemblables au mâchefer ; tout le fonds de l'île paroit chargé de ſoufre : on y rencontre dans ſa partie méridionale des quartiers de rochers brulés, entaſſés les uns ſur les autres, par des tremblemens de terre. Cette île en éprouva un terrible en 1704 ; il dura depuis le 24 Décembre, juſqu'au 5 Janvier de l'année ſuivante ; la terre s'étant entr'ouverte, il s'y forma deux bouches de feu, qui jetterent des cendres, de la fumée, des pierres embraſées, des torrens de ſoufre, & d'autres matieres bitumineuſes. Tout cela eſt confirmé par la relation de M. Evens, qui fit un voyage dans cette île en 1715. *Voyez* les *Tranſact. philoſ. n°.* 345.

Nous devons au pere Feuillée des obſervations importantes qu'il a faites au *Pic de Ténériffe*, & par leſquelles il a trouvé que la hauteur du ſommet du Pic, au-deſſus du niveau de la mer, étoit de deux mille deux cens treize toiſes. Ce pere partit dans le mois d'Août, avec M. Verguin, M. Daniel médecin irlandois, & d'autres curieux, pour monter ſur le Pic.

Au bout d'une marche de cinq heures, fort difficile à cauſe des rochers & des précipices, ils arriverent à une forêt de pins, ſituée ſur une croupe de montagne, appellée *monte Verde* ; on y fit l'expérience du barometre, le mercure ſe tint à 23 pouces 0 ligne ; après avoir monté juſqu'auprès du pic iſolé qui fait le ſommet de la montagne, on fut obligé d'y paſſer la nuit ; le lendemain le p. Feuillée ſe bleſſa en montant ſur une roche, & fut obligé de reſter au bas de ce pic iſolé ; il y fit l'expérience du mercure, qui ſe tint à 18 pouces 7 lignes $\frac{1}{2}$. M. Verguin & les autres monterent avec beaucoup de peine au ſommet du pic.

Ce ſommet eſt terminé par une eſpece de cône tronqué, creux en-dedans, qui eſt l'ouverture d'un volcan, & qu'on appelle à cauſe de cela, *la caldera*, c'eſt-à-dire *la chaudiere*. Ce creux eſt ovale, & ſes bords terminés inégalement ; on en peut cependant prendre une idée aſſez juſte, en imaginant le bout d'un cône tronqué obliquement à l'axe : le grand axe de cette ovale, eſt d'environ 40 toiſes, le petit de 30 ; le mercure ayant été mis en expérience ſur ſon bord le plus élevé, ſe tint à 17 pouces 5 lignes : le fond de ce creux eſt fort chaud ; il en ſort une fumée ſulphureuſe, à-travers une infinité de petits trous recouverts par de gros rochers ; on y trouve du ſoufre qui ſe liquéfie, & s'évapore facilement par une chaleur égale à celle du corps humain.

Ceux qui étoient au ſommet du pic, parlerent à ceux qui étoient reſtés au ſommet de la pointe, d'où on les entendoit fort diſtinctement, même lorſqu'ils parloient entr'eux ; mais ils ne purent jamais entendre les réponſes qu'on leur fit ; ils roulerent le long de la croupe du pic, de groſſes pierres qui deſcendoient avec une rapidité étonnante, & qui en bondiſſant, faiſoient un bruit plus grand que les coups de gros canons : ce qui fit juger que cette montagne eſt creuſe en-dedans.

En deſcendant de la montagne, ils paſſerent à une citerne naturelle, dont l'ouverture eſt à l'orient de la montagne, & dont l'eau eſt extrêmement froide ; ils ne virent aucune vraiſſemblance de ce que quelques voyageurs ont rapporté, que cette citerne communique avec la mer.

Nous avons auſſi des relations de négocians anglois, qui ont eû la curioſité de monter au ſommet de cette montagne. Telle eſt la relation publiée par Sprat, dans ſon hiſtoire de la ſociété royale. Les curieux dont il parle, eurent à peine fait une lieue pour grimper ſur le pic, que le chemin ſe trouvant trop rude pour y faire paſſer leurs montures, ils le laiſſerent avec quelques-uns de leurs valets : comme ils s'avançoient toujours vers le haut, l'un d'entre eux ſe ſentit tout-à-coup ſaiſi de friſſons de fievre, avec flux de ventre, & vomiſſement. Le poil des chevaux qui étoient chargés de leur bagage, étoit hériſſé comme la ſoie des pourceaux ; le vin qui pendoit dans des bouteilles, au dos d'un cheval, étoit devenu ſi froid qu'ils furent contraints d'allumer du feu pour le chauffer avant que d'en boire, quoique la conſtitution de l'air fût aſſez tempérée.

Après que le ſoleil fut couché, il commença à faire ſi froid, par un vent impétueux qui ſe leva, qu'ils s'arrêterent entre de groſſes pierres ſous un rocher, où ils firent un grand feu toute la nuit ; ſur les quatre heures du matin, ils recommencerent à monter, & étant arrivés une lieue plus haut, un des leurs, à qui les forces manquerent, fut contraint de demeurer à l'endroit où les rochers noirs commencent ; les autres pourſuivirent leur voyage juſqu'au pain de ſucre, où ils rencontrerent de nouveau du ſable blanc, & étant parvenus aux rochers noirs qui ſont tout unis comme un pavé, il leur fallut encore marcher une bonne heure, pour grimper au plus haut du pic, où enfin ils arriverent.

Ils découvrirent de-là, l'île de Palme à ſeize lieues, & celle de Gomer à ſept. Le ſoleil ne fut pas fort élevé, que les nuées qui remplirent l'air, dérobérent à leur vue & la mer, & toute l'île, à la reſerve des ſommets des montagnes ſituées plus bas que le pic, auquel elles paroiſſoient attachées ; après s'être arrêtés au ſommet pendant quelque tems, ils deſcendirent par un chemin ſablonneux, & ne trouverent dans toute la route que des pins, & une certaine plante garnie d'épines comme la ronce, qui croît parmi ce ſable blanc.

From Atlas far, beyond a waſte of plains,
Proud Teneriffe, *his giant-brother reigns ;*
With breathing fire his pitchy noſtrils glow,
As from his ſides, he ſhakes the fleecy ſnow ;
Around their hoary prince, from wat'ry beds,
His ſubject iſlands riſe their verdant heads ;
The waves ſo gently waſh each riſing hill,
The Land ſeems floating, and the ocean ſtill.

C'eſt Garth, excellent poëte & médecin de grand mérite, qui a fait ces beaux vers ſur le pic des Canaries. *Longitude* de ce pic, ſuivant Caſſini, *l.* 51. 30. *latit.* 28. 30. *Long.* ſuivant le pere Feuillée, *l.* 9. 30. *latit.* 28. 13. 20.

Les obſervations réiterées, faites à l'Orotava, ville ſituée dans l'île de Ténériffe, par le même pere Feuillée, donnent très-exactement la différence en longitude, entre Paris & le *pic de Ténériffe*, de *l.* 53. 00. ou *l.* 13. 32. ce qui eſt d'autant plus utile que les cartes hollandoiſes font paſſer par ce pic leur premier méridien, & qu'on en découvre le ſommet en mer, à la diſtance d'environ trente lieues.

Il étoit important de déterminer la longitude du *pic de Ténériffe*, puiſqu'elle doit être d'un grand ſecours ſur mer, pour corriger les routes eſtimées. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TÉNÉRIFFE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au gouvernement de Sainte-Marthe, ſur la rive droite de la riviere appellée *Rio-grande de la Madalena*, à 40 lieues de la ville de Sainte-Marthe. *Latit.* 9. 46. (*D. J.*)

TENESIS, (*Géog. anc.*) contrée de l'Ethiopie, ſous l'Egypte, dans les terres. Strabon, *l. XVI. p.* 770. dit, que ces peuples avoient une reine à laquelle obéiſſoit auſſi l'île de Méroée, qui étoit voiſine de *Teneſis*, & qui étoit formée par le Nil. (*D. J.*)

TENESME, ſ. m. (*Médecine.*) maladie qui conſiſte dans une envie fréquente d'aller à la ſelle, & dans des efforts violens appropriés, qui n'ont que peu ou point d'effet. Les Grecs lui ont donné le nom de

de τινεμὸς, ou mieux τινεμὸς, dérivé de τείνω, *tendre*, & τάσις, *tenſion*, pour exprimer l'extrême contenſion des malades lorſqu'ils ſe préſentent au baſſin; quelques-uns l'ont appellé βιασμὸς, de βία, *effort*, à cauſe de la violence des efforts qu'ils ſont obligés de faire.

Le *ténesme* eſt quelquefois entierement ſec, le plus ſouvent il eſt accompagné de déjections, mais très-modiques; & ce ne ſont point les excrémens qui en ſont la matiere : mais quelques gouttes d'humeurs glaireuſes, phlegmatiques, ou ſeules, ou mêlées avec des ſtries de ſang, de la ſanie ou du pus; ces matieres toujours âcres, corroſives, excitent en paſſant par le fondement, ou en ſe détachant, des douleurs & des cuiſſons vives, & un ſentiment inſupportable d'éroſion. Il eſt rare que la fievre ſurvienne à ces accidens, à-moins qu'ils ne ſoient portés à un très-haut point d'intenſité.

La cauſe générale qui les détermine, eſt une irritation conſtante qui a ſon ſiege à l'extrémité du rectum, ou ſur le ſphincter de l'anus; cette irritation peut être produite par une inflammation, par un ulcere, par l'excoriation, le déchirement; la bleſſure de cette partie à la ſuite d'un coup, d'une conſtipation opiniâtre qui n'aura pu être vaincue que par des efforts violens, de l'introduction forcée & maladroite de la canule d'une ſeringue, d'un ſuppoſitoire trop irritant, des ragades qui s'étendent juſque à la partie interne du ſphincter, des hémorrhoïdes aveugles & douloureuſes; des aſcarides qui ſont ordinairement nichés à l'extrémité du rectum, peuvent auſſi déterminer les mêmes ſymptomes; aux cauſes locales qui agiſſant ſur la partie affectée conſtituent le *ténesme* idiopathique, on peut ajouter celles qui produiſent dans d'autres parties une irritation qui ſe communique par ſympathie, c'eſt-à-dire, par les nerfs au ſphincter de l'anus. Telles ſont l'inflammation & l'ulcere des proſtates, du col de la veſſie, de la matrice, les tumeurs de cet organe, & les efforts d'un accouchement laborieux. Telle eſt auſſi plus ſouvent l'irritation occaſionnée par la pierre dans la veſſie. Le muſcle qui détermine les excrétions des matieres fécales étant irrité, doit ſuivant les lois de l'irritabilité ou ſenſibilité, entrer dans de fréquentes contractions, & donner lieu par-là aux efforts répétés, & à l'envie preſque conſtante de cette excrétion : mais ces mêmes efforts en apparence deſtinés à emporter la cauſe du mal, ne font que l'enraciner davantage, & rendre la maladie plus douloureuſe & plus opiniâtre : qui ne riroit d'un *animiſte* ou *ſtahlien* qui viendroit ſoutenir que cette maladie eſt un bienfait de la nature ou de l'ame bonne & prévoyante mere, qui dirige ces efforts à la guériſon de la maladie, qui les excite même ſous prétexte d'une indiſpenſable néceſſité, & dans l'eſpérance d'un avantage qu'on attendroit inutilement d'ailleurs? Eſt-ce qu'un ulcere, une inflammation, un déchirement de l'anus, ne s'augmentent pas dans les efforts réiterés du *ténesme*? Eſt-ce qu'un pareil vice dans les parties voiſines peut en recevoir quelque ſoulagement? eſt-ce qu'un hémorrhoïdaire ne ſeroit pas mieux dégagé par l'écoulement du ſang que par des douleurs & des cuiſſons qui ne ſont que le tourmenter davantage? *&c. &c.* N'eſt-il pas en un mot, plus naturel de penſer que tous ces mouvemens tout à-fait hors de l'empire de l'ame, ſont la ſuite néceſſaire de la diſpoſition organique de ces parties : il y a des lois primitivement établies, relatives à l'organiſation de la machine, ſuivant leſquelles ſe font les divers mouvemens, ſans qu'il ſoit beſoin qu'un être intelligent ſoit ſans ceſſe occupé à les produire & à les diriger; c'eſt ce qui fait qu'il y a des maladies qui ſont avantageuſes, & d'autres qui ne le ſont pas; ce mélange de bien & de mal ſuppoſe toujours un aveugle machiniſme.

Quoique le *ténesme* ne ſoit pas pour l'ordinaire mortel, il ne laiſſe pas d'être une maladie ſouvent ſérieuſe, la ſource de douleurs cuiſantes, & de beaucoup d'incommodités; lorſqu'il eſt produit par un ulcere du ſphincter, il riſque s'il eſt négligé de degenerer en une fiſtule qu'on ne guérit qu'avec beaucoup de difficulté, & qui peut même tendre à abréger les jours du malade. Lorſqu'il eſt la ſuite d'une legere excoriation, des vers aſcarides, des hémorrhoïdes qui ont de la peine à percer, d'un accouchement difficile, *&c.* il ſe diſſipe aſſez promptement par la ceſſation de ces cauſes, par la mort ou l'expulſion de vers, le flux des hémorrhoïdes, & la ſortie de l'enfant : alors il occaſionne plus de deſagrément que de danger. Il y a une circonſtance où le *ténesme* peut devenir fâcheux, c'eſt lorſqu'il ſe rencontre dans une femme enceinte. Alors, ſuivant l'obſervation d'Hippocrate, dont la raiſon eſt aſſez claire, il excite l'avortement : *mulieris utero gerenti teneſmus ſupervenions abortivè facit*, (Aphor. 27. *lib. VII.*) le *ténesme* d'automne eſt pour l'ordinaire contagieux, & devient épidémique.

L'indication qui ſe préſente à remplir dans le traitement du *ténesme*, eſt de faire ceſſer l'irritation locale qui en détermine les ſymptomes; mais pour y réuſſir, il faut varier les remedes, & les proportionner aux différentes cauſes qui l'ont excitée, & qui l'entretiennent; ainſi dans les cas d'inflammation, phlogoſe, excoriation, il faut inſiſter davantage ſur les adouciſſans, émolliens, anodins pris par la bouche, donnés en lavement, ou appliqués ſous forme de fomentation ou d'étuves : quelquefois même il eſt à propos de recourir à la ſaignée, qu'on peut même ſi le cas l'exige, réitérer juſqu'à deux ou trois fois. Ces mêmes remedes peuvent convenir dans les *ténesmes* ſympathiques, qui doivent leur naiſſance à l'inflammation de la veſſie de la matrice, *&c.* *Voyez* INFLAMMATION. Les ulceres demandent qu'aux émolliens on ajoute, ou même ſi les douleurs ne ſont pas vives, on ſubſtitue l'uſage des baumes pris intérieurement, ou injectés par l'anus; les lavemens térébenthins ſont très-appropriés; on peut combattre les vers par les anthelmintiques ordinaires, & ſur-tout par des ſuppoſitoires faits avec le miel & l'extrait d'abſynthe, ou autre amer, mais qui n'irrite pas beaucoup; quant au *ténesme* qui eſt l'effet d'un accouchement laborieux, ou d'une pierre dans la veſſie, il eſt évident qu'on ne peut le guérir que par la ſortie de ces corps étrangers; on peut cependant calmer les douleurs, & diminuer la violence des efforts, par les lavemens de mauve, de pariétaire, de branc-urſine, de pſillium, *&c.* qu'on rendra plus anodins par l'addition du ſirop de pavot ou du laudanum en ſubſtance; ces mêmes narcotiques peuvent être employés intérieurement ſans danger dans la pierre; mais il y auroit de l'inconvénient à les donner dans l'accouchement difficile, & leur ſecours eſt beaucoup moins néceſſaire, parce que le *ténesme* n'eſt pas de longue durée, & que les efforts qu'il excite peuvent aider à l'accouchement.

Dans le *ténesme* qui ſurvient aux hémorrhoïdes aveugles, il faut tourner toutes ſes vues de ce côté, tâcher de les faire percer; les remedes indiqués dans cette circonſtance ſont ſi les douleurs ſont vives, le bain local, l'étuve faite avec des plantes émollientes, les linimens avec l'onguent populeum, & ſurtout l'application des ſangſues aux vaiſſeaux gonflés s'ils paroiſſent à l'extérieur, qu'on ſecondera efficacement par une bonne priſe d'aloës, remede éminemment hémorrhoïdaire, ou d'extrait de l'élixir de propriété. (*m*)

TENETTE, ſ. f. inſtrument *de Chirurgie*, qui ſert à ſaiſir & tirer la pierre de la veſſie dans l'opération de la taille. *Voyez* TAILLE.

La *tenette* eſt une eſpece de pincette fort polie,

compoſée de deux pieces qui ont la figure de deux *ſ* fort allongées; chaque piece ſe diviſe en quatre parties.

La premiere eſt l'anneau qui eſt plus rond & plus grand que ceux des ciſeaux, parce qu'on eſt obligé d'avancer les doigts plus avant dedans, afin d'avoir plus de force.

Les anneaux des *tenettes* ſont faits par la courbure de l'extrémité de la branche.

Ce qui ſuit l'anneau juſqu'à la jonction ſe nomme *la branche;* ſa figure eſt cylindrique; elle va en augmentant de volume pour avoir plus de force dans les efforts qu'on fait pour tirer la pierre: les branches ſont un peu courbées, & laiſſent une eſpace entre elles pour ne point pincer les parties.

La partie qui ſuit la branche, repréſente le milieu de l'*ſ*, & eſt par conſéquent courbé en deux ſens: cet endroit eſt plus large que la branche & fort arrondi dans tous ſes angles; il a intérieurement une dépreſſion qui ſe joint par entablure avec la dépreſſion de l'autre piece. Cette jonction eſt aſſujettie par un clou exactement limé ſur les deux pieces, de ſorte qu'il eſt à leur niveau, & ne fait aucune ſaillie; c'eſt ce que les Couteliers appellent *rivûre perdue*.

La quatrieme partie des *tenettes* eſt ce qu'on appelle *leurs priſes:* ce ſont deux eſpeces de cuilliers fort alongées, caves en-dedans, convexes & fort polies en-dehors, & formant par leurs extrémités un bec camus & fort adouci.

La partie antérieure de ce bec, que les ouvriers nomment *le mord des tenettes*, doit être fort artiſtement conſtruite pour bien charger les pierres; on doit éviter avec grand ſoin que leur cavité aille juſqu'auprès de l'entablure, & encore plus les dents qu'on a coutume d'y graver en façon de rape; ces défauts font ſouvent ſerrer la pierre auprès du clou; & comme elle cauſe pour lors un écartement des anneaux, on s'imagine qu'elle eſt bien groſſe. Cela n'arrive point ſi la cavité ne commence qu'à un demi-pouce de l'entablure, & ſi elle eſt dans ce commencement fort liſſe, polie, & comme en glacis, afin que la pierre ait plus de facilité à gliſſer vers l'extrémité du mord. Pour cette raiſon il n'y aura que trois ou quatre rangées de dents vers l'extrémité de chaque cueillier; il ne faut pas que ces extrémités ſe touchent quand la *tenette* eſt fermée; on courroit riſque de pincer la veſſie.

Les *tenettes* doivent être d'un bon acier, & d'une trempe qui ne ſoit ni trop dure ni trop molle. Il y en a de droites & de courbes: celles-ci ſervent à prendre la pierre cantonnée dans les côtés de la veſſie.

Il faut en avoir de grandes, de moyennes, & de petites, pour s'accommoder aux différens âges des malades & aux différentes ſituations de la pierre. Les plus grandes ont ordinairement huit à neuf pouces de longueur, trois pouces de mord; plus d'un d'entablure, & environ cinq pouces de branches, y comprenant les anneaux.

Les moyennes & les petites *tenettes* diminuent à proportion. *Voyez les fig. 9. & 10. Pl. X.* La *fig. 7.* montre des *tenettes* propres à caſſer des groſſes pierres dont on ne pourroit faire l'extraction; les pointes pyramidales qui en garniſſent les mords ſe montent à vis. On a donné le nom de *tenette* à une eſpece de pincettes propoſées par M. Helvetius pour l'opération du cancer. *Voyez fig. 1. Planche VI.* elles ne ſont point en uſage. Quand après l'extirpation il reſte quelque dureté carcinomateuſe ou skirrheuſe qu'on ne peut ſaiſir avec les doigts, on ſe ſert de l'érigne pour les ſoulever & permettre au biſtouri de les enlever. *Voyez* CANCER & ERIGNE. (*Y*)

TENEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) du latin *tenor*, eſt ce que contient un acte; on ordonne qu'une ſentence ſera exécutée ſelon ſa forme & *teneur*, c'eſt-à-dire, ſuivant ce qui eſt porté en ſon contenu. (*A*)

TENEUR DE LIVRES, ſ. m. (*Commerce.*) commis qui tient les mémoires, & charge les livres des faits de commerce, de crédit & débit. Ce ſont des gens fort employés & indiſpenſables.

Juré *teneur de livres* eſt celui qui eſt pourvu par lettres-patentes de ſa majeſté, & qui a prêté ſerment en juſtice, pour vaquer à la vérification des comptes & calculs lorſqu'il y eſt appellé. (*D. J.*)

TENEUR, *terme de Fauconnerie*, il ſe dit du troiſieme oiſeau qui attaque le héron de ſon vol.

TENEZ, (*Géogr. mod.*) province d'Afrique, au royaume de Tremecen; elle eſt bornée au nord par la Méditerranée, au midi par le mont Atlas, au levant par la province d'Alger, & au couchant par celle de Tremecen. C'eſt un pays abondant en blé & en troupeaux. Sa capitale porte le même nom.

TENEZ, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tremecen, capitale de la province de même nom, à demi-lieue de la mer, ſur le penchant d'une montagne, entre Oran & Alger. Il y a une forteresſe où on tient toujours garniſon. Quelques-uns croyent qu'elle occupe la place de Cæſarea de Mauritanie. *Long. 19. 32. latit. 36. 24.*

TENEZ *ou* TENEX, (*Géogr. mod.*) ville des états du turc en Egypte, dans la partie de cette contrée appellée *Beheyra*, à l'eſt de Damiette. Elle a un golfe ou lac que quelques-uns prennent pour le lac *Sorbonis* de Ptolomée. (*D. J.*)

TENEZA, (*Géogr. anc.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Maroc, ſur la pente d'une branche du grand Atlas, à trois lieues eſt de la riviere d'Ecſelmel. On recueille dans ſon territoire de l'orge, du froment, & la plaine nourrit beaucoup de betail.

TENGA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont les fleurs & les fruits naiſſent ſur les mêmes branches, mais ſéparément les uns des autres. Les fleurs ſont compoſées de trois pétales, elles ont des étamines & des ſommets; mais elles ſont ſtériles. Les fruits ont une trompe & renferment une amande. *Pontederæ anthologia. Voyez* PLANTE.

TENGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au-deſſus de Stulingen; elle dépend du domaine de la maiſon d'Autriche, mais elle eſt entierement délabrée. (*D. J.*)

TENHALA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les habitans du Sénégal donnent aux princes du ſang de leurs ſouverains, qu'ils nomment *Damel*. Les nobles du pays ſe nomment *ſahibobos*. Le ſouverain a ſous lui deux ſeigneurs revêtus des poſtes les plus éminens de l'état; le premier s'appelle *kondi*, il eſt chargé du département de la guerre & du commandement des armées; le ſecond s'appelle le grand *jarofo*, il a le département des affaires civiles & eſt le chef de toutes les cours de judicature; le damel ou ſouverain lui-même ne peut point annuller ſes déciſions; il eſt chargé de parcourir les provinces, afin d'écouter les plaintes des peuples, contre les *alcaires*, qui ſont des magiſtrats municipaux, chargés de la perception des revenus de l'état.

TENIE, ſ. f. *terme d'Architecture*, moulure plate, bande ou liſtel qui appartient à l'épiſtyle dorique; la *ténie* reſſemble à une regle, & ſe met au-deſſous des triglyphes, auxquels elle ſert en quelque ſorte de baſe.

TENIR, v. act. neut. (*Gram.*) il y a peu de verbes qui ait un auſſi grand nombre d'acceptions: il ſignifie poſſéder; *tenir* une lettre, un livre, un piſtolet, un glaive, l'encenſoir, le ſceptre, une place, la campagne, la vie d'un autre; à la gorge, aux cheveux, en priſon, par la main, à un mur, à un clou, à un filet, à un grand, à quelqu'un, par des liaiſons, par intérêt, par amitié, par goût, par ſon poſte; à ſon roi, à ſa maîtreſſe, à ſes enfans, à ſa femme, à ſon culte, à ſon gouvernement, à ſon pays, à ſes maîtres; contre la raiſon, la violence, la perſécution, le mauvais

Digitized by Google

tems, l'orage, le froid, la pluie, la chaleur; de ſon pere, de ſa mere; du bleu, du jaune, du violet, de l'or, de l'argent, du cuivre, ou tel autre alliage; chapitre, aſſemblée, conſeil, concert; la main à l'exécution, l'œil à la choſe, ſa parole, ſon ſerment, à l'humeur, à la vertu, à ſa haine; la plume, la caiſſe, la bourſe, boutique, magaſin, ſalle d'arme, auberge, académie, manege, table, ſon coin, ſon quant-à-moi, ſon ſérieux; un muid, une pinte, un grand nombre d'objets, beaucoup de monde, à ſes frais & dépens, à gage, à titre d'écuyer, de femme de compagnie, en allarme, en joie, en ſuſpens, la mer, un mauvais propos, un diſcours ingénieux & poli; le dez, la converſation, la balle, la queue de la poële, *&c.* d'où l'on voit que de quelque maniere que ce verbe s'emploie, il marque toujours une ſorte de jouiſſance ou de poſſeſſion.

TENIR, *dans le Commerce*, a un très-grand nombre d'acceptions dont voici les principales.

Tenir port; c'eſt reſter un certain tems fixé par les réglemens de police dans les ports où les voituriers par eau arrivent pour y vendre les grains, bois, vins, charbons, *&c.* & autres denrées dont ils ſont chargés. A Paris les voituriers par eau doivent tenir port quinze jours pour toutes ſortes de marchandiſes à l'exception des vins pour leſquels ils les doivent tenir pendant un mois.

Tenir magaſin, ſe dit des marchands en gros qui n'étalent pas leurs marchandiſes dans des boutiques ſur la rue, mais qui les tiennent renfermées dans des magaſins où ils les vendent en pieces ou balles. *Voyez* MAGASIN.

Tenir boutique; c'eſt occuper une boutique, & y faire commerce de quelque marchandiſe. *Voyez* BOUTIQUE.

Tenir la caiſſe; c'eſt chez les marchands, négocians & banquiers être prépoſé pour recevoir ou payer les ſommes qui entrent dans la caiſſe ou qui en ſortent, & d'en tenir regiſtre. *Voyez* CAISSE.

Tenir la banque; faire le négoce d'argent qu'exercent les marchands banquiers. *Voyez* BANQUE.

Tenir les livres; terme de négoce & de banque; c'eſt avoir ſoin de porter & d'écrire ſur des regiſtres qui ont différens noms, ſuivant les uſages auxquels ils ſont deſtinés, les marchandiſes qui ſont achetées ou vendues par un négociant, l'argent qui entre dans une caiſſe ou qui en ſort, les dettes actives ou paſſives, & autres choſes ſemblables, que nous avons amplement expliquées, auſſi-bien que les différentes manieres de *tenir* les livres, tant en France que dans les pays étrangers ſous le *mot* LIVRES. *Voyez* auſſi TENUE DE LIVRES.

Tenir compte; c'eſt faire entrer quelque marchandiſe ou quelque ſomme qu'on a reçue d'un autre dans le chapitre de la recette de ſon compte. *Voyez* COMPTE. *Diction. de commerce.*

TENIR, (*Marine.*) ce terme pris dans le ſens général, eſt ſynonyme à prendre & à amarrer: mais il a différentes ſignifications, ſuivant qu'il eſt joint avec un autre, comme on va le voir dans les articles ſuivans.

TENIR AU VENT, (*Marine.*) c'eſt naviguer avec le vent contraire.

TENIR EN GARANT, (*Marine.*) *Voyez* GARANT.

TENIR EN RALINGUE, (*Marine.*) *V.* RALINGUE.

TENIR LA MER, (*Marine.*) c'eſt être & demeurer à la mer.

TENIR LE BALANT D'UNE MANŒUVRE, (*Marine.*) c'eſt amarrer le balant d'une manœuvre, afin qu'elle ne balance pas.

TENIR LE LARGE, (*Marine.*) c'eſt ſe ſervir de tous les vents qui ſont depuis le vent de côté, juſqu'au vent d'arriere incluſivement. *Voyez* LARGUE.

TENIR LE LIT DU VENT, (*Marine.*) c'eſt ſe ſervir d'un vent qui ſemble contraire à la route. *Voyez* ALLER A LA BOULINE.

TENIR LE LOF, (*Marine.*) *Voyez* LOF.

TENIR LE VENT, (*Marine.*) c'eſt être au plus près du vent.

TENIR SOUS VOILES, (*Marine.*) c'eſt avoir toutes les voiles appareillées, & être prêt à faire route.

TENIR UN BRAS, (*Marine.*) c'eſt haler un bras & l'amarrer.

TENIR UNE MANŒUVRE, (*Marine.*) c'eſt attacher une manœuvre ou l'amarrer.

TENIR A L'ARBRE, (*Jardinage.*) on ſe ſert de ce terme pour les fruits qui ne tombent pas aiſément de l'arbre, tels que les poires de Martin-ſec, de franc-réal.

TENIR DE CHAIR, *terme de Chamoiſeur*; c'eſt donner aux peaux de mouton, de chevre, & autres peaux de cette ſorte qu'on paſſe en huile ou en chamois, une façon ſur le chevalet; après qu'elles ont été effleurées, & avant que de les mettre à la riviere pour les faire boire. Cette façon ſe donne avec le couteau qu'on paſſe le plus ferme qu'il eſt poſſible ſur les peaux du côté de la chair, afin d'en enlever tout ce qui pourroit être reſté des premieres préparations, & par-là les rendre plus unies, plus douces & plus maniables. Quelques ouvriers appellent cette façon *écharner*. *Savary*. (*D. J.*)

TENIR A MONT, *termes de Fauconnerie*, c'eſt lorſque l'oiſeau ſe ſoutient en l'air pour découvrir quelque choſe, on dit l'oiſeau tient à mont.

Tenir la voie, c'eſt la ſuivre.

TENIR, v. n. (*Trictrac.*) c'eſt continuer de jouer après qu'on a gagné un ou pluſieurs trous de ſon propre dé; alors on a la liberté de rompre ſon jeu, de s'en aller, de recommencer tout de nouveau, ou bien de *tenir*, c'eſt-à-dire, de continuer le jeu dans l'état où chacun ſe trouve. Il eſt quelquefois bien dangereux de *tenir*, parce qu'on s'expoſe à une enfilade, & c'eſt une des choſes des plus délicates de ce jeu, que de ſavoir *tenir*, ou s'en aller à-propos. *Acad. des jeux.* (*D. J.*)

TENNA, LA, *ou* TINGO, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, dans la marche d'Ancone. Elle prend ſa ſource au pié de l'Appennin, & ſe jette dans le golfe de Veniſe, près de Porto-Fermano. (*D. J.*)

TENNSTADT, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Thuringe, à trois milles d'Erfurt. Elle appartient à l'électeur de Saxe, & ne s'eſt pas rétablie depuis qu'elle a été priſe & pillée par les Impériaux en 1632, & en 1641. (*D. J.*)

TENON, ſ. m. (*Archit.*) bout d'une piece de bois ou de fer, diminué quarrément, environ du tiers de ſon épaiſſeur, pour entrer dans une mortaiſe. On appelle *épaulemens* les côtés du *tenon* qui ſont coupés obliquement, lorſque la piece eſt inclinée; & décolement, la diminution de ſa longueur, pour cacher la gorge de ſa mortaiſe.

Tenon en about. Tenon qui n'eſt pas d'équerre avec ſa mortaiſe, mais coupé diagonalement, parce que la piece eſt rampante, pour ſervir de décharge, ou inclinée, pour contreventer & arbalêtrer. Tels ſont les *tenons* des contrefiches, guettes, croix de ſaint-André, *&c.*

Tenon à queue d'aronde. C'eſt un *tenon* qui eſt taillé en queue d'aronde, c'eſt-à-dire qui eſt plus large à ſon about qu'à ſon décolement, pour être encaſtré dans une entaille. *Daviler*. (*D. J.*)

TENONS, *terme d'Arquébuſier*, ce ſont de petits morceaux de fer quarrés, de l'épaiſſeur d'une ligne, & de la largeur de deux qui ſoudés de diſtance le long du canon; ces *tenons* ſont percés au milieu, & entrent dans des petites mortaiſes pratiquées dans le creux du bois de fuſil, & ſervent à aſſujetir le canon dans le bois, par le moyen de petites goupilles qui traverſent

le bois & paſſent dans les trous qui ſont au milieu des *tenons*.

TENON, *en terme de Boiſſelier*, eſpece de pince de bois dont les Boiſſeliers ſe ſervent pour tenir joints les deux bouts du corps du ſeau, du minot, du boiſſeau & autre piece ſemblable de boiſſelerie, & les attacher plus aiſément enſemble. *Voyez les fig. Pl. du Boiſſelier.*

TENONS, ſ. m. pl. (*terme d'Horloger.*) pieces d'acier qui ſont ſur une montre de poche, & qui ſervent à tenir ferme le grand reſſort. (*D. J.*)

TENON, (*Jardinage.*) ſe dit de certaines agraffes ou mains avec leſquelles s'attachent aux murs & s'entortillent aux plantes voiſines, les vignes, vignes-vierges, coulevrées, lieres & autres.

TENONS, ſ. m. pl. (*Sculpt.*) ce ſont des boſſages, dans les ouvrages de ſculpture, dont l'uſage eſt d'entretenir les parties qui paroiſſent détachées, comme ceux qu'on laiſſe derriere les feuilles d'un chapiteau pour les conſerver.

Les Sculpteurs laiſſent auſſi des *tenons* aux figures dont les parties iſolées & détachées pourroient ſe rompre en les tranſportant, & ils ont coutume de les ſcier, lorſque ces figures ſont en place. (*D. J.*)

TENON, ſ. m. (*terme de Vitrier.*) il nomme ainſi de petites ligatures de plomb qui ſervent à lier le vitrage avec les verges, afin de le tenir fermé, & que le vent ne puiſſe point l'endommager. (*D. J.*)

TENON, (*Marine.*) *Voyez* TON.

TENON DE L'ÉTAMBORD, (*Marine.*) petite partie du bout de l'étambord, qui s'emmortoiſe dans la quille du vaiſſeau.

TENONS DE L'ANCRE, (*Marine.*) ce ſont deux petites parties de la vergue de l'ancre, qui s'entaillent dans le jas, pour le tenir ferme.

TENONTAGRA, ſ. f. (*Lexicog. méd.*) τενοντάγρα, de τενὼν, *tendon*, & de ἄγρα, *ſaiſiſſement*; eſpece de goutte dont le ſiege eſt dans les tendons larges; par exemple, dans les ligamens tendineux de la nuque du cou. On trouve ce mot dans Cœlius Aurelianus, *cap. 5. Marb. chron. lib. II.* vers la fin. (*D. J.*)

TENOR, ſ. m. *en Muſique. Voyez* TAILLE.

TENOS ou *TENUS*, (*Géog. anc.*) aujourd'hui *Teno*, ou *Tine*, île de la mer Egée, & l'une des Cyclades, au midi oriental de l'île d'Andros, dont elle n'eſt ſéparée que par un détroit de mille pas, ſelon Pline. Nous parlerons amplement de *Tenos* au mot TINE.

Il ſuffit de dire ici, que c'eſt des peuples de cette île, ou de la ville de même nom qui y étoit anciennement, que fait mention une médaille de l'empereur Sévere, ſur laquelle on lit ce nom THNIΩN. *Teniorum.* Pline, *liv. IV. chap. xij.* qui lui donne quinze mille pas de longueur, dit ſur le témoignage d'Ariſtote, qu'elle fut anciennement appellée *Hydruſſa*, à cauſe de l'abondance de ſes eaux. Etienne le géographe ajoute qu'on la nomma ainſi *Ophiuſa*, à cauſe de la quantité de ſerpens qu'on y trouvoit.

La ville de *Tenos*, à ce que dit Strabon, *liv. X. ſub finem*, n'étoit pas grande; c'eſt de cette île dont parle Ovide dans ces vers, *Métamorph. liv. VII. v. 469.*

At non Oliaros, Didymæque, & Tenos, & Andros,
Et Gyaros, nitidæque ferax Peparethos Oliva,
Gnoſſiacas juvere rates.

2°. *Tenos* ou *Tenus*, eſt auſſi dans Hérodote une ville de l'Æolide; & dans Ariſtote il y a une ville de ce nom dans la Theſſalie. (*D. J.*)

TENSEMENT, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) *tenamentum*, & par corruption *taſſamentum*, *tenſamentum*, *tenſatio*. C'étoit un droit impoſé ſur les maiſons & autres héritages, & qui ſe payoit en argent ou en eſpece dans pluſieurs titres, & eſt ſtipulé outre le cens; il en eſt parlé dans un cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis de l'an 1179, où il eſt nommé *tenſamentum*; dans autres anciens titres, il eſt nommé *taſſamentum*. Voyez le *gloſſ.* de Lauriere. (*A.*)

TENSIO-DAI-SIN, ſ. m. (*Mythologie & culte.*) c'eſt le plus grand dieu des Japonois qui profeſſent la religion du ſintos; on le regarde comme le patron & le protecteur de l'empire. On celebre ſa fête le ſeizieme jour du neuvieme mois, avec une pompe & un magnificence extraordinaire.

TENSION, ſ. f. (*Phyſ.*) eſt l'action par laquelle un corps eſt tendu. Sur quoi, *voyez l'article* CORDE.

TENSION, (*Phyſiolog.*) les animaux ne ſe ſoutiennent & ne ſe meuvent que par la *tenſion* de leurs muſcles & de leurs nerfs. Une corde rend un ſon plus aigu ou plus grave, ſuivant qu'elle a plus ou moins de *tenſion*. *Voyez* CORDE, SON, *&c.*

TENSION, (*Médecine.*) la *tenſion* dans les maladies, eſt un ſymptome de l'inflammation & de toutes les tumeurs inflammatoires, de même que des affections ſpaſmodiques. Cette *tenſion* eſt naturellement différente, ſelon la délicateſſe des tempéramens; elle dépend de la ſenſibilté des parties, du nombre des nerfs, de la préſence du liquide nerveux.

Cette *tenſion* ſe guérit par les relâchans, les calmans, les anodyns, les anti-ſpaſmodiques.

TENSONS, ſ. m. plur. (*Lang. franç.*) autrement dits *jeux partis*, queſtions galantes ſur l'amour que l'on faiſoit & qu'on décidoit en vers ou en proſe. *Voyez* TENÇONS. (*D. J.*)

TENTATION, ſ. f. *en termes de Morale ou de Théologie*, eſt une induction, ou ſollicitation au mal, occaſionnée par les attraits du monde, par la concupiſcence de la chair, ou par la malice du démon.

Les myſtiques appellent *tentations utiles*, ces épreuves où l'ame doit paſſer avant de pouvoir arriver à la vie unitive & à la paix intérieure. Quand l'ame ſurmonte cette ſechereſſe & ces ténebres où elle tombe par une ſuſpenſion des effets ſenſibles de l'amour de Dieu, & qu'elle réſiſte au monde & à tous ſes attraits, ces *tentations* s'appellent des *tentations utiles & fructueuſes.*

TENTATIVE, (*Gram.*) terme qui s'emploie en certaines occaſions, comme un adjectif; ainſi nous diſons, une methode *tentative*, pour exprimer une méthode encore groſſiere & imparfaite, & que l'on tâche de perfectionner par des eſſais & des expériences.

Tentative s'emploie auſſi comme un ſubſtantif, & ſignifie un eſſai ou un effort que l'on fait pour meſurer ſes forces, pour ſonder une affaire, & pour voir ſi l'on réuſſira ou non.

Dans les univerſités de France, la *tentative* eſt la premiere theſe, ou le premier acte qu'un candidat en Théologie eſt obligé de ſoutenir pour faire connoître ſa capacité: quand on eſt content de ſes réponſes ſur les difficultés qu'on lui a faites dans la diſpute, on lui confere le degré de bachelier. *Voyez* ACTE, THESE, DEGRÉ, BACHELIER, *&c.*

TENTE, ſ. f. (*Fortification.*) tabernacle, pavillon ou logement portatif que l'on dreſſe en pleine campagne pour ſe mettre à l'abri des injures du tems. *Voyez* TABERNACLE.

Ce mot eſt formé du latin *tentorium*, de *tendo*, je tends, parce que les *tentes* ſe font ordinairement de canevas ou de coutils, que l'on étend & que l'on ſoutient avec des perches, des cordes, & des chevilles ou piquets.

Les armées campent ſous des *tentes*. La plûpart des Tartares & des Arabes, qui ſont des peuples errans & vagabonds, logent toujours ſous des *tentes*. *Voyez* HORDES, NOMADES, *&c.*

Les Hébreux, dans le déſert, logerent pendant quarante ans ſous des *tentes*, ce qui leur donna occa-

Gerhard Tenerife, Tenerifa, Teneriffa, Teneriffe, or Tenariffe, a celebrated island in the Atlantic ocean, one of the Canaries, in W. long. 16° 30′, and N. lat. 28° 30′. It is 60 miles long and 30 broad, and contains 120,000 inhabitants. The air is temperate, and the soil fertile in corn, wine, oil, and fruits. The chief town is Laguna, which is the residence of the governor, and the seat of the bishop. The peak of Tenerife is a mountain of a prodigious height, and is visible at sea at the distance of 120 miles. Its top is covered with snow, and it is said to be the highest mountain in the world. Its height is computed to be 15,396 feet perpendicular above the level of the sea. The ascent is very difficult, and the top is inaccessible to all but the most adventurous travellers. The sides of the mountain are covered with trees, and the lower parts are cultivated. The peak is a volcano, and has frequently thrown out fire and smoke. The island was conquered by the Spaniards in 1494, and has since remained in their possession.

Tenerife, Peak of, a mountain in the island of Tenerife, one of the Canaries, in the Atlantic ocean. It is the highest mountain in the world, and is visible at sea at the distance of 120 miles. Its height is computed to be 15,396 feet perpendicular above the level of the sea. The ascent is very difficult, and the top is inaccessible to all but the most adventurous travellers. The sides of the mountain are covered with trees, and the lower parts are cultivated. The peak is a volcano, and has frequently thrown out fire and smoke.

Tenerife, Pico de, a mountain in the island of Tenerife, one of the Canaries, in the Atlantic ocean. It is the highest mountain in the world, and is visible at sea at the distance of 120 miles. Its height is computed to be 15,396 feet perpendicular above the level of the sea. The ascent is very difficult, and the top is inaccessible to all but the most adventurous travellers. The sides of the mountain are covered with trees, and the lower parts are cultivated. The peak is a volcano, and has frequently thrown out fire and smoke.

Tenerife, Pic de, a mountain in the island of Tenerife, one of the Canaries, in the Atlantic ocean. It is the highest mountain in the world, and is visible at sea at the distance of 120 miles. Its height is computed to be 15,396 feet perpendicular above the level of the sea. The ascent is very difficult, and the top is inaccessible to all but the most adventurous travellers. The sides of the mountain are covered with trees, and the lower parts are cultivated. The peak is a volcano, and has frequently thrown out fire and smoke.

Tenerife, Pico

eſt produit par des fourmis ailées, qui le raſſemblent dans les arbres creux ; la quatrieme eſpece eſt produite par des fourmis d'une grandeur ſinguliere, qui le font dans des eſpeces de tas de terre d'une forme conique & percés d'une infinité de trous. Il y a de plus une autre ſorte de miel, qui a plus de conſiſtence & qui a la dureté du ſucre, on le nomme *tentelesacondre* ; les mouches qui le font, l'attachent aux feuilles de certains arbriſſeaux, où elles ſont enſuite transformées en chryſalides jaunes, vertes ou rouges. Quelques-uns ont cru que ce dernier miel ou ſucre étoit le même que les Arabes nomment *tabaxir*. L'île de Madagaſcar fournit enfin un miel, qui eſt un poiſon très-violent ; ce qui vient, dit-on, de ce que les mouches qui le produiſent ſucent les fleurs d'un arbre, nommé *caracarac*, qui eſt d'une mauvaiſe qualité.

TENTER, v. act. (*Gram.*) ce verbe outre ſa ſignification priſe dans l'Ecriture, & dont nous avons déja parlé, a d'autres ſens fort bons & fort communs ; on *tente* un valet pour le débaucher du ſervice de ſon maître ; on *tente* un officier, un miniſtre pour le retirer des intérêts de ſon prince. *Tenter* dans ce ſens, c'eſt faire à quelqu'un des propoſitions capables de corrompre ſa fidélité. Quelques-uns diſent auſſi, *tenter* une perſonne, pour dire, *ſonder* une perſonne : hypocrites pourquoi me *tentez-vous* ? Mais je penſe que *ſonder* ſeroit ici beaucoup meilleur. On dit fort bien *tenter* Dieu ; mais c'eſt dans une autre ſignification ; ceux-là *tentent* Dieu, qui attendent tout de ſa providence, ou qui ſe jettant dans des dangers manifeſtes, eſperent que Dieu fera des miracles pour les délivrer du péril. *Tenter* ſe prend encore pour *haſarder*, *riſquer* ; *tenter* la fortune du combat.

Avant l'aurore éveiller des chanoines,
Qui jamais l'entreprit ! Qui l'oſeroit tenter ?
Eſt-ce un projet, ô ciel ! qu'on puiſſe exécuter ?
Deſpréaux.

Il veut dire quelquefois *eſſayer* ; *tenter* tous les moyens de rentrer en grace ; il ſe dit auſſi pour *exciter*, *émouvoir* :

Fui, traître, ne viens point braver ici ma haine,
Et tenter *un courroux que je retiens à peine.*
Racine, *dans Phedre.*

(*D. J.*)

TENTER, (*Critique ſacrée.*) ce verbe ſignifie communément *éprouver*, dans l'Ecriture. Ainſi quand elle dit que Dieu *tente* les hommes, cela ne veut pas dire que Dieu cherche à les *ſéduire* pour les faire tomber dans le péché, mais cela ſignifie qu'il *éprouve* leur vertu, ſoit par des commandemens plus ou moins pénibles, ſoit par des traverſes attachées à l'humanité. *Tenter* Dieu, dans l'ancien Teſtament, c'eſt vouloir *éprouver* follement ſa toute-puiſſance ; c'eſt s'expoſer à des dangers dont on ne peut ſortir ſans un effet miraculeux de ſon ſecours. Vous ne *tenterez* point le Seigneur, *Deut. vj. 18.* Voici une réponſe de la Pythie qui ſe trouve dans Hérodote, *tenter Dieu & le faire, c'eſt la même choſe* ; τὸ πειρᾶσθαι τοῦ θεοῦ, ἐς τὸ ποιῆσαι, ἴσον δύναται, *lib. VI. num. 86. page 360.* (*D. J.*)

TENTHRÈNIODES, (*Lexicogr. Médec.*) τενθρηνώδης, épithete qu'Hippocrate donne au poumon, & par laquelle il déſigne que ce viſcere eſt percé d'un grand nombre de petits trous, ſemblables à ceux d'un rayon de miel, c'eſt-à-dire, ſelon Galien *de uſu partium*, *lib. VII. c. ix.* que le poumon eſt d'une ſubſtance molle & poreuſe. (*D. J.*)

TENTOI, ſ. m. (*Haute-liſſerie.*) on nomme ainſi parmi les haute-liſſiers les barres qui ſervent à tendre & à tourner les deux enſubles où ſont attachés les fils de la chaîne de l'ouvrage, lorſqu'on monte le métier. La barre de l'enſuble d'en-haut s'appelle le grand *tentoi*, & celle du rouleau d'en-bas le petit *tentoi*. *Dict. du comm.* (*D. J.*)

TENTORES, ſ. m. (*Littérat.*) on nommoit ainſi chez les Romains les gardiens établis pour avoir ſoin des habitans, de ceux qui diſputoient le prix du cirque dans la courſe des chars. *Pitiſcus.* (*D. J.*)

TENTURE *de deuil*, ſ. f. *terme de Juré-Crieur*, bande de ſerge de pluſieurs aunes de long qu'on tend dans la chambre, aux portes de la maiſon, & même dans l'égliſe, aux funérailles de quelqu'un qui eſt décédé. Il y a une *tenture* noire & une *tenture* blanche. On ſe ſert de la noire pour les gens mariés, & de la blanche pour les filles & les garçons. *Savary.* (*D. J.*)

TENTURE *de tapiſſerie*, c'eſt un certain nombre de pieces ou d'aunes de tapiſſerie ſuffiſante, pour tendre & tapiſſer un appartement.

TENTYRE, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte, & la métropole d'un Nome, appellé *Nomus Tentyrites*, du nom de cette ville, ſelon Strabon, Pline, Ptolomée, & Etienne le géographe. Le premier, *l. XVII. p. 814.* ajoute que les *Tentyrites* faiſoient la guerre aux crocodiles plus qu'aucune autre nation ; & qu'il y avoit des gens qui croyoient que les *Tentyrites* avoient un don particulier de la nature pour pouvoir réduire ces animaux ; mais Séneque, *l. IV. c. ij.* dans ſes queſtions naturelles, nie que les *Tentyrites* euſſent en cela reçu de la nature aucun avantage ſur les autres hommes. Ils ne maîtriſent les crocodiles, dit-il, que par le mépris qu'ils en ont, & par leur témérité ; ils les pourſuivent vivement ; ils leur jettent une corde, les lient, & les traînent où ils veulent : auſſi en voit-on périr beaucoup de ceux qui n'apportent pas toute la préſence d'eſprit néceſſaire dans une occaſion ſi périlleuſe.

Cette antipathie des *Tentyrites* pour les crocodiles que les habitans des autres villes adoroient, cauſa entr'eux une haine qui produiſit une guerre ouverte, dont Juvenal parle dans ſa quinzieme ſatyre, *verſ. 33.*

Inter finitimos vetus atque antiqua ſimultas,
Immortale odium, & nunquàm ſanabile vulnus
Ardet adhuc, Ombos & Tentyra, ſummus utrimque,
Indè furor vulgò, quod numina vicinorum
Odit uterque locus, quum ſolos credat habendos
Eſſe deos, quos ipſe colit.

(*D. J.*)

TENU, adj. (*Gram.*) du latin *tenuis* ; menu, mince, délié ; une poudre *tenue*, une membrane *tenue* ; un trait mince & *tenu* ; une écriture *tenue* ; les particules *tenues* de l'air, de l'eau, du feu ; les conſonnes de l'alphabet grec ſe diviſent en moyennes, *tenues* & aſpirées. De *tenu* on a fait *tenuité*, qui n'eſt guere d'uſage qu'en Phyſique ; la *tenuité* des atomes.

TENUE, ſ. f. (*Gram.*) état fixe, ſtable ; on dit la *tenue* de l'eſprit, du caractere, des idées.

On dit d'un cavalier qu'il n'a point de *tenue* à cheval ; on le dit auſſi de la ſelle ; la ſelle à l'angloiſe n'a pas de *tenue*. En marine, qu'un fond n'a pas de *tenue*. La *tenue* d'une aſſemblée, d'un concile, d'un congrès. *Voyez* TENIR.

La *tenue* d'un fief. *Voyez* TENURE.

Faire au trictrac une *tenue* malheureuſe. *Voyez* TENIR *au trictrac.*

TENUE, *voyez* FOND DE BONNE TENUE.

TENUE, ſ. f. *en Muſique*, eſt un ſon ſoutenu par une partie durant deux ou pluſieurs meſures, tandis que d'autres parties travaillent. *Voyez* MESURE, PARTIE, TRAVAILLER. Il arrive quelquefois, mais rarement, que toutes les parties ſont des *tenues* à-la-fois. (*S*)

TENURE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt la maniere & le titre auquel on poſſede un héritage ; il y a pluſieurs ſortes de *tenures*, ſavoir la *tenure* en fran-

Digitized by Google

che-aumône, la *tenure* en franc-aleu, la *tenure* en fief par hommage, la *tenure* par parage, la *tenure* par bourgage, la *tenure* en censive. *Voyez l'article 103.* de la coutume de Normandie, & les *mots* ALEU, AUMONE, BOURGAGE, CENSIVE, FIEF, FOI, FRANC ALEU, HOMMAGE, PARAGE. (*A*)

TENURE, (*Rubanier.*) se dit de quelques superfluités qui se trouvent dans les soies de la chaîne, qui occasionnent des filanderies qui, par le continuel frottement du travail, se confondant ensemble, empêchent entr'elles la levée des brins qu'elles occupent, & les font casser quelquefois l'un & l'autre, si l'on n'y remédie de bonne heure; ce qui se fait en arrachant ces filanderies avant qu'elles ayent acquis plus de tenuité.

TENZEGZET, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Trémeçen, sur le haut d'un rocher, entre Frez & Trémeçen, proche la riviere de Tesma. Les Turcs en sont les maîtres, & y tiennent garnison. (*D. J.*)

TEORREGU, (*Géog. mod.*) contrée d'Afrique, dans la Barbarie, entre Tripoli & le désert de Barca. C'est une contrée presque déserte, & qui ne porte que des palmiers. *Long. 36. 5. latit. 26. 57.* (*D. J.*)

TEOS, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans l'Ionie, sur la côte méridionale d'une péninsule, vis-à-vis de l'île de Samos, entre Chalcis & Lebedus. Strabon, *l. XIV. p. 644.* lui donne un port; mais du tems d'Anacréon, les habitans de *Téos* ne pouvant souffrir les insultes des Perses, abandonnerent leur ville, & se retirerent à Abdere ville de Thrace, ce qui donna lieu au proverbe:

Ἀβδηρα καλὴ τῶν Τηίων ἀποικία.
Abdera pulchra Teiorum *colonia.*

Cependant dans la suite quelques-uns d'entr'eux y retournerent. Hérodote, *l. I. c. clxviij.* loue ces peuples d'avoir mieux aimé abandonner leur ville, que de vivre dans l'esclavage. Ils furent traités plus doucement par les Romains que par les Perses. On en cite pour preuve le grand nombre de médailles que cette ville fit frapper à l'honneur de divers empereurs. Il nous en reste d'Auguste, de Néron, de Domitien, de Commode & de Valerien, sur lesquelles on lit ces mots ΤΗΙΩΝ, *Teiorum.*

Dans une de ces médailles, Auguste est dit *fondateur* de la ville de *Téos*, parce qu'il l'avoit fait réparer, ou parce qu'il l'avoit embellie. Cellarius, *Géogr. ant. l. III. c. ij.* prétend qu'on ne doit avoir aucun égard à ce que dit Pline, lorsqu'il fait entendre que la ville de *Téos* étoit dans une île de même nom. Le P. Hardouin n'est pas de ce sentiment: il dit à la vérité avec Strabon & avec divers autres anciens, que la ville de *Téos* étoit dans une péninsule, mais de façon que cette péninsule devenoit une île, lorsque la mer étoit haute & agitée. C'est un tempérament que l'envie de sauver l'honneur de Pline lui a fait imaginer.

2°. *Téos*, ville de Scythie. Etienne le géographe la donne aux Dyrbœi.

C'est *Téos* de l'Ionie qui est la patrie d'Anacréon. Horace l'a peint en deux mots; *Ode IX. l. IV.* « Le » tems n'a rien ôté de son prix à l'élégant badinage » d'Anacréon ».

Nec, si quid olim lusit Anacreon
Delevit ætas.

C'est tout Anacréon peint d'un seul trait. Personne n'a su mieux que lui badiner avec légereté, avec délicatesse, avec naiveté. Ses poésies ne sont que des chansonnetes produites par sentiment plutôt que par réflexion. On voudroit seulement qu'il eût plus respecté la pudeur dans la peinture qu'il nous fait des plaisirs. Il fleurissoit, selon M. le Fevre, dans la lxxij. olympiade, vers l'année 263 de Rome, 489 avant Jesus-Christ; mais c'est s'exprimer trop vaguement. Je ne saurois marquer d'olympiade precise pour un homme qui a vecu 85 ans, d'autant mieux qu'Eusebe a choisi la lxij. olympiade, & Suidas la lij. ce qu'il y a de sûr, c'est qu'Anacréon fleurissoit au tems que Polycrate regnoit à Samos, & qu'Hyparchus jouissoit à Athènes de la domination que son pere Pisistrate y avoit usurpée. Cambyses étoit alors roi de Perse; & c'est ce qu'il est bon de remarquer, afin que les lecteurs puissent se représenter avec plus de facilité le tems auquel Anacréon a vécu.

On trouve dans ses poésies la passion dont il brûloit pour Bathyllus, & ce seul exemple refute l'excessive charité d'Elien, & celle de M. Lefevre pour le poete de *Téos*. Valere Maxime, *l. IX. c. xij.* attribue sa mort à un pépin qui l'étrangla; & il ajoute, qu'une fin si douce n'étoit dûe qu'à une faveur particuliere des dieux.

On connoit les éditions d'Anacréon données par Henri Etienne, Tannegui Lefevre, Barnes, Baxter, & Corneille de Pauw. L'édition de ce dernier littérateur a paru à Utrecht en 1732, *in*-4°. Non-seulement il y parle avec le dernier mépris de tous les commentateurs d'Anacréon qui l'ont précédé, mais même des poésies qu'il publie, déclarant nettement qu'il ne pense pas qu'il y en ait aucune qui soit d'Anacréon. Il prétend que comme il s'en trouve de mauvaises dans le recueil d'Henri Etienne, faussement attribuées à Anacréon, il pourroit en être autant de celles qui sont bonnes. Il remarque enfin, que Suidas avoit dit qu'Anacréon écrit en dialecte ionienne, très-différente de celle dans laquelle sont la plûpart des odes qui portent le nom d'Anacréon.

Le système de ce littérateur est aussi singulier que ridicule; rien de plus aisé que de le détruire. Ce n'est pas uniquement parce que les odes dont il s'agit sont bonnes qu'on les a attribuées à Anacréon, mais sur le consentement des manuscrits, qui est décisif en ces sortes de matieres; & s'il se rencontre quelques pieces, sur la legitimité desquelles les savans aient quelque doute, cela ne fait rien pour le corps même du recueil, qui, suivant toutes les regles d'une saine critique, restent toujours à celui que les manuscrits en designent comme l'auteur.

On répond au raisonnement de M. Pauw, fondé sur le témoignage de Suidas, qu'indépendamment de la quantité de vers qu'on peut citer, qui sont remplis de mots uniquement employés par les auteurs qui on écrit en dialecte ionienne; l'exemple d'Hérodote prouve que la conséquence de l'éditeur n'est pas juste. Le petit nombre d'ionismes qui se voyent dans cet historien, n'empêche pas qu'on ne le laisse dans une possession paisible de son histoire; le petit nombre de ceux qu'on rencontre dans les odes d'Anacréon, ne doit pas non plus empêcher qu'on ne l'en reconnoisse l'auteur, d'autant plus que les poëtes se sont moins astreints que les écrivains en prose, à se servir de la même dialecte.

Mais voici trois raisons tranchantes contre M. Pauw; on lui oppose, 1°. que les ouvrages d'Anacréon subsistoient du tems d'Horace & du tems d'Ovide: est-il difficile de concevoir que dans la haute réputation où ils étoient ils ont pu se conserver jusqu'à Aulugelle qui les cite? 2°. Il se trouve dans l'anthologie & sous le nom d'Anacréon quelunes de ces mêmes odes qu'on retrouve dans le recueil qui nous reste. 3°. Alcyonius dans son premier livre *de exilio*, dit avoir entendu raconter dans sa jeunesse à Démétrius Chalcondyle, que les prêtres avoient si bien fait auprès des empereurs de Constantinople, qu'ils avoient obtenu d'eux qu'on brûleroit les exemplaires des anciens lyriques grecs,

Digitized by Google

dont les ouvrages pouvoient nuire aux mœurs. Anacréon étoit du nombre ; il en reſtoit alors des copies.

Il ſeroit à ſouhaiter que les deux manuſcrits ſur leſquels Henri Etienne publia le premier Anacréon à Paris en 1554, *in*-4°. il ſeroit, dis-je, à ſouhaiter, que ces deux manuſcrits, qui ſont les ſeuls qu'on ait vus de ce poëte, euſſent été conſervés. Henri Etienne par malheur, étant tombé dans une eſpece d'aliénation d'eſprit ſur la fin de ſes jours, laiſſa périr ces deux manuſcrits avec quelques autres qu'il ne communiquoit à perſonne, pas même à ſon gendre Caſaubon. Il avoit traduit en françois les mêmes odes d'Anacréon qu'il a miſes en vers latins ; mais il n'oſa publier ſa traduction apres avoir vû celle de Remi Belleau. Renvoiſy mit en muſique l'an 1558, la traduction de Belleau.

La traduction de Longepierre vit le jour à Paris l'an 1673 ; le grec eſt d'un côté, la traduction en vers françois de l'autre, & les obſervations critiques du traducteur ſont à la fin de chaque piece.

L'édition de mademoiſelle Lefevre parut à Paris l'an 1681, avec le texte grec d'un côté, la verſion en proſe françoiſe de l'autre, & des remarques ſur chaque poëme d'Anacréon.

M. Regnier Deſmarais, ſecrétaire de l'académie Françoiſe, publia en 1693 la traduction d'Anacréon de Barthelemy Corſini en vers italiens avec des remarques ; mais il a paru dernierement une traduction italienne en vers, d'Anacréon, ſupérieure à toutes les précédentes ; elle eſt intitulée, *le ode di Anacreonte, nuovamente da varii illuſtri poeti nella italiana favella tradotte, &c.* 1732. Voici la premiere ode de cette traduction, qu'on pourra comparer avec celles que nous avons en vers françois, de diverſes mains.

Degli atridi io canterei
E di cadmo i caſi rei ;
Ma dal mio voler diſcorda
Dalla cetra ogni corda,
E l'aſcolto a tutte l'ore
Solo dir coſe d'amore.
Poco fa cetra cambiai,
Che di nuove corde armai,
E a narrare il cor s'acceſe
Del grand' ercole l'impreſe,
Ma contraria a me riſpoſe
Voci tenere e amoroſe.
Dunque gite in pace o eroi,
Che ingombrate i miei penſieri ;
Io non poſſo dir di voi
L'alte geſta e i nomi alteri,
Se la cetra a tutte l'ore
Sol riſponde, amore, amore.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TEPEACA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, & dans l'audience du Mexique. Fernand Cortez conquit cette province en 1520, & y bâtit Segura de la Frontera, ſur la hauteur de 18d. 40′. au nord de la ligne. (*D. J.*)

TEPECOPALLI-QUAHUITL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Mexique & des autres parties de la nouvelle Eſpagne. Il eſt d'une moyenne grandeur, & porte un fruit qui reſſemble au gland, & qui eſt couvert d'une peau bleue qui eſt gluante & réſineuſe, & qui eſt fort ſemblable à l'encens ; ce qui fait que les Eſpagnols la nomment *incienſo de los Indios*, encens des Indiens : on lui attribue de très-grandes vertus ; on croit que cette réſine eſt celle qui eſt plus connue ſous le nom de *gomme animée*.

TEPETOTOLT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) nom d'un oiſeau du Bréſil, du genre des coqs d'Inde, & qu'on appelle plus communément *mitu-poragu*. Voyez *ce mot*. (*D. J.*)

TEPHRAMANCIE *ou* SPODOMANCIE, (*Div.*) du grec τεφρα & σποδος qui ſignifient également de la *cendre*, & de μαντια *divination*, eſpece de divination dans laquelle on ſe ſervoit de la cendre du feu, qui, dans les ſacrifices avoit conſumé les victimes : on la pratiquoit ſur-tout, ſur l'autel d'Apollon Iſmenien ; c'eſt peut-être ce qui a fait donner à Sophocle dans ſa tragédie d'Œdipe roi, le nom de devinereſſe à la cendre μαντιν σποδιτιν. Delrio dit que de ſon tems on avoit encore en quelques endroits la ſuperſtition d'écrire ſur de la cendre le nom de la choſe qu'on prétendoit ſavoir ; qu'on expoſoit enſuite cette cendre à l'air, & que ſelon que le vent effaçoit les lettres en enlevant la cendre ou les laiſſoit en leur entier, on auguroit bien ou mal pour ce qu'on vouloit entreprendre. Delrio, *Diſquiſit. magic. lib. IV. cap. ij. quæſt. vij. ſect. 1. pag.* 562.

On prétend que tous les Algonquins & les Abenaquis, peuples ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale, pratiquoient autrefois une eſpece de *tephramancie* ou *pyromancie* dont voici tout le myſtere. Ils réduiſoient en poudre très-fine du charbon de bois de cedre ; ils diſpoſoient cette poudre à leur maniere, puis y mettoient le feu ; & par le tour que prenoit le feu en courant ſur cette poudre, ils connoiſſoient, diſoient-ils, ce qu'ils cherchoient. On ajoute que les Abenaquis, en ſe convertiſſant au chriſtianiſme, ont eu bien de la peine à renoncer à un uſage qu'ils regardoient comme un moyen très-innocent de connoître ce qui ſe paſſoit loin de chez eux. *Journal d'un voyage d'Amérique*, par le P. Charlevoix, *lettre xxv. page* 363.

TEPHRION, ſ. m. (*Pharmac anc.*) τεφριον, nom d'une collyre de couleur cendrée ; il s'appelloit auſſi *cythion* : on en trouve la préparation dans Aetius, *l. VII.* & dans Celſe, *l. VI. c. vj.* mais d'une maniere différente. (*D. J.*)

TEPHRITES, (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs anciens, à une portion de la corne d'ammon pétrifiée.

TEPIDARIUM, ſ. m. (*Littérat.*) chambre des thermes des anciens, appellée auſſi *concamerata ſudatio* : c'étoit une étuve voutée pour faire ſuer, un bain de vapeur ; ces lieux étoient arrondis au compas, afin qu'ils reçuſſent également en leur milieu la force de la vapeur chaude, qui tournoit & ſe répandoit dans toute leur cavité. Ils avoient autant de largeur que de hauteur juſqu'au commencement de la voute, au milieu de laquelle on laiſſoit une ouverture pour donner du jour, & on y ſuſpendoit avec des chaînes un bouclier d'airain, par le moyen duquel, en le hauſſant & baiſſant, on pouvoit augmenter ou diminuer la chaleur qui faiſoit ſuer. Le plancher de ces étuves étoit creux & ſuſpendu, pour recevoir la chaleur de l'*hypocauſte*, qui étoit un grand fourneau maçonné au-deſſous, que l'on avoit ſoin de remplir de bois & d'autres matieres combuſtibles, & dont l'ardeur ſe communiquoit aux étuves, à la faveur du vuide qu'on laiſſoit ſous leurs planchers.

Ce fourneau ſervoit non-ſeulement à échauffer les deux étuves, mais auſſi une autre chambre appellée *vaſarium*, ſituée proche de ces mêmes étuves & des bains chauds : l'on plaçoit dans cet endroit trois grands vaſes d'airain appellés *miliaria*, à cauſe de leur capacité ; l'un étoit deſtiné pour l'eau chaude, l'autre pour la tiede, & le troiſieme pour la froide. Ces vaſes étoient tellement diſpoſés, que l'eau pouvoit paſſer de l'un dans l'autre par le moyen de pluſieurs ſyphons, & ſe diſtribuoit par divers tuyaux ou robinets dans les bains voiſins, ſuivant les beſoins de ceux qui s'y baignoient.

Le *tepidarium* qui ſervoit auſſi de garderobe, paroiſſoit d'une ſtructure magnifique dans les thermes de Dioclétien avant la démolition : c'étoit un grand

ſallon

fallon octogone de figure oblongue, dont chaque face formoit un demi-cercle, & dont la voute étoit soutenue par plusieurs rangs de colonnes d'une hauteur extraordinaire.

On a trouvé à Lincoln, sous terre, en 1739, les restes d'un *tepidarium* des Romains, & l'on en peut voir la description dans les *Transf. philosophiques n°. 461. sect. 29.* (*D. J.*)

TEPIS, s. m. (*Comm.*) étoffe de soie & coton qui se fabrique aux Indes orientales. (*D. J.*)

TEPPIA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, dans la campagne de Rome. Elle a sa source près de Rocca de Massimo, & se perd dans le fleuve Sisto; c'est l'ancien Amasène, qui traverse les marais Pomptins, & tomboit dans la mer de Toscane, près du promontoire de Circé. (*D. J.*)

TEPULA-AQUA, (*Géog. anc.*) Pline, *liv. XXXVI. ch. xv.* & Frontin, *lib. de aquæductib.* donnent ce nom à un des aqueducs qui conduisoient l'eau à Rome & dans le Capitole: cette eau venoit du territoire appellé *Lucullanus*, & que quelques-uns croyent être le même que *Tusculum*. L'aqueduc passoit par la voie Latine. Cn. Servilius Cœpio, & L. Cassinus Longinus l'avoient fait faire dans le tems qu'ils étoient censeurs, dans la 629. année de la fondation de Rome, sous le consulat de M. Plautius Hypsœus, & de M. Fulvius Flaccus. (*D. J.*)

TER, LE, (*Géogr. mod.*) en latin *Thicis*, riviere d'Espagne, dans la Catalogne. Elle a sa source près du mont Canige, baigne les murs de Gironne, & va se perdre dans la Méditerranée.

TERAIN, LE, *ou* THEREIN *ou* THARAIN, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Tara*, riviere du Beauvoisis; son nom est formé de la racine *tar* & du latin *amnis*, d'où l'on a fait *ain*, comme dans plusieurs autres noms de rivieres. Elle tire sa source d'un village du côté de Dieppe, & se jette dans l'Oise à Montalaire. (*D. J.*)

TERAMO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, au confluent du Tardino & de la Viciola, entre Ascoli & Civita-di-Pena, à 8 lieues d'Aquila. Cette ville est l'*Interamna* du pays des Prægutiens; Ptolomée, *liv. III. c. j.* écrit *Interamnia*. Elle a présentement un évêché fondé l'an 500, & qui ne releve que du pape. *Long. 31. 28. lat. 42. 37.*

Palladino (Jacques) auteur ecclésiastique du quatorzieme siecle, connu sous le nom d'*Ancharano*, & plus encore sous celui de Jacques de *Téramo*, parce qu'il naquit dans cette ville en 1349. Il devint évêque de Monopoli en 1391, archevêque de Tarente en 1400, archevêque de Florence en 1401, évêque & administrateur du duché de Spolete en 1410. Il fut envoyé en Pologne, en qualité de légat du saint siége en 1417, & il y mourut la même année. Le seul de ses ouvrages qui a eu cours, mais un cours incroyable, est une espece de roman de piété, qu'on a traduit dans presque toutes les langues de l'Europe.

M. Dupin a eu tort de dire, que ce roman n'existoit qu'en manuscrit dans les bibliotheques d'Angleterre; il a été mis au jour plusieurs fois, & sous des titres différens. Voici ceux des premieres éditions: 1°. *Jacobi de Ancharano, processus Luciferi contrà Ihesum, coràm judice Salomone*; c'est une très-vieille édition, *in-folio*, sans aucune indication, ni date. 2°. *Reverendi patris domini Jacobi de* Theramo, *consolatio peccatorum nuncupatum, & apud nonnullos Belial vocitatum, id est, processus Luciferi principis dæmoniorum, quorum procurator Belial, contra Ihesum redemptorem, ac salvatorem nostrum, cujus procurator Moyses, de spolio animarum quæ in lymbo erant, cùm descendit ad inferna..... coram judice Salomone*; c'est encore une très-ancienne édition, *in-folio*, en assez beaux caracteres, sans aucun nom de ville, & sans aucune date.

On a d'autres éditions du même ouvrage. 1. Une d'Ausbourg, chez Jean Schusler en 1472, *in-folio*, 2. Une intitulée: *Lis Christi & Belial, judicialiter coràm Salomone judice*, Gondæ, per Gerardum Leen en 1481. *in-folio*, en caracteres gothiques. 3. Une sans nom de ville, ni d'imprimeur en 1482. *in-folio*. 4. Une en 1484. *in-folio*. 5. Une à Ausbourg, chez Jehan Schoënbarger en 1487. *in-folio*. 6. Une à Strasbourg en 1488. *in-folio*. 7. Une à Vicence en 1506. *in folio*. 8. Une à *Hanoviæ* en 1611. *in*-8°, *&c.*

Palladino n'avoit que trente-trois ans, lorsqu'il composa cet ouvrage, dont voici un court précis; car j'imagine que peu de personnes en France connoissent ce livre singulier.

L'auteur après avoir dit en deux mots, que la chûte de l'homme avoit obligé J. C. à mourir pour la rédemption du genre humain, suppose que son ame descendit aux enfers immédiatement après sa mort, y entra triomphante, en délivra les ames des bienheureux, enchaîna Lucifer, & mit en fuite les démons. Ces démons s'étant rassemblés, élurent Bélial pour leur procureur, & l'envoyerent demander justice à Dieu contre Jesus, comme contre un perturbateur & un usurpateur. Belial obtint de Dieu, Salomon pour juge. Jesus cité devant ce roi, & ne pouvant comparoître en personne, prit Moïse pour son procureur. Moïse comparut, & Belial l'admit, se contentant de lui faire essuyer le reproche du meurtre de l'égyptien.

Moïse ayant proposé ses moyens, voulut faire ouir ses témoins; & Salomon leur fit prêter serment sur le livre des Evangiles, de ne rien dire que de véritable: ce qui n'est pas moins plaisant que l'imagination de ces peintres ignorans, qui, dépeignant l'annonciation du Verbe, y mettoient bonnement la Vierge Marie à genoux devant un crucifix.

Excepté le seul Jean-Baptiste, Belial recuse tous les autres témoins; savoir Abraham, à cause de son concubinage public; Isaac, à cause de son parjure; Jacob, à cause de ses fraudes; David, à cause de son meurtre & de son adultere; Virgile, à cause qu'il s'étoit laissé suspendre d'une tour, & exposer à la risée du peuple par une femme; Hippocrate, à cause du meurtre de son neveu; & Aristote, à cause du vol des papiers de Platon.

Belial propose à son tour ses moyens; mais après de longues contestations, selon la forme du barreau, & l'allégation de plusieurs passages tirés de la bible; Belial est condamné par Salomon. Il en appelle à Dieu, qui lui donne pour souverain juge, Joseph le patriarche, devant qui la cause fut encore plaidée vivement. Belial fait proposer par David de mettre l'affaire en arbitrage, & les parties en conviennent. Ces arbitres, qui sont l'empereur Auguste & le prophete Jérémie, pour Belial; Aristote & le prophete Isaie, pour Moïse, prononcent enfin un arrêt, dont les deux parties s'attribuent l'avantage.

Jesus ayant reçu cet arrêt de la main de Moïse, s'en réjouit avec ses disciples, & leur donne ses instructions. Ensuite les ayant quittés pour monter au ciel, Dieu le pere & le S. Esprit, accompagnés de millions d'anges, viennent au-devant de lui, & l'introduisent dans le séjour de la gloire éternelle; bientôt après il envoie le S. Esprit à ses disciples, qui se répandirent par tout l'univers, pour enseigner & endoctriner les différentes nations.

Il n'est pas nécessaire de dire que tout cela est aussi grossierement traité, qu'on voit qu'il est imaginé; c'est le fruit d'un siecle barbare. Les passages de l'Ecriture y sont cités d'une maniere comique, & plus propre à faire rire, qu'à édifier. Belial y turlupine même quelquefois Moïse, comme quand il lui dit en se moquant de lui: *loquere, domine, quia servus tuus audit*, pag. 86; ou comme quand il se contente de

réfuter les merveilles de l'hiſtoire du Meſſie par ce trait ironique : *Amice Moiſis, confuſus non ſum, quia quæ tu dicis verificabuntur, cùm Deus fiet homo*, p. 131. Il lui fait auſſi quelquefois des difficultés malignes, comme lorſqu'il lui dit, p. 114. *Dic mihi, ô Moïſes, quare imputatur judæis mors Chriſti, poſtquam fuerant excæcati ab ipſo Jeſu, atque indurati corde ;* & p. 116. *hoc non aſcendit in cor meum, quod Deus tradiderit in mortem filium ſuum pro homine ſervo. Hæc abhorrens leges & natura, & omni audienti eſt incredibile. Et, quod pejus eſt, tu Deum eſſe paſſibilem aſſeris.* Quelquefois l'auteur y fait dire des hétérodoxies à Moïſe, comme lorſqu'il reconnoît trois Dieux dans ce dernier verſet du pſ. 66. *benedicat nos Deus, Deus noſter, benedicat nos Deus ; ecce David nominat tres Deos*, dit-il, en propre termes, *pag. 131.* quelquefois, il lui fait dire, comme s'il avouoit ſa défaite : *O ! Belial, valdè me pungis, & ſubtiliter me arguis*, pag. 184.

De plus, on voit dans cette piece Moïſe ne ſe défendre qu'en ſe fâchant, & qu'en ſe répandant en injures ; au lieu que Belial ſe contente de dire paiſiblement ſes raiſons, & recommande la douceur à Moïſe. *Et tunc, ait Moïſes ad Belial ; ô Belial, dic mihi, nequiſſime. Ait Belial, Moïſes, eſto ſapiens, & dic quod vis & coram judice non loquaris vituperoſe ; quia patienter audiam.*

Ce défaut regne encore plus dans le *procès de ſatan contre la Vierge, devant Jeſus.* La Vierge criaille, pleure, dit des invectives, & veut à peine laiſſer parler ſon adverſe partie ; juſques-là, que ſon fils eſt obligé de lui impoſer ſilence, & de lui dire avec quelque ſorte de ſévérité : *O mater ! dimitte ipſum dicere, quia incivile eſt, niſi tum totâ lege perſpectâ aliquid judicare, vel reſpondere permiſeris*, pag. 30. ſatan au contraire, fait ſe modérer, & ſe défend avec beaucoup de tranquillité.

Si cette piece avoit été compoſée dans un ſiecle éclairé, on auroit raiſon de la regarder comme un artifice criminel de celui qui en ſeroit l'auteur ; mais la barbarie & la groſſiereté du tems dans lequel vivoit Palladino, ſemble le mettre à couvert de ce ſoupçon. Quelques perſonnes même penſent qu'il ne compoſa cet ouvrage, que pour remettre devant les yeux des peuples de ce tems-là, l'Ecriture-ſainte & la religon, dont ils n'avoient plus aucune idée, & pour leur en donner au-moins quelque teinture. En ce cas-là, ſa malhabileté étoit encore plus grande que le ridicule de ſes contemporains,

Qui ſottement zélés en leur ſimplicité,
Jouoient les Saints, la Vierge & Dieu par piété.

Mais je croirois plutôt que l'unique but de Palladino, étoit d'exercer ſes talens pour le barreau, ſur quelque ſujet intéreſſant & peu commun, & de ſe ſingulariſer par une ſemblable entrepriſe ; enſorte que rien ne lui parut plus propre à y réuſſir, qu'une imagination auſſi extraordinaire, que celle d'un procès entre le diable & J. C., ou entre ſatan & la Vierge Marie.

L'ouvrage dont nous parlons a été traduit, comme je l'ai dit, dans preſque toutes les langues de l'Europe. Il y en a une verſion allemande, imprimée à Strasbourg en 1477. *in-folio*, avec des figures en bois ; à Ausbourg en 1479, en 1481 & en 1493. *in-folio ;* & de nouveau à Strasbourg en 1508. *in-4°.* Le juriſconſulte Jacques Ayerer a revû cette ancienne traduction, en a changé le langage, & l'a publiée de nouveau à Francfort en 1600. *in-folio.* Cette édition a été renouvellée en 1656. *in-4°.* avec pluſieurs commentaires.

La plus vieille traduction françoiſe eſt intitulée : *Procès fait & démené entre Belial, procureur d'enfer, & Jheſus fils de la Vierge Marie, tranſlaté de latin en commun langage, par vénérable & diſcrete perſonne frere Pierre Farget, de l'ordre des Auguſtins ;* elle eſt imprimée ſans indication de ville, ni d'imprimeur, mais probablement à Lyon en 1482. en caracteres gothiques, & avec figures, *in-folio.* La ſeconde verſion eſt intitulée, *la conſolation des poures pécheurs, ou le procès de Belial à l'encontre de Jheſus ;* cette verſion a été miſe au jour à Lyon, par Jean Fabri en 1485. *in-4°* ; & réimprimée au même endroit & de la même forme, en 1490 & en 1512. Toutes ces éditions ſont remplies de figures en bois, mal faites & fort groteſques.

On a du même livre une verſion flamande, miſe au jour à Harlem en 1484. *in-folio*, & donnée pluſieurs fois depuis ; ſavoir, à Anvers en 1512, en 1516, en 1551, en 1558. *in-folio*, & ailleurs.

L'index d'Eſpagne des livres prohibés, condamne une verſion eſpagnole du même livre, & l'index romain en condamne une italienne.

La traduction danoiſe eſt de l'an 1589.

Comme l'impreſſion de toutes ces traductions ne s'eſt faite qu'avec approbation & permiſſion, & que rien n'étoit autrefois plus en uſage que leur lecture, il ne faut point douter qu'elles ne fuſſent encore aujourd'hui fort en vogue, ſi les lumieres du chriſtianiſme n'en avoient fait ſentir tout le ridicule. Je ne ſai même, s'il n'entre pas beaucoup de politique dans l'interdiction de l'index romain ; les auteurs de cet index auroient honte de ſe trouver encore expoſés aux juſtes reproches qu'ils ont eſſuyés ſi long tems, d'autoriſer des livres pleins de ridicule ; mais un ouvrage beaucoup plus condamnable, & approuvé ſingulierement en Italie, c'eſt celui du jéſuite françois qui a traveſti l'Ecriture-ſainte en roman, ſous le titre ſéducteur, d'*hiſtoire du peuple de Dieu, tirée des ſeuls livres ſaints.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TERASSON, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes nomment ville de France, dans le haut Périgord, à quatre lieues de Sarlat, ſur la riviere de Vezere. Il y a une abbaye de l'ordre de S. Benoît. *Long. 18. 56. latit. 45. 9.* (*D. J.*)

TERATOSCOPIE, ſ. f. divination par l'apparition & la vue des monſtres, des prodiges, des ſpectres, des phantomes ; ce mot eſt formé de τερας, *prodige*, & de σκοπεω, *je conſidere.*

Ce fut par la *teratoſcopie* que Brutus, le meurtrier de Céſar, augura qu'il perdroit la bataille de Philippe, lorſque la veille de cette action, un ſpectre lui apparut dans ſa tente. Ce fut auſſi par elle que Julien l'apoſtat étant à Paris ſe laiſſa proclamer auguſte par l'armée des Gaules ; le génie de l'empire, qui lui apparut, dit-il, la nuit, ſous la figure d'un jeune homme, l'ayant ſollicité & comme forcé de condeſcendre à la volonté des ſoldats. Il étoit aiſé par ambition, ou par d'autres ſemblables motifs, d'imaginer des prodiges & des apparitions, & de feindre qu'on ſe rendoit à la volonté des dieux, lors même qu'on ne ſuivoit que ſon penchant.

TERBEDH, *ou* TERBADH, ſ. m. (*Mat. médic. des Arabes.*) nom donné par Avicenne au turbith purgatif, dont tous les auteurs de ſon tems font mention, quoiqu'en général d'une maniere fort confuſe.

Le turbith de Sérapium eſt le tripolium des Grecs. Le turbith des autres auteurs, eſt la racine *alypum ;* toutes choſes fort différentes entre elles, & plus encore du vrai turbith de nos droguiſtes, décrit par Garcias ; cependant, il paroît que le *turbedh* d'Avicenne, eſt véritablement notre turbith ; en effet, il dit que le *turbith* étoit une ſubſtance ligneuſe, qu'on apportoit des Indes orientales, & que cette ſubſtance étoit cathartique. Garcias nous aſſure de même qu'Avicenne, que les Indiens en font uſage pour purger les ſérosités, & qu'ils en corrigent la violence avec du gingembre. (*D. J.*)

TERCEAU, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) *tertia ſeu*

Tye, or Tie, in Architecture, a piece of timber, iron, or other matter, placed to bind and keep together two pieces, which have a tendency to separate.

Tye, or Tie, in Building, a piece of timber, iron, or other matter, placed to bind and keep together two pieces, which have a tendency to separate.

Tye, or Tie, in Mechanics, a piece of timber, iron, or other matter, placed to bind and keep together two pieces, which have a tendency to separate.

Tye, or Tie, in Music, a mark of union, or a crooked line, which connects two notes of the same degree, and shows that they are to be sounded as one note, the length of both.

Tye, or Tie, in Naval Affairs, a rope reeved through a block, and used to hoist or lower any thing.

Tye, or Tie, in Ship-building, a piece of timber, iron, or other matter, placed to bind and keep together two pieces, which have a tendency to separate.

Tye, or Tie, in Weaving, a piece of timber, iron, or other matter, placed to bind and keep together two pieces, which have a tendency to separate.

Tye, or Tie, in Writing, a mark of union, or a crooked line, which connects two notes of the same degree, and shows that they are to be sounded as one note, the length of both.

Tye, or Tie, in Zoology, a piece of timber, iron, or other matter, placed to bind and keep together two pieces, which have a tendency to separate

de maſticatoire. Les femmes qui demeurent au-delà du fleuve Indus, ſont ſi habituées d'en mâcher, qu'elles ont de la peine à s'en paſſer; elles prétendent que cette réſine, en provoquant l'excrétion d'une lymphe ſurabondante, les délivre des fluxions, qu'elle procure de la blancheur & de la fermeté aux dents, & qu'elle donne à la bouche une haleine agréable: on en trouve par-tout dans les boutiques, & chez les parfumeurs des Turcs, des Perſes, & des Arabes, ſous le nom turc de *ſakkis*, & ſous le nom perſan de *konderuun*.

Les habitans du mont Benna en Perſe, ne tirent pas la *térébenthine* du tronc de l'arbre par des inciſions, mais ils brulent le bois même du *térébinthe* pour en faire la réſine, juſqu'à ce qu'elle ait la couleur d'un rouge brun foncé: elle ſert aux peintres à cauſe de la vivacité de ſa couleur; car cette réſine eſt dure, friable, & brillante: on en trouve chez les Turcs, dans les boutiques, ſous le nom de *ſijah Benna*, c'eſt-à-dire *noir du mont Benna*.

On fait uſage de la *térébenthine* perſique, comme des autres *térébenthines*, extérieurement & intérieurement: elle eſt bonne extérieurement pour amollir, réſoudre, purifier les ulcères, & réunir les levres des plaies récentes: on la compte au nombre des remedes balſamiques & vulnéraires internes: on la preſcrit dans les exulcérations des viſceres, dans la toux invéterée, dans le commencement de la phthiſie, & le crachement purulent; elle donne aux urines l'odeur de violette, & eſt avantageuſe dans leur ſuppreſſion, quand cette ſuppreſſion procede d'une ſéroſité âcre, épaiſſe, & gluante, ſans inflammation.

La *térébenthine* de Chio, paſſe pour être douée des mêmes vertus: on l'emploie dans la thériaque d'Andromaque, le mithridate de Damocrates, & les trochiſques de Cyphi. On pourroit préparer avec cette *térébenthine*, ainſi qu'avec la perſique, une huile, & une colophone; mais on trouve rarement ces deux réſines dans nos boutiques, où on ne connoit guere que la *térébenthine* des méleſes, qui d'ailleurs fournit plus d'eſprit que la réſine des térébinthes.

La *térébenthine* de Veniſe, ou des méleſes, *terebentina veneta, laricea*, off. eſt une ſubſtance réſineuſe, liquide, limpide, gluante, tenace, plus groſſiere que l'huile, plus coulante que le miel; elle découle également & entierement du doigt que l'on y a trempé, eſt un peu tranſparente comme du verre, de couleur jaunâtre, d'une odeur réſineuſe, pénétrante, agréable, & cependant un peu dégoutante; d'un goût fin, âcre, un peu amer, qui ſurpaſſe par ſon âcreté & ſa chaleur, la réſine du térébinthe. On eſtime celle qui eſt récente, pellucide, blanche, liquide, qui n'eſt pas ſalie par des ordures, & dont les gouttes s'attachent à l'ongle, ſans couleur. On l'appelle *térébenthine de Veniſe*, parce qu'autrefois on l'apportoit de ce lieu; mais préſentement on l'apporte du Dauphiné & de la Savoie; cette eſpece de réſine étoit connue des anciens Grecs, & dès le tems de Galien, à ce qu'il rapporte.

Le méleſe, dont nous avons donné la deſcription en ſon lieu, produit cette *térébenthine*; elle en découle d'elle-même, ou par une inciſion faite à l'arbre au printems & en automne, comme une eau limpide, & de la conſiſtance de l'huile; mais bientôt apres elle jaunit un peu, & elle s'épaiſſit avec le tems.

Il paroît par l'analyſe chimique, que la *térébenthine* de méleſe eſt compoſée d'une huile ſubtile, tellement unie avec un ſel acide, que les deux enſemble ſont un compoſé réſineux; qu'elle ne contient que très-peu ou point de terre, & une très-petite portion de ſel alkali fixe, que l'on apperçoit à peine. En effet, ſi l'on fait digérer de l'eſprit de *térébenthine* avec l'acide vitriolique, quelques jours après ils ſe changent en une réſine ſemblable à la *térébenthine*, qui s'épaiſſit de plus en plus en continuant cette digeſtion, & elle ſe change enfin en un bitume noir.

Il faut obſerver que la *térébenthine* priſe non-ſeulement par la bouche & en lavement, mais encore appliquée extérieurement eſt aſſez célebre; c'eſt pourquoi il n'y a preſque aucun liniment, aucun emplâtre, ou onguent pour les plaies & les ulceres, ou la *térébentine* de Veniſe n'entre. Les chirurgiens en préparent un onguent digeſtif, très-uſité & très-recommandé dans les plaies; ils mêlent avec la *térébenthine* une ſuffiſante quantité de jaunes d'œuf & de l'huile roſat, ou quelqu'autre liqueur convenable.

Dans la dyſſenterie, les exulcérations des inteſtins, la néphrétique, la ſuppreſſion de l'urine; on donne utilement des lavemens avec la *térébenthine*. Il faut cependant l'employer avec prudence, & dans les cas où l'on n'a pas lieu de craindre l'inflammation des viſceres. Elle eſt encore d'uſage dans la gonorrhée, & les fleurs blanches. La réſine du térébinthe, la *térébenthine* de Veniſe, & celle de Cypre, ont les mêmes propriétés. On préfere cependant la *térébenthine* du méleſe à toutes les autres pour l'uſage intérieur. On prépare avec cette *térébenthine* un eſprit & un huile de *térébenthine*, ainſi que de la colophone; enfin la *térébenthine* du méleſe entre dans preſque tous les onguens, & les emplâtres des pharmacopées.

La *térébenthine* de Strasbourg, ou plutôt la *térébenthine* de ſapins, eſt nommée dans les auteurs réſine liquide des ſapins; *terebenthina abietina, terebenthina argentoratenſis*, c'eſt une ſubſtance réſineuſe, liquide lorſqu'elle eſt récente, plus tranſparente que celle du méleſe, moins viſqueuſe & moins tenace: ſon odeur eſt plus agréable & plus amere, & reſſemble en quelque façon à celle de l'écorce de citron, dont elle a preſque le gout: elle jaunit & s'épaiſſit avec le tems. On l'appelle *térébenthine de Strasbourg*, parce qu'on l'apporte de cette ville à Paris.

Cette liqueur réſineuſe découle du ſapin nommé *abies taxi folio, fructu ſurſum ſpectante*, I. R. H. 585; *abies conis ſurſum ſpectantibus, ſive mas*, C. B. P. 505. Cet arbre eſt grand, & ſurpaſſe le pin par ſa hauteur. Son tronc eſt droit, nud par le bas, couvert d'une écorce blanchâtre & caſſante. Ses branches croiſſent tout-autour du tronc, quelquefois au nombre de quatre, de cinq, de ſix, & même davantage; elles ſont ainſi arrangées de diſtance en diſtance juſqu'au ſommet. Ces branches donnent des rameaux diſpoſés le plus ſouvent en forme de croix, ſur leſquels naiſſent de tous côtés de petites feuilles mouſſes, d'un verd foncé en-deſſus, un peu blanchâtres en-deſſous, & traverſées par une côte verte.

Ses fleurs ſont des chatons compoſés de pluſieurs ſommets d'étamines, qui ſe partagent en deux loges, s'ouvrent tranſverſalement, & répandent une pouſſiere très-fine, le plus ſouvent de la figure d'un croiſſant, comme on l'obſerve au microſcope. Ces fleurs ſont ſtériles. Les fruits naiſſent dans d'autres endroits du même arbre: ce ſont des cones oblongs preſque ovoïdes, plus courts & plus gros que ceux de la peſſe ou picea: ils ſont compoſés d'écailles larges à leur partie ſupérieure, attachés à un axe commun, ſous leſquelles ſe trouvent deux ſemences garnies d'un feuillet membraneux, blanchâtres, remplies d'une humeur graſſe & âcre. Ces cônes ſont verds au commencement de l'automne, & donnent beaucoup de réſine; & vers le commencement de l'hiver ils parviennent à leur maturité. Cet arbre eſt très commun en Allemagne, & dans les pays du nord.

On tire la réſine ou l'huile de ſapin, non-ſeulement de la tige & des branches, mais encore de quelques tubercules qui ſont placées entre l'écorce. Celle qui découle de ſa tige par l'inciſion que l'on y fait eſt moins odorante & moins précieuſe: lorſqu'elle eſt ſeche, elle reſſemble un peu à l'encens par ſa cou-

Digitized by Google

leur & ſon odeur; c'eſt pourquoi quelques-uns la lui ſubſtituent ; mais la réſine qui découle des tubercules auxquels on a fait une inciſion, eſt fort eſtimée ; on l'appelle ſpécialement *larme de ſapin*, *huile de ſapin*, & communément *bigion*. Voici la maniere de tirer cette réſine.

Les bergers, pour ne pas être oiſifs pendant le jour, vont dans les forêts des ſapins, portant à la main une corne de vache creuſe. Lorſqu'ils rencontrent de jeunes ſapins revêtus d'une écorce luiſante, & remplis de tubercules, car les vieux ſapins ridés n'ont point de tubercules, ils conjecturent auſſitôt qu'il y a de l'huile ſous ces tubercules ; ils les preſſent avec le bord de leur corne, & en font couler toute l'huile. Ils ne peuvent pas cependant par cette manœuvre recueillir plus de trois ou quatre onces de cette huile en un jour ; car chaque tubercule n'en contient que quelques gouttes : c'eſt ce qui rend cette réſine rare & chere. Mais on tire une bonne quantité de *térébenthine* de la tige des ſapins & des picea par des inciſions qu'on leur fait au mois de Mai.

Les payſans commencent le plus haut qu'il peuvent atteindre avec leurs coignées à enlever l'écorce de l'arbre, de la largeur de trois doigts depuis le haut, ſans cependant deſcendre plus bas qu'à deux piés de terre : ils laiſſent à côté environ une palme d'écorce, à laquelle ils ne touchent point ; & ils recommencent enſuite la même opération, juſqu'à ce qu'ils aient ainſi enlevé toute l'écorce de diſtance en diſtance, depuis le haut juſqu'en-bas. La réſine qui coule auſſitôt eſt liquide, & elle s'appelle *térébenthine de Strasbourg* ; cette *térébenthine* s'épaiſſit avec le tems ; & deux ou trois ans après les plaies faites aux arbres, ſont remplies d'une réſine plus groſſiere ; alors ils ſe ſervent de couteaux à deux tranchans, recourbés, attachés à des perches pour enlever cette ſeconde réſine, qu'ils conſervent pour en faire de la poix. La pure *térébenthine* de Strasbourg a les mêmes principes que celle de Veniſe, & elle a preſque les mêmes vertus.

La *térébenthine* commune, la groſſe *térébenthine*, *reſina pinea*, eſt une ſubſtance réſineuſe, viſqueuſe, tenace, plus groſſiere & plus peſante que celle du ſapin ou du méleſe. Elle eſt blanchâtre, preſque de la conſiſtance de l'huile un peu condenſée par le froid, d'une odeur réſineuſe, déſagréable, d'un goût âcre, un peu amer, & qui cauſe des nauſées.

Cette réſine découle d'elle-même, ou par l'inciſion, de différentes eſpeces de pin ; mais on la tire ſur-tout dans la Provence près de Marſeille & de Toulon, & dans la Guyenne près de Bordeaux, du pin appellé *pinus ſylveſtris*, *vulgaris genevenſis*, par J. B. 1. 253, & *pinus ſylveſtris*, par C. B. P. 491. Cet arbre n'eſt pas différent du pin ordinaire. Il eſt ſeulement moins élevé, ſes feuilles ſont plus courtes, & ſes fruits plus petits.

Il découle deux ſortes de réſine de ces arbres, l'une nommée *réſine de cones*, parce qu'elle en ſuinte naturellement ; l'autre qui eſt tirée par l'inciſion que l'on fait à l'arbre, eſt appellée *réſine de pin*. Lorſque cet arbre eſt plein de réſine, il eſt nommé torche, *tæda* en latin. La trop grande abondance de réſine, eſt une maladie propre & particuliere au pin ſauvage. Elle conſiſte en ce que non-ſeulement la ſubſtance interne, mais encore la partie externe du tronc, abonde tellement en ſuc réſineux, que cet arbre eſt comme ſuffoqué par la trop grande quantité de ſuc nourricier. On en coupe alors, ſur-tout près de la racine, des lattes graſſes, & propres pour allumer le feu, & pour éclairer. La peſſe & le méleſe deviennent auſſi torches, mais très-rarement. Dans la Provence non-ſeulement on recueille cette réſine tous les ans ; mais on tire encore de l'arbre des ſucs réſineux, dont on fait enſuite diverſes ſortes de poix. *Voyez* POIX.

Les médecins emploient rarement la *térébenthine* commune tirée du pin ſauvage & du picæa, quoiqu'elle ait les mêmes qualités que celle de Strasbourg; mais pluſieurs ouvriers en font uſage. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TÉRÉBENTINE, *huile de*, (*Chimie.*) l'inflammation des huiles par les acides paroît d'abord avoir été découverte par Glauber, qui en a parlé aſſez au long dans pluſieurs de ſes ouvrages ; Becher l'a auſſi connue ; mais il y a près de quatre-vingt-dix ans que Borrichius propoſa dans les journaux de Copenhague, *ann.* 1671. d'enflammer *l'huile de térébenthine* par l'eſprit de nitre, ſuivant un procédé qu'il donnoit. Son problème chimique a pendant long-tems exercé le génie & l'adreſſe des plus grands artiſtes. A l'envi les uns des autres, ils ont fait pluſieurs tentatives ſur cette inflammation ; ils ont d'abord été peu heureux ; il y en a même qui ont eu ſi peu de ſuccès, qu'ils ont regardé ce phénomene comme un problème très-difficile à réſoudre, parce que l'auteur n'a pas aſſez détaillé des circonſtances, qu'il a peut-être ignorées lui-même. D'autres moins modérés ont traité cette expérience de paradoxe.

Le mauvais ſuccès ſur *l'huile de térébenthine*, loin de décourager pluſieurs autres artiſtes, les a au contraire conduits à tenter le mélange de l'acide nitreux avec d'autres huiles eſſentielles ; ils ont non-ſeulement réuſſi à enflammer les huiles eſſentielles peſantes, mais encore quelques huiles empyreumatiques, telles que celles de Gayac.

Dippelius, Hoffman & M. Geoffroi ſont parvenus à enflammer *l'huile de térébenthine*, & un nombre d'huiles eſſentielles légeres par l'acide nitreux, mais avec le concours de quelques portions d'acide vitriolique concentré. Enfin M. Rouelle a trouvé le ſecret du procédé de Borrichius, conſiſtant à enflammer l'*huile de térébenthine* par l'acide nitreux ſeul, & c'eſt une choſe aſſez curieuſe ; voici l'eſſentiel du procédé de Borrichius.

Il emploie quatre onces d'*huile de térébenthine* & ſix onces d'eau-forte, ou d'acide nitreux. Il demande que *l'huile de térébenthine* ſoit nouvellement diſtillée, que l'eau-forte ſoit bonne, récente, & que le vaiſſeau ſoit ample ; il les méle enſemble & les agite ; il couvre le vaiſſeau, & au bout d'une demi-heure, il le découvre ; alors les matieres produiſent enſemble une effervéſcence des plus violentes, accompagnée d'une fumée très-épaiſſe, & elles s'enflamment en ſurmontant le vaiſſeau & ſe répandant.

Ce n'eſt pas de la force de l'eſprit de nitre que dépend abſolument le ſuccès de l'expérience de Borrichius ; il faut cependant que l'eſprit de nitre ſoit au-moins aſſez fort pour agir ſur l'huile auſſi-tôt qu'il lui eſt mêlé ; plus foible il ne feroit aucun effet ; mais plus il ſera fort & concentré, plus le ſuccès de l'opération ſera aſſuré. A l'égard de *l'huile de térébenthine*, il n'y a aucun choix à en faire ; ancienne ou nouvelle, elle eſt également bonne.

Il faut verſer peu d'acide nitreux à la fois ſur le champignon : s'il arrive qu'il ne s'enflamme pas, on attend que le charbon paroiſſe davantage & ſoit plus conſidérable ; alors on verſe de nouvel acide, & avec un peu d'uſage, il eſt rare qu'on ne réuſſiſſe pas.

Les vaiſſeaux doivent être larges d'ouverture, afin que le mélange préſente une plus grande ſurface à l'air, qui aide beaucoup au ſuccès de cette expérience.

On doit employer parties égales d'acide & d'*huile de térébenthine* ; mais quand on mettroit plus d'acide, on ne nuiroit aucunement à l'inflammation. L'on obſervera ſeulement que le ſuccès de l'opération eſt plus aſſuré, quand on emploie des doſes un peu conſidérables.

M. Rouelle ayant trouvé cette clé, a réuſſi dans

Digitized by Google

les mêmes expériences ſur d'autres huiles eſſentielles; ſavoir, celles de cédra, de genievre & de lavande; cette derniere demande ſeulement un acide un peu plus fort.

Mais l'huile de girofle, quoique de même eſpece que les deux autres, a offert une ſingularité remarquable, & qui fait une exception à la regle que nous avons donnée, de prendre toujours par préférence l'acide le plus fort, pour aſſurer le ſuccès de l'opération : mêlée avec de l'eſprit de nitre trop fort, l'effervescence eſt ſi vive, qu'il ſe fait une eſpece d'exploſion, & que l'huile eſt jettée hors du vaiſſeau. M. Rouelle n'a pu réuſſir à l'enflammer, qu'en employant le plus foible & le moins concentré des trois eſprits de nitre dont il s'eſt ſervi dans ſes expériences.

Quant aux huiles par expreſſion, les unes comme les huiles de lin, de noix, d'œillet & de chenevis, s'enflamment comme les huiles eſſentielles, par l'acide nitreux ſeul, pourvu qu'on le mêle avec elles en plus grande proportion, & qu'il ſoit récent, & très-concentré. D'autres huiles par expreſſion, telles que celles d'olive, d'amande douce, de fêne & de navette, ne s'enflamment point par l'acide nitreux ſeul, quelque concentré qu'il puiſſe être, & en quelque doſe qu'on le mêle avec elle; il faut pour qu'elles s'enflamment, ajouter l'acide vitriolique à celui du nitre. Ainſi par le moyen de l'acide nitreux, & de l'acide vitriolique, on peut enflammer preſque toutes les huiles.

Un artiſte pourroit imaginer des vaiſſeaux & des eſpeces de grenades qui puiſſent contenir ces feux liquides, comme diſoit Glauber, & les mettre en uſage dans les opérations militaires. Mais quand on viendroit à-bout de diſpoſer à ſon gré d'un élément auſſi terrible que le feu, quel avantage en réſulteroit-il? Pourroit-il demeurer ſecret? Les hommes n'ont trouvé malheureuſement que trop de moyens de ſe détruire. *Mémoires de l'acad. des Sciences, année 1747.* (*D. J.*)

TÉRÉBINTHE, ſ. m. *terebinthus*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales : elle eſt compoſée de pluſieurs étamines garnies de ſommets; les embryons naiſſent ſur des individus qui ne donnent point de fleurs, & deviennent dans la ſuite une coque qui n'a qu'une ou deux capſules, & qui renferme une ſemence oblongue. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles naiſſent par paires le long d'une côte terminée par une ſeule feuille. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Je crois qu'entre les ſept eſpeces de *térébinthe* que compte Tournefort, il faut nous arrêter à la deſcription de celui de Chio, dont on tire la meilleure térébenthine de la Grece moderne. *Voyez* TÉRÉBENTHINE.

Ces arbres réſineux naiſſent dans cette île, ſans culture, ſur les bords des vignes & le long des grands chemins; leur tronc eſt auſſi haut que celui du lentiſque, auſſi branchu, touffu & couvert d'une écorce gerſée, griſâtre, mêlée de brun. Ses feuilles naiſſent ſur une côte, longue d'environ quatre pouces, rougeâtre, arrondie ſur le dos, ſillonnée de l'autre côté, & terminée par une feuille; au lieu que les autres ſont diſpoſées par paires : toutes ces feuilles ont un pouce & demi ou deux pouces de long, ſur un pouce de largeur vers le milieu, pointues par les deux bouts, relevées ſur le dos d'un filet conſidérable, ſubdiviſé en menus vaiſſeaux juſque ſur les bords; elles ſont fermes, d'un vert luiſant un peu foncé, & d'un goût aromatique mêlé de ſtipticité. Il en eſt du *térébinthe* comme du lentiſque, c'eſt-à-dire que les piés qui fleuriſſent ne portent point de fruit, & que ceux qui portent des fruits, ordinairement ne fleuriſſent pas. Les fleurs naiſſent à l'extrémité des branches ſur la fin d'Avril, avant que les feuilles paroiſſent.

Ces fleurs ſont entaſſées en grappes branchues, & longues d'environ quatre pouces; chaque fleur eſt à cinq étamines qui n'ont pas une ligne de long, chargées de ſommets cannelés, vert-jaunâtres ou rougeâtres, pleins d'une pouſſiere de même couleur; toutes les fleurs ſont diſpoſées par bouquets ſur leurs grappes; & chaque bouquet eſt accompagné de quelque petite feuille velue, blanchâtre, pointue, longue de trois ou quatre lignes.

Les fruits naiſſent ſur des piés différens, rarement ſur le même que les feuilles : ils commencent par des embryons entaſſés auſſi en grappes, de trois ou quatre pouces de longueur, & s'élevent du centre d'un calice à cinq feuilles verdâtres, pointues, qui à peine ont une ligne de long : chaque embryon eſt luiſant, liſſe, vert, ovale, pointu, terminé par trois crêtes couleur d'écarlate; il devient enſuite une coque aſſez ferme, longue de trois ou quatre lignes, ovale, couverte d'une peau orangée ou purpurine, un peu charnue, ſtiptique, aigrelette, réſineuſe; la coque renferme un noyau blanc, enveloppé d'une peau rouſsâtre. Le bois du *térébinthe* eſt blanc.

Comme cet arbre étoit commun dans la Judée, qu'il donne beaucoup d'ombre, & qu'il étend ſes branches fort au loin, l'Ecriture l'emploie dans ſes riches comparaiſons. Ainſi dans l'*Eccleſ. xxiv.* 22. la Sageſſe éternelle, à cauſe de ſa protection également grande & puiſſante, ſe compare à un *térébinthe*. De même, *Iſaïe vj.* 13. voulant peindre la corruption générale de la nation juive, compare ce peuple à un *térébinthe* dont les branches mortes s'étendent de toutes parts. C'eſt ſous un *térébinthe*, qui étoit derriere Sichem, que Jacob enfouit les ſtatues des faux dieux, que ſes gens avoient apportées de la Méſopotamie, afin qu'elles ne devinſſent pas par la ſuite une occaſion de ſcandale, *Geneſ. xxxv.* 4.

Enfin rien n'eſt ſi fameux dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, que le *térébinthe* ſous lequel l'on a imaginé qu'Abraham reçut les trois anges; auſſi n'a-t-on pas manqué de débiter bien des fables contradictoires ſur la poſition & la durée de ce prétendu *térébinthe*. Joſephe le place à dix ſtades d'Hébron, Sozomène à quinze ſtades, & S. Jerôme à deux milles. Euſebe aſſure qu'on le voyoit encore de ſon tems, & qu'on lui portoit une ſinguliere vénération. Les *térébinthes* ſubſiſtent-ils un ſi grand nombre de ſiecles, je le demande aux Botaniſtes? Mais de plus, l'arbre ſous lequel Abraham reçut les hôtes céleſtes, étoit-ce bien un *térébinthe?* La preuve en ſeroit d'autant plus difficile, que l'Ecriture ne nomme point cet arbre; elle dit ſeulement qu'Abraham pria les anges de ſe repoſer ſous l'arbre : *requieſcite ſub arbore. Geneſ. xviij.* 4. (*D. J.*)

TÉRÉBINTHE, *therebinthus*, petit arbre qui ſe trouve dans les pays méridionaux de l'Europe, dans l'Afrique ſeptentrionale & dans les Indes. On peut avec quelques ſoins, lui former une tige droite, & lui faire prendre 15 ou 20 piés de hauteur. Son écorce eſt rouſſe ſur les jeunes branches, & cendrée ſur le vieux bois. Ses racines ſont fortes & profondes. Sa feuille eſt compoſée de pluſieurs folioles de médiocre grandeur, au nombre de cinq, de ſept ou neuf, & quelquefois juſqu'à treize, qui ſont attachées par couples ſur un filet commun, terminé par une ſeule folliole : elles ſont d'un verd brillant & foncé en-deſſus, mais blanchâtre & mat en-deſſous. Cet arbre donne au mois de Mai de groſſes grappes de fleurs mouſſeuſes & rougeâtres, qui ſortent du bout des branches en même tems que les feuilles commencent à paroître. Les fruits qui ſuccedent ſont des coques réſineuſes & oblongues, de la groſſeur d'un pois : elles ſont rougeâtres au commencement,

Digitized by Google

puis elles deviennent d'un bleu-verdâtre dans le tems de leur maturité, qui arrive vers le commencement d'Octobre : chaque coque renferme une petite amande qui a le goût & la couleur de la piſtache. Toutes les parties de cet arbre ont en tout tems une odeur de *térébenthine*.

Les anciens auteurs d'agriculture diſent que le *térébinthe* ſe plaît ſur les montagnes ; cependant en Provence, on ne voit pas beaucoup de ces arbres ſur les lieux élevés : c'eſt particulierement dans les côteaux, à l'expoſition du midi, qu'on cultive le piſtachier, & ſeulement juſqu'au tiers ou aux trois quarts de la pente des montagnes ; mais il paroît qu'on peut élever cet arbre avantageuſement par-tout où la vigne réuſſit dans les pays chauds. On prétend même qu'il n'y a point de ſi mauvais terrein où cet arbre ne puiſſe croître, & qu'il vient entre les pierres & ſur les rochers comme le pin. Mais cette facilité ne doit s'entendre que pour les provinces méridionales du royaume. A l'égard de la partie ſeptentrionale, on ne peut guere y expoſer cet arbre en plein champ ſans riſquer de le voir périr dans les hivers longs & rigoureux. Tout ce qu'on peut haſarder de plus, c'eſt de le mettre contre des murs bien expoſés ; encore ne faut-il en venir là que quand il eſt âgé de quatre ou cinq ans.

Le *térébinthe* ſe multiplie de ſemence, de branches couchées & par la greffe. On ne ſe ſert de ce dernier moyen que pour perfectionner les piſtaches & les avoir plus groſſes. Les branches couchées ſont une mauvaiſe reſſource, parce qu'elles manquent ſouvent, & que celles qui réuſſiſſent ne ſont ſuffiſamment enracinées qu'au bout de deux ou trois ans. La graine eſt donc l'expédient le plus avantageux pour la multiplication de cet arbre. Mais pour le climat de Paris, il vaut mieux la ſemer dans des terrines qu'en pleine terre ; on s'y prendra de bonne heure au printems. Il eſt bon de faire tremper les graines pendant deux jours : ſi elles ſont fraîches elles leveront ſûrement. Il ſera à-propos de ſerrer les terrines pendant l'hiver, en ſorte qu'elles ſoient ſeulement garanties des fortes gelées. Les jeunes plants pourront reſter dans les terrines pendant deux ans ; mais au printems de la troiſieme année, il faudra les mettre chacun dans un pot, & au bout de quatre ou cinq ans on pourra les placer à demeure, parce qu'ils auront alors communément ſix à ſept piés de hauteur. En s'y prenant de cette façon, le ſuccès eſt aſſuré ; mais lorſque le *térébinthe* eſt plus âgé, ou qu'il a été tranſporté de loin, ſans avoir eu la précaution de lui conſerver au pié une motte de terre, il reprend très-difficilement. Il ſouffre aſſez bien la taille, & il n'y faut d'autre attention que de ne retrancher les branches qu'avec ménagement & à meſure que la tige ſe fortifie, ſans quoi on la rend effilée, & on retarde ſon accroiſſement. Cet arbre eſt de longue durée, & il ſe ſoutient encore plus long-tems lorſqu'on le met en eſpalier, où il fait une bonne garniture ſans exiger aucune culture. Son bois eſt blanc, fort dur & aſſez ſouple ; cependant on n'en fait nul uſage pour les arts.

On peut, comme on l'a déjà dit, greffer le *térébinthe*, ſoit pour ſe procurer les eſpeces de cet arbre qui ſont rares, ſoit pour donner au fruit plus de perfection. On peut ſe ſervir pour cela de toutes les façons de greffer qui ſont connues. Cependant la greffe en fente lui réuſſit difficilement ; celles en écuſſon & en flûtes ont plus de ſuccès. Le mois de Juillet eſt le tems le plus convenable pour cette opération, & les meilleurs ſujets ſont ceux qui n'ont que deux ou trois ans.

La culture du *térébinthe* a pour objet dans les pays chauds, d'en tirer un ſuc réſineux que l'on nomme *térébinthe* ; mais le climat de la Provence n'eſt pas aſſez chaud pour en donner. Garidel aſſure en avoir fait l'eſſai ſans ſuccès. Celle qui vient de Chio eſt la plus rare, la plus eſtimée & la meilleure. Cette ſorte de réſine eſt vulnéraire & balſamique ; la médecine en fait uſage dans pluſieurs cas : mais comme on eſt dans l'uſage de donner le nom de *térébinthe* à pluſieurs autres ſucs réſineux que l'on tire de différens genres d'arbres. *Voyez le mot* TÉRÉBENTHINE.

On connoît pluſieurs eſpeces de *térébinthes*.

1°. *Le térébinthe ſauvage*. C'eſt à cette eſpece que l'on doit particulierement attribuer le détail ci-deſſus. On le nomme *petelin* en Provence, où il vient communément dans les haies, & dans les terreins pierreux & ſtériles. C'eſt le meilleur ſujet dont on puiſſe ſe ſervir pour greffer les autres eſpeces. La feuille de cet arbre eſt plus grande, plus arrondie & plus belle que celle du piſtachier. Son fruit n'a d'autre uſage en Provence que de ſervir d'appât pour prendre des grives qui en ſont fort friandes. Les chaſſeurs, lors du paſſage de ces oiſeaux, imitent le cri que fait la rouge-gorge quand elle apperçoit le faucon ; la grive reſte immobile ſur la branche & ſe laiſſe approcher de très-près ; mais ce fruit peut être une nourriture dangereuſe à l'homme : on a vu en Provence des perſonnes mourir aſſez promptement pour en avoir mangé un peu abondament. Il eſt de très-longue durée, parce qu'il repouſſe toujours de ſa ſouche, qui devient très-groſſe dans les montagnes de la Provence ; ce qui fait qu'on y voit rarement des *térébinthes* qui aient le port d'un arbre.

2°. *Le térébinthe à gros fruit*. Cet arbre ſe trouve dans les bois des environs de Montpellier. Il devient plus grand que le précédent ; ſes fruits ſont plus gros & ronds, ils ont le même goût que les piſtaches ; & ſes feuilles ſont arrondies & aſſez reſſemblantes à celles du piſtachier, ſi ce n'eſt qu'elles ſont compoſées d'un plus grand nombre de folioles.

3. *Le térébinthe à petit fruit bleu*. Cet arbre eſt une variété du précédent, dont il differe en ce qu'il eſt plus petit dans toutes ſes parties ; mais ſon fruit eſt également bon. Le menu peuple le mange avec du pain dans la Syrie, d'où cet arbre eſt originaire, ainſi que de quelques contrées plus orientales.

4. *Le térébinthe de Cappadoce*. Les branches de cet arbre ſont tortues, noueuſes & caſſantes ; ſes feuilles ſont d'un verd plus brun que dans toutes les autres eſpeces. Ses fleurs viennent en grappe très-ſerrées ; elles ſont d'un verd jaunâtre, mêlé de purpurin.

5. *Le piſtachier*. Cet arbre eſt originaire des grandes Indes. C'eſt la plus belle eſpece de *térébinthe* & la plus utile. Il s'éleve à la hauteur d'un pommier en Provence, où on en cultive quelques plans dans les jardins ; mais il n'y réuſſit que ſur les bords de la mer, & juſqu'à la hauteur d'Aix ; paſſé cela le climat n'eſt plus aſſez chaud. Il porte ſon bois droit, & il fait peu de branchage. Sa feuille n'eſt compoſée que de trois ou cinq folioles qui ſont plus larges & plus rondes que celles du *térébinthe* commun, mais qui ſe recourbent en différens ſens ; elles ſont d'un verd blanchâtre & de la même teinte en-deſſus qu'en-deſſous. Ses fleurs ſont diſpoſées en grappes, plus longues, plus raſſemblées & plus apparentes que celle du *térébinthe*. On multiplie aiſément le piſtachier en ſemant les piſtaches que vendent les épiciers, pourvu qu'elles ne ſoient pas ſurannées. Mais ſi l'on veut avoir de plus beaux & de meilleurs fruits, il faut le greffer ſur le *térébinthe* ſauvage, où on a remarqué que la greffe réuſſit plus ſûrement que ſur ſa propre eſpece, & que les piſtachiers greffés étoient de plus longue durée que les autres. Les piſtaches ſultanes ſont les plus graſſes & les plus eſtimées. Quoique ce fruit ſoit agréable au goût, qu'il excite l'appétit, & qu'il ſoit très-ſtomachique, il n'eſt cependant guere d'uſage de le manger crud & iſolé ;

mais on en tire différens ſervices pour la table, & on en fait des dragées, des conſerves, *&c.* La Médecine en tire auſſi quelques ſecours.

6. *Le piſtachier à trois feuilles.* Cet arbre vient de Sicile. Ses feuilles ne ſont compoſées que de trois folioles, & elles ſont d'un verd brun. Les piſtaches qu'il rapporte ſont d'auſſi bon goût que celle du piſtachier ordinaire.

Il eſt néceſſaire d'obſerver que dans chacune des eſpeces de *térébinthe* & de piſtachier que l'on vient de détailler, il ſe trouve encore une différence individuelle, en ce que chaque ſorte a des individus mâles & des individus femelles, & que ceux-ci ne ſont d'aucun rapport & demeurent conſtamment dans la ſtérilité, s'ils ne ſont ſecondés par un individu mâle; d'où il réſulte que ſi l'on veut avoir des fruits, il faut que les deux eſpeces mâles & femelles ſoient plantées près l'une de l'autre, c'eſt-à-dire à une diſtance peu éloignée, comme à dix, douze ou quinze piés. Cependant les Siciliens ont un moyen de ſuppléer au défaut de proximité, en prenant ſur un arbre mâle une branche garnie de pluſieurs grappes de fleurs épanouies, qu'ils attachent à l'arbre femelle; mais cette pratique n'eſt point en uſage en Provence. Il eſt bon d'obſerver encore que la fécondité peut ſe faire entre un individu mâle & un individu femelle d'eſpeces différentes; par exemple un *térébinthe* mâle peut ſervir à féconder un piſtachier femelle. *Article de M. d'AUBENTON le ſubdélégué.*

TÉRÉBINTHE, (*Critiq. ſacr.*) comme cet arbre réſineux étoit fort commun dans la Judée, qu'il fait beaucoup d'ombre & étend ſes branches au loin, la ſageſſe dont la force & l'efficacité ſe répand de toutes parts, ſe compare à un *térébinthe*, Eccl. *xxiv.* 22. D'un autre côté, Iſaïe, *vj.* 13. compare le peuple juif à un *térébinthe* mort, dont les branches ſeches couvrent un grand eſpace de terrein. On prétendoit par tradition (car la Gén. *xviij.* 4. ne nomme pas l'arbre) que ce fut ſous un *térébinthe* qu'Abraham reçut les trois anges; & Euſèbe rapporte que ce prétendu *térébinthe* étoit encore de ſon tems en grande vénération. La crédulité religieuſement ſtupide peut tout adopter. (*D. J.*)

TÉRÉBRATION, ſ. f. (*Botan.*) art de tirer le ſuc des arbres en les perçant. Il y a dans les plantes des ſucs aqueux, vineux, oléagineux, gommeux, réſineux, bitumineux; il y en a de toutes ſortes de couleurs & de qualités. Ces ſucs ſortent quelquefois d'eux-mêmes & ſe coagulent en gomme. Quelquefois ils ſortent par inciſion de leur écorce, comme ſont les ſucs de la ſcamonée, du pavot, *&c.* qu'on fait enſuite deſſécher au ſoleil. On tire des ſucs par contuſion, par expreſſion ou par la diſtillation.

Mais il y a une nouvelle maniere de tirer des ſucs, particulierement les ſucs des arbres. Elle ſe fait par la *térébration*; c'eſt-à-dire en perçant le tronc d'un arbre avec une tariere, lorſque la ſeve vers le commencement du printems commence à monter. Cette maniere a été inconnue aux anciens, du-moins on ne ſache pas qu'aucun en ait fait mention; nous tenons cette invention des Anglois. L'immortel Bacon, chancelier d'Angleterre, parle de cette *térébration*; mais il ne la propoſe que comme un remede pour faire mieux fructifier les arbres: c'eſt pour cela qu'il la compare à la ſaignée. On a bien enchéri ſur les premieres vues de Bacon. Les Anglois ont mis la *térébration* en regle & l'ont réduite en méthode. Enſuite ils ont trouvé que ces ſucs tirés par cette *térébration* méthodique pouvoit avoir de grandes utilités.

Voici l'ordre qu'il y faut garder, ſelon le docteur Tonge: Il y a, dit-il, différentes manieres de tirer le ſuc d'un arbre. Pour en avoir beaucoup, il ne ſuffit pas d'entamer l'arbre légerement avec un couteau. Il faut percer le tronc du côté du midi, paſſer au-delà de la moëlle, & ne s'arrêter qu'à un pouce près de l'écorce, qui eſt du côté du ſeptentrion. On doit conduire la tariere de telle ſorte que le trou monte toujours, afin de donner lieu à l'écoulement de la ſeve.

Il eſt bon d'obſerver que le trou doit être fait proche de la terre; premierement pour ne point gâter le tronc de l'arbre; ſecondement, afin qu'il ne ſoit pas beſoin d'un long tuyau pour conduire la ſeve dans le vaiſſeau qui la doit recevoir.

Une racine coupée par l'extrémité rend plus de ſuc qu'une branche, parce qu'il en monte au-deſſus de la racine plus qu'au-deſſus de la branche; auſſi l'écoulement doit être plus abondant. Il eſt probable que plus les arbres approchent de leur perfection, plus il en diſtille de ſeve.

Il y a auſſi plus de ſels dans la racine que dans l'écorce; plus dans les végétaux durant le printems que durant l'automne; parce que durant les mois d'été les ſucs ſalins s'évaporent en partie, & en partie mûriſſent par l'action & le mélange de la lumiere.

C'eſt une obſervation de Théophraſte, que quand les plantes & les arbres pouſſent, c'eſt alors qu'ils ont le plus de ſeve; mais lorſqu'ils ceſſent de germer & de produire, alors leur ſeve a le plus de force, & caractériſe mieux la nature de la plante; & qu'à cauſe de cela les arbres qui rendent la réſine, ne doivent être inciſés qu'après leur pouſſe. Il y a auſſi tout lieu de penſer que le ſuc des vieux arbres dont les parties organiques ne forment point de nouvelle ſeve, eſt plus mûr que celui des autres.

Ainſi le tems de percer les arbres pour en extraire le ſuc, c'eſt depuis la fin de Janvier juſqu'au milieu du mois de Mai. Le noyer ne ſe doit percer qu'à la fin de Mars. M. Midfort, homme d'une attention merveilleuſe à ramaſſer & à conſerver des ſucs, aſſure que le peuplier & le frêne ſont inondés de ſeve à la fin de Mars, & que le ſycomore donne des ſucs même en pleine gelée.

Les arbres ne donnent aucun ſuc en automne, & n'en donnent au printems qu'environ durant un mois. Quand le printems eſt trop ſec, on tire très-peu de ſeve; s'il eſt fort humide, il en diſtille davantage, & toujours à proportion de ce qu'il en monte par les pores du tronc.

La *térébration* ou le *percement* des arbres ſe fait avec plus de ſuccès à midi, dans la chaleur du jour, parce que les ſucs ſont d'ordinaire plus en mouvement. La chaleur fait monter la ſeve, c'eſt un alembic fait de la main de la nature, & les alembics artificiels n'en ſont que des copies.

Les arbres qui fourniſſent abondamment des ſucs ſont le peuplier, le frêne, le plâne ou ſycomore, le ſaule, le bouleau, le noyer, le chêne, l'ormeau, l'érable, *&c.*

M. Ratrai, ſavant écoſſois, dit qu'il ſait par ſa propre expérience, que dans le printems on pourra en un mois tirer du bouleau une aſſez grande quantité de ſeve, pour égaler le poids de l'arbre avec ſes branches, ſes feuilles & ſes racines.

Le docteur Hervey eſt deſcendu de la *térébration* des arbres à la ponction des plantes. Il a trouvé le ſecret de tirer des têtes des pavots l'opium le plus pur. Il commence par expoſer au ſoleil durant quelques heures les plantes entieres, enſuite il en pique les têtes, & en peu de tems il en tire plein une taſſe de ſuc de pavot, qui eſt l'opium véritable. Mais ce qu'on a déja eſſayé de faire ſur les pavots, ſe peut auſſi pratiquer ſur les péones mâles & ſur pluſieurs autres plantes ſingulieres dont on célebre les vertus. On ſe flatte d'obtenir par la *térébration* les gommes, les réſines, les teintures, les ſels, les odeurs.

On conjecture que les ſucs qui coulent d'eux mêmes, ſont plus efficaces que les ſucs & les extraits qu'on fait en chimie, parce que dans ces préparations

Digitized by Google

tions forcées, on perd souvent & nécessairement les parties volatiles qui sont la vertu de plusieurs végétaux. Les sucs concrets coagulés ou le sel succulent, comme l'appellent si bien Lauremberg & Schroder, a deux avantages sur le sel tiré par la voie de l'incinération. 1°. Il est plus doux, plus tempéré, moins sec & moins mordicant. 2°. Il tient encore de la plante le soutre & le mercure que le sel tiré des cendres n'a plus du tout. Enfin on ne peut trouver que des avantages à perfectionner la méthode de la *térébration*. (*D. J.*)

TÉRÉBRATULITE, s. f. (*Hist. nat.*) *anomiæ, conchiti anomii, musculi anomi*; c'est une coquille fossile dont le caractere est d'avoir toujours comme un bec crochu & recourbé. Il paroit que c'est une espece de moule ou de daille. Cette coquille est connue sous le nom de *poulette*. Il y en a d'ovales, de plates & arrondies, de rondes & sphériques, de lisses & de sillonnées. M. de Jussieu a vu l'analogue vivant de cette coquille qui se trouve dans la Méditerranée sur les côtes de la Provence. *Voyez* OSTRÉOPECTINITE.

TEREBUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *l. II. c. vj.* marque son embouchure entre le promontoire Scombraria & la ville Alonæ. Le manuscrit de la bibliotheque palatine lit *Terebris* au-lieu de *Terebus*. Ce fleuve prend sa source dans les mêmes montagnes où le Bætis, aujourd'hui le Guadalquivir, a la sienne. Le nom moderne du *Tader* ou *Terebus*, est *Segura*. (*D. J.*)

TEREDON, (*Géog. anc.*) ville d'Asie dans la Babylonie. Ptolomée, *Asiæ tab. 5.* la marque dans l'île que forme le Tigre à son embouchure. D'autres placent la ville de *Teredon* à l'embouchure de l'Euphrate. Strabon dit qu'il y avoit mille stades depuis la ville de Babylone jusqu'aux bouches de l'Euphrate, & à la ville de *Teredon*. Denis le périegete, *v. 982.* met aussi la ville de *Teredon* à l'embouchure de l'Euphrate. Peut être étoit-elle entre l'Euphrate & le Tigre vers leurs embouchures; car chacun de ces fleuves avoit anciennement son embouchure particuliere dans le golfe persique. Les choses purent changer dans la suite par le moyen de divers canaux que l'on tira de l'Euphrate, ce qui aura été cause que Ptolomée n'a point parlé de l'embouchure de ce fleuve.

La ville de *Teredon* est nommée *Dindotis* par Arrien, *Hist. indic. n°. 41.* si nous en croyons Tavernier, voyage de Perse, *liv. II. c. viij.* On voit les ruines de *Teredon* dans le desert de l'Arabie, à deux lieues de Balsara. Ces ruines, ajoute-t-il, font connoitre que la ville étoit considérable. On y trouve encore un canal de briques par lequel l'eau de l'Euphrate étoit conduite en cette ville. Les arabes y vont enlever des briques pour les vendre à Balsara, où l'on en fait les fondemens des maisons. (*D. J.*)

TEREGAM, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) nom d'un figuier qui croit au Malabar, & que Commelin appelle *ficus Malabrica, foliis rigidis, fructu rotundo, lanuginoso, flavescente, cerasi magnitudine.*

C'est un grand arbre haut de trente piés, dont la racine broyée dans du vinaigre, préparée avec du cacao, & prise le matin à jeun, passe pour humectante & rafraichissante. On donne au fruit de ce figuier les mêmes qualités. (*D. J.*)

TERENJABIN, s. m. (*Mat. méd. des Arabes.*) ce mot désigne communément dans les écrits des anciens arabes une espece de manne, nommée par quelques-uns manne de mastic, *manna mastichina*, à cause de ses grains ronds, ressemblans à ceux du mastic; mais presque tous les médecins du monde la nomment aujourd'hui manne de Perse, *manna persica*.

M. Geoffroi a cru que le *terniabin* ou *terenjabin*, étoit une sorte de manne liquide, trompé par Bellon, qui l'avoit été le premier par les récits des moines du mont Sinai. Bellon pense que la manne liquide recueillie par ces moines, & qu'il nomme *terenjabin*, est le miel de rosée, *mel roscidum* de Galien, ou le miel de cedre d'Hippocrate; mais ce n'est point là le *terenjabin* des anciens Arabes, ni la manne persique des modernes. Il est bien vraisemblable que la manne liquide des moines du mont Sinaï est la même substance que le miel de rosée de Galien, ou le miel de cedre d'Hippocrate, mais ce n'est point là le *terenjabin* des anciens Arabes.

La description que fait Galien de son miel de rosée, & de la maniere dont on le recueilloit de son tems sur le mont Sinaï, convient très-bien avec le récit de Bellon; mais il ne paroît point qu'on en fit le moindre usage en médecine, ni du tems de Galien, ni moins encore du tems d'Hippocrate. Les médecins arabes paroissent être les premiers qui l'ont employé comme purgatif. Galien parle plutôt de son miel de rosée, ou manne liquide, comme d'une curiosité, que comme d'une médecine, n'indiquant nulle part ni ses vertus, ni son usage; il se contente de dire qu'on en recueilloit tous les ans quantité sur le mont Sinaï, mais qu'on en apportoit très-rarement dans son pays. De plus, il paroit par le témoignage de l'ancien auteur grec, cité par Athénée, & dont Saumaise a rapporté le passage, que ce miel de rosée étoit un objet de luxe par sa saveur, plus agréable au goût que le miel même, outre son parfum délicieux.

Dans l'ouvrage apocryphe, intitulé *de dynamiis*, attribué à Galien, il est bien vrai qu'on y ordonne de mêler de la scammonée avec du miel; mais il n'y est pas dit un seul mot de la manne: or, comme Galien entre dans tous les plus petits détails de la matiere médicale de son tems, il s'ensuit que son silence est une forte preuve que dans son tems le miel de rosée du mont Sinaï n'étoit point d'usage en médecine, & moins encore toute autre espece de manne. *Philosop. transact. n°. 472.* (*D. J.*)

TERENTE, (*Géog. anc.*) *Terentum*; lieu d'Italie, dans le champ de Mars, près du Tibre, selon Valere Maxime, *liv. II. c. iv.* car le champ de Mars, comme nous l'apprend Tite-Live, étoit autrefois hors de Rome. Servius dit qu'on donnoit aussi le nom de *Terentum* à une certaine partie du Tibre dans Rome, sans doute après que le champ de Mars eut été renfermé dans cette capitale; Martial, *Epigr. l. epist. lx.* au-lieu de *Terentum*, se sert du pluriel *Terenti*:

Cæpit, maxime, Pana, quæ solebat
Nunc ostendere canium Terentos.

Il emploie pourtant le même mot au singulier, *liv. X. epist. lxiij.*

Bis mea romano spectata est vita Terento.

Et Ausone, *liv. IV. epigr. j.* dit *Terentus* pour *Terentum*:

Et quæ Romuleus sacra Terentus *habet.* (*D. J.*)

TÉRENTE, s. m. (*Antiq. rom.*) *Terentus*, lieu dans le champ de Mars assez près du capitole, où étoit le temple de Pluton & de Consus, & un autel souterrein consacré à Pluton & à Proserpine. On ne le découvroit que pour les jeux séculaires, & on le couvroit aussitôt après. Ce mot vient de *terere*, frotter, user en frottant, parce que les eaux du Tibre alloient se briser auprès de ce lieu. Voici, selon Valere Maxime, *l. II. c. iv.* la maniere dont cet autel fut découvert. Les deux fils & la fille d'un certain Valesius étoient attaqués d'une maladie désespérée; leur pere pria ses dieux lares de détourner sur lui-même la mort qui menaçoit ses enfans. Il lui fut répondu qu'il obtiendroit le rétablissement de leur santé, si en suivant le cours du Tibre, il les conduisoit jusqu'à *Térente*. Il prit un verre, puisa de l'eau dans le

fleuve, & la porta où il apperçut de la fumée ; mais n'y trouvant point de feu, il en alluma avec des matieres combuſtibles, chauffa l'eau qu'il avoit, la fit boire à ſes enfans, & elle les guérit. Ils lui dirent alors qu'ils avoient vu en ſonge un dieu qui leur avoit ordonné de célébrer des jeux nocturnes en l'honneur de Pluton & de Proſerpine, & de leur immoler des victimes rouſſes. Valeſius ayant réſolu de bâtir un autel pour le ſacrifice, ſe mit à creuſer, & en trouva un tout prêt avec une inſcription en l'honneur des deux divinités qui commandent aux enfers. Les réjouiſſances durerent trois jours de ſuite, en mémoire de ce que les dieux lui avoient accordé au bout de trois jours la guériſon de ſes enfans. (*D. J.*)

TERENTINS JEUX, (*Antiq. rom.*) *Terentini ludi*, jeux inſtitués à Rome pour honorer les dieux infernaux ; on ſolemniſoit ces jeux de cent ans en cent ans dans un endroit du champ de Mars qui ſe nommoit *Terentum* ; on ſacrifioit dans cette cérémonie des bœufs noirs à Pluton & à Proſerpine. (*D. J.*)

TERFEZ, ſ. m. (*Botan. exot.*) c'eſt le nom d'une eſpece de truffe ou racine qui naît dans le ſable des déſerts de Numidie, & qui ne pouſſe point de tige. Cette truffe a la figure d'un fruit, gros tantôt comme une noix, & tantôt comme une orange. Elle eſt nourriſſante, bonne à manger cuite dans les cendres, ou bouillie dans l'eau. (*D. J.*)

TERGA, (*Géog. mod.*) ville déſerte d'Afrique, au royaume de Maroc, ſur la riviere d'Ommirabi, à dix lieues d'Azamor, dans une ſituation aſſez avantageuſe par la bonté des campagnes du voiſinage. (*D. J.*)

TERGESTE, (*Géog. anc.*) *Tergeſte*, ſelon Pline, *l. III. c. xviij. Tergeſtum*, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j. urbs Tergeſtræorum*, ſelon Denys le periégete, *vers* 382, ville d'Italie dans le *forum Julii*. Pomponius Mela, *l. II. c. iij.* la met au fond du golfe auquel elle donnoit ſon nom, & qu'on appelloit *Tergeſtinus ſinus*. Le véritable nom de cette ville eſt *Tergeſte*, & c'eſt ainſi qu'il eſt écrit dans les anciennes inſcriptions. En voici une rapportée par Gruter, *pag.* 388, *n°. 1.*

Aed. II. vir. jur. D.
Tergeſte.

La table de Peutinger porte auſſi *Tergeſte*. Le nom moderne eſt *Trieſte*, ſelon Lazius & Léander. Pline & Ptolomée donnent à cette ville le titre de *colonie* ; mais on ignore le tems de ſon établiſſement. Il eſt ſurprenant que Strabon, *l. VII. p.* 314, qui a écrit ſous Tibere, appelle *Tergeſte* un village de la Carnie, *à Targeſta, vico carnico*. Cependant Denys le periégete, qui, ſelon Pline, *l. VI. c. xxvij.* a écrit ſous Auguſte, donne à *Tergeſte* le titre de *ville* ; mais peut-être Strabon a-t-il ſuivi pour cette qualification quelque ancien auteur qui avoit précédé l'établiſſement de la colonie, à moins qu'en ne diſe que Strabon diſtingue *Tergeſta* de *Tergeſte*, dont il fait ailleurs, *l. V. p.* 215, une petite ville, *oppidum Tergeſte*. (*D. J.*)

TERGESTINUS-SINUS, (*Géog. anc.*) golfe d'Italie, ſur la côte de la mer Adriatique. Pline dit que ce golfe prenoit ſon nom de la ville de Tergeſte qui y étoit bâtie. D'autres l'ont appellé *Aquileius ſinus*. On convient que c'eſt aujourd'hui le golfe de Trieſte. (*D. J.*)

TERGETTE *ou* TARGETTE, ſ. f. (*terme de Serrurier.*) plaque de fer déliée, de forme ovale, compoſée d'un verrouil & de deux crampons qui tiennent ce verrouil : on attache cette plaque de fer ſur les portes, chaſſis de croiſées, *&c.* (*D. J.*)

TERGIVERSATEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſp.*) eſt celui qui uſe de détours & de tergiverſations pour ſurprendre quelqu'un. *Voyez* TERGIVERSATION. (*A*)

TERGIVERSATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt lorſque quelqu'un uſe de détours & de ſurpriſe pour arriver à ſes fins. *Voyez* TERGIVERSATEUR, DÉTOUR, DOL, FRAUDE, SURPRISE, FOI MAUVAISE. (*A*)

TERGOW, (*Géog. mod.*) prononcez *Tergau*, ville des Provinces-Unies, dans la Hollande méridionale, ſur l'Iſſel, à trois lieues de Rotterdam. Walvis (Jean) en a donné une bonne deſcription en hollandois. On nomme cette ville plus communément *Gouda*. *Voyez*-en l'*article*.

Son égliſe eſt remarquable par ſes vitres émaillées & hiſtoriées avec un art qui ne ſe trouve point ailleurs. De grands rois & princes tant ſéculiers qu'eccléſiaſtiques, & des communautés, y ont généreuſement contribué : c'eſt l'ouvrage de deux freres nés dans cette ville, Théodore & Gautier Crabeth, les plus habiles gens de leur tems pour cette ſorte de travail. (*D. J.*)

TERGOWITZ, TARGOVISCO, TERGOWISK, *ou* TARVIS, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Valachie, ſur le Jalonicz, & capitale de la province de Valachie. Ceux qui penſent que c'eſt le *Tiriſcum* de Ptolomée, ſont moins fondés que Lazius, qui croit que *Tiriſcum* s'appelle aujourd'hui *Turo. Long.* 43. 7. *latit.* 45. 36. (*D. J.*)

TER-HEYDEN, (*Géog. mod.*) village des Pays-Bas, ſur la Merk, dans la baronnie de Breda. Ce village eſt plus conſidérable que pluſieurs de nos villes. Il contient deux paroiſſes. Son gouvernement civil eſt compoſé d'un ſchout, de ſept échevins, d'un ſecrétaire & d'un receveur. (*D. J.*)

TERIAS, (*Géogr. anc.*) fleuve de Sicile, ſelon Pline, *l. III. c. viij.* Thucydide & Diodore de Sicile parlent de ce fleuve ; mais le premier écrit *Tareas*, & le ſecond *Turias*. Ortelius dit qu'Aretius & Fazel nomment ce fleuve *Jarretta* ou *Giarretta* ; l'un & l'autre eſt une faute. Le Jarretta eſt, ſelon pluſieurs ſavans, le *Simæthus* des anciens ; mais le *Terias*, ſelon le p. Hardouin & M. de Liſle, eſt nommé aujourd'hui *Fiumce di S. Leonardo*. (*D. J.*)

TERJETTE, ſ. f. (*terme de manufacture.*) c'eſt une eſpece de manicle de cuir dont ſe ſervent les lainiers-aplaigneurs. (*D. J.*)

TERJETTER, v. act. (*Verrerie.*) c'eſt vuider dans les pots à cueillir la matiere propre à faire le verre, qui a été préparée & miſe en parfaite fuſion dans les deux pots du grand ouvreau, & dans les deux autres pots du derriere du fourneau à verre. (*D. J.*)

TERINA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Brutiens, ſelon Pline, le periple de Scylax & Etienne le géographe. Diodore de Sicile, Pomponius Mela & Strabon font auſſi mention de cette ville. Pline, *l. III. c. v.* l'appelle *Crotonenſium Terina*, parce qu'elle avoit été bâtie par les habitans de Crotone. Elle donnoit ſon nom au golfe ſur lequel elle étoit ſituée, & qu'on nommoit *Sinus-Terinæus*. C'eſt aujourd'hui le golfe de Sainte-Euphémie. Quant à la ſituation préciſe de *Terina*, on ne s'accorde guere. Le p. Hardouin prétend que c'eſt Nocéra. (*D. J.*)

TERKAN *ou* TACKAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit parmi les Tartares Monguls ſoumis à Jenghis-Kan, ceux qui pour quelque grande action ou quelque grand ſervice étoient exemptés par le grand kan de toute taxe ; il leur étoit permis de s'approprier tout le butin qu'ils faiſoient à la guerre, ſans en faire part à l'empereur. Ils pouvoient ſe préſenter au ſouverain toutes les fois qu'il leur plaiſoit ; & leurs fautes, de quelque nature qu'elles fuſſent, leur étoient pardonnées juſqu'à neuf fois.

TERKI, (*Géog. mod.*) ville fortifiée d'Aſie, capitale de la Circaſſie, ſur la riviere de Terck, à une demi-lieue de la mer, & environnée de marais. Le czar y tient une forte garniſon. *Long.* 66. 34. *latit.* 43. 23. (*D. J.*)

TERMAILLET, ſ. m. (*Langue franç.*) vieux mot qui ſignifioit quelque ornement ou ajuſtement de femme qu'on ne connoit plus. On trouve ce mot dans Jean le Maire. « Quand, dit-il, la déeſſe eut mis bas » ſes habits & achetmes, qu'elle eut dépeublé coëf- » fe, guimpe, atour, & autre accouſtrement de » tête, *termaillets*, chaînes, anneaux, buletes, & tiſſus » juſqu'aux galoches dorées, demeurant torquées, » ſans plus de riche couvrechef, *&c.* (*D. J.*)

TERME, ſ. m. (*Gram. & Logique.*) les *termes* ſont diſtingués des mots, en ce que ces derniers ſont de la langue, & que les premiers ſont du ſujet, ainſi que les expreſſions ſont de la penſée; l'uſage décide des mots; la convenance avec les choſes fait la bonté des *termes*; le tour fait le mérite de l'expreſſion: ainſi l'on dira fort bien, que tout diſcours travaillé demande que les *mots* ſoient françois, que les *termes* ſoient propres, & que les *expreſſions* ſoient nobles.

Les *termes* ſe diviſent en pluſieurs claſſes.

1°. Ils ſe diviſent en concrets & en abſtraits. Les *termes* concrets ſont ceux qui ſignifient les manieres, en marquant en même tems le ſujet auquel elles conviennent. Les *termes* concrets ont donc eſſentiellement deux ſignifications; l'une diſtincte, qui eſt celle du mode ou maniere; l'autre confuſe, qui eſt celle du ſujet; mais quoique la ſignification du mode ſoit plus diſtincte, elle eſt pourtant indirecte; & au-contraire celle du ſujet, quoique confuſe, eſt directe. Le mot de *blanc* ſignifie directement, mais confuſément, *le ſujet*, & indirectement, quoique diſtinctement, *la blancheur*.

Lorſque par une abſtraction de l'eſprit on conçoit des modes, des manieres, ſans les rapporter à un certain ſujet, comme ces formes ſubſiſtent alors en quelque ſorte dans l'eſprit, par elles-mêmes, elles s'expriment par un mot ſubſtantif, comme *fugiſſe*, *blancheur*, *couleur*: or les noms qui expriment ces formes abſtraites, je les appelle *termes abſtraits*; comme les formes abſtraites expriment les eſſences des choſes auxquelles elles ſe rapportent; il eſt évident que puiſque nous ignorons les eſſences de toutes les ſubſtances, quelles qu'elles ſoient, nous n'avons aucun *terme* concret qui ſoit dérivé des noms que nous donnons aux ſubſtances. Si nous pouvions remonter à tous les noms primitifs, nous reconnoîtrions qu'il n'y a point de ſubſtantif abſtrait, qui ne dérive de quelque adjectif, ou de quelque verbe. La raiſon qui a empêché les ſcholaſtiques de joindre des noms abſtraits à un nombre infini de ſubſtances, auroit bien dû auſſi les empêcher d'introduire dans leurs écoles ces *termes* barbares d'*animalité*, d'*humanité*, de *corporéité*, & quelques autres; le bon ſens ne les autoriſe pas plus à adopter ces *termes*, que ceux-ci, *aureitas*, *faxeitas*, *metalleitas*, *ligneitas*: & la raiſon de cela, c'eſt qu'ils ne connoiſſent pas mieux ce que c'eſt qu'un homme, un animal, un corps, qu'ils ne connoiſſent ce que c'eſt que l'or, la pierre, le métal, le bois: c'eſt à la doctrine des *formes ſubſtantielles*, & à la confiance téméraire de certaines perſonnes deſtituées d'une connoiſſance qu'ils prétendoient avoir, que nous ſommes redevables de tous ces mots d'*animalité*, d'*humanité*, de *pétréité*, *&c.* mais grace au bon goût, ils ont été bannis de tous les cercles polis, & n'ont jamais pû être de miſe parmi les gens raiſonnables. Je ſais bien que le mot *humanitas* étoit en uſage parmi les Romains, mais dans un ſens bien différent: car il ne ſignifioit pas l'eſſence abſtraite d'aucune ſubſtance; c'étoit le nom abſtrait d'un mode, ſon concret étant *humanus*, & non pas *homo*: c'eſt ainſi qu'en françois, d'*humain*, nous avons fait *humanité*.

Comme les idées générales ſont des abſtractions de notre eſprit, on pourroit auſſi donner le nom de *termes abſtraits* à ceux qui expriment ces idées univerſelles; mais l'uſage a voulu que ce nom fût reſervé aux ſeules formes abſtraites.

2°. Les *termes* ſe diviſent en ſimples & en complexes.

Les *termes* ſimples ſont ceux qui par un ſeul mot expriment un objet quel qu'il ſoit. Ainſi *Rome*, *Socrate*, *Bucephale*, *homme*, *ville*, *cheval*, ſont des *termes* ſimples.

Les *termes* complexes ſont compoſés de pluſieurs *termes* joints enſemble: par exemple, ce ſont des *termes* complexes, un *homme prudent*, un *corps tranſparent*, *Alexandre fils de Philippe*.

Cette addition ſe fait quelquefois par le pronom relatif, comme ſi je dis, *un corps qui eſt tranſparent*, *Alexandre qui eſt fils de Philippe*, *le pape qui eſt vicaire de Jéſus-Chriſt*.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces *termes* complexes, eſt que l'addition que l'on fait à un *terme* eſt de deux ſortes: l'une qu'on peut appeller *explication*, & l'autre *détermination*.

L'addition eſt explicative, quand elle ne fait que développer ou ce qui étoit enfermé dans la compréhenſion de l'idée du premier *terme*, ou du moins ce qui lui convient, comme un de ſes accidens, pourvu qu'il lui convienne généralement & dans toute ſon étendue: comme ſi je dis, *l'homme qui eſt un animal doué de raiſon*, ou *l'homme qui déſire d'être naturellement heureux*, ou *l'homme qui eſt mortel*; ces additions ne ſont que des explications, parce qu'elles ne changent point du tout l'idée d'homme, & ne la reſtreignent point à ne ſignifier qu'une partie des hommes; mais marquent ſeulement ce qui convient à tous les hommes.

Toutes les additions qu'on ajoute aux noms qui marquent diſtinctement un individu, ſont de cette ſorte; comme quand on dit, *Jules Céſar qui a été le plus grand capitaine du monde*; *Paris qui eſt la plus belle ville de l'Europe*; *Newton le plus grand de tous les mathématiciens*; *Louis XV. roi de France*: car les *termes* individuels diſtinctement exprimés, ſe prennent toujours dans toute leur étendue, étant déterminés tout ce qu'ils peuvent l'être.

L'autre ſorte d'addition, qu'on peut appeller *déterminatives*, eſt quand ce qu'on ajoute à un mot général, en reſtreint la ſignification, & fait qu'il ne ſe prend plus pour ce mot général dans toute ſon étendue, mais ſeulement pour une partie de cette étendue, comme ſi je dis, *les corps tranſparens*, *les hommes ſavans*, *un animal raiſonnable*: ces additions ne ſont pas de ſimples explications, mais des déterminations, parce qu'elles reſtreignent l'étendue du premier *terme*, en faiſant que le mot *corps* ne ſignifie plus qu'une partie des corps, & ainſi des autres: & ces additions ſont quelquefois telles, qu'elles rendent un mot général individuel, quand on y ajoute des conditions individuelles, comme quand je dis, *le roi qui eſt aujourd'hui*, cela détermine le mot général de *roi* à la perſonne de *Louis XV.*

On peut diſtinguer de plus deux ſortes de *termes* complexes, les uns dans l'expreſſion, & les autres dans le ſens ſeulement: les premiers ſont ceux dont l'addition eſt exprimée; les derniers ſont ceux dont l'addition n'eſt point exprimée, mais ſeulement ſous-entendue: comme quand nous diſons en France, *le roi*, c'eſt un *terme* complexe dans le ſens, parce que nous n'avons pas dans l'eſprit, en prononçant ce mot de *roi*, la ſeule idée générale qui répond à ce mot; mais nous y joignons mentalement l'idée de *Louis XV.* qui eſt maintenant roi de France.

Mais ce qui eſt de plus remarquable dans ces *termes* complexes, eſt qu'il y en a qui ſont déterminés dans la vérité à un ſeul individu, & qui ne laiſſent pas de conſerver une certaine univerſalité équivoque, qu'on peut appeller une *équivoque d'erreur*,

Digitized by Google

parce que les hommes demeurant d'accord que ce *terme* ne ſignifie qu'une choſe unique, faute de bien diſcerner quelle eſt véritablement cette choſe unique, l'appliquent les uns à une choſe, & les autres à une autre; ce qui fait qu'il a beſoin d'être encore déterminé, ou par diverſes circonſtances, ou par la ſuite du diſcours, afin que l'on ſache préciſément ce qu'il ſignifie.

Ainſi le mot de *véritable religion* ne ſignifie qu'une ſeule & unique religion; mais parce que chaque peuple & chaque ſecte croit que ſa religion eſt la véritable, ce mot eſt très-équivoque dans la bouche des hommes, quoique par erreur; & ſi on lit dans un hiſtorien, qu'un prince a été zélé pour la véritable religion, on ne ſauroit dire ce qu'il a entendu par-là, ſi on ne ſait de quelle religion a été cet hiſtorien.

Les *termes* complexes, qui ſont ainſi équivoques par erreur, ſont principalement ceux qui enferment des qualités dont les ſens ne jugent point, mais ſeulement l'eſprit, ſur leſquelles il eſt facile par conſéquent que les hommes aient divers ſentimens: ſi je dis, par exemple: *le roi de Pruſſe, pere de celui qui regne aujourd'hui, n'avoit pour la garde de ſa maiſon, que des hommes de ſix piés*; ce *terme* complexe d'*hommes de ſix piés*, n'eſt pas ſujet à être équivoque par erreur, parce qu'il eſt bien aiſé de meſurer des hommes, pour juger s'ils ont ſix piés; mais ſi l'on eut dit qu'ils étoient tous vaillans, le *terme* complexe de *vaillans hommes* eût été plus ſujet à être équivoque par erreur.

Les *termes* de comparaiſon ſont auſſi fort ſujets à être équivoques par erreur: *le plus grand géometre de Paris, le plus ſavant, le plus adroit*; car quoique ces *termes* ſoient déterminés par des conditions individuelles, n'y ayant qu'un ſeul homme qui ſoit le plus grand géometre de Paris, néanmoins ce mot peut être facilement attribué à pluſieurs; parce qu'il eſt fort aiſé que les hommes ſoient partagés de ſentiment ſur ce ſujet, & qu'ainſi pluſieurs donnent ce nom à celui que chacun croit avoir cet avantage par-deſſus les autres.

Les mots de *ſens d'un auteur*, de *doctrine d'un auteur ſur un tel ſujet*, ſont encore de ce nombre, ſurtout, quand un auteur n'eſt pas ſi clair, qu'on ne diſpute quelle a été ſon opinion: ainſi dans ce conflict d'opinions, les ſentimens d'un auteur, quelque individuels qu'ils ſoient en eux-mêmes, prennent mille formes différentes, ſelon les têtes par leſquelles ils paſſent: ainſi ce mot de *ſens de l'Ecriture*, étant appliqué par un hérétique à une erreur contraire à l'Ecriture, ſignifiera dans ſa bouche cette erreur qu'il aura cru être le ſens de l'Ecriture, & qu'il aura dans cette penſée appellée le *ſens de l'Ecriture*; c'eſt pourquoi les hérétiques n'en ſont pas plus catholiques, pour proteſter qu'ils ne ſuivent que la parole de Dieu: car ces mot de *parole de Dieu* ſignifient dans leur bouche toutes les erreurs qu'ils confondent avec cette parole ſacrée.

Mais pour mieux comprendre en quoi conſiſte l'équivoque de ces *termes* que nous avons appellés *équivoques par erreur*, il faut remarquer que ces mots ſont connotatifs ou adjectifs; ils ſont complexes dans l'expreſſion, quand leur ſubſtantif eſt exprimé; complexe dans le ſens, quand il eſt ſous-entendu: or, comme nous avons déja dit, on doit conſidérer dans les mots adjectifs ou connotatifs, le ſujet qui eſt directement, mais confuſément exprimé, & la forme ou le mode qui eſt diſtinctement, quoique indirectement exprimée: ainſi le *blanc* ſignifie confuſément un corps, & la blancheur diſtinctement: *ſentimens d'Ariſtote*, par exemple, ſignifie confuſément quelque opinion, quelque penſée, quelque doctrine; & diſtinctement la relation de cette opinion à Ariſtote auquel on l'attribue.

Or, quand il arrive de l'équivoque dans ces mots, ce n'eſt pas proprement à cauſe de cette forme ou de ce mode, qui étant diſtinct, eſt invariable; ce n'eſt pas auſſi à cauſe du ſujet confus, lorſqu'il demeure dans cette confuſion: car, par exemple, le mot de *prince des philoſophes*, ne peut jamais être équivoque, tant qu'il demeurera dans cette confuſion, c'eſt-à-dire, qu'on ne l'appliquera à aucun individu diſtinctement connu; mais l'équivoque arrive ſeulement, parce que l'eſprit, au-lieu de ce ſujet confus, y ſubſtitue ſouvent un ſujet diſtinct & déterminé, auquel il attribue la forme & le mode.

Le mot de *véritable religion*, n'étant point joint avec l'idée diſtincte d'aucune religion particuliere, & demeurant dans ſon idée confuſe, n'eſt point équivoque, puiſqu'il ne ſignifie que ce qui eſt en effet la véritable religion; mais lorſque l'eſprit a joint cette idée de véritable religion à une idée diſtincte d'un certain culte particulier diſtinctement connu, ce mot devient très-équivoque, & ſignifie dans la bouche de chaque peuple, le culte qu'il prend pour véritable. *Voyez* la *logique de Port-royal*, d'où ſont extraites les réflexions que nous venons de faire ſur les différens *termes* complexes.

3°. Les *termes* ſe diviſent en univoques, équivoques & analogues.

Les univoques ſont ceux qui retiennent conſtamment la même ſignification à quelques ſujets qu'on les applique. Tels ſont ces mots, *homme*, *ville*, *cheval*.

Les équivoques ſont ceux qui varient leur ſignification, ſelon les ſujets auxquels on les applique. Ainſi le mot de *canon* ſignifie *une machine de guerre*, *un décret de concile*, & *une ſorte d'ajuſtement*; mais il ne les ſignifie que ſelon des idées toutes différentes. Nous venons d'expliquer comment ils occaſionnent nos erreurs.

Les analogues ſont ceux qui n'expriment pas dans tous les ſujets préciſément la même idée, mais du-moins quelque idée, qui a un rapport de cauſe ou d'effet, ou de ſigne, ou de reſſemblance à la premiere, qui eſt principalement attachée au mot analogue; comme quand le mot de *ſain* s'attribue à l'animal, à l'air & aux viandes. Car l'idée jointe à ce mot eſt principalement la ſanté qui ne convient qu'à l'animal; mais on y joint une autre idée approchante de celle-là, qui eſt d'être cauſe de la ſanté, laquelle fait qu'on dit qu'un air eſt *ſain*, qu'une viande eſt *ſaine*, parce qu'ils contribuent à conſerver la ſanté. Ce que nous voyons dans les objets qui frappent nos ſens, étant une image de ce qui ſe paſſe dans l'intérieur de l'ame, nous avons donné les mêmes noms aux propriétés des corps & des eſprits. Ainſi ayant toujours apperçu du mouvement & du repos dans la matiere; ayant remarqué le penchant ou l'inclination des corps; ayant vu que l'air s'agite, ſe trouble & s'éclaircit; que les plantes ſe développent, ſe fortifient & s'affoibliſſent: nous avons dit le mouvement, le repos, l'inclination & le penchant de l'ame; nous avons dit que l'eſprit s'agite, ſe trouble, s'éclaircit, ſe développe, ſe fortifie, s'affoiblit. Tous ces mots ſont analogues, par le rapport qui ſe trouve entre une action de l'ame & une action du corps. Il n'en a pas fallu d'avantage à l'uſage, pour les autoriſer & pour les conſacrer. Mais ce ſeroit une grande erreur d'aller confondre deux objets, ſous prétexte qu'il y a entr'eux un rapport quelconque, fondé ſouvent ſur une analogie fort imparfaite, telle qu'elle ſe trouve entre l'ame & le corps. *Voyez* les *mots* où l'on explique l'abus du langage.

4°. Les *termes* ſe diviſent en abſolus & en relatifs. Les abſolus expriment les êtres entant qu'on s'arrête à ces êtres, & qu'on en fait l'objet de ſa réflexion, ſans les rapporter à d'autres: au-lieu que les relatifs

expriment les rapports, les liaiſons & les dépendances des unes & des autres. *Voyez* les *relations*.

5°. Les *termes* ſe diviſent en poſitifs & en négatifs. Les *termes* poſitifs ſont ceux qui ſignifient directement des idées poſitives ; & les négatifs ſont ceux qui ne ſignifient directement que l'abſence de ces idées ; tels ſont ces mots *inſipide*, *ſilence*, *rien*, *ténebres*, &c. leſquels déſignent des idées poſitives, comme celles du *goût*, du *ſon*, de l'*être*, de la *lumiere*, avec une ſignification de l'abſence de ces choſes.

Une choſe qu'il faut encore obſerver touchant les *termes*, c'eſt qu'ils excitent outre la ſignification qui leur eſt propre, pluſieurs autres idées qu'on peut appeller *acceſſoires*, auxquelles on ne prend pas garde, quoique l'eſprit en reçoive l'impreſſion. Par exemple, ſi l'on dit à une perſonne, *vous en avez menti*, & que l'on ne regarde que la ſignification principale de cette expreſſion, c'eſt la même choſe que ſi on lui diſoit, *vous ſavez le contraire de ce que vous dites*. Mais outre cette ſignification principale, ces paroles emportent dans l'uſage une idée de mépris & d'outrage ; & elles font croire que celui qui nous le dit ne ſe ſoucie pas de nous faire injure, ce qui les rend injurieuſes & offenſantes.

Quelquefois ces idées acceſſoires ne ſont pas attachées aux mots par un uſage commun, mais elles y ſont ſeulement jointes par celui qui s'en ſert ; & ce ſont proprement celles qui ſont excitées par le ſon de la voix, par l'air du viſage, par les geſtes, & par les autres ſignes naturels, qui attachent à nos paroles une infinité d'idées qui en diverſifient, changent, diminuent, augmentent la ſignification, en y joignant l'image des mouvemens, des jugemens & des opinions de celui qui parle. Le ton ſignifie ſouvent autant que les paroles même. Il y a voix pour inſtruire, voix pour flatter, voix pour reprendre : ſouvent on ne veut pas ſeulement qu'elle arrive juſqu'aux oreilles de celui qui en parle, mais on veut qu'elle le frappe & qu'elle le perce ; & perſonne ne trouveroit bon qu'un laquais que l'on reprend un peu fortement, répondit, *monſieur, parlez plus bas, je vous entends bien* ; parce que le ton fait partie de la réprimande, & eſt néceſſaire pour former dans l'eſprit l'idée qu'on y veut imprimer.

Mais quelquefois ces idées acceſſoires ſont attachées aux mots mêmes, parce qu'elles s'excitent ordinairement par tous ceux qui les prononcent. Et c'eſt ce qui fait qu'entre des expreſſions qui ſemblent ſignifier la même choſe, les unes ſont injurieuſes, les autres douces ; les unes modeſtes, & les autres impudentes ; quelques-unes honnêtes, & d'autres déshonnêtes ; parce que, outre cette idée principale en quoi elles conviennent, les hommes y ont attaché d'autres idées qui ſont cauſe de cette diverſité.

C'eſt encore par-là qu'on peut reconnoître la différence du ſtyle ſimple & du ſtyle figuré, & pourquoi les mêmes penſées nous paroiſſent beaucoup plus vives quand elles ſont exprimées par une figure, que ſi elles étoient renfermées dans des expreſſions toutes ſimples. Car cela vient de ce que les expreſſions figurées ſignifient, outre la choſe principale, le mouvement & la paſſion de celui qui parle, & impriment ainſi l'une & l'autre idée dans l'eſprit, au-lieu que l'expreſſion ſimple ne marque que la vérité toute nue. Par exemple, ſi ce demi-vers de Virgile, *Uſque adeò ne mori miſerum eſt*, étoit exprimé ſimplement & ſans figure de cette ſorte, *Non eſt uſque adeò mori miſerum*, certes il auroit beaucoup moins de force ; & la raiſon en eſt que la premiere expreſſion ſignifie beaucoup plus que la ſeconde. Car elle n'exprime pas ſeulement cette penſée, que la mort n'eſt pas un ſi grand mal qu'on le croit ; mais elle repréſente de plus l'idée d'un homme qui ſe roidit contre la mort, & qui l'enviſage ſans effroi : image beaucoup plus vive que n'eſt la penſée même à laquelle elle eſt jointe. Ainſi il n'eſt pas étrange qu'elle frappe davantage, parce que l'ame s'inſtruit par les images des vérités ; mais elle ne s'émeut guere que par l'image des mouvemens.

Si vis me flere, dolendum eſt
Primùm ipſe tibi.

Mais comme le ſtyle figuré ſignifie ordinairement avec les choſes les mouvemens que nous reſſentons en les concevant & en parlant, on peut juger par-là de l'uſage que l'on en doit faire, & quels ſont les ſujets auxquels il eſt propre. Il eſt viſible qu'il eſt ridicule de s'en ſervir dans des matieres purement ſpéculatives, que l'on regarde d'un œil tranquille, & qui ne produiſent aucun mouvement dans l'eſprit. Car puiſque les figures expriment les mouvemens de notre ame, celles que l'on mêle en des ſujets où l'ame ne s'émeut point, ſont des mouvemens contre la nature & des eſpeces de convulſions. C'eſt pourquoi il n'y a rien de moins agréable que certains prédicateurs, qui s'écrient indifféremment ſur tout, & qui ne s'agitent pas moins ſur des raiſonnemens philoſophiques, que ſur les vérités les plus étonnantes & les plus néceſſaires pour le ſalut.

Mais lorſque la matiere que l'on traite eſt telle qu'elle nous doit raiſonnablement toucher, c'eſt un défaut d'en parler d'une maniere ſeche, froide & ſans mouvement, parce que c'eſt un défaut de n'être pas touché de ce que l'on doit. Ainſi les vérités divines n'étant pas propoſées ſimplement pour être connues, mais beaucoup plus pour être aimées, révérées & adorées par les hommes, il eſt certain que la maniere noble, élevée & figurée, dont les ſaints peres les ont traitées, leur eſt bien plus proportionnée qu'un ſtyle ſimple & ſans figure, comme celui des ſcholaſtiques ; puiſqu'elle ne nous enſeigne pas ſeulement ces vérités, mais qu'elle nous repréſente auſſi les ſentimens d'amour & de révérence avec leſquels les peres en ont parlé ; & que portant ainſi dans notre eſprit l'image de cette ſainte diſpoſition, elle peut beaucoup contribuer à y en imprimer une ſemblable : au-lieu que le ſtyle ſcholaſtique étant ſimple, ſec, aride & ſans aménité, eſt moins capable de produire dans l'ame les mouvemens de reſpect & d'amour que l'on doit avoir pour les vérités chrétiennes. Le plaiſir de l'ame conſiſte plus à ſentir des mouvemens, qu'à acquérir des connoiſſances.

Cette remarque peut nous aider à réſoudre cette queſtion célebre entre les Philoſophes, *s'il y a des mots déshonnêtes*, & à réfuter les raiſons des Stoïciens qui vouloient qu'on pût ſe ſervir indifféremment des expreſſions qui ſont eſtimées ordinairement infames & impudentes.

Ils prétendent, dit Cicéron, qu'il n'y a point de paroles ſales ni honteuſes. Car ou l'infamie, diſent-ils, vient des choſes, ou elle eſt dans les paroles. Elle ne vient pas ſimplement des choſes, puiſqu'il eſt permis de les exprimer en d'autres paroles qui ne paſſent point pour déshonnêtes. Elle n'eſt pas auſſi dans les paroles conſidérées comme ſons ; puiſqu'il arrive ſouvent qu'un même ſon ſignifiant diverſes choſes, & étant eſtimé déshonnête dans une ſignification ne l'eſt point dans l'autre.

Mais tout cela n'eſt qu'une vaine ſubtilité qui ne naît que de ce que les Philoſophes n'ont pas aſſez conſidéré ces idées acceſſoires, que l'eſprit joint aux idées principales des choſes. Car il arrive de-là qu'une même choſe peut être exprimée honnêtement par un ſon, & déshonnêtement par un autre, ſi un de ſes ſons y joint quelque autre idée qui en couvre l'infamie ; & ſi au contraire l'autre la préſente à l'eſprit d'une maniere impudente. Ainſi les mots d'*adultere*, d'*inceſte*, de *péché abominable* ne ſont pas infa-

Digitized by Google

mes, quoiqu'ils repréſentent des actions très infames, parce qu'ils ne les repréſentent que couvertes d'un voile d'horreur, qui fait qu'on ne les regarde que comme des crimes, de ſorte que ces mots ſignifient plutôt le crime de ces actions que les actions mêmes: au-lieu qu'il y a de certains mots qui les expriment ſans en donner de l'horreur, & plutôt comme plaiſantes que criminelles, & qui y joignent même une idée d'impudence & d'effronterie ; & ce ſont ces mots là qu'on appelle *infames* & *déshonnêtes*.

Il en eſt de même de certains tours par leſquels on exprime honnêtement des actions qui, quoique légitimes, tiennent quelque choſe de la corruption de la nature. Car ces tours ſont en effet honnêtes, parce qu'ils n'expriment pas ſimplement ces choſes ; mais auſſi la diſpoſition de celui qui en parle de cette ſorte, & qui temoigne par ſa retenue qu'il les enviſage avec peine, & qu'il les couvre autant qu'il peut & aux autres & à lui-même. Au-lieu que ceux qui en parleroient d'une autre maniere, feroient paroître qu'ils prendroient plaiſir à regarder ces ſortes d'objets ; & ce plaiſir étant infame, il n'eſt pas étrange que les mots qui impriment cette idée ſoient eſtimés contraires à l'honnêteté. *Voyez Logique de Port Royal.*

TERME, ſ. m. (*Phyſique.*) eſt en général l'extrémité de quelque choſe, ou ce qui termine & limite ſon étendue.

TERME, *en Géométrie*, ſe prend auſſi quelquefois pour un point, pour une ligne, *&c.* un point eſt le *terme* d'une ligne, une ligne eſt le *terme* d'une ſurface, & la ſurface eſt le *terme* d'un ſolide. *Voyez* POINT, LIGNE, SURFACE, *&c.*

C'eſt ce qu'on appelle dans les écoles *terme de quantité.*

TERME, dans une quantité algébrique, comme $a+b-c-d$, ce ſont les différentes parties a, b, c, d, ſéparées par les ſignes + & −.

TERMES *d'une équation*, *en Algebre*, ſont les différens monomes dont elle eſt compoſée ; ainſi dans l'équation $a+b=c$, a, b, c, ſont les *termes*.

Lorſque l'équation renferme une inconnue élevée à différentes puiſſances, on ne prend alors d'ordinaire que pour un *terme* la ſomme ou l'aſſemblage de tous les *termes*, où l'inconnue ſe trouve à la même puiſſance.

Ainſi dans cette équation $xx+bx=R$, les trois *termes* ſont xx, bx & R.

Et dans celle-ci $xx+bx+cx=Rd+dc$, les *termes* ſont xx, $bx+cx$, & $Rd+dc$, qui ne ſont que trois *termes*, parce que $ab+ac$, où a ſe trouve dans la même dimenſion en l'une & l'autre partie, ne ſont comptés que pour un *terme*.

Dans une équation, on prend ordinairement pour le premier *terme* celui où la lettre inconnue a la plus haute dimenſion : le *terme* qui contient la racine élevée à la puiſſance plus baſſe immédiatement après, eſt appellé le *ſecond terme*, &c. Ainſi dans l'équation $x^3+axx+bbx=c^3$, axx eſt le ſecond *terme* bbx le troiſieme, *&c.* ſi le *terme* axx manque, ou le *terme* bbx, ou tous les deux, en ce cas on dit que l'équation n'a pas de ſecond ou de troiſieme *terme*, ou manque du ſecond & du troiſieme *termes*. *Voyez* SECOND TERME.

TERMES DE PROPORTION, *en Mathématiques*, ſignifient tels nombres, lettres ou quantités que l'on veut comparer les uns aux autres. *Voyez* PROPOSITION.

Par exemple, ſi $4 : 8 :: 6 : 12$, ou $a : b :: c : d$

Alors a, b, c, d, ou 4, 8, 6, 12, ſont appellés les *termes de la proportion*, deſquels a ou 4 eſt appellé le *premier terme*, 6 ou 8 le *ſecond terme*, &c. *Voyez* SECOND.

a & c s'appellent auſſi les *antécédens*, & b & d les *conſéquens*. *Voyez* ANTÉCÉDENT & CONSÉQUENT. *Chambers.* (*O*)

TERMES MILLIAIRES, (*Littérat.*) c'étoient chez les Grecs certaines têtes de divinités, poſées ſur des bornes quarrées de pierre, ou des gaines de *terme* qui ſervoient à marquer les ſtades des chemins, c'eſt ce que Plaute entend par *lares viales* ; ces *termes* étoient ordinairement dédiés à Mercure, parce que les Grecs croyoient que ce Dieu préſidoit à la ſûreté des grands chemins. Il y en avoit auſſi à quatre têtes. On en voit encore deux de cette ſorte à Rome à l'extrémité du pont Fabricien, nommé aujourd'hui à cauſe de cela *Ponte di quatro capi.* Ces *termes* repréſentoient véritablement Mercure, que les latins appelloient *Mercurius quadrifons*, parce qu'ils prétendoient que ce dieu avoit enſeigné aux hommes les lettres, la muſique, la lutte & la géométrie. (*D. J.*)

TERME, (*Mythologie.*) dieu protecteur des bornes que l'on met dans les champs, & vengeur des uſurpations, *deus Terminus.* C'étoit un des plus anciens dieux des Romains ; la preuve eſt dans les lois romaines faites par les rois, dans leſquel on ne trouve le culte d'aucun dieu établi avant celui du dieu *Terme.* Ce fut Numa qui inventa cette divinité, comme un frein plus capable que les lois d'arrêter la cupidité. Après avoir fait au peuple la diſtribution des terres, il bâtit au dieu *Terme* un petit temple ſur la roche Tarpéienne. Dans la ſuite, Tarquin le ſuperbe ayant voulu bâtir un temple à Jupiter ſur le capitole, il fallut déranger les ſtatues, & même les chapelles qui y étoient déja : tous les dieux céderent ſans réſiſtance la place qu'ils occupoient ; le dieu *Terme* tint bon contre tous les efforts qu'on fit pour l'enlever, & il fallut néceſſairement le laiſſer en ſa place : ainſi il ſe trouva dans le temple même qui fut conſtruit en cet endroit. Ce conte ſe débitoit parmi le peuple, pour lui perſuader qu'il n'y avoit rien de plus ſacré que les limites des champs : c'eſt pourquoi ceux qui avoient l'audace de les changer étoient dévoués aux furies, & il étoit permis de les tuer.

Le dieu *Terme* fut d'abord repréſenté ſous la figure d'une groſſe pierre quarrée ou d'une ſouche : dans la ſuite, on lui donna une tête humaine placée ſur une borne pyramidale ; mais il étoit toujours ſans bras & ſans piés, afin, dit-on, qu'il ne pût changer de place.

On honoroit ce dieu non-ſeulement dans ſes temples, mais encore ſur les bornes des champs qu'on ornoit ce jour-là de guirlandes, & même ſur les grands chemins. Les ſacrifices qu'on lui faiſoit ne furent pendant long-tems que des libations de vin & de lait, avec des offrandes de fruits & quelques gâteaux de farine nouvelle. Dans la ſuite, on lui immola des agneaux & des truies, dont on faiſoit un feſtin auprès de la borne. Les ſacrifices & les fêtes en l'honneur de ce dieu ſe nommoient *terminales.* *Voyez* TERMINALES. (*D. J.*)

TERMES, (*Juriſprud.*) ſont les mots qui ſervent à exprimer les penſées ; on en diſtingue en Droit pluſieurs ſortes.

Termes conſacrés ſont ceux qui ſont deſtinés ſingulierement à exprimer quelque choſe.

Termes démonſtratifs ſont ceux qui ne ſervent que d'indication, & non de limitation : ils ſont oppoſés aux *termes limitatifs.* Par exemple, quand un teſtateur legue une rente à quelqu'un, & qu'il aſſigne le payement ſur une telle maiſon, ces *termes* ne ſont que démonſtratifs ; de ſorte que ſi la maiſon vient à périr, la rente n'en eſt pas moins dûe : mais s'il legue une telle maiſon & qu'elle vienne à périr, le legs eſt caduc, parce que le legs eſt conçu en *termes* limitatifs.

Termes directs ſont ceux par leſquels on ordonne directement quelque choſe, & qui tombent directement ſur la perſonne qui eſt appellée à une ſucceſſion ou legs. *Voyez termes obliques* ou *indirects.*

Termes impératifs ſont ceux par leſquels le légiſlateur ou un teſtateur ordonnent quelque choſe.

Termes indirects, voyez *termes obliques*.

Termes limitatifs, voyez *termes démonſtratifs*.

Termes négatifs ſont ceux qui défendent de contrevenir à une diſpoſition.

Termes obliques ſont ceux par leſquels on ordonne indirectement quelque choſe, ou qui s'adreſſent indirectement à quelqu'un.

Termes prohibitifs ſont ceux par leſquels le légiſlateur ou un teſtateur défendent quelque choſe : ils ſont prohibitifs, négatifs, lorſqu'il eſt défendu de faire aucune diſpoſition ou convention contraire à ce qui eſt ordonné.

Termes propres ſont ceux qui conviennent pour exprimer quelque choſe ; *propres termes* ſont les *termes* mêmes d'un acte que l'on rapporte littéralement. *Voyez* les *mots* ACTE, CLAUSE, CONVENTION, DISPOSITION, LOT, TESTAMENT. (*A*)

TERME, ſ. m. (*Architect.*) ce mot dérivé du grec *terma*, limite, ſignifie une *ſtatue* d'homme ou de femme, dont la partie inférieure ſe termine en gaîne. On la place ordinairement au bout des allées & paliſſades dans les jardins. C'eſt ainſi qu'ils ſont diſtribués à Verſailles. Quelquefois les *termes* tiennent lieu de conſoles, & portent des entablemens dans les édifices, comme dans le couvent des PP. Théatins à Paris.

Terme angélique ; figure d'ange en demi-corps, dont la partie inférieure eſt en gaîne, comme ceux du chœur des grands Auguſtins à Paris.

Terme double ; terme compoſé de deux demi-corps ou de deux demi-buſtes adoſſés, qui ſortent d'une même gaîne, enſorte qu'ils préſentent deux faces, l'une devant, l'autre derriere ; tels étoient les hermathènes.

Terme en buſte ; terme ſans bras, & qui n'a que la partie ſupérieure de l'eſtomac. Il y a des *termes* de cette eſpece à l'entrée du château de Fontainebleau & dans les jardins de Verſailles.

Terme en conſole ; terme dont la gaîne finit en enroulement, & dont le corps eſt avancé pour porter quelque choſe. C'eſt ainſi que ſont les *termes* angéliques de métal doré au maître-autel de l'égliſe S. Séverin à Paris.

Terme marin ; terme qui, au-lieu de gaîne, a une double queue de poiſſon, tortillée : ce *terme* convient aux décorations des grottes & fontaines. Tels ſont les *termes* de la fontaine de Vénus dans la vigne Pamphile à Rome.

Terme ruſtique ; terme dont la gaîne, ornée de boſſages ou de glaçons, porte la figure de quelque divinité champêtre : ce *terme* convient aux grottes & fontaines. Il y a un de ces *termes* à la tête du canal de Vaux.

L'origine des *termes* que nous voyons aux portails & aux balcons de nos maiſons vient des hermes athéniens qu'on plaçoit aux veſtibules & dans les temples. On feroit donc mieux de les nommer des *hermes* que des *termes ;* car quoique les *termes*, appellés *termini* par les Latins, fuſſent des pierres quarrées auxquelles ils ajoutoient quelquefois une tête, néanmoins ils étoient plutôt employés pour marquer les limites des champs & des poſſeſſions de chaque particulier que pour décorer des bâtimens. Les Latins même avoient d'autres noms pour ſignifier les figures des femmes ſans bras & ſans piés qu'ils plaçoient dans les édifices, pour ſoutenir les galeries & les portiques, & pour porter les architraves ; ils les appelloient, d'après les Grecs, *caryatides* ou *perſiques ;* & ils nommoient *telamones* les figures d'hommes qui ſoutenoient les ſaillies des corniches ; mais la langue françoiſe qui craint les aſpirations, a préféré le nom de *termes* à celui de *hermes*. (*D. J.*)

TERMES, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne dans la Celtibérie, ſelon Pline, *l. III. c. iij.* & Florus, *l. IV. c. xj.* Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Arevaci, & Appien, *p. 535.* dit que *Termiſus* étoit une grande ville. Le nom moderne, ſelon pluſieurs, eſt *Lerma* ou *Lerme ſur l'Arlanzon ;* ſelon d'autres, c'eſt *Nueſtra Sennora de Tiermes.*

Les habitans de cette ville ſont appellés *Termeſtini* par Tite-Live. Il s'agit de ſavoir ſi la ville de Termantia d'Appien eſt la même ville que *Termes*, & ſi les *Termantini* ſont le même peuple qui eſt appellé *Termeſtini* par Tite-Live. Une choſe donne matiere à ce doute, c'eſt qu'il n'eſt guere naturel qu'un même auteur, dans un même livre & dans la deſcription de la même guerre, appelle la même ville tantôt *Termantia*, tantôt *Termiſus ;* cependant la plûpart des modernes jugent qu'Appien ſous ces deux noms a entendu parler de la même ville. (*D. J.*)

TERMES *d'un nivellement*, (*Hydraul.*) ce ſont les deux extrémités où commence & finit un nivellement. Elles ſont différentes des deux points d'un coup de niveau, qui ſont compris dans les deux ſtations d'où l'on part & où l'on s'arrête, leſquelles peuvent ſe répéter pluſieurs fois dans un long nivellement. (*K*)

TERMES, (*Marine.*) ce ſont des ſtatues d'hommes ou de femmes, dont la partie inférieure ſe termine en gaîne, & dont on décore la poupe des vaiſſeaux.

TERMED, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie dans la Tranſoxiane, ſur l'Oxus. *Long.* ſelon de Liſle, *85. 30.* (*D. J.*)

TERMENEZ, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le Languedoc, au ſud-eſt de Carcaſſonne, & dans le diocèſe de Narbonne. Il a pris ſon nom du château de Termes, qui étoit la plus forte place de ce pays-là. (*D. J.*)

TERMERA, (*Géog. anc.*) ville libre de la Carie. Strabon, *l. XIV. p. 657.* qui écrit Termerium, place cette ville près du promontoire des Myndiens, qu'on appella *promontoire Termerium.* (*D. J.*)

TERMES, SPADIX, (*Botan.*) ce ne ſont pas deux mots ſynonymes chez les auteurs latins. *Termes*, gen. *icis*, m. eſt une branche d'olivier ou de palmier qui eſt encore ſur l'arbre. *Spadix* eſt cette même branche détachée avec ſon fruit. (*D. J.*)

TERMESSE, (*Géog. anc.*) c'eſt, ſelon Strabon, *l. XIII.* & *l. XIV.* une ville de Piſidie, proche le col où l'on paſſoit le mont Taurus pour aller à Mylias ; c'eſt pourquoi Alexandre voulant dégager ce paſſage commandé par la ville de *Termeſſe*, la fit démolir. Arrien, *l. I. p. 69.* diſtingue auſſi *Telmeſſe* en Lycie de *Termeſſe* en Phrygie ; mais il les nomme toutes les deux *Telmeſſe*. Il paroît qu'il a eu tort, & qu'il faut appeller *Telmeſſe* celle de Lycie, & *Termeſſe* celle de Piſidie. M. Spanheim cite une médaille ſur laquelle on lit d'un côté ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ, & de l'autre ΣΟΛΥΜΟΣ. Cette médaille prouve manifeſtement que la ville de Piſidie, appellée par Τερμησσεις eſt bien nommée ; car puiſque le côteau qui étoit ſur le promontoire de *Termeſſe*, s'appelloit *Solyme*, & que les *Termeſſiens* s'appelloient auſſi *Solymes* au rapport du même Strabon, *l. XIII. p. 433.* il eſt clair que le peuple qui a cette grande affinité avec les Solymes, doit avoir le nom exprimé dans la médaille : or, c'eſt le nom des *Termeſſiens*, & non des Telmeſſiens.

Il réſulte de-là que *Termeſſe* eſt une ville de Piſidie, & que *Telmeſſe* eſt une ville toute différente, ſituée aux extrémités de la Lycie, & dont les habitans étoient pour ainſi dire nés devins. *Voyez*-en l'article, parce qu'il eſt curieux. (*D. J.*)

TERMINAIRE, ſ. m. *terme monachal ;* nom du religieux prédicateur que chaque couvent des ordres

mendians dans les pays-bas, envoie prêcher dans les lieux de ſon diſtrict; ce mot eſt formé de *terminus*, parce que les *terminaires* ſont renfermés dans les bornes d'un diſtrict. (*D. J.*)

TERMINAISON, ſ. f. (*Gram.*) on appelle ainſi, dans le langage grammatical, le dernier ſon d'un mot, modifié, ſi l'on veut, par quelques articulations ſubſéquentes, mais détaché de toute articulation antécédente. Ainſi dans *Domin-us*, *Domin-i*, *Domin-o*, *Domin-e*, &c. on voit le même radical *Domin*, avec les *terminaiſons* différentes *us*, *i*, *o*, *e*, & non pas *nus*, *ni*, *no*, *ne*, quoique ce ſoient les dernieres ſyllabes.

Terminaiſon & *inflexion* ſont des termes aſſez ſouvent confondus quoique très-différens. *Voyez* INFLEXION.

TERMINALES, (*Antiq. rom.*) *terminalia*; fête inſtituée par Numa, & qu'on célébroit le 21 Février en l'honneur du dieu Terme.

Les Romains avoient un grand reſpect pour cette divinité, c'eſt-à-dire, pour la pierre, ou pour le tronc qui ſervoit de borne. Ovide lui-même confeſſe la vénération qu'il lui porte.

Nam veneror ſeu ſtipes habet deſertus in agris
Seu vetus in trivio florent ſerta lapis.

Je reſpecte, dit-il, le dieu Terme couronné de fleurs; ſoit qu'il ſoit de pierre ou de bois. Ce reſpect alloit juſqu'à l'adoration parmi les gens de la campagne. Ils couronnoient le dieu des fleurs, ils l'enmaillotoient avec des linges, & lui faiſoient des ſacrifices, d'abord de fruits, enſuite d'un agneau ou d'un cochon de lait, *vel agna feſtis cæſa Terminalibus*, dit Horace. (*D. J.*)

TERMINALIS, (*Mythol.*) ſurnom de Jupiter: avant que Numa eût inventé le dieu Terme, on honoroit Jupiter comme protecteur des bornes, & alors on le repréſentoit ſous la forme d'une pierre; c'étoit même par cette pierre que ſe faiſoient les ſermens les plus ſolemnels. (*D. J.*)

TERMINATEUR, adj. & ſ. (*Gram.*) c'eſt le nom qu'on donne à un cercle qui tracé ſur le globe ſépareroit la partie qui eſt éclairée, de celle qui eſt dans l'ombre. On l'appelle en latin *terminator lucis & umbræ*.

TERMINATEUR, (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt dans quelques égliſes de la Sicile ce qui s'eſt nommé ailleurs *maître des cérémonies*. Sa dignité & ſa fonction s'appelle *terminatio*, termination ou terminaiſon.

TERMINER, v. act. (*Gram.*) finir, borner, être à la fin, arriver à la fin; il y a trop de mots dans notre langue terminés par des *e* muets; *terminer* un deſſein, une affaire; la mort *termine* tout; cela s'eſt *terminé* par la ruine & le déshonneur de cet homme. *Terminer* la guerre, &c.

TERMINI, (*Géog. mod.*) ville de Sicile, dans le val de Mazara, ſur la côte ſeptentrionale, à l'embouchure d'une petite riviere de même nom, *il Fiume di Termini*. Elle eſt munie pour ſa défenſe d'une eſpece de citadelle, & de quelques fortifications. *Long.* 31. 25. *latit.* 38. 10.

La ville moderne de *Termini* eſt voiſine de l'ancienne Himera, chantée par Pindare, & qui paſſoit pour avoir vu naître la comédie; car ce fut dans ſon ſein, qu'au rapport de Silius Italicus, ce ſpectacle amuſant parut pour la premiere fois.

Diodore de Sicile rapporte que cette ville célebre par ſes richeſſes & par ſa puiſſance l'étoit encore par des bains fameux, où les étrangers venoient de toutes parts. Annibal la détruiſit de fond en comble. On la rebâtit enſuite à la diſtance d'environ quatre mille pas. Scipion l'africain y mena une colonie romaine, & il y fit rapporter les tableaux & les ſtatues que les Carthaginois avoient enlevés de la premiere. Voilà l'*Himera* qui ſubſiſte aujourd'hui ſous le nom de *Termini*, mais qui eſt maintenant miſérable.

Volaterra aſſure qu'on y voyoit pluſieurs monumens antiques, un théatre à demi ruiné, les reſtes d'un aqueduc qui étoit d'une excellente maçonnerie, & quantité d'inſcriptions qu'on peut lire dans cet auteur. (*D. J.*)

TERMINI, GOLFE DE, (*Géogr. mod.*) grand golfe ſur la côte ſeptentrionale de la Sicile. Il commence après qu'on a paſſé le cap de Zofarana, & eſt à 14 milles de *Termini*.

TERMINI, *le*, (*Géog. mod.*) riviere de Sicile, dans le val de Mazzara. Elle a ſa ſource près la bourgade de Prizzi, & tombe dans la mer près de la ville *Termini*. (*D. J.*)

TERMINISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) eſt le nom qui a été donné à une ſecte ou à un parti des Calviniſtes; leurs opinions particulieres peuvent ſe reduire à cinq points; ſavoir, 1°. qu'il y a beaucoup de perſonnes dans l'Egliſe & hors l'Egliſe, à qui Dieu a fixé un certain terme avant leur mort, au bout duquel terme Dieu ne veut plus qu'elles ſe ſauvent, quelque long que ſoit le tems qu'elles ont encore à vivre après ce terme; 2°. que c'eſt par un décret impénétrable que Dieu a fixé ce terme de grace; 3°. que ce terme une fois expiré, Dieu ne leur offre plus les moyens de ſe repentir ou de ſe ſauver, mais qu'il retire de ſa parole tout le pouvoir qu'elle auroit de le convertir; 4°. que Pharaon, Saül, Judas, la plûpart des juifs, & beaucoup de gentils ont été de ce nombre; que Dieu ſouffre encore aujourd'hui beaucoup de gens de cette ſorte, & même qu'il leur confere des graces après l'expiration du terme, mais qu'il ne le fait pas dans l'intention de les convertir. *Voyez* CALVINISME, &c.

Tous les autres proteſtans, & en particulier les Luthériens, ont de l'horreur pour ces ſentimens, comme étant contraires à la bonté de Dieu, deſtructifs de toutes les vertus chrétiennes, & oppoſés à l'Ecriture, ſurtout aux textes ci-deſſous, *Ezech. c. xviij. v.* 23. 30. 31. 32. & *c. xxx. v.* 11. *I. tim. c. iv. v.* 1. 16. 2. *Pier. c. iij. v.* 9. *Actes, c. xiij. v.* 30. 31. *Matt. c. xj. v.* 28. *Iſa. c. lxvj. v.* 2. *Heb. c. iij. v.* 7. 13. *Rom. c. ij. v.* 5. &c.

TERMINTHE, ſ. m. (*Médec.*) *terminthus*; eſpece de tubercule inflammatoire, rond, noirâtre, ſur lequel ſe forme une puſtule noire & ronde, qui en ſe ſéchant dégénere en bouton écailleux ſemblable en quelque maniere au fruit de térébinthe, appellé en grec τέρμινθος, les jambes en ſont ordinairement le ſiege. (*D. J.*)

TERMOLI, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, ſur les confins de l'Abbruzze citérieure, près de l'embouchure du Fortore, avec un évêché ſuffragant de Bénévent. Cette ville eſt l'ancienne *Buba*, ſelon quelques auteurs. *Long.* 33. 25. *latit.* 42. 8.

TER-MUIDEN, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, dans la Flandre, à une demi-lieue au nord-eſt de l'Ecluſe. Elle eſt toute ouverte, & n'a que quatre rues; mais elle appartient aux Provinces-Unies, & ſa conſervation leur eſt importante. Auſſi leurs hautes-puiſſances en nomment le ſchout à vie, le bourguemeſtre, & les échevins tous les ans. (*D. J.*)

TERMUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'île de Sardaigne. Ptolomée, *l. III. c. iij.* marque ſon embouchure ſur la côte occidentale de l'île, entre le promontoire *Hermæuni* & le port *Coracodes*. (*D. J.*)

TERNAIRE, NOMBRE, (*Arithm. anc.*) c'eſt un nombre parfait, dit Plutarque; mais il ne faut pas entendre ces paroles ſuivant la définition du *nombre parfait* d'Euclide, qui veut que le nombre parfait ſoit celui qui eſt égal à toutes ſes parties aliquotes jointes

tes enſemble, comme ſont 6 & 28. En ce ſens le nombre *ternaire* eſt plutôt un nombre défaillant que parfait: lorſque Plutarque dit encore que le nombre *ternaire* eſt le commencement de multitude, il parle à la mode des Grecs, qui ont trois nombres dans leur déclinaiſons, le ſingulier, le duel & le pluriel, & ne ſe ſervent du dernier que lorſqu'il s'agit de pluſieurs choſes, c'eſt-à-dire trois au-moins. Enfin quand cet auteur ajoute que le *ternaire* comprend en ſoi les premieres différences des nombres, il faut entendre par ces premieres différences, le pair & l'impair, parce que ce ſont effectivement les premieres différences remarquées entre les nombres.

On dit pour prouver la perfection du nombre *ternaire* dans l'opinion des Payens, qu'ils attribuoient à leurs dieux un triple pouvoir, témoin les *tria virginis ora Diana*, le trident de Neptune, le cerbere à trois têtes, les trois parques, les trois furies, le trois graces, *&c.* Enfin le nombre de trois étoit employé dans les luſtrations & les cérémonies les plus religieuſes; d'où vient que Virgile, *Æneid. liv. II. v. 188.* dit:

Ter circùm accenſos, cincti fulgentibus armis
Decurrere rogos. (*D. J.*)

TERNATE, (*Géog. mod.*) île de la mer des Indes, la principale des Moluques, ſous la ligne, à un demi-degré de latitude ſeptentrionale, à 2 lieues de Tidor. Elle en a ſix de circuit. Le pays eſt montagneux. L'air y eſt chaud & ſec, & les volcans y font de grands deſordres. La mer fournit beaucoup de poiſſon; les orangers, citronniers, cocotiers & amandiers, viennent en abondance à *Ternate*. Il y a dans cette île un roi particulier, qui fait ſon ſéjour à Malayo, capitale. Ses ſujets ſont mahométans, pareſſeux, ſobres, ignorans, ſans ambition, & ſans vanité. Tous leurs meubles conſiſtent en une hache, un arc, des flèches, quelques nattes & quelques pots. Leur principale nourriture eſt de pain de ſagou, ou de mais.

Les Hollandois ont débuſqué les Portugais de cette île, & le roi de *Ternate* s'eſt ſoumis à la compagnie des Indes orientales, en arrachant tous les girofliers de ſon pays; la compagnie pour le dédommager de cette perte, lui donne chaque année environ dix-huit mille rixdallers en eſpeces, ou en valeur par d'autres effets.

On ne connoît guere de volcan plus terrible que celui de l'île de *Ternate*. La montagne, qui eſt roide & difficile à monter, eſt couverte au pié de bois épais; mais ſon ſommet qui s'éleve juſqu'aux nues, eſt pelé & eſcarpé par le feu. Le ſoupirail eſt un grand trou qui deſcend en ligne ſpirale, & devient par degré de plus petit en plus petit, comme l'intérieur d'un amphithéâtre. Dans le printems & en automne, vers les équinoxes, quand il regne un certain vent, & ſur-tout le vent du nord, cette montagne vomit avec grand bruit des flammes mêlées d'une fumée noire & de cendres brûlantes; & toutes les campagnes des environs ſe trouvent couvertes de cendres. Les habitans y vont dans certain tems de l'année pour y recueillir du ſoufre, quoique la montagne ſoit ſi eſcarpée en pluſieurs endroits, qu'on ne peut y monter qu'avec des cordes attachées à des crochets de fer. (*D. J.*)

TERNATÉE, *ternatea*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleurs légumineuſes, dont l'étendart cache preſque les aîles & la feuille inférieure, ainſi que le piſtil. Ce piſtil devient une gouſſe, qui s'ouvre dans ſa longueur en deux coſſes, leſquelles renferment des graines aſſez rondes. Il faut ajouter aux caracteres de ce genre les feuilles rangées comme par paires ſur une côte terminée par une ſeule feuille. Tournefort, *mém. de l'acad. roy. des Sciences, année 1706. Voyez* PLANTE.

TERNE *ou* TERNI, adj. (*Gram.*) oppoſé à l'*éclatant*; qui a perdu ſon luſtre, ſon poli, ſon éclat; cette glace eſt *terne*; cet or eſt *terne*.

TERNES, *au jeu de Trictrac*, c'eſt un doublet qui arrive, quand les deux dés amenent chacun trois.

TERNEUVIER, ſ. m. (*terme de navigation.*) bâtiment de mer deſtiné & équipé pour aller en Terreneuve faire le commerce & la pêche des morues. Les vaiſſeaux françois *terneuviers* ſont ordinairement à deux ponts, du port de cent à cent cinquante tonneaux, & montés de vingt à vingt-cinq hommes d'équipage, compris le capitaine & les mouſſes. Les Hollandois les nomment *terneeu-vaarder*. (*D. J.*)

TERNI, (*Géog. mod.*) en latin *Interamna*, *Interamnia*, *Interamnium*, ville d'Italie, dans l'état de l'égliſe, au duché de Spolete. Elle eſt dans une île formée par la riviere de Nera, à vingt lieues de Rome. Elle a été autrefois conſidérable, & ſe gouvernoit en république. Elle n'a de nos jours qu'environ dix mille habitans diviſés en ſix quartiers, qui contiennent pluſieurs monaſteres & confrairies de pénitens. La cathédrale eſt belle; ſon évêché ne releve que du ſaint ſiege. Les environs de *Terni* ſont admirables par leur fertilité en pâturages, en fruits, en légumes, en volaille, en gibier, en huile & en vins exquis. Au-deſſus de la ville, à deux milles ou environ, eſt la belle & grande caſcade nommée dans le pays *caſcata delle marmore*; c'eſt la chute de la riviere Velino, qui ſe précipite toute entiere dans la plaine de *Terni*, pour aller ſe joindre à la Nera. *Long.* 30. 18. *latit.* 42. 34.

Pighius a découvert par une inſcription qui eſt dans la cathédrale de *Terni*, que cette ville fut bâtie 544 ans avant le conſulat de C. Domitius Ænobarbus & de M. Camillus Scribonius, qui furent conſuls de Rome l'an 624. Elle ſe vante d'être la patrie de Corneille Tacite, & ce n'eſt pas une petite gloire; car c'eſt un des plus célebres hiſtoriens, & l'un des plus grands hommes de ſon tems. Il s'éleva par ſon mérite aux premieres charges de l'empire. De procurateur dans la Gaule belgique ſous Titus, il devint préteur ſous Domitien, & conſul ſous l'empire de Nerva. Mais toutes ces dignités ne lui donnent qu'une très-petite gloire, ſi on la compare à celle qu'il s'eſt procurée par les travaux de ſa plume.

Ses annales & ſon hiſtoire ſont des morceaux admirables, & l'un des plus grands efforts de l'eſprit humain, ſoit que l'on y conſidere la ſingularité du ſtyle, ſoit que l'on s'attache à la beauté des penſées, & à cet heureux pinceau avec lequel il a ſu peindre les déguiſemens des politiques, & le foible des paſſions. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe reprendre en lui trop de fineſſe dans la recherche des motifs ſecrets des actions des hommes, & trop d'art à les tourner ſans ceſſe vers le criminel.

Tacite, dit très-bien l'auteur des *Mélanges des poéſies, d'éloquence & d'érudition*, étoit un habile politique, & encore un plus judicieux écrivain; il a tiré des conſéquences fort juſtes ſur les événemens des regnes dont il a fait l'hiſtoire, & il en fait des maximes pour bien gouverner un état. Mais s'il a donné quelquefois aux actions & aux mouvemens de la république, leurs vrais principes, s'il en a bien démêlé les cauſes, il faut avouer qu'il a ſouvent ſuppléé par trop de délicateſſe & de pénétration à celles qui n'en avoient pas. Il a choiſi les actions les plus ſuſceptibles des fineſſes de l'art: les regnes auxquels il s'eſt principalement attaché dans ſon hiſtoire, ſemblent le prouver.

Dans celui de Tibere, qui eſt ſans conteſtation ſon chef-d'œuvre, & où il a le mieux réuſſi, il y trouvoit une eſpece de gouvernement accommodé au caractere de ſon génie. Il aimoit à démêler les intrigues du cabinet, à en aſſigner les cauſes, à donner

des deſſeins au prétexte, & de la vérité à de trompeuſes apparences. Génie trop ſubtil, il voit du myſtere dans toutes les actions de ce prince. Une ſincere déférence de ſes deſſeins au jugement du ſénat étoit tantôt un piege tendu à ſon integrité, tantôt une maniere adroite d'en être le maître; mais toujours l'art de le rendre complice de ſes deſſeins, & d'en avoir l'exécution ſans reproches. Lorſqu'il puniſſoit des ſéditieux, c'étoit un effet de ſa défiance naturelle pour les citoyens, ou de légeres marques de colere répandues parmi le peuple pour diſpoſer les eſprits à de plus grandes cruautés. Ici la contrariété d'humeurs de deux chefs eſt un ordre ſecret de traverſer la fortune d'un compétiteur, & le moyen de lui enlever l'affection du peuple. Les dignités déférées au mérite étoient d'honnêtes voies d'éloigner un concurrent ou de perdre un ennemi, & toujours de fatales récompenſes. En un mot, tout eſt politique, le vice & la vertu y ſont également dangereux, & les faveurs auſſi funeſtes que les diſgraces. Tibere n'y eſt jamais naturel; il ne fait point ſans deſſein les actions les plus ordinaires aux autres hommes. Son repos n'eſt jamais ſans conſéquence, & ſes mouvemens embraſſent toujours pluſieurs menées.

Cependant l'art de Tacite à renfermer de grands ſens en peu de mots, ſa vivacité à dépeindre les événemens, la lumiere avec laquelle il pénetre les ténebres corrompues des cœurs des hommes, une force & une éminence d'eſprit qui paroît partout, le font regarder aujourd'hui généralement comme le premier des hiſtoriens latins.

Il fit ſon hiſtoire avant ſes annales; car il nous renvoie à l'hiſtoire dans l'onzieme livre des annales touchant des choſes qui concernoient Domitien; or il eſt ſûr que ſon hiſtoire s'étendoit depuis l'empire de Galba incluſivement, juſqu'à celui de Nerva excluſivement. Il deſtinoit pour ſa vieilleſſe un ouvrage particulier aux regnes de Nerva & de Trajan, comme il nous l'apprend lui-même, *hiſt. l. I. c. j.* en ces mots dignes d'être aujourd'hui répétés: *quòd ſi vita ſuppeditet, principatum divi Nervæ & imperium Trajani, uberiorem ſecurioremque materiam ſenectuti ſepoſui: rarâ temporum felicitate, ubi ſentire quæ velis, & quæ ſentias dicere licet.*

Il ne nous reſte que cinq livres de ſon hiſtoire qui ne comprennent pas un an & demi, tandis que tout l'ouvrage devoit comprendre environ vingt-neuf ans. Ses annales commençoient à la mort d'Auguſte, & s'étendoient juſqu'à celle de Néron; il ne nous en reſte qu'une partie, ſavoir les quatre premiers livres, quelques pages du cinquieme, tout le ſixieme, l'onzieme, douzieme, treizieme, quatorzieme, & une partie du ſeizieme; les deux dernieres années de Néron, qui formoient les derniers livres de l'ouvrage, nous manquent.

On dit que Léon X. épris d'amour pour Tacite, ayant publié un bref par lequel il promettoit de l'argent, de la gloire & des indulgences à ceux qui découvriroient quelques manuſcrits de cet hiſtorien, il y eut un allemand qui fureta toutes les bibliotheques, & qui trouva finalement quelques livres des annales dans le monaſtere de Cormey. Il vint les préſenter à ſa ſainteté qui les reçut avec un plaiſir extrême, & rembourſa magnifiquement l'allemand de toute la dépenſe qu'il avoit faite; il fit plus, car afin de lui procurer de la gloire & du profit, il voulut lui laiſſer l'honneur de publier lui-même Tacite; mais l'allemand s'en excuſa, ſur ce qu'il manquoit de l'érudition néceſſaire à l'édition d'un tel ouvrage.

On a fait tant de verſions de ce grand hiſtorien romain, & on l'a tant commenté, qu'une ſemblable collection pourroit compoſer une bibliotheque aſſez conſidérable. Nous avons dans notre langue les traductions de M. Amelot de la Houſſaye, de M. de la Bletterie & de M. d'Alembert, qui ſont les trois meilleures. Entre les commentaires de critique ſur Tacite, on fait grand cas de celui de Juſte-Lipſe; & entre les commentaires politiques, les Anglois eſtiment beaucoup celui de Gordon, qui eſt plein de fortes réflexions ſur la liberté du gouvernement. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TERNIER, *voyez* PIC DE MURAILLE.

TERNIR, v. act. (*Gram.*) ôter l'éclat. L'haleine ſuffit pour *ternir* une glace: ce tableau eſt *terni*; au figuré, on dit *ternir* la réputation: l'envie s'occupe ſans ceſſe à *ternir* la mémoire des grands hommes, mais elle a beau s'efforcer à attacher à leurs actions ou à leurs ouvrages ſon haleine impure, le tems la fait diſparoître.

TERNISSURE, ſ. f. (*Gram.*) tache qui ôte à un corps ſon éclat.

TERNOVA *ou* TERNOVO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, ſur la riviere de Jantra, au nord occidental du mont Balkan. On croit que c'eſt le *Ternobum*, ville des Bulgares dont parle Ortelius. *Long.* 43. 25. *latit.* 43. 4. (*D. J.*)

TÉROUANNE *ou* TÉROUENNE, (*Géog. mod.*) en latin *Taruenna Morinùm*, ville de France, dans les Pays-Bas, ſur la Lys, à ſept milles de Saint-Omer. Elle étoit autrefois épiſcopale; Charles-Quint s'en rendit le maître en 1553, & la renverſa de fond-en-comble. Elle n'a point été rebâtie. *Long.* 19. 54. *latit.* 50. 32. (*D. J.*)

TERPONUS, (*Géog. anc.*) ville de l'Illyrie & qui appartenoit aux Japodes. Céſar s'en rendit maître, après que le peuple l'eut abandonnée. Il ne voulut pas la brûler, comptant bien que les habitans viendroient faire leurs ſoumiſſions, ce qu'ils firent en effet. (*D. J.*)

TERPSICHORE, ſ. f. (*Mythol.*) une des neuf muſes, celle qui préſidoit aux danſes; ſon nom ſignifie *la divertiſſante*, parce qu'elle divertiſſoit le chœur des muſes par ſa danſe. On la repréſente ordinairement couronnée de lauriers, tenant à la main ou une flûte, ou une harpe, ou une guitare. Il y a des mythologues qui font *Terpſicore* mere des ſirenes; d'autres diſent qu'elle eut de Strymon, Rhéſus, & de Mars, Biſton. (*D. J.*)

TERRA *ou* TÉRA, ſ. m. (*Poterie.*) on nomme ainſi en terme de potier de terre, un auget de terre plein d'eau que ces ouvriers, quand ils travaillent quelque ouvrage à la roue, tiennent auprès d'eux pour y tremper de tems-en-tems leurs mains, & l'inſtrument qu'ils nomment une *attelle*, afin que la terre-glaiſe ne s'y puiſſe attacher. (*D. J.*)

TERRA DOS FUMOS, (*Géog. mod.*) contrée d'Afrique, au pays des Hottentots, ſur la côte orientale des Cafres errans. (*D. J.*)

TERRA MERITA, (*Mat. méd.*) *Voyez* CURCUMA.

TERRA-NOVA, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg d'Italie, dans le Florentin, près d'Arezzo, illuſtré par la naiſſance du Pogge, *Poggio Bracciolini*, l'un des plus beaux eſprits & des plus ſavans hommes du xv. ſiecle.

Il fit ſes études à Florence, & ſe rendit enſuite à Rome, où ſon mérite le fit bientôt connoître; on lui donna l'emploi de ſecrétaire apoſtolique qu'il exerça ſous ſept papes, ſans en être pour cela plus riche. On l'envoya en 1414 au concile de Conſtance, dont il s'occupa bien moins que de la recherche des anciens manuſcrits. Ses ſoins ne furent pas infructueux; il découvrit en furetant les bibliotheques, les œuvres de Quintilien dans une vieille tour d'un monaſtere de S. Gall. Il déterra une partie d'Aſconius Pedianus ſur huit oraiſons de Cicéron, un Valerius Flaccus, un

Ammien Marcellin, un Frontinus *de aquæductibus*, & quelques autres ouvrages.

De retour en Italie, il fut nommé ſecrétaire de la république de Florence en 1453; l'amour qu'il avoit pour la retraite, lui fit vendre un Tite-Live pour acquérir une maiſon de campagne au val d'Arno, près de Florence; & c'eſt-là qu'il s'appliqua plus que jamais à l'étude, quoiqu'il fût déja ſeptuagenaire; il mourut dans cette maiſon de plaiſance en 1459, âgé de 79 ans.

On a de lui une belle hiſtoire de Florence, une traduction latine de Diodore de Sicile, un traité élégant *de varietate fortunæ*, des épitres, des harangues; enfin un livre de contes plaiſans, mais trop obſcènes & trop licentieux. Si vous deſirez de plus grands détails, liſez le Poggiana, ou la vie, le caractere, les ſentimens & les bons mots de Pogge, par M. Lenfant, *Amſterdam 1720, in-8°.* & vous ne vous repentirez pas de cette lecture.

Il avoit épouſé une femme de bonne famille, jeune, riche, belle & douée d'excellentes qualités. Il en eut une aimable fille nommée *Lucrece* & cinq fils qui ſe diſtinguerent par leurs talens. Le plus célebre fut Jacques Poggio, dont on a pluſieurs ouvrages; mais ayant trempé malheureuſement dans la conſpiration des Pazzi, il fut arrêté & pendu avec d'autres conjurés à une fenêtre du palais de Florence. (*D. J.*)

TERRA-NUOVA, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans l'île de Sardaigne, ſur ſa côte orientale, au fond d'un golfe de même nom. Elle a eu dans le ſixieme ſiecle un évêché qui a été réuni à celui de Caſtel-Aragonèſe. *Long. 27. 18. latit. 41. 4.* (*D. J.*)

TERRA-NUOVA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Noto, ſur la côte méridionale, à l'embouchure de la riviere de même nom, où elle a un petit port. C'eſt la *Gela* des anciens. *Long. 31. 52. latit. 37. 12.* (*D. J.*)

TERRA-NUOVA *Fiume di*, (*Géog. mod.*) riviere de Sicile, dans le val de Noto. Elle a ſa ſource près de Piazza-Vecchia, & ſe jette dans la mer, à la gauche de la ville de ſon nom. Cette riviere eſt le fleuve *Gela* des anciens. (*D. J.*)

TERRACINE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de l'Égliſe, aux confins de la campagne de Rome & de la terre de Labour. Elle eſt ſituée à quelques milles de la mer, & à ſoixante de Rome, ſur la pente d'une montagne, & au milieu d'un pays le plus fertile de toute l'Italie; cependant *Terracine* eſt pauvre & dépeuplée, comme tout le pays voiſin. Sa ſeule décoration eſt un évêché qui ne releve que du pape. *Long. 30. 48. latit. 41. 19.*

J'ai dit que la ſeule décoration étoit ſon évêché; mais il faut joindre à la gloire de *Terracine* ſon antiquité. Les Grecs la nommerent *Trachina*, du mot grec qui ſignifie *âpre, rude*, à cauſe des rochers ſur leſquels elle eſt ſituée, & qui la rendent de difficile accès. Ce nom de *Trachina* s'eſt transformé par corruption en celui de *Terracina*.

Les Volſques à qui cette ville appartenoit, la nommerent *Anxur*, ou plutôt *Axur*, nom de Jupiter dans la langue de ces peuples, & cette ville étoit ſous la protection de ce dieu. On a une médaille de Jupiter Axurus, où il eſt repréſenté avec une grande barbe.

Il avoit dans cette ville un magnifique temple, dont les débris ont ſervi à la conſtruction de l'égliſe cathédrale de *Terracine*. Tous les environs de la ville étoient embellis de maiſons de plaiſance du tems des Romains. Les choſes ont bien changé de face; car toute la campagne des environs eſt aujourd'hui miſérable; cependant le lecteur peut s'amuſer à lire l'hiſtoire latine de *Terracine* ancienne & moderne donnée par (Dominico Antonio) Contatore, & imprimée à Rome en 1706 *in-4°.* (*D. J.*)

TERRAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt une redevance annuelle qui ſe paye en nature ſur les fruits que la terre a produit.

Quand il tient lieu du cens il eſt ſeigneurial.

Quand il eſt dû à un autre qu'au ſeigneur, il n'eſt conſidéré que comme une rente fonciere.

Ce droit eſt la même choſe que ce qu'on appelle ailleurs *champart*, ou *agrier*. *Voyez ci-devant* CHAMPART, & les coutumes de Mantes, Berry, Chartres, Orléans, Blois, Ponthieu, Boudenois, Cambray, Aire, Heſdin, &c.

TERRAGEAU, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) c'eſt le ſeigneur auquel appartient le droit de terrage ou champart. *Voyez* TERRAGE, TERRAGER, TERRAGEUR.

TERRAGER, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie lever le terrage ou champart. On entend auſſi quelquefois par *terrager*, celui qui tient une terre à charge de terrage. *Voyez* la coutume de Poitou, *art. 64. 82.* S. Jean d'Angely, *art. 18.*

TERRAGERESSE, GRANGE, (*Gram. & Juriſprud.*) eſt le lieu où l'on eſt obligé de porter le terrage dû au ſeigneur. *Voyez* TERRAGE.

TERRAGEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt le ſeigneur ou autre qui a droit de terrage ou champart; on l'appelle ailleurs *terrageau*.

Quelquefois pour *terragеur*, on entend le prépoſé du ſeigneur, & qui leve pour lui le terrage. *Voyez* la coutume d'Artois, *article 62.* (*A*)

TERRAGNOLE, adj. (*terme de Manége.*) épithete qu'on donne à un cheval qui a les mouvemens trop retenus, & trop près de terre, qui eſt chargé d'épaules, & qui a de la peine à lever le devant. (*D. J.*)

TERRAILLE, ſ. f. (*Poterie.*) poterie aſſez fine, jaunâtre ou griſâtre, qui ſe fabrique à Eſcrome près le pont du Saint-Eſprit, petite ville de France ſituée ſur le Rhône; les fayanciers de Paris l'appellent *terre du Saint-Eſprit. Savary.* (*D. J.*)

TERRAIN, *voyez* TERREIN.

TERRAON, *ou* TORRAON, (*Géog. mod.*) petite ville, & pour mieux dire, bourg de Portugal, dans l'Alenteio, ſur la route de Béja à Liſbonne, au bord de la riviere Exarrama. On a trouvé dans ce bourg quelques anciennes inſcriptions, entre autres la ſuivante qui a été faite par la grande prêtreſſe de la province à l'honneur de Jupiter. *Jovi O. M. Flavial. F. Rufina. Emeritenſis Flaminica Provinc. Luſitaniæ. Item. Col. Emeritenſis. Perpet. & Municipi. Salac. D. D.* (*D. J.*)

TERRAQUÉE, adj. (*Phyſ. & Géogr.*) épithete que l'on donne au globe de la terre, en tant qu'il conſiſte en terre & en eau, qui forment enſemble toute ſa maſſe. *Voyez* GLOBE, GÉOGRAPHIE, & TERRE.

Quelques philoſophes, & en particulier le docteur Burnet, diſent que la forme du globe terreſtre eſt groſſiere, d'où ils inferent qu'il eſt très-abſurde de croire qu'il ſoit ſorti en cet état des mains du Créateur; de ſorte que pour le rendre tel qu'il eſt aujourd'hui, ils ont recours au déluge. *Voyez* DÉLUGE.

Mais d'autres prétendent qu'il y a un art admirable, même dans ce déſordre apparent; & en particulier M. Derham ſoutient que la diſtribution de la terre & de l'eau, ne peut être que l'ouvrage d'une intelligence ſuprême; l'une étant jointe à l'autre avec tant d'art & de juſteſſe, que tout le globe ſe trouve dans un équilibre parfait, que l'océan ſeptentrional balance l'océan méridional, que le continent de l'Amérique fait le contre poids de celui de l'Europe; le continent d'Afrique, de celui de l'Aſie. *Voyez* OCÉAN, *&c.*

Comme on pouvoit lui objecter que les eaux occupent une trop grande partie du globe, & qu'il

vaudroit peut-être mieux qu'une partie de l'eſpace qu'occupent les eaux fût rempli par la terre ferme ; il prévient cette objection, en diſant que ce changement priveroit la terre d'une quantité ſuffiſante de pluie & de vapeurs : car ſi les cavités qui ſe trouvent dans les mers, lacs, & rivieres, étoient plus profondes, & que cependant elles continſſent la même quantité d'eau, l'etreciſſement & la diminution de leur ſurface priveroient la terre d'évaporation, à proportion de cet étreciſſement, & cauſeroient une ſéchereſſe pernicieuſe.

On ne ſauroit douter que la diſtribution des eaux & du continent etant l'ouvrage du Créateur, n'ait été faite de la maniere la plus avantageuſe pour nos beſoins : mais l'équilibre prétendu que M. Derham croit appercevoir entre l'océan méridional & ſeptentrional, & entre les continens d'Aſie, d'Afrique, & d'Europe, peut bien être traité de chimere ; en effet, que veut dire l'auteur par cet équilibre ? Prétend-il que l'océan ſeptentrional & méridional ſont de la grandeur & de l'étendue néceſſaires, pour qu'une de ces mers ne ſe jette pas dans l'autre ; mais une pareille ſuppoſition ſeroit contre les premiers principes de l'hydroſtatique : la même liqueur ſe met de niveau dans les deux branches d'un ſyphon, quelque inégalité de groſſeur qu'il y ait entre ces branches ; & le fluide contenu dans la petite, a toujours autant de force que le fluide contenu dans la grande, quoiqu'il ait beaucoup moins de poids. Ainſi quand l'océan ſeptentrional, par exemple, ne ſeroit pas plus grand que la mer Caſpienne, il ſeroit toujours en équilibre avec l'océan méridional, c'eſt-à-dire, que ſi ces deux océans communiquoient enſemble, l'eau ſe mettroit toujours dans l'un & dans l'autre au même niveau, quelque différence qu'il y eût d'ailleurs dans l'étendue des deux.

Le ſentiment du docteur Burnet ne paroît pas plus fondé, du-moins à quelques égards : car toutes les obſervations aſtronomiques, & les opérations faites dans ces derniers tems, nous apprennent que la figure de la terre eſt celle d'un ſphéroïde applati vers les poles, & aſſez régulier, & les inégalités qu'il peut y avoir ſur ſa ſurface, ſont ou totalement inſenſibles par rapport à la maſſe du globe, ou celles qui ſont le plus conſidérables, comme les montagnes, ſont le reſervoir des fontaines & des fleuves, & nous procurent les plus grandes utilités. Ainſi on ne peut point regarder la terre dans l'état où elle eſt aujourd'hui, comme un ouvrage indigne du Créateur. Ce que M. Burnet ajoute que le deluge peut y avoir cauſe des bouleverſemens, paroît plus vraiſſemblable. En effet, pour peu qu'on jette les yeux ſur une mappemonde, il eſt difficile de ne pas ſe perſuader qu'il ſoit arrivé beaucoup de changemens ſur la ſurface du globe terreſtre.

La figure des côtes de la Méditerranée & de la mer Noire, les différens détroits qui aboutiſſent à ces mers, & les îles de l'Archipel, tout cela paroît n'avoir point exiſté autrefois ; & on eſt bien tenté de croire que le lieu que la Méditerranée occupe, étoit anciennement un continent dans lequel l'océan s'eſt précipité, ayant enfoncé les terres, qui ſéparoient l'Afrique de l'Eſpagne. Il y a même une ancienne tradition qui rend cela plus que conjectural ; la fable des colomnes d'Hercule paroît n'être autre choſe qu'une hiſtoire défigurée de l'irruption de l'océan dans les terres, & alterée par la longueur des tems. Enfin, tout nous porte à croire que la mer a cauſé ſur notre globe pluſieurs bouleverſemens. *Voyez* CONTINENT. (*O*)

Une preuve des irruptions de l'Océan ſur les continens, une preuve qu'il a abandonné différens terreins, c'eſt qu'on ne trouve que très-peu d'îles dans le milieu des grandes mers, & jamais un grand nombre d'îles voiſines les unes des autres.

Les mouvemens de la mer ſont les principales cauſes des changemens qui ſont arrivés & qui arrivent ſur la ſurface du globe ; mais cette cauſe n'eſt pas unique, il y en a beaucoup d'autres moins conſidérables qui contribuent à ces changemens, les eaux courantes, les fleuves, les ruiſſeaux, la fonte des neiges, les torrens, les gelées, *&c.* ont changé conſidérablement la ſurface de la terre.

Varenius dit que les fleuves tranſportent dans la mer une grande quantité de terre, qu'ils dépoſent à plus ou moins de diſtance des côtes, en raiſon de leur rapidité ; ces terres tombent au fond de la mer, & y forment d'abord de petits bancs qui s'augmentent tous les jours, ſont des écueils, & enfin forment des îles qui deviennent fertiles.

La Loubere, dans ſon voyage de Siam, dit que les bancs de ſable & de terre augmentent tous les jours à l'embouchure des grandes rivieres de l'Aſie, par les limons & les ſédimens qu'elles y apportent, enſorte que la navigation de ces rivieres devient tous les jours plus difficile, & deviendra un jour impoſſible ; on peut dire la même choſe des grandes rivieres de l'Europe, & ſur-tout du Volga, qui a plus de ſoixante & dix embouchures dans la mer Caſpienne, du Danube qui en a ſept dans la mer Noire, *&c.*

Comme il pleut très-rarement en Egypte, l'inondation réguliere du Nil vient des torrens qui y tombent dans l'Ethiopie ; il charrie une très-grande quantité de limon, & ce fleuve a non-ſeulement apporté ſur le terrein de l'Egypte pluſieurs milliers de couches annuelles, mais même il a jetté bien avant dans la mer les fondemens d'une alluvion qui pourra former avec le tems un nouveau pays ; car on trouve avec la ſonde à plus de vingt lieues de diſtance de la côte, le limon du Nil au fond de la mer, qui augmente tous les ans. La baſſe Egypte où eſt maintenant le Delta, n'étoit autrefois qu'un golfe de la mer.

La ville de Damiette eſt aujourd'hui éloignée de la mer de plus de dix milles, & du tems de ſaint Louis, en 1243, c'étoit un port de mer.

Cependant tous les changemens que les fleuves occaſionnent ſont aſſez lents, & ne peuvent devenir conſidérables qu'au bout d'une longue ſuite d'années ; mais il eſt arrivé des changemens bruſques & ſubits par les inondations & les tremblemens de terre. Les anciens prêtres Egyptiens, 600 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, aſſuroient, au rapport de Platon dans le Timée, qu'autrefois il y avoit une grande île auprès des colonnes d'Hercule, plus grande que l'Aſie & la Lybie priſes enſemble, qu'on appelloit *Atlantides* ; que cette grande île fut inondée & abymée ſous les eaux de la mer après un grand tremblement de terre. *Traditur Athenienſis civitas reſtitiſſe olim in numeris hoſtium copiis quæ ex Atlantico mari proſectæ, propè cundam Europam Aſiamque obſederunt ; tunc enim fretum illud navigabile, habens in ore & quaſi veſtibulo ejus inſulam quas Herculis columnas cognominant : ferturque inſula illa Lybiâ ſimul & Aſiâ major fuiſſe, per quam ad alias proximas inſulas patebat aditus, atque ex inſulis ad omnem continentem è conſpectu jacentem vero mari vicinam ; ſed intrà os ipſum portus anguſto ſinu traditur pelagus illud verum mare, terra quoque illa verè erat continens*, &c. *Poſt hæc ingenti terræ motu jugique diei unius & noctis illuvione factum eſt, ut terra dehiſcens omnes illos bellicoſos abſorberet, & Atlantis inſula ſub vaſto gurgite mergeretur.*

Une troiſieme cauſe de changement ſur la ſurface du globe, ſont les vents impétueux ; non-ſeulement ils forment des dunes & des collines ſur les bords de la mer & dans le milieu des continens, mais ſouvent ils arrêtent & font rebrouſſer les rivieres, ils changent la direction des fleuves, ils enlevent les terres cultivées, les arbres, ils renverſent les mai-

The Turkish cavalry are armed with a sabre, a lance, and a pair of pistols; and the infantry with a musket and bayonet. The Janizaries, who are the flower of the infantry, are also armed with a sabre. The Turkish artillery is very numerous, but not well served. The Turkish fleet consists of about 20 ships of the line, 15 frigates, and a number of smaller vessels. The Turkish navy is commanded by a Capudan Pasha, who is generally a man of great courage and skill. The Turkish sailors are brave and hardy, but not well disciplined. The Turkish dockyards are at Constantinople, Gallipoli, and Alexandria. The Turkish arsenal at Constantinople is a large and well-built establishment. The Turkish navy has been much neglected of late years, and is not in a good state of repair. The Turkish ships are generally old and badly built. The Turkish navy is not to be compared with the navies of the great maritime powers of Europe.

The Turkish army is commanded by a Seraskier, who is generally a man of great courage and skill. The Turkish soldiers are brave and hardy, but not well disciplined. The Turkish army is divided into regiments, each of which has its own colours. The Turkish regiments are commanded by colonels, who are generally men of great courage and skill. The Turkish soldiers are paid very irregularly, and are often in arrears for many months. The Turkish army is not to be compared with the armies of the great military powers of Europe.

The Turkish navy is commanded by a Capudan Pasha, who is generally a man of great courage and skill. The Turkish sailors are brave and hardy, but not well disciplined. The Turkish dockyards are at Constantinople, Gallipoli, and Alexandria. The Turkish arsenal at Constantinople is a large and well-built establishment. The Turkish navy has been much neglected of late years, and is not in a good state of repair. The Turkish ships are generally old and badly built. The Turkish navy is not to be compared with the navies of the great maritime powers of Europe.

The Turkish army is commanded by a Seraskier, who is generally a man of great courage and skill. The Turkish soldiers are brave and hardy, but not well disciplined. The Turkish army is divided into regiments, each of which has its own colours. The Turkish regiments are commanded by colonels, who are generally men of great courage and skill. The Turkish soldiers are paid very irregularly, and are often in arrears for many months. The Turkish army is not to be compared with the armies of the great military powers of Europe.

TERRASSE, *terme de Tireur d'or*, c'eſt une eſpece de vaiſſeau, fait en forme de cuvette un peu longue, formé de brique ou de pavé de grais, avec de hauts rebords, dans lequel ces ouvriers font chauffer le gros fil d'argent qu'ils veulent dorer, avant de le paſſer aux filieres. *Savary.* (*D. J.*)

TERRASSE *de bâtiment*, (*Archit.*) c'eſt la couverture d'un bâtiment, en plate-forme. On la fait de plomb, ou de dales de pierre. Telles ſont les *terraſſes* du perſtile du Louvre & de l'obſervatoire. Celle-ci eſt pavée de pierres à fuſil, à bain de mortier de ciment & de chaux. (*D. J.*)

TERRASSE *de marbre*, (*Archit.*) c'eſt un tendre, c'eſt-à-dire un défaut dans les marbres, qu'on appelle *bouzin* dans les pierres. On corrige ce défaut avec de petits éclats, & de la poudre du même marbre, mêlée avec du maſtic de pareille couleur. (*D. J.*)

TERRASSE, *en terme de Blaſon*, ſe dit de la pointe de l'écu faite en forme de champ plein d'herbes.

TERRASSEUR, ſ. m. (*Maçonnerie.*) nom qu'on donne à des gens qui travaillent à hourder des planchers & des cloiſons. Dans les pays où la pierre & le plâtre ſont rares, on voit plus de *terraſſeurs* que de plâtriers & de maçons, parce que toutes les maiſons y ſont de colombage, hourdées avec de la terre jaune. On ne dit guere *terraſſer* en ce ſens, mais *hourder*; & au contraire on ne dit point *hourdeur*, mais *terraſſeur*. (*D. J.*)

TERRASSIER, ſ. m. (*Jardin.*) c'eſt la qualité d'un ouvrier qui entreprend de faire des terraſſes, & celle de ceux qui travaillent ſous lui à la tâche ou à la journée. Un maître *terraſſier* doit ſavoir tirer des nivaux, & jalonner juſte, afin que ſur le plan qu'on lui donne à exécuter, toutes les proportions ſoient bien priſes. Il doit encore avoir quelque légere teinture du deſſein, parce que ſouvent il ſe trouve obligé de tracer ſur terre certains compartimens où il n'eſt pas néceſſaire d'appeller un traceur. (*D. J.*)

TERRE, *en Geographie & en Phyſique*, ſe dit principalement de ce globe que nous habitons; ſur quoi *voyez l'article* FIGURE DE LA TERRE.

On convient généralement que le globe de la *terre* a deux mouvemens; l'un diurne par lequel il tourne autour de ſon axe, dont la période eſt de 24 heures, & qui forme le jour ou le nychtemeron.

L'autre annuel & autour du ſoleil ſe fait dans une orbite elliptique, durant l'eſpace de 365 jours 6 heures, ou plutôt 365 jours 5 heures 49 min. qui forment l'année. *Voyez* AXE.

C'eſt du premier mouvement, qu'on déduit la diverſité de la nuit & du jour, *voyez* NUIT & JOUR, & c'eſt par le dernier qu'on rend raiſon de la viciſſitude des ſaiſons, *&c.* *Voyez* SAISON, PRINTEMS, ETÉ, HIVER, *&c.*

On diſtingue dans la *terre* trois parties ou régions; ſavoir, 1°. la partie extérieure, c'eſt celle qui produit les végétaux, dont les animaux ſe nourriſſent. 2°. La partie du milieu ou la partie intermédiaire qui eſt remplie par les foſſiles, leſquels s'étendent plus loin que le travail de l'homme ait jamais pû pénétrer. 3°. La partie intérieure ou centrale qui nous eſt inconnue; quoique bien des auteurs la ſuppoſent d'une nature magnétique, que d'autres la regardent comme une maſſe ou ſphere de feu; d'autres comme un abîme ou amas d'eau, ſurmonté par des couches de *terre*; & d'autres enfin, comme un eſpace creux & vuide, habité par des animaux qui ont, ſelon eux leur ſoleil, leur lune, leur plante, & toutes les autres choſes qui leur ſeroient néceſſaires pour leur ſubſiſtance.

Il y en a auſſi qui diviſent le corps du globe en deux parties, la partie extérieure qu'ils appellent *écorce*, & qui renferme toute l'épaiſſeur des couches ſolides, & l'intérieure qu'ils appellent *noyau*, qui eſt d'une nature différente de la premiere, & qui eſt remplie, ſuivant leur ſentiment, par du feu, de l'eau ou quelqu'autre matiere que nous ne connoiſſons point.

La partie extérieure du globe, ou bien nous préſente des inégalités, comme des montagnes & des vallées, ou eſt plane & de niveau, ou creuſée en canaux, en fentes, en lits, *&c.* pour ſervir aux mers, aux rivieres, aux lacs, *&c.* *Voyez* RIVIERE, LAC, OCÉAN, *&c.*

La plûpart des phyſiciens ſuppoſent, que ces inégalités ſont provenues d'une rupture ou bouleverſement des parties de la *terre*, laquelle a eu pour cauſe des feux ou des eaux ſouterraines.

Burnet, Stenon, Woodward, Whiſton & d'autres ſuppoſent, que dans ſon origine & dans ſon état naturel, la *terre* a été parfaitement ronde, unie & égale; & c'eſt principalement du déluge qu'ils tirent l'explication de la forme inégale & irréguliere que nous lui voyons; ſur quoi *Voyez* DÉLUGE, TREMBLEMENT DE TERRE, *&c.*

On trouve dans la partie extérieure de la *terre* différens lits qu'on ſuppoſe être des ſédimens dont les eaux de differens déluges étoient chargées, c'eſt-à-dire des matieres de differentes eſpeces qu'elles ont dépoſées, en ſe ſéchant ou en formant des marais. On croit auſſi qu'avec le tems, ces differentes matieres ſe ſont durcies en differens lits de pierre, de charbon, d'argile, de ſable, *&c.*

Le d^r. Woodward a examiné avec beaucoup d'attention ces differens lits, leur ordre, leur nombre, leur ſituation par rapport à l'horiſon, leur épaiſſeur, leurs interſections, leurs fentes, leur couleur, leur conſiſtence, *&c.* & il a attribué l'origine de leur formation au grand déluge. Il ſuppoſe que dans cette terrible révolution, les corps terreſtres furent diſſous & ſe confondirent avec les eaux, & qu'ils y furent ſoutenus de façon à ne former avec elles qu'une maſſe commune. Cette maſſe des particules terreſtres ayant donc été mêlée avec l'eau, ſe précipita enſuite au fond, ſelon cet auteur, & cela ſuivant les lois de la gravité, les parties plus peſantes s'enfonçant les premieres, puis de plus légeres, & ainſi de ſuite. Il ajoute que les differens lits dont la *terre* eſt compoſée ſe formerent par ce moyen, & qu'ayant acquis peu-à-peu de la ſolidité & de la dureté, ils ont ſubſiſté depuis en cet état. Il prétend enfin, que ces ſédimens ont été paralleles, puis concentriques, & que la ſurface de la *terre* qui en étoit formée étoit parfaitement unie & réguliere, mais que les tremblemens de *terre*, les éruptions des volcans, *&c.* y ayant produit peu-à-peu divers changemens, l'ordre & la régularité des couches ſe ſont alterées; de ſorte que la ſurface de la *terre* a pris la forme irréguliere que nous lui voyons à préſent. Tout cela, comme l'on voit, eſt purement hypothétique & conjectural. *Voyez* à ce ſujet, le premier article de l'*hiſt. nat. de* M. de Buffon.

TERRE, *en Aſtronomie*; c'eſt, ſuivant le ſyſtème de Copernic, l'une des planetes qu'on appelle *premieres*. Voici le caractere par laquelle on la déſigne ♁. *Voyez* PLANETE.

Dans l'hypothèſe de Ptolomée, la *terre* eſt le centre du ſyſtème. *Voyez* SYSTÈME.

Le grand point qui diſtingue le ſyſtème de Ptolomée & celui de Copernic, c'eſt que le premier de ces auteurs ſuppoſe la *terre* en repos, & que l'autre la fait mouvoir; c'eſt-à-dire que l'un la met dans le centre, & fait tourner autour d'elle de l'orient à l'occident le ſoleil, les cieux & les étoiles; au lieu que l'autre, ſuppoſant les cieux & les étoiles en repos, fait mouvoir la *terre* de l'occident à l'orient. *Voyez* SYSTEME DE COPERNIC & DE PTOLOMÉE.

L'induſtrie des Aſtronomes de notre ſiecle a mis

Digitized by Google

hors de doute le mouvement de la *terre*. Copernic, Gaſſendi, Kepler, Hoock, Flamſteed, *&c.* ſe ſont ſurtout fait par là une réputation à jamais durable.

Il eſt vrai, que d'anciens philoſophes ont ſoutenu ce même mouvement: Ciceron dit dans ſes queſtions tuſculanes, que Nicetas de Syracuſe avoit découvert le premier, que la *terre* a un mouvement diurne, par lequel elle tourne autour de ſon axe dans l'eſpace de 24 heures; & Plutarque *de placit. philoſoph.* nous apprend, que Philolaüs avoit découvert ſon mouvement annuel autour du ſoleil. Environ cent ans après Philolaüs, Ariſtarque de Samos ſoutint le mouvement de la *terre*, en termes encore plus clairs & plus forts, ſuivant que nous l'apprend Archimede dans ſon traité *de numero arenæ*.

Mais les dogmes trop reſpectés de la religion payenne, empêcherent qu'on ne ſuivît davantage ces idées; car Cleanthes ayant accuſé Ariſtarque de ſacrilege, pour vouloir faire mouvoir de ſa place la déeſſe Veſta & les autres divinités tutelaires de l'univers, les philoſophes commencerent alors à abandonner un ſentiment qui paroiſſoit ſi dangereux.

Pluſieurs ſiecles après, Nicolas de Cœſa, cardinal fit revivre cet ancien ſyſtême; mais ce ſentiment ne fut pas fort en vogue juſqu'à Copernic, qui démontra ſes grands uſages & ſes avantages dans l'Aſtronomie. Il eut bientôt pour lui tous ceux qui oſerent ſe dépouiller d'un préjugé vulgaire & qui ne furent point effrayés de cenſures injuſtes. Auſſi Kepler ſon contemporain n'héſite-t-il pas de dire ouvertement: *Hodierno tempore præſtantiſſimi quique philoſophorum & aſtronomorum Copernico adſtipulantur: fecta eſt hæc glacies; vincimus ſuffragiis melioribus: cæteris penè ſola obſtat ſuperſtitio aut metus à Cleantibus.*

Les argumens qu'on a allegués contre le mouvement de la *terre*, ſont foibles ou frivoles. On objecte:

1°. Que la *terre* eſt un corps peſant & par conſéquent, ajoute-t-on, peu propre au mouvement.

2°. Que ſi la *terre* tourne autour de ſon axe en vingt-quatre heures, ce mouvement devroit renverſer nos maiſons, nos bâtimens, *&c.*

3°. Que les corps ne tomberoient pas préciſément ſur les endroits qui ſont au-deſſous d'eux lorſqu'on les laiſſe échapper. Une balle, par exemple, qu'on laiſſeroit tomber perpendiculairement à *terre*, tomberoit en arriere de l'endroit ſur lequel elle auroit été avant que de tomber.

4°. Que ce ſentiment eſt contraire à l'Ecriture.

5°. Qu'il contredit nos ſens qui nous repréſentent la *terre* en repos, & le ſoleil en mouvement.

Les preuves qu'on donne du mouvement de la *terre* ſont d'une eſpece bien différente, & portent à l'eſprit une évidence à laquelle on ne ſauroit ſe refuſer; ce qui vient de ce qu'elles ſont tirées des obſervations & des phénomenes actuels & non des raiſonnemens vagues; les voici en racourci: on y trouvera la réponſe à celles des objections précédentes qui ſont les moins déraiſonnables.

1°. Le ſoleil doit également paroître en mouvement, & la *terre* en repos à un ſpectateur placé ſur la *terre*, ſoit que le ſoleil ſe meuve, & que la *terre* ſoit en repos, ſoit qu'au contraire, ce ſoit le ſoleil qui reſte en repos & la *terre* qui ſe meuve. Car ſuppoſons la *terre* en *T* (*Pl. d'Aſtron. fig. 16.*) & le ſoleil en *I*. Le ſoleil paroîtra alors en ♈; & ſuppoſant que le ſoleil ſe meuve dans une orbite qui entoure la *terre* de 1 en 2, il paroîtra enſuite en ♉; & s'il continue à aller en 3, il paroîtra en ♊, de ſorte qu'il ſemblera toujours ſe mouvoir dans l'écliptique, ſuivant l'ordre des ſignes.

Suppoſons maintenant la *terre* en 1 & le ſoleil en *T*. Le ſoleil ſera vu, ou paroîtra alors en ♎; que la *terre* avance de 1 à 2; & le ſoleil paroîtra alors aux habitans de la *terre* avoir avancé de ♎ en ♏, & ſi la *terre* parvient en 3, le ſoleil paroîtra s'être avancé de ♏ juſqu'en ♐, & ainſi de ſuite, ſuivant l'ordre des ſignes de l'écliptique.

Le ſoleil paroîtra donc toujours également ſe mouvoir, ſoit qu'il ſe meuve réellement ou qu'il ſoit en repos, & ainſi on ne doit faire aucun cas de l'objection qu'on tire des apparences ſenſibles. *Voyez* VISION.

2°. Si l'on ſuppoſe qu'une des planetes ſe ſoit mue d'une certaine quantité de l'occident à l'orient, le ſoleil, la *terre* & les autres planetes, doivent paroître aux habitans de cette premiere planete s'être mue d'une même quantité en ſens contraire. Car imaginons une étoile *M*, (*fig. 55.*) dans le zenith d'un habitant d'une planete placé en *T*, & ſuppoſant que la planete ait tourné ſur ſon axe de l'occident à l'orient, le ſoleil paroîtra après un certain eſpace de tems être arrivé au zenith de *T*, puis l'étoile *I* paroîtra y être arrivée à ſon tour, puis *N*, puis la planete *L*, puis enfin l'étoile *M*, le ſoleil *S*, la planete *L*, & les étoiles *j M N*, paroîtront donc s'être mis en ſens contraire autour de la planete. S'il y avoit donc des habitans dans les planetes, la ſphere du monde, le ſoleil, les étoiles & les autres planetes devroient leur paroître ſe mouvoir autour d'eux de l'orient à l'occident. Or les habitans de notre planete, c'eſt-à-dire, de la *terre*, ſont ſujets aux mêmes illuſions que les autres.

3°. Les orbites de toutes les planetes renferment le ſoleil comme leur centre commun. Mais il n'y a que les orbites des planetes ſupérieures qui renferment la *terre*, laquelle n'eſt cependant placée au centre d'aucune de ces orbites, ſuivant que nous l'avons fait voir dans les *articles* SOLEIL & PLANETE.

4°. Comme il eſt prouvé que l'orbite de la *terre* eſt ſituée entre celle de Vénus & celle de Mars, il s'enſuit de-là que la *terre* doit tourner autour du ſoleil; car puiſqu'elle eſt renfermée dans les orbites des planetes ſupérieures, leur mouvement pourroit à la vérité lui paroître inégal & irrégulier ſans cette ſuppoſition; mais au-moins ſans cela elles ne pourroient lui paroître ſtationnaires ni rétrogrades.

5°. Les orbites & les périodes des différentes planetes autour du ſoleil, de la lune autour de la *terre*, des ſatellites de Jupiter & de Saturne autour de ces deux planetes, prouvent que la loi de la gravitation ſur la *terre*, ſur Jupiter & ſur Saturne, eſt la même que ſur le ſoleil, & que les tems périodiques des différens corps qui ſe meuvent autour de chacune de ces planetes, ſont dans une certaine proportion avec leurs diſtances reſpectives. *Voyez* PÉRIODE & DISTANCE.

Or il eſt certain que dans la ſuppoſition du mouvement annuel de la *terre*, ſon tems périodique ſe trouveroit ſuivre exactement cette loi; enſorte qu'il y auroit entre ſon tems périodique & les tems périodiques de Mars & de Vénus, le rapport qui regne entre les tems périodiques des autres planetes; c'eſt-à-dire, le rapport qui regne entre les racines quarrées des cubes des diſtances de ces planetes au ſoleil; au-lieu qu'on s'écarte prodigieuſement de cette loi, ſi on ſuppoſe que ce ſoit le ſoleil qui tourne autour de la *terre*. En effet, ſi la *terre* ne tourne pas autour du ſoleil, le ſoleil tournera donc, ainſi que la lune, autour de la *terre*. Or le rapport des diſtances du ſoleil & de la lune à la *terre* eſt de 22000 à 57; & la période de la lune eſt d'ailleurs moindre que de vingt-huit jours, il faudroit donc (pour que la proportion des tems périodiques eût lieu) que la révolution du ſoleil ne ſe fît qu'en plus de quarante-deux ans, au-lieu qu'elle n'eſt que d'une année. Cette réflexion ſeule a paru à M. Whiſton d'aſſez grand poids pour terminer la diſpute

ſur les deux ſyſtèmes, & pour établir le mouvement de la *terre*. *Voyez* RÉVOLUTION.

6°. Ou-bien les corps céleſtes tournent tous autour de la *terre* en 24 heures, ou-bien il faut que la *terre* tourne dans le même tems autour de ſon axe; or les planetes qui tournent autour du ſoleil font leur révolution en plus ou moins de tems, ſuivant que leurs orbites ſont plus ou moins grandes, c'eſt-à-dire, ſuivant qu'elles ſont plus ou moins éloignées du ſoleil; d'où il s'enſuit que ſi les étoiles & les planetes tournoient autour de la *terre*, elles feroient de même leur révolution en des tems inégaux, ſuivant que leurs orbites ou leurs diſtances ſeroient plus ou moins grandes; au-moins ſeroit-il vrai que les étoiles fixes qui ſont à des diſtances ſi prodigieuſes de la *terre*, ne ſauroient ſe mouvoir autour d'elle en 24 heures, comme on ſuppoſe que les font les planetes les plus voiſines.

7°. Dans tous les ouvrages de la nature qui ſont ſoumis à notre connoiſſance, le créateur paroît agir par les moyens les plus courts, les plus aiſés & les plus ſimples; or, ſi la *terre* paroît être en repos, & les étoiles ſe meuvent, la viteſſe des étoiles devra être immenſe, au-lieu qu'il ne faudroit, pour expliquer ces mêmes effets, que ſuppoſer à la *terre* un mouvement plus modéré.

En effet, la moyenne diſtance de la lune à la *terre* eſt de 57 demi-diametres de la *terre*; ce qui, ſuppoſant le demi-diametre de la *terre* de 3440 milles géographiques, ſe monte à 196080 milles; la circonférence du cercle diurne de la lune eſt donc de 1231380 milles, & par conſéquent ſon mouvement horaire de 48330⅝ milles; de ſorte que dans chaque ſeconde (eſpece de tems moindre que celui qui eſt employé à chaque battement d'artere), la lune, quoique le plus lent de tous les corps céleſtes, parcourt 3 milles & ⅛, c'eſt-à-dire plus d'une lieue & demie. *Voyez* LUNE. De-plus la moyenne diſtance du ſoleil à la *terre* eſt de 22000 demi-diametres de la *terre*, ou de 75680000 milles géographiques; d'où il s'enſuit que le mouvement diurne du ſoleil, lorſqu'il eſt dans l'équateur, devroit être de 475270400 milles, & que par conſéquent dans l'eſpace d'une ſeconde il devroit parcourir 5480 milles géographiques, ou plus de 2000 lieues; de-plus, la diſtance du ſoleil à la *terre* eſt à celle du ſoleil à Mars, comme 1 eſt à 2; à celle du ſoleil à Jupiter, comme un eſt à 5 & ¼; & à celle du ſoleil à Saturne, comme 1 eſt à 9: ainſi puiſque les eſpaces diurnes, & tous les autres eſpaces ſemblables décrits dans un même tems, devroient être entr'eux comme ces diſtances; Mars devroit donc dans un clin-d'œil décrire 8222 milles, Jupiter 28688 milles, & Saturne 520652 milles, c'eſt-à-dire environ 20000 lieues: enfin, les étoiles fixes étant bien plus éloignées de la *terre* que Saturne, leur mouvement dans l'équateur ou auprès de l'équateur, devra donc être par cette raiſon beaucoup plus prompt que celui de cette planete.

8°. Si la *terre* eſt en repos, & que les étoiles ſe meuvent d'un mouvement commun, les différentes planetes décriront chaque jour différentes ſpirales qui s'éloigneront juſqu'à un certain terme vers le nord, & retourneront enſuite vers le terme oppoſé du côté du ſud dans des limites tantôt plus & tantôt moins étroites.

Car les différences des diſtances des planetes au zénith varient chaque jour, & elles augmentent juſqu'à un certain point vers le nord, & décroiſſant enſuite vers le ſud; ainſi puiſqu'on trouve en même tems la hauteur du pole toujours la même, & que les planetes ne retournent pas au même point du méridien, on doit conclure de-là qu'elles décriront non pas des cercles, mais des ſpirales; à quoi il faut ajouter que comme les différentes planetes ne conſervent pas toujours la même diſtance de la *terre*, mais qu'elles s'en approchent quelquefois, & que d'autres fois elles s'en éloignent, elles décrivent donc de plus grandes ſpirales à de plus grandes diſtances, & de plus petites ſpirales à de plus petites diſtances: de plus, puiſque leur mouvement devient plus lent lorſque la planete eſt plus éloignée de la *terre*, il s'enſuit de-là que les plus grandes ſpirales devront être décrites en moins de tems que les plus petites; or, toute cette complication de mouvemens en ſpirale peut-elle être admiſe, lorſqu'on a un moyen ſi ſimple d'y ſuppléer, en admettant le mouvement de la *terre*?

9°. On trouve que la force de la gravité décroît à meſure qu'on approche de l'équateur, & cela arrive dans tous les corps qui ont un mouvement ſur leur axe; & dans ceux-là ſeulement, parce que c'eſt en effet le réſultat néceſſaire d'un pareil mouvement. *Voyez* GRAVITÉ & FIGURE DE LA TERRE.

En effet, lorſqu'un corps tourne ſur ſon axe, toutes les parties, ou tous les corps qui lui appartiennent, font un effort continuel pour s'éloigner du centre; ainſi l'équateur étant un grand cercle, & les paralleles allant toujours en diminuant vers les poles, c'eſt dans l'équateur que la force centrifuge eſt la plus grande, & elle décroît vers les poles en raiſon des diametres des paralleles, à celui de l'équateur. Or la force de la gravité détermine les différentes parties vers le centre du ſyſtème total; & par conſéquent la force centrifuge qui agit en ſens contraire de la force de la gravité, retarde la deſcente des graves, & elle la retarde d'autant plus qu'elle eſt plus grande. Le docteur Keiff prouve par le calcul que la force de la gravité eſt à la force centrifuge vers l'équateur, comme 289 eſt à 1, & que par conſéquent les corps qui s'y trouvent y perdent $\frac{1}{289}$, partie du poids qu'ils auroient ſi la *terre* étoit en repos. La force centrifuge étant donc extrêmement petite vers les poles, les corps qui ne peſent à l'équateur que 288 liv. peſeront aux poles 289 livres; or, on a remarqué en effet que la peſanteur eſt moindre à l'équateur qu'aux poles. La *terre* tourne donc ſur ſon axe.

10°. Voici une démonſtration du mouvement de la *terre* tirée des cauſes phyſiques, nous en ſommes redevables aux découvertes de M. Newton; & le docteur Keiff la regarde comme très-concluante, & même ſans replique.

Il eſt démontré que toutes les planetes gravitent ſur le ſoleil, & toutes les expériences confirment que le mouvement ſoit de la *terre* autour du ſoleil, ſoit du ſoleil autour de la *terre*, ſe fait de maniere que les aires décrites par les rayons recteurs de celui de ces deux corps qui eſt mobile, ſont égaux en tems égaux, ou ſont proportionnels au tems; mais il eſt démontré auſſi que lorſque deux corps tournent l'un autour de l'autre, & que leurs mouvemens ſont réglés par une pareille loi, l'un doit néceſſairement graviter ſur l'autre. Or ſi le ſoleil gravite dans ſon mouvement ſur la *terre*, comme l'action & la réaction ſont d'ailleurs égales & contraires, la *terre* devra donc pareillement graviter ſur le ſoleil. De plus, le même auteur a démontré que lorſque deux corps gravitent l'un ſur l'autre, ſans s'approcher directement l'un de l'autre en ligne droite, il faut qu'ils tournent l'un & l'autre ſans s'approcher directement l'un de l'autre en ligne droite, il faut qu'ils tournent l'un & l'autre autour de leur centre commun de gravité. Le ſoleil & la *terre* tournent donc autour de leur centre commun de gravité; mais le ſoleil eſt un corps ſi grand par rapport à la *terre*, laquelle n'eſt, pour ainſi-dire, qu'un point par rapport à lui, que le centre commun de gravité de ces deux corps, doit ſe trouver dans le ſoleil même, & peu loin de ſon centre; la *terre* tourne donc autour d'un point qui eſt ſitué dans le

corps

Digitized by Google

corps du ſoleil; & on peut dire par conſéquent qu'elle tourne autour du ſoleil.

En un mot, ſuppoſer la *terre* en repos, c'eſt confondre & détruire tout l'ordre & toute l'harmonie de l'univers; c'eſt en renverſer les lois; c'eſt en faire combattre toutes les parties les unes avec les autres; c'eſt vouloir enlever au créateur la moitié de la beauté de ſon ouvrage, & aux hommes le plaiſir de l'admirer. En effet, on rend par-là inexpliquables & inutiles les mouvemens des planetes; & cela eſt ſi vrai, que ceux des aſtronomes modernes qui avoient ſoutenu cette opinion avec le plus de zele, ont été obligés de l'abandonner lorſqu'ils ont voulu calculer les mouvemens des planetes. Aucun d'eux n'a jamais tenté de calculer ces mouvemens dans des ſpirales variables, mais ils ont tous ſuppoſé tacitement dans leur théorie que la *terre* ſe mouvoit ſur ſon axe, & ils ont changé par-là les mouvemens diurnes en cercles.

Riccioli, par exemple, qui par ordre du pape, s'oppoſa de toutes ſes forces au mouvement diurne de la *terre*, comme contraire à l'Ecriture-ſainte, fut cependant obligé, pour conſtruire des tables qui ſe rapportaſſent un peu aux obſervations, d'avoir recours au mouvement de la *terre*.

C'eſt ce qu'avoue franchement le P. des Chales de la même ſociété. P. Ricciolus *nullas tabulas aptare potuit quæ vel mediocriter obſervationibus reſponderent, niſi ſecundum ſyſtema* terræ *motæ*; & cela quoiqu'il s'aidât de tous les ſecours étrangers qu'il pouvoit tirer des épicycles.

Le ſyſtème qui ſuppoſe la *terre* en repos, eſt donc par lui-même abſolument inutile dans l'Aſtronomie, & on n'en doit pas faire beaucoup de cas en Phyſique, puiſque ceux qui le ſoutiennent ſont obligés à tout moment d'avoir recours à l'action immédiate de la divinité, ou-bien à des raiſons & à des principes inconnus.

Il y a des auteurs qui rejettent le mouvement de la *terre* comme contraire à la révélation, parce qu'il eſt fait mention dans l'Ecriture-ſainte du lever & du coucher du ſoleil; qu'il y eſt dit, par exemple, que le ſoleil s'arrêta dans le tems de Joſué, & qu'il recula dans le tems d'Ezéchias.

Mais on ne doit entendre autre choſe par lever du ſoleil, que le retour de ſon apparition ſur l'horiſon au-deſſous duquel il avoit été caché; & par ſon coucher, autre choſe que ſon occultation au-deſſous de l'horiſon après avoir été viſible pendant un tems au-deſſus; ainſi lorſque l'Eſprit-ſaint dit dans l'Eccléſiaſte, *le ſoleil ſe leve & ſe couche, & revient à l'endroit d'où il étoit parti*, il n'entend par-là rien autre choſe, ſinon que le ſoleil qui auparavant avoit été caché, ſe voit de nouveau ſur l'horiſon; & qu'après avoir paru, il ſe cache de nouveau pour reparoître enſuite à l'orient; car c'eſt-là ce qui paroît à une perſonne qui voit le ſoleil, & par conſéquent c'eſt cela, & rien de plus que les Ecritures ont dû avoir en vue.

De-même lorſque dans Joſué, *x.* 12. 13. il eſt dit que le ſoleil & la lune ſe ſont arrêtés, ce qu'on doit entendre dans cet endroit par le mot de *ſtation*, c'eſt que ces luminaires n'ont point changé de ſituation par rapport à la *terre*; car en diſant, *ſoleil, arrête-toi ſur Gédéon, & toi lune ſur la vallée d'Ayalon*, ce général du peuple de Dieu n'a pu demander autre choſe, ſinon que le ſoleil qui paroiſſoit alors ſur cette ville ne changeât point de ſituation; or de ce qu'il demande au ſoleil de s'arrêter dans la même ſituation, on ſeroit très-mal fondé à conclure que le ſoleil tourne autour de la *terre*, & que la *terre* reſte en repos.

Gaſſendi diſtingue fort à-propos à ce ſujet deux livres ſacrés; l'un écrit qu'on appelle *la bible*, l'autre qu'on appelle *la nature* ou *le monde*; c'eſt ce qu'il développe dans ce paſſage ſingulier. « Dieu s'eſt manifeſté lui-même par deux lumieres, l'une celle » de la révélation, & l'autre celle de la démonſtration; or les interpretes de la premiere ſont les théologiens, & les interprètes de l'autre ſont les mathématiciens; ce ſont ces derniers qu'il faut conſulter ſur les matieres dont la connoiſſance eſt ſoumiſe » à l'eſprit, comme ſur les points de foi on doit conſulter les premiers; & comme on reprocheroit aux » mathématiciens de s'éloigner de ce qui eſt de leur » reſſort, s'ils prétendoient revoquer en doute, ou » rejetter les articles de foi, en vertu de quelques » raiſonnemens géométriques, auſſi doit-on convenir » que les théologiens ne s'écartent pas moins des limites qui leur ſont marquées, quand ils ſe haſardent » à prononcer ſur quelque point des ſciences naturelles au-deſſus de la portée de ceux qui ne ſont » pas verſés dans la géométrie & dans l'optique, en » ſe fondant ſeulement ſur quelque paſſage de l'Ecriture-ſainte, laquelle n'a prétendu nous rien apprendre là-deſſus ».

Après avoir ainſi prouvé le mouvement de la *terre*, il faut obſerver de plus que la *terre* va dans ſon orbite de maniere que ſon axe ſe maintient conſtamment parallele à lui-même. *Voyez* AXE & PARALLÉLISME.

L'axe de la *terre* a cependant un petit mouvement autour des poles de l'écliptique; c'eſt de ces mouvemens que dépend la préceſſion des points équinoxiaux. *Voyez* MUTATION & PRÉCESSION.

Sur l'inclinaiſon de l'axe de la *terre*, *voyez* INCLINAISON, ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ.

TERRE, *en Géométrie*, eſt ce globe mêlé de parties ſolides & fluides que nous habitons *Voyez* TERRAQUÉE; *voyez auſſi* OCÉAN, MER, CONTINENT, *&c. Wolf & Chambers.* (*O*)

TERRE, *couches de la*, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) *ſtrata telluris*; l'on nomme *couches de la terre* les différens lits, ou bancs de *terres*, de pierres, de ſables, *&c.* dont notre globe eſt compoſé. Pour peu qu'on obſerve la nature, on s'apperçoit que le globe que nous habitons eſt recouvert d'un grand nombre de différentes ſubſtances, diſpoſées par couches horiſontales & paralleles les unes aux autres, lorſque quelque cauſe extraordinaire n'a point mis obſtacle à ce paralléliſme. Ces couches varient en différens endroits, pour le nombre, pour leur épaiſſeur, & pour la qualité des matieres qu'elles contiennent; dans quelques terreins on ne trouvera en fouillant à une très-grande profondeur, que deux, trois, ou quatre couches différentes; tandis que dans d'autres, on trouvera trente ou quarante couches placées les unes au-deſſus des autres. Quelques couches ſont purement compoſées de *terres*, telles que la glaiſe, la craie, l'ochre, *&c.* d'autres ſont compoſées de ſable, de gravier; d'autres ſont remplies de cailloux & de gallets, ou de pierres arrondies, ſemblables à celles que l'on trouve ſur le bord des mers & des rivieres; d'autres contiennent des fragmens de roches qui ont été arrachés ailleurs & raſſemblés dans les lieux où on les trouve actuellement; d'autres couches ne ſont compoſées que d'une roche ſuivie, qui occupe un eſpace de terrein quelquefois très-conſidérable; ces roches ne ſont point par-tout de la même nature de pierre; tantôt c'eſt de la pierre à chaux; tantôt c'eſt du gypſe, du marbre, de l'albâtre, du grais, du ſchiſte, ou de l'ardoiſe, & ſouvent il arrive que la roche qui forme une couche, eſt elle-même compoſée de pluſieurs bancs, ou lits de pierres, qui différent entre elles: on trouve des couches qui ſont remplies de matieres bitumineuſes; c'eſt ainſi que ſont les mines de charbon de *terre*. *Voyez* CHARBON MINÉRAL. D'autres ſont un amas de matieres

ſalines ; c'eſt ainſi que ſe trouvent le *natron*, & le ſel gemme. *Voyez ces articles.*

Pluſieurs couches enfin, ne ſont que des amas de ſubſtances métalliques, & de mines qui ſemblent avoir été tranſportées par les eaux dans les endroits où nous les trouvons, après avoir été arrachées des endroits où elles avoient pris naiſſance. *Voyez l'article* MINES. Toutes ces différentes couches ſont quelquefois remplies de coquilles, de madrepores, de corps marins, de bois, & d'autres ſubſtances végétales, d'oſſement de poiſſons & de quadrupedes, & d'un grand nombre de corps entierement étrangers à la *terre*.

Toutes ces circonſtances qui accompagnent les *couches de la terre*, ont de tout tems exercé l'imagination des phyſiciens ; ils ont cherché à rendre raiſon de l'arrangement qu'ils y remarquoient, & des autres phénomènes qu'elles préſentent : la poſition horiſontale de la plûpart de ces couches, & la ſituation parallele qu'elles obſervent entre elles, ont fait aiſément ſentir qu'il n'y avoit que les eaux qui euſſent pû leur donner cet arrangement uniforme. Une expérience très-ſimple ſuffit pour confirmer cette idée ; ſi l'on jette dans un vaſe plein d'eau, quelques poignées de *terre*, de ſable, de gravier, *&c.* chacune de ces ſubſtances s'y dépoſera plutôt, ou plus tard, en raiſon de ſa peſanteur ſpécifique, & le tout formera pluſieurs couches qui ſeront paralleles les unes aux autres : cela poſé, on a conclu qu'il falloit que les *couches de la terre* euſſent auſſi été formées par des ſubſtances qui avoient été délayées dans un fluide immenſe, d'où elles ſe ſont ſucceſſivement dépoſées. Comme l'hiſtoire ne nous a point conſervé le ſouvenir d'une inondation plus univerſelle que celle du déluge, les naturaliſtes n'ont point fait difficulté de le regarder comme le ſeul auteur des *couches de la terre* ; parmi ceux qui ont adopté ce ſentiment, Woodward occupe le premier rang ; il ſuppoſe que les eaux du déluge ont détrempé & délayé toutes les parties de notre globe, & que lorſque les eaux ſe retirerent, les ſubſtances qu'elles avoient détrempées, ſe dépoſerent & formerent les différens lits dont nous voyons la *terre* compoſée. Cette hypothèſe, plus ingénieuſe que vraie, a eu un grand nombre de ſectateurs ; cependant pour peu que l'on y faſſe attention, on verra que le prétendu détrempement de toute la maſſe de notre globe, eſt une idée très-chimérique. De plus, il n'eſt point vrai que les *couches de la terre* ſe ſoient dépoſées en raiſon de leur peſanteur ſpécifique, vû que ſouvent quelques-unes de ces couches, compoſées de ſubſtances plus légeres, ſont au-deſſous de couches compoſées de matieres plus peſantes.

En général le déluge n'eſt point propre à rendre raiſon de la formation des couches dont nous parlons ; on ne peut nier qu'il n'en ait produit quelques-unes ; mais ce ſeroit ſe tromper, que de les lui attribuer toutes indiſtinctement, comme ont fait quelques auteurs. En effet, comment concevoir qu'une inondation paſſagere, qui, ſuivant le récit de Moïſe, n'a pas même duré une année, ait pu produire toutes les couches de ſubſtances ſi différentes, dont les différentes parties de notre globe ſont compoſées ?

Le ſentiment le plus vraiſſemblable ſur la formation des *couches de la terre*, eſt celui qui en attribue la plus grande partie au ſéjour des mers qui ont ſucceſſivement, & pendant pluſieurs ſiecles, occupé les continens qui ſont aujourd'hui habités. C'eſt au fond de ces mers que ſe ſont dépoſées peu-à-peu les différentes ſubſtances que leurs eaux avoient détrempées ; les fleuves qui ſe rendent dans les mers, charrient ſans ceſſe un limon qui ne peut manquer à la longue de former des dépôts immenſes, qui hauſſent le lit de ces mers, & les force à ſe jetter vers d'autres endroits. Notre globe étant expoſé à des révolutions continuelles, a dû changer de centre de gravité, ce qui a fait varier l'inclination de ſon axe, & ce mouvement a pu ſuffire pour mettre à ſec quelques portions du globe, & pour en ſubmerger d'autres. La diſpoſition & la nature de quelques *couches de la terre*, nous fourniſſent même des preuves convainquantes que les eaux de la mer ont couvert & ont abandonné à pluſieurs repriſes, les mêmes endroits de la *terre*. *Voyez l'article* FOSSILES.

Ce ſeroit cependant ſe tromper, que d'attribuer à la mer ſeule la formation de toutes les couches que nous voyons ſur la *terre* ; les débordemens des rivieres portent ſur les terreins qu'elles inondent, une quantité prodigieuſe de limon, qui au-bout de pluſieurs ſiecles, forment des lits que l'œil diſtingue facilement, & par leſquels on pourroit compter le nombre des débordemens de ces rivieres, dont le lit par-là même eſt ſouvent forcé de changer.

Quelques pays préſentent aux yeux des couches d'une nature très-différente de celle dont nous avons parlé juſqu'ici ; ces couches ſont des amas immenſes de cendres, de pierres calcinées & vitrifiées, de pierres ponces, *&c.* Il eſt aiſé de ſentir que ces ſortes de couches n'ont point été produites par les eaux ; elles ſont l'ouvrage des embraſemens ſouterrains & des volcans, qui dans différentes éruptions ont vomi ces matieres à des intervalles quelquefois très-éloignés les uns des autres : telles ſont les couches que l'on trouve en Sicile près du mont Etna, en Italie près du mont Véſuve, en Iſlande près du mont Hécla, *&c.* c'eſt l'inſpection de ces ſortes de couches, qui a fait croire à Lazzaro Moro, que toutes les *couches de la terre* n'avoient été produites que par des volcans, d'où l'on voit qu'il a étendu à tout notre globe les phénomènes qui n'exiſtoient que dans la contrée qu'il habitoit, & dans d'autres qui ſont ſujetes aux mêmes révolutions.

Un grand nombre de montagnes ne ſont formées que d'un aſſemblage de *couches de terre*, de pierres, de ſable, *&c.* placés les unes au-deſſus des autres. On a fait voir en quoi elles différent des montagnes primitives, qui ſont auſſi anciennes que le monde. *Voyez l'article* MONTAGNES. Les montagnes par couches ſont d'une formation plus récente que les autres, puiſqu'elles contiennent ſouvent des ſubſtances qui ne ſont que des débris des montagnes primitives. Quelques-unes des montagnes compoſées de couches, ſont ſouvent très-élevées. M. Sulzer a fait en Suiſſe une obſervation qui prouve qu'elles ont été couvertes autrefois par les eaux ; en effet ce ſavant naturaliſte a trouvé que le mont Rigi étoit couvert d'une couche, compoſée d'un amas de cailloux & de pierres roulées de toutes ſortes d'eſpeces, & liées par un *gluten* ſablonneux & limoneux, qui n'en faiſoit qu'une ſeule maſſe.

A l'égard du dépôt qui a formé les *couches de la terre*, il ne s'eſt point toujours fait de la même maniere ; quelquefois ce dépôt s'eſt fait dans des eaux tranquilles, & ſur un fond uni ; alors les couches produites par ce dépôt, ſe ſont trouvées horiſontales & unies ; mais lorſque le dépôt eſt venu à ſe faire dans des eaux violemment agitées, ces couches ont eu des inégalités, voilà pourquoi l'on rencontre quelquefois des lits dans leſquels on remarque comme des boſſes & des ondulations, & des ſubſtances en déſordre & confondues enſemble. Lorſque le dépôt des matieres détrempées & charriées par les eaux, s'eſt fait contre la grouppe d'une montagne primitive, les couches qui ont été dépoſées, ont dû néceſſairement prendre la même inclinaiſon que le terrein qui leur a ſervi d'appui ; de-là vient l'inclinaiſon que l'on remarque dans de certaines couches.

Digitized by Google

Enfin l'on remarque que les *couches de la terre* ſont quelquefois briſées & interrompues dans leur cours; il paroît naturel d'attribuer ces interruptions aux ébranlemens cauſés par les tremblemens de *terre*, par les affaiſſemens de certains terreins, occaſionnés par les excavations qu'ont faites les eaux ſouterraines. (—)

TERRE, *révolutions de la*, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) pour peu que l'on jette les yeux ſur notre globe, on trouve des preuves convaincantes qu'il a dû éprouver autrefois, & qu'il éprouve encore de tems à autres, des changemens tres-conſidérables. Les phyſiciens ont donné le nom de *révolutions* aux évenemens naturels par leſquels la *terre* eſt altérée en tout, ou dans quelques-unes de ſes parties. L'hiſtoire nous a tranſmis la mémoire d'un grand nombre de ces révolutions; mais il y en a un plus grand nombre encore qui eſt demeuré dans la nuit des tems, & dont nous ne ſommes aſſurés que par les débris & les ravages dont nous voyons des traces dans preſque toutes les parties du globe que nous habitons: c'eſt ainſi que Moiſe nous a tranſmis dans la Geneſe, le ſouvenir du déluge univerſel; l'hiſtoire profane nous a parlé des déluges de Deucalion & d'Ogygès; mais aucuns monumens hiſtoriques ne nous ont appris l'époque de pluſieurs autres révolutions très-marquées, qui ont conſidérablement alteré la ſurface de la *terre*.

Ces *révolutions de la terre* ſont de deux eſpeces, il y en a qui ſe ſont fait ſentir à la maſſe totale de notre globe, & l'on peut les appeller *générales*; d'autres n'operent des changemens que dans de certains lieux, nous les appellerons *locales*; quelques-uns de ces changemens ſont opérés par des cauſes qui agiſſent ſans ceſſe; d'autres ſont opérés par des cauſes momentanées.

Tous les phyſiciens conviennent aujourd'hui que la *terre* s'eſt applattie par ſes pôles, & qu'elle s'eſt par conſéquent étendue vers l'équateur. On a lieu de préſumer pareillement que l'axe de la *terre* a changé d'inclinaiſon & de centre de gravité; il eſt aiſé de ſentir que des changemens de cette nature, ont du faire une impreſſion très-forte ſur la maſſe totale de notre globe; ils ont du changer totalement le climat de certains pays, en préſentant au ſoleil des points de la *terre* différemment de ce qu'ils étoient auparavant; ils ont dû ſubmerger les parties de la *terre* qui étoient continent, & en mettre à ſec d'autres qui ſervoient de baſſin ou de lit à la mer; & ces changemens ſi conſidérables ont pu influer ſur les productions de la nature, c'eſt-à-dire, faire diſparoître de deſſus la terre certaines eſpeces d'êtres, & donner naiſſance à des êtres nouveaux: telles ſont les révolutions les plus générales, que nous préſumons avoir été éprouvées par la terre.

Il en eſt d'autres qui ſans avoir entierement changé la face de la *terre*, n'ont pas laiſſé de produire ſur elle des altérations très-conſidérables; de ce nombre ſont ſur-tout les tremblemens de *terre*; par leurs moyens nous voyons que les montagnes ſont fendues, & quelquefois englouties dans le ſein de la *terre*; des lacs, des mers viennent prendre la place du continent; les rivieres ſont forcées de changer leur cours; des terreins immenſes ſont abîmés & diſparoiſſent; des îles & des terres nouvelles ſortent du fond des eaux. *Voyez* TREMBLEMENS DE TERRE.

Une expérience journaliere & funeſte nous apprend que les vents déchaînés, pouſſent ſouvent avec violence les eaux des mers, ſur des portions du continent qu'elles inondent, & d'où enſuite elles ne peuvent plus ſe retirer. Ces mêmes cauſes arrachent quelquefois des parties conſidérables de la *terre* ferme, & en font des îles: c'eſt ainſi que l'on eſt en droit de préſumer que la Sicile a été autrefois arrachée de l'Italie; la Grande-Bretagne a été ſéparée du continent de la France; les îles de l'Archipel du continent de l'Aſie, *&c.*

Ces effets ont été quelquefois produits par pluſieurs cauſes combinées; les feux ſouterreins & les tremblemens de terre ont ſouvent frayé la route aux eaux des mers, qui elles-mêmes ont été miſes dans un mouvement impétueux par les vens, & alors les ravages ont été plus terribles.

Des cauſes moins violentes operent encore des altérations très-frappantes à la ſurface de notre globe; les eaux des pluies détrempent & détachent peu-à-peu les terres & les pierres des montagnes, & s'en ſervent pour combler les vallées; les rivieres entraînent ſans ceſſe un limon très-abondant, qui au bout de quelques ſiecles forme des *terres* aux endroits qui auparavant étoient entierement couverts par les eaux; c'eſt ainſi que l'on peut conjecturer que les eaux du Rhin ont formé peu-à-peu le terrein de la Hollande. C'eſt ainſi que les eaux du Rhône ont vraiſſemblablement produit l'île de la Camargue Les eaux du Nil ont formé à l'embouchure de ce fleuve le Delta, *&c.* Les eaux de la Seine ont produit les mêmes effets en Normandie.

La force de l'air & des vents ſuffiſent pour tranſporter des montagnes entieres de ſable, & par-là d'un pays fertile en font un deſert avide & affreux; nous avons un exemple dans les déſerts de la Lybie & de l'Arabie.

Les volcans en vomiſſant de leurs flancs des amas immenſes de cendres, de ſable, de pierres calcinées de lave, alterent totalement la face des terreins qui les environnent, & portent la deſtruction dans tous les lieux qui en ſont proches. *Voyez* VOLCAN.

Nous voyons toutes ces cauſes, ſouvent réunies, agir perpétuellement ſur notre globe; il n'eſt donc point ſurprenant que la *terre* ne nous offre preſque à chaque pas qu'un vaſte amas de débris & de ruines. La nature eſt occupée à détruire d'un côté pour aller produire de nouveaux corps d'un autre. Les eaux travaillent continuellement à abaiſſer les hauteurs & à hauſſer les profondeurs. Celles qui ſont renfermées dans le ſein de la *terre* la minent peu-à-peu, & y font des excavations qui détruiſent peu-à-peu ſes fondemens. Les feux ſouterreins briſent & détruiſent d'autres endroits; concluons donc que la *terre* a été & eſt encore expoſée à des révolutions continuelles, qui contribuent ſans ceſſe, ſoit promptement, ſoit peu-à-peu, à lui faire changer de face. *Voyez les articles* FOSSILES, TREMBLEMENT DE TERRE, VOLCANS, LIMON, TERRE, *couches de la terre*, *&c.* (—)

TERRE, (*Chimie & Phyſique.*) c'eſt un corps ſolide qui ſert de baſe à tous les autres corps de la nature. En effet, toutes les expériences & les analyſes de la chimie, lorſqu'elles ſont pouſſées juſqu'où elles peuvent aller, nous donnent une *terre*; c'eſt-là ce qui a fait regarder la *terre* comme un principe élémentaire des corps; mais c'eſt une erreur que de la regarder comme un élement, ou comme un corps parfaitement ſimple; toutes les *terres* que nous pouvons appercevoir par nos ſens, ſont dans un état de combinaiſon & de mixtion, & quelquefois d'aggrégation, & même de ſurcompoſition. Ce ſont les différentes combinaiſons de la *terre*, ſes différentes élaborations & atténuations, qui leur donnent des propriétés ſi variées, & quelquefois ſi oppoſées.

Le célebre Becher regarde tous les corps de la nature comme compoſés de trois *terres*, dont les différentes combinaiſons & proportions produiſent des êtres ſi variés. La premiere *terre* eſt celle qu'il appelle *vitreſcible*; elle ſe trouve dans les ſels, dans les cailloux, dans les métaux, & c'eſt à elle qu'eſt dûe la propriété de ſe vitrifier par l'action du feu.

La ſeconde *terre* de Becher eſt celle qu'il nomme *ſulfureuſe* ou *inflammable*, & que Stahl a depuis nom-

mé *phlogiſtique*. C'eſt cette *terre* qui donne aux corps de la nature l'éclat, la couleur, l'odeur & la propriété de s'enflammer. *Voyez l'article* PHLOGISTIQUE.

La troiſieme eſt, ſuivant Becher, la *terre mercurielle*, elle eſt propre aux métaux, & leur donne la faculté d'entrer en fuſion; tandis que les deux autres *terres* leur ſont communes avec les végetaux & les animaux. *Voyez* MÉTAUX.

Quelque dénomination qu'on veuille donner à ces différentes *terres*, il eſt certain que les analyſes chimiques nous font trouver des *terres* de nature différente dans tous les corps qui tombent ſous nos ſens. Il n'eſt point douteux que l'eau la plus pure ne contienne une portion de *terre* avec laquelle elle eſt intimement combinée au point de ne point perdre ſa tranſparence; cette *terre* ſe montre auſſitôt qu'on fait évaporer l'eau; c'eſt ainſi qu'une goutte d'eau de pluie miſe ſur une glace bien nette, y laiſſe une tache après qu'elle eſt évaporée. Tous les ſels tant acides qu'alkalins, tant fluides que ſolides, ne ſont que des *terres* combinées avec de l'eau.

L'air contient une portion ſenſible de *terre*. L'eau contenue dans l'air eſt chargée de ce principe; les vapeurs, les fumées, les émanations qui s'élevent dans notre atmoſphere ne peuvent manquer d'y porter ſans ceſſe une grande quantité de *terres* diverſement modifiées.

Ce ſont des particules inflammables, c'eſt-à-dire des *terres* qui ſervent d'aliment au feu. En appliquant l'action du feu à toutes les ſubſtances tant végétales qu'animales & minérales, le réſultat eſt toujours une *terre*; on la trouve dans les cendres, dans la ſuie, dans les ſels, dans les huiles, dans la partie aqueuſe que l'on nomme *phlegme*; en un mot dans tous les produits des opérations qui ſe font à l'aide du feu, les végétaux & les animaux donnent une *terre* lorſqu'ils entrent en pourriture: mais toutes ces *terres* n'ont point les mêmes propriétés; d'où il eſt aiſé de conclure qu'elles ne ſont point parfaitement pures, mais dans un état de combinaiſon.

C'eſt la *terre* qui ſort de baſe à toutes ces ſubſtances, c'eſt elle qui eſt la cauſe de leur accroiſſement & de leur entretien; les pierres, les métaux ne ſont que des compoſés de *terres*. Mais vainement cherche-t-on dans la nature une *terre* pure, ſi elle exiſtoit ſeule, elle échapperoit à tous nos ſens; ainſi quand on parle d'une *terre* pure, cette pureté n'eſt que relative. (—)

TERRE, (*Hiſt. nat. Minéral.*) on a vu dans l'article qui précede ce que les chimiſtes entendent par *terre*; nous allons examiner ici la nature des ſubſtances, à qui on donne ce nom dans la minéralogie.

On peut définir les *terres* des ſubſtances foſſiles ſolides, compoſées de particules déliées qui n'ont que peu ou point de liaiſon entre elles, qui ne ſont point ſolubles dans l'eau, qui demeurent fixes au feu, & qui quand elles ſont pures, n'ont ni ſaveur, ni odeur.

Les différentes *terres* que l'on rencontre ſur notre globe varient conſidérablement pour leurs couleurs, leurs mélanges & leurs propriétés, c'eſt-là ce qui a déterminé les naturaliſtes à en faire différentes claſſes relativement à ces propriétés. Woodward diviſe toutes les *terres*, 1°. en celles qui ſont onctueuſes ou douces au toucher; 2°. en celles qui ſont rudes au toucher. Stahl, relativement aux effets que l'action du feu produit ſur les *terres*, les diviſe en *terres vitrifiables*, c'eſt-à-dire, que l'action du feu change en verre, & en *calcinables*, que le feu convertit en chaux. Wolterſdorff diviſe les *terres* en *argilleuſes*, dont la propriété eſt de prendre de la liaiſon dans l'eau & de durcir dans le feu, & en *alkalines*, qui comme les ſels alkalis ſe diſſolvent par les acides, & que l'action du feu convertit en chaux. Cartheuſer, dans ſa minéralogie, fait deux claſſes de *terres*; il appelle les premieres *terres diſſolubles*. Ce ſont celles qui ſont propres à ſe détremper, & reſter quelque tems mêlées avec l'eau, telles ſont les argilles, les terres ſavonneuſes, *&c.* Il nomme les ſecondes *terres indiſſolubles*; ce ſont celles qui ne ſe détrempent point dans l'eau, & qui ſe dépoſent promptement au fond; telles ſont la craie, la marne, *&c.*

Le célebre Wallerius diviſe les *terres* en quatre claſſes. La premiere eſt celle des *terres en pouſſiers*, elles n'ont aucune liaiſon, ſont ſeches au toucher, ne ſe détrempent point dans l'eau, & n'y prennent point de corps; mais elles s'y gonflent & occupent un plus grand eſpace. Il les nomme *terres maigres*, & les ſoudiviſe en deux genres; ſavoir, le terreau, *humus*, & la craie.

2°. Les *terres onctueuſes* ou compactes, telles que les argilles, dont les parties ont de la ténacité, qui paroiſſent graſſes au toucher, qui ſe détrempent dans l'eau, & peuvent enſuite prendre une forme.

3°. Les *terres compoſées*, ce ſont celles qui ſont mêlées de ſubſtances étrangeres, ſalines, métalliques, bitumineuſes, ſulphureuſes, *&c.*

4°. Les ſables qui doivent avec plus de raiſon être mis au rang des pierres que des *terres*.

Enfin M. Emanuel Mendez Dacoſta, de la ſociété royale de Londres, a diviſé les *terres* en trois claſſes, qu'il ſoudiviſe en ſept genres. Selon cet auteur, 1°. la premiere claſſe eſt celle des *terres* qui ſont naturellement humides, d'un tiſſu compacte & douces au toucher, telles ſont les *terres* bolaires, les argilles & les marnes.

2°. La ſeconde claſſe eſt celle des *terres* qui ſont naturellement ſeches, d'un tiſſu lâche, & qui ſont rudes au toucher; dans cette claſſe on met la craie & les ochres.

3°. La troiſieme claſſe eſt celle des *terres* compoſées, elles ſont mélangées de ſubſtances étrangeres qui font qu'elles ne ſont jamais pures; telles ſont les glaiſes & le terreau.

Telles ſont les principales diviſions que les minéralogiſtes nous ont données des *terres*; il eſt aiſé de ſentir qu'elles ſont purement arbitraires, & fondées ſur les différens points de vue ſous leſquels ils ont conſidéré ces ſubſtances, & l'on voit que ſouvent ils ſe ſont arrêtés à des circonſtances purement accidentelles, & qui ne nous peuvent rien apprendre ſur les qualités eſſentielles qui mettent de la différence entre les *terres*.

Quelques auteurs ont fait différentes claſſes des *terres*, & leur ont aſſigné des dénominations d'après les uſages auxquels on les employoit dans les arts & métiers; c'eſt ce qui a donné lieu aux diviſions des *terres* en *médecinales* & en *méchaniques*; par les premieres, on entend celles que le préjugé ou l'expérience a fait trouver propres aux uſages de la médecine & de la pharmacie, telles que les *terres* bolaires, les *terres* ſigillées, dont l'efficacité n'eſt communément dûe qu'aux parties ferrugineuſes & étrangeres qui y ſont mêlées dans différentes proportions, tandis que ces *terres* n'agiſſent point du tout par elles-mêmes, ou ſi elles agiſſent, ce ne peut être que comme abſorbantes, & alors elles ſont calcaires, parce que les *terres* calcaires étant les ſeules qui ſe diſſolvent par les acides, ſont auſſi les ſeules qui peuvent paſſer dans l'économie animale; quant aux *terres* argilleuſes & non calcaires, les ſubſtances avec qui elles ſont mêlées peuvent produire quelqu'effet, mais les *terres* elles-mêmes ſont incapables de paſſer au-delà des premieres voies dans le corps humain, n'étant point ſolubles dans les acides, & par conſéquent elles ne peuvent y rien produire, ſinon d'obſtruer,

d'embarraſſer, & de charger l'eſtomac de ceux à qui on le donne.

Les *terres méchaniques* ſont celles que l'on emploie dans différens arts & métiers, telles ſont les *terres colorées* dont on ſe ſert dans la peinture, les *terres* à potier, les *terres* à foulon, les *terres* à pipes, les *terres* à porcelaine, *&c.*

On a encore donné différentes dénominations aux *terres*, ſelon les noms de differens endroits dont on les fait venir, c'eſt ainſi qu'on a appellé la *terre* de Lemnos, *terre* cimolée, *terre* de Cologne, *&c.*

Quoi qu'il en ſoit de ces différentes diviſions & dénominations de *terres*, il eſt certain que le regne minéral ne nous en offre point qui ſoient parfaitement pures, elles ſont toujours mélangées de plus ou moins de ſubſtances étrangeres qui ſont la cauſe de leurs couleurs, de leur ſaveur & des autres qualités que l'on y découvre. Les végétaux, les animaux & les minéraux ſe décompoſent ſans ceſſe à l'aide du mouvement, les eaux ſe chargent de molécules qui en ont été détachées, & elles vont porter ces molécules à la *terre*, qui par-là devient impure & mélangée. L'air lui-même eſt chargé de particules faïines, volatiles & inflammables, qu'il doit néceſſairement communiquer aux *terres* qu'il touche & qu'il environne, c'eſt donc un être de raiſon qu'une *terre* parfaitement pure. (—)

TERRES *des Iles Antilles*, (*Minéralogie.*) toutes les différentes *terres* dont le ſol des iles Antilles eſt compoſé, ſont tellement remplies de particules métalliques, qu'on pourroit les regarder en général comme des *terres* minérales. Mais ſi on les conſidere avec attention, il ſera aiſé de les diſtinguer en *terres* purement minérales, ſervant, pour ainſi dire, de matrice à la formation des minéraux & en *terres* accidentellement minérales, c'eſt-à-dire que les minéraux tous formés s'y trouvent mêlés & confondus par des cauſes étrangeres; ce que l'on peut attribuer aux bouleverſemens occaſionnés par les tremblemens de *terre*, aux pluies abondantes, & aux torrens groſſis qui ſe précipitant du haut des montagnes inondent le fond des vallées, délayent les *terres* & y dépoſent les particules minérales entraînées par la force du courant. D'après cette diſtinction, il ſe forme naturellement deux claſſes. La premiere comprend toutes les eſpeces de *terres* bitumineuſes & ſulphureuſes, les *terres* vitrioliques, les alumineuſes, celles même qui contiennent du ſel marin, les ochres rouges & jaunes hauts en couleur, & généralement toutes les *terres* de ſubſtance métallique.

Dans la ſeconde claſſe ſont les *terres* meubles, propres à la culture, les différentes ſortes d'argilles, comme les glaiſes, les *terres* à potier, les marnes, les *terres* bolaires & les eſpeces de craie. Les ſables peuvent être compris dans cette ſeconde claſſe, étant plus ou moins mêlés de ſubſtances minérales, & de particules métalliques ferrugineuſes, toutes formées & attirables par l'aimant, ainſi que j'ai éprouvé pluſieurs fois.

Selon la nature de ces *terres*, on y trouve beaucoup de roches & de pierres détachées, compoſées des mêmes ſubſtances, mais plus atténuées & mieux liées, ſans cependant être moins apparentes au coup-d'œil.

Les *terres* des îles Antilles propres à la culture ſont de différentes couleurs, on en voit de griſes mêlées de petites pierres ponces, comme il s'en trouve beaucoup aux quartiers du fort S. Pierre, du Corbet, du Prêcheur & de la baſſe-pointe à la Martinique; les *terres* rouges du morne des caſſeaux à la Capſterre de la même île, étant lavées par les pluies, préſentent à l'œil une multitude de paillettes noires, très-brillantes, qui ne ſont autre choſe que du fer tout formé & attirable par l'aimant. Les mornes rouges & de Cambala en l'île de la Grenade contiennent beaucoup d'une pareille *terre*, mais dont les paillettes ſont moins apparentes; cette eſpece ne manque pas à la Guadeloupe; elle durcit beaucoup en ſe ſéchant, & ſe diviſe en groſſes maſſes preſque parallélipipedes, ou à-peu-près cubiques, lorſqu'elle a été étendue par couches de l'épaiſſeur d'un pié.

La plûpart des *terres* jaunâtres contiennent du gravier, on y trouve quelquefois des marcaſſites brillantes, qui, étant pouſſées au feu, ſe diſſipent en fumées ſulphureuſes.

Certaines *terres* brunes mêlées de jaune, contiennent beaucoup de fer; on en voit de cette eſpece en l'île de la Grenade, au quartier des ſauteurs, près de Levera, chez le ſieur Louis le jeune, au pié d'un gros rocher, dont les éclats brillent comme de l'acier poli. Ce fer eſt aigre, & entre difficilement en fuſion; il a beſoin de beaucoup de ſubſtances calcaires pour le défoufrer.

Les *terres* blanchâtres, ſeches, ſe réduiſent facilement en pouſſiere, & ſont moins propres à la culture que les précédentes. Les meilleures de toutes ſont les *terres* brunes, moyennement graſſes, & celles qui ne ſont pas d'un noir trop foncé; on en trouve beaucoup de cette ſorte, tant à la Martinique qu'à la Guadaloupe, à Ste Lucie, à S. Vincent, à la Grenade, & dans preſque toutes les îles un peu conſidérables.

Pluſieurs cantons fourniſſent de la *terre* propre à blanchir le ſucre. C'eſt une argille ſemblable à celle de Rouen dont on fait des pipes; elle eſt blanche, & ne fait point effervescence avec les acides. *Voyez* les remarques à la fin de l'article SUCRE.

Près de la riviere de l'Ayon, à la Dominique, au côté du vent, on trouve dans les falaiſes une *terre* griſe, blanchâtre, mêlée de paillettes brillantes qui ſe diſſipent au feu: cette *terre* contient beaucoup de fer & un peu de cuivre; quelques particuliers prétendent qu'il ſe trouve des mines d'argent aux environs.

Les *terres* à potier & celles dont on peut faire de la brique, ſont aſſez communes dans pluſieurs endroits des îles.

Aux environs de la riviere Simon, près de la grande riviere en l'île de la Grenade, on trouve ſur le bord de la mer un ſable noir très-brillant & fort peſant. Celui de l'Ance-noire, à la baſſe *terre* de la même île, eſt un peu moins éclatant; mais il tient, ainſi que le précédent, beaucoup de fer attirable par l'aimant; il y a lieu de préſumer qu'on pourroit y trouver de l'or, en le travaillant ſelon l'art.

On rencontre dans pluſieurs montagnes de la Martinique & ailleurs des petits amas d'une *terre*, couleur de cendre blanchâtre, fine, compacte, en conſiſtance de pierre, ayant quelque rapport à la marne, mais plus dure; elle ſe broye & craque entre les dents, ſans être ſablonneuſe ni pâteuſe, à-peu-près comme de la *terre* à pipe cuite; les negres la nomment *taoüa*; ils la mangent avec une ſorte d'appétit qui dégénere en paſſion ſi violente, qu'ils ne peuvent ſe vaincre: malgré les dangers auxquels l'uſage de cette *terre* les expoſe, ils perdent le goût des choſes ſaines, deviennent bouſis, & périſſent en peu de tems. On a vu pluſieurs hommes blancs poſſédés de la manie du taoüa; & j'ai connu des jeunes filles en qui le deſir, ſi naturel à leur ſexe de conſerver ſes graces, ſe trouvoit anéanti par l'appétit de ce funeſte poiſon, dont un des moindres effets eſt de détruire l'embonpoint & de défigurer les traits du viſage.

Le remede le plus efficace qu'on ait trouvé juſqu'à préſent eſt de faire prendre au malade deux ou trois cuillerées d'huile de ricinus ou palma-chriſti, nouvellement tirée à froid; on en continue l'uſage tous les matins pendant pluſieurs jours, juſqu'à ce

que les évacuations ayent emporté la cauſe du mal: mais il eſt à-propos de s'y prendre de bonne-heure, & ne pas laiſſer le tems à la *terre* de ſe fixer dans l'eſtomac, où elle formeroit une maſſe qu'aucun remede ne pourroit détacher.

Au défaut de taoüa, les maniaques mangent de la *terre* commune, des eſpeces de petits cailloux, des pipes caſſées, & d'autres drogues non moins préjudiciables à la ſanté. *Article de M. LE ROMAIN.*

TERRE *à foulon*, (*Hiſt. nat. des foſſiles.*) *terre* foſſile, graſſe, onctueuſe, friable étant ſeche, pleine de nitre, & d'un très-grand uſage en Angleterre pour dégraiſſer les laines.

Cette *terre*, qu'on nommoit ſimplement *fuller's-earth*, eſt ſi précieuſe dans toute la grande Bretagne pour l'apprêt de ſes étoffes de laine, que l'exportation en a été défendue ſous les mêmes peines que celle de ſes laines même; en effet, cette *terre*, la meilleure de toutes pour ſon uſage, eſt telle que la Hollande, la France & l'Eſpagne n'en poſſedent point de pareille.

On en trouve près de Ryegate en Surrey, près de Maidſtone dant la province de Kent, près de Nutley en Suſſex, près de Wooburn en Bedfordshire, près de Brickhill en Staffordshire, & dans l'île de Skies en Ecoſſe. Dans la province de Surrey, on creuſe cette *terre* dans des trous en forme de puits, dont les côtés ſont ſoutenus comme ceux du charbon.

On voit entre Brickhill & Wooburn une grande bruyere qui couvre quelques collines pleines de cette même *terre*. Le trou eſt un vaſte découvert, creuſé en forme de cône renverſé qui montre la couleur & l'épaiſſeur de différens lits de ſable, au-deſſus deſquels on trouve la *terre à foulon* à environ cinquante ou ſoixante piés de la ſurface. Sous la ſurface de la *terre* à un pié de profondeur eſt une couche de ſable fin, jaune, rougeâtre, de l'épaiſſeur de neuf à dix piés; enſuite pendant trente à quarante piés il y a divers lits de ſable gris & blanc; plus bas, une couche de deux à trois piés de ſable gras mêlé de veines rougeâtres; puis un pié de *terre* médiocrement graſſe, encore un peu ſableuſe; enfin la *terre à foulon* pure pendant environ ſept à huit piés.

Ce banc de *terre* eſt diſtingué en différentes couches; l'aſſiette de ces bancs eſt ſur un plan horiſontal régulier qui, communément en toutes ſortes de lits & couches de *terre* ou mines, annonce une grande étendue. Les ouvriers ſont employés à fouiller cette *terre* avec la pioche, & deux hommes ſuffiſent à en fouiller & charger dans un chariot mille livres peſant dans un jour; cette charge vaut, priſe ſur le lieu, 4 ſhelins, 4 liv. 12 ſ. tournois.

Cette *terre* eſt d'une couleur gris-verdâtre, qui ſe dégrade à l'air; ſa conſiſtance, médiocrement ferme, ſe diviſe aiſément en morceaux à la pioche; à ſécher, elle devient dure comme du ſavon; ſa qualité eſt graſſe & pleine de nitre. Elle ne ſe diſſout dans l'eau qu'en la remuant beaucoup; le ſédiment qui s'en forme lorſqu'il eſt ſéché, eſt doux & gras au toucher, très-friable, & ſe réduit entre les doigts dans une poudre preſque impalpable qui ſemble ſe perdre dans les pores de la peau, *&c.* Cette pouſſiere vue au microſcope eſt matte, opaque, & n'a point le brillant des parties ſableuſes; ces qualités la rendent très-propre à s'inſinuer dans les pores de la laine & à s'imbiber de ſa graiſſe, ſans offenſer le tiſſu de l'étoffe par les plus violens frottemens. (*D. J.*)

TERRE LEMNIENE, *terra lemnia*, ſorte de *terre* médicale, aſtringente, d'une conſiſtance graſſe, & d'une couleur rougeâtre, dont on ſe ſert dans le même cas que des bols. *Voyez* BOLS.

Elle prend ſon nom de la *terre* de Lemnos, d'où on l'apporte principalement.

On la met ſouvent en gâteaux ronds qu'on cachete, ce qui la fait nommer *terre ſigillée*.

TERRE DE POUZZOLES, ſorte de *terre* rougeâtre dont on ſe ſert en Italie au-lieu de ſable.

La meilleure eſt celle qui ſe trouve auprès de Pouzzoles, de Baies & de Cumes, dans le royaume de Naples; & la premiere de ſes villes lui a donné ſon nom.

Cette *terre* mêlée avec la chaux fait le meilleur mortier qu'il ſoit poſſible. *Voyez* MORTIER. Il ſe durcit & ſe pétrifie dans l'eau; il pénetre les pierres à feu noires, & les blanchit. On s'en ſert beaucoup pour la conſtruction des moles, & des autres bâtimens qu'on éleve dans les places maritimes. Agricola préſume que la *terre de Pouzzoles* eſt d'une nature ſulphureuſe & alumineuſe. *Voyez* Vitruve, Pline, de Lorme, *&c.* qui tous font un grand cas de cette *terre*.

TERRE SAMIENNE *ou* TERRE DE SAMOS, *terra Samia*, ſorte de bol ou *terre* aſtringente, venant de l'île de Samos, dans la mer Egée. *Voyez* TERRE.

La meilleure eſt appellée par Dioſcoride *collyrium*, parce qu'on l'emploie dans les médecines de ce nom: elle eſt blanche, fort luiſante, douce, friable, de bon goût, & un peu glutineuſe ſur la langue.

Il y en a une autre eſpece plus dure, plus ſale & plus glutineuſe, qu'on appelle *after Samius*, à cauſe de pluſieurs pailles brillantes qu'on y trouve quelquefois, & qui ſont diſpoſées en forme de petites étoiles.

Chacune de ces deux eſpeces eſt regardée comme fort aſtringente, & propre à deſſécher & à guérir les bleſſures. Elles ont beaucoup de qualités communes avec le bol d'Arménie. *Voyez* ARMÉNIEN & BOL.

Il y a auſſi une pierre qu'on nomme *pierre de Samos*, λιθος Σαμιος, & qui ſe tire de quelques mines dans la même île. Cette pierre eſt blanche, elle s'attache à la langue quand on l'y met deſſus, & paſſe pour être aſtringente & échauffante. Les Orfevres s'en ſervent auſſi pour polir l'or, & lui donner de l'éclat.

TERRE SIGILLÉE, *terra ſigillata*, *voyez* SIGILLÉE.

TERRE VERTE, (*Hiſt. nat. des foſſiles.*) nom d'une *terre* dure, d'un verd bleu foncé, qu'on trouve par couches de grands morceaux plats qui ont quatre ou cinq piés de diametre; on les caſſe irrégulierement en les coupant, ce qui fait qu'on nous l'apporte en pieces de différentes groſſeurs. Cette *terre* eſt liſſe, luiſante, douce au toucher, & ſemblables à quelques égards au morochtus; elle s'attache fermement à la langue, ne teint point les mains en la maniant, mais en la frottant ſur un corps dur, elle y imprime une rayure blanchâtre qui tire ſur le verd; elle ne fermente point avec les acides, & prend en la brûlant une couleur brune foncée. On la trouille dans l'île de Chypre, dans le voiſinage de Vérone & en pluſieurs endroits de ce royaume; on l'emploie beaucoup pour la peinture, ſur-tout la peinture à freſque, parce qu'elle donne un verd durable, & qu'on la mêle utilement avec d'autres couleurs. (*D. J.*)

TERRES *ou* REMEDES TERREUX, (*Médecine.*) les Médecins ont employé dès long-tems à titre de remedes un grand nombre de matieres pierreuſes & terreuſes. Le docteur Tralles, médecin de Breſlau, qui a écrit il y a environ vingt ans, un long traité ſur les *remedes terreux*, fait de ces remedes l'énumération ſuivante: Du regne animal, le crâne humain, le calcul humain, la corne de cerf, la dent de ſanglier, l'ivoire, la corne d'élan, la dent d'hyppopotame, les yeux ou pierres d'écreviſſes, les pierres des carpes, & celles des perches, la mâchoire de brochet, le talon de lievre, l'unicorne ou l'ivoire foſſile, l'unicorne vrai, le nombril de mer, les coquilles, les perles, la mere de perle, le beſoard oriental & occidental, les coquilles d'œuf, les écailles d'huitre,

Digitized by Google

A. 1. 1. 1

Ce remede, depuis un demi-gros juſqu'à deux gros, eſt un bon altérant & un excellent diurétique ; depuis trois juſqu'à ſix gros il forme un purgatif doux, qui ne cauſe aucun déſordre dans la machine, & qui convient particuliérement dans l'hydropiſie. (*D. J.*)

TERRE, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois un champ, quelquefois une certaine étendue de pays, une ſeigneurie.

Terre allodiale, eſt celle qui eſt poſſédée en franc aleu.

Terre aumonée, celle qui a été donnée en franche aumone à l'Egliſe.

Terre emblavée, celle qui eſt enſemencée en blé.

Terre hermes, eſt une *terre* vacante & inculte. *Voyez* HERMES.

Terre jeſtile, eſt de la *terre* jettée & amaſſée de main d'homme, dans un lieu pour l'exhauſſer, à la différence des *terres* qui ſont dans leur état naturel. *Voyez l'article 192. de la coûtume de Paris.*

Terre noble, eſt celle qui eſt poſſédée à titre de fief ou de franc aleu noble.

Terre titrée, eſt une ſeigneurie qui a titre de duché ou principauté, comté, marquiſat, baronie, ou châtellenie, *&c. Voyez* FIEF, SEIGNEURIE, DUCHÉ, COMTÉ, *&c.* (*A*)

TERRES, *Meſure des*, la diverſité des termes employés pour la *meſure des terres*, fait ſouvent une difficulté embarraſſante ; *arpent*, *journal*, *acre*, *ſetier*, *faumée*, &c. ſont des termes uſités en parlant d'arpentage : mais ſi ces noms ſont differens, les meſures ou les quantités qu'ils expriment ne le ſont guere moins ; il y a plus, c'eſt que le même terme ne ſignifie pas toujours la même choſe ; par exemple, l'arpent eſt plus ou moins grand, ſuivant les differentes coutumes, ce qui fait varier la pratique de l'arpentage, & la rend même plus difficile.

L'arpent eſt ordinairement de cent perches, mais les perches varient beaucoup ; tantôt elles ſont de 18 piés en tous ſens, ou pour mieux dire en quarré, tantôt de 20 : ailleurs, elles ſont de 22, de 24, *&c.* ſur quoi il ſeroit à deſirer qu'on pût établir dans le royaume, des meſures & des denominations qui fuſſent les mêmes dans toutes les provinces ; l'art de meſurer les *terres* deviendroit plus uniforme & plus aiſé.

Pluſieurs ſavans, amateurs d'agriculture, emploient dans leurs calculs l'arpent de cent perches, à 20 piés en quarré par perche. Cette meſure moyenne entre les extrêmes ſeroit fort commode, elle donne des comptes ronds, faciles à entendre & à manier, & dès-lors elle mériteroit la préférence.

Si l'on admettoit la perche de 20 piés en quarré, en multipliant 20 par 20 pour la perche quarrée, on auroit 400 piés quarrés pour la perche de *terre* ; en ajoutant à ce produit deux zeros pour multiplier par cent, le nombre des perches dont l'arpent eſt compoſé, on auroit 40000 piés quarrés pour l'arpent total.

Du reſte, pour faciliter les opérations de l'arpenteur, au lieu de ſuivre les varietés de la perche, on pourroit s'en tenir à une meſure commune & plus conſtante, je veux dire le pié de 12 pouces qu'on appelle *pié de roi* ; ainſi, l'on n'auroit qu'à meſurer par piés les deux côtés d'une piece quelconque, piece ou quarrée ou réduite en triangles, ſuivant les procedés connus ; pour lors par une ſeule multiplication dont les moindres calculateurs ſont capables, on ſauroit le nombre de piés quarrés contenus dans une piece de *terre*.

Si l'on avoit choiſi l'arpent moyen dont nous avons parlé, il y a mille occaſions où l'on en pourroit convenir ; alors autant de fois qu'on auroit 40000 piés quarrés, autant on auroit d'arpens de la grandeur convenue. Quant aux fractions, autant de fois qu'on auroit 20000 ou 10000, autant de fois on auroit des demis ou des quarts ; & quant aux fractions ultérieures, autant de fois qu'on auroit 400 piés, autant on auroit de perches quarrées. Il ſeroit aiſé de faire pour cela des tables qui ne ſeroient ni longues, ni embarraſſantes, & qui rendroient l'arpentage une opération ſimple & à la portée des moindres villageois ; au lieu qu'il faut aujourd'hui pour ce travail de prétendus experts qui ſont les importans, & qui ſont payer chérement leurs vacations.

Pour opérer dans cette méthode, on prend une chaîne de 20 piés, où les demis & les quarts, les piés même ſont marqués. On meſure les deux dimenſions d'un quarré quelconque ; le nombre des chaînes contenues en chaque côté ſe réduit aiſément en centaine & en mille, & on les porte ſéparément ſur le papier. Au ſurplus, à chaque piece meſurée dans ſes deux côtés, on multiplie l'un par l'autre le nombre de piés qu'on a trouvés en chaque dimenſion, & l'on en porte le produit à part, ce que l'on pratique de même à toutes les pieces l'une après l'autre ; après quoi on n'a plus que la peine d'additioner ces produits, & comme on l'a dit, autant de fois qu'on a 40000 piés quarrés, autant on compte d'arpens. Bien entendu, que s'il y a quelque inégalité dans les côtés oppoſés, on redreſſe le tout en prenant une moyenne proportionelle ; je veux dire, que ſi un côté avoit 110 piés, tandis que ſon oppoſé n'en auroit que 102, alors on additioneroit ces deux nombres & l'on en prendroit la moitié 106 pour en faire l'un des membres de de la multiplication ; mais du reſte ce ſont-là des notions qu'on doit ſuppoſer dans tout homme qui ſe mêle d'arpentage.

La table qui ſuit eſt relative à la propoſition précédente.

400 piés font une perche quarrée.
600 piés font une perche & demie.
800 piés font deux perches.
1000 piés font deux perches & demie.
1200 piés font trois perches.
1600 piés font quatre perches.
2000 piés font cinq perches.
3090 piés font ſept perches & demie.
4000 piés font dix perches.
5000 piés font douze perches & demie.
6000 piés font quinze perches.
7000 piés font dix-ſept perches & demie.
8000 piés font vingt perches.
9000 piés font vingt-deux perches & demie.
10,000 piés font vingt-cinq perches.
20,000 piés font cinquante perches.
30,000 piés font ſoixante-quinze perches.
40,000 piés font cent perches ou l'arpent moyen.
60,000 piés font cent cinquante perches.
80,000 piés font deux cens perches ou deux arpens.
100,000 piés font deux arpens & demi.
200,000 piés font cinq arpens.
300,000 piés font ſept arpens & demi.
400,000 piés font dix arpens.
500,000 piés font douze arpens & demi.
600,000 piés font quinze arpens.
700,000 piés font dix-ſept arpens & demi.
800,000 piés font vingt arpens.
900,000 piés font vingt-deux arpens & demi.
1,000,000 de piés font vingt-cinq arpens.

La méthode que je propoſe du pié de roi pour unique meſure des arpenteurs, conviendroit à toutes les varietés admiſes par nos coutumes ; car ſi l'entier qu'on cherche ſoit journal, acre ou faumée, *&c.* ſi cet entier contient, par exemple, 36,000 piés quarrés, plus ou moins peu importe ; autant de fois qu'on aura 36 mille piés quarrés, autant de fois on aura des meſures ou des entiers cherchés ; & à proportion

portion des moindres fractions ou quantités. Il n'y aura qu'à faire des tables relatives à ces différentes mesures pour abreger les opérations, & sur-tout pour les rendre beaucoup plus faciles à tout le monde.

La methode proposée, constamment plus maniable au vulgaire des arpenteurs, se pratiqueroit également pour toiser les ouvrages de maçonnerie & tous autres. Pour cela, il faudroit chercher par la multiplication le nombre de piés quarrés contenus dans la piece ouvragée, écrire à mesure le produit de piés qu'on trouveroit en chaque partie; faire ensuite l'addition de ces articles ou produits, & voir enfin dans une table qu'on auroit exprès, combien de fois la toise quarrée se trouveroit avec ses fractions dans l'ouvrage qu'on examine. Par cette méthode, le moindre particulier, homme ou femme maniant tant-soit-peu la multiplication, pourroit suivre & même rectifier le calcul d'un expert ou d'un ouvrier. *Article de M. FAIGUET. T. D. F.*

TERRE, (*Marine.*) on ne définit pas autrement ce terme sur mer que sur *terre:* mais il y a à cet égard differentes façons de parler, dont voici l'explication.

TERRE, (*Marine.*) mot que crie à haute voix celui qui apperçoit le premier la *terre.*

TERRE DE BEURRE, (*Marine.*) c'est un nuage qui paroît à l'horison, qui ressemble à la *terre*, & que le soleil dissipe; ce qui fait dire aux gens de mer, que la *terre de beurre* fond au soleil.

TERRE DÉFIGURÉE, (*Marine.*) *terre* qu'on ne peut pas bien reconnoître, à cause de quelques nuages qui la couvrent.

TERRE EMBRUMÉE, (*Marine.*) *terre* couverte de brouillards.

TERRE FINE, (*Marine.*) *terre* qu'on voit clairement, sans aucun brouillard qui en dérobe la vûe.

TERRE HACHÉE, (*Marine.*) *terre* entrecoupée.

TERRE *qui affeche*, (*Marine.*) *Voyez* ASSECHER.

TERRE QUI SUIT, (*Marine.*) *terre* qui faisant un coude, s'éloigne du lieu où l'on est.

TERRE QUI SE DONNE LA MAIN, (*Marine.*) c'est une *terre* qui n'est séparée par aucun golfe, ni aucune baie.

TERRES BASSES, (*Marine.*) ce sont les rivages qui sont bas, plats, & sans remarques.

TERRES HAUTES, (*Marine.*) ce sont les montagnes ou les rivages, qui sont beaucoup élevés au-dessus de la surface de la mer.

Voici encore d'autres façons de parler.

Aller à terre. Voyez RANGER.

Aller chercher une terre; c'est cingler vers une *terre*, pour la reconnoître.

Dans la terre ou *dans les terres;* façon de s'exprimer, pour parler de quelque chose qui est éloigné du bord de la mer.

La terre mange; cela signifie que la *terre* cache quelque chose, & le dérobe à la vûe.

La terre nous reste. Voyez RESTER.

Prendre terre; c'est aborder une *terre*, y arriver.

Tout à terre; on entend par-là qu'un vaisseau est très-proche de la *terre.*

TERRE, (*Archit. & Jardin.*) on entend par ce mot & la consistance du terrein sur lequel on bâtit, & le terrein même qu'on destine à un jardin. Ainsi nous devons examiner la *terre* par rapport à l'art de bâtir, & relativement au jardinage. Nous l'examinerons aussi suivant ses bonnes qualités & ses façons.

De la terre *par rapport à l'art de bâtir.* Terre *franche.* Espece de *terre* grasse, sans gravier, dont on fait du mortier & de la bauge en quelques endroits.

Terre massive. Nom général qu'on donne à toute *terre* considerée solide & sans vuide, & toisée cubiquement, ou réduite à la toise cube pour faire l'estimation de sa fouille.

Terre naturelle. Terre qui n'a point encore été évantée ni fouillée: on la nomme aussi *terre neuve.*

Terre rapportée. Terre qui a été transportée d'un lieu à un autre, pour combler quelque fossé, & pour régaler & dresser un terrein de niveau.

Terres jectisses. On appelle ainsi, outre les *terres* qui sont remuées, pour être enlevées, celles qui restent pour faire quelque exhaussement de terrasse ou de parterre dans un jardin. Si cet exhaussement se fait contre un mur mitoyen, comme il est à craindre que la poussée de ces *terres jectisses* ne le fasse périr, parce que les rez de-chaussée des deux héritages ne sont plus pareils, il est à-propos, & même nécessaire, que pour résister à cette poussée, on fasse un contre-mur suffisant, réduit au tiers de l'exhaussement, & qu'on ajoute des éperons du côté des *terres.*

De la terre *par rapport au jardinage.* Terre *bonne* ou *fertile.* C'est une *terre* où tout ce qui est semé ou planté croît aisément, & sans beaucoup d'amendement & de façon. Elle est ordinairement noire, grasse & légere.

Terre franche. Terre sans mélange, saine, sans pierres ni gravois, & qui étant grasse tient aux doigts, & se paîtrit aisément, comme le fonds des bonnes prairies.

Terre hâtive. Terre qui est d'une bonne qualité & en belle exposition, comme au midi sur une demi-côte, & où ce qu'on plante produit de bonne heure.

Terre meuble. Terre qui est légere & en poussiere; les Jardiniers l'appellent *miette*: elle est propre à garnir le dessus d'un arbre quand on le plante, & à l'entretenir à-plomb.

Terre neuve. Terre qui n'a encore rien produit. Telle est la *terre* qu'on tire à cinq ou six piés de profondeur.

De la terre *suivant ses mauvaises qualités.* Terre *chaude* ou *brulante. Terre* légere & seche, qui fait pâlir les plantes dans la chaleur, si elle n'est amendée. On l'emploie ordinairement pour les espaliers.

Terre forte. Terre qui tient de l'argille ou de la glaise, & qui étant trop serrée, ne vaut rien sans être amendée. On s'en sert pour les bassins.

Terre froide. Terre humide qui est tardive, mais qu'on amende avec du fumier.

Terre grouette. Terre pierreuse qu'on passe à la claie pour l'améliorer.

Terre maigre. Terre sablonneuse, seche, stérile & qui ne vaut pas la peine d'être façonnée.

Terre tuffiere. Terre qui approche du tuf, & qui est par conséquent maigre & très-ingrate. On l'ôte d'un jardin, parce qu'elle coûteroit plus à amender, qu'à y substituer de la bonne *terre.*

Terre veule. Terre où les plantes ne peuvent prendre racine, parce qu'elle est trop légere, & qui s'amende avec de la *terre* franche.

De la terre *suivant ses façons.* Terre *amendée.* C'est une *terre* qui après avoir été plusieurs fois labourée & fumée, est propre à recevoir toutes sortes de plantes. On appelle aussi *terre amendée*, une *terre* dont on a corrigé les mauvaises qualités, par le mélange de quelqu'autre.

Terre préparée. Terre mélangée pour chaque espece de plante ou de fleur.

Terre rapportée. C'est de la bonne *terre* qu'on met dans les endroits d'où l'on a ôté la méchante pour y planter.

Terre reposée. Terre qui a été un an ou deux en jachere, c'est-à-dire sans avoir produit, ni sans avoir été cultivée.

Terre usée. Terre qui a travaillé long-tems sans être amendée. (*D. J.*)

TERRE CUITE, (*Arts anciens.*) les anciens ont fait plusieurs ouvrages de *terre cuite* qui nous restent encore; ils les ont formés sur le tour ou sur la roue, & les ont ornés de toutes sortes de figures. Cette

Digitized by Google

opération, ainſi que la préparation des matieres, paroît avoir été la même que celle de nos travaux en fayence & en porcelaine. Voici comme M. le comte de Caylus penſe que ſe faiſoit cette opération.

Il a remarqué deux ſortes de *terre* dans leurs différens ouvrages, l'une blanche, & l'autre noire. Il eſt vrai que cette derniere ne ſe trouve pas employée auſſi fréquemment que la premiere. Plus on examine ces ouvrages, & plus on voit, dit-il, qu'ils ont été reparés avec le plus grand ſoin, avant que d'être mis au feu. Ces morceaux ainſi préparés, ont été cuits très-légérement, pour faire ce que nous nommons le *biſcuit*, ſur lequel on met enſuite la couverte ou l'émail. Si l'on appliquoit cette couverte ſur les morceaux avant que de les cuire, elle pénétreroit la *terre*, ou plutôt elle s'incorporeroit dans ſes pores, & il ſeroit très-difficile de la bien enlever, comme la choſe étoit néceſſaire dans la pratique des plus beaux ouvrages de ce genre.

Cette couverte placée en tout autre tems, auroit empêché d'exécuter avec une auſſi grande délicateſſe d'outil, les deſſeins dont les ouvrages de *terre cuite* des anciens, ſont ornés. La *terre* étant cuite eſt moins inégale & plus denſe, & la couverte ne s'attache que médiocrement, lorſqu'elle n'a reçu qu'un feu léger; alors il eſt aiſé de l'enlever, ou plutôt de la découper, ſans qu'elle laiſſe la trace la plus légere.

Cette couverte étoit faite avec une *terre* bolaire très-martiale, la même que celle que nous employons dans notre fayence, connue ſous le nom de *manganeze* ou *magneſia vitriariorum*. Cette *terre* prend auſſi dans la cuite une couleur rouge très-foncée; mais qu'il eſt facile de rendre noire avec la moindre mixtion de couleur, ou d'autres *terres*. Cette matiere a dû être préparée & broyée parfaitement, pour la mettre en état de s'étendre, & de couler au pinceau comme les émaux. Mais avant que de mettre cette couleur noire, les Etruſques avoient ſoin de tremper leurs ouvrages, ou de leur donner une couleur rougeâtre, claire & fort approchante de celle de notre *terre cuite*. Ils prenoient cette précaution pour corriger la teinte naturelle & blanchâtre de leur *terre*, qui ne produiſoit pas l'effet qu'ils aimoient à voir dans leurs plus beaux ouvrages. L'examen de pluſieurs morceaux étruſques ſuffira pour faire ſentir aux curieux ces différences, & connoître à fond les détails.

Les *terres* ſe trouvant ainſi préparées, voici l'opération la plus eſſentielle pour la maniere de les orner. Quand la couverte noire ou rouge étoit ſeche, le peintre, ou plutôt le deſſinateur, devoit néceſſairement calquer ou poncer ſon deſſein; & ſelon l'uſage de ce tems, il n'a pu ſe ſervir pour y parvenir, que de lames de cuivre très-minces, ſuſceptibles de tous les contours, & découpées comme l'on fait aujourd'hui ces mêmes lames pour imprimer les lettres & les ornemens.

Il prenoit enſuite un outil fort tranchant, avec lequel il étoit maître de faire ce qu'on appelle *de réſerve*, les traits les plus deliés; car il emportoit & ôtoit la couverte noire ſur tout ce qui devoit être clair: on ne peut mieux comparer cette manœuvre qu'à celle de notre gravure en bois. Alors la couleur rouge ſe diſtinguoit, & faiſoit voir fort nettement les figures, les ornemens & tout ce qu'on avoit entrepris de repréſenter. La ſeule inſpection de la plus grande partie de ces *terres*, démontre ces ſortes d'opérations. Enfin ces ouvrages étant parvenus à ce point, on leur donnoit la ſeconde cuite, un peu plus forte que la premiere.

Il eſt bon de remarquer que tous les ouvrages de *terre cuite* des anciens, ne ſont pas fabriqués avec le même ſoin. On en trouve dont la *terre* blanchâtre ſouvent mal cuite, n'a pas reçu la premiere couleur rouge. Il y en a d'autres dont la *terre* eſt bien cuite & bien travaillée, & qui ne ſont recouverts que par la couleur rouge, qui forme ou le fond, ou les ornemens; & ces morceaux paroiſſent les moins communs. Toutes les couleurs noires ne ſont pas également belles. Il y en a qui ſont ternes & ſans aucun éclat, & d'autres qui par leur mat & leur poli, imitent en quelque façon l'émail de nos porcelaines.

La couleur blanche qu'ils mettoient toujours avec le pinceau ſur les fonds, comme ſur les eſpaces découverts, n'a aucune tenue. C'eſt une eſpece de *terre* de Crete, qui n'eſt pas comparable pour la ſolidité, aux couleurs dont on vient de parler; & c'eſt pour cela ſans doute, qu'ils l'emploient avec tant de ménagement, & le plus ſouvent pour des parties de coëffures, de braſſelets & de réveillons dans les ornemens.

Enfin on ne peut douter que pour conſerver la propreté & l'exactitude de leurs ouvrages, ils ne ſe ſoient ſervis de ce que nous appellons *des gazettes*, c'eſt-à-dire des pots couverts, dans leſquels on fait cuire aujourd'hui les morceaux à l'abri de tout air extérieur. L'on ne connoiſſoit alors rien de plus parfait que cette *terre cuite*; & l'on employoit pour la mettre en œuvre les mains des plus fameux artiſtes. *Antiq. étruſq. tom. I.* (*D. J.*)

TERRE DE BELLIEVRE, ſ. f. (*Glaces.*) on nomme ainſi dans les manufactures des glaces, la *terre* avec laquelle on conſtruit le dedans & le glacis des fours. *Savary.* (*D. J.*)

TERRE A TERRE, (*Danſe.*) on applique ce terme aux danſeurs qui ne font point de caprioles, & qui ne quittent preſque point la terre.

TERRE A TERRE, ſe dit auſſi *en termes de Manege*, des chevaux qui ne font ni courbettes, ni balotades, mais qui vont uniment ſur le terrein un galop ſerré, en faiſant ſeulement de petits ſauts, & en levant un peu les piés de devant.

Le *terre à terre* eſt proprement une ſuite de petits ſauts aiſés que le cheval fait en avant, en maniant de côté & ſur deux allures; dans ce mouvement il leve les deux jambes à la fois, & quand celles-ci ſont ſur le point de donner en terre, il les accompagne des jambes de derriere, par une cadence prompte & courte, maniant toujours ſur les hanches, de ſorte que les mouvemens des quartiers de derriere ſont extrémement courts & vifs.

TERRE D'OMBRE, ſ. f. (*Peinture.*) eſpece de terre ou de pierre fort brune, qui ſert aux Peintres & aux Gantiers. Il y en a de deux ſortes; l'une d'une couleur minime tirant ſur le rouge, & l'autre ſeulement griſe. La premiere eſt la meilleure; l'une & l'autre vient du Levant, & particulierement d'Egypte: il faut la choiſir tendre & en gros morceaux. Avant que de broyer la *terre d'ombre*, ſoit pour peindre, ſoit pour mettre des gants en couleur, il faut la brûler, ce qui la rend plus rougeâtre, & par conſéquent de meilleure qualité; mais en la brûlant il faut en éviter la fumée qui eſt nuiſible & puante. Il y a encore une eſpece de *terre d'ombre*, qu'on appelle *terre de Cologne*; mais elle eſt beaucoup plus brune que l'autre: ſon nom apprend d'où on la tire. Il faut la choiſir tendre, friable, bien nette & ſans menu. *Savary.* (*D. J.*)

TERRES RÉANIMÉES, ſ. f. pl. (*Salpétrerie.*) Les Salpétriers appellent ainſi des *terres* qui ont ſervi dans des cuviers qu'on fait ſécher, & qu'on arroſe enſuite à pluſieurs repriſes avec les écumes & les rapparages, les eaux meres ou ameres, que l'on a détrempées auparavant dans l'eau, afin que les *terres* s'humectent plus facilement. Les *terres* amendées peuvent toujours ſervir à l'infini; de ſorte qu'au moyen de ces *terres* on ne peut jamais manquer de ſalpêtre. (*D. J.*)

TERRE A SUCRE, ſ. f. (*Sucrerie.*) on nomme ainſi

ter Kam, in the Netherlands, a town of Dutch Flanders, 3 miles E. of Sluys.

Terkan, a town of Persia, in the province of Khorassan, 30 miles N.E. of Nishapour.

Terkeli, a town of Persia, in the province of Khorassan, 30 miles N.E. of Nishapour.

Terkhan, a town of Persia, in the province of Khorassan, 30 miles N.E. of Nishapour.

**Terkhanah

la *terre* ferme, la *terre* neuve, les *terres* arctiques, les *terres* auſtrales, &c. (*D. J.*)

TERRES-ANTARCTIQUES, (*Géog. mod.*) ce ſont les *terres* oppoſées aux *terres* arctiques ou ſeptentrionales; on les appelle autrement *continent méridional*, *terres méridionales*, *terres auſtrales*. Elle ſont bornées par la mer du ſud, l'Océan éthiopique & l'Océan indien. *Voyez* TERRES AUSTRALES. (*D. J.*)

TERRES ARCTIQUES, *les*, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, les *terres ſeptentrionales*. Les Geographes appellent *terres arctiques*, les *terres* les plus voiſines du pole ſeptentrional, comme ſont les pays de Groenland, & les autres qui ſe trouvent au nord de l'Amérique, autour des détroits de Hudſon, de Davis & de la baie de Baffin. On donne auſſi ce nom au Spitzberg, qui eſt au nord de l'Europe, à la nouvelle Zemble, & à la nouvelle Irlande, &c.

De toutes les *terres arctiques* on n'en connoit encore que quelques côtes, & on ignore pleinement ſi du fond de la baie de Baffin, ou en d'autres endroits, il n'y auroit point quelque paſſage d'une mer à l'autre.

C'eſt cependant l'envie de trouver au nord une communication de nos mers avec celle des Indes orientales, qui a fait entreprendre tant de navigations périlleuſes, dont on peut voir les détails dans les voyages de la compagnie hollandoiſe des Indes orientales & dans le recueil des voyages au nord. C'eſt à cette eſpérance, que l'on doit la découverte de la nouvelle Zemble, de la nouvelle Irlande, & du Spitzberg au nord de l'Europe, de Groenland, des iles de Cumberland & de Raleigh, du nouveau Danemarck, & de la *terre* de Jeſſo, qui eſt au nord de l'Amérique & de l'Aſie. (*D. J.*)

TERRES AUSTRALES, *les*, (*Géog. mod.*) ce ſont les *terres* ſituées vers le pole méridional, oppoſées au pole arctique. Elles renferment la nouvelle Guinée, la *terre* des Papoux, la nouvelle Hollande, la *terre* de la Circonciſion, la *terre* de Feu, la nouvelle Zélande, l'île de Feu, l'île de Horn & les îles de Salomon, autant de pays qui nous ſont inconnus.

Nous ne ſommes pas auſſi avancés en connoiſſances vers le midi que verd le nord; en voici quelques raiſons: les navigateurs partant de l'Europe, avoient plus d'intérêt de connoître le pole dont elle eſt voiſine, que celui qui lui eſt oppoſé. La navigation du nord ſe pouvoit faire à moins de frais que celle du midi. On cherchoit un paſſage aux Indes, le grand objet des navigateurs des quinze & ſeizieme ſiecles. Quand on eut doublé le cap de Bonne-Eſpérance, on ſe vit tout-d'un-coup dans la mer des Indes, & il n'y eut plus qu'à ſuivre les côtes, en prenant la ſaiſon des vents favorables. Quand on eut trouvé paſſage dans la mer du ſud par le détroit de Magellan, on ſe trouvoit aux côtes du Chili & du Pérou, & on s'embaraſſa peu des pays qu'on laiſſoit à la gauche du détroit; des vaiſſeaux chargés de proviſions ou de marchandiſes ſe flattoient d'arriver, ſans ſe détourner de leur route que le moins qu'il étoit poſſible.

D'un autre côté, on ne ſait pas ſi le port découvert par Drak au 300e degré de longitude, vers le 61. degré de latitude méridionale, appartient à quelque île ou à quelque continent, ni ſi les glaces vues par M. Halley entre les 340 & 355 degrés de longitude par les 53 degrés de latitude méridionale, ont quelque liaiſon avec les *terres* de vue. C'eſt aux navigateurs que les ordres de leurs maîtres ou les hazards de leur profeſſion porteront dans ces climats, à nous dire ce qu'ils y trouveront; ce n'eſt pas aux géographes à prévenir leurs découvertes par des conjectures que l'expérience détruiroit. On s'eſt ſi mal trouvé de cette eſpece de divination, qu'on devroit bien en être corrigé. (*D. J.*)

TERRE AUSTRALE DU SAINT ESPRIT, *la*, (*Géog. mod.*) partie des *terres* auſtrales, au midi de la mer du Sud. Elle fut découverte par Fernand de Quiros, eſpagnol; c'eſt pour cela que quelques-uns la nomment *terre de Quiros*. Il n'en a cependant parcouru que quelques côtes, comme les environs du golfe de Saint-Jacques & de Saint Philippe, & nous n'en connoiſſons pas davantage aujourd'hui. Nous ignorons même ſi la nouvelle Guinée, la nouvelle Hollande, la *terre* de Diémen, & la *terre auſtrale du Saint-Eſprit* ſont une *terre* continue, ou ſi elles ſont ſéparées par des branches de l'Océan. (*D. J.*)

TERRE AUSTRALE PROPRE *ou* TERRE DE GONNEVILLE, (*Géog. mod.*) pays des *terres* auſtrales ou antarctiques. Ce pays eſt à l'occident de la nouvelle Hollande, & au midi de l'ancien continent. Il fut découvert en 1603 par un capitaine françois nommé *Gonneville*, qui y fut jetté par la tempête, & qui en donna une relation. En 1697, le capitaine Vlamming, hollandois, envoya ſur la *terre auſtrale propre* trois vaiſſeaux, qui pour toute découverte y remarquerent quelques havres aſſez bons & des rivieres fort poiſſonneuſes. (*D. J.*)

TERRE DE BAIRA, (*Hiſt. nat.*) nom donné en Italie à une *terre* blanche, qu'on trouve près de Baira, & à peu de diſtance de Palerme; on l'appelle auſſi *poudre de Claramont*, en l'honneur de celui qui en fit le premier uſage pour la guériſon des fievres malignes, & pour arrêter toutes ſortes d'hémorrhagies; mais enfin le monde a été détrompé ſur les vertus prétendues de cette *terre*, comme ſur celles de tant d'autres. (*D. J.*)

TERRE DE LA COMPAGNIE, *la*, (*Géog. mod.*) île ſituée à l'entrée d'un golfe, qui entre dans la *terre* de Kamſchatka, dont il fait une preſqu'île. Elle a été découverte par les Hollandois en cherchant un paſſage du Japon à la mer du Nord. Ils lui donnerent ce nom pour l'approprier à leur compagnie des Indes orientales. Elle eſt entre le 45 & le 52 degré de *latitude*, au 175 de *longitude* pour la partie occidentale. (*D. J.*)

TERRE DES ETATS, (*Géog. mod.*) île de la mer du Sud. Elle fut découverte par Jacques le Maire en 1616; elle eſt ſituée à l'orient de celle de Feu, dont elle n'eſt ſéparée que par le détroit de le Maire; elle eſt entre le 37 & le 40 degré de *latitude* méridionale. (*D. J.*)

TERRE-FERME, (*Géog. mod.*) on appelle ainſi en général toute *terre* qui n'eſt pas une île de la mer. C'eſt en ce ſens que les Vénitiens appellent l'*état de Terre-Ferme*, les provinces de leur république qui ſont dans le continent, pour les diſtinguer des îles de la Dalmatie, de Corfou & de Veniſe elle-même, qui n'eſt qu'un amas d'îles, ſans parler de Zante, de Céfalonie, de Candie & de quantité d'autres que les Vénitiens poſſédoient anciennement.

C'eſt auſſi par cette même raiſon que les Eſpagnols qui avoient commencé la découverte de l'Amérique par les îles Lucayes, par Cuba, Saint-Domingue, Portoric, & par l'île de la Trinité, appellerent *Terre-Ferme*, ce qu'ils trouverent du continent entre cette derniere île, & l'iſthme de Panama. (*D. J.*)

TERRE-FERME, *l'état de*, (*Géog. mod.*) l'état de *Terre-ferme* des Vénitiens comprend le Bergamaſque, le Crémaſque, le Breſſan, le Véronèſe, le Tréviſan, le Frioul, le Poleſin de Rovigo, le Padouan & l'Iſtrie. (*D. J.*)

TERRE-FERME, *en Amérique*, (*Géog. mod.*) vaſte contrée de l'Amérique, ſous la zone torride, entre le treizieme degré de latitude ſeptentrionale & le deuxieme de latitude méridionale. Elle comprend ſix gouvernemens ſur la mer du Nord; ſavoir, Paria, ou la nouvelle Andalouſie, Venezuela, Rio de la Hacha, Sainte-Marthe, Carthagène & la *Terre ferme* proprement dite. Elle comprend ſur la mer du Sud deux

Digitized by Google

autres gouvernemens ; ſavoir, le royaume de Grenade & le Popayan.

Le nom de *Caſtelle d'or* étoit autrefois commun à une grande partie de ce pays-là, qui eſt aujourd'hui partagé entre trois audiences ; celle de Saint-Domingue, celle de Santa-Fé & celle de Panama.

La *Terre-ferme* proprement dite, eſt une province particuliere du grand pays qui eſt le long de la côte ſeptentrionale de l'Amérique méridionale ; c'en eſt proprement la partie, qui eſt entre la nouvelle Eſpagne, la mer du Nord, la mer du Sud & le golfe de Darien. Panama & Puerto-Belo en ſont les principales villes. (*D. J.*)

TERRE-FRANCHE, *la*, (*Géog. mod.*) canton des Pays-Bas dans la Flandre françoiſe. Il comprend les chatellenies de Bourrugob, de Bergue S. Vinox & de Gravelines ; Dunkerque en faiſoit autrefois une partie. Ses principales villes ſont Gravelines, Bourbourg & Bergue S. Vinox. (*D. J.*)

TERRE DE FEU, *îles de la*, (*Géog. mod.*) les Eſpagnols diſent improprement *Terra del Fuego*, comme ſi c'étoit un continent ; les îles de la *Terre de Feu* ſont ſituées entre le détroit de Magellan & celui de le Maire. Ce ſont pluſieurs îles qui s'étendent environ 60 lieues eſt & oueſt, le long du détroit de Magellan, & qui en forment la côte méridionale.

Le nom de *Terre de Feu* fut donné à cette côte, à cauſe de la grande quantité de feux & de la groſſe fumée que les navigateurs, qui la découvrirent les premiers, y apperçurent. On croyoit alors qu'elle joignoit à quelque partie des terres auſtrales ; mais quand on eut découvert le détroit de S. Vincent ou de le Maire, on s'apperçut qu'elle étoit iſolée. Les nouvelles découvertes ont fait cennoître que cette *terre* eſt diviſée en pluſieurs îles ; que pour paſſer dans la mer du Sud, il n'eſt pas même néceſſaire de doubler le cap de Horn ; qu'on le peut laiſſer au ſud en entrant par l'eſt dans la baie de Naſſau, & gagner la haute mer par l'oueſt de ce cap ; enfin, que comme on voit par-tout des anſes, des baies & des golfes, dont la plûpart s'enfoncent dans les terres autant que la vue peut s'étendre, il eſt à préſumer qu'il y a des paſſages dans la grande baie ou golfe de Naſſau, par où les vaiſſeaux pourroient traverſer dans le détroit de Magellan.

Les îles de la *Terre de Feu*, ſont habitées par des ſauvages qu'on connoît encore moins que les habitans de la Terre Magellanique. Dom Garcias de Model ayant obtenu du roi d'Eſpagne deux frégates pour obſerver ce nouveau détroit, y mouilla dans une baie, où il trouva pluſieurs de ces inſulaires, qui lui parurent d'un bon naturel. Ils ſont blancs comme les européens ; mais ils ſe défigurent le corps, en changeant la couleur naturelle de leur viſage par des peintures bizarres. Ils ſont à-demi couverts de peaux d'animaux, portant au cou un collier d'écailles de moules blanches & luiſantes, & au-tour du corps une ceinture de cuir. Leur nourriture ordinaire eſt une certaine herbe qui croît dans le pays, & dont la fleur eſt à-peu-près ſemblable à celle de nos tulipes.

Ces peuples ſont armés d'arcs & de fleches, où ils enchâſſent des pierres, & portent avec eux une eſpece de couteau de pierre. Leurs cabanes ſont faites de branches d'arbres entrelacées les unes dans les autres ; & ils ménagent dans le toit, qui ſe termine en pointe, une ouverture pour donner un libre paſſage à la fumée. Leurs canots faits d'écorces de gros arbres, ſont aſſez artiſtement travaillés. Ils ne peuvent contenir que ſept à huit hommes, n'ayant que douze ou quinze piés de long ſur deux de large. Leur figure eſt à-peu-près ſemblable à celle des gondoles de Veniſe.

La côte de la *Terre de Feu* eſt très-élevée ; le pié des montagnes eſt rempli de gros arbres fort hauts, mais le ſommet eſt preſque toujours couvert de neige. On trouve en pluſieurs endroits un mouillage aſſez bon pour faire commodément du bois & de l'eau ; mais il regne dans ces îles des fréquentes tempêtes produites par les vents d'oueſt ; c'eſt pourquoi ceux qui veulent faire route à l'oueſt, évitent la côte de ces îles autant qu'ils peuvent, & courent au ſud où ils trouvent les vents du ſud qui les conduiſent en toute ſûreté au lieu de leur deſtination. (*D. J.*)

TERRE DE GUINÉE, (*Géog. mod.*) pays de l'Afrique occidentale, à la droite de la riviere Niger, ou Sénégal, après qu'on a paſſé la Barre. Ce pays eſt beaucoup plus agréable que la pointe de Barbarie. Il eſt uni, couvert çà-&-là de verdure, avec des bouquets de grands arbres de différentes eſpeces, entremêlées de cocotiers & de palmiers. (*D. J.*)

TERRE-NEUVE, *île de*, (*Géog. mod.*) grande île de l'Océan ſur la côte orientale de l'Amérique ſeptentrionale, à l'entrée du golfe de S. Laurent, entre le 36 & le 53 degré de latitude. Cette île fut reconnue en 1497 par Jean & Sébaſtien Cabot pere & fils, envoyés pour des découvertes par Henri VII. roi d'Angleterre ; c'eſt pourquoi les Anglois la nommerent *Newfound-land*. On lui donne près de 300 lieues de tour. La diſpute des Anglois & des François ſur la premiere découverte de cette île n'a plus lieu depuis que par le traité d'Utrecht, la France a cédé la poſſeſſion entiere de *Terre-Neuve* à la grande-Bretagne.

C'eſt à ſoixante lieues de *Terre Neuve* qu'eſt le grand banc pour la pêche de la morue, étendue de pays que l'on eſtime avoir 200 lieues de longueur ; les morues y ſont ſi abondantes, qu'un bon pêcheur en prend plus d'une centaine dans un jour. Cette pêche y eſt très-ancienne, car un anglois rapporte y avoir trouvé l'an 1521, cinquante bâtimens de différentes nations. On en voit aujourd'hui chaque année cinq ou ſix cens, anglois, françois ou hollandois ; c'eſt auſſi tout l'avantage qu'on retire de *Terre-Neuve*, qui eſt un pays rempli de montagnes & de bois. Les brouillards y ſont fréquens & de longue durée. Le grand froid en hiver eſt en partie cauſé par les glaces, qui venant à flotter ſur les côtes, refroidiſſent l'air ſenſiblement. Les ſauvages de *Terre-Neuve* ſont de petite taille, n'ont que peu ou point de barbe, le viſage large & plat, les yeux gros, & le nez court. (*D. J.*)

TERRE DE PATNA, (*Hiſt. nat.*) terre qui ſe fait à Patna, ville des Indes ſur le bord du Gange, & capitale d'une province à laquelle elle donne ſon nom. Cette terre eſt argilleuſe, approchante de la terre ſigillée, de couleur griſe tirant ſur le jaune, inſipide au goût, & d'une odeur agréable ; on en fait dans ce pays-là des pots, des vaſes, des bouteilles, des carafes minces & ſi légeres que le vent les emporte facilement. On nomme ces carafes *gargoulettes*. *Voyez* GARGOULETTE.

La *terre de Patna* paſſe pour abſorbante & propre pour arrêter les cours de ventre ; mais l'artifice de cette poterie eſt plus joli que les vertus qu'on lui attribue ne ſont réelles. On s'en ſert dans le ſerrail du mogol, & dans les ſerrails des princes indiens. (*D. J.*)

TERRE PERSIQUE, (*Hiſt. nat.*) *perſica terra* dans les auteurs d'hiſtoire naturelle, eſt une terre du genre des ochres, nommée dans les boutiques de Londres rouge-indien, *indian red* ; c'eſt un ochre d'un très-beau pourpre, d'une texture compacte & très-peſante. On la trouve dans la terre d'un rouge ſanguin, & il faut ſe ſervir de crocs de fer pour l'en tirer en maſſes irrégulieres ; ſa ſurface eſt ſale, inégale, pleine de particules larges, blanches & brillantes ; cette *terre* eſt rude au toucher, tache les mains profondement, eſt d'un goût très-aſtringent, & fait une violente effervescence avec des menſtrues acides. On

la fouille dans l'île d'Ormus au golfe Perſique, & dans quelques parties des Indes orientales. (*D. J.*)

TERRE DE PORTUGAL, (*Mat. méd.*) c'eſt un bol fort aſtringent qu'on trouve en abondance dans les parties ſeptentrionales du Portugal. Ce bol eſt compact, ſerré, très-peſant, d'un rouge éclatant, d'une tiſſure liſſe & brillante, ſe rompant aiſément entre les doigts, & les teignant légerement. Il s'attache fort à la langue, ſe fond promptement dans la bouche, a une ſaveur très-aſtringente, mais laiſſe comme un peu de ſable entre les dents. Il ne fermente point avec les acides, & ne change que très peu ſa couleur au feu. (*D. J.*)

TERRE-SAINTE, *la*, (*Géog. mod.*) pays d'Aſie, ainſi nommé par excellence, pour avoir été ſanctifié par la naiſſance & par la mort de notre Sauveur. On appelle proprement ce pays *la Judée*, *la Paleſtine*, voyez *ces deux mots*.

C'eſt aſſez de dire ici que ce pays reconnoît aujourd'hui le turc pour ſon ſouverain, & qu'il n'a plus que des bourgades dépeuplées. On lui donne ſoixante lieues d'étendue du midi au nord, & trente dans ſa plus grande largeur. Il eſt en proie aux courſes des Arabes, quoique préſentement partagé entre trois émirs qui relevent du grand-ſeigneur, lequel outre cela y entretient deux ſangiacs ſubordonnés au bacha de Damas. Ces trois émirs ſont l'émir de Seyde, l'émir de Caſaïr, & l'émir de Gaza.

L'émir de Seyde occupe preſque toutes les deux Galilées, & poſſede depuis le pié de l'Antiliban juſqu'au fleuve de Madeſuer. L'émir de Caſaïr tient la côte de la mer depuis Caïpha, ſous le mont Carmel, juſqu'à Jaffa excluſivement. L'émir de Gaza a ſous lui l'Idumée. Les deux ſangiacs, ou gouverneurs turcs, prennent les noms de leur réſidence, qui ſont Jéruſalem & Naplouſe. Celui de Jéruſalem a pour département la Judée, & celui de Naplouſe commande dans la Samarie. Au-delà du Jourdain eſt ce qu'on appelle *le royaume des Arabes*. (*D. J.*)

TERREAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. des Terres.*) *terre* noire, mêlée de fumier pourri dont tous les Jardiniers font des couches dans les jardins potagers pour fertiliſer leurs terres & avancer la végétation de leurs plantes & de leurs légumes; ils appellent autrement *terrot* ce vieux fumier bien conſumé, bien pourri, & mêlé avec de la terre; ce n'eſt pas cependant ce dont il s'agit dans cet article.

Nous entendons avec les Phyſiciens par *terreau*, une terre naturelle, qui n'eſt pas en tous lieux d'une profondeur égale, n'ayant qu'un pié dans quelques endroits, dans d'autres deux, quelquefois trois ſelon les différens *terreins*. Ce *terreau* eſt la matrice propre des végétaux, & c'eſt pourquoi les Phyſiciens ont cherché d'en connoître la nature par le moyen de l'eau & du feu. Pour y parvenir par le moyen de l'eau.

1°. On prend, par exemple, quatre livres de bon *terreau* frais, noir, réduit en pouſſiere, & qui aura été expoſé à l'air pendant un an, ſans avoir été épuiſé par la végétation.

2°. On leſſive ce *terreau* dans de l'eau bouillante, claire & nette, juſqu'à ce que toutes les parties capables de s'y diſſoudre ſoient épuiſées, ou imbibées par l'eau.

3°. Après avoir obtenu par ce moyen une leſſive ou diſſolution de ce *terreau*, on la filtre à-travers un double papier gris fort épais, juſqu'à ce qu'elle donne une liqueur tranſparente, ou au-moins dégagée de toutes les parties groſſieres & terreſtres, dont elle étoit chargée.

4°. Cette diſſolution contiendra toutes les parties du *terreau* qui ſont ſolubles dans l'eau bouillante.

5°. Pour rapprocher ces parties de maniere qu'elles puiſſent ſe manifeſter aux ſens, & particulierement au goût, on fait évaporer le fluide le plus aqueux.

6°. On compare alors cette diſſolution concentrée avec une portion de la premiere qui n'aura point été évaporée, & on lui trouvera évidemment le goût plus fort, ou plus ſalin.

7°. Pour que l'obſervation ſoit encore plus exacte, il faut pouſſer plus loin l'évaporation de la liqueur, & la faire cryſtalliſer, pour voir ſi elle ne donnera point quelques ſels.

8°. On verſe ſur un partie de la diſſolution filtrée du ſirop violat, *&c.* pour ſavoir ſi elle eſt acide, alkaline, ou neutre; on la trouvera plutôt neutre qu'acide, ou alkaline.

9°. On lavera enſuite dans pluſieurs eaux ce qui ſera reſté de la matiere terreſtre, & on décantera à chaque fois la liqueur de la partie bourbeuſe; on la laiſſera repoſer quelque tems, afin d'obtenir le ſable pur qui eſt contenu dans le *terreau*, & on trouvera qu'il en fait une très-grande portion.

Cette expérience, ou plutôt cette combinaiſon d'expériences, nous enſeigne une méthode pour réduire la terre matrice des végétaux à ſes parties conſtituantes, ſans altérer leur forme naturelle ni leurs propriétés.

D'après ces obſervations, il paroît qu'on peut établir un jugement certain ſur le *terreau*, tant en général qu'en particulier, auſſi loin que les expériences précédentes, ont pu nous conduire. On acquiert par cet examen une regle pour compoſer un *terreau* artificiel par le mêlange des matieres qui le compoſent. On trouve donc par l'examen du *terreau*, qu'il contient une certaine quantité de terre très-fine capable de nager dans le liquide; une plus conſidérable dont la nature eſt plus groſſiere & plus peſante qui tombe au fond du vaſe; un peu de ſel neutre, & une très-grande quantité de ſable.

Pour rendre encore cette expérience plus inſtructive, & plus utile à la découverte des principes de la végétation, & de la nature des différentes eſpeces de terres & de plantes, il faudroit la comparer avec une analyſe ſemblable de quelque matiere végétable. Pour cet effet on pile une plante tendre: on fait une leſſive avec de l'eau chaude de toutes ſes parties ſolubles, on fait évaporer enſuite l'humidité ſuperflue, & on met à cryſtalliſer ce qui ſera reſté après l'évaporation: on obtiendra la partie ſaline de la plante, ſous une forme ſolide, qui ſera de l'eſpece tartareuſe ou nitreuſe, conformément à la nature de ce végétal.

Si on arroſe pendant le tems de ſa végétation quelque plante alkaline, comme le creſſon avec une diſſolution de nitre, quoique ce dernier fourniſſe beaucoup d'eſprit acide dans la diſtillation, la plante ſera toujours alkaline: il en eſt de même de toutes les autres plantes & des autres ſels qu'on a juſqu'à préſent eſſayés dans les mêmes vûes. Cette expérience prouve qu'il y a dans les plantes une faculté pour convertir la nature de tous les ſels en celui qui leur eſt propre, & on trouve d'après l'expérience que les compoſés de *terreau* qui abondent en ſel marin, en nitre ou en ſel urineux, s'accordent tous à favoriſer la végétation.

Comme il pourroit y avoir cependant quelques parties naturellement plus fixes contenues dans le *terreau*, qui ſe diſſoudroient dans l'eau bouillante, & qu'elles peuvent être aſſez dégagées & aſſez digérées pour être capables de s'élever dans les végétaux, par l'action continue du ſoleil & de l'atmoſphere, il eſt à-propos de tenter une analyſe plus puiſſante ſur le même ſujet, c'eſt celle du feu.

Après avoir peſé deux livres de la même eſpece de *terreau* vierge, que celui de l'expérience précédente, on le met dans une retorte de terre, on l'expoſe à feu nud, & on la diſtille à un feu très-doux

Digitized by Google

dans un récipient de verre, on augmente le feu par degré juſqu'à ce que la retorte ſoit rouge, & on la tient dans cet état pendant quelque tems. Il paſſera 1°. de l'eau; 2°. de l'huile; 3°. un eſprit volatil, preſque ſemblable à celui de corne de cerf, ou comme ſi on diſtilloit quelque matiere animale; & 4°. il reſtera dans la retorte, ſelon toutes les apparences (la diſtillation étant finie), un *caput mortuum* fort ſec, ou une terre fixe & inactive.

On fait une leſſive d'une portion de ce *caput mortuum*, on le fait ſécher, & on en réduit par la trituration, une autre portion en poudre très-fine: on met enſuite ces deux portions chacune dans un pot ſéparé, expoſé à l'air libre pendant un an, afin d'éprouver ſi elles ne deviendront point fertiles.

Il paroît par cette expérience que notre *terreau* étoit d'une nature végétale ou animale, par les ſels ou les ſucs qu'on en a retirés. Sa matiere fixe nous prouve en même tems qu'il tient un peu de la nature minérale. Cette analyſe nous fait voir qu'il reſſemble beaucoup à la compoſition naturelle des végétaux & des animaux; & elle nous apprend auſſi pourquoi les ſubſtances animales & végétales forment un compoſé propre à engraiſſer la terre.

Si l'on veut ſavoir comment le *terreau* acquiert cette propriété, je crois qu'on en trouvera la cauſe en général dans l'expérience précédente ſur les parties qui compoſent l'atmoſphere; ces parties étant animales & végétales auſſi bien que minérales, abreuvent continuellement la ſurface de la terre: c'eſt par cette raiſon que les Jardiniers trouvent une ſi grande différence entre le terrein de Londres & celui de la campagne; cette différence vient de la quantité de fumée précipitée de l'air journellement ſur les jardins de cette ville: il en eſt de même des autres villes, & des campagnes qui les environnent.

En comparant ce procédé avec pareille analyſe des ſubſtances végétales, animales & minérales, il paroît qu'une ſimple terre fixe eſt la baſe de tout corps animal, végétal, minéral & terreſtre; qu'elle eſt la partie vraiment ſolide, le ſoutien & la baſe de la chair, des os, des bois, des métaux, des différentes eſpeces de terre, *&c.* puiſqu'elle eſt elle-même d'une nature fixe & inaltérable.

M. Cartheuſer rapporte des expériences du docteur Kulbel, ſur la fertilité des terres. Par ces expériences ce dernier a retiré, par la digeſtion & la coction dans l'eau des terres graſſes, une matiere terreuſe *onctuoſo-ſaline*. Ce ſel dans les terres les plus fertiles étoit nitreux; dans les autres il étoit ſemblable au ſel marin; enfin dans d'autres terres il étoit alkalin. Ce ſel au contraire, dans les terres ſtériles, étoit d'une nature acide. Shaw, *leçons de chimie.* (*D. J.*)

TERREIN, ſ. m. (*Architect.*) c'eſt le fonds ſur lequel on bâtit. Ce fonds eſt de différente denſité ou conſiſtance, comme de roche, de tuf, de gravier, de ſable, de glaiſe, de vaſe, *&c.* & on doit y avoir égard lorſqu'on bâtit.

Terrein de niveau. C'eſt une étendue de terre dreſſée ſans aucune pente.

Terrein par chûtes. Terrein dont la continuité interrompue eſt raccordée avec un autre *terrein*, par des perrons ou des glacis. *Daviler.* (*D. J.*)

TERREIN, (*Archit. milit.*) la premiere choſe à laquelle on penſe dans l'architecture militaire, eſt la qualité du *terrein*. On voit s'il eſt bon ou mauvais pour ce que l'on veut conſtruire; il y a des ſituations merveilleuſes, dont le *terrein* ne vaut rien, & des ſituations mauvaiſes, dont les terres ſont extrêmement bonnes, mais tellement commandées, que ce ſeroit une folie de s'y arrêter.

Les montagnes ont pour l'ordinaire le *terrein* pierreux; c'eſt le plus mauvais. Il ne lie pas, & les parapets qui en ſont faits ne valent rien; quand on eſt contraint de fortifier dans un pareil endroit, on choiſit les meilleures veines de terre pour faire le parapet, & on en fait apporter d'ailleurs. Ce *terrein* eſt cependant avantageux, en ce que l'aſſiégeant a de la peine à ſe couvrir dans ſes approches, faute de bonne terre.

Le *terrein* ſablonneux n'a point de liaiſon, & eſt ſujet à s'ébouler; lorſque l'on eſt contraint de s'en ſervir, on y mêle de la bonne terre ou du vieux fumier; on a ſoin de bien revêtir les remparts de pierres ou de briques, & les parapets de gaſons.

Le *terrein* marécageux eſt meilleur que les deux premiers; mais il n'eſt pas généralement bon, étant élevé en remparts & en parapets, dès qu'il vient à ſécher, il ſe déſunit. On a de la peine à trouver aſſez de terre autour d'un endroit marécageux pour élever les remparts, parapets, & glacis, d'une hauteur raiſonnable; dans un *terrein* marécageux il faut piloter le fondement des ouvrages; & quand on fortifie dans ces endroits, on attend les chaleurs, afin que la terre ait plus de conſiſtence.

Le meilleur *terrein* pour fortifier, eſt ce qu'on appelle *terre graſſe* ou *forte*. Cette terre eſt maniable; on n'eſt point obligé de piloter les fondemens qu'on y jette, ni de revêtir les remparts, à-moins que l'on ne le veuille bien. (*D. J.*)

TERREIN, (*Peint.*) ce mot s'entend en Peinture, ſur-tout en fait de payſages, d'un eſpace de terre diſtingué d'un autre & un peu nud, ſur lequel il n'y a ni bois fort élevés, ni montagnes fort apparentes. Les *terreins* aident beaucoup à la perſpective d'un payſage, parce qu'ils ſe chaſſent les uns les autres, ſoit par leurs frottemens, ſoit par le clair-obſcur, ſoit par la diverſité des couleurs, ſoit enfin par une liaiſon inſenſible qui conduit d'un *terrein* à l'autre. (*D. J.*)

TERRENEUSE, *ou* TER-NEUSE, (*Géog. mod.*) fortereſſe & eſpece de petite ville de la Flandre hollandoiſe, à deux lieues au nord de la ville d'Axel, ſur le bord de l'Eſcaut occidental, & entre les branches de ce bras de mer; cette eſpece de fort eſt délabré, & contient à peine deux cens habitans. (*D. J.*)

TERRE-NOIX, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *bulbocaſtanum*, genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond & ſoutenus par un calice, qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux petites ſemences oblongues; ces ſemences ſont ou liſſes ou ſtriées, relevées en boſſe d'un côté & plates de l'autre. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que la racine eſt charnue & tuberculeuſe. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

TERRE-PLEIN, ſ. m. (*Hydraul.*) ſe dit d'un grand plein-pié ou eſpace de terre un peu étendu, dont on jouit ſur une terraſſe, ſur un rempart dont le terrein eſt entierement plein. (*K*)

TERRE-PLEIN, LE, *en termes de Fortification*, eſt la partie ſupérieure du rempart où l'on place le canon & où les aſſiegés ſe mettent pour défendre la place. *Voyez* REMPART.

On l'appelle *terre-plein*, parce que c'eſt la partie vuide du rempart ſur laquelle on peut faire les manœuvres néceſſaires pour défendre la place.

Le *terre-plein* a une pente inſenſible vers la place pour l'écoulement des eaux, afin qu'elles ne ſéjournent pas ſur le rempart; ce qui pourroit le dégrader.

Le *terre-plein* eſt terminé par le parapet du côté de la campagne, & par un talud intérieur du côté de la place: ſa largeur eſt de 24 à 30 piés. *Voyez* PARAPET, *&c.* (*Q*)

TERRER UN ARTIFICE, *terme d'Artificier*, c'eſt garnir la gorge du cartouche de pouſſiere de terre ſeche pilée & preſſée, pour empêcher que le feu qui eſt fort, n'aggrandiſſe le trou du dégorgement, en brûlant le cartouche. (*D. J.*)

TERRER, (*Jardinage.*) c'eſt faire apporter de la terre dans les places creuſes, ou dans celles que l'on veut élever.

TERRER *une vigne*, (*Agriculture.*) c'eſt l'amender par de nouvelles terres choiſies, pour la rendre plus fertile.

La haute vigne, plantée dans les jardins, où la terre eſt ordinairement bonne d'elle-même, n'a pas beſoin d'être *terrée*; mais dans la moyenne vigne, le tranſport de terres lui eſt extremement néceſſaire, ſur-tout lorſqu'on voit que cette vigne ne donne plus que de chétives productions; voici donc comme ſe fait le terrage des vignes.

On prend d'un endroit deſtiné à amender les vignes de la terre qui y eſt, qu'on porte dans des hottes plus ou moins grandes à un bout de la vigne, obſervant toujours que c'eſt à celui qui eſt le plus haut de la vigne qu'on doit la porter, à cauſe qu'elle deſcend aſſez dans le bas par le moyen des labours qu'on lui donne.

Lorſqu'on *terre* ces ſortes de vigne, ou l'on ne fait ſimplement que des têtes tout du long de leur extrémité du bout d'en-haut, ou bien on les *terre* tout le long des perchées. Si ce ne ſont que des têtes, on ſe contente de porter de ces terres deſtinées au bout d'en-haut, & commençant à faire une tête, on jette hottée de terre ſur hottée, juſqu'à ce qu'il y ait un pié & davantage de hauteur, & douze piés de longueur, le tout également haut.

Si on *terre* les vignes tout du long des perchées, il faut que ſur le haut de chacune, il y ait ſeulement une tête de la hauteur de terre qu'on a dit, & longue de quatre bons piés. C'eſt aſſez pour le reſte que la terre ſoit miſe le long de chaque perchée à l'épaiſſeur de quatre doigts. Une perchée étant *terrée* de cette maniere, on en recommence une autre, & on continue ainſi juſqu'à ce que l'ouvrage ſoit fini. Pour les vignes ruellées, on jette la terre que l'on porte dans les rigoles, les hottées diſtantes l'une de l'autre, autant qu'on le juge à propos. Ce travail ſe pratique depuis le mois de Septembre juſqu'au mois de Mars.

Il faut remarquer que dans l'une & l'autre eſpece de vigne, lorſqu'on a été obligé de faire des provins, & qu'il eſt queſtion la ſeconde année qu'ils ſoient repris, de les *terrer* pour leur faire prendre des forces, on peut les *terrer* ſeuls & par trous, ſans qu'il ſoit beſoin pour cela d'attendre que la vigne où ils ſont, demande qu'on la *terre* entierement. Toutes vignes qui ont été *terrées*, & où par conſéquent la terre a été miſe groſſierement, doivent dès le premier labour qu'on leur donne, être labourées à uni, & fort profondément. Enfin, on remarquera qu'en *terrant* quelque vigne que ce ſoit, plus on s'approche du bas, moins on doit mettre les hottées de terre près les unes des autres, à cauſe que cette terre deſcend toujours. (*D. J.*)

TERRER *l'étoffe*, (*Dégraiſſerie.*) c'eſt la glaiſer, ou l'enduire de terre à foulon. (*D. J.*)

TERRER *du ſucre*, (*Sucrerie.*) c'eſt le blanchir pour en faire la caſſonade blanche. *Trévoux.* (*D. J.*)

TERRER, SE, v. n. (*Vénerie.*) il ſe dit des animaux qui ſe retirent dans des trous faits en terre, qui y vivent ou qui s'y réfugient contre la pourſuite du chaſſeur.

TERRESTRE, TERREUX, TERRIEN, (*Synon.*) *terreſtre* ſignifie qui appartient à la terre, qui vient de la terre, qui tient de la nature de la terre; les animaux *terreſtres*, exhalaiſon *terreſtre*, bile ſablonneuſe & *terreſtre*. *Terreſtre* eſt auſſi oppoſé à *ſpirituel* & à *éternel*; la plûpart des hommes n'agiſſent que par des vues *terreſtres* & mondaines. *Terreux* ſignifie qui eſt plein de terre, de craſſe; un viſage *terreux*, des mains *terreuſes*, des concombres *terreux*. Celui qui poſſede pluſieurs terres étendues, eſt un grand *terrien*: les Eſpagnols diſent que leur roi eſt le plus grand *terrien* du monde; que le ſoleil ſe leve & ſe couche dans ſon domaine; mais il faut ajouter qu'en faiſant ſa courſe, il ne rencontre que des campagnes ruinées, & des contrées deſertes. (*D. J.*)

TERRESTRE, *globe*, TERRAQUÉE, *globe*, (*Synon. Géog.*) le *globe terreſtre* eſt ainſi dit par oppoſition au globe céleſte, ſur lequel les conſtellations ſont rangées pour l'étude de l'aſtronomie. Le *globe terraquée* eſt dit ainſi, parce qu'il ſert à faire connoître la ſituation des continens, des îles & des mers qui les environnent pour l'étude de la géographie. Quoique cette différence d'aſpect ſemble établir une différence d'uſage entre ces deux mots, il faut néanmoins avouer que fort peu d'auteurs diſent le *globe terraquée*. (*D. J.*)

TERRETTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une eſpece de calamenth, *calamentha humilior, flore rotundiori, I. R. H.* nommé communément *lierre terreſtre*. *Voyez* LIERRE TERRESTRE.

TERRETTE, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France, dans la Normandie, au Cotentin. Elle a ſa ſource vers le village de Lourteliere, & ſe décharge dans le Taute.

TERREUR, ſ. f. (*Gram.*) grand effroi cauſé par la preſence ou par le récit de quelque grande cataſtrophe.

Il ſemble aſſez difficile de définir la *terreur*; elle ſemble pourtant conſiſter dans la totalité des incidens, qui en produiſant chacun leur effet, & menant inſenſiblement l'action à ſa fin, opere ſur nous cette appréhenſion ſalutaire, qui met un frein à nos paſſions ſur le triſte exemple d'autrui, & nous empêche par-là de tomber dans ces mêmes malheurs, dont la repréſentation nous arrache des larmes; en nous conduiſant de la compaſſion à la crainte, elle trouve un moyen d'intéreſſer notre amour-propre par un ſentiment d'autant plus vif du contre-coup, que l'art de la poéſie ferme nos yeux ſur une ſurpriſe auſſi avantageuſe, & fait à l'humanité plus d'honneur qu'elle ne mérite.

On ne peut trop appuyer ſur les beautés de ce qu'on appelle *terreur* dans le tragique. C'eſt pourquoi nous ne pouvons manquer d'avoir une grande opinion de la tragédie des anciens: l'unique objet de leurs poëtes étoit de produire la *terreur* & la pitié. Ils choiſiſſoient un ſujet ſuſceptible de ces deux grandes paſſions, & le façonnoient par leur génie. Il ſemble même que rien n'étoit plus rare que de ſi beaux ſujets; puiſqu'ils ne les puiſoient ordinairement que dans une ou deux familles de leurs rois. Mais c'eſt triompher de l'art que de réuſſir en ce genre, & c'eſt ce qui fait la gloire de M. Crébillon ſur le théâtre françois. Toute belle qu'eſt la deſcription de l'enfer par Milton, bien des gens la trouvent foible auprès de cette ſcène de Hamlet, où le phantome paroît. Il eſt vrai que cette ſcène eſt le chef-d'œuvre du théâtre moderne dans le genre terrible: elle préſente une grande variété d'objets, diverſifiés de cent façons différentes, toutes plus propres l'une que l'autre à remplir les ſpectateurs de *terreur* & d'effroi. Il n'y a preſque pas une de ces variations qui ne forme un tableau, & qui ne ſoit digne du pinceau d'un Caravage. (*D. J.*)

TERREUR, (*Mythol.*) divinité du paganiſme. Héſiode dans ſa théogonie, dit que la *terreur* & la crainte étoient nées de Mars & de Vénus. Lorſqu'Homere décrit les armes de Minerve allant au ſecours de Diomede & des Grecs, il met ſur ſon égide la Peur, la Diſcorde, la *Terreur* & la Mort. Dans le *liv. II.* où il décrit le bouclier d'Agamemnon qui ſe prépare au combat, il dit qu'au milieu de ce bouclier étoit gravé en relief l'épouvantable Gorgone accompagnée

Digitized by Google

pagnée de la *Terreur* & de la Fuite. Dans le *XV*, lorſque Mars apprend par le récit de Junon que l'on a tué ſon fils Alcalaphe, ce dieu ému de colere ordonne à la *Terreur* & à la Fuite d'atteler ſon char. (*D. J.*)

TERRIER, ſ. m. (*Gram. Juriſprud.*) ou papier *terrier*, eſt le recueil de fois & hommages, aveux & dénombremens, déclarations & reconnoiſſances paſſées à une ſeigneurie par les vaſſaux cenſitaires, emphitéotes & juſticiables.

On énonce auſſi ordinairement dans le préambule des *terriers* tous les droits de la terre & les fiefs qui en dépendent. Ces préambules ne ſont pas obligatoires, à moins que les redevables n'y aient parlé. Mais lorſque les *terriers* ſont anciens, ils ſont une preuve de poſſeſſion.

Pour la confection d'un *terrier*, on obtient ordinairement en grande ou petite chancellerie des lettres, qu'on appelle *lettres de terrier*, à l'effet de contraindre tous les vaſſaux & ſujets à repréſenter leurs titres & paſſer nouvelle reconnoiſſance.

Les ſeigneurs qui agiſſent en vertu d'un acte d'inféodation, bail à cens ou autre contrat, n'ont pas beſoin de lettres de *terrier* pour ſe faire paſſer reconnoiſſance: les lettres ne ſont néceſſaires que pour contraindre leurs vaſſaux & ſujets à repréſenter leurs titres, & à paſſer reconnoiſſance devant le notaire qui eſt commis.

L'ordonnance de Blois & l'édit de Melun diſpenſent les eccléſiaſtiques d'obtenir des lettres de *terrier* pour ce qui releve de leurs bénéfices.

Lorſqu'un ſeigneur a pluſieurs terres en différentes juriſdictions, & qu'il ne veut faire qu'un ſeul *terrier*, il faut qu'il obtienne des lettres en grande chancellerie, portant que le notaire qui ſera commis recevra les reconnoiſſances même hors de ſon reſſort.

Les lettres de *terrier* doivent être enregiſtrées par le juge royal, auquel elles ſont adreſſées; cependant quand les terres ne relevent pas en premiere inſtance d'un juge royal, on autoriſe quelquefois pour les lettres le juge royal à déleguer le juge des lieux pour regler les conteſtations.

Les lettres de *terrier* enregiſtrées, on fait enſuite des publications au marché, s'il y en a un dans le lieu, ou à l'iſſue des meſſes de paroiſſe, & l'on met enſuite des affiches qui en font mention.

Ces publications tiennent lieu d'interpellation générale à tous les vaſſaux & ſujets pour paſſer reconnoiſſance dans le délai qui eſt indiqué, & faute d'y ſatisfaire, ils peuvent être contraints par amende.

On inſeroit autrefois dans les lettres de *terrier* un relief de preſcription en faveur du ſeigneur; mais l'uſage de cette clauſe a été abrogé par une déclaration du 19 Août 1681.

Le *terrier* doit régulierement être fait dans l'an de l'obtention des lettres.

Lorſqu'il eſt parachevé, il faut le faire clorre par le juge.

Un *terrier* pour tenir lieu de titre doit avoir cent ans, & en rappeller un autre; il y a néanmoins des cas où une ſeule reconnoiſſance ſuffit. *Voyez* AVEU, DÉCLARATION, RECONNOISSANCE, PRESTATION. *Voyez* Henris, *liv. III. ch. iij. qu. 19.* Baſſet, *liv. III. tit. 7.* le *traité des terriers* de Belami, la *pratique des terriers* de Freminville. (*A*)

TERRIER D'ANGLETERRE, *grand*, (*Juriſprudence.*) *liber judicialis vel cenſualis Angliæ*, le livre judiciaire, ou le regiſtre de tous les biens en fonds de terre du royaume d'Angleterre eſt un regiſtre tres-ancien, fait du tems de Guillaume le Conquérant, pour connoître les différentes comtés ou provinces, les cantons, diviſions de cantons, *&c.* dont l'Angleterre étoit compoſée.

Le deſſein que l'on ſe propoſa dans la compoſition de ce livre, fut que l'on eût toujours un regiſtre, par lequel on pût juger des tenemens des biens: il ſert encore aujourd'hui à décider cette fameuſe queſtion, ſi les terres ſont un ancien domaine ou non. Les vers ſuivans contiennent un ſommaire de ce qui eſt renfermé dans ce regiſtre.

Quid debent fiſco, quæ, qualia, quanta tributa
Nomine, quid cenſûs, quæ vectigalia, quantum
Quiſque teneretur feodali ſolvere jure;
Qui ſunt exempti, vel quos angaria damnet,
Qui ſunt vel glebæ ſervi, vel conditionis,
Quove manumiſſus patrono jure ligatur.

On conſerve encore ce livre dans l'Echiquier, il eſt très-net & très-liſible; il conſiſte en deux volumes, un grand & un petit: le plus grand contient toutes les provinces d'Angleterre, excepté le Northumberland, le Cumberland, le Weſtmoreland, le Durham & une partie du comté de Lancashire, qui n'ont jamais été arpentées, & encore les comtés d'Eſſex, de Suffolk & de Norfolk, qui ſont renfermés dans le plus petit volume, terminé par ces mots: *anno milleſimo octogeſimo ſexto ab incarnatione Domini, vigeſimo vero regis Wilhelmi, facta eſt iſta deſcriptio, non ſolum per hos tres comitatus ſed etiam alios.*

Il eſt appellé *liber judicialis*, à cauſe qu'il contient une deſcription juſte & exacte de tout le royaume, avec la valeur des différens héritages, *&c.*

Il fut commencé par cinq juges, que l'on nomma à cet effet dans chaque comté en 1081, & il fut achevé en 1086. Cambden l'appelle *Gulielmi librum cenſualem*, le livre des taxes du roi Guillaume.

Les anciens Anglois avoient pluſieurs de ces papiers ou de ces regiſtres *terriers*. Ingulfus nous apprend que le roi Alfred fit un regiſtre ſemblable à celui de Guillaume le Conquérant. Il fut commencé à l'occaſion de la diviſion que fit ce prince du royaume en cantons, & autres ſubdiviſions; quand on eut fait le dénombrement des différens diſtricts, on les rangea dans un regiſtre appellé *domboc*, c'eſt-à-dire, livre de jugement, qui fut dépoſé dans l'égliſe de Wincheſter, c'eſt ce qui fait qu'on l'appelle auſſi *le livre de Wincheſter*, & *Rotulus Wintonienſis*, & c'eſt ſur le modele de ce domboc que l'on fit le grand *terrier* de Guillaume le Conquérant.

Celui du roi Alfred renvoyoit au tems du roi Ethelred, & celui de Guillaume le Conquérant au tems d'Edward le Confeſſeur: les enregiſtremens étoient conçus de la maniere ſuivante; *C. tenet rex Gulielmus in dominico, & valet ibi ducatæ, &c. T. R. E. valebat*, c'eſt-à-dire, valoit autant ſous le regne du roi Edward, *tempore regis Eduardi.*

Il y a un troiſieme domboc, ou regiſtre *terrier in-4°.* qui differe de l'autre *in-folio* beaucoup plus par la forme que par la matiere. Il fut fait par l'ordre du même conquérant, & paroît être le plus ancien des deux.

Il y a un quatrieme livre dans l'Echiquier, que l'on appelle *domes-day*, qui n'eſt qu'un abregé des deux autres, quoique ce ſoit un fort gros volume. On voit au commencement un grand nombre de portraits & de lettres d'or, qui renvoyent au tems d'Edward le Confeſſeur.

TERRIERE, ſ. f. *terme de Laboureur*, trou que les renards, les lapins, & quelques autres animaux font dans la terre pour ſe cacher. (*D. J.*)

TERRINE, ſ. f. *terme de Potier de terre*, ouvrage de poterie qui a le bord rond, qui eſt creux, qui n'a ni piés, ni anſes, & qui depuis le haut juſqu'au fond, va toujours en étréciſſant.

TERRIR, v. n. (*Marine.*) c'eſt prendre terre après une longue traverſée.

TERRITOIRE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt

une certaine étendue de terrein qui dépend d'une province, d'une ville, ſeigneurie, juſtice, ou paroiſſe.

Quelques-uns tirent l'étymologie de ce mot *à terrendo*, parce que le magiſtrat a dans ſon territoire *jus terrendi*.

Mais l'étymologie la plus naturelle, eſt que l'on a dit *territorium a terrâ*, parce qu'en effet le *territoire* eſt *univerſitas agrorum intra fines*.

Le *territoire* d'un lieu eſt ſouvent différent du reſſort : car le *territoire* déſigne le pays, & le reſſort déſigne la juſtice à laquelle ce lieu reſſortit, ſoit directement, ou par appel ; ainſi un lieu peut être du *territoire* de Bourgogne, & être du reſſort du baillage de Mâcon.

L'enclave eſt auſſi différent du *territoire* ; en effet, celui-ci eſt l'étendue du terrein, & l'enclave eſt l'enceinte qui forme la circonſcription de ce terrein. *Voy.* Loiſeau, *des ſeigneuries*, *ch. xij.* & les *mots* ENCEINTE, ENCLAVE, LIMITES, DISTRICT, JUSTICE, JURISDICTION, PAROISSE, SEIGNEURIE. (*A*)

TERROIR, ſ. m. (*Agricult.*) terrein, ou eſpace de terre conſidéré ſelon ſes qualités : on dit un bon *terroir*, un *terroir* ingrat, un *terroir* humide, ſec, marécageux, pierreux, ſablonneux, gras, maigre, ſtérile, fertile, à vigne, à blé, *&c.*

TERROTER, v. act. (*Jardinage.*) c'eſt repandre du terreau, d'un pouce ou deux d'épaiſſeur, ſur une couche, ſur une planche de potager, ſur une plate-bande de parterre, ſur des caiſſes d'orangers, & autres arbres à fleurs.

Cette opération empêche les terres d'être trop battues par les pluies, donne de l'amour à celle ſur laquelle on l'étend, & ſert à faire avancer les graines, à faire fleurir les arbres, & à les entretenir bien verds.

TERRURE, ſ. f. (*Agricult.*) partage de terre dans un lieu. Il ne faut qu'une *terrure* nouvelle, mais en petite quantité, au pié des vignes baſſes, & la regle eſt de mettre toujours un pié de diſtance entre une hottée & une autre : une *terrure* plus forte pourroit dénaturer les vignes, ôter la fineſſe au vin, & former ſur le pié une épaiſſeur capable de le priver de ces influences de l'air, qui y portent le feu & les ſucs les plus parfaits. (*D. J.*)

TERSER, v. act. (*Agricult.*) c'eſt donner un troiſieme labour à la terre ; il eſt tems de *terſer* les vignes.

TERSET, *ou* TERCET, ſ. m. (*Littérat.*) il ſe dit de trois vers liés enſemble par le ſens, qui ne ſe repoſe qu'à la fin de ces trois vers. Boileau dit du ſonnet & des regles de ce petit poëme, préſenté par Apollon même :

Il voulut que ſix vers, artiſtement rangés,
Fuſſent en deux terſets, *par le ſens partagés.*

TERTIAIRE, CHANOINE, (*Juriſprud.*) *Voyez* au *mot* CHANOINE, *l'article* CHANOINE TERTIAIRE.

TERTIANAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) cette plante eſt l'eſpece de caſſide nommée par Tournefort, *caſſida paluſtris*, *flore cæruleo*, I. R. H.

Sa racine eſt menue, noueuſe, blanche, rampante, fibreuſe, vivace ; elle pouſſe des tiges à la hauteur d'environ deux piés, quarrées, rameuſes, un peu rudes, foibles, & inclinées vers la terre, où elles s'enracinent de nouveau par le moyen des fibres qui partent de leurs jointures ; ſes feuilles ſont longues, étroites, pointues, dentelées en leurs bords, ameres, attachées à des queues courtes, & d'un verd brun ; ſes fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles, oppoſées l'une à l'autre, petites, formées en gueule, ou en tuyau découpé par le haut en deux levres, dont la ſupérieure eſt un caſque, accompagné de deux oreillers, & l'inférieure eſt ordinairement échancrée ; cette fleur eſt velue en dehors, de couleur violette, bleuâtre, & marquée de petits points d'un bleu foncé ; à ces fleurs ſuccedent quatre ſemences preſque rondes, renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur, & qui reſſemble à une tête couverte d'une toque.

Cette plante croît le long des étangs & des foſſés, des ruiſſeaux, & autres lieux aquatiques ; elle fleurit en Juin, Juillet, & Août ; on l'emploie rarement en médecine ; Ray en a fait une eſpece de lyſimachie. (*D. J.*)

TERTIAS, adj. (*Ordon. pharmac.*) la formule latine *ad tertias*, dont on fait un uſage fréquent dans les ordonnances de pharmacie, n'eſt pas bonne, parce qu'elle ſouffre deux interprétations différentes ; car lorſqu'il s'agit des décoctions, elle peut ſignifier un *tiers* ou deux *tiers* : ainſi ſi l'on ordonne que l'ébullition ſoit pouſſée *ad tertias*, on peut entendre que la liqueur ſoit réduite à un tiers, & qu'il s'en évapore deux ; ou que la liqueur ſoit réduite à deux tiers, & qu'il s'en évapore un. Il faut s'énoncer nettement dans une ordonnance, & ne jamais laiſſer le moindre doute à l'apoticaire ſur l'intention qu'on a. (*D. J.*)

TERTRE, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt une éminence qui s'éleve au milieu d'une plaine, en forme d'un monticule qui eſt détaché des côtes voiſines. Il y en a de deux ſortes, le naturel & l'artificiel ; le naturel eſt celui dont on vient de parler ; l'artificiel eſt un terre-plein, élevé, ou une terraſſe faite de main d'homme.

TERTRE, ſ. m. (*Tannerie.*) morceau de bois de la groſſeur de la jambe, & long de quatre ou cinq piés ; il eſt poſé horiſontalement ſur trois piés, dont deux ſont au deux bouts & preſque perpendiculaires, & le troiſieme eſt au milieu, mais en affourche, s'éloignant par ſon extrémité d'en-bas, de plus de deux piés & demi en arriere ; c'eſt ſur quoi poſent les mains & s'appuyent les garçons tanneurs, qui font des tourbes ou des mottes des vieilles tannées. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TERTYLLIEN, (*Juriſpr.*) ou ſelon quelques-uns *Tertullien* eſt le ſurnom d'un *ſenatus conſulte* qui fut ainſi appellé d'un certain *Tertyllius*, ou *Tertullus*, qui en fut l'auteur.

Quelques-uns ont confondu ce *Tertyllius* ou *Tertullus*, avec le fameux *Tertullien*, auteur de l'apologétique ; mais c'eſt une erreur qui a été relevée par pluſieurs auteurs : on peut voir à ce ſujet l'*hiſt. de la juriſpr. rom.* de M. Terraſſon, & le *dict.* de Morery, à l'article de *Tertullien*.

Tertyllius, ou Tertullus fut conſul ſous l'empire d'Adrien.

Juſqu'alors, ſuivant la loi des douze tables, les cognats, *cognati*, c'eſt-à-dire ceux qui étoient parens ſeulement par les femmes, ne ſuccédoient point ; la mere même ne ſuccédoit point à ſes enfans, ni les enfans à la mere.

Cependant pour adoucir la rigueur de ce droit, le préteur accorda depuis à ces perſonnes, la poſſeſſion des biens appellés *undè cognati*.

L'empereur Claude admit la mere à la ſucceſſion de ſes enfans.

Le *ſenatus conſulte tertyllien*, qui fut fait ſous le conſulat de Tertyllus & de Maxime, admit à la ſucceſſion de ſes enfans, la mere ingénue qui en avoit trois, & la mere affranchie qui en avoit quatre, voulant recompenſer ainſi la fécondité de la mere.

Cette ſucceſſion tertullienne fut appellée *luctuoſa*, parce qu'elle eſt contre l'ordre de nature.

Le *ſenatus conſulte tertyllien* n'admettoit cependant la mere à la ſucceſſion de ſes enfans, qu'au défaut des héritiers *ſiens*, ou de ceux qui en tenoient lieu, c'eſt-à-dire, les enfans émancipés que le préteur appelloit comme héritiers *ſiens*.

Il falloit auſſi pour que la mere ſuccédât, qu'il n'y

Digitized by Google

eût point d'enfans de la fille décedée, car s'il y en avoit, ils étoient préferés à leur ayeule, quand même ils n'auroient pas été héritiers siens de leur défunte mere.

Le pere & le frere étoient aussi préferés à la mere; mais la sœur consanguine étoit admise avec elle, bien entendu que la mere ne concouroit qu'au cas qu'elle eût le nombre d'enfans que l'on a expliqué.

Mais Justinien a dérogé au *senatus consulte tertyllien*, en admettant la mere à succéder, quoiqu'elle n'ait pas eu le nombre d'enfans qui étoit requis par le *senatus consulte*. *Voyez* la loi *mariti*, (*ex mensium ad leg. juliam de adulteriis*), & aux institutes, *liv. II. tit. 3. de senatus consulto tertylliano*: voyez aussi MERE, EDIT DES MERES, SUCCESSION DES MERES. (*A*)

TERUEL, (*Géog. mod.*) en latin *Tiarulia*; ville d'Espagne, au royaume d'Aragon, sur les confins de celui de Valence, au confluent du Guadalaviar & de l'Alhambra, à 26 lieues de Saragosse, & à 48 de Madrid. C'est une ville considérable par son évêché, suffragant de Saragosse, & par le commerce qu'on y fait; il y a huit paroisses, cinq couvens, & un riche hôpital; les fruits que son terroir produit, sont exquis; cette ville fut érigée en cité en 1347. par dom Pedro IV. les états y furent tenus en 1427, par Alphonse V. qui confirma tous ses privileges. Quelques-uns croient que c'est la *Turbula* de Ptolomée, *l. II. c. vj. Long. 16. 38. latit. 40. 27.* (*D. J.*)

TERUNCIUS, *dans l'antiquité*, étoit une petite piece de monnoie de cuivre, en usage chez les Romains. *Voyez* COIN.

Comme on ne fut pas long-tems à s'appercevoir combien ces petites pieces étoient incommodes dans le commerce, & sujettes à se perdre, elles cesserent d'avoir cours, & on n'en conserva que le nom, pour en faire une monnoie de compte. *Voyez* MONNOIE.

Le *teruncius* fut d'abord le quart de l'*as*, ou de la livre romaine: ainsi comme l'as contenoit douze onces, le *teruncius* en contenoit trois, d'où lui vint le nom de *teruncius*, ou *piece de trois onces*.

Le *teruncius* se prenoit aussi pour le quart du *denarius*, denier; ainsi quand le denier valoit dix as, le *teruncius* en valoit deux & demi; & quand le denier en valoit seize, le *teruncius* en valoit quatre. *Voyez* DENIER.

TERWERE, (*Géog. mod.*) petite ville des Provinces-unies. *Voyez* WERE. (*D. J.*)

TESCATILPUTZA, (*Hist. mod. Superst.*) nom d'une divinité adorée par les Mexiquains, à qui ils adressoient leurs vœux pour obtenir le pardon de leurs fautes. Cette idole étoit d'une pierre noire, luisante & polie comme du marbre, & parée de rubans; elle avoit à la levre inférieure des anneaux d'or & d'argent, avec un petit tuyau de cristal, d'où sortoit une plume verte ou bleue; la tresse de ses cheveux étoit dorée, & supportoit une oreille d'or souillée par de la fumée, pour représenter les prieres des pécheurs. Cette statue avoit sur la poitrine un lingot d'or fort grand; ses bras étoient couverts de chaînes d'or, & une grande émeraude formoit son nombril; elle tenoit dans la main gauche une plaque d'or unie comme un miroir, d'où sortoient des plumes de différentes couleurs; la main droite portoit quatre dards. Ce dieu étoit très-redouté des Mexiquains, parce qu'on craignoit qu'il ne punît & ne révélât les crimes que l'on avoit pu commettre. Sa fête se célébroit tout les quatre ans, c'étoit une espece de jubilé, qui apportoit un pardon général de toutes les fautes.

TESCHEN, (*Géog. mod.*) ville de la haute Silésie, aux confins de la Moravie, de la petite Pologne, & de la Hongrie, sur la rive droite de l'Else, à treize lieues de Cracovie au couchant, & à douze au levant d'Olmutz, avec un fort château. Elle est en partie sur une hauteur, & en partie dans une vallée. C'est la capitale du duché de Teschen. *Long. 36. 28. latit. 49. 45.* (*D. J.*)

TESCHEN, *duché de*, (*Géog. mod.*) petit pays du royaume de Boheme, dans la haute Silésie. Il a la petite Pologne à l'Orient, la haute Hongrie au midi, & le duché de Rahbor au septentrion. Il tire son nom de sa capitale & unique place. (*D. J.*)

TESEGDELT, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, sur un rocher escarpé, proche de la riviere. Elle a un gouverneur au nom du chérif. On y recueille beaucoup d'orge & d'huile. (*D. J.*)

TESIIK-AGASI-BACHI, *terme de Relat.* c'est ainsi qu'on nomme en Perse le commandant de la garde du roi, composée de deux mille fantassins. (*D. J.*)

TESIN, LE, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Tesino*, en latin *Ticinus*, riviere d'Italie, dans le Milanez. Elle a deux sources, l'une au mont saint Gothard, & l'autre au bailliage de Bellinzone. Cette riviere baigne Pavie, & à quelques milles au-dessous se perd dans le Pô. (*D. J.*)

TESKEREGI-BACHI, s. m. (*Hist. mod.*) grand officier de la Porte ottomane, pour l'administration des affaires de l'empire sous le grand visir. C'est le premier secrétaire d'état, chargé de toutes les affaires importantes qui se décident, soit au galibé divan, soit par le prince en son particulier. Le *teskeregi-bachi* expédie toutes les lettres patentes & missives du grand-seigneur, les saufs-conduits, kat-chérifs, & autres mandemens. Tous les secrétaires, tant du prince que des bachas, & des tréforiers de l'épargne, en un mot de tous ceux qui manient la plume pour les affaires de l'état, de la guerre & des finances, sont soumis à ce secrétaire majeur, qui est leur chef, ainsi que le porte son nom; *teskeregi* en langue turque signifiant *secrétaire*; & *bachi*, *chef*, c'est-à-dire *chef* ou *surintendant des secrétaires*. Guer. *Mœurs des Turcs*, *t. II.*

TESQUA ou TESCA, neut. pl. (*Littérat.*) étoit un mot sabin qui signifioit proprement des lieux embarrassés de ronces, & où il étoit difficile de pénétrer. On l'a employé ensuite pour désigner toutes sortes de lieux élevés, couverts de bois & d'un accès difficile. Les Grecs disoient δάσκια. Actius dans le Philoctète:

Quis tu es mortalis qui in deserta lemnia
Et tesca *te adportas loca.*

» Qui es-tu toi qui viens dans ces déserts de Lemnos, » dans ces lieux inaccessibles & inhabités? » Enfin comme les *tesqua* étoient des lieux sauvages & élevés; on nommoit du même nom les lieux de cette espece destinés à prendre les augures, en considérant le vol des oiseaux. *Tesqua*, dans Varron, désigne aussi certains lieux inhabités à la campagne & consacrés à quelque divinité.

Horace dans son épître à l'intendant de sa terre, lui dit:

Nam quæ deserta & inhospita tesqua
Credis, amœna vocat, mecum qui sentit.

« Ces lieux que tu appelles une *solitude affreuse*, » un homme qui les regarde de même œil que moi, » les trouve des lieux enchantés. »

La terre d'Horace paroissoit à son intendant un désert, un lieu inhabité, parce qu'il n'y trouvoit ni cabaret, ni courtisane. (*D. J.*)

TESSARACONTA, (*Antiq. grecq.*) Τεσσαράκοντα, c'est ainsi qu'on nomma chez les Athéniens quarante magistrats inférieurs qui dans le district des différens bourgs soumis à leur juridiction, décidoient des petites batteries entre particuliers & des procès dont la valeur en argent n'excédoit pas dix drachmes. Potter. *Archæol. Græc. tom. I. p. 122.* (*D. J.*)

TESSARACOSTON, (*Antiq. grecq.*) Τεσσαρακοστόν, solemnité religieuse qu'observoient les femmes

le quatorzieme jour après leurs couches, en ſe rendant au temple, & en marquant aux dieux par quelques préſens la reconnoiſſance dont elles étoient pénétrées pour leur heureuſe délivrance. Potter. *Archæol. græcq. tom. I. p. 432, & tom. II. p. 335.* (*D. J.*)

TESSEAUX, *voyez* BARRES DE HUNE.

TESSERÆ LAPIDEÆ ou DÉS FOSSILES, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que quelques auteurs ont nommé des dés à jouer que l'on trouve, dit on, aſſez ſouvent dans la terre, dans le voiſinage de la ville de Bade en Suiſſe, ce qui a fait auſſi nommer ces dés *teſſeræ badenſes*. Quelques auteurs ont pris ces dés pour des pierres à qui la nature avoit donné la figure qu'ils ont; mais pour peu qu'on renonce à l'idée du merveilleux, on s'apperçoit aiſément que ce ſont des véritables dés ſemblables à ceux avec leſquels on joue actuellement, faits d'os comme eux, excepté que leur ſéjour dans la terre & l'humidité ont pu leur cauſer quelque altération. Il n'eſt pas ſi aiſé de deviner par quel accident ces dés ont été portés dans l'intérieur de la terre.

TESSÉRAIRE, (*Art milit. des Rom.*) parmi les Romains le *teſſéraire* étoit un bas officier qui prenoit à l'armée le mot du tribun écrit ſur une tablette, & le portoit au centurion. Cette maniere de donner le mot du guet parut plus ſûre que de le donner de vive voix, parce que le mot donné de vive voix peut être mal entendu & mal rapporté. *Voyez* MILITAIRE, *diſcipline des Romains.* (*D. J.*)

TESSERE, (*Littérat.*) *teſſera*; ce mot avoit chez les Romains pluſieurs acceptions différentes. Il ſignifioit un *dé à jouer*; il vouloit dire auſſi le *mot du guet*, à la faveur duquel les ſoldats ſe reconnoiſſoient entr'eux & ſe diſtinguoient des ennemis. Pluſieurs croyent que ce mot ſignifioit encore une meſure de blé qu'on donnoit aux ſoldats. Du tems des empereurs on diſtribuoit au peuple des *teſſeres*, pour aller recevoir les préſens qu'on lui faiſoit en blé, en huile, en or, en argent, & en autres choſes d'un prix plus ou moins conſidérable. Quelques *teſſeres* ont ſervi de ſceaux.

Le nom de *teſſere* ſe donnoit auſſi aux marques ou contremarques qu'on diſtribuoit au peuple pour l'entrée des théâtres. Celles de ce genre qui ſont fort communes, juſtifient, ou plutôt ſont excuſer l'uſage où nous ſommes de les attribuer ſans diſtinction aux théâtres. Leur matiere étoit arbitraire, & leur forme varioit ſuivant leur deſtination.

Pluſieurs *teſſeres* étoient d'ivoire; elles exigeoient néceſſairement la main du ſculpteur pour former le relief dont elles étoient décorées, & celles du graveur pour marquer les lettres ou les différens ſignes que portoient ces trois ſortes de billets. Parmi celles de cette eſpece qui nous ſont reſtées, il y en a un grand nombre de forme ronde & ſemblables aux pieces de monnoie; l'une repréſente une tête d'empereur, avec des lettres au revers; une autre un maſque de théâtre, ayant auſſi des lettres au revers; une troiſieme un homme à cheval; le revers ne préſente point de lettres, mais ſeulement un ſigne de convention.

Pluſieurs autres *teſſeres* étoient de bois, ainſi que celles que l'on a trouvées à Herculaneum; leur forme eſt ſinguliere. *Voyez-en les Planches.*

Un grand nombre étoit de plomb & de forme ſemblable aux monnoies. Elles repréſentoient des divinités égyptiennes ou grecques, des têtes d'empereurs, ou tels autres ſignes qu'on jugeoit à-propos. *Voyez* TESSÉRAIRE, TESSERE DE GLADIATEUR, TESSERE D'HOSPITALITÉ, *&c.* (*D. J.*)

TESSERE DE GLADIATEUR, (*Antiq. rom.*) eſpece de certificat d'os ou d'ivoire ſur lequel on lit qu'un tel gladiateur a combattu un tel jour en public.

La plûpart des inſcriptions ſont gravées ſur une petite tablette d'os de la forme d'un cube prolongé par les deux côtés oppoſés, ou d'un priſme quadrilatere, & cette tablette eſt parfaitement ſemblable à pluſieurs de celles que Thomaſſin a fait graver dans ſon traité *de teſſeris hoſpitalitatis.*

Parmi les différentes eſpeces de *teſſeres* dont cet antiquaire a parlé dans ſon ouvrage, il n'a pas négligé de faire mention des *teſſeres* qu'on avoit coutume de diſtribuer dans les jeux ſolemnels, & en particulier de celles qu'on donnoit aux gladiateurs, comme une ſorte de certificat qu'ils avoient combattu un tel jour en public. C'eſt même de cette eſpece de *teſſeres* qu'on trouve un plus grand nombre aujourd'hui. Il y en a quelques-unes dans le ſecond dialogue d'Antoine Auguſtin ſur les médailles, dans les recueils de Gruter & de Reinéſius; mais on peut en voir une collection beaucoup plus ample dans l'ouvrage de Fabretti.

La figure de toutes ces *teſſeres* eſt la même; elles ſont toutes, ou d'os, ou d'ivoire; les inſcriptions qu'on y lit, ſont ordinairement diſtribuées en quatre lignes qui occupent les quatre faces du priſme, & quelquefois en trois lignes ſeulement; ces inſcriptions ne contiennent que le nom du gladiateur, le jour où il avoit paru en public, & les noms des conſuls de cette année; rarement y eſt-il fait mention de l'arme dont le gladiateur s'eſt ſervi; il y en a cependant une ſur laquelle eſt gravé un trident, pour marquer que Philomuſus eſt du nombre de ces gladiateurs nommés *rétiaires*, qui combattoient avec un filet dans une main & un trident de l'autre. La *teſſere* d'Hermia qui étoit dans le cabinet de M. le préſident de Mazangues, n'eſt chargé d'aucun ſymbole; ainſi il n'eſt pas poſſible de décider dans quelle eſpece de combat ce gladiateur s'eſt diſtingué. L'inſcription doit être lue ainſi: *Hermia ſpectatus ante diem xv. kalendas Decembris, Q. Fuſio R Vatinio conſulibus.*

La plus ancienne de ces *teſſeres* qui nous ſoit connue, eſt datée du conſulat de M. Terentius & de C. Caſſius, c'eſt-à-dire, l'an de Rome 681; la ſeconde eſt de l'an 684; la troiſieme de l'an 694; la quatrieme de l'an 696; la cinquieme de l'an 701; celle de M. de Mazangues eſt la ſixieme dans l'ordre des tems, puiſqu'elle eſt de l'an 707. *Mém. des Inſcript. tom. XV. in-4°.* (*D. J.*)

TESSERE DE L'HOSPITALITÉ, (*Hiſt. rom.*) *teſſera hoſpitalitatis*, marque juſtificative de l'hoſpitalité qu'on avoit contractée avec quelqu'un.

Les perſonnes de quelque rang chez les Romains poſſédoient dans leurs maiſons beaucoup plus de logement qu'elles n'en pouvoient occuper, afin d'avoir toujours des appartemens prêts pour y recevoir les étrangers avec leſquels elles jugeoient à-propos de contracter un droit d'hoſpitalité; & ce droit, par une obligation reſpective, ſe tranſmettoit juſqu'aux deſcendans.

Le gage & le témoignage aſſuré de la convention conſiſtoit dans certaines marques doubles d'ivoire ou de bois, qu'ils nommerent *teſſeres d'hoſpitalité.*

On ne peut donner une idée plus approchante de ces marques, qu'en les comparant à ces tailles dont ſe ſervent nos boulangers & quelques ouvriers, pour marquer la quantité de marchandiſes qu'ils nous ont fournies à diverſes repriſes. C'étoient pareillement des marques de bois coupées dans la même piece, qui faiſoient deux morceaux ſéparés, & qui en ſe joignant n'en formoient plus qu'une, ſur laquelle on avoit gravé quelques caracteres qui ſe correſpondoient. Ces ſortes de tailles formoient la lettre de créance, & à leur préſentation on reconnoiſſoit ſes hôtes.

Quand deux perſonnes avoient contracté enſemble l'engagement d'*hoſpitalité*, chacune gardoit une de ces marques; elles ſervoient non-ſeulement à ceux qui avoient ce droit perſonnellement, mais encore

Digitized by Google

E ment, qui de la nouvelle grâce, méritoit que le Seigneur fît un miracle pour le conserver. Ce miracle, dont nous venons de parler, n'est pas le seul qui ait relevé à son égard la providence. Les ennemis de la foi ayant fait courir le bruit, que le Saint étoit mort, vous savez de quelle manière il confondit leur calomnie, en ressuscitant un jeune homme à la vue de tout le peuple. Voyez Sozomène, liv. 7, ch. 21.

Le Saint ne fut pas moins heureux que son maître, à éteindre le feu de la persécution. Il y en eut deux, qui firent une semblable particulière de cette grâce. Le premier fut Valens, Empereur d'Orient, l'ennemi, comme les ariens, de notre religion sainte; mais ces voyageurs, partagés dans les sentiments qu'ils ont touchant la vie de Valens, ne le font pas mourir de la même manière. Les uns disent qu'il périt dans un combat, contre les Goths, qui avoient fait une irruption dans la Thrace, et qu'il fut brûlé dans une cabane, où il s'étoit retiré après sa défaite. Les autres prétendent qu'il mourut de la peste, dans le commencement de cette irruption. Les deux récits diffèrent peu, pour le fond de la chose. Le premier est d'Ammien Marcellin, liv. 31, ch. 13, et le second de Philostorge, liv. 10, ch. 5.

Le second fut Eudoxe, arien, chassé, comme les précédents, de l'église de Constantinople, par Grégoire de Nazianze, l'an 380.

EUDOXIUS, *Gregg.*, voir : Hist., mots Eudoxe, ennemis de la vérité persécutent la foi de Nicomédie, Saint Grégoire de Nazianze, Constantinople, Empereurs Valens, ch. 5.

E EUT, *Lit.*, (Gueule.) un lion ailé, issu et couronné d'or, tenant de sa patte dextre une épée de même, la pointe en haut. (Bibliothèque héraldique.)

TEUT, *Hist. sacr.*) un fugitif, ou un chef de fugitifs, qui, après avoir été vaincu par Enée, se retira dans les plaines du Latium, où il fut bien reçu. Voyez Denys d'Halicarnasse, liv. 1, ch. 72. Ce passage des deux peuples ensemble les rassemblant, les fit appeler Latins, du nom de Latinus, qui étoit le nom du premier roi qu'ils eurent. Ce Teutus est probablement le même que Turnus, dont vous lui prêtez quelquefois la qualité.

Il y a eu plusieurs Teutus, dont on trouve l'histoire dans les auteurs anciens. Le premier fut roi des Celtes, et il est connu sous le nom de Teutatès. Le second fut roi des Cimbres, et il est connu sous le nom de Teutobocus. Le troisième fut roi des Teutons, et il est connu sous le nom de Teutomus.

TEUTATÈS, *Hist. sacr.*) premier roi des Celtes, et dieu qui présidoit aux arts et aux métiers. Voyez Jules César, Commentaires, liv. 6, ch. 17.

TEUTOBOCUS, *Hist. sacr.*) roi des Cimbres, fils de Boiorix, qui, après avoir été vaincu par Marius, fut mené en triomphe à Rome, et jeté aux bêtes dans l'amphithéâtre. Voyez Florus, liv. 3, ch. 3.

TEUTOMUS, *Hist. sacr.*) roi des Teutons, qui, après avoir été vaincu par Marius, fut mené en triomphe à Rome, et jeté aux bêtes dans l'amphithéâtre. Voyez Florus, liv. 3, ch. 3.

TEUTONS, *Hist. sacr.*) peuples de la Germanie, qui, après avoir été vaincus par Marius, furent mis à mort, ou jetés

» eſt néceſſaire que la mort du teſtateur intervienne, » parce que le *teſtament* n'a lieu que par la mort, » n'ayant point de force tant que le teſtateur eſt en » vie ; c'eſt pourquoi le premier même ne fut con- » firmé qu'avec le ſang » *&c.* où l'on voit qu'il parle de l'alliance ancienne & de la nouvelle comme de deux *Teſtamens*, dans le ſens d'une diſpoſition de la derniere volonté d'une perſonne.

Dieu a fait pluſieurs alliances avec les hommes, comme avec Adam, Noé, Abraham, mais on ne leur donne pas proprement le nom de *teſtamens*. *Voyez* ALLIANCE.

Ce titre s'applique plus particulierement aux deux alliances qu'il a faites avec les hommes par le miniſtere de Moïſe & par la médiation de Jeſus-Chriſt, la premiere ſe nomme l'*ancienne alliance* ou le *vieux Teſtament* ; l'autre ſe nomme la *nouvelle alliance* où le *nouveau Teſtament*. Mais comme dans l'un & dans l'autre les volontés de Dieu n'ont pu être connues aux hommes que par des révélations & des actes ou écrits qui les continſſent pour être tranſmis à la poſtérité, chaque *Teſtament* a eu ſes écrivains inſpirés & ſes prophetes. Voici le catalogue de leurs écrits, ſelon qu'ils ſont reçus dans l'Egliſe catholique.

Les livres de l'ancien *Teſtament*, au nombre de quarante-cinq, ſont

La Géneſe.
L'Exode.
Le Lévitique.
Les nombres.
Le Deutéronome.
Joſué.
Les Juges.
Ruth.
Les quatre livres des Rois.
Les deux livres des Paralypomenes.
Les deux livres d'Eſdras.
Tobie.
Judith.
Eſther.
Job.
Les Pſeaumes.
Les Proverbes.
Le Cantique des Cantiques.
L'Eccléſiaſte.
Le livre de la Sageſſe.
L'Eccléſiaſtique.

Les grands prophetes, ſavoir,

Iſaïe.
Jérémie.
Baruch.
Ezéchiel.
Daniel.

Les douze petits prophetes, qui ſont.

Oſée.
Joël.
Amos.
Abdias.
Jonas.
Michée.
Nahum.
Habacuc.
Sophonie.
Aggée.
Zacharie.
Malachie.
Les deux livres des Machabées.

Les livres du nouveau *Teſtament* déclarés canoniques par le concile de Trente, auſſi bien que les précédens, ſont au nombre de vingt-ſept.

Les quatre Evangiles, ſavoir,

S. Matthieu.
S. Marc.
S. Luc.
S. Jean.
Les actes des Apôtres.

Les épîtres de ſaint Paul, ſavoir,

Aux Romains.
I. & II. aux Corinthiens.
Aux Galates.
Aux Ephéſiens.
Aux Philippiens.
Aux Coloſſiens.
I. & II. aux Theſſaloniens.
I. & II. à Timothée.
A Tite.
A Philémon.
Aux Hébreux.

Les épîtres canoniques au nombre de ſept.

I. de S. Jacques.
I. & II. de S. Pierre.
I. II. & III. de S. Jean.
I. de S. Jude, apôtre.
L'Apocalypſe de S. Jean.

Nous avons traité de tous ces livres ſous l'article de chacun, ou du-moins de ceux ſur leſquels on forme quelque queſtion tant ſoit peu importante. Nous avons auſſi parlé des livres apocryphes, tant de l'ancien que du nouveau *Teſtament*, ſous le *mot* APOCRYPHE. On peut d'ailleurs conſulter ſur ces matieres, pour en avoir une connoiſſance plus profonde & plus étendue, les deux ouvrages de M. Fabricius intitulés : *Codex pſeudepigraphus veteris Teſtamenti*, & *Codex apocryphus novi Teſtamenti*. Les préfaces de dom Calmet ſur chacun des livres-ſaints, & ſon dictionnaire de la Bible.

TESTAMENT DES DOUZE PATRIARCHES eſt un ouvrage apocryphe, compoſé en grec par quelque juif converti au premier ou au ſecond ſiecle. Origene ſur Joſué, *Hom. 1.* témoigne qu'il avoit vu cet ouvrage, & qu'il y trouvoit quelque bon ſens. M. Grabe conjecture que Tertullien l'a auſſi connu. Il fut longtems inconnu aux ſavans de l'Europe, & même aux Grecs ; & c'eſt aux Anglois que nous avons l'obligation de nous l'avoir procuré. Robert Groſſetête, évêque de Lincoln, en ayant eu connoiſſance par le moyen de Jean de Baſingesker, diacre de Légies, qui avoit étudié à Athènes, en fit venir un exemplaire en Angleterre, & le traduiſit par le ſecours de maître Nicolas, grec de naiſſance & clerc de l'abbé de S. Alban vers l'an 1252 ; depuis il a été donné en grec par M. Grabe dans ſon ſpicilege des peres, & encore depuis par M. Fabricius dans ſes apocryphes de l'ancien *Teſtament*. L'auteur y donne diverſes particularités de la vie & de la mort des patriarches qu'il fait parler, & à qui il fait raconter & prédire ce qu'il juge à propos. Il parle de la ruine de Jéruſalem, de la venue du Meſſie, de diverſes actions de ſa vie, & même des écrits des évangéliſtes d'une maniere qui ne peut convenir qu'à un chrétien, mais apparemment converti du Judaïſme, & encore rempli de divers préjugés de ſa nation. Calmet, *Dict. de la Bible, tome III. p. 551.*

Il y a encore pluſieurs autres *Teſtamens* apocryphes cités par les Orientaux, comme ceux d'Adam, de Noé, d'Abraham, de Job, de Moïſe & de Salomon. Lambecius parle d'un manuſcrit grec, intitulé *le Teſtament d'Abraham*, mais c'eſt un ouvrage récent & fabuleux. Dans le catalogue des livres condamnés par le pape Gélaſe, on trouve le *Teſtament* de Job. S. Athanaſe & quelques anciens font mention du *Teſtament* de Moïſe, compoſé par les hérétiques Séthiens. Enfin M. Gaulmin cite dans ſes notes ſur Pſellus un manuſcrit grec, qui a pour titre *le Teſtament de Salomon*, mauvais ouvrage de quelque grec moderne.

TESTAMENT, (*Juriſprud.*) eſt la déclaration que fait quelqu'un de ce qu'il veut être exécuté après ſa mort.

L'uſage des *teſtamens* eſt fort ancien, on l'a même fait remonter juſqu'au tems des premiers patriarches, & nous avons un recueil de leurs *teſtamens*, mais que les critiques ont juſtement regardé comme apocryphes.

Euſebe & après lui Cédrenus rapportent que Noé, ſuivant l'ordre de Dieu, fit ſon *teſtament*, par lequel il partagea la terre à ſes trois fils ; qu'après avoir déclaré à ſes enfans ce partage, il dreſſa un écrit qu'il ſcella & remit à Sem, lorſqu'il ſe ſentit proche de ſa fin.

Ainſi l'origine des *teſtamens* doit être rapportée au droit naturel des gens, & non au droit civil ; puiſqu'ils ſe pratiquoient dès le tems que les hommes n'avoient encore d'autre loi que celle de la nature, on doit ſeulement rapporter au droit civil les formalités & les regles des *teſtamens*.

Il eſt certain, ſuivant les livres ſacrés, que l'uſage des *teſtamens* avoit lieu chez les Hébreux longtems avant la loi de Moïſe.

En effet Abraham, avant qu'il eût un fils, ſe propoſoit de faire ſon héritier le fils d'Eléazar ſon intendant. Ce même patriarche donna dans la ſuite tous ſes biens à Iſaac, & fit ſeulement des legs particuliers aux enfans de ſes concubines. Il eſt auſſi parlé de legs & d'hérédité dans le prophete Ezéchiel. Iſaac donna ſa bénédiction à Jacob, & lui laiſſa ſes poſſeſ-

Digitized by Google

ſons les plus fertiles, & ne voulut point révoquer cette diſpoſition, quoiqu'il en fût vivement ſollicité par Eſaü. Jacob regla pareillement l'ordre de ſuccéder entre ſes enfans; il donna à Joſeph la double part qui appartenoit à l'aîné, quoique Joſeph ne le fût pas.

Les Hébreux avoient donc l'uſage des *teſtamens*, ils étoient même aſſujettis à certaines regles; ils ne pouvoient pas teſter pendant la nuit: ceux qui avoient des enfans avoient toute liberté de diſpoſer entre eux, ils pouvoient même faire des legs à des étrangers; mais après l'année du jubilé, les immeubles légués devoient revenir aux enfans du teſtateur, ou à leurs héritiers.

Les Egyptiens apprirent l'uſage des *teſtamens* de leurs ancêtres deſcendans de Cham, ou, en tout cas, des Hébreux qui demeurerent en Egypte cent dix ans.

Les légiſlateurs grecs qui avoient voyagé en Egypte, en emprunterent les meilleures lois: auſſi voit-on l'uſage des *teſtamens* reçu à Lacédémone, à Athènes, & dans les autres villes de Grece.

Les Romains emprunterent à leur tour des Grecs de quoi former la loi des douze tables qui autoriſe des *teſtamens*. Il paroît même par ce que dit Tite-Live du legs que Procas avoit fait à ſon neveu du royaume d'Albe, que les *teſtamens* étoient uſités à Rome dès ſa fondation.

Toutes les autres nations policées ont auſſi reçu l'uſage des *teſtamens*, ſoit que les Romains l'y euſſent introduit, ou qu'il y fût déja connu auparavant.

Dans les Gaules en particulier, les *teſtamens* étoient en uſage, ainſi qu'on l'apprend de Marculphe, Grégoire de Tours & des capitulaires.

Il n'y avoit d'abord chez les Romains que deux ſortes de *teſtamens*; celui appellé *calatis comitiis*, qui ſe faiſoit en tems de paix dans les comices; & celui qu'on appelloit *in procinctû*, que faiſoient les ſoldats prêts à partir pour quelque expédition militaire.

Dans la ſuite, ces deux ſortes de *teſtamens* étant tombés en déſuétude; on introduiſit une troiſieme forme, appellée *per æs & libram*, qui étoit une vente fictive de la ſucceſſion à l'héritier futur.

Les inconvéniens que l'on trouva dans ces ventes imaginaires firent encore changer la forme des *teſtamens*; & le préteur en introduiſit une autre, ſavoir que le *teſtament* ſeroit revêtu du ſceau de ſept témoins.

Les empereurs ayant augmenté les ſolemnités de ces *teſtamens*; on les appella *teſtamens* écrits ou ſolemnels, pour les diſtinguer des *teſtamens* nuncupatifs que l'on pouvoit faire ſans écrit.

On introduiſit auſſi le *teſtament* militaire en faveur des ſoldats qui étoient occupés à quelque expédition militaire.

Les *teſtamens* des peres entre leurs enfans, les *teſtamens* ruſtiques, c'eſt-à-dire faits par les perſonnes qui étoient aux champs, & ceux qui étoient en faveur de la cauſe pie furent auſſi diſpenſés de certaines formalités.

Dans les pays de droit écrit, il n'y a point de *teſtament* proprement dit ſans inſtitution d'héritier; car on ne peut y donner ni y ôter l'hérédité par un ſimple codicille. *Voyez* INSTITUTION & HÉRITIER.

En pays coutumier au contraire, tous les *teſtamens* ne ſont que des codicilles, c'eſt-à-dire qu'ils ne requierent pas plus de formalités qu'un codicille.

Lorſque le teſtateur n'a point excédé ce qu'il lui étoit permis de faire, & que le *teſtament* eſt revêtu des formes preſcrites, ſes diſpoſitions tiennent lieu de lois pour la ſucceſſion du teſtateur, tant pour le choix d'un héritier ou autre ſucceſſeur univerſel, que pour les legs particuliers & autres diſpoſitions qui y ſont contenues.

Mais le *teſtament* ne prend ſon effet que par la mort du teſtateur, juſque là il eſt toujours révocable.

Le teſtateur en peut faire ſucceſſivement pluſieurs, & révoquer à meſure les précédens, ſoit expreſſément ou tacitement par des diſpoſitions poſtérieures contraires aux premieres.

Il peut auſſi révoquer, augmenter, diminuer & changer les diſpoſitions par des codicilles ſans révoquer tout ſon *teſtament*.

On mettoit autrefois dans les *teſtamens* des clauſes appellées *révocatoires*, au moyen deſquelles le *teſtament* ne pouvoit être révoqué, à-moins que dans le *teſtament* poſtérieur on n'eût rappellé la clauſe révocatoire; mais l'ordonnance des *teſtamens* a abrogé l'uſage de ces ſortes de clauſes.

La faculté de teſter appartient en général à tous ceux qui n'ont point d'incapacité.

Entre les cauſes d'incapacités, il y en a de perpétuelles, d'autres qui ne ſont que temporaires.

De l'eſpece de ces dernieres eſt l'incapacité des impuberes, qui ne dure que juſqu'à l'âge de puberté, ou autre âge fixé par la loi ou par la coutume du lieu qui régit les biens.

Telle eſt auſſi l'incapacité des fils de famille, qui ne dure qu'autant qu'ils ſont en la puiſſance d'autrui. Ils peuvent même en attendant diſpoſer de leur pécule *caſtrenſe* ou *quaſi caſtrenſe*.

Les femmes, quoiqu'en puiſſance de mari, peuvent teſter ſans leur conſentement, parce que leur diſpoſition ne doit avoir effet que dans un tems où leur perſonne ni leurs biens ne ſeront plus en la puiſſance du mari.

Les vieillards, quoique malades & infirmes, peuvent teſter, pourvu qu'ils ſoient en leur bon ſens.

Mais les inſenſés ne peuvent teſter, à-moins que ce ne ſoit dans quelque bon intervalle.

Ceux qui ſont interdits pour cauſe de prodigalité, ne peuvent pas non plus faire de *teſtament*.

Les étrangers, ni les condamnés à mort, ne peuvent auſſi teſter.

Mais les bâtards le peuvent faire.

Les religieux ont auſſi cette faculté, pourvu qu'ils en uſent avant leur profeſſion.

Il y a des perſonnes qui ſont également incapables de teſter & de recevoir par *teſtament*, comme les étrangers, les religieux, les condamnés à mort; d'autres qui ſont ſeulement incapables de teſter, mais qui peuvent recevoir par *teſtament* comme les impuberes & les fils de famille. *Voyez* DONATION, HÉRITIER, LEGS.

Les formalités preſcrites pour la validité des *teſtamens* ſont différentes, ſelon les pays & ſelon la qualité du *teſtament* que l'on veut faire. Tout ce que l'on peut dire en général ſur cet objet, c'eſt qu'il faut ſuivre les formalités preſcrites par la loi du lieu où eſt fait le *teſtament*.

En pays de droit écrit, quand un *teſtament* ne peut valoir comme *teſtament*, il peut valoir comme codicille; ſi le teſtateur a mis la clauſe codicillaire, c'eſt-à-dire s'il l'a ainſi ordonné.

On peut diſpoſer par *teſtament* de la totalité de ſes biens, ſauf la légitime des enfans, & les autres reſtrictions ordonnées par rapport à certains biens, tels que les propres en pays coutumier, dont on ne peut communément léguer que le quint, ce qui dépend de la loi du lieu où les biens ſont ſitués.

Les regles principales que l'on ſuit pour l'interprétation des *teſtamens* ſont de conſulter d'abord la volonté du teſtateur; ſi dans quelque endroit ſa volonté ne paroît pas claire, on cherche à connoître quelle a été ſon intention par les autres diſpoſitions & par les différentes circonſtances.

L'exécution du *teſtament* appartient naturellement à l'héritier, à moins que le teſtateur ne l'ait confiée à

quelque autre perſonne. *Voyez* EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE.

Il eſt cependant permis aux légataires & à tous ceux qui y ont intérêt d'y veiller de leur part.

Quand le *teſtament* eſt *inofficieux* à quelqu'un des héritiers, ils ont la voie de s'en plaindre. *Voyez* ENFANT, EXHÉRÉDATION, INSTITUTION, HÉRITIER, INOFFICIOSITÉ, QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ, PRÉTÉRITION LÉGITIME, SUBSTITUTION. *Voyez* au code & aux inſtit. le titre *de teſtamentis*, & au code & digeſte le titre *qui teſtamenta facere poſſunt*, aux inſtit. le titre *qui teſtamenta facere non poſſunt*. Voyez *auſſi* Julius, Clarus, Gaill. Benéd. Manticon, Bouchel, Deſpeiſſes, Ricard, Furgoles, & les *articles* qui ſuivent. (*A*)

TESTAMENT *per æs & libram*, comme qui diroit par le poids & l'argent, étoit une forme ſinguliere de teſter, qui fut introduite chez les Romains par les juriſconſultes, peu de tems après la loi des douze tables.

Le teſtateur feignoit de vendre ſa famille, & pour cet effet il faiſoit venir un acheteur, nommé pour cette raiſon *emptor familiæ*; celui-ci donnoit l'argent à un peſeur appellé *libripens*, parce qu'alors on ne comptoit point l'argent, on le peſoit; on faiſoit venir enſuite cinq témoins, qui devoient être mâles, puberes, & citoyens romains.

Ce *teſtament* renfermoit deux formalités eſſentielles; la premiere étoit cette vente imaginaire de la ſucceſſion à l'héritier futur; & comme il arrivoit quelquefois que l'héritier attentoit à la vie du vendeur, on prit dans la ſuite la précaution de faire acheter la ſucceſſion par un tiers, & par un écrit ſéparé l'on déclaroit le nom de l'héritier.

L'autre formalité étoit appellée *nuncupatio*; c'étoit la déclaration publique de la volonté qui étoit écrite ſur des tablettes de cire, encadrées dans d'autres tablettes de bois; cette *nuncupatio* ſe faiſoit en ces termes: *Hæc uti his tabulis ceris ve ſcripta ſunt ita lego, ita teſtor; itaque vos quirites teſtimonium prœbitote.* En prononçant ces derniers mots le teſtateur touchoit les témoins par le bout de l'oreille, laquelle on croyoit être conſacrée à la mémoire; c'étoit-là uniquement à quoi ils ſervoient, car on n'exigeoit d'eux alors ni ſceau, ni ſouſcription, comme les préteurs l'exigerent dans la ſuite.

Cette forme de *teſtament* fut plus long-tems uſitée que ceux appellés *calatis comitiis* & *in procinctu*; cependant peu-à-peu elle tomba en déſuetude: l'empereur Conſtantin ſupprima ces ventes imaginaires. *Voyez* la loi *quoniam* cod. *de teſtam.* & aux inſtit. le tit. *de teſtam. ordin.* (*A*)

TESTAMENT *apud acta*, c'eſt-à-dire fait devant le juge du lieu, ou devant quelqu'un des officiers municipaux; cette forme de teſter qui étoit uſitée chez les Romains, ſuivant la loi 19. cod. *de teſtam.* eſt encore reçue à Toulouſe, & dans pluſieurs coûtumes, entre autres celles de Vermandois, *art. 58.* & Péronne, *art. 162.* mais ces coutumes exigent deux témoins que le droit romain ne demande pas. Par l'*art. 24.* de la nouvelle ordonnance des *teſtamens*, ſa majeſté déclare qu'elle n'entend point déroger aux coutumes & uſages des pays où les officiers de juſtice, y compris les greffiers municipaux, ſont mis au nombre des perſonnes publiques qui peuvent recevoir des *teſtamens* ou autres diſpoſitions à cauſe de mort, ce qui aura lieu, eſt-il dit, de même dans les provinces régies par le droit écrit où le même uſage ſeroit établi. *Voyez* Turgot, *des teſtamens*, *tom. I. pag. 48.*

TESTAMENT D'UN AVEUGLE, chez les Romains, l'aveugle de naiſſance ou qui l'étoit devenu par maladie ou autre accident pouvoit faire un *teſtament* écrit ſolemnel, il ne pouvoit teſter que devant un tabulaire, officier dont les fonctions étoient différentes de celle du notaire ou tabellion.

La forme de ces *teſtamens* eſt reglée par la loi *hæc conſultiſſima.*

Par la nouvelle ordonnance des *teſtamens*, *art. 7.* ſi le teſtateur eſt aveugle, ou ſi dans le tems du *teſtament* il n'a pas l'uſage de la vue, on doit appeller un témoin outre le nombre de ſept qui eſt requis pour le *teſtament* nuncupatif, lequel doit ſigner avec les autres témoins.

Dans les autres pays où un moindre nombre de temoins ſuffit, on ajoute de même un témoin de plus.

Mais dans les *teſtamens* entre enfans faits devant deux notaires, ou un notaire & deux témoins, il n'eſt pas beſoin d'appeller un troiſieme témoin, quoique le teſtateur ſoit aveugle. *V.* Furgole, *des teſtam. c. I. p. 50.*

TESTAMENT *calatis comitiis*, ou fait dans les comices convoqués & aſſemblés, c'eſt-à-dire dans l'aſſemblée du peuple romain, étoit une ancienne maniere de teſter uſitée en tems de paix chez les Romains: ceux qui vouloient teſter ainſi commençoient par convoquer l'aſſemblée du peuple déſignée par ces mots *calatis comitiis*; cette convocation ſe faiſoit par le héraut des décuries, ou par le trompette des centuries: cette cérémonie ſe faiſoit deux fois dans l'année; l'exploit de convocation qui ſe faiſoit pour teſter dans cette aſſemblée annonçoit l'objet de la convocation, & étoit conçu en ces termes: *Velitis, jubeatis quirites uti L. Titius, L. Valerio tam jure legeque heres ſibi ſiet, quam ſi ejus filius familias proximuſve agnatus eſſet hæc ita ut dixi, ita vos quirites rogo:* c'eſt ainſi qu'Aulugelle nous rapporte la formule de cette convocation.

Ceux qui n'avoient point d'entrée dans les comices ne pouvoient point alors teſter; tels étoient les fils de famille, les femmes.

L'uſage de ces ſortes de *teſtamens calatis comitiis*, fut abrogé par la loi des douze tables. *Voyez* aux *inſtit.* le tit. *de teſtam. audiri.*

TESTAMENT *en faveur de la cauſe pie*, eſt celui par lequel le teſtateur fait quelques legs pieux.

Quoique le droit romain n'eût point fait d'exception pour ces *teſtamens*, cependant les interpretes prétendoient qu'on devoit les exempter de toutes formalités.

Mais la nouvelle ordonnance des *teſtamens* n'ayant fait aucune diſtinction de la cauſe pie, ces *teſtamens* ſont demeurés aſtreints aux mêmes regles que les autres. *Voyez* Tiraqueau, *de privileg. cauſæ piæ*, Furgole, *des teſtam. tom. I. pag. 53.*

TESTAMENT FAIT AUX CHAMPS. *Voyez ci-après* TESTAMENT RUSTIQUE.

TESTAMENT CIVIL, eſt celui qui eſt fait ſelon toutes les formes preſcrites par la loi, à la différence du *teſtament* militaire, qui eſt diſpenſé d'une partie de ces formes. L'uſage des *teſtamens civils* eſt plus ancien que celui des *teſtamens* militaires; les premiers eurent lieu dès le tems de Romulus, les autres commencerent du tems de Coriolan. *Voyez l'hiſtoire de la Juriſprud. rom.* de M. Terraſſon, *pag. 119.*

TESTAMENT CLOS ET CACHETÉ, eſt la même choſe que le *teſtament* myſtique ou ſecret. *Voyez ci-après* TESTAMENT MYSTIQUE.

TESTAMENT COMMUN, eſt celui qui eſt fait conjointement par pluſieurs perſonnes; ces ſortes de *teſtamens* ont été abrogés par l'*article 77.* de l'ordonnance des *donations*, même ceux qui ſeroient faits entre mari & femme.

TESTAMENT D'UN DECONFER, étoit celui que l'Egliſe faiſoit anciennement pour les perſonnes qui étoient décédées ſans avoir rien donné ou legué à l'Egliſe, ce que l'on appelloit *mourir deconſes*; l'Egliſe ſuppléoit à ce que le défunt auroit dû faire, & ordonnoit qu'une partie de ſes biens ſeroit appliquée en

un nouveau Testament dans Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, étendu en plusieurs lieux de l'Ecriture, est appelé *Testament éternel*, *Testament de vie*, *Testament de salut*, *Testament de grâce*, *Testament de bénédiction*, etc. Voyez ci-dessus, art. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41,

deux perſonnes, conjointement & au profit l'une de l'autre. L'empereur Valentinien avoit permis ces ſortes de *teſtamens* entre mari & femme.

Mais l'ordonnance des *teſtamens* veut qu'à l'avenir les *teſtamens* de cette eſpece ſoient reputés nuls, ſoit entre mari & femme, ou autres perſonnes. *Voyez* l'*art. 77.*

TESTAMENT MYSTIQUE *ou* SECRET, qu'on appelle auſſi *teſtament ſolemnel*, parce qu'il requiert plus de ſolemnités, que le *teſtament* nuncupatif eſt une forme de teſter uſitée en pays de Droit écrit, qui conſiſte principalement en ce que l'on enferme & cachete en préſence de témoins, l'écrit qui contient le *teſtament.*

La forme qui avoit lieu chez les Romains pour les *teſtamens* ſolemnels ou myſtiques, étant expliquée ci-après à l'article *teſtamens ſolemnels*, nous nous bornerons ici à expliquer les regles preſcrites par l'ordonnance des *teſtamens*, pour ceux qu'elle appelle *myſtiques* ou *ſecrets.*

Suivant cette ordonnance, le teſtateur qui veut faire un *teſtament* myſtique, doit ſigner ſes diſpoſitions, ſoit qu'il les ait écrites lui-même, ou qu'il les ait fait écrire par un autre.

Le papier qui contient les diſpoſitions, enſemble celui qui ſert d'enveloppe, s'il y en a une, doit être clos & ſcellé, avec les précautions en tel cas requiſes & accoutumées.

Le teſtateur doit préſenter ce papier, ainſi clos & ſcellé à ſept témoins au moins, y compris le notaire ou tabellion, ou bien il le fera clore & ſceller en leur préſence, & déclarer que le contenu en ce papier eſt ſon *teſtament*, écrit & ſigné de lui, ou écrit par un autre & ſigné de lui.

Le notaire ou tabellion doit dreſſer l'acte de ſuſcription qui ſera écrit ſur ce papier ou ſur la feuille ſervant d'enveloppe, & cet acte doit être ſigné, tant par le teſtateur, que par le notaire ou tabellion, enſemble par les autres témoins, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'y appoſer le ſceau de chacun deſdits témoins.

Toutes ces opérations doivent être faites de ſuite, & ſans *divertir* à autres actes.

Au cas que le teſtateur par un empêchement ſurvenu depuis la ſignature du *teſtament*, ne pût ſigner l'acte de ſuſcription, on doit faire mention de ſa déclaration, ſans néanmoins qu'il ſoit néceſſaire en ce cas d'argumenter le nombre des témoins.

Si le teſtateur ne ſait pas ſigner ou s'il n'a pû le faire, lorſqu'il a fait écrire ſes diſpoſitions, il doit être appellé à l'acte de ſuſcription un témoin de plus qui doit ſigner, & l'on doit faire mention de la cauſe pour laquelle on l'a appellé.

Ceux qui ne ſavent ou ne peuvent lire, ne peuvent faire de *teſtament myſtique.*

En cas que le teſtateur ne puiſſe parler mais qu'il puiſſe écrire, il peut faire un *teſtament* myſtique, pourvû qu'il ſoit entierement écrit, daté & ſigné de ſa main, qu'il le préſente au notaire ou tabellion, & aux autres témoins, & qu'au haut de l'acte de ſuſcription, il écrive en leur préſence que c'eſt ſon *teſtament*, après quoi le notaire doit écrire l'acte de ſuſcription, & y faire mention que le teſtateur a écrit ces mots en la préſence & devant les témoins.

Au ſurplus, l'ordonnance n'a pas entendu déroger aux diſpoſitions des coutumes qui exigent un moindre nombre de témoins, excepté pour les cas particuliers où elle ordonne d'en appeller un de plus.

TESTAMENT NUNCUPATIF, chez les Romains, étoit celui qui étoit fait verbalement en préſence de ſept témoins; l'écriture n'y étoit pas néceſſaire, on en faiſoit la preuve par la réſomption judiciaire des témoins.

Cette forme de teſter s'étoit conſervée dans quelques-uns des pays de Droit écrit.

Mais par l'ordonnance des *teſtamens*, toute diſpoſition à cauſe de mort doit être par écrit, quelque modique que ſoit la ſomme qui en faſſe l'objet.

L'ordonnance confirme ſeulement les *teſtamens nuncupatifs* dans les pays de Droit écrit & autres, où ils ſont en uſage.

Pour faire un tel *teſtament*, il faut le prononcer intelligiblement devant ſept témoins, y compris le notaire ou tabellion qui doit écrire les diſpoſitions à meſure qu'elles ſont dictées, & enſuite faire lecture du *teſtament* & y faire mention de cette lecture; enfin le *teſtament* doit être ſigné par le teſtateur, le notaire & les témoins; & ſi le teſtateur ne ſait ou ne peut ſigner, on en doit faire mention; & s'il étoit aveugle ou n'avoit pas alors l'uſage de la vûe, il faut appeller un témoin de plus qui ſigne avec les autres. *Voyez* la loi *hac conſultiſſimâ cod. de teſtam.* & l'ordonnance des *teſtamens*, *article 1.* juſques & compris le *7.*

TESTAMENT OLOGRAPHE, ou comme on écrivoit autrefois HOLOGRAPHE, eſt celui qui eſt entierement écrit, daté & ſigné de la main du teſtateur. Ce terme *olographe* vient du grec ὅλος, *ſolus*, & γράφω, *ſcribo*, ce qui ſignifie que le teſtateur a écrit ſeul tout ſon *teſtament*; & comme ce terme vient du grec & qu'il ſe prononçoit avec une aſpiration, c'eſt pourquoi l'on écrivoit autrefois *holographe.*

Cette forme de teſter paroît avoir été empruntée de celle du *teſtament inter liberos*, & de la novelle de Valentinien le jeune, rapportée au code Theodoſien, *tit. de teſtam.*

Mais cette novelle n'étant pas rapportée dans le code de Juſtinien, elle n'a pas été reçue dans les pays de Droit écrit, ſi ce n'eſt dans l'Auvergne & le Mâconnois.

Les *teſtamens olographes* ont ſeulement lieu en pays de Droit écrit pour les *teſtamens* des peres entre leurs enfans.

L'ordonnance de 1629 avoit pourtant autoriſé les *teſtamens olographes* dans tout le royaume, mais la diſgrace de ſon auteur a fait qu'elle n'a point été obſervée.

Il n'y a donc guere que les pays coutumiers, où ces ſortes de *teſtamens* ſoient reçus.

L'ordonnance des *teſtamens* en confirme l'uſage pour les pays, & les cas où ils avoient été admis juſqu'alors. *Voyez* le recueil d'Henris, & les notes de Bretonnier au *recueil de queſt.*

TESTAMENT *in pace*, étoit celui qui ſe faiſoit en tems de paix & ſuivant les formes preſcrites pour ce genre de *teſtament*; tels étoient ceux qu'on appelloit *calatis comitiis*, qui ſe faiſoient dans les comices ou aſſemblées du peuple.

TESTAMENT PAGANIQUE, *paganicum*, eſt oppoſé au *teſtament militaire*; c'eſt celui qui eſt fait par d'autres que des militaires, ou par des militaires mêmes lorſqu'ils ne ſont pas occupés à quelque expédition militaire. Il fut ainſi appellé, parce que c'étoit la façon de teſter des vieux ſoldats retirés du ſervice, & appellés *pagani*, parce que *pagos habitabant.*

Ce *teſtament* ſe diviſoit chez les Romains en *teſtament* écrit ou ſolemnel, & en nuncupatif. *Voyez* Borcholten ſur les *inſtit. tit. de milit. teſtam.*

TESTAMENT EN TEMS DE PESTE; ſa forme chez les Romains étoit la même que celle des autres *teſtamens*, ſinon qu'il n'étoit pas néceſſaire d'y appeller tous les témoins dans le même inſtant.

Par l'ordonnance des *teſtamens en tems de peſte*, on peut teſter par tout pays devant deux notaires ou tabellions, ou deux des officiers de juſtice royale ou municipale, juſqu'au greffier incluſivement, ou devant un notaire ou tabellion & deux témoins, ou devant un des officiers ci-deſſus nommés & deux témoins, ou en préſence du curé, deſſervant, vicaire,

ou autre prêtre chargé d'adminiſtrer les malades, quand même il ſeroit régulier, & deux témoins.

Les *teſtamens* olographes ſont auſſi valables partout pays en tems de peſte.

Il ſuffit pour teſter dans ces formes d'être dans un lieu infecté de la peſte, quand même on ne ſeroit pas malade.

Ces *teſtamens* demeurent nuls ſix mois après que le commerce a été rétabli dans le lieu, à-moins qu'ils ne fuſſent conformes au droit commun. Ordonnance des teſtamens, *art. 33. & ſuiv.*

TESTAMENT DEVANT LE PRINCE, *teſtamentum principi oblatum*; c'étoit une forme de teſter uſitée chez les Romains, comme il ſe voit en la loi 19, au cod *de teſtamentis*; mais cette eſpece de *teſtament* n'a point lieu parmi nous.

TESTAMENT *in procinctu*, étoit celui qui ſe faiſoit dans le tems que les ſoldats étoient ſur le point de partir pour quelque expédition militaire, & qu'ils étoient revêtus de la ceinture appellée *cingulum militiæ*, c'eſt pourquoi on l'appelloit teſtament *in procinctu*; celui-ci différoit du teſtament *in pace* ou *calatis comitiis*, en ce que pour donner autorité à celui-ci, il falloit aſſembler le peuple, au lieu que pour le teſtament *in procinctu*, on aſſembloit les ſoldats *convocatis commilitonibus*, comme dit Cujas. Juſtinien nous apprend que cette derniere façon de teſter ne fut pas long-tems en uſage; les *teſtamens* militaires y ont ſuccedé. *Voyez* aux inſtitut. le *tit. de teſtam. ordin.* & ci-devant *l'article* TESTAMENT MILITAIRE.

TESTAMENT PUBLIC, eſt un *teſtament* ſolemnel écrit, qui n'eſt point myſtique ou ſecret. *Voyez* TESTAMENT MYSTIQUE.

TESTAMENT RUSTIQUE, eſt celui qui eſt fait à la campagne; chez les Romains les perſonnes ruſtiques n'étoient pas aſtreintes à toutes les formalités des *teſtamens*: au lieu de ſept témoins, il ſuffiſoit qu'il y en eût cinq dont un ou deux ſuſſent ſigner, ſi on ne pouvoit pas en trouver davantage.

Cette forme de teſter étoit autoriſée par la loi *ab antiquo, cod. de teſtam.* ſur laquelle les interpretes ont agité grand nombre de queſtions, notamment pour ſavoir ſi les perſonnes lettrées, les gentilshommes, bourgeois, ou gens d'affaires, réſidant à la campagne, jouiſſoient de ce privilege, & pour déterminer les lieux qu'on devoit regarder comme campagne.

La nouvelle ordonnance des *teſtamens* a tranché toutes ces queſtions, en décidant, *art. 45*, que dans les villes & bourgs fermés, on ne pourra employer que des témoins qui puiſſent ſigner, & que dans les autres lieux il faut qu'il y ait au-moins deux témoins qui puiſſent ſigner; c'eſt à quoi ſe reduit tout le privilege des *teſtamens* faits à la campagne.

TESTAMENT SECRET *ou* MYSTIQUE, *voyez ci-devant* TESTAMENT MYSTIQUE.

TESTAMENT SOLEMNEL, chez les Romains étoit celui qui étoit rédigé par écrit en préſence de ſept témoins.

L'écriture étoit de l'eſſence de ce *teſtament*, à la différence du *teſtament* nuncupatif, que l'on pouvoit faire alors ſans écrit.

Le *teſtament* pouvoit être écrit par un autre que le teſtateur, pourvu qu'il parût en avoir dicté le contenu.

Lorſque le teſtateur écrivoit lui-même ſa diſpoſition, il n'avoit pas beſoin de la ſigner.

Pour la confirmation ou authenticité de l'écriture, il falloit

1°. L'aſſiſtance de ſept témoins citoyens romains mâles & puberes qui fuſſent requis & priés pour aſſiſter au *teſtament*.

2°. Que le teſtateur préſentât aux témoins l'écrit plié ou envelopé, avec déclaration que c'étoit ſon *teſtament*. Qu'il en fût dreſſé un acte au dos du *teſtament*, & que le teſtateur le ſignât, s'il ſavoit écrire, ſinon qu'il ajoutât un huitieme témoin qui ſignât pour lui; enſuite il préſentoit l'écrit aux témoins pour y appoſer leurs ſceaux.

Quand le teſtateur avoit écrit lui-même le corps du *teſtament*, il n'etoit pas beſoin qu'il ſignât au dos, ni de ſigner le *teſtament*, ni d'appeller un huitieme témoin.

Anciennement il falloit que le nom de l'héritier fût écrit de la main du teſtateur, mais cela fut changé par la novelle 119.

3°. Les ſept témoins devoient tous en préſence & à la vue du teſtateur, ſigner de leurs mains la partie extérieure du *teſtament*, & y appoſer chacun leur ſceau; mais la novelle 42 de Léon retrancha la formalité des ſceaux, & de la ſignature des témoins.

4°. Tout ce qui vient d'être dit devoit être fait *uno contextu*, c'eſt-à-dire, deſuite & ſans divertir à autres actes.

Parmi nous la forme des *teſtamens* ſolemnels myſtiques ou ſecrets eſt reglée par la nouvelle ordonnance. *Voyez* ci-devant TESTAMENT MYSTIQUE.

On entend auſſi par *teſtament ſolemnel*, tout *teſtament* en général qui eſt reçu par un officier public, à la difference du *teſtament* olographe qui eſt ſeulement écrit & ſigné par le teſtateur. *Voyez* TESTAMENT *devant un curé*, TESTAMENT *devant notaire*.

TESTAMENT D'UN SOURD; celui qui n'eſt pas ſourd & muet de naiſſance, mais ſeulement ſourd par accident, peut teſter.

Il le peut auſſi quand même il ſeroit auſſi muet par accident, pourvu qu'il ſache écrire. *Voyez* Furgole, *des teſtamens, tome I. p. 52.* & *l'article* TESTAMENT D'UN MUET.

TESTAMENT SUGGERÉ, eſt celui qui n'eſt point l'ouvrage d'une volonté libre du teſtateur; mais l'effet de quelque impreſſion étrangere. *Voyez* CAPTATION, SUGGESTION. (*A*)

TESTAMENT SYRIAQUE, *nouveau*, (*Hiſt. crit. des verſ. du N. T.*) la premiere des éditions du nouveau Teſtament ſyriaque, eſt celle que Widmanſtadius publia à Vienne en Autriche, en 1555. L'hiſtoire de cette édition donnée par M. Simon, eſt également imparfaite & fautive; elle eſt fautive en ce qu'il met la date de cette édition à l'an 1562.

On voit par ce que rapporte Widmanſtad lui-même qu'il avoit formé le deſſein de publier le *nouveau Teſtament ſyriaque*; que la rencontre du prêtre de Merdin dont parle M. Simon, l'encouragea à entreprendre cette tâche; & qu'il obtint de l'empereur Ferdinand que ſa majeſté feroit les frais de cette édition.

Cependant dans le manuſcrit apporté d'Orient qu'on ſuivit dans l'édition de Vienne, il manquoit la ſeconde épitre de ſaint Pierre, la ſeconde & la troiſieme de S. Jean, celle de S. Jude, & l'Apocalypſe: ſans doute, comme le conjecture Louis de Dieu, parce que ces livres n'avoient pas été admis dans le canon des Ecritures par les égliſes des Jacobites, quoiqu'ils fuſſent entre leurs mains. Perſonne n'avoit penſé à remplir ce vuide, juſqu'à ce que le ſavant, dont on vient de parler, fit imprimer l'Apocalypſe en ſyriaque en 1627, avec le ſecours de Daniel Heinſius, ſur un manuſcrit que Joſeph Scaliger avoit donné entre pluſieurs autres à l'univerſité de Leyde. Ainſi il reſtoit encore à publier en cette langue les quatre épitres dont on vient de parler; M. Pocock entreprit de les donner, ſouhaitant qu'on eût le nouveau Teſtament complet en une langue, qui étoit la langue vulgaire de notre Sauveur lui-même, & des apôtres.

Ce qui favoriſoit ſon deſſein, c'étoit un très-beau manuſcrit qu'il trouva dans la bibliotheque bodléienne, qui contenoit ces épitres avec quelques autres

livres du nouveau Teſtament. A l'exemple de M. de Dieu, il copia ces épitres en caracteres ſyriaques; il y ajouta les caracteres hébreux, avec les points placés, non pas comme de coutume, mais ſelon les regles ſyriaques, telles que les ont données deux ſavans maronites Anura & Sionita. Il y joignit encore une nouvelle verſion latine comparée avec celle d'Etzelius, & indiqua dans les endroits importans, la raiſon pourquoi il s'éloignoit de ſa verſion; il y ajouta de plus le texte grec, le tout accompagné d'un grand nombre de notes ſavantes & utiles.

M. Pocock n'avoit que 24 ans lorſqu'il finit cet ouvrage; & quoiqu'il y eût apporté tout le ſoin & toute l'exactitude imaginables, il avoit tant de modeſtie, & ſe défioit ſi fort de lui-même, qu'il ne put ſe réſoudre à le publier qu'une année après, qu'il permit qu'on l'imprimât; l'impreſſion fut faite à Leyde en 1630, *in*-4°. (*D. J.*)

TESTAMENTAIRE, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt relatif à un *teſtament*.

Par exemple, une diſpoſition *teſtamentaire* eſt celle qui eſt contenue dans un teſtament.

Un héritier *teſtamentaire* eſt celui qui eſt inſtitué par teſtament.

Un tuteur *teſtamentaire*, celui qui eſt nommé par teſtament.

L'exécution *teſtamentaire*, eſt l'accompliſſement des diſpoſitions d'un teſtament. On entend auſſi quelquefois par-là celle d'un codicille. *Voyez* TESTAMENT, HÉRITIER, TUTEUR, EXÉCUTION & EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE. (*A*)

TESTATEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt celui qui fait un teſtament ou codicille. *Voyez* CODICILLE, LEGS, HÉRITIER, SUCCESSION, TESTAMENT, TESTER. (*A*)

TESTER, v. n. (*Gram. & Juriſprud.*) du latin *teſtari*; c'eſt mettre par écrit ſes dernieres volontés, faire ſon teſtament. *Voyez* CODICILLE, TESTAMENT. (*A*)

TESTICULES, ſ. m. *en Anatomie*, ſont deux parties qui ſont propres aux animaux mâles, & qui ſervent à la génération. *Voyez nos Planches d'Anatomie, & leur explic. Voyez* auſſi GÉNÉRATION.

Ils ſont appellés *teſticules* par un diminutif de *teſtes*, témoins, comme étant témoins de la virilité: c'eſt ce qu'on appelle proprement *génitoires*, en latin *genitalia*. Les Grecs les nomment *didymi*, c'eſt-à-dire jumeaux.

Dans l'homme & dans la plupart des animaux les *teſticules* ſont extérieurs; dans quelques uns, comme dans les oiſeaux, ils ſont intérieurs. *Voyez* GÉNITAL.

Quelques hommes n'en ont qu'un. Ordinairement ils en ont deux. Il s'en eſt trouvé qui en avoient naturellement trois, & certains anatomiſtes aſſurent qu'ils en ont trouvé juſqu'à quatre.

Les *teſticules* ſont des corps mous, blancs, de figure ovale, de la groſſeur environ d'un œuf de pigeon. On les a cru d'une ſubſtance glanduleuſe, & ſuivant l'idée que l'on a préſentement des glandes, on peut convenir qu'ils en ſont en effet. *Voyez* GLANDE.

Ils ſont formés d'un entortillement de diverſes ſortes de vaiſſeaux, & particulierement des veines & arteres ſpermatiques, dont les dernieres apportent le ſang, d'où l'on prétend que la liqueur ſéminale eſt ſéparée dans les circonvolutions des *teſticules*, & les premieres le reportent après que la ſécrétion eſt faite. *Voyez* SEMENCE & SPERMATIQUES.

Le reſte du *teſticule* eſt formé des vaiſſeaux ſpermatiques qui ne ſont que des cordons continus diverſement entortillés en façon, pour ainſi dire, d'un peloton, mais d'une maniere ſi lâche, qu'il eſt aiſé de les développer dans toute leur longueur, & même dans les *teſticules* des rats, qui ſont d'un tiſſu plus ſerré. Les *teſticules* ſe terminent par les épididymes. *Voyez* EPIDIDYME.

Les *teſticules* avec les épididymes paraſtates, ſont enveloppés dans trois membranes ou tuniques propres. La premiere eſt la muſculaire, qui vient du muſcle crémaſter: la ſeconde eſt l'élythroïde ou vaginale, qui eſt une continuation de la lame externe du péritoine: la troiſieme eſt l'albuginée. *Voyez* chacune dans ſon article propre, MUSCULAIRE, ELYTHROIDE, ALBUGINÉE.

La membrane commune qui enferme les deux *teſticules*, eſt le ſcrotum, que l'on trouvera décrit dans ſon article. *Voyez* SCROTUM.

Quant à l'uſage des *teſticules*, qui eſt de ſéparer & de préparer la ſemence. *Voyez* SEMENCE.

TESTICULES, *maladie des*, (*Médec.*) deux corps de figure olivaire, compoſés d'un amas prodigieux de vaiſſeaux, munis de la tunique vaginale, & de l'albuginée, ſoutenus par le muſcle ſuſpenſeur, pendans hors du ventre dans les hommes, recouverts par les bourſes, deſtinés à l'élaboration de la ſemence, qu'ils portent dans les véſicules ſéminales par le moyen des vaiſſeaux déférens & des épididymes, ſe nomment *teſticules*.

On n'eſt pas impuiſſant lorſqu'on n'en a qu'un; mais quand ils manquent tous les deux, à-moins qu'ils ne ſoient cachés dans le ventre, il en réſulte une ſtérilité certaine; il faut ſe donner de garde de prendre pour un *teſticule* l'enflure de l'épididyme, ou du corps pyramidal, ou une hernie, ou un bubon.

2°. Dans l'âge de puberté & dans les ſujets qui ont beaucoup de tempérament, l'augmentation de la groſſeur du *teſticule* n'eſt point morbifique; de même que ſon décroiſſement ou ſon deſſéchement dans les vieillards & dans une longue abſtinence.

3°. Dans différentes maladies qui exigent des traitemens particuliers, les *teſticules* ſe gonflent, & c'eſt ce qu'on connoît aiſément par le toucher.

4°. Dans les perſonnes portées à l'amour dans la belle ſaiſon, le gonflement trop conſidérable des *teſticules* (maladie connue ſous le nom de *ſpermatocele*), demande les rafraichiſſans.

5°. Mais l'humeur aqueuſe, viſqueuſe, froide, indolente, répandue dans la tunique vaginale, ou l'adhérence de la ſubſtance du *teſticule*, qui donne naiſſance à un hydrocele, exige les diſcuſſifs accompagnés d'un bandage capable de ſoutenir la partie malade.

6°. Les veines du corps pyramidal devenues variqueuſes, ou attaquées de gonflement, produiſent la varice: quand cette maladie n'eſt point née à la ſuite d'une compreſſion faite au-deſſus du cordon ſpermatique, les diſcuſſifs aſtringens avec un bandage, diminuent les accidens.

7°. La tumeur plus ſolide du *teſticule* ou du corps pyramidal, qui préſente une ſubſtance charnue, nommée *ſarcocele*, & qui eſt indépendante du virus vénérien, a beſoin des réſolutifs.

8°. Dans la tumeur dure, âpre, indolente, skirrheuſe du *teſticule*, il faut éviter avec ſoin les irritans, & tâcher de réſoudre cette tumeur, mais la cancéreuſe plus douloriſique, plus conſidérable, & qui s'étend autour du cordon ſpermatique, demande une prompte amputation; car ſi une fois elle ſe porte dans le bas-ventre, il n'y a point de remede.

9°. A l'égard de la tumeur écrouelleuſe, froide, dure, qui ſe trouve ſeulement dans la ſubſtance du *teſticule*, on tâchera de la diſſiper par les réſolutifs chauds.

10°. La tumeur qui eſt produite par une contuſion récente préliminaire, a beſoin dans la méthode curative, des relâchans & des réſolutifs réunis.

11°. La tumeur dolente, pulſative, qui ſouvent communique de la rougeur aux bourſes en même tems qu'elle donne la fievre, veut être traitée par l'application des antiphlogiſtiques.

12°. Lorſqu'apres une ancienne maladie vénérienne, & ſur-tout la ſuppreſſion d'une gonorrhée virulente, le *teſticule* s'enfle, l'application prudente des mercuriaux paroît néceſſairement indiquée.

13°. La douleur des *teſticules* ſans tumeur & ſans cauſe manifeſte, diminuera par l'application des anodins.

14°. Les *teſticules* relâchés & trop pendans, ce qui arrive ſouvent dans les enfans, & deſigne la foibleſſe de leur conſtitution, doivent être ſoutenus, & en même tems renforcés par l'application des corroborans.

15°. Si les *teſticules* reçoivent d'autre part des humeurs morbifiques, accident aſſez commun dans les malades de la poitrine, & qui annoncent une fâcheuſe métaſtaſe, il faut ramener ces humeurs à leur cours naturel, ou plutôt en faire la dérivation ſur des endroits moins dangereux. (*D. J.*)

TESTICULES, *inflammation des*, (*Médec. & Chir.*) l'un ou l'autre des teſticules, ou quelquefois tous les deux, ſont attaqués d'une inflammation accompagnée de tumeur & de douleurs cruelles, ſur-tout lorſque cette inflammation eſt un peu conſidérable.

Ce mal peut venir de deux cauſes. 1°. De quelque injure extérieure, comme un coup, une chûte, une contuſion; ce qui arrive ſouvent en montant à cheval avec précipitation, & ſans prendre garde à ſoi. 2°. D'une maladie vénérienne, comme d'une gonorrhée, imprudemment & trop-tôt arrêtée.

On diſtinguera l'inflammation des *teſticules*, de toute autre maladie, ſur-tout de l'hernie au ſcrotum; lorſqu'il y aura l'une des cauſes dont nous venons de parler, que le malade ſe plaindra de gonflement, de chaleur, & de rougeur aux *teſticules*; que la tumeur & l'inflammation le manifeſteront à l'examen des parties, & ſur-tout lorſqu'en touchant le *teſticule* affecté, on le trouvera d'une groſſeur contre nature, & quelquefois égale à celle du poing.

Cette maladie ne veut point être traitée legérement, car ſouvent il ſurvient un abſcès ou ſphacele; le malade en perd la virilité ou la vie; ou le mal dégénere en un skirrhe, ou en un cancer que la mort ſuit infailliblement, ou enfin en ſarcocele ou hydrocele, maladies fort incommodes.

On emploie pour réſoudre l'inflammation des *teſticules*, les mêmes remedes qui ſont recommandés pour l'inflammation des mammelles; ſur-tout le vinaigre de litarge, l'eau de chaux mêlée avec l'eſprit-de-vin camphré, la tuthie, & la pierre calaminaire.

Pour le tems de la nuit, où les fomentations ne ſe font pas commodément, on appliquera l'emplâtre de grenouilles avec une quantité double de mercure, ou l'emplâtre de diachylon. Il ne faudra pas négliger les digeſtifs intérieurs. Si le mal provient de quelque injure extérieure, ou d'un ſang épaiſſi, on recourra aux poudres d'yeux d'écréviſſes préparées, d'écailles d'huitres, & à l'*arcanum duplicatum*, & aux décoctions de racines, de bois, & de plantes diſcuſſives: on défend tout ce qui échauffe le ſang, & toute nourriture de difficile digeſtion; ſi la chaleur eſt violente, il eſt néceſſaire de mêler un peu de nitre avec les poudres dont on a fait mention, & d'ajoûter quelque eſprit de vitriol ou de ſoufre dans la boiſſon du malade; s'il eſt pléthorique, on lui tirera du ſang par le bras.

Lorſque quelque maladie vénérienne eſt la cauſe de l'inflammation, on uſera de purgatifs, mêlés avec le mercure doux, & de tous les remedes qui operent contre le virus vénérien: on ne négligera point les tiſanes faites de regliſſes & d'anis bouillis dans l'eau, ou autres ſemblables; outre qu'elles temperent ou atténuent le ſang, elles tendent encore à calmer l'inflammation. Si l'on a appellé le chirurgien trop tard, ou ſi l'inflammation eſt trop violente pour céder aux remedes diſcuſſifs que nous venons d'indiquer, il faut s'attendre à la ſuppuration ou à la gangrene, & par conſéquent recourir aux remedes ſuppuratifs.

Si le pus eſt mûr, & que l'abſcès tarde à s'ouvrir de lui-même, on y fera une inciſion, on évacuera la matiere, on nettoiera la plaie avec quelque onguent digeſtif, ou quelque injection ſpiritueuſe qui réſiſte à la putréfaction, & l'on achevera la cure avec un baume vulnéraire: on facilitera la digeſtion de la matiere, & l'on diminuera les douleurs avec l'emplâtre de juſquiame, & celle de diachylon, avec les gommes: cependant on travaillera fortement à détruire le virus vénérien; quand bien même le ſcrotum ſeroit conſumé, & le *teſticule* expoſé à la vue, ſi l'on ſait tirer parti des remedes digeſtifs & balſamiques, la ſubſtance détruite du ſcrotum ſe régénere quelquefois; enfin l'art ne connoit point d'autre ſecours. Heiſter, *Chirurgie*. (*D. J.*)

TESTICULES *des poiſſons*, (*Ichthyol.*) ces parties manquent dans pluſieurs genres de poiſſons. Les épineux en général ne les ont point, mais tous les cétacées & pluſieurs genres de poiſſons cartilagineux, les ont, & alors ils en ont deux, comme les animaux terreſtres; il eſt vrai néanmoins qu'ils different beaucoup pour la figure & la ſituation, dans pluſieurs poiſſons, & particulierement dans la baleine. Artedi, *Ichthyolog.* (*D. J.*)

TESTIGUES, (*Géog. mod.*) petites îles & rochers à quatorze lieues ou environ au vent de l'île de la Marguerite, ſur la côte de Vénézuela, dans l'Amérique équinoxiale.

TESTIMONIAL, adj. (*Gram. & Juriſpr.*) ſe dit de ce qui eſt relatif aux témoins, comme la preuve *teſtimoniale*. *Voy.* ENQUÊTE, INFORMATION, PREUVE, & TEMOIN. (*A*)

TESTIMONIALES, *lettres*, (*Juriſpr.*) ſont les atteſtations, ſoit ſur la naiſſance, ſoit ſur les vie & mœurs que les évêques donnent aux eccléſiaſtiques de leur diocèſe, & les ſupérieurs réguliers aux religieux de leur ordre, ſoit pour être promus aux ordres ſacrés, ſoit à l'effet d'obtenir des degrés, ou quelque bénéfice, ſoit lorſqu'ils vont d'un lieu à un autre.

On met auſſi dans cette claſſe les lettres de ſcholarité. *Voyez* les *mémoires du clergé*, & les *mots* CONSERVATEUR, GARDE GARDIENNE, SCHOLARITÉ, UNIVERSITÉ. (*A*)

TESTON, ſ. m. (*Hiſt. des Monnoies.*) monnoie qui ſuccéda aux gros tournois, & que Louis XII. fit battre en 1513. Elle fut appellée *teſton*, à cauſe de la tête du roi qui y eſt gravée. Nous avons emprunté cette monnoie des Italiens, & lui avons laiſſé le même nom qu'ils lui avoient donné. L'argent en étoit à 11 deniers 18 grains, & conſéquemment plus fin que celui des gros-tournois; le poids en étoit auſſi beaucoup plus fort, car ils peſoient 7 deniers 12 grains $\frac{1}{2}$ la piece, & valoient 10 ſols. On fabriqua des *teſtons* ſeulement en Ecoſſe, mais point en France, ſous le regne de François II. au nom de ce prince, & de Marie reine d'Ecoſſe ſon épouſe. Cette monnoie dura dans notre royaume, juſques ſous Henri III. qui en interdit la fabrication en 1575. Pendant cet eſpace de tems, les *teſtons* furent toujours de même poids, mais on diminua l'aloi de quelques grains, & on en augmenta le prix de quatre ſols ſix deniers, en ſorte que lorſqu'Henri III. en défendit la fabrication, ils valoient 14 ſols 6 deniers. (*D. J.*)

TESTUDO, *en Chirurgie*, ſignifie une tumeur large & mollaſſe, ou un amas d'humeurs impures, entre le crâne & la peau, appellé auſſi *talpa*, comme

reſſemblant aux tournoyemens ſouterreins de la tortue & de la taupe. *Voyez* TALPA.

TESURER, v. n. (*Vénerie.*) ancien mot qui ſignifie *braconner*, ou chaſſer vilainement ſans chiens, ni oiſeaux ; & rien ne détruit tant le gibier.

TET, LE, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans le Rouſſillon. Elle tire ſa ſource des Pyrenées, au-deſſus de mont-Louis, coule de l'oueſt à l'eſt, & dans ſon cours, qui eſt fort tortueux, elle arroſe Villefranche, Perpignan, & ſe jette dans le golfe de Lyon. Le *Tet* eſt vraiſemblablement la riviere que Pomponius Mela nomme *Thelis.* (*D. J.*)

TETANUS, ſ. m. *en Médecine*, eſt une ſorte de ſpaſme, ou de convulſion, par laquelle les muſcles du devant & du derriere de la tête deviennent roides & inflexibles, ſans qu'on puiſſe la pancher ni d'un côté ni d'un autre. *Voyez* CONVULSION.

Ce mot eſt formé du grec τετανος, *tendre.*

Tetanus, ou *tetanos*, ſe prend auſſi dans un ſens plus général, pour une convulſion univerſelle, ou rigidité, qui ſaiſit tout le corps à la fois.

Dans ce ſens le *tetanos* ſe ſoudiviſe en emproſthotonos & opiſthotonos. *Voyez* EMPROSTHOTONOS, & OPISTHOTONOS.

Les remedes de ces eſpeces de convulſions, ſont les mêmes que les remedes généraux des vapeurs & des affections antiſpaſmodiques. *Voyez* CONVULSION.

TÉTARD, ſ. m. (*Hiſt. nat. des Inſect.*) en latin *gyrinus*, & en anglois *tadpole*, c'eſt ainſi qu'on nomme le fœtus de la grenouille, dès qu'il commence à paroître le quatrieme jour après la ponte, avec ſes enveloppes au milieu de l'œuf, & de la matiere mucilagineuſe qui les environne ; au ſixieme jour, le fœtus ſort de ſes enveloppes, & du mucilage qui eſt au-tour, alors il nage & il paroît à découvert ſous la forme de *têtard* ; le mucilage s'eſt en partie diſſous chaque jour juſqu'à ce tems, de ſorte qu'il ſe trouve, pour ainſi dire, raréfié dans un plus grand volume, & qu'il reſſemble dans cet état à un nuage ; le *têtard* y rentre de tems-en-tems, pour y prendre de la nourriture, & pour s'y repoſer lorſqu'il s'eſt fatigué en nageant, car ce nuage le ſoutient ſans qu'il faſſe aucun effort.

Le *têtard*, au ſortir de ces enveloppes, ſemble n'être compoſé que d'une tête & d'une queue ; mais la partie ronde que l'on prend pour la tête, contient auſſi la poitrine & le ventre : dans la ſuite, les jambes de derriere commencent à paroître au-dehors, mais celles de devant ſont cachées ſous la peau qui recouvre tout le corps, même les jambes de derriere : enfin il ſe dépouille de cette peau ; alors ſes quatre jambes ſont à découvert, il prend la forme de grenouille, & il ne lui reſte de *têtard* que la queue qui ſe déſſeche peu-à-peu, & s'oblitere en entier ; lorſqu'elle a diſparu, la transformation de *têtard* en grenouille, eſt entierement achevée ; ce ſont les obſervations de Swammerdam.

C'eſt du *têtard* que ſe ſervent ordinairement les phyſiciens, pour faire voir aux curieux la circulation du ſang. Si l'on garde au printems pendant trois ou quatre jours du frai de grenouille, dans une petite quantité d'eau de foſſé où ce frai ſe trouve, on y découvrira quantité de petits *têtards*, qui paroiſſent comme tranſparens, lorſqu'ils commencent à nager dans leur mucilage ; cependant, ſi pour lors on les met devant un microſcope, dans un petit tube, avec un peu d'eau, on y diſtingue le cœur, ſes battemens, la circulation du ſang qui ſe fait dans chaque partie du corps, & ſur-tout à la queue, où pluſieurs vaiſſeaux ſe préſentent aux yeux tout-à-la-fois ; au bout de peu d'heures, ces petits *têtards* paroiſſent déja moins tranſparens, & dans un couple de jours, leur peau devient trop opaque pour y découvrir la circulation du ſang ; on ne la voit alors que dans la queue ; ou mieux encore dans les nageoires, à la jointure de la tête. (*D. J.*)

TÉTARD, *voyez* CHABOT.

TÉTARD, *voyez* MUNIER.

TÊTE, ſ. f. (*Anat.*) la partie la plus haute du corps d'un animal. *Voyez* CORPS & ANIMAL.

Pline, & quelques autres anciens naturaliſtes, parlent d'un peuple appellé *Blemmye*, qui n'avoit point de tête. *Voyez* BLEMMIE.

Il eſt parlé dans les voyageurs & dans les géographes modernes, de certains peuples qui ſe rendent la *tête* auſſi plate que la main, & qui mettent la *tête* de leurs enfans, dès qu'ils ſont nés, entre deux preſſes, ou planches, ſur le front & le derriere de la *tête* pour l'applatir. Ils demeurent dans la province de Coſaque, ſur la riviere des Amazones, dans l'Amérique méridionale.

Les anatomiſtes regardent la *tête* comme le ventre le plus élevé du corps humain, & c'eſt elle qu'ils diſtéquent la derniere, parce que les parties qu'elle contient, ſont moins ſujettes à la corruption. *Voyez* VENTRE.

On diviſe la *tête* en deux parties ; l'une eſt la partie chevelue, appellée en latin *calvaria*, qui eſt couverte de cheveux. *Voyez* CHEVEUX.

L'autre ſans cheveux, qui eſt la face, ou le viſage, appellée *vultus* par les Latins, & προσωπον par les Grecs, c'eſt-à-dire, *regardant devant ſoi. Voyez* FACE.

On ſubdiviſe la premiere partie en quatre, ſavoir le *front*, qui eſt l'endroit le plus humide & le plus tendre, & que les médecins appellent *ſinciput*, comme qui diroit, *ſummum caput. Voyez* FRONT & SINCIPUT.

Le derriere, appellé *occiput*, & par les Grecs ινιον, parce que tous les nerfs qu'ils appellent *inés*, prennent leur origine de-là. *Voyez* OCCIPUT & NERF.

Le milieu, ou le haut de la *tête*, appellé *couronne*, & par les anatomiſtes *vertex a vertendo*, parce que les cheveux tournent là en rond. *Voyez* VERTEX.

Enfin les côtés ſont appellés *tempes*, *tempora*, parce que c'eſt-là que le poil commence à blanchir, ou à montrer le tems ou l'âge de l'homme. *Voyez* TEMPLE.

On donne à l'os, ou à la boëte oſſeuſe qui renferme le cerveau, le nom général de *crâne* ; il eſt compoſé de huit os. *Voyez* CRANE.

L'os du front s'appelle *coronal*, os de la *poupe*, ou ſans *vergogne* ; d'où vient qu'on appelle les impudens, *effrontés. Voyez* OS DU FRONT, *ou* FRONTAL.

Les rois ont la couronne ſur la *tête* dans les fêtes ſolemnelles ; les évêques la mitre. *Voyez* COURONNE, MITRE, *&c.*

Les anciens cavaliers portoient un *heaume*, & les ſoldats un *caſque* ou *pot-en-tête. Voyez* HEAUME, CASQUE, *&c.*

Tête ſe dit auſſi du ſommet des arbres ou des plantes. *Voyez* ARBRE & ELAGUER.

On donne auſſi le nom de *tête* à l'extrémité des os. *Voyez* OS.

Quand l'os a un bout rond qui avance en-dehors, ſoit apophyſe ou épiphyſe, on lui donne le nom de *tête. Voyez* APOPHYSE.

Si ſon principe eſt grele & s'élargit peu-à-peu, on l'appelle *col. Voyez* COL.

S'il aboutit en pointe, on l'appelle *coronoïde* ou *coracoïde*, à cauſe qu'il reſſemble à un bec de corneille. *Voyez* CORONOÏDE, CORACOÏDE.

Quand cette *tête* eſt plate, on l'appelle *condyle* ou *double tête*, comme ſont les extrémités des os des doigts. *Voyez* CONDYLE.

On dit auſſi la *tête* d'un muſcle, en parlant de ſon extrémité ; & on dit la *tête* du foie, en parlant de ſa partie la plus élevée. *Voyez* MUSCLE.

Digitized by Google

Le ſommet eſt appellé *ſinciput*, ou *bregma*. *Voyez* BREGMA.

L'os du derriere de la *tête* eſt appellé *occipital*, ou os de la *proue*. *Voyez* OCCIPITAL. Et ceux des tempes *temporaux*, ou *os des tempes*. *Voyez* TEMPORAUX.

Les os qui compoſent le crâne, ſont liés enſemble par des ſutures. *Voyez* SUTURE.

La *tête* eſt le ſiege des principaux organes des ſens, ſavoir des yeux, des oreilles, *&c.* Elle contient auſſi le cerveau enveloppé de ſes meninges, dans lequel on croit qu'eſt le ſiege de l'ame. *Voyez* SENS, CERVEAU, *&c.*

La *tête* eſt mue par dix paires de muſcles, ſavoir, le ſplénius, le complexus, le grand droit, le petit droit, l'oblique ſupérieur, l'oblique inférieur, le maſtoïdien, le grand droit interne, le petit droit interne, & le droit latéral. *Voyez* la deſcription de chacun de ces muſcles aux *noms* qui leur conviennent.

Les Orientaux couvrent la *tête* d'un turban, & les Occidentaux d'un chapeau. *Voyez* TURBAN, CHAPEAU, & BONNET.

TÊTES, *en Anatomie*, nom de deux des tubercules quadrijumeaux. *Voyez* QUADRIJUMEAUX.

TÊTE DE COQ, (*Anatomie.*) caroncule ou éminence qui eſt dans l'uretre, près de l'endroit où les vaiſſeaux ſéminaux envoient la ſemence dans ce canal. Son uſage eſt, à ce que croyent la plûpart des anatomiſtes, d'empêcher que la ſemence ne cauſe un gonflement douloureux, en allant heurter contre l'orifice du côté oppoſé. (*D. J.*)

TÊTE DES INSECTES, (*Hiſt. nat. des inſect.*) partie antérieure de l'inſecte. Nous ferons ſur cette partie quelques légeres obſervations générales.

Il eſt ſi difficile de reconnoître la *tête* de divers inſectes, qu'on ſeroit preſque tenté de croire qu'ils n'en ont point du tout. Celle des uns eſt fort petite, à proportion de leurs corps; & celle des autres eſt fort grande; cette proportion entre la tête & le corps, n'eſt pas toujours la même dans le même inſecte; ceux qui l'ont écailleuſe, l'ont petite chaque fois qu'ils doivent muer, & groſſe chaque fois qu'ils ont mué: on en comprend aiſément la raiſon; les écailles l'empêchent de croître tandis que le corps groſſit, ce qui fait qu'alors ſa grandeur relative par rapport au corps, diminue continuellement. Lorſque les inſectes ſe diſpoſent à muer, la ſubſtance de la *tête* d'un grand nombre, ſe retire dans leur cou & dans leur premier anneau; là, n'ayant point ordinairement d'écailles qui la gênent, elle s'étend & groſſit; & lorſque l'animal a quitté ſa vieille peau, on eſt ſurpris de lui voir une *tête* deux fois plus groſſe qu'elle n'étoit auparavant. Comme l'inſecte ne mange ni ne croît point tandis que ſa *tête* ſe forme, on peut obſerver à ſon égard cette ſingularité que ſon corps & ſa *tête* ont alternativement chacun leur tour pour croître; enſorte que lorſque le corps ne croît pas, la *tête* croît, & que lorſque le corps croît, la *tête* ne croit pas.

Les têtes des inſectes n'ont pas toutes la même figure: l'on en voit de rondes, de plates, d'ovales, de quarrées, de larges, de pointues; les uns l'ont toute unie, les autres l'ont raboteuſe, & quelques-uns comme les phalènes, y ont des poils.

On remarque encore beaucoup de diverſité dans la ſituation de la *tête* des inſectes; elle eſt tout-à-fait viſible chez les uns, & on a de la peine à la découvrir chez les autres; il y a même pluſieurs eſpeces d'inſectes qui peuvent faire entrer leur *tête* dans le corps, enſorte qu'il n'en paroiſſe abſolument rien: tels ſont pluſieurs ſortes de vers qui ſe changent en mouches; tels ſont encore les limaces & les limaçons.

Quelques-uns cachent leur *tête* ſous leur dos, comme les tortues ſous leurs écailles, & ils l'enveloppent tellement, qu'à peine peut-on la voir. C'eſt ainſi que pluſieurs chenilles & ſcarabées, cachent leur *tête* ſous l'écaille qu'ils portent ſur le dos.

Enfin quoique le plus grand nombre des inſectes portent la *tête* droite, il y en a cependant qui l'ont un peu inclinée, & c'eſt une remarque qu'on a faite dans les phalènes. (*D. J.*)

TÊTE, (*Hiſt. nat. Botan.*) les Botaniſtes diſent que les fleurs ou les graines ſont ramaſſées en maniere de *tête*, lorſqu'elles ſont entaſſées par petits bouquets: c'eſt ce qu'on appelle en latin, *flores in capitulum congeſti.* (*D. J.*)

TÊTE DE DRAGON, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante d'Amérique, dont on ne connoît encore qu'une ſeule eſpece: voici ſes caracteres. Son calice eſt long & tubuleux; ſes feuilles ſont plus étroites que celles du pêcher; le caſque de la fleur eſt creux, entier, s'ouvrant & ſe fermant; ſa barbe eſt diviſée en trois ſegmens, & chaque ſegment en deux; ces ſegmens forment deux eſpeces de mâchoires, enſorte que toute la fleur repréſente, en quelque maniere, la gueule ouverte d'un ſerpent, d'un dragon, ou plutôt eſt ſemblable à la digitale; ſes fleurs croiſſent en petites guirlandes; deux ou trois forment la guirlande, & elles ſont placées aux nœuds des tiges. Le piſtil s'éleve du calice de la fleur, & eſt fixé en maniere de clou; les quatres embryons qui l'environnent, mûriſſent en autant de graines.

Cette plante eſt nommée *draco-cephalon americanum* par Brugnius, *prod. t. 34. digitalis americana, purpurea, folio ſerrato*, dans les *act. ac. reg. par. 79.*

M. de la Hire prétend que les fleurs de cette plante amériquaine, ont une propriété ſinguliere; c'eſt que ſi on les fait aller & venir horiſontalement dans l'eſpace d'un demi-cercle, elles reſtent en quelque endroit que ce ſoit de cet eſpace, ſitôt que l'on ceſſe de les pouſſer; ce phénomene qui paroît étonnant, & que dans un autre ſiecle eût été regardé comme une merveille, dépend de la ſeule ſituation des fleurs, de leur figure, & de la maniere dont elles ſont attachées à la tige de la plante qui les porte.

En effet, ceux qui connoiſſent cette plante, jugeront ſans peine, en l'examinant, 1°. que le pédicule de la fleur faite en gueule étant mollet & flexible, il peut être facilement mû à droite & à gauche, ſans être rompu, ce qui n'arrive pas aux fleurs des autres plantes, qui ont ordinairement leur pédicule roide & faiſant du reſſort; 2°. que le pédicule de cette fleur, tendant à l'abaiſſer en-bas, ſa peſanteur y contribuant auſſi, le calice s'appuie ſur la petite feuille qui les ſoutient, & s'y accroche par les petits poils dont ſa baſe eſt garnie; ainſi toutes les fois que l'on fera mouvoir la fleur horiſontalement, elle doit néceſſairement s'arrêter dès que l'on ceſſera de la pouſſer; ceux qui ne connoiſſent pas cette plante curieuſe, en trouveront la repréſentation dans les *mém. de l'acad. des Sciences, année 1712.* Le fait dont on vient de parler, n'eſt que pour les curieux en général; voici une autre obſervation de M. de la Hire pour les Botaniſtes en particulier.

Outre la forme d'une *tête de dragon*, à quoi M. Tournefort prétend que la fleur de *dracocephalon* reſſemble, & en quoi il fait conſiſter toute la différence générique qu'il établit entre ce genre de plante, & preſque tous les autres, dont les fleurs ſont en gueule (auxquelles ſuccedent après que la fleur eſt paſſée, 4 ſemences renfermées au fond du calice de la fleur), M. de la Hire a remarqué, qu'il y a à la baſe des ſemences qu'elle porte, entre les graines & le côté inférieur du calice, une eſpece de dent pointue, courbée par le bout en-haut, arrondie par-deſſous, creuſée par-deſſus, ayant une arrête dans le milieu ſuivant ſa longueur. Cette partie ſe diſtingue aiſément d'avec les embryons des ſemences, non-ſeulement par ſa

figure, mais par ſa couleur ; on peut même l'appercevoir à la vue ſimple, quoique les embryons des ſemences ſoient encore très petits ; car elle a preſque autant de volume elle ſeule, que les embryons en ont tous quatre enſemble, & elle excede ordinairement leur grandeur. (*D. J.*)

TÊTE D'UNE COQUILLE, (*Conchyl.*) autrement dite *clavicule* ; c'eſt la partie pyramidale extérieure & intérieure d'une coquille tournée en ſpirale ; elle prend vers le milieu juſqu'au ſommet. (*D. J.*)

TÊTE, c'eſt un mot uſité dans les anciens écrits pour exprimer chef ou perſonne. *Voyez* CHEF.

Ce mot eſt évidemment formé du mot *pole* ; la *tête* ou le chef étant, pour ainſi dire, le pole du microcoſme. *Voyez* POLE.

C'eſt pourquoi les Anglois ſe ſervent du mot *to poll*, pour l'action de recueillir & d'écrire les noms des perſonnes qui donnent leur voix à une élection. *Voyez* VOTER, VOIX, SUFFRAGE, ELECTION, *&c.*

TÊTE, (*Critiq. ſacrée.*) κεφαλη ; ce mot au figuré ſe prend dans l'Ecriture, 1°. pour commencement ; 2°. pour le point capital de quelque choſe, *Luc, x. 17.* La pierre rejettée eſt la principale du coin. 3°. pour le chef qui gouverne, *I. Rois, xv. 17.* N'êtes-vous pas devenu le chef de toutes les tribus d'Iſraël ? 4°. pour la vie, *I. Paral. xij. 10.* David retournera à Saül ſur le péril de notre *tête* ; 5°. pour état, royaume : *Ephraim fortitudo capitis mei, pſal. v. 9.* Ephraim eſt la force de mon royaume ; 6°. pour origine, ſource de quelque choſe, bras d'un fleuve ; 7°. il ſignifie poiſon ; il tuera la *tête* des aſpics, *Job, xx. 16.*

Voici les façons de parler proverbiales mentionnées dans l'Ecriture. *Aller la tête baiſſée*, c'eſt gémir dans la triſteſſe, *Jérém. ij. 10. courber la tête*, c'eſt affecter un air mortifié. Le jeûne, dit *Iſ. lviij. 5.* conſiſte-t il à faire comme un cercle de ſa *tête*, en baiſſant le cou ? *Donner de la tête* contre quelque choſe, c'eſt s'obſtiner à le faire *avec entêtement.* Les Juifs ſe ſont opiniâtrés, *dederunt caput*, à vouloir retourner à leur premiere ſervitude. *II. Eſdras, ix. 17. Elever la* tête *de quelqu'un*, c'eſt le mettre en honneur, *IV. Rois, xxv. 27. Oindre la* tête *de quelqu'un avec des parfums*, c'eſt le combler de toutes ſortes de biens, *Pſ. xxij. 5. Lever la tête*, c'eſt prendre courage, *Eccleſ. xx. 11.*

Branler la tête, exprime les différens ſentimens dont on eſt affecté ; ainſi c'eſt quelquefois un ſigne de mépris & d'inſulte. Sennacherib a *ſecoué ſa tête* derriere vous, ô Jéruſalem ! *IV. Rois, xix. 21.* D'autres fois c'eſt une marque de joie & de ſenſibilité. Les parens de Job, après ſa guériſon, vinrent s'en réjouir avec lui, & *hochoient la tête* ſur lui, *Job, xlij. 11.*

Découvrir la tête, marquoit quelquefois le deuil, *Levit. x. 6.* & quelquefois auſſi on ſe couvroit la *tête* dans des momens d'amertume. Le roi *couvrit ſa tête*, en s'écriant, *mon cher fils Abſalon ! II. Rois, xix. 4.* (*D. J.*)

TÊTE, (*Juriſprud.*) on entend par-là celui qui prend une portion virile ou entiere dans une ſucceſſion.

Faire une *tête*, c'eſt être compté pour une portion virile.

Succéder par *têtes*, c'eſt lorſque chacun des héritiers prend une portion virile ; au lieu que ſuccéder par *ſouches*, ou par *tige*, c'eſt lorſque pluſieurs héritiers, deſcendans d'une même ſouche, viennent par repréſentation de leur pere & mere, ou autre parent, & ne prennent tous enſemble que la part qu'auroit eu le repréſenté.

Pour ſavoir quand on ſuccede par ſouches ou par *têtes*, *Voyez* REPRÉSENTATION, SOUCHE, SUCCESSION. (*A*)

TÊTE, ſ. f. (*Art Numiſmat.*) côté de la médaille oppoſé au revers. L'on voit peu de médailles antiques ſans *tête*, c'eſt-à-dire ſans qu'on y ait frappé la *tête* ou le buſte, ſoit de quelque divinité, ſoit de quelque perſonnage humain ; ou bien il ſe rencontre ſur ce côté de la médaille, quelque choſe qui en tient lieu. Il ſe trouve auſſi très-peu de médailles antiques ſans revers, à moins qu'elles ne ſoient incuſes.

Les *têtes* ſe connoiſſent d'abord par la légende ; mais les ornemens qui les accompagnent, ſont autant d'énigmes capables d'embarraſſer par leur obſcurité, ſi l'on n'a au-moins les premieres notions de la ſcience des antiquaires. C'eſt à tracer ces premieres notions, à l'égard de *têtes*, que cet article eſt deſtiné.

Les *têtes* ou perſonnages qui ſe voient ſur les *médailles*, ſont quelquefois de ſimples *têtes* qui finiſſent avec le col ; quelquefois ce ſont des buſtes avec les épaules & les bras ; quelquefois des figures à mi-corps. Chacune de ces poſitions reçoit des ornemens différens.

Les ſimples *têtes* ſont quelquefois toutes nues, d'autres fois couvertes en diverſes façons.

Nous ne parlerons point de celle des femmes, parce qu'il n'eſt pas poſſible de donner de noms propres à leurs différentes coëffures. On ne peut que les connoître à l'œil, & les exprimer enſuite par des noms qui aient quelque analogie aux coëffures modernes : cependant on trouvera dans le *Valeſiana, pag. 99. 103.* un petit article ſur les coëffures qui ſe voient ſur les médailles des impératrices. Ce léger eſſai auroit dû porter des antiquaires à faire quelques recherches ſur les différentes coëffures qui ont été en uſage, tant dans le haut que dans le bas Empire ; mais perſonne n'y a ſongé.

Dans les médailles impériales, lorſque la *tête* eſt toute nue, c'eſt ordinairement la marque que ce n'eſt point une *tête* d'empereur, mais de quelqu'un de ſes enfans, ou véritables ou adoptifs, ou de quelque héritier préſomptif de l'Empire. Tel eſt le jeune Néron, Aelius adopté par Hadrien, Aurelius par Antonin, *&c.* ou bien ce ſont des princes qui n'ont jamais regné, comme Druſus, Germanicus, *&c.* Cependant on ne peut ſur cela faire de regle générale, car ſi l'on vouloit dire que perſonne n'a porté ſur les médailles la couronne avant que de regner, on feroit voir de ſimples céſars couronnés de laurier, ou parés du diadème, comme Conſtantin le jeune, & Conſtantius dans la famille de Conſtantin. Et ſi l'on vouloit avancer, qu'au moins tous les empereurs regnans ont pris la couronne ou le diadème, on montreroit avec la même facilité pluſieurs médailles d'Auguſte déjà empereur, de Néron, de Galba, d'Othon, d'Hadrien, *&c.* où leur *tête* ſe trouve toute nue.

Les *têtes* couvertes, le ſont ou du diadème, ou d'une couronne, ou d'un caſque, ou d'un voile, ou de quelque ornement étranger.

Des ornemens de têtes *ſur les médailles.* Le diadème eſt plus ancien que la couronne. C'eſt le propre ornement des rois, qui n'eſt devenu que dans le bas Empire, celui des empereurs. Je ſai qu'un ſavant a prétendu que le diadème étoit un privilege attaché à la qualité d'*auguſte*. Et Jornandès dit, qu'Aurelien eſt le premier des empereurs romains qui s'en ſoit paré. Le diadème eſt un tiſſu, tantôt plus & tantôt moins large, dont les extrémités nouées derriere la *tête*, tombent ſur le col. Ce n'eſt que depuis Conſtantin que les empereurs romains s'en ſont ſervis, en le relevant par des perles & par des diamans, ou ſimples ou à double rang ; & permettant même aux impératrices de le porter, ce qui ne s'étoit point vu dans le haut Empire, ou jamais *tête* de femme ne fut couronnée. Je dis *dans l'Empire*, & *dans le haut Empire*, parce que nous trouvons des reines ſur les médailles

médailles greques & dans le bas Empire, qui portent le diadème ou la couronne, témoin Jotape, Theodora, Galeria Valeria.

La couronne des empereurs eſt ordinairement de laurier, le droit de la porter fut accordé à Jules-Céſar par le ſénat, & ſes ſucceſſeurs ont continué d'en jouir.

Juſtinien eſt le premier qui ait pris une eſpece de couronne fermée, qui tantôt eſt plus profonde en forme de bonnet, & tantôt plus plate en approchant du mortier de nos préſidens, excepté qu'elle eſt ſurmontée d'une croix, & ſouvent bordée de perles à double rang. C'eſt ce que M. du Cange nomme *camelaucium*, que l'on a confondu ordinairement avec le mantelet qu'on appelle *camail*, à cauſe de la reſſemblance du mot, quoique l'un ſoit fait pour couvrir les épaules, au lieu que l'autre eſt pour couvrir la *tête*.

Les couronnes radiales ſe donnoient aux princes, lorſqu'ils étoient mis au rang des dieux, ſoit devant, ſoit après leur mort : cette ſorte de couronnes n'étant propres qu'à des déïtés, comme dit Caſaubon.

Je ne prétens pas néanmoins faire de cela une maxime conſtante ; car je ſai combien il y faudroit d'exceptions, particulierement depuis les douze Céſars. Nous ne voyons point qu'aucun empereur vivant ait pris la couronne radiale avant Néron, qui la méritoit le moins de tous ; Auguſte même n'ayant eu cet honneur qu'après ſa mort.

Il ſe trouve ſur les médailles pluſieurs autres façons de couronnes qu'il faut diſtinguer : les unes appellées *roſtrales*, ſont compoſées de proues de vaiſſeaux enlacées les unes dans les autres ; elles ſe donnoient après les victoires navales. Agrippa reçut cette couronne d'Auguſte, après qu'il eut défait les flottes de Sextus Pompeius, & de M. Antoine.

D'autres appellées *murales*, ſont compoſées de tours ; c'étoit la récompenſe de ceux qui avoient pris des villes, comme c'eſt l'ornement des génies & des déïtés qui les protegent. C'eſt pourquoi Cybele, déeſſe de la terre, & tous les génies particuliers des provinces & des villes, portent des couronnes tourelées.

On en voit de chêne que l'on donnoit à ceux qui avoient ſauvé la vie à un citoyen ; telle eſt celle qui enferme les inſcriptions, *ob cives ſervatos*, & qui ſe voit quelquefois ſur la *tête* même du prince.

Il y en a de deſtinées à couronner ceux qui remportoient le prix aux jeux publics. Ainſi aux jeux de l'iſthme de Corinthe, nommés *iſthmia*, les victorieux étoient couronnés d'ache, qui eſt une eſpece de perſil plus fort & plus grand que le nôtre ; on en voit la forme ſur une médaille de Néron. Hadrien en faveur d'Antinoüs, en fit faire une de lotus, à laquelle il donna ſon nom, ΑΝΤΙΝΟΟΣ, qui ſe lit ſur ſes médailles.

Les prêtres pour marquer le ſacerdoce, en faiſoient de crânes de bœufs, enlacés avec les plats où l'on mettoit les entrailles des victimes, & les rubans dont elles étoient parées quand on les conduiſoit à l'autel ; cette couronne ſe trouve ſur une médaille d'Auguſte.

Les déïtés ont leurs *têtes* ornées de couronnes particulieres ; Bacchus eſt couronné tantôt de pampre, tantôt de lierre ; Hercule en porte une d'un feuillage ſemblable au lierre ; celle de Cérès eſt d'épis de blé ; celle de Flore eſt de fleurs.

Au reſte, le lecteur peut voir ſur les couronnes, les diadèmes & les autres ornemens de *tête*, repréſentés ſur les médailles des rois, des empereurs, des impératrices, des prêtres, des athletes, *&c.* le ſavant ouvrage de Charles Paſchal, intitulé *Caroli Paſchalii coronæ opus, libris X. diſtinctum, quibus res omnis coronaria, è priſcorum monumentis ſtruta, continetur.*

Paris, 1610 *in-4°.* & *Lugd. Bat.* 1671, *in-8°.*

On peut aiſément connoître à l'œil les différentes façons de caſques, ſoit à la greque, ſoit à la romaine. C'eſt le plus ancien habillement de *tête* qui paroiſſe ſur les médailles, & le plus univerſel ; les rois, les empereurs, & les dieux même s'en ſont ſervis. Le caſque qui couvre la *tête* de Rome, a d'ordinaire deux ailes, comme le pétaſe de Mercure. Celui de quelques rois eſt paré des cornes du Jupiter Hammon, ou ſimplement de cornes de taureau ou de belier, pour marquer une force extraordinaire.

Les habillemens étrangers ſont la mitre des rois d'Arménie & de Syrie, preſque ſemblable à celle de nos évêques, excepté qu'elle eſt quelquefois carrée, ou crenelée par le haut. Tel eſt ſur les médailles l'ornement de *tête* d'Abgare roi d'Edeſſe.

La tiare, fort ſemblable à celle des papes, ſervoit aux rois de Perſe & aux Parthes.

On voit auſſi le bonnet phrygien ou arménien, ſur les médailles de Midas, d'Athys, & ſur celle de Zemiſcès, dont le revers qui repréſente l'adoration des mages, fait voir ces trois princes avec ce même bonnet. Telle eſt du moins la penſée de M. du Cange, que tout le monde n'approuve pas : mais ce n'eſt pas ici le lieu de décider ce différend.

Pluſieurs rois grecs ont affecté de ſe coëffer de la dépouille de lion, à l'imitation d'Hercule, comme Philippe pere d'Alexandre. A leur exemple quelques empereurs s'en ſont parés, Commode, Alexandre, Severe, *&c.* c'eſt ce qui paroît par les *têtes* de leurs médailles.

Le voile qui couvre ſouvent la *tête* des princes & des princeſſes, marque ou les fonctions ſacerdotales qu'ils exercent, comme de faire des ſacrifices, ou qu'ils ſont mis au rang des dieux ; honneur qui leur a été rendu par les Payens juſqu'à Conſtantin, dont on ſouffrit l'apothéoſe ſur la monnoie, les empereurs chrétiens ne ſe croyant pas encore aſſez maîtres pour bannir généralement toutes les cérémonies payennes. Mais bientôt après, les princes & les princeſſes affecterent par dévotion, de faire paroître ſur leurs médailles une main qui ſortoit du ciel, & qui leur mettoit la couronne ſur la *tête* ; telles ſont les médailles d'Eudoxia & de ſon mari Arcadius, d'Honorius, de Galla Placidia, *&c.*

On remarque quelquefois, ſur-tout dans les médailles du bas Empire, tout-autour de la *tête* des empereurs, une eſpece de cercle rayonnant que l'on appelle *nimbe*. *Voyez* NIMBE.

Les *têtes* des déïtés portent comme les princes, ou la couronne, ou le caſque, ou le voile, ou le bonnet, ou quelqu'autre ſymbole qui les doit faire reconnoître.

La couronne de laurier diſtingue Apollon, & le génie du ſénat ou du peuple, appellé ΠΡΟ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ ΠΡΟΣ ΔΗΜΟΣ.

La couronne d'épis, eſt le ſymbole de Cérès.

La couronne de fleurs fait connoître Flora.

La couronne de lierre ou de pampre, marque Bacchus ou les bacchantes.

La couronne de rayons marque le Soleil, quand les rayons partent de la *tête*, ſans être liés par un cercle.

Le caſque convient à Mars & à Minerve ; mais quand il eſt ſurmonté par le chat-huant, c'eſt indubitablement Minerve.

La barette avec deux ailes, eſt le chapeau de Mercure, nommé par les Latins *petaſus*.

Un bonnet ſans bords, comme nos bonnets de nuit, marque Vulcain, les Cyclopes, ou les cabires & forgerons.

Deux ſemblables bonnets, ſurmontés chacun d'une étoile, marquent Caſtor & Pollux. On dit que ce ſont les coques des œufs dont on prétend qu'ils ſont ſortis.

Le bonnet recourbé en pointe, ſe donne au dieu Lunus.

Le boiſſeau qui ſe voit ſur la *tête* de Sérapis & de tous les génies, déſigne la Providence, qui ne fait rien qu'avec meſure, & qui nourrit les hommes & les animaux.

Téleſphore dieu de la ſanté, porte une capotte toute ſemblable à celle de nos matelots, ou des ſoldats qui ſont l'hiver en faction.

Junon eſt ſouvent voilée; mais celle qui préſide aux nôces ſous le nom de *Juno pronuba*, eſt enveloppée preſque à mi-corps, d'un grand voile nommé *flammeum*. Junon, dite *Soſpita*, eſt coëffée d'une dépouille de chevre avec les deux cornes.

Il y a d'autres déités, particulierement chez les Egyptiens, qui ont la *tête* nue avec un ſymbole; Apis eſt un taureau qui porte une fleur de lotus entre les deux cornes, une marque blanche au milieu du front, & le croiſſant blanc ſur la *tete*. Oſiris a le même ſymbole; Iſis & le Canope, portent ſur le devant de la *tête*, une eſpece de fleur plus large & plus épanouie que le lys: on dit que c'eſt la fleur d'aurone, dite par les Grecs ἀμάρακον. Elle eſt commune aux deux Canopes, pour l'un & l'autre ſexe, comme on le voit ſur quelques médailles; le dieu retenant le nom de *Canope*, & la déeſſe prenant celui d'*Eumény this*. L'Eſpérance porte la même fleur, plus approchante du lis.

Les *têtes* parées des ſymboles de pluſieurs déités différentes, ſe nomment *Panthées*. *Voyez* PANTHÉES.

Des ornemens de buſtes. Les buſtes qu'on voit ſur les médailles, ſe trouvent accompagnés de ſymboles qui leur ſont particuliers, ſur-tout quand les deux bras paroiſſent, comme il eſt ordinaire dans les médaillons, & dans les plus petites médailles du bas Empire. Souvent ils tiennent dans la main un globe, pour marquer qu'ils ſont les maîtres du monde. Ce globe eſt quelquefois ſurmonté d'une Victoire ailée, qui tient une couronne afin de faire connoître que c'eſt à la Victoire que le prince doit l'empire du monde; quelquefois ce globe eſt ſurmonté d'une croix, ſur-tout depuis Conſtantin.

Le ſceptre qu'ils tiennent à la main lorſqu'ils ſont en habit conſulaire, & c'eſt ainſi que ſont preſque toujours les empereurs de Conſtantinople, eſt ſurmonté d'un globe chargé d'une aigle. Dès le tems d'Auguſte, on voit ſur les médailles le ſceptre conſulaire dont nous parlons.

Phocas eſt le premier qui ait fait ajouter une croix à ſon ſceptre.

Lorſqu'ils ſont repréſentés en armes, outre le caſque & le bouclier, ils ont ordinairement un javelot à la main ou ſur l'épaule.

Quand ils ſont en robe dans le bas Empire, le ſceptre eſt une férule, nommée ῥάβδος, qui conſiſte en une tige aſſez longue, dont le haut eſt carré & plat. L'uſage en eſt fort ancien parmi les Grecs, qui appelloient leurs princes *narticophores*, porte-férules.

Dans la famille de Conſtantin, & dans quelques autres, on voit ſouvent les princes portant une eſpece de guidon, nommé *labarum*.

La foudre qui eſt quelquefois placée derriere la *tête* des princes, comme ſur une médaille d'Auguſte, marque la ſouveraine autorité, & un pouvoir égal à celui des dieux.

Depuis Anaſtaſe, on voit dans la main des empereurs une eſpece de ſachet, ou de rouleau long & étroit, dont il n'eſt pas aiſé de pénétrer le myſtere. Les uns prétendent que c'eſt un monchoir plié, que celui qui préſidoit aux jeux jettoit de ſa loge pour les faire commencer; & que c'eſt pour cela que les conſuls dont nous avons les figures, en tiennent un ſemblable. D'autres veulent que c'eſt ce ſachet que l'on préſentoit à l'empereur à la cérémonie de ſon ſacre: il étoit plein de cendre & de pouſſiere, & on le nommoit *akakia*. Peut-être que ceux qui diſent ſimplement, que ce n'eſt qu'un rouleau de papiers & de mémoires que l'on préſentoit aux princes & aux conſuls, & qu'ils tenoient à la main pour y répondre, ſont auſſi bien fondés que les autres dans leurs conjectures; d'autant plus que lorſque les ſtatues ſont entieres, on voit ordinairement au pié une petite caſſette pour ſerrer ces papiers.

Le croiſſant eſt ſouvent employé pour ſoutenir le buſte des princeſſes; elles tiennent dans l'état, dont le prince eſt le ſoleil, la place que l'on donne à la lune dans le ciel. Le dieu Lunus porte le croiſſant aux épaules pour ſymbole naturel, ſelon la penſée ſuperſtitieuſe de certains peuples qui ont cru que la lune étoit une déité mâle, & que ceux qui l'adoroient comme une déeſſe étoient malheureux dans leur mariage.

Le buſte des Amazones eſt ordinairement orné d'une petite hache d'armes, qu'elles portent ſur l'épaule avec un petit bouclier fait en croiſſant, que les Latins nomment *pelta*.

Les Cabires portent un gros maillet à deux *têtes*; & Vulcain des tenailles & un marteau, qui ſouvent dans le revers ſe mettent avec l'enclume.

Anubis eſt connu par ſa *tête* de chien, & par le ſiſtre d'Iſis qu'on lui met à la main.

La maſſue & la dépouille de lion eſt le ſymbole d'Hercule, & des princes qui prétendoient être de ſes deſcendans, ou les imitateurs de ſa valeur, comme les Macedoniens.

Je finis par ces eſpeces de buſtes qui vont juſqu'à mi-corps, tels qu'il s'en rencontre ſur des médaillons ou ſur le grand bronze. On y voit le caſque, le bouclier, & un cheval qu'on tient par la bride, pour marquer les victoires remportées, ou dans les combats de la guerre, ou dans les jeux du cirque.

Il ſe trouve encore ſur les médailles, principalement ſur les greques, d'autres petits ſymboles du côté de la *tête*, qui ſont la marque ou des charges que poſſédoient ceux qui y ſont repréſentés, ou des victoires qu'ils avoient remportées, ou les monogrammes des villes, ou les ſymboles des déités honorées ſingulierement par les princes ou par les villes, ou des contre-marques de la différente valeur des monnoies. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TÊTE DE MAURE, (*Chim.*) chapiteau d'un alembic à long col, pour porter les vapeurs dans un tonneau qui ſert de réfrigérant.

TÊTE DE MOUCHE, (*Médecine.*) nom françois de la maladie des yeux, nommée par les médecins grecs *myocephalon*, mot formé de μυῖα, *mouche*, & de κεφαλὴ, *tête*; c'eſt une petite tumeur pas plus groſſe que la tête d'une mouche, qui ſe forme ſur l'uvée de l'œil par une petite rupture de la cornée. Cette eſpece de ſtaphylome ne cauſe pas tant de difformité que les autres, quelque partie de l'œil qu'elle occupe, & ne détruit pas entierement la vue, quand elle ſe trouve dans la cornée opaque; mais quand elle eſt dans la cornée tranſparente, elle la détruit preſque toujours, ou la diminue conſidérablement, tant à cauſe du dérangement de l'uvée, que par la cicatrice qui a précédé. Il ne faut point toucher à cette petite tumeur, parce qu'elle eſt ſans remede. Tout ce qu'on peut faire dans les commencemens, c'eſt de ſe ſervir de collyres deſſéchans & aſtringens; afin d'empêcher autant qu'il eſt poſſible, l'accroiſſement de la petite tumeur. Dans la ſuite il arrive ſouvent qu'elle vient à diminuer en ſe deſſéchant.

TÊTE DE NEGRE, (*Comm. d'Afrique.*) c'eſt ainſi qu'on nomme ſur les côtes d'Afrique, où les Européens font la traite des negres, ceux qui ſont âgés depuis 1 ou 17 ans juſqu'à 30. On leur donne le même nom aux îles Antilles. *Ricard.*

Digitized by Google

TÊTE, (*Archit.*) ornement de ſculpture qui ſert à la clé d'un arc, d'une platebande, &c. Les *têtes* repréſentent ordinairement des divinités, des vertus, des ſaiſons, des âges, &c. avec leurs attributs, comme un trident à Neptune, un caſque à Mars, un caducée à Mercure, un diadème à Jupiter, une couronne d'épis à Cerès, &c. On emploie auſſi des *têtes* d'animaux par rapport aux lieux, comme une *tête* de bœuf ou de bélier, pour une boucherie; de chien, pour un chenil; de cerf ou de ſanglier, pour un parc; de cheval, pour une écurie, &c.

Tête de bœuf, ou *de bélier décharnés*. Ornement de ſculpture des temples des payens, par rapport à leurs ſacrifices, qui entroit dans les métopes de la friſe dorique, & dans d'autres endroits. Il y a une *tête de bœuf* à une ſépulture de la famille Métella, près de Rome, appellée à cauſe de cela, *capo di bove*.

Tête de chevalement. Piece de bois qui porte ſur deux étaies, pour ſoutenir quelque pan de mur ou quelque encoignure, pendant qu'on fait une repriſe par ſous-œuvre.

Tête de mur. C'eſt ce qui paroît de l'épaiſſeur d'un mur dans une ouverture, qui eſt ordinairement revêtu d'une chaîne de pierre ou d'une jambe étriere.

Tête de vouſſoir. C'eſt la partie de devant, ou de derriere d'un vouſſoir d'arc.

Tête perdue. On appelle ainſi toutes les *têtes* ou boutons, vis & cloux qui n'excedent point le parement de ce qu'ils attachent ou retiennent. *Daviler*.

TÊTE DE CANAL, (*Archit. hydraul.*) c'eſt l'entrée d'un canal, & la partie la plus proche du jardin, où les eaux viennent ſe rendre après le jeu des fontaines. C'eſt auſſi un bâtiment ruſtique en maniere de grotte, avec fontaines & caſcades, au bout d'une longue piece d'eau. Telle eſt la *tête du canal* de Vaux-le-vicomte, qui eſt un ouvrage très-conſidérable.

TÊTE DE MAURE, (*Artillerie.*) eſpece de grenade qu'on tire avec le canon. (*D. J.*)

TÊTE DE PORC, *caput porcinum*, diſpoſition de troupes dont les anciens ſe ſervoient quelquefois. *Voyez* COIN.

Tête, ſe dit dans la marche des troupes, de la partie la plus avancée ou qui marche la premiere; ainſi la *tête* d'une colonne, dans les marches, eſt formée des premieres troupes de la colonne. La *tête* eſt oppoſée à la queue, qui eſt formée des troupes qui marchent les dernieres.

La tête du camp, eſt auſſi ſa partie la plus avancée ou qui fait face à l'ennemi. *Voyez* FRONT DE BANDIERE.

Dans les ſapes, la *tête* eſt de même la partie la plus avancée du travail vers la place. (*Q*)

TÊTE DE LA TRANCHÉE, (*Fortific.*) c'eſt ſa partie la plus avancée vers la place. *Voyez* TRANCHÉE.

TÊTE *ou* TÊTE DE MORE, (*Marine.*) *Voyez* CHOUQUET.

TÊTE DE L'ANCRE, (*Marine.*) c'eſt la partie de l'ancre, où la vergue eſt jointe avec la croiſée.

TÊTE DU VENT, (*Marine.*) c'eſt le tems où le vent commence à ſouffler.

TÊTE, *en Muſique*; la *tête* ou le corps d'une note, eſt cette partie de la note qui en détermine la poſition, & à laquelle tient la queue quand elle en a. *Voyez* QUEUE.

Avant l'invention de l'Imprimerie il n'y avoit que des notes noires; car la plûpart des notes étant quarrées, il eût été trop long de les faire blanches en écrivant. Dans l'impreſſion, on forma des *têtes* de notes blanches, c'eſt-à-dire vuides dans le milieu. Aujourd'hui les unes & les autres ſont en uſage, &, toutes choſes d'ailleurs égales, une *tête* blanche marque toujours une durée double de celle d'une *tête* noire. *Voyez* NOTES, VALEUR DES NOTES, &c.

TÊTE DU ROUET, *en terme de Cardeur*; c'eſt le bout du rouet qui poſe à terre, & qui porte les marionettes, les taſſeaux, & la broche.

TÊTE, *en terme de Cirier*, c'eſt l'extrémité d'une bougie, d'un cierge, &c. par laquelle ils doivent être allumés: on a ſoin d'enfermer la *tête* de la meche dans un feret, pour l'empêcher de s'imbiber de cire. *Voyez* FERET.

TÊTE DE BOUGIE, (*Ciretie.*) c'eſt le côté où la meche n'eſt point couverte de cire; cette *tête* ſe fait en mettant le haut de la meche dans des ferets lorſqu'on commence la bougie, & en coupant avec un couteau de bois la cire du côté de cette meche, quand on l'a roulée pour achever. *Savary*. (*D. J.*)

TÊTE À TROIS COUPS, (*Clouterie.*) on appelle ainſi les clous ordinaires pour les diſtinguer des clous à crochets & des clous à *tête* plate: ce nom de *tête à trois coups*, leur vient de ce qu'on en forge la *tête* en la frappant trois fois du marteau, ce qui forme trois eſpeces de triangles irréguliers. (*D. J.*)

TÊTE DE CAHMPIGNON, (*Clouterie.*) ce ſont de grands clous dont la *tête* eſt ronde, de près d'un pouce de diametre, & preſque d'autant de hauteur, creuſe en-dedans, & de la figure d'un champignon; ils ont deux pointes ſoudées enſemble, longues d'environ ſix pouces, qui s'ouvrent & ſe rivent ſéparément, quand elles ont percé les planches & traverſes où on les attache; ils ſervent aux portes cocheres dont ils arrêtent les barres qui ſont derriere, & forment en-devant une eſpece d'ornement en quinconce. (*D. J.*)

TÊTE EMBOUTIE, *en terme de Cloutier*, c'eſt la plus groſſe ſorte de broquettes qui ſe faſſent & ſe débitent par les cloutiers: elle eſt ainſi nommée de ce que la *tête* du clou en eſt relevée & arrondie. (*D. J.*)

TÊTE PLATTE, (*Clouterie.*) on nomme ainſi les clous à ardoiſe & à latte, qu'on appelle autrement *clous à bouche*. (*D. J.*)

TÊTE RABATUE, (*Clouterie.*) les clous à *tête rabattue*, ſont de gros clous qui ſervent à clouer & attacher les bandes de fer qu'on met aux roues de charrette; ceux qui ſont deſtinés aux roues de carroſſes & de chaiſes ne ſont pas ſi forts, & s'appellent ſimplement *clous à bandes*. (*D. J.*)

TÊTE DE MORT, *terme de Doreur*, les peintres & doreurs du pont Notre-Dame & du quai de Gêvres, appellent ainſi les bordures de bois uni qui ont ſix pouces de hauteur ſur quatre pouces neuf lignes de largeur: leur nom vient de ce que les premieres eſtampes pour leſquelles on les fit, repréſentoient une *tête de mort*. Savary. (*D. J.*)

TÊTE, *en terme d'Epinglier*, n'eſt autre choſe qu'un tour de laiton en forme d'anneau, que l'on a filé ſur le moule au rouet, & coupé un-à-un, pour être fortement appliqué ſur le métier, à la partie de l'épingle deſtinée à l'empêcher de bleſſer les doigts, ou de ſortir de l'endroit où on l'a piquée.

TÊTE, (*Fonder. de caracteres.*) ce mot ſe prend quelquefois parmi les fondeurs de caracteres d'Imprimerie, pour ce qu'on nomme autrement *l'œil de la lettre*; on doit pourtant y faire quelque différence, l'œil étant proprement la gravure en relief de la lettre, & la *tête* le haut ou la table de la lettre où eſt cette gravure: une lettre bien fondue ne doit être ni forte en pié, ni forte en *tête*. (*D. J.*)

TÊTE, (*Jardinage.*) s'emploie pour déſigner le haut d'un parterre; on dit la *tête* d'un bois, d'un canal, d'une caſcade, pour exprimer la partie par où commencent ces pieces.

TÊTE ET QUEUE, *terme de Manufacturiers*, on dit chez les Manufacturiers & chez les Marchands, qu'une piece d'étoffe a *tête & queue*, quand elle n'a point été entamée, qu'elle eſt toute entiere. (*D. J.*)

TÊTE DE CHEVAL, (*Maréchal.*) elle doit en gé-

néral être menue, ſeche, déchargée de chair, & médiocrement longue. Elle eſt compoſée des oreilles, du toupet, du front, des carmies, des ſalieres, des yeux, du chanfrein, de la ganache, du canal, de la barbe ou barbouchet, du menton, des naſeaux, du bout du nez, des levres. Le dedans de la bouche eſt compoſé des dents de devant, des crocs, crochets ou écaillons, des dents mâchelieres, des barres, de la langue & du palais. *Voyez* chacun de ces mots aux lettres qui leur conviennent.

Il y a des *têtes* de conformations différentes; ſavoir, de longues, de larges ou quarrées, de courtes, de buſquées ou moutonnées, & de petites; mais la beauté d'une *tête de cheval* eſt d'être petite, déchargée de chair, de façon que les veines paroiſſent à-travers la peau; celles qui approchent le plus de cette deſcription approchent le plus de la beauté. Les *têtes buſquées* ou *moutonnées*, c'eſt-à-dire celles qui depuis les yeux juſqu'au bout du nez, forment une ligne convexe quand on les regarde de côté, paſſent pour belles; mais celles qui en les regardant ainſi, forment une ligne concave en s'enfonçant vers le milieu du chanfrein, & ſe relevant enſuite pour former les naſeaux, ſont les plus vilaines & les plus ignobles de toutes. C'eſt un défaut pour une *tête* d'être trop longue. Le front large qui fait la *tête* quarrée, n'eſt pas une beauté. La *tête* groſſe eſt un défaut, de même que la *tête* mal attachée ou mal pendue, c'eſt-à-dire commençant un peu trop bas, & au deſſous du haut du cou. *Liſſe en tête*, *voyez* CHANFREIN. *Marqué en tête*, *voyez* ETOILE. *La tête à la muraille*, *voyez* PASSEGER. *Porter bien la tête*, *la tête dans les nues*, *voyez* PORTER. *Placer ſa tête*, *voyez* PLACER. *Relever la tête*, *voyez* RELEVER. On dit aux voltes qu'un cheval a la *tête dedans*, lorſqu'on le mene de biais ſur la volte, & qu'on lui fait plier un peu la *tête* en-dedans de la volte. *Courir les têtes*, exercice d'académie; on place une *tête* de carton dans la carriere, & l'écolier tantôt armé d'une épée, & tantôt d'un dard, tâche de l'enlever ou de la frapper en courant à cheval à toutes jambes.

TÊTE, *en termes de Marchand de modes*, eſt un rang de blonde beaucoup plus étroite, qui ſert comme de bord au côté du fichu qui touche ſous le menton. *Voyez* FICHU. Ce petit rang eſt monté & froncé ſur un ruban ainſi que les deux autres qui forment le bas du fichu.

TÊTE DE CHEVEUX, *terme de Perruquier*, c'eſt le côté des cheveux par où ils ont été coupés & détachés de la *tête*; l'autre extrémité ſe nomme *la pointe*. C'eſt par le côté de la *tête* qu'on treſſe les cheveux ſur le métier pour pouvoir en faire une perruque. *Voyez* CHEVEUX.

TÊTE A PERRUQUE, (*Perruquier.*) ce ſont des morceaux de bois ſculptés, auxquels on a donné la forme & les dimenſions d'une *tête* d'homme. Elle eſt ordinairement montée ſur un pié ou pivot d'une hauteur ſuffiſante pour que l'ouvrier puiſſe s'en ſervir commodément.

Il y a des *têtes* qui ne ſervent que pour y mettre les perruques, quand on veut les peigner & poudrer.

Il y en a d'autres qui ſont faites exprès pour monter les perruques. Elles ſont conſtruites de la même maniere que les autres, excepté qu'on y attache en pluſieurs endroits de petits clous ou pointes crochues, par le moyen deſquelles le perruquier aſſujettit la coëffe quand il veut monter une perruque.

Comme on fait des perruques ſuivant la groſſeur de la *tête* de ceux qui les commandent, & que les *têtes* ne ſont pas toutes de la même groſſeur, les perruquiers ont des *têtes à perruques* de ſix ou ſept groſſeurs différentes: ils les diſtinguent par les numéros 1, 2, 3, 4, &c. la plus petite eſt appellée du numéro 1, & ainſi de ſuite.

Quand la *tête* de celui qui commande une perruque ne ſe trouve pas préciſément de la groſſeur de quelqu'une de ces différentes *têtes à perruque*, l'ouvrier ſe ſert de la *tête* du degré immédiatement au-deſſous, & ſupplée au défaut de groſſeur par des cartes ou papiers qu'il place entre la *tête* & la coëffe. *Voyez les figures.*

TÊTE, *en termes de Raffineur*, eſt le petit bout d'un pain de ſucre. Toute l'étude d'un raffineur eſt de faire de belles *têtes* au ſucre, parce que comme c'eſt la derniere qui ſe fait, il eſt à préſumer que le pain entier eſt parfait quand elle eſt belle; & c'eſt pour cela que les marchands ne viſitent que la *tête* des pains quand ils achetent de cette marchandiſe. *Voyez les Pl.*

TÊTE D'UN ROT, (*terme de Rotiers.*) ils nomment la *tête d'un rot*, la partie ſupérieure d'un rot, & la partie inférieure ils l'appellent *le pié*. (*D. J.*)

TÊTE, (*Sculpture.*) ornement qu'on place à la clé d'une arcade, d'une plate-bande, au-deſſus d'une porte, d'une fenêtre, & en d'autres endroits. Ces ſortes de *têtes* repréſentent quelquefois des divinités, des vertus, des ſaiſons, des âges, &c. avec leurs attributs, comme un trident à Neptune, un caſque à Mars, un caducée à Mercure, un diadème à Junon, une couronne d'épis de blé à Cérès, &c. On emploie auſſi dans ces ſortes d'ornemens, non-ſeulement des *têtes* d'hommes, mais des *têtes* d'animaux; ainſi on met des *têtes* de cerfs ſur la porte des parcs, des *têtes* de chien pour les chenils, des *têtes* de cheval pour une écurie, comme à la belle écurie de Chantilli, &c. (*D. J.*)

TÊTE, *en termes de Serrurerie & Taillanderie*, &c. eſt la partie du marteau qui eſt ordinairement quarrée, ou ronde, oppoſée à la panne; elle doit être acérée.

TÊTE D'ARGUE, ſ. f. (*terme de Tireur d'or.*) c'eſt la partie ſupérieure d'un gros billot quarré élevé de deux piés de terre, qui a deux entailles, dont l'une ſert à placer & appuyer les filieres, & l'autre à faire paſſer les lingots par les pertuis des mêmes filieres pour les tirer à l'argne. *Savary.* (*D. J.*)

TÊTE, (*Tiſſeranderie.*) on nomme en terme de rotiers, la *tête* d'un rot, la partie ſupérieure du rot; l'inférieure s'appelle *le pié*. (*D. J.*)

TETE, ſ. f. (*terme de Manege.*) Ce mot entre en pluſieurs façons de parler de manege: ainſi on dit, paſſager un cheval la *tête* & les hanches dedans; cette phraſe ſignifie, porter un cheval de côté ſur deux lignes paralleles au pas, ou au trot; de ſorte que le cheval pliant le cou, tourne la *tête* au dedans de la volte, & regarde le chemin qu'il va faire. On dit qu'un cheval place bien ſa *tête*, qu'il porte en beau lieu, en parlant de ſon action & de ſon encolure. On dit auſſi qu'il a la *tête* dedans, quand il manie ſur les voltes de biais, & en pliant un peu la *tête*. (*D. J.*)

TÊTES, COURIR LES, (*terme de Manege.*) ce qu'on nomme *courir les têtes*, eſt une ſorte d'exercice à cheval, qui ſe fait en quatre courſes à toute bride. La premiere pour enlever avec la lance une *tête* de carton poſée pour cet effet ſur un poteau; la ſeconde pour lancer un dard contre une *tête* ſemblable; la troiſieme pour lancer un dard contre une *tête* de Méduſe peinte ſur un rond de bois; & la derniere pour relever de terre une troiſieme *tête* avec la pointe de l'épée. (*D. J.*)

TÊTE, *en Fauconnerie*, on dit faire la *tête* d'un oiſeau, c'eſt-à-dire l'accoutumer au chaperon.

Tête ſe dit auſſi du bois de cerf, les cerfs quittent tous les ans leurs *têtes*, c'eſt-à-dire leur bois, on dit une *tête* bien née.

On connoît l'âge d'un cerf par la *tête*; on dit qu'un cerf eſt à ſa premiere *tête*. *Voyez* DAGUES.

La *deuxieme tête* du cerf, eſt le bois qu'il pouſſe en commençant ſa troiſieme année dite *ports ſix*, parce

que chaque perche porte deux petits andouillers outre les deux bouts de la perche.

Troiſieme tête qu'il pouſſe en commençant ſa quatrieme année.

Quatrieme tête en commençant la cinquieme année.

Cinquieme tête en commençant ſa ſixieme année; paſſé ſix ans, c'eſt un vrai cerf de dix cors.

Tête portant trochures, qui portent trois ou quatre chevilles andouillers ou épois à la ſommité de leur bois.

Tête enfourchée, dont les dards du ſommet ſont la fourche, on dit auſſi *tête* bien chevillée.

Tête paumée, celle dont la ſommité s'ouvre & repréſente les doigts & la paume de la main.

Tête couronnée, celle dont les cors ſont une eſpece de couronne, elles ſont rares.

Tête faux marquée, eſt celle dont les deux côtés ne portent pas autant de cors l'un que l'autre; par exemple, quand il n'y a que ſix cors d'un côté & ſept de l'autre; on dit alors, *tête* faux marquée, ce cerf porte quatorze faux marqués, car le plus emporte le moins.

TÊTE ROUÉE, *terme de Vénerie; tête rouée* ſe dit des *têtes* de cerfs, daim & chevreuil, dont les perches ſont ferrées. *Salnove.* (*D. J.*)

TÊTE DE MAURE, *terme de Blaſon*, on appelle *têtes de maure* des *têtes* repréſentées de profil, bandées, liées & tortillées. (*D. J.*)

TÊTE, *au jeu du revertier*, ſe dit de la onzieme caſe, ou de la lame du coin qui eſt à la droite de celui contre qui on joue. Il eſt à-propos de la bien garnir, parce que l'on caſe bien plus aiſément après. Il n'y a aucun riſque d'y mettre juſqu'à ſept ou huit dames.

TÊTE-CHEVRE, CRAPAUD VOLANT, *caprimulgus*, oiſeau de nuit qui reſſemble plus au coucou qu'à la chouette; il a environ 10 pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; ſa *tête* eſt groſſe à proportion du corps, cependant cette différence eſt moins ſenſible que dans les autres oiſeaux de ſon genre, tels que les chouettes, les hiboux, &c. il a le bec petit, noir & un peu courbe; l'ouverture de la bouche eſt un peu grande; il y a ſur les côtés de la piece ſupérieure du bec des poils noirs & roides, qui reſſemblent à des ſoies. Toute la face inférieure de cet oiſeau eſt variée de petites bandes noires & de bandes blanches, mêlées de roux; le derriere de la *tête* & le deſſus de la face ſupérieure du cou ſont cendrés, à l'exception du milieu de chaque plume qui eſt noir. Les grandes plumes des ailes & celles du ſecond rang ſont d'un noir mêlé de roux, & les petites ont de plus un peu de cendré. La queue a 4 pouces & demi de longueur, elle eſt compoſée de dix plumes qui ont des bandes noires tranſverſales; l'eſpace qui ſe trouve entre les bandes eſt d'un cendré, mêlé d'une teinte de roux avec de petits points noirs; les deux plumes extérieures de chaque côté ont à leur extrémité une tache d'un jaune pâle, mêlé de noir. Les piés ſont couverts de plumes preſque juſqu'aux doigts ſeulement ſur la partie antérieure; ces doigts ont une couleur noirâtre; ces ongles ſont petits & noirs; celui du doigt du milieu eſt le plus long, & il a ſur le côté intérieur un appendice denté comme celui des hérons. Cet oiſeau varie un peu pour les couleurs, ſoit par rapport à l'âge ou à la différence du ſexe; il y a des individus qui ont une grande tache blanche ſur les trois premieres grandes plumes des ailes, & une autre ſur les deux plumes extérieures de la queue près de leur extrémité. On a donné le nom de *tête-chevre* à cet oiſeau, parce qu'on prétend qu'il s'attache aux mamelles des chevres dans les campagnes, & qu'il en ſuce le lait. Willughbi, *ornit.* *Voyez* OISEAU.

TÊTE-PLATE, (*Hiſt. d'Amériq.*) nom françois qui répond à celui d'*omagnas*, dans la langue du Pérou; & à celui de *camberas*, dans la langue du Bréſil. Les peuples qui habitent le long de la riviere des Amazones, ont la biſarre coutume de preſſer entre deux planches, le front des enfans qui viennent de naître, & de leur procurer l'étrange figure applatie qui en réſulte, pour les faire mieux reſſembler, diſent-ils, à la pleine lune. Le plus difficile à comprendre, c'eſt qu'il n'en réſulte pas des dérangemens conſidérables dans l'organe du cerveau. (*D. J.*)

TÊTE-RONDE, (*Hiſt. d'Anglet.*) ſobriquet qu'on donna ſous Charles I. en 1641 au parti du peuple, qui vouloit exclure les évêques de la chambre haute. Les apprentis de pluſieurs métiers qui coururent cette année dans Londres & dans Weſtmunſter, en criant, *point d'évêques*, portoient alors leurs cheveux coupés en rond. La reine voyant dans la foule de ces apprentis, un nommé *Barnadiſton*, ſe mit à dire, ho la belle *tête-ronde!* Telle eſt l'origine du nom de *tête-ronde* qui fut donné aux parlementaires de la chambre baſſe, comme le nom de *cavalier* fut donné aux partiſans du roi. Ces deux ſobriquets durerent juſqu'au rétabliſſement de Charles II, qu'ils furent changés peu-à-peu, en ceux de Torys & Whigs. (*D. J.*)

TÊTE A L'ANGLOIS, MELON ÉPINEUX, *melocactus*, genre de plante à fleur monopétale, campaniforme tubulée, profondement découpée & ſoutenue par un calice qui devient dans la ſuite un fruit ſemblable à une olive, & charnu, qui renferme une petite ſemence. Ces fruits ſont réunis en maniere de *tête* dans beaucoup d'eſpeces. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

TÊTE D'ANE, *Voyez* CHABOT.

TETER, *l'action de*, (*Phyſiologie.*) j'allois preſque dire le *teterment*, tant on eſt porté à forger les ſubſtantifs dont on a beſoin, qui manquent ſouvent dans notre langue, & qui ne ſeroient que l'enrichir.

L'*action de teter* eſt la ſuccion & la compreſſion que font les parties de la bouche de l'enfant ſur le mamelon de la nourrice, au moyen de laquelle ſuccion & compreſſion il tire le lait de la mamelle pour ſa nourriture.

On ne peut qu'admirer la ſagacité avec laquelle quelques animaux, y compris l'homme, cherchent naturellement la mamelle & ſavent *teter* dès le moment de leur naiſſance, tandis que les Phyſiciens ſont embarraſſés & même partagés entre eux pour expliquer la méchanique de cette action.

Le ſentiment le plus général eſt que l'enfant en avançant les levres fait une ſorte de tuyau, qu'il pouſſe dans la cavité de ce tuyau la langue qui eſt alors une eſpece de piſton, & qu'en la retirant il forme un vuide entr'elle & le mamelon, d'où il arrive que les mamelles preſſés par l'air extérieur doivent verſer le lait dans cet eſpace vuide d'air. L'enfant ayant ſaiſi le mamelon, baiſſe la mâchoire inférieure, & oblige par-là la langue à reculer & à former le vuide dont nous venons de parler.

C'eſt à-peu-près ainſi qu'un membre de l'académie des Sciences explique comment un nouveau-né qui n'a point de palais ne ſauroit *teter*, parce qu'alors l'air qui paſſe continuellement par le nez pour la reſpiration entrant dans la bouche de l'enfant, preſſe le bout du mamelon, & empêche la ſortie du lait, la bouche ne faiſant plus l'office de pompe aſpirante, puiſqu'il ne ſe fait plus de vuide. Quand on donna cette explication à l'académie, M. Petit le chirurgien ne convint point qu'un tel enfant né ſans palais fût incapable de *teter*, ni qu'un vuide dans la bouche fût abſolument néceſſaire pour l'action de *teter*. Bientôt après en 1735, il appuya ſes raiſons d'un mémoire ſur cette matiere, dont voici le précis.

Les femmes qui trayent les vaches font ſortir le

lait par la ſeule compreſſion de leurs mains qu'elles conduiſent l'une après l'autre du haut du pis juſqu'en-bas, enſorte qu'une main reprend toujours où l'autre a quitté. Il n'y a là ni vuide ni pompe aſpirante. Qu'on examine bien un enfant, il en fait tout autant.

Quand une nourrice lui préſente la mamelle, elle a ſoin de lui élever la tête avec une de ſes mains, pendant qu'avec l'autre elle lui porte le mamelon à la bouche en preſſant doucement la mamelle, & diſpoſant ainſi le lait à paſſer par les ouvertures qui ſont à l'extrémité du mamelon ; c'eſt ce qui détermine l'action des levres, de la langue & des mâchoires de l'enfant. Il ſaiſit le mamelon avec ſes levres qu'il avance en fermant la bouche comme quand on fait la moue, & dont il fait une eſpece de canal charnu qui ſerre doucement le mamelon.

L'Anatomie démontre qu'il y a dans ce canal des fibres de deux différentes directions, les longitudinales & les tranſverſes qui ſont circulaires. Les dernieres ſont celles du muſcle orbiculaire ; les longitudinales ſont fournies par les muſcles inciſifs, canins, zygomatiques, buccinateurs, triangulaires & quarrées. Avec les longitudinales auſſi alongées qu'elles peuvent l'être, l'enfant prend le mamelon le plus près de la mamelle qu'il peut ; & quand ces mêmes fibres ſe contractent & s'accourciſſent, elles amenent le lait de la mamelle dans le mamelon. Pour les fibres tranſverſes, elles ne font que ſerrer plus ou moins.

Le mamelon des nourrices eſt plus large à ſa baſe qu'à ſa pointe, c'eſt ce qui le diſpoſe toujours à gliſſer hors de la bouche ; c'eſt auſſi ce qui fait que les vaiſſeaux laiteux ne peuvent être comprimés au point que le cours du lait en ſoit intercepté ; c'eſt enfin par cette même diſpoſition que l'enfant, pour retenir le mamelon gliſſant, eſt excité aux mouvemens les plus propres à faire couler le lait. En effet, malgré l'attention qu'ont les nourrices de tenir la tête de leurs enfans proche de la mamelle, le mamelon s'échappe, ſi les enfans ne le retiennent dans la bouche : inſtruits par la nature, ils ſavent ſe ſervir utilement de leurs levres pour le retenir, & le retirer par une eſpece de mouvement ondoyant ou vermiculaire.

Si ces premiers mouvemens ne ſuffiſent pas pour faire entrer le mamelon, l'enfant les répete juſqu'à ce que le mamelon ſoit ſuffiſamment entré, & il ne peut répéter ces mouvemens ſans obliger le lait à ſortir du mamelon. On obſerve même que pour tirer le mamelon plus promptement & plus avant dans la bouche, l'enfant le retient avec les mâchoires pendant qu'il éleve les levres en-dehors auſſi près de la mamelle qu'il eſt poſſible ; puis il ouvre les mâchoires pour lâcher le mamelon, afin que les levres ſe retirant le faſſent entrer plus avant dans la bouche.

La langue ſert auſſi aux enfans à retirer le mamelon par une eſpece de ſuccion ; mais pour cela il faut que les mâchoires ſoient ouvertes, & que les levres ne ſoient appliquées que mollement au mamelon, ſans quoi la langue en ſe retirant ne pourroit aiſément l'attirer à elle pour le faire rentrer dans la bouche.

Quand la langue a fait entrer ſuffiſamment le mamelon, elle ceſſe de le retirer, ſe place deſſous, & s'y moulant en forme de gouttiere, non-ſeulement elle s'y applique & le retient ſous la puiſſance des levres, mais elle agit de concert avec elle par un mouvement vermiculaire qu'elle exécute, ſans ceſſer entierement d'être appliquée au mamelon, puiſque ſa ſurface s'y joint toujours par quelques points, les uns ne s'en ſéparant que lorſque d'autres s'y ſont appliqués.

Quelquefois la langue ainſi appliquée au mamelon, pour le comprimer plus exactement, le tire juſque ſous les mâchoires dont l'action eſt plus forte, mais qui n'étant garnies que de la chair des gencives, le preſſent ſans le bleſſer ; par cette preſſion plus vive, le lait coule dans la bouche en plus grande abondance. Enfin la langue toujours appliquée au mamelon le tire quelquefois plus avant dans la bouche, & le preſſe contre le palais ; c'eſt là que par ſon mouvement vermiculaire ou ondoyant, allant & venant ſucceſſivement de la baſe à la pointe, elle agit ſur tout le mamelon, & qu'elle en exprime le lait avec plus de facilité.

Juſqu'ici les levres, les mâchoires & la langue n'ont fait ſortir du lait des mamelles que par la ſeule compreſſion ; & ſi nous avons parlé de la ſuccion, ce n'a été qu'entant qu'elle ſert à tirer le mamelon dans la bouche, pour le ſoumettre à la preſſion des levres, de la langue & des gencives.

Cependant ce n'eſt pas l'unique effet qu'on puiſſe attribuer à la ſuccion ; elle ſuffit évidemment par elle-même pour faire ſortir le lait des mamelles, pourvu que les levres non-ſeulement entourent, mais encore ſerrent aſſez exactement le mamelon pour l'empêcher de ſuivre la langue, lorſqu'elle viendra à être tirée vers le goſier, alors le lait ſortira du mamelon, & occupera dans la bouche l'eſpace qu'aura quitté la langue. La bouche, dans ce cas, fait l'office d'une vraie pompe.

Si pour que le lait ou tout autre liquide entre dans la bouche, il ſuffit que le mamelon ou le vaiſſeau contenant le liquide ſoit exactement entouré par les levres, & qu'enſuite la langue ſe retire en arriere, ou que la mâchoire inférieure s'éloigne de la ſupérieure ; ſi cela, dis-je, ſuffit, il eſt clair que la reſpiration n'eſt point toujours néceſſaire pour l'introduction du liquide dans la bouche. L'expérience même le prouve d'une façon ſenſible, puiſqu'on peut remplir la bouche de liquide ſans reſpirer, & que, qui plus eſt, on peut expirer dans le tems même que la bouche ſe remplit de boiſſon.

Quoique les différens mouvemens que nous venons de parcourir, ſoit des levres, ſoit des mâchoires, ſoit de la langue, puiſſent chacun ſéparément exprimer le lait du mamelon, ils ne peuvent pas toujours le faire couler avec une certaine abondance, ni avec une certaine aiſance ; par exemple, le ſeul mouvement des levres ne ſeroit peut-être pas ſuffiſant pour ſatisfaire un enfant avide ou affamé non plus que la ſuccion ſimple, c'eſt-à-dire celle qui, ſans la compreſſion alternative des levres, peut tirer le lait des mamelles ; ce n'eſt que par le concours & la combinaiſon de tous les mouvemens dont nous avons fait l'énumération, que l'enfant peut *teter* abondamment & avec le moins de travail poſſible.

De toutes les façons de *teter* qui réſultent de cette combinaiſon de mouvemens, la plus naturelle ou la plus commode pour l'enfant, c'eſt celle qui s'exécute par la ſucceſſion alternative & prompte de la compreſſion que tout le canal formé par l'avance des levres fait ſur le mamelon par la ſuccion, mais par une ſuccion telle que le bout de la langue ne ſoit pas appliqué à l'extrémité du mamelon. La ſuccion alors a le double avantage de tirer le lait par elle-même, en même tems qu'elle ſoumet le mamelon à la compreſſion des levres & des gencives.

Il eſt encore une autre façon de *teter*, qu'on peut regarder comme une eſpece de repos & de délaſſement que l'enfant prend en *tetant*. Ce cas arrive lorſque les premiers ſucemens ont procuré une telle dérivation de lait, que le mamelon le fournit preſque de lui-même par le regorgement des vaiſſeaux laiteux. Alors une légere preſſion des levres & des mâchoires eſt tout-au-plus néceſſaire, & la langue ne fait que s'avancer pour recevoir ou ramaſſer le

Digitized by Google

ble, & le traiter en amant pour le punir dans le mariage.

Quelques auteurs ont prétendu que la loi Julia ne fait la double offre de payer ou épouser, que lorsque le ravisseur est riche; mais Ulpien dit qu'elle a lieu, quoique le ravisseur soit pauvre; dans le statement, suivant le parti qu'elle prend, elle ne fait que déclarer le droit naturel, ou plutôt, la volonté du juge & du public même, & ne le retient ici l'embarras de l'exécuter, tout ravisseur pauvre ne pouvant payer, & ne voulant pas épouser; mais le même auteur ajoute, qu'outre qu'une pareille loi ne peut être commune à cette qu'elle régissoit pour chaque province.

Du reste ce qui a été prescrit, 1°. d'abord, lorsque le ravisseur est pauvre, que la femme ravie donne pour exploiter à la fortune de son ravisseur, & remplisse les besoins, ainsi qu'il est expliqué, dans le cas où il est riche, 2°. ensuite, que la femme ravie ne puisse être mariée à un autre, sans le consentement de celui qui a commis le rapt, & sans qu'elle ait été auparavant rendue à ses parens, 3°. enfin, que le ravisseur ne puisse épouser la femme ravie, ni la retenir pour concubine, ni même la garder chez lui, sous quelque prétexte que ce soit, sans le consentement des parens, à moins que la femme ravie ne soit majeure & ne veuille rester avec le ravisseur, ou qu'elle ne soit mariée à un autre, ou qu'elle ne soit rendue à ses parens, ou enfin, que le ravisseur ne soit devenu son mari par le consentement des parens.

Pour ce qui est de la peine, le ravisseur, suivant la loi Julia, étoit puni de la peine de mort, & même de la confiscation de tous ses biens, si ce n'est que la femme ravie fût parente ou alliée du ravisseur. Les plus anciens empereurs ont adouci cette peine, & ont substitué à la place la peine de la déportation, à moins que le ravisseur ne fût un homme de basse condition, auquel cas il étoit puni de mort, ou condamné aux mines, ou à quelque autre peine plus grave que la déportation, à la volonté du juge.

Quelques auteurs ont prétendu que la loi Julia ne punissoit que le rapt, en conséquence de quelque violence faite à la personne; mais Ulpien dit que cette interprétation, n'est pas digne de mériter la louange. Le ravisseur, le vrai coupable est celui qui a commis le rapt, quand même il n'auroit pas employé la force envers la personne ravie; car il est bien plus criminel de ravir une femme consentante que de violer une femme qui ne consent pas. Car celle-ci est souvent excusable par la crainte qu'elle a de la violence, au lieu que celle-là ne peut être excusée par aucune crainte, puisqu'elle a pu prendre la fuite.

Il y a encore d'autres peines établies contre le ravisseur, outre celles dont on vient de parler. Il est déclaré infâme de droit & de fait, & ne peut plus être admis à aucune charge ni dignité. Il ne peut plus tester, ni recevoir aucune donation à cause de mort, ni même aucune succession ab intestat, à moins que ce ne soit de ses enfans. Il ne peut plus être tuteur ni curateur, ni même exécuteur testamentaire. Il ne peut plus porter de témoignage en justice, ni même être admis à déposer. Il ne peut plus être admis à accuser personne, ni même à se porter accusateur public. Il ne peut plus être admis à aucune action populaire. Il ne peut plus être admis à aucune action d'injures.

Il est encore ordonné par la même loi, que le ravisseur, ses complices, leurs parens consanguins ou proches, ne soient ni pris ni vendus en aucune manière, ni même leurs affranchis, ni leurs enfans, ni leurs petits-enfans, & que les femmes ravies, leurs enfans, leurs parens consanguins ou proches, ne soient point faits esclaves du ravisseur.

Enfin, il est ordonné par la même loi, que le ravisseur, ses complices, leurs parens consanguins ou proches, ne soient ni pris ni vendus en aucune manière, ni même leurs affranchis, ni leurs enfans, ni leurs petits-enfans, & que les femmes ravies, leurs enfans, leurs parens consanguins ou proches, ne soient point faits esclaves du ravisseur.

TETRARQUE, s. m. (Hist. anc.) officier qui commandoit la quatrième partie d'une province. Ce mot est grec, & signifie proprement quatrième.

TETRAS, f. f. terme de Botanique, c'est le nom que quelques auteurs donnent à la noix de galle.

TETRASTYLE, s. m. (Archit.) édifice qui a quatre rangs de colonnes.

TETRAU, f. f. terme de Boucherie, c'est le nom que l'on donne à la matrice de la vache.

TETRAZIT, s. m. (Hist. nat.) nom d'une espèce de pierre précieuse, qui, suivant quelques auteurs, est la même que l'aimant.

TETRE, s. m. (Hist. nat.) nom d'un oiseau de proie, qui est de la grandeur d'un milan, & qui a le bec & les serres fort crochues. Il a le plumage noir, & le ventre blanc. Il se nourrit de poissons, & fait son nid sur les arbres.

TETRICIDES, s. m. pl. (Hist. anc.) nom que l'on donnoit aux gladiateurs qui combattoient contre les taureaux.

TETRIDE, s. f. (Hist. nat.) nom d'un oiseau de proie, qui est de la grandeur d'un milan, & qui a le bec & les serres fort crochues. Il a le plumage noir, & le ventre blanc. Il se nourrit de poissons, & fait son nid sur les arbres.

TETRIDES, s. m. pl. (Hist. anc.) nom que l'on donnoit aux gladiateurs qui combattoient contre les taureaux.

TETRIDIUM, s. f. (Hist. nat.) nom d'un oiseau de proie, qui est de la grandeur d'un milan, & qui a le bec & les serres fort crochues. Il a le plumage noir, & le ventre blanc. Il se nourrit de poissons, & fait son nid sur les arbres.

TETRIDIUS, s. m

compoſée de deux porte-mords, d'un frontal, d'une ſoûgorge, & d'une muſerolle.

TÊTIERE, ſ. f. (*terme de Lingere.*) ſorte de voile de toile qui tient la tête de l'enfant nouveau-né, & que cet enfant porte juſqu'à ce qu'il puiſſe un peu ſoutenir ſa tête. (*D. J.*)

TÊTIERES, (*Lutherie.*) dans les ſoufflets d'orgue ce ſont les pieces qui font les plis de la tête du ſoufflet. Ce ſont des planches de bois de chêne d'un quart de pouce d'épaiſſeur; ces planches ſont couvertes de parchemin du côté qui regarde l'intérieur du ſoufflet, & aſſemblées les unes avec les autres à une des bandes de peau de mouton parée, & avec les écliſſes par les aînes & demi-aînes; elles doivent toujours être en nombre pair. *Voyez* SOUFFLETS D'ORGUE.

TETIMIXIRA, ſ. m. (*Ichthyol.*) poiſſon d'Amérique, connu plus généralement ſous le nom de *pudiano*; c'eſt un petit poiſſon ſemblable à la perche. Il a le dos de couleur pourpre, le ventre & les côtes jaunes. (*D. J.*)

TÉTINE, ſ. f. (*Bouch.*) il ſe dit du pis de la vache ou de la truie, conſidéré comme viande.

TÉTINE, (*Art milit.*) boſſe faite à une cuiraſſe par la balle d'une arme à feu.

TETIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Cypre. Son embouchure eſt marquée par Ptolomée, *l. v. c. XIV.* entre *Amathus* & *Citium* ou *Cetium*. (*D. J.*

TÉTON, ſ. m. partie éminente & extérieure de la poitrine, terminée par le mamelon. Il ſe dit des hommes & des femmes.

TETRACERA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont voici les caracteres ſelon Linnæus; le calice eſt à ſix feuilles, arrondies & déployées; quoiqu'elles ne paroiſſent pas dans cette plante quand elle eſt ſeche, ce qui a jetté dans l'erreur le ſavant botaniſte Houſton. Les étamines ſont de ſimples filets nombreux, de la longueur du calice, & toujours permanens; leurs boſſettes ſont ſimples; les germes du piſtil ſont au nombre de quatre, de forme ovale; les ſtiles ſont très-courts & pointus; les ſtigma ſont obtus; le fruit eſt compoſé de quatre capſules, ovales & crochues; elles contiennent une ſeule loge qui s'ouvre près du ſommet dans la maturité; elle renferme des graines ſimples & rondelettes. Linnæi, *gen. plant. pag.* 249. (*D. J.*)

TÉTRACORDE, ſ. m. *dans la muſique ancienne*, étoit, ſelon l'opinion commune, un ordre ou ſyſtème particulier de ſons réſultans de quatre cordes différemment ordonnées, ſelon le genre & l'eſpece.

Je trouve de grandes difficultés à concilier les autorités des anciens ſur ce qu'ils ont dit de la formation des premiers *tétracordes*.

Nicomaque, au rapport de Boëce, dit que la muſique, dans ſa premiere ſimplicité, n'avoit que quatre ſons ou cordes, dont les deux extrêmes ſonnoient le diapaſon entre elles, & que les moyennes, diſtantes d'un ton l'une de l'autre, ſonnoient chacune la quarte avec l'extrême dont elle étoit la plus proche, & la quinte avec elle dont elle étoit la plus éloignée, & il ajoute qu'on attribuoit à Mercure l'invention de ce *tétracorde*.

Boëce dit encore qu'après l'addition des trois cordes faites par différens auteurs, Lychaon, ſamien, en ajouta une huitieme, qu'il plaça entre la trite ou parameſe, qui étoient alors la même corde, & la meſe; ce qui rendit l'octacorde complet, & compoſé de deux *tétracordes* dis joints, de conjoints qu'ils étoient auparavant dans l'eptacorde.

J'ai conſulté là-deſſus l'ouvrage de Nicomaque, & je trouve qu'il ne dit rien de tout cela. Il dit au contraire que Pythagore s'appercevant que, bien que le ſon moyen des deux *tétracordes* conjoints ſonnât la conſonance de la quarte avec chacun des extrêmes, ces extrêmes comparés entre eux ſe trouvoient diſſonans, il ajouta une huitieme corde qui, écartant d'un ton les deux *tétracordes*, produiſit le diapaſon entre leurs extrêmes, & introduiſit encore une nouvelle conſonnance, qui eſt la quinte entre chacun de ces extrêmes & celle des deux cordes moyennes qui lui étoit oppoſée.

Sur la maniere dont ſe fit cette addition, Nicomaque & Boëce ſont tous deux également embrouillés, & non contens de ſe contredire entre eux, chacun d'eux ſe contredit encore avec ſoi-même. *Voyez* SYSTÈME, TRITE, PARAMESE.

Si l'on avoit égard à ce que diſent Boëce & pluſieurs autres anciens écrivains, on ne pourroit donner de bornes fixes à l'étendue du *tétracorde*; mais ſoit que l'on compte ou qu'on peſe les voix, on trouvera également que la définition la plus exacte eſt celle du vieux Bacchius, qui définit le *tétracorde* un ſon modulé de ſuite dont les cordes extrêmes ſonnent la quarte entre elles.

En effet, cet intervalle de quarte eſt eſſentiel au *tétracorde*, c'eſt pourquoi les ſons qui le forment ſont appellés *immuables* par les anciens, à la différence des ſons moyens qu'ils appelloient *mobiles* ou *changeans*, parce qu'ils pouvoient s'accorder de pluſieurs manieres.

Il n'en étoit pas de même du nombre de quatre cordes, d'où le *tétracorde* a pris ſon nom: ce nombre lui étoit ſi peu eſſentiel, qu'on voit dans l'ancienne muſique des *tétracordes* qui n'en avoient que trois. Tel fut, ſelon quelques-uns, le *tétracorde* de Mercure; tels ont été durant quelque tems les *tétracordes* enharmoniques; tel étoit, ſelon Meibomius, le ſecond *tétracorde* disjoint du ſyſtème ancien, avant qu'on y eût ajouté une nouvelle corde. Quant au premier, il étoit certainement complet avant Pythagore, ainſi qu'il eſt aiſé de voir dans le pythagoricien Nicomaque; ce qui n'empêche pas M. Rameau de dire très-déciſivement, à ſon ordinaire, que, ſelon le rapport unanime, Pythagore trouva le ton, le di-ton, le ſemi-ton, & que du tout il forma le *tétracorde* diatonique; au-lieu de dire qu'il trouva ſeulement les raiſons de tous ces intervalles, leſquels, ſelon un rapport plus unanime & plus vrai, étoient trouvés bien long-tems avant Pythagore.

Les *tétracordes* ne demeurerent pas long-tems bornés au nombre de deux, il s'en forma bientôt un troiſieme, puis un quatrieme; nombre auquel le ſyſtème des Grecs demeura borné. Tous ces *tétracordes* étoient conjoints, c'eſt-à-dire que la derniere corde de l'un ſervoit toujours de premiere corde au ſuivant, excepté un ſeul lieu à l'aigu ou au grave du troiſieme *tétracorde* où il y avoit disjonction, c'eſt-à-dire un ton d'intervalle entre la corde qui terminoit le *tétracorde*, & celle qui commençoit le ſuivant. *Voyez* CONJOINT, DISJOINT, SYNAPHE, DIAZEUXIS. Or comme cette disjonction du troiſieme *tétracorde* ſe faiſoit, tantôt avec le ſecond, & tantôt avec le quatrieme, cela fit approprier à ce *tétracorde* un nom particulier pour chacune de ces deux circonſtances.

Voici les noms de tous ces *tétracordes*. Le plus grave des quatre, & qui ſe trouvoit placé un ton au-deſſus de la corde *proſlambanomene* ou ajoutée, s'appelloit le *tétracorde hypathon* ou des principales, ſelon la traduction d'Albinus. Le ſecond en montant, lequel étoit toujours conjoint au premier, s'appelloit *tétracorde meſon* ou des moyennes. Le troiſieme, quand il étoit conjoint au ſecond & disjoint du quatrieme, s'appelloit *tétracorde ſynnemenon* ou des conjoints; mais quand la conjoction ſe faiſoit avec le quatrieme, & par conſéquent la disjonction avec le ſecond; alors ce même troiſieme *tétracorde* prenoit le nom de *tétracorde diezeugmenon* ou des diviſées; enfin le

Digitized by Google

le quatrieme s'appelloit le *tétracorde hyperboleon* ou des excellentes. L'Arétin ajouta à tout cela, un cinquieme *tétracorde* que Meibomius prétend qu'il n'a fait que rétablir; quoi qu'il en ſoit, les ſyſtèmes particuliers des *tétracordes* firent bientôt place à celui de l'octave qui les contient tous.

Les cinq *tétracordes* dont je viens de parler étoient appellés *immuables*, parce que leur accord ne changeoit jamais; mais ils contenoient chacun deux cordes qui, bien qu'accordées de la même maniere dans tous les cinq *tétracordes*, étoient pourtant ſujettes, comme je l'ai dit, à être hauſſées ou baiſſées, ſelon le genre, ce qui ſe faiſoit dans tous les *tétracordes* également; c'eſt pour cela que ces cordes s'appelloient *mobiles*.

L'accord diatonique ordinaire du *tétracorde* formoit trois intervalles, dont le premier étoit toujours d'un ſemi-ton, & les deux autres d'un ton chacun, de cette maniere, *mi fa ſol la*.

Pour le genre chromatique, il falloit baiſſer d'un ſemi-ton la troiſieme corde, & l'on avoit deux ſemitons conſécutifs, puis une tierce mineure *mi fa fa* dieſe, *la*.

Enfin, pour le genre enharmonique il falloit baiſſer les deux cordes du milieu juſqu'à ce qu'on eût deux quarts de ton conſécutifs, puis une tierce majeure: ainſi *mi mi* demi-dieſe *fa la*; ou bien, à la maniere des Pythagoriciens, *mi mi* dieſe *fa* & *la*.

Il y avoit après cela pluſieurs autres modifications de chaque genre qu'on pourra voir aux *mots* SYNTONIQUE, TONIQUE MOL, HÉMIOLIEN. (*S*)

TETRACTIS, (*Arithmét. pythagoric.*) je ne ſais comment on rendroit ce mot en françois, ſi ce n'eſt par celui de quaternaire, nombre ſur lequel le fils de Pythagore compoſa, dit-on, quatre livres. L'amour des Pythagoriciens pour les propriétés des nombres eſt connu des ſavans. Il eſt vrai que les recherches des queſtions que préſentent les rapports des nombres, ſuppoſent la plûpart une théorie utile; mais il faut convenir que le foible des Pythagoriciens pour ce genre de ſubtilités fut extrême, & quelquefois ridicule.

Herhard Weigelius s'eſt imaginé que cette *tetractis* fameuſe étoit une arithmétique quaternaire, c'eſt-à-dire uſant ſeulement de période de 4, comme nous employons celle de 10. Il a fait ſur cela deux ouvrages, l'un intitulé *Tetractis ſummum tùm arith. tùm philoſ. compendium, artis magnæ ſciendi, gemina radix*: l'autre, *Tetractis, tetrafti Pythagoricæ reſpondens*, 1672, 4. Ienæ. On voit par le premier que cet écrivain entrant dans les idées pythagoriciennes, croyoit tirer de grandes merveilles de cette eſpece d'arithmétique; mais il eſt ſans doute le ſeul qui en ait conçu une idée ſi fort avantageuſe.

L'illuſtre Barow a formé une ingénieuſe conjecture au ſujet de cette *tetractis*, ou de ce quaternaire ſi fameux chez Pythagore, & qui occupa tant ſon fils. Il penſe qu'ils avoient voulu déſigner par-là les quatre parties des Mathématiques qui n'étoient pas alors plus étendues; il explique donc ainſi cette forme de ſerment pythagoricien, *aſſevero per illum qui animæ noſtræ tradidit* quaternarium: je le jure par celui qui nous a inſtruit des quatre parties des Mathématiques; il y a quelque vraiſſemblance dans cette conjecture. *Montucla.* (*D. J.*)

TÉTRADI, (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie, dans l'Anatolie, que les Turcs nomment *Cherſan-Bareſir*. Elle ſe jette dans la mer Noire, à quarante milles de celle d'Argyropotami. (*D. J.*)

TÉTRADIAPASON, *en Muſique*, c'eſt le nom grec de la quadruple octave, qu'on appelle auſſi *vingt-neuvieme*. Les Grecs ne connoiſſoient que le nom de cet intervalle, car il n'entroit point dans leur ſyſtème de muſique. *Voyez* SON, SYSTÈME, MUSIQUE, OCTAVE. (*S*)

TÉTRADITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom qui ſe donnoit autrefois à pluſieurs ſectes d'hérétiques, à cauſe d'un reſpect particulier qu'ils avoient pour le nombre de quatre, que l'on exprime en grec par τετρας.

Les Sabbathaires s'appelloient *Tétradites*, parce qu'ils vouloient célébrer la fête de Pâques le 14e. jour de la lune de Mars, & qu'ils jeûnoient le mercredi, ou le quatrieme jour de la ſemaine.

On appelloit de même les Manichéens & autres qui admettoient en Dieu une quaternité ou quatre Perſonnes au-lieu de trois. *Voyez* MANICHÉEN.

Les ſectateurs de Pierre le Foulon portoient auſſi le nom de *Tétradites*, parce qu'ils ajoutoient quelque choſe au triſagion pour favoriſer une erreur, ſavoir que ce n'étoit pas le Fils, ni aucune des trois Perſonnes particulieres de la Trinité qui eût ſouffert dans la paſſion de Notre Sauveur, mais la Divinité toute entiere. *Voyez* TRISAGION.

Les anciens donnoient auſſi le nom de *Tétradites* aux enfans qui naiſſoient ſous la quatrieme lune, & ils croyoient que le ſort de ces enfans ne pouvoit être que malheureux.

TETRADRACHME *de Tyr*, (*Monnoie ancienne de Tyr.*) ſuivant Joſephe, la piece d'argent τέτραχμα de Tyr, valoit quatre dragmes attiques; ainſi le *tétradrachme* de Tyr, étoit à-peu-près la même choſe que le ſtatere, ou le ſicle des Juifs. Le cardinal Noris aſſure que les *tétradrachmes* de Tyr, mis dans la balance, ſe ſont trouvés de même poids que les ſicles des Juifs. En même tems, il obſerve que les Tyriens & les Juifs fabriquoient, pour la facilité du commerce, des monnoies d'argent de même poids, & de même valeur.

On trouve en France au cabinet du roi, & chez des particuliers, pluſieurs eſpeces de ces anciennes monnoies, dont il eſt facile de faire la comparaiſon. On peut voir dans le *tome XXI. de l'acad. des Belles-Lettres*, la deſcription de deux de ces *tétradrachmes*, que les Antiquaires nomment *médaillons*, & qui étoient dans le cabinet de M. Pellerin. Ils ſont très-bien conſervés, & peſent trois gros, & cinquante-un grains. En ſuppoſant qu'ils ſont au même titre que l'argent qui a cours en France, le *tétradrachme* de Tyr vaut au poids cinquante-ſept ſols ſix deniers de notre monnoie actuelle. (*D. J.*)

TÉTRAÉTERIS, (*Chronolog. d'Athènes.*) τετραετηρις; c'étoit dans la chronologie athénienne un cycle de quatre ans, ſur lequel *voyez* Potter, *Archæol. græc*, *l. II. c. xxvj. t. I. p. 459. & ſuiv.* (*D. J.*)

TÉTRAGONE, ſ. m. *en Géométrie*, c'eſt une figure de quatre angles. *Voyez* QUADRANGULAIRE.

Ce mot eſt formé du grec τετρα, *quatre*, & γωνια, *angles*. Ainſi le quarré, le parallélogramme, le rhombe, le trapeſe, ſont des figures *tétragones*. *Voyez* QUARRÉ, *&c.*

TÉTRAGONE, *en Aſtrologie*, eſt un aſpect de deux planetes par rapport à la terre, dans lequel ces deux planetes ſont diſtantes l'une de l'autre de la quatrieme partie d'un cercle, ou 90 degrés, comme *A D*, (*Planche aſtron. fig. 3.*) *Voyez* ASPECT. L'aſpect *tétragone* ſe marque par le caractere □. *Voyez* QUADRAT. (*O*)

TÉTRAGONIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante que les autres botaniſtes appellent *tétragonocarpos*, dont on peut lire l'article. Voici cependant ſes caracteres, ſelon le ſyſtème du ſavant botaniſte ſuédois.

Le calice eſt compoſé de quatre feuilles ovales, colorées, frêlées dans les bords, & qui ſubſiſtent après que la fleur eſt tombée; il n'y a point de pé-

Digitized by Google

tales ; les étamines ſont une vingtaine de filets chevelus, plus courts que le calice ; les baſſettes ſont courtes ; le germe du piſtil eſt arrondi, quadrangulaire, & placé ſous le réceptacle ; les ſtiles ſont quatre en nombre pointus, crochus, & de la longueur des étamines ; les ſtygmas ſont alongés & blancs ; le fruit eſt coriace & quadrangulaire ; la graine eſt ſimple, oſſeuſe, & faite en noyau oblong. Linnæi, *gen. plant. p.* 249. (*D. J.*)

TETRAGONIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Arachoſie, au pié du mont Caucaſe ; Pline, *l. VI. c. xxiij.* dit que cette ville avoit été nommée auparavant *Cartana*. (*D. J.*)

TÉTRAGONISME, ſ. m. (*Géom.*) c'eſt un terme dont quelques auteurs font uſage, pour exprimer la quadrature du cercle. *Voyez* QUADRATURE.

TÉTRAGONOCARPOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres ; ſes feuilles ſont diſpoſées confuſément ; le bout du pédicule devient un ovaire ſur le ſommet duquel croît une fleur ou un calice fendu en quatre, & plus rarement en cinq, ouvert & garni d'un grand nombre d'étamines qui vont au nombre de dix-huit ou vingt ; l'ovaire a quatre tubes droits, & devient un fruit à quatre capſules avec une graine ſimple dans chacune ; quelquefois le calice eſt ſous l'ovaire & la fleur ; Boerhaave en compte trois eſpeces. (*D. J.*)

TÉTRAGRAMMATON, ſ. m. (*Théolog.*) du grec τετραγραμματον, nom de quatre lettres ; c'eſt ainſi qu'on appelle ſouvent le nom de *jéhovah*, que les Hébreux par reſpect ne prononcent plus. Ils diſent en ſa place *adonaï* ou *elohim* ; & quand ils parlent de ce nom ſacré, ils l'appellent *ſchem hamphoraſch*, c'eſt-à-dire, *nom expliqué*. Les Grecs ſe ſervent plus volontiers du mot *tétragrammaton*, qui marque les quatre lettres dont eſt compoſé le mot hébreu *jehovah*, ſavoir *jod*, *hé*, *vau*, *hé*.

TÉTRAHEDRE, ſ. m. *terme de Géométrie*, c'eſt un des cinq ſolides, ou corps réguliers, compris ſous quatre triangles égaux & équilatéraux. *Voyez* SOLIDE & RÉGULIER.

On peut concevoir le *tétrahedre* comme une pyramide triangulaire, dont les quatre faces ſont égales. *Voyez* PYRAMIDE. On voit le *tétrahedre* repréſenté, *Pl. géom. fig.* 59. *Voyez* CORPS RÉGULIER.

Les Mathématiciens démontrent que le quarré du côté du *tétrahedre* eſt au quarré du diametre d'une ſphere, où il eſt inſcriptible, en raiſon ſous-ſeſquialtere, c'eſt-à-dire, comme deux eſt à trois ; d'où il ſuit que le côté du *tétrahedre* eſt au diametre d'une ſphere, comme $\sqrt{2}$ eſt à $\sqrt{3}$; par conſéquent ces deux lignes ſont incommenſurables. *Chambers.* (*E*)

TÉTRALOGIE, ſ. f. (*Poéſie dram. des anc.*) on nommoit chez les Grecs *tétralogie*, quatre pieces dramatiques d'un même auteur, dont les trois premieres étoient des tragédies, & la quatrieme ſatyrique ou bouffonne ; le but de ces quatre pieces d'un même poëte, étoit de remporter la victoire dans les combats littéraires.

On ſait que les poëtes tragiques combattoient pour la couronne de la gloire aux dionyſiaques, aux lénées, aux panathénées, & aux chytriaques, ſolemnités, qui toutes, à l'exception des panathénées, dont Minerve étoit l'objet, étoient conſacrées à Bacchus. Il falloit même que cette coutume fût aſſez ancienne, puiſque Lycurgue, orateur célebre, qui vivoit à Athènes du tems de Philippe & d'Alexandre, la remit en vigueur ; pour augmenter l'émulation parmi les Poëtes ; il accorda même le droit de bourgeoiſie à celui qui ſeroit proclamé vainqueur aux chytriaques.

Plutarque prétend que du tems de Theſpis, qui vivoit vers la 60e olympiade, les poëtes tragiques ne connoiſſoient point encore ces jeux littéraires, & que leur uſage ne s'établit que ſous Eſchyle & Phrynichus ; mais les marbres d'Oxford, ainſi qu'Horace, diſent formellement le contraire. Il eſt vrai néanmoins que ces combats entre les auteurs, ne devinrent célebres que vers la 70e olympiade, lorſque les Poëtes commencerent à ſe diſputer le prix par les pieces dramatiques qui étoient connues ſous le nom général de *tétralogie*, τετραλογια.

Il eſt ſouvent fait mention de ces *tétralogies* chez les anciens ; nous avons même dans les ouvrages d'Eſchyle & d'Euripide, quelques-unes des tragédies qui en faiſoient partie. On y voit ſous quel archonte elles avoient été jouées, & le nom des concurrens qui leur avoient enlevé ou diſputé la victoire.

Les *tétralogies* les plus difficiles & les plus eſtimées, avoient chacune pour ſujet une des avantures d'un même héros, par exemple d'Oreſte, d'Ulyſſe, d'Achille, de Pandion, &c. C'eſt pourquoi on donnoit à ces quatre pieces un ſeul & même nom, qui étoit celui du héros qu'elles repréſentoient. La pandionide de Philoclès, & l'oreſtiade d'Eſchyle, formoient quatre tragédies, qui rouloient ſur autant d'avantures de Pandion & d'Oreſte.

La premiere des tragédies qui compoſoient l'oreſtiade, étoit intitulée *Agamemnon* ; la ſeconde, les *Cæphores* ; la troiſieme, les *Euménides*. Nous avons encore ces trois pieces ; mais la quatrieme, qui étoit le drame ſatyrique, & intitulée *Protée*, ne ſe trouve plus. Or quoique, ſur-tout dans l'Agamemnon, il ne ſoit parlé d'Oreſte qu'en paſſant, cependant comme la mort de ce prince, qui étoit pere d'Oreſte, eſt l'occaſion & le ſujet des Cæphores & des Euménides, on donna le nom d'*Oreſtiade* à cette *tétralogie*.

Ælien, *hiſt. variar. l. XI. c. viij.* nous a conſervé le titre de deux *tétralogies*, dont les pieces ont encore entr'elles quelqu'affinité. Il dit qu'en la xcj. olympiade, dans laquelle Exainete d'Agrigente remporta le prix de la courſe, un certain Xénoclès, qui lui étoit peu connu, obtint le prix de *tétralogie* contre Euripide. Le titre des trois tragédies du premier étoit Œdipe, Lycaon & les Bacchantes, ſuivies d'Athamas, drame ſatyrique. Vous voyez que ces trois pieces, quoique tirées d'hiſtoires différentes, rouloient cependant à-peu-près ſur des crimes de même nature. Œdipe avoit tué ſon pere, Lycaon mangeoit de la chair humaine, & les bacchantes écorchoient quelquefois leurs propres enfans. On peut dire la même choſe de la *tétralogie* d'Euripide, dont la premiere tragédie avoit pour titre *Alexandre* ou *Paris*, la ſeconde *Palamede*, & la troiſieme *les Troyennes* ; ces trois ſujets avoient tous rapport à la même hiſtoire, qui eſt celle de Troie.

Les poëtes grecs faiſoient auſſi des *tétralogies*, dont les quatre pieces rouloient ſur des ſujets différens, & qui n'avoient enſemble aucun rapport direct ou indirect. Telle étoit une *tétralogie* d'Euripide, qui comprenoit la Médée, le Philoctete, le Dictys & les Moiſſonneurs ; telle étoit encore la *tétralogie* d'Eſchyle, qui renfermoit pour quatre pieces, les Phynées, les Perſes, le Glaucus & le Prométhée.

Le ſcholiaſte d'Ariſtophane obſerve qu'Ariſtarque & Apollonius, conſidérant les trois tragédies ſéparément du drame appellé *ſatyre*, les nomment des *trilogies*, τριλογια ; parce que les ſatyres étant d'un genre comique, n'avoient aucune relation, ſoit pour le ſtyle, ſoit pour le ſujet, avec les trois tragédies qui étoient le fondement de la *tétralogie*. Cependant dans les ouvrages des anciens tragiques, il eſt parlé de *tétralogie*, & jamais de trilogie.

Sophocle, que les Grecs nommoient *le pere de la tragédie*, en connoiſſoit ſans doute d'autant mieux la difficulté, qu'il avoit plus approfondi ce genre d'é-

Digitized by Google

crire. C'eſt peut-être par cette raiſon, que dans les combats où il diſputa le prix de la tragédie avec Eſchyle, Euripide, Chœrilus, Ariſtée & pluſieurs autres poëtes, il fut le premier qui commença d'oppoſer tragédie à tragédie, ſans entreprendre de faire des *tétralogies*.

On peut compter Platon parmi ceux qui en avoient compoſé. Dans ſa jeuneſſe, ne ſe trouvant point de talent pour les vers héroïques, il prit le parti de ſe tourner du côté de la tragédie. Déjà il avoit donné aux comédiens une *tétralogie*, qui devoit être jouée aux prochaines dionyſiaques; mais ayant par haſard entendu Socrate, il fut ſi frappé de ſes diſcours, que mépriſant une victoire qui n'avoit plus de charmes pour lui, non-ſeulement il retira ſa piece, mais il renonça au théatre, & ſe livra entierement à l'étude de la philoſophie.

Mais les combats entre les poëtes tragiques devinrent ſi célebres, que peu de tems après leur établiſſement, Thémiſtocle en ayant donné un, dans lequel Phrynicus fut couronné; ce grand capitaine crut devoir en immortaliſer la mémoire, par une inſcription qui eſt venue juſqu'à nous.

La *tétralogie* d'Eurypide, dont nous avons parlé ci-deſſus, fut jouée dans la 87e olympiade, ſous l'archonte Pythiodore, & l'auteur ne fut couronné que le troiſieme; car on ne décernoit dans tous les combats littéraires que trois couronnes. On ſait qu'elles étoient de feuilles d'arbre, comme celles des combats gymniques; mais quelle autre récompenſe eût-on employée, ſi l'on conſidere la qualité des concurrens qui étoient quelquefois des rois, des empereurs, des généraux d'armée, ou les premiers magiſtrats des republiques. Il s'agiſſoit de flatter l'amour propre des vainqueurs, & l'on y réuſſit par-là merveilleuſement. Auſſi les poëtes couroient après ces ſortes de couronnes avec une ardeur dont nous n'avons point d'idée. Quand Sophocle, tout jeune, donna ſa premiere piece, la chaleur des ſpectateurs qui étoient partagés entre lui & ſes concurrens, obligea Cimon d'entrer dans le théatre avec ſes collegues, de faire des libations à l'honneur des dieux, de choiſir pour juges dix ſpectateurs choiſis de chaque tribu, & de leur faire prêter le ſerment avant qu'ils adjugeaſſent la couronne. Plutarque ajoute, que la dignité des juges échauffa encore l'eſprit des ſpectateurs & des combattans; que Sophocle fut enfin déclaré vainqueur, & qu'Eſchyle qui étoit un de ſes rivaux, en fut ſi vivement piqué, qu'il ſe retira en Sicile, où il mourut peu de tems après.

Les Romains n'imiterent jamais les *tétralogies* des Grecs, vraiſſemblablement par la difficulté de l'exécution. Il arriva même dans la ſuite chez les Grecs; ſoit que les génies ſe fuſſent épuiſés, ſoit que les Athéniens euſſent conſervé un goût continuel pour les ouvrages de leurs anciens poëtes tragiques; il arriva, dis-je, qu'on permit aux auteurs qui leur ſuccéderent, de porter au combat les pieces des anciens poëtes corrigées: Quintilien aſſure que quelques modernes, qui avoient uſé de cette permiſſion ſur les tragédies d'Eſchyle, s'étoient rendus, par ce travail, dignes de la couronne; & c'eſt peut-être auſſi la ſeule à laquelle nous pouvons aſpirer. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TETRAMETRE, ſ. m. (*Littérat.*) dans l'ancienne poéſie greque & latine. C'étoit un vers iambe compoſé de quatre piés. *Voyez* IAMBIQUE.

Ce mot eſt formé du grec τέτρα, *quatre*, & de μετρον, *meſure*. On ne trouve de ces vers que dans les poëtes comiques, comme dans Térence.

TETRAO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom donné par Linnæus au genre d'oiſeaux de l'ordre des poules; leurs caracteres diſtinctifs ſont d'avoir à chaque pié quatre orteils, les paupieres nues & chargées de tubercules charnus. De ce genre ſont les phaiſans, la perdrix, la caille, &c. Linnæi, *ſyſt. nat. p.* 481.

TETRAODION, ſ. m. *terme d'Egliſe*, nom qu'on donne dans l'Egliſe grecque à un hymne que l'on y chante le ſamedi; on la nomme ainſi, parce qu'elle eſt compoſée de quatre parties; le mot même l'indique; τέτρα ſignifie *quatre*, & ᾠδὴ, *chant*. (*D. J.*)

TETRAPÉTALE, FLEUR, (*Botan.*) c'eſt une fleur compoſée de quatre pétales ou feuilles colorées, que les Botaniſtes appellent *pétales*, poſées autour du piſtil. Selon M. Ray, les fleurs *tétrapétales* conſtituent un genre particulier de plantes. M. de Juſſieu les appelle *polypétales à quatre pieces*, & en fait auſſi un genre à part. (*D. J.*)

TETRAPHARMACUM, ſ. m. (*Pharmacie.*) en général, ſignifie un *remede* compoſé de quatre ſortes de drogues.

Ce mot eſt formé de τέτρα, *quatre*, & φάρμακον, *drogue* ou *remede*.

On a donné ce nom à l'onguent baſilic. *Voyez* ONGUENT.

TÉTRAPHOE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée, à une plante dont ils uſent en décoction pour les cours de ventre; cette plante croît auſſi dans le Malabar, & ſa racine eſt employée pour les hémorrhoïdes; les Malabares nomment cette plante *wellia cadavalli*; Petiver l'appelle en botaniſte *xanthium malabaricum*, *capitolis lanuginoſis*, & la range parmi les eſpeces de glouteron. Sa tige eſt ligneuſe, rameuſe & cotonneuſe. Ses feuilles ſont attachées par paires ſur de courtes queues, velues dans leur primeur, & devenant enſuite rudes & âpres. Les fleurs naiſſent en bouquets, & ſont compoſées de pétales d'un beau verd, à étamines écarlates; ces fleurs tombent facilement, & ſe changent enſuite en un fruit ligneux, tout hériſſé de picquans doux & crochus; ils ſont ſemblables à nos grateculs, ou fruits d'églantiers, mais d'un tiers moins gros. *Philoſ. tranſ.* n°. 232. (*D. J.*)

TETRAPHYLIA, (*Géog. anc.*) lieu de la Macédoine, dans l'Athamanie. Tite-Live, *l. XXXVIII. c. j.* nous apprend que c'eſt dans ce lieu que l'on gardoit le tréſor royal.

TETRAPLES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſtique.*) en termes d'hiſtoire eccléſiaſtique, ſignifient la *bible* rangée par Origene ſur quatre colonnes, dans chacune deſquelles étoit une verſion greque différente; ſavoir, celle d'Aquila, celle de Symmaque, celle des ſeptante, & celle de Théodotion. *Voyez* BIBLE.

Ce mot eſt formé du grec τέτραπλος, *quadruple*.

Sixte de Sienne confond ces *tétraples* avec les hexaples: quoique ces deux ouvrages ſoient différens, & que le premier ait été fait ſur le ſecond en faveur de ceux qui ne pouvoient pas ſe procurer celui-ci. *Voyez* HEXAPLES.

Quelques auteurs ſont d'opinion que les *tétraples* n'avoient point cet ordre que nous venons de leur donner, & que la verſion des ſeptante étoit rangée dans la premiere colonne: mais S. Epiphane dit expreſſément le contraire, & il place cette verſion dans la troiſieme: il rapporte même la raiſon pour laquelle Origene l'a placée dans cet endroit; ſavoir, parce qu'il convenoit de mettre la meilleure verſion au milieu, afin qu'il fût plus aiſé au lecteur de confronter avec elle les autres verſions, & de les corriger où elles pouvoient être fautives.

Cependant Baronius dans ſes annales, & ſur l'année 231, prétend que la verſion des ſeptante occupoit la troiſieme colonne dans les hexaples, mais qu'elle tenoit la premiere dans les *tétraples*, quoique S. Epiphane lui donne la même place dans ces deux ouvrages.

TETRAPOLE, (*Géog. anc.*) nom grec qui ſignifie *quatre villes*, & que l'on a donné à diverſes contrées

où ſe trouvoient quatre villes qui avoient quelque relation enſemble.

Tetrapolis Attica, tétrapole de l'Attique ; on appelloit ainſi une contrée au ſeptentrion de l'Attique, où étoient quatre villes bâties par Xuthus, pere d'Io, dans le tems qu'il regnoit dans ce quartier de la Grece. Ces quatre villes étoient, ſelon Strabon, *l. VIII. p. 383.*

Oenoë, Marathon, Probalinthus, Tricorython.

Feſtus dans l'interprétation qu'il donne du mot *quadrurbs*, ſemble reconnoître une autre *Tétrapole* de l'Attique : *Quadrurbem*, dit-il, *Athenas, Attius appellavit, quod ſcilicet ex quatuor urbibus in unam domicilia contulerunt*, Braurone, Eleuſine, Pirœo, Sunion ; ni Meurſius, ni Cellarius, *geogr. ant. l. II. c. xiij.* ne font aucune difficulté de dire que Feſtus s'eſt trompé groſſierement dans cette explication ; car, outre qu'il eſt faux qu'Athenes ait été compoſée préciſément de ces quatre villes, il n'eſt pas vrai qu'Attius, par le mot *Quadrurbs*, entende la ville d'Athènes : il ne veut parler que des quatre villes qui compoſoient la *Tétrapole* de l'Attique.

Tetrapolis Dorica, contrée de la Grece, dans la Doride. Les Doriens, dit Strabon, *l. IX. p. 427.* habitoient entre les Etoliens & les Ænéianes, & leur pays s'appelloit *Tétrapole*, à cauſe qu'il y avoit quatre villes. Cette *Tétrapole*, ajoute-t-il, paſſe pour avoir donné l'origine à tous les Doriens. On nommoit ſes quatre villes :

Erineus, Boium, Pindus, Cytinium.

Tetrapolis Syriæ, contrée de la Syrie, qui renfermoit quatre villes principales ; ſavoir, Antioche, Séleucie, Apemée, Laodicée. Strabon, *liv. XVI. p. 749.* qui fait mention de cette *Tétrapole*, dit que ces quatre villes étoient appellées *ſœurs*, à cauſe de leur concorde. Elles avoient eu toutes quatre le même fondateur. (*D. J.*)

TETRAPYRGIA, (*Géog. anc.*) ville de la Cilicie, ou ſelon Ptolomée, *l. V. c. vj.* de la Cappadoce, dans la Garſaurie. (*D. J.*)

TÉTRARQUE, (*Critiq. ſacrée & Littérat.*) τετράρχης ; ce mot grec ſignifie proprement celui qui gouverne la quatrieme partie d'un état. Hérode le *tétrarque* ouit la renommée de Jeſus. *Matth. xiv. 1.* Cet Hérode, dont parle l'Ecriture, étoit Antipas, fils du fameux Hérode, qu'Auguſte avoit gratifié de la quatrieme partie du royaume de ſon pere, ſous le nom de *tetrarchiæ*. Il en avoit donné une ſeconde à Philippe, avec la même qualité de *tétrarque* ; & les deux autres à Archélaüs, ſous le titre d'*ethnarque*, qu'Hérode porte auſſi ſur les médailles ; cependant il eſt nommé *roi*, au *verſ. 9.* quoiqu'il n'eût point cette dignité, & que ce fût pour l'avoir ambitionné qu'il ſe perdit ; mais les Latins donnoient eux-mêmes le titre de rois aux *tétrarques*, comme il paroît par l'oraiſon de Cicéron pour Déjotarus, qui n'étoit que *tétrarque*. Les Helléniſtes abuſoient auſſi de ce titre, & le prodiguoient même aux gouverneurs de province, comme on le voit *I. des Macch. ch. j.* (*D. J.*)

TETRAS, PIERRE DE, (*Hiſt. nat.*) Théophraſte dit qu'aux environs de *Téras* en Sicile, vis-à-vis de Liparo, on trouvoit des pierres que l'action du feu rendoit poreuſes. Cette pierre nous eſt actuellement inconnue, auſſi-bien que l'endroit où elle ſe trouvoit ; ſur quoi M. Hill remarque qu'il ſeroit avantageux de connoître une pierre qui jetteroit un grand jour ſur la nature de la pierre-ponce. *Voyez* le *Traité des pierres* de Théophraſte, avec les *notes* de Hill.

TETRASPASTON, ſ. m. *en Méchanique*, c'eſt une machine compoſée de quatre poulies. *Voyez* POULIE.

Ce mot eſt grec τετράσπαστον, qui vient de τέτρα, *quatre*, & σπάω, *je tire*. *Voyez* MOUFLE.

TÉTRASTIQUE, (*Belles-Lettres.*) quatrain ; ſtance, épigramme, ou autre petite piece de quatre vers. *Voyez* QUATRAIN.

TETRASTŒCHON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. anc.*) ce mot, dans Théophraſte, & autres auteurs grecs, eſt employé pour déſigner une plante, un fruit qui a τετραστιχίαν, quatre rangs de grains dans ſes cellules ; c'eſt une expreſſion empruntée des mots κατὰ στοῖχον, uſités dans les danſes qui étoient compoſées de pluſieurs bandes de danſeurs, qu'on nommoit *ſtoïxi*, *ſtachi*, & chaque bande étoit formée d'un certain nombre de perſonnes qui faiſoient enſemble les mêmes mouvemens. Pline trouvant dans la deſcription de l'*éronymus* de Théophraſte, le mot *tétraſtœchon*, l'a ſuppoſé ſynonyme à *tétragonon*, & a traduit ce mot par *graine de forme quadrangulaire* ; mais il eſt bien évident que *tétraſtœchon* ne ſignifioit point un fruit contenant des graines quarrées, mais un fruit qui renfermoit dans ſes loges quatre *ſtachi*, ou ſuite de graines ; tel étoit l'*éronymus* des Grecs, qui avoit une gouſſe ſemblable à celle du ſéſame, pour renfermer ſes graines ; il ſuit de-là que l'*éronymus* de Théophraſte n'eſt point la plante que les modernes nomment *ſuſain*, & que c'eſt Pline qui nous a jetté dans l'erreur par ſa mépriſe & ſa fauſſe interprétation du mot grec. (*D. J.*)

TÉTRASTYLE, ſ. m. *en terme d'ancienne Architecture*, eſt un bâtiment, & particulierement un temple à quatre colonnes de front. *Voyez* TEMPLE.

Ce mot eſt formé du grec τέτρα, *quatre*, & de στῦλος, *colonne*.

TÉTRATONON, ſ. m. *en Muſique*, c'eſt le nom grec d'un intervalle de quatre tons, en autant de degrés, lequel s'appelle aujourd'hui *quinte ſuperflue*. *Voyez* QUINTE. (*S*)

TÉTREUMA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée à une eſpece de buiſſon très-commun dans leur pays. Peiver le nomme *arbor guineenſis, laurinſtini facie*, à cauſe de ſa grande reſſemblance au buiſſon que nous appellons *laurier-tin*. Ses feuilles ſont opaques, roides, larges de plus d'un pouce, & longues de deux pouces & demi ; elles ſont placées alternativement ſur la tige, & attachées à de courtes queues ; les fleurs naiſſent du milieu des feuilles, & forment des bouquets comme celles du laurier-tin. Les naturels de Guinée ſéchent les feuilles de cet arbriſſeau, les pulvériſent, les humectent enſuite de quelque liqueur, & les appliquent en fomentation pour guérir les panaris. (*D. J.*)

TETRICUS-MONS, (*Géog. anc.*) ou *Tetricæ rupes*, montagne d'Italie, dans la Sabine, ou du moins aux confins des Sabins, ſelon Pline, *l. III. c. xij.* Virgile parle de cette montagne, Enéide, *l. VII. v. 713.*

Qui tetricæ horrentes rupes, montemque ſeverum
Carperiamque colunt.

Cette montagne étoit très-eſcarpée ; c'eſt aujourd'hui, ſelon Holſten, l'affreux ſommet de rochers qui eſt entre la montagne de la Sibylle & Aſcoli, & qui domine ſur tous les autres ſommets de l'Apennin.

TETRIPPA, (*Littér.*) c'étoient des chars élevés ſur des arcades, comme on le voit encore ſur pluſieurs médailles ; on peut traduire ce mot par *arc de triomphe*. Cicéron dans une de ſes lettres à Atticus, *lib. V. épiſt. 21.* lui mande que les peuples de ſes départemens d'Aſie, auroient bien voulu lui élever des ſtatues, des temples, des arcs de triomphe, ἐθριαμβεῖα, mais qu'il ne le ſouffrit point, s'étant contenté des remercimens publics. (*D. J.*)

TÊTU, ſ. m. (*Maçonnerie.*) outil de maçon qui ſert à démolir les anciens ouvrages de maçonnerie. C'eſt une eſpece de gros marteau, dont la tête qui eſt fort large par un bout, ſe termine en pointe par l'au-

Digitized by Google

ne separoient, ne qu'on eut de la joie d'avoir fait la paix ensemble, ordinairement on jure de vivre en bonne intelligence, & de ne point rompre la paix qui a été faite. Les Romains avoient accoutumé d'appeller à leurs Traitez ceux qui pouvoient les rompre ou les conserver, comme les Dieux Termes, le Dieu Mars, le Dieu Janus, le Dieu Jupiter, le Dieu Fidius, le genre ou deux mots, ou termes de choix, dont tous les Traitez étoient composez, comme Spondes-tu? ou ne le tengeras, mais il doit être ajouté, Sic mentiri alii jure ajoutez, pour les donner à entendre, que ceux qui violoient les Traitez, ne pouvoient jurer, sans être assez sûrs de mourir par quelque accident funeste. Et il y a des Traitez d'un côté, comme le dit Aulu-Gelle, & d'autres de bonne, comme dans les Loix Julia, [illegible]

TEUTAME, (Hist. mod.) nom d'un Empereur turc qui regna depuis l'an 1345. jusqu'en 1353. Il succeda à Orcan son pere, & fut lui-même assassiné par un de ses Officiers qu'il avoit mis en prison. Il eut pour successeur Amurat, ou Amurath son fils aîné.

TEUTATES, (Mythol.) Dieu des Gaulois, dont ils donnoient les mêmes attributs que les Romains, à leur Mercure. Ils le nommoient Teutates, parce qu'il étoit un des quelques qui les assembloient en Diete, & qui les faisoient convenir de leurs affaires. Ils le nommoient aussi Hesus, parce qu'il étoit le Dieu qui les faisoit agir, & Taranis, parce qu'il étoit le Dieu qui les faisoit tonner. Voyez Mercure.

TEUTHEDON, (Géog. anc.) ville d'Asie dans l'Ionie, située à l'embouchure de l'Ister. Le Scholiaste de Pindare, Olymp. Ode 3. dit que cette ville étoit ancienne, d'où l'on conclut avec le Scholiaste d'Apollonius de Rhodes, & d'Eustathe, qu'elle étoit plus ancienne que la guerre de Troye. Elle étoit dans le voisinage de Cyzique, & Pline, l. V. c. xxxij. la met entre Cyzique, & Priapus. Ptolomée, l. V. c. ij. la met aussi entre Cyzique, & Priapus, mais plus près de Cyzique. Strabon, l. XII. p. 575. dit que Teuthedon, Artacie, & Cyzique étoient des villes de la Propontide, situées le long du Rivage, depuis le Golfe de Lade, & de Cyzique, jusqu'à l'Hellespont. Voyez Artacie, & Cyzique.

TEUTHIS, (Géog. anc.) ville de l'Arcadie Pélasgique, dans le canton appellé Lusia. Elle étoit, dit-on, fondée par Teuthis, fils de Lycaon, & elle étoit située sur le fleuve Ladon, à peu de distance de Lusi. Voyez Lusi.

TEUTHRANIE, (Géog. anc.) ville & contrée d'Asie dans la Mysie, sur le fleuve Caïque, à peu de distance de Pergame, auprès de laquelle il y avoit un lac. Strabon, l. XIII. p. 615. dit que Teuthranie étoit une ville, ou plûtôt un canton, qui prenoit son nom de Teuthras, qui y avoit commandé. Quelques-uns font venir ce nom de Teuthranie, de celui de Teuthranus.

TEUTHRAS, (Géog. anc.) fleuve de l'Asie mineure dans la Mysie, qui se jette dans le Caïque, auprès de Pergame. Strabon, l. XIII. p. 615. dit que Teuthranie

gardé comme le fondateur. On rendoit dans cette ville un culte particulier à Diane Iliorienne. Il y avoit une fontaine appellée *Naias*, & l'on comptoit cent cinquante ſtades de *Teutiſone* à l'extrémité du promontoire Tænarum. (*D. J.*)

TEUTOBURGENSIS SALTUS, (*Géog. anc.*) bois ou forêt de la Germanie, entre l'Ems & la Lippe, ſelon Tacite, *annal. cap. l.* Ce bois eſt fameux par la défaite des Romains ſous Quintilius Varus, & par la victoire qu'y remporta Charlemagne ſur les Saxons. Le nom moderne eſt *Teuteberg*, & c'eſt une forêt auprès de laquelle il y a encore aujourd'hui un lieu nommé *Winfeldt*, c'eſt-à-dire, *le champ de la victoire.*

Ce quartier s'étend l'eſpace de quatre cens pas en longueur, & de deux cens en largeur, juſque près de la forteresſe de Falckenburg & de la petite ville de Horn, ſur le chemin de Paderbon à Bylfeld & à Munſter. Quelques-uns lui donnent une plus grande étendue, & y comprennent pluſieurs montagnes & diverſes forêts; mais il eſt conſtant que *Teutoburgenſis Saltus* eſt proprement ce qu'on nomme aujourd'hui *la forêt de Dethmold*, qui tire ſon nom de la ville de Dethmold, comme l'ancien *Teutoburgenſis Saltus* tiroit le ſien de *Teutoburgum*, qui eſt aujourd'hui *Dethmold.* (*D. J.*)

TEUTOBURGIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la baſſe Pannonie, ſelon Ptolomée, qui, *l. II. c. xvj.* la place ſur le Danube, entre Lugionum & Cornacum. Le nom de *Teutoburgium* ſemble dire que cette ville avoit été bâtie par les Teutons. (*D. J.*)

TEUTONIQUE, (*Hiſt. mod.*) ce qui regarde les Teutons, ancien peuple d'Allemagne qui habitoit les côtes le long de l'Océan germanique.

La langue *teutonique* ou le tudeſque eſt l'ancien idiome de l'Allemagne, qui eſt mis au rang des meres-langues. *Voyez* LANGUE & MERE-LANGUE.

La langue *teutonique* s'appelle aujourd'hui *l'allemand*, & on le diſtingue en haut & en bas allemand.

Le premier a deux dialectes conſidérables, ſavoir 1°. le ſcandien, le danois, ou peut-être le gothique; de ce reſſort ſont les langues qu'on parle en Danemarck, en Norwege, en Suede, & en Yſland; 2°. le ſaxon qui a pour dialectes les différens idiomes des Anglois, des Ecoſſois, des Friſons, & de ceux qui habitent le côté ſeptentrional de l'Elbe. *Voyez* ANGLOIS, *&c.*

Le bas allemand ou le flamand eſt la langue des Flamands, Brabanſons, Hollandois & autres peuples des Pays-Bas. *Voyez* FLAMAND.

TEUTONIQUE, *ordre*, (*Hiſt. des ordres milit. relig.*) bientôt après l'établiſſement des Hoſpitaliers & des Templiers, un nouvel ordre naquit encore vers l'an 1190 en faveur des pauvres Allemands abandonnés dans la Paleſtine, & ce fut l'ordre des moines *Teutoniques*, qui devint après une milice de conquérans.

Des particuliers allemands fonderent cet ordre pendant le ſiege d'Acre, & Henri Valpot en ayant été nommé le chef, bâtit après la priſe d'Acre, une égliſe & un hôpital qui fut la premiere maiſon de l'ordre. Le pape Calixte III. en confirma l'inſtitution en 1192, & accorda aux chevaliers tous les privileges dont jouiſſoient les Templiers & les Hoſpitaliers de ſaint Jean de Jéruſalem; mais à condition qu'ils ſeroient ſoumis aux patriarches, & qu'ils paieroient la dixme de tous leurs biens. L'habit de l'ordre étoit un manteau blanc chargé d'une croix noire.

Conrard duc de Suabe appella les freres *Teutoniques* en Pruſſe vers l'an 1230, pour ſoutenir les chevaliers de Dobrin qu'il avoit fondés, & leur aſſigna en pleine propriété tout le territoire de Culm.

Ils devinrent extrêmement puiſſans ſous leur quatrieme grand-maître, Hermand de Salza; ils conquirent la Pruſſe, y bâtirent les villes d'Elbing, de Marienbourg, de Thorn, de Dantzig, de Konisberg, & quelques autres. Ils ſoumirent auſſi la Livonie. Leur nom de *freres* ſe changea en celui de *ſeigneurs*, & comme tels Conrard Wallerod ayant été nommé grand-maître de l'ordre, ſe fit rendre les honneurs qu'on rendoit aux plus grands princes.

Quelque tems après la diviſion s'étant miſe dans l'ordre, les rois de Pologne en profiterent; la Pruſſe ſe révolta, & Caſimir IV. reçut les chevaliers à hommage. Enfin Albert, marquis de Brandebourg, grand-maître de cet ordre, quitta la religion romaine, renonça à ſa dignité de grand-maître, ſoumit la Pruſſe, & en chaſſa le petit nombre de chevaliers qui ne voulurent pas imiter ſon exemple, & ſuivre ſa profeſſion de foi. Ceux-ci ſe retirerent à Mergentheim, ou Mariendal en Franconie, qui leur appartient encore.

C'eſt par cet évenement que l'*ordre teutonique* ſi riche & ſi puiſſant, qui a poſſédé en toute ſouveraineté la Pruſſe royale & la ducale, la Livonie, les duchés de Curlande & de Semigal, ſe trouve n'avoir préſentement que quelques commanderies qui ſuffiſent à peine à l'entretien du grand-maître & d'une poignée de chevaliers.

Vaiſſelius dit dans ſes annales, que dans le tems que l'*ordre teutonique* jouiſſoit de ſa ſplendeur, il avoit 28 commandeurs (& il a oublié dans ce nombre le grand hoſpitalier, le drapier & le tréſorier) 46 commandeurs de châteaux, 81 hoſpitaliers, 35 maîtres de couvens, 65 celleriers, 40 maîtres d'hôtel, 35 proviſeurs, 18 pannetiers, 39 maîtres de la pêche, 93 maîtres de moulins, 700 ſimples freres qui pouvoient aller en campagne, 162 prêtres ou freres de chœur, 6200 ſerviteurs.

Pierre de Dusbourg, prêtre de cet ordre, en a écrit toute l'hiſtoire dans ſa chronique de Pruſſe réimprimée par Hartknock avec des notes; on peut conſulter cet ouvrage. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TEUTONS, LES, (*Géog. anc.*) *Teutones*, peuples de la Germanie anciennement alliés des Cimbres, & avec leſquels ils paroiſſent n'avoir fait pendant quelque tems qu'un même peuple. Leur nom ſe trouve dans la plûpart des auteurs anciens, quoique ſur une différente ortographe, les uns écrivant *Teutones*, les autres *Teutoni*, *Theutones*, *Thenoni* ou *Theotoni*. L'origine de ce nom n'eſt pas certaine. Ils pouvoient l'avoir pris de celui de leur dieu *Teut* ou *Theus*, & que d'autres nomment *Theutus* ou *Teutas*, à moins qu'on ne diſe qu'ils avoient eux-même donné leur nom à leur dieu, comme ils le donnerent à toute la nation des Germains.

Ces peuples ſont connus des anciens écrivains longtems avant que les Cimbres & les *Teutons* inondaſſent les provinces romaines; mais ils ſont connus ſous un autre nom. On les appelloit *Codani* ou *Godani*, ce que prouvent les noms de *Codani-ſinus* & de *Codaniæ inſulæ*, où étoit la demeure des *Teutons*, comme l'a fait voir Spener dans ſa notice de l'ancienne Germanie, *l. V. c. ij.*

Pithéas de Marſeille eſt le premier qui faſſe mention des *Teutons*, ſuivant le témoignage de Pline, *l. XXXVII. c. ij.* Pomponius Mela dit que les *Teutons* habitoient l'île *Codanonia*, que l'on prend aſſez communément pour l'île de Zélande dans la mer Baltique. Ptolomée, *l. II. c. ij.* place des *teutonari* entre les Saxons & les Sueves, & des *teutones* entre les *Pharodeni* & les Sueves; mais M. Spener croit que ces *Teutonari* & ces *Teutones* ſont le même peuple, ou que les *Teutonari* étoient une colonie des *Teutons* qui s'étoit établie dans le continent de la Germanie.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt vraiſſemblable que les *Teutons* & les Cimbres, avant que d'entreprendre leur grande expédition que l'habileté de Marius fit avorter, envoyerent de fortes colonies dans le continent voiſin des îles & du Cherſonnèſe cimbrique, où fut leur premiere demeure. On ne ſait pas

Digitized by Google

le tems de ces migrations ; on voit ſeulement dans les auteurs, que non ſeulement des corps d'armées de ces deux nations ſe répandoient en divers pays, mais qu'en quelque maniere des peuples entiers ayant avec eux leurs femmes & leurs enfans, ſe mettoient en campagne tous les printems, pilloient les contrées par où ils paſſoient, & s'arrêtoient l'hiver dans des camps.

Il ne faut pas demander après cela comment une armée qui couroit de pays en pays, pouvoit ſe ſoutenir & ſe perpétuer. Outre que des petits peuples pouvoient ſe joindre à eux pour partager la gloire & le butin, comme nous trouvons que les Ambrons, les Teugènes & les Tigurins s'y joignirent. Après qu'ils eurent été défaits par Marius, le débris de leur armée put retourner dans leur ancienne demeure : du moins voyons-nous que du tems de Ptolomée il y avoit encore des *Teutons* ſur la côte ſeptentrionale de la Germanie & du golfe Codanus ; mais dans la ſuite, ſi on s'en tient aux hiſtoriens romains, qui connoiſſent à peine le nom des *Teutons*, ces peuples ne firent plus de figure dans le monde. Il eſt à croire pourtant qu'ils ſe ſignalerent par la piraterie, & qu'ils s'aſſocierent avec les Saxons & les Danois. Il y en a qui veulent que les Saxons & les *Teutons* fuſſent le même peuple, qui dans le moyen âge ſe fit encore connoître ſous des noms différens, comme ceux de *Danois* & des *Normands*. (*D. J.*)

TEUZAR, (*Géog. mod.*) & par M. de Liſle *Touzera*, ville d'Afrique, en Barbarie, dans le Bilédulgérid. Elle étoit autrefois conſidérable ; mais elle a été ruinée par les Mahométans, quand ils entrerent en Afrique. Les habitans ſubſiſtent du ſeul commerce des dattes. (*D. J.*)

TEWKSBURY, (*Géog. mod.*) petite ville d'Angleterre, en Gloceſter-Shire, au confluent de l'Avon & de la Saverne, à neuf milles au nord de Gloceſter. Elle fait un commerce conſidérable en manufactures de draps. Elle députe au parlement, & a droit de marché public. On croit que c'eſt la *Theocicuria* des anciens. *Long.* 15. 30. *latit.* 51. 48. (*D. J.*)

TEXALI & VENICONTES, (*Géog. anc.*) peuples de la grande Bretagne, ſelon Ptolomée, *l. II. c. iij.* On croit que le pays qu'ils habitoient, eſt aujourd'hui le Northumberland. On remarquoit dans ce pays un promontoire ſitué entre l'embouchure du *Celnius* & celle du *Diva*. Ce promontoire ſe nomme à préſent *Buckhamneſs*. (*D. J.*)

TEXEL, ISLE DE, (*Géog. mod.*) par les François *Teſſel*, île des Pays-Bas, dans la Nord-Hollande, à l'embouchure du Zuiderzée. Cette île eſt petite, mais une des plus connues du monde par le grand nombre de navires qui entrent dans le Zuiderzée, ou qui en ſortent. Elles a de puiſſantes digues & d'une grande hauteur. Son port eſt bon & vaſte. Il y a une forteresſe ſur la côte méridionale, qui ſert de défenſe à Amſterdam, dont elle eſt à dix-huit lieues. C'eſt au *Texel* que s'aſſemblent ordinairement les vaiſſeaux, afin d'attendre le vent, & partir de compagnie. Auprès de la forteresſe il y a un gros bourg & ſix villages. (*D. J.*)

TEXOCTLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) *arbor texoctlifera*, *mexicana*, de Nieremberg ; c'eſt un arbre de grandeur modérée, qui croît ſans culture aux lieux montagneux du Mexique. Il eſt garni d'une infinité de piquans & de feuilles pareilles à celles de nos pommiers, avec cette différence qu'elles ſont plus rudes & dentelées. Les pommes qu'il donne, reſſemblent aux nôtres, mais elles ſont ſeulement de la groſſeur d'une chataigne, jaunes & extrêmement dures, lorſqu'elles ſont vertes. Elles deviennent très-molles en muriſſant, & acquierent un goût déſagréable qui ne laiſſe pas de plaire aux habitans. Chaque pomme contient trois ſemences ſemi-lunaires diſtinguées par deux angles & une côte, & auſſi dures qu'un caillou. Les Mexiquains laiſſent bien mûrir les pommes de cet arbre, après quoi ils les arroſent avec de l'eau de nitre pour les conſerver. Ray, *hiſt. plant.* (*D. J.*)

TEXTE DE L'ECRITURE, (*Théologie.*) c'eſt ce qu'on lit dans l'Ecriture, ce que la ſuite des caracteres, ſoit manuſcrits, ſoit imprimés, préſente aux yeux dans les livres ſaints.

Ce mot ſe prend en différens ſens ; 1°. pour le corps même de l'Ecriture, par oppoſition à la gloſe ou à l'explication, ſans faire attention à la langue dans laquelle ce *texte* eſt écrit, ſi elle eſt originale, ou ſi c'eſt une ſimple verſion : par exemple, le *texte* porte que Dieu ſe fâcha, ou qu'il ſe repentit, & la gloſe avertit que cela doit s'entendre dans un ſens figuré, comme s'il y avoit, Dieu agit comme s'il étoit en colere, *&c.*

2°. Le *texte* de l'Ecriture ſe met par oppoſition aux traductions qui en ont été faites. Auſſi le *texte* hébreu de l'ancien Teſtament, & le *texte* grec du nouveau ſont comme les ſources d'où ſont ſorties toutes les traductions, & c'eſt à ces ſources qu'il faut recourir pour bien connoître le ſens de ces traductions.

Le *texte* original de tous les livres de l'ancien Teſtament qui ſont reçus dans le canon des Juifs eſt l'hébreu ; mais l'Egliſe chrétienne reçoit auſſi comme canoniques certains autres livres de l'ancien Teſtament dont le grec paſſe pour l'original. Par exemple, la Sageſſe, l'Eccléſiaſtique, Tobie, Judith, les Machabées, les chapitres xiij & xjv. de Daniel, les additions qui ſont à la fin du livre d'Eſther, & cette partie du chapitre iij. de Daniel, depuis le verſet 24 juſqu'au 91. Tobie, Judith, l'Eccléſiaſtique, & apparemment le premier livre des Machabées ont été, à ce qu'on croit, originairement écrits en ſyriaque, ou en hébreu mêlé de chaldéen & de ſyriaque ; mais comme les originaux écrits en ces langues ne ſont pas parvenus juſqu'à nous, le grec qui eſt la plus ancienne verſion eſt regardée comme l'original. On n'a aucune preuve certaine que la Sageſſe & le ſecond livre des Machabées ayent été primitivement écrits ni en ſyriaque ni en hébreu.

Le *texte* original des livres du nouveau Teſtament eſt le grec, quoiqu'il ſoit certain que S. Matthieu a écrit ſon Evangile en hébreu, que quelques-uns croyent que S. Marc a écrit le ſien en latin, & que S. Paul a écrit ſon épître aux Romains en latin, & en hébreu celle qu'il a adreſſée aux Hébreux. Mais comme le *texte* hébreu original de S. Matthieu s'eſt perdu, & qu'on a de très-bonnes preuves que tous les autres livres du nouveau Teſtament ont été écrits en grec, le grec paſſe pour la langue originale de tout le nouveau Teſtament.

Pour le *texte* ſamaritain, *voyez* SAMARITAIN & PENTATEUQUE.

Quoiqu'on ne puiſſe ſoutenir que les *textes* originaux tant de l'ancien que du nouveau Teſtament ſoient entierement exempts de fautes, il faut toutefois convenir qu'ils ſont parfaitement authentiques, & que les fautes que la longueur des ſiecles ou la négligence des copiſtes ont pu y faire gliſſer ne ſont pas de telle conſéquence qu'elles doivent les faire regarder comme des ſources corrompues & des monumens ſans autorité. Ces fautes ne ſont pas en grand nombre, elles ne ſont pas de grande importance, elles ne touchent pas au fond des choſes. Ce ſera, par exemple, quelque date, quelque nom propre, quelque nom de ville, ou choſe pareille qui ſeront altérés ou changés ; défaut que l'on peut aiſément corriger, ou par le moyen des anciens exemplaires manuſcrits, ou par les anciennes verſions faites avant que ces fautes fuſſent ſurvenues dans le *texte*. Quelques anciens peres, comme S. Juſtin, Tertullien, Origenes, S. Chryſoſtome ont accuſé les Juifs d'avoir

corrompu exprès pluſieurs paſſages de l'ancien Teſtament qui étoient trop favorables à Jeſus-Chriſt ; mais cette accuſation a été mal ſoutenue. Les paſſages qu'on les accuſe d'avoir ôtés du *texte*, n'ont apparemment jamais été dans l'hébreu. Enfin ce ſentiment eſt aujourd'hui preſqu'entierement abandonné de tous les critiques. *Voyez* S. Jérôme *ſur le chapitre vj. d'Iſaie*, Euſebe, *hiſt. eccléſiaſt. liv. III. c. x.* S. Auguſtin, *de civit. Dei*, *liv. XV. c. xeij.* Calmet, *Dict. de la bible*, *tom. III. p. 652.*

3°. *Texte* ſe dit encore en théologie dans les écoles de différens paſſages de l'Ecriture, dont on ſe ſert pour établir & prouver un dogme, ou un ſentiment pour répondre à une objection.

4°. Dans l'éloquence de la chaire on appelle *texte*, un paſſage de l'Ecriture que le prédicateur choiſit, par où il commence ſon diſcours, & d'où il en tire la matiere ; en ſorte que le diſcours n'eſt qu'une paraphraſe ou une expoſition méthodique du *texte*. Il doit donc y avoir un rapport, une liaiſon naturelle entre le diſcours & le *texte* ; mais il n'arrive que trop ſouvent qu'on choiſit des *textes* ſinguliers qui n'ont nulle connexion avec la matiere qu'on traite, ou qu'on les y adapte par force en établiſſant des rapports arbitraires, ou des ſens qui n'ont point de fondement.

TEXTE, (*terme d'Egliſe.*) ce mot en termes d'égliſe, ſignifie *un livre des Evangiles*, ordinairement couvert de lames d'argent. Il eſt porté aux grandes-meſſes par le ſous-diacre, qui le donne à baiſer à l'archevêque ou à l'évêque qui officie, avant qu'il baiſe l'autel. (*D. J.*)

TEXTE, ſ. m. *en Muſique*, c'eſt le poëme ou les paroles qu'on met en muſique. Aujourd'hui cela ne s'appelle plus *texte* parmi les muſiciens, mais ſeulement les paroles. *Voyez* COMPOSITION, MUSIQUE, *&c.* (*S*)

TEXTE, GROS, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie*) dixieme des corps ſur leſquels on fond les caracteres d'Imprimerie ; ſa proportion eſt de deux lignes quatre points meſure de l'échelle, & eſt le corps double du petit *texte*.

Gros-texte étoit autrefois ſynonyme au *gros-romain*, & ne faiſoit point de corps. Le ſieur Fournier le jeune, dans la proportion qu'il a donnée aux caracteres, a fait celui-ci qu'il a nommé *gros-texte*, & qu'il a placé entre le ſaint-Auguſtin & le gros-romain, pour faire un corps double au petit-*texte*, & pour rendre la correſpondance des caracteres plus générale. *Voyez* PROPORTION DES CARACTERES, & l'exemple à l'*article* CARACTERES.

TEXTE, PETIT, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) quatrieme corps des caracteres d'Imprimerie ; ſa proportion eſt d'une ligne deux points, meſure de l'échelle, & ſon corps double eſt le gros-*texte*. *Voyez* PROPORTION *des caracteres d'Imprimerie*, & l'exemple à l'*article* CARACTERES.

TEXTILE, adj. m. & ſ. (*mot technique.*) ce terme d'art introduit dans notre langue, y étoit abſolument néceſſaire pour déſigner un corps qui peut être tiré en filets propres à faire un tiſſu ; le verre chaud devient *textile*, puiſqu'on en fait des aigrettes dont les fils ſont ſi déliés qu'ils ſe plient au gré du vent comme les cheveux. (*D. J.*)

TEXTUAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) eſt le nom que l'on a donné parmi les Juifs à la ſecte des Caraïtes. *Voyez* CARAÏTES.

Hillel a brillé parmi les traditionnaires, & Schammai parmi les *textuaires*. *Voyez* TRADITIONAIRE.

Les docteurs en droit civil & canon, appellent auſſi quelquefois *textuaire*, un livre qui ne contient que le texte d'une matiere.

TEXTURE, ſ. f. ſignifie proprement l'arrangement & la liaiſon de différens corps ou filets minces, mêlés & entrelacés comme dans les toiles d'araignée, dans les draps, étoffes, tapiſſeries, *&c.*

Ce mot vient du latin *texere*, *faire un tiſſu*.

Texture ſe dit auſſi en parlant de quelque union, ou liaiſon des parties dont on a fait un tout, ſoit qu'on les ait miſes ſur le métier, tricotées, nouées, liées, enchaînées, dentelées, comprimées ou ajuſtées enſemble de quelque autre maniere. *Voyez* CORPS, PARTICULE, *&c.*

Dans ce ſens-là, on dit qu'un corps eſt de *texture* ſerrée, compacte, lâche, poreuſe, réguliere, irréguliere ; *&c.* *Voyez* PORE, RAREFACTION, CONDENSATION, *&c.*

C'eſt de la *texture* des parties d'un corps que dépend ſa dureté, ſa molleſſe, ſon élaſticité, ſa gravité ſpécifique, ſa couleur, *&c.* *Voyez* ces mots. *Chambers.*

TEYA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne ; elle prend ſa ſource dans les montagnes qui ſéparent la Bohême de l'Autriche & de la Moravie, & ſe jette dans le Morawe, un peu au-deſſus de Landshut. (*D. J.*)

TEZAR, *ou* TEZA, (*Geogr. mod.*) ville d'Afrique, au royaume & à 16 lieues de Fez, capitale de la province de Cuz, avec une fortereſſe pour ſa défenſe. Il y a de belles moſquées, & des juifs en grand nombre. Son terroir produit beaucoup de blé & de vin. *Long.* 9. 35. *lat.* 33. 40. (*D. J.*)

TEZCUCO, (*Géog. mod.*) bourgade de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, ſur le bord du lac du Mexique. Cette bourgade, du tems de Cortez, étoit une ville preſqu'égale en grandeur & en opulence à celle du Mexique. Elle avoit des vergers entourés de milliers de cedres, qui portoient leurs têtes juſqu'aux nues. Aujourd'hui il n'y a pas trois cens indiens dans cette bourgade, ni cinquante cedres dans leurs vergers. (*D. J.*)

TEZELA, (*Géog. mod.*) ville ruinée d'Afrique, au royaume de Tremecen, dans une grande plaine, à ſix lieues d'Oran. Les interprètes de Ptolomée croient que *Tezela* eſt l'*Arina* de ce géographe, *liv. IV. c. ij.* ville de la Mauritanie céſarienſe, qu'il met à *13. 20. de long.*, & *à 30. 50. de lat.* (*D. J.*)

TEZELLE, ſ. f. *terme de Pêche*, c'eſt un filet placé à l'embouchure des petites écluſes.

TEZOTE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province de Garet, dont elle eſt capitale, ſur la pointe d'un rocher, à trois lieues de Melile. *Long. 15. 38. lat. 24. 40.* (*D. J.*)

T F

TFUOI, ſ. m. (*Pore. chin.*) nom chinois d'une eſpece particuliere de vernis qu'ils mettent à la porcelaine, pour lui donner un fonds violet, & y appliquer de l'or par-deſſus. Leur ancienne méthode étoit de mêler l'or avec le vernis ordinaire, & d'y ajouter du bleu, ou de la poudre d'une agathe groſſiere calcinée, qu'on trouve en abondance ſur les bords de leurs rivieres ; mais ils ont remarqué depuis que le vernis brun, qu'ils nomment *ſekin*, réuſſit beaucoup mieux ; le bleu ſe change en violet, & l'or s'y attache parfaitement. Les Chinois verniſſent encore leur porcelaine d'une maniere variée, en la verniſſant de blanc intérieurement, & extérieurement d'une couleur brune avec beaucoup d'or. Enfin ils diverſifient les nuances de la même couleur extérieurement, en faiſant ſur la porcelaine plus ou moins de couches du même vernis. *Obſervations ſur les coutumes de l'Aſie.* (*D. J.*)

T H

THABARESTAN, LE, *ou* THABARISTAN, (*Géog. mod.*) province de Perſe, bornée au nord par la mer Caſpienne, au couchant par les provinces de Ghilan & de Dilem, au levant par le Giorgian, &

Ἀ κακῶ καὶ ἀγαθῶ ἐν ἐλπίδι. Ἢ τὸ μετὰ ἐλπίδος ἐμβαίνειν. Ou c'est une fin de cet traité de Thalès, qui dit, que l'homme doit entrer en mer avec espérance, l'une bonne, l'autre mauvaise.

Thalassa ou *Thalassi* regnoit dans cette province, l'an 1. de la 1. Olympiade, l'an 3208. de la Période Julienne, l'an 1208. avant J. C. Voyez Justin, liv. 3. ch. 1. qui la met grande mal-à-propos. George Abiruki en fait une femme, & la nomme Thalassa, Θαλασσα, comme depuis comme du Nitocris. La fin de l'Empire d'Assyrie arrivoit au voisinage plus de soixante ans après.

THALES ALEXAND. (Chron. mod.) contemporain de Théophane, & Scriptor Historiæ, a fait mettre en vers Grecs modernes, l'Histoire de Théophane, depuis la Genèse du Monde jusques à l'an 813. de J. C. Voyez Allatius, de Georg. Scriptis.

THALES (Chron. mod. & Num.) monnoyes de Calabre, nommées *Thaleri*, *Thaleres*, ou *Tarins*. Ainsi, *Thaleri Neapolitani*, monnoyes Napolitaines valant 20. sols Tournois. Il faloit 20. de ces sols pour faire une livre de Naples, & 10. livres de Naples pour faire un Ducat. *Thaleri Siculi*, ou *Tarini*, ou *Tari*, 2. de ces livres de Naples, & 20. livres de Naples font 18 livres de 15. sols. Il faloit 6. Ducats pour faire une Once d'or, & 30. Onces, contenant 1080. livres de Naples, pour faire un Rotolo, ou Rotole, de Naples, ou Sicile, ou Calabre, contenant 800. livres de Gênes.

Le Thaler est aujourd'hui fort en usage, & presque comptoir, où il s'écrit comme on parle de Piastres, & de Réales. Il est de différentes valeurs, suivant les pays, & les tems. Il y a eu des Thalers, qui ont monnoyé dans entreprendre Athènes. Il en est de même des Piastres, & des Réales. Il y a eu des Piastres fortes, des Piastres de Flandre, des Piastres fortes des pays-bas Espagnols. Il en monte des Réales de huit, des Réales de quatre, des Réales de deux, des grandes Réales, des petites Réales, des Réales de billon, des sous, que l'on nomme Quarts, Réales, ou des Réales de cuivre, des Réales de plomb, des Réales de Vellon, des Réales de Plate, & le vingt-cinquième Thaler.

THALES (Hist.) nom d'un de Rotoma qui vint à la Cour de Tonga-Taboue, & qui y fut reçu avec beaucoup de distinction. Voyez Mariner, Hist. des Isles des Amis, tom. 2. pag. 1.

THALESTRIENNE (Hist.) Θαλεστριαινα, nom d'une Reine des Amazones, qui vint de son pays nommé Themiscyre, trouver Alexandre le Grand, l'an 329. avant J. C. Voyez Quinte-Curce, liv. 6. ch. 5.

THALESTRIS (Hist.) Θαλεστρις, nom d'une Reine des Amazones, qui vint de son pays nommé Themiscyre, trouver Alexandre le Grand, l'an 329. avant J. C. Voyez Quinte-Curce, liv. 6. ch. 5.

THALIARQUE (Hist.) Θαλιαρχος, nom d'un Officier de Justinien, qui fut envoyé par lui, en plusieurs Provinces, pour y faire des Loix.

THALIE, (Géog. anc.) Θαλια, ville de Sicile, selon Ptolomée, liv. 3. ch. 4.

THALIE, (Géog. anc.) Θαλια, ville de Phrygie, selon Ptolomée, liv. 5. ch. 2.

THALIE, (Géog. anc.) Θαλια, ville de Thrace, selon Ptolomée, liv. 3. ch. 11.

THALIE, (Géog. anc.) Θαλια, ville de Pamphylie, selon Ptolomée, liv. 5. ch. 5.

THALIE, (Géog. anc.) Θαλια, ville de Cappadoce, selon Ptolomée, liv. 5. ch. 7.

THALIE, (Géog. anc.) Θαλια, ville de Mésopotamie, selon Ptolomée, liv. 5. ch. 18.

THALIE, (Géog. anc.) Θαλια, ville de Perse, selon Ptolomée, liv. 6. ch. 4.

THALIE, (Géog. anc.) Θαλια, ville de Carmanie, selon Ptolomée, liv. 6. ch. 8.

THALIE, (Géog. anc.) Θαλια, ville de Scythie, selon Ptolomée, liv. 6. ch. 14.

THALIE, (Géog. anc.) Θαλια, ville de la Chersonèse Taurique, selon Ptolomée, liv. 3. ch. 6.

THALIE, (Géog. anc.) Θαλια, ville de la Libye intérieure, selon Ptolomée, liv. 4

tenir, & pour ſe coucher. Philopater roi d'Egypte ; fit faire un bâtiment magnifique de cette eſpece, dans lequel il ſe promenoit publiquement ſur le Nil avec ſa femme & ſes enfans. L'hiſtoire rapporte que ce vaiſſeau avoit trois cent piés de longueur, près de cinquante de large, & environ ſoixante de hauteur, y compris celle du pavillon qui étoit bâti deſſus. La ſtructure de ce vaiſſeau paroît avoir été fort ſinguliere, car il étoit fort large dans le haut, particuliérement ſur la partie de devant; il y avoit une double proue & une double poupe ; le tillac étoit bordé de deux longues galeries à baluſtrades d'ivoire, pour s'y promener en ſureté & agréablement. (*D. J.*)

THALAMITÆ, ſ. m. (*Littérat.*) dans les galeres à trois rangs de rames, & trois ponts l'un ſur l'autre: on nommoit *thalamita*, θαλαμῖται, les rameurs qui étoient au plus bas pont; ceux du milieu s'appelloient *zygitæ*, ζυγῖται; & ceux du haut *thranitæ*, θρανῖται; l'ancien auteur des Tactiques dit, que ces rangs étoient les uns ſur les autres en hauteur. Des ſavans qui ont bien de la peine à comprendre ces étages de rames les uns ſur les autres, eſtiment que le mot *triremis*, déſigne une galere qui avoit de chaque côté trois hommes ſur chaque rame, quelque nombre de rames qu'il y eût d'ailleurs: en ce cas *thalamitæ* étoient les rameurs qui ſe trouvoient placés au milieu de chaque rame. (*D. J.*)

THALAMOS, (*Mythol.*) c'eſt ainſi qu'on appelloit à Memphis, ſelon Pline, les deux temples qu'avoit le bœuf Apis, où le peuple l'alloit voir, & d'où il tiroit des préſages & des augures. *Thalamos* ſignifie proprement des *chambres à coucher*. (*D. J.*)

THALASSARCHIE, ſ. f. (*Littérat.*) ce mot grec ſignifie l'*empire des mers*, le plus avantageux de tous les empires; les Phéniciens le poſſédoient autrefois, & c'eſt aux Anglois que cette gloire appartient aujourd'hui ſur toutes les puiſſances maritimes. (*D. J.*)

THALASSOMELI, ſ. m. (*Pharmac. anc.*) θαλασσόμελι, de θάλασσα, *la mer*, & μελί, *miel*; c'eſt, dit Dioſcoride, un cathartique fort efficace, compoſé d'une égale quantité d'eau de pluie, de mer, & de miel, qu'on coule & qu'on expoſe au ſoleil durant la canicule, dans un vaiſſeau enduit de poix. Quelques-uns mettent deux parties d'eau de mer & une de miel dans un vaiſſeau ; & cette compoſition opere avec beaucoup moins de violence que l'eau de mer toute ſeule. Dioſcoride, *lib. V. cap. xx.* (*D. J.*)

THALATTA, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de la Babylonie, ſelon Ptolomée, & 2°. d'un étang au pié du mont Caucaſe, qui ſelon Ariſtote, déchargeoit ſes eaux dans le Pont-Euxin. (*D. J.*)

THALER *ou* DALER, (*Commerce.*) eſpece de monnoie uſitée en Suede, où l'on en diſtingue de deux eſpeces ; le *taler ſilvermunt* ou *taler* d'argent, vaut trente-deux ſols, monnoie de France. Le *thaler kopparmunt* ou *thaler* de cuivre, vaut dix ſols & demi, argent de France.

THALI *ou* THALLI, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie, voiſins des Sauromates, & qui habitoient à l'orient de l'embouchure du Volga, appellée autrefois *fauces maris Caſpii*. Le P. Hardouin croit que les *Thalis* habitoient ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume d'Aſtracan ; & ſi l'on s'en rapporte à Pline, on ne peut les placer ailleurs. (*D. J.*)

THALIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante nommé par le P. Plumier, *cortuſa*, & dont voici les caracteres, ſelon Linnæus. Le calice eſt une enveloppe ovale, pointue, & compoſée d'une ſeule feuille. La fleur eſt à cinq pétales, qui ſont d'une figure ovoïde alongée, creux, & ondés dans les bords, mais il y en a deux près du calice qui ſont petits & recoquillés. Le germe du piſtil eſt ovoïde ; le fruit eſt une baie ovale, contenant une ſeule ſemence oſſeuſe, partagée en deux loges, dans chacune deſquelles eſt un noyau fort menu. Plumier, *S. Linnæi gen. plant. p.* 322. (*D. J.*)

THALICTRUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil s'éleve du milieu de cette fleur; il eſt entouré d'un grand nombre d'étamines, & il devient dans la ſuite un fruit dans lequel on trouve pluſieurs capſules réunies en maniere de tête, qui ſont aîlées ou ſans aîles, & qui renferment chacune une ſemence le plus ſouvent oblongue. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

THALINA, (*Géog. anc.*) ville de la grande Arménie, ſur le bord de l'Euphrate. Ptolomée, *liv. V. c. xiij.* la marque entre *Chorſa* & *Armauria*. (*D. J.*)

THALITRON, (*Mat. méd.*) ou ſcience des Chirurgiens, *ſophia chirurgorum*, cette plante eſt de la claſſe des cruciferes de Tournefort ; ſon alkali volatil ſpontané eſt aſſez vif & aſſez abondant, à-peu-près au même degré de température que dans les creſſons au genre deſquels les Botaniſtes rapportent le *thalitron*. Les vertus réelles de cette plante ſont ſuffiſamment déterminées par ce que nous avons dit de celles du creſſon, *voyez* CRESSON ; la ſemence de *thalitron* eſt cependant la partie de cette plante qui eſt la plus employée. C'eſt un remede fort uſité à Paris, parmi le peuple, qu'un gros de cette ſemence pris dans du bouillon ou dans du vin pour arrêter le cours de ventre.

Le nom de *ſophia chirurgorum* lui a été donné, parce qu'on l'a employée autrefois aſſez communément dans le traitement extérieur des plaies & des ulceres, qu'on l'a regardée comme un déterſif, un cicatriſant aſſuré, & que ſon uſage intérieur a été recommandé contre ces maladies externes à titre de vulnéraire, *&c.* cet uſage du *thalitron* eſt abſolument vieilli, & doit être vraiſemblablement peu regretté. (*b*)

THALIE, ſ. f. (*Mythol.*) mere des dieux palices, une des graces & des neuf muſes, dont le nom ſignifie la *floriſſante*, de θάλλω, *je fleuris*. On la fait préſider à la comédie & à la peinture naïve des mœurs & des ridicules qu'on expoſe au théatre.

Des jeux innocens de Thalie
L'amuſant ſpectacle étalé,
Des hommes montre la folie ;
Aux ris le vice eſt immolé ;
La fureur du jeu, l'imprudence,
Le faux-ſavoir & l'arrogance
Y ſont percés de mille traits.;
Là le miſantrope biſarre,
Le jaloux, l'impoſteur, l'avare,
Rougiſſent de voir leurs portraits.

On repréſente *Thalie*, appuyée contre une colonne, & tenant un maſque de la main droite. (*D. J.*)

THALLO, ſ. f. (*Mythol.*) c'eſt, ſelon Hygin, *c. clxxxiij.* une des heures, fille de Jupiter & de Thémis ; Pauſanias dans ſon voyage de Béotie, l'appelle *Thalloté* ; mais la *Thallo* dont parle Clément d'Alexandrie, Protrept. *l. I.* & qu'il joint aux Parques, au deſtin & à la déeſſe Auxo, n'eſt point une heure ; c'eſt plutôt la déeſſe de la germination, comme Auxo eſt la déeſſe de l'accroiſſement. (*D. J.*)

THALLOPHORES, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) θαλλοφόροι ; on nommoit ainſi chez les Athéniens, les vieillards & les vieilles femmes qui portoient des rameaux d'olivier dans leurs mains à la proceſſion de la fête des Panathénées. Potter. *Archæol. græc. t. I. p.* 421. (*D. J.*)

THALPUSA *ou* THELPUSA, (*Géog. anc.*) ville & petite contrée de l'Arcadie, ſelon Pauſanias, *liv. VIII.* & Pline, *liv. IV. ch. vj.* Le pere Hardouin dit que c'eſt la Delphuſia d'Etienne le géographe, & cela paroît très-vraiſemblable. (*D. J.*)

THALUDA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie

Digitized by Google

tingitane. Ptolomée, *l. IV. c. j.* place ſon embouchure ſur la côte de l'Océan ibérique, entre Jagath & le promontoire Oleaſtrum; c'eſt le *Tamuida* des modernes. (*D. J.*)

THALUDE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Aſie, dans les états du roi de Maroc, au royaume de Fez, dans la province d'Errif, ſur une riviere, à deux milles de la Méditerranée. (*D. J.*)

THALYSIES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) θαλύσια, fêtes & ſacrifices que les laboureurs célébroient dans l'Attique, en l'honneur de Cérès & de Bacchus, pour l'heureux ſuccès de leurs moiſſons & de leurs vendanges. *Voyez* ſur l'origine & les cérémonies de cette fête, Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag.* 400. (*D. J.*)

THAMESIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Grande-Bretagne, dont parle Céſar, *l. V. c. xviij.* Ptolomée a fort bien connu cette riviere; c'eſt la Thamiſe. (*D. J.*)

THAMIMASADÈS, ſ. m. (*Mythologie.*) divinité adorée par les Scythes; ils la repréſentoient ſous une figure moitié femme & moitié poiſſon, & c'étoit un ſymbole de la lune & de la mer. (*D. J.*)

THAMISE, LA, (*Géog. mod.*) les François écrivent à tort *Tamiſe*, riviere d'Angleterre, la plus conſidérable de toute la Grande-Bretagne; elle ſe forme de deux rivieres, qu'on appelle *Thame* & *Iſis*, qui ſe joignent près de Dorcheſter, dans Oxfordshire: delà elle coule à l'eſt, ſéparant la province de Buckingham de Berkshire, Mideleſex d'avec Surrey, & Eſſex d'avec Kent. Dans ſon cours elle paſſe auprès de Windſor, à Kingſton, à Londres, à Barking dans Eſſex, & à Graveſend dans Kent; enfin elle ſe décharge dans la mer d'Allemagne par une très-grande embouchure.

C'eſt la riviere la plus avantageuſe de l'Europe pour la navigation. Son courant eſt aiſé, ſes marées ſont commodes, & ſon eau ſe purifiant par la fermentation dans les voyages de long cours, devient bonne à boire quand on en a le plus de beſoin: c'eſt à cette riviere qu'eſt dûe la grandeur & l'opulence de Londres.

Quelle incomparable puiſſance
Fait fleurir ſa gloire au-dehors?
Quel amas d'immenſes tréſors
Dans ſon ſein nourrit l'abondance?
La Thamiſe, *reine des eaux,*
Voit ſes innombrables vaiſſeaux
Porter ſa loi dans les deux ondes,
Et forcer juſqu'aux dieux des mers,
D'enrichir ſes rives fécondes,
Des tributs de tout l'univers.

La marée monte juſqu'à cent milles depuis l'embouchure de ce fleuve, c'eſt-à-dire environ vingt milles plus haut que Londres. Il y a plus de trente mille matelots qui ſubſiſtent du commerce de cette ſeule riviere, & Londres éprouve chaque jour les avantages infinis qu'elle lui procure.

Sur un refus que cette capitale avoit fait à Jacques I. du prêt d'une groſſe ſomme, ce roi piqué, menaça le maire & les échevins de s'éloigner de leur ville, & de tranſporter dans un autre lieu les archives du royaume, ainſi que toutes les cours de juſtice. « Sire, répondit le maire, votre majeſté fera ce qu'il » lui plaira, & Londres lui ſera toujours ſoumiſe; » une ſeule choſe nous conſole, c'eſt que votre ma» jeſté ne ſauroit tranſporter la *Thamiſe* avec elle ».

Le chevalier Derham a fait à la louange de cette riviere un très-beau morceau de poéſie, qu'on peut voir dans ſes ouvrages; il commence par le vers ſuivant.

Thames, the moſt lov'd of all the Ocean's ſons, &c.

M. Thompſon parle auſſi de la *Thamiſe* en ces termes magnifiques: « Belle *Thamiſe*, vaſte, douce, » profonde, & majeſtueuſe reine des fleuves, tu » fus deſtinée à faciliter ton premier reſſort, le com» merce! c'eſt ſur tes bords qu'on voit s'élever une » foule de mâts, ſemblables à une forêt dans l'hiver; » les ancres ſe levent, les voiles ſe guindent, le na» vire s'ébranle; la ſplendide berge voguant tout» autour, étend ſes rames ſemblables à des ailes; les » cris du départ ſe répandent & font retentir la rive; » le vaiſſeau fend les ondes & va porter au-loin la » gloire & le tonnerre britannique ». (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THAMMUZ, (*Calend. des anc. Hébreux.*) nom d'un mois des Hébreux. *Voyez* TAMUS.

THAMNA, (*Géog. ſacrée.*) ville dont parle l'Ecriture. Il ſemble qu'elle fait trois villes de ce nom, mais toutes les trois paroiſſent être la même qui étoit dans la Paleſtine, ſur le chemin de Jéruſalem à Dioſpolis. (*D. J.*)

THANE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt le nom d'une dignité parmi les anciens Anglo-Saxons. *Voyez* NOBLESSE.

Skene dit que la dignité de *thane* étoit égale autrefois à celle de fils d'un comte; mais Cambden prétend que les *thanes* n'étoient titrés que relativement aux charges dont ils étoient revêtus.

Il y avoit deux ſortes de *thanes*, ſavoir les *thanes* du roi & les *thanes* ordinaires: les premiers étoient des courtiſans ou des officiers ſervant à la cour des rois anglo-ſaxons, & poſſédant des fiefs qui relevoient immédiatement du roi; de-ſorte que dans le grand cadaſtre d'Angleterre, ils ſont appellés indifféremment *thanes* & *officiers* du roi, *thani & ſervientes regis.*

Peu de tems après que les Normands eurent fait la conquête de l'Angleterre, le nom de *thanes* fut aboli, & remplacé par celui de barons du roi, *barones regis. Voyez* BARON.

L'origine des *thanes* eſt rapportée au roi Canut, qui ayant compoſé ſa garde de la principale nobleſſe danoiſe, au nombre de 3000 hommes, & les ayant armés de haches & de ſabres à poignées dorées, il les appella *thing-lits*, des deux mots danois, *thein*, corps de nobleſſe, & *lith*, ordre de bataille.

Les *thanes* ordinaires, *thani minores*, étoient les ſeigneurs des terres, qui avoient la juriſdiction particuliere dans l'étendue de leurs ſeigneuries, & rendoient la juſtice à leurs ſujets & tenanciers. *Voyez* SEIGNEUR & MANOIR.

Ces deux ſortes de *thanes* changerent leur nom en celui de *barons*, & c'eſt pour cela que leurs juriſdictions s'appellent encore aujourd'hui *cours de barons. Voyez* COUR & BARON.

Dans les anciens auteurs & dans les vieilles chartes, le nom de *thane* ſignifie un *noble*, quelquefois un *vaſſal libre*, & ſouvent un *magiſtrat.*

Terres des thanes, étoient celles dont les rois ſaxons avoient inveſti leurs officiers.

THANET, (*Géog. mod.*) en latin *Thenos* ou *Thanatos* dans Solin, île d'Angleterre dans la partie ſeptentrionale du comté de Kent, dont elle fait partie, à quinze milles de l'embouchure de la Thamiſe, au levant. Elle eſt formée par la Stour en ſe déchargeant dans l'Océan par deux embouchures; elle a 8 milles de longueur ſur 6 de largeur, & contient dix paroiſſes ou hameaux. Stonar qui eſt un port de mer, eſt ſon chef-lieu. La terre de cette île eſt toute de marne blanche, & abonde en froment. Ce fut dans cette île que le moine Auguſtin, depuis archevêque de Cantorbery, aborda lorſqu'il vint annoncer l'Evangile aux Bretons: les Saxons y deſcendirent auſſi quand ils s'emparerent d'une partie de l'Angleterre. (*D. J.*)

THANN, (*Géog. mod.*) bourg plutôt que ville de France, dans la haute Alſace, & le chef-lieu d'un

bailliage; c'eſt auprès de ce bourg que commence la montagne de Voſge, qui s'étend juſque vers Weiſſembourg. (*D. J.*)

THAPSAQUE, (*Géogr. anc.*) *Thapſacus* ou *Thapſacum*, ville de Syrie, ſur l'Euphrate, où l'on paſſoit ce fleuve pour venir de la Méſopotamie dans l'Arabie déſerte, & pour aller de l'Arabie déſerte dans la Méſopotamie. Elle n'étoit pas loin de l'embouchure du Chaboras dans l'Euphrate; les anciens en ont beaucoup parlé. Il paroît par la route que tenoient les rois d'Aſſyrie en venant vers la Paleſtine, qu'ils devoient paſſer l'Euphrate à *Thapſaque*.

Tous les anciens géographes ne s'accordent pas à mettre cette ville dans la Syrie. Ptolomée, *liv. V. ch. xix.* la marque dans l'Arabie déſerte, mais aux confins de la Syrie. Pline, *liv. V. ch. xxiv.* & Etienne le géographe la mettent dans la Syrie. Ce dernier dit qu'elle fut bâtie par Seleucus: cela ne ſe peut pas, du-moins n'en jetta-t-il pas les fondemens; il put la réparer ou l'orner. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que *Thapſaque* ſubſiſtoit long-tems avant Seleucus. Xénophon, *de Ciri exped.* liv. I. pag. 150. nous apprend que cette ville étoit grande & opulente du tems de Cyrus. C'eſt à *Thapſaque*, ſelon Arrien, *l. I. p. 116.* & *liv. III. p. 168.* que Darius paſſa l'Euphrate, ſoit lorſqu'il marcha contre Alexandre, ſoit dans ſa fuite, après qu'il eut été vaincu. (*D. J.*)

THAPSIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. anc.*) les anciens ont décrit ſous le nom de *thapſia*, outre la racine vénéneuſe que nous connoiſſons, trois autres plantes fort différentes; ſavoir le bois de Lycie qui teint en jaune, la racine de Scythie, qui eſt notre réglisſe, & la luteola, qui eſt notre gaude; le mot grec *thapſos* ſignifie une couleur *jaune-pâle*, & s'applique indifféremment à une choſe qui eſt telle en elle-même ou par artifice. (*D. J.*)

Entre les huit eſpeces de ce genre de plante comptées par Tournefort, nous décrirons la plus cultivée par les curieux, *thapſia*, *ſeu turbith garganicum*, *ſemine latiſſimo*, *I. R. H. 315.*

Cette plante eſt haute de deux ou trois piés; ſa tige & ſes feuilles ſont férulacées; ſes fleurs ſont en ſes ſommités diſpoſées en ombelles ou parafols, comme celles de l'anet, de couleur jaune; chacune de ces fleurs eſt ordinairement à cinq pétales diſpoſés en roſe vers l'extrémité du calice: lorſque cette fleur eſt paſſée, ce calice devient un fruit compoſé de deux graines longues, griſes, canelées ſur le dos, environnées d'une grande bordure applatie en feuillet, & échancrée ordinairement par les deux bouts: ſa racine eſt moyennement groſſe, longue, chevelue en ſa partie ſupérieure, de couleur griſe-blanchâtre, & quelquefois noirâtre en-dehors, empreinte d'un ſuc laiteux très-acre, corroſif & amer. Cette plante croît aux lieux montagneux: on fait ſécher ſa racine pour la conſerver, après en avoir ôté le cœur; elle a à-peu-près la même figure que celle du véritable turbith, mais elle eſt plus légere, plus blanche, & beaucoup plus âcre. Elle excite des convulſions très-dangereuſes, qu'on ne peut appaiſer, dit Cluſius, que par les acides & l'huile; auſſi eſt-elle bannie de la médecine; mais les racines de quelques autres eſpeces de *thapſie* ne ſont pas ſi redoutables. (*D. J.*)

THAPSOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. anc.*) nom donné par les anciens à une eſpece de bois d'un jaune pâle, dont ils ſe ſervoient pour la teinture de leurs laines.

Quelques ſavans ont imaginé, ſans aucune bonne raiſon, que *thapſos* & *thapſia* étoient une même plante; cependant le *thapſia* étoit une plante dont la racine paſſoit pour vénéneuſe, & le *thapſos* étoit un arbre dont le bois, je ne dis pas la racine, mais le bois du tronc & les groſſes branches, ſervoient à la teinture; comme la couleur naturelle de ce bois étoit d'un jaune pâle & livide, il devint un emblême de la mort, & quelques écrivains grecs employerent le mot *thapſos* pour un nom de la couleur des corps morts. Il eſt vraiſemblable que le *thapſos* étoit le bois du lycium, dont les peuples de Crete ſe ſervoient alors pour teindre les étoffes en jaune. Dioſcoride nous dit que de ſon tems on l'employoit auſſi pour teindre les cheveux de cette couleur, & pour les rendre d'un blond doré que les Grecs goûtoient beaucoup. (*D. J.*)

THAPSUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. anc.*) nom que les anciens auteurs romains ont donné au *verbaſcum*, en françois *molaine* ou *bouillon blanc*; mais comme il y avoit pluſieurs autres plantes dont les noms approchoient de celui de *thapſum*, entr'autres le *thapſia*, on jugea néceſſaire d'ajouter une épithete au *thapſum* pris pour le *verbaſcum*, & on l'appella *thapſum barbatum*.

Les Grecs employerent le mot *thapſon* ou *thapſos* pour le bois d'un arbre qui teignoit en jaune, ainſi que pour déſigner la couleur jaune. Le *geniſtella tinctoria*, en françois *ſpargelle*, fut appellé *thapſum*, parce que ſes fleurs ſont jaunes. Le *verbaſcum* eut auſſi ce nom par la même raiſon, & les fleurs de ces deux plantes ſervoient également à teindre les cheveux en blond doré. L'épithete *barbatum* vient peut-être des feuilles qui ſont couvertes d'un duvet cotoneux, dont elles paroiſſent comme barbues. (*D. J.*)

THAPSUS, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. viij.* en fait une ville maritime au midi de la petite Leptis. Dans la table de Peutinger, *Thapſus* eſt marquée à huit milles de la petite Leptis. Strabon écrit de deux façons le nom de cette ville. Dans un endroit il dit προς Θαψῳ, *ad Thapſo*, & plus bas, après avoir parlé d'Adryme ou Adrumete, il dit: ειτα Θαψος πολις, *deinde eſt urbs Thapſus*. Cette ville étoit très-forte; & la guerre de Céſar, & encore plus ſa victoire, rendit la ville de *Thapſus* fameuſe. (*D. J.*)

THARAZ, (*Géog. mod.*) ville des confins du Turqueſtan. Tous les habitans ſont muſulmans. *Long.* ſuivant Abulfeda, *89. 50. latit. ſeptentrionale*, *44. 25.* (*D. J.*)

TARGELIES, ſ. f. pl. (*Antiq. greque.*) Θαργηλια, fêtes que les Athéniens célebroient en l'honneur du Soleil, auteur de tous les fruits de la terre. On y faiſoit l'expiation des crimes de tout le peuple, par un crime encore plus grand, c'eſt-à-dire, par le ſacrifice barbare d'un homme & d'une femme, qu'on avoit eu ſoin d'engraiſſer auparavant à cet effet: l'homme ſervoit de victime expiatoire pour les hommes, & la femme pour ſon ſexe: on nommoit ces victimes φαρμακοι & καθαρματα.

La premiere dénomination leur venoit d'un certain Pharmacos, qui anciennement avoit été lapidé pour avoir dérobé les vaſes ſacrés deſtinés au culte d'Apollon, larcin dans lequel Achille l'avoit ſurpris. Peut-être regardoit-on ces victimes comme des médicamens, φαρμακα, propres à purger Athènes de ſes iniquités.

Ces victimes portoient de colliers de figues ſeches; elles en avoient les mains garnies, & on les frappoit pendant la marche avec des branches de figuier ſauvage, après quoi on les brûloit, & on jettoit leurs cendres dans la mer. Comme les figues entroient pour beaucoup dans cette cérémonie cruelle, de-là vient le nom ou l'air qu'on y jouoit ſur la flûte τραγιον, de τραγος, *figuier*, *branche de figuier*, comme qui diroit l'*air des figuiers*; mais quant aux autres détails qui concernent les *thargelies*, on peut conſulter Meurſius dans ſes leçons attiques, *l. IV.* & dans ſa *græcia feriata*. *Voyez* auſſi Potter. *Archæol. græc. l. II. c. xx. t. I. p. 400. & ſuiv.* (*D. J.*)

THARGELION, ſ. m. (*Calend. d'Athènes.*) mois

Digitized by Google

attique; on l'appelloit ainſi, parce que pendant ce mois, on célebroit les fêtes du Soleil nommées *thargélies*. Le Soleil lui-même s'appelloit Θαργηλιος, comme qui diroit Θεραπων ηλιος, *le Soleil échauffant la terre*. Le vaſe dans lequel on faiſoit cuire les prémices des moiſſons & des fruits qu'on offroit à ce dieu, ſe nommoit Θαργηλος. Le mois *thargélion* répondoit au mois d'Avril, ſelon le P. Pétau; c'étoit le onzieme mois de l'année athénienne, & il avoit trente jours. (*D. J.*)

THARSIS, (*Géog. ſacrée.*) lieu maritime dont il eſt parlé en pluſieurs endroits de l'Ecriture ſainte, ſurtout à l'égard des navigations qui furent faites ſous le regne de Salomon. Comme on ne trouve le nom de ce lieu dans aucun ancien géographe, les ſavans ignorent parfaitement ſa ſituation, malgré toutes leurs recherches pour la découvrir.

Joſephe, à qui le vieux Teſtament étoit connu, a ſuivi la tradition de ſon tems, qui expliquoit *Tharſis* par la *mer de Tharſe*. L'idée des navigations de Salomon étoit déjà entierement perdue; on ſavoit bien qu'elle s'étoit faite, mais on ne ſavoit pas où. D'ailleurs Joſephe, auteur peu exact, & d'un jugement borné, pour ne rien dire de plus, confond perpétuellement les marchandiſes d'Ophire & de *Tharſis*. Si Strabon, Pline, & les autres géographes euſſent connu l'endroit nommé *Tharſis* dans l'Ecriture, nous ſaurions à quoi nous en tenir; mais faute de guide, tous les commentateurs de l'Ecriture s'accordent ſi peu dans leurs opinions conjecturales, qu'on ne ſait laquelle préférer.

Les uns, comme le paraphraſte chaldaïque, S. Jerome & pluſieurs modernes, ont pris avec les ſeptante *Tharſis* pour la *mer en général*. Ainſi ils ont entendu par *vaiſſeau de Tharſis* tous ceux qui voguent ſur la mer quelle qu'elle ſoit; c'eſt une idée commode, & qui mettroit à l'aiſe, s'il n'étoit conſtant par pluſieurs paſſages que l'Ecriture entend par *Tharſis* un lieu particulier, riche en argent, en mines, *&c.* En effet, ſi par ce terme de *vaiſſeau de Tharſis* on devoit entendre *vaiſſeau de la mer*, tous ceux qui voguent ſur la mer quelle qu'elle ſoit, mer Egée, mer Adriatique, mer Noire, ſeront des *vaiſſeaux de Tharſis*; & quelque part qu'ils aillent, ſoit du côté de l'orient ou de l'occident, ils ſeront toujours cenſés aller à *Tharſis*, ce qui ſeroit de la derniere abſurdité. Il réſulte donc que l'Ecriture appelle *vaiſſeaux de Tharſis*, des vaiſſeaux qui devoient aller à *Tharſis*, ainſi que la flotte d'Ophir alloit à Ophir.

Pluſieurs commentateurs ont cherché *Tharſis* en Afrique, Bochart dans les Indes, & M. le Grand en Arabie. Enfin quelques modernes ont cru que *Tharſis* devoit être plutôt dans la Bétique, c'eſt-à-dire, dans l'Andalouſie, ou près du détroit de Gibraltar. Cette derniere opinion eſt celle de toutes qui paroît la plus raiſonnée.

Les Phéniciens ayant une colonie à Carthage, pouſſerent aiſément leur navigation juſqu'au détroit de Gibraltar, où ils eurent des établiſſemens conſidérables; ils ſortirent du détroit, & furent les fondateurs de Cadix. Ils bâtirent Tarteſſus, & y éleverent un temple en l'honneur d'Hercule. Le géographe nomme trois Tarteſſes, toutes trois dans la Bétique; l'une, ſavoir, Carteïa, dans la baie de Gibraltar; l'autre Gardir ou Gades, au golfe de Cadix; & l'ancienne Tarteſſus, fondée par les Phéniciens à l'embouchure du Guadalquivir, entre les deux ſorties de ce fleuve; c'eſt dans cette troiſieme Tarteſſe que les premiers Phéniciens commerçoient, & c'eſt celle qui paroît être la *Tharſis* de l'Ecriture, & qui poſſédoit des richeſſes immenſes, comme il paroît par un paſſage d'Ariſtote dans ſon livre des merveilles. On dit, rapporte-t-il, que les premiers Phéniciens qui navigerent à Tarteſſus, y changerent l'huile & autres ordures qu'ils portoient ſur leurs vaiſſeaux, contre de l'argent, en telle quantité que leurs navires ne pouvoient preſque le contenir. Si donc l'on joint la richeſſe du pays à ſa ſituation, & au commerce qu'y faiſoient les Tyriens, on aura moins de peine à regarder Tarteſſus pour la *Tarſis* de l'Ecriture. Ajoutez ce paſſage d'Euſebe, Θαρσεις εξ ου Ιβηρες, *Tharſis ex quo Iberi*, Tarſis de qui ſont venus les Ibériens ou les Eſpagnols.

Dès le tems de Joſué les Phéniciens étoient paſſés en Afrique. Des vaiſſeaux qui raſoient la côte de Phœnicie, & enſuite celle de Cilicie, arrivoient aiſément à l'île de Candie, & aux autres îles qui ſont au midi de la Morée, de-là ils ne perdoient point la vue des terres pour côtoyer la Grece, la côte méridionale d'Italie & celle de Sicile; à la pointe occidentale de Sicile, ils touchoient preſque aux côtes d'Afrique, où étoit leur colonie de Carthage. De-là en ſuivant cette côte, ils trouvoient le détroit de Gibraltar: je ne dis rien ici qui ne ſoit conforme aux témoignages de l'antiquité, & à la plus ſaine géographie. Ce voyage de Cilicie, de Carthage & du détroit, a pu être appellé *le voyage de Tharſis*, parce que *Tharſis* étoit le premier terme: de même nous appellons *voyage du Levant*, un voyage qui s'étend quelquefois juſqu'à la Perſe; & *voyage des Indes*, un voyage qui s'étend juſqu'au Tonquin & à la Chine. On ne doit donc pas s'étonner ſi quelques anciens par *Tharſis* ont entendu les environs de Tharſes, d'autres Carthage, d'autres l'Afrique, ſans déſigner quelle partie de l'Afrique.

A l'égard de *Tharſis* en Eſpagne, la différence qu'il y a entre ce nom & celui de Tarteſſus, ne doit point faire de peine; car les Phæniciens peuvent avoir changé le premier ש en ת, c'eſt-à-dire l's en t, comme on a dit l'*Aturie* pour l'*Aſſyrie*, la *Batanée* pour le *pays de Batan*: peut-être auſſi n'ont-ils rien changé à ce nom. Polybe rapportant les conditions d'un traité fait entre les Romains & les Carthaginois, dit: il ne ſera point permis aux Romains de faire des priſes au-delà de Maſtia & de Tarſeïum, ni d'y aller trafiquer, ni d'y bâtir des villes. Ταρσειον, *Tarſeïum*, ſelon Etienne le géographe eſt une ville auprès des colomnes d'Hercule. Le nom de *Tharſis* eſt bien reconnoiſſable en celui de *Tharſeïum*. Auſſi Goropius, *Hiſpan. l. V. VI. VII.* Grotius, *in* III. *Reg. c. x. v. 28.* Pineda, *de rebus Salom. l. IV. c. xiv.* & Bochart, *Phaleg. l. III. c. vij.* n'ont-ils fait aucune difficulté d'aſſurer que c'étoit le même nom, & le même lieu.

Il n'eſt pas douteux qu'on ne trouvât dans la Bétique les marchandiſes dont il eſt dit que la flotte de *Tharſis* ſe chargeoit en revenant. Ces marchandiſes étoient de l'argent en maſſe ou en lame, la chryſolite, de l'ivoire, des ſinges, des perroquets, & des eſclaves éthiopiens. La Bétique produiſoit de l'argent, comme nous avons vu, & comme elle avoit, ſelon Pline, des chryſolites du poids de douze livres, on voit bien qu'elle ne devoit pas être ſtérile de cette ſorte de pierres.

Les Phéniciens avoient des établiſſemens au-delà du détroit de la Nigritie. Ils étoient ſur les flottes de Salomon; ils ſavoient bien comment lui procurer de l'ivoire, des ſinges, des negres, & des perroquets. La côte occidentale d'Afrique ne manque point de tout cela, & il n'eſt pas néceſſaire d'aller bien loin, ni juſqu'au coin de la Guinée, pour en trouver; encore moins de faire le tour de l'Afrique. Les Phéniciens de la Bétique avoient ſoin de ſe fournir d'une marchandiſe qu'ils voyoient que la flotte combinée de Hiram & de Salomon emportoit avec plaiſir; & le terme de trois ans, qui s'écouloit d'un voyage à l'autre, étoit bien aſſez long pour les amaſſer au lieu où la flotte abordoit, ſans qu'elle eût la peine de les aller chercher ailleurs qu'à *Tharſis*.

D'après cette hypothèſe, on pourroit peut-être concilier tous les paſſages de l'Ecriture ſur *Tharſis*, avec les propoſitions ſuivantes.

Il n'y avoit qu'une *Tharſis* proprement dite, que l'on connut d'abord; ſavoir, Tharſes & les environs, connus enſuite ſous le nom de *Cilicie*.

Les Phéniciens vers le tems de Joſué, ayant fait des établiſſemens en Afrique, leurs vaiſſeaux fréquenterent le port de Carthage.

Cette navigation les mena peu-à-peu vers le détroit de Gibraltar, & leur fit découvrir le pays de *Tharſis* en Eſpagne; c'eſt de cette *Tharſis*, du detroit ou des environs, que Salomon tiroit tant d'argent, d'ivoire, *&c.*

La *Tharſis* d'Holoferne eſt la *Tharſis* de Cilicie, & ne peut être l'Arabie. C'eſt auſſi celle du pſeaume, où il eſt parlé des rois de *Tharſis* & des îles.

Pour aller à *Tarſis*, on s'embarquoit à Joppé, comme Jonas, ou à Tyr ſur les vaiſſeaux des marchands dont parle Ezéchiel.

Les paſſages que l'on cite du livre des rois & des Paralipomenes, pour en conclure que la flotte de *Tharſis* partoit d'Aſiongaber, ne le diſent point; & il eſt plus naturel & plus raiſonnable d'entendre dans les paroles mêmes de l'Ecriture, une diſtinction réelle entre ces deux flottes & ces deux voyages, que de donner lieu à une contradiction dont on ne ſait comment ſortir. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THARTAC, ſ. m. (*Critique ſacrée.*) nom d'une idole qu'adoroient les Héréens, *IV. Rois*, *xvij. 31.* Elle eſt repréſentée ſous la forme d'un homme à tête d'âne, tenant un petit bâton à la main. (*D. J.*)

THASE, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée, ſur la côte de la Thrace, à l'oppoſite de l'embouchure du fleuve Neſtus. La plûpart des géographes écrivent *Thaſus*; mais Polybe & Etienne le géographe, diſent *Thaſſos*, & Pline *Thaſſus*.

Thaſſus fils d'Agenor, roi des Phéniciens, paſſe pour avoir peuplé cette île, & pour y avoir demeuré pluſieurs années: il lui donna ſon nom. L'île fut enſuite augmentée d'une nouvelle colonie grecque, qu'on y avoit menée de Paros; ce qui la rendit conſidérable entre les autres îles ſituées dans la mer Egée; mais elle ne continua guere de jouir de cette heureuſe poſition: elle tomba ſous la domination des Cériniens & des Entriens. Ces peuples s'y étoient rendus de la Thrace, ou des confins de l'Aſie. A la fin les Athéniens ſe rendirent les maîtres de *Thaſe*; ils la dépouillerent entierement de ſa liberté, en deſarmerent les habitans, & pour les tenir plus aiſément dans la ſujétion, ils les accablerent de continuels impôts.

Les Athéniens en furent dépoſſedés par les Macédoniens, & ceux-ci par les Romains. *Thaſe* eſſuya depuis le gouvernement tyrannique de pluſieurs uſurpateurs, & finalement elle fut contrainte de ſuivre le ſort de l'empire de Conſtantinople, & de ſubir le joug de la domination turque. Mahomet II. s'en empara dès l'an 1453; elle fut traitée d'abord avec la derniere rigueur; mais dans la ſuite, les Turcs même y établirent un négoce; ce qui y attira derechef de nouveaux habitans.

Cette île contient aujourd'hui trois bourgs aſſez peuplés, & mis par des fortifications en état de défenſe. On donne même au plus grand de ces bourgs le nom de *ville de Thaſo*. Les deux autres bourgs retiennent en quelque maniere leurs anciens noms; l'un eſt appellé *Ogygia* ou *Giſi*, & l'autre *Etira*, ou *Tyrra*. Le commerce y attire des étrangers, & pluſieurs bâtimens dans le port; il en vient ſur-tout de Conſtantinople.

Le terroir de cette île abonde en toutes choſes néceſſaires à la vie; les fruits particulierement ſont délicieux; & elle a un excellent vignoble, célebre déjà dès le tems de Varron; Virgile, *Géorg. l. II. v. 91.* en parle ainſi:

Sunt Thaſiæ vites, ſunt & Maræotides albæ.
Pinguibus hæ terris habiles, levioribus illæ.

Cette île a encore des mines d'or & d'argent, & des carrieres d'un marbre tres-fin. Pline remarque que ces mines & ces carrieres rapportoient beaucoup dès le tems d'Alexandre le grand. Les empereurs ottomans ne les ont pas laiſſées en friche; Sélim I. entre autres, & Soliman II. en ont tiré un profit conſidérable. Le ſultan Amurath fit creuſer avec ſuccès dans la montagne qui eſt vers le ſeptentrion de l'île, vis-à-vis de celle de Neſſo: mais au bout de cinq mois, on diſcontinua ce travail, parce que la veine étoit manquée, ou plutôt parce qu'on avoit perdu le fil.

Les habitans de l'île de *Thaſe* avoient jadis fait une alliance étroite avec ceux de la ville d'Abdera, à deſſein de ſe mettre à couvert des incurſions des Sarraſins, & d'autres peuples barbares de l'Aſie; mais ils les abandonnerent dans les plus preſſans beſoins, lorſque ces barbares vinrent avec une armée ravager toute la côte méridionale de la Thrace. Après leur départ, ceux d'Abdere s'étant remis, penſerent aux moyens de ſe venger des Thaſiens qui avoient manqué à la foi promiſe, de s'aſſiſter mutuellement; ils aborderent pour cet effet à l'impourvu dans cette île, & firent tout leur poſſible pour s'en rendre les maîtres. Les peuples voiſins prirent part à cette guerre, & ils obligerent les Thaſiens à donner une ſatisfaction convenable aux habitans d'Abdere.

Théagene étoit de *Thaſe*; il fut ſouvent couronné dans les jeux de la Grece, & mérita des ſtatues & les honneurs héroïques dans ſa patrie. Un de ſes ennemis ayant voulu un jour inſulter une de ſes ſtatues, vint de nuit la fuſtiger par vengeance; comme ſi Théagene en bronze eût pu ſentir cet affront. La ſtatue étant tombée tout-à-coup ſur cet inſenſé, le tua ſur la place. Ses fils la citerent en juſtice, comme coupable de la mort d'un homme, & le peuple de *Thaſe* la condamna à être jettée dans la mer, ſuivant la loi de Dracon, qui veut que l'on extermine juſqu'aux choſes inanimées, qui, ſoit en tombant, ſoit par quelque autre accident, ont cauſé la mort d'un homme.

Quelque tems après, ceux de *Thaſe* ayant ſouffert une famine cauſée par la ſtérilité de la terre, envoyerent conſulter l'oracle de Delphes: il leur fut répondu que le remede à leurs maux étoit de rappeller tous ceux qu'ils avoient chaſſés; ce qu'ils firent, mais ſans en recevoir aucun ſoulagement. Ils députerent donc une ſeconde fois à Delphes, avec ordre de repréſenter à la Pythie qu'ils avoient obéi, & que cependant la colere des dieux n'étoit point ceſſée: on dit que la Pythie leur répondit par ce vers:

Et votre Théagene eſt-il compté pour rien!

Au milieu de leur embarras, il arriva que des pêcheurs retrouverent la ſtatue perdue, en jettant leurs filets dans la mer. On la remit dans ſon ancienne place; & dès ce moment le peuple de *Thaſe* rendit les honneurs divins à Théagene; pluſieurs autres villes, ſoit grecques, ſoit barbares, en firent autant. On regarda Théagene comme une divinité ſecourable, & les malades ſur-tout lui adreſſerent leurs vœux. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THASIUS, (*Mythol.*) ſurnom d'Hercule, pris de la ville de Thaſe, dans une île de la mer Egée: les habitans de cette ville honoroient Hercule, comme leur dieu tutélaire, parce qu'il les avoit délivrés de quelques tyrans dont ils étoient opprimés. (*D. J.*)

THASPE, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique pro-

Digitized by Google

pre, dans la province proconſulaire. C'eſt-là où Juba ayant pour ainſi dire ranimé les reſtes de la guerre civile en Afrique, par les conſeils de Julius Scipion, & de Caton, eut le malheur d'être défait par Jules Céſar, à cette bataille qu'on nomma *la journée de Thaſpe*. Cette ville eſt préſentement un lieu ruiné, dans le royaume de Tunis, entre Souzet & Elfaque. (*D. J.*)

THATA, (*Géog. mod.*) *Dotes* par les Allemands, *Totis* dans la carte de la Hongrie de M. de Liſle, en 1717; *Tata* dans celle de 1703, & c'étoit mieux, car les Hongrois écrivent *Thata*; c'eſt une petite ville, aujourd'hui bourgade de Hongrie, entre Javarin & Grau. (*D. J.*)

THAU, ſ. m. (*Gram. & Critique ſacrée.*) derniere lettre de l'alphabet hébreu, qui avoit d'abord la forme d'une eſpece de potence, avant que les Juifs ſe ſerviſſent du caractere chaldaique, & qui du tems de S. Jérôme, conſervoit encore cette figure dans l'alphabet ſamaritain. Dans la ſuite, on l'a un peu changée, & on lui a donné la forme de T, qu'elle a en partie aujourd'hui ת; cette lettre tire ſon origine d'un mot hébreu, qui ſignifie *marque*, *ſigne*; & c'eſt par ces derniers mots que les ſeptante ont traduit le paſſage d'Ezéchiel, *ch. ix. 4.* en diſant: « mettez » une marque (un *ſignal*) au front de ceux qui ſont » dans la douleur, & qui gémiſſent de voir toutes » les abominations qui ſe font dans la ville ». (*D. J.*)

THAU, *l'étang de*, (*Géog. mod.*) étang de France ſur les côtes de Languedoc; cet étang eſt nommé *Taurus* par Avienus, & *Laterra* par Pline. Il s'étend preſque de l'eſt à l'oueſt, environ douze bonnes lieues au midi du diocèſe de Montpellier, & d'une partie de celui d'Agde. On lui donne dans le pays les différens noms d'*étang de Frontignan*, *de Maguelone*, *& de Péraut*, que l'on emprunte de lieux qui ſont ſur ſes bords. Cet étang ſe débouche dans le golphe de Lyon par le grau de Palavas, ou paſſage de Maguelone, & par le port de Cette, où commence le canal de Languedoc. (*D. J.*)

THAULACHE, ſ. f. (*Anc. mil. franç.*) ſorte d'armes des anciens françois, dont les unes étoient offenſives en forme de hallebarde ou d'épieu; les autres étoient du nombre des armes défenſives, & étoient des eſpeces de rondelles, ou petits boucliers. (*D. J.*)

THAUMACI, (*Géog. anc.*) ville de la Phthiotide; Tite-Live, *l. XXXII. c. iv.* dit qu'en partant de Pylæ, & du golfe Maliacus, & paſſant par Lamia, on rencontroit cette ville ſur une éminence, tout près du défilé appellé *Cæle*. Il ajoute que cette ville dominoit ſur une plaine d'une ſi vaſte étendue que l'on ne pouvoit en voir l'extrémité, & que c'eſt cette eſpece de prodige qui étoit l'origine du nom *Thaumaci*. Etienne le géographe prétend que ce fut Thaumacus ſon fondateur qui lui donna ſon nom; ce ſeroit un fait difficile à vérifier, ou du moins il faudroit aller chercher des preuves dans des ſiecles bien reculés, car cette ville ſubſiſtoit déja du tems d'Homere, *Iliad. B. v. 716.*

Οἱ δ' ἄρα Μεθώνην καὶ Θαυμακὶην ἐνέμοντο.
Qui vero Methonem & Thaumaciam *habitabant.*

Pline, *l. IV. c. ix.* nomme auſſi cette ville *Thaumacia*, & la met dans la Magnéſie; je ne ſais ſur quoi fondé. Phavorin, *lexic.* dit qu'il y avoit une ville nommée *Thaumacia*, dans la Magnéſie, & une autre de même nom ſur le golfe Maliaque; il pourroit bien multiplier les êtres. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la ville de *Thaumaci* de Tite-Live, étoit dans les terres. (*D. J.*)

THAUMANTIADE, (*Mythol.*) la déeſſe Iris fut ainſi nommée, ſoit parce qu'elle étoit fille de Thaumas & d'Electre, ſoit du mot grec θαυμάζω, *j'admire*, parce que les couleurs de ſa belle robe excitent l'admiration de tout le monde. (*D. J.*)

THAUMATRON, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) mot grec qui ſignifie la récompenſe qu'on donnoit à celui qui avoit fait voir quelque choſe de merveilleux au peuple; cette ſorte de libéralité de deniers ſe prélevoit ſur le montant de la ſomme payée par ceux qui avoient aſſiſté à ce ſpectacle. Le *thaumatron* revenoit au *nicetium* des jeux olympiques, & du cirque, & aux *brabeia*, que l'on donnoit aux acteurs de théatre, aux baladins, & aux pantomimes. (*D. J.*)

THAUMATURGE, ſ. m. & f. (*Hiſt. eccl.*) ſurnom que les catholiques ont donné à pluſieurs ſaints, qui ſe ſont rendus célebres par le grand nombre, & par l'éclat de leurs miracles.

Ce mot eſt formé du grec θαῦμα, *merveille*, & ἔργον, *ouvrage*.

Saint Grégoire de Neo-Céſarée, ſurnommé *Thaumaturge*, fut diſciple d'Origène vers l'an 223, & depuis évêque de Céſarée dans le royaume de Pont: il aſſiſta en cette qualité, au premier concile d'Antioche, & à celui d'Ephèſe, contre Paul de Samoſate. Saint Léon de Catanée fut ſurnommé auſſi *Thaumaturge*, il vivoit dans le huitieme ſiecle, & ſon corps eſt honoré encore aujourd'hui dans l'égliſe de ſaint Martin de Tours à Rome. Saint François de Paule, & S. François Xavier, ſont les grands *Thaumaturges* des ſiecles derniers. *Voyez* MIRACLE.

THAUN, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire, bourg d'Allemagne dans le Palatinat, au comté de Spanheim, & au confluent des rivieres de Nalu & de Simmeren. (*D. J.*).

THÉ, ſ. m. (*Bot. exot.*) C'eſt une petite feuille déſſéchée, roulée, d'un goût un peu amer légérement aſtringent, agréable, d'une douce odeur, qui approche de celle du foin nouveau & de la violette.

L'arbriſſeau qui porte le *thé*, s'appelle *chaa* par C. B. P. 147. *thea frutex, bont. evonymo affinis, arbor orientalis, nucifera, flore roſeo*, Pluk. Phyt. mais cet arbriſſeau eſt encore mieux défini par Kæmpfer: *thea frutex, folio ceraſi, flore roſæ ſylveſtris, fructu unicocco, bicocco, & ut plurimùm tricocco*; c'eſt-à-dire, qu'il a la feuille de cerifier, la fleur ſemblable à la roſe des champs, & que ſon fruit n'a qu'une, ou deux, ou tout au plus trois coques: les Chinois le nomment *theh*, les Japonois *tsjaa*, ou *tsjanoki*.

Ce qu'il y a de plus commode dans une plante ſi débitée, c'eſt qu'elle n'occupe point de terrein qui puiſſe ſervir à d'autres; ordinairement on en fait les bordures des champs de blé, ou de riz, & les endroits les plus ſtériles ſont ceux où elle vient le mieux; elle croît lentement, & s'éleve à la hauteur d'une braſſe, & quelque choſe de plus; ſa racine eſt noire, ligneuſe, & jette irrégulierement ſes branches; la tige en fait de même de ſes rameaux, & de ſes rejettons; il arrive aſſez ſouvent qu'on voit ſortir enſemble du même tronc, pluſieurs tiges ſi ſerrées l'une contre l'autre, & qui forment une eſpece de buiſſon ſi épais, que ceux qui n'y regardent pas d'aſſez près, croient que c'eſt un même arbriſſeau; au-lieu que cela vient de ce que l'on a mis pluſieurs graines dans la même foſſe.

L'écorce de cet arbriſſeau eſt couverte d'une peau fort mince, qui ſe détache lorſque l'écorce devient ſeche; ſa couleur eſt de chataigne, griſâtre à la tige, & tirant ſur le verdâtre; ſon odeur approche fort de celle des feuilles du noiſetier, excepté qu'elle eſt plus déſagréable; ſon goût eſt amer, dégoûtant, & aſtringent; le bois eſt dur, compoſé de fibres fortes & épaiſſes, d'une couleur verdâtre tirant ſur le blanc, & d'une ſenteur fort rebutante quand il eſt verd; la moëlle eſt fort adhérente au bois.

Les feuilles tiennent à une queue ou pédicule, court, gros, & vert, aſſez rond, & uni en-deſſous,

mais creux & un peu comprimé au côté oppoſé ; elles ne tombent jamais d'elles-mêmes, parce que l'arbriſſeau eſt toujours verd, & il faut les arracher de force ; elles ſont d'une ſubſtance moyenne, entre la membraneuſe & la charnue, mais de différente grandeur ; les plus grandes ſont de deux pouces de long, & ont un peu moins de deux pouces dans leur plus grande largeur : en un mot, lorſqu'elles ont toute leur crue, elles ont parfaitement la ſubſtance, la figure, la couleur, & la grandeur du griottier des vergers, que les botaniſtes nomment *cerafus hortenſis, fructu acido*; mais lorſqu'elles ſont tendres, qui eſt le tems qu'on les cueille, elles approchent davantage des feuilles de ce qu'on appelle *cronymus vulgaris fructu acido*, excepté pour la couleur.

Ces feuilles, d'un petit commencement deviennent à-peu-près rondes, puis s'élargiſſent davantage, & enfin elles finiſſent en une pointe piquante ; quelques-unes ſont de figure ovale, un peu pliées, ondées irrégulierement ſur la longueur, enfoncées au milieu, & ayant les extrémités recourbées vers le dos ; elles ſont unies des deux côtés, d'un verd ſale & obſcur, un peu plus clair ſur le derriere, où les nerfs étant aſſez élevés, forment tout autant de ſillons du côté oppoſé.

Elles ſont dentelées ; la denture eſt un peu recourbée, dure, obtuſe, & fort preſſée, mais les pointes ſont de différentes grandeurs ; elles ſont traverſées au milieu par un nerf fort remarquable, auquel répond du côté oppoſé un profond ſillon, il ſe partage de chaque côté en ſix ou ſept côtes de différentes longueurs, courbées ſur le derriere ; près du bord des feuilles, de petites veines s'étendent entre les côtes traverſieres.

Les feuilles, lorſqu'elles ſont fraîches, n'ont aucune ſenteur, & ne ſont pas abſolument auſſi déſagréables au goût que l'écorce, quoiqu'elles ſoient aſtringentes, & tirant ſur l'amer ; elles different beaucoup les unes des autres en ſubſtance, en grandeur, & en figure ; ce qui ſe doit attribuer à leur âge, à leur ſituation, & à la nature du terroir où l'arbriſſeau eſt planté : de-là vient qu'on ne peut juger de leur grandeur, ni de leur figure, lorſqu'elles ſont ſéchées & portées en Europe. Elles affecteroient la tête ſi on les prenoit fraîches, parce qu'elles ont quelque choſe de narcotique qui attaque les nerfs, & leur cauſe un tremblement convulſif ; cette mauvaiſe qualité ſe perd quand elles ſont ſéchées.

En automne, les branches de cet arbriſſeau ſont entourées d'un grand nombre de fleurs, qui continuent de croître pendant l'hiver ; elles ſortent une à une, ou deux à deux des aîles des feuilles, & ne reſſemblent pas mal aux roſes ſauvages ; elles ont un pouce ou un peu plus de diametre, & ſont compoſées de ſix pétales, ou feuilles, dont une ou deux ſe retirent, & n'approchent pas de la grandeur & de la beauté des autres ; ces pétales, ou feuilles, ſont rondes & creuſes, & tiennent à des pédicules de demi-pouce de long, qui d'un commencement petit & délicat, deviennent inſenſiblement plus grands ; leur extrémité ſe termine en un nombre incertain, ordinairement de cinq ou ſix enveloppes, petites & rondes, qui tiennent lieu de calice à la fleur.

Ces fleurs ſont d'un goût déſagréable, tirant ſur l'amer : on voit au fond de la fleur un grand nombre d'étamines blanches, extrêmement petites, comme dans les roſes ; le bout en eſt jaune, & ne reſſemble pas mal à un cœur. Kæmpfer nous aſſure qu'il a compté deux cens trente de ces étamines dans une ſeule fleur.

Aux fleurs ſuccédent les fruits en grande abondance ; ils ſont d'une, de deux, & plus communément de trois coques, ſemblables à celles qui contiennent la ſemence du riem, compoſées de trois autres coques rondes, de la groſſeur des prunes ſauvages qui croiſſent enſemble à une queue commune, comme à un centre, mais diſtinguées par trois diviſions aſſez profondes.

Chaque coque contient une gouſſe, une noiſette, & la graine ; la gouſſe eſt verte, tirant ſur le noir lorſqu'elle eſt mûre ; elle eſt d'une ſubſtance graſſe, membraneuſe, & un peu ligneuſe, s'entr'ouvrant au-deſſus de ſa ſurface, apres qu'elle a demeuré une année ſur l'arbriſſeau, & laiſſant voir la noiſette qui y eſt renfermée ; cette noiſette eſt preſque ronde, ſi ce n'eſt du côté où les trois coques ſe joignent, elle eſt un peu comprimée ; elle a une écaille mince, un peu dure, polie, de couleur de chataigne, qui étant caſſée fait voir un pepin rougeâtre, d'une ſubſtance ferme comme celle des avelines, d'un goût douceâtre, aſſez déſagréable au commencement, devenant dans la ſuite plus amer, comme le fruit du noyau de ceriſe ; ces pepins contiennent beaucoup d'huile, & ranciſſent fort aiſément, ce qui fait qu'à peine deux entre dix germent lorſqu'ils ſont ſemés. Les Japonois ne font aucun uſage ni des fleurs ni des pepins.

Ce n'eſt pas une choſe fort aiſée que la récolte du *thé* : voici de quelle façon elle ſe fait au Japon. On trouve pour ce travail des ouvriers à la journée, qui n'ont point d'autres métiers ; les feuilles ne doivent point être arrachées à pleines mains, il les faut tirer avec beaucoup de précaution une à une, & quand on n'y eſt pas ſtylé, on n'avance pas beaucoup en un jour : on ne les cueille pas toutes en même tems, ordinairement la récolte ſe fait à deux fois, aſſez ſouvent à trois ; dans ce dernier cas, la premiere récolte ſe fait vers la fin du premier mois de l'année japonoiſe, c'eſt-à-dire les premiers jours de Mars ; les feuilles alors n'ont que deux ou trois jours, elles ſont en petit nombre, fort tendres, & à peine déployées ; ce ſont les plus eſtimées, & les plus rares ; il n'y a que les princes & les perſonnes aiſées qui puiſſent en acheter, & c'eſt pour cette raiſon qu'on leur donne le nom de *thé impérial* : on l'appelle auſſi *fleur de thé*.

Le *thé impérial*, quand il a toute ſa préparation, s'appelle *ticki tsjaa*, c'eſt-à-dire *thé moulu*, parce qu'on le prend en poudre dans de l'eau chaude : on lui donne auſſi le nom d'*udſi tsjaa*, & de *tacke ſacki tsjaa*, de quelques endroits particuliers, où il croît ; le plus eſtimé en Japon, eſt celui d'*Udſi*, petite ville aſſez proche de Méaco. On prétend que le climat y eſt le plus favorable de tous à cette plante.

Tout le *thé* qui ſert à la cour de l'empereur & dans la famille impériale, doit être cueilli ſur une montagne qui eſt proche de cette ville ; auſſi n'eſt-il pas concevable avec quel ſoin & quelle précaution on le cultive : un foſſé large & profond environne le plan, les arbriſſeaux y ſont diſpoſés en allées, qu'on ne manque pas un ſeul jour de balayer : on porte l'attention juſqu'à empêcher qu'aucune ordure ne tombe ſur les feuilles ; & lorſque la ſaiſon de les cueillir approche, ceux qui doivent y être employés, s'abſtiennent de manger du poiſſon, & de toute autre viande qui n'eſt pas nette, de peur que leur haleine ne corrompe les feuilles ; outre cela, tant que la récolte dure, il faut qu'ils ſe lavent deux ou trois fois par jour dans un bain chaud, & dans la riviere ; & malgré tant de précautions pour ſe tenir propre, il n'eſt pas permis de toucher les feuilles avec les mains nues, il faut avoir des gants.

Le principal pourvoyeur de la cour impériale pour le *thé*, a l'inſpection ſur cette montagne, qui forme un très-beau point de vue ; il y entretient des commis pour veiller à la culture de l'arbriſſeau, à la récolte, & à la préparation des feuilles ; & pour empêcher que les bêtes & les hommes ne paſſent le foſſé qui environne la montagne ; pour cette raiſon on a

Digitized by Google

ſoin de le border en pluſieurs endroits d'une forte haie.

Les feuilles ainſi cueillies & préparées de la maniere que nous dirons bientôt, ſont miſes dans des facs de papier, qu'on renferme enſuite dans des pots de terre ou de porcelaine, & pour mieux conſerver ces feuilles délicates, on acheve de remplir les pots avec du *thé* commun. Le tout ainſi bien empaqueté, eſt envoyé à la cour ſous bonne & sûre garde, avec une nombreuſe ſuite. De-là vient le prix exorbitant de ce *thé impérial*; car en comptant tous les frais de la culture, de la récolte, de la préparation, & de l'envoi, un kin monte à 30 ou 40 thaels, c'eſt-à-dire à 42 ou 46 écus, ou onces d'argent.

Le *thé* des feuilles de la ſeconde eſpece, s'appelle, dit Kæmpfer, *tootsjaa*, c'eſt-à-dire *thé chinois*, parce qu'on le prépare à la maniere des Chinois. Ceux qui tiennent des cabarets à *thé*, ou qui vendent le *thé* en feuilles, ſous-diviſent cette eſpece en quatre autres, qui different en bonté & en prix; celles de la quatrieme ſont ramaſſées pêle-mêle, ſans avoir égard à leur bonté, ni à leur grandeur, dans le tems qu'on croit que chaque jeune branche en porte dix ou quinze au plus; c'eſt de celui-là que boit le commun peuple. Il eſt à obſerver que les feuilles, tout le tems qu'elles demeurent ſur l'arbriſſeau, ſont ſujettes à de prompts changemens, eû égard à leur grandeur & à leur bonté, de ſorte que ſi on néglige de les cueillir à propos, elles peuvent perdre beaucoup de leur vertu en une ſeule nuit.

On appelle *ban-tsjaa*, celles de la troiſieme eſpece; & comme elles ſont pour la plûpart fortes & groſſes, elles ne peuvent être préparées à la maniere des Chinois, c'eſt-à-dire ſéchées ſur des poëles & friſées; mais comme elles ſont abandonnées aux petites gens, il n'importe de quelle maniere on les prépare.

Dès que les feuilles de *thé* ſont cueillies, on les étend dans une platine de fer qui eſt ſur du feu, & lorſqu'elles ſont bien chaudes, on les roule avec la paume de la main, ſur une natte rouge très-fine, juſqu'à ce qu'elles ſoient toutes friſées; le feu leur ôte cette qualité narcotique & maligne dont j'ai parlé, & qui pourroit offenſer la tête; on les roule encore pour les mieux conſerver, & afin qu'elles tiennent moins de place; mais il faut leur donner ces façons ſur le champ, parce que ſi on les gardoit ſeulement une nuit, elles ſe noirciroient & perdroient beaucoup de leur vertu: on doit auſſi éviter de les laiſſer long-tems en monceaux, elles s'échaufferoient d'abord & ſe corromproient. On dit qu'à la Chine, on commence par jetter les feuilles de la premiere récolte dans l'eau chaude, où on les tient l'eſpace d'une demi-minute, & que cela ſert à les dépouiller plus aiſément de leur qualité narcotique.

Ce qui eſt certain, c'eſt que cette premiere préparation demande un très-grand ſoin: on fait chauffer d'abord la platine dans une eſpece de four, où il n'y a qu'un feu très-moderé; quand elle a le degré convenable de chaleur, on jette dedans quelques livres de feuilles que l'on remue ſans ceſſe; quand elles ſont ſi chaudes que l'ouvrier a peine à y tenir la main, il les retire & les répand ſur une autre platine pour y être roulées.

Cette ſeconde opération lui coûte beaucoup, il ſort de ces feuilles roties un jus de couleur jaune, tirant ſur le verd, qui lui brûle les mains, & malgré la douleur qu'il ſent, il faut qu'il continue ce travail juſqu'à ce que les feuilles ſoient refroidies, parce que la friſure ne tiendroit point ſi les feuilles n'étoient pas chaudes, de ſorte qu'il eſt même obligé de les remettre deux ou trois fois ſur le feu.

Il y a des gens délicats qui les y font remettre juſqu'à ſept fois, mais en diminuant toujours par degrés la force du feu, précaution néceſſaire pour conſerver aux feuilles une couleur vive, qui fait une partie de leur prix. Il ne faut pas manquer auſſi de laver à chaque fois la platine avec de l'eau chaude, parce que le ſuc qui eſt exprimé des feuilles, s'attache à ſes bords, & que les feuilles pourroient s'en imbiber de nouveau.

Les feuilles ainſi friſées, ſont jettées ſur le plancher, qui eſt couvert d'une natte, & on ſépare celles qui ne ſont pas ſi bien friſées, ou qui ſont trop roties; les feuilles de *thé impérial* doivent être roties à un plus grand degré de ſéchereſſe, pour être plus aiſément moulues & réduites en poudre; mais quelques-unes de ces feuilles ſont ſi jeunes & ſi tendres, qu'on les met d'abord dans l'eau chaude, enſuite ſur un papier épais, puis on les fait ſécher ſur les charbons ſans être roulées, à cauſe de leur extrême petiteſſe. Les gens de la campagne ont une méthode plus courte, & y font bien moins de façons; ils ſe contentent de rotir les feuilles dans des chaudieres de terre, ſans autre préparation; leur *thé* n'en eſt pas moins eſtimé des connoiſſeurs, & il eſt beaucoup moins cher.

C'eſt par tout pays que les façons même les plus inutiles font preſque tout le prix des choſes, parmi ceux qui n'ont rien pour ſe diſtinguer du public que la dépenſe. Il paroît même que ce *thé commun* doit avoir plus de force que le *thé impérial*, lequel après avoir été gardé pendant quelques mois, eſt encore remis ſur le feu pour lui ôter, dit-on, une certaine humidité qu'il pourroit avoir contractée dans la ſaiſon des pluies; mais on prétend qu'après cela il peut être gardé long-tems, pourvû qu'on ne lui laiſſe point prendre l'air; car l'air chaud du Japon en diſſiperoit aiſément les ſels volatils, qui ſont d'une grande ſubtilité. En effet tout le monde convient que ce *thé*, & à proportion tous les autres, les ont preſque tous perdus quand ils arrivent en Europe, quelque ſoin qu'on prenne de les tenir bien enfermés. Kæmpfer aſſure qu'il n'y a jamais trouvé hors du Japon, ni ce goût agréable, ni cette vertu modérément rafraîchiſſante qu'on y admire dans le pays.

Les Japonois tiennent leurs proviſions de *thé* commun dans de grands pots de terre, dont l'ouverture eſt fort étroite. Le *thé impérial* ſe conſerve ordinairement dans des vaſes de porcelaine, & particulierement dans ceux qui ſont très-anciens, & d'un fort grand prix. On croit communément que ces derniers non-ſeulement conſervent le *thé*, mais qu'ils en augmentent la vertu.

L'arbriſſeau de la Chine qui porte le *thé* differe peu de celui du Japon; il s'éleve à la hauteur de trois, de quatre ou de cinq piés tout-au-plus; il eſt touffu & garni de quantité de rameaux. Ses feuilles ſont d'un verd foncé, pointues, longues d'un pouce, larges de cinq lignes, dentelées à leur bord en maniere de ſcie; ſes fleurs ſont en grand nombre, ſemblables à celles du roſier ſauvage, compoſées de ſix pétales blanchâtres ou pâles, portées ſur un calice partagé en ſix petits quartiers ou petites feuilles rondes, obtuſes, & qui ne tombent pas. Le centre de ces fleurs eſt occupé par un nombreux amas d'étamines, environ deux cens, jaunâtres. Le piſtil ſe change en un fruit ſphérique tantôt à trois angles & à trois capſules, ſouvent à une ſeule. Chaque capſule renferme une graine qui reſſemble à une aveline par ſa figure & ſa groſſeur, couverte d'une coque mince, liſſe, rouſſâtre, excepté la baſe qui eſt blanchâtre. Cette graine contient une amande blanchâtre, huileuſe, couverte d'une pellicule mince & griſe, d'un goût douçâtre d'abord, mais enſuite amer, excitant des envies de vomir, & enfin brûlant & fort deſſéchant. Ses racines ſont minces, fibreuſes & répandues ſur la ſurface de la terre. On cultive beaucoup cette plante à la Chine; elle ſe plaît dans les plaines

tempérées & expoſées au ſoleil, & non dans des terres ſablonneuſes ou trop graſſes.

On apporte beaucoup de ſoin & d'attention pour le *thé* de l'empereur de la Chine, comme pour celui de l'empereur du Japon, on fait un choix ſcrupuleux de ſes feuilles dans la ſaiſon convenable. On cueille les premieres qui paroiſſent au ſommet des plus tendres rameaux; les autres feuilles ſont d'un prix médiocre. On les ſeche toutes à l'ombre, & on les garde ſous le nom de *thé impérial*; parmi ces feuilles, on ſépare encore celles qui ſont plus petites de celles qui ſont plus grandes; car le prix varie ſelon la grandeur des feuilles, plus elles ſont grandes, plus elles ſont cheres.

Le *thé roux*, que l'on appelle *thé bohéa*, eſt celui qui a été plus froiſſé & plus rôti: c'eſt de-là que vient la diverſité de la couleur & du goût.

Les Chinois, dont nous ſuivons la méthode, verſent de l'eau bouillante ſur les feuilles entieres de *thé* que l'on a mîtes dans un vaiſſeau deſtiné à cet uſage, & ils en tirent la teinture; ils y mêlent un peu d'eau claire pour en tempérer l'amertume & la rendre plus agréable, ils la boivent chaude. Le plus ſouvent en bûvant cette teinture, ils tiennent du ſucre dans leur bouche, ce que font rarement les Japonois; enſuite ils verſent de l'eau une ſeconde fois, & ils en tirent une nouvelle teinture qui eſt plus foible que la premiere; après cela ils jettent les feuilles.

Les Chinois & les Japonois attribuent au *thé* des vertus merveilleuſes, comme il arrive à tous ceux qui ont éprouvé quelque ſoulagement ou quelque avantage d'un remede agréable; il eſt du-moins ſûr que dans nos pays, ſi l'on reçoit quelque utilité de cette boiſſon, on doit principalement la rapporter à l'eau chaude. Les parties volatiles du *thé* qui y ſont répandues, peuvent encore contribuer à atténuer & réſoudre la lymphe quand elle eſt trop épaiſſe, & à exciter davantage la tranſpiration; mais en même tems l'uſage immodéré de cette feuille infuſée perpétuellement dans de l'eau chaude, relâche les fibres, affoiblit l'eſtomac, attaque les nerfs, & en produit le tremblement; de ſorte que le meilleur, pour la conſervation de la ſanté, eſt d'en uſer en qualité de remede, & non de boiſſon agréable, parce qu'il eſt enſuite très-difficile de s'en priver. Il faut bien que cette difficulté ſoit grande, puiſqu'il ſe débite actuellement en Europe par les diverſes compagnies environ huit à dix millions de livres de *thé* par an, tant la conſommation de cette feuille étrangere eſt conſidérable. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉ DES ANTILLES, (*Botan.*) plante de deux ou trois piés de hauteur extrêmement commune dans toutes les îles Antilles; elle croît abondamment entre les fentes des rochers, ſur les vieilles murailles, dans les ſavanes, ſur les chemins, enfin par-tout; ſes branches ſont chargées de petites feuilles d'un verd foncé, longues, étroites, terminées en pointe & dentelées ſur les bords, comme celles du *thé* de la Chine; à quoi cependant cette plante n'a aucun autre rapport, malgré l'opinion du R. P. Labat jacobin, qui, faute de connoiſſances en hiſtoire naturelle, s'eſt fréquemment trompé dans ſes déciſions. Le prétendu *thé* des îles n'eſt d'aucun uſage univerſellement connu dans le pays, on l'arrache comme une mauvaiſe herbe nuiſible dans les ſavanes & dans les jardins. *Article de M.* LE ROMAIN.

THÉA, (*Botan.*) nom du genre de plante qui porte la feuille que nous nommons *thé*; nous avons décrit l'arbriſſeau au *mot* THÉ, nous allons ici le caractériſer d'après le ſyſtême de M. Linnæus. Le calice eſt très-petit, permanent, diviſé en ſix feuilles rondelettes & obtuſes; la fleur eſt compoſée de ſix pétales ronds & concaves; les étamines ſont des filets très-déliés, chevelus, plus courts que la fleur, & ſi nombreux qu'on en compte ordinairement deux cens; les boſſettes ſont ſimples; le germe du piſtil eſt ſphérique & tricapſulaire; le ſtyle finit en pointe, & à la longueur des étamines; le ſtigma eſt ſimple; le fruit eſt une capſule formée de trois corps globulaires croiſſant enſemble, il contient trois loges, & s'ouvre au ſommet en trois parties; les graines ſont ſimples, rondes, & intérieurement angulaires. Linnæus, *gen. plant. p.* 233. (*D. J.*)

THÉA, (*Mythologie.*) fille du Ciel & de la Terre, femme d'Hypérion, & mere du Soleil, de la Lune & de la belle Aurore, dit Héſiode. (*D. J.*)

THÉACHI, *ou* THÉACO *ou* THIAKI, (*Géog. mod.*) île de la mer Ionienne. Cette île a preſque autant de noms que d'auteurs qui l'ont décrite. Elle eſt appellée *Haca* par Strabon & par Pline, *Neritia* par Porcacchi, *Val di Compagno* par Niger. Les Grecs d'à-préſent la nomment *Thiachi*, les Turcs *Phiachi*, & nos voyageurs écrivent les uns *Théachi*, d'autres *Thiachi*, & d'autres *Théaco*. Cette île regarde Céphalonie, dont elle eſt ſéparée par un canal de la longueur de vingt milles. On lui donne quarante milles de circuit. De tous ſes ports, le meilleur eſt celui de Vathi. On prend communément cette île pour l'ancienne Ithaque, patrie d'Ulyſſe; elle avoit autrefois une ville que Plutarque appelle *Alalcomene*, mais elle n'a préſentement que quelques villages peuplés de dix à douze mille habitans. (*D. J.*)

THÉAMEDES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) eſpece d'aimant, à qui les anciens attribuoient la vertu de repouſſer le fer, au-lieu de l'attirer. Cette pierre nous eſt inconnue.

THÉANDRIQUE, adj. (*Théolog.*) terme dogmatique, dont on ſe ſert quelquefois pour exprimer les opérations divines & humaines de Jeſus-Chriſt.

Ce mot eſt formé du grec, Θεος, *Dieu*, & ανηρ ou ανθρωπος, *homme*. *Voyez* HOMME-DIEU, *Dei-Virile*.

S. Denis, évêque d'Athènes, fut le premier qui ſe ſervit du mot de *théandrique*, pour exprimer une opération double, ou deux opérations unies en Jeſus-Chriſt, l'une divine & l'autre humaine.

Les Monophyſites abuſerent enſuite de ce terme, pour l'appliquer à une ſeule opération qu'ils admettoient en Jeſus-Chriſt; car ils ſoutenoient qu'il y a en lui un mêlange de la nature divine & de la nature humaine, d'où réſultoit une troiſieme nature qui étoit un compoſé de l'une & de l'autre, & dont les opérations tenoient de l'eſſence & des qualités du mêlange, de ſorte que ces opérations n'étoient ni divines, ni humaines, mais l'une & l'autre à-la-fois, ce qu'ils entendoient exprimer par le terme de *théandrique*. *Voyez* OPÉRATION & MONOTHÉLITE.

L'opération *théandrique* ou *Dei-Virile*, dans le ſens de S. Denis & de S. Jean Damaſcène, eſt expliquée par S. Athanaſe, qui en rapporte pour exemples la guériſon de l'aveugle-né & la réſurrection du Lazare: la ſalive que Jeſus-Chriſt fit ſortir de ſa bouche étoit l'opération humaine, mais l'ouverture des yeux ſe fit par l'opération divine. De même en reſſuſcitant le Lazare, il l'appella comme homme, mais il l'éveilla du ſommeil de la mort comme Dieu.

Le terme de *théandrique* & le dogme des opérations *théandriques* furent examinés avec des attentions infinies au concile de Latran tenu en 649, où le pape Martin réfuta ſolidement la notion des opérations *théandriques*, & fit voir que le ſens dans lequel S. Denis employa d'abord ce terme, étoit *catholique*, & très-éloigné du ſens des Monophyſites & Monothélites. *Voyez* PERSONNE & TRINITÉ.

THÉANTHROPE, ſ. m. (*Théologie.*) Homme-Dieu, terme dont on ſe ſert quelquefois dans les écoles, pour déſigner *Jeſus-Chriſt* qui eſt Dieu & Homme, ou qui a deux natures dans une ſeule perſonne. *Voyez* PERSONNE & TRINITÉ.

Digitized by Google

Ce mot eſt formé du grec Θεος, *Dieu*, & ανθρωπος, *homme*.

THÉATINS, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) ordre religieux de prêtres réguliers, ainſi nommés de don Jean-Pierre Caraffa, archevêque de Chieti dans le royaume de Naples, qui s'appelloit autrefois *Théate*.

Le même archevêque fut élevé au ſouverain pontificat ſous le nom de *Paul IV*. Ce prélat, ſuivi de Gaëtan gentilhomme vénitien, de Paul Conſiliari & de Boniface Colle, jetta les premiers fondemens de cet ordre à Rome en 1524.

Les *Théatins* furent les premiers qui prirent le nom de *clercs réguliers* : non-ſeulement ils ne poſſedent point de terres, & n'ont point de revenus fixes, ni en commun, ni en propriété, mais ils ne peuvent même rien demander ni mendier, & ils ſont réduits à vivre de ce que la providence leur envoie pour les faire ſubſiſter.

Ils s'emploient le plus ſouvent dans les miſſions étrangeres ; & en 1627, ils entrerent dans la Mingrelie, où ils ſe firent un établiſſement. Ils en eurent auſſi en Tartarie, en Circaſſie & en Géorgie, mais ils furent obligés de les abandonner par le peu de fruit qu'ils tiroient de ces miſſions.

Leur premiere congrégation parut à Rome en 1524, & y fut confirmée la même année par Clément VII. leur regle fut dreſſée dans un chapitre général en 1604, & approuvée par Clément VIII. Ils portent la ſoutane & le manteau noir, avec des bas blancs. Le cardinal Mazarin les fit venir en France en 1644, & leur acheta la maiſon qu'ils ont vis-à-vis les galeries du Louvre, où ils entrerent en 1648. Le même cardinal leur avoit légué par ſon teſtament une ſomme de cent mille écus pour bâtir une égliſe, qui vient d'être achevée par les ſoins de M. Boyer, de l'ordre des *Théatins*. Ayant été élevé à l'évêché de Mirepoix, il a été enſuite précepteur de M. le dauphin. Cette congrégation a donné à l'Egliſe des miſſionnaires apoſtoliques, d'habiles prédicateurs & des prélats diſtingués par leur ſcience & par leur vertu.

THÉATINES, ſ. f. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) ordre de religieuſes ſous la direction des Théatins. *Voyez* THÉATINS.

Il y a deux ſortes de *Théatines* ſous le nom de *ſœurs de l'immaculée Conception* ; elles forment deux congrégations différentes ; les religieuſes de l'une s'engagent par des vœux ſolemnels, & celles de l'autre ne font que des vœux ſimples. Leur fondatrice commune étoit Urſule Benincaſa.

Les plus anciennes ſont celles qui font des vœux ſimples, & on les appelle ſimplement *Théatines de la congrégation*. Elles furent inſtituées à Naples en 1583.

Les autres s'appellent *Théatines de l'hermitage*. Elles n'ont autre choſe à faire qu'à prier Dieu en retraite, & à vivre dans une ſolitude auſtere, à quoi elles s'engagent par des vœux ſolemnels.

Celles de la premiere congrégation prennent ſoin des affaires temporelles des autres, leurs maiſons ſe touchent, & la communication eſt établie entre les deux ſortes de religieuſes par le moyen d'une grande ſalle. Leur fondatrice dreſſa leurs regles ou conſtitutions, & jetta les fondemens de leurs maiſons ; mais elle mourut avant qu'elles fuſſent achevées.

Grégoire XV. qui confirma ce nouvel inſtitut ſous la regle de S. Auguſtin, mit les deux congrégations ſous la direction des Théatins. Urbain VIII. révoqua cette diſpoſition par un bref de l'an 1624, & ſoumit les *Théatines* au nonce de Naples. Mais Clément IX. annulla ce bref, & les remit de nouveau ſous la direction des Théatins par un bref de l'an 1668.

THÉATRE, ſ. m. (*Architect.*) les anciens appelloient ainſi un édifice public deſtiné aux ſpectacles, compoſé d'un amphithéatre en demi-cercle, entouré de portiques & garni de ſieges de pierre ; ces ſieges environnoient un eſpace appellé *orcheſtre*, au-devant duquel étoit le proſcenium ou pulpitum, c'eſt-à-dire le plancher du *théatre*, avec la ſcène formée par une grande façade décorée de trois ordres d'architecture, & derriere laquelle étoit le lieu appellé *proſcenium*, où les acteurs ſe préparoient. Chez les Grecs & chez les Romains, le *théatre* avoit trois ſortes de ſcènes mobiles, la tragique, la comique & la ſatyrique. Le plus célebre *théatre* qui reſte de l'antiquité eſt celui de Marcellus à Rome.

Nous avons défini le mot *théatre* ſelon ſon étymologie, tirée du grec *théatron*, ſpectacle, parce que l'uſage qu'on fait aujourd'hui de ce terme dans l'art de bâtir, eſt abuſif. Cependant, pour ne rien laiſſer en arriere, nous dirons qu'on entend aujourd'hui par *théatre*, particulierement chez les Italiens, l'enſemble de pluſieurs bâtimens qui, par leur élévation & une diſpoſition heureuſe, préſentent une agréable ſcène à ceux qui les regardent. Tels ſont la plûpart des bâtimens des vignes de Rome, mais principalement celui de *monte Dragone*, à Freſcati, & en France le château de S. Germain-en-Laye, du côté de la riviere. (*D. J.*)

THÉATRE *des anciens*, (*Architect. & Littér.*) les Grecs & les Romains étendoient plus loin que nous le ſens du mot *théatre* ; car nous n'entendons par ce terme qu'un lieu élevé où l'acteur paroît, & où ſe paſſe l'action : au-lieu que les anciens y comprenoient toute l'enceinte du lieu commun aux acteurs & aux ſpectateurs.

Le *théatre* chez eux étoit un lieu vaſte & magnifique, accompagné de longs portiques, de galeries couvertes, & de belles allées plantées d'arbres, où le peuple ſe promenoit en attendant les jeux.

Leur *théatre* ſe diviſoit en trois principales parties, ſous leſquelles toutes les autres étoient compriſes, & qui formoient pour ainſi-dire, trois différens départemens ; celui des acteurs, qu'ils appelloient en général la *ſcène* ; celui des ſpectateurs, qu'ils nommoient particulierement le *théatre* ; & l'*orcheſtre*, qui étoit chez les Grecs le département des mimes & des danſeurs, mais qui ſervoit chez les Romains à placer les ſénateurs & les veſtales.

Pour ſe former d'abord une idée générale de la ſituation de ces trois parties, & par conſéquent de la diſpoſition de tout le *théatre*, il faut remarquer que ſon plan conſiſtoit d'une part en deux demi-cercles décrits d'un même centre, mais de différent diametre ; & de l'autre en un quarré long de toute leur étendue, & moins large de la moitié ; car c'étoit ce qui en établiſſoit la forme, & ce qui en faiſoit en même tems la diviſion. L'eſpace compris entre les deux demi-cercles, étoit la partie deſtinée aux ſpectateurs : le quarré qui les terminoit, celle qui appartenoit aux autres ; & l'intervalle qui reſtoit au milieu, ce qu'ils appelloient l'*orcheſtre*.

Ainſi l'enceinte des *théatres* étoit circulaire d'un côté, & quarrée de l'autre ; & comme elle étoit toujours compoſée de deux ou trois rangs de portiques, les *théatres* qui n'avoient qu'un ou deux étages de degrés, n'avoient que deux rangs de portiques ; mais les grands *théatres* en avoient toujours trois élevés les uns ſur les autres ; de ſorte qu'on peut dire que ces portiques formoient le corps de l'édifice : on entroit non-ſeulement par deſſous leurs arcades de plain-pié dans l'orcheſtre, & l'on montoit aux différens étages du *théatre*, mais de plus les degrés où le peuple ſe plaçoit étoient appuyés contre leur mur intérieur ; & le plus élevé de ces portiques faiſoit une des parties deſtinées aux ſpectateurs. De-là les femmes voyoient le ſpectacle à l'abri du ſoleil & des injures de l'air, car le reſte du *théatre* étoit découvert,

& toutes les repréſentations ſe faiſoient en plein jour.

Pour les degrés où le peuple ſe plaçoit, ils commençoient au bas de ce dernier portique, & deſcendoient juſqu'au pié de l'orqueſtre ; & comme l'orqueſtre avoit plus ou moins d'étendue ſuivant les *théatres*, la circonférence des degrés (*gradationes*), étoit auſſi plus ou moins grande à proportion ; mais elle alloit toujours en augmentant à meſure que les degrés s'élevoient, parce qu'ils s'éloignoient toujours du centre en montant.

Il y avoit dans les grands *théatres* juſqu'à trois étages, & chaque étage étoit de neuf degrés, en comptant le pâlier qui en faiſoit la ſéparation, & qui ſervoit à tourner au-tour ; mais comme ce palier tenoit la place de deux degrés, il n'en reſtoit plus que ſept où l'on pût s'aſſeoir, & chaque étage n'avoit par conſéquent que ſept rangs de ſieges. Ainſi quand on lit dans les auteurs que les chevaliers occupoient les quatorze premiers rangs du *théatre*, il faut entendre le premier & le ſecond étage de degrés, le troiſieme étant abandonné au peuple avec le portique ſupérieur, & l'orqueſtre étoit, comme nous avons dit, reſervé pour les ſénateurs & pour les veſtales.

Il faut néanmoins prendre garde que ces diſtinctions de rangs ne commencerent pas en même tems; car ce fut, ſelon Tite-Live, l'an 568, que le ſénat commença à être ſéparé du peuple aux ſpectacles, & ce ne fut que l'an 685, ſous le conſulat de L. Metellus & de Q. Martius, que la loi *roſcia* aſſigna aux chevaliers les quatorze premiers rangs du *théatre*. Ce ne fut même que ſous Auguſte, que les femmes commencerent à être ſéparées des hommes, & à voir le ſpectacle du troiſieme portique.

Les portes par où le peuple ſe répandoit ſur les degrés, étoient tellement diſpoſées entre les eſcaliers, que chacun d'eux répondoit par en-haut à une de ces portes, & que toutes ces portes ſe trouvoient par en-bas, au milieu des amas de degrés dont ces eſcaliers faiſoient la ſéparation. Ces portes & ces eſcaliers étoient au nombre de trente-neuf en tout ; & il y en avoit alternativement ſix des uns & ſept des autres à chaque étage, ſavoir ſept portes & ſix eſcaliers au premier, ſept eſcaliers & ſix portes au ſecond, & ſept portes & ſix eſcaliers au troiſieme.

Mais comme ces eſcaliers n'étoient à proprement parler, que des eſpeces de gradins pour monter plus aiſément ſur les degrés où l'on s'eſſayoit, ils étoient pratiqués dans ces degrés mêmes, & n'avoient que la moitié de leur hauteur & de leur largeur. Les paliers au contraire qui en ſéparoient les étages, avoient deux fois leur largeur, & laiſſoient la place d'un degré vuide ; de maniere que celui qui étoit au-deſſus avoit deux fois la hauteur des autres ; tous ces degrés devoient être tellement allignés qu'une corde tendue depuis le bas juſqu'en haut en touchât toutes les extrémités.

C'étoit ſous ces degrés qu'étoient les paſſages par où l'on entroit dans l'orqueſtre, & les eſcaliers qui montoient aux différens étages du *théatre* ; & comme une partie de ces eſcaliers montoit aux degrés, & les autres aux portiques, il falloit qu'ils fuſſent différemment tournés ; mais ils étoient tous également larges, entierement dégagés les uns des autres, & ſans aucun détour, afin que le peuple y fût moins preſſé en ſortant.

Juſqu'ici le *théatre* des Grecs & celui des Romains étoient entierement ſemblables, & ce premier département avoit non-ſeulement chez eux la même forme en général, mais encore les mêmes dimenſions en particulier ; & il n'y avoit de différence dans cette partie de leur *théatre*, que par les vaſes d'airain que les Grecs y plaçoient, afin que tout ce qui ſe prononçoit ſur la ſcène fût diſtinctement entendu de tout le monde. Cet uſage même s'introduiſit enſuite chez les Romains dans leurs *théatres* ſolides. *Voyez* VASE *de théatre*.

Les Grecs établirent beaucoup d'ordre pour les places, & les Romains les imiterent encore. Dans la Grece les magiſtrats étoient, au *théatre*, ſéparés du peuple, & le lieu qu'ils occupoient s'appelloit βουλευτικὸν : les jeunes gens y étoient auſſi placés dans un endroit particulier, qu'on nommoit ἐφηβικὸν ; & les femmes y voyoient de même le ſpectacle du troiſieme portique ; mais il y avoit outre cela des places marquées où il n'étoit pas permis à tout le monde de s'aſſeoir, & qui appartenoient en propre à certaines perſonnes. Ces places étoient héréditaires dans les familles, & ne s'accordoient qu'aux particuliers qui avoient rendu de grands ſervices à l'état. C'eſt ce que les Grecs nommoient προεδρίας, & il eſt aiſé de juger par ce nom, que c'étoient les premieres places du *théatre*, c'eſt-à-dire les plus proches de l'orqueſtre ; car l'orqueſtre étoit, comme nous avons dit, une des parties deſtinées aux acteurs chez les Grecs, au-lieu que c'étoit chez les Romains la place des ſénateurs & des veſtales.

Mais quoique l'orqueſtre eût des uſages différens chez ces deux nations, la forme en étoit cependant à-peu-près la même en général. Comme elle étoit ſituée entre les deux autres parties du *théatre*, dont l'une étoit circulaire, & l'autre quarrée, elle tenoit de la forme de l'une & de l'autre, & occupoit tout l'eſpace qui étoit entr'elles. Sa grandeur varioit par conſéquent ſuivant l'étendue des *théatres* ; mais ſa largeur étoit toujours double de ſa longueur, à cauſe de ſa forme, & cette largeur étoit préciſément le demi-diametre de tout l'édifice.

La ſcène, chez les Romains, ſe diviſoit comme chez les Grecs, en trois parties, dont la ſituation, les proportions & les uſages étoient les mêmes que dans les *théatres* des Grecs.

La premiere & la plus conſidérable partie s'appelloit proprement *la ſcène*, & donnoit ſon nom à tout ce département. C'étoit une grande face de bâtiment qui s'étendoit d'un côté du *théatre* à l'autre, & ſur laquelle ſe plaçoient les décorations. Cette façade avoit à ſes extrémités deux petites aîles en retour, qui terminoient cette partie ; de l'une à l'autre de ces aîles s'étendoit une grande toile à-peu-près ſemblable à celle de nos *théatres*, & deſtinée aux mêmes uſages, mais dont le mouvement étoit fort différent ; car au-lieu que la nôtre ſe leve au commencement de la piece, & s'abaiſſe à la fin de la repréſentation, parce qu'elle ſe plie ſur le ceintre, celle des anciens s'abaiſſoit pour ouvrir la ſcène, & ſe levoit dans les entr'actes, pour préparer le ſpectacle ſuivant, parce qu'elle ſe plioit ſur le *théatre* ; de maniere que lever & baiſſer la toile, ſignifioit préciſément chez eux le contraire de ce que nous entendons aujourd'hui par ces termes. *Voyez* TOILE *de théatre*.

La ſeconde partie de la ſcène, que les Grecs nommoient indifféremment προσκήνιον & λογεῖον, les Latins *proſcenium* & *pulpitum*, en françois l'*avant-ſcène*, étoit un grand eſpace libre au devant de la ſcène où les acteurs venoient jouer la piece, & qui par le moyen des décorations, repréſentoit une place publique, un ſimple carrefour, ou quelque endroit champêtre, mais toujours un lieu à découvert ; car toutes les pieces des anciens ſe paſſoient au-dehors, & non dans l'intérieur des maiſons, comme la plûpart des nôtres. La longueur & la largeur de cette partie varioient ſuivant l'étendue des *théatres*, mais la hauteur en étoit toujours la même, ſavoir de dix piés chez les Grecs, & de cinq chez les Romains.

La troiſieme & derniere partie étoit une eſpace ménagée derriere la ſcène, qui lui ſervoit de dégagement, & que les Grecs appelloient παρασκήνιον,

Digitized by Google

Chaîne de l'équilibre ou aiman, ad Vox Humana
Stop, in the Organ, is a set of pipes, which imitate the human voice, and are tuned to the same pitch as the diapason, &c. and seem to serve chiefly for variety.

Chaîne de l'aiman, in the Mech. Arts, a chain of magnets, or magnetic bars, so disposed as to support a weight, or to perform any other mechanical office.

Les anglois appellent cette machine a magnetic chain, or a chain of loadstones; mais ces mots ne donnent aucune connoissance. Les magnes appellent aussi cette machine, a magnetic bar, or a bar of loadstones, comme on le voit communément dans les vaisseaux, à la boussole; quelque autre colligation qu'on donne aux aimans, ce sera toujours une chaîne d'aimans à la colligation.

Cet trait même provient de l'effet de la force magnétique, qui fait que les aimans s'attirent les uns les autres en parallele. M. Sylvius Gravesande, dans son élément newton, tom. 2. liv. 2. dans la 2. partie, chap. 2. pag. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

Chain of equilibrium or aiman, ad Vox Humana Stop, in the Organ, is a set of pipes, which imitate the human voice, and are tuned to the same pitch as the diapason, &c. and seem to serve chiefly for variety.

Chain of the aiman, in the Mech. Arts, a chain of magnets, or magnetic bars, so disposed as to support a weight, or to perform any other mechanical office.

The English call this machine a magnetic chain, or a chain of loadstones; but these words give no knowledge. The magnets also call this machine a magnetic bar, or a bar of loadstones, as commonly seen in ships, at the compass; whatever other colligation we give to the aimans, it will always be a chain of aimans in colligation.

This trait itself proceeds from the effect of the magnetic force, which causes the aimans to attract each other in parallel. M. Sylvius Gravesande, in his element newton, tom. 2. liv. 2. in the 2. part, chap. 2. pag. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

voit non ſeulement à y répandre une fraîcheur agréable, mais encore à y exhaler des parfums les plus exquis ; car cette pluie étoit toujours d'eau de ſenteur. Ainſi ces ſtatues qui ſembloient n'être miſes au haut des portiques que pour l'ornement, étoient encore une ſource de délices pour l'aſſemblée, & enchériſſant par leur influence ſur la température des plus beaux jours, mettoient le comble à la magnificence du *théatre*, & ſervoient de toute maniere à en faire le couronnement.

Je ne dois pas oublier d'ajouter un mot des portiques qui étoient derriere les *théatres*, & où le peuple ſe retiroit lorſque quelque orage en interrompoit les repréſentations. Quoique ces portiques en fuſſent entierement détachés, Vitruve prétend que c'étoit où les chœurs alloient ſe repoſer dans les entre-actes, & où ils achevoient de préparer ce qui leur reſtoit à repréſenter ; mais le principal uſage de ces portiques conſiſtoit dans les deux ſortes de promenades qu'on y avoit menagées dans l'eſpace découvert qui étoit au milieu, & ſous les galeries qui en formoient l'enceinte.

Comme ces portiques avoient quatre différentes faces, & que leurs arcades étoient ouvertes en dehors, on pouvoit, quelque tems qu'il fît, ſe promener à l'abri de leur mur intérieur, & profiter de leur différente expoſition ſuivant la ſaiſon ; & comme l'eſpace découvert qui étoit au milieu, étoit un jardin public, on ne manquoit pas de l'orner de tout ce qui en pouvoit rendre l'uſage plus agréable ou plus utile ; car les anciens avoient ſoin de joindre l'utile à l'agréable, dans tous leurs ouvrages, & ſurtout dans ces monumens publics qui devoient tranſmettre leur goût à la poſtérité, & juſtifier à ſes yeux ce qu'ils publieroient eux-mêmes de leur grandeur.

Je dois ces détails à un excellent mémoire de M. Boindin, inſeré dans le recueil de l'académie des Inſcriptions ; & c'eſt tout ce que j'en pouvois tirer ſans joindre des figures aux deſcriptions. Mais les *théatres* de Rome en particulier, m'offrent encore quelques particularités qu'il ne convient pas de ſupprimer.

Si nous remontons aux Grecs mêmes, nous trouverons d'abord que juſqu'à Cratinus, leurs *théatres*, ainſi que leurs amphithéatres, n'etoient que de charpente ; mais un jour que ce poëte faiſoit jouer une de ſes pieces, l'amphithéatre trop chargé ſe rompit & fondit tout-à-coup. Cet accident engagea les Athéniens à élever des *théatres* plus ſolides ; & comme vers ce tems-là la tragédie s'accrédita beaucoup à Athènes, & que cette république avoit depuis peu extrèmemnt augmenté ſa puiſſance & ſes richeſſes, les Athéniens firent conſtruire des *théatres* qui ne le cédoient en magnificence à aucun édifice public, pas même aux temples de dieux.

Ainſi la ſcène née de la ſimplicité des premiers acteurs, qui ſe contentoient de l'ombre des arbres pour amuſer le public, ne fut d'abord compoſée que d'arbres aſſemblés, & de verdures appropriées. On vint enſuite à charpenter des ais informes qu'on couvrit de toiles. Enfin l'Architecture éleva la ſcène en bâtiment ; le luxe l'embellit de tapiſſeries, & la Sculpture & la Peinture y prodiguerent leurs plus beaux ouvrages.

Les *théatres* à Rome ne ſe bâtiſſoient anciennement que de bois, & ne ſervoient que pendant quelques jours, de même que les échaffauds que nous faiſons pour les cérémonies. L. Mummius fut le premier qui rendit ces *théatres* de bois plus ſplendides, en enrichiſſant les jeux qu'on fit à ſon triomphe, des débris du *théatre* de Corinthe. Enſuite Scaurus éleva le ſien avec une telle magnificence, que la deſcription de ce *théatre* paroît appartenir à l'hiſtoire des Fées. Le *théatre* ſuſpendu & briſé de Curion, fit voir une machine merveilleuſe, quoique d'un autre genre. Pompée bâtit le premier un magnifique *théatre* de pierre & de marbre. Marcellus en conſtruiſit un autre dans la neuvieme région de Rome, & ce fut Auguſte qui le conſacra. *Voyez* THÉATRE *de Scaurus*, THÉATRE *de Curion*, THÉATRE *de Pompée*, THÉATRE *de Marcellus*.

Les *théatres* de pierre ſe multiplierent bientôt ; on en comptoit juſqu'à quatre dans le ſeul camp de Flaminius. Trajan en éleva un des plus ſuperbes, qu'Adrien fit ruiner.

Caius Pulcher fut un des premiers qui à la diverſité des colonnes & des ſtatues, joignit les peintures pour en orner la ſcène. Catulus la fit revêtir d'ébene ; Antoine enchériſſant, la fit argenter ; & Néron pour régaler Tiridate, fit dorer tout le *théatre*.

Entre les rideaux, tapiſſeries, ou voiles du *théatre* des Romains, les uns ſervoient à orner la ſcène, d'autres à la ſpécifier, & d'autres à la commodité des ſpectateurs. Ceux qui ſervoient d'ornement, étoient les plus riches ; & ceux qui ſpécifioient la ſcène, repréſentoient toujours quelque choſe de la piece qu'on jouoit. La décoration verſatile étoit un triangle ſuſpendu, facile à tourner, & portant des rideaux où étoient peintes différentes choſes qui ſe trouvoient avoir du rapport au ſujet de la fable, ou du chœur, ou des intermedes.

Les voiles tenoient lieu de couverture, & on s'en ſervoit pour la ſeule commodité des ſpectateurs, afin de les garantir des ardeurs du ſoleil. Catulus imagina le premier cette commodité, car il fit couvrir tout l'eſpace du *théatre* & de l'amphithéatre de voiles étendues ſur des cordages, qui étoient attachés à des mâts de navires, ou à des troncs d'arbres fichés dans les murs. Lentulus Spinther en fit de lin d'une fineſſe juſqu'alors inconnue. Néron non ſeulement les fit teindre en pourpre, mais y ajouta encore des étoiles d'or, au milieu deſquelles il étoit peint monté ſur un char ; le tout travaillé à l'aiguille, avec tant d'adreſſe & d'intelligence, qu'il paroiſſoit comme un Phœbus qui modérant ſes rayons dans un jour ſérain, ne laiſſoit briller que le jour agréable d'une belle nuit.

Ce n'eſt pas tout, les anciens par la forme de leurs *théatres* donnoient plus d'étendue, & avec plus de vraiſſemblance à l'unité du lieu, que ne le peuvent les modernes. La ſcène, qui parmi ces derniers ne repréſente qu'une ſalle, un veſtibule, où tout ſe dit en ſecret, d'où rien ne tranſpire au dehors, que ce que les acteurs y répetent ; *la ſcène*, dis-je, ſi reſſerrée parmi les modernes, fut immenſe chez les Grecs & les Romains. Elle repréſentoit des places publiques ; on y voyoit des palais, des obéliſques, des temples, & ſur-tout le lieu de l'action.

Le peu d'étendue de la ſcène théatrale moderne, a mis des entraves aux productions dramatiques. L'expoſition doit être faite avec art, pour amener à-propos des circonſtances qui réuniſſent dans un ſeul point de vûe, ce qui demanderoit une étendue de lieu que l'on n'a pas. Il faut que les confidens inutiles ſoient rendus néceſſaires, qu'on leur faſſe de longs détails de ce qu'ils devroient ſavoir, & que les catraſtrophes ſoient ramenées ſur la ſcène par des narrations exactes. Les anciens par les illuſions de la perſpective, & par la vérité des reliefs, donnoient à la ſcène toute la vraiſſemblance, & toute l'étendue qu'elle pouvoit admettre. Il y avoit à Athènes une partie conſidérable des fonds publics deſtinée pour l'ornement & l'entretien du *théatre*. On dit même que les décorations des Bacchantes, des Phéniciennes, de la Médée d'Euripide, d'Œdipe, d'Antigone, d'Electre & de Sophocle, coûterent prodigieuſement à la république.

La vérité du lieu qui étoit obſervée ſur le *théatre* ancien, facilitoit l'illuſion ; mais des toiles groſſiere-

Digitized by Google

ment peintes, peuvent-elles repréſenter le périſtile du Louvre ? & la maſure d'un bon villageois, pourroit-elle donner à des ſpectateurs le ſentiment du palais magnifique d'un roi faſtueux ? Ce qui étoit autrefois l'objet des premiers magiſtrats ; ce qui faiſoit la gloire d'un archonte grec, & d'un édile romain, j'entens de préſider à des pieces dramatiques avec l'aſſemblée de tous les ordres de l'état, n'eſt plus que l'occupation lucrative de quelques citoyens oiſifs. Alors le philoſophe Socrate & le ſavetier Mycicle, alloient également jouir des plaiſirs innocens de la ſcène.

Comme le ſpectacle chez les anciens, ſe donnoit dans des occaſions de fêtes & de triomphes, il demandoit un *théatre* immenſe, & des cirques ouverts; mais comme parmi les modernes, la foule des ſpectateurs eſt médiocre, leur *théatre* a peu d'étendue, & n'offre qu'un édifice meſquin, dont les portes reſſemblent parmi nous, aux portes d'une priſon, devant laquelle on a mis des gardes. En un mot, nos *théatres* ſont ſi mal bâtis, ſi mal placés, ſi négligés, qu'il paroit aſſez que le gouvernement les protege moins qu'il ne les tolere. Le *théatre* des anciens étoit au contraire un de ces monumens que les ans auroient eu de la peine à détruire, ſi l'ignorance & la barbarie ne s'en fuſſent mêlées. Mais que ne peut le tems avec un tel ſecours? Il ne lui eſt échappé de ces vaſtes ouvrages, que quelques reſtes aſſez conſidérables pour intéreſſer la curioſité, mais trop mutilés pour la ſatisfaire. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉATRE DE SCAURUS, (*Archit. Décorat. des Rom.*) *théatre* de charpente élevé à Rome pour ſervir à l'uſage des ſpectacles pendant le cours d'un ſeul mois, quoique ce *théatre* ait ſurpaſſé en magnificence des édifices bâtis pour l'éternité. Celui-ci fut le fruit de la prodigalité incroyable d'un édile de la noble famille des Emiles.

L'hiſtoire nomme deux Marcus Æmilius Scaurus, l'un pere, l'autre fils. Le premier ſe trouva ſi pauvre, qu'il fut obligé de vendre du charbon pour pouvoir ſubſiſter. Il ſe conſola de ſa mauvaiſe fortune avec des livres, & ſe diſtingua dans le barreau. Il entra de bonne heure dans le ſénat, en devint le prince, exerça pluſieurs fois le conſulat, & triompha des Liguriens. Etant cenſeur, il fit bâtir le pont Milvius, & paver un des plus grands chemins d'Italie, qui fut appellé de ſon nom *la voie émilienne*. Il mit au jour l'hiſtoire de ſa vie, & publia d'autres ouvrages dont les anciens ont parlé avec éloge.

M. Æmilius Scaurus ſon fils ne fut point conſul, ne triompha point, n'écrivit point, mais il donna aux Romains le plus ſuperbe ſpectacle qu'ils aient jamais vu dans aucun tems. Voici la traduction du paſſage de Pline, *l. XXXVI. c. xv.* où il décrit la grande magnificence dont je veux parler.

« Je ne ſais, dit cet hiſtorien, ſi l'édilité de Scau» rus ne contribua pas plus que toute autre choſe, à » corrompre les mœurs, & ſi les proſcriptions de » Sylla ont fait autant de mal à la république, que » les richeſſes immenſes de ſon beau-fils. Ce dernier » étant édile, fit bâtir un *théatre* auquel on ne peut » comparer aucun des ouvrages qui aient jamais été » faits, non-ſeulement pour une durée de quelques » jours, mais pour les ſiecles à venir. Cette ſcene » compoſée de trois ordres, étoit ſoutenue par trois » cens ſoixante colonnes, & cela dans une ville où » l'on avoit fait un crime à un citoyen des plus re» commandables d'avoir placé dans ſa maiſon ſix co» lonnes du mont Hymette.

» Le premier ordre étoit de marbre ; celui du mi» lieu étoit de verre, eſpece de luxe que l'on n'a pas » renouvellé depuis ; & l'ordre le plus élevé étoit de » bois doré. Les colonnes du premier ordre avoient » trente-huit piés de haut, & les ſtatues de bronze » diſtribuées dans les intervalles des colonnes, » étoient au nombre de trois mille ; le *théatre* pou» voit contenir quatre-vingt mille perſonnes; tandis » que celui de Pompée, qui n'en contient que qua» rante mille, ſuffit à un peuple beaucoup plus nom» breux, par les diverſes augmentations que la ville » de Rome a reçues depuis Scaurus.

» Si l'on veut avoir une juſte idée des tapiſſeries » ſuperbes, des tableaux précieux, en un mot, des » décorations en tout genre dont le premier de ces » *théatres* fut orné, il ſuffira de remarquer que Scau» rus après la célébration de ſes jeux, ayant fait por» ter à ſa maiſon de Tuſculum ce qu'il avoit de trop, » pour l'employer à différens uſages, ſes eſclaves y » mirent le feu par méchanceté, & l'on eſtima le » dommage de cet incendie cent millions de ſeſter» ces, environ douze millions de notre monnoie ».

Ce paſſage eſt fort connu ; car il ſe trouve tranſcrit dans plus de mille ouvrages des modernes ; mais les idées de ces magnificences ſont à tel point éloignées des nôtres, qu'on en relit toujours la deſcription avec un étonnement nouveau.

Un hiſtorien ajoute au récit de Pline, que l'entrepreneur chargé de l'entretien des égoûts de Rome ſe crût obligé d'exiger de Scaurus qu'il s'engageât à payer le dommage que le tranſport de tant de colonnes ſi peſantes pourroit cauſer aux voûtes, qui depuis Tarquin l'ancien, c'eſt-à-dire, depuis près de ſept cens ans, étoient toujours demeurées immobiles ; & elles ſoutinrent encore une ſi violente ſecouſſe ſans s'ébranler. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉATRE DE CURION, (*Archit. Décorat. des Rom.*) ce *théatre* en contenoit deux conſtruits de bois près l'un de l'autre, & ſi également ſuſpendus chacun ſur ſon pivot, qu'on pouvoit les faire tourner, en réunir les extrémités, & former par ce moyen une enceinte pour des combats de gladiateurs.

M. le comte de Caylus a donné dans le *recueil de Littérature, tom. XXIII.* un mémoire plein de lumieres ſur cette étonnante machine, & il a le premier démontré la méchanique de ce prodigieux ouvrage. Quoique je ne puiſſe le ſuivre dans cette partie faute de planches, ſon diſcours renferme d'ailleurs aſſez de choſes curieuſes pour en régaler les lecteurs qui n'ont pas ſous les yeux le vaſte recueil de l'acad. des Inſcriptions.

Les anciens, dit-il, ont eu pluſieurs connoiſſances que nous n'avons pas, & ils ont pouſſé beaucoup plus loin que nous, quelques-unes de celles dont nous faiſons uſage. Les moyens qu'ils employoient pour remuer des maſſes d'un poids énorme, ſont de ce nombre, & doivent nous cauſer d'autant plus d'admiration, que nous ne ſavons comment ils ſont parvenus à exécuter des choſes qui nous paroiſſent aujourd'hui tenir du prodige. Nous en ſommes étonnés avec raiſon, dans le tems même que nous croyons être arrivés à une grande profondeur dans les mathématiques, & que nous nous flattons de laiſſer les anciens fort loin derriere nous dans pluſieurs parties de cette ſcience ; cependant ces anciens ſavoient allier une grande ſimplicité aux plus grands efforts de la méchanique ; ils attachoient même ſi peu de mérite à ces ſortes d'opérations, que leurs hiſtoriens, & ce qui eſt plus fort encore, leurs poëtes n'en paroiſſent nullement occupés. L'étalage pompeux que les modernes ont fait de l'élévation des corps qui leur ont paru conſidérables, eſt tout le contraire de la conduite des anciens, le livre *in fol.* de Fontana ſur l'obéliſque que Sixte V. fit relever dans Rome, & la planche gravée par le Clerc pour célébrer la poſe des pierres du fronton du louvre, juſtifient bien la médiocrité des modernes en comparaiſon des anciens.

La machine de Curion, ſans parler des autres bâtimens des anciens, eſt une nouvelle preuve de la ſupériorité des anciens dans la méchanique, mais avant que de parler de cette prodigieuſe machine de Curion, & de la ſingularité du ſpectacle qu'il fit voir aux Romains, il faut dire un mot du perſonnage dont il eſt tant parlé dans les lettres de Cicéron à Atticus, dans Dion Caſſius, *liv. LX.* dans Velleius Paterculus, *l. II.* & dans les vies d'Antoine, de Pompée, de Caton d'Utique, de Céſar & de Brutus, par Plutarque.

C. Scribonius Curion étoit de famille patricienne; ſon pere avoit été conſul, & avoit eu les honneurs du triomphe. Le fils ſe fit connoître de bonne heure par ſon eſprit, ſes talens, ſon éloquence, ſes intrigues dans les factions de Céſar & de Pompée, ainſi que par ſes débauches & ſes diſſipations. Il ſe lia avec Antoine, & le plongea dans des dépenſes ſi folles, qu'il l'avoit endetté dans ſa jeuneſſe de deux cens cinquante talens, ce qui revient à plus d'un million de notre monnoie. Il vendit ſa foi à la fortune de Céſar, & pour le ſervir plus utilement, il avoit l'art de diſſimuler leurs engagemens ſecrets, & affectoit, quand il fut tribun du peuple, de n'agir que pour les intérêts de la république. Velleius Paterculus l'a peint d'après nature: *vir nobilis, eloquens, audax, ſuæ alienæque fortunæ, & pudicitiæ prodigus; homo ingenioſiſſimè nequam, & facundus malo publico.*

Il eut différens ſuccès dans les brigues qu'il fit pour Céſar; il fut un jour couronné de fleurs comme un athlete qui a remporté le prix; cependant le conſul Lentulus le chaſſa honteuſement du ſénat avec Antoine, & ils furent obligés de ſortir de Rome déguiſés en eſclaves dans des voitures de louage. Mais le ſervice qu'il avoit rendu à Céſar long-tems auparavant, étoit du nombre de ceux qu'un homme généreux ne ſauroit oublier; il couvrit Céſar de ſa robe, & l'empêcha d'être tué par les jeunes gens armés qui ſuivoient Cicéron. Céſar plein de reconnoiſſance ne ceſſa de lui prodiguer ſes largeſſes par millions, & après lui avoir fait obtenir pluſieurs grands emplois contre les lois & les uſages, il lui donna le gouvernement de la Sicile. On ſait qu'il obtint la queſture l'an de Rome 698, & qu'il fut tué l'an 706 dans la guerre d'Afrique.

C. Scribonius Curion, tel que nous venons de le repréſenter, tout vendu à Céſar, ne conſtruiſit apparemment ſon *théatre* que dans l'intention d'attirer de nouvelles créatures à ſon protecteur, & par conſéquent l'argent des Gaules y fut employé. Il donna ces ſpectacles au peuple romain, vraiſſemblablement l'an de Rome 703, ſur un prétexte pareil à celui de M. Æmilius Scaurus, c'eſt-à-dire, pour les funérailles de ſon pere, mort l'an 701; mais ne pouvant égaler la magnificence du *théatre* de Scaurus que nous avons décrit dans l'article précédent, ni rien faire voir au peuple qui ne parût pauvre & miſérable en comparaiſon, il voulut, ſinon le faire oublier, du moins ſe diſtinguer d'une maniere ſinguliere.

Pour y parvenir, il eut recours à l'imagination d'un *théatre* dont Pline ſeul nous a donné la connoiſſance, *l. XXXVI. c. xv.* Voici la traduction de ce qu'il en dit à la ſuite de la deſcription du magnifique ſpectacle de Scaurus.

« L'idée d'une profuſion ſi extraordinaire emporte » mon eſprit, & le force à s'éloigner de ſon objet » pour s'occuper d'une autre folie plus grande encore, & dans laquelle on n'employa que le bois. C. » Curion, qui mourut dans les guerres civiles, attaché au parti de Céſar, voulant donner des jeux » pour les funérailles de ſon pere, comprit bientôt » qu'il n'étoit pas aſſez riche pour ſurpaſſer la magnificence de Scaurus. En effet il n'avoit pas comme » lui, un Sylla pour beau-pere, & pour mere une » Metella, cette femme avide de s'enrichir des dépouilles des proſcrits; il n'étoit pas fils de ce M. » Scaurus, qui fut tant de fois à la tête de la république, & qui, aſſocié à toutes les rapines des partiſans de Marius, fit de ſa maiſon un gouffre, où s'engloutit le pillage d'un ſi grand nombre de provinces; cependant Scaurus avouoit, après l'incendie » de ſa maiſon, qu'il ne pouvoit faire une ſeconde » dépenſe pareille à la premiere. Ainſi les flammes, en » détruiſant des richeſſes raſſemblées de tous les » coins du monde, lui laiſſerent du moins l'avantage de ne pouvoir être imité dans ſa folie.

» Curion fut donc obligé de ſuppléer au luxe par » l'eſprit, & de chercher une nouvelle route pour ſe » diſtinguer. Voyons le parti qu'il prit; applaudiſſons-nous de la perfection de nos mœurs, & de » cette ſupériorité que nous aimons ſi fort à nous » attribuer.

» Curion fit conſtruire deux très-grands *théatres* » de bois aſſez près l'un de l'autre; ils étoient ſi également ſuſpendus chacun ſur ſon pivot, qu'on pouvoit les faire tourner. On repréſentoit le matin des » pieces ſur la ſcène de chacun de ces *théatres*; alors » ils étoient adoſſés pour empêcher que le bruit de » l'un ne fût entendu de l'autre; & l'après-midi, » quelques planches étant retirées, on faiſoit tourner ſubitement les *théatres*, & leurs quatre extrémités réunies formoient un amphithéatre où ſe » donnoient des combats de gladiateurs; Curion faiſant ainſi mouvoir tout-à-la-fois & la ſcene, & les » magiſtrats, & le peuple romain. Que doit-on ici » admirer le plus, l'inventeur ou la choſe inventée, » celui qui fut aſſez hardi pour former le projet, ou » celui qui fut aſſez téméraire pour l'exécuter?

» Ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt l'extravagance du peuple romain; elle a été aſſez grande » pour l'engager à s'aſſeoir ſur une machine ſi mobile & ſi peu ſolide. Ce peuple vainqueur & maître » de toute la terre; ce peuple qui, à l'exemple des » dieux dont il eſt l'image, diſpoſe des royaumes & » des nations, le voilà ſuſpendu dans une machine, » applaudiſſant au danger dont il eſt menacé. Pourquoi faire ſi peu de cas de la vie des hommes? » pourquoi ſe plaindre des pertes que nous avons » faites à Cannes? Une ville abîmée dans un » gouffre de la terre entr'ouverte remplit l'univers de » deuil & d'effroi; & voilà tout le peuple romain » renfermé, pour ainſi dire, en deux vaiſſeaux, & » qui ſoutenu ſeulement par deux pivots, regarde, » tranquille ſpectateur, le combat qu'il livre lui-même, en danger de périr au premier effort qui dérangera quelques pieces de ces vaſtes machines. » Eſt-ce donc en élevant les tribus dans les airs qu'on » vient à bout de plaire aux dieux, & de mériter » leur faveur? Que ne fera pas dans la tribune aux » harangues, que n'oſera entreprendre ſur un peuple, celui qui avoit pu lui perſuader de s'expoſer » à un danger pareil? Il le faut avouer; ce fut le peuple tout entier qui combattit ſur le tombeau du pere » de Curion dans la pompe de ſes funérailles.

» Curion changea l'ordre de ſa fête magnifique: » car les pivots ſe trouvant fatigués & dérangés, il » conſerva le dernier jour la forme de l'amphithéatre, & ayant placé & adoſſé les ſcènes (c'eſt-à-» dire ce que nous nommons aujourd'hui *théatre*); » dans tout le diametre de ce même amphithéatre, » il donna des combats d'athletes. Enfin, il fit enlever tout-d'un-coup ces mêmes ſcènes, & fit paroître dans l'arene, tous ceux de ſes gladiateurs qui » avoient été couronnés les jours précédens.

Voici quelques réflexions ſur ce paſſage, plein de grandeur & d'éloquence.

Premierement, ces *théatres* que Pline fait conſtruire à Curion, étoient les portions circulaires ou gradins,

Digitized by Google

dins, ſur leſquels le peuple étoit aſſis; les anciens ne donnoient point d'autre nom à cette partie. Il n'eſt pas douteux qu'il n'y eût deux ſcènes, comme ils les nommoient encore, où les acteurs repréſentoient, & qui devoient ſe démonter & ſe déplacer, pour laiſſer le paſſage au *théatre* dans ſon mouvement circulaire; on ſait que ces portions circulaires ſe terminoient dans tous les *théatres* au *proſcenium*, qui faiſoit la baſe du demi-cercle, en même tems qu'il formoit un des côtés du quarré long, deſtiné pour la ſcène & les décorations.

2°. Les *théatres* de bois auſſi ſouvent répétés que nous le voyons dans l'hiſtoire Romaine, rendirent l'exécution de ceux de Curion plus facile, & donnerent ſans doute la hardieſſe de les entreprendre.

3°. Comme ces ſortes de *théatres* étoient fort grands, & que celui de Marcellus le plus petit de tous, contenoit, dit-on, vingt-deux mille perſonnes: nous pouvons raiſonnablement ſuppoſer que ceux de Curion en pouvoient contenir chacun trente mille; ce qui eſt aſſez pour autoriſer le diſcours de Pline, qui regarde les ſpectateurs, comme le peuple romain tout entier.

4°. Les deux *théatres* de Curion étoient ſi également ſuſpendus chacun ſur ſon pivot, qu'on pouvoit les faire tourner, dit Pline; or pour cela, il falloit que la fondation fût extrêmement ſolide & bien de niveau, parce qu'elle devoit porter un poids des plus conſidérables, & que les plus petites irrégularités de plan auroient interrompu les mouvemens à l'égard du pivot; il a dû être compoſé d'une forte colonne de bronze, bien fondue, bien retenue, & bien fondée dans le maſſif.

5°. Quant au détail de la charpente du *théatre*, on peut s'en éclaircir par pluſieurs livres de l'antiquité, où l'on en a donné les deſſeins; & M. Boindin en a décrit la forme dans les *mém. de l'acad. des Inſcriptions.*

6°. Pline ajoute, qu'on faiſoit tourner ſubitement chaque *théatre* de Curion pour les mettre vis-à-vis l'un de l'autre. Pour cet effet, il eſt vraiſemblable que le peuple ſortoit des *théatres* après les ſpectacles du matin. En effet, indépendamment de l'augmentation du poids & du malheur que l'écroulement de quelques parties de la charpente auroit pû cauſer, malheur auquel ces ſortes de fabriques ſont d'autant plus ſujettes, qu'elles ſont fort compoſées, & malheur dont les Romains avoient des exemples, quoique les conſtructions ne fuſſent pas mobiles; le peuple, dis-je, ne pouvoit avoir d'autre objet, en demeurant en place, que le plaiſir bien médiocre de ſe voir tourner. Il eſt du moins certain que les ſénateurs, les chevaliers romains, les veſtales, les prêtres; enfin, tous les gens conſidérables dont les places étoient marquées, ſe trouvoient obligées d'en ſortir le matin, parce qu'elles étoient changées pour le ſoir.

7°. Enfin, il faut remarquer que Pline ne parle du *théatre* de Curion que ſur des oui-dire; il ne l'avoit point vû; il écrivoit cent trente ans ou environ après que le ſpectacle avoit été donné. Il ſemble même que cette machine théatrale s'étoit encore plus tournée dans les eſprits à jetter un ridicule ſur le peuple Romain, qu'à la gloire & à la réputation de Curion.

Il y a là-deſſus un paſſage de Plutarque, qui eſt trop ſingulier pour n'être pas rapporté. » Favonius, » dit-il, ayant été fait édile par le crédit de Caton, » celui-ci l'aida à ſe bien acquitter des fonctions de » ſa charge, & régla toute la dépenſe des jeux. Il » voulut qu'au lieu de couronnes d'or que les autres » donnoient aux acteurs, aux muſiciens & aux joueurs » d'inſtrumens, *&c.* on leur donnât des branches d'oli- » vier, comme on faiſoit dans les jeux olympiques; » & au lieu de riches préſens que les autres diſtri- » buoient, il fit donner aux Grecs quantité de poi- » reaux, de laitues, de raves & de céleri, & aux » Romains, des pots de vin, de la chair de pourceau, » des figues, des concombres & des braſſées de bois.

» Enfin, Favonius lui-même alla s'aſſeoir par- » mi les ſpectateurs, où il battit des mains, en ap- » plaudiſſant à Caton, & en le priant de gratifier » les acteurs qui faiſoient bien, & de les récompen- » ſer honorablement. Pendant que cela ſe paſſoit » dans ce *théatre* de Favonius, pourſuit Plutarque, » Curion l'autre édile donnoit dans un autre *théatre* » des jeux magnifiques; mais le peuple quitta les » jeux de Curion, pour venir à ceux de Favonius.

Quoi, le peuple Romain, épris des ſpectacles raffinés, quitte dans un tems de luxe des fêtes magnifiques, pour ſe rendre à des jeux ridicules, où il ne recevoit que des figues ou des concombres, au lieu de riches préſens qui lui étoient deſtinés au *théatre* de Curion? Ce trait d'hiſtoire eſt fort étrange! mais Caton préſidoit aux jeux de Favonius; & les Romains ne pouvoient ſe laſſer de rendre des hommages à ce grand homme & de marquer la joie qu'ils avoient de voir que leur divin Caton daignoit ſe relâcher de ſon auſtérité, & ſe prêter pendant quelques jours à leurs jeux & à leurs paſſe-tems. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉATRE DE POMPÉE, (*Archit. décorat. des Rom.*) *théatre* magnifique bâti de pierres ſur des fondemens ſi ſolides, qu'il ſembloit être bâti pour l'éternité. Il y avoit une eſpece d'aqueduc pour porter de l'eau dans tous les rangs du *théatre*, tant pour rafraîchir le lieu, que pour remédier à la ſoif des ſpectateurs.

Pompée revenant de Grece, apporta le plan du *théatre* de Mytilene, & fit conſtruire celui-ci tout ſemblable. Il pouvoit contenir quarante mille perſonnes, & étoit orné de tableaux, de ſtatues de bronze & de marbre, tranſportées de Corinthe, d'Athenes & de Syracuſe. Mais une particularité remarquable, c'eſt que Pompée pour prévenir les caprices du peuple & des magiſtrats, fit bâtir dans l'enceinte de ſon *théatre* un temple magnifique, qu'il dédia à Vénus la victorieuſe; de ſorte qu'ayant mis ingénieuſement ſon édifice ſous la protection d'une grande déeſſe, il le fit toujours reſpecter.

Avant lui, on élevoit des *théatres* toutes les fois qu'il falloit repréſenter des jeux; ils n'exiſtoient que pendant la durée de ces jeux, & le peuple y aſſiſtoit toujours de-bout. Pompée fit un *théatre* à demeure & y mit des ſiéges, nouveau genre de molleſſe, inconnu juſqu'alors, & dont les gens ſages lui furent mauvais gré, à ce que nous apprend Tacite dans le *liv. XIV.* de ſes annales: *Quippè erant qui Cn. quoque Pompeium incuſatum à ſenioribus ferrent, quod manſuram theatri ſedem poſuiſſet; nam anteà ſubitariis gradibus, & ſcend in tempus ſtructâ ludos edi ſolitos; vel ſi vetuſtiora repetas ſtantem populum ſpectaviſſe; ſi ſedeat, theatro dies totos ignaviâ continuabit.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉATRE DE MARCELLUS, (*Archit. décorat. des Rom.*) *théatre* conſacré par Auguſte, à la mémoire du jeune Marcellus, ſon neveu, ſon fils adoptif, & ſon gendre, qui, ſelon Properce, mourut l'an de Rome 731. à l'âge de vingt ans. C'étoit un jeune prince d'un ſi grand mérite, qu'il faut rappeller au lecteur, les hommages que lui a rendus toute l'antiquité; & je le ferai d'autant plus volontiers, que j'ai peu de choſes à dire du *théatre* qui porta ſon nom.

Horace a loué bien dignement ce jeune héros dans le tems qu'il vivoit encore. » La gloire du vieux » Marcellus, dit ce poete, loin de s'obſcurcir, prend » un nouveau luſtre dans un de ſes rejettons, & » s'augmente de jour en jour, comme on voit un jeu- » ne arbre ſe fortifier peu-à-peu par des accroiſſe- » mens inſenſibles: cette nouvelle lumiere de la mai- » ſon des Jules, brille entre les premieres familles

» de Rome, comme l'aſtre de la nuit brille entre les » étoiles.

Creſcit occulto velut arbor ævo
Fama Marcelli : micat inter omnes
Julium ſidus, velut inter ignes
Luna minores. L. I. Ode 12.

Tant que le goût des belles choſes ſubſiſtera dans le monde, on ne ceſſera de lire ſans des tranſports d'admiration, & ſans être ému, l'éloge que Virgile a fait de ce jeune Marcellus; c'eſt ſans doute le plus beau morceau du ſixieme livre de l'Enéide; nous avons peut-être déja dit ailleurs, combien cet endroit attendrit Auguſte & Octavie, & combien de larmes il leur fit répandre; mais quand cette tendre mere entendit ces mots, *tu Marcellus eris*, elle s'évanouit, & l'on eut bien de la peine à la faire revenir. Auguſte fut extrêmement touché de la perte de ſon gendre, & les Romains dont il étoit les délices, en témoignerent la plus vive douleur à ſes funérailles qui ſe firent dans le champ de Mars. Virgile n'a pas oublié cette anecdote dans ſon éloge.

Quantos ille virûm magnam Mavortis ad urbem
Campus aget gemitus! vel quæ, Tiberine, videbis
Funera, cùm tumulum præterlabere recentem!

De combien de gémiſſemens, & de quels cris ſa mort ſera retentir le champ de Mars! Dieu du Tibre, quelle pompe funebre tu verras ſur tes bords, lorſqu'on lui élevera un tombeau que tu baigneras de tes ondes!

Sa mort fut un ſi rude coup pour Octavie, qu'elle ne s'en put jamais conſoler. Elle fit donner à Virgile un talent (4700 l.) pour chaque vers de l'éloge de ſon fils, mais ils réveillerent tellement ſa douleur, qu'elle défendit qu'on lui en lût d'autres à l'avenir. Dès ce moment, elle ſe plongea dans la ſolitude, & dans une affreuſe mélancolie qui dura le reſte de ſes jours. Pour encourir ſon indignation, c'étoit aſſez que d'être mere. Elle ne garda aucun portrait de ſon fils, & ne voulut plus qu'on lui en parlât. Séneque peint ſi bien toutes ces choſes, en y joignant un tableau ſi parfait des vertus de Marcellus, que je n'en puis rien ſupprimer, parce que ce ſont des morceaux uniques dans l'hiſtoire.

Octavia Marcellum, cui & avunculus & ſocer incumbere cæperat, in quem onus imperii reclinare: adoleſcentem animo alacrem, ingenio potentem; ſed & frugalitatis, continentiæque in illis aut annis, aut opibus, non mediocriter admirandum; patientem laborum, voluptatibus alienum; quantum cùmque imponere illi avunculus, & (ut ità dicam) inædificare voluiſſet, laturum. Benè legerat nulli ceſſura ponderi fundamenta.

Nullum finem, per omne vitæ ſuæ tempus, flendi gemendique fecit; nec ullas admiſit voces, ſalutare aliquid afferentes: ne avocari quidem ſe paſſa eſt. Intenta in unam rem, & toto animo affixa, talis per omnem vitam fuit, qualis in funere: non dico non auſa conſurgere, ſed allevari recuſans: ſecundam orbitatem judicans, lacrimas omittere. Nullam habere imaginem filii cariſſimi voluit, nullam ſibi fieri de illo mentionem. Oderat omnes matres, & in Liviam maximè furebat; quia videbatur ad illius filium tranſiſſe ſibi promiſſa felicitas.

Tenebris & ſolitudini familiariſſima, ne ad fratrem quidem reſpiciens, carmina celebrandæ Marcelli memoriæ compoſita, alioſque ſtudiorum honores rejecit, & aures ſuas adverſus omne ſolatium clauſit, à ſolemnibus officiis ſeducta, & ipſam magnitudine fraternæ nimis circumlucentem fortunam exoſa, defodit ſe, & abdidit. Aſſidentibus liberis, nepotibus lugubrem veſtem non depoſuit; non ſine contumeliâ omnium ſuorum, quibus ſalvis orba ſibi videbatur. Senec. conſol. ad Mariam, cap. ij.

Pour revenir au *théatre* qu'Auguſte conſacra à la mémoire du jeune Marcellus; il contenoit, dit-on, 22 milles perſonnes, & c'eſt le plus petit des *théatres* qui ſe voyoient à Rome. Le diametre intérieur du demi cercle de ce *théatre*, étoit de 194 piés antiques, & le diametre extérieur de 417. Il étoit ſitué dans la neuvieme région; l'on en voit aujourd'hui les ruines dans la place Montanara, où eſt le palais Savelli au quartier *Ripæ* de Rome moderne. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THÉATRE DES GRECS, (*Archit. greq.*) de toutes les manieres dont les auteurs anciens ont traité, celle de la conſtruction de leurs *théatres* eſt la plus obſcure & la plus tronquée. Vitruve lui-même y laiſſe les gens à moitié chemin, & ne donne ni les dimenſions, ni la ſituation, ni le nombre des principales parties qu'il ſuppoſoit être aſſez connues, ne s'imaginant pas qu'elles duſſent jamais périr; par exemple, il ne détermine point la quantité des *diazoma* ou *præcinctiones*, que nous appellons indifféremment *corridors*, *retraites* ou *paliers*. En même tems dans les choſes qu'il a ſpécifiées il établit des regles, que nous voyons actuellement n'avoir pas été obſervées, comme quand il donne de deux ſortes de hauteurs à la conſtruction de ſes degrés, & cependant ni l'une ni l'autre ne s'accorde aucunement à ce qui nous reſte des amphithéatres & des *théatres* de l'antiquité.

Entre les modernes, le jéſuite Gallutius Sabienus & le docte Scaliger ont négligé le plus eſſentiel; tandis que l'amas informe des citations de Bulengerus épouvante ceux qui le veulent déchiffrer. On auroit beau conſulter les auteurs qu'il a cités, Athénée, Héſichius, Pollux, Euſtathius, Suidas & les autres, toutes les lumieres qu'ils donnent ſont ſi foibles, qu'elles ne peuvent ſervir de rien ſans l'inſpection du terrein. Ainſi la curioſité de M. de la Guilletiere l'ayant mis en tête d'en faire un plan exact, il eut recours aux meſures actuelles des parties qui ſubſiſtent encore à Athènes, & aux préſomptions convaincantes priſes de ces auteurs qui ayant marqué à quel uſage étoient deſtinées les parties qui ne ſubſiſtent plus, fourniſſent des préjugés infaillibles de l'étendue qu'elles avoient.

Pour cet effet, il ſe ſervit d'une meſure diviſée ſelon le pié commun des Athéniens, & ſelon le pié de roi qui ſurpaſſe l'athénien de huit à neuf lignes; de ſorte que trois de nos piés françois gagnent un peu plus de deux pouces ſur trois piés athéniens, & par-là cent de leurs piés répondent à 94 piés, & environ 6 pouces de notre meſure françoiſe, rejettant les petites fractions pour éviter ici les minuties du calcul.

Par le mot de *théatre*, les anciens entendoient tout le corps d'un édifice où l'on s'aſſembloit pour voir les repréſentations publiques. Le fameux architecte Philon fit bâtir à Athènes celui de Bacchus du tems de Périclès, il y a plus de deux mille ans, & le deſſein de Philon fut encore ſuivi par Ariobarſane, roi de Capadoce, qui le rétablit, & par l'empereur Adrien qui le répara; ſon dehors étoit compoſé de trois rangs de portiques élevés l'un ſur l'autre; & à l'égard du dedans, comme il avoit des lieux principaux, le lieu des ſpectateurs & le lieu des ſpectacles, chacun des deux étoit compoſé de ſes parties différentes. Les parties qui compoſoient le lieu des ſpectateurs s'appelloient le *coniſtra* ou *parterre*; les rangs des degrés, les *diazoma* ou *coridor*; les gradins ou petits eſcaliers, le *cercys* & les *échos*. Les autres parties qui appartenoient au lieu des ſpectacles s'appelloient l'*orcheſtre*, l'*hypoſcénion*, le *logéon* ou *thimélé*, le *proſcénion*, le *paraſcénion* & la *ſcene*.

Pour tracer le plan de l'édifice, on avoit donc décrit un cercle d'un demi-diametre de 47 piés & 3 pouces; & du même cercle, on avoit retranché le quart en tirant la corde de quatre-vingt-dix degrés. Cette corde déterminoit le front de la ſcène ou la face des

Digitized by Google

décorations, car proprement le mot de *ſcène* ne ſignifioit autre choſe.

La petite partie du diametre que la corde de quatre-vingt-dix degrés avoit retranchée au derriere de la ſcene, étoit d'environ quatorze piés ; & à dix-huit piés de cette corde, allant vers le centre du cercle, on avoit tiré une ligne parallele à la face ou au-devant du proſcénion, c'eſt ainſi qu'ils appelloient un exhauſſement ou plate-forme qui ſervoit de poſte aux comédiens, de ſorte que l'enfoncement ou la largeur de ce poſte étoit de dix-huit piés ; & la face ou devant du *proſcénion* retranchoit cent quarante-deux degrés, quarante-ſix minutes, de la circonférence du cercle : le reſte, à ſavoir deux cens dix-ſept degrés, quatorze minutes, déterminoit l'enceinte intérieure de l'édifice, dont le trait ſurpaſſoit le demi-cercle contre l'opinion de beaucoup de gens qui ont écrit que la figure du *théatre* grec étoit un *hémicicle*.

C'eſt le terrein de toute cette enceinte, que les Athéniens appelloient *coniſtra*, c'eſt-à-dire le *parterre* ; les Romains le nommoient l'*arène*. A Athènes, l'orcheſtre occupoit une partie du *coniſtra*, d'où vient que quelques-uns, prenant la partie pour le tout, l'appellerent auſſi l'*orcheſtre*. Cette uſurpation de mots eſt particulierement venue des Romains, ſur quoi l'on remarquera qu'encore que le *théatre* romain eût à-peu-pres les mêmes parties que celui d'Athènes, & que ces parties euſſent preſque les mêmes noms, il y avoit une notable différence dans leurs proportions, dans leurs ſituations & dans leurs uſages ; mais il n'eſt ici queſtion que du *théatre* des Grecs.

La ſtructure intérieure du *théatre* regnoit donc en arc-de-cercle juſqu'aux deux encoignures de la face du proſcénion ; ſur cette portion de circonférence s'élevoient vingt-quatre rangs de ſieges par étages qui regnoient circulairement autour du *coniſtra* ou *parterre*, pour placer les ſpectateurs.

Toute la hauteur de ces rangs étoit diviſée de huit en huit rangs, par trois corridors, retraites ou palliers, que les Athéniens appelloient *diazoma*. Ils ſuivoient la courbure des rangs, & ſervoient à faire paſſer les ſpectateurs d'un rang à l'autre, ſans incommoder ceux qui étoient déja placés. Et, pour la même commodité, il y avoit de petits eſcaliers ou gradins, qui alloient de haut en-bas d'un corridor à l'autre au-travers des rangs, pour monter & deſcendre ſans embarraſſer. Il y avoit auprès de ces gradins des paſſages qui donnoient dans les portiques de l'enceinte extérieure, & c'étoit par ces paſſages qu'entroient les ſpectateurs pour ſe venir placer ſur les rangs.

Les meilleures places étoient ſur les huit rangs, compris entre le huitieme & le dix-ſeptieme ; c'eſt ce qu'ils appelloient *bouleuticon*, deſtiné particulierement pour les officiers de judicature. Les autres rangs s'appelloient *éphébicon*, où ſe plaçoient les citoyens, dès qu'ils entroient dans leur dix-neuvieme année.

La hauteur de chacun de ces rangs de degrés étoit de treize à quatorze pouces, la largeur environ de vingt-deux. On ne laiſſoit pas d'y être aſſis fort commodément. Théophraſte dit que les plus riches y portoient chacun un petit carreau. Le plus bas rang avoit preſque quatre piés de hauteur ſur le niveau de la campagne. Chaque marche des petits eſcaliers ou gradins n'avoit que la moitié de la hauteur, & la moitié de la largeur d'un des rangs de degrés. Pour les corridors, la largeur & la hauteur de chacun d'eux étoit double de la hauteur & de la largeur des mêmes rangs ; mais les eſcaliers n'étoient point paralleles l'un à l'autre, car ſi on eût prolongé le trait de leur alignement depuis la plus haute de leurs marches juſqu'à la plus baſſe, toutes ces lignes produites ſe ſeroient venu couper du côté du parterre. Ainſi les degrés compris entre deux eſcaliers ou gradins, faiſoient la figure d'un coin étroit par en-bas, & large par en-haut : d'où vient que les Romains les appelloient *cunei*. Pour empêcher que la pluie gâtât rien à toutes ces marches, on leur avoit donné une petite pente, par où les eaux s'écouloient.

Le long de chaque corridor, il y avoit de diſtance en diſtance dans l'épaiſſeur du bâtiment des petits réduits ou cellules, appellées *echæa*, qui étoient occupés par des vaiſſeaux d'airain en façon de tonneaux, chaque vaiſſeau étoit ouvert par un de ſes fonds ; ce fond-là étoit tourné vers la ſcène, & y regardoit par de petites ouvertures qu'avoit chaque réduit pour un uſage admirable que je dirai dans la ſuite, la répercuſſion de la voix.

Au-deſſus du troiſieme corridor s'élevoit une galerie ou portique, qui s'appelloit *cercys*. C'étoit-là que les Athéniens plaçoient leurs femmes : celles d'une vie déréglée avoient un lieu ſéparé. On mettoit auſſi dans le *cercys* les étrangers & les amis de province ; car il falloit néceſſairement avoir le droit de bourgeoiſie, pour être placé ſur les degrés ; il y avoit même des places qui appartenoient en propre à des particuliers ; & c'étoit un bien de ſucceſſion, qui alloit aux aînés de la maiſon.

Le *théatre* des Grecs n'étoit pas de la capacité de celui que l'édile Marcus Scaurus fit bâtir à Rome, où il y avoit place pour ſoixante-dix-neuf mille hommes. Il ſera facile aux Géometres de ſavoir, par exemple, le nombre des ſpectateurs que contenoit le *théatre* de Bacchus à Athènes. L'arc d'un pié & demi eſt ce qu'on donne ordinairement pour la place qu'un homme peut occuper ; mais on remarquera que, comme les aſſemblées du peuple s'y faiſoient quelquefois pour regler les affaires d'état, il falloit du-moins qu'il pût contenir ſix mille hommes ; car les lois attiques vouloient poſitivement qu'il y eût au-moins ſix mille ſuffrages pour autoriſer un decret du peuple.

Voilà ce qui regarde le lieu des ſpectateurs. Quand, au-lieu des ſpectacles, l'orcheſtre, qui étoit une eſtrade, une élévation dans le coniſtra ou parterre, commençoit à-peu-près à cinquante-quatre piés de la face du *proſcénion* ou poſte des comédiens, & venoit finir ſur le trait du même *proſcénion* ; la hauteur de l'orcheſtre étoit environ de quatre piés, autant qu'en avoit le premier rang des degrés ſur le rez-de-chauſſée. La figure de ſon plan étoit un quarré long, détaché des ſieges des ſpectateurs ; c'étoit dans un endroit de l'orcheſtre que nous allons décrire, que ſe mettoient les muſiciens, le chœur & les mimes. Chez les Romains, elle avoit un plus noble uſage, car l'empereur, le ſénat, les veſtales & les autres perſonnes de qualité y avoient leurs ſieges.

Sur le plan de l'orcheſtre d'Athènes, tirant vers le poſte des comédiens, il y avoit un autre exhauſſement ou petite plate-forme, nommée *logéon* ou *thimélé*. Les Romains l'appelloient *pulpitum*. Le *logeon* étoit élevé environ neuf piés ſur le rez-de-chauſſée, & cinq ſur le plan de l'orcheſtre. Sa figure étoit un quarré de vingt-quatre piés à chaque face. C'étoit-là que venoient les mimes pour marquer les entre-actes de la piece, & c'étoit-là que le chœur faiſoit ſes récits.

Au pié du *logéon* ſur le même plan de l'orcheſtre, il y avoit une enceinte de colonnes qui enfermoit une eſpace de l'orcheſtre, appellé *hypoſcénion*. Voilà la partie du *théatre* grec, que les écrivains modernes ont le plus mal entendue. Les uns l'ont confondue avec le *podion* ou baluſtrade, qui étoit entre le *proſcénion* & la ſcène du *théatre* romain, ce qu'on peut convaincre d'abſurdité par la différence de leurs ſituations & de leurs uſages. Quelques autres diſent que l'*hypoſcénion* étoit la face du *proſcénion*, compriſe depuis le niveau de l'orcheſtre juſqu'à l'eſplanade du

proſcénion ; cette derniere opinion n'eſt pas mieux fondée.

L'hypoſcénion étoit un lieu particulier pratiqué ſur l'orcheſtre, comme un réduit dégagé pour la commodité des joueurs d'inſtrumens & des perſonnages du *logéon* ; car le chœur & les mimes ſe tenoient dans l'*hypoſcénion*, juſqu'à ce que les néceſſités de la repréſentation les obligeaſſent à monter ſur le *logéon* pour l'exécution de leurs rôles. Les poëtes mêmes venoient dans l'*hypoſcénion*, & c'eſt ce qui eſt juſtifié par Athénée, quand il raconte qu'Aſopodore Phliaſien ſe mocqua plaiſamment des injuſtes acclamations du *théatre*, où bien ſouvent les mauvaiſes choſes ſont applaudies ; il obſerve que cet Apoſodore étant encore dans l'hypoſcénion, & entendant l'approbation éclatante que le peuple donnoit à un joueur de flûte, « qu'eſt-ceci, s'écria-t-il, vous verrez qu'on » vient d'admirer quelque nouvelle ſottiſe » ? Il paroit de-là qu'Athénée ne conſidere pas l'hypoſcénion comme une ſimple façade, mais comme un lieu & eſpace où étoit Aſopodore, ſoit qu'il y fût pour y demeurer tout le long du ſpectacle, ſoit qu'il n'y fût qu'en paſſant.

Pollux eſt d'accord avec Athénée touchant l'hypoſcénion, & confirme la véritable définition de cette partie du *théatre*. Je ne rapporterai pas le grec de Pollux, qu'on peut lire dans le xix. chapitre de ſon IV. livre ; mais voici le latin de Scherus : *hypoſcenium autem columnis & imaginibus ornatum erat, ad* theatrum *converſum, pulpito ſubjacens.* Et vous remarquerez que, dans le grec, il y a formellement le mot de *logéon*, que Scherus a rendu par le mot de *pulpitum*.

L'enceinte de l'hypoſcénion étoit parallele à celle du *logéon*. Sa largeur pouvoit être de ſix à ſept piés ; mais enfin le logéon, l'hypoſcénion, l'orcheſtre & le coniſtra ſont les quatre endroits que beaucoup de gens ont confondus ſous le mot d'*orcheſtre*, comme les endroits ſuivans ont été compris ſous le mot de *ſcène*.

Le proſcénion ou poſte des comédiens s'élevoit de deux piés au-deſſus du *logéon* ; de ſorte qu'il avoit environ ſept piés de hauteur ſur l'orcheſtre, & onze ſur le rez-de-chauſſée ; & il ne faut pas s'imaginer qu'un auſſi grand architecte que Philon eût donné ſans raiſon toutes ſes diverſes élévations aux différens poſtes de ſes *théatres*. Outre les égards de la vue, il les avoit ainſi ménagés, afin que le ſon des inſtrumens & la voix des acteurs ſe puſſent porter avec une diſtribution égale aux oreilles des ſpectateurs, ſelon les diverſes hauteurs des degrés qu'ils occupoient. Sur le proſcénion, il y avoit un autel, que les Athéniens appelloient *agyeus*, conſacré à Apollon.

La ſcène, ſelon ce que nous avons déja remarqué, n'étoit autre choſe que les colonnes & les ornemens d'architecture qui étoient élevés dans le fond & ſur les aîles du proſcénion, & qui en faiſoient la décoration. Quand il y avoit trois rangs de colonnes l'un ſur l'autre, le plus haut s'appelloit *epiſcénion*. Agatarchus a été le premier décorateur qui a travaillé aux embelliſſemens de la ſcene, ſelon les regles de la perſpective ; Eſchyle l'avoit inſtruit.

On appelloit en général *paraſcénion* l'eſpace qui étoit devant & derriere la ſcene, & on donnoit auſſi ce nom à toutes les avenues & eſcaliers, par où l'on paſſoit des poſtes de la muſique aux poſtes de la comédie. Voilà comment, ſous le nom de *ſcène*, on a confondu le proſcénion, le paraſcénion & la ſcène.

Les Athéniens employoient ſouvent des machines ; la principale s'appelloit *théologéon*. Elle étoit élevée en l'air, & portoit les dieux que le poëte introduiſoit. C'eſt de celle-là que les ſavans de l'antiquité ont tant condamné l'uſage, parce qu'elle ſervoit de garant à la ſtérilité du mauvais poëte ; & quand il avoit embarraſſé l'intrigue de ſon ſujet, au lieu d'en ſortir par des moyens ingénieux & par un dénouement naturel, il s'en tiroit d'affaire en introduiſant ſur le théologéon un dieu qui, de pure autorité & par un contre-tems ridicule, ramenoit des pays éloignés un homme abſent de ſa patrie, rendoit tout-à-coup la ſanté à un malade, ou la liberté à un priſonnier. Auſſi les Athéniens en avoient fait un mot de raillerie ; & quand il voyoient un homme déconcerté, ils s'écrioient en ſe mocquant, *apo micanis*. A leur exemple, les critiques de Rome diſoient en pareille occaſion, *deus à machina*.

Cependant il ne falloit pas que la comédie des anciens fût toujours auſſi ridicule qu'on l'imagine à cet égard. Quand les dieux paroiſſoient ſur le *théologéon* on n'entendoit rien que de bon : voici ce que le plus éloquent des Romains a dit de cette machine, *ex eâ dii effata ſæpè ſubantur homines ad virtutem excitabant, à vitio deterrebant.*

L'enceinte extérieure de l'édifice étoit toute de marbre, & compoſée de trois portiques l'un au-deſſus de l'autre, dont le cercys étoit le plus élevé.

Il n'y avoit point de toît qui couvrit ce ſpectacle. Pour le *théatre* de Regilla, qui étoit auprès du temple de Théſée, il étoit couvert magnifiquement, & avoit une charpente de cèdre. L'odéon ou *théatre* de muſique avoit auſſi un toit, & Plutarque vous dira comment ſa couverture donna lieu au poëte comique Cratinus, de railler ingénieuſement Periclès qui en avoit pris ſoin. Au *théatre* de Bacchus il n'y avoit rien de découvert que le *proſcenion* & le *cercys* : auſſi comme les Athéniens y étoient expoſés aux injures de l'air, ils y venoient d'ordinaire avec de grands manteaux pour ſe garantir du froid & de la pluie, & pour ſe défendre du ſoleil ; ils avoient un *ſciadion* qui eſt notre parafol. Les Romains en portoient auſſi au *théatre*, & l'appelloient *umbella* : de cette maniere, s'il arrivoit quelque orage inopiné, la repréſentation étoit interrompue, & les ſpectateurs ſe fauvoient, ou ſous les portiques de l'enceinte extérieure, ou ſous le portique d'Eumenicus qui joignoit au *théatre*. Quoique le temple de Bacchus en fût proche, il n'étoit pas poſſible de s'y retirer, car on ne l'ouvroit qu'une fois l'année. Cependant quand la comédie ſe donnoit dans le fort de l'été, la magnificence des Athéniens enchériſſoit par mille artifices, ſur la non-température des beaux jours : ils faiſoient exhaler par tout le *théatre* des odeurs agréables, & le plus ſouvent on y voyoit tomber une petite pluie de liqueurs odoriférantes ; car le troiſieme corridor, & le cercys, étoient ornés d'une infinité de riches ſtatues, qui par des tuyaux cachés, jettoient une grande roſée ſur le ſpectacle, & tempéroient ainſi les chaleurs du tems & d'une ſi nombreuſe aſſemblée.

Mais on ne ſait pas ſi les Athéniens pratiquoient au *théatre* une choſe aſſez curieuſe que Varron remarque des Romains. A Rome, quand on croyoit être retenu trop long-tems au *théatre* par les charmes de la repréſentation, les peres de famille portoient dans leur ſein des colombes domeſtiques, qui leur ſervoient à envoyer des nouvelles à leur maiſon : ils attachoient un billet à la colombe, lui donnoient l'eſſor, & elle ne manquoit pas d'aller porter au logis les ordres de ſon maître.

Les repréſentations ne ſe faiſoient que de jour. A Rome, quand Lentulus Spinter ſe fut aviſé de couvrir les *théatres* de toile, on y jouoit quelquefois la nuit. Le droit d'entrer au *théatre* de Bacchus coûtoit à chaque citoyen, tantôt deux oboles, tantôt trois ; l'obole valoit environ deux ou trois ſols de notre monnoie de France. Cet argent n'étoit employé qu'aux petites réparations du bâtiment ; car les perſonnes de la premiere qualité faiſoient les frais du pompeux appareil des repréſentations, & l'on tiroit au ſort un homme

Digitized by Google

de chaque tribu, qui étoit obligé de faire cette dépenſe. A la création des archontes ou premiers magiſtrats, on donnoit au public cinq ou ſix différentes comédies, où l'émulation des concurrens pour le prix de la poéſie & de la muſique les tranſportoit de telle ſorte, que les poëtes, Alexis & Cléodeme, moururent publiquement de joie ſur la ſcene de ce *théatre*, au milieu des applaudiſſemens du prix qu'ils venoient de gagner. La brigue & la cabale déroboient quelquefois la victoire au mérite; on ſait le bon mot de Ménandre, qui voyant le poëte Philémon triompher à ſon préjudice par la corruption des ſuffrages, le vint trouver au milieu de la multitude, & lui dit froidement: N'as-tu pas honte de m'avoir vaincu? Ménandre, en cinquante ans qu'il a vécu, a compoſé cent & cinq comédies, & n'en a eu que huit qui aient été favoriſées du triomphe: pour Euripide, qui a fait autant de tragédies qu'il a vécu d'années, ſavoir ſoixante & quinze, il n'a remporté le prix que de cinq.

Voilà quel étoit le *théatre* de Bacchus, qui ne ſervoit pas ſeulement aux jeux publics & aux aſſemblées de l'état, puiſque les philoſophes les plus fameux y venoient encore expliquer leur doctrine à leurs écoliers; & en général les *théatres* n'étoient pas ſi fort décriés parmi les premiers chrétiens, que l'on veut nous le faire croire; les premieres prédications du chriſtianiſme y ont été prononcées; Cujas & Ariſtarchus furent enlevés du *théatre* d'Epheſe comme ils y expliquoient l'Evangile, & S. Paul fut prié par ſes diſciples de ne s'y pas préſenter, de peur d'une pareille violence.

Mais avant que d'avoir examiné la conſtruction de celui d'Athènes, M. de la Guilletiere n'auroit pas cru, que de tous les ouvrages de la belle & curieuſe architecture, ce fut celui-là qui demanda les plus grands efforts de l'art. Ce n'avoit pas été aſſez à Phylon d'y employer en excellent architecte, une agréable ſymmétrie par le juſte rapport des parties de main droite aux parties de main gauche, & par l'ingénieuſe convenance des parties ſupérieures aux inférieures, il affecta d'y travailler en muſicien & en médecin. Comme la voix ſe ſeroit perdue dans un lieu vaſte & découvert, & que le bâtiment étant de marbre, il ne ſe faiſoit point de repercuſſion pour la ſoutenir, Philon pratiqua des réduits ou cellules dans l'épaiſſeur des corridors, où il plaça les vaiſſeaux d'airain dont j'ai parlé, *echæa*; ils étoient ſoutenus dans leurs petites cellules par des coins de fer, ne touchoient point à la muraille, & on les avoit diſpoſés de ſorte que la voix ſortant de la bouche des acteurs comme d'un centre, ſe portoit circulairement vers les corridors ou paliers, & venoit frapper la concavité des vaiſſeaux, qui renvoyoient le ſon plus fort & plus clair. Mais les inſtrumens des muſiciens qui étoient placés dans l'hypoſcénion, y avoient encore de plus grands avantages; car on avoit ſitué ces vaiſſeaux d'airain avec une telle proportion mathématique, que leur diſtance s'accordoit aux intervalles & à la modulation de la muſique; chaque ton différent étoit ſoutenu par la repercuſſion de quelqu'un de ces vaiſſeaux placé méthodiquement pour cela: il y en avoit vingt-huit.

C'eſt ici qu'il faut que je juſtifie ce que j'ai avancé ci-deſſus, quand j'ai dit que Vitruve avoit mal déterminé le nombre des *diazoma* ou paliers: de prétendre qu'il ait juſtifié ce nombre, quand il a dit que les *echæa* étoient ſur ces paliers, & qu'il y avoit trois rangs d'*echæa* dans les grands *théatres*, deux rangs dans les moyens, & un rang dans les petits, ce ſeroit trop prétendre. En effet, comment diſtinguerons-nous ce qui eſt grand, médiocre & petit, à-moins qu'on ne nous donne les meſures actuelles de l'un ou de l'autre? Vitruve ne nous en a rien déterminé par des déterminations de l'uſage, lui qui nous a marqué en meſures romaines l'étendue de quelques-autres parties du *théatre* beaucoup moins importantes; car pour les proportions fondées ſur les parties du diametre de l'orcheſtre, elles ſont ſemblables dans ces trois ordres de *théatres*, & ne diſtinguent pas le grand du petit: ainſi cette expreſſion vague de Vitruve n'a pas déterminé véritablement le nombre des paliers.

A ces ſoins de l'harmonie du *théatre* grec on avoit ajouté les ſoins de la médecine. L'excellent architecte étant toujours garant de la ſanté de ceux qu'il loge & de ceux qu'il place, Philon n'avoit pas cru indigne de ſes réflexions, de conſidérer que ſans le ſecours de ſon art, la joie des ſpectacles agitant extraordinairement les corps, pouvoit cauſer de l'altération dans les eſprits. Il y pourvut par la diſpoſition du bâtiment, par la judicieuſe ouverture des jours ou entre-colonnes, & par l'économie des vents ſalutaires & des rayons du ſoleil, dont il ſut ménager le cours & le paſſage: ſur-tout il eut égard au vent d'occident, parce qu'il a une force particuliere ſur l'ouïe, & qu'il porte à l'oreille les ſons de plus loin & plus diſtinctement que les autres; & comme ce vent eſt ordinairement chargé de vapeurs, ce fut un chef-d'œuvre de l'art, de tourner les jours des portiques avec tant de juſteſſe, que l'intempérie de l'oueſt ne cauſât point de rhumes en interceptant la tranſpiration; ainſi dans ſon *théatre* la ſcene regardoit la montagne de la citadelle, & avoit à dos la colline de Cynoſargue; celle du Muſéon étoit à main droite, & le chemin ou la rue du Pyrée étoit à gauche.

Il ne reſte rien aujourd'hui du portique d'Eumenicus qui étoit derriere la ſcene; mais c'étoit un double portique, compoſé de deux allées, diviſées l'une de l'autre par des colonnes. Le plan du portique étoit élevé ſur le rez-de-chauſſée, de-ſorte que de la rue on n'y entroit pas de plain-pié, mais on y montoit par des perrons: il formoit un quarré long, & l'eſpace de terre qu'il renfermoit étoit embelli de paliſſades & de verdure, pour réjouir la vue de ceux qui ſe promenoient dans le portique; on y faiſoit les répétitions des ouvrages de *théatre*, comme les répétitions de la ſymphonie ſe faiſoient dans l'odéon.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eût dans nos villes un portique d'Eumenicus, non pas pour regler l'économie des ouvrages de *théatre*, comme à Athenes, mais pour en réformer la morale, & condamner au ſilence les auteurs du bas ordre qui deshonorent la ſcene, en bleſſant la pudeur par de groſſieres équivoques. (*D. J.*)

THÉATRE ANATOMIQUE, (*Architect.*) c'eſt dans une école de médecine ou de chirurgie, une ſalle avec pluſieurs ſiéges en amphithéatre circulaire, & une table poſée ſur un pivot, au milieu, pour la diſſection & la démonſtration des cadavres: tel eſt le *théatre anatomique* du Jardin-royal des plantes à Paris. (*D. J.*)

THÉATRE D'EAU, (*Archit. hydraul. Décorat.*) c'eſt une diſpoſition d'une ou pluſieurs allées d'eau, ornées de rocailles, de figures, &c. pour former divers changemens dans une décoration perſpective, & pour y repréſenter des ſpectacles: tel eſt le *théatre d'eau* de Verſailles. (*D. J.*)

THÉATRE, (*Marine.*) on appelle ainſi ſur la Méditerranée un château d'avant. *Voyez* CHATEAU.

TRÉATRE DE JARDIN, (*Décorat. de Jardins.*) eſpece de terraſſe élevée ſur laquelle eſt une décoration perſpective d'allées d'arbres, ou de charmille, pour jouer des paſtorales. L'amphithéatre qui lui eſt oppoſé, a pluſieurs degrés de gazon ou de pierre; & l'eſpace le plus bas entre le *théatre* & l'amphithéatre, tient lieu de parterre.

On met encore au nombre des *théatres de jardin*, les *théatres* de fleurs. Ceux-ci conſiſtent dans le mélange des pots avec les caiſſes, ou dans l'arrangement que l'on fait par ſymmétrie ſur des gradins & eſtrades de pierre, de bois, ou de gazon. Les fleurs propres pour cela ſont l'œillet, la tubéreuſe, l'amarante, la hyacinthe, l'oreille d'ours, la baſſamine, le tricolor & la giroflée. (*D. J.*)

THÉATRE, (*Fabrique de poudre à canon.*) on nomme *théatre* dans les moulins à poudre, de grands échafauds de bois élevés de terre de quelques piés, ſur leſquels, après que la poudre a été grenée, on l'expoſe au ſoleil le plus ardent, pour être entierement ſéchée, l'humidité étant ce qu'il y a de plus pernicieux à cette ſorte de marchandiſe; ces *théatres* ſont couverts de grandes toiles, ou eſpeces de draps, ſur leſquels on étend la poudre. C'eſt au ſortir de-là qu'elle ſe met en barrils. (*D. J.*)

THÉATRE, *terme de riviere*, pile de bois flotté ou neuf.

THEBÆ, (*Géog. anc.*) nom de pluſieurs villes que nous allons indiquer, en les diſtinguant par des chiffres.

1°. *Thebæ*, ville de la haute Egypte, & à la droite du Nil pour la plus grande partie. C'eſt une très-ancienne ville qui donna ſon nom à la Thébaide, & qui le pouvoit diſputer aux plus belles villes de l'univers. Ses cent portes chantées par Homere, *Iliad. j. v. 381.* ſont connues de tout le monde, & lui valurent le ſurnom d'*Hécatompyle*. On l'appella pour ſa magnificence *Dioſpolis*, la ville du Soleil; cependant dans l'itinéraire d'Antonin, elle eſt ſimplement nommée *Thebæ*. Les Grecs & les Romains ont célebré ſa grandeur, quoiqu'ils n'en euſſent vu en quelque maniere que les ruines; mais Pomponius Mela, *l. I. c. ix.* a exagéré ſa population plus qu'aucun autre auteur, en nous diſant avec emphaſe qu'elle pouvoit faire ſortir dans le beſoin dix mille combattans par chacune de ſes portes.

Le nom de cette ville de *Thebes* ne ſe trouve pas dans le texte de la vulgate; on ignore comment les anciens Hébreux l'appelloient; car il eſt vraiſſemblable que le No-Ammon dont il eſt ſouvent parlé dans les prophetes Ezéchiel, *xxx. 14.* Nahum. *iij. 8.* Jérem. *xlvj. 25.* eſt plutôt la ville de Dioſpolis dans la baſſe Egypte, que la Dioſpolis magna, ou la *Thebæ* de la haute Egypte. Quoi qu'il en ſoit, cette ſuperbe ville a eu le même ſort que Menphis & qu'Alexandrie, on ne la connoît plus que par ſes ruines.

2°. *Thebæ*, ville de Grece, dans la Béotie, ſur le bord du fleuve Iſmenus & dans les terres; ceux du pays la nomment aujourd'hui *Thiva* ou *Thive*, & non pas *Stiva* ni *Stives*, comme écrit le P. Briet. *Voyez* THIVA.

Thebæ, ou comme nous diſons en françois *Thebes*, fut ainſi nommée, ſelon Pauſanias, de Thébé, fille de Prométhée. Cette ville capitale de la Béotie, fameuſe par ſa grandeur & par ſon ancienneté, l'étoit encore par les diſgraces de ſes héros. La fin tragique de Cadmus ſon fondateur, & d'Œdipe l'un de ſes rois, qui tous deux tranſmirent leur mauvaiſe fortune à leurs deſcendans; la naiſſance de Bacchus & d'Hercule; un ſiege ſoutenu avant celui de Troie, & divers autres évenemens hiſtoire ou fabuleux, la mettoient au nombre des villes les plus renommées; Amphion l'entoura de murailles, & perſuada par ſon éloquence aux peuples de la campagne de venir habiter ſa ville. C'eſt ce qui fit dire aux poëtes qu'Amphion avoit bâti les murailles de *Thebes* au ſon de ſa lyre, qui obligeoit les pierres à ſe placer d'elles-mêmes partout où il le falloit. Bientôt la ville de Cadmus ne devint que la citadelle de Thebes qui s'aggrandit, & forma la république des Thébains. *Voyez* THÉBAINS.

Cette république fut élevée pendant un moment au plus haut point de grandeur par le ſeul Epaminondas; mais ce héros ayant été tué à la bataille de Mantinée, Philippe plus heureux, ſe rendit maître de toute la Béotie, & *Thebes* au plus haut point de grandeur fut ſoumiſe au roi de Macédoine. Alexandre en partant pour la Thrace, y mit une garniſon macédonienne, que les habitans égorgerent ſur les faux-bruits de la mort de ce prince. A ſon retour il aſſiégea *Thebes*, la prit, & par un terrible exemple de ſévérité, il la detruiſit de fond en comble. Six mille de ſes habitans furent maſſacrés, & le reſte fut enchaîné & vendu. On connoit la deſcription touchante & pathétique qu'Eſchine a donnée du ſaccagement de cette ville dans ſa harangue contre Ctéſiphon. Strabon aſſure que de ſon tems, *Thebes* n'étoit plus qu'un village.

Ovide par une expreſſion poétique dit qu'il n'en reſtoit que le nom; cependant Pauſanias, qui vivoit après eux, fait encore mention de pluſieurs ſtatues, de temples, & de monumens qui y reſtoient, il ſeroit maintenant impoſſible d'en pouvoir juſtifier quelque choſe.

Mais il reſte à la gloire de *Thebes*, la naiſſance du plus grand de tous les poëtes lyriques, du ſublime Pindare; qui lui-même appelle *Thebes* ſa mere. Ses parens peu diſtingués par leur fortune, tiroient cependant leur origine des Ægides, tribu conſidérable à Sparte, & d'où ſortoit la famille d'Arcéſilas roi des Cyrénéens, à laquelle Pindare prétendoit être allié. Quoique les auteurs varient ſur le tems de ſa naiſſance, l'opinion de ceux qui la placent dans la 65 olympiade, l'an 520 avant J. C. paroît la mieux fondée. « Ce poëte, dit Pauſanias, étant encore dans ſa premiere jeuneſſe, un jour d'été qu'il alloit à Theſpies, il ſe trouva ſi fatigué de la chaleur, qu'il ſe coucha à terre près du grand chemin, & s'endormit. Durant ſon ſommeil, des abeilles vinrent ſe repoſer ſur les levres, & y laiſſerent un rayon de miel; ce qui fut comme un augure de ce que l'on devoit un jour entendre de lui ».

Il prit des leçons de Myrtis, femme que diſtinguoit alors ſon talent dans le poëme lyrique. Il devint enſuite diſciple de Simonide de Laſus, ou d'Agathocle, qui excelloit dans ce même genre de poéſie; mais il ſurpaſſa bientôt tous ſes maitres, & il brilloit déjà au même tems que le poëte Eſchyle ſe ſignaloit chez les Athéniens dans le poëme dramatique.

La haute réputation de Pindare pour le lyrique, le fit chérir de pluſieurs princes ſes contemporains, & ſurtout des athletes du premier ordre, qui ſe faiſoient grand honneur de l'avoir pour panégyriſte, dans leurs victoires agoniſtiques; Alexandre fils d'Amyntas, roi de Macédoine, renommé par ſes richeſſes, étoit doué d'un goût naturel pour tous les beaux arts, & principalement pour la poéſie & pour la muſique. Il prenoit à tâche d'attirer chez lui par ſes bienfaits, ceux qui brilloient en l'un & l'autre genre, & il fut un des admirateurs de Pindare, qu'il honora de ſes libéralités. Ce poëte n'eut pas moins de crédit à la cour de Gélon & d'Hiéron, tyrans de Syracuſe; & de concert avec Simonide, il contribua beaucoup à cultiver & orner l'eſprit de ce dernier prince, à qui ſon applicarion continuelle au métier de la guerre, avoit fait négliger totalement l'étude des belles-lettres; ce qui l'avoit rendu ruſtique, & d'un commerce peu gracieux.

Clément Alexandrin donne Pindare pour l'inventeur de ces danſes, qui dans les cérémonies religieuſes, accompagnoient les chœurs de muſique, & qu'on appelloit *hyporchemes*. Il eſt du-moins certain, que non-ſeulement il chanta les dieux par des cantiques admirables, mais encore qu'il leur éleva des monu-

Digitized by Google

mens. Il fit ériger à *Thebes*, proche le temple de Diane, deux ſtatues, l'une à Apollon, l'autre à Mercure. Il fit conſtruire pour la mere des dieux & pour le dieu Pan, au-delà du fleuve Dircé, une chapelle où l'on voyoit la ſtatue de la déeſſe, faite de la main d'Ariſtomede & de celle de Socrate, habiles ſculpteurs thébains. La maiſon de Pindare étoit tout auprès, & l'on en voyoit encore les ruines du tems de Pauſanias.

Ces marques de piété ne lui furent point infructueuſes. Les dieux ou leurs miniſtres eurent ſoin de l'en récompenſer. Le bruit ſe répandit que le dieu Pan aimoit ſi fort les cantiques de Pindare, qu'il les chantoit ſur les montagnes voiſines; mais ce qui mit le comble à ſa gloire, dit Pauſanias, ce fut cette fameuſe déclaration de la Pythie, qui enjoignoit aux habitans de Delphes de donner à Pindare la moitié de toutes les prémices qu'on offroit à Apollon: en conſéquence, lorſque le poëte aſſiſtoit aux ſacrifices, le prêtre lui crioit à haute voix de venir prendre ſa part au banquet du dieu. Voilà quelle fut la reconnoiſſance des Péans que ſa muſe lui avoit dictés à la louange d'Apollon, & qu'il venoit chanter dans le temple de Delphes, aſſis ſur une chaiſe de fer, qu'on y montroit encore du tems de Pauſanias, comme un reſte précieux d'antiquité.

Pindare étoit aimé de ſes citoyens & des étrangers, quoiqu'il ait découvert en pluſieurs occaſions un caractere intéreſſé, en inſinuant à ſes héros, que c'eſt au poids de l'or qu'on devoit payer ſes cantiques. Il n'étoit pas moins avide de louanges, & ſemblable à ſes confreres, il ne ſe les épargnoit pas lui-même dans les occaſions; en cela, il fut l'écho de toute la Grece.

La groſſiéreté de ſes compatriotes étoit honteuſe. Nous liſons dans Plutarque, que pour adoucir les mœurs des jeunes gens, ils permirent par les lois un amour qui devroit être proſcrit par toutes les nations du monde. Pindare épris de cet amour infame pour un jeune homme de ſes diſciples nommé *Théoxene*, fit pour lui des vers bien différens de ceux que nous liſons aujourd'hui dans ſes odes. Athénée nous a conſervé des échantillons d'autres poéſies qu'il fit pour des maîtreſſes; & il faut convenir que ces échantillons nous font regretter la perte de ce que ce poëte avoit compoſé en ce genre, dans lequel on pourroit peut-être le mettre en parallele avec Anacréon & Sapho.

Il eut des jaloux dans le nombre de ſes confreres, outre le chagrin de voir ſes dithyrambes tournés en ridicule par les poëtes comiques de ſon tems, il reçut auſſi une autre eſpece de mortification de ſes compatriotes.

Les Thébains alors ennemis déclarés des Athéniens, le condamnerent à une amende de mille drachmes, pour avoir appellé ces derniers dans une piece de poéſie, le *plus ferme appui de la Grece*; & en conſéquence il lui fallut eſſuyer mille inſultes d'un peuple irrité. Il eſt vrai qu'il en fut dédommagé par les Athéniens, qui, pour lui marquer combien ils étoient reconnoiſſans de ſes éloges, non-ſeulement lui rendirent le double de la ſomme qu'il avoit payée, mais lui firent ériger une ſtatue dans Athenes, auprès du temple de Mars; honneur que ſes compatriotes n'ont pas daigné lui accorder; & cette ſtatue le repréſentoit vêtu, aſſis, la lyre à la main, la tête ceinte d'un diadème, & portant ſur ſes genoux un petit livre déroulé. On la voyoit encore du tems de Pauſanias.

Pindare mourut dans le gymnaſe ou dans le théatre de Thebes. Sa mort fut des plus ſubites & des plus douces, ſelon ſes ſouhaits. Durant le ſpectacle, il s'étoit appuyé la tête ſur les genoux de Théoxène ſon élève, comme pour s'endormir; & l'on ne s'apperçut qu'il étoit mort, que par les efforts inutiles que l'on fit pour l'éveiller, avant que de fermer les portes.

L'année de cette mort eſt entierement inconnue, car les uns le font vivre 55 ans, d'autres 66, & quelques-uns étendent ſa carriere juſqu'à ſa 80 année. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'on lui éleva un tombeau dans l'Hippodrome de *Thebes*, & ce monument s'y voyoit encore du tems de Pauſanias. On trouve dans l'anthologie greque ſix épigrammes à la louange de Pindare, dont il y en a deux qui peuvent paſſer pour des épitaphes, & les quatre autres ont été faites pour ſervir d'inſcriptions à différentes ſtatues de ce poëte.

Sa renommée ſe ſoutint après ſa mort, juſqu'au point de mériter à ſa poſtérité les diſtinctions les plus mémorables. Lorſqu'Alexandre le grand ſaccagea la ville de *Thebes*, il ordonna expreſſément qu'on épargnât la maiſon du poëte, & qu'on ne fit aucun tort à ſa famille. Les Lacédémoniens, long-tems auparavant, ayant ravagé la Béotie, & mis le feu à cette capitale, en avoient uſé de même. La conſidération pour ce poëte fut de ſi longue durée, que ſes deſcendans, du tems de Plutarque, dans les fêtes théoxéniennes, jouiſſoient encore du privilege de recevoir la meilleure portion de la victime ſacrifiée.

Pindare avoit compoſé un grand nombre d'ouvrages en divers genres de poéſie. Le plus conſidérable de tous, celui auquel il eſt principalement redevable de ſa grande réputation, & le ſeul qui nous reſte aujourd'hui, eſt le recueil de ſes odes deſtinées à chanter les louanges des athletes vainqueurs dans les quatre grands jeux de la Grece, les olympiques, les pytiques, les néméens & les iſthmiques. Elles ſont toutes écrites dans le dialecte dorique & l'éolique.

Celles de ſes poéſies que nous n'avons plus, & dont il nous reſte que des fragmens, étoient 1°. des poéſies bacchiques; 2°. d'autres qui ſe chantoient dans la fête des portes-lauriers (δαφνηφορικα); 3°. pluſieurs livres de Dithyrambes; 4°. dix-ſept tragédies; 5°. des éloges (ἐγκωμια); 6°. des épigrammes en vers héroïques, 7°. des lamentations (θρηνοι); 8°. des Parthénies; 9°. des Péans ou cantiques à la louange des hommes & des dieux, ſur-tout d'Apollon; 10°. des proſodies; 11°. des chants ſcoliens; 12°. des hymnes; 13°. des hyporchemes; 14°. des poéſies faites pour la cérémonie de monter ſur le trone (ἐπιθρονιστικα), *&c.*

Parmi ceux qui ont écrit la vie de Pindare, on peut compter Suidas, Thomas Magiſter, l'auteur anonyme d'un petit poëme grec en vers héroïques ſur ce même ſujet: le Giraldy, Ger. J. Voſſius, Jean Benoit, dans ſon édition de Pindare à Saumur; Eraſme Schmidt dans la ſienne de Wittemberg; les deux éditeurs du beau Pindare d'Oxford, *in-fol.* Tanegui le Fevre, dans ſon abrégé des vies des poëtes grecs; François Blondel, dans ſa comparaiſon de Pindare & d'Horace, M. Fabricius dans ſa bibliotheque greque, & M. Burette dans les mémoires de littérature, *tome XV.* je lui dois tous ces détails.

Platon, Eſchine, Dénis d'Halycarnaſſe, Longin, Pauſanias, Plutarque, Athénée, Pline, Quintilien, ont fait à l'envi l'éloge de Pindare: mais Horace en parle avec un enthouſiaſme d'admiration dans cette belle ode qui commence:

Pindarum quiſquis ſtudet æmulari . . . . .

Il dit ailleurs que quand Pindare veut bien compoſer une ſtrophe pour un vainqueur aux jeux olympiques, il lui fait un préſent plus conſidérable que s'il lui élevoit cent ſtatues:

Centum potiore ſignis
Munere donat.

Le caractere diſtinctif de Pindare eſt qu'il poſſede à

un degré ſupérieur l'élevation, la force, la préciſion, l'harmonie, le nombre, le feu, l'enthouſiaſme, & tout ce qui conſtitue eſſentiellement la poëſie. S'il a quelquefois des écarts difficiles à juſtifier, on lui en reproche beaucoup d'autres ſans fondement.

Quand il loue le pere de ſon héros, ſa famille, ſa patrie, les dieux qui y ſont particulierement honorés, il ne fait que développer la formule dont on ſe ſervoit pour proclamer le vainqueur. L'autre reproche qu'on lui fait d'avoir employé des termes bas en notre langue, attaque également tous les anciens, & eſt d'autant plus mal fondé, que des termes bannis de notre poëſie, peuvent être employés avec élégance dans la poëſie greque & latine; enfin quant à l'obſcurité dont on accuſe Pindare, je réponds que l'eſpece d'obſcurité qui procede du tour de phraſe & de la conſtruction des mots, n'eſt pas un objet de notre compétence. Nous ſommes encore moins juges de l'obſcurité qui naît de l'ignorance des coutumes & des généalogies. Au reſte tout ce qui regarde le caractere de Pindare, que nous avons déja tracé en parlant des poëtes lyriques, a été ſavamment diſcuté dans les belles traductions françoiſes des odes de ce poëte, par M M. les abbés Mathieu, Fraguier & Sallier.

Cébès philoſophe pythagoricien, né à *Thebes*, étoit le diſciple de Socrate, dont il eſt parlé dans le Phédon de Platon. Nous avons ſous le nom de ce *Cébès* une table, tableau, ou dialogue moral ſur la naiſſance, la vie, & la mort des hommes. Cet ouvrage ſupérieur en ce genre à pluſieurs traités des anciens, a exercé la critique de Saumaiſe, de Caſaubon, de Wolfius, de Samuel Petit, de Relandus, de Fabricius, & de pluſieurs autres ſavans. Il a été traduit dans toutes les langues; M. Gronovius en a publié la meilleure édition à Amſterdam, en 1689, *in-8°.* ſur un manuſcrit de la bibliotheque du roi. Cependant ce dialogue moral tel que nous l'avons, ne peut pas être du pythagoricien Cébès; les raiſons ſolides qu'en apporte M. Sévin, dans les mém. de Littérat. *tome III. page 137.* ſont, 1°. qu'on y trouve des choſes poſtérieures à Cébès; 2°. qu'on y condamne des philoſophes inconnus de ſon tems; 3°. que l'auteur ne ſuit pas les idées de la ſecte pythagoricienne, dont Cébès faiſoit profeſſion; 4°. qu'il n'a point écrit dans le dialecte en uſage chez les philoſophes de cette même ſecte; 5°. qu'il n'eſt pas croyable qu'un ouvrage comme celui-là, eût été enſeveli dans l'oubli pendant plus de cinq ſiecles; car il eſt certain que perſonne ne l'a cité avant Lucien; & certes il ne paroît pas beaucoup plus ancien que cet auteur.

Clitomaque, athlete célebre par ſa pudeur, & par les prix qu'il remporta à tous les jeux de la Grece, étoit de *Thebes* en Béotie. *Voyez* ſon éloge dans Pauſanias & dans Ælien. Cratès, diſciple de Diogene, le mari de la belle Hipparchie, étoit auſſi de *Thebes* en Béotie. Son article a déjà été fait ailleurs.

Après avoir parlé de *Thebes* en Egypte, & de *Thebes* en Béotie, il ne me reſte plus qu'à dire un mot des autres villes qui ont porté ce nom.

3°. *Thebæ*, ville de la Macédoine, dans la Phthiotide; c'eſt pourquoi elle eſt appellée *Thebæ-Phthiotidis*, *Thebæ-Phthiæ*, *Thebæ-Phthioticæ*, ou *Thebæ-Theſſaliæ* par les Géographes & les Hiſtoriens; Strabon met cette ville vers les confins de la Phthiotide, du côté du ſeptentrion. Il eſt certain qu'elle étoit ſur la côte de la mer; car ſes habitans ſe plaignent dans Tite-Live, *l. XXXIX. c. xxv.* de ce que Philippe de Macédoine leur avoit ôté leur commerce maritime. Ce prince établit une colonie dans cette ville, dont il changea le nom en celui de *Philippopolis*.

4°. *Thebæ-Lucanæ*, ville d'Italie dans la Lucanie; elle ne ſubſiſtoit déjà plus du tems de Pline.

5°. *Thebæ-Corcicæ*, nom que Pline, *l. IV. c. iij.* donne à la ville de *Thebes*, capitale de la Béotie. Elle ne porta cette épithete que dans le tems que les habitans de la ville Corceia y eurent été transférés.

6°. *Thebæ*, ville de l'Aſie mineure dans la Cilicie, près de Troie; il paroît que cette ville eſt la même que celle d'Adramyſte.

7°. *Thebæ*, ville de l'Aſie mineure dans l'Ionie, au voiſinage de Milet, ſelon Etienne le géographe.

8°. *Thebæ*, ville de l'Attique, ſelon le même géographe; il paroît qu'il y avoit auſſi un bourg dans l'Attique de ce nom; mais on en ignore la tribu.

9°. *Thebæ*, ville dans la Cataonie, ſelon Etienne le géographe, qui met encore une autre *Thebæ* en Syrie.

10°. *Thebæ*, nom d'une colline milliaire en Italie, dans le pays des Sabins, ſur la voie Salarienne, au voiſinage de Réate. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉBAÏDE, (*Géog. anc.*) grande contrée de l'Egypte, vers l'Ethiopie; elle n'a pas toujours eu les mêmes bornes; Ptolomée, *l. IV. c. v.* la marque au midi des nomes Heptanomides Oaïtes. Cette contrée eſt appellée *Thébaïde* par Strabon, *l. XVII.* & par Pline, *l. V. c. jx.* Le premier, en parlant de la ville de Ptolémaïde d'Egypte, dit que c'eſt la plus grande des villes de *Thébaïde*, & le ſecond dit que la haute Egypte avoit donné ſon nom à cette contrée, qui s'étendoit des deux côtés du Nil, depuis le nome Heptanomide, juſqu'à l'Ethiopie. Ainſi elle étoit diviſée en deux parties; l'une à la droite du Nil, l'autre à la gauche. Cette derniere renfermoit les nomes que Ptolomée place à l'occident du fleuve, & l'autre comprenoit les nomes que le même auteur met à l'orient.

Les nomes de la *Thébaïde*, que Ptolomée met à l'occident du Nil, ſont, le nome Lycopolite, le nome Hypſélite, le nome Aphroditopolite, le nome Thinite, le nome Dioſpolite, le nome Téatyrite, & le nome Hermontite. Les nomes de la *Thébaïde* à l'orient du Nil, ſont le nome Antæopolite, le nome Panopolite, le nome Coptite, & le nome de Thebes.

Dans la premiere diviſion de l'empire, la *Thébaïde* fut compriſe ſous l'Egypte. Du tems d'Ammien Marcellin, *liv. XXII.* qui a écrit dans le quatrieme ſiecle, & qui vivoit ſous les empereurs Valentinien & Valence; la *Thébaïde* faiſoit une des trois provinces, dont l'Egypte étoit compoſée; mais dans la notice de Léon le ſage, elle eſt partagée en deux provinces; l'une appellée *premiere Thébaïde*, & l'autre *ſeconde Thébaïde*; chacune contenoit pluſieurs évêchés. Antinoé étoit la Métropole de la premiere *Thébaïde*, & Ptolémaïs de la ſeconde. Enfin, les ſolitaires qui ſe ſont retirés dans cette contrée, l'ont rendu célebre; le P. Coppin a décrit fort au long dans ſon voyage d'Egypte, les hermitages de ces premiers anachoretes; ou pour mieux dire, les lieux qu'on imagine leur avoir ſervi de retraite. La *Thébaïde* a bien changé de face, depuis que les Turcs & les Arabes y exercent leur empire. *Voyez* THÉBAÏDE, *Géog. mod.* (*D. J.*)

THÉBAÏDE, (*Géogr. mod.*) grande contrée d'Afrique, dans la haute Egypte; elle s'étend depuis Fiouſie, le long du Nil, juſqu'à la mer Rouge; on la diviſe en haute & baſſe *Thébaïde*. Ce pays eſt ſerré par une chaîne de montagnes qui regnent le long du Nil, & au-delà deſquelles ſont les déſerts qui s'étendent juſqu'à une autre chaîne de montagnes le long de la mer Rouge. La *Thébaïde* eſt aujourd'hui la province la moins peuplée & la moins fertile de l'Egypte. On y compte deux béglierbeys: celui de Kerkoſſy, ſitué vis-à-vis de Bénéſouef, n'a que quarante villages, & ne produit que du blé, quelques légumes, du fenouil & du cumin; le ſecond eſt celui de Coſſir; il s'étend dans les déſerts, & ſur les côtes de la mer Rouge. Voilà deux pauvres gouverne-

mens:

mens ! Ajoutez que les Arabes ſont maîtres de la plûpart des deſerts, & qu'il ſe fait ſouvent une cruelle guerre entre eux & les Turcs. (*D. J.*)

THÉBAÏDE BASSE, *Grottes de la*, (*Géogr. mod.*) les grottes de la *baſſe Thébaïde*, ne ſont autre choſe que des concavités formées par art dans les carrieres de ce pays, d'eſpace en eſpace, & dans un terrein de quinze à vingt lieues d'étendue.

Elles ſont creuſées dans la montagne du levant du Nil, faiſant face à la riviere qui baigne le pié de cette montagne : à la ſeule vue de ces grottes, on juge aiſément, qu'elles ont été d'abord un terrein pierreux de la montagne qui cotoye le Nil ; qu'on a enſuite fouillé ce terrein pour en tirer des pierres, qui devoient ſervir à la conſtruction des villes voiſines, des pyarmides, & des autres grands édifices. Les pierres qu'on a tirées de ces carrieres, ont laiſſé, pour ainſi parler, des appartemens vaſtes, obſcurs, bas, & qui forment une eſpece d'enfilade ſans ordre, & ſans ſymmétrie. Les voutes de ces concavités baſſes & inégales, ſont ſoutenues de diſtance en diſtance, par des piliers, que les ouvriers ont laiſſés exprès pour les appuyer.

Rien ne reſſemble donc plus à des carrieres, que ce qu'on appelle aujourd'hui *grottes* de la *Thébaïde* ; & il eſt hors de doute qu'elles ont été carrieres dans leur origine. En effet, Hérodote nous apprend, que le roi Cléopas employa cent mille hommes l'eſpace de dix ans à ouvrir des carrieres dans la montagne du levant du Nil, & à en tranſporter les pierres au-delà du fleuve ; que pendant dix autres années, les mêmes cent mille hommes furent occupés à élever une pyramide conſtruite de ces pierres tendres & blanches en ſortant de la carriere ; mais qui peu-à-peu ſe durciſſent à l'air & bruniſſent. C'eſt encore de ces mêmes carrieres, que les ſucceſſeurs d'Alexandre, & les Romains après eux, ont tiré une quantité prodigieuſe de pierres pour l'établiſſement de leurs colonies.

On trouve dans ces carrieres des trous de ſix piés de long, & de deux de large, taillés dans l'épaiſſeur du roc ; ces trous étoient peut-être deſtinés à ſervir de ſépulchres aux morts. Enfin, c'eſt dans ces carrieres que ſe ſont retirés pluſieurs ſolitaires, comme il paroît par différentes cellules très-petites, pratiquées dans les voûtes de ces ténébreuſes cavernes, dont les portes & les fenêtres n'ont pas plus d'un pié en quarré. (*D. J.*)

THÉBAÏDE, (*Littéras.*) fameux poëme héroïque de Stace, dont le ſujet eſt la guerre civile de Thebes entre les deux freres Etéocle & Polynice, ou la priſe de Thèbes par Théſée. *Voyez* EPIQUE, HÉROÏQUE, *&c.*

Stace employa 12 ans à compoſer ſa *Thébaïde*, qui conſiſte en douze livres ; il écrivit ſous l'empire de Domitien. Les meilleurs critiques, comme le pere Boſſu, & autres, lui reprochent une multiplicité vicieuſe de fables & d'actions, un trop grand feu, qui tient de l'extravagance, & des faits qui paſſent les bornes de la probabilité. *Voyez* FABLES & PROBABILITÉ.

Divers poëtes grecs avoient compoſé des *Thébaïdes* avant Stace, ſavoir Antagoras, Antiphanes de Colophon, Ménélaüs d'Egée, & un anonyme dont Pauſanias fait mention dans ſon neuvieme livre.

Ariſtote en faiſant l'éloge d'Homere par rapport à la ſimplicité de ſa fable, le releve encore davantage en peignant l'ignorance de certains poëtes qui s'imaginoient avoir ſatisfait abondamment à la regle de l'unité d'action, en n'introduiſant dans leur piece qu'un ſeul héros, & qui compoſoient des Théſeïdes, Héraclédes, *&c.* des poëmes où ils ramaſſoient, & racontoient toutes les actions & avantures de leur perſonnage principal. *Voyez* HÉROS, ACTION, *&c.*

THÉBAINS, LES, (*Hiſt. des Grecs.*) les *Thébains* étoient les principaux peuples de la Béotie, province de la Grece, entre l'Attique, la Locride & la Phocide. Cette province touchoit à trois mers, c'eſt-à-dire à la mer ſupérieure, qui eſt entre la Macédoine & l'Ionie, à la Propontide & à la Méditerranée, par où les Béotiens pouvoient naviger juſqu'en Egypte ; & par le golfe de Corinthe il leur étoit aiſé de faire voile en Italie. Ainſi ces peuples étoient en état de ſe former un vaſte empire, mais leur groſſiereté ou leur modération s'oppoſerent à leur aggrandiſſement.

Je ne décide point ſi c'eſt par ſtupidité ou par modération que les *Thébains* furent long-tems ſans ſe faire valoir ; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'on diſoit d'étranges choſes de leur intelligence épaiſſe, ainſi que de celle des Béotiens en général. Horace, dans le précepte qu'il donne de garder le caractere des perſonnages, recommande en particulier de ne pas faire parler un thébain comme un argien, *thebis nutritus an argis* ; mais ce qui eſt plus déciſif, c'eſt que Pindare & Plutarque, qui ſont bien éloignés de ſentir le terroir de la Béotie, paſſent eux mêmes condamnation ſur la bêtiſe de leurs compatriotes en général.

La Béotie fut d'abord occupée par les Aones & les Temnices, nations barbares. Elle fut enſuite peuplée de Phéniciens que Cadmus avoit amenés de Phénicie, & ce chef ayant entouré de murailles la ville *Cadmeia*, qui porta ſon nom, en laiſſa le gouvernement à ſes deſcendans. Ceux-ci ajouterent à la ville de Cadmus celle de Thèbes, qui s'aggrandit avec le tems, au point que Cadmeia ſituée au-deſſus, n'en devint que la citadelle, & les événemens qui ſuivirent, mirent Thebes au nombre des plus renommées. *Voyez* THEBES.

Les *Thébains*, après la fin tragique de Cadmus & d'Œdipe, ſe formerent en république, s'attacherent à l'art militaire, & eurent beaucoup de part aux grands événemens de la Grece. Ils en trahirent d'abord indignement les intérêts ſous le regne de Xerxès roi de Perſe, action qui les décria d'autant plus que le ſuccès ne la juſtifia point, & que contre leur attente fondée ſur toutes les regles de la vraiſſemblance, l'armée barbare fut défaite. Cet événement les jetta dans un étrange embarras. Ils eurent peur que, ſous prétexte de venger une ſi noire perfidie, les Athéniens leurs voiſins, dont la puiſſance augmentoit de jour en jour, n'entrepriſſent de les aſſujettir ; reſolus de parer le coup, ils chercherent l'alliance de Lacédémone qu'ils devoient moins redouter quand il n'y auroit eu que la raiſon de l'éloignement. Sparte dans cette occaſion ſe relâcha de ſa vertu ſévere. Elle aima mieux pardonner aux partiſans des barbares, que de laiſſer périr les ennemis d'Athènes.

Les *Thébains*, par reconnoiſſance, s'attacherent aux intérêts de leur protectrice ; & durant la guerre du Péloponnèſe, elle n'eut point de meilleurs ni de plus fideles alliés. Ils ne tarderent pas toutefois à changer de vues & d'intérêts. Sparte, toujours ennemie de la faction populaire, entreprit de changer la forme de leur gouvernement ; & après avoir ſurpris la citadelle de Thèbes dans la troiſieme année de la 99e. olympiade ; après avoir détruit ou diſſipé tout ce qui réſiſtoit, elle dépoſa l'autorité entre les mains des principaux citoyens, qui la plûpart agirent de concert avec elle. Pélopidas, à la tête des bannis, & avec le ſecours d'Athènes, rentre ſécrettement dans Thèbes au bout de quarante ans, extermine les tyrans, chaſſe la garniſon lacédémonienne, & remet ſa patrie en liberté.

Juſque-là Thèbes unie tantôt à Sparte, tantôt avec Athènes, n'avoit tenu que le ſecond rang, ſans que l'on ſoupçonnât qu'un jour elle occuperoit le premier. Enfin les *Thébains* naturellement forts & robuſtes, de plus extrêmement aguerris, pour avoir preſ-

Digitized by Google

que toujours eu les armes à la main depuis la guerre du Péloponnèſe, & pleins d'un deſir ambitieux, qui croiſſoit à proportion de leur force & de leur courage, ſe crurent trop ſerrés dans leurs anciennes limites. Ils refuſerent de ſigner la paix ménagée par Athènes pour faire rentrer les villes greques dans leur pleine indépendance.

Les *Thébains* vouloient qu'on les reconnût pour les chefs de la Béotie. Ce refus non-ſeulement les expoſoit à l'indignation du roi de Perſe, qui pour agir plus librement contre l'Egypte révoltée, avoit ordonné à tous les Grecs de poſer les armes, mais encore ſoulevoit contre eux Athènes, Sparte & la Grece entiere qui ne ſoupiroit qu'après le repos. Toutes ces conſidérations ne les arrêterent pas. Ils rompirent avec Athènes, attaquerent Platée & la raſerent. Depuis la bataille de Marathon, où les Platéens poſtés à l'aîle gauche par Miltiade, avoient ſignalé leur zele & leur courage, les Athéniens ne célébroient point de fête, où le héraut ne formât des vœux communs pour la proſpérité d'Athènes & de Platée.

Les Lacédémoniens crurent alors que Thèbes délaiſſée de ſes alliés, étoit hors d'état de leur faire tête. Ils marcherent donc comme à une victoire certaine, entrerent avec une puiſſante armée dans le pays ennemi, & y pénetrerent bien avant. Tous les Grecs regarderent Thèbes comme perdue. On ne ſavoit pas qu'en un ſeul homme elle avoit plus d'une armée. Cet homme étoit Epaminondas. Il n'y avoit pas de meilleure école que la maiſon de Polyme ſon pere, ouverte à tous les ſavans, & le rendez-vous des plus excellens maîtres. De cette école ſortit Philippe de Macédoine. C'eſt-là qu'en ôtage pendant neuf années, il fut aſſez heureux pour devenir l'éleve du maître d'Epaminondas, ou plutôt pour étudier Epaminondas lui-même.

Les talens de ce dernier, ſoit pour la politique, ſoit pour la guerre, joints à beaucoup d'autres qu'il poſſédoit dans le degré le plus éminent, ſe trouvoient encore tous inférieurs à ſes vertus. Philoſophe de bonne foi, & pauvre par goût, il mépriſa les richeſſes, ſans vouloir qu'on lui tînt compte de ce mépris; & cultiva la vertu, indépendamment du plus doux fruit qu'elle donne, j'entends la réputation. Avare de ſon loiſir qu'il conſacroit à la recherche de la vérité, il fuyoit les emplois publics, & ne briguoit que pour s'en exclure. Sa modération le cachoit ſi bien qu'il vivoit obſcur & preſqu'inconnu. Son mérite le décéla pourtant; on l'arracha de la ſolitude pour le mettre à la tête des armées.

Dès que ce ſage parut, il fit bien voir que la philoſophie ſuffit à former des héros, & que la plus grande avance pour vaincre ſes ennemis, c'eſt d'avoir appris à ſe vaincre ſoi-même. Epaminondas au ſortir de ſa vie privée & ſolitaire, battit les Lacédémoniens à Leuctres, & leur porta le coup mortel dont ils ne ſe releverent jamais. Ils perdirent quatre mille hommes, avec le roi Cléombrote, ſans compter les bleſſés & les priſonniers. Cette journée fut la premiere où les forces de la nation greque commencerent à ſe déployer.

Les plus ſanglantes défaites juſqu'alors ne coûtoient guere plus de quatre ou cinq cens hommes. On avoit vu Sparte d'ailleurs ſi animée contre Athènes, racheter d'une trève de trente années huit cens de ſes citoyens qui s'étoient laiſſé envelopper. On peut juger de la conſternation, ou plutôt du déſeſpoir des Lacédémoniens, lorſqu'ils ſe trouverent tout-d'un-coup ſans troupes, ſans alliés, & preſqu'à la merci du vainqueur. Les *Thébains* ſe croyant invincibles ſous leur nouveau général, traverſerent l'Attique, entrerent dans le Péloponnèſe, paſſerent le fleuve Eurotas, & allerent aſſiéger Sparte. Toute la prudence & tout le courage d'Agéſilas ne la ſauverent que difficilement, du propre aveu de Xénophon.

D'ailleurs Epaminondas appréhendoit de s'attirer ſur les bras toutes les forces du Péloponnèſe, & plus encore d'exciter la jalouſie des Grecs, qui n'auroient pû lui pardonner d'avoir pour ſon coup d'eſſai, détruit une ſi puiſſante république, & arraché, comme le diſoit Leptines, un œil à la Grece. Il ſe borna donc à la gloire d'avoir humilié les Spartiates, & en même tems il perpétua le ſouvenir de ſa victoire par un monument de juſtice & d'humanité. Ce fut le rétabliſſement de Meſſène, dont il y avoit trois cens ans que les Lacédémoniens avoient chaſſé ou mis au ſers les habitans. Il rappelle de tous côtés les Meſſéniens épars, les remet en poſſeſſion de leurs terres qu'un long exil leur faiſoit regarder comme étrangeres, & forme de ces gens raſſemblés une république, qui depuis l'honora toujours comme ſon ſecond fondateur.

Il n'en demeura pas là: ce grand homme ſi retenu, ſi modéré pour lui-même, avoit une ambition ſans bornes pour ſa patrie: non-content de l'avoir rendue ſupérieure par terre, il vouloit lui donner ſur mer une même ſupériorité; ſa mort renverſa ce beau projet que lui ſeul pouvoit ſoutenir. Il mourut entre les bras de la victoire à la bataille de Mantinée, &, ſelon quelques-uns, de la main de Gryllus fils de Xénophon. Les *Thébains*, malgré la perte de leur héros, ne laiſſerent pas de vouloir ſe maintenir où il les avoit placés; mais leur gloire naquit & mourut avec Epaminondas. *Tourel.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉBAIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Carie. Pline *liv. V. c. xxjx.* dit qu'il paſſoit au milieu de la ville de Tralles. (*D. J.*)

THÉBARMA, (*Géog. anc.*) ville de la Perſide, dans la partie orientale. L'hiſtoire miſcellanée nous apprend qu'il y avoit dans cette ville un temple conſacré au feu, & que c'étoit-là où l'on gardoit le tréſor du roi Créſus. (*D. J.*)

THEBES, *Géog. anc.*) nom commun à pluſieurs villes, & entr'autres 1°. à celle de la haute Egypte, qui donna ſon nom à la Thébaïde. 2°. A la capitale de la Béotie, détruite par Alexandre le grand. *Voyez*-en les articles, ainſi que des autres villes de même nom, au mot latin *Thebæ*. (*D. J.*)

THÈBES, *le lac de*, (*Géogr. mod.*) le lac de *Thebes* moderne, ou pour mieux dire de *Thiva*, ſe nomme en latin *Thebanus lacus*, *Hylica palus*, & *Aliartus lacus*; il eſt en Grece dans la Livadie, à une lieue de Thiva vers le nord, & à pareille diſtance du lac de Copais, dont il eſt ſéparé par le mont Cocino au nord, & à l'oueſt par le mont Phœnicius ou Sphuigis. Ces deux lacs avoient autrefois communication enſemble par un aqueduc qui traverſe la montagne; mais préſentement leurs eaux ſont trop baſſes pour monter juſqu'à ce conduit. Ce lac a le mont Ptoos au nord eſt, le mont Hyppatus au ſud-ſud-eſt du côté de Thèbes. Wheler croit que c'eſt au-travers de cette montagne qu'il ſe décharge au nord de l'Euripe; ce lac ne paroit pas plus long que large, il a deux lieues de traverſe, & eſt plus petit que celui de Livadie; il s'y jette deux ruiſſeaux qui ſont peut-être le Piroé & le Dircé des anciens; on lui donne le nom de *marais Hylica*, parce qu'il a peu de profondeur; mais il eſt fort poiſſonneux. (*D. J.*)

THEBES, (*Littérat.*) ſes murailles, ſelon la fable, s'éleverent au ſon de la lyre d'Amphyon, & ſes deux guerres célebres ont fourni de grands ſujets aux poëtes tragiques anciens & modernes. (*D. J.*)

THÈBES, *marbre de*, (*Hiſt. nat. Litholog.*) *thebaïcum marmor*; nom d'un marbre noir fort eſtimé des anciens, & qu'ils tiroient de la haute Egypte. Suivant Pline il étoit noir avec des veines de couleur d'or; d'où l'on voit que ce marbre étoit ſemblable à

Digitized by Google

celui que nous appellons *porte-or*. Voyez *cet article*. Nonobſtant la deſcription de Pline, quelques auteurs ont cru que le *marmor thebaicum* des anciens étoit rouge & rempli de veines ou de taches jaunes, tel que le marbre que les modernes nomment *brocatelle*; d'autres ont cru que le *marmor thebaïcum* étoit une eſpece de porphyre, à qui on donnoit auſſi le nom de *ſyenites* & de *pyropacilon*. *Voyez* d'Acoſta, *natural hiſtory of foſſils*.

THEBET, ſ. m. (*Hiſt. jud.*) mois des Hébreux. C'eſt le quatrieme de l'année civile, & le dixieme de l'année eccléſiaſtique. Il a vingt-neuf jours, & répond à la lune de Décembre.

Le huit de ce mois les Juifs jeûnent à cauſe de la traduction de la loi d'hébreu en grec.

Le jeûne du dixieme mois ordonné par Moïſe, arrivoit auſſi dans le mois de *Thebet*.

Le dix les Juifs jeûnent encore en mémoire du ſiege de Jéruſalem par Nabuchodonoſor.

Le dix-huit ils célebrent une fête en mémoire de l'excluſion des Saducéens, qui furent chaſſés du ſanhedrin, où ils dominoient ſous le regne d'Alexandre Jannée, ainſi que le raconte un de leurs livres, intitulé *Megillat. taanith. Calendrier des Juifs*, *Dict. de la bible*.

THECA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) grand arbre des Indes orientales dont on trouve des forêts entieres. Il fournit aux Indiens le bois dont ils bâtiſſent leurs temples. Sa feuille donne une liqueur qui ſert à teindre leurs ſoies & leurs cotons en pourpre. Ils mangent ces mêmes feuilles; on en fait avec du ſucre un ſyrop qui guérit les aphthes. Les fleurs de cet arbre bouillies dans du miel ſont un remede contre l'hydropiſie.

THECNOLOGIE, ſ. f. (*Gram.*) ſcience abuſive des mots. Les ouvrages des Théologiens & même des Philoſophes, ſurtout ſcholaſtiques, en ſont remplis.

THECUA *ou* THECUE, (*Géog. ſacrée.*) ville de la Paleſtine, à 6 milles de Bethléem, & environ à 12 de Jéruſalem. Elle eſt célebre dans l'Ecriture. Le p. Nau dit qu'on en voit les ruines à une lieue de la montagne de Ferdaous, & que ſa ſituation eſt agréable. Ses environs contiennent quelques familles d'Arabes qui demeurent ſous des tentes, & dont les troupeaux paiſſent dans les vallées. (*D. J.*)

THEER, ſ. m. (*terme de relation.*) c'eſt ainſi qu'on nomme aux Indes certains hommes de la plus baſſe eſpece, qui ne ſervent qu'à écurer les cloaques, les privés, ou à écorcher les bêtes mortes. Ils ne demeurent point dans les villes, mais dans les extrémités des fauxbourgs, parce que les Indiens les ont en abomination. (*D. J.*)

THEIERE, ſ. f. (*terme de Fayancier.*) vaiſſeau un peu ventru à anſe & à bec, où l'on fait infuſer du thé dans de l'eau bouillante pour boiſſon. Il y a des *theieres* de toute forme & grandeur, qui contiennent depuis une petite taſſe juſqu'à dix; les plus belles nous viennent de la Chine & du Japon. (*D. J.*)

THÉISME, ſ. m. (*Théol.*) dérivé du grec θεος, *dieu*, terme uſité parmi les théologiens modernes, pour exprimer le ſentiment de ceux qui admettent l'exiſtence de Dieu. Il eſt oppoſé à l'*athéiſme*. *Voyez* ATHÉISME.

Il eſt aiſé de prouver que le *théiſme* eſt préférable à l'athéiſme, & qu'il eſt plus avantageux, ſoit pour les ſociétés, ſoit pour les princes, ſoit pour les particuliers, d'admettre l'exiſtence d'un Dieu que de la rejetter. Voici les raiſons qu'on en apporte communément.

1°. Une ſociété d'athées a un principe de moins pour arrêter la corruption des mœurs qu'une ſociété de théiſtes. La raiſon, le deſir de la gloire & de la bonne réputation, la crainte des peines ſéculieres ſont les ſeuls motifs qui peuvent empêcher le crime dans une ſociété d'athées. Dans une ſociété de théiſtes, la crainte des jugemens d'un être ſuprême ſe trouvant jointe à tous ces principes, leur donne une nouvelle force. L'homme en effet eſt d'autant plus porté à remplir ſes devoirs, que les peines qu'on lui fait craindre, ſont plus grandes, & que les récompenſes qu'on lui fait eſpérer, ſont plus conſidérables & plus conſolantes. Qu'on diſe tant qu'on voudra, qu'il eſt plus noble de faire le bien ſans intérêt, & de fuir le mal ſans aucun motif de crainte: c'eſt mal connoître l'homme que de prétendre qu'il puiſſe ni qu'il doive toujours agir indépendamment de ces motifs. L'eſpérance & la crainte ſont nées avec lui: ce ſont des apanages inſéparables de ſa nature, & les récompenſes ou les châtimens par leſquels le *théiſme* réveille l'une & l'autre dans le cœur des hommes, ſont des motifs infiniment plus puiſſans pour l'attacher à la vertu & pour l'éloigner du vice, que ceux que l'athéiſme propoſe à ſes partiſans.

2°. Les princes ont plus d'intérêt que qui que ce ſoit, à l'établiſſement de la croyance d'une divinité ſuprême. Les athées eux-mêmes en conviennent, puiſqu'ils diſent que l'idée de la divinité doit ſon origine aux artifices & aux deſſeins des politiques, qui par-là ont voulu rendre ſacrée l'obéiſſance dûe aux ſouverains. Un homme ſe ſoumet par raiſon à ſon prince, parce qu'il eſt juſte de tenir la foi à celui à qui on l'a promiſe; il s'y ſoumet par principe de crainte, parce qu'il a peur d'être condamné ſuivant toute la ſévérité des lois; mais ſon obéiſſance eſt tout autrement ferme & conſtante, quand il eſt vivement perſuadé qu'il y a une divinité vengereſſe qui prend connoiſſance de ſes déſobéiſſances pour les punir.

3°. Rien de plus avantageux ni de plus conſolant pour les particuliers que le *théiſme*. L'homme qui eſt expoſé à tant de miſeres dans le cours de cette vie, a un motif de conſolation, en croyant une divinité pleine de juſtice & de bonté qui peut mettre fin à tous ſes maux. L'homme vertueux qui eſt ordinairement en bute à la contradiction des méchans, ſe ſoutient dans la pratique de la vertu par l'idée d'une divinité qui récompenſe les bonnes actions, & qui punit les mauvaiſes; pour lui la mort eſt le commencement d'une nouvelle vie & d'un bonheur éternel; pour l'athée, la mort n'eſt que la fin des miſeres de la vie, & l'anéantiſſement qu'il ſe promet, eſt un état d'inſenſibilité parfaite, ou pour mieux dire, une privation d'exiſtence, que perſonne ne regardera jamais comme un avantage: anéantiſſement au reſte dont l'athée n'a aucune certitude; il eſt donc à cet égard dans le doute & dans la perplexité; mais cet état d'incertitude eſt-il auſſi ſatisfaiſant que l'eſpérance du théiſte? Enfin ce dernier riſque quelque choſe pour gagner infiniment; & l'autre aime mieux perdre tout que de rien riſquer. On peut voir ce raiſonnement pouſſé avec force dans les penſées de M. Paſcal. *Traité de la véritable religion*, *tom. I. diſſert. III.*

THEISOA ou *THISOA*, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie, ſelon Etienne le géographe. Pauſanias, *l. VIII. c. xxxviij.* dit que de ſon tems *Thiſoa* n'étoit qu'une bourgade qui autrefois avoit été une ville très-peuplée, aux confins des *Parraſii*, & dans le territoire de Mégalopolis. Cette ville tiroit ſon nom de celui de la nymphe Thiſoa, l'une des trois nourrices de Jupiter. (*D. J.*)

THÉISTE, *théiſta*, celui qui admet l'exiſtence de Dieu, d'un être ſuprême de qui tout dépend.

THEIUS, (*Geog. anc.*) riviere de l'Arcadie; Pauſanias, *l. VIII. c. xxxv.* dit qu'en allant de Mégalopolis à Lacédémone, le long de l'Alphée, on trouve au bout d'environ trente ſtades le fleuve *Theius* qui ſe joint à l'Alphée du côté gauche. (*D. J.*)

THÉKA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) grand chêne dont on trouve des forêts entieres dans le Mala-

bar ; ſon tronc eſt fort gros, revêtu d'une écorce rude, épaiſſe & cendrée. Il pouſſe un grand nombre de branches vertes, noueuſes & quadrangulaires. Son bois eſt blanchâtre, dur, liſſe, ſtrié ; ſa racine eſt rougeâtre ; ſes feuilles naiſſent par paires & dans un ordre parallele ; elles ſont oblongues, rondes, pointues, épaiſſes, luiſantes, longues de deux palmes, larges d'un empan, d'un goût acide. Ses fleurs ſont petites & odoriférantes ; elles ſortent des aiſſelles des feuilles en forme de pédicules longs, quadrangulaires & ſillonés, qui ſe déployent peu-à-peu en forme de paraſol ; elles ſont compoſées de cinq ou ſix pétales arrondis, blancs, repliés en-dehors, & ſoutenus par de petits calices terminés en pointe. Il s'éleve d'entre les pétales un pareil nombre d'étamines blanches, à ſommets jaunes, avec un piſtil verdâtre & pointu. Il leur ſuccede à la fin de groſſes gouſſes fendues par le haut, diviſées par une cloiſon ligneuſe en trois ou quatre loges qui contiennent chacune un fruit preſque ſphérique, verd, colonneux & velu, dont la chair eſt verdâtre, ſans odeur, d'un goût amer & aſtringent ; il renferme un noyau quarré, de couleur blanche, tirant ſur le rouge, dans lequel eſt une petite amande blanchâtre.

Les habitans n'employent point d'autre bois que le *théka* pour bâtir & réparer leurs temples. Ils tirent des feuilles de cet arbre une liqueur dont ils ſe ſervent pour teindre leurs ſoies & leurs cotons en pourpre. Ils font encore de cette liqueur un ſirop avec du ſucre pour guérir les aphthes. Ils font bouillir les fleurs dans du miel, & en préparent un remede pour évacuer les eaux des hydropiques. (*D. J.*)

THEKUPHE, ſ. f. (*terme de Calend.*) révolution, cercle ; mais il ſe dit ſurtout des quatre points où commencent les ſaiſons ; c'eſt-à-dire, les deux points ſolſtitiaux & les deux points équinoctiaux.

THELEBOÆ, (*Géog. anc.*) ou plutôt *Teleboæ*, peuples inſulaires au voiſinage de l'Acarnanie. Tous les écoliers ſavent qu'Alcmene conçut Hercule pendant qu'Amphitryon faiſoit la guerre aux *Teleboes*, parce que cette femme pour venger la mort de ſes freres, avoit promis d'épouſer celui qui entreroit dans ſon reſſentiment.

Etienne de Byzance nous apprend que la Téleboïde étoit une partie de l'Acarnanie, & qu'elle emprunta ce nom de Téléboas, après avoir eu celui de *Taphion*. Le ſcholiaſte d'Apollonius appelle les mêmes peuples *Thélébоëns Taphiens*. L'île de Taphos, dit-il, eſt l'une des Echinades. Les *Thélébоëns* qui auparavant demeuroient dans l'Arcananie, l'ont habitée : c'étoit de grands voleurs ; ils allerent au royaume d'Argos, enleverent les bœufs d'Electryon pere d'Alcmène. Il y eut combat dans lequel Electryon & ſes fils furent tués ; c'eſt pourquoi Alcmène fit publier que ſa perſonne ſeroit le prix de la vengeance d'Electryon, & parce qu'Amphitryon s'engagea à la venger, elle devint ſon épouſe. Amphitryon ravagea les îles des *Thélébоëns*, mais il ne put prendre Taphe la capitale, qu'après que Comœtho eût arraché à ſon pere Ptérélaüs le cheveu d'or qui le rendoit immortel.

Les *Téléboëns* paſſerent en Italie, & s'établirent dans une île de la grande Grece, dans cette île que la retraite de Tibere rendit ſi fameuſe ; c'eſt Tacite qui nous l'apprend : *Græcos ea tenuiſſe, capræaſque* Telebois *habitatas fama tradit. Annal. l. IV. c. lxvij.* Virgile confirme le même fait :

Nec tu carminibus noſtris indictus abibis,
Œbale, quem generaſſe Telon Sebethide nymphâ
Fertur Teleboum *capreas, cùm regna teneret*
Jam ſenior.

« Je ne t'oublierai point dans mes vers, illuſtre » Œbale, fils de la nymphe Sebethis & du vieux Telon, roi des *Téléboëns*, peuples de l'île de Caprée. »

Enfin Auſone & Stace confirment que l'île de Caprée avoit été la demeure des Téléboens ; *virideſque reſultant Teleboæ*, dit Auſone en parlant de Caprée. Stace déſigne ainſi la même île, *ſilv. V. l. III. v. 100.*

Seu tibi bacchei vincla madenſia Gauri
Teleboumque *domos, trepidis ubi dulcia nautis*
Lumina noctivagæ tollit Pharus æmula lunæ.

(*D. J.*)

THELIGONIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante nommée par le commun des botaniſtes, *cynocrambe*, (vulgairement *chou de chien*, ou *mercuriale ſauvage*). En voici les caracteres. Les fleurs mâles & femelles naiſſent ſur la même plante ; dans la fleur mâle le calice eſt compoſé d'une ſeule feuille turbinée, légerement diviſée en deux ſegmens, avec de légeres dentelures ; il n'y a point de pétales ; les étamines ſont communément au nombre de douze, droites, & de la longueur du calice ; les boſſettes ſont ſimples. La fleur femelle a un calice très-petit, d'une ſeule feuille, découpée en ſegmens profonds ; elle n'a point de pétales ; le piſtil a un germe rond ; le ſtile eſt court, & le ſtigma obtus ; le fruit eſt une capſule globuleuſe, coriace, ayant une ſeule cellule, & contenant une ſeule ſemence ronde. Linnæi, *gen. plant. p. 406.* (*D. J.*)

THÈME, ſ. m. (*Gram.*) ce mot eſt grec θέμα, & vient de τίθημι, *pono ; thema*, (thème), *poſitio, id quod primò ponitur.* Les grammairiens font uſage de ce terme dans deux ſens différens.

1°. On appelle communément *théme* d'un verbe, le radical primitif d'où il a été tiré par diverſes formations. « On appelle *théme* en grec, le préſent d'un » verbe, parce que c'eſt le premier tems que l'on » *poſe* pour en former les autres ». (*Méth. gram. de P. R. liv. V. ch. vj.*) Il me ſemble qu'en hébreu le *théme* eſt moins déterminé, & que c'eſt abſolument le premier & le plus ſimple radical d'où eſt dérivé le mot dont on cherche le *théme*.

» La maniere de trouver le *théme* (en grec), eſt » donc de pouvoir réduire tous les tems qu'on ren» contre, à leur préſent ; ce qui ſuppoſe qu'on ſa» che parfaitement conjuguer les verbes en ω, tant » circonflexes que barytons ; & les verbes en μι, » tant réguliers qu'irréguliers ; & qu'on connoiſſe » auſſi la maniere de former ces tems (*ibid.*) ». Ainſi l'inveſtigation du *théme* grec, eſt une eſpece d'analyſe par laquelle on dépouille le mot qui ſe rencontre, de toutes les formes dont le préſent aura été revêtu par les lois ſynthétiques de la formation, afin de retrouver ce préſent radical ; & par-là de s'aſſurer de la ſignification du mot que l'on a décompoſé.

Par exemple, pour procéder à l'inveſtigation du *théme* de λυσόμενος, dont la terminaiſon annonce un futur premier du participe moyen : j'obſerve, 1°. que ce tems ſe forme du futur premier de l'indicatif moyen, en changeant μαι en μενος ; d'où je conclus qu'en otant μενος, & ſubſtituant μαι, j'aurai le futur premier de l'indicatif moyen, λύσομαι : j'obſerve 2°. que ce tems de l'indicatif moyen eſt formé de celui qui correſpond à l'indicatif actif, en changeant ω en ομαι ; ſi je mets donc ω à la place de ομαι, j'aurai λύσω, futur premier de l'indicatif actif : j'obſerve enfin que ce futur en σω ſuppoſe un *théme* en ω pur, ou en δω, τω, θω ; ainſi conſultant le lexicon, je trouve λύω, *ſolvo*, d'où vient λύσω, puis λύσομαι, & enfin λυσόμενος, *ſoluturus.*

L'inveſtigation du *théme*, dans la langue hébraïque, eſt auſſi une ſorte d'analyſe, par laquelle on dépouille le mot propoſé, des lettres ſerviles, afin de n'y laiſſer que les radicales, qui ſervent alors à

Digitized by Google

montrer l'origine & le ſens du mot. Les Hébraïſans entendent par lettres radicales, celles qui, dans toutes les métamorphoſes du mot primitif, ſubſiſtent toujours pour être le ſigne de la ſignification objective ; & par lettres ſerviles, celles qui ſont ajoutées en diverſes manieres aux radicales, relativement à la ſignification formelle, & aux accidens grammaticaux dont elle eſt ſuſceptible. On peut approfondir dans les grammaires hébraïques ce méchaniſme, qui ne peut appartenir à l'Encyclopédie, non plus que celui de l'inveſtigation du *thême* grec.

2°. Le ſecond uſage que l'on fait en grammaire, du mot *théme*, eſt pour exprimer la *poſition* de quelque diſcours dans la langue naturelle, qui doit être traduit en latin, en grec, ou en telle autre langue que l'on étudie. Commencer l'étude du latin ou du grec par un exercice ſi pénible, ſi peu utile, ſi nuiſible même, eſt un reſte de preuve de la barbarie où avoient vêcu nos ayeux, juſqu'au renouvellement des lettres en France, ſous le regne de François I. le pere des lettres : car c'eſt à-peu-près vers ce tems que la méthode des *thêmes* s'introduiſit preſque partout ; aujourd'hui juſtement décriée par les meilleures têtes de la littérature, perſonne ne peut plus ignorer les raiſons qui doivent la faire proſcrire, & qui n'ont plus contre elle que l'inflexibilité de l'habitude établie par un uſage déja ancien. *Voyez* ETUDES, LITTÉRATURE, & MÉTHODE.

« Au reſte, dit M. du Marſais, (*Préf. dune gram. lat.* §. *vj.*) je ſuis bien éloigné de déſapprouver, » qu'après avoir fait expliquer du latin pendant un » certain tems, & après avoir fait obſerver ſur ce » latin les regles de la ſyntaxe, on faſſe rendre du » françois en latin, ſoit de vive voix, ſoit par écrit. » Je ſuis au-contraire perſuadé que cette pratique » met de la varieté dans les études, qu'elle fait voir » de nouveau (& ſous un autre aſpect) la réciproca- » tion des deux langues, & qu'elle exerce les jeunes » gens à faire l'application des regles qu'ils ont ap- » priſes dans l'explication, & des exemples qu'ils y » ont remarqués ; mais le latin que le diſciple com- » poſe, ne doit être qu'une imitation de celui qu'il a » vu auparavant.

» Quand votre diſciple ſait bien décliner & bien » conjuguer, & qu'il a appris la raiſon des cas dont » il a remarqué l'uſage dans les auteurs qu'il a ex- » pliqués, vous ferez bien de lui donner à mettre en » latin, un françois compoſé ſur l'auteur qu'il aura » expliqué, en ne changeant guere que les tems, & » quelques légeres circonſtances : mais il faut lui » permettre d'avoir l'original devant les yeux, afin » qu'il le puiſſe imiter plus aiſément : pourquoi l'em- » pêcher d'avoir recours à ſon modele ? plus il le li- » ra, plus il deviendra habile ; c'eſt à vous à diſpo- » ſer le françois de façon qu'il ne trouve ni l'ouvrage » tout fait, ni trop éloigné de l'original ».

On peut encore, quand le diſciple a acquis une certaine force, lui donner le françois de quelque choſe qu'il a déja expliqué, & lui en faire retrouver le latin : vous ferez cela ſur une explication du jour ; peu après vous le ferez ſur celle de la veille, enſuite ſur une plus ancienne. Inſenſiblement vous pourrez lui propoſer le françois de quelque trait qu'il n'aura pas encore vu, & lui en demander le latin ; vous ſerez ſûr de le bien corriger, & de lui donner un bon modele, ſi vous avez pris votre matiere dans un bon auteur. Un maître intelligent trouvera aiſément mille reſſources pour être utile ; le véritable zele eſt un feu qui éclaire en échauffant.

« Je ne condamne donc pas, continue M. du Mar- » ſais (*ibid.*), la pratique de mettre du françois en » latin ; j'en blâme ſeulement l'abus & l'uſage dépla- » cé ». Ainſi penſe le rédacteur des *inſtructions pour les profeſſeurs de la grammaire latine*, faites & publiées par ordre du roi de Portugal, à la ſuite de ſon édit ſur le nouveau plan des études d'humanités, du 28 Juin 1759. « Comme pour compoſer en latin il faut aupa- » ravant ſavoir les mots, les phraſes, & les propriété- » tés de cette langue, & que les écoliers ne peuvent » les ſavoir qu'après avoir fait quelque lecture des » livres où cette langue a été dépoſée, pour être » comme un dictionnaire vivant, & une grammaire » parlante. Les hommes les plus habiles ſoutiennent » en conſéquence que dans les commencemens on » doit abſolument éviter de faire faire des *thêmes*. .. » ils ne ſervent qu'à moleſter les commençans, & à » leur inſpirer une grande horreur pour l'étude ; ce » qu'il faut éviter ſur toutes choſes, ſelon cet avis » de Quintilien, dans ſes inſtitutions : (*lib. I. cap. j.* » §. 4.) *Nam id in primis cavere oportet, ne ſtudia,* » *qui amare nondùm poteſt, oderit ; & amaritudinem ſe-* » *mel præceptam, etiam ultrà rudes annos, reformidet* ». Inſtruct. pour les profeſſeurs de la gramm lat. §. *xiv.* (*B. E. R. M.*)

THÊME, *en terme d'aſtrologie*, eſt la figure que tracent les aſtrologues, lorſqu'ils veulent tirer l'horoſcope de quelqu'un, en repréſentant l'état du ciel par rapport à un certain point, ou par rapport au moment dont il eſt queſtion, en marquant le lieu où en ſont à ce moment-là les aſtres & les planetes. *Voyez* HOROSCOPE.

Le *thême* céleſte conſiſte en douze triangles que l'on enferme dans deux quarrés, & qu'on appelle les *douze maiſons*. *Voyez* MAISON.

THÉMIS, (*Mythol.*) fille du Ciel & de la Terre, ou d'Uranus & de Titaïa, étoit ſœur ainée de Saturne, & tante de Jupiter. Elle ſe diſtingua par ſa prudence & par ſon amour pour la juſtice : c'eſt elle, dit Diodore, qui a établi la divination, les ſacrifices, les lois de la religion, & tout ce qui ſert à maintenir l'ordre & la paix parmi les hommes. Elle régna dans la Theſſalie, & s'appliqua avec tant de ſageſſe à rendre la juſtice à ſes peuples, qu'on la regarda toujours depuis, comme la déeſſe de la juſtice, dont on lui fit porter le nom : elle s'appliqua auſſi à l'aſtrologie, & devint très-habile dans l'art de prédire l'avenir ; & après ſa mort elle eut des temples où ſe rendoient des oracles. Pauſanias parle d'un temple & d'un oracle qu'elle avoit ſur le mont Parnaſſe, de moitié avec la déeſſe *Tellus*, & qu'elle céda enſuite à Apollon. *Thémis* avoit encore un autre temple dans la citadelle d'Athènes, à l'entrée duquel étoit le tombeau d'Hyppolite.

La fable dit que *Thémis* vouloit garder ſa virginité, mais que Jupiter la força de l'épouſer, & lui donna trois filles, l'équité, la loi, & la paix. C'eſt un emblême de la juſtice qui produit les lois & la paix, en rendant à chacun ce qui lui eſt dû. Héſiode fait encore *Thémis* mere des Heures & des Parques. *Thémis*, dit Feſtus, étoit celle qui commandoit aux hommes de demander aux dieux ce qui étoit juſte & raiſonnable : elle préſide aux conventions qui ſe font entre les hommes, & tient la main à ce qu'elles ſoient obſervées. (*D. J.*)

THEMISCYRE, (*Géog. anc.*) *Themiſcyra*, ville de l'Aſie mineure dans le Pont. Arrien dans ſon périple du Pont-Euxin, ne marque entre les fleuves Iris & Thermodonte, aucune place qu'Héracleum, dont il dit que le port eſt à trois cens quarante ſtades de l'embouchure de l'Iris, & à quarante ſtades de celle du Thermodonte ; mais Ptolomée, *l. V. c. vj.* avant que d'arriver à Herculeum, nomme la campagne *Phanaroea* ; car c'eſt ainſi qu'il faut écrire avec Strabon, & non, comme portent les exemplaires de Ptolomée, *Phanagoria*, qui eſt le nom d'une ville ſur le Boſphore cimmérien. Ptolomée nomme encore *Themiſcyra*, dont il fait une ville. Le périple de Scylax en fait autant, & il dit que c'étoit une ville grecque.

Digitized by Google

Strabon ne connoit qu'une campagne qu'il nomme *Themiſcyra*, & dont il loue beaucoup la fertilité. Etienne le géographe ne parle non plus que de la campagne, qu'il étend depuis Chadiſia juſqu'au fleuve Thermodonte. Il a pu y avoir une campagne & une ville de même nom; & on ne peut raiſonablement en douter, parce qu'un trop grand nombre d'auteurs font mention de l'une & de l'autre. Diodore de Sicile, *l. IV. c. xvj.* en parlant d'Hercule, dit qu'il navigea juſqu'à l'embouchure du Thermodonte, & qu'il campa près de la ville de *Themiſcyre*, où étoit le palais royal de la reine des Amazones. Hérodote, *l. IV. c. lxxxvj.* met auſſi la ville de *Themiſcyre* ſur le fleuve Thermodonte. Pomponius Mela, *l. I. c. xix.* dit qu'il y a une campagne près du Thermodonte, & que c'eſt dans cette campagne qu'avoit été la ville de *Themiſcyre*. Elle ne ſubſiſtoit plus apparemment de ſon tems.

Enfin Apollonius, *l. II. v. 371*, joint le promontoire *Themiſcyreum* avec l'embouchure du Thermodonte. Il ne donne pas à la campagne voiſine le nom de *Themiſcyra*, il l'appelle *Dæantis campus*. Sur cela ſon ſcholiaſte, *verſ. 373*, remarque que Dæas & Alcmon étoient freres; puis il ajoute que dans la campagne de Dæas il y a trois villes, ſavoir Lycaſtia, *Themiſcyra* & Chalybia, & que les Amazones avoient habité ces trois places; mais comme l'hiſtoire des Amazones eſt mêlée de bien des fables, on ne peut preſque rien dire de certain de leurs villes ni de leurs demeures. Cellar. *Geogr. antiq. l. III. c. viij.* (*D. J.*)

THEMISONE, (*Géog. anc.*) *Themiſonium*, ville & contrée de l'Aſie mineure, dans la Phrygie, ſelon Pauſanias, *l. X. c. xxxij.* Strabon, *l. XII. p. 576.* & Etienne le géographe; Ptolomée, *l. V. c. ij.* place *Themiſonium* dans la grande Phrygie, & met des peuples nommés *Themiſonii* dans la Lycie. (*D. J.*)

THÉMISTIADES, (*Antiq. greq.*) c'eſt le nom des nymphes de *Thémis*, ou des prêtreſſes de ſon temple à Athènes. (*D. J.*)

THENÆ, ou *THENNÆ*, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Crete, au voiſinage de Gnoſſe. Callimaque en fait mention. (*D. J.*)

THENAR, ſ. m. *en Anatomie*, eſt un muſcle qui ſert à éloigner le pouce du doigt indice; c'eſt pourquoi on le nomme auſſi *abducteur du pouce*.

Il y a un ſemblable muſcle qui appartient au gros orteil, & qui eſt auſſi appellé *thenar* ou *abducteur du gros orteil*.

Le *thenar*, ou l'abducteur du pouce de la main, eſt ſitué le long de la partie interne de la premiere phalange du pouce, ou de l'os du métacarpe qui ſoutient le pouce. Il vient du ligament annulaire interne de l'os du carpe, qui ſoutient le pouce & ſe termine le long de la partie externe de la derniere phalange, & à la partie ſupérieure de la premiere.

Le *tenar*, ou l'abducteur du gros orteil, eſt ſitué tout le long de la face inférieure de l'os du métatarſe qui ſoutient le doigt & le long de la face inférieure, il vient de la partie latérale interne du calcaneum de l'os naviculaire, & ſe termine au côté interne du pouce ſur l'os ſéſamoïde interne.

THENSE, ſ. f. (*Antiq. rom.*) en latin *thenſa*. Les *thenſes* étoient comme nos châſſes, ornées de figures. On les faiſoit en forme de char, de bois, d'ivoire, & quelquefois d'argent. Il y a une médaille de l'empereur Claude, qu'on trouve également en or & en argent, repréſentant d'un côté la tête de ce prince couronné de laurier, & ayant de l'autre une *thenſe*. C'eſt un des honneurs qui fut rendu à l'empereur Claude après ſa mort, par ordre du ſénat. On portoit dans des *thenſes* les ſtatues des dieux; & s'il eſt permis de ſe ſervir du mot ſuivant, en parlant des faux dieux, toutes leurs *reliques*, qui s'appelloient *exuviæ*, dépouilles. (*D. J.*)

THENSY, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom que les Chinois donnent à une pierre qui ſe trouve, dit-on, dans le Katai. Quand on la met ſur la langue, on la trouve âcre & cauſtique; miſe dans le feu, elle répand une odeur arſénicale & déſagréable. On en vante l'uſage externe pour les tumeurs, après l'avoir fait diſſoudre dans de l'eau. *Voyez* EPHÉMÉRIDES, *nat. curioſor.*

THEOBROMA, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante qui renferme le cacao & le guazuma du P. Plumier: voici ſes caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt ouvert, & compoſé de feuilles ovales, concaves & qui tombent. La couronne de la fleur eſt formée de cinq pétales, droits, ouverts, en caſque, & terminés par une ſoie fendue en deux. Le nectarium eſt fait en cloche, plus petit que la fleur, & compoſé de cinq pétales. Les étamines ſont cinq filets pointus, de la longueur du nectarium; chaque filet a ſon ſommet diviſé en cinq ſegmens, & porte cinq boſſettes. Le germe du piſtil eſt ovale; le ſtile eſt pointu, & de la longueur du nectarium; le ſtigma eſt ſimple. Le fruit eſt ligneux, diviſé en cinq côtes ſur la ſurface, qui contiennent autant de cellules remplies de ſemences. Les ſemences ſont nombreuſes, charnues, de forme ovale; il ſe trouve quelque différence dans le fruit, ſelon les différentes eſpeces d'arbres qui le produiſent. Le cacaotier a un fruit long, pointu des deux côtés. Le guazuma a le fruit globulaire, chargé de tubercules; eſt percé comme un crible, & diviſé intérieurement en cinq cellules. Linnæi, *Gen. Plant. pag. 367.* Plumier, *Gen. 18.* Tourn. *Inſt. pag. 444.* (*D. J.*)

THEOCATAGNOSTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccleſ.*) ſecte d'hérétiques ou plutôt de blaſphémateurs, qui ſont aſſez téméraires, pour trouver à redire à certaines paroles ou actions de Dieu, & pour blâmer pluſieurs choſes rapportées dans l'Ecriture.

Ce mot eſt formé du grec θεος, *dieu*, & κατα γινωσκω, *je juge* ou *je condamne*.

Marshal, dans ſes *Tables*, place ces hérétiques dans le ſeptieme ſiecle, on n'en ſait pas la raiſon; car ſaint Jean Damaſcène, qui eſt le ſeul auteur qui en ait fait mention, ne dit pas un mot du tems où cette ſecte s'éleva dans l'Egliſe.

A quoi l'on peut ajouter que S. Jean Damaſcène, dans ſon *Traité des héréſies*, appelle ſouvent *hérétiques*, ces gens impies & pervers qu'on a trouvés dans tous les tems, & qui cependant n'avoient jamais été auteurs, ni chefs de ſectes.

THÉOCRATIE, ſ. f. (*Hiſt. anc. & politiq.*) c'eſt ainſi que l'on nomme un gouvernement dans lequel une nation eſt ſoumiſe immédiatement à Dieu, qui exerce ſa ſouveraineté ſur elle, & lui fait connoître ſes volontés par l'organe des prophetes & des miniſtres à qui il lui plaît de ſe manifeſter.

La nation des Hébreux nous fournit le ſeul exemple d'une vraie *théocratie*. Ce peuple dont Dieu avoit fait ſon héritage, gémiſſoit depuis long-tems ſous la tyrannie des Egyptiens, lorſque l'éternel ſe ſouvenant de ſes promeſſes, réſolut de briſer ſes liens, & de le mettre en poſſeſſion de la terre qu'il lui avoit deſtinée. Il ſuſcita pour ſa délivrance un prophete, à qui il communiqua ſes volontés; ce fut Moïſe, Dieu le choiſit pour être le libérateur de ſon peuple, & pour lui preſcrire des lois dont lui-même étoit l'auteur. Moïſe ne fut que l'organe & l'interprete des volontés du ciel, il étoit le miniſtre de Dieu, qui s'étoit reſervé la ſouveraineté ſur les Iſraélites; ce prophete leur preſcrivit en ſon nom, le culte qu'ils devoient ſuivre, & les lois qu'ils devoient obſerver.

Après Moïſe, le peuple hébreu fut gouverné par des juges que Dieu lui permit de choiſir. La *théocratie* ne ceſſa point pour cela; les juges étoient les arbitres des différens, & les généraux des armées: auſſi-

Digitized by Google

ſtés par un ſénat de ſoixante & dix vieillards, il ne leur étoit point permis ni de faire de nouvelles lois, ni de changer celles que Dieu avoit preſcrites; dans les circonſtances extraordinaires, on étoit obligé de conſulter le grand-prêtre & les prophetes, pour ſavoir les volontés du ciel: ainſi on regloit ſa conduite d'après les inſpirations immédiates de la divinité. Cette *théocratie* dura juſqu'au tems de Samuël; alors les Iſraélites par une ingratitude inouie, ſe laſſerent d'être gouvernés par les ordres de Dieu même, ils voulurent à l'exemple des nations idolatres, avoir un roi qui les commandât, & qui fit reſpecter leurs armes. Le prophete Samuël conſulté ſur ce changement, s'adreſſe au Seigneur qui lui répond, *j'ai entendu le peuple*, ce n'eſt pas toi qu'il rejette, *c'eſt moi-même*. Alors l'éternel dans ſa colere conſent à lui donner un roi; mais ce n'eſt point ſans ordonner à ſon prophete d'annoncer à ces ingrats les inconvéniens de cette royauté qu'ils préferoient à la *théocratie*.

« Voici, leur dit Samuël, quel ſera le droit du roi » qui regnera ſur vous: il prendra vos fils, & ſe fera » porter ſur leurs épaules; il traverſera les villes en » triomphe; parmi vos enfans, les uns marcheront à » pié devant lui, & les autres le ſuivront comme de » vils eſclaves; il les fera entrer par force dans ſes » armées; il les fera ſervir à labourer ſes terres, & » à couper ſes moiſſons; il choiſira parmi eux les ar- » tiſans de ſon luxe & de ſa pompe; il deſtinera vos » filles à des ſervices vils & bas; il donnera vos » meilleurs héritages à ſes favoris & à ſes ſerviteurs; » pour enrichir ſes courtiſans, il prendra la dixme » de vos revenus; enfin vous ſerez ſes eſclaves, & » il vous ſera inutile d'implorer ſa clémence, parce » que Dieu ne vous écoutera pas, d'autant que vous » êtes les ouvriers de votre malheur ». *Voyez Samuël, ch. viij. verſ. 9.* C'eſt ainſi que le prophete expoſa aux Iſraélites les droits que s'arrogeroit leur roi; telles ſont les menaces que Dieu fait à ſon peuple, lorſqu'il voulut ſe ſouſtraire à ſon pouvoir pour ſe ſoumettre à celui d'un homme. Cependant la flaterie s'eſt ſervie des menaces mêmes du prophete pour en faire des titres aux deſpotes. Des hommes pervers & corrompus ont prétendu que par ces mots l'être ſuprême approuvoit la tyrannie, & donnoit ſa ſanction à l'abus du pouvoir: quoique Dieu eût fait connoître ainſi aux Hébreux les dangers du pouvoir qu'ils alloient conférer à l'un d'entre eux, ils perſiſterent dans leur demande. « Nous ſerons, dirent-ils, » comme les autres nations, nous voulons un roi » qui nous juge, & qui marche à notre tête contre » nos ennemis ». Samuël rend compte à Dieu de l'obſtination de ſon peuple; l'éternel irrité ne lui répond que par ces mots, *donne leur un roi*: le prophete obéit en leur donnant Saül; ainſi finit la *théocratie*.

Quoique les Iſraélites ſoient le ſeul peuple qui nous fourniſſe l'exemple d'une vraie *théocratie*, on a vû cependant des impoſteurs, qui, ſans avoir la miſſion de Moïſe, ont établi ſur des peuples ignorans & ſéduits, un empire qu'ils leur perſuadoient être celui de la Divinité. Ainſi, chez les Arabes, Mahomet s'eſt rendu le prophete, le légiſlateur, le pontife, & le ſouverain d'une nation groſſiere & ſubjuguée; l'alcoran renferme à-la-fois les dogmes, la morale, & les lois civiles des Muſulmans; on ſait que Mahomet prétendoit avoir reçu ces lois de la bouche de Dieu même; cette prétendue *théocratie* dura pendant pluſieurs ſiecles ſous les califes, qui furent les ſouverains, & les pontifes des Arabes. Chez les Japonois, la puiſſance du dairi ou de l'empereur eccléſiaſtique, reſſembloit à une *théocratie*, avant que le cubo ou empereur ſéculier, eût mis des bornes à ſon autorité. On trouve des veſtiges d'un empire pareil chez les anciens gaulois; les druides exerçoient les fonctions de prêtres & de juges des peuples. Chez les Ethiopiens & les Egyptiens, les prêtres ordonnoient aux rois de ſe donner la mort, lorſqu'ils avoient déplu à la Divinité; en un mot il n'eſt guere de pays où le ſacerdoce n'ait fait des efforts pour établir ſon autorité ſur les ames & ſur les corps des hommes.

Quoique Jeſus-Chriſt ait déclaré que ſon royaume n'eſt pas de ce monde; dans des ſiecles d'ignorance, on a vû des pontifes chrétiens s'efforcer d'établir leur puiſſance ſur les ruines de celle des rois; ils prétendoient diſpoſer des couronnes avec une autorité qui n'appartient qu'au ſouverain de l'univers.

Telles ont été les prétentions & les maximes des Grégoire VII. des Boniface VIII. & de tant d'autres pontifes romains, qui profitant de l'imbécilité ſuperſtitieuſe des peuples, les ont armés contre leurs ſouverains naturels, & ont couvert l'Europe de carnage & d'horreurs; c'eſt ſur les cadavres ſanglans de pluſieurs millions de chrétiens que les repréſentans du Dieu de paix ont élevé l'édifice d'une puiſſance chimérique, dont les hommes ont été long-tems les triſtes jouets & les malheureuſes victimes. En général l'hiſtoire & l'expérience nous prouvent que le ſacerdoce s'eſt toujours efforcé d'introduire ſur la terre une eſpece de *théocratie*; les prêtres n'ont voulu ſe ſoumettre qu'à Dieu, ce ſouverain inviſible de la nature, ou à l'un d'entr'eux, qu'ils avoient choiſi pour repréſenter la divinité; ils ont voulu former dans les états un état ſéparé indépendant de la puiſſance civile; ils ont prétendu ne tenir que de la Divinité les biens dont les hommes les avoient viſiblement mis en poſſeſſion. C'eſt à la ſageſſe des ſouverains à réprimer ces prétentions ambitieuſes & idéales, & à contenir tous les membres de la ſociété dans les juſtes bornes que preſcrivent la raiſon & la tranquillité des états.

Un auteur moderne a regardé la *théocratie* comme le premier des gouvernemens que toutes les nations aient adoptés; il prétend qu'à l'exemple de l'univers qui eſt gouverné par un ſeul Dieu, les hommes réunis en ſociété ne voulurent d'autre monarque que l'Être ſuprême. Comme l'homme n'avoit que des idées imparfaites & humaines de ce monarque céleſte, on lui éleva un palais, un temple, un ſanctuaire, & un trône, on lui donna des officiers & des miniſtres. On ne tarda point à repréſenter le roi inviſible de la ſociété par des emblèmes & des ſymboles qui indiquoient quelques-uns des ſes attributs; peu-à-peu l'on oublia ce que le ſymbole déſignoit, & l'on rendit à ce ſymbole ce qui n'étoit dû qu'à la Divinité qu'il repréſentoit; ce fut là l'origine de l'idolâtrie à laquelle les prêtres, faute d'inſtruire les peuples, ou par intérêt, donnerent eux-mêmes lieu. Ces prêtres n'eurent point de peine à gouverner les hommes au nom des idoles muettes & inanimées dont ils étoient les miniſtres; une affreuſe ſuperſtition couvrit la face de la terre ſous ce gouvernement ſacerdotal, il multiplia à l'infini les ſacrifices, les offrandes, en un mot toutes les pratiques utiles aux miniſtres viſibles de la Divinité cachée. Les prêtres enorgueillis de leur pouvoir en abuſerent étrangement; ce fut leur incontinence, qui, ſuivant l'auteur, donna naiſſance à cette race d'hommes qui prétendoient deſcendre des dieux, & qui ſont connus dans la Mythologie ſous le nom de *demi-dieux*. Les hommes fatigués du joug inſupportable des miniſtres de la *théocratie*, voulurent avoir au milieu d'eux des ſymboles vivans de la Divinité, ils choiſirent donc des rois, qui furent pour eux les repréſentans du monarque inviſible. Bientôt on leur rendit les mêmes honneurs qu'on avoit rendu avant eux aux ſymboles de la *théocratie*; ils furent traités en dieux, & ils traitent en eſclaves les hommes, qui, croyant être toujours ſoumis à

l'Être ſuprême, oublierent de reſtraindre par des lois ſalutaires le pouvoir dont pouvoient abuſer ſes foibles images. C'eſt-là, ſuivant l'auteur, la vraie ſource du deſpotiſme, c'eſt-à-dire de ce gouvernement arbitraire & tyranique ſous lequel gémiſſent encore aujourd'hui les peuples de l'Aſie, ſans oſer réclamer les droits de la nature & de la raiſon, qui veulent que l'homme ſoit gouverné pour ſon bonheur. *Voyez* PRÊTRES.

THÉODOLITE, ſ. m. (*Arpentage.*) inſtrument en uſage dans l'arpentage, pour prendre les hauteurs & les diſtances; il eſt compoſé de pluſieurs parties, 1°. un cercle de cuivre diviſé en quatre quarts de 90^d repréſentant les quatre points cardinaux de la bouſſole, l'eſt, l'oueſt, le nord, & le ſud, & marqué des lettres E, O, N, S; chacun de ces quarts eſt diviſé en 90 degrés, & ſubdiviſé autant que la grandeur de l'inſtrument le peut permettre communément par les diagonales. Les quatre quarts doivent être marqués de 10, 20, 30, *&c.* deux fois, commençant au point du nord & du ſud, finiſſant à 90 aux points de l'eſt & de l'oueſt; 2°. une boîte & une aiguille placées juſtement ſur le centre du cercle, ſur lequel centre l'inſtrument, l'index avec ſes guidons, doivent être mis de-ſorte qu'ils puiſſent tourner & ſe mouvoir en rond; mais la boîte & l'aiguille demeurent fixes. Au fond de la boîte il faut qu'il y ait une bouſſole attachée de-ſorte qu'elle réponde aux lettres E, O, N, S, marquées ſur l'inſtrument; 3°. par-derriere un emboîtement ou plan, ou, ce qui eſt le mieux, un rond, pour entrer dans la tête d'un pié à trois branches, ſur leſquelles l'inſtrument eſt porté; 4°. ce bâton ou ce pié pour poſer l'inſtrument deſſus, & dont le cou ou manche vers la tête doit entrer dans l'emboîtement qui eſt derriere l'inſtrument.

Au reſte, il y a pluſieurs autres manieres de faire les *théodolites*; il faut préférer la plus ſimple, la plus exacte, la plus prompte, & celle dans laquelle l'inſtrument mathématique ſoit du tranſport le plus facile.

L'uſage du *théodolite* eſt abondamment juſtifié par celui du demi-cercle qui eſt ſeulement un demi-*théodolite*; mais M. Siſſon a perfectionné cet inſtrument par de nouvelles vues: on trouvera la deſcription de ſon *théodolite* dans le livre anglois de M. Gardner, intitulé *Practical ſurveying improved*, & dans un traité de géométrie pratique publié en anglois à Edinburg 1745, *in-8°.* par le célebre M. Macclaurin. (*D. J.*)

THÉODORIAS, (*Géog. anc.*) nom commun à une ville d'Aſie, ſituée aux confins de la Colchide, & à une province eccléſiaſtique d'Aſie, aux environs de la Cœlé-Syrie. Laodicée étoit la métropole de cette province, & avoit trois évêchés ſuffragans. (*D. J.*)

THÉODORIEN, (*Philoſ. grecq.*) les *Théodoriens* étoient une ſecte de philoſophes de l'académie d'Athènes, & qui avoient eu Théodore pour maître. Le ſeul bien de l'homme, diſoient-ils, c'eſt le plaiſir des ſens, ou même l'aſſemblage de toutes les voluptés; que de gens parmi nous qui ſont de cette ſecte! (*D. J.*)

THÉODOROPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, dans la Moeſie. Juſtinien fonda cette ville, & la nomma *Théodoropole*, du nom de l'impératrice Theodora ſon épouſe. (*D. J.*)

THÉODOSIE, (*Géog. anc.*) *Theodoſia*, ville de la Cherſonnèſe taurique. Le périple de Scylax, Strabon, *l. VII. p. 309.* Pomponius Mela, *liv. II. c. j.* Pline & Ptolomée, *liv. IV. ch. xij.* font mention de cette ville; préſentement on l'appelle *Caffa*. (*D. J.*)

THÉODOSIEN, CODE, (*Juriſprud.*) *Voyez* ci-devant au mot CODE, *l'article* CODE THÉODOSIEN.

THEODOSIOPOLIS, (*Géog. anc.*) nom commun à quelques villes & à divers ſiéges épiſcopaux.

1°. *Theodoſiopolis*, ville de l'Arménie, ſur les frontieres de la Perſaménie: on croit aſſez communément, dit Tournefort, qu'Ergeron eſt l'ancienne ville de *Théodoſiopolis*; la choſe néanmoins ne paroît pas trop aſſurée, à-moins qu'on ne ſuppoſe, comme cela ſe peut, que les habitans d'Artze ſe fuſſent retirés à *Theodoſiopolis*, après qu'on eut détruit leurs maiſons.

2°. *Theodoſiopolis*, ville de la Méſopotamie, ſur le bord du fleuve Aborras.

3°. *Theodoſiopolis*, ville de la grande Arménie, fondée par Anaſtaſe, & qui ne put jamais lui ôter ſon premier nom. Procope en parle beaucoup dans ſes éloges des édifices de Juſtinien.

4°. *Theodoſiopolis* eſt le nom, 1°. d'un ſiége épiſcopal de la province d'Aſie; 2°. d'un ſiége épiſcopal de la Thrace; 3°. d'un ſiége épiſcopal d'Egypte, dans la province d'Arcadie; 4°. d'un ſiége épiſcopal d'Egypte, dans la premiere Thébaïde; 5°. d'un ſiége épiſcopal de l'Aſie proconſulaire; 6°. d'un ſiége épiſcopal d'Aſie, dans l'Oſrhoène. (*D. J.*)

THÉOÉNIES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) fêtes de Bacchus chez les Athéniens; le dieu lui-même étoit appellé *Théoénos*, le dieu du vin, de θεὸς, *dieu*, & οἶνος, *du vin*. (*D. J.*)

THÉOGAMIE, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) θεογαμία, fête qui ſe célébroit en l'honneur de Proſerpine, & en mémoire de ſon mariage avec Pluton: ce mot ſignifie *mariage des dieux*, de θεὸς, *dieu*, & γάμος, *mariage*. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xx. tom. I. p. 402.* (*D. J.*)

THÉOGONIE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) branche de la théologie payenne, qui enſeignoit la génération de leurs dieux. *Voyez* DIEU.

Ce mot eſt formé du grec *theos*, Dieu, & de *goné*, génération, ſemence, généalogie.

Héſiode nous a donné l'ancienne *théogonie* dans un poëme qui porte ce titre.

Le docteur Burnet obſerve que les anciens auteurs confondent la *théogonie*, avec la coſmogonie: en effet la génération des dieux des anciens Perſans; ſavoir, le feu, l'eau & la terre, n'eſt probablement autre choſe que la génération des premiers élémens. *Voyez* CHAOS.

THÉOL, LE, *ou* LE THÉO, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en Berri, élection d'Iſſoudun. Elle a ſa ſource à 14 lieues d'Iſſoudun, & ſe jette dans l'Arnois, à Reuilly. (*D. J.*)

THÉOLOGAL, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom qu'on donne dans les cathédrales & dans quelques collégiales à un théologien prébendé, pour prêcher à certains jours & pour faire des leçons de théologie aux jeunes clercs.

Le pape Innocent III. dans le ſecond concile de Latran, ordonna que dans chaque égliſe métropolitaine, on nommeroit un théologien pour interpréter l'Ecriture-ſainte, & pour enſeigner ce qui regarde le ſoin des ames. Pour récompenſe il aſſigne à celui qui fera ces leçons, le revenu d'une prébende. Le concile de Baſle, *ſeſſ. 31. can. 3.* dont le decret fut inſéré dans la pragmatique ſanction, étend à toutes les égliſes cathédrales la néceſſité d'avoir un *théologal* qui n'étoit auparavant que pour les égliſes métropolitaines. Cette diſpoſition a paſſé de la pragmatique dans le concordat, approuvé par le cinquieme concile de Latran. Il porte qu'il y aura une prébende *théologale* dans toutes les égliſes cathédrales & métropolitaines affectée à un docteur, licencié ou bachelier formé en théologie. Il doit faire au-moins deux leçons par ſemaine, ſous peine d'être privé, s'il y manque, de ſes diſtributions; mais quand il enſeigne, il doit être cenſé préſent au chœur, & ne rien perdre de tout ce qui peut revenir aux autres chanoines.

Digitized by Google

Le concile de Trente, *ſeſſ. 5. c. j.* affecte auſſi une prébende au *théologal*, qu'il veut qu'on établiſſe dans chaque cathédrale. Suivant les déciſions de la congrégation du concile, les chanoines & les autres prêtres de la cathédrale ſont obligés d'aſſiſter aux leçons du *théologal*, & on peut priver celui-ci de ſa prébende, s'il manque à ſatisfaire à ſes devoirs.

Dans le cinquieme concile de Milan, on oblige le *théologal* d'interpréter publiquement l'Ecriture-ſainte dans l'égliſe cathédrale tous les jours de fêtes & de dimanches. S. Charles dans ſon onzieme ſynode diocéſain, enjoint au *théologal* de faire trois leçons par ſemaine, & de prêcher quelquefois. Ainſi le *théologal* qui n'étoit d'abord que le docteur des clercs, eſt devenu auſſi celui du peuple.

Les ordonnances d'Orléans & de Blois preſcrivent l'établiſſement d'un *théologal* dans les cathédrales; elles veulent qu'il prêche tous les dimanches & fêtes ſolemnelles, & qu'il faſſe des leçons publiques ſur l'Ecriture-ſainte trois fois la ſemaine. Les chanoines ſont obligés d'aſſiſter à ſes leçons, ſous peine d'être privés de leurs rétributions; mais toutes ces diſpoſitions ſont aujourd'hui fort négligées. Thomaſſin, *diſciplin. de l'Egliſe, part. IV. liv. II. c. lxix. & xcvij.*

THÉOLOGIE, *Theologia*, du grec θεος, *Dieu*, & λογος, *diſcours*, priſe en général, eſt la ſcience de Dieu & des choſes divines, même entant qu'on peut les connoître par la lumiere naturelle. C'eſt en ce ſens qu'Ariſtote, *Metaphyſic. l. VI.* appelle *théologie*, la partie de la philoſophie, qui s'occupe à traiter de Dieu & de quelques-uns de ſes attributs. C'eſt encore dans le même ſens que les Payens donnoient à leurs poëtes le nom de *théologiens*, parce qu'ils les regardoient comme plus éclairés que le vulgaire, ſur la nature de la divinité & ſur les myſteres de la religion.

Les anciens avoient trois ſortes de *théologie*; ſavoir, 1°. la mythologique ou fabuleuſe qui floriſſoit parmi les Poëtes, & qui rouloit principalement ſur la théogonie ou génération des dieux. *Voyez* FABLE, MYTHOLOGIE & THÉOGONIE.

2°. La politique, embraſſée principalement par les princes, les magiſtrats, les prêtres, & le corps des peuples, comme la ſcience la plus utile & la plus néceſſaire pour la ſûreté, la tranquillité & la proſpérité de l'état.

3°. La phyſique ou naturelle, cultivée par les Philoſophes, comme la ſcience la plus convenable à la nature & à la raiſon, elle n'admettoit qu'un ſeul Dieu ſuprême, & des démons ou génies, comme médiateurs entre Dieu & les hommes. *Voyez* DÉMON & GÉNIE.

Les Hébreux qui avoient été favoriſés de la révélation ont auſſi leurs Théologiens, car on peut donner ce titre aux Prophetes ſuſcités de Dieu pour les inſtruire, aux pontifes chargés par état de leur expliquer la loi, & aux ſcribes ou docteurs qui faiſoient profeſſion de l'interpreter. Depuis leur diſperſion, les Juifs modernes n'ont manqué ni d'écrivains, ni de livres; les écrits de leurs rabbins ſont répandus par tout le monde. *Voyez* RABBINS & THALMUD.

Parmi les Chrétiens, le mot de *Théologie* ſe prend en divers ſens. Les anciens peres, & particulierement les Grecs, comme ſaint Baſile & ſaint Grégoire de Nazianze, ont donné ſpécialement ce nom à la partie de la doctrine chrétienne qui traite de la divinité; de-là vient que parmi eux on appelloit l'évangéliſte S. Jean, le *théologien* par excellence, à cauſe qu'il avoit traité de la *divinité* du Verbe, d'une maniere plus profonde & plus étendue que les autres apôtres. Ils ſurnommoient auſſi S. Grégoire de Nazianze, le *théologien*, parce qu'il avoit défendu avec zele la *divinité* du Verbe contre les Ariens; & en ce ſens les Grecs diſtinguoient la *théologie*, de ce qu'ils appelloient *économie*, c'eſt-à-dire de la partie de la doctrine chrétienne qui traite du myſtere de l'incarnation.

Mais dans un ſens plus étendu, l'on définit la *Théologie*, une ſcience qui nous apprend ce que nous devons croire de Dieu, & la maniere dont il veut que nous le ſervions; on la diviſe en deux eſpeces, qui ſont la *Théologie* naturelle & la *Théologie* ſurnaturelle.

La *Théologie* naturelle eſt la connoiſſance que nous avons de Dieu & de ſes attributs, par les ſeules lumieres de la raiſon & de la nature, & en conſidérant les ouvrages qui ne peuvent être ſortis que de ſes mains.

La *Théologie* ſurnaturelle ou *Théologie* proprement dite eſt une ſcience, qui ſe fondant ſur des principes révélés, tire des concluſions, tant ſur Dieu, ſa nature, ſes attributs, &c. que ſur toutes les autres choſes qui peuvent avoir rapport à Dieu: d'où il s'enſuit, que la *Théologie* joint dans ſa maniere de procéder l'uſage de la raiſon à la certitude de la révélation, ou qu'elle eſt fondée en partie ſur les lumieres de la révélation, & en partie ſur celles de la raiſon.

Toutes les vérités dont la *Théologie* ſe propoſe la recherche & l'examen, étant ou ſpéculatives ou pratiques, on la diviſe à cet égard en *Théologie* ſpéculative, & *Théologie* pratique ou morale. La *Théologie* ſpéculative eſt celle qui n'a pour objet que d'éclaircir, de fixer, de défendre les dogmes de la religion, en tant qu'ils doivent être crus. La *Théologie*, pratique ou morale, eſt celle qui s'occupe à fixer les devoirs de la religion, en traitant des vertus & des vices, en preſcrivant des regles, & décidant de ce qui eſt juſte ou injuſte, licite ou illicite dans l'ordre de la religion.

Quant à la maniere de traiter la *Théologie*, on la diſtingue en poſitive & en ſcholaſtique. La *Théologie* poſitive, eſt celle qui a pour objet d'expoſer & de prouver les vérités de la religion par les textes de l'Ecriture, conformément à la tradition des peres de l'Egliſe & aux déciſions des conciles, ſans s'attacher à la méthode des écoles, mais en les traitant dans un ſtyle oratoire, comme ont fait les peres de l'Egliſe.

La ſcholaſtique eſt celle qui emploie la dialectique, les argumens & la forme uſitée dans les écoles pour traiter les matieres de religion.

Quelques auteurs penſent, que la différence qui ſe trouve entre la *Théologie* poſitive & la ſcholaſtique, ne vient point de la diverſité du ſtyle & de l'élocution; en un mot, de la forme ſcholaſtique propre à la derniere, & qu'on ne remarque pas dans la premiere; mais de ce que les Théologiens ſcholaſtiques ont renfermé en un ſeul corps & mis dans un certain ordre, toutes les queſtions qui regardent la doctrine, au lieu que les anciens ne traitoient des dogmes de la religion, que ſéparément & par occaſion: mais cela ne fait rien quant au ſtyle, car les modernes auroient pû traiter tout le plan de la religion en ſtyle oratoire, & les anciens n'en traiter que quelques queſtions en ſtyle ſcholaſtique. La véritable différence entre la poſitive & la ſcholaſtique dépend donc de la forme du ſtyle, puiſque pour le fonds les matieres ſont les mêmes.

Luther appelloit la *Théologie ſcholaſtique* une *diſcipline à deux faces*, compoſée du mélange de l'Ecriture-ſainte & des raiſons philoſophiques. *Mixtione quadam ex divinis eloquiis & philoſophicis rationibus tanquam ex centaurorum genere biformis diſciplina conflata eſt.* Mais on verra par la ſuite, qu'il n'en avoit qu'une fauſſe idée & qu'il en jugeoit par les abus.

M. l'abbé Fleury dans ſon cinquieme diſcours ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique, ne paroît pas non plus fort favorable à la ſcholaſtique; car après s'être objecté,

s'il n'eſt pas vrai que les ſcholaſtiques ont trouvé une méthode plus commode & plus exacte pour enſeigner la *Théologie*, & ſi leur ſtyle n'eſt pas plus ſolide & plus précis que celui des anciens, il répond, » Je l'ai ſouvent oui-dire, mais je ne puis en convenir, & on ne me perſuadera jamais, que juſqu'au douzieme ſiecle la méthode ait manqué dans » les écoles chrétiennes. Il eſt vrai, ajoute-t-il, que » les anciens n'ont pas entrepris de faire un cours » entier de *Théologie*, comme ont fait Hugues de » Saint-Victor, Robert Pullus, Hildebert de Tours, » & tant d'autres. Mais ils n'ont pas laiſſé que de » nous donner dans leurs ouvrages le plan entier de » la religion, comme S. Auguſtin dans ſon Enchiridion, montre tout ce qu'on doit croire, & la maniere de l'enſeigner dans le livre de la doctrine » chrétienne. On trouve de même l'abregé de la » morale dans quelques autres traités, comme dans » le pédagogue de S. Clément Alexandrin ».

» Que manque-t-il donc aux anciens, continue-t-» il? Eſt-ce de n'avoir pas donné chacun leur cours » entier de *Théologie*, recommençant toujours à diviſer & à définir les mêmes matieres? J'avoue que » les modernes l'ont fait, mais je ne conviens pas » que la religion en ait été mieux enſeignée. L'effet » le plus ſenſible de cette méthode eſt d'avoir rempli le monde d'une infinité de volumes, partie imprimés, partie encore manuſcrits qui demeurent » en repos dans les grandes bibliotheques, parce » qu'ils n'attirent les lecteurs ni par l'utilité, ni par » l'agrément: car qui lit aujourd'hui Alexandre de » Hales ou Albert le grand »? Et il avoit remarqué plus haut qu'il ne voyoit rien de grand dans ce dernier que la groſſeur & le nombre des volumes.

Il obſerve enſuite que les ſcholaſtiques prétendoient ſuivre la méthode des géometres, mais qu'ils ne la ſuivoient pas en effet, prenant ſouvent l'Ecriture dans des ſens figurés & détournés, poſant pour principes des axiomes d'une mauvaiſe philoſophie, ou des autorités de quelqu'auteur profane. Puis il ajoute: « ſi les ſcholaſtiques ont imité la méthode des géo» metres, ils ont encore mieux copié leur ſtyle ſec » & uniforme. Ils ont donné dans un autre défaut, » en ſe faiſant un langage particulier diſtingué de tou» tes les langues vulgaires & du vrai latin, quoi» qu'il en tire ſon origine. Ce qui toutefois n'eſt point » néceſſaire, puiſque chacun peut philoſopher en » parlant bien ſa langue. Les écrits d'Ariſtote ſont » en bon grec; les ouvrages philoſophiques de Cicé» ron en bon latin, & dans le dernier ſiecle Deſcar» tes a expliqué ſa doctrine en bon françois....

» Un autre erreur eſt de croire qu'un ſtyle ſec, » contraint, & partout uniforme, ſoit plus clair & » plus court que le diſcours ordinaire & naturel, où » l'on ſe donne la liberté de varier les phraſes, & » d'employer quelques figures. Ce ſtyle gêné & jetté » en moule, pour ainſi dire, eſt plus long, outre » qu'il eſt très-ennuyeux. On y répete à chaque page » les mêmes formules, par exemple; *ſur cette matiere* » *on fait ſix queſtions; à la premiere, on procede* ainſi, » *puis trois objections*, puis *je réponds qu'il faut dire*, » *&c.* enſuite viennent les réponſes aux objections. » Vous diriez que l'auteur eſt forcé par une néceſſité » inévitable de s'exprimer toujours de même. On » répete à chaque ligne les termes de l'art: propoſi» tion, aſſertion, majeure, mineure, preuve, con» cluſion, *&c.* or ces répétitions alongent beaucoup » le diſcours....

» Les argumens en forme allongent encore nota» blement le diſcours, & impatientent celui qui voit » d'abord la concluſion. Il eſt ſoulagé par un enthy» meme ou par une ſimple propoſition, qui fait ſous» entendre tout le reſte. Il faudroit reſerver les ſyl» logiſmes entiers pour des occaſions rares, lorſqu'il » faut développer un ſophiſme ſpécieux, ou rendre ſen» ſible une vérité abſtraite.

» Cependant, conclut-il, ceux qui ſont accoutu» més au ſtyle de l'école ne reconnoiſſent point les » raiſonnemens, s'ils ne ſont revêtus de la forme ſyl» logiſtique. Les peres de l'Egliſe leur paroiſſent des » rhétoriciens pour ne pas dire des diſcoureurs, parce » qu'ils s'expliquent naturellement, comme on fait » en converſation, parce qu'ils uſent quelquefois » d'interrogations, d'exclamations & d'autres figures » ordinaires, & les ſcholaſtiques ne voyent pas que » les figures & les tours ingénieux épargnent beau» coup de paroles, & que ſouvent par un mot bien » placé, on prévient ou l'on détourne une objection » qui les occuperoit long-tems.

Ces accuſations ſont graves, & l'on ne peut gueres dire plus de mal de la ſcholaſtique; mais elles ne tombent que ſur l'ancienne ſcholaſtique défigurée par des queſtions frivoles & par un ſtyle barbare. Car il faut convenir que depuis le renouvellement des études dans le xvj. ſiecle la ſcholaſtique a bien changé de forme à ces deux égards. En effet, à la conſidérer dans ſon véritable point de vue, elle n'eſt que la connoiſſance des divines Ecritures, interpretées ſuivant le ſens que l'Egliſe approuve, en y joignant les explications & les cenſures des peres, ſans toutefois négliger les ſecours qu'on peut tirer des ſciences profanes pour éclaircir & ſoutenir la vérité. *Scholaſtica theologia eſt divinarum ſcripturarum peritia, recepto quem eccleſia approbat ſenſu, non ſpretis orthodoxorum doctorum interpretationibus & cenſuris, interdum aliarum diſciplinarum non contempto ſuffragio.* C'eſt ainſi que l'a connue la faculté de *théologie* de Paris, qui la cultive ſur ces principes, & dont le but en y exerçant ſes éleves eſt de les accoutumer à la juſteſſe du raiſonnement par l'uſage de la dialectique.

Retranchez en effet de la ſcholaſtique un grand nombre de queſtions futiles dont la ſurchargeoient les anciens, écartez les abus de leur méthode, & réduiſez-la à traiter par ordre des vérités intéreſſantes du dogme & de la morale, & vous trouverez qu'elle eſt auſſi ancienne que l'Egliſe. Tant d'ouvrages polémiques & dogmatiques des peres de tous les ſiecles, dans leſquels ils établiſſent les divers dogmes de la religion attaqués par les hérétiques, en ſont une preuve inconteſtable. Car ils ne ſe contentent pas d'y expoſer ſimplement la foi de l'Egliſe, & d'apporter les paſſages de l'Ecriture & des peres ſur leſquels elle eſt fondée, mais ils emploient auſſi la dialectique & le raiſonnement pour établir le véritable ſens des paſſages qu'ils citent, pour expliquer ceux qui ſont allégués par leurs adverſaires, pour réfuter les difficultés qu'ils propoſent, pour éclaircir & développer les conſéquences des principes qu'ils trouvent établis dans l'Ecriture ſainte & dans la tradition, & pour convaincre d'erreur les fauſſes conſéquences tirées par les hérétiques: enfin ils ne négligerent rien de tout ce qui peut ſervir à faire connoître, à éclaircir & à ſoutenir la vérité, à perſuader ceux qui n'en ſont pas convaincus, à retirer de l'erreur ceux qui y ſont engagés; pour y réuſſir, ils emploient les principes de la raiſon naturelle, la ſcience des langues, les ſubtilités de la dialectique, les traits de l'éloquence, l'autorité des philoſophes & celles des hiſtoriens. On trouve dans leurs écrits des propoſitions, des preuves, des objections, des réponſes, des argumens, des conſéquences, *&c.* toute la différence vient donc de ce que la méthode des modernes eſt moins cachée, & qu'ils ne ſont pas ou n'affectent pas de paroître ſi éloquens. Mais au fond, en ſont-ils moins ſolides quand ils ne s'attachent qu'aux points eſſentiels, & qu'ils les traitent par les grands principes, comme ſont les ſcholaſtiques modernes, ſur-tout dans la faculté de *théologie* de Paris? Les défauts d'une méthode

Digitized by Google

naiſſante ne prouvent pas toujours qu'elle ſoit mauvaiſe, & ſont ſouvent l'éloge de ceux qui l'ont perfectionnée.

Les théologiens ont coutume de traiter pluſieurs queſtions ſur la dignité, l'utilité, la néceſſité de la ſcience qu'ils profeſſent, & nous renvoyerons ſur tous ces articles le lecteur à leurs écrits: nous nous contenterons de toucher ce qui regarde la certitude de la *Théologie* ou des concluſions théologiques. Par *concluſions théologiques* on entend celles qui ſont évidemment & certainement déduites d'une ou deux prémiſſes, qui ſont toutes deux révelées, ou dont l'une eſt révelée, & l'autre eſt ſimplement connue par la lumiere naturelle, & l'on demande ſi ces concluſions ſont d'une égale certitude que les propoſitions qui ſont de foi. 2°. Si elles ſont plus ou moins certaines que les concluſions des autres ſciences. 3°. Si elles égalent en certitude les premiers principes ou axiomes de géométrie, philoſophie, *&c.*

La déciſion de toutes ces queſtions dépend de ſavoir quel eſt le fondement de la certitude des concluſions théologiques, c'eſt-à-dire, quel eſt le motif qui détermine l'eſprit à y acquieſcer. On convient généralement que la révélation immédiate de Dieu propoſée par l'Egliſe, eſt le motif qui porte à acquieſcer aux vérités qui ſont de foi, & que la révélation virtuelle ou médiate, c'eſt-à-dire, la connexion qui ſe trouve entre une concluſion théologique & la révélation, connexion manifeſtée par la lumiere naturelle, eſt le motif qui porte à acquieſcer aux concluſions théologiques.

De-là il eſt aiſé d'inférer 1°. que les concluſions purement théologiques n'ont pas le même degré de certitude que les vérités de foi, celles-ci étant fondées 1°. ſur la révélation immédiate de Dieu; 2°. ſur la déciſion de l'Egliſe qui atteſte la vérité de cette révélation, au lieu que les concluſions théologiques n'ont pour motif que leur liaiſon avec la révélation, mais liaiſon apperçue ſeulement par les lumieres de la raiſon; le motif d'acquieſcement, & le moyen de connoître ce motif, ſont, comme on voit, dans les concluſions théologiques d'un ordre inférieur au motif qui détermine l'eſprit à ſe ſoumettre aux vérités de foi, & au moyen qui lui découvre ce motif.

2°. Que les concluſions théologiques ſont plus certaines que les concluſions des ſciences naturelles priſes en général, parce qu'on ſait que celles-ci ne ſont ſouvent appuyées que ſur des conjectures, & que leur liaiſon avec les premiers principes, n'eſt pas ſi évidente que celle des concluſions théologiques avec la révélation immédiate.

Mais on eſt partagé ſur la troiſieme queſtion; ſavoir, ſi les concluſions théologiques ſont plus ou moins certaines que les premiers principes géométriques ou philoſophiques; & il y a ſur ce point deux opinions.

La premiere eſt celle des anciens théologiens qui ſoutiennent que les concluſions théologiques ſont plus certaines que les premiers principes, parce que, diſent-ils, elles ſont appuyées ſur la révélation de Dieu, qui ne peut, ni ne veut tromper les hommes, au lieu que la certitude des premiers principes n'eſt fondée que ſur la raiſon ou la lumiere naturelle, qui eſt ſujette à l'erreur.

La plûpart des modernes penſent au-contraire que les premiers principes ſont auſſi certains que les concluſions théologiques, parce que 1°. telle eſt la certitude de ces axiomes: *le tout eſt plus grand que ſa partie; deux choſes égales à une troiſieme ſont égales entre elles, &c.* qu'il eſt impoſſible d'en aſſigner une plus grande; & qu'on ſent par expérience qu'il n'eſt point de vérités auxquelles l'eſprit acquieſce plus promptement. 2°. Parce que Dieu n'eſt pas moins l'auteur de la raiſon que de la révélation, d'où il s'enſuit, que ſi l'on ne peut ſoupçonner la révélation de faux, de peur d'en faire retomber le reproche ſur Dieu même, on ne peut non-plus ſoupçonner la raiſon d'erreur quant aux premiers principes, puiſque Dieu nous a donné également ces deux moyens, l'un de connoître les vérités naturelles, l'autre d'adhérer aux vérités de foi. 3°. Parce que la foi même eſt en quelque ſorte appuyée ſur la raiſon: car, diſent-ils, pourquoi croyons-nous à la révélation? parce que nous ſavons que Dieu eſt la vérité par eſſence, qui ne peut ni tromper, ni être trompé; & qui eſt-ce qui nous manifeſte cette vérité? la raiſon ſans doute; c'eſt elle auſſi qui par divers motifs de crédibilité nous perſuade que Jeſus-Chriſt eſt le meſſie, & que ſa religion eſt la ſeule véritable: ſi donc la raiſon nous mene comme par la main juſqu'à la foi, & ſi elle en eſt en quelque ſorte le fondement, pourquoi veut-on que les concluſions théologiques qu'on avoue être moins certaines que les vérités de foi, le ſoient davantage que les axiomes & les premiers principes de la raiſon? Holden. *de reſolut. fidei, l. I. c. iij. & element. theolog. c. j. p. 12.*

THÉOLOGIE MYSTIQUE, ſignifie une eſpece de *théologie* rafinée & ſublime, que profeſſent les myſtiques. *Voyez* MYSTIQUES & THÉOLOGIE.

Cette *théologie* conſiſte dans une connoiſſance de Dieu & des choſes divines, non pas celle que l'on acquiert par la voie ordinaire, mais celle que Dieu infuſe immédiatement par lui-même, & qui eſt aſſez puiſſante pour élever l'ame à un état calme, pour la dégager de tout intérêt propre, pour l'enflammer d'une dévotion affectueuſe, pour l'unir intimément à Dieu, pour illuminer ſon entendement, ou pour échauffer ou animer ſa volonté d'une façon extraordinaire.

Parmi les œuvres que l'on attribue à S. Denis l'Aréopagite, on trouve un diſcours de *théologie myſtique*, & pluſieurs auteurs anciens & modernes ont écrit ſur le même ſujet.

THÉOLOGIE POSITIVE, eſt celle qui conſiſte dans la ſimple connoiſſance ou expoſition des dogmes & des articles de foi, autant qu'ils ſont contenus dans les ſaintes Ecritures, ou expliqués par les peres & les conciles, dégagées de toutes diſputes & controverſes. *Voyez* THÉOLOGIE.

En ce ſens, la *théologie poſitive* eſt oppoſée à la *théologie ſcholaſtique & polémique.*

THÉOLOGIEN, ſ. m. (*Gram.*) qui étudie, enſeigne ou écrit de la théologie. *Voyez* THÉOLOGIE.

THEOLOGIUM, ſ. m. (*Littérat.*) on donnoit ce nom chez les anciens à un lieu du théatre, élevé au-deſſus de l'endroit où les acteurs ordinaires paroiſſoient. C'étoit celui d'où les dieux parloient, & des machines ſur leſquelles ils deſcendoient. Il falloit un *theologium* pour repréſenter l'Ajax de Sophocle & l'Hippolyte d'Euripide. *Voyez* Scaliger, *poet. l. I. c. j.* & Gronovius, ſur l'*Hercules Æneus* de Sophocle, *act. V. verſ. 1940.* Le mot latin *theologium* eſt formé de Θεὸς, *dieu*, & λόγος, *diſcours.* (*D. J.*)

THÉOMANTIE, ſ. f. (*Antiq. greq.*) Θεομαντεία, divination qui ſe faiſoit par l'inſpiration ſuppoſée de quelque divinité; les détails en ſont curieux, le tems ne me permet pas de les décrire, mais vous en trouverez le précis dans Potter. *Archæol. græc. l. II. c. xij. tome I. p. 298. & ſuiv.* (*D. J.*)

THÉOPASCHITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques du v. ſiecle, & ſectateurs de Pierre le Foulon, d'où ils ont été appellés quelquefois *Fuloniani.*

Leur doctrine diſtinctive étoit que toute la Trinité avoit ſouffert dans la paſſion de Jeſus-Chriſt. *Voyez* PATRIPASSIENS.

Cette héréſie fut embraſſée par les moines Eutychiens de Scythie, leſquels en s'efforçant de l'intro-

duire dans l'Egliſe, y exciterent de grands troubles au commencement du vj. ſiecle.

Elle fut condamnée d'abord dans les conciles tenus à Rome & à Conſtantinople en 483. On la fit revivre dans le ix. ſiecle, & elle fut condamnée de nouveau dans un concile tenu à Rome ſous le pape Nicolas I. en 862.

Le P. le Quien, dans ſes notes ſur S. Jean Damaſcene, dit que la même erreur avoit déja été avancée par Apollinaire, dont les diſciples furent les premiers qui euſſent été appellés *Théopatites* ou *Théopaſchites*. *Voyez* APOLLINAIRE.

THÉOPHANIE, ſ. f. pl. (*Antiq. grec.*) Θεοφάνια, c'étoit la fête de l'apparition d'Apollon à Delphes, la premiere fois qu'il ſe montra aux peuples de ce canton. Ce mot eſt compoſé de Θεὸς, *dieu*, & φαίνω, *j'apparois, je manifeſte*. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xx. tome I. p.* 402. (*D. J.*)

THÉOPHANIE, ſ. f. *terme d'Egliſe*, nom que l'on a donné autrefois à l'Epiphanie ou à la fête des rois; on l'a auſſi appellé *théoptie*. Le P. Pétau, dans ſes notes ſur S. Epiphane, obſerve que, ſelon Clément d'Alexandrie, lorſque la *théophanie*, qui étoit un jour de jeûne, tomboit le Dimanche, il falloit jeûner. Cette pratique a bien changé, puiſqu'aujourd'hui, bien-loin de jeûner le jour de la Nativité lorſqu'elle arrive le Dimanche, au contraire lorſqu'elle arrive un Vendredi ou un Samedi, qui ſont des jours d'abſtinence dans l'Egliſe romaine, les lois eccléſiaſtiques diſpenſent de cette abſtinence; l'on fait gras, & c'eſt un jour de régal. (*D. J.*)

THÉOPHRASTA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante ainſi nommé par Linnæus. Le calice de la fleur eſt une petite enveloppe légerement découpée en cinq ſegmens obtus, & il ſubſiſte après la chute de la fleur. La fleur eſt monopétale, en cloche, finement diviſée en cinq ſegmens obtus; les étamines ſont cinq filets pointus plus courts que la fleur; les boſſettes des étamines ſont ſimples; le germe du piſtil eſt ovale; le ſtile eſt aſſilé, & plus court que la fleur; le ſtigma eſt aigu; le fruit eſt une groſſe capſule ronde, contenant une ſeule loge; les ſemences ſont nombreuſes, arrondies, & attachées à chaque partie de leur ſilique qui eſt lâche. Linnæi, *gen. plant. p.* 66. (*D. J.*)

THEOPNEUSTES, (*Littérat.*) Θεοπνεύστης, épithete que les Grecs donnoient à leurs prêtres, quand ils étoient ſaiſis de l'eſprit prophétique. Potter, *Archæol. græc. tome I. p.* 302. (*D. J.*)

THÉOPROPIA, (*Littérat.*) Θεοπροπία, c'eſt l'épithete même que les Grecs donnoient aux oracles. *Voyez* ORACLE. (*D. J.*)

THÉOPSIE, ſ. f. (*Mythologie.*) c'eſt-à-dire l'apparition des dieux. Les païens étoient perſuadés que les dieux ſe manifeſtoient quelquefois, apparoiſſoient à quelques perſonnes, & que cela arrivoit ordinairement aux jours où l'on célébroit quelque fête en leur honneur. Cicéron, Plutarque, Arnobe & Dion Chryſoſtôme font mention de ces ſortes d'apparitions.

THÉOPTIE, ſ. f. *terme d'Egliſe*, c'eſt la même choſe que *Théophanie* ou *Epiphanie*. Ce mot vient de Θεὸς, *Dieu*, & ὄψομαι, *je vois*. (*D. J.*)

THÉORBE *ou* TUORBE, ſ. m. (*Lutherie.*) inſtrument de muſique fait en forme de luth, à la réſerve qu'il a deux manches, dont le ſecond, qui eſt plus long que le premier, ſoutient les quatre derniers rangs de cordes qui doivent rendre les ſons les plus graves. *Voyez* LUTH, *& la fig. Planches de Lutherie.*

Ce mot eſt françois, quoiqu'il y en ait qui le dérivent de l'italien *tiorba*, qui ſignifie la même choſe; il y en a d'autres qui prétendent que c'eſt le nom de celui qui a inventé cet inſtrument.

C'eſt le *théorbe* qui, depuis environ cent ans, a pris la place du luth, & qui dans les concerts fait la baſſe continue. On dit qu'il a été inventé en France par le ſieur Hotteman, & qu'il a paſſé de-là en Italie.

La ſeule différence qu'il y a entre le *théorbe* & le luth, c'eſt que le premier a huit groſſes cordes plus longues du double que celle du luth: cette longueur conſidérable fait rendre à ces cordes un ſon ſi doux, & qu'elles ſoutiennent ſi long-tems, qu'il ne faut point s'étonner que pluſieurs préferent le *théorbe* au claveſſin même. Le *théorbe* a du-moins cet avantage, qu'on peut aiſément changer de place.

Toutes ſes cordes ſont ordinairement ſimples, cependant il y en a qui doublent les plus groſſes d'une petite octave, & les minces d'un uniſſon; & comme, dans cet état, le *théorbe* reſſemble davantage au luth, les Italiens l'appellent *arci-leuto* ou *archi-luth*. *Voyez* ARCHI-LUTH.

THÉORE, ſ. m. (*Antiq. grec.*) Θεωρὸς, les *théores* étoient des ſacrificateurs particuliers, que les Athéniens envoyoient à Delphes offrir en leur nom de tems en tems à Apollon pythien des ſacrifices ſolemnels, pour le bonheur de la ville d'Athènes & la proſpérité de la république. On tiroit les *théores* tant du corps du ſénat, que de celui des theſmothetes.

THÉORÈME, ſ. m. *en Mathématique*, c'eſt une propoſition qui énonce & démontre une vérité. Ainſi ſi l'on compare un triangle à un parallélogramme appuyé ſur la même baſe & de même hauteur, en faiſant attention à leurs définitions immédiates, auſſi-bien qu'à quelques-unes de leurs propriétés préalablement déterminées, on en infere que le parallélogramme eſt double du triangle: cette propoſition eſt un *théorème*. *Voyez* DÉFINITION, *&c.*

Le *théorème* eſt différent du problème, en ce que le premier eſt de pure ſpéculation, & que le ſecond a pour objet quelque pratique. *Voyez* PROBLÈME.

Il y a deux choſes principales à conſidérer dans un *théorème*, la propoſition & la démonſtration; dans la premiere on exprime la vérité à démontrer. *Voyez* PROPOSITION.

Dans l'autre on expoſe les raiſons qui établiſſent cette vérité.

Il y a des *théorèmes* de différente eſpece: le *théorème* général eſt celui qui s'étend à un grand nombre de cas; comme celui-ci, le rectangle de la ſomme & de la différence de deux quantités quelconques eſt égal à la différence des quarrés de ces mêmes grandeurs.

Le *théorème* particulier eſt celui qui ne s'étend qu'à un objet particulier; comme celui-ci, dans un triangle équilatéral rectiligne, chacun des angles eſt de 60 degrés.

Un *théorème* négatif exprime l'impoſſibilité de quelqu'aſſertion; tel eſt celui-ci: un nombre entier qui n'eſt pas quarré ne ſauroit avoir pour racine quarrée un nombre entier plus une fraction.

Le *théorème* réciproque eſt celui dont la converſe eſt vraie; comme celui-ci: ſi un triangle a deux côtés égaux, il faut qu'il ait deux angles égaux: la converſe de ce *théorème* eſt auſſi vraie, c'eſt-à-dire que ſi un triangle a deux angles égaux, il a néceſſairement deux côtés égaux. *Voyez* RÉCIPROQUE, INVERSE & CONVERSE. *Chambers.*

THÉORÉTIQUE *ou* THÉORIQUE, qui a rapport à la théorie, ou qui ſe termine à la ſpéculation. Dans ce ſens, le mot eſt oppoſé à *pratique*, & il répond à *dogmatique*.

Il eſt formé du grec Θεωρῶ, *je vois, j'examine, je contemple*.

Les ſciences ſe diviſent ordinairement en *théorétiques* ou *ſpéculatives*, comme la Théologie, la Philoſophie, *&c.* & en *pratiques*, comme la Médecine, le Droit, *&c.* *Voyez* SCIENCE.

THÉORÉTIQUE, eſt un nom qui fut donné en particulier à une ancienne ſecte de médecins oppoſés aux empiriques. *Voyez* MÉDECIN.

Les Médecins *théorétiques* étoient ceux qui s'appli-

Digitized by Google

quoient à étudier & à examiner ſoigneuſement tout ce qui regarde la ſanté & les maladies ; les principes du corps humain, ſa ſtructure, ſes parties, avec leurs actions & leurs uſages ; tout ce qui arrive au corps, ſoit naturellement, ſoit contre nature, les différences des maladies, leur nature, leurs cauſes, leurs ſignes, leurs indications, *&c.* le tiſſu, les propriétés, *&c.* des plantes & des autres remedes, *&c.* en un mot, les Médecins *théorétiques* étoient ceux qui ſe conduiſoient par raiſonnement, au-lieu que les Médecins empiriques ne ſuivoient que l'expérience. *Voyez* MÉDECINE & EMPIRIQUE.

THÉORETRE, ſ. m. (*Antiq. greq.*) Θεωρήτρα, de θεωρέω, *je vois*, nom qu'on donnoit en Grece au préſent qu'on faiſoit aux jeunes filles prêtes à ſe marier, lorſqu'elles ſe montroient la premiere fois en public en ôtant leur voile. Scaliger, *poét. l. III. c. cj.* prétend que ce mot déſignoit les préſens que l'on faiſoit à la nouvelle épouſe, lorſqu'on la conduiſoit au lit nuptial. Quoi qu'il en ſoit, ces mêmes préſens étoient encore appellés *optheres*, *anacalypteres* & *prophrengteres*, parce que l'époux futur voyoit alors à ſa volonté ſa future épouſe. (*D. J.*)

THÉORIE, ſ. f. (*Philoſ.*) doctrine qui ſe borne à la conſidération de ſon objet, ſans aucune application à la pratique, ſoit que l'objet en ſoit ſuſceptible ou non.

Pour être ſavant dans un art, la *théorie* ſuffit ; mais pour y être maître, il faut joindre la pratique à la *théorie*. Souvent les machines promettent d'heureux ſuccès dans la *théorie*, & échouent dans la pratique. *Voyez* MACHINE.

On dit la *théorie* de l'arc-en-ciel, du microſcope, de la chambre obſcure, du mouvement du cœur, de l'opération des purgatifs, *&c.*

Théories des planetes, &c. Ce ſont des ſyſtèmes ou des hypotheſes, ſelon leſquelles les Aſtronomes expliquent les phénomenes ou les apparences de ces planetes, & d'après leſquels ils donnent des méthodes pour calculer leurs mouvemens. *Voyez* SYSTÈME, PLANETTE, *&c. Chambers.*

THÉORIE, ſ. f. (*Antiq. greq.*) θεωρία, pompe ſacrée compoſée de chœurs de muſique que les principales villes greques envoyoient toutes les années à Délos. Plutarque, en racontant la magnificence & la dévotion de Nicias, dit : avant lui les chœurs de muſique que les villes envoyoient à Délos pour chanter des hymnes & des cantiques à Apollon, arrivoient d'ordinaire avec beaucoup de déſordre, parce que les habitans de l'île accourant ſur le rivage au-devant du vaiſſeau, n'attendoient pas qu'ils fuſſent deſcendus à terre ; mais pouſſés par leur impatience, ils les preſſoient de chanter en débarquant, de ſorte que ces pauvres muſiciens étoient forcés de chanter dans le tems même qu'ils ſe couronnoient de leurs chapeaux de fleurs, & qu'ils prenoient leurs habits de cérémonie, ce qui ne pouvoit ſe faire qu'avec beaucoup d'indécence & de confuſion. Quand Nicias eut l'honneur de conduire cette pompe ſacrée, il ſe garda bien d'aller aborder à Délos ; mais pour éviter cet inconvénient, il alla deſcendre dans l'île de Rhène, ayant avec lui ſon chœur de muſiciens, les victimes pour le ſacrifice & tous les autels préparatifs pour la fête ; il avoit encore amené un pont qu'il avoit eu la précaution de faire conſtruire à Athènes ſelon la meſure de la largeur du canal qui ſépare l'île de Rhene & celle de Délos. Ce pont étoit d'une magnificence extraordinaire, orné de dorures, de beaux tableaux & de riches tapiſſeries. Nicias le fit jetter la nuit ſur le canal, & le lendemain au point du jour il fit paſſer toute ſa proceſſion & ſes muſiciens ſuperbement parés, qui en marchant en bel ordre & avec décence, rempliſſoient l'air de leurs cantiques. Dans cette belle ordonnance il arriva au temple d'Apollon. On choiſiſſoit pour la conduite des chœurs un des principaux citoyens, & c'étoit une grande gloire que d'être intendant des théores. *Voyez* THÉORE. *Voyez* auſſi pour les détails de cette célebre proceſſion navale, qu'on nommoit *théorie*, *les archæol. græc.* de Potter. *l. II. c. ix. t. I. pag. 284 & ſuiv.* (*D. J.*)

THÉORIUS, (*Mythol.*) Apollon avoit un temple à Troëzène, ſous ce nom qui ſignifie *je vois*, & qui convient fort à ce dieu conſidéré comme le ſoleil. C'étoit le plus ancien temple de cette ville ; il fut rebâti & décoré par le ſage Pithée. (*D. J.*)

THÉOSOPHES, LES, (*Hiſt. de la Philoſophie.*) voici peut-être l'eſpece de philoſophie la plus ſinguliere. Ceux qui l'ont profeſſée, regardoient en pitié la raiſon humaine ; ils n'avoient nulle confiance dans ſa lueur ténébreuſe & trompeuſe ; ils ſe prétendirent éclairés par un principe intérieur, ſurnaturel & divin qui brilloit en eux, & s'y éteignoit par intervalles, qui les élevoit aux connoiſſances les plus ſublimes lorſqu'il agiſſoit, ou qui les laiſſoit tomber dans l'état d'imbécillité naturelle lorſqu'il ceſſoit d'agir ; qui s'emparoit violemment de leur imagination, qui les agitoit, qu'ils ne maîtriſoient pas, mais dont ils étoient maîtriſés, & qui les conduiſoit aux découvertes les plus importantes & les plus cachées ſur Dieu & ſur la nature : c'eſt ce qu'ils ont appellé la *théoſophie*.

Les *théoſophes* ont paſſé pour des fous auprès de ces hommes tranquilles & froids, dont l'ame peſante ou raſſiſe n'eſt ſuſceptible ni d'émotion, ni d'enthouſiaſme, ni de ces tranſports dans leſquels l'homme ne voit point, ne ſent point, ne juge point, ne parle point, comme dans ſon état habituel. Ils ont dit de Socrate & de ſon démon, que ſi le ſage de la Grece y croyoit, c'étoit un inſenſé, & que s'il n'y croyoit pas, c'étoit un fripon.

Me ſera-t-il permis de dire un mot en faveur du démon de Socrate & de celui des *théoſophes ?* Nous avons tous des preſſentimens, & ces preſſentimens ſont d'autant plus juſtes & plus prompts, que nous avons plus de pénétration & d'expérience. Ce ſont des jugemens ſubits auxquels nous ſommes entraînés par certaines circonſtances très-déliées. Il n'y a aucun fait qui ne ſoit précédé & qui ne ſoit accompagné de quelques phénomenes. Quelque fugitifs, momentanés & ſubtils que ſoient ces phénomenes, les hommes doués d'une grande ſenſibilité, que tout frappe, à qui rien n'échappe, en ſont affectés, mais ſouvent dans un moment où ils n'y attachent aucune importance. Ils reçoivent une foule de ces impreſſions. La mémoire du phénomene paſſe ; mais celle de l'impreſſion ſe réveillera dans l'occaſion ; alors ils prononcent que tel évenement aura lieu ; il leur ſemble que c'eſt une voix ſecrette qui parle au fond de leur cœur, & qui les avertit. Ils ſe croyent inſpirés, & ils le ſont en effet, non par quelque puiſſance ſurnaturelle & divine, mais par une prudence particuliere & extraordinaire. Car qu'eſt-ce que la prudence, ſinon une ſuppoſition dans laquelle nous ſommes portés à regarder les circonſtances diverſes où nous nous trouvons, comme les cauſes poſſibles d'effets à craindre ou à eſpérer dans l'avenir ? or il arrive que cette ſuppoſition eſt quelquefois fondée ſur une infinité de choſes légeres que nous avons vues, apperçues, ſenties, dont nous ne pouvons plus nous rendre compte, ni à nous-mêmes, ni aux autres, mais qui n'en ont pas une liaiſon moins néceſſaire ni moins forte avec l'objet de notre crainte & de notre eſpérance. C'eſt une multitude d'atomes imperceptibles chacun, mais qui réunis forment un poids conſidérable qui nous incline, ſans preſque ſavoir pourquoi. Dieu voit l'ordre de l'univers entier dans la plus petite molécule de la matiere. La pru-

dence de certains hommes privilégiés tient un peu de cet attribut de la divinité. Ils rapprochent les analogies les plus éloignées ; ils voyent des liaiſons preſque néceſſaires où les autres ſont loin d'avoir des conjectures. Les paſſions ont chacune leur phyſionomie particuliere. Les traits s'alterent ſur le viſage à meſure qu'elles ſe ſuccedent dans l'ame. Le même homme préſente donc à l'obſervateur attentif un grand nombre de maſques divers. Ces maſques des paſſions ont des traits caractériſtiques & communs dans tous les hommes. Ce ſont les mêmes viſceres intérieurs qui ſe meuvent dans la joie, dans l'indignation, dans la colere, dans la frayeur, dans le moment de la diſſimulation, du menſonge, du reſſentiment. Ce ſont les mêmes muſcles qui ſe détendent ou ſe reſſerrent à l'extérieur, les mêmes parties qui ſe contractent ou qui s'affaiſſent ; ſi la paſſion étoit permanente, elle nous feroit une phyſionomie permanente, & fixeroit ſon maſque ſur notre viſage. Qu'eſt-ce donc qu'un phyſionomiſte ? C'eſt un homme qui connoit les maſques des paſſions, qui en a des repréſentations très-préſentes, qui croit qu'un homme porte, malgré qu'il en ait, le maſque de ſa paſſion dominante, & qui juge des caracteres des hommes d'après les maſques habituels qu'il leur voit. Cet art eſt une branche de la ſorte de divination dont il s'agit ici.

Si les paſſions ont leurs phyſionomies particulieres, elles ont auſſi leurs geſtes, leur ton, leur expreſſion. Pourquoi n'ai-je point été ſurpris qu'un homme que j'avois regardé pendant de longues années comme un homme de bien, ait eu tout-à-coup la conduite d'un coquin ? C'eſt qu'au moment où j'apprends ſon action, je me rappelle une foule de petites choſes qui me l'avoient annoncé d'avance, & que j'avois négligées.

Les *théoſophes* ont tous été chimiſtes, ils s'appelloient les *philoſophes par le feu*. Or il n'y a aucune ſcience qui offre à l'eſprit plus de conjectures déliées, qui le rempliſſe d'analogies plus ſubtiles, que la chimie. Il vient un moment où toutes ces analogies ſe préſentent en foule à l'imagination du chimiſte : elles l'entrainent ; il tente en conſéquence une expérience qui lui réuſſit, & il attribue à un commerce intime de ſon ame avec quelque intelligence ſupérieure, ce qui n'eſt que l'effet ſubit d'un long exercice de ſon art. Socrate avoit ſon démon ; Paracelſe avoit le ſien ; & ce n'étoient l'un & l'autre ni deux fous, ni deux fripons, mais deux hommes d'une pénétration ſurprenante, ſujets à des illuminations bruſques & rapides, dont ils ne cherchoient point à ſe rendre raiſon.

Nous ne prétendons point étendre cette apologie à ceux qui ont rempli l'intervalle de la terre aux cieux, de natures moyennes entre l'homme & Dieu, qui leur obéiſſoient, & qui ont accrédité ſur la terre toutes les rêveries de la magie, de l'aſtrologie & de la cabale. Nous abandonnons ces *théoſophes* à toutes les épithetes qu'on voudra leur donner.

La ſecte des *théoſophes* a été très-nombreuſe. Nous ne parlerons que de ceux qui s'y ſont fait un nom, tels que Paracelſe, Valentin, Fludd, Boëhmius, les Van-helmont & Poiret.

Philippe Aureolus Théophraſte Paracelſe Bombaſt de Hobenheim naquit en Suiſſe en 1493. Il n'y a ſorte de calomnies que ſes ennemis n'aient hazardées contre lui. Ils ont dit qu'un ſoldat lui avoit coupé les teſticules, dans la Carinthie où il étoit employé à conduire un troupeau d'oies. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les premieres années de ſa vie furent diſſolues, & qu'il n'eut jamais de goût pour les femmes. Il garda le célibat. Son pere prit ſur lui-même le ſoin de ſon éducation. Il lui montra les humanités, & l'inſtruiſit des principes de la médecine ; mais cet enfant doué d'un génie ſurprenant, & dévoré du deſir de connoître, ne demeura pas long-tems ſous l'aile paternelle. Il entreprit dans l'âge le plus tendre les voyages les plus longs & les plus pénibles, ne mépriſant ni aucun homme ni aucune connoiſſance, & conférant indiſtinctement avec tous ceux dont il eſpéroit tirer quelque lumiere. Il ſouffrit beaucoup ; il fut empriſonné trois fois ; il ſervit ; il fut expoſé à toutes les miſeres de la nature humaine : ce qui ne l'empêcha point de ſuivre l'impulſion de ſon enthouſiaſme, & de parcourir preſque toutes les contrées de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique. L'enthouſiaſme eſt le germe de toutes les grandes choſes, bonnes ou mauvaiſes. Qui eſt-ce qui pratiquera la vertu au milieu des traverſes qui l'attendent, ſans enthouſiaſme ? Qui eſt-ce qui ſe conſacrera aux travaux continuels de l'étude, ſans enthouſiaſme ? Qui eſt-ce qui ſacrifiera ſon repos, ſa ſanté, ſon honheur, ſa vie, aux progrès des ſciences & des arts & à la recherche de la vérité, ſans enthouſiaſme ? Qui eſt-ce qui ſe ruinera, qui eſt-ce qui mourra pour ſon ami, pour ſes enfans, pour ſon pays, ſans enthouſiaſme ? Paracelſe deſcendoit à vingt ans dans les mines de l'Allemagne ; il s'avançoit dans la Ruſſie ; il étoit ſur les frontieres de la Tartarie ; apprenoit-il qu'un homme poſſédoit quelque ſecret, de quelqu'état qu'il fût, en quelque coin de la terre qu'il fût relegué, il le viſitoit. Il s'occupoit particulierement à recueillir les ouvrages des chimiſtes ; il alloit au fond des monaſteres les arracher aux vers, aux rats & à la pouſſiere ; il feuilletoit jour & nuit Raimond Lulle & Arnaud de Villeneuve ; il conféroit ſans dédain avec les charlatans, les vieilles, les bergers, les payſans, les mineurs, les ouvriers ; il vécut familierement avec des hommes d'un rang le plus diſtingué, des prêtres, des abbés, des évêques. Il diſoit avoir plus appris de ceux que le monde appelle des *ignorans*, que toute l'école galénique ne ſavoit ; il faiſoit peu de cas des auteurs anciens ; il en abandonna la lecture de bonne heure ; il penſoit qu'il y avoit plus de tems à perdre avec eux que de vraies connoiſſances à recueillir. Il affectoit ſurtout le plus grand mépris pour les médecins qui l'avoient précédé. Les médecins de ſon tems ne le lui pardonnerent pas. Il brûla publiquement à Bâle les ouvrages d'Avicenne ; mon maître, diſoit-il, je n'en reconnois point d'autre que la nature & moi. Il ſubſtitua les préparations chimiques à la pharmacie galénique. Ses ſuccès dans les cas les plus deſeſpérés lui firent une réputation incroyable. Jean Frobenius qui s'eſt immortaliſé, ſinon par l'invention, du moins par la perfection de l'art typographique, étoit tourmenté de la goutte au pié droit ; les remedes qu'on lui ordonnoit, ne faiſoient qu'irriter ſon mal ; on étoit ſur le point de lui couper le pié ; Paracelſe le vit & le guérit. Si l'on en croit Vanhelmont, la lepre, l'aſthme, la gangrene, la paralyſie, l'épilepſie, la pierre, l'hydropiſie, la goutte, le cancer & toutes ces maladies qui ſont le deſeſpoir de nos médecins, ne lui réſiſtoient pas. Les habitans de Bâle l'appellerent à eux, & le nommerent à une chaire de phyſique. Il fit ſes leçons en langue vulgaire, & il eut l'auditoire le plus nombreux. Il ne ſavoit point de grec ; la langue latine lui étoit peu familiere ; d'ailleurs il avoit un ſi grand nombre d'idées qui lui étoient propres, & qui n'avoient point de nom dans aucun idiome, ſoit ancien, ſoit moderne, qu'il eût été obligé de s'en faire un particulier. Il s'appliqua beaucoup plus à l'étude de la matiere médicale, à la pratique de la chimie, à la connoiſſance & à la cure des maladies, qu'à la théorie & à l'érudition de l'art. Cependant il ne négligea pas entierement ces dernieres parties. Il fit un uſage ſurprenant du laudanum qu'on appelloit dans ſon école *le remede* par excellence. Il parle ſouvent dans ſes ouvrages de l'azoth qu'il définit *lignum & linea vitæ*. On prétend que cet azoth eſt le re-

Digitized by Google

mede univerſel, la pierre philoſophale. Il auroit pu jouir à Bâle de la conſidération des hommes & du repos, les deux plus grands biens de la vie; mais il connoiſſoit l'ignorance & les autres vices de ſes collegues, & il s'en expliquoit ſans ménagement. Ses cures les ulcéroient; ſes découvertes les humilioient; ſon déſintéreſſement leur reprochoit ſans ceſſe leur avarice; ils ne purent ſupporter un homme d'un mérite ſi affligeant; ils chercherent l'occaſion de le mortifier. L'imprudent & vain Paracelſe la leur offrit; il entreprit la guériſon d'un chanoine de Bâle; il en vint à bout; les magiſtrats reglerent ſon honoraire à un prix dont la modicité choqua Paracelſe; il s'en plaignit avec amertume; il ſe compromit par l'indiſcrétion de ſa plainte, & il fut obligé de ſortir de Bâle & de ſe réfugier en Alſace, où il trouva des hommes qui ſurent honorer & récompenſer ſes talens. Oporinus ſon diſciple, & le conducteur de ſon laboratoire, préparoit les médicamens, Paracelſe les adminiſtroit; mais cet homme avoit pris du goût pour la vie errante & vagabonde. Il quitta l'Alſace, il revint en Suiſſe, il diſparut pendant onze ans. Il diſoit qu'il ne convenoit point à un homme né pour ſoulager le genre humain, de ſe fixer à un point de la terre, ni à celui qui ſavoit lire dans le livre de la nature, d'en avoir toujours le même feuillet ouvert ſous les yeux. Il parcourut l'Autriche, la Suiſſe, la Baviere, guériſſant les corps, & infectant les ames d'un ſyſtême particulier de théologie qu'il s'étoit fait. Il mourut à Salsbourg en 1541.

Ce fut un homme d'un mérite & d'une vanité prodigieuſe; il ſouffroit avec impatience qu'on le comparât à Luther, & qu'on le mît au nombre des diſciples de cet héréſiarque. Qu'il faſſe ſon affaire, diſoit-il, & qu'il me laiſſe faire la mienne; ſi je me mêlois de réforme, je m'en tirerois mieux que lui: on ne nous aſſocie que pour nous perdre. On lui attribue la connoiſſance de tranſmuer les métaux; il eſt le fondateur de la pharmacie chimique; il exerça la médecine avec le plus grand ſuccès; il a bien mérité du genre humain, par les préparations dont il a enrichi l'art de guérir les maladies. Ses ennemis l'accuſerent de plagiat; il les défia de montrer dans quelqu'auteur que ce fût, le moindre veſtige de la plus petite de ſes découvertes, & ils reſterent muets: on lui reprocha la barbarie de ſes termes & ſon obſcurité, & ce fut avec raiſon. Ce ne fut pas non plus un homme pieux: l'habitude de fréquenter le bas peuple, le rendit crapuleux; les chagrins, la débauche, & les veilles, lui dérangerent la tête: il paſſa pour ſorcier, ce qui ſignifie aujourd'hui que ſes contemporains étoient des imbécilles. Il ſe brouilla avec les Théologiens; le moyen de penſer d'apres ſoi, & de ne ſe pas brouiller avec eux? Il a beaucoup écrit; la plûpart de ceux qui le jugent, ſoit en bien, ſoit en mal, n'ont pas lu une ligne de ſes ouvrages: il a laiſſé un grand nombre de diſciples mal inſtruits, téméraires; ils ont nui à la réputation de leur maître, par la maladreſſe qu'ils ont montrée dans l'application de ſes remedes.

Il eut pour diſciple, pour ſecrétaire, & pour ami, Oporinus. Adam de Bodeſtan profeſſa le premier publiquement ſa doctrine. Jacques Gohory la fit connoître à Paris. Gerard Dornée expliqua ſa méthode & ſes procedés chimiques. Michel Toxite s'appliqua à définir ſes mots obſcurs. Oſwald Crollius reduiſit le paracelſiſme en ſyſtême Henri Kunrath, & Joſeph-François Burrhus laiſſerent là ce qu'il y avoit de vrai & d'important, pour ſe précipiter dans le *théoſophiſme*.

Voici les principaux axiomes de la doctrine de Paracelſe, autant qu'il eſt poſſible de les recueillir d'après un auteur auſſi obſcur & auſſi découſu.

La vraie philoſophie & la médecine ne s'apprennent ni des anciens, ni par la créature, elles viennent de Dieu; il eſt le ſeul auteur des arcanes; c'eſt lui qui a ſigné chaque être de ſes propriétés.

Le médecin naît par la lumiere de la nature & de la grace, de l'homme interne & inviſible, de l'ange qui eſt en nous, par la lumiere de la nature qui fait à ſon égard la fonction de maître qui l'inſtruit, c'eſt l'exercice qui le perfectionne & le confirme; il a été produit par l'inſtitution de Dieu & de la nature.

Ce ne ſont pas les ſonges vains des hommes qui ſervent de baſe à cette philoſophie & médecine; mais la nature que Dieu a imprimée de ſon doigt aux corps ſublunaires, mais ſur-tout aux métaux: leur origine remonte donc à Dieu.

Cette médecine, cette momie naturelle, ce pepin de nature, eſt renfermé dans le ſoufre, tréſor de la nature entiere; il a pour baſe le baume des végétaux, auquel il faut rapporter le principe de toutes les actions qui s'operent dans la nature, & par la vertu duquel ſeul toutes les maladies peuvent être guéries.

Le rapport ou la convenance de l'homme, ou du petit monde au grand, eſt le fondement de cette ſcience.

Pour découvrir cette médecine il faut être aſtronome & philoſophe; l'une nous inſtruit des forces & des propriétés de la terre & de l'eau; l'autre, des forces & des propriétés du firmament & de l'air.

C'eſt la philoſophie & l'aſtronomie qui font le philoſophe interne & parfait, non-ſeulement dans le macrocoſme, mais auſſi dans le microcoſme.

Le macrocoſme eſt comme le pere, & le microcoſme, ou l'homme, eſt comme l'enfant; il faut diſpoſer convenablement l'un à l'autre.

Le monde intérieur eſt comme un miroir, où le petit monde, ou l'homme, s'apperçoit; ce n'eſt pas par la forme extérieure, ou la ſubſtance corporelle, qu'ils conviennent, mais par les vertus & les forces; ils ſont un & même quant à l'eſſence & à la forme interne; ils ne different que par la forme extérieure.

Qu'eſt-ce que la lumiere de nature? ſi-non une certaine analogie divine de ce monde viſible, avec le corps microcoſmique.

Le monde intérieur eſt la figure de l'homme; l'homme eſt le monde occulte, car les choſes qui ſont viſibles dans le monde, ſont inviſibles dans l'homme; & lorſque ces inviſibles dans l'homme ſe rendent viſibles, les maladies naiſſent.

La matiere de l'homme étant un extrait des quatre élémens, il faut qu'il ait en lui de la ſympathie avec tous les élémens & leurs fruits; il ne pourroit ſubſiſter ni vivre ſans eux.

Pour éviter le vuide, Dieu a créé dans les quatre élémens des êtres vivans, mais inanimés, ou ſans ame intellectuelle; comme il y a quatre élémens, il y a quatre ſortes d'habitans élémentaires; ils different de l'homme qui a été créé à l'image de Dieu, en entendement, en ſageſſe, en exercices, en opérations & en demeures.

Les eaux ont leurs nymphes, leurs ondains, leurs mélozénis, & leurs monſtres ou bâtards, les ſirenes qui habitent le même élément.

Les terres ont leurs gnomes, leurs lémures, leurs ſylphes, leurs montains, leurs zonnets, dont les monſtres ſont les pigmées.

L'air a ſes ſpectres, ſes ſylvains, ſes ſatyres, dont les monſtres ſont les géans.

Le feu, ou le firmament, a ſes vulcanales, ſes pennates, ſes ſalamandres, ſes ſupérieurs, dont les monſtres ſont les zundels.

Le cœur macrocoſmique eſt igné, aérien, aqueux, & terreux.

L'harmonie céleſte eſt comme la maîtreſſe & directrice de l'inférieure; chacune a ſon ciel, ſon ſoleil, ſa lune, ſes planetes, & ſes étoiles; les choſes

Digitized by Google

ſupérieures ſont de l'aſtrologie ; les inférieures de la chymiologie.

La providence & la bonté du créateur ont fait que les aſtres inviſibles des autres élémens, euſſent leurs repréſentations en eſpeces viſibles, dans l'élément ſuprême, & que les lois des mouvemens, & les productions des tems y fuſſent expliquées.

Il y a deux cieux ; le ciel externe, ou l'aggrégat de tous les corps dans le firmament ; l'interne, ou l'aſtre inviſible, le corps inſenſible de chaque aſtre ; celui-ci eſt l'eſprit du monde ou de la nature ; c'eſt hylecs; il eſt diffus dans tous les aſtres, ou plutôt il les conſtitue ; il les eſt.

Tout émane du dedans, & naît des inviſibles & occultes ; ainſi les ſubſtances corporelles viſibles viennent des incorporelles, des ſpirituelles, des aſtres, & ſont les corps des aſtres; leur ſéjour eſt dans les aſtres ; les nues ſont dans les antres.

Il ſuit que tout ce qui vit, tout ce qui croît, tout ce qui eſt dans la nature, eſt ſigné, poſſede un eſprit ſyderé, que j'appelle le ciel, l'aſtre, l'ouvrier caché, qui donne à ce qui eſt, ſa figure & ſa couleur, & qui a préſidé à ſa formation : c'eſt-là le germe & la vertu.

Il ne faut pas entendre ce qui précede du corps viſible ou inviſible des aſtres dans le firmament, mais de l'aſtre propre de chaque choſe ; c'eſt celui-ci, & non l'autre qui influe ſur elle.

Les aſtres intérieurs n'inclinent ni ne néceſſitent l'homme, c'eſt l'homme plutôt qui incline les aſtres, & les attaque par la magie de ſon imagination.

Le cours de chaque ciel eſt libre ; l'un ne gouverne point l'autre.

Cependant les fruits des aſtres, ou ſemences céleſtes, aériennes, aqueuſes, terreſtres, conſpirent & forment une république qui eſt une ; elles ſont citoyennes d'une même province ; elles ſe ſecourent & ſe favoriſent mutuellement ; c'eſt l'anneau de Platon, la chaîne d'Homere, ou la ſuite des choſes ſoumiſes à la divine providence ; la ſympathie univerſelle ; l'échelle générale.

Il y a trois principes des choſes ; ils ſont dans tout compoſé ; la liqueur ou le mercure, le ſoufre ou l'huile, & le ſel.

La Trinité ſainte a parlé ; ſon verbe un & triple, *que cela ſoit fait*, a été proféré, & tout a été cru un & triple ; témoin l'analyſe ſpagirique.

Dieu a dit *que cela ſoit*, & la matiere premiere a été ; eu égard à ſes trois principes, elle fut triple ; ces trois eſpeces qu'elle contenoit ſe ſéparerent enſuite, & il y eut quatre eſpeces de corps ou élémens.

Les vrais élémens ſpirituels ſont les conſervateurs, les nourriciers, les lieux, les matrices, les mines & les réſervoirs de toutes matieres ; ils ſont l'eſſence, l'exiſtence, la vie & l'action des êtres, quels qu'ils ſoient.

Ils ſont partagés en deux ſpheres, l'une ſupérieure, c'eſt le feu, ou le firmament & l'air, qu'on peut comparer au blanc ou à la coque de l'œuf ; l'autre inférieure, c'eſt l'eau & la terre, qu'on peut comparer au jaune.

Le Créateur, par la vertu du verbe, développant la multitude qui étoit dans l'unité, & cet eſprit qui étoit porté ſur les eaux, combinant les principes des corps, ou les revêtant de l'habit ſous lequel ils devoient paroître ſur la ſcène du monde, & leur aſſignant leurs lieux, donnerent à ces quatre natures incorporelles, inertes, vuides & vaines, la lumiere & les raiſons ſéminales des choſes qui les ont remplies par la bénédiction divine, & qui ne s'y éteindront jamais.

Les ſemences des choſes, les aſtres qui les lient, ſont cachés dans les élémens des choſes, comme dans un abîme inépuiſable, où dès le commencement de la matiere les viſibles ſe font par les inviſibles, les extrêmes ſe touchent & ſe joignent, tout s'engendre dans des périodes de tems marqués ; les élémens conſpirent au bien général ; c'eſt ainſi que la ſympathie univerſelle ſubſiſte ; les élémens préſident au monde, ils ſuffiſent à ſon éternité.

Les germes, ou principes des choſes, ont reçu du Verbe la vertu de génération & de multiplication.

On ne peut ſéparer les ſemences ou germes, des élémens ; ni les principes du corps, des lois de nature.

Les productions, & les ſemences les plus petites, ſuivent l'harmonie univerſelle, & montrent en abregé l'analogie générale des élémens & des principes.

Les élémens ſont en tout, ils ſont combinés, & la combinaiſon s'en conſerve par le moyen du baume & de la teinture radicale.

Toutes les créatures ſont formées des élémens : on rapporte à l'air la production des animaux, à la terre celle des végétaux, à l'eau celle des minéraux ; le feu donne la vie à tout ce qui eſt.

Le corps des élémens eſt une choſe morte & ténébreuſe ; l'eſprit eſt la vie ; il eſt diſtribué en aſtres qui ont leurs productions & qui donnent leurs fruits ; de même que l'ame ſépare d'elle le corps, & y habite ; les élémens ſpirituels, dans la formation générale, ont ſéparé d'eux les corps viſibles, & y habitent.

Du corps igné ſe ſont ſéparés les aſtres viſibles ; du corps aqueux, les métaux ; du corps ſalin, les minéraux ; du corps terreux, les végétaux.

Il y a deux terres ; la terre extérieure viſible, qui eſt le corps de l'élément, le ſoufre, le mercure du ſel ; la terre interne & inviſible qui eſt l'élément, la vie, l'eſprit, où ſont les aſtres de la terre, qui produiſent par le moyen du corps terreux, tout ce qui croît : la terre a donc en elle, les germes & la raiſon ſéminale de tout.

Il en faut dire autant des autres élémens ; ils ſont ou corps & compoſés de ces trois principes ; ou ils ſont élemens, un & eſprit, & contiennent les aſtres d'où naiſſent comme d'une mer ou d'un abîme les fruits des élémens.

Notre feu n'eſt point un élément, il conſume tout, tout meurt par lui ; mais le feu, premier & quatrieme élément, qui contient tout, comme la coque enveloppe l'œuf, c'eſt le ciel.

Un élément n'eſt ni ne peut être ſéparé de tout autre ; il y a en tout combinaiſon d'élément.

Les aſtres des élémens ſont les germes ; il y a quatre élémens ; il y a deux choſes toujours unies, le corps & l'aſtre, ou le viſible & l'inviſible ; le corps naît & s'accroît de l'aſtral, le viſible de l'inviſible ; il reſte en lui ; & c'eſt ainſi que ſe propagent & multiplient les puiſſances ou vertus inviſibles, les ſemences, les aſtres ; elles ſe diſtribuent ſous une infinité de formes diverſes ; elles ſe montrent en une infinité d'êtres, par le moyen du corps viſible.

Lorſqu'une ſemence, un germe, ou un aſtre meurt ou ſe corrompt dans ſa matrice ; auſſitôt il paſſe dans un nouveau corps & ſe multiplie : car toute corruption eſt cauſe d'une génération.

Voila la raiſon pour laquelle les chimiſtes ont recours à la putréfaction ; c'eſt ainſi qu'ils obtiennent la régénération, dans laquelle les trois élémens ſe manifeſtent avec toutes leurs propriétés ſecrettes.

Les trois élémens premiers ſont unis dans tout corps ; c'eſt cette union qui conſtitue le corps ſain ; la ſanté eſt la température de l'union ; où elle n'eſt pas ou s'altere, la maladie s'introduit, & avec elle le principe radical de la mort.

Les maladies ſont ou élémentaires, ou aſtrales & firmamentales ; celles-ci naiſſent du firmament ou ciel de l'homme ; celles-là, de ſon germe ou de ſes aſtres.

L'homme

L'homme eu égard à ſon corps, a un double magnétiſme; une portion tire à ſoi les aſtres & s'en nourrit, de-là la ſageſſe, les ſens, les penſées; une partie tire à ſoi les élémens & s'en répare, de-là la chair & le ſang.

Le firmament eſt cette lumiere de nature qui influe naturellement ſur l'homme.

Les aſtres ou les élémens qui ſont eſprits, n'ont point de qualité; mais ils produiſent tout ce qui a qualité.

Les maladies ne ſe guériſſent point par les contraires; il ne s'agit pas de chaſſer de l'homme des élémens. Il faut poſſéder des arcanes; il faut avoir en ſa diſpoſition les aſtres; il faut avoir appris par la chimie à les réduire de la matiere derniere à la matiere premiere.

Les aſtres n'ont ni froid ni chaud actuel.

L'eſprit de Dieu habite au milieu de nos cœurs.

Nulle connoiſſance ne reſtera perpétuellement dans l'ame, que celle qui a été infuſe au-dedans, & qui réſide dans le ſein de l'entendement. Cette connoiſſance eſſentielle n'eſt ni du ſang, ni de la chair, ni de la lecture, ni de l'inſtruction, ni de la raiſon; c'eſt une paſſion; c'eſt un acte divin; une impreſſion de l'être infini ſur l'être fini.

L'homme a poſſédé tous les avantages naturels & ſurnaturels; mais ce caractere divin s'eſt obſcurci par le péché. Purgez-vous du péché, & vous le recouvrerez en même proportion que vous vous purifierez.

La notion de toutes choſes nous eſt congenere; tout eſt dans l'intime de l'eſprit: il faut dégager l'eſprit des enveloppes du péché, & ſes notions s'éclairciront.

L'eſprit eſt revêtu de toute ſcience, mais il eſt accablé ſous le corps auquel il s'unit; mais il recouvre ſa lumiere par les efforts qu'il fait contre ce poids.

Connoiſſons bien notre nature & notre eſprit; & ouvrons l'entrée à Dieu qui frappe à la porte de notre cœur.

De la connoiſſance de ſoi naît la connoiſſance de Dieu.

Il n'y aura que celui que Dieu inſtruira lui-même qui puiſſe s'élever à la vraie connoiſſance de l'univers. La philoſophie des anciens eſt fauſſe; tout ce qu'ils ont écrit de Dieu eſt vain.

Les ſaintes écritures ſont la baſe de toute vraie philoſophie; elle part de Dieu & y retourne. La renaiſſance de l'homme eſt néceſſaire à la perfection des arts: or il n'y a que le chrétien qui ſoit vraiment régénéré.

Celui qui ſe connoît, connoît implicitement tout en lui, & Dieu qui eſt au-deſſus de l'homme, & les anges qui ſont à côté de Dieu; & le monde qui eſt au-deſſous, & toutes les créatures qui le compoſent.

L'homme eſt la copule du monde. Il a été formé du limon de la terre, ou de l'eſſence très-ſubtile de la machine univerſelle, extraite & concentrée ſous forme corporelle par le grand ſpagiriſte.

L'homme par ſon corps repréſente le macrocoſme ſenſible & temporel; par ſon ame, le grand archetype. Lorſqu'il eut en lui les propriétés des animaux, des végétaux & des minéraux, le ſouffle de Dieu y ſurajouta l'ame.

Dieu eſt le centre & la circonférence, ou l'unité de tout ce qu'il a produit; tout émane de Dieu; il comprend, il pénetre tout. L'homme, à l'imitation de Dieu, eſt le centre & la circonférence, ou l'unité des créatures; tout eſt relatif à lui, & verſe ſur lui ſes propriétés.

L'homme contient toutes les créatures, & il reporte avec lui à la ſource éternelle tout ce qui en eſt primitivement émané.

Il y a dans l'homme deux eſprits; l'un du firmament & ſidéré; l'autre qui eſt le ſouffle du tout-puiſſant ou l'ame.

L'homme eſt un compoſé du corps mortel, de l'eſprit ſidéré & de l'ame immortelle. L'ame eſt l'image de Dieu, & ſon domicile dans l'homme.

L'homme a deux peres; l'un éternel, l'autre mortel: l'eſprit de Dieu & l'univers.

Il n'y a point de membre dans l'homme qui ne correſponde à un élément, une planete, une intelligence, une meſure, une raiſon dans l'archetype.

L'homme tient des élémens le corps viſible, enveloppe & ſéjour de l'ame; du ciel ou du firmament, le corps inviſible, véhicule de l'ame, ſon lien avec le corps viſible.

L'ame paſſe par le moyen du corps inviſible, en conſéquence de l'ordre de Dieu, à l'aide des intelligences, au centre du cœur, d'où elle ſe répand dans toutes les autres parties du corps.

Ce corps éthéré & ſubtil, participe de la nature du ciel; il imite dans ſon cours celui du firmament; il en attire à lui les influences. Ainſi les cieux verſent ſur l'homme leurs propriétés, l'en pénetrent, & lui communiquent la faculté de connoître tout.

Il y a trinité & unité dans l'homme, ainſi que dans Dieu; l'homme eſt un en perſonne; il eſt triple en eſſence: il y a le ſouffle de Dieu ou l'ame, l'eſprit ſidéré & le corps.

Il y a auſſi trois cieux dans l'homme; il correſpond à trois mondes, ou plutôt il eſt le modele le plus parfait du grand œuvre, ou de la complexion générale des choſes.

Citoyen de trois mondes, il communique avec l'archetipe, avec les anges, avec les élémens.

Il communique avec Dieu par le ſouffle qu'il en a reçu. Ce ſouffle y a laiſſé le germe de ſon origine; auſſi n'y a-t-il rien en l'homme qui n'ait un caractere divin.

Il communique avec les anges par le corps inviſible; c'eſt le lieu de ſon commerce poſſible entre eux & lui.

Il communique avec l'univers par ſon corps viſible. Il a les images des élémens; les élémens ne changent point. La conformité des images que l'homme en a eſt inaltérable: c'eſt ainſi que la notion qu'il a des végétaux & des minéraux eſt fixe.

Le corps ſidéré eſt le génie de l'homme, ſon lare domeſtique, ſon bon démon, ſon adech interne, ſon éveſtre, l'origine de preſſentiment, la ſource de la prophétie.

En tout l'aſtre, le corps inviſible ou l'eſprit, quoique privé de raiſon, agit en imaginant & en informant: c'eſt la même choſe dans l'homme.

L'imagination eſt corporelle; cependant exaltée, échauffée par la foi, elle eſt la baſe de la magie. Elle peut ſans nuire à l'eſprit aſtral, engendrer, produire des corps viſibles; & préſente ou abſente, exécuter des choſes au-deſſus de l'intelligence humaine. Voilà l'origine de la magie naturelle, qui veut être aidée par l'art; elle peut faire inviſiblement tout ce que la nature fait viſiblement.

L'homme eſt la quinteſcence du macrocoſme; il peut donc imiter le ciel, il peut même le dominer & le conduire. Tout eſt ſoumis au mouvement, à l'énergie, au deſir de ſon ame. C'eſt la force de l'archetype qui réſide en nous, qui nous éleve à lui, & qui nous aſſujettit la créature & la chaine des choſes céleſtes.

La foi naturelle inſpire nous aſſimile aux eſprits; c'eſt le principe des operations magiques, de l'énergie de l'imagination & de toutes ſes merveilles.

L'imagination n'a de l'efficacité que par l'effet de ſa force attractive ſur la choſe conçue. Il faut que cette force ſoit d'abord en exercice; il faut qu'elle ſe féconde, par la production d'un ſpectre imité de la

choſe. Ce ſpectre ſe réaliſe enſuite ; c'eſt là ce qu'on appelle l'*art cabaliſtique*.

L'imagination peut produire par l'art cabaliſtique, tout ce que nous voyons dans le monde.

Les trois moyens principaux de l'art cabaliſtique, ſont la priere qui unit l'eſprit créé à l'eſprit increé ; la foi naturelle & l'exaltation de l'imagination.

Les hommes à imagination triſte & puſillanimes ſont tentés & conduits par l'eſprit immonde.

L'ame purifiée par la priere tombe ſur les corps comme la foudre ; elle chaſſe les ténebres qui les enveloppe, & les pénetre intimement.

La médecine réelle & ſpécifique des maladies matérielles, conſiſte dans une vertu ſecrette, que le verbe a imprimée à chaque choſe en la créant. Elle n'eſt ni des aſtres, ni du concours des atomes, ni de la forme des corps, ni de leur mixtion.

Il faut diſtribuer toute la nature inférieure en trois claſſes principales, les végétaux, les animaux & les minéraux.

Chacun de ces regnes fournit une multitude inépuiſable de reſſources à la médecine.

On découvre dans ces axiomes le premier germe de la théorie chimique ; la diſtinction des élémens ; la formation des mixtes ; la difficulté de leur décompoſition ; l'origine des qualités phyſiques ; leurs affinités ; la nature des élémens qui ne ſont rien en unité, tout ce qu'il plait à la combinaiſon en maſſe, & pluſieurs autres vérités dont les ſucceſſeurs de Paracelſe ont tiré bon parti. Mais cet homme étoit dominé par ſon imagination ; il eſt perpétuellement enveloppé de comparaiſons, de ſymboles, de métaphores, d'allégories ; créateur de la ſcience, & plein d'idées nouvelles pour leſquelles il manquoit de mots, il en invente qu'il ne définit point. Entraîné par le ſuccès de ſes premieres découvertes, il n'eſt rien qu'il ne ſe promette de ſon travail. Il ſe livre aux acceſſoires d'une comparaiſon comme à des vérités démontrées. A force de multiplier les ſimilitudes, il n'y a ſortes d'extravagances qu'il ne débite. Il en vient à prendre les ſpectres de l'imagination, pour des productions réelles. Il eſt fou, & il preſcrit ſérieuſement la maniere de le devenir ; & il appelle cela *s'unir à Dieu, aux anges, & imiter la nature*.

Gilles Gushmann & Jule Sperber enchérirent ſur Paracelſe. *Voyez* l'ouvrage que le premier a publié ſous le titre de : *Revelatio divinæ majeſtatis, quâ explicatur quo pacto in principio omnibus ſeſe Deus creaturis ſuis, & verbo, & facto manifeſtaverit, & quâ ratione opera ſua omnia, eorumque virtutem, attributa, & operationes ſcripto brevi eleganter comprehenderit, atque primo homini ad ſuam imaginem ab ipſo condito tradiderit.* Et l'écrit du ſecond qui a paru ſous celui de : *Hagogæ in veram triunius Dei & naturæ cognitionem.* C'eſt un ſyſtême de platonico-pithagorico-péripatico-paracelſico-chriſtianiſme.

Valentin Weigel, qui parut dans le quinzieme ſiecle, laiſſa des ouvrages de *théoſophie*, qui firent grand bruit dans le ſeizieme & dix-ſeptieme. Il prétendoit que les connoiſſances ne naiſſoient point dans l'homme du dehors ; que l'homme en apportoit en naiſſant les germes innés ; que le corps étoit d'eau & de terre ; l'ame, d'air & de feu ; & l'eſprit, d'une ſubſtance aſtrale. Il ſoumettoit ſa deſtinée aux influences des cieux ; il diſoit que par la lumiere de la révélation, deux contradictions ſe pouvoient combiner. Leibnitz, qui lui accordoit du génie, lui reproche un peu de ſpinoſiſme.

Robert fut dans le xvij. ſiecle, ce que Paracelſe avoit été au xvj. Jamais on n'extravagua avec tant de talent, de génie, de profondeur, & de connoiſſances. Celui-ci donna dans la Magie, la Cabale, l'Aſtrologie ; ſes ouvrages ſont un cahos de phyſique, de chimie, de méchanique, de médecine, de latin, de grec, & d'érudition ; mais ſi bien brouillé, que le lecteur le plus opiniâtre s'y perd.

Boehmius fut ſucceſſivement pâtre, cordonnier, & *théoſophe* : voici les principes qu'il s'étoit fait ; il diſoit :

Dieu eſt l'eſſence des eſſences ; tout émane de lui ; avant la création du monde, ſon eſſence étoit la ſeule choſe qui fût ; il en a tout fait ; on ne conçoit dans l'eſprit d'autres facultés que celles de s'élever, de couler, de s'inſinuer, de pénétrer, de ſe mouvoir, & de s'engendrer. Il y a trois formes de génération, l'amer, l'acerbe, & le chaud ; la colere & l'amour, ont un même principe ; Dieu n'eſt ni amer, ni acerbe, ni chaud, ni eau, ni air, ni terre ; toutes choſes ſont de ces principes, & ces principes ſont de lui ; il n'eſt ni la mort ni l'enfer ; ils ne ſont point en lui ; ils ſont de lui. Les choſes ſont produites par le ſoufre, le mercure & le ſel ; on y diſtingue l'eſprit, la vie, & l'action ; le ſel eſt l'ame, le ſoufre la matiere premiere.

Le reſte des idées de cet auteur ſont de la même force, & nous en ferons grace au lecteur : c'eſt bien ici le lieu de dire, qu'il n'eſt point de fou qui ne trouve un plus fou qui l'admire. Boehmius eut des ſectateurs, parmi leſquels on nomme Quirinus Kuhlmann, Jean Podage, & Jacques Zimmermann.

Ils prétendoient tous que Dieu n'étoit autre choſe que le monde développé : ils conſidéroient Dieu ſous deux formes, & en deux périodes de tems ; avant la création & après la création ; avant la création, tout étoit en Dieu ; après la création, il étoit en tout ; c'étoit un écrit roulé ou déplié ; ces idées ſingulieres n'étoient pas nouvelles.

Jean-Baptiſte Van-helmont naquit à Bruxelles en 1474 ; il étudia les Lettres, les Mathématiques, l'Aſtronomie ; ſon goût, après s'être porté légerement ſur la plûpart des ſciences & des arts, ſe fixa à la Médecine & à la Chimie ; il avoit reçu de la nature de la pénétration ; perſonne ne connut mieux le prix du tems ; il ne perdit pas un moment ; il paſſa dans ſon laboratoire tous les inſtans qu'il ne donna pas à la pratique de la Médecine ; il fit des progrès ſurprenans en Chimie ; il exerça l'art de guérir les maladies avec un ſuccès incroyable ; ſon nom a été mis à côté de ceux de Bacon, de Boyle, de Galilée, & de Deſcartes. Voici les principes de ſa Philoloſophie.

Toute cauſe phyſique efficiente n'eſt point extérieure, mais intérieure, eſſentielle en nature.

Ce qui conſtitue, ce qui agit, la cauſe intérieure, je l'appelle *archée*.

Il ne faut à un corps naturel, quel qu'il ſoit, que des rudimens corporels ; ces rudimens ſont ſujets à des viciſſitudes momentanées.

Il n'y a point de privation dans la nature.

Il n'y faut point imaginer une matiere indéterminée, nue, premiere ; cette matiere eſt impoſſible.

Il n'y a que deux cauſes, l'efficiente & la matérielle.

Les choſes particulieres ſuppoſent un ſuc générique, & un principe ſéminal, efficient, générateur ; la définition ne doit renfermer que ces deux élémens.

L'eau eſt la matiere dont tout eſt fait.

Le ferment ſéminal & générateur eſt le rudiment par lequel tout commence & ſe fait.

Le rudiment ou le germe, c'eſt une même choſe.

Le ferment ſéminal eſt la cauſe efficiente du germe.

La vie commence avec la production du germe.

Le ferment eſt un être créé ; il n'eſt ni ſubſtance, ni accident ; ſa nature eſt neutre ; il occupe dès le commencement du monde les lieux de ſon empire ; il prépare les ſemences ; il les excite ; il les précede.

Les fermens ont été produits par le Créateur ; ils dureront juſqu'à la conſommation des ſiecles ; ils ſe

Digitized by Google

régénerent; ils ont leurs ſemences propres qu'ils produiſent & qu'ils excitent de l'eau.

Les lieux ont un ordre, une raiſon aſſignée par la Divinité, & deſtinée à la production de certains effets.

L'eau eſt l'unique cauſe matérielle des choſes; elle a en elle la qualité initiante; elle eſt pure; elle eſt ſimple; elle eſt réſoluble, & tous les corps peuvent s'y réduire comme à une matiere derniere.

Le feu a été deſtiné à détruire, & non à engendrer; ſon origine n'eſt point ſéminale, mais particuliere; il eſt entre les choſes créées, un être un, ſingulier & incomparable.

Entre les cauſes efficientes en nature, les unes ſont efficiemment efficientes; les autres effectivement; les ſemences & leurs eſprits ordinateurs, compoſent la premiere claſſe; les réſervoirs & les organes immédiats des ſemences, les fermens qui diſpoſent extérieurement de la matiere, les palingénéſies compoſent la ſeconde.

Le but de tout agent naturel eſt de diſpoſer la matiere qui lui eſt ſoumiſe, à une fin qui lui eſt connue, & qui eſt déterminée, du-moins quant à la génération.

Quelque opaques & dures que ſoient les choſes, elles avoient avant cette ſolidité que nous leur remarquons, une vapeur qui fécondoit la ſemence, & qui y traçoit les premiers linéamens déliés & ſubtils de la génération conſéquente. Cette vapeur ne ſe ſépare point de l'engendré; elle le ſuit juſqu'à ce qu'il diſparoiſſe de la ſcene; cette cauſe efficiente intérieure eſt l'archée.

Ce qui conſtitue l'archée, c'eſt l'union de l'aure ſéminale, comme matiere, avec l'image ſéminale, ou le noyau ſpirituel intérieur qui fait & contient le principe de la fécondité de la ſemence; la ſemence viſible n'eſt que la ſilique de l'archée.

L'archée auteur & promoteur de la génération, ſe revêtit promptement lui-même d'une enveloppe corporelle : dans les êtres animés, il ſe meut dans les replis de ſa ſemence; il en parcourt tous les détours & toutes les cavités ſecretes; il commence à transformer la matiere, ſelon l'entéléchie de ſon image, & il reſte le diſpoſiteur, le maître, & l'ordinateur interne des effets, juſqu'à la deſtruction derniere.

Une concluſion forme une opinion, & non une démonſtration.

Il préexiſte néceſſairement en nous la connoiſſance de la convenance des termes comparés dans le ſyllogiſme avant la concluſion; en ſorte qu'en général je ſavois d'avance ce qui eſt contenu dans la concluſion, & ce qu'elle ne fait qu'énoncer, éclaircir, & développer.

La connoiſſance que nous recevons par la démonſtration, étoit antérieurement en nous; le ſyllogiſme la rend ſeulement plus diſtincte, mais le doute n'eſt jamais entierement diſſipé; parce que la concluſion ſuit le côté foible des prémiſſes.

La ſcience eſt dans l'entendement comme un feu ſous la cendre, qu'il peut écarter de lui-même, ſans le ſecours des modes & des formes ſyllogiſtiques.

La connoiſſance de la concluſion n'eſt pas renfermée néceſſairement dans les prémiſſes.

Le ſyllogiſme ne conduit point à l'invention des Sciences; il diſſipe ſeulement les ténebres qui les couvrent.

Les vraies ſciences ſont indémontrables; elles n'émanent point de la démonſtration.

La méthode des Logiciens n'eſt qu'un ſimple reſumé de ce qu'on ſait.

Le but de cette méthode ſe termine donc à tranſmettre ſon opinion d'une maniere claire & diſtincte à celui qui nous écoute, & à réveiller facilement en lui la réminiſcence, par la force de la connexion.

Il n'y a qu'ignorance & erreur dans la phyſique d'Ariſtote & de Galien; il faut recourir à des principes plus ſolides.

Le ciel, la terre, & l'eau, ont été dans le commencement la matiere créée de tous les êtres futurs; le ciel contenoit l'eau & la vapeur fécondante ou l'ame.

Il ne faut pas compter le feu parmi les élémens; on ne voit point qu'il ait été créé.

La terre n'eſt point une partie du mixte; elle n'eſt point la mere, mais la matrice des corps.

L'air & l'eau ne convertiſſent rien en eux.

Au commencement la terre étoit continue, indiviſée; une ſeule ſource l'arroſoit; elle fut ſéparée en portions diverſes par le déluge.

L'air & l'eau ne ſe convertiſſent point l'un en l'autre.

Le globe, compoſé d'eau & de terre, eſt rond; il va d'orient en orient par l'occident; il eſt rond dans le ſens de ſon mouvement, elliptique d'ailleurs.

Le gas & le blas ſont deux rudimens phyſiques que les anciens n'ont point connus; le gas eſt une exhalaiſon de l'eau, élevée par le froid du mercure, & atténuée de plus en plus par la deſſiccation du ſoufre; le blas eſt le mouvement local & alternatif des étoiles : voilà les deux cauſes initiantes des météores.

L'air eſt parſemé de vuides; on en donne la démonſtration méchanique par le feu.

Quoique les poroſités de l'air ſoient actuellement vuides de toute matiere, il y a cependant un être créé & réel; ce n'eſt pas un lieu pur; mais quelque choſe de moyen entre l'eſprit & la matiere, qui n'eſt ni accident ni ſubſtance, un neutre, je l'appelle *magnale*.

Le magnale n'eſt poin: lumiere, c'eſt une certaine forme unie à l'air, les mélanges ſont des produits matériels de l'eau ſeule, il n'y a point d'autre élément : ôtez la ſemence, & le mercure ſe réſoudra en une eau inſipide; les ſemences, parties ſimilaires des concrets, ſe réſolvent en ſel, en ſoufre, & en mercure.

Le ferment qui empreint de ſemence la maſſe, n'éprouve aucune viciſſitude ſéminale.

Il y a deux ſortes de fermens dans la nature; l'un contient en lui-même l'aure fluante, l'archée ſéminal qui tend dans ſon progrès à l'état d'ame vivante; l'autre eſt le principe initiant du mouvement ou de la génération d'une choſe dans une choſe.

Celui qui a tout fait de rien, crée encore la voie, l'origine, la vie & la perfection en tout : l'effet des cauſes ſecondes n'eſt que partiel.

Dieu créa les hommes de rien.

Dieu eſt l'eſſence vraie, parfaite & actuelle de tout. Les eſſences des choſes ſont des choſes, ce n'eſt pas Dieu.

Lorſque la génération commence, l'archée n'eſt pas lumineux; c'eſt une aure où la forme, la vie, l'ame ſenſitive du générateur eſt obſcure, juſqu'à ce que dans le progrès de la génération il s'éclaire & imprime à la choſe une image diſtincte de ſon éclat.

Cette aure tend par tous les moyens poſſibles à organiſer le corps & à lui tranſmettre ſa lumiere & toutes les qualités qui en dépendent; elle s'enflamme de plus en plus; elle ſe porte avec ardeur ſur le corps; elle cherche à l'informer & à le vivifier : mais cet effet n'a lieu que par le concours de celui qui eſt la vie, la vérité & la lumiere.

Lorſqu'un être a conçu l'archée, il eſt en lui le gardien de la vie, le promoteur des tranſmutations depuis la premiere juſqu'à la derniere.

Il y a de la convenance entre les archées, par leur qualité vitale commune & par leur éclat; mais ils ne ſe reçoivent point réciproquement, ils ne ſe troublent point dans leur ordre & leur diſtrict.

La viciſſitude en nature n'eſt point l'effet de la matiere, mais du feu.

La corruption eſt une certaine diſpoſition de la matiere conſéquente à l'extinction du feu recteur; ce n'eſt point une pure privation, ſes cauſes ſont poſitives.

Ce ſont les fermens étrangers qui introduiſent la corruption; c'eſt par eux qu'elle commence, ſe continue, & s'acheve.

Entre les choſes, les unes périſſent par la diſſipation du baume de nature, d'autres par la corruption.

La nature ignore & n'admet rien de contraire à ſon vœu.

Il y a deux blas dans l'homme, l'un mu naturellement, l'autre volontairement.

La chaleur n'eſt point la cauſe efficiente de la digeſtion, qu'elle excite ſeulement. Le ferment ſtomachique eſt la cauſe efficiente de la digeſtion.

La crainte de Dieu eſt le commencement de la ſageſſe.

L'ame ne ſe connoit ni par la raiſon ni par des images: la vérité de l'eſſence & la vérité de l'entendement ſe pénetrent en unité & en identité; voilà pourquoi l'entendement eſt un être immortel.

Il y a pluſieurs ſortes de lumieres vitales. La lumiere de l'ame eſt une ſubſtance ſpirituelle, une matiere vitale & lumineuſe.

Ceux qui confondent notre identité avec l'immenſité de Dieu, & qui nous regardent comme des parties de ce tout, ſont des athees.

L'entendement eſt uni ſubſtantiellement à la volonté qui n'eſt ni puiſſance ni accident, mais lumiere, eſſence ſpirituelle, indiviſe, diſtincte de l'entendement par abſtraction.

Il faut reconnoître dans l'ame une troiſieme qualité, l'amour ou le deſir de plaire. Ce n'eſt point un acte de la volonté ſeule ni de l'entendement ſeul, mais de l'un & de l'autre conjointement.

L'eſprit eſt un acte pur, ſimple, formel, homogene, indivis, immortel, image de Dieu, incompréhenſible, où tous les attributs qui conviennent à ſa nature ſont raſſemblés dans une unité.

L'entendement eſt la lumiere de l'eſprit, & l'eſprit eſt l'entendement éclairé; il comprend, il voit, il agit ſéparément du corps.

L'entendement eſt lié aux organes du corps; il eſt ſoumis aux actions de l'ame ſenſitive: c'eſt par cette union qu'il ſe revêtit de la qualité qu'on appelle *imagination*.

Il n'y a rien dans l'imagination qui n'ait été auparavant dans la ſenſation; les eſpeces intellectuelles ſont toutes émanées des objets ſenſibles.

La force intelligente concourt avec la faculté phantaſtique de l'ame ſenſitive, ſur le caractere de l'organe, & lui eſt ſoumiſe.

L'ame a ſon ſiége particulier à l'orifice ſupérieur de l'eſtomac; la mémoire a ſon ſiége dans le cerveau.

L'entendement eſt eſſentiel à l'ame; la volonté & la mémoire ſont des facultés caduques de la vie ſenſitive.

L'entendement brille dans la tête, mais d'une lumiere dépendante de la liaiſon de l'ame avec le corps, & des eſprits éthérés.

L'intelligence qui naît de l'invention & du jugement, paſſe par une irradition qui ſe fait de l'orifice de l'eſtomac au cerveau.

L'orifice de l'eſtomac eſt comme un centre d'où l'ame exerce ſon énergie en tout ſens.

L'ame, image de la Divinité, ne penſe rien principalement, ne connoît rien intimement, ne contemple rien vraiment que Dieu, ou l'unité premiere, à laquelle tout le reſte ſe rapporte.

Si une choſe s'atteint par le ſens ou par la raiſon, ce ne ſera point encore une abſtraction pure & complette.

Le moyen d'atteindre à l'abſtraction pure & complette eſt très-éloigné; il faut être ſéparé de l'attention à toutes choſes créées, & même incréées; il faut que l'activité de l'ame ſoit abandonnée à elle-même; qu'il n'y ait aucun diſcours ni intérieur ni extérieur; aucune action préméditée, aucune contemplation déterminée; il faut que l'ame n'agiſſe point, qu'elle attende dans un repos profond l'influence gratuite d'enhaut; qu'il ne lui reſte aucune impreſſion qui la ramene à elle; qu'elle ſe ſoit parfaitement oubliée; en un mot qu'elle demeure abſorbée dans une inexiſtence, un oubli, une ſorte d'anéantiſſement qui la rende abſolument inerte & paſſive.

Rien ne conduit plus efficacement & plus parfaitement à ce dépouillement, à ce ſilence, à cette privation de lumiere étrangere, à ce défaut général de diſtraction, que la priere, ſon ſilence & ſes délices: exercez-vous à l'adoration profonde.

Dans cette profondeur d'adoration l'ame ſe perdra, les ſens ſeront ſuſpendus, les ténebres qui l'enveloppent ſe retireront, & la lumiere d'enhaut s'y réflechira: alors il ne lui reſtera que le ſentiment de l'amour qui l'occupera toute entiere.

Nous pourrions ajouter beaucoup d'autres propoſitions tirées des ouvrages de cet auteur à celles qui précedent, mais elles n'inſtruiroient pas davantage. D'ailleurs ce Van-helmont s'exprime d'une maniere ſi obſcure & ſi barbare, qu'on eſt bientôt dégoûté de le ſuivre, & qu'on ne peut jamais ſe promettre de le rendre avec quelque exactitude. Qu'eſt-ce que ſon blas, ſon gas, & ſon archée lumineux? qu'eſt-ce que cette méthode de s'abrutir, pour s'unir à Dieu, de ſe ſéparer de ſes connoiſſances, pour arriver à des découvertes, & de s'aſſoupir pour penſer plus vivement?

Je conjecture que ces hommes, d'un tempérament ſombre & mélancolique, ne devoient cette pénétration extraordinaire & preſque divine qu'on leur remarquoit par intervalles, & qui les conduiſoit à des idées tantôt ſi folles, tantôt ſi ſublimes, qu'à quelque dérangement périodique de la machine. Ils ſe croyoient alors inſpirés & ils étoient fous: leurs accès étoient précédés d'une eſpece d'abrutiſſement, qu'ils regardoient comme l'état de l'homme ſous la condition de nature dépravée. Tirés de cette léthargie par le tumulte ſubit des humeurs qui s'élevoient en eux, ils imaginoient que c'étoit la Divinité qui deſcendoit, qui les viſitoit, qui les travailloit; que le ſouffle divin dont ils avoient été premierement animés, ſe ranimoit ſubitement & reprenoit une portion de ſon énergie ancienne & originelle, & ils donnoient des préceptes pour s'acheminer artificiellement à cet état d'orgaſme & d'ivreſſe où ils ſe trouvoient au-deſſus d'eux-mêmes & qu'ils regrettoient; ſemblables à ceux qui ont éprouvé l'enchantement & le délire délicieux que l'uſage de l'opium porte dans l'imagination & dans les ſens; heureux dans l'ivreſſe, ſtupides dans le repos, fatigués, accablés, ennuiés, ils prenoient la vie commune en dégoût; ils ſoupiroient après le moment d'exaltation, d'inſpiration, d'aliénation. Tranquilles ou agités, ils fuyoient le commerce des hommes, inſupportables à eux-mêmes ou aux autres. O que le génie & la folie ſe touchent de bien près! Ceux que le ciel a ſignés en bien & en mal ſont ſujets plus ou moins à ces ſymptomes: ils les ont plus ou moins fréquens, plus ou moins violens. On les enferme & on les enchaîne, ou on leur éleve des ſtatues: ils prophétiſent ou ſur le trône, ou ſur les théatres, ou dans les chaires; ils tiennent l'attention des hommes ſuſpendue; ils en ſont écoutés, admirés, ſuivis, ou inſultés, bafoués, lapidés; leur ſort ne dépend point d'eux, mais des circonſtances dans leſquelles ils ſe montrent. Ce ſont les tems d'ignorance & de grandes calamités

Digitized by Google

qui les font naître : alors les hommes qui se croyent poursuivis par la Divinité, se rassemblent autour de ces especes d'insensés, qui disposent d'eux. Ils ordonnent des sacrifices, & ils sont faits ; des prieres, & l'on prie ; des jeûnes, & l'on jeûne ; des meurtres, & l'on égorge ; des chants d'allegresse & de joie, & l'on se couronne de fleurs & l'on danse & l'on chante ; des temples, & l'on en éleve ; les entreprises les plus desespérées, & elles réussissent ; ils meurent, & ils sont adorés. Il faut ranger dans cette classe Pindare, Eschile, Mahomet, Shakespear, Roger Bacon, & Paracelse. Changez les instans, & celui qui fut poëte eût été ou magicien, ou prophete, ou législateur. O hommes à qui la nature a donné cette grande & extraordinaire imagination, qui criez, qui subjuguez, que nous qualifions insensés ou sages, qui est-ce qui peut prédire votre destinée ? Vous naquîtes pour marcher entre les applaudissemens de la terre ou l'ignominie, pour conduire les peuples au bonheur ou au malheur, & laisser après vous le transport de la louange ou de l'exécration.

François-Mercure Van-helmont, fils de Jean-Baptiste, naquit en 1518 ; il n'eut ni moins de génie, ni moins de connoissances que son pere. Il posséda les langues anciennes & modernes, orientales & européennes. Il se livra tout entier à la Chimie & à la Médecine, & il se fit une grande réputation par ses découvertes & par ses cures. Il donna éperdument dans la cabale & la *théosophie*. Né catholique, il se fit quaker. Il n'y a peut-être aucun ouvrage au monde qui contienne autant de paradoxes que son *ordo seculorum*. Il le composa à la sollicitation d'une femme qui l'écrivit sous sa dictée.

Pierre Poiret naquit à Metz en 1546 de parens pauvres, mais honnêtes. Il étudia autant que sa santé le lui permit. Il fut successivement syncretiste, éclectique, cartésien, philosophe, théologien & *théosophe*. Attaqué d'une maladie dangereuse, il fit vœu, s'il en guérissoit, d'écrire, en faveur de la religion, contre les athées & les incrédules. C'est à cette circonstance qu'on dut l'ouvrage qu'il publia sous le titre de *cogitationes rationales de Deo, anima & malo*. Il fit connoissance étroite à Hambourg avec la fameuse Antoinette Bourignon, qui l'entraîna dans ses sentimens de mysticité. Il attendit donc, comme elle, l'illumination passive, & il se rendit l'apologiste du silence sacré de l'ame & de la suspension des sens, & le détracteur de la philosophie & de la raison. Il mourut en Hollande âgé de soixante-trois ans, après avoir passé dans la retraite la plus profonde, les dernieres années de sa vie : entre les qualités de cœur & d'esprit qu'on lui reconnoît, on peut louer sa tolérance. Quoiqu'il fût très-attaché à ses opinions religieuses, il permettoit qu'on en professât librement de contraires ; ce qui suffit seul pour caractériser un honnête homme & un bon esprit.

Ce fut dans ce tems, au commencement du xvij. siecle, que se forma la fameuse société des rose-croix, ainsi appellée du nom de celui qu'elle regarda comme son fondateur ; c'étoit un certain Rosencreuz, né en Allemagne en 1388. Cet homme fit un voyage en Palestine, où il apprit la magie, la cabale, la chimie & l'alchimie. Il se fit des associés, à qui il confia ses secrets. On ajouta qu'il mourut âgé de cent vingt ans. L'association se perpétua après sa mort. Ceux qui la composoient se prétendoient éclairés d'en-haut. Ils avoient une langue qui leur étoit propre, des arcanes particuliers ; leur objet étoit la réformation des mœurs des hommes dans tous les états, & de la science dans toutes ses branches ; ils possédoient le secret de la pierre philosophale & de la teinture ou médecine universelle. Ils pouvoient connoître le passé & prédire l'avenir. Leur philosophie étoit un mélange obscur de paracelsisme & de *théosophie*. Les merveilles qu'ils disoient d'eux, leur attacherent beaucoup de sectateurs, les uns fourbes, les autres dupes. Leur société répandue par toute la terre n'avoit point de centre. Descartes chercha par-tout des Rose-croix, & n'en trouva point. Cependant on publia leurs statuts : mais l'histoire des Rose-croix s'est tellement obscurcie depuis, que l'on regarde presqu'aujourd'hui ce qu'on en débitoit autrefois comme autant de fables.

Il suit de ce que précede qui les *Théosophes* ont été des hommes d'une imagination ardente ; qu'ils ont corrompu la Théologie, obscurci la Philosophie, & abusé de leurs connoissances chimiques, & qu'il est difficile de prononcer s'ils ont plus nui que servi au progrès des connoissances humaines.

Il y a encore quelques *théosophes* parmi nous. Ce sont des gens à demi-instruits, entêtés de rapporter aux saintes Ecritures toute l'érudition ancienne & toute la philosophie nouvelle ; qui deshonorent la révélation par la stupide jalousie avec laquelle ils défendent ses droits ; qui retrécissent autant qu'il est en eux l'empire de la raison, dont ils nous interdiroient volontiers l'usage ; qui sont toujours tout prêts à attacher l'épithete d'hérésie à toute hypothese nouvelle ; qui réduiroient volontiers toute connoissance à celle de la religion, & toute lecture aux livres de l'ancien & du nouveau Testament, où ils voient tout ce qui n'y est pas & rien de ce qui y est ; qui ont pris en aversion la Philosophie & les Philosophes, & qui réussiroient à éteindre parmi nous l'esprit de découvertes & de recherches, & à nous replonger dans la barbarie, si le gouvernement les appuioit, comme ils le demandent.

THÉOXENIES, s. f. pl. (*Antiq. grec.*) Θεοξένια, fête solemnelle des Athéniens où l'on sacrifioit à tous les dieux ensemble. Elle est ainsi nommée, parce qu'on y faisoit des préparatifs comme pour recevoir à un festin tous les dieux, παρα τὸ ξενίζειν τοὺς θεούς. On célébroit aussi la même fête dans d'autres villes de Grece.

On en attribue l'institution à Castor & à Pollux. Le scholiaste de Pindare rapporte que les dioscures avoient institué les *théoxénies*, pour célébrer la mémoire de l'honneur que les dieux avoient daigné leur faire, d'assister à un festin qu'ils avoient préparé.

Les poëtes, pour inspirer l'hospitalité envers les étrangers, assûroient qu'on pouvoit d'autant moins s'en dispenser, que les dieux revêtus de la forme humaine venoient quelquefois visiter la terre, pour y observer les mœurs des hommes. C'est pourquoi Télémaque reçut Minerve dans sa maison sans la connoître, ce dont il fut bien récompensé. Au contraire Jupiter, *humana lustrans sub imagine terras*, pour me servir des termes d'Ovide, vint aborder chez Lycaon qui refusa de le recevoir, & il le changea en loup à cause de son inhumanité. En un mot, tout, chez les païens, inspiroit cette vertu de bienfaisance. S. Paul, en recommandant d'autres devoirs aux Hébreux, *xiij.* 2. y joint celui-ci : *N'oubliez point l'hospitalité, car quelques-uns ont logé des anges*. La loi des peuples de la Lucanie condamnoit à l'amende celui qui manquoit à cette charité ; on lui intentoit l'action d'inhospitalité, & l'amende étoit au profit de Jupiter hospitalier.

Quand chez les anciens un étranger demandoit à être reçu, le maître de la maison se présentoit ; il mettoit, ainsi que l'étranger, un pié sur le seuil de la porte, & là ils juroient de ne se faire aucun préjudice ; celui qui violoit cet engagement, se rendoit coupable du plus grand parjure, & étoit en exécration aux autres hommes ; en un mot, puisque l'hospitalité étoit une chose sainte & sacrée, *voyez-en l'article* ; voyez *aussi* TESSERE *d'hospitalité*. (*D. J.*)

THÉOXÉNIUS, (*Mythologie.*) surnom d'Apol-

lon qu'on lui donnoit à Pellene en Achaïe. Il y avoit un temple où ſa ſtatue étoit en bronze ; on célébroit auſſi dans cette ville des jeux en ſon honneur, où les ſeuls citoyens de Pellene étoient admis ; mais il ne faut pas confondre ces jeux avec les *Théoxenies*. (*D. J.*)

THÉRA, (*Géog. anc.*) 1°. île de la mer de Crete; elle eſt du nombre de celles de l'Archipel, que les anciens appelloient *Sporades*, parce qu'elles étoient ſemées çà & là dans la mer. Ptolomée s'eſt trompé dans la poſition de cette île, en la mettant proche des côtes de l'Attique, au-deſſous de l'île d'Eubée; peut-être s'eſt-il trompé conſéquemment en attribuant à cette île les deux villes d'Oëa & d'Eleuſine, parce qu'il n'en eſt parlé dans aucun autre auteur; & parce que ſi ce géographe eût connu cette île, il eût certainement fait mention de la ville de *Théra* que Théras y avoit bâtie, & qui en étoit la capitale.

L'île de *Théra* eſt ſituée environ au 56 degré de longitude, & au 37 & demi de latitude ſeptentrionale. Elle a au midi l'île de Crete, dont elle eſt éloignée d'environ 90 milles; & autour d'elle, à diverſes diſtances, ſont les îles de Théraſie, d'Anaphé, d'Amorgos, d'Ios, *&c.*

Strabon lui donne deux cens ſtades de circuit, c'eſt-à-dire vingt-cinq mille pas géométriques : les voyageurs modernes lui en donnent trente-ſix mille, qui valent douze grandes lieues de France. J'aime mieux accuſer Strabon de n'avoir pas connu exactement ſon étendue, que de croire qu'elle ait reçu aucun accroiſſement depuis le ſiecle de Strabon; parce qu'aucun auteur ne l'a dit, & que, dans les fréquens tremblemens de terre qu'elle a eſſuyés depuis ce tems-là, elle a plus perdu, ſans comparaiſon, qu'elle n'a acquis.

Les habitans de cette île ſont encore aujourd'hui dans l'opinion qu'elle s'eſt élevée du fond de la mer, par la violence d'un volcan qui depuis a produit cinq ou ſix autres îles dans ſon golfe. On peut appuyer cette opinion du témoignage des poëtes, ſuivant leſquels l'île de *Théra* étoit née d'une motte de terre, qu'Euphème avoit laiſſé tomber par mégarde dans le lieu où cette île eſt ſituée. Pline le naturaliſte, *l. II. c. lxxxvij. l. IV. c. xij.* dit formellement que l'île de *Théra* n'a pas toujours été, & que lorſqu'elle parut hors de la mer, elle fut appellée *Calliſté*.

Enfin une derniere preuve qui paroît aſſez forte, c'eſt que le volcan qui l'a produite n'eſt pas même encore éteint. Dans la quatrieme année de la cxxxv. olympiade, ſelon Pline, environ 233 ans avant Jeſus-Chriſt, ce volcan pouſſa hors de la mer l'île de Théraſie, qui n'eſt éloigné de l'île de *Théra* que d'environ une demi-lieue. Quelque tems après, le même volcan produiſit une île nouvelle de 1500 pas de circuit, entre les deux îles de *Théra* & de Théraſie. On vit pendant quatre jours, dit Strabon, *l. I.* la mer couverte de flammes qui l'agiterent extrêmement, & du milieu de ces flammes ſortirent quantité de rochers ardens, qui, comme autant de parties d'un corps organiſé, vinrent s'arranger les uns auprès des autres, & prirent enfin la forme d'une île.

Cette île fut appellée *Hiera* & *Automaté*. Les Rhodiens, qui étoient alors fort puiſſans ſur mer, coururent au bruit qu'elle fit en naiſſant, & furent aſſez hardis pour y débarquer & pour y bâtir un temple qu'ils conſacrerent à Neptune, ſurnommé *Aſphalien*.

Cette île s'eſt accrue à deux repriſes différentes; la premiere fois, ſous l'empire de Léon l'Iconoclaſte, l'an 726 de l'ere chrétienne; & la ſeconde fois l'an 1427, le 25 de Novembre, comme on l'apprend d'une inſcription en vers latins que l'on a trouvée à Scaro ſur un marbre. On l'appelle aujourd'hui *μεγάλη καμμένη*, *grande brûlée*, pour la diſtinguer d'une autre qui parut en 1593, que l'on nomme *μικρὰ καμμένη*, ou *petite brûlée*. Pline, Séneque & Dion Caſſius nous parlent d'une autre île fort petite, qui avoit paru l'an de Rome 799 ou 800 au mois de Juillet. Pline lui donne le nom de *Thia*. Je ne ſais ce qu'elle eſt devenue; peut-être s'eſt-elle jointe à l'île d'Hiéra, dans l'un de ſes deux accroiſſemens, car elle n'en étoit qu'à trois cens pas.

Enfin l'an 1707, le volcan ſe ralluma avec plus de furie que jamais, dans le même golfe de l'île de *Théra*, entre la grande & la petite Camméni, & donna le ſpectacle d'une île nouvelle de cinq ou ſix milles de circuit.

Je ne parlerai point du fracas épouvantable qui précéda & qui ſuivit ſa naiſſance, on peut s'en inſtruire dans les relations que l'on en a données au public : ce que l'on y apprendra ſur la production de la derniere île, eſt tout-à-fait conforme à ce que les anciens ont dit ſur la production de celles qui l'ont précédée.

L'île du *Théra* fut appellée d'abord *Calliſté*, Καλλίστη, c'eſt-à-dire *très-belle*. L'état affreux où elle eſt aujourd'hui, ne répond nullement à ce premier nom; de fertile & peuplée qu'elle étoit, elle eſt devenue ſtérile & peu habitable. Les tremblemens de terre & les volcans l'ont bouleverſée pluſieurs fois; & ſon port, autrefois excellent, a été ruiné par les îles qui en ſont ſorties, de maniere que l'on n'y trouve plus de fond pour l'ancrage des vaiſſeaux. Théras fit perdre le nom de *Calliſté*, & lui donna le ſien : elle ſe nomme aujourd'hui *Sant-Erini* ou *Santorini*, τὸ νησὶ τῆς ἁγίας Εἰρήνης, comme l'appellent les Grecs modernes, c'eſt-à-dire *l'île de Ste Irene*, qui en eſt la patrone. Les François diſent *Santorin*; mais *voyez* SANT-ERINI.

Les Phéniciens en ont été les premiers habitans. Cadmus apperçut cette île en paſſant dans la Grece. Il s'y arrêta, & y bâtit deux autels, l'un à Neptune, l'autre à Minerve. Il en trouva le ſéjour ſi agréable, qu'il y laiſſa une partie des Phéniciens de ſa ſuite ſous les ordres de Membliarès, fils de Pélicée, pour la tenir en ſon nom. Membliarès, ſelon Hérodote, étoit parent de Cadmus; ſelon Pauſanias, il n'étoit qu'un ſimple particulier. Théras qui deſcendoit en ligne directe, crut avoir des prétentions légitimes ſur la ſouveraineté de cette île, quoique les deſcendans de Membliarès la poſſédaſſent depuis plus de 300 ans. Il s'y en alla avec trois galeres chargées de Lacédémoniens & de ceux des Minyens, qui s'étoient aſſociés à ſon entrepriſe. Si nous en croyons Pauſanias, les deſcendans de Membliarès ſe ſoumirent à leur nouveau maître, ſans lui faire de réſiſtance, ſans lui alléguer, du-moins contre ſon droit prétendu, la longue poſſeſſion où ils étoient de l'île Calliſté. Diſons plutôt, qu'ils ſe ſoumirent, parce qu'ils furent ou qu'ils ſe crurent les plus foibles; & c'eſt ce qu'Hérodote nous fait entendre, lorſqu'il dit que Théras ne voulut point chaſſer les anciens habitans de l'île, & qu'il les aſſocia à la colonie qu'il y avoit menée. Ainſi les Phéniciens, les Lacédémoniens & les Minyens vont être confondus, & ne feront qu'un ſeul peuple; & de ce peuple doivent ſortir à la treizieme génération le fondateur & les premiers habitans de Cyrene.

Perſonne n'ignore que les chefs des colonies avoient accoutumé de ſe vouer à quelque dieu, ſous la protection duquel ils alloient chercher de nouvelles habitations. Apollon fut le dieu à qui Théras ſe voua. Il lui conſacra en arrivant toute l'île Calliſté, & y établit en ſon honneur cette fête célebre des Lacédémoniens, appellée καρνεια, les Carnéennes, & qui paſſa enſuite de l'île de *Théra* à Cyrene.

La ſeconde choſe que fit Théras en arrivant fut de bâtir une ville de ſon nom, pour y loger ſon peuple,

Digitized by Google

Il y a lieu de croire qu'il la bâtit sur une montagne, appellée aujourd'hui la *montagne de S. Etienne*. On y voit encore les ruines d'une ville qui paroît avoir été considérable. Les pierres qui sont restées de la démolition de ses murailles sont d'une grandeur extraordinaire. On y a trouvé des colonnes de marbre blanc toutes entieres, des statues, & sur-tout quantité de sépulchres : monumens qui prouvent que cette ville a été la capitale de l'île. Et qui peut douter que cette ville capitale n'ait été la ville même de *Théra*, appellée dans plusieurs auteurs *la ville métropole de Cyrene ?*

Quant à la forme du gouvernement que Théras établit dans son petit royaume, il est à présumer qu'il l'établit sur le modele de celui de Lacédémone, dont il s'étoit bien trouvé pendant le tems de sa régence ; du-moins n'en trouve-t-on rien de particulier dans les auteurs, si ce n'est une coutume ou une loi touchant le deuil qu'Eustathe nous a conservée dans son commentaire sur Denys le géographe. Les Théréens, dit-il, ne pleuroient ni les enfans qui mouroient avant sept ans, ni les hommes qui mouroient au-delà de cinquante ans. Ceux-ci, parce qu'apparemment ils étoient censés avoir assez vécu, & ceux-là, parce qu'on ne pensoit pas qu'ils eussent encore vécu.

Les Théréens crurent ne pouvoir trop reconnoître les biens que Théras leur avoit fait pendant sa vie ; ils lui rendirent après sa mort des honneurs divins, récompense ordinaire qu'on rendoit autrefois aux fondateurs des villes & des états. Il laissa en mourant un fils appellé *Samus*, lequel eut deux fils, Télémaque & Clytius. Ce dernier succéda à son pere, & Télémaque passa dans la Sicile avec une colonie. La suite des descendans de Clytius est perdue jusqu'à Æsanius, pere de Grinus, le dernier des rois de *Théra* que nous connoissions, & sous qui Battus passa dans la Lybie.

Quoique l'île de *Théra* ait extrêmement changé de face par les tremblemens de terre, on voyoit encore dans le dernier siecle sur une des collines du mont Saint-Etienne, les ruines d'un temple à colonnes de marbre. Peut-être que c'étoit celui de Neptune que les Rhodiens y bâtirent, & peut être aussi un temple de Minerve ou d'Apollon ; car l'île de *Théra* étoit consacrée à ce dernier dieu, & c'est pour cela que Pindare l'appelle une *île sacrée*.

M. Spon a recueilli dans ses antiquités curieuses toutes les inscriptions qu'il a trouvées parmi les ruines de la plus jolie ville de l'île de *Théra*, & qui étoit illustre encore sous la belle Rome, puisqu'on lui permit de consacrer des monumens à ses empereurs. Voici en françois les inscriptions dont nous parlons ; car il seroit pénible de les transcrire en grec.

I. Inscription. « Cœranus fils d'Agnosthène, & » Agnosthène son fils, au nom du peuple, marquent » leur attachement pour Tibere, Claude, Césai, » Auguste, Germanique.

II. « Par les soins d'Asclépiade & de Quietus, » magistrats pour le seconde fois avec Alexandre fils » d'Euphrosyne, le sénat & le peuple de l'île de » *Théra* ont fait ériger la statue de l'empereur Césai, » Marc-Aurele, Antonin, Auguste, consacrée par » Poliuchus, grand prêtre pour la seconde fois.

III. « Le sénat & le peuple de *Théra* assurent l'em- » pereur Césai, L. Septime Severe, Pertinax, Au- » guste, de leur entier dévouement.

IV. « Sous les magistrats M. Aurele Isoclée fils » d'Asclépiades, Aurele Cleotelès fils de Tyrannus, » & Aurele Philoxène fils d'Abascantus, par ordre » du sénat & du peuple de *Théra*, Aurele Isoclée, » premier magistrat pour la seconde fois, a fait la » dépense, & pris le soin de faire ériger la statue » du très-grand empereur Césai, Marc Aurele Se- » vere, Antonin Pie, Auguste, Arabique, Adiabé- » nique, Parthique, Germanique.

V. « Aurelius Tychasius pour son pere, & Elpi- » zousa pour son cher mari Tychasius, consacrent » les témoignages de leur tendresse.

VI. « Carpus a consacré par ce monument son » amour pour sa chere femme Soeide, qui n'avoit » point eu d'autre mari. »

Quelques-uns font naître Aristippe dans l'île de *Thera*, & Horace l'appelle *græcus Aristippus* ; mais tous les historiens donnent à ce philosophe pour patrie la ville de Cyrène en Lybie, aujourd'hui Carroam, dans le royaume de Barca ; cependant on peut défendre l'épithete d'Horace comme poëte, & dire qu'Aristippe étoit grec d'origine, parce que l'île de *Théra* avoit été peuplée par une colonie greque, & que la ville de Cyrène fut ensuite bâtie par une colonie de *Théra*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THERAPEUTES, s. m. pl. (*Hist. jud.*) terme grec qui signifie *serviteurs*, & en particulier ceux qui se consacroient au service de Dieu, dérivé de θεραπεύω, qui signifie *guérir* ou *servir*. Les Grecs donnoient le nom de *therapeutes* à ceux qui avoient embrassé une vie contemplative, soit que ce fût par rapport aux soins extrêmes qu'ils prenoient de l'affaire de leur salut, soit par rapport à la façon particuliere d'exercer leur religion. Le mot *therapeuein* d'où est venu celui de *therapeutes*, signifie *les soins qu'un médecin prend de son malade, & le service qu'un homme rend à un autre.*

Philon dans son premier livre de la vie contemplative, raconte qu'il y avoit un peuple répandu dans presque toutes les parties du monde, connu surtout dans l'Egypte, aux environs d'Alexandrie, & nommé *therapeutes* : que ces gens-là renonçoient à leurs amis & parens, à leurs biens & à leur patrie : qu'ils se débarrassoient de toutes leurs affaires temporelles, & qu'ils se retiroient dans les solitudes où ils avoient chacun leur habitation particuliere nommée *semnée* ou *monastere*. *Voyez* MONASTERE.

Il ajoute que les *therapeutes* s'y livroient entierement aux exercices de la priere & de la contemplation, qu'ils se regardoient comme étant continuellement en présence de Dieu, qu'ils faisoient des prieres publiques le soir & le matin, qu'ils ne mangeoient qu'après le coucher du soleil, & qu'il y en avoit beaucoup qui ne mangeoient qu'une fois en trois jours, ou même en six jours de tems, & que pour toute nourriture ils ne prenoient alors qu'un morceau de pain assaisonné d'un peu de sel ou d'hyssope : que dans leur semnée ils ne se chargeoient que des livres de Moïse, des prophetes, des pseaumes & d'autres écritures semblables, où ils cherchoient les sens des expressions mystiques & allégoriques, dans la persuasion que les Ecritures-saintes n'étoient que des ombres ou figures dont il falloit découvrir les sens cachés & mystérieux : qu'ils avoient aussi quelques livres qui leur avoient été transmis par les fondateurs de leur secte : qu'ils s'assembloient tous les samedis dans un grand monastere pour conférer ensemble, & participer aux mysteres de leur religion.

Les critiques sont extrêmement divisés sur deux points concernant ces *thérapeutes* ; il est question de savoir s'ils étoient juifs ou chrétiens ; & supposé qu'ils fussent chrétiens, s'il étoient moines ou séculiers.

A l'égard du premier point, Scaliger, *de emend. temp.* soutient qu'ils étoient des juifs esséens ; mais de Valois & Eusebe rejettent l'opinion de Scaliger, 1°. parce que Philon ne les a appellés nulle-part *esséens* ; 2°. parce que les Esséens n'habitoient que la terre sainte, au lieu que les *Thérapeutes* s'étoient répandus dans la Grece & dans tous les pays des peuples barbares ; 3°. parce que Josephe qui entre dans un grand détail sur les Esséens, ne dit pas un seul mot des *Thé-*

Digitized by Google

rapeutes, ni de la vie thérapeutique. *Voyez* ESSÉEN ou ESSÉNIEN.

Cependant de Valois convient qu'ils étoient juifs, & en cela il eſt appuyé par Photius. Les principales raiſons qu'en apporte de Valois, ſont 1°. que ſuivant Philon, ils ne liſoient d'autres livres que la loi & les prophetes: 2°. qu'ils avoient quelques livres de leurs fondateurs, ce qui ne peut pas s'entendre des chrétiens, puiſque dans ce tems-là le chriſtianiſme ne venoit que de naître: 3°. que les *Thérapeutes* ne prioient Dieu que deux fois par jour; au lieu que les Chrétiens le prioient alors plus ſouvent: 4°. que les Chrétiens ne commencerent à chanter des hymnes & des pſeaumes qu'après la mort de l'empereur Antonin, & enfin que les Chrétiens ne pouvoient encore être répandus par toute la terre.

Malgré toutes ces raiſons, Euſebe, *lib. II. hiſt. eccleſ. cap. xvij.* S. Jérôme, Sozomène, Nicephore, Baronius, Petau, Godeau, Montfaucon & autres maintiennent que les *Thérapeutes* étoient chrétiens, & tâchent de le prouver, en diſant que rien ne peut être plus conforme à la vie des premiers chrétiens, que celle qui eſt attribuée par Philon aux *Thérapeutes*: que ces livres de leurs fondateurs étoient les évangiles & les écrits des apôtres, & même que Philon ſemble indiquer par ſon récit qu'il y avoit parmi eux des évêques & d'autres miniſtres évangeliques.

Mais M. Bouhier, préſident au parlement de Dijon, refute ce ſentiment, parce qu'il y auroit de l'abſurdité à ſuppoſer que Philon qui étoit un juif, eût fait un livre exprès à la louange des Chrétiens.

Ce qui n'empêche point que divers auteurs, comme Caſſien, le p. Helyot, & autres ne ſoutiennent que les *Thérapeutes* étoient des chrétiens, & même des religieux. Et en effet M. Bouhier avoue que s'ils étoient chrétiens, il n'y a plus à douter qu'ils ne fuſſent des religieux.

Pour ce qui eſt de l'argument que Philon n'auroit jamais fait le panégyrique des Chrétiens, on répond que les *Thérapeutes* étoient des gens de ſa propre nation ou juifs, comme il le déclare lui-même, & qu'il les regardoit ſeulement comme une ſecte de Juifs dont les vertus extraordinaires faiſoient honneur à la nation.

Mais quoique le chriſtianiſme des *Thérapeutes* paroiſſe aſſez probable, on aura bien de la peine à prouver qu'ils étoient des moines. *Voyez* MOINE.

Les raiſons qu'on apporte encore pour prouver que les *Thérapeutes* n'étoient point chrétiens, ſont 1°. que tous les auteurs qui ont parlé du chriſtianiſme des *Thérapeutes*, n'ont fait que copier Euſebe qui ne s'étoit fondé que ſur le témoignage de Philon; or ce qu'en dit Philon ne prouve pas que les *Thérapeutes* aient été chrétiens. On peut très-bien expliquer tout ce qu'il en dit d'une ſecte de juifs plus religieuſe & plus épurée dans ſes ſentimens que le commun de la nation. Les auſtérités, le ſilence, la retraite, le mépris des richeſſes, la continence même ne ſont pas des preuves univoques du chriſtianiſme. Tant de payens ont été deſintéreſſés, auſteres, retirés, continens. Tous les *Thérapeutes* n'étoient pas obligés d'obſerver la virginité; il n'y avoit que ceux dont les femmes & les enfans ne vouloient pas obſerver le même genre de vie. Les veilles, l'obſervance du ſabbat & du jour de la pentecoſte, les hymnes, les explications allégoriques ſont plus du caractere des Juifs que des Chrétiens. Les diacres ou miniſtres ſont connus dans les aſſemblées des Hébreux & dans leur ſynagogue. Le repas myſtique de pain levé & du ſel mêlé avec de l'hyſſope ne peut être le repas euchariſtique où il entroit toujours du vin, mais jamais ni ſel ni hyſſope. Enfin ce que Philon ajoute que *ce repas ou cette table étoit inſtituée, par une diſtinction reſpectueuſe pour la table ſainte, poſée au veſtibule du temple; ſur laquelle on ne mettoit que du pain ſans levain & du ſel tout pur*, prouve encore que c'étoit une cérémonie purement judaique.

2°. Le terme de *monaſteres* ou de *ſemnées* ne doit impoſer à perſonne. Les anciens moines ont pu emprunter ce terme des *Thérapeutes*, ainſi que pluſieurs de leurs pratiques, de même que l'égliſe a emprunté pluſieurs termes & pluſieurs pratiques des Juifs, ſans qu'on en puiſſe conclure pour cela que les Chrétiens ſont juifs.

3°. Les convenances générales qui ſe trouvent entre les *Thérapeutes* & les Chrétiens, ne prouvent pas que les premiers aient profeſſé le chriſtianiſme. Il faudroit pour cela trouver dans les premiers quelque caractere particulier aux Chrétiens, quelque dogme qu'ils ne puſſent avoir appris que de Jeſus-Chriſt, & qui ne pût leur être commun avec aucune autre religion.

4°. La vie commune des *Thérapeutes* qu'on regarde comme ſemblable à celle des premiers fideles, ne prouve rien non plus; car elle eſt accompagnée de circonſtances qui ne ſont point applicables à tous les premiers chrétiens. Les premiers quittoient leur patrie, leurs biens, leurs parens, & ſe retiroient dans la ſolitude. Il eſt certain que ce caractere ne convient pas à tous les Chrétiens, pas même aux premiers fideles qui vivoient dans les villes, dans leurs propres maiſons, avec leurs parens, leurs femmes, leurs enfans. L'uſage de quitter les villes & de ſe retirer dans les ſolitudes n'eſt venu que longtems après Philon, & lorſqu'on ne parloit plus de *Thérapeutes*.

5°. Philon reconnoit que les *Thérapeutes* étoient répandus en pluſieurs endroits de la terre, mais ſurtout qu'ils étoient nombreux en Egypte. Cela peut-il déſigner les Chrétiens, qui comme on ſait, étoient bien plus nombreux dans la Paleſtine & dans la Syrie que dans l'Egypte, du tems de Philon? Enfin les *Thérapeutes* étudioient les Ecritures ſaintes & les écrits que leur avoient laiſſés leurs ancêtres touchant la maniere allégorique de les expliquer: ceci convient mieux à des juifs d'Egypte qu'aux Chrétiens, qui du tems de Philon ne faiſoient que de naître, qui n'avoient point d'auteurs anciens, ni de livres allégoriques, genre d'étude auſſi commun chez les Juifs, qu'il l'étoit peu parmi les Chrétiens.

De toutes ces raiſons le p. Calmet de qui nous les avons empruntées, conclut qu'il eſt très-probable que les *Thérapeutes* étoient juifs & non pas chrétiens; & l'on en peut conclure à plus forte raiſon qu'ils n'étoient pas moines, dans le ſens où ce mot ſe prend par les auteurs eccléſiaſtiques. *Dictionn. de la Bible, tom. III. lettre T, au mot* Thérapeutes, *pag. 671.*

THÉRAPEUTIQUE, ſ. f. (*Méd.*) partie de l'art de guérir les maladies, qui traite de la maniere de les découvrir & de les appliquer. Elle ſe diviſe en Diete, Chirurgie & Pharmacie.

THERAPHIM, ſ. m. (*Hiſt. jud.*) mot hébreu, dont l'explication a donné beaucoup de peine aux critiques. On le trouve treize ou quatorze fois dans l'Ecriture, où il eſt traduit ordinairement par le mot d'*idoles*; mais les rabbins ne ſe contentent point de lui faire ſignifier ſimplement des *idoles*; ils prétendent qu'il doit être appliqué à une eſpece particuliere d'idoles ou d'images que l'on conſultoit ſur les événemens futurs, comme les oracles.

Le rabbin David de Pomis obſerve qu'on les appelloit *théraphim* de *raphah*, laiſſer, parce que le peuple quittoit tout pour les aller conſulter. Il ajoute que les *théraphims* avoient la figure humaine, & qu'en les mettant de bout, ils parloient à certaines heures du jour, & ſous certaines conſtellations, par les influences des corps céleſtes: mais c'eſt-là une fable rabbinique que David avoit appriſe d'Abenezra.

D'autres

Digitized by Google

D'autres prétendent que les *théraphims* étoient des inſtrumens de cuivre qui marquoient les heures & les minutes des événemens futurs, comme gouvernés par les aſtres. De Pomis enchérit ſur Abenezra, en diſant que les *théraphims* étant faits ſous une certaine conſtellation, le demon les faiſoit parler ſous cet aſpect du ciel. *Voyez* TALISMAN.

Le rabbin Eliezer nous dit la raiſon pourquoi ſes confreres veulent que les *théraphims* parlent & rendent des oracles; ſavoir, parce qu'il eſt écrit dans le prophete Zacharie, *x.* 2. que *les théraphims ont dit des choſes vaines.*

Le même rabbin ajoute que pour faire un *théraphim* on tuoit un enfant nouveau-né, qu'on fendoit ſa tête, & qu'on l'aſſaiſonnoit de ſel & de d'huile : qu'on gravoit ſur une plaque d'or le nom de quelque eſprit impur, & qu'on mettoit cette plaque ſous la langue de l'enfant mort, qu'on attachoit la tête contre un mur, qu'on allumoit des lampes, & qu'on faiſoit des prieres devant cette tête, qui parloit enſuite avec ſes adorateurs.

Quoi qu'il en ſoit, Vorſtin obſerve qu'outre le paſſage de Zacharie que l'on vient de citer; il paroît auſſi par celui d'Ezéchiel, *xxj.* 22. que les *théraphims* étoient conſultés comme des oracles.

De Pomis s'efforce de prouver que le *théraphim* qui fut mis par Michol dans le lit de David, n'en étoit point un de cette eſpece, parce qu'il n'avoit pas une figure humaine. Mais le rabbin Eliezer eſt d'un ſentiment contraire.

Mais quoi qu'en diſent les rabbins, & que le texte hébreu porte *théraphim*, que la vulgate rend par *ſtatuam*, on croit communément que c'étoit une figure faite à la hâte avec quelque bois, que l'on revêtit de linges, comme une groſſe poupée, ou comme un épouventail de chéneviere, que Michol mit dans le lit de ſon mari pour faire croire à ceux qui le cherchoient de la part du roi qu'il étoit malade.

Pour ce qui eſt de la maniere de faire les *théraphims*, Vorſtius eſt perſuadé que c'eſt une vaine tradition rabbinique, quoique les rabbins Tanichuma, & Jonathan dans ſon *targum*, *gen. xxxj.* 19. l'aient rapportée après le rabbin Eliézer; il ſe fonde principalement ſur ce que Laban, qui n'avoit pas abſolument perdu toute notion du vrai Dieu, comme il paroît par le paſſage de la Geneſe, *xxxj.* 53. ne pouvoit pas être capable d'une cruauté ſi affreuſe : mais Vorſtius n'a pas fait attention que cette coutume, pour n'avoir point encore été établie du tems de Laban, pouvoit fort bien être devenue réelle dans la ſuite, outre qu'il eſt certain que les Hébreux ont brûlé quelquefois leurs enfans à l'honneur de Moloch.

Le pere Kircher nous conduit en Egypte pour y chercher l'origine des *théraphims*, ajoutant que ce mot eſt égyptien lui-même. Spencer, en ſa diſſertation ſur l'*urim* & *thummin* ſoutient que *théraphim* eſt un mot chaldéen, & qu'il ſignifie la même choſe que *ſeraphim*, parce qu'on ſait que les chaldéens changent ſouvent le ש en ת, c'eſt-à-dire, l's en *t*, il ajoute que ces images venoient des amorites chaldéens ou ſyriens, & que le *ſerapis* des Egyptiens eſt la même choſe que le *théraphim* des Chaldéens. *Voyez* SELDEN, *des dieux de Syrie, ſynt. I. c. ij.*

Le pere Calmet obſerve que la figure du ſerpent aîlé, nommé *ſeraph*, d'où l'on a fait le nom *ſeraphim*, a pu donner auſſi naiſſance au mot *théraphim*, parce que ſur les abraxas, & autres taliſmans des anciens qui ſont de vrais *théraphims*, on trouve des figures de ſerpens repréſentés tantôt avec des aîles, & tantôt ſans aîles; d'où il conclut que les *théraphims* de Laban, qui furent enlevés par Rachel, étoient de véritables taliſmans.

M. Jurieu a propoſé ſur ces *théraphims* de Laban une conjecture; c'eſt que ces *théraphims* étoient les dieux pénates ou domeſtiques de Laban. Ces dieux lares, dit-il, étoient les ames des héros de familles qu'on avoit déifiés, & qu'on y adoroit. Ainſi les *théraphims* de Laban, ſelon cet auteur, étoient les images de Noé, reſtaurateur du genre humain, & de Sem, chef de la famille de Laban. Celui-ci ne ſe plaint pas ſeulement qu'on lui a dérobé des dieux ou des ſtatues en qui il avoit confiance, & à qui il rendoit un culte religieux; il dit qu'on lui a ravi ſes dieux, c'eſt-à-dire, les dieux de ſa maiſon, *cur furatus es deos meos? Geneſ. xxxj.* Jurieu, *hiſt. des cultes.*

Mais, comme le remarque dom Calmet, cette conjecture n'eſt pas ſolide. Il n'eſt nullement croyable que le culte des dieux pénates & lares ait été connu du tems de Laban : il eſt même fort douteux qu'il l'ait été parmi les orientaux pluſieurs ſiecles après ce patriarche. D'ailleurs eſt-il croyable, que Laban ait mis au rang des dieux Noé & Sem, qui étoient morts depuis ſi peu de tems? Car Noé mourut l'an du monde 2006, & Sem l'an du monde 2158, c'eſt-à-dire, 87 ans ſeulement avant que Jacob arrivât en Méſopotamie auprès de Laban. Calmet, *diſſertat. de la Bibl. tom. III. lettre* T, *au mot* Théraphim, *p. 674.*

THERAPNE, ou *THERAPNÆ*, ou *THERAMNÆ*, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèſe dans la Laconie, au voiſinage de la ville de Sparte. Pauſanias, *Lacon. c. xx.* fait entendre que pour aller de Sparte à *Therapné*, il falloit traverſer le fleuve Eurotas. Il donne à *Therapné* le titre de *ville*; mais Suidas ſe ſert ſimplement du nom de *lieu*, & le ſcholiaſte de Pindare, *ode j. v. 43.* en fait un village. Ce dernier ajoute, qu'il y avoit un temple dédié à Caſtor & Pollux. C'eſt à quoi Stace, *Selvar. l. IV. carm. viij. v.* 52. fait alluſion dans ces vers :

Et vos Tyndaridæ, quos non horrenda Lycurgi
Taygeta; umbroſæque magis coluere Therapnæ.

Ce même poëte, Thébaïd. *l. VII. v.* 793. parlant de Caſtor & de Pollux, les appelle *Therapnæi fratres*. Pindare & la plûpart des auteurs anciens qui ont parlé de ces deux jumeaux, racontent ce qui leur arrivoit de deux jours l'un à *Therapné* après leur mort. Jupiter, diſent-ils, ordonna qu'ils paſſeroient alternativement un jour dans le ciel, & un autre jour au-deſſous de la terre; c'eſt-à-dire, qu'ils ſe cacheroient ſous l'hémiſphere; & c'étoit ſous *Therapné* qu'ils ſe cachoient. Ainſi cette fiction poétique étoit mêlée à l'aſtronomie. Pour rendre une raiſon ingénieuſe du lever & du coucher des deux étoiles appellées *Caſtor* & *Pollux*; les anciens ont dit qu'elles ſortoient de l'hémiſphere inférieur du côté de *Therapné*, qui eſt véritablement vers l'horiſon oriental de Lacédémone, & que par le mouvement diurne, elles s'élevoient à la plus haute partie du ciel. En effet, il ne s'en faut que de cinq à ſix degrés qu'elles ne ſoient véritables, & dans le zénith de Lacédémone.

Therapné étoit encore célebre, pour être le lieu où Diane avoit été adorée pour la premiere fois. On y voyoit un temple conſacré à Ménélas, qui y avoit été enterré avec Hélene. Comme cette belle lacédémonienne y avoit été élevée, les poëtes l'ont appellé la nymphe de *Therapné*. On cherche en vain le tombeau de cette belle nymphe, il reſte à peine des racines de la ville même. (*D. J.*)

THÉRARQUE, ſ. m. (*Littérat.*) θηραρχης, dans la milice des anciens Grecs on appelloit *théraque* celui qui commandoit deux éléphans; *zoarque*, celui qui n'en commandoit qu'un, *épitherarque*, celui qui en commandoit 4; *itarque* celui qui en commandoit 8; *éléphantarque* celui qui en commandoit 16, & *kérarque* celui qui en commandoit 32. *Trévoux.* (*D. J.*)

THERENUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Crete, ſelon Diodore de Sicile. Ce fleuve couloit près

de Gnoſſus, où la fable dit que furent célébrées les noces de Jupiter & de Junon. (*D. J.*)

THERIAQUE, ſ. f. (*Pharm. Thérapeutiq.*) abſolument décidé tel par le bon uſage, qui ne peut être que celui qui eſt conſacré par les gens de l'art à qui cet objet appartient, c'eſt-à-dire, dans le cas préſent par les médecins.

La *thériaque* eſt une des plus anciennes & des plus célebres compoſitions de la pharmacie; elle eſt dûe à Andromachus l'ancien ou le pere, médecin célebre, archiatre de l'empereur Néron. Galien prétend que la *theriaque* eſt un très-noble & très-ancien remede, que pluſieurs médecins célebres avoient travaillé à la perfectionner; & qu'*Andromachus* y mit la derniere main, en y ajoutant les viperes. Mais il y a apparence que ç'a été une affaire plus ſimple que la production de cet antidote, c'eſt qu'*Andromachus* ne fit qu'imiter l'antidote de Mithridate, ou le *mithridat.* *Voyez* MITHRIDAT, dont la recette avoit été apportée à Rome long-tems auparavant par Pompée.

Ce nouvel antidote fut appellé d'abord par ſon inventeur *galené*, c'eſt-à-dire, *tranquille*; & il prit enſuite le nom de *thériaque* du mot grec Θηρίον, *bête vénimeuſe*, tant parce qu'elle contenoit une eſpece de ces bêtes, ſavoir les viperes; que parce qu'elle étoit regardée comme utile contre les morſures des bêtes venimeuſes.

La compoſition de la *thériaque* a varié en divers tems, tant par le nombre & l'eſpece de drogues, que par rapport au *modus conficiendi.* Les pharmaciens modernes ſe ſont ſur-tout appliqués à la reformer; depuis que la chimie éclairant la pharmacie a découvert les vices énormes de cette compoſition, qui ne put qu'être barbare dans ſa naiſſance, comme l'art qui la produiſoit. Mais & les ſoins que ſe ſont donnés ces réformateurs pour rectifier cette compoſition, & les prétentions de ceux qui ont cru qu'il n'étoit point permis de toucher à une compoſition ſi prétieuſe, annoncent également un reſpect aveugle & ſuperſtitieux pour la célebrité, aſſurement très-précaire de ce remede, qu'on peut juſtement appeller *un monſtre pharmaceutique.* La meilleure réforme étoit donc aſſurement de chaſſer la *thériaque* des diſpenſaires & des boutiques; car elle eſt certainement pire encore que le mithridate duquel Pline a écrit avec raiſon qu'il étoit manifeſtement dû à l'oſtentation de l'art & à un monſtrueux étalage de ſcience: *oſtentatio artis, & portentoſa ſcientiæ, venditatio manifeſta.*

Mais le vice eſſentiel de la *thériaque* ne conſiſte pas ſeulement dans l'amas biſarre d'une foule de drogues de différentes vertus, ſtomachiques, cordiales, aſtringentes, narcotiques, purgatives, & même des poiſons; mais encore en ce que tout cela eſt réduit ſous une forme peu propre à la conſervation, à la durée, ou plutôt ſous une forme deſtinée à faire ſubir à ce mélange une altération prévue & inévitable, de laquelle on attend des corrections & de nouvelles vertus; enſorte que la perfection de la *thériaque*, quant à ſes qualités médicamenteuſes, doit dépendre de l'imperfection même de ſa préparation.

On a beau dire que ce remede une fois formé par le mélange de tant de choſes diverſes, & même par l'altération dont nous venons de parler, produiſant conſtamment un grand nombre d'effets utiles, peu importe qu'il ait été fait ou non, ſuivant les regles de l'art; qu'il ſoit dû à la charlatanerie ou à l'ignorance, ou qu'il ait une origine plus honnête: car 1°. il faudroit ſans doute que la *thériaque* fût plus efficace dans les mêmes cas, que pluſieurs remedes beaucoup plus ſimples, & préparés ſelon les regles d'un art qui a des principes très-ſurs. 2°. Il faudroit au-moins encore que les vertus abſolues attribuées à la *thériaque* fuſſent réelles quant au plus grand nombre: or aſſurement cela n'eſt point; la prétendue vertu contre le venin lui eſt abſolument refuſée depuis que les médecins connoiſſent mieux la nature & les vrais remedes des poiſons; on ſe ſouvient à peine de ſa vertu febrifuge; elle poſſede la vertu calmante à un degré très-inférieur; on ne s'en ſert point pour les maladies de poitrine, pour les ulceres internes, pour l'hydropiſie, la jauniſſe, *&c.* toutes maladies contre leſquelles elle fut célebrée d'abord comme un ſpécifique; on ne connoiſſoit pas même les uſages que Galien lui attribue pendant la ſanté; enfin elle partage avec un très-grand nombre de remedes, & ne poſſede qu'à un degré très-commun les vertus ſtomachique, cordiale, nervine, emménagogue, ſudorifique, *&c.*

Cependant comme la *thériaque* eſt un remede ſi fameux, qu'on doit le faire connoître, ne fût-ce que pour ſatisfaire la curioſité du lecteur, en voici la deſcription d'après Andromachus lui-même, & telle qu'elle eſt rapportée dans Galien, *lib. de theriacâ ad Piſonem.*

Paſtillorum theriacorum drachmas viginti-quatuor. Paſtillorum ſcillaticorum drachmas xlviij. piperis longi, ſucci papaveris, ſpinamenti hedychroi, ſingulorum drachmas xxiiij. roſarum ſiccarum, iris illyricæ, glycirrhizæ, ſeminis napi ſylveſtris, græci buniada appellant, ſcordii, opobalſami, cinnamomi, agarici, ſingulorum drachmas xij. myrrhæ, corti, croci, caſiæ, nardi, ſchœni, ideſt, junci odorati floris, thuris, piperis albi & nigri, dictamni, marrubii, rhei, ſtœchados, petrocelini macedonici, calaminthæ, terebinthinæ, zingiberis, quinque ſolii radicis, ſingulorum drachmas vj. polii, chamæpityos, ſtyracis, amomi racemi, meu, nardi gallicæ, ſigilli lemnii, phu pontici, chamædrios creticæ, foliorum malabathri, chalcitidis tortæ, genticinæ, aniſi, hypociſtidis ſucci, balſami ſiccati, gummi, ſanículi ſeminis, cardamoni, ſeſelis, acatiæ thlaſpis, hyperici, ſagapeni, ameos ſingulorum drachmas iiij. cartorii, ariſtolochiæ tenuis, dauci ſeminis, bituminis judaici, opopanacis, centauri tenuis, galbani, ſingulorum drachmas duas, mellis libras decem, vini ſalerni quod ſatis eſt. (*b*)

Thériaque celeſte, compoſition moderne bien plus parfaite que la *thériaque* ancienne, même la plus reformée; & qui n'eſt compoſée que de corps chimiquement homogenes, la plûpart ſéparés & purifiés par la chimie, tels qu'extraits, réſines, huiles eſſentielles, *&c.* Nous ne donnerons point ici la deſcription de ce remede, parce qu'il eſt preſque inuſité; & qu'encore qu'on ne puiſſe lui refuſer de poſſéder en un degré éminent les vertus ranimante, tonique, cordiale, ſtomachique, emménagogue, ſudorifique, *&c.* & cela dans un volume concentré, rapproché, efficace, à petite doſe, *&c.* que malgré ces avantages, dis-je, c'eſt un reproche très-grave que celui qu'on déduit de ſa trop grande compoſition. *Voyez* COMPOSITION, *Pharmac.* Car il faut toujours en revenir au précepte: *fruſtra* (& au-moins *fruſtra*, ſi ce n'eſt pis) *fit per plura quod poteſt fieriper pauciora.*

Thériaque diatéſſaron, ou de quatre drogues de Meſue; prenez racines de gentiane & d'ariſtoloche ronde, baies de laurier, & myrrhe choiſie, de chacun deux onces, miel choiſi écumé deux livres; faites un électuaire, ſelon l'art. Il ne manque à celle-ci que l'opinion pour poſſéder les principales des vertus réelles de la grande *thériaque.* C'eſt un bon cordial, ſtomachique, anticolique, *&c.* qui a d'abord été ainſi ſimplifié pour les chevaux, en cela mieux traités que les hommes pour qui on réſervoit la grande *thériaque.* La doſe pour les adultes peut être portée ſans inconvénient juſqu'à demi-once.

Thériaque des Allemands; c'eſt un des noms du rob ou extrait de genievre. (*b*)

THERISTRE, ſ. m. (*Littérat.*) le *thériſtre*, ſelon Cœlius Rhodiginus, *Antiq. lect. l. XIII. c. vj.* étoit

l'habit d'été, vêtement fort léger, que les honnêtes femmes portoient par-dessus leurs autres habits, mais que les femmes débauchées portoient sur la peau immédiatement, & seul, sans autre habit par-dessus. (*D. J.*)

THÉRITAS, (*Mythol.*) il y avoit à Thérapné, un temple de Mars *Théritas*, ainsi nommé de *Théra*, nourrice de ce dieu, ou selon Pausanias, du mot θήρα, qui signifie *la chasse*, pour faire entendre qu'un guerrier doit avoir l'air terrible dans les combats. La statue de Mars *Théritas* avoit été apportée de Colchos, par Castor & Pollux, selon la fable. (*D. J.*)

THERMA, (*Géog. anc.*) 1°. bains de l'Asie mineure dans la Bithynie. Etienne le géographe dit qu'on les appelloit *therma pythia*. Ces sources d'eau chaude étoient apparemment au voisinage d'Astacum; car le même géographe met Pythium près du golfe Astacène. Procope, *l. V. ædif. c. iij.* fait mention de ces bains. Dans un endroit appellé *Pythia*, il y a, dit-il, des sources d'eau chaude, d'où plusieurs personnes, & principalement les habitans de Constantinople, tirent un notable soulagement dans leurs maladies. Justinien bâtit dans ce lieu un bain pour l'usage du public, & fit conduire par un canal, des eaux fraîches, afin de tempérer la chaleur des eaux chaudes.

2°. *Therma*, ville de la Cappadoce; elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de Taria à Césarée.

3°. *Therma*, étoit encore une ville située aux confins de la Macédoine, & de la Thessalie, vers les Thermopyles, selon Hérodote, *l. VII.* (*D. J.*)

THERMÆ, (*Géog. anc.*) le nom *Thermæ*, ainsi que *Therma*, a été donné à quelques lieux où se trouvoient des sources d'eau chaude. C'est ainsi que les géographes ont nommé *Thermæ*, non-seulement un lieu de l'Attique, au voisinage de la ville de Corinthe, où se trouvoient des bains chauds, mais encore divers autres lieux: par exemple, *Therma* étoit un lieu de Sicile, avec titre de colonie, sur la côte méridionale de l'île. Les sources d'eaux chaudes qui avoient donné le nom de *Thermæ* à ce lieu, sont appellées *aquæ laroda*, par l'itinéraire d'Antonin, qui les marque à quarante milles d'Agrigente. Ces bains subsistent encore & se trouvent au voisinage du bourg Sciacca. (*D. J.*)

THERMÆUS SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la mer Egée, sur la côte de la Macédoine. On le nomme aussi *Thermaïcus sinus*; & ce nom, comme le premier, vient de celui de *Therma*; que portoit anciennement la ville de Thessalonique, quoiqu'il y en ait qui distinguent Therma de Thessalonique. Ce golfe qui s'avance beaucoup dans les terres, mouille la péninsule de Pallène, la Paraxie, la Chrestonie, la Mygdonie, la Bottiée, la Piérie, la Perrhébie, & la Magnésie; c'est ce qui a fait que Pline, *l. IV. c. x.* l'a nommée par excellence le golfe de Macédoine, *sinus Macedonicus*: on l'appelle présentement *golfe de Salonique*, ou *golfo di Salonichi*. (*D. J.*)

THERMALES, adj. (*Médecine.*) les eaux chaudes tirent leur vertu d'un mélange de feu & de soufre, qui se trouvent dans les mines voisines des sources, joint à un alkali qui divise ces minéraux & les étend dans l'eau, les y rend miscibles & leur en communique la faculté & les vertus; les différentes indications dans les maladies se réduisent à lever les obstructions, à corriger les humeurs peccantes, à rétablir la force des fibres, & à chasser tout ce qui nuit à la constitution: on ne peut mieux y satisfaire que par l'usage des eaux chaudes, puisqu'elles ont la vertu d'inciser, de résoudre, & de fondre les humeurs qui croupissent: car elles débouchent les vaisseaux, elles émoussent & corrigent les humeurs acides & salines logées dans les premieres voies; elles divisent la mucosité gluante du sang, délaient les sucs cruds & mal digerés; elles absorbent, enveloppent les parties salines avec lesquelles ils sont mêlés; elles rétablissent l'action & le jeu des solides, & par-là elles augmentent la circulation du sang, hâtent les secrétions & les excrétions en général & en particulier; elles sont salutaires dans la phthisie & la cacochymie, dans les maladies de l'estomac, telles que sa bouffissure, son relâchement, le défaut d'appétit, la pesanteur comme dans le cochemar; elles soulagent & arrêtent le vomissement ordinaire & journalier; elles arrêtent les chutes de l'anus; elles calment le ténesme. Elles peuvent aussi soulager dans la cachexie, le scorbut, & les fievres quartes rebelles.

On emploie avec succès les eaux *thermales*, pour appaiser les hémorrhagies dans plusieurs cas, soit du poumon, soit des hémorrhoïdes ou de la matrice; & lorsque les écoulemens périodiques sont arrêtés, rien n'est plus propre pour les rétablir, que ces mêmes eaux.

Elles nettoient les conduits urinaires, & préviennent la gravelle, la pierre, & la dysurie; elles sont bonnes dans les abscès des reins, de l'uretere, & de la vessie, mais avec certaines précautions.

Quant aux maladies du poumon, elles rendent la respiration plus libre, en débarrassant les bronches de la lymphe visqueuse, dans l'asthme, la fausse péripneumonie, & la phthisie, sur-tout lorsque ces maladies sont produites par l'obstruction & la lenteur des humeurs; aussi le célebre Morthon ordonne-t-il les eaux *thermales* dans la phthisie, & d'autres remedes qui agissent en suivant les mêmes indications.

Si le savon est un grand remede dans les maladies arthritiques, on peut dire que les eaux chaudes étant sulphureuses & savonneuses, sont bonnes dans les différentes especes de gouttes, telles que la sciatique, le rhumatisme, soit prises intérieurement, soit appliquées au-dehors en bains, en douches, ou en fomentations.

Elles sont aussi émollientes & résolutives pour les tumeurs dures & skirrheuses; elles fortifient aussi les fibres relâchées, tandis qu'elles relâchent celles qui sont affectées de spasme, ce qui fait que ces eaux sont très-bonnes dans la paralysie & la contraction convulsive des membres.

Comme elles détergent & nettoient les conduits excrétoires, elles soulagent dans nombre de maladies cutanées, comme la gale, la gratelle, & la lepre, elles sont efficaces dans les obstructions des glandes de la peau, dans la suppression de la transpiration, dans la dureté & la rigidité de la peau.

Mais comme les remedes les plus salutaires nuisent souvent, sur-tout si les visceres sont affectés, de même les eaux chaudes sont préjudiciables dans certaines maladies de la tête, de la poitrine, & du bas ventre, comme les skirrhes, les tubercules, ou lorsque ces parties, ou leurs visceres sont ulcerés ou affectés d'un empieme.

L'usage de ces eaux est aussi préjudiciable à ceux qui sont disposés à l'apoplexie, à la migraine, à l'épilepsie, aux mouvemens convulsifs, aux polypes, & aux anévrismes, elles nuisent dans les hydropisies, dans les phthisies confirmées, dans les cancers, dans les ulcères phagédéniques.

Lorsqu'il y a des inflammations externes ou internes, on doit les éviter jusqu'à ce que les maladies soient fort calmées.

L'usage de ces eaux, soit intérieur, soit extérieur, demande l'administration des remedes généraux. 1°. la saignée est nécessaire dans les pléthoriques, & dans ceux qui ont le sang épais, pour diminuer la résistance qu'il opposeroit à leur action.

2°. Les purgatifs doivent précéder, de peur que les eaux n'entrainent avec elles la matiere des pre-

mieres voies, dans les troiſiemes voies. Les purgatifs conviennent auſſi au milieu & à la fin de leur uſage; mais il faut que ce ſoit des minoratifs, autrement ils ne diſpoſeroient pas efficacement à l'action des eaux chaudes.

3°. Si on boit les eaux, il faut commencer par de légeres doſes, que l'on augmentera par degré, pour y accoutumer l'eſtomac peu-à-peu; l'exercice & le régime ſont abſolument néceſſaires, ſelon la doſe & la quantité des eaux; les fruits ſur-tout, & le vin doivent être évités.

4°. Les paſſions lentes, & les violentes, telles que le chagrin & la colere, ſont également contraires dans leur uſage; il faut éviter de les ordonner auſſi aux perſonnes qui ſont diſpoſées à ces paſſions, attendu que leur conſtitution eſt trop roide ou trop foible.

5°. Il faut prendre garde de prendre le bain trop chaud, ou de boire les eaux trop chaudes; mais on ne peut faire de regles préciſes à ce ſujet; la chaleur externe où interne que cette pratique cauſeroit dans le corps, produiroit un mouvement d'expanſion trop violent dans le ſang & dans les humeurs, ce qui ne manqueroit pas d'attirer des inflammations, des douleurs de tête, & des conſtrictions ſpaſmodiques, avec des anxiétés dans les viſceres du bas ventre.

6°. Ce n'eſt pas tout d'approprier les différentes eſpeces d'eaux *thermales* aux maladies; il faut avoir égard aux fibres & à la différence de leur tiſſu: car dans le cas de fibres tendres & délicates, il faut employer des eaux chaudes douces, émollientes, & qui ſoient peu actives; cela a ſur-tout lieu pour les eaux dures que l'on emploie dans les bains, comme leur preſſion eſt violente, elles produiroient des effets dangereux pour les entrailles.

C'eſt ainſi qu'entre les plus fameuſes eaux *thermales*, celles d'Aix-la-chapelle ſont les plus fortes & les plus purgatives, de ſorte qu'elles ne conviennent qu'à des eſtomacs capables d'en ſupporter la chaleur & le dégoût. Les eaux de Bourbon tiennent le milieu entre ces premieres & celles de Bath; elles ſont moins chaudes, moins degoûtantes & moins purgatives. Celles de Bath contiennent moins de ſoufre & plus de ſeu que les deux autres; elles ne purgent point, à moins qu'on ne les prenne avec trop de précipitation, ou en trop grande quantité.

THERMASMA, ſ. m. (*Méd. anc.*) θερμάσμα; terme employé par les anciens, pour déſigner en général tout ce qui eſt propre à échauffer le corps; mais ce mot déſigne en particulier une fomentation chaude, preſcrite par Hippocrate, pour adoucir les douleurs de côté qu'on reſſent dans les pleuréſies. (*D. J.*)

THERMES, (*Antiq. rom.*) les *thermes* étoient chez les Romains de grands édifices, principalement deſtinés pour les bains chauds ou froids; nous verrons dans la ſuite que ces bains étoient publics ou particuliers.

Thermæ, du grec θερμὸν, *chaleur*. Tite-Live, *liv. XXXVI. c. xv.* en décrivant le pas des thermopyles, dit que ce lieu étoit nommé *pylæ*, & par d'autres *thermopylæ*, parce qu'on trouvoit des eaux chaudes dans l'endroit le plus reſſerré entre les montagnes.

Les Romains par ce mot *therma*, entendoient des bains d'eau chaude; & on l'appliqua tellement aux édifices où étoient ces bains, qu'il s'étendit même juſqu'à ceux où l'on ſe baignoit dans de l'eau froide.

Les *thermes* eurent rang parmi les édifices les plus ſomptueux de Rome: on s'y lavoit l'hiver avec de l'eau tiede, quelquefois avec des eaux de ſenteur, ou bien par une autre ſorte de molleſſe, on faiſoit ſeulement ſentir à ſon corps les vapeurs chaudes de l'eau. Pendant l'hiver, on s'oignoit le corps avec des huiles & des parfums de prix; & pendant l'été apres être ſorti du bain tiede, on alloit ſe rafraichir dans de l'eau froide. Gordien voulut bâtir dans un même lieu des *thermes* pour l'hiver & pour l'été, mais la mort qui le prévint l'empêcha d'achever l'ouvrage. L'empereur Aurelien fit bâtir au-delà du Tibre des *thermes* pour l'hiver ſeulement.

Les *thermes* étoient ſi vaſtes, qu'Ammien-Marcellin, *liv. XVI. c. vj.* pour donner une idée de leur grandeur, les compare à des provinces entieres, *in modum provinciarum extructa lavacra*. Ce qui nous reſte encore aujourd'hui de quelques anciens *thermes* nous fait juger de leur étendue prodigieuſe.

Le nombre de ces *thermes* étoit auſſi ſurprenant à Rome, que leur grandeur. Publius-Victor dit, qu'il y en avoit plus de huit cens, & Pline le jeune, *liv. IV. epiſt. 8.* dit qu'ils s'étoient augmentés à l'infini: *Quæ nunc Romæ ad infinitum auxere numerum*. Les empereurs les firent d'abord bâtir pour leur uſage particulier, enſuite ils les abandonnerent au peuple, ou en firent bâtir pour lui. Outre les *thermes* où l'on ne payoit rien, il y en avoit qui ſe donnoient à ferme, & de plus les principaux citoyens avoient des bains particuliers chez eux.

Ces *thermes* étoient accompagnés de divers édifices, & de pluſieurs pieces & appartemens. Il y avoit de vaſtes réſervoirs où ſe raſſembloit l'eau par le moyen des aqueducs; des canaux qu'on avoit ménagés, ſervoient à faire écouler les eaux inutiles. Les murailles des réſervoirs étoient ſi bien cimentées, que le fer avoit de la peine à rompre la matiere employée à la liaiſon des pierres. Le pavé des *thermes*, comme celui des bains, étoit quelquefois de verre, le plus ſouvent néanmoins on y employoit la pierre, le marbre, ou des pieces de rapport qui formoient un ouvrage de marqueterie de différentes couleurs.

La deſcription des *thermes* de Dioclétien qui nous a été donnée par André Baccius, fournit une idée complette de la grandeur & de la magnificence romaine dans ces ſortes d'ouvrages. On y voit entr'autres un grand lac dans lequel on s'exerçoit à la nage, des portiques pour les promenades, des baſiliques où le peuple s'aſſembloit avant que d'entrer dans le bain, ou après en être ſorti; des appartemens où l'on pouvoit manger, des veſtibules & des cours ornées de colonnes, des lieux où les jeunes gens faiſoient leurs exercices, des endroits pour ſe rafraichir, où l'on avoit pratiqué de grandes fenêtres, afin que le vent y pût entrer aiſément; des lieux où l'on pouvoit ſuer, des bois délicieux, plantés de planes & autres arbres; les endroits pour l'exercice de la courſe; d'autres où l'on s'aſſembloit pour conférer enſemble, & où il y avoit des ſiéges pour s'aſſeoir; des lieux où l'on s'exerçoit à la lutte, d'autres où les Philoſophes, les rhéteurs & les poëtes cultivoient les ſciences par maniere d'amuſement; des endroits où l'on gardoit les huiles & les parfums; d'autres où les lutteurs ſe jettoient du ſable l'un ſur l'autre, pour avoir plus de priſe ſur leurs corps qui étoient frottés d'huile.

L'uſage des *thermes*, comme celui des bains, étoit très-ancien à Rome. Les peuples de l'Aſie en donnerent l'exemple aux Grecs, & ceux-ci le tranſmirent aux Romains, qui avoient des *thermes*, avant que les Médecins grecs euſſent mis le pié à Rome, époque que l'on rapporte à l'an 535. de la fondation de cette ville, ſous le conſulat de L. Emilius, & de M. Licinius. Homere, *odiſſ. θ*, *v. 248.* compte l'uſage des *thermes* λουτρὰ θερμὰ, au nombre des plaiſirs honnêtes de la vie.

Semper autem nobis conviviumque gratum, citharæque, choique
Veſtesque mutatoriæ, lavacraque calida, & cubilia.

Plaute décrit dans les deux vers ſuivans, les exercice auxquels on formoit la jeuneſſe dans les *thermes*.

Digitized by Google

Ibi curſu, luctando, haſta, diſco, pugilatu, pila, Saliendo, ſeſe exercebant magis quam ſcorto aut ſaviis.

C'étoit une des fins qu'on s'étoit propoſées dans l'établiſſement des *thermes*. Par ces exercices, on augmentoit la force des jeunes gens, on leur donnoit de l'adreſſe, & on les inſtruiſoit dans les Sciences. Une autre vûe que l'on avoit eue, c'étoit la conſervation de la ſanté, & peut-être la volupté y entra-t-elle auſſi pour quelque choſe. J'ai déja dit qu'il y avoit des *thermes* où l'on entroit librement, & ſans qu'il en coutât rien, & que dans d'autres il falloit payer; du reſte, la ſomme que l'on donnoit étoit modique; on étoit quitte pour la plus petite piece de monnoie, comme Juvenal le remarque dans la ſixieme ſatyre.

Cædere ſylvano porcum, & quadrante lavari.

Cette piece pourtant ne ſuffiſoit pas lorſqu'on venoit trop tard, c'eſt-à-dire après les dix heures; il falloit alors payer, ſelon le caprice des perſonnes prépoſées pour le ſervice des *thermes*. Martial, *l. X. epiſt. 70.* a fait alluſion à cette ſorte d'exaction, quand il a dit:

Balnea poſt decimam laſſo, centumque petuntur Quadrantes, &c.

Les édiles avoient inſpection ſur les *thermes*, & ſous eux étoient pluſieurs miniſtres inférieurs, de ſorte que l'ordre y régnoit, malgré l'entiere liberté que l'on y trouvoit. Il n'y avoit aucune diſtinction pour les places; le peuple, comme la nobleſſe; l'artiſan, comme le magiſtrat, avoit droit de choiſir parmi les places vuides, celle qui étoit le plus à ſon gré.

Ordinairement les *thermes* n'étoient point communs aux hommes & aux femmes; ce ne fut que ſous quelques empereurs corrompus que cette indécence eut lieu. Les endroits où les hommes ſe baignoient, furent preſque toujours ſéparés des lieux deſtinés aux bains des femmes; & même pour mettre encore mieux à couvert l'honneur de celles-ci, Agrippine, mere de Néron, fit ouvrir un bain deſtiné uniquement à l'uſage des femmes; exemple qui fut imité par quelques autres dames romaines, comme nous l'apprend Publius-Victor. On lit dans Spartien, que l'empereur Adrien ordonna que les bains des femmes ſeroient ſéparés des bains des hommes.

Le ſignal pour venir aux bains & pour en ſortir, ſe donnoit au ſon d'une cloche; ſi l'on s'y rendoit un peu tard, on couroit riſque de n'avoir que de l'eau froide pour ſe baigner; c'eſt ce que ſignifient ces deux vers de Martial, *liv. XIV. epig. 163.*

Redde pilam: ſonat as thermarum; *ludere pergis? Virgine vis ſolâ, lotus abire domum.*

L'heure pour entrer dans les *thermes*, étoit, ſelon Pline, *liv. III. c. j.* la huitieme heure du jour en été, & la neuvieme en hiver. Martial, *liv. IV. épig. 8.* ſemble dire la même choſe dans ces vers.

Sufficit in nonam nitidis octava palæſtris.

Spartien, *in Adriano*, nous apprend que l'empereur Adrien défendit qu'on ſe mît dans le bain en public avant la huitieme heure. La plûpart ne ſe baignoient qu'une fois par jour; quelques-uns néanmoins, plus adonnés aux exercices qui s'y faiſoient, y retournoient juſqu'à ſept fois dans un même jour. Galien *de ſanitate tuenda*, liv. V. rapporte, qu'un certain philoſophe nommé *Primigène*, étoit attaqué de la fievre le jour qu'il manquoit de ſe baigner.

L'uſage des bains n'étoit interdit qu'à l'occaſion d'un grand deuil ou d'une calamité publique, comme nous le voyons dans Tite-Live & dans Suétone. Mais S. Clément d'Alexandrie, *Pédag. l. III. c. v.* dit que les nobles faiſoient porter aux bains des draps de toile très-fine, & des vaſes d'or & d'argent, ſans nombre, tant pour ſervir aux bains, que pour le boire & le manger.

Ainſi le luxe s'introduiſit dans un uſage que le manque de linge, la chaleur du climat, & la néceſſité de la propreté avoient fait naître. Les empereurs romains ſe prêterent aux beſoins de la nation qu'ils gouvernoient, en bâtiſſant pour elle des *thermes* publics, plus grands ou plus magnifiques les uns que les autres. Tels furent ceux d'Auguſte, de Néron, de Titus, de Trajan, de Commode, de Severe, d'Antonin, de Caracalla & de Dioclétien. Ces deux derniers ſurpaſſerent tous les autres par leur étendue. On ne peut voir les ruines des *thermes* de Caracalla, ſans être ſurpris de l'immenſité qu'avoit ce bâtiment; mais il n'y en eut point de plus ſomptueux, plus chargés d'ornemens & d'incruſtations, ni qui fit plus d'honneur à un prince, que les *thermes* de Dioclétien. Une ſeule ſalle de ces édifices fait aujourd'hui l'égliſe des Chartreux à Rome; une des loges du portier fait l'égliſe des Feuillans. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

THERMES DES NYMPHES, (*Littérat.*) les Poëtes peuploient tous les élémens de dieux, de déeſſes, de nymphes; & la plus petite fontaine avoit ſa divinité comme le plus grand fleuve. Les bains connus dans l'hiſtoire, ſont également fameux dans la fable. Si l'on en croit Diodore, les anciennes traditions portoient qu'Hercule revenant d'Eſpagne, & amenant les bœufs de Géryon, paſſa par la Sicile; là s'étant arrêté près d'Himère, Minerve ordonna aux Nymphes de faire ſortir de terre des bains où ce héros pût ſe délaſſer; & les Nymphes obéirent. C'eſt peut-être pour cette raiſon que Pindare les nomme ſimplement les *bains des Nymphes*. Cet événement fabuleux a trouvé place ſur les médailles. Nous en avons une repréſentant Hercule, & au revers trois nymphes qui font ſortir de terre les bains d'Himère. L'autre médaille figure un char attelé de deux chevaux, monté par un homme que l'on croit être Ergoteles; cet homme tient les rênes de la main droite, & de la gauche une eſpece de bâton avec une victoire au-deſſus; au revers eſt une nymphe tenant une patere élevée ſur un braſier. Derriere la nymphe eſt Hercule dans le bain, ſur les épaules duquel un lion accroupi verſe de l'eau. (*D. J.*)

THERMESIA, (*Mythолog.*) il y avoit dans le territoire de Corinthe, un temple de Cérès *Thermeſia*, ainſi nommée parce que le culte qu'on y rendoit à la déeſſe avoit été apporté de Thermeſſe, île voiſine de la Sicile, dont parle Strabon. (*D. J.*)

THERMIDA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, ſelon Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la donne aux Carpétains. Quelques ſavans croient que c'eſt aujourd'hui *Rajas*, village d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, entre Madrid & Siguença. (*D. J.*)

THERMIE, L'ÎLE, (*Géog. anc. & mod.*) ou l'île *Thermia*; île de l'Archipel, l'une des Cyclades, entre l'île de Zia au nord, & l'île de Serpho au midi; elle eſt à quarante milles de Syra ou Syros, & à trente-ſix du port de Zia, mais ſeulement à douze milles de ce dernier port en droiture.

Le voiſinage de ces deux îles ne permet pas de douter que *Thermie* ne ſoit l'île de Cytnos, dont les anciens eſtimoient tant les fromages, puiſque Dicéarque dans ſa *Deſcription de la Grece*, la place entre Céos & Sériphus. Il en ſortit un grand peintre que Euſtathe appelle *Cydias*. C'eſt encore dans cette île que fut rejetté par la tempête, le faux Néron eſclave, grand joueur du luth & grand muſicien, accompagné d'une troupe de gens de ſa ſorte, armés & ſoulevés, comme Tacite, *Hiſt. l. II. c. viij.* nous l'apprend.

L'île *Thermie* a quatorze ou quinze lieues de tour. Elle a pris ſon nom des thermes ou bains d'eaux chaudes, qui la rendoient autrefois célebre. Ces eaux chaudes ſont dans le fond d'un des culs-de-ſac du port, au nord-eſt à droite en entrant. La principale ſource bouillonne au pié de la colline, dans une maiſon où l'on va laver le linge, & où les malades viennent ſuer; les autres ſources ſortent à quelques pas de-là, par petits bouillons, & forment un ruiſſeau qui va ſe rendre dans la mer, d'où toutes ces eaux étoient venues; car elles ſont très-ſalées, & s'échauffent ſans doute en traverſant la colline parmi des mines de fer, ou des matieres ferrugineuſes: ces matieres ſont la véritable cauſe de la plupart des eaux chaudes. Celles de *Thermie* blanchiſſent l'huile de tartre, & ne cauſent aucun changement à la ſolution du ſublimé corroſif. Les anciens bains étoient au milieu de la vallée; on y voit encore les reſtes d'un reſervoir bâti de briques & de pierres, avec une petite rigole, par le moyen de laquelle l'eau du gros bouillon ſe diſtribuoit où l'on vouloit.

On remarque dans les ruines d'une ville de cette île, trois cavernes creuſées à pointe de ciſeau dans le roc, & enduites de ciment, pour empêcher que les eaux de la pluie ne s'écoulaſſent par les fentes; mais on n'y découvre aucune inſcription qui donne le nom de la ville.

Il n'y a qu'un bourg dans l'île *Thermia* qui porte le nom de *Thermie;* à deux lieues de ce bourg eſt un gros village. On ne compte que quatre mille perſonnes dans toute l'île, qui ſont tous du rit grec, excepté une douzaine de familles latines, dont la plupart ſont des matelots françois. Le terroir de cette île eſt bon & bien cultivé; c'eſt même un endroit de bonne chere, mais on n'y fait preſque aucun commerce, il n'y a point de bois, & l'on n'y brûle que du chaume. (*D. J.*)

Thermius, (*Mythol.*) ſurnom d'Apollon pris pour le ſoleil: il ſignifie *chaud*, *brûlant*. Ce dieu avoit un temple à Elis, ſous le nom de *Thermius*. (*D. J.*)

THERMODON, (*Géog. anc.*) fleuve de la Cappadoce. Ptolomée, *l. V. c. vj.* marque ſon embouchure dans le Pont-Polémoniaque. Ce fleuve eſt fameux, ſur-tout chez les Poëtes, parce qu'ils vouloient que les Amazones habitaſſent ſur ſes bords. Virgile, *Æneid. l. XI. verſ. 659.* en a parlé.

Quales Threïciæ, quum flumina Thermodontis
Pulſant & pictis bellantur Amazones armis.

Properce, *l. III. Eleg. xiv.* dit:

Qualis Amazonidum nudatis bellica mammis
Thermodonteis *turba lavatur aquis.*

Et Valerius Flaccus, *l. IV. Argonaut. verſ. 600.*

Quid memorem, quas Iris aquas, quas torqueat Ancon?
Proxima Thermodon *hic jam ſecat arva, memento.*
Inclyta Amazonidum, magnoque exorta gradivo
Gens ubi.

On ſait que le *Thermodon* arroſoit une partie du pays des fameuſes Amazones; cette riviere rappelle toujours agréablement l'idée de ces héroïnes, ſur leſquelles peut-être on a avancé bien des fables. (*D. J.*)

THERMOMETRE, ſ. m. (*Phyſ.*) c'eſt un inſtrument qui ſert à faire connoître, ou plutôt à meſurer les degrés de chaleur & de froid. *Voyez* CHALEUR & THERMOSCOPE.

Un payſan hollandois, nommé *Drebbel*, paſſe pour avoir eu au commencement du xvij. ſiecle la premiere idée de cet inſtrument.

Il y a différentes ſortes de *thermometres*, dont voici les conſtructions, les défauts, les théories, &c.

Ancienne conſtruction d'un thermometre *dont l'effet dépend de la raréfaction de l'air.* Dans un tuyau *BC*, *Pl. de Pneumatique, fig. 3. n°. 2.* auquel eſt attachée une boule de verre *AB*, on met une quantité d'eau commune, mêlée d'eau régale, pour empêcher qu'elle ne ſe gele l'hiver; on ajoute à cette mixtion une teinture de vitriol, diſſous pour la rendre verte. En empliſſant le tuyau, il faut avoir ſoin de laiſſer dans la boule & dans le tuyau, aſſez d'air pour qu'il puiſſe remplir préciſément la boule au plus fort de l'hiver, lorſque l'air ſe trouve le plus condenſé; & qu'il ne puiſſe point chaſſer du tuyau toute la liqueur dans les plus fortes chaleurs de l'été, lorſque l'air eſt au plus haut degré de ſa raréfaction. A l'autre extrémité du tuyau eſt attachée une autre boule de verre *CD*, ouverte du côté de l'air en *D*: des deux côtés du tuyau on applique une échelle, ou une platine *EF*, ſur laquelle on marque les degrés, ou un certain nombre de lignes également diſtantes les unes des autres.

Dans cet état, quand l'air qui environne le tuyau devient plus chaud, l'air renfermé dans la boule & dans le haut du tuyau venant à ſe dilater, chaſſe la liqueur dans la boule inférieure, & par conſéquent fait deſcendre la liqueur: au contraire, quand l'air qui environne le tuyau devient plus froid, l'air renfermé dans la boule venant à ſe condenſer, fait monter la liqueur. *Voyez* RARÉFACTION & CONDENSATION.

Ancienne conſtruction du thermometre *avec du vif-argent.* C'eſt de la même maniere & avec les mêmes précautions, que l'on met une petite quantité de mercure ou de vif-argent, qui n'excede point l'épaiſſeur d'un pois, dans un tuyau *BC*, *fig. 4. n°. 2.* que l'on coude en pluſieurs endroits, afin qu'on puiſſe le manier plus aiſément, & qu'on riſque moins de le caſſer; on diviſe ce tuyau dans un certain nombre de parties égales, qui ſervent d'échelle. Dans cet état, les différentes approches du mercure vers la boule *A*, marqueront les accroiſſemens ou les différens degrés de chaleur.

Les défauts de ces deux *thermometres* conſiſtent en ce qu'ils ſont ſujets à recevoir les impreſſions d'une double cauſe; car ce n'eſt pas ſeulement l'augmentation de la chaleur, mais auſſi une augmentation du poids de l'atmoſphere, qui peut faire monter la liqueur dans le premier, & le mercure dans le ſecond de ces *thermometres*; & d'un autre côté ce peut être la diminution du poids, auſſi-bien que la diminution de la chaleur de l'atmoſphere, qui ſera deſcendre la liqueur & le mercure dans les deux *thermometres*. *Voyez* BAROMETRE.

Conſtruction du thermometre *commun ou de Florence.* Les académiciens del Cimento ayant remarqué les inconvéniens, ou défauts des *thermometres* ci-deſſus, ils eſſayerent d'en conſtruire un autre par le moyen duquel ils ſe flattoient de meſurer les degrés de chaleur & de froid de l'air, par la raréfaction & condenſation de l'eſprit de vin; quoique la raréfaction & condenſation de cette liqueur ſoit moins conſidérable que celle de l'air, & que par conſéquent les variations dans les degrés de chaleur doivent y être beaucoup moins ſenſibles.

Voici la conſtruction de leur *thermometre*.

Sur quelques petits morceaux de turmeric, qui eſt une ſorte de racine dont on ſe ſert pour guérir la jauniſſe, on verſe une certaine quantité d'eſprit de vin rectifié, pour lui donner une teinture rouge; enſuite on filtre pluſieurs fois l'eſprit de vin par un papier gris, afin que les particules groſſieres de la racine ſe ſéparent de la liqueur. De cet eſprit de vin ainſi teint & préparé, on emplit une boule de verre *AB*, *fig. 5. n°. 2.* & un tuyau *BC*, & afin que tout l'eſprit de vin ne deſcende point dans la boule pendant l'hiver,

Digitized by Google

il eſt à-propos de mettre cette boule dans un petit tas de neige mêlée de ſel : ou ſi cet inſtrument ſe fait pendant l'été, on met la boule dans de l'eau de ſource impregnée de ſalpêtre, afin que l'eſprit de vin étant extrêmement condenſé, on puiſſe voir à quel point il s'abaiſſera dans le plus fort de la gelée.

Si l'eſprit-de-vin monte à une trop grande hauteur au-deſſus de la boule, il faut en ôter une partie ; & afin que le tuyau ne ſoit pas exceſſivement long, il eſt à-propos de mettre la boule, remplie de ſon eſprit-de-vin, dans de l'eau bouillante, & de marquer le point le plus éloigné où monte pour-lors l'eſprit-de-vin.

C'eſt à ce point que le tuyau doit être fermé hermétiquement par la flamme d'une lampe ; & des deux côtés du tuyau on applique une échelle comme aux autres *thermometres*.

L'eſprit-de-vin étant ſuſceptible d'une raréfaction & d'une condenſation conſidérables, il ſe dilate à meſure qu'augmente la chaleur de l'air qui l'environne, & par conſéquent il monte dans le tuyau ; de même à meſure que diminue la chaleur de l'air, l'eſprit-de-vin deſcend dans le tuyau, & l'on voit ſur l'échelle de combien de degrés il a monté ou deſcendu d'un jour à l'autre.

Si on n'a pas ſoin de faire ſortir de la liqueur tout l'air qu'elle contient, ce qui eſt extrêmement difficile, il faut laiſſer de l'air dans la partie ſupérieure du tube. Car autrement ſi elle ſe trouve ſans air, la liqueur ne manquera pas de ſe ſéparer en divers endroits à cauſe de l'air qui ſe trouve dans les interſtices de ſes parties. Or ſi on laiſſe de l'air dans la partie ſupérieure du tube, cet air produit un autre inconvénient ; car en vertu de ſa peſanteur il doit tendre en en-bas, & empêcher par conſéquent la liqueur de monter ; ou ſi la liqueur monte, elle doit comprimer l'air, & augmenter par conſéquent ſon élaſticité.

Comme l'expérience a fait connoître qu'un moindre degré de chaleur ſe communique plus aiſément à l'eſprit-de-vin qui eſt dans la boule, que ne fait un plus grand degré de chaleur, les raréfactions de l'eſprit-de-vin ne ſont pas proportionnelles aux cauſes qui les produiſent.

Il paroît donc que le *thermometre* de Florence, quoiqu'il ſoit fort en uſage, ne donne rien moins qu'une meſure exacte du froid & du chaud. A quoi l'on peut ajouter ce que dit le docteur Halley dans les *Tranſactions philoſophiques*, ſavoir, qu'il a appris de ceux qui avoient gardé long-tems de l'eſprit-de-vin, que cette liqueur perd à la longue une partie de ſa vertu expanſive.

De plus le verre n'eſt pas moins dilaté par la chaleur que la liqueur, & le froid les condenſe l'un & l'autre ; par conſéquent lorſque la liqueur eſt chaude elle ne monte pas ſi haut qu'elle monteroit, ſi la boule & le tube avoient toujours la même capacité. Par la même raiſon la liqueur deſcend moins lorſqu'elle eſt froide, qu'elle ne feroit ſi le verre ne ſe condenſoit pas. On ne peut donc ſavoir au juſte quel eſt l'effet de la chaleur ſur la liqueur ſeule. C'eſt ce qu'on remarque fort ſenſiblement quand on vient à plonger un *thermometre* dans une liqueur très-froide ou très-bouillante ; car dans le premier cas la liqueur commence par monter, parce que le verre eſt condenſé avant la liqueur, & quand la condenſation parvient juſqu'à la liqueur elle redeſcend ; dans le ſecond cas, par une raiſon contraire, la liqueur commence par baiſſer à cauſe de la dilatation du verre, & elle remonte enſuite.

Un autre défaut conſidérable de ce *thermometre* & des autres, c'eſt que ces *thermometres* ne peuvent point être comparés entr'eux. A la vérité ils marquent les différens degrés de chaud & de froid, mais chacun ne les marque que pour lui-même & à ſa façon particuliere. De plus ils ne partent point de quelque point fixe de chaleur ou de froid, & c'eſt encore un défaut commun à tous les *thermometres*. Il en eſt de ces inſtrumens comme de deux pendules, qui pour n'avoir point été réglées d'abord ſur l'heure du ſoleil, marqueront à la vérité qu'il y a une, deux, ou pluſieurs heures de paſſées, mais ne marqueront point l'heure préciſe du jour ou du ſoleil. D'ailleurs quand la liqueur a monté d'un degré dans deux *thermometres* différens, nous ne pouvons pas être aſſurés que tous les deux ayent reçu la même impreſſion d'une chaleur égale & additionnelle, puiſqu'il ſe peut faire que l'eſprit-de-vin ne ſoit pas le même dans l'un & dans l'autre, & qu'à proportion que cet eſprit eſt plus ou moins rectifié, il montera plus ou moins dans le tuyau par le même degré de chaleur.

Ce n'eſt pas encore tout, car en réglant les degrés des *thermometres*, on juge de l'égalité de l'élévation de l'eſprit-de-vin par l'égalité de la longueur du tuyau, en ſuppoſant que les diametres du tuyau ſont égaux dans toute ſa longueur, ce qui arrive très-rarement ; mais il y a tant d'irrégularités dans l'intérieur, qu'une certaine longueur de tuyau demande quelquefois pour être remplie, le double de liqueur qu'il faut pour emplir un autre tube de même longueur & de même diametre ; ce qui ne vient que des inégalités d'épaiſſeur des parois des tuyaux & des éminences & cavités qui ſe trouvent toujours aux ſurfaces intérieures, mais ſur-tout de ce qu'ils ſont preſque toujours plus épais à une des extrémités qu'ils ne le ſont à l'autre.

C'eſt pour cela que les comparaiſons des *thermometres* ſont ſi défectueuſes & ſi difficiles à faire ; cependant ce qu'il y a de plus curieux & de plus intéreſſant dans l'uſage des *thermometres*, c'eſt le réſultat de ces comparaiſons ; car c'eſt par ce moyen que l'on peut connoître le degré de chaud ou de froid d'une autre ſaiſon, d'une autre année, d'un autre climat, & quel eſt le degré de chaud ou de froid que peuvent ſupporter les hommes & les animaux.

M. de Réaumur a inventé un *thermometre* nouveau, & qu'il aſſure être exempt des défauts ci-deſſus mentionnés. La principale propriété de ce *thermometre* eſt de ſervir à comparer les différens degrés de chaleur à des meſures connues, comme la dilatation & la condenſation d'une liqueur quelconque, telle que l'eſprit-de-vin.

Pour connoître les degrés de dilatation ou de condenſation de l'eſprit-de-vin, il ne s'agit que de meſurer l'accroiſſement ou la diminution de ſon volume, par rapport au volume qu'il avoit dans un certain état dont on eſt convenu. M. de Réaumur prend pour cet état celui de la liqueur quand elle eſt environnée d'eau qui commence à ſe glacer, ou plutôt de neige ou de glace pilée qui commence à ſe fondre. M. de Réaumur commence par graduer le tuyau en y verſant de l'eau & du vif-argent, au moyen de différentes petites meſures qu'il aſſure être très-exactes ; enſuite il vuide le tuyau, & le remplit d'eſprit-de-vin juſqu'à environ un tiers de la longueur au-deſſus de la boule : alors il plonge la boule dans la glace, la liqueur deſcend juſqu'à un certain endroit où elle demeure ſtationnaire ; & l'on ajoute ou l'on ôte ce qu'il faut d'eſprit-de-vin pour que le terme de la congélation ſoit préciſément à l'endroit qui marque 1000 parties. Quand le point de la congélation eſt ainſi déterminé, on chaſſe le peu d'air qu'il y a dans le tuyau, & on le ſcelle hermétiquement. Enſuite on écrit d'un côté o au point de la congélation, & au-deſſus les nombres 1, 2, 3, 4, *&c.* qui doivent exprimer les degrés de chaleur ; de-même au-deſſous en allant vers la boule, on écrit 1, 2, 3, 4, *&c.* qui marque les degrés de froid. De l'autre côté du tuyau, vis-à-vis o, on écrit 1000, & tant au-deſſous qu'au-

deſſus les nombres 1001, 1002, 1003, &c. qui marquent les dégrés de condenſation ou de rarefaction de la liqueur.

Il eſt abſolument néceſſaire de ſe ſervir du même eſprit-de-vin pour avoir des *thermometres* qui ſoient comparables étant conſtruits ſur ces principes ; & comme il s'en trouve qui ont différens degrés de dilatabilité, M. de Réaumur a choiſi celui dont le volume étant 1000 à la congélation, devient 1080 par la chaleur de l'eau bouillante. *Voyez* les *mém. de l'ac. royale des Sciences, ann. 1730, p. 643. hiſt. p. 15. item 1731. p. 354. hiſt. p. 7.*

Malgré toutes ces précautions, M. Muſſchenbroeck penſe que le *thermometre* de M. de Réaumur eſt encore ſujet à pluſieurs des défauts du *thermometre* de Florence, ſavoir que l'eſprit-de-vin perd à la longue ſa vertu expanſive ; que le verre ſe dilate auſſi-bien que la liqueur, qu'en général les *thermometres* à eſprit-de-vin ne peuvent ſervir que pour meſurer de petits degrés de chaleur ; car auſſi-tôt que la liqueur commence à bouillir, ils ne peuvent plus marquer. Or l'eſprit-de-vin rectifié bout un peu plutôt que l'eau, de ſorte que l'on ne peut découvrir à l'aide de ce *thermometre* quel eſt le degré de chaleur de l'eau qui bout, & encore moins celui d'une plus grande chaleur, comme celle de l'huile bouillante, du ſavon bouillant, du mercure qui bout, *&c.* enfin ils ne peuvent marquer quelle peut être la chaleur des métaux fondus. Voilà les objections de M. Muſſchenbroeck contre ce *thermometre*, que nous nous contentons ſimplement de rapporter, ſans nous en rendre garans, & ſans prétendre rien ôter à M. de Réaumur de l'utilité de ſa découverte.

Pluſieurs auteurs ont propoſé diverſes méthodes pour trouver un point fixe ou un degré de froid & de chaud, afin de régler ſur ce degré les autres degrés, & de pouvoir comparer les obſervations faites dans les mêmes tems, ou dans des tems différens, & en différens endroits.

Quelques-uns marquent l'endroit où ſe trouve la liqueur dans l'hiver quand l'eau commence à ſe geler, comme auſſi dans l'été quand le beurre mis auprès de la boule du *thermometre* commence à ſe fondre ; ils diviſent l'eſpace intermédiaire en deux parties égales, dont le point du milieu, ſuivant leur façon de compter, répond à la chaleur tempérée ; & ils ſubdiviſent chaque moitié en dix degrés, ajoutant encore quatre autres degrés égaux à chacune des deux extrémités. Mais cette méthode ſuppoſe que le même degré de chaud & de froid répond à la congélation de toutes ſortes d'eaux & à la fonte de toutes ſortes de beurres ; comme auſſi que toutes ſortes de *thermometres* reçoivent les mêmes impreſſions du même degré de chaleur, quoique toutes ces ſuppoſitions ſoient contraires à l'expérience.

D'autres propoſent de mettre la boule du *thermometre* dans une certaine quantité de neige & de ſel, & de marquer le point où s'arrête la liqueur ; enſuite on deſcend le *thermometre* dans une cave profonde où l'air extérieur ne ſauroit pénétrer ; de ſorte que la liqueur recevant l'impreſſion d'un air tempéré, puiſſe marquer le degré de la chaleur tempérée. Enfin on diviſe l'eſpace intermédiaire en quinze ou pluſieurs parties égales, ce que l'on continue de faire au-delà de chaque extrémité : mais cette méthode eſt ſujette aux mêmes inconvéniens que la précédente.

Le docteur Halley prend pour un degré fixe de chaleur celui où l'eſprit-de-vin commence à bouillir ; mais il y a lieu de ſoupçonner que cet expédient n'a pas plus de juſteſſe que les autres, quoique M. Amontons s'arrête comme lui au degré de chaleur qui répond à l'eau bouillante pour faire l'échelle de ſon *thermometre* de mercure ; mais comme les différentes gravités ſpécifiques des eaux marquent une différence dans leur maſſe & dans leur texture, il eſt très-probable que la chaleur de toutes ſortes d'eaux bouillantes n'eſt pas la même, de ſorte que le point fixe reſte encore indéterminé.

M. Muſſchenbroeck paroît préférer à tous les autres *thermometres* ceux qui ſont faits avec du mercure, qui, ſelon lui, a beaucoup d'avantages ſur l'eſprit-de-vin ; car on peut l'avoir pur, il reſte toujours le même quoiqu'on l'ait gardé pendant pluſieurs années, & il ſe rarefie toujours également quelque vieux qu'il ſoit. M. Muſſchenbroeck prétend que le principal défaut de ces *thermometres* eſt celui de la dilatation & de la condenſation du verre qu'on ne ſauroit empêcher. Il propoſe cependant différens expédiens pour remédier à ce défaut ; on en peut voir le détail dans le chapitre du feu de ſon *eſſai de phyſique*. Cependant il n'oſe aſſurer que ce *thermometre* ait encore toute la perfection que l'on peut deſirer. Mais il le croit ſupérieur à tous les autres. Les *thermometres* de mercure les plus en uſage aujourd'hui ſont celui de Farenheit & celui de M. de Liſle. Ces *thermometres* different du *thermometre* de Florence, 1°. en ce qu'on s'y ſert de mercure bien purgé d'air, au-lieu d'eſprit-de-vin ; 2°. en ce que le tuyau de verre eſt capillaire & fort étroit, & ſe termine non par une boule, mais par une bouteille cylindrique, d'une capacité proportionnée au diametre du tuyau ; 3°. en ce que les diviſions y ſont beaucoup plus exactes, ſur-tout dans le *thermometre* de M. de Liſle ; car on ne marque point ces diviſions par des parties égales ſur la longueur du tuyau, attendu les inégalités intérieures qui peuvent être au-dedans ; mais on verſe ſucceſſivement dans le tuyau une petite quantité de mercure qui eſt toujours la même, & qui occupe plus ou moins d'eſpace en longueur dans le tuyau, ſelon que le tuyau eſt moins ou plus large en-dedans ; c'eſt par ce moyen qu'on parvient à graduer les *thermometres*. Ceux qui deſireront un plus grand détail ſur ce ſujet, peuvent conſulter l'*eſſai de Phyſique* de Muſſchenbroeck, les *miſcellanea Berolinenſia, tom. IV. p. 343.* & l'*appendice* qui eſt à la fin des *leçons de phyſique* de M. Cotes, traduites en françois, & imprimées à Paris en 1742. (*O*)

On a encore donné depuis quelques années le nom de *thermometre* à une machine compoſée de deux métaux, qui en même tems qu'elle indique les variations du froid & du chaud, ſert à compenſer les erreurs qui en réſultent dans les horloges à pendule.

M. Graham, illuſtre membre de la ſociété royale de Londres, fut un des premiers qui tenta de remédier aux erreurs qu'occaſionnent dans les horloges à pendule, les contractions ou dilatations des métaux, par les différens degrés de chaud & de froid qu'ils éprouvent. *Voyez* MÉTAL. Il imagina pour cet effet de mettre en place de la lentille un tuyau contenant du mercure, afin que ce fluide ſe dilatant, ou ſe contractant par le chaud ou par le froid, il s'élevât ou s'abaiſſât dans le tube, & fît par-là monter ou deſcendre le centre d'oſcillation préciſément de la même quantité dont il ſeroit deſcendu ou monté, par l'allongement de la verge du pendule.

L'auteur, apparemment, n'a pas tiré de ſon invention tout l'avantage qu'il auroit pu deſirer, car il n'en a point fait uſage dans la pendule que meſſieurs les académiciens ont porté au nord.

Pour parvenir au même but, M. le Roy ſe ſert d'un moyen tout différent, & ſans-doute préférable. Il place perpendiculairement à l'horiſon, ſur le coq, ou autrement dit la potence qui porte le pendule, un tuyau de cuivre *TV* (*Voyez* COQ, *& nos Pl. d'horl.*), long de 54 pouces, dans lequel paſſe une barre d'acier de même longueur ; celle-ci porte par ſon extrémité ſupérieure ſur le bout du tuyau, & par l'inférieure elle eſt attachée aux reſſorts de ſuſpenſion

RR, en telle ſorte que le poids du pendule ne fait effort ſur la potence, qu'après avoir agi ſur la barre & ſur le tube ; par ce moyen la chaleur alongeant le tube de laiton plus que la barre d'acier qu'il contient, elle fait monter le pendule dans la fente du coq, & le raccourcit autant qu'il alonge, par le ſurcroit de cette chaleur, ce qui produit une exacte compenſation.

L'effet que je viens de décrire, ſe manifeſte par un index *E* auquel l'extrémité inférieure de la barre fait parcourir les diviſions d'un limbe.

Les métaux de même nom n'étant pas toujours entierement ſemblables, & l'expérience prouvant que les différentes eſpeces de cuivre jaune s'alongent plus ou moins par la chaleur, ſelon la quantité de pierre calaminaire ou autres ingrédiens qui entrent dans leur compoſition : il eſt à propos de rapporter ici la méthode que M. le Roy met en uſage pour rendre la longueur de ſon tube proportionnelle à celle de ſa verge : on pourra juger par-là de l'exactitude qu'on doit attendre de ſa conſtruction.

Outre l'index dont nous avons parlé, M. le Roy en place un ſecond de même genre, en *I*, au bas du pendule, le plus près que l'on peut de ſon centre d'oſcillation, enſorte qu'il puiſſe être mu par l'extrémité de ſa verge. Il échauffe enſuite beaucoup l'endroit où cet appareil eſt ſitué ; s'il voit que l'index inférieur ne ſe meuve point, tandis que le ſupérieur parcourt les diviſions de ſon limbe, il conclut que le tuyau a fait autant remonter la lentille, qu'elle eſt deſcendue par l'alongement ; ſi au-contraire il apperçoit qu'il ſe meuve, il allonge ou raccourcit le tuyau, ſelon le chemin que l'index inférieur a pris

Quelquefois auſſi il met deux tubes l'un dans l'autre, & après avoir attaché des lames de fer au bas de celui du dedans deſtiné à porter la barre où ſont fixés les reſſorts de ſuſpenſion, il le fait ſoutenir ſur celui du dehors par l'extrémité ſupérieure du tuyau intérieur ; par ce moyen, la hauteur du tube eſt diminuée de moitié. *Voyez* SUSPENSION.

Pluſieurs perſonnes, d'après ce *thermometre*, inventé en 1738, en ont imaginé d'autres, où ils ont combiné en différentes manieres des verges de cuivre & d'acier pour produire le même effet ; mais on peut dire que de toutes les méthodes qui ont été miſes en uſage, celle de M. le Roi eſt inconteſtablement la meilleure, tant par ſa ſimplicité que par ſa ſolidité : car rien n'eſt plus propre à ſoutenir un fardeau, que le tube ; cependant pour ne rien laiſſer à deſirer, j'en rapporterai une ſeconde qui a été inventée par M. Ellicott, célebre horloger de Londres, elle pourroit être utile dans le cas où l'on voudroit ſuſpendre le pendule ſur des couteaux ; & dans celui ou la longueur du tuyau précédent pourroit cauſer quelque embarras, par rapport à la diſpoſition des lieux, où la pendule devroit être ſituée : ſelon cette nouvelle méthode, au haut de la verge d'acier du pendule, on en attache une autre de laiton de même longueur ; elle eſt comme on voit contenue dans la largeur de la verge d'acier, ſon extrémité s'appuie ſur les bouts des leviers *EX* adaptés à la verge d'acier, & mobile au-tour des points *I* ; ſur les extrémités *X* des leviers, portent les bouts des vis *VV*, qui tiennent à la lentille *TTTT* creuſe en dedans. D'après cette deſcription, on en comprendra facilement l'effet, car la verge de cuivre *l, l, &c.* s'alongeant par la chaleur plus que celle d'acier, preſſera en *E* ſur les bouts des leviers *XE*, & fera par conſéquent monter un peu la lentille, au moyen des vis *VV*, dont les extrémités peuvent approcher plus ou moins près du centre *I* : on a la facilité de varier l'effet de la verge *l, l, l*, en alongeant ou raccourciſſant le bras du levier *I X*.

THERMOPOLIUM, ſ. m. (*Littérat.*) c'étoit chez les Romains une eſpece de cabaret, où l'on vendoit des liqueurs douces & chaudes ; c'eſt ce qui paroit par un paſſage du *pſeudolus* de Plaute, *act. II. ſc. iv. v. 60.* ce mot vient de θερμὸς, *chaud*, & de πωλέω, *je vends*. (*D. J.*)

THERMOPYLES, *ou* PYLES, (*Littérat.*) paſſage à jamais célebre, de ſoixante pas de largeur, ſéparant la Phocide de la Theſſalie. Divers lacs, outre la mer de Locride & le mont Œta, embarraſſoient cette eſpece de défilé, qu'on nommoit *la clé de la Grece*. Xerxès dépeupla les états pour le paſſer ; ſon armée immenſe mit à ſec le fleuve Liſſus, en y abreuvant ſes chevaux : que produiſirent tous ſes efforts ?

Trois cens Grecs retranchés au pas des Thermopyles,
Rendirent en un jour ſes efforts inutiles ;
Et les Athéniens aimerent mieux cent fois
Abandonner leurs murs, que de ſubir ſes lois.

Dans la ſuite des tems, les Phocéens voulant à leur tour avoir une barriere de facile garde contre les Theſſaliens, bâtirent une muraille aux *Thermopyles* ; unique voie qui conduiſoit de Theſſalie en Phocide. Les ouvertures laiſſées dans cette muraille, pour ne pas entierement boucher le chemin, s'appellerent πύλαι, *portes* ; à quoi quelques bains chauds d'alentour firent ajouter Θερμαὶ, *chaudes* ; & de ces mots ſe fit celui de *Thermopyles*.

Quoiqu'on donnât communément ſoixante pas de largeur à ce paſſage, il y avoit des endroits où une voiture pouvoit à peine paſſer : ce qui a fait qu'Hérodote, *l. VII. c. clxvj.* a appellé ce détroit ἁμαξιτὸς μοῦνος. Il ajoute que la montagne qui forme le paſſage des *Thermopyles*, du côté de l'occident, eſt inacceſſible & très-eſcarpée, & que la mer inonde une partie du chemin, du côté de l'orient.

C'eſt près de ce défilé qu'on faiſoit en certains jours les aſſemblées de toute la Grece : elle y tenoit deux foires, & les Amphyctions leurs congrès. Tout le monde ſait que Léonidas, premier de ce nom, roi des Lacédémoniens, de la famille des Agides, défendit avec trois cens hommes ſeulement, le paſſage des *Thermopyles*, contre une armée effroyable de Perſes, conduite par leur roi Xerxès. Cette multitude n'ébranla point le courage de Léonidas, & quelqu'un lui ayant dit que le ſoleil ſeroit obſcurci des fleches des Perſes : tant-mieux, reprit-il, nous combattrons à l'ombre. Il fut tué avec tous les ſiens, à cette journée mémorable, ſur laquelle Simonide fit quatre beaux vers grecs, dont voici le ſens :

Thermopyles *ſoyez à jamais célébrées !*
Vous ſervez de tombe & d'autel
A ces braves guerriers, dont les ombres ſacrées
Ont tiré de leur chute un triomphe immortel.

L'épitaphe gravée ſur leur tombe, aux *Thermopyles* mêmes, portoit ces mots : « Paſſant, va dire à » Sparte, que nous ſommes morts pour obéir à ſes » ſaintes lois ». Malheur à celui qui n'admire pas la beauté de cette épitaphe ! il n'eſt fait que pour goûter les inſcriptions des places Vendôme & des Victoires. (*D. J.*)

THERMOSCOPE, ſ. m. (*Phyſ.*) eſt un inſtrument qui fait connoître les changemens qui arrivent dans l'air, par rapport au froid & au chaud. *Voyez* AIR, TEMS, *&c.*

Le mot de *thermoſcope* ſe confond en général avec celui de *thermometre* : cependant il y a quelque différence dans la ſignification littérale de l'un & de l'autre. Le premier ſignifie un inſtrument qui marque ou repréſente aux yeux les changemens de chaleur & de froid ; il eſt formé du grec θέρμη, *chaleur*, & de σκοπέω, *je vois* ; au-lieu que le ſecond eſt un inſtrument fait pour meſurer ces changemens, & qu'il eſt formé de θέρμη, *chaleur*, & de μέτρον, *meſure* ; de

ſorte que ſuivant cette étymologie, le thermometre devroit être un *thermoſcope* plus exact & plus parfait que les *thermoſcopes* ordinaires. M. Wolf, regarde tous les thermometres qui ſont en uſage, comme de ſimples *thermoſcopes*, prétendant qu'il n'y en a pas un ſeul qui meſure, à proprement parler, les changemens de froid & de chaud, & qu'ils ne ſont qu'indiquer ces changemens, & qu'ainſi quoique les différentes hauteurs où ils montent d'un jour à l'autre, marquent une différence de chaleur, cependant comme elles ne marquent point la proportion qu'il y a de la chaleur d'hier à celle d'aujourd'hui, on ne peut pas à la rigueur leur donner le nom de *thermometres*.

On trouve dans le journal intitulé, *acta erudit. Lipſ.* une méthode pour régler l'échelle des thermometres communs, de ſorte que leurs diviſions inégales répondent à des degrés égaux de chaleur, au moyen de quoi la proportion qu'il y a de la chaleur d'aujourd'hui à celle d'hier, peut être meſurée, & par conſéquent un *thermoſcope* peut être porté à la perfection d'un thermometre.

Cette méthode eſt d'un phyſicien nommé Renaldinus, & les éditeurs de Léipſic l'ont rendue en ces termes. Prenez un tuyau de verre mince, d'environ quatre palmes de long, avec une boule attachée au bas; verſez-y autant d'eſprit-de-vin qu'il en faut pour emplir exactement la boule pendant qu'elle eſt environnée de glace; dans cet état, fermez hermétiquement l'orifice du tuyau, & prenez ſix vaiſſeaux qui puiſſent contenir chacun une livre d'eau, ou quelque choſe de plus; dans le premier verſez onze onces d'eau froide, dans le ſecond dix onces, dans le troiſieme neuf, *&c.* cela fait, enfoncez le thermometre dans le premier vaiſſeau, & verſez-y une once d'eau chaude, en remarquant à quelle hauteur l'eſprit-de-vin monte dans le tuyau, & en marquant ce point de hauteur par le chiffre 1; enſuite plongez le thermometre dans le ſecond vaiſſeau, où vous verſerez deux onces d'eau chaude, & marquerez le point où monte l'eſprit-de-vin par le chiffre 2; en continuant cette opération juſqu'à ce que toute la livre d'eau ſoit dépenſée, l'inſtrument ſe trouvera diviſé en douze parties, qui marqueront autant de termes ou degrés de chaleur; de ſorte qu'au n°. 2. la chaleur eſt double par rapport à celle du n°. 1. au n°. 3. elle eſt triple, *&c.*

M. Wolf fait voir que cette méthode eſt défectueuſe & fondée ſur des ſuppoſitions fauſſes: car elle ſuppoſe qu'une once d'eau chaude miſe ſur onze onces d'eau froide, nous donne un degré de chaleur; deux onces d'eau chaude, ſur dix d'eau froide, deux degrés, *&c.* elle ſuppoſe qu'un ſimple degré de chaleur agit ſur l'eſprit-de-vin qui eſt dans la boule, par une puiſſance ſimple; un degré double, par une puiſſance double, *&c.* enfin elle ſuppoſe que ſi l'effet qui ſe produit ici par l'eau chaude, ſe produit dans le thermometre par la chaleur de l'air qui l'environne, l'air a le même degré de chaleur que l'eau.

Mais il n'y a aucune de ces ſuppoſitions qui ſoit vraie: car à l'égard de la premiere, quand on accorderoit que la chaleur de l'eau chaude étant diſtribuée également dans l'eau froide, il ſe trouveroit pour lors un degré de chaleur diſtribué également dans les onze parties de l'eau froide; deux degrés dans les dix; trois dans les neuf, *&c.* la chaleur ne ſera point double dans l'une, triple dans une autre, quadruple dans une troiſieme, *&c.*

La premiere ſuppoſition eſt donc erronée; la ſeconde ne l'eſt pas moins; car la chaleur de l'eau chaude ne ſe diſtribue point également par toute l'eau froide, & la chaleur de l'eau chaude n'agit point d'une maniere uniforme ſur l'eſprit-de-vin; c'eſt-à-dire qu'elle ne conſerve pas la même force pendant tout le tems de ſon action.

Pour ce qui eſt de la troiſieme ſuppoſition, la chaleur de l'air qui environne le thermometre, agit non-ſeulement ſur l'eſprit-de-vin qui eſt dans la boule, mais auſſi ſur celui qui eſt dans le tuyau; de ſorte qu'il doit arriver du changement à l'un auſſi-bien qu'à l'autre. *Chambers.*

Pour ſe convaincre du peu de ſolidité de toutes ces hypothèſes ſur la meſure des degrés de chaleur, on n'a qu'à ſe demander ce que c'eſt que la chaleur: on ne pourra pas s'en former d'autre idée nette que celle de la ſenſation qu'elle excite en nous: or quelle abſurde entrepriſe que de comparer nos ſenſations entr'elles par des nombres? (*O*)

THESE, ſ. f. (*Gram.*) propoſition paradoxale qu'on avance dans le deſſein de la défendre, ſi elle eſt attaquée. On entend encore par ce mot une ſuite de propoſitions ou de mathématique, ou de philoſophie, ou de théologie, dont on s'engage à démontrer publiquement la vérité. On donne le même nom au placard ſur lequel ces propoſitions ſont indiquées.

THESEES *ou* THESEENES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) fêtes que les Athéniens célébroient tous les ans le 8 d'Octobre en l'honneur de Théſée, & en mémoire de ce qu'à pareil jour il étoit revenu de l'île de Crete après avoir tué le Minotaure.

Ce héros bienfaiteur & légiſlateur de ſa patrie qu'il avoit délivrée du tribut infame qu'elle payoit tous les ans à Minos d'un certain nombre de jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe pour être dévorés par le minotaure, ſi l'on en croit la fable, & ſelon l'hiſtoire, pour être réduits en ſervitude; ce héros, dis-je, ne put éviter l'ingratitude de ſes concitoyens qui le bannirent. Il s'étoit retiré à Scyros chez Lycomede qui le tua par jalouſie.

Incontinent après ſa mort, les dieux, ſelon quelques-uns, le vengerent par une horrible famine qui déſola l'Attique. L'oracle conſulté dans cette occaſion répondit que la calamité ne ceſſeroit point qu'on n'eût vengé la mort de Theſée; les Athéniens firent la guerre à Lycomede, le tuerent, & ayant rapporté dans leur ville, les os de Theſée, ils lui bâtirent un temple, & inſtituerent en ſon honneur les fêtes *théſéenes.*

Plutarque donne à tout cela une origine bien différente; car il aſſure qu'à la bataille de Marathon les Athéniens ayant cru voir Theſée, qui comme un dieu tutélaire combattoit à leur tête; l'oracle qu'ils conſulterent ſur ce prodige, leur ordonna de recueillir les os de Theſée enſevelis dans l'île de Scyros, qu'après bien des recherches un nouveau prodige les indiqua à Cimon qui les fit tranſporter à Athènes avec beaucoup de pompe. On les dépoſa dans un ſuperbe tombeau élevé au milieu de la ville, & en mémoire du ſecours que ce prince avoit donné aux malheureux pendant ſa vie, ſon tombeau devint un aſyle ſacré pour les eſclaves. D'ailleurs on lui bâtit un temple où on lui offroit des ſacrifices le huit de chaque mois; mais la plus grande ſolemnité étoit le huit d'Octobre.

Quoi qu'il en ſoit de ces deux origines, la divinité prétendue de Theſée ſi authentiquement reconnue à Athènes ne l'étoit pas également à Rome, puiſque dans le *VI. liv. de l'Enéide*, Virgile place Theſée dans le tartare parmi les ſcélérats tourmentés pour leurs crimes. La théologie payenne étoit pleine de ces contradictions.

THESEI-ARA, (*Géog. anc.*) ou *Theſei-ſaxum*, lieu du Péloponnèſe, ſur le chemin qui conduiſoit de Trœzène à Hermione. Pauſanias, *l. II. c. xxxij. & 34*, dit que ce lieu s'appella d'abord l'*autel de Jupiter ſthénien*; mais qu'il changea de nom, lorſque Theſée en eut enlevé l'épée & la chauſſure d'Egée, qui étoient cachées ſous la roche ſur laquelle étoit l'autel. Cette roche eſt nommée par Callimaque *Theſei ſaxum.* (*D. J.*)

Digitized by Google

THÈSÉIDE, ſ. f. (*Mythol.*) partie d'une mythologie des anciens, compoſée en vers; c'étoit un centon de différens poetes nommé le *cycle épique*. Le morceau qui concernoit Theſée, ſon regne, ſes actions, s'appelloit *théſéide*. La *théſéide* étoit encore une maniere de ſe raſer la tête introduite par Théſée. Ce héros étant allé à Delphes, offrit aux dieux ſa chevelure; ce fut ceux de devant qu'il fit couper. On l'imita d'abord, enſuite la mode changea; & l'on donna le nom de *théſéide* à l'ancienne. Les Romains ont eu un poëme intitulé *la théſéide* dont Juvenal s'eſt moqué; *rauci theſeida Codri*. Codrus étoit l'auteur de ce poëme inſipide.

THÉSIS, ſ. f. (*en Muſique.*) *poſitio*, abaiſſement. C'eſt ainſi qu'on appelloit autrefois le tems fort ou le frappé de la meſure, à la différence du levé qui portoit le nom d'*Arſis*. *Voyez* ARSIS & THESIS. (*S*)

THESKERÉ *ou* TESCARET, ſ. m. (*Comm.*) on nomme ainſi dans les états du grand ſeigneur, & particulierement à Smyrne, un certificat que donnent les commis de la douane, lorſque les marchandiſes y ont payé les droits d'entrée. En vertu de ce *theskeré* ou acquit, ces marchandiſes doivent paſſer franches dans les autres villes des états du grand ſeigneur où on les peut envoyer, c'eſt-à-dire, dans l'étendue de la ferme où elles ont payé; car dans les autres, comme dans celles du Caire, elles doivent payer un nouveau droit. *Dictionn. de Commerce.*

THESMIE *ou* THESMOPHORE, (*Antiq. greq.*) épithete de Cérès qui ſignifie la *légiſlatrice*. Elle avoit ſous ce nom un temple à Phénéon en Arcadie, au bas du mont Cyllene, & un autre à Tithronium en Phocide, où la fête des theſmophories ſe célébroit tous les ans avec un grand concours de peuple. *Voyez* THESMOPHORIES. (*D. J.*)

THESMOPHORIES, ſ. f. plur. (*Antiq. greque.*) θεσμοφόρια, on appelloit ainſi les fêtes qui ſe célébroient dans l'Attique au mois Pyanepſion (Novembre, ſelon le p. Petau), en l'honneur de Cérès légiſlatrice, parce que cette déeſſe avoit, dit-on, donné de ſages lois aux mortels. Il n'étoit point permis aux hommes d'aſſiſter aux *theſmophories*, & il n'y avoit que les femmes de condition libre qui puſſent les célebrer; elles ſe rendoient en proceſſion à Eleuſis, & faiſoient porter par des filles choiſies les livres ſacrés. Toutes ces femmes étoient vêtues de robes blanches, ſelon Ovide; & durant la ſolemnité qui étoit de cinq jours, elles étoient obligées de ſe ſéparer de la compagnie de leurs maris, pour célébrer les myſteres de la déeſſe avec plus de pureté. *Voyez* ELEUSINIES.

Potter, dans ſes *archæol. græc. t. I. p. 403 & ſuiv.* a décrit pluſieurs détails de cette ſolemnité, conſultez-le. (*D. J.*)

THESMOTHETE, ſ. m. (*Antiq. greq.*) θεσμοθέτης, grand magiſtrat d'Athenes; il y avoit ſix *theſmothetes* qu'on tiroit du nombre des neuf archontes, & qu'on éliſoit tous les ans, pour être les ſurveillans & les conſervateurs des lois. Les ſix derniers archontes d'Athenes étoient appellés d'un nom commun *theſmothetes*, parce qu'ils avoient une intendance particuliere ſur les lois. Leur principal devoir étoit de veiller à leur intégrité, de s'oppoſer aux nouvelles lois, avant qu'elles euſſent été examinées, & de maintenir les anciennes dans toute leur pureté. Ils jugeoient ce qui regarde l'adultere, les inſultes, les calomnies, les fauſſes inſcriptions & citations, la corruption des magiſtrats & des juges inférieurs, les fraudes des marchands & des contrats de commerce; ils pouvoient convoquer les aſſemblées extraordinairement, quand les affaires le requéroient, punir de la peine du talion les faux accuſateurs, & marquer le rang des juges & des aſſeſſeurs. Pour entendre ce mot *aſſeſſeur*, il faut ſavoir que les trois premiers archontes ſe choiſiſſoient chacun deux coadjuteurs pour former leur tribunal; c'étoient comme des conſeillers; ils les préſentoient au ſénat, & les faiſoient agréer au peuple. On pouvoit appeller de leurs jugemens, & dans le cas d'appel, c'étoit à eux d'introduire les parties au tribunal où la cauſe étoit renvoyée. (*D. J.*)

THESPHATA, (*Littérat.*) θεσφάτα, c'étoit un des noms que les Grecs donnoient aux oracles. *Voyez* ORACLE. (*D. J.*)

THESPIADES, (*Mythol.*) ſurnom des muſes pris de la ville de Theſpie, où elles étoient honorées. (*D. J.*)

THESPIE, (*Géog. anc.*) *Theſpia* ou *Theſpiæ*; car ce mot, ſelon Strabon, s'écrit de ces deux manieres. C'étoit une ville de la Béotie, au pié du mont Hélicon, du côté du midi, ſur le bord du golfe Chryſſæus. Pauſanias, *Beot. c. xxvj.* dit qu'elle étoit au pié de l'Hélicon; de façon qu'elle regardoit auſſi le mont Cithéron. Le périple de Scylax, Hérodote, Etienne le géographe, Tite-Live & Pline parlent de cette ville. Ce dernier, *l. IV. c. vij.* en fait une ville libre.

L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de l'Epire, de la Theſſalie & de la Macédoine, en ſuivant la côte, & il la place entre Phocides & Mégare, à quarante milles du premier de ces lieux, & à égale diſtance du ſecond. Les habitans de *Theſpie* faiſoient gloire d'ignorer tous les arts, ſans excepter même l'agriculture.

Les Thébains victorieux ſous Epaminondas ſaccagerent *Theſpie*, & n'en épargnerent que les temples. Athènes recueillit les Theſpiens qui eurent le bonheur d'échapper à la fureur du ſoldat. Ceux-ci avoient été de tout tems ſi dévoués aux Athéniens, qu'autant de fois, c'eſt-à-dire de cinq ans en cinq ans, que les peuples de l'Attique s'aſſembloient dans Athènes pour la célébration des ſacrifices; le héraut ne manquoit pas de comprendre les Theſpiens dans les vœux qu'il faiſoit à haute voix pour la république.

On célébroit à *Theſpie* une fête ſolemnelle en l'honneur des muſes; & pendant cette fête on faiſoit des jeux qui étoient appellés *muſées*. Il y en avoit auſſi d'autres qu'on nommoit *érotidies*, à l'honneur de Cupidon, & on décernoit des prix non-ſeulement aux muſiciens, mais encore aux athletes.

On admiroit dans cette ville une ſtatue de bronze de Jupiter ſauveur; l'hiſtoire dit que c'étoit un jeune homme nommé *Cléoſtrate* qui ſe dévoua pour ſa patrie, & que les Theſpiens érigerent cette ſtatue en ſon honneur; mais Cicéron dans une de ſes harangues contre Verrès, & Pline, *l. XXXVI. c. v.* prétendent que l'on alloit à *Theſpie* uniquement pour y voir le Cupidon de Praxitele. Ils ont tous raiſon, en diſtinguant les tems. (*D. J.*)

THESPROTIE, (*Géog. anc.*) *Theſprotia*, ſelon Etienne le géographe, & *Theſprotis*, ſelon Thucydide, *l. I. p. 32*, petite contrée de l'Epire. Le périple de Scylax appelle les habitans de cette contrée *Theſproti*; ils avoient au midi la Chaonie, à l'orient l'Ambracie & le lac Ambracius. Hérodote, *l. VIII. c. xlvj.* les dit voiſins des Ambraciotes. Dans la ſuite les Caſſiopenſes ayant été ſéparés des Theſprotes, le pays de ces derniers eut des bornes plus étroites.

C'eſt dans la *Theſprotie* qu'étoit l'oracle de Dodone, & ces fameux chênes conſacrés à Jupiter. On y voyoit auſſi le marais Achéruſeia, le fleuve Acheron & le Cocyte dont l'eau étoit d'un goût fort déſagréable. Il y a bien de l'apparence qu'Homere avoit viſité tous ces lieux, dit Pauſanias, & que c'eſt ce qui lui a donné l'idée d'en tirer parti dans ſa deſcription des enfers, où il a conſacré les noms de ces fleuves.

Plutarque, *dans la vie de Théſée*, dit que le roi des Theſprotiens étoit Pluton, qu'il avoit une femme appellée *Proſerpine*, une fille nommée *Coré*, & un chien

qui s'appelloit *Cerbere*, chien redoutable, *cui tres etant linguæ, tergeminumque caput.* Mais n'ayons plus peur de ce terrible animal, *infernæ portitor aulæ*; il doit être mort depuis des ſiecles. (*D. J.*)

THESSALIE, (*Géog. anc.*) par ce mot, on entend tantôt une grande contrée de Grece, & tantôt une partie de cette contrée, appellée communément la *Theſſalie* propre, & quelquefois la *Theſſaliotide*.

La *Theſſalie* priſe en général, s'étend, ſelon Strabon, à l'orient, depuis les Thermopyles juſqu'à l'embouchure du Pénée. Au midi elle eſt bornée par cette chaîne de montagnes qui prend depuis le mont Œta, juſqu'au mont Pindus; au couchant, elle a les Etoliens, les Acarnaniens, & les Amphiloques.

Du côté du nord, ſes bornes ſont moins connues; ſi néanmoins on tire de l'embouchure du Pénée une ligne parallele au mont Œta & au Pindus, on aura à-peu-près les limites du côté du ſeptentrion. En effet, le Pénée ne ſervoit pas de bornes entre la Macédoine & la *Theſſalie*; ce n'étoit qu'à ſon embouchure qu'il ſéparoit ces deux contrées. Quant à ce que Strabon dit, que le Pénée ſépare la *Theſſalie* de la Phthiotide; ou quand Ptolomée dit qu'il ſépare la *Theſſalie* de la Pélaſgiotide, ces auteurs n'entendent parler alors que d'une partie de cette contrée, ou de la *Theſſalie* propre, appellée *Theſſaliotide* par Strabon.

Pline, *l. IV. c. vij.* remarque que ce pays changea ſouvent de nom, ſuivant les differens rois qui le gouvernerent. On le nomma *Æmonia*, *Pelaſgicum*, *Hellas*, *Theſſalia*, *Argos*, & *Dryopis*. C'eſt-là, ajoute Pline, que naquit le roi Græcus, qui donna ſon nom à la Grece, & Hellen, du nom duquel les Grecs furent appellés *Hellenes*.

Strabon diviſe la *Theſſalie* en quatre parties; ſavoir, la Phthiotide, l'Eſtiaotide, la Theſſaliotide, la Pélaſgiotide; ſi l'on y veut joindre la Magnéſie, on aura une cinquieme partie; car quoique Strabon la diſtingue de la *Theſſalie*, elle y a été compriſe par pluſieurs auteurs, entre autres par Ptolomée.

Parcourons maintenant l'hiſtoire de la *Theſſalie* ſuivant les anciens hiſtoriens.

Avant la guerre de Troie, diſent-ils, Pélias, & après lui, Jaſon fils d'Æſon, furent rois d'Iolcos, ville de la *Theſſalie*: Jaſon & ſon fils Pirithoüs, ſe rendirent maîtres d'une partie de cette contrée, qui eut pluſieurs petits rois en ce tems-là, comme Achille, fils de Pélée, prince de la Phthiotide; Euripile qui poſſédoit une partie de la Magnéſie; Protéſilas, Philoctete, & Phœnix gouverneur d'Achille. Après cela, les Theſſaliens ſecouerent pour la plûpart le joug de leurs princes. Ils ne firent qu'un ſeul corps, & ſe gouvernerent par une aſſemblée ſolemnelle, qu'on appelloit *pylaïque*. Ils ne laiſſoient pas d'avoir encore quelques rois du tems de la guerre du Péloponnèſe. Dans ce tems-là, Pharſalus roi des Theſſaliens chaſſa Oreſte, fils d'Echécratides, qui fut contraint de quitter la *Theſſalie* pour ſe retirer à Athènes.

Vers ce même tems, une partie de la *Theſſalie* étoit ſous la domination des Thraces; & ceux qui avoient conſervé leur liberté, favoriſoient plus les Athéniens que les Lacédémoniens. Tandis qu'une partie de cette province vivoit ainſi libre, Jaſon uſurpa la ville de Phérès, & perſuada aux Theſſaliens de ſe rendre maîtres de la Grece. Il devint leur chef, & enſuite leur ſeigneur & leur tyran; cette puiſſance ſe nommoit *Tagie*. Jaſon fut tué par ſes freres Polydore & Polyphron, la troiſieme année de la 102e olympiade. Après ce meurtre, Polyphron ſe défit de Polydore, & régna ſeul une année; enſuite il fut empoiſonné par ſon frere Alexandre, qui régna douze ans, & fut plus méchant que les trois autres. Les Theſſaliens ſecourus par les Thébains, tuillerent ſes troupes en piece ſous la conduite de Pélopidas, & Alexandre ſe vit obligé de rendre leurs villes, & de garder ſeulement celle de Phérès. Il ne put éviter les embuches que lui tendirent ſa femme Thebé, & ſes freres Lycophron & Tiſiphon, qui après ſa mort devinrent tyrans.

Les Alévades qui étoient les principaux nobles de *Theſſalie*, ayant envoyé prier Philippe, pere du grand Alexandre, de les affranchir de la tyrannie, il les en délivra dans la quatrieme année de la cent cinquieme olympiade; & il les eut toujours pour amis depuis ce tems-là; de ſorte qu'ils l'aſſiſterent lui & ſon fils Alexandre dans toutes leurs guerres. Il eſt vrai que Philippe, lorſqu'il eut rendu la liberté aux Theſſaliens, ſe les aſſujettit, & s'empara de leurs mines. Alexandre le grand fut auſſi reconnu pour prince de la même nation, qui lui laiſſa la jouiſſance de tous ſes revenus; depuis lors la *Theſſalie* étant comme unie à la Macédoine, eut même fortune; & enfin, les Romains conquirent l'une & l'autre.

On donnoit communément le nom de *cavalerie* aux troupes des Theſſaliens, à cauſe qu'ils avoient d'excellens cavaliers. La *Theſſalie* étoit ſi abondante en bons chevaux, qu'elle mérita les épithetes d'ἱππόβοτος, & ἵππιος; on prétend même qu'on lui doit l'invention de les dompter. C'eſt pourquoi dans les anciennes médailles, la *Theſſalie*, & particulierement Lariſſe ſa capitale, ont pour ſymbole un cheval qui court ou qui paît; le fameux Bucéphale étoit theſſalien. L'on conſerve encore en *Theſſalie* les bonnes races de chevaux avec un ſoin qui répond preſque à leur ancienne réputation.

Mais ſi leurs chevaux ſont excellens, le caractere des peuples ne l'étoit pas; les Theſſaliens étoient regardés dans toute la Grece pour perfides. Une trahiſon s'appelloit *un tour* des Theſſaliens, θεσσαλὸν σόφισμα; & la fauſſe monnoie, *monnoie de Theſſalie*, θεσσαλὸν νόμισμα; Euripide dit qu'Etéocle dans ſon commerce avec les Theſſaliens, avoit appris la ruſe & la mauvaiſe foi.

La Grece, & particulierement Athènes, éprouva ſouvent leur perfidie, & dans de grandes occaſions. Non content d'avoir appellé Xerxès dans la Grece, ils ſe joignirent à Mardonius après la bataille de Salamine, & lui ſervirent de guides pour envahir l'Attique. Une autre fois au fort du combat qui ſe donnoit entre les Athéniens & les Lacédémoniens, ils abandonnerent les Athéniens leurs alliés, & ſe rangerent du côté des ennemis.

Si les Theſſaliens ſavoient ſi bien trahir, les Theſſaliennes paſſoient pour être les plus habiles en magie. Que n'ai-je à mes gages une ſorciere de *Theſſalie*, dit Strepſiade dans Ariſtophane, & que ne puis-je par ſon moyen faire deſcendre la lune en terre? Les Theſſaliens, ſur-tout ceux de Pharſale & de Lariſſa, étoient les hommes les mieux faits de toute la Grece; les femmes y étoient ſi belles, qu'on a dit d'elles qu'elles charmoient par des ſortileges. Elles excelloient ſi bien dans la coqueterie, que pour les cajoler, on diſoit que les charmes étoient leur ſeul partage. Ce fut une fleurette qui échappa ſpirituellement à Olympias, femme de Philippe, & mere d'Alexandre. Dans le dernier ſiecle, les beautés de *Theſſalie* n'épargnerent pas plus Mahomet IV. que Philippe roi de Macédoine: une jeune theſſalienne vint à bout de l'enchanter dans les plaines de Pharſale.

On ſait qu'il s'eſt donné dans ces mêmes plaines des batailles à jamais célebres; mais il s'y en fut donné une des plus grandes dont l'hiſtoire eût parlé, ſi les Grecs avoient accepté le défi de Mardonius, général des Perſes, qui leur envoya dire de ſortir de leurs places, & qu'il leur livreroit bataille dans la *Theſſalie*, où il y avoit des campagnes aſſez belles, & qui avoient aſſez d'étendue pour y déployer leur valeur.

Digitized by Google

La 8e Edition de l'Anglois en entreprenant, qui est la plus complette, & la plus correcte de toutes celles, qui ont paru jusques-ici, contient 1. la Vie de Shakespeare, Ecrivain Poëte, Acteur, Poëte, & Libraire de la Troupe du Roi.

Trois de ces qualités lui donnoient droit de jouer un rôle dans les Pieces de Théâtre, comme Auteur, Acteur, Libraire, ajoutez-leur Licencié, & vous aurez le portrait de Shakespeare.

2. Un Traité de Critique, & d'Art poëtique par Shakespeare, Ecrivain, & Acteur, & d'un caractere particulier, intitulé, Olympe, ou Pallas, imprimé l'An 1623.

Thalie la mere d'Hilarodie, la premiere de l'Univers comprenoit quatorze Muses, & de plusieurs qualités.

Le Traité s'appelle originalement la Scene : mais parce que ce que l'on en voit aujourd'hui est de la Main de Shakespeare & Poëte. Les vieilles de Temps à autre ajoutoient quelque chose à leurs Pieces, & les Acteurs, comme il arrive toûjours en tout, & le moins dans celui-ci, dans la partie nommée de la Déclamation, ajoutoient, retranchoient, changeoient, selon leur Fantaisie, & selon le goût de leur Auditoire.

Le Poëte est le Pere de la Piece pour tout ce qu'elle a de moule : les figures, les actions, les paroles, les sentimens, les mœurs, les caractères, les passions, le stile, & le nœud : le tout est à lui dans la composition de la Piece, & dans la Main de l'Ouvrier, comme le Lin entre les mains de la Fileuse, & de la Tisserande. Si de cette même étoffe, les marchands y prennent des mesures différentes, & les font tailler à leur fantaisie, les Acteurs, les Libraires, les Imprimeurs, les Relieurs, les Compagnons font aussi bonne de celui de la Matelotte, & de la Tisserande, & la font tailler à leur fantaisie. Ils disposent aussi chacun à leur Guise de cette même étoffe, les uns diminuent ou coupent à contretemps les Scenes, les Actes, & le dernier de tout, l'Epilogue.

THEOLOGIE, (s.f.) Orige. en 1 Chapit. Theologie, Science, qui traite de Dieu, & de ses Attributs, de la nature de ses Actions, & de ses Ouvrages, & de la maniere qu'il a voulu Etre Connu, Servi, & Honoré par les deux Peuples. Et qu'il convient de distinguer en Theologie Naturelle, & Revelée.

Theologie Naturelle, qui traite de ce que l'on peut connoître de Dieu par la seule Lumiere naturelle, par l'usage de la Raison & d'après l'Ordre de la Nature, sans le secours de la Revelation, & de la Foi. Elle est appellée Naturelle, Naturelle, comme on la definit ici, parce qu'elle procede par les seules Lumieres naturelles, ou plûtôt naturalisées, par la Grace de la Creation : cette expression est de Saint Augustin, & de Saint Paul.

THEOLOGIE, ou Theologie, (Orige. en 1 Chapit.) Idée de la Revelation, & le petit Theatre, ou l'on voit les Mysteres de la Religion representez dans toute leur pureté. Piece Sainte & propre de cet ordre de Sciences Theologiques par l'Origine de la Revelation, & par la Sainteté de la Matiere, comme on peut en juger de l'Extrait qui le Suit.

Cette Idée tire les Sciences dont la matiere de la Revelation est le fond, & le sujet, de la Nature de leur Etre. Elles les donne à voir en vûe claire, *Magis dicta, Magis dictis manifesta.* Ou le moins imparfaitement qu'il est possible, & comme on peut juger de la Science par le fond de son Objet.

Elle les donne à voir en vûe claire, & dans la Clarté même qui sort de son sujet par la publication que Dieu en a faite par la Revelation, & par la Foi. *Fides ex auditu, & auditus per verbum Christi.* Elle les donne à voir en vûe claire, & dans cette Clarté de la Langue, & dans cette Clarté de la Grace, dont la matiere de la Revelation, & de la Foi, est susceptible.

Elle les donne à voir en vûe claire, & dans cette Clarté de la Langue, & dans cette Clarté de la Grace, dont la matiere de la Revelation, & de la Foi, est susceptible, par la Methode, & par l'Ordre, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi.

Elle les donne à voir en vûe claire, & dans cette Clarté de la Langue, & dans cette Clarté de la Grace, dont la matiere de la Revelation, & de la Foi, est susceptible, par la Methode, & par l'Ordre, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par le Stile, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi.

Elle les donne à voir en vûe claire, & dans cette Clarté de la Langue, & dans cette Clarté de la Grace, dont la matiere de la Revelation, & de la Foi, est susceptible, par la Methode, & par l'Ordre, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par le Stile, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Preuves, & par les Raisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi.

Elle les donne à voir en vûe claire, & dans cette Clarté de la Langue, & dans cette Clarté de la Grace, dont la matiere de la Revelation, & de la Foi, est susceptible, par la Methode, & par l'Ordre, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par le Stile, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Preuves, & par les Raisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Figures, & par les Comparaisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi.

Elle les donne à voir en vûe claire, & dans cette Clarté de la Langue, & dans cette Clarté de la Grace, dont la matiere de la Revelation, & de la Foi, est susceptible, par la Methode, & par l'Ordre, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par le Stile, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Preuves, & par les Raisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Figures, & par les Comparaisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Exemples, & par les Autorités, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi.

Elle les donne à voir en vûe claire, & dans cette Clarté de la Langue, & dans cette Clarté de la Grace, dont la matiere de la Revelation, & de la Foi, est susceptible, par la Methode, & par l'Ordre, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par le Stile, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Preuves, & par les Raisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Figures, & par les Comparaisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Exemples, & par les Autorités, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Sentimens, & par les Mœurs, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi.

Elle les donne à voir en vûe claire, & dans cette Clarté de la Langue, & dans cette Clarté de la Grace, dont la matiere de la Revelation, & de la Foi, est susceptible, par la Methode, & par l'Ordre, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par le Stile, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Preuves, & par les Raisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Figures, & par les Comparaisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Exemples, & par les Autorités, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Sentimens, & par les Mœurs, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Caracteres, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi.

Elle les donne à voir en vûe claire, & dans cette Clarté de la Langue, & dans cette Clarté de la Grace, dont la matiere de la Revelation, & de la Foi, est susceptible, par la Methode, & par l'Ordre, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par le Stile, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Preuves, & par les Raisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Figures, & par les Comparaisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Exemples, & par les Autorités, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Sentimens, & par les Mœurs, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Caracteres, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Passions, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi.

Elle les donne à voir en vûe claire, & dans cette Clarté de la Langue, & dans cette Clarté de la Grace, dont la matiere de la Revelation, & de la Foi, est susceptible, par la Methode, & par l'Ordre, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par le Stile, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Preuves, & par les Raisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Figures, & par les Comparaisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Exemples, & par les Autorités, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Sentimens, & par les Mœurs, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Caracteres, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Passions, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Evenemens, & par les Avantures, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi.

Elle les donne à voir en vûe claire, & dans cette Clarté de la Langue, & dans cette Clarté de la Grace, dont la matiere de la Revelation, & de la Foi, est susceptible, par la Methode, & par l'Ordre, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par le Stile, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Preuves, & par les Raisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Figures, & par les Comparaisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Exemples, & par les Autorités, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Sentimens, & par les Mœurs, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Caracteres, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Passions, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Evenemens, & par les Avantures, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Lieux, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi.

Elle les donne à voir en vûe claire, & dans cette Clarté de la Langue, & dans cette Clarté de la Grace, dont la matiere de la Revelation, & de la Foi, est susceptible, par la Methode, & par l'Ordre, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par le Stile, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Preuves, & par les Raisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Figures, & par les Comparaisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Exemples, & par les Autorités, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Sentimens, & par les Mœurs, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Caracteres, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Passions, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Evenemens, & par les Avantures, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Lieux, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Temps, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi.

Elle les donne à voir en vûe claire, & dans cette Clarté de la Langue, & dans cette Clarté de la Grace, dont la matiere de la Revelation, & de la Foi, est susceptible, par la Methode, & par l'Ordre, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par le Stile, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Preuves, & par les Raisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Figures, & par les Comparaisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Exemples, & par les Autorités, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Sentimens, & par les Mœurs, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Caracteres, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Passions, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Evenemens, & par les Avantures, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Lieux, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Temps, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Actions, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi.

Elle les donne à voir en vûe claire, & dans cette Clarté de la Langue, & dans cette Clarté de la Grace, dont la matiere de la Revelation, & de la Foi, est susceptible, par la Methode, & par l'Ordre, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par le Stile, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Preuves, & par les Raisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Figures, & par les Comparaisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Exemples, & par les Autorités, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Sentimens, & par les Mœurs, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Caracteres, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Passions, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Evenemens, & par les Avantures, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Lieux, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Temps, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Actions, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Discours, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi.

Elle les donne à voir en vûe claire, & dans cette Clarté de la Langue, & dans cette Clarté de la Grace, dont la matiere de la Revelation, & de la Foi, est susceptible, par la Methode, & par l'Ordre, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par le Stile, qui est le plus naturel, & le plus simple, & le plus propre à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Preuves, & par les Raisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Figures, & par les Comparaisons, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Exemples, & par les Autorités, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Sentimens, & par les Mœurs, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Caracteres, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Passions, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Evenemens, & par les Avantures, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Lieux, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Temps, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Actions, qui sont les plus naturelles, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Discours, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi, & par les Caracteres, qui sont les plus naturels, & les plus simples, & les plus propres à la matiere de la Revelation, & de la Foi.

les Romains à donner ſon ſuffrage pour la condamnation à la mort ; d'où vient que Martial l'appelle *mortiferum* theta, & que Perſe dit : *Nuo, nigrumque præfigere* theta. (*D. J.*)

THETES, (*Antiq. grecq.*) θῆτες, nom de la plus baſſe claſſe du peuple à Athenes. Ariſtides fit revivre la loi de Solon qui excluoit cette claſſe de citoyens, d'avoir aucune charge dans le gouvernement de la république. (*D. J.*)

THETFORD, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Norfolck, ſur la riviere d'Ouſe, à 18 milles de Norvich, à 22 à l'orient de Dely, à 31 de Cambridge, & à 60 de Londres. Elle eſt bâtie ſur les ruines de l'ancienne *Sitomagum* : elle a droit de députer au parlement & de tenir marché. (*D. J.*)

THETIDIUM, (*Géog. anc.*) bourgade en Theſſalie, près de la vieille & de la nouvelle Pharſale. Strabon, *liv. IX. pag.* 431. & Polybe, *liv. XXVII. n°.* 16. parlent de cette bourgade. (*D. J.*)

THÉTIS, (*Mythol.*) fille de Nérée & de Doris, étoit la plus belle des néréides. Jupiter, Neptune & Apollon la vouloient avoir en mariage ; mais ayant appris que, ſelon un ancien oracle de Thémis, il naîtroit de *Thétis* un fils qui ſeroit plus grand que ſon pere, les dieux ſe déſiſterent de leurs pourſuites, & céderent la nymphe à Pélée. Les noces ſe firent ſur le mont Pélion avec beaucoup de magnificence, & toutes les divinités de l'Olympe y furent invitées, excepté la déeſſe Diſcorde. Pour ôter à ce récit l'air de fable, on dit qu'aux noces de *Thétis* & de Pélée, les princes & princeſſes qui y aſſiſterent prirent ce jour-là le nom des dieux & déeſſes, parce que *Thétis* portoit celui de *Néréide*. Quoi qu'il en ſoit, ce n'eſt point le nom de *Néréide* que portoit *Thétis* ; ce n'eſt point encore ſa beauté & la ſomptuoſité de ſes noces qui ont immortaliſé ſa gloire, c'eſt d'avoir eu pour fils Achille, dont Homere a chanté la colere & les exploits. (*D. J.*)

THÉTYS, (*Mythol.*) femme de l'Océan, & la fille du Ciel & de la Terre. *Voyez* TÉTHIS.

THEUDORIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Athamanie. Tite-Live, *liv. XXXVIII. chap. j.* dit que les Macédoniens en furent chaſſés par les Romains. (*D. J.*)

THEUDURUM, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Germanie. L'itinéraire d'Antonin la marque à 9 milles de *Mederiacum*, & à 7 de *Coriovallum* ; on croit que c'eſt aujourd'hui un bourg appellé *Tuddere* : il eſt ſitué dans le duché de Juliers, ſur le Rebecq. (*D. J.*)

THEUMEUSIA-ARRA & *JUGA*, (*Géog. anc.*) champs & montagnes de la Boëotie. *Theumeuſia Juga* ſont vraiſſemblablement la montagne *Theumeſſus* de Pauſanias. (*D. J.*)

THEU-PROSOPON, (*Géog. anc.*) en latin *Facies Dei*, promontoire de Phénicie. Ptolomée, *liv. V. ch. xxv.* le place entre Tripolis & Botrys : c'eſt l'*Euproſopon* de Pomponius Mela. (*D. J.*)

THEURGIE, *ou* THEOURGIE, ſ. f. (*Divinat.*) eſpece de magie chez les anciens, dans laquelle on avoit recours aux dieux ou aux génies bienfaiſans, pour produire dans la nature des effets ſurnaturels & abſolument ſupérieurs aux forces de l'homme, du mot θεὸς, *Dieu*, & ἔργον, *ouvrage*.

La *théurgie*, ſi on en veut croire ceux qui en faiſoient profeſſion, étoit un art divin, qui n'avoit pour but que de perfectionner l'eſprit & de rendre l'ame plus pure ; & ceux qui étoient aſſez heureux pour parvenir à l'autopſie, état où l'on croyoit avoir un commerce intime avec les divinités, ſe croyoient revêtus de toute leur puiſſance.

L'appareil même de la magie théurgique avoit quelque choſe de ſage & de ſpecieux. Il falloit que le prêtre theurgique fût irréprochable dans ſes mœurs, que tous ceux qui avoient part aux opérations fuſſent purs, qu'ils n'euſſent eu aucun commerce avec les femmes, qu'ils n'euſſent point mangé de choſes qui euſſent eu vie, & qu'ils ne ſe fuſſent point ſouillés par l'attouchement d'un corps mort. Ceux qui vouloient y être initiés devoient paſſer par différentes épreuves toutes difficiles, jeûner, prier, vivre dans une exacte continence, ſe purifier par diverſes expiations : alors venoient les grands myſteres où il n'étoit plus queſtion que de méditer & de contempler toute la nature, car elle n'avoit plus rien d'obſcur ni de caché, diſoit-on, pour ceux qui avoient ſubi ces rigoureuſes épreuves ; on croyoit que c'étoit par le pouvoir de la *théurgie* qu'Hercule, Jaſon, Théſée, Caſtor & Pollux, & tous les autres héros opéroient ces prodiges de valeur qu'on admiroit en eux.

Ariſtophane & Pauſanias attribuent l'invention de cet art à Orphée, qu'on met au nombre des magiciens theurgiques ; il enſeigna comment il falloit ſervir les dieux, appaiſer leur colere, expier les crimes & guérir les maladies : on a encore les hymnes compoſés ſous ſon nom vers le tems de Piſiſtrate : ce ſont de véritables conjurations théurgiques.

Il y avoit une grande conformité entre la magie théurgique & la théologie myſtérieuſe du paganiſme, c'eſt-à-dire celle qui concernoit les myſteres ſecrets de Céres de Samothrace, *&c.* il n'eſt donc pas étonnant, dit M. Bonami, de qui nous empruntons cet *article*, qu'Apollonius de Thyane, Apulée, Porphyre, Jamblique, l'empereur Julien, & d'autres philoſophes platoniciens & pythagoriciens accuſés de magie ſe ſoient fait initier dans ſes myſteres ; ils reconnoiſſoient à Eleuſis les ſentimens dont ils faiſoient profeſſion. La *théurgie* étoit donc fort différente de la magie goëtique ou goëtie, où l'on invoquoit les dieux infernaux & les génies malfaiſans ; mais il n'étoit que trop ordinaire de s'adonner en même tems à ces deux ſuperſtitions, comme faiſoit Julien.

Les formules théurgiques, au rapport de Jamblique, avoient d'abord été compoſées en langue égyptienne ou en langue chaldéenne. Les Grecs & les Romains qui s'en ſervirent, conſerverent beaucoup de mots des langues originales, qui mêlés avec des mots grecs & latins, formoient un langage barbare & inintelligible aux hommes ; mais qui, ſelon le même philoſophe, étoit clair pour les dieux. Au-reſte, il falloit prononcer tous ces termes ſans en omettre, ſans heſiter ou begayer, le plus léger défaut d'articulation étant capable de faire manquer toute l'opération théurgique. *Mém. de l'académie, tome VII.*

Les démonographes & les théologiens prouvent que la *théurgie* étoit ſuperſtitieuſe & illicite, parce que les démons intervenoient dans ſes myſteres, quoi qu'en diſent ſes défenſeurs.

THEUTAT *ou* THEUTATES, ſ. m. (*Mythol. & Hiſt. anc.*) noms ſous lequel les Celtes adoroient la divinité, connue aux Grecs & aux Romains ſous le nom de *Mercure*.

Le mot *theutat* dans la langue des Celtes ſignifioit *pere du peuple* ; ils le regardoient comme le fondateur de leur nation, & prétendoient en être deſcendus. Il étoit le dieu des arts & des ſciences, des voyageurs & des grands chemins, des femmes enceintes, des voleurs, & il avoit des temples dans toute la Gaule. C'eſt ce même dieu qui étoit connu des Gaulois ſous le nom d'*Ogmius*, ou du dieu de l'*éloquence*, que Lucain a confondu avec Hercule. *Voyez* OGNIUS & MERCURE.

THEUTH, ſ. m. (*Mythol. égyptienne.*) nom d'un dieu des anciens Egyptiens.

Parmi les anciens auteurs, les uns comme Platon, écrivent *Theuth*, d'autres, comme Cicéron *Thoyt*, d'autres *Thoyth*, d'autres *Thot*, d'autres *Thouth* ;

Digitized by Google

quelques ſavans prétendent que de *Thout*, l'on fit *Theot*, d'où les anciens Germains avoient fait Woth, Wothan, Wodan, Woden, Wode, & enſuite Guosh, Goth, God & Got, qui encore aujourd'hui ſignifie *Dieu*.

Le *Theuth* des Egyptiens n'étoit point le Dieu ſuprême, mais une divinité dont tous les arts tiroient leur origine. Scaliger prétend que ce *Theuth* étoit ſi ſage, qu'on donna dans la ſuite ce nom à tous ceux qui ſe diſtinguerent par leur ſageſſe. Il prétend encore que le Theutatès des Germains étoit le *Theuth* des Egyptiens; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que toutes les hypothèſes ſur cette matiere ſont également chimériques. (*D. J.*)

THEUTH *ou* THOT, (*Calendrier égyptien.*) c'étoit ſelon Cicéron de *nat. deor. l. III. n°. 36.* chez les Egyptiens le nom du premier mois de leur année, c'eſt-à-dire, le mois de Septembre, ſelon Lactance. Ce mois commençoit le 29 Août du calendrier Julien, répondoit au mois Elul des Juifs, & au mois Gorpiæus des Macédoniens. (*D. J.*)

THEXIS, (*Médec. anc.*) θέξις, terme employé par les anciens auteurs en médecine, quelquefois pour ſignifier les bleſſures ou piquures faites avec de petits inſtrumens pointus; quelquefois pour le traitement des plaies par la ſuture; & quelquefois pour la réunion des levres d'une bleſſure, en produiſant la plus petite cicatrice poſſible. (*D. J.*)

THIA, (*Géogr. anc.*) 1°. île de la mer Egée, & l'une des Cyclades, ſelon Pline, *liv. II. ch. lxxxvij.* Cette île du naturaliſte de Rome, n'eſt qu'un méchant écueil, qui n'a pas même de nom aujourd'hui.

2°. Ville du Pont cappadocien, ſur la route de Trapézunte à Satala, ſelon l'itinéraire d'Antonin.

3°. Lieu de Grece dans la Béotie. (*D. J.*)

THIARUBEKESSIS, ſ. f. *terme de relation*, balayeur des moſquées en Perſe; cet emploi parmi nous mépriſable, eſt recherché en Perſe, & appartient à un ordre inférieur du clergé mahométan de ce royaume.

THIE, ſ. f. (*Outil de Fileuſe.*) petit inſtrument de fer ou d'autre matiere, dans lequel les fileuſes mettent le bout de leur fuſeau. La *thie* paroît être le *verticilla* des Latins; on diſoit autrefois *verteil* ou *verteau*.

Dans le Maine, l'Anjou, le Poitou, & autres provinces de France, la *thie* eſt un petit inſtrument de fer, de cuivre ou d'argent, qui eſt creux, & où l'on fourre la pointe d'en-haut du fuſeau à la main, comme on fourre une baguette de piſtolet dans un tire-bourre. Cette *thie* eſt cannelée à colonne torſe, c'eſt-à-dire qu'elle a une rainure enfoncée qui tourne en vis deux ou trois tours. Cette cannelure ſoutient le fil ſans pouvoir aller à droit ni à gauche, & facilite aux fileuſes, la maniere imperceptible dont le fil qu'elles filent, ſe place comme de lui-même ſur leur fuſeau; les fileuſes qui ne ſe ſervent point de *thie*, ſont obligées de s'arrêter à chaque aiguillée de fil qu'elles ont filé, afin de les dévider ſur leur fuſeau. *Savary.* (*D. J.*)

THIERACHE, (*Géog. mod.*) pays de France qui fait partie de la province & du gouvernement militaire de la Picardie. Il eſt borné au nord par le Hainaut & le Cambréſis, au midi par le Laonois, au levant par la Champagne, & au couchant par le Vermandois. Philippe Auguſte le réunit à la couronne après la mort d'Eliſabeth, comteſſe de Flandres, fille du dernier comte de Vermandois. Il abonde en blé; Guiſe en eſt le chef-lieu. (*D. J.*)

THIERS, (*Géog. mod.*) ville de France, dans l'Auvergne, au diocèſe de Clermont, frontiere du Forez, ſur la Durole, à 10 lieues au couchant de Clermont, avec titre de vicomté. Il y a un ſéminaire, une collégiale, juſtice royale; enfin une abbaye d'hommes de l'ordre S. Benoît. Il s'y faiſoit autrefois beaucoup de commerce en quinquaillerie, papier, cartes & cartons. *Long.* 21. 12. *latit.* 45. 50.

Guillet (George), écrivain ſpirituel, naquit dans cette ville vers l'an 1625, & mourut à Paris en 1705. Son livre intitulé les *arts de l'homme d'épée*, ou *le dictionnaire du gentilhomme*, a été imprimé partout; mais on fait encore plus de cas de ſon *Athenes* & de ſa *Lacédémone ancienne & nouvelle.* Ce ſont deux livres charmans, & qui deviennent rares. (*D. J.*)

THILE, LA, *ou* LA THIELE, (*Géogr. mod.*) riviere de Suiſſe, au pays de Vaud. Après s'être jettée à Yverdun dans le lac de Neuchatel, elle entre dans celui de Bienne, en ſort, & ſe perd dans l'Aar. (*D. J.*)

THILEMARCK, (*Géog. mod.*) petite province de Norwege, dans le gouvernement d'Aggherus. Elle dépend de l'évêché de Berghen.

THIMERAIS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Theoderemenſis ager*; pays de France, qui fait partie du Perche, & qui eſt uni au gouvernement militaire de l'île de France. Châteauneuf en eſt le lieu principal.

THIMIN, ſ. m. (*Monnoie.*) monnoie qui a cours dans l'Archipel; elle valoit cinq ſols quand l'écu étoit ſur le pié de trois livres douze. (*D. J.*)

THIN, ſ. m. (*Mat. méd. des Arabes.*) nom donné par les anciens médecins arabes à toute eſpece de terre ou de bol d'uſage en médecine. Ainſi le bol d'Arménie de Galien eſt nommé par Avicenne *thin Armeni*; de-là le mot *muthin* ſignifie tout ce qui eſt terreux, & qui approche de la nature des bols médecinaux.

THINÆ, (*Géogr. mod.*) ville d'Aſie, à laquelle Ptolomée, *l. VII. c. v.* donne le titre de *métropole* des Chinois, & la place dans les terres. Le nom moderne, ſelon Mercator, eſt *Tenduc.* (*D. J.*)

THINITE, ſ. m. (*Hiſt. d'Egypte.*) c'eſt le nom qu'on donne aux rois d'Egypte qui ont regné à This, capitale de leur royaume. Il y a eu deux dynaſties de *thiniſtes*. La premiere commença à Ménès, & finit à Bienachès: elle comprend huit rois; la ſeconde commença à Boëthus, & finit à Neperchetes; elle comprend dix rois, enſorte qu'il y a eu en tout dix-huit rois *thinites*, qui ont poſſédé ce royaume pendant ſix cens trois ans. Ce royaume, ſelon Uſſerius, commença 2130 ans avant J. C. (*D. J.*)

THIOIS, LE, (*Langue.*) le *thiois*, autrement dit *théotiſque*, eſt la même choſe que l'ancienne langue téutonique ou tudeſque. *Voyez* TUDESQUE.

THIONVILLE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Theodonis villa*; ville de France, dans le Luxembourg, ſur le bord de la Moſelle, entre Metz & Sierck. Cette petite ville, qui eſt chef-lieu d'un bailliage, a été originairement une maiſon royale; c'eſt aujourd'hui un gouvernement de place, avec état major. Le pont qu'on y paſſe eſt défendu par un ouvrage à corne. Les Eſpagnols étoient les maîtres de *Thionville*, lorſque M. le prince s'en ſaiſit en 1643, après la bataille de Rocroy. Elle fut cédée à la France par le traité des Pyrénées en 1659. *Long.* ſuivant Caſſini, 23. 42. *lat.* 41. 29. 40. (*D. J.*)

THIR, ſ. m. (*Calend. des Ethiopiens.*) nom du cinquieme mois de Ethiopiens, qui répond ſuivant Ludolf, au mois de Janvier.

THIRENSTEIN *ou* THIRUSTEIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, proche le Danube, à un mille au-deſſus de Stein, avec un château, où l'on dit que Richard I. roi d'Angleterre, fut détenu quelque tems priſonnier par Léopold duc d'Autriche; celui-ci rendit le roi Richard à l'empereur Henri VI. qui ne le mit en liberté, en 1194, qu'en le rançonnant à cent mille marcs d'argent. (*D. J.*)

THIRSK, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg

Digitized by Google

d'Angleterre, dans la province d'Yorck. Elle a droit de tenir marché & de députer au parlement. (*D. J.*)

THISBÉ, (*Géog. anc.*) ville de la Béotie, ſelon Pauſanias, *liv. IX. ch. xxxij.* elle avoit pris ſon nom d'une nymphe qui s'appelloit ainſi.

THISOA, ſ. f. (*Mythol.*) une des trois nymphes qui éleverent Jupiter ſur le mont Lycée en Arcadie. (*D. J.*)

THISRIN, PRIOR, (*Calend. ſyrien.*) nom que les Syriens donnent au premier mois de l'année. Il a 31 jours. Le mois qui ſuit immédiatement, & qui a 30 jours, eſt appellé *Thiſrin poſterior.*

THIVA, (*Géog. mod.*) ville de la Livadie, bâtie ſur une éminence, où étoit jadis l'ancienne Thèbes, capitale de la Béotie, cette ville fameuſe par ſa grandeur, par ſon ancienneté, par ſes malheurs & par les exploits de ſes héros. *Voyez* THEBÆ, n°. 2.

Depuis qu'Alexandre eut détruit cette belle ville, elle n'a jamais pu ſe relever; c'eſt ſur ſes ruines qu'on a bâti *Thiva* ou *Thive.* En y arrivant, dit M. Spon, nous paſſames un petit ruiſſeau qui coule le long des murailles; & ce doit être la riviere d'Iſménus, que d'autres, avec plus de raiſon, n'appellent qu'une *fontaine*; mais Wheler n'eſt pas de ce ſentiment. Selon lui, *Thiva* eſt entre deux petites rivieres, l'une au levant, qu'il regarde être l'Iſménus, & l'autre au couchant, qu'il prend pour Dircé. Je ne comprens pas, pourſuit-il, ce qui oblige M. Spon à être d'un autre ſentiment, puiſque Pauſanias, après avoir décrit les côtés du nord & de l'eſt de la porte Prœtida vers la Chalcidie, recommence à la porte Neitis, &, après avoir remarqué quelques monumens qui y ſont, paſſe cette riviere de Dircé, & va de-là au temple de Cabira & de Theſpia, ce qui eſt au couchant de Thèbes. M. Spon ajoute que la riviere Iſménus eſt hors de la ville à main droite de la porte Homoloïdes, & paſſe près d'une montagne appellée auſſi *Iſménus*; tout cela ne répond à aucune choſe qui ſoit au couchant.

La forteresſe nommée *Cadmie*, dont les murailles & quelques tours quarrées qui y reſtent ſont fort antiques; cette forteresſe, dis-je, eſt ovale; & tout ce qui eſt renfermé dans les murailles eſt beaucoup mieux bâti, & plus élevé que ce que l'on bâtit aujourd'hui dans le pays. On croit que *Thiva* a une lieue & demie de tour, & qu'il y a trois ou quatre cens habitans. Les Turcs, qui en ſont les maîtres & qui ſont la moindre partie, y ont deux moſquées; & les Chrétiens y ont quelques égliſes, dont la cathédrale s'appelle *Panagia-Chryſaphoritza.*

On n'y voit rien de remarquable que quelques fragmens d'anciennes inſcriptions parmi les carreaux du pavé. On trouve deux kans dans cette ville. Au lieu de trois à quatre cens habitans, M. Spon en met, par une grande erreur, trois à quatre mille, en y comprenant les fauxbourgs, dont le plus grand, mais également dépeuplé, eſt celui de S. Théodore; il y a une belle fontaine, qui vient d'un réſervoir ſur le chemin d'Athènes. C'eſt ce ruiſſeau que M. Spon prend pour le Dircé des anciens.

On voit vers le chemin de Négrepont le lieu d'où l'on tire la matiere dont on fait les pipes à fumer du tabac. Ceux qui jugent qu'il y a de cette matiere dans un endroit, en achetent le terroir du vayvode, & y font creuſer à quinze ou vingt piés de profondeur, & de la largeur d'un puits ordinaire. Enſuite ils y font deſcendre des gens qui tirent une terre fort blanche qui s'y trouve; elle eſt molle comme de la cire. On la travaille ou ſur le lieu même, ou dans les boutiques avec un couteau, & on la façonne avec des fers pour en faire des bottes de pipes à la turque, c'eſt-à-dire ſans manche, parce qu'on y ajoute de grands tuyaux de bois. Cette terre ainſi figurée s'endurcit à l'air, ſans la faire cuire; & avec le tems, elle devient auſſi dure que la pierre. La plus peſante eſt la meilleure, & la moins ſujette à ſe caſſer. Les moindres ſe vendent cinq aſpres la piece, & les plus belles neuf à dix.

La notice épiſcopale de Nilus Doxapatrius appelle cette ville *Thebæ græciæ*, & en fait une province eccléſiaſtique, avec trois évêchés qu'elle ne nomme point. Il paroît, par la notice de l'empereur Andronic Paléologue le vieux, que Thèbes étoit une métropole ſous le patriarchat de Conſtantinople, & que du cinquante-ſeptieme rang, elle paſſa au ſoixante-neuvieme. Dans la même notice, elle eſt comptée parmi les villes qui avoient changé de nom, *Bœotia, nunc Thebæ.*

Thiva eſt dans la Livadie, & appartient aux Turcs qui y ont quelques moſquées; les Grecs y ont un prêtre qui prend le titre d'*évêque. Long. 41. 38. latit.* ſuivant les obſervations de M. Vernon, *38. 22.* (*D. J.*)

THIUS ou THEIUS, (*Géog. anc.*) riviere de l'Arcadie. Pauſanias dit, *l. VIII. c. xxxv.* qu'en allant de Mégalopolis à Lacédémone le long de l'Alphée, on trouve au bout d'environ trente ſtades le fleuve *Thius*, qui ſe joint à l'Alphée du côté gauche. (*D. J.*)

THLASIS, ſ. f. (*Médec. anc.*) θλάσεις ou τλασμὰ, *contuſion, colliſion*, eſpece de fracture des os plats qui conſiſte dans une contuſion, & un enfoncement des fibres oſſeuſes; ce mot vient du verbe θλάω, *je froiſſe.* τλάσις, dans Hippocrate & dans Galien, eſt toute contuſion faite par un corps émouſſé, & toute bleſſure produite par un inſtrument mouſſe qui a contus les parties. (*D. J.*)

THLASPI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en croix, compoſé de quatre pétales: le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit plat, arrondi, bordé le plus ſouvent d'une aîle ou d'un feuillet, & échancré à ſa partie ſupérieure; ce fruit eſt diviſé en deux loges par une cloiſon intermédiaire, dirigée obliquement relativement au plan des panneaux, & il renferme des ſemences le plus ſouvent applaties. Ajoutez aux caracteres de ce genre que ſes feuilles ſont ſimples, en quoi il differe de celui du creſſon. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Des vingt & une eſpeces de *thlaſpi* de Tournefort, nous décrirons la plus ordinaire, *thlaſpi vulgatus I. R. H. 212.* en anglois, *the common treacle-muſtard.*

Sa racine eſt aſſez groſſe, fibreuſe, ligneuſe, blanche, un peu âcre. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'environ un pié, rondes, velues, roides, rameuſes, garnies de feuilles ſimples ſans queue & ſans découpure, longues comme le petit doigt, larges à leur baſe, s'étréciſſant peu-à-peu en pointe, crenelées en leurs bords d'un verd-blanchâtre, d'un goût âcre & piquant. Ses fleurs ſont petites, blanches, nombreuſes, diſpoſées comme celles de la bourſe à berger, compoſées chacune de quatre pétales en croix, avec ſix étamines à ſommets pointus.

A ces fleurs ſuccedent des fruits ronds, ovales, applatis, bordés ordinairement d'une aîle ou feuillet plus étroits à leur baſe, plus larges & échancrés par le haut. Ils ſont compoſés de deux panneaux ſéparés par une cloiſon mitoyenne, poſée de travers, & diviſés en deux loges; elles contiennent des graines preſque rondes, applaties, d'une couleur rouge obſcure; ces graines noirciſſent en vieilliſſant, & ſont d'un goût âcre & brûlant, comme la moutarde.

Cette plante vient aux lieux incultes, rudes, pierreux, ſablonneux, expoſés au ſoleil & contre les murailles; elle fleurit en Mai, & ſa ſemence mûrit en Juin. On nous l'apporte du Languedoc & de la Provence, où elle croît ſupérieure à celle des autres climats

climats tempérés : il faut la choisir nouvelle, nette, bien nourrie, âcre & piquante au goût. (*D. J.*)

THLASPI, (*Mat. méd.*) la semence de plusieurs especes de *thlaspi* est recommandée comme remede par quelques auteurs de médecine. Ces plantes sont de la classe des cruciferes de Tournefort, & dans la division de celles qui contiennent l'alkali volatil spontané dans un état assez nud, & en une quantité assez considérable.

La semence de *thlaspi* n'est guere moins âcre & piquante que la semence de moutarde, dont on peut la regarder comme la succédanée. *Voyez* MOUTARDE. Cette semence est très-peu usitée, ou même absolument inusitée dans la prescription des remedes magistraux. Elle entre dans le mithridat & dans la thériaque. (*b*)

THLASPIDIUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en croix, composée de quatre pétales ; le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit applati, double, pour ainsi dire, & composé de deux parties qui sont séparées par une cloison intermédiaire, & qui renferment chacune une semence le plus souvent oblongue & applatie. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Entre les dix especes de ce genre de plante que compte Tournefort, il suffira de décrire la premiere, celle de Montpellier, *thlaspidium Monspelienſe, hieracii folio hirſuto, I. R. H. 214.* Il pousse plusieurs tiges à la hauteur d'un pié, grêles, rondes, rameuses, portant peu de feuilles ; mais il en sort de sa racine plusieurs qui sont longues, rudes, sinueuses, vertes, velues, ressemblantes à celle du hiéracium, éparses par terre. Ses fleurs naissent aux sommités de ses tiges, petites, à quatre feuilles jaunes, disposées en croix : quand elles sont tombées, il leur succede un fruit en lunette composée de deux parties très-applaties, qui renferment dans leur creux chacune une semence oblongue, fort applatie, rousse ou rougeâtre : sa racine est longue & médiocrement grosse. Cette plante croît vers Montpellier, & aux lieux montagneux des pays chauds. (*D. J.*)

THLIPSIS, (*Lexicog. Médec.*) θλῖψις de θλίβω, *comprimer, compreſſion ; θλῖψις στομαχου* est une *compreſſion* causée à l'estomac par les alimens, qui le surchargent par leur quantité. (*D. J.*)

THMUIS, (*Géog. anc.*) ville de la basse Egypte, vers la bouche du Nil, nommée *Mendez ;* c'étoit une ville considérable, & qui devint épiscopale, car S. Phileus & S. Sérapion ont été évêques. *Thmuis* signifioit un *bouc* en langue égyptienne, à ce que prétend S. Jérôme. (*D. J.*)

THNETOPSYCHITES, s. m. pl. (*Hist. eccléſiaſt.*) anciens hérétiques, croyant que l'ame humaine étoit parfaitement semblable à celle des bêtes, & qu'elle mouroit avec le corps. *Voyez* AME.

Ce mot est composé du grec θνητος, *mortel*, & ψυχη, *ame*.

On ne trouve nulle part ces hérétiques que dans S. Jean Damascene, *héréſ. xc.* à-moins qu'ils ne soient les mêmes que ceux dont parle Eusebe, *hiſt. eccléſiaſt. liv. IX. c. xxxviij.* où il est dit que du tems d'Origene il y avoit en Arabie des hérétiques, croyant que l'ame humaine mouroit avec le corps, mais qu'elle ressusciteroit avec le corps à la fin du monde. Eusebe ajoute qu'Origene réfuta ces hérétiques dans un concile nombreux, & qu'il les fit revenir de leurs erreurs. S. Augustin & Isidore les appellent *hérétiques arabes*.

Marshal, dans ses *tables*, a défiguré ce mot faute de l'entendre, car il l'écrit *thenopſychites*, au-lieu de *thnetopſychites :* il les place aussi dans le sixieme siecle, mais on ne peut deviner sur quel fondement il l'a fait.

THOÉ, s. f. (*Mythol.*) nymphe marine, fille de l'Océan & de Téthys, selon Hésiode ; elle se nommoit ainsi à cause de sa vîtesse. (*D. J.*)

THOISSEY, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Toſſiacus*, ville de France, dans la principauté de Dombes, proche les rivieres de Saone & de Chalarone, à 7 lieues au nord de Trévoux. Il y a un bailliage & un college. (*D. J.*)

THOLOSAT, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Guienne ; elle se jette dans la Garonne, entre Tonneins & Marmande. (*D. J.*)

THOLUS, s. m. (*Archit. rom.*) Vitruve nomme *tholus* une coupe ou un dôme en général. C'est la clé du milieu d'une piece où s'assemblent toutes les courbes d'une voûte, quand elle est de charpente. On y suspendoit anciennement dans les temples les présens faits aux dieux.

On entend aussi par le mot *tholus* la coupe d'un temple. Philander & Barbaro appelloient aussi *tholus* la lanterne que l'on met au-dessus du temple. (*D. J.*)

THOLUS ou THOLANTES, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, selon Arrien. Elle étoit située dans les terres, &, selon les apparences, peu éloignée de Carthage. Syphax la prit par trahison, & passa la garnison romaine au fil de l'épée. (*D. J.*)

THOMAS, ARBRE DE SAINT-, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales. Ses feuilles ressemblent à celles du lierre, ses fleurs sont comme des lys violets, dont l'odeur est très-agréable. Cet arbre ne produit aucun fruit.

THOMAS, *Saint-*, (*Géog. mod.*) île d'Afrique, dans la mer d'Ethiopie, sous la ligne. Elle a été découverte par les Portugais en 1495. On lui donne environ douze lieues de diametre ; l'air y est malsain, à cause des chaleurs excessives qu'on y ressent. Le terroir en est cependant fertile en raisins & en cannes de sucre. Pavoasan est la capitale de cette île. (*D. J.*)

THOMAS, *Saint-*, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique septentrionale, une des Antilles, au levant de Porto-Rico. Elle a six lieues de tour, & appartient aux Danois. *Long. 18. 27.* (*D. J.*)

THOMAS, CHRÉTIENS DE SAINT, (*Hiſt. eccléſ.*) c'est le nom qu'on donne aux chrétiens indiens, établis dans la presqu'île des Indes, au royaume de Cochin, & sur la côte de Malabar & de Coromandel.

On ne doit pas douter que le christianisme n'ait percé de bonne heure dans les Indes, & l'on peut le prouver par Cosmas, témoin oculaire d'une partie de ce qu'il avance dans sa topographie chrétienne. » Il y a, dit-il, dans l'île Taprobane, dans l'Inde intérieure, dans la mer des Indes, une église de chrétiens, avec des clercs & des fideles ; je ne sai s'il n'y en a point au-delà. De même dans les pays de Malé, où croît le poivre, & dans la Calliane, il y a un évêque qui vient de Perse, où il est ordonné ».

Nous avons dans ces paroles, un témoignage de christianisme, établi aux Indes dans le sixieme siecle. Cosmas écrivoit environ l'an 547 de Notre-Seigneur, & ces chrétiens se sont conservés jusqu'à notre siecle dans un état qui paroît n'avoir été exposé par rapport à la religion, à aucune contradiction violente, hormis celle qu'ils eurent à essuyer de la part des Portugais, vers la fin du seizieme siecle.

Le P. Montfaucon a rendu service à l'Eglise & à la république des lettres, par la publication & la traduction de l'ouvrage de Cosmas. Sans parler de plusieurs choses curieuses qui y sont rapportées, on y trouve les plus anciennes connoissances qu'on ait de l'établissement de l'Eglise chrétienne sur la côte de Malabar, & de la dépendance où étoit leur évêque, à l'égard du catholique ou métropolitain de Perse : dépendance qui a continué jusqu'à ce que les Portu-

gais, qui s'étoient rendus puiſſans dans les Indes, mirent tout en œuvre pour amener cette égliſe à la tutelle du pape, auquel elle n'avoit jamais été ſoumiſe.

Les chrétiens de *S. Thomas* ſe donnent une antiquité bien plus reculée que celle dont nous venons de parler. Ils prétendent que l'apôtre *S. Thomas* eſt le fondateur de leur égliſe, & les Portugais leurs ennemis, n'ont pas peu contribué à appuyer cette tradition. Antoine Gouvea, religieux Auguſtin, la ſoutient dans ſon livre intitulé : *Jornada do Arcebiſpo de Goa*, imprimé à Coimbre en 1606.

Il prétend que dans la répartition de toutes les parties du monde qui ſe fit entre les apôtres, les Indes échurent à *S. Thomas*, qui après avoir établi le chriſtianiſme dans l'Arabie heureuſe, & dans l'île Dioſcoride, appellée aujourd'hui *Socotora*, ſe rendit à Cranganor, où réſidoit alors le principal roi de la côte de Malabar. Le ſaint apôtre ayant fondé pluſieurs égliſes à Cranganor, vint ſur la côte oppoſée, connue aujourd'hui ſous le nom de *Coromandel*, & s'étant arrêté à Méliapour, que les Européens appellent *Saint-Thomas*, il y convertit le roi & tout le peuple.

Je ne ſuivrai point ſa narration romaneſque, qui doit peut-être ſon origine à ceux-là même, qui ont autrefois ſuppoſé divers actes ſous le nom des apôtres ; entr'autres les actes de *S. Thomas*, & l'hiſtoire de ſes courſes dans les Indes. Ces actes fabuleux ſubſiſtent encore dans un manuſcrit de la bibliotheque du roi de France. M. Simon dans ſes obſervations ſur les verſions du nouveau Teſtament, en a donné un extrait, que le ſavant Fabricius a inſéré dans ſon premier volume des apocryphes du nouveau Teſtament. Il paroit que c'eſt de-là, que le prétendu Abdias, babylonien, a puiſé tout ce qu'il débite dans la vie de *S. Thomas* ; & il n'eſt pas ſurprenant que les chrétiens de Malabar, gens ſimples & crédules, aient adopté la fable de cette miſſion, ainſi que beaucoup d'autres.

Il eſt néanmoins toujours certain, que la connoiſſance du chriſtianiſme eſt ancienne ſur la côte de Malabar, non-ſeulement par le témoignage de Coſmas, mais encore, parce qu'on trouve dans les ſouſcriptions du concile de Nicée, celle d'un prélat qui ſe donne le titre d'évêque de Perſe. De plus, un ancien auteur cité par Suidas, dit que les habitans de l'Inde intérieure (c'eſt le nom que Coſmas donne à la côte de Malabar), les Ibériens & les Arméniens, furent baptiſés ſous le regne de Conſtantin.

Les princes du pays, entr'autres Serant Peroumal, empereur de Malabar, fondateur de la ville de Calecut, l'an de J. C. 825, ſelon M. Viſcher, donna de grands privileges aux chrétiens de la côte. Ils ne dépendent à proprement parler que de leur évêque, tant pour le temporel, que pour le ſpirituel.

Le roi de Cranganor honora depuis de ſes bonnes graces un arménien nommé *Thomas Cana* ou *mar-Thomas* ; ce mot de *mar* eſt ſyriaque, & ſignifie la même choſe que le *dom* des Eſpagnols. Il y a de l'apparence que la conformité de nom l'a quelquefois fait confondre avec l'apôtre *S. Thomas*. Cet homme qui faiſoit un gros trafic avoit deux maiſons, l'une du côté du ſud, dans le royaume de Cranganor, & l'autre vers le nord, au voiſinage d'Augamale.

Dans la premiere de ces maiſons, il tenoit ſon épouſe légitime, & dans la ſeconde, une concubine convertie à la foi. Il eut des enfans de l'une & de l'autre de ces femmes. En mourant, il laiſſa à ceux qui lui étoient nés de ſon épouſe légitime, les terres qu'il poſſédoit au midi ; & les bâtards héritérent de tous ſes biens qui étoient du côté du nord. Ces deſcendans de mar Thomas s'étant multipliés, partagerent tout le chriſtianiſme de ces lieux-là. Ceux qui deſcendent de la femme légitime, paſſent pour les plus nobles ; ils ſont ſi fiers de leur origine, qu'ils ne contractent point de mariages avec les autres, ne les admettant pas même à la communion dans leurs égliſes, & ne ſe ſervant point de leurs prêtres.

Quelques tems après la fondation de la ville de Coulan, à laquelle commence l'époque du Malabar, c'eſt-à-dire après l'an 822 de Notre-Seigneur, deux eccléſiaſtiques ſyriens vinrent de Babylone dans les Indes : l'un ſe nommoit *mar Sapor*, & l'autre *mar Peroſes*. Ils aborderent à Coulan, où le roi voyant qu'ils étoient reſpectés des chrétiens, leur accorda entr'autres privileges, celui de bâtir des égliſes partout où ils voudroient ; ces privileges ſubſiſtent peut-être encore : les chrétiens indiens les firent voir à Alexis de Menezès, écrits ſur des lames de cuivre, en langue & caracteres malabares, canarins, biſnagares & tamules, qui ſont les langues les plus en uſage ſur ces côtes.

Une ſi longue ſuite de proſpérités rendit les chrétiens indiens ſi puiſſans, qu'ils ſecouerent le joug des princes infideles, & élurent un roi de leur nation. Le premier qui porta ce nom s'appelloit *Baliarté*, & il ſe donnoit le titre de roi des *Chrétiens de S. Thomas*. Ils ſe conſerverent quelque tems dans l'indépendance ſous leurs propres rois, juſqu'à ce qu'un d'eux, qui ſelon une coutume établie dans les Indes, avoit adopté pour fils, le roi de Diamper, mourut ſans enfans, & ce roi payen lui ſuccéda dans tous ſes droits ſur les chrétiens des Indes. Ils paſſerent enſuite par une adoption ſemblable ſous la juriſdiction du roi de Cochin, auquel ils étoient ſoumis, lorſque les Portugais arriverent dans les Indes. Il y en avoit cependant un nombre aſſez conſidérable qui obéiſſoit aux princes voiſins.

L'an 1502, Vaſco de Gama, amiral du roi de Portugal, étant arrivé à Cochin avec une flotte, ces chrétiens lui envoyerent des députés, par leſquels ils lui repréſenterent que puiſqu'il étoit vaſſal d'un roi chrétien, au nom duquel il venoit pour conquérir les Indes, ils le prioient de les honorer de ſa protection & de celle de ſon roi ; l'amiral leur donna de bonnes paroles, n'étant pas en état de les aſſiſter d'une autre maniere.

Ils dépendent du catholique de Perſe & du patriarche de Babylone, & de Moſul. Ils appellent leurs prêtres, *caçanares*, dont les fonctions étoient d'expliquer leurs livres écrits en langue ſyriaque. Les premiers miſſionnaires qui travaillerent à leur inſtruction, pour les ſoumettre à l'Egliſe romaine, furent des Cordeliers ; mais les jéſuites enviſageant cette charge comme une affaire fort lucrative, obtinrent un college du roi de Portugal, outre des penſions, & la protection du bras ſéculier. Malgré tout cela, les chrétiens malabares ſuivirent leur culte, & ne permirent jamais qu'on fit mention du pape dans leurs prieres. Mais il faut ici donner une idée complette des opinions & des rits eccléſiaſtiques de ces anciens chrétiens.

La premiere erreur qu'on leur reproche, eſt l'attachement qu'ils ont pour la doctrine de Neſtorius, joint à leur entêtement à nier, que la bienheureuſe Vierge ſoit véritablement la mere de Dieu.

Ils n'admettoient aucunes images dans leurs égliſes, ſinon dans quelques-unes qui étoient voiſines des Portugais, dont ils avoient pris cet uſage. Cela n'empêchoit pas que de tout tems ils n'euſſent des croix, pour leſquelles ils avoient beaucoup de reſpect.

Ils croyoient que les ames des bienheureux ne verroient Dieu qu'après le jour du jugement univerſel, opinion qui leur étoit commune avec les autres égliſes orientales ; & qui, quoique traitée d'erreur par Gouvea, eſt en quelque maniere appuyée ſur la tradition.

Digitized by Google

Ils ne connoiſſoient que trois ſacremens, le baptême, l'ordre & l'euchariſtie. Dans la forme du baptême, il y avoit fort peu d'uniformité entre les diverſes égliſes du diocèſe.

Quelques-uns de leurs eccléſiaſtiques adminiſtroient ce ſacrement d'une maniere invalide, au ſentiment de l'archevêque, qui à l'exemple des autres eccléſiaſtiques de ſa nation, rapportoit tout à la théologie ſcholaſtique. Dans cette perſuaſion, il rebaptiſa tout le peuple d'une des nombreuſes égliſes de l'évêché.

Ils différoient le baptême des enfans, ſouvent un mois, quelquefois plus long-tems; il arrivoit même qu'ils ne les baptiſoient qu'à l'âge de ſept, de huit, ou de dix ans, contre la coutume des Portugais qui baptiſent ordinairement les leurs le huitieme jour après la naiſſance, en quoi il ſemblent ſuivre le rit de la circonciſion des Juifs, comme l'a remarqué l'auteur du *Traité de l'inquiſition de Goa.*

Ils ne connoiſſoient aucun uſage des ſaintes huiles, ni dans le baptême, ni dans l'adminiſtration des autres ſacremens: ſeulement après le baptême des enfans, ils les frottoient par-tout le corps d'huile de cocos, ou de gergelin, qui eſt une eſpece de ſafran des Indes. Cet uſage, quoique ſans prieres, ni bénédiction, paſſoit chez eux pour quelque choſe de ſacré.

Ils n'avoient aucune connoiſſance des ſacremens de confirmation & d'extrême-onction; ils n'admettoient point auſſi la confeſſion auriculaire.

Ils étoient fort devots au ſacrement de l'euchariſtie, & communioient tous ſans exception le Jeudi-Saint. Ils n'y apportoient point d'autre préparation que le jeûne.

Leur meſſe ou liturgie étoit alterée par diverſes additions que Neſtorius y avoit faites. Avant l'arrivée des Portugais dans les Indes, ils conſacroient avec des gâteaux, où ils mettoient de l'huile & du ſel. Ils faiſoient cuire ces gâteaux dans l'égliſe même. Cette coutume de paîtrir le pain de l'euchariſtie avec de l'huile & du ſel, eſt commune aux neſtoriens & aux jacobites de Syrie. Il faut obſerver ici, qu'ils ne mêloient dans la pâte l'huile qu'en très-petite quantité, ce qui ne change point la nature du pain. Dans l'égliſe romaine, on ſe ſert d'un peu de farine délayée dans de l'eau, & ſéchée enſuite entre deux fers que l'on a ſoin de frotter de tems-en-tems de cire blanche, de peur que la farine ne s'y attache. C'eſt donc une colle ſéchée, mêlée de cire; ce qui ſemble plus contraire à l'inſtitution du ſacrement, que l'huile des égliſes ſyriennes.

Au lieu de vin ordinaire, ils ſe ſervoient comme les Abyſſins, d'une liqueur exprimée de raiſins ſecs, qu'ils faiſoient infuſer dans de l'eau. Au défaut de ces raiſins, ils avoient recours au vin de palmier.

Celui qui ſervoit le prêtre à l'autel portoit l'étole, ſoit qu'il fût diacre, ou qu'il ne le fût pas. Il aſſiſtoit à l'office l'encenſoir à la main, chantant en langue ſyriaque, & récitant lui ſeul preſque autant de paroles que le prêtre qui officioit.

Les ordres ſacrés étoient en grande eſtime chez eux. Il y avoit peu de maiſons où il n'y eût quelqu'un de promu à quelque degré eccléſiaſtique. Outre que ces dignités les rendoient reſpectables, elles ne les excluoient d'aucune fonction ſéculiere. Ils recevoient les ordres ſacrés dans un âge peu avancé: ordinairement ils étoient promus à la prêtriſe dès l'âge de dix-ſept, de dix-huit & de vingt ans. Les prêtres ſe marioient même à des veuves, & rien ne les empêchoit de contracter de ſecondes noces après la mort de leurs femmes. Il arrivoit aſſez ſouvent que le pere, le fils & le petit-fils, étoient prêtres dans la même égliſe.

Les femmes des prêtres, qu'ils appelloient *caçaneires*, avoient le pas par-tout. Elles portoient, pendue au col, une croix d'or, ou de quelqu'autre métal. Les eccléſiaſtiques des ordres inférieurs, qui ne paroiſſent pas avoir été diſtingués parmi ces chrétions, s'appelloient *chamaçès*, mot ſyriaque qui ſignifie *diacre* ou *miniſtre.*

L'habit ordinaire des eccléſiaſtiques conſiſtoit dans de grands caleçons blancs, par-deſſus leſquels ils revétoient une longue chemiſe. Quand ils y ajoutoient une ſoutane blanche ou noire, c'étoit leur habit décent. Leurs couronnes ou tonſures, étoient ſemblables à celles des moines ou des chanoines réguliers.

Ils ne récitoient l'office divin qu'à l'égliſe, où ils le chantoient à haute voix deux fois le jour; la premiere à trois heures du matin, la ſeconde à cinq heures du ſoir. Perſonne ne s'en exemptoit. Hors de-là ils n'avoient point de bréviaire à réciter, ni aucuns livres de dévotion particuliere qui fuſſent d'obligation.

Ils étoient ſimoniaques, dit Gouvea, dans l'adminiſtration du baptême & de l'euchariſtie: le prix de ces ſacremens étoit réglé. Je ne ſai s'il n'y a point d'erreur à taxer de ſimonie un pareil uſage. Ces eccléſiaſtiques n'avoient point d'autre revenu, & ils pouvoient bien exiger de leurs paroiſſiens ce qui étoit néceſſaire pour leur ſubſiſtance.

Lorſqu'ils ſe marioient, ils ſe contentoient d'appeller le premier caçanare qui ſe préſentoit. Souvent ils s'en paſſoient. Quelquefois ils contractoient leurs mariages avec des cérémonies aſſez ſemblables à celles des Gentils.

Ils avoient une affection extraordinaire pour le patriarche neſtorien de Babylone, & ne pouvoient ſouffrir qu'on fît mention dans leurs égliſes, ni du pape, ni de l'égliſe romaine. Le plus ancien des prêtres d'une égliſe y préſidoit toujours. Il n'y avoit ni curé, ni vicaire.

Tout le peuple aſſiſtoit le dimanche à la liturgie, quoiqu'il n'y eût aucune obligation de le faire. Mais il y avoit des lieux où elle ne ſe célébroit qu'une fois l'an.

Les prêtres ſe chargeoient quelquefois d'emplois laïques, juſqu'à être receveurs des droits qu'exigeoient les rois payens.

Ils mangeoient de la chair le ſamedi; & leurs jours d'abſtinence étoient le mercredi & le vendredi. Leur jeûne étoit fort ſévere en carême. Ils ne prenoient de repas qu'une fois le jour après le coucher du ſoleil, & ils commençoient à jeûner dès le dimanche de la Quinquagéſime. Pendant ce tems-là ils ne mangeoient ni poiſſons, ni œufs, ni laitages, ne buvoient point de vin, & n'approchoient point de leurs femmes. Toutes ces obſervances leurs étoient ordonnées ſous peine d'excommunication; cependant les perſonnes avancées en âge étoient diſpenſées de jeûner.

Pendant le carême ils alloient trois fois le jour à l'égliſe, le matin, le ſoir & à minuit. Pluſieurs s'exemptoient de la derniere heure; mais nul ne manquoit aux deux précédentes. Ils jeûnoient de même tout l'avent. Outre ces deux jeûnes d'obligation, ils en avoient d'autres qui n'étoient que de dévotion, comme celui de l'aſſomption de la Vierge, depuis le premier d'Août juſqu'au quinzieme; celui des apôtres qui duroit cinquante jours, & commençoit immédiatement après la Pentecôte; & celui de la nativité de Notre-Seigneur, depuis le premier de Septembre juſqu'à Noël.

Toutes les fois qu'ils entroient dans l'égliſe les jours de jeûne, ils y trouvoient les prêtres aſſemblés qui chantoient l'office divin, & leur donnoient la bénédiction. Cette cérémonie s'appelloit *donner*, ou *recevoir le caſturi.* Elle conſiſtoit à prendre entre leurs mains celles des caçanares, & à les baiſer après

les avoir élevées en-haut. C'étoit un ſigne de paix, qui n'étoit accordé qu'à ceux qui étoient dans la commmunion de l'égliſe : les pénitens & les excommuniés en étoient exclus.

Les femmes accouchées d'un enfant mâle, n'entroient dans l'égliſe que quarante jours après leur délivrance; pour une fille on doubloit le nombre des jours, après leſquels la mere venoit dans l'aſſemblée offrir ſon enfant à Dieu & à l'Egliſe.

Ces chrétiens étoient en général fort peu inſtruits. Quelques-uns ſeulement ſavoient l'oraiſon dominicale, & la ſalutation angélique.

Ils craignoient extrêmement l'excommunication, & ils avoient raiſon de la craindre; la diſcipline eccléſiaſtique étoit ſi ſévere, que les homicides volontaires, & quelques autres crimes, attiroient une excommunication dont le coupable n'étoit jamais abſous, pas même à l'article de la mort.

Leurs égliſes étoient ſales, peu ornées, & bâties à la maniere des pagodes, ou temples des Gentils. Nous avons déjà remarqué qu'ils n'avoient point d'images. Nous ajouterons ici qu'ils n'admettoient point de purgatoire, & qu'ils le traitoient de fable.

On voit par ce détail, que ces anciens chrétiens malabares, ſans avoir eu de commerce avec les communions de Rome, de Conſtatinople, d'Antioche & d'Alexandrie, conſervoient pluſieurs des dogmes admis par les Proteſtans, & rejettés, en tout ou en partie, par les égliſes qu'on vient de nommer. Ils nioient la ſuprématie du pape, ainſi que la tranſubſtantiation, ſoutenant que le ſacrement de l'Euchariſtie n'eſt que la figure du corps de J. C. Ils excluoient auſſi du nombre des ſacremens, la confirmation, l'extrême-onction & le mariage. Ce ſont là les erreurs que le ſynode de Diamper proſcrivit.

Le ſavant Geddes a mis au jour une traduction angloiſe des actes de ce ſynode, compoſés par les jéſuites : & M. de la Croze en a donné des extraits dans ſon *Hiſtoire du chriſtianiſme des Indes*. C'eſt aſſez pour nous de remarquer qu'Alexis Menezès, nommé archevêque de Goa, tint ce ſynode après avoir entrepris, en 1599, de ſoumettre *les chrétiens de S. Thomas* à l'obéiſſance du pape. Il réuſſit dans ce projet par la protection du roi de Portugal, & par le conſentement du roi de Cochin, qui aima mieux abandonner les chrétiens de ſes états, que de ſe brouiller avec les Portugais. Menezès jetta dans le feu la plupart de leurs livres, perte conſidérable pour les ſavans curieux des antiquités eccléſiaſtiques de l'Orient; mais le prélat de Goa ne s'en mettoit guere en peine, uniquement occupé de vûes ambitieuſes. De retour en Europe, il fut nommé archevêque de Brague, vice-roi de Portugal, & préſident du conſeil d'état à Madrid, où il mourut en 1617.

Cependant la conquête ſpirituelle de Menezès, ainſi que l'autorité temporelle des Portugais, reçut quelque tems après un terrible échec, & les *chrétiens de S. Thomas* recouvrerent leur ancienne liberté. La cauſe de cette cataſtrophe fut le gouvernement arbitraire des jéſuites, qui par le moyen des prélats tirés de leur compagnie, exerçoient une domination violente ſur ces peuples, gens à la vérité ſimples & peu remuans, mais extrêmement jaloux de leur religion. Il paroît par le livre de Vincent-Marie de Ste Catherine de Sienne, que les jéſuites traitoient ces chrétiens avec tant de tyrannie, qu'ils réſolurent de ſecouer un joug qu'ils ne pouvoient plus porter; en ſorte qu'ils ſe firent un évêque de leur archidiacre, au grand déplaiſir de la cour de Rome.

Alexandre VII. réſolut de remédier promptement au ſchiſme naiſſant; & comme il ſavoit que la hauteur des jéſuites avoit tout gâté, il jetta les yeux ſur les Carmes déchauſſés, & nomma quatre religieux de cet ordre, pour ramener *les chrétiens de S. Thomas* à ſon obéiſſance : mais leurs ſoins & leurs travaux n'eurent aucun ſuccès par les ruſes du prélat jéſuite, qui aliéna les eſprits, & fit rompre les conférences.

Enfin la priſe de Cochin par les Hollandois, en 1663, rendit aux *chrétiens de S. Thomas* la liberté dont ils avoient anciennement joui. Mais ces mêmes Hollandois, trop attachés à leur négoce, négligerent entierement la protection de ces pauvres gens. Il eſt honteux qu'ils ne ſe ſoient pas plus intéreſſés en leur faveur, que s'ils avoient été des infideles dignes d'être abandonnés. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

THOMA'S-TOWN, (*Géogr. mod.*) ville murée d'Irlande, dans la province de Leiceſter, au comté de Kilkenny, où elle tient le ſecond rang. Elle a droit d'envoyer deux députés au parlement d'Irlande. (*D. J.*)

THOMASIUS, PHILOSOPHIE DE, (*Hiſt. de la Philoſophie*) il ne faut point oublier cet homme parmi les réformateurs de la philoſophie & les fondateurs de l'éclectiſme renouvellé; il mérite une place dans l'hiſtoire des connoiſſances humaines, par ſes talens, ſes efforts & ſes perſécutions. Il naquit à Leipſic en 1555. Son pere, homme ſavant, n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à l'inſtruction de ſon fils; il s'en occupa lui-même, & il s'aſſocia dans ce travail important les hommes célebres de ſon tems, Filier, Rapporte, Ittigius, les Alberts, Menekenius, Franckenſteinius, Rechenbergius & d'autres qui illuſtroient l'académie de Leipſic; mais l'éleve ne tarda pas à exciter la jalouſie de ſes maîtres dont les ſentimens ne furent point une regle ſervile des ſiens. Il s'appliqua à la lecture des ouvrages de Grotius. Cette étude le conduiſit à celle des lois & du droit. Il n'avoit perſonne qui le dirigeât, & peut-être fut-ce un avantage pour lui. Puffendorf venoit alors de publier ſes ouvrages. La nouveauté des queſtions qu'il y agitoit, lui ſuſciterent une nuée d'adverſaires. *Thomaſius* ſe rendit attentif à ces diſputes, & bientôt il comprit que la théologie & la juriſprudence avoient chacune un coup d'œil ſous lequel elles enviſageoient un objet commun, qu'il ne falloit point abandonner une ſcience aux prétentions d'une autre, & que le deſpotiſme que quelques-unes s'arrogent, étoit un caractere très-ſuſpect de leur infaillibilité. Dès ce moment il foula aux piés l'autorité; il prit une ferme réſolution de ramener tout à l'examen de la raiſon & de n'écouter que ſa voix. Au milieu des cris que ſon projet pourroit exciter, il comprit que le premier pas qu'il avoit à faire, c'étoit de ramaſſer des faits. Il lut les auteurs, il converſa avec les ſavans, & il voyagea; il parcourut l'Allemagne; il alla en Hollande; il y connut le célebre Grævius. Celui-ci le mit en correſpondance avec d'autres érudits, ſe propoſa de l'arrêter dans la contrée qu'il habitoit, s'en ouvrit à *Thomaſius*; mais notre philoſophe aimoit ſa patrie, & il y retourna.

Il conçut alors la néceſſité de porter encore plus de ſévérité qu'il n'avoit fait, dans la diſcuſſion des principes du droit civil, & d'appliquer ſes réflexions à des cas particuliers. Il fréquenta le barreau, & il avoua dans la ſuite que cet exercice lui avoit été plus utile que toutes ſes lectures.

Lorſqu'il ſe crut aſſez inſtruit de la juriſprudence uſuelle, il revint à la ſpéculation; il ouvrit une école; il interpreta à ſes auditeurs le traité du droit de la guerre & de la paix de Grotius. La crainte de la peſte qui ravageoit le pays, ſuſpendit quelque tems ſes leçons; mais la célébrité du maître & l'importance de la matiere ne tarderent pas à raſſembler ſes diſciples épars. Il acheva ſon cours; il compara Grotius, Puffendorf & leurs commentateurs; il remonta aux ſources; il ne négligea point l'hiſtorique; il remarqua l'influence des hypothèſes particulieres ſur les conſéquences, la liaiſon des principes avec

Digitized by Google

les concluſions, l'impoſſibilité de ſe paſſer de quelque loi poſitive, univerſelle, qui ſervît de baſe à l'édifice, & ce fut la matiere d'un ſecond cours qu'il entreprit à la ſollicitation de quelques perſonnes qui avoient ſuivi le premier. Son pere vivoit encore, & l'autorité dont il jouiſſoit, ſuſpendoit l'éclat des haines ſourdes que *Thomaſius* ſe faiſoit de jour en jour par ſa liberté de penſer; mais bientôt il perdit le repos avec cet appui.

Il s'étoit contenté d'enſeigner avec Puffendorf que la ſociabilité de l'homme étoit le fondement de la moralité de ſes actions; il l'écrivit; cet ouvrage fut ſuivi d'un autre où il exerça une ſatyre peu menagée ſur différens auteurs, & les cris commencerent à s'élever. On invoqua contre lui l'autorité eccléſiaſtique & ſéculiere. Les défenſeurs d'Ariſtote pour lequel il affectoit le plus grand mépris, ſe joignirent aux juriſconſultes, & cette affaire auroit eu les ſuites les plus ſérieuſes, ſi *Thomaſius* ne les eût arrêtées en fléchiſſant devant ſes ennemis. Ils l'accuſoient de mépriſer la religion & ſes miniſtres, d'inſulter à ſes maîtres, de calomnier l'égliſe, de douter de l'exiſtence de Dieu; il ſe défendit, il ferma la bouche à ſes adverſaires, & il conſerva ſon franc-parler.

Il parut alors un ouvrage ſous ce titre, *intereſſe principum circa religionem evangelicam.* Un profeſſeur en théologie, appellé *Hector Godefroi Maſius*, en étoit l'auteur. *Thomaſius* publia ſes obſervations ſur ce traité; il y comparoit le lutheraniſme avec les autres opinions des ſectaires, & cette comparaiſon n'étoit pas toujours à l'avantage de Maſius. La querelle s'engagea entre ces deux hommes. Le roi de Danemarck fut appellé dans une diſcuſſion où il s'agiſſoit entr'autres choſes de ſavoir ſi les rois tenoient de Dieu immédiatement leur autorité; & ſans rien prononcer ſur le fond, ſa majeſté danoiſe ſe contenta d'ordonner l'examen le plus attentif aux ouvrages que *Thomaſius* publieroit dans la ſuite.

Il eut l'imprudence de ſe mêler dans l'affaire des Piétiſtes, d'écrire en faveur du mariage entre des perſonnes de religions différentes, d'entreprendre l'apologie de Michel Montanus accuſé d'athéiſme, & de mécontenter tant d'hommes à la fois, que pour échapper au danger qui menaçoit ſa liberté, il fut obligé de ſe ſauver à Berlin, laiſſant en arriere ſa bibliotheque & tous ſes effets qu'il eut beaucoup de peine à recouvrer.

Il ouvrit une école à Hales ſous la protection de l'électeur; il continua ſon ouvrage périodique, & l'on ſe doute bien qu'animé par le reſſentiment & jouiſſant de la liberté d'écrire tout ce qu'il lui plaiſoit, il ne ménagea guere ſes ennemis. Il adreſſa à Maſius même les premieres feuilles qu'il publia. Elles furent brûlées par la main du bourreau; & cette exécution nous valut un petit ouvrage de *Thomaſius*, où ſous le nom de Attila Frédéric Frommolohius, il examine ce qu'il convient à un homme de bien de faire, lorſqu'il arrive à un ſouverain étranger de flétrir ſes productions.

L'école de Hales devint nombreuſe. L'électeur y appella d'autres perſonnages célebres, & *Thomaſius* fut mis à leur tête. Il ne dépendoit que de lui d'avoir la tranquillité au milieu des honneurs; mais on n'agitoit aucune queſtion importante qu'il ne s'en mêlât; & ſes diſputes ſe multiplioient de jour en jour. Il ſe trouva embarraſſé dans la queſtion du concubinage, dans celle de la magie, des ſortileges, des vénéfices, des apparitions, des ſpectres, des pactes, des démons. Or je demande comment il eſt poſſible à un philoſophe de toucher à ces ſujets ſans s'expoſer au ſoupçon d'irréligion?

Thomaſius avoit obſervé que rien n'étoit plus oppoſé aux progrès de nos connoiſſances que l'attachement opiniatre à quelque ſecte. Pour encourager ſes compatriotes à ſecouer le joug & avancer le projet de réformer la philoſophie, apres avoir publié ſon ouvrage *de prudentiâ cogitandi & ratiocinandi*, il donna un abrégé hiſtorique des écoles de la Grece; paſſant de-là au carteſianiſme qui commençoit à entrainer les eſprits, il expoſa à ſa maniere ce qu'il y voyoit de répréhenſible, & il invita à la méthode éclectique. Ces ouvrages, excellens d'ailleurs, ſont tachés par quelques inexactitudes.

Il traita fort au long dans le livre qu'il intitula, *de l'introduction à la philoſophie rationelle*, de l'érudition en général & de ſon étendue, de l'érudition logicale, des actes de l'entendement, des termes techniques de la dialectique, de la vérité, de la vérité premiere & indémontrable, des démonſtrations de la vérité, de l'inconnu, du vraiſſemblable, des erreurs, de leurs ſources, de la recherche des vérités nouvelles, de la maniere de les découvrir; il s'attacha ſurtout à ces derniers objets dans ſa pratique de la philoſophie rationelle. Il étoit ennemi mortel de la methode ſyllogiſtique.

Ce qu'il venoit d'exécuter ſur la logique, il l'entreprit ſur la morale; il expoſa dans ſon introduction à la philoſophie morale ce qu'il penſoit en général du bien & du mal, de la connoiſſance que l'homme en a, du bonheur, de Dieu, de la bienveillance, de l'amour du prochain, de l'amour de ſoi, *&c.* d'où il paſſa dans la partie pratique aux cauſes du malheur en général, aux paſſions, aux affections, à leur nature, à la haine, à l'amour, à la moralité des actions, aux tempéramens, aux vertus, à la volupté, à l'ambition, à l'avarice, aux caracteres, à l'oiſiveté, *&c.* . . Il s'efforce dans un chapitre particulier à démontrer que la volonté eſt une faculté aveugle ſoumiſe à l'entendement, principe qui ne fut pas goûté généralement.

Il avoit ſurtout inſiſté ſur la nature & le mêlange des tempéramens; ſes réflexions ſur cet objet le conduiſirent à de vues nouvelles ſur la maniere de découvrir les penſées les plus ſecrettes des hommes par le commerce journalier.

Après avoir poſé les fondemens de la réformation de la logique & de la morale, il tenta la même choſe ſur la juriſprudence naturelle. Son travail ne reſta pas ſans approbateurs & ſans critiques; on y lut avec quelque ſurpriſe que les habitudes théorétiques pures appartiennent à la ſolie, lors même qu'elles conduiſent à la vérité: que la loi n'eſt point dictée par la raiſon, mais qu'elle eſt une ſuite de la volonté & du pouvoir de celui qui commande: que la diſtinction de la juſtice en diſtributive & commutative eſt vaine: que la ſageſſe conſiſte à connoître l'homme, la nature, l'eſprit & Dieu: que toutes les actions ſont indifférentes dans l'état d'intégrité: que le mariage peut être momentané: qu'on ne peut démontrer par la raiſon que le concubinage, la beſtialité, *&c.* ſoient illicites *&c.* . .

Il ſe propoſa dans ce dernier écrit de marquer les limites de la nature & de la grace, de la raiſon & de la révélation.

Quelque tems après il fit réimprimer les livres de Poiret de l'érudition vraie, fauſſe & ſuperficielle.

Il devint théoſopho, & c'eſt ſous cette forme qu'on le voit dans ſa pneumatologie phyſique.

Il fit connoiſſance avec le médecin célebre Frédéric Hoffman, & il prit quelques leçons de cet habile médecin, ſur la phyſique méchanique, chimique & expérimentale; mais il ne goûta pas un genre d'étude qui, ſelon lui, ne rendoit pas des vérités en proportion du travail & des dépenſes qu'il exigeoit.

Laiſſant-là tous les inſtrumens de la phyſique, il tenta de concilier entr'elles les idées moſaiques, cabaliſtiques & chrétiennes, & il compoſa ſon *tentamen de naturâ & eſſentiâ ſpiritûs.* Avec quel éton-

nement ne voit-on pas un homme de grand ſens, d'une érudition profonde, & qui avoit employé la plus grande partie de ſa vie à charger de ridicules l'incertitude & la variété des ſyſtèmes de la philoſophie ſectaire, entêté d'opinions mille fois plus extravagantes. Mais Newton, après avoir donné ſon admirable ouvrage des principes de la philoſophie naturelle, publia bien un commentaire ſur l'apocalypſe.

Thomaſius termina ſon cours de philoſophie par la pratique de la philoſophie politique, dont il fait ſentir la liaiſon avec des connoiſſances trop ſouvent négligées par les hommes qui s'occupent de cette ſcience.

Il eſt difficile d'expoſer le ſyſtème général de la philoſophie de *Thomaſius*, parce qu'il changea ſouvent d'opinions.

Du reſte ce fut un homme auſſi eſtimable par ſes mœurs que par ſes talens. Sa vie fut innocente, il ne connut ni l'orgueil ni l'avarice; il aima tendrement ſes amis; il fut bon époux; il s'occupa beaucoup de l'éducation de ſes enfans; il chérit ſes diſciples qui ne demeurerent pas en reſte avec lui; il eut l'eſprit droit & le cœur juſte; & ſon commerce fut inſtructif & agréable.

On lui reproche ſon penchant à la ſatyre, au ſcepticiſme, au naturaliſme, & c'eſt avec juſte raiſon.

Principes généraux de la philoſophie de Thomaſius.

Tout être eſt quelque choſe.

L'ame de l'homme a deux facultés, l'entendement & la volonté.

Elles conſiſtent l'une & l'autre en paſſions & en actions.

La paſſion de l'entendement s'appelle *ſenſation*; la paſſion de la volonté, *inclination*. L'action de l'entendement s'appelle *méditation*; l'action de la volonté, *impulſion*.

Les paſſions de l'entendement & de la volonté précedent toujours les actions; & ces actions ſont comme mortes ſans les paſſions.

Les paſſions de l'entendement & de la volonté ſont des perceptions de l'ame.

Les êtres réels s'apperçoivent ou par la ſenſation & l'entendement, ou par l'inclination & la volonté.

La perception de la volonté eſt plus ſubtile que la perception de l'entendement; la premiere s'étend aux viſibles & aux inviſibles.

La perceptibilité eſt une affection de tout être, ſans laquelle il n'y a point de connoiſſance vraie de ſon eſſence & de ſa réalité.

L'eſſence eſt dans l'être la qualité ſans laquelle l'ame ne s'apperçoit pas.

Il y a des choſes qui ſont apperçues par la ſenſation; il y en a qui le ſont par l'inclination, & d'autres par l'un & l'autre moyen.

Etre quelque part, c'eſt être dedans ou dehors une choſe.

Il y a entre être en un lieu déterminé, & être quelque part, la différence de ce qui contient à ce qui eſt contenu.

L'amplitude eſt le concept d'une choſe en tant que longue ou large, abſtraction faite de la profondeur.

L'amplitude eſt ou l'eſpace où la choſe eſt ou mue ou étendue, ou le mu ou l'étendu dans l'eſpace, ou l'extenſion active, ou l'étendu paſſif, ou la matiere active, ou la choſe mue paſſivement.

Il y a une étendue finie & paſſive. Il y en a une infinie & active.

Il y a de la différence entre l'eſpace & la choſe étendue, entre l'extenſion & l'étendue.

On peut conſidérer ſous différens aſpects une choſe ou priſe comme eſpace, ou comme choſe étendue.

L'eſpace infini n'eſt que l'extenſion active où tout ſe meut, & qui ne ſe meut en rien.

Il eſt néceſſaire qu'il y ait quelqu'étendu fini, dans lequel, comme dans l'eſpace, un autre étendu ne ſe meuve pas.

Dieu & la créature ſont réellement diſtingués; c'eſt-à-dire que l'un des deux peut au-moins exiſter ſans l'autre.

Le premier concept de Dieu eſt d'être de lui-même, & que tout le reſte ſort de lui.

Mais ce qui eſt d'un autre eſt poſtérieur à ce dont il eſt; donc les créatures ne ſont pas co-éternelles à Dieu.

Les créatures s'apperçoivent par la ſenſation; alors naît l'inclination, qui cependant ne ſuppoſe pas néceſſairement ni toujours la ſenſation.

L'homme ne peut méditer des créatures qu'il n'apperçoit point, & qu'il n'a pas apperçues par la ſenſation.

La méditation ſur les créatures finit, ſi de nouvelles ſenſations ne la réveille.

Dieu ne s'apperçoit point par la ſenſation.

Donc l'entendement n'apperçoit point que Dieu vive, & toute ſa méditation ſur cet être eſt morte. Elle ſe borne à connoître que Dieu eſt autre choſe que la créature, & ne s'étend point à ce qu'il eſt.

Dieu s'apperçoit par l'inclination du cœur qui eſt une paſſion.

Il eſt néceſſaire que Dieu meſure le cœur de l'homme.

La paſſion de l'entendement eſt dans le cerveau; celle de la volonté eſt dans le cœur.

Les créatures meuvent l'entendement; Dieu meut le cœur.

La paſſion de la volonté eſt d'un ordre ſupérieur, plus noble & meilleure que la paſſion de l'entendement. Elle eſt de l'eſſence de l'homme; c'eſt elle qui le diſtingue de la bête.

L'homme eſt une créature aimante & penſante; toute inclination de l'homme eſt amour.

L'intellect ne peut exciter en lui l'amour de Dieu; c'eſt l'amour de Dieu qui l'excite.

Plus nous aimons Dieu, plus nous le connoiſſons.

Dieu eſt en lui-même; toutes les créatures ſont en Dieu; hors de Dieu il n'y a rien.

Tout tient ſon origine de lui, & tout eſt en lui.

Quelque choſe peut opérer par lui, mais non hors de lui, ce qui s'opere, s'opere en lui.

Les créatures ont toutes été faites de rien, hors de Dieu.

L'amplitude de Dieu eſt infinie; celle de la créature eſt finie.

L'entendement de l'homme, fini, ne peut comprendre exactement toutes les créatures.

Mais la volonté inclinée par un être infini, eſt infinie.

Rien n'étend Dieu; mais il étend & développe tout.

Toutes les créatures ſont étendues; & aucune n'en étend une autre par une vertu qui ſoit d'elle.

Etre étendu n'eſt pas la même choſe que d'avoir des parties.

Toute extenſion eſt mouvement.

Toute matiere ſe meut; Dieu meut tout, & cependant il eſt immobile.

Il y a deux ſortes de mouvement, du non être à l'être, ou de l'eſpace à l'eſpace, ou dans l'eſpace.

L'eſſence de Dieu étoit une amplitude enveloppée avant qu'il étendît les créatures.

Alors les créatures étoient cachées en lui.

La création eſt un développement de Dieu, ou un acte, parce qu'il a produit de rien, en s'étendant, les créatures qui étoient cachées en lui.

N'être rien ou être caché en Dieu, c'eſt une même choſe.

La création eſt une manifeſtation de Dieu, par la créature produite hors de lui.

Digitized by Google

Dieu n'opere rien hors de lui.

Il n'y a point de créature hors de Dieu ; cependant l'eſſence de la créature differe de l'eſſence de Dieu.

L'eſſence de la créature conſiſte à agir & à ſouffrir, ou à mouvoir & à être mue ; & c'eſt ainſi que la ſenſation de l'homme a lieu.

La perception par l'inclination eſt la plus déliée ; il n'y en a point de plus ſubtile ; le tact le plus délicat ne lui peut être comparé.

Tout mouvement ſe fait par attouchement ou contact, ou application ou approche de la choſe qui meut à la choſe qui eſt mue.

La ſenſation ſe fait par l'aproximation de la choſe au ſens, & l'inclination par l'aproximation de la choſe au cœur.

Le ſens eſt touché d'une maniere viſible, le cœur d'une maniere inviſible.

Tout contact du ſens ſe fait par pulſion ; toute motion de l'inclination, ou par pulſion ou par attraction.

La créature paſſive, l'être purement patient, s'appelle *matiere* ; c'eſt l'oppoſé de l'*eſprit*. Les oppoſés ont des effets oppoſés.

L'eſprit eſt l'être agiſſant & mouvant.

Tout ce qui caractériſe paſſion eſt affection de la matiere ; tout ce qui marque action eſt affection de l'eſprit.

La paſſion indique étendu, diviſible, mobile ; elle eſt donc de la matiere.

La matiere eſt pénétrable, non pénétrante, capable d'union, de génération, de corruption, d'illumination & de chaleur.

Son eſſence eſt donc froide & ténébreuſe ; car il n'y a rien dans cela qui ne ſoit paſſif.

Dieu a donné à la matiere le mouvement de non être à l'être ; mais l'eſprit l'étend, la diviſe, la meut, la pénetre, l'unit, l'engendre, la corrompt, l'illumine, l'échauffe & la refroidit ; car tous ces effets marquent action.

L'eſprit eſt par ſa nature lucide, chaud & ſpirant, ou il éclaire, échauffe, étend, meut, diviſe, pénetre, unit, engendre, corrompt, illumine, échauffe, refroidit.

L'eſprit ne peut ſouffrir aucun de ces effets de la matiere ; cependant il n'a ni ſa motion, ni ſa lumiere de lui-même, parce qu'il eſt une créature & de Dieu.

Dieu peut anéantir un eſprit.

L'eſſence de l'eſprit en elle-même conſiſte en vertu ou puiſſance active. Son intention donne la vie à la matiere, forme ſon eſſence & la fait ce qu'elle eſt, après l'exiſtence qu'elle tient de Dieu.

La matiere eſt un être mort, ſans vertu ; ce qu'elle en a, elle le tient de l'eſprit qui fait ſon eſſence & ſa vie.

La matiere devient informe, ſi l'eſprit l'abandonne à elle.

Un eſprit peut être ſans matiere ; mais la matiere ne peut être ſans un eſprit.

Un eſprit deſtiné à la matiere deſire de s'y unir & d'exercer ſa vertu en elle.

Tous les corps ſont compoſés de matiere & d'eſprit ; ils ont donc une ſorte de vie en conſéquence de laquelle leurs parties s'uniſſent & ſe tiennent.

L'eſprit eſt dans tous les corps comme au centre ; c'eſt de-là qu'il agit par rayons, & qu'il étend la matiere.

S'il retire ſes rayons au centre, le corps ſe réſout & ſe corrompt.

Un eſprit peut attirer & pouſſer un eſprit.

Ces forces s'exercent ſenſiblement dans la matiere unie à l'eſprit.

Dans l'homme l'attraction & l'impulſion s'appellent *amour* & *haine*, dans les autres corps *ſympathie* & *antipathie*.

L'eſprit ne s'apperçoit point par les organes des ſens, parce que rien ne ſouffre par la matiere.

La matiere ténébreuſe en elle-même ne peut être ni vue, ni touchée ; c'eſt par l'eſprit qui l'illumine qu'elle eſt viſible ; c'eſt par l'eſprit qui la meut qu'elle eſt perceptible à l'oreille, *&c.*

La différence des couleurs, des ſons, des odeurs, des ſaveurs, du toucher, naît de l'efformation & configuration du reſte de la matiere.

La chaleur & le froid ſont produits par la diverſité de la motion de l'eſprit dans la matiere ; & cette motion eſt ou rectiligne ou circulaire.

C'eſt l'attraction de l'eſprit qui conſtitue la ſolidité & la fluidité.

La fluidité eſt de l'attraction de l'eſprit ſolaire ; la ſolidité eſt de l'attraction de l'eſprit terreſtre.

C'eſt la quantité de la matiere qui fait la gravité ou la légereté, l'eſprit du corps ſéparé de ſon tout étant attiré & incliné par l'eſprit univerſel ; c'eſt ainſi qu'il faut expliquer l'élaſticité & la raréfaction.

L'eſprit en lui-même n'eſt point oppoſé à l'eſprit. La ſympathie & l'antipathie, l'amour & la haine naiſſent d'opérations diverſes que l'eſprit exécute dans la matiere, ſelon la diverſité de ſon efformation & de ſa configuration.

Le corps humain, ainſi que tous les autres, a eſprit & matiere.

Il ne faut pas confondre en lui l'eſprit corporel & l'ame.

Dans tous les corps la matiere mue par l'eſprit touche immédiatement la matiere d'un autre corps ; mais la matiere touchée n'apperçoit pas l'attouchement ; c'eſt la fonction de l'eſprit qui lui appartient.

J'entends ici par appercevoir, comprendre & approuver la vertu d'un autre, chercher à s'unir à elle, à augmenter ſa propre vertu, lui céder la place, ſe reſſerrer. Ces perceptions varient dans les corps avec les figures, & ſelon les eſpeces. L'eſprit au contraire d'un corps à un autre ne differe que par l'acte intuitif, plus ou moins intenſe.

La diviſion des corps en eſprits eſt une ſuite de la varieté de la matiere & de ſa ſtructure.

Il y a des corps lucides ; il y en a de tranſparens & d'opaques, ſelon la quantité plus ou moins grande de la matiere, & les motions diverſes de l'eſprit.

L'opération ou la perception de l'eſprit animal conſiſte dans l'animal, en ce que l'image du contact eſt compriſe par le cerveau, & approuvée par le cœur ; & conſéquemment les membres de l'animal ſont déterminés par l'eſprit à approcher la choſe qui a touché, ou à la fuir.

Si ce mouvement eſt empêché, l'eſprit moteur dans l'animal excite le deſir des choſes agréables & l'averſion des autres.

La ſtructure de la matiere du corps de l'homme eſt telle que l'eſprit ou conſerve les images qu'il a reçues, ou les diviſe, ou les compoſe, ou les approuve, ou les haiſſe, même dans l'abſence des choſes, & en ſoit réjoui ou tourmenté.

Cet eſprit & l'eſprit de tous les autres corps eſt immatériel ; il eſt cependant capable d'approuver le contact de la matiere, du plaiſir & de la peine ; il eſt aſſujetti à l'intention des opérations conſéquentes aux changemens de la matiere ; il eſt, pour ainſi dire, adhérent aux autres corps terreſtres, & il ne peut ſans eux perſeverer dans ſon union avec ſon propre corps.

L'homme conſideré ſous l'aſpect de matiere unie à cet eſprit, eſt l'homme animal.

Sa propriété de comprendre les uſages des choſes, de les compoſer & de les diviſer, s'appelle *l'entendement actif*.

Digitized by Google

Sa propriété de deſirer les choſes, s'appelle *volonté naturelle*.

La matiere eſt hors de l'eſprit; cependant il la pénetre. Il ne l'environne pas ſeulement. L'eſprit qu'elle a & qui l'étend deſire un autre eſprit, & fait que dans certains corps la matiere s'attache à un ſecond eſprit, l'environne & le comprend, s'il eſt permis de le dire.

Si l'eſprit eſt déterminé par art à s'éprendre de lui-même, il ſe rapproche & ſe reſſerre en lui-même.

Si un corps ne s'unit point à un autre, ne l'environne point, on dit qu'il ſubſiſte par lui-même; autrement les deux corps ne forment qu'un tout.

L'eſprit exiſte auſſi hors des corps, il les environne, & ils ſe meuvent en lui. Mais ni les corps, ni l'eſprit ſubſiſtant par lui-même, ne peuvent être hors de Dieu.

On peut concevoir l'extenſion de l'eſprit comme un centre illuminant, rayonant en tout ſens, ſans matérialité.

L'eſpace où tous les corps ſe meuvent eſt eſprit; & l'eſpace où tous les eſprits ſe meuvent eſt Dieu.

La lumiere eſt un eſprit inviſible illuminant la matiere.

L'air pur ou l'æther eſt un eſprit qui meut les corps & qui les rend viſibles.

La terre eſt une matiere condenſée par l'eſprit.

L'eau eſt une matiere mue & agitée par un eſprit interne.

Les corps ſont ou terreſtres ou ſpirituels, ſelon le plus ou le moins de matiere qu'ils ont.

Les corps terreſtres ont beaucoup de matiere; les corps ſpirituels, tels que le ſoleil, ont beaucoup de lumiere.

Les corps aqueux abondent en eſprit & en matiere. Ils ſe voyent, les uns parce qu'ils ſont tranſparens, les autres parce qu'ils ſont opaques.

Les corps lucides ſont les plus nobles de tous; après ceux-ci ce ſont les aériens & les aqueux; les terreſtres ſont les derniers.

Il ne faut pas confondre la lumiere avec le feu. La lumiere nourrit tout. Le feu qui eſt une humeur concentrée détruit tout.

Les hommes ne peuvent s'entretenir de l'eſſence incompréhenſible de Dieu que par des ſimilitudes. Il faut emprunter ces ſimilitudes des corps les plus nobles.

Dieu eſt un être purement actif, un acte pur, un eſprit très-énergique, une vertu très-effrénée, une lumiere, une vapeur très-ſubtile.

Nous nous mouvons, nous vivons, nous ſommes un Dieu.

L'ame humaine eſt un être diſtinct de l'eſprit corporel.

Le corps du protoplaſte fut certainement ſpirituel, voiſin de la nature des corps lucides & tranſparens; il avoit ſon eſprit, mais il ne conſtituoit pas la vie de l'homme.

C'eſt pourquoi Dieu lui ſouffla dans les narines l'ame vivifiante.

Cette ame eſt un rayon de la vertu divine.

Sa deſtination fut de conduire l'homme & de le diriger vers Dieu.

Et ſous cet aſpect l'ame de l'homme eſt un deſir perpétuel d'union avec Dieu qu'elle apperçoit de cette maniere. Ce n'eſt donc autre choſe que l'amour de Dieu.

Dieu eſt amour.

Cet amour illuminoit l'entendement de l'homme, afin qu'il eût la connoiſſance des créatures. Elle devoit, pour ainſi dire, transformer le corps de l'homme & l'ame de ſon corps, & les attirer à Dieu.

Mais l'homme ayant écouté l'inclination de ſon corps, & l'eſprit de ce corps, de préférence à ſon ame, s'eſt livré aux créatures, a perdu l'amour de Dieu, & avec cet amour la connoiſſance parfaite des créatures.

La voie commune d'échapper à cette miſere, c'eſt que l'homme cherche à paſſer de l'état de beſtialité à l'état d'humanité, qu'il commence à ſe connoître, à plaindre ſa condition de la vie, & à ſouhaiter l'amour de Dieu.

L'homme animal ne peut s'exciter ces motions, ni tendre au-delà de ce qu'il eſt.

Thomaſius part de-là pour établir des dogmes tout-à-fait différens de ceux de la religion chrétienne. Mais l'expoſition n'en eſt pas de notre objet. Sa philoſophie naturelle où nous allons entrer, préſente quelque choſe de plus ſatisfaiſant.

Principes de la logique de Thomaſius. Il y a deux lumieres qui peuvent diſſiper les ténebres de l'entendement. La raiſon & la révélation.

Il n'eſt pas néceſſaire de recourir à l'étude des langues étrangeres pour faire un bon uſage de ſa raiſon. Elles ont cependant leur utilité même relative à cet objet.

La logique & l'hiſtoire ſont les deux inſtrumens de la philoſophie.

La fin premiere de la logique ou de l'art de raiſonner eſt la connoiſſance de la vérité.

La penſée eſt un diſcours intérieur ſur les images que les corps ont imprimées dans le cerveau, par l'entremiſe des organes.

Les ſenſations de l'homme ſont ou extérieures ou intérieures, & il ne faut pas les confondre avec les ſens. Les animaux ont des ſens, mais non des ſenſations. Il n'eſt pas poſſible que tout l'exercice de la penſée ſe faſſe dans la glande pinéale. Il eſt plus raiſonnable que ce ſoit dans tout le cerveau.

Les brutes ont des actions pareilles aux nôtres, mais elles ne penſent pas; elles ont en elles un principe interne qui nous eſt inconnu.

L'homme eſt une ſubſtance corporelle qui peut ſe mouvoir & penſer.

L'homme a entendement & volonté.

L'entendement & la volonté ont action & paſſion.

La méditation n'appartient pas à la volonté, mais à l'entendement.

Demander combien il y a d'opérations de l'entendement, c'eſt faire une queſtion obſcure & inutile.

J'entends par abſtractions les images des choſes, lorſque l'entendement s'en occupe dans l'abſence des choſes. La faculté qui les arrête & les offre à l'entendement comme préſentes, c'eſt la mémoire.

Lorſque nous les uniſſons, ou les ſéparons à notre diſcrétion, nous uſons de l'imagination.

Déduire des abſtractions inconnues de celles qu'on connoît, c'eſt comparer, raiſonner, conclure.

La vérité eſt la convenance des penſées intérieures de l'homme, avec la nature & les qualités des objets extérieurs.

Il y a des vérités indémontrables. Il faut abandonner celui qui les nie, comme un homme qu'on ne peut convaincre, & qui ne veut pas être convaincu.

C'eſt un fait conſtant, que l'homme ne penſe pas toujours.

Les penſées qui ne conviennent pas avec l'objet extérieur ſont fauſſes; ſi l'on s'y attache ſérieuſement on eſt dans l'erreur; ſi ce ne ſont que des ſuppoſitions, on feint.

Le vrai conſidéré relativement à l'entendement eſt ou certain ou probable.

Une choſe peut être d'une vérité certaine, & paroître à l'entendement ou probable ou fauſſe.

Il y a rapport & proportion entre tout ce qui a convenance ou diſconvenance.

Les

Digitized by Google

Les mots ſans application aux choſes ne ſont ni vrais, ni faux.

Le caractere d'un principe, c'eſt d'être indémontrable.

Il n'y a qu'un ſeul premier principe où toutes les vérités ſont cachées.

Ce premier principe, c'eſt que tout ce qui s'accorde avec la raiſon, c'eſt-à-dire, les ſens & les idées, eſt vrai, & que tout ce qui les contredit eſt faux.

Les ſens ne trompent point celui qui eſt ſain d'eſprit & de corps.

Le ſens interne ne peut être trompé.

L'erreur apparente des ſens extérieurs naît de la précipitation de l'entendement, dans ſes jugemens.

Les ſens ne produiſent pas toujours en tout les mêmes ſenſations. Ainſi il n'y a aucune propoſition univerſelle & abſolue des concepts variables.

Sans la ſenſation, l'entendement ne peut rien ni percevoir ni ſe repréſenter.

Les penſées actives, les idées, leurs rapports & les raiſonnemens, qui équivalent aux opérations ſur les nombres, naiſſent des ſenſations.

L'algebre n'eſt pas toutefois la clé & la ſource de toutes les ſciences.

La démonſtration eſt l'éviction de la liaiſon des vérités avec le premier principe.

Il y a deux ſortes de démonſtrations; ou l'on part des ſenſations, ou d'idées & de définitions & de leur connexion avec le premier principe.

Il eſt ridicule de démontrer ce ce qui eſt inutile, ou indémontrable, ou connu en ſoi.

Autre choſe eſt être vrai, autre choſe être faux; autre choſe connoître le vrai & le faux.

L'inconnu eſt ou relatif, ou abſolu.

Il y a des caracteres de la vraiſſemblance; ils en ſont la baſe, & il en meſurent les degrés.

Il y a connoiſſance ou vraie ou vraiſſemblable, ſelon l'eſpece de l'objet dont l'entendement s'occupe.

Il eſt impoſſible de découvrir la vérité par l'art ſyllogiſtique.

La méthode ſe réduit à une ſeule regle que voici; c'eſt diſpoſer la vérité ou à trouver ou à démontrer, de maniere à ne ſe pas tromper, procédant du facile au moins facile, du plus connu au moins connu.

L'art de découvrir des vérités nouvelles exige l'expérience, la définition & de la diviſion.

Les propoſitions catégoriques ne ſont pas inutiles dans l'examen des vérités certaines, ni les hypothetiques, dans l'examen des vraiſſemblances.

La condition de l'homme eſt pire que celle de la bête.

Il n'y a point de principes matériels *connés*.

L'éducation eſt la ſource premiere de toutes les erreurs de l'entendement. De-là naiſſent la précipitation, l'impatience & les préjugés.

Les préjugés naiſſent principalement de la crédulité qui dure juſqu'à la jeuneſſe; telle eſt la miſere de l'homme, & la pauvre condition de ſon entendement.

Il y a deux grands préjugés. Celui de l'autorité, & celui de la précipitation.

L'ambition eſt une ſource des préjugés particuliers. De-là le reſpect pour l'antiquité.

Celui qui ſe propoſe de trouver la vérité, dépoſera ſes préjugés; c'eſt-à-dire, qu'il doutera méthodiquement; qu'il rejettera l'autorité humaine, & qu'il donnera aux choſes une attention requiſe. Il s'attachera préalablement à une ſcience qui le conduiſe à la ſageſſe réelle. C'eſt ce qu'il doit voir en lui-même.

Nous devons aux autres nos inſtructions & nos lumieres. Pour cet effet, nous examinerons s'ils ſont en état d'en profiter.

Les autres nous doivent les leurs. Nous nous rapprocherons donc de celui en qui nous reconnoîtrons de la ſolidité, de la clarté, de la fidélité, de l'humanité, de la bienveillance, qui n'accablera point notre mémoire, qui dédera peu, qui ſaura diſcerner les eſprits, qui ſe proportionnera à la portée de ſes auditeurs, qui ſera l'auteur de ſes leçons, & qui évitera l'emploi de mots ſuperflus & vuides de ſens.

Si nous avons à enſeigner les autres, nous tâcherons d'acquérir les qualités que nous demanderions de celui qui nous enſeignerait.

Sagir-il d'examiner & d'interpreter les opinions des autres, commençons par nous juger nous-mêmes, & par connoître nos ſentimens; entendons bien l'état de la queſtion; que la matiere nous ſoit familiere. Que pourrons-nous dire de ſenſé, ſi les lois de l'interprétation nous ſont étrangeres, ſi l'ouvrage nous eſt inconnu; ſi nous ſommes ou animés de quelque paſſion, ou entêtés de quelques préjugés?

Principes de la pneumatologie de Thomaſius. L'eſſence de l'eſprit conſidéré généralement, ne conſiſte pas ſeulement dans la penſée, mais dans l'action; car la matiere eſt un être purement paſſif, & l'eſprit eſt un être entierement oppoſé à la matiere. Tout corps eſt compoſé de l'un & de l'autre, & les oppoſés ont des prédicats oppoſés.

Il y a des eſprits qui ne penſent point, mais qui agiſſent; ſavoir la lumiere & l'aether.

Toute puiſſance active eſt un être ſubſiſtant par lui-même, & une ſubſiſtance qui perfectionne la puiſſance paſſive.

Il n'y a point de puiſſance paſſive ſubſiſtante par elle-même. Elle a beſoin d'une lumiere ſubſiſtante pour ſe faire voir.

Toutes les puiſſances actives ſont inviſibles; & quoique la matiere ſoit inviſible, elle n'en eſt pas moins l'inſtrument & le ſigne de la puiſſance active.

Sous un certain aſpect la lumiere & l'aether ſont inviſibles.

Tout ce qu'on ne peut concevoir privé d'action eſt ſpirituel.

Principes de la morale de Thomaſius. Le bien conſiſte dans l'harmonie des autres choſes avec l'homme & avec toutes ſes forces, non avec ſon entendement ſeulement; ſous ce dernier aſpect, le bien eſt la vérité.

Tout ce qui diminue la durée des forces de l'homme, & qui n'en accroît la quantité que pour un tems, eſt mal.

Toute commotion des organes, & toute ſenſation qui lui eſt conſéquente, eſt un mal, ſi elle eſt trop forte.

La liberté & la ſanté ſont les plus grands biens que nous tenions de la fortune; & non les richeſſes, les dignités, & les amis.

La félicité de l'homme ne conſiſte ni dans la ſageſſe ni dans la vertu. La ſageſſe n'a du rapport qu'à l'entendement, la vertu, qu'à la volonté.

Il faut chercher la félicité ſouveraine dans la modération du deſir & de la méditation.

Cet état eſt ſans douleur & ſans joie, il eſt tranquille.

C'eſt la ſource de l'amour raiſonnable.

L'homme eſt né pour la ſociété paiſible & tranquille, ou de ceux à qui ces qualités ſont cheres, & qui travaillent à les acquérir.

L'homme raiſonnable & prudent, aime plus les autres hommes que lui-même.

Si l'on entend par la félicité ſouveraine, l'aſſemblage le plus complet & le plus parfait de tous les biens que l'homme puiſſe poſſeder; elle n'eſt ni dans la richeſſe, ni dans les honneurs, ni dans la modération, ni dans la liberté, ni dans l'amitié; c'eſt une chimere de la vie.

La ſanté eſt une des qualités néceſſaires à la tranquillité de l'ame ; mais ce n'eſt pas elle.

La tranquillité de l'ame ſuppoſe la ſageſſe & la vertu ; celui qui ne les a pas eſt vraiment miſérable.

La volupté du corps eſt oppoſée à celle de l'ame, c'eſt un mouvement inquiet.

Dieu eſt la cauſe premiere de toutes les choſes qui changent ; ce n'eſt point là ſon eſſence, elle eſt dans l'aſéité.

La matiere premiere a été créée ; Dieu l'a produite de rien ; elle ne peut lui être coéternelle.

Les choſes inconſtantes ne peuvent ſe conſerver elles-mêmes ; c'eſt l'ouvrage du créateur.

Il y a donc une providence divine.

Quoique Dieu donne à tout moment aux choſes une vie, une eſſence, & une exiſtence nouvelle ; elles ſont une, & leur état préſente le paſſé & l'avenir ; ce qui les rend mêmes.

La connoiſſance de l'eſſence divine eſt une regle à laquelle l'homme ſage doit conformer toutes ſes actions.

L'homme ſage aimera Dieu ſincerement, aura confiance en lui, & l'adorera avec humilité.

La raiſon ne nous préſente rien au-delà de ce culte intérieur ; quand au culte extérieur, elle conçoit qu'il vaut mieux s'y ſoumettre que de le refuſer.

Il y a deux erreurs principales relativement à la connoiſſance de Dieu, l'athéiſme & la ſuperſtition.

Le ſuperſtitieux eſt pire que l'athée.

L'amour eſt un deſir de la volonté de s'unir & de perſéverer dans l'union avec la choſe dont l'entendement a reconnu la bonté.

On peut conſiderer l'amour déraiſonnable ſous différents aſpects, ou le deſir eſt inquiet, ou l'objet aimé eſt mauvais & nuiſible, ou l'on confond en lui des unions incompatibles, *&c.*

Il y a de la différence entre le deſir de s'unir à une femme, par le plaiſir qu'on en eſpere, ou dans la vue de propager ſon eſpece.

Le deſir de poſſeder une femme doit être examiné ſoigneuſement, ſi l'on ne veut s'expoſer à la ſéduction ſecrette de l'amour déraiſonnable, cachée ſous le maſque de l'autre amour.

L'amour raiſonnable de ſes ſemblables eſt un des moyens de notre bonheur.

Il n'y a de vertu que l'amour ; il eſt la meſure de toutes les autres qualités louables.

L'amour de Dieu pour lui-même eſt ſurnaturel ; la félicité éternelle eſt ſon but ; c'eſt aux théologiens à nous en parler.

L'amour de nos ſemblables eſt général ou particulier.

Il n'y a qu'un penchant commun à la vertu, qui établiſſe entre deux êtres raiſonnables, un amour vrai.

Il ne faut haïr perſonne, quoique les ennemis de nos amis nous doivent être communs.

Cinq vertus conſtituent l'amour univerſel & commun ; l'humanité, d'où naiſſent la bienfaiſance & la gratitude ; la vivacité & la fidélité dans ſes promeſſes, même avec nos ennemis & ceux de notre culte ; la modeſtie qu'il ne faut pas confondre avec l'humilité ; la modération & la tranquillité de l'ame ; la patience ſans laquelle il n'y a ni amour ni paix.

L'amour particulier eſt l'amour de deux amis, ſans cette union il n'y a point d'amitié.

Le mariage ſeul ne rend pas l'amour licite.

Plus le nombre de ceux qui s'aiment eſt grand, plus l'amour eſt raiſonnable.

Il eſt injuſte de haïr celui qui aime ce que nous aimons.

L'amour raiſonnable ſuppoſe de la conformité dans les inclinations, mais il ne les exige pas au même degré.

La grande eſtime eſt le fondement de l'amour raiſonnable.

De cette eſtime naît le deſſein continuel de plaire, la confiance, la bienveillance, les biens, & les actions en commun.

Les caracteres de l'amour varient ſelon l'état des perſonnes qui s'aiment ; il n'eſt pas le même entre les inégaux qu'entre les égaux.

L'amour raiſonnable de ſoi-même, eſt une attention entiere à ne rien faire de ce qui peut interrompre l'ordre que Dieu a établi, ſelon les regles de la raiſon générale & commune, pour le bien des autres.

L'amour du prochain eſt le fondement de l'amour de nous-mêmes ; il a pour objet la perfection de l'ame, la conſervation du corps, & la préférence de l'amour des autres, même à la vie.

La conſervation du corps exige la tempérance, la pureté, le travail, & la fermeté.

S'il y a tant d'hommes plongés dans le malheur, c'eſt qu'ils n'aiment point d'un amour raiſonnable & tranquille.

C'eſt moins dans l'entendement que dans la volonté & les penchans ſecrets, qu'il faut chercher la ſource de nos peines.

Les préjugés de l'entendement naiſſent de la volonté.

Le malheur a pour baſe l'inquiétude d'un amour déréglé.

Deux préjugés ſéduiſent la volonté ; celui de l'impatience, & celui de l'imitation : on déracine difficilement celui-ci.

Les affections ſont dans la volonté, & non dans l'entendement.

La volonté eſt une faculté de l'ame qui incline l'homme, & par laquelle il s'excite à faire ou à omettre quelque choſe.

Il ne faut pas confondre l'entendement avec les penſées.

La volonté ſe meut toujours du déſagréable à l'agréable, du fâcheux au doux.

Tous les penchans de l'ame ſont tournés vers l'avenir & vers un objet abſent.

Les affections naiſſent des ſenſations.

Le cœur eſt le lieu où la commotion des objets intérieurs ſe fait ſentir avec le plus de force.

L'émotion du ſang extraordinaire eſt toujours une ſuite d'une impreſſion violente ; mais cette émotion n'eſt pas toujours accompagnée de celle des nerfs.

Il n'y a qu'une affection premiere, c'eſt le deſir qu'on peut diſtinguer en amour ou en haine.

Il ne faut pas compter l'admiration parmi nos penchans.

Les affections ou penchans ne ſont en eux-mêmes ni bons ni mauvais ; c'eſt quand ils ſont ſpécifiés par les objets, qu'ils prennent une qualité morale.

Les affections qui enlevent l'homme à lui-même, ſont mauvaiſes ; & celles qui le rendent à lui-même, bonnes.

Toute émotion trop violente eſt mauvaiſe ; il n'y en a de bonnes que les tempérées.

Il y a quatre penchans ou affections générales ; l'amour raiſonnable, le deſir des honneurs, la cupidité des richeſſes, le goût de la volupté.

Les hommes ſanguins ſont voluptueux, les bilieux ſont ambitieux, & les mélancoliques ſont avares.

La tranquillité de l'ame eſt une ſuite de l'harmonie entre les forces de la penſée, ou les puiſſances de l'entendement.

Il y a trois qualités qui conſpirent à former & à perfectionner l'amour raiſonnable, l'eſprit, le jugement, & la mémoire.

L'amour raiſonnable eſt taciturne, ſincere, libéral, humain, généreux, tempérant, ſobre, conti-

Digitized by Google

nent, économe, industrieux, prompt, patient, courageux, obligeant, officieux, *&c.*

Tout penchant vicieux produit des vices contraires à certaines vertus.

Un certain mélange de vices produit le simulacre d'une vertu.

Il y a dans tout homme un vice dominant, qui se mêle à toutes ses actions.

C'est d'une attention qui analyse ce mélange, que dépend l'art de connoître les hommes.

Il y a trois qualités principales qu'il faut sur-tout envisager dans cette analyse, l'oisiveté ou paresse, la colere & l'envie.

Il faut étouffer les affections vicieuses, & exciter l'amour raisonnable: dans ce travail pénible, il faut s'attacher premierement à l'affection dominante.

Il suppose des intentions pures, de la sagacité & du courage.

Il faut employer la sagacité à démêler les préjugés de la volonté; ensuite ôter à l'affection dominante son aliment, converser avec les bons, s'exercer à la vertu, & fuir les occasions périlleuses.

Mais pour conformer scrupuleusement sa vie aux regles de la vertu, les forces naturelles ne suffisent pas.

Principes de la jurisprudence divine de Thomasius. Le monde est composé de corps visibles, & de puissances invisibles.

Il n'y a point de corps visible qui ne soit doué d'une puissance invisible.

Ce qu'il y a de visible & de tangible dans les corps s'appelle *matiere.*

Ce qu'il y a d'invisible & d'insensible, s'appelle *nature.*

L'homme est de la classe des choses visibles; outre les qualités qui lui sont communes avec les autres corps, il a des puissances particulieres qui l'en distinguent; l'ame par laquelle il conçoit & veut, en est une.

Les puissances produisent les différentes especes de corps, en combinant les particules de la matiere, & en les reduisant à telle ou telle configuration.

L'ame en fait autant dans l'homme; la structure de son corps est l'ouvrage de son ame.

L'homme est doué de la vertu intrinseque de descendre en lui, & d'y reconnoître ses propres puissances & de les sentir.

C'est ainsi qu'il s'assure qu'il conçoit par son cerveau, qu'il veut par son cœur.

L'une de ces actions s'appelle la *pensée*, l'autre le *desir.*

L'entendement est donc une faculté de l'ame humaine, qui réside dans le cerveau, & dont la pensée est le produit; & la volonté, une faculté de l'ame humaine qui réside dans le cœur, & qui produit le desir.

Les pensées sont des actes de l'entendement; elles ont pour objet, ou les corps, ou les puissances; si ce sont les corps, elles s'appellent *sensations*, si ce sont les puissances, *concepts.*

Les sensations des objets présens, forment le sens commun; il ne faut pas confondre ces sensations avec leurs objets; les sensations sont des corps, mais mais elles appartiennent à l'ame; il faut y considérer la perception & le jugement.

Il n'y a ni appétit, ni desir de ce qu'on ne connoit pas; tout appétit, tout desir suppose perception.

La pensée qui s'occupe d'un objet absent, mais dont l'image est restée dans l'entendement, en conséquence de la sensation, s'appelle *imagination* ou *mémoire.*

Les pensées sur les corps, considerées comme des tous, sont individuelles.

Il n'y a point de pensées abstraites de la matiere, mais seulement des puissances.

La puissance commune des corps, ou la matiere, s'appelleroit plus exactement *la nature du corps.*

Quand nous nous occupons d'une puissance, abstraction faite du corps auquel elle appartient, notre pensée est universelle.

On peut rappeller toutes les formes de nos pensées, ou à l'imagination, ou à la formation des propositions.

Dans l'investigation, il y a question & suspension de jugement. Dans la formation des propositions, il y a affirmation & négation: ces actions sont de l'entendement & non de la volonté; il n'y a point de concept d'un terme simple.

Le raisonnement ou la méditation est un enchaînement de plusieurs pensées.

On a de la mémoire, quand on peut se rappeller plusieurs sensations, les lier, & découvrir par la comparaison la différence que les puissances ont entre elles.

Toute volonté est un desir du cœur, un penchant à s'unir à la chose aimée; & tout desir est un effort pour agir.

L'effort de la volonté détermine l'entendement à l'examen de la chose aimée, & à la recherche des moyens de la posséder.

La volonté est donc un desir du cœur accompagné d'un acte de l'entendement.

Si on la considere abstraction faite de la puissance d'agir, on l'appelle *appétit sensitif.*

La volonté n'est point une pensée: il y a de la différence entre l'effort & la sensation.

Les actions de l'entendement s'exercent souvent sans la volonté, mais la volonté meut toujours l'entendement.

Les puissances des choses qui sont hors de nous meuvent & les facultés du corps & celles de l'entendement, & la volonté.

Il est faux que la volonté ne puisse être contrainte; pourquoi les puissances invisibles des corps ne l'irriteroient-elles pas, ou ne l'arrêteroient-elles pas?

La faculté translative d'un lieu dans un autre ne dépend pas de la pensée, c'est la suite de l'effort du cœur; la volonté humaine ne la produit pas toujours, c'est l'effet d'une puissance singuliere donnée par Dieu à la créature, & concourante avec sa volonté & sa pensée.

L'entendement a des forces qui lui sont propres, & sur lesquelles la volonté ne peut rien; elle peut les mettre quelquefois en action, mais elle ne peut pas toujours les arrêter.

L'entendement est toujours soumis à l'impulsion de la volonté, & il ne la dirige point, soit dans l'affirmation qu'une chose est bonne ou mauvaise; soit dans l'examen de cette chose; soit dans la recherche des moyens de l'obtenir. La volonté ne desire point une chose parce qu'elle paroit bonne à l'entendement; mais au-contraire elle paroit bonne à l'entendement parce que la volonté la desire.

L'entendement & la volonté ont leurs actions & leurs passions.

L'intellect agit quand la volonté l'incline à la réflexion; il souffre quand d'autres causes que la volonté le meuvent & le font sentir.

La volonté est passive, non relativement à l'entendement, mais à d'autres choses qui la meuvent. Elle se sert de l'entendement comme d'un instrument pour irriter les affections, par un examen plus attentif de l'objet.

L'entendement agit dans le cerveau. Parler est un acte du corps & non de l'entendement.

La volonté opere hors du cœur, c'est un effort: ses actes ne sont point immanens.

La volonté eſt le premier agent de la nature humaine, car elle meut l'entendement.

Les actes commandés par la volonté ſont ou volontaires, ou moraux & ſpontanés, ou néceſſaires, contraints & phyſiques.

La nature de l'homme moral eſt la complexion de la puiſſance de vouloir, & des puiſſances qui ſont ſoumiſes à la volonté.

La raiſon eſt le prédicat de l'entendement ſeul & non de la volonté.

L'entendement juge librement de la nature des choſes, du bien & du mal, toutes les fois que la volonté ne le meut pas; mais il eſt ſoumis à la volonté & il lui obéit, en tant qu'il en eſt mu & pouſſé.

L'entendement & la volonté ont leur liberté & leur ſervitude; l'une & l'autre extrinſeques.

Il n'y a donc nul choix de volonté, & nulle liberté d'indifférence. Comme on ne conçoit pas toujours dans l'acte de la liberté, qu'elle ſoit excitée par des puiſſances extérieures, on dit ſous ce point de vue qu'elle eſt libre.

On accorde aux actions de l'homme la ſpontanéité parce qu'il en eſt l'auteur, mais non parce qu'elles ſont libres.

Les puiſſances ſont ou en guerre ou d'accord; dans le premier cas la plus forte l'emporte.

Ce qui conſerve les puiſſances d'un corps eſt bon; ce qui détruit les puiſſances d'un corps, & conſéquemment le corps même, eſt mauvais.

Qu'eſt-ce que la vie? l'union des puiſſances avec le corps. Qu'eſt-ce que la mort? la ſéparation des puiſſances d'avec le corps. Tant que le corps vit, ſes parties qui ſont le ſiége des puiſſances reſtent unies; lorſqu'il ſe diſſout, ſes parties ſe ſéparent; les puiſſances paſſent à des puiſſances ſéparées, car il eſt impoſſible qu'elles ſoient anéanties.

Le corps eſt mortel, mais les puiſſances ſont immortelles.

Il eſt particulier à l'homme d'être porté à des biens qui ſont contraires au bien général.

L'effort vers une choſe qui lui convient s'appelle *déſir*, *amour*, *eſpérance*; vers une choſe qui lui eſt contraire, *haine*, *fuite*, *horreur*, *crainte*.

On donne à l'effort le nom de *paſſion*, parce que l'objet ne manque jamais de l'exciter.

La raiſon eſt ſaine quand elle eſt libre, ou non mue par la volonté & qu'elle s'occupe ſans ſon influence de la différence du bien réel & du bien apparent; corrompue, lorſque la volonté la pouſſe au bien apparent.

Chaque homme a ſes volontés. Les volontés des hommes s'accordent peu; elles ſont très-diverſes, ſouvent oppoſées: un même homme ne veut pas même conſtamment ce qu'il a voulu une fois; ſes volontés ſe contrediſent d'un inſtant à un autre; les hommes ont autant de paſſion, & il y a dans chacune de leurs paſſions autant de diverſité qu'il s'en montre ſur leurs viſages, pendant la durée de leur vie.

L'homme n'eſt point l'eſpece infime, & la nature du genre humain n'eſt pas une & la même.

Il y a dans l'homme trois volontés principales, la volupté, l'avarice, & l'ambition. Elles dominent dans tous, mais diverſement combinées; ce ne ſont point des mouvemens divers qui ſe ſuccedent naturellement, & dirigés par le principe commun de l'entendement & de la volonté.

Des actes volontaires & contradictoires ne peuvent ſortir d'une volonté une & commune.

D'où il ſuit que c'eſt aux paſſions de la volonté, à la contrainte & à la néceſſité qu'il faut rapporter ce que l'on attribue ordinairement au choix & à la liberté: la diſcorde une fois élevée, la puiſſance la plus forte l'emporte toujours.

La volonté eſt une puiſſance active de ſa nature, parce que pluſieurs de ſes affections ont leur origine dans d'autres puiſſances, & que toutes ſes actions en ſont excitées.

La volupté, l'ambition, l'avarice, ſont trois facultés actives qui pouſſent l'entendement, & qui excitent la puiſſance tranſlative.

L'eſpérance, la crainte, la joie, la triſteſſe, ſont des paſſions de l'ame, qui naiſſent de la connoiſſance d'une puiſſance favorable ou contraire.

Il y a des paſſions de l'ame qui excitent les premieres volontés; il y en a d'autres qui les ſupprimment.

À proprement parler il n'y a que deux différences dans les affections premieres, l'eſpérance & la crainte; l'une naît avec nous; l'autre eſt accidentelle.

L'eſpérance naît de quelque volonté premiere; la crainte vient d'autres puiſſances.

L'eſpérance & la crainte peuvent ſe conſidérer relativement à Dieu: raiſonnables on les appelle *piété*, *crainte filiale*; déraiſonnables on les appelle *ſuperſtition*, *crainte ſervile*. Celui qui n'eſt retenu que par des conſidérations humaines eſt athée.

L'homme eſt prudent & ſage, lorſqu'il a égard à la liaiſon des puiſſances, non-ſeulement dans leur effet préſent, mais encore dans leur effet à venir.

Les prophetes ſont des hommes dont Dieu meut immédiatement la puiſſance intellectuelle; ceux dont il dirige immédiatement la volonté, des héros; ceux dont l'entendement & la volonté ſont ſoumis à des puiſſances inviſibles, des ſorciers: l'homme prudent apporte à l'examen de ces différens caracteres la circonſpection la plus grande.

La puiſſance humaine eſt finie, elle ne s'étend point aux impoſſibles. En-deçà de l'impoſſibilité, il eſt difficile de marquer ſes limites.

Il eſt plus facile de connoître les puiſſances des corps en les comparant, que les puiſſances des hommes entre eux.

Toute puiſſance, ſur-tout dans l'homme, peut être utile ou nuiſible.

Il faut plus craindre des hommes qu'en eſpérer, parce qu'ils peuvent & veulent nuire plus ſouvent que ſervir.

Le ſage ſecourt ſouvent; craint plus ſouvent encore; réſiſte rarement; met ſon eſpoir en peu de choſes, & n'a de confiance entiere que dans la puiſſance éternelle.

Le ſage ne prend point ſa propre puiſſance pour la meſure de la puiſſance des autres, ni celle des autres pour la meſure de la ſienne.

Il y a des puiſſances qui irritent les premieres volontés; il y en a qui les appaiſent. Les alimens accroiſſent ou diminuent la volupté; l'ambition ſe fortifie ou s'affoiblit par la louange & par le blâme; l'avarice voit des motifs de ſe repoſer ou de travailler dans l'inégalité des biens.

La volonté dominante de l'homme, ſans être excitée ni aidée par des puiſſances extérieures, l'emporte toujours ſur la volonté d'une puiſſance ſurordonnée, abandonnée à elle-même & ſans ſecours. Les forces réunies de deux puiſſances foibles peuvent ſurmonter la volonté dominante. Le ſuccès eſt plus fréquent & plus ſûr, ſi les puiſſances auxiliaires ſont extérieures.

Une paſſion foible, irritée violemment par des puiſſances extérieures, s'exercera plus énergiquement dans un homme que la paſſion dominante dans un autre. Pour cet effet il faut que le ſecours de la puiſſance extérieure ſoit grand.

Il y a entre les paſſions des hommes des oppoſitions, des concurrences, des obſtacles, des ſecours, des liaiſons ſecretes que tous les yeux ne diſcernent pas.

Il y a des émanations, des écoulemens, des ſimu-

Digitized by Google

laires moraux qui frappent le ſens & qui affectent l'homme & ſa volonté.

La volonté de l'homme n'eſt jamais ſans eſpérance & ſans crainte, & il n'y a point d'action volontaire ſans le concours de ces deux paſſions.

Il n'y a point d'action libre conſidérée relativement à la ſeule dépendance de la volonté. Si l'on examine l'action relativement à quelque principe qui la dirige, elle peut être libre ou contrainte.

La puiſſance de la volonté eſt libre, quand l'homme ſuit ſon eſpérance naturelle, lorſqu'elle agit en lui ſans le concours ou l'oppoſition d'une force étrangere qui l'attire ou qui l'éloigne. Cette force eſt ou viſible ou inviſible; elle s'exerce ou ſur l'ame ou ſur le corps.

Toute action qui n'eſt pas volontaire ou ſpontanée ſe fait malgré nous. Il n'en eſt pas de même dans le cas de la contrainte. Une action contrainte ne ſe fait pas toujours malgré nous.

Dans l'examen de la valeur morale des actions volontaires, il faut avoir égard non-ſeulement au mouvement de la volonté qui les a précédées, mais à l'approbation qui les a ſuivies.

Le ſpontanée eſt ou libre ou contraint; libre, ſi la volonté a mis en action la puiſſance tranſlative, ſans le concours d'une puiſſance étrangere favorable ou contraire; contrainte, s'il eſt intervenu quelque force, quelque eſpérance ou quelque crainte extérieure.

Les mœurs conſiſtent dans la conformité d'un grand nombre de volontés. Les ſages ont leurs mœurs, qui ne ſont pas celles des inſenſés. Les premiers s'aiment, s'eſtiment, mettent leur dignité principale dans les qualités de leur entendement, en font l'eſſence de l'homme & ſoumettent leurs appétits à leur raiſon qu'on ne contraint point.

C'eſt du mélange des paſſions qu'il ſuit qu'entre les inſenſés, il y en a d'inſtruits & d'idiots.

La force des paſſions dominantes n'eſt pas telle qu'on ne les puiſſe maîtriſer.

Il n'y a point d'homme, ſi inſenſé qu'il ſoit, que la ſageſſe d'un autre ne domine & ne diſpoſe à l'utilité générale.

Les paſſions dominantes varient ſelon l'âge, le climat, & l'éducation: voilà les ſources de la diverſité des mœurs chez les peuples divers.

Les mœurs des hommes ont beſoin d'une regle.

L'expérience & la méditation ſont le ſage.

Les inſenſés ſont peu de cas de la ſageſſe.

Les hommes, dont le caractere eſt une combinaiſon de l'ambition & de la volupté, n'ont beſoin que du tems & de l'expérience pour devenir ſages.

Tous ces principes qu'on établit ſur la conſcience juſte & la conſcience erronée, ne ſont d'aucune utilité.

Le ſage uſe avec les inſenſés du conſeil & de l'autorité: il cherche à les faire eſpérer ou craindre.

L'honnête, l'agréable & l'utile ſont les objets du ſage: ils ſont tout ſon bonheur; ils ne ſont jamais ſéparés.

Dans la regle que le ſage impoſera aux inſenſés, il aura égard à leur force.

Le conſeil eſt d'égal à égal; le commandement eſt d'un ſupérieur à ſon inférieur.

Le conſeil montre des biens & des maux néceſſaires; la puiſſance en fait d'arbitraires. Le conſeil ne contraint point, n'oblige point du-moins extérieurement; la puiſſance contraint, oblige du-moins extéreurement. Le ſage ſe ſoumet au conſeil; l'inſenſé n'obéit qu'à la force.

La vertu eſt ſa propre récompenſe.

A proprement parler, les récompenſes & les châtimens ſont extérieurs.

L'inſenſé craint ſouvent des douleurs chimériques & des puiſſances chimériques. Le ſage ſe ſert de ces fantômes pour le ſubjuguer.

Le but de la regle eſt de procurer aux inſenſés la paix extérieure, & la ſécurité intérieure.

Il y a différentes ſortes d'inſenſés. Les uns troublent la paix extérieure, il faut employer contre eux l'autorité; d'autres qui n'y concourent pas, il faut les conſeiller & les contraindre; & certains qui ignorent la paix extérieure, il faut les inſtruire.

Il eſt difficile qu'un homme puiſſe réunir en lui ſeul le caractere de la perſonne qui conſeille, & le caractere de celle qui commande. Ainſi il y a eu des prêtres & des rois.

Point d'actions meilleures que celles qui tendent à procurer la paix intérieure; celles qui ne contribuent ni ne nuiſent à la paix extérieure, ſont comme indifférentes; les mauvaiſes la troublent; il y a dans toutes différens degrés à conſidérer. Il ne faut pas non plus perdre de vue la nature des objets.

Le juſte eſt oppoſé au mal extrême; l'honnête eſt le bien dans un degré éminent; il s'éleve au-deſſus de la paſſion; le décent eſt d'un ordre moyen entre le juſte & l'honnête. L'honnête dirige les actions extérieures des inſenſés; le décent eſt la regle de leurs actions extérieures; ils ſont juſtes, de crainte de troubler la paix.

Le pacte differe du conſeil & de l'autorité; cependant il n'oblige qu'en conſéquence.

La loi ſe prend ſtrictement pour la volonté de celui qui commande. En ce ſens, elle differe du conſeil & du pacte.

Le but immédiat de la loi eſt d'ordonner & de défendre; elle punit par les magiſtrats, elle contraint par les jugemens, & elle annulle les actes qui lui ſont contraires: ſon effet eſt d'obliger.

Le droit naît de l'abandon de ſa volonté: l'obligation lie.

Il y a le droit que j'ai, abſtraction faite de toute volonté, & celui que je tiens du pacte & de la loi.

L'injure eſt l'intraction de l'obligation & du droit.

Le droit eſt relatif à d'autres; l'obligation eſt immenſe: l'un naît des regles de l'honnête; l'autre des regles du juſte.

C'eſt par l'obligation interne que l'homme eſt vertueux; c'eſt par l'obligation externe qu'il eſt juſte.

Le droit, comme loi, eſt ou naturel ou poſitif. Le naturel ſe reconnoît par l'attention d'une ame tranquille ſur elle-même. Le poſitif exige la révélation & la publication.

Le droit naturel ſe prend ou pour l'agrégat de tous les préceptes moraux qui ſont dictés par la droite raiſon, ou pour les ſeules regles du juſte.

Tout droit poſitif relativement à ſa notoriété eſt humain.

Dieu a gravé dans nos cœurs le droit naturel; il eſt divin; la publication lui eſt inutile.

La loi naturelle s'étend plus aux conſeils qu'à l'autorité. Ce n'eſt pas le diſcours de celui qui enſeigne, mais de celui qui commande, qui la fait recevoir. La raiſon ne nous conduit point ſeule à reconnoître Dieu comme un ſouverain autoriſé à infliger des peines extérieures & arbitraires aux infracteurs de la loi naturelle. Il voit que tous les châtimens qui n'émanent pas de l'autorité, ſont naturels, & improprement appellés *châtimens*. Il n'y a de châtimens proprement dits que ceux qui ſont décernés par le ſouverain, & viſiblement infligés. La publication eſt eſſentielle aux lois. Le philoſophe ne connoît aucune publication de la loi naturelle: il regarde Dieu comme ſon pere, plus encore que comme ſon maître. S'il a quelque crainte, elle eſt filiale & non ſervile.

Si l'on regarde Dieu comme pere, conſeiller, docteur, & que l'honnêteté & la turpitude marque plutôt bonté & malice, ou vice en général, que juſtice

ou injuſtice en particulier ; les actions ſur leſquelles le droit naturel a prononcé ou implicitement ou explicitement, ſont bonnes ou mauvaiſes en elles-mêmes, naturellement & relativement à toute l'eſpece humaine.

Le droit conſidéré comme une puiſſance morale relative à une regle commune & conſtante à un grand nombre d'hommes, s'appelle *droit naturel*. Le droit poſitif eſt relatif à une regle qui varie.

Le droit de la nature oblige même ceux qui ont des opinions erronnées de la divinité.

Ni la volonté divine, ni la ſainteté du droit naturel, ni ſa conformité avec la volonté divine, ni ſon accord avec un état parfait, ni la paix, ni les pactes, ni la ſécurité, ne ſont point les premiers fondemens du droit naturel.

Sa premiere propoſition, c'eſt qu'il faut faire tout ce qui contribue le plus à la durée & au bonheur de la vie.

Veux-toi à toi-même ce que tu deſires des autres, voilà le premier principe de l'honnête : rends aux autres ce que tu exiges d'eux ; voilà le premier principe du décent : ne fais point aux autres ce que tu crains d'eux ; voilà le premier principe du juſte.

Il faut ſe repentir ; tendre à ſon bonheur par des moyens ſages ; reprimer l'excès de ſes appétits, par la crainte de la douleur, de l'ignominie, de la miſere ; fuir les occaſions périlleuſes ; ſe refuſer au déſeſpoir ; vivre pour & avec ceux même qui n'ont pas nos mœurs ; éviter la ſolitude ; dompter ſes paſſions ; travailler ſans délai & ſans ceſſe à ſon amendement : voilà les conſéquences de la regle de l'honnête. Céder de ſon droit ; ſervir bien & promptement les autres ; ne les affliger jamais ſans néceſſité ; ne point les ſcandaliſer ; ſouffrir leur folie : voilà les ſuites de la regle du décent. Ne point troubler les autres dans leur poſſeſſion ; agir avec franchiſe ; s'interdire la raillerie, *&c.* voilà les concluſions de la regle du juſte.

Il y a moins d'exceptions à la regle du juſte & de l'honnête, qu'à celle du décent.

Le ſage ſe fait de l'autorité, par ſes diſcours & ſes actions.

Le ſage ſert par l'exemple, & par le châtiment qu'il ne ſépare pas.

Il faut punir & récompenſer ceux qui le méritent.

Celui qui ſuit la regle de la ſageſſe mérite récompenſe : celui qui l'enfreint, châtiment.

Le mérite conſiſte dans le rapport d'une action volontaire, à la récompenſe & au châtiment.

Imputer, c'eſt traduire comme cauſe morale d'un effet moral.

Dans les cas de promeſſe, il faut conſidérer l'inſpiration relativement à la volonté de celui qui a promis, & à l'aptitude de celui qui a reçu.

La méthode de traiter du droit naturel qu'Hobbs a préſentée eſt très-bonne ; il faut traiter d'abord de la liberté ; enſuite de l'empire, & finir par la religion.

Voilà l'extrait de la philoſophie de *Thomaſius* dont on fera quelque cas, ſi l'on conſidere le tems auquel il écrivoit. Il a peut-être plus innové dans la langue que dans les choſes ; mais il a des idées qui lui appartiennent.

Il mourut en 1628 à Halle, après avoir vécu d'une vie très-laborieuſe & très-troublée. Son penchant à la ſatyre fut la ſource principale de ſes peines ; il ne ſe contenta pas d'annoncer aux hommes des vérités qu'ils ignoroient, mais il acheva de révolter leur amour-propre, en les rendant ridicules par leurs erreurs.

THOMISME, ſ. m. (*Théologie.*) doctrine de ſaint Thomas d'Aquin & de ſes diſciples, appellés *Thomiſtes*, principalement par rapport à la prédeſtination & à la grace.

On ne ſait pas poſitivement quel eſt le véritable *Thomiſme* : les dominicains prétendent enſeigner le *Thomiſme* dans toute ſa pureté ; mais il y a des auteurs qui font une diſtinction entre le *Thomiſme* de S. Thomas & celui des dominicains. *Voyez* DOMINICAINS.

D'autres ſoutiennent que le *Thomiſme* n'eſt qu'un Janſéniſme déguiſé ; mais on ſait que le Janſéniſme a été condamné par les papes, & que le pur *Thomiſme* ne l'a jamais été. *Voyez* JANSÉNISME.

En effet les écrits d'Alvarez & de Lémos, chargés par leurs ſupérieurs d'expoſer & de défendre devant le ſaint ſiege la doctrine de leur école, ont paſſé depuis ce tems-là pour la regle du pur *Thomiſme*.

L'école moderne a abandonné les ſentimens de pluſieurs anciens thomiſtes, dont les expreſſions avoient paru trop dures à Lémos & à Alvarez ; & les nouveaux thomiſtes qui paſſent les bornes preſcrites par ces deux docteurs, ne peuvent pas donner leurs opinions pour les ſentimens de l'école de S. Thomas, comme ayant été défendues & cenſurées par le pape.

Le *Thomiſme* reçu ou approuvé eſt celui d'Alvarez & de Lémos : ces deux auteurs diſtinguent quatre claſſes de thomiſtes : la premiere qu'ils rejettent, detruit le libre arbitre ; la ſeconde & la troiſieme ne different point de la doctrine de Molina. *Voyez* MOLINISTES.

La derniere embraſſée par Alvarez eſt celle qui admet une prémotion phyſique, ou une prédétermination qui eſt un ſupplément du pouvoir actif qui, par le moyen de ce ſupplément, paſſe du premier acte au ſecond, c'eſt-à-dire d'un pouvoir complet & prochain à l'action. *Voyez* PRÉDÉTERMINATION.

Les Thomiſtes ſoutiennent que cette prémotion eſt offerte à l'homme dans la grace ſuffiſante ; que la grace ſuffiſante eſt donnée à tout le monde, & que tous les hommes ont un pouvoir complet, indépendant & prochain, non pas pour agir, mais pour rejetter la grace la plus efficace. *Voyez* SUFFISANT & GRACE.

THOMISTES, ſ. m. pl. (*Théolog.*) nom que l'on donne aux théologiens d'une école catholique, qui font profeſſion de ſuivre la doctrine de S. Thomas d'Aquin.

Quoique les *Thomiſtes* ſoient oppoſés aux Scotiſtes ſur pluſieurs points, tels que la diſtinction des attributs de Dieu, la maniere dont les ſacremens operent, l'immaculée conception, *&c.* cependant ce qui les caractériſe particulierement, & ce qui les diſtingue des autres théologiens moliniſtes, auguſtiniens, congruiſtes, *&c.* c'eſt leur ſyſtème ſur la grace, dont nous allons donner une idée.

La baſe de leur ſyſtème eſt que Dieu eſt cauſe premiere & premier moteur à l'égard de toutes ſes créatures ; comme cauſe premiere, il doit influer ſur toutes leurs actions ; parce qu'il n'eſt pas de ſa dignité d'attendre la détermination de la cauſe ſeconde ou de ſa créature. Comme premier moteur, il doit imprimer le mouvement à toutes les facultés ou les puiſſances qui en ſont ſuſceptibles ; de-là ils concluent :

1°. Que dans quelque état qu'on ſuppoſe l'homme, ſoit avant, ſoit après ſa chûte, & pour quelque action que ce ſoit, la prémotion de Dieu eſt néceſſaire. Ils appellent cette prémotion *prédétermination phyſique*, lorſqu'il s'agit des actions conſidérées dans l'ordre naturel, & ils la nomment *grace efficace* par elle-même, quand il s'agit des œuvres ſurnaturelles ou méritoires du ſalut.

2°. Que la grace efficace par elle-même a été néceſſaire aux anges & à nos premiers parens pour les œuvres ſurnaturelles,

Digitized by Google

3°. Que quant à l'efficacité de la grace, il n'y a aucune différence entre la grace efficace de l'état de nature innocente, & celle de nature tombée ou corrompue par le péché.

4°. Que cette grace efficace néceſſaire pour les œuvres ſurnaturelles, fut refuſée à Adam & aux anges lorſqu'ils prévariquerent pour la premiere fois, mais qu'elle ne leur fut refuſée que par leur faute.

5°. Que quant à l'état de nature innocente & aux œuvres ſurnaturelles & libres, ſoit des anges, ſoit des hommes dans cet état, il faut admettre en Dieu des decrets abſolus, efficaces, & antécédens au libre conſentement de la volonté créée.

6°. Que la préſcience que Dieu a eu de ces œuvres étoit fondée ſur ſes decrets abſolus, efficaces, & antécédens.

7°. Que la prédeſtination dans cet état a été antécédente à la préviſion des mérites.

8°. Que la réprobation négative qu'ils font conſiſter dans l'excluſion de la gloire, a été également antécédente à la préviſion des péchés, & uniquement fondée ſur la volonté de Dieu; mais que la réprobation poſitive, c'eſt-à-dire la deſtination aux peines éternelles, a été conſéquente à la préviſion des démérites de ceux qui devoient être ainſi réprouvés.

9°. Qu'Adam ayant péché, tous ſes deſcendans dont il avoit été établi le prince & le chef moral, ont péché en lui; & qu'ainſi tout le genre humain eſt devenu une maſſe de perdition que Dieu auroit pû ſans injuſtice abandonner, comme il a fait les anges prévaricateurs.

10°. Que Dieu par ſa pure miſéricorde a bien voulu d'une volonté antécédente & de bon plaiſir, réparer la chûte du genre humain, & qu'en conſéquence, il a décerné de lui envoyer pour rédempteur Jeſus-Chriſt qui eſt mort pour le ſalut de tous les hommes, & de conférer à ceux-ci, ou du-moins de leur préparer des ſecours de grace très-ſuffiſans.

11°. Que par une miſéricorde ſpéciale & antécédemment à la préviſion de leurs mérites, il a élu efficacement & prédeſtiné à la gloire un certain nombre d'hommes préférablement à tout le reſte, par un decret que les *Thomiſtes* appellent *decret d'intention.*

12°. Qu'à ceux qu'il a ainſi élus, il accorde certainement la grace efficace, le don de perſévérance, & la gloire dans le tems; mais qu'il n'accorde à tous les autres que des graces ſuffiſantes pour opérer le bien & pour y perſévérer.

13°. Que dans l'état de nature tombée, la grace efficace eſt néceſſaire à la créature à double titre; 1°. à titre de dépendance, parce qu'elle eſt créature; 2°. à titre de foibleſſe ou d'infirmité, parce que quoique la grace ſuffiſante guériſie la volonté & la rende ſaine, cependant à cauſe de l'infirmité de la chair & de ſes combats ou de ſes révoltes perpétuelles contre l'eſprit, la volonté éprouve une très-grande difficulté de faire le bien ſurnaturel; elle a un pouvoir véritable, prochain & complet, de le faire, & cependant elle ne le fera jamais ſans une grace efficace; à peu près, diſent-ils, comme un convaleſcent a des forces ſuffiſantes pour faire un voyage, qu'il n'exécutera cependant pas ſans quelque autre ſecours que ſes ſeules forces.

14°. Que la préſcience des bonnes œuvres que l'homme doit faire avec le ſecours de la grace, eſt fondée ſur un decret efficace, abſolu, & antécédent, d'accorder cette grace; & que la préſcience du mal futur eſt également fondée ſur un decret de permiſſion par lequel Dieu par un juſte jugement, a réſolu de ne point accorder de grace efficace dans les circonſtances où elle ſeroit néceſſaire pour éviter le péché.

15°. Que Dieu voit dans ſes decrets qui ſont ceux qui perſévereront dans le bien; qui ſont au contraire ceux qui perſévereront dans le mal; & qu'en conſéquence il accorde aux uns la gloire éternelle, il condamne les autres aux ſupplices de l'enfer par un decret que les *Thomiſtes* appellent *decret d'exécution.*

16°. Que la prédeſtination ou le decret d'intention d'accorder la gloire aux bons, eſt abſolument & purement gratuit.

17°. Que la réprobation négative dépend uniquement de la volonté de Dieu, & que la réprobation poſitive ſuppoſe la préviſion des péchés. Quelques *thomiſtes* cependant, comme Lemos & Gonet, penſent que le péché originel eſt la cauſe de la réprobation négative.

On accuſe communément ce ſyſtême de n'être pas favorable à la liberté; mais les *Thomiſtes* ſe lavent de ce reproche en répondant, 1°. que Dieu en prémeuvant ſes créatures raiſonnables, ne donne aucune atteinte aux facultés qu'il leur a accordées d'ailleurs, & qu'il veut qu'en agiſſant elles agiſſent librement. 2°. Que ſous l'action de Dieu la raiſon propoſe toujours à la volonté une infinité d'objets entre leſquels celle-ci peut choiſir, & que la volonté elle-même étant une faculté que Dieu ſeul peut remplir & raſſaſier, trouve toujours quelque choſe qu'elle peut deſirer ou choiſir, ce qui ſuffit pour la liberté.

On reproche auſſi aux *Thomiſtes* que la grace ſuffiſante qu'ils admettent, n'eſt une grace que de nom. A quoi ils répondent que dans leur ſyſtême la grace ſuffiſante donne un pouvoir très-complet de faire le bien, *in actu primo*, comme ils s'expriment; pouvoir ſi complet & ſi réel, que ſi l'homme en vouloit bien uſer, il feroit le bien; que c'eſt ſa faute s'il ne le fait pas; que dans la grace ſuffiſante Dieu lui en offre une efficace, & que ſi Dieu ne la lui accorde pas, c'eſt que l'homme par ſa réſiſtance y met obſtacle. C'eſt la doctrine même de S. Thomas: *Quod aliquis non habeat gratiam, non eſt ex hoc quod Deus non velit eam dare, ſed quia homo non vult eam accipere. In. ij. diſt. 28. quæſt. j. art. 4.* & ailleurs: *Non immerito in culpam imputatur ei qui impedimentum præſtat gratiæ receptioni, Deus enim quantum in ſe eſt paratus eſt omnibus gratiam dare. . . . ſed illi ſoli gratia privantur qui in ſe ipſis gratiæ impedimentum præſtant: ſicut ſole illuminante, in culpam imputatur ei qui oculos claudit, ſi ex hoc aliquod malum ſequatur.* lib. III. contr. Gent. cap. clix.

Ceux qui affectent de confondre la doctrine des *Thomiſtes* avec celle des Janſéniſtes, ſe trompent auſſi groſſierement que ceux qui trouvent que le Moliniſme reſſuſcite les erreurs des Sémi-pélagiens. *Voyez* EFFICACE, GRACE, MOLINISME, PRÉDESTINATION, *&c.*

THOMOND, *ou* CLARE, (*Géogr. mod.*) comté d'Irlande, dans la province de Connaught. Il eſt borné à l'eſt & au ſud par la riviere de Shannon, à l'oueſt par l'Océan, & au nord par le comté de Gallway. On lui donne 55 milles de long ſur 38 de large, qu'on diviſe en huit baronnies; cependant il n'y a dans tout ce comté que deux villes qui aient droit de tenir des marchés publics, ſavoir Cillalow, & Enis-Tow; cette derniere même eſt la ſeule qui députe au parlement d'Irlande. (*D. J.*)

THON, ATHON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de mer qui reſſemble à la pélamyde par la forme du corps, mais il eſt plus grand & plus épais; il a de grandes écailles qui ſont couvertes d'une peau très-mince; le muſeau eſt pointu & épais; les deux mâchoires ſont garnies de petites dents aiguës & ſerrées les unes contre les autres; les yeux ſont grands, ronds & ſaillans; le dos eſt noirâtre. Ce poiſſon a deux nageoires près des ouies, deux à la partie antérieure du ventre, une auprès de l'anus, qui s'étend juſqu'à celle de la queue, une ſur la partie antérieure

du dos, & une autre à ſa partie poſtérieure, qui va juſqu'à la queue; la premiere nageoire du dos eſt compoſée de longs aiguillons pointus que le poiſſon dreſſe à ſon gré; ceux qui ſont en-avant ont le plus de longueur; la nageoire de la queue a la figure d'un croiſſant. On pêche les *thons* en automne & au printems en Eſpagne, principalement vers le détroit de Gibraltar, en Provence, en Languedoc, &c. Ce poiſſon eſt très gras; il a la chair un peu dure & d'un goût un peu piquant. *Hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie, liv. VIII. chap. xij.* Voyez POISSON.

THON, (*Pêche du*) la pêche du *thon* qui ſe fait aux côtes de Baſques & de Labour, dans le reſſort de l'amirauté de Bayonne, commence ordinairement à la mi-Avril, ou au plus tard au commencement de Mai; elle dure juſques à la fin de Septembre, & même quelquefois elle ſe continue encore en Octobre, ſi les *thons* ne ſont pas encore repaſſés. Elle ſe fait à la ligne, le bateau toujours à la voile; les Pêcheurs la font à quelques lieues à la côte, & quand les *thons* ne la rangent point, & qu'ils s'en éloignent, les Pêcheurs vont quelquefois à quinze & vingt lieues; il faut du vent pour faire cette pêche avec ſuccès.

Le pêcheur ne met point d'appât à l'hameçon; il eſt ſeulement garni de vieux linge diſpoſé de maniere que le dort de la tige de l'ain eſt couvert de bleu, & l'hameçon recouvert d'une eſpece de petit ſac de gros bazin blanc taillé en forme d'une tardine dont les *thons* ſont friands; en ſorte que cet hameçon mouillé & ainſi enveloppé, fait illuſion au poiſſon qui eſt très-vorace, & qui le gobe auſſi-tôt.

Pour empêcher le *thon* de ſe dégager de la ligne, & d'emporter l'ain en le coupant, les Pêcheurs frappent l'hameçon ſur une petite ligne d'environ une braſſe de long, formée de huit à dix fils de cuivre que le *thon* ne peut couper; cette ligne de cuivre eſt frappée ſur une autre de fin fil de cœur de chanvre bien retorſe & bien travaillée, de deux à trois braſſes de long; la groſſe ligne où elle eſt amarée a ordinairement deux cens braſſes de long; chaque double chaloupe en a ſix, avec leſquelles on veut prendre chaque fois autant de poiſſon; quand la pêche eſt bonne & abondante, une chaloupe peut prendre par jour cent, cent cinquante *thons*, dont quelques-uns peſent juſque à deux quintaux & plus.

Tous ces poiſſons & les autres qui ſe pêchent à cette côte, ſe conſomment ſur les lieux, & même les Eſpagnols voiſins viennent quelquefois en prendre en échange d'huile d'olive, de vin d'Eſpagne, & d'autres ſemblables denrées.

Les Baſques n'ont point l'uſage de ſaler & de mariner le *thon*, qui s'y trouve ſouvent à ſi grand marché, qu'il ne revient pas à un ſol la livre, & même à moins.

Les *thons* meurent auſſi-tôt qu'on les a retirés ſur le rivage; alors on les vuide, on les dépece par tronçons; on les rôtit ſur de grands grils de fer; on les frit dans l'huile d'olive; on les aſſaiſonne de ſel, de poivre, & enfin on les encaque dans de petits barils avec de nouvelle huile d'olive, & un peu de vinaigre. Le *thon* ainſi préparé s'appelle *thonine*, dont l'une eſt déſoſſée, c'eſt-à-dire ſans arrête, & l'autre a les arrêtes du poiſſon. (*D. J.*)

THON D'ARISTOTE, voyez PELAMYDE.

THON, (*Médailles & Littér.*) les Sinopiens tiroient autrefois un grand profit de la pêche du *thon* qui ſe faiſoit ſur leur rivage, où en certain tems, ſelon Strabon, ce poiſſon ſe vendoit en quantité. C'eſt la raiſon pour laquelle ils le repréſentoient ſur leurs monnoies, comme il paroit par les médailles de Géta. Ce poiſſon venoit des Palus Méotides, paſſoit à Trébiſonde & à Pharnacie, où l'on en faiſoit la premiere pêche; il alloit de-là le long de la côte de Sinope, où s'en faiſoit la ſeconde pêche; il traverſoit enſuite juſqu'à Byzance, où s'en faiſoit une troiſieme pêche.

Les Romains qui alloient à la pêche des *thons*, faiſoient des ſacrifices de *thon* à Neptune, nommé Τροπαῖος & Ἁλιεύς, pour le prier de détourner de leurs filets le poiſſon ξιφίας, qui les déchiroit, & de prévenir les ſecours que les dauphins rendoient aux *thons*. Auſſi ſacrifioient-ils à Neptune le premier *thon* qu'ils prenoient.

Les Grecs en particulier faiſoient grand cas des entrailles de *thon*, ſur quoi Athénée rapporte un bon mot du poëte Dorion qui n'étoit pas de ce goût: un convive louoit extrêmement un plat d'entrailles de *thon* qu'on ſervit à la table de Philippe de Macédoine: elles ſont excellentes, dit Dorion; mais il faut les manger comme je les mange: eh comme les mangez-vous donc, reprit le convive? comment, répondit Dorion? je les mange avec une ferme réſolution de les trouver bonnes. (*D. J.*)

THON, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ce fut dans cette ville qu'Annibal ſe retira quand ſon armée eut été défaite par Scipion; mais la crainte que les Brutiens, qui l'avoient ſuivi, ne le livraſſent aux Romains, l'engagea d'en ſortir bientôt après ſecretement. (*D. J.*)

THON, *le*, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Poitou; elle a ſa ſource à Maulion, & ſe jette dans la Touc à Montreuil-Bellay. (*D. J.*)

THONÉE, voyez HUNE.

THONINE, ſ. f. (*Comm.*) chair de thon coupée & ſalée; la plus maigre eſt la meilleure.

THONIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte. Strabon, *liv. XVII. p. 800.* & Etienne le géographe la placent vers l'embouchure canopique; elle ne ſubſiſtoit plus de leur tems. Strabon remarque qu'elle avoit eu ſon nom du roi *Thonis*, qui reçut chez lui Ménélas & la belle Hélène. Diodore de Sicile, *liv. I. ch. xij.* fait auſſi mention de cette ancienne ville. (*D. J.*)

THONNAIRE, ſ. m. (*Pêche.*) nom d'un filet dont on ſe ſert ſur la Méditerranée pour prendre des thons & autres grands poiſſons.

THONON, (*Géog. anc.*) petite ville de Savoie, au duché de Chablais, dont elle eſt capitale, près de l'embouchure de la Drance dans le lac de Genève. *Long.* 24. 12. *lat.* 46. 22.

Amédée IX. duc de Savoie naquit dans cette petite ville l'an 1435; c'étoit un prince plein de douceur & de bonnes qualités; mais la foible conſtitution de ſa ſanté l'engagea de donner la régence de ſes états à Yolande de France ſon épouſe, dont il eut ſix fils & quatre filles. Il mourut à Verceil l'an 1472, à l'âge de 37 ans. (*D. J.*)

THOOSE, ſ. f. (*Mythol.*) nymphe marine, fille de Phorcys roi puiſſant de la mer, & de plus dieu marin, ſelon Homere, *Odyſſée, l. I. v. 71.* Elle eut de Neptune le cyclope Poliphème, ſi célebre par l'Odyſſée, & par la piece d'Euripide, intitulée *le Cyclope*. (*D. J.*)

THOR, ſ. m. (*Mythol.*) divinité adorée par les anciens peuples du nord. Il étoit l'aîné des fils d'Odin; il régnoit ſur les airs, lançoit la foudre, excitoit & appaiſoit les tempêtes; faiſoit du bien aux hommes, & les protégeoit contre les attaques des géants & des mauvais génies. On le regardoit même comme le défenſeur & le vengeur des dieux. On repréſentoit *Thor* à la gauche d'Odin ſon pere; il avoit une couronne ſur la tête, un ſceptre dans une main, & une maſſue dans l'autre. Quelquefois on le peignoit ſur un char traîné par deux boucs de bois, avec un frein d'argent, & la tête couronnée d'étoiles. On croit que *Thor* étoit la même choſe que le *Mithras* des Perſes ou que le *Soleil*. Les peuples du nord célébroient en ſon honneur une grande fête, nommée *yuul*; elle ſe célébroit au ſolſtice d'hiver; on y faiſoit des

des ſacrifices pour obtenir une année abondante. On ſe livroit d'ailleurs à la joie ; on faiſoit des feſtins & des danſes ; & M. Mallet croit que c'eſt cette fête qui a donné lieu aux réjouiſſances que les peuples du nord font encore aujourd'hui, à l'occaſion des fêtes de Noël. Par les fonctions que la mythologie celtique attribuoit au dieu *Thor*, Céſar l'a confondu avec le Jupiter des Grecs & des Romains. Lucain lui donne le nom de *Taranis*, mot qui ſignifie encore aujourd'hui *tonnerre*, chez les habitans de la principauté de Galles en Angleterre. Le même jour de la ſemaine qui étoit conſacré à Jupiter chez les Romains, c'eſt-à-dire le jeudi, étoit conſacré à *Thor* chez les peuples du nord, & il s'appelle encore aujourd'hui *Thors dag*, le *jour de Thor* ; d'où eſt venu le *thur's day* des Anglois, qui ſignifie le *jeudi*. *Voyez l'introduction à l'hiſt. de Danemarck.* (—)

THORA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) thora *folio cyclaminis*, J. B. *thora venenata*, Gen. *ſeu pthora valdenſium*, Cluſ. Ad. Lobel. *Aconitum pardalianches*, *ſeu thora major*, C. B. P. *Ranunculus*, *cyclaminis folio*, *aſphodeli radice*, Tournefort.

Cette plante eſt une eſpece de renoncule qui pouſſe de ſa racine deux ou trois feuilles preſque rondes, ſemblables à celles du cyclamen, mais une fois auſſi grandes, dentelées en leurs bords, nerveuſes, fermes, attachées par des queues. Il s'éleve d'entr'elles une tige à la hauteur d'environ demi-pié, garnie en ſon milieu d'une ou de deux feuilles pareilles à celles d'en-bas, mais ſans queue. Ses fleurs naiſſent aux ſommités de la tige, compoſées chacune de quatre pétales jaunes diſpoſés en roſe. Quand cette fleur eſt paſſée, il paroît un fruit arrondi, où ſont ramaſſées en maniere de tête, pluſieurs ſemences plates. Sa racine eſt à petits navets, comme celle de l'aſphodele. Cette plante contient beaucoup de ſel corroſif & d'huile ; on ſe ſert de ſon ſuc pour empoiſonner les fleches & les armes dont on tue les loups, & autres bêtes nuiſibles.

La *thora* croît en abondance dans les montagnes de Savoie & de Piémont. Comme ſon ſuc eſt un poiſon très-actif, on accuſa les malheureux Vaudois de l'avoir employé dans les guerres qu'ils eurent à ſoutenir pour leur défenſe contre la France & le duc de Savoie en 1560, parce qu'un petit nombre de vaudois battit leurs troupes en pluſieurs occaſions ; on les accuſa, dis-je, d'avoir trempé la pointe de leurs épées & de leurs dards dans le ſuc de leur *thora* ; mais la vérité eſt que ces braves gens réduits au déſeſpoir, combattoient pour leurs vies, leurs biens & leur religion, & qu'ils trempérent leurs épées dans la rage & la vengeance.

Mais ce qu'il y a de plus vrai, c'eſt que les Eſpagnols, dans le tems que l'arbalete étoit leur arme principale, empoiſonnerent réellement leurs fleches, comme ils firent en 1570, dans leurs combats contre les Maures, en ſe ſervant du ſuc d'une eſpece d'ellebore noir qui vient dans les montagnes de Caſtille. Ils ſe ſervirent auſſi du ſuc d'une eſpece d'aconit qui croît au voiſinage de Grenade, & qu'on nomme par cette raiſon dans le pays, *herbe d'arbalete*. L'effet de ces deux poiſons eſt de produire des vertiges, des engourdiſſemens, l'enflure du corps, & la mort. (*D. J.*)

THORACHIQUE, CANAL, (*Anatom.*) conduit par lequel le chyle eſt porté dans le cœur. C'eſt un canal mince & tranſparent qui s'étend le long de l'épine du dos, entre la veine azygos & l'aorte ; paſſe derriere l'aorte à gauche, monte derriere la veine ſouclaviere gauche, & s'ouvre dans la partie poſtérieure de cette veine attenant le côté externe de la jugulaire interne.

Il mérite toute l'attention des phyſiciens ; car, comme dit Cowper, ſi nous conſidérons dans ce canal ſes diverſes diviſions & inoculations, le grand nombre des valvules qui s'ouvrent de bas en haut, ſa ſituation avantageuſe entre la grande artere & les vertebres du dos, & que c'eſt-là où vont ſe décharger les vaiſſeaux lymphatiques qui rapportent la lymphe des poumons & des parties voiſines, nous trouverons que tout conduit à la démonſtration de l'art ſuprême que la nature emploie pour avancer le chyle, & pour le pouſſer perpendiculairement de bas en-haut.

Pecquet s'eſt illuſtré par la découverte qu'il fit en 1651 de ce reſervoir du chyle dans l'homme ; c'eſt encore par lui que nous ſavons évidemment que les veines lactées portent le chyle à ce reſervoir, qu'il paſſe de-là par des veines particulieres à-travers la poitrine juſqu'à la hauteur de l'épaule gauche, entre dans la veine ſouclaviere, & eſt porté droit au cœur. Il faut en voir la figure dans Cowper, car la plûpart des autres anatomiſtes ont repréſenté d'après Euſtachi, le reſervoir du chyle tel qu'il eſt dans la bête.

Il importe d'obſerver que le *canal thorachique* eſt expoſé à des jeux de la nature. Pecquet a trouvé en 1657, dans un ſujet, que ce canal communiquoit avec la veine émulgente, & dans un autre ſujet avec la veine lombaire droite. Il ſe termine dans les uns par une ampoule, & dans les autres par pluſieurs branches réunies ; il eſt encore quelquefois double, un de chaque côté, & quelquefois accompagné d'appendices pampiniformes.

Il montre dans les bêtes des variations, comme dans l'homme. On ſait que dans les chiens & les autres animaux qui n'ont point de clavicule, ce canal ſe décharge ordinairement dans la veine de la patte antérieure gauche ; mais Pecquet & Verheyen ont vu ce conduit ſe décharger dans la veine de la patte antérieure droite. Bartholin a trouvé une des deux branches qui s'inſeroit dans la veine de la patte antérieure gauche, & une autre dans la droite. Enfin Vanhorne a eu occaſion de voir l'une des deux branches s'ouvrir dans la veine jugulaire. (*D. J.*)

Les arteres *thorachiques*, ou *mammaires externes*, viennent de l'axillaire qui fournit trois ou quatre rameaux, qui ſe diſtribuent au grand & au petit pectoral, au grand dentelé, au grand dorſal & à toutes les parties circonvoiſines ; elles communiquent avec les mammaires internes & les intercoſtales. On peut les diſtinguer par rapport à leur ſituation, en antérieure, en moyenne & en inférieure.

THORÆ, (*Géog. anc.*) peuples de la tribu Antiochide, ſelon Etienne le géographe, & ſelon M. Spon, *Thoræ* étoit un lieu maritime entre Phalere & Sunium. (*D. J.*)

THORAX, ſ. m. *en Anatomie*, eſt cette partie du corps humain qui forme la capacité de la poitrine, & renferme le cœur & les poumons. *Voyez Pl. anat.* (*Oſtéol.*)

Ce mot vient du grec θωρὰξ, *ſalire*, ſauter, à cauſe du battement continuel du cœur qui eſt renfermé dans la poitrine. Galien nomme auſſi le *thorax*, *cithara*, & dit qu'il contient les parties qui excitent à l'amour.

Le *thorax* eſt auſſi appellé *ſecond ventre*, ou *ventre moyen*, & proprement *le coffre* ou *la poitrine*. *Voyez* VENTRE.

Il eſt terminé en haut par les clavicules, & en-bas par le cartilage xiphoïde & le diaphragme. La partie antérieure ſe nomme *le ſternum* ; les parties latérales *les côtes* ; les parties poſtérieures ſont *l'épine* & *les vertebres du dos* & *l'omoplate*. *Voyez* COTES, STERNUM, *&c.*

Outre le cœur & les poumons, le *thorax* contient encore la veine-cave aſcendante, l'aorte, la veine & l'artere pulmonaire, la trachée artere, l'œſophage, *&c.*

Il eſt tapiſſé intérieurement d'une membrane appellée *la plevre*, & il eſt partagé dans le milieu par une autre membrane appellée *le médiaſtin*. *Voyez* PLEVRE & MÉDIASTIN.

THORAX, (*Géog. anc.*) montagne de la Magnéſie, ſelon Diodore de Sicile, *l. XIV.* & Strabon, *l. XIV. p. 647.* C'eſt ſur cette montagne qu'un certain grammairien nommé *Daphitas* fut crucifié pour avoir attaqué les rois de Pergame dans ces vers :

Πορφύρεοι Μώλωπες, ἀπείρονα τραύματα λύσης
Λυσιμάχου, Λυδῶν ἄρχετε, καὶ Φρυγίης.

Purpurea vibices, ſcobs limataque gaza
Lyſimachi, Lydos & Phrygiam regitis.

(*D. J.*)

TORBERG, (*Géog. mod.*) bailliage de Suiſſe, au canton & à deux lieues de Berne. Un gentilhomme du pays nommé *Thornberg* y fonda l'an 1397 une chartreuſe, & donna ſa terre pour l'entretien des moines. Les Bernois ont fait de cette terre un bailliage, & ont converti la chartreuſe en un château pour la réſidence du bailli. (*D. J.*)

THORICUS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, dans la tribu Acamantide; il étoit ſitué entre Sunium & Potamus, appellé maintenant *Porto-Raſti*. On trouve cette inſcription à Athènes dans le jardin d'Huſſein-Bey, dit Spon, *liſte de l'Attique, p. 344.*

ΙΙ: ΡΑΧΙΚΛΗΣ
ΕΥΦΡΟΝΙΟΥ
ΤΟΝΩΔΕ
ΘΟΡΙΚΙΟΥ.

THORN, (*Géog. mod.*) ou *Toorn*, en latin moderne *Taurunium*, ville de Pologne, dans le palatinat de Culm, à la droite de la Viſtule qu'on y paſſe ſur un pont remarquable par ſa longueur, qu'on dit être de 1770 aulnes à trente-cinq lieues de Dantzik.

Thorn eſt une ville du xiij. ſiecle, & qui fut d'abord libre. Les chevaliers de l'ordre teutonique s'en empererent, & en furent enſuite délogés par les rois de Pologne. Charles Guſtave la prit l'an 1655, & la rendit par la paix d'Oliva en 1660. Elle fut reprife en 1703 par Charles XII. qui fit démolir ſes fortifications. C'étoit une ville anſéatique au xv. ſiecle; mais elle a perdu depuis ſon commerce par l'élargiſſement de la Viſtule qui empêche les grands vaiſſeaux d'y pouvoir aborder. Quoique le luthéraniſme y domine, les Catholiques ont la liberté d'y célébrer les cérémonies de leur religion, en vertu de la protection de la Pologne. *Long. 36. 35. latit. 53.*

C'eſt à *Thorn* que naquit en 1473 Copernic (Nicolas) ſi célebre en aſtronomie. Il avoit trouvé le vrai ſyſtème du monde & des phénomènes céleſtes, avant que Ticho-Brahé eût inventé le ſien qui n'étoit qu'ingénieux. Il mourut comblé de gloire par cette découverte en 1543, à 70 ans. (*D. J.*)

THORNAX, (*Géogr. anc.*) montagne du Péloponnèſe, dans la Laconie. Les modernes la nomment *Vouni*; elle eſt au nord de Magula. Meurſius s'eſt trompé évidemment, quand il a dit que ce fut ſur cette montagne que Jupiter prit la figure d'un coucou, pour faire réuſſir quelque amourette, & tromper la jalouſie de Junon. Il confond deux paſſages de Pauſanias; mais cet auteur dit dans ſes corinthiaques que ce déguiſement de Jupiter ſe paſſa ſur une montagne du même nom ſituée auprès de la ville d'Hermione, à plus de trente lieues de *Thornax* de Laconie. (*D. J.*)

THORNOS, (*Géog. anc.*) île que Pline, *l. IV. c. xij.* met au voiſinage de celle de Corcyre, en tirant vers la côte de l'Italie. On la nomme aujourd'hui *iſola Melere*, ſelon le p. Hardouin, qui remarque que les manuſcrits ne s'accordent pas ſur l'ortographe du nom ancien de cette île. Les uns portent *Athoronos*, & d'autres *Othonoros*. (*D. J.*)

THORS-AA, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans ſa partie méridionale. C'eſt une des principales de l'île. Elle a ſon cours près du mont Hecla. (*D. J.*)

THORSUS, (*Géog. anc.*) fleuve qui coule au milieu de l'île de Sardaigne, ſelon Pauſanias, *liv. X. c. xvij.* C'eſt le *Thyrſus* de Ptolomée, *liv. III. c. iij.* & peut-être le *Sacer* des modernes. (*D. J.*)

THOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie anc.*) θῶς, nom donné par les Grecs à un animal de la claſſe des renards, mais plus gros que le renard ordinaire, & qui, diſent-ils, ſe nourriſſoit principalement & par ruſes d'oiſeaux aquatiques & de la volaille des baſſes-cours. (*D. J.*)

THOT, ſ. m. (*Calend. égypt.*) dieu des Egyptiens, & ſemblablement nom du premier mois de l'année égyptienne. *Voyez* THEUTH. (*D. J.*)

THOUAILLE, ſ. f. (*terme de riviere.*) mot dont on ſe ſert dans les anciennes ordonnances pour ſignifier une *ſerviette*.

« Les ſergens, quand ils goûtent les vins étran-» gers, doivent avoir la *thouaille* au col, le beau pot » doré en une main, & le hanap en l'autre.

THOUARS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Toarcis caſtrum*, *Toarcium*, *Toarcius*, ville de France, dans le Poitou, ſur la riviere de Thoué, entre Argenton-le-Château au couchant, & Loudun au levant, au midi de Saumur, à 12 lieues au ſud eſt d'Angers. Il y a une élection, une maréchauſſée, trois paroiſſes & pluſieurs couvens des deux ſexes. *Thouars* a été anciennement pendant plus de 400 ans dans la maiſon de ce nom. Louis, ſeigneur de la Trimouille, traita de ſes droits ſur ce vicomté avec Louis XI. qui le réunit à la couronne. Charles IX. éleva *Thouars* en duché en 1563, & Henri IV. l'érigea en duché-pairie en 1595, en faveur de la maiſon de la Trimouille. Les lettres de pairie furent vérifiées au parlement en 1599. *Long. 17. 20. latit. 46. 57.*

Bertram (Corneille Bonaventure) né dans cette ville en 1531, ſe rendit recommandable par ſes connoiſſances des langues orientales. Il mourut à Lauſanne l'an 1594, âgé de 63 ans. On a de lui 1°. une république des Hebreux qui eſt courte & méthodique, 2°. un parallele de la langue hébraïque avec la ſyriaque, 3°. une réviſion de la bible françoiſe de Genève faite ſur le texte hébreu, 4°. une nouvelle édition du tréſor de Pagninus, 5°. un traité latin de la police des Juifs, &c. (*D. J.*)

THOUN, (*Géog. anc.*) ville de Suiſſe, dans le canton de Berne, à quatre lieues de Berne, au bord d'un petit lac qu'on nomme *lac de Thoun*. Elle eſt dans un pays fertile, bien cultivé, & en partie dans une île formée par l'Aare. Les Bernois acheterent *Thoun* en 1375 des comtes de ce nom, & conſerverent aux bourgeois tous leurs privileges. *Long. 25. 20. latit. 46. 44.* (*D. J.*)

THOUR, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Thyras*, *Taurus* ou *Durius*, riviere de la Suiſſe, au pays de Thourgaw. Elle prend ſa ſource dans les montagnes qui ſont à l'extrémité méridionale du Tockebourg, & finit par ſe jetter dans le Rhein, environ à deux milles au-deſſus d'Eglitaw. C'eſt une riviere rapide, inégale dans ſon accroiſſement & ſon décroiſſement.

THOURGAW, LE, (*Géog. mod.*) ou *Thourgau*, pays de la Suiſſe, qui ſuivant l'origine de ſon nom, comprend toute cette étendue de pays qui eſt aux deux côtés de la riviere de Thour, & qui s'avance d'un côté juſqu'au Rhin, & de l'autre juſqu'au lac de Conſtance. Dans ce ſens, il fait toute la partie orientale de la Suiſſe. Il comprend une partie du canton de Zurich, celui d'Appenzell tout entier, les terres de la république & de l'abbé de Saint-Gall, celles de l'eveque de Conſtance & celles des ſept anciens cantons; mais dans l'uſage ordinaire, on entend par

Digitized by Google

le *Thourgaw* les ſeules terres qui dépendent de la ſouveraineté commune des cantons. Dans ce dernier ſens, le *Thourgaw* eſt un grand bailliage, qui eſt borné à l'orient en partie par le lac de Conſtance, & en partie par la ville de ce nom & par les terres de ſon évêque; au midi par les terres de l'abbé de Saint-Gall; & à l'occident par le canton de Zurich. Ce bailliage eſt le plus grand qu'il y ait dans toute la Suiſſe; car il comprend quelques villes, pluſieurs villages & plus de cinquante paroiſſes.

Le gouvernement civil du *Thourgaw* eſt ſous la ſouveraineté des huit anciens cantons qui y envoyent tour-à-tour pour deux ans, un bailli, dont la réſidence eſt à Frawenfeld. A l'égard du gouvernement ſpirituel, les quatre principales villes ſe choiſiſſent elles-mêmes leurs paſteurs qui compoſent enſemble un ſynode. Les catholiques qui ſont à-peu-près le tiers des habitans, dépendent de l'évêque de Conſtance. (*D. J.*)

THOUR-THAL, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, la *vallée de Thour*. On appelloit autrefois de ce nom général tout le comté de Tockembourg en Suiſſe; on ne le donne maintenant qu'à une portion peu conſidérable de ce comté, & qui renferme ſeulement quelques villages. (*D. J.*)

THRACE, PIERRE DE, (*Hiſt. nat.*) *Thracia gemma*. Pline donne ce nom à une pierre dont il dit qu'il y avoit trois eſpeces; la premiere étoit entierement verte & d'une couleur très-vive; la ſeconde étoit d'un verd plus foible; la troiſieme étoit remplie de taches de couleur de ſang. Cette deſcription paroît convenir au jaſpe.

Les anciens appelloient encore pierre de Thrace, *thracius lapis*, une ſubſtance noire & inflammable que l'on croit être le jais ou jayet, ou le charbon de terre.

THRACE, (*Géog. anc.*) en grec Θρᾴκη, en latin, *Thracia* ou *Thracé*, grande contrée de l'Europe, renfermée entre le mont Hémus, la mer Egée, la Propontide & le Pont-Euxin. La borne ſeptentrionale du côté du Pont-Euxin, eſt cependant aſſez incertaine.

Les anciens géographes, comme le Périple de Scylax, Pomponius Méla & Pline, étendent la *Thrace* juſqu'à l'embouchure du Danube; de ſorte qu'ils y renferment Iſtropolis, Tomi & Catalis. Pline a ſuivi en cela Pomponius Méla; & peut-être celui-ci a-t-il ſuivi le périple de Scylax.

Les hiſtoriens au contraire, mettent ces trois villes & quelques autres du voiſinage dans la Scythie, en-deçà du Danube, ou les marquent ſimplement ſur la côte du Pont-Euxin. Strabon lui même diviſe ce quartier-là en côtes pontiques; ſavoir, celle qui prend depuis l'embouchure ſacrée du Danube, juſqu'aux montagnes qui ſont près du mont Hémus; & celle qui s'étend depuis ces montagnes juſqu'à l'embouchure du Boſphore, près de Byſance.

Les bornes que Ptolomée donne à la *Thrace* paroiſſent plus naturelles. Ce qui eſt au-delà du mont Hémus, il l'attribue à la baſſe Mœſie; & du côté du Pont-Euxin, il ne pouſſe pas la *Thrace* au-delà de la ville Meſembria. En effet, on ne voit pas comment Pline, après avoir marqué le mont Hémus pour la borne de la *Thrace* dans les terres, a pû le long de la côte, l'étendre ſi fort au-delà de cette montagne, & la pouſſer juſqu'au Danube.

La *Thrace* a été extrêmement peuplée autrefois; ſes habitans étoient robuſtes & pleins de valeur; leur fleuve Strymon ſervit long-tems de bornes entre la *Thrace* & la Macédoine; mais Strabon dit qu'auſſi-tôt que Philippe eut réduit ſous ſa domination, pluſieurs villes entre le Strymon & le Neſſus, on s'accoutuma à confondre ſous le nom de *Macédoine*, le pays conquis nouvellement.

Les poëtes grecs & latins ne nous font pas un beau portrait de la *Thrace*. Callimaque, Eſchile, Euripide & Ariſtophane l'appellent la *patrie de Borée*, le ſéjour des aquilons & le pays des frimats. Virgile, Horace, Ovide & Catulle tiennent le même langage. Séneque la nomme la mere des *neiges* & des *glaçons*; & Lucain appelle les grands hivers, des hivers de *Thrace*. Pomponius-Méla, *l. II. c. ij.* n'en parle pas plus avantageuſement. *Regio*, dit-il, *nec cœlo læta, nec ſolo, & niſi qua mari proprior eſt, infœcunda, frigida, eorumque ſervatur maximè admodùm patiens. Rarò uſquam pomiferam arborem, vitem frequentiùs tolerat, ſed nec ejuſquidem fructus maturat ac mitigat, niſi ubi frigora objectu fiondium, cultores arcuere.*

Celui qui a civiliſé ces peuples, & qui leur a donné le premier des lois, a été un diſciple de Pythagore nommé *Zamolxis*. Hérodote rapporte les noms d'une multitude infinie de différens peuples qui ont habité la *Thrace*. Il dit, que s'ils euſſent pû, ou ſe réunir ſous un ſeul chef, ou ſe lier d'intérêts & de ſentimens, ils auroient formé un corps de nation très-ſupérieur à tout ce qui les environnoit.

Les *Thraces* avoient eu divers rois depuis Térès, qui eut deux fils, Sitalcée & Sparado. Il y eut de grandes brouilleries entre leurs deſcendans, qui tour-à-tour ſe détrônerent, juſqu'à ce que Seuthès reconquit une partie des états de ſon pere Moëſadès, & tranſmit la ſucceſſion paiſible à Cotys, pere de Cherſoblepte. A la mort de Cotys, les diviſions recommencerent, & au lieu d'un roi de *Thrace*, il y en eut trois, Cherſoblepte, Bériſade & Amadocus. A la fin Cherſoblepte dépoſſéda les deux autres: après quoi Philippe, roi de Macédoine, le dépouilla lui-même.

La république d'Athènes, après les victoires de Salamine & de Marathon, ne commanda pas ſeulement dans la Grece, mais conquit beaucoup de villes vers la *Thrace*, & dans la *Thrace* même; entr'autres Pidne, Potidée & Méthone. Ces villes ſecouerent le joug, dès que Lacédémone à la fin de la guerre du Péloponnèſe, eut abattu la puiſſance d'Athènes; mais Thimothée l'athénien, les remit encore ſous l'obéiſſance de ſa patrie. Le roi Philippe les leur enleva, & ſe rendit maître de trente-deux villes de la *Thrace*.

Alexandre acheva la conquête entiere de ce pays, dont les peuples ne recouvrerent leur liberté, qu'après ſa mort. Un autre Seuthès, fils ou petit-fils de Cherſoblepte, entra auſſi-tôt dans les droits de ſes ancêtres, & il livra deux ſanglantes batailles à Lyſimachus, un des capitaines & des ſucceſſeurs d'Alexandre.

A quelque tems de-là une partie des Gaulois, qui ſous la conduite de Brennus, ravageoient la Grece, ſe détacha du gros de la nation, & alla s'établir en *Thrace*. Le premier roi de ces Gaulois *thraces* s'appella *Commontorius*, & le dernier *Clyæus*, ſous qui les *Thraces* naturels exterminerent les Gaulois, tranſplantés chez eux, & remirent ſur le trône Seuthès, iſſu de leurs anciens rois. Ce prince & ſes deſcendans régnerent ſans interruption juſqu'à Veſpaſien, qui à la fin, réduiſit la *Thrace* en province romaine.

Depuis ce tems-là, la *Thrace* a eu le même ſort que le reſte de la Grece, juſqu'à ce qu'elle ſoit demeurée ſous la puiſſance des Turcs, que la priſe de Conſtantinople a rendu maîtres du pays.

La *Thrace* des anciens ſe nomme aujourd'hui la *Romanie* de *Thrace*, pour la diſtinguer de la Romanie de la Morée; c'eſt la province la plus orientale de la Turquie européenne, entre la mer Noire, la mer de Marmora, l'Archipel, la Macédoine & la Bulgarie.

Le P. Briet diviſe l'ancienne *Thrace* en *Thrace*, endeçà de Rhodope, & *Thrace* en-delà de Rhodope. La premiere comprend la *Thrace* médique, grecque ou macédonienne; la *Thrace* drauſique, ſapaique, corpialique; la province de Byſance, la *Thrace* céni-

que, ſellétique & ſamaïque. La ſeconde *Thrace* au-delà du Rhodope, comprend la *Thrace* uſdicelſique, la *Thrace* bennique, danthelétique, beſſique; & enfin la Querſonnèſe de *Thrace*.

La notice de l'empire, depuis Conſtantin juſqu'à Arcadius & Honorius, renferme dans la *Thrace* ſix provinces, qui ſont l'Europe, Rhodope, la *Thrace*, l'Hémimont, la ſeconde Moëſie, & la Scythie.

Les *Thraces* étoient naturellement féroces, violens, emportés & cruels; cependant ceux qui venoient des colonies de Phénicie, & qui demeuroient au voiſinage de la Grece, ſe policerent, & ſe rendirent célebres dans les arts & dans les ſciences; leur pays produiſit Orphée, Linus & Muſée, dont j'ai déja parlé dans cet ouvrage.

Phèdre étoit auſſi de *Thrace*; il fut réduit à l'eſclavage, enſuite affranchi ſous Auguſte, & expoſé ſous Tibere à toutes les perſécutions de Séjan, juſqu'à la mort de cet indigne favori d'un tyran odieux. Il ne ſe ſoucia jamais d'amaſſer du bien, & met cette raiſon entre les choſes qui devoient lui faciliter la promotion au rang de poëte. Ses fables ſont admirables, & l'on a raiſon d'être ſurpris qu'un ouvrage plein d'autant d'agrément & de pureté, que l'eſt celui de Phèdre, ait été ſi peu connu pendant pluſieurs ſiecles. Nous avons outre la belle édition d'Hoogſtraten, miſe au jour à Amſterdam en 1701, *in*-4°. celle de Burman, imprimée dans la même ville en 1727, *in*-4°. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THRACE, *la mer de*, (*Géog. anc.*) *Thracium mare*. Strabon donne ce nom à la partie de la mer Egée, qui baigne les côtes de la *Thrace*. (*D. J.*)

THRACE, *boſphore de*, (*Géog. mod.*) autrement dit le canal de Conſtantinople, qui ſépare l'Aſie d'avec l'Europe. C'eſt un canal de 15 milles de long, ſur environ deux de large, en des endroits plus, en d'autres moins. Sa promenade eſt agréable, & ſon aſpect eſt charmant, *voyez* les détails au *mot* BOSPHORE de *Thrace*. (*D. J.*)

THRACÉ, ſ. f. (*Mythol.*) nymphe de la fable; elle étoit fille de Titan, & eut de Saturne Doloneus qui donna ſon nom aux Dolones; & de Jupiter elle eut Bithy, qui donna le ſien aux Bithyniens. (*D. J.*)

THRACIUS pagus, (*Géogr. anc.*) bourg de l'Aſie mineure, dans l'Helleſpont, près de la ville de Cyzique.

THRAMBUS, (*Géog. anc.*) promontoire de la Macédoine, ſelon Etienne le géographe, entre le golfe Thermaïque & le golfe Toronaïque. (*D. J.*)

THRANITÆ, ſ. m. (*Littérat.*) dans les galeres à trois rangs de rames, & trois ponts l'un ſur l'autre, on nommoit *thranitæ* les rameurs qui étoient au pont du haut, & *zygitæ*, les rameurs du ſecond pont.

Meibom, dans ſon diſcours ſur l'architecture navale des anciens, tâche de prouver que la prodigieuſe hauteur qu'on a ſuppoſé néceſſaire aux galeres de pluſieurs rang de rames, eſt une hauteur imaginaire; & que le fameux vaiſſeau de Philopater, qu'on dit avoir eu quarante rangs de rames, & quatre mille rameurs pour le faire aller, pouvoit très-bien être conduit par un ſi grand nombre de gens.

Cet auteur croit qu'on devroit perfectionner nos propres galeres, d'après le plan qu'il a donné de celles des Romains; il reconnoît cependant que notre forme mérite la préférence; mais il voudroit que nous ſuiviſſions les mêmes proportions que gardoient les Romains dans la bâtiſſe de leurs longs vaiſſeaux.

La queſtion eſt de ſavoir ſi l'une & l'autre, la forme & les proportions, quadreroient enſemble. Les gens de lettres parlent très-bien! mais qu'ils laiſſent aux gens l'art, guidés par la pratique & l'expérience, la gloire de bâtir les vaiſſeaux & les galeres.

THRASOS, (*Médec. anc.*) θράσος; Hippocrate ſe ſert de ce terme pour ſignifier une certaine férocité dans le regard & dans les yeux, qui paroît aux approches d'un délire. (*D. J.*)

THRASYLLUM, *ou* THRASYLLUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Aſie mineure, dans la Myſie, au voiſinage du fleuve Caïcus. (*D. J.*)

THRAUSTON, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèſe, dans l'Elide. Xénophon la donne aux Acrorians.

THRENODIE, ſ. f. (*Littérat.*) chanſon triſte ou ſimebre en uſage chez les anciens, dans les cérémonies des funérailles. *Voyez* FUNÉRAILLES & FUNEBRE.

Ce mot eſt grec, & compoſé de θρηνος, *pleurs, lamentations*, & de ωδη, *chant*.

THRIA, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, dans la tribu œnéide. Les champs des environs s'appelloient *campi thriaſii*. Ce bourg étoit entre Athènes & Eléuſis; il en eſt ſouvent parlé dans Thucydide, & dans les autres hiſtoriens des guerres d'Athènes. C'étoit la patrie du poëte Cratès, dont Suidas rapporte quelques ouvrages comiques; la porte d'Athènes par laquelle on ſortoit pour y aller, s'appelloit *porta thriaſia*, & fut auſſi enſuite nommée *Ceramica* & *Dipylon*. Ce bourg donnoit encore ſon nom au rivage près duquel il étoit ſitué, & à une riviere voiſine.

THRIES, ſ. f. (*Littérat.*) Les ſorts que l'on jettoit dans une urne ſe nommoient *thries*, du nom de trois nymphes de l'antiquité, qui demeuroient ſur le Parnaſſe, & qui avoient été nourrices d'Apollon, dieu de la divination. (*D. J.*)

THRIO, (*Antiq. greq.*) θριω; fête particuliere des Grecs, en l'honneur d'Apollon. *Voyez* ſur cette fête Potter, *Archæol. græc. t. I. p.* 405. (*D. J.*)

THRIPS, gen. *pis*. m. (*Littérat.*) θρίπες; nom donné par les Grecs & les Romains, à une eſpece de ver, né de l'œuf du ſcarabé, lequel ver, tandis qu'il eſt dans cet état de ver, perce le bois, & y fait des cavités de différentes formes, & en des directions différentes, qui reſſemblent ſouvent à des caracteres d'écriture.

Les anciens Grecs ſe ſervoient de petits morceaux de bois ainſi rongés, au-lieu de ſceau & de cachet, avant l'invention de la gravure; & en effet, ils répondoient très-bien à cet uſage, car il n'étoit guere poſſible d'imiter l'impreſſion, ni de contrefaire les empreintes que formoient ſur la cire ces morceaux de bois ainſi rongés.

Lucien parlant de la maniere qu'il avoit de marquer ſes oliviers, emploie le mot *thrips*, non comme étant le nom d'un ver, mais comme étant celui du morceau de bois percé par l'inſecte. Théophraſte, Ariſtote, & Pline, ſe ſervent du même mot *thrips*; enfin nous trouvons qu'il déſigne auſſi ſouvent un morceau de bois percé de divers trous, que l'animal qui les a formés. (*D. J.*)

THRISMA, ſ. m. (*Commerce.*) étoit une ancienne piece de monnoie de la valeur d'un *groat*, ou du tiers d'un *ſhelling*. C'eſt apparemment une corruption de *tremiſſis*, qui étoit une ancienne monnoie d'Allemagne, de la valeur de quatre ſous ſterling. Quelques-uns prétendent que c'eſt une piece de trois *ſhellings*; mais cela paroît une erreur.

THRIUS, (*Géog. anc.*) nom d'une ville, & d'un fleuve du Pélopponnèſe, dans l'Elide. (*D. J.*)

THROANA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, au-delà du Gange. Ptolomée, *l. VII. c. ij.* la marque dans le pays des *Leſti* ou des Pirates; & Caſtald la nomme *Taigin*. (*D. J.*)

THRONE, ſ. m. (*Archit. & Littér.*) mot dérivé du grec θρόνος; chaiſe ou ſiege magnifique. C'eſt un ſiege royal, enrichi d'architecture & de ſculpture de matiere précieuſe, élevé ſur pluſieurs degrés, & couvert d'un dais. Le *thrône* eſt dans la ſalle d'audience du ſouverain.

La deſcription du *thrône* du Mogol, par Tavernier, eſt entierement romaneſque; celle du *thrône* de l'empereur de la Chine, par le p. le Comte, eſt brodée ſuivant ſa coutume; & celle du *thrône* du grand-ſeigneur, par Duloir, ne l'eſt pas moins; mais j'aime

Digitized by Google

la repréſentation des deux *thrônes* de l'antiquité, qu'on voit gravés dans les peintures d'Herculanum (*Pl.29*). La colombe qui eſt ſur le couſſin d'un des deux *thrônes*, prouve que c'eſt la repréſentation du *thrône* de Venus; le feſton qu'un des génies ſoutient, paroît être de mirthe, & le ſceptre que tient l'autre génie, convient encore à la déeſſe. Le ſecond *thrône* eſt celui de Mars, comme il paroît par le bouclier & le panache que ſoutiennent deux génies. (*D. J.*)

THRÔNE, (*Critique ſacrée.*) ſiege ou tribunal des rois; le *thrône* de Salomon étoit d'ivoire, & revêtu d'or pur; on y montoit par ſix degrés: aux deux côtés du ſiege, ſoutenu ſur deux bras, etoient deux figures de lions, & ſur les ſix degrés, douze lionceaux, *III. Rois*, *x.* 20. Iſaïe & Ezéchiel, pour donner une idée magnifique du *thrône* du Seigneur, diſent: le *thrône* de l'Eternel eſt comme un char animé, porté ſur un firmament ſemblable au ſaphir; ſes roues, d'une grandeur & d'une beauté merveilleuſe, ſont dirigées par l'eſprit; celui qui eſt aſſis ſur le *thrône*, eſt tout environné de lumiere éclatante, que les yeux des hommes ne peuvent ſoutenir.

Le mot *thrône* ſe prend au figuré pour *royaume*, *état*; affermiſſez votre *thrône* par la clémence, *Prov. xx-28.* Il déſigne auſſi la demeure d'un roi; Jeſus-Chriſt, dans S. Matt. *c. v. 34.* défend de jurer par le ciel, qui eſt le *thrône* de Dieu, ni par aucun autre *thrône*; c'eſt que l'abus des ſermens étoit fréquent chez les Juifs, & que ces ſermens étoient approuvés. (*D. J.*)

THRÔNES, (*Crit. ſacr.*) θρόνοι; ce mot ſe trouve dans l'Ep. aux Coloſſ. *j. 16.* Toutes choſes, dit l'apôtre, ont été par Dieu, viſibles ou inviſibles; ſoit les *thrônes*, θρόνοι, ou les dominations, les principautés, ou les puiſſances: il s'exprime ainſi par alluſion aux chérubins dont parle Iſaïe & Ezéchiel, qui ſont dit figurément être au-tour du *thrône* du Tout-puiſſant, parce qu'ils étoient repréſentés ſur l'arche; mais les hommes ayant forgé une hiérarchie céleſte & réelle, ont imaginé que les *thrônes* étoient les anges de cette hiérarchie, & qu'ils étoient ainſi nommés, parce qu'ils ſervoient comme de *thrônes* à la majeſté de Dieu. Les peres de l'égliſe ont crû qu'il y avoit trois eſpeces d'anges; ſelon eux, ceux du premier ordre, s'appellent les *thrônes*, & ſiegent immédiatement au-deſſous de la Divinité; voilà, dit Clément d'Alexandrie, ceux qui ſont πρωτοκλισται.

THRONI, (*Géogr. anc.*) ville & promontoire de l'île de Cypre, ſur la côte méridionale. Le nom moderne eſt *Cabo de Pile*, ſelon Luſignan. (*D. J.*)

THRONIUM, (*Géog. anc.*) ville des Locres Epicnémidiens, & dans les terres. Cette ville étoit très-ancienne, puiſqu'il en eſt fait mention dans Homere, Iliad. *B. v. 533.* Scylax eſt le ſeul qui place cette ville dans la Phocide. Elle reçut ſon nom de la nymphe Thronia. (*D. J.*)

THRUMBUS, ſ. m. *terme de Chirurgie*, tumeur formée par un ſang épanché, & grumelé ſous les tégumens en conſéquence d'une ſaignée. Ce mot vient du grec θρόμβος, qui ſignifie *un grumeau de ſang*.

La cauſe de cette tumeur vient de ce qu'on n'a pas fait l'ouverture de la peau aſſez grande faute d'élévation, ou quand il ſe préſente un morceau de graiſſe à l'ouverture, alors une portion du ſang qui ne peut ſortir librement, ſe gliſſe dans les cellules du corps graiſſeux, & forme la tumeur dont nous parlons.

Quand le *thrumbus* eſt petit, il ſuffit de mouiller avec de l'eau fraîche, la compreſſe qu'on applique ſur la plaie; la réſolution ſe fait à merveille par ce petit ſecours. Si la tumeur eſt conſidérable, il faut mettre du ſel marin entre les doubles de la compreſſe mouillée. La réſolution s'opere très-aiſément & ſans inconvénient que l'échymoſe conſécutive du bras. Dans les perſonnes dont le ſang eſt vicié, ſur-tout lorſqu'on a négligé les ſecours indiqués, le plus petit *thrumbus* attire la ſuppuration des levres de la plaie. *Voyez* SAIGNÉE. (*Y*)

THRYALLIS, (*Botan.*) nom donné par Nicande, & quelques autres écrivains, à une eſpece verbaſcum ou mollaine, employée par les anciens dans leurs couronnes & leurs guirlandes. Dioſcoride l'appelle *lychnitis*, parce qu'elle étoit d'uſage pour ſervir de meche dans les lampes des Grecs, qui employoient les tiges après les avoir réduites en petits filets. (*D. J.*)

THUBEN, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique intérieure. Pline, *l. V. c. v.* la met au nombre de celles qui furent ſubjuguées par Cornelius Balbus. (*D. J.*)

THUBUNA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie céſarienne, ſelon Ptolomée. M. Shaw paroît aſſez bien fondé à la retrouver dans Thabné, ville du pays de Zab, ſituée dans une belle plaine entourée d'un mur de terre. Elle a des jardins & de l'eau; ſon terrein produit du froment, de l'orge, du coton, des dattes, & d'autres fruits; mais les Arabes ont tellement détruit les murs & les édifices de l'ancienne *Thubuna*, qu'il ſeroit impoſſible de déterminer quelle en fut autrefois l'enceinte. (*D. J.*)

THUIN, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Thudinium*; petite ville dans l'évêché de Liege, ſur la droite de la Sambre, entre Maubeuge & Charleroi, environ à trois lieues de chacune de ces villes. *Thuin* eſt bâtie ſur une hauteur, & doit ſon origine aux anciens abbés de Lobes, dans le x. ſiecle. *Long. 21. 52. lat. 50. 16.* (*D. J.*)

THULÉ *ou* THYLÉ, (*Géog. anc.*) par les Grecs θούλη; île de l'Océan ſeptentrional, que tous les anciens géographes joignent aux îles Britanniques: mais il y a de grandes difficultés à fixer ſa ſituation, parce que les anciens n'ont point parlé de ſa grandeur. Virgile, *Géorgiq. l. I. vers 30.* appelle cette île *ultima Thule*. Ptolomée, *l. VII. c. v.* Agathamere & le géographe Etienne, diſent que durant les équinoxes les jours ſont à *Thulé* de vingt heures, & que le milieu de l'île eſt à 63 degrés de l'équateur. De-là Cellarius penſe que par l'île de *Thulé*, les anciens n'ont point entendu l'Iſlande, mais l'île de Schetland, ou l'île de Fero, ſoumiſes au roi de Danemark, & dont la poſition s'accorde avec celle que Ptolomée donne à l'île de *Thulé*. Le témoignage de Tacite, *Vie d'Agric. c. x.* appuie ce ſentiment: car il dit qu'en navigeant autour de la Grande Bretagne, on apperçoit l'île de *Thulé*. Or l'Iſlande eſt trop éloignée pour pouvoir être apperçue des côtes de la Grange Bretagne.

Cependant ſi l'on s'en rapporte à Procope, qui s'eſt fort étendu ſur cette île, *l. III. de bello Goth. c. xiv. Thule* eſt dix fois plus conſidérable que la Grande Bretagne; elle en eſt aſſez éloignée, & eſt preſque déſerte du côté du ſeptentrion. Ce diſcours a engagé pluſieurs géographes à prendre la grande Scandinavie, pour être l'île de *Thulé*. Ortelius penſe en particulier, que *Thulé* eſt une partie de la Norwege, dont le nom même s'eſt conſervé dans celui de *Tilemarck*, province de ce royaume. La convenance qui ſe trouve entre la latitude & la longitude de Tilemarck, avec celle que Ptolomée donne à l'île de *Thulé*, ſert à fortifier la conjecture d'Ortelius; mais il faut remarquer en même tems, que Procope avoue qu'il ne parle de *Thulé* que ſur le récit d'autrui, & qu'il n'a jamais vu cette île. Il réſulte de ce détail que le *Thulé* des anciens nous eſt encore inconnu. (*D. J.*)

THUMELITA, (*Géog. anc.*) ville de la Lybie intérieure, ſituée aux environs de la ſource du fleuve Cinyphis. (*D. J.*)

THUR, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Alſace. Elle a ſa ſource dans les montagnes de Voſge, coule dans le Sundgaw, & ſe perd dans l'Iſle, à dix lieues de ſa ſource. (*D. J.*)

THURIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville du Péloponneſe, dans la Meſſénie. Strabon, *l. VIII.* dit qu'Æpea, qui de ſon tems s'appelloit *Thuria*, étoit voiſine de

Pheræ. Pauſanias, *Meſſen*, *c. xxxj.* dit que *Thuria* étoit dans les terres, à quatre-vingt ſtades de Pheræ, qui étoit à ſix ſtades de la mer. Il ajoute que *Thuria* étoit d'abord bâtie ſur une montagne, & qu'enſuite on bâtit dans la plaine, ſans abandonner néanmoins le haut de la montagne. Le nom des habitans étoit *Thuriatæ*. Auguſte, piqué contre les Meſſéniens, qui avoient pris le parti de Marc-Antoine, donna la ville de *Thuria* aux Lacédémoniens. Il y en a qui prétendent que cette ville eſt l'*Antheia* d'Homere.

2°. Ile de la mer Egée. Plutarque, *de exſilio*, *pag. 602.* qui la dit voiſine de l'île de Naxos, ajoute qu'elle fut la demeure d'Orion.

3°. Fontaine d'Italie, dans la grande Grece, au voiſinage de la ville de Sybaris, ſelon Diodore de Sicile, *l. XII. c. x.* Elle donna le nom à la ville de Thurium, qui fut bâtie dans cet endroit. Le nom moderne de cette fontaine eſt *Aqua che Fuella*, ſelon Léander. (*D. J.*)

THURIBULUM, ſ. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains au vaiſſeau dans lequel on brûloit l'encens pour les ſacrifices.

THURIFÉRAIRE, ſ. m. *terme eccléſiaſtique*, c'eſt le nom qu'on donne à un acholyte ou clerc, qui dans les cérémonies de l'Egliſe porte l'encenſoir ou la navette. (*D. J.*)

THURINGE, (*Géog. mod.*) en latin *Thuringia*, province d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, avec titre de landgraviat. Elle eſt bornée au nord par les duchés de Brunſwig & par la principauté d'Anhalt; à l'orient par la Miſnie, dont elle eſt ſéparée par la Sala; au midi par la Franconie; & à l'occident par la Heſſe. Cette province a trente-deux lieues de longueur, & preſque autant de largeur: elle abonde en forêts, & eſt fertiliſée pour les grains par les rivieres qui l'arroſent.

La *Thuringe* eſt en partie l'ancien pays des Cattes, qui devint après la décadence de l'empire romain, un royaume puiſſant, d'où il ſortit des armées nombreuſes, & compoſées de troupes aguerries. Aujourd'hui ce pays renferme pluſieurs états, poſſédés par l'électeur de Mayence, les ducs de Saxe, & différens comtes. Erford, capitale de toute la *Thuringe*, appartient à l'électeur de Mayence. Les deux villes impériales de la *Thuringe* ſont Muhlhauſen & Northauſen: ce qu'on nomme la *Thuringe-Ballay*, répond au mot françois *ballival*, & conſiſte en un aſſemblage de commanderies, qui appartiennent aux chevaliers de l'ordre Theutonique. Si quelqu'un eſt curieux de connoître l'hiſtoire de tous les anciens monaſteres de la *Thuringe*, il peut conſulter l'ouvrage intitulé, *Thuringia ſacra*, Francof. 1737, in-fol. (*D. J.*)

THURINGIENS, LES, (*Géog.*) *Thuringi*, *Thoringi*, & *Doringi*, peuples de la Germanie, célebres depuis la décadence de l'empire romain. Vegetius, *Mulomedic.* liv. IV. ch. vj. qui écrivoit vers la fin du quatrieme ſiecle, eſt le premier qui faſſe mention des *Thuringiens*, en diſant que leurs chevaux réſiſtoient aiſément à la fatigue. Jornandès, Procope, Caſſiodore, & Grégoire de Tours, connoiſſent auſſi les *Thuringiens*, & l'on peut conclure, que puiſque les auteurs qui ont écrit avant le quatrieme ſiecle, n'en parlent en aucune façon, il faut que ces peuples n'aient pris naiſſance, ou du-moins n'aient commencé à ſe rendre fameux que dans ce ſiecle-là.

On doit ſe contenter de regarder comme la premiere demeure des *Thuringiens*, celle que les auteurs dont nous venons de parler leur donnent; car ils ont habité auparavant quelqu'autre pays, mais perſonne ne peut nous inſtruire là-deſſus. On voit que ces *Thuringiens* habiterent le pays des Chéruſques, après que le nom de ceux-ci ne fut plus connu: outre cela, une partie du pays des Hermandures paroît avoir été renfermée dans la Thuringe, qui s'étendit non-ſeulement en-deçà, mais encore au-delà de la Sala: enfin on trouve que la meilleure partie du pays des Cattes ſervit à former la Thuringe, qui, lorſqu'elle fut devenue un royaume, s'étendoit du nord au midi, depuis l'Aller juſqu'au Meyn; la Multa la bornoit à l'orient, & la Fulde & l'Adrana à l'occident.

Vers la fin du cinquieme ſiecle, & au commencement du ſixieme, la Thuringe avoit un roi, & on a les noms des princes qui y regnerent. Bien des auteurs néanmoins font difficulté de leur donner le titre de roi; mais Spener ne balance point à les reconnoître pour tels. « Le royaume de Thuringe, dit-il, » étoit comme celui des Marcomans & comme celui » des Francs, quoiqu'il ne leur fût pas comparable » pour l'étendue ». Les *Thuringiens* firent parler d'eux ſous leurs rois; & à la faveur des troubles dont la Germanie étoit agitée, ils eurent occaſion d'étendre leurs frontieres; mais ayant voulu attaquer les Francs, après que ceux-ci eurent établi leur domination dans la Gaule, ils furent battus, perdirent une grande partie de leur pays, & devinrent tributaires. Dans la ſuite, la jalouſie de deux freres ébranla cette monarchie, & la fit devenir la proie des Francs & des Saxons, qui profiterent de ces troubles. *Voyez* ſon état moderne au *mot* THURINGE. (*D. J.*)

THURIUM, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie, dans la grande Grece, ſur le golfe de Tarente. Pline, *liv. III. ch. xj.* dit qu'elle étoit bâtie entre le fleuve Crathis & le fleuve Syparis, où avoit été autrefois la ville de Sybaris; mais il ſe trompe, c'étoit dans ſon voiſinage.

Les habitans de Crotone ayant détruit Sybaris, les Athéniens & quelques autres grecs la rebâtirent dans un lieu voiſin, & l'appellerent *Thuri* ou *Thurium*, du nom d'une fontaine qui ſe trouvoit auprès. La proximité de l'ancienne Sybaris & de la nouvelle ville, a été cauſe que quelques auteurs les ont priſes pour la même place. Outre Pline, Etienne le géographe dit; *Thurii urbs Italiæ, priùs* Sybaris *dicta*: Tite-Live, *liv. XXXIV. ch. xliij.* nous apprend que les Romains y envoyerent dans la ſuite une colonie, & lui donnerent le nom de *Copia*: cependant l'ancien nom paroît avoir prévalu; car pluſieurs ſiecles après, Ptolomée & les itinéraires l'appellent *Thurium*. Tite-Live, *l. X. c. ij.* qui écrit *Thuriæ*, nomme le territoire de cette ville, *Thurinus ager*, & le golfe ſur lequel elle étoit bâtie eſt appellé *Thurinus ſinus* par Ovide, *liv. XV. v. 52.* & Diodore de Sicile *liv. XII. ch. xe.*

On voit encore aujourd'hui quelques veſtiges de cette ancienne ville près de la mer, dans le royaume de Naples; on nomme cet endroit *Torre-del-Cupo*, & quelques cartes diſent, *Sybari-rovinata*; il y reſte un aqueduc, qui pouvoit ſervir à conduire les eaux de la fontaine *Thuria* à la ville. Au-deſſus de ces ruines on trouve un canton appellé *Torrana*, mot peut-être corrompu de *Thurina*; mais il importe de connoître plus à fond l'hiſtoire de *Thurium* & des Thuriens, dont Charondas fut le légiſlateur: la voici cette hiſtoire.

Quelque tems après l'entiere deſtruction de Sybaris par les Crotoniates, Lampon & Xénocrite fonderent, à quelque diſtance de l'ancienne Sybaris, la ville de *Thurium*. Diodore de Sicile en parle à-peu-près en ces termes, *l. XII.* Les Sybarites qui avoient été chaſſés de la ville qu'ils vouloient rétablir, envoyerent des ambaſſadeurs à Lacédémone & à Athènes, afin de demander les ſecours dont ils avoient beſoin pour retourner en leur pays, & offrirent des habitations à ceux qui voudroient les y ſuivre. Les Lacédémoniens n'eurent aucun égard à cette demande; mais les Athéniens armerent dix vaiſſeaux ſous la conduite de Lampon & de Xénocrite. On fit encore publier l'offre des terres dans tout le Pélopon-

Digitized by Google

nèſe, ce qui attira beaucoup de monde : mais le plus grand nombre étoit des Achéens & des Trézéniens, entraînés à cette migration par les promeſſes d'un oracle, qui avoit ordonné de poſer les fondemens de leur ville dans le lieu où ils trouveroient autant d'eau qu'il en faudroit pour leur uſage, & où la terre leur aſſureroit du blé ſans meſure.

Cette flotte paſſa en Italie, aborda auprès du terrein où étoit Sybaris, & découvrit le lieu que l'oracle ſembloit avoir indiqué. Non loin de l'ancienne Sybaris ſe trouva la fontaine Thuria, dont les eaux étoient conduites dans des tuyaux de cuir. Perſuadés que c'étoit à cet endroit que le dieu les adreſſoit, ils formerent l'enceinte d'une ville, & du nom de la fontaine, ils l'appellerent *Turium*. Elle fut partagée dans ſa longueur en quatre quartiers ; l'un fut appellé le *quartier d'Hercule ;* le ſecond celui *de Vénus ;* le troiſieme celui *d'Olympie ;* & le quatrieme celui *de Bacchus*. Dans ſa largeur elle fut encore coupée en trois quartiers ; l'un fut appelié le *quartier des Héros ;* le ſecond celui *de Thurium*, & le troiſieme *Thurinum*. Toute cette enceinte ſe remplit de maiſons bien bâties, bien diſtribuées, & qui formerent un corps de ville commode & agréable.

Il n'étoit guere poſſible qu'un peuple compoſé de nations ſi différentes ſe maintînt long-tems en repos. Les Sybarites, comme anciens propriétaires du terrein qui avoit été diſtribué aux citoyens qu'ils avoient aſſociés, s'attribuerent les premieres places dans le gouvernement, & ne laiſſerent que les emplois ſubalternes aux autres. Ils donnerent à leurs femmes les premieres places dans les cérémonies publiques de la religion. Ils prirent pour eux les terres que le voiſinage de la ville rendoit plus aiſées à exploiter : toutes ces diſtinctions irriterent ceux qui crurent avoir ſujet de ſe plaindre d'être maltraités. Comme ils étoient en plus grand nombre & plus aguerris, ils en vinrent à une ſédition ouverte, & chaſſerent ou maſſacrerent preſque tout ce qui reſtoit des anciens Sybarites.

Mais une pareille expédition dépeuplant le pays, laiſſoit beaucoup de terres d'un bon rapport à diſtribuer. Ils firent venir de la Grece de nouveaux habitans, à qui ils donnerent, par la voie du ſort, des maiſons dans la ville, & des terres à mettre en valeur à la campagne. Cette ville devint riche & puiſſante, fit alliance avec les Crotoniates ; & s'étant formé un gouvernement démocratique, elle diſtribua ſes habitans en dix tribus, dont les trois venues du Péloponnèſe furent appellées l'*Arcadienne*, l'*Achéenne*, & l'*Eléotique*. Les trois compoſées des peuples venus de plus loin furent appellées la *Béotique*, l'*Amphictyonique*, & la *Dorienne :* les quatre autres furent l'*Ionienne*, l'*Athénienne*, l'*Eubéenne*, & l'*Inſulaire*.

Ce ſage arrangement fut ſuivi du choix d'un homme admirable, de Charondas leur illuſtre compatriote, pour former un corps de lois qui puſſent ſervir à entretenir le bon ordre dans une ville compoſée d'eſprits & de mœurs ſi différens. Il y travailla ſi utilement, & fit un triage de toutes les lois qu'il crut les plus ſages & les plus néceſſaires, d'entre celles qui étoient en vigueur parmi les nations policées ; il y en ajouta quelques-unes que nous allons rapporter après Diodore de Sicile.

Il déclara incapables d'avoir part à l'adminiſtration des affaires publiques, ceux qui après avoir eu des enfans d'une premiere femme, paſſeroient après ſa mort à de ſecondes noces, ſi les enfans étoient vivans. Pouvoit-on, ajoute-t-il, attendre que des hommes qui prenoient un parti ſi peu avantageux pour leurs enfans, fuſſent en état de donner de ſages conſeils pour la conduite de leur patrie ; & s'ils avoient eu lieu d'être ſatisfaits d'un premier mariage, ne devoit-il pas leur ſuffire, ſans être ſi téméraires, que de s'expoſer aux haſards d'un ſecond engagement ?

Il condamna les calomniateurs atteints & convaincus à n'oſer paroître en public qu'avec une couronne de bruiere, qui préſentoit à tous ceux qui les rencontroient, la noirceur de leur crime. Pluſieurs ne purent ſurvivre à cette infamie, & ſe donnerent la mort ; & ceux qui avoient fondé leur fortune ſur cette déteſtable manœuvre, ſe retirerent d'une ſociété où la ſévérité des lois les obligeoit d'aller porter ailleurs cette maladie contagieuſe, qui n'a que trop infecté le monde dans tous les tems.

Charondas avoit auſſi ſenti de quelle importance il étoit de prendre des meſures pour empêcher que les vicieux ne corrompiſſent les bonnes mœurs par l'attrait de la volupté. Il donna action contre eux à ceux qui étoient intéreſſés à prévenir la corruption de leurs enfans ou de leurs parens ; & l'amende étoit ſi forte & ſi ſéverement exigible, que tous craignoient de l'encourir.

Mais pour attaquer ce mal dans ſon principe, il penſa ſérieuſement aux avantages d'une bonne éducation, & ne laiſſa à perſonne, de quelque état qu'il fût, le prétexte de la négliger. Il établit des écoles publiques, dont les maîtres étoient entretenus aux dépens de l'état. Là ſe formoit la jeuneſſe à la vertu, & de-là naiſſoit l'eſpérance d'une république bien policée.

Par une autre loi, Charondas donnoit l'adminiſtration des biens des orphelins aux parens paternels, & la garde de la perſonne du pupille aux parens du côté de la mere. Les premiers qui étoient appellés à l'héritage, au cas du décès du mineur, faiſoient, pour leur propre intérêt, valoir ſon bien ; & par la vigilance des parens maternels, ils ne pouvoient, ſans expoſer leur vie & leur honneur, ſuivre les mouvemens de la cupidité.

Les autres légiſlateurs ordonnoient la peine de mort contre ceux qui refuſoient de ſervir à la guerre, ou qui déſertoient ; Charondas ordonna qu'ils reſteroient trois jours expoſés dans la place publique en habit de femme, perſuadé que cette ignominie rendroit les exemples fort rares, & que ceux qui ſurvivroient à cette infamie, n'oſeroient pas dans les beſoins de l'état s'y expoſer une ſeconde fois, & laveroient cette premiere tache dans les reſſources qui leur pourroit fournir une bravoure de commande.

La ſageſſe de ces lois maintint les Thuriens en honneur, & ſoutint leur république dans la ſplendeur. Le légiſlateur ne crut pas cependant qu'elles ne duſſent ſouffrir aucun changement. Certaines circonſtances que la prudence humaine ne ſauroit prévoir, y peuvent déterminer. Mais pour aller au-devant des altérations que l'amour de la nouveauté pourroit y introduire, il ordonna que ceux qui auroient à ſe plaindre de quelque loi, & qui voudroient en demander la réforme ou l'abrogation, ſeroient obligés de faire leur repréſentation en préſence de tout le peuple, la corde au cou, & ayant à leur côté l'exécuteur de la juſtice prêt à les punir, ſi l'aſſemblée déclaroit leur prétention injuſte.

Cette précaution fit que ſes lois furent long-tems ſans atteinte, & au rapport de Diodore de Sicile, il n'y a jamais été dérogé que trois fois. Un borgne eut l'œil qui lui reſtoit crevé. La loi qui décernoit la peine d'œil pour œil, ne privoit pas de la lumiere celui qui avoit fait le coup. L'aveugle porta ſa plainte devant le peuple, qui ſubſtitua une interprétation pour un cas pareil qui arriveroit, & le renvoya.

Le divorce étoit permis au mari & à la femme. Un vieillard abandonné de la ſienne qui étoit jeune, ſe plaignit de la liberté que celui qui ſe ſéparoit avoit d'épouſer qui il lui plairoit ; il propoſa pour ôter toute idée de libertinage, de ne permettre au deman-

deur en action de divorce, que d'épouſer une perſonne à-peu-près du même âge que celle qu'il quittoit. Son obſervation parut juſte, il évita la peine, & les divorces devinrent fort rares.

La troiſieme loi qui ſouffrit quelque changement, fut celle qui ordonnoit que les biens d'une famille, ne paſſeroient point dans une autre, tant qu'il reſteroit quelqu'un de cette famille, que le dernier de l'un ou de l'autre ſexe pourroit épouſer. S'il en reſtoit une fille, l'héritier qui ne vouloit pas la prendre en mariage, étoit obligé de lui donner cinq cens drachmes, par forme de dédommagement. Le cas arriva : une fille de bonne famille, mais très-pauvre, ſe voyant négligée par le ſeul & dernier héritier de ſon nom, ſe plaignit dans une aſſemblée indiquée à ce ſujet, ſuivant la forme preſcrite par la loi, de la médiocrité de la ſomme, qui ne lui conſtituoit qu'une dot qui ne pouvoit la tirer de la miſere, ni la faire entrer dans quelque famille qui convînt à ſa naiſſance. Le peuple attendri ſur le danger qu'elle couroit ſi ſa demande étoit rejettée, reforma la loi, & condamna l'héritier à l'épouſer.

Des lois ſi ſages furent ſcellées du ſang du légiſlateur. Quelques affaires le menerent à la campagne armé de ſon épée, pour ſe défendre contre les brigands qui attaquoient les voyageurs. Comme il rentroit dans la ville, il apprit qu'il ſe tenoit alors une aſſemblée où le peuple étoit dans une grande agitation. Il ne fit pas attention qu'il avoit fait une loi qui défendoit expreſſément à toutes perſonnes de quelqu'état qu'elles fuſſent, de s'y trouver en armes. Quelques mal-intentionnés virent ſon épée, & lui reprocherent qu'il étoit le premier qui eût oſé violer la loi qu'il avoit faite. Vous allez voir, leur dit-il, combien je la juge néceſſaire, & combien je la reſpecte. Il tira ſon épée, & ſe perça le ſein.

Les Thuriens fleurirent tant qu'ils ſuivirent les lois de Charondas; mais la molleſſe ayant pris le deſſus, ils furent maltraités par les Bruttiens, les Lucaniens, & les Tarentins, ſous l'oppreſſion deſquels ils gémiſſoient, lorſqu'ils ſe ſoumirent aux Romains. Ceux-ci trouvant le pays épuiſé d'hommes, y envoyerent une colonie, & donnerent à la ville qu'elle habita le nom de *Copia*, comme il paroît par la monnoie qui nous en reſte, avec une tête de Mars, & une corne d'abondance au revers, & pour inſcription *Copia*.

2°. *Thurium* étoit auſſi une ville de la Béotie. Plutarque *in Sylla*, dit que c'eſt une croupe de montagne fort rude, & qui finit en pointe comme une pomme de pin : ce qui faiſoit qu'on l'appelloit *Ortophagus*. Au pié de cette montagne, ajoute-t-il, coule un ruiſſeau appellé *Morion*, & ſur ce ruiſſeau eſt le temple d'Apollon thurien. Ce dieu a eu le nom de *Thurien*, de Thyro, mere de Charon, qui mena une colonie à Chéronée. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

THURLES, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Munſter, au comté de Tipperari, ſur la Stuere; elle envoie deux députés au parlement de Dublin; elle eſt à ſix milles des frontieres de Kilkenny, & à douze de Cashel. (*D. J.*)

THURSO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Ecoſſe, dans la province de Caithneſs, avec un port ſur la côte du nord.

THUS *ou* TUS, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans le Khoraſſan. *Long.* ſelon Naſſir-Eddin qui y naquit, 92. 30. *latit.* 37. & dans le quatrieme climat. (*D. J.*)

THUSEI, (*Géog. anc.*) nom de la belle terre que Pline le jeune avoit en Toſcane : il en fait la deſcription dans une de ſes lettres à Apollinaire, *liv. V. let.* 9. & je vais la tranſcrire ici, parce que c'eſt la plus charmante deſcription queje connoiſſe, parce qu'elle eſt un modele unique en ce genre, & parce qu'enfin il faut quelquefois amuſer le lecteur par des peintures riantes, & le dédommager de la ſéchereſſe indiſpenſable de pluſieurs autres articles.

Ma terre de Toſcane, dit Pline, eſt un peu au-deſſous de l'Apennin; voici quelle eſt la température du climat, la ſituation du pays, la beauté de la maiſon. En hiver l'air y eſt froid, & il y gele; il y eſt fort contraire aux myrthes, aux oliviers, & aux autres eſpeces d'arbres qui ne ſe plaiſent que dans la chaleur. Cependant il vient des lauriers, qui conſervent toute leur verdure, malgré la rigueur de la ſaiſon. Véritablement elle en fait quelquefois mourir : mais ce n'eſt pas plus ſouvent, qu'aux environs de Rome. L'été y eſt merveilleuſement doux; vous y avez toujours de l'air; mais les vents y reſpirent plus qu'ils n'y ſoufflent. Rien n'eſt plus commun que d'y voir de jeunes gens qui ont encore leurs grands-peres & leurs biſayeuls; que d'entendre ces jeunes gens raconter de vieilles hiſtoires, qu'ils ont appriſes de leurs ancêtres. Quand vous y êtes, vous croyez être né dans un autre ſiecle.

La diſpoſitions du terrein eſt très-belle. Imaginez-vous un amphithéatre immenſe, & tel que la nature le peut faire; une vaſte plaine environnée de montagnes chargées ſur leurs cimes de bois très-hauts, & très-anciens. Là, le gibier de différente eſpece y eſt très-commun. De-là deſcendent des taillis par la pente même des montagnes. Entre ces taillis ſe rencontrent des collines, d'un terroir ſi bon & ſi gras, qu'il ſeroit difficile d'y trouver une pierre, quand même on l'y chercheroit. Leur fertilité ne le cede point à celle des plaines campagnes; & ſi les moiſſons y ſont plus tardives, elles n'y muriſſent pas moins.

Au pié de ces montagnes, on ne voit, tout le long du côteau, que des vignes, qui, comme ſi elles ſe touchoient, n'en paroiſſent qu'une ſeule. Ces vignes ſont bordées par quantité d'arbriſſeaux. Enſuite ſont des prairies & des terres labourables, ſi fortes, qu'à peine les meilleures charrues & les mieux attelées peuvent en faire l'ouverture. Alors même, comme la terre eſt très-liée, elles en enlevent de ſi grandes mottes, que pour bien les ſéparer, il y faut repaſſer le ſoc juſqu'à neuf fois. Les prés émaillés de fleurs, y fourniſſent du treſle, & d'autres ſortes d'herbes, toujours auſſi tendres & auſſi pleines de ſuc, que ſi elles ne venoient que de naître. Ils tirent cette fertilité des ruiſſeaux qui les arroſent, & qui ne tariſſent jamais.

Cependant en des lieux où l'on trouve tant d'eaux, l'on ne voit point de marécages, parce que la terre diſpoſée en pente, laiſſe couler dans le Tybre le reſte des eaux dont elle ne s'eſt point abreuvée. Il paſſe tout-au-travers des campagnes, & porte des bateaux, ſur leſquels pendant l'hiver & le printems, on peut charger toutes ſortes de proviſions pour Rome. En été, il baiſſe ſi fort, que ſon lit preſque à ſec, l'oblige à quitter ſon nom de fleuve, qu'il reprend en automne. Vous aurez un grand plaiſir à regarder la ſituation de ce pays du haut d'une montagne. Vous ne croirez point voir des terres, mais un payſage peint exprès; tant vos yeux, de quelque côté qu'ils ſe tournent, ſeront charmés par l'arrangement & par la variété des objets.

La maiſon, quoique bâtie au bas de la colline, a la même vue que ſi elle étoit placée au ſommet. Cette colline s'éleve par une pente ſi douce, que l'on s'apperçoit que l'on eſt monté, ſans avoir ſenti que l'on montoit. Derriere la maiſon eſt l'Apenin, mais aſſez éloigné. Dans les jours les plus calmes & les plus ſereins, elle en reçoit des haleines de vent, qui n'ont plus rien de violent & d'impétueux, pour avoir perdu toute leur force en chemin. Son expoſition eſt preſque entierement au midi, & ſemble inviter le ſoleil

en

Digitized by Google

en été vers le milieu du jour ; en hiver un peu plûtôt, à venir dans une galerie fort large & longue à proportion.

La maiſon eſt compoſée de pluſieurs pavillons. L'entrée eſt à la maniere des anciens. Au-devant de la galerie, on voit un parterre, dont les différentes figures ſont tracées avec du buis. Enſuite eſt un lit de gazon peu élevé, & autour duquel le buis repréſente pluſieurs animaux qui ſe regardent. Plus bas, eſt une piece toute couverte d'acantes, ſi doux & ſi tendres ſous les piés, qu'on ne les ſent preſque pas. Cette piece eſt enfermée dans une promenade environnée d'arbres, qui preſſés les uns contre les autres, & diverſement taillés, forment une paliſſade. Auprès eſt une allée tournante en forme de cirque, au-dedans de laquelle on trouve du buis taillé de différentes façons, & des arbres que l'on a ſoin de tenir bas. Tout cela eſt fermé de murailles ſeches, qu'un buis étagé couvre & cache à la vue. De l'autre côté eſt une prairie, qui ne plaît guere moins par ſes beautés naturelles, que toutes les choſes dont je viens de parler, par les beautés qu'elles empruntent de l'art. Enſuite ſont des pieces brutes, des prairies, & des arbriſſeaux.

Au bout de la galerie eſt une ſalle à manger, dont la porte donne ſur l'extrémité du parterre, & les fenêtres ſur les prairies, & ſur une grande partie des pieces brutes. Par ces fenêtres on voit de côté le parterre, & ce qui de la maiſon même s'avance en ſaillie, avec le haut des arbres du manege. De l'un des côtés de la galerie & vers le milieu, on entre dans un appartement qui environne une petite cour ombragée de quatre planes, au milieu deſquelles eſt un baſſin de marbre, d'où l'eau qui ſe dérobe entretient par un doux épanchement la fraîcheur des planes & des plantes qui ſont au-deſſous. Dans cet appartement eſt une chambre à coucher : la voix, le bruit, ni le jour, n'y pénétrent point ; elle eſt accompagnée d'une ſalle où l'on mange d'ordinaire, & quand on veut être en particulier avec ſes amis.

Une autre galerie donne ſur cette petite cour, & a toutes les mêmes vues que la galerie que je viens de décrire. Il y a encore une chambre, qui, pour être proche de l'un des planes, jouit toujours de la verdure & de l'ombre. Elle eſt revêtue de marbre tout-au-tour, à hauteur d'appui ; & au défaut du marbre eſt une peinture qui repréſente des feuillages & des oiſeaux ſur des branches ; mais ſi délicatement, qu'elle ne cede point à la beauté du marbre même. Au-deſſous eſt une petite fontaine, qui tombe dans un baſſin, d'où l'eau, en s'écoulant par pluſieurs petits tuyaux, forme un agréable murmure.

D'un coin de la galerie, on paſſe dans une grande chambre qui eſt vis-à-vis la ſalle à manger ; elle a ſes fenêtres d'un côté ſur le parterre, de l'autre ſur la prairie ; & immédiatement au-deſſous de ſes fenêtres, eſt une piece d'eau qui réjouit également les yeux & les oreilles : car l'eau, en y tombant de haut dans un grand baſſin de marbre, paroît toute écumante, & forme je ne ſais quel bruit qui fait plaiſir. Cette chambre eſt fort chaude en hiver, parce que le ſoleil y donne de toutes parts. Tout auprès eſt un poële, qui ſupplée à la chaleur du ſoleil, quand les nuages le cachent. De l'autre côté eſt une ſalle où l'on ſe deshabille pour prendre le bain. Elle eſt grande & fort gaie.

Près de-là on trouve la ſalle du bain d'eau froide, où eſt une baignoire ſpacieuſe & aſſez ſombre. Si vous voulez vous baigner plus au large & plus chaudement, il y a dans la cour un bain, & tout-auprès un puits, d'où l'on peut avoir de l'eau froide quand la chaleur incommode. A côté de la ſalle du bain froid eſt celle du bain tiéde, que le ſoleil échauffe beaucoup, mais moins que celle du bain chaud, parce que celle-ci ſort en ſaillie. On deſcend dans cette derniere ſalle par trois eſcaliers, dont deux ſont expoſés au grand ſoleil ; le troiſieme en eſt plus éloigné, & n'eſt pourtant pas plus obſcur.

Au-deſſus de la chambre, où l'on quitte ſes habits pour le bain, eſt un jeu de paume, où l'on peut prendre différentes ſortes d'exercices, & qui pour cela eſt partagé en pluſieurs réduits. Non loin du bain eſt un eſcalier qui conduit dans une galerie fermée, & auparavant dans trois appartemens, dont l'un voit ſur la petite cour ombragée de planes, l'autre ſur la prairie, le troiſieme ſur des vignes ; enſorte que ſon expoſition eſt auſſi différente que ſes vues. A l'extrémité de la galerie fermée eſt une chambre priſe dans la galerie même, & qui regarde le manege, les vignes, les montagnes. Près de cette chambre eſt une autre fort expoſée au ſoleil, ſur-tout pendant l'hiver. De-là on entre dans un appartement, qui joint le manege à la maiſon. Voilà ſa façade & ſon aſpect. A l'un des côtés, qui regarde le midi, s'éleve une galerie fermée, d'où l'on ne voit pas ſeulement les vignes, mais d'où l'on croit les toucher.

Au milieu de cette galerie, on trouve une ſalle à manger, où les vents qui viennent de l'Apennin, répandent un air fort ſain. Elle a vûe par de très-grandes fenêtres ſur les vignes, & encore ſur les mêmes vignes par des portes à deux battans, d'où l'œil traverſe la galerie. Du côté où cette ſalle n'a point de fenêtres, eſt un eſcalier dérobé, par où l'on ſert à manger. A l'extrémité eſt une chambre, à qui la galerie ne fait pas un aſpect moins agréable que les vignes. Au-deſſous eſt une galerie preſque ſouterraine, & ſi fraîche en été, que, contente de l'air qu'elle renferme, elle n'en donne, & n'en reçoit point d'autre.

Après ces deux galeries fermées, eſt une ſalle à manger, ſuivie d'une galerie ouverte, froide avant midi, plus chaude quand le jour s'avance. Elle conduit à deux appartemens : l'un eſt compoſé de quatre chambres, l'autre de trois, qui, ſelon que le ſoleil tourne, jouiſſent de ſes rayons ou de l'ombre. Au-devant de ces bâtimens ſi bien entendus & ſi beaux, eſt un vaſte manege : il eſt ouvert par le milieu, & s'offre d'abord tout entier à la vue de ceux qui entrent : il eſt entouré de planes ; & ces planes ſont revêtus de lierres. Ainſi le haut de ces arbres eſt verd de ſon propre feuillage, & le bas eſt verd d'un feuillage étranger. Ce lierre court autour du tronc & des branches ; & paſſant d'un plane à l'autre les lie enſemble.

Entre ces planes ſont des buis ; & ces buis ſont par-dehors environnés de lauriers, qui mêlent leurs ombrages à celui des planes. L'allée du manege eſt droite ; mais à ſon extrémité, elle change de figure, & ſe termine en demi-cercle. Ce manege eſt entouré & couvert de cyprès, qui en rendent l'ombre & plus épaiſſe & plus noire. Les allées en rond qui ſont au-dedans (car il y en a pluſieurs les unes dans les autres), reçoivent un jour très-pur & très-clair. Les roſes s'y offrent par-tout ; & un agréable ſoleil y corrige la trop grande fraîcheur de l'ombre. Au ſortir de ces allées rondes & redoublées, on rentre dans l'allée droite, qui des deux côtés en a beaucoup d'autres ſéparées par des buis. Là eſt une petite prairie ; ici le buis même eſt taillé en mille figures différentes, quelquefois en lettres qui expriment tantôt le nom du maître, tantôt celui du jardinier. Entre ces buis, vous voyez ſucceſſivement de petites pyramides & des pommiers ; & cette beauté ruſtique d'un champ, que l'on diroit avoir été tout-à-coup tranſporté dans un endroit ſi peigné, eſt rehauſſé vers le milieu par des planes que l'on tient fort bas des deux côtés.

De-là vous entrez dans un piece d'acanthe flexible, & qui ſe répand où l'on voit encore quantité de figures & de noms que les plantes expriment. A l'extrémité eſt un lit de repos de marbre blanc, couverte d'une treille ſoutenue par quatre colonnes de marbre de cariſte. On voit l'eau tomber de deſſous ce lit, comme ſi le poids de ceux qui ſe couchent l'en faiſoit ſortir ; de petits tuyaux la conduiſent dans une pierre creuſée exprès ; & de-là elle eſt reçue dans un baſſin de marbre, d'où elle s'écoule ſi imperceptiblement & ſi à propos, qu'il eſt toujours plein, & pourtant ne déborde jamais.

Quand on veut manger en ce lieu, on range les mets les plus ſolides ſur les bords de ce baſſin ; & on met les plus légers dans des vaſes qui flottent ſur l'eau tout-au-tour de vous, & qui ſont faits les uns en navires, les autres en oiſeaux. A l'un des côtés eſt une fontaine jailliſſante, qui reçoit dans ſa ſource l'eau qu'elle en a jettée : car, après avoir été pouſſée en-haut, elle retombe ſur elle-même ; & par deux ouvertures qui ſe joignent, elle deſcend & remonte ſans ceſſe. Vis-à-vis du lit de repos eſt une chambre qui lui donne autant d'agrément qu'elle en reçoit de lui. Elle eſt toute brillante de marbre ; ſes portes ſont entourées & comme bordées de verdure.

Au-deſſus & au-deſſous des fenêtres hautes & baſſes, on ne voit auſſi que verdure de toutes parts. Auprès eſt un autre petit appartement qui ſemble comme s'enfoncer dans la même chambre, & qui en eſt pourtant ſéparé. On y trouve un lit : & quoique cet appartement ſoit percé de fenêtres par-tout, l'ombrage qui l'environne le rend agréablement ſombre. Une vigne, artiſtement taillée, l'embraſſe de ſes feuillages & monte juſqu'au faîte. A la pluie près que vous n'y ſentez point, vous croyez être couché dans un bois. On y trouve auſſi une fontaine qui ſe perd dans le lieu même de ſa ſource. En différens endroits ſont placés des ſieges de marbre propres, ainſi que la chambre, à délaſſer de la promenade. Près de ces ſieges ſont de petites fontaines, & par-tout vous entendez le doux murmure des ruiſſeaux, qui, dociles à la main du fontainier, ſe laiſſent conduire par de petits canaux où il lui plaît. Ainſi on arroſe tantôt certaines plantes, tantôt d'autres, quelquefois on les arroſe toutes.

J'aurois fini il y auroit long-tems, de peur de paroître entrer dans un trop grand détail ; mais j'avois réſolu de viſiter tous les coins & recoins de ma maiſon avec vous. Je me ſuis imaginé que ce qui ne vous ſeroit point ennuyeux à voir, ne vous le ſeroit point à lire, ſur-tout ayant la liberté de faire votre promenade à pluſieurs repriſes, de laiſſer là ma lettre, & de vous repoſer autant de fois que vous le trouverez à propos. D'ailleurs j'ai donné quelque choſe à ma paſſion ; & j'avoue que j'en ai beaucoup pour tout ce que j'ai commencé ou achevé. En un mot, (car pourquoi ne vous pas découvrir mon entêtement ou mon goût ?) je crois que la premiere obligation de tout homme qui écrit, c'eſt de jetter les yeux de tems en tems ſur ſon titre. Il doit plus d'une fois ſe demander quel eſt le ſujet qu'il traite ; & ſavoir que s'il n'en ſort point, il n'eſt jamais long ; mais que s'il s'en écarte, il eſt toujours très-long.

Voyez combien de vers Homere & Virgile emploient à décrire, l'un les armes d'Achille, l'autre celles d'Enée. Ils ſont courts pourtant, parce qu'ils ne ſont que ce qu'ils s'étoient propoſé de faire. Voyez comment Aratus compte & raſſemble les plus petites étoiles, il n'eſt point accuſé cependant d'être trop étendu ; car ce n'eſt point digreſſion, c'eſt l'ouvrage même. Ainſi du petit au grand, dans la deſcription que je vous fais de ma maiſon, ſi je ne m'égare point en récits étrangers, ce n'eſt pas ma lettre, c'eſt la maiſon elle-même qui eſt grande.

Je reviens à mon ſujet, de peur que ſi je faiſois cette digreſſion plus longue, on ne me condamnât par mes propres regles. Vous voilà inſtruit des raiſons que j'ai de préférer ma terre de Toſcane à celles que j'ai à Tuſculum, à Tibur, à Préneſte. Outre tous les autres avantages dont je vous ai parlé, on y jouit d'un loiſir d'autant plus ſûr & plus tranquille, que les devoirs ne viennent point vous y relancer. Les fâcheux ne ſont point à votre porte ; tout y eſt calme ; tout y eſt paiſible : & comme la bonté du climat y rend le ciel plus ſerein, & l'air plus pur, je m'y trouve auſſi le corps plus ſain & l'eſprit plus libre. J'exerce l'un par la chaſſe, l'autre par l'étude. Mes gens en font de même : ils ne ſe portent nulle part ſi bien ; & graces aux dieux, je n'ai juſqu'ici perdu aucun de ceux que j'ai amenés avec moi. Puiſſent les dieux me continuer toujours la même faveur, & conſerver toujours à ce lieu les mêmes avantages ! Adieu. (*D. J.*)

THUSCIEN, PRÊTRE, (*Antiq.*) prêtre tyrrhénien ou d'Etrurie ; on nommoit les prêtres d'Etrurie *prêtres thuſciens*, à cauſe des fonctions qu'ils faiſoient dans les ſacrifices, ou de brûler les victimes & l'encens, de θύος, qui ſignifie *encens*, & καίειν, qui veut dire *brûler* ; ou de conſulter les entrailles des victimes, de θύος, qui veut dire auſſi *ſacrifices*, & de κοίειν, qui ſignifie la même choſe que *voir*, *regarder*, *conſidérer*. (*D. J.*)

THUYA, ſ. m. (*Botan.*) en françois vulgaire *arbre de vie*. Bauhin, Boerhaave & Tournefort le nomment *thuya*, c'eſt un arbre de hauteur médiocre, dont le tronc eſt dur & noueux, couvert d'une écorce rouge-obſcure ; ſes rameaux ſe répandent en aîles ; ſes feuilles reſſemblent en quelque maniere à celles du cyprès, mais elles ſont plus plates, & formées par de petites écailles poſées les unes ſur les autres ; il porte, au-lieu de chatons ou de fleurs, de petits boutons écailleux, jaunâtres, qui deviennent enſuite des fruits oblongs, compoſés de quelques écailles, entre leſquelles on trouve des ſemences oblongues & comme bordées d'une aîle membraneuſe. Le *thuya* eſt odorant, principalement en ſes feuilles ; car étant écraſées entre les doigts, elles leur communiquent une odeur forte, réſineuſe & aſſez permanente ; leur goût eſt amer.

Cet arbre vient originairement du Canada, d'où le premier qu'on ait vu en Europe fut apporté à François I. On ne le cultive cependant que dans les jardins de quelques curieux, & on peut lui donner, comme à l'if, telle figure qu'on deſire. Il réſiſte au froid de l'hiver, mais il perd ſa verdure, ſes rameaux & ſes feuilles, devenant noirâtre juſqu'au printems qu'il reprend ſa couleur.

Le *thuya* des Grecs n'eſt point notre *thuya* ; c'étoit une eſpece de cedre qui n'avoit chez les Latins que le nom de commun avec le citronnier, *arbor citrea*. Cet arbre venoit d'une branche de l'atlas, dans la Mauritanie ſeptentrionale, appellée par Pline, *l. XIII. c. xv. mons Anchorarius*. (*D. J.*)

THUYA, *bois de*, (*Botanique ſacrée.*) *thyinum lignum* ; ſorte de bois fort eſtimé par les Hébreux, & qui étoit d'une odeur excellente ; la flotte du roi Hiran en apporta d'Ophir en abondance, *III. Rois, x. 11.* Quelques interpretes rendent ce mot par *bois de breſil*, d'autres par *bois de pin*, & d'autres plus ſagement & plus ſûrement par *bois odoriférant*, ſans déterminer quel étoit ce bois. (*D. J.*)

THYAMIS ou THYAMUS, (*Géog. anc.*) 1°. fleuve de l'Epire, ſelon Thucydide, *l. I. p. 32.* & Athénée, *l. III. c. j.* Strabon & Pauſanias connoiſſent auſſi ce fleuve, dont le nom moderne eſt *Calama*, ſelon Thevet.

2°. *Thyamis* promontoire de l'Epire, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xiv.* Il ſervoit de bornes entre la

Digitized by Google

Theſprotide & la Ceſtrinie, Niger dit que le nom moderne eſt *Niſto*.

3°. *Thyamis*, ancienne ville d'Aſie, dans l'Arachoſie. (*D. J.*)

THYATIRE, (*Géogr. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans la Lydie, au nord de Sardis, en tirant vers l'orient de Pergame. Cette ſituation convient à celle que lui donne Strabon, *l. XIII.* qui dit qu'en allant de Pergame à Sardis, on avoit *Thyatire* à la gauche. Strabon & Polybe écrivent *Thyatira* au pluriel, & Pline, *l. V. c. xxix.* auſſi-bien que Tite-Live, *l. XXVII. c. xlv.* diſent *Thyatira* au nominatif ſingulier. C'étoit, ſelon Strabon, une colonie des Macédoniens. Il ajoute que quelques-uns vouloient que ce fût la derniere ville des Myſiens; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle étoit aux confins de la Myſie; mais Pline, Ptolomée, Etienne le géographe, & les auteurs des notices la marquent dans la Lydie.

Le tems & les changemens arrivés avoient fait perdre juſqu'à la connoiſſance de la ſituation de cette fameuſe ville. On n'en fit la découverte que fort avant dans le dernier ſiecle. M. Spon, *voyage du levant*, *l. III.* en parle ainſi: il n'y a pas plus de ſept ou huit ans qu'on ne ſavoit où avoit été la fameuſe ville de *Thyatire*, le nom même en ayant été perdu. Ceux qui ſe croyoient les plus habiles, trompés par une fauſſe reſſemblance de nom, s'imaginoient que ce fût la ville de *Tiria*, à une journée d'Epheſe; mais M. Ricaut, conſul de la nation angloiſe, y étant allé accompagné de pluſieurs de ſes compatriotes qui négocioient à Smyrne, reconnut bien que Tiria n'avoit rien que de moderne, & que ce n'étoit pas ce qu'ils cherchoient. Comme ils jugeoient à-peu-près du quartier où elle pouvoit être, ils allerent à Ak-Hiſſar, où ils virent pluſieurs maſures antiques, & trouverent le nom de *Thyatire* dans quelque inſcription; après quoi ils ne douterent plus que ce ne fût elle-même, M. Spon s'en eſt convaincu lui-même par ſes propres yeux.

Avant que d'entrer dans la ville, pourſuit-il, on voit un grand cimetiere des Turcs, où il y a quelques inſcriptions. Dans le kan proche du bazar, on trouve environ trente colonnes avec leurs chapiteaux & piédeſtaux de marbre, diſpoſées confuſément en-dedans pour ſoutenir le couvert. Il y a un chapiteau d'ordre corinthien, & des feuillages ſur le fût de la colonne. Sous une halle proche du bazar, on lit une inſcription qui commence ainſi, ΗΚΡΑΤΙΣΤΗ ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. ΒΟΥΛΗ, *le très-puiſſant ſénat de* Thyatire.

Dans la cour d'un des principaux habitans, appellé *Muſtapha-Chelebi*, on lit trois inſcriptions. Les deux premieres ſont les jambages du portail de la maiſon, & parlent d'Antonin Caracalla, empereur romain, comme du bienfaiteur & du reſtaurateur de la ville, & le titre de *maître de la terre & de la mer* qui lui eſt donné eſt auſſi rare que celui de *divinité préſente des mortels*, qui lui eſt attribué dans une baſe de marbre à Fraſcati proche de Rome. Au milieu de la cour de la même maiſon, on voit un grand cercueil de marbre, où il y a la place de deux corps, & à l'un des côtés l'épitaphe du mari & de la femme qui y avoient été enſévelis, & le nom de *Thyatire* eſt répété deux fois dans cette épitaphe.

Dans une colonne qui ſoutient une galerie du kan, on voit une autre inſcription où on lit en grec & en latin que l'empereur Veſpanien fit faire à *Thyatire* des grands chemins l'année de ſon ſixieme conſulat.

Les Turcs, après avoir bâti une ville nommée *Ak-Hiſſar* ou *Eski-Hiſſar*, c'eſt-à-dire *château blanc*, abandonnerent ce lieu, & vinrent bâtir dans un lieu plus commode ſur les ruines de l'ancienne *Thyatire*, en donnant à leur nouvelle ville le nom du château qu'ils avoient quittés. Les maiſons de leur *Thyatire* ou plutôt d'*Ak-Hiſſar*, ne ſont que de terre ou de gazon cuit au ſoleil. Le marbre n'eſt employé qu'aux moſquées. Les habitans de cette ville ſont au nombre d'environ trois mille, dont la plûpart négocient en coton. Ils ſont tous mahométans; on ne voit dans ce lieu ni chrétiens, ni grecs, ni arméniens, & l'ancien évêché de *Thyatire* n'exiſte plus qu'en idée. (*D. J.*)

THYBARRA, (*Géog. anc.*) lieu de l'Aſie mineure, au voiſinage du Pactole. Xénophon, *cyrop. l. VI.* nous apprend que c'eſt où ſe tenoient les aſſemblées de la baſſe Syrie. Etienne le géographe écrit *Thymbrara*; & Berkelius penche à croire que c'eſt la véritable ortographe. (*D. J.*)

THYBRIS, (*Géog. anc.*) nom d'un fleuve de Sicile, ſelon le ſcholiaſte de Théocrite, qui dit que ce fleuve couloit ſur le territoire de Syracuſe. Servius, *in Æneid. liv. VIII. v.* 322. qui écrit *Tybris*, lui donne ſeulement le nom de Foſſe, *Foſſæ ſyracuſanæ*, & ajoute qu'elle fut creuſée par les Africains & par les Athéniens près des murs de la ville pour inſulter aux habitans. (*D. J.*)

THYESSOS, (*Géog. anc.*) nom commun à une ville de la Lydie, & à une ville de la Piſidie. (*D. J.*)

THYIA, (*Antiq. grecq.*) Θυια, fête de Bacchus qui ſe célébroit à Elis. Les Eléens ont une dévotion particuliere à Bacchus, dit Pauſanias dans ſes éliaques. Ils prétendent que le jour de ſa fête, appellée *thyia*, il daigne les honorer de ſa préſence, & ſe trouver en perſonne dans le lieu où elle ſe célebre; les prêtres du dieu apportent trois bouteilles vuides dans ſa chapelle, & les y laiſſent en préſence de tous ceux qui y ſont, éléens ou autres: enſuite ils ferment la porte de la chapelle, & mettent leur cachet ſur la ſerrure, permis à chacun d'y mettre le ſien. Le lendemain on revient, on reconnoît ſon cachet, on entre, & l'on trouve les trois bouteilles pleines de vin. Il falloit mettre le cachet ſur la bouteille, & cette précaution eût encore été vaine. « Pluſieurs éléens très-dignes » de foi, ajoute l'hiſtorien, & même des étrangers, » m'ont aſſuré avoir été témoins de cette merveille; » ceux d'Andros aſſurent auſſi que chez eux, durant » les fêtes de Bacchus, le vin coule de lui-même » dans ſon temple; mais conclut Pauſanias, ſi ſur la » foi des Grecs nous croyons ces ſortes de miracles, » il ne reſtera plus qu'à croire les contes que chaque » nation fera ſur ſes dieux ». Au reſte on peut lire ici Potter, *Archæol. græc. liv. II. c. xx. tome I. p. 405.* (*D. J.*)

THYIADES, (*Mythol.*) mot formé du grec Θυειν, *courir avec impétuoſité*; c'étoit des ſurnoms qu'on donnoit aux bacchantes, parce que dans les fêtes & les ſacrifices de Bacchus, elles s'agitoient comme des furieuſes, & couroient comme des folles. Les *thyiades* étoient quelquefois ſaiſies d'enthouſiaſme ou vrai ou ſimulé, qui les pouſſoit même juſqu'à la fureur; ce qui pourtant ne diminuoit en rien le reſpect du peuple à leur égard. En voici deux preuves hiſtoriques.

Plutarque me fournira la premiere. Après, dit-il, que les tyrans des Phocéens eurent pris Delphes, dans la guerre ſacrée, les prêtreſſes de Bacchus, qu'on nomme *thyiades*, furent ſaiſies d'une eſpece de fureur bacchique, & errant pendant la nuit, elles ſe trouverent ſans le ſavoir à Amphiſſe; là fatiguées de l'agitation que leur avoit cauſé cet enthouſiaſme, elles ſe coucherent & s'endormirent dans la place publique. Alors les femmes de cette ville confédérée des Phocéens, craignant que les ſoldats des tyrans ne fiſſent quelque inſulte à ces *thyiades* conſacrées à Bacchus, coururent au marché, ſe rangerent en cercle autour d'elles, afin que perſonne ne pût en approcher, gardant en même tems un profond ſilence

pour ne point troubler leur ſommeil. Quand les *thyiades* furent éveillées, & revenues de leur phrénéſie, les Amphiſſiennes leur donnerent à manger, les traiterent avec honneur, & obtinrent permiſſion de leurs maris de les reconduire juſqu'en lieu de ſûreté. Seconde preuve.

Les Eléens avoient une compagnie de ces femmes conſacrées à Bacchus, qu'on appelloit *les ſeize*, parce qu'elles formoient toujours ce même nombre. Dans le tems qu'Ariſtotime qui avoit occupé la tyrannie, traitoit ce peuple avec la derniere dureté, ils lui envoyerent les *ſeize*, dans le deſſein d'obtenir de lui quelque grace. Chacune d'elles étoit ornée d'une des couronnes conſacrées au dieu Bacchus. Le tyran ſe tenoit alors dans la grande place, entouré de ſoldats de ſa garde, qui voyant arriver les *thyiades*, ſe rangerent par reſpect de côté & d'autre pour les laiſſer approcher d'Ariſtotime; mais dès que le tyran eut appris le ſujet de leur venue, il les fit chaſſer, & les condamna chacune à deux talens d'amende. Ce procédé indigna tellement les Eléens, qu'ils conſpirerent ſa perte, & ſe défirent de lui. (*D. J.*)

THYIASES, (*Antiq. greq.*) on appelloit ainſi les danſes des bacchantes en l'honneur du dieu qui les agitoit. Il y a d'anciens monumens qui nous repréſentent les geſtes & les contorſions affreuſes qu'elles faiſoient dans leurs danſes; l'une paroît un pié en l'air, hauſſant la tête vers le ciel, ſes cheveux négligés flottans au-delà des épaules, tenant d'une main un thyrſe, & de l'autre une petite figure de Bacchus; une autre bacchante, plus furieuſe encore, les cheveux épars, le corps à demi-nud, dans la plus violente contorſion, tient une épée d'une main, & de l'autre la tête d'un homme qu'elle vient de couper. (*D. J.*)

THYELLIES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) fêtes en l'honneur de Vénus, qu'on invoquoit dans les orages; θύελλα, *orage*, *tempête*. (*D. J.*)

THYIES, (*Mythol.*) ce ſont les fêtes de Bacchus honoré par les *Thyiades*. *Voyez* THYIA. (*D. J.*)

THYITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par Dioſcoride à une terre compacte, & endurcie comme une pierre qui ſe trouvoit en Egypte, & dont on vantoit les vertus dans les maladies des yeux. Il paroît par ſes vertus que cette terre pouvoit être vitriolique. Quelques-uns ont cru que Dioſcoride avoit voulu déſigner ſous ce nom la turquoiſe, d'autres ont cru que c'étoit un marbre verd.

THYLACION, (*Méd. anc.*) θυλακίον; ce mot grec déſigne dans les anciens auteurs, la bourſe qui eſt formée par les membranes du fœtus à l'orifice des parties naturelles peu avant l'accouchement. Il n'y a que les Grecs qui ayent exprimé par un ſeul mot des phénomenes auſſi cachés à nos yeux. (*D. J.*)

THYLLA, (*Antiq. greq.*) θύλλα; fête particuliere en l'honneur de Vénus. (*D. J.*)

THYM, *ou* THIM, ſ. m. (*Hiſt. natur. Botan.*) *thymus*; genre de plante à fleur monopétale labiée, dont la levre ſupérieure eſt relevée, & le plus ſouvent diviſée en deux parties, & l'inférieure en trois.

Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les tiges ſont dures & ligneuſes, & que les fleurs ſont réunies en maniere de tête. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

Entre les douze eſpeces de *thym* que compte Tournefort, il y en a bien deux ou trois dont il faut dire un mot; le principal eſt le *thym* de Crete, *thymus capitatus*, *qui Dioſcoridis*, *I. R. H.* en anglois, *the headed-thyme from Creta*.

C'eſt un ſous-arbriſſeau qui croît à la hauteur d'un pié; il pouſſe pluſieurs rameaux, grêles, ligneux, blancs, garnis de petites feuilles oppoſées, menues, étroites, blanchâtres, qui tombent l'hiver en certains lieux, ſelon Cluſius, & qui ſont d'un goût âcre. Ses fleurs naiſſent en maniere de tête aux ſommets des rameaux, petites, purpurines, formées en gueule; chacune eſt un tuyau découpé en deux levres avec quatre étamines à ſommets déliés. Quand cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede quatre ſemences preſque rondes, renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur.

Cette plante, dont l'odeur eſt agréable, eſt des plus communes en Candie, dans l'île de Corfou, dans toute la Grece, en Eſpagne, en Sicile, le long des côtes maritimes tournées au midi, ſur les montagnes, & aux autres lieux expoſés au ſoleil; on la cultive dans les jardins des curieux; ſa fleur varie en couleur ſuivant le terroir.

THYM, (*Chimie & Mat. médic.*) plante aromatique de la claſſe des labiées de Tournefort.

Toute cette plante répand une odeur très-agréable, quoique aſſez forte. Elle a un goût âcre & amer. On emploie principalement ſes feuilles & ſes fleurs, ou plutôt leurs calices; car on doit compter les pétales à-peu-près pour rien comme dans toutes les fleurs des plantes de cette claſſe.

La marjolaine & le ſerpolet ſont celles des plantes labiées avec leſquelles le *thym* a le plus de rapport. M. Cartheuſer aſſure que l'huile eſſentielle de *thym* eſt plus âcre que celle de marjolaine, & que la premiere plante contient auſſi une plus grande quantité du principe camphré, dont nous parlerons plus bas. L'huile eſſentielle de *thym* eſt d'une couleur dorée ou rouge. M. Cartheuſer en a retiré environ un gros & demi d'une livre de plante. Cette huile eſt, ſelon une expérience de Neumann, rapportée dans le *miſcellanea berolinenſia*, en partie liquide, & en partie concrete, dès le tems même de la diſtillation; c'eſt-à-dire qu'en diſtillant le *thym* avec l'eau, ſelon la méthode ordinaire, il s'éleve un principe huileux concret, un vrai camphre capable d'obſtruer le bec de l'alembic, *&c. Voyez* CAMPHRE.

Le *thym* eſt rarement employé dans les remedes magiſtraux deſtinés à l'uſage intérieur. Il eſt sûr cependant que réduit en poudre, ou bien infuſé dans l'eau, dans le vin, *&c.* il pourroit ſervir utilement dans tous les cas pour leſquels on emploie les feuilles ou les fleurs de ſauge, & qu'il fourniroit même dans tous ces cas un remede plus efficace; on peut regarder ces remedes, & ſur-tout la poudre, comme de bons emmenagogues, ariſtolochiques, *&c.* comme ſtomachiques, cordiaux, vulnéraires, *&c.*

L'uſage du *thym* pour les remedes extérieurs eſt plus fréquent. On le fait entrer aſſez généralement dans la compoſition des vins aromatiques, des lotions & des demi-bains qu'on deſtine à fortifier les membres, à en diſſiper les enflures, à en calmer les douleurs, *&c.*

Le *thym* que les botaniſtes appellent de *Crete*, qui eſt celui de Dioſcoride & des anciens, & qui eſt abſolument analogue à notre *thym* commun, a été employé dans pluſieurs anciennes compoſitions officinales, telles que la confection hamech, *l'aurea alexandrina*, *&c.* Les modernes emploient le *thym* vulgaire dans un grand nombre de compoſitions tant externes qu'internes, & ils y font entrer auſſi ſes principes les plus précieux, ſon huile eſſentielle par exemple, dans le baume nervin & dans le baume apoplectique; ſon eau diſtillée dans une eau compoſée, appellée *aromatique* par excellence, *aqua odorata*, *ſeu milleflorum*, de la pharmacopée de Paris. (*b*)

THYMBRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *thymbra*, genre de plante qui ne differe du thym, de la ſarriette & du calament, qu'en ce que ſes fleurs ſont diſpoſées

en rond. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

Il y a cinq eſpeces de ce genre de plante, dont les fleurs ſont toutes ſemblables à celles du thym, & n'en different que parce qu'elles naiſſent verticillées autour des tiges. La plus commune, *thymbra legitima, ſeu ſaturcia cretica*, a la racine dure & vivace. Elle pouſſe comme le thym pluſieurs tiges rameuſes en maniere d'arbriſſeau, quarrées, fermes & couvertes d'une laine aſſez rude : ſes feuilles ſont fréquentes, un peu velues dès le bas, ſemblables à celles du thym; ſes fleurs ſont verticillées, ou diſpoſées par anneaux & par étages entre les feuilles, aux ſommités des tiges d'une couleur blanchâtre tirant ſur le purpurin. Cette plante eſt cultivée dans les jardins, elle fleurit en été, a une ſaveur un peu âcre; mais elle répand une odeur agréable, qui participe de la ſarriette & du thym; on l'eſtime apéritive, atténuante & diſcuſſive; on l'emploie intérieurement & extérieurement. (*D. J.*)

THYMBRÉE, (*Géogr. anc.*) *Thymbraïa* ou *Thymbraea*; c'eſt le nom d'une ville de la Troade, fondée par Dardanus, & un fleuve ſur le bord duquel les Troyens avoient conſacré un temple à Apollon ſurnommé par cette raiſon *Thymbréen*.

Mais *Thymbrée* eſt encore un nom immortel, pour avoir été le lieu de la Phrygie où ſe donna la bataille entre Cyrus, fondateur de la monarchie des Perſes, & Créſus roi de Lydie; cette bataille, un des plus conſidérables événemens de l'antiquité, décida de l'empire de l'Aſie en faveur de Cyrus; elle ſe trouve décrite dans les *VI. & VII. l. de la Cyropédie* de Xénophon; & puiſque c'eſt la premiere bataille rangée dont nous connoiſſons le détail avec quelque exactitude, on la doit regarder comme un monument précieux de la plus ancienne tactique.

M. Freret, ſans avoir connu la pratique de la guerre, a remarqué, dans les *mém. de littér. tom. VI. in-4°. p. 536.* deux choſes importantes ſur cette bataille de *Thymbrée*; ſa premiere remarque eſt que le retranchement mobile de chariots dont Cyrus forma ſon arriere-garde, & qui lui réuſſit ſi bien, a été employé heureuſement par de grands capitaines modernes.

Lorſque le duc de Parme, Alexandre Farneſe, vint en France pendant les guerres de la ligue, il traverſa les plaines de Picardie, marchant en colonne au milieu de deux files de chariots qui couvroient ſes troupes; & Henri IV. qui cherchoit à l'engager au combat, n'oſa jamais entreprendre de l'y forcer, parce qu'il ne le pouvoit ſans attaquer ce retranchement mobile, ce qu'il ne pouvoit faire ſans s'expoſer à une perte preſque certaine.

Le duc de Lorraine employa la même diſpoſition avec un égal ſuccès, lorſqu'après avoir tenté inutilement de jetter du ſecours dans Briſac, aſſiégé par le duc de Veimars, il fut obligé de ſe retirer preſque ſans cavalerie, à la vue de cet habile général qui avoit une armée très-forte en cavalerie. Le duc de Lorraine marcha ſur une ſeule colonne, couverte aux deux aîles par les chariots du convoi qu'il avoit voulu jetter dans Briſac; & ce retranchement rendit inutiles tous les efforts que fit le duc de Veimars pour le rompre.

La ſeconde choſe qui paroît à M. Freret mériter encore plus d'attention dans ce même combat, c'eſt que Cyrus dut preſque uniquement ſa victoire aux 4000 hommes qui étoient derriere le retranchement, puiſque ce furent ces troupes qui enveloppperent & prirent en flanc les deux portions des aîles de l'armée lydienne, avec leſquelles Créſus eſpéroit envelopper l'armée perſane.

Céſar employa une ſemblable diſpoſition à Pharſale; & ce fut elle ſeule qui lui fit remporter la victoire ſur l'armée de Pompée beaucoup plus forte que la ſienne, ſur-tout en cavalerie. Céſar lui-même nous apprend dans ſes mémoires, que c'étoit de cette diſpoſition qu'il attendoit le gain de la bataille. On appercevra ſans peine la conformité des deux diſpoſitions de *Thymbrée* & de Pharſale, en liſant les mémoires de Céſar; & cette conformité eſt le plus grand éloge que l'on puiſſe faire de Cyrus dans l'art militaire. Elle montre que ce qu'il avoit fait à *Thymbrée*, a ſervi de modele à un des plus grands généraux qui aient jamais paru, & cela dans une occaſion où il s'agiſſoit de l'empire de l'univers. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THYMBREUS, (*Mythol.*) ſurnom que Virgile donne à Apollon, parce qu'il avoit un culte établi dans la Troade, en un lieu appellé *Thymbra*. Ce fut dans le temple d'Apollon *Thymbreus*, qu'Achille fut tué en trahiſon par Pâris. (*D. J.*)

THYME, ſ. m. (*Noſologie.*) en latin *thymus*, en grec θύμος, & θύμον; petit tubercule indolent, charnu, ſemblable à une verrue, qui ſe forme à l'anus, ou aux environs des parties naturelles de l'un & de l'autre ſexe, & qui reſſemble à la fleur du thym. (*D. J.*)

THYMELÉ, (*Littérat.*) θυμέλη; lieu du théatre des Grecs & des Romains, où ils plaçoient la ſymphonie. (*D. J.*)

THYMELÉE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) On trouvera le caractere de ce genre de plante au mot GAROU. Tournefort en compte trente-cinq eſpeces; nous en décrirons deux, celle des pays chauds, à feuille de lin, & celle de la mer Noire.

La *thymélée* des pays chauds, *thymelica monſpeliaca*, J. B. *1. 591. thymelæa foliis lini*, J. R. 494. a la racine longue, groſſe, dure, ligneuſe, griſe ou rougeâtre en dehors, blanche en-dedans, couverte d'une écorce épaiſſe, forte & tenace, d'un goût doux au commencement, mais enſuite âcre brûlant & cauſtique.

Elle pouſſe un petit arbriſſeau, dont le tronc gros comme le pouce, eſt haut d'environ deux piés, diviſé en pluſieurs branches, menues, droites, revêtues de feuilles toujours vertes, aſſez reſſemblantes à celles du lin, mais plus grandes, plus larges, pointues, un peu viſqueuſes au toucher, & ſous la dent.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités des rameaux, ramaſſées pluſieurs enſemble comme en grappes, petites, blanches, formant chacune un tuyau cylindrique fermé dans le fond, evaſé par le haut, & découpé en quatre parties oppoſées en croix, avec huit étamines à ſommets arrondis.

Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits gros à-peu-près comme ceux du myrthe, mais un peu plus long, ovales, charnus, remplis de ſuc, verds au commencement, puis rouges comme du corail; ils contiennent une ſeule ſemence oblongue, couverte d'une pellicule noire, luiſante, fragile, ſous laquelle eſt cachée une moëlle blanche, d'un goût brulant.

Cette plante croît abondamment en Italie, en Eſpagne, en Provence, en Languedoc, aux lieux rudes, incultes, eſcarpés, parmi les broſſailles, proche de la mer; elle fleurit en Juillet, & ſouvent durant toute l'automne.

La *thymélée* de la mer Noire, *thymælea pontica citri foliis*, eſt qualifiée de plante admirable par Tournefort, dans ſes voyages. Sa racine eſt couverte d'une écorce couleur de citron; elle produit une tige ſi pliante qu'on ne ſauroit la caſſer; elle eſt chargée vers le haut, de feuilles ſemblables par leur figure & par leur conſiſtance, à celles du citronnier; chaque fleur eſt un tuyau jaune, verdâtre, tirant ſur le citron, diviſé en quatre parties oppoſées en croix, avec quatre étamines ſurmontées de quatre autres; le piſtil eſt terminé par une petite tête blanche; les feuilles écraſées ont l'odeur de celles du ſureau, &

Digitized by Google

ſont d'un goût mucilagineux, lequel laiſſe une impreſſion de feu aſſez conſidérable, de même que le reſte de la plante; l'odeur de la fleur eſt douce; de toutes les eſpeces connues de *thymélées*, c'eſt celle qui a les feuilles les plus grandes; mais ſa qualité cauſtique & brulante, montre aſſez qu'il ne faut jamais l'employer en médecine: c'eſt bien dommage qu'il en ſoit de même de toutes les autres eſpeces, car d'ailleurs ce ſont des plantes charmantes pour l'ornement d'un jardin; pluſieurs d'entr'elles fleuriſſent en Janvier, quand la ſaiſon eſt douce, & ſont en Février dans toute leur perfection. (*D. J.*)

THYMELÉE *de Montpellier*, (*Mat. méd.*) *Voyez* GAROU.

THYMELÉE *à feuilles de laurier*, (*Mat. méd.*) *Voyez* LAUREOLE.

THYMELICI, ſ. m. (*Littérat.*) les Romains nommoient ainſi les muſiciens qui chantoient dans les entr'actes, ou ceux qui danſoient d'après les airs de la ſymphonie. Le lieu du théâtre où ils étoient placés, s'appelloit, comme je l'ai dit, *thymele*, d'où vient que Juvenal dit, *ſat. vj. verſ. 66.*

Attendit tymele, tymele *nunc ruſtica diſcat.*

(*D. J.*)

THYMÉLIES, ſ. m. (*Antiq. rom.*) les *thymélies* étoient des chanſons en l'honneur de Bacchus; ces chanſons tirerent leur nom de *Thymelée* fameuſe baladine, qui fut agréable à l'empereur Domitien: on appella par la même raiſon *thyméliens*, les gens de théâtre qui danſoient & chantoient dans les intermedes; enfin le lieu où ils faiſoient leurs repréſentations, reçut auſſi le nom de *thymélé*. (*D. J.*)

THYMIAMA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot. mod.*) nom donné par quelques auteurs à l'écorce de caſcarille, & par d'autres à l'écorce de l'arbre qui porte l'encens dont on ſe ſert dans les parfums. *Voyez* ENCENS, & CASCARILLE. (*D. J.*)

THYMIAMATA, (*Mat. med. anc.*) θυμιάματα; c'étoit des eſpeces de fumigations aromatiques, dont les ingrédiens étoient choiſis, & ſi diverſifiés, qu'il paroît que dans leur compoſition, on conſultoit le plaiſir autant que l'utile. Comme pluſieurs des ingrédiens qui entroient dans ces ſortes de fumigations, ne répandent point une bonne odeur, les commentateurs ſe ſont perſuadés que c'étoient des drogues différentes de celles auxquelles nous donnons aujourd'hui les mêmes noms; mais cette opinion n'eſt fondée que ſur la fauſſe ſuppoſition qu'on ne compoſoit ces ſortes de préparations aromatiques, que pour la bonne odeur.

Le *cæſioreum* étoit un ingrédient des fumigations aromatiques, d'où il ſuit que les anciens faiſoient entrer dans ces fumigations, des drogues ſalutaires, ainſi que des drogues d'une odeur agréable. La gomme ammoniaque y entroit auſſi; l'odeur du galbanum eſt encore pire; cependant, ſuivant le témoignage des anciens, toutes ces drogues de mauvaiſe odeur, ſe rencontroient enſemble dans les *thymiamata*, conjointement avec l'encens, la myrrhe, le jonc odorant, & autres parfums. (*D. J.*)

THYMIATERIUM, (*Géogr. anc.*) le périple d'Hannon nous apprend que c'eſt la premiere ville, ou colonie, que ce général carthaginois fonda dans ſon voyage, le long des côtes de Lybie; mais *Thymiaterium* ne paroît pas être exactement le nom de cette ville, ou de cette colonie; c'eſt *dumathiria* qu'on doit lire, ſuivant Bochart, qui traduit ce mot phénicien par le mot grec πεδιάδα, en latin *urbem compeſtrem*. Les mots *dumathir* & *dumthor*, en hébreu, ſignifient un terrein uni; telle étoit la ſituation de cette premiere ville d'Hannon, & ſans doute il prétendit l'exprimer dans le nom qu'il lui donna. Le mot grec θυμιατήριον, ſubſtitué par le traducteur, dans la vue, dit Bochart, d'adoucir le phénicien, trop rude apparemment pour des oreilles attiques, veut dire un vaſe à bruler de l'encens. Ramuſio & Mariana prétendent que le nom moderne eſt *Azamor*, ſituée en Lybie, environ à deux journées de navigation au-delà de Gibraltar. (*D. J.*)

THYMIQUE, adj. *en Anatomie*, ſe dit des arteres & des veines qui ſe diſtribuent au *thymus*. Voyez *THYMUS*.

THYMNIAS, (*Géog. anc.*) golfe de l'Aſie mineure, dans la Doride, ſelon Pline, *l. III. c. xxviij.* & Pomponius Méla, *l. I. c. 16.* (*D. J.*)

THYMO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichtiolog.*) poiſſon qui ſe pêche dans le Theſin, fleuve d'Italie, & auquel on a donné le nom de *thymo*, parce qu'il ſent le thim. Il devient long d'une coudée; il a la tête petite à proportion du corps; le ventre eſt un peu pendant à ſa partie antérieure, le corps a une couleur bleue, & la tête eſt de diverſes couleurs: ce poiſſon a deux nageoires aux ouies, deux à la partie antérieure du ventre, une au-deſſous de l'anus, & deux ſur le dos: la premiere des nageoires du dos eſt beaucoup plus grande que l'autre, & de couleur rouge avec des taches noires: la nageoire de la queue eſt fourchue. Rondelet, *hiſt. des poiſſons de riviere*, *ch. x.* Voyez POISSON.

THYMOXALME, (*Mat. méd. anc.*) θυμόξαλμα; préparation de vinaigre, de thym, de ſel, & de quelques autres ingrédiens. On ordonnoit le *thymoxalme* extérieurement dans la goutte & les enflures, & on le preſcrivoit intérieurement dans les maux d'eſtomac, à la doſe d'environ un quart de pinte, dans de l'eau chaude: il opéroit comme purgatif, & voici ſa préparation. On prenoit deux onces de thym pilé, autant de ſel, un peu de farine, de rhue, & de pouliot: on mettoit le tout dans un pot, enſuite on verſoit deſſus trois pintes d'eau, & quatorze onces de vinaigre: on couvroit bien le pot d'un gros drap, & on l'expoſoit pendant quelque tems à la chaleur du ſoleil. Dioſcoride, *l. V. c. xxjv.* (*D. J.*)

THYMUS, ſ. m. *en Anatomie*, eſt une glande conglobée, ſituée à la partie ſupérieure du thorax, ſous les clavicules, à l'endroit où la veine-cave & l'aorte ſe partagent, & forment les branches qu'on appelle *ſouclaviere*. *Voyez* GLANDE.

Le *thymus* eſt cette partie qui dans la poitrine du veau ſe nomme *ris de veau*. Elle eſt groſſe dans les enfans; mais à meſure qu'ils croiſſent, elle diminue. Ses arteres & ſes veines ſont des branches des carotides & des jugulaires. Ses nerfs viennent de la huitieme paire; & ſes vaiſſeaux lymphatiques ſe rendent dans le canal thorachique.

Le ſavant docteur Tyſon prétend que l'uſage du *thymus* eſt de ſervir de décharge au chyle qui eſt dans le conduit thorachique du fœtus, dont l'eſtomac étant toujours plein de la liqueur dans laquelle il nage, tient néceſſairement le conduit thorachique diſtendu par le chyle; d'autant que le ſang que le fœtus reçoit de la mere, remplit les veines, & empêche le chyle d'entrer librement dans la veine ſouclaviere. *Voyez* FŒTUS.

M. Cheſelden obſerve que le *thymus* eſt fort petit dans les hommes, & que les glandes thyroïdes ſont très-groſſes à-proportion. Mais dans les animaux qu'il a examinés, il a trouvé juſtement le contraire; ce qui l'a porté à croire que le *thymus* & les glandes thyroïdes ont les mêmes vaiſſeaux lymphatiques, & que le premier, ou les dernieres venant à augmenter à-proportion autant que feroient tous deux enſemble, cela produit le même effet que ſi tous deux augmentoient réellement; & que la raiſon pour laquelle le *thymus* groſſit plutôt que les glandes thyroïdes dans les brutes, c'eſt que la forme du thorax dans ceux-ci laiſſe un eſpace convenable pour loger

Digitized by Google

cette glande; qu'au contraire dans les hommes, la raiſon pour laquelle les glandes thyroïdes augmentent ſi fort, c'eſt que l'endroit du thorax où eſt placé le *thymus*, n'eſt pas aſſez étendu pour loger une groſſe glande.

THYNÉE, ſ. m. (*Littérat.*) *thyneum*, en grec θυνεῖον; ſacrifice que les pêcheurs grecs faiſoient à Neptune, auquel ils immoloient un thon, afin de ſe rendre ce dieu favorable, & de faire une bonne pêche. (*D. J.*)

THYNIAS, (*Géog. anc.*) ou *THYNNIAS*, nom 1°. d'un promontoire de Thrace, entre Apollonie & les îles Cyanées. Niger dit qu'on l'appelle aujourd'hui *Sagora*.

2°. Ile du Pont-Euxin, ſur la côte de la Bithynie. Pline, Strabon & Pomponius Mela, connoiſſent tous cette île.

THYNNÉES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) θύννια; c'étoient des fêtes où les pêcheurs ſacrifioient des thons à Neptune; un *thon* ſe dit en grec θύννος. (*D. J.*)

THYONÉ, (*Mytholog.*) c'eſt, ſelon Ovide, le nom ſous lequel Sémélé fut miſe par Jupiter au rang des déeſſes, après que ſon fils l'eût retirée des enfers; d'où vient que Bacchus eſt auſſi ſurnommé *Thyoneus*.

THYONÉEN, (*Littérat.*) *thyoneus*; c'eſt-à-dire *furieux*, du grec θυωνὴ, *fureur*. Ce nom fut donné à Bacchus, à cauſe des mouvemens de fureur dont les Bacchantes étoient animées. (*D. J.*)

THYOS, (*Antiq. grecq.*) θύος; offrande qu'on faiſoit aux dieux, de glands, d'herbes & de fruits, & c'étoit là les ſeuls ſacrifices qui fuſſent d'uſage dans les premiers tems. *Voyez* Potter. *Archæol. grec. t. I. pag.* 213.

THYRÉE, (*Géog. anc.*) *Thyræa*, 1°. Ville de la Phocide. Pauſanias, *l. II. c. iv.* dit que Phocus mena une colonie à *Thyræa*, dans le pays appellé depuis *Phocide*; mais il faut lire ici *Tithorea*, comme Pauſanias lui-même l'écrit en d'autres endroits de ſes ouvrages. *Voyez* TITHOREA.

2°. *Thyræa*, ville ſituée entre la Laconie & le pays d'Argos, ſelon Pauſanias, *l. VIII. c. iij.* & Strabon, *l. VIII. pag. 376.* Cette ville appartenoit aux Lacédémoniens, mais ils l'avoient donnée aux Eginetes, qui avoient été chaſſés de leur pays.

3°. *Thyræa*, île ſur la côte du Péloponnèſe, dans le golfe Thyréatique, ſelon toute apparence. (*D. J.*)

THYRÉENS, (*Géog. anc.*) *Thyræi*; peuples d'Italie dans la Japygie. Strabon, *l. VI. pag.* 282. les place entre Tarente & Brindes, dans les terres au milieu de l'iſthme.

THYRIDES, (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire *les fenêtres*. Pauſanias, *l. III. c. xxv.* donne ce nom au ſommet du Ténare, qui étoit à trente ſtades du promontoire *Tænarum*, & auprès duquel on voyoit les ruines de la ville Hippola. Pline, *l. IV. c. xij.* donne ce même nom de *Thyrides*, à trois îles du golfe Aſinæus, îles connues aujourd'hui, dit le P. Hardouin, ſous le nom commun de *Venetico*, à cauſe du cap voiſin appellé *Capo Venetico*. Le nom de *Thyrides* ſe trouve dans Strabon, *l. VIII. pag.* 335, 360 & 362. mais il ne dit point s'il entend par là des îles, ou un cap; on lit ſeulement dans un endroit *Thyrides*, *quod eſt in Meſſeniaco ſinu præcipitium fluctibus obnoxium, à* Tænaro *diſtans ſtadiis* 130. Cette diſtance ſi différente de celle que marque Pauſanias, pourroit faire croire que le nom de *Thyrides* étoit commun à deux endroits de ce quartier du Péloponnèſe. (*D. J.*)

THIRITES, (*Hiſt. nat.*) on ne nous dit rien de cette pierre, ſinon qu'elle reſſembloit au corail.

THYRIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Acarnanie. Tite-Live, Polybe & Etienne le géographe, l'ont connue. (*D. J.*)

THYROARYTHÉNOIDIEN, *en Anatomie*, eſt le nom d'une paire de muſcles ſitués au-deſſous du cartilage thyroïdien; ils viennent de la partie moyenne & poſtérieure de ce cartilage, & ſe terminent à la partie antérieure des cartilages aryténoïdes. *Voyez* ARITÉNOIDE.

THYRO-ÉPIGLOTIQUES, *en Anatomie*, nom de deux muſcles de l'épiglotte, qui ſe croiſent avec les muſcles thyro-arythénoïdiens, & s'attachent à la face latérale interne du cartilage thyroïde, & latéralement à l'épiglote.

THYRO-HYOIDIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles du larynx. *Voyez* HYO-THYROIDIEN.

THYROIDE, *en Anatomie*, cartilage le plus grand de tous ceux du larynx; il eſt ſitué à la partie antérieure. *Voyez* LARYNX.

Ce mot vient du grec θυρεὸς, *bouclier*, parce qu'il reſſemble à un bouclier.

Il eſt attaché par l'extrémité de ſes grandes cornes avec l'extrémité de celles de l'os hyoïde, au moyen d'un ligament, & avec le cartilage cricoïde. *Voyez* CRICOIDE.

Il y a quatre glandes aſſez groſſes, qui ſervent à humecter le larynx, deux ſupérieurement, & deux inférieurement. Les deux dernieres ſont appellés *thyroïdes*, & ſont ſituées à côté du larynx, près du cartilage cricoïde ou annulaire, & du premier anneau de la trachée-artere, une de chaque côté.

Elles ont la figure de petites poires, & une couleur un peu plus rougeâtre, une ſubſtance plus ferme, plus viſqueuſe & plus reſſemblante à la chair des muſcles que les autres glandes.

Leurs nerfs viennent des recurrens, & leurs arteres des carotides; leurs veines ſe déchargent dans les jugulaires, & leurs vaiſſeaux lymphatiques dans le canal thorachique.

L'uſage des glandes *thyroïdes* eſt de ſéparer une humeur viſqueuſe qui ſert à humecter & lubrifier le larynx, à faciliter le mouvement de ſes cartilages, à tempérer l'acrimonie de la ſalive, & à rendre la voix plus douce.

THYROIDIENNE, GLANDE, (*Anat.*) c'eſt une groſſe maſſe glanduleuſe, blanchâtre, qui couvre antérieurement la convexité du larynx. Elle paroît d'abord comme formée de glandes, ou portions oblongues unies enſemble par leurs extrémités inférieures au-deſſous du cartilage cricoïde, de ſorte qu'elles repréſentent aſſez groſſierement une figure ſemilunaire, ou une eſpece de croiſſant dont les cornes ſont en haut, & le milieu en bas. Elle eſt médiocrement épaiſſe, & elle eſt latéralement courbée, comme le cartilage thyroïde dont elle a reçu le nom. Les deux portions latérales ſont appliquées ſur les muſcles thyro-hioïdiens ou hyo-thyroïdiens, & la partie moyenne ou inférieure embraſſe les muſcles crico-hyoïdiens. Les muſcles thyropharyngiens inférieurs jettent des fibres charnues ſur cette glande. Ces mêmes muſcles communiquent de part & d'autres par quelques fibres charnues avec les muſcles ſterno-*thyroïdiens* & avec les hyo-*thyroïdiens*.

Elle paroît de la même eſpece que les premieres glandes ſalivaires; mais elle eſt plus ferme. On a cru en avoir trouvé le conduit de décharge; mais c'étoit un vaiſſeau ſanguin qui en avoit impoſé. Il s'y rencontre quelquefois une trainée, comme une eſpece de corde glanduleuſe, qui va devant le cartilage thyroïde, & diſparoît devant la baſe de l'os hyoïde.

Cette corde glanduleuſe part du milieu de la baſe commune des portions latérales, & va ſe perdre entre les muſcles ſterno-hyoïdiens, derriere la baſe de l'os hyoïde, entre la baſe de cet os & la baſe de l'épiglotte, par lequel elle eſt attachée à la baſe de la langue. (*D. J.*)

THYRO-PALATIN, *en Anatomie*, nom d'un muſ-

Digitized by Google

cle du voile du palais décrit par Santorini, & qu'on nomme auſſi *thireo-palatin*. Il naît ſupérieurement du bord poſtérieur oſſeux du palais & de la membrane ferme qui des narines ſe rend au voile du palais & une partie marchant enſemble, tandis qu'une autre fait diverſion, il deſcend, ſe réfléchit du voile derriere les amygdales, à la partie poſtérieure & latérale de la langue & de l'os hyoïde, plus enfoncé que le ſtylopharingien; & ayant paſſé au-delà de la langue, il cottoie latéralement le pharinx pour ſe rendre à la corne & à la côte latérale du cartilage thyroïde même, toujours couvert de la membrane de ce cartilage; il va lâchement s'inférer à tous les muſcles du pharinx. C'eſt le principal agent de la déglutition. Le pharingo-ſtaphilin de Valſalva & l'hiperoo-pharingien de Santorini ſont des portions de ce muſcle. *Voyez* PHARINGO-STAPHILIN & HIPEROO-STAPHILIN.

THYRO-PHARYNGIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles qui viennent du cartilage thyroïde entre le bord & la ligne oblique, d'où ils montent obliquement en-arriere, ſe rencontrent & ſe croiſſent l'un ſur l'autre ſur la ligne blanche.

THYRO STAPHYLIN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles de la luette qui viennent des parties latérales du cartilage thyroïde, & en s'élargiſſant ſe terminent en forme d'arc au voile du palais.

THYRRÉENNE, PIERRE, (*Hiſt. nat.*) *lapis thyrreus*, nom donné par Pline à une pierre qui ſelon lui, ſurnageoit à l'eau quand elle étoit entiere, mais qui tomboit au fond lorſqu'elle étoit briſée.

THYRREUM VINUM, vin connu des anciens, qui étoit fort épais & fort chargé en couleur, mais doux & agréable au goût.

THYRSE, ſ. m. (*Littérat.*) Θύρσος, *haſtula frondibus veſtita*, c'étoit une demi-pique ornée de feuillages de lierre & de pampre de vigne, entrelacées en forme de bandelettes. Il eſt incroyable combien Sanmaiſe a répandu d'érudition pour le prouver dans ſes homonymies.

Les dieux de la fable avoient chacun leurs armes ou leurs ſymboles; le *thyrſe* étoit tout enſemble l'arme & le ſymbole de Bacchus & des bacchantes. Ce dieu portoit toujours le *thyrſe* à la main.

Quis Bacchum gracili veſtem prætendere thyrſo,
Quis te celata cum face vidit Amor?

Qui vit jamais Bacchus mettre ſon *thyrſe* ſous ſa robe, ou Cupidon cacher ſon flambeau? On dit que Bacchus & ſes compagnons porterent le *thyrſe* dans leurs guerres des Indes pour tromper ces peuples, qui ne connoiſſoient pas les armes. Enſuite l'uſage s'établit de s'en ſervir dans les fêtes de ce dieu. Phornutus prétend que le *thyrſe* appartient à Bacchus & aux bacchantes, parce que les grands buveurs ont beſoin d'un bâton pour ſe ſoutenir, lorſque le vin leur a troublé la tête. Cette origine du *thyrſe* n'eſt pas fort ingénieuſe; il vaut encore mieux s'en tenir à la premiere; les poëtes n'ont pas voulu voir le *thyrſe* ſtérile entre les mains des bacchantes. Ils ont aſſuré qu'en frappant la terre de leur *thyrſe*, il en jailliſſoit ſur le champ, tantôt une ſource d'eau vive, & tantôt une fontaine de vin. (*D. J.*)

THYRSE, (*Critiq. ſacrée.*) bâton entouré de feuillages, que les Juifs portoient en réjouiſſance pendant la fête des tabernacles, pour rendre graces à Dieu de la priſe de Jéruſalem par Macchabée. Enſuite ils ordonnerent unanimement qu'à l'avenir toute la nation célébrât chaque année la même fête, en portant des *thyrſes* & des rameaux de palmes vertes devant l'Eternel qui leur avoit accordé la faveur ineſpérée de pouvoir purifier ſon temple. *II. Macch. x. 7.* (*D. J.*)

THYSSAGETES, (*Géog. anc.*) peuples qui habitoient près des Palus Méotides, ſelon Hérodote, *l. IV. n°. 22.* Ils étoient voiſins des Jircæ. Pomponius Méla, *l. I. c. xix.* écrit *Thyſſageta*, & Pline, *l. IV. c. xij. Thuſſageta.* (*D. J.*)

THYSSELINUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de celui du perſil de montagne qu'en ce que les eſpeces qui le compoſent, rendent un ſuc laiteux. *Voyez* PERSIL DE MONTAGNE, Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort ne compte que deux eſpeces de ce genre de plante umbélifere; la premiere, *thyſſelinum Plinii*, *I. R. H. 319*, s'appelle aſſez bien en anglois *the milky parſley*.

Sa racine eſt vivace, rouge-brune, empreinte d'un ſuc laiteux, d'un goût âcre & deſagréable; elle pouſſe une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, cannelée & creuſe en-dedans; ſes feuilles ſont férulacées, c'eſt-à-dire, reſſemblantes à celles de la férule, empreintes comme la racine d'un ſuc laiteux mêlé d'âcre & d'amer. Les ſommités des rameaux ſoutiennent des paraſols garnis de petites fleurs à cinq feuilles d'un blanc jaunâtre, diſpoſées en roſe avec autant d'étamines capillaires à ſommets arrondis; à ces fleurs ſuccedent des ſemences jointes deux-à-deux, ovales, larges, applaties, rayées ſur le dos; cette plante croît le long des étangs & des ruiſſeaux, dans les prés bas & aquatiques, & aux lieux humides; elle fleurit en Juin & Juillet, & ſes ſemences ſont mûres au commencement de l'automne. (*D. J.*)

THYSSUS, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine, ſur le mont Athos, ſelon Pline & Thucydide. (*D. J.*)

T I

TIALQUE, TIARLCK *ou* TIARLEC, ſ. m. (*Marine.*) ſorte de bâtiment qui a une petite fourche, un grand baleſton, un pont très-bas autour duquel il y a des courcives, deux petits blocs au bordage vers l'avant, pour y lancer des manœuvres, & trois ou quatre défenſes de deux piés de long, qui pendent à des cordes aux deux côtés de l'avant.

TIANCO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) fruit des Indes orientales dont on ne nous apprend rien, ſinon que les habitans le pilent & le prennent dans toutes ſortes de liqueurs pour les moindres incommodités qu'ils reſſentent.

TIANO, (*Géog. mod.*) en latin *Teanum*, ancienne petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, à quatre lieues au couchant de Capoue. Elle a des eaux minérales dans ſon voiſinage. *Long. 31. 45. latit. 41. 36.* (*D. J.*)

TIARÆ, (*Géog. anc.*) lieu de l'île de Lesbos, au voiſinage de la ville de Mytilène. Pline, *l. XIX. c. iij.* dit que ce lieu produiſoit une grande quantité de truſes, & Athénée remarque la même choſe. Je voudrois bien ſavoir ſi les truſes de Lesbos étoient de la même nature que les nôtres; on n'en trouve plus à préſent à Mytilène. *Voyez le mot* TRUFE. (*D. J.*)

TIARE, (*Critiq. ſacrée.*) ornement de tête des prêtres juifs, *Exod. xxviij. 40.* Cet ornement cependant ne conſiſtoit qu'en une eſpece de petite couronne faite de byſſe ou de fin lin, *Exod. xxxix. 26.* Mais le grand prêtre, outre cette *tiare*, en avoit une autre d'hyacinthe, entourée d'une triple couronne d'or, garnie ſur le devant d'une lame d'or ſur laquelle étoit gravé le nom *Jéhova*. (*D. J.*)

TIARE, (*Littérat.*) couverture de tête en Orient. On appelle ainſi une eſpece de bonnet rond, droit, ou en pointe recourbée, tel qu'on le voit ſur les figures d'Atis & de Mythras. Les *tiares* de pluſieurs ſeigneurs particuliers étoient en cône courbée ſur la pointe, avec deux bandelettes que l'on attachoit ſous le menton pour les tenir; la *tiare* devint auſſi l'ornement de tête ordinaire aux prêtres de Cybele. Les rois de Perſe portoient leurs *tiares* à pointes droites, &

Digitized by Google

& les autres ſouverains de l'Orient en portoient de différentes formes. *Voyez* TIARE, *Art numiſm.* (*D. J.*)

TIARE, (*Art numiſm.*) La *tiare* étoit d'un grand uſage parmi les Orientaux. Celles dont les particuliers ſe ſervoient, étoient ou rondes ou recourbées par-devant, ou ſemblables au bonnet phrygien; il n'étoit permis qu'aux ſouverains de les porter droites & élevées. Les rois de Perſe étoient ſi jaloux de ce droit, qu'ils auroient puni de mort ceux de leurs ſujets qui auroient oſé ſe l'attribuer; & l'on en faiſoit tant de cas, que Demaratus le lacédémonien, après avoir donné un conſeil fort utile à Xerxès, lui demanda pour récompenſe de pouvoir faire une entrée publique dans la ville de Sardes avec la *tiare* droite ſur la tête.

Les médailles nous repréſentent ces différentes ſortes de *tiares*. On y voit que celles des rois d'Arménie ſe terminoient par une eſpece de cercle ſurmonté de pluſieurs pointes; on y diſtingue communément celles des rois parthes de celles des rois de l'Oſrhoène, par les divers ornemens dont les unes & les autres ſont chargées; enfin la médaille de Xercès fait préſumer que les *tiares* des rois d'Arſamoſate étoient fort pointues. Ces remarques toutes frivoles qu'elles paroiſſent, ont cependant un objet utile, puiſqu'on peut en conclure 1°. que tout prince qui a pris la *tiare* ſur ſes médailles, a dû regner en Orient; 2°. qu'en obſervant avec attention la forme de la *tiare*, on connoîtra à-peu-près l'endroit où il a regné. (*D. J.*)

TIARE DU PAPE, (*Hiſt. des papes.*) ornement qu'a pris le pontife de Rome pour marquer ſa dignité; cet ornement eſt ſi ſuperbe, qu'on a lieu de juger qu'il ne le tient pas de S. Pierre; en effet c'eſt une eſpece de grand bonnet, autour duquel il y a trois couronnes d'or qui ſont les unes ſur les autres en forme de cercle, toutes éclatantes de pierreries, & ornées d'un globe avec une croix ſur le haut de ce globe, & un pendant à chaque côté de la *tiare*.

Il eſt vrai néanmoins que la *tiare* papale n'étoit d'abord qu'un bonnet rond, entouré d'une ſimple couronne; mais Boniface VIII. trouvant ce bonnet trop ſimple, l'embellit d'une ſeconde couronne, pour indiquer qu'il avoit droit ſur le temporel des rois; enfin Benoît XII. mit la troiſieme couronne; & cette triple couronne peut ſignifier tout ce qu'on voudra; pour moi je crois qu'elle déſigne l'égliſe d'Italie qui eſt triomphante, militante & ſouffrante.

TIARIULIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe ſituée dans les terres, au pays des Ilercaons, ſuivant Ptolomée, *l. II. c. vj.* le nom moderne eſt, à ce qu'on prétend, *Teruel*. (*D. J.*)

TIASUM, (*Geogr. anc.*) ville de la Dace; Ptolomée, *l. III. c. viij.* la marque au voiſinage de Nétindana & de Zeugma; le nom moderne eſt *Diod*, ſelon Lazius. (*D. J.*)

TIBALANG, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtit.*) nom que les anciens habitans idolâtres des Philippines donnoient à des fantômes qu'ils croyoient voir ſur le ſommet des arbres. Ils ſe les repréſentoient comme d'une taille giganteſque, avec de longs cheveux, de petits piés, des ailes étendues, & le corps peint. Ils prétendoient connoître leur arrivée par l'odorat, & ils avoient l'imagination ſi forte, qu'ils aſſûroient les voir. Quoique ces inſulaires reconnuſſent un Dieu ſuprême qu'ils nommoient *Barhala-may-capal*, ou *dieu fabricateur*; ils adoroient des animaux, des oiſeaux, le ſoleil & la lune, des rochers, des rivieres, *&c.* Ils avoient ſur-tout une profonde vénération pour les vieux arbres; c'étoit un ſacrilége de le couper, parce qu'ils étoient le ſéjour ordinaire des *Tibalangs*.

TIBARÉNIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Tibareni*, peuples d'Aſie, ſur le Pont-Euxin, aux environs de la Cappadoce. Pomponius Méla, *l. I. c. ix.* Strabon, *l. XII. p. 548.* & Pline, *l. VI. c. iv.* en font mention; ils ſont appellés *Tibrani* par Euſtathe; la contrée qu'ils habitoient, eſt nommée *Tibarania* ou *Tibarenia*, par Etienne le géographe; c'eſt d'eux dont parle Diodore de Sicile, *l. XIV.* ſous le nom de *Tibaris tribus*.

Ces peuples mettoient ainſi que les Chalibes, le ſouverain bien à jouer & à rire, *cui in viſu luſuque, ſummum bonum eſt*, dit Pomponus Méla, *l. I. c. xix.* De plus, dès que leurs femmes étoient délivrées du mal d'enfant, ils ſe mettoient au lit pour elles, & en recevoient tous les ſervices qu'on rendoit ailleurs à des accouchées; ils en uſoient peut-être ainſi par cet eſprit de plaiſanterie qui les portoit à ſe divertir de tout. Quoi qu'il en ſoit, divers auteurs, Apollonius, Valerius Flaccus, & l'hiſtorien Nymphodore, leur attribuent cette coutume. Diodore de Sicile, *l. V. c. xiv.* dit que la même choſe avoit lieu dans l'île de Corſe. M. Colomiés nous aſſure que le même uſage ſe pratiquoit autrefois chez les Béarnois, & qu'ils le tenoient des Eſpagnols. Théodoret obſerve une choſe plus ſérieuſe, c'eſt que les *Tibaréniens* ayant reçu l'Evangile, abrogerent la cruelle loi qui régnoit chez eux, & qui ordonnoit de précipiter les vieilles gens. (*D. J.*)

TIBERE, MARBRE DE, (*Hiſt. nat.*) *marmor Tiberium*; les Romains appelloient ainſi un marbre verd rempli de veines blanches, qui ſe tiroit d'Egypte; ils l'appelloient auſſi *marmor Auguſtum*. Pline nous dit qu'Auguſte & Tibere furent les premiers qui en firent venir à Rome; il paroît que ce marbre eſt le même que celui que nous connoiſſons ſous le nom de *verd antique*, ou de *verd d'Egypte*.

TIBERIACUM, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Germanie, ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route de Colonia-Trajana, à Colonia Agrippina, entre Juliacum, & Colonia-Agrippina, à huit milles de la premiere de ces villes, & à dix de la ſeconde. C'eſt aujourd'hui Bertheim, qui conſerve en quelque ſorte ſon ancien nom, dont il a perdu la premiere ſyllabe. (*D. J.*)

TIBERIADE, EAUX DE, (*Hiſt. nat. Eaux minér.*) ſource d'eaux chaudes qui ſont près de *Tibériade* en Egypte; le docteur Perry étant ſur les lieux, a fait en phyſicien quelques expériences ſur ces eaux minérales, pour en connoître la nature. Une demi-drachme d'huile de tartre verſée dans une once & demie de cette eau, elle eſt devenue trouble & bourbeuſe; au bout de douze heures, les trois quarts de cette eau parurent comme de la laine blanche, laiſſant ſeulement une petite quantité d'une eau lympide au fond du vaiſſeau. Cette ſubſtance laineuſe de couleur blanche ayant été ſéchée, a donné une fort petite quantité d'ochre jaune.

Une drachme & demie d'eſprit de vitriol ayant été jettée dans cette eau, a produit beaucoup de ſédiment blanc & onctueux. Une ſolution de ſublimé ayant été verſée deſſus l'eau à la même doſe d'une drachme & demie, l'eau eſt devenue trouble, jaunâtre, & a dépoſé un peu de ſédiment terreux; il paroît de-là que cette eau contient un ſel nitreux. Le ſucre de Saturne ayant été ajouté ſemblablement à la doſe d'une drachme & demie, cette eau a dépoſé un peu de ſédiment de brique. Mêlée avec de l'eſprit de ſel armoniac, elle ſe change en une liqueur trouble, d'un verd bleuâtre, & dépoſe enfin un ſédiment cotonneux. Le ſucre de violettes la change en couleur jaunâtre; les rapures de noix de galle, la changent en un pourpre foncé, & en ſecouant la bouteille, elle devient auſſi noire que de l'encre.

Il réſulte de ces expériences, que l'eau minérale de *Tibériade* contient une aſſez grande quantité de ſel

Digitized by Google

groſſier, vitriolique fixe, du ſel nitreux, ou natron, & un peu d'alun. Elle eſt trop ſalée & nauſéabonde pour en boire; mais elle doit être utile en forme de bain dans toutes les maladies cutanées, & en particulier dans les cas de lepre; car elle eſt propre à déterger puiſſamment, nettoyer les pores excrétoires; & elle peut par ſon poids & ſon action ſtimulante, rétablir les ſolides en général dans leur état & leur ton naturel. *Philoſ. Tranſact. n°. 462.* (*D. J.*)

TIBÉRIADES, (*Mythol.*) ou les nymphes qui habitoient les bords du Tibre; les poëtes latins invoquoient quelquefois ces nymphes, qui n'exiſterent que dans leurs écrits; mais les grecs en avoient forgé bien d'autres. (*D. J.*)

TIBÉRIADE, (*Géog. anc.*) ville de la Galilée, à l'extrémité méridionale du lac de Généſareth, qu'on appelloit auſſi *mer de Tibériade* de ſon nom. Joſephe nous apprend que cette ville fut bâtie en l'honneur de Tibere, par Hérode Agrippa, Tétrarque de Galilée. Il en jetta les fondemens l'an 17 de l'ére chrétienne, & en fit la dédicace dix ans aprés; elle avoit dans ſes environs des bains d'eau chaude qui y attiroient des malades. Ce ſont les eaux d'Emaüs, dont parle Nicéphore & Sozomene; car on n'en trouve point à l'Emaüs où notre Seigneur fut invité par deux de ſes diſciples le lendemain de ſa réſurrection.

Veſpaſien ayant pris *Tibériade*, ſe contenta d'abattre une partie de ſes murailles par conſidération pour Agrippa à qui elle appartenoit. Aprés la ruine de Jéruſalem, quelques ſavans juifs s'y retirerent, & y jetterent les fondemens d'une eſpece d'école, qui devint célebre dans la ſuite; c'eſt de cette école que ſortirent la Miſna, & l'ouvrage des Maſſoretes. Les Chrétiens ſous Godefroi de Bouillon, s'emparerent de *Tibériade*, mais ils ne la garderent pas long-tems. Il n'y a plus aujourd'hui dans cet endroit qu'une eſpece de fort appartenant aux Turcs, & pluſieurs palmiers; tout ne préſente que ruine & deſtruction. Cette ville a été la patrie de Juſte de *Tibériade* en Paleſtine, contemporain de l'hiſtorien Joſephe dont il n'étoit pas ami; il avoit fait une chronique des rois des Juifs; mais cet ouvrage eſt perdu. (*D. J.*)

TIBERINA-CASTRA, (*Géog. anc.*) lieu de la Vindélicie: Lazius dit que c'eſt aujourd'hui le village de Peringen, au voiſinage de Dingelfing, dans la baſſe Baviere. (*D. J.*)

TIBERINA-INSULA, (*Géogr. anc.*) île du Tibre, dans la ville de Rome, ſelon Vitruve; Suétone la nomme *l'île d'Eſculape*; &, ſelon Plutarque, on l'appelloit à Rome *l'île ſacrée*, & *l'île des deux ponts*. Voici de quelle maniere il rapporte l'origine du premier de ces noms.

Parmi les biens des Tarquins, il ſe trouvoit une piece de terre dans le plus bel endroit du champ de Mars; on la conſacra à ce dieu, dont on lui donna le nom; les blés ne venoient que d'être coupés, & les gerbes y étoient encore. On ne crut pas qu'il fût permis d'en profiter, à cauſe de la conſécration qu'on venoit d'en faire; mais on prit les gerbes, & on les jetta dans le Tibre avec tous les arbres que l'on coupa, laiſſant au dieu le terrein tout nud, & ſans fruit. Les eaux étoient alors fort baſſes, en ſorte que ces matieres n'étant pas portées loin par le fil de l'eau, elles s'arrêterent à un endroit découvert; les premieres arrêtoient les autres, qui ne trouvant point de paſſage, ſe lierent ſi bien avec elles, qu'elles ne firent qu'un même corps, qui prit racine. L'eau coulante ſervit encore à l'affermir, parce qu'elle y charrioit quantité de limon, qui en groſſiſſant la maſſe, contribuoit à la lier & à la reſſerrer.

La ſolidité de ce premier amas, le rendit encore plus grand; car le Tibre ne pouvoit preſque plus rien amener qui ne s'y arrêtât; de maniere qu'enfin, il ſe forma une île que les Romains appellerent *l'île ſacrée*, à cauſe de divers temples qu'on y avoit élevés en l'honneur des dieux: on l'appelle en latin, ajoute Plutarque, *l'île des deux Ponts*.

Il y a pourtant des écrivains qui prétendent que cela n'arriva que pluſieurs ſiecles après Tarquin; lorſque la veſtale Tarquinie eut fait au dieu Mars la conſécration d'un champ qu'elle poſſédoit, & qui ſe trouvoit voiſin de celui de l'ancien roi de Rome, dont elle portoit le nom. (*D. J.*)

TIBERINUS, ſ. m. (*Mythol.*) fils de Capetus, devint roi d'Albe, ſe noya dans le Tibre, & fut mis par Romulus au nombre des dieux; on le regardoit comme le génie qui préſidoit au fleuve dans lequel il ſe noya. (*D. J.*)

TIBERIOPOLIS, (*Géog. anc.*) c'eſt, 1°. une ville de la grande Phrygie, ſelon Ptolomée, *liv. V. c. ij.* Sophien l'appelle *Stromiz*; 2°. c'eſt une ville de la Bulgarie, ſur le bord du Pont-Euxin. Leunclavius dit, que le nom moderne eſt *Varna*. (*D. J.*)

TIBET *ou* THIBET, (*Géog. mod.*) vaſte pays d'Aſie, qui nous eſt très-peu connu; on le diviſe en deux parties, dont l'une s'appelle le petit, & l'autre le grand *Tibet*.

Le *petit Tibet* eſt à peu de journées de Caſchemire: il s'étend du ſeptentrion vers le couchant, & s'appelle *Baltiſtan*. Ses habitans & les princes qui le gouvernent ſont mahométans, & tributaires du Mogol.

Le *grand Tibet* qu'on nomme auſſi *Boutan*, s'étend du ſeptentrion vers le levant, & commence au haut d'une affreuſe montagne, nommée *Kaniel*, toute couverte de neige; cependant la route eſt aſſez fréquentée par les Caravanes qui y vont tous les ans chercher des laines. Son chef-lieu nommé *Ladak*, où réſide le roi, n'eſt qu'une forteresſe, ſituée entre deux montagnes. Dans ces provinces montueuſes, tout le trafic ſe fait par l'échange des denrées. Les premieres peuplades qu'on rencontre, ſont mahométannes; les autres ſont habitées par des payens, mais moins ſuperſtitieux qu'on ne l'eſt dans pluſieurs contrées idolâtres.

Les religieux des Tibétins ſe nomment *Lamas*. Ils ſont vêtus d'un habit particulier, différent de ceux que portent les perſonnes du ſiecle; ils ne treſſent point leurs cheveux, & ne portent point de pendans d'oreilles comme les autres; mais ils ont une bouſane, & ils ſont obligés à garder un célibat perpétuel. Leur emploi eſt d'étudier les livres de la loi, qui ſont écrits en une langue & en des caracteres différens de la langue ordinaire. Ils récitent certaines prieres en maniere de chœur; ce ſont eux qui font les cérémonies, qui préſentent les offrandes dans le temple, & qui y entretiennent des lampes allumées. Ils offrent à Dieu, du blé, de l'orge, de la pâte & de l'eau dans de petits vaſes fort propres.

Les lamas ſont dans une grande vénération; ils vivent d'ordinaire en communauté, ils ont des ſupérieurs locaux, & outre cela un pontife général, que le roi même traite avec beaucoup de reſpect. Ce grand pontife qu'on nomme *dalaï-lama*, habite Laſa, qui eſt le plus beau des pagodes qu'aient les Tibétins; c'eſt dans ce pagode bâti ſur la montagne de Poutala, que le grand lama reçoit les adorations non-ſeulement des gens du pays, mais d'une partie de l'indouſtan.

Le climat du grand & du petit *Tibet* eſt fort rude, & la cime des montagnes toujours couverte de neige. La terre ne produit que du blé & de l'orge. Les habitans n'uſent que des étoffes de laine pour leurs vêtemens; leurs maiſons ſont petites, étroites, & faites ſans art.

Il y a encore un troiſieme pays du nom de *Tibet*, dont la capitale ſe nomme *Raſſa*; ce troiſieme *Tibet* n'eſt pas fort éloigné de la Chine, & ſe trouve plus

Digitized by Google

exposé que les deux autres aux incursions des Tartares qui sont limitrophes. (*D. J.*)

TIBIA, s. m. *en Anatomie*, est un des deux os de la jambe, situé entre le genou & la cheville du pié. *Voyez* PIÉ.

Le *tibia* est semblable à une ancienne espece de flûte, d'où est venu son nom latin *tibia*.

Le *tibia* est le plus interne & le plus gros des os de la jambe. *Voyez Pl. Anat.* (*Ostéol.*). *Voyez l'article* Os.

Le *tibia* est d'une substance dure & ferme dans sa partie moyenne & spongieuse dans ses extrémités : il a dans son milieu une assez grande cavité qui sert à contenir la moëlle. *Voyez* MOELLE.

Il est presque triangulaire dans sa longueur ; son angle antérieur qui est aigu se nomme *crête*. A son extrémité supérieure, il a deux grandes cavités ou sinus, qui sont revêtues, tapissées, d'un cartilage poli nommé à cause de sa figure, *cartilage* semi-lunaire. Ce cartilage se trouve entre les extrémités des deux os, & devient fort mince à son bord ; il sert à faciliter le petit mouvement latéral du génou, ayant le même usage que celui qui est dans l'articulation de la mâchoire inférieure.

Les deux sinus dont nous avons parlé, reçoivent les deux éminences du fémur ou os de la cuisse ; & l'éminence qui est entre ces deux sinus, est reçue dans le sinus qui sépare les deux éminences du fémur. *Voyez* FÉMUR.

En pliant le genou lorsque nous marchons, nous portons en droite ligne la jambe en-devant ; ce que nous n'aurions pû faire sans l'articulation du genou ; mais semblables à ceux qui ont le malheur d'avoir une jambe de bois, nous eussions été obligés d'avancer le pié en demi-cercle, même en marchant dans la plaine, & beaucoup plus en montant.

A la face externe de l'extrémité supérieure du *tibia*, se voit une petite éminence qui est reçue dans une petite cavité du péroné ; & à la partie antérieure, un peu au-dessous de la rotule, il y a une autre éminence, où s'inserent les tendons des muscles extenseurs de la jambe.

L'extrémité inférieure du *tibia*, qui est beaucoup plus petite que la supérieure, a une apophyse considérable, qui forme la malleole interne ; & une assez grande cavité qui est partagée dans son milieu par une petite éminence. La cavité ou sinus reçoit la partie convexe de l'astragale ; & l'éminence est reçue dans l'enfoncement sur la partie latérale interne du même os. On voit à la face externe de l'extrémité inférieure du *tibia* une autre cavité superficielle qui reçoit le péroné.

M. Cheselden rapporte l'exemple d'un enfant de sept ans, qui avoit les deux épiphyses de l'extrémité supérieure du *tibia* tellement éloignées l'une de l'autre, que la moitié seulement de chaque *tibia* étoit jointe à chaque moitié d'épiphyse; ce qui lui ôtoit entierement l'usage de ses jambes. Cet accident étoit arrivé par la faute de la nourrice, qui lorsque l'enfant étoit fort petit, le soutenoit par les talons & le dos sur la chaise percée; ce qui n'est que trop ordinaire aux nourrices, comme le remarque le même M. Cheselden.

Le *tibia* a un contour particulier qui échappe quelquefois aux yeux des Anatomistes, & dont l'ignorance peut faire grand tort dans le pansement des fractures de cet os ; on sait qu'il est large en-haut & en-bas, mais on ne prend pas toujours garde que ces deux largeurs ne sont pas dans le plan, comme il paroît d'abord; car la malléole interne est un peu tournée en devant, & l'enfoncement opposé qui sert à recevoir l'extrémité inférieure du péroné ou malleole externe, est un peu tournée en arriere ; cette fracture paroîtra encore mieux dans un *tibia* couché sur un plan égal ; alors on verra que le plus grand diametre de la tête du *tibia* sera parallele à ce plan, & celui de la base sera oblique dans le sens que je viens de marquer ; il suit de-là, que le pié se tourne naturellement en-dehors. (*D. J.*)

TIBII, (*Géog. anc.*) peuples d'Asie, aux environs de la grande Arménie, selon Ortélius, qui cite Cedrene & Curopalate, & ajoute que leur métropole se nommoit *Tibium*. Galien, *l. I. meth. medendi*, fait aussi mention de ces peuples. (*D. J.*)

TIBIR, s. m. *terme de relation* ; nom que l'on donne à la poudre d'or en plusieurs endroits des côtes d'Afrique.

TIBISCA, (*Géog. anc.*) ville de la basse Mœsie, selon Ptolomée, *l. III. c. x.* Le nom moderne est *Sophia*, à ce que dit Niger.

TIBISCUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Dace, selon Ptolomée, *l. III. c. vij.* Pline, *l. IV. c. xij.* l'appelle *Pathissus* ; il a sa source dans les monts Crapac, & son embouchure dans le Danube, un peu au-dessous de celle de la Save. Le nom moderne est *Theisse*. (*D. J.*)

TIBOSE, s. f. (*Monnoie du Mogol.*) c'est une des roupies qui a cours dans les états du grand-mogol. Elle vaut le double de la roupie gasana qui vaut cinquante sols de France.

TIBRE, (*Monum. Médailles.*) ce fleuve qui baigne les murs de Rome, se trouve personnifié sur les monumens & les médailles sous la figure d'un vieillard couronné de laurier, à demi-couché ; il tient une corne d'abondance, & s'appuie sur une louve, auprès de laquelle sont deux petits enfans, Rémus & Romulus. C'est ainsi qu'on le voit représenté dans ce beau grouppe en marbre, qui est au jardin des Tuileries, copié sur l'antique à Rome. (*D. J.*)

TIBRE, (*Mythol.*) si le fleuve Inachus, l'Eurotas & l'Alphée ont été célebrés par les Grecs, les Romains ne solemniserent pas le *Tibre* avec moins de vénération. Virgile ne le nomme jamais sans quelque épithète magnifique ; ses eaux sont chéries du ciel, *cælo gratissimus amnis*. Dans quelle majesté ce prince des poëtes ne fait-il pas apparoître en songe le dieu du *Tibre* à Enée, souverain maître du lieu où ce héros reposoit, & aussi versé que Jupiter même dans la connoissance de l'avenir, il lui annonce la grandeur de ses destinées, & l'instruit de ce qu'il doit faire pour s'en rendre digne :

Huic deus ipse loci fluvio Tiberinus amœno
Populeas inter senior se attollere frondes
Visus : cum tennis glauco velabat amictu
Carbasus, & crines umbrosa tegebat arundo.
Æneid. l. VIII. v. 64.

« Alors le dieu du *Tibre* sous la figure d'un vieillard, lui sembla à-travers les peupliers, sortir de » son lit, les épaules couvertes d'un voile bleu de » toile fine, & la tête chargée de roseaux.

Enée se tournant vers l'orient, selon l'usage observé dans l'invocation des dieux célestes, prend de l'eau du *Tibre* dans ses mains (autre pratique usitée dans l'invocation des fleuves), & adressant sa priere au dieu du *Tibre*, comme à la divinité tutélaire du pays, il exalte la sainteté de ses eaux, & l'honore du titre superbe de *maître de l'Italie* ; il implore sa protection, & jure de ne jamais cesser de lui rendre ses hommages.

Tuque, ô Tibri, tuque ô genitor cum flumine sancto
Accipite Æneam, & tandem arcete periclis.
Semper honore meo, semper celebrabere donis :
Corniger Hesperidum, fluvius regnator aquarum,
Adsis, ô tandem, & propiùs tua flumina firmes.
Æneid. l. VIII. v. 72.

« Dieu du *Tibre*, s'écria-t il, recevez Enée sur vos » eaux, & garantissez le des périls qui le menacent.

Digitized by Google

» Fleuve ſacré, puiſque tu es touché de nos maux, de » quelque terre que tu ſortes, & quelle que ſoit ta » ſource, je te rendrai toujours mes hommages. O » fleuve, roi des fleuves de l'Heſpérie, fois-moi pro- » pice, & que ton prompt ſecours juſtifie ta divine » promeſſe.

Que ne peut point un poëte? Il ennoblit tout. Le *Tibre*, ce ruiſſeau bourbeux, peint par Virgile devient le premier fleuve du monde. Voilà l'art magique des hommes de génie. (*D. J.*)

TIBRE, *le*, (*Géog. mod.*) en italien *Tevere*, en latin *Tiberis*, auparavant *Tybris*, & premierement *Albula*; c'eſt Pline qui le dit, *l. III. c. v. Tiberis antea Tibris, appellatus, & priùs Albula, tenuis primo è mediâ longitudine Apennini, finibus Arelluorum profluit, quamlibet magnarum navium ex Italo mari capax, rerum in toto orbe naſcentium mercator placidiſſimus.* Mais Virgile a cru devoir relever davantage la gloire du Tibre, *Æneid. l. VIII. v. 330.*

Tum reges, aſperque immani corpore Tibris
A quo poſt Itali fluvium cognomine Tibrim
Diximus: amiſit verum vetus Albula nomen.

« Tibris, guerrier d'une taille énorme, conquit » le Latium, & les Latins donnerent ſon nom à ce » fleuve, qui portoit auparavant celui d'Albula ». Selon les hiſtoriens, ce fut le roi Tiberinus qui en réalité donna ſon nom au *Tibre*; mais un grand poëte devoit lui-même donner une étymologie plus ancienne, & même fabuleuſe.

Ce fleuve prend ſa ſource dans l'Apennin, aſſez près des confins de la Romagne; il n'eſt qu'un petit ruiſſeau vers ſa ſource, mais il reçoit pluſieurs ruiſſeaux & rivieres, avant de ſe rendre à Oſtie. Les villes qu'il arroſe ſont Borgo, Citta di Caſtello, Todi, Rome & Oſtie. En ſe jettant dans la mer il ſe partage en deux bras, dont celui qui eſt à la droite s'appelle *Fiumechino*, & celui qui eſt à la gauche, conſerve le nom de *Tibre* ou *Tevere*. Ce dernier bras étoit l'unique bouche par laquelle ce fleuve ſe déchargeoit autrefois dans la mer, & c'eſt ce qui avoit fait donner à la ville qui étoit ſur ſon bord oriental, le nom d'Oſtia, comme étant la porte par laquelle le *Tibre* entroit dans la Méditerranée; ſon embouchure eſt aujourd'hui entre Oſtie & Porto.

Virgile donne à ce fleuve l'épithete de *Lydius*, Æneid. *l. II. v. 781.* parce que le pays d'Etrurie où il coule, étoit peuplé d'une colonie de Lydiens; ce n'eſt plus le tems où Lucain pourroit dire de ce fleuve.

Le Tibre *a ſous ſes lois & le Nil & l'Ibere,*
Voit l'Euphrate ſoumis, & le Rhein tributaire.

Il n'a pas dans Rome trois cens piés de largeur. Auguſte le fit nettoyer, & l'élargit un peu, afin de faciliter ſon cours; il fit auſſi fortifier ſes bords par de bonnes murailles de maçonnerie. D'autres empereurs ont fait enſuite leurs efforts pour empêcher le ravage de ſes inondations; mais preſque tous leurs ſoins ont été inutiles.

Le ſirocco-levante, qui eſt le ſud-eſt de la Méditerranée, & qu'on appelle en Italie le *vent-marin*, ſouffle quelquefois avec une telle violence, qu'il arrête les eaux du *Tibre* à l'endroit de ſon embouchure; & quand il arrive alors que les neiges de l'Apennin viennent à groſſir les torrens qui tombent dans le *Tibre*, ou qu'une pluie de quelques jours produit le même effet, la rencontre de ces divers accidens, fait néceſſairement enfler cette riviere, & cauſe des inondations qui ſont le fléau de Rome, comme les embraſemens du Véſuve ſont le fléau de Naples.

Le *Tibre* ſi chanté par les poëtes, n'eſt bon à rien, & n'eſt redevable de l'honneur qu'il a d'être ſi connu qu'à la poéſie, & à la réputation de la célebre ville qu'il arroſe; les grands fleuves ont eu raiſon de la traiter de *ruiſſeau bourbeux*; ſon eau eſt preſque toujours chargée d'un limon qu'on aſſure être d'une qualité pernicieuſe; les poiſſons même du *Tibre* ne ſont ni ſains, ni de bon goût. Auſſi de tout tems Rome payenne & chrétienne s'eſt donnée des ſoins infinis pour ſe procurer de l'autre eau, & avoir un grand nombre de fontaines pour ſuppléer à la mauvaiſe eau du *Tibre*. (*D. J.*)

TIBULA, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sardaigne. Elle eſt marquée par Ptolomée, *l. III. c. iij.* ſur la côte ſeptentrionale de l'île entre *Juliola civitas* & *Turris Biſſonis civitas*. L'itinéraire d'Antonin qui écrit *Tibula* lui donne un port, d'où il commence trois de ſes routes. Cette ville étoit apparemment la capitale des peuples *Tibulatii*, qui habitoient, ſelon Ptolomée, dans la partie la plus ſeptentrionale de l'île. (*D. J.*)

TIBUR, (*Géog. anc.*) en grec Τίβουρ; ville d'Italie, dans le Latium, à 16 milles de Rome, & bien plus ancienne que Rome. Elle fut bâtie ſur le fleuve Aniénus, aujourd'hui Tévéronne, 1513 ans avant J. C. ou par les Aborigenes, ſelon Denys d'Halycarnaſſe, *l. I. c. xvj.* ou par une troupe de Grecs qui étoient venus du Péloponnèſe, ſelon quantité d'auteurs, qui s'accordent ſur l'origine grecque de cette ville. Horace dit, *ode vj. l. II.*

Tibur *Argeo poſita colono,*
Sit meæ ſedes utinam ſenectæ!

» Veuillent les dieux, que *Tibur*, cette belle co- » lonie d'Argos, ſoit le ſéjour de ma vieilleſſe ». Ovide n'en parle pas moins clairement, *liv. IV. Faſtorum, v. 71.*

Jam mania Tiburis *udi*
Strabant Argolicæ quæ poſuere manus.

Enfin Strabon, *l. V. p. 175.* Martial, *épigr. 57. l. IV.* & Artémidore cité par Etienne de Byzance, tiennent pour la même opinion.

Tibur, aujourd'hui *Tivoli*, fut bâtie par un grec nommé *Tibur* ou *Tiburnus*, qui avec ſes deux freres Catillus & Coras, mena-là une colonie. Virgile le dit dans ſon Enéide, *l. VII. v. 670.*

Tum gemini fratres, Tiburnia *mœnia linquunt,*
Fratris Tiburti *dictam de nomine gentem,*
Catilluſque, acerque Coras, Argiva juventus.

« Alors les deux freres Catilus & Coras ſortis de la » ville d'Argos, quitterent les murailles, & le peuple » qui portoit le nom de leur frere *Tibur*.

Cette ville étoit déjà bien floriſſante lorſqu'Enée débarqua en Italie. Virgile, *l. VII, v. 629.* la compte parmi les grandes villes qui s'armerent contre les Troiens.

Quinque adeo magnæ, poſitis incudibus, urbes,
Tela novant, Atina potens, Tiburque *ſuperbum,*
Ardea, Cruſtumerique, & turrigeræ Antemnæ.

L'hiſtoire nous apprend qu'elle réſiſta vigoureuſement & aſſez long-tems aux armes romaines, avant que de ſubir le joug de cette victorieuſe république. Elle y fut enfin contrainte l'an de Rome 403; mais comme elle avoit de la grandeur d'ame, elle reprocha une fois ſi fierement aux Romains les ſervices qu'elle leur avoit rendus, que ſes députés remporterent pour toute réponſe, vous êtes des ſuperbes, *ſuperbi eſtis*; & voilà pourquoi Virgile dit dans les vers que nous venons de citer, *Tiburque ſuperbum.*

Cette ville eut une dévotion particuliere pour Hercule, & lui fit bâtir un temple magnifique. Stace, *ſilv. j. l. III.* a placé *Tibur* au nombre des quatre villes où Hercule étoit principalement honoré; ce ſont, dit-il, Némée, Argos, Tibur & Gadés.

Nec mihi plus Nemea, priſcumque habitabitur
Argos,

Digitized by Google

Nec Tiburna domus, *ſoliſque cubilia Gades;*

C'eſt pour cela que *Tibur* fut ſurnommée *Herculeum* ou *Herculea*, ville d'Hercule. Properce, *l. II. éleg. 23.* le dit :

Cur ve te in Herculeum deportant eſſeda Tibur ?

On apprend auſſi la même choſe dans ces deux vers de Silius Italicus, *l. IV.*

Quoſque ſuo Herculeis taciturno flumine muris
Pomifera arva creant, Anienicolaque Catilli.

On voit en même tems ici, que *Tibur* portoit le nom de *Catillus*, & c'eſt pour cela qu'Horace, *ode xviij. l. I.* dit *mœnia Catilli.*

Il y avoit dans le temple d'Hercule à *Tibur*, une aſſez belle bibliotheque, Aulugelle le dit, *l. XIX. c. v. promit è bibliothecâ* Tiburti *quæ tunc in Herculis templo ſatis commodè inſtructa libris erat, Ariſtotelis librum.*

On juge bien que *Tibur* honoroit avec zèle ſon fondateur le dieu Tiburnus. Il y avoit un bois ſacré, le bois de Tiburne, autrement dit *le bois d'Albunée*, ſi célebre dans les poëtes : voici ce qu'en dit Virgile :

At rex ſollicitus monſtris oracula Fauni
Fatidici genitoris adit, lucoſque ſub altâ
Conſulit Albuneâ, nemorumque maxima ſacro
Fonte ſonat, ſævamque exhalat opaca mephitin.
Hinc Italæ gentes, omniſque Œnotria tellus
In dubiis reſponſa petunt.

« Le roi inquiet ſur ces événemens alla conſulter » les oracles du dieu Faune ſon pere. Il les rendoit » dans le bois ſacré d'Albunée, & près de la fontaine » qui roulant ſes eaux avec grand bruit, exhale d'hor- » ribles vapeurs. C'eſt à cet oracle que les peuples » d'Italie, & tous les pays d'Œnotrie en particulier, » ont recours dans leurs doutes.

Albunée étoit tout enſemble le nom d'un bois d'une fontaine, & d'une divinité de la montagne du *Tibur*. Cette divinité étoit la dixieme des ſibylles ; on l'honoroit à *Tibur* comme une déeſſe, & l'on diſoit que ſon ſimulacre avoit été trouvé un livre à la main dans le goufre de l'Anio.

Strabon parle des belles carrieres de *Tibur*, & obſerve qu'elles fournirent de quoi bâtir la plûpart des édifices de Rome. La dureté des pierres de ces carrieres étoit à l'épreuve des fardeaux & des injures de l'air, ce qui augmentoit leur prix & leur mérite. Pline, *l. XXXVI. c. vj.* rapporte comme un bon mot ce qui fut dit par Cicéron aux habitans de l'île de Chios, qui lui montroient avec faſte les murs de leurs maiſons bâtis de marbre jaſpé. Je les admirerois davantage, leur dit Cicéron, ſi vous les aviez bâti des pierres de *Tibur*. Cicéron vouloit leur dire : votre marbre ne vous coûte guere, vous le trouvez dans votre île, ne vous glorifiez donc pas de la ſomptuoſité de vos maiſons : vos richeſſes & vos dépenſes paroîtroient avec plus d'éclat, ſi vous aviez fait venir de *Tibur*, le matériaux de vos édifices.

Martial dit quelque part, que l'air de la montagne de *Tibur* avoit la vertu de conſerver à l'ivoire ſa blancheur & ſon éclat, ou même de les réparer. Pline & Properce diſent la même choſe, & Silius Italicus, *liv. XII.* le dit auſſi.

Quale micat ſemperque novum eſt quod Tiburis *aura*
Paſcit ebur.

L'air de *Tibur* étoit ſain & frais, les terres étoient arroſées d'une infinité de ruiſſeaux, & très-propres à produire beaucoup de fruits. Il ne faut donc pas s'étonner que les Romains y aient eu tant de maiſons de campagne, tant de vergers, & tant d'autres commodités. Auguſte s'y retiroit de tems-en-tems. *Ex ſeceſſibus præcipuè frequentavit maritima, inſulaſque Campaniæ, aut proxima urbi oppida, Lanuvium, Præneſte,* Tibur, *ubi etiam in porticibus Herculis templi, perſæpè jus dixit.* L'empereur Adrien y bâtit un magnifique palais. Zénobie eut une retraite au voiſinage. Manlius Vopiſcus y avoit une très-belle maiſon, décrite par Stace. Enfin C. Aronius fit des dépenſes énormes à élever dans *Tibur* un bâtiment qui effaçoit le temple d'Hercule.

Ædificator erat Cetronius, & modo carvo
Litore Cajetæ, ſumma nunc Tiburis *arce,*
Nunc prænestinis in montibus, alta parabat
Culmina villarum, Gracis longeque petitis
Marmoribus vincens Fortunæ, atque Herculis ædem.

Je ne veux pas oublier Horace qui avoit une maiſon où il alloit très-ſouvent, & qu'il ſouhaitoit pour retraite fixe de ſes derniers jours. *Vixit in plurimum in ſeceſſu ruris ſui Sabini aut Tiburtini : domuſque ejus oſtenditur circâ Tiburtini lucum*, dit Suétone. Il ne faut donc pas s'étonner que ce poëte vante tant la beauté de *Tibur*, & qu'il préfere cette ville à toutes celles de la Grece.

Ne nec tam patiens Lacedæmon ;
Nec tam Lariſſæ percuſſit campus opimæ,
Quam domus Albuneæ reſonantis,
Et præceps Anio, & Tiburni lucus, & uda
Mobilibus pomaria rivis.

« Je ſuis enchanté des bocages de *Tibur*, & de » ſes vergers couverts d'arbres fruitiers, & entre- » coupés de mille ruiſſeaux diſtribués avec art. J'ai- » me à entendre tantôt l'Albula rouler ſes eaux avec » bruit du haut des montagnes ; tantôt le rapide » Anio ſe précipiter au-travers des rochers. Non, » Lacédémone, ſi recommandable par la patience » de ſes habitans, & Lariſſe avec ſes gras paturages, » n'ont rien à mon gré qui approche de ce charmant » ſéjour ».

Rien n'eſt plus heureux que le *mobilibus rivis* d'Horace ; c'eſt le *ductile flumen aquæ riguæ* de Martial, les petits ruiſſeaux que l'on mene où l'on veut pour arroſer les jardins & les vergers : *pomaria* ſont des vergers de pommiers. La campagne de *Tibur* en étoit couverte comme la Normandie : de-là vient que Columelle dit en parlant : *pomoſi* Tiburis *arva.*

Munatius Plancus, dont nous connoiſſons d'admirables lettres qu'il écrivoit à Cicéron, & qui joua un grand rôle dans les armées, avoit auſſi une fort belle maiſon à *Tibur* ; Horace le dit dans la même ode

. . . . . *Seu te fulgentia ſignis*
Caſtra tenent, ſeu denſa tenebit
Tiburis *umbra tui.*

Enfin les poëtes ne ceſſent de faire l'éloge des agrémens de *Tibur*. On connoît les vers de Martial, *épigr. lvij. liv. V.* ſur la mort d'un homme qui n'avoit pû ſauver ſa vie en reſpirant le bon air de cette ville.

Cùm Tiburtinus *damnet Curiatius auras*
Inter laudatas ad ſtiga miſſus aquas,
Nulla fata loco poſſis excludere : cum mors
Venerit, in medio Tibure *ſardinia eſt.*

Voici d'autres vers que le même auteur adreſſe à Fauſtinus qui jouiſſoit de la fraîcheur de ce lieu-là pendant les chaleurs de la canicule.

Herculeos colles gelidâ vos vincite brumâ,
Nunc Tiburtinis *ſedite frigoribus.*

La Rome chrétienne n'a pas moins couru après les délices de Tivoli. Léandre Alberti rapporte que les prélats de cette cour alloient paſſer tout l'été à la fraîcheur de ce lieu-là. *Voyez* TIVOLI.

Mais qu'eſt devenu le tombeau de l'orgueilleux Pallas, qui étoit ſur le chemin de *Tibur*, & dont Pli-

ne parle ſi bien dans une de ſes lettres à Fontanus, *let. xxix. liv. VII.*

Vous rirez, lui dit-il, vous entrerez en colere, & puis vous recommencerez à rire, ſi vous liſez ce que vous ne pourrez croire ſans l'avoir lû. On voit ſur le grand chemin de *Tibur*, à un mille de la ville, un tombeau de Pallas avec cette inſcription: *Pour récompenſer ſon attachement & ſa fidélité envers ſes patrons, le ſénat lui a décerné les marques de diſtinction dont jouiſſent les préteurs, avec quinze millions de ſeſterces* (environ quinze cens mille livres de notre monnoie) *& il s'eſt contenté du ſeul honneur.*

Je ne m'étonne pas ordinairement, continue Pline, de ces élévations où la fortune a ſouvent plus de part que le mérite. Je l'avoue pourtant, j'ai fait réflexion combien il y avoit de momeries & d'impertinences dans ces inſcriptions, que l'on proſtitue quelquefois à des infames & à des malheureux. Quel cas doit-on faire des choſes qu'un miſérable oſe accepter, oſe refuſer, & même ſur leſquelles il oſe ſe propoſer à la poſtérité pour un exemple de modération? Mais pourquoi me fâcher? il vaut bien mieux rire, afin que ceux que le caprice de la fortune éleve ainſi ne s'applaudiſſent pas d'être montés fort haut, lorſqu'elle n'a fait que les expoſer à la riſée publique. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TIBURON. *Voyez* REQUIN.

TIC, ſ. m. (*Gram.*) geſte habituel & déplaiſant: il ſe dit au ſimple & au figuré. Il a le *tic* de remuer toujours les piés. Il veut faire des vers, c'eſt ſa maladie, ſon *tic*. Il n'y a peut-être perſonne qui, examiné de près, ne décelât quelque *tic* ridicule dans le corps ou dans l'eſprit. Waſp a le *tic* de juger de tout ſans avoir jamais rien appris.

TIC, (*Maréchal.*) maladie des chevaux ou mauvaiſe habitude qu'ils ont d'appuyer les dents contre la mangeoire ou la longe du licou, comme s'ils les vouloient mordre, ce qu'ils ne font jamais qu'ils ne rottent. Un cheval *ticqueur* ou qui *ticque*, ou ſujet au *tic*, ſe remplit de vents, & devient ſujet aux tranchées: le *tic* eſt fort incommode & ſe communique dans une écurie.

Il y a à cette incommodité pluſieurs palliatifs qui ne durent que quelques jours, comme d'entourer le cou près de la tête d'une courroie de cuir un peu ſerrée, de garnir le bord de la mangeoire de lames de fer ou de cuivre, de frotter la mangeoire avec quelque herbe fort amere, ou avec de la fiente de vache ou de chien, ou avec de la peau de mouton; mais le meilleur & le plus efficace eſt de donner l'avoine dans un havreſac pendu à la tête du cheval, & de lui ôter ſa mangeoire.

TICAL, ſ. m. (*monnoie.*) c'eſt une monnoie d'argent qui ſe fabrique & qui a cours dans le royaume de Siam: elle peſe trois gros & vingt-trois grains.

TICAO, (*Géog. mod.*) ile d'Aſie, une des Philippines, habitée par des Indiens, qui ſont la plûpart ſauvages. Elle a huit lieues de tour, un bon port, de l'eau, du bois en abondance, & eſt à 4 lieues de Burias. (*D. J.*)

TICARIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Corſe. Ptolomée, *liv. III. ch.* marque l'embouchure de ce fleuve ſur la côte occidentale de l'île, entre *Paucacivitas & Titanis-portus*: le nom moderne eſt Groſſo, ſelon Léander. (*D. J.*)

TICHASA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Elle eſt marquée par Ptolomée, *l. IV. c. iij.* au nombre des villes qui ſont entre les fleuves Bagradas & Triton, & au midi de Carthage. (*D. J.*)

TICINUM ou *TICINUS*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Inſubres, ſur le bord d'un fleuve de même nom. Pline, *liv. III. chap. xvij.* nous apprend qu'elle avoit été bâtie par les Gaulois. Dans la ſuite des tems elle devint un municipe, comme le prouve Cluvier par une ancienne inſcription où on lit ces mots: *municipi patrono*: elle fut célebre ſous les empereurs; le nom moderne eſt Pavie. *Voyez* ce *mot* qui eſt corrompu de *Pubia* ou *Papia*, nom que les auteurs du moyen âge lui donnent. (*D. J.*)

TICOU, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans l'île de Sumatra, ſur la côte occidentale, vis-à-vis de Pulo-Menton. Elle dépend du royaume d'Achem, & ſon territoire abonde en poivre. (*D. J.*)

TIDOR, TIDORE, TYDOR, (*Géog. mod.*) en arabe *Tubara*, île de la mer des Indes, dans l'Archipel des Moluques, à l'orient de celle de Gibolo, au midi oriental de Ternate, & au nord de l'île Motir. Elle produit, comme l'île de Ternate, le clou de girofle & la noix muſcade: ſon circuit eſt d'environ ſept lieues. Il y a un volcan du côté du ſud. Les Hollandois ont chaſſé les Portugais de cette île, & en ſont depuis long-tems les maîtres au moyen des forts qu'ils y ont élevés, quoiqu'il y ait un roi qui fait ſa réſidence à *Tidor*, capitale de l'île, & qui eſt ſur ſa côte orientale. *Long.* ſuivant Harris, *116d. 46'. 15". lat. 0. 36'.* (*D. J.*)

TIÈDE, adj. (*Gram.*) d'une chaleur médiocre. Ce terme eſt bien vague; entre la glace & l'ébullition il y a un grand intervalle: où commence la *tiédeur*, où finit-elle, & où commence la chaleur? Il ſemble qu'il n'y ait qu'un inſtrument gradué qui pût apporter quelque préciſion à l'acception de ce mot ſi eſſentiel à déterminer par le rapport qu'il a avec la ſanté, la maladie, & l'art qui s'occupe à la conſervation de l'un & à la guériſon de l'autre. On dit, faites infuſer à *tiede*; prenez de l'eau *tiede*; faites *tiedir* ces ſubſtances avant que de les mêler; donnez ce médicament *tiede*. *Tiede* & *tiedeur* ſe prennent auſſi figurativement. Il eſt devenu bien *tiede* ſur cette affaire; je fuis les amis *tiedes*; je mépriſe les amans *tiedes*; cette eau commence à *tiedir*; la paſſion eſt bien *tiede*.

TIEL, TIELE, *ou* THIEL, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans la province de Gueldre, & la principale du bas Bétuwe. Cette ville fut fondée dans le neuvieme ſiecle; & dans le ſuivant, l'an 950, Otton le grand la donna à Baldric, évêque d'Utrecht. Dans le onzieme ſiecle *Tiel*, le Bétau, le Veleau, furent inféodés à Godefroy le Boſſu, duc de Brabant. Par un traité de paix de l'an 1335, *Tiel* fut cédé à Renaud, comte de Gueldre. Enfin durant les guerres des Pays-bas, cette ville, après divers évenemens, paſſa l'an 1588, au pouvoir des Etats-généraux, malgré tous les efforts du duc de Parme. *Long. 22. 40. lat. 51. 5.*

C'eſt à *Tiel* que naquit Bibauc, en latin *Bibaucius* (Guillaume), mort général des chartreux, l'an 1535, après avoir paſſé dans ſon pays pour un prodige d'éloquence & de ſavoir. Le lecteur pourra juger de ſon talent dans l'art de la parole, par l'échantillon d'un de ſes ſermons prêché le jour de la Magdelaine, & rapporté dans le *ſecond tome* des mélanges d'hiſtoire & de littérature.

Dans ce ſermon Bibauc dit que, « Marthe étoit » une très-bonne femme, *rara avis in terris*, fort » attachée à ſon ménage, très-pieuſe, & qui ſe plaiſoit beaucoup à aller entendre le ſermon & l'office divin; mais que Magdelaine ſa ſœur étoit » une coquette qui n'aimoit qu'à jouer, à courir, » & à perdre le tems; que cependant Marthe » n'épargnoit rien pour l'attirer à Dieu; que pour » ne la pas effaroucher, *faciebat bonam ſociam*, elle » faiſoit le bon compagnon avec elle, & entroit en » apparence dans ſes inclinations mondaines; de- » ſorte que ſachant combien elle aimoit le bon air » & le beau langage, elle lui dit des merveilles de » la perſonne & des ſermons de Notre Seigneur, » pour l'obliger ſinement à le venir écouter; que » Magdelaine pouſſée de curioſité y vint enfin; mais » qu'arrivant trop tard, comme les dames de qua-

» lité, pour se faire davantage remarquer, elle fit » grand bruit, & paſſant par-deſſus les chaiſes, elle » le plaça in conſpectu domini, vis-à-vis, du prédi- » cateur, & le regarda entre deux yeux avec une » hardieſſe épouvantable, &c. » (*D. J.*)

TIEN, ou TYEN, ſ. m. (*Hiſt. mod. Relig.*) ce mot ſignifie en langue chinoiſe *le ciel*. Les lettrés chinois déſignent ſous ce nom *l'Etre ſuprême*, créateur & conſervateur de l'Univers. Les Chinois de la même ſecte des lettrés, déſignent encore la divinité ſous le nom de *cham-ti*, ou *chang-ti*, ce qui ſignifie *ſouverain ou empereur*; ces dénominations donnent lieu à de grandes conteſtations entre les miſſionnaires jéſuites & les mandarins qui ſont de la ſecte des lettrés: les premiers ne voulurent jamais admettre le nom de *tien*, que les lettrés donnoient à la divinité, parce qu'ils les accuſoient d'athéiſme, ou du moins de rendre un culte d'idolatrie au ciel matériel & viſible. Ils voulurent que l'on donnât à Dieu le nom de *tien-tchu*, ſeigneur du ciel. L'empereur Canghi, dans la vue de calmer les ſoupçons & les ſcrupules des miſſionnaires, qu'il aimoit, donna un édit ou déclaration ſolemnelle, qu'il fit publier dans tout ſon empire, par laquelle il faiſoit connoître que ce n'étoit point au ciel matériel que l'on offroit des ſacrifices, & à qui l'on adreſſoit ſes vœux; que c'étoit uniquement au ſouverain maître des cieux à qui l'on rendoit un culte d'adoration, & que par le nom de *chang-ti*, on ne prétendoit déſigner que l'Etre ſuprême. L'empereur, non content de cette déclaration, la fit ſouſcrire & confirmer par un grand nombre des mandarins les plus diſtingués de l'empire, & par les plus habiles d'entre les lettrés; ils furent très-ſurpris d'apprendre que les Européens les euſſent ſoupçonnés d'adorer un être inanimé & matériel, tel que le ciel viſible; ils déclarerent donc de la maniere la plus authentique, que par le mot *tyen*, ainſi que par celui de *chang-ti*, ils entendoient le Seigneur ſuprême du ciel, le principe de toutes choſes, le diſpenſateur de tous les biens, dont la providence, l'omniſcience, & la bonté, nous donnent tout ce que nous poſſédons. Par une fatalité incompréhenſible, des déclarations ſi formelles n'ont jamais pu raſſurer les conſciences timorées des miſſionnaires; ils crurent que l'empereur & les lettrés ne s'étoient expliqués de cette façon, que par une condeſcendance & par une foibleſſe à laquelle rien ne pouvoit pourtant les obliger; ils perſiſterent à les ſoupçonner d'athéiſme & d'idolatrie, quelque incompatible que la choſe paroiſſe; & ils refuſerent conſtamment de ſe ſervir des mots de *tyen* & de *chang-ti*, pour déſigner l'Etre ſuprême, aimant mieux ſe perſuader que les lettrés ne croyoient point intérieurement ce qu'ils profeſſoient de bouche, & les accuſant de quelques reſtrictions mentales qui, comme on ſait, ont été authoriſées en Europe, par quelques théologiens connus des miſſionnaires. *Voyez l'hiſtoire de la Chine* du R. P. du Halde.

TIENBORD, (*Marine*) *voyez* STRIBORD.

TIENSU, ſ. f. *terme de Relation*, idole des peuples du Tonquin, dont parle Tavernier. Ils révérent la *Tiensu*, dit-il, comme la patrone des arts; ils l'adorent, & lui font des ſacrifices, afin qu'elle donne de l'eſprit, du jugement, & de la mémoire à leurs enfans.

TIERAN, *ou* TIERSAN, (*Venerie*) il ſe dit du ſanglier, à la troiſieme année.

TIERÇAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) étoit la troiſieme partie des biens du défunt, que le curé de ſa paroiſſe exigeoit autrefois en quelques lieux, pour lui donner la ſépulture. Ce *tiersage* fut depuis réduit au neuvieme, & enfuite aboli. *Voyez* Alain Bouchard, *l. III. des annales de Bretagne*; Brodeau *ſur Loüet*, *let. c*, *ſomm. 4.* (*A*)

TIERCE, ſ. f. (*Théolog.*) nom d'une des petites heures canoniales, compoſée ſuivant l'uſage préſent de l'égliſe romaine, du *Deus in adjutorium*, d'un hymne, de trois pſeaumes ſous une ſeule antienne, d'un capitule avec ſon répons bref, d'un verſet, & d'une oraiſon.

Des auteurs eccléſiaſtiques très-anciens, tels que S. Baſile dans ſes grandes regles, *quæſt. 37.* & l'auteur des conſtitutions apoſtoliques, *l. VIII. c. xxxiv.* atteſtent que de leur tems, *tierce* faiſoit partie de la priere publique: on la nommoit ainſi *tertia*, parce qu'on la faiſoit à la troiſieme heure du jour, ſelon la maniere de compter des anciens, laquelle répondoit à neuf heures du matin; & cela en mémoire de ce qu'à cette heure le S. Eſprit étoit deſcendu ſur les apôtres. C'eſt la raiſon qu'en donne S. Baſile. L'auteur des conſtitutions apoſtoliques dit que c'étoit en mémoire de la ſentence de mort prononcée par Pilate à pareille heure, contre Jeſus-Chriſt. C'eſt auſſi ce que dit la gloſe *das conſum tertia mortis*: on ne ſait pas préciſément de quelles prieres, ni de quel nombre de pſeaumes l'heure de *tierce* étoit compoſée dans les premiers tems; mais on conjecture qu'il n'y avoit que trois pſeaumes, parce que, du Caſſien, chaque heure canoniale étoit compoſée de trois pſeaumes avec les prieres; Bingham prétend, mais ſans alléguer aucune autorité, qu'on ne recitoit point *tierce* les jours de dimanche & de fête, parce que l'office à cette heure que commençoit la célébration de l'euchariſtie: comme ſi l'on n'eût pas pu anticiper *tierce*, ou du moins en chanter les pſeaumes tandis que le peuple s'aſſembloit. *Voyez* Bingham, *orig. eccleſ. t. V. l. XIII. c. ix.* §. 2.

TIERCE, *fievre*, (*Médec.*) fievre qui revient tous les deux jours, accompagnée de froid & de friſſon, d'un pouls prompt & fréquent, que ſuit une chaleur incommode & brulante; c'eſt l'eſpece de fievre la plus commune; elle attaque indiſtinctement les perſonnes de tout âge, de tout ſexe, & de tout tempérament.

Symptomes. Lorſque cette fievre eſt réguliere & vraie, voici ſes ſymptomes les plus ordinaires.

Les articulations ſont foibles: on a mal à la tête: on ſent aux environs des premieres vertebres du dos, une douleur de reins: il y a conſtipation & tenſion douloureuſe aux hypocondres. Ajoutez à cela le refroidiſſement des parties extérieures, ſur-tout des narines & des oreilles, des bâillemens, un friſſon accompagné quelquefois de tremblement dans tous les membres, un pouls petit, foible, ſerré, & quelquefois une ſoif inſatiable.

Ces ſymptomes ſont ſuivis de nauſées & de vomiſſemens; enſuite il ſurvient une chaleur brulante & ſeche, qui s'empare de tout le corps; les joues s'affaiſſent, le viſage devient pâle, la peau retirée, les vaiſſeaux des pies & des mains paroiſſent rouges & gonflés, le pouls devient plus grand, plus plein, plus prompt, & la reſpiration plus pénible; le malade tient auſſi quelquefois des diſcours ſans ordre & ſans ſuite.

Ces ſymptomes diminuent peu-à-peu, la chaleur ſe calme, la peau ſe relâche & s'humecte; les urines ſont hautes en couleur, & ſans ſédiment, le pouls s'amollit, la ſueur ſuccede, & le paroxiſme ceſſe.

Quant à la durée, elle varie ſelon la différence des tempéramens & des cauſes morbifiques; chez la plûpart des malades, elle eſt de onze ou douze heures, & dans d'autres davantage; il y a le jour ſuivant intermiſſion; le corps eſt languiſſant; le pouls qui étoit prompt & véhément dans le paroxiſme, eſt alors lent, foible, & ondoyant; les urines ſont plus épaiſſes, dépoſent un ſédiment, ou portent une eſpece de nuage; ce qui marque de la diſpoſition à précipiter un ſédiment.

Perſonnes ſujettes à la fievre tierce. Tout le monde

Digitized by Google

y eſt ſujet, mais les jeunes gens plus que les vieillards, les hommes plus que les femmes ; les perſonnes d'une vie active, plus que celles qui menent une vie ſédentaire ; les perſonnes d'un tempérament délicat & bilieux ; celles qui font un uſage exceſſif de liqueurs froides ; celles qui vivent ſous un atmoſphere malſain ; celles qui ont ſouvent des nautées, *&c.* ſont auſſi plus fréquemment attaquées de *fievre tierce* que les autres, *&c.*

Diviſion des différentes fievres tierces. La *fievre tierce* eſt vraie ou bâtarde : la premiere eſt accompagnée de ſymptomes violens, mais ſa terminaiſon ſe fait quelquefois promptement. Dans la *fievre tierce* bâtarde, les ſymptomes ſont plus doux.

La *fievre tierce* ſe diſtingue auſſi en réguliere & irréguliere. La premiere conſerve la même forme, ſoit dans ſon accès, ſoit dans ſa terminaiſon. L'irréguliere varie à ces deux égards : les *fievres tierces* irrégulieres, ſont communément épidémiques, & proviennent de la conſtitution bizarre des ſaiſons.

La *fievre tierce* eſt quelquefois ſimple, quelquefois double. Dans la ſimple, les paroxiſmes reviennent tous les ſeconds jours, ou deux fois par jour, avec un jour d'intermiſſion. Il faut toutefois diſtinguer la fievre double-*tierce*, de la fievre quotidienne qui prend tous les jours dans le même tems, au-lieu que les paroxiſmes de la double *tierce* reviennent tous les deux jours.

Cauſes des fievres tierces. Ces fievres naiſſent comme les autres, d'une infinité de cauſes différentes ; mais pour l'ordinaire, de la corruption de la bile & des humeurs, après de grands exercices, d'agitations d'eſprit, d'une ſaiſon chaude, humide, des veilles, de l'abus des liqueurs échauffantes, des alimens gras, épicés ; de difficile digeſtion, des crudités, *&c.*

Prognoſtiques. Les *fievres tierces* qui n'ont pas été mal traitées, ſont plus favorables que contraires à la ſanté : car ceux qui en ont été attaqués, ſe portent communément après qu'ils ſont guéris, mieux qu'ils ne le faiſoient auparavant.

Souvent la *fievre tierce* ceſſe d'elle-même, par le ſimple régime, ſans aucun remede, & par une légere criſe au bout de quelques accès. Ces ſortes de fievres ne ſont jamais nuiſibles ; mais les *fievres tierces* mal conduites par le médecin, ſur-tout lorſqu'il a mis en uſage de violens ſudorifiques ou aſtringens, laiſſent après elles un délabrement de ſanté cent fois pire que n'étoit la fievre.

Les *fievres tierces* ſont plus opiniâtres en automne & en hiver, que dans les autres ſaiſons. Elles ſont ſujettes à revenir, ſur-tout lorſqu'elles ont été arrêtées mal-à-propos, & que le malade, après leur guériſon, a péché inconſidérément dans le régime diaphorétique, ou diététique.

Méthode curative. C'eſt 1°. de corriger l'acrimonie qui eſt la cauſe prochaine de cette fievre. 2°. De diſſiper doucement, ſur-tout par la tranſpiration, la matiere peccante. 3°. De calmer la violence des ſpaſmes & des ſymptomes. 4°. D'expulſer & d'évacuer les humeurs viciées, qui ſont logées principalement dans le duodenum. 5°. De rétablir les forces après le paroxiſme, & de tenir les excrétions en bon état. 6°. D'empêcher le retour de la fievre, accident commun, & qui demande plus de précautions qu'on n'en prend d'ordinaire.

Pour remplir la premiere indication curative, on corrige l'acrimonie bilieuſe, par le nitre commun, bien épuré, & par des liqueurs humectantes & délayantes, comme des tiſanes d'orge, de l'eau de gruau, du petit lait, des boiſſons de racines de gramen, du ſuc & d'ecorce de citron, *&c.*

On ſatisfait à la ſeconde indication par des diaphorétiques doux, les infuſions de ſcordium, de chardon béni, & d'écorce de citron.

La troiſieme indication eſt remplie, en employant des ſubſtances nitreuſes, rafraîchiſſantes, modérément diaphorétiques & délayantes ; tel eſt l'eſprit dulcifié de nitre bien préparé, & donné dans des eaux ſédatives, comme celles de fleurs de ſurau, de tilleul, de primevere, de camomille commune, *&c.*

On corrige & on évacue les humeurs viciées, par de doux vomitifs, des purgatifs, des ſavonneux acefcens, & autres remedes ſemblables. Quand les ſucs viciés ſont viſqueux & tenaces, les ſels neutres, comme le tartre vitriolé, le ſel d'Epſom, les ſels des eaux de Sedlitz & d'Egra, ſont très-bienfaiſans : on délaye ces ſels dans une quantité ſuffiſante de quelques véhicules aqueux. Si les ſucs viciés ſont acides & ſalins, on peut uſer de manne, avec une demi-drachme de terre-foliée de tartre, & quelques gouttes d'huile de cédre. Lorſque le duodenum, ou l'eſtomac, ſont engorgés de ſucs corrompus, on doit tenter l'évacuation par les émétiques convenables.

Après l'évacuation des humeurs peccantes, on rétablit le ton des ſolides par les fébrifuges reſſerrans, & en particulier par le quinquina, donné dans le tems d'intermiſſion, en poudre, en décoction, infuſion, eſſence ou extrait.

Le mal étant guéri, on en prévient le retour par le régime, les alimens faciles à digérer, l'exercice moderé, les frictions, & quelques ſtomachiques en petite doſe.

Obſervation de pratique. Les émétiques, les échauffans, & les ſels purgatifs, ne conviennent point aux hypochondriaques : on ſubſtitue à ces remedes, des balſamiques en petite doſe, & des clyſteres préparés de ſubſtances émollientes & laxatives.

On n'entreprend rien dans l'accès, & ſur tout pendant les friſſons ; mais à meſure que la chaleur augmente, on uſe d'une boiſſon agréable, propre à éteindre la ſoif, & à petits coups ; lorſque la chaleur diminue, on facilite l'éruption de la moiteur ; & après la ceſſation de la fievre, on continue d'entretenir la tranſpiration.

Quoique le quinquina ſoit un excellent fébrifuge, il ne convient pas aux perſonnes mélancholiques, aux femmes dont les regles ſont ſupprimées, & dans pluſieurs autres cas : on ne doit point l'employer avant que la matiere morbifique ſoit corrigée & ſuffiſamment évacuée.

La ſaignée ne convient qu'aux gens robuſtes, pléthoriques, jeunes, & dans la vigueur de l'âge.

Les opiats & les anodins diminuent les forces, dérangent les périodes de la maladie, & troublent la criſe.

L'écorce de caſcarille qui eſt balſamique, ſulphureuſe, terreuſe & aſtringente, eſt un excellent remede pour les perſonnes languiſſantes & flegmatiques ; on mêle fort bien cette écorce avec le quinquina.

Les femmes que la ſuppreſſion des regles a rendu cachectiques, doivent être traitées avec beaucoup de circonſpection dans la *fievre tierce.*

Les enfans de huit ou dix ans, attaqués de *fievre tierce*, ſe guériſſent à merveille par un léger émétique, ſuivi de clyſteres fébrifuges, ou de ſirop de quinquina.

Les ſudorifiques, & les remedes échauffans font ſouvent dégénérer la *fievre tierce* en continue, ou en fievre inflammatoire, ce qui ſuffit pour bannir à jamais de la médecine cette méthode qui n'a que trop long-tems regné.

Quand la *fievre tierce* produit un nouvel accès dans les jours d'intervalle, on les nomme *double tierce ;* ſi elles ont trois accès, *triple tierce ;* ainſi de la quarte.

La cauſe prochaine de ce phénomène eſt 1°. l'augmentation de la matiere fébrile, aſſez conſidérable pour produire un nouvel accès. 2°. Le manque de forces

forces qui n'a pas pu ſoumettre & expulſer toute la matiere fébrile dans l'accès précédent. 3°. La reproduction d'une nouvelle matiere fébrile dans l'intervalle. Le danger eſt toujours plus grand à proportion que les accès ſe touchent & ſe multiplient ; cependant la méthode curative ne change pas : on peut ſeulement augmenter avec prudence, la doſe du fébrifuge, & s'y tenir un peu plus long-tems, pour prévenir la récidive. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TIERCE, ſ. f. *en Muſique*, eſt la premiere des deux conſonnances imparfaites. *Voyez* CONSONNANCE. Comme les Grecs ne la reconnoiſſoient pas pour telle, elle n'avoit point parmi eux de nom générique. Nous l'appellons *tierce*, parce que ſon intervalle eſt formé de trois ſons, ou de deux degrés diatoniques. A ne conſidérer les *tierces* que dans ce dernier ſens, c'eſt-à-dire par leur degré, on en trouve de quatre ſortes, deux conſonnantes, & deux diſſonnantes.

Les conſonnantes ſont 1°. la *tierce* majeure, que les Grecs appelloient *diton*, compoſée de deux tons comme d'*ut* à *mi* ; ſon rapport eſt de 4 à 5. 2°. La *tierce* mineure appellée par les Grecs *hemi-diton*, eſt compoſée d'un ton & demi, comme *mi ſol* ; ſon rapport eſt de 5 à 6.

Les *tierces* diſſonnantes ſont, 1°. la *tierce* diminuée, compoſée de deux ſemi-tons majeurs, comme *ſi*, *ré* bémol, dont le rapport eſt de 125 à 144. 2°. La *tierce* ſuperflue, compoſée de deux tons & demi, comme *fa*, *la* dieze ; ſon rapport eſt de 96 à 125.

Ce dernier intervalle ne s'emploie jamais ni dans l'harmonie, ni dans la mélodie. Les Italiens pratiquent aſſez ſouvent dans le chant la *tierce* diminuée ; pour dans l'harmonie, elle n'y ſauroit jamais faire qu'un très-mauvais effet.

Les *tierces* conſonnantes ſont l'ame de l'harmonie, ſur-tout la *tierce* majeure, qui eſt ſonore & brillante. La *tierce* mineure a quelque choſe de plus triſte ; cependant elle ne laiſſe pas d'avoir beaucoup de douceur, ſur-tout quand elle eſt redoublée.

Nos anciens muſiciens avoient ſur les *tierces* des lois preſque auſſi ſéveres que ſur les quintes ; il n'étoit pas permis d'en faire deux de ſuite de la même eſpece, ſur-tout par mouvement ſemblable. Aujourd'hui on fait autant de *tierces* majeures ou mineures de ſuite, que la modulation en peut comporter ; & nous avons des duo fort agréables qui, du commencement à la fin, ne procedent que par *tierces*.

Quoique la *tierce* entre dans la plupart des accords, elle ne donne ſon nom à aucun, ſi ce n'eſt à celui que quelques-uns appellent *accord de tierce-quarte*, & que nous connoiſſons plus généralement ſous le nom de *petite-ſixte*. *Voyez* ACCORD, SIXTE. (*S*)

TIERCE DE PICARDIE, les *Muſiciens* appellent ainſi par plaiſanterie, le *tierce* majeure donnée à la finale d'un morceau de muſique compoſé en mode mineur. Comme l'accord parfait majeur eſt plus harmonieux que le mineur, on ſe faiſoit autrefois une loi de finir toujours ſur ce premier : mais cette finale avoit quelque choſe de niais & de mal chantant qui l'a fait abandonner, & l'on finit toujours aujourd'hui par l'accord qui convient au mode de la piece, ſi ce n'eſt lorſqu'on paſſe du mineur au majeur ; car alors la finale du premier mode porte élégament la *tierce* majeure.

Tierce de Picardie, parce que l'uſage de cette *tierce* eſt reſté plus long-tems dans la muſique d'égliſe, & par conſéquent en Picardie où il y a un grand nombre de cathédrales & autres égliſes, où l'on fait muſique. (*S*)

TIERCE, *terme d'Imprimeur*, c'eſt la troiſieme épreuve, ou la premiere feuille que l'on tire immédiatement après que la forme a été miſe en train, avant que d'imprimer tout le nombre que l'on s'eſt propoſé de tirer ſur un ouvrage. Quoiqu'il arrive que l'on donne trois ou quatre épreuves d'un ouvrage, c'eſt toujours la derniere qui s'appelle *tierce*. Le prote doit collationner avec grande attention, ſur la *tierce*, ſi les fautes marquées ſur la derniere épreuve ont été exactement corrigées. La *tierce* doit reſſembler à une premiere bonne feuille, & être exempte de tout défaut, ſans quoi on en exige une autre. *Voyez* METTRE EN TRAIN.

TIERCE, (*Lainage.*) en terme de *commerce de laines d'Eſpagne*, on appelle *laine tierce*, la troiſieme ſorte de laine qui vient de ce royaume ; c'eſt la moindre de toutes. *Savary.* (*D. J.*)

TIERCE, (*Jeu d'orgue.*) eſt faite en plomb, & a tous ſes tuyaux ouverts. *Voyez la fig. 41. jeu d'Orgue.* Ce jeu ſonne l'octave au-deſſus de la *double tierce*, qui ſonne l'octave au-deſſus du preſtant. *Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux d'Orgue.*

TIERCE DOUBLE, (*Jeu d'orgue.*) ſonne la *tierce* au-deſſus du preſtant ou du quatre piés. Ce jeu a quatre octaves, & eſt fait comme le nazared, en ce cas il a des oreilles, ou eſt fait comme la *tierce* qui n'en a point : ſa matiere eſt le plomb. *Voyez l'article* ORGUE, *& la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue.*

TIERCES PLUMES, *en Plumacerie*, ce ſont des plumes d'autruche qui à force d'être ſur l'oiſeau, ſont uſées au point qu'il ne reſte preſque plus de franges ſur la tige.

TIERCE, (*Comm.*) en Angleterre eſt une meſure pour des choſes liquides, comme du vin, de l'huile, *&c.* elle contient le tiers d'une pipe, ou 42 gallons ; un gallon contient environ 4 pintes de Paris. *Voyez* MESURE, GALLON.

TIERCE, *eſtocade de*, (*Eſcrime.*) eſt un coup d'épée qu'on alonge à l'ennemi dehors, & ſur les armes. *Voyez* TIRER DEHORS LES ARMES, & SUR LES ARMES.

Pour exécuter cette eſtocade, il faut 1°. faire du bras droit & de la main droite, tout ce qui a été enſeigné pour parer en *tierce*, & effacer de même : 2°. étendre ſubitement le jarret gauche pour chaſſer le corps en avant : 3°. avancer le pié droit vers l'ennemi, à quatre longueurs de pié de diſtance d'un talon à l'autre : 4°. le genou droit plié, le gauche bien étendu, & le tibia perpendiculaire à l'horiſon : 5°. développer le bras gauche avec action la main ouverte, & avancer le corps juſqu'à ce que le bout des doigts ſoit ſur l'à-plomb du talon gauche : 6°. le dedans de la main gauche tourné de même côté que le dedans de la droite, le pouce du côté de la terre & à hauteur de la ceinture : 7°. regarder l'ennemi par le dedans du bras droit : 8°. faire tout le reſte comme à l'eſtocade de quarte. *Voyez* ESTOCADE DE QUARTE.

TIERCE, *parer en*, (*Eſcrime.*) c'eſt détourner du vrai tranchant de ſon épée, celle de ſon ennemi ſur une eſtocade qu'il porte dehors, & ſur les armes. *Voyez* TIRER HORS LES ARMES, & SUR LES ARMES.

Pour exécuter cette parade, il faut 1°. ſans varier la pointe d'aucun côté, élever le poignet à la hauteur du nœud de l'épaule : 2°. avancer un peu le haut du corps vers l'ennemi, en tournant l'axe des épaules à droite. (*Voyez* EFFACER.) 3°. tourner la main droite de façon que le vrai tranchant ſoit ſur l'alignement du coude, & mettre le plat de la lame parallele à l'horiſon : 4°. porter le talon du vrai tranchant du côté de l'épée ennemie, juſqu'à ce que la garde ait paſſé l'alignement du corps : 5°. regarder l'ennemi par le dedans du bras : 6°. ſerrer la poignée de l'épée avec toute la main, dans l'inſtant qu'on la tourne. *Nota*, qu'on fait tous ces mouvemens d'un ſeul tems & avec action.

TIERCES *ou* TIERCHES, *terme de Blaſon*, ce ſont faſces en deviſe qui ſe mettent trois à trois, comme

les jumelles deux à deux, les trois faſces n'étant comptées que pour une, & toutes les trois n'occupant que la largeur de la faſce ordinaire, ou de la bande, ſi elles y ſont poſées, pourvu qu'il n'y en ait qu'une dans un écu. *P. Meneſtrier.* (*D. J.*)

TIERCE *au piquet*, c'eſt trois cartes de la même couleur qui ſe ſuivent en nombre, comme l'as, le roi, la dame, que l'on appelle *tierce-majeure*; les autres s'appellent du nom de la plus haute carte qui la forme; comme dans celle où le roi eſt la premiere, ſe nomme *tierce au roi*, ainſi des autres: la plus haute annullant toujours la plus foible.

TIERCE-FEUILLE, *terme de Blaſon*, figure dont on charge les écus des armoiries; elle a une queue par laquelle elle eſt diſtinguée des trefles qui n'en ont point. (*D. J.*)

TIERCE-FOI, (*Juriſprud.*) c'eſt la troiſieme foi & hommage qui eſt rendue pour un fief, depuis la premiere acquiſition dans les coutumes d'Anjou & Maine, Lodunois, Tours, & quelques autres; un fief ou héritage noble ou tenu à franc devoir, ſe partage noblement entre rôturiers, lorſqu'il tombe en *tierce-foi*. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere, & les *mots* FOI, HOMMAGE, TIERCE-MAIN.

TIERCE-MAIN *ou* MAIN-TIERCE, eſt la main d'un tiers. Ce terme eſt uſité en matiere de ſaiſie; un particulier qui eſt en même tems créancier & débiteur de quelqu'un, ſaiſit en ſes propres mains, comme en *main-tierce*, ce qu'il peut devoir à ſon créancier qui eſt en même tems ſon débiteur.

Tierce-main ſignifie auſſi quelquefois la *troiſieme main* ou le *troiſieme poſſeſſeur* d'un héritage noble dont la foi n'eſt plus dûe, parce qu'elle a été convertie en franc-devoir, quand ces héritages paſſent en *tierce-main* ou au troiſieme poſſeſſeur: depuis l'affranchiſſement de l'héritage, il ſe partage noblement entre roturiers, dans les coutumes d'Anjou & Maine ou autres, où la qualité des perſonnes regle la maniere de partager les biens. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere au mot *tierce-foi* ou *main*. (*A*)

TIERCE OPPOSITION, eſt celle qui eſt formée à l'exécution d'un jugement par un tiers qui n'a point été partie dans la conteſtation décidée par le jugement.

On la forme devant le même juge qui a rendu le jugement contre les parties avec leſquelles il a été rendu.

Si la *tierce oppoſition* eſt bien fondée, le jugement eſt retracté à l'égard du tiers-oppoſant ſeulement; s'il ſuccombe, il eſt condamné aux dépens & en l'amende.

Cette oppoſition eſt recevable en tout tems, même contre une ſentence, après que le tems d'en appeller eſt expiré, parce qu'une ſentence ne paſſe en force de choſe jugée que contre ceux avec qui elle a été rendue. *Voyez l'ordonnance* de 1667, *tit. XXVII. art. x.* & *tit. XXXV. art. ij.* & les *mots* APPEL, ARRÊT, JUGEMENT, OPPOSITION, REQUÊTE CIVILE, SENTENCE. (*A*)

TIERCE, adj. *terme de Blaſon*, ce mot ſe dit d'un écu qui eſt diviſé en trois parties, ſoit en pal, ſoit en bande, ſoit en faſce, par deux lignes paralleles qui ne ſe coupent point. *Tiercé en bande*, eſt lorſque l'écu eſt diviſé en trois parties égales, comme en trois bandes faites de trois émaux différens, ſans autre champ ni figure. On dit auſſi *tiercé* en pal & en faſce. *Meneſtrier.* (*D. J.*)

TIERCELET, ſ. m. on a donné ce nom au mâle de l'autour. *Voyez* AUTOUR.

TIERCELET, (*Commerce & Monnoie.*) celle-ci ſe frappa à Milan, & eut cours dans le douzieme ſiecle. On ne dit point ſa valeur.

TIERCELINE, ſ. & adj. (*Ordre de religieuſes.*) nom qu'on donne aux religieuſes du tiers-ordre de S. François de l'étroite obſervance. Claire Françoiſe de Beſançon en a été la premiere fondatrice. (*D. J.*)

TIERCEMENT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un enchere que l'on fait ſur l'adjudicataire d'un bail judicaire du tiers en ſus du prix de l'adjudication, comme de 100 liv. ſur un bail de 400 liv.

Cette voie a été introduite pour empêcher que les baux ne ſoient adjugés à vil prix.

Le *tiercement* doit être fait peu de tems après le bail, autrement on n'y ſeroit plus reçu. *Voyez* M. d'Héricourt en ſon *traité de la vente des imm. par decret.*

Dans les adjudications des fermes & domaines du roi, on entend par *tiercement* le triple du prix de l'adjudication; il faut que ce *tiercement* ſoit fait dans les vingt-quatre heures; on peut encore huitaine après venir par triplement ſur le *tiercement* demander que ſi le prix du bail eſt de 3000 liv. le *tiercement* doit être de 9000 liv. & le triplement du *tiercement* de 27000 liv. *Voyez* le *réglement de 1682*, & les *arrêts du conſeil des 20 Novembre 1703 & 12 Juin 1725.* (*A*)

TIERCER, v. act. (*Archit.*) c'eſt réduire au tiers. On dit que le pureau des tuiles ou ardoiſes d'une couverture ſera *tiercée* à l'ordinaire, c'eſt-à-dire que les deux tiers en ſeront recouverts; enſorte que ſi c'eſt de la tuile au grand moule qui a douze ou treize pouces de longueur, on lui en donnera quatre de pureau ou d'échantillon. (*D. J.*)

TIERCER, (*Longue paume.*) *voyez* RABATTRE.

TIERCERON, ſ. m. (*Coupe des pierres.*) c'eſt un nerf des voûtes gothiques, placé entre le formeret ou arc doubleau & l'arc d'ogive.

TIERCIAIRE *ou* TIERTIAIRE, ſ. m. (*Ordre relig.*) c'eſt ainſi qu'on appelle un homme ou une femme qui eſt d'un tiers-ordre. Les *tierciaires* ont des réglemens qu'ils doivent ſuivre, & un habit particulier; ce qui ſert à maintenir l'obſervance parmi les *tierciaires* & ſous le nom de *regle*; il faut qu'ils ſoient éprouvés par un noviciat d'un an, au bout duquel ils font profeſſion avec des vœux ſimples. On peut conſulter le P. Hélyot & Lezeaux, qui ont traité tout ce qui regarde les *tiertiaires*, leurs états, leurs privileges, leurs obligations, *&c.* (*D. J.*)

TIERCINE, *terme de Couvreur*, piece de tuile ou morceau de tuile fendue en longueur, & employée au battelement. (*D. J.*)

TIERÇON, ſ. m. (*Commerce.*) ſorte de caiſſe de bois de ſapin, dans laquelle on envoye les ſavons blancs en petits pains, & les ſavons jaſpés en pains ou briques. (*D. J.*)

TIERÇON, ſ. m. (*Meſure de liquide.*) meſure qui fait le tiers d'une meſure entiere: ainſi les *tierçons* de muids contiennent environ quatre-vingt-quatorze pintes, qui ſont le *tiers* de deux cens quatre-vingt pintes, à quoi ſe monte le total d'un muid. Il en eſt de même des *tierçons* des autres meſures, comme barriques, poinçons, *&c. Savary.* (*D. J.*)

TIERRA DE CAMPOS, (*Géog. mod.*) contrée d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, vers le nord, aux environs de Palencia; c'eſt la partie la plus fertile de cette province. Les vins y ſont admirables, & les plaines couvertes de brebis d'une riche toiſon. (*D. J.*)

TIERRA DOS FUMOS, (*Géog. anc.*) contrée d'Afrique au pays des Hottentots, ſur la côte orientale des Cafres errans. Cette contrée s'étend le long de la mer des Indes, entre la terre de Zanguana au nord, la terre de Natal au midi, & le pays appellé *Terra dos Naontas* à l'occident. (*D. J.*)

TIERS, (*Arithmétique.*) c'eſt la troiſieme partie d'un tout, ſoit nombre, ſoit meſure; le *tiers* de vingt ſols eſt ſix ſols huit deniers, qui eſt une des parties aliquotes de la livre tournois. L'aune eſt compoſée

Digitized by Google

de trois *tiers*. Dans les additions de fractions d'aunages, un *tiers* ſe met ainſi $\frac{1}{3}$, & deux *tiers* de cette maniere $\frac{2}{3}$. *Le Gendre.* (*D. J.*)

TIERS, ſ. m. (*Ornith.*) eſpece de canard ainſi nommé vulgairement, parce qu'il eſt de moyenne groſſeur entre un gros canard & la ſarcelle. Ses ailes ſont bigarées comme celles du morillon, mais ſon bec eſt comme celui de la piette (les phalaris des Grecs), c'eſt-à-dire arrondi, un peu applati par-deſſus, & dentelé par les bords. (*D. J.*)

TIERS-ÉTAT, (*Hiſtoire de France.*) troiſieme membre qui formoit, avec l'égliſe & la nobleſſe, les états du royaume de France, nommés *états généraux*, dont les derniers ſe tinrent à Paris en 1614; le *tiers-état* étoit compoſé des bourgeois notables, députés des villes pour repréſenter le peuple dans l'aſſemblée. *Voyez* ÉTATS, *Hiſt. anc. & mod.*

On a épuiſé dans cet article tout ce qui concerne ce ſujet; j'ajouterai ſeulement que, quoiqu'on penſe que Philippe-le-Bel ait convoqué le premier une aſſemblée des trois états par des lettres du 23 Mars 1301, cependant il y a une ordonnance de S. Louis datée de S. Gilles en 1254, par laquelle il paroît que le *tiers-état* étoit conſulté quand il étoit queſtion de matieres où le peuple avoit intérêt. (*D. J.*)

TIERS-ORDRE, (*Hiſt. du monachiſme.*) troiſieme ordre établi ſous une même regle & même forme de vie, à proportion de deux autres ordres inſtitués auparavant.

Les *tiers-ordres* ne ſont point originairement des ordres religieux, mais des aſſociations des perſonnes ſéculieres & même mariées, qui ſe conforment autant que leur état le peut permettre, à la fin, à l'eſprit & aux regles d'un ordre religieux qui les aſſocie & les conduit. Les carmes, les auguſtins, les franciſcains, les prémontrés, *&c.* ſe diſputent vivement l'honneur d'avoir donné naiſſance aux *tiers-ordres*, qu'ils ſuppoſent tous d'une grande utilité dans le Chriſtianiſme.

Si l'ancienne nobleſſe des carmes étoit bien prouvée, les autres ordres ne devroient pas certainement entrer en concurrence. Le frere de Coria & Maoſtro Fray Diego de Coria Maldonado, carme eſpagnol, a fait un traité du *tiers-ordre* des carmes, dans lequel il prétend que les tierciaires carmes deſcendent immédiatement du prophete Elie, auſſi-bien que les carmes mêmes; & parmi les grands hommes qui ont fait profeſſion de ce *tiers-ordre*, il met le prophete Abdias qui vivoit environ 800 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt; il place parmi les femmes la biſayeule du Sauveur du monde ſous le nom emprunté de *Ste Emérentienne.* Le traité ſingulier du P. de Coria ſur cette matiere eſt intitulé, *para los Hermanos, y Hermanas de la orden terceta de nueſtra Senora del Carmel, Hiſpali*, à Séville 1592. Le même auteur publia, ſix ans après à Cordoue 1598, une chronique de l'ordre des carmes, *in-folio.* Il dit dans ce dernier ouvrage, qu'Abdias, intendant de la maiſon du roi Achab dont il eſt parlé au troiſieme livre des rois, *c. xviij.* & qu'il croit être le prophete Abdias, fut diſciple d'Elie, & qu'après avoir ſervi Achab & Ochoſias ſon fils, il entra dans l'ordre d'Elie, compoſé de gens mariés qui étoient ſous la conduite d'Elie & d'Eliſée, & ſous leur obéiſſance comme les conventuels.

Le P. de Coria prétend enfin que les chevaliers de Malthe dans leur origine ont été du *tiers-ordre* des carmes, &, pour en combler la gloire, il y met auſſi S. Louis.

Les auguſtins font remonter aſſez haut leur nobleſſe dans l'Egliſe; car ſi l'on en croit le P. Bruno Sanoé, le *tiers-ordre* de S. Auguſtin a été inſtitué par S. Auguſtin lui-même. Il met Ste Génevieve de ce *tiers-ordre*, & beaucoup d'autres depuis S. Auguſtin juſqu'au ſixieme ſiecle.

Le *tiers-ordre* des prémontrés ſeroit auſſi bien ancien, s'il eſt vrai qu'il eût commencé du vivant même de ſaint Norbert, lequel étoit déja mort en 1134.

Le *tiers-ordre* de S. François ſemble avoir craint de faire remonter trop haut ſa nobleſſe, & il a cru par-là s'en aſſûrer davantage la poſſeſſion; tous les membres de ce corps conviennent que S. François n'inſtitua ſon *tiers-ordre* qu'en 1221, pour des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe; il leur donna une regle dont on n'a plus les conſtitutions. Le premier ordre de S. François comprend les ordres religieux, qu'on appelle *freres mineurs*, & qui ſont les cordeliers, les capucins & les récolets. Le ſecond comprend les filles religieuſes de Ste Claire. Enfin le troiſieme comprend pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe qui vivent dans le monde, & c'eſt ce qu'on appelle le *tiers-ordre.* Les perſonnes qui ſont de ce *tiers-ordre* portent ſous leurs habits une tunique de ſerge griſe ou un ſcapulaire de même étoffe, avec un cordon; & elles obſervent une regle autoriſée par les pontifes de Rome.

Tous les *tiers-ordres* anciens & modernes ont été approuvés, & avec raiſon, par le ſaint ſiege, comme on le peut voir par les bulles de Nicolas IV. en faveur des tierçaires de S. François, d'Innocent VII. pour ceux de S. Dominique, de Martin V. pour ceux des Auguſtins, de Sixte IV. pour ceux des carmes, & de Jules II. pour ceux des minimes, des ſervites, des trinitaires, *&c.* (*D. J.*)

TIERS, (*Juriſprud.*) *triens*, eſt quelquefois pris pour la légitime des enfans, ainſi que cela ſe pratique en pays de droit écrit, lorſqu'il n'y a que quatre enfans ou moins de quatre. *Novell. 118 de triente & ſemiſſe.* (*A*)

TIERS ACQUÉREUR, (*Juriſprud.*) eſt celui qui a acquis un immeuble affecté & hypothéqué à un créancier par celui qui étoit avant lui propriétaire de cet immeuble. *Voyez* CRÉANCIER, HYPOTHEQUE, POSSESSION, PRESCRIPTION, TIERS DÉTENTEUR. (*A*)

TIERS ARBITRE, (*Juriſprud.*) *Voyez* ci-devant SUR-ARBITRE.

TIERS EN ASCENDANT, (*Juriſprud.*) eſt un terme uſité aux parties caſuelles, lorſqu'il s'agit de liquider le droit dû pour la réſignation d'un office; on ajoute à l'évaluation le *tiers* denier en aſcendant, c'eſt-à-dire, au-deſſus de l'évaluation; & l'on paie le huitieme du total, c'eſt-à-dire, tant de l'évaluation que du tiers en aſcendant, lorſque la proviſion s'expédie dans l'année que le droit annuel a été payé, quand même ce ſeroit ſix mois après le décès de l'officier; mais ſi elle s'expédie après l'année, il faut payer le quart denier du tout. *Voyez* Loyſeau, *des offic. liv. II. c. x. n. 64*, l'édit du mois de Juin 1568, & les *mots* ANNUEL, OFFICE, PAULETTE, PARTIES CASUELLES, HUITIEME DENIER, QUART DENIER, RÉSIGNATION. (*A*)

TIERS DES BIENS EN CAUSE, (*Juriſprud.*) on entend par-là la troiſieme partie des héritages & biens immeubles que quelqu'un poſſede dans le bailliage de Caux en Normandie ou autres lieux de ladite province tenant nature d'icelui. La coutume de Normandie, *art. 279*, permet aux pere & mere & autres aſcendans de diſpoſer entrevifs ou par teſtament de ce *tiers* au profit de leurs enfans puînés ou l'un d'eux ſortis d'un même mariage, à la charge de la proviſion à vie des autres puînés. Les articles ſuivans contiennent encore pluſieurs autres diſpoſitions ſur ce *tiers* des puînés ſur les biens en Caux. (*A*)

TIERS, *Chambre des tiers ou des procureurs tiers*, (*Juriſprud.*) eſt une chambre dans l'enclos du palais, proche la chapelle de S. Nicolas, où les procureurs au parlement qui font la fonction de *tiers*, s'aſſemblent pour donner leur avis ſur les difficultés qui ſur-

Digitized by Google

viennent dans la taxe des dépens, & dont le procureur *tiers* référendaire leur fait le rapport.

S'il reſte encore quelque doute après le rapport fait à cette chambre, on va à la communauté des avocats & procureurs. *Voyez* ci-devant COMMUNAUTÉ DES PROCUREURS & PROCUREUR. (*A*)

TIERS COUTUMIER, (*Juriſprud.*) en Normandie eſt une eſpece de légitime que la coutume accorde en propriété aux enfans ſur les biens de leurs pere & mere.

Ce droit n'avoit pas lieu dans l'ancienne coutume.

Le *tiers coutumier* ſur les biens du pere conſiſte dans le *tiers* des immeubles dont le pere étoit ſaiſi lors du mariage, & de ceux qui lui ſont échus pendant le mariage en ligne directe.

L'uſufruit de ce *tiers* eſt ce que la coutume donne à la femme pour douaire coutumier, de ſorte que ce *tiers* coutumier tient lieu aux enfans de ce qu'ils prennent ailleurs à titre de douaire; il differe pourtant du douaire en ce qu'il n'eſt pas toujours la même choſe que le douaire de la femme; car celle-ci peut, ſuivant le contrat, avoir moins que l'uſufruit du *tiers*, au lieu que les enfans ont toujours leur *tiers* en propriété.

Le *tiers coutumier* eſt acquis aux enfans du jour du mariage; cependant la jouiſſance en demeure au pere ſa vie durant, ſans toutefois qu'il le puiſſe vendre, engager ni hypotéquer, comme auſſi les enfans ne peuvent le vendre, hypotéquer ou en diſpoſer avant la mort du pere, & qu'ils aient tous renoncé à la ſucceſſion.

S'il y a des enfans de divers lits, tous enſemble n'ont qu'un tiers; ils ont ſeulement l'option de le prendre eu égard aux biens que leur pere poſſédoit lors des premieres, ſecondes ou autres noces, ſans que ce tiers diminue le douaire de la ſeconde, troiſieme ou autre femme, leſquelles auront plein douaire ſur tout le bien que le mari avoit lors du mariage, à moins qu'il n'y ait eu convention au contraire.

Pour jouir du *tiers coutumier* ſur les biens du pere, il faut que les enfans renoncent tous enſemble à la ſucceſſion paternelle, & qu'ils rapportent toutes les donations & autres avantages qu'ils pourroient avoir reçus de lui.

Ce *tiers* ſe partage ſelon la coutume des lieux où les héritages ſont aſſis, ſans préjudice du droit d'aîneſſe.

Les filles n'y peuvent avoir que mariage avenant.

Si le pere avoit fait telle aliénation de ſes biens que ce *tiers* ne pût ſe prendre en nature, les enfans peuvent révoquer les dernieres aliénations juſqu'à concurrence de ce *tiers*, à moins que les acquéreurs n'aiment mieux payer l'eſtimation du fond au denier 20, ou ſi c'eſt un fief, au denier 25, le tout eu égard au tems du décès du pere.

Mais ſi les acquéreurs conteſtent, il ſera au choix des enfans de prendre l'eſtimation, eu égard au tems de la condamnation qu'ils auront obtenue.

Le *tiers coutumier* ſur les biens de la mere eſt de même le *tiers* des biens qu'elle avoit lors du mariage, ou qui lui ſont échus pendant icelui, ou qui lui appartiennent à droit de conquêt.

Ce *tiers* du bien maternel appartient aux enfans aux mêmes charges & conditions que le *tiers* des biens du pere. *Voyez* la coutume de Normandie, *art. 399 & ſuiv.* les placites, *art. 86 & ſuiv.* & les commentateurs. (*A*)

TIERS COUTUMIER *ou* LÉGAL, (*Juriſprud.*) ſe prend auſſi en quelques coutumes pour la troiſieme partie des biens nobles que la coutume réſerve aux puînés, les deux autres tiers appartenant à l'aîné; c'eſt ainſi que ce *tiers* des puînés eſt appellé dans la coutume de Touraine; ailleurs on l'appelle le *tiers* des puînés. *Voyez* TIERS DES BIENS EN CAUX. (*A*)

TIERS ET DANGER, (*Juriſprud.*) eſt un terme d'eaux & forêts qui ſignifie un droit qui appartient au roi & à quelques autres ſeigneurs, principalement en Normandie, ſur les bois poſſédés par leurs vaſſaux.

Il conſiſte au *tiers* de la vente qui ſe fait d'un bois, ſoit en argent, ſoit en eſpece, & en outre au dixieme qui eſt ce que l'on entend par le mot *danger*, lequel vient du latin *denarius* ou *deniarius* qui ſignifie *dixieme*, que l'on a mal-à-propos écrit & lu *denjarius*, d'où l'on a fait en françois *danger*.

Dans les bois où le roi a le *tiers*, on ne peut faire aucune vente ſans ſa permiſſion, à peine de confiſcation des deux autres *tiers*.

Pour obtenir cette permiſſion, on lui donnoit le dixieme du prix des ventes; c'eſt de-là qu'eſt venu le droit de *danger*, & non pas, comme quelques-uns l'ont cru mal-à-propos, de ce qu'il y avoit du danger de vendre ſans la permiſſion du roi.

Ce droit appartient au roi ſur tous les bois de Normandie, & l'ordonnance de 1669 le déclare impreſcriptible. Il y a cependant des bois qui ne doivent que le *tiers* ſans *danger*, & d'autres qui ne ſont ſujets qu'au *danger* ſans *tiers*. *Voyez* ci-devant le *mot* DANGER. (*A*)

TIERS DENIER, (*Juriſprud.*) eſt la troiſieme partie du prix de la vente à laquelle en quelques lieux eſt fixé le droit dû au ſeigneur pour la mutation, comme dans la coutume d'Auvergne où il eſt ainſi appellé, & en Nivernois où l'on donne auſſi ce nom au droit dû au ſeigneur bordelier pour la vente de l'héritage tenu de lui à bordelage. *Voyez le tit. 4 & le tit. 6.* (*A*)

TIERS DÉTENTEUR, (*Juriſprud.*) eſt celui qui ſe trouve poſſeſſeur d'un immeuble ou droit réel, ſoit par acquiſition ou autrement, ſans être néanmoins héritier ni autrement ſucceſſeur à titre univerſel de celui qui avoit pris cet immeuble ou droit réel, à la charge de quelque rente, ou qui l'avoit affecté & hypotéqué au payement de quelque créance. *Voyez* ci-devant TIERS ACQUÉREUR & les *mots* DÉCLARATION D'HYPOTHEQUE, HYPOTHEQUE, INTERRUPTION, PRESCRIPTION, POSSESSION. (*A*)

TIERS EXPERT, (*Juriſprud.*) eſt un troiſieme expert qui eſt nommé pour donner ſon avis & pour départager les deux autres experts qui ſe ſont trouvés d'avis contraire.

Ce *tiers expert* eſt ordinairement nommé d'office; c'eſt pourquoi on ne peut le recuſer ſans cauſe légitime. *Voyez* ci-devant EXPERT. (*A*)

TIERS LÉGAL *ou* COUTUMIER, (*Juriſprud.*) *voyez* ci-devant TIERS COUTUMIER.

TIERS LOT, (*Juriſprud.*) on appelle ainſi dans le partage des biens des abbayes ou prieurés, entre l'abbé ou le prieur commendataire & ſes religieux, le troiſieme lot qui eſt deſtiné pour les charges clauſtrales, à la différence des deux autres dont l'un eſt donné à l'abbé ou au prieur commendataire pour ſa ſubſiſtance, l'autre aux religieux.

L'adminiſtration du *tiers lot* appartient à l'abbé ou au prieur commendataire, à moins qu'il n'y ait convention au contraire.

Les frais du partage doivent être pris ſur le *tiers lot* qui exiſtoit lors de la demande en partage; & s'il n'y en avoit point, & que la jouiſſance fût en commun, les frais du partage doivent être avancés par la partie qui le demande, à la charge d'en être rembourſé ſur le *tiers lot* à faire.

Les réparations de l'égliſe & des lieux clauſtraux doivent être priſes ſur le *tiers lot* juſqu'au partage, après quoi chacun eſt tenu de réparer & entretenir ce qui eſt à ſa charge.

Les portions congrues ne ſe prennent pas ſur tous

Digitized by Google

les biens de l'abbaye ou prieuré, mais ſeulement ſur le *tiert lot*.

On prend auſſi ordinairement ſur le *tiers lot* ce qui eſt abandonné aux religieux pour acquitter les obits & fondations, qui étoient des charges communes.

Quand le lot des religieux n'eſt pas ſuffiſant pour acquitter les charges clauſtrales, ils peuvent obliger l'abbé de leur abandonner le *tiers lot*, ainſi qu'il fut jugé au grand-conſeil le 6 Août 1711, contre le cardinal d'Étrées pour l'abbaye d'Anchin. *Voyez* le dictionnaire de Brillon au *mot* RELIGIEUX, *n. 85 & ſuiv.* & Lacombe, *recueil de juriſprud. canonique*, au *mot* PARTAGE *n. 4. & ſuiv.* & les *mots* ABBÉ, ABBAYE, COUVENT, MONASTERE, PARTAGE, PRIEURÉ, RELIGIEUX, RÉPARATIONS. (*A*)

TIERS LOT *ou* TIERCE PARTIE, (*Juriſprud.*) eſt en Touraine le *tiers* des biens que l'aîné entre nobles aſſigne à ſes puînés pour leur part, réſervant les deux autres *tiers* pour lui. Si les puînés ne ſont pas contens de ce partage, ils peuvent faire la reſente des deux *tiers* en deux parts égales, auquel cas l'aîné en prend une avec le *tiers lot*, & l'autre part demeure aux puînés. *Voyez* la coutume de Touraine, *tit. 25*, & Palu ſur cette coutume. (*A*)

TIERS LOT, (*Juriſprud.*) on donne auſſi quelquefois ce nom au *tiers* ou triage que le ſeigneur a droit de demander dans les bois communaux; mais on l'appelle plus communément *triage*. *Voyez* l'ordonnance des eaux & forêts, *tit. 25*, *art. 4*, & le *mot* TRIAGE. (*A*)

TIERS A MERCY, (*Juriſprud.*) étoit apparemment un droit ſeigneurial du *tiers* que certains ſeigneurs prenoient à volonté. Il fut adjugé ſous ce titre de *tiers à mercy* au prieur d'Olay par arrêt du parlement de Paris du pénultieme jour d'Août 1404, dont M. de Lauriere fait mention en ſon gloſſaire au mot *tiers*. (*A*)

TIERS OPPOSANT, (*Juriſprud.*) eſt celui qui n'ayant pas été partie ni appellé dans un jugement, y forme oppoſition à ce qu'il ſoit exécuté à ſon égard à cauſe de l'intérêt qu'il a de l'empêcher.

L'oppoſition qu'il forme, eſt appellée *tierce oppoſition*, parce qu'elle eſt formée par un *tiers* qui n'étoit pas partie dans le jugement.

C'eſt la ſeule voie par laquelle ce *tiers* puiſſe ſe pourvoir, ne pouvant appeller d'une ſentence où il n'a pas été partie, ni ſe pourvoir en caſſation, ou par requête civile, contre un arrêt qui n'a pas été rendu contre lui.

Quand le *tiers oppoſant* eſt débouté de ſon oppoſition, on le condamne à l'amende de 75 livres, ſi c'eſt une ſentence, & de 150 livres, ſi l'oppoſition a été formée à un arrêt. *Voyez* l'ordonnance de 1667, *tit. 27*, & les *mots* OPPOSITION, ARRÊT, SENTENCE, JUGEMENT, TIERCE OPPOSITION. (*A*)

TIERS POSSESSEUR, (*Juriſprud.*) eſt la même choſe que *tiers détenteur* ou *tiers acquéreur*. *Voyez* ci-devant *ces deux articles*. (*A*)

TIERS, *procureur tiers*, (*Juriſprud.*) *voyez* TIERS RÉFÉRENDAIRE.

TIERS AU QUART, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt entre le *tiers* & le quart, comme la lézion du *tiers* au quart qui forme un moyen de reſtitution contre un partage, c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt pas néceſſaire que la lézion ſoit du *tiers*, mais qu'il ſuffit qu'elle ſoit de plus du quart. *Voyez* LÉZION, PARTAGE, RESCISION, RESTITUTION. (*A*)

TIERS *ou* TIERS RÉFÉRENDAIRE, PROCUREUR TIERS RÉFÉRENDAIRE, (*Juriſprud.*) eſt un des procureurs au parlement qui exercent la fonction de régler les dépens entre leurs confreres demandeur & défendeur en taxe.

Avant que le parlement prononçât des condamnations de dépens, les procureurs faiſoient ſeuls en leur qualité la fonction de *tiers*.

La premiere création des *tiers référendaires* en titre d'office fut faite par l'édit de Décembre 1635, qui en créa 30 pour le parlement de Paris & autres juriſdictions de l'enclos du palais.

La déclaration de 1637 ordonna qu'il ſeroit pourvu à ces offices des procureurs qui auroient au-moins ſix ans de charge; l'arrêt d'enregiſtrement étendit cela à 10 ans.

Des trente charges de *tiers référendaires* créées par l'édit de 1635, trois ſeulement avoient été levées, les pourvus ne firent même aucune fonction, & par déclaration du mois de Mai 1639, les 30 offices de *tiers référendaires* furent ſupprimés, & leurs fonctions, droits & émolumens réunis à la communauté des 400 procureurs.

Il y a encore eu pluſieurs autres édits & déclarations qui ont maintenu les procureurs dans la fonction de *tiers*.

Tous ceux qui ont dix ans de réception, prennent la qualité de *procureurs tiers référendaires*, & en font les fonctions chacun à leur tour dans l'ordre qui ſuit.

Parmi ceux qui ont 10 ans de charge, on en choiſit 36 toutes les ſix ſemaines, on en fait trois colonnes de 12 chacune, & chaque colonne va pendant quinze jours à la chambre des *tiers* régler les difficultés qui s'élevent ſur les dépens.

Il y a un trente-ſeptieme procureur qui diſtribue les dépens dans la chambre qui eſt en-bas, appellée *la ſacriſtie*, parce qu'elle ſert en effet de ſacriſtie pour la chapelle les jours de cérémonie. Ce diſtributeur a droit de nommer pour *tiers* un des 36, chacun à leur tour; mais ordinairement il nomme pour *tiers* celui des 36 qu'on lui demande.

Le procureur *tiers* auquel le demandeur en taxe remet la déclaration des dépens, fait ſur cette déclaration ſon mémoire où il taxe tous les articles; enſuite le défendeur en taxe apoſtille la déclaration; & ſi les procureurs ne ſont pas d'accord, ils vont en la chambre des *tiers* qui regle leurs difficultés. *Voyez* le code Gillet, & les *mots* DÉPENS, FRAIS, EXÉCUTION, PROCUREUR, TAXE. (*A*)

TIERS SAISI, (*Juriſprud.*) eſt celui entre les mains duquel on a ſaiſi ce qu'il doit au débiteur du ſaiſiſſant.

Le *tiers ſaiſi*, quand il eſt aſſigné pour déclarer ce qu'il doit à celui ſur qui la ſaiſie eſt faite, doit le déclarer, & eſt obligé de plaider où l'inſtance principale eſt pendante. *Voyez* CRÉANCIER, DÉBITEUR, PROCURATION AFFIRMATIVE, SAISIE. (*A*)

TIERS EN SUS, (*Juriſprud.*) eſt une augmentation que l'on fait à une ſomme en y ajoutant un *tiers* de ce à quoi elle monte. (*A*)

TIERS, *le*, (*Monnoie.*) petite monnoie de France ainſi nommée, parce qu'elle valoit le *tiers* du gros tournois; on l'appelloit autrement *maille tierce* ou *obole tierce*. (*D. J.*)

TIERS-DE-SOL, ſ. m. (*Monnoie.*) c'étoit, ſelon Bouteroue, une ſorte de monnoie d'or, qu'on fabriquoit du tems des rois de la premiere race; cette monnoie avoit ſur un côté la tête de Mérouée orné du diadème perlé. (*D. J.*)

TIERS, *en terme de Blondier*, c'eſt la troiſieme partie d'une moche. *Voyez* MOCHE. Chaque *tiers* ſe découpe en cinq écales très-diſtinguées les unes des autres. *Voyez* ECALES.

TIERS, *au jeu de la longue paulme*, ſe dit des joueurs qui n'ont d'autre emploi que celui de rabattre, étant trop foibles pour ſervir.

TIERS-POINT, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt le point de ſection qui eſt au ſommet d'un triangle équilatéral. Il eſt ainſi nommé par les ouvriers, parce qu'il eſt le troiſieme point après les deux qui ſont ſur la baſe. (*D. J.*)

TIERS-POINT, *coupe de pierres*, eſt la courbure

Digitized by Google

des voûtes gothiques qui ſont compoſées de deux arcs de cercles *AC BC* de 60° tracés d'un intervalle *B* pour rayon, égal au diametre de la voûte.

Les claveaux de ces arcs gothiques ſont dirigés à leur centre; c'eſt une faute dont on voit des exemples, d'avoir mis un joint au ſommet *C*, ainſi qu'on le peut voir au petit châtelet de Paris.

TIERS POINT, (*Marine.*) *voyez* LATINE.

TIERS POINT, ſ. m. *terme d'Horlogerie*; on appelle ainſi une lime qui eſt formée de trois angles. (*D. J.*)

TIERS-POTEAU, ſ. m. (*Charpent.*) piece de bois de ſciage, de 3 ſur 5 pouces & demi de groſſeur, faite d'un poteau de 5 à 7 pouces refendu. Cette piece ſert pour les cloiſons légeres & celles qui portent à faux. (*D. J.*)

TIESA, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèſe, qui couloit de Sparte à Amiclée, & qui, à ce qu'on croyoit, tiroit ſon nom de *Tieſa*, fille d'Eurotas. (*D. J.*)

TIFATA, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, dans la Campanie, près de Capoue: elle commande cette ville, ſelon Tite-Live, *l. VII. c. xxix.* & *l. XXVI. c. v.* tifata *imminentes Capuæ colles.* Silius Italicus, *l. XII. v. 48.* dit, en parlant d'Annibal.

. . . . . *Arduus ipſe*
Tifata *invadit prior, quâ mœnibus inſtat*
Collis, & à tumulis ſubjectam deſpicit urbem.

Cette montagne étoit ſacrée, & la table de Peutinger y marque deux temples; celui qui étoit à l'occident eſt déſigné par ces mots *ad dianam*, & celui qui étoit à l'orient par ceux-ci, *jovis tifatinus.*

TIFATA, ville d'Italie, dans le Latium, ſelon Pline, *l. III. c. v.* (*D. J.*)

TIFAUGES, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de France, en Poitou, élection de Mauleon, ſur la Sevre nantoiſe, aux confins de l'Anjou & de la Bretagne. *Long. 16. 35. lat. 46. 58.* (*D. J.*)

TIFERNUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la partie de l'Umbrie, qui eſt en-deçà de l'Apennin, ſur le bord du Tibre. On la nommoit *Tifernum Tiberinum*, pour la diſtinguer d'une autre *Tifernum*, ſurnommée *Metaurum.* Les habitans de ces deux villes avoient auſſi les mêmes ſurnoms: car Pline, *liv. III. c. xiv.* dit, *Tifernates cognomine Tiberini, & alii Metaurenſes.* Ce furent les *Tifernates Tiberini* qui le nommerent leur patron; il décora leur ville de ſtatues, & y fit bâtir un temple à ſes dépens. Il eſt fait mention de cette ville dans une ancienne inſcription rapportée par Gruter, *pag. 494. n°. 5.* où on lit, *reip. Tif. Tib.* Holſtenius, *p. 90.* prouve par une autre inſcription que le nom de cette ville s'employoit au plurier: *C. Julio. C. F. Clu. proculo Tifernis Tiberinis.* Le nom moderne eſt *Cittadi caſtello.*

Tifernum Metaurum, ville d'Italie, dans le Samnium, ſelon Tite-Live, *l. IX. c. xliv.* & *l. X. c. xiv.* Dans un autre endroit, *liv. X. ch. xxx.* il donne ce nom à une montagne. Ce nom étoit encore commun à un fleuve, ſuivant le témoignage de Pomponius-Méla, *l. II. c. iv.* & de Pline, *l. III. c. ij.* Le fleuve ſe nomme aujourd'hui *il Biſerno*; & c'étoit vers ſa ſource, qu'on avoit bâti la ville de *Tifernum.* Cluvier a conjecturé de-là, que cette ville étoit dans l'endroit où l'on voit préſentement Moliſe, qui eſt la capitale du pays. (*D. J.*)

TIGE, ſ. f. (*Botan.*) c'eſt la partie des plantes qui tire ſa naiſſance de la racine, & qui ſoutient les feuilles, les fleurs & les fruits. La *tige* dans les arbres prend le nom de *tronc*, en latin, *truncus*; & celui de *caudex* dans les herbes, on l'appelle *caulis*, & *ſcaphus* lorſqu'elle eſt droite comme une colonne. Les auteurs modernes l'ont nommée *viticulus*, lorſqu'elle eſt grêle & couchée, comme eſt celle de la nummulaire. Enfin, la *tige* des plantes graminées, s'appelle *culmus.*

Mais ce ne ſont pas des mots qui intéreſſent les phyſiciens, ce ſont les phénomenes curieux de la végétation; par exemple, le redreſſement des *tiges*, car on ſait que de jeunes *tiges* de plantes inclinées vers la terre ſe redreſſent peu-à-peu, & regardent la perpendiculaire. Dans celles qui n'ont de libre que l'extrémité, c'eſt cette extrémité qui ſe redreſſe. M. Dodart eſt le premier qui ait obſervé ce fait en France. Des pins qu'un orage avoit abattus ſur le penchant d'une colline, attirerent l'attention de cet habile phyſicien. Il remarqua avec ſurpriſe, que toutes les ſommités des branches s'étoient repliées ſur elles-mêmes, pour regagner la perpendiculaire; enſorte que ces ſommités formoient avec la partie inclinée, un angle plus ou moins ouvert, ſuivant que le ſol étoit plus ou moins oblique à l'horiſon.

M. Dodart cite à ce ſujet dans les *Mém. de l'acad. des Sciences ann. 1700.* l'exemple de quelques plantes qui croiſſent dans les murs, telles que la pariétaire; ces plantes après avoir pouſſé horiſontalement, ſe redreſſent pour ſuivre la direction du mur: mais il n'a pas approfondi davantage la nature de ce mouvement de *tiges*; nous ſavons ſeulement qu'il s'opere preſque toujours, de façon que la partie qui ſe redreſſe devient extérieure à celle qui demeure inclinée: la *tige* prend alors la forme d'un ſiphon à trois branches: j'ai appris que depuis vingt ans, M. Bonnet a tenté pluſieurs expériences curieuſes ſur cette matiere; mais il en reſte encore beaucoup à faire avant que de chercher à en aſſigner la cauſe, car ce n'eſt pas avec des dépenſes d'eſprit & des hypothèſes, qu'on y peut parvenir. (*D. J.*)

TIGE, ſ. f. (*Archit.*) on appelle ainſi le fût d'une colonne.

Tige de rinceau, eſpece de branche qui part d'un culot ou d'un fleuron, & qui porte les feuillages d'un rinceau d'ornement. (*D. J.*)

TIGE, ſ. f. (*Hydr.*) *voyez* SOUCHE. (*K*)

TIGE DE FONTAINE, (*Archit. hydr.*) eſpece de baluſtre creux, ordinairement rond, qui ſert à porter une ou pluſieurs coupes de fontaines jailliſſantes, & qui a ſon profil différent à chaque étage. (*D. J.*)

TIGE, ſ. f. *terme de pluſieurs ouvriers*, la *tige d'une clé*, en terme de *Serrurier*, eſt le morceau rond de la clé, qui prend depuis l'anneau juſqu'au panneton.

La *tige d'une botte*, en terme de *Cordonnier*, eſt le corps de la botte, depuis le pié juſqu'à la genouillere.

La *tige d'un flambeau*, en terme d'*Orfevre*, eſt le tuyau du flambeau, qui prend depuis la pate juſqu'à l'embouchure incluſivement.

La *tige d'un guéridon*, en terme de *Tourneur*, eſt la partie du guéridon, qui prend depuis la pate juſqu'à la tablette. (*D. J.*)

TIGE, nom que les Horlogers donnent à l'arbre d'une roue ou d'un pignon, lorſqu'il eſt un peu mince; c'eſt ainſi que l'on dit la *tige* de la roue de champ, de la roue de rencontre, *&c. Voyez* ARBRE, AISSIEU, AXE, *&c.*

TIGE, (*Serrurerie.*) c'eſt la partie de la clé, compriſe depuis l'anneau juſqu'au bout du panneton, elle eſt ordinairement ronde, quelquefois cependant en tiers-point.

TIGE, adj. *terme de Blaſon*, qui ſe dit des plantes & des fleurs repréſentées ſur leurs *tiges.*

Le Fevre d'Ormeſon & d'Eaubonne à Paris, d'azur à trois lis au naturel d'argent, feuillés & tigés de ſynople.

TIGERON, ſ. m. *terme* dont *les Horlogers* ſe ſervent pour déſigner une petite tige fort courte, qui dans l'axe d'une roue ou d'un balancier, s'étend depuis la portée d'un pivot juſqu'au pignon, ou à la roue, *&c.* Dans les anciennes montres françoiſes, & dans preſque toutes celles qu'on fait actuellement en

Digitized by Google

Angleterre, la longueur de ces *tigerons* eſt ſi petite que par l'attraction l'huile qu'on met aux pivots, monte dans les pignons, ou s'extravaſe contre les roues. Parmi pluſieurs habiles horlogers qui s'apperçurent de cet inconvénient, M. Gaudron fut un des premiers qui avança, que ſi on pouvoit mettre une bouteille d'huile à chaque pivot d'une montre, elle en conſerveroit plus long-tems ſa juſteſſe. M. Suly qui ſaiſit cette idée, imagina de petits reſervoirs, (*Voyez la regle artificielle du tems, pag. 280.*) qui fourniſſoient de l'huile aux pivots à meſure qu'elle s'évaporoit. Cette méthode entraînant après elle une grande multiplication d'ouvrage, & pluſieurs inconvéniens, M. le Roy eut recours à un autre expédient, dont la lecture de l'optique de M. Newton lui fournit l'idée. En refléchiſſant ſur l'expérience que ce grand homme rapporte, *pag. 376*, du livre dont nous venons de parler: M. le Roy raiſonna ainſi. « Les pivots ſont placés aux extrémités des arbres; » ces arbres ſont perpendiculaires aux platines qui » les ſoutiennent, & concourent avec elles vers un » même point, ſommet de l'angle qu'ils font entre » eux. Leur diſpoſition étant ſemblable à celle des » glaces dans l'expérience de Newton, ils ſont com- » me elles ſuſceptibles des mêmes cauſes d'attraction. » Ainſi l'huile devroit ſe tenir à leur point de con- » cours, par conſéquent aux pivots. Si donc l'huile, » dans les montres ordinaires, quitte les pivots pour » monter dans les pignons, cet effet ne peut être pro- » duit que par la convergence de leurs aîles, au » moyen de quoi ils attirent le fluide avec plus » de force que les points de concours de la tige & » des platines: donc pour entretenir une ſuffiſan- » te quantité d'huile à ce point & aux pivots, il faut » en éloigner ſuffiſamment les pignons ». L'expérience a parfaitement confirmé ce raiſonnement; car M. le Roy ayant placé dans les montres, des barettes aux endroits convenables, pour alonger ces *tigerons*, & éloigner les pignons & les roues des pivots; & dans le cas où on ne pouvoit faire uſage de ces barettes, y ayant ſuppléé par des creuſures ou des noyons, il a eu la ſatisfaction de voir que l'huile reſtoit conſtamment aux pivots & aux portées, ſans monter dans les pignons, ni s'extravaſer comme ci-devant. *Voyez* BARETTE, CREUSURE, NOYON, *&c.*

Comme il eſt d'une extrême conſéquence que le balancier ſoit toujours parfaitement libre, & que ſes pivots, au-lieu de s'appuyer ſur leurs portées, frottent ſur leurs extrémités; il a fallu pour leur conſerver auſſi de l'huile, chercher une nouvelle configuration de parties. M. le Roy en a trouvé une des plus avantageuſes & des plus ſimples.

Pour s'en procurer une idée juſte, on prendra une montre, on mettra une goutte d'huile ſur le milieu de ſon cryſtal; on poſera enſuite deſſus un corps plan tranſparent, un morceau de glace par exemple, alors on verra la goutte ſe diſpoſer ciculairement au ſommet du cryſtal; on verra auſſi qu'en élevant la glace, cette goutte ſe rétrecira, ſans néanmoins quitter priſe.

Afin de produire l'effet réſultant de cette expérience, M. le Roy met ſur le coq de ſes montres, trois petites pieces fort aiſées à faire; l'inférieure qu'on nomme *le petit coq de laiton*, *Voyez* PETIT COQ, fait l'effet du cryſtal; la ſupérieure, c'eſt-à-dire *le petit coq d'acier*, tient une petite agate, comme la main tient la glace dans l'expérience, & le bout du balancier venant s'appuyer au centre de l'agate, il eſt toujours abondamment pourvu d'huile. A l'égard de l'autre pivot, une ſeule piece qu'on nomme *lardon*, *Voyez* LARDON, ſuffit, la potence faiſant l'office des deux autres. On peut conſulter à ce ſujet, un mémoire que M. le Roi a inſéré à la ſuite de la regle artificielle du tems; il le conclut en diſant: « que » mieux les Horlogers, & en général tous les Mé- » chaniciens, ſauront faire uſage de l'attraction de » cohéſion, en configurant les parties de leurs ou- » vrages pour y fixer l'huile aux endroits néceſſai- » res, plus en même tems ils approcheront de la per- » fection ».

TIGETTE, ſ. f. (*Archit.*) c'eſt dans le chapiteau corinthien, une eſpece de tige ou cornet, ordinairement cannelé, & orné de feuilles, d'où naiſſent les volutes & les hélices. (*D. J.*)

TIGIS, (*Géog. anc.*) ville de Mauritanie céſarienſe, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. ij.* L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de *Ruſucurum* à *Badil*, à douze milles du premier de ces lieux, & à vingt-ſept du ſecond. Peut-être eſt-ce cette ville dont le ſiege épiſcopal eſt appellé *Tigiſitanus*, dans la conférence de Carthage.

TIGNIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le *Picenum*, ſelon Céſar, *de bell. civil. l. I. c. xij.* Ciaccónius a fait voir qu'il falloit lire *Iguvium*, au lieu de *Tignium*. On croit que c'eſt aujourd'hui *S. Maria in Georgio.* (*D. J.*)

TIGNOLLE, ſ. f. *terme de Pêche*, petit bateau fait de trois planches ſeulement.

TIGRANOCERTE, (*Géog. anc.*) ville de la grande Arménie, bâtie par le roi Tigrane, du tems de la guerre de Mithridate; ce qui fait qu'Appien en décrivant cette guerre, appelle *Tigranocerte* une ville toute nouvelle.

Elle étoit ſituée au-delà des ſources du Tigre, en tirant vers le mont Taurus; & ſelon Pline, *l. VI. c. ix.* ſur une haute montagne dans la partie méridionale de l'Arménie. Tacite, *Ann. l. XV. c. v.* la met à 37 milles de Niſibis. *Tigranocerta* dans la langue du pays, veut dire *la ville de Tigrane.* Elle étoit fortifiée & défendue par une bonne garniſon; Plutarque ajoute que c'étoit une belle ville, & puiſſament riche.

Le mot *Tigranocerta* eſt du genre neutre, ſelon Etienne le géographe; Appien cependant le fait du genre féminin, & Tacite l'emploie aux deux genres: ce n'eſt pas là le plus important.

Tigranocerte étoit une ville ſur l'Euphrate, que Tigrane avoit eu la fantaiſie de peupler aux dépens de douze autres villes, dont bon gré malgré il avoit transféré les habitans dans celle-là. Tous les grands de ſon royaume, pour lui plaire, y avoient bâti des palais. Tigrane en vouloit faire une ville comparable à Babylone, & cela étoit bien avancé; mais Lucullus ne lui donna pas le tems de s'achever: car après avoir pris & ſaccagé *Tigranocerte*, il en fit une ſolitude, renvoyant les habitans dans leur ancienne demeure, ce qui convenoit à tous ces divers peuples, qui ſoupiroient après leur patrie.

Cette grande ville étoit peuplée de grecs & de barbares. La diviſion ſe mit parmi eux; Lucullus en ſut profiter, il fit donner l'aſſaut, prit la ville, & après s'être emparé des tréſors du roi, il abandonna *Tigranocerte* à ſes ſoldats, qui avec pluſieurs autres richeſſes, y trouverent huit mille talens d'argent monnoyé, c'eſt-à-dire vingt-quatre millions; & outre le pillage, il donna encore à chaque ſoldat quatre cent drachmes ſur le butin qui y fut fait. (*D. J.*)

TIGRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) *tigris*, *Pl. III. fig. 1.* animal quadrupede, un peu plus petit que le lion; il a les oreilles courtes & arrondies, & la queue longue comme celle du lion. Son poil eſt court & de couleur jaune, avec des taches noires & longues. Le *tigre* ſe trouve en Aſie & en Afrique; il eſt très-féroce.

Il y a pluſieurs eſpeces d'animaux auxquels on a donné le nom de *tigre*. Celui qui reſſemble le plus au vrai *tigre*, eſt l'animal nommé *tigre royal*. L'animal

auquel on donne le nom de *tigre d'Amérique*, & que les Braſiliens nomment *jaguara*, a plus de rapport au léopard qu'au *tigre*, car il a des taches rondes comme celles du léopard, & non des taches longues comme celles du *tigre*. Le *tigre noir* ou *once*, nommé au Bréſil *jaguarete*, differe du *tigre* d'Amérique en ce qu'il a le poil d'un noir ondé & luſtré, avec des taches d'un noir plus foncé. Le *tigre barbet*, *tigre friſé* ou *loup tigre*, du cap de Bonne-Eſpérance, a le poil friſé comme celui d'un barbet, & des taches noires. Le *tigre rouge* de la Guyane & du Bréſil, differe du *tigre* d'Amérique par ſa couleur qui eſt d'un jaune rouſsâtre, plus foncé ſur le dos que ſur le reſte du corps; le deſſous de la machoire inférieure & le ventre, ſont un peu blanchâtres. *Voyez* REGNE ANIMAL.

Le *tigre* dans le ſyſteme zoologique de Linnæus, conſtitue un genre diſtinct dans la claſſe des quadrupedes; ſes caracteres ſont qu'il a quatre mamelles placées ſous le nombril, & que ſes piés ſont faits pour grimper; Linnæus rapporte la panthere à ce genre, en l'appellant *tigre à taches orbiculaires*.

Les voyageurs qui ont vu de près le *tigre* en Amérique, ſont bien loin de le regarder comme le plus leſte des animaux ſauvages carnivores; ils prétendent au contraire que c'eſt une bête lente, ſtupide, incapable d'atteindre un homme à la courſe, & qui ne ſait faire que deux ou trois grands ſauts pour attraper ſa proie. On trouve auſſi des *tigres* aux Indes orientales, & en pluſieurs parties de l'Aſie; mais il ſemble qu'il y a quelque différence entre les uns & les autres, & peut-être que de nouvelles obſervations juſtifieroient que les *tigres* aſiatiques ſont très-agiles, comme l'ont aſſuré les anciens.

Pline, *l. VIII. c. xviij.* nous a décrit le moyen qu'on employoit de ſon tems pour enlever les jeunes *tigres* à la mere, & les tranſporter à Rome. Les Hircaniens & les Indiens, dit-il, ſont obligés, quand ils prennent les petits *tigres*, de les emporter bien vîte ſur un cheval; car quand la mere ne les trouve plus, elle ſent leurs traces, les ſuit avec une promptitude furieuſe; & la perſonne qui les emporte, n'a rien de mieux à faire quand il eſt atteint par la tigreſſe, que de lui jetter un de ſes petits à terre; alors elle le prend dans ſa gueule, le porte dans ſon trou, & revient bien-tôt après; on l'amuſe en répétant la même manœuvre, juſqu'à ce qu'on ſoit ſur le vaiſſeau, d'où l'on entend la tigreſſe qui n'oſe ſe jetter dans l'eau, pouſſer des hurlemens affreux ſur le rivage.

TIGRE, (*Monum. antiq.*) ce cruel animal accompagne aſſez ſouvent les monumens de Bacchus, & des bacchantes. Le char de Bacchus eſt ordinairement tiré par des *tigres*, & quelquefois auſſi on voit des *tigres* aux piés des bacchantes: ſeroit-ce pour caractériſer la fureur dont elles étoient agitées? (*D. J.*)

TIGRE, (*Marechal.*) poil de cheval dont le fond eſt blanc & parſemé de taches noires & rondes d'eſpace en eſpace.

TIGRE, *le*, (*Géog. anc.*) *Tigris*, grand fleuve d'Aſie, qui prend ſa ſource dans les montagnes de la grande Arménie, & ſe jette dans le golfe Perſique. Moïſe l'appelle *Chidkeli*, *geneſ. xj. 14.* les anciens le nommoient *Diglito*; & encore aujourd'hui, il eſt appellé *Tegil* ou *Tigil*.

Joſephe, le paraphraſte chaldéen, les traducteurs arabes & perſans, le nomment *Diglat*. Pline, *l. VI. c. xxvij.* dit qu'il prend ſa ſource dans la grande Arménie, au milieu d'une campagne nommée *Elégoſine*. Il entre dans le lac Aréthuſe, & coule au-travers ſans y mêler ſes eaux. Après cela, il remonte le mont Taurus, rentre dans la terre, paſſe ſous la montagne, & va reparoître de l'autre côté; une preuve, ajoute-t-il, que ce n'eſt pas un nouveau fleuve qui ſort au delà de la montagne, c'eſt qu'il rend à ſa ſortie ce qu'on y avoit jetté à l'entrée de la caverne.

Ptolomée met auſſi la ſource du *Tigre* au milieu de l'Arménie au trente-neuvieme degré, & un tiers de *latitude*; mais Strabon, *l. XI. p. 339.* ſemble avoir pris pour la ſource du *Tigre* la ſortie du mont Taurus; le *Tigre* à l'orient, & l'Euphrate au couchant, bordent la Méſopotamie qui eſt entre deux. Après avoir parcouru beaucoup de pays du ſeptentrion au midi, ces deux fameux fleuves ſe dégorgent dans le golfe perſique. Aujourd'hui ils y tombent par un canal commun, mais autrefois ils y tomboient ſéparément. L'embouchure de ce fleuve eſt nommée *Paſtigris* par Strabon, & par Arrien.

Le *Tigre* eſt dépeint avec l'Euphrate, dans une médaille de Trajan, où ce fleuve eſt dit vaincu. L'empereur eſt repréſenté debout entre les deux fleuves, avec la figure d'un arménien à ſes piés, & à côté du *Tigre*, qui, comme nous l'avons dit, prend ſa ſource dans les montagnes de la grande Arménie. L'inſcription de cette médaille eſt: *Armenia & Meſopotamia in poteſtatem populi Romani redactæ.* (*D. J.*)

TIGRE, *la* (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale, au pays des Yaméos. Elle ſe jette dans la partie ſeptentrionale de l'Amazone, après s'être groſſie de pluſieurs rivieres.

TIGRE, TEGRE, *ou* TÉGRA, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans l'Ethiopie ou Abyſſinie, & le premier qu'on trouve en entrant de l'Egypte dans l'Ethiopie. Il eſt borné au nord par le royaume de Sennar & de Balous, au midi par celui d'Angor, au levant par la mer Rouge, & au couchant par le royaume de Dambéa. Il y a, ſelon Ludolf, dans la province de *Tigré*, vingt-ſept préfectures, habitées par différens peuples. (*D. J.*)

TIGRILLO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau de la nouvelle Eſpagne, qui eſt de la groſſeur d'une grive, les Eſpagnols lui ont donné ſon nom, parce que ſon plumage eſt mouchetée comme la peau d'un tigre.

TIGUARES, LES, (*Géog. mod.*) peuples ſauvages de l'Amérique méridionale dans la partie occidentale de la capitainerie de Parayba, au nord des Pétiguares. (*D. J.*)

TIGULIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Ligurie, ſelon Pline, *l. III. c. v.* Les itinéraires marquent *Tigulia* ou *Tegulata*, ſur la voie Aurélienne, & *Segeſta Teguliorum*, ou *Segeſte de Ligurie*, ſur la côte. Cette poſition s'accorde avec Pline, qui fait une ville maritime de *Tigulia*, & dit que *Segeſta Teguliorum* étoit dans les terres. (*D. J.*)

TIGURINUS-PAGUS, (*Géog. anc.*) Céſar, *l. I. c. xij.* donne ce nom à un des quatre cantons qui compoſoient la ſociété helvétique. Ce canton pouvoit prendre ſon nom de la ville *Tigurum*, qui fut ſans doute une des douze villes que les Helvétiens brûlerent eux-mêmes, lorſqu'ils voulurent aller s'établir dans l'intérieur de la Gaule. A la vérité aucun ancien auteur ne nomme la ville *Tigurum*: mais malgré ce ſilence des écrivains, on peut bien ſuppoſer que cette ville exiſtoit dès ce tems-là. *Tigurum* en effet, ſe trouve encore aujourd'hui la capitale de ce canton. De Tigurum on a fait Zurich, comme de *Taberna* Zabern, & de *Tolbiacum* Zulpich. Les auteurs du moyen âge diſoient *Turegum*, au lieu de *Tigurum*. Les *Tigurini* ſe joignirent aux Cimbres, lorſque ceux-ci entreprirent de paſſer en Italie. (*D. J.*)

TIJEGUACU-PAROARA, ſ. m. (*Hiſt. naturelle, Ornithol.*) nom d'un oiſeau du Bréſil, décrit par Marggrave, & qui eſt de la groſſeur d'une alouette. Il a le bec court, épais, brun en-deſſus, cendré en-deſſous. Sa tête, ſa gorge, la partie inférieure de ſon cou, & ſes côtes ſont d'un beau jaune diapré de rouge dans la femelle, & d'un rouge de ſang éclatant dans le mâle. Le haut du cou & tout le dos ſont gris, avec

un

un mélange de brun ; les ailes ſont brunes, marquetées de blanc ; la queue eſt de la même couleur ; les côtés du cou, le ventre & les cuiſſes ſont blanches.

TIJEPIRANGA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau du Bréſil, du genre des paſſereaux. Il y en a de deux eſpeces ; la premiere, qui eſt de la groſſeur de l'alouette, a tout le corps, le cou & la tête d'un rouge admirable, avec les ailes & la queue noire. L'autre eſpece plus petite eſt d'un gris-bleu ſur le dos, blanche ſur le ventre, & d'un verd de mer ſur les ailes. (*D. J.*)

TIKMITH, ſ. m. (*Calend. éthiop.*) nom du ſecond mois de l'année des Ethiopiens, qui répond au mois d'Octobre. Ludolf nous a donné tout le calendrier éthiopique dans ſon hiſtoire d'Ethiopie.

TIL, ſ. m. (*Archit.*) écorce d'arbre dont on fait les cordes des puits, & dont les appareilleurs nouent des morceaux deliés, les uns au-bout des autres, pour faire une longueur néceſſaire au tracement de leurs épures. Cette ſorte de cordeau a cet avantage de ne point s'allonger comme la corde. *Daviler.* (*D. J.*)

TILAVENTUM, (*Géog. anc.*) Pline met deux fleuves de ce nom en Italie, au pays des Vénetes. Léander dit que ce ſont deux fleuves du Frioul, & que *Tilaventum majus* eſt le Tagliamento, & *Tilaventum minus*, la Stella. Ptolomée, *l. III. c. j.* ne parle que du premier de ces fleuves, qu'il nomme *Tilaventum*.

TILBOURG, (*Géog. mod.*) bourg des Pays-bas hollandois, au pays d'Oſtervick. Ce bourg eſt un lieu conſidérable, & renommé par ſes manufactures. On y compte plus de quatre mille communians, & il peut mettre encore aujourd'hui quinze cens hommes ſous les armes. C'eſt une ſeigneurie qui appartient au prince de Heſſe-Caſſel. La juſtice eſt adminiſtrée par un droſſart, un bourgmeſtre, ſept échevins, & deux décemvirs. (*D. J.*)

TILLAC, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le plancher qui forme l'étage d'un vaiſſeau, ſur lequel la batterie eſt poſée, comme ſur une plate-forme. *Voyez* PONT.

On appelle *franc-tillac* le premier pont ; & *faux-tillac* un faux pont. *V.* FAUX-PONT & FRANC-TILLAC.

TILLAC, (*Marine.*) eſpece de plate-forme de planches, qui eſt au fond-de-cale, où le munitionnaire fait ſes bidons.

TILLÆA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante que Linnæus caractériſe ainſi. Le calice eſt applati, diviſé en trois gros quartiers, de forme ovale ; la fleur eſt compoſée de trois pétales applatis, ovoïdes, pointus, plus petits que les ſegmens du calice ; les étamines ſont trois filets plus courts que le calice ; leurs boſſettes ſont petites ; le piſtil a trois germes ; les ſtiles ſont ſimples, & trois en nombre ; les ſtigmats ſont obtus ; le fruit a trois capſules alongées autant que la fleur, pointues, recourbées en-arriere, & s'ouvrant longitudinalement dans leur partie ſupérieure ; les graines ſont ovales, au nombre de deux dans chaque capſule. Linnæi, *gen. plant. p. 36.*

TILLE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt l'endroit où ſe tient le timonnier dans les flûtes.

TILLE, (*Marine.*) c'eſt un couvert ou accaſtillage, qui eſt à l'arriere d'un vaiſſeau non ponté.

TILLE, (*Arts méchaniques.*) inſtrument dont ſe ſervent les tonneliers, les couvreurs, & les autres artiſans, qui eſt hache & marteau tout enſemble ; car d'un côté il y a un large tranchant en forme de hache, & de l'autre il a une tête plate. La *tille* eſt à-peu-près faite comme la hache d'armes, excepté que celle-ci étoit toute de fer, & que la *tille* a un manche de bois ; la *tille* ſe nomme autrement *hachette*, *aiſſette*, & *aſſiette*. *Savary.* (*D. J.*)

TILLE, (*Sucrerie.*) petit inſtrument de cuivre fait en forme de couteau, avec lequel on fouille le fond des formes de ſucre avant de leur donner la terre. *Savary.* (*D. J.*)

TILLE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Bourgogne ; elle a ſa ſource à Saint-Seine, bailliage de Châtillon, & ſe jette dans la Saone, à une lieue au-deſſous d'Auxonne. On pourroit faire un canal depuis Dijon juſqu'à la Saone, & ce canal augmenteroit le commerce de cette province. (*D. J.*)

TILLEMONT, (*Géogr. mod.*) en flamand *Tienen*, ville des Pays-bas, dans le Brabant, au bord de la Géete, qu'on y paſſe ſur pluſieurs ponts, à quatre lieues au ſud-eſt de Louvain. Les guerres ont preſque entierement ruiné cette ville, qui étoit autrefois une des principales du Brabant. *Long.* 22, 34. *latit.* 50. 47.

Bollandus (Jean) célebre jéſuite, y naquit en 1596, & fut choiſi pour exécuter le projet que le P. Roſweide avoit eu de recueillir tout ce qui pourroit ſervir aux vies des ſaints, ſous le titre de *Acta ſanctorum*. Bollandus l'entreprit, & en publia cinq volumes *in-folio* ; il travailloit au ſixieme lorſqu'il mourut en 1665, à 70 ans. On donne en ſon honneur aux continuateurs de ce volumineux ouvrage, fort connu dans la république des Lettres, le ſurnom de *Bollandiſtes*. (*D. J.*)

TILLER *le chanvre*, (*Œconom. ruſtique.*) eſt une opération qui conſiſte à prendre les bras de chanvre les uns après les autres, à rompre la chenevotte, & à en détacher la filaſſe en la faiſant gliſſer entre les doigts.

Il y a des provinces où l'on *tille* tout le chanvre ; dans d'autres on ne le *tille* que quand on en a fort peu ; autrement on le broye.

Ce travail eſt fort long ; mais on y occupe les enfans qui s'en acquittent auſſi-bien que des grandes perſonnes. *Voyez l'article* CHANVRE.

TILLER, *terme* dont les Cordiers ſe ſervent pour dire *faire de la corde* avec du tille ou écorce de tilleul.

Il y a encore d'autres écorces qu'on peut *tiller*, par exemple celle du mahot ; on en fait auſſi de la ficelle & de gros cordages qui ne le cedent guere en bonté aux cordes de chanvre.

TILLET, ſ. m. *terme de Jardinier*, c'eſt le nom qu'on donne aux lieux plantés de tilleuls ou tillots, ou au lieu où l'on en éleve, comme on dit *chenaie*, *ſapée*, *ozeraie*, *tremblaies*, pour les lieux plantés de chênes, de ſapins, d'oziers, de trembles. (*D. J.*)

TILLET, (*Librairie.*) ce mot ſignifie la même choſe que *billet* ; c'eſt une permiſſion par écrit que donnent les ſyndic & adjoints, de retirer des livres des voituriers & de la douane. (*D. J.*)

TILLEUL, TILLAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *tilia*, genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond ; le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une coque qui n'a qu'une ſeule capſule, & qui renferme des ſemences oblongues. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

TILLEUL, *tilia*, grand arbre qui vient naturellement dans les climats tempérés de l'Europe & de l'Amérique ſeptentrionale. Il fait une belle tige, fort droite, & d'une groſſeur proportionnée ; ſa tête ſe garnit de beaucoup de rameaux, & prend d'elle-même une forme ronde & réguliere ; ſon écorce qui eſt d'abord unie, mince & cendrée dans la jeuneſſe de l'arbre, devient brune, épaiſſe & gerſée à l'âge de quinze ou vingt ans. Ses racines qui ſont fort fibreuſes s'étendent au loin près la ſurface de la terre ; ſa feuille eſt grande, faite en maniere d'un cœur, dentelée ſur les bords, & d'une agréable verdure. Cet arbre donne ſes fleurs au mois de Juin ; elles ſont petites, jaunâtres, peu apparentes, mais de très-bonne odeur ; les graines qui ſuccedent ſont des coques rondes, velues, anguleuſes, de la groſſeur d'un pois, renfermant une ou deux amandes douces au goût ; elles ſont en maturité au mois d'Août, & elles tombent en Septembre.

Le *tilleul* eſt un arbre foreſtier du troiſieme ordre ;

on le met au rang des arbres que l'on déſigne par *bois blancs :* par conſéquent on en fait aſſez peu de cas ; on le laiſſe ſubſiſter dans les bois où il ſe trouve, parce qu'il fait une bonne garniture dans les endroits où d'autres arbres d'une meilleure eſſence ne réuſſiroient pas ſi bien ; mais on ne s'aviſe guere d'en former de nouveaux cantons de bois ; cependant c'eſt l'arbre que l'on cultive le plus en France par rapport à l'agrément.

Cet arbre vient dans preſque tous les terreins & à toutes expoſitions ; il réuſſit dans les vallées, le long des coteaux, même ſur les montagnes. Toutes ces ſituations lui ſont à-peu-près égales, pourvu que la premiere poſition ne ſoit pas trop aquatique, la ſeconde trop chaude, & qu'il y ait dans la derniere, ou de l'humidité ou de la profondeur, ou enfin quelque mélange de terre limoneuſe ; mais le *tilleul* ſe plaît particulierement dans un terrein gras & fertile. Il fait les plus grands progrès dans la terre franche mêlée de gravier, & il réuſſit fort bien dans les terres legeres qui ont beaucoup de fonds ; il dépérit par la pourriture de ſes racines dans un ſol trop aquatique ; les Hollandois le jugent de cette qualité lorſqu'il eſt à moins d'un pié & demi d'épaiſſeur au-deſſus de l'eau pendant l'hiver. Enfin, cet arbre ſe refuſe abſolument à la craie pure, au ſable trop chaud & aux terreins arides, pierreux & trop ſuperficiels.

Le *tilleul* ſe multiplie très-aiſément ; on peut l'élever de graine, de rejettons, de boutures & de branches couchées ; on peut auſſi le greffer, mais on n'employe ce dernier expédient que pour multiplier quelques eſpeces rares ou curieuſes de cet arbre. La *ſemence* eſt une mauvaiſe reſſource, peu ſûre, & fort longue, que l'on met rarement en uſage ; attendu que la graine ſe trouve rarement de bonne qualité, qu'elle leve difficilement, qu'elle ne paroît ſouvent qu'au ſecond printems, & que les plans ſont la plûpart dégénérés de l'eſpece dont on a tiré la graine. Les *rejettons* ne ſe trouvent pas communément pour peupler une pepiniere. Ce ſont preſque toujours des branches éclatées, mal enracinées & défectueuſes ; la bouture eſt un moyen difficile, incertain, & qui rend trop peu : la méthode la plus ſûre, la plus expéditive, & la plus uſitée, eſt de propager cet arbre de branches couchées.

Cette opération ſe fait pour le mieux en automne, dès que les feuilles commencent à tomber. Les rejettons forts & vigoureux ſont les plus propres à réuſſir. Au bout d'un an ils ſeront aſſez enracinés pour être mis en pepiniere à 15 ou 18 pouces les uns des autres en rayons éloignés de deux piés & demi. On pourra les cultiver trois ou quatre fois l'an, en ne remuant la terre qu'à deux ou trois pouces de profondeur. Il faudra les élaguer avec ménagement, ſe contenter d'abord de rabattre les branches latérales à deux ou trois yeux, & ne les retrancher entierement qu'à meſure que les plants prendront du corps. Au bout de cinq ans ils auront quatre ou cinq pouces de circonférence, & ſeront en état d'être tranſplantés à demeure. On pourroit également coucher de groſſes branches de *tilleul* qui réuſſiroient auſſi-bien ſi ce n'eſt qu'elles ne donneroient qu'au bout de deux ans des plants aſſez formés pour être mis en pepiniere. On auroit encore le même ſuccès en couchant l'arbre entier. On ſait que c'eſt ſur le *tilleul* qu'on a fait la fameuſe épreuve qui a fait voir que de la tête d'un arbre on en peut faire les racines, & des racines la tête. Si l'on prend le parti de le ſemer, il faut faire amaſſer des graines par un tems ſec dans le mois de Septembre ou d'Octobre, les conſerver pendant l'hiver dans du ſable ou de la terre, & les ſemer de bonne heure au printems, même dès le mois de Février. Car ſi on laiſſe les graines ſe deſſécher, ou qu'on attende trop tard à les ſemer, elles ne leveront qu'à l'autre printems, & il en manquera beaucoup. Lorſqu'ils ſeront âgés de deux ans, on pourra les mettre en pépiniere, où il faudra les ſoigner & les conduire comme ceux qu'on éleve de branches couchées.

Le *tilleul* réuſſit facilement à la tranſplantation. On peut le planter fort gros avec ſuccès quand même il auroit un pié de diametre. On s'eſt aſſuré que des plants pris dans les bois, & éclatés ſur des vieux troncs, reprennent aſſez communément. L'automne eſt la ſaiſon la plus convenable pour la tranſplantation de cet arbre, & on ſera toujours mieux de s'y prendre dès que les feuilles commencent à tomber, à-moins qu'on eût à planter dans un terrein gras, ſujet à recevoir trop d'humidité pendant l'hiver. Il vaudroit mieux dans ce dernier cas attendre le printems, & au plus tard la fin de Février. Ce qu'il y a de plus eſſentiel à obſerver, c'eſt de planter ces arbres d'une bonne hauteur. Je ſuis obligé de répeter ici ce que j'ai déja dit à l'*article de* L'ORME ; c'eſt que preſque tous les jardiniers, ſur-tout dans les environs de Paris, ont la fureur de couper à ſept ou huit piés tous les arbres qu'ils tranſplantent. Il ſemble que ce ſoit un terme abſolu au-delà duquel la nature doive tomber dans l'épuiſement. Ils ne voient pas que cette abſurde routine de planter des arbres trop courts, retarde leur accroiſſement, & les prépare à une défectuoſité qu'il n'eſt jamais poſſible de réparer. Ces arbres ſont toujours à la hauteur de la coupe un genouil difforme, une tige courbe d'un aſpect très-deſagréable ; il faut donc les planter à quatorze ou quinze piés de tige. On les laiſſe pouſſer & s'amuſer pendant quelques années au-deſſus de dix piés, enſuite on les élague peu-à-peu pour ne leur laiſſer en tête que la tige la plus propre à ſe dreſſer : c'eſt ainſi qu'on en jouit promptement, qu'on leur voit faire des progrés inſéparables de l'agrément.

Le *tilleul* peut ſe tailler tant que l'on veut ſans inconvénient. On peut l'élaguer, le tondre, le paliſſer au ciſeau, à la ſerpe, au croiſſant ; il ſouffre ces opérations dans tous les tems où la ſéve n'eſt pas en mouvement, & il ſe cicatriſe promptement tant qu'il eſt au-deſſous de l'âge de vingt ans ; cependant lorſqu'on eſt obligé de retrancher de fortes branches, on doit le faire avec la précaution d'y mettre un enduit.

On demande toujours à quelle diſtance il faut planter ; c'eſt ſur la qualité du terrein, ſur la grandeur des eſpaces, ſur la ſorte de plantation que l'on veut faire, & ſur l'empreſſement qu'on a de jouir, qu'il faut régler les intervalles. Il peut être auſſi convenable de planter des *tilleuls* à huit piés que de leur en donner vingt de diſtance. Cet arbre ſe prête à toutes les formes qui peuvent ſervir à l'ornement d'un grand jardin. On en fait des avenues, des allées couvertes, des ſalles de verdure, des quinconces. On peut l'aſſujettir à former des portiques, à être taillé en paliſſades, & le réduire même à la régularité & à la petite ſtature d'un oranger. Depuis qu'on s'eſt dégoûté du maronnier d'inde à cauſe de ſa malpropreté, de l'orme par rapport aux inſectes qui le défigurent, de l'acacia qui ne donne pas aſſez d'ombre, on ne plante par-tout que des *tilleuls*, en attendant que quantité d'arbres étrangers qui donneroient plus d'agrément ſoient connus & multipliés.

Si le *tilleul* a le mérite de former naturellement une tête réguliere & bien garnie, d'avoir un feuillage d'une aſſez belle verdure, de donner des fleurs ſinon apparentes, du-moins d'une odeur fort agréable, de n'être point ſujet aux inſectes, de réſiſter au vent, de réuſſir aſſez communément dans la plûpart des terreins, & de ſe plier aux différentes ſortes d'agrément que l'art veut lui impoſer ; on doit convenir auſſi que ſon accroiſſement eſt fort lent, qu'il ne profite pas ſur les hauteurs, qu'il ſe refuſe aux terreins ſecs & légers, qu'il perd ſes feuilles de bonne heure,

Digitized by Google

& qu'il eſt trop ſujet à ſe verſer & à ſe creuſer lorſqu'il ſe trouve expoſé aux vents de midi & de ſud-oueſt. On tombe alors dans un inconvénient de le voir languir & périr avant d'entrer dans l'âge de ſa force, qui eſt à vingt ans. Mais auſſi quand cet arbre a bravé cet accident, & qu'il ſe trouve dans un terrein qui lui plaît, il fait de grands progrès, s'éleve & groſſit conſidérablement, & dure très-long tems. M. Miller, auteur anglois, dit avoir vu un *tilleul* qui avoit trente piés de tour à deux piés au-deſſus de terre, & il cite un autre anglois nommé *Thomas Browne*, qui fait mention d'un arbre de cette eſpece dans le comté de Norfolk, qui avoit quarante-huit piés de tour à un pié & demi au-deſſus de terre, & 90 piés de hauteur; il faut entendre ici le pié anglois.

Quoique le *tilleul* n'ait avec juſte raiſon que la petite conſidération des bois blancs, il ne laiſſe pas de ſervir à différens uſages, & ſon débit eſt aſſez étendu. Ce bois eſt employé par les charrons, les menuiſiers, les carroſſiers, les tourneurs, les ébéniſtes, les graveurs en bois, & particulierement les ſculpteurs qui préferent ce bois à tous les autres; il a le mérite de n'être ſujet ni à la vermoulure, ni à ſe fendre, ni à ſe gerſer: il eſt blanc, léger, tendre, liant, tenace, de longue durée, & il ſe coupe aiſément. Ces qualités le font eſtimer par les charpentiers & vaiſſeaux. Ses jeunes rejettons peuvent ſervir aux ouvrages de vanerie, comme les ſaules de petite eſpece. Le charbon de bois de *tilleul* eſt plus propre qu'aucun autre pour faire la poudre-à-canon. Quoique ce bois ne ſoit pas des meilleurs pour le chauffage, on ne laiſſe pas d'en tirer aſſez bon parti lorſqu'il eſt bien fec. On peut faire des coupes réglées de la tonte & de l'élaguement des vieilles allées de *tilleuls*. On ſe ſert de la ſeconde écorce pour faire des cordes & des cables. On en faiſoit autrefois un plus noble uſage avant l'invention du papier qui a remplacé pour l'écriture l'écorce intérieure du *tilleul* avec un avantage incomparable. Ses feuilles ramaſſées ſont pendant l'hiver une des meilleures nourritures pour le gros bétail.

Le *tilleul* a peu de propriétés pour la médecine. Elle tire quelques ſervices du ſuc ſéveux de l'écorce intérieure, & du charbon fait avec le bois de cet arbre; mais la fleur eſt la partie dont elle fait le plus d'uſage.

On connoît différentes eſpeces de *tilleuls* dont voici les principales.

1. *Le* tilleul *à larges feuilles ou le* tilleul *de Hollande*, eſt le *tilia ſæmina, folio majore I. R. H. 611.* Sa racine deſcend profondément en terre, & s'étend beaucoup; elle pouſſe un tronc d'arbre, grand, gros, rameux, qui ſe répand au large, & rend beaucoup d'ombre. Il eſt couvert d'une écorce unie, cendrée, ou noirâtre en-dehors, jaunâtre ou blanchâtre en-dedans, fibrante & ſi flexible, qu'elle ſert à faire des cordes de puits & des cables; ſon bois eſt tendre, ſans nœuds, blanchâtre; ſes feuilles ſont larges, arrondies, terminées en pointe, un peu velues des deux côtés, luiſantes, dentelées en leurs bords; il ſort de leurs aiſſelles des petites feuilles longues, blanchâtres, où ſont attachés des pédicules, qui ſe diviſent en quatre ou cinq branches; elles ſoutiennent chacune une fleur à cinq pétales, & ſont diſpoſées en roſe, de couleur blanche, tirant ſur le jaune, d'une odeur agréable, ſoutenues ſur un calice taillé en cinq parties blanches & graſſes.

Lorſque cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede une coque groſſe comme un gros poix, ovale, ligneuſe, anguleuſe, velue, qui contient une ou deux ſemences arrondies, noirâtres, & douces au goût. Il fleurit en Mai & Juin; ſon fruit mûrit en Août, & s'ouvrant en Septembre, il tombe de lui-même. Ses feuilles ſont couvertes lorſque la ſaiſon eſt un peu avancée, d'une eſpece de ſel eſſentiel; ſemblable à de la crême de tartre; ce ſel s'y amaſſe apres l'extravaſation du ſel nourricier, qui dans les grandes chaleurs s'échappe des vaiſſeaux.

Cet arbre eſt l'ornement des avenues, des promenades, des jardins, & des boſquets, par ſon port gracieux, par ſon ombrage, & par ſon odeur agréable, lorſqu'il eſt en fleur.

Le *tilleul* demande une terre graſſe, & prend telle figure qu'on veut, mais il ne dure pas long-tems; ſon bois eſt utile dans les arts; les Sculpteurs l'employent par préférence à d'autres, parce qu'il cede facilement ſans s'éclater à l'impreſſion du ciſeau, & qu'il eſt moins ſujet à la vermoulure que celui de l'érable; on en fait auſſi du charbon qui entre dans la compoſition de la poudre à canon.

C'eſt à cette eſpece qu'on doit rapporter particulierement ce qui a été dit ci-deſſus. La largeur de la feuille fait le principal mérite de cette eſpece. Mais cette qualité n'eſt pas uniquement propre au *tilleul* de Hollande; il s'en trouve dans quelques cantons de bois aux environs de Montbard en Bourgogne, dont la feuille eſt auſſi grande que celle du *tilleul* de Hollande, mais qui ont encore l'avantage d'être plus robuſtes, & de réuſſir dans des terreins élevés où celui de Hollande n'avoit fait que languir. D'ailleurs ils ont la feuille d'un verd plus tendre & plus agréable.

2. *Le* tilleul *de Hollande à feuilles panachées.* Cet accident n'eſt pas ici d'une grande beauté.

3. *Le* tilleul *à petites feuilles.* Il a en effet la feuille beaucoup plus petite que celle du *tilleul* de Hollande, mais encore plus brune, plus ferme, plus liſſe. Il fleurit plus tard; ſa graine n'eſt pas ſi-tôt mûre, ſon écorce eſt plus rude, ſon bois moins blanc, moins tendre & aſſez ordinairement noueux, parce que cet arbre eſt plus branchu.

4. *Le* tilleul *de montagne à très-grande feuille.* Cette belle eſpece n'a été vue que par Gaſpard Bauhin, qui en fit la découverte ſur une montagne près Bâle. Ses feuilles étoient trois ou quatre fois plus grandes que celle du *tilleul* de Hollande. Il eût mieux valu s'occuper à le multiplier qu'à le décrire.

5. *Le* tilleul *à feuilles d'orme.* Sa feuille eſt de médiocre grandeur & fort rude au toucher. Son bois eſt jaunâtre, noueux & moins tendre que celui des autres eſpeces. Sa graine a ſix angles au-lieu de cinq qui eſt le nombre le plus ordinaire.

6. *Le* tilleul *à feuilles velues.* Sa feuille eſt auſſi grande que celle du *tilleul* de Hollande; ſes jeunes rejettons ont l'écorce rougeâtre, & ſa graine n'a que quatre angles.

7. *Le* tilleul *de Bohême.* Ses feuilles ſont petites & liſſes, & ſa graine qui eſt pointue des deux bouts n'eſt nullement anguleuſe.

8. *Le* tilleul *de Canada.* C'eſt la plus belle eſpece de ce genre d'arbre qui ſoit actuellement dans ce royaume. Ses feuilles ſont d'un verd tendre fort clair, elles ſont du double plus grandes que celle du *tilleul* de Hollande, & ſe terminent par une pointe fort alongée. L'arbre pouſſe auſſi plus vigoureuſement, & ſon écorce eſt plus unie, plus cendrée. Il ſe trouve dans la plûpart des pays de l'Amérique ſeptentrionale. Cette eſpece eſt encore fort rare.

9. *Le* tilleul *noir d'Amérique.* Il a beaucoup de reſſemblance avec le précedent, mais ce n'eſt pas du côté de l'agrément. Sa feuille eſt auſſi grande & auſſi pointue, mais elle eſt brune, épaiſſe, rude; néanmoins elle a des nervures un peu rouges qui la relevent. Cette eſpece eſt auſſi originaire de l'Amérique ſeptentrionale, & encore plus rare que la précédente.

Article de M. D'AUBENTON le ſubdélégué.

TILLEUL, (*Mat. méd.*) les fleurs de *tilleul* ſont la ſeule partie de cet arbre qui ſoit en uſage en médecine. On en prépare une eau diſtillée, & on en

Digitized by Google

fait une conſerve. L'un & l'autre de ces remedes eſt regardé comme un excellent céphalique, & preſque généralement ordonné dans les menaces d'apoplexie & d'épilepſie, dans les vertiges, le tremblement des membres, & dans la plûpart des autres maladies qui dépendent évidemment des vices du cerveau, ou de l'origine des nerfs. L'infuſion des fleurs de *tilleul* eſt employée aux mêmes uſages. Elle doit être regardée comme plus foible que l'eau diſtillée & que la conſerve, s'il eſt vrai que la vertu des fleurs de *tilleul* (ſi néanmoins il eſt permis de croire à cette prétendue vertu), réſide dans leur principe aromatique, dont l'infuſion eſt beaucoup moins chargée que l'eau diſtillée ou la fleur contenue en ſubſtance dans la conſerve; or il eſt clair par l'analyſe de M. Cartheuſer, que le principe fixe, ou l'extrait de cette fleur ne poſſede aucune vertu réelle; cet auteur n'en a retiré par le menſtrue aqueux, qu'une ſubſtance mucilagineuſe, fade & ſans activité.

Les fleurs de *tilleul* ſont une des matieres végétales aromatiques, qui ne contiennent point d'huile eſſentielle.

Ses fleurs entrent dans l'eau générale, & dans l'eau épileptique de la pharmacopée de Paris. (*b*)

TILLI, GRAINS DE, (*Mat. méd.*) *voyez* RICIN.

TILLIUM ou *TILIUM*, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sardaigne ſur la côte occidentale. Ptolomée *liv. III. ch. iij.* la marque entre le promontoire *Gorditanum*, & le port *Nymphæus*. Molet croit que *Tilium* eſt aujourd'hui *S. Reparata*. (*D. J.*)

TILLOTTES, ſ. f. *terme de Pêche*, ſortes de petits bateaux dont la conſtruction eſt particuliere; ils n'ont ni quille ni gouvernail; ainſi ils étoient dans le cas d'être ſupprimés, en exécution de l'article 26 de la déclaration du 23 Avril 1726: mais ſur les repréſentations qui ont été faites à ſa majeſté par les officiers de l'amirauté, qui ont fait connoître la ſolidité de ces bateaux, & la néceſſité de s'en ſervir pour piloter les bâtimens & navires qui entrent & qui ſortent du port de la ville de Bayonne, ils ont été exceptés.

On ne peut trouver de meilleures chaloupes pour naviger dans la Dour, & même aller à la mer lorſqu'elle n'eſt pas émue de tempêtes, quoique les courans ſoient fort rapides.

TILLOTTE, ſ. f. (*terme de Tailleur de chanvre.*) c'eſt ainſi qu'on appelle en Champagne l'inſtrument de bois dont on ſe ſert pour briſer le chanvre; il ſe nomme en Normandie *une brie*, en Picardie *une brayoire*, en d'autres provinces *une maque* ou *une macachoire*, & à Paris *un briſoir*. Mais quel que ſoit ſon nom, cet inſtrument eſt par-tout fait de même, c'eſt-à-dire comme une eſpece de bancelle de bois haute de deux piés & demi, & longue environ de quatre, traverſée d'une extrémité à l'autre par une tringle aſſez tranchante auſſi de bois; une double tringle pareillement de bois, propre à s'emmortoiſer dans les ouvertures de la bancelle, eſt attachée par un de ſes bouts à une extrémité de la bancelle avec une cheville qui la laiſſe mouvante. A ſon autre bout elle a une poignée qui ſert au briſeur de chanvre à la lever ou à l'abaiſſer, à meſure qu'il tire le chanvre roui & bien ſéché qu'il a mis entre deux.

Quand le chanvre eſt haut & fort, au-lieu de l'écraſer à la brie, on le teille à la main; ce qui ſe fait en le briſant d'abord deſſus le doigt à ſept ou huit pouces de ſa racine; & en continuant ainſi d'en ſéparer la filaſſe de la chenevotte juſqu'à l'autre extrémité. C'eſt ordinairement le chanvre mâle que l'on teille, & le chanvre teillé eſt toujours le plus beau. *Savary*. (*D. J.*)

TILOTTIERS, ſ. m. (*Pêche.*) c'eſt une compagnie de pêcheurs, ainſi appellés de leurs bateaux.

TILMI, (*Méd. anc.*) τίλμοι; Hippocrate, *lib. I. ſect. 3.* entend par τίλμοι, les mouvemens des malades qui arrachent la laine de leurs couvertures, ou les poils de leurs habits, ou qui veulent prendre ſur la muraille de petits corpuſcules qu'ils croyent y être, & autres actions ſemblables qu'on fait ordinairement dans le délire, lorſqu'on eſt affligé de maladies aiguës, comme dans la phrénéſie & la péripneumonie. (*D. J.*)

TILOGRAMMON, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange, dans le golfe auquel ce fleuve donne ſon nom, dit Ptolomée, *l. VII. c. j.* Caſtald veut que le nom moderne ſoit *Catigan*. (*D. J.*)

TILPHOSA, ou *TILPHURA*, (*Géogr. anc.*) célebre fontaine de la Béotie; Strabon *liv. IX. pag. 413.* dit qu'elle étoit près de la ville de *Tilpoſium*, à laquelle elle donnoit ſon nom. C'eſt la *Tilphuſia* d'Apollodore, *l. III.* & la *Tilphuſia* de Pauſanias, *l. IX. c. xxxiij.* qui place dans ce quartier une montagne nommée *Tilphuſios*, & dit que la fontaine & la montagne étoient tout-au-plus à cinquante ſtades de la ville Haliartus. Etienne le géographe dit que c'eſt la nymphe Telphuſa, fille du fleuve Ladon, qui a donné ſon nom à la fontaine & à la montagne. Tiréſias fuyant avec les Thébains, obligés par les Epigones de quitter *Tilphoſium*, ſe retira ſur cette montagne, où étant accablé de laſſitude & de ſoif, il voulut ſe déſaltérer, prit de l'eau de la fontaine *Tilphura*, & mourut en en beuvant. On dreſſa ſon tombeau ſur le lieu même. (*D. J.*)

TILSA, *ou* TILSIT, (*Géogr. mod.*) petite ville du royaume de Pruſſe, ſur le bord du Niémen. Cette petite ville bâtie en 1552, eſt aujourd'hui réduite à un ſimple bourg. (*D. J.*)

TIMANA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Popayan, dans la contrée à laquelle elle donne ſon nom, à l'orient des hautes montagnes des Andes, dans une région fort chaude, ſur le bord d'une petite riviere. *Latit. 1. 28.* (*D. J.*)

TIMAR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) diſtrict ou portion de terre que le grand-ſeigneur accorde à une perſonne, à condition de le ſervir pendant la guerre, en qualité de cavalier.

Quelques-uns diſent que cette portion de terre s'accorde à un ſpahi, ou autre perſonne en état de ſervir à cheval, pour en avoir la jouiſſance pendant ſa vie.

Meninski en parle comme d'une récompenſe accordée aux vieux ſoldats qui ont bien ſervi, & comme d'un revenu en fonds de terre, châteaux, bourgs, villages, dixmes, & autres émolumens; auxquels revenus on ajoute quelquefois le gouvernement & la juriſdiction de ces terres & places. *Voyez* BÉNÉFICE, *&c.*

Le *timar* eſt une eſpece de fief, dont le vaſſal jouit pendant ſa vie. *Voyez* FIEF.

Tout l'empire ottoman eſt diviſé en ſangiackies ou banneries, & tous ceux qui poſſedent des *timars*, & qu'on appelle *timariots*, ſont obligés de s'enroller eux-mêmes, dès qu'ils ont été ſommés de ſe préparer à une expédition militaire. *Voyez* TIMARIOTS.

Un *timar* ſe réſigne comme un bénéfice, après en avoir obtenu l'agrément du béglierbey, ou gouverneur de la province; mais ſi le revenu du *timar* excede 20000 aſpres, auquel cas il eſt appellé *zaïm*, il n'y a que le grand viſir qui puiſſe donner l'agrément pour la réſignation.

TIMARIOTS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent à ceux qui poſſedent des terres, ſur le pié & ſuivant l'uſage des timars. *Voyez* TIMAR.

Les *timariots* ſont obligés de ſervir en perſonne à la guerre, avec un nombre d'hommes & de chevaux proportionné au revenu du timar; c'eſt-à-dire que celui dont le timar eſt eſtimé à 2500 aſpres par an, qui ſont environ ſix livres ſterlings, doit fournir un cavalier monté & armé ſuivant la coutume: celui

Digitized by Google

dont le timar vaut le double, en doit fournir deux, &c. ces cavaliers doivent se tenir prêts à marcher, dès qu'ils en reçoivent l'ordre, & ce à peine de la vie, de sorte que la maladie même ne peut pas leur servir d'excuse.

Outre ce service, les *timariots* payent le dixieme de leur revenu. Si en mourant ils laissent des enfans en âge de porter les armes, & en état de servir le grand seigneur, ou si, au défaut d'enfans, ils ont quelques parens, à quelque degré qu'ils soient, on a coutume d'en gratifier ceux-ci aux mêmes conditions, sinon on les confere à d'autres.

Si le revenu excede quinze mille aspres, ou trente-six livres sterlings, ceux qui en jouissent s'appellent *subassi*, ou *zaims*, & rendent la justice dans les lieux de leur dépendance, sous l'autorité du sangiac de la province.

Les *timariots* ont des appointemens depuis quatre ou cinq mille aspres, jusqu'à vingt mille; mais on ne les oblige jamais d'aller à la guerre, à moins que leur timar ne rapporte plus de huit mille aspres, & que le grand-seigneur ne se rende à l'armée en personne: dans ce dernier cas on n'exempte personne.

L'origine des *timariots* est rapportée aux premiers sultans, qui étant les maîtres des fiefs ou terres de l'empire, les érigerent en baronies ou commanderies, pour recompenser les services de leurs plus braves soldats, & sur-tout pour lever & tenir sur pié un grand nombre de troupes, sans être obligé de débourser de l'argent.

Mais ce fut Soliman II. qui introduisit le premier l'ordre & la discipline parmi ces barons ou chevaliers de l'empire; & ce fut par son ordre qu'on régla le nombre de cavaliers que chaque seigneur eut à fournir à proportion de son revenu.

Ce corps a toujours été extrêmement puissant & illustre dans toutes les parties de l'empire; mais son avarice, défaut ordinaire des Orientaux, a causé depuis peu sa décadence & son avilissement.

Les vicerois & gouverneurs de province savent si bien ménager leurs affaires à la cour du grand-seigneur, que les timars se donnent aujourd'hui à leurs domestiques, ou à ceux qui leur en offrent le plus d'argent, quand même les timars ne sont pas situés dans l'étendue de leur gouvernement.

Il y a deux sortes de *timariots*; les uns appointés par la cour, & les autres par les gouverneurs des provinces; mais les revenus des uns & des autres, sont plus modiques que ceux des zaïms, & leurs tentes & équipages sont aussi à proportion moins riches & moins nombreux. *Voyez* ZAIMS.

Ceux qui ont des lettres patentes de la cour, ont depuis 5 ou 6 mille, jusqu'à 19999 aspres de gages par an. Un aspre de plus, les met au rang des zaïms; mais ceux qui tiennent leurs patentes des vicerois, ont depuis trois jusqu'à six mille aspres d'appointement.

Cette cavalerie est mieux disciplinée que celle des spahis, quoique cette derniere ait meilleure mine & plus de vivacité.

Les spahis ne se battent que par pelotons; au-lieu que les zaïms & les *timariots* sont enrégimentés, & commandés par des colonels, sous les ordres des bachas. Le bacha d'Alep, quand il se trouve à l'armée, est le colonel général de cette cavalerie.

TIMAVE, (*Géog. anc.*) *Timavus*; fontaine, lac, fleuve, & port d'Italie. Virgile parle de la fontaine du *Timavus*, au premier livre de l'Enéide, *vers.* 244.

Antenor potuit . . . . . .
. . . . . fontem superare Timavi
Undè per ora novem, & vasto cum murmure montis
It mare præruptum.

Tite-Live, *l. XLI. c. j.* fait mention du lac: le consul, dit-il, étant parti d'Aquilée, alla camper sur le bord du lac du *Timavus*. Le fleuve *Timave* sortoit du lac par sept ou neuf ouvertures, couloit entre Tergeste & Concordia, & se jettoit dans la mer par une seule embouchure; selon Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* Claudien dit à-peu-près la même chose:

Mincius, inque novem consurgens ora Timavus.

Par les descriptions que les poëtes donnent de ce fleuve, on s'imagineroit qu'il auroit été auprès de Padoue, chez les Vénetes, ou du moins dans leur voisinage: car Stace, *l. IV. silv. 7.* donne à Tite-Live qui étoit de Padoue, l'épithete de *Timavi alumnus*. Sidonius Apollinaris donne au *Timavus* le surnom d'*Euganeus*, à cause des peuples Euganées qui habitoient au couchant des Vénetes; & Lucain, *l. VII. vers. 192.* met aussi le *Timavus* dans le même quartier:

Euganeo, si vera fides memorantibus, augur
Colle sedens, Aponus terris ubi fumifer exit,
Atque antenorci dispergitur unda Timavi.
Carm. IX. v. 196.

Mais comme la géographie des poëtes n'est pas fort exacte, il vaut mieux s'en rapporter aux géographes, comme Strabon, Polybe, & Posidonius; & parmi les Latins, à Pomponius Méla, à Pline, à l'itinéraire d'Antonin, & à la table de Peutinger, qui tous mettent le *Timavus* après Aquilée & Tergeste.

Strabon, qui nous apprend qu'il y avoit dans cet endroit un temple de Diomède, appellé *templum timavum Diomedis*, un port, & un bois fort agréable, donne sept sources au fleuve *Timavus*, qui, dit-il, après s'être formé un lit vaste & profond, va bientôt après se perdre dans la mer.

Ce fleuve n'a point changé de nom, on l'appelle encore le *Timavo*, & son embouchure est dans la mer Adriatique. (*D. J.*)

TIMBALE, *voyez* TYMBALE.

TIMBO, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante du Brésil, qui, semblable à du lierre, s'attache aux arbres, & monte jusqu'à leur sommet. Elle est quelquefois de la grosseur de la cuisse, ce qui ne nuit point à sa souplesse; son écorce est un poison dont les Brésiliens se servent pour engourdir le poisson qu'ils veulent prendre à la pêche.

TIMBRE, s. m. (*Jurisp.*) est la formule ou marque que l'on imprime au haut du papier & parchemin destiné à écrire les actes publics. *Voyez ci-devant* PAPIER, & PARCHEMIN TIMBRÉ. (*A*)

TIMBRE, s. m. *terme de Boffetier*; ce sont deux cordes de boyau, posées sur la derniere peau d'un tambour, & qui lorsqu'on bat la peau de dessus, servent à faire résonner la caisse.

On dit en un sens assez voisin, le *timbre* d'une cloche, pour sa résonnance; le *timbre* de la voix; le *timbre* d'un instrument musical, d'airain ou de métal. (*D. J.*)

TIMBRE, s. m. (*Commerce de dentelle.*) c'est l'empreinte du cachet ou matrice du fermier, mise sur un petit morceau de papier de quatre à cinq lignes de largeur, & d'un pouce & demi de longueur, qui s'attache avec un double fil, au deux bouts de chaque piece de dentelle. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TIMBRE, (*Horlog.*) petite cloche que l'on emploie dans toutes sortes d'horloges, de pendules, & de montres sonnantes, & sur laquelle frappe le marteau. Autrefois toutes les montres à répétition étoient à *timbre*; mais aujourd'hui on les fait la plûpart sans *timbre*: ce qui leur a fait donner le nom de *répétitions sans timbre* Voyez RÉPÉTITION.

Les meilleurs *timbres* viennent d'Angleterre. Ils sont faits d'un métal composé de cuivre de rosette, d'étain de Cornouaille, & d'un peu d'arsenic; mais les différentes proportions dans le mélange de ces

matieres, ne ſont pas abſolument déterminées ; c'eſt à celui qui en fait uſage à les varier, pour découvrir celles qui produiſent des *timbres* dont le ſon eſt le plus agréable.

Comme dans les carillons on a ſouvent de la peine à aſſortir les *timbres* à la ſuite des tons que l'on veut employer, on eſt alors obligé de les limer près de leurs bords, pour les rendre plus aigus. *Voyez* CARILLON.

TIMBRE, ſ. m. (*Pelleterie.*) ce mot ſe dit d'un certain nombre de peaux de martes zibelines ou d'hermines, attachées enſemble par le côté de la tête, qui viennent ainſi de Moſcovie & de Laponie ; chaque *timbre*, que l'on appelle auſſi *maſſe*, eſt compoſé de vingt paires ou couples de peaux. Une caiſſe de marte zibeline aſſortie telle qu'elle vient de Moſcovie contient dix *timbres*, qui ſont quatre cens peaux. On dit auſſi un demi *timbre*, pour dire vingt peaux ou la moitié d'un *timbre*. Autrefois le *timbre* étoit en France de trente paires, ou ſoixante peaux. Le lunde de peaux contient trente-deux *timbres*. *Savary*. (*D. J.*)

TIMBRE, *terme de Blaſon*, ce mot ſe dit de tout ce qui ſe met ſur l'écu qui diſtingue les degrés de nobleſſe ou de dignité, ſoit eccléſiaſtique, ſoit ſéculiere, comme la tiare papale, le chapeau des cardinaux, évêques & protonotaires, les croix, les mitres, les couronnes, bonnets, mortiers, & ſur-tout les caſques, que les anciens ont appellés particulierement *timbres*, parce qu'ils approchoient de la figure des *timbres* d'horloges, ou parce qu'ils réſonnoient comme les *timbres* quand on les frappoit. C'eſt l'opinion de Loyſeau qui prétend que ce mot vient de *tintinnabulum*.

Les armoiries des cardinaux ſont ornées d'un chapeau rouge qui leur ſert de *timbre*. Les rois & les princes portent le *timbre* ouvert ; les ducs, les marquis & les comtes le portent grillé & mis de front ; les vicomtes, les barons & les chevaliers le portent un peu tourné, & on le nomme alors de *trois quartiers*. (*D. J.*)

TIMBRÉ, TIMBRER, *voyez* TIMBRE, *Juriſprudence*.

TIMBRÉES, ARMES, *terme de Blaſon*, armes qui ſont chargées d'un *timbre*, & qui n'appartiennent qu'aux nobles, ſuivant les regles du blaſon. *Voyez* TIMBRE. (*D. J.*)

TIMESQUIT, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, & l'une des principales de la province de Dara, ſelon Marmol, qui dit qu'elle a un gouverneur avec des troupes, pour arrêter les courſes des bérébères de Gezula, & pour recueillir les contributions du pays qui abonde en dattes, en blé, en orge & en troupeaux. (*D. J.*)

TIMETHUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile. Son embouchure eſt placée par Ptolomée, *l. III. c. iv.* ſur la côte ſeptentrionale, entre Tyndarium & Agathyrium. Le nom moderne, ſelon Fazel, eſt *Traina*. (*D. J.*)

TIMIDE, adj. m. & f. TIMIDITÉ, ſ. f. (*Gram. & Morale.*) appréhenſion, retenue dans ſes diſcours ou dans ſes actions ; il y a une aimable *timidité* qui vient de la crainte de déplaire ; on doit la chérir, c'eſt la fille de la décence. Il y en a une autre qui vient d'un certain manque d'uſage du monde, & dont il eſt dangereux de reprendre les perſonnes qu'on en veut corriger. Il y a auſſi une *timidité* ſtupide, naturelle à un ſot embarraſſé de ſavoir que dire. Enfin il y a une quatrieme eſpece de *timidité*, qui procede du mal-aiſe d'un libertin qui ne ſe ſent pas à ſa place auprès d'une honnête fille. (*D. J.*)

TIMIDENSIS, (*Géog. anc.*) ſiege épiſcopal d'Afrique, dans la province proconſulaire, où Benenatus eſt qualifié *Timidenſis epiſcopus*. Le nom de cette ville étoit *Timida regia*. (*D. J.*)

TIMOK, LE, *ou le* TIMOC, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, où elle ſe joint au Danube. On croit que c'eſt le *Cebrus* d'Antonin, ſi tant eſt que le mot *Cebrus* dans ce géographe déſigne une riviere. (*D. J.*)

TIMON, ſ. m. (*Marine.*) piece de bois longue & arrondie, dont l'une des extrémités répond du côté de l'habitacle à la manivelle que tient le timonnier, où elle eſt jointe par une cheville de fer qui lui eſt attachée, & qui entre dans la boucle de la manivelle. De-là elle paſſe par la ſainte-barbe ; & portant ſur le traverſin, elle entre dans la jauniere, & aboutit à la tête du gouvernail qu'elle fait jouer à ſtribord & à bas-bord, ſelon qu'on la fait mouvoir à droite ou à gauche. *Voyez* MARINE, *Pl. IV. fig. 1. n°. 177. barre du gouvernail*.

TIMON, ſ. m. (*Charronage.*) longue piece de bois de frêne ou d'orme mobile, qui fait partie du train d'un carroſſe où l'on attele les chevaux, & qui ſert à les ſéparer & à reculer. Un *timon* de carroſſe doit avoir au-moins neuf piés de longueur, & trois piés neuf pouces & demi en quarré par le menu bout quand il eſt en grume.

Le *timon* d'une charrue eſt cette longue piece de bois formée effectivement en *timon*, au bout d'en-bas de laquelle ſont attachées le manche de la charrue & les autres parties qui contribuent à fendre la terre, & le bout d'en-haut de ce *timon* ſe poſe ſur la ſellette, où il eſt arrêté par le moyen de l'anneau d'une chaîne de fer.

Le *timon* d'une charrette, nommé plus communément *limon*, ſont les pieces de bois entre leſquelles on met le cheval qui tire la charrette. (*D. J.*)

TIMONIUM, (*Géog. anc.*) 1°. lieu fortifié dans la Paphlagonie, ſelon Etienne le géographe. Il donnoit ſon nom à une contrée nommée *Timonitis*, par Strabon, *l. XII. p. 562.* & Ptolomée, *l. V. c. j.* C'étoit la partie de la Paphlagonie, qui étoit limitrophe de la Bithynie. Les peuples de cette contrée ſont appellés *Timoniacenſes* par Pline, *l. V. c. xxxij.*

2°. *Timonium*, Strabon, *l. XVII. p. 794.* nomme ainſi la maiſon qu'Antoine bâtit auprès d'Alexandrie d'Egypte pour ſa retraite. Plutarque en parle auſſi. Antoine quittant la ville d'Alexandrie, & renonçant au commerce du monde, ſe fonda une retraite ſecrette auprès du Phare ſur une jettée qu'il fit dans la mer, & ſe tint là en fuyant la compagnie des hommes ; il déclara qu'il aimoit & vouloit imiter la vie de Timon, parce qu'il avoit éprouvé la même infidélité & la même perfidie ; qu'enfin n'ayant reçu de ſes amis qu'injuſtice & qu'ingratitude, il ſe défioit de tous les humains, & les haiſſoit tous également. C'eſt l'origine du nom de *Timonium* ou de la maiſon de Timon, qu'il avoit donné à ſa retraite maritime. *Voyez* le *mot* TRIUMVIRAT. (*D. J.*)

TIMONNIER, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt celui qui, poſté au-devant de l'habitacle, tient le timon du gouvernail pour conduire & gouverner un vaiſſeau.

TIMONNIER, ſ. m. *terme de Meſſager*, cheval qu'on met au timon du carroſſe, de voiture ou autre, & qui eſt oppoſé à celui qu'on met à la volée. (*D. J.*)

TIMOR, METUS, (*Lang. lat.*) ceux qui ſont verſés dans la latinité recherchée ſavent que ces deux mots ne ſont pas entierement ſynonymes. *Timor* regarde la frayeur d'un péril prochain ; *metus*, la crainte d'un danger éloigné. (*D. J.*)

TIMOR, (*Géog. mod.*) île de la mer des Indes, au midi des Moluques & au levant de celle de Java. On lui donne ſoixante lieues de long, & quinze dans ſa plus grande largeur. On en tire du bois de Santal, de la cire & du miel. Les Hollandois y ont un fort aſſez bien ſitué pour le commerce de la compagnie. (*D. J.*)

TIMORÉE, CONSCIENCE, (*Morale.*) la conſcience

Digitized by Google

timorée a ſon danger, ainſi qu'une conſcience peu délicate; en nous montrant ſans ceſſe des monſtres où il n'y en a point, elle nous épuiſe à combattre des chimeres; & à force de nous effaroucher ſans ſujet, elle nous tient moins en garde contre les péchés véritables, & nous les laiſſe moins diſcerner. (*D. J.*)

TIMOTHÉE, HERBE DE, (*Hiſt. nat. Bot. Economie ruſtique.*) en anglois *timothy-graſs*, eſpece de *gramen* ou de *lolium*.

Le nom de cette plante lui vient de M. *Timothée* Hanſon, qui, de Virginie, l'a apportée dans la Caroline ſeptentrionale, d'où ſa graine a été tranſportée en Angleterre, où on la cultive avec le plus grand ſuccès. Elle réuſſit parfaitement, & croît avec une promptitude merveilleuſe, ſur-tout dans les terreins bas, aquatiques & marécageux, en trois ſemaines de tems elle y forme un gazon ſuffiſant pour porter les beſtiaux; elle s'éleve fort haut, & reſſemble aſſez à du blé ou à du ſeigle. Les chevaux & les beſtiaux la mangent avec avidité & par préférence même au treſle & au ſain-foin; on peut la leur laiſſer paître verte, ou la leur donner ſéchée; mais pour la donner ſeche, il faut qu'elle ait été fauchée dans toute ſa ſeve & avant qu'elle fleuriſſe, ſans quoi elle deviendroit trop dure. Des expériences réitérées faites en Angleterre ont fait connoître l'utilité de cette plante. *Voyez* le Weekly, *amuſement de Février 1763, p. 154.*

TIMOTHIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques ainſi appellés de leur chef Timotheus Ælurus, qui prétendit dans le v. ſiecle que les deux natures s'étoient tellement mêlées dans le ſein de la Vierge, qu'il en étoit réſulté une troiſieme qui n'étoit ni la divine ni l'humaine. On leur donna dans la ſuite le nom de *Monothélites* & de *Monophyſites*. *Voyez* ces *articles*.

TIMPFEN, ſ. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte dont on ſe ſert à Konisberg & à Dantzich pour tenir les livres de marchands. Le *timpfen*, qu'on nomme auſſi *florin polonois*, vaut trente gros polonois. (*D. J.*)

TIMURIDE, ſ. m. *terme d'Hiſtoire*, nom que l'on donne à la famille des Tamerlans qui regnerent dans la Tranſoxane juſqu'en l'année 900 de l'hégire, qui répond à l'an 1494 de Jeſus-Chriſt. (*D. J.*)

TIN-LAURIER, (*Botan.*) le *laurier-tin*, en anglois *the lauruſtine*, eſt un arbriſſeau, dont Tournefort diſtingue trois eſpeces; la premiere eſt nommée *tinus prior* dans ſes *I. R. H.* Il croît à la hauteur d'un cornouillet femelle, pouſſant pluſieurs verges longues, quarrées, rameuſes. Ses feuilles ſont grandes, larges, preſque ſemblables à celles du cornouiller femelle, & approchantes de celles du laurier, rangées deux à deux, l'une vis-à-vis de l'autre le long des branches; ces feuilles ſont noirâtres, luiſantes, velues, toujours vertes, ſans odeur, d'un goût amer, avec un peu d'aſtriction: ſes fleurs naiſſent aux ſommets des rameaux en bouquets, blanches, odorantes; chacune d'elles eſt un baſſin découpé en cinq parties. Quand cette fleur eſt paſſée, ſon calice devient un fruit qui approche en figure d'une olive, mais plus petit, & un peu plus pointu par le bout d'en-haut où il eſt garni d'une eſpece de couronne; ſa peau eſt un peu charnue, & d'une belle couleur bleue: on trouve dans ce fruit une ſemence couverte d'une peau cartilagineuſe. Cet arbriſſeau vient aux lieux rudes & pierreux.

La ſeconde eſpece de *laurier-tin* eſt appellée par le même Tournefort, *tinus altera*, *I. R. H.* Cet arbriſſeau differe du précédent, en ce qu'il eſt plus rameux & en ce que ſes branches ſont plus fermes, couvertes d'une écorce rouge-verdâtre; ſes feuilles ſont un peu plus longues, plus étroites & plus veineuſes; ſa fleur n'eſt pas ſi odorante, & elle tire un peu ſur le purpurin; ſon fruit eſt plus petit & d'une couleur plus brune. Cet arbriſſeau croît aux lieux incultes & maritimes.

La troiſieme eſpece eſt le *tinus tertia*, *I. R. H.* C'eſt un arbriſſeau plus petit en toutes ſes parties que les précédens; il fleurit deux fois l'année, au printems & en automne; ſon fruit eſt d'un bleu noirâtre, d'ailleurs tout-à-fait ſemblable aux autres. On le cultive dans les jardins à cauſe de ſa beauté, mais ſa fleur a très-peu d'odeur.

Les fruits du *laurier-tin*, & principalement ceux de la derniere eſpece, ſont fort âcres & brûlans; ils purgent par les ſelles avec violence, & il n'eſt pas à propos de s'en ſervir à cauſe de leur âcreté cauſtique. (*D. J.*)

TIN-*laurier*, (*Agricult.*) la beauté du *laurier-tin* conſiſte principalement dans ſes fleurs qui croiſſent à Noël, & pendant la plus grande partie de l'hiver. On le multiplie en ſemant ſon fruit, & en le gouvernant de même que celui du houx; cependant la voie la plus prompte eſt de coucher en terre dès le mois de Septembre ſes branches les plus tendres qui prendront racine auſſi-tôt, & fourniront des plantes telles qu'on les veut. Le *laurier-tin* croît fort vîte, mais il devient rarement un grand arbre. On en forme ſouvent une plante à tête, que l'on place dans les parterres parmi les houx & les ifs; il convient mieux de le planter auprès d'un mur, ou dans des boſquets où on pourroit éviter de le tailler à cauſe de ſes fleurs, dont une main mal-adroite nous prive aſſez ſouvent en le taillant mal-à-propos.

Cette plante, ainſi que toutes les plantes exotiques, eſt diſpoſée à fleurir dans la ſaiſon où tombe le printems dans leur climat naturel. Bradley prétend que toutes les plantes qui viennent du cap de Bonne-Eſpérance pouſſent leurs rejettons les plus forts, & commencent à fleurir vers la fin de notre automne, qui eſt le tems du printems dans cette partie de l'Afrique d'où on nous les apporte. Pareillement toutes les autres qui viennent des différens climats, conſervent l'ordre naturel de leur végétation. Ainſi c'eſt dans notre ſaiſon du printems qu'on doit tailler ces plantes exotiques, afin qu'elles puiſſent mieux ſe diſpoſer à pouſſer dans l'hiver de fortes tiges à fleurs.

Le *laurier-tin*, quoique tendre à la gelée, aime à croître à l'ombre, & fleurit fort bien dans la terre franche, ſans le ſecours d'aucun engrais, qui le feroit avancer trop vîte, le rendroit plus ſenſible au froid, & ſujet à employer ſa ſeve pour des tiges inutiles qui empêcheroient l'arbre de fleurir. (*D. J.*)

TINS, ſ. m. pl. (*Marine.*) groſſes pieces de bois, qui ſoutiennent ſur terre la quille & les varangues d'un vaiſſeau, quand on le met en chantier & qu'on le conſtruit. *Voyez* CONSTRUCION & LANCER UN VAISSEAU A L'EAU.

TINAGOGO, ſ. m. *terme de relation*, nom d'une idole des Indiens, imaginée par Fernand Mandez Pinto; elle a, ſelon lui, un temple magnifique dans le royaume de Brama, près de la ville de Meydur.

Ce voyageur romaneſque s'eſt amuſé à décrire le temple de cette idole, ſes prêtres, ſes proceſſions, la quantité de peuples qui s'y rendent chaque année, les milliers de perſonnes qui traînent avec des cordes le char de *Tinagógó*, les martyrs qui viennent ſe faire couper en deux ſous les roues du char, les autres dévots à l'idole qui ſe taillent par morceaux, s'égorgent, ſe fendent le ventre ſur la place, & autres contes ſemblables, qui forment peut-être l'article le plus long & le plus faux du dictionnaire de Trévoux.

Toutes les fictions du récit de Pinto ſautent aux

yeux ; mais le lieu même de la ſcène eſt imaginaire. Les Géographes ne connoiſſent ni la ville de Meydur, ni le royaume de Brama ; tout ce qu'on ſait de cette partie de l'Aſie où les Européens n'ont pas encore pénétré, c'eſt qu'aux extrémités des royaumes d'Ava & de Pégu, il y a un peuple nommé les *Bramas*, qui ſont doux, humains, ayant cependant quelques lois ſemblables à celles du Japon ; c'eſt à-peu-près tout ce que nous apprend de ce pays le voyage des peres Eſpagnac & Duchalz, jéſuites. (*D. J.*)

TINCHEBRAY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la baſſe Normandie, au diocèſe de Bayeux, entre Vire, Domfront, & Condé. Elle a deux paroiſſes : ſon territoire donne des grains & des paturages. (*D. J.*)

TINCONTIUM ou *TINCONCIUM*, (*Géog. mod.*) ville de la Gaule lyonnoiſe. Elle eſt marquée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route de Bourdeaux à Autun, entre *Avaricum* & *Deccida*, à vingt milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du ſecond. (*D. J.*)

TINCTORIA ARBOR, (*Bot. exot.*) arbre étranger, ainſi nommé par J. B. Il eſt de la taille de nos chênes, croît dans le royaume de Jenago en Ethiopie, & porte un fruit ſemblable à la datte, dont on tire une huile qui donne à l'eau avec laquelle on la mêle, la couleur du ſafran ; les habitans en teignent leurs chapeaux, qui ſont tiſſus de paille & de jonc ; mais ils l'emploient ſur-tout pour aſſaiſonner leur riz & leurs autres alimens. Ray, *hiſt. plant.* (*D. J.*)

TINE, ſ. f. *terme de Tonnelier*, en latin *tina* dans Varron, petit vaiſſeau en forme de cuve, dont on ſe ſert en pluſieurs lieux pour porter les vendanges de la vigne au preſſoir ; on l'appelle autrement *tinette*. *Voyez* ce *mot*. (*D. J.*)

TINE, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, & l'une des Cyclades, au midi oriental d'Andros, au couchant de l'île de *Nicaria*, au nord de l'île de Nicone, & à l'Orient de l'île *Jura*.

Cette île fut anciennement nommée *Tenos*, ſuivant Etienne le géographe, d'un certain Tenos qui la peupla le premier. Hérodote, *liv. VIII.* nous apprend qu'elle fit partie de l'empire des Cyclades, que les Naxiotes poſſederent dans les premiers tems. Il eſt parlé des Téniens parmi les peuples de Grece, qui avoient fourni des troupes à la bataille de Platée, où Mardonius, général des Perſes, fut défait ; & les noms de tous ces peuples furent gravés ſur la droite d'une baſe de la ſtatue de Jupiter regardant l'orient.

À voir l'inſcription rapportée par Pauſanias, il ſemble que les peuples de cette île fuſſent alors plus puiſſans ou auſſi puiſſans que ceux de la nation : néanmoins ceux de *Tenos*, les Andriens, & la plûpart des autres inſulaires, dont les intérêts étoient communs, effrayés de la puiſſance formidable des Orientaux, ſe tournerent de leur côté. Xerxès ſe ſervit d'eux & des peuples de l'île Eubée, pour réparer les pertes qu'il faiſoit dans ſes armées.

Les forces maritimes des Téniens, ſont marquées ſur une médaille fort ancienne, frappée à la tête de Neptune, révéré particulierement dans cette île ; le revers repréſente le trident de ce dieu accompagné de deux dauphins. Goltzius a fait auſſi mention de deux médailles de *Tenos* au même type. Triſtan parle d'une médaille d'argent des Téniens, à la tête de Neptune, avec un trident au revers.

Le bourg de San-Nicolo, bâti ſur les ruines de l'ancienne ville de *Tenos*, au-lieu de port, n'a qu'une méchante plage qui regarde le ſud, & d'où l'on découvre l'île de Syra au ſud-ſud-oueſt. Quoi qu'il n'y ait dans ce bourg qu'environ cent cinquante maiſons, on ne peut pas douter par le nom de *Polis* qu'il porte encore, & par les médailles & les marbres antiques qu'on y trouve en travaillant la terre, que ce ne ſoient les débris de la capitale de l'île. Strabon aſſure que cette ville n'étoit pas grande, mais qu'il y avoit un fort beau temple de Neptune dans un bois voiſin, où l'on venoit célébrer les fêtes de cette divinité, & où l'on étoit régalé dans des appartemens magnifiques ; ce temple avoit un aſyle, dont Tibere regla les droits, de même que ceux des plus fameux temples de la mer Egée.

À l'égard de Neptune, Philocore, cité par Clément d'Alexandrie, rapporte qu'il étoit honoré dans *Tenos* comme un grand médecin, & que cela ſe confirme par quelques médailles : il y en a une chez le Roi, dont Triſtan & Patin font mention. La tête eſt d'Alexandre Sévere ; au revers eſt un trident, autour duquel eſt tortillé un ſerpent, ſymbole de la Médecine chez les anciens : d'ailleurs cette île avoit été appellée l'*île aux ſerpens*.

Elle a ſoixante milles de tour, & s'étend du nord-nord-oueſt au ſud-ſud-eſt. Elle eſt pleine de montagnes pelées, & elle ne laiſſe pas d'être la mieux cultivée de l'Archipel. Tous les fruits y ſont excellens, melons, figues, raiſins ; la vigne y vient admirablement bien, & c'eſt ſans doute depuis long-tems, puiſque M. Vaillant fait mention d'une médaille frappée à ſa légende, ſur le revers de laquelle eſt repréſenté Bacchus tenant un raiſin de la main droite, & un thyrſe de la gauche ; la tête eſt d'Antonin Pie. La médaille que M. Spon acheta dans la même île eſt plus ancienne ; d'un côté c'eſt la tête de Jupiter Hammon, & de l'autre une grappe de raiſin.

Tine eſt la ſeule conquête qui ſoit reſtée aux Vénitiens, de toutes celles qu'ils firent ſous les empereurs latins de Conſtantinople. André Cizi ſe rendit maître de *Tine* vers l'an 1209, & la république en a toujours joui depuis, malgré toutes les tentatives des Turcs. Peu s'en fallut que Barberouſſe II. du nom, dit *Chereddin*, capitan bacha, qui ſoumit en 1537 preſque tout l'Archipel à Soliman II. ne s'emparât auſſi de *Tine*.

Quoique les Vénitiens n'aient pas des troupes reglées dans cette île, on y pourroit cependant, en cas d'allarmes, raſſembler trois ou quatre mille hommes de milice. Le provéditeur de ce lieu ne retire néanmoins qu'environ deux mille écus de ſon gouvernement. Les femmes des bourgeois & contadins, comme on parle dans le pays, ſont vêtues à la vénitienne ; les autres ont un habit approchant de celui des Candiotes. *Latit.* de San-Nicolo, 37. (*D. J.*)

TINE, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Boſnie, à quatorze lieues au nord-eſt de Sébénico. *Long.* 24. 45. *latit.* 44. 27. (*D. J.*)

TINE, *la*, *ou* LA TYNE, (*Géogr. anc.*) en latin *Tina*, riviere d'Angleterre. Elle ſépare une partie de la province de Durham de celle de Northumberland, & ſe jette dans la mer du Nord, à Tinmouth : cette riviere ſert à un prodigieux négoce de charbon. (*D. J.*)

TINEL, ſ. m. (*Droit coutumier.*) vieux mot du Droit coutumier, qui ſignifioit le droit qui eſt dû pour la place que chacun occupe dans le marché. (*D. J.*)

TINEL, (*Langue françoiſe.*) en latin *tinello* ; ce mot qui n'eſt plus d'uſage ſignifioit autrefois dans la cour d'un prince, la ſalle baſſe où mangeoient ſes officiers, ou de grands ſeigneurs de ſa cour. L'hiſtorien de Dauphiné, M. de Valbonnais, dit : le portier de l'hôtel (des dauphins), avoit cinq florins de gage ; il étoit chargé de faire nettoyer les cours & la ſalle du grand commun, appellée le *tinel* ; il avoit ſoin d'y faire mettre des bancs, des chaiſes, & tous les meubles néceſſaires ; mais il en pouvoit prendre à la fourriere lorſqu'il en manquoit ; il dreſſoit les tables, & l'officier de panneterie mettoit le couvert ;

Digitized by Google

vert : au reſte, il ne laiſſoit entrer dans la ſalle, aux heures du repas, que les officiers qui avoient droit d'y manger, & nul autre n'y étoit reçu ſans un ordre exprès du grand-maître.

Tinel ſignifioit auſſi la *cour du roi*, de-ſorte que les gens de cour étoient appellés le *tinel*, d'un nom général. (*D. J.*)

TINET, ſ. m. *terme de Boucher*, eſpece de machine dont ſe ſervent les Bouchers, pour ſuſpendre par les jambes de derriere, les bœufs qu'ils ont aſſommés, vuidés, ſoufflés, & écorchés. *Trévoux.* (*D. J.*)

TINET, ſ. m. *terme de Marchand de vin*, gros bâton dont on ſe ſert pour porter les *tines*, & pour deſcendre du vin dans la cave ſans le troubler. (*D. J.*)

TINETTE, ſ. f. *terme de Chandelier*, les maîtres Chandeliers qui font de la chandelle moulée appellent *tinette*, le vaiſſeau dans lequel ils mettent leur ſuif liquide au ſortir de la poële. (*D. J.*)

TINETTE, ſ. f. (*Tonnelerie.*) eſpece de vaiſſeau approchant de la figure conique, le bas étant plus étroit que le haut, fait de douves reliés de cerceaux, ayant du côté le plus large deux eſpeces d'oreilles, chacune percée d'un trou pour y paſſer un bâton au-travers afin d'en arrêter le couvercle. Les *tinettes* ſervent à mettre diverſes ſortes de marchandiſes, particulierement les beurres ſalés & les beurres fondus. *Savary.* (*D. J.*)

TINGIS, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Afrique, dans la Mauritanie tingitane, dont elle étoit la capitale, & à laquelle elle donnoit ſon nom. Pomponius-Méla, *l. I. c. v.* & Pline, *l. V. c. j.* rapportent que c'eſt une ville très-ancienne, qu'on diſoit avoir été bâtie par Antée. Le dernier ajoute, que lorſque l'empereur Claude y tranſporta une colonie, le premier nom fut changé en celui de *Traducta-Julia*. Le nom de cette ville eſt différemment écrit par les anciens. Pomponius-Méla, dit *Tinge ;* Pline, *Tingi ;* & Ptolomée, *Tingis.*

Les habitans de *Tingis*, dit Plutarque, racontent qu'après la mort d'Antée, ſa veuve appellée *Tinga*, coucha avec Hercule, & en eut un fils nommé *Sophax*, qui régna dans le pays & fonda cette ville, à qui il donna le nom de ſa mere. Plutarque ajoute, que Sertorius ayant pris d'aſſaut la ville de *Tingis*, ne pouvant croire ce que les Africains diſoient de la grandeur monſtrueuſe d'Antée qui y étoit enterré, il fit ouvrir ſon tombeau, où ayant trouvé à ce qu'on dit, un corps de ſoixante coudées de haut, il fut très-étonné, immola des victimes, fit religieuſement refermer le tombeau, & par-là augmenta beaucoup la vénération qu'on avoit pour ce géant dans la contrée, & tous les bruits qu'on en ſemoit. Strabon donne auſſi ſoixante coudées à ce corps d'Antée ; mais il fait entendre en même tems que c'eſt une fable, que Gabinius avoit débitée dans ſon hiſtoire Romaine avec pluſieurs autres.

La ville de *Tingis* étoit ſituée ſur le détroit, entre le promontoire, les côtes & l'embouchure du fleuve Valon, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. j.* qui la ſurnomma *Cæſarea*. L'itinéraire d'Antonin la marque à 18 milles du lieu, nommé *ad Mercuri ;* c'eſt aujourd'hui la ville de Tanger.

2°. Ville de la Bétique ; Pomponius Méla dit, qu'il étoit de *Tingis*, en Bétique, colonie de *Tingis*, capitale de la Mauritanie tingitane, en Afrique. Cette *Tingis* en Eſpagne, patrie de Méla, étoit la même que *Cetraria.* (*D. J.*)

TINGLE, ſ. f. *terme de Riviere*, piece de merrain, dont on ſe ſert pour étancher l'eau qui entreroit dans les bateaux, en mettant de la mouſſe tout-autour de la *tingle.*

TINIA, (*Géog. anc.*) *Teneas*, par Strabon, *l. V. p. 225.* fleuve d'Italie, dans l'Umbrie. Silius Italicus, *l. VIII. verſ. 454.* fait entendre que c'étoit un petit fleuve qui ſe jettoit dans le Tibre.

Narque albeſcentibus undis
In Tibrim properans, Tene æque *inglorius humor.*

Le nom moderne, ſelon Cluvier, *Ital. Ant. l. II. c. x.* eſt, *il Topino.* (*D. J.*)

TINIAN, (*Géog. mod.*) île de l'Océan oriental, au ſud-eſt de Saipan, & à l'oueſt d'Acapulco. C'eſt une des principales îles Marianes ; elle s'étend du ſud ſud-oueſt, au nord nord-eſt ; ſa longueur eſt d'environ 12 milles, & ſa largeur va à-peu-près à la moitié. Elle eſt ſans habitans ; les Eſpagnols l'appellent *Buona Viſta*, à cauſe de la beauté de ſa vûe. En effet, cette île offre de tous côtés, en bois, en eau pure, en animaux domeſtiques, bœufs, cochons ſauvages, & en légumes, tout ce qui peut ſervir à la nourriture, aux commodités de la vie, & au radoub des vaiſſeaux. L'amiral Anſon y trouva même en 1742. une eſpece d'arbre, dont le fruit reſſemble pour le goût au meilleur pain ; tréſor réel, dit M. de Voltaire, qui tranſplanté, s'il ſe pouvoit, dans nos climats, ſeroit bien préférable à ces richeſſes qu'on va ravir parmi tant de périls au bout de la terre. L'île de *Tinian* gît à 15 deg. 8 min. de *lat. ſeptent.* & à la *longit.* de *114 deg. 50. min.* (*D. J.*)

TINKAL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les Indiens donnent au borax brut & impur qui n'a point encore été purifié. *Voyez* BORAX & SEL SÉDATIF.

TINNEIA ou *TINEIA*, ou *THINNEIA*, (*Géog. anc.*) Servius fait la remarque ſuivante ſur ce vers de Virgile, *Æneid. l. III. v. 399.*

Hic & Naritii poſuerunt mœnia Locri.

Les Locres épizéphyriens & ozoles furent, dit-il, les compagnons d'Ajax Oiléen ; mais ayant été ſéparés par la tempête, les Epizéphyriens aborderent en Italie, dans le pays des Brutiens & s'y établirent, tandis que les Ozoles jettés ſur les côtes d'Afrique, s'établiſſoient dans la Pentapole. On lit encore, par rapport aux Ozoles, ajoute Servius, qu'ayant été portés à *Tinneia*, ils pénétrerent dans le pays, & y bâtirent une ville qu'on nomme aujourd'hui *Uſalis* ou *Oxalis.* (*D. J.*)

TINNEL, ſ. m. (*Lang. franç.*) vieux mot qui ſignifioit le ſon d'une *cloche* du palais de nos rois pour indiquer l'heure des repas que le prince donnoit à ſa cour aux grands ſeigneurs, ou aux officiers de ſa maiſon. (*D. J.*)

TINNEN, (*Géog. mod.*) ville des états de l'empire Ruſſien, dans la Sibérie ; les Tartares & les Samoïdes y portent quantité de pelleteries pour le commerce. (*D. J.*)

TINO, (*Géog. mod.*) les François diſent *Tin*, petite île de la mer Méditerranée, ſur la côte d'Italie, à l'entrée du golfe de la Spécie, au midi oriental de l'île Palmaria. *Latit. 44. 8.* (*D. J.*)

TINTAMARRE, ſ. m. (*Science étymolog.*) bruit que faiſoient nos anciens vignerons & laboureurs, en frappant ſur leurs marres ou leurs inſtrumens de labour, pour ſe donner quelque ſignal ; *tintamarre* ſignifie donc *tinte ta marre.*

Ce mot eſt purement françois, & vient du mot *tinter* & de celui de *marre* qui ſignifie *béche ;* c'eſt comme ſi l'on diſoit, *faire du bruit en frappant ſur la marre.*

Paſquier, *l. VIII. c. ij.* de ſes *Recherches*, dit que les payſans des environs de Bourges avertiſſent leurs compagnons de quitter leur beſogne en frappant avec des pierres ſur leurs marres ; pourquoi, continue-t-il, ce ne ſeroit point à mon jugement, mal deviner, d'eſtimer que d'autant qu'au ſon du tint qui ſe faiſoit ſur la marre, s'excitoit une grande huée entre vignerons ; quelques-uns du peuple françois, avertis de cette façon, aient appellé *tintamarre* à la ſimilitude de ceci, tout grand bruit & clameur qui ſe fait quelque part. (*D. J.*)

TINTEMENT D'OREILLE, (*Médec.*) dépravation de la ſenſation de l'ouie ; elle conſiſte dans la perception que l'oreille fait de bruits qui n'exiſtent pas réellement, ou du-moins qui ne ſont pas extérieurs; de ſorte que l'oreille étant déjà occupée par un ſon, elle eſt moins capable de recevoir les impreſſions des ſons extérieurs, à moins qu'ils ne ſoient extrémement violens.

Pour comprendre comment on peut appercevoir des ſons qui ne ſont pas effectivement, il faut remarquer que l'action de l'ouie conſiſtant dans un ébranlement de l'organe immédiat, il ſuffit que cet ébranlement ſoit excité pour faire un ſon, ſans qu'il ſoit néceſſaire que ce mouvement y ſoit cauſé par l'air; car de même que l'on comprend que la viſion, qui dépend de la maniere dont la rétine eſt ébranlée par les rayons viſuels, peut ſe faire ſans ces rayons, lorſque quelqu'autre cauſe produit le même ébranlement, ainſi qu'il arrive quand les yeux voyent des étincelles dans l'obſcurité, lorſqu'ils reçoivent quelque coup: on peut dire auſſi, que quand quelqu'autre cauſe que l'air ébranlé produit dans l'organe de l'ouie (j'entends intérieurement), cet ébranlement modifié de la même maniere qu'il l'eſt ordinairement par l'air qui apporte le ſon, l'oreille paroît être frappée par un ſon qui n'eſt point véritable, non plus que la lumiere des étincelles dont il a été parlé, n'eſt point une véritable lumiere : mais ce qui rend encore cette comparaiſon aſſez juſte, eſt que de même que ces fauſſes apparences de lumiere qui ne ſont point cauſées par des objets extérieurs n'ont rien de diſtinct, mais ſeulement une ſimple lumiere, la vue d'un objet plus circonſtancié demandant le concours de trop de choſes; il n'arrive preſque point auſſi que les bruits de l'oreille dont il s'agit, aient rien que de confus, les ſifflemens & les *tintemens* qui ſont les bruits les plus diſtincts dans ce ſymptôme, étant très-ſimples.

La cauſe de cet ébranlement dans l'organe immédiat, dépend des maladies dans leſquelles les *tintemens* ſe rencontrent. Ces maladies ſont l'inflammation, l'abſcès du tympan, ou du labyrinthe, & les maladies du conduit de l'ouie.

La ſeconde eſpece de *tintement*, eſt celle où l'on apperçoit un bruit véritable, mais intérieur. C'eſt ainſi que l'on ſent un bourdonnement lorſqu'on ſe bouche les oreilles. Ce bruit ſe fait par le frottement de la main, ou par la compreſſion qui froiſſe la peau & les cartillages.

Les commotions du crâne, & les maladies qui étreciſſent le conduit, peuvent cauſer de ces eſpeces de *tintemens*; le deſordre des eſprits, les pulſations violentes d'une artere dilatée, produiſent auſſi cette ſenſation. Enfin, il ſe peut faire une perception d'un faux bruit ſans aucun vice dans les organes de l'ouie, c'eſt ce qui arrive toutes les fois que les parties du cerveau où ſe terminent les filets du nerf auditif, ſont agitées de la même maniere qu'elles ont coutume d'être ébranlées par les objets; c'eſt pour cela que pluſieurs maladies du cerveau, comme le délire, la phrénéſie, le vertige, ſont accompagnées de *tintemens* d'oreilles. Le *tintement* d'oreille peut auſſi provenir du froid, mais c'eſt alors peu de choſe.

On peut donc établir deux ſortes de *tintemens*, dont les uns dépendent des maladies du cerveau, les autres des maladies de l'oreille. Ceux qui ſuivent les maladies de l'oreille, ſont ou vrais ou faux; & de ceux-ci, les uns ſont appellés *tintemens*, les autres *ſifflemens*, les autres *bourdonemens*, les autres *murmures*; en général, on peut dire que les bruits ſourds & bourdonnans ſont cauſés par un ébranlement lâche, & les bruits ſifflans & tintans par un ébranlement tendu, ce qui eſt confirmé par les cauſes éloignées de ces ſymptômes; les rhumes, par exemple, & les ſuppurations où les membranes ſont relâchées, produiſent ordinairement un bourdonnement; & les inflammations & les douleurs d'oreille, où ces parties ſont tendues & deſſéchées, cauſent les ſifflemens & les *tintemens*; peut-être que tous ces bruits ſont la même impreſſion ſur la lame ſpirale, & ſur les canaux demi-circulaires que ſont les ſons graves & les aigus.

La cure du *tintement* dépend des maladies du cerveau, ou de l'oreille qui le produiſent. Le *tintement* qui procede de l'inflammation demande les remedes généraux, ſurtout la ſaignée, & des injections émollientes & rafraichiſſantes quand le mal eſt extérieur. Le *tintement* qui vient du froid, ſe diſſipe de lui-même. Le *tintement* habituel incommode rarement, & & ne demande aucun remede particulier, à-moins qu'on n'en connoiſſe bien la cauſe. Celſe eſt parmi les anciens celui qui a le mieux traité des *tintemens* de l'oreille. (*D. J.*)

TINTENAC, ſ. m. (*Commerce.*) eſpece de cuivre qu'on tire de la Chine; c'eſt le meilleur de tous les cuivres que produiſent les mines de ce vaſte empire; auſſi ne s'en apporte-t-il guere en Europe : les Hollandois qui en font le plus grand commerce, le réſervant tout pour leur négoce d'Orient où ils l'échangent contre les plus riches marchandiſes. (*D. J.*)

TINURTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule, ſelon Spartien qui en parle dans la vie de l'empereur Sévere. Marianus Schotus, *l. II.* la place dans le territoire de Châlon-ſur-Saône; & Grégoire de Tours, *lib. martyr.* dit qu'elle étoit à trente milles de la même ville. Dans l'itinéraire d'Antonin, *Tinurtium* eſt marqué ſur la route de Lyon à Geſſoriacum, entre Mâcon & Châlon, à dix-neuf milles de la premiere de ces villes, & à vingt & un milles de la ſeconde. (*D. J.*)

TINZEDA, (*Géog. mod.*) ville de l'Afrique, dans la province de Darha, ſur la riviere de même nom; ſon territoire abonde en indigo, en orge & en dattes. *Long. 11. 38. lat. 26. 52.*

TIORA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Denys d'Halicarnaſſe, *l. I. c. xiv.* dit qu'on le nommoit auſſi *Matiena*. Il la place ſur la route de Réate à Liſta, métropole des Aborigenes, entre Vatia & Liſta, à trois cens milles de Réate. Il ajoute qu'il y avoit autrefois dans cette ville un oracle du dieu Mars. Cette ville, ſelon Ortélius, eſt appellée par Baronius *Thoraca eccleſia*, & placée par le même auteur ſur le lac Velinus. *Voyez* TUDER. (*D. J.*)

TIOS, (*Géog. anc.*) Strabon, *l. XII. p. 542.* écrit *Tieum*, Ptolomée *Tion*, & d'autres *Tius*; ville de la Paphlagonie, ſur le bord du Pont-Euxin, entre Pſyllium & l'embouchure du fleuve Parthenius.

Dans les guerres d'Eumenes, roi de Cappadoce, & de Pharnace, roi de Pont, ayeul du célebre Mithridate, Léocrite général de Pharnace, mit le ſiége devant *Tios*, réſolu de prendre cette place importante. La garniſon ne ſe rendit qu'après une longue réſiſtance, à condition qu'on lui conſerveroit & la vie, & la liberté de ſe retirer où bon lui ſembleroit. Léocrite, non-plus que ſon maître, ne ſe faiſoit pas un ſcrupule de violer ſa parole. Diodore de Sicile nous apprend que les ſoldats furent inhumainement paſſés au fil de l'épée. Euménès favoriſé par Pruſias, eut bientôt ſa revanche; il pénétra dans le royaume de Pont, & contraignit ſon ennemi à recevoir la loi du vainqueur. Les habitans de *Tios* furent rétablis dans leur patrie, & Euménès fit préſent de cette ville à Pruſias ſon allié.

Tios étoit à ſoixante & trois milles d'Amaſtris. (*D. J.*)

TIPARENUS, (*Géog. anc.*) île de Grece, dans le golfe Argolique. Pline, *liv. IV. c. xij.* dit qu'elle étoit ſur la côte du territoire d'Hermione. (*D. J.*)

Digitized by Google

TIPASA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie césarienne. Ptolomée, *liv. IV, ch. ij.* la marque entre *Julia Cæsarea* & *Via*. Selon l'itinéraire d'Antonin, qui lui donne le titre de *colonie*, elle se trouvoit sur la route du Tingis à Carthage, entre Cæsarea-Colonia & Cæsæ-Caluenti, à seize milles de la premiere de ces places, & à quinze milles de la seconde. Ortelius croit que ce pourroit être la Tipara d'Ammien Marcellin. On croit que cette ville est aujourd'hui le lieu du royaume d'Alger, qu'on nomme *Saza* ou *Safa*. (*D. J.*)

TIPHÆ ou *SIPHÆ*, (*Géog. anc.*) par Ptolomée & Etienne le géographe; ville située dans le fond de la Béotie, sur le bord de la mer; on l'appelle aujourd'hui *Rofa*, selon Sophien. Elle donna ou prit son nom d'une montagne voisine, nommée *Typhonium* par Hésiode, & *Typnium* dans Hesychius. Paufanias, *l. IX. c. xxxij.* parle de *Tiphæ*, & écrit *Tiphæ*; il dit qu'il y avoit dans cette ville un temple dédié à Hercule, & qu'on y célebroit une fête chaque année. Tous les habitans de *Tiphæ* se vantoient d'être habiles marins; Auffi Typhis qui y prit naiffance, paffoit pour être fils de Neptune. Il fut le pilote du vaiffeau des Argonautes, & mourut à la tour de Lyncus, dans le pays des Mariandiniens. (*D. J.*)

TIPI, f. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) arbriſſeau qui croît au Brésil; fa fleur eſt blanchâtre, & le fruit noir & rond comme une prune. *Ray*.

TIPPERARI, (*Géog. mod.*) comté d'Irlande, dans la province de Mounſter. Il a le Queens-County & Kilkenni à l'eſt, le comté de Limmonth à l'oueſt, Kings-County au nord-eſt, & Waterford au ſud. On le diviſe en quatorze baronies. Deux de ſes villes tiennent marché public, & cinq députent au parlement de Dublin.

Keating (Geoffroi), connu par une hiſtoire des poëtes irlandois, dont on a donné une magnifique édition à Londres, en 1738, *in-fol.* étoit natif du comté de *Tipperari*. Il a publié quelques autres ouvrages en irlandois, & eſt mort vers l'an 1650. (*D. J.*)

TIPRA, (*Géog. mod.*) royaume d'Aſie, dans les Indes, aux états du roi d'Ava, ſous le tropique du cancer. Il eſt borné au nord par le royaume d'Aſem, au midi par celui d'Aracan, au levant par celui d'Oüſil, & au couchant par celui de Bengale. Marbagan en eſt la capitale.

TIPULE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Inſectolog.*) mouche à deux ailes, dont M. Linnæus, *faun. ſuec.* donne trente-deux eſpeces. Le *tipule* a beaucoup de reſſemblance avec le couſin, mais il en diffère principalement en ce qu'il n'a point de trompe. Les différentes eſpeces de *tipules* varient beaucoup pour la grandeur. *Voyez* INSECTE.

TIPUL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol. exot.*) nom donné par les habitans des îles Philippines à une eſpece de grue commune dans leur pays, & qui eſt d'une ſi grande taille, que quand elle ſe tient droite, elle peut regarder par-deſſus la tête d'un homme ordinaire. (*D. J.*)

TIQUADRA, (*Géog. anc.*) île d'Eſpagne, & l'une des petites îles voiſines des Baléares. Pline, *l. III. c. v.* la marque près de la ville Palma. Le nom moderne eſt *Conejera*.

TIQUE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Inſectol.*) *ricinus*; petit inſecte noirâtre, qui s'engendre dans la peau des animaux; il a ſix pattes, & la tête ſe termine par une eſpece de bec pointu & court; la peau eſt dure. Cet inſecte tourmente beaucoup en été les animaux, & principalement les chiens. *Voyez* INSECTE.

TIQUER, (*Maréchal.*) c'eſt avoir le tic. *Voyez* TIC.

TIQUEUR, ſ. m. (*Maréchal.*) on appelle ainſi un cheval qui tique ſouvent.

TIQUMIT, ſ. m. (*Culend. des Abyſſins.*) nom du quatrieme mois des Abyſſins, qui répond au mois d'Avril. (*D. J.*)

TIR, ſ. m. (*Art milit.*) ſe dit de la ligne ſuivant laquelle on tire une piece d'artillerie.

Les canonniers, ſelon M. de Saint-Remy, diſent quelquefois qu'ils ont fait un bon *tir*, quand ils ont fait un bon coup; mais ce terme n'eſt plus guere uſité. On ſe ſert plus communément de celui de jet. *Voyez* JET.

TIRA, ſ. m. (*Hiſt. mod. Cultes.*) c'eſt ainſi que l'on nomme au Japon, les temples conſacrés aux idoles étrangeres. Ces temples ſont ſans fenêtres; & ne tirent de jour que de leurs portiques, qui conduiſent à une grande ſalle remplie de niches, dans leſquelles on place des idoles. Au milieu du temple eſt un autel iſolé, qui eſt communément treis-orné, & ſur lequel on place une ou pluſieurs idoles d'une figure monſtrueuſe. On place devant elles un grand chandelier à pluſieurs branches, où l'on allume des bougies odoriférantes; le tout eſt ordinairement ſurmonté d'un dôme. Quelques-uns de ces temples ſont d'une grandeur prodigieuſe, & qui excede de beaucoup nos plus grandes égliſes d'Europe. A côté des *tiras* l'on voit ordinairement des édifices ſomptueux, deſtinés à la demeure des bonzes ou des prêtres, qui ont toujours eu ſoin de choiſir des emplacemens agréables.

TIRADE, ſ. f. (*Littérat.*) expreſſion nouvellement introduite dans la langue, pour déſigner certains lieux communs dont nos poëtes, dramatiques ſur-tout, embelliſſent, ou pour mieux dire, défigurent leurs ouvrages. S'ils rencontrent par haſard dans le cours d'une ſcene, les mots de *mifere*, de *vertu*, de *crime*, de *patrie*, de *ſuperſtition*, de *prêtres*, de *religion*, *&c.* ils ont dans leurs porte-feuilles une demi-douzaine de vers faits d'avance, qu'ils plaquent dans ces endroits. Il n'y a qu'un art incroyable, un grand charme de diction, & la nouveauté ou la force des idées, qui puiſſent faire ſupporter ces hors d'œuvre. Pour juger combien ils ſont déplacés, on n'a qu'à conſiderer l'embarras de l'acteur dans ces endroits; il ne ſait à qui s'adreſſer; à celui avec lequel il eſt en ſcene, cela ſeroit ridicule: on ne fait pas de ces ſortes de petits ſermons à ceux qu'on entretient de ſa ſituation; au parterre, on ne doit jamais lui parler.

Les *tirades* quelque belles qu'elles ſoient, ſont donc de mauvais goût; & tout homme un peu verſé dans la lecture des anciens les rejettera, comme le lambeau de pourpre dont Horace a dit: *Purpureus latus qui ſplendeat unus & alter aſſuitur pannus; ſed non erat his locus.* Cela ſent l'écolier qui fait l'amplification.

TIRADE, *en Muſique*; lorſque deux notes ſont ſéparées par un intervalle diſjoint, & qu'on remplit cet intervalle par pluſieurs autres notes qui paſſent diatoniquement de l'une à l'autre, cela s'appelle une *tirade*.

Les anciens nommoient en grec ἀγωγὴ, & en latin *ductus*, ce que nous appellons aujourd'hui *tirade*; & ils en diſtinguoient de trois ſortes. 1°. Si les ſons ſe ſuivoient en montant, ils appelloient cela *ductus rectus*: 2°. *ductus reverſus*: 3°. que ſi après avoir monté par bémol, ils redeſcendoient par bécarre, cela s'appelloit *ductus circumcurrens*. On auroit bien à faire, aujourd'hui que la muſique eſt ſi prodigieuſement compoſée, ſi l'on vouloit donner des noms à tous ces différens paſſages. (*S*)

TIRAGE *des traîneaux & des chariots*, (*Méchan.*) M. Couplet nous a donné ſur ce ſujet des réflexions dans pluſieurs volumes des mémoires de l'académie. Son principe général eſt que la puiſſance tirante doit ſe décompoſer en deux, dont l'une ſoit parallele au terrein, & l'autre perpendiculaire à ce même terrein. De ces deux puiſſances il n'y a que la premiere qui agiſſe pour tirer, l'autre étant détruite ou par

le poids du corps, ou par la réſiſtance du terrein. De-là il eſt aiſé de déduire (abſtraction faite du frottement), le rapport de la puiſſance tirante au poids qu'elle doit mouvoir; ſi on veut avoir égard au frottement, on le peut encore, & le ſuppoſant environ $\frac{1}{4}$ du poids; il eſt vrai que cette ſuppoſition peut être fort inexacte. Sur quoi *voyez l'article* FROTTEMENT. *Voyez* auſſi CHARIOT. (*O*)

TIRAGE, ſ. m. (*Imprimerie.*) ce mot ſe dit dans quelques imprimeries, ſoit de livres, ſoit de tailles douces, de l'impreſſion de chaque forme, ou de chaque planche. (*D. J.*)

TIRAGE DE LA SOIE, *Voyez l'article* SOIE.

TIRAGE *ou* PENDULE A TIRAGE, parmi les *Horlogers* ſignifie une pendule à répétition.

TIRAGE *ou* TIRER, *en terme d'Orfevre*, c'eſt donner à l'or ou à l'argent, la groſſeur & la longueur en le faiſant paſſer dans des filieres toujours plus petites en plus petites, ſur un banc à tirer. *Voyez* BANC A TIRER.

TIRAGE, (*Commerce.*) que d'autres appellent *trait*, c'eſt l'eſpace qui doit reſter libre ſur les bords des rivieres pour le paſſage des chevaux qui tirent les bateaux.

TIRAILLEMENT, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit *en Médecine*, des mouvemens convulſifs des muſcles, des nerfs, des inteſtins, des bords d'une bleſſure, mouvemens toujours accompagnés d'une violente douleur.

TIRANCE, PIEUX DE, (*Charpent.*) les pieux de *tirance* ont été inventés pour traîner des cordages ſur le fond de la mer. Ces pieux ſont armés à leur extrémité de deux pointes, entre leſquelles eſt un rouleau tournant ſur ſon aiſſieu; ils portent à leur tête une poulie de retour. *Hiſt. de l'acad. des Scienc. ann. 1742.* (*D. J.*)

TIRANO, (*Géog. mod.*) ville du pays des Griſons, capitale du gouvernement de même nom, ſur la rive gauche de l'Ada, à 10 lieues au ſud-oueſt de Bormio. Elle eſt la réſidence du gouverneur. *Long.* 27. 22. *lat.* 46. 15.

TIRANO, (*Géog. mod.*) gouvernement dans la val-Telline, de la dépendance des Griſons. Il eſt partagé en deux archiprêtrés, qui comprennent onze communautés; le chef-lieu lui donne ſon nom. (*D. J.*)

TIRANT, ſ. m. (*Archit.*) *tranſtrum* dans Vitruve; longue piece, qui arrêtée par ſes extrémités par des ancres, ſert ſous une ferme de comble pour en empêcher l'écartement, comme auſſi celui des murs qui la portent. Il y a de ces *tirans* dans les vieilles égliſes qui ſont chanfreinés & à huit pans, & qui ſont aſſemblés avec le maître entrait du comble, par une aiguille ou un poinçon.

Tirant de fer. Groſſe & longue barre de fer, avec un œil ou trou à l'extrémité, dans lequel paſſe une ancre qui ſert pour empêcher l'écartement d'une voûte, & pour retenir un mur, un pan de bois, ou une ſouche de cheminée. *Daviler.* (*D. J.*)

TIRANT, *terme de Boiſſelier*, ſorte de nœud fait de cuir de bœuf, dont on ſe ſert pour bander un tambour.

TIRANT, *terme de Cordonnier*, c'eſt un ruban de fil de diverſes couleurs, qu'on attache au-dedans de la tige des bottes, & dont on ſe ſert pour ſe botter aiſément. (*D. J.*)

TIRANS, (*Rubannier.*) ce ſont les ficelles attachées aux lames, pour faire agir celles qui montent & paſſent ſur les poulies du chatelet, pour ſuſpendre & faire agir les hautes liſſes. *Voyez* POULIES.

TIRANT, *terme de Serrurier*, c'eſt un morceau de fer, ou plutôt une barre de fer attachée ſur une poutre, ou ſcellée contre le mur de quelque maiſon.

Le *tirant* a un œil d'un bout où l'on place une ancre; il eſt fendu de l'autre, lorſqu'il doit être ſcellé en plâtre; il a un talon & des trous, lorſqu'il doit être poſé ſur une piece de bois. On prend pour le faire une barre de fer plat, de longueur & groſſeur convenables; on forme l'œil en pliant la barre, à environ un pié du bout. Pour cet effet, on ſe ſert d'un mandrin quarré, de la groſſeur que doit avoir l'ancre; on ſoude ſur la barre le bout replié; on chantourne la barre au défaut de l'œil, pour que l'œil ſoit perpendiculaire au plat de la barre. Si l'ouvrier ne chantourne pas l'œil, c'eſt qu'alors la barre ne doit pas être poſée ſur ſon plat, ou que le *tirant* eſt deſtiné pour un lieu qui n'exige pas cette précaution, ſans laquelle l'ancre peut s'ajuſter au *tirant*.

TIRANT D'EAU, (*Marine.*) c'eſt la quantité de piés d'eau qui eſt néceſſaire pour ſoutenir un vaiſſeau.

TIRARI, ſ. f. (*Salines.*) femme occupée autour des braiſes dans les manufactures de ſel.

TIRASSE, ſ. f. (*Chaſſe.*) c'eſt un filet à mailles quarrées, ou en loſanges, dont un des côtés eſt bordé d'une corde qui excede chaque bout de la *tiraſſe* de cinq à ſix piés, pour la pouvoir tirer; on les fait depuis deux cent juſqu'à quatre cent mailles de levure, d'un pouce de large; elles doivent être de fil fort & retors en trois bien rondement; il y en a qui les font teindre en brun: on *tiraſſe* les cailles en Mai & Septembre, on y prend auſſi les perdrix: pour cela on fait chaſſer doucement devant ſoi un chien couchant, inſtruit à arrêter la plume; il doit chaſſer au vent, le nez dedans, pour mieux ſentir le gibier & faire des arrets plus fréquens; auſſitôt que le chien a arrêté, on va devant lui, à quinze pas on déploie la *tiraſſe*, on la porte à deux, ou ſi l'on chaſſe ſeul, on la tient d'un bout ſur le bras gauche, & avec un bâton ferré en pointe, qu'on met à l'autre bout de la corde, on l'arrête en terre, puis en tournant on couvre le chien avec la *tiraſſe*, & on fait partir la caille qui donne dans la *tiraſſe*, qu'on ferme auſſitôt pour prendre le gibier: on *tiraſſe* auſſi ſans chien, mais à l'appeau, quand les cailles ſont en chaleur: on les trouve alors dans les blés verds & dans les prés: on ne tiraſſe point lorſqu'il a plu, parce que quand l'herbe eſt mouillée, ſoit de pluie ou de roſée, les cailles ne ſe promenent pas: le véritable tems pour *tiraſſer* eſt une heure après le lever du ſoleil, & une heure avant ſon coucher. L'uſage de la *tiraſſe* eſt défendu, parce qu'elle dépeuple trop: on y prend des compagnies entieres de perdreaux, & juſqu'à des lievres; & c'eſt pour empêcher cette chaſſe après la recolte, que dans les capitaineries royales on oblige les payſans de ficher cinq épines ſur chaque arpent de terre qu'ils dépouillent.

TIRASSER, c'eſt tendre la tiraſſe.

TIRCK, *ou* TERKI, (*Géog. mod.*) capitale du pays des Tartares Circaſſes, ſituée à demi-lieue de la mer Caſpienne, ſur la rive ſeptentrionale de la riviere de *Tirck*, à 43 *degr.* 15. *de latit.* Comme cette place eſt d'une grande importance pour la Ruſſie qui la poſſede, le czar Pierre l'a fait fortifier à la maniere européenne, & la Ruſſie y entretient toujours une bonne garniſon. (*D. J.*)

TIRE, ſ. f. (*Toileries.*) terme en uſage dans le commerce des toiles: on appelle une *tire* de ſix coupons de batiſte, ſix coupons de cette eſpece de toile attachés l'un à l'autre, enſorte qu'ils compoſent comme une piece entiere. (*D. J.*)

TIRE, *petite tire*, (*Soirie.*) la *petite tire* a été imaginée pour avancer davantage l'étoffe: on ne s'en ſert ordinairement que pour les droguets deſtinés à habiller les hommes, & les deſſeins pour cette méchanique ne peuvent pas être longs; huit ou dix dixaines ſont ſuffiſantes pour ce genre de travail. Il eſt vrai qu'on en a fait qui alloient juſqu'à vingt dixaines; mais dans ce cas les ſemples étoient auſſi aiſés que le

Digitized by Google

bouton, qui eſt le nom donné à la façon de travailler.

Le rame, les arcades, & le corps, ſont attachés pour la *petite tire*, comme dans les autres métiers. La différence qu'il y a, c'eſt que le nombre n'en eſt pas ſi conſidérable, & qu'on ne paſſe pas cinquante cordes; il s'en eſt fait cependant qui alloient à deux cens cordes; mais dans ce cas le ſemple eſt auſſi bon; ce qui fait qu'il faut autant d'arcades qu'on veut mettre des mailles de corps; à deux mailles pour une arcade, la déduction en eſt conſidérable, puiſqu'elle a été portée juſqu'à 3200 mailles, mais les plus ordinaires ſont de 1600 & 2490. On comprend de-là, par ce qui a été dit des ſatins réduits, combien cette étoffe eſt délicate & belle quand elle eſt travaillée comme il faut.

On lit les deſſeins pour la *petite tire* ſur un chaſſis, au haut duquel, & dans une petite tringle de bois ou de fer, on enfile autant de bouts de ficelle un peu ronde, qu'il y a de cordes au rame, ou de cordes indiquées au deſſein. Chacune de ces ficelles doit avoir près d'un pié de longueur: on enverge les ficelles de façon qu'une boucle ſur la tringle, ne ſe trouve pas avant l'autre, mais de ſuite & conforme à l'envergure: on attache au bout de chaque ficelle autant de cordes fines, comme celles de ſemple, & bouclées comme les arcades, qu'il y a de cordes à tirer à chaque lac: on lit le deſſein à l'ordinaire, & on prend autant de cordes fines entre ſes doigts qu'il y a de cordes à tirer ſur la ligne traniverſale ou horiſontale du deſſein; cette ligne finie, on noue enſemble toutes les cordes qui ont été priſes, & on en commence une autre, en continuant juſqu'à ce que le deſſein ſoit lû. La différence de la *petite tire* d'avec la grande, eſt que dans cette derniere le lac ſeul arrête, au moyen de l'embarbe, toutes les cordes de ſemple que la tireuſe doit tirer, ſans que pour cela il ſoit beſoin de plus de cordes de ſemple; au-lieu que dans la *petite tire* il n'y a point de lac, mais autant de cordes de ſemple, telles que nous les avons indiquées, qu'il y a de cordes à tirer au deſſein.

Lorique le deſſein eſt lû on le détache du chaſſis, les cordes étant toujours enfilées dans la tringle: on paſſe ſi on veut une envergure en place des deux baguettes qui tenoient les ficelles rondes envergées: on on détache les parties de cordes attachées à la ficelle ronde, & chacune de ces parties eſt attachée de ſuite à une corde double qui eſt gancée: on donne le nom de *collet* ou *tirant* à cette corde double, à la corde de lame, ayant ſoin de faire paſſer chacune des cordes gancées dans un petit trou qui eſt fait à une planche percée, dont la quantité eſt égale à celle des cordes gancées, & diſtribuée de façon que chaque trou ſoit placé perpendiculairement à la corde ou à la gance qui tient la corde de rame: on égaliſe bien les cordes gancées, dont le nœud, avec la partie des cordes qui y ſont attachées, eſt arrêté au petit trou de la planche, & empêche la corde de rame de monter plus haut que la meſure que l'attacheur aura fixée. Lorſque toutes ces cordes gancées ſont arrêtées & ajuſtées, on prend ſéparément & de ſuite, toutes les parties de cordes qui ont été nouées par le bas à meſure qu'on liſoit le deſſein, & on attache chaque partie à une corde un peu groſſe & forte, laquelle étant doublée & paſſée dans une grande planche, après l'avoir été précédemment dans un bouton fait exprès, dont les deux extrémités nouées enſemble la retiennent au bouton, & dans la boucle qui ſe trouve par la doublure de la corde, dont la longueur eſt de 15 à 16 pouces plus ou moins: on y paſſe la quantité de cordes qui ont été lues & choiſies pour compoſer le lac, & on les arrête fermes pour qu'elles ſoient fixées & ne gliſſent pas; quelques ouvriers les entrelacent avec la corde doublée de façon qu'elles ne peuvent pas gliſſer. Il faut obſerver que la grande planche d'enbas doit avoir autant de trous que la planche du haut, qu'elle doit être infiniment plus grande, & les trous de même, tant parce que la corde double eſt plus groſſe que la corde gancée, que parce qu'il faut que le bouton ſoit rangé & de ſuite, ayant ſoin quand on les attache, ou qu'on attache les cordes doubles aux cordes fines de ſemple, de ſuivre le même ordre qui a été obſervé en attachant les cordes gancées, & que ces dernieres ſoient relatives avec les groſſes & rangées de même.

La différence de la grande & de la *petite tire* étant démontrée, quant au montage de métier, il s'agit de faire voir quelle eſt ſon utilité. Pour travailler une étoffe à la grande *tire*, ſoit courante ſoit brochée, il faut que la tireuſe perde un tems pour choiſir ou trier la gavatſine qui tient le lac; il faut prendre ce lac dans les fils duquel, ou entrelacemens, ſont contenues les cordes qui doivent être tirées. Second tems. Il faut enſin prendre ces cordes & les tirer. Troiſieme tems, pour un lac ſeul, qui eſt peu de choſe dans une étoffe brochée, parce que tandis que l'ouvrier broche ou paſſe les eſpolins du lac tiré, la tireuſe choiſit ſa gavatſine & ſon lac, ce qui empêche le retardement de l'ouvrage; mais la choſe devient différente dans une étoffe courante, où il faut aller vîte & ne faire ni ne perdre de tems. On lit encore les deſſeins à la réduction, mais cette méthode, outre qu'elle eſt un peu plus pénible, ne ſert qu'à épargner les cordes des lacs, & ne fait pas mieux ni plus mal.

Le bouton ſupplée à ce défaut de deux façons: 1°. la *tire* va plus vîte, & il n'y a aucun tems à faire. 2°. l'ouvrier placé ſous la grande planche, tirant ſon premier bouton de la main droite, choiſit le ſecond de la gauche, & ſitôt qu'il laiſſe aller le premier, il tire le ſecond, ainſi des autres: ce qui fait qu'on peut avec le bouton, faire le double de l'ouvrage qu'on feroit avec la ſemple; l'uſage des boutons n'étant deſtiné que pour les étoffes courantes.

TIRE, *grande*, (*Soirie.*) *Voyez l'article* VELOURS.

TIRE, (*Marine.*) commandement à l'équipage d'une chaloupe de nager avec force.

TIRE-AVANT, (*Marine.*) commandement à l'équipage d'une chaloupe de nager le plus qu'il pourra.

TIRE-DU-VENT, (*Marine.*) on ſe ſert de cette expreſſion pour déſigner la force qu'a le vent, lorſqu'il eſt à l'ancre, de faire roidir ſon cable.

TIRE, ſ. f. *terme de Blaſon*; ce mot ſe dit des traits ou rangées de vair, dont on ſe ſert pour diſtinguer le beffroi, le vair, & le menu vair. Le beffroi eſt compoſé de trois *tires*, le vair de quatre, & le menu vair de ſix. Quand un chef ou une face ſont vairés, il faut ſpécifier de combien de *tires* ou de rangs. *Ménéſtrier.* (*D. J.*)

TIRE-BALLE, ſ. m. *inſtrument de Chirurgie*, qui tire ſon nom de ſon uſage. Il y en a de pluſieurs eſpeces: le premier, *fig. 4. Pl. III.* eſt un vilebrequin avec une pointe en double vis, appellée par les ouvriers *meche*, longue de cinq ou ſix lignes, terminée par deux petits crochets: le corps de ce vilebrequin, qui eſt une eſpece de poinçon, eſt une longue tige d'acier, ronde, polie, longue d'environ un pié; ſon extrémité poſtérieure eſt une vis garnie par le bout, d'un treffle ou d'un anneau pour ſervir de manche: ce poinçon ſe met dans une canule dont la baſe eſt un écrou pour recevoir ſa vis, & qui eſt affermie par deux traverſes ſoutenues ſur deux colonnes: on introduit cet inſtrument dans la plaie, la vis cachée dans la canule, & lorſque l'extrémité de la canule touche la balle, on tourne le poinçon pour faire enfoncer la meche dans ce corps étranger, pour le retirer doucement.

L'on ne preſcrit l'uſage de ce *tire-fond* que pour les balles enclavées dans les os; mais ſi le corps étran-

ger, au-lieu d'être une balle, étoit par exemple un morceau de fer tellement enchaſſé dans l'os qu'aucun des inſtrumens conſacrés pour l'extraction des corps étrangers, ne pût avoir priſe ſur lui, on voit bien que cet inſtrument ne pourroit pas le percer : dans ce cas, on pourroit dans quelques circonſtances, trépaner l'os aux parties voiſines du corps étranger, & paſſer deſſous celui-ci des élévatoires, ou d'autres inſtrumens pour l'ôter.

Le ſecond *tire-balle*, (*fig. 5. Pl. III.*) eſt à-peu-près ſemblable au précédent ; mais au-lieu de meche, l'extrémité antérieure de la tige eſt diviſée en trois lames minces, élaſtiques, longues de quatre pouces, recourbées en-dedans & polies en-dehors : elle forment chacune une petite cueillier ; en tournant la vis qui eſt au bas de la tige, de gauche à droite, on fait écarter les trois cueilliers ; en la tournant de droite à gauche, on les fait rapprocher l'une de l'autre, & l'inſtrument ſe ferme : il doit être fermé quand on l'enfonce dans la plaie ; lorſqu'on touche la balle, on l'ouvre doucement, on embraſſe le corps étranger avec les cueilliers, & on le retire après avoir refermé un peu l'inſtrument.

Ce *tire-balle* approche fort de celui qui ſe nommoit *alphonſin* ; mais il n'avoit point de canule : les trois cueilliers ſe fermoient par le moyen d'un anneau coulant, en le paſſant en avant ; & s'ouvroient en le retirant. La partie cave des cueilliers étoit garnie de dents pour mieux ſaiſir les balles.

Les becs de grue, de cane, de corbeau, *&c.* ſont pareillement des eſpeces de *tire-balle*.

L'ancienne Chirurgie, qui n'avoit point encore apperçu la néceſſité d'aggrandir les plaies d'armes à feu par les inciſions & contr'ouvertures convenables, avoit beaucoup multiplié les eſpeces de *tire-balles* dont l'uſage eſt actuellement fort borné. (*F*)

TIRE-BORD, ſ. m. (*Marine.*) ſorte de grand tire-fond dont on ſe ſert pour retirer le bordage d'un vaiſſeau quand il eſt enfoncé. (*D. J.*)

TIRE-BOTTES, ſ. m. (*terme de Cordonnier.*) ce ſont des petits bâtons qui ſervent à chauſſer des bottes ; mais on appelle auſſi *tire-bottes* une petite planche élevée d'un côté qui a une entaille proportionnée au talon d'une botte, pour ſe débotter tout ſeul. (*D. J.*)

TIRE-BOTTE, (*terme de Tapiſſier.*) gros galon de fil dont les Tapiſſiers ſe ſervent pour border les étoffes qu'ils emploient en meubles. (*D. J.*)

TIRE-BOUCHON, ſ. m. (*terme de marchand de vin.*) ſorte de vis de fer ou d'acier qui tient à un anneau, & dont on ſe ſert pour tirer les bouchons des bouteilles. (*D. J.*)

TIRE-BOUCLERS, ſ. m. plur. (*Charpent.*) les Charpentiers appellent *tire-bouclers* en quelques lieux, certains outils qui leur ſervent à dégauchir le dedans des mortaiſes. *Félibien.* (*D. J.*)

TIRE-BOURRE, (*terme d'Arquebuſier.*) ſorte de fer en forme de vis, qu'on met au bout d'une baguette bien arrondie, & dont on ſe ſert pour tirer la bourre du canon des fuſils, des piſtolets & autres armes à feu. (*D. J.*)

TIRE-BOURRE, (*Bourrelier.*) ſorte de crochet dont les Bourreliers ſe ſervent pour arranger la bourre des pieces qu'ils veulent rembourrer. *Voyez la Pl. du Bourrelier.*

TIRE-BOUTON, ſ. m. (*terme de Tailleur.*) petit fer long comme le doigt, percé par le haut & crochu par le bas, afin de tirer le bouton & le mettre dans la boutonniere. (*D. J.*)

TIRE-CLOU, ſ. m. (*terme de Couvreur.*) c'eſt un outil de fer plat & dentelé des deux côtés en forme de crémaillere, pour tirer les clous qui attachent les ardoiſes. Le manche de cet outil eſt coudé quarrément en-deſſus. Les Couvreurs s'en ſervent avec beaucoup d'utilité ; car en paſſant cet outil entre deux ardoiſes, ſes dents prennent & accrochent les clous, & en frappant du marteau ſur le manche du *tire-clou*, les Couvreurs attirent les clous à eux. (*D. J.*)

TIRE-DENT, ſ. m. (*Sayerie.*) pince plate, large & menue par le bec, pour rechanger un peigne de dents.

TIRE-FIENTE, ſ. m. (*terme d'Agriculture.*) eſpece de fourche qui ſert aux Laboureurs à tirer du fumier, & dont les dents qui ſont de fer, ſont renverſées & courbées un peu, au lieu d'être emmanchées droites ; au bout d'en-haut de ces deux dents eſt une douille dans laquelle on met un manche de trois piés de longueur, & gros de trois pouces de tour. En pluſieurs endroits les dents ſont beaucoup recourbées, enſorte qu'elles ſont un angle obtus, ou une eſpece de demi-lune avec la douille. (*D. J.*)

TIRE-FILET, ſ. m. (*Diſt. méchaniq.*) petit inſtrument d'acier trempé ſur l'épaiſſeur duquel l'on a pratiqué une fente plus ou moins large, ſelon le filet qu'on veut tirer. Les bords de cette fente trempés vifs & tranchans, ſont promenés & appuyés fortement ſur un morceau de fer ou de bois, enlevent la partie de ce fer ou de ce bois ſur laquelle ils portent d'un & d'autre côté de la fente, tandis que la partie correſpondante à la fente reſte intacte & s'éleve. La partie qui s'éleve, s'appelle un *filet*. C'eſt un ornement qu'on pratique ſur le dos d'une lame de couteau, ſur le dos d'un reſſort, d'une platine, ſur un manche, ſur un inſtrument de muſique ; & l'inſtrument qui ſert à cet uſage, s'appelle *tire-filet*. On peut faire des *tire-filets* doubles ou triples ; alors on y pratiquera autant de fentes ; l'ouvrier tient le *tire-filet* avec ſes deux mains, l'une placée à un bout & l'autre à l'autre. Cet outil ne laiſſe pas que d'avoir de la force, ſans quoi il caſſeroit ſouvent.

TIRE-FOND, ſ. m. *inſtrument de Chirurgie*, dont quelques perſonnes ſe ſervent pour enlever la piece d'os ſciée par le trépan, lorſqu'elle ne tient plus guere. Cet inſtrument (*Voyez fig. 10, Pl. XVI.*) qui a environ trois pouces, peut être diviſé en trois parties. Le milieu eſt une tige d'acier de quatorze lignes de long, ornée de certaines façons qui dépendent de l'habileté du coutelier. La partie ſupérieure eſt un anneau qui ſert de manche à l'inſtrument. La partie inférieure eſt une double vis de figure pyramidale, appellée par les ouvriers *meche* ; elle a neuf lignes de longueur, & ſa baſe peut avoir quatre lignes de diametre. Lorſqu'on veut ſe ſervir de cet inſtrument, il faut, dès qu'on a jugé à-propos d'ôter la pyramide de la couronne, introduire la meche dans le trou formé par le perforatif ; on tient avec le pouce & le doigt indice de la main droite l'anneau qui ſert de manche au *tire-fond* ; enſuite le pouce & l'indice de la main gauche appuyés du côté du trou, on tourne doucement juſqu'à ce qu'on ſente que la mêche tienne avec fermeté ; on retire le *tire fond* en détournant, & on acheve de ſcier l'os avec la couronne juſqu'à ce qu'il vacille ; on introduit alors la vis du *tire-fond* avec les mêmes meſures que nous venons de preſcrire, dans l'écrou qu'elle s'eſt formé dans l'os ; par ce moyen on ne riſque pas d'enfoncer la piece d'os ſur la dure mere ; on l'enleve au contraire perpendiculairement, en donnant de petites ſecouſſes pour rompre les fibres oſſeuſes qui la tiennent encore attachée.

On peut convenir avec les partiſans de cet inſtrument, qu'il n'eſt point dangereux, lorſqu'on ſait bien s'en ſervir ; mais il eſt inutile, ſi la piece d'os qu'on ſe propoſe d'enlever, étoit trop adhérente, le *tire-fond* emporteroit la table externe, comme je l'ai vu arriver pluſieurs fois, ce qui rend la ſuite de l'opération plus difficile ; & ſi l'on ne fait uſage du *tire-fond* que lorſque la piece d'os ne tient preſque plus, on peut ſe diſpenſer de cet inſtrument ; car avec une

Digitized by Google

feuille de mirrhe le manche d'un ſcalpel ou l'extrémité d'une ſpatule qui a la figure d'un élevatoire, on enleve très-facilement la piece ſciée par la couronne du trépan. (*I*)

TIRE-FOND, eſpece d'outil de fer en forme de vis, qui ſert aux Tablettiers & aux Ebéniſtes dans la fabrication de leurs ouvrages. *Voyez* EBÉNISTE & *la fig. Pl. de Marqueterie.*

TIRE-FOND, (*outil de Guainier.*) c'eſt un anneau de fer où il y a une petite queue de la longueur d'un pouce, dont le bas eſt fait en vis; cela ſert aux Guainiers pour tirer les moules dedans leurs ouvrages, en introduiſant la vis dans le trou du moule, & en tirant par l'anneau. *Voyez la Pl. du Guainier.*

TIREFOND, ſ. m. (*Soierie.*) vis aſſez longue à la tête de laquelle on a pratiqué un anneau aſſez large, pour recevoir le bâton de ſemple.

TIREFOND, *inſtrument de Tonnelier*, il eſt de fer; il conſiſte en une tige de fer terminée par en-haut par un anneau de fer aſſez large, & eſt fait en forme de vis par en-bas. Les Tonneliers s'en ſervent pour tirer le fond d'une futaille dont les douves ſe ſont enfoncées après être ſorties de la rainure du jable.

TIRE-JY, (*Géog. mod.*) île occidentale d'Ecoſſe, au ſud-eſt de Coll, dont elle eſt ſéparée par un petit détroit. Elle eſt très-fertile, & appartient au duc d'Argyle. Sa longueur eſt de ſept milles, & ſa largeur de trois. Il y a dans cette île un lac, une petite île dans ce lac, & un château dans cette petite île. (*D. J.*)

TIRE-LIGNE, (*Ecrivain.*) eſt plus un inſtrument de mathématique que d'écriture; cependant on s'en ſert quelquefois pour tracer deux lignes à-la-fois, horiſontales ou perpendiculaires: ceſt un petit poinçon d'acier fendu par les deux bouts; chaque pointe taillée en plume en fait la fonction. *Voyez* le *volume des Planches à la table de l'Ecriture*, *Planches des inſtrumens de l'Ecriture.*

TIRE-LIRE, ſ. f. *terme de Potier-de-terre*, ſorte de petit pot de terre, rond, creux & couvert, qui n'a qu'une petite fente par le haut; on s'en ſert à mettre de l'argent, dont on veut ignorer la ſomme; & pour avoir cet argent, on eſt obligé de caſſer la *tire-lire.* (*D. J.*)

TIRE-LISSES, ſ. f. pl. (*Gazerie.*) autrement nommés *contre-lames*; ce ſont trois regles ou tringles de bois, qui ſervent dans les métiers à gaze à baiſſer les liſſes, après que les bricôteaux les ont levées. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TIRE-MOELLE, ſ. m. *terme de Cuiſine*, eſpece de petite curelle d'argent concave, dont on ſe ſert à table pour tirer la moëlle d'un os. *Acad. Franç.* (*D. J.*)

TIRE-PIÉ, ſ. m. (*Cordonnerie.*) courroie en forme de demi-bretelle ou bricolle de porteur de chaiſes, dont les cordonniers, ſavetiers, ſelliers, bourreliers & autres ouvriers qui travaillent en cuir & qui les couſent avec l'alene, ſe ſervent pour affermir leur ouvrage ſur un de leur genoux. (*D. J.*)

TIRE-PIECE, *en terme de Rafineur*, eſt un morceau de fer battu d'un pié de large, en quarré dans ſon fond. Les deux côtés percés de pluſieurs trous à un pouce l'un de l'autre en forme d'écumoire, ſont, comme le derriere, relevés en bords d'un bon pouce de haut. Le devant eſt plat. La queue ſur le derriere eſt auſſi relevée directement, & terminée par une douille, dans laquelle on met un manche de trois piés de long. Le *tire-piece* ſert à tirer du bac à formes, les immondices & les morceaux de formes caſſées dans l'eau. *Voyez* FORMES & BAC A FORMES, *voyez Pl. & fig.*

TIRE-PLANCHE, ſ. m. (*Imprimerie.*) nom qu'on donne au titre d'un livre lorſqu'il eſt gravé en taille-douce avec des ornemens hiſtoriés, & qui ont rapport à la matiere de l'ouvrage. (*D. J.*)

TIRE-PLOMB, *ou* ROUET A FILER LE PLOMB, *en terme de Vitrerie*, eſt une machine ordinairement compoſée de deux *jumelles* ou *plaques* de fer, jointes & aſſemblées avec deux *étoquiaux*, qui ſe montent avec des écroues & des vis ou avec des clavettes; de deux eſſieux ou arbres, à un bout deſquels ſont deux *pignons*; & de deux petites *roues* d'acier, au-travers deſquelles paſſent les arbres. Ces roues n'ont d'épaiſſeur que celle qu'on veut donner à la fente des lingots de plomb, & ſont auſſi près l'une de l'autre qu'on veut que le cœur ou entre-deux du plomb ait d'épaiſſeur. Elles ſont entre deux *bajoues* ou *couſſinets* d'acier. Il y a une manivelle qui faiſant tourner l'arbre de deſſous, fait auſſi, par le moyen de ſon pignon, tourner celui de deſſus, & le plomb qui paſſe entre les *bajoues* étant preſſé par les roues s'applatit des deux côtés, & forme des *ailerons* au même tems que les mêmes roues le fendent.

Il y a de ces machines qui ont quatre aiſſieux & trois roues pour tirer deux plombs à-la-fois, il faut que les arbres & les roues ſoient tournées & arrondies ſur le tour.

L'on n'avoit point anciennement de ces ſortes de rouets pour fendre le plomb, c'eſt une invention nouvelle; l'on ſe ſervoit d'un rabot pour le creuſer, & l'on voit encore aux vieilles vitres du plomb fait de la ſorte, ce qui étoit un long & pénible travail.

TIRE-POIL, ſ. m. *terme de Monnoie*, maniere dont on s'eſt autrefois ſervi pour donner la couleur aux flaons d'or, & blanchir les flaons d'argent. Le *tire-poil* conſiſtoit en ce que, quand les flaons étoient aſſez recuits, on les jettoit, ſavoir les flaons d'or dans un grand vaiſſeau d'eau commune, où il y avoit huit onces d'eau-forte pour chaque ſeau d'eau; & les flaons d'argent dans un autre grand vaiſſeau plein d'eau commune, où il n'y avoit que ſix onces d'eau-forte pour chaque ſeau d'eau. On appelloit cette maniere *tire-poil*, parce qu'elle attiroit au-dehors ce qu'il y avoit de plus vif dans les flaons; mais comme cela couteit beaucoup plus que la maniere dont on ſe ſert aujourd'hui, & que l'eau-forte diminuoit le poids des flaons d'argent, on a ceſſé de s'en ſervir. *Boiſard.* (*D. J.*)

TIRE-TÊTE, *inſtrument de Chirurgie*, propre aux accouchemens; il y en a de pluſieurs eſpeces. 1°. Le *tire-tête* de Mauriceau, *voyez fig. 3. Pl. XX.* il eſt compoſé d'une canule & d'une tige de fer. La partie antérieure de la canule eſt une platine immobile, circulaire, large d'un pouce ſix lignes, ſituée horiſontalement, légerement concave en deſſus, un peu convexe en-deſſous, percée dans ſon milieu pour communiquer avec le canal de la canule. La tige qui ſe met dans la canule porte à ſon ſommet une platine ſemblable à la premiere, excepté que ſes deux ſurfaces ſont un peu convexes & qu'elle eſt mobile, enſorte qu'elle eſt perpendiculaire & collée le long de la tige; mais elle s'abaiſſe & devient horiſontale comme l'autre dans le beſoin. La partie inférieure de la tige eſt faite en double vis, qui entre dans un écrou ou clé figurée en trefle ou en cœur. Tout l'inſtrument eſt long de dix à onze pouces. Il ſert à tirer la tête de l'enfant mort arrêtée au paſſage. Pour cet effet, on lui fait une ouverture ou fente au crâne entre les pariétaux, avec la lance du même auteur décrite en ſon lieu, & gravée, *fig.* 2. à côté du *tire-tête.* On tourne l'écrou de la tige du *tire-tête* de droite à gauche pour le baiſſer. On pouſſe le bout de la tige dans la canule, pour faire avancer la platine mobile & la rendre perpendiculaire. On introduit cette platine dans le crâne de l'enfant par l'ouverture qu'on y a faite; on tourne l'écrou de gauche à droite après avoir fait faire, par un tour de poignet, la baſcule à la platine pour la rendre horiſontale; par ce moyen, cette platine mobile s'approche de l'autre qui eſt

Digitized by Google

reſtée au-dehors, & les pariétaux ſe trouvent engagés avec le cuir chevelu entr'elles.

On auroit beaucoup de facilité à tirer directement la tête de l'enfant, ſi la priſe étoit ſuffiſante. Les plus habiles accoucheurs regardent avec raiſon cet inſtrument comme inutile; on en trouve une deſcription très-détaillée dans le traité des inſtrumens de M. de Garengeot; ce que nous en avons dit ſuffit avec la figure pour le faire connoître.

2°. Le forceps ou *tire-tête* en forme de pinces; il eſt fort convenable dans le cas indiqué & dans pluſieurs autres. *Voyez* FORCEPS.

3°. Le *tire-tête* d'Amand; c'eſt un réſeau de ſoie qu'Amand, chirurgien de Paris, inventa pour tirer la tête de l'enfant ſéparée du corps, & reſtée ſeule dans la matrice. Ce réſeau a neuf pouces de diametre, il eſt garni à ſa circonférence de quatre rubans attachés à quatre points oppoſés. Ce réſeau ſe fronce en forme de bourſe au moyen de deux cordons qui en font le tour. Au bord extérieur de la circonférence, il y a cinq anneaux de ſoie, dans leſquels on loge les extrémités des doigts pour tenir le réſeau étendu ſur le dos de la main. Pour ſe ſervir de cette machine, il faut, ſuivant l'auteur, introduire dans la matrice la main graiſſée & munie de ce réſeau. On tire un peu les rubans pour l'étendre, on enveloppe la tête, on dégage ſes doigts des anneaux, on retire doucement ſa main, on ſerre les cordons pour faire froncer la machine comme une bourſe; & quand la tête eſt bien enveloppée, on la tire hors de la matrice.

M. Levret ne trouve dans ce moyen qu'un produit d'imagination ou ſuperflu ou impraticable. En effet, s'il étoit poſſible d'aller coëffer la tête d'un enfant avec ce réſeau, quelle difficulté pourroit-il y avoir de la tirer ſans ce ſecours? & ſi le jeu de la main n'eſt pas libre dans la matrice, il ne ſera pas poſſible de faire le moindre uſage de ce réſeau. Auſſi, malgré cette prétendue invention, on a été réduit juſqu'à préſent à la dure néceſſité de ſe ſervir de crochets, toutes les fois que la main n'a pas été ſuffiſante.

M. Levret a fait conſtruire un inſtrument qu'il deſtine particulierement à tirer la tête ſéparée du corps & reſtée ſeule dans la matrice. Il en donne une deſcription très-amplement détaillée dans un ouvrage intitulé: *Obſervations ſur les cauſes & les accidens de pluſieurs accouchemens laborieux*, &c. Ce nouveau *tire-tête* (*voyez Pl. XXXV. fig. 1. & 2.*) eſt compoſé de trois branches d'acier plates, flexibles & faiſant reſſort, longues d'environ un pié, larges de ſix lignes, plus minces à leur fin qu'à leur baſe, où elles ſont percées de deux trous & courbées convenablement. L'union de ces trois branches ſe fait par leur extrémité antérieure au moyen d'un axe qui a une tête horiſontale formée en goutte de ſuif très-liſſe, & l'autre bout duquel eſt en vis pour entrer dans un petit écrou fait auſſi en goutte de ſuif, *fig. 7.*

Ces trois branches ſont montées par leur baſe ſur un arbre, *fig. 3.* C'eſt un cylindre d'acier de deux diametres différens. Les deux tiers de la partie inférieure ſont d'un moindre diametre, mais deux viroles d'acier (*fig. 4. & 5.*) qui ſe montent deſſus, en font un cylindre égal, dont la partie ſupérieure a une entaille percée de deux trous taraudés, pour recevoir deux vis à tête plate qui y fixent la baſe de la premiere branche, & qui eſt la plus courte. La ſeconde branche ſe monte ſur la virole qui occupe le milieu de l'arbre, & eſt par conſéquent un peu plus longue que la premiere; & la troiſieme branche finit à la virole inférieure par deux vis, comme la ſeconde branche à la virole ſupérieure. Une de ces vis eſt à tête platte, & l'autre à une tête longue, olivaire & cannelée. La vis à tête eſt à droite à la ſeconde branche, & à gauche à la troiſieme; ces vis ſont en même tems des pieces de pouces, au moyen de quoi l'on fait tourner ces branches avec les viroles ſur leſquelles elles ſont montées.

Pour fixer la progreſſion de ces deux branches de chaque côté à un tiers de la circonférence du manche, chaque vis à tête olivaire déborde intérieurement la virole, & entre dans un petit foſſé creuſé ſur un tiers de l'étendue circulaire de l'arbre. Cet arbre ſe monte à vis ſur une tige d'acier (*fig. 8.*) qui paſſe au-travers d'un manche d'ébene, & qui eſt fixé à ſon extrémité par une vis (*fig. 11.*) qui entre dans le bout taraudé de la tige.

Pour faire mieux comprendre la conſtruction de cet inſtrument, nous allons en donner l'explication particuliere. *Planche XXXV.* la *fig. 1.* repréſente l'inſtrument vu de profil, & les branches appliquées les unes ſur les autres. *Fig. 2.* l'inſtrument ouvert; les branches ſont développées; le manche y eſt repréſenté coupé par la moitié ſuivant ſa longueur, pour voir les pieces qui y ſont renfermées quand l'inſtrument eſt tout monté; les proportions de ces deux figures ſont à moitié du volume naturel, ſuivant toutes les dimenſions. *Fig. 3.* l'arbre de l'inſtrument de grandeur naturelle. *Fig. 4.* premiere virole. *Fig. 5.* ſeconde virole. *Fig. 6.* reſſort monté ſur la ſeconde virole par une jonction à couliſſe; le talon de ce reſſort a une queue d'arronde, qui entre dans la mortaiſe pratiquée ſur l'anneau, *fig. 5.* ce reſſort ſert par l'autre extrémité à accrocher la baſe de la ſeconde branche; par ce moyen, les deux branches mobiles ſont fixées invariablement quand il a ſaiſi la tête. *Fig. 7.* axe qui joint l'extrémité antérieure des trois branches. *Fig. 8.* tige ou partie inférieure de l'inſtrument, laquelle eſt cachée dans le manche de bois lorſque l'inſtrument eſt tout monté; cette piece eſt ici réduite à la moitié de ſon volume. *Fig. 9.* petit verrou qui ſert à fixer la tige de l'inſtrument avec la partie inférieure de ſon corps, afin qu'il ne puiſſe tourner ſur la vis qui forme cette union. *Fig. 10.* piece auxiliaire qui peut être ſoudée ſur le corps de la tige, pour empêcher que le manche de bois ne tourne ſur la tige qu'il recouvre. *Fig. 11.* vis qui empêche que le manche de bois ne puiſſe ſortir par en-bas.

Quoique cet inſtrument paroiſſe fort compoſé, il eſt néanmoins très-ſimple dans ſon opération: pour s'en ſervir, on le graiſſera avec du beurre ou autre corps onctueux; on portera le doigt index de la main gauche inférieurement dans l'orifice de la matrice, & on introduira ſur ce doigt l'extrémité de l'inſtrument fermé par-delà la tête de l'enfant, comme on conduit une algalie dans la veſſie en ſondant par-deſſus le ventre. *Voyez* CATHÉTÉRISME. On fera gliſſer enſuite les branches ſur la tête de côté ou d'autre, pour mettre la partie extérieure des branches toujours réunies ſous l'os pubis; on les dégagera alors à droite & à gauche: le développement des branches forme, comme on le voit *fig. 2.* un ſphéroïde ouvert, lequel embraſſe la tête du fœtus que l'on tirera avec beaucoup de fermeté. On peut lire dans l'ouvrage de l'auteur les avantages de l'effet & de la conſtruction de ce nouveau *tire-tête.* (*Y*)

TIREVEILLES, (*Marine.*) ce ſont deux cordes qui ont des nœuds de diſtance en diſtance, qui pendent le long du vaiſſeau, en-dehors, de chaque côté de l'échelle, & dont on ſe ſert pour ſe ſoutenir lorſqu'on monte dans un vaiſſeau & qu'on en deſcend.

TIREVEILLE DE BEAUPRÉ. *Voyez* SAUVEGARDE.

TIRER, v. act. (*Gram.*) c'eſt faire effort pour déplacer quelque choſe qu'on ſaiſit de la main ou avec un inſtrument, & pour l'approcher de ſoi, ou l'entraîner avec ſoi. Ce verbe a un grand nombre d'acceptions: on dit, *tirer* une charrue; *tirer* de l'eau d'un puits; *tirer* la langue: on dit aux chiens *tire*, pour les éloigner; l'armée *tire* vers la Flandre; le

ſoleil

Digitized by Google

ſoleil *tire* à ſon couchant ; votre ouvrage *tire* à ſa fin. On *tire* les vaches ſoir & matin ; combien *tire*-t-il de ſon emploi ? belle conſéquence à *tirer ; tirez* avantage de votre accident ; *tirez* une ligne ſur cet article ; *tirez* un alignement de ce côté ; *tirez* la racine de ce nombre ; c'eſt une ſottiſe que de faire *tirer* ſon horocoſpe, c'eſt une friponnerie que de ſe mêler de ce métier ; que *tire*-t-on de cette ſubſtance ? on lui a *tiré* du mauvais ſang ; on *tire* de la jambe ; on *tire* à la mer ; on *tire* une perſonne ou l'on en fait le portrait ; on *tire* un coup de piſtolet pour voir qui levera la tête ; un cheval *tire* à la main ; on *tire* des armes ; on *tire* ſur quelqu'un quand on lui fait des plaiſanteries ; on *tire* cent exemplaires, mille, deux mille d'un ouvrage ; on *tire* une carte ; on *tire* au jeu la primauté ; on *tire* l'or ; on *tire* le linge ; une piece de drap *tire* plus ou moins de longueur ; on ne ſauroit *tirer* une parole honnête de cet homme bruſque ; ne vous faites jamais *tirer* l'oreille. *Voyez* les *articles ſuivans.*

TIRER, *en terme d'Epinglier, faiſeur d'aiguilles pour les bonnetiers*, eſt l'action de redreſſer ſur un engin le fil de fer qui étoit roulé en bottes auparavant, pour le façonner & le rendre le plus droit qu'on peut. *Voyez* ENGIN.

TIRER L'ÉPINGLE, *terme d'Epinglier*, qui ſignifie *paſſer par la filiere* le laiton dont on ſe ſert pour fabriquer des épingles, afin de le rendre de la groſſeur des numéros ſuivant les échantillons. *Voyez* EPINGLE.

TIRER, *en terme de Cardeur*, c'eſt éloigner le fil de la broche en retirant le bras, pour lui donner la force & la groſſeur qu'on veut.

TIRER UN CHAPEAU A POIL, *terme de Chapelier*, c'eſt en faire ſortir le poil en le *tirant* avec le carrelet. *Voyez* CARRELET.

TIRER LE CIERGE, (*Cirerie.*) c'eſt le fabriquer à la main, c'eſt-à-dire ne le pas couler avec la cire liquide & fondue, mais étendre la cire amollie dans l'eau chaude le long de la meche. *Savary.* (*D. J.*)

TIRER AU SEC, *en terme de Confiſeur*, c'eſt l'action de confire une choſe en la faiſant ſécher, pour la garder telle.

TIRER L'ÉMAIL A LA COURSE, (*Emailleur.*) c'eſt former avec l'émail des filets extrêmement déliés après l'avoir ramaſſé dans la cuilliere de fer où il eſt en fuſion avec du cryſtallin.

Pour *tirer l'émail à la courſe*, il faut que deux ouvriers tiennent chacun un des bouts de la pipe briſée pour ramaſſer l'émail : tandis que l'un le préſente à la lampe, l'autre s'éloigne autant qu'on veut donner de longueur au filet ; c'eſt ainſi que ſe *tire l'émail* dont on fait de fauſſes aigrettes, & qui eſt ſi délié & ſi pliable, qu'on peut facilement le rouler ſur un devidoir, malgré la nature caſſante du verre dont il eſt compoſé.

Lorſqu'on *tire* le verre encore plus fin, on ſe ſert d'un rouet ſur lequel il ſe devide à meſure qu'il ſort de la flamme de la lampe. *Voyez* la *fig. Planche de l'Émailleur*, le bas de la planche repréſente l'établi, la roue du rouet chargée d'un écheveau de fil de verre, & un écheveau coupé.

TIRER, *terme d'Imprimeur*, c'eſt imprimer tout-à-fait un certain nombre d'exemplaires d'un livre, ou autre ouvrage d'impreſſion dont on a vu les épreuves néceſſaires, & qu'on juge bien correct. (*D. J.*)

TIRER A LA PERCHE, (*Lainage.*) c'eſt lainer une piece de drap ou autre étoffe de laine, c'eſt-à-dire en *tirer* le poil avec le chardon, tandis qu'elle eſt étendue du haut en bas ſur une perche. (*D. J.*)

TIRER, (*Maréchal.*) eſt l'action des chevaux de tirage ; *tirer à la main*, ſe dit d'un cheval qui au-lieu de ſe ramener refuſe à la bride en alongeant la tête lorſqu'on tire les renes ; *tirer une ruade. Voyez* RUER.

Un cheval trop chargé d'encolure peſe ordinairement à la main ; mais le défaut de *tirer à la main* vient de trop d'ardeur, ce qui eſt pire que s'il peſoit ſimplement à la main. Pour appaiſer un cheval trop ardent & ſujet à *tirer à la main*, il faut le faire aller doucement, & le tirer ſouvent en arriere ; mais ſi c'eſt par engourdiſſement d'épaules ou par roideur de cou, il faut tâcher de l'aſſouplir avec le caveſſon à la neucaſtle.

TIRER, *en terme de Fondeur de petit plomb*, c'eſt mettre le plomb fondu dans le moule pour y former la branche. *Voyez* MOULE & BRANCHE.

TIRER LA SOIE. *Voyez* l'*article* SOIE.

TIRER LES ARMES, (*Reliure.*) pour cet effet on paſſe une couche légere de blanc d'œuf ſur la place de l'arme ; ce blanc d'œuf ſe lave avec un linge pour en ôter la ſuperficie ; on met une couche d'eau pure, puis on poſe l'or ; quand le cuir eſt un peu eſſoré on met un côté du livre en preſſe avec l'arme qui doit être un peu chaude, on ſerre la preſſe ſuffiſamment pour qu'elle s'imprime également ; le livre étant retiré de preſſe, on eſſuie le trop de l'or avec un linge un peu mouillé. *Voyez* la *preſſe à tirer les armes.* Voyez *les Pl. de la Reliure.*

TIRER L'OR, eſt l'action de réduire un lingot en fil extrêmement délié en le faiſant paſſer à différentes fois dans des filieres toujours moins grandes ; ce qui déſigne pluſieurs opérations, dont la premiere ſe fait par le moyen de l'argue (*voyez* ARGUE), où huit hommes *tirent* le lingot qu'on a introduit dans une fort groſſe filiere. Enſuite on le paſſe dans un ras qui eſt beaucoup moins gros, puiſque quatre hommes ſuffiſent pour l'en tirer. *Voyez* RAS. Quand le lingot eſt devenu de la groſſeur d'une plume, on le dégroſſit (*voyez* DÉGROSSIR), il paſſe après cela dans les mains de l'avanceur (*voyez* AVANCEUR), & de-là les tourneuſes le prennent pour le mettre au degré de fineſſe que le tireur le ſouhaite. *Voyez* TIREUR D'OR.

TIRER DE LONG, (*Vénerie.*) il ſe dit de la bête qui s'en va ſans s'arrêter.

Tirer ſur le trait, il ſe dit du limier qui trouve la voie & veut avancer.

Tirez chiens, *tirez*, c'eſt le terme dont on ſe ſert pour faire ſuivre les chiens quand on les appelle.

TIRER UNE VOLÉE DE CANON, (*Art milit.*) c'eſt *tirer* pluſieurs pieces ou pluſieurs coups de canon.

Tirer le canon à toute volée, c'eſt élever la piece & la *tirer* en raſe campagne ſans lui donner d'objet ni de but : on meſure cette portée depuis la piece juſqu'à l'endroit où le boulet s'eſt arrêté.

Tirer un mortier à toute volée, c'eſt le placer ſur ſon affut de maniere que le mortier faſſe un angle de 45 degrés avec la ligne horiſontale. *Voyez* MORTIER & JET.

Si tous les ſoldats de M. Defolard étoient auſſi-bien exercés à *tirer* que des flibuſtiers, il arriveroit dans les combats, qu'en deux heures de tems la perte de tout le monde termineroit la journée. (*Q*)

TIRER, (*Marine.*) on dit qu'un vaiſſeau *tire* tant de piés d'eau pour être à flot. *Voyez* TIRANT D'EAU.

TIRER A LA MER, (*Marine.*) c'eſt prendre le large, s'éloigner des côtes, de quelque terrein, ou de quelque vaiſſeau.

TIRER *une lettre de change*, (*Commerce.*) c'eſt l'écrire, la ſigner, & la donner à celui qui en a payé le contenu, pour la recevoir en un autre endroit. Il ne faut *tirer de lettre de change* qu'on ne ſoit certain qu'elle ſera acceptée & bien payée. *Voyez* LETTRE DE CHANGE, ACCEPTER, *&c.*

TIRER *en ligne de compte*, (*Commerce.*) ſignifie *porter ſur ſon livre* en débit ou en crédit ; c'eſt-à-dire, en recette ou en dépenſe, un article qu'on a reçu ou

Digitized by Google

payé pour quelqu'un avec lequel on eſt en compte ouvert. *Voyez* COMPTE, LIVRES, *&c. Dictionn. de commerce.*

TIRER *l'oiſeau*, *terme de Fauconnerie*; c'eſt le faire becqueter en le paiſſant.

TIRÉSIAS, ſ. m. (*Mythol.*) Héſiode, Homere, Hygin, & autres mythologues, ont pris plaiſir à broder diverſement l'hiſtoire de ce fameux devin de l'antiquité, & à donner des cauſes merveilleuſes à ſon aveuglement naturel. L'hiſtoire dit, qu'il eut à Orchomene un oracle célebre pendant quelques ſiecles, mais qui fut réduit au ſilence, après qu'une peſte eut déſolé la ville. Peut-être que les directeurs de l'oracle périrent tous dans cette contagion. Il y avoit à Thebes un lieu appellé *l'obſervatoire de Tirésias*, c'étoit apparemment l'endroit d'où il contemploit les augures. Diodore ajoute que les habitans lui firent de pompeuſes funerailles, & qu'ils lui rendirent des honneurs divins. (*D. J.*)

TIRET, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt un petit trait droit & horiſontal, en cette maniere —, que les imprimeurs appellent *diviſion*, & que les grammairiens nomment *tiret* ou *trait d'union*.

Les deux dénominations de *diviſion* & *d'union* ſont contradictoires, & toutes deux fondées. Quand un mot commence à la fin d'une ligne, & qu'il finit au commencement de la ligne ſuivante, ce mot eſt réellement diviſé; & le *tiret* que l'on met au bout de la ligne a été regardé par les imprimeurs comme le ſigne de cette diviſion: les grammairiens le regardent comme un ſigne qui avertit le lecteur de regarder comme unies les deux parties du mot ſéparées par le fait. C'eſt pourquoi je préférerois le mot de *tiret*, qui ne contredit ni les uns, ni les autres, & qui peut également s'accommoder aux deux points de vue.

M. du Marſais a détaillé, *article* DIVISION, les uſages de ce caractere dans notre orthographe: mais il en a omis quelques-uns que j'ajouterai ici.

1°. Dans ſon troiſieme uſage, il auroit dû obſerver que le mot *ce* après les verbes *être* ou *pouvoir*, doit être attaché à ces verbes par un *tiret*: *qu'eſt-ce que Dieu? étoit-ce mon frere? ſont-ce vos livres? qui pourroit-ce être? eût-ce été lui-même.*

2°. Lorſqu'après les premieres ou ſecondes perſonnes de l'impératif, il y a pour complément l'un des mots *moi*, *toi*, *nous*, *vous*, *le*, *la*, *lui*, *les*, *leur*, *en*, *y*; on les joint au verbe par un *tiret*, & l'on mettroit même un ſecond *tiret*, s'il y avoit de ſuite deux de ces mots pour complément de l'impératif: *dépêche-toi*, *donnez-moi*, *flattons-nous-en*, *tranſportez-vous-y*, *accordez-la-leur*, *rends-le-lui*, *&c.* On écriroit *faites-moi lui parler*, & non *faites-moi-lui parler*, parce que *lui* eſt complément de *parler*, & non pas de *faites*.

3°. On attache de même par un *tiret* au mot précédent les particules poſtpoſitives *ci*, *là*, *çà*, *dà*; comme *ceux-ci*, *cet homme-là*, *oh-çà*, *oui-dà*. On écrivoit cependant *de çà*, *de là*, *il eſt allé là*, *venez çà*, ſans *tiret*; parce que *çà* & *là*, dans ces exemples, ſont des adverbes, & non des particules. *Voyez* PARTICULE. (*B. E. R. M.*)

TIRET, *terme de Praticien*; c'eſt une petite bande de parchemin longue & étroite, qu'on tortille après l'avoir mouillée, & dont ſe ſert pour attacher les papiers. (*D. J.*)

TIRETAINE, ſ. f. (*Lainage.*) ſorte d'étoffe dont la chaine eſt ordinairement de fil, & la treme de laine. *Savary.* (*D. J.*)

TIRETOIRE, ſ. m. (*Tonnelerie.*) eſt un outil dont les tonneliers ſe ſervent pour faire entrer à force les derniers cerceaux des futailles. C'eſt un morceau de bois de cinq ou ſix pouces de groſſeur, & long de près de deux piés; il eſt arrondi par le côté qui lui ſert de manche, & applati par l'autre bout & garni de fer. Vers le milieu il y a une mortaiſe dans laquelle eſt attaché par une cheville de fer, un morceau de fer mobile d'environ 10 pouces de longueur recourbé par l'autre bout en-dedans. On accroche le cerceau par-deſſus avec la piece de fer, & appuyant ſur le jable le bout applati de l'inſtrument, on peſe ſur le manche. Cette operation attire le cerceau, & le fait entrer ſur le jable, & on l'enfonce enſuite avec le maillet, en frappant deſſus.

TIREUR, ſ. m. (*Gram. Juriſprud.*) eſt celui qui tire une lettre de change ſur une autre perſonne, c'eſt-à-dire, qui prie cette perſonne de payer pour lui à un tiers la ſomme exprimée dans cette lettre. *Voyez* CHANGE & LETTRE DE CHANGE. (*A*)

TIREUR, (*Commerce de banque.*) c'eſt celui qui tire ou fournit une lettre de change ſur ſon correſpondant ou commiſſionnaire, portant ordre de payer la ſomme y contenue, à la perſonne qui lui en a donné la valeur, ou à celui en faveur duquel cette perſonne aura paſſé ſon ordre. *Ricard.* (*D. J.*)

TIREUR, *terme d'ouvrier*, chez les ferrandiniers, gaziers, & autres ouvriers en étoffes de ſoie façonnées ou brochées, c'eſt le compagnon qui tire les ficelles du ſimblot qui ſervent à faire la figure, ou le brocher des étoffes. On dit une *tireuſe*, quand c'eſt une femme qui tire. (*D. J.*)

TIREUR, (*Fonte de la dragée au moule.*) on appelle ainſi l'ouvrier qui tire dans la chaudiere le plomb fondu, & qui le verſe dans les moules pour en former des dragées ou des balles pour les armes à feu. *Voyez B, fig. 1. Pl. de la fonte des dragées au moule*, & *l'article* FONTE DES DRAGÉES AU MOULE.

TIREUR, *chez les Gaziers*; c'eſt un compagnon qui tire les ficelles du ſimblot qui ſervent à faire le brocher des gazes.

Pour ſavoir quelles ficelles il faut tirer, cet ouvrier doit avoir lu auparavant le deſſein, c'eſt-à-dire, avoir paſſé autant de petites cordes à nœuds coulans que le liſſeur en a nommé. Cette lecture du deſſein eſt ce qu'il y a de plus curieux & de plus diffile dans la monture de ces métiers; & l'on a beſoin pour cela d'habiles ouvriers, principalement quand le deſſein eſt fort chargé. *Voyez* DESSEIN.

TIREUR D'OR ET D'ARGENT, eſt un artiſan qui tire l'or & l'argent, qui le fait paſſer de force à-travers les pertuis ou trous ronds & polis de pluſieurs eſpeces de filieres qui vont toujours en diminuant de groſſeur, & qui le reduit par ce moyen en filets très-longs & très-déliés, que l'on nomme *fil d'or* ou *d'argent*, ou *de l'or* ou *de l'argent trait*.

Les *tireurs d'or & d'argent*, ſont auſſi batteurs & écacheurs d'or & d'argent, parce que ce ſont eux qui ſe mêlent de battre ou écacher l'or & l'argent trait, pour l'applatir ou le mettre en lame, en le faiſant paſſer entre les deux rouleaux d'acier poli, d'une ſorte de petite machine nommée *moulin à battre* ou *à écacher*. Voyez *l'article* OR.

Les ſtatuts de la communauté des *tireurs* & batteurs d'or de Paris ſe trouvent inſérés dans le recueil des ſtatuts, ordonnances & privileges accordés en faveur des marchands orfévres-jouailliers. Ils prêtent ſerment à la cour des monnoies.

L'élection des jurés ſe fait le 3 Janvier, de même que celle des deux maîtres examinateurs des comptes; & le premier Décembre s'éliſent les maîtres ou couriers de la confrerie.

La communauté eſt reduite à 40 maîtres de chef-d'œuvres, il eſt défendu de ne plus recevoir de maîtres de lettres.

Tout apprentif, même les fils de maîtres, doivent avoir 12 ans accomplis, & ne peuvent être reçus à la maîtriſe, qu'ils n'aient fait un apprentiſſage de 5 ans, & qu'ils n'aient fini le chef-d'œuvre.

Digitized by Google

Chaque maître ne peut obliger qu'un apprentif à la fois, & chaque apprentif doit ſervir 10 années chez les maîtres en qualité de compagnon, avant que d'avoir droit de tenir boutique, ni de travailler pour ſon compte.

Tout maître doit avoir ſa marque enregiſtrée au greffe de la monnoie, & empreinte ſur une table de cuivre.

L'ouvrage des *tireurs* doit ſe vendre au poids du roi de huit onces au marc, & de huit gros à l'once, & non au poids ſubtil, vulgairement appellé *le poids de Lyon*.

L'argent fin fumé eſt défendu ſous peine de confiſcation & de 2000 liv. d'amende.

L'or ou l'argent doit être filé ſur la ſoie teinte, & non ſur la crue, & le faux ſeulement ſur le fil.

Maniere de tirer l'or & l'argent fin. On prend d'abord un lingot d'argent du poids de 35 à 36 marcs, que l'on réduit par le moyen de la forge, en forme de cylindre, de la groſſeur à-peu-près d'un manche à balai.

Après que le lingot a été ainſi forgé, on le porte à l'argue, où on le fait paſſer par 8 ou 10 pertuis d'une groſſe filiere, que l'on nomme *calibre*, tant pour l'arrondir plus parfaitement, que pour l'étendre juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu à la groſſeur d'une canne, ce qui s'appelle *tirer à l'argue*, ou *apprêter pour dorer*. *Voyez* ARGUE & FILIERE.

Le lingot ayant été tiré, comme il vient d'être dit, eſt reporté chez le *tireur* d'or, où il eſt limé avec exactitude ſur toute ſa ſuperficie, pour ôter la craſſe qui peut y être reſtée de la forge; puis on le coupe par le milieu, ce qui forme deux lingots d'égale groſſeur, longs chacun d'environ 24 à 25 pouces, que l'on fait paſſer par quelques pertuis de calibre, ſoit pour abaiſſer les crans ou inégalités que la lime y a pu faire, ſoit auſſi pour le rendre le plus uni qu'il eſt poſſible.

Lorſque les lingots ont été ainſi diſpoſés, on les fait chauffer dans un feu de charbon pour leur donner le degré de chaleur propre à pouvoir recevoir l'or que l'on y veut appliquer; ce qui ſe fait de la maniere ſuivante.

On prend des feuilles d'or, chacune du poids d'environ 12 grains, & de 4 pouces au-moins en quarré, que l'on joint quatre, huit, douze ou ſeize enſemble, ſuivant qu'on deſire que les lingots ſoient plus ou moins ſurdorés; & lorſque ces feuilles ont été jointes de maniere à n'en plus former qu'une ſeule, on frotte les lingots tout chauds avec un bruniſſoir, puis on applique en longueur ſur toute la ſuperficie de chaque lingot, ſix de ces feuilles préparées, par deſſus leſquelles on paſſe la pierre de ſanguine pour les bien unir.

Après que les lingots ont reçu leur or, on les met dans un nouveau feu de charbon pour y prendre un certain degré de chaleur; & lorſqu'ils en ſont retirés, on repaſſe par-deſſus une ſeconde fois la pierre de ſanguine, ſoit pour bien ſouder l'or, ſoit auſſi pour achever de le polir parfaitement.

Les lingots ayant été ainſi dorés, ſont reportés à l'argue, où on les fait paſſer par autant de pertuis de filiere qu'il eſt néceſſaire, (ce qui peut aller environ à quarante) pour les réduire à-peu-près à la groſſeur d'une plume à écrire.

Enſuite on les reporte chez le *tireur* d'or pour les dégroſſer, c'eſt-à-dire, les faire paſſer par une vingtaine de pertuis d'une ſorte de filiere moyenne qu'on appelle *ras*; ce qui les réduit à la groſſeur d'un ferret de lacet.

Le dégroſſage ſe fait par le moyen d'une eſpece de banc ſcellé en plâtre, que l'on nomme *banc à dégroſſir*, qui n'eſt qu'une maniere de petite argue que deux hommes peuvent faire tourner.

Après que les lingots ont été dégroſſés & réduits, comme on vient de dire, & à la groſſeur d'un ferret de lacet, ils perdent leur nom de *lingots*, pour prendre celui de *fil d'or*. Ce fil eſt enſuite tiré ſur un autre banc, que l'on nomme *banc à tirer*, où on le fait paſſer par vingt nouveaux pertuis d'une eſpece de filiere appellée *prégaton*; après quoi il ſe trouve en état d'être paſſé par la plus petite filiere, qu'on nomme *fer à tirer*, pour le porter à ſon dernier point de fineſſe; ce qui ſe pratique de la maniere ſuivante.

Premierement, on paſſe le fil d'or par le trou du fer à tirer appellé *pertuis neuf*, qu'on a auparavant retréci avec un petit marteau ſur un tas d'acier, & poli avec un petit poinçon d'acier très-pointu, que l'on nomme *pointe*. Ce pertuis eſt ainſi retréci & repoli ſucceſſivement avec de pareilles pointes, toujours de plus fines en plus fines, & le fil y eſt auſſi ſucceſſivement tiré juſque à ce qu'il ſoit parvenu à la groſſeur d'un cheveu.

Ce qui paroît de plus admirable, eſt que tout délié & tout fin que ſoit ce fil, il ſe trouve ſi parfaitement doré ſur toute ſa ſuperficie, qu'il ſeroit aſſez difficile de s'imaginer, ſans le ſavoir, que le fond en fût d'argent.

Le fil d'or en cet état s'appelle *or trait*, & peut s'employer en crépines, boutons, cordons de chapeau, & autres ſemblables ouvrages.

Il faut remarquer qu'avant que l'or trait ſoit réduit à cet extrême point de fineſſe, il a dû paſſer par plus de 140 pertuis de calibre, de filiere, de ras, de prégaton, & de fer à tirer, & que chaque fois qu'on l'a fait paſſer par un de ces pertuis, on l'a frotté de cire neuve, ſoit pour en faciliter le paſſage, ſoit auſſi pour empêcher que l'argent ne ſe découvre de l'or qui eſt deſſus.

Pour diſpoſer l'or trait à être filé ſur la ſoie, il faut l'écacher ou applatir, ce que pluſieurs appellent *battre l'or*, & le mettre en lame. On lui donne cette façon, en le faiſant paſſer entre deux rouleaux d'une petite machine nommée *moulin à battre*, ou *moulin à écacher*.

Ces rouleaux qui ſont d'un acier très-poli, environ de trois pouces de diametre, c'eſt-à-dire, épais de douze ou quinze lignes, & très-ſerrés l'un contre l'autre ſur leur épaiſſeur, ſont tournés par le moyen d'une manivelle attachée à l'un des deux, qui fait mouvoir l'autre; en ſorte qu'à meſure que le fil trait paſſe entre les deux rouleaux, il s'écache & s'applatit, ſans pourtant rien perdre de ſa dorure, & il devient en lame ſi mince & ſi flexible, qu'on peut aiſément le filer ſur la ſoie, par le moyen d'un roüet & de quelques rochets ou bobines paſſées dans de menues broches de fer.

Lorſque l'or en lame a été filé ſur la ſoie, on lui donne le nom de *filé d'or*.

Quand on ne veut avoir que de l'argent trait, de l'argent en lame, ou du fil d'argent, on ne dore point les lingots; à cela près, tout le reſte ſe pratique de la même maniere que pour l'or trait, l'or en lame, & le filé d'or.

L'or & l'argent trait battu, ou en lames de Lyon, ſe vend par bobines de demi-once, & d'une once net, c'eſt-à-dire, ſans comprendre le poids de la bobine & ſes différens degrés de fineſſe, ſe diſtinguent par des *P*, depuis un juſqu'à ſept, toujours en diminuant de groſſeur; en ſorte que celui d'un *P* eſt le plus gros, & que celui de ſept *P* eſt le plus fin, que l'on appelle à cauſe de cela *ſuperfin*.

L'or & l'argent trait, battu ou en lame, qui ſe fabrique à Paris, ſe débite en bobines de différens poids; & ſes divers degrés de fineſſe ou de ſurdorure ſont indiqués par des numéros depuis 50 juſqu'à

72, qui vont toujours en diminuant de groſſeur, & en augmentant de ſurdorure; de maniere que celui du n°. 50 eſt le plus gros & le moins ſurdoré, & celui du n°. 72 eſt le plus fin & le plus ſurdoré, & ainſi des autres numéros à proportion.

Les filés d'or & d'argent de Lyon ſe vendent tout dévidés ſur des bobines de différens poids, & leurs divers degrés de fineſſe ſont diſtingués par un certain nombre d'*S*; en ſorte que l'on commence par une *S*, qui eſt le plus gros, & que l'on finit par ſept *S*, qui eſt le plus menu: ainſi l'on dit *du* une *S*, *du* deux *S*, *du* trois *S*, *du* quatre *S*, *du* quatre *S* & demie, *du* cinq *S*, *du* cinq *S* & demie, *du* ſix *S*, & *du* ſept *S*, autrement *du* ſuperfin. Ceux d'une, deux, trois, & quatre *S*, ſont par bobines de quatre onces, & ceux de quatre *S* & demie, de cinq, de cinq & demie, de ſix & de ſept *S*, ſont par bobines de deux onces, le tout net.

Il y a des filés d'or & d'argent que l'on nomme *filés rebours*, parce qu'ils ont été filés à contre-ſens, c'eſt-à-dire, de gauche à droite. Ces ſortes de filés ne s'emploient qu'en certains ouvrages particuliers, comme crépines, franges, molets, & autres ſemblables, qui ont des filets pendans; il en entre auſſi dans la boutonnerie.

On compte de cinq ſortes de filés d'or & d'argent rebours, qui ſe diſtinguent par une demie *S*, par une *S*, par deux *S*, par trois *S*, & par quatre *S*, qui vont en diminuant de groſſeur; de maniere que celui d'une demi *S* eſt le plus gros, & celui de quatre *S* le plus fin: ces ſortes de filés d'or & d'argent ſont ordinairement par bobines de quatre onces net.

Ce qu'on appelle *or de Milan*, eſt de l'argent trait que l'on a écaché ou applati en lames très-minces & très-déliées d'une certaine longueur, qui ne ſont dorées que d'un côté; de ſorte que venant à être filées, on n'apperçoit plus que de l'or, le côté de l'argent ſe trouvant entierement caché.

La maniere de ne dorer les lames que d'un côté, eſt un ſecret très-ingénieux & très-particulier, dont les ſeuls *tireurs* d'or de Milan ſont en poſſeſſion depuis long-tems. Ceux de Paris & de Lyon ont pluſieurs fois tenté de les imiter; mais ç'a toujours été ſans un ſuccès parfait.

Les filés d'or de Milan viennent par bobines de deux & de quatre onces net; & leurs degrés de fineſſe ſe diſtinguent par un certain nombre d'*S*, de même que ceux de Lyon.

Maniere de tirer l'or & l'argent faux, pour le diſpoſer à être employé en trait, en lame, ou en filé, ainſi que le fin. On prend du cuivre rouge appellé *rozette*, dont on forme par le moyen de la forge un lingot ſemblable à celui d'argent; on le tire à l'argue, puis on fait des cannelures ou filets ſur toute ſa longueur avec une eſpece de lime plate dentelée par les bords en façon de peigne, que l'on nomme *griffon*; après quoi on applique deſſus ſix feuilles d'argent, chacune du poids d'environ 18 grains: enſuite on chauffe le lingot dans un feu de charbon, d'où étant retiré, on paſſe le bruniſſoir par-deſſus juſqu'à ce que les feuilles ſoient bien unies; puis on y applique encore ſix nouvelles feuilles d'argent ſemblables aux précédentes, & l'on employe ainſi une once & demie d'argent en feuille ſur un lingot de cuivre d'environ vingt marcs.

Le lingot ainſi argenté ſe remet dans un feu de charbon où il chauffe juſqu'à un certain degré de chaleur; & lorſqu'il a été retiré du feu, on paſſe par-deſſus le bruniſſoir, ſoit pour ſouder l'argent, ſoit auſſi pour le rendre tout-à-fait uni.

Enſuite on le fait paſſer par autant de trous de filiere qu'il eſt néceſſaire, pour le réduire de même que l'or & l'argent fin à la groſſeur d'un cheveu: en cet état c'eſt ce qu'on nomme *du faux argent trait*, ou *de l'argent trait faux*.

Quand on deſire avoir de l'or trait faux, on porte le lingot tout argenté à l'argue, où on le fait paſſer par ſept ou huit pertuis de calibre; puis on le dore de la même maniere que les lingots d'argent fin; & l'on obſerve au ſurplus toutes les circonſtances marquées pour les autres eſpeces de fils traits.

L'or & l'argent traits faux s'écachent & ſe filent de même que le fin; avec cette différence néanmoins que le fin doit être filé ſur la ſoie, & que le faux ne ſe doit faire que ſur du fil de chanvre ou de lin.

L'or & l'argent faux, ſoit trait, ſoit battu ou en lame, vient la plus grande partie d'Allemagne, particulierement de Nuremberg, par bobines de deux & de quatre onces net; & leurs différens degrés de fineſſe ſe diſtinguent par des numéros depuis un juſqu'à ſept, toujours en diminuant de groſſeur; de ſorte que le premier numéro eſt le plus gros, & que le dernier eſt le plus fin. Il s'en fabrique quelque peu à Paris, qui eſt fort eſtimé pour ſa belle dorure, dont les bobines ne ſont point numérotées ſe vendant au poids, à proportion qu'il eſt plus ou moins fin, ou plus ou moins argenté ou ſurdoré.

Tirer & filer l'or. Pour préparer, la matiere propre à être tirée, on commence à fondre un lingot d'argent, c'eſt-à-dire, une partie de matiere d'argent, ſoit piaſtre, vaiſſelle, *&c.* pour en compoſer un lingot dont le poids eſt ordinairement de 50 marcs environ. Il eſt d'une néceſſité indiſpenſable que cette matiere ſoit bien purgée de l'alliage qui pourroit s'y trouver, tant pour faire un filé plus brillant que pour la tirer plus fin. C'eſt pour cela même que l'argent, dont le titre le plus haut eſt de 12 deniers de fin, doit être pour le lingot de 11 deniers & 20 grains au-moins, n'étant pas poſſible de le porter à ce degré de fineſſe de 12 deniers de fin, attendu les matieres néceſſaires, telles que le plomb, *&c.* qui doivent aider à la fonte.

Le lingot fondu & examiné pour le titre eſt porté chez le forgeur, où il eſt diviſé ſous le marteau en trois parties égales, & autant rondes qu'il eſt poſſible, pour être paſſé à l'argue. On donne ce nom au laboratoire, où chaque barre du lingot étant paſſé dans une filiere plus étroite que la barre même, étant tirée à l'aide d'une tenaille dentée qui tient la pointe de la barre & étant paſſée ſucceſſivement dans différens trous, plus petits les uns que les autres, elle eſt réduite à une groſſeur aſſez convenable, pour que deux hommes ſeuls puiſſent achever de la rendre encore plus fine, ainſi qu'il eſt démontré dans les *fig.* & dans les *Planches*.

La *fig. 1.* démontre un moulinet à l'arbre duquel, & dans le bas eſt une corde, laquelle prenant à une tenaille qui tient la barre du lingot paſſée dans la filiere, la tire juſqu'à ce qu'étant ſortie du trou où elle ſe trouve, on la faſſe paſſer dans un plus petit; ainſi des autres.

La *fig. 2.* repréſente deux hommes qui dégroſſiſſent la même barre, après qu'elle a été amincie & alongée par l'argue.

Figure 1. *a*, le haut du moulinet; *b*, bas du moulinet; *c*, barre du lingot; *d*, *idem* derriere la filiere; *e*, piece de bois taillée dans laquelle eſt arrêtée la filiere; *f*, corde qui envelope le moulinet & tire la tenaille; *g*, branches croiſées du moulinet; *h*, hommes qui tournent le moulinet; *i*, crochet de la piece de fer qui arrête le moulinet; *k*, traverſe d'en-haut pour tenir le moulinet; *l*, piece de fer pour arrêter le moulinet; *m*, traverſe d'en-bas; *n*, poulie ou mouſle pour doubler la corde arrêtée d'un côté à la piece; *r*, *o*, dent de la tenaille; *r*, piece de fer qui retient la corde d'un côté; *f*, queue de la tenaille faite de façon que plus elle tire, plus elle eſt fermée;

Digitized by Google

p; boucle de corde accrochée à la queue de la tenaille; *q*, grande caiſſe pour tenir les barres des lingots; *r*, dents de la tenaille.

Figure 2. 1, deux hommes qui dégroſſiſſent la matiere au ſortir de l'argue; 2, manette du tambour ſur lequel la matiere ſe roule; 3, le tambour; 4, autre tambour ſur lequel elle eſt roulée au ſortir de l'argue; 5, coin pour tenir la filiere arrêtée; 6, la filiere; 7, fer dans lequel entre la filiere; 8, table ſur laquelle ſont poſés les tambours; 9, *idem*.

Figure 3. homme qui peut dégroſſir ſeul la gavette. On donne le nom de *gavette* à la matiere ſortie de l'argue, & tirée à une certaine groſſeur; & lorſqu'elle eſt dégroſſie, on lui donne le nom de *trait*.

Fig. 4. Fille qui tire le trait en le faiſant paſſer ſucceſſivement dans pluſieurs filieres plus petites les unes que les autres, juſqu'à ce qu'il ſoit tiré à la fineſſe qu'on ſe propoſe.

Fig. 5. Fille qui bobine le trait en le tirant de deſſus le tambour qui a ſervi à le tirer pour le mettre ſur une petite bobine, à laquelle on donne le nom de *roquetin*.

Le trait ſe diviſe ordinairement en trois parties principales pour la groſſeur. La premiere eſt appellée *lancé*, beaucoup plus fine qu'un cheveu; la deuxieme *ſuperfin fin*; la troiſieme *ſuperfin ordinaire*; cette derniere partie eſt de la groſſeur d'un cheveu. Tout ce qui vient d'être dit ne concerne préciſément que le trait d'argent. Le trait d'or ne ſe tire pas autrement; & à proprement parler, ce qui eſt appellé *or* dans les manufactures, n'eſt autre choſe que de l'argent doré.

Pour faire le trait d'or, on dore le lingot en barre au ſortir de la forge, & avant de le paſſer à l'argue. Le lingot pour or doit être diſpoſé à la fonte d'une autre façon que le lingot pour argent; c'eſt-à-dire que les affineurs ou fondeurs doivent avoir ſoin de le rendre plus dur afin que les feuilles d'or qui ſervent à le dorer ne s'enterrent pas dans la matiere d'argent, & ſe ſoutiennent toujours deſſus pour que l'or ſoit plus brillant. De-là vient que le filé d'or eſt toujours plus peſant que le filé d'argent. On penſeroit que l'or dont il eſt chargé cauſe l'augmentation du poids, ce qui n'eſt pas, puiſque un lingot de 50 marcs n'employera pas un marc d'or pour le dorer. La véritable raiſon de la différence de ce poids ne vient donc que de ce que le lingot étant plus dur, le trait ne peut pas être tiré ſi fin que l'argent. D'ailleurs quand il ſeroit poſſible de le tirer auſſi fin, la qualité de l'or qui n'eſt que ſuperficielle ſur matiere d'argent, n'auroit plus aucune apparence, attendu la fineſſe du trait.

Pour dorer le lingot, on fait chauffer une barre d'argent bien ronde & bien polie, juſqu'à ce qu'elle rougiſſe, après quoi le tireur d'or couche au long & au-tour de ladite barre des feuilles d'or, telles qu'on les trouve chez les Batteurs d'or, en quantité proportionnée à la qualité qu'il veut donner au trait qu'il ſe propoſe de faire; & après les avoir couchés, il les frotte avec une pierre bien polie pour les attacher au lingot, de façon que la barre d'argent & les feuilles ne compoſent qu'un tout. Les or les plus bas ſont dorés à 28 feuilles couchées les unes ſur les autres & liſſées avec la pierre à polir. Les or les plus hauts ne paſſent guere 56 feuilles. Le ſuperflu ou excédent des feuilles qu'on voudroit ajouter deviendroit inutile, & empêcheroit même la barre d'être tirée comme il faut. Le frottement ſur les feuilles ſe fait au fur & à meſure qu'on couche les feuilles de ſix en ſix, ou de huit en huit feuilles. Il faut beaucoup plus de ſoin pour tirer l'or que l'argent; & ſurtout que les filieres ſoient extraordinairement polies, parce que ſi par haſard il s'en trouvoit quelqu'une qui grattât la barre, ou la gavette, ou le trait, la partie grattée blanchiſſant, ſeroit continuée juſqu'à la fin; parce que quoique le lingot ſoit bien doré, en quelque cas, ou en quelque tems que vous rompiez la barre, ou la gavette, elle ſera toujours blanche en-dedans; l'or, comme on l'a déja dit, n'occupant que la ſuperficie du lingot, dont la dureté, par ſa préparation, lui empêche de pénetrer plus avant, & lui donne plus de brillant.

Lorſque l'argent ou l'or eſt tiré, il s'agit de le filer; & pour parvenir à cette opération, il faut l'écacher ou écraſer ſous deux roues ou meules dont la circonférence eſt d'un acier ſi poli, qu'il ne faut pas qu'il y ait une légere tache. C'eſt ce qui eſt repréſenté dans les Planches & les figures.

Le trait quelque fin qu'il puiſſe être, s'applatit en paſſant entre les deux meules du moulin *m* ſortant du roquetin *n*. Le trait paſſe dans un livret *o* ſur lequel eſt un petit poids de plomb qui le tient en regle, & empêche qu'il ne vienne plus vite que le moulin le diſtribue, & ayant paſſé entre les deux meules, il s'enroule ſur un autre petit roquetin appellé *roquetin de lame*, parce que le trait quoique fin & rond, étant écaché ne forme plus qu'une lame, & que c'eſt cette même lame, laquelle enveloppant la ſoie ſur laquelle elle eſt montée, forme ce qu'on appelle *le filé*.

La *fig.* 6 repréſente un moulin à écacher l'or & l'argent; la lettre *a* le batis du moulin; *b*, planche au bout de laquelle on met un poids pour charger le moulin, & faire que les deux meules ſe frottent davantage; elle forme une eſpece de levier, & appuyant ſur les cordes *z* qui remontent ſur une traverſe qui appuie ſur l'arbre de la meule ſupérieure du moulin, elle la ſerre davantage ſur l'autre. *c*, pieces de fer percées dans leſquelles entre un fil de fer qui ſoutient le roquetin *d*. *e*, poids d'une livre environ poſé ſur le livret dans lequel paſſe le trait. *f*, manivelle à laquelle eſt attachée une poulie cavée dans laquelle paſſe une corde très-fine qui fait tourner le roquetin de lame pour ramaſſer le trait écaché ou la lame. *h*, la lame que le guimpier tient entre ſes doigts pour la conduire ſur le roquetin. *g*, fer courbé en équerre qui contient une petite poulie large autour de laquelle paſſe la lame, afin qu'elle ne ſe torde pas lorſqu'elle eſt portée ſur le roquetin. *h*, corde qui paſſant autour de la poulie cavée marquée *f*, vient envelopper une fuſée appellée *porte-roquetin*, & qui le fait tourner pour ramaſſer la lame. *K*, écrou pour avancer ou reculer les porte-roquetins de lame. *X*, deſſus du moulin. *Y*, montant du moulin ou ſoutien des meules. *T*, table du moulin, *V V*, bas des montans du moulin. *Z*, cordes de quindage pour ſerrer les meules du moulin.

La *fig.* 7 n'eſt qu'une ſeconde repréſentation du moulin.

La *fig.* 8 repréſente les filieres de l'argue. 9, les tenailles de l'argue. 10, filiere à dégroſſir, & le fil de la gavette paſſé dedans. 11, 12 & 13, filiere pour finir & achever le trait.

La *fig.* 9. 1, rouet à filer l'or ou l'argent. 2, ouvriere qui écache la lame. 3, ouvrier qui dégroſſit la gavette. 4, tambour ſur lequel le trait s'enroule à meſure qu'on le tire. 5, autre tambour ſervant à dégroſſir. 6, crochets poſés ſur le tambour dans leſquels entre la manette ou manivelle. 7, autre tambour pour achever le trait. 8, cage du moulin. 9, fer courbé aux deux extrémités ſur lequel paſſent les cordes qui ſervent à charger le moulin. 10, meules du moulin. 11, manivelle dans laquelle entre l'arbre des meules. 12, porte-roquetin de lame & de trait. 13, porte-poulie ſous laquelle paſſe la lame au ſortir d'entre les meules. 14, fer courbé & percé dans la partie ſupérieure, adhérant aux meules, dans lequel paſſe le trait, & qui lui ſert de guide pour paſſer entre les meules. 15,

grande roue du rouet à filer. 16, manivelle pour faire tourner le tambour. 17, fer appellé *porte-piece* pour le rouet à filer. 18, roue de piece. 19, roue de l'arbre. 20, filiere de l'argue. 21, filiere à dégroſſir. 22, filiere pour achever. 23, fer ouvert dans lequel on poſe les filieres pour achever. 24, pouce d'acier ſervant à ceux qui poliſſent les trous des fers où paſſe le trait pour le finir. 25, marteau pour frapper ſur les trous. 26, le ſupport de la barre de verre d'en-haut. 27, montans du rouet à filer. 28, traverſe d'en-bas. 29, arbre taillé en fuſées pour faire l'or ou l'argent plus ou moins couvert. 30, barre qui porte les poids d'attirage. 31, roulettes poſées dans les entailles de la barre ſur leſquelles paſſent les cordes des poids d'attirage. 32, porte-cueilleux. 33, piece de verre poſée ſur la bande du rouet ſur laquelle paſſe le filé. 34, planche qui eſt entre la bobiniere & le ſommier. 35, le ſommier. 36, la bobiniere. 37, les cueilleux. 38, les bobines ſur leſquelles eſt enroulée la ſoie ſur laquelle paſſe la lame. 39, la machine ou porte-cueilleux ſervant à trancanner le filé & à le mettre ſur des bobines. 40, la fuſée de la grande roue. 41, partie de l'arbre. 42, poulies d'attirage. 43, cordes d'attirage. 44, poids d'attirage. 45, partie de la barre qui porte les poids d'attirage. 46, traverſe pour arrêter la cage du moulin.

La *fig. 10.* 1. repréſente une fille qui trancanne, ou met du filé ſur une bobine. 2. *A* une fille qui file l'or ou l'argent ſur un rouet à douze. 3. *B* doubloir pour faire les bobines de ſoie ſur leſquelles on file l'or. 4. *C* montant du rouet. 5. *D* baguette de verre ſous laquelle paſſe la ſoie des bobines, ſur laquelle ſe couche la lame d'or. 6. *E F G* traverſes ſur leſquelles ſont adoſſés les cueilleux ou bobines ſur leſquelles s'enroule le filé à meſure. *G* les cueilleux. 7. *H* partie de la même piece. 8. *L M* cueilleux. 9. *N* grenouille de fer dans laquelle entre le pivot du cueilleux. 10. *O P* partie du porte-cueilleux. 11. *Q* piece taillée pour ſoutenir l'arbre. 12. *R* l'arbre. 13. *S* traverſe d'en-bas du rouet. 14. *T* partie de la barre qui ſupporte les attirages. 15. *V* partie de l'arbre. *X* poulies d'attirage. *Y* cordes d'attirage. *Z* cueilleux enveloppé de la corde qui lui donne le mouvement, *&c.* poids d'attirage. 16. *a b* bobiniere. 17. *c* baguette de verre ſous laquelle paſſe la ſoie des bobines. 18. *d e f g* ſommier, ou porte-piece. *h* planche qui eſt entre le ſommier & la bobiniere. 19. *i* cage d'un rouet & l'arbre. *k* roue de l'arbre. *l* traverſe de devant le rouet. *m* fuſée de la grande roue. *n* corde de flanc. *o* traverſe de côté. *p* barre de derriere pour ſoutenir la roue de piece. *q* poulie qui conduit la corde de flanc ſur la roue de l'arbre. *r* poulie pour conduire la même corde. *s* cordes d'attirage. *t* cueilleux. *u* poulies d'attirage. *x* barre qui ſoutient les poids d'attirage. *y* poids d'attirage. *ζ* grande roue.

Fig. 11. A B C E cage d'un grand rouet à ſeize bobines. *D* bobiniere. *E* ſommier ou porte-piece. *F* partie ſupérieure de la bobiniere. *H* pieces de bois qui ſupportent une baguette de verre, ſous laquelle paſſe la ſoie des bobines. *G* baguette de verre. *I* face de la bobiniere. *L* le ſommier. *M* la bande du rouet. *N* piece de verre, ou baguette ſur laquelle paſſe la dorure filée pour aller ſur les cueilleux. *O* les cueilleux. *P* bande de face du rouet. *Q* bande de côté. *R* ouverture de l'arbre de la grande roue. *S* entaille pour tenir le pivot de l'arbre du côté de la corde de flanc. *T* entaille pour tenir l'autre pivot de l'arbre. *V* roue de l'arbre. *X* poulie aſſez grande pour guider la corde de flanc.

a tourniquet pour bander la corde de flanc. *b* traverſe. *c* piece de bois mobile à laquelle ſont attachées deux groſſes poulies qui conduiſent la corde de flanc ſur la roue de l'arbre. *d* traverſe qui tient les poulies. *e* pilier ou piece de bois qui ſoutient la roue de piece. *f* la roue de piece.

Fig. 12. repréſentant un rouet vu par le derriere. *A, B, C, D, E*, cage du rouet. *F*, la bobiniere. *G*, la barre qui ſoutient les poids d'attirage. *H*, poids d'attirage. *I*, barre de traverſe dans laquelle entre le tourillon de l'arbre de la roue de piece. *K*, noyau ou poulie cavée de la roue de piece. *L* traverſe pour ſoutenir l'arbre de la grande roue. *M, N*, corde de la grande roue qui donne le mouvement à la roue de piece. *O*, la roue de piece.

a, b, c, d, e, f, piece montée de ſon roquetin de lame, du fer, du bouton de verre, *&c. k, i*, le derriere de la piece. *l*, le devant de la piece. *m*, le canon de la piece qui entre dans le roquetin de lame. *n*, la plaque de la piece & les trous pour y paſſer les crochets qui ſervent à arrêter le roquetin de lame. *o, p*, crochet de fil de fer qui enfile une petite poulie verre, ſur laquelle paſſe la lame, & qui eſt attaché à la plaque de piece. *q*, crochets de fil de fer. *r*, *idem*. *s*, petite cheville de bois tournante, à laquelle eſt attaché un fil de ſoie qui enveloppe le roquetin de lame, afin de le retenir. *t*, la ſoie. *u*, le roquetin de lame. *x*, l'entrée du même roquetin. *y, ζ*, fer qui porte la piece montée. 1, 2, petit bout de verre percé, attaché à un petit canon ou conduit de fer-blanc qui entre dans la partie *Z* du fer qui porte la piece dans lequel paſſe la ſoie qui reçoit la lame. 3, poulie cavée fort étroite, attachée derriere la plaque de piece dans laquelle paſſe la corde de piece. 4, partie de la planche & de la baguette de verre. 5, le coin. 6, petite vis de bois pour bander le roquetin de lame.

Fileur d'or. La façon de filer l'or & l'argent n'eſt autre choſe que de coucher ſur de la ſoie qui doit être très-belle, le fil d'or ou d'argent, après qu'il a été écaché ou applati ſous la meule du moulin du *tireur-d'or* ou guimpier.

Cette opération ſe fait à l'aide d'un rouet tourné par quelqu'un, ainſi qu'il eſt démontré dans les *Planches* & les *figures*, concernant le fileur d'or. La méchanique de ce rouet eſt ſi ingénieuſe, qu'avec une ſeule manivelle celui ou celle qui tourne la machine fait mouvoir plus de cent pieces ſéparées. On voit dans ces *Planches* le batis d'un rouet accompagné de ſon principal mouvement. La manivelle attachée à l'arbre de la grande roue marquée *ζ ζ* indique que lorſque la roue eſt en mouvement, la corde ſans fin marquée *h*, qui enveloppe la fuſée de l'arbre de la même roue venant paſſer en croiſant deſſous les poulies *o* & *q*; enveloppant enſuite la roue *k* de l'arbre taillé en fuſée, l'un ne peut pas tourner que toutes ces parties enveloppées par cette même corde ne tournent auſſi: à chaque taille de l'arbre eſt paſſé une corde ſans fin *y y y*, appellée *corde d'attirage*, laquelle paſſant dans les poulies *u u*, vient envelopper une partie cavée du cueilleux, & lui donnent un mouvement lent ou prompt, au *prorata* de la grande ou petite cannelure de l'arbre autour de laquelle elle ſe trouve, de façon qu'au moyen de toutes ces liaiſons la grande roue, celle de l'arbre à laquelle il eſt attaché, les cueilleux tournent tous enſemble; c'eſt le premier mouvement du rouet. Le ſecond mouvement eſt démontré ailleurs. Cette même grande roue a une corde aſſez forte, laquelle paſſant dans ſa cannelure, vient envelopper une poulie cavée, adhérante & fixée à l'arbre de la roue *ζ*, appellé *la roue de piece.*

Voilà donc une ſeconde roue miſe en mouvement par la ſeule manivelle. Cette roue de piece a pluſieurs cavités ou rainures dans leſquelles paſſe une corde très-fine, laquelle enveloppant les pieces montées & marquées *a, b, c, d, e, f*, & entrant dans une rainure fort étroite fait tourner toutes celles qu'elle

Digitized by Google

enveloppe. Le nombre de ces pieces eſt ordinairement de 16 dans les grands rouets. La poulie *k*, *voyez les fig. & les Planches*, indique parfaitement le mouvement de la roue de piece, au moyen de celui qui eſt donné à la grande roue. Cette même roue de piece doit avoir quatre cannelures, dans leſquelles paſſe la corde qui donne le mouvement aux ſeize pieces dont le rouet eſt monté; & cette corde doit être paſſée ſi artiſtement, qu'elle prenne toutes les pieces de quatre en quatre, & les faſſe toutes tourner dans un même ſens.

Par la démonſtration qui vient d'être faite, on peut concevoir le mouvement de toutes les pieces qui compoſent le rouet. Il ne s'agit maintenant que de démontrer de quelle façon la lame d'or ou d'argent ſe couche ſur la ſoie, & nous nous ſervirons pour cette démonſtration de la figure où l'on voit la bobiniere. Elle eſt chargée de ſeize bobines, ſur leſquelles eſt enroulée la ſoie marquée *h*, *g*; les brins de cette même ſoie viennent paſſer ſous la baguette de verre *H*; & étant portés au-travers & dans le trou du fer repréſenté par la figure ſéparée *y*, *z*, viennent s'enrouler ſur les cueilleux *o*, de façon que quand les cuilleux tournent, ils tirent la ſoie des bobines & l'enroulent. Or pour que cette ſoie ſoit couverte de la lame d'or ou d'argent, le roquetin marqué *u*, *x*, dans la partie ſéparée, eſt ajuſté ſur la partie *y k*, *l*, *m*, ainſi qu'il paroît dans les *fig. a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*: ſur le roquetin eſt la lame *f*, laquelle étant arrêtée avec la ſoie, la piece tournant d'une vîteſſe extraordinaire, la lame paſſant ſur une petite poulie de verre, dans laquelle eſt paſſé un petit crochet de fil de fer. Le roquetin étant mobile ſur la piece & arrêté très-légerement à meſure que cette même piece tourne, la lame ſe porte autour de la ſoie qu'elle enveloppe; & la ſoie enveloppée étant tirée par le cueilleux, le filé ſe trouve fait. Il faut obſerver que le roquetin de lame tourne dans un ſens contraire à la piece qui le ſupporte; & que les bobines ſur leſquelles eſt la ſoie deſtinée à faire le filé, ſont arrêtées légerement par un fil de laine qui enveloppe la cavité qui ſe trouve dans un des bords extérieurs de la bobine. Cette laine qui eſt arrêtée d'un bout à la bobiniere, s'enroule de l'autre ſur une cheville, à l'aide de laquelle on reſſerre ou on lâche à diſcrétion, en tournant la cheville du côté néceſſaire pour l'opération.

Le roquetin de lame eſt arrêté de même ſur la piece. La *fig. t* indique la cheville & le fil qui l'enveloppe. La *fig. n*, les crochets arrêtés ſur la plaque de la piece *n*, *n*, afin que le fil de laine paſſant deſſus, ne touche que ſuperficiellement la cannelure du roquetin de lame *u*. La *fig. o*, *p*, indique la poulie de verre ſur laquelle paſſe la lame du roquetin, pour ſe joindre au fil de ſoie. La *fig.* ſéparée *q* eſt une viſſe qui entre dans le ſommier marqué *L* ailleurs, & qui arrête tous les fers ſur leſquels ſont montées les pieces, de façon qu'ils ſoient ſolides & ne branlent point, ſans quoi le filé ne ſauroit ſe faire.

Il faut obſerver encore que l'arbre qui eſt taillé en ſeize parties pour les rouets à ſeize; & chaque partie taillée en pain-de-ſucre & cannelée n'eſt travaillée de cette façon que pour faire le filé plus ou moins couvert, c'eſt-à-dire plus ou moins cher; parce que plus il eſt couvert, moins il prend de ſoie; & moins il eſt couvert, plus il en prend. Or comme l'arbre, au moyen des cordes d'attirage, donne le mouvement plus ou moins prompt aux cueilleux, il arrive que quand la corde eſt paſſée dans la cannelure dont la circonférence eſt la plus grande, elle fait tourner le cueilleux plus vîte, lequel ramaſſe le filé plus promptement. Conſéquemment la lame qui l'enveloppe & qui feroit, par exemple, cinquante tours autour du fil de ſoie dans la longueur d'un pouce, la corde étant paſſée ſur la plus grande circonférence de l'arbre, en fera plus de ſoixante, ſi la corde eſt paſſée plus bas, ce qui fera dix tours de lame de moins dans la longueur d'un pouce, par conſéquent un filé plus riant; c'eſt le terme. Le cueilleux doit avoir auſſi deux ou trois cannelures de différens diametres du côté droit, pour ſuppléer à celles de l'arbre. Ces cannelures différentes ſont d'autant plus néceſſaires, que lorſque le cueilleux ſe remplit de filé; ſon tour étant plus grand, il ramaſſe bien plus vîte: pour-lors il faut baiſſer dans les cannelures de l'arbre, & augmenter dans celles du cueilleux.

Afin que le filé ſe roule avec égalité ſur les cueilleux, on a eu ſoin de faire de petits trous dans la partie du rouet qui leur eſt ſupérieure marquée *P*; ces trous ſervent à placer une cheville de laiton bien polie, qui conduit le fil dans la partie deſirée du cueilleux, comme il eſt démontré dans la même figure. En remuant avec ſoin ces chevilles, on empêche le filé de faire boſſe ſur le cueilleux, qui ſe trouve par ce moyen toujours égal.

TIRIN, *voyez* TARIN.

TIRINANXES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) les Chingulais ou habitans de l'île de Ceylan ont trois ſortes de prêtres, comme ils ont trois ſortes de dieux & de temples. Les prêtres du premier ordre ou de la religion dominante, qui eſt celle des ſectateurs de *Buddou*, s'appellent *Tirinanxes*; leurs temples ſe nomment *ochars*; on ne reçoit parmi eux que des perſonnes diſtinguées par la naiſſance & le ſavoir; on n'en compte que trois ou quatre qui ſont les ſupérieurs de tous les autres prêtres ſubalternes que l'on nomme *gonnis*; tous ces prêtres ſont vêtus de jaune; ils ont la tête raſée, & ils portent un éventail pour ſe garantir du ſoleil; ils ſont également reſpectés des rois & des peuples, & ils jouiſſent de revenus conſidérables; leur regle les oblige au célibat; ils ne peuvent manger de la viande qu'une fois par jour; mais ils ne doivent point ordonner la mort des animaux qu'ils mangent, ni conſentir qu'on les tue. Leur culte & leur regle ſont les mêmes que ceux des Talapoins de Siam. *Voyez cet article.* Leur divinité eſt *Buddou* ou *Poutſa*, qui eſt la même choſe que *Siakka*, que *Fohi*, ou que *Sommona-Kodom*.

Les prêtres des autres divinités de Ceylan s'appellent *koppus*; leur habillement, même dans leurs temples, ne les diſtingue point du peuple; leurs temples ſe nomment *deovels*; ils offrent du ris à leurs dieux; les *koppus* ne ſont point exempts des charges de la ſociété.

Le troiſieme ordre de prêtres s'appelle celui des *jaddeſes*, & leurs temples ſe nomment *cavels*; ils ſe conſacrent au culte des eſprits, & font des ſacrifices au diable, que les habitans craignent ſur-tout dans leurs maladies; ce ſont des coqs qui ſervent alors de victimes; chaque particulier qui bâtit un temple peut en devenir le *jaddeſe* ou le prêtre: cet ordre eſt mépriſé par les autres.

TIRIOLO, *ou* TYRIOLO, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou bourg d'Italie, dans la Calabre ultérieure, proche du mont Apennin, & à trois lieues nord de Squillace; c'eſt l'ancienne *Tyrus*, ville de la grande Grece. (*D. J.*)

TIRMAH, (*terme de Calendrier.*) nom du quatrieme mois de l'année des anciens Perſes; il répondoit à notre mois de Décembre. (*D. J.*)

TIRNAU, TYRNAU, *ou* TIRNAVIA, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie, dans le comté de Neitra, ſur la riviere de Tirna, à 8 lieues au nord-eſt de Presbourg. Les Jéſuites y ont une belle égliſe. *Long. 35. 48. lat. 48. 32.*

Sambuc (Jean) ſavant écrivain du ſeizieme ſiecle, naquit à *Tirnau* en 1531, & mourut à Vienne en Au-

Digitized by Google

triche en 1584 à 53 ans. Il fut extrêmement conſidéré à la cour des empereurs Maximilien II. & Rodolphe ſon fils, dont il devint conſeiller & hiſtoriographe. On a de lui 1°. une grande hiſtoire de Hongrie; 2°. les vies des empereurs romains; 3°. des traductions latines d'Héſiode, de Théophylacte, & d'une partie des œuvres de Platon, de Xénophon & de Thucydide; 4°. des commentaires ſur l'Art poétique d'Horace; 5°. des notes ſur pluſieurs auteurs grecs & latins. (*D. J.*)

TIRNSTEIN, *ou* TYRNSTEIN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la baſſe Autriche ſur la rive gauche du Danube, un peu au-deſſus de Stein. Cette place ne conſiſte qu'en deux rues, dont l'une conduit au bord du Danube. (*D. J.*)

TIROIR, ſ. m. (*terme de Menuiſier.*) partie quarrée de cabinet, de table, d'armoire, de caſſette, *&c.* qui eſt ſous une autre piece, & qu'on tire par un anneau ou un bouton. (*D. J.*)

TIROIR, *en termes de Tondeur*, eſt une partie de la machine à friſer, ainſi nommée parce qu'elle tire l'étoffe d'entre le friſoir & la table à friſer, faite en forme de cylindre ou rouleau de bois tout garni de petites pointes de fil de fer très-fines & très-courtes, à-peu-près ſemblables à celles des cardes à carder la laine.

TIROIR, ſ. m. (*terme de Fauconnerie.*) apât qui ſert aux fauconniers à rendre gracieux les oiſeaux de fauconnerie & à les reprendre au poing, ſoit avec des ailes de chapon, de coq-d'inde, ou autre choſe de leur goût. (*D. J.*)

TIROL, LE, (*Géog. mod.*) *ou le* TYROL, comté d'Allemagne qui fait partie des états héréditaires de la maiſon d'Autriche. Il eſt borné au nord par la Baviere; au midi par une partie de l'état de Veniſe; au levant par la Carinthie & l'archevêché de Saltzbourg; au couchant par les Suiſſes & les Griſons.

Le *Tirol* a autrefois fait partie de la Rhétie, & enſuite du duché de Baviere; enfin Eliſabeth, comteſſe de *Tirol*, le porta dans la maiſon d'Autriche vers l'an 1289 par ſon mariage avec Albert duc d'Autriche, depuis empereur. C'eſt un pays montagneux & aſſez ſtérile, excepté en pâturages. L'Adige y prend ſa ſource. L'un le traverſe du midi au nord-eſt. On diviſe ce comté en quatre parties principales; ſavoir, le *Tirol* propre, les pays annéxés, l'évêché de Brixen & l'évêché de Trente. Inſpruck eſt la capitale du *Tirol* proprement dit. (*D. J.*)

TIROMANCIE, ſ. f. (*Divinat.*) eſpece de divination dans laquelle on ſe ſervoit de fromage. On ignore les cérémonies & les regles qu'on y pratiquoit.

Ce mot eſt compoſé du grec τυρος, *fromage*, & de μαντια, *divination*.

TIRON, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Eſpagne dans la vieille Caſtille. Elle tire ſa ſource des montagnes appellées *Sierra d'Occa*, & ſe jette dans l'Hèbre, près de Brienes. (*D. J.*)

TIRONES, ſ. m. (*Art milit. des Rom.*) ſoldats apprentis, comme le mot latin le déſigne; c'étoient des ſurnuméraires qui n'étoient point cenſés enrôlés, parce qu'ils ne prêtoient de ſerment, qu'après avoir été reçus dans les légions à la place des morts, ou de ceux qui avoient fini le tems de leur ſervice; cependant ils étoient toujours nourris & formés aux dépens de la république, juſqu'à ce qu'ils fuſſent ſoldats légionnaires. *Voyez* LÉGION, & MILITAIRE, *diſcipline des Romains*. (*D. J.*)

TIROQUI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante du Bréſil qui a des feuilles comme le ſainfoin; ſes fleurs ſont rouſſâtres. C'eſt un remede efficace contre la dyſſenterie. Les Bréſiliens ſe font ſouffler la fumée de cette plante dans toutes ſortes de maladies; on la regarde comme excellente contre les vers. Cette plante ſe flétrit après le coucher du ſoleil, & reprend ſa vigueur lorſqu'il remonte ſur l'horiſon.

TIR-RYF, *ou* TIR-RIF, (*Géog. anc.*) petit île d'Ecoſſe, & l'une des Æbudes; on remarque cinq lacs dans cette île qui n'a que 12 milles de longueur, & quatre ou cinq de largeur. (*D. J.*)

TIRTOIR, *voyez* TIRETOIRE.

TIRYNS, (*Géog. anc.*) ville du Péloponneſe dans l'Argolide, ſelon Etienne le géographe. Cette ville célebre par le ſéjour qu'y fit Hercule lorſqu'il étoit dans le Péloponneſe, exiſtoit du tems d'Homere, qui l'appelle *bené munitam Tirynthem*. Strabon dit que ſa forteresſe fut bâtie par les cyclopes, que Prœtus mit en beſogne. Elle fut détruite par les Argiens, & ne ſubſiſtoit plus du tems de Pline, *liv. IV. c. v.* Je crois que M. Fourmont s'eſt trompé quand il a cru l'avoir découverte dans ſon voyage de Grece en 1729. (*D. J.*)

TIRYNTHEUS, (*Mythol.*) c'étoit un des ſurnoms d'Hercule, à cauſe du ſéjour qu'il faiſoit aſſez ſouvent dans la ville de Tirynthe en Argolide: on croit même qu'il y fut élevé. Après cet accès de fureur dans lequel il tua les enfans qu'il avoit eus de Mégare, l'oracle de Delphes lui ordonna d'aller ſe cacher pour quelque tems à Tirynthe. (*D. J.*)

TISÆUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Theſſalie, ſelon Tite-Live, *l. XXVIII. c. v.* qui dit que c'eſt une pointe de montagne fort élevée. C'eſt le *Tiſæum* de Polybe & de Suidas.

Apollonius, *liv. II.* met auſſi dans la Theſſalie un promontoire nommé *Tiſæum*; mais ſon ſcholiaſte ajoute que ce promontoire étoit dans la Theſprotie. (*D. J.*)

TISAR, ſ. m. (*Glaces.*) on nomme ainſi les ouvertures des fours à couler, par leſquels le tireur entretient le feu, en y jettant continuellement des billettes. Chaque four a deux *tiſars* & deux cheminées. (*D. J.*)

TISARIA, (*Géogr. mod.*) & *Cara-Hiſſar* dans Paul Lucas, petite ville de l'Anatolie dans l'Amaſie. C'eſt l'ancienne Diocéſarée de Cappadoce. (*D. J.*)

TISCHANFFERRA, ſ. f. (*Com.*) c'eſt la plus petite meſure de Veniſe pour les liquides. Quatre *tiſchanfferras* font la quarte, quatre quartes le bigot, quatre bigots l'amphora, l'amphora tient ſoixante & ſeize muſtaches, dont les trente-huit font la botte. *Voyez* BOTTE. *Dict. de Comm.*

TISEBARICA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Ethiopie. Elle commençoit près du port de Bérénice, & s'étendoit le long de la mer Rouge juſqu'aux Moſchophages, ſelon Arrien, *II. Péripl. p. 1.* La partie maritime de cette contrée étoit habitée par des Ichthyophages, qui demeuroient épars ſous des chaumieres placées dans des paſſages étroits. Au-dedans des terres habitoient des peuples barbares. (*D. J.*)

TISEUR, ſ. m. (*Manufact. de glaces.*) c'eſt dans les manufactures de glaces du grand volume, le nom de celui qui a ſoin d'entretenir le feu dans le four à couler. Ce *tiſeur* court ſans ceſſe & avec viteſſe autour du four, & met en paſſant dans les tiſars les billettes qu'il trouve toutes préparées ſur ſon paſſage. Le *tiſeur* ſe relaye toutes les ſix heures. (*D. J.*)

TISIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le pays des Brutiens. Ses habitans ſe nomment *Tiſiatæ*.

TISIDIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, dont Metellus, ſelon Saluſte, donna le commandement à Jugurtha. On croit que c'eſt la même que Ptolomée nomme *Thiſica*, ſituée entre la ville Thabraca, & le fleuve Bagrada, au milieu du chemin d'Utique à Carthage, & dans la province que les Romains avoient en Afrique. (*D. J.*)

TISIPHONE, (*Mythol.*) une des furies; couverte d'une

Digitized by Google

d'une robe enſanglantée. *Tiſiphone* eſt aſſiſe nuit & jour à la porte du tartare, où elle veille ſans ceſſe. Dès que l'arrêt eſt prononcé aux criminels, elle ſe leve armée d'un fouet vengeur, les frappe impitoyablement, & leur prétente des ſerpens horribles; bien-tôt après elle appelle ſes barbares ſœurs pour la ſeconder. Tibulle dit que *Tiſiphone* étoit coeffée de ſerpens au-lieu de cheveux. Son nom ſignifie proprement *celle qui venge les meurtres.* (*D. J.*)

TISONNÉ, adj. (*terme de Maréchal.*) ce mot ſe dit des chevaux marqués de taches toutes noires, larges comme la main ou environ, éparſes çà & là ſur le poil blanc. (*D. J.*)

TISONNIER, ſ. m. (*Forgeron.*) outil de fer dont les ouvriers qui travaillent à la forge, ſe ſervent pour attiſer le feu. Il y en a de deux ſortes, l'un aplati par le bout en forme de palette, & l'autre dont le bout eſt coudé & tourné en crochet. (*D. J.*)

TISONNIER, outil de *Fondeur en ſable*, eſt une barre de fer de trois piés de long pointue par un bout, dont on ſe ſert pour déboucher les trous de la grille du fourneau. *Voyez* FOURNEAU & *l'article* FONDEUR EN SABLE, *& les fig. Pl. du Fondeur en ſable.*

TISRI, ſ. m. (*Hiſt. jud.*) premier mois hébreu de l'année civile, & le ſeptieme de l'année eccléſiaſtique ou ſacrée. Les Hébreux le nomment *roſch-haſchana*, c'eſt-à-dire *le commencement de l'année.* Il répond à la lune de Septembre, & a trente jours.

On célébroit au premier jour de ce mois la fête des trompettes. *Voyez* TROMPETTES.

Les années ſabbatique & du jubilé commençoient le même jour. *Voyez* JUBILÉ & SABBATIQUE.

Le troiſieme jour jeûne pour la mort de Godolias, fils d'Ahican, qui fut tué à Maſpha, comme il eſt rapporté au *IV. liv. des Rois, c. xxv. v. 29.* & dans Jérém. *c. xlj. v. 2.*

Le cinquieme jeûne pour la mort de vingt des principaux docteurs juifs, & en particulier pour celle d'Akiba.

Le dixieme jour étoit la fête de l'expiation ſolemnelle. *Voyez* EXPIATION.

Le quinzieme la fête des tabernacles qui duroit ſept jours. *Voyez* TABERNACLES.

Le vingt-trois, les Juifs font la fête qu'ils appellent *la réjouiſſance de la loi.* Ils rendent graces à Dieu de la leur avoir donnée, & liſent le teſtament & l'hiſtoire de la mort de Moïſe, rapportée au *Deuteronome, ch. xxxiij. & xxxiv. Dictionn. de la bible, tome III. p. 687.*

TISSA, (*Géog. anc.*) petite ville de Sicile, au pié du mont Æthna, du côté du ſeptentrion, près du fleuve Onobala, ſuivant la poſition que lui donne Ptolomée, *l. III. c. iv.* Silius Italicus, *l. XIV. v. 268.* écrit *Tiſſe*, & en fait un petit lieu:

. . . . *Et parvo nomine* Tiſſe.

On croit que c'eſt aujourd'hui Randazzo, ou du-moins que la ville de Randazzo eſt bâtie auprès de l'endroit où étoit *Tiſſa.* Les habitans étoient nommés *Tiſſenſes*, & non *Tiſſinenſes*, comme écrit Pline, *liv. III. c. viij.* car Ciceron le décide ainſi. (*D. J.*)

TISSER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt fabriquer ſur le métier ou autrement, tout tiſſu ou un ouvrage d'ourdiſſage, quel qu'il ſoit, comme la toile, le drap, les étoffes, *&c.*

TISSER, v. act. *terme de Friſeuſe de point*, c'eſt coucher & ranger le tiſſu, ſelon l'ordre du patron; pour faire du point, on cordonne, on *tiſſe*, on fait les brides, on brode, & finalement on fait les picots. (*D. J.*)

TISSER, (*Rubanier.*) c'eſt la maniere de fabriquer la frange ſur le moule, voici comment cela ſe fait; après que les ſoies de la chaîne ſont paſſées dans les liſſes, ainſi qu'il a été dit ailleurs, le bout étant fixé ſur l'enſuple de devant au moyen de la corde à encorder; il eſt queſtion d'y introduire la trame qui eſt ordinairement compoſée de pluſieurs bouts de ſoie retords enſemble, & dont on peut prendre tant de brins que l'on voudra. Cette trame eſt appellée *retord. Voyez* RETORD. On approche de cette chaîne un moule de bois, qui eſt de la hauteur & figure que l'on veut donner à la frange; c'eſt-à-dire uni, ſi la frange doit être unie, ou feſtonnée, ſi la frange doit être feſtonnée; on voit ces différens moules dans les *figures.* L'ouvrier ouvrant ſon pas y introduit la trame au moyen de cette ouverture, en paſſant la ſoie qui la compoſe & qu'il tient de la main droite, & le moule de la gauche, & du côté gauche de la chaîne; il commence cette introduction de trame par-deſſous le moule, en tenant le bout de cette trame avec les mêmes doigts dont il tient le moule; il ramene cette trame par-deſſus ledit moule, puis il frappe cette duitte avec le doigtier ou coignée qu'il a à la main droite; enſuite il enfonce un autre pas où il fait la même choſe & continue de même; on voit que cette continuité de tours eſt ce qui forme la pente de la frange qui ſera guipée en ſortant de deſſus le métier, ſi elle le doit être, ou coupée ſur le moule ſi c'eſt de la frange coupée; lorſque le moule ſe trouve rempli, l'ouvrier prend une partie de cette pente qu'il fait gliſſer de deſſus le moule (qui va pour cet effet un peu en rétréciſſant par ce bout) du côté du rouleau de la poitrine, & tirant la marche du côté des liſſes; cette partie de pente ainſi hors du moule ſe tortille aiſément par ſon propre rond, & par le ſecours des doigts de l'ouvrier qui entortillent un peu cette partie ayant les doigts paſſés dedans, ce qui l'oblige à ſe tourner & à former ce qu'on appelle *coupon*, & que l'on voit ſur les métiers de la *Planche*; ces différens coupons débarraſſent le moule, à l'exception d'une certaine quantité de duittes que l'on y laiſſe pour le tenir en reſpect, & en laiſſant la plus grande portion libre pour recommencer le travail.

TISSERAND, ſ. m. *terme générique*, ce nom eſt commun à pluſieurs ouvriers travaillans de la navette, tels que ſont ceux qui font les draps, les tiretaines, & quelqu'autres étoffes de laine, qui ſont appellés *tiſſerans*-drapans, *tiſſeurs* ou *tiſſiers*: ceux qui fabriquent les futaines ſe nomment *tiſſerands* - futainiers; & ceux qui manufacturent les baſins ſont appellés *tiſſerands en baſins.* Pour ce qui eſt des autres artiſans qui ſe ſervent de la navette, ſoit pour fabriquer des étoffes d'or, d'argent, de ſoie, & d'autres étoffes mélangées pour faire des tiſſus & rubans; ils ne ſont point nommés *Tiſſerands*: les premiers ſont appellés *marchands, maîtres, ouvriers* en draps d'or, d'argent, de ſoie, & autres étoffes mélangées, ou ſimplement *ouvriers* de la grande navette; & les autres maîtres *tiſſutiers-rubaniers*; ou bien *ouvriers* de la petite navette. (*D. J.*)

TISSERAND, ſ. m. (*Lainage.*) ouvrier qui travaille de la navette dans les manufactures de lainage, & qui fait ſur le métier, de la toile, des draps, des ratines, des ſerges, & autres étoffes de laines; c'eſt-à-dire toutes ces étoffes telles qu'elles ſont, avant d'avoir été au foulon & d'avoir reçu aucun apprêt. *Savary.* (*D. J.*)

TISSERAND, ſ. m. (*Toilerie.*) artiſan dont la profeſſion eſt de faire de la toile ſur le métier avec la navette: en quelques lieux on le nomme *toiliar*, *teliar* ou *tiſſier.* En Artois & en Picardie, ſon nom eſt *muſquinier.* (*D. J.*)

TISSEUR, *terme de Manufacture*, ouvrier qui travaille ſur le métier avec la navette, à la fabrique de toutes ſortes d'étoffes de lainage & de toileries. (*D. J.*)

TISSU, *terme de Manufacture*, qui ſe dit de toutes ſortes d'étoffes, rubans & autres ouvrages ſemblables, faits de fils entrelacés ſur le métier avec la navette, dont les uns étendus en longueur s'appellent

la *chaîne*, & les autres en-travers ſont nommés la *trame* de l'ouvrage.

On fabrique les *tiſſus* avec toutes les ſortes de matieres qu'on peut filer, comme l'or, l'argent, la ſoie, la laine, le fil, le coton, *&c.*

Tiſſu ſe dit auſſi de certaines bandes, compoſées de gros fils de chanvre que les Cordiers ont ſeuls le droit de fabriquer, & qui ſervent aux Bourreliers à faire des ſangles pour les chevaux de bât & autres bêtes de ſomme. *Voyez* SANGLE.

TISSU, *étoffe de ſoie, d'or & d'argent.* Le *tiſſu* eſt un drap d'or ou d'argent qui ſe fait avec deux chaînes; l'une eſt pour faire le fond gros-de-tour, au moyen d'une navette de la couleur du fond qui ſe paſſe au-travers; la ſeconde qu'on met blanc ou aurore qu'on nomme *poil*, ſert pour paſſer une ſoie blanche ou aurore pour accompagner la navette de fil d'or ou d'argent qu'on paſſe enſuite. Cette étoffe eſt ordinairement tout or ou tout argent, glacé façonné.

On fait auſſi cette étoffe tout en ſoie qu'on nomme *tiſſu* en ſoie, elle eſt toujours à Lyon de $\frac{11}{14}$ d'aunes. *Voyez* ÉTOFFE DE SOIE.

Tiſſu d'or. Le *tiſſu* d'or ou d'argent eſt une étoffe dont la dorure eſt paſſée à-travers avec une navette, cette étoffe eſt également montée en gros-de-tours. La chaîne & le poil eſt du même compte que celles des brocards, avec cette différence que dans ces *tiſſus* elle eſt preſque toujours de couleur, & c'eſt pour cela qu'il faut que cette étoffe ſoit accompagnée. L'endroit de cette étoffe ſe fait ordinairement deſſus; parce qu'ayant peu de fonds, ſi on le faiſoit deſſous, la tire ſeroit trop rude, ce qui fait que pour faire l'endroit deſſus, on a ſoin de ne faire lire que le fond.

Pour faire cette étoffe parfaite, il faut que le poil ne paroiſſe ni à l'envers, ni à l'endroit. Le fond eſt armé en taffetas ou gros-de-tours, & le poil de même pour le premier coup de navette qui doit être toujours de la couleur de la chaîne, ainſi que dans tous les gros-de-tours. Le ſecond coup de navette eſt celui d'accompagnage, dont le poil eſt armé en raz de ſaint-maur. Le troiſieme coup qui eſt la navette d'or ou d'argent, fait lever une des liſſes qui a levé au coup de fond & à l'accompagnage, & baiſſer également une liſſe qui a fait le même jeu. De façon que deux marches ſuffiſent pour le fond & huit pour le poil; ſavoir quatre pour l'accompagnage, & quatre pour lier la dorure. Et pour faire le courſe entier, il faut reprendre une ſeconde fois les deux marches de fond.

Si on vouloit faire cette étoffe d'un ſeul pié, il faudroit deux marches de fond de plus, & larder les marches d'accompagnage & de dorure entre celles de fond, mais pour l'ordinaire on fait cette étoffe des deux piés.

Les *tiſſus* d'or dont la chaîne eſt aurore, n'ont pas beſoin d'être accompagnés de même que ceux d'argent; pour lors, on ſupprime les marches d'accompagnage & on ne laiſſe que les quatre qui lient la dorure; ce qui fait en tout ſix marches.

Tiſſu damaſſé, ou *toile d'or.* Cette étoffe qui eſt nouvelle ne ſe fait ordinairement qu'avec de la laine, qu'on paſſe à-travers, au-lieu de fil, comme aux autres étoffes; elle eſt montée & ornée comme les *tiſſus* ſans accompagnage, c'eſt-à-dire la chaîne & le poil de la couleur de la dorure: pour faire le damaſſé, il faut avoir un deſſein tel qu'on veut qu'il ſoit repréſenté, & tirer ce lac au coup de dorure; le lac tiré, ſi l'endroit eſt deſſus, on baiſſe au coup de lame trois liſſes de rabat, de maniere qu'il ne reſte qu'un quart de la ſoie tirée qui couvre la laine; ce qui forme une eſpece de fond ſablé, au-travers duquel la dorure paroît ſi différente des endroits où elle eſt liée à l'ordinaire, qu'il n'y a perſonne, ſans être connoiſſeur, qui n'imagine que cette partie n'eſt pas compoſée de la même dorure qui ſe montre ailleurs. Quand l'endroit de la toile ſe fait deſſous, & qu'elle eſt brochée, pour lors on fait lever trois liſſes de chaîne, au-lieu des trois de rabat qu'on fait baiſſer quand l'endroit eſt deſſus; après quoi on continue le travail comme aux autres étoffes.

Armure d'un tiſſu de couleur, l'endroit deſſus; on peut ſur la même armure le fabriquer auſſi beau deſſous que deſſus, ſans l'armer différemment.

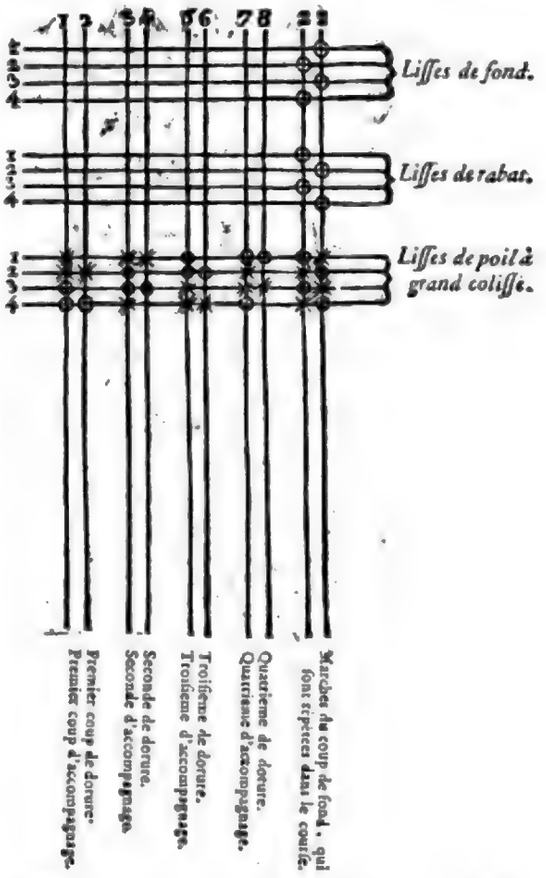

Tiſſu broché. Il eſt compoſé & monté comme le *tiſſu* courant; ce ſont les mêmes mouvemens, au-lieu de faire l'endroit deſſus, on le fait deſſous: la navette d'or ou d'argent paſſe à travers comme dans les courans, & la liſſe qui ſervoit à ces derniers à lier à l'envers, les lie dans celui-ci à l'endroit: on ne fait point lever de liſſe de liage au coup de navette d'or, comme lorſque l'endroit eſt deſſus: par conſéquent il ne faut pas plus de marches, & dans le cas où l'on voudroit que la partie de dorure qui eſt à l'envers de celle-ci ſe trouvât liée, pour lors il faudroit quatre marches de liage de plus, parce que celle qui auroit ſervi à lier la dorure deſſus & deſſous, ne pourroit ſervir à lier le broché qui ne l'eſt que deſſous, & que la liſſe levée empêcheroit de paſſer.

TISSU, TISSURE; (*Synon.*) ces mots ſe diſent au figuré du plan & de l'arrangement d'un ouvrage d'eſprit; le *tiſſu* de ce roman ne vaut rien; la *tiſſure* de l'Enéide eſt belle; la *tiſſure* de cette clauſe eſt une & indiviſe.

Tiſſu ſe dit fort bien auſſi pour un enchaînement de choſes; la vie des tyrans eſt un *tiſſu* de crimes.

Là, dans un long tiſſu *de belles actions,*
Il verra comme il faut dompter les nations.

(*D. J.*) Corneille.

TISSURE, ſ. f. *terme de Manufacture;* c'eſt la ma-

nie ou l'art de fabriquer le tiſſu. Les *tiſſures* des brocards, des draps & des toiles, ſont différentes : il y a des *tiſſures* frappées & ſerrées, & d'autres qui ſont lâches ; des *tiſſures* à double broche ; des *tiſſures* croiſées, & d'autres qui ne le ſont pas : toutes ces *tiſſures* différentes ſont expliquées aux *articles* qui ſont propres à la manufacture de chaque eſpece d'étoffe, qui ſont du métier des diverſes ſortes de tiſſerands.

TITACIDÆ, (*Géog. anc.*) municipe de la tribu Antiochide, ſelon Etienne le géographe. M. Spon, dans ſa liſte des bourgs de l'Attique, marque celui de *Titacidæ*, dans la tribu Acantide. Ce bourg prenoit ſon nom du héros *Titacus*, qui livra Apidna à Caſtor & Pollux, lorſqu'ils vinrent dans l'Attique, pour tirer leur ſœur Hélène des mains de ſon raviſſeur Théſée, comme le rapporte Hérodote. (*D. J.*)

TITAN, ÎLE DE, (*Géog. mod.*) île de France, ſur les côtes de Provence, dans le diocèſe de Toulon. Cette île eſt la plus orientale des îles d'Hieres : c'eſt à cauſe de cela qu'on lui a donné le nom de *Titan*, c'eſt-à-dire du côté où ſe leve le ſoleil. Les Marſeillois & les Grecs l'appelloient autrefois *Hypæa* l'inférieure, parce qu'à l'égard de Marſeille, elle eſt au-deſſous des autres : enſuite, dans le moyen âge, on lui a donné le nom de *Cabaros*. Elle peut avoir quatre mille pas de long, ſur mille de large ; mais elle eſt toute dépeuplée. (*D. J.*)

TITANA, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèſe, dans la Sicyonie. Pauſanias, *l. II. c. xj. & xij.* la met à ſoixante ſtades de Sicyone. On voyoit autrefois dans cette ville un temple d'Eſculape, dont la ſtatue étoit couverte d'une robe de laine & d'un manteau, enſorte qu'on ne lui voyoit que le viſage, les mains, & la pointe des piés. Celle d'Hygia ſa fille, déeſſe de la ſanté, étoit auſſi tellement couverte, ou de ſes habits, ou des cheveux que les femmes s'étoient coupés pour les lui offrir, qu'on avoit peine à la voir. Les ſtatues d'Alexanor & d'Examérion étoient auſſi dans ce temple ; ainſi que celle de Coronis, qui étoit de bois. Les habitans porterent cette derniere dans le temple de Minerve, où ils l'adoroient, brûlant toutes les victimes, à la réſerve des oiſeaux, qu'ils mettoient ſur les autels ; quant aux ſerpens, conſacrés à Eſculape, les hommes n'oſoient en approcher, & mettoient ſeulement la viande à l'entrée du lieu où ils étoient.

Près de *Titana*, on voyoit l'autel des vents, où le prêtre ſacrifioit une nuit toutes les années, & faiſoit certains myſteres en quatre foſſes qui leur étoient dédiées, chantant même quelques vers magiques. Entre cette même ville & Sicyone, on trouvoit le temple des déeſſes nommées *Séveres* par les Athéniens, & *Euménides* par les Sicyoniens : on leur ſacrifioit tous les ans, en un certain jour, des brebis pleines, de même qu'aux parques dont les autels étoient près de-là. M. Fourmont découvrit en 1729. à deux lieues de Phliaſia, ſur un des bras de l'Aſopus, un temple des dieux de la Titanie, où il trouva encore l'autel conſacré à Titan même, avec une inſcription en Bouſtrophédon.

2. *Titana*, ville d'Egypte, dont Claudien, *in Phœnic.* fait l'éloge dans ces vers :

Clara per Ægyptum placidis notiſſima ſacris,
Urbs Titana *colit.*

On voit aſſez que par *Titana*, ce poëte entend la ville de Dioſpolis, ou la ville du ſoleil ; car le ſoleil a été auſſi appellé *Titan*. (*D. J.*)

TITANIE, ſ. f. (*Antiq. greq.*) Τιτανία ; fête qu'on célébroit dans quelques pays, en mémoire des Titans. Potter. *Archæol. græc. t. I. p.* 433. (*D. J.*)

TITANO-KERATOPHYTON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom que Boerhaave donne à une grande plante marine, qu'on trouve aux environs des côtes de la Norwege, & qui reſſemble au keratophyton, avec cette différence qu'elle eſt chargée, & pour ainſi dire, incruſtée d'une ſorte de plâtre. (*D. J.*)

TITANS, ſ. m. *dans la Mythologie*, fils d'Uranus ou de Cœlus & de Veſta, c'eſt-à-dire du Ciel & de la Terre, ſelon l'explication d'Héſiode & d'Appollodore, ou de l'Air & de la Terre, ſuivant celle d'Hygin.

L'hiſtoire & la généalogie des *Titans* eſt diverſement racontée par les anciens auteurs, qui ſe ſont fondés ſur les traditions fabuleuſes.

Apollodore, par exemple, compte ſix *titans*, ſavoir, Oceanus, Cœlus, Hyperion, Crius, Japet, & Saturne ; Hygin en compte également ſix, dont à la reſerve d'Hyperion, les noms ſont tous différens, puiſqu'il les appelle Briarée, Gigez, Sterope, Atlas, & Cottus. Il met par conſéquent au nombre des *Titans*, les géants à cent mains, que beaucoup d'auteurs en ont diſtingués. D'autres enfin, à ces ſix freres, ajoutent cinq ſœurs nommées Rhea, Themis, Mnémoſyne, Phœbé, & Thétis ; & prétendent qu'ils firent tous aux hommes part de quelque découverte utile, qui leur en attira une reconnoiſſance éternelle.

Il eſt également difficile de concilier les ſentimens des auteurs, ſur les actions attribuées à ces *titans* ; les uns ſuppoſent qu'ils voulurent détroner Jupiter, & c'eſt bien le ſentiment le plus commun ; mais quelques autres prétendent qu'il fut ſecouru par Briarée, Gigez, & Cottus, contre les autres *Titans* leurs freres, tandis que d'autres ſoutiennent que Briarée fut foudroyé par Jupiter.

Un autre ſentiment veut que Cœlus, après avoir engendré de ſa femme Veſta les trois géans Briarée, Gigés, & Cottus, les enferma dans le Tartare ; que Veſta outrée de ce mauvais traitement, ſouleva les *Titans* contre leur pere, qu'ils détrônerent, & mirent à ſa place Saturne, qui ayant auſſi maltraité les géans, fut détrôné à ſon tour par Jupiter ſon propre fils, qui ſe défit enſuite des *Titans*.

D'autres enfin diſent que *Titan* étoit fils aîné du Ciel & de Veſta, ou Titée, & frere aîné de Saturne ; que quoiqu'il fût l'aîné, il céda ſes droits à Saturne à la priere de ſa mere, à condition néanmoins que Saturne ne conſerveroit aucun enfant mâle, afin que l'empire du ciel revînt à la branche aînée ; mais ayant appris que par l'adreſſe de Rhéa, trois fils de Saturne avoient été conſervés & élevés en ſecret, il fit la guerre à ſon frere, le vainquit, le prit avec ſa femme & ſes enfans, & les tint priſonniers juſqu'à ce que Jupiter ayant atteint l'âge viril, délivra ſon pere, ſa mere & ſes freres, fit la guerre aux *Titans*, & les obligea de s'enfuir au fond de l'Eſpagne, où ils s'établirent : ce qui a fait dire que Jupiter précipita les *Titans* dans le fond du Tartare.

Le pere Pezron, dans ſon antiquité des Celtes, prétend que les *Titans* ne ſont point des hommes fabuleux, quoique les Grecs aient voilé leur hiſtoire de beaucoup de fables. Selon lui les *Titans* ſont les deſcendans de Gomer, fils de Japhet. Le premier fut Aimon qui régna dans l'Aſie mineure ; le ſecond eut nom Uranus, qui en grec ſignifie *ciel* ; celui-ci porta ſes armes, & étendit ſes conquêtes, juſqu'aux extrémités de l'Europe & de l'Occident ; Saturne ou Chronos, fut le troiſieme, il oſa le premier prendre le titre de roi : car juſque-là, les autres n'avoient été que les chefs & les conducteurs des peuples ſoumis à leurs lois. Jupiter, le quatrieme des *Titans* fut le plus renommé. C'eſt lui qui par ſon habileté & ſes victoires, forma l'empire des *Titans*, & le porta au plus haut point de gloire où il pût atteindre. Son fils Teuta ou Mercure, avec ſon oncle Dis, que nous nommons *Pluton*, établit les *Titans* dans les provinces d'Occident, & ſur-tout dans les Gaules. Cet

empire des *Titans* dura environ trois cens ans, & finit vers le tems que les Iſraélites entrerent en Egypte. Les *Titans*, ajoute le même auteur, ſurpaſſoient de beaucoup les autres hommes en grandeur & en force de corps : ce qui leur a fait donner par la fable le nom de *géans*.

Héſychius obſerve que *titan* ſignifie auſſi un *ſodomite*, & ajoute que c'eſt un des noms de l'Antechriſt, auquel cas il faut l'écrire en grec par τειτας, afin qu'il renferme le nombre 666, qui dans l'Apocalipſe, *c. iij. verſ. 18.* ſont le nombre de la bête.

TITANUS, (*Géogr. anc.*) nom d'un fleuve de l'Aſie mineure, & d'une montagne de la Theſſalie, ſelon Héſychius. (*D. J.*)

TITARESSUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Theſſalie. Vibius-Sequeſter, *p. 85.* qui dit qu'on le nomme auſſi Orcus, ajoute qu'il ſe jette dans le Pénée, ſans mêler ſes eaux avec celles de ce dernier fleuve, mais en coulant deſſus.

Lucain, *l. VI. v. 375. & ſuiv.* dont les meilleures éditions liſent *Titareſos*, dit que ce fleuve orgueilleux de ſortir du Stix, fleuve reſpecté même par les dieux, dédaigne de mêler ſes eaux avec celles d'une riviere commune.

Solus in alterius nomen cum venerit undæ,
Defendit Titareſos *aquas, lapſuſque ſuperne*
Gurgite Penei pro ſiccis utitur arvis.
Hunc fama eſt, ſtygiis manare paludibus amnem,
Et capitis memorem, fluvii contagia vilis
Nolle pati, ſuperúmque ſibi ſervare timorem.

Ses eaux, diſent les poëtes, en tombant dans celles du Pénée, ſurnageoient deſſus comme de l'huile, c'eſt que les eaux de ce fleuve étoient fort graſſes, à cauſe des terres par leſquelles elles paſſoient. Strabon dit que la ſource du *Titareſus* étoit nommée *Styx*, & qu'on la tenoit pour ſacrée par cette ſeule raiſon. (*D. J.*)

TITARUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Theſſalie. Strabon, *l. IX. p. 441.* dit qu'elle touchoit au mont Olympe, & que le fleuve *Titareſſus* y prenoit ſa ſource. (*D. J.*)

TITEL *ou* TITUL, (*Géogr. mod.*) bourgade de la haute Hongrie, dans le comté de Bodrog, ſur la rive droite de la Teiſſe, près de ſa jonction avec le Danube. On croit que c'eſt le *Tibiſcum* des anciens. (*D. J.*)

TITENUS FLUVIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Colchide ; il ſe jettoit dans le Pont-Euxin, & donna ſon nom à une contrée nommée *Titenia*, & par Valerius Flaccus *Titania tellus*. (*D. J.*)

TITHÉNIDIES, ſ. m. (*Antiq. greq.*) τιθηνιδια, fête des Lacédémoniens, dans laquelle les nourrices, nommées en grec τιθηναι, portoient les enfans mâles au temple de Diane Corythallienne, & pendant qu'on immoloit à la déeſſe de petits cochons pour la ſanté de ces enfans, les nourrices danſoient au pié de l'autel de la divinité. *Voyez* le détail des cérémonies de cette fête dans Potter, *Archæol. grec. l. II. c. xx. t. I. p. 432. & ſuiv.* (*D. J.*)

TITHON, ſ. m. (*Mythol.*) tout le monde ſait ce que la Mythologie a feint de *Tithon* & de l'Aurore. La déeſſe l'aima éperdument, l'enleva dans ſon char, obtint de Jupiter ſon immortalité, & oublia de demander qu'il fût à l'abri des outrages du tems. *Tithon* ennuyé des infirmités de la vieilleſſe, ſouhaita d'être changé en cigale, & ſa priere lui fut accordée par les dieux. Voila la fable, voici l'hiſtoire.

Tithon, fils de Laomedon, & frere de Priam, étoit un prince aimable & très-bien fait de figure. Le royaume de la Troade, gouverné par Priam, dépendoit de l'empire d'Aſſyrie : *Tithon* alla à la cour du roi d'Aſſyrie, qui lui donna le gouvernement de la Suſiane. Il s'y maria dans un âge avancé, & parce que ſa femme étoit d'un pays ſitué à l'orient de la Grece & de la Troade, les Grecs qui tournoient toute l'hiſtoire en fictions, dirent qu'il avoit épouſé l'Aurore.

Mais un de nos poëtes modernes enchériſſant ſur l'ancienne mythologie, a fait des amours de *Tithon* & de l'Aurore, une nouvelle broderie, qui par ſa délicateſſe n'en eſt que plus propre à gâter l'imagination ; je n'en veux pour preuve que la morale qui couronne ſon conte ingénieux, car il ne faut pas être injuſte dans ſes critiques. L'auteur, après un tableau pittoreſque de l'entrevue des deux amans, & de la réſolution que l'Aurore, en quittant Jupiter, avoit formée de conſerver les beaux jours de *Tithon*, ainſi qu'elle le lui déclare, ſans y réuſſir, ajoute :

L'Amour couvrant leurs yeux de voiles ſéduiſans,
Semble éloigner leurs deſtinées ;
Tithon *ainſi dans la même journée*
Se retrouve à quatre-vingt ans.
La déeſſe eſt en pleurs, ſechez, dit-il, vos larmes,
J'ai vu de mon printems s'évanouir les charmes,
J'en regrette la perte, & ne m'en repens pas ;
Ce que j'eus de beaux jours, du moins, charmante Aurore,
Je les ai paſſé dans vos bras ;
Rendez-les moi, grands dieux, pour les reperdre encore! &c.

(*D. J.*)

TITHONI-REGIA, (*Géog. anc.*) palais fameux de l'Ethiopie, ſous l'Egypte. Quinte-Curce, *l. IV. c. viij.* dit que la curioſité de voir le palais de Memnon & de Tithon, emporta Alexandre preſque au-delà des bornes du ſoleil. *Voyez* Diodore de Sicile, *l. II.* (*D. J.*)

TITHOREA, (*Géog. anc.*) ville de la Phocide, ſur le mont Parnaſſe. Hérodote, *l. VIII. n. 32*, dit qu'auprès de la ville de Néon il y avoit une cime du Parnaſſe appellée *Tithorea ;* mais Pauſanias, *l. X. c. xxxij.* après avoir rapporté le ſentiment d'Hérodote, dit qu'il y a apparence que toute la contrée ſe nommoit autrefois *Tithorea*, & que dans la ſuite les habitans des villages voiſins s'étant venus établir dans la ville de Néon, cette ville prit peu-à-peu le nom de *Tithorea*. Le mot eſt corrompu dans Plutarque, *in ſylla*, qui écrit *Tithora* pour *Tithorea*. Du tems de Sylla *Tithore* n'étoit pas une ſi grande ville que du tems que Plutarque écrivoit ; car ce n'étoit alors, dit-il, qu'une forteresſe aſſiſe ſur la pointe d'une roche eſcarpée de tous côtés, où les peuples de la Phocide fuyant devant Xerxès, s'étoient retirés autrefois, & y avoient trouvé leur ſalut. (*D. J.*)

TITHORÉE, ſ. f. (*Mythol.*) c'étoit une de ces nymphes qui naiſſoient des arbres, & particulierement des chênes. Elle habitoit ſur la cime du mont-Parnaſſe, à laquelle elle donna ſon nom, qui ſe communiqua dans la ſuite à tout le voiſinage, & même à la petite ville de Néon en Phocide. (*D. J.*)

TITHRAS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, dans la tribu Ægéide, ſelon Etienne le géographe. Ce bourg, dit M. Spon, prenoit ſon nom de *Tithras*, fils de Pandion. Ce lieu étoit en réputation d'avoir des habitans très-méchans & des figues très-excellentes, ſelon le témoignage de Suidas, d'Ariſtophane & d'Athénée. Il eſt parlé du bourg de *Tithras* dans une ancienne inſcription qui ſe trouve à Salamine & rapportée par M. Spon.

ΚΑΛΛΙΣΤΩ
ΑΝΤΙΔΩΡΟΥ
ΤΕΙΘΡΑΣΙΟΥ.

(*D. J.*)

TITHRONIUM, (*Géogr. anc.*) ou *TETHRONIUM*, ſelon Hérodote, ville de la Phocide. Pauſanias, *l. X. c. xxxiij.* dit qu'elle étoit ſituée dans une plaine à 15 ſtades d'Amphiclea, mais qu'on n'y

Digitized by Google

voyoit rien qui fût digne de remarque. (*D. J.*)

TITICACA, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, audience de Los-Charcas, au milieu d'un lac du même nom, qui passe pour être le plus large de toute l'Amérique. Cette île est seulement éloignée de demi-lieue de la terre-ferme, & elle n'a que cinq à six mille pas de circuit. (*D. J.*)

TITIMALE *ou* TITHYMALE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *tithymalus*, genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, en godet, découpé & entouré de deux feuilles qui semblent tenir lieu de calyce. Le pistil est ordinairement triangulaire; il sort du fond de la fleur, & devient dans la suite un fruit qui a la même forme que le pistil, & qui est divisé en trois loges dans lesquelles on trouve des semences oblongues. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Il n'y a guere de genre de plante plus étendu que celui des *titimales*; Tournefort en compte soixante-trois especes, dans le nombre desquelles il y en a plusieurs d'étrangeres. Celles que les médecins connoissent le plus, sont le *titimale* des marais, les deux ésules, l'épurge & le petit *titimale* à feuille d'amandier. Tous les *titimales* rendent un suc laiteux qui dans quelques-uns est plus ou moins caustique.

Le *titimale* des marais, *tithymalus palustris, fruticosus. I. R. H. 87*, a la racine très-grosse, blanche, ligneuse, vivace & rampante. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur de deux ou trois piés, grosses environ comme le petit doigt, rougeâtres, rameuses, revêtues de feuilles alternes, unies, oblongues, vertes, approchantes de celles de l'épurge, mais beaucoup moins grandes, lesquelles périssent l'hiver avec les tiges. Les fleurs naissent au sommet des tiges & des rameaux, petites, jaunes, disposées comme en parasol; ces fleurs sont de deux sortes, selon M. Linnœus, les unes mâles ou stériles à cinq pétales, & les autres hermaphrodites à quatre pétales, entieres. Après que celles-ci sont passées, il leur succede des fruits relevés de trois coins en forme de verrue, & divisées en trois cellules, qui renferment chacune une semence presque ronde, remplie d'une substance ou moëlle blanche.

Cette plante croît sur les bords sablonneux des rivieres & autres lieux marécageux; elle est commune en Allemagne le long du Rhin; elle ne l'est guere moins en France le long de la Loire; elle fleurit en Mai & Juin. Toute la plante est laiteuse comme les autres *titimales*, c'est-à-dire, empreinte d'un suc âcre, brûlant & caustique, qui cause à la bouche & aux gencives une inflammation assez durable; passons aux ésules.

Les Apoticaires dans les différens pays ont coutume de donner différentes plantes sous le nom d'*ésules*, & ils choisissent celle qui est la plus commune parmi eux. Les uns emploient la racine de la petite ésule, d'autres celle de la grande ésule, & d'autres se servent de celle du *titimale* des marais. M. Tournefort croit qu'il ne faut pas les blâmer en cela, puisque ces plantes ont les mêmes vertus, & qu'on doit les préparer de la même maniere. On trouve dans les boutiques deux plantes sous le nom d'*ésule*, l'une qu'on appelle *la petite ésule*, & l'autre *la grande*.

La petite ésule, *tithymalus cyparissias, I. R. H. 86*, a la racine de la grosseur du doigt, ligneuse, fibreuse, & quelquefois rampante, d'une saveur âcre, piquante, & qui cause des naufées. Ses tiges hautes d'une coudée sont branchues à leur sommet. Ses feuilles naissent en très-grand nombre sur les tiges, d'abord semblables à celles de la linaire, molles, & ensuite il en naît de plus menues & capillacées, lorsque la tige se partage en branches. Ses fleurs viennent au sommet des rameaux disposées en parasol, & sont d'une seule piece, en grelot, verdâtres, & divisées en quatre parties arrondies; leur pistil se change en un fruit triangulaire à trois capsules, qui contiennent trois graines arrondies. Toute cette plante est remplie de lait; elle vient par tout le long des chemins & dans les forêts. Sa racine est seulement d'usage extérieurement.

Il sort encore de la même racine plusieurs petites tiges garnies de feuilles plus courtes, épaisses, arrondies, marquées en-dessous de points de couleur d'or. J. Bauhin n'y a remarqué aucune fleur, & Rai les regarde comme des avortons. On voit par-là, dit J. Bauhin, ce qu'il faut penser du *tithymalus fliecophyllus, thatii*, ou du *tithymalus cyparissias, foliis punctis, croceis, notatis*, C. B. & du *tithymalus foliis maculatis, Park.* Ce *titimale* varie beaucoup, selon les différentes saisons & l'âge de la plante; car souvent au printems elle porte une tête rougeâtre ou jaune. Il n'est pas surprenant que les Botanistes aient parlé avec tant de confusion & d'obscurité, des variétés que M. Tournefort a observées dans cette plante. Cependant il est facile de la distinguer des autres especes, selon la remarque de Rai, par ses racines rampantes, par sa tige peu élevée, par ses feuilles oblongues, étroites, vertes, molles & tendres, qui sont en grand nombre sur la tige, & qui ressemblent de telle sorte à celles de la linaire, qu'on y est trompé.

La grande ésule *tithymalus folio pini, fortè Dioscoridis pithyusa, I. R. H. 86*, vient dans les champs; elle jette une racine grosse comme le pouce, longue d'un pié, un peu fibreuse, d'une saveur âcre. Ses tiges sont hautes d'une coudée, branchues, portant des feuilles semblables à celles de la linaire commune. Les découpures de ses fleurs ont la figure d'un croissant. Son fruit est triangulaire & à trois capsules. Toute cette plante est laiteuse. J. Ray soupçonne qu'elle est la même que la précédente.

La racine de la pétite ésule, & surtout son écorce, purge fortement la pituite par les selles, mais elle trouble l'estomac, & cause des inflammations internes dans les visceres; car si on avale un peu de cette écorce, elle laisse une impression de feu dans la gorge, dans l'ésophage & dans l'estomac même. C'est pour cela que les médecins prudens ont coutume de s'en abstenir; ou du moins ils ne la donnent qu'après l'avoir adoucie ou tempérée de quelque façon.

L'épurge ou la catapuce ordinaire, *tithymalus latifolius, cataputia dictus, I. R. H. 86*, pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, grosse comme le pouce, ronde, solide, rougeâtre, rameuse en-haut, revêtues de beaucoup de feuilles, longues de trois doigts, semblables à celles du saule, disposées en croix, d'un verd bleuâtre & lisses. Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des branches, composées chacune de quatre petales, épaisses avec plusieurs étamines déliées, à sommets arrondis, entourées de deux feuilles pointues & jaunâtres qui semblent tenir lieu de calice. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des fruits plus gros que ceux des autres *titimales*, relevés de trois coins & divisés en trois loges qui contiennent chacune une semence grosse comme un grain de poivre, presque ronde, remplie d'une moelle blanche.

Toute la plante jette un suc laiteux abondant, de même que les autres especes de *titimale*; elle croît en tout pays, & fréquemment dans les jardins, où elle se multiplie tous les ans de graine jusqu'à devenir incommode; elle fleurit en Juillet, & mûrit ses semences en Août & Septembre; elle varie en grandeur, suivant l'âge, & a les feuilles plus larges ou plus étroites; elle passe l'hiver, & périt lorsque sa graine est venue à maturité. Les mendians se servent ordinairement de son lait pour se défigurer la peau, & par ce moyen émouvoir la compassion des passans. Si les poissons mangent de ses feuilles ou de ses fruits jettés dans un

Digitized by Google

étang ; ils viennent à la ſurface de l'eau couchés ſur le côté, comme s'ils étoient morts, enſorte qu'on peut les prendre à la main ; mais on les fait bientôt revenir en les changeant d'eau.

Le *petit titimale* à feuilles d'amandier, *tithymalus amigdaloïdes, anguſti-folius, I. R. H. 86*, a la racine d'un rouge brun en-dehors, blanche en-dedans, amere, âcre. Elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'environ un demi-pié, quelquefois d'un pié, grêles, garnies de beaucoup de feuilles longuettes, étroites, d'un verd de mer, d'un goût ſtyptique, âcre & amer. Ses fleurs naiſſent aux ſommets des tiges & des rameaux comme en paraſol, compoſées chacune de quatre feuilles jaunes couleur d'herbe. Quand cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede un fruit verdâtre, liſſe, diviſé en trois loges, dans chacune deſquelles ſe trouve une graine rouſſâtre, boſſue, applatie du côté qu'elle touche aux cloiſons des loges.

Les pharmacologiſtes ont fait encore beaucoup d'eſpeces de *titimales* dans la liſte des remedes; toutes ces eſpeces poſſedent les mêmes propriétés médicinales. On a principalement employé leurs ſemences & leur racine pour l'uſage intérieur. Les ſemences avalées entieres & les racines ſéchées & miſes en poudre ſont des purgatifs très-violens que les médecins n'ordonnent preſque plus, même dans les hydropiſies où le relâchement eſt le plus évident & le plus extrême. La poudre de racine de *titimale* n'eſt plus qu'un remede de charlatan, & les ſemences un remede de payſan, qui ne réuſſit même que chez les plus vigoureux.

C'eſt principalement de l'eſpece de *titimale* appellée *épurge* ou *catapuce* que les payſans prennent la ſemence; & c'eſt l'éſule principalement dont la racine eſt uſitée. C'eſt un ancien uſage en pharmacie que de faire ſubir à cette racine ce qu'on appelle une *préparation*. Cette préparation conſiſte à en prendre l'écorce moyenne, à la faire macérer pendant vingt-quatre heures dans du fort vinaigre, & à la faire ſécher enſuite. On ſe propoſe par cette opération de corriger ou de châtrer la trop grande activité de ce remede, & on y réuſſit en effet, & même ſelon quelques auteurs, juſqu'au point de la trop affoiblir. La doſe de racine d'éſule préparée eſt, ſelon les auteurs de matiere médicale, depuis un ſcrupule juſqu'à un gros en ſubſtance. Il eſt très-vraiſſemblable que la racine d'éſule même préparée eſt toujours un remede infidele & ſuſpect.

Au reſte la racine qu'on trouve dans les boutiques ſous le nom de *racine d'éſule*, n'eſt pas toujours tirée de l'une ou de l'autre eſpece de *titimale* qui porte ce nom, ſavoir de la grande ou de la petite éſule. Les Apoticaires prennent indifféremment & gardent ſous ce nom la racine de pluſieurs autres eſpeces de *titimale*, & ce n'eſt pas là une infidélité blamable, puiſque les meilleurs juges en cette matiere aſſurent que toutes ces plantes ont les mêmes vertus. Tournefort, Geoffroi & le rédacteur du catalogue des remedes ſimples, qui eſt à la tête de la pharmacopée de Paris, ſont de ce ſentiment. (*b*)

TITIMALOIDES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, qui a une eſpece de talon, & dont le piſtil devient dans la ſuite un fruit ſemblable à celui du *titimale*. *Voyez* TITIMALE. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

TITIAS, ſ. m. (*Mythol.*) un des héros de l'île de Crete que l'on diſoit fils de Jupiter. Le bonheur conſtant qu'il éprouva, le fit regarder comme un dieu, & lui valut après ſa mort les honneurs divins ; on crut devoir l'invoquer pour obtenir une heureuſe vie ; mais apparemment qu'il n'exauça perſonne, car ſon culte ne fut pas de longue durée. (*D. J.*)

TITIENS, ſ. m. pl. (*Antiq. rom.*) il y avoit à Rome un college de prêtres nommés les confreres titiens, *titii ſodales*, dont les fonctions étoient de faire les ſacrifices & les cérémonies des Sabins. Tacite, dans ſes annales, dit qu'ils furent établis par Romulus pour honorer la mémoire du roi Tatius dont le ſurnom étoit *Titus*. (*D. J.*)

TITILLATOIN, ſ. f. (*Economie anim.*) état d'un nerf tendu; de façon que s'il l'étoit davantage, on auroit de la douleur. Ce que nous ſentons, lorſqu'on nous chatouille les levres, ou le nez avec la barbe d'une plume, n'eſt pas de la douleur; cependant ce ſentiment ne peut être ſupporté long-tems : ce qui excite ces ſecouſſes, ces convulſions, ces tremblemens dans les nerfs, n'eſt point non plus de la douleur.

TITIRI *ou* TITRI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) poiſſons des îles Antilles, qu'on peut manger par centaine ſur le bout de la fourchette : ils ne ſont guere plus gros qu'une groſſe épingle & plus petits de moitié. C'eſt ordinairement pendant la ſaiſon des pluies aux environs des pleines lunes, qu'on le trouve en ſi grande abondance à l'embouchure des petites rivieres peu profondes dont l'eau coule dans la mer, qu'il s'en fait une prodigieuſe conſommation dans tout le pays.

Cette eſpece n'eſt point particuliere ; c'eſt un mélange de pluſieurs ſortes de petits poiſſons de mer nouvellement éclos, qui cherchent un aſyle dans les ruiſſeaux où les gros ne peuvent entrer ni les pourſuivre. On peut bien penſer que ce poiſſon ne ſe prend pas à l'hameçon. La maniere de le pêcher eſt d'étendre au fond de l'eau une grande nappe ou un drap blanc chargé de quelques pierres pour l'aſſujettir. Le *titiri*, attiré par la blancheur, ſe raſſemble par milliers, & le drap en étant tout couvert, on l'enleve par les quatre coins, & on recommence cet exercice juſqu'à ce qu'on en ait rempli pluſieurs petits baquets pleins d'eau qu'on a fait apporter exprès. Le *titiri* étant très-délicat, ne peut ſe garder long-tems. Il faut le manger tout-de-ſuite : la maniere de le préparer, eſt de commencer par le bien laver dans pluſieurs eaux pour en ſéparer le ſable dont il eſt toujours couvert ; on le fait cuire enſuite dans de l'eau avec du ſel & des fines herbes, y ajoutant du beurre, ſi on ſe contente de le manger de cette façon. Autrement, après l'avoir retiré avec une écumoire, on le laiſſe s'égoutter, & on y fait une ſauſſe liée : on peut encore le faire frire, en le ſaupoudrant de farine, ou bien en former des beignets, au moyen d'une pâte claire dont on rehauſſe le goût avec du jus de bigarade ou de citron.

Le *titiri* eſt blanc, gras, délicat & toujours très-bon, à quelque ſauſſe qu'on l'accommode. Les Européens qui paſſent aux Iſles, en ſont très-friands : ce poiſſon eſt appellé *piſquet* par les habitans de la Guadeloupe : cependant il ne faut pas le confondre avec le piſquet proprement dit, & connu ſous ce nom dans toutes les îles françoiſes : celui-ci eſt une eſpece particuliere qui n'excede guere la groſſeur des petits éperlans. *Article de M. le* ROMAIN.

TITITL, ſ. m. (*Calend. des Mexiq.*) nom du ſeizieme des dix-huit mois de l'année des Méxiquains. Comme l'année de ces peuples commence au vingt-ſixieme de Février, & que chaque mois eſt de vingt jours, le mois *tititl* doit commencer le vingt-troiſieme Décembre. (*D. J.*)

TITIUM, *FLUMEN*, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Illyrie. Pline, *liv. III. ch. xxj. & xxij.* fait entendre que ce fleuve ſe jettoit dans la mer à Sardona, & qu'il ſervoit de bornes entre la Liburnie & la Dalmatie. C'eſt le *Titius* dont Ptolomée, *liv. II. ch. xvij.* marque l'embouchure ſur la côte entre Sadera Colonia & Scardona. (*D. J.*)

TITMONING, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans l'archevêché de Saltzbourg, proche de la ri-

Digitized by Google

viere de Saltza, ſur les confins de l'électorat de Baviere, & à ſix milles de la ville de Saltzbourg. La peſte y fit de grands ravages en 1310, & elle fut incendiée en 1571. *Long.* 30. 25. *lat.* 47. 54. (*D. J.*)

TITRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) inſcription qui ſe met au-deſſus de quelque choſe pour la faire connoître. *Voyez* INSCRIPTION.

Ce mot ſe dit plus particulierement de l'inſcription que l'on met à la premiere page d'un livre, qui en exprime le ſujet, le nom de l'auteur, *&c. Voyez* LIVRE.

Ce qui embarraſſe un grand nombre d'auteurs, c'eſt de trouver des *titres* ſpécieux pour mettre à la tête de leurs livres. Il faut que le *titre* ſoit ſimple & clair: ce ſont là les deux caracteres véritables de cette ſorte de compoſition. Les *titres* faſtueux & affectés forment des préjugés contre les auteurs. Les François donnent plus que les autres nations dans la fanfaronnade des *titres*; témoin celui de M. le Pays: *Amitiés*, *Amours*, *Amourettes*, à l'imitation duquel on a fait cet autre, *Fleurs*, *Fleurons*, *Fleurettes*, &c.

TITRE, *en Droit civil & canon*, ſignifie un chapitre ou une diviſion d'un livre. *Voyez* CHAPITRE & TITRE.

Un *titre* eſt ſubdiviſé en paragraphes, *&c. Voyez* PARAGRAPHE.

Chacun des cinquante livres du Digeſte conſiſte dans un certain nombre de *titres* qui eſt plus grand dans les uns que dans les autres. *Voyez* DIGESTE.

TITRE eſt auſſi un nom de dignité, de diſtinction ou de prééminence, qui ſe donne à ceux qui en ſont décorés. *Voyez* NOBLESSE.

Loyſeau obſerve que les *titres* de rang ou de dignité doivent toujours venir immédiatement après le nom de famille, & avant le titre de la charge. *Voyez* NOM.

Le roi d'Eſpagne emplit une page entiere de *titres* pour faire l'énumération de pluſieurs royaumes & ſeigneuries dont il eſt ſouverain. Le roi d'Angleterre prend le *titre* de *roi de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande*: le roi de France, celui de *roi de France & de Navarre*: le roi de Suede s'intitule, *roi de Suede & des Goths*: celui de Danemarck, *roi de Danemarck & de Norwege*: celui de Sardaigne, entr'autres *titres*, prend celui de *roi de Chypre & de Jéruſalem*: le duc de Lorraine porte le *titre* de *roi de Jéruſalem, de Sicile*, &c. *Voyez* ROI, *&c.* Les cardinaux prennent pour leurs *titres* les noms de quelques égliſes de Rome, comme de *Sainte-Cécile*, de *Sainte-Sabine*, *&c.* On les appelle *cardinaux*, *du* titre *de Ste. Cécile*, &c. *Voyez* CARDINAL.

L'empereur peut conférer le *titre* de *prince* ou de *comte de l'empire*; mais le droit de ſuffrage dans les aſſemblées de l'Empire dépend du conſentement des états. *Voyez* ÉLECTEUR & EMPIRE.

Les Romains donnerent aux Scipions les *titres* d'*Africain*, d'*Aſiatique*, &c. à d'autres, ceux de *Macédoniens*, *Numidiens*, *Crétiens*, *Parthiens*, *Daciens*, &c. pour faire conſerver le ſouvenir des victoires remportées ſur ces peuples. Le roi d'Eſpagne imite cet exemple, en donnant des *titres* honorables aux villes de ſon royaume, en récompenſe de leurs ſervices & de leur fidélité.

TITRE, eſt auſſi une certaine qualité que l'on donne à certains princes, par forme de reſpect, *&c. Voyez* QUALITÉ.

Le pape porte le *titre* de *ſainteté*: un cardinal prince du ſang, celui d'*alteſſe royale*, ou d'*alteſſe ſéréniſſime*, ſuivant qu'ils ſont plus ou moins éloignés du trône: les autres cardinaux princes, celui d'*alteſſe éminentiſſime*: les ſimples cardinaux, celui d'*éminence*: un archevêque, celui de *grandeur*. [En Angleterre, celui de *grace*: & de *très-révérend*: les évêques, celui de *fort révérend*: les abbés, prêtres, religieux, *&c.* celui de *révérend*.] *Voyez* SAINTETÉ, ÉMINENCE, GRACE, RÉVEREND, PAPE, CARDINAL, *&c.*

Pour ce qui eſt des puiſſances ſéculieres, on donne à l'empereur, le titre de *majeſté impériale*: aux rois, celui de *majeſté*: au roi de France, celui de *majeſté très-chrétienne*: au roi d'Eſpagne, celui de *majeſté catholique*: au roi d'Angleterre, celui de *défenſeur de la foi*: au turc, celui de *grand-ſeigneur* & de *hauteſſe*: au prince de Galles, celui d'*alteſſe royale*: aux princes du ſang de France, celui d'*alteſſe ſéréniſſime*: aux électeurs, celui d'*alteſſe électorale*: au grand-duc, celui d'*alteſſe ſéréniſſime*: aux autres princes d'Italie & d'Allemagne, celui d'*alteſſe*: au doge de Veniſe, celui de *ſéréniſſime prince*: à la république & au ſénat de Veniſe, celui de *ſeigneurie*: au grand-maître de malte, celui d'*éminence*: aux nonces & aux ambaſſadeurs des têtes couronnées, celui d'*excellence*, *voyez* EMPEREUR, ROI, PRINCE, DUC, ALTESSE, SÉRÉNITÉ, ÉMINENCE, EXCELLENCE, *&c.*

L'empereur de la Chine, parmi ſes titres, prend celui de *tien-ſu*, c'eſt-à dire, *fils du ciel*. On obſerve que les Orientaux aiment les *titres* à l'excès. Un ſimple gouverneur de Schiras, par exemple, après une pompeuſe énumération de qualités, ſeigneuries, *&c.* ajoute les *titres* de *fleur de politeſſe*, *muſcade de conſolation & de délices*, &c.

Le grand-ſeigneur, dans ſes patentes & dans les lettres qu'il envoie, ſoit aux princes étrangers, ſoit à ſes bachas & autres officiers, prend les *titres* pompeux d'*agent* & d'*image de Dieu*. Tantôt il s'appelle *tuteur du monde*, *gardien de l'univers*, *empereur des empereurs*, *diſtributeur des couronnes*; *réfuge & aſyle des rois*, *princes*, *républiques & ſeigneuries affligées*; *libérateur de ceux qui gémiſſent ſous l'oppreſſion des Infideles*; *unique favori du ciel*, *chéri & redouté par-tout*. Tantôt il ſe qualifie, *propriétaire des céleſtes cités de la Méque & de Médine*, *gardien perpétuel de la ſainte Jéruſalem*. Souvent auſſi il ſe dit, *poſſeſſeur des empires de Grece & de Trébizonde*, *de ſoixante-dix royaumes*, *d'un nombre infini de peuples*, *terres & pays conquis en Europe*, *en Aſie & en Afrique par l'épée exterminante des Muſulmans*; *& maître abſolu de pluſieurs millions de guerriers victorieux des plus grands fleuves du monde*, *des mers Blanche*, *Noire & Rouge*, *des paluſ-méotides*, &c. Ils en donnent auſſi de ſinguliers aux princes chrétiens; tels ſont ceux qui étoient à la lettre, que Soliman aga préſenta à Louis XIV. en 1669 de la part de Mahomet IV: *Gloire des princes majeſtueux de la croyance de Jeſus-Chriſt*, *choiſi entre les grands lumineux dans la religion chrétienne*, *ariſte & pacificateur des affaires qui naiſſent dans la communauté des Nazaréens*, *dépoſitaire de la gravité*, *de l'éminence & de la douceur*; *poſſeſſeur de la voie qui conduit à l'honneur & à la gloire*; *l'empereur de France*, *notre ami*, *Louis*, *que la fin de ſes deſſeins ſoit couronnée de bonheur & de proſpérité*.

Parmi les Européens, les Eſpagnols ſur-tout, affectent d'étaler auſſi des *titres* longs & faſtueux. On ſait que Charles-Quint ayant ainſi rempli de tous ſes *titres* la premiere page d'une lettre qu'il adreſſoit à François premier, ce prince ne crut pouvoir mieux en faire ſentir le ridicule, qu'en ſe qualifiant: *François*, *par la grace de Dieu*, *bourgeois de Paris*, *ſeigneur de Vanvres & de Gentilly*, qui ſont deux petits villages au voiſinage de Paris.

TITRE, (*Juriſp.*) ſignifie quelquefois *qualité*, comme quand on dit *titre d'honneur*.

Titre eſt auſſi quelquefois oppoſé à *commende*, comme quand on dit qu'un bénéfice eſt conféré en *titre*. On entend auſſi par *titre de bénéfice*, quelque fonction qui a le caractere de bénéfice.

Titre ſe prend encore pour la cauſe en vertu de laquelle on poſſede, ou on réclame une choſe.

Digitized by Google

Titre ſignifie auſſi tout acte qui établit quelque droit; les *titres* pris en ce ſens ſe ſubdiviſent en pluſieurs eſpeces.

Titre apparent eſt celui qui paroît valable quoiqu'il ne le ſoit pas.

Titre authentique eſt celui qui eſt émané d'un officier public, & qui fait une foi pleine & entiere.

Titre de bénéfice, *voyez* ce qui en eſt dit ci-deſſus, & les *mots* BÉNÉFICE & COMMENDE.

Titre clérical ou *ſacerdotal*, eſt le fonds qui doit être aſſuré pour la ſubſiſtance d'un eccléſiaſtique, avant qu'il ſoit promu aux ordres ſacrés.

Anciennement l'on n'ordonnoit aucun clerc ſans lui donner un *titre*, c'eſt-à-dire ſans l'attacher au ſervice de quelque égliſe, dont il recevoit de quoi ſubſiſter honnêtement.

Mais la dévotion & la néceſſité ayant contraint de faire plus de prêtres qu'il n'y avoit de bénéfices & de *titres*, il a fallu y apporter un remede, qui eſt de faire un *titre* feint au défaut de bénéfice, en aſſurant un revenu temporel pour la ſubſiſtance de l'eccléſiaſtique.

Les conciles de Nicée & de Calcédoine, celui de Latran en 1179, le concile de Trente, ceux de Sens en 1528, de Narbonne en 1551, de Reims & de Bordeaux en 1591, d'Aix en 1585, de Narbonne en 1609, de Bordeaux en 1624, & les quatre & cinquieme conciles de Milan, en ont fait un réglement précis.

L'ordonnance d'Orléans preſcrit la même choſe.

Un bénéfice peut ſervir de *titre* clérical, pourvû qu'il ſoit de revenu ſuffiſant.

La quotité du *titre* clérical a varié ſelon les tems & les lieux. L'ordonnance d'Orléans n'exigeoit que 50 liv. de rente; mais les dépenſes ayant augmenté, il a fallu auſſi augmenter à proportion le *titre* clérical. A Paris & dans pluſieurs autres diocèſes, il doit préſentement être au moins de 150 liv. de revenu.

La conſtitution de ce *titre* ne peut être alterée par aucune convention ſecrete.

On ordonne pourtant ſous le *titre* de religion, les religieux des monaſteres fondés, & les religieux mendians, ſous le *titre* de pauvreté. Quelquefois auſſi les évêques ordonnent ſous ce même *titre*, des clercs ſéculiers; mais il faut en ce cas, qu'ils leur conferent au plutôt un bénéfice ſuffiſant pour leur ſubſiſtance; & ſi c'eſt un évêque étranger qui ordonne l'eccléſiaſtique, en vertu d'un démiſſoire, c'eſt à l'évêque qui a donné le démiſſoire, à donner le bénéfice. *Voyez* les *mémoires du clergé*, d'Héricourt, & *les mots* CLERC, ECCLÉSIASTIQUE, ORDRES SACRÉS, PRÊTRISE.

Titre coloré eſt celui qui paroît légitime, & qui a l'apparence de la bonne foi, quoiqu'il ne ſoit pas valable, ni ſuffiſant pour transferer ſeul la propriété, ſi ce n'eſt avec le ſecours de la preſcription. *Voyez* POSSESSION, PRESCRIPTION.

Titre conſtitutif eſt le premier *titre* qui établit un droit, ou une choſe. *Voyez ci-après* TITRE DÉCLARATIF & TITRE ÉNONCIATIF.

Titres de la couronne, ce ſont les chartres & autres pieces qui concernent nos rois, les droits de leur couronne, & les affaires de l'état. *Voyez* CHARTRES DU ROI & TRÉSOR DES CHARTRES.

Titre déclaratif eſt celui qui ne conſtitue pas un droit, mais qui le ſuppoſe exiſtant, & qui le rappelle.

Titre énonciatif eſt celui qui ne fait qu'énoncer & rappeller un autre *titre*, & qui n'eſt pas le *titre* même ſur lequel on ſe fonde

Titre exécutoire eſt celui qui emporte l'exécution parée contre l'obligé, comme une obligation ou un jugement expédiés en forme exécutoire. *Voyez* OBLIGATION, JUGEMENT EXÉCUTOIRE, EXÉCUTION PARÉE, FORME EXÉCUTOIRE.

Titres de famille, ce ſont les extraits de baptêmes, mariages & ſépultures, les généalogies, les contrats de mariages quittancés de dot & de douaire; les donations, teſtamens, partages & autres actes ſemblables, qui ont rapport à ce qui s'eſt paſſé dans une famille.

Titre gratuit eſt celui par lequel on acquiert une choſe ſans qu'il en coûte rien. L'ordonnance des donations porte qu'à l'avenir il n'y aura que deux formes de diſpoſer de ſes biens à *titre gratuit*; ſavoir, les donations entre vifs, & les teſtamens ou codicilles.

Titre lucratif eſt celui en vertu duquel on gagne quelque choſe, comme une donation ou un legs. Par le terme de *titre lucratif*, on entend ſouvent la cauſe lucrative, comme le legs, plutôt que le *titre* ou acte qui eſt le teſtament ou codicille contenant le legs.

C'eſt une maxime, en fait de *titres* ou de cauſes lucratives, que deux *titres* de cette eſpece ne peuvent pas concourir en faveur d'une même perſonne; ce n'eſt pas que l'on ne puiſſe faire valoir les deux *titres*, en corroborant l'un par l'autre, cela veut dire ſeulement que l'on ne peut pas exiger deux fois la même choſe en vertu de deux *titres* différens.

Titre nouvel, c'eſt proprement *renovatio tituli*; c'eſt la reconnoiſſance que l'on fait paſſer à celui qui doit quelque ſomme ou quelque rente, ſoit pour empêcher la preſcription, ſoit pour donner l'exécution parée contre l'héritier de l'obligé. Le *titre nouvel* tient lieu du *titre* primitif, & y eſt toujours préſumé conforme, à moins qu'il n'y ait preuve du contraire. *Voyez* TITRE PRIMITIF.

Titre onéreux eſt celui par lequel on acquiert une choſe, non pas gratuitement, mais à prix d'argent, ou moyennant d'autres charges & conditions, comme un contrat de vente ou d'échange, un bail à rente. *Voyez* TITRE GRATUIT, ACHAT, VENTE, ECHANGE, *&c.*

Titre préſumé eſt celui que l'on ſuppoſe exiſter en faveur de quelqu'un, & que cependant on reconnoît enſuite qu'il n'a pas.

Titre primitif ou *primordial*, eſt le premier *titre* qui établit un droit ou quelque autre choſe, à la différence des *titres* ſeulement déclaratifs ou énonciatifs, qui ne ſont que ſuppoſer le droit où en eſt encore le *titre*, & du *titre* nouvel qui eſt fait pour proroger l'effet du *titre* primitif.

Titre ſacerdotal eſt la même choſe que *titre clérical*. Voyez *ci-devant* TITRE CLÉRICAL.

Titre tranſlatif de propriété, eſt celui qui a l'effet de faire paſſer la propriété de quelque choſe, d'une perſonne à une autre, comme un contrat de vente, une donation, *&c.* à la différence du bail à loyer, du déport, & autres actes ſemblables qui ne transferent qu'une jouiſſance précaire.

Titre vicieux eſt celui qui eſt défectueux en la forme, comme un acte non ſigné; ou au fond, comme une donation non acceptée par le donataire. C'eſt une maxime qu'il vaut mieux n'avoir pas de *titre*, que d'en avoir un vicieux. Il ne s'enſuit pourtant pas de-là que l'on ne puiſſe pas s'aider pour la preſcription, d'un *titre* coloré qui ſeroit ſeul inſuffiſant pour tranſmettre la propriété, comme quand on a acquis d'un autre que le véritable propriétaire; on entend en cette occaſion par *titre vicieux*, celui dont le défaut eſt tel que la perſonne même qui s'en ſert n'a pu l'ignorer, & qu'elle n'a pu preſcrire de bonne foi en vertu d'un tel *titre*; comme quand le *titre* de la jouiſſance eſt un bail à loyer, ou un ſéqueſtre, c'eſt le cas de dire *qu'il vaudroit mieux n'avoir pas de* titre, *que d'en avoir un vicieux*, parce que l'on peut preſcrire par une longue poſſeſſion ſans *titre*; au lieu que l'on ne peut preſcrire en vertu d'un *titre* infecté d'un vice tel que celui que l'on vient d'expliquer, par quelque tems que l'on ait poſſédé. (*A*)

TITRE, (*Hiſt. eccléſ.*) *titulus*; c'eſt un des anciens noms

noms donnés aux égliſes ou temples des premiers chrétiens. On ſait qu'on les appelloit ainſi, parce que quand une maiſon étoit confiſquée au domaine de l'empereur, la formalité que les officiers de juſtice obſervoient, étoit d'attacher au-devant de cette maiſon une toile où étoit le portrait de l'empereur, ou ſon nom écrit en gros caracteres, & cette toile s'appelloit titre, *titulus :* la formalité s'appelloit *l'impoſition du* titre, *tituli impoſitio.* Or, comme cela marquoit que cette maiſon n'étoit plus à ſes premiers maitres, mais appartenoit à l'empereur, les Chrétiens imiterent cette maniere de faire paſſer une maiſon, du domaine d'un particulier, au ſervice public de Dieu. Lorſque quelque fidele lui conſacroit la ſienne, il y mettoit pour marque une toile, où au-lieu de l'image ou nom de l'empereur, on voyoit l'image de la croix ; & cette toile s'appelloit *titre*, comme celle dont elle étoit une imitation. De-là les maiſons mêmes où étoient attachées les croix, furent appellées *titres.*

Il y a quelques auteurs qui aiment mieux faire venir le nom de *titre*, de ce que chaque prêtre prenoit ſon nom & *titre* de l'égliſe dont il étoit chargé pour la deſſervir ; mais la premiere origine eſt plus vraiſſemblable, car on lit que le pape Evariſte partagea les *titres* de Rome à autant de prêtres, l'an 112 de J. C. ce qui ſemble indiquer que les égliſes s'appelloient *titres* avant qu'elles fuſſent partagées aux prêtres. Il faut ſeulement remarquer que dans la ſuite, toutes les égliſes ne furent plus appellées *titres ;* & que ce nom fut ſeulement réſervé aux plus conſidérables de Rome. (*D. J.*)

TITRE, (*Poéſie dramatiq.*) ce que les Latins nomment *titre*, *titulus*, les Grecs l'appellent διδασκαλια, *enſeignement*, *inſtruction.* C'étoit autrefois la coutume de mettre des *titres* ou inſtructions à la tête des pieces de théatre ; & cet uſage apprenoit aux lecteurs dans quel tems, dans quelle occaſion, & ſous quels magiſtrats ces pieces avoient été jouées. Cependant on ne mettoit de *titres* qu'aux pieces qui avoient été jouées pour célébrer quelque grande fête, comme la fête de Cérès, celle de Cybele, ou celle de Bacchus, *&c.* La raiſon de cela, eſt qu'il n'y avoit que ces pieces qui fuſſent jouées par l'ordre des magiſtrats. Mais il ne nous reſte point de *titre* entier d'aucune piece greque ou latine, non pas même de celles de Térence ; car on n'y trouve point le prix, c'eſt-à-dire l'argent que les édiles avoient payé à Térence pour chacune de ces pieces : & c'eſt ce qu'on avoit grand ſoin d'y mettre.

On pouſſoit même, dans la Grece, cette exactitude ſi loin, qu'on y marquoit les honneurs qu'on avoit faits au poëte, les bandelettes dont on l'avoit décoré, & les fleurs qu'on avoit ſemées ſur ſes pas. Mais cela ne ſe pratiquoit qu'en Grece, où la comédie étoit un art honnête & fort conſidéré ; au lieu qu'à Rome ce n'étoit pas tout-à-fait la même choſe.

Il ne nous reſte plus qu'à donner un exemple d'un des *titres* latins, mais tronqué ; c'eſt celui de l'*Andrienne*, la premiere comédie de Térence.

Titulus, ſeu didaſcalia.

Acta ludis Megalenſibus, C. M. Fulvio & M. Glabrione ædilibus curulibus ; egerunt L. Ambivius Turpio. L. Attilius Prænestinus. Modos fecit Flaccus Claudii, tibiis paribus dextris & ſiniſtris, & eſt tota græca. Edita M. Marcello. C. Sulpicio Coſſ.

« Titre, ou la didaſcalie.

» Cette piece fut jouée pendant la fête de Cybèle, » ſous les édiles curules Marcus Fulvius & Marcus » Glabrio, par la troupe de Lucius Ambivius Tur» pio & de Lucius Attilius de Preneſte. Flaccus af» franchi de Claudius fit la muſique, où il employa » les flûtes égales, droites & gauches. Elle eſt toute » greque. Elle fut repréſentée ſous le conſulat de M. » Marcellus & de C. Sulpicius ». (*D. J.*)

TITRE, *terme d'Imprimeur ;* c'eſt un petit trait qu'on met ſur une lettre pour marquer quelque abreviation. (*D. J.*)

TITRE, *terme de manufacture ;* c'eſt la même que la marque que tout ouvrier eſt tenu de mettre au chef de chaque piece de ſa fabrique. (*D. J.*)

TITRE, *à la Monnoie ;* on appelle ainſi en fait d'or & d'argent le degré de fineſſe & de bonté de ces métaux. Ce *titre* varie ſelon les degrés de la pureté du métal, il appartient aux ſouverains de fixer les eſpeces d'or & d'argent.

Les ſouverains ordonnent ſagement aux orfevres & aux autres ouvriers tant en or qu'en argent, de ne donner que de l'or à 24 carats, & de l'argent du *titre* de 12 deniers : le but de cette précaution eſt d'empêcher les ouvriers d'employer les monnoies courantes à la fabrique des ouvrages de leurs profeſſions ; la perte qu'ils ſouffriroient en convertiſſant des matieres de moindres *titres* en des ouvrages de pur or, ou d'argent fin, a paru le plus ſûr moyen pour leur éviter une tentation qui auroit été capable de ruiner le commerce par la rareté des eſpeces : mais en preſcrivant des lois ſéveres aux orfévres pour les obliger à donner du fin, & aux monnoyeurs, pour les engager après l'affinage, & la fabrique d'une quantité de matieres, de rendre tant d'eſpeces de tel poids & de tel *titre* ; on a remarqué qu'il étoit preſque impoſſible aux ouvriers d'atteindre, ſans perte de leur part, au point preſcrit par les lois. Il y a toujours quelques déchets dans les opérations, quelque perte de fin parmi l'alliage ou les ſcories qui demeurent ; on a cru qu'il étoit juſte d'avoir quelque indulgence à cet égard, & de regarder le *titre* & le poids comme ſuffiſamment fourni, lorſqu'ils en approchent de fort près ; & afin qu'on ſût à quoi s'en tenir, les lois ont réglé juſqu'où cette tolérance ſeroit portée.

Par exemple, un batteur d'or qui fournit de l'argent au *titre* de 11 deniers 18 grains, eſt cenſé avoir fourni du fin, de l'argent d'aloi, quoiqu'il s'en faille 6 grains qu'il ne ſoit au *titre* de 12 deniers ; & qu'ainſi cet argent contienne 6 grains d'alliage : cette indulgence eſt ce qu'on appelle *remede*, c'eſt-à-dire *moyen*, pour ne point faire ſupporter à l'ouvrier des déchets inévitables.

Il y a deux ſortes de remedes, celui qu'on accorde ſur le *titre*, & celui qu'on accorde ſur le poids. Le premier ſe nomme *remede d'aloi* ; l'autre *remede de poids.* Il y a pareillement *foiblage d'aloi* & *foiblage de poids.* C'eſt une diminution du *titre* ou du poids au-deſſous du remede, ou de l'indulgence accordée par les lois ; c'eſt une contravention puniſſable. Quand l'or & l'argent ſont conſidérablement au-deſſous du *titre* preſcrit par les lois, c'eſt de l'or bas & de bas argent ; quand l'or eſt au-deſſous de dix-ſept carats, on le nomme encore *tenant or*, s'il tire ſur le rouge, & *argent tenant or*, s'il tire ſur le blanc ; quand l'or eſt au-deſſous de douze carrats, & l'argent au-deſſous de ſix deniers, c'eſt-à-dire, que l'or contient douze parties d'alliage avec douze de ſa matiere, & que l'argent contient ſix parties ou plus de matieres étrangeres avec ſix d'argent véritable, ces métaux s'appellent *billon*, nom qu'on donne auſſi à la monnoie de cuivre mêlée d'un peu d'argent, & à toutes les monnoies, même de bon *titre* & de bon alloi, mais dont le cours eſt défendu pour leur ſubſtituer une nouvelle fonte.

TITRE, *terme de Chaſſe* ; c'eſt un lieu ou un relais, où l'on poſe les chiens, afin que quand la bête paſſera, ils la courent à-propos ; ainſi mettre les chiens en bon *titre*, c'eſt les bien poſter. (*D. J.*)

TITRE-PLANCHE, ſ. m. *terme de Libraire* ; c'eſt

le nom qu'on donne au *titre* d'un livre, lorſqu'il eſt gravé en taille-douce avec des ornemens hiſtoriés, & qui ont rapport à la matiere de l'ouvrage.

TISCHEN, (*Géog. mod.*) petite ville de Bohême, dans la Moravie, près de Stramberg, vers les frontieres de la Siléſie.

TITTHÉNIDIES, ſ. f. pl. (*Ant. greq.*) fête des Lacédémoniens, dans laquelle les nourrices portoient les enfans mâles dans le temple de Diane Corythallienne; & pendant qu'on immoloit à la déeſſe de petits cochons pour la ſanté de ces enfans, les nourrices danſoient. Ce mot vient de τιτθὸς, *nourrice*. (*D. J.*)

TITTLISBERG, (*Géog. mod.*) montagne de Suiſſe, dans le canton d'Underwald; c'eſt une des plus hautes de la Suiſſe, & ſon ſommet eſt toujours couvert de neige.

TITUBCIA, (*Geog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe. Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Carpétains. Quelques-uns veulent que ce ſoit aujourd'hui Xétafe, & d'autres Bayonne. (*D. J.*)

TITUBATION, ſ. f. (*Aſtrologie.*) *voyez* TRÉPIDATION.

TITULAIRE, (*Juriſprud.*) eſt celui ſur la tête duquel eſt le titre d'un office ou d'un bénéfice.

Le *titulaire* d'un office eſt celui qui eſt pourvu dudit office; le propriétaire eſt quelquefois autre que le *titulaire*. *Voyez* OFFICE.

En fait de bénéfice le *titulaire* eſt celui qui eſt pourvu du bénéfice en titre, à la différence de celui qui n'en jouit qu'en commende qu'on appelle *abbé* ou *prieur commendataire*, ſelon la qualité du bénéfice. *Voyez les mots* COMMENDE & BÉNÉFICE. (*A*)

TITULAIRE, ſe dit, *dans l'Ecriture*, de la groſſe bâtarde & de la groſſe ronde, qui ſervent de titre dans tous ouvrages d'écriture. *Voyez le volume des Planches de l'Ecriture.*

TITYRES, ſ. m. pl. (*Ant. rom.*) Strabon & d'autres auteurs admettent des *tityres* dans la troupe bachique: ils avoient tout-à-fait la figure humaine; des peaux de bêtes leur couvroient une petite partie du corps. On les repréſentoit dans l'attitude des gens qui danſent en jouant de la flûte: quelquefois ils jouoient en même tems de deux flûtes, & frappoient des piés ſur un autre inſtrument appellé *ſcabilla* ou *crupezia*. Virgile & Théocorte employent le nom de *tityres* dans leurs bucoliques, & le donnent à des bergers, qui jouiſſant d'un grand loiſir, s'amuſent à jouer de la flûte en gardant leurs troupeaux. (*D. J.*)

TITYRUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'île de Créte, dans la Cydonie, qui étoit une contrée, ou une plage dans la partie occidentale de l'île, & qui prenoit ſon nom de la ville de Cydonia. Il y avoit ſur cette montagne un temple nommé *Dictynæum Templum*. (*D. J.*)

TITYUS, (*Mythol.*) fils de la terre, dont le corps étendu couvroit neuf arpens: ainſi parle la fable. *Tityus* étoit, ſelon Strabon, un tyran de Panope, ville de Phocide, qui pour ſes violences, s'attira l'indignation du peuple. Il étoit fils de la Terre, parce que ſon nom ſignifie *terre* ou *boue*. Il couvroit neuf arpens, ce que les Panopéens, ſelon Pauſanias, entendent de la grandeur du champ où eſt la ſépulture, & non de la grandeur de ſa taille.

Homere prétend que ce tyran ayant eu l'inſolence de vouloir attenter à l'honneur de Latone lorſqu'elle traverſoit les délicieuſes campagnes de Panope pour aller à Pytho, il fut tué par Apollon à coups de fleches, & précipité dans les enfers. Là, un inſatiable vautour attaché ſur ſa poitrine, lui dévore le foie & les entrailles, qu'il déchire ſans ceſſe, & qui renaiſſent éternellement pour ſon ſupplice.

Roſtroque immanis vultur adunco,
Immortale jecur tundens, fœcundaque pœnis
Viſcera, rimaturque epulis, habitatque ſub alto
Pectore, nec fibris requies datur ulla renatis.

Æneid. *l. VI. v. 597.*

Cette fiction, dit Lucrece, nous peint les tourmens que cauſent les paſſions, qui, ſuivant les anciens, avoient leur ſiege dans le foie: « le véritable *Tityc* » eſt celui dont le cœur eſt déchiré par l'amour, qui » eſt dévoré par de cuiſantes inquiétudes, & travaillé » par des ſoucis cruels.

At Tityus nobis hic eſt, in amore jacentem
Quem volucres lacerant, atque exeſi anxius angor,
Aut aliæ quævis ſcindunt torpedine curæ.

Il eſt ſingulier qu'après avoir repréſenté *Tityus*, comme un de ces fameux criminels du tartare, je doive ajouter que ce *Tityus* avoit cependant des autels dans l'île d'Eubée, & un temple où il recevoit des honneurs religieux; c'eſt Strabon qui nous le dit. (*D. J.*)

TIVICA, (*Géogr. mod.*) bourg que les géographes qualifient de petite ville d'Eſpagne en Catalogne, & dans la viguerie de Tarragone.

TIVIOL, LE, (*Géog. mod.*) ou la *Tive*, riviere de l'Ecoſſe méridionale, dans la province de Tiviodale qu'elle traverſe, & ſe jette dans la Twede. (*D. J.*)

TIVIOTDALE, (*Géog. mod.*) province de l'Ecoſſe méridionale, le long de la riviere de Tiviot, dont elle emprunte le nom. Elle eſt bornée au nord par la province de Merch, au levant par celle de Liddeſdale, & au couchant par celle de Northumberland. Elle eſt fertile en blé & en pâturage; ſa longueur eſt d'environ trente milles, & ſa largeur moyenne de douze. (*D. J.*)

TIVOLI, PIERRE DE, (*Hiſt. nat.*) en italien *tevertino*. C'eſt le nom qu'on donne à une pierre qui ſe trouve aux environs de *Tivoli*; elle eſt d'une couleur de cendres mêlée de verdâtre, poreuſe & remplie de taches brunes & de *mica*. Ce qui n'empêche point qu'elle ne faſſe feu lorſqu'on la frappe avec de l'acier. M. d'Acoſta met cette pierre parmi les grais, mais M. de la Condamine la regarde comme de la lave produite par des embraſemens de volcans. Les Italiens l'appellent auſſi *pietra tiburtina di Roma*, ou *il piperino di Roma*. Voyez *l'article* LAVE.

TIVOLI, (*Géog. mod.*) en latin *Tibur*; ville d'Italie, dans la campagne de Rome, ſur le ſommet applati d'une montagne, à douze milles au nord-eſt de Freſcati, à égale diſtance au nord-oueſt de Paleſtrine, & à ſeize milles au nord-eſt de Rome, proche la riviere de Teverone.

Tivoli eſt à préſent une ville médiocre, mal percée & mal pavée. On y compte ſept égliſes paroiſſiales, pluſieurs couvens, un ſéminaire, une égliſe de jéſuites, & pour forteresſe un donjon quarré. L'évêché de cette ville eſt aſſez ſouvent occupé par des cardinaux, quoiqu'il ne vaille que deux mille écus romains de revenu. *Longitude 30. 35. latitude 41. 54.*

La caſcade de *Tivoli* attire les regards des étrangers curieux. C'eſt une chute précipitée de la riviere appellée autrefois l'*Anio*, & à préſent *Teverone*, dont le lit, d'une largeur aſſez médiocre, ſe retrécit en cet endroit de maniere qu'il n'a qu'environ 40 à 45 piés de large.

L'eau de ce fleuve eſt claire, quand il ne pleut point; mais pour peu qu'il tombe de la pluie, elle ſe charge de beaucoup de limon, qui la trouble & l'épaiſſit. La premiere caſcade eſt environ dix toiſes au-deſſus du pont; elle peut avoir 140 à 150 piés de hauteur.

Le rocher qui ſert de lit à la riviere, & dont elle tombe en nappe, eſt coupé à plomb comme un mur,

Digitized by Google

& ſes rochers ſur leſquels elle ſe précipite, ſont fort inégaux, diviſés en pluſieurs pointes qui laiſſent entr'elles des vuides, & comme des chemins tortus fort en pente, où l'eau convertie en écume, court avec rapidité. Il y a une autre caſcade au-deſſous du pont moins conſidérable que la premiere, & une troiſieme encore plus petite; la riviere ſemble ſe cacher tout-à-fait ſous terre entre la ſeconde & la troiſieme chute. On obſerve à la caſcade de *Tivoli*, que l'eau qui tombe de haut ſur les corps inégaux, ſe partage comme une pluie déliée, ſur laquelle le ſoleil dardant ſes rayons, fait paroître les couleurs de l'arc-en-ciel à ceux qui ſont dans une certaine ſituation, & à une certaine diſtance.

A demi-lieue de *Tivoli* eſt un petit lac fort profond, qui n'a que quatre à cinq cens pas de circuit, & dont l'eau eſt ſoufrée. Au milieu de ce lac, on voit quelques petites îles flottantes; toutes couvertes de roſeaux. Ces îles flottantes viennent peut-être du limon raréfié par le ſoufre, qui ſurnageant & s'attachant à des herbages qui s'amaſſent dans ce marais, ſe groſſit peu-à-peu de ſemblables matieres; de ſorte que ces îles étant compoſées d'une terre poreuſe & mêlée de ſoufre, cette terre ſe ſoutient de cette maniere, & produit des joncs de même que les autres terres marécageuſes.

Mais les antiquités de *Tivoli* ſont encore plus dignes de remarque. Cette ville, plus ancienne que Rome, étoit autrefois célebre par ſes richeſſes, ſes forces, & ſon commerce. Camille la ſoumit aux Romains l'an 403 de Rome. Sa ſituation qui lui donne un air frais, ſa vue qui eſt la plus belle du monde; enfin ſon terroir qui produit des vins excellens & des fruits délicieux; tout cela, dis-je, engagea les Romains d'y bâtir des maiſons de plaiſance, entre leſquelles la plus fameuſe étoit celle de l'empereur Adrien. *Voyez* VILLA *Hadriani*. On a trouvé dans la place de *Tivoli*, entr'autres antiquités, deux belles ſtatues d'un marbre granit choiſi & rougeâtre, moucheté de groſſes taches noires. Ces deux ſtatues repréſentent la déeſſe Iſis; & vraiſſemblablement l'empereur Adrien les avoit tirées d'Egypte pour orner ſa maiſon de plaiſance.

En approchant de la ville, on remarque le *Ponte-Lucano*, quelques inſcriptions de Plautius Sylvanus, conſul romain, l'un des ſept intendans du banquet des dieux, & à qui le ſénat avoit accordé le triomphe pour les belles actions qu'il avoit faites dans l'Illyrie.

On trouve ſur le chemin de *Tivoli*, entre les oliviers, pluſieurs entrées de canaux, dont la montagne avoit été percée avec un travail inoui, pour porter aux maiſons l'eau de fontaine qu'on tiroit de Subiaco; il y a des canaux creuſés dans la montagne, qui ont près de cinq piés de hauteur, ſur trois de largeur.

Totila, roi des Goths en Italie, ayant défait les armées des Romains, livra la ville de Rome au pillage, & fit paſſer au fil de l'épée les habitans de *Tivoli*, l'an 545 de J. C. au rapport de Procope. Les guerres des Allemands déſolerent auſſi cette ville; mais Fréderic Barberouſſe en fit relever les murailles, & l'agrandit. Le pape Pie II. y bâtit la forteresſe dont j'ai parlé, & dont l'entrée porte l'inſcription ſuivante, faite par Jean-Antoine Campanus.

Grata bonis, inviſa malis, inimica ſuperbis,
Sum tibi Tibur, *enim ſic Pius inſtituit.*

Il ne faut pas s'étonner que tous les environs de *Tivoli* aient été décorés de maiſons de plaiſance, & qu'ils aient fait les délices de Rome chrétienne, comme ils firent autrefois celles de Rome payenne. Il eſt peu de lieu où l'on ait de meilleurs matériaux pour bâtir; la pierre travertine ou le travertin, & la pouſſolane abondent dans le voiſinage; la terre y eſt propre à faire des briques; le mortier de pouſſolane, & la chaux de travertin, & des cailloux du Teverone, eſt admirable. On ſait que dans le ſeizieme ſiecle le cardinal Hippolite d'Eſt choiſit *Tivoli* pour y élever un magnifique palais & des jardins ſomptueux; dont Hubert Folietta donna lui-même une deſcription poétique & intéreſſante. On peut auſſi voir l'itinéraire d'Italie de Jerôme Campugniani.

Cette ville a donné la naiſſance à *Nonius Marcellus*, grammairien connu par un traité de la propriété du diſcours, *de proprietate ſermonum*, dans lequel il rapporte divers fragmens des anciens auteurs, que l'on ne trouve point ailleurs. La meilleure édition de cet ouvrage a été faite à Paris en 1614, avec des notes. (*D. J.*)

TIVOLI-VECCHIO, (*Géog. mod.*) lieu d'Italie, ſur le chemin de Tivoli à Freſcati; ce ſont les maſures *de Villa Hadriani*, c'eſt-à-dire de la maiſon de plaiſance de l'empereur Hadrien, que les payſans du pays appellent *Tivoli-vecchio*. *Voyez* VILLA HADRIANI. (*D. J.*)

T L

TLACAXIPEVALITZILT, ſ. m. (*Calend. des Mexicains.*) nom du premier des dix-huit mois des Mexicains; il commence le 26 Février, & n'eſt que de vingt jours, comme tous les autres mois. (*D. J.*)

TLACHTLI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpece de jeu d'adreſſe, aſſez ſemblable au jeu de la paume, qui étoit fort en uſage chez les Mexicains lorſque les Eſpagnols en firent la conquête. Les balles ou pelottes dont ils ſe ſervoient pour ce jeu étoient faites d'une eſpece de gomme qui ſe durciſſoit très-promptement (peut-être étoit-ce celle qui eſt connue ſous le nom de *gomme élaſtique*); on pouſſoit cette pelotte vers un mur, c'étoit l'affaire des adverſaires d'empêcher qu'elle n'y touchât. On ne pouſſoit ou ne repouſſoit la pelotte qu'avec les hanches ou avec les feſſes, qui pour cet effet étoient garnies d'un cuir fortement tendu. Dans les murailles on aſſujétiſſoit des pierres qui avoient la forme d'une meule, & qui étoient percées dans le milieu, d'un trou qui n'avoit que le diametre pour recevoir la pelotte; celui qui avoit l'adreſſe de l'y faire entrer gagnoit la partie & étoit le maître des habits de tous les autres joueurs. Ces tripots étoient auſſi reſpectés que des temples; auſſi y plaçoit-on deux idoles ou dieux tutélaires, auxquels on étoit obligé de faire des offrandes.

TLAHUILILLOCAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) grand arbre du Mexique, dont le tronc eſt uni, d'un rouge éclatant, & d'une odeur très-pénétrante; les feuilles reſſemblent à celles d'un olivier, & ſont diſpoſées en forme de croix; cet arbre fournit une réſine.

TLALAMATL *ou* TLACIMATL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de la nouvelle Eſpagne, que les habitans du Mechoacan nomment *yurinitaquaram*, & les Eſpagnols *herbe de Jean l'infant*; ſes feuilles ſont rondes, diſpoſées de trois en trois, & ſemblables à la nummulaire: ſa tige eſt purpurine & rampante; ſes fleurs ſont rougeâtres & en forme d'épis; ſa ſemence petite & ronde. Sa racine longue, mince, & fibreuſe; on dit qu'elle eſt aſtringente; qu'elle guérit toutes ſortes de plaies; qu'elle mûrit les tumeurs; qu'elle ſoulage les douleurs cauſées par les maux vénériens; qu'elle appaiſe les inflammations des yeux; & enfin qu'elle tue la vermine.

TLANHQUACHUL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol. exot.*) nom d'un oiſeau du Bréſil, à long cou & à bec fait en dos de cueiller; il eſt de la nature du héron, d'un caractere vorace, mangeant le poiſſon vivant, & le refuſant quand il eſt mort; tout ſon plumage

eſt d'un rouge éclatant, avec un collier noir qui entoure toute la partie ſupérieure de ſon cou; il eſt fort commun ſur le rivage de la mer & des rivieres. (*D. J.*)

TLANTLAQUACUITLAPILLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt le nom ſous lequel les Mexicains déſignent la plante plus connue en Europe ſous le nom de *mechoacan*. *Voyez* cet *article*.

TLAPALEZPATLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbriſſeau du Mexique, qui quelquefois devient de la groſſeur & de la grandeur d'un arbre entier. Ses feuilles reſſemblent à celles des pois; ſes fleurs ſont d'un blanc ſale & diſpoſées en épics; ſon bois teint l'eau d'une couleur bleue; on lui attribue des vertus merveilleuſes contre les maux des reins, la gravelle & la pierre: macéré dans l'eau, ce bois perd au bout de quinze jours toutes ſes vertus: c'eſt, dit-on, le même bois qui eſt connu ſous le nom de *bois néphrétique*.

TLAQUATZIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog. exot.*) eſpece de gros écureuil de la nouvelle Eſpagne; il a le muſeau long & menu, la tête petite, de petits yeux noirs, le poil long, blanchâtre & noir au bout; ſa queue eſt longue d'environ deux palmes; il s'en ſert ordinairement pour ſe ſuſpendre aux arbres, où il grimpe avec une extrême viteſſe: ce n'eſt-là qu'une deſcription de voyageur. D'autres écrivains prétendent que le *tlaquatzin* eſt le nom que les Américains donnent à l'oppoſſum; enfin Hermandès nomme le cuonda *tlaquatzin épineux*; c'eſt une eſpece de porc-épic du Bréſil. (*D. J.*)

TLASCALA *ou* TLAXCALLAN, (*Géog. mod.*) gouvernement de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, & dans l'audience de Mexico. Ce gouvernement s'étend d'une mer à l'autre: il eſt borné au nord par le golfe du Mexique, au midi par la mer du ſud, & au couchant par le gouvernement de Mexico: ſa ville principale lui donne ſon nom. (*D. J.*)

TLASCALA *ou* TLAXCALLAN, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique, dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de ce nom, dont elle eſt la capitale, ſur le bord d'une riviere; ſous Montezuma cette ville étoit magnifique, & formoit une république conſidérable. Elle n'eſt plus à-préſent que le ſiége d'un juge nommé *alcad-major*: ſon évêché a été transféré à Puebla-de-los-Angelos: les habitans ſont des Eſpagnols & des Indiens mêlés enſemble, les premiers riches & les derniers très-pauvres. *Latit. 19. 38.* (*D. J.*)

TLAYOTIC, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom que les habitans de la nouvelle Eſpagne donnent à une pierre de leur pays, & qu'ils eſtiment ſouveraine contre la colique; c'eſt une eſpece de jaſpe verd, approchant en nature de la pierre néphrétique. (*D. J.*)

TLEON, ſ. m. (*Ophiol. exot.*) c'eſt le nom qu'on donne à une eſpece de ſerpent du Bréſil, grand à-peu-près comme la vipere; il eſt couvert d'écailles blanches, noires, jaunes; il habite ſur les montagnes. Sa morſure eſt mortelle, ſi l'on n'y apporte du ſecours: les remedes qu'on y fait ſont les mêmes dont on ſe ſert pour la morſure de la vipere. (*D. J.*)

TLÉPOLÉMIES, ſ. f. (*Antiq. grecq.*) après que Tlépoleme eut été tué à la guerre de Troie, on rapporta ſes cendres dans l'île de Rhodes, & on inſtitua en ſon honneur des ſacrifices & des jeux, qui de ſon nom s'appellerent *tlépolemia*; la couronne du vainqueur étoit de papier blanc. La plûpart des contrées ou des villes de la Grece, avoient de ces ſortes de jeux, qui prenoient ordinairement leur dénomination du dieu, du héros, ou du lieu, *junonia* à Argos, *herculeia* à Thèbes, *&c.* (*D. J.*)

TLEUQUECHOLTOTOTL, (*Ornithol. exot.*) nom d'un oiſeau du Mexique, du genre des pies, & qui porte ſur la tête une belle crête de plumes rouges. (*D. J.*)

TLILAYTIC (*Hiſt. nat. Minéral.*) nom que les Mexiquains donnent à une eſpece de jaſpe d'une couleur obſcure: ils ſont perſuadés qu'en appliquant cette pierre ſur le nombril, elle diſſipe les coliques les plus douloureuſes.

TLOS, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de l'Aſie mineure, dans la Lycie, au voiſinage du mont Cragas, ſelon Ptolomée, & d'une ville de Piſidie, ſelon Etienne le géographe. (*D. J.*)

T M

TMARUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Epire, dans la Theſprotie. Strabon, *liv. VII. p. 328.* qui dit qu'on la nommoit auſſi *Tomarus*, met un temple au pié de cette montagne. Pline & Solin écrivent pareillement *Tomarus*. C'eſt du nom de cette montagne que Jupiter eſt ſurnommé *Tmarien*, par Héſiche.

Les cent fontaines qui naiſſent au pié du mont *Tmarus*, ſont célébrées par Théopompe. (*D. J.*)

TMESCHEDE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le comté d'Aruſperg, qui appartient aux archevêques de Cologne: elle eſt ſur la riviere de Ruer, à deux lieues de la ville d'Arnſperg.

TMESE, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt une véritable figure de diction, comptée par les grammairiens dans les eſpeces de l'hyperbate. Cette figure a lieu lorſque l'on coupe en deux parties un mot compoſé de deux racines élémentaires, & que l'on inſere entre deux un autre mot; comme *ſeptem ſubjecta trioni*, Virg. pour *ſubjecta ſeptentrioni*. *Voyez* HYPERBATE.

TMOLUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Aſie mineure, dans la Phrygie, & ſur un des côtés de laquelle étoit bâtie la ville de Sardis. Homere, *Catal. v. 373.* dit que les Méoniens étoient nés au pié du *Tmolus*:

Qui aut Meonas adduxerunt ſub Tmolo *natos.*

Denis le Périégete, *v. 830.* donne au *Tmolus* l'épithete de *ventoſus*. D'autres ont vanté cette montagne comme un excellent vignoble. Virgile, *Georg. l. II. v. 97.* dit:

Sunt etiam Ammineæ vites, firmiſſima vina,
Tmolus & *adſurgit quibus & rex ipſe Phanæus.*

Et Ovide, *Metam. l. VI. v. 15.* s'exprime ainſi:

Deſeruere ſibi nymphæ vineta Timoli.

Ovide n'eſt pas le ſeul qui ait dit *Timolus* pour *Tmolus*. Pline, *l. V. c. xxjx.* nous apprend que c'étoit le nom ancien de cette montagne, *qui antea* Timolus *appellabatur*. Son ſommet, ſelon le même auteur, *l. VII. c. lxviij.* ſe nommoit *Tempſis*.

Galien fait de *Tmolus* une montagne de Cilicie, & parle du vin *tmolite*, ainſi appellé de la montagne qui le produiſoit. C'eſt toujours du même *Tmolus* dont il eſt queſtion; il pouvoit être placé dans la Cilicie, parce qu'on voit dans Strabon que les Ciliciens habiterent autrefois dans le quartier où eſt le mont *Tmolus*. Le fleuve Pactole avoit ſa ſource dans cette montagne.

Les Turcs la nomment *Bozdag*, c'eſt-à-dire, *montagne de joie*. Il y avoit au pié de cette montagne une ville nommée *Tmolus*, qui fut renverſée par le tremblement de terre, ainſi que celles d'Ephèſe, de Philadelphie & de Temnus, la cinquieme année de Tibere; mais ce prince les fit rebâtir, comme on le voit par la baſe de la ſtatue coloſſale de cet empereur à Pouzzol. (*D. J.*)

T O

TOAM, (*Géog. mod.*) *Tuam*, & *Townond*, au-

Digitized by Google

trefois ville, maintenant ſimple bourg d'Irlande au comté de Galloway, dans la province de Connaught, dont elle a été la capitale, en ſorte qu'il y a un archevêque qui y réſide encore. *Longit. 8. 50. latit. 53. 25.*

TOBI, *ou* TARANOO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une plante du Japon, qui par l'épaiſſeur de ſes feuilles & par ſes branches terminées en épis de fleurs, & appliquées contre la tige, reſſemble, ſuivant la ſignification de ſon nom, à une queue de dragon. Ses feuilles ſont étroites, inégalement dentelées. Ses fleurs ſont d'un bleu clair, en forme de tuyau, & partagées en quatre levres. *Voyez* Kempfer.

TOBIE, LIVRE DE, (*Critiq. ſacrée.*) ce livre de l'Ecriture que le concile de Trente a déclaré canonique, finit à la deſtruction de Ninive. Il fut d'abord écrit en chaldaïque par quelque juif de Babylone. C'étoit originairement, ſelon les apparences, un extrait des mémoires de la famille qu'il concerne, commencé par Tobie lui-même, continué par ſon fils, mis enſuite par l'auteur chaldéen dans la forme que nous l'avons maintenant.

S. Jérôme le traduiſit du chaldaïque en latin, & ſa verſion eſt celle de l'édition vulgate de la bible. Mais il y en a une verſion greque qui eſt beaucoup plus ancienne; car nous voyons que Polycarpe, Clément d'Alexandrie & d'autres peres plus anciens que S. Jérôme s'en ſont ſervis. C'eſt ſur celle-ci qu'a été faite la verſion ſyriaque, auſſi-bien que l'angloiſe. L'original chaldaïque ne ſubſiſte plus. A l'égard des verſions hebraïques de ce livre, elles ſont, auſſi-bien que celle de Judith, d'une compoſition moderne.

Comme il eſt plus facile d'établir la chronologie de ce livre, que celui de Judith, il n'a pas eſſuyé autant de contradictions de la part des ſavans. Les Juifs & les Chrétiens généralement le regardent comme une véritable hiſtoire, à la reſerve de certaines circonſtances qui ſont évidemment fabuleuſes. Telles ſont cet ange qui accompagne *Tobie* dans un long voyage ſous la figure d'Azaria, l'hiſtoire de la fille de Raguel, l'expulſion du démon par la fumée du cœur & du foie d'un poiſſon, & la guériſon de l'aveuglement de *Tobie* par le fiel du même poiſſon; ce ſont-là autant de choſes qu'on ne peut recevoir ſans une extrême crédulité. Elles reſſemblent plus aux fictions d'Homere qu'à des hiſtoires ſacrées, & forment par-là contre ce livre un préjugé où celui de Judith n'eſt point expoſé.

Tel qu'il eſt pourtant, il peut ſervir à nous préſenter les devoirs de la charité & de la patience, dans l'exemple de *Tobie*, toujours empreſſé à ſecourir ſes freres affligés, & ſoutenant avec une pieuſe réſignation ſon eſclavage, ſa pauvreté, la perte de ſa vue, auſſi long-tems qu'il plaît à Dieu de le mettre à ces épreuves.

Les verſions latines & greques dont j'ai déja parlé, different en pluſieurs choſes, chacune rapportant des circonſtances qui ne ſe trouvent pas dans l'autre. Mais la verſion latine doit céder à la greque, car S. Jérôme, avant qu'il entendît la langue chaldaïque, compoſa ſa verſion par le ſecours d'un juif, mettant en latin ce que le juif lui diſoit en hébreu, d'après l'original chaldaïque; & de cette maniere il acheva cet ouvrage en un ſeul jour, comme il nous l'apprend lui-même. Une beſogne faite ſi à la hâte & de cette maniere, ne peut qu'être pleine de mépriſes & d'inexactitudes. Il n'en eſt pas de même de ſa verſion du livre de Judith. Il la fit dans un tems où par ſon application à l'étude des langues orientales, il s'étoit rendu auſſi habile dans le chaldaïque qu'il l'étoit déja en hébreu; il la compoſa d'ailleurs avec beaucoup de ſoin, comparant exactement les divers exemplaires, & ne faiſant uſage que de ceux qui lui paroiſſoient les meilleurs. Ainſi la verſion que ce pere a faite de ce livre, a un avantage ſur la greque à laquelle l'autre ne peut prétendre.

Si S. Jérôme a fait ſa verſion de *Tobie* ſur un bon exemplaire, & s'il ne s'eſt point mépris lui-même en la traduiſant, toute l'autorité du livre eſt détruite par un ſeul endroit de ſa verſion; c'eſt le *v. 7. du ch. xiv.* où il eſt parlé du temple de Jéruſalem comme déja brûlé & détruit: circonſtance qui rend cette hiſtoire abſolument incompatible avec le tems où on la place. La verſion greque ne donne point lieu à cette objection. Elle ne parle de cette deſtruction que par voie de prédiction, comme d'un événement futur, & non hiſtoriquement comme d'une choſe déja arrivée, comme fait S. Jérôme. Malgré cela l'Egliſe de Rome n'a pas laiſſé de canoniſer la verſion de ce pere. Tout ce qu'on peut dire ſur ce ſujet, c'eſt que ſi le fonds de l'hiſtoire de *Tobie* eſt véritable, l'auteur du livre y a mêlé pluſieurs fictions qui la décréditent. (*D. J.*)

TOBIRA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) grand arbriſſeau du Japon, qui reſſemble par ſa forme au cerifier, & ſa fleur à celle de l'oranger, avec l'odeur de celle du *ſagapenum*. Ses branches ſont longues & partagées dans un même endroit en pluſieurs rameaux; ſon bois eſt mou, ſa moëlle groſſe; ſon écorce raboteuſe, d'un verd brun, graſſe, ſe ſéparant aiſément, & donnant une réſine blanche & tenace. Ses feuilles dont le pédicule eſt court, ſont diſpoſées en rond autour des petites branches; elles ſont longues de deux ou trois pouces, fermes, graſſes, étroites par le bas, rondes ou ovales à l'extrémité, ſans découpure, & d'un verd foncé par-deſſus. Ses fleurs, dont le pédicule a près d'un pouce de long, ſont ramaſſées en bouquets à l'extrémité des rameaux, & font paroître l'arbre au mois de Mai, comme couvert de neige. Elles ſont à cinq pétales, ſemblables en figure & en grandeur à celles d'un oranger, & d'une odeur très-agréable; elles ont cinq étamines de même couleur que la fleur, mais rouſſes à leur pointe qui eſt aſſez longue, & un piſtil court. Ses fruits ſont parfaitement ronds, plus gros qu'une ceriſe; rouges, marqués de trois ſillons, qui en automne deviennent autant de fentes profondes, couvertes d'une peau forte & graſſe; ſes ſemences au nombre de trois ſont rouſſes, à pluſieurs angles, & leur ſubſtance intérieure eſt blanche, dure & d'une odeur très-fétide.

TOBIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque ſon embouchure ſur la côte occidentale, entre le promontoire Octapitarum, & l'embouchure du fleuve Ratoſtathylius. Le nom moderne eſt le *Towey*, ſelon Cambden.

TOBOL, (*Géogr. mod.*) *Tobolſca*, *Tobolski*, ville conſidérable de l'empire ruſſien, capitale de la Sibérie, à environ 400 lieues au levant de Petersbourg, & à 160 au midi de Pereſow. Elle eſt ſituée d'un côté ſur la rive droite de la grande riviere nommée *Irtis*, qui ſe jette dans l'Obi, & de l'autre côté ſur celle de *Tobol*, qui lui donne ſon nom. Elle eſt habitée par des tartares grecs & mahométans, & par des ruſſes. C'eſt la réſidence d'un vice-roi, ou gouverneur général, nommé par la cour de Ruſſie, dont la juriſdiction a une très-grande étendue, & le magaſin des tributs en pelleteries que tout le pays paye à la Ruſſie. Cette ville a un archevêque dont la juriſdiction ſpirituelle s'étend ſur toute la Sibérie.

Les effets du vent du nord ſont ſi terribles en Sibérie, qu'à *Tobol*, lorſque ce vent a ſoufflé trois jours de ſuite, on voit les oiſeaux tomber morts. Au bout de trois jours, le vent tourne ordinairement au ſud; mais comme ce n'eſt qu'un reflux de l'air glacé de la nouvelle Zemble, que repouſſe le ſommet du Poïas-Semnoï, il eſt auſſi froid que le vent du nord même. *Long. de* Tobol, *50. lat. 57. 40.* (*D. J.*)

Digitized by Google

TOBOL, *le*, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'empire ruſſien en Sibérie. Elle a ſa ſource dans les montagnes qui confinent à la Sibérie & à la grande Tartarie, reçoit dans ſon cours pluſieurs rivieres, & va ſe perdre dans l'*Irtis*, près de *Tobol* ou *Tobolſca*, qu'elle arroſe d'un côté.

TOBRUS, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Elle eſt marquée par Ptolomée, *liv. IV. c. 3.* au nombre des villes qui ſont entre Thabraca & le fleuve Bagradas.

TOBULBA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, au royaume de Tunis, ſur la côte, à quatre lieues de Mouefter. Marmol, *deſcript. d'Afrique, tome II. c. xxvij.* en parle ainſi : *Tobulba* eſt une ville bâtie par les Romains. Elle étoit autrefois riche & fort peuplée, parce qu'elle avoit un grand territoire couvert d'oliviers. Elle a ſuivi la fortune de Suze, de Moneſter, & d'Africa, & elle a été à la fin ſi fort incommodée des guerres & des courſes des Arabes, qu'elle s'eſt toute dépeuplée. Aujourd'hui ceux qui y demeurent reçoivent les étrangers qui y arrivent, & leur donnent dans un grand logis tout ce qui leur eſt néceſſaire. Par-là ils ſe metttent à l'abri des inſultes des Arabes, des Tuniſiens & des Turcs, parce qu'ils les reçoivent bien, & les traitent tous également. Ptolomée marque cette ville ſous le nom d'*Aphrodiſie* à 36 degrés, 15 minutes de *longitude*, & à 32 degrés 40 minutes de *latitude*. (*D. J.*)

TOC, ſ. m. (*Jeu du*) on l'appelle ainſi parce que le ſeul but des joueurs eſt de toucher & de battre ſon adverſaire, ou de gagner une partie double ou ſimple par un jan ou par un plain. Ce jeu ſe regle comme le trictrac, c'eſt-à-dire qu'il faut pour y jouer un trictrac garni de quinze dames de chaque couleur, de deux cornets, de deux dez & de deux fichets pour marquer les trous ou parties. Il faut placer les dames de même qu'au trictrac, les empilant toutes ſur la premiere lame de la premiere table, pour les mener enſuite dans la ſeconde, & y faire ſon plain ; il faut nommer le plus gros nombre de dez le premier, comme au trictrac. Les doublets ne s'y jouent auſſi qu'une fois. Au *jeu du toc* l'on ne marque pas des points comme au jeu du trictrac, au-lieu de points on marque un trou ou deux, ſelon le nombre que l'on fait. Ce jeu ſe joue en pluſieurs trous ; il eſt au choix des joueurs d'en fixer le nombre, & même l'on peut jouer au premier trou. Par exemple, j'ai mon petit jan fait à la reſerve d'une demi-caſe, & au premier coup je fais mon petit jan par un nombre ſimple ; ſi c'étoit au trictrac je marquerois ſeulement quatre points, mais au *toc*, je marque le trou, & j'ai gagné la partie, parce qu'on a joué au premier trou. Si en commençant la partie on convient que le double ira, & de jouer au premier trou, alors ſi je remplis par deux moyens ou par un doublet, ou que je batte une dame par deux moyens ou par doublets, au-lieu que je faſſe quelque jan, ou rencontre du jeu de trictrac par doublet, comme ſi je battois le coin, ou que commençant la partie je fiſſe jan de deux tables par doublet, ou jan de mézéas par doublet ; en ce cas je gagnerois le double, & celui contre qui je gagnerois me payeroit le double de ce que nous aurions joué. Ainſi il faut bien remarquer que les mêmes jans & coups de trictrac ſe rencontrent dans ce jeu tant à profit qu'à perte pour celui qui les fait. Lorſque l'on joue à pluſieurs trous, celui qui gagne un trou de ſon dé peut s'en aller de même qu'au trictrac.

TOCAMBOA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) fruit d'un arbre de l'île de Madagaſcar ; il reſſemble à une petite poire, & a la propriété de faire mourir les chiens.

TOCANE, ſ. f. (*Gramm. & Econ. ruſt.*) c'eſt le vin nouveau de Champagne, ſur-tout d'Ay, qui ſe boit auſſi-tôt qu'il eſt fait, & qui ne peut guere ſe garder que ſix mois. La *tocane* eſt violente. L'abbé de Chaulieu en a fait le ſujet d'un petit poëme très-agréable.

TOCAL, *ou* TOCCAL, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie aſiatique, dans l'Amaſie, au pié d'une haute montagne, proche la riviere de Toſanlu, à 15 lieues au ſud-eſt d'Amaſie. Elle eſt bâtie en forme d'amphithéatre ; ſes maiſons ſont à deux étages ; les rues ſont pavées, ce qui eſt rare dans le Levant. Chaque maiſon a ſa fontaine : on compte dans *Tocat* vingt mille turcs, quatre mille arméniens, quatre cens grecs qui ont un archevêque, & trois cens juifs. C'eſt la réſidence d'un vaivode, d'un cadi & d'un aga. Le commerce y conſiſte en ſoie, dont on fait beaucoup d'étoffes, en vaiſſelle de cuivre, en toiles peintes & en maroquins.

Il faut regarder *Tocat* comme le centre de l'Aſie mineure. Les caravanes de Diarbequir y viennent en dix-huit jours ; celles de *Tocat* à Sinope y mettent ſix jours. De *Tocat* à Pruſe les caravanes emploient vingt jours ; celles qui vont en droiture de *Tocat* à Smyrne, ſans paſſer par Angora, ni par Pruſe, font vingt-ſept jours en chemin avec des mulets, mais elles riſquent d'être maltraitées par les voleurs.

Tocat dépend du gouvernement de Sivas, où il y a un bacha & un janiſſaire aga. Tous les grecs du pays prétendent que l'ancien nom de *Tocat* étoit *Eudoxia*, ou *Eutochia*. Ne ſeroit-ce point la ville d'*Eudoxiane* que Ptolomée marque dans la Galatie pontique ? Paul Jove appelle *Tocat*, Tabenda, apparemment qu'il a cru que c'étoit la ville que cet ancien géographe appelle *Tebenda*. On trouveroit peut-être le véritable nom de *Tocat* ſur quelques-unes des inſcriptions qui ſont, à ce qu'on dit, dans le château ; mais les turcs n'en permettent pas aiſément l'entrée.

Après la ſanglante bataille d'Angora, où Bajazet fut fait priſonnier par Tamerlan, le ſultan Mahomet I., qui étoit un des fils de Bajazet, paſſa à l'âge de 15 ans, le ſabre à la main, avec le peu de troupes qu'il put ramaſſer, au travers des tartares qui occupoient tout le pays, & vint ſe retirer à *Tocat*, dont il jouiſſoit avant le malheur de ſon pere ; ainſi cette ville ſe trouva la capitale de l'empire des Turcs ; & Mahomet I. ayant défait ſon frere Muſa, fit mettre dans la priſon de *Tocat* Mahomet Bey & Jacob Bey, qui étoient engagés dans le parti de ſon frere. Il paroît par ce récit que cette ville ne tomba pas alors en la puiſſance de Tamerlan ; mais ce fut ſous Mahomet II. que Juſuf-Zez-Beg, général des troupes d'Uzum-Caſſan, roi des Parthes, ravagea cette grande ville, & vint fondre ſur la Caramanie. Sultan Muſtapha, fils de Mohomet, le défit en 1473, & l'envoya priſonnier à ſon pere qui étoit à Conſtantinople.

La campagne de *Tocat* produit de fort belles plantes, & ſur-tout des végétations de pierres qui ſont d'une beauté ſurprenante. On trouve des merveilles en caſſant des cailloux & des morceaux de roches creuſes revêtues de cryſtalliſations tout-à-fait raviſſantes : il y en a qui ſont ſemblables à l'écorce de citron confite ; quelques-unes reſſemblent ſi fort à la nacre de perle, qu'on les prendroit pour ces mêmes coquilles pétrifiées ; il y en a de couleur d'or qui ne différent que par leur dureté de la confiture que l'on fait avec de l'écorce d'orange coupée en filets.

M. de Tournefort remarque que la riviere qui paſſe à *Tocat* n'eſt pas l'Iris ou le Caſalmac, comme les géographes, ſans en excepter T. de Liſle, le ſuppoſent ; mais que c'eſt le Toſanlu qui paſſe auſſi à Néocéſarée ; & c'eſt ſans doute le Loup, *Lupus*, dont Pline a fait mention, & qui va ſe jetter dans l'Iris. Cette riviere fait de grands ravages dans le tems des pluies, & lorſque les neiges fondent. On aſſure qu'il y a trois rivieres qui s'uniſſent vers Amaſia ; le Couleiſar-Son, ou la riviere de Chonac, le Toſanlu, ou

Digitized by Google

la riviere de *Tocat*, & le Caſalmac qui retient ſon nom. *Long. de* Tocat, *53. 28. lat. 39. 32.* (*D. J.*)

TOCANHOHA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) c'eſt un fruit de l'île de Madagaſcar qui donne la mort aux chiens. Il croît ſur un arbre ſemblable à un poirier, dont le bois eſt extrêmement dur, maſſif, & ſuſceptible du poliment. Ses feuilles ſont de la longueur de celles d'un amandier, découpées de cinq ou ſix échancrures, à chacune deſquelles il y a une fleur de la même forme & de la même couleur que celle du romarin, mais ſans odeur. (*D. J.*)

TOCAYMA *ou* TOCAIMA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, ſur le port de la riviere Pati, près de ſon confluent, avec celle de la Madelena. Le terroir de *Tocayma* abonde en pâturages & en fruits, comme figues, orangers, dattes, cannes de ſucre; cependant ſes habitans vont preſque nuds par indigence. (*D. J.*)

TOCCATA, (*Muſique italienne.*) les Italiens appellent ainſi une eſpece de fantaiſie ou prélude de muſique, qui ſe joue ſur les inſtrumens à clavier. *Broſſard.* (*D. J.*)

TOCIA, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans les états du turc, ſur la route de Conſtantinople à Iſpahan, entre Coſizar & Ozeman. Son terroir eſt fertile en excellent vin. (*D. J.*)

TOCKAY, (*Géog. mod.*) place forte de la haute Hongrie, dans le comté de Zemblin, au confluent du Bodrog & de la Teiſſe, à 16 lieues au midi de Caſſovie. Le vin qui croît dans ſon terroir paſſe pour le plus délicieux de toute l'Europe. *Long. 38. 42. latit. 48. 12.* (*D. J.*)

TOCKAY, (*Géog.*) ville de la haute Hongrie, ſituée au confluent de la Teiſſe & de Bodrog. Elle eſt renommée par les excellens vins de liqueur que l'on fait dans ſes environs, & qui ſont fort recherchés dans toute l'Europe. On a été juſqu'ici dans le préjugé que le territoire de *Tockay* ne fourniſſoit qu'une très-petite quantité de cet excellent vin; mais ceux qui connoiſſent le pays, aſſûrent que le terrein où il croît occupe un eſpace de plus de ſept milles d'Allemagne ou quatorze lieues de France; les Hongrois appellent ce diſtrict *hegy-allia*, le pays ſous les montagnes: il s'y trouve différens cantons qui produiſent un vin tout auſſi agréable que celui de *Tockay*. Ce qui rend ce vin rare, c'eſt qu'un grand nombre de vignes y demeurent en friche. On montre à Vienne, dans le cabinet de curioſités de l'empereur, un ſep de vigne de *Tockay*, autour duquel s'eſt entortillé un fil d'or natif; on le trouva en 1670 dans une vigne de ce canton. *Voyez* Keyſsler, *voyages, tome II.*

TOCKAY, *terre de*, (*Hiſt. nat.*) *terra Tocavienſis*, nom que l'on donne à une terre qui ſe tire près de *Tockay* en Tranſilvanie, & que l'on regarde comme un puiſſant aſtringent. Quelques auteurs l'ont appellé *bolus Pannonica* & *Hungarica*.

TOC-KAIE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) *Pl. XIV. fig. 4.* eſpece de lézard fort commun dans le royaume de Siam. On lui donne le nom de *toc-kaie*, parce qu'on diſtingue dans ſon cri la prononciation de ces deux mots: il ſe retire ſur les arbres & dans les maiſons; il a une adreſſe ſurprenante pour aller de branches en branches, & pour marcher ſur les parois verticales des murs les plus unis: il eſt deux fois plus gros que le lézard verd de ce pays-ci; il a un pié ſix lignes de longueur depuis le bout des mâchoires juſqu'à l'extrémité de la queue, & un peu plus de deux pouces & demi de circonférence priſe à l'endroit le plus gros: la tête eſt triangulaire, & elle a environ un pouce & demi de largeur à ſa baſe & un peu plus d'un pouce d'épaiſſeur; le reſte du corps eſt fait à-peu-près comme celui de nos lézards verds, à l'exception des piés qui ont une conformation différente; les doigts ſont garnis d'ongles pointus & courbes, & ils ont de plus chacun une membrane large, de figure ovale, & garnie en-deſſous de petites pellicules paralleles entre elles & perpendiculaires à la membrane, ce qui donne à cet animal une très-grande facilité pour s'attacher aux corps les plus polis. L'œil eſt fort grand à proportion des autres parties & très-ſaillant, la prunelle a quatre lignes & demie; l'ouverture des oreilles ſe trouve ſituée de chaque côté à un doigt de diſtance au-deſſus des yeux, elle forme une cavité ovale & aſſez profonde. La face ſupérieure du corps eſt couverte d'une peau chagrinée, ſes couleurs ſont le rouge & le bleu mêlés par ondes: il y a le long du dos pluſieurs rangées de pointes coniques d'un bleu pâle. La face inférieure eſt couverte d'écailles, & d'un gris de perles avec de petites taches rouſſâtres. *Mémoires de l'académie royale des Sciences*, par Perrault, *t. III. part. II. Voyez* LÉZARD.

TOCKENBOURG, (*Géog. mod.*) comté de la Suiſſe, dépendant de l'abbaye de S. Gall. C'eſt un pays étroit entre de hautes montagnes, & qui avoit autrefois des ſeigneurs particuliers avec titre de *comte*. Le dernier, nommé *Frideric*, accorda par grandeur d'ame à ſes ſujets, au commencement du quinzieme ſiecle de ſi grands privileges, qu'il les rendit en quelque maniere peuple libre.

Le *Tockenbourg* eſt conſidéré dans la Suiſſe comme un territoire important par ſa ſituation, ſes voiſins, & le peuple qui l'habite. Il eſt ſéparé au nord du canton d'Appenzel par de hautes montagnes preſque inacceſſibles; à l'orient & au couchant, par les terres du canton de Zurich. Il peut avoir en longueur cinq milles d'Allemagne, ou dix heures de chemin, & moitié en largeur. On diſtingue le pays en province ſupérieure & province inférieure, & chaque province eſt diviſée en divers diſtricts. Les habitans ſont catholiques romains & réformés, & font enſemble environ neuf mille hommes, dont les deux tiers ſont proteſtans.

Les deux religions ſont réunies par un ſerment ſolemnel, que tous les Tockenbourgeois ſont tenus de faire, ſavoir de conſerver enſemble une concorde mutuelle. Ce ſerment précede même celui par lequel ils jurent le traité d'alliance & de combourgeoiſie avec les cantons de Schwitz & de Glaris, alliance qui dure depuis 1440. Le terroir du pays abonde en graines, en prairies & en pâturages.

Le gouvernement eſt compoſé de membres en partie proteſtans & en partie catholiques, tirés des communautés de chaque religion. Dans les endroits où ſe fait l'exercice des deux religions, les Réformés & les Catholiques éliſent conjointement les membres de leur grand-conſeil, ſans avoir égard à l'alliance ou à la parenté. Ce grand-conſeil eſt le conſervateur de la liberté publique. Dans les affaires de conſéquence, il convoque l'aſſemblée générale du peuple qui en décide ſouverainement. Dans les petits conſeils qui ſont chargés d'examiner les affaires criminelles & les cauſes de peu d'importance, le grand-conſeil en nomme les membres, & les tire également de chaque religion. Dans les juſtices inférieures du pays, il y a quelques communautés qui ont le droit d'élire leur amman. Dans d'autres, l'abbé de S. Gall nomme deux des chefs, & les habitans choiſiſſent les autres. Enfin les Tockenbourgeois ont un gouvernement des plus ſages & des mieux entendus pour leur bien-être. (*D. J.*)

TOCOUY, ſ. m. (*Commerce.*) ſorte de toile qui ſe fait dans divers endroits de l'Amérique eſpagnole, ſur-tout du côté de Buenos-Aires. (*D. J.*)

TOCROUR, (*Géog. mod.*) ville de la Nigritie, ſur la rive méridionale du Nil des negres, & à deux journées de Salah, ſelon Herbelot. (*D. J.*)

TOCSIN *ou* TOCSEING, ſ. m. (*Lang. franç.*) ce

vieux mot françois ſignifie *cloche* élevée dans un clocher, & qu'on touche pour aſſembler le peuple ; on la portoit autrefois à la guerre pour ſonner la charge, pour avertir que des ennemis paroiſſoient, &c. Dans Grégoire de Tours, le mot *ſeing* ſignifie le *ſon d'une cloche*. (*D. J.*)

TOCUYO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Amérique, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, au gouvernement de Vénézuela, vers le midi de la nouvelle Ségovie. (*D. J.*)

TODDAPANNE, *toddapanna*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de palmier dont les embryons naiſſent à l'extrémité des branches, & adherent aux feuilles; ils n'ont ni étamines, ni ſommets, & ils deviennent dans la ſuite des fruits mous & charnus, qui renferment de petits noyaux dans leſquels il y a une amande. Pontederæ, *anthologia*. *Voyez* PLANTE.

TODDA-VADDI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) la plante nommée par les Malabares *todda-vaddi*, eſt une eſpece de ſenſitive ou mimoſe, comme diſent les Botaniſtes, c'eſt-à-dire imitatrice des mouvemens animaux.

Toutes ſes feuilles diſpoſées ordinairement ſur un même plan, qui forme une ombelle ou paraſol, ſe tournent du côté du ſoleil levant ou couchant & ſe panchent vers lui, & à midi tout le plan eſt parallele à l'horiſon.

Cette plante eſt auſſi ſenſible au toucher que les ſenſitives qui le ſont le plus; mais au-lieu que toutes les autres ſenſitives ferment leurs feuilles en-deſſus, c'eſt-à-dire en élevant les deux moitiés de chaque feuille pour les appliquer l'une contre l'autre, celle-ci les ferme en-deſſous. Si lorſqu'elles ſont dans leurs poſitions ordinaires, on les releve un peu avec les doigts pour les regarder de ce côté-là, elles ſe ferment auſſi-tôt malgré qu'on en ait, & cachent ce qu'on vouloit voir. Elles en font autant au coucher du ſoleil, & il ſemble qu'elles ſe préparent à dormir. Auſſi cette plante eſt-elle appellée tantôt *chaſte*, tantôt *dormeuſe*; mais outre ces noms vulgaires qui ne lui conviendroient pas mal, on lui a donné quantité de vertus imaginaires, & il n'étoit guere poſſible que des peuples ignorans s'en diſpenſaſſent.

Cette plante aime les lieux chauds & humides, ſur-tout les bois peu touffus, où ſe trouve une alternative aſſez égale de ſoleil & d'ombre. *Hiſt. de l'acad.* 1730. (*D. J.*)

TODDI, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de liqueur ſpiritueuſe, aſſez ſemblable à du vin que les habitans de l'Indoſtan tirent par des inciſions qu'ils font aux branches les plus proches du ſommet d'un arbre des Indes, & d'où il découle un ſuc qui eſt reçu dans des vaiſſeaux ſuſpendus au-deſſous des inciſions. Cette opération ſe fait pendant la nuit, & l'on va enlever les vaiſſeaux de grand matin, en obſervant de reboucher les inciſions qui ont été faites à l'arbre. C'eſt cette liqueur que les habitans nomment *toddi*, elle eſt claire, agréable & fort ſaine, ſi on la boit avant midi, c'eſt-à-dire avant la grande chaleur, alors elle reſſemble à du vin nouveau; mais ſi elle a eſſuyé la chaleur du jour, elle devient forte & propre à enivrer.

TODGA, (*Géog. mod.*) contrée d'Afrique dans la Barbarie, à vingt lieues au midi du grand Atlas, & quinze de la province de Sugulmeſſe. Elle dépend d'un chérif, & n'a que quelques villages le long de la riviere qui la traverſe & qui en prend le nom. (*D. J.*)

TODGA, *la*, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Barbarie. Elle prend ſa ſource dans le grand Atlas, traverſe la province de ſon nom, & ſe perd dans un lac, au midi de la ville de Sugulmeſſe. (*D. J.*)

TODI, (*Géog. mod.*) en latin *Tuder* ou *Tuderium*; ville d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, au duché de Spolete, ſur une colline, proche le Tibre, à vingt milles de Pérouſe & de Narni. *Long.* 30. 4. *latit.* 42. 45.

Cette ville, dont l'évêché ne releve que du ſaint ſiege, eſt la patrie de S. Martin pape, premier de ce nom. Il ſe jetta dans des querelles théologiques qui lui devinrent fatales. L'empereur Conſtant le fit arrêter, & le rélegua dans la Cherſonnèſe; ce fut là qu'il finit ſes jours en 655, ſix ans après ſon élévation ſur la chaire de S. Pierre. (*D. J.*)

TODMA, (*Géog. mod.*) ville du duché de Moſcovie, au confluent des rivieres de Suchana & de *Todma*, à cent werſtes de Wologda. *Latit. ſeptent.* 60. 14. (*D. J.*)

TŒDTBERG, (*Géog. mod.*) montagne de Suiſſe au canton des Griſons. Elle eſt très-difficile à monter, & paſſe pour une des plus hautes de toute la Suiſſe. (*D. J.*)

TŒNIA, *voyez* FLAMBO.

TŒNIA, *voyez* VER SOLITAIRE.

TŒNII, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, voiſins d'un lac commun entr'eux, les Rhétiens & les Vindeliciens, ſelon Strabon, *l. VII. p. 313.* Où ſont ces *Tœnii*, dit Caſaubon, & qui eſt celui des auteurs anciens qui en a parlé? Auſſi Caſaubon ne balance-t-il pas à penſer que ce mot eſt corrompu, & à la place de *Tœnios* il ſubſtitue *Boïos*. Ce changement ſingulier n'eſt pas fait à la légere, c'eſt Strabon lui-même qui l'a dicté; car, en parlant des peuples qui habitoient ſur le lac de Bregentz, qui eſt le lac dont il eſt ici queſtion, il nomme les *Rhétiens*, les *Vindeliciens* & les *Boïens*. (*D. J.*)

TŒPLITZ, (*Géog. & Hiſt. nat.*) ville de Bohème, dans le cercle de Leutmeritz, à ſix milles de Dreſde, & à dix milles de Prague; elle eſt fameuſe par ſes eaux thermales.

Il y a encore un *Tœplitz* en Carinthie, dans le voiſinage de Villach, où l'on trouve des eaux minérales chaudes. En général le mot *Tœplitz* ſignifie en langue ſlavone une *ſource* d'eaux thermales.

TŒRA, LA, (*Géogr. mod.*) riviere de l'empire ruſſien, dans la Sibérie. Ses environs ſont habités par des tartares. (*D. J.*)

TOGATA, (*Littérature.*) épithete par laquelle on déſignoit à Rome la comédie qui ſe jouoit avec l'habit de citoyen romain, appellé *toga*. (*D. J.*)

TOGE, ſ. f. (*Hiſt. des habits rom.*) *toga*; habit particulier aux Romains, & qui leur couvroit tout le corps.

Le premier habit dont ſe ſoient ſervi les Romains étoit la *toge*; que l'uſage leur en ſoit venu des Lydiens; que ceux-ci l'aient emprunté des Grecs; qu'au rapport d'Artémidore, un roi d'Arcadie en ait laiſſé la mode aux habitans de la mer Ionienne; ou que, pour parler avec plus de vraiſſemblance, Rome ne ſoit redevable de tous ces ajuſtemens, qu'au beſoin & à la commodité, au commerce de ſes voiſins, au goût & au caprice même. Toutes ces recherches ne jettent aucun éclairciſſement ſur la forme & la diverſité de cette eſpece d'habit. C'eſt donc aſſez de dire, que c'étoit une robe longue allant juſqu'aux talons, ſans manches, & qui ſe mettoit ſur les autres vêtemens.

La *toge* ordinaire, au rapport de Denis d'Halicarnaſſe, étoit un grand manteau d'étoffe de laine en forme de demi-cercle, qui ſe mettoit par-deſſus la tunique. Cet habit étoit propre aux Romains; enſorte que *togatus* & *romanus* étoient deux termes tellement ſynonymes, que Virgile appelle les Romains *gens togata*; & c'eſt par cela même que ceux à qui ils permettoient de la porter, étoient cenſés jouir du droit de bourgeoiſie romaine; c'eſt encore pour cela qu'on appelloit *gallia togata*, la Gaule Céſalpine; & non pas, comme le dit Gronovius, la Gaule Narbonnoiſe, qui, au contraire, étoit nommée *gallia braccata*,

à

à cauſe d'une maniere d'habillement toute différente. Enfin, le nom de *togatus* étoit ſi bien affecté aux Romains, que pour diſtinguer les pieces de théatre dont le ſujet étoit romain, des pieces de théatre grecques, les premieres étoient appellées *togata*, & les autres *palliatæ*.

Il y avoit cependant dans les *toges* de grandes différences pour la longueur, pour la couleur, & pour les ornemens, ſelon la diverſité des conditions, des profeſſions, de l'âge, & du ſexe.

Les femmes n'uſoient point de la *toge* des hommes; celle qu'elles portoient étoit longue comme nos ſimarres, & avoit les extrémités bordées de pourpre, ou d'une autre couleur; mais cet habit ſouffrit toutes les viciſſitudes des modes, & prit enfin le nom de *ſtole*. Horace nous apprend, que les femmes répudiées pour adultere, étoient obligées de porter la *toge* des hommes; & c'eſt dans ce ſens que Martial a dit, *lib. II. epiſt. 39.*

Coccina famoſæ donas, & Janchina Machæ;
Vis dare quæ meruit munera? mitte togam.

Toga prætexta, fut inventée par Tullus Hoſtilius, troiſieme roi des Romains, pour diſtinguer les gens de qualité; c'étoit une longue robe blanche, avec une bande de pourpre au bas. Les enfans des patriciens la prenoient à l'âge de treize ans, car avant cet âge, ils ne portoient qu'une eſpece de veſte à manches nommées *plicata chlamys*; mais à treize ans, ils prenoient la prétexte juſqu'à ce qu'ils quittaſſent leur gouverneur. Lorſque Ciceron a fait ce reproche à Marc-Antoine,

Teneſne memoriâ prætextam *te præcoxiſſe, decoxiſſe?*

c'eſt une alluſion aux dépenſes exceſſives que Marc-Antoine avoit faites dès ſa tendre jeuneſſe, & qui avoient conſumé une grande partie de ſa fortune. Le juriſconſulte Ulpien dans la loi, *veſtis puerilis*, ff. *de auro & argento legato*, met la *toge prétexte* dans le rang des habits que les jeunes gens ont accoutumé de porter juſqu'à l'âge de dix-ſept ans.

Quand on avoit atteint cet âge, l'on prenoit une autre *toge* que l'on appelloit *toga virilis*. Ce jour-là étoit une grande fête dans les familles: le changement ſe faiſoit dans le temple de Jupiter Capitolin, en préſence des parens. On appelloit la même robe *toga pura*, parce qu'elle étoit blanche, ſans aucun mélange de couleurs.

Toga candida étoit une *toge blanche*, différente par la forme de la *toge pure*, & ne lui reſſemblant que par la couleur; les candidats revêtoient cette robe dans les brigues des charges; & de-là vient qu'on les nomma *candidati*. Polybe de Mégalopolis cité dans Athénée, appelle en grec cette robe τήβωνα λαμπράν, d'un certain Tebenus arcadien qui l'inventa. Le même auteur parlant d'Antiochus dit: il ôta ſes habits royaux pour prendre la *toge blanche*, τήβωνα λαμπράν, & briguer ainſi vêtu la magiſtrature qu'il deſiroit.

Les nouveaux mariés portoient auſſi une *toge blanche* d'un blanc éclatant, *togam candidam*, le jour des nôces, & dans les jours des fêtes & de réjouiſſance de leur mariage, ſelon le témoignage d'Horace, *liv. II. ſat. 2.*

Toga pulla ou *atra*: cette *toge* étoit noire, marquoit le deuil, la triſteſſe & la pauvreté, les haillons étant les habits ordinaires des pauvres, que Pline appelle *pullatum hominum genus*; & Quintilien, *pullatus circulus* & *pullata turba*. Au rapport de Suétone, dans la vie d'Auguſte, *num. 44.* cet empereur défendit à tous ceux que l'on appelloit *pullati*, d'aſſiſter aux jeux dans le parterre: *Sanxit nè quis pullatorum mediâ cavea ſederet.* Il étoit auſſi contre la bienſéance de ſe trouver dans un feſtin avec cet habit noir, quelque beau qu'il fût; d'où vient que Ciceron reproche à Vatinius, d'avoir paru à table chez Arrius avec une *toge* noire: *Quâ mente*, dit-il, *feciſti, ut in epulo Q. Arrii cum* togâ *pullâ procumberes.*

Toga picta. Cette *toge* étoit ainſi appellée, ou parce qu'elle étoit remplie de différentes broderies faites à l'aiguille, ou parce que l'ouvrier en faiſant l'étoffe, y avoit formé différentes figures & de diverſes couleurs.

Toga purpurea, étoit la même robe que portoient les ſénateurs, ornée de grandes fleurs de pourpre.

Toga palmata, étoit une robe ſemée de grandes palmes de pourpre, enrichie d'or; les triomphateurs la portoient ſeulement le jour de leur triomphe. Paul Emile & le grand Pompée furent les ſeuls qui eurent la permiſſion de la porter dans d'autres rencontres. Les empereurs prirent cette robe pour eux; c'eſt pourquoi Martial, *l. VII. epiſt. 1.* s'adreſſant par une baſſe flatterie à la cuiraſſe de Domitien, lui dit: » Accompagne hardiment ton maître; ne crains point » les traits des ennemis, tant que tu couvriras ſa » divine perſonne; marche, va lui aider à vaincre: » mais ramene-le bien-tôt pour faire place à la *toge* » palmée, brillante d'or & de pourpre.

Toga raſa; une *toge* de drap ras & ſans poil. Martial, *l. II. epiſt. 85.* demande agréablement un habit à ſon ami: » Je vous envoie, dit-il, dans le tems » froid des ſaturnales, une bouteille couverte d'o- » ſier, propre à garder de la neige; ſi ce préſent ne » vous plaît pas, vengez-vous; envoyez-moi une » *toge raſe* propre pour l'été ». Il y avoit cette différence entre *trica toga* & *raſa toga*, que l'étoffe de la premiere étoit raſe par le tems, & que *raſa toga* ſignifioit *toge*, faite avec une étoffe fine & ſans poil.

Toga pexa. Elle étoit faite d'une étoffe chaude, & dont on ſe ſervoit pendant l'hiver; elle fut ainſi appellée à cauſe des grands poils dont elle étoit couverte, à *ſpiſſitate.* Martial, *l. VII.* appelle les draps *pexa*: il dit à Priſcus:

Divitibus poteris muſas elegoſque ſonantes
Mittere, pauperibus munera pexa *dare.*

Toga trabea, eſpece de *toge* blanche, bordée de pourpre, & parſemée de têtes de clous auſſi de pourpre.

Toga regia, elle étoit faite d'une étoffe de laine, avec de l'or & de la pourpre, ſelon le témoignage de Pline, *l. VIII. c. xlviij.*

Toga vitrea, elle étoit faite d'une étoffe légere & tranſparente, que les cenſeurs obligeoient de porter ceux qui avoient commis certaines fautes, ſi nous en croyons Turnèbe, *l. XIV. c. xix.*

Toga forenſis, étoit l'habillement des avocats. Simmaque parlant d'un avocat de ſon tems qui fut rayé du corps, dit: *Epictetus* togæ forenſis *honore privatus eſt.* Caſſiodore appelle la dignité d'avocat, *togata dignitas*; mais Apulée les nomme par une qualification odieuſe, *vultures togati*; on diroit qu'il parle de nos ſangſues du palais.

Les jeunes avocats qui commençoient à fréquenter le barreau, portoient la *toge* blanche, *togam candidam*; on les regardoit en effet comme des candidats qui briguoient le rang d'orateur. Antoine étoit ainſi vêtu quand il commença à parler contre Pompée; mais ceux qui s'étoient acquis un rang diſtingué, portoient la *toge de pourpre*, en la ceignant de façon que les parties antérieures de la *toge* deſcendoient un peu au-deſſous du genou; ils la relevoient inſenſiblement à meſure qu'ils avançoient en matiere; enſorte qu'elle avoit, pour ainſi dire, ſa déclamation & ſon action, comme la voix: *Ut vox vehementior ac magis varia eſt, ſic amictus quoque habet actum quemdam velut prælianter*, dit Quintilien.

Toga militaris, étoit toute entiere à l'uſage des ſoldats; ils la portoient retrouſſée à la gabinienne.

Toga domeſtica, étoit la robe qu'on portoit ſeulement dans la maiſon, & avec laquelle on ne ſortoit point en public. On quittoit auſſi la *toge* pendant les ſaturnales, tems de plaiſir & de liberté, qui ne s'accordoit point avec cet habit.

La forme en changea, ſans doute, ſuivant les tems, & c'eſt ce qui fait que les ſavans s'appuient ſur divers paſſages des auteurs; les uns, comme Sigonius, pour dire qu'elle étoit quarrée; d'autres, comme le P. de Montfaucon, pour aſſurer qu'elle étoit toute ouverte pardevant; & d'autres, comme Ferrari, pour prétendre qu'elle n'étoit ouverte que par le haut pour la paſſer par-deſſus la tête.

Elle devoit être fort ample dans le tems du déclin de la république; car Suétone rapporte que Jules Céſar ſe voyant bleſſé à mort par les conjurés, prit de ſa main gauche un des plis de ſa *toge* pour s'en couvrir le viſage, & la fit deſcendre juſqu'en bas, afin de tomber avec plus de décence.

Il y avoit cette différence entre la *toge* des riches & celle des pauvres, que la premiere étoit fort large & avoit pluſieurs plis, & que l'autre étoit fort étroite. Il arriva même que ſous Auguſte, le petit peuple ne portoit plus qu'une eſpece de tunique brune. L'empereur indigné de voir le peuple dans cet équipage, un jour qu'il le haranguoit, lui en marqua ſon reſſentiment par ce vers prononcé avec mépris.

Romanos rerum dominos, gentemque togatam.

» Voyez comme ces Romains, ces maîtres du monde, ſont habillés »! Mais il eut été bien ſurpris, ſi quelqu'un lui eut répondu: Céſar, c'eſt l'habit du changement de notre république en monarchie. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOGISONUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, au pays des Vénetes, dans le territoire de Padoue. Pline, *l. III. c. xvj.* dit que les eaux de ce fleuve & celles de l'Adige formoient le port Brundulus. Le *Togiſonus* ſe nomme aujourd'hui *Bachiglione* ou *Bacchiglione*. (*D. J.*)

TOILE, ſ. f. (*Tiſſerand.*) tiſſu fait de fils entrelacés, dont les uns appellés *fils de chaine* s'étendent en longueur, & les autres nommés *fils de trême* traverſent les fils de la chaine.

Les *toiles* ſe fabriquent ſur un métier à deux marches par le moyen de la navette; les matieres qu'on y emploie le plus ſouvent, ſont le lin, le chanvre & le coton.

Il y a des *toiles* de toute ſorte de largeur & d'un nombre preſqu'infini d'eſpeces différentes.

Les ouvriers qui fabriquent les *toiles*, ſont appellés *toiliers*, mais plus ordinairement *tiſſerands*. *Voyez* TISSERAND.

TOILE D'HOLLANDE, TOILE DE DEMI-HOLLANDE, on appelle ainſi des *toiles* très-fines & très-belles qui ſervent ordinairement à faire des chemiſes pour hommes & pour femmes. Elles viennent de Hollande & de Friſe, & de quelques autres endroits des Provinces-Unies, d'où elles ont pris leur nom qu'on prononce preſque toujours abſolument, & ſans y ajouter le mot de *toile*. Ainſi l'on dit de la Hollande, de la demi-Hollande; mais on ne parle guere de la ſorte que dans le commerce.

C'eſt à Harlem où ſe fait le plus grand négoce de ces *toiles*, d'autant que c'eſt en cette ville où elles ſont preſque toutes envoyées en écru des endroits de leur fabrique pour y recevoir dans le printems ce beau blanc que chacun admire.

Ces ſortes de *toiles* dont la matiere eſt de lin, ſont très-ſerrées, très-unies & très-fermes, quoique fort fines. Les plus belles & les plus eſtimées ſe font dans la province de Friſe, ce qui fait qu'on les nomme par diſtinction *toiles de Friſe* ou ſimplement *friſes*.

Les *toiles de Hollande* ont pour l'ordinaire trois quarts & deux doigts de large, chaque piece contenant vingt-neuf à trente aunes meſure de Paris.

Il ſe fait encore en Hollande une ſorte de groſſe *toile* de chanvre écrue propre à faire des voiles de navire, qui eſt appellée dans le pays *caneſas*.

On tire de Hollande, particulierement d'Amſterdam & de Rotterdam, certaines eſpeces de *toile* dont la principale deſtination eſt pour l'Eſpagne, où elles ſont appellées *hollandillos*. Ces *toiles* ne ſont autre choſe que des *toiles* de coton blanches des Indes.

Il ſe fait du côté de Gand & de Courtray certaines *toiles* auxquelles l'on donne le nom de *toiles de Hollande*.

Il y a d'autres *toiles* appellées *demi-hollandes* que l'on fabrique en Picardie. Il ſe manufacture encore en France des *toiles* auxquelles on donne le nom de *toile demi-hollande truffette*.

TOILE *peinte des Indes*, (*Hiſt. des inventions.*) les *toiles* des Indes tirent leur valeur & leur prix de la vivacité, de la ténacité & de l'adhérence des couleurs dont elles ſont peintes, qui eſt telle, que loin de perdre leur éclat quand on les lave, elles n'en deviennent que plus belles.

Avant que de ſe mettre à peindre ſur la *toile*, il faut lui donner les préparations ſuivantes. 1°. On prend une piece de *toile* neuve & ſerrée, la longueur la plus commune eſt de neuf coudées; on la blanchit à moitié; nous dirons dans la ſuite comment cela ſe pratique. 2°. On prend des fruits ſecs nommés *cadou* ou *cadoucaie*, au nombre d'environ 25, ou pour parler plus juſte, le poids de trois palams. Ce poids indien équivaut à une once, plus un huitieme ou environ, puiſque quatorze palams & un quart font une livre. On caſſe ce fruit pour en tirer le noyau qui n'eſt d'aucune utilité. On réduit ces fruits ſecs en poudre. Les Indiens le font ſur une pierre, & ſe ſervent pour cela d'un cylindre qui eſt auſſi de pierre, & qu'ils emploient à-peu-près comme les pâtiſſiers, lorſqu'ils broient & étendent leur pâte. 3°. On paſſe cette poudre par le tamis, & on la met dans deux pintes ou environ de lait de buffle; il faut augmenter le lait & le poids du cadou ſelon le beſoin & la quantité des *toiles*. 4°. On y trempe peu de tems après la *toile* autant de fois qu'il eſt néceſſaire, afin qu'elle ſoit bien humectée de ce lait; on la retire alors, on la tord fortement, & on la fait ſécher au ſoleil. 5°. Le lendemain on lave légerement la *toile* dans de l'eau ordinaire; on en exprime l'eau en la tordant, & après l'avoir fait ſécher au ſoleil, on la laiſſe au-moins un quart d'heure à l'ombre.

Après cette préparation qu'on pourroit appeller *intérieure*, on doit paſſer auſſitôt à une autre, que l'on appellera, ſi l'on veut, *extérieure*, parce qu'elle n'a pour objet que la ſuperficie de la *toile*. Pour la rendre plus unie, & pour que rien n'arrête le pinceau, on la plie en quatre ou en ſix doubles, & avec une piece de bois on la bat ſur une autre piece de bois bien unie, obſervant de la battre partout également, & quand elle eſt ſuffiſamment battue dans un ſens, on la plie dans un autre, & on recommence la même opération.

Il eſt bon de faire ici quelques obſervations qui ne ſeront pas tout-à-fait inutiles. 1°. Le fruit cadou ſe trouve dans les bois ſur un arbre de médiocre hauteur. Il ſe trouve preſque partout, mais principalement dans le Malleialam, pays montagneux, ainſi que ſon nom le ſignifie, qui s'étend conſidérablement le long de la côte de Malabar. 2°. Ce fruit ſec qui eſt de la groſſeur de la muſcade, s'emploie aux Indes par les médecins, & il entre ſurtout dans les remedes que l'on donne aux femmes nouvellement accouchées 3°. Il eſt extrêmement aigre au goût; cependant quand on en garde un morceau dans la bouche pendant un certain tems, on lui trouve un petit goût de réglisſe. 4°. Si après en avoir humecté mé-

Digitized by Google

diocrement & briſé un morceau dans la bouche, on le prend entre les doigts, on le trouve fort gluant. C'eſt en partie à ces deux qualités, c'eſt-à-dire à ſon âpreté & à ſon onctuoſité, qu'on doit attribuer l'adhérence des couleurs dans les *toiles* indiennes, ſurtout à ſon âpreté; c'eſt au-moins l'idée des peintres indiens.

Il y a long-tems que l'on cherche en Europe l'art de fixer les couleurs, & de leur donner cette adhérence qu'on admire dans les *toiles* des Indes. Peut-être en découvrira-t-on le ſecret, ſi l'on vient à connoître parfaitement le cadoucaie, ſurtout ſa principale qualité, qui eſt ſon extrême âpreté. Ne pourroit-on point trouver en Europe des fruits analogues à celui-là? Les noix de galle, les neſles ſéchées avant leur maturité, l'écorce de grenade ne participeroient-elles pas beaucoup aux qualités du cadou?

Ajoutons à ces obſervations quelques expériences qui ont été faites ſur le cadou. 1°. De la chaux délayée dans l'infuſion de cadou donne du verd; s'il y a trop de chaux, la teinture devient brune; ſi l'on verſe ſur cette teinture brune une trop grande quantité de cette infuſion, la couleur paroit d'abord blanchâtre, peu après la chaux ſe précipite au fond du vaſe. 2°. Un linge blanc trempé dans une forte infuſion de cadou contracte une couleur jaunâtre fort pâle; mais quand on y a mêlé le lait de buffle, le linge ſort avec une couleur d'orangé un peu pâle. 3°. Ayant mêlé un peu de notre encre d'Europe avec de l'infuſion de cadou, on a remarqué au-dedans en pluſieurs endroits une pellicule bleuâtre ſemblable à celle que l'on voit ſur les eaux ferrugineuſes, avec cette différence que cette pellicule étoit dans l'eau même, à quelque diſtance de la ſuperficie. Il ſeroit aiſé de faire en Europe des expériences ſur le cadou même, parce qu'il eſt facile d'en faire venir des Indes, ces fruits étant à très-grand marché.

Pour ce qui eſt du lait de buffle qu'on met avec l'infuſion du cadoucaie, on le préfere à celui de vache, parce qu'il eſt beaucoup plus gras & plus onctueux. Ce lait produit pour les *toiles* le même effet que la gomme & les autres préparations que l'on emploie pour le papier afin qu'il ne boive pas. En effet on a éprouvé que notre encre peinte ſur une *toile* préparée avec le cadou s'étend beaucoup, & pénetre de l'autre côté. Il en arrive de même à la peinture noire des Indiens.

Ce qu'il y a encore à obſerver, eſt que l'on ne ſe ſert pas indifféremment de toute ſorte de bois pour battre les *toiles* & les polir. Le bois ſur lequel on les met, & celui qu'on emploie pour les battre, ſont ordinairement de tamarinier ou d'un autre arbre nommé *porchi*, parce qu'ils ſont extrêmement compactes quand ils ſont vieux. Celui qu'on emploie pour battre, ſe nomme *cattapouli*. Il eſt rond, long environ d'une coudée, & gros comme la jambe, excepté à une extrémité qui ſert de manche. Deux ouvriers aſſis vis-à-vis l'un de l'autre battent la *toile* à-l'envi. Le coup d'œil & l'expérience ont bientôt appris à connoître quand la *toile* eſt polie & liſſée au point convenable.

La *toile* ainſi préparée, il faut y deſſiner les fleurs & les autres choſes qu'on veut y peindre. Les ouvriers indiens n'ont rien de particulier; ils ſe ſervent du poncis de même que nos brodeurs. Le peintre a eu ſoin de tracer ſon deſſein ſur le papier; il en pique les traits principaux avec une aiguille fine; il applique ce papier ſur ſa *toile*; il y paſſe enſuite la ponce, c'eſt-à-dire un rouet de poudre de charbon par-deſſus les piquures; & par ce moyen le deſſein ſe trouve tout tracé ſur la *toile*. Toute ſorte de charbon eſt propre à cette opération, excepté celui de palmier, parce que ſelon l'opinion des Indiens, il déchire la *toile*. Enſuite ſur ces traits on paſſe avec le pinceau du noir & du rouge, ſelon les endroits qui l'exigent; après quoi l'ouvrage ſe trouve deſſiné.

Il s'agit maintenant de peindre les couleurs ſur ce deſſein. La premiere qu'on applique, eſt le noir. Cette couleur n'eſt guere en uſage, ſi ce n'eſt pour certains traits, & pour les tiges des fleurs. C'eſt ainſi qu'on la prépare. 1°. On prend pluſieurs morceaux de machefer; on les frappe les uns contre les autres pour en faire tomber ce qui eſt moins ſolide. On réſerve les gros morceaux, environ neuf à dix fois la groſſeur d'un œuf. 2°. On y joint quatre ou cinq morceaux de fer vieux ou neuf, peu importe. 3°. Ayant mis à terre en un monceau le fer & le machefer, on allume du feu par-deſſus. Celui qu'on fait avec des feuilles de bananier, eſt meilleur qu'aucun autre. Quand le fer & le machefer ſont rouges, on les retire, & on les laiſſe refroidir. 4°. On met ce fer & ce machefer dans un vaſe de huit à dix pintes, & l'on y verſe du cange chaud, c'eſt-à dire de l'eau dans laquelle on fait cuire le riz, prenant bien garde qu'il n'y ait pas de ſel. 5°. On expoſe le tout au grand ſoleil, & après l'y avoir laiſſé un jour entier, on verſe à terre le cange, & l'on remplit le vaſe de callou, c'eſt-à-dire de vin de palmier ou de cocotier. 6°. On le remet au ſoleil trois ou quatre jours conſécutifs, & la couleur qui ſert à peindre le noir, ſe trouve préparée.

Il y a quelques obſervations à faire ſur cette opération. La premiere eſt qu'il ne faut pas mettre plus de quatre ou cinq morceaux de fer ſur huit ou neuf pintes de cange; autrement la teinture rougiroit & couperoit la *toile*. La ſeconde regarde la qualité du vin de palmier & de cocotier qui s'aigrit aiſément & en peu de jours. On en fait du vinaigre, & l'on s'en ſert au lieu de levain, pour faire lever la pâte. La troiſieme eſt qu'on préfere le vin de palmier à celui du cocotier. La quatrieme eſt qu'au défaut de ce vin, on ſe ſert de kevaron qui eſt un petit grain dont bien des indiens ſe nourriſſent. Ce grain reſſemble fort pour la couleur & la groſſeur, à la graine de navet; mais la tige & les feuilles ſont entierement différentes. On y emploie auſſi le varagon, qui eſt un autre fruit qu'on préfere au kevaron. On en pile environ deux poignées qu'on fait cuire enſuite dans de l'eau. On verſe cette eau dans le vaſe où ſont le fer & le machefer. On y ajoute la groſſeur de deux ou trois muſcades de ſucre brut de palmier, prenant garde de n'en pas mettre davantage; autrement la couleur ne tiendroit pas long-tems, & s'effaceroit enfin au blanchiſſage. La cinquieme eſt que pour rendre la couleur plus belle, on joint au callou le kevaron ou le varagon préparé comme nous venons de le dire. La ſixieme & derniere obſervation eſt que cette teinture ne paroîtroit pas fort noire, & ne tiendroit pas ſur une *toile* qui n'auroit pas été préparée avec le cadou.

Après avoir deſſiné & peint avec le noir tous les endroits où cette couleur convient, on deſſine avec le rouge les fleurs & autres choſes qui doivent être terminées par cette autre couleur. Il faut remarquer que l'on ne fait que deſſiner; car il n'eſt pas encore tems de peindre avec la couleur rouge: il faut auparavant appliquer le bleu; ce qui demande bien des préparations.

Il faut d'abord mettre la *toile* dans de l'eau bouillante, & l'y laiſſer pendant une demi-heure: ſi l'on met avec la *toile* deux ou trois cadous, le noir en ſera plus beau. En ſecond lieu, ayant délayé dans de l'eau les crottes de brebis ou de chevres, on mettra tremper la *toile* dans cette eau, & on l'y laiſſera pendant la nuit: on doit la laver le lendemain & l'expoſer au ſoleil.

Quand on demande aux peintres indiens à quoi ſert cette derniere opération, ils s'accordent tous à

dire qu'elle ſert à enlever de la *toile* la qualité qu'elle avoit reçue du cadoucaie; & que ſi elle la conſervoit encore, le bleu qu'on prétend appliquer deviendroit noir.

Il y a encore une autre raiſon qui rend cette opération néceſſaire, c'eſt de donner plus de blancheur à la *toile*; car nous avons dit qu'elle n'étoit qu'à demi blanchie, quand on a commencé à y travailler. En l'expoſant au ſoleil, on ne l'y laiſſe pas ſécher entierement; mais on y répand de l'eau de-tems-en-tems pendant un jour: enſuite on la bat ſur une pierre au bord de l'eau; mais non pas avec un battoir, comme il ſe pratique en France. La maniere indienne eſt de la plier en pluſieurs doubles, & de la frapper fortement ſur une pierre avec le même mouvement que font les Serruriers & les Maréchaux, en frappant de leurs gros marteaux le fer ſur l'enclume.

Quand la *toile* eſt ſuffiſamment battue dans un ſens, on la bat dans un autre, & de la même façon: vingt ou trente coups ſuffiſent pour l'opération préſente. Quand cela eſt fini, on trempe la *toile* dans du cange de riz: le mieux ſeroit, ſi l'on avoit la commodité de prendre du kevaron, de le broyer, de le mettre ſur le feu avec de l'eau, comme ſi on vouloit le faire cuire, & avant que cette eau ſoit fort épaiſſie, y tremper la *toile*, la retirer auſſi-tôt, la faire ſécher, & la battre avec le cottapouli, comme on a fait dans la premiere opération pour la liſſer.

Comme le bleu ne ſe peint pas avec un pinceau, mais qu'il s'applique en trempant la *toile* dans l'indigo préparé, il faut peindre ou enduire la *toile* de cire généralement par-tout, excepté aux endroits où il y a du noir, & à ceux où il doit y avoir du bleu ou du verd. Cette cire ſe peint avec un pinceau de fer le plus legerement qu'on peut, d'un ſeul côté, prenant bien garde qu'il ne reſte ſans cire que les endroits que nous venons de dire; autrement ce ſeroit autant de taches bleues, qu'on ne pourroit effacer. Cela étant fait, on expoſe au ſoleil la *toile* cirée de la ſorte; mais il faut être attentif à ce que la cire ne ſe fonde, qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour pénétrer de l'autre côté. Alors on la retire promptement; on la retourne à l'envers, & on la frotte en paſſant fortement la main par-deſſus. Le mieux ſeroit d'y employer un vaſe de cuivre rond par le fond; par ce moyen la cire s'étendroit par-tout, même aux endroits qui de l'autre côté doivent être teints en bleu. Cette préparation étant achevée, le peintre donne la *toile* au teinturier en bleu, qui la rend au bout de quelques jours; car il eſt à remarquer que ce ne ſont pas les peintres ordinaires, mais les ouvriers ou teinturiers particuliers, qui font cette teinture.

Voici comment l'on prépare l'indigo: on prend des feuilles d'avarei ou d'indigotier, que l'on fait bien ſécher; après quoi on les réduit en pouſſiere: cette pouſſiere ſe met dans un fort grand vaſe qu'on remplit d'eau; on la bat fortement au ſoleil avec un bambou fendu en quatre, & dont les quatre extrémités inférieures ſont fort écartées. On laiſſe enſuite écouler l'eau par un petit trou qui eſt au-bas du vaſe, au fond duquel reſte l'indigo; on l'en tire, & on le partage en morceaux gros à-peu-près comme un œuf de pigeon; on répand enſuite de la cendre à l'ombre, & ſur cette cendre on étend une *toile*, ſur laquelle on fait ſécher l'indigo qui ſe trouve fait.

Après cela il ne reſte plus que de le préparer pour les *toiles* qu'on veut teindre: l'ouvrier, après avoir réduit en poudre une certaine quantité d'indigo, la met dans un grand vaſe de terre qu'il remplit d'eau froide. Il y joint enſuite une quantité proportionnée de chaux réduite pareillement en pouſſiere; puis il flaire l'indigo pour connoître s'il ne ſent point l'aigre; & en ce cas-là il ajoute encore de la chaux, autant qu'il eſt néceſſaire pour lui faire perdre cette odeur. Prenant enſuite des graines d'avarei environ le quart d'un boiſſeau, il les fait bouillir dans un ſeau d'eau pendant un jour & une nuit, conſervant la chaudiere pleine d'eau; il verſe après cela le tout, eau & graine, dans le vaſe de l'indigo préparé. Cette teinture ſe garde pendant trois jours; & il faut avoir ſoin de bien mêler le tout enſemble, en l'agitant quatre ou cinq fois par jour avec un bâton: ſi l'indigo ſentoit encore l'aigre, on y ajouteroit une certaine quantité de chaux.

Le bleu étant ainſi préparé, on y trempe la *toile* après l'avoir pliée en double; en ſorte que le deſſus de la *toile* ſoit en-dehors, & que l'envers ſoit en-dedans. On la laiſſe tremper environ une heure & demie; puis on la retire teinte en bleu aux endroits convenables: on voit par-là que les *toiles* indiennes méritent autant le nom de *teintes*, que celui de *toiles peintes*.

La longueur & la multiplicité de toutes ces opérations pour teindre en bleu, fait naître naturellement un doute, ſavoir ſi l'on n'auroit pas plutôt fait de peindre avec un pinceau les fleurs bleues, ſurtout quand il y a peu de cette couleur dans un deſſein. Les Indiens conviennent que cela ſe pourroit; mais ils diſent que ce bleu ainſi peint ne tiendroit pas, & qu'après deux ou trois leſſives il diſparoîtroit.

La ténacité & l'adhérence de la couleur bleue doit être attribuée à la graine d'avarei; cette graine croît aux Indes orientales, quoiqu'il n'y en ait pas partout. Elle eſt d'un brun clair olivâtre, cylindrique, de la groſſeur d'une ligne, & comme tranchée par les deux bouts; on a de la peine à la rompre avec la dent; elle eſt inſipide & laiſſe une petite amertume dans la bouche.

Après le bleu c'eſt le rouge qu'il faut peindre; mais on doit auparavant retirer la cire de la *toile*, la blanchir, & la préparer à recevoir cette couleur; telle eſt la maniere de retirer la cire.

On met la *toile* dans l'eau bouillante, la cire ſe fond; on diminue le feu, afin qu'elle ſurnage plus aiſément, & on la retire avec une cuillier le plus exactement qu'il eſt poſſible: on fait de nouveau bouillir l'eau afin de retirer ce qui pourroit y être reſté de cire. Quoique cette cire ſoit devenue fort ſale, elle ne laiſſe pas de ſervir encore pour le même uſage.

Pour blanchir la *toile* on la lave dans de l'eau; on la bat neuf à dix fois ſur la pierre, & on la met tremper dans d'autres eaux, où l'on a délayé des crottes de brebis. On la lave encore, & on l'étend pendant trois jours au ſoleil, obſervant d'y répandre légerement de l'eau de-tems-en-tems, ainſi qu'on l'a dit plus haut. On délaye enſuite dans de l'eau froide une ſorte de terre nommée *ola*, dont ſe ſervent les blanchiſſeurs, & on y met tremper la *toile* pendant environ une heure; après quoi on allume du feu ſous le vaſe; & quand l'eau commence à bouillir, on en ôte la *toile*, pour aller la laver dans un étang, ſur le bord duquel on la bat environ quatre cens fois ſur la pierre, puis on la tord fortement. Enſuite on la met tremper pendant un jour & une nuit dans de l'eau, où l'on a délayé une petite quantité de bouſe de vache, ou de buffle femelle. Après cela, on la retire; on la lave de nouveau dans l'étang, & on la déploye pour l'étendre pendant un demi-jour au ſoleil, & l'arroſer légerement de-tems-en-tems. On la remet encore ſur le feu dans un vaſe plein d'eau; & quand l'eau a un peu bouilli, on en retire la *toile* pour la laver encore une fois dans l'étang, la battre un peu, & la faire ſécher.

Enfin, pour rendre la *toile* propre à recevoir & à retenir la couleur rouge, il faut réitérer l'opération du cadoucaie, comme on l'a rapporté au commencement; c'eſt-à-dire, qu'on trempe la *toile* dans l'in-

Digitized by Google

fuſion ſimple du cadou, qu'on la lave enſuite, qu'on la bat ſur la pierre, qu'on la fait ſécher, qu'après cela on la fait tremper dans du lait de buffle, qu'on l'y agite, & qu'on la frotte pendant quelque tems avec les mains; que quand elle eſt parfaitement imbibée, on la retire, on la tord, & on la fait ſécher; qu'alors s'il doit y avoir dans les fleurs rouges des traits blancs, comme ſont ſouvent les piſtils, les étamines, & autres traits, on peint ces endroits avec de la cire; après quoi on peint enfin avec un pinceau indien le rouge qu'on a préparé auparavant. Ce ſont communément les enfans qui peignent le rouge, parce que ce travail eſt moins pénible, à-moins qu'on ne voulût faire un travail plus parfait.

Venons maintenant à la maniere dont il faut préparer le rouge: on prend de l'eau âpre, c'eſt-à-dire, de l'eau de certains puits particuliers, à laquelle on trouve ce goût. Sur deux pintes d'eau on met deux onces d'alun réduit en poudre, on y ajoute quatre onces de bois rouge nommé *vartangen*, ou du *bois de ſapan* réduit auſſi en poudre. On met le tout au ſoleil pendant deux jours, prenant garde qu'il n'y tombe rien d'aigre & de ſalé; autrement la couleur perdroit beaucoup de ſa force. Si l'on veut que le rouge ſoit plus foncé, on y ajoute de l'alun; on y verſe plus d'eau, quand on veut qu'il le ſoit moins; & c'eſt par ce moyen qu'on fait le rouge pour les nuances, & les dégradations de cette couleur.

Pour compoſer une couleur de lie de vin & un peu violette, il faut prendre une partie du rouge dont nous venons de parler, & une partie du noir dont on a marqué plus haut la compoſition. On y ajoute une partie égale de cange, de ris gardé pendant trois mois, & de ce mélange il en réſulte la couleur dont il s'agit. Il regne une ſuperſtition ridicule parmi pluſieurs gentils au ſujet de ce cange aigri. Celui qui en a, s'en ſervira lui-même tous les jours de la ſemaine; mais le dimanche, le jeudi, & le vendredi, il en refuſera à d'autres qui en manqueroient. Ce ſeroit, diſent-ils, chaſſer leur dieu de leur maiſon, que d'en donner ces jours-là. Au défaut de ce vinaigre de cange, on peut ſe ſervir de vinaigre de callou, ou de vin de palmier.

On peut compoſer différentes couleurs dépendantes du rouge, qu'il eſt inutile de rapporter ici. Il ſuffit de dire qu'elles doivent ſe peindre en même tems que le rouge, c'eſt-à-dire avant de paſſer aux opérations dont nous parlerons, après que nous aurons fait quelques obſervations ſur ce qui précede.

1°. Ces puits dont l'eau eſt âpre ne ſont pas communs, même dans l'Inde; quelquefois il ne s'en trouve qu'un ſeul dans toute une ville. 2°. Cette eau, ſelon l'épreuve que pluſieurs européens en ont faite, n'a pas le goût que les Indiens lui attribuent, mais elle paroit moins bonne que l'eau ordinaire. 3°. On ſe ſert de cette eau préférablement à toute autre, afin que le rouge ſoit plus beau, diſent les uns, & ſuivant ce qu'en diſent d'autres plus communément, c'eſt une néceſſité de s'en ſervir, parce qu'autrement le rouge ne tiendroit pas. 4°. C'eſt d'Achen qu'on apporte aux Indes le bon alun & le bon bois de ſapan.

Quelque vertu qu'ait l'eau aigre pour rendre la couleur rouge adhérante, elle ne tiendroit pas ſuffiſamment, & ne ſeroit pas belle, ſi l'on manquoit d'y ajouter la teinture d'imbourre; c'eſt ce qu'on appelle plus communément *chaiaver* ou *racine de chaia*. Mais avant que de la mettre en œuvre il faut préparer la *toile* en la lavant dans l'étang le matin, en l'y plongeant pluſieurs fois, afin qu'elle s'imbibe d'eau, ce qu'on a principalement en vue, & ce qui ne ſe fait pas promptement, à cauſe de l'onctuoſité du lait de buffle, où auparavant l'on avoit mis cette *toile*, on a bat une trentaine de fois ſur la pierre, & on la fait ſécher.

Tandis qu'on préparoit la *toile*, on a dû auſſi préparer la racine de chaia, ce qui ſe pratique de cette maniere. On prend de cette racine bien ſeche, on la réduit en poudre très-fine, en la pilant bien dans un mortier de pierre & non de bois, ce qu'on recommande expreſſément, jettant de tems-en-tems dans le mortier un peu d'eau âpre: on prend de cette poudre environ trois livres, & on la met dans deux ſeaux d'eau ordinaire, que l'on a fait tiédir, & l'on a ſoin d'agiter un peu le tout avec la main: cette eau devient rouge, mais elle ne donne à la *toile* qu'une aſſez vilaine couleur: auſſi ne s'en ſert-on que pour donner aux autres couleurs rouges leur derniere perfection.

Il faut pour cela plonger la *toile* dans cette teinture; & afin qu'elle la prenne bien, l'agiter & la tourner en tout ſens pendant une demi-heure, qu'on augmente le feu ſous le vaſe. Lorſque la main ne peut plus ſoutenir la chaleur de la teinture, ceux qui veulent que leur ouvrage ſoit plus propre & plus parfait, ne manquent pas d'en retirer leur *toile*, de la tordre, & de la faire bien ſécher: en voici la raiſon. Quand on peint le rouge, il eſt difficile qu'il n'en tombe quelques gouttes dans les endroits où il ne doit point y en avoir. Il eſt vrai que le peintre a ſoin de les enlever avec le doigt autant qu'il peut, à-peu-près comme nous faiſons lorſque quelque goutte d'encre eſt tombée ſur le papier où nous écrivons; mais il reſte toujours des taches que la teinture de chaia rend encore plus ſenſibles: c'eſt pourquoi avant que de paſſer outre on retire la *toile*, on la fait ſecher, & l'ouvrier recherche ces taches, & les enleve le mieux qu'il peut avec un limon coupé en deux parties.

Les taches étant effacées, on remet la *toile* dans la teinture, on augmente le feu juſqu'à ce que la main n'en puiſſe pas ſoutenir la chaleur; on a ſoin de la tourner & retourner en tout ſens pendant une demi-heure: ſur le ſoir on augmente le feu, & on fait bouillir la teinture pendant une heure ou environ. On éteint alors le feu; & quand la teinture eſt tiede, on en retire la *toile* qu'on tend fortement, & que l'on garde ainſi humide juſqu'au lendemain.

Avant que de parler des autres couleurs, il eſt bon de dire quelque choſe ſur le chaia. Cette plante naît d'elle-même; on ne laiſſe pas d'en ſemer auſſi pour le beſoin qu'on en a. Elle ne croît hors de terre que d'environ un demi-pié; la feuille eſt d'un verd clair, large de près de deux lignes, & longue de cinq à ſix. La fleur eſt extrêmement petite & bleuâtre; la graine n'eſt guere plus groſſe que celle du tabac. Cette petite plante pouſſe en terre une racine qui va quelquefois juſqu'à près de quatre piés; ce n'eſt pas la meilleure: on lui préfere celle qui n'a qu'un pié ou un pié & demi de longueur. Cette racine eſt fort menue, quoiqu'elle pouſſe avant en terre & tout droit; elle ne jette à droite & à gauche que fort peu & de très-petits filamens. Elle eſt jaune quand elle eſt fraîche, & devient brune en ſe ſéchant: ce n'eſt que quand elle eſt ſeche qu'elle donne à l'eau la couleur rouge, ſur quoi on a fait une épreuve aſſez ſinguliere. Un ouvrier avoit mis tremper cette racine dans de l'eau qui étoit devenue rouge. Pendant la nuit un accident fit répandre la liqueur; mais il fut bien ſurpris de trouver le lendemain au fond du vaſe quelques gouttes d'une liqueur jaune qui s'y étoit ramaſſée; ce qui ne venoit que de ce que le chaia dont il s'étoit ſervi étoit de la meilleure eſpece. En effet, lorſque les ouvriers réduiſent en pouſſiere cette racine, en jettant un peu d'eau, comme on l'a dit, il eſt aſſez ordinaire qu'elle ſoit de couleur de ſafran. On remarquera, qu'autour de ce vaſe renverſé, il s'étoit attaché une pellicule d'un violet aſſez beau. Cette plante ſe vend en paquets ſecs; on en

retranche le haut, où ſont les feuilles deſſéchées, & on n'emploie que les racines pour cette teinture.

Comme la *toile* y a été plongée entierement, & qu'elle a dû être imbibée de cette couleur, il faut la retirer, ſans craindre que les couleurs rouges ſoient endommagées par les opérations ſuivantes. Elles ſont les mêmes que celles dont nous avons déjà parlé; c'eſt-à-dire qu'il faut laver la toile dans l'étang, la battre dix ou douze fois ſur la pierre, la blanchir avec des crottes de mouton, & le troiſieme jour la ſavonner, la battre, & la faire ſécher en jettant légerement de l'eau deſſus de tems-en-tems. On la laiſſe humide pendant la nuit; on la lave encore le lendemain, & on la fait ſécher comme la veille: enfin à midi on la lave dans de l'eau chaude pour en retirer le ſavon & toutes les ordures qui pourroient s'y être attachées, & on la fait bien ſécher.

La couleur verte qu'on veut peindre ſur la *toile* demande pareillement des préparations: les voici. Il faut prendre un palam, ou un peu plus d'une once de fleur de cadou, autant de cadou, une poignée de chaïaver; & ſi l'on veut que le verd ſoit plus beau, on y ajoute une écorce de grenade. Après avoir réduit ces ingrédiens en poudre, on les met dans trois bouteilles d'eau, que l'on fait enſuite bouillir juſqu'à diminution des trois quarts; on verſe cette teinture dans un vaſe en la paſſant par un linge: ſur une bouteille de cette teinture on y met une demi-once d'alun en poudre: on agite quelque tems le vaſe, & la couleur ſe trouve preparée.

Si l'on peint avec cette couleur ſur le bleu, on aura du verd; c'eſt pourquoi quand l'ouvrier a teint ſa *toile* en bleu, il a eu ſoin de ne pas peindre de cire les endroits où il avoit deſſein de peindre du verd, afin que la *toile* teinte d'abord en bleu, fût en état de recevoir le verd en ſon tems: il eſt ſi néceſſaire de peindre ſur le bleu, qu'on n'auroit qu'une couleur jaune, ſi on le peignoit ſur une *toile* blanche.

Mais on doit ſavoir que ce verd ne tient pas comme le bleu & le rouge; enſorte qu'après avoir lavé la *toile* quatre ou cinq fois, il diſparoit, & il ne reſte à ſa place que le bleu ſur lequel on l'avoit peint. Il y a cependant un moyen de fixer cette couleur, enſorte qu'elle dure autant que la *toile* même: le voici. Il faut prendre l'oignon du bananier, le piler encore frais, & en tirer le ſuc. Sur une bouteille de teinture verte on met quatre ou cinq cuillerées de ce ſuc, & le verd devient adhérent & ineffaçable; l'inconvénient eſt que ce ſuc fait perdre au verd une partie de ſa beauté.

Il reſte à parler de la couleur jaune qui ne demande pas une longue explication. La même couleur qui ſert pour le verd en peignant ſur le bleu, ſert pour le jaune en peignant ſur la *toile* blanche. Mais cette couleur n'eſt pas fort adhérente; elle diſparoît après avoir été lavée un certain nombre de fois: cependant quand on ſe contente de ſavonner légerement ces *toiles*, ou de les laver dans du petit-lait aigri, mêlé de ſuc de limon, ou bien encore de les faire tremper dans de l'eau, où l'on aura délayé un peu de bouſe de vache, & qu'on aura paſſée au-travers d'un linge; ces couleurs paſſageres durent bien plus longtems. *Obſervat. ſur les cout. d'Aſie.* (*D. J.*)

TOILES PEINTES *imitées des indiennes qui ſe fabriquent en Europe.* Les *toiles peintes* ou les indiennes, ſont des toiles de coton empreintes de diverſes couleurs; on en fait en pluſieurs endroits en Europe, mais les plus belles viennent de Perſe & des Indes orientales. On croit communément qu'on ne peut en faire en Europe de la beauté de celles des Indes, ni qui ſe lavent de la même maniere ſans s'effacer, parce qu'on croit que dans l'Inde on y fait les teintures avec des ſucs d'herbes qui ne croiſſent pas dans ce pays-ci: mais c'eſt une erreur qu'il eſt facile de détruire, en faiſant voir que nous avons ici de quoi faire des couleurs auſſi variées, auſſi belles, & auſſi ineffaçables qu'aux Indes; il eſt vrai cependant que les *toiles peintes* qu'on fabrique en Hollande & ailleurs, ne ſont pas de la beauté de celles des Indes; mais voici quelle eſt la raiſon. Le travail des ouvriers ne coûte preſque rien en Perſe & aux Indes; auſſi le tems qu'on met à ces ſortes d'ouvrages n'eſt pas un objet à conſidérer: ici au contraire, le tems eſt ce qu'il y a de plus précieux, les matieres qu'on emploie ne ſont rien en comparaiſon, il faut donc chercher à épargner le tems pour pouvoir faire quelque profit; c'eſt ce que l'on fait, & c'eſt auſſi pour cela que nos ouvrages ſont inférieurs à ceux des Indes, car ils ne leur céderoient en rien s'il étoit poſſible d'y employer le tems néceſſaire.

Il y a pluſieurs manieres de travailler la *toile peinte* ſuivant l'eſpece & le nombre des couleurs qu'on y emploie, quoiqu'il ſemble qu'on doive commencer par celles qui ne ſont imprimées que d'une ſeule couleur; nous ne le ferons pas cependant, parce que chaque couleur employée ſeule, demande une pratique différente qui ſera plus facile à déduire lorſque l'on ſera au fait de celles où il entre pluſieurs couleurs.

Maniere de faire une toile peinte *à fond blanc où il y a des fleurs de deux ou trois nuances, des fleurs violettes & gris-de-lin, des fleurs bleues, des fleurs jaunes, le trait des tiges noir, les tiges & les feuilles vertes.* *Préparation de la toile.* Il faut d'abord ôter avec ſoin la gomme ou l'apprêt qu'il y a dans preſque toutes les *toiles*, ce qui ſe fait en la faiſant tremper dans l'eau tiede, la frottant bien, la tordant, la lavant enſuite dans l'eau froide bien claire, & la faiſant ſécher.

Engallage. La *toile* étant bien dégommée, il la faut engaller, & pour cela on mettra, par exemple, pour dix aunes de *toile* de coton, environ deux ſeaux d'eau froide dans un baquet où l'on jettera quatre onces de noix-de-galle bien pilées; on y mettra en même tems la *toile* qu'on remuera un peu, afin qu'elle ſoit mouillée par-tout; on la laiſſera ainſi environ une heure & demie; on la retirera enſuite, on la tordra, & on la laiſſera ſécher à l'ombre.

Précaution à prendre. Lorſque la *toile* ſera bien ſéche, on verra qu'elle a contracté un œil jaunâtre; il faudra prendre garde alors qu'il ne tombe quelque goutte d'eau par-deſſus, ce qui feroit une tache; & dans tout le cours du travail, il faut avoir une grande attention à la propreté, parce que les moindres taches ſont irrémediables. Si l'on veut de l'ouvrage fin, il faut calandrer la *toile* lorſqu'elle ſera engallée, afin que cela ſoit plus fini; on poſera alors ſur la *toile* le deſſein que l'on jugera à propos, & on le deſſinera à la plume ou au pinceau avec les couleurs ou les mordans dont nous parlerons dans la ſuite.

Maniere d'imprimer la toile. Si l'on veut un ouvrage plus commun, on l'imprimera avec des planches en cette ſorte: on étendra la toile engallée & ſéchée, ſur une grande table bien ſolide, ſur laquelle il y aura de gros drap en double, afin que les planches s'impriment plus également, & on prendra avec une planche gravée, de la couleur noire ſur un couſſinet: on appliquera la planche ſur la toile, on frappera deſſus à pluſieurs endroits, ſi elle eſt grande, afin qu'elle marque par-tout: on imprimera de ſuite & de la même maniere, tout ce qui doit être en noir, après quoi on fera la même choſe avec le rouge foncé, que l'on appliquera avec une contreplanche, c'eſt-à-dire, une ſeconde planche, qui eſt la contrepartie de la premiere, & qui ne porte que ſur les endroits où il doit y avoir du rouge, & où la premiere planche n'a pas porté, parce qu'à ces endroits-là il y avoit des lieux reſervés à deſſein.

Quoique cette operation paroiſſe juſque-là aſſez

Digitized by Google

ſimple, il y a cependant bien des remarques à faire.

Maniere d'employer la couleur. Voici premierement ce qui eſt commun à toutes les couleurs en général, & qu'il faut obſerver pour les pouvoir employer, ſoit avec la planche, ſoit à la plume ou au pinceau. Lorſque la couleur ou le mordant ſera fait, de la maniere que nous le décrirons dans la ſuite, il faudra diſſoudre de la gomme arabique pour l'épaiſſir (le mordant), & pour le mettre en conſiſtance de ſirop épais, ſi l'on veut l'employer à la planche; ſi c'eſt à la plume ou au pinceau, il le faut un peu moins épais, enſorte qu'il puiſſe couler plus facilement; lorſqu'on voudra imprimer, on en prendra environ une cuillerée, que l'on étendra avec un morceau de coton ſur un couſſinet de crin, couvert d'un gros drap: on appliquera à pluſieurs repriſes la planche ſur ce couſſinet, pour la bien enduire de couleur: on la frottera avec une broſſe, on la rappliquera de nouveau ſur le couſſinet, & on l'imprimera ſur la toile comme nous l'avons dit.

S'il y a quelques endroits dans les angles des bordures ou ailleurs, où on ne veuille point que la planche porte, on y mettra une feuille de papier, qui recevra dans ces endroits l'impreſſion de la planche & les épargnera ſur la toile: on reprendra enſuite de la couleur avec la planche, & on imprimera à côté de la premiere impreſſion, & ainſi de ſuite, prenant chaque fois de nouvelle couleur ſur le couſſinet, qu'on aura ſoin d'en fournir à meſure.

La planche eſt de poirier ou de tilleul, on la grave avec des gouges, des cizeaux & autres pareils inſtrumens: on voit bien que les traits qui impriment ſur la toile, doivent être de relief, comme dans l'impreſſion ordinaire qui ſe fait en planche de bois.

On n'imprime ordinairement ſur la toile que le ſimple trait en noir ou en rouge, avec les deux premieres planches; s'il y a des places un peu grandes où il doive y avoir du gros rouge ou du noir, cette premiere planche le porte, ou on le met au pinceau après l'impreſſion.

Compoſition du noir. La compoſition pour le noir ſe fait en faiſant bouillir de la limaille de fer avec partie de vinaigre & d'eau; lorſque le mélange aura bouilli un quart-d'heure, on le retirera du feu & on le laiſſera repoſer vingt-quatre heures: on verſera enſuite la liqueur par inclination, pour la garder dans des bouteilles; elle ſe conſerve autant que l'on veut, & lorſqu'on ſouhaite s'en ſervir, on l'épaiſſit avec de la gomme. Cette liqueur eſt couleur de rouille de fer, & ſur la toile qui n'eſt point engallée, elle ne fait que du jaune; mais comme dans l'opération préſente on l'imprime ſur la toile engallée, elle fait ſur le champ un noir foncé qui ne s'en va pas.

Maniere d'appliquer le rouge. Le rouge ne s'applique pas de la même maniere: on ne le met pas immédiatement ſur la *toile*, mais on imprime une compoſition appellée *mordant*, qui n'a preſque aucune couleur, & qui eſt différente, ſelon les différentes nuances de rouge ou de violet. Cette compoſition ſert à faire attacher dans les endroits où elle a été miſe, la couleur dans laquelle on plonge & on fait bouillir toute la *toile*, & à lui donner les différentes nuances dont on a beſoin, depuis le couleur de roſe, juſqu'au violet foncé.

Premiere compoſition de mordant pour le rouge foncé. Le mordant pour le beau rouge un peu foncé, ſe fait en cette ſorte: on prend huit parties d'alun de rome, deux parties de ſoude d'alicante, & une d'arſenic blanc: on pilera toutes ces matieres, on les mettra dans une ſuffiſante quantité d'eau, & on l'épaiſſira avec la gomme; il eſt bon que l'eau dans laquelle on diſſout ces matieres ſoit colorée avec du bois de Breſil, afin de voir ſur la *toile* les endroits où le mordant pourroit n'avoir pas pris, pour les réparer avec la plume ou le pinceau.

Autre mordant pour un beau rouge. On fait un autre mordant, qui donne auſſi un très-beau rouge: on met une once & demie d'alun de rome, un gros & demi de ſel de tartre, & un gros d'eau forte, dans une pinte d'eau; il faut toujours des épreuves de ces différens mordans, ſur des petits morceaux de *toile*, pour voir ſi la couleur eſt belle.

Lorſque la *toile* ſera imprimée de la ſorte, c'eſt-à-dire avec le noir & le mordant pour le rouge, on mettra au pinceau ou avec des contre-planches le même mordant, aux endroits qui doivent être entierement rouges foncés: on les laiſſera ſécher l'un & l'autre pendant douze heures au-moins, après quoi il faut bien laver la *toile* pour emporter toute la gomme qui y a été miſe, avec le mordant & le noir.

Maniere de laver la toile. La maniere de laver la *toile* eſt très-importante, car c'eſt de là qu'en dépend la propreté & la beauté, & c'eſt ce qui empêche les couleurs de s'étendre & de couler. Si l'on a beaucoup de *toile* à laver, il faut néceſſairement avoir une grande quantité d'eau, & que ce ſoit de l'eau courante ſi cela eſt poſſible, ou tout au-moins un très-grand baſſin, afin que la petite quantité de mordant & de couleur qui s'enleve avec la gomme, ſoit extrémement étendue & ne puiſſe pas s'attacher ſur le fond de la *toile* & la tacher: pour cela il faut beaucoup remuer la *toile* & la braſſer en la lavant, & prendre garde lorſqu'il s'y fera des plis, qu'ils n'y ſoient pas long-tems ſans être défaits; c'eſt principalement quand on commence à laver la *toile* qu'il faut avoir ces attentions: car lorſque la premiere gomme eſt emportée, il n'y a plus rien à craindre. Si on travailloit une petite quantité de *toile*, & qu'on la lavât dans un ſeau, ou quelque choſe de ſemblable, il faudroit la laver dans trois ou quatre eaux ſucceſſivement: on peut être aſſuré qu'il n'y a nul inconvénient à la trop laver: lorſqu'elle le ſera ſuffiſamment, on la tordra, & on la laiſſera ſécher, ou ſi l'on veut on la bouillira de la maniere ſuivante.

Maniere de faire bouillir la toile en grappe ou grappée. Sitôt qu'on en a bien exprimé l'eau, & avant qu'elle ſoit ſeche, on met dans un chaudron de l'eau ſuivant la quantité de *toile* que l'on a à teindre; lorſqu'elle commence à tiédir, on y jette de la bonne garance légerement broyée avec les mains; on ne peut pas fixer exactement la doſe, parce que cela dépend de la bonté de la garance, & de la couleur plus ou moins foncée que l'on veut donner: on peut ſeulement dire qu'il faut pour quinze aunes de *toile*, une livre & demie de garance & douze pintes d'eau; ſi l'on veut une plus belle couleur, on mêlera de la cochenille avec la garance, à proportion de la beauté de l'ouvrage, & du prix qu'on veut y mettre. Lorſque la garance ſera bien mêlée, & que l'eau ſera chaude à n'y pouvoir ſouffrir la main qu'avec peine, on y mettra la *toile*, on la plongera & on la retirera à pluſieurs repriſes, afin qu'elle ſoit teinte bien également. Après cela on la plongera dans l'eau froide, & on la lavera le plus qu'il ſera poſſible, en changeant d'eau très-ſouvent, juſqu'à ce qu'elle en ſorte claire: on fera bouillir enſuite quelques poignées de ſon dans de l'eau claire, & après qu'elle aura bouilli, on la retirera du feu, on la paſſera par un linge afin d'en ôter le ſon, & on lavera bien dans cette eau encore chaude, la *toile* dont le fond perdra encore par ce moyen un peu de la couleur: on la tordra enſuite, & on la laiſſera bien ſécher: on verra pour lors que le fond ſera d'un rouge foncé, & que le noir eſt devenu encore plus beau; c'eſt alors qu'avec des contre-planches, ſi c'eſt de l'ouvrage commun, ou avec le pinceau, ſi on le veut plus fini, on mettra le mordant pour le rouge clair, & celui pour le violet.

Digitized by Google

Compoſition du mordant pour le rouge clair. Voici de quelle maniere ſe fait le mordant pour le rouge clair : on prend parties égales d'alun & de crême de tartre ; s'il y a une once de chacun, on diſſout ce mélange dans une pinte d'eau, & on le gomme à l'ordinaire : ſi l'on veut des nuances intermédiaires, il n'y a qu'à mêler un peu du premier mordant avec celui-ci.

Mordant pour le violet. Le mordant pour le violet ſe fait en mettant dans de l'eau quatre pintes partie d'alun de rome, une partie de vitriol de cypre, autant de verd-de-gris, une demi-partie de chaux vive, & de l'eau de ferraille à diſcretion, ſuivant que l'on voudra le violet plus ou moins foncé ; l'eau de ferraille eſt la même compoſition dont on s'eſt ſervi d'abord pour imprimer en noir.

Mordant pour le gris-de-lin. Pour le gris-de-lin on mêlera le mordant du rouge clair avec celui du violet, dans la proportion qu'on jugera à propos.

Second bouilliſſage. Lorſqu'on aura mis avec la contre-planche ou au pinceau, ces différens mordans, & qu'ils auront ſéché pendant douze heures aumoins, on lavera la *toile* avec autant de ſoins & de précautions que la premiere fois, & lorſqu'on l'aura bien tordue, on la bouillira dans un nouveau bain de garance, à laquelle on ajoutera pour chaque once, un demi-gros de cochenille en poudre : on y remuera bien d'abord la *toile*, comme on a fait la premiere fois, avant que l'eau commence à bouillir, enſuite on lui laiſſera faire un bouillon : on la retirera, on la lavera bien dans pluſieurs eaux ; enſuite dans de l'eau de ſon chaude, on la tordra & on la laiſſera ſécher.

Si l'on veut un rouge parfaitement beau, on mettra dans ce ſecond bouilliſſage, parties égales de cochenille & de graine d'écarlate, & deux parties de garance ; toutes les couleurs en ſeront beaucoup plus belles. Il n'y a rien à changer dans la façon de bouillir & de laver ; on y verra alors les différentes nuances de rouge, de violet, & de noir, qui ſeront dans toute leur beauté, & telles qu'elles doivent demeurer ; mais le fond ſera rougeâtre, & ce n'eſt qu'en faiſant herber la *toile* qu'on blanchit le fond.

Maniere d'herber la toile. Voici comme on doit s'y prendre. On paſſe pluſieurs fils aux bords & aux coins de la *toile :* on l'étend à l'envers ſur un pré, & avec des petits bâtons paſſés dans chacun de ces fils, on fait enſorte qu'elle ſoit bien tendue : on l'arroſe ſept ou huit fois le jour ; enfin on ne la laiſſe jamais ſécher, parce que le ſoleil terniroit les couleurs. Cette opération ſe fait en tout tems, mais elle eſt plutôt faite aux mois de Mai & de Septembre, à cauſe de la roſée, & les *toiles* en ſont mieux blanchies. Elles ſont ordinairement cinq à ſix jours de la ſorte dans le pré, après quoi le fond eſt entierement blanc ; s'il ne l'étoit pas tout-à-fait, on pourroit les laver encore une fois dans de l'eau de ſon, & les laiſſer bien ſécher.

Cirage de la toile. Il reſte maintenant à y mettre le bleu, le verd & le jaune : on commence par le bleu, & pour cet effet on étend la *toile* ſur une table couverte de ſable très-fin, ou de ſablon, & on fait une compoſition avec parties égales de ſuif & de cire : on la tient en la faiſant, dans un vaiſſeau de terre, & on l'applique avec un pinceau ſur toute la *toile*, en reſervant ſeulement les endroits qui doivent être bleus ou verds : il faut faire cette opération avec précaution, car cette compoſition s'étend facilement lorſqu'elle eſt un peu chaude, & ſi elle ne l'étoit point aſſez, elle ne garantiroit pas ſuffiſamment la *toile* qui couroit riſque d'être tachée : il eſt vrai que le ſable qui eſt ſous la *toile* empêche la compoſition de s'étendre, parce qu'il s'y attache ſur le champ qu'elle eſt appliquée : il faut cependant un peu d'uſage ; pour la bien employer, & pour s'y accoutumer il n'y a qu'à s'exercer ſur les endroits du fond où il n'y a rien à reſerver. Cette opération s'appelle *cirer la toile :* lorſqu'on aura à cirer un endroit, on jettera du ſable deſſus, avant que la cire ſoit entierement froide ; le ſable qui s'y attache empêche lorſqu'on plie la *toile*, que les parties cirées n'engraiſſent celles qui doivent être reſervées.

Troiſieme bain pour le bleu. Lorſque la *toile* eſt bien cirée, on la plonge dans une cuve de teinture bleue ; je donnerai dans la ſuite la préparation de cette cuve ; mais elle n'a rien de particulier, & c'eſt la même dont tous les teinturiers ſe ſervent pour teindre en bleu. Il faut que la cuve ne ſoit pas trop chaude, mais ſeulement un peu tiede, afin que la cire n'y fonde pas ; lorſqu'on a plongé à pluſieurs repriſes la *toile* dans la cuve, on la tire & on la laiſſe ſécher.

Pour les nuances. Si l'on veut deux nuances de bleu, lorſque la *toile* ſera ſéche, on couvrira de la même cire les parties qui doivent être bleu-clair, & on plongera la *toile* une ſeconde fois dans la cuve ; les parties qui ſeront demeurées découvertes ſe fonceront, & celles que l'on a cirées demeureront d'un bleu-clair : on laiſſera ſécher la *toile* pendant un jour entier, & lorſqu'on voudra la décirer, on fera bouillir un peu de ſon dans une bonne quantité d'eau ; lorſqu'elle bouillira on y plongera la *toile*, dont toute la cire ſe fondra ; il faut auſſitôt la retirer, la frotter légerement avec un peu de ſavon, la bien laver enſuite dans de l'eau froide, & la laiſſer ſécher.

Si l'on veut faire les tiges & les feuilles vertes, de la même maniere qu'on le fait aux Indes, c'eſt-à-dire d'un verd brun & aſſez vilain, il n'y a qu'à paſſer ſur le bleu avec un pinceau la liqueur de ferraille dont on s'eſt ſervi pour le noir ; comme la *toile* eſt totalement déſengallée, elle fait le même verd que l'on voit ſur la *toile* des Indes ; on ne fera rien aux fleurs qui doivent demeurer bleues, & s'il y a quelques parties de fleurs ou d'animaux qui ayent été reſervées pour mettre en jaune, on paſſera la même eau de ferraille qui doit être gommée, (car quoique nous n'ayons pas toujours répété cette circonſtance, on doit ſavoir qu'il ne faut jamais employer aucune couleur, qu'elle ne ſoit aſſez gommée pour ne point couler & s'étendre plus qu'on ne veut lorſqu'on l'emploie) : on laiſſera ſécher encore un jour l'eau de ferraille qui a été employée tant pour le verd que pour le jaune, après quoi on lavera bien la *toile* dans l'eau froide, pour en enlever bien la gomme, & on la laiſſera bien ſécher : il ne reſte plus alors qu'à apprêter & à calandrer la *toile*, ce qui ſe fait en cette maniere.

Apprêt de la toile. On fait bouillir un peu d'amidon dans de l'eau, & on en fait une eſpece d'empois blanc, dont on frotte toute la *toile*, l'humectant avec de l'eau à proportion de la force qu'on veut donner à l'apprêt : on l'étendra enſuite & on la laiſſera ſécher. Cet apprêt eſt auſſi bon que celui de colle de poiſſon, ou de différentes gommes que pluſieurs ouvriers emploient : l'apprêt étant ſec, on calandre la *toile* en la maniere que nous décrirons à la fin de ce mémoire.

Il eſt bon d'ajouter ici quelques pratiques qui ne ſont d'uſage que dans les *toiles* de la premiere beauté, & qui demandent un tems aſſez conſidérable, quoique l'exécution n'ait aucune difficulté ; il s'agit de certains deſſeins délicats qui ſont réſervés en blanc, en jaune, ou en bleu clair, ſur les différentes couleurs ; ces deſſeins réſervés font un très-bel effet : nous aurions dû en parler plutôt, mais nous ne l'avons pas fait, afin qu'on ne perdît pas de vue le cours de l'opération : tous ces deſſeins réſervés ſe font avec de la cire. J'ignore de quelle maniere on l'emploie aux Indes ; mais après avoir eſſayé de toutes les façons que j'ai pu imaginer, voici celle qui m'a paru la plus commode.

J'ai pris un pinceau ordinaire, de groſſeur médiocre,

Digitized by Google

tre, dans le milieu duquel j'ai ajuſté trois fils de fer, qui excédent d'environ une demi-ligne les plus longs poils ; ces trois fils doivent être joints enſorte qu'ils ſe touchent immédiatement, & qu'ils ſoient entourés du reſte du pinceau.

On fera fondre de la cire blanche dans un petit vaiſſeau de terre, & on en prendra avec cette ſorte de pinceau ; les fils de fer laiſſent couler la cire que la groſſeur du pinceau entretient coulante aſſez longtems ; & ces mêmes fils ſoutiennent la main, & font qu'on trace les traits auſſi délicatement qu'on pourroit le faire avec la plume : on fera ces raiſonnemens ſur le rouge, avant de mettre le mordant, & immédiatement après que le trait eſt imprimé ou deſſiné à la main.

Il eſt aiſé de comprendre que lorſqu'on vient à mettre enſuite le mordant ſur la feuille où l'on a deſſiné la cire, elle conſerve ces endroits-là & empêche le mordant d'y prendre ; lorſqu'on fait enſuite bouillir la *toile* dans la garance ou la cochenille, la cire ſe fond & s'en va ; & comme il n'y a point eu de mordant dans ces endroits où elle étoit, ils demeurent blancs comme le fond de la *toile*.

On fera la même choſe après le premier bouilliſſage pour les réſervés, ſur le rouge clair, le gris-de-lin, le violet, & enfin (après que la *toile* eſt herbée), pour le bleu, le verd & le jaune. Cet ouvrage eſt long, mais il s'en trouve quelquefois dans les *toiles* de la premiere beauté.

Nous allons donner maintenant les diverſes manieres de travailler les *toiles* qui ont un moindre nombre de couleurs, & pour la plûpart deſquelles on a trouvé des pratiques plus faciles ; & nous ajouterons enſuite des procédés de couleurs plus belles que quelques-unes de celles des Indes, & qui n'y ſont pas connues.

On voit par le détail que nous venons de faire, que lorſque dans la *toile* on ne veut que du rouge ou du noir, il s'en faut tenir au premier bouilliſſage, dans lequel on ajoutera de la cochenille, à proportion de l'éclat qu'on voudra donner à la couleur ; & ſi l'on y veut du violet, on ira juſqu'au deuxieme bouilliſſage, & dans l'un & l'autre cas on fera blanchir la *toile* ſur le pré.

Si l'on ne veut qu'une impreſſion noire ſur un fond blanc, il s'y faut prendre d'une maniere un peu différente ; on n'engallera point la *toile*, parce qu'elle contracte dans l'engallage une couleur rouſſâtre, qu'on ne peut jamais faire en aller, & qu'il n'y a que le bouilliſſage dans la garence, ou la cochenille qui le puiſſe détruire : ainſi on ne doit jamais engaller les *toiles* qui doivent être bouillies ; c'eſt-à-dire, celles qui doivent avoir du rouge, quoiqu'il ſoit cependant poſſible d'imprimer du rouge ſans les engaller ni les bouillir, comme nous le dirons dans la ſuite ; mais cette pratique n'eſt pas ordinaire, & n'eſt pas connue aux Indes.

Pour faire donc les *toiles* qui ne ſont que noir & blanc, on les imprimera avec la liqueur de ferraille ; & lorſqu'elle ſera ſeche, ou les lavera avec les précautions que nous avons rapportées ; l'impreſſion ſera d'un jaune pâle & ineffaçable ; il y en a quelques-unes qui demeurent en cet état, & qui ſont aſſez jolies ; mais pour les avoir en noir, on hache un morceau de bois d'Inde ou de Campeche, on le fait bouillir dans une ſuffiſante quantité d'eau ; on y plonge la *toile*, on la remue, on lui fait faire un bouillon, on la lave bien enſuite dans pluſieurs eaux froides, & on la met herber ſur le pré pendant deux ou trois jours : le fond ſe blanchit parfaitement, & l'impreſſion demeure d'un très-beau noir ; on l'apprête enſuite, & on la calandre à l'ordinaire.

Il y a une ſorte de *toiles* très-communes, qui ne ſont que rouge & noir, & dont le fond, ou les gran-

des parties du fond, ſont marbrés ou plûtôt ſablés. La maniere d'imprimer ces *toiles* paroit avoir pluſieurs difficultés ; mais on y ſupplée par une pratique facile & ingénieuſe : une ſeule planche porte tout ce qui doit être imprimé en noir, & une contre-planche tout ce qui doit être imprimé en rouge. Nous avons déjà vu faire la même choſe ; mais comme il s'agit de ſabler le fond, ce qui ſeroit impraticable, s'il falloit réſerver ſur les planches des petites parties de bois en relief aſſez proches les unes des autres, & aſſez menues pour faire les points tels qu'ils doivent être.

On creuſe donc en entier le fond de la planche, & on le rend le plus uni qu'il eſt poſſible ; on y enfonce enſuite de petites pointes de fil-de-fer, dont l'extrémité ſupérieure demeure au niveau des reliefs de la planche ; & pour s'aſſurer qu'elles ſont de même hauteur, on a un petit outil de fer qui porte à 3 ou 4 lignes de ſon extrémité une eſpece de talon, comme on le voit dans la figure ci-jointe ; on frappe ſur l'extrémité *B*, & le talon *A* enfonce la petite pointe dans la planche, juſqu'à ce que la partie *C* touche le fond de la planche. Ainſi la pointe ne ſauroit enfoncer plus avant ; elles ſe trouvent par ce moyen toutes de même hauteur, & la groſſeur de la partie intérieure du même outil ſert encore à les placer à des intervalles égaux, ce qui ne ſeroit pas facile ſans ce ſecours.

Malgré toutes ces précautions, il peut arriver encore que quelques-unes de ces pointes ſoient mal unies par leur extrémité ſupérieure, à cauſe de l'inégalité de leur hauteur, ou bien elles peuvent être trop pointues, & percer ou déchirer la toile. Pour y remédier, on fait fondre la cire, & on la coule ſur la planche ; elle en emplit exactement tout le creux, & environne de toute part les petites pointes ; on la laiſſe refroidir, & avec une pierre à éguiſer on frotte ſur toute la ſurface de la planche ; cela acheve d'unir & de polir tous les fils de fer, enſorte qu'ils portent tous également, & ne peuvent point endommager la *toile* : on chauffe enſuite la planche pour en ôter la cire ou la poix-réſine, & elle eſt entierement achevée. S'il y a des parties où on ne veuille que des points noirs, il n'y a que la planche avec laquelle on imprime le noir, qui a des points en ces endroits-là.

Si l'on ne veut que des points rouges dans d'autres endroits, c'eſt la contre-planche pour le rouge qui les porte : mais dans les parties qui doivent être marbrées, il doit y avoir des pointes ſur l'une & ſur l'autre planche, enſorte qu'elles portent toutes deux aux mêmes endroits ; c'eſt ce qui produit le marbré qu'on voit à ces ſortes de *toiles* : on les fait bouillir enſuite dans la garance, & herber de même que les autres.

Les *toiles* bleues & blanches demandent un travail tout particulier. Le fond ordinairement en eſt bleu, & les bouquets ou deſſeins tout blancs ; on juge par ce que nous avons dit ci-deſſus, qu'il faut citer les parties qui doivent demeurer blanches, mais il ne ſeroit pas poſſible de colorer au pinceau tout ce qui doit l'être, ſurtout dans des *toiles* communes, dont le prix eſt très-modique.

On a imaginé de pratiquer ce qui ſuit. On fait une planche en bois telle qu'elle doit être pour les parties que l'on veut conſerver blanches : l'on moule cette planche de bois dans du ſable, dans lequel on jette du plomb ou de l'étain fondu, de ſorte que l'on a une planche de plomb pareille à celle de bois : on a ſoin d'y conſerver un bouton ou une main pour la tenir avec plus de facilité ; on étend ſur une table couverte de ſable la *toile* que l'on veut cirer, elle ne doit point être engallée, mais ſeulement bien dégommée, on fait fondre enſuite dans une grande terrine ou

autre vaiſſeau large la compoſition de ſuif & de cire dont nous avons parlé ; on chauffe la planche de plomb, on la plonge dans la cire, & on imprime ſur la *toile* ; on jette enſuite du ſable ſur ce qui eſt imprimé, & on continue à reprendre de la cire avec la planche, & à imprimer de la même maniere juſqu'à ce que l'ouvrage ſoit achevé.

Il y a encore quelque obſervation à faire dans cette pratique ; il faut prendre garde que la cire ne ſoit trop chaude, parce qu'elle ne produiroit qu'une écume qui rempliroit les vuides de la planche, & feroit des fautes conſidérables ; il faut auſſi diſpoſer au fond du vaiſſeau dans lequel eſt la cire un petit chaſſis de la forme du fond du vaiſſeau qui porte une *toile* bien tendue ; la grandeur du chaſſis ſera telle que la *toile* ne puiſſe pas s'enfoncer plus bas qu'environ une ligne au-deſſous de la ſurface de la cire fondue, afin qu'en y mettant la planche on ne l'enfonce point trop avant, ce qui boucheroit le creux de la planche, & feroit que l'impreſſion ne ſeroit pas nette. On jugera facilement par quelques eſſais, de la chaleur qu'on doit donner à la cire & à la planche pour que l'impreſſion ſoit faite avec plus de facilité & de propreté.

Lorſque la *toile* ſera cirée, & la cire couverte de ſable, on la plongera dans la cuve du bleu, & on la laiſſera ſécher ; ſi l'on vouloit qu'elle fût verte & blanche, on la plongeroit enſuite à froid dans la teinture jaune, ou ſeulement avec un gros pinceau, on paſſeroit la couleur par-deſſus: la cire qui y eſt encore, conſerveroit les mêmes endroits qui ſont verds par le mélange du jaune.

Si l'on veut le fond verd & les fleurs jaunes, on deſſinera la *toile* lorſqu'elle aura paſſé dans la cuve du bleu, & on la mettra dans la teinture jaune ; on peut auſſi donner par ce moyen pluſieurs ſortes de verds des Indes : il n'y a qu'à ſe ſervir de la liqueur de ferraille. Si l'on veut un verd plus beau, on fera une ſorte décoction de graine d'Avignon ; on y diſſoudra une très-petite quantité de verd-de-gris, on la gommera, & on la paſſera ſur la *toile*.

Pour déciret la *toile*, on s'y prendra, comme nous l'avons déja dit, en la faiſant bouillir dans de l'eau avec un peu de ſon, & la ſavonnant enſuite dans de l'eau froide.

Voilà à-peu-près toutes les eſpeces de *toiles* à fond blanc ou de deux ſeules couleurs ; les différentes nuances ſont très-faciles à faire, en obſervant ce que nous avons dit ci-deſſus. Il reſte à parler de celles dont le fond eſt de couleur, & qui ſont en général de deux eſpeces : dans les premieres tout le fond eſt coloré juſqu'au trait, qui fait le contour des tiges & des fleurs, ſans qu'il reſte du blanc en aucun endroit, à-moins qu'il n'en ait été réſervé dans les feuilles de quelques fleurs. Dans la ſeconde eſpece de *toile* il y a un fond blanc en forme de cartouche autour de chaque bouquet, dont le contour eſt ſuivi gratieuſement; & l'intervalle que laiſſent les bouquets ou plutôt les cartouches eſt de couleur.

Les dernieres ſortes de *toiles peintes* ſont au-moins auſſi agréables à la vue que les autres, quoiqu'elles donnent beaucoup moins de peine à exécuter. Pour les premieres, lorſqu'elles ſont entierement finies ſur un fond blanc, comme nous l'avons décrit, il faut cirer au pinceau tout ce qui eſt fait, ayant ſoin de ne couvrir de cire exactement que les fleurs, les feuilles & les tiges, & enſuite teindre le fond à l'ordinaire. Pour les ſecondes, il y a deux manieres, l'une de cirer les bouquets, mais groſſierement, & ſuivant ſeulement leurs contours extérieurs, en y laiſſant environ deux ou trois lignes de fond blanc autour qui ſert à cirer, comme les bouquets.

L'autre maniere eſt plus facile & plus ſimple, mais on ne peut pas s'en ſervir pour les couleurs qui doivent être cuvées, c'eſt-à-dire, lorſqu'il faut plonger la *toile* entiere dans la cuve ; elle peut ſeulement être employée lorſque le fond doit être rouge, violet, jaune ou olive.

On fait pour cet effet des contre-planches dans leſquelles on incruſte des morceaux de chapeau dans les endroits où doit être la couleur ; le reſte de ces contre-planches eſt creuſé, afin de ne point porter ſur les bouquets qui doivent être entierement finis avant d'imprimer le fond. On prend avec ces contre-planches, de la couleur & du mordant ſur le couſſinet, & l'on imprime à l'ordinaire. Cette opération eſt nommée par les ouvriers *chapaudrer*. Cela rend le fond d'une couleur bien plus égale & plus uniforme qu'elle ne pourroit l'être avec le pinceau.

Lorſque le fond doit être rouge ou violet, on imprime le fond avec le mordant ; & lorſque les bouquets imprimés auſſi avec le mordant doivent avoir du rouge ou du noir, l'on ne fait que les mêmes bouilliſſages pour les bouquets & pour le fond ; mais lorſqu'il doit être jaune ou olive, on n'imprime la couleur avec la contre-planche de chapeau, que lorſque la *toile* eſt entierement finie, & que le fond en eſt bien blanc.

Nous avons donné la compoſition du jaune ; celui des Indes ſe fait avec de l'eau de ferraille, mais on en fait un plus beau avec la décoction de graine d'Avignon, dans laquelle on fait diſſoudre un peu d'alun. Pour l'olive, il ne faut que mêler enſemble ces deux dernieres couleurs, c'eſt-à-dire, l'eau de ferraille & la décoction de graine d'Avignon dans la proportion que l'on jugera à propos, ſuivant les différentes nuances d'olives que l'on voudra avoir.

On peut encore faire le fond de couleur, & réſerver les bouquets ſans chapaudrer, & d'une façon fort ſimple. On collera légerement avec un peu de gomme ou d'empois ſur chaque bouquet un morceau de papier qui ſuive groſſierement le contour du bouquet, & avec une planche couverte de drap, on appliquera la couleur du fond, & les bouquets ſe trouvent très-exactement conſervés.

Nous n'avons plus maintenant qu'à parler de quelques autres couleurs connues d'un petit nombre d'ouvriers, & qui ne ſont point en uſage aux Indes, elles s'effacent un peu plus facilement que les autres ; cependant il y des cas où elles ſont préférables par leur beauté & la facilité qu'il y a de les employer, d'autant plus même qu'elles réſiſtent à dix ou douze ſavonnages, ce qui eſt ſuffiſant pour l'uſage ordinaire.

Nous avons de cette maniere du bleu, du verd, du jaune, & pluſieurs nuances de rouge qui ſont beaux & très-faciles à employer, puiſqu'on n'eſt pas obligé de cirer la *toile* pour le bleu & le verd, & de la bouillir, ni de la faire herber pour le rouge, ce qui eſt une épargne de tems & de peines très-conſidérable.

Pour le bleu, il faut faire bouillir dans l'eau du bois d'Inde haché en petits morceaux, pour en avoir une très-forte teinture. Si on veut deux nuances de bleu différentes, on fera deux de ces teintures dont l'une ſera plus chargée de couleur que l'autre ; cette teinture n'eſt pas bleue d'abord, mais d'un rouge aſſez déſagréable ; pour la rendre bleue, il n'y a qu'à diſſoudre un peu de vitriol de Cypre & elle le devient ſur le champ : on la gommera alors, & on l'emploiera ſur le champ à la planche ou au pinceau, ſans avoir fait d'autre préparation à la *toile* que de l'avoir bien dégommée.

Pour le verd on prendra de la même teinture de bois d'Inde dans laquelle on mettra un peu de verd-de-gris au-lieu de vitriol de Cypre, elle deviendra ſur le champ bleue; on y verſera alors de la teinture de graine d'Avignon en petite quantité, ou juſqu'à ce

Digitized by Google

qu'on trouve que la couleur verte (que ce mélange prend ſur le champ), ſoit telle qu'on la ſouhaite: on gommera enſuite cette couleur, & on l'emploiera de même que le bleu.

Il eſt à obſerver pour ces deux couleurs, qu'il eſt néceſſaire que la teinture de bois d'Inde ſoit nouvellement faite, c'eſt-à-dire, qu'elle n'ait qu'un jour ou deux; elle n'en eſt que meilleure, ſi elle peut être employée ſitôt qu'elle devient difficile à être employée ſur la *toile*.

La teinture de graine d'Avignon n'a pas cet inconvenient, & ſe peut garder beaucoup plus long-tems ſans ſe gâter.

Lorſque ces couleurs ſeront ſeches, il faut les bien laver comme toutes les autres pour en ôter la gomme. Il faut que le verd ſoit trois ou quatre jours à ſecher avant que de laver la *toile*, ſi l'on veut qu'il ſoit d'une belle couleur; le bleu, au contraire, doit être lavé ſitôt qu'il eſt ſec, ou du-moins quelques heures après; ainſi on doit commencer par le verd, & ne mettre le bleu que le dernier.

Ces couleurs réſiſtent au ſavon à froid, & peuvent être lavées dans l'eau chaude; mais à force d'être blanchies, elles perdent un peu de leur couleur, ce qui n'arrive point à celles que nous avons rapportées auparavant, & qui réſiſtent aux mêmes épreuves que celles des Indes, & ne s'en vont qu'à meſure que la *toile* s'uſe, & qu'elles perdent par conſéquent quelques-unes des parties tant colorées que des autres.

On peut auſſi, comme nous l'avons dit, appliquer du rouge ſur les *toiles* ſans mordant, & ſans qu'il ſoit beſoin de les faire bouillir ni herber: voici de quelle maniere on le peut faire. On met dans un matras de la cochenille pulvériſée avec une petite quantité d'eau; on met le matras en digeſtion pendant 5 ou 6 heures, on augmente enſuite la chaleur juſqu'à faire bouillir la liqueur, après quoi on la paſſe par un linge; on a une teinture très-brune & opaque, on y ajoute alors quelques gouttes d'eau-forte & un peu d'alun, la liqueur s'éclaircit ſur le champ, & devient d'un très-beau rouge; on la gomme enſuite, & on l'emploie à l'ordinaire. On applique alors le rouge, & lorſqu'il eſt bien ſec, on le lave avec grand ſoin: cela donne un aſſez beau cramoiſi que l'on peut nuancer par les diverſes doſes de cochenille & d'eau-forte; cette couleur étant employée deſſus l'impreſſion faite avec la liqueur de ferraille, donne une couleur verte qui s'étend.

On fait encore un rouge qui réſiſte à pluſieurs ſavonnages, qui eſt aſſez beau, mais il s'étend un peu en le lavant; on fait une forte décoction de bois de Bréſil, on y ajoute un peu d'alun environ une once ſur chaque chopine de cette teinture; on épaiſſit cette couleur avec la gomme, & on l'emploie à l'ordinaire.

On peut auſſi faire un jaune aſſez bon & beaucoup plus beau que celui des Indes, en ſe ſervant d'une ſorte teinture de graine d'Avignon, employée, comme la précédente, avec de l'alun & de la gomme; cette derniere couleur réſiſte moins que les autres.

Pour une bonne couleur de caffé, on mêle l'eau de ferraille avec le mordant pour le rouge.

Pour avoir tous les gris depuis le gris de maure juſqu'au petit-gris, on met de la couperoſe verte dans le bouillon de bois d'Inde, & on l'affoiblit avec de l'eau.

On donne la derniere façon aux indiennes avec la calandre. Pour cet effet, on diſpoſe une perche horiſontalement, & on l'aſſujettit au plancher par l'une de ſes extrémités, enſorte cependant que le bout qui eſt libre ſoit à quelque diſtance du plancher, afin qu'il puiſſe s'en approcher en faiſant reſſort, *&c.*

TOILE NOYALE, (*Marine.*) c'eſt une toile très-forte, dont on ſe ſert pour faire les grandes voiles. *Voyez* TOILE A VOILE.

Toiles de ſabords ou de déleſtage. Ce ſont de vieilles toiles qu'on cloue ſur les ſabords quand on veut déleſter. *Voyez* DÉLESTAGE.

TOILE, *en terme de Blanchiſſerie*, eſt une piece de *toile* dont les bords ſont élevés. Elle ſe monte ſur un appui de bois, garni ſur toute ſa longueur de petites chevilles où ſe paſſent les cordons qui attachent le fond de la *toile*, & de diſtance en diſtance d'autres chevilles ou piquets plus longues où on arrête les bords de la *toile*. Cela s'appelle encore un *quarré*; on dit, *les clos d'Antoni ſont remplis de quatre-vingt quarrés*. C'eſt ſur ces *toiles* ou quarrés qu'on expoſe la cire à l'air. *Voyez l'article* BLANCHIR.

TOILE, *draps en*, (*Draperie.*) on nomme *draps en toile* les draps de laine qui n'ont point encore été foulés, & qui ſont tels qu'ils ſont ſortis de deſſus le métier. On les appelle ainſi, parce qu'ils ont quelque rapport en cet état à de la groſſe *toile* de chanvre ou de lin écrue. (*D. J.*)

TOILE, *en terme de Peinture*, ſignifie un *quadre* de bois couvert d'une *toile* imprimée de quelques couleurs en huile, ſur laquelle les Peintres peignent leurs tableaux. Ce ſont ordinairement les marchands droguiſtes-épiciers qui vendent les drogues & couleurs des peintres, qui font auſſi imprimer & qui débitent ces ſortes de *toiles*. (*D. J.*)

TOILE, *terme de Plombier*, c'eſt un morceau de treillis que ces ouvriers étendent ſur la table ou moule à jetter des tables de plomb, & qui leur tient lieu du ſable qu'ils emploient dans la maniere ordinaire de fondre & couler ces tables.

Il eſt défendu aux Plombiers de jetter du plomb ſur *toile*, d'en débiter & d'en employer. *Voyez* PLOMBIER.

TOILE *de ſoie*, ſ. f. (*Soierie.*) maniere de petite étoffe très-claire, fort légere & point croiſée, faite ſur le métier avec la ſoie filée, dont les femmes ſe ſervent à faire des fichus, des mouchoirs de cou, & autres hardes ſemblables. (*D. J.*)

TOILE *d'or ou d'argent*, (*Soierie.*) cette étoffe eſt une des plus délicates de la fabrique, peu de perſonnes ſeroient en état de l'entreprendre pour la faire comme il faut. La chaîne & le poil eſt dans le même nombre que dans les tiſſus, le peigne eſt plus fin, étant un 22; pour recevoir huit fils, ou quatre fils doubles chaque dent. La chaîne & le poil ſont ordinairement de la couleur de la dorure, ce qui fait que cette étoffe n'eſt point accompagnée. La chaîne eſt armée en taffetas à l'ordinaire pour le coup de fond, & le poil en ras de S. Maur, ce qui fait qu'il faut quatre marches de fond, au-lieu de deux, comme dans les autres étoffes montées en taffetas. Une belle *toile* doit être faite à deux bouts de fil d'or, mais ces deux bouts ne doivent pas être paſſés enſemble, crainte qu'ils ne ſe croiſent. Cependant il faut qu'il y en ait deux ſous les fils de chaque liſſe: c'eſt pour cela qu'il eſt néceſſaire de donner la démonſtration de l'armure, & de faire remarquer que, encore que dans les tiſſus, on paſſe une navette à deux tuyaux pour paſſer deux bouts enſemble; dans cette étoffe, il faut paſſer deux navettes contenant un bout chacune, & changer de liſſe à chaque coup de navette d'or ou d'argent qui paſſe de ſuite; après quoi, & quand on paſſe le coup de trame, on reprend la même liſſe qui a lié le ſecond coup ou le coup précédent, & on continue le courſe.

Démonſtration de l'armure de la toile *d'or.*

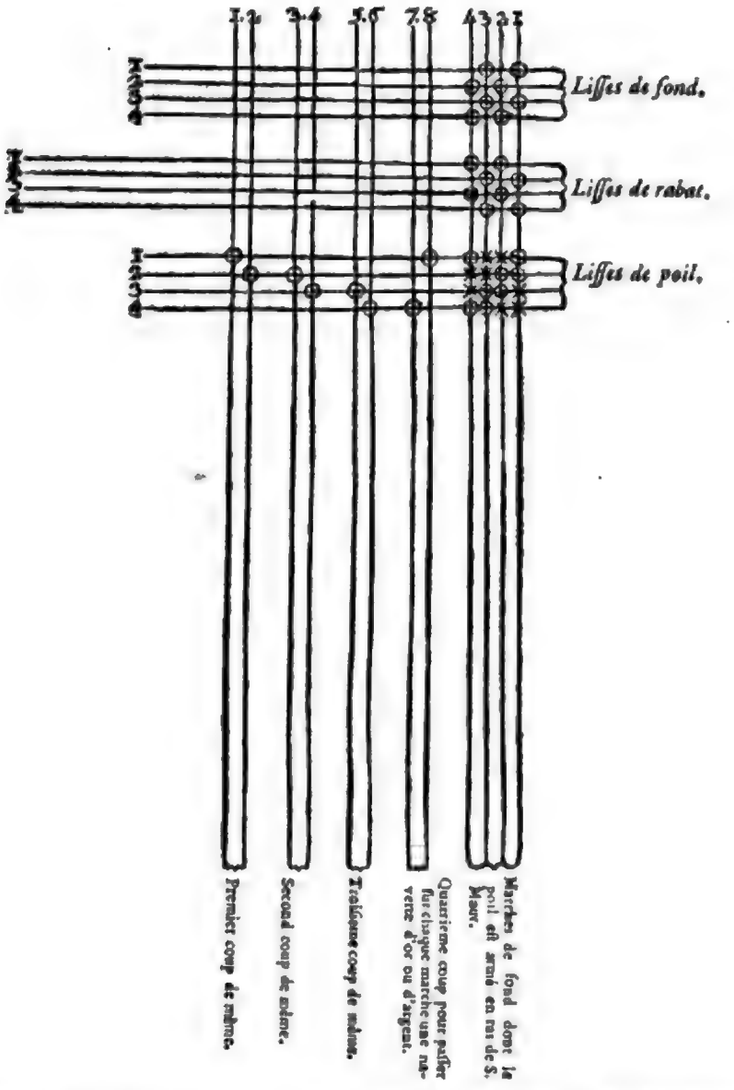

Les liſſes marquées *o* ſont pour lever, & celles marquées * pour baiſſer pour le poil ſeulement. Les liſſes marquées *o* dans celles du rabat ſont pour baiſſer, la fonction de ces liſſes ne pouvant pas faire un autre jeu.

On voit par cette démonſtration qu'il eſt néceſſaire que le poil de cette étoffe ſoit armé en ras de S. Maur, afin que les deux coups de navette paſſent chacun ſous une liſſe de liage qui aura levé; & que ſi ce premier coup étoit armé à l'ordinaire en taffetas, il arriveroit que la ſeconde liſſe qu'on ſeroit obligé de lever, auroit baiſſé au coup de fond, ce qui feroit une barre, ou coupant au-travers de l'étoffe, qui dans ce genre doit être unie comme une glace.

TOILE DU VELOURS, on appelle *toile du velours* la chaîne qui fait le corps de l'étoffe.

TOILE BLANCHE, ſ. f. (*Toilerie.*) les *toiles blanches* ſont des *toiles* écrues que l'on a fait blanchir entierement à force de les arroſer ſur le pré, & de les faire paſſer par diverſes leſſives. (*D. J.*)

TOILE CIRÉE, ſ. f. (*Toilerie.*) c'eſt une *toile* enduite d'une certaine compoſition faite de cire ou de réſine mêlée de quelques autres ingrédiens capables de réſiſter à l'eau. Il s'en fait de noires, de vertes, de rouges, de jaunes, & de quelques autres couleurs; les unes jaſpées & fort unies du côté de l'endroit, & les autres toutes brutes ſans jaſpure. Elles ſe vendent ordinairement en petites pieces ou rouleaux, de quatre, huit & douze aunes. Les *toiles* qui s'emploient le plus ordinairement pour cirer, ſont de groſſes *toiles* de lin biſes ou de *toiles* d'étoupe, d'une aune ou d'une aune moins demi-quart de large qui ſe prennent en Normandie. La *toile cirée* s'emploie à faire des couvertures de tentes, chariots, fourgons & charrettes pour l'armée, des parapluies, des caſaques de campagne, des guêtres, des étuis à chapeaux, des porte-manteaux, des bonnets, *&c.* On s'en ſert auſſi pour emballer & empaqueter les marchandiſes qui craignent d'être mouillées. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TOILE ÉCRUE, ſ. f. (*Toilerie.*) c'eſt celle dont le fil n'a point été blanchi, & qui eſt telle qu'elle eſt ſortie de deſſus le métier: les *toiles* de lin *écrues* ſont pour l'ordinaire griſâtres, qui eſt la couleur naturelle du lin; & les *toiles* de chanvre *écrues* ſont jaunâtres, qui eſt auſſi la couleur que la nature a donné au chanvre. (*D. J.*)

TOILE A TAMIS, ſ. f. (*Toilerie.*) ſorte de *toile* très-claire faite de fil de lin, dont on ſe ſert à tamiſer ou à ſaſſer les choſes que l'on veut mettre en poudre fine; c'eſt encore une eſpece de *toile* faite de crin, que l'on appelle *rapatel.* (*D. J.*)

TOILE A VOILE, ſ. f. (*Toilerie.*) c'eſt de la groſſe *toile* de chanvre écrue propre à faire des voiles. Il ſe fabrique en Bretagne une grande quantité de ces *toiles à voiles*, qui ſe conſomment partie pour les

Digitized by Google

vaiſſeaux françois de cette province, & partie dans les pays étrangers où elles ſont envoyées. *Savary.* (*D. J.*)

TOILE EN COUPONS, ſ. f. (*Toilerie.*) morceaux de batiſte claire, ordinairement de deux aunes, qui ſont envoyés de Picardie en petits paquets quarrés couverts de papier brun. *Savary.* (*D. J.*)

TOILES, ſ. f. pl. *terme de Chaſſe*, ce ſont de grandes pieces de *toiles* bordées de groſſes cordes qu'on tend autour d'une enceinte, & dont on ſe ſert pour prendre les bêtes noires. (*D. J.*)

TOILE, ſ. f. *aulæa*, (*Théatre des anciens.*) eſpece de tapiſſerie qui bordoit le théatre des anciens; elle différoit de la nôtre en ce qu'elle étoit attachée par le bas; enſorte qu'au-lieu que quand nos pieces commencent, on leve la *toile* qui eſt attachée par le haut, les Romains la baiſſoient, la laiſſoient tomber ſous le théatre; & quand la piece étoit finie, ou même après chaque acte, on la relevoit pour les changemens de décorations, au-lieu que nous la baiſſons. De-là vient qu'on diſoit en latin *tollere aulæa*, lever la *toile*, quand on fermoit la ſcène & que les acteurs ſe retiroient; & *premere aulæa*, baiſſer la *toile*, quand on découvroit le théatre pour commencer l'action.

Ovide a peint merveilleuſement cette maniere d'ouvrir le théatre chez les anciens, & en a fait uſage pour une des plus belles & des plus brillantes comparaiſons que je connoiſſe; c'eſt dans le troiſieme livre de ſes *métamorphoſes*, où, après avoir parlé des hommes armés qui naquirent des dents du dragon que Cadmus avoit ſemées, il ajoute dans un ſtyle élevé:

Indè, fide majus, glebæ cœpere moveri;
Primaque de ſulcis acies apparuit haſtæ!
Tegmina mox capitum picto nutantia cono.
Mox humeri, pectuſque, onerataque brachia telis
Exiſtunt: creſcitque ſeges clypeata virorum.
Sic ubi tolluntur feſtis aulæa theatris,
Surgere ſigna ſolent, primùmque oſtendere vultus:
Cætera paulatim, placidoque educta tenore
Tota patent, imoque pedes in margine ponunt.

Alors prodige étonnant & incroyable, les mottes de terre commencerent à s'entr'ouvrir, & du milieu des ſillons on vit ſortir des pointes de piques, des panaches, des caſques, enſuite des épaules & des bras armés d'épées, de boucliers, de javelots; enfin une moiſſon de combattans acheva de paroître. Ainſi quand on baiſſe la *toile* dans nos théatres, on voit s'élever peu-à-peu les figures qui y ſont tracées; d'abord l'on n'en voit que la tête, enſuite elles ſe préſentent peu-à-peu; & ſe découvrant inſenſiblement, elles paroiſſent enfin toutes entieres, & ſemblent ſe tenir de bout ſur le bord de la ſcène. (*D. J.*)

TOILÉ, *en terme de Blondier*, c'eſt proprement une fleur de telle ou telle forme, entierement remplie, faiſant un tiſſu ſans jour, & fabriquée avec des filets doublés de cinq, ſix & juſqu'à ſept brins quand la ſoie eſt fine. C'eſt le *toile* qui détermine le nom des blondes de fantaiſie. *Voyez* BLONDES DE FANTAISIE. On emploie ordinairement pluſieurs fuſeaux pour former les filets du *toilé* plus larges.

TOILÉ D'UNE DENTELLE, (*Ouvrage au fuſeau.*) on appelle le *toilé* d'une dentelle, ce qui dans le point à l'aiguille ſe nomme le *tiſſu* ou *point fermé*. Ce nom vient de ce que ce point reſſemble aſſez à de la toile bien frappée. Plus le *toilé* d'une dentelle eſt ſerré, plus l'ouvrage en eſt bon; ce terme ne s'applique guere qu'aux dentelles de fil. (*D. J.*)

TOILERIE, ſ. f. (*Comm. & Manufact.*) dans la langue des finances, les ſynonymes n'ont pas moins d'inconvéniens que dans la langue des arts, & ne fût-ce que relativement aux droits des fermes, il eſt eſſentiel d'expliquer, autant qu'il eſt poſſible, la valeur du mot *toilerie*.

C'eſt une expreſſion moderne; on ne la trouve pas une ſeule fois dans les réglemens des manufactures avant 1718.

Les auteurs des dictionnaires du commerce & de Trévoux définiſſent ce terme par ceux-ci, *marchandiſe de toile*, c'eſt-à-dire ſans doute, *faite avec de la toile*.

Suivant ces mêmes auteurs, ce mot eſt exactement ſynonyme au mot *toile*, dans le ſens où l'on dit, *ce marchand ne fait que la toilerie*, au lieu de dire, *il ne commerce qu'en toiles*; & encore, *il ſe fait beaucoup de toilerie dans tel pays*, au lieu de dire *on y fabrique beaucoup de toiles*.

Une autre acception de ce mot dont ces auteurs n'ont point parlé, c'eſt celle ſuivant laquelle il eſt devenu le nom générique de quelques tiſſus, dont on ne peut pas dire qu'ils ſoient des étoffes, ni qu'ils ſoient des toiles. Il faut ſe garder de confondre ces dénominations, car dans certains bureaux les mêmes marchandiſes payeroient des droits plus conſidérables, étant annoncées comme étoffes, que ſi on les déclaroit comme *toileries*.

Il ſeroit à ſouhaiter que l'on pût fixer préciſement la valeur des mots *étoffe*, *toilerie* & *toile*; mais les ouvrages de l'art, ainſi que ceux de la nature, renferment tant de variétés, que les nuances de diviſion ſe perdant l'une dans l'autre, les eſpeces de différens genres ſe confondent aiſément.

Toute méthode de diſtribution meneroit à des incertitudes, & il n'y a ce me ſemble, rien de mieux à faire que d'établir quelques points de comparaiſon, d'après leſquels on eſſayera de claſſer les différens tiſſus.

Ceux qui ſont compoſés en entier de ſoie ou de laine, ou bien même dont la chaine ou la trame eſt faite de l'une de ces deux matieres, ſont des étoffes. Quelques-uns de ceux qui ſont compoſés de coton ou de fil, & qui ſont extrêmement forts, ſont encore des étoffes. Ainſi les draps, les ſerges, les tiretaines, les taffetas, les ras de S. Cyr, les hyberlines, les velours de coton, les coutils, *&c.* ſont des étoffes.

Les *toileries* ſont des tiſſus un peu plus légers, dont la laine ou la ſoie ne ſont jamais une partie eſſentielle; mais dans leſquels elles peuvent néanmoins entrer comme agrément. Les bazins unis & rayés, les ſiamoiſes unies, rayées & à fleurs, les nappes & les ſerviettes ouvrées, les mouſſelines même, ou toiles de coton de toute eſpece, ſont des *toileries*.

Sous le nom de toiles, il faut entendre tout tiſſu ſimple & uniquement compoſé de fil de lin ou de chanvre, comme le ſont les toiles dont on ſe ſert pour faire des chemiſes.

Je ſens bien que je ne leve point ici toute incertitude. On pourroit demander dans quelle claſſe on doit mettre les toiles à voiles, les toiles à matelats, & beaucoup d'autres ouvrages ſemblables. Il ſemble que ce devroit être entre les toiles & les étoffes.

Au reſte, je ne prétends pas donner ici de déciſion. J'ai rapporté ſeulement ce qui m'a paru de plus inſtructif & de plus décidé ſur l'uſage de ces termes, ſoit dans le diſcours, ſoit dans les réglemens rendus depuis celui du 7 Août 1718, pour les fabriques de Rouen. C'eſt là où je vois le mot *toilerie* employé pour la premiere fois. *Article de M. BRISSON, inſpecteur des manufactures & académies de Villefranche en Beaujolois.*

TOILETTE, ſ. f. *terme de Manufact.* ce mot ſe dit chez les *Marchands* & *Manufacturiers*, d'un morceau de toile, plus ou moins grand, qui ſert à envelopper les draps, les ſerges & autres pareilles marchandiſes, pour empêcher qu'elles ne ſe gâtent. Il y a des *toilettes* blanches, & d'autres teintes en différentes cou-

Digitized by Google

leurs ; les unes unies, & les autres peintes d'armoiries, de deviſes, ou de quelques autres ornemens; celles dont les Anglois ſe ſervent, particulierement pour leurs ſerges de Londres, ſont des plus belles & des plus façonnées : ils en ont où l'or & l'argent eſt joint aux couleurs. On marque ordinairement ſur les *toilettes* les numéros & les aunages des pieces qu'elles renferment, & quelquefois on y ajoute le nom du marchand qui en fait l'envoi. Les toiles que l'on emploie le plus communément pour faire des *toilettes*, ſe nomment *bougrans*. *Dictionn. de Comm.* (*D. J.*)

TOILETTE, (*Modes*), c'eſt une eſpece de nappe de toile fine, garnie de dentelle tout autour, dont on couvre la table ſur laquelle les hommes & les femmes qui aiment la propreté, ſe deshabillent le ſoir, & où ils trouvent préparé de quoi s'habiller le matin. On appelle pareillement *toilettes*, les tapis de ſoie, ou autres riches étoffes, bordés de dentelle ou de frange, & qu'on étend au-deſſus du miroir qui orne la *toilette* des dames, ou même des hommes qui de nos jours ſont devenus femmes. (*D. J.*)

TOILETTE, *marchande à la*, (*Commerce des modes.*) on appelle ainſi certaines revendeuſes qui vont de maiſon en maiſon porter de vieilles hardes, ou même quelquefois des marchandiſes neuves, que leur confient les marchands. Ces ſortes de femmes gagnent leur vie par les petits profits qu'elles font ou ſur les hardes mêmes, ou par un certain droit volontaire que leur donnent ordinairement le vendeur & l'acheteur. Ce ſont ces femmes qui vendent la plûpart des marchandiſes de contrebande : elles font auſſi aſſez ſouvent quelque petit trafic de pierreries & de bijoux. (*D. J.*)

TOILETTE *des dames romaines*, (*Antiq. rom.*) cet attirail de l'habillez du jour pour paroître en public, ce *mundus muliebris*, les dames romaines l'avoient comme les nôtres. Dans les ſiecles de luxe, leur *toilette* étoit fournie de tout ce qui peut réparer les défauts de la beauté, & même ceux de la nature. On y voyoit des faux cheveux, de faux ſourcils, des dents poſtiches, des fards, & tous les autres ingrédiens renfermés dans de petits vaſes précieux. Martial, *lib. IX. epig. 18.* décrit tout cela plaiſamment, en parlant de la *toilette* d'une dame nommée *Galla*.

Fiant abſentes & tibi Galla comæ ;
Nec dentes aliter quam ſerica nocte reponas
Et lateant centum condita pixidibus ;
Nec tecum facies tua dormitat ; innuis illo,
Quod tibi prolatum eſt manè, ſupercilio.

Les dames romaines paſſoient du lit dans le bain ; quelques-unes ſe contentoient de ſe laver les piés, mais d'autres portoient bien plus loin l'uſage des bains ; elles ſe ſervoient de pierrre-ponce pour s'adoucir la peau, & faiſoient ſuccéder à cette propreté les oignemens & les parfums d'Aſſyrie. Elles rentroient enſuite dans leurs cabinets de *toilette*, vêtues d'une robe, où le luxe & la galanterie avoient jetté leurs ornemens ; c'eſt dans cette robe qu'on ſe laiſſoit voir à ſes amis particuliers, & aux perſonnes les plus cheres. Entourée de pluſieurs femmes, on ſe prêtoit aux mains qui ſavoient ſervir de la façon la plus commode & la plus agréable. Lorſque Claudien nous repréſente Vénus à ſa *toilette*, il la met dans un ſiége brillant, environnée des graces, & ſouvent occupée elle-même à compoſer ſa coëffure.

Cæſariem tum fortè Venus ſubnixa coruſco
Fingebat ſolio.

Une femme à ſa *toilette* ne perdoit point de vûe ſon miroir ; ſoit qu'elle conduisit elle-même l'ouvrage de ſes charmes, ſoit qu'elle apprît à regler ſes regards, ſoit qu'elle étudiât les mines & les airs de tête, *omnes vultus tentabat*, le miroir devoit poſer à demeure.

Elle avoit auſſi des coëffeuſes qui vivoient de ce métier, & que les Latins appelloient *ornatrices*. On lit dans Suétone, *matris Claudii ornatrix*, & elles ont le même titre dans les anciennes inſcriptions *ornatrix Liviæ*, *Domitiæ*. Ces *ornatrices* ne prenoient pas ſeulement ſoin des cheveux, mais du viſage & de l'ajuſtement entier, d'où vient qu'Ovide dit, *ornatrix toto corpore ſemper erat*.

La vanité des coquettes faiſoient quelquefois un crime de leur manque de beauté à leurs coëffeuſes, & ces ſortes de femmes ſe portoient contr'elles à des violences, au lieu de s'en prendre à la nature. La *toilette* de quelques-unes, ſelon Juvenal, n'étoit pas moins redoutable que le tribunal des tyrans de Sicile. Quelle eſt l'offenſe que Plécas à commiſe, dit ce poëte, en parlant à une de ces femmes ? de quel crime eſt coupable cette malheureuſe fille, ſi votre nez vous déplaît ?

Quanam eſt hîc culpa puellæ,
Si tibi diſplicuit naſus tuus ?

Le deſir de ſe trouver au temple d'Iſis, cette déeſſe commode qui préſidoit aux rendez-vous & aux myſteres des engagemens, cauſoit quelquefois d'extrêmes impatiences.

Apud Iſiacæ potius ſacraria lenæ.

Ainſi par toutes ces vivacités ordinaires, auſſi-bien que par la nature du travail, & par le ſoin de coëffer, il y avoit des momens à ſaiſir, qui faiſoient une néceſſité de trouver ſous ſa main, tout ce qui ſervoit à l'ornement de la tête & à la compoſition du viſage.

Mais pour y mieux parvenir, le luxe multiplia le nombre des femmes qui ſervoient à la *toilette* des dames romaines ; chacune étoit chargée d'un ſoin particulier ; les unes étoient atachées à l'ornement des cheveux, ſoit pour les démêler ou pour les ſéparer en pluſieurs parties. *Multifidum diſcrimen erat*, ſoit pour en former avec ordre & par étage des boucles & des nœuds différens : *Dat varios nexus & certo dividit orbes ordine ;* les autres répandoient les parfums, *largos hæc neſtaris imbres irrigat ;* toutes tiroient leurs noms de leurs différens emplois.

De-là viennent dans les poëtes les noms de *coſmetæ*, de *pſecades*, d'*ornatrices*. Il y en avoit d'oiſives, & de prépoſées uniquement pour dire leur avis ; celles-ci formoient une eſpece de conſeil : *eſt in concilio matrona*, & la choſe, dit Juvenal, étoit traitée auſſi ſérieuſement que s'il eût été queſtion de la réputation ou de la vie :

Tanquam famæ diſcrimen agatur
Aut animæ.

On lit dans le livre des amours de Lucien, que les dames employoient une partie du jour à leur *toilette* environnées de ſuivantes, *ornatrices*, *piccatrices*, dont les unes tiennent un miroir, d'autres un réchaud, d'autres des baſſins, *&c.* On voit ſur cette même *toilette* toutes les drogues d'un parfumeur ; celles-ci pour nettoyer les dents, celles-là pour noircir les ſourcils, d'autres pour rougir les joues & les levres, d'autres pour teindre les cheveux en noir ou en blond doré, indépendamment de toutes ſortes de parfums. Ces femmes, dit Clément d'Alexandrie, ne reſſembloient pas à la courtiſane Phriné, belle ſans art, & ſans avoir beſoin d'étalage emprunté.

Cette remarque d'un pere de l'égliſe, me rappelle une épigramme d'Addiſon contre nos dames, & à la louange de la comteſſe de Mancheſter, que ſon mari, ambaſſadeur à Paris, y avoit menée avec lui. Voici cette épigramme qui n'eſt point dans la derniere adition des ouvrages de cet illuſtre auteur.

Digitized by Google

While haughty Gallia's dames, that ſpread
O'er their pale cheeks, an artful red,
Beheld this beauteous ſtranger there,
In native charms, divinely fair,
Confuſion in their looks they ſhew'd,
And with unborrow'd blushes glow'd.

C'eſt-à-dire : « Quand les fieres dames de France, » qui couvrent leurs joues pâles d'un rouge artifi- » ciel, apperçurent cette belle étrangere, brillante » comme une divinité, quoique parée des ſeuls at- » traits qu'elle tient de la nature ; leurs regards an- » noncerent leur confuſion ; une rougeur naturelle » ſe répandit ſur leur viſage ».

Les aiguilles d'or ou d'argent, le poinçon, les fers étoient d'un grand uſage à la *toilette*. Les aiguilles différoient, ſelon les divers arrangemens qu'on vouloit donner à ſa coëffure, & quelquefois même la dame romaine à l'exemple de Vénus, prenoit l'aiguille & faiſoit ſa diſpoſition : *Ipſa caput diſtinguit acu.*

La façon de coëffer varioit perpétuellement: » Vous » ne ſavez, diſoit Tertulien, aux dames de ſon tems, » à quoi vous en tenir ſur la forme de vos cheveux ; » tantôt vous les mettez en preſſe, une autre fois » vous les attachez avec négligence & leur rendez la » liberté ; vous les élevez ou les abaiſſez, ſelon vo- » tre caprice ; les unes les tiennent avec violences » dans leurs boucles, tandis que les autres affectent » de les laiſſer flotter au gré des vents ». C'étoit l'envie de plaire qui fit imaginer toutes ces différences, & qui les perpétuera juſqu'à la fin du monde.

Les fers dont elles ſe ſervoient ne reſſembloient point aux nôtres, ce n'étoit tout-au-plus qu'une grande aiguille que l'on chauffoit, & les boucles ſe formoient en roulant le cheveux, *volvit in orbem.* On les arrêtoit par le moyen d'une aiguille ordinaire. » Ne crains point, dit Martial, que les ornemens » dont ta tête eſt parée dérangent les cheveux par- » fumés, l'aiguille en ſoutiendra la friſure, & tien- » dra les boucles en reſpect ». L'union en étoit telle, qu'une ſeule boucle qui n'avoit point été arrêtée, laiſſoit voir du déſordre dans toutes les autres. Palagé qui avoit vû que ce défaut ſe trouvoit dans ſa chevelure, traita impitoyablement une de ſe femmes.

Il falloit pour l'ornement d'une tête, les dépouilles d'une infinité d'autres. Souvent elles en formoient des ronds qu'elles plaçoient derriere la tête, d'où les cheveux s'élevoient de leurs racines & faiſoient voir tout le chignon, *nunc in cervicem retrò ſuggeſtum.* Elles donnoient quelquefois à leur coëffure un air militaire, c'étoit un caſque qui leur enveloppoit toute la tête, *in galeri modum, quaſi vaginam capitis ;* ou bien elles donnoient à leurs cheveux la forme d'un bouclier, *ſcutorum umbilicos cervicibus adſtruendo.* Elles avoient des coëffures toutes montées de la façon des hommes, qui dans ce genre de travail s'acquéroient de la réputation, *fruſtrà peritiſſimos quoſque ſtructores capillaturæ adhibetis.*

Tertullien veut encore intéreſſer ici la délicateſſe des femmes contre elles-mêmes ; il ne comprend pas que leur vanité puiſſe aſſez prendre pour ne pas leur donner de la répugnance à porter ſur leurs têtes les dépouilles d'autrui, & ſur-tout des cheveux d'eſclaves ; mais elles pouvoient lui répondre, que ces cheveux d'eſclaves valoient bien ceux des plus grands ſeigneurs pour l'uſage qu'elles en faiſoient, & qu'enfin il ignoroit la tyrannie des modes.

Les dames romaines, à l'exemple des grecques, nouoient leurs cheveux, tantôt avec de petites chaînes d'or, tantôt avec des rubans blancs ou couleur de pourpre, chargés de pierreries. Elles ſe poudroient d'une poudre éclatante ; elles plaçoient dans leurs cheveux des poinçons garnis de perles. C'étoit de ces ornemens que Sapho s'étoit dépouillée dans l'abſence de Phaon : » Je n'ai pas eu, lui dit-elle, entre » autres choſes, le courage de me coëffer depuis que » vous êtes parti, l'or n'a point touché mes cheveux ; » pour qui prendrois-je la peine de me parer ? à qui » voudrois-je plaire ? Du moins cette négligence eſt » conforme à mes malheurs, & le ſeul homme qui » anime mes ſoins & ma vanité, eſt loin de moi ».

Le viſage ne recevoit guere moins de façons que la chevelure. Le fard en particulier ſervoit à augmenter ou à gâter les couleurs naturelles. *Voyez* FARD & ROUGE.

Les dames romaines avoient grand ſoin de leurs dents, & ne les lavoient d'ordinaire qu'avec de l'eau pure, en quoi on ne peut que les louer ; leurs curedents étoient de lentiſque, & c'étoit encore une fort bonne idée ; mais quelquefois l'art ſe portoit juſqu'à tâcher de réparer les traits. Celles qui avoient les yeux enfoncés tâchoient de déguiſer cet enfoncement ; elles ſe ſervoient pour cela de poudre noire, *nigrum pulverem quo exordia oculorum producuntur ;* on la faiſoit brûler, le parfum ou la vapeur agiſſoit ſur les yeux, qui s'ouvroient par-là & paroiſſoient plus coupés, *oculos ſuligine porrigunt.*

Voilà quelques-uns des myſteres de la *toilette* des dames romaines ; les hommes efféminés avoient auſſi la leur. » L'on tenoit le miroir d'Othon, comme une » glorieuſe dépouille remportée ſur ſon ennemi ; le » prince s'y miroit tout armé, lorſqu'il commandoit » qu'on levât les drapeaux pour aller au combat. » C'eſt une choſe digne d'être placée dans les anna- » les, que la *toilette* d'un empereur qui fait partie de » ſon bagage ». (*D. J.*)

TOISE, ſ. f. (*Archit.*) meſure de différente grandeur, ſelon les lieux où elle eſt en uſage ; celle de Paris, dont on fait uſage en quelques autres villes du royaume, eſt de ſix piés de roi. Son étalon ou meſure originale eſt au châtelet de Paris ; c'eſt pourquoi on l'appelle *toiſe du châtelet.*

On donne auſſi le nom de *toiſe* à l'inſtrument avec lequel on meſure. Selon M. Ménage, le mot *toiſe* vient du latin *teſa*, dérivé de *tenſus*, étendu.

Toiſe à mur. C'eſt une réduction de pluſieurs ſortes d'ouvrages de mâçonnerie, par rapport à une *toiſe* de gros mur ; ainſi on dit *toiſer à mur* de gros ou de légers ouvrages.

Toiſe courante. Toiſe qui eſt meſurée ſuivant ſa longueur ſeulement, comme une *toiſe* de corniche, ſans avoir égard au détail de ſes moulures ; une *toiſe* de lambris, ſans conſidérer s'il eſt d'appui ou de revêtement.

Toiſe cube, ſolide, ou *maſſive.* Toiſe qui eſt meſurée en longueur, largeur & profondeur ; elle contient 216 piés cubes.

Toiſe d'échantillon. On appelle ainſi la *toiſe* de chaque lieu où l'on meſure, quand elle eſt différente de celle de Paris, comme la *toiſe* de Bourgogne, par exemple, qui eſt de ſept piés & demi.

Toiſe de roi. C'eſt la *toiſe* de Paris, dont on ſe ſert dans tous les ouvrages que le roi fait faire, même dans les fortifications, ſans avoir égard à la *toiſe* d'aucun lieu.

Toiſe quarrée, ou *ſuperficielle.* Toiſe qui eſt multipliée par ſes deux côtés, & dont le produit eſt de 36 piés.

TOISE D'ÉCHANTILLON, (*Meſure.*) c'eſt celle de chaque lieu où l'on meſure lorſqu'elle n'a pas de rapport à celle de Paris. En Bourgogne elle eſt de ſept piés & demi. Les arpenteurs, toiſeurs, mâçons, couvreurs, *&c.* ſe ſervent d'une *toiſe* ronde, & les charpentiers d'une *toiſe* plate pour meſurer leur bois, parce que cette derniere s'applique plus juſte ſur les pieces ; l'une & l'autre eſt diviſée en piés, en pouces & en lignes. *Toiſe* ſe dit auſſi de la choſe meſurée ; une *toiſe* de corde, une *toiſe* de moilon, une *toiſe* de

Digitized by Google

bois quarré, *&c.* Une *toiſe courante* eſt celle où l'on ne meſure que la longueur ; une *toiſe quarrée*, c'eſt ſix piés en longueur & ſix piés en largeur, dont l'aire eſt de trente-ſix piés ; une *toiſe cube* contient ſix piés de tout ſens ; c'eſt-à-dire en longueur, largeur & hauteur ; ce qui eſt deux cens ſeize piés cubes. (*D. J.*)

TOISÉ, ſ. m. (*Géom.*) on appelle ainſi la partie de la Géométrie qui enſeigne à meſurer les ſurfaces & les ſolides. *Voyez* SOLIDE, SURFACE & STÉNOMÉTRIE.

TOISÉ, (*Archit. civile & milit.*) l'art de calculer les dimenſions des ouvrages d'architecture civile & militaire, c'eſt-à-dire les ſurfaces & les ſolidités de ces ouvrages ; ainſi la premiere partie de cet art eſt la multiplication, & la ſeconde les regles qu'il faut ſuivre pour toiſer les différentes parties de l'édifice, ſuivant les figures de ces parties ; ce qui doit être rapporté aux articles où l'on donne la maniere de trouver la ſurface & la ſolidité de différens corps, tels que le priſme, la pyramide, *&c.* Il eſt vrai qu'il y a un cas particulier, c'eſt le *toiſé* de la charpente qui a une meſure particuliere. Cette meſure eſt la ſolive contenant trois piés cubes de bois ; de ſorte que ſi l'on a une piece de bois dont la longueur ſoit de 6 piés, la largeur de 12 pouces, & l'épaiſſeur de 6 pouces, cette piece compoſera une ſolive, parce qu'elle vaut 32 piés cubes. Mais comme la toiſe cube vaut 216 piés cubes, & que 216 diviſé par 3 donne 72, il ſuit que la ſolive eſt la ſoixante-douzieme partie d'une toiſe cube ; ce qui pour le reſte du *toiſé* de la charpente, devient une ſimple regle de multiplication. Sur quoi on peut conſulter pour ſe conduire le cours de mathématique de M. Bélidor, & la géométrie pratique de M. Clermont.

Toiſé ſignifie donc le dénombrement par écrit des toiſes de chaque ſorte d'ouvrages qui entrent dans la conſtruction d'un bâtiment, lequel ſe fait pour juger de la dépenſe, ou pour eſtimer & régler l'eſprit & les quantités de ces mêmes ouvrages. (*D. J.*)

TOISÉ *des baſſins*, (*Hydraul.*) c'eſt meſurer ce que contient d'eau un baſſin, une piece d'eau, un réſervoir.

On doit être prévenu qu'il y trois ſortes de toiſes, la courante, la toiſe quarrée, & la toiſe cube.

La toiſe courante eſt une longueur qui contient 6 piés de roi courans.

La toiſe quarrée eſt de 36 piés, c'eſt-à-dire en multiplant 6 piés par 6, dont le produit eſt 36 piés quarrés.

La toiſe cube eſt la multiplication de la ſuperficie de la toiſe quarrée, contenant 36 piés quarrés, par la hauteur 6, ce qui donne 216 piés cubes.

Il réſulte de toutes ces meſures qu'il y a trois ſortes de *toiſés*, le courant, le *toiſé* quarré, & le *toiſé* cube.

Le *toiſé* courant eſt la meſure de la longueur ſeulement, ou de la largeur d'une figure quelconque.

Le *toiſé* quarré eſt la multiplication de la longueur d'une piece par ſa largeur, on doit auparavant diſtinguer quelles ſont les figures de leurs ſuperficies ; ſi ces pieces ſont rectangulaires, on multipliera la longueur par la largeur ; ſi on les trouve triangulaires, on multipliera la perpendiculaire par la baſe dont on ne prendra que la moitié ; ſi elles ont une figure telle qu'un trapèle, on multipliera la perpendiculaire par la moyenne arithmétique qui eſt égale à la moitié de la ſomme des deux côtés oppoſés & paralleles ; ſi elle eſt circulaire, on la meſurera ſuivant le rapport de 14 à 11, en quarrant ſon diametre ; & par une regle de trois, on trouvera la ſuperficie ; c'eſt ce qui ſe pratique dans le *toiſé* ordinaire ; l'on réduit toutes ſortes de ſuperficies en triangles, trapezes, parallélogrammes & autres figures.

Le *toiſé* cube eſt la multiplication de la ſuperficie d'une figure, par ſa hauteur ou profondeur. La figure ſuivante (*figure 1.*), en donne la pratique. Soit le réſervoir *A* de 12 toiſes de long, ſur 9 de large ; multipliez 12 par 9, vous aurez au produit 108 toiſes quarrées pour la ſuperficie de ce réſervoir ; pour en avoir le *toiſé* cube, on multipliera ſa profondeur, qu'on ſuppoſe être de 4 piés, par les 108 toiſes de ſa ſuperficie. On prépare ainſi ce calcul, & l'on dit : 4 piés ſont les deux tiers de la toiſe ; vous prenez le tiers de 108, qui eſt 36, vous le prenez deux fois à cauſe des 4 piés, ce qui fait 72 toiſes cubes pour le réſervoir *A*. S'il y avoit eu une toiſe de profondeur, il y auroit eu 108 toiſes cubes, car l'unité ne change rien.

Pour ſavoir combien de muids d'eau contient le réſervoir *A*, on dira : ſi une toiſe cube donne 27 muids d'eau, ce que l'expérience a fait connoître, combien 72 toiſes cubes, contenu du réſervoir *A*, donneront elles de muids ? il n'y a qu'à multiplier les 72 toiſes cubes par le nombre 27, contenu des muids d'eau d'une toiſe cube, & ces 72 multipliés par 27, vous donneront 1944 muids d'eau que contient le réſervoir *A*.

On remarquera que dans tous les *toiſés* cubes, où il ſe trouve des ſous-eſpeces, on les prend comme parties aliquotes de la toiſe, ſans s'embarraſſer ſi elle eſt courante, quarrée, ou cube ; mais dans le réſultat du *toiſé* cela eſt différent, puiſque dans un *toiſé* quarré un pié courant, ſur une toiſe de haut, vaut 6 piés quarrés ; un pouce courant, ſur une toiſe de haut, vaut 72 pouces quarrés : dans un *toiſé* cube un pié courant, ſur une toiſe quarrée, vaut 36 piés cubes ; un pouce courant, ſur une toiſe quarrée, vaut 3 piés cubes, ou 5184 pouces cubes.

Fig. 2. Si le baſſin eſt rond, tel que celui *B*, de 12 toiſes de diametre, vous quarrerez ce diametre par lui-même, c'eſt-à dire 12 par 12, qui ſera 144 toiſes quarrées, & ſuivant le rapport de 14 à 11 ; pour en avoir la ſuperficie, on multipliera 144 par 11, & le produit 1584, diviſé par 14, donnera au quotient 113 toiſes quarrées, & un $\frac{1}{7}$ de toiſe, pour la ſuperficie totale de ce baſſin. Comme il a trois piés de profondeur, on multipliera les 113 toiſes quarrées & un $\frac{1}{7}$ qu'on peut évaluer à un pié, par 3 piés qui ſont moitié de la toiſe, ce qui vous donnera 56 toiſes cubes, 3 piés & $\frac{1}{2}$ courant, ſur toiſe, qui multipliés par 27 muids, vous donneront pour le contenu total du baſſin, 1527 muids, 6 piés cubes d'eau, valans 216 pintes ; en tout 1527 muids d'eau, 216 pintes meſure de Paris.

Fig. 3. Si le baſſin étoit ovale, tel que celui *C*, dont le grand diametre eſt ſuppoſé de 30 toiſes, & le petit de 20 toiſes multipliées l'un par l'autre, ce qui produit 600 toiſes quarrées : multipliez enſuite comme au cercle 600, par 11, & diviſez le produit 6600 par 14, ce qui vous donnera 471 toiſes quarrées $\frac{3}{7}$ pour la ſuperficie. Ce baſſin a un pié $\frac{1}{2}$ de profondeur ; multipliez 471 toiſes $\frac{3}{7}$ par un pié $\frac{1}{2}$, comme un pié eſt le ſixieme d'une toiſe, prenez le ſixieme de 471 $\frac{1}{2}$, qui eſt 78 toiſes 3 piés 6 pouces ; pour les 6 pouces reſtans, qui ſont la moitié d'un pié, il faut prendre la moitié de 78 toiſes 3 piés 6 pouces, ce qui donne 39 toiſes 1 pié 9 pouces, & en tout 117 toiſes cubes 5 piés & 3 pouces, qui, multipliés par 27, vous donneront 4182 muids & 5 piés cubes d'eau, valant un demi muid & 36 pintes pour le contenu du baſſin ovale *C*.

Fig. 4. Soit le canal *D* cintré dans ſes extrémités, long de 30 toiſes & large de 8 toiſes, toiſez-en le parallélogramme qui eſt de 24 toiſes de long, ſur 8 toiſes de large : multipliez cette longueur par la largeur, ce qui vous produira en toiſes 192 toiſes quarrées. Les deux demi-cercles parfaits de 6 toiſes de diametre chacun, étant joints enſemble, font un cercle de

Digitized by Google

36 toiſes quarrées, qui ſuivant la proportion de 14 à 11, donneront pour la ſuperficie des deux demi-cercles 28 toiſes $\frac{7}{11}$, qu'on peut évaluer à un tiers de toiſe quarrée. Cette ſomme jointe à 192 toiſes donnera pour ſuperficie totale 220 toiſes quarrées & un $\frac{1}{3}$. Pour avoir le *toiſé* cube du canal qui a 3 piés de profondeur, on dira : ſi ce canal avoit eu une toiſe, elle auroit donné 220 toiſes cubes & un tiers, comme il n'a que 3 piés moitié de la toiſe, on prendra la moitié de cette ſomme qui eſt 110 toiſes cubes & un $\frac{1}{6}$: cette ſomme multipliée par 27, produira 2974 muids $\frac{1}{2}$ d'eau, pour le contenu de ce canal.

Fig. 5. Si le baſſin eſt octogone, comme *E*, on meſurera un des huit pans de l'octogone, afin de partager la figure en huit triangles ; ce pan eſt ici de 21 piés 6 pouces, & la perpendiculaire que l'on prendra au cordeau eſt de 4 toiſes 1 pié ; multipliez ces 21 piés 6 pouces par la perpendiculaire 4 toiſes 1 pié, vous aurez pour produit 14 toiſes quarrées 5 piés 7 pouces, dont vous ne prendrez que la moitié, ainſi qu'il ſe pratique dans la meſure des triangles ; cette moitié ſera de 7 toiſes quarrées 2 piés 9 pouces, qui multipliées par 8 nombres des triangles de l'octogone, donnera pour la ſuperficie entiere du baſſin, 59 toiſes quarrées & 4 piés. Ce baſſin a deux piés de profondeur, qui ſont le tiers de la toiſe ; ainſi on prendra le tiers de 59 toiſes 4 piés, ce qui donnera 19 toiſes cubes 5 piés 4 pouces, qu'on multipliera par 27, pour avoir 537 muids d'eau que contient ce baſſin.

Il peut encore ſurvenir des difficultés dans la meſure des pieces d'eau d'une forme ſinguliere ou irréguliere, ou dont les cintres n'étant pas parfaits, ſont des ſegmens de cercle ; la réſolution de ces difficultés ſeroit ici trop longue, & paroît paſſer même la portée ordinaire d'un dictionnaire. *Conſultez* le traité d'Hydraulique, qui fait la quatrieme partie du livre de la *théorie & pratique du jardinage*, *pag. 436. & ſuiv.* (*K*)

TOISÉ, il n'eſt pas queſtion ici de donner la maniere de toiſer un champ, un jardin, ce qui regarde la maniere de lever les plans, l'arpentage, la longimétrie & planimétrie, auxquels on renvoie le lecteur.

Il s'agit ici de pouvoir meſurer le contenu d'un quarré de potager, de parterre, de bois, de boulingrin, ou en avoir la figure & le plan.

Pour les tracer & planter à neuf, il ne faut prendre que la longueur de la piece, ſuppoſée de 30 toiſes ſur 20 de large ; multiplier 30 par 20, ce qui donne 600 toiſes quarrées pour ſuperficie de votre piece ; ſi vous en voulez avoir le plan, partagez la piece par une diagonale d'un angle à l'autre, en vous alignant par des jalons pour aller plus droit ; meſurez cette diagonale, & les 4 murs aux côtés de la piece, rapportant ſur le papier toutes ces meſures, ſuivant une échelle, vous aurez une figure ſemblable, & qui aura autant de biais qu'il s'en peut trouver ſur le terrein.

TOISER, v. act. (*Archit.*) c'eſt meſurer un ouvrage avec la toiſe pour en prendre les dimenſions, ou pour en faire l'eſtimation. Et *retoiſer*, c'eſt *toiſer* de nouveau, quand les experts ne ſont pas convenus du toiſé.

Toiſer à toiſe bout avant, c'eſt *toiſer* les ouvrages ſans retour ni demi-face, & les murs tant plein que vuide, le tout quarrément, ſans avoir égard aux ſaillies, qui doivent néanmoins être proportionnées au lieu qu'elles décorent.

Toiſer aux us & coutumes, c'eſt meſurer tant plein que vuide, en y comprenant les ſaillies ; enſorte que la moindre moulure porte demi-pié, & toute moulure couronnée un pié, lorſque la pierre eſt piquée, & qu'il y a un enduit, *&c.*

Toiſer la couverture, c'eſt meſurer la ſuperficie d'une couverture, ſans avoir égard aux ouvertures ni aux croupes, & en évaluant les lucarnes, yeux de bœuf, areſtieres, égoûts, faîtes, *&c.* en toiſes ou piés, ſuivant l'uſage.

Toiſer la taille de pierre, c'eſt réduire la taille de toutes les façons d'une pierre aux paremens ſeulement, meſurés à un pié de hauteur ſur ſix piés courans par toiſe. Lorſque ce ſont des moulures, chaque membre couronné de ſon filet eſt compté pour un pié de toiſe, dont les ſix font la toiſe, c'eſt-à-dire que ſix membres couronnés ſur une toiſe de long, qui ne ſont comptés que pour une toiſe à l'entrepreneur, ſont comptés pour ſix toiſes au tailleur de pierre qui travaille à ſa tâche.

Toiſer le bois, c'eſt réduire & évaluer les pieces de bois de pluſieurs groſſeurs, à la quantité de trois piés cubes, ou de douze piés de long ſur ſix pouces de gros, réglée pour une piece.

Toiſer le pavé, c'eſt meſurer à la toiſe quarrée ſuperficielle, ſans aucun retour. Le prix eſt différent ſelon l'ouvrage. Les ouvrages de fortification ſe *toiſent* à la toiſe cube dont 216 piés ſont la toiſe. (*D. J.*)

TOISEUR, (*Fortific.*) les fonctions d'un *toiſeur* eſt de meſurer le travail toutes les ſemaines, pour faire payer les ouvriers de ce qui leur eſt dû ; il donne une copie du toiſé à l'entrepreneur & à un ingénieur en chef ; & à la fin de l'année il fait un état général dont il donne copie à l'entrepreneur & à l'ingénieur en chef, qui l'envoie au ſurintendant des fortifications, qui le renvoie, après l'avoir examiné, à l'intendant, pour faire payer par le tréſorier le reſte. (*D. J.*)

TOISEUR *de plâtre*, ſ. m. (*Officier de police.*) officier de la ville de Paris qui eſt chargé de meſurer cette marchandiſe lorſqu'elle arrive au port au plâtre de cette ville. (*D. J.*)

TOISON, ſ. m. (*Gram. Œcon. ruſtiq.*) la peau de la brebis chargée de ſa laine, & plus ſouvent la laine ſéparée de la peau.

TOISON D'OR, (*Mythолog.*) les enfans ſavent la fable de la conquête de la *toiſon d'or*, qui donna lieu au voyage des Argonautes ; mais les gens de lettres en cherchent encore l'explication.

Diodore de Sicile croyoit que c'étoit la peau d'un mouton que Phryxus avoit immolé, & qu'on gardoit très-ſoigneuſement à cauſe qu'un oracle avoit prédit que le roi ſeroit tué par celui qui l'enleveroit.

Strabon & Juſtin penſoient que la fable de cette *toiſon* étoit fondée ſur ce qu'il y avoit dans la Colchide des torrens qui rouloient ſur un ſable d'or qu'on ramaſſoit avec des peaux de mouton, ce qui ſe pratique encore aujourd'hui vers le fort Louis, où la poudre d'or ſe recueille avec de ſemblables *toiſons*, leſquelles quand elles en ſont bien remplies, peuvent être regardées comme des *toiſons d'or*.

Varron & Pline prétendent que cette fable tire ſon origine des belles laines de ce pays, & que le voyage qu'avoient fait quelques marchands grecs pour en aller acheter, avoit donné lieu à la fiction.

Ajoutez que comme les Colcques faiſoient un grand commerce de peaux de marte & d'autres pelleteries précieuſes ; ce fut peut-être là le motif du voyage des Argonautes.

Paléphate a imaginé, on ne ſait ſur quel fondement, que ſous l'emblème de la *toiſon d'or*, on avoit voulu parler d'une belle ſtatue d'or que la mere de Pélops avoit fait faire, & que Phryxus avoit emportée avec lui dans la Colchide.

Enfin Suidas le lexicographe a ſongé que cette *toiſon* étoit un livre en parchemin qui contenoit le ſecret de faire de l'or, objet de la cupidité non ſeulement des Grecs, mais de toute la terre ; & cette opi-

nion que Tollius a voulu faire revivre, eſt embraſſée par les alchimiſtes.

Mais Bochart qui connoiſſoit le génie des langues de l'Orient, a cru trouver dans celle des Phéniciens le dénouement de la plûpart de ces fictions; & comme il nous ſemble que perſonne n'a mieux réuſſi que lui dans l'explication de cette fable, ce ſont des idées conjecturales que l'on va propoſer.

Médée que Jaſon avoit promis d'épouſer & d'emmener dans la Grece, ſollicitée encore par Calciope ſa ſœur, veuve de Phryxus, qui voyoit ſes enfans en proie à l'avarice d'un roi cruel, aida ſon amant à voler les tréſors de ſon pere, ſoit en lui donnant une fauſſe clé ou de quelqu'autre maniere, & s'embarqua avec lui. Cette hiſtoire étoit écrite en phénicien, que les poëtes qui ſont venus long-tems après, n'entendoient que très-imparfaitement; & les mots équivoques de cette langue donnerent lieu aux fables qu'on en a racontées. En effet, dans cette langue le mot ſyrien *gaza* ſignifie également *un tréſor* ou *une toiſon*; *ſam* qui veut dire *une muraille*, déſigne auſſi *un taureau*; & on exprime dans cette langue de l'airain, du fer & un dragon par le mot *nachas*; ainſi au lieu de dire que Jaſon avoit enlevé un tréſor que le roi de la Colchide tenoit dans un lieu bien fermé, & qu'il faiſoit garder ſoigneuſement, on a dit que pour enlever une *toiſon d'or*, il avoit fallu dompter des taureaux, tuer un dragon, *&c.*

L'amour de Médée pour Jaſon, ce grand reſſort qu'Œlien croit avoir été inventé par Eurypide dans ſa tragédie de Médée faite à la priere des Corinthiens n'a rien d'extraordinaire; & cette princeſſe qui abandonna ſon pere & ſa patrie pour ſuivre Jaſon, montre aſſez par ſa conduite qu'elle en étoit amoureuſe, ſans qu'il ſoit beſoin de faire intervenir Junon & Minerve dans cette intrigue qui fut l'ouvrage de Calciope. Cette femme pour venger la mort de ſon mari, & ſauver ſes enfans qu'Aëtès avoit réſolu de faire mourir à leur retour de la guerre où il les avoit envoyés, favoriſa de tout ſon pouvoir la paſſion que ſa ſœur avoit conçue pour Jaſon. On peut ajouter que les quatre jeunes princes que Jaſon avoit ramenés, & qui ſe voyoient expoſés à la fureur de leur grand-pere, ſi les Grecs étoient vaincus, les ſecoururent de tout leur pouvoir.

Le même Bochart explique aſſez heureuſement la circonſtance de ces hommes armés qui ſortirent de terre & s'entretuerent. Il devoit y avoir, ſelon lui, dans cette hiſtoire une phraſe compoſée à-peu-près des mots qui ſignifient: *Jaſon aſſembla une armée de ſoldats armés de picques d'airain prêts à combattre*, qu'on expliqua ainſi à l'aide des mots équivoques: *il vit naître des dents de ſerpent une armée de ſoldats armés cinq à cinq*, qui étoit la maniere ancienne, ſurtout chez les Egyptiens, de ranger & de faire marcher les troupes.

Il eſt permis de conjecturer que Jaſon, outre ſes compagnons, avoit pris dans le pays quelques troupes auxiliaires, qu'on publia être ſorties de terre, parce qu'elle étoient ſujettes du roi de Colchide, & elles périrent toutes dans le combat qui fut donné, apparemment entre les Grecs & les Colques; car tout ce myſtere poétique peut s'entendre d'un combat qui rendit les Grecs victorieux & maîtres de la perſonne & des tréſors d'Aëtès. Cette explication ſemble préférable à celle de Diodore de Sicile, qui dit que le gardien de la *toiſon d'or* ſe nommoit *Draco*, & que les troupes qui le ſervoient, étoient venues de la Cherſonneſe taurique, ce qui avoit donné lieu aux fables qu'on avoit débitées. (*D. J.*)

TOISON, *ordre de la*, (*Hiſt. des ordres.*) ordre que confere le roi d'Eſpagne comme duc de Bourgogne. Ce fut en 1430 que Philippe le bon, duc de Bourgogne, après avoir épouſé à Bruges en troiſiemes noces Eliſabeth de Portugal, inſtitua l'*ordre de la toiſon* en l'honneur d'une de ſes maîtreſſes. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. L'amour des femmes, dit M. de Voltaire, ne doit paſſer pour un vice que quand il détourne les hommes de remplir leurs devoirs, & qu'il conduit à des actions blâmables. Anvers, Bruges & autres villes appartenantes à Philippe le bon, faiſoient un grand commerce, & répandoient l'abondance dans ſes états. La France dut à ce prince ſa paix & ſa grandeur.

Louis XI. qui ne lui reſſembla point, eut d'abord intention de ſe rendre chef de *l'ordre de la toiſon*, & de le conférer à la mort de Charles le téméraire, comme étant aux droits de la maiſon de Bourgogne; mais enſuite il le dédaigna, dit Brantôme, & ne crut pas qu'il lui convînt de ſe rendre chef de l'ordre de ſon vaſſal. Cet ordre a cependant continué de ſe ſoutenir juſqu'à ce jour, & ſe ſeroit ſoutenu bien davantage, ſi le nombre des chevaliers étoit borné comme au commencement à trente & un. Quoi qu'il en ſoit, il a fourni la matiere de trois volumes *in-fol.* publiés en 1756 par Julien de Pinedo y Salazar. (*D. J.*)

TOIT, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt la charpenterie en pente & la garniture d'ardoiſes ou de tuiles qui couvre une maiſon. En Orient & en Italie la plûpart des *toits* ſont en plate-forme. En France & autres pays de l'Occident, on donne aux *toits* différentes figures; on les fait en pointe, en dos-d'âne en croupe, en pavillon. Nous avons auſſi des *toits* à la manſarde, ainſi nommés de Manſard qui en a été l'inventeur; ce ſont des *toits* coupés qui ont une double pente de chaque côté, ce qui retranche de leur élévation & ménage plus de logement; mais comme en architecture le *toit* d'une maiſon s'appelle auſſi le *comble* ou la *couverture d'une maiſon*, *voyez* COMBLE & COUVERTURE. (*D. J.*)

TOIT, (*terme de jeu de paume.*) c'eſt la couverture d'une galerie qui y regne de deux ou trois côtés, ſur laquelle ſe fait le ſervice de la balle. On diſtingue au jeu de pomme trois ſortes de *toits*, le *toit* de la galerie, le *toit* de la grille & le *toit* du dedans. (*D. J.*)

TO-KEN *ou* SATSUKI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un cytiſe du Japon, dont on diſtingue plus de cent eſpeces différentes. Il porte des lys, & ne fleurit qu'en automne. Ses fleurs ſont rares, croiſſent une-à-une, & ne ſe reſſemblent point. Les unes ſont d'un bel incarnat, d'autres d'un écarlate un peu détrempé, d'autres blanches & doubles, d'autres d'un bel écarlate, d'autres couleur de pourpre tirant ſur le blanc.

TOKKIVARI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpece d'armoire à compartimens qui fait un des principaux meubles des Japonois, dans laquelle ils ont ſoin de placer le livre de la loi qu'ils ne montrent point aux étrangers, & qu'ils ne laiſſent jamais traîner dans leurs chambres.

TOKKO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent à un coffre ou meuble dont ils ornent leurs appartemens. Il n'a qu'un pié de haut ſur deux de large; on le place contre la muraille d'une chambre, & l'on étend deux tapis au-deſſous; c'eſt-là que l'on fait aſſeoir les perſonnes à qui l'on veut faire honneur.

TOL, ſ. m. (*Poids.*) c'eſt le plus petit poids & la plus petite meſure dont on ſe ſerve ſur la côte de Coromandel. Il faut vingt-quatre *tols* pour le céer. (*D. J.*)

TOLA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de la grande Tartarie, dans le pays des Mongales orientaux; elle vient de l'orient ſe jetter dans la riviere d'Orchon, à environ deux cens cinquante werſtes au ſud-eſt de la ville de Sélirigiskoy. (*D. J.*)

TOLBIACUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique, aux confins du territoire de Cologne, ſe-

Digitized by Google

lon Tacite, *Hiſt. l. IV.* Le nom moderne eſt *Zulpich.* (*D. J.*)

TOLBOOTH, ſ. m. (*Comm.*) eſt le nom de la principale priſon d'Edimbourg en Ecoſſe, & l'endroit où, en d'autres villes de la grande Bretagne, on peſe les marchandiſes, pour régler en conſéquence les droits d'entrée & de ſortie, comme ce qu'on appelle en France la *douane.*

TOLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) ſubſtance végétale dont les habitans des Antilles ſe ſervent au défaut d'amadou pour ſe procurer du feu; cette ſubſtance provient d'une grande & belle plante nommée *karatas*, que les botaniſtes rangent au nombre des aloës; les feuilles de cette plante naiſſent directement de la racine; elles ſont longues, étroites par rapport à leur longueur, fermes, pliées en gouttieres, terminées en pointe aiguë, & diſpoſées en rond à-peu-près comme celles de l'ananas, formant une groſſe touffe du milieu de laquelle s'éleve un jet de plus de douze piés de hauteur, rond, droit comme une fleche, & terminé par une gerbe chargée de boutons qui s'épanouiſſent en fleurs à cinq pointes; ce jet ſeche en peu de tems & ſe renverſe de lui-même; toute ſa ſubſtance ſe trouve alors auſſi légere que du liege, ayant quelque rapport à l'agaric, mais un peu plus ligneuſe; dans cet état on la coupe par tronçons, on la fait noircir au feu & on l'enferme dans des petites calebaſſes pour s'en ſervir au beſoin, en employant la pierre & le briquet.

TOLE, ſ. f. (*Serrur.*) fer mince ou en feuille, qui ſert à faire les cloiſons des moyennes ferrures, les platines des verroux & targettes, & les ornemens de relief amboutis, c'eſt-à-dire, ciſelés en coquille. On fait auſſi des ornemens de *tole* évidée ou découpée à jour. Il y a de ces ornemens aux clôtures des chapelles de l'égliſe des pp. Minimes à Paris. (*D. J.*)

TOLEDE, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, aujourd'hui capitale de la nouvelle Caſtille, ſur le bord du Tage, qui l'environne des deux côtés, à 16 lieues au midi de Madrid, & à 45 au nord-eſt de Mérida.

La ſituation de *Tolede* ſur une montagne aſſez rude, rend cette ville inégale, de ſorte qu'il faut preſque toujours monter ou deſcendre; les rues ſont étroites, mais les places où l'on tient des marchés ſont fort étendues. Le château royal, que l'on appelle *Alcaçar*, d'un mot retenu des Maures, eſt un beau & vaſte bâtiment antique. L'égliſe cathédrale eſt l'une des plus riches de toute l'Eſpagne. Le ſagrario ou la principale chapelle, eſt un tréſor en ouvrage d'or & d'argent; la cuſtode ou le tabernacle qui ſert à porter le Saint-ſacrement à la Fête-Dieu, eſt ſi peſant qu'il ne faut pas moins de trente hommes pour le porter.

Si cette égliſe eſt ſuperbement ornée, elle n'eſt pas moins bien rentée; ſon archevêque eſt primat du royaume, conſeiller d'état, grand chancelier de Caſtille, & jouiſſant du privilege de parler le premier après le roi; il poſſede dix-ſept villes, & ſon revenu eſt au-moins d'un million de notre monnoie; les honneurs qu'il reçoit comme archevêque à ſon entrée dans *Tolede*, ſont tels qu'on en rendroit à un monarque.

Le clergé de ſon égliſe jouit d'environ 400000 écus de rente. Le cardinal Ximénès, qui fut archevêque de *Tolede*, au commencement du ſeizieme ſiecle, a ſingulierement contribué à l'ornement de cette égliſe, car on prétend que les dépenſes qu'il y fit montoient à cinquante mille ducats; il employa environ cinquante mille écus à la ſeule impreſſion des miſſels & des bréviaires mozarabes. *Voyez* MOZARABE, *office.*

On compte dans *Tolede* dix-ſept places publiques, vingt-ſept paroiſſes, trente-huit maiſons religieuſes, & pluſieurs hôpitaux. Il s'y eſt tenu divers conciles. Son univerſité fondée en 1475, a été fort enrichie par le cardinal Ximénès. La ville eſt forte d'aſſiette, & fait un grand commerce de ſoie & de laine; mais ce commerce fleuriroit bien davantage, pour peu qu'on voulût travailler à rendre le Tage navigable, afin que les bateaux arrivaſſent au pié de la ville.

L'air y eſt très-pur, mais ſes environs ſont ſecs & ſtériles. On nous a conſervé l'inſcription ſuivante tirée des reſtes d'un ancien amphithéatre découvert hors de la ville; cette inſcription faite à l'honneur de l'empereur Philippe porte ces mots: *Imp. Cæſ. M. Julio Philippo Pio. Frel. Aug. Partico. Pont. Max. Trib. Pott. P. P. Conſuli Toletani Devotiſſ. Numini Majeſt. Que Ejus D. D.*

Long. de *Tolede*, ſuivant de la Hire, 12^{d}. 51$'$. 30$''$. *latit.* 39^{d}. 46$'$. & ſuivant Street, *long.* 18^{d}. 16$'$. 45$''$. *latit.* 39^{d}. 54$'$.

La ville de *Tolede* a été dans l'ancien tems une colonie des Romains, dans laquelle ils tenoient la caiſſe du tréſor. Jules Céſar en fit ſa place d'armes; Auguſte y établit la chambre impériale; Léovigilde, roi des Goths, y choiſit ſa réſidence; Bamba l'aggrandit & l'entoura de murailles. Les Maures la prirent l'an 714, lorſqu'ils entrerent en Eſpagne, & le roi Alphonſe VI. roi de la vieille Caſtille, la reprit ſur eux à l'inſtigation du Cid, fils de dom Diegue, qui s'étoit tant diſtingué contre les Muſulmans, & qui offrit au roi Alphonſe tous les chevaliers de ſa baniere pour le ſuccès de l'entrepriſe.

Le bruit de ce fameux ſiége, & la réputation du Cid, appellerent de l'Italie & de la France beaucoup de chevaliers & de princes. Raimond, comte de Toulouſe, & deux princes du ſang de France de la branche de Bourgogne, vinrent à ce ſiége. Le roi mahométan, nommé *Hiaja*, étoit fils d'un des plus généreux princes dont l'hiſtoire ait conſervé le nom. Almamon ſon pere avoit donné dans *Tolede* un aſyle à ce même roi Alphonſe, que ſon frere Sanche perſécutoit alors. Ils avoient vécu long-tems enſemble dans une amitié peu commune, & Almamon loin de le retenir, quand après la mort de Sanche il devint roi, & par conſéquent à craindre, lui avoit fait part de ſes tréſors; on dit même qu'ils s'étoient ſéparés en pleurant. Plus d'un chevalier mahométan ſortit des murs pour reprocher au roi Alphonſe ſon ingratitude envers ſon bienfaiteur, & il y eut plus d'un combat ſingulier ſous les murs de *Tolede.*

Le ſiege dura une année; enfin *Tolede* capitula en 1085, mais à condition qu'il traiteroit les Muſulmans comme il en avoit uſé avec les Chrétiens, qu'on leur laiſſeroit leur religion & leurs lois, promeſſe qu'on tint d'abord, & que le tems fit violer. Toute la Caſtille neuve ſe rendit enſuite au Cid, qui en prit poſſeſſion au nom d'Alphonſe; & Madrid, petite place qui devoit être un jour la capitale de l'Eſpagne, fut pour la premiere fois au pouvoir des Chrétiens.

Pluſieurs familles vinrent de France s'établir dans *Tolede:* on leur donna des privileges qu'on appelle même encore en Eſpagne *franchiſes.* Le roi Alphonſe fit auſſi-tôt une aſſemblée de prélats, laquelle ſans le concours du peuple autrefois néceſſaire, élut pour évêque de *Tolede* un prêtre nommé *Bernard*, à qui le pape Grégoire VII. conféra la primatie d'Eſpagne à la priere du roi.

La conquête fut preſque toute pour l'Egliſe; mais le primat eut l'imprudence d'en abuſer, en violant les conditions que le roi avoit jurées aux Maures. La plus grande moſquée devoit reſter aux Mahométans. L'archevêque pendant l'abſence du roi en fit une égliſe, & excita contre lui une ſédition. Alphonſe revint à *Tolede*, irrité contre l'indiſcretion du prélat; il appaiſa le ſoulevement en rendant la moſquée

aux Arabes; & en menaçant de punir l'archevêque, il engagea les Muſulmans à lui demander eux-mêmes la grace du prélat chrétien, & ils furent contens & ſoumis. Je dois ce détail à M. de Voltaire.

Alphonſe VIII. donna à *Tolede*, l'an 1135, les armes qu'elle porte encore aujourd'hui; c'eſt un empereur aſſis ſur ſon trône, l'épée à la main droite, & dans la gauche un globe avec la couronne impériale; on voit bien que ce ſont-là des armes eſpagnoles.

Dans la foule d'écrivains dont *Tolede* eſt la patrie, je ne connois guere depuis la renaiſſance des lettres, que le rabbin *Abraham Ben Meir*, le jéſuite de la *Cerda*, le Juriſconſulte *Covarruvias*, & le poëte de la *Vega*, qui méritent d'être nommés dans cet ouvrage.

Le fameux rabbin Abraham Ben Meir, appellé communément *Aben-Ezra*, naquit à *Tolede*, ſelon Bartolocci, & fleuriſſoit dans le douzieme ſiecle; c'étoit un homme de génie, & qui pour augmenter ſes connoiſſances, voyagea dans pluſieurs pays du monde: il entendoit auſſi pluſieurs langues, & particulierement l'arabe. Il cultiva la Grammaire, la Philoſophie, la Médecine, & la Poëſie; mais il ſe diſtingua ſur-tout en qualité de commentateur de l'Ecriture. Après avoir vû l'Angleterre, la France, l'Italie, la Grece, & diverſes autres contrées, il mourut à Rhodes, dans ſa ſoixante & quinzieme année, l'an de Jeſus-Chriſt 1165, ſelon M. Simon, & 1174, ſelon M. Baſnage.

Il a mis au jour un grand nombre de livres, entre leſquels on a raiſon d'eſtimer ſes *Commentaires ſur l'Ecriture*, qu'il explique d'une maniere fort littérale & très-judicieuſe; on peut ſeulement lui reprocher d'être quelquefois obſcur, par un ſtyle trop concis: il n'oſoit entierement rejetter la cabale, quoiqu'il ſût très-bien le peu de fonds de cette méthode, qui ne conſiſte qu'en des jeux d'eſprit ſur les lettres de l'alphabet hébreu, ſur les nombres, & ſur les mots qu'on coupe d'une certaine façon, méthode auſſi vaine que ridicule, & qui ſemble avoir paſſé de l'école des Platoniciens dans celle des Juifs. Aben-Ezra craignit de montrer tout le mépris qu'il en faiſoit, de peur de s'attirer la haine de ſes contemporains, & celle du peuple qui y étoit fort attaché; il ſe contente de dire ſimplement, que cette maniere d'expliquer l'Ecriture n'étoit pas ſure; & que s'il falloit avoir égard à la cabale des peres juifs, il n'étoit pas convenable d'y ajouter de nouvelles explications, ni d'abandonner les ſaintes Ecritures aux caprices des hommes.

Ce beau génie examine auſſi quelques autres manieres d'interpreter l'Ecriture. Il y a, dit-il, des auteurs qui s'étendent fort au long ſur chaque mot, & qui font une infinité de digreſſions, employant dans leurs commentaires tout ce qu'ils ſavent d'arts & de ſciences. Il rapporte pour exemple un certain rabbin, Iſaac, qui avoit compoſé deux volumes ſur le premier chapitre de la Genèſe; il en cite auſſi d'autres, qui, à l'occaſion d'un ſeul mot, ont fait des traités entiers de Phyſique, de Mathématiques, de Cabale, *&c.* Aben-Ezra déclare que cette méthode n'eſt que le fruit de la vanité; qu'il faut s'attacher ſimplement à l'interprétation des paroles du texte, & que ce qui appartient aux arts & aux ſciences, doit être traité dans des livres ſéparés.

Il rejette également la méthode des interpretes allégoriſtes, parce qu'il eſt difficile qu'en la ſuivant on ne s'éloigne entierement du ſens littéral: il ne nie point cependant qu'il n'y ait des endroits dans l'Ecriture qui ont un ſens plus ſublime que le littéral, comme lorſqu'il eſt parlé de la *circonciſion du cœur*; mais alors ce ſens plus ſublime eſt littéral, & le véritable ſens.

Aben-Ezra s'eſt donc borné en interprétant l'Ecriture à rechercher avec ſoin la ſignification propre de chaque mot, & à expliquer les paſſages en conſéquence. Au-lieu de ſuivre la route ordinaire de ceux qui l'avoient précédé, il étudia le ſens grammatical des auteurs ſacrés, & il le développa avec tant de pénétration & de jugement, que les Chrétiens même le préférent à la plûpart de leurs interpretes.

Au reſte, c'eſt lui qui a montré le chemin aux critiques qui ſoutiennent aujourd'hui, que le peuple d'Iſraël ne paſſa point au-travers de la mer Rouge; mais qu'il y fit un cercle pendant que l'eau étoit baſſe, afin d'engager Pharaon à les ſuivre, & que ce prince fut ſubmergé par le montant.

Cerda (Jean-Louis de la), entra dans la ſociété des jéſuites en 1574. Il a publié des *adverſaria ſacra*, des commentaires ſur une partie des livres de Tertullien, & en particulier ſur le traité *de pallio*, du même pere de l'Egliſe. Enfin, il a écrit trois volumes *in-fol.* de commentaires ſur Virgile, imprimés à Paris en 1624, en 1630, & en 1641. Les ouvrages de ce jéſuite n'ont pas fait fortune; ils ſont également longs & ennuyeux, parce qu'il explique les choſes les plus claires pour étaler ſon érudition, & parce que d'ailleurs il s'écarte ſans ceſſe de ſon ſujet.

Covarruvias (Diego), l'un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle, dans le droit civil & canon, naquit en 1512. Il joignit à la ſcience du droit la connoiſſance des belles-lettres, des langues, & de la théologie. Philippe II. le nomma évêque de Ciudad-Rodrigo, & il aſſiſta en cette qualité au concile de Trente. A ſon retour il fut fait évêque de Ségovie, en 1564, préſident du conſeil de Caſtille en 1572, & cinq ans après évêque de Cuença; mais il mourut à Madrid en 1577, à 66 ans, avant que d'avoir pris poſſeſſion de ce dernier évêché. Ses ouvrages ont été recueillis en deux volumes *in-folio*; on en fait grand cas, & on les réimprime toujours à Lyon & à Genêve; on eſtime ſur-tout celui qui a pour titre, *variarum reſolutionum libri tres*: Covarruvias eſt non-ſeulement un juriſconſulte de grand jugement, mais il paſſe encore pour le plus ſubtil interprete du droit que l'Eſpagne ait produit.

Garcias-Laſſo de la Vega, un des célebres poëtes eſpagnols, étoit de grande naiſſance, & fut élevé auprès de l'empereur Charles-Quint. Il ſuivit ce prince en Allemagne, en Afrique, & en Provence: il commandoit un bataillon dans cette derniere expédition, où il fut bleſſé; on le tranſporta à Nice, & l'empereur qui le conſidéroit lui fit donner tous les ſoins poſſibles; mais il mourut de ſes bleſſures vingt jours après, en 1536, à la fleur de ſon âge, à 36 ans.

Ses poéſies ont été ſouvent réimprimées avec des notes de divers auteurs; il ne faut pas s'en étonner. Garcias eſt un de ceux à qui la poéſie eſpagnole a le plus d'obligation, non-ſeulement parce qu'il l'a fait ſortir de ſes premieres bornes, mais encore pour lui avoir procuré diverſes beautés empruntées des étrangers: il étoit le premier des poëtes eſpagnols de ſon tems, & il réuſſiſſoit même aſſez bien en vers latins.

Il employa l'art à cultiver le naturel qu'il avoit pour la poéſie; il s'appliqua à la lecture des meilleurs d'entre les poëtes latins & Italiens, & il ſe forma ſur leur modele. Ayant remarqué que Jean Boſcan avoit réuſſi à faire paſſer la meſure & la rime des Italiens dans les vers eſpagnols, il abandonna cette ſorte de poéſie qu'on appelle *ancienne*, & qui eſt propre à la nation eſpagnole, pour embraſſer la nouvelle, qui eſt imitée des Italiens: il quitta donc les complets & les rondelets (*complat y redondillas*), qui répondent à nos ſtances françoiſes, ſans vouloir même retenir les vers de douze ſyllabes, ou d'onze, quand l'accent eſt ſur la derniere du vers.

Digitized by Google

Il renonça même aux villanelles, qui répondent à nos ballades, aux romances, aux ſéguedilles, & aux gloſes, pour faire des hendécaſyllabes à l'italienne, qui conſiſtent en des octaves, des rimes tierces, des ſonnets, des chanſons, & des vers libres. Il réuſſit en toutes ces ſortes de rimes nouvelles, mais particulierement en rimes tierces, qui ſont, 1°. des ſtances de trois vers, dont le premier rime au troiſieme, le ſecond au premier de la ſtance ſuivante, & ainſi juſqu'à la fin, où on ajoute un vers de plus dans la derniere ſtance, pour ſervir de derniere rime; 2°. des ſtances dont le premier vers eſt libre, & les deux autres riment enſemble.

Cette nouvelle forme de poéſie fut trouvée ſi biſarre, que quelques-uns tâcherent de la ruiner, & de rétablir l'ancienne, comme étant propre à l'Eſpagne: c'eſt ce qu'entreprit de faire Chriſtophe de Caſtillejo; mais ni lui ni les autres ne purent empêcher qu'elle n'eût le deſſus, à la gloire de Garcias.

Ses ouvrages ſont d'ailleurs animés de feu poëtique & de nobleſſe; c'eſt le jugement qu'en portent Mrs de Port-Royal dans leur nouvelle méthode eſpagnole. Paul Jove prétend même que les odes de Garcias ont la douceur de celles d'Horace.

Sanchez de Las-Brozas, ſavant grammairien eſpagnol, a fait des commentaires ſur toutes les œuvres de Garcias, & il a eu ſoin d'y remarquer les endroits imités des anciens, & d'en relever les beautés par des obſervations aſſez curieuſes.

Il eſt bon de ne pas confondre le poëte de *Tolede* avec Lopès de Vega, autrement nommé *Lopès-Felix-de-Vega Carpio*, autre poëte eſpagnol, chevalier de Malte, né à Madrid en 1562, & mort en 1635. Il porta les armes avec quelque réputation, & cultiva la poéſie avec une fécondité ſans exemple, car ſes comédies compoſent vingt-cinq volumes, dont chacun contient douze pieces de théatre. Quoiqu'elles ſoient généralement fort médiocres & peu travaillées, on a fait des recueils d'éloges à la gloire de l'auteur, & c'eſt à ſa mémoire qu'un de ſes confreres a conſacré cette jolie épigramme.

El aplauſo en que jamas
Tè podra baſtar la fama,
Lo mas del mundo te llama,
Y aun te queda u deber mas,
A los ſiglos que daras
Por duda y deſconfianza,
Por caſtrumbre à la alabanza,
A la invidia por officio,
A dolor por exercizio,
Por termino a la eſperanza.

Enfin, il faut encore diſtinguer notre poëte de *Tolede* d'un autre auteur aſſez célebre, qui porte le même nom, Garcias-Laſſo-de-la-Vega, né à Cuſco dans l'Amérique, & qui a donné en eſpagnol l'hiſtoire de la Floride, & celle du Pérou & des incas, qu'on a traduites en françois.

Salmeron (Alphonſe), jéſuite, naquit à *Tolede* en 1516, & mourut à Naples en 1595, à 69 ans. Il fit connoiſſance à Paris avec ſaint Ignace de Loyola, devint ſon ami, ſon compagnon, & un des neuf qui ſe préſenterent avec lui au pape Paul III. en 1540. Il voyagea enſuite en Italie, en Allemagne, en Pologne, dans les Pays-bas, & en Irlande. Il compoſa des ouvrages d'un mérite aſſez médiocre; il prit ſoin cependant de ne pas établir trop ouvertement la prétention de l'empire du pape ſur le temporel des rois, en ne conſidérant cette puiſſance du pape que comme indirecte; mais cette opinion eſt auſſi pernicieuſe à l'Egliſe & à l'état, auſſi capable de remplir la république de ſéditions & de troubles, que la chimere d'une autorité directe du pontife de Rome, ſur l'autorité temporelle & indubitable des rois.

Je ne dois pas oublier, dans l'article de *Tolede*, une des illuſtres & des ſavantes dames du ſeizieme ſiecle, *Sigée* (Louiſe), connue ſous le nom d'*Aloiſia Sigæa*. Son pere lui apprit la philoſophie & les langues. On dit que c'eſt lui qui introduiſit l'amour pour les lettres à la cour de Portugal, où il mena ſon aimable fille, qu'on mit auprès de l'infante Marie, qui cultivoit les ſciences dans le célibat. Louiſe Sigée épouſa Alphonſe Cueva de Burgos, & mourut en 1560.

On a d'elle un poëme latin intitulé *Sintra*, du nom d'une montagne de l'Eſtramadoure, au pié de laquelle eſt un rocher, où on dit qu'on a vu de tems-en-tems des tritons jouant de leur cornet: on lui attribue encore des épîtres & diverſes pieces en vers; mais tout le monde ſait que le livre infame, *de arcanis amoris & Veneris*, qui porte ſon nom, n'eſt point de cette dame, & qu'il eſt d'un moderne, qui a ſouillé ſa plume à écrire les impuretés groſſieres & honteuſes dont ce livre eſt rempli. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TOLEN, (*Géog. mod.*) île des Pays-bas, dans la province de Zélande, près de la côte du Brabant dont elle n'eſt ſéparée que par un canal. Sa capitale qui eſt ſituée ſur ce canal, porte auſſi le nom de *Tolen*; c'eſt une ancienne ville qui a le troiſieme rang entre celles de Zélande, & va après Middelbourg & Ziriczée. *Long.* 21. 40. *lat.* 51. 34. (*D. J.*)

TOLENTINO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans la Marche d'Ancone, ſur la gauche de Chiento, à ſix milles de San Sevérino, à dix de Macerata, & quinze de Camérino. Elle avoit dès le cinquieme ſiecle un évêché, qui fut uni à celui de Macerata en 1586. *Long.* 31. 4. *lat.* 43. 12.

Philelphe (François), un des plus célebres écrivains du quinzieme ſiecle, naquit dans cette ville en 1398, & mourut à Milan en 1481, ayant 83 ans preſque accomplis. Il profeſſa dans les plus illuſtres villes d'Italie, avec une réputation extraordinaire, à Veniſe, à Florence, à Sienne, à Bologne, à Milan, &c. Il étoit grammairien, poëte, orateur & philoſophe. On a de lui des harangues, des lettres, des dialogues, des ſatyres, & un grand nombre d'autres écrits latins en vers & en proſe. Voici la liſte de quelques-uns de ſes principaux ouvrages.

1°. *Appiani Alexandrini hiſtoriæ.* Il entreprit cette verſion parce qu'il ne pouvoit ſouffrir, diſoit-il, qu'un auteur auſſi éloquent ne parût qu'un barbare, par la mauvaiſe traduction que Décembrius en avoit donnée. 2°. Une traduction de Dion, dont Léonard Arétin fait de grands éloges. Béroalde a publié cette traduction *in*-4°. avec quelques autres opuſcules. 3°. *Conviviorum libri duo*, imprimés pluſieurs fois, entr'autres à Paris en 1552 *in*-8°. Item 4°. *Satyræ*, Milan 1476, *in-fol.* Veniſe 1502, *in*-4°. Paris 1518, *in*-4°. Ces ſatyres ſont au nombre de cent, partagées en dix livres, & contiennent chacune cent vers, ce qui les lui a fait appeller *hecatoſticha*; elles ont le mérite par rapport aux faits, mais non pas pour la beauté des vers. 5°. *Epiſtolarum familiarum libri XXXVII.* Veniſe 1502, *in-fol.* & à Hambourg 1681; on trouve dans ces lettres des particularités de la vie de l'auteur, & quantité de traits de l'hiſtoire littéraire & politique de ce tems-là. 6°. *Carminum libri V.* Breſciæ 1497, *in*-4°. Outre ces ouvrages latins, Philelphe a donné un commentaire italien ſur les ſonnets de Pétrarque, dont la premiere édition eſt de Bologne 1475, *in-fol.*

Il eſt certain que c'étoit un très-habile homme, quoique vain, mordant, ſatyrique; mais c'étoit le goût dominant de ſon ſiecle, où preſque tous les ſavans n'ont pas été plus modérés que lui. Je pardonnerois moins à Philelphe ſon inconſtance & ſon inquiétude continuelle. Toujours mécontent de ſon

Digitized by Google

ſort, il chercha ſans ceſſe la tranquillité, qu'il n'étoit pas en lui de ſe procurer. Sa diſſipation mal entendue, ce mépris de l'argent dont il ſe pare à chaque inſtant, l'obligerent à faire des baſſeſſes, qui répondoient peu à la prétendue nobleſſe de ſes ſentimens.

Il eſt vrai pourtant qu'il étoit généreux, donnoit volontiers d'une main ce qu'il arrachoit de l'autre, & ne pouvoit prendre ſur lui l'attention de ménager pour ſe procurer des reſſources dans la néceſſité. Il avoit une nombreuſe famille, & pluſieurs valets; aimoit le faſte, & recevoit honorablement ſes amis. D'ailleurs il n'épargnoit rien pour acheter & pour faire copier des livres. Au reſte, il avoit conſervé une ſanté vigoureuſe par la ſobriété; auſſi n'éprouvoit-il aucune incommodité dans ſa plus grande vieilleſſe. Ses lettres reſpirent des ſentimens, une morale ſaine, & une érudition auſſi variée & auſſi étendue que ſon ſiecle le comportoit. (*D. J.*)

TOLENUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie chez les Marſes. Oroſe, *l. V. c. xviij.* cité par Ortélius, dit que ce fut ſur le bord de ce fleuve que Rutilius & huit mille romains qu'il avoit avec lui, furent pris par les Marſes. C'eſt le *Thelonum* dont parle Ovide, *Faſtor. l. VI. verſ. 565.*

. . . . . *Flumenque* Thelonum
Purpureum miſtis ſanguine fluxit aquis.

Ortélius conjecture que ce fleuve eſt le même que le *Liris.* (*D. J.*)

TOLÉRANCE, (*Ordre encyclop. Théolog. Morale, Politiq.*) la *tolérance* eſt en général la vertu de tout être foible, deſtiné à vivre avec des êtres qui lui reſſemblent. L'homme ſi grand par ſon intelligence, eſt en même tems ſi borné par ſes erreurs & par ſes paſſions, qu'on ne ſauroit trop lui inſpirer pour les autres, cette *tolérance* & ce ſupport dont il a tant beſoin pour lui-même, & ſans leſquelles on ne verroit ſur la terre que troubles & diſſentions. C'eſt en effet, pour les avoir proſcrites, ces douces & conciliantes vertus, que tant de ſiecles ont fait plus ou moins l'opprobre & le malheur des hommes; & n'eſperons pas que ſans elles, nous rétabliſſions jamais parmi nous le repos & la proſpérité.

On peut compter ſans doute pluſieurs ſources de nos diſcordes. Nous ne ſommes que trop féconds en ce genre; mais comme c'eſt ſur-tout en matiere de ſentiment & de religion, que les préjugés deſtructeurs triomphent avec plus d'empire, & des droits plus ſpécieux, c'eſt auſſi à les combattre que cet article eſt deſtiné. Nous établirons d'abord ſur les principes les plus évidens, la juſtice & la néceſſité de la *tolérance*; & nous tracerons d'après ces principes, les devoirs des princes & des ſouverains. Quel triſte emploi cependant, que d'avoir à prouver aux hommes des vérités ſi claires, ſi intéreſſantes, qu'il faut pour les méconnoître, avoir dépouillé ſa nature; mais s'il en eſt juſque dans ce ſiecle, qui ferment leurs yeux à l'évidence, & leur cœur à l'humanité, garderions-nous dans cet ouvrage un lâche & coupable ſilence? non; quel qu'en ſoit le ſuccès, oſons du-moins reclamer les droits de la juſtice & de l'humanité, & tentons encore une fois d'arracher au fanatique ſon poignard, & au ſuperſtitieux ſon bandeau.

J'entre en matiere par une réflexion très-ſimple, & cependant bien favorable à la *tolérance*, c'eſt que la raiſon humaine n'ayant pas une meſure préciſe & déterminée, ce qui eſt évident pour l'un eſt ſouvent obſcur pour l'autre; l'évidence n'étant, comme on ſait, qu'une qualité relative, qui peut venir ou du jour ſous lequel nous voyons les objets, ou du rapport qu'il y a entre eux & nos organes, ou de telle autre cauſe; en ſorte que tel degré de lumiere ſuffiſant pour convaincre l'un, eſt inſuffiſant pour un autre dont l'eſprit eſt moins vif, ou différemment affecté, d'où il ſuit que nul n'a droit de donner ſa raiſon pour regle, ni de prétendre aſſervir perſonne à ſes opinions. Autant vaudroit en effet exiger que je regarde avec vos yeux, que de vouloir que je croie ſur votre jugement. Il eſt donc clair que nous avons tous notre maniere de voir & de ſentir, qui ne dépend que bien peu de nous. L'éducation, les préjugés, les objets qui nous environnent, & mille cauſes ſecretes, influent ſur nos jugemens & les modifient à l'infini. Le monde moral eſt encore plus varié que le phyſique; & les eſprits ſe reſſemblent moins que les corps. Nous avons, il eſt vrai, des principes communs ſur leſquels on s'accorde aſſez; mais ces premiers principes ſont en très-petit nombre, les conſéquences qui en découlent deviennent toujours moins claires à meſure qu'elles s'en éloignent; comme ces eaux qui ſe troublent en s'éloignant de leur ſource. Dès-lors les ſentimens ſe partagent, & ſont d'autant plus arbitraires, que chacun y met du ſien, & trouve des réſultats plus particuliers. La déroute n'eſt pas d'abord ſi ſenſible; mais bientôt, plus on marche, plus on s'égare, plus on ſe diviſe; mille chemins conduiſent à l'erreur, un ſeul mene à la vérité: heureux qui ſait le reconnoître! Chacun s'en flatte pour ſon parti, ſans pouvoir le perſuader aux autres; mais ſi dans ce conflit d'opinions, il eſt impoſſible de terminer nos différends, & de nous accorder ſur tant de points délicats, ſachons du-moins nous rapprocher & nous unir par les principes univerſels de la *tolérance* & de l'humanité, puiſque nos ſentimens nous partagent, & que nous ne pouvons être unanimes. Qu'y a-t-il de plus naturel que de nous ſupporter mutuellement, & de nous dire à nous-mêmes avec autant de vérité que de juſtice? « Pourquoi celui qui ſe trompe, ceſſe-» roit-il de m'être cher? l'erreur ne fut-elle pas tou-» jours le triſte apanage de l'humanité? Combien » de fois j'ai cru voir le vrai, où dans la ſuite j'ai re-» connu le faux? combien j'en ai condamné, dont » j'ai depuis adopté les idées? Ah, ſans doute, je » n'ai que trop acquis le droit de me défier de moi-» même, & je me garderai de haïr mon frere, parce » qu'il penſe autrement que moi! »

Qui peut donc voir, ſans douleur & ſans indignation, que la raiſon même qui devroit nous porter à l'indulgence & à l'humanité, l'inſuffiſance de nos lumieres & la diverſité de nos opinions, ſoit préciſement celle qui nous diviſe avec plus de fureur? Nous devenons les accuſateurs & les juges de nos ſemblables; nous les citons avec arrogance à notre propre tribunal, & nous exerçons ſur leurs ſentimens l'inquiſition la plus odieuſe; & comme ſi nous étions infaillibles, l'erreur ne peut trouver grace à nos yeux. Cependant quoi de plus pardonnable, lorſqu'elle eſt involontaire, & qu'elle s'offre à nous ſous les apparences de la vérité? les hommages que nous lui rendons, n'eſt-ce pas à la vérité même que nous voulons les adreſſer? Un prince n'eſt-il pas honoré de tous les honneurs que nous faiſons à celui que nous prenons pour lui-même? Notre mépriſe peut-elle affoiblir notre mérite à ſes yeux, puiſqu'il voit en nous le même deſſein, la même droiture que dans ceux qui mieux inſtruits, s'adreſſent à ſa perſonne? Je ne vois point de raiſonnement plus fort contre l'intolérance; on n'adopte point l'erreur comme erreur; on peut quelquefois y perſévérer à deſſein par des motifs intéreſſés, & c'eſt alors qu'on eſt coupable. Mais je ne conçois pas ce qu'on peut reprocher à celui qui ſe trompe de bonne foi, qui prend le faux pour le vrai ſans qu'on puiſſe l'accuſer de malice ou de négligence; qui ſe laiſſe éblouir par un ſophiſme, & ne ſent pas la force du raiſonnement qui le combat. S'il manque de diſcernement ou de pénétration, ce n'eſt pas ce dont il s'agit; on n'eſt pas coupable pour être borné, & les erreurs de l'eſprit ne peuvent

Digitized by Google

nous être imputées qu'autant que notre cœur y a part. Ce qui fait l'eſſence du crime, c'eſt l'intention directe d'agir contre ſes lumieres, de faire ce qu'on ſait être mal, de céder à des paſſions injuſtes, & de troubler à deſſein les lois de l'ordre qui nous ſont connues; en un mot, toute la moralité de nos actions eſt dans la conſcience, dans le motif qui nous fait agir. Mais, dites-vous, cette vérité eſt d'une telle évidence, qu'on ne peut s'y ſouſtraire ſans s'aveugler volontairement, ſans être coupable d'opiniâtreté ou de mauvaiſe foi? Eh, qui êtes-vous pour prononcer à cet égard, & pour condamner vos freres? Pénétrez-vous dans le fond de leur ame? ſes replis ſont-ils ouverts à vos yeux? partagez vous avec l'éternel l'attribut incommunicable de ſcrutateur des cœurs? quel ſujet demande plus d'examen, de prudence & de modération, que celui que vous décidez avec tant de légéreté & d'aſſurance? eſt-il donc ſi facile de marquer avec préciſion les bornes de la vérité; de diſtinguer avec juſteſſe, le point ſouvent inviſible où elle finit, & où l'erreur commence; de déterminer ce que tout homme doit admettre & concevoir, ce qu'il ne peut rejetter ſans crime? Qui peut connoître, encore une fois, la nature intime des eſprits, & toutes les modifications dont ils ſont ſuſceptibles? Nous le voyons tous les jours, il n'eſt point de vérité ſi claire qui n'éprouve des contradictions; il n'eſt point de ſyſtême auquel on ne puiſſe oppoſer des objections, ſouvent auſſi fortes que les raiſons qui le défendent. Ce qui eſt ſimple & évident pour l'un, paroît faux & incompréhenſible à l'autre: ce qui ne vient pas ſeulement de leurs divers degrés de lumieres, mais encore de la différence même des eſprits; car on obſerve dans les plus grands génies, la même variété d'opinions, & plus grande aſſurément entre eux, que dans le vulgaire.

Mais ſans nous arrêter à ces généralités, entrons dans quelque détail; & comme la vérité s'établit mieux quelquefois par ſon contraire que directement, ſi nous montrons en peu de mots l'inutilité, l'injuſtice & les ſuites funeſtes de l'intolérance, nous aurons prouvé la juſtice & la néceſſité de la vertu qui lui eſt oppoſée.

De tous les moyens qu'on emploie pour arriver à quelque but, la violence eſt aſſurément le plus inutile & le moins propre à remplir celui qu'on ſe propoſe: en effet pour atteindre à un but quel qu'il ſoit, il faut au moins s'aſſurer de la nature & de la convenance des moyens que l'on a choiſis; rien n'eſt plus ſenſible, toute cauſe doit avoir en ſoi un rapport néceſſaire avec l'effet qu'on en attend; enſorte qu'on puiſſe voir cet effet dans ſa cauſe, & le ſuccès dans les moyens; ainſi pour agir ſur des corps, pour les mouvoir, le diriger, on employera des forces phyſiques; mais pour agir ſur des eſprits, pour les fléchir, les déterminer, il en faudra d'un autre genre, des raiſonnemens, par exemple, des preuves, des motifs; ce n'eſt point avec des ſyllogiſmes que vous tenterez d'abattre un rempart, ou de ruiner une forteresſe; & ce n'eſt point avec le fer & le feu que vous détruirez des erreurs, ou redreſſerez de faux jugemens. Quel eſt donc le but des perſécuteurs? De convertir ceux qu'ils tourmentent; de changer leurs idées & leurs ſentimens pour leur en inſpirer de contraires; en un mot, de leur donner une autre conſcience, un autre entendement. Mais quel rapport y a-t-il entre des tortures & des opinions? Ce qui me paroît clair, évident, me paroîtra-t-il faux dans les ſouffrances? Une propoſition que je vois comme abſurde & contradictoire, ſera-t-elle claire pour moi ſur un échafaut? Eſt-ce, encore une fois, avec le fer & le feu que la vérité perce & ſe communique? Des preuves, des raiſonnemens peuvent me convaincre & me perſuader; montrez-moi donc ainſi le faux de mes opinions, & j'y renoncerai naturellement & ſans effort; mais vos tourmens ne feront jamais ce que vos raiſons n'ont pu faire.

Pour rendre ce raiſonnement plus ſenſible, qu'on nous permette d'introduire un de ces infortunés qui, prêt à mourir pour la foi, parle ainſi à ſes perſécuteurs: « O, mes freres, qu'exigez-vous de moi? » comment puis-je vous ſatisfaire? Eſt-il en mon » pouvoir de renoncer à mes ſentimens, à mes opi» nions, pour m'affecter des vôtres? de changer, de » refondre l'entendement que Dieu m'a donné, de » voir par d'autres yeux que les miens, & d'être un » autre que moi? Quand ma bouche exprimeroit » cet aveu que vous deſirez, dépendroit-il de moi » que mon cœur fût d'accord avec elle, & ce par» jure forcé de quel prix ſeroit-il à vos yeux? Vous» même qui me perſécutez, pourriez-vous jamais » vous réſoudre à renier votre croyance? Ne feriez» vous pas auſſi votre gloire de cette conſtance qui » vous irrite & qui vous arme contre moi? Pourquoi » voulez-vous donc me forcer, par une inconſé» quence barbare, à mentir contre moi-même, & à » me rendre coupable d'une lâcheté qui vous feroit » horreur?

» Par quel étrange aveuglement renverſez-vous » pour moi ſeul toutes les lois divines & humaines? » Vous tourmentez les autres coupables pour tirer » d'eux la vérité, & vous me tourmentez pour » m'arracher des menſonges; vous voulez que je » vous diſe ce que je ne ſuis pas, & vous ne voulez » pas que je vous diſe ce que je ſuis. Si la douleur » me faiſoit nier les ſentimens que je profeſſe, vous » approuveriez mon déſaveu, quelque ſuſpect qu'il » vous dût être; vous puniſſez ma ſincérité, vous » récompenſeriez mon apoſtaſie; vous me jugez in» digne de vous, parce que je ſuis de bonne foi; n'eſt» donc qu'en ceſſant de l'être que je puis mériter ma » grace? Diſciples d'un maître qui ne prêcha que la » vérité, croyez-vous augmenter ſa gloire, en lui » donnant pour adorateurs des hypocrites & des par» jures? Si c'eſt le menſonge que j'embraſſe & que » je défends, il a pour moi toutes les apparences de » la vérité; Dieu qui connoît mon cœur, voit bien » qu'il n'eſt point complice des égaremens de mon » eſprit, & que dans mes intentions, c'eſt la vérité » que j'honore, même en combattant contr'elle.

» Eh! quel autre intérêt, quel autre motif pour» roit m'animer? Si je m'expoſe à tout ſouffrir, à » perdre tout ce que j'ai de plus cher pour ſuivre des » ſentimens dont l'erreur m'eſt connue, je ne ſuis » qu'un inſenſé, un furieux, plus digne de votre » pitié que de votre haine; mais ſi je m'expoſe à tout » ſouffrir, ſi je brave les tourmens & la mort pour » conſerver ce qui m'eſt plus précieux que la vie, » les droits de ma conſcience & de ma liberté, que » voyez-vous dans ma perſévérance qui mérite vo» tre indignation? Mes ſentimens, dites-vous ſont » les plus dangereux, les plus condamnables; mais » n'avez-vous que le fer & le feu pour m'en con» vaincre & me ramener? Quel étrange moyen de » perſuaſion que des bûchers & des échafauts! La » vérité même ſeroit méconnue ſous cet aſpect; hé» las! ce n'eſt pas ainſi qu'elle exerce ſur nous ſon » empire, elle a des armes plus victorieuſes; mais » celles que vous employez ne prouvent que votre » impuiſſance: s'il eſt vrai que mon ſort vous tou» che, que vous déploriez mes erreurs, pourquoi » précipiter ma ruine, que j'aurois prévenue peut» être? pourquoi me ravir un tems que Dieu m'ac» corde pour m'éclairer? Prétendez-vous lui plaire » en empiétant ſur ſes droits, en prévenant ſa juſ» tice? & penſez-vous honorer un Dieu de paix & » de charité, en lui offrant vos freres en holocauſte, » & en lui élevant des trophées de leurs cadavres »?

Telles ſeroient en ſubſtance les expreſſions que la douleur & le ſentiment arracheroient à cet infortuné, ſi les flammes qui l'environnent lui permettoient d'achever.

Quoi qu'il en ſoit, plus on approfondit le ſyſtême des intolérans, & plus on en ſent la foibleſſe & l'injuſtice: du moins auroient-ils un prétexte, ſi des hommages forcés, qu'à l'inſtant le cœur déſavoue, pouvoient plaire au Créateur; mais ſi la ſeule intention fait le prix du ſacrifice, & ſi le culte intérieur eſt ſur-tout celui qu'il demande, de quel œil cet Etre infini doit-il voir des téméraires qui oſent attenter à ſes droits, & profaner ſon plus bel ouvrage en tiranniſant des cœurs dont il eſt jaloux? Il n'eſt aucun roi ſur la terre qui daignât accepter un encens que la main ſeule offriroit, & l'on ne rougit pas d'exiger pour Dieu cet indigne encens; car enfin tels ſont les ſuccès ſi vantés des perſécuteurs, de faire des hypocrites ou des martyrs, des lâches ou des héros; l'ame foible & puſillanime qui s'effarouche à l'aſpect des tourmens, abjure en frémiſſant ſa croyance, & déteſte l'auteur de ſon crime: l'ame généreuſe au contraire, qui fait contempler d'un œil ſec le ſupplice qu'on lui prépare, demeure ferme & inaltérable, regarde avec pitié les perſécuteurs, & vole au trépas comme au triomphe; l'expérience n'eſt que trop pour nous; quand le fanatiſme a fait couler des flots de ſang ſur la terre, n'a-t-on pas vu des martys ſans nombre s'indigner & ſe roidir contre les obſtacles? Et à l'égard des converſions forcées, ne les vit-on pas auſſi-tôt diſparoître avec le péril, l'effet ceſſer avec la cauſe, & celui qui céda pour un tems, revoler vers les ſiens dès qu'il en eut le pouvoir; pleurer avec eux ſa foibleſſe, & reprendre avec tranſport ſa liberté naturelle? Non, je ne conçois point de plus horrible blaſphème que de ſe dire autoriſé de Dieu en ſuivant de tels principes.

Il eſt donc vrai que la violence eſt bien plus propre à confirmer dans leur religion, qu'à en détacher ceux qu'on perſécute, & à réveiller, comme on prétend, leur conſcience endormie. « Ce n'eſt point, » diſoit un politique, en rempliſſant l'ame de ce » grand objet, en l'approchant du moment où il lui » doit être d'une plus grande importance, qu'on » parvient à l'en détacher; les lois pénales, en fait » de religion, impriment de la crainte, il eſt vrai, » mais comme la religion a ſes lois pénales, qui inſ- » pirent auſſi de la crainte, entre ces deux craintes » différentes les ames deviennent atroces. Nous » ne voulons point, dites-vous, engager un homme » à trahir ſa conſcience, mais ſeulement l'animer par » la crainte ou par l'eſpoir à ſecouer ſes préjugés, » & à diſtinguer la vérité de l'erreur qu'il profeſſe. » Eh! qui pourroit, je vous prie, ſe livrer dans les » momens critiques, à la méditation, à l'examen » que vous propoſez? L'état le plus paiſible, l'at- » tention la plus ſoutenue, la liberté la plus entiere, » ſuffiſent à peine pour cet examen; & vous voulez » qu'une ame environnée des horreurs du trépas, & » ſans ceſſe obſédée par les plus affreuſes images, » ſoit plus capable de reconnoître & de ſaiſir cette » vérité qu'elle auroit méconnue dans des tems plus » tranquilles: quelle abſurdité! quelle contradic- » tion »! Non, non, tel ſera toujours le ſuccès de ces violences, d'affermir, comme nous l'avons dit, dans leurs ſentimens, ceux qui en ſont les objets, par les malheurs mêmes qu'ils leur attirent; de les prévenir au contraire contre les ſentimens de leurs ennemis, par la maniere même dont ils les préſentent, & de leur inſpirer pour leur religion, la même horreur que pour leur perſonne.

Qu'ils ne s'en prennent donc qu'à eux-mêmes, qui trahiſſent indignement la vérité, s'ils en jouiſſent; qui la confondent avec l'impoſture, en lui donnant ſes armes, & en la montrant ſous ſes étendarts; cela ſeul ne ſuffiroit-il pas pour donner des préjugés contr'elle, & la faire méconnoître à ceux qui l'auroient peut être embraſſée? Non, quoi qu'ils en diſent, la vérité n'a beſoin que d'elle-même pour ſe ſoutenir, & pour captiver les eſprits & les cœurs; elle brille de ſon propre éclat, & ne combat qu'avec ſes armes; c'eſt dans ſon ſein qu'elle puiſe & ſes traits & ſa lumiere; elle rougiroit d'un ſecours étranger qui ne pourroit qu'obſcurcir ou partager ſa gloire; ſa contrainte à elle eſt dans ſa propre excellence; elle ravit, elle entraîne, elle ſubjugue par ſa beauté; ſon triomphe, c'eſt de paroître; ſa force, d'être ce qu'elle eſt. Foible au contraire & impuiſſante par elle-même, l'erreur feroit peu de progrès ſans la violence & la contrainte; auſſi fuit-elle avec ſoin tout examen, tout éclairciſſement qui ne pourroit que nuire à ſa cauſe; c'eſt au milieu des ténebres de la ſuperſtition & de l'ignorance qu'elle aime à porter ſes coups & à répandre ſes dogmes impurs; c'eſt alors qu'au mépris des droits de la conſcience & de la raiſon, elle exerce impunément le deſpotiſme de l'intolérance, & gouverne ſes propres ſujets avec un ſceptre de fer; ſi le ſage oſe élever ſa voix, la crainte l'étouffe bientôt; & malheur à l'audacieux qui confeſſe la vérité au milieu de ſes ennemis. Ceſſez donc, perſécuteurs, ceſſez, encore une fois, de défendre cette vérité avec les armes de l'impoſture; d'enlever au Chriſtianiſme la gloire de ſes fondateurs; de calomnier l'Evangile, & de confondre le fils de Marie avec l'enfant d'Iſmaël; car enfin de quel droit en appelleriez-vous au premier, & aux moyens dont il s'eſt ſervi pour établir ſa doctrine, ſi vous ſuivez les traces de l'autre? Vos principes mêmes ne ſont-ils pas votre condamnation? Jeſus, votre modele, n'a jamais employé que la douceur & la perſuaſion; Mahomet a ſéduit les uns & forcé les autres au ſilence; Jeſus en a appellé à ſes œuvres, Mahomet à ſon épée; Jeſus dit: voyez & croyez; Mahomet, meurs ou crois. Duquel vous montrez-vous les diſciples? Oui, je ne ſaurois trop l'affirmer, la vérité differe autant de l'erreur dans ſes moyens que dans ſon eſſence; la douceur, la perſuaſion, la liberté, voilà ſes divins caracteres; quelle s'offre donc ainſi à mes yeux, & ſoudain mon cœur ſe ſentira entraîné vers elle; mais là où regnent la violence & la tyrannie, ce n'eſt point elle, c'eſt ſon fantôme que je vois. Eh! penſez-vous en effet que dans la *tolérance* univerſelle que nous voudrions établir, nous ayons plus d'égard aux progrès de l'erreur qu'à ceux de la vérité? ſi tous les hommes adoptant nos principes s'accordoient un mutuel ſupport, ſe défioient de leurs préjugés les plus chers, & regardoient la vérité comme un bien commun, dont il ſeroit auſſi injuſte de vouloir priver les autres que de s'en croire en poſſeſſion excluſivement à eux; ſi tous les hommes, dis-je, ceſſant d'abonder en leur ſens ſe répondoient des extrémités de la terre, pour ſe communiquer en paix leurs ſentimens, leurs opinions, & les peſer ſans partialité dans la balance du doute & de la raiſon, croit-on que dans ce ſilence unanime des paſſions & des préjugés, on ne vît pas au contraire la vérité reprendre ſes droits, étendre inſenſiblement ſon empire, & les ténebres de l'erreur s'écouler & fuir devant elle, comme ces ombres légeres à l'approche du flambeau du jour?

Je ne prétends pas cependant que l'erreur ne fît alors aucun progrès, ni que l'infidele abjurât aiſément des menſonges rendus reſpectables à force de prévention & d'antiquité: je ſoutiens ſeulement que les progrès de la vérité en ſeroient bien plus rapides, puiſqu'avec ſon aſcendant naturel elle auroit moins d'obſtacles à vaincre pour pénétrer dans les cœurs. Mais rien, quoi qu'on en diſe, ne lui eſt plus oppoſé que

Digitized by Google

que le ſyſtème de l'intolérance qui tourmente & dégrade l'homme en aſſerviſſant ſes opinions au ſol qui le nourrit, en comprimant dans un cercle étroit de préjugés ſon active intelligence, en lui interdiſant le doute & l'examen comme un crime, & en l'accablant d'anathèmes, s'il oſe raiſonner un inſtant & penſer autrement que nous. Quel moyen plus ſûr pouvoit-on choiſir pour éterniſer les erreurs & pour enchaîner la vérité ?

Mais ſans preſſer davantage le ſyſtème des intolérans, jettons un coup-d'œil rapide ſur les conſéquences qui en découlent, & jugeons de la cauſe par les effets. On ne peut faire un plus grand mal aux hommes que de confondre tous les principes qui les gouvernent; de renverſer les barrieres qui ſéparent le juſte & l'injuſte, le vice & la vertu; de briſer tous les nœuds de la ſociété; d'armer le prince contre ſes ſujets, les ſujets contre leur prince; les peres, les époux, les amis, les freres, les uns contre les autres; d'allumer au feu des autels le flambeau des furies; en un mot, de rendre l'homme odieux & barbare à l'homme, & d'étouffer dans les cœurs tout ſentiment de juſtice & d'humanité : tels ſont cependant les réſultats inévitables des principes que nous combattons. Les crimes les plus atroces, les parjures, les calomnies, les trahiſons, les parricides; tout eſt juſtifié par la cauſe, tout eſt ſanctifié par le motif, l'intérêt de l'Egliſe, la néceſſité d'étendre ſon regne, & de proſcrire à tout prix ceux qui lui réſiſtent, autoriſe & conſacre tout : étrange renverſement d'idées, abus incompréhenſible de tout ce qu'il y a de plus auguſte & de plus ſaint ! la religion donnée aux hommes pour les unir & les rendre meilleurs, devient le prétexte même de leurs égaremens les plus affreux; tous les attentats commis ſous ce voile ſont déſormais légitimes, le comble de la ſcélérateſſe devient le comble de la vertu; on fait des ſaints & des héros de ceux que les juges du monde puniroient du dernier ſupplice; on renouvelle pour le Dieu des Chrétiens le culte abominable de Saturne & de Moloch, l'audace & le fanatiſme triomphent, & la terre voit avec horreur des monſtres déifiés. Qu'on ne nous accuſe point de tremper notre pinceau dans le fiel, nous ne pourrions que trop nous juſtifier de ce reproche, & nous friſſonnons des preuves que nous avons en main : gardons-nous cependant de nous en prévaloir, il vaut mieux laiſſer dans l'oubli ces triſtes monumens de notre honte & de nos crimes, & nous épargner à nous-mêmes un tableau trop humiliant pour l'humanité. Toujours eſt-il certain qu'avec l'intolérance vous ouvrez une ſource intariſſable de maux, dès-lors chaque partie s'arrogera les mêmes droits, chaque ſecte employera la violence & la contrainte, les plus foibles opprimés dans un lieu deviendront oppreſſeurs dans l'autre, les vainqueurs auront toujours droit, les vaincus ſeront les ſeuls hérétiques, & ne pourront ſe plaindre que de leur foibleſſe; il ne faudra qu'une puiſſante armée pour établir ſes ſentimens, & confondre ſes adverſaires; le deſtin de la vérité ſuivra celui des combats, & les plus féroces mortels ſeront auſſi les meilleurs croyans : on ne verra donc de toutes parts que des buchers, des échaffauds, des proſcriptions, des ſupplices. Calviniſtes, romains, luthériens, juifs & grecs, tous ſe dévoreront comme des bêtes féroces; les lieux où regne l'Evangile ſeront marqués par le carnage & la déſolation; des inquiſiteurs ſeront nos maîtres; la croix de Jeſus deviendra l'étendart du crime, & ſes diſciples s'enivreront du ſang de leurs freres; la plume tombe à ces horreurs, cependant elles découlent directement de l'intolérance; car je ne crois pas qu'on m'oppoſe l'objection ſi ſouvent foudroyée, que la véritable Egliſe étant ſeule en droit d'employer la violence & la contrainte, les hérétiques ne pourroient ſans crime agir pour l'erreur, comme elle agit pour la vérité; un ſophiſme ſi puérile porte avec lui ſa réfutation; qui ne voit en effet qu'il eſt abſurde de ſuppoſer la queſtion même, & de prétendre que ceux que nous appellons *hérétiques* ſe reconnoiſſent pour tels, ſe laiſſent tranquillement égorger & s'abſtiennent de repréſailles ?

Concluons que l'intolérance univerſellement établie armeroit tous les hommes les uns contre les autres, & feroient naître ſans fin les guerres avec les opinions; car en ſuppoſant que les infideles ne fuſſent point perſécuteurs par des principes de religion, ils le ſeroient du-moins par politique & par intérêt, les Chrétiens ne pouvant tolérer ceux qui n'adoptent pas leurs idées, on verroit avec raiſon tous les peuples ſe liguer contre eux, & conjurer la ruine de ces ennemis du genre humain, qui, ſous le voile de la religion, ne verroient rien d'illégitime pour le tourmenter & pour l'aſſervir. En effet, je le demande, qu'aurions nous à reprocher à un prince de l'Aſie ou du Nouveau-monde qui feroit pendre le premier miſſionnaire que nous lui enverrions pour le convertir ? Le devoir le plus eſſentiel d'un ſouverain n'eſt-ce pas d'affirmer la paix & la tranquillité dans ſes états, & d'en proſcrire avec ſoin ces hommes dangereux qui couvrant d'abord leur foibleſſe d'une hypocrite douceur, ne cherchent dès qu'ils en ont le pouvoir qu'à répandre des dogmes barbares & ſéditieux ? Que les Chrétiens ne s'en prennent donc qu'à eux-mêmes, ſi les autres peuples inſtruits de leurs maximes ne veulent point les ſouffrir, s'ils ne voient en eux que les aſſaſſins de l'Amérique ou les perturbateurs des Indes, & ſi leur ſainte religion deſtinée à s'étendre & à fructifier ſur la terre en eſt avec raiſon bannie par leurs excès & par leurs fureurs.

Au reſte il nous paroît inutile d'oppoſer aux intolérans les principes de l'Evangile, qui ne fait qu'étendre & développer ceux de l'équité naturelle, de leur rappeller les leçons & l'exemple de leur auguſte maître qui ne reſpira jamais que douceur & charité, & de retracer à leurs yeux la conduite de ces premiers Chrétiens, qui ne ſavoient que benir & prier pour leurs perſécuteurs. Nous ne produirons point ces raiſonnemens, dont les anciens peres de l'Égliſe ſe ſervoient avec tant de force contre les Nérons & les Dioclétiens, mais qui depuis Conſtantin le Grand ſont devenus ridicules & ſi faciles à retorquer. On ſent que dans un article nous ne pouvons qu'effleurer une matiere auſſi abondante : ainſi après avoir rappellé les principes qui nous ont paru les plus généraux & les plus lumineux, il nous reſte pour remplir notre objet à tracer les devoirs des ſouverains, relativement aux ſectes qui partagent la ſociété.

Incedo per ignes.

Dans une matiere auſſi délicate, je ne marcherai point ſans autorité; & dans l'expoſition de quelques principes généraux, on verra ſans peine les conſéquences qui en découlent.

I. Donc on ne réduira jamais la queſtion à ſon véritable point, ſi l'on ne diſtingue d'abord l'état de l'égliſe & le prêtre du magiſtrat. L'état ou la république a pour but la conſervation de ſes membres, l'aſſurance de leur liberté, de leur vie, de leur tranquillité, de leurs poſſeſſions & de leurs privileges : l'Egliſe au contraire eſt une ſociété, dont le but eſt la perfection de l'homme & le ſalut de ſon ame. Le ſouverain regarde ſur-tout la vie préſente; l'Egliſe regarde ſur-tout & directement la vie à venir. Maintenir la paix dans la ſociété contre tous ceux qui voudroient y porter atteinte, c'eſt le devoir & le droit du ſouverain; mais ſon droit expire où regne celui

de la conſcience : ces deux juriſdictions doivent toujours être ſéparées ; elles ne peuvent empiéter l'une ſur l'autre, qu'il n'en réſulte des maux infinis.

II. En effet le ſalut des ames n'eſt confié au magiſtrat ni par la loi révélée, ni par la loi naturelle, ni par le droit politique. Dieu n'a jamais commandé que les peuples fléchiſſent leur conſcience au gré de leurs monarques, & nul homme ne peut s'engager de bonne foi à croire & à penſer comme ſon prince l'exige. Nous l'avons déja dit : rien n'eſt plus libre que les ſentimens ; nous pouvons extérieurement & de bouche acquieſcer aux opinions d'un autre, mais il nous eſt auſſi impoſſible d'y acquieſcer intérieurement & contre nos lumieres, que de ceſſer d'être ce que nous ſommes. Quels ſeroient d'ailleurs les droits du magiſtrat ? la force & l'autorité ? mais la religion ſe perſuade & ne ſe commande pas. C'eſt une vérité ſi ſimple, que les apôtres même de l'intolérance n'oſent la déſavouer lorſque la paſſion ou le préjugé féroce ceſſe d'offuſquer leur raiſon. Enfin ſi dans la religion la force pouvoit avoir lieu ; ſi même (qu'on nous permette cette abſurde ſuppoſition) elle pouvoit perſuader, il faudroit, pour être ſauvé, naître ſous un prince orthodoxe, le mérite du vrai chrétien ſeroit un haſard de naiſſance : il y a plus, il faudroit varier ſa croyance pour la conformer à celle des princes qui ſe ſuccedent, être catholique ſous Marie, & proteſtant ſous Eliſabeth ; quand on abandonne une fois les principes, on ne voit plus où arrêter le mal.

III. Expliquons-nous donc librement, & empruntons le langage de l'auteur du contrat ſocial. Voici comme il s'explique ſur ce point. « Le droit que » le pacte ſocial donne au ſouverain ſur les ſujets, » ne paſſe point les bornes de l'utilité publique ; » les ſujets ne doivent donc compte au ſouverain de » leurs opinions, qu'autant que ces opinions impor- » tent à la communauté. Or il importe bien à l'état » que chaque citoyen ait une religion qui lui faſſe » aimer ſes devoirs ; mais les dogmes de cette reli- » gion n'intéreſſent l'état, ni ſes membres, qu'autant » qu'ils ſe rapportent à la ſociété. Il y a une profeſ- » ſion de foi purement civile, dont il appartient au » ſouverain de fixer les articles, non pas préciſé- » ment comme dogmes de religion, mais comme » ſentimens de ſociabilité, ſans leſquels il eſt impoſ- » ſible d'être bon citoyen, ni ſujet fidele, ſans pou- » voir obliger perſonne à les croire ; il peut bannir » de l'état quiconque ne les croit pas, non comme » impie, mais comme inſociable, comme incapable » d'aimer ſincerement les lois de la juſtice, & d'im- » moler au beſoin ſa vie à ſon devoir ».

IV. On peut tirer de ces paroles ces conſéquences légitimes. La premiere, c'eſt que les ſouverains ne doivent point tolérer les dogmes qui ſont oppoſés à la ſociété civile ; ils n'ont point, il eſt vrai, d'inſpection ſur les conſciences, mais ils doivent réprimer ces diſcours téméraires qui pourroient porter dans les cœurs la licence & le dégoût des devoirs. Les athées en particulier, qui enlevent aux puiſſans le ſeul frein qui les retienne, & aux foibles leur unique eſpoir, qui énerve toutes les lois humaines en leur ôtant la force qu'elles tirent d'une ſanction divine, qui ne laiſſent entre le juſte & l'injuſte qu'une diſtinction politique & frivole, qui ne voient l'opprobre du crime que dans la peine du criminel : les athées, dis-je, ne doivent pas réclamer la *tolérance* en leur faveur ; qu'on les inſtruiſe d'abord, qu'on les exhorte avec bonté ; s'ils perſiſtent, qu'on les réprime, enfin rompez avec eux, banniſſez-les de la ſociété, eux-mêmes en ont briſé les liens. 2°. Les ſouverains doivent s'oppoſer avec vigueur aux entrepriſes de ceux qui couvrant leur avidité du prétexte de la religion, voudroient attenter aux biens ou des particuliers, ou des princes mêmes. 3°. Sur-tout qu'ils proſcrivent avec ſoin ces ſociétés dangereuſes, qui ſoumettant leurs membres à une double autorité, forment un état dans l'état, rompent l'union politique, relâchent, diſſolvent les liens de la patrie pour concentrer dans leur corps leurs affections & leurs intérêts, & ſont ainſi diſpoſés à ſacrifier la ſociété générale à leur ſociété particuliere. En un mot, que l'état ſoit *un*, que le prêtre ſoit avant tout citoyen ; qu'il ſoit ſoumis, comme tout autre, à la puiſſance du ſouverain, aux lois de ſa patrie ; que ſon autorité purement ſpirituelle ſe borne à inſtruire, à exhorter, à prêcher la vertu ; qu'il apprenne de ſon divin maître que ſon regne n'eſt pas de ce monde ; car tout eſt perdu, ſi vous laiſſez un inſtant dans la même main le glaive & l'encenſoir.

Regle générale. Reſpectez inviolablement les droits de la conſcience dans tout ce qui ne trouble point la ſociété. Les erreurs ſpéculatives ſont indifférentes à l'état ; la diverſité des opinions régnera toujours parmi des êtres auſſi imparfaits que l'homme ; la vérité produit les héréſies comme le ſoleil des impuretés & des taches : n'allez donc pas aggraver un mal inévitable, en employant le fer & le feu pour le déraciner ; puniſſez les crimes ; ayez pitié de l'erreur, & ne donnez jamais à la vérité d'autres armes que la douceur, l'exemple, & la perſuaſion. *En fait de changement de croyance, les invitations ſont plus fortes que les peines ; celles-ci n'ont jamais eu d'effet que comme deſtruction.*

V. A ces principes, on nous oppoſera les inconvéniens qui réſultent de la multiplicité des religions, & les avantages de l'uniformité de croyance dans un état. Nous répondrons d'abord avec l'auteur de *l'Eſprit des Lois*, « que ces idées d'uniformité frappent in- » failliblement les hommes vulgaires, parce qu'ils y » trouvent un genre de perfection qu'il eſt impoſſi- » ble de n'y pas découvrir, les mêmes poids dans la » police, les mêmes meſures dans le commerce, les » mêmes lois dans l'état, la même religion dans tou- » tes ſes parties ; mais cela eſt-il toujours à propos, » & ſans exception ? le mal de changer eſt-il toujours » moins grand que le mal de ſouffrir ? & la grandeur » du génie ne conſiſteroit-elle pas mieux à ſavoir » dans quels cas il faut de l'uniformité, & dans quels » cas il faut des différences ». En effet, pourquoi prétendre à une perfection incompatible avec notre nature ? la diverſité des ſentimens ſubſiſtera toujours parmi les hommes ; l'hiſtoire de l'eſprit humain en eſt une preuve continuelle ; & le projet le plus chimérique ſeroit celui de ramener les hommes à l'uniformité d'opinions. Cependant, dites-vous, l'intérêt politique exige qu'on établiſſe cette uniformité ; qu'on proſcrive avec ſoin tout ſentiment contraire aux ſentimens reçus dans l'état, c'eſt-à-dire, qu'il faut borner l'homme à n'être plus qu'un automate, à l'inſtruire des opinions établies dans le lieu de ſa naiſſance, ſans jamais oſer les examiner, ni les approfondir, à reſpecter ſervilement les préjugés les plus barbares, tels que ceux que nous combattons. Mais que de maux, que de diviſions n'entraîne pas dans un état la multiplicité de la religion ? L'objection ſe tourne en preuve contre vous, puiſque l'intolérance eſt elle-même la ſource de ces malheurs ; car ſi les partis différens s'accordoient un mutuel ſupport, & ne cherchoient à ſe combattre que par l'exemple, la régularité des mœurs, l'amour des lois & de la patrie ; ſi c'étoit-là l'unique preuve que chaque ſecte fît valoir en faveur de ſa croyance, l'harmonie & la paix régneroient bien-tôt dans l'état, malgré la variété d'opinions, comme les diſſonnances dans la muſique ne nuiſent point à l'accord total.

Digitized by Google

On inſiſte, & l'on dit que le changement de religion entraine ſouvent des révolutions dans le gouvernement & dans l'état : à cela je répons encore que l'intolérance eſt ſeule chargée de ce qu'il y a d'odieux dans cette imputation ; car ſi les novateurs étoient tolérés, ou n'étoient combattus qu'avec les armes de l'Evangile, l'état ne ſouffriroit point de cette fermentation des eſprits ; mais les défenſeurs de la religion dominante s'élevent avec fureur contre les ſectaires, arment contre eux les puiſſances, arrachent des édits ſanglans, ſouffient dans tous les cœurs la diſcorde & le fanatiſme, & rejettent ſans pudeur ſur leurs victimes les deſordres qu'eux ſeuls ont produits.

A l'égard de ceux, qui ſous le prétexte de la religion, ne cherchent qu'à troubler la ſociété, qu'à fomenter des ſéditions, à ſecouer le joug des lois ; réprimez-les avec ſévérité, nous ne ſommes point leurs apologiſtes ; mais ne confondez point avec ces coupables ceux qui ne vous demandent que la liberté de penſer, de profeſſer la croyance qu'ils jugent la meilleure, & qui vivent d'ailleurs en fideles ſujets de l'état.

Mais, direz-vous encore, le prince eſt le défenſeur de la foi ; il doit la maintenir dans toute ſa pureté, & s'oppoſer avec vigueur à tous ceux qui lui portent atteinte ; ſi les raiſonnemens, les exhortations, ne ſuffiſent pas ; ce n'eſt pas en vain qu'il porte l'épée, c'eſt pour punir celui qui fait mal, pour forcer les rébelles à rentrer dans le ſein de l'Egliſe. Que veux-tu donc, barbare ? égorger ton frere pour le ſauver ? mais Dieu t'a-t-il chargé de cet horrible emploi, a-t-il remis entre tes mains le ſoin de ſa vengeance ? D'où ſais-tu qu'il veuille être honoré comme les démons ? va, malheureux, ce Dieu de paix deſavoue tes affreux ſacrifices ; ils ne ſont dignes que de toi.

Nous n'entreprendrons point de fixer ici les bornes préciſes de la *tolérance*, de diſtinguer le ſupport charitable que la raiſon & l'humanité reclament en faveur des errans, d'avec cette coupable indifférence, qui nous fait voir ſous le même aſpect toutes les opinions des hommes. Nous prêchons la *tolérance* pratique, & non point la ſpéculative ; & l'on ſent aſſez la différence qu'il y a entre tolérer une religion & l'approuver. Nous renvoyons les lecteurs curieux d'approfondir ce ſujet au commentaire philoſophique de Bayle, dans lequel ſelon nous, ce beau génie s'eſt ſurpaſſé. *Cet article eſt de M. ROMILLI le fils.*

TOLÉRER, SOUFFRIR, PERMETTRE, (*Synonymes*) on *tolere* les choſes lorſqu'en les connoiſſant, & ayant le pouvoir en main, on ne les empêche pas : on les *ſouffre* lorſqu'on ne s'y oppoſe pas, les pouvant empêcher : on les *permet* lorſqu'on les autoriſe par un conſentement formel. *Tolérer* ne ſe dit que pour des choſes mauvaiſes, ou qu'on croit telles ; *permettre* ſe dit pour le bien & le mal.

Les magiſtrats ſont quelquefois obligés de *tolérer* de certains maux, pour en prévenir de plus grands. Il eſt quelquefois de la prudence dans la diſcipline de l'égliſe, de *ſouffrir* des abus, plutôt que d'en rompre l'unité. Les lois humaines ne peuvent jamais *permettre* ce que la loi divine défend, mais elles défendent quelquefois ce que celle-ci *permet*. *Synonymes de l'abbé Girard.* (*D. J.*)

TOLERIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'ancien Latium. Etienne le géographe nomme ſes habitans *Tolerienſes*, & Denys d'Halycarnaſſe les appelle *Tolerini*. (*D. J.*)

TOLESBURG, TOLSBERG, *ou* TOLSBURG, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire ruſſien dans l'Eſthonie, ſur le golfe de Finlande, à l'embouchure de la riviere Semſteback. (*D. J.*)

TOLET, (*Marine.*) *voyez* ESCOME.

TOLETS, ſ. m. (*Marine.*) ce ſont deux chevilles de bois, qu'on poſe ſur de très-petits bateaux, avec leſquels on met la rame, & qui la retiennent ſans étrope.

TOLETUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, & la capitale des Carpétains, ſelon Pline, *l. III. c. iij.* qui nomme ſes habitans *Toletani*. La ville conſerve ſon ancien nom, car on ne peut douter que ce ne ſoit Tolede. (*D. J.*)

TOL-HUYS, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *la maiſon du péage ;* lieu des pays-bas, au duché de Gueldre, dans le Bétaw, ſur la rive gauche du Rhin, près du fort de Skenck, du côté du nord. C'eſt là qu'en 1672. la cavalerie françoiſe paſſa le Rhin, entra dans l'île de Bétaw, & pénétra dans les Provinces-Unies. (*D. J.*)

TOLI, (*Géog. mod.*) ville de Grece dans le Comenolitari, ſur la riviere Vardar, au nord du lac Petriski. (*D. J.*)

TOLIAPIS, (*Géog. anc.*) Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque deux îles de la côte de la Grande-Bretagne, ſur la côte des Trinoantes, à l'embouchure de la Thamiſe, & il nomme ces îles *Toliapis*, & *Counos*. On croit que la premiere eſt Schepey, & la ſeconde Canvey. (*D. J.*)

TOLISTOBOGI ou *TOLISTOBOII*, (*Géogr. anc.*) peuples de l'Aſie mineure, dans la Galatie. Tite-Live, *l. XXXVIII. c. xix.* écrit *Toliſtoboii*, comme s'il vouloit faire entendre que ce nom fût formé de celui des Boiens, peuples connus dans les Gaules & dans la Germanie. Les *Toliſtoboges*, ſelon Strabon, étoient limitrophes de la Bithynie & de la Phrygie. Pline nous apprend que leur capitale étoit Peſſinunte. (*D. J.*)

TOLKEMIT *ou* TOLMITH, (*Géog. mod.*) petite ville du royaume de Pruſſe, dans le palatinat de Marienbourg. Elle fut bâtie l'an 1356, réduite en cendres l'an 1456, & n'a pu ſe rétablir depuis. (*D. J.*)

TOLLA, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) petite graine de l'île de Ceylan, qui fournit une huile dont les habitans ſe ſervent pour ſe frotter le corps.

TOLLA-GUION, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal amphibie de l'île de Ceylan, qui reſſemble à l'alligator ; il vit ordinairement dans le creux des arbres ; ſa couleur eſt noirâtre. Les habitans du pays mangent ſa chair & la trouvent délicieuſe ; elle eſt, dit-on, ſi légere, que jamais on ne la rejette, même lorſqu'on a ſurchargé l'eſtomac d'autres alimens indigeſtes.

TOLLENTINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans le Picenum. Pline, *l. III. c. xiij.* les met au nombre des peuples qui habitoient dans les terres. Leur ville dont le nom eſt aujourd'hui *Tolentino*, étoit municipale, ſelon une ancienne inſcription rapportée dans le thréſor de Gruter, *p. 194*, où on lit : *Præf. Fabr. municip. Tollentin.* Le territoire de cette ville eſt appellé *ager Tollentinus* par Balbus. (*D. J.*)

TOLNA, (*Géog. mod.*) comté de la baſſe Hongrie, ainſi nommé de ſa capitale. Ce comté eſt borné au nord par celui d'Albe, à l'orient par le Danube, au midi par le comté de Baran, & à l'occident, partie par le comté de Simig, partie par celui de Salavar. (*D. J.*)

TOLNA, (*Géog. mod.*) capitale du petit comté de même nom, ſur la droite du Danube, à vingt lieues au midi de Bude ; c'étoit autrefois une place aſſez conſidérable. *Long. 36. 52. latit. 46. 28.* (*D. J.*)

TOLOSA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, capitale de Guipuſcoa, dans une vallée agréable, ſur les rivieres de l'Araxe & d'Oria, à 16 lieues au ſud-oueſt de Bayonne. Cette ville a été fondée par Alphonſe le ſage, roi de Caſtille. Son fils Sanche acheva de la peupler en 1290, & lui accorda de grands privileges. On y garde encore les archives de la province de

Guipuſcoa; cependant cette ville n'a guere proſpéré; car elle n'a qu'une ſeule paroiſſe. *Long.* 15. 30. *latit.* 43. 10. (*D. J.*)

TOLPACHES, ſ. m. pl. (*Art milit. mod.*) on appelle *tolpaches* les ſoldats de l'infanterie hongroiſe, qui ſont armés d'un fuſil, d'un piſtolet & d'un ſabre. (*D. J.*)

TOLTERCAIZTLI, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom américain d'une pierre du pays fort ſemblable à la pierre à raſoir, excepté qu'elle eſt marquetée de taches rouges & noires. Les habitans emploient la poudre de cette pierre mêlée avec du cryſtal calciné pour enlever les taches des yeux. (*D. J.*)

TOLU, BAUME DE, (*Mat. méd.*) le baume de *tolu*, que l'on appelle encore communément *baume d'Amérique*, *baume de Carthagène*, *baume ſec*, mérite quelques lignes de plus que ce qu'on en a dit à l'*article* BAUME.

C'eſt un ſuc réſineux, ténace, d'une conſiſtence qui tient le milieu entre le baume liquide & le ſec; de couleur rouge-brune, tirant ſur la couleur d'or, d'une odeur très-pénétrante qui approche de celle du benjoin ou du citron, d'un goût doux & agréable, & qui ne cauſe pas des nauſées comme les autres baumes.

On l'apporte dans de petites calebaſſes, d'une province de l'Amérique méridionale ſituée entre les villes de Carthagène & de Nombre de Dios. Les Indiens appellent ce pays du nom de *Tolu*, & les Eſpagnols lui donnent celui de *Honduras*. Ce baume ſe ſeche avec le tems, & ſe durcit de ſorte qu'il devient fragile.

L'arbre qui le porte, s'appelle *balſamum toluta-num*, *foliis ceratiæ ſimilibus, quod candidum eſt*, C. B. p. 401. *Balſamum de Tolu*, J. B. 1. 196. *Balſamum provinciæ Tolu*, *balſamifera quarta*, Hernend. 53.

Cet arbre eſt ſemblable aux bas pins; il répand de tous côtés pluſieurs rameaux, & il a des feuilles ſemblables au caroubier, toujours vertes. Je ne connois point de deſcription plus ample de cet arbre. On fait une inciſion à l'écorce tendre & nouvelle; on reçoit la liqueur qui coule, dans des cuillieres faites de cire noire; on la verſe enſuite dans des calebaſſes, ou dans d'autres vaiſſeaux que l'on a préparés pour cela.

On attribue à ce baume les mêmes vertus qu'au baume du Pérou, & même quelques-uns le croient préférable. Les Anglois en font un fréquent uſage dans la phthiſie & les ulceres internes. On le vante pour conſolider les ulceres & les défendre de la pourriture; on le preſcrit dans les plaies des jointures & dans les coupures; comme il n'a point d'acrimonie, les malades le prennent facilement, étant diſſout dans quelque liqueur. Mêlé avec un jaune d'œuf & du ſucre, il forme un remede reſtaurant & aſſez agréable. (*D. J.*)

TOLU, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au gouvernement de Carthagène, à douze lieues de cette ville. Il croît dans ſes environs une eſpece de bas-pin, qui donne par des inciſions faites à ſon écorce une liqueur d'un rouge doré, pénétrante, glutineuſe & d'une ſaveur douce. On nomme cette liqueur *baume de Tolu*. *Long.* de la ville 9. 38. (*D. J.*)

TOLUIFERA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante ainſi nommée par Linnœus, parce qu'il produit le baume de *Tolu*. Le calice eſt compoſé d'une ſeule feuille en cloche, diviſé en cinq parties avec un angle plus éloigné que les autres. La fleur eſt compoſée de cinq pétales plantée dans le calice; il y en a quatre droits, égaux, un peu plus longs que le calice; mais le cinquieme eſt deux fois auſſi large que les autres; il finit en cœur, & a un onglet de la longueur du calice. Les étamines ſont dix filets très-courts, mais leurs boſſettes ont la longueur du calice, & même quelque choſe de plus; le germe du piſtil eſt oblong; à peine voit-on le ſtile; le ſtigma eſt aigu; le fruit & les graines ſont encore inconnues. *Linnæi gen. plant. p.* 182. (*D. J.*)

TOLY *ou* MONASTER, (*Géog. mod.*) ville de Grece dans la Macédoine, aujourd'hui le *Coménolitari*, ſur le bord occidental de la riviere Vardar, au nord du lac Petriski. (*D. J.*)

TOM, (*Géog. mod.*) riviere de Sibérie. Elle ſe diviſe en deux bras au-deſſus de la ville de Tomoſkoi, & ſe jette enfin dans l'Oby. (*D. J.*)

TOMACO, LE, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'audience de Quito. Elle tire ſon nom d'un village d'indiens appellé *Tomaco*, & on dit qu'elle prend ſa ſource dans les montagnes qui ſont aux environs de la ville de Quito. (*D. J.*)

TOMAN, ſ. m. (*Monnoie de compte.*) monnoie que quelques-uns nomment auſſi *timein*; c'eſt une monnoie de compte dont les Perſans ſe ſervent pour tenir leurs livres & pour faciliter les réductions des monnoies dans le payement des ſommes conſidérables. Le *toman* vaut cinquante abaſſis, & revient à environ ſoixante & dix livres monnoie de France. D'Herbelot écrit *touman*, & dit que les Perſans & les Arabes ont emprunté ce mot de la langue des Mogols & des Khoareſmiens, dans laquelle il ſignifie le *nombre de dix mille*. (*D. J.*)

TOMAR, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Eſtramadure, ſur le bord de la riviere Nabaon, entre Lisbonne & Coimbre. Il y a un château qui appartient aux chevaliers de l'ordre de Chriſt dont le roi eſt grand-maître. C'eſt une des plus riches commanderies de l'ordre; on croit que *Tomar* eſt l'ancienne *Concordia* de Ptolomée, *l. II. c. v. Long.* 9. 10. *latit.* 39. 36. (*D. J.*)

TOMATE, ſ. f. (*Diete.*) c'eſt le nom que porte la pomme d'amour à la côte de Guinée, où elle croît abondamment. Les Eſpagnols qui ont appris des peuples de ce pays à manger ce fruit, ont adopté auſſi ce nom. Ils les cultivent fort communément dans leurs jardins; & c'eſt de chez eux que la culture de cette plante eſt paſſée depuis quelques années en Languedoc & en Provence où on l'appelle du même nom.

La *tomate* eſt encore une eſpece de morelle, mais dont le fruit n'eſt point dangereux: ce qui eſt conforme à l'obſervation générale que les parties quelconques de toutes les eſpeces de ſolanum perdent leur qualité vénéneuſe lorſqu'elles ſont pénétrées d'acide, ſoit naturellement, ſoit ajouté par art, comme nous l'avons obſervé à l'*article* MORELLE, à l'*article* PHITOLACCA, & à l'*article* PIMENT. *Voyez ces articles.*

Le fruit de *tomate* étant mûr eſt d'un beau rouge, & il contient une pulpe fine, légere & très-ſucculente, d'un goût aigrelet relevé & fort agréable, lorſque ce fruit eſt cuit dans le bouillon ou dans divers ragoûts. C'eſt ainſi qu'on le mange fort communément en Eſpagne & dans nos provinces méridionales, où on n'a jamais obſervé qu'il produiſît de mauvais effets. (*b*)

TOMBA *ou* TOMBO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Afrique parmi les habitans idolatres des royaumes d'Angola & de Metamba, des cérémonies cruelles ſuperſtitieuſes qui ſe pratiquent aux funérailles des rois & des grands du pays. Elles conſiſtent à enterrer avec le mort pluſieurs des officiers & des eſclaves qui l'ont ſervi pendant ſa vie, & à immoler ſur ſon tombeau un certain nombre de victimes humaines, proportionné au rang que la perſonne décédée occupoit dans le monde; après que ces malheureux ont été égorgés, & ont arroſé la terre de leur ſang, les aſſiſtans dévorent leur chair.

Digitized by Google

Les miſſionaires européens ont eu beaucoup de peine à déraciner cette coutume abominable dans les pays où ils ont préché l'évangile.

TOMBAC, ſ. m. (*Métallurgie, Chimie & Arts.*) c'eſt un alliage métallique, dont la couleur eſt jaune & approchante de celle de l'or, & dont le cuivre fait la baſe. On en fait des boucles, des boutons, des chandeliers, & d'autres uſtenſiles & ornemens.

On trouve dans un grand nombre de livres différentes manieres de faire du *tombac*, & l'on y fait entrer quelquefois des ſubſtances entierement inutiles, & d'autres qui ſont nuiſibles; telles ſont le verd-de-gris, l'étain, le vitriol, le mercure, la tutie ou la chaux-de-zinc, le curcuma, *&c.* on preſcrit auſſi d'y employer différens ſels, tels que le ſel ammoniac, la ſoude, le fiel-de-verre, le borax, le tartre & le nitre, *&c.* & l'on dit de faire diſſoudre ces ſubſtances tantôt dans de l'huile, tantôt dans du vinaigre, tantôt dans de l'huile de navette, *&c.* Sans s'arrêter à faire voir les défauts de la plûpart des procédés que les livres indiquent pour faire le *tombac*, nous allons donner celui qui nous a paru le plus ſûr & le plus raiſonnable; il eſt tiré des *Œuvres chimiques* de M. de Juſti, publiées en allemand en 1760. Cet auteur examine d'abord quelles doivent être les qualités d'un *tombac* bien fait. Il trouve 1°. qu'il ne doit être que peu ou point ſujet à ſe couvrir de verd-de-gris, inconvénient qui accompagne toujours le cuivre, & dont il eſt très-difficile de le dépouiller. 2°. Il doit être d'un grain plus fin & plus compacte que le cuivre, & avoir plus d'éclat que lui. 3°. Il doit être d'un jaune rougeâtre, comme l'or qui eſt allié avec du cuivre, & non d'un jaune pâle comme le cuivre jaune. 4°. Enfin il faut que le bon *tombac* ait une certaine ductilité, afin que les uſtenſiles qui en ſont faits ne ſe caſſent point trop aiſement, comme cela n'arrive que trop ſouvent lorſque l'alliage n'a point été fait convenablement.

Cela poſé, M. de Juſti paſſe au procédé, & il dit que pour remédier au premier inconvénient, qui eſt celui du verd-de-gris auquel le cuivre eſt ſujet, il faut enlever à ce métal l'acide qu'il contient, & qui eſt, ſelon lui, la cauſe principale de cette eſpece de rouille. Pour cet effet, il faut purifier le cuivre, on y parviendra en prenant un quarteron de potaſſe bien ſeche, un quarteron de fiel-de-verre, & trois onces de verre blanc; on pulvériſera ces matieres, on les mêlera enſemble, & on partagera ce mélange en deux parts égales. Alors on mettra une livre & deux onces de cuivre dans un creuſet que l'on placera dans un fourneau à vent, on donnera un feu aſſez violent, vu que le cuivre n'entre que difficilement en fuſion. Lorſque ce métal ſera fondu, on y joindra peu-à-peu & à différentes repriſes la moitié du mélange dont on vient de parler; on couvrira le creuſet, on pouſſera le feu pendant environ un quart-d'heure; au bout de ce tems, on vuidera le cuivre fondu dans une lingotiere frottée de ſuif, ou bien on laiſſera refroidir le creuſet, on le caſſera enſuite pour en ôter le cuivre, que l'on ſéparera des ſels qui formeront une eſpece de ſcorie à ſa ſurface. On réitérera la même opération avec l'autre moitié du mélange que l'on avoit miſe à part. M. de Juſti a trouvé que cette purification rendoit le cuivre beaucoup plus doux, plus ductile & plus brillant. Il aſſûre que ce métal eſt dégagé par-là d'une portion de ſon acide qui, ſelon lui, produit le verd-de-gris, & il a reconnu par pluſieurs expériences que cet acide s'étoit combiné avec les ſels alkalis, qu'il avoit employés pour la purification. Dans cette opération, le cuivre ne perd que deux onces de ſon poids, ainſi il reſte encore une livre de cuivre purifié. On fera fondre cette livre de cuivre au fourneau à vent ou à l'aide des ſoufflets: auſſi-tôt qu'il eſt entré parfaitement en fuſion, on lui joindra treize onces de zinc; on ajoutera en même tems une demi-once de poix-réſine ou de ſuif, afin d'empêcher que le zinc ne ſe conſume avant d'avoir eu le tems de ſe combiner avec le cuivre; après quoi, on remue tout le mélange avec une baguette de fer. Comme ces matieres ne tardent point à ſe conſumer, & comme pourtant il eſt important que le zinc ait le tems de s'incorporer avec le cuivre, on tiendra prêt le mélange ſuivant, compoſé de trois onces de flux noir bien ſec, fait avec trois parties de tartre crud & une partie de nitre; on mêle ces deux ſubſtances, & on les fait détonner en y jettant un charbon allumé. A trois onces de ce flux noir, on joindra une once de ſel ammoniac, une once de potaſſe, une once de fiel de verre, une demi-once de vitriol verd, deux onces de verre blanc pulvériſé, & une once de limaille de fer qui ait été lavée, & enſuite parfaitement ſéchée. Chacune de ces ſubſtances doit être réduite en une poudre très-fine, après quoi on les mêle ſoigneuſement. Quand ce mélange a été ainſi préparé, on le chauffe, de peur qu'il n'attire l'humidité de l'air, & on en met une cueillerée à-la-fois dans le creuſet; on le recouvre de ſon couvercle, & l'on donne le feu le plus violent, afin que le tout fonde pendant cinq ou ſix minutes; alors on retire le creuſet du feu, on le laiſſe refroidir, & en le caſſant on obtient du *tombac*.

M. de Juſti aſſûre que la limaille de fer contribue beaucoup à la bonté de cet alliage; ſelon lui, il le rend plus compacte, d'un grain plus fin & plus aiſé à travailler. Lorſqu'on veut en faire des ouvrages, on eſt obligé de faire fondre le *tombac* de nouveau; mais auſſi-tôt que cet alliage ſe fond, il faut y joindre de la poix ou du ſuif pour empêcher le zinc de ſe diſſiper; on donnera alors un feu violent, & l'on vuidera promptement le creuſet dans des moules que l'on tiendra tout prêts pour lui donner la forme qu'on deſire. Cet alliage ſera d'une couleur qui approchera beaucoup de celle de l'or, il aura toutes les qualités que l'on a décrites ci-deſſus, & aura un certain degré de ductilité, c'eſt-à-dire il ne ſera point ſujet à ſe caſſer.

On peut faire différentes eſpeces de *tombac*, ſuivant les différentes proportions, dans leſquelles on joindra du zinc avec le cuivre. En mettant parties égales de zinc & de cuivre, l'alliage aura une véritable couleur d'or, mais il ſera très-caſſant. Si l'on y met moins de treize onces de zinc ſur une livre de cuivre, ce qui eſt la doſe preſcrite dans l'opération qui a été décrite, la couleur du *tombac* ne ſera point ſi belle à proportion que l'on aura diminué la quantité du zinc. Mais comme bien des ouvriers, pour faire différens ouvrages en *tombac*, ont beſoin qu'il ſoit ductile & doux, plutôt que d'une belle couleur, voici la compoſition que M. de Juſti leur propoſe dans ce cas.

On prendra dix onces de cuivre bien pur, & ſix onces de laiton ou de cuivre jauni par la calamine, on les fera fondre enſemble. Auſſi-tôt qu'ils ſeront entrés en fuſion, on leur joindra cinq onces de zinc. On continuera le reſte du procédé de la maniere qui a été indiquée pour la premiere opération, c'eſt-à-dire on y joindra des ſels, du verre pulvériſé, *&c.* avec la ſeule différence, qu'au-lieu d'un once de limaille de fer, on n'en mettra qu'une demi-once. On aura de cette façon un *tombac* d'une couleur plus pâle que le précédent, mais il aura l'avantage de pouvoir s'étendre ſous le marteau.

A chaque fois que l'on fait fondre le *tombac*, il perd quelque choſe de ſon éclat & de ſa qualité; cela vient de ce que le feu diſſipe une portion du zinc qui entre dans ſa compoſition. C'eſt-là ce qui cauſe la diminution que cet alliage ſouffre dans ſon poids, qui eſt à chaque fois d'une ou deux onces par livre

de *tombac ;* ainſi il eſt à propos de rajouter à chaque livre de cet alliage deux onces de zinc & un gros de limaille de fer, chaque fois qu'on fait fondre ; il ſera auſſi très-bon d'y joindre en même tems de la poix ou du ſuif. (—)

TOMBAC BLANC, (*Métallurgie.*) c'eſt le nom qu'on donne quelquefois à une compoſition métallique blanche, & qui par ſa couleur a quelque reſſemblance avec l'argent, c'eſt du cuivre blanchi par l'arſenic.

On trouve pluſieurs manieres de faire cette compoſition. Voici celle que donne Stahl dans ſon *Introduction à la Chimie.* Faites fondre quatre onces de cuivre, auquel vous joindrez enſuite une demi-once d'arſenic fixé par le nitre, & qui ſera empâté dans de la terre graſſe humectée par de l'eau de chaux, dont on aura formé une ou deux boules. Laiſſez le tout en fuſion environ pendant un quart d'heure. Prenez bien garde qu'il ne tombe point de charbons dans le creuſet. Au bout de ce tems, vuidez le creuſet, & examinez la couleur que cette compoſition tracera ſur une pierre de touche : & voyez ſi elle ſouffre le marteau. Si elle n'avoit point de ductilité convenable, il faudroit la remettre en fuſion pendant quelque tems avec du verre pilé, ou avec un peu de nitre. Si on joint à cette compoſition la moitié ou le tiers d'argent, ſa couleur blanche ne s'altérera point.

Autre maniere. Prenez une demi-livre de lames de cuivre. Plus, prenez de ſel ammoniac, de nitre & de tartre de chacun une demi-once, de mercure ſublimé deux gros. Stratifiez ces ſubſtances dans un creuſet, & faites fondre le mélange à un feu très-fort. Réitérez la même opération à pluſieurs repriſes, à la fin le cuivre deviendra blanc comme de l'argent.

Autre. Prenez d'arſenic blanc une demi-livre ; de nitre & de ſel ammoniac, de chacun quatre onces ; de borax & de fiel de verre, de chacun deux onces. Réduiſez le tout en poudre. On prendra une once de ce mélange, que l'on joindra avec quatre onces de cuivre, avec lequel on le fera fondre ce qui le rendra blanc.

Autre. Prenez d'arſenic blanc, de mercure ſublimé & d'argent, de chacun une once. On fera diſſoudre chacune de ces ſubſtances ſéparément dans de l'eau-forte ; après quoi, on mêlera enſemble toutes ces diſſolutions ; on enlevera par la diſtillation le ſuperflu de la diſſolution, juſqu'à ce que ce qui reſte devienne trouble ; alors on y mettra de l'huile de tartre par défaillance juſqu'à ſaturation, il ſe fera un précipité que l'on ſéchera. On prendra une once de ce précipité, que l'on fera fondre avec une livre de cuivre qui en deviendra d'un très-beau blanc.

Autre. Mettez dans un creuſet une once d'arſenic blanc, deux onces de ſel marin, deux onces de nitre, une once de potaſſe, on mêlera bien toutes ces ſubſtances ; après quoi, on mettra le creuſet dans le feu ſous une cheminée qui attire bien ; on l'y laiſſera juſqu'à ce qu'il n'en parte plus de vapeurs qui ſont très-dangereuſes. On prendra une once de cette matiere qui ſera reſtée dans le creuſet, que l'on joindra avec quatre onces de lames de cuivre coupées par petits morceaux, & que l'on aura fait fondre dans un autre creuſet ; on remuera bien le tout, & l'on y ajoutera deux onces de cuivre jaune réduit en lames très-minces ; on remuera de nouveau, & lorſque tout ſera parfaitement entré en fuſion, on mettra dans le creuſet deux onces d'argent fin. Lorſque tout ſera fondu, on remuera encore avec une verge de fer bien échauffée, & l'on vuidera le creuſet dans une lingotiere. L'on aura par ce moyen une compoſition métallique très-malléable, & qui reſſemblera beaucoup à de l'argent.

Autre. Faites fondre dans un creuſet deux onces d'argent ; lorſqu'il ſera parfaitement fondu, joignez-y quatre onces de cuivre jaune qui a été rougi & éteint deux ou trois fois dans de fort vinaigre. Faites fondre le tout de nouveau, alors joignez-y de ſel marin décrépité, de borax, de nitre & d'arſenic blanc, de chacun une demi-once. Faites fondre de nouveau le tout pendant une heure, & alors vous vuiderez votre creuſet. (—)

TOMBE, TOMBEAU, (*Synon.*) *tombe* & *tombeau*, ſur-tout *tombe*, ſont plus uſités en vers qu'en proſe dans le ſens figuré.

Ma flamme par Hector fut jadis allumée,
Avec lui dans la tombe *elle s'eſt enfermée.*
Rac. *Andr.*

Eh, qu'ont fait tant d'auteurs pour remuer leur cendre !
Le tombeau *contre vous ne peut-il les défendre ?*
Deſpréaux, *ſat. ix.*

On dit noblement en poéſie, la *nuit du tombeau*, les *horreurs du tombeau*, pour ſignifier la *mort ; tombeau* ſe dit admirablement en proſe des choſes qui font perdre la mémoire d'un autre objet, des choſes qui en ſont la deſtruction, & qui, pour parler ainſi, l'enſeveliſſent. L'abſence eſt le *tombeau* de l'amour. On regarde ordinairement le mariage comme le *tombeau* des ſoupirs. L'ordonnance de 1536, dit M. le Maître, tira du *tombeau* l'autorité paternelle enſevelie ſous les vices & les débordemens du ſiecle. (*D. J.*)

TOMBE, ſ. f. (*Archit.*) mot dérivé du grec *tumbos*, ſépulcre. C'eſt une dale de pierre ou tranche de marbre, dont on couvre une ſépulture, & qui ſert de pavé dans une égliſe ou dans un cloître. (*D. J.*)

TOMBEAU, ſ. m. (*Antiq.*) partie principale d'un monument funéraire où repoſe le cadavre. C'eſt ce que les anciens nommoient *arca*, & qu'ils faiſoient de terre cuite, de pierre ou de marbre, creuſé au ciſeau quarrément ou à fond de cuve, & couvert de dales de pierre ou de tranches de marbre, avec des bas-reliefs & des inſcriptions. Il y avoit auſſi des *tombeaux* faits d'une eſpece de pierre, qui conſumoit les corps en peu de tems. On les appelloit *ſarcophages*, mange-chair, d'où eſt venu le nom de *cercueil.*

TOMBEAU, (*Antiq. rom.*) ſépulcre plus ou moins magnifique, où l'on met le corps des princes, des grands ou des riches après leur mort.

Les rois d'Egypte pour ſe conſoler de leur mortalité, ſe bâtiſſoient des maiſons éternelles, qui devoient leur ſervir de *tombeaux* après la mort ; voilà l'origine de leurs obéliſques & de leurs ſuperbes pyramides.

Les Romains avoient trois ſortes de *tombeaux*, *ſepulchrum*, *monumentum* & *cenotaphium.*

Sepulchrum étoit le *tombeau* ordinaire, où l'on avoit dépoſé le corps entier du défunt. *Voyez* SEPULCHRUM & SÉPULCRE.

Le monument, *monumentum*, offroit aux yeux quelque choſe de plus magnifique que le ſimple ſépulcre ; c'étoit l'édifice conſtruit pour conſerver la mémoire d'une perſonne, ſans aucune ſolemnité funebre. On pouvoit ériger pluſieurs monumens à l'honneur d'une perſonne ; mais on ne pouvoit avoir qu'un ſeul *tombeau.* Gruter a rapporté l'inſcription d'un monument élevé en l'honneur de Druſus, qui nous inſtruit en même tems des fêtes que l'on faiſoit chaque année ſur ces ſortes de monumens.

Lorſqu'après avoir conſtruit un *tombeau*, on y célébroit les funérailles avec tout l'appareil ordinaire, ſans mettre néanmoins le corps du mort dans ce *tombeau*, on l'appelloit *cenotaphium*, cénotaphe, c'eſt-à-dire *tombeau vuide.* L'idée des cénotaphes vint de l'opinion des Romains, qui croyoient que les ames de ceux dont les corps n'étoient point enter-

Digitized by Google

rés, erroient pendant un ſiecle le long des fleuves de l'enfer, ſans pouvoir paſſer dans les champs Elyſées. *Hæc omnis quam cernis inops inhumataque turba eſt.* On élevoit donc un *tombeau* de gazon, ce qui s'appelloit *injectio glebæ*. Après cela, on pratiquoit les mêmes cérémonies que ſi le corps eut été préſent. C'eſt ainſi que Virgile, *Enéide, liv. VI.* fait paſſer à Caron l'ame de Déiphobus, quoiqu'Enée ne lui eût dreſſé qu'un cénotaphe. Suétone, dans la *vie de l'empereur Claude*, appelle les cénotaphes, des *tombeaux honoraires*, parce qu'on mettoit deſſus ces mots, *ob honorem* ou *memoriâ*, au-lieu que dans les *tombeaux* où repoſoient les cendres, on y gravoit ces lettres D. M. S. pour montrer qu'ils étoient dédiés aux dieux manes.

Cependant comme ce n'étoit point en réalité que l'on faiſoit les funérailles de la perſonne en l'honneur de laquelle ce *tombeau* vuide étoit conſtruit, les Juriſconſultes ont beaucoup diſputé, ſi le cénotaphe étoit religieux. Marcian le prétend, Ulpien le nie; & tous deux ſe fondent ſur divers endroits de l'Enéide: mais il eſt aiſé de les concilier, en diſtinguant le cénotaphe conſacré dans les formes, de celui qui ne l'a point été avec les cérémonies requiſes. Virgile lui-même a décrit les cérémonies de cette conſécration, en parlant du cénotaphe élevé à l'honneur d'Hector ſur le rivage feint du fleuve Simoïs.

Solemnes tùm fortè dapes, & triſtia dona
Ante urbem in luco falſi Simoentis ad undam
Libabat cineri Andromache, manesque vocabat
Hectoreum ad tumulum, viridi quem cespite inanem
Et geminas, cauſam lacrimis, ſacraverat aras.

On ne peut pas douter que la conſécration n'ait été néceſſaire pour rendre le cénotaphe religieux, puiſque l'on apprend par pluſieurs inſcriptions, que ceux qui faiſoient conſtruire leur *tombeau* pendant leur vie, le conſacroient dans la penſée qu'il ne pourroit paſſer pour religieux, ſi par quelque avanture leur corps n'y étoit pas mis après leur mort.

Les gens de naiſſance avoient auſſi dans leur palais des voûtes ſépulcrales, où ils mettoient dans différentes urnes, les cendres de leurs ancêtres. On a trouvé autrefois à Niſmes une de ces voûtes pavée de marqueterie, & garnie de niches dans le mur, leſquelles niches contenoient chacune des urnes de verre remplies de cendres.

La pyramide de Ceſtius, qui contenoit intérieurement une chambre admirablement peinte, n'étoit que le *tombeau* d'un particulier; mais il faut conſidérer ici principalement les *tombeaux* ordinaires de la nation.

Il y en avoit de famille, d'autres héréditaires, & d'autres qui n'avoient aucune deſtination. On trouve cette différence dans les lois du digeſte & du code, ſous le titre *de religioſis*, ainſi que dans le *recueil d'inſcriptions* publiées par les ſavans.

Les *tombeaux* de famille étoient ceux qu'une perſonne faiſoit faire pour lui & pour ſa famille, c'eſt-à-dire pour ſes enfans, ſes proches parens, & ſes affranchis. Les *tombeaux* héréditaires étoient ceux que le teſtateur ordonnoit pour lui, pour ſes héritiers, ou pour ceux qui l'acquereroient par droit d'héritage.

Tout le monde pouvoit ſe réſerver un *tombeau* particulier, où perſonne n'eût été mis. On pouvoit auſſi défendre par teſtament, d'enterrer dans le *tombeau* de famille, aucuns des héritiers de la famille. Pour lors on gravoit ſur le *tombeau*, les lettres ſuivantes: *H. M. H. N. S. hoc monumentum hæredes non ſequitur;* ou ces autres: *H. M. ad H. N. TRANS. hoc monumentum ad hæredes non tranſit*, le droit de ce monument ne ſuit point l'héritier, c'eſt-à-dire que les héritiers ne pourroient diſpoſer de l'endroit où étoit le *tombeau*, & que ni l'endroit, ni le *tombeau*, ne feroient partie de l'héritage.

On peut voir dans les anciennes inſcriptions ſépulcrales, les précautions que l'on prenoit pour que les *tombeaux* ſubſiſtaſſent dans les différens changemens de propriétaires. Outre qu'on le gravoit ſur la tombe; outre les imprécations qu'on faiſoit encore contre ceux qui oſeroient violer la volonté du teſtateur, les lois attachoient aux contraventions de très-groſſes amendes.

En un mot, les *tombeaux* étoient du nombre des choſes religieuſes. Celui, dit Juſtinien dans ſes *inſtitutes, liv. II. tit. 1.* §. 9. qui fait inhumer le corps d'une perſonne décédée, dans un fonds qui lui appartient, le rend religieux. On peut même inhumer un corps dans le fonds d'autrui, avec le conſentement du propriétaire; & s'il arrive qu'il l'oblige dans la ſuite d'enlever ce cadavre, le fonds reſtera toujours religieux.

Non ſeulement la place occupée par le *tombeau* étoit religieuſe, il y avoit encore un eſpace aux environs qui étoit de même religieux, ainſi que le chemin par lequel on alloit au *tombeau*. C'eſt ce que nous apprenons d'une infinité d'inſcriptions anciennes, que Gruter, Boiſſard, Fabreti, Reineſius, & pluſieurs autres ont recueillies. On y voit qu'outre l'eſpace où le *tombeau* étoit élevé, il y avoit encore *iter, aditus* & *ambitus*, qui étant une dépendance du *tombeau*, jouiſſoit du même privilege. S'il arrivoit que quelqu'un eût oſé emporter quelques-uns des matériaux d'un *tombeau*, comme des colonnes ou des tables de marbre, pour l'employer à des édifices profanes, la loi les condamnoit à dix livres peſant d'or, applicables au tréſor public; & de plus, ſon édifice étoit confiſqué de droit au profit du fiſc. La loi n'exceptoit que les ſépulcres & *tombeaux* des ennemis, parce que les Romains ne les regardoient pas pour ſaints ni religieux.

Ils ornoient quelquefois leurs *tombeaux* de bandelettes de laine, & de feſtons de fleurs; mais ils avoient ſur-tout ſoin d'y faire graver des ornemens qui ſerviſſent à les diſtinguer, comme des figures d'animaux, des trophées militaires, des emblèmes caractériſtiques, des inſtrumens, en un mot, différentes choſes qui marquaſſent le mérite, le rang, ou la profeſſion du mort.

Dans les tems de corruption, les particuliers du plus bas étage, mais favoriſés des biens de la fortune, ſe bâtirent des *tombeaux* ſomptueux. Le *tombeau* de Licinus, barbier d'Auguſte, égaloit en magnificence ceux des plus nobles citoyens romains de ſon tems. On connoît le diſtique que Varron indigné fit dans cette occaſion.

Marmoreo Licinus tumulo jacet, at Cato parvo,
Pompeius nullo; quis putet eſſe deos?

Mais que dire de celui de Pallas, affranchi de Tibere, portant cette inſcription ſuperbe, que le ſénat eut la baſſeſſe de laiſſer graver?

Tib. Claudius. Aug. l.
Pallas
Huic. Senatus. ob. Fidem.
Patronos. Ornamenta.
Prætoria. Decrevit.
Et. H. S. Centies. Quin.
Quagies. Cujus. Honore.
Contentus. Fuit.

Je ſai que l'orgueil ne perce pas moins ſur nos épitaphes modernes; mais ce n'eſt point pour les recueillir que je viſite quelquefois les *tombeaux* dans nos égliſes: je le fais parce que je puis enviſager la nature ſans effroi, dans ces ſortes de ſcènes muettes; & de plus, parce que j'en tire quelque profit. Par

Digitized by Google

exemple, quand je jette les yeux ſur les *tombeaux* de ces hommes déteſtés, dont Virgile dit :

Vendidit hic auro patriam, dominumque potentem
Impoſuit. Ille fixit leges pretio, atque refixit,
Auſi omnes immane nefas, auſoque potiti.
Enéid. *liv. VI. vers* 620.

« Celui-ci a vendu ſa patrie & l'a ſoumiſe au deſ-» potiſme ; celui là, corrompu par l'argent, a porté » des lois vénales, & en a abrogé de ſaintes. Ils ont » commis ces énormes forfaits, & en ont joui indi-» gnement ». Quand, dis-je, je vois ces illuſtres coupables couchés dans la pouſſiere, j'éprouve une ſecrette joie de fouler leurs cendres ſous mes piés.

Au contraire, quand je lis les plaintes des peres & des meres, gravées ſur la tombe de leurs aimables enfans moiſſonnés à la fleur de leur âge, je m'attendris, & je verſe des larmes. Lorſqu'avançant mes pas vers le chœur de l'égliſe, je vois de ſaints perſonnages, qui déchiroient le monde par leurs cruelles diſputes, placés côte-à-côte les uns des autres, je ſens une vive douleur de toutes ces factions, & de tous ces petits débats qui mettent en feu le genre humain. Enfin, quand revenu chez moi, je lis la deſcription des ſuperbes *tombeaux* de la Grece & de Rome, je me demande ce que ſont devenus ces grands hommes qui y étoient renfermés.

Dans ces tas de pouſſiere humaine,
Dans ce cahos de boue & d'oſſemens épars,
Je cherche, conſterné de cette affreuſe ſcène,
Les Alexandres, les Céſars,
Cette foule de rois, fiers rivaux du tonnerre ;
Ces nations la gloire & l'effroi de la terre,
Ce peuple roi de l'univers,
Ces ſages dont l'eſprit brilla d'un feu céleſte :
De tant d'hommes fameux, voilà donc ce qui reſte,
Des urnes, des cendres, des vers !
(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOMBEAUX *des Péruviens*, (*Hiſt. du Pérou.*) la deſcription des *tombeaux* qu'avoient les anciens habitans du Pérou, n'eſt pas moins curieuſe que celle de la plupart des autres peuples. Ces *tombeaux* bâtis ſur le bord de la mer, étoient les uns ronds, les autres quarrés; d'autres en quarrés longs. Les corps renfermés dans ces *tombeaux*, étoient divertement poſés: les uns debout appuyés contre les murailles, les autres aſſis vers le fonds ſur des pierres; d'autres couchés de leur long ſur des claies compoſées de roſeaux. Dans quelques-uns on y trouvoit des familles entieres, & des gens de tout âge ; & dans d'autres le ſeul mari & ſon épouſe. Tous ces corps étoient revêtus de robes ſans manches, d'une étoffe de laine fine, rayées de différentes couleurs ; & les mains des morts étoient liées avec une eſpece de courroie. Il y avoit dans quelques-uns de ces *tombeaux* de petits pots remplis d'une poudre rouge ; & d'autres étoient pleins de farine de maïs. Voilà ce qu'en rapporte le P. Feuillée.

Le P. Plumier étant dans la vallée de d'Ylo, y vit une vaſte plaine remplie de *tombeaux*, creuſés dans la terre, ſemblables aux ſépulcres ; ma curioſité, dit-il, me porta à voir leur conſtruction. J'entrai dans un, par un eſcalier de deux marches hautes & larges chacune de quatre piés, & faiſant un quarré long d'environ ſept piés. Le *tombeau* étoit bâti de pierres, ſans chaux & ſans ſable, couvert de roſeaux ſur leſquels on avoit mis de la terre. Son entrée étoit tournée vers l'orient ; & les deux morts encore entiers, étoient aſſis au fond du *tombeau*, tournant leur face vers l'entrée. Cette ſeule attitude fait voir que ces peuples adoroient le ſoleil, & que ces morts étoient enſévelis devant la conquête du Pérou par les Eſpagnols, puiſque le ſoleil n'avoit été adoré dans ce vaſte empire, que depuis le gouvernement des incas. Les deux morts, ajoute-t-il, que je trouvai au fond du ſépulcre, avoient encore leurs cheveux nattés à la façon de ces peuples ; leur habit d'une groſſe étoffe d'un minime-clair, n'avoit perdu que leur poil ; la corde paroiſſoit, & marquoit que la laine dont les Indiens ſe ſervoient, étoit extrêmement fine. Ces morts avoient ſur leur tête une calotte de la même étoffe, laquelle étoit encore toute entiere ; ils avoient auſſi un petit ſac pendu au col, dans lequel il y avoit des feuilles de cuca. (*D. J.*)

TOMBEAU, ſ. m. (*Tapiſſier.*) eſpece de lit dont le ciel ou le haut, tombe vers le pié en ligne diagonale. On dit *un lit en tombeau*, ou abſolument *un tombeau*. Ces ſortes de lits ont été inventés pour placer dans les galetas, parce que le toît ou le comble empêchoit qu'on ne leur donnât autant de hauteur aux piés qu'à la tête. Depuis on a mis des *tombeaux* indifféremment par-tout dans les appartemens qui ne ſont pas de parade. (*D. J.*)

TOMBEAU *de Pallas*, (*Hiſt. rom.*) nos lecteurs connoiſſent bien Pallas, affranchi de l'empereur Claude; il eut la plus grande autorité ſous le regne de ce prince. Il avoit été d'abord eſclave d'Antonia belle-ſœur de Tibere ; c'eſt lui qui porta la lettre où elle donnoit avis à l'empereur de la conſpiration de Séjan. Il engagea Claude à épouſer Agrippine ſa niece, à adopter Néron, & à le déſigner ſon ſucceſſeur. La haute fortune à laquelle il parvint, le rendit ſi inſolent, qu'il ne parloit à ſes eſclaves que par ſignes. Agrippine acheta ſes ſervices, & de concert avec elle, Claude mourut. Quoique Néron dût la couronne à Pallas, il ſe dégoûta de lui, le diſgracia, & ſept ans après le fit périr ſecrettement pour hériter de ſes biens ; mais il laiſſa ſubſiſter le *tombeau* de cet orgueilleux affranchi.

Ce *tombeau* magnifique étoit ſur le chemin de Tibur, à un mille de la ville, avec une inſcription gravée deſſus, & ordonnée par un decret du ſénat, ſous l'empire de Claude. Pline le jeune nous a conſervé ſeul entre tant d'écrivains, cette inſcription & ce decret, dans une de ſes lettres, qui m'a paru trop intéreſſante à tous égards, pour n'en pas orner cet ouvrage. Voici ce qu'il écrit à Montanus lettre 6. *l. VIII.*

L'inſcription que j'ai remarquée ſur le *tombeau* de Pallas eſt conçue en ces termes :

« Pour récompenſer ſon attachement & ſa fidé-» lité envers ſes patrons, le ſénat lui a décerné les » marques de diſtinction dont jouiſſent les préteurs, » avec quinze millions de ſeſterces (quinze cent » mille livres de notre monnoie) ; & il s'eſt contenté » du ſeul honneur ». Cela me fit croire, continue Pline, que le decret même ne pouvoit qu'être curieux à voir. Je l'ai découvert. Il eſt ſi ample & ſi flatteur, que cette ſuperbe & inſolente épitaphe, me parut modeſte & humble.

Que nos plus illuſtres romains viennent, je ne dis pas ceux des ſiecles plus éloignés, les Africains, les Numantins, les Achaïques ; mais ceux de ces derniers tems, les Marius, les Sylla, les Pompées, je ne veux pas deſcendre plus bas ; qu'ils viennent aujourd'hui faire comparaiſon avec Pallas. Tous les éloges qu'on leur a donnés, ſe trouveront fort au-deſſous de ceux qu'il a reçus. Appellerai-je *railleurs* ou *malheureux* les auteurs d'un tel decret ? Je les nommerois *railleurs*, ſi la plaiſanterie convenoit à la gravité du ſénat. Il faut donc les reconnoître malheureux.

Mais perſonne le peut-il être jamais, juſqu'au point d'être forcé à de pareilles indignités ? C'étoit peut-être ambition & paſſion de s'avancer. Seroit-il poſſible qu'il y eût quelqu'un aſſez fou pour deſirer de s'avancer aux dépens de ſon propre honneur, & de celui de la république, dans une ville où l'avan-

tage

Digitized by Google

tage de la premiere place, étoit de pouvoir donner les premieres louanges à Pallas ? Je ne dis rien de ce qu'on offre les honneurs, les prérogatives de la préture à Pallas, à un eſclave ; ce ſont des eſclaves qui les offrent. Je ne releve point qu'ils ſont d'avis, que l'on ne doit pas ſeulement exhorter, mais même contraindre Pallas à porter les anneaux d'or. Il eût été contre la majeſté du ſénat, qu'un homme revêtu des ornemens de preteur eût porté des anneaux de fer. Ce ne ſont-là que des bagatelles qui ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Voici des faits bien plus dignes d'attention. « Le » ſenat pour Pallas (& le palais où il s'aſſemble n'a » point été depuis purifié) : pour Pallas, le ſénat re- » mercie l'empereur de ce que ce prince a fait un » éloge magnifique de ſon affranchi, & a bien voulu » permettre au ſénat de combler un tel homme » d'honneurs ». Que pouvoit-il arriver de plus glorieux au ſénat, que de ne paroître pas ingrat envers Pallas ? On ajoute dans ce decret ; « qu'afin que » Pallas, à qui chacun en particulier reconnoit avoir » les dernieres obligations, puiſſe recevoir les ju- » ſtes récompenſes de ſes travaux, & de ſa fidé- » lité. . . .

Ne croiriez-vous pas qu'il a reculé les frontieres de l'empire, ou ſauvé les armées de l'état. On continue . . . « Le ſénat & le peuple romain ne pouvant » trouver une plus agréable occaſion d'exercer leurs » libéralités, qu'en les répandant ſur un ſi fidele & » ſi deſintéreſſé gardien des finances du prince ». Voilà où ſe bornoient alors tous les deſirs du ſénat, & toute la joie du peuple ; voilà l'occaſion la plus précieuſe d'ouvrir le tréſor public ! Il faut l'épuiſer pour enrichir Pallas !

Ce qui ſuit n'eſt guere moins remarquable : « que » le ſenat ordonnoit qu'on tireroit de l'épargne 15 » millions de ſeſterces (quinze cens mille livres), » pour les donner à cet homme ; & que plus il avoit » l'ame élevée au-deſſus de la paſſion de s'enrichir, » plus il falloit redoubler ſes inſtances auprès du » pere commun, pour en obtenir, qu'il obligeât » Pallas de déférer au ſénat ». Il ne manquoit plus en effet que de traiter au nom du public avec Pallas, que de le ſupplier de céder aux empreſſemens du ſénat, que d'interpoſer la médiation de l'empereur, pour ſurmonter cette inſolente modération, & pour faire enſorte que Pallas ne dédaignât pas quinze millions de ſeſterces ! Il les dédaigna pourtant. C'étoit le ſeul parti qu'il pouvoit prendre par rapport à de ſi grandes ſommes. Il y avoit bien plus d'orgueil à les refuſer qu'à les accepter. Le ſénat cependant ſemble ſe plaindre de ce refus, & le comble en même tems d'éloges en ces termes :

« Mais l'empereur & le pere commun ayant voulu » à la priere de Pallas, que le ſénat lui remît l'obli- » gation de ſatisfaire à cette partie du decret, qui » lui ordonnoit de prendre dans le tréſor public » quinze millions de ſeſterces, le ſénat déclare, que » c'eſt avec beaucoup de plaiſir & de juſtice, qu'en- » tre les honneurs qu'il avoit commencé de decer- » ner à Pallas, il avoit mêlé cette ſomme pour con- » noître ſon zèle & ſa fidélité ; que cependant le ſé- » nat, pour marquer ſa ſoumiſſion aux ordres de » l'empereur, à qui il ne croyoit pas permis de ré- » ſiſter en rien, obéiſſoit ».

Imaginez-vous Pallas qui s'oppoſe à un decret du ſénat, qui modere lui-même ſes propres honneurs, qui refuſe quinze millions de ſeſterces, comme ſi c'étoit trop, & qui accepte les marques de la dignité des préteurs, comme ſi c'étoit moins. Repréſentez-vous l'empereur, qui, à la face du ſénat, obéit aux prieres, ou plutôt aux commandemens de ſon affranchi ; car un affranchi qui, dans le ſénat, ſe donne la liberté de prier ſon patron, lui commande. Figurez-vous le ſénat, qui, juſqu'à l'extrémité, déclare qu'il a commencé avec autant de plaiſir que de juſtice, à décerner cette ſomme, & de tels honneurs à Pallas ; & qu'il perſiſteroit encore, s'il n'étoit obligé de ſe ſoumettre aux volontés du prince, qu'il n'eſt permis de contredire en aucune choſe. Ainſi donc, pour ne point forcer Pallas de prendre quinze millions de ſeſterces dans le tréſor public, on a eu beſoin de ſa modération & de l'obéiſſance du ſénat, qui n'auroit pas obéi, s'il lui eût été permis de réſiſter en rien aux volontés de l'empereur !

Vous croyez être à la fin ; attendez, & écoutez le meilleur : « C'eſt pourquoi, comme il eſt très- » avantageux de mettre au jour les faveurs dont le » prince a honoré & récompenſé ceux qui le méri- » toient, & particulierement dans les lieux où l'on » peut engager à l'imitation les perſonnes chargées » du ſoin de ſes affaires ; & que l'éclatante fidélité » & probité de Pallas, ſont les modeles les plus pro- » pres à exciter une honnête émulation, il a été ré- » ſolu que le diſcours prononcé dans le ſénat par » l'empereur le 28 Janvier dernier, & le decret du » ſénat à ce ſujet, ſeroient gravés ſur une table d'ai- » rain, qui ſera appliquée près de la ſtatue qui re- » préſente Jules-Céſar en habit de guerre.

On a compté pour peu que le ſénat eût été témoin de ces honteuſes baſſeſſes. On a choiſi le lieu le plus expoſé pour les mettre devant les yeux des hommes de ce ſiecle, & des ſiecles futurs. On a pris ſoin de graver ſur l'airain tous les honneurs d'un inſolent eſclave, ceux même qu'il avoit refuſés ; mais qu'autant qu'il dépendoit des auteurs du decret il avoit poſſédés.

On a écrit dans les regiſtres publics, pour en conſerver à jamais le ſouvenir, qu'on lui avoit déféré les marques de diſtinction que portent les préteurs, comme on y écrivoit autrefois les anciens traités d'alliance, les lois ſacrées. Tant l'empereur, le ſénat, Pallas lui-même, eut montré de . . . (je ne ſais que dire), qu'ils ſemblent s'être empreſſés d'étaler à la vue de l'univers, Pallas ſon inſolence, l'empereur ſa foibleſſe, le ſénat ſa miſere.

Eſt-il poſſible que le ſénat n'ait pas eu honte de chercher des prétextes à ſon infamie ? La belle, l'admirable raiſon que l'envie d'exciter une noble émulation dans les eſprits, par l'exemple des grandes récompenſes dont étoit comblé Pallas. Voyez par-là dans quel aviliſſement tomboient les honneurs, je dis ceux-même que Pallas ne refuſoit pas. On trouvoit pourtant des perſonnes de naiſſance qui déſiroient qui recherchoient avec ardeur, ce qu'ils voyoient être accordé à un affranchi, être promis à des eſclaves. Que j'ai de joie de n'être point né dans ces tems, qui me font rougir comme ſi j'y avois vécu !

Cette lettre de Pline nous offre tout-à-la-fois un exemple des plus ſinguliers de la ſtupidité d'un prince, de la baſſeſſe d'un ſénat, & de l'orgueil d'un eſclave. Cette épitaphe nous apprend encore combien il y a de momerie & d'impertinence dans les inſcriptions proſtituées à des infames & à des malheureux, car il n'y a guere eu d'infame plus grand que ce Pallas. Il eſt vrai d'un autre côté que quand le caprice de la fortune éleve ſi haut de tels miſérables, elle ne fait que les expoſer davantage à la riſée publique. (*D. J.*)

TOMBÉ, ſ. m. (*Danſe.*) pas de *danſe*. On l'exécute en s'élevant d'abord ſur la pointe du pié & en pliant après le pas. Veut-on faire, par exemple, un pas tombé du pié droit : il faut avoir le corps poſé ſur le pié gauche, & les jambes écartées à la deuxieme poſition, s'élever ſur le pié gauche pour faire ſuivre la jambe droite juſqu'à la cinquieme poſition, où on la poſera entierement à terre. Là en pliant le genou on fera lever le pié gauche. Et le genou droit

Digitized by Google

s'étendant, obligera à ſe laiſſer tomber ſur le pié gauche à la deuxieme poſition, ce qui eſt un demi-jetté, qui ſe fait en ſautant à demi.

On prévient ce pas par un autre qui lui fait changer de nom. Il peut être devancé, par exemple, par un coupé ou un tems grave, & même très-ſouvent par un pas aſſemblé, ce qui lui fait porter le nom de *gaillarde*. *Voyez* GAILLARDE.

TOMBELIER, ſ. m. *terme de Voiturier*, il faudroit dire *tomberier*; c'eſt un charretier qui conduit un tombereau pour tranſporter des terres, des pierres, des décombres, *&c.* d'un lieu à un autre. (*D. J.*)

TOMBER, v. n. (*Gram.*) c'eſt changer de lieu par l'action de la peſanteur. On dit la viteſſe des graves s'accélere en *tombant*. Les eaux *tombent* des montagnes. Les feuilles commencent à *tomber*. Les plumes *tombent* aux oiſeaux. L'ennemi *tomba* ſur notre arriere-garde & la diſperſa. *Tomber* en quenouille. La foudre *tombe* quelquefois ſur les lieux ſaints. Le brouillard *tombe*, nous aurons beau tems. Le vent eſt *tombé*. Ce manteau *tombe* trop bas. Ces fortifications *tombent* en ruine. Il eſt *tombé* en apoplexie. Les chairs *tombent* en pourriture. Sa fluxion lui eſt *tombée* ſur la poitrine. Cette maiſon m'eſt *tombée* en partage. Les chiens ſont *tombés* en défaut. Le ſort eſt *tombé* ſur lui. Il eſt *tombé* entre les mains de ſon ennemi. Ce trait ſatyrique *tombe* ſur lui. Les plus parfaits *tombent* quelquefois. Il eſt *tombé* dans une grande faute. Je *tombe* dans ce ſens. Cette piece eſt *tombée* à la premiere repréſentation. Il eſt *tombé* dans une erreur très-délicate. Nous *tombâmes* enfin ſur cette matiere. Le poids de cette pendule eſt tout-à-fait *tombé*. D'où l'on voit qu'à-travers toute la variété de ſes acceptions, le verbe *tomber* conſerve quelque choſe de ſon idée primitive.

TOMBER, (*Marine.*) c'eſt pencher ou ceſſer. Ainſi un mât, une galere *tombent*, quand ils penchent; le vent *tombe* quand il ceſſe, & qu'il fait place au calme. Ce terme a encore d'autres ſignifications, ſelon qu'il eſt joint avec d'autres temes, comme on le verra dans les articles ſuivans.

TOMBER *ſous le vent*, (*Marine.*) c'eſt perdre l'avantage du vent qu'on avoit gagné, ou dont on étoit en poſſeſſion, ou qu'on tâchoit de gagner.

TOMBER *ſur un vaiſſeau*, (*Marine.*) c'eſt arriver & fondre ſur un vaiſſeau.

TOMBEREAU, ſ. m. *terme de Charron*, c'eſt une ſorte de charrette dont le fond & les deux côtés ſont faits de groſſes planches enfermées par des giſans.

Un *tombereau* ſert à tranſporter les choſes qui tiennent du liquide, comme les boues, les ordures des rues, ainſi que le ſable, la chaux, les terres, gravois, & choſes ſemblables.

Du Cange dérive ce mot de *tombrellum*, dont les Anglois ont fait *tumbrel*, que Dodwell dit avoir été une eſpece de charrette, ſur laquelle on promenoit par les villes d'Angleterre les femmes coupables d'adultere, & qu'en quelques lieux on plongeoit pluſieurs fois dans l'eau, ce qu'on appelloit la peine du *tumbrel*.

Tombereau déſigne auſſi la charge d'une charrette faite en *tombereau*. (*D. J.*)

TOMBERELLE *ou* TONNELLE, ſ. f. (*Chaſſe.*) c'eſt une eſpece de filet qui a 15 piés de queue pour prendre les perdrix; le chaſſeur après l'avoir bien tendu contre terre, paſſe d'un autre côté, par-derriere les perdrix, & les chaſſe doucement vers la tonnelle en pouſſant devant ſoi un bœuf ou une vache de bois peint, ou il prend de la toile peinte en couleur de vache, avec une tête d'oſier, oreilles, cornes & col qui imitent le naturel de la vache, & une ſonnette que le chaſſeur portera au col, & ainſi ſuivant les perdrix, il les amene toutes dans la tonnelle. A l'embouchure de la tonnelle on dreſſe un pan de filets de chaque côté en angle obtus, pour que les perdrix donnent plus facilement dans la tonnelle, quand elles en ſont proche, on les preſſe davantage, & dès qu'elles y ſont entrées, on court ſur le filet pour les prendre. On peut tonneller en tout tems & à toutes les heures du jour, principalement le matin & le ſoir; les perdrix chantent une heure après le jour, ce qui les découvre; on ſe ſert de la vache artificielle pour approcher tous les oiſeaux de paſſage & ſauvages. Tonneller, c'eſt chaſſer à la tonnelle; tonnelleurs, ſont ceux qui chaſſent à la tonnelle.

TOMBISSEUR, ſ. m. (*Venerie.*) c'eſt le nom qu'on donne au premier des oiſeaux qui attaque le héron dans ſon vol; on l'appelle *tombiſſeur* ou *hauſſepié*.

TOMBOUBITSI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont les voyageurs ne nous apprennent rien, ſinon que le cœur de ſon bois eſt d'un jaune orangé.

TOMBUT, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie. Il eſt borné au nord par le royaume de Combour, au midi par la Guinée, au levant par le royaume de Gabi, & au couchant par les Mandingues; c'eſt un pays qui contient pluſieurs mines d'or & de cuivre, & qui produit du blé, du riz & autres grains néceſſaires à la vie. Le roi de *Tombut* eſt de tous les princes de la Nigritie le plus riche & le plus puiſſant. Il réſide dans la capitale qui porte le même nom, & qui eſt ſituée à quelque diſtance du Niger; c'eſt une ville conſidérable par l'abord des marchands de Barbarie & des autres pays voiſins, qui y font un grand commerce. Léon d'Afrique dit que cette ville a été fondée l'an 1213 par un prince de Barbarie, appellé *Monſa-Suleiman*. *Longit.* 14. 5. *latit.* 15. 34. (*D. J.*)

TOME, (*Gram. & Littérat.*) eſpece de diviſion d'un ouvrage. Il y a quelquefois pluſieurs *tomes* dans un volume, & quelquefois auſſi il y a pluſieurs volumes, ſans qu'il y ait de *tomes*; ainſi un ouvrage en vingt *tomes* n'eſt pas la même choſe qu'un ouvrage en vingt volumes, ni un ouvrage en vingt volumes la même choſe qu'un ouvrage en vingt *tomes*. Cependant ces deux mots ſe prennent aſſez ſouvent l'un pour l'autre, & l'on dit indiſtinctement, j'ai perdu un volume ou un *tome* de l'hiſtoire romaine.

TOMENTUM, ſ. m. ſignifie proprement de la bourre ou des flocons de laine; mais les anatomiſtes emploient ce terme pour marquer cette eſpece de duvet qui vient ſur les feuilles de certaines plantes, qui à cauſe de cela ſont nommées *tomentoſa*, comme le *gramen tomentoſum*, le *cardnus tomentoſus*, &c.

M. Winſlow obſerve une ſorte de *tomentum* ou de duvet dans les vaiſſeaux ſecrétoires des glandes; & c'eſt par-là qu'il explique la ſécrétion des différentes liqueurs qui ſe ſéparent du ſang. *Voyez* SANG.

TOMES, (*Géog. anc.*) *Tomi*, ville de la baſſe Mœſie, vers l'embouchure du Danube, près du Pont-Euxin. Tous les géographes en parlent; Pomponius Méla, *l. II. c. ij.* Ptolomée, *l. III. c. x.* &c. Etienne le géographe écrit *Tomeus*; & ſur une médaille de Caracalla on trouve cette inſcription: ΤΡΟΙΤ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩC.

Ovide dans ſes triſtes, *l. III. élég. 9*, s'eſt amuſé à donner l'origine fabuleuſe de la ville de *Tomes*, où il étoit malheureuſement relégué, & ce morceau eſt très-ingénieux. Il nomme *Tomitæ* les habitans de *Tomes*; cette ville peu conſidérable du tems de Strabon, s'accrut dans la ſuite. La table de Peutinger la repréſente avec toutes les marques des grandes villes; & la notice d'Hiéroclès en fait la métropole de la Scythie, ou de la nation des Scythes ſoumis à l'empire. On croit que l'ancienne *Tomes* eſt aujourd'hui *Kilianova*, bourg de Beſſérabie, vers l'embouchure la plus ſeptentrionale du Danube. (*D. J.*)

TOMIAS, (*Antiq. greq.*) nom donné au ſacrifi-

Digitized by Google

ce qu'on offroit pour la ratification des ligues ſolemnelles. On nommoit ainſi ce ſacrifice, parce qu'on prêtoit le ſerment ſur les teſticules de la victime que les victimaires avoient coupées exprès. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. t. I. p. 252.* (*D. J.*)

TOMIN *ou* TOMINE, ſ. m. (*Poids.*) petit poids dont on ſe ſert en Eſpagne & dans l'Amérique eſpagnole pour peſer l'or; il faut huit *tomins* pour le caſtillan, ſix caſtillans & deux *tomins* pour l'once. Le *tomin* peſe trois carats, & le carat quatre grains; le tout poids d'Eſpagne, qui eſt environ d'un ſeptieme par cent plus foible que le poids de Paris. (*D. J.*)

TOMOLO, ſ. m. (*Meſure de continence.*) meſure dont on ſe ſert à Naples & en quelques autres lieux de ce royaume & de l'Italie; le *tomolo* eſt le tiers du ſeptier de Paris, c'eſt-à-dire, qu'il faut trois *tomoli* pour le ſeptier. (*D. J.*)

TOMON-PUTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) racine des Indes orientales qui reſſemble à celle du curcuma, excepté qu'elle eſt blanche; les Indiens s'en frottent le corps, & regardent cette pratique comme fort ſaine.

TOMOSKOY, TOOM *ou* TOMO, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans la Sibérie, entre les deux bras de la riviere Tom. Elle fournit de belles fourrures blanches que les Ruſſiens nomment *Telarski Bielski*. On a découvert au voiſinage de cette ville d'anciens tombeaux d'où l'on a tiré des pieces d'or, d'argent, des agraffes, des boucles, des bagues & des uſtenſiles de table: ce qui marque que ce pays a été autrefois habité par une nation plus opulente que celle qui l'habite aujourd'hui, & c'eſt une obſervation curieuſe. (*D. J.*)

TON, ſ. m. (*Hiſt. nat. & Médec. pratiq.*) c'eſt le nom que les habitans du Bréſil ont donné à un inſecte aſſez ſemblable à la puce par la couleur & par la maniere dont il ſaute, mais communément beaucoup plus petit, égalant à peine en groſſeur un grain de ſable. Jean Heurnius le pere, pour exprimer ſa petiteſſe, l'appelle une *idée d'animal*; le Bréſil n'eſt pas le ſeul pays où l'on en trouve, il eſt répandu dans preſque toutes les îles d'Amérique; & c'eſt avec raiſon que Lerius penſe que c'eſt le même inſecte qui eſt connu dans les îles eſpagnoles ſous le nom de *nigua*. (*Hiſt. du Bréſil, chap. ij.*) Les *tons* habitent ordinairement les terreins ſablonneux, & ſurtout ceux qui ſont plantés en canne à ſucre, & de-là s'élancent ſur les paſſans, attaquent principalement ceux qui ont les piés nuds, ſe nichent dans la peau & entre les ongles, & y excitent une maladie que les naturels du pays appellent auſſi *ton*. Les François ont donné à ces inſectes le nom de *chiques*; c'eſt ſous ce nom que M. de Rochefort les décrit & détaille les effets de leur piquure dans ſon *hiſtoire naturelle & morale des îles Antilles*. *Voyez* CHIQUES. Pour le compléter, nous ajouterons ici quelques particularités ſur l'eſpece d'affection qui ſuit l'entrée de ces animaux dans la peau, & ſur les remedes que l'expérience a conſacrés comme plus efficaces.

Les piés ne ſont pas les ſeules parties du corps qu'ils attaquent; ſouvent ils ſe gliſſent entre les ongles des doigts de la main; & Lerius aſſure avoir vu aux aiſſelles & dans d'autres parties molles des marques de leur invaſion; deux jours après que cet inſecte a pénétré la peau, le malade y reſſent une démangeaiſon qui dans quelques heures devient ſi inſupportable, qu'il ne peut s'empêcher de ſe gratter continuellement & avec force, ce qui vraiſſemblablement contribue à accélerer la formation d'une petite puſtule livide; elle eſt accompagnée d'une tumeur de la groſſeur de la tête d'une épingle, qui bientôt augmente avec des douleurs très-vives juſqu'à celle d'un pois; on apperçoit alors l'inſecte au milieu de la tumeur, qui s'étend quelquefois tout-à-l'entour. Si dans ces entrefaites on n'apporte pas au mal un remede efficace, la tumeur ſe termine par la gangrene qui fait des progrès plus ou moins rapides; l'inſecte multiplie prodigieuſement, & ſe répand par ce moyen dans les diverſes parties du corps où il occaſionne les mêmes ſymptomes; on a vu des perſonnes qui faute de ſecours avoient perdu totalement l'uſage des piés & des mains. Thomas Vander Guychten, dont Otho Heurnius donne l'hiſtoire, qu'on trouve dans le quatrieme volume de la *Bibliotheque pratique de* Manget, *liv. XVII. p. 643 & ſuiv.* fut obligé par la maladreſſe des chirurgiens qui le traitoient, de ſe faire couper un ou deux doigts du pié qui étoient entierement gangrenés; & ce ne fut que par les ſoins long-tems continués de Heurnius, célebre médecin, que les progrès de la gangrene furent arrêtés, & que ce malade obtint une guériſon complette.

Le ſecours le plus approprié & dont l'effet eſt le plus prompt, eſt, ſuivant tous les Hiſtoriens, l'extraction du *ton*. Cette opération eſt très-douloureuſe, mais en même tems immanquable; les Bréſiliens & les Negres la font avec une adreſſe ſinguliere & un ſuccès conſtant, dès qu'ils s'apperçoivent par la tumeur de l'entrée de l'inſecte. On tire dans le pays une huile rouge, épaiſſe, d'un fruit qu'on appelle *couroy*, qui paſſe auſſi pour très-propre à guérir cette maladie; on l'applique en forme de baume ſur les parties où l'inſecte eſt entré; on vante encore beaucoup l'efficacité des feuilles du tabac, ſurtout imbibées de ſuc de citron très-acide; mais quels que ſoient les effets de ces différens remedes, il eſt beaucoup plus prudent de ne pas ſe mettre dans le cas de les éprouver, & il ne faut que peu d'attention pour y parvenir; on n'a qu'à ne jamais marcher piés nuds, porter des bas & des gants de peau, ſe laver ſouvent & obſerver en un mot une très-grande propreté. M. de Rochefort conſeille auſſi dans la même vue d'arroſer les appartemens qu'on occupe, avec de l'eau ſalée.

TON, (*Proſe & Poéſie.*) couleurs, nuances du ſtyle, langage qui appartient à chaque ouvrage.

Il y a 1°. le *ton* du genre: c'eſt par exemple, du comique ou du tragique; 2°. le *ton* du ſujet dans le genre: le ſujet peut être comique plus ou moins; 3°. le *ton* des parties; chaque partie du ſujet a outre le *ton* général, ſon *ton* particulier: une ſcène eſt plus fiere & plus vigoureuſe qu'une autre: celle-ci eſt plus molle, plus douce: 4°. le *ton* de chaque penſée, de chaque idée: toutes les parties, quelque petites qu'elles ſoient, ont un caractere de propriété qu'il faut leur donner, & c'eſt ce qui fait le poëte; ſans cela, *cur ego poëta ſalutor*. On bat ſouvent des mains, quand dans une comédie on voit un vers tragique, ou un lyrique dans une tragédie. C'eſt un beau vers, mais il n'eſt point où il devroit être.

Il eſt vrai que la comédie éleve quelquefois le *ton*, & que la tragédie l'abaiſſe; mais il faut obſerver que quelque effor que prenne la comédie, elle ne devient jamais héroique. On n'en verra point d'exemple dans Moliere. Il y a toujours quelque nuance du genre qui l'empêche d'être tragique. De même quand la tragédie s'abaiſſe, elle ne deſcend pas juſqu'au comique. Qu'on liſe la belle ſcène où Phedre paroît déſolée, le ſtyle eſt rompu, abattu, ſi j'oſe m'exprimer ainſi; c'eſt toujours une reine qui gémit.

Ce que nous venons de dire du *ton* en poéſie, s'applique également à la proſe. Il y a chez elle le *ton* ſimple ou familier, le *ton* médiocre & le *ton* ſoutenu, ſelon le genre de l'ouvrage, le ſujet dans le genre & les parties du ſujet. Enfin le *ton* ou le langage d'un conte, d'une lettre, d'une hiſtoire, d'une oraiſon funebre, doivent être bien différens. *Voyez* STYLE. (*D. J.*)

TON, (*Art oratoire.*) inflexion de voix : on a parlé des différentes qualités du *ton* dans la prononciation & la déclamation, aux *mots* PRONONCIATION & DÉCLAMATION. (*D. J.*)

TON, ſ. m. (*Muſ.*) Ce *mot* a pluſieurs ſens en Muſ. 1°. Il ſe prend d'abord pour un intervalle qui caractériſe le ſyſtème & le genre diatonique. *Voyez* INTERVALLE. Il y a deux ſortes de *tons* ; ſavoir le *ton* majeur dont le rapport eſt de 8 à 9, & qui réſulte de la différence de la quarte à la quinte ; & le *ton* mineur dont le rapport eſt de 9 à 10, & qui eſt la différence de la tierce mineure à la quarte. La génération du *ton* majeur & celle du *ton* mineur ſe trouve également à la ſeconde quinte *ré* en commençant par *ut* ; car la quantité dont ce *ré* ſurpaſſe l'octave du premier *ut*, eſt juſtement dans le rapport de 8 à 9, & celle dont ce même *ré* eſt ſurpaſſé par le *mi* tierce majeure de cette octave, eſt dans le rapport de 9 à 10.

2°. On appelle *ton*, le degré d'élévation que prennent les voix, ou ſur lequel ſont montés les inſtrumens pour exécuter de la muſique. C'eſt en ce ſens qu'on dit dans un concert que le *ton* eſt trop haut ou trop bas. Dans les égliſes, il y a le *ton* du chœur pour le plein-chant ; il y a, pour la muſique, *ton* de chapelle & *ton* d'opéra ; ce dernier n'a rien de fixe, mais eſt ordinairement plus bas que l'autre qui ſe regle ſur l'orgue.

3°. On fait encore porter le même nom de *ton* à un inſtrument qui ſert à donner le *ton* de l'accord à tout un orcheſtre : cet inſtrument, que quelques-uns appellent auſſi *choriſte*, eſt un ſifflet, qui, au moyen d'une maniere de piſton gradué, par lequel on alonge ou raccourcit le tuyau à volonté, vous repréſente toujours à-peu-près le même ſon ſous la même diviſion. Mais cet à-peu-près qui dépend des variations de l'air, empêche qu'on ne puiſſe s'aſſurer d'un *ton* fixe qui ſoit toujours le même. Peut-être, depuis que le monde exiſte, n'a-t-on jamais concerté deux fois exactement ſur le même *ton*. M. Diderot a donné les moyens de perfectionner le *ton* ; c'eſt-à-dire, d'avoir un ſon fixe avec beaucoup plus de préciſion, en remédiant aux effets des variations de l'air. *Voyez* SON FIXE.

4°. Enfin, *ton* ſe prend pour le ſon de la note, ou corde principale qui ſert de fondement à une piece de muſique, & ſur lequel on dirige l'harmonie, la mélodie & la modulation ſur les *tons* des anciens. *Voyez* MODE.

Comme notre ſyſtème moderne eſt compoſé de douze cordes ou ſons différens, chacun de ces ſons peut ſervir de fondement à un *ton*, & ce ſon fondamental s'appelle *tonique*. Ce ſont donc déjà douze *tons* ; & comme le mode majeur & le mode mineur ſont applicables à chaque ton, ce ſont vingt-quatre modes dont notre muſique eſt ſuſceptible. *Voyez* MODE.

Ces *tons* different entre eux par les divers degrés d'élévation du grave à l'aigu qu'occupent leurs toniques. Ils different encore par les diverſes altérations produites dans chaque *ton* par le tempérament ; de ſorte que ſur un claveſſin bien accordé, une oreille exercée reconnoît ſans peine un *ton* quelconque dont on lui fait entendre la modulation, & ces *tons* ſe reconnoiſſent également ſur des claveſſins accordés plus haut ou plus bas les uns que les autres ; ce qui montre que cette connoiſſance vient du-moins autant des diverſes modifications que chaque *ton* reçoit de l'accord total, que du degré d'élévation que ſa tonique occupe dans le clavier.

De-là naît une ſource de variétés & de beautés dans la modulation. De-là naît une diverſité & une énergie admirable dans l'expreſſion. De-là naît, en un mot, la faculté d'exciter des ſentimens différens avec des accords ſemblables frappés en différens *tons*. Faut-il du grave, du majeſtueux ? l'*f ut fa*, & les *tons* majeurs par bémol l'exprimeront noblement. Veut-on animer l'auditeur par une muſique gaie & brillante, prenez *a-mi la* majeur, *d-la ré*, en un mot, les *tons* majeurs par dièſe. *C-ſol ut* mineur porte la tendreſſe dans l'ame, *f-ut fa* mineur va juſqu'au lugubre & au deſeſpoir. En un mot, chaque *ton*, chaque mode a ſon expreſſion propre qu'il faut ſavoir connoître ; & c'eſt-là un des moyens qui rendent un habile compoſiteur, maître en quelque maniere des affections de ceux qui l'écoutent ; c'eſt une eſpece d'équivalent aux modes anciens, quoique fort éloigné de leur énergie & de leur variété.

C'eſt pourtant de cette agréable diverſité que M. Rameau voudroit priver la muſique, en ramenant, autant qu'il eſt en lui, une égalité & une monotonie entiere dans l'harmonie de chaque mode, par ſa regle du tempérament, regle déjà ſi ſouvent propoſée & abandonnée avant lui. Selon cet auteur, toute l'harmonie en ſeroit plus parfaite : il eſt certain cependant qu'on ne peut rien gagner d'un côté, par ſa méthode, qu'on ne perde tout autant de l'autre. Et quand on ſuppoſeroit que la pureté de l'harmonie y profiteroit de quelque choſe, ce que nous ſommes bien éloignés de croire, cela nous dédommageroit-il de ce qu'elle nous feroit perdre du côté de l'expreſſion ? *Voyez* TEMPÉRAMENT. (*S*)

TONS DE L'ÉGLISE, (*Muſique.*) ce ſont des manieres déterminées de moduler le plein-chant ſur divers ſons fondamentaux, & ſelon certaines regles admiſes dans toutes les égliſes où l'on pratique le chant grégorien.

On compte ordinairement huit *tons* réguliers, dont il y en a quatre authentiques & quatre plagaux. On appelle *tons authentiques*, ceux où la finale occupe à-peu-près le plus bas degré du chant ; mais ſi le chant deſcend juſqu'à trois degrés plus bas que la finale, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'on appelle en Muſique la *dominante* ; alors le ton eſt plagal : on voit qu'il n'y a pas grand myſtere à ces mots ſcientifiques.

Les quatre *tons* authentiques ont leur finale à un degré l'un de l'autre, ſelon l'ordre des quatre notes *ré*, *mi*, *fa*, *ſol* ; ainſi le premier ton de ces *tons* répondant au mode dorien des Grecs, le ſecond répond au phrygien, le troiſieme à l'éolien, & non pas au lydien, comme a dit M. l'abbé Broſſard, & le dernier au mixo-lydien. C'eſt S. Miroclet, évêque de Milan, ou ſelon l'opinion la plus reçue, S. Ambroiſe qui vers l'an 370, choiſit ces quatre *tons* pour en compoſer le chant de l'égliſe de Milan, & c'eſt ce qu'on croit le choix & l'approbation de ces deux grands hommes qui ont fait donner à ces quatre *tons* le nom d'*authentiques*.

Comme les ſons employés dans ces quatre *tons* n'occupoient pas tout le diſdiapaſon ou les quinze cordes de l'ancien ſyſtème, S. Grégoire forma le projet de les employer toutes par l'addition des quatre nouveaux *tons* qu'on appelle *plagaux*, qui ont les mêmes finales que les précédens, & qui reviennent proprement à l'hypodorien, à l'hypophrygien, à l'hypocolien & à l'hypomixolydien ; d'autres attribuent à Guy d'Arezzo l'invention de ce dernier.

C'eſt de-là que ces quatre *tons* authentiques ont chacun un ton plagal pour leur ſervir de collatéral ou ſupplément ; de ſorte qu'après le premier ton qui eſt authentique, vient le ſecond qui eſt ſon plagal, le troiſieme authentique, le quatrieme plagal, & ainſi de ſuite. Ce qui fait que ces modes ou *tons* authentiques s'appellent auſſi *impairs* & les plagaux *pairs*, eu égard à leur ordre dans la ſérie des *tons*.

La connoiſſance du ton authentique ou plagal eſt eſſentielle pour celui qui donne le ton du chœur ; car s'il a à entonner dans un ton plagal, il doit pren-

Digitized by Google

dre la finale à-peu-près dans le *medium* de la voix ; mais ſi le ton eſt authentique, la même finale doit être priſe dans le bas. Faute de cette obſervation, on expoſeroit les voix à ſe forcer, ou à n'être pas entendues.

Quelquefois on fait dans un même *ton* des tranſpoſitions à la quinte; ainſi au-lieu de *ré* dans le premier ton, on aura pour finale le *ſi* pour le *mi*, l'*ut* pour le *fa*, & ainſi de ſuite; mais ſi l'ordre de ces ſons ne change pas, le ton ne change pas non plus, & ces tranſpoſitions ne ſe font que pour la commodité des voix : ce ſont encore des obſervations à faire par l'organiſte ou le chantre qui donne le *ton*.

Pour approprier autant qu'il eſt poſſible, l'intonation de tous ces *tons* à l'étendue d'une ſeule voix, les Organiſtes ont cherché les *tons* de la muſique les plus propres à correſpondre à ceux-là. Voici ceux qu'ils ont établis : on auroit pu les réduire encore à une moindre étendue, en mettant à l'uniſſon la plus haute corde de chaque *ton*, ou ſi l'on veut, celle qu'on rebat le plus, & qu'on appelle *dominante*, en terme de plein-chant. Mais on n'a pas trouvé que l'étendue de tous ces *tons* ainſi reglés excédoit celle de la voix humaine; ainſi on n'a pas jugé à-propos de diminuer encore cette étendue par des tranſpoſitions qui ſe ſeroient trouvées à la fin plus difficiles & moins harmonieuſes que celles qui ſont en uſage.

Premier ton,	*ré* mineur.
Second ton,	*ſol* mineur.
Troiſieme ton,	*la* mineur *ou* mieux *ſol* mineur.
Quatrieme ton,	*la* mineur finiſſant ſur la dominante, par cadence réguliere.
Cinquieme ton,	*ut* mineur, *ou* mieux *ré* majeur.
Sixieme ton,	*fa* majeur.
Septieme ton,	*ré* majeur.
Huitieme ton,	*ſol* majeur, c'eſt-à-dire, faiſant peu ſentir le ton d'*ut*.

Au reſte, les *tons* de l'égliſe ne ſont point aſſervis aux lois des *tons* de la Muſique ; il n'y eſt point queſtion de médiante ni de note ſenſible, & on y laiſſe les ſemi-*tons* où ils ſe trouvent dans l'ordre naturel de l'échelle, pourvu ſeulement qu'ils ne produiſent ni tri-*tons* ni fauſſe-quintes ſur la tonique.(*S*)

TON, (*Lutherie.*) inſtrument dont les Muſiciens ſe ſervent pour trouver & donner le *ton* ſur lequel on doit exécuter une piece de muſique ; c'eſt une eſpece de flûte à bec repréſentée, *Planche de Lutherie*, *figure 27. 8.* laquelle n'a point de trous pour poſer les doigts, mais ſeulement une ouverture *E* par laquelle on ſouffle, & une autre ouverture *D* qui eſt la lumiere & par où le ſon de l'inſtrument ſort ; on fait entrer par le trou de la patte *C* une eſpece de piſton *A B C;* la partie *A B* de ce piſton ſert de poignée pour la pouvoir tenir & enfoncer à volonté : la tige *B C* eſt graduée par de petites marques ou lignes *c d e f g*, *a b c* qui répondent aux notes de la muſique ; enſorte que ſi on enfonce le piſton juſqu'à une de ces marques, par exemple, juſqu'à 9 qui répond à *ſol*, l'inſtrument rendra alors un ſon qui ſera la quinte du premier ſon qu'il rend, lorſque la premiere marque *c* ou *c ſol ut* eſt à l'extrémité du corps *D C* de l'inſtrument. La formation du ſon dans le *ton* ſe rapporte à celle du ſon dans les tuyaux bouchés de l'orgue. *Voyez l'article* BOURDON DE 16 PIÉS *& les figures.*

TON, (*Marine.*) c'eſt la partie du mât qui eſt compriſe entre les barres de hune & le chouquet, & où s'aſſemblent par en-haut le bout du tenon du mât inférieur avec le mât ſupérieur, & cela par le moyen du chouquet ; & par en-bas, le pié du mât ſupérieur avec le tenon du mât inférieur, par le moyen d'une cheville de fer appellée *clé.*

TON, (*Peinture.*) nom qui convient en peinture à toutes ſortes de couleurs & à toutes ſortes de teintes, ſoit qu'elles ſoient claires, brunes, vives, *&c. Voyez* TEINTE. On dit *tons* clairs, *tons* bruns, *tons* vifs; ces couleurs ne ſont pas de même *ton.*

Ce terme a néanmoins une acception particuliere lorſqu'on y joint l'épithete de *beau*, de *bon.* Alors il ſignifie que les objets ſont bien caractériſés par la couleur, relativement à leur poſition, & que de la compoſition de leurs *tons* réſulte une harmonie ſatisfaiſante. Vilains, mauvais *tons*, ſignifient que de leur aſſemblage réſulte le contraire.

TON, ſ. m. (*Rubanerie.*) c'eſt une groſſe noix percée de pluſieurs trous dans ſa rondeur, & traverſée de deux cordes qui tiennent de part & d'autre au métier, elle ſert à bander ces deux cordes par une cheville ou bandoir qu'on enfonce dans un de ces trous, & qui mene la noix à diſcrétion. (*D. J.*)

TONAIGE, ſ. m. (*Hiſt. des impôts.*) ſorte d'impôt nommé *tolaige* & groſſe *laige*, qui ſe levoit anciennement par quelques ſeigneurs, mais ſans droit & ſans titre, ſur ceux qui par ordre du roi, recueilloient & amaſſoient les paillettes d'or dans quelques rivieres de France. (*D. J.*)

TONCAT, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la partie occidentale du Turqueſtan, ſur le bord du fleuve Jaxartes dans un terroir délicieux. Alboulcaïr l'appelle le *palais des ſciences*, à cauſe de l'académie des Arts & des Sciences qui y étoit établie de ſon tems. *Long.* ſuivant de Liſle, *89. lat. 47.* (*D. J.*)

TONDEREN *ou* TUNDERN, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, dans le duché de Sleſwig, ſur la rive méridionale du Widaw, à quatre milles de Ripen, d'Apenrade & de Fleusbourg, à cinq de Sleſwig, & à ſept d'Haderſleben. Abel, duc de Sleſwig, & depuis roi de Danemarck, donna à *Tonderen* le titre de ville en 1243. Elle eſt aujourd'hui bien fortifiée & dans un terrein fertile. *Longit. 26. 44. latit. 54. 52.*

TONDEUR, ſ. m. (*Art. méch.*) ouvrier qui travaille dans les manufactures de lainage à tondre avec des forces, les draps, les ſerges & autres étoffes de laine.

A Paris, les *tondeurs* forment une communauté qui eſt fort ancienne. Leurs premiers ſtatuts furent du mois de Décembre 1384. du tems de Charles VI ; ils furent enſuite confirmés & augmentés par Louis XI. en 1477, puis par Charles VIII. en Juillet 1484. & enfin par François I. en Septembre 1531.

Par ces ſtatuts, ils ſont nommés *tondeurs* de draps à table ſeche, parce qu'il ne leur eſt pas permis de tondre aucunes étoffes quand elles ſont encore mouillées.

Il y a à la tête de cette communauté quatre maîtres qui ont la qualité de jurés-viſiteurs, dont la fonction eſt d'aller viſiter chez les maîtres pour veiller à la conſervation de leur art & métier, & tenir la main à l'exécution des ſtatuts & ordonnances qui le concernent.

L'élection des quatre jurés ſe fait tous les deux ans; ſavoir, de deux anciens maîtres qui ont déja paſſé par la jurande, & de deux jeunes maîtres qui n'y ont pas encore paſſé.

Outre ces quatre jurés-viſiteurs, il y a encore deux maîtres que l'on nomme ſimplement *élus*, qui ſont proprement des petits jurés ou ſous-jurés. Ces jurés doivent être préſens au chef-d'œuvre des aſpirans à la maîtriſe & aux expériences des compagnons; ils doivent auſſi tenir la main à ce que l'on ne travaille point les fêtes & les dimanches; ces deux petits jurés ſont auſſi élus tous les deux ans.

Avec ces quatre jurés-viſiteurs & ces deux petits jurés, il y a encore un ancien maître de la communauté que l'on élit pareillement tous les deux ans, auquel on donne la qualité de *grand garde* ; il n'a aus-

cune fonction, ſa charge étant purement d'honneur, & ſeulement une marque du mérite & de la capacité de celui qui en eſt revêtu.

Pour être reçu maître *tondeur* à Paris, il faut avoir fait trois années d'apprentiſſage, faire chef-d'œuvre, qui conſiſte à donner deux tontures ou coupes à un morceau de drap de deux aunes encore blanc; ſavoir, une avant que le drap ait été lainé, & l'autre après le lainage. Outre ces deux tontures, il doit encore en donner une au même morceau de drap après avoir été teint.

Les fils de maîtres ſont exempts de l'apprentiſſage & du chef-d'œuvre; ils ſont ſeulement tenus de faire une ſimple expérience, qui conſiſte à tondre une fois en premier deux aunes de drap en couleur.

Chaque maître doit avoir chez lui un morceau de fer tranchant par un bout, qui eſt une eſpece de poinçon, qui ſert à marquer toutes étoffes qu'ils tondent ou qu'ils font tondre par leurs compagnons; cette marque ſe fait ordinairement au premier bout ou chef de la piece. Il n'eſt pas permis à un maître de continuer à tondre une piece déja commencée & marquée par un de ſes confreres.

Les *tondeurs* de drap prennent pour patron l'Aſſomption de la ſainte Vierge; ils ont une confrairie établie dans l'égliſe des grands Auguſtins. Ils n'ont point de chambre de communauté pour faire leurs aſſemblées; mais quand ils veulent en convoquer une, elle ſe tient chez le plus ancien des jurés en charge.

Par les réglemens généraux des manufactures de lainage faits au mois d'Août 1669, *art.* 53. il eſt défendu aux *tondeurs* de drap de ſe ſervir pour l'entimage des étoffes d'aucunes graiſſes appellées *flambarts*; ils doivent ſeulement y employer du ſain-doux de porc le plus blanc. Il leur eſt encore défendu de ſe ſervir de cardes, ni d'en avoir dans leurs maiſons pour coucher les draps, *&c.* ils ne peuvent ſe ſervir pour cela que de chardons à foulon.

Quoiqu'il ſemble par tout ce qui vient d'être dit, que la profeſſion de *tondeurs* doive ſe renfermer dans la ſeule tonture des draps, ce ſont cependant eux qui ſe mêlent de les preſſer, de les cattir & de les friſer.

TONDINS, ſ. m. pl. (*Plombier.*) inſtrument à l'uſage des plombiers & des facteurs d'orgues. Ce ſont de gros cilindres de bois dont on ſe ſert pour former & arrondir les tuyaux de plomb deſtinés à la conduite & à la décharge des eaux, & les tuyaux d'étain pour monter les orgues. Ces *tondins* ſont plus ou moins gros & longs, ſelon la groſſeur & la longueur qu'on veut donner aux tuyaux. *Voyez* TUYAUX.

TONDI-TEREGAM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) grand arbre de Malabar qui s'éleve à la hauteur de cinquante à ſoixante piés; ſon tronc, qui eſt extrêmement gros, pouſſe une infinité de branches droites, longues, vertes, lanugineuſes, rudes & pleines d'une moëlle ſpongieuſe; ſes feuilles ſont diſpoſées par paires dans un ordre parallele; elles ſont portées par des queues qui tiennent aux petites branches terminées en pointe, dentelées, épaiſſes, liſſes, vertes, luiſantes par-deſſus, verdâtres & cotonneuſes par-deſſous, d'une odeur douce, & d'un goût aromatique. Les fleurs naiſſent trois à trois, & même en plus grand nombre d'entre les aiſſelles des feuilles; elles ſont tétrapétales, pointues, & répandent une odeur agréable lorſqu'on les froiſſe entre ſes doigts. Il s'éleve d'entre les pétales quatre étamines purpurines, au centre deſquelles eſt un piſtil rouge à ſommet blanchâtre. Les auteurs de l'*Hort. malab.* nomment cet arbre, *arbor flore tetrapetalo, odorato, fructu nullo, Hort. malab. tom. IV.* c'eſt-à-dire qu'ils ne lui donnent point de fruit; mais c'eſt vraiſſemblablement une erreur de leur part. (*D. J.*)

TONDRE, v. act. (*Gramm.*) en général c'eſt couper les poils ſuperflus.

TONDRE, (*terme de Chapelier.*) c'eſt à l'égard des chapeaux de Caudebec, & de ceux qui ſont fabriqués de pure laine, les faire paſſer par-deſſus la flamme d'un feu clair, ordinairement fait de paille ou de menu bois, pour en ôter les plus longs poils, ce qu'on appelle vulgairement *flamber le chapeau*; & pour ce qui eſt des autres chapeaux, comme caſtors, demi-caſtors & vigognes, c'eſt les *frotter* par-deſſus avec une pierre-ponce, pour uſer le poil qui excede trop; c'eſt ce qui ſe nomme ordinairement *poncer le chapeau.* (*D. J.*)

TONDRE, TONDU, (*Jardin.*) pluſieurs parties d'un jardin ſont ſujettes à la tonture, ſoit aux ciſeaux, ſoit au croiſſant. Les parterres ne ſeront tondus que la ſeconde année pour laiſſer prendre terre au buis & le fortifier. Il les faut enſuite *tondre* aux ciſeaux au-moins une fois l'an dans le mois de Mai. Les beaux parterres le ſont deux fois l'année après les deux feves.

Les ifs, les arbriſſeaux de fleurs & les paliſſades baſſes ſe *tondent* aux ciſeaux, ainſi que les boules d'ormes, au-moins une fois par an entre les deux feves.

Les autres grandes paliſſades de charmille & d'érable, ſe *tondent* au croiſſant au-moins une fois l'an, comme en Juillet; on les *tond* dans les beaux jardins en Juin & au commencement de Septembre après la pouſſe de chaque feve, pour les mieux entretenir dans la belle forme qu'on leur a donnée.

TONDRE, v. act. (*Lainage.*) ce mot en manufacture de lainage, ſignifie couper avec de grands ciſeaux que l'on appelle *forces*, le poil ſuperflu & trop long qui ſe trouve ſur la ſuperficie des draps & autres étoffes de laines pour les rendre plus raſes & plus unies. On *tond* plus ou moins de fois les étoffes ſuivant leur fineſſe & qualité. *Savary.* (*D. J.*)

TONDRUC, *ou* TENDRAC, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede de l'île de Madagaſcar, qui eſt une eſpece de porc-épic. Il eſt de la grandeur d'un chat; il a le grouin, les yeux & les oreilles d'un cochon; ſon dos eſt armé de pointes; il n'a point de queue. Ses pattes ſont comme celles d'un lapin; il ſe nourrit d'inſectes & d'eſcargots. La femelle multiplie prodigieuſement, elle produit juſqu'à vingt petits d'une portée. Cet animal ſe cache ſous terre, où il forme une eſpece de galerie ſinguliere; d'abord elle s'enfonce perpendiculairement d'environ deux ou trois piés, enſuite elle va obliquement, enfin elle remonte juſque près de la ſurface de la terre; là l'animal ſe loge, & il y demeure cinq ou ſix mois ſans prendre aucune nourriture, & ſans qu'au bout de ce tems il en ſoit plus maigre. Sa chair eſt un très-bon manger.

TONÉES, (*Antiq. grec.*) fêtes qui ſe célébroient à Argos, ſelon Athénée: elles conſiſtoient en ce que l'on portoit en grande pompe la ſtatue de Junon qui avoit été volée par les Tyrrhéniens, puis abandonnée ſur le rivage. La ſtatue étoit environnée de liens tendus, d'où la fête prit ſon nom, τείνω, en grec, ſignifie *tendre.* (*D. J.*

TONG-CHU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) arbre de la Chine dont on tire une liqueur qui approche du vernis. Quand on le voit de loin, diſent nos miſſionnaires, on le prend par un vrai noyer, tant il lui eſt ſemblable, ſoit pour la forme & la couleur de l'écorce, ſoit par la largeur & la couleur des feuilles, ſoit par la figure & la diſpoſition des noix. Ces noix ne ſont pleines que d'une huile un peu épaiſſe, mêlée avec une pulpe huileuſe qu'on preſſure enſuite pour ne pas perdre la plus grande partie de la liqueur. Pour la mettre en œuvre on la fait cuire avec de la litharge, & l'on y mêle, ſi l'on veut, de la couleur; ſouvent on l'applique ſans mélange ſur le bois qu'elle défend de la pluie. On l'applique auſſi ſans mélange

Digitized by Google

ſur les carreaux qui forment le plancher d'une chambre ; ils deviennent luiſans ; & pourvu qu'on ait ſoin de les laver de-tems-en-tems, ils conſervent leur luſtre. C'eſt ainſi que ſont faits les appartemens de l'empereur chinois & des grands de l'empire.

Mais ſi on veut faire un ouvrage achevé ; s'il s'agit, par exemple, d'orner une chambre, un cabinet, on couvre les colonnes & la boiſerie de filaſſe, de chaux, ou d'autres matieres ſemblables préparées en pâte. On laiſſe ſécher le tout juſqu'à un certain degré ; on mêle enſuite dans l'huile telle couleur que l'on veut ; & après l'avoir fait cuire à l'ordinaire, on l'applique avec des broſſes, ſuivant le deſſein qu'on s'eſt formé. On dore quelquefois les moulures, les ouvrages de ſculpture, & tout ce qui eſt relevé en boſſe ; mais ſans le ſecours de la dorure, l'éclat & le luſtre de ces ouvrages ne cedent guere à celui du vernis que les Chinois nomment *tſi*, parce qu'il découle du tſi-chu. *Voyez* TSI-CHU. (*D. J.*)

TONG-EU, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) ce mot ſignifie en chinois *tymbale de cuivre* ; on le donne à la Chine à une montagne ſituée dans la province de Quey-chew, qui fait un bruit conſidérable dans de certaines ſaiſons, ſur-tout à l'approche de la pluie.

TONG-HOA-FANG, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) c'eſt le nom que les Chinois donnent à un petit oiſeau dont le bec eſt rouge, & dont le plumage eſt des couleurs les plus vives & les plus variées ; ſuivant les Chinois cet oiſeau eſt produit par la fleur appellée *tong-hoa*, à qui il reſſemble par ſes couleurs, & à laquelle l'oiſeau ne peut ſurvivre. Cette fleur croît, dit-on, dans la province de Se-chouen ; mais on croit qu'elle eſt fabuleuſe, ainſi que l'oiſeau qu'elle produit.

TONGOUS, *ou* TONGURES, *ou* TOUNGUSES, (*Geog. mod.*) peuples tartares ſoumis à l'empire ruſſien, & qui occupent à-préſent une grande partie de la Sibérie orientale. *Voyez* les détails qui concernent ces peuples au *mot* TARTARES. (*D. J.*)

TONGRES, (*Geog. mod.*) *Atuaticum Tongrorum*, enſuite *Tongri*, en flamand *Tongeren* ; ville des Pays-bas, dans l'évêché & à trois lieues au nord-oueſt de Liege, au pays nommé *la Hasbaye*, ſur le Jecker. Elle a eu dès les premiers ſiecles un évêché qui fut enſuite transféré à Maſtricht, & de-là à Liege. *Tongres* avoit de la célébrité du tems de Jules-Céſar, & étoit la capitale d'un grand pays. Guichardin la donne pour la premiere des villes de France & de l'Allemagne qui ait été convertie au chriſtianiſme ; mais Attila la ruina dans ſes incurſions ; elle n'a fait que languir depuis ; & pour comble de maux, les François la démantelerent en 1673. *Long.* 23. 4. *latit.* 50. 54. (*D. J.*)

TONG-TSAO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) arbriſſeau de la Chine qui s'éleve à la hauteur de quatre ou cinq piés. Ses feuilles reſſemblent à celles du ricin, ou *palma Chriſti*. Le milieu de ſon tronc eſt rempli d'une moëlle blanche légere, moins ſerrée que la chair du melon, & moins ſpongieuſe que la moëlle du ſureau. On cuit cette moëlle, & l'on en fait un rob qui eſt doux, agréable, & qu'on mêle avec des fruits pour en relever le goût.

La tige du *tong-tſao* eſt diviſée comme le bambou, par divers nœuds qui naiſſent entre deux des tuyaux de la longueur d'un pié. Ces tuyaux contiennent auſſi de la moëlle dont on fait le même uſage que de celle du tronc. (*D. J.*)

TONGUE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar ; ſa racine eſt fort amere, ſa fleur reſſemble à celle du jaſſemin : on la regarde comme un excellent contre-poiſon.

TONIES, ſ. f. pl. (*Marine.*) ſortes de bateaux des Indes, qu'on attache deux-à-deux avec des roſeaux, ou des écorces d'arbres, afin qu'ils s'entreſoutiennent, & auxquels on met une petite voile. On appelle cet aſſemblage *catapanel*.

TONIQUE, *mouvement tonique* dans *l'œconomie animale*, action dans laquelle les muſcles d'une partie tant les antagoniſtes que les congeneres, agiſſent tous pour vaincre une puiſſance qui produit ou doit produire ſon effet dans une direction commune à celle de tous ces muſcles en action. *Voyez* ANTAGONISTE & CONGENERE.

On croit communément que c'eſt l'action *tonique* des muſcles, lorſqu'ils agiſſent tous enſemble, qui nous retient dans une ſituation droite ; ce qui nous empêche de tomber en-devant, en-arriere & ſur les côtés.

On tombe en-devant en pliant les jambes vers les piés, & l'épine vers les genoux ; ainſi il n'y a pour lors que les extenſeurs du pié qui puiſſent empêcher la cuiſſe & le pié de faire des angles, & non pas les fléchiſſeurs qui contribueroient plutôt à faire tomber ; c'eſt pourquoi ils demeurent ſans action.

On tombe en arriere lorſqu'on étend trop le pié ; lorſque la cuiſſe ſe plie en-dedans ; ainſi il n'y doit y avoir que les extenſeurs qui redreſſent les genoux.

L'action des muſcles extenſeurs oppoſés empêche de tomber ſur les côtés ; d'où il eſt facile de voir que ce n'eſt point par l'action de tous ces muſcles antagoniſtes que nous nous tenons debout, mais ſeulement par celle des extenſeurs & de quelques fléchiſſeurs, pendant que quelques-uns de ceux qui fléchiſſent les genoux demeurent en repos & ſans action. *Voyez* FLÉCHISSEUR & EXTENSEUR.

TONIQUE, adj. (*Thérapeutique.*) du mot grec τονικὸς, *ou* τονωτικὸς, nom que les anciens donnoient aux remedes fortifians appliqués extérieurement, & qui eſt devenu très familier aux modernes, & ſur-tout aux ſolidiſtes, pour exprimer plus généralement un remede quelconque, ſoit intérieur ſoit extérieur, qui eſt capable de fortifier ; c'eſt-à-dire de maintenir, de rétablir ou d'augmenter le ton ou tenſion naturelle, ſoit du ſyſtême général des ſolides, ſoit de quelque organe en particulier.

Cet effet peut convenir proprement à deux eſpeces de remedes ; ſavoir aux aſtringens, c'eſt-à-dire à cette claſſe de remedes qui reſſerrent évidemment, & par conſéquent fortifient le tiſſu des ſolides par l'effet très-caché d'une qualité très-manifeſte, ſavoir *l'auſtérité* ou *l'acerbité*, & à une claſſe bien différente de remede, qui ne fait ſur les ſolides qu'une impreſſion beaucoup plus paſſagere, qui les ſtimule, qui les excite, qui augmente leur mouvement, & par conſéquent leur force. L'effet des premiers eſt de procurer une eſpece de force morte, mais conſtante, mais inhérente ; l'effet des ſeconds, c'eſt de déterminer une force véritablement vitale, de produire de l'activité, du mouvement ; & cette propriété ſe trouve dans tous les remedes qu'on a appellés auſſi *cordiaux*, *échauffans*, *nervins*, *excitans*, *reſtaurans*, &c. & c'eſt préciſément à ce dernier genre qu'eſt donné le nom de *tonique* dans le langage le plus reçu aujourd'hui.

De quelque maniere que ces remedes produiſent leurs actions (objet ſur lequel on n'a abſolument que des connoiſſances très-vagues, ou des théories fort arbitraires), leur effet ſenſible ſur toute la machine eſt d'augmenter le mouvement progreſſif du ſang, les forces vitales, les forces muſculaires & la chaleur animale ; & ſur quelques organes particuliers d'en réveiller le jeu, ou d'augmenter, pour ainſi dire, leur vie particuliere en y établiſſant un nouveau degré de tenſion & de vibratilité.

Ces remedes, conſidérés par leurs effets généraux & primitifs, ſont déſignés par tous les noms que nous avons rapportés plus haut ; mais lorſqu'on les conſidere par quelque effet ſecondaire & plus particulier,

Digitized by Google

ils prennent différens noms ; celui d'*alexipharmaque*, comme réſiſtant à de prétendus effets mortifians, au froid mortel des venins, ſuivant la doctrine des anciens, *voyez* ALEXIPHARMAQUE, *ſudorifiques*, comme excitant la ſueur, excrétion qui eſt une ſuite commune de la chaleur augmentée ; *ſtomachiques*, comme rétabliſſant le ton naturel de l'eſtomac, *&c. Voyez* STOMACHIQUE.

Les différentes claſſes des remedes *toniques* cordiaux, nervins, *&c.* qui parmi les différens effets propres à ces remedes, produiſent éminemment l'augmentation de chaleur, ſont expoſées à l'*article* ECHAUFFANT, *voyez cet article* ; on peut y joindre encore deux autres eſpeces de ſubſtance végétale ; ſavoir les amers purs & les amers aromatiques ; en obſervant néanmoins que leur effet eſt plus lent, mais par cela même plus durable, & que de tous les effets généraux des *toniques*, c'eſt l'augmentation de chaleur qu'ils produiſent le moins. On peut joindre encore ici certains ſpécifiques connus dans l'art ſous le nom d'*antiſpaſmodiques* & d'*hyſtériques*. *Voyez* SPASME & HYSTÉRIQUE. (*b*)

TONIQUE, *en Muſique*, eſt le nom de la corde principale ſur laquelle le ton eſt établi. Tous les airs finiſſent communément par cette note, ſur-tout à la baſſe. On peut compoſer dans les deux modes ſur la même *tonique* ; enfin tous les muſiciens reconnoiſſent cette propriété dans la *tonique*, que l'accord parfait n'appartient qu'à elle ſeule.

Par la méthode des tranſpoſitions, la *tonique* porte toujours le nom d'*ut* au mode majeur, & de *la* au mode mineur. *Voyez* TON, MODE, TRANSPOSITIONS, SOLFIER, GAMME, CLÉS TRANSPOSÉES, *&c.*

Tonique eſt auſſi le nom que donne Ariſtoxène à l'une des trois eſpeces du genre chromatique, dont il explique les diviſions, & qui eſt le chromatique ordinaire des Grecs, procédant par deux ſemi-tons conſécutifs, puis une tierce mineure. (*S*)

TONLIEU, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) a été ainſi appellé du latin *telonium*, qui, dans ſa ſignification primitive, veut dire un bureau où l'on paye quelque tribut public ; mais par un uſage aſſez ordinaire, il eſt arrivé que l'on a donné au tribut même le nom du bureau où il ſe payoit ; de ſorte que l'on a auſſi appellé du latin *telonium*, & en françois *tonlieu*, ou droit de *tonlieu*, & par corruption *tonnelieu*, thonneu, *thonnieu* ou *toulieu*, deux ſortes de droits qui ſe payent au roi ou autre ſeigneur du lieu.

La premiere, qu'on appelle auſſi en quelques lieux *droits de plaçage*, eſt pour la permiſſion de vendre des marchandiſes & denrées dans quelque foire ou marché.

L'autre eſt une eſpece de droit d'entrée & de ſortie, pour la permiſſion que le ſouverain, ou ceux qui ſont à ſes droits, donnent de faire entrer dans un pays des marchandiſes qui viennent d'un autre pays, lequel eſt étranger ou réputé tel à l'égard de celui où l'on veut les faire entrer, ou bien pour faire ſortir ces marchandiſes du pays & les faire paſſer dans un autre qui eſt pareillement étranger ou réputé tel, ſoit que ces marchandiſes entrent ou ſortent par mer, ou qu'elles ſoient tranſportées par terre.

On percevoit autrefois à Paris & à Orléans des droits de *tonlieu* dans les marchés, & il eſt parlé de ce droit dans les coutumes de Bourbonnois, Châlons, Artois, Boulenois, Saint-Omer, Hainault.

Les anciens comtes de Flandre jouiſſoient du droit de *tonlieu*, lequel faiſoit partie des droits de hauteur, c'eſt-à-dire, des droits régaliens auxquels ils étoient ſubrogés. M. Galand, en ſes *mém. de Navarre & de Flandre*, dit que ce droit ſe paye pour le poids, paſſage, péage & douane de toutes ſortes de marchandiſes, denrées, vins & autres choſes généralement quelconques apportées dans la ville & qui y ſont tranſportées en quelque maniere que ce ſoit.

La perception de ce grand *tonlieu* de Flandre fut par ſucceſſion de tems établie à Gravelines, où on le nomma d'abord le *tonlieu anglois*, parce qu'il ſe percevoit principalement ſur les marchandiſes venant d'Angleterre ; on l'appella depuis le *tonlieu de Graveline*.

Le commerce de la Flandre ayant depuis paſſé à Bruges, on y transféra le *tonlieu* de Graveline, & enſuite de Bruges à Saint-Omer, après quoi il fut remis à Graveline.

Il fut dans la ſuite établi d'autres bureaux à Dunkerque, Oſtende & ailleurs.

Les archiducs Albert & Iſabelle le faiſoient auſſi percevoir dans la Zéélande, où on l'appelloit le *tonlieu de mer*, parce que les marchandiſes ne pouvoient arriver que par mer dans les îles qui compoſent la Zéélande ; mais ce *tonlieu* de Zéélande fut cédé aux Hollandois par le traité de 1664. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere au *mot* TONLIEU. (*A*)

TONNAGE *ou* TOLLAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) étoit un impôt que quelques particuliers levoient indûment ſur les Doriers, qui, par ordre du roi, ramaſſoient l'or de paillole dans quelques rivieres & montagnes de Languedoc ; il en eſt parlé dans un mandement adreſſé aux maîtres des monnoies pour empêcher ces vexations. *Voyez* Conſtant, *p.* 64. (*A*)

TONNAGE & PONDAGE, (*Hiſt. mod. d'Angl.*) impôt qui eſt mis ſur chaque tonneau de toutes les marchandiſes qui entrent dans le royaume & qui en ſortent. Cet impôt eſt d'un ſchelling par livre ſterling. Le parlement accorde ordinairement au roi le produit de cette impoſition ſur l'entrée & ſur la ſortie des marchandiſes, pour le mettre en état de bien garder la mer & de protéger le commerce. Charles I. voulut, après la mort du roi Jacques, lever ce droit, ſans l'autorité d'un acte du parlement ; cette prétention nouvelle fut le ſujet des plus grandes brouilleries, qui éclaterent dans la ſuite entre le parlement & ce monarque ; & l'on ſait combien elles lui furent funeſtes. (*D. J.*)

TONNAY-BOUTONNE, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, en Saintonge, au diocèſe de Saintes, ſur la petite riviere de Boutonne, à trois lieues de Saint-Jean-d'Angeli, & à pareille diſtance de Tonnay-Charente. *Long.* 16. 52. *latit.* 45. 54. (*D. J.*)

TONNAY-CHARENTE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Talniacum*, *Tauniacum* ; ville de France, en Saintonge, au diocèſe de Saintes, ſur la Charente, à une lieue au-deſſous de Rochefort, & à ſix de Saint-Jean d'Angeli. Elle eſt aſſez ancienne, a titre de principauté, un château, & une abbaye d'hommes de l'ordre de ſaint Benoît. Son port eſt paſſablement bon. *Long.* 16. 42. *latit.* 50. 5. (*D. J.*)

TONNANT, (*Mythol.*) épithete que les Poëtes donnent aſſez ſouvent à Jupiter, comme au dieu qui étoit maître du tonnerre. Jupiter *tonnant* avoit un temple à Rome. (*D. J.*)

TONNE, ſ. f. (*Conchyliol.*) en latin *dolium*, *concha globoſa*, *concha ſpherica*, ou *concha ampullacea*, à cauſe qu'elle a la forme d'une bouteille. Voici ſes caracteres. C'eſt un genre de coquille univalve, ronde en forme de tonneau, dont l'ouverture eſt très-large, ſouvent avec des dents, quelquefois ſans dents. Son ſommet eſt peu garni de boutons, & applati. Son fût eſt ridé, ou uni.

Rumphius a confondu la famille des *tonnes* ſphériques avec celle des caſques, qui ſont de vrais *murex*, en appellant les *tonnes*, *caſſides leves*.

Une forme ronde, enflée dans ſon milieu, & la tête peu garnie de tubercules avec une bouche très-évaſée, marquent le caractere générique de ces teſtacés.

Pour

Digitized by Google

Pour mettre de l'ordre dans ce diſcours, on peut établir, avec M. Dargenville, cinq claſſes de *tonnes*, 1°. celles des *tonnes* rondes & umbiliquées; 2°. celle des *tonnes* oblongues & rayées; 3°. celle des *tonnes* oblongues, garnies de côtes & de boutons; 4°. les *tonnes* dont la queue eſt alongée & faite en croiſſant; 5°. les *tonnes* en gondole.

Dans la premiere claſſe des *tonnes* rondes & umbiliquées, on compte, 1°. la *tonne* blanche, mince & ſtriée; 2°. la *tonne* cannelée, entourée de petites cordelettes jaunes; 3°. la même à petites cordelettes tachetées; 4°. la perdrix régulierement ſtriée & marquetée; 5°. la *tonne* épaiſſe, blanche, toute ſillonnée, & la bouche dentée; 6°. celle qui eſt ſtriée & tachetée, avec la columelle ridée.

Dans la claſſe des *tonnes* oblongues & unies, on met les eſpeces ſuivantes: 1°. la *tonne* jaune ſans mamelon; 2°. la blanche avec un mamelon; 3°. la couronne d'Ethiopie, qui eſt une *tonne* fauve, couronnée, avec un mamelon; 4°. la même oblongue ſans mamelon; 5°. la *tonne* bariolée avec un mamelon applati; 6°. la *tonne* pyramidale, creuſée dans ſes étages, & bariolée.

Dans la troiſieme claſſe, compoſée des *tonnes* oblongues, garnies de côtes & de boutons, on diſtingue, 1°. la harpe empennée, à treize côtes couleur de roſe; 2°. la même bariolée à onze côtes; 3°. la même nommée la *noble-harpe*, à cauſe de ſa belle figure; elle eſt de couleur brune, bariolée de blanc; 4°. la même, jaunâtre, à ſtries profondes; 5°. la même, rougeâtre, à quatorze côtes étroites & rouges; 6°. la conque perſique, autrement dite la *pourpre de Panama*, chargée de mamelons. Quand elle eſt polie, elle paroît toute différente, en ce qu'elle devient toute liſſe, & ceinte de petites lignes blanches; 7°. la mûre, en anglois *the mulberry-ſhell*; 8°. la même à ſtries, remarquable par ſes taches brunes & blanches.

Dans la quatrieme claſſe des *tonnes*, dont la queue eſt alongée & faite en croiſſant, nous avons pour eſpeces principales; 1°. la figue dont la tête eſt entierement applatie; 2°. le radix de couleur violette; 3°. la *tonne* ſtriée couleur de citron; 4°. la même, jaune, épaiſſe, à ſtries & boutons rangés régulierement; 5°. la même, mais de couleur blanche.

Dans la cinquieme claſſe, qui ſont les *tonnes* en forme de gondole, on recherche dans les cabinets des curieux les unes ou les autres des eſpeces ſuivantes: 1°. la noix de mer, qui eſt une groſſe gondole épaiſſe & d'un gris cendré; 2°. la gondole oblongue & verdâtre; 3°. la même, rougeâtre; 4°. la papyracée, de couleur blanche; 5°. la citronnée, à quatre faſces fauves; 6°. la fauve rayée de lignes fines comme des cheveux; 7°. la groſſe gondole blanche, ombiliquée des deux côtés.

Dans le nombre de toutes ces eſpeces, on diſtingue beaucoup les ſuivantes, ſur-tout la conque perſique, que bien de gens rangent parmi les porcelaines. Rondelet la place avec les buccins, & la nomme *echinophora*; mais la figure extérieure s'établit naturellement dans le genre des *tonnes* ſphériques. Il eſt ſurprenant qu'Aldrovandus, ignorant dans quelle claſſe de coquille il pouvoit la ranger, ait pris le parti de la mettre à la fin de ſon livre, comme une coquille unique.

La couronne d'Ethiopie eſt encore une eſpece fort ſinguliere par ſa couronne formée de pointes, & par la couleur fauve qui lui eſt preſque toujours affectée.

La harpe, qu'on appelle communément la *caſſandre*, ſans trop ſavoir d'où vient ce nom, eſt une des belles eſpeces de *tonne*; & d'ailleurs très-variée dans ſes couleurs. On eſtime ſur-tout la noble-harpe quand elle eſt à côtes bariolées de noir ſur un fond caffé.

Les *tonnes* qu'on appelle la *figue*, & le *radis*, ſont remarquables par leur figure alongée, en queue recourbée, & par leurs couleurs qui imitent le naturel.

Enfin la conque ſphérique faſciée de couleur bleue, jaune en-dedans, & qu'on appelle *le cordon-bleu*, eſt très-rare. Elle ſe trouve quelquefois brune & ſtriée. Les ſauvages de l'Amérique la montent ſur un pié de bois travaillé ſuivant leur goût, & en font un de leurs dieux, appellé *Manitou*.

Il eſt tems de parler du coquillage. Rien n'eſt ſi ſimple que l'intérieur de l'animal qui habite la *tonne*. La partie depuis la tête juſqu'à la fraiſe, forme une maſſe de cinq ſacs ſphériques, remplis d'une humeur blanchâtre, ou rougeâtre; tout eſt lié par de petits boyaux, dont le plus long & le plus gros ſe termine à ſa queue; une fraiſe dentelée eſt au milieu de ce long boyau.

Souvent la coquille de la *tonne* eſt mince comme celle des gondoles: cependant il y en a d'épaiſſes, comme celle de la conque perſique, & autres; mais l'animal eſt toujours le même que celui de cette conque & du buccin; il ne differe que par ſa figure extérieure, dont l'ouverture eſt ordinairement plus grande du double de ſa largeur. La levre droite eſt mince & tranchante, ſouvent avec un repli déchiqueté qui va juſqu'en bas. Son bourrelet en-dedans eſt garni d'une vingtaine de petites dents; la levre gauche au contraire eſt arrondie, & n'a que quatre dents. Sa tête qui eſt aſſez large, a deux cornes fort courtes de figure triangulaire, dont les yeux ſont placés ſur leur côté extérieur, à-peu-près vers le milieu de la tête. Il ſort de ſa bouche une trompe percée, & garnie de dents qui ſervent à l'animal à ſucer la chair des autres coquillages. La membrane qui tapiſſe les parois de ſa coquille, paroît à l'extrémité, & ſe replie pour former un tuyau qui paſſe entre les deux cornes, & qui lui ſert à reſpirer & à ſe vuider. Son pié ſe forme en ellipſe, & ſort ſi conſidérablement, qu'il couvre la coquille.

La *tonne* fluviatile ſe trouve dans la Marne; ſa coquille eſt fort mince. Il y en a de griſes, de noires & de verdies par le limon de l'eau. L'animal de cette coquille, au-moyen de ſa couche baveuſe terminée par un opercule, ſe montre quelquefois à la vue. Il ſort alors de cette couche un long cou avec une tête où ſont deux cornes fort courtes, & deux points noirs qui ſont ſes yeux; ſa bouche eſt fort large. On ne trouve point de *tonnes* terreſtres vivantes. *Hiſt. nat. éclaircie.* (*D. J.*)

TONNE, ſ. f. (*Meſure de contenance.*) grand vaiſſeau ou futaille de bois, de forme ronde & longue, ayant deux fonds, & qui eſt reliée avec des cercles ou cerceaux. La *tonne* a du rapport au muid pour ſa figure; mais elle eſt plus grande, plus enflée par le milieu, & va plus en diminuant par les bouts. On ſe ſert de la *tonne* à mettre diverſes eſpeces de marchandiſes, pour les pouvoir envoyer & voiturer plus facilement, comme ſucre, caſſonnade, pelleteries, chapeaux, *&c. Savary.* (*D. J.*)

TONNE D'OR, (*Commerce.*) en Hollande on nomme une *tonne d'or* la ſomme de cent mille florins, ce qui fait un peu plus de deux cens mille livres argent de France. En Allemagne une *tonne d'or* eſt de cent mille thalers ou écus d'empire, ce qui fait environ trois cens ſoixante & quinze mille livres de notre monnoie.

TONNE, ſe dit, *dans l'Artillerie*, d'un grand vaiſſeau de bois propre à renfermer des munitions.

Il y a des *tonnes* à meche qui en contiennent 3000 peſant, poids de marc; des *tonnes* à ſacs à terre qui contiennent 500 livres de ſalpêtre. Saint-Remy, *Mém. d'Artillerie.* (*Q*)

TONNE, (*Marine.*) groſſe bouée faite en forme de barril. *Voyez* BOUÉE.

TONNES, (*Marine.*) ce ſont des barrils défoncés par le gros bout, dont on ſe ſert pour couvrir la tête des mâts, quand ces mâts ſont dégarnis: on les couvre auſſi de prélarts. *Voyez* PRÉLARTS.

TONNEAU, ſ. m. (*Commerce.*) ſignifie en général toutes ſortes de vaiſſeaux ou futailles de bois, ronds, à deux fonds, & reliés de cercles ſervant à mettre diverſes ſortes de marchandiſes, comme vin, eau-de-vie, huile, miel, pruneaux, *&c.*

Tonneau ſe dit auſſi d'une certaine meſure de liqueurs. A Bordeaux & à Bayonne le *tonneau* eſt compoſé de quatre bariques qui ſont trois muids de Paris. Le muid de Paris eſt de 36 ſeptiers, chaque ſeptier de 8 pintes, ce qui monte à 288 pintes; ſur ce pié le *tonneau* de Bordeaux doit être de 864 pintes, & celui d'Orléans de 576 pintes, parce qu'il ne contient qu'environ 2 muids de Paris. *Voyez* MUID.

Le *tonneau* d'Amſterdam contient 6 aems ou ams, l'aem 4 ankers, l'anker 2 ſtekans, le ſtekan 16 mingles, & le mingle 2 pintes de Paris; ce qui revient pour chaque *tonneau* à 1600 pintes.

Le *tonneau* d'Angleterre eſt de 252 gallons, chaque gallon de 4 pintes de Paris; ce qui fait 1008 pintes de Paris. *Voyez* GALLON.

Tonneau eſt encore une meſure ou quantité de grains qui contient ou qui peſe plus ou moins, ſuivant les lieux où elle eſt en uſage.

A Nantes le *tonneau* de grains contient 17 ſeptiers de 16 boiſſeaux chacun, & peſe 2200 à 2500 livres. Il faut 3 *tonneaux* de Nantes pour faire 28 ſeptiers de Paris.

A Marans & à la Rochelle il contient 42 boiſſeaux, & ſon poids eſt de deux pour cent moins que celui de Nantes.

A Breſt il contient 20 boiſſeaux, chaque boiſſeau peſant près de 112 livres; ainſi le *tonneau* de Breſt qui fait 10 ſeptiers de Paris peut peſer environ 2240 livres.

A Port-Louis & à Hennebon il peſe 2950 livres; à Rennes & à Saint-Malo 2400 livres; à Saint-Brieux 2600; à Aire, Quimpercorentin, & Quimperlay ſon poids n'eſt que de 1200.

Il y a encore quelques villes de France & des pays étrangers qui réduiſent leurs meſures pour les grains au *tonneau*, entre autres Beauvais & Copenhague. Le *tonneau* de Beauvais eſt preſque égal au muid de Paris, qu'il n'excede que d'une mine; mais il faut 40 *tonneaux* ou tonnes de Copenhague pour faire 19 ſeptiers de Paris.

Les *tonneaux* de toutes ces villes réduits à la meſure d'Amſterdam contiennent, les uns 13 muddes, comme ceux de Marans, de la Rochelle, de Nantes, & de Quimpercorentin; d'autres 13 muddes & demi, tels que ceux de Breſt & de Morlaix. Les *tonneaux* de Rennes & de Saint-Malo contiennent 14 muddes d'Amſterdam, celui de Saint-Brieux 15 muddes & demi, celui d'Hennebon & de Port-Louis 17 muddes. *Voyez* MUDDE, *Diction. de Commerce.*

TONNEAU eſt auſſi un *terme de Commerce de mer.* Le *tonneau* de mer eſt eſtimé peſer 2000 livres ou 20 quintaux de 100 liv. chacun; le prix du fret ou voiture des marchandiſes qui ſe chargent dans un vaiſſeau ſe reglent ſur le pié du quintal ou ſur le pié du *tonneau* de mer; ainſi l'on dit charger au quintal ou charger au *tonneau*; on donne ordinairement dans le fond-de-cale qui eſt le lieu de la charge d'un vaiſſeau, 42 piés cubes pour chaque *tonneau.*

Quoique le *tonneau* de mer ſoit eſtimé peſer 2000 livres, cependant l'évaluation ne laiſſe pas de s'en faire pour le prix du fret en deux manieres, ou par rapport au poids des marchandiſes, ou par rapport à l'encombrement ou encombrance, comme on dit à Bordeaux, qu'elles peuvent cauſer dans le fond-de-cale, c'eſt-à-dire de la place qu'elles peuvent y occuper à cauſe de leur volume: ainſi l'on évalue ces marchandiſes ſur un certain pié, par exemple; quatre bariques de vin ſont priſes pour un *tonneau*; vingt boiſſeaux de chataignes, de blé, de féves, de graine de lin, de noix, *&c.* paſſent auſſi pour un *tonneau.* Cinq balles de plume ou de pelleterie, peſant chacune un quintal, huit balles de papier, peſant chacune cent livres, ne ſont qu'un *tonneau.* Trois balles de chanvre peſant chacune deux quintaux, ſont le *tonneau.* Vingt quintaux de tabac ſont eſtimés faire le *tonneau* quant au poids; mais quant à l'encombrement, il faut cent cinquante rouleaux de tabac pour faire le *tonneau. Diction. de Commerce.*

TONNEAU DE PERMISSION, (*Comm.*) on nomme ainſi en Eſpagne la quantité de *tonneaux* de marchandiſes que le conſeil des Indes & le conſulat de Seville jugent à propos d'envoyer en Amérique par les gallions & par la flotte.

Le nombre de ces *tonneaux* ſe regle ordinairement ſur les avis que les miniſtres d'Eſpagne reçoivent des vice-rois du Mexique & du Pérou, de la néceſſité que ces pays peuvent avoir de plus ou moins de marchandiſes; en ſorte qu'il y a des flottes qui n'ont permiſſion que pour deux mille *tonneaux*, & d'autres en ont juſqu'à cinq ou ſix mille; on jauge même les vaiſſeaux marchands pour remplir la quantité de *tonneaux de permiſſion*, ce qui fait qu'en certaines années il y a plus de vaiſſeaux marchands qu'en d'autres: le nombre des vaiſſeaux de guerre qui leur ſert d'eſcorte eſt toujours. *Le même Diction.*

TONNEAU; on nomme à Paris un *tonneau* de pierre de ſaint Leu ou d'autre pierre tendre, la quantité de quatorze piés cubes: chaque *tonneau* ſe diviſe en deux muids de ſept piés cubes chacun. *Id. ibid.*

TONNEAU, ſe dit encore de la marchandiſe, ſoit ſolide ſoit liquide, renfermée dans un *tonneau*: un *tonneau* de vin, un *tonneau* d'huile, un *tonneau* de ſardines, *&c.*

TONNEAU, *en terme d'Argenteur*, eſt un barril défoncé, ſur lequel on poſe la chaudiere afin qu'elle ſoit plus à portée de l'ouvrier. *Voyez Pl. & fig. de l'Argenteur.*

TONNEAU *de pierre*, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt la quantité de quatorze piés cubes, qui ſert de meſure pour la pierre de ſaint Leu, & qui peut peſer environ un millier ou dix quintaux: ce qui fait la moitié d'un *tonneau* de la cargaiſon d'un vaiſſeau. Lorſqu'une riviere a ſept ou huit piés d'eau, la navée d'un grand bateau peut porter 400 à 450 *tonneaux de pierre.*

TONNEAU *des Danaïdes*, (*Mythol.*) nom conſacré à ce fatal *tonneau*:

Des ſanguinaires Euménides;
Châtiment à jamais nouveau:
Ces ſœurs envain tentent ſans ceſſe
D'emplir la tonne vengereſſe;
Mégère rit de leurs travaux;
Rien n'en peut combler la meſure;
Et par l'une & l'autre ouverture,
L'onde entre & fuit à flots égaux.

Si M. de la Mothe n'eut publié que des morceaux de cette beauté, on n'auroit pû lui refuſer le nom d'un de nos premiers poëtes lyriques.

Ce qui a fait imaginer ce châtiment fabuleux, diſent nos mythologues modernes, c'eſt que les Danaïdes communiquerent aux Argiens l'invention des puits, qu'elles avoient apportée d'Egypte où les eaux étoient rares; ſi on l'aime mieux, c'eſt l'invention des pompes; & comme on tiroit continuellement de l'eau par le moyen de ces pompes, pour les uſages des cinquante filles de Danaüs, ceux qui étoient employés à ce pénible travail, dirent peut-être, que ces princeſſes étoient condamnées à rem-

Digitized by Google

plir un vaiſſeau percé, pour conſommer tant d'eau. En un mot, ce châtiment fabuleux doit vraiſſemblablement ſon origine à quelque fait hiſtorique de cette nature. (*D. J.*)

TONNÉES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) fêtes qui ſe célébroient à Argos, ſelon Athénée. Elles conſiſtoient en ce qu'on rapportoit en grande pompe la ſtatue de Junon, en mémoire de ce qu'on l'avoit recouvrée ſur les Thyrréniens, qui après l'avoir enlevée, l'avoient abandonnée ſur le rivage. La ſtatue dans cette ſolemnité, étoit environnée & comme garrotée de liens bien tendus, qu'on nommoit en grec τονος du verbe τεινω, *tendre*, d'où cette fête a pris ſa dénomination.

TONNEINS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Agénois, au diocèſe d'Agen, à une lieue au-deſſus de l'embouchure du Lot, dans la Garonne.

TONNELAGE, ſ. m. (*Commerce.*) les marchandiſes de *tonnelage*, ſont les marchandiſes liquides qui s'entonnent dans des pipes, bariques, & autres telles futailles, comme les vins, les eaux-de-vie, les huiles, *&c.* ou qu'on encaiſſe dans les tonnes, tonneaux, ou autres caiſſes faites de douves, comme les ſucres, les drogues, *&c.* (*D. J.*)

TONNELET, ſ. m. *terme de Modes*, c'eſt la partie inférieure d'un habit à la romaine, qui contient les lambrequins, ou pour m'expliquer plus clairement, ce ſont 4, 6, 8, ou 12 lambrequins, à la maniere des anciens Romains: on s'en ſervoit dans les ballets, les opéras, & dans de certaines tragédies & comédies. Le *tonnelet* étoit de toile d'argent, couvert de dix grandes bandes de broderie d'or, & les manches de cet habit finiſſoient en campane. Ce mot s'eſt dit auſſi dans les carrouſels d'un bas de ſoie ou pourpoint pliſſé, enflé, & tourné en rond, avec un bas d'attache qui alloit juſque ſous l'habit de fête. (*D. J.*)

TONNELIER, artiſan qui fait, relie, & vend des tonneaux, c'eſt-à-dire toutes ſortes de vaiſſeaux de bois, reliés de cerceaux avec de l'oſier, & propres à contenir des liqueurs ou marchandiſes; tels ſont les tonnes, cuves, cuviers, muids, futailles, barrils, *&c.* Les *tonneliers* montent auſſi & relient toutes ſortes de cuves & autres vaiſſeaux reliés de cerceaux de fer. Ce ſont encore eux qui deſcendent les vins, cidres, bieres, *&c.* dans les caves des bourgeois & des marchands de vin. Enfin il n'y a qu'eux qui aient droit de décharger ſur les ports les vins qui arrivent par eau, & de les ſortir des bateaux.

Les *tonneliers* forment à Paris une communauté nombreuſe, & prennent la qualité de *maîtres tonneliers déchargeurs de vins.*

Leurs ſtatuts ſont fort anciens, & leur furent donnés ſous le regne de Charles VII. Charles VIII. les augmenta, & François I. les confirma en 1538.

Ces ſtatuts furent augmentés & dreſſés de nouveau en vingt-un articles, & confirmés en 1566, par Charles IX. on en ajouta deux autres ſous Henri III. qui furent enregiſtrés en parlement en 1577.

Henri IV. en 1599, Louis XIII. en 1637, & Louis XIV. en 1651, leur donnerent auſſi des lettres de confirmation, qui furent enregiſtrées au parlement, au châtelet, & à l'hôtel-de-ville.

Suivant ces ſtatuts, la communauté doit être régie par quatre jurés, dont on en élit deux tous les ans; ce ſont eux qui font les viſites, enregiſtrent les brevets, donnent le chef-d'œuvre, & reçoivent les maîtres.

L'apprentiſſage eſt de ſix ans, après lequel l'aſpirant doit faire chef-d'œuvre, pour être admis à la maîtriſe.

Les *tonneliers* ne peuvent entreprendre aucun ouvrage de tonnellerie chez les bourgeois, que ce ne ſoit pour mettre le vin de leur cru.

Il n'y a que les *tonneliers* qui aient le droit de fabriquer & de louer des cuves à baigner, ou des cuviers à faire leſſive.

Les compagnons ne peuvent entrer chez aucun maître, qu'ils n'aient fini leur tems chez l'ancien maître.

Il eſt défendu aux *tonneliers* de faire aucune futailles, qu'elle ne ſoit de la jauge preſcrite par l'ordonnance, ſuivant la qualité de la piece.

Les matieres que les *tonneliers* emploient dans les ouvrages de leur métier, ſont des planches de chêne & de ſapin pour les grandes cuves & les cuviers; le mairrain pour les futailles; les cerceaux, qui ſont ordinairement de châtaigner, de freſne, ou de bouleau; & enfin l'oſier pour lier & arrêter les cerceaux.

Les outils dont ſe ſervent les *tonneliers* ſont la jabloire, les planes plates, courbes, & rondes; la bondonniere, le compas, la doloire, le barroir, le tiretoir, le maillet, la colombe, le chevalet, l'eſſette, le tranchet, le ſergent ou le chien, la chienne, la ſerpe, le paroir, l'utinet, le baſtiſſoir, la ſcie ordinaire, la ſcie à main, le rabot, le clouet, le compas ordinaire, & le barril à ſcier. Ils ont auſſi le hacquet, le moulinet, & deux ſortes de poulains pour deſcendre les vins en cave. *Voyez* tous ces différens inſtrumens, chacun à leurs *articles.*

Voici la maniere dont les *tonneliers* s'y prennent pour monter une futaille neuve. Quand leurs douves ſont préparées, ils prennent le bâtiſſoir, y poſent une douve en dedans qu'ils y aſſujettiſſent, en les ſerrant l'un & l'autre avec un compas ordinaire; enſuite ils placent toutes les douves les unes après les autres, juſqu'à ce qu'ils aient garni tout le tour du bâtiſſoir; cela fait, ils paſſent un cerceau qu'ils font gliſſer depuis le haut juſqu'en-bas des douves; & ſi les douves ont trop de peine à ſe joindre par en-bas, ils font un feu de copeau par terre, en-dedans du tonneau, ce qui reſſerre le dedans des douves, & les diſpoſe à ſe rapprocher; dans cet état on gliſſe un cerceau juſqu'en-bas, pour contenir les douves & les empêcher de ſe déaſſembler: enſuite on en fait paſſer un autre plus ſerré afin de les approcher de plus en plus, juſqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun jour entre les douves; cela fait, on fait entrer ſur les douves une plus grande quantité de cerceaux, pour aſſujettir entierement la futaille: après quoi on fait avec la bondonniere le trou deſtiné à recevoir le bondon. La futaille ainſi montée, on plane & on pare avec les planes courbes & rondes, & avec le paroir, le dedans des douves, & on égaliſe des deux côtés les bords de ces douves avec l'Eſſette: cela fait on forme avec la jabloire une rainure appellée le *jable*, dans laquelle doivent entrer les pieces du fond: lorſque le jable eſt formé, on prend le compas de bois que l'on ouvre de ſix points, c'eſt-à-dire d'une ouverture qui répétée ſix fois, équivaudroit à la circonférence de l'ouverture du tonneau; à l'endroit du jable. Cette opération faite, on arrange les unes auprès des autres les douves deſtinées à faire le fond, & fixant une des pointes du compas à-peu-près au milieu, on trace un cercle avec l'autre pointe: cette ligne que trace le compas, marque la forme que doivent avoir ces douves: pour lors on les dégroſſit avec la ſerpe, c'eſt-à-dire on en ôte le bois ſuperflu; mais comme il faut que les pieces du fond entrent dans le jable de plus d'une ligne, on diminue avec la plane le bord des douves du fond qui doit entrer dans le jable; dans cet état, on met le fond au tonneau, en commençant par une des plus petites douves, & continuant de ſuite juſqu'à la derniere; enſuite pour unir & arranger bien ces douves les unes auprès des autres, on frappe deſſus avec l'utinet: cela fait, on acheve de garnir le tonneau de tous les cerceaux qu'il doit avoir. Il faut remarquer par rapport aux cer-

ceaux, le premier qu'on place eſt le plus proche du bondon : on l'appelle *le premier en bouge* : enſuite on met le collet & le ſous-collet, qui ſont les troiſieme & quatrieme cerceaux, à compter depuis le peigne en allant vers le bondon : après cela on met les cerceaux intermédiaires entre les collets & le premier en bouge : on place après cela le ſommier immédiatement ſur le jable, & on finit par celui qui eſt ſur le peigne, qui ſe nomme le *talus*. Dans cet état, le tonneau eſt parfait, & il ne s'agit plus que d'y appliquer la barre en-travers des douves des fonds : pour cet effet on perce avec le barroir des trous pour placer les chevilles qui doivent retenir la barre : on poſe la barre & on enfonce par-deſſus, avec un maillet, des chevilles de bois dans les trous.

Outre les futailles, tonneaux, muids, quarteaux, barrils, & autres pieces de tonnellerie à deux fonds, les *tonneliers* fabriquent auſſi des cuves, cuviers, tinettes, bacquets, *&c.* qui n'ont qu'un fond ; mais comme la fabrique en eſt à-peu-près la même, nous ne détaillerons pas ici la maniere de conſtruire ces différentes ſortes d'ouvrages.

TONNELIER, (*Marine.*) c'eſt, ſur un vaiſſeau, celui qui a ſoin des futailles, qui les rebat, & qui fait les chargemens néceſſaires.

TONNELIER, (*Verrerie.*) c'eſt une partie du fourneau. *Voyez* VERRERIE.

TONNELLE, ſ. f. (*Jardin.*) vieux mot encore en uſage parmi le vulgaire, pour déſigner un berceau, ou un cabinet de verdure ; Jean Martin s'eſt ſervi de ce terme pour ſignifier un berceau en plein ceintre : c'eſt de ce mot qu'a été fait, ſelon les apparences, celui de *tonnelle*, ou portique de halle. (*D. J.*)

TONNELLE, ſ. f. *terme de Chaſſe*, ſorte de filet pour prendre les perdrix & autres oiſeaux : on ne lui donne que quinze piés de longueur, & environ dix-huit pouces de largeur, ou d'ouverture par l'entrée. (*D. J.*)

TONNELLERIE, ſ. f. *terme de Couvent*, c'eſt le lieu du couvent où ſont toutes les futailles, où l'on cuve le vin, où l'on remplit les muids, *&c.* (*D. J.*)

TONNELLERIE, lieu où on travaille à la fabrique des tonneaux ou futailles. Ce terme eſt auſſi employé ſouvent pour ſignifier la profeſſion de *tonnelier*.

TONNERRE, ſ. m. (*Phyſiq.*) bruit excité dans l'air, à l'occaſion des exhalaiſons ſulphureuſes qui s'y allument ſubitement. *Voyez* EXHALAISON, FOUDRE, *&c.*

Séneque, Rohault & d'autres auteurs, tant anciens que modernes, expliquent le *tonnerre* en ſuppoſant deux nuages, dont l'un eſt ſuſpendu ſur l'autre, & dont le ſupérieur & le moins denſe venant à ſe condenſer par une nouvelle addition d'air, que la chaleur fait monter juſqu'à lui, ou que le vent porte de ce côté-là, tombe auſſi-tôt avec beaucoup de violence ſur le nuage inférieur & plus denſe. Au moyen de cette chûte, l'air ſe trouvant comprimé entre les deux nuages, ſort en partie par les extrémités qui venant enſuite à ſe joindre exactement, enferment une grande quantité d'air ; & l'air ſe faiſant enfin un paſſage, s'échappe, &, en briſant le nuage, fait ce bruit, que nous appellons *tonnerre*. *Voyez* NUAGE, *&c.*

Mais cette explication ne pourroit tout-au-plus s'étendre qu'aux phénomenes d'un *tonnerre* qui n'eſt point accompagné d'éclairs. On a donné depuis une ſolution plus ſatisfaiſante de la queſtion, ſavoir que le *tonnerre* n'eſt point occaſionné par des nuages qui tombent les uns ſur les autres, mais par le feu qui prend tout-à-coup aux exhalaiſons ſulphureuſes, & qui fait du bruit en s'enflammant, de la même maniere qu'on voit l'or fulminant produire de pareils effets.

Newton dit qu'il y a des exhalaiſons ſulphureuſes qui, pendant que la terre eſt ſeche, montent continuellement en l'air où elles fermentent avec les acides nitreux & où quelquefois elles s'allument, engendrent le *tonnerre*, les éclairs, *&c.*

Il n'eſt pas douteux qu'outre les vapeurs qui s'élevent de l'eau, il n'y ait auſſi des exhalaiſons qui ſe détachent du ſoufre, du bitume, des ſels volatils, *&c.* la grande quantité de matieres ſulphureuſes & bitumineuſes répandues ſur toute la ſurface de la terre, & les ſels volatils des plantes & des animaux, produiſent une telle abondance de ces exhalaiſons, qu'il n'eſt point étonnant que l'air ſoit rempli de particules ſulphureuſes, qui s'arrêtent plus bas ou s'élevent plus haut, ſuivant leur degré de ſubtilité & d'activité, & ſuivant la direction des vents qui les portent en plus grande quantité dans un endroit de l'air que dans un autre.

Au reſte, les effets du *tonnerre* reſſemblent ſi fort à ceux de la poudre à canon, que le docteur Wallis croit que nous ne devons pas faire difficulté de les attribuer à la même cauſe : or les principaux ingrédiens de la poudre ſont le nitre & le ſoufre ; & le charbon ne ſert qu'à tenir les parties de la poudre ſéparées les unes des autres, afin qu'elles s'allument plus aiſément. *Voyez* POUDRE.

Si donc nous concevons que les cauſes ci-deſſus mentionnées puiſſent former dans l'air un tel mélange de particules nitreuſes & ſulphureuſes, & qu'elles puiſſent y être allumées par quelque cauſe naturelle, nous n'aurons point de peine à comprendre l'éclat qu'elles font en même tems, & qui eſt accompagné de bruit & d'éclairs, ſemblables à ceux que fait la poudre, auſſi-tôt qu'on y a mis le feu : ces matieres étant une fois allumées, le feu doit courir de côté & d'autre, ſuivant qu'il ſe communique ſucceſſivement aux exhalaiſons, à-peu-près comme il arrive dans une traînée de poudre.

Quand cet éclat ſe fait fort haut dans l'air & loin de nous, il ne peut cauſer aucun malheur ; mais quand il ſe fait près de nous, il peut détruire & détruit ſouvent des édifices, des arbres, des animaux, *&c.* comme fait la poudre dans les mêmes circonſtances.

On peut juger de cette proximité ou de cet éloignement par l'intervalle du tems qu'il y a entre l'éclair & le bruit. Le docteur Wallis obſerve que cet intervalle eſt ordinairement d'environ ſept ſecondes, qui, à raiſon de 170 toiſes que le ſon fait par ſecondes, font à-peu-près la diſtance d'une lieue : mais cet intervalle n'eſt quelquefois que d'une ſeconde ou deux, ce qui fait connoître que l'éclat ſe fait fort près de nous, &, pour ainſi dire, dans le même air que nous reſpirons.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que l'éclair eſt ſuivi d'une vapeur ſulphureuſe, comme il paroît par ce goût de ſoufre, que l'on ſent après le *tonnerre* & par cette chaleur étouffante qui le précede ordinairement : le même auteur croit que l'air eſt accompagné auſſi d'une vapeur nitreuſe, parce qu'on ne connoît point de corps qui ſoit auſſi capable de produire un éclat ſubit & violent que le nitre. A l'égard de la maniere dont s'allument ces exhalaiſons, l'on ſait qu'un mélange de ſoufre & de limaille d'acier avec un peu d'eau fait naître la flamme ſur le champ : Il ne manque donc à ces matieres pour faire l'éclat qu'un peu de vapeur qui tienne de l'acier & du vitriol ; & Wallis ne doute point que parmi les évaporations de la terre, il n'y ait quelque choſe de ſemblable ; & M. Chambers croit pouvoir en apporter une eſpece de preuve.

L'hiſtoire rapporte, dit-il, comme des faits conſtans qu'il a plu du fer en Italie, & des pierres de fer en Allemagne. Jules Scaliger dit qu'il avoit chez lui un

Digitized by Google

morceau de fer tombé avec la pluie en Savoie. Cardan rapporte qu'un jour il tomba du ciel 1200 pierres, dont quelques-unes pesoient 30, d'autres 40, & une 120 livres, toutes fort dures & de couleur de fer.

Ce fait, ajoute-t-il, est si bien constaté, que le docteur Lister, dans les *Transactions philosophiques*, a fondé là-dessus un système entier sur la cause des éclairs & des *tonnerres*, soutenant que l'un & l'autre doivent leur matiere à l'exhalaison des pyrites. Quoi qu'il en soit de ces faits que bien des gens auront grande peine à croire & avec raison, il est possible qu'il y ait dans l'air des particules hétérogenes de la nature de celles du fer. *Voyez* PYRITES. *Chambers.*

Ce roulement que fait le bruit du *tonnerre* ne peut venir que du son qui se forme entre les différens nuages qui sont suspendus les uns sur les autres, & de l'agitation de l'air qui passe entr'eux. Les nuages & les objets qui se trouvent sur la surface de la terre renvoyent le son, & le multiplient à-peu-près comme autant d'échos. De-là vient que le *tonnerre* retentit d'une maniere affreuse dans les vallées, parce que les montagnes réfléchissent le son de toutes parts. Car le *tonnerre* par lui-même ne doit presque jamais produire qu'un seul coup, à-peu-près comme un boulet de canon qu'on tire, cependant lorsque la flamme allume en même tems trois ou quatre traînées, elle peut former de cette maniere des pelotons qui s'enflamment l'un après l'autre, & produire par ce moyen des coups redoublés.

On a observé que lorsqu'il fait du *tonnerre* & des éclairs, certains fluides cessent alors de fermenter, comme le vin & la biere, tandis que d'autres qui ne fermentoient pas auparavant, commencent alors à fermenter par le grand mouvement qui est excité dans l'air, & qui se répand de toutes parts. Apparemment le mouvement que produit la foudre se trouve contraire au mouvement qui étoit déja dans les parties des liqueurs qui fermentoient, & au contraire produit de l'agitation dans les parties des fluides qui auparavant étoient en repos. Il y a bien des choses qui se corrompent aussi-tôt qu'il a tonné, c'est ce qu'on remarque principalement dans le lait, à-moins qu'il ne soit dans une cave bien fermée & très-profonde. On peut rompre & détourner le *tonnerre* par le son de plusieurs grosses cloches, ou en tirant le canon; par-là on excite dans l'air une grande agitation qui disperse les parties de la foudre; mais il faut bien se garder de sonner lorsque le nuage est précisément au-dessus de la tête, car alors le nuage en se fendant peut laisser tomber la foudre. En 1718, le *tonnerre* tomba dans la basse Bretagne sur vingt-quatre églises, dans l'espace de côte qui s'étend depuis Landerneau jusqu'à S. Paul-de-Léon, & précisément sur des églises où l'on sonnoit pour l'écarter. Des églises voisines où l'on ne sonnoit point furent épargnées. Musch. *Essai de Physique.*

TONNERRE ARTIFICIEL, (*Théatre des Romains.*) on appelloit les *tonnerres artificiels* qu'on faisoit entendre sur le théatre de Rome, *Claudiana tonitrua*, dit Festus, parce que Claudius Pulcher imagina d'imiter le fracas du *tonnerre*, en faisant rouler beaucoup de pierres arrondies sur un assemblage de planches mises en talus; au-lieu qu'auparavant on n'imitoit qu'imparfaitement & foiblement ce bruit avec des clous & des pierrettes, qu'on agitoit fortement dans un bassin d'airain. (*D. J.*)

TONNERRE, s. m. *terme d'Armurerie*, c'est l'endroit du fusil, mousquet ou pistolet, où l'on met la charge. Les armes qui ne sont point assez renforcées par le *tonnerre*, sont sujettes à crever. (*D. J.*)

TONNERRE, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Tornodurum*; petite ville de France, dans la Champagne, chef-lieu d'un comté sur la riviere d'Armançon, à 9 lieues d'Auxerre, & à 40 de Paris. Il y a élection & grenier à sel, une collégiale, & quelques couvens. Les vins de son territoire sont en réputation. *Long.* 21. 37. *latit.* 47. 50. (*D. J.*)

TONNINGEN, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, au duché de Slesvig, dans une péninsule formée par la riviere d'Eyder, à six lieues au sud-oest de Slesvig, & à quatre de la mer. Le roi de Danemarck la prit en 1707 sur le duc de Gottorp, & en fit raser les fortifications. Elle a un port où les vaisseaux de l'Océan peuvent entrer aisément, ce qui lui procure du commerce. *Long.* 26. 44. *latit.* 54. 28. (*D. J.*)

TONNITE, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une coquille de mer univalve, pétrifiée, que l'on appelle *tonne*. On nomme aussi cette pétrification *globosite*, à cause qu'elle est renflée par le milieu & arrondie.

TONO-SAMA, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne au Japon aux gouverneurs des villes impériales; chaque ville a deux gouverneurs qui commandent alternativement pendant une année; celui qui est en exercice ne peut sortir de son gouvernement, l'autre est obligé de résider auprès de l'empereur. Lorsque quelqu'un est nommé à un gouvernement, il part pour s'y rendre, mais il laisse sa femme & ses enfans à la cour pour répondre de sa fidélité: pendant qu'il est en place, il lui est défendu sous peine de mort, de recevoir aucune femme dans son palais; la punition la plus douce dans ce cas seroit un bannissement perpétuel, & la ruine de toute sa famille. La cour des *tono-samas* est très-brillante, & composé d'un grand nombre d'officiers, que l'on nomme *jorikis*, qui doivent être nobles, & qui sont nommés par l'empereur lui-même; les gouverneurs exercent un pouvoir presqu'absolu dans leur gouvernement; mais l'empereur tient dans chaque ville un agent qui éclaire la conduite des gouverneurs; on l'appelle *dai-quen*: il est lui-même observé par des espions qui lui sont inconnus. Les *tono-samas* ont sous eux des officiers ou magistrats municipaux, qui les soulagent des détails de l'administration; on les nomme *te-su-jori*.

TONOU, s. m. (*Hist. nat.*) c'est un lézard du Brésil, qui a quatre ou cinq pies de longueur, & qui est d'une grosseur proportionnée; sa couleur est grise & sa peau fort lisse; sa chair est un très-bon manger, elle est blanche & tendre comme celle d'un chapon.

TONSURE, s. f. (*Hist. eccléf. & Jurisprud.*) dans le sens grammatical & littéral, est l'action de couper les cheveux, & de raser la tête.

Dans un sens abstrait, la *tonsure* est la privation entiere des cheveux, ou une certaine place dessus la tête dont on a rasé les cheveux en rond.

La *tonsure* totale a toujours été regardée comme une marque d'infamie, tellement qu'en France anciennement lorsqu'on vouloit déclarer un prince incapable de porter la couronne, on le faisoit tondre & raser.

Chez les Romains une des peines de la femme convaincue d'adultere, étoit d'être enfermée dans un monastere après avoir été tondue; ce qui s'observe encore parmi nous.

La *tonsure* prise littéralement en matiere ecclésiastique, est une couronne cléricale que l'on fait derriere la tête aux ecclésiastiques en rasant les cheveux de cette place en forme orbiculaire.

Tous les ecclésiastiques séculiers & réguliers doivent porter la *tonsure*; c'est la marque de leur état; celle des simples clercs, qu'on appelle *clercs à simple tonsure*, c'est-à-dire, qui n'ont d'autre caractere de l'état ecclésiastique que la *tonsure*, est la plus petite de toutes. A mesure que l'ecclésiastique avance dans les ordres, on fait sa *tonsure* plus grande; celle des prêtres est la plus grande de toutes; si l'on en excepte

Digitized by Google

les religieux, dont les uns ont la tête entierement raſée ; d'autres ont une ſimple couronne de cheveux plus ou moins large.

La ſimple *tonſure* que l'on donne à ceux qui entrent dans l'état eccléſiaſtique n'eſt point un ordre, mais une préparation pour les ordres, & pour ainſi dire, un ſigne de la priſe d'habit eccléſiaſtique ; l'évêque coupe un peu de cheveux avec des ciſeaux à celui qui ſe préſente pour être reçu dans l'état eccléſiaſtique, & le nouveau clerc récite pendant cette cérémonie ces paroles de David : *Seigneur, vous êtes ma portion, c'eſt vous qui me rendrez mon héritage.* Enſuite l'évêque met au clerc le ſurplis en priant le Seigneur de revêtir du nouvel homme celui qui vient de recevoir la *tonſure.*

Quelques-uns prétendent que l'on coupe les cheveux aux eccléſiaſtiques en ſigne d'adoption ; parce qu'en effet anciennement quand on adoptoit quelqu'un, on lui coupoit un flocon de cheveux ; ce que l'on pratiquoit encore du tems de Charles Martel, lequel envoya Pépin ſon fils à Luitprand roi des Lombards, pour l'adopter, en lui coupant un flocon de ſes cheveux, comme c'étoit la coutume alors.

D'autres diſent que c'eſt en ſigne de ſujétion & de ſoumiſſion à l'Egliſe, & à l'inſtar de ce qui s'obſervoit de la part des ſujets, leſquels pour marque de ſoumiſſion envers leur prince, étoient obligés de porter leurs cheveux courts, les princes ayant ſeuls le droit de les porter longs pour marque de leur dignité.

D'autres encore prétendent que la *tonſure* a été inſtituée pour honorer l'affront que ceux d'Antioche voulurent faire à S. Pierre en lui coupant les cheveux, ou bien que cette coutume fut empruntée des Nazaréens qui ſe faiſoient raſer la tête, ou que cela fut ainſi établi par les apôtres, & notamment par S. Pierre, qui donna le premier exemple de ſe raſer la tête, en mémoire de la couronne d'épine de Notre-Seigneur.

Selon quelques-uns, l'uſage de tonſurer les clercs commença vers l'an 80.

Un auteur du viij. ſiecle, ſuivi par Baronius, rapporte un decret de l'an 108, qu'il attribue au pape Anicet, qui ordonne aux clercs de couper leurs cheveux *en forme de ſphere*, ſuivant le précepte de S. Paul, qui ne permet qu'aux femmes de laiſſer croître leurs cheveux pour leur ornement.

Ce qui eſt de certain, c'eſt que cet uſage eſt fort ancien dans l'Egliſe ; le concile de Carthage tenu en 398, peut l'avoir eu en vûe, en défendant aux eccléſiaſtiques de nourrir leurs cheveux.

Cependant M. de Fleury, en ſon *inſtitution au droit eccléſiaſtique*, dit que dans les premiers ſiecles de l'Egliſe il n'y avoit aucune diſtinction entre les clercs & les laïcs quant aux cheveux ni à l'habit, & à tout l'extérieur : que c'eût été s'expoſer ſans beſoin à la perſécution, qui étoit toujours plus cruelle contre les clercs que contre les ſimples fideles.

Il ajoute que la liberté de l'Egliſe n'apporta point de changement à cet égard, & que plus de 100 ans après, c'eſt-à-dire l'an 428, le pape S. Céleſtin témoigne que les évêques même n'avoient rien dans leur habit qui les diſtinguât du peuple.

Tous les chrétiens latins portoient, ſuivant M. de Fleury, l'habit ordinaire des Romains qui étoit long, avec les cheveux fort courts & la barbe raſe ; les Barbares qui ruinerent l'empire, avoient au contraire des habits courts & ſerrés & les cheveux longs, & quelques-uns de grandes barbes.

Les Romains avoient ces peuples en horreur ; & comme alors tous les clercs étoient romains, ils conſerverent ſoigneuſement leur habit, qui devint l'habit clérical ; en ſorte que quand les Francs & les autres barbares furent devenus chrétiens, ceux qui embraſſoient l'état eccléſiaſtique faiſoient couper leurs cheveux, & prenoient des habits longs.

Vers le même tems, pluſieurs évêques & les autres clercs, prirent l'habit que les moines portoient alors, comme étant plus conforme à la modeſtie chrétienne ; & de-là vient, à ce que l'on croit, dit M. de Fleury, la couronne cléricale, parce qu'il y avoit des moines qui par eſprit d'humilité ſe raſoient le devant de la tête pour ſe rendre mépriſables.

Quoi qu'il en ſoit, la couronne cléricale étoit déjà en uſage vers l'an 500, comme le témoigne Grégoire de Tours.

Dans les cinq premiers ſiecles où la *tonſure* fut pratiquée, on ne la conféroit qu'avec les premiers ordres ; ce ne fut que vers la fin du vj. ſiecle, que l'on commença à la conférer ſéparément, & avant les ordres.

L'évêque eſt le ſeul qui puiſſe donner la *tonſure* à ſes diocéſains ſéculiers & réguliers ; quelques-uns ont avancé que depuis S. Germain évêque d'Auxerre, qui vivoit dans le v. ſiecle, les évêques conféroient ſeuls la *tonſure.*

Mais il eſt certain que les abbés prétendent auſſi avoir le droit de la donner à leurs religieux ; on trouve quelques canons qui autoriſent leur prétention, entre autres, le ch. *abbates*, qui eſt du pape Alexandre IV. & eſt rapporté dans le texte, tit. *de privilegiis.* Mais s'ils ont joui autrefois en France de ce droit, on peut dire qu'ils l'ont perdu par preſcription ; les évêques de France s'étant maintenus dans le droit de conférer ſeuls la *tonſure*, même aux réguliers.

Pour recevoir la *tonſure*, il faut avoir été confirmé ; il faut auſſi être inſtruit au-moins des vérités les plus néceſſaires au ſalut ; il faut auſſi ſavoir lire & écrire.

Le concile de Narbonne en 1551, ne demande que l'âge de ſept ans pour la *tonſure* ; celui de Bordeaux en 1624, exige 12 ans ; dans pluſieurs diocèſes bien réglés, il eſt défendu de la recevoir avant 14 ans ; mais à quelque âge que ce ſoit, il faut que celui qui ſe préſente pour être tonſuré, paroiſſe le faire dans la vûe de ſervir Dieu plus particulierement, & non par aucune vûe temporelle, comme pour avoir des bénéfices.

On appelle *bénéfices à ſimple tonſure*, ceux que l'on peut poſſéder ſans avoir d'autre qualité que celle de *clerc tonſuré. Voyez* M. de Fleury, M. d'Héricour, la Combe, & les *Mémoires du Clergé.* (*A*)

TONTE DES BREBIS, (*Uſage des Hébreux.*) le jour de cette *tonte* étoit chez les Hébreux une fête de réjouiſſance à laquelle on invitoit ſes amis ; c'eſt pourquoi nous liſons que Nébal donna un feſtin magnifique le jour de la *tonte* de ſes bêtes à laine, *I. Rois, xxv. 36.* Semblablement Abſalon invita toute la famille royale aux *tondailles* de ſes troupeaux, & prépara pour ce jour un banquet de roi, *II. liv. des Rois, xiij. 24.* (*D. J.*)

TONTE, (*Lainage.*) terme en uſage dans les manufactures de lainage ; il ſignifie la façon que l'on donne à une étoffe en la tondant à l'endroit ou à l'envers avec des forces. (*D. J.*)

TONTINE, ſ. f. (*Finances.*) eſpece de rente viagere qui prit ſon nom d'un italien nommé *Tonti*, qui l'imagina. Ce fut en 1653, que fut établie la premiere *tontine* en France. Le privilege qu'ont les acquéreurs d'hériter de la portion de ceux qui décedent, étoit très-propre à engager les particuliers à y employer quelques ſommes, & à procurer très-promptement au gouvernement les fonds dont il avoit beſoin. C'eſt en effet ce qu'on vit arriver : la *tontine* dont nous parlons, fut d'un million 25 mille livres de rente, & coûta cher à Louis XIV.

Quoiqu'il ſe trouve des circonſtances où la rareté

Digitized by Google

de l'argent & la néceſſité d'en avoir, obligent de déroger aux lois de l'économie, il eſt ſurprenant qu'on ait aſſez peu calculé la force de l'intérêt, pour recourir aux rentes viageres, & ſur-tout aux *tontines*, ſans eſſayer quelque combinaiſon d'un avantage mitoyen. Les rentes viageres font un tort irréparable aux familles, dont le prince devient inſenſiblement l'héritier; mais de tous les expédiens de finance, les *tontines* ſont peut-être les plus onéreuſes à l'état, puiſqu'il faut environ un ſiecle pour éteindre une *tontine*, dont en même tems les intérêts ſont d'ordinaire à un très-fort denier.

Il ſemble donc qu'un état qui n'eſt pas abſolument dépourvu de reſſources, devroit recourir à de toutes autres voies. Il pourroit, par exemple, ſe procurer avec promptitude une grande ſomme d'argent, en établiſſant des annuités viageres, c'eſt-à-dire, un emprunt dont le capital ſeroit remboursé certainement par égales portions dans un nombre d'années, ſoit que les prêteurs vécuſſent ou non; mais on y attacheroit un intérêt qui ne ceſſeroit qu'à la mort du prêteur. Il eſt évident que le remboursement annuel d'une partie du capital, mettroit les familles en état de replacer à intérêt les ſommes, à-fur-à-meſure de ce remboursement. Ainſi lorſque le capital entier ſeroit rentré, le prêteur jouiroit en ſus de ſon intérêt ordinaire, de la rente viagere ſur l'état. Si le prêteur venoit à mourir dès la premiere année du prêt, la famille n'auroit jamais perdu que partie des intérêts, & recouvreroit en entier le capital aux termes fixés. Ainſi 1°. l'intérêt de cet emprunt devroit être fort bas; 2°. il n'eſt pas néanmoins de chefs de famille qui n'eût à cœur de placer quelque ſomme de cette maniere ſur la tête de ſes enfans: car s'ils vivent, c'eſt augmenter leurs revenus; s'ils ne vivent pas, il n'y a qu'une partie des intérêts de perdue. On croit donc qu'en fixant cet intérêt à deux & demi pour cent, l'état trouveroit des prêteurs en abondance, en revêtiſſant ſon emprunt de toutes les ſûretés ſuffiſantes pour le rendre ſolide, & l'accréditer invariablement. (*D. J.*)

TONTINE, *le jeu de la*, le jeu de la *tontine* n'eſt guere connu à Paris; mais on le joue dans les provinces aſſez communément. On y peut jouer douze ou quinze perſonnes, & plus l'on eſt plus le jeu eſt amuſant. On y joue avec un jeu de cartes entier où toutes les petites cartes ſont. Avant de commencer à jouer, on donne à chaque joueur le même nombre de jettons, quinze ou vingt, plus ou moins, & chacun en commençant la partie, doit mettre trois jettons au jeu, & celui qui mêle, ayant fait couper à ſa gauche, tourne une carte de deſſus le talon pour chaque joueur & pour lui; celui dont la carte tournée eſt roi, tire trois jettons à ſon profit, pour une dame deux, pour un valet un, & pour un dix il ne prend rien, cette carte n'ayant d'autre avantage pour celui qui l'a, que de lui épargner un jetton que l'on donne aux joueurs pour toutes les autres cartes inférieures. Celui qui a un as, donne un jetton à ſon voiſin à gauche; celui qui a un deux, en donne deux à ſon ſecond voiſin à gauche; un trois, pareil nombre à ſon troiſieme voiſin; mais celui qui a au-deſſus du trois une carte de nombre pair, comme quatre, ſix, huit, met deux jettons au jeu, & celui qui a une carte de nombre impair, comme cinq, ſept & neuf, n'en met qu'un. On doit ſe faire payer exactement; enſuite celui qui a été le premier, mêle tout, & les coups ſe jouent de la même maniere, chacun mêlant à ſon tour. Un joueur avec un ſeul jetton devant lui, joue comme s'il en avoit davantage, & s'il en perd plus d'un, il donne le ſeul qui lui reſte, & on ne peut lui demander rien de plus, lors même qu'il reviendroit en jeu, ſe faiſant alors payer de tout ce qu'il gagne à celui à qui il eſt redevable, ſans égard pour ce qu'il doit.

TONTONG, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) inſtrument uſité par les negres qui habitent la côte du Sénégal. C'eſt un tambour d'une grandeur démeſurée dont le bruit s'entend à plus de deux lieues. Chaque village en poſſede un ſur lequel on frappe à l'approche de l'ennemi.

TONTURE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt un rang de planches dans le revêtement du bordage contre la ceinte du franc tillac.

Ce terme a une autre ſignification quand on le joint avec le mot *vaiſſeau*, & il ſignifie alors un *bon arrimage* & une *bonne aſſiette*.

TONTURE, (*Marine.*) c'eſt la rondeur des préceintes qui lient les côtes du vaiſſeau, & des baux qui ferment le pont.

TONTURE DE LAINE, (*Tapiſſier.*) on appelle ainſi ce qu'on tire ou qu'on coupe du drap ou de quelqu'autre étoffe de laine que l'on tond: c'eſt ce qu'on nomme ordinairement *boure-tomiſſe*. *Voyez* BOURE-TOMISSE.

TOO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbriſſeau des jardins du Japon, qui ſert à garnir les treillages & les berceaux. Ses feuilles ſont longues, ſans découpures; il jette un grand nombre de fleurs longues d'un empan & plus, qui durent tout le printems, & qui étant ſuſpendues comme des grappes de raiſin, font un charmant ſpectacle. Elles ſont en papillons & ſans odeur. De grandes places ſont quelquefois ombragées par une ſeule ou par deux ou trois de ces plantes. Les curieux mettent au pié, de la lie de *ſacki*, qui eſt de la bierre de riz, pour les engraiſſer & leur faire produire des épis de trois ou quatre empans de long. On viſite ces lieux par curioſité, & les poëtes font des vers à leur honneur. La couleur des fleurs eſt toute blanche ou toute purpurine. Il y a un *too* ſauvage dont les fleurs & les feuilles ſont moins belles.

TOOKAIDO, (*Géog. mod.*) une des ſept grandes contrées du Japon. *Tookaido* veut dire la *contrée du ſud-eſt*. Elle comprend quinze provinces dont les revenus ſe montent en tout à 494 monkokſs de riz. On ſe rappellera qu'un man contient dix mille kokſs, & un kokf trois mille balles ou ſacs de riz. (*D. J.*)

TOOSANDO, (*Géog. mod.*) c'eſt le nom d'une des ſept grandes contrées de l'empire du Japon. *Toofando* ſignifie la *contrée orientale*. Elle comprend huit grandes provinces qui ſont Oomi, Mino, Fida, Sinano, Koodſuke, Simoodſuke, Mutſu & Dewa. Les revenus de ces huit provinces de la contrée orientale montent à 563 mankokſs de riz. (*D. J.*)

TOOTOMI, (*Géog. mod.*) une des quinze provinces de l'empire du Japon, dans la contrée du ſud-eſt. Cette province eſt une des plus fertiles & des plus belles de cette contrée par l'agréable variété de ſes collines, rivieres, plaines, villes & villages. On compte ſa longueur de deux journées & demie de l'eſt à l'oueſt, & elle ſe diviſe en quatorze diſtricts. (*D. J.*)

TOPARCHIE, ſ. f. (*Théolog.*) du grec τοπαρχια, formé de τοπος, *lieu* ou *pays*, & d'αρχη, *commandement*, *puiſſance*.

Ce mot ſignifie *ſeigneurie*, *gouvernement* d'un lieu, d'un canton. Il eſt ſouvent parlé dans les Macchabées de trois *toparchies*, *Apherima*, *Lydda* & *Ramatha*. Pline, *l. V. c. xiv.* marque dix *toparchies* de la Judée, ſavoir Jéricho, Emmaüs, Lydda, Joppe, l'Acrabatene, la Gophnitique, la Thamnitique, la Bekepthephene, la Montueuſe où étoit Jéruſalem, & enfin *Herodium*. Joſephe, *lib. III. de bell. jud. c. iv.* en nomme auſſi dix dont Jéruſalem étoit comme le centre, Gophna, Acrabate, Thamna, Lydda, Ammaüs, Pella, l'Idumée, Herodium, Jéricho. Ailleurs il nomme trois *toparchies* ajoutées à la Judée, la Samarie, la Galilée, la Perée; & dans ſes antiquités, *l. XIII. c. viij.* il fait

mention de trois *toparchies*, Samarie, Joppé, la Galilée.

Il y a apparence que ces *toparchies* étoient des diviſions de provinces, ou comme des généralités établies depuis les Aſmonéens. Mais le p. Calmet remarque qu'elles ne donnoient à celui qui les poſſédoit, aucun titre particulier ni de gouverneur, ni de préſident, ni d'ethnarque, ni de roi. Calmet, *dictionn. de la Bible.*

TOPASE, (*Hiſt. nat.*) *topaſius* ou *topazius*, *chryſolithus*; pierre précieuſe jaune, tranſparente, & d'une dureté qui ne le cede qu'à celle du diamant. Lorſque cette pierre eſt auſſi dure que le diamant, les Jouailliers lui donnent le nom de *diamant jaune*. Les anciens ont donné le nom de *chryſolithus* ou de *pierre d'or* à la *topaſe* à cauſe de ſa couleur.

On diſtingue trois eſpeces de *topaſes* relativement à la couleur; la premiere eſt d'un jaune clair ou d'un jaune de citron; la ſeconde eſt d'un jaune d'or; & la troiſieme eſt d'un jaune foncé ou tirant ſur le brun; on la nomme quelquefois *topaſe enfumée*.

On diſtingue encore les *topaſes* en orientales & en occidentales; les premieres qui ſont les plus dures & les plus eſtimées, viennent d'Orient. Pline dit qu'on trouvoit ſurtout cette pierre dans l'île de Topazon, dans la mer Rouge, dont elle a emprunté ſon nom. On prétend qu'il en venoit auſſi d'Ethiopie & même d'Eſpagne. Il ſe trouve encore des *topaſes* dans le Pérou; elles ſont, dit-on, d'un jaune orangé, peut-être doit-on les regarder comme des hyacinthes. On dit que les *topaſes* du Bréſil ſont d'une très-grande dureté; quant à celles qui viennent de Bohême, elles n'ont point la dureté des vraies *topaſes*, & doivent être regardées ſimplement comme du cryſtal de roche coloré en jaune, dont elles ont la forme priſmatique & hexagone; on les nomme *topaſes enfumées*, & l'on en trouve en fort grands morceaux; mais on trouve une grande quantité de vraies *topaſes* dans le Voïgtland, près d'Averbach, ſur une montagne appellée *Schneckenberg*: ce ſont là les pierres qu'on appelle communément *topaſes de Saxe*. Elles ſont tantôt plus, tantôt moins jaunes, & communément de la couleur d'un vin blanc léger en couleur. Ces *topaſes* ſont en cryſtaux priſmatiques, compoſés de quatre côtés inégaux; leur couleur eſt plus nette vers le ſommet des cryſtaux, que vers la baſe par laquelle ils tiennent à une roche extrêmement dure. On aſſure que ces *topaſes* ne le cedent point à celles d'Orient ni pour l'éclat, ni pour leur dureté qui eſt auſſi grande que celle du ſaphir & du rubis.

M. Pott a fait un grand nombre d'expériences ſur cette pierre, & il a trouvé que le feu le plus violent ne pouvoit point la faire entrer en fuſion; cependant l'action d'un tel feu altere conſidérablement ſa conſiſtence & ſa dureté; en effet M. Pott a trouvé qu'en l'expoſant pendant longtems à un feu véhément, cette *topaſe* perd ſa tranſparence & ſon éclat; elle devient d'une couleur laiteuſe; ſa liaiſon ſe perd; elle devient feuilletée & friable, phénomènes qui arrivent au diamant & au ſaphir quand on les traite de la même maniere. La *topaſe* s'éclate en petites lames ou feuillets, lorſqu'après l'avoir fait rougir à pluſieurs repriſes, on en fait l'extinction dans de l'eau froide.

Le même M. Pott a obſervé que cette *topaſe* de Saxe ne commençoit à ſe fondre qu'en lui joignant huit parties de ſel alkali fixe; cependant alors il ne réſultoit de ce mélange qu'une maſſe opaque ſemblable à de l'albâtre; mais le borax rend la fuſion avec l'alkali beaucoup plus facile; & deux parties de *topaſe* calcinée, mêlées avec une partie d'alkali fixe & une partie de borax, ont donné un verre jaune & tranſparent. Ce ſavant chimiſte a encore combiné la *topaſe* avec un grand nombre de pierres de différente nature qui lui ont donné différens produits, comme on peut le voir dans le premier volume de la traduction françoiſe de la *Lithogéognoſie* de M. Pott, *pages 254-277*, & dans les tables qui ſont à la fin.

M. Gmelin, dans ſon *voyage de Sibérie*, dit avoir vu dans ce pays des *topaſes* de forme cubique comme la mine de plomb, qui étoient d'une dureté plus grande & d'une eau beaucoup plus pure que celles de Saxe, & qui ne le cédoient en rien aux *topaſes* orientales. Le terrein où on les trouve, eſt une glaiſe rougeâtre mêlée de pierres de la nature du quartz, & dans laquelle on trouve des cryſtaux noirs & impurs; cette terre eſt auſſi remplie de parties talqueuſes. L'endroit où ſe trouvent ces *topaſes*, eſt près d'une habitation appellée *Juſanskoi ſawod*. On rencontre auſſi des *topaſes* d'un beau jaune, dans un ruiſſeau du voiſinage appellé *Alabaſch*.

On ſeroit tenté d'attribuer au plomb la couleur de la *topaſe*; la forme cubique que les cryſtaux de cette pierre affectent, qui par conſéquent a de la conformité avec la mine de plomb en cubes ou la galene, ſembleroit même appuyer cette conjoncture; mais ce ſentiment eſt détruit par l'expérience. En effet M. Guétard de l'académie des Sciences nous apprend que les *topaſes* du Bréſil miſes dans un creuſet, où elles ſont entourées de cendres, perdent leur couleur jaune pour devenir rouges, & ſe transforment en rubis, ſecret qui a été pratiqué avec ſuccès par pluſieurs jouailliers; cette expérience ſemble prouver clairement que c'eſt au fer qu'eſt dûe la couleur de la *topaſe*, & que la calcination développe & rougit ce métal. On prétend que tous les rubis qui viennent du Bréſil ſont des *topaſes* qui ont été colorées en rouge de cette maniere. M. Guétard ajoute qu'une *topaſe* orientale traitée de la même façon n'a point changé de couleur; peut-être que cette pierre étoit plus dure que celle du Bréſil, & exigeoit pour changer de couleur, un degré de feu plus violent. On a prétendu que la pierre que les Jouailliers nomment *topaſe blanche du Bréſil*, devenoit jaune quand on l'expoſoit au même degré de chaleur qui rougit la *topaſe* jaune du même pays; mais M. Guétard n'a point trouvé que ce fait fût véritable; la *topaſe* blanche ſortit blanche du creuſet, quoiqu'il eût fait durer le feu plus longtems, & qu'il l'eût rendu plus violent. *voyez* le *journal œconomique du mois d'Octobre 1751.* (—)

C'eſt M. Dumelle, orfévre metteur-en-œuvre à Paris, qui ſacrifiant ſon intérêt au bien public & à l'avancement de l'hiſtoire naturelle, a bien voulu communiquer à M. Guétard le procédé qu'on a ci-deſſus indiqué, pour convertir la *topaſe* du Bréſil en véritable rubis balais.

S'il eſt vrai que la pierre précieuſe que nous nommons préſentement *topaſe*, étoit anciennement appellée *chryſolite*, parce qu'effectivement nos plus belles *topaſes* ont les caracteres des chryſolites que les anciens recevoient de l'Orient par la voie de l'Ethiopie, il n'eſt pas moins certain que notre chryſolite orientale ne convient point avec la *topaſe* décrite par Pline dans ſon hiſt. naturelle, *l. XXXVII. c. viij.*

En effet, qu'on y faſſe attention, la *topaſe* que décrit Pline dans cet endroit, & qu'il dit avoir été découverte dans une île de la mer Rouge, n'a aucun des caracteres des véritables pierres précieuſes; c'étoit plutôt une eſpece de pierre fine, dont la couleur viſoit à celle que rend le jus de la plante qui croît dans nos jardins potagers, & qu'on nomme *porreau*.

Cette pierre fourniſſoit d'aſſez gros morceaux, puiſque la ſtatue d'Arſinoë, épouſe de Ptolomée Philadelphe, qui en avoit été faite, avoit quatre coudées de hauteur. Outre cela, elle étoit tendre, elle ſouffroit

Digitized by Google

froit la rape comme le marbre, il n'étoit pas beſoin d'autre outil pour la travailler. Ce devoit être une pierre opaque à-peu-près malachite, & jamais nom ne lui convint mieux que celui de *chryſolite*.

La *topaſe*, le ſaphir ſont les plus dures de toutes les pierres orientales, & aucune à cet égard n'approche davantage du diamant. C'eſt auſſi la raiſon pour laquelle lorſqu'une de ces pierres avoit le défaut d'être peu colorée, on la blanchiſſoit autrefois, ainſi que le ſaphir, par une violente action du feu; on tâchoit de la faire paſſer enſuite pour un véritable diamant; mais depuis que ceux-ci ſont devenus moins rares, & que les connoiſſances ſe ſont perfectionnées, il n'eſt plus auſſi aiſé d'en impoſer que dans ces tems; où des joailliers fort experts, tels que Callini, étoient obligés d'avouer, que pour éprouver ſûrement une pierre, il falloit la teindre, c'eſt-à-dire, y appliquer deſſous une couche de noir, qui obſcurcit généralement toutes les pierres, & fait ſeulement briller le diamant; on ne s'avite plus guere aujourd'hui de décolorer la *topaſe*, ni aucune autre pierre de couleur. Qu'y gagneroit-on?

Pour être dans ſon point de perfection, la *topaſe* doit être d'un très-beau jaune doré & ſatiné, ou d'un jaune de citron très-agréable. Ni les *topaſes* du Bréſil, ni celles du Pérou, qu'on appelle *topaſes d'Inde*, qui ſont tendres, & d'un jaune plus roux, non-plus que les *topaſes* de Saxe, dont la couleur eſt d'un jaune-clair, & dont la dureté n'eſt guere plus grande que celle du cryſtal, ne ſont pas comparables aux orientales; en général toutes les *topaſes*, ſi l'on excepte celles d'Orient, ſont d'une nature ſeche & peu liante, toujours prêtes à s'éclater, & par conſéquent un graveur riſque beaucoup en les travaillant. (*D. J.*)

TOPASSES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans l'Indoſtan des ſoldats mulâtres, provenus des mariages des Portugais avec des femmes indiennes. Ces troupes portent des chapeaux.

TOPAYOS, (*Géog. mod.*) nom d'une forteresſe, d'un bourg, d'une riviere, & d'un peuple de ſauvages de l'Amérique méridionale au Bréſil.

La forteresſe de *Topayos* appartenant aux Portugais, eſt à 15 heures de Pauxis, à l'entrée de la riviere du même nom, qui eſt une riviere du premier ordre, & qui deſcend des mines du Bréſil. Des débris du bourg de Tupinambara, s'eſt formé celui de *Topayos*, dont les habitans ſont preſque tout ce qui reſte de la nation des Tupinambas, dominante, il y a deux ſiecles, dans le Bréſil.

C'eſt chez les *Topayos* qu'on trouve le plus communément de ces pierres vertes, connues ſous le nom de pierres des amazones, & qui ont été autrefois fort recherchées, à cauſe des prétendues vertus qu'on leur attribuoit de guérir de la pierre, de la colique néphrétique, & même de l'épilepſie. La vérité eſt qu'elles réſiſtent à la lime, & qu'elles ne different guere ni en couleur, ni en dureté du jade oriental. *Mémoire de l'académie royale des Sciences, année 1745.*

TOPAZOS, (*Géog. anc.*) île de la mer Rouge, à trois cens ſtades du continent, ſelon Pline, *liv. XXXVII. c. viij.* Il ajoute qu'elle eſt couverte de brouillards, ce qui a été cauſe que pluſieurs navigateurs l'ont cherché inutilement, & que c'eſt ce qui lui a fait donner le nom de *Topazos*, parce que *Topazis* en langage troglodite, ſignifie *chercher*. (*D. J.*)

TOPHANA *ou* TOPANA, (*Géog. mod.*) fauxbourg de la ville de Conſtantinople ſur le bord de la mer, au-deſſous de Péra & de Galata, tout à l'entrée du canal de la mer Noire, où la plûpart des gens ſe rendent pour s'embarquer, quand ils veulent aller ſe promener ſur l'eau. On l'appelle *Thophana*, comme qui diroit *arſenal*, ou *maiſon du canon*: car *top* en turc ſignifie *canon*, & *hana* ſignifie *maiſon*, ou lieu de *fabrique*. Rien n'eſt ſi agréable que l'amphithéatre que forment les maiſons de Galata, de Pera, & de *Tophana*; il s'étend du haut des collines juſqu'à la mer. (*D. J.*)

TOPHUS, ſ. m. (*Médec.*) en grec τοφος, en françois *pierre* ou *gravelle* des paupieres; petite tumeur blanche, raboteuſe, dure & calleuſe, qui ſe forme à la partie extérieure ou intérieure des paupieres; l'humeur renfermée dans cette petite tumeur reſſemble en conſiſtance ou à de la pierre, ou à du tuf, d'où lui vient ſon nom *tophus*; cependant elle ne differe de la grêle des paupieres, que parce qu'elle eſt unique, raboteuſe, & plus dure; mais elle veut être traitée de même, tant pour l'operation, que pour les remedes; ainſi *voyez* les *mots* ORGEOLET ou GRÊLE *des paupieres*. (*D. J.*)

TOPIARIUM OPUS, (*Architect. rom.*) les auteurs ſont peu d'accord ſur la ſignification de *topiarium opus*; la plus grande partie eſtiment que c'eſt la repréſentation qui ſe fait avec le buis, le cyprès, l'if, & d'autres arbriſſeaux verds taillés de pluſieurs ſortes de figures, pour l'ornement des jardins. D'autres croyent avec plus de raiſon, que ce ſont des payſages repréſentés ou en peinture, ou dans des tapiſſeries; la choſe ſeroit aſſez claire, ſi l'on derivoit ce mot de τοπος, qui ſignifie un *lieu*, un *pays*; alors *topiarium* exprimeroit naturellement un *payſage*, qui eſt la repréſentation des lieux. (*D. J.*)

TOPIGIS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) terme de relation; c'eſt le nom que les Turcs donnent à leurs canonniers, & en général à tous ceux qui ſont occupés au ſervice de l'artillerie. Leur chef ſe nomme *topigi bachi*, charge qui pour l'autorité ne répond pas à celle de l'officier que nous appellons *grand-maître de l'artillerie*, parce que le capitan bacha a la principale autorité dans l'arſenal de Conſtantinople. *Voyez* CAPITAN BACHA.

TOPILZIN, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) c'eſt le nom que les Mexiquains donnoient à leur grand-prêtre ou chef des ſacrificateurs. Cette éminente dignité étoit héréditaire, & paſſoit toujours au fils aîné. Sa robe étoit une tunique rouge, bordée de franges ou de flocons de coton; il portoit ſur ſa tête une couronne de plumes vertes ou jaunes; il avoit des anneaux d'or enrichis de pierres vertes aux oreilles; & ſur ſes levres il portoit un tuyau de pierre d'un bleu d'azur. Son viſage étoit peint d'un noir très-épais.

Le *topilzin* avoit le privilege d'égorger les victimes humaines que les barbares mexiquains immoloient à leurs dieux; il s'acquittoit de cette horrible cérémonie avec un couteau de caillou fort tranchant. Il étoit aſſiſté dans cette odieuſe fonction par cinq autres prêtres ſubalternes, qui tenoient les malheureux que l'on ſacrifioit; ces derniers étoient vêtus de tuniques blanches & noires; ils avoient une chevelure artificielle qui étoit retenue par des bandes de cuir.

Lorſque le *topilzin* avoit arraché le cœur de la victime, il l'offroit au Soleil, & en frottoit le viſage de l'idole, avec des prieres myſtérieuſes, & l'on précipitoit le corps du ſacrifié le long des degrés de l'eſcalier; il étoit mangé par ceux qui l'avoient fait priſonnier à la guerre, & qui l'avoient livré à la cruauté des prêtres. Dans de certaines ſolemnités on immoloit juſqu'à vingt mille de ces victimes à Mexico.

Lorſque la paix duroit trop long-tems au gré des prêtres, le *topilzin* alloit trouver l'empereur, & lui diſoit, *le dieu a faim*, auſſitôt toute la nation prenoit les armes, & l'on alloit faire des captifs, pour aſſouvir la prétendue faim du dieu & la barbarie réelle de ſes miniſtres. *Voyez* VITZILIPUTZLI.

TOPINAMBES, ÎLES DES, (*Géog. mod.*) îles de l'Amérique méridionale, dans la terre-ferme, au pays des Amazones, dans le fleuve de ce nom, au-deſſus

du boſphore de l'Amazone. Le comte de Pagan donne à cette île 60 lieues d'étendue, & vante beaucoup la fertilité de ſes terres, ainſi que la beauté de ſes rivages. (*D. J.*)

TOPINAMBOUR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) les *topinambours* ſont des tubercules de la plante que pluſieurs botaniſtes appellent *helianthemum tuberoſum eſculentum*, & que Tournefort nomme *corona ſolis, parvo flore, tuberoſâ radice*, *I. R. H.* 489. en anglois *pottatoa*.

Il s'éleve d'une même racine de cette plante une ou pluſieurs tiges cylindriques, cannelées, rudes, couvertes de poil, haute de douze piés & plus, remplies d'une moëlle blanche & ſongueuſe. Ses feuilles ſont nombreuſes, placées ſans ordre depuis le bas juſqu'au haut, d'un verd-pâle, rudes, pointues, preſque ſemblables à celles du ſouci ordinaire, cependant moins ridées, moins larges, & diminuant peu-à-peu de grandeur, en approchant de l'extrémité des rameaux.

Ses tiges portent des fleurs radiées de la grandeur de celles du ſouci ordinaire; leur diſque eſt rempli de pluſieurs fleurons, jaunes, fort ſerrés; & leur couronne eſt compoſée de douze ou treize demi-fleurons rayés, pointus, de couleur d'or, portés ſur des embryons, & renfermés dans un calice écailleux & velu; ces embryons ſe changent en des petites graines.

Chaque tige jette diverſes petites racines, rampantes, garnies de fibres capillaires, qui s'étendent au long & au large, entre leſquelles croiſſent à la diſtance d'un pié de cette racine-mere pluſieurs tubercules, ou excroiſſances compactes qui ſoulevent la terre; une ſeule de ces racines produit 30, 40, 50, & quelquefois un plus grand nombre de ces tubercules; ils ſont rouſſâtres en-dehors, ſongueux & blanchâtres en-dedans, d'une ſaveur douce, boſſelés en divers endroits, quelquefois de la groſſeur du poing, & comme relevés en un petit bec du côté qu'ils doivent germer. Quand les tiges ſont ſéchées, ces tubercules reſtent dans la terre pendant tout l'hiver, & pouſſent au printems ſuivant. On cultive cette plante dans les jardins & dans les campagnes, & l'art de la culture conſiſte dans le labour, & point à fumer les terres où on l'a plantée, comme M. Tull l'a fait voir par ſes propres expériences.

On mange ces tubercules appellées *topinambours*, cruds ou cuits; quand ils ſont cuits, ils ont le goût de cul d'artichaud; on les aſſaiſonne de différentes manieres. (*D. J.*)

TOPINÒ, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie au duché de Spolete, en latin *Tinia* ou *Teneas*. Elle a ſa ſource dans l'Apennin, paſſe à Fuligno, & après avoir groſſi ſes eaux de celles de diverſes rivieres qu'elle reçoit, elle va ſe jetter dans le Tibre, entre Pontenuovo & Torciano. (*D. J.*)

TOPIQUE, adj. *terme de Rhetorique*; c'eſt un argument probable qui ſe tire de pluſieurs lieux & circonſtances d'un fait, *&c. Voyez* LIEU, *&c.*

Topique ſe dit auſſi de l'art ou de la maniere d'inventer & de tourner toutes ſortes d'argumentations probables. *Voyez* INVENTION.

Ce mot eſt formé du grec *topicos*, de τοπος, lieu, comme ayant pour objet les lieux communs qu'Ariſtote appelle *les ſieges des argumens*.

Ariſtote a traité des *topiques*, & Cicéron les a commentés pour les envoyer à ſon ami Trebatius, qui apparemment ne les entendoit point.

Mais les critiques obſervent que les *topiques* de Cicéron quadrent ſi mal avec les huit livres des *topiques* qui paſſent ſous le nom d'Ariſtote, qu'il s'enſuit néceſſairement, ou que Cicéron ne s'eſt point entendu lui-même, ce qui n'eſt guere probable, ou que les livres des *topiques* attribués à Ariſtote, ne ſont point tous de ce dernier.

Cicéron définit le topique, *l'art d'inventer des argumens : Diſciplina inveniendorum argumentorum.*

La Rhétorique ſe diviſe auſſi quelquefois en deux parties, qui ſont le jugement, appellé *dialectique*, & l'invention, appellée *topique*. *Voyez* RHÉTORIQUE.

Voici ce qu'en dit pour & contre le pere Lami de l'oratoire, dans *ſa rhétorique, liv. V. ch. v. pag.* 3. *& ſuivantes.*

« On ne peut douter que les avis que donne » cette méthode, n'aient quelqu'utilité. Ils font prendre garde à pluſieurs choſes, dont on peut tourner un ſujet de tous côtés, & l'enviſager par toutes ſes faces. Ainſi, ceux qui entendent bien la » *topique*, peuvent trouver beaucoup de matiere pour » groſſir leur diſcours. Il n'y a donc rien de ſtérile » pour eux : ils peuvent parler ſur ce qui ſe préſente, autant de tems qu'ils le voudront.

» Ceux qui mépriſent la *topique*, ne conteſtent » point ſa fécondité. Ils demeurent d'accord qu'elle » fournit une infinité de choſes : mais ils ſoutiennent » que cette fécondité eſt mauvaiſe, que ces choſes » ſont triviales, & par conſéquent que la *topique* ne » fournit que ce qu'il ne faudroit pas dire. Si un orateur, diſent-ils, connoît à fond le ſujet qu'il traite... » il ne ſera pas néceſſaire qu'il conſulte la *topique*, » qu'il aille de porte en porte frapper à chacun des » lieux communs, où il ne pourroit trouver les connoiſſances néceſſaires pour décider la queſtion » dont il s'agit. Si un orateur ignore le fond de la » matiere qu'il traite, il ne peut atteindre que la ſurface des choſes, il ne touchera point le nœud de » l'affaire; enſorte qu'après avoir parlé long-tems » ſon adverſaire aura ſujet de lui dire ce que S. Auguſtin diſoit à celui contre qui il écrivoit : laiſſez » ces lieux communs qui ne diſent rien, dites quelque choſe, oppoſez des raiſons à mes raiſons, & » venant au point de la difficulté établiſſez votre cauſe, & tâchez de renverſer les fondemens ſur leſquels je m'appuie. *Separatis locorum communium magis, res cum re, ratio cum ratione, cauſa cum cauſâ confligat.*

» Si l'on veut dire en faveur des lieux communs, » qu'à la vérité ils n'enſeignent pas tout ce qu'il faut » dire, mais qu'ils aident à trouver une infinité de » raiſons qui ſe fortifient les unes les autres; ceux qui » prétendent qu'ils ſont inutiles, répondent, que » pour perſuader il n'eſt beſoin que d'une ſeule » preuve qui ſoit forte & ſolide, & que l'éloquence » conſiſte à étendre cette preuve, & à la mettre dans » ſon jour, afin qu'elle ſoit apperçue. Car les preuves qui ſont communes aux accuſés & à ceux qui » accuſent, dont on peut ſe ſervir pour détruire & » pour établir, ſont foibles. Or celles qui ſe tirent des » lieux communs ſont de cette nature.

D'où il conclut que la *topique* approche fort de cet art de Raymond Lulle, dont l'auteur de la logique de Port-Royal a dit, que c'étoit un art qui apprend à diſcourir ſans jugement des choſes qu'on ne ſait point. Or il eſt bien préférable, dit Cicéron, d'être ſage & ne pouvoir parler, que d'être parleur & être impertinent. *Mallem indiſertam ſapientiam quam ſtultitiam loquacem.*

La *topique* eſt reléguée dans les écoles, & les grands orateurs ne ſuivent pas cette route pour arriver à la belle éloquence.

TOPIQUE, (*Médecine.*) on appelle *topiques*, les remedes qu'on applique extérieurement ſur diverſes parties du corps pour la guériſon des maladies; ce mot vient de τοπος, *lieu.*

Les Médecins ont établi pour maxime, que les remedes peuvent devenir utiles ou pernicieux, ſuivant l'uſage & l'application qu'on en fait; & cette maxime eſt non-ſeulement vraie par rapport aux remedes

Digitized by Google

internes, mais encore par rapport aux *topiques* ou applications externes, comme nous allons le voir.

On preſcrit ſouvent les bains mêlés d'herbes céphaliques pour les maladies de la tête, ſans ſonger qu'ils nuiſent dans pluſieurs cas, comme dans les foibleſſes des nerfs, les achores, les catarrhes, *&c.*

Les emplâtres céphaliques dans les hémorrhagies, les apoplexies, les maux qui procedent de cauſes externes, ſont plus nuiſibles qu'utiles, parce qu'ils empêchent la tranſpiration de la partie, & qu'ils obſtruent les pores de la tête. On croit auſſi que les oignemens de baumes odoriférans ſont fort efficaces contre les maux de tête, accompagnés d'un ſentiment de peſanteur; au contraire, ces ſortes de *topiques* diſpoſent à l'aſſoupiſſement par leur qualité ſédative, anodine; mais les linimens balſamiques préparés avec de l'eſprit-de-vin rectifié, & des huiles de marjolaine, de lavande, *&c.* peuvent être à propos, parce qu'ils diſcutent & ouvrent les pores.

On commet beaucoup d'erreurs en fait de *topiques* pour les maladies des yeux. Dans leur inflammation les collyres incraſſans, épaiſſiſſans ne conviennent pas certainement; il faut employer des ſubſtances, qui, ſans acrimonie ſont diſcuſſives; tel eſt, par exemple, le camphre. Si l'inflammation eſt accompagnée d'une lymphe âcre & ſaline, il faut uſer d'un mucilage de graines de coings, mêlées avec du ſafran & du camphre. Quand l'inflammation eſt violente & dangereuſe, l'eſprit-de-vin camphré, appliqué tiede avec une addition de baume du Pérou, produit quelquefois d'excellens effets pour rétablir le ton des fibres.

Le vitriol à cauſe des parties de cuivre qu'il contient, paſſe chez pluſieurs praticiens pour excellent dans les maux des yeux; mais cela n'eſt que rarement vrai; ce collyre, par exemple, eſt contraire dans toutes les inflammations, & dans toutes les fluxions chaudes & âcres; il ne convient que quand les humeurs ſont épaiſſes, ſales & ſordides, ſans âcreté. Tout uſage des collyres eſt déplacé dans la diſcraſe de la lymphe & du ſang, car il faut commencer par corriger les fluides viciés.

Dans les maladies d'oreilles, les *topiques* qu'on met intérieurement, ne conviennent que pour la dureté d'ouie qui vient de l'endurciſſement de la cire. Les abſces dans l'oreille interne demandent un traitement particulier; c'eſt de tâcher de les empêcher de dégénérer en ulceres par des injections balſamiques tiedes, tels que les eſſences de myrrhe.

Les *topiques* pour les hémorrhagies du nez ſont rarement utiles, à-moins qu'on ne commence par des ſaignées, des frictions, l'immerſion des piés dans l'eau tiede, & quelquefois en employant le ſecours des doux diaphorétiques.

La plûpart des *topiques* recommandés pour les maux de dents, ſont plus de mal que de bien, outre que le mal de dents vient ſouvent de rhumatiſme ou d'une fluxion âcre qui ſe jette ſur une dent cariée, & conſéquemment c'eſt la fluxion qu'il faut guérir.

Tous les *topiques* externes dans les maladies cutanées du viſage & de la tête, doivent être adminiſtrés avec prudence, en y joignant les remedes internes pour corriger & dériver les humeurs peccantes. C'eſt une malheureuſe pratique, que d'uſer pour les boutons ou les puſtules au viſage, du mercure ſublimé ou d'une ſolution foible de mercure précipité, parce que de telles ſubſtances reçûes dans les pores produiſent de grands maux de tête, & la perte des dents.

Dans le décharnement des gencives, on preſcrit preſque toujours l'uſage des aſtringens; mais ſi ce déſordre procede du défaut de ſuc nourricier, ou de l'obſtruction des fines arteres des gencives, elles perdront de plus en plus leur ſuc nourricier par les remedes aſtringens; en ce cas, il faut laver la bouche & les gencives avec des décoctions de vin, imprégnées de ſauge & d'une petite quantité de ſel ammoniac.

On emploie ſouvent les *topiques* dans les maladies du thorax, c'eſt-à-dire pleuréſie ou péripneumonie; mais le meilleur dans ces ſortes de cas, eſt de s'abſtenir de tout *topique*; que ſi on en juge quelques-uns néceſſaires, il faut les compoſer d'eſprit-de-vin camphré, mitigé, & rendu anodin par une addition de ſafran.

Dans les douleurs d'eſtomac, les *topiques* ne ſont bienfaiſans qu'appliqués convenablement; ce n'eſt point alors ſur le creux de l'eſtomac qu'il faut les porter, comme on fait ordinairement dans la cardialgie; mais il faut les appliquer ſur le dos, vers la huitieme ou la neuvieme vertebre. Si c'eſt l'orifice droit qui eſt affecté, on appliquera les remedes ſur l'eſtomac vers le côté droit.

Si la douleur violente, cauſée par une pierre arrêtée dans les ureteres, demande l'uſage des *topiques*, c'eſt du-moins dans la direction des ureteres qui eſt depuis les reins juſqu'aux aînes; & c'eſt avec bien de la prudence qu'ils doivent être adminiſtrés; car ſi la douleur eſt accompagnée de ſpaſmes, & qu'on applique des ſubſtances chaudes & ſpiritueuſes, on augmente la douleur, & l'on occaſionne de terribles ſymptomes; il faut au contraire baigner le malade pour relâcher les parties irritées.

Dans le flux exceſſif des regles, la plus ſûre méthode eſt de s'abſtenir des *topiques*, ſur-tout des *topiques* narcotiques, & de leur ſubſtituer l'uſage d'autres remedes.

Les Médecins & les Chirurgiens ont imaginé une infinité de *topiques* dans les tumeurs des veines hémorrhoïdales; mais l'art conſiſte à appliquer ces différens remedes ſuivant les circonſtances; par exemple, ſi la douleur eſt exceſſive, les ſubſtances anodines & émollientes ſeront les plus ſalutaires; ſi la tumeur incommode par ſon volume, les fomentations de vin préparées avec les balauſtes & les fleurs de roſe, peuvent être bonnes.

Quant au déſordre des articulations, les *topiques* ſont toûjours mal employés dans les douleurs arthritiques & dans la goutte; c'eſt ce dont tous les habiles médecins conviennent; ſi cependant la douleur eſt accompagnée d'une certaine inſenſibilité, comme il arrive ſouvent aux vieillards, alors on peut fortifier les nerfs par des linimens balſamiques, & tâcher d'attirer le fluide nerveux ſur les parties affoiblies.

La plûpart des *topiques* nuiſent dans l'éréſipele; il faut traiter cette maladie par des remedes internes, laiſſer libre la tranſpiration dans les parties affectées, en appliquant ſeulement quelquefois ſur la partie des ſachets pleins d'herbes parégoriques, qui par leur douce influence, tiennent les pores ouverts, & les relâchent s'ils ſont reſſerrés.

Dans les bubons malins & critiques, les *topiques* ſont d'une pratique dangereuſe: mais ſi le bubon tend à ſuppuration; on doit appliquer l'emplâtre de diachylon avec les gommes.

Pendant l'éruption & la ſuppuration de la petite vérole, il faut s'abſtenir de tous linimens *topiques*; ce n'eſt que dans le déclin & vers le tems du deſſéchement des puſtules, qu'il eſt permis d'uſer d'huile d'amandes-douces, mêlée avec le camphre & le blanc de baleine, pour tempérer l'acrimonie des boutons.

La cure de toutes les maladies cutanées doit commencer & finir par les remedes internes, capables de corriger la matiere peccante, de la diſpoſer à l'excrétion, & en même-tems de la chaſſer. A cette claſſe de remedes appartiennent les diaphorétiques

Digitized by Google

émolliens, les infuſions laxatives, les préparations de mercure & d'antimoine.

Les *topiques* qui conviennent le mieux ſur les parties paralytiques, ſont des onguens faits de graiſſe d'animaux & d'huiles diſtillées, telles que celles de fiz, de romarin, de lavande, de marjolaine, de genievre, *&c.* car il eſt queſtion de rétablir le ton des parties nerveuſes dans leur état naturel; enſorte qu'il n'y ait ni trop de relâchement, ni trop de conſtriction, ni trop d'humidité, ni trop de ſéchereſſe.

Dans les tumeurs édémateuſes des piés, la plûpart des *topiques* ſont contraires; le meilleur eſt de faire le ſoir autour du pié un bandage convenable pour renforcer les fibres; il eſt bon d'uſer en même-tems des fomentations de vinaigre fort, mêlé avec de l'eſſence d'ambre, & verſé ſur des briques rougies au feu.

Ces détails ſuffiſent ſur l'utilité ou le mal que peuvent faire les *topiques* dans leur uſage & leur application. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOPIRIS, (*Géog. mod.*) ville de Thrace. Ptolomée, *liv. III. c. xj.* la marque dans les terres. Ortelius dit que cette ville étoit de la premiere Macédoine. Pline écrit auſſi *Topiris*; mais dans une médaille de Géta, cette ville eſt appellée *Topirus* avec le ſurnom d'*Urpia*; & elle eſt nommée *Toperus* & *Toparon*, par Procope. (*D. J.*)

TOPLITZ, (*Géog. mod.*) petite ville de Bohême, au cercle de Leutmeritz, & à ſix milles de Brix. Elle eſt renommée par ſes bains d'eaux chaudes. (*D. J.*)

TOPOGLIA, (*Géog. mod.*) bourgade des états du Turc, dans la Livadie. On croit que c'eſt l'ancienne ville *Copæ*, ſituée ſur le marais Copais, que les Grecs modernes appellent *Limnitis Livadias*. Le marais ou lac de *Topoglia*, reçoit le Cephyſſus & autres petites rivieres qui arroſent une plaine d'environ 15 lieues de tour, & qui eſt abondante en blés & en pâturages; auſſi étoit-ce anciennement un des quartiers les plus peuplés de la Béotie. (*D. J.*)

TOPOGRAPHIE, ſ. f. (*Arpent.*) deſcription ou plan de quelque lieu particulier ou d'une petite étendue de terre, comme celle d'une ville, d'un bourg, manoir, ferme, champ, jardin, château, maiſon de campagne, *&c.* tels ſont les plans que levent les Arpenteurs. *Voyez* CARTE, PLAN, ARPENTAGE, *&c.* ce mot eſt formé du grec τοπος, *lieu*, & γραφω, *je décris*.

La *topographie* differe de la chorographie, comme le moins étendu differe du plus étendu; la chorographie étant la deſcription d'une contrée, d'un diocèſe, d'une province, ou de quelque autre étendue conſidérable. *Voyez* CHOROGRAPHIE. *Chambers.*

TOPOGRAPHIE, (*Rhétor.*) on appelle ainſi cette figure qui décrit, qui peint vivement les lieux ſur leſquels on veut engager l'auditeur ou le lecteur de porter ſes regards; tel eſt ce morceau de M. Fléchier. « Voyons-la, cette princeſſe, dans les hôpitaux où » elle pratiquoit ſes miſéricordes publiques; dans » ces lieux où ſe ramaſſent toutes les infirmités & » tous les accidens de la vie humaine, où les gémiſ- » ſemens & les plaintes de ceux qui ſouffrent rem- » pliſſent l'ame d'une triſteſſe importune, où l'odeur » qui s'exhale de tant de corps languiſſans. . . . .» (*D. J.*)

TOPOGRAPHIE, TOPOGRAPHE, (*Peinture.*) on appelle *peintres topographes*, ceux qui font des repréſentations ou deſcriptions de temples, de palais, de ports de mer, de villes, & d'autres lieux; les anciens appelloient les tableaux de payſages *topies*, *topia*, du mot grec, τοπος.

Matthieu & Paul Bril étoient d'excellens *topographes*.

Il y a de fort belles *topographies* dans la galerie de Saint-Cloud.

TOPTCHI, ſ. m. *terme de relation*, canonnier turc; le *toptchi-bachi* eſt, en Perſe, le grand-maître de l'artillerie, & la cinquieme perſonne de l'état. (*D. J.*)

TOQUE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *caſſida*, genre de plante à fleur monopétale labiée, dont la levre ſupérieure reſſemble à un caſque garni de deux oreillettes; la levre inférieure eſt ordinairement diviſée en deux parties. Le piſtil ſort du calice dont la partie ſupérieure reſſemble à une crête; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entourée de quatre embryons, qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences oblongues renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur, & ſemble repréſenter une tête revêtue d'un caſque. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

TOQUE, *terme de relation*, certain nombre de bouges ou cauris dont on ſe ſert comme de monnoie dans le royaume de Juda, & en quelques autres endroits de la côte d'Afrique, où les bouges ou cauris ſont reçus dans la traite des Négres: une *toque* de bouges eſt compoſée de 40 de ces coquillages: cinq bouges font une galline. (*D. J.*)

TOQUE, *terme de Religieuſe*, c'eſt chez les religieuſes du ſaint Sacrement, un linge de chanvre ou de gros lin, qui couvre leurs épaules & leur eſtomac. (*D. J.*)

TOQUE, *terme de Marchande de mode*, bonnet d'homme, de figure cylindrique, ou d'une forme de chapeau qui n'a qu'un petit bord; c'étoit la coëffure de tous les officiers qui n'étoient point gradués. Encore aujourd'hui les penſionnaires des colleges qui font leurs humanités, portent des *toques* lorſqu'ils ſont en robe; on appelloit auſſi cette eſpece de bonnet tocque; *toc* en bas-breton ſignifioit *chapeau*. (*D. J.*)

TOQUET, ſ. m. (*Marchande de modes.*) petit bonnet d'enfant; il eſt fait de taffetas, d'étoffe de ſoie, de toile garnie de dentelles, *&c.*

TOQUETTE, ſ. f. (*Manufact. de tabac.*) ce ſont des feuilles de tabac roulées en andouilles. *Voyez* TABAC, *Manufact.*

TOR, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Aſie, dans l'Arabie pétrée, ſur le bord de la mer Rouge, avec un château pour défenſe. Son port eſt aſſez bon pour les vaiſſeaux & pour les galeres; c'eſt l'abord des pelerins turcs qui vont à la Mecque. *Lat. 28.* (*D. J.*)

TORAILLE, ſ. f. (*Corallogie.*) eſpece de corail brut, que les Européens portent au Caire & à Alexandrie; il eſt peu eſtimé & ne vaut que le quart du corail brut de Meſſine. (*D. J.*)

TORBAY, (*Géog. mod.*) baie d'Angleterre, dans le Dévonshire. Elle eſt ſur la Manche, à quelques milles au nord de Darmouth; c'eſt l'aſyle de la flotte royale quand elle eſt ſur cette côte & que les vents ſont contraires.

C'eſt à cette baie que débarqua le prince d'Orange le 15 Novembre 1688. Le roi Jacques s'avança contre lui juſqu'à Salisbury, où ſes propres troupes l'abandonnerent. Il reprit le chemin de Londres, & ſe vit bien-tôt obligé d'en ſortir pour n'y plus rentrer: il vint en France, & mourut à Saint-Germain-en-Laye en 1701, à l'âge de 68 ans. (*D. J.*)

TORBIA, (*Géog. mod.*) village d'Italie, près de Monaco: il a pris ſon nom par corruption de *trophea*. On y voyoit encore, il y a cent ans, un monument des Romains, où l'on croyoit qu'avoit été la célebre inſcription des peuples des Alpes vaincus par Auguſte: c'eſt du-moins le ſentiment de Cluvier & du pere Briet; mais Guichenon & Bergier prétendent que cette inſcription étoit ſur l'arc de triomphe de la ville d'Aoſt. (*D. J.*)

TORCELLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de Veniſe, à ſix lieues de la capitale, avec titre d'évêché; mais ce n'eſt qu'un titre, car c'eſt un

Digitized by Google

évêché miſérable, & tout dépeuplé. *Long.* 30d. 9'. *lat.* 45d. 34'. (*D. J.*)

TORCHE, TISON, (*Synon.*) ces mots ſont nobles en proſe & en vers au figuré. Helene fut la *torche* ou le *tiſon* funeſte qui cauſa l'embraſement de Troie, *fax teterrima belli*, diſoient les poetes latins.

Je ſuis donc votre honte, & le fatal tiſon
Qui remplira de feux toute votre maiſon.

Deſmarais. (*D. J.*)

TORCHE, ſ. f. (*Cirerie.*) bâton rond plus ou moins gros, long depuis ſept piés juſqu'à douze, de bois léger & combuſtible, tel que celui d'aune & de tilleul, entouré par l'un des bouts de ſix meches, que les marchands ciriers nomment les bras ou lumignons de la *torche*, couvertes de cire ordinairement blanche, qui étant allumés, produiſent une lumiere un peu lugubre. On ſe ſert de *torches* dans quelques cérémonies de l'Egliſe, particulierement aux proceſſions du Saint-ſacrement, & dans les enterremens des petites gens; autrefois on en portoit dans les pompes funebres des perſonnes de quelque conſidération; mais aujourd'hui on leur a ſubſtitué les flambeaux de poing: les *torches* ſe font à la main; pour les fabriquer on commence par appliquer en longueur ſur l'un des bouts du bois, à diſtances égales, les ſix meches, après qu'elles ont été légerement enduites d'une ſorte de cire molle préparée avec un peu de térébenthine pour la rendre plus ténace; enſuite on couvre ces meches exactement avec de la cire blanche toute pure, que l'on a fait amollir dans l'eau chaude. Les meches de *torches* ſont faites de fil d'étoupes de chanvre crud groſſierement filé, que l'on nomme *lumignon*, & qui eſt le même dont on ſe ſert pour la fabrique des flambeaux de poing. *Savary.* (*D. J.*)

TORCHES, (*Antiq. greq. & rom.*) le jour de la fête de Cérès, que célébroient les initiés à ſes myſteres, s'appelloit par excellence le jour des *torches* ou des flambeaux, *dies lampadum*, en mémoire de ceux que la déeſſe alluma aux flammes du mont Etna, pour aller chercher Proſerpine.

Phèdre decouvrant à ſa nourrice l'amour dont elle brûle pour Hippolyte, lui dit que ſa paſſion lui fait oublier les dieux; qu'on ne la voit plus avec les dames athéniennes, agiter les *torches* ſacrées autour des autels de la déeſſe.

Non colere donis templa votis libet,
Non inter aras attidum, miſtam choris,
Jactare tacitis conſcias ſacris faces.

Les *torches* ou flambeaux que les anciens avoient conſacrés à la religion, étoient les mêmes que ceux qu'ils employoient aux obſeques & aux cérémonies nuptiales. Ils les comprenoient tous ſous le nom générique de *funalia*, parce qu'ils étoient faits de corde, & en particulier ils les appelloient indifféremment *tædæ* & *faces*. Les Poëtes ſe ſont ſouvent égarés dans les alluſions que ce ſujet leur fourniſſoit. Properce dans une de ſes élégies, fait dire à deux époux qui avoient toujours vécu dans une parfaite union.

Viximus inſignes inter utramque facem.

Et Martial exprime plaiſamment, dans une épigramme, les différens uſages du même *flambeau*.

Effert uxores Fabius, Chryſtilla maritos,
Funereamque tori quaſſat uterque facem.

« Les femmes de Fabius, dit-il, & les maris de Chryſtille ne vivent guere, & on les voit à tout moment rallumer le même *flambeau*, tantôt pour des noces, tantôt pour des funérailles. » (*D. J.*)

TORCHE, (*Epinglerie.*) c'eſt du fil de laiton en *torche*, dont les épingliers doivent ſe ſervir à la fabrique de leurs épingles; il leur eſt défendu par leurs ſtatuts d'y employer du fil-de-fer. (*D. J.*)

TORCHE, ſ. f. (*Ferranderie.*) les marchands de fer donnent ce nom aux paquets de fil-de-fer pliés en rond, en forme de cerceau; ils diſent auſſi du fil de laiton.

TORCHE, ſ. f. (*Commerce de poix.*) nom que l'on donne à une ſorte de réſine qui ſe tire des pins, des meleſes, & de quelques autres arbres réſineux, dont on ſe ſert pour faire de la poix. *Richelet.*

TORCHE, ſ. f. (*Tonnelier.*) rang de quatre ou cinq cerceaux ſur un tonneau. Il y a ſur une pipe ſix *torches*: on poſe le tonneau en chantier ſur les *torches*, il ne doit pas porter ſur les douves.

TORCHES, ſ. f. pl. (*Jardinage.*) on nomme *torches* dans le commerce des oignons, des bâtons couverts de paille, longs de deux ou trois piés, autour deſquels ſont liés par la queue, divers rangs d'oignons. La *torche* eſt différente de la glane, & de la botte.

TORCHES, ſ. f. pl. (*Maçonnerie.*) ce ſont des nattes, ou ſimplement des paquets & des bouchons de paille, que les bardeurs qui portent le bar, ou qui trainent le binard, mettent ſur l'un & ſur l'autre de ces inſtrumens, lorſqu'ils veulent porter ou traîner des pierres taillées, pour empêcher que leurs arrêtes ne s'écornent & ne ſe gâtent: on dit qu'un bar ou qu'un binard eſt armé de ſes *torches*, lorſque ces nattes ſont placées deſſus.

TORCHE, *en terme de Vannier*, eſt un ou pluſieurs tours ſimples que l'on fait immédiatement ſous chacune des faines d'une hotte, ou de tout autre ouvrage.

TORCHE-NÉS, ſ. m. (*Maréchallerie.*) eſt un inſtrument long à-peu-près de dix pouces, qui avec une courroie, ſerre étroitement le nés d'un cheval; ce bâton eſt arrêté au licou ou au filet, & cette gêne empêche le cheval de faire du déſordre ou de ſe débattre, lorſqu'il eſt trop fougueux, & qu'on lui fait le poil ou qu'on le ferre.

TORCHE-PINCEAU, ſ. m. (*Peinture.*) c'eſt un petit linge qui ſert aux peintres à eſſuyer leur palette & leurs pinceaux.

TORCHEPOT, PIC-CENDRÉ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornytholog.*) *ſitta ſeu picus cinereus*: oiſeau un peu plus petit que le pinſon, il peſe au plus une once; il a environ cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité des doigts; le bec eſt droit, triangulaire, noir en-deſſus, & blanc en-deſſous; la langue n'excede pas la longueur du bec; la tête, le cou & le dos, ſont cendrés; les côtés du corps ſous les aîles, ont une couleur rougeâtre; la gorge & la poitrine ſont d'un châtain rouſſâtre; le bas ventre a au-deſſous de l'anus, quelques plumes rougeâtres, dont l'extrémité eſt blanche; il y a une bande noire qui s'étend depuis le bec juſqu'au cou, en paſſant ſur les yeux; les grandes plumes des aîles ſont au nombre de dix-huit, & ont toutes le tuyau noir; l'extérieure eſt petite & très-courte; celles qui ſe trouvent près du corps, ont une couleur cendrée, les autres ſont brunes; la queue a au-plus deux pouces de longueur, elle eſt compoſée de douze plumes; les deux du milieu ſont de couleur cendrée, les deux plumes de chaque côté de celles du milieu, ont ſeulement l'extrémité cendrée, & le reſte eſt noir; les deux qui ſuivent ont de plus les barbes intérieures de la pointe, blanche; la plume extérieure a l'extrémité d'un noir cendré, & au-deſſous de cette couleur une tache blanche tranſverſale; le reſte de la plume eſt noir; les ongles ſont bruns, longs & crochus; les doigts ſont au nombre de quatre, trois en avant, & un en arriere, celui-ci a la même longueur que le doigt du milieu, & ſon ongle eſt le plus grand de tous. Le *torchepot* fait ſon nid

Digitized by Google

dans des arbres creux, lorſque l'ouverture du trou eſt trop large, il la retrécit avec de la boue au point que l'entrée du nid n'a pas plus de diametre que le corps de l'oiſeau; il ſe nourrit d'inſectes; il fait auſſi proviſion de noix pour l'hiver; il les caſſe fort adroitement, en les frappant à grands coups de bec, après les avoir aſſujetties entre deux branches d'arbre, ou dans une fente. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

TORCHER, v. act. (*Gram.*) c'eſt nettoyer, ôter la malpropreté; on *torche* un pot, des plats, des meubles.

TORCHER, (*Archit.*) c'eſt enduire de terre, ou torchis: on *torche* une cloiſon, les murs d'une grange. *Voyez* TORCHIS.

TORCHER, c'eſt *parmi les Vanniers*, faire d'un ou pluſieurs brins d'oſier, ce cordon qu'on voit dans les ouvrages de mandrerie, ou de taillerie, un peu au-deſſus de l'écaſſe des pés.

TORCHERE, ſ. f. (*Menuiſ. & Sculpt.*) eſpece de grand guéridon dont le pié, qui eſt triangulaire, & la tige, enrichis de ſculpture, ſoutiennent un plateau pour porter de la lumiere. Cet ornement peut comme les candelabres, ſervir d'amortiſſement à l'entour des dômes, des lanternes, & aux illuminations. Il y en a de métal, dans la ſalle du bal du petit parc de Verſailles. (*D. J.*)

TORCHIS, ſ. m. (*Archit.*) eſpece de mortier fait de terre graſſe détrempée, & mêlée avec de la paille coupée, pour faire des murailles de bauge, & garnir les panneaux des cloiſons, & les entrevoux des planchers des granges & des métairies: on l'appelle *torchis*, parce qu'on le tortille pour l'employer, au bout de certains bâtons faits en forme de torches. (*D. J.*)

TORCHON, ſ. m. *terme de Lingere*, morceau de groſſe toile, d'une aune ou une aune & demie, plus ou moins, qu'on ourle, qu'on marque, & dont on ſe ſert dans le ménage pour torcher & eſſuyer la vaiſſelle, ſes meubles, les planchers, *&c.*

TORCHON, *ou* TORCHES, *terme de Maçon*, ce mot ſe dit dans les atteliers, de vieilles nattes uſées, ou de gros bouchons de paille qu'on met ſur les pierres lorſqu'on les monte de la carriere, ou qu'on les tranſporte, pour empêcher qu'elles ne s'écornent; ainſi on dit un bar armé de ſes *torchons*. (*D. J.*)

TORCOU, TORCOL, TORCOT, TERCOU, TERCOT, TURCOT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) *lynx ſive torquilla*; oiſeau auquel on a donné le nom de *torcou*, parce qu'il tourne la tête au point que la partie antérieure ſe trouve du côté du dos; il eſt preſque de la groſſeur d'une alouette; il peſe environ une once; il a près de ſept pouces de longueur, depuis la pointe du bec, juſqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces d'envergure; le bec eſt mince, court, & moins pointu que celui du pic; il a une couleur livide; la langue eſt terminée par une pointe dure & comme oſſeuſe. Cet oiſeau, comme tous les autres de ſon genre, alonge ſa langue hors du bec pour prendre les inſectes dont il ſe nourrit; il hériſſe quelquefois les plumes de la tête comme le geai, il paroît alors avoir une hupe; ſes couleurs ſont le cendré, le blanc, le roux, le brun & le noir, mêlés fort agréablement; la tête eſt cendrée, & elle a des taches & des lignes noires, rouſſes, & blanches; il y a quelques plumes noirâtres depuis le deſſus de la tete, juſqu'au milieu du dos; le croupion eſt d'un cendré clair, avec des taches blanches & des lignes tranſverſales noires; la gorge & le bas ventre ſont jaunâtres & ont auſſi des lignes tranſverſales noires; il y a dans chaque aile dix-neuf grandes plumes, qui ſont noires, & qui ont de grandes taches rouſſes, celles qui ſe trouvent près du corps ſont ponctuées de noir; les plumes du ſecond rang ont l'extrémité blanchâtre, & les petites ſont d'un brun rouſſâtre; les longues plumes des épaules ont la même couleur mêlée de noirâtre; la queue eſt compoſée de dix plumes foibles & courbées en-deſſous comme celles des pics; elles ſont cendrées & elles ont trois ou quatre lignes noires tranſverſales; cet oiſeau a deux doigts en avant & deux en arriere; il ſe nourrit principalement de fourmis, qu'il perce avec ſa langue, par le moyen de laquelle il retire ces inſectes dans ſa bouche pour ſe ſervir de ſon bec. La femelle a les couleurs plus pâles que celles du mâle, & elle eſt plus cendrée. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

TORCULAR HEROPHILI, *voyez* PRESSOIR D'HÉROPHILE.

TORDA, *ou* THORDA, (*Géog. mod.*) comté de la Tranſilvanie. Il eſt borné au nord par les comtés de Coloſvar & de Dobaca; à l'orient par la riviere de Maroſch, qui le ſépare du comté de Kokelvar; au midi par le comté d'Albe; & à l'occident par le comté d'Abrobania. Son chef-lieu eſt *Torda*. (*D. J.*)

TORDA, THORDA, *ou* TORENBOURG, (*Géog. mod.*) petite ville de la Tranſilvanie, au comté de *Torda*, dont elle eſt le chef-lieu. Elle eſt ſituée ſur la riviere Aramas, à quelques milles au-deſſus de l'endroit où cette riviere ſe jette dans la Maroſch. Marius Niger croit que *Torda* eſt la *Tierna* de Ptolomée.

TORDAGE, ſ. m. (*Soierie.*) On appelle, en terme de manufacture d'étoffe de ſoie, le *tordage* de la ſoie, la façon qu'on lui donne en doublant les fils de ſoie ſur le moulin, ce qui la rend en quelque maniere torſe. (*D. J.*)

TOREERA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Eſpagne en Catalogne. Elle ſe jette dans la Méditerranée, entre Barcelone & Palamos. (*D. J.*)

TORDESILLAS, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire, *Turris-Sillana*, ville d'Eſpagne au royaume de Léon, ſur la droite du Duero, à huit lieues au ſud-oueſt de Valladolid. On y compte ſix paroiſſes dépeuplées & quatre couvens. Son territoire abonde néanmoins en blé & en vin. *Long.* 13. 12. *lat.* 41. 38. (*D. J.*)

TORDION, ſ. m. *terme de Danſe*; c'eſt le nom qu'on a donné à une ancienne danſe qui ſe danſoit avec une meſure ternaire. Après la baſſe danſe & ſon retour, elle en faiſoit comme la troiſieme partie. Elle différoit ſeulement de la gaillarde, en ce qu'elle ſe danſoit bas, d'une maniere légere & prompte; & la gaillarde ſe danſoit haut, d'une meſure lente & peſante. *Diction. de Trévoux.*

TORDRE, v. act. (*Gram.*) Si un corps eſt fixe par un bout, & qu'en le tenant de l'autre, on le faſſe tourner ſur lui-même, on le *tord*. On le *tord* également, ſi on cherche à le faire tourner ſur lui-même, en le tenant par les deux bouts qu'on mene en ſens contraire. Si ce ſont deux corps, il eſt évident que par cette action l'un ſe roulera & preſſera ſur l'autre.

TORDRE *un cable*, (*terme de Cordier.*) Ce mot ſignifie *joindre en un* les cordons qui le doivent compoſer, ce qui ſe fait avec une eſpece de grand rouet, où ſont attachés les cordons par un bout, tandis qu'ils tiennent de l'autre à une machine de bois à deux roues, chargée de plomb ou de pierres, qui étant mobile, & le rouet reſtant fixe, s'approche à-meſure que le cable s'appetiſſe en ſe *tordant*.

TORDRE *la meche*, (*terme de Cirier & de Chandel.*) c'eſt après qu'elle a été coupée de longueur & pliée en deux, en rouler les deux parties l'une avec l'autre, pour les tenir unies, quand on veut leur donner ou la cire ou le ſuif. (*D. J.*)

TORDRE, (*Rubanerie.*) c'eſt l'action de joindre pluſieurs brins d'or, d'argent ou de ſoie enſemble pour n'en former qu'un ſeul; ce qui ſe fait en diverſes façons, par le moyen du rouet à *tordre* & à détordre, dont la deſcription ſe trouve jointe à la Planche qui le repréſente. Il y a pluſieurs ſortes de

Digitized by Google

retords connus ſous les noms de *milanèſe*, *graine d'épinars*, *cordons pour les galons à chaînette*, *retord pour les franges*, *guipures pour les livrées*, *cordonnets pour les agrémens*, *cordonnets à broder*, *cablés*, *griſettes*, *friſés* pour le galon, *la ganſe ronde* pour faire des boutonnieres mobiles or ou argent. Nous allons traiter ces différens ouvrages chacun ſéparément, en commençant par la milaneſe.

La milanèſe ſe fait ainſi : on tend une longueur, à volonté, de ſoie attachée d'un bout à la molette du pié-de-biche du rouet ; après cette attache, le retordeur s'en va à l'autre bout du jardin ; car tout le travail du retord ne ſe peut faire que dans de longs jardins, pour avoir quelquefois des longueurs de 60 à 70 toiſes ; on n'en fait guere de plus longues, parce que l'action du rouet ne pourroit ſe communiquer juſqu'au bout, outre que cette même longueur par ſon propre poids ſeroit ſujette à trainer. Pendant que le retordeur s'en va à ſon but, les ſoies attachées ſe déroulent de deſſus les rochets qui les contiennent, & qui ſont dans les broches du rateau qu'il porte à la ceinture : pendant qu'il marche ainſi, le rouet eſt tourné modérément de droite à gauche ; lorſqu'il eſt arrivé au bout de la longueur propoſée, il attache le bout des ſoies qu'il a amenées à l'émerillon du pié : cette longueur compoſée de pluſieurs brins de ſoie, unis enſemble en telle quantité plus ou moins conſidérable, ſuivant la groſſeur que doit avoir la milanèſe, ne forme plus qu'un ſeul brin. Lorſque le retordeur connoît que cette longueur a acquis aſſez de retord, le rouet eſt arrêté ; il attache alors à l'émerillon un moyen retord de la même matiere, qui a été précédemment fait à part ; après quoi le rouet eſt tourné dans le même ſens qu'auparavant ; le retordeur avance en approchant très-doucement du côté du rouet, & en conduiſant avec les doigts de la main gauche la quantité de brins de ſoie, ce qui forme la premiere couverture de la premiere longueur, c'eſt-à-dire, que la ſoie qui s'y enroule actuellement par le mouvement du rouet, prend la figure ſpirale dont les trous ſont à très-peu de diſtance les uns des autres. Étant arrivé au rouet, le tourneur ceſſe, & le retordeur attache encore à la molette une autre quantité de brins de ſoie, mais de ſoie plus fine que celle dont il vient de faire les deux opérations ci-deſſus expliquées ; & ce ſeront les ſeules ſoies que l'on verra, celles du fond ne formant qu'un corps, couvert ſeulement par celles-ci. Après cette attache, le retordeur s'en retourne pour aller rejoindre le pié, mais en marchant bien plus lentement qu'à la ſeconde fois, puiſqu'il faut que les tours de cette derniere couverture ſoient ſi près-à-près, qu'aucune partie de ce qui eſt deſſous ne paroiſſe ; ces tours ſont arrangés de façon qu'ils forment une égalité parfaite qui dépend de l'exactitude de cette derniere couverture ; puiſque s'il y avoit du vuide, on appercevroit le fond ; ſi au contraire les tours ſe trouvoient tellement entaſſés les uns ſur les autres, l'ouvrage ſeroit difforme & emploieroit trop de matiere. La milanèſe ſe trouve ainſi achevée & dans ſa perfection ; cette premiere longueur eſt enſuite relevée ſur une groſſe bobine à l'aide d'un rouet ordinaire, & on recommence : cette milaneſe ſert à embellir les ameublemens, à broder, à orner les têtes des franges, *&c.*

La graine d'épinars a tout un autre travail : il y a deux ſortes de graines d'épinars ; celle en or ou argent, & celle en ſoie : elles ont chacune une façon d'être faite qui leur eſt particuliere : celle en or ou argent ſe fait ainſi. On attache à l'émerillon un brin de filé, de moyenne groſſeur, appellé *filé rebours*, parce qu'il a été filé à gauche ; au-lieu que le filé appellé *filé droit*, a été filé à droite. On conduit ce brin de filé-rebours à la molette du pié-de-biche du rouet où il eſt attaché ; on y joint un autre brin de filé-droit, mais bien plus fin que le brin rebours : ce brin va ſervir par le moyen du tour à droite du rouet à couvrir le premier tendu, par des tours en ſpirale, comme la premiere couverture de la milanèſe ; il eſt eſſentiellement néceſſaire que les deux brins de filé, dont on vient de parler, aient été filés en ſens contraire ; parce que s'ils l'étoient en même ſens, le tord qu'on donne ici ſe trouvant au rebours du tord de l'autre, détordroit celui-ci, & feroit écorcher la lame : cette graine d'épinars ſert à former la pente de certaines franges riches pour les carroſſes d'ambaſſadeurs, pour les dais, pour les veſtes, *&c.* La graine d'épinars en ſoie ſe fait d'une autre façon, qui eſt qu'on attache une quantité de brins de ſoie (contenue ſur différens rochets qui ſont à une banque poſée ſur le pié du rouet à retodre) à une des molettes du croiſſant *LL* du rouet. Cette branche attachée à la molete *a* ci-après eſt enſuite paſſée ſur une coulette tournante *b*, que tient à ſa main gauche le tourneur du rouet : après, cette même branche eſt paſſée ſur une autre coulette tournante *c*, fixée en *N* ſur le montant *I* du rouet, & encore paſſée ſur une ſeconde coulette *d*, que tient encore le tourneur de la main droite ; il marche à reculons juſqu'à l'endroit fixé de la longueur, en déroulant à meſure les ſoies de la banque, par le moyen des coulettes qu'il tient à chaque main : on a par ce ſecours quatre longueurs d'une ſeule opération, comme on le voit dans la *figure* ci-après. Lorſque le tourneur eſt arrivé au bout de ſa longueur, le retordeur qui eſt à-préſent tourneur, coupe les ſoies de la banque *e* ſur une lame de couteau fixée pour cet uſage dans le montant *I*, & le bout coupé eſt attaché à la quatrieme molette du croiſſant. Les deux autres longueurs de la coulette *c* ſont coupées le plus juſte qu'il eſt poſſible au même couteau, & attachées à la deuxieme & troiſieme molettes de ce croiſſant : le retordeur fait tourner lui-même le rouet à gauche, & donne le retord convenable ; après quoi il prend les mêmes ſoies de la banque, mais en plus petite quantité, qui eſt poſée de la même façon ſur les coulettes dont on a parlé ; puis coupées & attachées aux mêmes molettes, alors le rouet eſt tourné à droite : ce mouvement contraire opérant deux retords différens, forme ce qu'on appelle *graine d'épinars* en ſoie, pour faire la pente des franges & autres.

Figure.

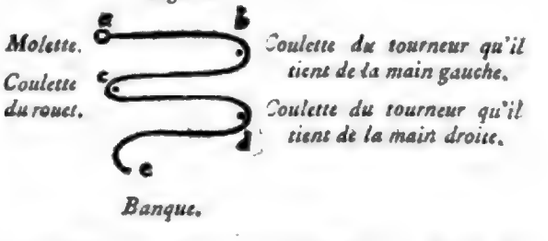

Cordon pour les galons à chaînettes eſt fait de même ; excepté que les quatre longueurs ne ſont point redoublées comme à la graine d'épinars. Ici les quatre longueurs étant attachées à leurs molettes, ſont torſes à droite convenablement ; après quoi elles ſont unies enſemble en cette ſorte : la branche de la deuxieme molette eſt unie à celle de la quatrieme, & celle de la troiſieme à la premiere ; & le tourneur paſſant la branche de la coulette gauche ſur la droite, le tout ne forme plus qu'une branche, mais double en longueur, quoiqu'attachée à deux molettes : on lui donne un ſecond retord, mais à gauche ; & voilà le cordon fini qui ſert à former les différentes chaînettes ſur les galons des carroſſes.

Le retord pour les franges, eſt fait de la même façon que le cordon ; à l'égard de la tenſion des quatre

Digitized by Google

branches, voici ce qu'il y a de différent, les deux branches de la coulette du rouet ſont coupées & attachées aux molettes 2 & 3 du croiſſant, puis retorſes à droite. Après le retord ſuffiſant, le rouet étant arrêté, les branches 2 & 3 ſont nouées enſemble, & poſées ſur la coulette du rouet, & la quatrieme branche détachée de ſa molette, eſt relevée au rouet à main ſur une bobine. Ainſi ces quatre branches ne forment plus qu'une longueur; mais ayant un nœud au milieu, ce retord ſervira à faire des franges pour les garnitures de caroſſes, tours de jupes, *&c.*

Les guipures pour les livrées, ſe font en mettant certaine quantité de brins de ſoie du rateau à la molette du pié de biche; le retordeur va à l'émerillon pendant que le rouet eſt tourné à droite. Après le retord requis, il attache la branche au crochet de l'émerillon: il prend un brin de groſſe ſoie, & pluſieurs de fine; le gros brin eſt paſſé & conduit entre les doigts auriculaire & annulaire de la main gauche, & les brins de fine le ſont, moitié d'abord par les doigts annulaire & medius, puis l'autre moitié par le medius & l'index. Par conſéquent le gros brin eſt toujours couché le premier ſur la longueur tendue, puis recouvert tout de ſuite par les deux parties qui le ſuivent immédiatement; de ſorte que ce que le gros brin fait à lui ſeul, par rapport à la diſtance des tours, les deux parties de ſoie fine le font à elles deux, au moyen de l'ouverture que l'on a fait remarquer. Arrivés à la molette, les brins ſont coupés, le rouet tourné en ſens contraire pour éviter le vrillage; l'ouvrage eſt achevé. Cette guipure ſert à orner les livrées, qui comme celle du roi, ſont ornées de pareilles guipures.

Les cordonnets pour les agrémens ſe font ainſi. Premierement, le retordeur ayant attaché pluſieurs brins de ſoie, pris au rateau qu'il a à la ceinture, à une molette du pié de biche, il va joindre l'émerillon, pendant que le rouet eſt tourné à droite, où étant arrivé, il attend que le retord ſoit ſuffiſant; puis faiſant arrêter le rouet, il coupe cette longueur & l'attache au crochet de l'émerillon. Il prend une quantité de brins de ſoie, mais plus fine, & par conſéquent plus belle, qu'il attache de même à ce crochet; il fait tourner le rouet à droite, & conduit cette ſoie près-à-près, pour couvrir exactement la premiere longueur tendue, & étant arrivé à la molette, il coupe la ſoie & fait détordre ladite longueur, pour empêcher le vrillage; cette longueur eſt relevée à l'ordinaire par le rouet à main. Ce cordonnet ſert à faire quantité d'ouvrages de modes pour la parure des dames.

Les cordonnets à broder ont la même fabrique que celui dont on vient de parler, excepté que, au-lieu de ſoie, ils ſont faits de fil retord, autrement appellé *fil d'Epinai;* la branche tendue étant de plus gros fil que celui qui la couvre à claire-voie, comme à la premiere couverture de la milanèſe, ce cordonnet ſert pour la broderie en linge.

Les cablés ont ceci de particulier: on prend trois brins de filé, or ou argent, qui ſont contenus ſur le rateau; on les attache à trois molettes différentes du croiſſant. Y étant attachés, le retordeur va rejoindre l'émerillon, & coupe ces trois brins qu'il noue enſemble, & les attachant au crochet de l'émerillon, il paſſe les doigts de la main gauche entre ces trois branches, & fait tourner le rouet à droite. Ces trois brins s'uniſſent & ſe tordent enſemble derriere ſa main, & pour lors l'émerillon tourne à gauche ſeulement dans ce ſeul ouvrage; car dans tous les autres il tourne du même ſens que le rouet. Etant arrivé au rouet, il quitte ces brins qu'il unit à la même molette, puis il envoie le tourneur arrêter l'émerillon pour l'empêcher de tourner, pendant que lui-même tourne le rouet à gauche ſuffiſamment, & enſuite à droite pour éviter le vrillage. Le cablé ſert à former des coquilles ſur les bords du galon, & autres ouvrages qui ſe fabriquent dans ce métier.

Les griſettes, auſſi pour les coquillages des bords du galon, ſe font de cette maniere. Le retordeur prend une quantité de brins des ſoies du rateau, qu'il attache à une molette du pié de biche, puis il fait tourner à gauche pendant qu'il va joindre l'émerillon. Y étant arrivé, & le rouet ceſſant de tourner, il coupe ſa longueur & l'attache au crochet de l'émerillon. Il prend une quantité moins conſidérable de ſoie, mais bien plus fine, qu'il attache auſſi au même crochet, & il fait encore tourner à gauche en recouvrant le deſſous près-à-près, il arrive à la molette & fait ceſſer le rouet, enſuite il va à vuide à l'émerillon, où étant, il prend un brin de clinquant battu, de ſon rateau, dont il couvre le tout près-à-près & ſans aucun vuide. En allant joindre la molette du pié de biche, & ayant fait ceſſer le tournage, il retourne encore à vuide à l'émerillon, & prend un brin de ſoie très-fine qu'il attache encore au crochet de l'émerillon, & fait tourner le rouet à droite en s'en allant du côté de la molette. Ici ces tours de ſoie ſont éloignés l'un de l'autre de l'épaiſſeur d'une ligne: cette derniere opération ne ſert qu'à empêcher la lame du battu qui y a été miſe auparavant, de s'écorcher; ou ſi cela arrivoit, le brin de ſoie couché deſſus, empêcheroit l'accident d'aller plus loin. Les griſettes ſervent à former le dedans des coquillages que l'on met ſur les bords du galon.

Le friſé eſt fait de cette maniere: le retordeur prend une quantité de brins de ſoie ſur le rateau, qu'il attache à la molette du pié de biche, & fait tourner à gauche en allant à l'émerillon, où lorſqu'il eſt arrivé, il coupe cette branche & l'attache au crochet; enſuite faiſant venir le tourneur à l'émerillon pour le retenir, le retordeur va à la molette, & attachant une quantité moins conſidérable de la même ſoie à la molette, il s'en retourne joindre l'émerillon en conduiſant les ſoies le long de la longueur déjà tendue. Il reprend l'émerillon de la main du tourneur, qui s'en va à ſon tour à la molette, & tourne le rouet à droite. La diverſité de ces deux différens tournages fait que la premiere longueur tendue couvre la ſeconde, ce qui forme une ſpirale parfaite dans toute cette longueur. Enſuite le retordeur attache une lame de clinquant battu au crochet de l'émerillon, & fait tourner à droite. Cette lame remplit juſte les cavités de cette ſpirale, & laiſſe appercevoir la ſoie de couleur qui forme avec le battu une variété agréable. Le friſé ſert de trame pour enrichir les rubans figurés, & les galons à pluſieurs navettes.

La gance ronde a cette maniere de ſe faire: on prend ſur le rateau telle ou telle quantité de brins de filé, que l'on attache à la molette du pié de biche. Le retordeur tend ſa longueur ſans faire tourner le rouet, & étant arrivé au bout de cette longueur, il fait tourner le rouet à droite en tenant le bout de la longueur. Lorſqu'il apperçoit qu'elle a acquis le retord convenable, il fait venir le tourneur qui apporte deux coulettes, dont le retordeur prend une de la main gauche, tenant toujours le bout de la longueur de la droite; il paſſe la branche ſur la coulette, & tient toujours des mêmes mains; puis le tourneur paſſe l'autre coulette entre celle du retordeur, & le bout tenu par la main droite, le tourneur va joindre (avec cette coulette qui porte la branche) la molette, le retordeur le ſuit à meſure & ſuivant le beſoin, avec ceci de particulier, que le tourneur avance en viteſſe triple de celle du retordeur qui le ſuit. Le tourneur arrivé à la molette, attache la double branche qu'il a apportée, à la molette où eſt déjà attaché le bout par lequel on a commencé. Par ce moyen cette branche eſt triplée; le retordeur de ſon côté joint

enſemble

enſemble les trois extrémités qu'il tient. Alors la coulette lui devient inutile; elle n'a ſervi, ainſi que celle du tourneur, que pour la conduite de ces branches avant leur jonction. Tout cela étant fait, le rouet eſt tourné à gauche juſqu'au retord ſuffiſant pour cette liaiſon. Cette gance ainſi achevée, ſert à faire des boutonnieres pendantes ſur les habits de certains régimens qui ont ces boutonnieres dans leur uniforme.

TORDRE, (*Rubanier.*) maniere d'ajouter une piece de même contenance, au bout d'une autre piece qui finit: voici comme cela ſe fait. L'enſouple étant à ſa place ſur les potenceaux, & chargée de ſon contre-poids dont la charge eſt à terre, au moyen de ce qu'on a lâché la contre-charge, le bout de la piece qui finit reſte dans l'inaction du côté des liſſes, juſqu'à ce que prenant l'un & l'autre bout de chaque piece, & les nouant enſemble par un ſeul nœud, on laiſſe un peu de lâche pour l'opération qui va ſuivre. Il faut prendre le brin de ſoie qui doit aller le premier, & qui eſt toujours du côté gauche du métier, pour recevoir auſſi toujours ſur la droite, il faut le prendre, dis-je, conjointement avec celui qui le doit accompager, & qui ſe trouve, ſavoir celui de la piece nouvelle, par le moyen de l'encroix, & celui de l'ancienne, par le moyen de la liſſe. On gliſſe le pouce & le doigt index de la main gauche par derriere le nœud commun, entre lui & le brin à tordre; de cette maniere le pouce ſe trouve du côté des liſſes, & l'index du côté de la nouvelle piece. Ces deux doigts ſe joignent auprès du nœud, & lorſqu'ils y ſont arrivés, ils caſſent chacun leur bout de ſoie, le plus près de ce nœud qu'il eſt poſſible. Ce nœud eſt tenu en reſpect par la main droite, pour donner plus de facilité à la rupture en queſtion; ces deux bouts ſe trouvant ainſi arrêtés entre les deux mêmes doigts, & en les tenant bien ferme, on les tortille aſſez fortement, puis on renverſe l'extrémité tortillée ſur la partie du brin qui eſt vers les enſouples de derriere, où étant on tortille à-preſent le tout enſemble, ce qui rend ce brin triple à cet endroit, qui par ce moyen acquiert aſſez de ſolidité pour ne ſe plus déſunir, & ainſi de chacun des autres. Voici la raiſon pour laquelle il a été dit qu'il falloit renverſer l'extrémité tortillée vers les enſouples de derriere; ſi on faiſoit le contraire, on doit prévoir que lorſqu'il faudroit que tous ces brins, ainſi tords, paſſaſſent à-travers les liſſes, ils préſenteroient leurs extrémités, qui ſe rebrouſſant, rendroient ce paſſage impoſſible; au-lieu que préſentant le talon, le paſſage en devient facile, puiſqu'il ſuit naturellement. Après que tous les brins ont été ainſi tordus, il eſt ſenſible qu'ils ont tous la même tenſion, puiſque chaque tord vient à l'égalité de celui qui le précede. Cela fait, on remet le contre-poids en charge; & c'eſt alors que le tout eſt en état de travailler comme auparavant. Il faut remarquer que l'endroit où s'eſt fait le tord dont on parle, eſt actuellement entre les liſſes & l'encroix de la nouvelle piece. On entend par cet encroix le fil paſſé dans la chaine, pour en conſerver l'encroix, *Voyez* OURDIR. Quand il ſera queſtion que le tout paſſe à-travers les liſſes, il faudra agir avec précaution lorſque l'on tirera la tirée, & prendre garde en tirant doucement, ſi quelques-uns de ces brins ne ſe déſuniſſent pas en ſe détortillant, & y remédier ſur le champ ſi cela arrivoit: même précaution à prendre lorſque le tout paſſera dans le peigne. Il eſt des cas où l'on emploie cette partie de chaine, ainſi torſe; pour lors c'eſt où l'habileté de l'ouvrier ſe fait appercevoir, en ſauvant l'inégalité & la ſaleté que ces ſoies ont acquiſes en paſſant par ſes doigts. Il eſt vrai que quelque précaution qu'il prenne, l'ouvrage eſt toujours un peu difforme, & au moins terne à cet endroit; ce que l'on éviteroit, ſi interrompant l'ouvrage à l'endroit de la jonction, on laiſſoit un intervalle convenable avant de recommencer le travail.

TORDYLIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales inégaux qui ont la forme d'un cœur, & qui ſont diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice. Ce calice devient dans la ſuite un fruit preſque rond, compoſé de deux ſemences applaties, bordées, & ordinairement dentelées: ces ſemences quittent aiſément leur enveloppe. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort établit cinq eſpeces de ce genre de plante; celle de nos climats ſe nomme vulgairement *feſeli de Candie*, c'eſt le *tordylium narbonenſe minus*, *I. R. H.* 320.

Sa racine eſt menue, ſimple, blanche; elle pouſſe une tige à la hauteur d'environ deux piés, cannelée, velue, rameuſe; ſes feuilles ſont oblongues, arrondies, dentelées en leurs bords, velues, rudes, rangées par pluſieurs paires le long d'une côte, & attachées à de longues queues. Ses fleurs naiſſent aux ſommités de la tige & des branches en ombelles, compoſées chacune de cinq pétales blanches, diſpoſées en fleur de lys, avec autant d'étamines capillaires. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences jointes deux à deux, arrondies, applaties, relevées d'une bordure taillée en grain de chapelet, odorantes, un peu âcres, approchantes du goût de celles de la carotte ſauvage.

Cette plante croît abondamment en Languedoc ſur les bords des vignes, le long des chemins, & dans les blés; on la cultive dans les jardins; elle fleurit en Juin, & mûrit ſa ſemence plutôt ou plus tard, ſelon les pays plus ou moins chauds. (*D. J.*)

TORDYLIUM *oriental*, (*Botan.*) plante nommée *ſiſarum ſyriacum*, par Ray, *hiſt. I.* 443. *ſiſarum alterum ſyriacum*, par K. *theat.* 946. *apium ſyriacum*, *radice eduli.* hiſt. *oxon. III.* 292. Racine tendre, liſſe, griſe en-dehors, blanche en-dedans, caſſante, groſſe comme le doigt; mais deux fois auſſi longue, & garnie de nœuds ou de tubercules de place en place. Elle a un goût agréable, comme celui de la carotte; de cette racine naiſſent une multitude de feuilles dentelées très-menues; ces tiges ſont couvertes aux jointures de pareilles feuilles, & ont leurs ſommités ornées d'une ombelle de fleurs jaune-pâles. Cette racine croît d'elle-même au grand Caire en Egypte, & à Alep en Syrie; il paroît que c'eſt le *ſecacul Arabum* conformément à l'idée de Rauwolff. (*D. J.*)

TORE, ſ. m. (*Archit.*) groſſe moulure ronde, ſervant aux baſes des colonnes. Ce mot vient du grec *toros*, un *cable*, dont il a la reſſemblance. On le nomme auſſi *tondin*, *boudin*, *gros bâton* & *boſel.*

Tore corrompu. Tore dont le contour eſt ſemblable à un demi-cœur. Les Maçons & les Menuiſiers nomment cette meſure *brayette* ou *bragué de Suiſſe.*

Tore inférieur. C'eſt le plus gros *tore* d'une baſe attique ou corinthienne; & *tore ſupérieur*, le plus petit.

On embellit ſouvent le *tore* de feuillages entortillés, parſemés de ſpheres planes, de roſes, d'œufs de ſerpens, *&c.* ſa ſaillie eſt égale à la moitié de ſa hauteur. (*D. J.*)

TORETÆ, (*Géog. anc.*) peuples du Pont, ſelon Pline, *l. VI. c. v.* & Etienne le géographe. Strabon, *l. II. p.* 496. écrit *Torcatæ*, ainſi que Pomponius Mela, *l. I. c. xix.* (*D. J.*)

TOREUMATOGRAPHIE, ſ. f. *terme technique*; ce mot dérivé de deux mots grecs veut dire la *connoiſſance des baſſes-tailles & des reliefs antiques.* On doit l'invention de la *Toreumatographie* à Phidias, & ſa perfection à Policlete. Les célebres Graveurs d'Italie ont donné un beau jour à cette ſcience. (*D. J.*)

TORGALF, (*Géogr. mod.*) riviere de l'empire ruſſien, en Sibérie, au pays des Samoyedes. Elle ſe jette dans le Jéniſcéa. (*D. J.*)

TORGAU, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, ſur la gauche de l'Elbe, à 10 lieues au nord-eſt de Leipſick. Les Huſſites la brûlerent par repréſailles en 1429, & elle ne s'eſt pas relevée de ce malheur. *Long.* 30. 48. *latit.* 51. 36.

Horſtius (Jacques & Grégoire) oncle & neveu, tous deux natifs de *Torgau*, ſe ſont diſtingués dans la Médecine, ainſi que tous ceux de leur famille.

Jacques, né en 1537, & mort en 1592, fut non-ſeulement grand médecin, mais eut l'honneur d'être ſept fois bourguemeſtre dans ſa patrie. Il publia des lettres, *epiſtolæ philoſophicæ & medicinales*, qui contiennent de très-bonnes choſes; mais il étoit trop crédule, & ſe laiſſa lourdement tromper à la prétendue dent d'or; ſi vous voulez ſavoir comment on reconnut cette impoſture, vous n'aurez qu'à lire M. Van-Dale au dernier chapitre du premier livre *de oraculis*, page 423, édit. 1700.

Grégoire Horſtius ſe fit une telle réputation par la pratique de la Médecine, qu'on l'appelloit *l'Eſculape de l'Allemagne*. On dit qu'il poſſédoit les trois qualités d'un bon médecin, la *probité*, la *doctrine* & le *bonheur*. Il publia beaucoup de livres, & eut deux fils qui marcherent ſur ſes traces. Il mourut de la goutte en 1636, âgé de 58 ans. (*D. J.*)

TORIGNI, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou, pour mieux dire, bourg de France, dans la baſſe Normandie, ſur un ruiſſeau, à trois lieues au-deſſus de S. Lô. *Long.* 16. 34. *latit.* 49. 10.

Callieres (François de) natif de *Torigni* d'une famille noble, fut reçu de l'académie françoiſe en 1689, & ſe diſtingua dans les négociations. Louis XIV. le nomma *plénipotentiaire* au congrès de Riſwick. A ſon retour, il obtint une gratification de dix mille livres, avec la place de ſecrétaire du cabinet. Il ſe fit honneur par deux ouvrages, l'un de la maniere de négocier avec les ſouverains, & l'autre de la ſcience du monde. Il mourut en 1717, à 72 ans. (*D. J.*)

TORMENTILLE, ſ. f. *tormentilla*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de quatre pétales diſpoſés en rond; le calice de cette fleur eſt d'une ſeule feuille & profondément découpé, il a la forme d'un baſſin; le piſtil ſort de ce calice, & devient dans la ſuite un fruit preſque rond, qui renferme beaucoup de ſemences réunies en une ſorte de tête, & enveloppées par le calice. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles excedent le nombre de trois, & qu'elles tiennent à l'extrémité du pédicule. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort nomme pour la premiere des cinq eſpeces de ce genre de plante la *tormentille* ſauvage, *tormentilla ſylveſtris*, *I. R. H.* 298. Elle pouſſe en terre une racine vive ou tubercule, de la groſſeur du doigt ou plus, quelquefois raboteux, tantôt droit, tantôt oblique, de couleur obſcure en-dehors, rougeâtre en-dedans, garni de fibres, & d'un goût aſtringent; ſes tiges ſont grêles, foibles, velues, rougeâtres, longues d'environ un pié, ordinairement courbées & couchées par terre, entourées par intervalle de feuilles ſemblables à celles de la quinte-feuille, velues, rangées d'ordinaire au nombre de ſept ſur une queue. Ses fleurs ſont compoſées chacune de quatre pétales jaunes, diſpoſées en roſe, ſoutenues par un calice fait en baſſin découpé en huit parties, quatre grandes & quatre petites, placées alternativement avec ſeize étamines dans le milieu. Lorſque ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des fruits ſphéroïdes qui contiennent pluſieurs ſemences menues, oblongues. Cette plante croît preſque par-tout, aux lieux ſablonneux, humides, herbeux, dans les bois & dans les pâturages maigres: elle fleurit en Mai, Juin & Juillet. Sa racine eſt aſtringente.

La *tormentille* des Alpes, *tormentilla alpina major*, differe de la précedente en ce que ſa racine eſt plus groſſe, mieux nourrie, plus rouge & plus remplie de vertu. On nous envoie cette racine ſeche, on doit la choiſir récente, nourrie, groſſe, nette, entiere, mondée de ſes filamens, compacte, bien ſéchée, de couleur brune en-dehors, rougeâtre en-dedans, d'un goût aſtringent. (*D. J.*)

TORMENTILLE, (*Mat. méd.*) ce n'eſt que la racine de cette plante qui eſt d'uſage en Médecine. Quoique cette plante croiſſe dans toutes les provinces du royaume, on ne ſe ſert preſque cependant que d'une racine de *tormentille* qu'on nous envoie ſeche des Alpes, & qu'on doit choiſir récente, bien ſéchée, compacte, de couleur brune en-dehors, rougeâtre en-dedans, d'un goût ſtyptique.

Cette racine eſt une des ſubſtances végétales, douées de la vertu aſtringente vulnéraire, qu'on emploie le plus communément dans l'uſage intérieur. On la fait entrer à la doſe de demi-once juſqu'à une once par pintes de liqueur dans les tiſanes aſtringentes, qu'on preſcrit dans certains cours-de-ventre opiniâtres, dans les hémorrhagies, les fleurs blanches, les flux ſéreux qui ſuivent quelquefois les gonorrhées virulentes, &c. on la fait entrer auſſi en ſubſtances à la doſe d'un demi-gros ou d'un gros dans les opiates aſtringentes deſtinées aux mêmes maladies, où on la donne ſeule dans un excipient convenable pour remplir les mêmes indications, & même contre les flux dyſſentériques, ſelon quelques auteurs. L'extrait de *tormentille* à la doſe d'un gros ou de deux poſſede auſſi à-peu-près les mêmes vertus, quoique les extraits des ſubſtances végétales aſtringentes ſouffrent une altération conſidérable dans la préparation, qu'il s'en ſépare une matiere terreuſe qui contribue vraiſſemblablement à leur vertu, comme il a été dit de certaines écorces à l'*article* EXTRAIT, *Chimie*, *Pharmacie*, &c. *Voyez* cet *article*.

La racine de *tormentille* réduite en poudre s'emploie auſſi quelquefois extérieurement dans le traitement des plaies & des ulceres, ſur leſquels on la répand pour les deſſécher; mais cette pratique eſt peu reçue. La décoction des racines de *tormentille* tenue dans la bouche, paſſe pour ſoulager très-efficacement la douleur des dents.

Cette racine entre dans le diaſcordium, la poudre aſtringente, les pilules aſtringentes, & la décoction aſtringente de la pharmacopée de Paris, dans l'huile de ſcorpion compoſée, dans l'emplâtre ſtyptique, &c. ſon extrait entre dans la thériaque céleſte. (*b*)

TORMES, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Tormes*, riviere d'Eſpagne, au royaume de Léon. Elle prend ſa ſource dans la vieille Caſtille au Puerto de Pico, entre dans le royaume de Léon, & s'accroît de pluſieurs rivieres avant que de ſe rendre dans la mer. (*D. J.*)

TORMINAL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom vulgaire du *meſpilus apii folio*, *ſylveſtris*, *ſpinoſa*, *ſive oxicantha*, de nos Botaniſtes; on appelle communément cet arbriſſeau *aubépine*. *Voyez* AUBÉPINE. (*D. J.*)

TORNA *ou* TORNAW, (*Géog. mod.*) comté de la haute Hongrie. Il eſt borné au nord par le comté de Liptow; au midi, par celui de Borſod; au levant, par celui d'Ungwar; & au couchant, par celui de Zoll. Son chef-lieu porte le même nom. (*D. J.*)

TORNADGI-BACHI, ſ. m. *terme de relation*, officier de chaſſe dans la maiſon du grand-ſeigneur. Il a l'intendance ſur les gens qui ont ſoin des lévriers de ſa hauteſſe. (*D. J.*)

TORNATES, (*Géogr. anc.*) peuple de la Gaule aquitaine, au dire de Pline, *l. IV. c. xix.* Ce peuple, ſelon M. de Valois, habitoit un lieu nommé encore

Digitized by Google

aujourd'hui *Tournay dans le Berri.* (*D. J.*)

TORNEA *ou* TORNEO, (*Géog. mod.*) nom commun à une ville, à un lac & à une riviere de la Laponie ſuédoiſe. La petite ville de *Tornéa*, dit M. de Maupertuis dans ſon *diſcours de la figure de la terre*, avoit l'air affreux lorſque nous y arrivâmes. Ses maiſons baſſes ſe trouvoient enfoncées juſque dans la neige, qui auroit empêché le jour d'y entrer par les fenêtres, s'il y avoit eu du jour; mais les neiges toujours tombantes ou prêtes à tomber, ne permettoient preſque jamais au ſoleil de ſe faire voir, ſinon pendant quelques momens dans l'horiſon vers midi. Le froid fut ſi grand dans le mois de Janvier, que les thermometres de mercure, de la conſtruction de M. de Reaumur, deſcendirent à 37 degrés, & ceux de l'eſprit-de-vin gelerent.

Lorſqu'on ouvroit la porte d'une chambre chaude, l'air de dehors convertiſſoit ſur le champ en neige la vapeur qui s'y trouvoit, & en formoit de gros tourbillons blancs: lorſqu'on ſortoit, l'air ſembloit déchirer la poitrine; les bois, dont toutes les maiſons ſont bâties, ſe fendoient avec bruit; la ſolitude regnoit dans les rues, & l'on y voyoit des gens mutilés par le froid. Quelquefois il s'éleve tout-à-coup des tempêtes de neige, qui expoſent à un grand péril ceux qui en ſont ſurpris à la campagne; en vain chercheroit-on à ſe retrouver par la connoiſſance des lieux ou des marques faites aux arbres, on eſt aveuglé par la neige.

Si la terre eſt horrible alors dans ces climats, le ciel préſente aux yeux les plus charmans ſpectacles. Dès que les nuits commencent à être obſcures, des feux de mille couleurs & de mille figures éclairent le ciel, & ſemblent vouloir dédommager cette terre, accoutumée à être éclairée continuellement, de l'abſence du ſoleil qui la quitte.

La ville de *Tornéa* a un port, où les Lapons viennent troquer leurs pelleteries contre des denrées & des armes. *Long.* 41. 55. *latit.* 65. 40. 6.

Le lac de *Tornéa* eſt traverſé par la riviere de même nom, d'occident en orient; cette riviere a ſa ſource aux confins de la Laponie danoiſe & ſuédoiſe; enſuite, après avoir reçu dans ſon cours les eaux de quelques lacs & rivieres, elle ſe jette dans le golfe de Bothnie, près de la ville de *Tornéa.* (*D. J.*)

TORNEBOUT, (*Muſiq. inſtr.*) inſtrument de muſique à vent qui a dix trous, & qui s'embouche comme le haut-bois d'une anche; les villageois en faiſoient autrefois uſage en Angleterre. (*D. J.*)

TORNE-LAP-MARCK, (*Géog. mod.*) contrée de la Laponie ſuédoiſe. Cette contrée eſt partagée en dix territoires ou biars. (*D. J.*)

TORNOVO, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans le Coménolitari, ſur le bord de la Sélampria, à dix milles au nord-oueſt de Lariſſe, dont ſon évêché eſt ſuffragant. Les Turcs y ont trois moſquées, & les Grecs quelques égliſes. *Long.* 40. 25. *latit.* 39. 52. (*D. J.*)

TORO, ſ. m. (*terme de relation.*) c'eſt le mets le plus délicieux des Iſſinois. Il ſe fait du fruit du *palma pruniſera*, lequel fruit eſt gros comme une prune. Après l'avoir mis en monceau pour le laiſſer mûrir, ils le concaſſent dans un mortier de bois, l'arroſent d'eau chaude, le preſſent, & en tirent une liqueur graſſe dans laquelle ils font cuire leur poiſſon avec du ſel & du piment. (*D. J.*)

TORO *ou* TAURO, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Léon, ſur le Duero, entre Zamora au couchant, & Tordeſillas au levant, au bout d'une belle plaine. Elle a vingt-deux paroiſſes dépeuplées, ſept couvens d'hommes, cinq de filles, quatre hôpitaux & un château. La collégiale qui a été autrefois cathédrale, eſt compoſée d'un abbé & de ſeize chanoines. Les états s'y ſont tenus quelquefois. Elle eſt célebre par la bataille de 1476, qui aſſura la couronne de Caſtille à Ferdinand, prince d'Aragon. *Long.* 12. 45. *latit.* 41. 38.

C'eſt ici que le comte-duc d'Olivarès, premier miniſtre d'Eſpagne, ſe retira dans ſa diſgrace. Le gouvernement du royaume remis par Philippe IV. entre ſes mains pendant vingt-deux ans ne fut qu'un enchaînement de malheurs. Ce prince perdit le Rouſſillon par le manque de diſcipline de ſes troupes, le Bréſil par le délabrement de ſa marine, & la Catalogne par l'abus de ſon pouvoir; on vit par la révolution du Portugal combien une domination étrangere eſt odieuſe, & en même tems combien peu le miniſtere eſpagnol avoit pris de meſures pour conſerver tant d'états.

« On vit auſſi (ajoute M. de Voltaire), comme » on flatte les rois dans leurs malheurs, comme on » leur déguiſe des vérités triſtes. La maniere dont » Olivarès apprit à Philippe IV. la perte du Portu» gal, eſt célebre: *je viens vous annoncer*, dit-il, *une » heureuſe nouvelle; Votre Majeſté a gagné tous les biens » du duc de Bragance; il s'eſt aviſé de ſe faire proclа» mer roi, & la confiſcation de ſes terres vous eſt acquiſe » par ſon crime.* La confiſcation n'eut pas lieu. Le Por» tugal devint un royaume conſidérable, ſurtout » lorſque les richeſſes du Bréſil & les traités avec » l'Angleterre rendirent ſon commerce floriſſant.

» Le comte-duc d'Olivarès, longtems le maître de » la monarchie eſpagnole & l'émule du cardinal de » Richelieu, fut diſgracié pour avoir été malheu» reux. Ces deux miniſtres avoient été longtems éga» lement rois, l'un en France, l'autre en Eſpagne; » tous deux ayant pour ennemis la maiſon royale, » les grands & le peuple, tous deux très-différens » dans leurs caracteres, dans leurs vertus & dans » leurs vices; le comte-duc, auſſi réſervé, auſſi tran» quille & auſſi doux que le cardinal étoit vif, hau» tain & ſanguinaire. Ce qui conſerva Richelieu dans » le miniſtere, & ce qui lui donna preſque toujours » l'aſcendant ſur Olivarès, ce fut ſon activité. Le » miniſtre eſpagnol perdit tout par ſa négligence; il » mourut de la mort des miniſtres déplacés; on dit » que le chagrin les tue; ce n'eſt pas ſeulement le » chagrin de la ſolitude après le tumulte, mais celui » de ſentir qu'ils ſont hais, & qu'ils ne peuvent ſe » venger. Le cardinal de Richelieu avoit abrégé ſes » jours d'une autre maniere, par les inquiétudes qui » le dévorerent dans la plénitude de ſa puiſſance ».

Au reſte le roi d'Eſpagne alloit rappeller le duc d'Olivarès, ſi ce miniſtre n'eût pas précipité ſa diſgrace; mais ayant voulu ſe juſtifier par un écrit public, il offenſa pluſieurs perſonnes puiſſantes, dont le reſſentiment fut tel, que le roi ne ſongea plus qu'à le laiſſer à *Toro* où il mourut en 1640, de chagrin, comme il arrive ordinairement aux miniſtres qui ne ſavent pas jouir de ce repos heureux qu'on ne connoît point à la cour.

Philippe IV. en diſgraciant le comte-duc d'Olivarès, n'y gagna que le beau jardin de ce favori dans le voiſinage de Madrid; encore ce jardin couta-t-il cher au roi; car il y dépenſa pluſieurs millions. On l'appelle aujourd'hui *Buen-Retiro.* (*D. J.*)

TORO, (*Géog. mod.*) île de la mer Méditerranée, ſur la côte méridionale de la Sardaigne, dont elle eſt à dix milles, à cinq de l'île Vacca, & environ à quatre de l'île Boaria. (*D. J.*)

TOROELLA, (*Géog. mod.*) ville ou plutôt bourg d'Eſpagne, dans la Catalogne, ſur la rive ſeptentrionale du Ter, près de ſon embouchure, dans la Méditerranée. Les François y remporterent la victoire ſur les Eſpagnols le 27 de Mai 1694. *Long.* 20. 48. *latit.* 41. 52. (*D. J.*)

TORONÆUS-SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la mer Egée, ſur la côte de la Macédoine, & ſéparé des

golfes Singitique & Thermée par deux grandes péninſules. Ce golfe avoit pris ſon nom de la ville Torone qui étoit bâtie ſur ſon rivage. (*D. J.*)

TORONE, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Epire, ſelon Ptolomée, *liv. III. c. xiv.* Niger appelle cette ville *Parga.*

2°. *Torone*, ville de la Macédoine, ſur le golfe Toronaïque auquel elle donne ſon nom. Le périple de Scylax, Diodore de Sicile, Thucydide & la plûpart des anciens parlent de cette ville.

3°. *Torone*, ville bâtie après la ruine de Troye, ſelon Etienne le géographe, qui ne dit point en quel endroit elle fut bâtie. (*D. J.*)

TORONS, (*terme de Corderie.*) ce ſont des faiſceaux compoſés d'autant de fils qu'on en a beſoin, pour former les cordons d'un cordage un peu gros, & qui ont été tortillés par l'action du rouet.

Pour former les *torons*, on prend autant de fils qu'on croit en avoir beſoin pour faire un cordon d'une groſſeur proportionnée à celle qu'on veut donner à la corde; on étend ces fils également, & on les tord enſemble au moyen du rouet; enſuite on prend le nombre qu'on veut de ces *torons* pour les commettre enſemble & en fabriquer un cordage. *Voyez l'article de la* CORDERIE.

TORPIDI, (*Géog. anc.*) peuples de Thrace, au voiſinage de la ville de Philippes, du côté de l'orient dans des détroits de montagnes que les Sapéens & eux occupoient. (*D. J.*)

TORPILLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthyolog.*) l'engourdiſſement cauſé par ce poiſſon eſt une de ces merveilles qui ont cours depuis pluſieurs ſiecles, qui ont été ſouvent célébrées, & que les eſprits-forts en phyſique ont été tentés de ne pas croire; en effet pluſieurs anciens & modernes ont parlé de cet engourdiſſement avec des exagérations révoltantes. D'autres au contraire qui ont vu & manié ce poiſſon dans certaines circonſtances, ſans en reſſentir d'engourdiſſement, en ont parlé comme d'un fait fabuleux; mais il n'a plus été permis d'en révoquer en doute la réalité, après les témoignages de Lorenzini, de Redi & de Borelli; quelque certain néanmoins que ſoit le fait, la cauſe n'en eſt pas évidente. On n'eſt point d'accord d'où dépend la ſtupeur que produit cet animal dans ceux qui le touchent, en quoi conſiſte préciſément cette ſtupeur, & quelles ſont les circonſtances qui l'accompagnent. Entre les phyſiciens qui en ont écrit, les uns font imaginer l'engourdiſſement beaucoup plus fort, les autres beaucoup plus foible; les uns veulent que le poiſſon ne l'opere que lorſqu'on le touche immédiatement; d'autres prétendent que ſa vertu ſoit même à craindre de loin. Nous verrons à quoi l'on peut s'en tenir ſur cette matiere, après une courte deſcription du poiſſon même.

Deſcription de la torpille mâle & femelle. On la nomme *torpille* ſur les côtes de Provence, *tremble* ſur les côtes de Poitou, d'Aunis & de Gaſcogne. Les Anglois l'appellent *the cramp-fish*, & les Italiens *torpilla.* On ſait que *torpedo* eſt le mot latin que lui donnent tous les anciens à commencer par Cicéron. Les modernes en font de même; Aldrovand. *de piſc. 415*, Rondelet *de piſc. 1. 358*, Charleton *piſc. 9*, Salvianus *de aquatilibus 142*, Bellon *de aquat. 988*, Rai *ichth. 81*, Synop *piſc. 28*, &c.

Il ſuffiroit pour ſuggérer une idée de la *torpille* à ceux qui ne la connoiſſent point, de leur dire que c'eſt un poiſſon plat tout ſemblable à la raie, ou plutôt une eſpece de raie. Elle eſt miſe au nombre des poiſſons plats & cartilagineux avec le turbot, la ſole & la paſtenaque. Son corps eſt à-peu-près rond, ſi on ôte la queue; ſa tête eſt tellement enfoncée entre ſes épaules, qu'elle ne paroit aucunement. Elle a deux petits yeux & deux trous en forme de croiſſant toujours ouvert, une petite bouche garnie de dents aiguës, & au-deſſus deux pertuis qui lui ſervent de naſeaux. Elle a cinq ouïes de chaque côté, & deux ailes ſur la queue. La peau de deſſus eſt molle, déliée, blanchâtre, celle de deſſous jaunâtre, tirant ſur la couleur du vin. Il y en a qui ont ſur le dos des taches noires, rondes, diſpoſées en pentagone, ou ſans ordre.

On connoit pluſieurs eſpeces de *torpilles*; nous ne nous arrêterons point à les décrire; c'eſt aſſez d'obſerver que la petite eſpece peſe peut-être ſix onces, tandis que celles de la grande vont depuis 18 juſqu'à 28 livres. On en voit communément ſur nos côtes, qui ont un pié & demi de long; on en pêche auſſi quelquefois de plus grandes. Ce poiſſon ſe met au rang des vivipares, quoiqu'il ait des œufs. On trouve ſa figure dans la plûpart des auteurs que j'ai cités ci-deſſus, & en particulier dans l'excellent traité ſur ce poiſſon par Lorenzini, imprimé à Florence en 1678; Rédi a fait de ſon côté une exacte deſcription d'une *torpille femelle* qui peſoit 15 livres, & qu'on lui apporta vivante; il remarque entr'autres particularités, que ſon cœur qui n'avoit qu'une oreillette, continua ſes battemens ſept heures après avoir été ſéparé du corps, & que cette *torpille* donna des ſignes manifeſtes de mouvement & de ſentiment trois heures après qu'on lui eût arraché le cœur. Ses yeux étoient élevés en-dehors comme deux petites bouteilles malfaites, & ſa prunelle n'étoit pas ronde; elle avoit deux ovaires ou deux pépinieres d'œufs attachées immédiatement aux deux lobes du foie. Il y avoit dans chacune de ces pépinieres pluſieurs œufs, dont les cinq plus gros peſoient chacun environ une once. C'en eſt aſſez pour faire connoître la *torpille* européenne; venons aux effets qu'elle produit ſur ceux qui la touchent, & à la cauſe dont ils dépendent.

De l'engourdiſſement que produit la torpille. Quand on touche la *torpille* avec le doigt, il arrive aſſez ſouvent qu'on ſent une eſpece d'engourdiſſement douloureux dans la main & dans le bras juſqu'au coude, & quelquefois juſqu'à l'épaule. Sa plus grande force eſt dans l'inſtant qu'il commence; il dure peu, diminue inſenſiblement, & ſe diſſipe au bout de quelque tems. Il reſſemble à cette ſenſation douloureuſe qu'on éprouve dans le bras, lorſqu'on s'eſt frappé le coude un peu rudement contre quelque corps dur.

Si l'on ne touche point le *tremble*, quelque près qu'on en ait la main, on ne ſent jamais rien; ſi on le touche avec un bâton, on ſent très-peu de choſe; ſi on le touche par l'interpoſition de quelque corps mince, l'engourdiſſement eſt aſſez conſidérable; ſi on le preſſe en appuyant avec force, l'engourdiſſement en eſt moindre, mais toujours aſſez conſidérable pour obliger à lâcher priſe; ſi on le touche quand il eſt mort, il ne ſurvient aucune ſtupeur. Mais comment ce poiſſon, quand il eſt en vie, opere-t-il l'engourdiſſement dont nous parlons? c'eſt ce qu'il s'agit de rechercher.

Explication de la cauſe de cet engourdiſſement. On a entrepris juſqu'ici d'en rendre raiſon par deux explications différentes; car il ne faut compter pour rien la plus ancienne explication, qui donne à la *torpille* une vertu torporifique; ſi on peut compter cette opinion pour quelque choſe, ce n'eſt qu'en cas qu'on veuille la faire revenir au même que la premiere des deux opinions; je veux dire qu'en cas qu'on la confonde avec celle qui prétend que l'effet que produit la *torpille*, dépend d'une infinité de corpuſcules qui ſortent continuellement de ce poiſſon, & plus abondamment dans certaines circonſtances que dans d'autres. C'eſt l'opinion qu'ont adoptée MM. Redy, Perrault & Lorenzini. Ils croyent que, comme le feu envoie une quantité de corpuſcules propres à nous échauffer, de même la *torpille* envoie quantité de pe-

Digitized by Google

tits corps propres à engourdir la partie dans laquelle ils s'infinuent, ſoit parce qu'ils y entrent en trop grande quantité, ſoit parce qu'ils trouvent des routes peu proportionnées à leur figure.

La ſeconde explication eſt de Borelli ; ſur ſon ſimple expoſé, elle ſera plus du goût des méchaniciens. Il regarde l'émiſſion des corpuſcules comme imaginaire ; il dit que lorſqu'on touche ce poiſſon, il eſt agité lui-même d'un ſi violent tremblement, qu'il cauſe dans la main qui le touche, un engourdiſſement douloureux. M. de Réaumur a eu beau examiner la *torpille* dans le tems qu'elle ſe venge d'être touchée, il n'a pu lui voir aucun mouvement, aucune agitation ſenſible ; mais il eſt vrai qu'il ſe fait alors ſur la ſurface de ſon corps un changement qui eſt la cauſe de l'engourdiſſement ; voici en quoi conſiſte ce changement.

La *torpille*, comme tous les poiſſons plats, n'eſt pas néanmoins abſolument plate ; ſon dos ou plutôt tout le deſſus de ſon corps, eſt un peu convexe ; pendant qu'elle ne produit, ou ne veut produire aucun engourdiſſement dans ceux qui la touchent, ſon dos garde la convexité qui lui eſt naturelle ; mais quand elle veut ſe diſpoſer à agir, elle diminue inſenſiblement la convexité des parties de ſon dos, & les applatit ; quelquefois de convexes qu'elles ſont, elle les rend concaves ; c'eſt préciſément dans l'inſtant ſuivant qu'on ſe ſent frappé de l'engourdiſſement.

On voit bien la ſurface convexe de ce poiſſon devenir plate ou concave par degrés, mais on ne la voit point devenir convexe ; on voit ſeulement qu'elle eſt redevenue telle quand on en eſt frappé ; on n'apperçoit pas le paſſage de l'un à l'autre état ; peut-être que le mouvement d'une balle de mouſquet n'eſt guere plus prompt que celui des chairs de cet animal, qui reprennent leur premiere ſituation ; l'un du moins n'eſt pas plus aiſé à appercevoir que l'autre. C'eſt de ce coup ſi ſubit que nait l'engourdiſſement qui ſaiſit le bras ; voilà la cauſe du fait ; il s'agit maintenant de conſidérer le merveilleux arrangement des reſſorts que la nature a employés pour produire cet effet. M. de Réaumur a développé cette admirable méchanique.

Elle dépend de deux muſcles fort ſinguliers qui ont été décrits par ceux qui ont donné l'anatomie de la *torpille*. Redi & Lorenzini les nomment *muſculi falcati*, muſcles faits en maniere de faulx. Concevons la *torpille* partagée en longueur depuis la tête juſqu'à la queue ; deux grands muſcles égaux & pareils qui ont une figure de faulx, l'un à droite, l'autre à gauche, occupent la plus grande partie de ſon corps, en naiſſant où la tête finit, & en ſe terminant où la queue commence. Leurs fibres ſont elles-mêmes bien ſenſiblement des muſcles ; ce ſont des tuyaux cylindriques, gros comme des plumes d'oie, diſpoſés parallelement, tous perpendiculaires au dos & au ventre, conçus comme deux ſurfaces paralleles, ainſi qu'ils le ſont à-peu-près ; enfin diviſés chacun en 25 ou 30 cellules, qui ſont auſſi des tuyaux cylindriques de même baſe & de moindre hauteur que les autres, & qui ſont pleins d'une matiere molle & blanche.

Quand l'animal s'applatit, il met toutes ces fibres en contraction, c'eſt-à-dire qu'il diminue la hauteur de tous ces cylindres, & en augmente la baſe ; quand enſuite il veut frapper ſon coup, il les débande toutes enſemble, & en leur rendant leur premiere hauteur, les releve très-promptement. Qu'un doigt touche alors la *torpille*, dans un inſtant il reçoit un coup, ou plutôt pluſieurs coups ſucceſſifs de chacun des cylindres ſur leſquels il eſt appliqué. Ces coups prompts & réitérés ébranlent les nerfs ; ils ſuſpendent ou changent le cours des eſprits animaux ; ou, ſi l'on aime mieux encore, ces coups produiſent dans les nerfs un mouvement d'ondulation, qui ne s'accommode pas avec celui que nous devons leur donner pour mouvoir le bras : de-là nait l'impuiſſance où l'on ſe trouve d'en faire uſage, & le ſentiment douloureux.

Il paroît réſulter de cette explication, que la *torpille* n'eſt en état d'engourdir, que lorſqu'on la touche vis-à-vis des deux grands muſcles compoſés des groſſes fibres cylindriques ; auſſi tous les phyſiciens ont-ils expérimenté que c'eſt vis-à-vis de ces muſcles que ſe font les engourdiſſemens les plus conſidérables. Plus les endroits où l'on touche la *torpille* en ſont éloignés, & moins la force du poiſſon eſt à craindre. On peut le prendre par la queue ſans éprouver d'engourdiſſement ; & c'eſt ce que les pêcheurs ſavent bien : ils ne manquent pas de le ſaiſir par-là. Il faut pourtant avouer qu'à quelque diſtance des muſcles en queſtion, on peut encore être attaqué d'un foible engourdiſſement. La peau du poiſſon doit ſe reſſentir du coup des muſcles ; elle reçoit un ébranlement qu'elle communique aux parties qui la touchent, du moins ſi elle eſt touchée près de l'endroit où elle reçoit l'impreſſion.

L'opinion de ceux qui font dépendre l'engourdiſſement de l'émiſſion des corpuſcules torporifiques faite par le tremble, paroît détruite par les expériences ſuivantes.

1°. Pour peu que la main ou le bras ſoient diſtans de la *torpille*, on ne reſſent aucun engourdiſſement, comme Lorenzini lui-même en convient. 2°. Si cet engourdiſſement étoit cauſé par des corpuſcules torporifiques, que la contraction exprime des muſcles dont nous avons parlé, l'engourdiſſement ſe feroit pendant que les parties du poiſſon ſont contractées, au-lieu qu'il ne commence que quand la contraction ceſſe. 3°. Si l'engourdiſſement provenoit de l'émanation des corpuſcules torporifiques, il ſe feroit par degré, comme la main s'échauffe par degré, ou comme les piés s'engourdiſſent par degré. Il croîtroit à meſure que les corpuſcules s'inſinueroient dans les doigts, dans la main, dans le bras. Il ſeroit foible au commencement, & deviendroit enſuite plus conſidérable. Tout le contraire arrive ; l'engourdiſſement n'eſt jamais plus fort que lorſqu'il commence, comme le ſont toutes les douleurs produites par des coups ſubits ; & il va toujours en diminuant. 4°. Enfin ce qui démontre que l'émanation des corpuſcules torporifiques ne contribue en rien à l'engourdiſſement, c'eſt que le doigt diſtant du poiſſon d'une ligne, n'en reçoit jamais d'impreſſion, lorſque l'eſpace qui eſt entre le doigt & lui, n'eſt rempli que par un liquide, comme de l'eau ou de l'air. Il faut que cet eſpace ſoit occupé par un corps ſolide que l'on tient, pour que la *torpille* faſſe impreſſion ſur le doigt ; ce qui n'arrive que parce que le corps ſolide communique au doigt l'impreſſion qu'il a reçue de la *torpille*.

Quoique nous n'ayons parlé juſqu'ici que de l'engourdiſſement du bras, on voit bien qu'il peut de même ſe faire ſentir à d'autres parties. Le *tremble* engourdira les jambes, lorſqu'on marchera deſſus à piés nuds. Les pêcheurs aſſurent aſſez unanimément que cela leur arrive quelquefois en pêchant à la ſeine, c'eſt-à dire avec une eſpece de filet qui ſe traîne ſur les greves, & qu'alors la *torpille* leur engourdit la jambe, & même les renverſe du coup.

Il ſemble encore qu'on ne peut guere refuſer à la *torpille* la force d'engourdir plus ou moins lorſqu'on la touche avec un bâton ; ce qui s'explique très-bien par la loi de la communication des mouvemens ; &, ſuivant la longueur du bâton, la vigueur du poiſſon, la ſenſibilité dans la perſonne qui le touche de cette maniere, la ſenſation de l'engourdiſſement ſera plus ou moins vive.

Les torpilles *de l'Amérique produiſent l'engourdiſſement comme les nôtres.* L'Amérique a des *torpilles* ou des poiſſons d'un autre genre, ſemblables aux nôtres par leurs effets. Dans les *mém. de l'acad. de* M. du Ha-

Digitized by Google

mel, *année 1677*, il eſt fait mention d'une *torpille* qu'on compare aux congres, c'eſt-à-dire qui eſt d'une figure approchante de celle des anguilles. M. Richer de qui eſt cette relation, aſſure que ce poiſſon engourdit le bras lorſqu'on le touche même avec un bâton, & que ſes effets vont juſqu'à donner des vertiges; ce qu'il dit avoir expérimenté: dès-lors qu'il n'y va que du plus au moins, nous n'avons pas de peine à donner croyance aux faits de phyſique.

Le *tremble* ne ſeroit pas un grand uſage de la faculté qu'il a d'engourdir, ſi elle ne lui ſervoit qu'à ſe défendre des pêcheurs; il eſt rare qu'il ſe ſauve de leurs mains. Ariſtote, Pline & la plûpart des naturaliſtes ſe perſuadent qu'elle lui eſt utile pour attraper des poiſſons; une choſe sûre, au rapport des pêcheurs, c'eſt que les *torpilles* en mangent, & qu'on en rencontre fréquemment dans leur eſtomac. Cependant pourquoi ſe tient-elle ordinairement ſur le ſable ou ſur la vaſe? y eſt-elle en quelque maniere à l'affut pour y attraper les petits poiſſons qui la toucheroient? Mais les autres poiſſons plats qui ſe tiennent ſur la vaſe, ne s'y tiennent point par le même motif. Si la *torpille* engourdit les petits poiſſons qui la touchent, & les prend enſuite, ne pouvoit-elle pas les prendre également bien ſans cela? Elle a la même viteſſe que mille autres poiſſons de ſa taille, qui ſavent bien attraper les petits poiſſons ſans les engourdir. Nous ſommes trop prompts à aſſigner les cauſes finales; elles ne ſont pas toujours auſſi démontrées qu'on le prétend. Pour s'aſſurer du fait dont il eſt ici queſtion, il faudroit par pluſieurs expériences mettre des *torpilles* avec divers autres petits poiſſons en vie, & en examiner l'événement; c'eſt ce que quelque phyſicien fera peut-être un jour.

On pourroit encore être curieux de ſavoir de quelle épaiſſeur doit être un corps placé entre la *torpille* & la main, pour mettre la main à-l'abri de l'action du poiſſon. Il y a beaucoup d'autres expériences à tenter ſur cet animal.

La *torpille* ne pouvoit guere avoir une vertu engourdiſſante ſi fort exaltée, ſans manquer de lui attribuer la même vertu contre pluſieurs maladies. Auſſi Dioſcoride prétend que la *torpille* ſur la tête engourdit le mal, & qu'elle remédie à la chute de l'anus en l'appliquant ſur le fondement. D'autres en recommandent l'application à la plante des piés pour calmer l'ardeur de la fievre. Nos pêcheurs font mieux, ils en mangent le foie qui a le même goût que celui de la raie.

Deſcription de la torpille *du golfe Perſique par Kæmpfer.* Je n'aurois rien à ajouter ſur ce poiſſon, ſi Kæmpfer ne me fourniſſoit, dans ſes *Amænités*, une deſcription trop exacte de la *torpille* du golfe Perſique, pour la paſſer ſous ſilence.

Les plus grandes *torpilles* de cette mer, qui en produit beaucoup, ont deux pans de diametre au centre, qui eſt ſans os; elles ont deux doigts d'épaiſſeur, & de-là elles diminuent inſenſiblement juſqu'aux bords qui ſont cartilagineux, & qui font l'office de nageoires. Leur peau eſt gliſſante, ſans écaille & tachetée. Les taches du dos ſont blanches & brunes; celles de la queue plus foncée; mais le ventre eſt tout-à-fait blanc, comme dans la plûpart des poiſſons plats. Des deux côtés la ſurface eſt inégale, particuliérement ſur le dos, dont le milieu s'enfle comme un petit bouclier. Cette élévation continue juſqu'à l'extrémité de la queue, qui s'étend de la largeur de la main au-delà du corps. Sa tête eſt applatie; ſes yeux ſont petits & placés deſſus la tête à la diſtance d'un pouce l'un de l'autre. Ils ont une double paupiere dont la ſupérieure eſt aſſez forte, & ſe ferme rarement; l'inférieure eſt mince, tranſparente, & ſe ferme lorſque le poiſſon eſt dans l'eau.

Au-deſſous des yeux, il y a deux conduits de reſpiration qui ſe couvrent dans l'eau d'une petite pellicule, de ſorte qu'on les prendroit pour d'autres yeux, comme a fait Borrichius. La gueule eſt au-deſſous de la tête dans l'endroit oppoſé aux yeux. Elle paroît très-petite lorſqu'elle eſt fermée, mais elle devient fort grande en s'ouvrant. Les levres ſont entourées de petites pointes qui ſervent à retenir ce que l'animal y fait entrer. Dans la cavité des mâchoires, on apperçoit une petite rangée de dents aiguës. Sur le long du ventre qui eſt doux, mince & ſpongieux, il y a deux rangées de petits trous oblongs, cinq de chaque côté, placés tranſverſalement. L'anus eſt auſſi de figure oblongue, & percé exactement à la naiſſance de la queue. On ne ſauroit preſſer cette partie ſans en faire ſortir quelques *fæces* entremêlées comme de vers de terre. La queue eſt épaiſſe, & de figure pyramidale. Elle ſe termine par une nageoire dont les pointes ſont obliques, & préſentent aſſez bien la forme de la lettre X.

Au-deſſus & à peu de diſtance, ſont deux autres nageoires plus grandes vers le dos que du côté de la queue, & terminées en rond. A l'endroit où commence la queue, il ſe trouve encore de chaque côté une nageoire plate & charnue. Dans les mâles, elle ſe termine à un penis cartilagineux d'un pouce de long, creux & percé à l'extrémité de deux trous, dont la moindre preſſion fait ſortir une humeur graſſe & viſqueuſe.

Le péritoine eſt ferme, les vertebres du dos cartilagineuſes, & garnies de divers tendons qui en ſortent. Le premier ſe dirige vers les yeux, & le dernier vers le foie. Les autres prennent différentes directions aſſez près de leur origine. Le cœur qui eſt ſitué dans le plus petit creux de la poitrine, a la forme d'une figue. L'abdomen eſt accompagné d'un large ventricule muſculaire. Il y a pluſieurs veines, dont la plus conſidérable s'étend juſqu'au lobe droit du foie, & s'entortille au-tour de la véſicule du fiel. Le foie eſt d'une ſubſtance rouge, pâle, compoſé de deux lobes, dont l'un remplit toute la cavité du côté droit. Ces deux lobes ſont formés de glandes ſerrées les unes contre les autres, & qui partent peut-être du penis.

Après avoir vuidé les inteſtins & les ventricules, on découvre contre le dos, un petit ſac inégal, tortu, tranſparent, auquel tient une ſubſtance charnue qui reſſemble beaucoup aux ailes de la chauve-ſouris; c'eſt l'utérus ou l'ovaire. Kæmpfer y trouva pluſieurs œufs poſés ſur le lobe gauche du foie. Ils étoient renfermés dans une mince pellicule, couleur de ſoufre pâle, & attachée au foie; du reſte ils reſſembloient exactement aux œufs de poule, & nageoient dans une liqueur mucilagineuſe.

La *torpille* du golfe Perſique paroîtroit fort différente de celle de la Méditerranée, ſi l'on jugeoit de celle-ci par les deſcriptions d'Ariſtote, de Pline & de Galien. La qualité que celle du golfe a d'engourdir, n'eſt point une vertu qui l'accompagne toujours. Elle ne s'exerce que dans certaines occaſions; comme lorſque ce poiſſon reſſent l'impreſſion de quelque choſe qui le bleſſe, & qu'on arrête ſa fuite au moment qu'il veut la prendre. Il ſe fait alors un mouvement convulſif dans ſon corps.

Enfin Kæmpfer a remarqué qu'en mettant la *torpille* dans une même cuve avec d'autres poiſſons, elle ne leur a point fait ſentir ſa qualité torporifique, ſoit par crainte, ſoit parce qu'elle n'eſt pas en liberté, ſoit par d'autres raiſons.

Telles ſont les obſervations de Kæmpfer ſur la *torpille* étrangere. Pour m'inſtruire encore plus complétement de la nature de ce poiſſon dans toutes les mers du monde, j'ai parcouru les autres relations des voyageurs qui en ont parlé; celles de Windus, de Jobſon, d'Atkins, de Moore, de Kolben, de Ludolf, *&c.*

Digitized by Google

mais j'ai perdu mes peines, je n'ai rien trouvé d'exact & de satisfaisant dans aucun de ces écrivains; d'où je conclus qu'il faut s'en tenir aux lumieres que nous en ont donné les physiciens que j'ai cités dans ce mémoire. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TORQUE, s. f. (*terme de Blason.*) se dit d'un bourrelet de figure ronde, tant dans sa circonférence, que dans son tortil, étant composé d'étoffe tortillée, comme le bandeau dont on charge la tête de more qui se pose sur les écus. La *torque* est toujours de deux principaux émaux, qui sont le gros des armoiries, aussi-bien que les lambrequins; mais c'est le moins noble des enrichissemens qui se posent sur le heaume pour cimier. (*D. J.*)

TORQUEMADA, *ou* TORREQUEMADA, (*Géogr. mod.*) c'est-à-dire *tour brûlée*, en latin, *turris cremata*; petite ville, ou bourg d'Espagne, au royaume de Léon, sur le bord de la Pizuerga, à trois lieues à l'orient de Palencia; ce bourg est entouré de murs, & ses environs sont très-fertiles. (*D. J.*)

TORQUETTE, s. f. (*Comm.*) une certaine quantité de poissons entortillés dans de la paille. Il se dit aussi d'un panier de volaille.

TORQUETUM, s. m. (*Astronomie.*) ancien instrument d'astronomie, qui représentoit le mouvement de l'équateur sur l'horison. On s'en servoit pour observer le lieu véritable du soleil & de la lune, & de chaque étoile, tant en longitude qu'en latitude; la hauteur du soleil & des astres au-dessus de l'horison, l'angle que l'écliptique faisoit avec l'horison, *&c.* On trouvoit aussi avec cet instrument la longueur du jour & de la nuit, & le tems qu'une étoile s'arrête sur l'horison. Tous ces problèmes se résolvent aujourd'hui fort aisément par l'usage de la sphere armillaire & du globe céleste. Regiomontan a donné la description & l'usage de cet instrument dans ses *scripta Regiomontani*, publiés *in*-4°. en 1544. Maurolycus en traite encore dans ses œuvres où il décrit les instrumens de mathématique, de même que Joh. Gallacius, dans son livre *de mathematicis instrumentis*. (*D. J.*)

TORQUEUR, s. m. (*Manufact. de tabac.*) celui qui torque ou file le tabac; l'habileté d'un *torqueur* consiste à faire sa corde bien égale, à manier son rouet de maniere qu'elle ne se casse point, & à la bien monter & mettre en rôle. (*D. J.*)

TORRE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, dans le Frioul. Elle tire sa source des montagnes, passe près d'Udine, & tombe dans le Lizonzo. (*D. J.*)

TORRE DE MONCORVO, (*Géogr. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province de Tra-los-montes, dans une vallée, sur la pente d'une montagne, aux confins du royaume de Léon, à une lieue au levant de la riviere Sabor. Sa campagne est fertile en blé, en vin, & en fruits. *Long.* 10. 35. *latit.* 41. (*D. J.*)

TORRE D'OLIVETO, (*Géog. mod.*) petite ville du royaume de Sicile, dans le val Demona, au pié du mont Æthna, vers le midi occidental. (*D. J.*)

TORREFACTION, s. f. (*Docimastiq.*) La torréfaction, *ustulatio*, en allemand *roſten*, consiste à séparer à l'aide du feu & de l'air, les matieres volatiles des fixes, pour avoir celles-ci seulement. C'est ainsi que l'on dissipe le soufre & l'arsenic de la plûpart des mines.

Le succès de la *torréfaction* est assez difficile à obtenir, quand le corps que l'on y soumet entre en fonte presque au même degré de chaleur qui est nécessaire pour dissiper sa partie volatile. Ces sortes de circonstances obligent donc 1°. de triturer grossierement le corps qu'on veut rotir, afin d'augmenter ses surfaces & d'occasionner une action plus multipliée de la part de l'air. 2°. de modérer le feu, crainte que la fusion n'ait lieu. 3°. de donner un libre accès à l'air, comme étant le véhicule des vapeurs. 4°. de répéter la trituration, au cas que le corps soumis au rotissage vienne à se grumeler. 5°. de l'étendre en une couche mince. Les corps réfractaires sont bien plus aisés à torréfier: on peut leur donner tout d'abord un grand feu, & l'on n'est pas tenu de les broyer si souvent, & de recommencer le grillage. Lorsque l'on a à torréfier un corps qui se fond au degré de feu qui dissipe sa partie volatile, on abrege beaucoup l'opération, en lui mêlant un corps réfractaire; mais il faut se garder d'en employer un qui soit contre-indiqué, par l'altération qui en pourroit naître. Quoi qu'il en soit, on doit avoir l'attention d'empêcher que les parties volatiles n'enlevent, en se dissipant, quelques portions des matieres fixes; Cet inconvénient naît la plûpart du tems, de ce qu'on a donné un feu trop fort dès le commencement de l'opération: on le prévient à la faveur d'un fixant, auquel on a quelquefois recours.

Ce petit nombre de remarques générales suffisent ici; le lecteur trouvera la matiere traitée à fond, au *mot* GRILLAGE. (*D. J.*)

TORRELAGUNA, (*Géog. mod.*) bourg d'Espagne, dans la vieille Castille, célebre pour avoir donné la naissance en 1437. au cardinal François Ximenès, archevêque de Tolede, premier ministre d'Espagne, & l'un des plus grands politiques qui aient paru dans le monde.

La fortune le tira d'un état médiocre pour l'élever au faîte des grandeurs; sa famille n'avoit aucune illustration, & son pere n'étoit qu'un collecteur des décimes accordées par le pape aux rois d'Espagne. Lorsque son fils eut achevé ses études, il résolut d'aller à Rome pour obtenir quelque emploi, & n'être pas à charge à ses parens. Ayant été volé deux fois en chemin, il fut obligé de s'arrêter à Aix en Provence, n'ayant pas de quoi continuer son voyage; heureusement un de ses compagnons d'étude lui donna du secours, & fit la route avec lui; cependant il ne rapporta de Rome qu'un bref du pape pour la premiere prébende qui vaqueroit dans son pays.

En vertu de ce bref, il se mit en possession du premier bénéfice qui vint à vaquer à son arrivée, & qui étoit tout-à-fait à sa bienséance; mais l'archevêque de Tolede qui en avoit pourvu un de ses aumoniers, le refusa à Ximenès, & le fit mettre en prison. Sa fermeté, & l'intercession de la niéce de l'archevêque, engagerent ce prélat à l'élargir; Ximenès promit en même tems de permuter ce bénéfice avec la chapellenie de l'église de Siguença.

Cette permutation fut le premier échelon de sa fortune, car l'évêque de Siguença ayant eu occasion de connoître Ximenès, le choisit pour son grand vicaire dans toute l'étendue de son diocèse. En 1492, la reine Isabelle le nomma pour son confesseur; & quelque tems après l'archevêque de Tolede étant mort, elle le revêtit de cette éminente dignité, qu'il n'accepta qu'après une assez longue résistance, vraie ou feinte. Il stipula même pour conditions, qu'il ne quitteroit jamais l'église de Tolède, qu'on ne chargeroit d'aucune pension son archevêché (le plus riche du monde), & qu'on ne donneroit aucune atteinte aux privileges & aux immunités de son église. Il en prit possession en 1498, & fut reçu à Tolède avec une magnificence extraordinaire.

Il débuta par des actes de fermeté pour le rétablissement de la discipline, & pour reprimer les vexations des fermiers des deniers royaux. Il cassa les juges qui vendoient la justice, ou différoient de la rendre; & donna de nouvelles lois pour terminer les procès dans le terme de vingt jours au plus tard; il tint deux synodes, dans lesquels il statua diverses ordonnances, qu'on a depuis observées en Espagne,

Digitized by Google

& que le concile de Trente a généralement adoptées. On doit mettre au nombre de ſes ordonnances utiles & néceſſaires, celle du regiſtre des baptêmes dans toutes les paroiſſes, ce qu'on n'avoit point encore fait, & que tous les royaumes chrétiens ont pratiqué depuis.

Il travailla en même tems à la réforme des cordeliers dans les royaumes d'Aragon & de Caſtille, & en vint à bout, malgré toutes les oppoſitions qu'il y rencontra, tant de la part des moines, que de la cour de Rome. Il établit une univerſité à Alcala, & y fonda tout de ſuite, en 1499, le college de S. Ildephonſe, qui fut bâti par Pierre Gumiel, l'un des habiles architectes de ſon ſiecle; il entreprit enſuite le projet de donner une bible polyglotte, & ce projet auquel on travailla long-tems, fut exécuté. *Voyez* POLYGLOTTE de Ximenès. (*Littérat.*)

La reine Iſabelle voulut qu'il l'accompagnât dans ſon voyage d'Aragon, pour y faire régler aux états la ſucceſſion du royaume, & Ximenès ne contribua pas peu à diſpoſer l'aſſemblée de prêter le ſerment que la reine ſouhaitoit. Elle le nomma à ſa mort, arrivée en 1504, un des exécuteurs de ſon teſtament. Alors Ximenès ne manqua pas de jouer le premier rôle, & rendit de grands ſervices à Ferdinand, qui lui remit l'adminiſtration des affaires d'état, & obtint pour lui du pape Jules II. le chapeau de cardinal: on l'appella *le cardinal d'Eſpagne*, & avec raiſon, car il devint dès ce moment l'ame & le mobile de tout ce qui ſe géroit dans le royaume. Pour comble de confiance il fut déclaré grand inquiſiteur, en la place de l'archevêque de Séville, qui donna ſa démiſſion de cette importante charge.

Il ſignala le commencement de ſon nouveau miniſtere, en déchargeant le peuple du ſubſide onéreux, nommé *acavale*, qu'on avoit continué à cauſe de la guerre de Grenade. Il étendit en 1509, la domination de Ferdinand chez les Maures, par la conquête de la ville d'Oran, dans le royaume d'Alger. Il entreprit cette conquête à ſes dépens, & marcha lui-même à la tête de l'armée, revêtu de ſes ornemens pontificaux, & accompagné d'un nombreux cortege d'eccléſiaſtiques & de religieux. A ſon retour Ferdinand vint à ſa rencontre juſqu'à quatre lieues de Séville, & mit pié à terre pour l'embraſſer. On juge aiſément qu'il obtint la juriſdiction ſpirituelle de cette nouvelle conquête; mais il gagna bien davantage l'affection générale, par les greniers publics qu'il fit conſtruire à Tolède, à Alcala, & à *Torrélaguna* ſa patrie. Il les remplit de blé à ſes dépens, pour être diſtribué dans les tems de ſtérilité.

Le roi Ferdinand, en mourant en 1516, déclara le cardinal Ximenès régent du royaume, & l'archiduc Charles (qui fut depuis l'empereur Charles-quint), confirma cette nomination. Ximénès par reconnoiſſance lui procura le titre de roi, & cette proclamation eut lieu, ſans que perſonne oſât la contredire.

Il fit dans ſa régence une réforme des officiers du conſeil ſuprême, ainſi que de ceux de la cour, & congédia les deux favoris du prince Ferdinand. En vain les principaux ſeigneurs formerent une ligue contre lui, il trouva le moyen de la diſſiper par ſa prudence, & ſa fermeté; il appaiſa les troubles qui s'éleverent dans le royaume de Navarre; il réduiſit la ville de Malaga ſous l'obéiſſance, & calma diverſes autres rébellions. Enſuite, quand tout fut tranquille dans le royaume, il rétablit l'ordre dans les finances & déchargea le roi d'une partie de la dépenſe des troupes; il créa de nouveaux adminiſtrateurs des revenus, retrancha les penſions des courtiſans ſans ſervice, régla les gages des officiers, & fit rentrer dans le domaine tout ce qui avoit été aliéné pendant les guerres de Grenade, de Naples, & de Navarre.

Il déploya néanmoins dans cette conduite autant d'auſtérité d'humeur, que d'équité, car il ôta à pluſieurs particuliers des revenus dont ils jouiſſoient en vertu de titres légitimes, ſans leur procurer aucun dédommagement des biens qu'il leur enlevoit, pour augmenter les revenus du nouveau roi, & s'accréditer auprès de lui. Il ne fut pas heureux dans ſon expédition contre Barberouſſe, devenu maître d'Alger; l'armée qu'il y envoya ayant été entierement défaite par ce fameux pyrate. Il ſe brouilla par ſa fierté & par ſa rigueur, avec les trois premiers ſeigneurs du royaume, le duc de l'Infantade, le duc d'Albe, & le Comte d'Urena.

Enfin les miniſtres du roi Charles intriguerent ſi bien auprès de ce prince, qu'ils le déterminerent à congédier le cardinal, dès qu'il ſeroit arrivé en Eſpagne. Ximenès s'étoit avancé au-devant de lui, à grande hâte, mais il tomba malade ſur la route, & cette maladie le mit au tombeau, ſoit qu'il ait été empoiſonné, ou que le chagrin de ſa diſgrace, joint à la fatigue du voyage, ait terminé ſes jours. Quoi qu'il en ſoit il les finit le 8 Novembre 1517, à 81 ans, après avoir gouverné l'Eſpagne pendant vingt-deux ans, ſous les regnes de Ferdinand, d'Iſabelle, de Jeanne, de Philippe, & de Charles d'Autriche.

Entre les établiſſemens qu'il fit pendant ſa vie, on compte deux magnifiques monaſteres de demoiſelles de qualité, & des embelliſſemens à *Torrélaguna*, qui lui couterent près d'un million d'or. Meſſieurs Fléchier, Marſollier, les peres Mariana, Miniana, & Gomez, ont écrit ſa vie; elle eſt intimement liée à l'hiſtoire d'Eſpagne.

Il a laiſſé à douter en quoi il a le plus excellé, ou dans la pénétration à concevoir les affaires, ou dans le courage à les entreprendre, ou dans la fermeté à les ſoutenir, ou dans le bonheur à les terminer. M. Fléchier loue extrêmement ſon zèle pour la religion, & pour le maintien de la diſcipline eccléſiaſtique, ſa charité envers les pauvres, ſon déſintéreſſement par rapport à ſa famille, ſon amour pour la juſtice, & ſon inclination pour les ſciences. On ne peut pas lui conteſter une partie des qualités que l'hiſtorien françois lui donne; mais on doit reconnoître que ce n'eſt pas à tort que les peres Mariana, Miniana & Gomez, lui attribuent une ambition démeſurée, une politique des plus exquiſes, de la hauteur, de la dureté, & de l'inflexibilité dans le caractere.

Ajoutons que les moyens qu'il employa pour opérer la converſion des Maures, ne ſont pas évangéliques. Il mit en œuvre non-ſeulement l'argent & la flatterie, mais la perſécution & la violence. On lui repréſenta qu'il ne convenoit pas d'obliger par des préſens, ou par contrainte, de profeſſer la foi de J. C. qu'il falloit la perſuader par la charité, que les conciles de Tolède avoient défendu ſévérement qu'on fît aucune violence à perſonne pour croire en J. C. & qu'on ne reçût à la profeſſion de la foi, que ceux qui l'auroient ſouhaité avec une volonté libre, après mûre délibération. L'archevêque de Tolède répondoit en ſuivant ſon caractere, que c'étoit faire grace à des hommes rebelles, que de les pouſſer dans les voies de leur ſalut, comme ſi l'on pouvoit y parvenir ſans une vraie conviction de la vérité du Chriſtianiſme.

Le zèle de Ximenès le conduiſit à exécuter en même tems une choſe funeſte au bien des ſciences; il ſe fit apporter tous les livres mahométans, de quelques auteurs qu'ils fuſſent, & de quelque matiere qu'ils traitaſſent; & après en avoir amaſſé juſqu'à cinq mille volumes, il les brûla publiquement, ſans épargner ni enluminures, ni reliures de prix, ni autres ornemens d'or & d'argent, quelques prieres qu'on lui fit de les deſtiner à d'autres uſages. Une telle conduite étoit auſſi folle qu'aveugle. Le cardinal Quirini n'auroit

n'auroit pas détruit ſi leſtement des livres précieux ſur la religion, les arts, & les ſciences; puiſque c'eſt par eux ſeuls qu'on peut être véritablement inſtruit de la littérature arabique & orientale.

Leur conſervation n'empêchoit point Ximenès de nous donner ſa belle édition de 1500 & 1502. des bréviaires & des miſſels mozarabes, dont il rétablit l'office ancien. Il a, dit-on, compoſé quelques ouvrages qui ſont dans les archives d'Alcala. Je m'étonne que Rome n'ait pas canoniſé ce cardinal, dont le nom ſe trouve écrit avec la qualité de ſaint & de bienheureux, dans ſept martyrologes d'Eſpagne. Il ne fit point de miracles, me dira-t-on; mais les Eſpagnols en citent pluſieurs rapportés dans M. Fléchier. J'imagine donc que ni Charles-Quint, ni les moines, ne requirent cette canoniſation, & l'on ſait que les graces de Rome veulent être ſollicitées & payées. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TORRENT, ſ. m. eau qui coule avec une grande violence, & dont le débordement fait quelquefois de grands ravages. *Voyez* INONDATION, DÉBORDEMENT.

TORRENT, (*Critique ſacrée.*) le mot hébreu qui ſignifie *torrent*, ſe prend auſſi pour *vallée*; l'Ecriture les met ſouvent l'un pour l'autre; & attribue au premier mot, ce qui ne convient qu'au dernier; par exemple, *Geneſ. xxvj. 17. venit ad torrentem Gerara:* il faut traduire, *il vint à la vallée de Gérare.*

L'Ecriture donne encore quelquefois le nom de *torrent*, à de grands fleuves, comme au Nil, à l'Euphrate, *&c.* Enfin, comme il y avoit pluſieurs *torrens* qui couloient dans la Paleſtine, & que les uns y faiſoient beaucoup de bien, & d'autres beaucoup de mal, ce mot a donné lieu à ces façons de parler métaphoriques, *un torrent de délices*, *Pſ. xxxv. 9. un torrent de ſoufre*, *Iſ. xxx. 33.* Mais *torrent* ſe prend d'ordinaire en un ſens défavorable; & c'eſt pour cela qu'il ſignifie *l'affliction*, *la perſécution*, *la terreur:* « les détreſſes de la mort m'ont environné; » les *torrens* de Bélial m'ont épouvanté ». *II. Rois*, *xxij. 5.* (*D. J.*)

TORRENT, (*Géog. mod.*) en latin *torrens*, en grec *cheimarros*, en hébreu *nachal.* On diſtingue le *torrent* du fleuve, en ce que le fleuve coule toujours, & que le *torrent* ne coule que de tems-en-tems; par exemple, après les grandes pluies, ou la fonte des neiges.

Comme le terme hébreu *nachal*, ſignifie une *vallée*, auſſi-bien qu'un *torrent*, ſouvent dans l'Ecriture, on met l'un pour l'autre; par exemple, le *torrent* de Gérare, pour la *vallée* de Gérare. L'équivoque en cela n'eſt pas fort dangereuſe, puiſque les *torrens* ſe trouvent ordinairement dans les vallées; mais il eſt bon de la remarquer, parce qu'on attribue quelquefois à la vallée, ce qui ne convient qu'au *torrent:* par exemple, à la vallée de Cédron, ce qui doit s'entendre du *torrent* de même nom.

On n'obſerve pas toujours dans l'Ecriture la diſtinction qui ſe trouve entre le *torrent* & le fleuve; & ſouvent on prend l'un pour l'autre, en donnant le même nom à de grandes rivieres, comme l'Euphrate, le Nil, le Jourdain; & à des rivieres qui coulent toute l'année, comme le Jabok & l'Arnon. On donne au Nil le nom de *torrent d'Egypte:* dans les *Nombres*, *xxxiv. 5.* Joſué, *xxv. 4. & 47.* Iſaïe, *xxvij. 12.* & à l'Euphrate, *Pſalm. CXXIII. 5.* & dans Iſaïe, ce fleuve eſt nommé le *torrent des Sauls*, Iſaïe, *xv. 7.* D. Calmet, *Dictionn.* (*D. J.*)

TORRÈS, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Lacer*, riviere de Sardaigne: elle prend ſa ſource dans la vallée de Bunnari, s'enfle par la jonction de l'Ottara, & de pluſieurs ruiſſeaux, & ſe jette dans la mer au-deſſous du pont Saint-Gavin de *Torrès.* (*D. J.*)

TORRÈS-NOVAS, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Eſtramadure, à une lieue au nord du Tage, ſur la petite riviere d'Almonda, à cinq lieues au nord-eſt de Santoren; elle a titre de duché, un château, quatre paroiſſes, & deux couvens. *Long. 10. 2. latit. 39. 24.* (*D. J.*)

TORRÈS-VEDRAS, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Eſtramadure, au nord du Tage, proche l'Océan, à ſept lieues de Liſbonne, avec titre de comté, un château, & quatre paroiſſes dépeuplées. *Long. 9. 12. latit. 39. 8.* (*D. J.*)

TORRHEBUS, (*Géog. anc.*) ville de Lydie; Etienne le géographe dit qu'elle tiroit ſon nom de *Torrhebus* fils d'Atys, & que les habitans étoient nommés *Torrhebii*; Denis d'Halicarnaſſe les appelle néanmoins *Torybi.* Il y a dans la Torrhébide, ajoute Etienne le géographe, une montagne nommée *mons Carius*; & ſur cette montagne on voit le temple de Carius, qui étoit fils de Jupiter & de Torrhébia.

TORRICELLI, *tube de, ou* EXPÉRIENCE DE TORRICELLI, (*Phyſ.*) eſt une expreſſion que l'on trouve ſouvent dans les écrits des Phyſiciens; *Torricelli* étoit un diſciple du grand Galilée, fameux par ſes expériences ſur la peſanteur de l'air; & le tube de *Torricelli* eſt un tuyau de verre, comme *A B*, (*Pl. pneum. fig. 6. n°. 2.*) d'environ trois piés de long, & de quelques lignes de diametre.

Son orifice ſupérieur eſt fermé hermétiquement.

L'expérience de *Torricelli* ſe fait de cette maniere: on emplit de mercure le tube *A B*, enſuite on bouche avec le doigt l'orifice *B*; on renverſe le tube, & l'on enfonce le même orifice dans un vaiſſeau rempli d'autre mercure *D C.* Cela fait, on retire le doigt, & l'on ſoutient le tube perpendiculairement ſur la ſurface du mercure qui eſt dans le vaiſſeau, de maniere qu'il y plonge un peu.

Alors une partie du mercure qui eſt dans le tube, tombe dans celui qui eſt dans le vaiſſeau, & il en reſte encore aſſez dans le tube pour l'emplir à la hauteur de 27 à 29 pouces au-deſſus de la ſurface du mercure qui eſt dans le vaiſſeau.

Si le tube eſt préciſément de 27 pouces, il ne deſcendra pas du tout de mercure; mais le tube reſtera tout plein. Enfin, ſi on fait la même expérience avec des tubes de différentes longueurs, figures, & capacités, & différemment inclinés; dans tous la ſurface de la colonne de mercure ſera toujours élevée au-deſſus du mercure qui eſt dans le vaiſſeau, préciſément de la même hauteur de 27 à 28 pouces; pourvu cependant que le diametre du tuyau ne ſoit pas trop étroit, & qu'on ait bien pris garde en l'empliſſant de chaſſer toutes les petites bulles d'air qui auroient pû reſter entre le mercure & le tuyau.

Cette colonne de mercure ſe ſoutient dans le tube par la preſſion de l'atmoſphère ſur la ſurface du mercure qui eſt dans le vaiſſeau; & ſelon que l'atmoſphère ſe trouve plus ou moins peſante, ou, ſelon que les vents condenſent ou dilatent l'air, & qu'ils en augmentent ou diminuent le poids & le reſſort, le mercure hauſſe ou baiſſe plus ou moins dans le tube.

Si l'on n'emplit pas tout-à-fait le tuyau de mercure, alors quand le mercure deſcend, il reſte de l'air dans la partie ſupérieure du tuyau; & cet air faiſant en partie équilibre avec l'air extérieur, le mercure deſcend plus bas, parce que la colonne de mercure qui doit reſter ſuſpendue dans le tuyau, n'eſt alors ſoutenue que par l'excès de preſſion de l'air extérieur ſur la preſſion de l'air qui eſt reſté dans le tuyau. *Voyez* AIR & ATMOSPHERE.

Le tube de *Torricelli* eſt ce que nous appellons aujourd'hui le *barometre.* *Voyez* BAROMETRE. *Chambers.* (*O*)

TORRIDE, adj. (*Géog. & Phyſiq.*) ſignifie *brûlant.*

Zone torride, eſt une partie de la terre ou du globe terreſtre, laquelle eſt ſituée ſous la ligne, & s'étend de l'un & de l'autre côté vers les deux tropiques, ou juſqu'à environ 23 degrés & demi de latitude. *Voyez* TROPIQUE, *&c.*

Ce mot vient du latin *torreo*, *je rôtis*, *je brûle*, parce que cette zone eſt comme brûlée par l'ardeur du ſoleil, qui eſt toujours au-deſſus.

Les anciens croyoient que la zone *torride* étoit inhabitable, mais nous apprenons des voyageurs, que la chaleur exceſſive du jour y eſt tempérée par la fraîcheur de la nuit. Car les nuits ſont plus longues dans la zone *torride*, que partout ailleurs, & ſous la ligne où la chaleur doit être la plus grande, elles ſont égales aux jours pendant toute l'année; on voit même par la relation curieuſe que MM. Bouquet & de la Condamine ont donnée de leur voyage ſous l'équateur, qu'il y a au Pérou ſous le milieu de la ligne des endroits qui jouiſſent d'un printems perpétuel, & d'une chaleur très-modérée. (*O*)

TORRISDAIL, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Ecoſſe, dans la province de Strath-Navern. Elle tire ſa ſource des hautes montagnes de cette province, coule à côté du Navern, fait d'abord un aſſez grand lac de dix à douze milles de longueur, où ſe trouve une île, qui eſt habitée pendant l'été. Ce lac eſt environné de forêts. En ſortant de ce lac, le *Torriſdail* en forme un autre; & au ſortir de ce dernier, il va ſe jetter dans l'Océan, à trois milles de l'embouchure du Navern. (*D. J.*)

TORSE, adj. (*Architect.*) ce mot ſe dit des colonnes dont le fût eſt contourné en vis, ou à moitié creux, & à moitié rebondi, ſuivant une ligne qui rampe le long de la colonne en forme d'hélice. Le baldaquin du Val-de-grace eſt ſoutenu par de belles colonnes *torſes*. On appelle *colonne torſe cannelée*, celles dont les cannelures ſuivent le contour de ſon fût en ligne ſpirale dans toute ſa longueur. *Colonne torſe rudentée*, celle dont le fût eſt couvert de rudentes en maniere de cables menus & gros, qui tournent en vis. *Colonne torſe ornée*, celle qui étant cannelée par le tiers d'en-bas, a ſur le reſte de ſon fût des branchages & autres ornemens. *Colonne torſe évidée*, celle qui eſt faite de deux ou trois tiges grêles, tortillées enſemble, de maniere qu'elles laiſſent un vuide au milieu. *Daviler.* (*D. J.*)

TORSE, (*Sculpture.*) ou tronc d'une figure, de l'italien *torſo*, qui ſignifie *tronqué*. C'eſt un corps ſans tête, ſans bras, ſans jambes, tel qu'eſt ce beau *torſe* de marbre qui eſt au Vatican, & que quelques-uns croyent être le reſte d'une figure d'Hercule, & un des plus ſavans ouvrages de l'antiquité.

TORSER, v. act. (*Archit.*) mot dérivé du latin *torquere*, tordre. C'eſt tourner le fût d'une colonne en ſpirale ou vis, pour la rendre torſe. (*D. J.*)

TORSILIA *ou* TORSIL, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, dans la Sudermanie, ſur le bord méridional du lac Maler, à quelques lieues de l'occident de Strégnes.

TORT, INJURE, (*Synonymes.*) le *tort* regarde particulierement les biens & la réputation; il ravit ce qui eſt dû. L'*injure* regarde proprement les qualités perſonnelles; elle impute des défauts. Le premier nuit, la ſeconde offenſe.

Le zèle imprudent d'un ami fait quelquefois plus de *tort* que la colere d'un ennemi. La plus grande *injure* qu'on puiſſe faire à un honnête homme, eſt de le calomnier. (*D. J.*)

TORT, (*Droit moral.*) on peut définir le tort, *injuria*, une action libre qui ôte ſon bien au poſſeſſeur.

S'il n'y avoit point de liberté, il n'y auroit pas de crime réel. S'il n'y avoit point de droit légitime, il n'y auroit point de *torts* faits. L'injuſtice ſuppoſe donc un droit contre lequel on agit librement.

Or il y en général deux eſpeces de droits; l'un naturel, gravé dans le cœur de tous les hommes; l'autre civil, qui aſtreint tous les citoyens d'une même ville, d'une même république, tous les ſujets d'un même royaume, à faire ou à ne pas faire certaines choſes, pour le repos & l'intérêt commun. On ne peut violer cette loi ſans être mauvais citoyen. On ne peut violer la loi naturelle, ſans offenſer l'humanité.

Or l'injuſtice qu'on fait à quelqu'un, le bleſſe & l'irrite ordinairement juſqu'au fond de l'ame; c'eſt pourquoi Métellus fut ſi piqué de voir qu'on lui donnoit Marius pour ſucceſſeur en Numidie; c'eſt ce qu'à l'égard de Junon Virgile peint par ces mots, *manet altâ mente repoſtum*, expreſſion qui pour l'énergie, n'a point d'équivalent dans notre langue. C'eſt ainſi que Salluſte dit du *tort* qu'on fait par de ſimples paroles: *Quod verbum in pectus Jugurthæ altiùs quàm quiſquam ratus erat, deſcendit*; & Séneque: *natura comparatum eſt ut altiùs injuriæ quàm beneficia deſcendant, & illa cito defluant, has tenax memoria retineat.* *Voyez* INJURE. (*D. J.*)

TORTELLE, *voyez* VELAR.

TORTICOLIS, ſ. m. maladie qui fait pancher la tête de côté: les anciens n'en ont point parlé; les modernes l'ont appellé *caput obſtipum*, dénomination employée par les meilleurs auteurs latins pour ſignifier *la tête panchée*. Il ne faut pas confondre le *caput obſtipum* permanent, avec la tenſion & la roideur du col, à l'occaſion d'une fluxion rhumatiſmale ſur cette partie; ni avec le panchement de tête qui eſt un effet de la mauvaiſe diſpoſition des vertebres, tel que l'avoit le poëte Scaron, qui dit en parlant de lui-même:

Parmi les torticolis,
Je paſſe pour des plus jolis.

Cette façon de porter la tête de côté peut avoir été contractée par mauvaiſe habitude dès l'enfance, ou dans un âge plus avancé par affectation; car il y a des gens qui ſeroient bien naturellement, & qui par air, ſe rendent ridicules. Cette tournure de tête eſt un geſte de tartuffe, & Horace le conſeille à ceux qui veulent tromper par flatterie, *ſtes capite obſtipo.*

Suétone reproche à Tibere qu'il portoit la tête roide & de côté par orgueil; les ſecours de la chirurgie ne ſont point utiles à ceux dont le corps n'eſt vicié que par des cauſes morales. Les progrès de cet art n'ont pas fait imaginer aux chirurgiens françois d'opération pour redreſſer la tête inclinée par la convulſion des muſcles.

Tulpius, ſavant médecin d'Amſterdam, au milieu du dernier ſiecle, rapporte l'hiſtoire de la guériſon d'un enfant de 12 ans, qui dès ſon plus bas âge portoit la tête panchée ſur l'épaule gauche par la contraction du muſcle ſcalene: on avoit eſſayé en vain des fomentations pour relâcher les parties dont la roideur & la corrugation cauſoient la maladie; les colliers de fer n'avoient pu parvenir à redreſſer la tête: il fut décidé dans un conſultation faite par l'auteur avec deux autres médecins très-habiles, qu'on commettroit l'enfant aux ſoins d'Iſaac Minnius, chirurgien très-renommé, qui avoit opéré avec ſuccès dans pluſieurs cas de la même eſpece. Il forma d'abord une grande eſcarre par l'application d'une pierre à cautere; il coupa enſuite avec un biſtouri le muſcle qui tiroit la tête; mais Tulpius qui fait un tableau aſſez embrouillé de cette opération, remarque qu'elle fut pratiquée avec beaucoup de lenteur & de peine, effet de la timidité & de la circonſpection avec leſquelles on agiſſoit dans la crainte de bleſſer les artores & les veines jugulaires.

Digitized by Google

L'auteur déſapprouve ce procédé, & conſeille à ceux qui voudront courir les hazards d'une opération auſſi dangereuſe, de rejetter l'uſage préliminaire du cauſtique, qui a cauſé des douleurs inutiles au malade, qui ne lui en a point épargné dans l'opération, & dont l'effet a été nuiſible, en dérobant à la vue de l'opérateur les parties qu'il devoit diviſer, & les rendant plus difficiles à couper. Il ajoute des conſeils à ces réflexions: il faut, dit-il, prendre toutes les précautions convenables pour que l'opération ne ſoit point funeſte, & ne pas la faire à différentes repriſes, mais de couper d'un ſeul coup le muſcle, avec toute l'attention qu'exige une opération de cette nature.

Job à Méckren, chirurgien d'Amſterdam, qui a donné un excellent recueil d'obſervations medico-chirurgicales, parle auſſi de l'opération convenable au *torticolis*, qu'il a vu pratiquer ſous ſes yeux à un enfant de 14 ans. Le tendon du muſcle ſterno-maſtoïdien fut coupé d'un ſeul coup de ciſeaux très-tranchans, avec une adreſſe ſinguliere, par un chirurgien nommé *Fluricanus*, & ſur le champ la tête ſe redreſſa avec bruit. L'auteur donne l'extrait de la critique de Tulpius ſur l'opération décrite plus haut, pour faire connoître qu'on avoit profité de ſes remarques.

Parmi nos contemporains, M. Sharp, célebre chirurgien de Londres, propoſe la ſection du muſcle maſtoïdien, dans le cas où le *torticolis* dépend de la contraction de ce muſcle, pourvu que le vice ne ſoit pas ancien, & ne vienne pas de l'enfance; car, dit-il, il ſeroit impoſſible de mettre la tête dans une ſituation droite, ſi l'accroiſſement des vertebres s'étoit néceſſairement fait de travers. Voici l'opération qu'il décrit pour les cas où elle ſera praticable. Ayant placé le malade ſur une table, on coupe la peau & la graiſſe par une inciſion tranſverſale, un peu plus large que le muſcle, & qui ait environ le tiers de ſa longueur depuis la clavicule. Enſuite paſſant avec circonſpection un biſtouri à bouton par-deſſus le muſcle, on tire dehors cet inſtrument, & en même-tems on coupe le muſcle. On n'eſt pas en danger de bleſſer les gros vaiſſeaux; on remplit la plaie avec de la charpie ſéche, pour en tenir les levres ſéparées avec le ſecours d'un bandage propre à ſoutenir la tête: ce que l'on continuera durant tout le traitement, qui eſt pour l'ordinaire d'environ un mois.

Suivant cet expoſé de M. Sharp, cette opération eſt commune; ſi cependant on fait réflexion à la nature & aux cauſes de la maladie, & à ces différences qui ſont qu'elle eſt récente, habituelle ou originaire, conſtante ou périodique, idiopathique ou ſympathique, provenant de ſpaſme, ou ſimplement de la paralyſie des muſcles du côté oppoſé, & que d'autres muſcles que le ſternomaſtoidien peuvent être attaqués, on conviendra que cette opération peut à peine avoir lieu. J'ai coupé avec ſuccès des brides de la peau qui tenoient la tête de côté depuis beaucoup d'années, à la ſuite des brûlures du col; & j'ai vu de ces brides qui auroient pu en impoſer pour le muſcle maſtoïdien.

M. Mauchart a fait ſoutenir dans l'univerſité de Tubingue une theſe, au mois de Décembre 1737, ſur cette maladie, *de capite obſtipo*. Elle eſt très-méthodiquement faite. En parlant des parties affectées, on avance que tous les muſcles qui font mouvoir la tête & le col peuvent être le ſiege du mal; on n'en exclut pas le muſcle peaucier, dont les attaches ſont à la clavicule & au bord de la mâchoire inférieure, depuis l'angle juſqu'à la ſymphiſe: quelquefois les vertebres du col ſont dans une diſpoſition vicieuſe, que la ſection des muſcles ne détruiroit point; ſouvent les muſcles ne ſont qu'obéir à la cauſe qui agit, le principe moteur même qui eſt attaqué par l'affection primitive des nerfs.

L'auteur examine les cauſes prochaines & éloignées du mal; parmi celles-ci il compte, le froid, les convulſions, le virus vénerien, & l'impreſſion du mercure dans la mauvaiſe adminiſtration des frictions mercurielles. Les remedes doivent donc être variés ſuivant l'intelligence des médecins ou des chirurgiens, & relativement à toutes ces connoiſſances: on conſeille les remedes généraux, les purgatifs doux répétés, les diaphorétiques, les apéritifs inciſifs, les antiſpaſmodiques, les cataplaſmes émolliens ſur les parties trop tendues; des toniques & fortifians ſur les parties foibles; les mercuriaux, ſi le virus vénerien eſt la cauſe du mal; les eaux thermales telles que celles de Plombieres, qui ont opéré une guériſon bien conſtatée du *torticolis*, les frictions, les véſicatoires, les ſaignées du pié & de la jugulaire, les ſetons à la nuque, les cauteres; les bandages qui redreſſent la tête: le collier de Nuck par lequel on ſuſpend la perſonne (ce qui n'eſt pas ſans danger); enfin la ſection des parties contractées avec l'inſtrument tranchant, conduit avec les précautions convenables. Cette diſſertation eſt inſérée dans le ſecond tome des *diſputationes chirurgicæ ſelectæ*, par M. de Haker. (*Y*)

TORTIL *ou* TORTIS, ſ. m. *terme de Blaſon*; c'eſt un cordon qui ſe tortille autour des couronnes des barons; ce mot ſe dit auſſi du bandeau qui ceint les têtes de more ſur les écus. *Ménéſtrier.* (*D. J.*)

TORTILLANT, *en terme de Blaſon*, ſe dit du ſerpent ou de la guivre qui entourent quelque choſe. De gueules au baſilic *tortillant* d'argent en pal, couronne d'or.

Bardel en Dauphiné, de gueules au baſilic *tortillant* d'argent en pal, couronné d'or.

TORTILLÉ, adj. *terme de Blaſon*; ce mot ſe dit en blaſonnant, de la tête qui porte le tortil, comme eſt celle du maure, qui eſt toute ſemblable au bourrelet, & qui ſert quelquefois de timbre. (*D. J.*)

TORTILLER, v. act. & neut. c'eſt plier en tordant irrégulierement, unir, ſerrer, mêler. On *tortille* une corde, des cheveux, un fil: le ſerpent ſe *tortille* ſur lui-même.

TORTILLER UNE MORTOISE, *terme de Charpentier*, c'eſt l'ouvrir avec le laceret ou la tariere. (*D. J.*)

TORTILLER LES FICELLES, (*Reliure.*) on *tortille les ficelles* qui ſortent des nerfs du dos des livres couſus ſur le genou droit avec le creux de la main droite, quand on les a miſes à la colle, & on *tortille* celles des grands volumes, comme *in-4°.* & *in-fol.* entre les deux mains, toujours tournant du même ſens, on dit *tortiller les ficelles.*

TORTILLIS, ſ. m. (*Archit.*) eſpece de vermoulure faite à l'outil ſur un boſſage ruſtique, comme, on en voit à quelques chaînes d'encoignure, au Louvre & à la porte ſaint Martin à Paris. (*D. J.*)

TORTILLON, ſ. m. *terme de Bahutier*, c'eſt un aſſemblage de clous blancs qu'on met autour de l'écuſſon du bahut, & qui ſont rangés en maniere de figure tortillée. (*D. J.*)

TORTILLON, *terme de Fruitiere*, eſpece de bourrelet fait d'une toile roulée & pliée en rond, que les laitieres & fruitieres mettent ſur leur tête pour n'être point incommodées, ou du pot ou du lait, ou du noguet qu'elles poſent deſſus. *Trévoux.* (*D. J.*)

TORTIONNAIRE, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) inique, violent. Cette procédure a été injurieuſe, déraiſonnable & *tortionnaire.*

TORTO, LE, *ou* LA TUERTA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Eſpagne, au royaume de Léon. Elle a ſa ſource dans les montagnes des Aſturies, & ſe perd dans l'Orbega. (*D. J.*)

TORTOIR *ou* GAROT, ſ. m. *terme de Charron*, bâton gros & court, pour aſſurer ſur les charrettes

les charges qu'on y met, par le moyen d'une groſſe corde. (*D. J.*)

TORTONE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans le Milanez, chef-lieu du Tortonèſe, dans une plaine, avec un château ſur une hauteur, à dix lieues au ſud-eſt de Caſal. Son évêché eſt ancien & ſuffragant de Milan : cette ville dépend du roi de Sadaigne par le traité de Vienne de 1738, mais elle eſt fort dépeuplée. *Long.* 26. 25. *lat.* 44. 52. (*D. J.*)

TORTONÈSE, LE, (*Géog. mod.*) contrée d'Italie, au duché de Milan, entre le Pô au nord, le territoire de Bobbio à l'orient, l'état de Gènes au midi, & l'Alexandrin au couchant : ſa capitale eſt Tortone.

TORTOSE, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, en Catalogne, capitale d'une viguerie de même nom, ſur la gauche de l'Ebre, à 4 lieues de la mer, à 35 de Barcelone, & à 70 de Madrid. On la diviſe en vieille ville & en ville neuve : ſon évêché vaut quatorze mille ducats de revenu. Cette ville a un vieux château fortifié, & une académie qui appartient aux freres prêcheurs ; ce qui ſuffit pour apprécier ſa célébrité.

Tortoſe eſt la *Dertoſa* des Romains, capitale des Ilercaons, comme on le prouve par une médaille de Tibere, ſur le revers de laquelle on lit : *Dert. Ilergaonia :* dès l'an 716 les Maures en étoient les maîtres ; Berenger, prince d'Arragon, la leur enleva en 1149. *Long.* 18. 10. *lat.* 40. 51.

Il ne faut pas confondre *Tortoſe* en Catalogne avec *Tortoſe*, petite ville dans la nouvelle Caſtille, ſur le Hénares, au-deſſus de Guadalajara. (*D. J.*)

TORTOSE, *viguerie de*, (*Géog. mod.*) elle eſt bornée au nord, partie par le royaume d'Arragon, partie par la la viguerie de Lérida, à l'orient par la même viguerie & par celle de Taragone, au midi par la mer Méditerranée, & à l'occident, partie par le royaume d'Aragon, partie par celui de Valence : ſon lieu principal eſt *Tortoſe*. Cette viguerie eſt fertile en grains & en fruits ; on y trouve auſſi des carrieres d'alun, de plâtre, & de jaſpe. (*D. J.*)

TORTUE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *chelone*, genre de plante à fleur en maſque, dont la levre ſupérieure eſt voutée en dos de *tortue*, l'inférieure eſt découpée en trois parties. Le derriere de la fleur eſt retréci en tuyau dont l'ouverture reçoit le piſtil qui devient un fruit arrondi, oblong, partagé en deux loges remplies de ſemences bordées d'un petit feuillet. Tournefort, *Mém. de l'acad. royale des Sciences. Voyez* PLANTE.

TORTUE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) *teſtudo*, animal quadrupede ovipare, recouvert en-deſſus & en-deſſous par une groſſe écaille. Il y a pluſieurs eſpeces de *tortues* que l'on diviſe en deux claſſes, dont la premiere comprend les *tortues* terreſtres, & la ſeconde les *tortues* aquatiques, c'eſt-à-dire celles qui reſtent dans la mer ou dans les eaux douces. Les *tortues* aquatiques different principalement des terreſtres, en ce que leurs doigts tiennent à une membrane qui leur ſert de nageoire. Les *tortues* de terre ne deviennent jamais auſſi grandes que celles qui vivent dans la mer. Solin rapporte que deux écailles d'une certaine eſpece de *tortue* de mer ſuffiſent pour couvrir l'habitation d'un indien. On trouve dans les *Mémoires de l'académie royale des Sciences*, la deſcription d'une très-grande *tortue* terreſtre priſe ſur la côte de Coromandel. Cette *tortue* (*Pl. XIV. fig. 5.*), avoit quatre piés & demi de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié deux pouces d'épaiſſeur ; l'écaille étoit longue de trois piés, & elle avoit deux piés de largeur ; elle étoit compoſée à ſa partie ſupérieure de pluſieurs pieces de différentes figures, dont la plûpart étoient pentagones ; toutes ces pieces ſe trouvoient placées & collées ſur deux os, dont l'un couvroit le dos & l'autre le ventre ; ils étoient joints enſemble ſur les côtés par des ligamens très-forts ; ils enfermoient les entrailles de cet animal, & ils avoient une ouverture en-devant pour laiſſer paſſer la tête & les jambes de devant, & une autre en-arriere pour la queue & les jambes de derriere. Ces os ſur leſquels ces écailles étoient appliquées avoient un pouce & demi d'épaiſſeur en quelques endroits, & ſeulement une ligne & demie dans d'autres. Les trois plus grandes pieces d'écailles étoient ſituées ſur la partie antérieure du dos, elles avoient chacune une boſſe ronde, élevée de trois ou quatre lignes, & large d'un pouce & demi. Le deſſous du ventre étoit un peu concave. Toutes les parties de l'animal qui ſortoient hors de l'écaille, ſavoir la tête, les épaules, les bras, la queue, les feſſes & les jambes étoient revêtues d'une peau lâche, ridée, & couverte de petits grains ou tubercules comme le maroquin ; cette peau étoit adhérente aux bords des deux ouvertures où elle ſe terminoit ſans ſe prolonger au-dedans des écailles. La tête reſſembloit en quelque ſorte à celle d'un ſerpent, elle avoit ſept pouces de longueur & cinq de largeur ; les yeux étoient très-petits, & ils n'avoient point de paupiere ſupérieure ; il ne ſe trouva point d'ouverture pour les oreilles ; les levres étoient couvertes d'une peau dure comme de la corne, & découpées en maniere de ſcie, & il y avoit en-dedans de la bouche deux rangées de dents. Les jambes étoient fort courtes ; celles de devant avoient cinq doigts qui n'étoient diſtincts que par les ongles, & les pattes de derriere n'en avoient que quatre. Les ongles étoient arrondis en-deſſus & en-deſſous, & leur coupe faiſoit un ovale, car ils étoient émouſſés & uſés ; ils avoient un pouce & demi de longueur. Les *tortues* de terre étant renverſées ſur le dos, peuvent ſe retourner ſur le ventre, en appuyant la tête & le cou fortement contre terre. *Mém. de l'acad. royale des Sciences*, par M. Perrault, *tom. III. part. II.*

Les *tortues* aquatiques different principalement des *tortues* terreſtres, en ce qu'elles ont des nageoires au-lieu de pattes. Les eſpeces les mieux connues ſont la *tortue* franche, la kaouanne, & le caret. La chair de la *tortue* franche reſſemble parfaitement à celle du bœuf par ſa couleur, mais la graiſſe eſt d'un jaune verdâtre ; elle a fort bon goût.

La kaouanne eſt la plus groſſe ; on en trouve qui ont juſqu'à cinq piés de longueur ſur quatre de largeur ; elle a la tête beaucoup plus groſſe que toutes les autres à proportion du reſte du corps ; ſa chair a un mauvais goût & ſent la marée ; elle ſe défend de la gueule & des pattes contre ceux qui veulent la prendre. Les plaques d'écailles de cette eſpece de *tortue* ſont beaucoup plus grandes que celles du caret, & cependant moins eſtimées parce qu'elles ont moins d'épaiſſeur.

Le caret a la chair moins bonne que celle de la *tortue* franche, mais beaucoup meilleure que celle de la kaouanne ; il eſt plus petit que les deux eſpeces précédentes ; il a treize plaques ou feuilles d'écailles, huit plates & cinq courbes, qui ſont plus eſtimées que celles des autres eſpeces de *tortues*.

Les *tortues* pondent des œufs ronds, & couverts d'une membrane molle & blanche : ces œufs ſont compoſés comme ceux des oiſeaux, de deux ſubſtances différentes ; le jaune ſe durcit aiſément en cuiſant, mais le blanc reſte toujours liquide. Une ſeule *tortue* pond deux ou trois cens œufs, gros comme des balles de paume, & durant ſa ponte rien n'eſt capable de la faire ceſſer ni de la mettre en fuite. Les *tortues* de mer viennent la nuit ſur les ances pour y dépoſer leurs œufs dans le ſable ; elles y font un creux qui a environ un pié de largeur & un pié & demi de profondeur : lorſque leur ponte eſt finie, elles couvrent les œufs avec du ſable, & elles retour-

Digitized by Google

nent à la mer. Les œufs éclosent à la chaleur du soleil, & les petites *tortues* qui en sortent vont à la mer dès qu'elles sont nées. La pêche des *tortues* se fait principalement dans le tems de la ponte, on les prend très-aisément lorsqu'elles sont hors de l'eau; on les renverse sur le dos pour les empêcher d'y retourner. *Histoire naturelle des Antilles*, par le pere Dutertre, *tome II.*

La *tortue* a la vie très-dure. Redi a éprouvé que les *tortues* de terre peuvent vivre dix-huit mois sans manger: ce même auteur a reconnu que la *tortue* pouvoit vivre assez long-tems sans cerveau, & que la privation de cette partie ne lui faisoit pas perdre son mouvement progressif: il fit au crane d'une *tortue* de terre une large ouverture, par laquelle il tira tout le cerveau, de façon qu'il n'en resta pas la moindre particule, cependant cette *tortue* conserva tous ses mouvemens, excepté ceux des yeux, qui se fermerent aussi-tôt après l'opération; au reste, elle alloit & venoit comme auparavant, & elle vécut encore six mois dans cet état: une autre *tortue* dont la tête avoit été coupée vécut pendant vingt-trois jours: les *tortues* d'eau ne survivent pas si long-tems à de pareilles opérations.

On vient de lire la description anatomique de la *tortue*, & beaucoup d'autres faits curieux sur ce genre d'animal testacé, dont le caractere distinctif est d'avoir une queue, & d'être couvert d'une écaille large, voûtée, dure & osseuse. Ses piés de devant sont composés chacun de cinq doigts, garnis d'ongles; ceux de derriere n'en ont que quatre; sa queue est grosse au commencement, & finit en pointe; toutes les parties qui paroissent hors de l'écaille de la *tortue* sont couvertes d'une peau large, plissée par de grandes rides, & grenées comme du maroquin. Il y a différentes especes de *tortues*; nous allons parcourir les principales.

1°. La *tortue* commune. Elle est marbrée de taches noires & jaunes, & sillonnée de raies sur le dos. Son écaille de dessus est extrêmement convexe; celle du dessous du corps est applatie. Sa tête est courte, ressemblante en quelque maniere à celle d'un serpent, & est couverte d'une peau mince; l'animal peut la tirer en dehors ou en dedans à sa volonté; il n'a ni paupieres, ni oreilles externes; il peut passer l'hiver sous terre sans presque aucune nourriture.

2°. La *jaboti* des habitans du Brésil nommée par les Portugais *cagado de terrâ*; cette espece a une écaille noire, gravée de différentes figures exagonales; sa tête & ses jambes sont brunes, avec des marbrures de taches d'un jaune obscur; son foie est un manger délicat.

3°. La *tortue* de riviere ou d'eau dormante, se trouve fréquemment dans les fossés qui entourent les murailles des villes. Son écaille est noire, peu convexe, & composée de plusieurs pieces lisses, & délicatement articulées ensemble; elle est d'une vie si dure, qu'elle conserve encore du mouvement dans son corps pendant quelques minutes après qu'on lui a coupé la tête.

4°. La *tortue* de mer ordinaire; elle est plus grosse que la *tortue* terrestre; mais son écaille est moins lisse & moins belle, ses piés sont faits comme les nageoires des poissons, & par conséquent très-propres pour nager. Elle a à chaque mâchoire une eau continue qui est reçue dans le sinus de la mâchoire opposée, & qui lui sert à mâcher sa nourriture. La femelle sort de la mer pour pondre ses œufs; elle en fait à terre une grande quantité en une seule ponte, les couvre de sable, retourne dans l'eau, & le soleil les fait éclore au bout d'une quarantaine de jours.

5°. La *jurucua* des Brésiliens nommée *tartaruga*, par les Portugais & par les François, *tortue-franche*; elle a une sorte de nageoire au lieu de piés; celle de devant sont longues chacune de 6 pouces, mais celles de derriere sont beaucoup plus courtes; son écaille est agréablement ornée de différentes figures.

6°. La *koauanne*; c'est une *tortue* de mer de forme semblable aux autres de cet élément, d'une écaille plus forte, mais d'une chair de mauvais goût.

7°. La *tortue* nommée en françois le *caret*; c'est une petite espece de *tortue* qui pont ses œufs dans le gravier & le cailloutage; on ne fait aucun cas de sa chair, mais on en fait un fort grand de son écaille.

8°. La *jurura* des Brésiliens, ou *cagado d'agoa* des Portugais; elle est beaucoup plus petite que les autres; l'écaille qui la couvre est de forme elliptique, & très-voûtée sur le dos. Marggrave dit avoir gardé chez lui une *tortue* de cette espece vingt-un mois, sans lui avoir donné aucune nourriture.

9°. La petite *tortue terrestre* des Indes orientales; cette espece n'a que trois pouces de long; sa coquille est composée de trois sortes d'écailles entourées d'une bordure générale; leurs couleurs sont d'une grande beauté, blanches, pourpres, jaunes & noires; la coquille du ventre est blanche avec une agréable empreinte d'un grand nombre de raies; sa tête & son museau sont assez semblables à la tête & au bec du perroquet; le dessus de la tête est diapré de rouge & de jaune; son cou est fort mince; ses jambes de devant sont garnies de petites écailles avec des piés applatis, qui finissent en quatre orteils; ses jambes de derriere sont beaucoup plus longues, beaucoup plus déliées que celles de devant, & seulement couvertes d'une peau rude; sa queue est longue de trois pouces, menue & pointue.

10°. La petite *tortue* échiquetée & rayonnée; son écaille a environ sept travers de doigts de longueur, & cinq de largeur; elle est noire, marquetée de figures rhomboides, & composée de trois rangs de tubercules, qu'entoure une bordure générale; le milieu de ces tubercules est rayonnant d'étoiles; l'écaille du ventre est formée de huit pieces dont les deux plus considérables sont marbrées, d'un jaune tirant sur le noir.

11°. La grande *tortue* échiquetée; cette espece qui est la plus voûtée de toutes les *tortues* se trouve dans l'île de Madagascar. Elle est longue d'un pié, large de huit pouces, & haute de six; c'est du-moins la taille de celle qui est dans le cabinet de la société royale, & dont Grew a donné la figure.

12°. Joignons ensemble la *tortue* de Surinam, la *tortue* de Virginie dont l'écaille est en mosaïque; ce sont de belles *tortues*, dont les écailles sont presque autant estimées que celles du caret, comme disent nos ouvriers.

TORTUE, *pêche de la*, (*Pêche marine.*) on prend ordinairement les *tortues* de trois manieres différentes: la premiere, en les tournant sur le sable; la seconde, avec la varre; & la troisieme, avec la folle. Pour la premiere maniere, on observe quand elles viennent pondre leurs œufs sur le sable, ou quand elles viennent reconnoître le terrein où elles ont intention de pondre. Quand on trouve une trace ou un train neuf sur le sable, il est ordinaire qu'en revenant au même lieu dix-sept jours après, on y trouve la *tortue* qui vient pondre. On la prend par le côté & on la renverse sur le dos, d'où elle ne sauroit se relever, à la reserve du caret qui a la carapace convexe, ce qui facilite son retour sur le ventre, mais on tue celui-là sur le champ; ou bien étant tourné sur le dos, on met de grosses pierres autour de lui.

La seconde maniere de pêcher les *tortues*, est de les varrer dans la mer, ou percer avec la varre. *Voyez* VARRE.

La troisieme est de les prendre avec un filet qui s'appelle la *folle*. *Voyez* FOLLE.

On voit souvent vers la côte du Méxique, flotter

Digitized by Google

les *tortues* en grand nombre ſur la ſurface de la mer ; où elles ſont endormies pendant la grande chaleur du jour ; on en prend par adreſſe ſans varre & ſans filet, & voici comment. Un bon plongeur ſe met ſur l'avant d'une chaloupe, & dès qu'il ne ſe trouve plus qu'à quelques toiſes de la *tortue*, il plonge & fait enſorte de remonter par la ſurface de l'eau auprès de cet animal ; il ſaiſit l'écaille tout contre la queue, & en s'appuyant ſur le derriere de la *tortue*, il la fait enfoncer dans l'eau ; l'animal ſe réveille, ſe débat des pattes de derriere, & ce mouvement ſuffit pour la ſoutenir ſur l'eau auſſi-bien que l'homme, juſqu'à ce que la chaloupe vienne & les pêche tous deux.

Le manger de la *tortue* franche eſt non-ſeulement excellent, mais très-ſain. Mylord Anſon dit que ſon équipage en vêcut pendant tout ſon ſéjour dans l'île de Quibo, c'eſt-à-dire pendant plus d'un mois. (*D. J.*)

TORTUE, (*Mat. méd.*) il ne s'agit dans cet article que de la *tortue* de notre pays, ou *tortue* de terre, & de celle d'eau-douce qui differe très-peu de la premiere, ſur-tout par ſes qualités médicinales, l'article ſuivant étant particulierement deſtiné à la grande *tortue* de l'Amérique ou *tortue* de mer.

On mange à peine chez nous la *tortue* de terre ou la *tortue* d'eau-douce, ainſi nous n'avons aucune obſervation à propoſer ſur ſon uſage diététique. Quant à ſes uſages médicinaux, nous obſerverons que les Médecins modernes l'emploient aſſez communément ſous la forme de bouillon, & qu'on en prépare un ſyrop compoſé auquel elle donne ſon nom, & qui eſt connu dans les diſpenſaires ſous le nom de *ſyrupus de* teſtitudinibus *reſumptivus*.

Pour préparer un bouillon de *tortue*, on prend un de ces animaux, de médiocre groſſeur, par exemple, peſant environ douze onces avec l'écaille. On la retire de ſon écaille ; on en ſépare la tête, les piés & la queue ; on prend la chair, le ſang, le foie & le cœur ; & on les fait cuire ordinairement avec un jeune poulet, & des plantes & racines propres à remplir l'intention du médecin, paſſant & exprimant ſelon l'art : ces bouillons ſont recommandés dans tous les livres, & ſont aſſez généralement employés par les médecins de Montpellier, comme une ſorte de ſpécifique contre la phthiſie, le maraſme & les autres maladies de langueur. Tous ceux qui n'en ont pas obſervé l'effet par eux-mêmes, croient qu'un ſuc mucilagineux, incraſſant, éminemment adouciſſant qu'ils ſuppoſent dans la *tortue*, adoucit le ſang, lui redonne ſon baume naturel, en corrige, en enveloppe les âcretés ; aſſouplit les ſolides, & diſpoſe ainſi les petites crevaſſes, & même les ulceres naiſſans de la poitrine à ſe conſolider ; que ce prétendu ſuc glutineux & balſamique eſt encore capable de déterger & de conſolider des ulceres internes plus avancés ; mais indépendamment des raiſons victorieuſes contre ces vaines ſpéculations qui ſont déduites aux articles *incraſſans*, *muqueux* & *nourriſſans*, *voyez* ces *articles*. Les médecins qui ont quelqu'expérience ſur l'opération des bouillons de *tortue*, ſavent que leur effet prochain & immédiat conſiſte à animer le mouvement progreſſif du ſang, juſqu'au point de donner quelquefois la fievre & à pouſſer conſidérablement vers les couloirs de la peau. Il peut très-bien être que dans pluſieurs de ces phthiſies, de maraſme, de fievre ectique, *&c.* ce dernier effet, ſavoir l'effet ſudorifique, concourt très-efficacement à la guériſon de ces maladies, dans leſquelles l'excrétion cutanée eſt conſidérablement diminuée ; mais il arrive auſſi dans bien d'autres cas, par exemple, dans la plûpart de ceux où les maladies de poitrine ont commencé par des crachemens de ſang ; il arrive, dis-je, que les bouillons de *tortue* renouvellent & précipitent le malade vers ſa fin. Ce remede doit donc être adminiſtré avec beaucoup de circonſpection : d'ailleurs les obſervations de ſes bons effets dans les cas dont nous venons de parler, manquent preſque abſolument, ſont du-moins très-rares ; parce qu'on a recours communément à ce remede, comme à tous ceux qui ſont les plus vantés contre les maladies chroniques de la poitrine, lorſque ces maladies ſont trop avancées, lorſqu'il n'y a plus rien à eſpérer des remedes.

Les maladies dans leſquelles les bouillons de *tortue* font le plus manifeſtement du bien, ſont celles de la peau ; mais il faut perſiſter long-tems dans l'uſage de ce remede.

Le ſyrop de *tortue* ſe prépare ainſi, ſelon la pharmacopée de Paris : Prenez chair de *tortue* de terre, une livre : orge mondé & chair de dattes, de chacun deux onces : raiſins ſecs de Damas, mondés de leurs pepins, & réglifſe ſeche rapée, de chacun une once : ſebeſtes & jujubes, de chacun demi-once : pignons & piſtaches mondées, de chacun demi-once : fruits de cacao rôtis & broyés : ſemence de melon, de concombre & de citrouille, de chacun deux gros : ſemence de laitue, de pavot blanc, de mauve, de chacun un gros : feuilles de pulmonaire, demi-once : fleurs ſeches de violettes & de nénuphar, de chacun un gros (ou recentes, de chacun une once.) Faites la décoction de toutes ces drogues, ſelon l'art, dans douze livres d'eau, que vous réduirez à la moitié.

Paſſez & clarifiez avec quatre livres de ſucre roſat ; & cuiſez à conſiſtence de ſyrop, auquel vous pouvez ajouter pour l'aromatiſer, quatre gouttes de néroli ou huile eſſentielle de fleurs d'orange.

Nota. Que ce ſyrop ne doit pas être conſervé long-tems, parce qu'il n'eſt pas de garde, & qu'il eſt ſujet à ſe gâter.

On a voulu raſſembler dans ce ſyrop le principe médicamenteux des principales matieres regardées comme éminemment pectorales ou béchiques incraſſantes : on a réuni en effet dans ce remede une gelée animale aſſez tenace, *lenta*, ſavoir celle de *tortue*. Pluſieurs ſubſtances muqueuſes, végétales, éminemment douces ; ſavoir, celle des dattes, des raiſins-ſecs, de la réglifſe, des ſebeſtes, des jujubes & le ſucre ; un mucilage léger, fourni par les fleurs de violette & de nénuphar ; & enfin l'extrait très-nitreux des feuilles de pulmonaire ; les ſemences émulſives qu'on y a entaſſées, ne fourniſſent rien à ce ſyrop. Dans l'état où l'art eſt parvenu aujourd'hui, c'eſt une ignorance & une barbarie, que de laiſſer ſubſiſter dans la formule de ce ſyrop, les pignons, les piſtaches, les ſemences de melon, de concombre, de citrouille, de laitue, de mauve & de pavot blanc, & très-vraiſſemblablement le cacao. *Voyez* EMULSION & SEMENCES ÉMULSIVES. Le ſucre-roſat eſt une puérilité ; c'eſt du bon ſucre blanc qu'il faut employer à ſa place. *Voyez* SUCRE & SYROP.

S'il exiſtoit de vrais pectoraux, *voyez* PECTORAL ; s'il exiſtoit de vrais incraſſans, *voyez* INCRASSANT, ce ſyrop ſeroit le pectoral incraſſant, par excellence ; ſi une préparation toute compoſée de matieres purement alimenteuſes pouvoit être véritablement reſtaurante, on ne devroit point refuſer cette qualité au ſyrop de *tortue*. Mais comme les ſubſtances purement nourriſſantes ne ſont ni pectorales ni incraſſantes, ni reſtaurantes à petite doſe, il eſt évident que ces vertus ſont attribuées au ſyrop de *tortue* par charlatanerie ou par préjugé. On peut aſſurer que cette préparation n'a *reſſauré* perſonne ; & que ſi elle a calmé quelque toux, ç'a été toujours des toux gutturales ou ſtomachales, & encore ſur des ſujets qui avoient l'eſtomac aſſez bon pour vaincre la fade & gluante inertie du ſyrop de *tortue*. (*b*)

TORTUE, *autrement* TORTILLE, (*Géogr. mod.*) Cette île qui appartient à la couronne d'Eſpagne, doit le nom qu'elle porte à la quantité de *tortues* que

l'on prend ſur ſon rivage. Elle eſt ſituée à douze lieues ou environ ſous le vent de l'île de la Marguerite, ſur la côte de Venezuela, dans l'Amérique équinoxiale. Il ne faut pas la confondre avec une autre île de la *tortue* ſituée à la bande du nord de Saint-Domingue.

TORTUE, (*Chirurg.*) eſpece de tumeur qui ſe forme à la tête. *Voyez* TESTUDO & TALPA. (Y)

TORTUE, (*Art milit.*) On appelloit ainſi chez les anciens une eſpece de galerie couverte, dont on ſe ſervoit pour approcher à-couvert de la muraille des places qu'on vouloit ruiner, ou pour le comblement du foſſé.

On appelle *tortues-béliers* celles qui ſervoient à couvrir les hommes qui faiſoient agir le bélier. *Voyez* BÉLIER.

Vitruve nous a donné la deſcription & la ſtructure de la *tortue* qui ſervoit à combler le foſſé. On la pouſſoit ſur le comblement, à-meſure que l'ouvrage avançoit, juſqu'au pié du rempart ou des tours qu'on ſappoit à-couvert de cette machine. Elle étoit compoſée d'une groſſe charpente très-ſolide & très-forte. C'étoit un aſſemblage de groſſes poutres: les ſallieres, les poteaux, & tout ce qui la compoſoit, devoit être à l'épreuve des machines & de toutes ſortes d'efforts: mais ſa plus grande force devoit être portée au comble & dans les poutres qui la ſoutenoient, pour n'être point écraſée des corps jettés d'en-haut. On l'appelloit *tortue*, parce qu'elle ſervoit de couverture & de défenſe très-forte & très-puiſſante contre les corps énormes qu'on jettoit deſſus, & ceux qui étoient deſſous, s'y trouvoient en ſûreté, de-même que la *tortue* l'eſt dans ſon écaille: elle ſervoit également pour le comblement du foſſé & pour la ſappe de la muraille. (Folart, *Attaq. des places des anciens.*) Cet auteur prétend que la *tortue* n'étoit autre choſe que le *muſculus* des anciens.

Les Romains avoient encore d'autres eſpeces de *tortues*, ſavoir, pour les eſcalades & pour le combat.

La *tortue* pour l'eſcalade conſiſtoit à faire avancer les ſoldats par pelotons proche des murs, en s'élevant & en ſe couvrant la tête de leurs boucliers; enſorte que les premiers rangs ſe tenant droits & les derniers à-genoux; leurs boucliers arrangés enſemble les uns ſur les autres comme des tuiles, formoient tous enſemble une eſpece de toit, ſur lequel tout ce qu'on jettoit du haut des murs, gliſſoit ſans faire de mal aux troupes qui étoient deſſous. C'étoit dans ces opérations que les boucliers creux dont ſe ſervoient les légionnaires, devenoient plus utiles & plus commodes que les autres. On faiſoit encore monter d'autres ſoldats ſur ce toit de boucliers, qui ſe couvrant de-même, tâchoient d'écarter avec des javelines ceux qui paroiſſoient ſur les murs, & d'y monter en ſe ſoulevant les uns les autres.

Cette *tortue* ne pouvoit avoir lieu que lorſque les murs étoient peu élevés.

L'autre *tortue* pour le combat, ſe formoit en raſe campagne avec les boucliers pour ſe garantir des traits & des fleches. Selon Plutarque, Marc-Antoine s'en ſervit contre les Parthes pour ſe mettre à-couvert de la prodigieuſe quantité de fleches qu'ils tiroient ſur ſes troupes. Cette *tortue* ſe faiſoit ainſi:

Les légionnaires enfermoient au milieu d'eux les troupes légerement armées; ceux du premier rang avoient un genou en terre, tenant leur bouclier droit devant eux; & ceux du ſecond rang mettoient le leur deſſus la tête de ceux du premier rang; ceux du troiſieme couvroient ceux du ſecond; & ainſi des autres, en obſervant que leurs boucliers anticipaſſent un peu les uns ſur les autres, de-même qu'on arrange les tuiles, enſorte qu'ils formoient une maniere de toit avec leurs boucliers, qui étant un peu creux, ſe joignoient facilement les uns aux autres, & les mettoient ainſi à-l'abri des fleches, principalement de celles qu'on tiroit en l'air, comme faiſoient les Parthes. Des *mœurs & des uſages des Romains.* (Q)

TORTUE DE MER, (*Marine.*) ſorte de vaiſſeau qui a le pont élevé en maniere de toit, afin de mettre à-couvert les perſonnes & les effets qui y ſont.

TORTUE, *île de la*, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique ſeptentrionale, une des Antilles, à deux lieues au nord de S. Domingue. Elle a ſix lieues de long de l'eſt à l'oueſt, & deux de large du nord au ſud. Sa partie ſeptentrionale eſt inacceſſible à cauſe des rochers qui l'environnent. Les autres parties peuvent produire du tabac, du coton, du ſucre & de l'indigo. Cette île chétive, aujourd'hui déſerte, a couté aux Eſpagnols & aux François cent fois plus qu'elle ne peut produire en cent ans. *Latit.* 20. (*D. J.*)

TORTUE, *île de la*, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique ſeptentrionale, dans la mer du Nord, à 14 lieues au ſud-oueſt de celle de Sainte-Marguerite; elle abonde en ſel, ainſi que l'île de la *Tortue* de Saint-Domingue; mais elle eſt déſerte. *Latit. ſeptent.* 11.d. (*D. J.*)

TORTUES, *îles des*, (*Géog. mod.*) îles de l'Amérique ſeptentrionale, au nombre de ſept ou huit, & que quelques-uns mettent au rang des Lucayes; on les trouve au midi occidental du cap de la Floride, environ à 194 d. de *longitude*, entre les 24 & 25 d. de *latitude* nord. (*D. J.*)

TORTUGNE, *voyez* TORTUE.

TORTUGNE D'AIGUE, *voyez* TORTUE DE MER.

TORTURE *ou* QUESTION, (*Juriſprud.*) eſt un tourment que l'on fait eſſuyer à un criminel ou à un accuſé, pour lui faire dire la vérité ou déclarer ſes complices. *Voyez* QUESTION.

Les *tortures* ſont différentes, ſuivant les différens pays; on la donne avec l'eau, ou avec le fer, ou avec la roue, avec des coins, avec des brodequins, avec du feu, *&c.*

En Angleterre on a aboli l'uſage de toutes les *tortures*, tant en matiere civile que criminelle, & même dans le cas de haute trahiſon; cependant il s'y pratique encore quelque choſe de ſemblable quand un criminel refuſe opiniatrement de répondre ou de s'avouer coupable, quoiqu'il y ait des preuves. *Voyez* PEINE FORTE ET DURE.

En France on ne donne point la *torture* ou la *queſtion* en matiere civile; mais en matiere criminelle, ſuivant l'ordonnance de 1670, on peut appliquer à la *queſtion* un homme accuſé d'un crime capital, s'il y a preuve conſidérable, & que cependant elle ne ſoit pas ſuffiſante pour le convaincre. *Voyez* PREUVE.

Il y a deux ſortes de *queſtions* ou *tortures*, l'une préparatoire, que l'on ordonne avant le jugement, & l'autre définitive, que l'on ordonne par la ſentence de mort.

La premiere eſt ordonnée *manentibus indiciis*, preuves tenantes; de ſorte que ſi l'accuſé n'avoue rien, il ne peut point être condamné à mort, mais ſeulement à toute autre peine, *ad omnia citrà mortem.*

La ſeconde ſe donne aux criminels condamnés, pour avoir révélation de leurs complices.

La queſtion ordinaire ſe donne à Paris avec ſix pots d'eau & le petit treteau, & la queſtion extraordinaire auſſi avec ſix pots d'eau, mais avec le grand treteau.

En Ecoſſe la *queſtion* ſe donne avec une botte de fer & des coins.

En certains pays on applique les piés du criminel au feu, en d'autres on ſe ſert de coins, *&c.*

M. de la Bruyere dit que la *queſtion* eſt une invention ſûre pour perdre un innocent qui a la complexion foible, & pour ſauver un coupable qui eſt

Digitized by Google

né robuſte. Un ancien a dit auſſi fort ſentencieuſement, que ceux qui peuvent ſupporter la *queſtion*, & ceux qui n'ont point aſſez de force pour la ſoutenir, mentent également.

TORYNE, (*Géog. anc.*) *Toryna*, lieu de l'Epire, ſur la côte. Plutarque, *in Antonio*, dit que pendant qu'Antoine ſe tenoit à l'ancre près du cap Actium à la droite, où fut depuis bâtie la ville de Nicopolis, Octave ſe hata de traverſer la mer d'Ionie, & s'empara le premier du poſte appellé *Toryne*. Antoine fut conſterné d'apprendre cette nouvelle, car ſon armée de terre n'étoit pas encore arrivée; mais Cléopatre ſe moquant & jouant ſur le mot: hé bien, dit-elle, qu'y a-t-il de ſi terrible qu'Octave ſoit aſſis à *Toryne*? Il eſt impoſſible de conſerver dans la langue françoiſe la grace de cette alluſion, ce qu'Amiot a fort bien vu. *Toryne* qui eſt ici un nom de ville, ſignifie auſſi une *cuillere-à-pot*; & c'eſt ſur cette derniere ſignification que porte la plaiſanterie de ce bon mot, comme ſi Cléopatre avoit dit: hé bien, qu'y a-t-il de ſi terrible qu'Octave ſe tienne près du feu à écumer le pot? La plaiſanterie étoit d'autant plus jolie, qu'elle tomboit ſur un homme qui dans les combats ſur terre ſe mettoit avec les gens du bagage, & ſur mer, alloit ſe cacher à fond de cale, ce qu'Antoine n'ignoroit pas. (*D. J.*)

TORYS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) faction ou parti qui s'eſt formé en Angleterre, & qui eſt oppoſé à celui des *Whigs*. *Voyez* FACTION, PARTI, WHIG, *&c.*

Ces deux fameux partis qui ont diviſé ſi longtems l'Angleterre, joueront dans l'hiſtoire de ce royaume un rôle qui à pluſieurs égards ne ſera pas moins intéreſſant que celui des Guelfes & des Gibellins dans celle d'Italie.

Cette diviſion a été pouſſée au point que tout homme qui n'incline pas plus d'un côté que de l'autre, eſt cenſé un homme ſans principes & ſans intérêt dans les affaires publiques, & ne ſauroit paſſer pour un véritable anglois: c'eſt pourquoi tout ce que nous avons à dire ſur cet article, nous l'empruntons de la bouche des étrangers, que l'on doit ſuppoſer plus impartiaux, & en particulier de M. de Cize, officier françois qui a été quelque tems au ſervice d'Angleterre, & qui a fait l'hiſtoire des Whigs & des *Torys*, imprimée à Leipſic en 1717, & de M. Rapin de Thoiras, dont la diſſertation ſur les Whigs & les *Torys*, imprimée la même année à la Haye, eſt aſſez connue dans le monde.

Pendant la malheureuſe guerre qui conduiſit le roi Charles I. ſur l'échaffaut, les partiſans de ce roi furent appellés d'abord *cavaliers*, & ceux du parlement *têtes rondes*; ces deux ſobriquets furent changés dans la ſuite en ceux de *torys* & de *whigs*; & ce fut à l'occaſion d'une bande de voleurs qui ſe tenoient dans les montagnes d'Irlande ou dans les îles formées par les vaſtes marais de ce royaume, & que l'on appelloit, comme on les appelle encore, *Torys* ou *Rapparis*; les ennemis du roi accuſant ce prince de favoriſer la rébellion d'Irlande, qui éclata vers ce tems-là, ils donnerent à ſes partiſans le nom de *Torys*; & d'un autre côté, les royaliſtes pour rendre la pareille à leurs ennemis qui s'étoient ligués étroitement avec les Ecoſſois, donnerent aux parlementaires le nom de *Whigs*, qui en Ecoſſe formoit auſſi une eſpece de bandits, ou plutôt de fanatiques. *Voyez* WHIG.

Dans ce tems-là le but principal des *Cavaliers* ou *Torys* étoit de ſoutenir les intérêts du roi, de la couronne & de l'égliſe anglicane: & les Whigs ou têtes rondes s'attachoient principalement à maintenir les droits & les intérêts du peuple & de la cauſe proteſtante; les deux partis ont encore aujourd'hui les mêmes vues, quoiqu'ils ne portent plus les mêmes noms de *cavaliers* & de *têtes rondes*.

C'eſt-là l'opinion la plus commune ſur l'origine des Whigs & des *Torys*; & cependant il eſt certain que ces deux ſobriquets furent à peine connus avant le milieu du regne de Charles II. M. de Cize dit que ce fut en 1678 que toute la nation ſe diviſa en whigs & *torys*, à l'occaſion de la dépoſition fameuſe de Titus Oates qui accuſa les Catholiques d'avoir conſpiré contre le roi & contre l'état, & que le nom de *whig* fut donné à ceux qui croyoient la conſpiration réelle, & celui de *torys* à ceux qui la traitoient de fable & de calomnie.

Notre plan demanderoit que nous ne parlaſſions ici que des *Torys*; & que pour ce qui regarde le parti oppoſé, nous renvoyaſſions à l'article particulier des Whigs; mais comme en comparant & confrontant ces deux partis enſemble, on peut mieux caractériſer l'un & l'autre que ſi on les dépeignoit ſéparément, nous aimons mieux prendre le parti de ne point les ſéparer, & d'inférer dans cet article ce que nous retrancherons dans celui des Whigs.

Les deux factions peuvent être conſidérées relativement à l'état, ou relativement à la religion; & les *torys* politiques ſe diſtinguent en *torys* violens & en *torys* modérés; les premiers voudroient que le ſouverain fût auſſi abſolu en Angleterre que les autres ſouverains le ſont dans les autres pays, & que ſa volonté y fût regardée comme une loi irréfragable. Ce parti qui n'eſt pas extrêmement nombreux, ne laiſſe pas d'être formidable, 1°. par rapport à ſes chefs qui ſont des ſeigneurs du premier rang, & pour l'ordinaire les miniſtres & les favoris du roi, 2°. parce que ces chefs étant ainſi dans le miniſtere, ils engagent les *torys* eccléſiaſtiques à maintenir vigoureuſement la doctrine de l'obéiſſance paſſive, 3°. parce que pour l'ordinaire le roi ſe perſuade qu'il eſt de ſon intérêt de s'appuyer de ce parti.

Les *torys* modérés ne voudroient pas ſouffrir que le roi perdît aucune de ſes prérogatives; mais d'un autre côté ils ne voudroient pas ſacrifier non plus les intérêts du peuple. M. Rapin dit que ce ſont-là les vrais anglois qui ont ſouvent ſauvé l'état, & qui le ſauveront encore toutes les fois qu'il ſera menacé de ſa ruine de la part des *torys* violens ou des whigs républicains.

Les whigs politiques ſont auſſi ou républicains ou modérés: les premiers, ſelon le même auteur, ſont le reſte du parti de ce long parlement qui entreprit de changer la monarchie en république: ceux-ci font une ſi mince figure dans l'état, qu'ils ne ſervent qu'à groſſir le nombre des autres whigs. Les *Torys* voudroient perſuader que tous les Whigs ſont de l'eſpece des républicains, comme les Whigs veulent faire accroire que tous les *Torys* ſont de l'eſpece des *torys* violens.

Les whigs politiques modérés penſent à-peu-près comme les *torys* modérés, & s'efforcent de maintenir le gouvernement ſur le pié ancien. Toute la différence qu'il y a entr'eux, c'eſt que les *torys* modérés panchent un peu davantage du côté du roi, & les whigs modérés du côté du parlement & du peuple: ces derniers ſont dans un mouvement perpétuel pour empêcher que l'on ne donne atteinte aux droits du peuple; & pour cet effet ils prennent quelquefois des précautions qui donnent atteinte aux prérogatives de la couronne.

Avant de conſidérer les deux partis relativement à la religion, il faut obſerver que la réformation, ſuivant le degré de rigueur ou de modération auquel on l'a pouſſé, a diviſé les Anglois en épiſcopaux & en presbytériens ou puritains. Les premiers prétendent que la juriſdiction épiſcopale doit être continuée ſur le même pié, & l'égliſe gouvernée de la même maniere qu'avant la réformation; mais les derniers ſoutiennent que tous les miniſtres ou prêtres ſont égaux en autorité, & que l'égliſe doit être gouver-

née

Digitized by

née par les presbiteres ou consistoires composés de prêtres & d'anciens laïques. *Voyez* PRESBYTÉRIENS.

Après de longues disputes, les plus modérés de chaque parti relâcherent un peu de leur premiere fermeté, & formerent ainsi deux branches de Whigs & de *Torys*, modérés relativement à la religion : mais le plus grand nombre continua de s'en tenir à leurs premiers principes avec une opiniâtreté inconcevable, & ceux-ci formerent deux autres branches d'épiscopaux & de presbytériens rigides qui subsistent jusqu'à ce jour, & que l'on comprend sous le nom général de *Whigs* & de *Torys*, parce que les Episcopaux se sont joints aux *Torys*, & les Presbytériens aux Whigs.

De tout ce qui a été dit ci-dessus, nous pouvons conclure que les noms de *Torys* & de *Whigs* sont équivoques, entant qu'ils ont rapport à deux objets différens, & que par conséquent on ne doit jamais les appliquer à l'un ni à l'autre parti, sans exprimer en même tems en quel sens on le fait : car la même personne peut être whig & *tory* à différens égards ; un presbytérien, par exemple, qui souhaite la ruine de l'église anglicane, est certainement à cet égard du parti des Whigs ; & cependant s'il s'oppose aux entreprises que forment quelques-uns de son parti contre l'autorité royale, on ne sauroit nier qu'un tel presbytérien ne soit effectivement à cet égard du parti des *Torys*.

De même les Episcopaux doivent être regardés comme des *Torys* par rapport à l'église, & cependant combien y en a-t-il parmi eux qui sont des Whigs véritables par rapport au gouvernement ?

Au reste, il paroît que les motifs généraux qui ont fait naître & qui fomentent encore les deux factions, ne sont que des intérêts particuliers & personnels : ces intérêts sont le premier mobile de leurs actions ; car dès l'origine de ces factions, chacun ne s'est efforcé de remporter l'avantage, qu'autant que cet avantage pouvoit leur procurer des places, des honneurs & des avancemens, que le parti dominant ne manque jamais de prodiguer à ses membres, à l'exclusion de ceux du parti contraire. A l'égard des caracteres que l'on attribue communément aux uns & aux autres, les *Torys*, dit M. Rapin, paroissent fiers & hautains ; ils traitent les Whigs avec le dernier mépris & même avec dureté, quand ils ont l'avantage sur eux. Ils sont extrêmement vifs & emportés, & ils procedent avec une rapidité qui n'est pas toujours l'effet de l'ardeur & du transport, mais qui se trouve fondée quelquefois sur une bonne politique : ils sont fort sujets à changer de principes, suivant que leur parti triomphe ou succombe.

Si les Presbytériens rigides pouvoient dominer dans le parti des Whigs, ils ne seroient pas moins zélés & ardens que les *Torys* ; mais nous avons déja observé qu'ils n'ont pas la direction de leur parti, ce qui donne lieu à conclure que ceux qui sont à la tête des Whigs, ont beaucoup plus de modération que les chefs des *Torys* : à quoi l'on peut ajouter que les Whigs se conduisent ordinairement selon des principes fixes & invariables, qu'ils tendent à leurs fins par degrés, & qu'il n'y a pas moins de politique dans leur lenteur que dans la vivacité des *Torys*.

Ainsi, continue l'auteur, on peut dire à l'avantage des Whigs modérés, qu'en général ils soutiennent une bonne cause, savoir la constitution du gouvernement, comme il est établi par les lois. *Voyez* WHIGS.

TOSA *ou* TOSSU, (*Géog. mod.*) une des six provinces de l'empire du Japon, dans la Nankaido, c'est-à-dire dans la contrée des côtes du sud. Cette province a deux journées de longueur de l'est à l'ouest, & est divisée en huit districts. Son pays produit abondamment des légumes, du bois, des fruits & autres choses nécessaires aux besoins de la vie. (*D. J.*)

TOSA, *la*, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie : elle prend sa source au mont S. Gothard, coule dans le Milanez, & se jette dans le lac majeur, un peu au-dessus de Pallenza. (*D. J.*)

TOSCANE, TERRE BOLAIRE DE, (*Hist. nat.*) *terra sigillata florentina*, ou *terra alba magni ducis* ; c'est une terre bolaire blanche, assez dense, compacte & pesante, douce & savonneuse au toucher. Boccone a cru qu'elle contenoit des parties métalliques à cause de sa pesanteur, & parce que l'on trouve du fer & du mercure dans les montagnes d'où on la tire. On la trouve près de Sienne, près de Florence, & en plusieurs autres endroits de la *Toscane*.

TOSCANE, (*Géogr. anc.*) la *Toscane*, ou plutôt l'*Hétrurie*, se partageoit anciennement en douze cités, dont chacune gouvernée séparément avoit un chef électif, nommé *roi* par les Romains, mais que presque tous les anciens supposent avoir eu le titre de Lucumon. Ces douze cités formoient néanmoins un corps, & leurs députés s'assembloient pour tenir un conseil commun sur les intérêts généraux de la nation. Quelquefois leurs troupes se réunissoient : plus souvent elles étoient désunies, & c'est cette mésintelligence qui livra la *Toscane* aux Romains. Les anciens ont parlé de ces douze cantons de l'Hétrurie : mais aucun n'en a fait l'énumération, & les modernes qui l'ont entreprise ne sont pas d'accord entr'eux.

Il faut bien distinguer les *Toscans* de l'Hétrurie d'avec ceux de la Campanie, & d'avec ceux qui habitoient au-delà du Pô ; c'étoient trois corps différens, & qui ne dépendoient point l'un de l'autre. Presque tous les Critiques les ont néanmoins confondus ensemble : ils font plus, ils confondent les *Toscans* de l'Hétrurie d'avec les Pélasges ; & cela, parce que plusieurs cités pélasgiques étoient enclavées dans l'Hétrurie, où, malgré leur mélange avec les *Toscans*, elles avoient conservé, sans beaucoup d'altération, les mœurs & la religion des anciens habitans de la Grece. *Voyez* TYRRHÈNES, *RASENÆ*, *HETRURIA*, *&c.* (*D. J.*)

TOSCANE, *la*, (*Géog. mod.*) état souverain d'Italie, avec titre de *grand-duché* : il est borné au nord par la Marche d'Ancône, la Romagne, le Bolognese, le Modenois & le Parmesan ; au sud, par la mer Méditerranée ; à l'orient, par le duché d'Urbin, le Pérugin, l'Orvietano, le patrimoine de S. Pierre & le duché de Castro ; à l'occident, par la mer & l'état de la république de Gènes.

On lui donne cent trente milles du nord au sud, & près de six-vingt milles de l'est à l'ouest ; elle comprend le Florentin, le Pisan & le Siennois ; mais pour que la *Toscane* moderne renfermât toute l'ancienne Hétrurie, elle devroit comprendre encore quelques autres domaines, qui sont entre les mains de divers princes particuliers.

On sait les diverses révolutions qu'elle a essuyées. La *Toscane*, ou plutôt l'Hétrurie, passa de la domination de ses Lucumons à celle des Gaulois-Sénonois qui furent soumis aux Romains. Après la décadence de l'empire romain, cette grande province devint la proie des barbares qui inonderent l'Italie ; ensuite elle fit partie des états des empereurs d'Occident ; après plusieurs changemens, elle tomba entre les mains des Médicis, & fut érigée en duché par l'empereur Charles-Quint en faveur d'Alexandre de Médicis ; le dernier duc de ce nom, *Jean-Gaston de Médicis*, étant mort sans enfans en 1737, la *Toscane* a passé au duc de Lorraine, aujourd'hui empereur.

Quand on commença en Italie vers le commencement du xiv. siecle à sortir de cette grossiereté, dont la rouille avoit couvert l'Europe depuis la chûte de l'empire romain, on fut redevable des beaux-arts

Digitized by Google

aux toſcans, qui firent tout renaître par leur ſeul génie. Brunelſchi commença à faire revivre l'ancienne architecture. Le Giotto peignit, Bocau fixa la langue italienne. Gui d'Arezzo inventa la nouvelle méthode des notes de la muſique. La *Toſcane* étoit alors en Italie ce qu'Athènes avoit été dans la Grece. *Voyez* les *monumenta Etruſca, tabulis æneis, edita & illuſtrata ab.* Ant. Franc. Gori, *Flor. 1737*, trois volumes *in-fol.*

Enfin le commerce avoit rendu la *Toſcane* ſi floriſſante & ſes ſouverains ſi riches, que le grand-duc Coſme II. fut en état d'envoyer vingt mille hommes au ſecours du duc de Mantoue contre le duc de Savoie en 1613, ſans mettre aucun impôt ſur ſes ſujets : exemple rare chez des nations plus puiſſantes.

Il faut ajouter que le terroir de la *Toſcane* eſt admirable par ſon aſpect & ſa variété. Ici ſe préſentent de hautes montagnes, où l'on trouve des mines de cuivre, d'alun, de fer & même d'argent, & des carrieres de très-beau marbre & de porphyre ; ailleurs s'offrent à l'aſpect des collines délicieuſes, où l'on recueille quantité de vin, d'oranges, de citrons, d'olives, & de toutes ſortes de fruits. Dans d'autres endroits ſont des plaines à perte-de-vue, fertiles en pâturages, en blé, en grains, & en tout ce qu'on peut ſouhaiter pour le ſoutien de la vie. Le printems y eſt perpétuel.

Adiſſon enchanté de cette contrée, en a fait un tableau charmant. La *Toſcane*, dit-il, eſt ce beau pays d'Italie, qui mérite la préférence ſur tout autre.

Where ev'n rough rocks with tender myrthe bloom,
And trodden weeds ſend out a rich parfume ;
Where weſtern gales eternally reſide,
And all the ſeaſons lavish all their pride ;
Bloſſoms and fruits, and flow'rs, together riſe,
And the whole year in gay confuſion lies.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOSCANE, *mer de*, (*Géog. mod.*) on appelle *mer de Toſcane* ou *mer de Tyrrhene* la partie de la mer Méditerranée renfermée entre la *Toſcane*, l'état de l'Egliſe, le royaume de Naples, & les îles de Sicile, de Sardaigne & de Corſe. On lui donne auſſi le nom de *mer inférieure* par oppoſition au golfe de Veniſe, qu'on appelle *mer ſupérieure*. (*D. J.*)

TOSCANELLA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au duché de Caſtro, dans l'état de l'Egliſe, au patrimoine de S. Pierre, ſur la Marta. Elle avoit autrefois un évêché qui a été uni à celui de Viterbe. Ses anciens habitans ſont nommés *Tuſcanienſes* dans Pline, *l. III. c. v. Long.* 29. 42. *latit.* 42. 24. (*D. J.*)

TOSSA, LE CAP, (*Géogr. mod.*) anciennement *Lunarium promontorium*, cap d'Eſpagne, en Catalogne, près de la ville de Palamos. (*D. J.*)

TOSTAR, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, capitale du Kurſiſtan, entre le Farſiſtan & le golfe perſique. Elle a été connue autrefois ſous le nom de *Suſe*. *Voyez* SUSE. (*D. J.*)

TOSTES DE CHALOUPE, (*Marine.*) ce ſont des bancs poſés à-travers les chaloupes où s'aſſeyent les rameurs.

TOT, ſ. m. (*Lang. franç.*) ce mot a ſignifié la place où eſt un bâtiment, & ce qu'on appelle aujourd'hui en Normandie une *maſure*. Pluſieurs villages, hameaux & châteaux en ont retenu le nom ; & c'eſt de-là qu'ont été formés ceux de *Cretot*, *Yvetot*, *Raffetot*, &c. (*D. J.*)

TOT, *ou* TOTTÉ *ou* AUTANT, (*Hiſt. mod.*) terme anglois ; une bonne dette active du roi ſe marque ſur le regiſtre par l'examinateur, ou autre officier de l'échiquier, qui met en marge le mot *tot*, c'eſt-à-dire *autant eſt dû au roi*, d'où eſt venu le terme de *totté* ; la ſomme qui a été payée au roi, ſe marque de même ſur le regiſtre. *Voyez* ÉCHIQUIER.

TOTAL, ſ. m. (*Commerce.*) aſſemblage de pluſieurs parties qui compoſent un tout. Les quatre quarts ou les trois tiers d'une aune en ſont le *total*.

Total ſe dit auſſi en fait de comptes de pluſieurs nombres ou ſommes qu'on a jointes enſemble par l'addition pour connoître le montant, ſoit du crédit, ſoit du débit d'un compte, c'eſt-à-dire de la recette ou de la dépenſe. L'addition de pluſieurs nombres forme un *total* ou ſomme totale. *Dictionnaire de commerce.*

TOTANUS, ſ. m. (*Ornithol.*) oiſeau aquatique de groſſeur médiocre, noir & blanc ; ſon bec & ſon col ſont longs d'environ trois doigts ; ſa queue eſt grande comme la main ; ſes jambes ſont hautes ; ſes piés ſont rougeâtres, armés d'ongles noirs ; ſa tête eſt ordinairement noire par-devant, rougeâtre par-derriere ; ſes ailes ſont blanches & noires ; ſa queue eſt traverſée de lignes blanches & noires. *Jonſton.* (*D. J.*)

TOTAPHOT, ſ. m. (*Hiſt. judaïq.*) terme hébreu, que les Grecs ont traduit par ἀναβαθμοὶ, & par πλοκὴ, & qui ſe trouve en quelques endroits de l'Ecriture.

Les critiques ſont fort partagés ſur la ſignification de ce mot ; quelques-uns croient qu'il eſt égyptien, & qu'il ſignifie une ſorte d'ornement qui ne nous eſt pas bien connu. Les ſeptante le traduiſent par des *choſes immobiles*, & Aquila par des *pendans*. Les paraphraſtes chaldéens le rendent tantôt par *tephilim*, des *préſervatifs* ; & tantôt par une *tiarre*, une *couronne*, un *braſſelet*, faiſant apparemment attention à l'uſage des juifs de leur tems, qui prenoient les *totaphot* pour des bandes de parchemin qu'ils portoient ſur le front. *Voyez* FRONTAL *ou* FRONTEAU.

Quelques rabbins veulent que *totaphot* ſignifie un *miroir* ; d'autres, comme Oléaſter Neyer, Grotius, prétendent qu'en égyptien il ſignifie *des lunettes*. Scaliger & Ligfoot l'expliquent par *amuleta*, des *phylactères*, des *préſervatifs* ; Samuel Petit, par des *figures obſcenes* que les payens portoient en forme de préſervatifs. S. Jérôme croit que par ce terme il faut entendre les *teph lim* ou bandes de parchemin ſurchargées de paſſages de l'Ecriture, que les juifs des Indes, de la Babylonie & de la Perſe, & ſur-tout les phariſiens, affectoient de porter de ſon tems.

Le P. Calmet croit que *totaphot* ſignifie des *pendans* qu'on mettoit ſur le front, & qui pendoient entre les yeux ; mais il ne décrit pas quels ils pouvoient être, ni pour quelle raiſon on les plaçoit ainſi. Il ajoute ſeulement que Moyſe veut que la loi de Dieu ſoit toujours préſente au cœur & à l'eſprit des Iſraélites, comme les *totaphos* ſont toujours préſens aux yeux de celles qui les portent, ce qui feroit conjecturer que ces *totaphos* étoient des ornemens de tête des femmes iſraélites. Calmet, *diction. de la Bible*, *t. III. p.* 699.

TOTAQUESTAL, ſ. m. (*Ornithol.*) oiſeau des Indes occidentales, un peu plus petit qu'un pigeon ramier. Il a les plumes vertes, & la queue longue. Les naturels du pays qui s'ornoient des plumes de cet oiſeau dans les principales fêtes, le regardoient autrefois avec une très-grande vénération ; & c'étoit un crime capital de le tuer, au rapport de Nieremberg qui a tiré ce récit d'Antoine Herrera. (*D. J.*)

TOTNESS, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, en Devonshire, ſur la riviere de Dart, à neuf milles de Darmouth. Il envoie des députés au parlement.

TOTOCKE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) *totocifera arbor Orellanenſium*, Ray, *Hiſt. plant.* C'eſt un arbre du Pérou, gros & branchu ; ſes feuilles ſont faites à-peu-près comme celles de l'orme. Il ne porte point de fleurs, mais une ſorte de calice d'un verd-foncé, qui devient un fruit preſque rond, couvert

Digitized by Google

d'une écorce ligneuſe, dure, épaiſſe, ſtriée. Ce fruit eſt diviſé en ſix loges contenant huit à dix noix de couleur rouſſâtre, & longues de deux pouces. Chaque noix a un noyau oblong, ſemblable à une amande, renfermant une chair blanche un peu huileuſe, bonne à manger. Les arbres qui portent ce fruit ſont ſi hauts, & le fruit lui-même eſt ſi peſant quand il eſt mûr, que les naturels du pays n'oſent pas alors entrer dans les bois, ſans garantir leur tête par quelque défenſe contre la chûte de ce fruit. (*D. J.*)

TOTON, ſ. m. *terme de Tablettier*, eſpece de dé traverſé d'une petite cheville, ſur laquelle on le fait tourner; & il eſt marqué de différentes lettres ſur ſes quatre faces. Les enfans en ont fait un jeu, par lequel lorſque faiſant tourner cette eſpece de dé il tombe ſur le *T*, qui ſignifie *totum*, on prend tout ce qui eſt au jeu; & c'eſt de-là que ce jeu tire ſon nom. (*D. J.*)

TOUACHE *ou* TOUAPARE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Diete.*) c'eſt une eſpece de vin que les habitans de Madagaſcar ſavent faire avec la liqueur qui ſe tire des cannes de ſucre. On dit qu'il a un goût amer qui approche de celui de la biere forte. Pour cet effet, on fait bouillir les canes de ſucre dans de l'eau, juſqu'à ce que l'eau ſoit réduite aux deux tiers; on met enſuite cette décoction dans des gourdes, & au bout de trois jours cette liqueur devient ſi forte qu'elle ronge la coquille d'un œuf, dans laquelle on l'aura verſée. Ils font encore une autre liqueur qui eſt ſemblable à du cidre, en faiſant bouillir pendant 4 ou 5 heures le fruit du bananier.

TOUAGE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le travail des matelots, qui à force de rames, tirent un vaiſſeau qu'on a attaché à une chaloupe, afin de le faire entrer dans un port, ou monter dans une riviere.

TOUAGE, (*Marine.*) *Voyez* TOUE.

TOUANSE, ſ. f. (*Soierie.*) étoffe de ſoie qui vient de la Chine. C'eſt une eſpece de ſatin plus fort, mais moins luſtré que celui de France. Il y en a d'unis, d'autres à fleurs ou à figures, & d'autres encore avec des oiſeaux, des arbres & des nuages. (*D. J.*)

TOUCAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol. exot.*) *Voyez la Pl. XII. fig. 3.* C'eſt le nom américain d'un genre diſtinct d'oiſeaux, qu'on range parmi les pies; c'eſt pourquoi quelques-uns de nos naturaliſtes le nomment *pica braſilienſis*, pie du Bréſil; & d'autres l'appellent *ramphoſtos:* voici les caracteres de ce genre d'oiſeau.

Son bec eſt conſidérablement large, égal en grandeur dans la plupart des eſpeces, à tout le corps. Il n'a aucune narine viſible. Ses piés ont chacun quatre orteils, deux devant & deux derriere, comme dans le perroquet.

On en connoit quatre eſpeces: 1°. le *toucan* au croupion rouge: 2°. le *toucan* au croupion jaune: 3°. le *toucan* au croupion blanc: 4°. le *toucan* au croupion vert, avec un bec en partie coloré. Ces ſortes d'oiſeaux ſont nommés par Linnæus *roſtratæ*, à cauſe de la largeur de leur bec.

Cet oiſeau eſt généralement en Amérique, de la groſſeur d'un de nos pigeons. Son bec qui eſt extraordinaire, a rendu le *toucan* ſi célebre, qu'on l'a placé dans le ciel parmi les conſtellations auſtrales. Ce bec eſt crochu au bout; il eſt large de deux à trois pouces, & long de cinq à ſix. Il eſt d'une ſubſtance membraneuſe, oſſeuſe, tranſparente, reluiſante, creuſe en-dedans, & d'une grande légéreté. La partie ſupérieure arrondie au-deſſus, croît en forme de faulx, émouſſée à ſa pointe. Les bords qui le terminent ſont découpés en dents de ſcie, d'un tranchant très-ſubtil, prenant leur naiſſance vers la racine du bec, & continuant juſqu'à ſon extrémité; cette dentelure en forme de ſcie, l'empêche de ſe fermer exactement. Mais afin que ce bec qui eſt d'une ſi grande longueur, & d'une ſi groſſe épaiſſeur fût bien ſoutenu, la tête de l'oiſeau eſt à proportion du reſte du corps grande & groſſe.

Sa langue preſque auſſi longue que le bec, eſt compoſée d'une membrane blanchâtre, fort deliée, découpée profondément de chaque côté, & avec tant de délicateſſe, qu'elle reſſemble à une plume.

Ses jambes ſont courtes, & couvertes de grandes écailles; chacun de ſes piés eſt compoſé de quatre orteils, dont les plus courts ſont en-dedans, & les plus longs en-dehors; chacun de ces orteils eſt terminé par un ongle noir & émouſſé.

On s'apperçoit ſi peu des narines de cet oiſeau, que l'on a cru qu'il n'en avoit point, & que l'air entroit dans ſon corps par les interſtices de la dentelure du bec; il eſt vrai cependant, que le *toucan* a des narines, mais qu'on ne découvre pas tout d'un coup, parce qu'elles ſont cachées entre la tête & la racine du bec.

On peut dire en général que c'eſt un oiſeau fort extraordinaire; on en diſtingue les eſpeces par leur groſſeur, & la variété de leur couleur. Il ne vit point dans les pays froids de l'Amérique, mais l'on en voit beaucoup au Bréſil le long de la riviere de Janéiro; & les plus petits vivent au Pérou. Le champ du pennage de ces derniers eſt tout noir ſur le dos, excepté au bout de la queue; ils ont quelques pennes auſſi rouges que du ſang, entrelacées parmi les noires; & ſous la poitrine ils ſont d'un jaune-orangé des plus vifs. Les Sauvages ſe ſervent de leurs groſſes plumes pour leur parure.

Cet oiſeau ſe familiariſe facilement avec les poules; alors il ſe préſente quand on l'appelle, & n'eſt point difficile à nourrir, prenant indifféremment tout ce qu'on lui donne.

Thevet qui en parle dans ſes voyages avec admiration, l'appelle *l'oiſeau mange poivre*. Il raconte que le dévorant avec avidité, il le rend tout auſſitôt ſans l'avoir digéré; mais que les Américains font grand cas de ce poivre, parce que l'oiſeau en a corrigé la chaleur âcre dans ſon eſtomac. C'eſt un bon conte de voyageur; mais on peut lire des obſervations plus vraies ſur cet oiſeau dans le P. Feuillé.

TOUCAN, *en Aſtronomie*, c'eſt une conſtellation moderne de l'hémiſpere méridional, compoſée de huit petites étoiles, que l'on appelle autrement *anſer americanus*, l'oie d'Amérique. *V.* CONSTELLATION.

TOUCHANT, adj. *Voyez l'article* PATHÉTIQUE.

TOUCHANTE, ſ. f. *en Géométrie*, on dit qu'une ligne droite eſt *touchante* d'un cercle, quand elle la rencontre; de maniere qu'étant prolongée des deux côtés indéfiniment, elle ne coupe point le cercle, mais tombe au-dehors.

La *touchante* d'une ligne courbe quelconque eſt plus proprement appellée *tangente*. *Voyez* TANGENTE.

TOUCHAU, ſ. m. (*Docimaſt.*) on nomme *touchaux*, des aiguilles d'eſſai, *acus probatrices*. Elles ſervent à connoître exactement les différens degrés d'alliage ou de pureté de l'or, de l'argent & du cuivre. On compare l'enduit de ces métaux avec celui des *touchaux*, qui ſont de petites lames faites des mêmes métaux avec différens titres connus. Ces aiguilles ſont larges d'une ligne, épaiſſes d'une demie, & longues de deux ou trois pouces. Chacune d'elles porte une empreinte qui indique ſon titre.

L'alliage des *touchaux* pour argent ſe fait avec du cuivre, & rarement avec du laiton. Pour en établir les proportions, on ſe ſert du poids de marc en petit diviſé en demi-onces & en grains. Mais comme il faut qu'il puiſſe contrebalancer une molécule métallique aſſez conſidérable pour une aiguille, on en prend un qui le double ſix fois, c'eſt-à-dire qui équivaut à 96 livres du quintal métif, donc conſéquemment un grain en vaut ſix du précédent, ainſi de ſuite avec

ce poids un marc d'argent pur, on l'enveloppe dans un papier ſur lequel on marque ſeize demi-onces ; ce qui ſignifie que ce marc eſt d'argent parfaitement pur. La molécule peſée fait la premiere aiguille. On peſe enſuite quinze demi-onces d'argent pur, & une demi-once de cuivre. Ce dernier métal doit être d'une ſeule piece ſolide, qui ait le moins de ſurface qu'il ſoit poſſible, & que l'on ait ajuſté avec une lime. Si l'on n'avoit cette attention, c'eſt-à-dire, ſi le cuivre étoit diviſé en un grand nombre de petites molécules, ou étendu en feuilles, il arriveroit que la plus grande partie s'en ſcorifieroit plutôt que d'entrer en fuſion. On enveloppera également les deux derniers morceaux peſés, & on y marquera quinze demi-onces pour faire connoître que la molécule métallique en queſtion, eſt compoſée de quinze parties d'argent pur, & d'une de cuivre. C'eſt pour la ſeconde aiguille. On peſe encore quatorze demi-onces d'argent pur & deux de cuivre, que l'on enveloppe & inſcrit quatorze demi-onces, & dont on fait la troiſieme. L'on continue enfin d'ajuſter la matiere des autres aiguilles, ſelon la même progreſſion arithmétique, croiſſante pour le cuivre, & décroiſſante pour l'argent, & l'on donne à chacune l'inſcription qui lui convient. Tel eſt l'ordre qu'on ſuit.

La premiere	eſt de 16	demi-onces d'argent pur.	& de 0	demi-onces de cuivre.
La ſeconde	15		1	
La troiſieme	14		2	
La quatrieme	13		3	
La cinquieme	12		4	
La ſixieme	11		5	
La ſeptieme	10		6	
La huitieme	9		7	
La neuvieme	8		8	
La dixieme	7		9	
La onzieme	6		10	
La douzieme	5		11	
La treizieme	4		12	
La quatorzieme	3		13	
La quinzieme	2		14	
La ſeizieme	1		15	

Pour unir le cuivre à l'argent, prenez un creuſet neuf dont le fond ſoit bien uni ; frottez-le intérieurement de borax ; mettez-y en particulier chaque portion de métal contenue dans l'un des papiers, & y ajoutez un peu de borax & de flux noir. Placez votre creuſet dans un fourneau de fuſion, & l'échauffez rapidement ; ou plutôt jettez votre mélange dans un creuſet embraſé ; remuez-le un peu, ſitôt qu'il aura acquis une fuſion parfaite, & le retirez du feu pour le laiſſer refroidir ; vous le caſſerez pour avoir la matiere qu'il contient.

Cette fonte ſe fait auſſi avec le chalumeau à un feu de lampe, & peut être plus commodément. On remet dans le même papier chacune des petites molécules métalliques pour éviter la confuſion, & on les peſe de nouveau à la balance d'eſſai. Celles qui peſeront près d'un marc ſeront bonnes ; mais il s'en trouve à qui il manque un poids conſidérable, comme, par exemple, quatre grains ou plus ; c'eſt une preuve qu'il s'eſt perdu autant de cuivre à proportion, ſoit par le déchet ou autrement, parce que le feu aura été ou trop lent, ou trop long. On doit remplacer celle à qui cet inconvénient ſera arrivé, en gardant les mêmes proportions qu'auparavant.

On façonnera avec le marteau chacune de ces petites maſſes pour en former des aiguilles, obſervant de les recuire de tems-en-tems, en cas qu'elles deviennent trop roides par le martelage. On gravera ſur ces aiguilles le nombre des demi-onces d'argent qu'elles contiennent, celui de ſeize ſur la premiere, de quinze ſur la ſeconde, & ainſi de ſuite. Chacune ſera percée à l'une de ces extrémités, afin qu'on puiſſe y paſſer un fil pour les enfiler toutes enſemble ; ce qui ſe fera dans l'ordre de leurs numéros ; on donne le nom de *ligature* à la ſuite de ces aiguilles de différens titres.

Quelques eſſayeurs inſerent une aiguille d'un titre proportionnel entre chacune de celles dont nous venons de parler ; d'autres y en inſerent un plus grand nombre, comme trois, par exemple ; ce qui en augmente le nombre, & exige une plus grande quantité de combinaiſons, ainſi qu'on peut le déduire du paragraphe précédent ; mais quant à la ligature de l'argent, il n'eſt preſque pas poſſible de mettre de diſtinction entre deux aiguilles dont la différence de l'alliage eſt moindre que de la moitié d'une demi-once.

On peut ajouter auſſi à ces aiguilles ou *touchaux* d'argent, une lame de cuivre pour ſervir de derniere aiguille ; parce qu'on ſe ſert auſſi de cette ligature pour connoître la pureté du cuivre, ou les différentes quantités d'argent qu'il peut contenir.

Les aiguilles ou *touchaux* ſe font en Flandre avec le poids de marc diviſé par grains ; la premiere eſt une aiguille de douze deniers, c'eſt-à-dire d'argent pur. La ſeconde douze deniers dix huit grains d'argent, & de ſix grains de cuivre, & ainſi de ſuite ; en ſorte que la proportion de l'argent décroît toujours de la quantité de ſix grains, ou d'un quart de denier, & que celle du cuivre eſt en raiſon inverſe. Lorſqu'on en eſt venu à la quantité d'un denier pour l'argent, & douze deniers pour le cuivre, on ne va pas plus loin ; cette proportion conſtitue la derniere aiguille.

Il eſt toutefois inutile que la différence de la quantité d'alliage de deux aiguilles proportionnelles voiſines, continue d'être auſſi petite juſqu'à la fin. Celle de ſix grains ſuffira juſqu'à l'aiguille de neuf deniers, & celle de la moitié d'une demi-once, juſqu'à l'aiguille de dix demi-onces en deſcendant ; c'eſt-à-dire en commençant par l'argent pur, parce qu'il n'eſt pas poſſible de diſcerner exactement dans les aiguilles ſuivantes des variétés ſi peu ſenſibles.

Les aiguilles d'eſſai ou les *touchaux* pour or, ſont compoſées d'or & d'argent, ſeul ou allié de cuivre en différentes proportions. On donne le nom de carature, *caratura*, à ces ſortes de combinaiſons, que l'on regle à l'aide du poids de marc diviſé en karats. Au reſte, il n'y a d'autre différence entre la préparation de ces aiguilles-ci & celles d'argent, qu'en ce que leur titre eſt proportionné d'une autre façon. Chaque *touchau* eſt du poids d'un marc. La table ſuivante repréſente leur ordre & leur diviſion.

La premiere eſt d'or pur ou à 24 karats.

	d'or pur.	d'argent pur.
La deuxieme eſt de	23 karats 6 gr.	6 gr.
La troiſieme	23 karats.	1 karat.
La quatrieme	22 karats 6 gr.	1 karat 6 gr.
La cinquieme	22 karats.	2 karats.
La ſixieme	21 karats 6 gr.	2 karats 6 gr.
La ſeptieme	21 karats.	3 karats.
La huitieme	20 karats 6 gr.	3 karats 6 gr.
La neuvieme	20 karats.	4 karats.
La dixieme	19 karats.	5 karats.
La onzieme	18 karats.	6 karats.

Enſorte que l'on va toujours en diminuant par karats entiers, juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu au vingt-troiſieme carat d'argent ; par la raiſon, ainſi que nous l'avons déja dit, qu'il n'eſt pas poſſible de connoître exactement entre deux aiguilles au-deſſous de la neuvieme, une différence qui ne conſiſte qu'en ſix grains d'or plus ou moins. L'alliage en queſtion de l'or & de l'argent s'appelle carature blanche, *caratura alba*.

Si l'on mêle le cuivre à l'argent pour faire des *touchaux* d'or, cette combinaiſon prend le nom de la carature mixte, *caratura mixta*. Cette préparation

Digitized by Google

ſe fait ſelon les mêmes lois que la précédente ; à cette ſeule différence près, que la molécule d'argent pur jointe à l'or dans la table précédente, eſt ici alliée d'une partie, ou à deux parties de cuivre ; ce qui fournit deux eſpeces d'aiguilles, quant aux proportions de leurs combinaiſons. La table ſuivante préſente un exemple de deux parties d'argent, contre une de cuivre.

La premiere aiguille eſt d'or pur ou de 24 karats.

la 2e 23 kar. 6 gr.		4 gr.		2 gr.
la 3e 23 kar.		8 gr.		4 gr.
la 4e 22 kar. 6 gr.	1 kar.		6 gr.	
la 5e 22 kar.	1 kar. 4 gr.		8 gr.	
la 6e 21 kar. 6 gr.	1 kar. 8 gr.		10 gr.	
la 7e 21 kar.	2 kar.	1 kar.		
la 8e 20 kar. 6 gr.	2 kar. 4 gr.	1 kar. 2 gr.		

(d'or pur. — d'argent pur. — de cuivre pur.)

Et ainſi de ſuite, ſelon l'ordre de la précédente.

Si dans la table ci-deſſus on ſubſtitue le cuivre pur à l'argent pur, & réciproquement, on a une troiſieme eſpece de *touchaux* d'or ; & enfin une quatrieme, ſi ces deux métaux ſont alliés à quantités égales.

Nous n'avons expoſé que les combinaiſons de l'or le plus en uſage ; car elles ſont ſuſceptibles d'être variées d'une infinité de façons qu'il n'eſt ni poſſible, ni néceſſaire à un eſſayeur d'imiter ; bien qu'il puiſſe juſqu'à un certain point, quand il a acquis beaucoup d'uſage, diſtinguer leurs différens titres en les comparant avec les nôtres.

Si l'on trouvoit que les aiguilles d'or duſſent revenir à un trop haut prix, on pourroit les faire plus petites que les aiguilles d'argent, & les ſouder à des lames de cuivre pour en rendre l'uſage plus commode. *Cramer*, Docimaſtique. (*D. J.*)

TOUCHE, ſ. f. (*terme de Luthier.*) ce mot eſt équivoque. La *touche*, en parlant de guitarre, de luth, de théorbe, & autres pareils inſtrumens, eſt un morceau de bois d'ébene, délié, poli, proprement collé le long deſdits inſtrumens, & au-tour duquel bois d'ébene ſont les cordes qu'on appelle auſſi *touches*. Ce terme, en parlant d'orgues, d'épinettes & de clavecins, eſt un morceau d'ébene ou d'ivoire quarré, ſur lequel on poſe avec adreſſe & avec méthode les doigts pour jouer tout ce que l'on veut.

TOUCHE, TOUCHER, (*Peinture.*) lorſqu'un peintre a ſuffiſamment empâté & fondu les couleurs qu'il a cru convenables pour repréſenter les objets qu'il s'eſt propoſé d'imiter, il en applique encore d'un ſeul coup de pinceau, qui acheve de caractériſer ces objets, & ces coups de pinceau s'appellent *toucher*. On dit *touches* légeres, *touches* faciles ; telles parties ſont bien *touchées*, finement *touchées* ; pour exécuter telle choſe il faut ſavoir *toucher* le pinceau, ou avoir de la *touche* de pinceau, *&c.*

TOUCHE, ſ. f. (*jeu des Jonchets.*) ce mot ſe dit d'une petite eſpece de baguette d'os ou d'ivoire dont les enfans ſe ſervent aux jonchets pour lever chaque piece de jonchets, après qu'on les a fait tomber.

TOUCHE, *pierre de*, (*Hiſt. nat.*) *lapis lydius*, *baſaltes* ; c'eſt une pierre noire fort dure, à qui on a donné le nom qu'elle porte, parce qu'on s'en ſert pour eſſayer la pureté de l'or & de l'argent. Pour cet effet on commence par y frotter de l'or ou de l'argent très-purs, & enſuite on juge de la pureté des métaux que l'on veut éprouver en traçant avec eux une nouvelle raye à côté de celle qui y eſt déja, & c'eſt ſuivant le plus ou le moins de conformité que l'on trouve entre la couleur du métal qu'on vient de frotter ſur la *pierre de touche* & celui qui y étoit auparavant, que l'on eſt en état de décider de ſa pureté.

Toute pierre noire peut abſolument ſervir de *pierre de touche*, mais il faut deux conditions ; la premiere eſt que la pierre ſoit aſſez dure pour n'être point rayée par les métaux que l'on frotte deſſus ; la ſeconde, que l'eau-forte n'agiſſe point ſur cette pierre, parce que ſouvent après avoir frotté de l'or ſur la *pierre de touche*, on verſe de l'eau-forte ſur l'endroit où ce métal a été frotté, & l'on examine ſi cet acide agit deſſus, ce qui n'arrive que lorſque l'or eſt allié avec du cuivre ou de l'argent. On voit par-là que tous les marbres ne ſont point propres à faire des *pierres de touche*.

Les anciens ont donné le nom de *baſaltes* à la *pierre de touche* ; ce mot vient du mot grec βασανίζω, *j'examine* ; ou ſuivant d'autres, de *Biſaltia*, province de la Macédoine : dans cette ſuppoſition de *biſaltes*, on aura fait *baſaltes*. On dit que le mot éthyopien *baſal*, ſignifioit du *fer* ; ce qui a fait croire que le nom de *baſaltes* avoit été donné à cette pierre parce qu'elle étoit de la couleur de fer. On l'appelloit auſſi *lapis lydius*, pierre de Lydie ; apparemment parce qu'il s'en trouvoit en Lydie. Suivant Pline cette pierre ſe trouvoit en Ethiopie. On en trouve aujourd'hui en pluſieurs endroits de l'Europe ; il y en a près de Lauban ſur le Queiſs en Siléſie ; mais elle ſe rencontre en grande abondance à Stolpen en Miſnie, où elle ſe montre ſous la forme de grands cryſtaux fort élevés, qui forment des eſpeces de tuyaux d'orgue, au haut deſquels le château de Stolpen eſt bâti. *Voyez* l'*article* STOLPEN (*pierre de.*)

La *pierre de touche* ſe trouve auſſi en colonnes formées par un aſſemblage de pluſieurs articulations en Irlande, dans le comté d'Antrim, où il y en a un amas prodigieux, nommé en anglois *giant's cauſeway*, c'eſt-à-dire, *pavé des géans*. Voyez *l'article* PAVÉ DES GÉANS.

La *pierre de touche* de cette eſpece dans ſon état naturel, eſt ou noire, ou d'un gris foncé & couleur de feu, les colonnes de ſes cryſtaux ſont unies & liſſes comme ſi elles avoient été polies. Cette pierre eſt très-dure, elle ne fait nulle effervеſcence avec les acides, elle entre en fuſion au feu ſans aucune addition. M. Pott croit que c'eſt une terre argilleuſe mêlée d'une portion de fer qui ſert de baſe à cette pierre.

Au reſte, comme *pierre de touche* eſt un mot générique emprunté de l'uſage qu'on en fait pour eſſayer les métaux, il peut ſe donner à des pierres d'une nature toute différente du *baſaltes* qui vient d'être décrit, & toute pierre noire, dure & liſſe ſera propre à faire une *pierre de touche*. Un caillou noir pourra, par exemple, être très-bon pour cet uſage, parce que l'eau-forte n'agira point ſur lui. On dit que les Italiens ſe ſervent d'une *pierre de touche* verte, qu'ils nomment *verdello*, pour eſſayer l'or & l'argent ; quelques auteurs ont prétendu que c'étoit un marbre ; mais comme nous l'avons déja remarqué, le marbre n'eſt pas propre à être employé en pareil cas, par la facilité qu'il a à être mis en diſſolution par les acides.

TOUCHÉ, *terme de Paumier*, qui ſignifie que la balle a *touché* au corps ou aux habits d'un joueur. Le joueur qu'une balle touche ſoit de volée ou du premier bond, perd un quinze.

TOUCHER, ſ. m. (*Phyſiolog.*) le *toucher* eſt un des ſens externes, à l'aide duquel nous concevons les idées du ſolide, du dur, du mol, du rude, du chaud, du froid, de l'humide, du ſec, & des autres qualités tangibles, de la diſtance, de la démangeaiſon, de la douleur, *&c.* *Voyez* SENS, SOLIDE, DUR, *&c.*

Le *toucher* eſt de tous nos ſens le plus groſſier, mais en même tems le plus étendu, en ce qu'il embraſſe plus d'objets que tous les autres enſemble : même quelques-uns réduiſent tous les autres ſens au ſeul ſens de l'attouchement. *Voyez* SENSATION.

Ariſtote dit poſitivement que toute ſenſation n'eſt qu'un attouchement, & que les autres ſens, comme la vue, l'ouie, le goût & l'odorat, ne ſont que des eſpeces raffinées, ou des degrés d'attouchement. *De anim. l. IV. c. iij. & l. III. c. xij.* *Voyez* VUE, OUIE, *&c.*

Les ſentimens des naturaliſtes ſont partagés, ſur l'organe du *toucher*. Ariſtote croit que ce ſens réſide dans la chair, entant que chair, de ſorte que toute chair eſt, ſelon lui, capable de ſenſation. *Hiſt. anim. l. I. c. iv.* D'autres veulent que le *toucher* giſſe dans les parties qui ſont pourvues de fibres nerveuſes; ſuivant ce ſyſtême il réſideroit dans la peau, la chair, les muſcles, les membranes, & les parenchymes; d'autres le reſtreignent ſimplement à la peau, *cutis*, parce qu'on obſerve qu'il n'y a que les parties qui ſont couvertes d'une peau, qui aient proprement la faculté de *toucher* ou d'appercevoir des qualités tangibles.

Mais on eſt encore partagé ſur la partie de la peau à laquelle on doit attribuer cette fonction. Les uns veulent que cette ſenſation réſide dans la partie membraneuſe, d'autres dans la partie charnue, & d'autres encore ſoutiennent qu'elle eſt dans la partie moëlleuſe qui dérive des nerfs.

Malpighi, & d'après lui tous nos meilleurs auteurs modernes, prétendent que les organes immédiats du ſens que nous nommons *toucher*, ſont les papilles pyramidales de la peau.

Ces papilles ſont de petites éminences molles, moelleuſes, & nerveuſes, qui ſe trouvent par tout le corps immédiatement ſous l'épiderme; elles ſont formées des nerfs ſous-cutanés, qui pour cet effet ſe dépouillent de leur membrane externe, & deviennent extrémement délicates & ſenſibles; une humeur ſubtile & déliée les humecte continuellement, & l'épiderme ou la cuticule eſt tout ce qui les couvre & qui les défend d'injure. Ces papilles ſont plus grandes & paroiſſent davantage dans les parties que la nature a deſtinées pour être les organes du *toucher*, comme dans la langue, dans les extrémités des doigts de la main & du pié; elles ont la faculté de ſe contracter & de ſe dilater facilement. *Voyez* PAPILLES, *voyez auſſi* LANGUE, DOIGT, *&c.*

Le *toucher* ſe fait donc ſentir ainſi: le bout du doigt, par exemple, étant appliqué à l'objet qu'on veut examiner, les papilles s'élevent en vertu de cette intention de l'ame, & étant frottées légerement ſur la ſurface de l'objet, il s'y fait une ondulation qui par le moyen des nerfs qui les viennent joindre, ſe communique de-là au ſenſorium commun, & y excite la ſenſation du chaud, du froid, du dur, *&c.* *Voyez* SENSATION.

Cela nous fait voir la raiſon pourquoi le *toucher* devient douloureux lorſque la cuticule a été emportée, brulée, macerée, *&c.* & pourquoi lorſque la cuticule devient épaiſſe & dure, ou qu'elle eſt cicatrifée, *&c.* on perd la ſenſation du *toucher*; d'où vient l'engourdiſſement qu'on ſent en touchant le torpedo, & pourquoi on ſent une douleur ſi aiguë au-deſſous des ongles & à leur racine, *&c.* *Voyez* CUTICULE, BRULURE, CALUS.

Le *toucher* eſt par pluſieurs raiſons, le plus univerſel de nos ſens: tous les animaux en ſont pourvus. Pline obſerve que tous les animaux ont la ſenſation du *toucher*, même ceux qu'on croit dépourvus de tous les autres ſens, comme les huitres & les vers de terre. Ce naturaliſte dit que ſon opinion eſt que tous ont auſſi un autre ſens, qui eſt le goût: *exiſtimaverim omnibus ſenſum & guſtatûs eſſe. Hiſt. nat. l. X. c. lxxj.*

Les autres ſens ſont bornés par des limites étroites; le *toucher* ſeul eſt auſſi étendu que le corps, comme étant néceſſaire au bien-être de toutes ſes parties.

Le ſentiment du *toucher*, comme dit Cicéron, eſt également répandu par tout le corps, afin que nous puiſſions appercevoir dans chaque partie tout ce qui peut la mouvoir, & ſentir tous les degrés de chaleur, de froid, *&c.* *De nat. deor. l. II. c. lvj.*

Les naturaliſtes diſent que les araignées, les mouches, & les fourmis, ont la ſenſation de l'attouchement beaucoup plus parfaite que les hommes: cependant nous avons des exemples de gens qui ont ſçu diſtinguer les couleurs au *toucher*; & d'autres qui par la même ſenſation comprenoient les paroles que l'on diſoit. *Voyez* COULEUR, & SOURD.

La ſenſation du *toucher* eſt effectivement ſi parfaite & ſi généralement utile, qu'on l'a vue quelquefois faire pour ainſi dire, la fonction des yeux, & dédommager en quelque façon des aveugles de la perte de la vue. Un organiſte d'Hollande, devenu aveugle, ne laiſſoit point de faire parfaitement ſon métier; il acquit de plus l'habitude de diſtinguer au *toucher* les différentes eſpeces de monnoie, & même les couleurs; celles des cartes à jouer, n'avoient pas échappé à la fineſſe de ſes doigts, & il devint par-là un joueur redoutable, car en maniant les cartes, il connoiſſoit celles qu'il donnoit aux autres, comme celles qu'il avoit lui-même. Même *obſerv. de phyſiq. tom. II. p. 214.*

Le ſculpteur Ganibaſius de Volterre, l'emportoit encore ſur l'organiſte dont je viens de parler; il ſuffiſoit à cet aveugle d'avoir touché un objet, pour faire enſuite une ſtatue d'argile, qui étoit parfaitement reſſemblante.

TOUCHER, v. act. (*Gram.*) c'eſt exercer l'action du tact: on *touche* toutes les choſes ſur leſquelles on porte la main: on *touche* d'un inſtrument, ou un inſtrument: ces objets ſe *touchent*: on dit, il a *touché* une ſomme conſidérable; nous *touchons* à la fin de notre travail; il a *touché* le vrai point de la difficulté; nous *touchons* au moment de l'action; l'éloquence de cet homme *touche*; ſa ſituation eſt ſi humble, qu'il faudroit être de pierre pour n'en n'être pas *touché*; il a *touché* cette corde délicate & avec ſuccès; il eſt dangereux de *toucher* aux choſes de la religion, des mœurs & du gouvernement. *Voyez* encore les *articles ſuivans.*

TOUCHER, (*Marine.*) c'eſt heurter contre la terre, faute d'eau ou de fond.

TOUCHER *à une côte ou à un port*, (*Marine.*) c'eſt aborder à une côte ou à un port & y mouiller.

TOUCHER *le compas*, (*Marine.*) c'eſt aimanter l'aiguille de la bouſſole. *Voyez* AIGUILLE AIMANTÉE.

TOUCHER, *en terme de Commerce*, ſe dit de l'argent qu'on a reçu, ou qu'on a du recevoir. *Je touchai* hier quinze cent livres, je dois encore en *toucher* deux mille le mois prochain.

TOUCHER, *terme d'Imprimerie*; c'eſt après avoir pris une quantité d'encre proportionnée à la groſſeur du caractere, & l'avoir bien diſtribuée ſur les balles, c'eſt-à-dire, les avoir maniées ou frottées en tout ſens l'une contre l'autre, pour les enduire également, appuyer ces mêmes balles deux fois & de ſuite, ſur la ſuperficie de la forme, de façon que l'œil de toutes les lettres ſe trouvant également atteint d'une légere couche d'encre, il puiſſe communiquer au papier cette couleur noire qui fait le corps de l'impreſſion. Pour avoir une belle impreſſion, il faut *toucher* maigre & tirer gras, cela veut dire qu'en toutes occaſions, il faut ménager l'encre, & ne pas trop ménager ſes forces en tirant le barreau.

TOUCHER *aux bois*, il ſe dit du cerf, du daim, & du chevreuil, lorſqu'ils détachent la peau velue qu'ils ont ſur leur bois.

TOUCY, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, au diocèſe & à cinq lieues au cou-

Digitized by Google

chant d'Auxerre, dans un terrein aquatique. C'eſt une petite baronie qui releve en foi & hommage de l'évêque d'Auxerre. (*D. J.*)

TOUE, *ou* TOUAGE, (*Marine.*) c'eſt le changement de place qu'on fait faire à un vaiſſeau, avec une hauſiere attachée à une ancre mouillée ou amarrée à terre, quand on veut approcher ou reculer un vaiſſeau de quelque poſte. *Voyez* encore CHALOUPE A LA TOUE.

TOUE, (*Marine.*) c'eſt un bateau qui ſert à paſſer une riviere, & dont on ſe ſert principalement ſur la Loire.

TOUE, *la*, ou *la Thoue*, ou *la Thouay*, ou *la Touay*, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Thæda*; petite riviere de France en Poitou, où elle prend ſa ſource, & ſe jette dans la Loire au-deſſous de Saumur. Elle eſt navigable depuis Montreuil-Bellay.

TOUER, v. act. (*Marine.*) c'eſt tirer ou faire avancer un vaiſſeau avec la hanſiere qui y eſt attachée par un bout, & dont l'autre bout eſt ſaiſi par des matelots, qui tirent le cordage pour faire avancer le vaiſſeau. La différence qu'il y a entre ce terme *touer*, & celui de *remorquer*, c'eſt qu'on ne tire point un vaiſſeau à force de bras quand on remorque, mais à force de rames. *Voyez* REMORQUER.

TOUFFE, ſ. f. eſt un terme dont quelques auteurs ſe ſervent pour dire la partie touffue des arbres, ou cette partie qui eſt garnie de branches, de feuilles, *&c. Voyez* BRANCHE.

Paralléliſme des *touffes* d'arbres : on obſerve que tous les arbres affectent d'une maniere naturelle d'avoir leurs *touffes* paralleles au terrein qu'elles ombragent. *Voyez* l'explication de ce phénomene ſous l'*article* PARALLÉLISME.

TOUFFE DE FLEURS, *chez les Fleuriſtes*, ſignifie pluſieurs fleurs qui naiſſent enſemble au haut de la tige, comme dans la primevere, l'auricula, *&c.*

TOUFFE, TOUFFU, (*Jardinage.*) ſe dit d'un bois entierement garni; & l'on appelle *touffe* une ſépée de bois qui ne garnit que le bas des grands arbres.

TOUG, ſ. m. *terme de relation*, c'eſt une eſpece d'étendart qu'on porte devant le grand-viſir, les bachas, & les ſangiacs. Il eſt compoſé d'une demi-pique, au bout de laquelle eſt attachée une queue de cheval avec un bouton d'or ou doré qui brille au-deſſus. On porte trois *tougs* devant le grand viſir quand il va commander l'armée. *Ricaut.* (*D. J.*)

TOUILLAUX, ſ. m. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Bordeaux. C'eſt ainſi qu'on appelle les rets qui ſervent à faire la pêche des touilles, du chien de mer de toutes eſpeces. *Voyez* LANIERES.

TOUJOURS, (*Critique ſacrée.*) ce mot dans l'Ecriture ne ſignifie quelquefois que pour la vie, *Héb. vij.* 3. Ainſi chez les Romains Sylla, Jules-Céſar, furent créés dictateurs *perpétuels*, c'eſt-à-dire pour leur vie. (*D. J.*)

TOUJOURS AUGUSTE, (*Littérat.*) *ſemper auguſtus* : les premiers empereurs romains, & à leur exemple ceux du bas empire, ſe ſont qualifiés *toujours auguſtes*, & on les traitoit de même dans les monumens, inſcriptions, & médailles.

TOUL, (*Géog. mod.*) en latin *Tullum*, ville de France, enclavée dans la Lorraine, capitale du Toulois, ſur la Moſelle, à 5 lieues au couchant de Nancy, à 12 au ſud-oueſt de Metz, & à 68 au ſud-eſt de Paris, dans un vallon très-fertile : une chaîne de montagnes & de côteaux couverts de vignes, l'entoure à moitié.

Cette ville compoſée d'environ cinq mille habitans, a quatre paroiſſes, deux fauxbourgs, un bailliage, une ſénéchauſſée, & un gouverneur particulier. Son gouvernement civil eſt du reſſort du parlement de Metz : l'évêché de *Toul* paſſe pour fort ancien; il eſt ſuffragant de Treves, & a un diocèſe des plus étendus du royaume; car on y compte 1400 paroiſſes; il ſe qualifie comte de *Toul*, & prince du ſaint Empire; le revenu de ſon évêché eſt évalué à environ quarante milles livres de rente. *Long.* ſuivant Caſſini, 23. 25. 30. *latit.* 48. 40. 27.

Il eſt conſtant que *Toul* eſt une ville ancienne : on a une médaille antique où elle eſt nommée *Tullocivitas*. Ptolomée l'appelle *Tullum*, & la donne aux peuples *Leuci* : elle a toujours conſervé le même nom juſqu'à préſent, ſans prendre celui du peuple, comme ont fait la plûpart des autres villes. Les *Leuci* étoient Belges, & lorſqu'on partagea la Belgique en deux provinces, ils furent mis ſous la premiere & ſous la métropole de Treves; leur territoire étoit de fort grande étendue.

La ville de *Toul*, comme ſa métropole, Treves avec Metz & Verdun, vinrent au pouvoir des François au commencement de leur établiſſement dans les Gaules; elle fut toujours ſujette aux rois d'Auſtraſie ſous les Mérovingiens & ſous les Carlovingiens. Après la mort du roi Raoul, elle fut aſſujettie du tems de Louis d'Outremer à Othon I. & elle reconnut ſes ſucceſſeurs pour ſouverains.

Le comte Frédéric n'eut qu'une fille, qui épouſa Matthias de Lorraine, dont il n'eut point d'enfans; la race de ces comtes étant éteinte, les ducs de Lorraine furent inveſtis de l'avouerie de la cité de *Toul*. Enfin, dans la ſuite des tems, la ſouveraineté de la ville & de l'évêché de *Toul*, a été cédée à la couronne de France par le traité de Weſtphalie. Louis XIV. maître de cette ville, l'a fortifiée, & en a fait une place réguliere plus grande qu'elle n'étoit auparavant.

Abraham (Nicolas) jéſuite ſavant dans les humanités, naquit à *Toul*, l'an 1589. Il a publié entre autres ouvrages, 1°. des notes ſur la paraphraſe de l'évangile de S. Jean, compoſée en vers grecs par Nomius; M. Simon cite pluſieurs fois ce livre, qui n'eſt pas indigne d'être connu; 2°. un commentaire ſur quelques oraiſons de Cicéron. C'eſt un ouvrage d'un grand travail; mais les notes y ſont tellement chargées de littérature, que cette profuſion rebute les moins pareſſeux. Ce commentaire fut imprimé à Paris avec les oraiſons l'an 1631, en deux tomes *in-fol.* 3°. un commentaire ſur Virgile; il eſt beaucoup plus court que celui de Cicéron, & par-là d'un plus grand ſervice dans les écoles.

Picard (Benoît) capucin né à *Toul* en 1663, & mort en 1721, a beaucoup fait de recherches ſur ſa patrie. On a de lui, 1°. une hiſtoire eccléſiaſtique & politique de la ville & du diocèſe de *Toul*; 2°. un pouillé eccléſiaſtique & civil du diocèſe de *Toul*; 3°. une diſſertation pour prouver que la ville de *Toul* eſt le ſiége épiſcopal des Luquois.

Raulin (Jean) naquit à *Toul* l'an 1443, devint grand-maître du collége de Navarre, & mourut à Paris dans le collége de Cluny, l'an 1514, âgé de 71 ans. C'étoit un des célebres prédicateurs de ſon ſiecle; ſes ſermons ne le cedent point à ceux de Maillard, de Barlette, & de Menot. J'en vais rapporter quelques traits pour les mieux faire connoître, parce qu'ils ſont fort rares.

Dans le ſermon IV. du troiſieme dimanche de l'Avent : *Dicit Deus* accipe conſilium à me, & ſalva animam tuam. *Medici & Advocati carè vendunt conſilia ſua, ſed non Deus : nam dicit*, accipe : *non conſtat niſi accipere : vulgò dicitur bonum forum trahit argentum de burſa; & ſic quilibet debet accipere, & facere illud bonum forum conſilii* : ſalva animam tuam, *quia unicam habes, nec plus habere poteris, nec perdere niſi velis. Inde communiter ſoli doctores theologi, qui ſunt conſiliarii animæ, dicuntur magiſtri noſtri, quia ſunt communes omnibus, & nihil conſtat eorum conſilium :*

Digitized by Google

ſed eorum conſilio habito ſufficit dicere gratiæ. Non ſic de doctoribus Medicinæ decretorum, quia non ſunt noſtri, ſed oportet eorum conſilia emere magno pretio, & implere manus eorum auro vel argento ; aliàs non oporteret reverti ſecundâ vice.

Dans le ſermon quatorzieme de la pénitence : *Leo vocavit lupum, vulpem, & aſinum ad capitulum, ut confiterentur peccata ſua, & eis juxtà delicta pœnitentiam injungeret. Venit lupus ad capitulum, & ſic confeſſus eſt : ego malè feci quia comedi ovem, quæ ad me non pertinebat, ſed hoc habeo ex legitimis juribus patrum meorum, qui ita ex omni ætate uſi ſunt, ut pater, avus, abavus, & atavus, ita ut nulla ſit memoria hominum, quin lupi ſemper comederint oves. Ad quem leo : an verùm quod ita habet præſcriptum ex omni antiquitate, ſic comedere oves? Cui dicenti, quod ſic, pro tanto crimine impoſuit ſemel dicere, pater noſter.*

Supervenit vulpes, & confeſſa eſt ſe malè egiſſe, quia capones & gallinas comederat non ſuas, licet ex omni ævo, in poſſeſſione fuerit ſic comedendi illas. Quæ ſimiliter propter unum pater noſter *abſoluta eſt.*

Supervenit aſinus, qui confeſſus in capitula feciſſe peccata. Primùm quia comederat fœnum quod in ripis & dumis ab aliorum quadrigis fortuitò derelictum erat. Cui leo : grande peccatum eſt, ô aſine ! quia aliena comediſti, quæ tui magiſtri non erant. Secundo confeſſus eſt aſinus, quia ſtercoraverat clauſtrum fratrum. Cui leo : grande peccatum eſt fœdare terram ſanctam. Tertium peccatum vix ab eo potuit extorqueri, quod poſteà cum ejulatu & gemitu dixit, quod recederat & cantaverat cum fratribus, & cum eis melodiam fecerat. Reſpondit leo graviſſimum eſſe peccatum, eò quòd fratres in diſcordiam miſerat. Et ſic graviter flagellatus eſt aſinus, propter peccata parva, & dimiſſa vulpes, & lupus in poſſeſſione majorum, cum abſolutione.

Non-ſeulement on a imprimé pluſieurs fois les ſermons de Raulin ſéparément ; mais on en a donné une édition complette à Paris en 1642, en 2. *vol. in-8°*. Tous les ouvrages de ce prédicateur ont été publiés à Anvers l'an 1611 en *6. vol. in-4°*. Ses lettres ont paru à Paris en 1620, *in-4°*. Elles ſont mieux écrites que ſes ſermons, quoique pleines d'allégories & de figures ; cependant elles ſont rares, recherchées, & paſſent pour ſon meilleur ouvrage.

Vincent de Lérins, religieux du monaſtere de ce nom, étoit natif de *Toul*, ſelon l'opinion la plus commune ; il mourut vers 450. Il s'eſt fait connoître par un petit ouvrage ſur les héréſies, qu'il intitula, *Mémorial du pélerin*, ou *Commonitorium*. M. Baluze en a donné la meilleure édition avec des notes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOULA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Ruſſie moſcovite, au duché de Rézau, à 40 milles de la ville de Rézau, & à 36 de Moſcou, au confluent de la *Toula* & de l'Uppa. *Long. 55. 45. latit. 54.* (*D. J.*)

TOULA, LA, (*Geog. mod.*) riviere de la Ruſſie moſcovite, au duché de Rézau ; elle prend ſa ſource au-deſſus de Crapicina, & ſe jette dans l'Occa, près de la ville de *Toula*, à laquelle elle donne ſon nom. (*D. J.*)

TOULOIS, LE, (*Géogr. mod.*) ou comté de *Toul*, en latin *Tullenſis ager*, gouvernement militaire de France enclavé dans la Lorraine au ſeptentrion, à l'orient, & au midi ; il touche un peu à la Champagne à l'occident. C'eſt le pays des anciens *Leuci*, dont Céſar, Strabon, Ptolomée, & Pline, font mention. Ce pays étoit autrefois d'une grande étendue, & le diocèſe de Toul qui a les mêmes bornes, étoit le plus grand diocèſe des Gaules, ou de tous les pays qui ſont au-deçà du Rhin ; mais aujourd'hui *le Toulois* a des bornes bien plus étroites. Ce gouvernement comprend le temporel de l'évêché de Toul, dont la ſouveraineté a été unie à la France dès l'an 1552, par Henri II. il renferme auſſi le bailliage de Toul, qui eſt compoſé de ſix prevôtés. (*D. J.*)

TOULOLA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) plante ainſi nommée par les Caraïbes ; elle a le port du baliſier, & lui reſſemble à quelques égards, mais elle ne s'éleve guere plus haut de quatre piés. Sa fleur eſt blanche, renfermée dans un calice vert, long, pointu, & découpé en trois quartiers. Le fruit qui ſuccede à cette fleur eſt triangulaire, d'un rouge pâle, & renfermant une petite graine raboteuſe. La racine eſt une ſubſtance bulbeuſe, blanche, fibreuſe, de figure preſque conique, couverte de pellicules attachées les unes ſur les autres, comme pluſieurs enveloppes d'oignons. La feuille de la plante eſt d'un vert pâle, trois à quatre fois plus longue que large, & terminée en pointe, à-peu-près comme le fer d'une pique. Elle eſt forte, coriace, & ſe roule d'elle-même auſſi-tôt qu'elle eſt cueillie.

Les habitans du pays regardent leur *toulo'a* comme un excellent remede contre les plaies faites par les fleches empoiſonnées : d'où vient que les François ont nommé cette plante l'*herbe aux fleches*, c'eſt-à-dire contre le poiſon des fleches. On pile la racine, pour en tirer le ſuc qu'on donne à ceux qui ont été bleſſés de fleches empoiſonnées. On applique en même tems la même racine pilée & broyée ſur la plaie ; mais malheureuſement ce remede ne réuſſit pas mieux que le ſucre, qu'on a beaucoup vanté, & dont on a fait juſqu'à ce jour ſur les animaux de vaines expériences.

« Pendant mon ſéjour à Cayenne, dit M. de la Con» damine, j'eus la curioſité d'eſſayer ſi le venin des » fleches empoiſonnées que je gardois depuis plus d'un » an, conſerveroit encore ſon activité ; & en même » tems ſi le ſucre étoit effectivement un contrepoiſon » auſſi efficace qu'on me l'avoit aſſuré. L'une & l'autre » expériences furent faites en préſence du comman» dant de la colonie, de pluſieurs officiers de la gar» niſon, & du médecin du roi. Une poule légerement » bleſſée en lui ſoufflant avec une ſarbacane une pe» tite fleche dont la pointe étoit enduite du venin il y » avoit environ treize mois, a vécu un demi-quart » d'heure ; une autre piquée dans l'aîle avec une de » ces mêmes fleches nouvellement trempée dans le » venin délayé avec de l'eau, & ſur le champ retiré » de la plaie, parut s'aſſoupir une minute après : bien» tôt les convulſions ſuivirent ; & quoiqu'on lui fît » avaler du ſucre, elle expira. Une troiſieme piquée » au même endroit avec la même fleche retrempée » dans le poiſon, ayant été ſecourue à l'inſtant avec » le même remede, ne donna aucun ſigne d'incom» modité.

« J'ai refait, continue M. de la Condamine, les » mêmes expériences en préſence de pluſieurs cé» lebres profeſſeurs de l'univerſité de Leyde, le 28 » Janvier 1745. Le poiſon dont la violence devoit » être rallentie par le long tems & par le froid, ne fit » ſon effet qu'après cinq ou ſix minutes ; mais le ſucre » fut donné ſans ſuccès. La poule qui l'avoit avalé » parut ſeulement vivre un peu plus long-tems que » l'autre ; l'expérience ne fut pas répétée ».

Ce poiſon eſt un extrait fait par le moyen du feu des ſucs de diverſes plantes, & particulierement de certaines lianes ; on aſſure qu'il entre plus de trente ſortes d'herbes ou de racines dans le venin fait chez les Tiennas ; celui dont M. de la Condamine fit les épreuves, étoit le plus eſtimé entre les diverſes eſpeces connues le long de la riviere des Amazones. Les Indiens le compoſent toujours de la même maniere, & ſuivent à la lettre le procédé qu'ils ont reçu de leurs ancêtres auſſi ſcrupuleuſement que les pharmaciens parmi nous procedent dans la compoſition ſolemnelle de la thériaque ; quoique probablement cette

Digitized by Google

cette grande multiplicité d'ingrédiens ne ſoit pas plus néceſſaire dans le poiſon indien que dans l'antidote d'Europe.

On ſera ſans doute ſurpris que chez des gens qui ont à leur diſpoſition un moyen auſſi sûr & auſſi prompt, pour ſatisfaire leurs haines, leurs jalouſies, & leurs vengeances, un poiſon auſſi ſubtil ne ſoit funeſte qu'aux ſinges & aux oiſeaux des bois. Il eſt encore plus étonnant qu'un miſſionnaire toujours craint & quelquefois haï de ſes néophites, envers leſquels ſon miniſtère ne lui permet pas d'avoir toutes les complaiſances qu'ils voudroient exiger de lui, vive parmi eux ſans crainte & ſans défiance. Cependant rien n'eſt plus vrai. Ce n'eſt pas tout; ces gens ſi peu dangereux ſont des hommes ſauvages, & le plus ſouvent ſans aucune idée de religion. *Mémoires de l'académ. des Scienc. 1745. p. 489.*

M. de Réaumur rapporta l'année ſuivante à l'académie, qu'un ours dont on vouloit ſe défaire avoit pris intérieurement juſqu'à une once d'arſénic, une noix vomique entiere, & une quantité de ſublimé corroſif, ſuffiſante ſeule pour empoiſonner un plus gros animal, ſans que cette ſorte de poiſon ordinairement ſi actif, lui eût procuré la moindre incommodité. Ce même animal, qui avoit réſiſté à une ſi forte épreuve, a ſuccombé facilement & très-promptement au poiſon duquel ſont enduites les pointes des fleches dont ſe ſervent contre les animaux les habitans des bords du Marannon. L'ours de France en a été légerement piqué en deux endroits au défaut de l'épaule; à la ſeconde piquûre, il eſt tombé, s'eſt débattu, & eſt mort en moins de cinq minutes. La même choſe eſt arrivée & plus promptement encore à un aigle; à la premiere piquûre qui lui faite ſous l'aîle avec la pointe d'une de ſes fleches empoiſonnées, il tomba, & mourut en deux ſecondes. Il faut que les particules de cette pernicieuſe compoſition, ſoient d'une étrange activité pour produire un effet ſi ſubit. *Hiſtoire de l'acad. 1746.*

On prétend que le ſuc du thora des Vaudois n'eſt guere moins dangereux que la compoſition des Tiennas; mais nous en avons déjà parlé au *mot* THORA. (*D. J.*)

TOULON, (*Géog. mod.*) ville & port de mer de France, en Provence, ſur le bord de la Méditerranée, à 12 lieues au ſud eſt de Marſeille, à 16 d'Aix, & à 160 de Paris.

Cette ville, quoiqu'aſſez grande & maritime, n'eſt pas cependant peuplée, excepté de couvens de religieux & de religieuſes. Les prêtres de l'oratoire y ont le collége, & les jéſuites un ſéminaire. Le port de cette ville eſt un des plus connus, des plus vaſtes, & des meilleurs de l'Europe. Il eſt deſtiné aux vaiſſeaux de guerre; & les galeres qui étoient à Marſeille, y ſont à-préſent. L'arſenal eſt à une des extrémités du quai. Le parc de l'artillerie renferme tout ce qui eſt néceſſaire en ce genre. Les fortifications ſont du deſſein du chevalier de Ville.

L'évêché n'eſt connu que depuis le ſixieme ſiecle. Il eſt ſuffragant d'Arles & d'une très-petite étendue, car il n'a que vingt-cinq paroiſſes: cependant ſon revenu annuel eſt de quinze à vingt mille livres.

Long. de *Toulon*, ſuivant Caſſini, 23. 27. *latit.* 43. 6. 40. *Long. orient.* ſuivant le Monnier, 23. 32. 30. *latit.* 43. 7.

Toulon a été, dit-on, nommée en latin *Telo*, *Telonium*, & *Telo-Martius*, d'un tribun de ce nom, qui y conduiſit une colonie. Pluſieurs ſavans prétendent que cette ville eſt le *Taurœntium* de Ptolomée; mais le P. Hardouin conjecture que *Toulon* eſt le *Portus citharista* de Pline; & ſa conjecture eſt d'autant plus vraiſſemblable, qu'Antonin dit que ce port eſt éloigné de Marſeille de trente milles; ce qui eſt préciſément la diſtance qu'il y a entre ces deux villes.

On lit dans la notice de l'empire, qu'il y avoit une teinturerie à *Toulon* dirigée par un intendant de l'empereur, qui eſt appellé *procurator Baphiorum*; ainſi cette place étoit connue ſur la fin du quatrieme ſiecle. Elle a éprouvé depuis les mêmes révolutions que le reſte de la Provence. Les Sarraſins la pillerent une fois dans le dixieme ſiecle, & deux fois ſur la fin du douzieme. Elle ſe rétablit & s'accrut ſous la protection des rois de Sicile & de Naples, comtes de Provence. Elle fut réunie à la couronne avec la Provence par Charles VIII. en 1487. Son port ſeroit propre à l'enrichir, par ſa grande rade, une des plus sûres qu'on connoiſſe, & dont l'entrée eſt defendue par pluſieurs forts.

Ferrand (Louis) né à *Toulon* en 1645, & mort à Paris en 1699, a donné au public des ouvrages qui juſtifient ſon ſavoir dans les langues orientales. On fait cas de ſon commentaire ſur les pſeaumes, & d'autant plus qu'il n'étoit pas théologien de profeſſion, mais avocat au parlement.

Bonnin de Chalucet (Louis) mort évêque de *Toulon* en 1712, eſt auteur de bonnes ordonnances ſynodales; mais il s'eſt fait encore plus d'honneur, par les ſervices qu'il rendit à ſa ville épiſcopale, lorſque les troupes des alliés l'aſſiégerent en 1707: *optimates exemplo firmavit, plebem frumento & pecuniâ juvit*; c'eſt une inſcription de la reconnoiſſance du peuple, qui le dit; & cette inſcription eſt gravée dans la chambre de l'hôtel-de-ville de *Toulon*. (*D. J.*)

TOULOUBAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans la province de Multan, à trente milles de la ville de ce nom, & ſur le bord de la riviere de Multan. *Long.* ſuivant le P. Gaubil, *116. 52. latit. 30. 50.* (*D. J.*)

TOULOUSAIN LE, (*Géogr. mod.*) contrée de France, dans le haut Languedoc; elle renferme les diocèſes de Toulouſe, de Rieux, & une partie de celui de Montauban: c'eſt un pays rempli de plaines, où il croît beaucoup de blé; il eſt traverſé par la Garonne, & a Toulouſe pour capitale. Le canal de Languedoc y prend ſa naiſſance. (*D. J.*)

TOULOUSE, (*Géog. mod.*) ville de France dans le haut Languedoc, dont elle eſt la capitale, comme de toute la province de Languedoc. Cette ville, ſituée ſur le bord oriental de la Garonne, dans le pays des Tectoſages, eſt une des plus anciennes des Gaules, puiſque Trogue Pompée & pluſieurs autres auteurs aſſûrent qu'elle étoit la patrie des Tectoſages, qui ravagerent la Grece du tems de Brennus, près de 280 ans avant J. C. Elle eſt nommée *Toloſa* par Céſar, *lib. I. bell. gal. c. x. Toloſa colonia*; par Ptolomée, *l. II. c. xx. urbs Tolofatium* par Sidonius Apollinaris, *l. IV. epiſt. xvij.* & *civitas Tolofatium*, dans la notice de la Gaule. C'étoit une ville d'une grande étendue, & diviſée en cinq parties, ſuivant ce vers d'Auſone, *epiſt. xxiij. v. 83.*

Quincuplicem ſocias tibi Martic Narbo Toloſam.

On lui donna l'épithete de *Palladia*, ſoit à cauſe du culte que les habitans rendoient à Pallas, ſoit à cauſe des oliviers qui ſont l'arbre de cette déeſſe, & qui croiſſent en quantité dans le territoire de cette ville; ſoit enfin à cauſe du goût que ſes habitans avoient pour les ſciences, ſelon ce diſtique de Martial, *l. IX. epigram. 101.*

Marcus Palladiæ non inficianda Toloſæ
Gloria, quam genuit pacis alumna quies.

Le premier vers de cette épigramme fait voir que Martial entend parler de l'étude des Belles-Lettres.

Marcus amat noſtras Antonius, Attice, muſas.

Toulouſe étoit encore conſidérable par ſa magnificence; car il y avoit un capitole. On y voyoit auſſi un temple dans le voiſinage, fameux par ſes richeſſes

auxquelles perſonne n'oſoit toucher. Juſtin & quelques autres hiſtoriens ont dit que les Tectoſages pillerent le tréſor du temple de Delphes; & que pour appaiſer la colere d'Apollon qui les déſoloit par une cruelle peſte, ils jetterent ce tréſor dans le lac de *Toulouſe*.

Cette ville fut priſe ſur les mêmes Tectoſages par Servilius Cæpion, l'an 648 de la fondation de Rome, 106 ans avant l'ere chrétienne. Ce conſul y fit un grand butin, & enleva le tréſor du temple d'Apollon. Les hiſtoriens aſſûrent que Cæpion finit ſes jours malheureuſement, ainſi que tous ceux qui avoient eu part à ſon ſacrilége: c'eſt de-là qu'eſt venu le proverbe *aurum toloſanum*, de l'or funeſte.

Ce temple d'Apollon, qui étoit à *Toulouſe*, a fait confondre, même dans l'antiquité, cet or de *Toulouſe* avec celui du temple de Delphes; & quelques-uns ſe ſont imaginés que Brennus, général des Gaulois, ayant pillé le temple de Delphes, les Gaulois, & ſur-tout les Tectoſages, avoient remporté leur butin dans leur pays. Strabon a réfuté ce conte, d'autant mieux que le temple de Delphes avoit été pillé par les Phocéens, avant la venue des Gaulois, leſquels, bien loin de prendre la ville de Delphes, & de pouvoir piller ſon temple, furent repouſſés avec perte, & périrent tous les uns après les autres.

Quoique *Toulouſe* fût une des villes célebres de l'empire romain, néanmoins elle ne fut jamais métropole ou capitale de province ſous les empereurs. Ce fut ſous les rois Viſigoths, qui y établirent leur réſidence, qu'elle devint une ville royale, reconnoiſſant toutefois pour métropole eccléſiaſtique Narbonne, dont elle n'a été ſouſtraite que l'an 1317 par Jean XXII. Ce pape diviſa le grand diocèſe de *Toulouſe* en pluſieurs, où il mit des évêques, leur donnant pour métropolitain le cardinal Jean Raymond de Comminges, qui fut le premier archevêque de *Toulouſe*.

A l'égard de la juriſdiction temporelle, après avoir été entre les mains des officiers de l'empire romain, elle fut aſſujettie aux Viſigoths, lorſque le roi Ataulphe s'établit dans les Gaules, au commencement du cinquieme ſiecle.

Cent ans après ou environ, Clovis ayant défait Alaric, s'empara de *Toulouſe*, & laiſſa cette ville à ſes ſucceſſeurs, qui la gouvernerent par des officiers qu'on nommoit *comtes*. Dagobert la donna l'an 628 à ſon frere le roi Aribert, qui y établit ſa réſidence: mais ce prince ayant à peine régné trois ans, mourut, & ſon état revint ſous la domination de Dagobert, qui laiſſa la ville de *Toulouſe* à ſon fils Clovis II. roi de Neuſtrie.

Les princes mérovingiens en ont toujours été les maîtres juſqu'au commencement du huitieme ſiecle. Ce fut pour lors que le duc Eudes, qui ſe rendit abſolu dans l'Aquitaine, s'empara de *Toulouſe*, qu'il défendit contre les Sarraſins l'an 721. Onze ans après ils la prirent, & la ſaccagerent avec Bordeaux & la plûpart des villes d'Aquitaine qu'ils ne conſerverent point, parce qu'ils furent défaits près de Poitiers par Charles-Martel, maire du palais: ainſi Eudes jouit comme auparavant de l'Aquitaine, & laiſſa cet état à ſon fils Hunaud, à qui ſon fils Gaifre ſuccéda. Le roi Pépin, fils de Charles Martel, fit une cruelle guerre à Gaifre, qui perdit enfin ſes états & la vie.

Pépin s'empara l'an 767 de la ville de *Toulouſe*, que lui & ſes ſucceſſeurs gouvernerent par des comtes qui n'étoient que de ſimples officiers, juſqu'au tems de Charles le Simple, qui fut dépoſé & mis en priſon où il mourut. Ce fut ſur la fin du regne de ce prince, que Régimond ou Raymond ſe rendit abſolu à *Toulouſe* vers l'an 920. Il eut pour héritier ſon fils Raymond Pons. Ces premiers comtes de *Toulouſe* prenoient la qualité de ducs d'Aquitaine, quoiqu'ils n'euſſent qu'une petite portion d'un ſi grand pays, n'étant maîtres au commencement que de l'ancien territoire de *Toulouſe*, & n'ayant aucune autorité ſur le reſte de la Gothie ou Septimanie, appellée aujourd'hui le *Languedoc*.

Les comtes deſcendans du premier Raymond jouirent de cet état de pere en fils, juſqu'à Guillaume, qui vivoit dans l'onzieme ſiecle. Il ne laiſſa qu'une fille nommée *Philippia*, qui épouſa le duc Guillaume, pere du dernier duc d'Aquitaine: elle ne ſuccéda pas à ſon pere, parce que ſon oncle Raymond de Saint-Gilles comte de Querci, & frere de Guillaume comte de *Toulouſe*, ſe trouvant le plus fort en cette ville, s'en empara. Il prit enſuite le premier le titre de *duc de Narbonne*, ſans aucun droit, & déſigna comte de *Toulouſe* ſon fils Bertrand, qui mourut ſans enfans l'an 1115.

Après la mort de Bertrand, Guillaume duc d'Aquitaine, ſoutenant les droits de ſa femme, prit *Toulouſe*; mais il en fut dépoſſédé par Alfonſe, fils de Raymond de S. Gilles. Le dernier Guillaume, duc d'Aquitaine, & ſa fille Eléonor, hériterent des droits de Philippia, qu'Henri II. roi d'Angleterre, mari d'Eléonor, ſoutint contre Raymond, comte de *Toulouſe*, fils d'Alfonſe, & en demanda juſtice à Louis le jeune, roi de France.

Le roi Louis accorda les parties à cette condition, que la propriété du comté de *Toulouſe* demeureroit à Raymond, qui ſeroit tenu d'en faire foi & hommage au roi d'Angleterre, duc de Guienne, ce qui fut exécuté.

Richard, fils du roi Henri & d'Eléonor, demanda l'hommage du comté de *Toulouſe*; mais cette affaire fut terminée l'an 1196, lorſque Raymond, dit le vieux, comte de *Toulouſe*, fils d'Alfonſe, ayant épouſé Jeanne, fille d'Henri & d'Eléonor & ſœur de Richard, ce roi céda tous ſes droits ſur le comté de *Toulouſe* au comte Raymond.

Ce fut le même Raymond, qui s'étant déclaré protecteur des Albigeois, fut pourſuivi par le pape Innocent III. qui donna le comté de *Toulouſe* à Simon de Montfort, général des catholiques, du conſentement de Philippe Auguſte: Raymond, abandonné par le roi ſon ſeigneur féodal, reconnut un autre ſeigneur ou ſouverain, qui fut Pierre roi d'Arragon, à qui le comte fit foi & hommage. C'eſt-là l'origine du droit que les Aragonnois prétendoient ſur le comté de *Toulouſe*, auquel ils renoncerent par la tranſaction paſſée entre S. Louis & Jacques roi d'Aragon, l'an 1258.

Simon de Montfort ne put ſe maintenir dans ſa conquête, de ſorte que ſon fils Amaury céda ſes droits à Louis VIII. pere de S. Louis. Raymond le jeune, fils & ſucceſſeur de Raymond le vieux, fit ſa paix avec le roi de France, & tranſigea l'an 1228 avec S. Louis. Par ce contrat, la princeſſe Jeanne, fille de Raymond, fut accordée avec Alfonſe, comte de Poitiers, & frere du roi. On convint que Jeanne ſuccéderoit aux états de ſon pere, & qu'en cas qu'elle ou ſon mari vinſſent à mourir ſans enfans mâles, le tout ſeroit réuni à la couronne.

Raymond mourut l'an 1249, & eut pour ſucceſſeur ſa fille Jeanne & ſon gendre Alfonſe, qui finirent leurs jours l'un & l'autre, peu après la mort de S. Louis, l'an 1270, après quoi le roi Philippe le hardi prit poſſeſſion du comté de *Toulouſe*, & le réunit à la couronne.

Il y avoit dans l'ancienne *Toulouſe* un amphithéatre, un capitole, & pluſieurs autres monumens ſuperbes; mais les Viſigoths, nation barbare, ayant choiſi *Toulouſe* pour être la capitale de leur empire, ruinerent tous ſes beaux monumens de fond en comble, enſorte qu'il n'en reſte d'autres veſtiges, que quelques maſures de l'amphithéatre.

Quoiqu'il n'y ait point de ville dans le royaume

Digitized by Google

plus avantageuſement ſituée pour le commerce que *Toulouſe*, il ne s'y en fait cependant preſqu'aucun. Le génie des habitans les porte quand ils ſont aiſés, à acquérir des charges de robe, ou à viſer au capitoulat; de-là vient que *Toulouſe*, une des plus grandes villes du royaume, eſt une des plus pauvres & des plus dépeuplées. Il y a préſidial, ſénéchauſſée, hôtel des monnoies, généralité, parlement & univerſité, mais tous ces beaux titres ne l'enrichiſſent pas; ſon académie eſt comme du tems des troubadours; ſes prix conſiſtent dans une amaranthe d'or, une églantine, une violette, & un ſouci d'argent. Son évêché fut érigé en archevêché par le pape Jean XXII. & c'eſt un bénéfice de 80 mille livres de rente.

Sous Raymond V. comte de *Toulouſe*, s'éleva dans cette ville un tribunal d'inquiſition, au ſujet de l'héréſie des Albigeois, & bien-tôt ce tribunal fit trembler par ſa rigueur les perſonnes mêmes les plus innocentes; le ſoulevement fut ſi grand, qu'on fut obligé de l'abolir; mais ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'il en reſte des veſtiges; car d'un côté M. de Montchal, archevêque de *Toulouſe*, ſe fit attribuer le droit d'examiner ſi dans l'élection des capitouls, il n'y a perſonne qui ſoit ſuſpect d'héréſie; & de l'autre les dominicains continuent de faire pourvoir par le roi un religeux de leur ordre de l'office d'inquiſiteur de *Toulouſe*, parce qu'il y a quelques gages attachés à cette charge, qui par bonheur n'eſt aujourd'hui qu'un vain titre ſans fonction.

On peut lire ſur *Toulouſe* l'abbé de Longuerue, Piganiol, deſcription de la France, Nicol Bertrand des geſtes des Toulouſains, & mieux encore la Faille annales de *Toulouſe*, ainſi que l'hiſtoire de cette ville, qu'on y a imprimée en 1759 *in*-4°.

Long. ſuivant de la Hire, *18. 11. 30.* ſuivant Lieutaud, des Places & Caſſini, *18. 56. 30. lat.* ſuivant de la Hire, *43. 30.* ſuivant Lieutaud, des Places & Caſſini, *43. 37.*

Je n'entrerai dans aucune deſcription de *Toulouſe* moderne, ayant à parler des hommes illuſtres dans les armes & dans les lettres, à qui cette capitale du Languedoc a donné la naiſſance, & dont on voit les buſtes en marbre dans l'hôtel-de-ville. Je commence par Antonius, auquel je m'arrêterai quelque tems, à cauſe du grand rôle qu'il a joué dans le monde.

Antonius Primus (Marcus), étoit ami de Martial, & ſon Mécene; auſſi ce poëte l'éleve juſqu'aux nues. Il dit qu'Antonius pouvoit ſe rappeller chaque jour de ſa vie ſans remords, & qu'il n'en avoit paſſé aucun, que d'une maniere qui fût propre à lui en rendre le ſouvenir agréable.

Jam numerat placido ſatlix Antonius ævo
Quindecies actas, primus, olympiadas:
Præteritos dies, & totos reſpicit annos,
Nec metuit Lethes jam propioris aquas.
Ampliat ætatis ſpatium ſibi vir bonus hoc eſt
Vivere bis, vitâ poſſe priore frui.

L. X. epigr. 23.

Martial ne ſe borne pas à cet éloge; il nous repréſente Marcus Antonius au-deſſus du reſte des mortels, & nous aſſure, que s'il pouvoit dépeindre ſon eſprit & ſon caractere, ce ſeroit le portrait le plus accompli de la nature humaine. Voici les propres termes qu'il emploie.

Hæc mihi, quæ colitur violis pictura roſiſque,
Quos referat vultus, Cæciliane, rogas?
Talis erat Marcus mediis Antonius annis,
Primus in hoc juvenem ſe videt, ore ſenex.
Aſt utinam mores, animumque effingere poſſet!
Pulchrior in terris nulla tabella foret.

L. X. epigr. 32.

Combien il faut ſe défier des louanges des poëtes! Horace & Virgile nous l'avoient déjà prouvé dans

leurs adulations pour Auguſte; Martial nous le confirme dans celles qu'il prodigue au nouvel héros de ſa fabrique; voici donc la vérité. Marcus Antonius fut un des premiers capitaines de ſon tems, & qui a joué un grand rôle dans l'hiſtoire romaine; c'étoit un homme éloquent dont Tacite nous a conſervé quelques fragmens d'harangues, mais un homme chargé de crimes, & dont la ſcélérateſſe égala la valeur. Sous le regne de Néron, il fut convaincu d'être un indigne fauſſaire, & d'avoir forgé un teſtament; auſſi fut-il condamné pour ce crime à être banni de Rome.

Comme c'étoit un homme intrigant, hardi, & entreprenant, il trouva le moyen d'y rentrer, & d'obtenir de Galba le commandement d'une légion. Sur le déclin des affaires de Vitellius, il prit le parti de Veſpaſien, lui rendit de grands ſervices, & le plaça, pour ainſi dire, ſur le thrône. Il s'empara de Padoue, d'Ateſte (aujourd'hui Eſt), embraſa, détruiſit & ſaccagea Crémone, avec la barbarie la plus incroyable. Enſuite il ravagea l'Italie comme un pays de conquête, ruina la diſcipline dans les troupes, & ſe ſervit de ce moyen pour s'enrichir par le pillage.

Il attaqua l'armée de Vitellius aux portes de Rome, & la pourſuivit juſques dans Rome même; là le combat ſe renouvella, & continua pendant quelque tems, en trois différens endroits avec beaucoup de furie & de carnage, juſqu'à ce qu'enfin les Vitelliens furent défaits, & Antonius demeura maître de Rome; alors il dévoila pleinement ſon exécrable avarice, enlevant des palais ſans ſcrupule, or, argent, meubles, eſclaves, comme s'il eût encore pillé Crémone. C'eſt ainſi qu'il termina la guerre civile, & qu'il affirmit la couronne impériale ſur la tête de Veſpaſien.

Mais la jactance, l'orgueil, les richeſſes & l'avidité d'Antonius, le perdirent; tous les chefs de l'armée, ayant Mucien à leur tête, ſe liguerent contre lui. Ils l'accuſerent auprès de Veſpaſien d'être un eſprit dangereux, d'avoir perdu la diſcipline militaire pour ſe faire des créatures, d'être arrivé trop tard au ſecours de Sabinus, & d'avoir voulu élever à l'empire Craſſus Scribonianus, à quoi ils ajouterent le détail de tous ſes crimes précédens. Enfin, il déchut peu-à-peu de ſon crédit, & ſe vit obligé de ſe retirer à *Toulouſe*, où il mourut ſans honneur, âgé de 65 ou 75 ans.

Voilà le portrait qu'en fait Tacite dans ſon hiſtoire, *l. II. l. III.* & *l. IV.* où vous trouverez de grands détails.

Pour les aſſembler en deux mots, Antonius étoit un homme d'intrigue & d'exécution, hardi de la langue & de la main, maniant la parole avec une adreſſe merveilleuſe, propre à décrier qui il vouloit, habile à gagner les bonnes graces des ſoldats, vrai boute-feu de guerres civiles, prompt à piller & à prodiguer, pernicieux dans la paix, & de grand prix à la guerre. Je ſerai court ſur les autres toulouſains, dont les buſtes ſont en marbre dans l'hôtel-de-ville de *Toulouſe*.

Statius Surculus, ou Urculus, rhéteur qui vivoit du tems de Néron, vers l'an 60 de J. C. parut peu de tems avant Antonius. Ne le confondez pas avec le poëte Publius Papinius Statius, qui floriſſoit du tems de Domitien.

Æmilius Magnus Arborichus, rhéteur, enſeigna, dit-on, dans *Toulouſe* les belles-lettres au frere de Conſtantin.

On voit enſuite les buſtes de Théodoric I. & II. rois de *Toulouſe*; de Raymond de Saint-Gilles, comte de *Toulouſe*; de Bertrand comte de *Toulouſe*, de Guillaume & de Jean de Nogaret. Parlons à préſent des hommes de lettres nés à *Toulouſe*, dont les buſtes ſont dans la galerie.

Digitized by Google

Bunel (Pierre), l'un des plus polis écrivains du ſeizieme ſiecle, ſe diſtingua par ſa vertu, ſon déſintéreſſement & ſa ſcience. Il mourut à Turin en 1545 à l'âge de 47 ans. On a des lettres latines de cet honnête homme, qui ſont écrites avec la derniere pureté. Charles Etienne les imprima en 1551, & Henri Etienne, fort correctement, en 1581. L'édition de *Toulouſe* 1687 eſt eſtimable par les notes de Graverol: mais le texte eſt rempli de fautes. On trouve à la bibliotheque du roi quelques lettres de Bunel, qui n'ont pas encore été imprimées.

Catel (Guillaume), conſeiller au parlement de *Toulouſe*, mort en 1726, s'eſt fait connoître par une hiſtoire des comtes de *Toulouſe*, & des mémoires du Languedoc.

Caſeneuve (Pierre de), né en 1591, mort en 1652, a donné les origines ou étymologies françoiſes, qui ſont à la ſuite du dictionnaire de Menage. Ses autres petits ouvrages ſont dans l'oubli; le P. Niceron a mis l'auteur parmi les hommes illuſtres; mais le ſuivant Cujas étoit digne de ce titre.

Cujas (Jacques) *Cujacius*, le plus célebre juriſconſulte du xvj. ſiecle, naquit à *Toulouſe* en 1520 de parens obſcurs; c'étoit un de ces génies rares & heureux, qui apprennent tout d'eux-mêmes, & qui l'enſeignent merveilleuſement aux autres. *Toulouſe* ne connut point ſon mérite, elle lui préféra un indigne compétiteur pour la chaire de droit; il ſe retira à Bourges, ſe fit adorer des étudians, & mourut dans cette ville en 1590, à l'âge de 70 ans. La meilleure édition des œuvres de ce grand juriſconſulte eſt celle de Fabrot, en 10 vol. *in fol.* Papyre Maſſon a écrit ſa vie.

Duranti (Jean Etienne), premier préſident au parlement de *Toulouſe*, & l'un des plus ſavans magiſtrats de ſon ſiecle, eſt auteur de l'excellent livre intitulé *de ritibus eccleſiæ*. Il ſoutint avec zèle le parti de ſon roi contre la ligue, & fut tué d'un coup d'arquebuſe dans une émeute populaire après la nouvelle de la mort du duc de Guiſe, le 10 Février 1589 à cinquante-cinq ans.

Faur, ſeigneur de Pibrac (Gui du), eſt trop connu par les charges qu'il a exercées avec gloire, pour donner ici ſa vie. Il devint chancelier de la reine Marguerite de Navarre, femme d'Henri IV. & mourut à Paris le 27 Mai 1584, à 56 ans. On a de lui des plaidoyers, des harangues & des quatrains dont j'ai parlé ailleurs.

Faur (Pierre du), premier préſident au parlement de *Toulouſe*, cultiva les lettres avec éclat, & mit au jour des ouvrages pleins d'érudition; tels ſont trois livres des ſemeſtres, celui des agoniſtiques, c'eſt-à-dire, des exercices & des jeux des anciens, & ſon traité des magiſtrats romains. Il mourut en 1600 d'apoplexie, en prononçant un arrêt à l'âge de ſoixante ans.

Ferrier (Arnould du), préſident au parlement de Paris, enſuite maître des requêtes, fut employé par Charles IX. à diverſes ambaſſades, mourut en 1585 à 79 ans, & en faiſant profeſſion ouverte du proteſtantiſme. Il harangua dans le concile de Trente, & s'exprima d'une maniere vigoureuſe ſur les abus de la cour de Rome. Il eſt très-vraiſſemblable que zélé pour la grandeur de la monarchie françoiſe, il forma le projet conjointement avec le chancelier de l'Hôpital, de couper le nœud qui attachoit le roi très-chrétien au ſaint ſiége, & d'aſſembler un concile national où le roi de France à l'imitation de celui d'Angleterre, fût déclaré chef de l'Egliſe gallicane, & indépendant à tous égards du pontife romain.

Goudali (Pierre), fit dans une langue provinciale qui n'eut jamais d'écrivains, en langage gaſcon, des vers où regne beaucoup de douceur, d'agrément, & qui ne ſont dépourvus ni d'élégance, ni quelquefois de fictions heureuſes; on les a imprimés pluſieurs fois à *Toulouſe*, & même en Hollande. Il mourut en 1649 à l'âge de 70 ans.

Maignan (Emmanuel), minime très-célebre. Il apprit les mathématiques ſans maître, & devint profeſſeur à Rome, où il y a toujours eu depuis en cette ſcience un profeſſeur minime françois. Ses ouvrages philoſophiques n'ont plus de cours, mais ſon traité ſur les horloges & les cadrans ſolaires, intitulé *perſpectiva horaria*, *Romæ 1648 in-fol.* montre beaucoup d'habileté. Il inventa pluſieurs machines qu'il avoit travaillées de ſes propres mains. Il mourut dans ſon couvent de *Toulouſe* en 1676, à 75 ans.

Maynard (François), poëte, diſciple de Malherbe, & ſecrétaire de la reine Marguerite, naquit en 1582, & mourut en 1646.

« On peut le compter, dit M. de Voltaire, parmi » ceux qui ont annoncé le ſiecle de Louis XIV. Il » reſte de lui un aſſez grand nombre de vers heu- » reux, purement écrits. C'eſt un des auteurs qui » s'eſt plaint le plus de la mauvaiſe fortune attachée » aux talens. Il ignoroit que le ſuccès d'un bon ou- » vrage, eſt la ſeule récompenſe digne d'un artiſte; » que ſi les princes & les miniſtres veulent ſe faire » honneur en récompenſant cette eſpece de mérite, » il y a plus d'honneur encore d'attendre ces faveurs » ſans les demander; & que ſi un bon écrivain am- » bitionne la fortune, il doit la faire ſoi-même.

» Rien n'eſt plus connu que ſon beau ſonnet pour » le cardinal de Richelieu; & cette réponſe dure du » miniſtre, ce mot cruel, *rien*. Le préſident Maynard » retiré enfin à Aurillac, fit ces vers qui méritent » autant d'être connus que ſon ſonnet.

Par votre humeur le monde eſt gouverné,
Vos volontés ſont le calme & l'orage,
Vous vous riez de me voir confiné
Loin de la cour dans mon petit ménage:
Mais, n'eſt-ce rien que d'être tout à ſoi,
De n'avoir point le fardeau d'un emploi,
D'avoir dompté la crainte & l'eſpérance?
Ah! ſi le ciel, qui me traite ſi bien,
Avoit pitié de vous & de la France,
Votre bonheur ſeroit égal au mien.

» Depuis la mort du cardinal, il dit dans d'autres » vers que le tyran eſt mort, & qu'il n'en eſt pas » plus heureux. Si le cardinal lui avoit fait du » bien, ce miniſtre eût été un dieu pour lui. Il n'eſt » un tyran que parce qu'il ne lui donne rien. C'eſt » trop reſſembler à ces mendians qui appellent les » paſſans, *monſeigneur*, & qui les maudiſſent s'ils » n'en reçoivent point d'aumône. Les vers de May- » nard étoient fort beaux. Il eût été plus beau de » paſſer ſa vie ſans demander & ſans murmurer. L'é- » pitaphe qu'il fit pour lui-même eſt dans la bouche » de tout le monde.

Las d'eſperer & de me plaindre
Des muſes, des grands & du ſort,
C'eſt ici que j'attends la mort,
Sans la deſirer, ſans la craindre.

Les deux derniers vers ſont la traduction de cet ancien vers latin,

Summum nec metuas diem, nec optes.

» La plûpart des beaux vers de morale ſont des » traductions. Il eſt bien commun de ne pas de- » ſirer la mort: il eſt bien rare de ne la pas craindre; » & il eût été grand de ne pas ſeulement ſonger s'il » y a des grands au monde ».

Pin (Jean du), en latin *Pinus*, mourut vers l'an 1536. Il alla chercher en Italie la culture de l'éloquence, fut enſuite conſeiller au parlement de *Toulouſe*, & enfin évêque de Rieux. Il fit un traité *de vitâ aulicâ*, & un livre *de claris fœminis*, des femmes il-

Digitized by Google

luſtres, qui parut à Paris en 1521 ; la politeſſe du ſtyle latin regne dans ces deux ouvrages. Eraſme dit à la gloire de l'auteur : *poſſet inter hujus laudis (Tullianæ dictionis) competitores numerari (Joannes Pinus), niſi negotiorum tumultus à ſtudiis avulſiſſet. Nunc epiſcopum audio factum ; quid acceſſerit eloquentiæ neſcio?*

On voit auſſi dans la galerie de *Toulouſe* le buſte en marbre de Nicolas Bachelier, élève de Michel-Ange, diſtingué dans l'architecture & dans la ſculpture ; il falloit y joindre pour pendant le buſte de François de Troy un des peintres illuſtres de nos jours. Mais *Toulouſe* eſt encore la patrie d'autres ſavans, dont pluſieurs méritoient ſans doute d'avoir leur effigie dans la même ſalle du capitole ; c'eſt ce dont on jugera par la liſte que je vais donner de leurs noms.

Campiſtron (Jean Galbert), né en 1656, & mort en 1723, fut élève & imitateur de Racine. Le duc de Vendôme, dont il devint ſecrétaire, fit ſa fortune, & le comédien Baron fit une partie de ſa réputation. Il y a des choſes touchantes dans ſes pieces, quoiqu'elles ſoient foiblement écrites, mais le langage en eſt aſſez pur. Il a compoſé pour l'opéra Acis & Galatée, paſtorale, que l'on redonne quelquefois, & qui a été miſe en muſique par Lully.

Coras (Jean de), *Coraſius*, conſeiller au parlement de *Toulouſe*, chancelier de Navarre, l'un des ſavans juriſconſultes du xvj. ſiecle, & l'ami du chancelier de l'Hôpital ; il mit au jour d'excellens ouvrages en latin & en françois, qui ont été recueillis en 2 vol. *in-fol.* on eſtime ſur-tous ſes *Miſcellaneorum juris civilis libri tres.* Ce ſavant homme n'avoit que 59 ans quand il fut enveloppé dans le maſſacre de la ſaint Barthelemi, le 4 Octobre 1572 ; ſa vie a été imprimée en 1673, *in-4°.*

Doujat (Jean), né en 1609, & mort à Paris en 1688, comble d'honneurs & de penſions. Il étoit tout enſemble juriſconſulte & littérateur. Il fut reçu de l'Académie françoiſe en 1650, & devint précepteur de M. le dauphin. On a de lui 1°. *Prænotiones canonicæ & civiles*, qui paſſent pour ſon meilleur ouvrage ; 2°. l'hiſtoire du Droit canon, & celle du Droit civil ; 3°. inſtitution du Droit canonique de Lancelot, avec des notes ; 4°. un abrégé en françois de l'hiſtoire grecque & romaine, tiré de Velleius Paterculus, & des notes ſur Tite-Live, à l'uſage du dauphin, *&c.*

Grégoire (Pierre) fleuriſſoit au xvj. ſiecle. Ses livres de droit, & entr'autres l'ouvrage intitulé, *Syntagma juris univerſi*, ainſi que celui *de republicâ, libri xvj.* ſont remplis d'une vaſte érudition, mais des plus mal digérés. *Eruditione non vulgari luxurians*, dit Naudé, *omnia ingerit, non digerit ; cæterùm valdè utilis, quòd ibi meliorum auctorum gemmas poſſis invenire.* Il mourut en 1597.

Laloubere (Simon de) né en 1642, & envoyé à Siam en 1687, finit ſes jours en 1729 à 87 ans. On a de lui une relation de ſon voyage de Siam en deux *vol. in-12* ; cette relation eſt eſtimée ; mais elle laiſſe bien des choſes à deſirer, qui y manquent, pour nous donner de vraies connoiſſances de ce pays. Son traité de la réſolution des équations prouve qu'il étoit aſſez profond dans cette ſcience, & Paſchal ne lui a pas tout-à-fait rendu juſtice.

Mauſſac (Philippe Jacques) ſavant critique du xvij. ſiecle mourut en 1650, âgé d'environ 70 ans. On a de lui des opuſcules eſtimés & de ſavantes notes ſur Harpocration.

Péchantré, poëte françois & latin, mort à Paris en 1708. Sa tragédie intitulée *Géta* ſe repréſente encore quelquefois. On rapporte une anecdote aſſez ſinguliere ſur ſa tragédie, *la mort de Neron*, piece qui n'a point eu de ſuccès. Péchantré la faiſoit dans une auberge ; il laiſſa ſur ſa table le papier où il diſpoſoit ſa piece, & ſur lequel il avoit écrit après quelques chiffres, *ici le roi ſera tué.* L'aubergiſte ayant lu ces mots, avertit auſſitôt le commiſſaire du quartier, & lui remit le papier en main. Le poëte étant revenu le ſoir à l'auberge, fut bien ſurpris de ſe trouver entouré de gens armés qui vouloient le ſaiſir. Que veulent ces gens-là, dit-il au commiſſaire, & vous, monſieur, avec ce papier, ſur lequel il jetta les yeux ; comment, s'écria-t-il, vous l'avez volé ſur ma table ? c'eſt préciſément la ſcene où je dois placer la mort de Néron. Le commiſſaire honteux de ſa bêtiſe, lui fit des excuſes, lui rendit ſon papier, & congédia les archers.

Tourreil (Jaques de) mourut à Paris en 1714, à 58 ans. Il étoit de l'académie françoiſe & de celle des Inſcriptions. Ce fut par ſes intrigues que l'abbé de Chaulieu ne fut pas de l'académie françoiſe, & ce procédé ne lui fit pas honneur. Il doit ſa réputation à la traduction de Démoſthènes, laquelle l'a fait beaucoup plus connoître lui-même, qu'il n'a fait connoître l'orateur grec ; mais il a orné ſon ouvrage d'une très-belle préface pleine d'érudition & de recherches ſur l'hiſtoire de la Grece. La meilleure édition eſt celle de Paris 1721, en deux *vol. in-4°.* & en quatre *vol. in-12.*

Serre (Jean Puget de la) fut garde de la bibliotheque de Monſieur, & eut le titre d'*hiſtoriographe.* Il mourut en 1666, & publia quantité d'ouvrages en vers & en proſe qui ſouffrirent pluſieurs éditions, mais dont Deſpreaux & toutes les perſonnes de goût parlerent avec mépris. La Serre convenoit lui-même du peu de mérite de ſes ouvrages, quoiqu'ils lui valuſſent beaucoup d'argent. On raconte qu'il eut un jour la curioſité d'aller entendre les conférences que Richeſource faiſoit ſur l'éloquence dans une maiſon de la place Dauphine. Après que celui-ci eut débité toutes ſes extravagances, la Serre en manteau long & en rabat, ſe leva de ſa place, & en allant embraſſer Richeſource : ah, monſieur, lui dit-il, je vous avoue que depuis vingt ans j'ai bien débité du galimathias ; mais vous venez d'en dire plus en une heure que je n'en ai écrit en toute ma vie.

Marcel (Guillaume) mort en 1708 à 61 ans, eſt auteur d'une hiſtoire de l'origine de la monarchie françoiſe, de tablettes chronologiques, & de quelques autres ouvrages de ce genre.

Voilà preſque tous les hommes de lettres que *Toulouſe* a produits juſqu'à ce jour ; il y en a pluſieurs qui ſont illuſtres. N'auront-ils point de ſucceſſeurs ? (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TOUPET, ſ. m. *terme de Perruquier*, c'eſt une bordure de cheveux qui regne le long du front, depuis une tempe juſqu'à l'autre, ſoit dans les cheveux naturels, ſoit dans les perruques.

TOUPET, (*Maréchal.*) le *toupet* du cheval eſt le crin ſitué entre les deux oreilles, & qui tombe ſur le front.

TOUPIE, ſ. f. (*Jeux.*) en latin *turbo* ; je ne parle pas ici de la *toupie*, pour dire ſeulement que c'eſt une eſpece de ſabot qui a une pointe de fer ſur laquelle il tourne quand on le fouette, après avoir lâché la corde qui étoit entortillée tout-autour ; mais ce dont je prie le lecteur, c'eſt de voir comme Virgile, *Æneid. l. VII. v. 378.* peint ce jeu d'enfant, auquel il compare les démarches de la reine Laurente, qui toute troublée court autour du palais, va, vient, s'arrête, & retourne ſur ſes pas.

Ceu quondam torto volitans ſub verbere turbo,
Quem pueri magno in gyro, vacua atria circum
Intenti ludo exercent. Ille actus habenæ
Curvatis fertur ſpatiis : ſtupet inſcia juxtà
Impubeſque manus, mirata volubile buxum.

« La princeſſe parut alors ſemblable à ce jouet de

» l'enfance, qui tournant avec rapidité autour de ſon » centre, & traçant dans un vaſte lieu pluſieurs cer- » cles par ſon mouvement, eſt admiré de la jeune » troupe ignorante, qui l'entoure & qui le réveille » ſans ceſſe à coups de fouet ». (*D. J.*)

TOUPIE, (*Marine.*) c'eſt un inſtrument inventé en Angleterre, pour obſerver ſur mer l'horiſon, malgré le tengage & le roulis du vaiſſeau : c'eſt une *toupie* de métal couverte d'une glace tres-haute ayant trois pouces de diametre. Elle a un creux en-deſſous en forme de cône, qui reçoit l'extrémité d'une pointe d'acier, ſur laquelle on la fait tourner : on la rend peſante par un cercle de métal. Pour la faire tourner on enveloppe un ruban autour d'une tige placée au-deſſus de ſa ſurface au milieu de la glace, & on tire ce ruban avec force, en retenant la *toupie* ou en l'empêchant de s'incliner. C'eſt dans une eſpece d'écuelle, au fond de laquelle s'éleve une pointe qui ſoutient la *toupie*, qu'on la fait tourner. On met au-deſſus de cette écuelle un regle qu'on place comme un diametre : cette regle retient la toupie pendant qu'on tire le ruban qui paſſe à-travers par un trou, & on l'ôte auſſi-tôt que le mouvement eſt donné ; plus on tire le ruban avec force, plus la *toupie* tourne vite : le ruban ſe dégage & on ôte la regle.

Cette *toupie* conſerve ainſi ſon niveau : or, ſi pendant que le mouvement de la *toupie* eſt régulier on regarde un aſtre, on verra que ſon image ne changera point de place, quoiqu'on donne des ſecouſſes aſſez fortes à la *toupie*. Ainſi en obſervant avec l'octant (*voyez* OCTANT), on ſe penchera vers la *toupie*, & on fera concourir les deux images de l'aſtre ſur la glace : la premiere image ſera celle que donnera la *toupie*, & la ſeconde celle que donnera la glace de l'alidade.

Au-reſte, lorſque ces deux images concourent, ou que la moitié de l'une convient parfaitement avec la moitié de l'autre, l'octant donne le double de la hauteur de l'aſtre, car il marque combien l'aſtre eſt réellement élevé au-deſſus de ſon image, qu'on voit dans le miroir de la *toupie*. Il n'y aura donc qu'à prendre la moitié du nombre qu'on trouvera ſur l'octant, pour avoir la hauteur véritable de l'aſtre.

TOUPILLON, (*Jardinage.*) eſt un amas de petites feuilles minces, qui viennent en confuſion fort près les unes des autres ſur quelques branches d'un oranger : on n'en doit réſerver que deux ou trois des mieux placées, qui recevant toute la nourriture, en deviendront plus fortes.

Ces *toupillons*, qui forment des toupets fort garnis, ſervent de receptacles aux ordures, & ſur-tout aux punaiſes.

TOUPIN, ſ. m. (*Cordier.*) eſt un inſtrument dont les Cordiers ſe ſervent pour commettre enſemble pluſieurs fils & en former une corde. Cet inſtrument eſt un morceau de bois tourné en forme de cône tronqué, dont la groſſeur eſt proportionnée à celle de la corde qu'on veut faire : il doit avoir dans ſa longueur, & à une égale diſtance, autant de rainures que la corde a de cordons ; ainſi pour le bitord qui n'a que deux cordons, on ſe ſert d'un *toupin* qui n'a que deux rainures diamétralement oppoſées l'une à l'autre : ces rainures doivent être arrondies par le fond, & aſſez profondes pour que les fils y entrent de plus de la moitié de leur diametre. *Voyez la figure.*

Quand les fils ont acquis un certain degré d'élaſticité par le tortillement, le *toupin* fait effort pour tourner dans la main du cordier, qui peut bien réſiſter à l'effort de deux fils, mais elle ſeroit obligée de céder ſi la corde étoit plus groſſe ; dans ce cas on traverſe le *toupin* avec une barre de bois *R*, que deux hommes tiennent pour le conduire. *Voyez les fig. & les Pl.*

Comme la force de deux hommes n'eſt quelquefois pas encore ſuffiſante, pour-lors on a recours au chariot. *Voyez* CHARIOT. *Voyez l'article de la* CORDERIE.

TOUQUES, LA, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Tulca*, riviere de France, en Normandie. Elle porte d'abord le nom de *Lezon* dans ſon cours, prend celui de *Touques* dans ſa jonction avec l'Orbec, & ſe jette dans la mer, à ſix lieues du Havre-de-Grace : ſon cours eſt de ſeize lieues. (*D. J.*)

TOUQUOA, (*Hiſt. mod. Superſt.*) c'eſt une divinité reconnue par les Hottentots, qu'ils regardent comme malfaiſante, comme ennemie de leur nation, & comme la ſource de tous les maux qui arrivent dans ce monde : on lui offre des ſacrifices pour l'appaiſer. Quelques-uns de ces ſauvages prétendent avoir vû ce démon ſous la figure d'un monſtre couvert de poil, vêtu de blanc, avec la tête & les piés d'un cheval.

TOUR, ſ. f. (*Archit.*) corps de bâtiment fort élevé, de figure ronde, quarrée ou à pans, qui flanque les murs de l'enceinte d'une ville ou d'un château, auquel il ſert de pavillon : il eſt quelquefois ſeigneurial, & marque un fief. (*D. J.*)

TOUR DU CHAT, (*Archit.*) les ouvriers appellent ainſi un demi-pié d'iſolement, & un pié de plus en épaiſſeur, que le contre-mur des fours & des forges doit avoir, ſelon la coutume de Paris : ils le nomment auſſi *ruelle*. (*D. J.*)

TOUR DE DÔME, (*Archit.*) c'eſt le mur circulaire ou à pans, qui porte la coupe d'un dôme, & qui eſt percé de vitraux, & orné d'architecture par-dedans & par-dehors. (*D. J.*)

TOUR D'ÉGLISE, (*Architect.*) c'eſt un gros bâtiment, preſque toujours quarré, qui fait partie du portail d'une égliſe. Ce bâtiment eſt accompagné d'un autre pareil qui lui fait ſymmétrie, & ces deux *tours* ſont ou couvertes, ou en terraſſe, comme à Notre-Dame de Paris, ou terminées par des aiguilles ou fleches, comme à Notre-Dame de Rheims.

On appelle *tour chaperonnée*, celle qui a un petit comble apparent, comme à ſaint Jean en Grève, à Paris. (*D. J.*)

TOUR ISOLÉE, (*Archit.*) *tour* qui eſt détachée de tout bâtiment, & qui ſert de clocher, ainſi que la *tour* ronde panchée de Piſe ; de fort, comme celles qui ſont ſur les côtes de mer, ou ſur les paſſages d'importance ; de fanal, telles que les *tours* de Cordouan & de Gênes ; de pompe, comme la *tour* de Marly, *&c.* (*D. J.*)

TOUR DE MOULIN A VENT, (*Archit.*) mur circulaire qui porte de fond, & dont le chapiteau de charpente, couvert de bardeau, tourne verticalement, pour expoſer au vent les volans ou les ailes du moulin. (*D. J.*)

TOUR RONDE, (*Coupe des pierres.*) ne ſignifie pas toujours une *tour*, mais tout parement convexe de mur cylindrique ou cônique. *Tour creuſe* eſt le concave.

TOUR DE LA SOURIS, (*Archit.*) les ouvriers appellent ainſi deux à trois pouces d'iſolement, qu'un contre-mur doit avoir pour les poteries d'aiſance, & contre-mur d'un pié d'épaiſſeur contre un mur mitoyen pour la foſſe, & entre deux foſſes, quatre piés, *&c.* (*D. J.*)

TOUR, (*Fortification.*) bâtiment fort élevé & de pluſieurs étages, dont la figure eſt ordinairement ronde, & quelquefois quarrée ou polygone. *Chambers.*

Avant l'invention du canon, on fortifioit les places avec les *tours* jointes à leur enceinte ; elles étoient éloignées les unes des autres de la portée de la fleche, & beaucoup plus élevées que les courtines ou les murailles de l'enceinte, afin de dominer par-tout ſur le rempart & de le défendre plus avantageuſement.

Digitized by Google

Pour empêcher qu'on ne pût s'inſinuer d'une courtine dans toute l'étendue du reſte de l'enceinte, on obſervoit en bâtiſſant la place, de couper le rempart en-dedans vis-à-vis les *tours*; on y ſubſtituoit, pour la communication, une eſpece de petit pont de bois qu'on pouvoit ôter très-promptement dans le beſoin. *Voyez* FORTIFICATION.

On conſtruiſoit auſſi des *tours* de charpente dans les ſieges; on les faiſoit avancer auprès des murailles pour en chaſſer les aſſiégés: il y avoit de ces *tours* qui avoient des béliers, & on les nommoit *tortues bélieres*. *Voyez* HELÉPOLE, BÉLIER & TORTUES. (*Q*)

TOURS BASTIONNÉES, (*Fortification.*) eſpece de petits baſtions de l'invention de M. le maréchal de Vauban. Elles contiennent des ſouterrains voutés à l'épreuve de la bombe, dont l'uſage eſt de mettre la garniſon & les munitions de la place à couvert des bombes dans un tems de ſiege. *Voyez* leur conſtruction dans le ſecond & le troiſieme ſyſtème de M. de Vauban, à la ſuite du *mot* FORTIFICATION. (*Q*)

TOUR MARINE, (*Architect. milit.*) c'eſt une *tour* qu'on bâtit ſur les côtes de la mer, pour y loger quelques ſoldats & découvrir les vaiſſeaux ennemis. Ces *tours* ordinairement n'ont point de porte, & on y entre par les fenêtres, qui ſont au premier ou au ſecond étage, avec une échelle qu'on tire en haut quand on eſt dedans: on fait quelquefois de ſemblables *tours* dans la fortification des places. (*D. J.*)

TOUR A FEU, (*Marine.*) *Voyez* PHARE.

TOUR DE BITTE AU CABLE, (*Marine.*) c'eſt un tour de cable par-deſſus les bittes.

TOUR DE CABLE, (*Marine.*) on appelle ainſi le croiſement de deux cables près des écubiers, lorſqu'un vaiſſeau eſt affourché.

TOUR, ſ. m. *terme de Boulangers*, c'eſt une petite table quarrée, ferme & ſolide, placée auprès de leur paîtrin, ſur laquelle ils dreſſent & tournent les morceaux de pâte qu'ils ont coupés & peſés, & leur donnent la figure qui convient à la qualité du pain qu'ils veulent faire: c'eſt au ſortir de deſſus le *tour* que l'on met le pain ſur la couche pour le faire lever.

TOUR, *en terme de Boutonnier*, c'eſt une machine qui ne differe de celle du tourneur, que par les pieces dont ſont garnies les poupées: celle à gauche l'étant d'un fer gravé en creux de la forme d'un bouton, & celle à droite vis-à-vis d'une vis qui s'approche vers le bouton & le contient dans ſon trou, tandis qu'on ſerre & qu'on rabat le bouton en faiſant la piece gravée avec une baſcule au pié. Ce *tour* a un ſupport ſur le devant pour appuyer & la main & l'outil, & au-deſſous des poupées d'une peau qui reçoit les recoupes.

TOUR *ou* TREUIL, (*Charpent.*) c'eſt un gros cylindre ou eſſieu en forme de rouleau, qui ſert aux machines pour élever des fardeaux, & qui ſe remue avec une roue, ou des leviers ſur leſquels la corde tourne. (*D. J.*)

TOUR *mobile*, (*Charpent.*) grand aſſemblage de charpente à pluſieurs étages, que les anciens faiſoient mouvoir avec des roues pour aſſiéger les villes, avant l'invention du canon. *Voyez* l'architecture de Vitruve, & le dictionnaire univerſel de Mathématique & de Phyſique, article *architecture militaire*.

On fait aujourd'hui des *tours mobiles* de charpente, pour ſervir à réparer, à peindre les voûtes, & à tondre & dreſſer les paliſſades des jardins; les jardiniers les nomment *chariots*.

On fait encore des *tours* fixes de charpente pour élever des eaux; telle eſt celle qui ſervoit à la machine de Marly, & qui eſt à préſent à l'obſervatoire de Paris. (*D. J.*)

TOUR, les *Chaudronniers* appellent ainſi la machine dont ils ſe ſervent pour donner aux chaudrons & aux poëlons leur derniere façon.

Les principales parties de ce *tour* ſont la grande roue, l'établi, la petite roue, la noix & le coin. La grande & la petite roue ſont ſemblables à celles des Couteliers, l'établi eſt un chaſſis de bois fait comme le pié d'une table.

La noix eſt en plateau de bois tourné en rond, qu'on applique fortement ſur le fond de l'ouverture qu'on veut tourner; enfin, le coin eſt une piece auſſi de bois, avec laquelle on ſerre l'eſpece d'arbre ou de mandrin que les roues font tourner.

On tourne les ouvrages de chaudronnerie avec le grattoir à étamer, & c'eſt avec cet inſtrument que ſe font ces traces circulaires que l'on voit ſur les poëlons & les chaudrons neufs. *Voyez les Planches & les figures du Chaudronnier*, parmi leſquelles il y en a une qui repréſente le *tour* en particulier.

TOUR, *en terme de Cirier*, n'eſt autre choſe qu'un gros cylindre tournant ſur un arbre, monté ſur deux piés. A une des extrémités de cet arbre eſt une manivelle pour mouvoir le cylindre: le *tour* ſert à devider la bougie filée, en ſortant de la filiere. Il en faut deux pour filer la bougie; l'un chargé de la méche non enduite, & l'autre ſur lequel elle ſe tourne quand elle eſt imbibée. *Voyez Pl. du Cirier.*

Il y a encore un *tour* plus petit que ceux-ci, mais de la même forme, ſur lequel on fait les pelotes de coton. *Voyez* DOUBLER.

TOUR, *terme de Corderie*. *Voyez* ROUET.

TOUR *de l'échelle*, (*Terme de Couvreur.*) les Couvreurs appellent ainſi un eſpace entre deux mazures, aſſez large pour y placer leurs échelles afin d'en réparer les toits. (*D. J.*)

TOUR, *en Épicerie*, eſt une roue de bois toute d'une piece, dont l'arbre eſt plus ou moins épais; on le charge de la bougie qu'on a ôtée de deſſus le rouet, *Voyez les Pl.*

TOUR, (*Outil d'Horlogerie.*) *Deſcription du* tour *dont les Horlogers ſe ſervent, repréſenté dans les figures & les Planches de l'Horlogerie*, *GH*, partie principale de cette inſtrument, eſt une longue barre d'acier trempé, épaiſſe d'environ trois lignes & large de ſix; ſon extrémité ſur laquelle eſt adaptée une poupée *GPC*, eſt garnie de deux plaques de cuivre, afin que la taille de l'étau ne ſoit point endommagée, lorſqu'on ſerre le *tour* par ſa partie *G*, & *EDO* eſt une poupée ajuſtée fort exactement ſur la barre précédente, elle y eſt mobile: au moyen de la vis *T*, on la fixe à différentes diſtances de la poupée *GPC*; *AB* ſont des pointes de fer ou d'acier très-mou, leurs extrémités ont pluſieurs petits trous dans leſquels on fait entrer les pointes des pieces qu'on tourne: enfin *SNLLP* eſt le ſupport, compoſé; 1°. de la partie *P* ajuſtée ſur la branche *HG*, en telle ſorte qu'elle n'ait de jeu conſidérable que dans ſa hauteur *MK*; 2°. de la piece *NLL*, dont les branches *LL* portent un canon *N*, dans lequel s'ajuſte la tige *FY* de la piece *SFY*: c'eſt ſur cette derniere en *S*, qu'on appuie le burin ou l'échoppe avec leſquels on veut tourner, & c'eſt elle qu'on appelle particulierement le *ſupport*.

Maniere de ſe ſervir de l'inſtrument précédent.

Je ſuppoſe qu'on ait un arbre, par exemple, à tourner; par le moyen de la vis *T*, on fixera d'abord les poupées à la diſtance néceſſaire; détournant enſuite la vis *R*, on ne laiſſera déborder la pointe *B* de ſon canon, qu'autant qu'il ſera néceſſaire, & on la fixera par la vis. On détournera *X*, puis faiſant entrer une pointe de l'arbre ordinairement, celle qui eſt la plus éloignée du cuivrot dans un des petits trous de la pointe *B*; on approchera l'autre pointe *A* & on la fixera de façon que l'arbre puiſſe tourner ſans jeu dans les trous des pointes du *tour*; on mettra l'archet ſur le cuivrot. Cela fait; on fera gliſſer la piece *P* ſous la partie à tourner, on avancera le ſupport vers l'arbre en faiſant gliſſer les branches *LL* dans leur couliſſe; on fixera enſuite les parties *PLLN* avec la vis *V*,

Digitized by Google

enfin on élevera le ſupport *S*, puis le faiſant tourner dans ſon canon, on l'arrêtera dans la ſituation requiſe au moyen de la vis *Q*.

Si ce ſont des bouts de pivots ou d'arbres, que l'on ait à tourner, on ſe ſervira d'une pointe à lunette *Z* laquelle porte une plaque *Z*, percée de divers trous à-travers leſquels on fera paſſer les pivots. Pour des pieces délicates & fort petites; les Horlogers ſe ſervent quelquefois de petits *tours* dont les deux poupées, *figures*, ſont fixes. Le ſupport qu'ils emploient dans ces cas eſt un morceau de bois ou de cuivre qu'ils mettent dans l'étau avec le *tour*.

TOUR, ſ. m. (*terme de Pâtiſſier.*) ils donnent ce nom à une forte table qui a des bords de trois côtés; c'eſt ſur cette table qu'ils paitriſſent leur farine & tournent leur pâte, ſoit pour ce qu'on appelle des *pains bénits*, ſoit pour faire des croûtes, des pâtés, tourtes & autres pieces de *four*. (*D. J.*)

TOUR *de cheveux*, (*terme de Perruquier.*) c'eſt une treſſe de cheveux qui fait tout le tour de la tête, & qui mêlée adroitement avec les cheveux naturels, les alonge & les épaiſſit; ces ſortes de *tours* ſont pour les hommes. Les femmes ſe ſervent auſſi de *tours* & faux-cheveux, ou pour cacher leur âge, ou pour ſuppléer à la rareté de leurs cheveux ſur le devant de la tête & ſur les tempes; ils s'attachent ſous leurs coëffures. La forme en eſt différente ſuivant les modes, tantôt friſés & élevés, tantôt plats & couchés modeſtement le long du front; quelquefois ce ne ſont que de ſimples crochets un peu tournés en croiſſant; & quelquefois auſſi lorſque les dames ſe coëffent en cheveux, ce qui eſt devenu rare depuis la fin du ſeizieme ſiecle, ce ſont de longues boucles qui leur pendent plus ou moins, & ſouvent juſque ſur les épaules. (*D. J.*)

TOUR DE CHAPEAU, (*Plumaſſier.*) *voyez* PLUMET.

TOUR, ſ. m. (*Poterie de terre.*) les Potiers de terre donnent ce nom à une des roues ſur leſquelles ils tournent & forment les ouvrages de poterie qui doivent être de figure ſphérique; c'eſt ſur ce *tour* que ſe font les petits ouvrages; les grands s'exécutent ſur la roue. (*D. J.*)

TOUR *de Potier d'étain*, inſtrument ou bien outil du métier le plus compoſé de tous de différentes pieces, qui ſert à tourner tous les ouvrages de ce métier qui ſont deſtinés pour être tournés.

Le *tour* eſt premierement compoſé d'une ſelle de bois forte & ſolide, formée de deux pieces de bois qui ſont ſéparées l'une de l'autre environ de quatre pouces pour y introduire trois poupées; cette ſelle eſt portée ſur quatre piés d'environ un pié & demi de haut, & eſt longue de quatre à cinq piés; ſur cette ſelle ſont poſées les poupées, ſavoir deux à main gauche pour l'arbre du *tour*, & une à main droite pour porter un bout de la barre qui eſt devant le *tour*, pour ſervir d'appui à l'ouvrier; ces poupées ont environ un pié & demi ou deux piés d'élévation au-deſſus de la ſelle, dans laquelle elles ont un tenon qui paſſe par-deſſous, & qui a une mortaiſe où on paſſe un coin de bois qui les arrête. L'arbre du *tour* qui eſt de fer, paſſe horiſontalement dans les deux poupées à gauche dans une échancrure au haut de chaque poupée; cette échancrure eſt garnie de deux collets d'étain, un à chaque poupée, dans leſquels les deux oignons de l'arbre ſont enfermés ſur leſquels ils roulent; l'arbre eſt garni d'une poulie entre les deux poupées; il ſort hors de la poupée en-dedans du *tour* environ trois ou quatre pouces; & ce bout eſt ordinairement creux pour y introduire un morceau de fer quarré qui s'ôte & ſe remet quand on veut; ce morceau de fer ſe nomme *mandrin*; il ſert à faire les gaines des empreintes & calibres qui ſe montent ſur le *tour* pour toutes ſortes de pieces; car il faut ſavoir qu'il faut autant d'empreintes & calibres de bois qu'il y a de différentes pieces à tourner; & comme les gaines ſont faites avec le même mandrin, on monte toutes les empreintes ſur lui; les collets qui ſont ordinairement coupés ou de deux pieces par leſquels l'arbre du *tour* paſſe, doivent être arrêtés par un boulon de fer qui les traverſe chacun par-deſſus, ou par deux liens de fer qui couvrent les collets par-deſſus avec chacun deux vis & écrous poſés ſur le haut des poupées que l'on ſerre ou lâche à ſon gré. L'ouvrier ſeul ne peut rien faire ſans avoir un homme qui tourne une roue qui fait aller le *tour* par le moyen d'une corde de boyau qui paſſe croiſée dans la poulie de l'arbre; cette roue eſt montée ſur une chaiſe comme celle des Couteliers, ou entre deux poteaux bien ſolides.

Il y a des *tours* de potiers d'étain dont la forme eſt un peu différente, & des poupées tout d'une piece qui portent l'arbre, *&c. Voyez* le *tour* & toutes les pieces qui le compoſent & en dépendent, *aux fig.*

TOUR, machine dont les *Tourneurs* ſe ſervent pour faire leur ouvrage. Il y en a de différentes ſortes.

La premiere & la plus ſimple eſt celle des Tourneurs en bois repréſentée, *Planche I. fig. 1. du tour.* Elle conſiſte en un fort établi, dans lequel eſt une fente ou rainure *F*, qui traverſe de part en part. C'eſt dans cette rainure que l'on fait entrer les tenons *T* des poupées, leſquelles ſont retenues ſur l'établi par le moyen de la clavette *V*, faite en forme de coin. Les poupées ont chacune à leur tête *A*, *B*, une pointe d'acier *a*, *b*; la pointe *a* de figure conique tient dans ſa poupée par le moyen d'une queue, qui la traverſe entierement; elle y eſt retenue par un écrou. L'autre pointe eſt l'extrémité d'une vis taraudée dans le bois de la poupée, l'autre extrémité de cette vis eſt une tête percée d'un trou pour recevoir le barreau *c*, qui donne le moyen de la pouvoir tourner.

Chaque poupée eſt encore percée de deux trous, l'un pour recevoir les crochets *E* du ſupport *D*, & l'autre pour recevoir la clavette *H*, *fig. 2.* qui ſert à fixer le crochet où l'on veut.

Lorſque l'on veut tourner un morceau de bois *G*, on commence par le dégroſſir ou arrondir avec la hache ou quelques autres ferremens; puis aux deux extrémités de la ligne qui doit ſervir d'axe, on donne un coup de pointeau, qui eſt un petit poinçon conique; enſuite on avance ou on éloigne la poupée *B* dans la rainure *F*, enſorte que la diſtance *a b* ſoit ſeulement de quelques lignes plus grande que l'axe de la piece que l'on veut tourner. On la préſente enſuite entre les pointes, enſorte que la pointe *a* entre dans un des coups de pointeaux, l'autre extrémité de la piece tournée vers la vis que l'on fait tourner alors, enſorte que la pointe *b* vienne ſe placer dans le trou de pointeau deſtiné à la recevoir.

Lorſque tout eſt ainſi diſpoſé, le tourneur prend la corde *Q K*, *fig. 2.* & l'enveloppe deux ou trois fois à-l'entour de la piece *G* qu'il faut tourner; enſorte cependant que la corde commence & finiſſe de toucher la piece par le côté qui eſt tourné vers lui, ainſi qu'il eſt repréſenté dans la *figure*. Le bout ſupérieur de la corde eſt attaché à une perche *Q Q* qui paſſe par un piton *R*, qui lui ſert de point d'appui; elle eſt dolée ou applatie à la partie inférieure pour en faciliter la flexion. Le bout inférieur de la corde eſt attaché à l'extrémité de la pédale ou marche *K L*, qui eſt un triangle de bois, dont un côté *L L* eſt terminé par deux tourillons, autour deſquels elle fait charniere. Il eſt ſenſible que ſi avec le pié on appuie ſur la marche, enſorte que l'on faſſe baiſſer la partie *K*, que la corde *K Q* ſe développera vers la partie inférieure, & s'enveloppera vers la partie ſupérieure; ce qui fera tourner l'ouvrage & fléchir la perche. Si on lâche enſuite le pié, la perche en ſe rétabliſſant par ſon

élaſticité

élaſticité tirera la corde à elle, & fera tourner l'ouvrage en ſens contraire. On continue ainſi alternativement les deux actions, juſqu'à ce que l'ouvrage ſoit entierement achevé. On ſe ſert auſſi au-lieu de perche d'un arc d'acier, *N M N*, *fig. 1.* qui traverſe un morceau de bois *M*, ſcellé dans la muraille. Aux deux extrémités *N* de cet arc ſont attachés les bouts d'une corde; au milieu de cette corde eſt une poulie mouflée, par laquelle paſſe la corde *K O I*, qui s'attache à un crochet ſcellé dans le mur, ou cloué dans l'établi; on entoure cette corde ſur l'ouvrage, comme il vient d'être dit de la corde *K Q*, *fig. 2.* ce qui produit le même effet.

Mais comme il ne ſuffiroit pas d'imprimer à l'ouvrage un mouvement de rotation, mais qu'il faut opérer immédiatement deſſus, on ſe ſert à cet effet de différens outils: tels ſont les biſeaux, bec-d'âne, gouges, grains-d'orge, & autres; on a de ces ſortes d'outils de toutes ſortes de grandeurs & formes.

Les *biſeaux*, ainſi que tous les autres outils, ſont de bon acier, trempés au même degré que les épées.

Le tranchant de ces ſortes d'outils eſt formé par l'arête d'une des ſurfaces de la longueur, & celle que l'on a formée en aiguiſant: l'angle que font les deux ſurfaces eſt plus ou moins grand, mais toujours moindre que le droit, ainſi qu'on le peut voir *fig. 3. n°. b.*

Becs-d'âne ſont une eſpece particuliere de biſeaux; il y en a de deux ſortes, de droits marqués *f*, & de ronds marqués *g*. Le bec-d'âne droit ne differe des biſeaux dextre & gauche que par la diſpoſition de l'arête du tranchant, qui eſt perpendiculaire à la longueur de l'outil.

Gouge, repréſentée *fig. 5.* eſt une eſpece de gouttiere, en quelque façon ſemblable aux tarieres des charpentiers; c'eſt le premier outil dont on ſe ſert en tournant l'ouvrage.

Grain-d'orge (*fig. 6.*) eſt un outil qui réunit en lui ſeul les avantages des biſeaux droits & gauches, dont il paroît être compoſé. Tous ces outils ſont emmanchés, comme les *figures* repréſentent, dans des manches de bois garnis de viroles.

Lorſque l'on veut ſe ſervir de ces outils, on les prend de la main droite par le manche, on les poſe (les biſeaux en-deſſous) ſur le ſupport *D*, enſorte que le point d'appui ſoit le plus près qu'il eſt poſſible de l'extrémité de l'outil; comme, par exemple, d'environ un pouce plus ou moins, ſelon que les matieres ſont dures ou tendres, & on l'y retient avec la main gauche en appuyant ſur l'outil & contre le ſupport. Si alors l'ouvrage vient à tourner, il eſt manifeſte que l'outil emportera toutes les parties qui ſeront plus éloignées de l'axe que ne l'eſt le tranchant de l'outil. On obſerve de ne point prendre trop de matiere à-la-fois, & de diriger l'outil ſelon qu'il convient aux matieres.

Dans quelques-unes un bec-d'âne droit doit être dirigé vers l'axe de la piece, & avoir ſon tranchant parallele à *C* ce même axe: dans d'autres, la direction de la longueur de l'outil doit paſſer au-deſſus, quelquefois au-deſſous, obſervant toujours que le tranchant des outils ſoit parallele à l'axe: d'autres fois auſſi il faut que le tranchant ſoit oblique à l'axe ou à l'horiſon, comme lorſqu'il faut tourner du fer aigre ou autres matieres dures ſur leſquelles il faut opérer, comme en ſciant. Lorſque l'ouvrage eſt achevé, on le polit, ſi c'eſt du bois, avec de la peau de chien-de-mer ou des mêmes copeaux; ſi c'eſt d'autres matieres, avec les polis qui leur ſont convenables, ainſi qu'il eſt expliqué au *mot* POLIR.

La ſeconde eſpece de *tour* eſt le *tour à lunette*, autrement nommé *tour en l'air*; il eſt compoſé de même que le précédent d'un fort établi *H* à rainure, dans laquelle les poupées ſont retenues par des clavettes.

La poupée *A* a une cavité *e i k n*, *fig. 3.* un bout de cette cavité eſt fermé par les collets *f g*, *fig. 4.* dont les parties ſaillantes ou languettes *h* entrent dans une rainure; ils y ſont retenus au moyen du chaperon *e*, qui eſt lui-même retenu par les vis & écrous *b c*. Les vis *A* & *B* qui traverſent les chaperons, ſervent à ſerrer le collet ſupérieur contre l'inférieur: cette conſtruction ſe trouve aux deux poupées. Outre les collets, la poupée *A* a encore pluſieurs autres pieces *a d*, *fig. 3.* qu'on appelle *clavettes*; elles ſont aſſemblées à la poupée par la cheville *d*, qui les traverſe toutes, & autour de laquelle elles peuvent ſe mouvoir du mouvement de charniere dans leurs couliſſes. La partie *a* qui ſort hors de la poupée ſert pour les pouvoir lever; on les fait reſter levées par le moyen d'un petit coin de bois que l'on met deſſous. La portion des clavettes qui répond au centre *f* de la lunette *e i k n*, eſt une portion concave de cercle; la lunette de la poupée *B* garnie de ſes collets y eſt attachée par le moyen des vis *m m*, *fig. 1. & 5.*

Les collets qui laiſſent entr'eux un vuide circulaire *f S*, & qui ſont de cuivre ou d'étain, ſont traverſés par l'arbre de fer *D E*, *fig. 1. & 2.* Les parties cylindriques *F f* ſont celles qui paſſent par les trous des collets, l'arbre a dans la partie du milieu une poulie cylindrique, que l'on appelle *noix*, qui eſt de cuivre & quelquefois de la même piece que l'arbre; au bout qui paſſe par la poupée *B* eſt une eſpece de diſque *Q*, qu'on appelle *aſſiette*, & une vis *R* qui ſert à monter les mandrins; à l'autre bout de l'arbre ſont pluſieurs vis *a b c d* de différentes groſſeurs & largeurs, qui répondent chacune aux clavettes *a b c d* de la *fig. 1.* dont les parties concaves ſont autant d'écrous qui ſe rapportent aux vis de l'arbre. Lorſque les clavettes ſont baiſſées, elles ne touchent point l'arbre: mais lorſqu'on en leve une par le moyen du petit coin de bois dont on a parlé, les pas d'écrou dont elle eſt empreinte dans la partie concave, reçoivent les pas de vis qui lui répondent, ce qui produit le même effet que ſi la vis de l'arbre paſſoit par un écrou entier; il faut remarquer qu'il ne doit jamais y avoir deux clavettes levées à-la-fois, & que la derniere du côté des collets n'a point de pas d'écrou, mais ſeulement un tranchant qui entre dans une rainure faite à l'arbre. Cette clavette eſt toujours levée lorſque l'on veut tourner rond, les autres ne ſervent que lorſque l'on veut tourner des vis.

Le ſupport de cette ſorte de *tour* eſt plus compoſé que celui du précédent, la partie *B C*, *fig. 6. Pl. II. du tour*, qu'on appelle proprement *ſupport*, & qui eſt de cuivre *a*, le biſeau *B* de fer & la partie horiſontale *C*, percée d'un trou dans lequel paſſe la vis de la fourchette de fer *C E E*, la clé *A* ſert à ſerrer l'écrou *C* qui affermit le ſupport ſur la fourchette. Pour s'en ſervir, on poſe la fourchette ſur l'établi, enſorte que ſes branches croiſent la rainure *M*, qui eſt plus longue que la *figure* ne repréſente. On prend enſuite une piece de fer *D H*, que l'on appelle à cauſe de ſa figure *un T*, que l'on fait paſſer entre les branches de la fourchette, & au-travers de la rainure de l'établi, les crochets du *T* ſur les branches de la fourchette, ainſi que la *figure* repréſente, on enfile enſuite par-deſſous l'établi la rondelle *F*, & l'écrou à oreilles *G*, avec laquelle on arrête fermement la fourchette & le ſupport.

On fait tourner l'arbre de ce *tour* par les mêmes moyens que l'ouvrage dans le précédent, en enveloppant la corde autour de la poulie ou noix *C*, *fig. 1. & 2.* dont le bout ſupérieur eſt attaché à la perche, & l'inférieur qui paſſe par la grande rainure de l'établi à la pédale ou marche.

Pour appliquer l'ouvrage ſur le *tour*, on com-

mence par faire un mandrin. Le *mandrin* eſt une piece de bois ordinairement de hêtre ou de poirier de forme cylindrique, dans le milieu de la baſe duquel on perce un trou où l'on fait un écrou du même pas ; & pour recevoir la vis *R*, *fig. 1. & 2.* on viſſe le mandrin ſur l'aſſiette *Q*, & enſuite on le tourne en creux pour recevoir les pieces convexes, & en relief pour les pieces concaves. On obſerve que l'ouvrage entre un peu à force, afin qu'il ſemble faire une ſeule piece avec le mandrin & l'arbre. On opere deſſus par le moyen des outils, dont il a été parlé ci-devant, ou avec des burins & échopes, ſi les matieres que l'on travaille ſont métalliques.

Outre les moyens ci-devant expliqués, d'imprimer à l'ouvrage le mouvement de rotation, on ſe ſert d'une grande roue *D*, *Pl. II. fig. 7.* compoſée d'un moyeu traverſé d'un eſſieu de fer, dont les tourillons portent ſur les collets des jumelles, & de pluſieurs rayons *O P*, dont un bout entre dans le moyeu, & l'autre dans le cercle de la roue, ſur l'épaiſſeur duquel il y a une rainure gravée ; enſorte que la roue reſſemble à une poulie, dont en effet elle fait la fonction. Environ aux deux tiers des rayons, il y a une autre poulie *E* ſur laquelle on paſſe la corde *a b c d*, lorſque l'ouvrage que l'on tourne demande plus de force que de viteſſe. Il y a quelquefois auſſi de l'autre côté de la roue, & au premier tiers des rayons, une autre petite poulie, qui ſert à tourner les ouvrages qui demandent encore plus de force. Toute cette machine qui a environ ſix piés de diametre porte par ſon axe, qui eſt horiſontal, ſur un ſupport compoſé de deux couches *C*, & de deux jumelles ou poinçons *A*, & de quatre étais ou fiches *B*. Les deux côtés du ſupport ſont entretenus enſemble par les traverſes *G*. Les jumelles ont des couſſinets *f* pour recevoir les tourillons de l'axe, qui ſont recouverts par le chaperon *F* mobile en charniere, à une de ſes extrémités : au bout de l'axe prolongé eſt un quarré fait pour recevoir la clé ou manivelle *M*, *voyez* MANIVELLE, par le moyen de laquelle un homme fait tourner la machine. Pour ſe ſervir de cette machine, il faut avoir une poulie *P* même figure, d'un diametre proportionné à celui de la roue & à celui de l'ouvrage, que l'on tourne preſque toujours entre deux pointes, comme il a été expliqué ci devant à l'*article* TOUR EN BOIS, ſur lequel on peut tourner toute autre matiere que du bois. Lorſque la nature de l'ouvrage exige d'être tourné entre deux pointes, on attache cette poulie ſur l'arbre lorſque l'ouvrage doit être tourné ſur le *tour à lunette*, voyez *P*, *Planche II. fig. 2.* ou ſur l'ouvrage même, lorſque l'ouvrage demande d'être tourné entre deux pointes, ou à une corde ſans fin *a b c d*, dont les bouts ſont ſoudés enſemble de la même maniere que les cordiers ſoudent deux cables enſemble, on paſſe la corde ſur la poulie de l'ouvrage avant qu'elle ſoit montée ſur le *tour*, & dans une des poulies de la roue qui doit être placée ; enſorte que ſon plan ſoit dans le même plan que celui de la poulie, & perpendiculaire à l'axe de l'ouvrage, enſorte que la corde ſe croiſe, ainſi que la *figure 7.* repréſente. Il eſt ſenſible, ſi l'on tourne la manivelle *M* du côté où il faudroit ajouter, ſi on vouloit achever la courbe dont elle n'eſt qu'une partie, que la roue ſe remue, ſelon la ſuite des lettres *D c b A D*, & la corde ſelon celle de lettres *a b A D c d P a*, & par conſéquent la poulie & l'ouvrage ſelon les lettres *d P a*.

L'avantage de cette maniere de tourner eſt que l'ouvrage va toujours du même ſens. Le tems des retours qui eſt perdu dans les autres manieres eſt mis ici à profit ; auſſi eſt-elle la plus expéditive. Son déſavantage eſt qu'elle exige deux ouvriers, l'un pour tourner la roue, & l'autre pour travailler ſur l'ouvrage. Cet ouvrier-ci eſt placé entre la roue & la poulie, enſorte que la croiſée de la corde eſt à ſon côté ; l'autre ouvrier eſt placé à côté du ſupport de la roue, le devant du corps tourné vers l'ouvrage, dont il eſt un peu plus éloigné que les jumelles.

La troiſieme eſpece de *tour* eſt le *tour figuré* ou *à figurer*, repréſenté en perſpective, *Pl. III. du tour*, & dont les différentes parties ſont détaillées dans la *Planche IV.* il eſt compoſé de deux fauſſes poupées *AB*, placées en travers de la rainure de l'établi, ainſi qu'il ſera expliqué : & de deux autres poupées à lunetes *CD*, mobiles autour d'un axe *DD*, auquel elles ſont fermement attachées, ainſi qu'on le peut voir dans la *fig. 1 & 3. Pl. IV.* aux deux extrémités de l'axe *DD*, ſont deux trous coniques deſtinés à recevoir les pointes *f* des vis *F* taraudées dans les fauſſes poupées dont la longueur eſt dirigée ſuivant la grande rainure de l'établi, au niveau de la ſurface ſupérieure duquel elles ſont placées, enſorte que lorſque l'axe *DD* eſt monté ſur les pointes *ff*, la moitié de cet axe ſoit au-deſſus de la ſurface de l'établi, & l'autre moitié au-deſſous, plongée dans la rainure : au milieu de l'axe, eſt une branche ou barre de fer *DE* qui deſcend en en-bas, dont la longueur priſe depuis le centre de l'axe, juſqu'au milieu de la mortaiſe *E*, eſt égale à celle des poupées priſe depuis le centre de ce même axe, juſqu'au centre de leurs lunettes. La mortaiſe *E* doit être percée dans la barre *DE*, en ſorte que ſa direction ſoit perpendiculaire au plan qui paſſe par l'axe & la barre ; c'eſt par cette mortaiſe que paſſe la verge ou cramaillere *PO*, dont l'extrémité *O* eſt attachée à l'extrémité *O* de reſſort ſerpentin *VO*, dont nous expliquerons l'uſage. Ce reſſort eſt attaché à la ſurface inférieure de l'établi *TT*, par la vis *V*. *Voyez Pl. IV. fig. 3.*

L'axe *CC* qui paſſe par le centre des lunettes eſt compoſé de pluſieurs pieces ; la piece fondamentale *CabCR* (*fig. 5.*) qui eſt véritablement l'axe, a deux parties, ou tourillons cylindriques *CC*, qui paſſent par les collets des lunettes ; à une des extrémités eſt une aſſiete *Q* & une vis *R*, qui ſervent pour monter les mandrins, comme dans le ſimple tour à lunette ; à quelques pouces de diſtance eſt une piece *e*, que ſa forme & ſa ſituation ont fait appeller *contre aſſiette* ; l'eſpace compris entre l'aſſiette *Q* & la contre-aſſiette *e*, eſt le tourillon *C*. A l'autre extrémité de l'axe eſt l'autre tourillon *C*, & la vis *d*, la partie de l'axe *a b* compriſe entre la vis *d* & la contre aſſiette *e*, eſt un priſme poligone ordinairement à huit pans ; on enfile ſur ce priſme qui eſt de fer, un cylindre *ABDE* de cuivre ; ce cylindre eſt percé d'un trou dans toute ſa longueur, qui ſe rapporte exactement avec les faces du pan de l'axe, ſon diametre eſt d'environ un pouce moindre que celui de la contre-aſſiette *e* ; il a dans ſa longueur un filet ou moulure, ſaillant de deux lignes de gros ou environ : ſur ce cylindre, ainſi conſtruit, on enfile une roſette ou diſque de fer *I*, (*Pl. IV. fig. 1.*) qui a, ainſi que toutes les autres pieces que l'on enfile ſur le cylindre, une entaille convenable, enſorte que le filet qui eſt ſur le cylindre, puiſſe s'y placer ; il ſert en cette occaſion d'arrêt pour empêcher les roſettes & viroles de tourner ſur lui : après qu'on a enfilé une roſette, on enfile une piece *K*, qu'on appelle *virole*, qui a un renfort, ou anneau, à une de ſes extrémités, enſorte que la partie de la virole qui a le renfort, ſoit appliquée ſur la roſette ; après celle-ci on en met une autre, mais en obſervant de la tourner en ſens contraire, pour que les deux parties des viroles qui n'ont point de renfort, ſe touchent, comme on le voit dans la *figure*. Après cette autre virole, on paſſe une roſette figurée, enſorte que la partie de la roſette qui a un creux ou excavation, ſoit tournée vers *K*, ou vers les viroles : après cette roſette on en met une autre,

Digitized by Google

tournée en ſens contraire *H*, puis deux viroles *K*, ainſi de ſuite alternativement, dans toute la longueur du cylindre *ABDE*, ſur lequel on a ſoin de réſerver une place pour l'aſſiette *P*, la grande poulie *O*, la petite poulie *G*, & la contre-aſſiette *P*, au-delà de laquelle on met l'écrou *m*, que l'on viſſe ſur la vis *d* (*fig. 5.*), par le moyen de laquelle on affermit les unes contre les autres, toutes les pieces compriſes entre les contre-aſſiettes *e*, *p*.

Il y a auſſi une autre conſtruction d'arbre, dans laquelle la partie de l'axe qui répond dans le cylindre, depuis l'aſſiette *e* juſqu'à l'aſſiette *P*, que l'on a dit être à huit pans, eſt exactement cylindrique; & la partie de l'arbre qui répond aux poulies *O*, *G*, *P*, quarrées ou à pans; enſorte que le cylindre avec les roſettes & viroles, peut tourner ſur l'arbre, ſans que les poulies ni l'arbre tournent: pour le fixer où l'on veut, il y a ſur la contre-aſſiette *P*, qui eſt la derniere piece enfilée ſur le cylindre, un rochet taillé à la circonférence, & qui s'applique contre le côté de la poulie *O*, où il eſt arrêté par un cliquet muni de ſon reſſort. On change les roſettes de poſition ſur l'arbre, ſelon que l'on veut varier le deſſein.

Sur le chaſſis *CDDC*, (*fig. 1. Pl. IV.*) du côté de l'aſſiette des mandrins, eſt un reſſort *X x*, dont la fonction eſt de repouſſer l'arbre ou axe de *R* vers *C*, enſorte que les tourillons gliſſent dans les collets des lunettes; quelquefois, ſelon que l'on donne de la force au reſſort *X x*, on le fait pouſſer l'arbre de *C* en *R*, ce qui ſert lorſque l'on travaille avec les roſettes qui regardent vers l'aſſiette *Q*: le bout *x* du reſſort eſt fourchu, & prend entre ſes branches le tourillon qui a une rainure circulaire pour le recevoir.

Toute cette machine eſt entourée d'une autre *LM ML* (*Pl. III. fig. 1.*), que l'on appelle *cage*, qui eſt de fer & d'une forte conſiſtance; les barres horiſontales *MM* ont le milieu de leur épaiſſeur au même niveau que le centre des lunettes. *Voyez Pl. IV. fig. 3.*

Les quatre montans *LM* de la cage, ont une queue *L s*, qui traverſe l'épaiſſeur de l'établi auquel ils ſont perpendiculaires; l'extrémité *s* de cette queue eſt faite en vis, par le moyen de laquelle, & d'un écrou, on vient à bout d'affermir la cage ſur l'établi; les deux côtés de la cage ſont entretenus enſemble par le moyen de deux traverſes, l'une droite qui paſſe au-deſſous de l'axe, dans l'eſpace *P K* (*fig. 1.*) & une courbe dans la concavité de laquelle paſſe le reſſort *X x*; ces deux traverſes ſont aſſemblées avec tenons & mortaiſes dans les montans de la cage.

On a dit que la branche *DE* (*Pl. IV. fig. 1 & 3.*), paſſoit par la grande rainure de l'établi, & que la verge ou cramaillere *PO* paſſoit par ſa mortaiſe, que l'extrémité *O* de la verge étoit attachée à l'extrémité *O* du reſſort *VO* que l'on fait en ſerpentant, afin que dans l'eſpace *VO*, il ſoit équivalent au reſſort plus long & qu'il ſoit plus flexible; ſi donc on pouſſe la verge *PO* de *P* en *O*, d'une quantité ſuffiſante pour donner aſſez de bande au reſſort *VO*, & que l'on mette une cheville qui traverſe la barre *DE* & la verge *PO*, il eſt ſenſible que lorſqu'on abandonnera la machine à elle-même, que le reſſort *VO*, tendant à le rétablir, pouſſera de toute ſa force la verge *OEP* vers *P*, mais le point *E* de la barre *DE*, ne ſauroit le mouvoir vers *P*, ſans que le point *C* qui lui eſt oppoſé, ne ſe meuve vers *M*. Tous les chaſſis *CDEDC*, faiſant charniere aux points *D D*: ſi au-lieu de pouſſer la verge *PO*, on l'avoit tiré à ſoi par la mortaiſe *E* ſuffiſamment pour donner de la bande au reſſort en ſens contraire, en ſe rétabliſſant il tireroit à lui le point *E*, ce qui feroit aller la lunette *C* en ſens oppoſé, vers l'autre côté de la cage.

On fait tourner l'arbre ou axe ſur lui-même, par un moyen différent des autres, & qui réunit en lui ſeul tous leurs avantages; ce moyen eſt l'application d'un volant *H* (*Pl. III. fig. 1.*) dont le plan eſt perpendiculaire à l'horiſon; ſur l'axe de ce volant qui traverſe la boëte *K*, eſt une poulie *G* attachée par le moyen d'un quarré; par-deſſus cette poulie & une de celles qui ſont montées ſur l'arbre, paſſe une corde ſans-fin, qui le croiſe, ainſi qu'il a été dit ci-devant dans la deſcription de la roue des tourneurs. Si on fait tourner le volant, la poulie *G* qui eſt fixée ſur ſon arbre, ne manquera pas de tourner auſſi, & par conſéquent de faire tourner la poulie *F*, qui eſt une de celles qui ſont montées ſur l'axe du *tour*: on obſervera qu'il faut toujours faire tourner le volant en ſens contraire à celui auquel on veut que l'ouvrage tourne, & qu'il tourne toujours du même ſens: ce qui eſt l'avantage d'une des méthodes de tourner, ci-devant expliquées.

L'autre avantage, c'eſt qu'il ne faut qu'un ſeul ouvrier, qui par le moyen d'une marche, où l'extrémité *Y* de la corde va s'attacher, entretient le mouvement du volant, de même qu'un *gagne-petit* entretient le mouvement de ſa meule; la ſeule attention à avoir, c'eſt de donner à propos le coup de pié; la ſeule regle que l'on puiſſe donner là-deſſus, eſt de n'appuyer que lorſque la cheville excentrique, ou l'extrémité de la manivelle, commence à deſcendre, & de lâcher ou mollir le pié, comme les ouvriers s'expriment, auſſitôt qu'elle commence à remonter; mais c'eſt une choſe d'habitude qui s'acquiert aſſez facilement.

La vis *P* ſert à élever ou à baiſſer le long du pié *PS*, la boëte *K*, afin de tendre la corde ſans-fin ſur les poulies: la hauteur du pié *SP* doit être telle qu'avec celle de l'établi, un homme de taille ordinaire ne court point le riſque de ſe caſſer la tête contre le volant.

Lorſque l'on veut travailler ſur le *tour*, on met une piece *N* (*fig. 1. Pl. III. & fig. 4. Pl. IV.*), qu'on appelle *porte roulette*, ſur une des barres horiſontales *MM* de la cage, le long de laquelle elle peut couler, y étant retenue par le petit crochet *b* auquel on a ménagé un paſſage *m* au haut de chacun des montans de la cage, & on le fixe où l'on veut par le moyen de la vis *C*; la fourchette *a* porte une roulette que l'on préſente à la roſette dont on veut ſe ſervir, enſorte qu'elle porte ſur la circonférence, & le reſſort *VO*, dont on a parlé, l'y retient continuellement appliquée; ſi alors on fait tourner l'arbre, chaque point de la roſette s'appliquera ſucceſſivement ſur la roulette *a*; mais comme les roſettes ſont figurées, & qu'elles ont des points, les uns plus près, les autres plus éloignés de l'axe, & tous ces points devant toucher la roulette, ils ne pourront le faire ſans que l'axe s'approche & s'éloigne alternativement du porte-roulette; ce qui fera paroître les poupées *DC*, *DC*, dans un balancement continuel, & tous les points de l'ouvrage montés ſur l'aſſiette *Q* des mandrins, comme dans le ſimple tour à lunette, décriront une courbe ſemblable à celle de la circonférence de la roſette: pour guillocher ſur le plat, on ſe ſert de l'autre porte-roulette *N* (*fig. 4. n°. 2. Pl. IV.*), dont le nez en fourchette *a* eſt recourbé, enſorte que le plan de la roulette ſoit parallele à la longueur de la couliſſe: on le met ſur un côté de la cage, en ſorte que la fourchette *a* ſoit dans l'eſpace que laiſſent entre elles deux paires de roſettes, la roulette tournée vers le renfort de la roſette dont on veut ſe ſervir; ſi alors on fait tourner l'arbre, les roſettes tourneront auſſi, & le reſſort *Xx* pouſſant contre la roulette, pour faire appliquer deſſus, les uns après les autres, tous les points de la roſette, l'arbre aura un petit mouvement dans les collets des poupées de *R* en *C*, & de *C* en *R*, mouvement qui ſe communiquera auſſi à l'ouvrage.

Le ſupport de cette ſorte de *tour*, repréſenté *Pl. III. fig. 2.* eſt le plus compoſé de tous, il conſiſte ainſi que celui du précédent, en une fourchette *D* qui eſt recouverte, & en une piece *BC* qui eſt fixée de quel côté on veut, par le moyen de la vis *E*; ces pieces ſont de cuivre; aux deux côtés de la partie verticale *B* ſont des couliſſes dans leſquelles la piece de fer *F*, qui eſt fendue dans ſa partie horiſontale & à ſes extrémités, peut ſe mouvoir & être arrêtée par les écrous *f*. Pour fixer les outils ſur ce ſupport, car dans cette ſorte d'ouvrage ils demandent d'être bien affermis, on ſe ſert d'une piece *A* qu'on appelle *crochet*, dont on fait paſſer les extrémités *a b* par la fente de la partie horiſontale du ſupport, de ſorte qu'il ſoit accroché au-deſſous; on place enſuite un outil *I*, que l'on tient de la main droite ſur le ſupport, le manche *H* du crochet par deſſus, ſur lequel on appuie fortement de la main gauche, ce qui affermit l'outil. *Voyez* la *fig. 2. Pl. III. n°. G.*

On affermit auſſi l'outil ſur le ſupport, par le moyen d'une boëte ou noix ſemblable à celle qui retient la fourchette du *tour* des horlogers. *Voyez* dans les outils d'*horlogerie*.

L'ouvrage que l'on applique ſur le *tour* à figurer, doit être dégroſſi & arrondi auparavant ſur le *tour* à lunette, où il ſe monte ſur des mandrins; les outils avec leſquels on travaille, ſont des biſeaux ou becs d'âne, figurés ainſi que le deſſein que l'on veut exécuter exige. *Voyez* les noms & la deſcription de tous ces outils, *ci-devant* & *Pl. I.* du *tour*, & à leur *article*.

TOUR ELLIPTIQUE, ou *à tourner des ellipſes*, eſt une machine qui s'adapte ſur le *tour* à lunette: il eſt compoſé de deux platines & d'un anneau. La grande platine qui eſt ronde, *Planche V. fig. 1.* eſt percée de deux tours, qu'on appelle *fenêtres*, marquées dans la *figure SS*. Elle a deux couliſſes, *AB*, *CD*, qui ſont retenues ſur la platine par le moyen de quatre vis *A BCD*, qui ont leurs têtes gaudronnées afin d'avoir plus de priſe. Les trous des couliſſes par où paſſent les vis, ſont de forme elliptique pour que les deux couliſſes puiſſent ſe rapprocher l'une de l'autre; ce qui ſe fait par le moyen des quatre pilons & des quatre vis *ABCD*. L'eſpace que laiſſent entr'elles les couliſſes, eſt occupé par la petite platine, *fig. 2.* qui eſt un cercle dont on a retranché deux ſegmens. Les côtés *AB*, *CD*, ſont en biſeau incliné au plan de la platine de 45; cette platine coule entre les couliſſes *AB*, *CD*, *fig. 1.* dont les biſeaux recouvrent exactement ceux de la platine, comme on le peut voir par les lignes *ef*, du profil *fig. 3.* Les écrous *EF*, *fig. 2.* retiennent les *petits T*, *fig. 6.* ainſi nommés à cauſe de leur figure, à la platine mobile. La partie quarrée des petits *T* gliſſe dans les fenêtres *SS* de la grande platine; l'aſſiette *G*, & la vis *H* ſervent pour monter les mandrins. On voit comment les petits *T* traverſent la grande platine dans la *figure 4.* qui eſt l'envers de la premiere; l'aſſiette *i* & l'écrou *k* que l'on y voit, ſervent pour monter toute cette machine ſur l'arbre.

L'anneau que l'on voit repréſenté, *figure 5.* eſt une portion *O* de cylindre concavo-convexe ou cylindre creux. Elle eſt attachée ſur une plaque *NN*, perpendiculaire à l'axe du cylindre qui eſt parallele à celui du *tour*. Les parties *NN* de la plaque, & qu'on appelle *oreilles*, ſont percées par des fenêtres dont la longueur s'étend du même ſens que celle de la plaque. Toute cette piece s'applique contre la poupée à lunette *A*, qui a deux oreilles *PP*, enſorte que l'aſſiette *i* & la vis *k* des mandrins, paſſent dans la concavité du cylindre, enſorte cependant que la vis *k* n'outrepaſſe point la baſe antérieure du cylindre. Cette piece eſt retenue appliquée contre la poupée par le moyen des vis à tête *L M*, dont la tige traverſe les fenêtres *NN* de la plaque de l'anneau, & vont pénétrer dans les oreilles de la poupée, où ils ſont retenus par des pas d'écrous.

On viſſe enſuite les deux platines aſſemblées ſur l'aſſiette *I* des mandrins. Le côté de la *figure 4.* tourne vers l'anneau, enſorte que les *T*, *EF*, le touchent extérieurement, *voyez fig. 7.* Si alors on fait tourner l'arbre *i k*, & par conſéquent les platines montées deſſus, & que l'anneau ſoit excentrique à l'arbre, c'eſt-à-dire n'ait point l'arbre à ſon centre, on verra la petite platine ſur laquelle l'ouvrage eſt monté, gliſſer alternativement dans les couliſſes de l'autre qui tourne rond avec l'arbre.

Pour bien entendre comment cette conſtruction donne des ellipſes, il faut remarquer, *figure 7.* que ſi autour du point *k*, qui eſt le centre de l'arbre, on fait tourner un plan dans lui-même, c'eſt-à-dire comme tourne un plan perpendiculaire à l'axe, que tous les points de ce plan décriront des cercles; que ſi on a la pointe d'un burin au point *B*, que le point *A* également éloigné du centre *k*, que la pointe *B* viendra la trouver en décrivant l'arc *AB*, ce qui reviendra au même que ſi la pointe *B* avoit parcouru le même arc *AB*, en allant de *B* en *A*.

Il en ſera de même d'un autre point *a*, qui décrira un arc de cercle *a g*, concentrique au premier; mais ſi le rayon *k a* ſe raccourciſſoit en s'inclinant au rayon *k g*, enſorte que le point *a* paſſât par *b*, moins éloigné du centre *k*, la courbe que décriroit ce point ne ſeroit point un arc de cercle; c'eſt ce que fait notre machine dont l'anneau eſt repréſenté par le cercle excentrique *d n y e ζ*, ces petits *T* qui comprennent l'anneau par *u x*, la direction des couliſſes par *u x*. Il eſt ſenſible que ſi en tournant, on fait incliner la ligne *x u* à l'horiſontale *g f*, que l'extrémité *e* du *T x* gliſſera ſur l'axe *e ζ* du cercle excentrique; ce qui ne pourra ſe faire lorſque le point *u* s'approche du point *k*, les deux *T* ne quittant jamais la circonférence de l'anneau, enſorte que lorſque la ligne *u x* coincidera avec l'horiſontale *g f*, les *T u x* auront pris la poſition *y ζ*, ce qui fera parcourir à un point *a*, monté ſur la même platine que les *T*, un arc *a b* d'ellipſe, au lieu d'un arc de cercle *a g*. Ce qui revient au même que ſi la pointe du burin placée en *b*, décrivoit ce même arc en allant de *b* en *a*. Préſentement ſi la machine continue de tourner, le rayon *u k*, qui par *m k*, *n k*, eſt devenu *y k*, s'alongera en paſſant par les degrés *o k*, *v k*, & deviendra *x k*. C'eſt cet alongement & ce racourciſſement qui font la différence des deux axes, qui eſt toujours double de l'excentricité de l'anneau.

TOUR, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) on donne auſſi quelquefois ce nom à une forteresſe qui ſert de priſon d'état, telle que la *tour* de Londres.

Cette fameuſe *tour* eſt non ſeulement une citadelle qui défend & commande la ville, la Tamiſe, *&c.* mais c'eſt encore une maiſon royale où les rois d'Angleterre ont quelquefois tenu leur cour; un arſenal royal qui renferme des armes & des munitions de guerre pour 60000 hommes; un tréſor où l'on garde les joyaux & les ornemens de la couronne; une monnoie où l'on fabrique les eſpeces d'or & d'argent. Là ſont auſſi les grandes archives du royaume, où l'on conſerve tous les anciens regiſtres de la cour de Weſtminſter, & les rôles ou terriers de tout ce que les rois d'Angleterre poſſédoient autrefois en Normandie, en Guienne, & les fiefs de leur mouvance, *&c.* Enfin c'eſt la priſon principale où l'on renferme les criminels d'état, ou comme on dit de *haute trahiſon*. *Voyez* ARSENAL, MONNOIE, *&c.*

Au milieu eſt la grande *tour* blanche & quarrée, qui fut bâtie par Guillaume le conquérant. Dans l'enceinte de la *tour* eſt une égliſe paroiſſiale exempte de

Digitized by Google

toute juriſdiction de l'archevêque, & une chapelle royale où l'on ne fait plus de ſervice.

Le principal officier de la *tour* eſt le connetable, qui a ſous lui un lieutenant qui lui eſt entierement ſubordonné, & n'agit que par ſes ordres, même en ſon abſence. Différens rois d'Angleterre ont attribué au connetable le droit de prendre un flacon tenant deux gallons & une pinte de vin, ſur chaque tonneau, & une certaine quantité d'écreviſſes, d'huitres, & d'autres poiſſons à coquille, ſur chaque bâtiment anglois chargé de ces marchandiſes; & le double ſur tout vaiſſeau étranger qui paſſe devant la *tour*. Il jouit auſſi d'un honoraire de 200 livres pour chaque duc que l'on y conſtitue priſonnier, 100 livres pour chaque pair qui n'eſt pas duc, & 50 livres pour tout autre particulier de quelque qualité ou condition qu'il ſoit. *Voyez* CONNETABLE.

Sous cet officier, & en ſon abſence ſous le lieutenant, eſt un gentilhomme de la porte, avec pluſieurs gardes. Ce gentilhomme a la charge d'ouvrir & de fermer les portes, de remettre tous les ſoirs les clés au connetable ou au lieutenant, de les aller prendre le matin chez l'un ou chez l'autre. Il commande les gardes qui ſont en faction le jour; & à l'entrée de chaque priſonnier, il a pour ſon honoraire le vêtement de deſſus, ou un équivalent: lequel pour un pair du royaume, eſt ordinairement de 30 livres, & de 5 pour tout autre particulier.

Autrefois le roi accordoit à un duc ou marquis priſonnier à la *tour*, 12 livres ſterlings par ſemaine, ce qui eſt aujourd'hui réduit à 4 livres; à tous les autres pairs, 10 livres par ſemaine, qui ſont réduites maintenant à 2 livres 4 ſchelins 5 deniers; aux chevaliers & gentilshommes, 4 livres, réduites à 13 ſchelins 4 deniers; & aux perſonnes du commun, il ne donne maintenant que 10 ſchelins par ſemaine: pour ce qui eſt des gardes de la *tour*, *Voyez* GARDES.

Dans l'ancienne *franchiſe* qui joint la *tour*, on comprenoit auſſi l'ancien *parc d'artillerie*, près de la place nommée *ſpittle-field*, comme auſſi ce qu'on appelle *les petites minories*, où le gentilhomme de la porte exerce la même autorité que les shérifs dans leur reſſort. *Voyez* ARTILLERIE, *&c.*

TOUR, (*Juriſp.*) ſignifie en Angleterre la cour d'un shérif, laquelle ſe tient deux fois par an dans chaque canton de la province; ſavoir un mois après Pâques, & un mois après la S. Michel. *Voyez* SHÉRIF.

Perſonne n'eſt exempt de cette juriſdiction que les archevêques, les évêques, comtes, barons, religieux, religieuſes, & tous ceux qui poſſedent des cantons en propre, & les font valoir par eux-mêmes.

On l'appelle *tour du shérif*, parce que ce magiſtrat fait une tournée dans la province, & tient ſa cour en différens endroits.

TOUR, (*Art numiſmatiq.*) la *tour* ſur les médailles, déſigne un magaſin fait pour le ſoulagement du peuple; mais on ne trouve de *tours* ſur les médailles que depuis Conſtantin. (*D. J.*)

TOUR DE COUVENT, (*Charpent.*) c'eſt dans un couvent de filles, une eſpece de machine en forme de boiſſeau, ouverte en partie, & poſée verticalement à hauteur d'appui dans la baie d'un mur de refend, où elle tourne ſur deux pivots pour faire paſſer diverſes choſes dans le couvent, & les en faire ſortir. On appelle auſſi *tour* la chambre où eſt cette machine. Il y a des religieuſes prépoſées au *tour*, qui parlent au *tour*, & qu'on appelle *dames du tour*. *Voyez* TOURIERE. (*D. J.*)

TOUR DE LÉANDRE, (*Archit. turq.*) c'eſt une petite fortereſſe, ſituée ſur un rocher dans le canal de Conſtantinople, entre cette ville & celle de Scutari en Natolie. On voit de cette *tour* toute la ville de Conſtantinople, Péra, Galata, & pluſieurs autres édifices qui font une très-belle perſpective. Les Turcs nomment cette *tour Khes-caleſi*, c'eſt-à-dire *tour de la pucelle*; mais les Francs ne la connoiſſent que ſous le nom de *la tour de Léandre*, & c'eſt ſous ce nom que j'en ai parlé avec un peu plus d'étendue, quoique je ſache bien que les amours d'Héro & de Léandre ſe ſoient paſſés bien loin de là, ſur les bords du canal des Dardanelles. (*D. J.*)

TOUR DE MÉCENE, (*Littérat.*) maiſon très haute de Mécene, que les Poëtes ont chantée, parce que c'étoit la maiſon du protecteur des lettres; *molem propinquam nubibus*, diſoit Horace en parlant de cette maiſon: elle donna vraiſſemblablement le deſir & l'envie aux autres grands ſeigneurs de Rome, ou aux gens riches de l'imiter. Quel devoit être le fracas d'une ville où l'on pouvoit, dit-on, compter près de 3000000 d'habitans? une ville, qui ſelon la ſupputation de Pline, comprenoit avec ſes fauxbourgs quarante-huit milles de tour, & dont les maiſons pouvoient avoir juſqu'à ſept étages, chacun de dix piés de hauteur? Enfin cette paſſion d'élever des palais juſqu'aux nues, alla ſi loin en peu d'années, & les chûtes des maiſons devinrent ſi fréquentes, qu'Auguſte fut obligé de porter une loi qui défendoit aux particuliers d'élever aucun édifice qui eût plus de 70 piés romains de hauteur, ce qui revient à 65 de nos piés de roi & 3 pouces. (*D. J.*)

TOUR D'ORDRE, (*Littérat.*) nom que porte le phare de Boulogne, & que M. de Valois rend par les mots de *turris ordinis*; cependant ni le mot françois *ordre*, ni le latin *ordo*, ne paroiſſent être l'origine d'une pareille dénomination. Ce phare eſt très-ancien, & ayant été conſtruit pour diriger le cours des vaiſſeaux qui abordoient à Boulogne, ville autrefois célebre par ſon commerce; il fut réparé par les ſoins de Charlemagne. Son ancien nom étoit *Ordrans*, comme on l'apprend de la vie de S. Folenin évêque de Terrouenne; mais *Ordrans* paroît une légere corruption d'*Ordans*. Pluſieurs croient avec aſſez d'apparence, que *turris Ordans* s'étoit fait de *turris ardens*, la *tour ardente*, ce qui convenoit parfaitement à une *tour* où le feu paroiſſoit toutes les nuits. *Voyez* PHARE. (*D. J.*)

TOUR DE PORCELAINE, (*Hiſt. de la Chine.*) cette fameuſe *tour* eſt de figure octogone, large d'environ quarante piés, de ſorte que chaque face en a quinze. Elle eſt entourée par-dehors d'un mur de même figure, éloigné de deux toiſes & demie, & portant à une médiocre hauteur un toit couvert de tuiles verniſſées; ce toit paroît naître du corps de la *tour*, & forme au-deſſous une galerie aſſez propre.

La *tour* a neuf étages dont chacun eſt orné d'une corniche de trois piés à la naiſſance des fenêtres, & diſtingué par des toits ſemblables à celui de la galerie, à cela près qu'ils ont beaucoup moins de ſaillie, parce qu'ils ne ſont pas ſoutenus d'un ſecond mur; ils deviennent même beaucoup plus petits, à meſure que la *tour* s'éleve & ſe rétrecit.

Le mur a du-moins ſur le rez-de-chauſſée douze piés d'épaiſſeur, & plus de huit & demi par le haut. Il eſt incruſté de porcelaines poſées de champ; la pluie & la pouſſiere en ont diminué la beauté; cependant il en reſte encore aſſez pour faire juger que c'eſt en effet de la porcelaine quoique groſſiere; car il y a apparence que la brique, depuis trois cens ans que cet ouvrage dure, n'auroit pas conſervé le même éclat.

L'eſcalier qu'on a pratiqué en-dedans, eſt petit & incommode, parce que les degrés en ſont extrêmement hauts; chaque étage eſt formé par de groſſes poutres miſes en-travers, qui portent un plancher, & qui forment une chambre dont le lambris eſt enrichi de diverſes peintures, ſi néanmoins les peintures de la Chine ſont capables d'enrichir un appartement,

Digitized by Google

Les murailles des étages ſupérieurs ſont percées d'une infinité de petites niches qu'on a remplis d'idoles en bas-relief, ce qui fait une eſpece de marqueterie très-propre. Tout l'ouvrage eſt doré, & paroît de marbre ou de pierre ciſelée ; mais je crois que ce n'eſt en effet qu'une brique moulée & poſée de champ; car les Chinois ont une adreſſe merveilleuſe pour imprimer toute ſorte d'ornemens dans leurs briques, dont la terre fine & bien paſſée eſt plus propre que la nôtre à prendre les figures du moule.

Le premier étage eſt le plus élevé, mais les autres ſont entr'eux d'une égale diſtance. On y compte cent quatre-vingt-dix marches preſque toutes de dix bons pouces, ce qui fait cent cinquante-huit piés ; ſi l'on y joint la hauteur du maſſif, celle du neuvieme étage qui n'a point de degré, & le couronnement, on trouvera que la *tour* eſt élevée ſur le rez-de-chauſſée de plus de deux cens piés.

Le comble n'eſt pas une des moindres beautés de cette *tour* : c'eſt un gros mât qui prend au plancher du huitieme étage, & qui s'éleve plus de trente piés en-dehors. Il paroît engagé dans une large bande de fer de la même hauteur, tournée en volute, & éloignée de pluſieurs piés de l'arbre, de ſorte qu'elle forme en l'air une eſpece de cône vuide & percé à jour, ſur la pointe duquel on a poſé un globe doré d'une groſſeur extraordinaire. Voilà ce que les Chinois appellent la *tour de porcelaine*, & que quelques européens nommeroient peut être la *tour de brique*. Quoi qu'il en ſoit de ſa matiere, c'eſt aſſurément l'ouvrage le mieux entendu, le plus ſolide, & le plus magnifique qui ſoit dans l'orient, à ce que nous aſſurent les rr. pp. Jéſuites. (*D. J.*)

TOUR, (*Juriſprud.*) eſt le rang dans lequel pluſieurs perſonnes ont droit de nommer ou préſenter ſucceſſivement aux bénéfices qui viendront à vaquer.

La préſentation ou collation par *tour* dépend des titres & de la poſſeſſion.

Quelquefois l'évêque nomme par *tour* avec le chapitre.

Les chanoines entr'eux préſentent ou conferent certains bénéfices par *tour*.

Entre pluſieurs co-patrons eccléſiaſtiques, chacun d'eux nomme à ſon *tour*.

On appelle *tournaires* ceux qui préſentent ou conferent par *tour*.

La maniere de compter le *tour* dépend auſſi des titres & de la poſſeſſion ; en quelques endroits chacun nomme pendant une année, en d'autres pendant ſix mois ou un mois, en d'autres chacun des tournaires a ſa ſemaine.

Il n'y a que les lettres de nomination ou collation qui faſſent *tour*.

La collation néceſſaire entre collateurs qui conferent alternativement, fait *tour*.

Une collation nulle remplit même le *tour* du collateur.

Mais le roi ne perd point ſon *tour* pour avoir préſenté un incapable.

Une collation faite pour cauſe de permutation fait *tour*, quoiqu'elle n'ait pas été ſuivie de poſſeſſion, ce qui s'entend pourvu que la collation ait été faite par l'ordinaire & du conſentement du patron.

Le chanoine tournaire eſt le vrai collateur ordinaire, & la réſignation faite entre ſes mains eſt canonique. *Voyez* Rebuffe *ſur le concordat*, Jovet au mot *bénéfice*, la *bibliotheque canonique*, du Luc, & les *mots* BÉNÉFICE, COLLATION, COLLATEUR, NOMINATION, PATRON, PRÉSENTATION. (*A*)

TOUR DE L'ECHELLE, (*Juriſprud.*) eſt un certain eſpace que celui qui fait conſtruire un mur du côté du voiſin, laiſſe entre ce mur & l'héritage voiſin pour pouvoir poſer une échelle contre ce mur en-dehors & le réparer.

Suivant un acte de notoriété du chatelet du 23 Août 1701, le *tour de l'échelle* eſt de trois piés, ce qui n'eſt pas un droit de ſervitude, mais un droit de propriété, tellement que celui qui a laiſſé ces trois piés, peut enſuite les enclorre, ſi c'eſt dans une ville où tous les bâtimens ſe joignent.

Ce droit de trois piés au-delà du mur ne s'établit pas ſans titre, d'autant que celui qui bâtit, peut pouſſer ſon bâtiment juſqu'à l'extrémité de ſon héritage, ou faire un mur mitoyen, auxquels cas il n'y a pas de *tour de l'échelle*.

Par rapport aux maiſons royales & autres édifices royaux, les officiers du roi prétendent que le *tour de l'échelle* eſt de dix-huit piés, à cauſe de l'importance de ces bâtimens qui demandent ordinairement plus de place pour les réparer ; ces officiers prétendent auſſi que les échoppes ou boutiques adoſſées contre ces bâtimens royaux & compriſes dans l'eſpace de dix-huit piés, ſont partie de l'enclos de la maiſon royale, & ſont ſoumiſes à la même juriſdiction. *Voyez* le *praticien de* Couchot *& les lois des bâtimens*. (*A*)

TOUR QUARRÉE, (*Juriſprud.*) étoit une chambre ou commiſſion établie par François I. pour la réformation de ſes finances & la recherche des financiers ; il en eſt parlé dans l'édit de Château-Briant du 8 Juin 1532, *art. 4, 9 & 11*. Cette chambre fut ainſi nommée, parce qu'elle tenoit ſes ſéances dans une *tour quarrée* qui étoit en l'île Notre-Dame ou du palais. *Voyez* Sauval *aux preuves*, *pag. 124*, *la conférence de* Guénois & CHAMBRE DE LA TOUR QUARRÉE. (*A*)

TOUR, (*Critiq. ſacrée.*) l'Ecriture fait mention de pluſieurs *tours* deſtinées à divers uſages. Il y en avoit pour fortifier les villes, comme celles de Phanuel, de Sichem, de Thèbes, de Tyr, de Syène & toutes celles de Jéruſalem. D'autres ſervoient à découvrir de loin, comme celle de Jézraël, d'où la ſentinelle apperçut l'armée de Jéhu qui s'avançoit, *IV. Rois ix. 17*. On élevoit auſſi des *tours* dans les campagnes pour garder les fruits & les troupeaux, *Iſ. v. 2*. C'eſt pour veiller à la conſervation du bétail que le roi Oſias fit bâtir des *tours* dans le déſert, *II. Paral. xxvj. 10* ; & comme il y avoit des gardes dans ces *tours* pour défendre les paſteurs & les troupeaux contre les courſes des voleurs, cet uſage a donné lieu à une façon de parler ſouvent uſitée dans l'Ecriture, par exemple, *IV. Rois, xvij. 9*, depuis la *tour* des gardes juſqu'à la ville fortifiée, pour marquer généralement tous les lieux du pays depuis le plus petit juſqu'au plus grand. (*D. J.*)

TOUR, (*terme de Blaſon.*) il y a en blaſon différentes eſpeces de *tours* ; on les appelle *rondes*, *quarrées*, *crevées*, *carnelées* ou *crenelées*. Les unes ſont ſans portes, les autres avec la porte grillée, les unes ſont maçonnées, quelques autres ſont couvertes ; & il y en a de ſommées de girouettes, ou d'autres pieces. (*D. J.*)

TOUR, *ou* TAMBOUR, ſ. m. *en méchaniques*, eſt une roue ou un cercle concentrique à la baſe d'un cylindre, avec lequel il peut ſe mouvoir autour d'un même axe. Telle eſt la roue *A B*, *Pl. méchan. fig. 44.* qui eſt mobile ſur l'axe *E F*.

L'axe, la roue & les leviers qui y ſont attachés pour ſe mouvoir en même tems, forment la puiſſance méchanique, appellée *axis in peritrochio*, axe dans le tambour, ou ſimplement *tour*. *Voyez* AXE DANS LE TAMBOUR.

Cette machine s'appelle proprement *tour*, ou *treuil*, lorſque l'axe ou arbre *E F* eſt parallele à l'horiſon ; lorſque cet arbre eſt perpendiculaire à l'horiſon, la machine s'appelle alors *vindas*, ou *cabeſtan*. Ces deux machines ſont employées fréquemment aux puits, aux carrieres, aux bâtimens pour élever les pierres & les autres matériaux, ſur les vaiſſeaux &c

Digitized by Google

dans les ports pour lever les ancres, *&c.* & quand on y fait attention, on les retrouve en petit dans une infinité d'autres endroits, où elles ne ſont différentes que par la façon ou par la matiere dont elles ſont faites. Les *tambours*, les fuſées, les bobines ſur leſquelles on enveloppe les cordes ou les chaînes pour remonter les poids ou les reſſorts des horloges, des pendules, des montres mêmes, doivent être regardés comme autant de petits treuils ou de petits cabeſtans. (*O*)

TOUR, (*jeu des Echecs.*) piece du jeu des échecs qui eſt poſée aux extrémités du tablier, & qui ne ſe remue qu'à angles droits : il y a deux *tours* à ce jeu. *Voyez* ECHECS, *jeu des.*

TOURS DOUBLES *au Médiateur*, ce ſont ordinairement les derniers *tours* de la partie, où l'on double le jeu, les matadors, la conſolation, la bête, la vole, *&c.* ou ſimplement telle de ces choſes dont on ſera convenu avant de commencer à jouer.

TOUR, *au Trictrac*, ſignifie la partie compoſée de douze trous, dont chaque vaut douze points.

TOUR IRRÉGULIER ÉLÉGANT, (*Gram. franç.*) il y a un *tour irrégulier élégant*, qui conſiſte à mettre le cas devant le verbe. Les orateurs s'en ſervent ſouvent avec beaucoup de grace : *exemple en proſe.* » Celui » qui nous a donné la naiſſance, nous l'évitons comme une embuche ; cependant cette ſouveraine, les » nouvelles conſtitutions la dégradent ; toute ſon autorité eſt anéantie, & pour toute marque de ſa » dignité, on ne lui laiſſe que des révérences ; la » ſupérieure ne fait rien qu'on ne condamne, les » plus innocentes actions on les noircit ».

Exemple en poéſie :

Ces moiſſons de lauriers, ces honneurs, ces conquêtes,
Ma main en vous ſervant, les trouve toutes prêtes.

Il ſemble qu'il faudroit dire régulierement : » nous » évitons, comme une embuche, celui qui nous a » donné la naiſſance ; cependant les nouvelles conſtitutions dégradent cette ſouveraine ; on noircit » les plus innocentes actions ». Et quant aux vers, la conſtruction naturelle ſeroit, » ma main trouve » toutes prêtes ces moiſſons de lauriers, *&c* ». On parle dans la converſation & dans un livre tout ſimplement ; mais dans une action publique qui eſt animée de la voix, & qui demande une éloquence plus vive, le *tour irrégulier* a bien une autre force.

Il y a un autre *tour irrégulier*, qui conſiſte à mettre le nominatif après ſon verbe ; ce renverſement, bien-loin d'être vicieux, a de la grandeur, & eſt quelquefois abſolument néceſſaire : *exemple.* « Ils n'eurent » pas les barbares, le plaiſir de le perdre, ni la gloire » de le mettre en fuite ». Cette expreſſion eſt bien plus belle que de dire, « mais les barbares n'eurent » pas le plaiſir, *&c.* Déja frémiſſoit dans ſon camp » l'ennemi confus & déconcerté ; déja prenoit l'eſſor pour s'avancer dans les montagnes, cet aigle » dont le vol hardi avoit d'abord effrayé nos provinces ».

Il eſt quelquefois indiſpenſable de mettre le nominatif après le verbe, ſi l'on ne veut pas tomber dans un ſtyle fade & languiſſant : *exemples.* « Il s'éleve du » fond des vallées des vapeurs ſulphureuſes dont ſe » forme la foudre qui tombe ſur les montagnes ». *Autre exemple.* « Voilà le livre que me donna hier le » grand homme qui n'a jamais rien fait que le public » n'ait reçu avec admiration ». Il ſeroit bien moins noble de dire, « dont la foudre qui tombe ſur les » montagnes ſe forme ; le grand homme qui n'a jamais rien fait que le public n'ait reçu avec admiration, me donna hier ce livre, *&c* ».

Il y a encore un autre *tour irrégulier*, qui eſt fort élégant dans un diſcours oratoire : *exemple.* « Il l'avoit bien connu, meſſieurs, que cette dignité & » cette gloire dont on l'honoroit, n'étoit qu'un titre » pour ſa ſépulture ». *Autre exemple.* « Je l'avois prévu, que ce haut degré de grandeur ſeroit la cauſe » de ſa ruine ». Ces expreſſions ſont ſans doute plus pathétiques que de dire ſimplement, « il l'avoit bien » connu meſſieurs, que cette dignité, *&c.* J'avois » prévu que ce haut degré de grandeur, *&c* ». (*D. J.*)

TOURS DE CARTES ET DE MAINS, (*art d'Eſcamotage.*) Les *tours de cartes* ſont des tours de gibeciere ou d'eſprit. Il ne faut pas charger cet ouvrage d'exemples de ces bagatelles, mais on en doit citer quelques-uns pour apprendre aux hommes à chercher les cauſes de pluſieurs choſes qui leur paroiſſent fort ſurprenantes.

Les joueurs de gibeciere font changer en apparence une carte dans une autre ; par exemple un as de cœur en un as de treſle.

Pour en faire autant qu'eux, vous prendrez ces deux as, vous collerez un petit morceau de papier blanc bien mince ſur vos deux as avec de la cire blanche ; ſur l'as de cœur vous collerez un treſle, & ſur l'as de treſle vous collerez un cœur. Vous montrerez ces deux as collés à tout le monde avec un peu de viteſſe. Vous montrerez d'abord l'as de cœur, & vous direz ; meſſieurs, vous voyez bien que c'eſt l'as de cœur. Vous ferez mettre le pié deſſus ; & en mettant l'as ſous le pié, vous tirerez avec le doigt le petit papier qui eſt attaché ſur la carte. Vous montrerez enſuite l'as de treſle ; & en le faiſant mettre ſous le pié d'une autre perſonne qui ſoit éloignée de la premiere, vous ôterez auſſi le papier de deſſus la carte. Vous commanderez enſuite à l'as de cœur de changer de place, & d'aller à celle de l'as de treſle, & à l'as de treſle, d'aller à celle de l'as de cœur. Enfin vous direz à celui qui aura mis le pié ſur l'as de cœur, de montrer ſa carte, il trouvera l'as de treſle, & celui qui a mis le pié ſur l'as de treſle, trouvera l'as de cœur.

Autre tour de carte. Après avoir fait battre un jeu de cartes, vous en ferez tirer une du jeu, puis vous diſpoſerez les cartes en deux tas, & vous ferez poſer celle que l'on a tirée ſur un des deux tas. Ayant cependant mouillé le dos de votre main droite de quelque eau gommée, & mis les deux mains l'une dans l'autre, vous poſerez le dos de votre main droite ſur le tas où l'on a mis la carte : par ce moyen vous l'enleverez, & en tournant au-tour, vous la mettrez dans votre chapeau, la figure tournée de votre côté, afin de voir quelle elle eſt. Vous ferez poſer une main ſur le tas où l'on a mis la carte que vous avez tirée ; pendant ce tems-là vous prendrez l'autre tas, & le mettrez ſur votre carte dans votre chapeau. Vous remettrez le ſecond tas ſur la table avec la carte deſſus. Vous demanderez enſuite à la perſonne où il a mis ſa carte ; il vous dira, ſur le tas où j'ai la main : vous lui répondrez qu'elle eſt ſous l'autre, & vous lui direz quelle eſt cette carte avant que la lever.

Pour deviner toutes les cartes d'un jeu les unes après les autres, il faut d'abord en remarquer une, & battre les cartes, en ſorte que celle qu'on a remarquée ſe trouve deſſus ou deſſous. Je ſuppoſe qu'on dit remarqué le roi de pique ; enſuite il faut mettre les cartes derriere ſon dos, & annoncer qu'on va tirer le roi de pique. On tire effectivement le roi de pique qu'on a remarqué ; mais en le tirant on en tire une ſeconde que l'on cache dans ſa main, & que l'on regarde en jettant la premiere que j'ai ſuppoſée être le roi de pique. Suppoſé que la ſeconde qu'on a regardée en jettant la premiere ſoit une dame de cœur, on annonce qu'on va tirer une dame de cœur ; mais en la tirant, on en tire une troiſieme qu'on regarde

pendant qu'on jette la ſeconde, & ainſi de ſuite juſqu'à la derniere.

Si vous voulez deviner la carte qu'on aura touchée, il faut faire tirer une carte du jeu, la faire mettre ſur la table, & remarquer quelque tache particuliere ſur cette carte (cela eſt facile, car il n'y a pas une carte qui n'ait une marque particuliere); vous dites enſuite qu'on la mette dans le jeu, & qu'on batte les cartes. Quand elles ſont bien battues, vous les prenez & montrez la carte qu'on a touchée.

Pour trouver la carte que quelqu'un aura penſée, il faut premierement diviſer ces cartes en cinq ou ſix tas, & faire enſorte qu'il n'y ait que cinq ou ſept cartes à chaque tas. Secondement il faut demander en montrant ces tas les uns après les autres, dans quel tas eſt la carte qu'on a penſée, & en même tems compter combien il y a de cartes dans ce tas. Troiſiemement il faut mettre ces tas les uns ſur les autres, en ſorte que celui où eſt la carte penſée ſoit deſſous. Quatriemement, il faut encore faire autant de tas qu'il y avoit de cartes dans le tas où étoit la carte penſée, ſans y employer tout le jeu, mais garder autant de cartes qu'il en faut pour en mettre une ſur chaque tas. Cinquiemement, il faut montrer les tas les uns après les autres, & demander une ſeconde fois dans quel tas eſt la carte penſée. Elle ſera préciſément la premiere du tas qu'on vous indiquera.

Il eſt aiſé de deviner les cartes de deſſus trois tas de cartes. Pour cet effet, remarquez une carte dans le jeu que vous faites trouver deſſus en battant. Après cela vous faites trois tas ſur l'un deſquels ſe trouve la carte que vous connoiſſez. Il faut appeller la carte que vous connoiſſez la premiere, & au-lieu de la prendre, vous en prenez une autre, que vous regardez, laquelle vous appellez en prenant celle du ſecond tas; enfin vous appellez celle-ci en prenant celle que vous connoiſſez d'abord. Ayant donc en votre main les trois cartes que vous avez appellées, vous les faites voir ſelon l'ordre que vous les avez appellées.

Pour faire trouver trois valets enſemble avec une dame, quoiqu'on ait mis un valet avec la dame ſur le jeu, un valet deſſous & l'autre dans le milieu du jeu, voici ce qu'on fait. On ôte trois valets & une dame du jeu que l'on met ſur la table; enſuite on dit, en montrant les trois valets: « meſſieurs, voilà trois » drôles qui ſe ſont bien divertis au cabaret; après » avoir bien bu & bien mangé, ils ſe demandent l'un » à l'autre s'ils ont de l'argent; il ſe trouve que tous trois n'ont pas un ſou. « Comment faire, dit l'un » d'eux? Il faut demander encore du vin à l'hôteſſe, » & tandis qu'elle ira à la cave, nous nous enfui» rons ». Tous trois y conſentent, appellent l'hôteſſe, qui eſt la dame qu'on montre, & l'envoient à la cave. Pour cela vous renverſez la dame ſur la table, après quoi vous dites: « Allons, il faut faire enfuir » nos trois gaillards ». Vous en mettez un ſur le jeu, un deſſous, & l'autre au milieu. Notez qu'avant que vous faſſiez le *tour*, il faut faire en ſorte que le quatrieme valet ſe trouve deſſous, ou ſur le jeu de cartes. L'hôteſſe étant de retour, & ne trouvant pas ſes trois gaillards, ſe met en état de courir après. « Fai» ſons-la courir, dites-vous; voyons ſi elle pourra » attraper nos trois drôles ». Pour cela vous la mettez ſur le jeu; après quoi vous donnez à couper à quelqu'un de la compagnie: il eſt certain qu'en jettant les cartes les unes après les autres, on trouvera trois valets avec la dame.

Le dernier *tour* que je vais décrire eſt le *tour* des jetons. Vous faites compter par une perſonne dix-huit jetons; vous en prenez 6 pendant ce tems-là dans la bourſe, & vous les cachez entre le pouce & le premier doigt de votre main droite: enſuite vous dites, » monſieur, vous avez compté dix huit jetons »; il vous dit qu'oui: pour lors vous ramaſſez les jetons, & en les ramaſſant vous laiſſez tomber les ſix que vous avez dans votre main avec les dix-huit; vous les mettez tous dans la main de la perſonne qui les a comptés; ainſi il y en a vingt-quatre: enſuite vous lui dites: « Combien ſouhaitez-vous qu'il y en ait » dans votre main, entre dix-huit & vingt-quatre»? Si l'on dit: « je ſouhaite qu'il y en ait vingt-trois », vous dites: « monſieur, rendez-moi un de vos jetons », & vous lui faites obſerver qu'il en reſte dix-ſept, parce que vous lui avez fait croire que vous ne lui en avez donné que dix-huit. Enfin vous prenez des jetons dans la bourſe, & vous comptez 18, 19, 20, 21, 22 & 23; vous ramaſſez ces ſix jetons en faiſant ſemblant de les mettre dans votre main gauche; mais vous les retenez dans la droite, que vous fermez, & vous faites ſemblant de les faire paſſer avec les dix-ſept, en ouvrant votre main gauche: vous tenez cependant les ſix jetons dans votre main droite, & vous dites à la perſonne de compter ces jetons; il trouve le nombre qu'il a demandé, qui eſt vingt-trois.

Vous mêlez vos ſix jetons parmi les vingt-trois en les ramaſſant, & vous remettez le tout enſemble dans la bourſe, ou les remettant ſecretement dans la main de la même perſonne avec ſix autres jetons: vous lui dites de fermer la main, & vous lui demandez combien il veut qu'il s'y en trouve de vingt-trois à vingt-neuf. S'il en demande, par exemple, vingt-ſix, vous lui dites de vous en donner trois; puis de vingt-trois à vingt-ſix vous comptez trois, que vous faites ſemblant de faire paſſer dans la main avec les autres, comme vous avez fait ci-deſſus; alors vous lui dites de compter, il s'en trouve vingt ſix: vous les ramaſſez, & en les ramaſſant vous remettez les trois que vous avez dans votre main avec les autres, & vous ſerrez le tout enſemble.

Comme il y a des perſonnes qui ſe trouveroient embarraſſées, ſi au-lieu de vingt-trois jetons que j'ai ſuppoſés, l'on en demandoit dix-neuf, combien il faudroit demander des jetons? on remarquera dans ce cas combien il faut de jetons depuis le nombre que la perſonne demande juſqu'à vingt-quatre; ce qu'il y aura eſt le nombre qu'il faut demander, ce qu'on comprend ſans peine.

Il ne ſera pas fort difficile de deviner la plûpart des autres *tours* de cette eſpece, dès qu'on en cherchera vivement la clé. Mais il ſe préſente quelquefois en public des hommes qui font des *tours* fort ſurprenans d'un autre genre, & que les phyſiciens eux-mêmes ont bien de la peine à expliquer. Il n'entre dans ces *tours* point d'eſprit, de ruſe ou d'eſcamotage; ce ſont des épreuves vraies, & qu'aucun ſpectateur ne peut imiter. En un mot ces *tours* dépendent néceſſairement d'une conformation d'organes particuliers, fortifiée par une prodigieuſe habitude, & accompagnée quelquefois d'une adreſſe merveilleuſe.

Ce que le ſieur Richardſon, anglois, faiſoit en public à Paris en 1677, étoit aſſurément fort étonnant: cet homme qu'on appelloit le *mangeur de feu*, faiſoit rôtir une tranche de viande ſur un charbon dans ſa bouche, allumoit ce charbon avec un ſoufflet, & l'enflammoit par un mélange de poix noire, de poix réſine & de ſoufre enflammé; ce mélange allumé dans ſa bouche produiſoit le même frémiſſement que l'eau dans laquelle les forgerons éteignent le fer, & bien-tôt après il avaloit ce charbon enflammé, cette poix, ce ſoufre & cette réſine. Il empoignoit un fer rouge avec ſa main, qui n'étoit pas cependant plus calleuſe que celle d'un autre homme, enfin il tenoit un autre fer rouge entre ſes dents.

M. Dodart a fait de grands efforts dans les anciens mémoires de l'académie des Sciences pour expliquer tous ces faits dont il avoit été témoin avec ſes collegues,

Digitized by Google

gues, & avec tout Paris. Il cite des choſes approchantes ſur le témoignage de Busbeque, d'un M. Thoiſnard d'Orléans, & d'une dame de la même ville; mais de tels témoignages particuliers n'ont pas grande force; & d'ailleurs M. Dodart lui-même convient qu'il n'étoit pas poſſible de ſoupçonner aucune préparation ſecrete dans les épreuves du ſieur Richardſon, comme dans le charlatan de Busbeque & ſon moine turc. Richardſon faiſoit également ſes épreuves dans les occaſions les plus imprévues, comme dans celles qu'il pouvoit prévoir, à la cour, à la ville, en public & en particulier, en préſence des gens les plus éclairés comme devant tout un peuple.

M. Dodart dit auſſi qu'il y a des plombiers qui vont quelquefois chercher au fond du plomb récemment fondu des pieces de monnoie que l'on y jette, & qu'on leur donne pour les engager à faire cette épreuve, qui a été ſouvent répétée dans les jardins de Verſailles & de Chantilly; mais vraiſſemblablement ces plombiers uſoient auparavant de quelque ruſe pour ne ſe pas brûler, ou-bien avoient les doigts fort calleux, ce qui n'étoit point, ſelon M. Dodart lui-même, le cas du ſieur Richardſon, en ſorte que ce dernier exécutoit apparemment ſon épreuve du fer chaud par de certaines meſures qu'il prenoit pour le poſer entre ſes dents & ſur ſa main, foiblement & avec une grande preſteſſe.

Le charbon allumé m'étonne peu; il n'eſt preſque plus chaud dès le moment qu'il eſt éteint; l'anglois pouvoit alors l'avaler; le ſoufre ne rend pas le charbon plus ardent, il ne fait que le nourrir: ſa flamme brûle foiblement; le ſoufflet avec lequel cet anglois induſtrieux allumoit ce charbon, ſouffloit apparemment beaucoup plus ſur ſa langue que ſur le charbon même. Le mélange de poix-réſine, de poix noire & de ſoufre allumé n'eſt pas ſi chaud qu'une bouche calleuſe & abreuvée de ſalive ne puiſſe bien le ſouffrir. Les réſines ne ſe fondoient ſans doute, & le ſoufre ne brûloit qu'à la ſurface, ce qui ne faiſoit qu'une croûte, & néanmoins la tranche de viande ſe grilloit à merveille. Le bruit que faiſoit le mélange allumé dans la bouche du mangeur de feu n'étoit pas l'effet d'une extrême chaleur, mais de l'incompatibilité du ſoufre allumé avec la ſalive, comme avec toutes les autres liqueurs aqueuſes.

Outre que le mélange dont nous venons de parler n'eſt pas extrêmement chaud, il eſt gras, & par conſéquent il ne peut toucher immédiatement, ou du-moins il ne touche que légerement la langue qui eſt abreuvée de ſalive.

Mais pour conclure, puiſque perſonne ne pouvoit faire les mêmes épreuves que cet anglois, il en faut toujours revenir à une conformation ſinguliere d'organes fortifiée par l'habitude, l'adreſſe & le *tour* de main. S'il étoit vrai qu'il y eût eu quelque ſecret dans les *tours* du ſieur Richardſon, comme il avoit intérêt de le laiſſer croire, il eût rendu quelqu'un capable de ſoutenir les mêmes épreuves. En ce cas ſon ſecret eût mérité une grande récompenſe, parce qu'on l'auroit appliqué à des uſages plus importans & plus ſérieux; cependant il n'a donné ni vendu ce prétendu ſecret à perſonne, car depuis plus d'un ſiecle perſonne ne s'eſt préſenté dans le public faiſant les mêmes choſes que faiſoit à Londres & à Paris le ſieur Richardſon en 1677. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOUR *de Londres*, (*Géog. mod.*) forteresſe d'Angleterre, ainſi nommée à cauſe d'une grande *tour* blanche & quarrée qui eſt au milieu. Cette forteresſe a été bâtie en 1077 par Guillaume le conquérant, & ſon fils Guillaume II. l'environna d'un mur en 1098. Elle eſt ſituée près de la Thamiſe, au-deſſous du pont, & à l'orient de Londres. Auſſi j'en ai déja parlé en décrivant cette ville.

Mais je dois ajouter ici, que c'eſt dans cette priſon d'état, qu'eſt né le premier jour de l'année 1656. *Fleetwood* (Guillaume), ſavant théologien, mort évêque d'Ely en 1723. dans la ſoixante-ſeptieme année de ſon âge.

C'étoit un homme d'un rare mérite, profond antiquaire, & en même tems habile prédicateur. Il étoit fort touché de voir que la différence d'opinions en matiere de religion, cauſoit tant de troubles; perſuadé que toute erreur qui n'influe point ſur la pratique, devroit être parmi les hommes un objet de tolérance. L'hiſtoire de ſa vie eſt à la tête du recueil de ſes ſermons, imprimés en 1736. *in-fol.*

Son *inſcriptionum antiquarum ſylloge*, parut à Londres en 1691. *in-8°*. Ce recueil eſt en deux parties. La premiere contient des inſcriptions payennes remarquables, tirées de Gruter, de Reineſius, de Spon, & d'autres auteurs, & rangées ſous cinq claſſes: la premiere claſſe regarde les dieux; la ſeconde les ouvrages publics; la troiſieme les empereurs; la quatrieme les prêtres, les magiſtrats, les ſoldats, *&c.* & la derniere les particuliers, comme des peres & des meres, des enfans, des maris, des femmes, des freres, des ſœurs, *&c.*

On trouve dans la ſeconde partie, les anciens monumens chrétiens. Les remarques ſont fort conciſes, formées des obſervations des autres, & de celles de l'auteur. Dans une nouvelle édition de cet ouvrage, il ſeroit néceſſaire d'y ajouter des tables exactes, ſur-tout des noms propres, car il n'y en a qu'une ſeule qu'on pourroit appeller un gloſſaire des antiquités, contenues dans les inſcriptions. Il ſeroit encore bon qu'on mît au titre des inſcriptions, la lettre G, ou R, ou S, ou A, ou B, ou P, ou F, ou W, pour indiquer qu'elles ſont tirées de Gruter, ou de Reineſius, ou de Spon, Aringhus, Baronius, Papebroch, Ferretius, Wheler, *&c.* parce qu'on pourroit avoir recours aux ſources, lorſqu'on ſoupçonneroit quelque faute d'impreſſion, ou qu'on voudroit de plus amples éclairciſſemens.

Son *Eſſai ſur les miracles* fut imprimé à Londres en 1701, *in-8°*. Il y attaque les ſyſtèmes défectueux ou inſoutenables de pluſieurs théologiens modernes, leſquels attribuent au diable une puiſſance, qui détruit la plus forte preuve que les miracles fourniſſent en faveur du chriſtianiſme. C'eſt dommage que ce traité ſoit fait en forme de dialogues, qui ne conviennent guere aux matieres ſérieuſes.

En 1707 le docteur Fleetwood donna un petit livre d'un tout autre genre, mais dont on peut tirer de l'utilité; c'eſt ſon *chronicum pretioſum*, ou hiſtoire de la monnoie d'Angleterre, du prix du blé & d'autres denrées, pour les ſix derniers ſiecles.

En 1712, il mit au jour, ſans nom d'auteur, le jugement de l'égliſe d'Angleterre, touchant le baptême des laïques & des non-conformiſtes. Il ſoutient dans cet ouvrage, que l'égliſe anglicane n'a jamais décidé que le baptême des laïques eſt invalide. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

TOUR *de Rouſſillon*, (*Géog. mod.*) *tour* de France dans le Rouſſillon, près de la Tet, à 2 milles de Perpignan. Ce ſont les reſtes infortunés de l'ancienne ville de Ruſcino, qui a donné le nom à tout le pays. Tite Live nous apprend que c'étoit une ville célebre du tems d'Annibal, où les petits rois des pays voiſins s'aſſembloient pour délibérer ſur leurs affaires. L'illuſtre & ſavant M. de Marca, croit que cette ville fut détruite vers l'an 828. lorſque Louis le Débonnaire châtia ceux auxquels la garde de la frontiere avoit été confiée, & qui l'avoient mal défendue contre les Sarraſins. (*D. J.*)

TOURAILLE, eſt le lieu où on fait ſécher le grain pour faire la biére. Une *touraille* eſt faite comme une trémie, ou pour mieux dire, c'eſt le comble tronqué ou renverſé d'un pavillon quarré; elle ne

differe qu'en ce que le chaſſis du haut de la *touraille* eſt la même choſe que les plate-formes qui poſent ſur les murs d'un pavillon ; elle a quatre entraits, des chevrons, des croupes & des empannons ; & au lieu de poinçon, c'eſt un petit chaſſis pour recevoir les arêtiers & chevrons. Le petit chaſſis eſt poſé ſur un maſſif de la même grandeur : au milieu eſt un petit fourneau dont l'ouverture de la cheminée eſt au milieu du petit chaſſis de la *touraille*, par où la fumée entre dans ladite *touraille*. Sur le grand chaſſis au haut de la *touraille* ſont des ſommiers ſur leſquels ſont poſé les tringles ſur quoi l'aire de crin eſt étendue, & ſur laquelle on étend le grain lorſqu'on le fait ſécher.

TOURAINE, (*Géog. mod.*) province de France, bornée au nord par une partie du Maine, & par le Vendômois ; au midi, par le Berri & le Poitou ; au levant, par le Blaiſois ; & au couchant, par l'Anjou.

On donne à la *Touraine* 24 lieues de longueur du midi au nord, & 22 du levant au couchant. La Loire la diviſe en haute & baſſe ; mais outre cette riviere, elle eſt arroſée du Cher, de la Vienne, de l'Indre, de la Creuſe, *&c.* qui toutes enſemble lui procurent beaucoup de varietés agréables, & beaucoup de commodités pour le commerce, & pour la communication avec les autres provinces.

Son climat eſt tempéré, & d'une grande bonté. Ici ſont des terres ſablonneuſes faciles à cultiver, & toujours en labour. Elles rapportent du ſeigle, de l'orge, du mil, des légumes, & de la gaude pour la teinture. Là, c'eſt un terrein uni dont les terres ſont graſſes & fertiles en froment. Ailleurs, ſont des terres marécageuſes & pleines d'étangs poiſſonneux : les rivieres arroſent des prés & des pâturages pour la nourriture des beſtiaux ; les forêts fourniſſent du bois.

On y trouve auſſi quelques mines de fer & de cuivre. Il y a du ſalpêtre dans les côteaux de la Loire expoſés au midi. Dans une plaine près de Liqueil, l'on trouve quantité de coquillages, qui réduits en poudre, ſervent à fertiliſer les terres. Les côteaux de la Loire & du Cher ſont chargés de vignes ; dans d'autres dont le terroir eſt plus gras, l'on y recueille d'excellens fruits, noix, noiſettes, amandes, prunes & pruneaux délicieux. En un mot, c'eſt une province ;

Que du ciel la douce influence
Loin des hivers & des frimats,
A fait le jardin de la France.

Toute la *Touraine* eſt du reſſort du parlement & de la cour des aides de Paris. Elle a un grand maître des eaux & forêts créé en 1689, parce que le roi poſſede trois forêts dans cette province ; ſavoir celle d'Amboiſe, qui contient ſeize mille arpens de bois, dont environ trois mille de haute futaie ; celle de Loches qui contient cinq mille arpens en futaie ; & celle de Chinon qui contient environ ſept mille arpens, partie en futaie, partie en taillis.

Cette province s'enrichiſſoit autrefois par ſes manufactures de draperie, de tannerie, de ſoierie & de rubanerie ; mais toutes ces manufactures ſont tombées en décadence ; celles de draperie & de tannerie, ſont anéanties ; la ſoierie occupoit dans le ſeizieme ſiecle plus de huit mille métiers, ſept cens moulins à ſoierie, & plus de quarante mille perſonnes ; elle n'en occupe pas aujourd'hui deux mille. Des trois mille métiers de rubanerie, il en reſte à peine cinquante.

Pluſieurs cauſes ont concouru à la deſtruction de ces manufactures, qui attiroient dans la province plus de dix millions par an. Il faut mettre entre ces cauſes, la ceſſation du commerce avec les étrangers, la ſortie des ouvriers hors du royaume, l'obligation qu'on a impoſée aux marchands d'acheter à Lyon les ſoies dont ils ont beſoin, *&c.*

La *Touraine* a été érigée en gouvernement général l'an 1545, & aujourd'hui elle a un gouverneur, un lieutenant-général, & un lieutenant de roi. Il y a deux duchés pairies dans ce gouvernement, Montbazon & Luynes. On compte dans la *Touraine*, huit villes royales dont le domaine eſt engagé, à l'exception de celui de Tours, capitale.

Les peuples de cette province, appellées *Tourangeaux*, ont pris leur nom des anciens *Turones* ou *Turoni*, marqués entre les Celtes dans les commentaires de Céſar. Tacite les nomme *Turoni imbelles*. Le Taſſe les a peints dans ſa Jéruſalem, *chant I.*

Non è gente robuſta, è faticoſa,
Se ben tutta di ferro ella riluce ;
La terra molle, è lieta, è dilettoſa
Simili à ſe gli habitator produce :
Impeto ſa nelle battaglie prime ;
Ma di leggier poi langue, è ſi reprime.

Ce portrait a été élégamment rendu en vers latins par un poëte de Sicile :

Turba licet chalybis cataphracta horrore nitentis,
Ægra labore tamen, nec vivida robore : mollis
Blandaque terra, ſibi ſimiles educit alumnos,
Scilicet ; hi ſub prima ruunt diſcrimina pugnæ
Præcipites, ſed reſtincto mox fulgure torpent.

Comme les muſes aiment les pays délicieux, la *Touraine* a produit des gens qui les ont cultivées avec honneur. Dans ce nombre, je ne dois pas oublier MM. de Racan & de Marolles.

Racan, (Honorat de Beuil, marquis de,) poëte françois, né en 1589, & l'un des premiers de l'académie françoiſe, mourut à Paris en 1670, à quatre-vingt-un ans.

Il s'eſt acquis une grande réputation par ſes *bergeries* ou *églogues*, & par ſes *odes ſacrées*, ou *paraphraſe des pſeaumes*. Il avoit un génie fecond, aiſé, un caractere doux & ſimple ; par conſéquent il ne lui manquoit rien pour être berger. Auſſi trouve-t-on dans ſes bergeries des morceaux pleins d'agrément & de délicateſſe. Nous ne citerons de lui que ſa *chanſon des bergers* à la louange de la reine, mere de Louis XIII.

Paiſſez, cheres brebis, jouiſſez de la joie
Que le ciel vous envoie.
A la fin ſa clémence a pitié de nos pleurs ;
Allez dans la campagne ; allez dans la prairie.
N'épargnez point les fleurs,
Il en revient aſſez ſous les pas de Marie.

Par elle renaîtra la ſaiſon deſirée
De Saturne & de Rhée,
Où le bonheur rendoit tous nos deſirs contens ;
Et par elle on verra reluire en ce rivage
Un éternel printems,
Tel que nous le voyons paroître en ſon viſage.

Nous ne reverrons plus nos campagnes déſertes,
Au-lieu d'épis couvertes
De tant de bataillons l'un à l'autre oppoſés :
L'Innocence & la Paix regneront ſur la terre ;
Et les dieux appaiſés
Oublieront pour jamais l'uſage du tonnerre.

La nymphe de la Seine inceſſamment révere
Cette grande bergere,
Qui chaſſe de ſes bords tout ſujet de ſouci,
Et pour jouir long-tems de l'heureuſe fortune
Que l'on poſſede ici,
Porte plus lentement ſon tribut à Neptune.

Paiſſez donc, mes brebis, prenez part aux délices
Dont les deſtins propices,
Par un ſi beau remede ont guéri nos douleurs :
Allez dans la campagne ; allez dans la prairie ;

Digitized by Google

N'épargnez point les fleurs ;
Il en revient aſſez ſous les pas de Marie.

Toute cette piece eſt d'une douceur admirable ; & comme elle eſt dans le ton lyrique, on ſent bien qu'elle ſe prêteroit aiſément au chant.

En qualité de diſciple de Malherbe, Racan a fait auſſi quelques odes ; mais où les penſées ne ſont point auſſi ſerrées que dans celles de ſon maître. Ses paraphraſes des pſeaumes ſont ordinairement médiocres ; cependant il s'y trouve des endroits d'une aſſez grande beauté. Tel eſt celui-ci : *pſ.* 92.

L'empire du Seigneur eſt reconnu par-tout ;
Le monde eſt embelli de l'un à l'autre bout,
De ſa magnificence.
Sa force l'a rendu le vainqueur des vainqueurs ;
Mais c'eſt par ſon amour plus que par ſa puiſſance
Qu'il regne dans les cœurs.

Sa gloire étale aux yeux ſes viſibles appas :
Le ſoin qu'il prend pour nous, fait connoître ici-bas
Sa prudence profonde :
De la main dont il forme & la foudre & l'éclair,
L'imperceptible appui ſoutient la terre & l'onde
Dans le milieu des airs.

De la nuit du cahos, quand l'audace des yeux
Ne marquoit point encore dans le vague des lieux
De zénit ni de zône,
L'immenſité de Dieu comprenoit tout en ſoi,
Et de tout ce grand tout, Dieu ſeul étoit le trône,
Le royaume & le roi.

On eſtime auſſi ſon *ode au comte de Buſſy-Rabutin*, dans laquelle il l'invite à mépriſer la vaine gloire, & à jouir de la vie. Lafontaine, Deſpreaux, & d'après eux, pluſieurs beaux eſprits, ont tous jugé très-favorablement du mérite poétique de Racan. Il ne lui manquoit que de joindre l'opiniâtreté du travail à la facilité & à la ſupériorité du talent. Il eſt doux, coulant, aiſé ; mais il n'a point aſſez de force, ni d'exactitude dans ſes vers. Les morceaux que nous avons déjà cités de lui, ſont remplis de beautés, au milieu deſquels regne un peu de cette négligence qu'on lui reproche avec raiſon. C'eſt ce que je puis encore juſtifier par d'autres ſtances tirées de ſes ouvrages, & qui en même-tems me paroiſſent propres à piquer la curioſité de ceux qui aiment les graces de cet aimable poëte. Voici les ſtances dont je veux parler ; elles ſont toutes philoſophiques :

Tircis, il faut penſer à faire une retraite,
La courſe de nos jours eſt plus qu'à-demi-faite,
L'âge inſenſiblement nous conduit à la mort :
Nous avons aſſez vu ſur la mer de ce monde
Errer au gré des flots notre nef vagabonde ;
Il eſt tems de jouir des délices du port.

Le bien de la fortune eſt un bien périſſable ;
Quand on bâtit ſur elle, on bâtit ſur le ſable ;
Plus on eſt élevé, plus on court de dangers ;
Les grands pins ſont en butte aux coups de la tempête,
Et la rage des vents briſe plutôt le faîte
Des maiſons de nos rois, que des toits des bergers.

O bien heureux celui qui peut de ſa mémoire
Effacer pour jamais ce vain eſpoir de gloire,
Dont l'inutile ſoin traverſe nos plaiſirs,
Et qui loin, retiré de la foule importune,
Vivant dans ſa maiſon, content de ſa fortune,
A, ſelon ſon pouvoir, meſuré ſes deſirs.

Il contemple du port les inſolentes rages
Des vents de la faveur auteurs de nos orages,
Allumer des mutins les deſſeins factieux :
Et voit en un clin-d'œil par un contraire échange,
L'un déchiré du peuple au milieu de la fange,
Et l'autre à même-tems élevé dans les cieux.

Cette chute me paroît d'une grande beauté ; le poëte termine par des réflexions ſur lui-même.

Agréables deſerts, ſéjour de l'innocence,
Où loin des vanités, de la magnificence,
Commence mon repos, & finit mon tourment ;
Vallons, fleuves, rochers, plaiſante ſolitude,
Si vous fûtes témoins de mon inquiétude,
Soyez-le deſormais de mon contentement.

Coutelier, libraire à Paris, a donné en 1724 une édition fort jolie des œuvres de Racan, en 2 *vol. in*-12. mais il s'eſt gliſſé dans cette édition quelques fautes, & des obmiſſions conſidérables. Il y manque une longue ode au cardinal de Richelieu, qui ſe trouve dans un reueil de poéſies, intitulé : *les nouvelles Muſes*, Paris 1635, *in*-8° ; un ſonnet à M. de Puyſieux ; & une épitaphe de douze vers qui ont été inſérés dans les *Délices de la poéſie françoiſe*, Paris 1621. *in*-8° ; les *ſept lettres* qui ſont dans le *recueil de* Faret ; les *Mémoires de la vie de Malherbe, &c.* manquent auſſi : voilà des matériaux pour une nouvelle édition.

Le conte des trois Racans, rapporté dans le Ménagiana, *tom. III. pag.* 83, n'eſt peut-être pas vrai ; mais comme il eſt fort plaiſant, je vais le copier encore.

Deux amis de M. de Racan furent qu'il avoit rendez-vous pour voir Mlle. de Gournay. Elle étoit de Gaſcogne, fort vive, & un peu emportée de ſon naturel ; au reſte bel eſprit, & comme telle, elle avoit témoigné en arrivant à Paris, grande impatience de voir M. de Racan, qu'elle ne connoiſſoit pas encore de vue. Un de ces Meſſieurs prévint d'une heure ou deux celle du rendez-vous, & fit dire que c'étoit Racan qui demandoit à voir Mlle. de Gournay. Dieu ſait comme il fut reçu. Il lui parla fort des ouvrages qu'elle avoit fait imprimer, & qu'il avoit étudiés exprès. Enfin, après un quart-d'heure de converſation, il ſortit, & laiſſa Melle. de Gournay fort ſatisfaite d'avoir vu M. de Racan.

A-peine étoit-il à trois pas de chez elle, qu'on lui vint annoncer un ſecond M. de Racan. Elle crut d'abord que c'étoit le premier qui avoit oublié quelque choſe, & qui remontoit. Elle ſe préparoit à lui faire un compliment là-deſſus, lorſque l'autre entra, & fit le ſien. Melle. de Gournay ne put s'empêcher de lui demander pluſieurs fois, s'il étoit véritablement M. de Racan, & lui raconta ce qui venoit de ſe paſſer. Le prétendu Racan fit fort le fâché de la piece qu'on lui avoit jouée, & jura qu'il s'en vengeroit. Bref, Melle. de Gournay fut encore plus contente de celui-ci qu'elle ne l'avoit été de l'autre, parce qu'il la loua davantage. Enfin, il paſſa chez elle pour le véritable Racan, & le premier pour un Racan de contrebande.

Il ne faiſoit que de ſortir, lorſque M. de Racan en original, demanda à parler à Melle. de Gournay. Elle perdit patience. Quoi, encore des Racans, dit-elle ! Néanmoins on le fit entrer. Melle. de Gournay le prit ſur un ton fort haut, & lui demanda s'il venoit pour l'inſulter ? M. de Racan, qui n'étoit pas un parleur fort ferré, & qui s'attendoit à une réception bien différente, en fut ſi ſurpris, qu'il ne put répondre qu'en balbutiant. Melle. de Gournay qui étoit violente, ſe perſuada tout-de-bon que c'étoit un homme envoyé pour la jouer ; & défaiſant ſa pantoufle, elle le chargea à grands coups de mule, & l'obligea de ſe ſauver. « J'ai vu, ajoute Ménage, j'ai vu jouer cette ſcene » par Boisrobert, en préſence du marquis de Racan ; » & quand on lui demandoit ſi cela étoit vrai : oui-dà, » diſoit-il, il en eſt quelque choſe.

De Marolles, (Michel) abbé de Villeloin, & l'un des plus infatigables traducteurs du xvij. ſiecle, étoit fils de Claude de Marolles, gentilhomme de *Tou-*

raine, & capitaine des cent-ſuiſſes, connu par ſon combat ſingulier à la tête de l'armée d'Henri IV. contre Marivaux. Les ſervices de ce pere, le mérite particulier du fils, & le crédit qu'il avoit dans la maiſon de Nevers, ſembloient être des aſſurances qu'il parviendroit un jour aux premieres dignités de l'Egliſe; néanmoins, comme il étoit fort ſtudieux, il eut le même ſort qu'ont preſque tous les gens de lettres ſans intrigue, & uniquement dévoués aux muſes; c'eſt-à-dire, qu'on lui donna de belles eſpérances, & qu'il ne travailla point à en obtenir les effets.

L'abbe de Villeloin continua ſi bien au contraire de travailler pour les lettres ſeules, qu'il compoſa ſoixante-neuf ouvrages, dont la plupart étoient des traductions d'auteurs claſſiques: traductions très-utiles dans leurs tems, & qui ont dû lui coûter beaucoup; mais on les eſtime fort peu de nos jours, & même ſans rendre aſſez de juſtice à un homme qui a frayé le chemin du mieux. Les mémoires de ſa vie contiennent des choſes intéreſſantes.

N'oublions pas de dire qu'il eſt un des premiers françois qui ait eu la curioſité des eſtampes. Il en fit un ample & excellent recueil, & en donna deux catalogues qui ſont recherchés. Son beau recueil a paſſé dans le cabinet du roi, & c'eſt un avantage pour le public.

L'abbé de Marolles mourut à Paris en 1681, âgé de quatre-vingt-un ans. Il étoit alors le plus ancien abbé, & avoit été le plus laborieux du royaume. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TOURAN, (*Géog. mod.*) ancien nom du pays de Turqueſtan, qui tire ſon origine de Tours, fils de Féridoun roi de Perſe, de la dynaſtie des Piſchdadiens. Le *Touran* eſt une vaſte contrée, qui renferme tout ce qui s'appelle la *grande Tartarie*, depuis l'Oxus juſqu'en Moſcovie, Sibérie & Chine. Timur-Bec réduiſit ſous ſa domination tout le pays de *Touran*, que Genghiz-kan avoit autrefois partagé entre les deux fils. (*D. J.*)

TOURANGETTES, ſ. f. pl. (*Lainage.*) eſpece de petites ſerges qui ſe fabriquent en quelques lieux de la généralité d'Orléans, particulierement au montoir: elles ſont ou blanches ou griſes, & ſe font toutes de laines du pays. *Savary.* (*D. J.*)

TOURBE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) *turfa; humus paluſtris; humus vegetabilis, lutoſa; torvena*, c'eſt une terre brune, inflammable, formée par la pourriture des plantes & des végétaux, & que l'action du feu réduit en une cendre jaune ou blanche.

On peut compter deux eſpeces de *tourbe*; l'une eſt compacte, noire & peſante. Les plantes dont cette eſpece eſt compoſée, ſont preſqu'entierement détruites & changées en terre, & l'on n'y en trouve que très-peu de veſtiges; c'eſt la *tourbe* de la meilleure qualité. La bonne *tourbe* de Hollande eſt de cette eſpece. Quand elle eſt allumée, elle conſerve le feu pendant très-longtems; elle ſe conſume peu-à-peu, après avoir été convertie en charbon, & elle ſe couvre entierement d'une enveloppe de cendres blanches.

La ſeconde eſpece de *tourbe* eſt brune, légere, ſpongieuſe; elle ne paroît que comme un amas de plantes & de racines qui n'ont preſque point été détruites, & qui n'ont ſouffert que très-peu d'altération; cette *tourbe* s'enflamme très-promptement, mais elle ne conſerve point ſa chaleur pendant longtems. La *tourbe* de cette derniere eſpece ſe trouve communément près de la ſurface de la terre; au-lieu que la premiere ſe trouve plus profondément, & pour l'ordinaire au-deſſous de la *tourbe* légere décrite en dernier lieu.

On trouve de la *tourbe* en une infinité d'endroits de l'Europe. Il y en a en France, en Angleterre, en Suede, en Allemagne; mais c'eſt ſur-tout en Hollande qu'on en trouve une grande quantité de la meilleure qualité. En effet, il n'eſt point étonnant qu'un pays échappé aux eaux, & qui a éprouvé de leur part des révolutions continuelles, renferme dans ſon ſein une ſubſtance à la formation de laquelle les eaux ſont néceſſaires. Voici la maniere dont les Hollandois travaillent à tirer la *tourbe*.

On commence d'abord par s'aſſurer ſi un terrein en contient; cela ſe fait en enfonçant en terre des pieux ou de longs bâtons; on juge que ce terrein contient de la *tourbe*, par la facilité avec laquelle ils entrent après avoir percé la premiere croûte que forme le gazon des prairies. Au-deſſous de cette croûte la terre eſt molle & détrempée; elle ne préſente aucune réſiſtance, juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à la couche de ſable, qui ne ſe trouve ſouvent qu'à une profondeur conſidérable. Comme cette terre eſt très-délayée par la grande quantité d'eau qui eſt toujours dans un pays ſi bas, & dont le ſol eſt preſque par-tout au-deſſous du niveau des rivieres. Pour peu qu'on faſſe de mouvement, on ſent le terrein trembler ſous ſes piés, lorſqu'on eſt au-deſſus des endroits qui renferment de la *tourbe*; il ſeroit même dangereux d'y paſſer à cheval, parce que la croûte formée par le gazon n'eſt point toujours aſſez forte pour ſoutenir un grand poids; & alors on courroit riſque de ſe noyer dans un bourbier liquide qui eſt au-deſſous, & qui n'eſt autre choſe que la *tourbe* délayée.

Lorſqu'on s'eſt aſſuré de ſa préſence, on écarte le gazon qui eſt au-deſſus, & l'on enleve avec des bêches & des pelles la *tourbe* qui eſt en-deſſous; comme le pays eſt fort bas, l'eau ne tarde point à remplacer la *tourbe* que l'on a enlevée; alors on conduit un bateau dans l'endroit où l'on a creuſé; des hommes ſe ſervent de longs bâtons, au bout deſquels ſont des petits filets ſoutenus par des cercles de fer, & avec ces filets ils tirent le bourbier qui eſt dans la foſſe; ils en chargent leur bateau; ils foulent avec les piés ce bourbier liquide; après quoi ils vont avec leur bateau le tranſporter vers un côté de la prairie, où l'on a formé une aire ou un eſpace uni deſtiné à recevoir cette terre foulée & délayée. Cette aire eſt une enceinte entourée de planches poſées ſur le tranchant, de maniere à pouvoir retenir la *tourbe* ou le bourbier liquide qu'on y jette; on en met de l'épaiſſeur d'environ un pié ou un pié & demi. Quand cet emplacement eſt rempli, on laiſſe le bourbier ſe ſécher pendant la belle ſaiſon; l'épaiſſeur du bourbier eſt alors fort diminuée; & tandis que cette terre a encore une certaine molleſſe, on y forme des lignes en longueur & en largeur avec un inſtrument tranchant, afin de pouvoir à la fin de l'été diviſer plus aiſément la *tourbe*, après qu'elle aura été entierement ſéchée, en parallépipedes, qui ont communément ſept à huit pouces de longueur, ſur quatre ou cinq pouces d'épaiſſeur. C'eſt-là la forme que l'on donne à la *tourbe* en Hollande; elle la rend plus propre à s'arranger comme des briques pour faire du feu; lorſqu'elle a été ainſi préparée, on la charge ſur des barques, & on la tranſporte pour la débiter.

En Hollande les endroits d'où l'on a tiré la *tourbe*, ſe rempliſſent d'eau, & deviennent un terrein entierement perdu; c'eſt pourquoi l'état fait payer très-cher aux particuliers la permiſſion de creuſer ſon terrein pour en tirer cette ſubſtance; ils ſont obligés d'aſſigner un autre bien ſolide, qui alors ſe trouve chargé des taxes que payoit le terrein qu'on veut faire diſparoître. L'on voit en pluſieurs endroits de la Hollande des eſpeces de lacs immenſes qui ont été formés par la main des hommes, dans les endroits d'où l'on a tiré la *tourbe*.

Comme le bois eſt très-cher & très-rare en Hol-

Digitized by Google

lande, la *tourbe* eſt preſque l'unique chauffage qu'on y connoiſſe, & les habitans ſont forcés de diminuer continuellement le terrein qu'ils occupent pour ſe le procurer. La *tourbe* en brûlant répand une odeur incommode pour les étrangers qui n'y ſont point accoutumés ; mais cet inconvénient eſt compenſé par la chaleur douce que donne cette ſubſtance, qui n'a point l'âpreté du feu de bois ni du charbon de terre.

La *tourbe* n'eſt point par-tout d'une ſi bonne qualité ; les plantes qui la compoſent ne ſont point ſi parfaitement détruites & changées en terre ; alors, comme nous l'avons déjà obſervé, la *tourbe* eſt plus légere, elle eſt d'une couleur brune ou jaunâtre, & elle ne conſerve point le feu ſi long-tems. De cette eſpece eſt ſur-tout la *tourbe* qui ſe trouve dans un canton du Brabant hollandois, voiſin de la Gueldre pruſſienne & autrichienne, que l'on nomme *Peeland* ; ſon nom lui vient d'un terrein d'une étendue très-conſidérable, appellé *Peel*, qui eſt entierement compoſé de *tourbe*, c'eſt-à-dire de débris de végétaux, de feuilles, de plantes, détruites & devenues compactes. Un phénomene ſingulier que préſente ce grand marais, c'eſt qu'on trouve au-deſſous de la *tourbe* une grande quantité d'arbres, & ſur-tout de ſapins, enſevelis quelquefois à une très-grande profondeur, & cependant très-bien conſervés ; ces arbres ſont tous couchés vers le ſud-eſt, ce qui ſemble prouver que c'eſt un vent de nord-oueſt qui les a renverſés, & qui a cauſé la révolution & le déluge de ſable dont tout ce pays a été inondé. En effet, tout ce canton, qui eſt couvert de bruyeres, eſt entierement ſablonneux, ſans aucun mélange de bonne terre ou de terreau ; il y a de certains endroits où lorſqu'on creuſe à deux ou trois piés, on trouve au-deſſous du ſable une couche ou une eſpece de plancher très-dur & très-compacte, qui n'eſt abſolument qu'un amas de feuilles d'arbres & de plantes à moitié pourries, preſſées les unes ſur les autres, dont l'odeur eſt inſupportable. Quand cette ſubſtance ou cette *tourbe* à demi formée a été expoſée à l'air pendant quelque tems, elle ſe partage en feuillets, & l'on diſtingue très-aiſément que cette couche qui formoit une eſpece de plancher épais ſous le ſable n'eſt qu'un amas immenſe de feuilles entaſſées & qui ont pris corps. Ce phénomene prouve d'une façon très-déciſive l'origine de la *tourbe*, & fait voir qu'elle doit ſa naiſſance à des végétaux pourris & changés en terre.

Le *tom. VI. pag. 441.* du *magaſin d'Hambourg*, donne une deſcription fort curieuſe d'une *tourbe* qui ſe trouve à Langenſaltza en Thuringe. Lorſqu'on creuſe le terrein dans cet endroit, on trouve immédiatement au-deſſous de la terre végétale une eſpece de tuf qui ſemble compoſé d'un amas de tuyaux ; quelquefois ce tuf eſt précédé de quelques lits d'un ſable mêlé de coquilles de riviere. Enſuite on rencontre un banc d'un tuf plus compacte & qui fait une pierre propre à bâtir. Ce banc eſt ſuivi d'un tuf moins ſerré, quelquefois de ſable, & enſuite d'un autre banc de pierre compacte ; mais dans de certains endroits il ſe trouve un intervalle vuide entre les deux bancs de pierre. Lorſqu'on perce ce ſecond banc de pierre, on trouve ou un tuf poreux, ou un ſable jaunâtre, après quoi on rencontre une couche de *tourbe*, qui eſt ſuivie de nouveau d'un ſable jaunâtre, & enfin d'une argille griſe dont on peut ſe ſervir pour fouler les étoffes. Les deux bancs de pierre ne ſont point par-tout de la même épaiſſeur ; pris enſemble ils ſont tantôt de 6, tantôt de 12 piés. La couche de *tourbe* eſt d'un, deux, ou tout-au-plus de trois piés d'épaiſſeur ; on voit diſtinctement qu'elle eſt formée d'un amas d'écorces d'arbres, de bois, de feuilles pourries, & parſemées de petites coquilles de riviere & de jardin. Il y a des endroits où l'on trouve des arbres entiers enfouis dans la *tourbe* ; on prétend même qu'il s'y eſt quelquefois trouvé des troncs d'arbres coupés, ſur leſquels on voyoit encore les coups de la coignée, & l'on s'apperçoit aiſément que le tuf fiſtuleux qui étoit au-deſſus de la *tourbe*, n'avoit été originairement qu'un amas de joncs, de roſeaux, de prêles, & de plantes ſemblables, qui croiſſent dans les endroits marécageux, dont cependant il ne ſe trouvoit plus aucuns veſtiges. M. Schober, à qui ces obſervations ſont dûes, remarque comme une choſe ſinguliere, que dans ce canton, dans tout l'eſpace qu'occupent les couches qui ont été décrites, on ne rencontre pas le moindre veſtige de corps marins ; mais dans la couche de glaiſe qui eſt au-deſſous des précédentes, on trouve une grande quantité d'empreintes de coquilles de mer. Quant aux coquilles que l'on voit dans le tuf & dans la *tourbe*, il eſt aiſé de s'appercevoir que ce ſont des coquillages terreſtres & de riviere. On a rencontré dans la pierre compacte ou dans le tuf qui couvre cette *tourbe*, des épis de blé, des noyaux de prunes ; & même depuis quelques années, l'auteur dit qu'on y a trouvé la tête d'un homme. On y a pareillement rencontré des dents, des mâchoires, & des oſſemens d'animaux d'une grandeur prodigieuſe. On a cru devoir rapporter tout ce détail, parce qu'il eſt très-curieux pour les naturaliſtes, qui pourront voir par-là la formation de la *tourbe*, auſſi-bien que celle du tuf qui l'accompagne. *Voyez* TUF.

Les *Mémoires de l'académie royale de Suede, de l'année 1745*, parlent d'une eſpece de *tourbe* qui ſe trouve dans la province de Weſtmanie, près des mines de Breſioc, dans le territoire de Hiulſoe : on s'en ſert avec grand ſuccès dans les forges des environs où l'on forge du fer en barres, ce qui épargne beaucoup de bois. Cette *tourbe* a cela de particulier, qu'en brûlant elle ſe réduit en une cendre blanche & légere comme de la poudre à poudrer les cheveux, tandis que pour l'ordinaire la *tourbe* donne une cendre jaunâtre : près de la ſurface de la terre cette *tourbe* eſt ſpongieuſe & légere, comme cela ſe trouve par-tout où l'on tire de la *tourbe* ; mais plus on enfonce, plus elle eſt peſante & compacte, & l'on peut en enlever huit, neuf, & même onze bêches les unes au-deſſus des autres avant de parvenir au fond : on y rencontre quelquefois des racines de ſapin, & même il eſt arrivé une fois de trouver dans cette tourbiere la charpente entiere d'une grange, qui paroit y avoir été enfouie par quelque inondation. Cette eſpece de *tourbe* en ſéchant au ſoleil ſe couvre d'un enduit ou d'une moiſiſſure blanche comme ſi on l'avoit ſaupoudrée de ſel. Toute la *tourbe* que l'on trouve dans cet endroit ne donne point une cendre blanche ; il y en a d'autre qui ſe réduit en une cendre jaunâtre, cela vient des plantes plus groſſieres dont elle eſt compoſée ; auſſi y remarque-t-on diſtinctement une grande quantité de racines, de feuilles, de joncs, de roſeaux, *&c.* Lorſqu'elles ont été brûlées, ces ſubſtances donnent une cendre quelquefois auſſi jaune que de l'ochre. M. Heſſelius, auteur du mémoire dont ces détails ſont tirés, dit que la même *tourbe* qui donne une cendre ſi blanche, peut auſſi donner une couleur noire, qui peut s'employer comme le noir-de-fumée, & qui eſt propre à ſervir dans la peinture, parce qu'elle s'incorpore très-bien avec l'huile. Lorſque cette *tourbe* eſt bien allumée, & que l'on a lieu de croire que le feu l'a entierement pénétrée, on l'éteint ſubitement dans de l'eau ; après en avoir ſéparé la cendre blanche on peut l'écraſer ſur du marbre, & s'en ſervir enſuite pour peindre. *Voyez* les *Mémoires de l'académie royale de Suede, tom. VII. année 1745.*

On voit par ce qui précede, que la *tourbe* peut être d'une très-grande utilité ; & dans les pays où le

bois devient de plus en plus rare, on devroit s'occuper à chercher les endroits où l'on pourroit en trouver. M. Jacob Faggot, de l'académie de Suede, a inféré, dans le *volume X. année 1748*, des *Mémoires* de cette académie, pluſieurs expériences qu'il a faites pour prouver que l'on peut ſe ſervir de la *tourbe* pour chauffage avec le plus grand ſuccès, & il compare ſes effets à ceux du bois. Avant de faire ces expériences il a peſé la quantité de bois & celle de la *tourbe*, & il a obſervé la quantité d'eau que chacune de ces ſubſtances faiſoit évaporer, & la durée du feu qu'elles ont produit. *Voyez* les *Mémoires de l'acad. de Suede, année 1748.*

Il ſeroit à ſouhaiter qu'en France, où la conſommation du bois va toujours en augmentant, on s'occupât de pareilles recherches ſur la *tourbe;* on peut s'en ſervir avec ſuccès pour quelques arts & métiers, dans les braſſeries, & perſonne n'ignore que les cendres de cette ſubſtance ſont très-bonnes pour fertiliſer les prairies, & ſur-tout celles qui ſont humides & baſſes.

Il ne faut point confondre la *tourbe* avec des terres noires & bitumineuſes qui ont auſſi la propriété de s'enflammer: la *tourbe* diſtillée donne toujours une liqueur acide, de l'alkali volatil, & une huile empyreumatique.

La *tourbe*, comme nous l'avons déjà remarqué, n'eſt point par-tout la même, il y en a qui a contracté des qualités nuiſibles. C'eſt ainſi qu'on dit qu'en Zélande il ſe trouve une eſpece de *tourbe*, qui fait que les perſonnes qui ſont dans une chambre où l'on en brûle deviennent pâles & finiſſent par tomber en foibleſſe: on pourroit ſoupçonner que cette *tourbe* contient des parties arſénicales; celle qui ſe tire des endroits où il n'y a point de minéraux n'eſt point dangereuſe.

Plus la *tourbe* eſt compacte & peſante, plus elle chauffe & conſerve la chaleur; voilà pourquoi on eſt en uſage de la fouler & de la paitrir en Hollande. D'après le principe que plus les corps ſont denſes plus ils s'échauffent, M. Lind, écoſſois, a propoſé, dans les *Eſſais d'Edimbourg*, un moyen de rendre la *tourbe* encore plus denſe, & il croit qu'alors elle ſeroit propre à être employée pour le traitement des mines de fer au fourneau de forge: pour cela il croit qu'il faudroit écraſer la *tourbe* encore molle & humide ſous des meules, & enſuite en former des maſſes; mais ce moyen n'enleveroit point à la *tourbe* ſon acide, qui eſt ce qui la rend le plus nuiſible dans le traitement des mines de fer.

Le meilleur moyen que l'on ait imaginé juſqu'à préſent, eſt de réduire la *tourbe* en charbon, c'eſt-à-dire de la brûler juſqu'à un certain point, & de l'étouffer enſuite; par ce moyen elle ſera dégagée de ſon acide, & deviendra propre aux travaux de la Métallurgie.

Le même M. Lind propoſe encore de ſe ſervir de la *tourbe* pour l'engrais des terres, & il conſeille pour cela de la mêler avec des feuilles & des plantes récentes, afin qu'il s'excite une fermentation dans ce mélange, qui ne peut être qu'avantageux pour fertiliſer les terres; d'ailleurs cela ſe pratique déjà juſqu'à un certain point en Hollande, où l'on mêle avec du fumier la *tourbe* en pouſſiere, ou ce qui reſte dans les granges où l'on a ſerré la *tourbe*, & l'on en forme des tas. Cet auteur nous apprend encore que la *tourbe* répandue ſur les endroits où l'on a ſemé des pois les garantit de la gelée; enfin la *tourbe* peut ſervir comme la glaiſe à retenir les eaux dans les viviers. *Voyez* les *Eſſais d'Edimbourg.*

Tout le monde ſait que la cendre des *tourbes* eſt très-propre à ſervir d'engrais; on l'employe avec ſuccès ſur-tout pour les prairies baſſes & marécageuſes où il croît des joncs & des roſeaux, que l'on aura ſoin d'enlever, & l'on creuſera bien avant les endroits de la terre où ces mauvaiſes herbes ont pris racine, après quoi l'on pourra répandre de la cendre de *tourbes* dans ces endroits.

Par les obſervations qui ont été faites dans cet article on voit, 1°. que la *tourbe* eſt une ſubſtance végétale; 2°. qu'elle varie pour la bonté & la denſité, ſuivant que les végétaux qui la compoſent ſont plus ou moins décompoſés; 3°. on ne peut douter que la fermentation de la *tourbe* ne ſoit quelquefois récente, c'eſt ce que prouvent les arbres, les fruits, les charpentes, & les ouvrages de l'art que l'on y rencontre aſſez ſouvent. En Picardie, près de Pequigny, on a trouvé une chauſſée entiere enſevelie ſous de la *tourbe.*

Quant à la prétendue régénération de la *tourbe* dans les endroits d'où on en a tiré, elle n'a point de réalité; mais comme cette ſubſtance ſe forme dans des endroits bas & enfoncés, il peut arriver très-bien que les pluies & les inondations des rivieres entrainent vers ces ſortes d'endroits des plantes qui en s'y amaſſant peu-à-peu, parviennent à la longue à remplir de nouvelle *tourbe* les tourbieres qui avoient été épuiſées: on voit que cela ne peut point être appellé une régénération, ni une production nouvelle.(--)

TOURBE, LE, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France, dans le Rételois. Elle prend ſa ſource à Somme-Tourbe, & ſe jette enſuite dans l'Aiſne.

TOURBERIE, (*Juriſprudence.*) terme de droit coutumier, particulierement uſité en Angleterre, eſt un droit que l'on a de bêcher les tourbes dans le fonds d'autrui; ce mot vient de l'ancien latin *turba*, pour dire tourbe. *Voyez* TOURBE.

Commune de tourberie, eſt la liberté que certains tenanciers ont acquiſe en vertu d'une preſcription, pour bêcher des tourbes dans les bruyeres du ſeigneur. *Voyez* COMMUNE.

Tourberie ſe prend auſſi quelquefois pour le fond où l'on bêche des tourbes.

Tourberie ou *bruaria*, ſignifie plus particulierement de la *tourbe de bruyere*, dont il eſt fait mention dans une charte d'Hamon de Maſſy.

TOURBILLON, ſ. m. (*Phyſique.*) c'eſt en général un mouvement de l'air, ſubit, rapide, impétueux, & qui ſe fait en tournant. *Voyez* OURAGAN.

Tourbillon ſe dit auſſi quelquefois d'un gouffre ou d'une maſſe d'eau, qu'on obſerve dans quelques mers ou rivieres qui tournoient rapidement, en formant une eſpece de creux dans le milieu.

La cauſe ordinaire de ces *tourbillons* vient d'une grande cavité, par où l'eau de la mer s'abſorbe & ſe précipite dans quelqu'autre réſervoir; quelquefois même elle communique par ce moyen à quelqu'autre mer.

A l'imitation de ces phénomenes naturels, on peut faire un *tourbillon* artificiel avec un vaſe cylindrique, fixé ſur un plan horiſontal, & rempli d'eau juſqu'à une certaine hauteur. En plongeant un bâton dans cette eau, & le tournant en rond auſſi rapidement qu'il eſt poſſible, l'eau eſt néceſſairement forcée de prendre un mouvement circulaire aſſez rapide, & de s'élever juſqu'aux bords même du vaſe: quand elle y eſt arrivée, il faut ceſſer de l'agiter.

L'eau ainſi élevée forme une cavité dans le milieu, qui a la figure d'un cône tronqué, dont la baſe n'eſt pas différente de l'ouverture ſupérieure du vaſe, & dont le ſommet eſt dans l'axe du cylindre.

C'eſt la force centrifuge de l'eau qui, cauſant ſon élévation aux côtés du vaſe, forme la cavité du milieu: car le mouvement de l'eau étant circulaire, il ſe fait autour d'un centre pris dans l'axe du vaſe, ou, ce qui eſt la même choſe, dans l'axe du *tourbillon* que forme l'eau: ainſi la même viteſſe étant impri-

Digitized by Google

mée à toute la masse de l'eau, la circonférence d'un plus petit cercle d'eau, ou d'un cercle moins éloigné de l'axe, a une force centrifuge plus grande qu'une autre circonférence d'un plus grand cercle, ou, ce qui revient au même, d'une circonférence plus éloignée de l'axe: le plus petit cercle pousse donc le plus grand vers les côtés du vase; & de cette pression ou de cette impulsion que tous les cercles reçoivent des plus petits qui les précedent, & qui se communiquent aux plus grands qui les suivent, procede cette élévation de l'eau le long des côtés du vase jusqu'au bord supérieur, où nous supposons que le mouvement cesse.

M. Daniel Bernoully, dans son *hydrodynamique*, a déterminé la courbure que doit prendre la surface d'un fluide qui se meut ainsi en *tourbillon*. Il suppose telle loi qu'on veut dans la vîtesse des différentes couches de ce *tourbillon*, & il détermine d'une maniere fort simple la figure de la courbe dans ces différentes hypotheses.

M. Clairaut a aussi déterminé cette même courbure dans sa *théorie de la figure de la terre*; & il observe à cette occasion que M. Herman s'est trompé dans la solution qu'il a donnée de ce même problème.

M. Saulmon, de l'académie royale des Sciences, a fait différentes expériences avec un pareil *tourbillon* en y mettant différens corps solides, qui pussent y recevoir le même mouvement circulaire: il se proposoit de découvrir par-là lesquels de ces corps faisant leurs révolutions autour de l'axe du *tourbillon*, s'approcheroient ou s'éloigneroient davantage de cet axe, & avec quel degré de vîtesse ils le feroient; le résultat de cette expérience fut que plus un corps étoit pesant, plus il s'éloignoit de l'axe.

Le dessein de M. Saulmon étoit de faire voir, par cette expérience, la maniere dont les lois de la méchanique pouvoient produire les mouvemens des corps célestes; & que c'est probablement à ces mouvemens qu'il faut attribuer le poids, ou la pesanteur des corps. Mais les expériences donnent un résultat précisément contraire à ce qui devroit arriver, pour confirmer la doctrine de Descartes sur la pesanteur. *Voyez* PESANTEUR.

Tourbillon, dans la philosophie de Descartes, . . . c'est un système ou une collection de particules de matieres qui se meuvent autour du même axe.

Ces *tourbillons* sont le grand principe, dont les successeurs de Descartes se servent pour expliquer la plûpart des mouvemens, & des autres phénomenes des corps célestes. Aussi la théorie de ces *tourbillons* fait-elle une grande partie de la philosophie cartésienne. *Voyez* CARTÉSIANISME.

Les Cartésiens prétendent que la matiere a été divisée d'abord en une quantité innombrable de petites particules égales, ayant chacune un égal degré de mouvement autour de leur propre centre. *Voyez* FLUIDE.

Ils supposent de plus que différens systèmes ou différens amas de cette matiere ont reçu un mouvement commun autour de certains points comme centres communs, & que ces matieres prenant un mouvement circulaire, ont composé autant de *tourbillons*.

Ces particules primitives de matiere, agitées de mouvemens circulaires, ayant perdu leurs pointes ou leurs inégalités par leurs frottemens réciproques, ont acquis des figures sphériques, & sont parvenues à composer des globules de différentes grandeurs, que les Cartésiens appellent *la matiere du second élément*; & ils donnent le nom *de matiere du premier élément* à cette espece de poussiere ou de limaille qu'il a fallu enlever de dessus ces particules, afin de leur donner la forme sphérique. *Voyez* ÉLÉMENT.

Et comme il y auroit de ce premier élément bien plus qu'il n'en faudroit pour remplir tous les vuides entre les globules du second, ils supposent que le surplus est chassé vers le centre du *tourbillon* par le mouvement circulaire des globules; & que s'y amassant en forme de sphere, il produit un corps semblable au soleil. *Voyez* SOLEIL.

Ce soleil ainsi formé, tournant autour de son propre axe avec toute la matiere du *tourbillon*, doit nécessairement pousser au-dehors quelques-unes de ses parties, par les vuides que laissent les globules du second élément qui constitue le *tourbillon*: & cela doit arriver particulierement aux endroits qui sont les plus éloignés des poles, le soleil recevant en même tems par ces poles précisément autant de matiere qu'il en perd dans les parties de son équateur, moyennant quoi il fait tourner plus vîte les globules les plus proches, & plus lentement les globules les plus éloignés. Ainsi les globules qui sont les plus proches du centre du soleil, doivent être les plus petits, parce que les plus grands ont, à raison de leur vîtesse, une plus grande force centrifuge qui les éloigne du centre. *Voyez* LUMIERE.

S'il arrive que quelqu'un de ces corps solaires qui sont au centre des différens *tourbillons*, soit tellement encroûté ou affoibli, qu'il soit emporté dans le *tourbillon* du véritable soleil, & qu'il ait moins de solidité ou moins de mouvement que les globules qui sont vers l'extrémité du *tourbillon* solaire, il descendra vers le soleil jusqu'à ce qu'il se rencontre avec des globules de même solidité que la sienne, & susceptibles du même degré de mouvement dont il est doué; & se fixant dans cette couche, il sera emporté par le mouvement du *tourbillon*, sans jamais s'approcher ou s'écarter davantage du soleil; ce qui constitue une planete. *Voyez* PLANETE.

Cela posé, il faut se représenter ensuite que notre système solaire fut divisé d'abord en plusieurs *tourbillons*; qu'au centre de chacun de ces *tourbillons* il y avoit un corps sphérique lumineux; que quelques-uns d'entr'eux s'étant encroutés par degrés furent engloutis par d'autres *tourbillons* plus grands & plus puissans, jusqu'à ce qu'enfin ils furent tous détruits & absorbés par le plus fort des *tourbillons* solaires, excepté un petit nombre qui s'échaperent en lignes droites d'un *tourbillon* dans un autre, & qui devinrent par ce moyen ce que l'on appelle des *cometes*. *Voyez* COMETE.

Cette doctrine des *tourbillons* est purement hypothétique. On ne prétend point y faire voir par quelles lois & par quels moyens les mouvemens célestes s'exécutent réellement, mais seulement comment tout cela auroit pû avoir lieu, en cas qu'il eût plû au créateur de s'y prendre de cette maniere dans la construction méchanique de l'univers. Mais nous avons un autre principe qui explique les mêmes phénomenes aussi-bien, & même beaucoup mieux que celui des *tourbillons*, principe dont l'existence actuelle se manifeste pleinement dans la nature: nous voulons parler de la gravitation des corps. *Voyez* GRAVITATION.

On peut faire bien des objections contre le principe des *tourbillons*. Car 1°. si les corps des planetes & des cometes étoient emportés autour du soleil dans des *tourbillons*, les parties correspondantes du *tourbillon* devroient se mouvoir dans la même direction, & il faudroit de plus qu'elles eussent la même densité. Il est constant que les planetes & les cometes se meuvent dans les mêmes parties des cieux avec différens degrés de vîtesse, & dans différentes directions. Il s'ensuit donc que ces parties du *tourbillon* doivent faire leur révolution en même tems dans différentes directions, & avec différens degrés de vîtesse; puisqu'il faudra une vîtesse & une direction déterminées pour le mouvement des planetes, & une autre pour celui des cometes.

Digitized by Google

Or comment cela ſe peut-il concevoir? Il faudroit dire que différens *tourbillons* puſſent s'entrelacer & ſe croiſer ; ce qui ne ſauroit ſe ſoutenir.

2°. En accordant que différens *tourbillons* ſont contenus dans le même eſpace, qu'ils ſe pénetrent l'un l'autre, & qu'ils font leur révolution avec des mouvemens différens ; puiſque ces mouvemens doivent être conformes à ceux des corps céleſtes qui ſont parfaitement réguliers, & qui ſe font dans des ſections coniques ; on peut demander comment ils auroient pû ſe conſerver ſi long-tems ſans aucune altération, ſans aucun trouble par les chocs & les actions contraires de la matiere qu'ils ont perpétuellement rencontrée.

3°. Le nombre des cometes eſt fort grand, & leur mouvement parfaitement régulier ; elles obſervent les mêmes lois que les planetes, & elles ſe meuvent dans des orbites elliptiques qui ſont exceſſivement excentriques : ainſi elles parcourent les cieux dans tous les ſens, traverſant librement les régions planétaires, & prenant fort ſouvent un cours oppoſé à l'ordre des ſignes ; ce qui ſeroit impoſſible, s'il y avoit des *tourbillons*.

4°. Si les planetes étoient mues autour du ſoleil dans des *tourbillons*, nous avons déja obſervé que les parties des *tourbillons* voiſines des planetes ſeroient auſſi denſes que les planetes elles-mêmes ; par conſéquent la matiere du *tourbillon*, contiguë à la circonférence de l'orbite de la terre, ſeroit auſſi denſe que la terre même : pareillement la matiere contenue entre les orbites de la Terre & de Saturne ſeroit moins denſe. Car un *tourbillon* ne ſauroit ſe ſoutenir, à-moins que les parties les moins denſes ne ſoient au centre, & que les plus denſes ne ſoient à la circonférence ; de plus, puiſque les tems périodiques des planetes ſont entr'eux comme les racines quarrées des cubes de leurs diſtances au ſoleil, les viteſſes du *tourbillon* doivent être dans ce même rapport ; d'où il ſuit que les forces centrifuges de ces parties ſeront réciproquement comme les quarrés des diſtances. Ainſi les parties qui ſeront à une plus grande diſtance du centre, tendront à s'en éloigner avec moins de force ; c'eſt pourquoi, ſi elles étoient moins denſes, elles devroient céder à la plus grande force, avec laquelle les parties plus voiſines du centre tendent à s'élever ; ainſi les plus denſes s'éleveroient & les moins denſes deſcendroient ; ce qui occaſionneroit un changement de place dans la matiere des *tourbillons*.

La plus grande partie du *tourbillon*, hors de l'orbite de la terre, auroit donc un degré de denſité auſſi conſidérable que celui de la terre même. Il faudroit donc que les cometes y éprouvaſſent une fort grande réſiſtance, ce qui eſt contraire aux phénomenes. *Coteſ. præf. ad Newt. princip. Voyez* COMETE, RÉSISTANCE, *&c.*

M. Newton obſerve encore que la doctrine des *tourbillons* eſt ſujette à un grand nombre d'autres difficultés : car afin qu'une planete décrive des aires proportionnelles aux tems, il faut que les tems périodiques du *tourbillon* ſoient en raiſon doublée des diſtances au ſoleil ; & pour que le tems périodique des planetes ſoit en raiſon ſeſquiplée de leurs diſtances au ſoleil, il eſt néceſſaire que les tems périodiques des parties du *tourbillon* ſoient dans ce même rapport ; & enfin pour que les petits *tourbillons* autour de Jupiter, de Saturne & des autres planetes puiſſent ſe conſerver, & nager en toute ſûreté dans le *tourbillon* du ſoleil ; les tems périodiques des parties du *tourbillon* du ſoleil devroient être égaux : aucun de ces rapports n'a lieu dans les révolutions du ſoleil & des planetes autour de leur axe. *Phil. natur. princ. math. ſchol. gen.* à la fin.

Outre cela les planetes dans cette hypotheſe étant emportées autour du ſoleil dans des orbites elliptiques, & ayant le ſoleil au foyer de chaque figure, ſi l'on imagine des lignes tirées de ces planetes au ſoleil, elles décrivent toujours des aires proportionnelles aux tems de leurs révolutions : or M. Newton fait voir que les parties d'un *tourbillon* ne ſauroient produire cet effet. *Scol. prop. ult. lib. II. princip.*

Le même M. Newton a fait encore d'autres objections contre la formation des *tourbillons* en elle-même. Si le monde eſt rempli de *tourbillons*, ces *tourbillons* doivent néceſſairement former des vuides entr'eux, puiſque des corps ronds qui ſe couchent laiſſent toujours des vuides. Or les parties d'un fluide & de tout corps qui ſe meut en rond, tendent ſans ceſſe à s'échapper, & s'échappent en effet dès que rien ne les en empêche. Donc les particules du *tourbillon* qui répondent à ces vuides, doivent s'échapper & le *tourbillon* ſe diſſiper. On dira peut-être, & c'eſt en effet le réfuge de quelques cartéſiens, que ces vuides ſont remplis de matiere qui s'oppoſe à la diſſipation des particules du *tourbillon* : mais cette matiere qui n'a point de force par elle-même, ne peut empêcher les particules de s'échapper dans les principes de Deſcartes, autrement il faudroit dire que le mouvement eſt impoſſible dans le plein ; & c'eſt de quoi les Cartéſiens ſont bien éloignés. Par conſéquent ſi on admettoit le ſyſtème des *tourbillons*, il faudroit les réduire à un ſeul *tourbillon* infini en tout ſens ; c'eſt ce que les partiſans des *tourbillons* n'admettront pas.

De plus, en ſuppoſant qu'il n'y eût qu'un ſeul *tourbillon*, il faut néceſſairement que ſes couches obſervent une certaine loi dans leurs mouvemens. Car ſuppoſons trois couches voiſines, dont la premiere, c'eſt-à-dire la plus proche du centre, ſe meuve plus promptement, & les deux autres plus lentement, à proportion qu'elles ont un plus grand rayon : il eſt certain que le frottement de la premiere couche contre la ſeconde tend à accélérer cette ſeconde couche, & que le frottement de la troiſieme couche contre cette même ſeconde couche tend au contraire à la retarder ; ainſi pour que la ſeconde couche conſerve ſa viteſſe, & ait un mouvement permanent & invariable, il faut que les deux frottemens qui tendent à produire des effets contraires ſoient égaux. Or M. Newton trouve que pour cela il faut que les viteſſes des couches du *tourbillon* ſuivent une certaine loi, qui n'eſt point du tout celle du mouvement des planetes.

De plus, M. Newton ſuppoſe dans cette démonſtration, qu'il y ait au centre du *tourbillon* un globe qui tourne ſur ſon axe, & il trouve qu'il faudroit continuellement rendre à ce globe une partie de ſon mouvement pour empêcher que ſa rotation ne ceſſât. Il n'y auroit qu'un ſeul cas où le fluide mû en *tourbillon* & la rotation du globe pourroient ſe conſerver, ſans l'action continuelle d'une force conſervatrice : ce ſeroit celui où le globe & les couches du *tourbillon* feroient leurs révolutions en même-tems, comme ſi elles ne faiſoient qu'un corps ſolide. Ainſi les planetes devroient faire toutes leurs révolutions dans le même tems ; ce qui eſt fort éloigné de la vérité.

La rotation des planetes autour de leurs axes eſt encore un phénomene inexplicable par les *tourbillons* : dès la naiſſance, pour ainſi dire, du Cartéſianiſme, on a fait voir que dans le ſyſtème des *tourbillons* les planetes devroient tourner ſur leurs axes d'orient en occident. Car la matiere qui frappe l'hémiſphere inférieur, ayant plus de viteſſe que celle qui frappe l'hémiſphere ſupérieur, elle doit faire avancer l'hémiſphere inférieur plus que l'hémiſphere ſupérieur, ce qui ne peut ſe faire ſans que la planete tourne.

Repréſentez-vous un bâton ſitué verticalement, que l'on pouſſe d'occident en orient par en-bas avec plus de force que par en-haut ; il ſaute aux yeux que ce bâton tournera par ſa partie inférieure d'occident en

Digitized by Google

en orient, & par ſa partie ſupérieure d'orient en occident. C'eſt le contraire de ce qui arrive aux planetes, & c'eſt encore une difficulté qui eſt juſqu'à préſent demeurée ſans réponſe.

De plus, M. Keil prouve, dans ſon *examen de la théorie* de Burnet, d'après le *ſcol.* qui eſt à la fin du ſecond livre des *principes* de Newton, que ſi la terre étoit emportée dans un *tourbillon*, elle iroit plus vîte dans le rapport de 3 à 2, quand elle eſt au ſigne de la Vierge, que quand elle eſt à celui des poiſſons; ce qui eſt contraire à toutes les obſervations. *Chambers.*

Enfin on pourroit encore, ſelon M. Formey, faire des objections très-ſolides contre la diviſion & le mouvement de la matiere dans les principes de Deſcartes. Pour ce qui regarde la diviſion, on ne peut la concevoir qu'en deux manieres, ou bien en imaginant entre les parties diviſées des intervalles vuides, ou bien en concevant ces intervalles remplis de quelques corps ou de quelque matiere d'une nature différente de celle des parties. C'eſt ainſi que, quoique tout ſoit plein dans le monde, nous concevons quatre dés approchés les uns contre les autres comme quatre corps cubiques diſtingués, parce que, quoiqu'il n'y ait point de vuide entr'eux, on y apperçoit cependant un petit intervalle rempli d'air, qui empêche de les concevoir comme un ſeul corps. Mais, ſelon les principes du Cartéſianiſme, on ne peut concevoir la choſe ni en l'une ni en l'autre maniere: car on ne peut pas ſuppoſer de vuide entre les parties diviſées, puiſque le vuide dans ce ſyſtème eſt impoſſible. On n'y peut pas concevoir non plus de corps de différente nature, puiſque la différence des corps, ſelon l'auteur du ſyſtème, n'exiſte qu'après l'agitation & le mouvement de la matiere: cette diviſion eſt donc une chimere. Pour ce qui eſt du mouvement, c'eſt bien pis encore; car le moyen de concevoir que toutes ces parties cubiques, leſquelles ſont toutes dures, impénétrables & incapables de compreſſion, puiſſent tourner ſur leur centre de maniere à ſe caſſer ſans qu'il n'y ait déja ou qu'il ne ſe faſſe quelque vuide. Car la petiteſſe ne fait rien ici, puiſque quelque petites qu'elles ſoient, elles ſont dures, impénétrables, & concourent toutes enſemble à réſiſter au mouvement de chacune en particulier. A ces difficultés générales, on en joint de particulieres, qui prouvent que tout ce que nous découvrons dans la lumiere & dans la ſtructure de la terre, eſt incompatible avec l'architecture cartéſienne.

Nous répondons ici en peu de mots à une objection des cartéſiens. Les ſurfaces concentriques du *tourbillon*, diſent-ils, ſont comme les quarrés des diſtances; les forces centrifuges doivent être en raiſon inverſe de ces ſurfaces, afin que les ſurfaces ſoient en équilibre, ainſi les forces centrifuges doivent être en raiſon inverſe des quarrés des diſtances, & les vîteſſes en raiſon inverſe des racines quarrées; ce qui eſt la loi de Kepler. A cela on répond 1°. que ce prétendu équilibre des ſurfaces, en vertu de leurs forces centrifuges, eſt une chimere, parce qu'il n'y a point d'équilibre entre des forces conſpirantes; 2°. que par les lois de l'hydroſtatique, les grandeurs des ſurfaces ne devroient entrer pour rien dans cet équilibre; 3°. que quand on expliqueroit par-là une des lois de Kepler ſur les vîteſſes des différentes planetes, on n'expliqueroit pas l'autre, ſavoir que la vîteſſe d'une même planete aphélie & périhélie eſt en raiſon inverſe de la diſtance, & non de ſa racine.

Le P. Malebranche avoit imaginé de petits *tourbillons*, à l'imitation de ceux de Deſcartes. Ces petits *tourbillons*, par les moyens deſquels il prétendoit expliquer la lumiere, les couleurs, l'élaſticité, *&c.* ont fait pendant quelque tems une grande fortune: mais ils ſont preſque oubliés aujourd'hui. En effet ſi les grands *tourbillons* ſont une chimere, comme on ne peut en douter, c'eſt déja un grand préjugé contre les petits. D'ailleurs on peut faire contre l'exiſtence de tous ces *tourbillons* cette objection générale & bien ſimple, à laquelle on ne répondra jamais; c'eſt que leurs parties ayant une force centrifuge, s'échapperont néceſſairement par les vuides que ces *tourbillons* laiſſeront entr'eux. L'exiſtence ſuppoſée de ces petits corps en annonce la ruine. (*O*)

TOURBILLON, (*Artificier.*) c'eſt un artifice compoſé de deux fuſées directement oppoſées & attachées ſur les tenons d'un tourniquet de bois, comme ceux que les anciens appelloient *bâton à feu*, avec cette différence qu'on met le feu aux bouts par le côté & non ſuivant l'axe. Cet artifice produit l'effet d'une girandole.

TOURD, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *turdus*, poiſſon de mer. Rondelet en décrit douze eſpeces qui ne different les unes des autres que par les couleurs; elles ſont brillantes dans preſque tous ces poiſſons. Les principales eſpeces ont des noms particuliers. *Voyez* GAIAN, MENETRIER, VIELLE, PAON, TANCHE DE MER, *&c.* Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*, *1. partie liv. VI. ch. vj. Voyez* POISSON.

TOURD, *voyez* LITORNE.

TOURDELLE, *voyez* GRIVE.

TOURDILLE, (*Maréchal.*) eſpece de poil gris.

TOURELE, (*Antiq.*) c'eſt-à-dire *chargé* ou *garni de tours*; c'eſt ce qu'on appelle *baſtillé* en terme de blaſon. Cybele, la déeſſe de la terre, & tous les génies particuliers des provinces & des villes portent des couronnes *tourelées*. (*D. J.*)

TOURELLE, ſ. f. (*Archit.*) petite tour ronde ou quarrée portée par encorbellement ou ſur un cul-de-lampe, comme on en voit à quelques encoignures de maiſons à Paris.

Tourelle de dôme, eſpece de lanterne ronde ou à pans qui porte ſur le maſſif du plan d'un dôme, pour l'accompagner & pour couvrir quelque eſcalier à-vis. Il y a de ces *tourelles* aux dômes du Val-de-grace & de la Sorbonne à Paris. (*D. J.*)

TOURELLE, (*Orgue.*) c'eſt ainſi que l'on appelle dans un buffet d'orgue les parties ſaillantes arrondies compoſées de pluſieurs tuyaux, qui ſont comme autant de colonnes dont la *tourelle* eſt compoſée. *Voyez la Pl. I. d'orgue.*

TOURER, v. act. *en terme de Pâtiſſerie.* c'eſt plier & replier la pâte pluſieurs fois ſur elle-même & l'abaiſſer ſur un tour à chaque fois avec le rouleau pour la feuilleter. *Voyez* TOUR & ABAISSER.

TOURET, *voyez* MAUVIS.

TOURET, ſ. m. (*terme d'ouvrier.*) petit tour ou roue qui ſe meut très-vite par le moyen d'une grande roue qui ſe tourne avec une manivelle. Les Taillandiers ſe ſervent de ces *tourets* pour éguiſer leurs ferremens, les Cordiers pour faire du bitord, *&c.* (*D. J.*)

TOURET, (*terme de Balancier.*) les *tourets* ſont deux ſortes de petits anneaux que les faiſeurs de balances mettent aux gardes du pezon. (*D. J.*)

TOURET, (*terme de Batelier.*) c'eſt une cheville qui eſt ſur la nage d'un bachot, & où l'on met l'anneau de l'aviron lorſqu'on rame. (*D. J.*)

TOURET, (*Inſtrument de Cordier.*) eſt un tambour de bois qui eſt terminé à chaque extrémité par deux planches aſſemblées en croix, & qui eſt traverſé par un eſſieu de fer. Cet inſtrument ſert à dévider le fil; ainſi les *tourets* ſont de groſſes bobines. *Voyez les Pl. de la corderie.*

Pour pouvoir ſe ſervir des *tourets*, c'eſt-à-dire, pour dévider le fil, ou pour l'en tirer afin de l'employer, on les poſe ſur des ſupports que l'on place aux extrémités de la filerie. Ces ſupports ſont quel-

quefois diſpoſés horiſontalement, & quelquefois verticalement, & on en met pour l'ordinaire une grande quantité afin de pouvoir les faire tourner tous en même tems, & d'abréger l'ouvrage du cordier. Par exemple, quand un cordier veut fabriquer un gros cordage compoſé, je ſuppoſe, de cent fils, il perdroit beaucoup de tems s'il n'avoit qu'un *touret*; car pour ourdir ſa corde, il ſeroit obligé de parcourir cent fois la longueur de la corderie; au lieu qu'ayant vingt *tourets*, il prend les fils de tous ces *tourets* par le bout, & en conduit vingt à la fois, & par conſéquent ſa corde eſt ourdie en cinq voyages. *Voyez l'article* CORDERIE.

TOURET, *petit, en terme d'Eperonnier*, ſe dit d'une eſpece de crochet rivé dans un trou pratiqué dans la tête de la gargouille dans laquelle paſſe la premiere chainette. *Voyez* GARGOUILLE & CHAINETTE. *Voyez la Planche de l'Eperonnier.*

TOURET, (*Graveur en pierres fines.*) ſorte de petit tour dont les Graveurs en pierres fines ſe ſervent pour travailler leurs ouvrages; l'arbre du *touret* porte les bouterolles qui uſent, au moyen de la poudre de diamant ou d'émeril dont elles ſont enduites, la partie de l'ouvrage qu'on leur préſente. Le mouvement eſt communiqué à l'arbre du *touret* par une grande roue de bois, placée ſous l'établi & d'une corde ſans fin qui paſſe ſur cette roue & la poulie de l'axe. La grande roue ſe meut par le moyen d'une marche ou pédale ſur laquelle l'ouvrier poſe le pié. *Voyez les Pl. de la Gravure* & l'*article* GRAVURE EN PIERRES FINES, où la conſtruction & l'uſage du *touret* ſont plus amplement expliqués.

TOURET DE NEZ, ſ. m. (*Langue franç.*) vieux mot qui ſignifioit une eſpece d'ornement que les dames portoient autrefois, & qui leur cachoit le nez. On voit dans la bibliotheque du roi quelques repréſentations de fêtes & de carrouſels où les dames ſont peintes avec des *tourets de nez*. (*D. J.*)

TOURIERE, ſ. m. (*terme de couvent.*) office clauſtral; c'eſt une religieuſe qui a la charge de parler au tour, d'y traiter les affaires de la maiſon, de recevoir ce qu'on y apporte de dehors, *&c.* On l'appelle *touriere du dedans* ou plutôt *dame du tour.*

La ſœur *touriere*, ou la *touriere* du dehors eſt une ſervante qui aſſiſte au tour en-dehors, qui rend au couvent tous les ſervices dont il a beſoin au-dehors, ainſi qu'en ville, & qui reçoit ceux qui viennent y rendre viſite, en attendant qu'elle les faſſe parler à la dame du tour. (*D. J.*)

TOURILLON, ſ. m. (*Hydr.*) eſt une groſſe cheville ou boulon de fer qui ſert d'eſſieu ou de pivot ſur quoi tournent les fleches des baſcules d'un pont levis & autres pieces de bois dans les machines.

TOURILLONS, LES, ſont *dans l'Artillerie*, les parties rondes & ſaillantes qui ſe voyent à côté d'une piece de canon. Ce ſont deux eſpeces de bras qui ſervent à le ſoutenir, & ſur leſquels il peut ſe balancer & ſe tenir à-peu-près en équilibre. On dit à-peu-près *en équilibre*, parce que le côté de la culaſſe doit l'emporter ſur l'autre d'environ la trentieme partie de la peſanteur de la piece. Comme il eſt plus épais à la culaſſe que vers l'embouchure du canon, les *tourillons* ſont plus près de la culaſſe que de la bouche de la piece.

Le mortier a auſſi des *tourillons* par leſquels il eſt attaché & ſoutenu ſur ſon affût. *Voyez* CANON & MORTIER.

Les *tourillons* ſont encaſtrés dans une entaille faite exprès à l'affût, & ils ſont embraſſés par-deſſus d'une ſusbande de fer. Les *tourillons* ſont cylindriques, & ils ont le même calibre ou diametre que la piece. (*Q*)

TOURILLON, (*Ferrand.*) groſſe cheville ou boulon de fer qui ſert d'eſſieu, comme les deux d'un pont à baſcule; celles qui portent la groſſe cloche dans un béfroi, & pluſieurs autres ſervans à divers uſages. (*D. J.*)

TOURILLON, *terme de Meûnier*, eſpece de gros rouleau de fer qui eſt au bout de l'arbre du moulin, & qui ſert à faire tourner l'arbre.

TOURILLONS, (*Tour.*) ſont les parties cylindriques qui paſſent entre les colets. *Voyez* TOUR, *& les Planches.*

TOURLOUROU, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) ſorte de crabe terreſtre de la petite eſpece, dont le corps eſt à-peu-près de la largeur d'un écu de ſix francs; le deſſus de ſon écaille eſt d'un violet foncé tirant ſur le noir, & bordé tout-au-tour d'une bande rouge aſſez vive, dont la couleur s'affoiblit inſenſiblement en s'étendant ſous le ventre de l'animal.

Il a dix pattes, cinq de chaque côté; les deux de devant ſont armées de tenailles ou mordans plus forts que ceux des écreviſſes ordinaires; s'il eſt ſaiſi par un de ces mordans, peu lui importe de l'abandonner pour ſe ſauver, puiſqu'au bout d'un an, il reparoît avec un nouveau membre auſſi-bien formé que le premier.

Les *tourlouroux* ſe tiennent ordinairement dans les montagnes; ils creuſent des trous en terre pour ſe loger, & ne ſortent que pour leurs beſoins, ou ſur la fin d'une pluie abondante, de peur d'être inondés; c'eſt alors qu'on les rencontre par milliers dans certains cantons; la terre en eſt quelquefois ſi couverte, qu'on eſt contraint de les écarter avec un bâton pour ſe frayer un paſſage.

Les *tourlouroux* par leur petiteſſe contiennent peu de ſubſtance charnue; mais leur graiſſe qu'on nomme *taumalin*, eſt délicieuſe; c'eſt une eſpece de farce naturelle d'un goût exquis; les femelles quelque tems avant leur ponte, renferment dans l'intérieur de leur corps deux pelotons gros comme le bout du doigt, d'une ſubſtance jaune, tirant ſur le rouge, un peu ferme & de très-bon goût; ce ſont les œufs qui ne ſont pas encore formés.

Le taumalin ou graiſſe des *tourlouroux* peut ſe manger ſeul comme celui des crabes; on en compoſe auſſi avec la farine de magnoc un fort bon mets que les Créols appellent *matoutou*. Les étrangers ne ſont pas long-tems à s'y accoutumer, & le trouvent délicieux; les biſques aux *tourlouroux* ſont parfaites, & ſurpaſſent de beaucoup par la fineſſe de leur goût, celles qui ſe font avec les crabes & les écreviſſes.

TOURMALINE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) c'eſt une pierre qui ſe trouve dans l'île de Ceylan, qui étant échauffée, acquiert une vertu analogue à l'électricité; alors elle attire d'abord, & repouſſe enſuite les corps légers qui l'environnent, tels que la poudre de charbon & la cendre; c'eſt auſſi pourquoi on l'appelle *pierre de cendres, aimant de cendres*; en hollandois, *aſchen trekke*. Quelques perſonnes l'ont appellée *turpeline* par corruption; les Allemands la nomment *trip*.

C'eſt dans l'hiſtoire de l'académie royale des Sciences de l'année 1717, qu'il a été parlé pour la premiere fois de cette pierre, que M. Lemery fit voir à l'académie; voici ce qu'on en dit: « C'eſt une pierre » qu'on trouve dans l'île de Ceylan, grande comme » un denier, plate, orbiculaire, épaiſſe d'environ » une ligne, brune, liſſe, & luiſante, ſans odeur & » ſans goût, qui attire & enſuite repouſſe de petits » corps légers comme de la cendre, de la limaille » de fer, des parcelles de papier; elle n'eſt point » commune.

» Quand une aiguille de fer a été aimantée, l'ai- » mant en attire le pôle ſeptentrional par ſon pôle » méridional; & par ce même pôle méridional il re- » pouſſe le méridional de l'aiguille; ainſi il attire & » repouſſe différentes parties d'un même corps, ſe- » lon qu'elles lui ſont préſentées, & il attire ou re-

Digitized by Google

» pouſſe toujours les mêmes. Mais la pierre de Ceylan attire & enſuite repouſſe le même petit corps » préſenté de la même maniere ; & c'eſt en quoi » elle eſt fort différente de l'aimant. Il ſemble qu'elle » ait un tourbillon qui ne ſoit pas continuel, mais » qui ſe forme, ceſſe, recommence d'inſtant en inſtant. Dans l'inſtant où il eſt formé, les petits corps » ſont pouſſés vers la pierre, il ceſſe, & ils demeurent où ils étoient ; il recommence, c'eſt-à-dire, qu'il » ſort de la pierre un nouvel écoulement de matiere » analogue à la magnétique, & cet écoulement chaſſe » les petits corps. Il eſt vrai que ſelon cette idée, les » deux mouvemens contraires des petits corps, devroient ſe ſuccéder continuellement, ce qui n'eſt » pas ; car ce qui a été chaſſé n'eſt plus enſuite attiré ; » mais ce qu'on veut qui ſoit attiré, on le met aſſez » près de la pierre ; & lorſqu'enſuite elle repouſſe le » corps, elle le repouſſe à une plus grande diſtance ; » ainſi ce qu'elle a une fois chaſſé, elle ne peut plus » le rappeller à elle ; ou ce qui eſt la même choſe, » ſon tourbillon a plus de force pour chaſſer en ſe » formant, que pour attirer quand il eſt formé ». *Voyez l'hiſtoire de l'académie royale des Sciences, année 1717. page 7. & ſuiv.*

Tels ſont les premiers détails que nous ayons ſur la *tourmaline*. Depuis il en a été queſtion dans deux écrits publiés en 1757 ; l'un eſt un mémoire de M. Æpin, profeſſeur de phyſique, membre de l'académie impériale de Petersbourg, qui a pour titre, *de quibuſdam experimentis electricis notabilioribus* ; il a été lu à l'académie de Berlin ; l'autre eſt une diſſertation de M. Wilke, ſous le titre de *Diſputatio ſolemnis philoſophica de electricitatibus contrariis. Roſtochii, 1757.* Ces deux auteurs nous diſent qu'on trouve dans l'île de Ceylan une pierre tranſparente, preſque auſſi dure que le diamant, d'une couleur qui imite celle de l'hyacinthe, mais plus obſcure. Cette pierre eſt connue en Allemagne & en Hollande, ſous le nom d'*aimant de cendres* ; mais elle s'appelle plus communément *tourmaline*. La propriété ſinguliere de cette pierre, eſt d'attirer & de repouſſer tour-à-tour les cendres qui environnent un charbon ardent ſur lequel on l'a placée.

Enfin, M. le duc de Noya-Càrafa, ſeigneur napolitain, auſſi diſtingué par ſon goût pour les Sciences, que par ſon rang, étant venu à Paris en 1759, apporta deux *tourmalines* qu'il avoit acquiſes dans ſes voyages. L'une qui étoit la plus petite, peſoit ſix grains ; elle avoit quatre lignes de longueur ſur trois de largeur, & à-peu-près une ligne d'épaiſſeur. Elle étoit entierement opaque, d'un brun noirâtre ; ſa ſubſtance paroiſſoit homogene, quoique traverſée de quelques veines ou terraſſes peu ſenſibles ; le feu auquel cette pierre avoit été expoſée avoit fait partir de ſa ſurface de petits éclats qu'on ne découvroit bien qu'à la loupe. Cette pierre peut être rougie au feu ſans aucun riſque, pourvu qu'on ne la refroidiſſe point trop ſubitement dans l'eau ou autrement.

L'autre *tourmaline* étoit plus grande, elle peſoit dix grains ; ſa longueur étoit de cinq lignes & un tiers ; ſa largeur de quatre lignes & demie, & ſon épaiſſeur de près d'une ligne. Sa couleur étoit d'un jaune enfumé ou de vin d'Eſpagne, & tenoit un milieu entre le beau jaune de la topaſe orientale, & la couleur brune de la topaſe ou du cryſtal de Bohême. Cette pierre étoit ſans défaut, à l'exception de deux glaces que le feu des expériences y avoit formées.

La dureté de ces deux pierres étoit la même que celle du cryſtal de roche, de l'émeraude, & du ſaphir d'eau, que les Lapidaires mettent au rang des pierres tendres. Leur poli eſt gras ; elles rayent le verre ; elles n'ont ni goût ni odeur ; la plus petite avoit plus de vertu que la grande. L'auteur de l'*Oryctologie*, donne à cette pierre le nom de *turpeline*, & dit ſans aucun fondement que c'eſt une eſpece d'*œil de chat*. M. Æpin attribue à cette pierre la dureté du diamant ; ce qui eſt contredit par ce qui précede.

M. le duc de Noya a fait un grand nombre d'expériences avec ces deux pierres en préſence de pluſieurs curieux ; voici en peu de mots les réſultats de ces expériences, dont les unes prouvent la conformité de la *tourmaline* avec les autres corps électriques, & les autres prouvent que cette pierre a des vertus qui ne lui ſont point communes avec ces corps.

La *tourmaline* étant frottée avec du drap, attire & repouſſe les corps légers ; mais ſes effets ſont plus forts lorſqu'on la poſe ſur des charbons ardens, ou ſur des métaux échauffés, ou dans de l'eau bouillante, ou à la chaleur du ſoleil concentrée par un verre ardent ; une chaleur trop grande, ainſi qu'une chaleur trop foible, nuiſent également à ſa vertu électrique. Celle qui tient le milieu entre ces deux extrêmes, & qui s'étend depuis le trentieme juſqu'au ſoixante & dixieme degré du thermometre de M. de Réaumur, eſt la plus convenable pour lui donner toute la force électrique dont elle eſt ſuſceptible ; le mieux eſt d'étendre une couche de cendre ſur des charbons ardens, ou ſur une plaque de métal rougie, & de placer la *tourmaline* ſur cette couche de cendre. Si on met la pierre dans l'eau bouillante, lorſqu'on la retire elle eſt trop promptement refroidie pour pouvoir produire ſes effets. Quant à la chaleur du verre ardent, elle eſt trop ſubite & mettroit la pierre en riſque de ſe caſſer.

La *tourmaline* échauffée convenablement, attire & repouſſe les corps legers, tels que les cendres, la feuille d'or, la limaille de fer, la pierre en poudre, le verre pilé, le ſablon, la poudre de bois, le charbon pilé, la ſoie ſuſpendue, *&c.* Les diſtances de l'attraction & de la répulſion, varient ſuivant le degré de chaleur qu'on a donné à la pierre, & ſuivant les corps legers qu'on lui préſente ; mais la diſtance de la répulſion eſt toujours plus grande que celle de l'attraction. La répulſion dépend auſſi de la figure des corps qu'on lui préſente, & de la façon de les préſenter.

Cette pierre trop échauffée n'a plus d'électricité.

Sa vertu agit de même que celle des cylindres électriques au travers du papier.

Elle agit au bout d'un conducteur métallique, c'eſt-à-dire, au bout d'un fil de fer dont un bout eſt placé ſur la *tourmaline* chauffée.

Elle n'a point de pôles comme l'aimant, non plus que tous les corps électriques.

Elle rejette plus vivement les paillettes aux endroits où l'on préſente les pointes.

Sa vertu n'eſt point altérée par l'aimant ; ces phénomenes de la *tourmaline* lui ſont communs avec les autres corps électriques ; mais elle en differe par les points ſuivans.

1°. Elle s'électriſe par la ſeule chaleur, & par ce moyen elle devient beaucoup plus électrique que par le frottement.

2°. Etant électriſée, elle ne devient point phoſphorique, & ne donne point d'étincelles électriques.

3°. Elle s'électriſe même dans l'eau.

4°. Elle ne perd point ſa vertu électrique par les moyens qui la font perdre à la machine électrique.

5°. On ne lui communique point l'électricité comme aux autres corps électriques.

6°. La *tourmaline* au lieu d'être repouſſée par un tube électriſé, elle en eſt attirée.

7°. Deux *tourmalines* ſuſpendues à des fils étant échauffées, s'attirent mutuellement, au lieu de ſe repouſſer comme font les autres corps électriques.

De ces expériences, M. le duc de Noya conclut que la *tourmaline* eſt un corps électrique qui s'électriſe par des moyens différens des autres corps électriques; que ſon électricité eſt différente de la leur; qu'elle eſt ſenſible comme la vertu magnétique, à l'action de leur électricité, ſans s'en charger, ſans perdre la ſienne, & ſans leur faire perdre la leur; & par conſéquent que cette pierre differe en cela de tous les autres corps électriques connus.

Tous ces détails ſont tirés d'une *lettre de M. le duc de Noya Carafa, ſur la tourmaline à M. de Buffon*, que ce ſeigneur a fait imprimer & publier à Paris en 1759. L'on y trouvera un grand nombre d'autres détails que l'on a été obligé d'omettre, de peur d'alonger cet article, où l'on n'a rapproché que les choſes eſſentielles contenues dans cet ouvrage. (—)

TOURMENT, ſ. m. (*Gram.*) douleur longue & violente, de corps ou d'eſprit. La goutte, la pierre, les fractures, ſont les plus grands *tourmens* de corps auxquels l'homme ſoit expoſé. Les amans parlent beaucoup de leurs *tourmens*, mais je crois qu'ils les exagerent quelquefois; la jalouſie eſt un de leurs *tourmens*.

TOURMENTE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France dans le Quercy. Elle ſe forme de trois ruiſſeaux, près de Souillac, & ſe perd à Floriac dans la Dordogne. (*D. J.*)

TOURMENTER, (*Peint.*) *tourmenter* des couleurs, c'eſt les remanier & les frotter, après les avoir couchées ſur la toile; ce qui en ternit la fraîcheur & l'éclat. Quand on les a une fois placées, le mieux ſeroit de n'y point toucher du tout, ſi la choſe étoit poſſible; mais comme il n'arrive guere qu'elles faſſent leur effet du premier coup, il faut du moins en les retouchant, les épargner le plus que l'on peut, & éviter de les tracaſſer & de les *tourmenter*. (*D. J.*)

TOURMENTER *ſon cheval*, (*Maréchal.*) c'eſt le châtier ou l'inquietter mal-à-propos. Se *tourmenter*, ſe dit d'un cheval qui a trop d'ardeur, & qui eſt toujours en action; il ſe *tourmente*, & *tourmente* ſon homme.

TOURMENTEUR-JURÉ, c'étoit ainſi qu'on nommoit anciennement le queſtionnaire. *Voyez* ce que l'on en a dit au *mot* EXÉCUTEUR DE LA HAUTE JUSTICE, & Sauval, *Antiq. de Paris*. (*A*)

TOURMENTIN, ſ. m. (*Ornithol.*) petit oiſeau marin qui n'eſt guere plus gros qu'une hirondelle, & dont le plumage eſt noir: on ignore le lieu de ſa retraite, ſon eſpece n'étant point connue ſur terre.

Les *tourmentins* ſe tiennent en pleine mer, à des diſtances conſidérables des côtes; ils ne paroiſſent ordinairement que pendant les gros tems, voltigeant ſans ceſſe derriere la poupe des vaiſſeaux, autour du gouvernail, à deux ou trois piés au deſſus de la ſurface de l'eau; c'eſt une choſe ſinguliere de voir avec quelle agilité ces petits oiſeaux ſuivent les ondulations de la mer, ſans jamais en être ſurpris ni paroître ſe laſſer; ſans doute que c'eſt cette agitation continuelle, qui les a fait nommer *tourmentin* par les matelots, dont l'opinion eſt que ces oiſeaux proviennent de l'écume des vagues; cette idée n'eſt pas moins ridicule que les fables débitées par les anciens ſur l'origine & les merveilles des alcyons, dont le *tourmentin* eſt peut-être une eſpece.

TOURMENTIN, (*Marine.*) quelques marins appellent ainſi le perroquet de beaupré. *Voyez* MAT.

TOURNAIRE, ſ. m. (*Juriſpr.*) eſt celui qui eſt en tour de nommer à un bénéfice vacant. *Voyez ci-devant* TOUR.

TOURNANT, ſ. m. (*Marine.*) nom qu'on donne à un mouvement circulaire des eaux, qui forme un gouffre dans lequel périſſent preſque tous les vaiſſeaux qui ont le malheur d'y tomber. Il y en a entre autres un à la côte de Norwege, qui eſt très-dangereux.

TOURNANT, on appelle ainſi un pieu enfoncé en terre, qui porte un rouleau, avec des pivots placés dans des traverſes liées à ce même pieu, & ſur lequel les bateliers, paſſant leur corde, tirent leur bâtiment, ou le font tirer ſans diſcontinuer; par cette manœuvre ils paſſent les contours & les angles d'un canal ou d'une riviere, ſans avoir la peine de ſe remorquer à force de crocs, de gaffes & d'avirons.

TOURNANT, (*Eaux & Forêts.*) ce terme des eaux & forêts, ſignifie les arbres qui ſont aux angles rentrans, & qui doivent être marqués du marteau du roi, comme les piés corniers, & les arbres de liſiere; c'eſt la diſpoſition de l'article xj. du titre 15. de l'ordonnance des eaux & forêts. (*D. J.*)

TOURNANTS, *terme de Perruquier*, ce ſont des bouts de treſſe de cheveux qui vont depuis les temples juſqu'à la nuque du col; ce ſont les premieres treſſes que le perruquier attache ſur la coeffe quand il monte une perruque.

TOURNAY, (*Géog. mod.*) en latin *Turnacum*, ville des pays-bas autrichiens, capitale du Tournéſis, ſur l'Eſcaut, à cinq lieues au ſud-eſt de Lille, à ſept de Douay, à huit de Mons, à quinze de Gand, & à cinquante-cinq de Paris. L'Eſcaut diviſe la ville en vieille & neuve. Louis XIV. y a fait bâtir une citadelle qui a couté plus de quatre millions de ce tems là, c'eſt-à-dire plus de huit millions de notre monnoie actuelle; c'eſt un ouvrage de M. de Mégrigni, ingénieur; mais Louis XV. en reprenant *Tournay* ſur la reine de Hongrie, a fait détruire cette citadelle de fond en comble.

La ville de *Tournay* eſt partagée en dix paroiſſes; S. Médard, évêque de Noyon, fut un des premiers paſteurs de l'égliſe de *Tournay*, & ſon premier évêque fut Anſelme, moine bénédictin, qui obtint cet évêché en 1148, par le crédit de S. Bernard. En 1559, l'évêché de *Tournay* devint ſuffragant de la nouvelle métropole de Cambray. Son diocèſe a huit doyennés, & contient 223 cures. *Longitude. 21. 4. latit. 50. 34.*

Il n'eſt fait mention de *Tournay* que dans l'itinéraire d'Antonin, & dans la carte de Peutinger, dont les auteurs ont vécu du tems de S. Jérôme. Dans le même ſiecle *Tournay* fut priſe ſur les Romains par Clodion, rois des François; ſon petit fils Childeric y demeuroit, y mourut, & y fut enterré. Sous les premiers rois capétiens, les évêques de *Tournay* & de Noyon étoient ſeigneurs de la ville, mais les habitans y vivoient dans une entiere liberté. Charles VII. unit ſolemnellement *Tournay* & le Tournéſis à ſa couronne, par des lettres patentes données au commencement de ſon regne, en 1422, & confirmées par d'autres lettres, dans les années 1426, & 1436.

Louis XI. après la mort de Charles duc de Bourgogne, mit garniſon dans *Tournay* en 1477; & depuis ce tems-là les habitans lui obéirent juſqu'à l'an 1513, que la ville fut priſe ſur Louis XII. par Henri VIII. roi d'Angleterre. Les Anglois la rendirent aux François en 1517; mais quatre ans après, la guerre ayant été déclarée par Charles-quint & François I. *Tournay* fut priſe, & François I. contraint de la ceder par le traité de Madrid, en 1525, confirmée par le traité de Cambray en 1529, par celui de Crépi en Laonois, en 1544, & par celui de Cateau-Cambréſis, en 1559. En 1667, Louis XIV. prit cette ville, qui lui fut cédée en 1668, par le traité d'Aix-la-chapelle; il fortifia *Tournay*, & y éleva la citadelle dont j'ai parlé; mais la ville & la citadelle ayant été priſes en 1709, par l'armée des alliés, la France céda l'une & l'autre à la maiſon d'Autriche, par les traités d'Utrecht, de Raſtat, & de Bade. Enfin les Etats-

Digitized by Google

Généraux ont la garde de cette place, par le traité de la Barriere, conclu en 1715, entre leurs Hautes-puiſſances, & l'empereur Charles VI.

Jean Couſin a donné l'hiſtoire de *Tournay*. Elle eſt imprimée à Douay chez Marc Wyon, en 1620, en 4 vol. *in*-4°. c'eſt un ouvrage fort rare.

Simon de Tournay, dont le nom eſt écrit fort différemment dans les bibliographes, étoit né dans la ville de *Tournay*, ou du moins étoit originaire de cette ville; il en fut chanoine, & floriſſoit dans le xij^e. ſiecle; il devint docteur en théologie à Paris, & y régenta pendant dix ans les écoles des arts, c'eſt-à-dire qu'il y enſeigna les belles-lettres & la philoſophie. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages qui ne ſe trouvent qu'en manuſcrit. Son attachement aux opinions d'Ariſtote, & ſa grande ſubtilité dans la diſpute, le firent accuſer d'impiété & d'irreligion.

Il eſt douteux ſi Jacques des Parts, en latin *de Partibus*, étoit natif de *Tournay*, ou de Paris; il fut également chanoine de Paris, & chanoine de *Tournay*, mais il mourut dans cette derniere ville, environ l'an 1465; il devint médecin du duc de Bourgogne, Philippe le bon, & puis de Charles VII. roi de France; il donna pluſieurs livres qui lui procurerent une grande réputation; le principal eſt ſon commentaire ſur Avicenne; il fut imprimé à Lyon, l'an 1498. en 4 vol. *in-fol.* aux dépens du roi, & par les ſoins de Janus Lalcaris.

La Barre (Louis-François-Joſeph de), littérateur, naquit à *Tournay* en 1688, & mourut à Paris en 1743. Il étoit membre de l'académie des Inſcriptions, à laquelle il a donné pluſieurs mémoires. On trouvera dans ce recueil, *tom. VII. & VIII.* des éclairciſſemens de ſa main, ſur l'hiſtoire de Lycurgue, des remarques ſur la route de Sardes à Suze, décrite par Hérodote; d'autres ſur le cours de l'Halys, de l'Euphrate, de l'Araxe, & du Phaſe; une diſſertation ſur la livre romaine, & ſur d'autres meſures particulieres moins connues; & un mémoire ſur les diviſions que les empereurs romains avoient faites des Gaules, en différentes provinces. On a inſéré dans les *tom. IX. & X.* ſon traité du poëme épique, où il examine particulierement s'il eſt néceſſaire que l'action de ce poëme ait rapport à une vérité morale; il y a joint des obſervations ſingulieres ſur les places deſtinées aux jeux publics de la Grece, & ſur les différentes eſpeces de courſes qui s'y faiſoient.

En 1729, il publia en deux vol. *in*-4°. ces mémoires de l'hiſtoire de France & de Bourgogne, que l'on appelle communément *le journal de Charles VI.* & il mit une préface à la tête de ce recueil. En 1735, il fit paroître en cinq volumes *in*-12. une nouvelle hiſtoire de la ville de Paris, extraite de celle du pere Lobineau, qui, compoſée de 5 vol. *in-fol.* & continuellement entremêlée de pieces latines, excédoit le loiſir ou la portée des lecteurs ordinaires. Il avoit entrepris quinze mois avant ſa mort, un dictionnaire d'antiquités greques & romaines, mais il n'a eu le tems que de former ſon plan, & d'ébaucher quelques articles. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOURNE, *terme de pratique*, ſynonyme à *ſoûte*. *Voyez* SOUTE.

TOURNÉ, (*Blaſon.*) ce mot dans le blaſon, ne ſe dit proprement que d'un croiſſant dont les cornes regardent le flanc dextre de l'écu, parce que ce n'eſt pas la ſituation naturelle du croiſſant, dont les cornes doivent regarder en haut; & ſi elles regardoient le flanc ſéneſtre, on le diroit *contourné*. (*D. J.*)

TOURNE A-GAUCHE, (*Outil d'ouvrier.*) outil de fer, quelquefois avec un manche de bois, qui ſert comme de clé pour tourner d'autres outils. Les charpentiers, menuiſiers, ferruriers, & autres ouvriers, ont chacun leur *tourne-à-gauche*, mais peu différens les uns des autres. Les *tourne-à-gauche* pour les tarots ſont tout de fer; ils ſont plats, d'un pouce environ de largeur, & de ſix à ſept pouces de longueur; ils ont au milieu une entaille quarrée, où l'on met la tête du tarot quand on veut le tourner pour faire un écrou.

TOURNE-BROCHE, *uſtencile de cuiſine*, qui ſert à donner à une broche un mouvement moderé, & entretenu par un pois qui met en jeu pluſieurs roues, à l'une deſquelles eſt attachée une poulie qui retient une ou pluſieurs chaînes qui répondent aux broches, & leurs communiquent le mouvement qu'elles ont reçu des roues. Cette machine eſt compoſée de trois roues qui ont chacune leur pignon, d'un rouleau, d'une cage & d'un volant. La premiere de ces roues ſe nomme *grande roue*; ſon arbre eſt revêtu d'un rouleau de bois, partagé en deux parties, ſur leſquelles ſont deux cordes qui vont en ſens contraire. La premiere qu'on peut appeller *corde du poids*, ſe devide & ſe déroule en deſcendant, pendant que la ſeconde que nous nommerons *corde de remontoir*, ſe roule & s'entortille au-tour du rouleau, garni d'un reſſort qui le retient à une des croiſées de la grande roue, lorſqu'on a ſuffiſamment remonté le poids; immédiatement au-deſſus du même côté, eſt un ſecond pignon qui s'engrene dans une autre qu'on nomme *ſeconde roue*, qui va répondre au pignon de la roue de champ. Celle-ci eſt placée environ vers le milieu de la cage, au-deſſous du volant; ſes dents renverſées de côté, s'accrochent auſſi dans celles du pignon du volant, & le fait tourner. Toutes ſes roues ont chacune leur arbre qui s'emboëte latéralement dans les montans de la cage, de façon néanmoins qu'il puiſſe y jouer aiſément. Cette cage du chaſſis ſoutient & renferme tout l'ouvrage, excepté le volant qui eſt au-deſſus, & la traverſe par un trou qui y eſt pratiqué.

Toutes ces roues ont une grandeur proportionnée à la viteſſe de leur mouvement, qui eſt plus lent dans la grande que dans ſeconde roue, & dans la roue de champ que dans le volant.

On fait des *tournebroches* à main, qui ſont placés ſeulement à hauteur d'homme, & ſe remontent par le moyen d'une manivelle qui s'emmanche dans l'arbre du pignon d'une quatrieme roue, qu'on appelle *roue de remontoir*, & qui eſt vis à-vis la grande roue. Dans ces *tournebroches*, le rouleau n'eſt revêtu que d'une corde qui ſoutient le poids, & qu'on retourne ſur lui-même en ſens contraire.

Il y a encore des *tournebroches* à fumée, qui meuvent ſans poids, & par la ſeule action de la fumée ſur le volant; on peut voir tous ces différens *tournebroches* dans le Spectacle de la nature, *art. de la nourriture de l'homme*.

TOURNECASE JEU DU, ſ. m. l'étymologie du nom de ce jeu, vient de la maniere dont on le joue, puiſque l'on ne prend que trois dames chacun, que l'on conduit ſuivant les nombres amenés, juſqu'à ce qu'on ait fait une caſe, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'on ait mis ces trois dames ſur la derniere fleche du coin; & comme cette caſe eſt faite avec trois dames, & qu'il faut pour gagner que les trois dames ſoient accouplées l'une ſur l'autre, ainſi ce jeu ſe nomme *tournecaſe*, qui ne ſignifie autre choſe, ſinon le *jeu de la caſe à trois dames*. On nomme les dés à ce jeu comme au trictrac & au reverſier; il faut pouſſer le dez fort, afin qu'il batte la bande de votre homme. Après avoir mis trois dames à part pour jouer, ſi vous gagnez le dez vous jouez, & ſi vous faites d'abord ſix & cinq, vous ne pouvez jouer que le cinq, parce que c'eſt une regle, en ce qu'on ne peut jamais jouer que le plus bas nombre. Si vous faites ſonné après avoir fait ſix & cinq, vous n'en pouvez jouer qu'un, & vous êtes obligé de le jouer avec la même dame dont vous avez déja joué un cinq; parce que ſi vous le jouiez avec un autre dame, il faudroit paſſer par-deſſus celle dont vous auriez joué le cinq, ce qui n'eſt pas

Digitized by Google

permis dans ce jeu, par la raiſon qu'il faut que les dames ſe ſuivent & marchent l'une aprés l'autre.

Comme les deux joueurs jouent & marchent également dans la même table & vis-à-vis l'un de l'autre, chaque fois que le nombre du dez porte une dame ſur une fleche qui ſe rencontre vis-à-vis de celle où il y a une dame de celui contre qui l'on joue, cette dame eſt battue, & il eſt obligé de la prendre & de rentrer dans le jeu.

En ce jeu l'on bat malgré ſoi, parce que l'on eſt toujours obligé de jouer le plus petit nombre, & outre cela on ne peut point paſſer une dame par-deſſus l'autre comme nous l'avons déja dit, ce qui fait que l'on joue ſouvent beaucoup de coups inutiles, ſur-tout quand on a amené & conduit ſes dames; ſavoir, l'une dans un coin, & les deux autres tout contre, de maniere qu'on ne peut les mettre ſur le coin, qu'en faiſant un as & puis un deux. L'on ſouhaite alors d'être battu pour ſortir de cette gêne.

En ce jeu, le coin de repos eſt la douzieme caſe; on le nomme *coin de repos*, parce que les dames qui ſont une fois entrées ſont en ſureté, & ne peuvent plus être battues. C'eſt un grand avantage pour celui qui y en met une le premier. Celui qui a mis le plutôt ſes trois dames dans ſon coin, a gagné la partie; & s'il les y mettoit toutes trois avant que ſon homme y en eût mis une, il gagneroit double, ſi l'on en eſt convenu.

TOURNÉES, GRANDES, (*Péche.*) eſpeces de bas parcs; en terme de pêche c'eſt une enceinte de filets montés ſur des pieux, & qui ont la forme d'un fer à cheval, dont l'ouverture eſt à la côte, & le convexe à la mer, le tout ſur un terrein en pente, afin que la marée venant à ſe retirer précipitament, le poiſſon qui a monté à la côte, y puiſſe plus aiſément être arrêté. Ce filet quoique poſé ſur un terrein incliné, a pourtant ſon bord ſupérieur de niveau, au moyen de ce que les pieux qui ſont vers la mer, ſont plus longs que les autres. *Voyez* TOURNÉES & PARCS, & *les Pl. de la Péche.*

TOURNE-FEUILLET, ſ. m. touffe de petits rubans attachés au haut de la tranche d'un livre, ou à une eſpece de petit peloton; on paſſe les rubans entre les feuillets du livre, & ils indiquent où l'on en eſt reſté de ſa lecture.

TOURNE-FIL, (*terme de Peignier.*) inſtrument d'acier quarré qui ſert aux Peigniers à donner le fil à leurs écouennes & autres outils; c'eſt une eſpece de fuſil propres aux mêmes uſages que celui des bouchers, cuiſiniers, charcuitiers, avec cette différence que le fuſil eſt rond & le *tourne-fil* quarré. (*D. J.*)

TOURNEFORTIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante ainſi nommée en l'honneur du célebre Tournefort. Le calice eſt diviſé en cinq ſegmens qui finiſſent en pointe; il ſubſiſte toujours; la fleur eſt d'un ſeul pétale qui forme un tuyau ovale plus long que le calice, légérement découpé en cinq ſegmens un peu ouverts & pointus; les étamines ſont cinq filets de la longueur du tuyau de la fleur, & qui ſe terminent en pointe: les boſſettes ſont ſimples & placées au centre de la fleur; le germe du piſtil eſt globulaire & poſé ſous le calice; le ſtile eſt ſimple, & a la longueur des étamines; le ſtigma eſt pareillement ſimple; le fruit eſt une baie ſphérique contenant deux loges; les graines ſont au nombre de deux, ovales & ſéparées par la pulpe. Linnæi *gen. plant. p.* 62. (*D. J.*)

TOURNEGANTS *ou* RETOURNOIR, (*terme de Gantier.*) ce ſont deux bâtons polis, ronds, & longs de deux piés, plus gros par le milieu que par les bouts, & faits en forme de fuſeaux. L'un ſe nomme le *mâle*, & l'autre la *femelle*; on les appelle auſſi *bâtons à gant.* On inſinue ces bâtons dans les doigts des gants pour les pouvoir retourner aiſément ſans les chiffonner ni les ſalir. C'eſt auſſi avec ces bâtons qu'on renforme les gants, c'eſt-à-dire qu'on les élargit ſur le renformoir, afin de leur donner une meilleure forme. Cette opération ſe nomme *bâtonner un gant.*

TOURNELLE, (*Juriſprud.*) eſt une chambre du parlement. *Voyez au mot* PARLEMENT *l'article* TOURNELLE. (*A*)

TOURNER, v. act. & neut. c'eſt mouvoir circulairement. On dit les ſpheres *tournent* ſur leur axe. La terre *tourne* autour du ſoleil, héréſie autrefois, fait d'aſtronomie démontré aujourd'hui. Il *tourne* très-adroitement les bois & les métaux. On apprend aux ſoldats à *tourner* à droite & à gauche. On *tourne* le dos; on *tourne* bride; la tête *tourne*; on ſe *tourne* à l'orient, au midi; le vin & le lait ſe *tournent.* On *tourne* au jeu, une carte qui reſte ſur le talon, ou qui paſſe dans la main de celui qui donne, ou dont un joueur peut s'emparer, ſelon le jeu qu'on joue, & cette carte s'appelle la *tourne.* On *tourne* une armée; on *tourne* une affaire adroitement; on prononce un diſcours bien *tourné*; on fait *tourner* un vers; on *tourne* en ridicule les choſes les plus ſérieuſes; on *tourne* un objet en tout ſens; on *tourne* ſes forces de ce côté ou de cet autre; il *tourne* à la mort, *&c.* Voyez *les articles ſuivans.*

TOURNER, v. act. (*Archit.*) c'eſt expoſer & diſpoſer un bâtiment avec avantage. Ainſi une égliſe eſt bien *tournée* quand elle a, conformément aux canons, ſon portail vers l'occident, & ſon grand autel vers l'orient; une maiſon eſt bien *tournée* lorſqu'elle eſt dans une agréable expoſition, & que ſes parties ſont placées ſuivant leurs uſages; & un appartement eſt bien *tourné*, quand il y a de la proportion & de la ſuite entre ſes pieces, avec des dégagemens néceſſaires. (*D. J.*)

TOURNER AU TOUR, (*Archit.*) c'eſt donner ſur le tour la derniere forme à un baluſtre de bois ébauché. On finit auſſi au tour les baſes des colonnes, les vaſes, baluſtres de pierre & de marbre qu'on polit enſuite avec la rape & la peau de chien de mer. (*D. J.*)

TOURNER LE PAIN, *en terme de Boulanger*, c'eſt joindre & lier la pâte enſorte qu'il n'y ait point d'yeux & de crevaſſes, & donner au pain la forme qu'on ſouhaite.

TOURNER, *en terme de Confiſeur*, ſignifie enlever la peau ou l'écorce fort mince & fort étroite avec un petit couteau en *tournant* autour du citron.

TOURNER, *en terme d'Epinglier*, *voyez* GAUDRONNER.

TOURNER, TOURNÉ, (*Jardinage.*) on dit que le fruit *tourne*, quand aprés avoir pris ſa groſſeur naturelle, il commence à mûrir.

TOURNER, *en termes de manege*, ſignifie *changer de main.* On dit ce cheval eſt bien dreſſé, il *tourne* à toutes mains. On aſſouplit avec le caveſſon à la newcaſtle un cheval entier, c'eſt-à-dire, qui refuſe de *tourner* au gré du cavalier. Les écuyers font *tourner* la pointe du pié en-dedans.

L'action de *tourner* avec juſteſſe au bout d'une paſſade ou de quelqu'autre manege, eſt de tous les mouvemens celui qui coute le plus à apprendre à la plûpart des chevaux.

TOURNER L'ÉTAIN, (*Potier d'étain.*) c'eſt lui ôter par le moyen des outils ſa couleur brute qu'il a priſe en moule, pour lui donner le vif & le brun dont il a beſoin pour être perfectionné, & pour lui donner une figure plus nette & plus parfaite que celle qu'il a déja reçue.

L'ouvrier qui travaille au tour, commence par dreſſer ſon empreinte qui eſt pour *tourner* la vaiſſelle, ou ſon calibre pour de la poterie ou menuiſerie; ces outils ſont de bois, *tournés* & formés à la figure &

Digitized by Google

proportion des différentes pieces, ſoit pour les dehors ou les dedans ; ou autrement, ils ont une gaine ou trou quarré, revêtu d'étain, formé par le mandrin de l'arbre du tour dans lequel il entre ; puis on fait tenir ſa piece ſur ces empreintes ou calibres, ſi c'eſt de la vaiſſelle, par le moyen de trois petits crampons de fer qui tiennent la piece ſur l'empreinte par l'extrémité du bord, en commençant par les derrieres, & après les dedans ſur la même empreinte qui doit être creuſée de la grandeur & de la forme de la piece; ainſi il en faut avoir autant qu'on a de moules de différentes grandeurs, ou bien on *tourne* à la belouze, qui eſt une maniere d'attacher les pieces en les ſoudant à trois gouttes ſur le bord avec le fer ſur une piece d'étain montée ſur le tour, à qui on donne ce nom de *belouze*. Si c'eſt de la poterie, on la dreſſe ſur le calibre qu'on a monté ſur le mandrin, & qui eſt *tourné* proportionnément à la groſſeur de la piece qu'on veut mettre deſſus ; on la fait tenir en frappant d'un marteau, ſur une planche appuyée contre la piece pendant qu'elle *tourne*, juſqu'à ce qu'elle tienne & *tourne* rondement : cela s'appelle *tourner à la volée*. Mais il y a une autre maniere plus diligente & plus ſûre, ſurtout pour des pieces longues, qui eſt de *tourner* à la pointe ; c'eſt une vis qui marche dans un écrou enclavé dans la poupée de la droite du tour, à-peu-près comme la vis d'un étau de ferrurier, & par le moyen d'une manivelle ou d'un boulon, on avance & retire cette vis dont le bout preſque pointu joint un morceau de bois ou de plomb qui s'emboite au bout de la piece qu'on *tourne*, enſorte qu'elle la met ronde, & la tient ſans qu'elle ſe dérange ni qu'elle puiſſe s'échapper. *Voyez les figures du métier de Potier d'étain.*

Dès que la piece eſt bien dreſſée, l'ouvrier tenant ſon crochet ſous le bras & poſé ſur la barre qu'il tient enſemble avec la main gauche, il le conduit de la droite par un mouvement égal & réglé en le faiſant couper l'étain : ce qui forme ce qu'on nomme *ratures* ; on appelle cette premiere façon *ébaucher*. On ſe ſert enſuite de crochets qui coupent moins, parce qu'on les paſſe ſur un cuir où on a mis de la potée d'étain ; ces crochets ſe nomment *planes* ; & enfin on acheve avec un bruniſſoir. Lorſqu'on s'en ſert, il faut auparavant répandre avec une patrouille de l'eau de ſavon ſur ſa piece, & ne point appuyer le bruniſſoir trop fort, ni s'arrêter pour ne point faire d'ondes ; il ſuffit d'effacer ſeulement les traits du crochet, & on eſſuie l'eau de ſavon après qu'on a bruni avec un linge doux qu'on appelle *poliſſoir*, pendant que la piece tourne encore.

Il faut remarquer que les bons outils dans la main d'un habile ouvrier contribuent à faire le bel ouvrage. Chacun a ſa maniere pour leur donner un taillant propre à ſon gré ; mais généralement les crochets quarrés, quarrés demi-ronds, à deux côtés, en pointe, *&c.* ſont préférables à toutes autres formes. Les crochets, grattoirs & bruniſſoirs doivent être acérés du meilleur acier d'Allemagne. Il faut une meule pour les émoudre, & une bonne pierre d'Angleterre pour les affiler.

Il y a des bruniſſoirs de différentes figures pour la vaiſſelle ou poterie, & pour réparer & achever. *Voyez* BRUNISSOIR.

Pour *tourner* des plats d'une grandeur extraordinaire ou des jattes ou grands baſſins qui peſent juſqu'à 20 ou 25 liv. piece, ou enfin d'autres pieces d'un trop gros poids, au lieu de faire aller le tour avec la roue, ce qui n'eſt preſque pas poſſible, on emmanche une manivelle dans le bout de derriere de l'arbre du tour, par le moyen de laquelle on *tourne* une piece comme on tourne une meule de taillandier, & par ce moyen on en vient plus aiſément à bout : cela s'appelle *tourner à la ginguette*.

Il faut obſerver que pour *tourner* la vaiſſelle, l'ouvrier conduit ſes crochets & bruniſſoirs preſque perpendiculairement, tantôt du bas de ſa piece au milieu en montant, & tantôt du milieu en deſcendant en-bas, appuyant ſur ſes outils, afin de couper l'étain également par-tout, & que la piece ne ſoit point fauſſe, c'eſt-à-dire, forte à un endroit & mince à un autre ; lorſqu'on veut rendre une piece mince, on repaſſe pluſieurs fois le crochet qui ébauche, & pour la poterie, on conduit le crochet ſous la piece horiſontalement, tantôt de droit à gauche, & de gauche à droite, & le bruniſſoir de même, mais moins en-deſſous que le crochet ; & la meilleure maniere eſt de ne le paſſer qu'une fois.

Autrefois on *tournoit* toute la vaiſſelle ſur un outil nommé *croiſée* compoſé de trois branches de fer & de trois crampons coulans ſur ces branches ; on avance & recule ces crampons ſuivant la grandeur des pieces, & on les arrête par le moyen d'un coin qui eſt derriere chaque crampon ; on ne s'en ſert plus guere à préſent depuis l'invention de *tourner* à la belouze, ſi ce n'eſt pour *tourner* des jattes ou grands baſſins, cette maniere étant dangereuſe pour l'ouvrier qui y travaille.

TOURNER, *en terme de Tabletier Cornetier ; voyez* TOURNER, *en terme de Tabletier en écaille*, c'eſt la même opération pour la corne comme pour l'écaille.

TOURNER, (*Vénerie.*) il ſe dit de la bête que l'on chaſſe, lorſqu'elle tourne & fait un retour, c'eſt auſſi faire *tourner* les chiens pour en trouver le retour & le bout de la ruſe.

TOURNES, (*Juriſprud.*) c'eſt la ſoute ou retour des deniers que l'on paie dans un partage ou pour un contrat d'échange. Il en eſt parlé dans le coutumes de Montargis, Orléans, Blois & Dunois. *Voyez le gloſſ. de* Lauriere. (*A*)

TOURNESIS, LE, (*Géog. mod.*) petit pays de Flandre, & qui prend ſon nom de Tournay ſa capitale.

Le *Tourneſis* n'eſt autre choſe que la châtellenie de Tournay, qui eſt d'une aſſez grande étendue ; car elle renferme environ cinquante villages ou bourgs, dont la juſtice reſſortit au conſeil provincial de Flandre, d'où l'on peut appeller au parlement de Malines.

Les rois de France ayant inſtitué le bailliage de Vermandois, y avoient joint Tournai & le *Tourneſis* ; mais en 1383 Charles VI. érigea un bailliage à Tournay, auquel il ſoumit cette ville & le *Tourneſis*, avec les terres de Mortagne & de Saint-Amand, qui relevoient auparavant du bailliage de Vermandois ; l'union de ces terres à ce bailliage a duré juſqu'au tems de la paix d'Utrecht, par laquelle toute la terre de Saint-Amand a été ſéparée du bailliage de *Tourneſis*, & accordé à la France ; mais pour les neuf villages qui dépendoient de Mortagne, ils ont été laiſſés à la maiſon d'Autriche. (*D. J.*)

TOURNESOL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom vulgaire donné à la premiere & principale eſpece de racinoide dans le ſyſtême de Tournefort ; c'eſt auſſi pour la diſtinguer que cet habile botaniſte appelle cette plante *racinoides ex quâ paratur* tournefol *Gallorum I. R. H. 656.* dans Mathiole *heliotropium minus* ; dans C. Bauhin, *heliotropium tricoccum* ; dans Cluſius *heliotropium minus tricoccum* ; enfin dans Lobel, *heliotropium vulgare* tournefol *Gallorum ſive Plinii tricoccon.*

La racine de cette plante eſt blanche, ronde, ordinairement droite & longue, garnie de quelques petites fibres à ſon extrémité, ſurtout aux piés les plus élevés, car il en eſt pluſieurs qui n'en ont point du tout ; elle pouſſe une tige ronde de différente hauteur, ſuivant le terrein qu'elle occupe ; cette tige ſe diviſe en pluſieurs branches, la plûpart deſquelles ſortent des aiſſelles des feuilles.

Cluſius avoit raiſon lorſqu'il a dit que les feuilles du *tournefol* ont de la reſſemblance avec celles du xanthium ; mais il s'eſt trompé lorſqu'il a cru

qu'elles en avoient beaucoup plus avec celles du *ſolanum ſomniferum* ; il en eſt de même de Lobel lorſqu'il les a comparées à celles du calament de montagne. Elles ſont d'un verd pâle & preſque cendré, attachées à un fort long pédicule.

Les fleurs ſont renfermées dans des petits boutons, leſquels forment une eſpece de grappe qui ſort d'entre les aiſſelles de chaque branche, & de leur extrémité. Elles ſont les unes ſtériles, & les autres fécondes.

Les ſtériles qui occupent la ſommité de cette grappe, ſont contenues dans un calice diviſé en cinq parties découpées juſqu'au centre ; elles ſont compoſées de cinq petites feuilles jaunes, placées autour d'un petit ſtile rond ſurmonté de quelques étamines de même couleur diſpoſées en aigrette ; comme elles ſont attachées par un fort petit pédicule qui ſeche à meſure que la grape croît & s'éleve, elles ſe fannent & tombent en fort peu de tems.

Le calice de celles qui en occupent la baſe, & qui ſont fécondes, eſt diviſé en dix pieces fendues pareillement juſqu'au centre ; elles ſont compoſées de cinq petites étamines jaunes ſurmontées chacune d'un petit ſommet de même couleur. Elles ſont placées autour du piſtil qui eſt chargé de trois filets fourchus & jaunes. Ce piſtil qui eſt dans le fond du calice, devient dans la ſuite un fruit rond, raboteux d'un verd foncé diviſé en trois loges, qui renferment chacune une ſemence ronde & blanche. Il eſt attaché avec ſon calice à un pédicule aſſez long; de-ſorte que lorſque les premieres fleurs ont paſſé, & que le fruit eſt arrivé à ſa juſte groſſeur, il pend des aiſſelles des branches, & ſemble y être né ſans aucune fleur. C'eſt-là ce qui en a impoſé à tous ceux qui ont avancé que les fleurs & les fruits de cette plante naiſſent ſur des piés différens.

La Médecine ne tire aucun ſecours de cette plante pour la guériſon des maladies, quoique Dioſcoride nous aſſure qu'elle eſt excellente pour chaſſer les vers du corps, & pour la guériſon de cette eſpece de verrue, que les Grecs appellent ἀκροχόρδων, en les frottant de ſon ſuc mêlé avec un peu de ſel ; mais elle ſe vend cher, parce que ſon uſage eſt réſervé pour la teinture; auſſi les auteurs qui en parlent ſous le nom d'*heliotropium*, ont eu raiſon de dire que le ſuc de ſon fruit donnoit un verd éclatant, qui ſe changeoit promptement en un fort beau bleu ; le ſuc des grappes de fleurs produit la même choſe, mais cela n'arrive point à celui des feuilles. En effet le *tournefol* en pâte & en pain a pour baſe le fruit de cette plante.

Celui qu'on prépare à Gallargues, village du diocèſe de Nîmes, à quatre ou cinq lieues de Montpellier, eſt en grande eſtime. On s'en ſert en Allemagne, en Angleterre & en Hollande pour donner une agréable couleur aux confitures, gelées & autres liqueurs. Pomet & Lemery ſe ſont trompés en avançant que le *tournefol* en drapeau ſe faiſoit avec des chifons empreints d'une teinture rouge préparée avec le ſuc des fruits de l'*heliotropium*, & un peu de liqueur acide. Mais voici en deux mots la préparation du *tournefol* à Gallargues.

Les payſans de ce village ramaſſent au commencement du mois d'Août les ſommités du racinoïdes, qu'ils appellent de la *mantelle*, & les font moudre dans des moulins aſſez ſemblables à nos moulins à huile : quand elles ont été bien moulues, ils les mettent dans des cabats, & mettent ces cabats à une preſſe, pour en exprimer le ſuc qu'ils expoſent au ſoleil pendant une heure ou deux. Après cela ils y trempent des chifons qu'on étend enſuite ſur une haie, juſqu'à ce qu'ils ſoient bien ſecs; cela fait, on prend environ dix livres de chaux vive qu'on met dans une cuve de pierre ; & l'on jette par-deſſus la quantité d'urine qui peut ſuffire pour éteindre ladite chaux : on place des bâtons dans la même cuve, à la hauteur d'un pié de liqueur, ſur leſquels on étend les chifons qu'on avoit déjà fait ſécher. Après qu'ils y ont reſté quelque-tems, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'ils aient été humectés par la vapeur de l'urine & de la chaux, on les tire de la cuve, on les fait ſécher au ſoleil, & quand ils ſont bien ſecs, on les retrempe comme auparavant dans du nouveau ſuc, & pour-lors on les envoie en différens pays de l'Europe.

Il y a beaucoup d'apparence que les eſpeces de *tournefol* en pâte & en pain qu'on reçoit d'Hollande, ſe fabriquent ou avec ces mêmes chifons qu'on leur a envoyés de Montpellier, ou ſe font avec d'autres drogues dont le ſecret nous eſt inconnu ; il eſt du-moins certain que le ricinoïdes ne croît point en Hollande, & que leur *tournefol* en pain eſt précieux.

TOURNESOL, (*Chimie.*) on donne en général le nom de *tournefol* à pluſieurs préparations chimiques qui donnent une teinture d'un bleu pourpre. Il ſera parlé des plus connues dans la ſuite de cet article. Celle qu'on appelle en particulier *pierre de tournefol*, eſt la principale de ces préparations. Cette pierre de *tournefol* ſe fabrique en Hollande, ſelon un procédé qui eſt abſolument ignoré en France. Nous fourniſſons ſeulement aux Hollandois les chifons ou drapeaux qui en ſont la baſe ou matiere premiere. Ces chifons ſe préparent au grand Gallargues, village du bas Languedoc du diocèſe de Nîmes, où on les imbibe du ſuc d'une plante, qui croît naturellement dans le pays, & qu'on appelle en langue vulgaire *maurelle*, nom que j'adopte dans cet article. M. de Tournefort appelle cette plante *ricinoides ex qua paratur* tournefol *Gallorum*, *inſt. rei herb. app. 565.* M. Linnæus la nomme *croton foliis rhombeis, repandis, caule herbaceo.* Feu M. Niſſolle, de la ſociété royale des Sciences de Montpellier, a donné la deſcription de cette plante, qu'il a accompagnée d'une figure très-exacte. *Voyez* les mémoires de l'académie royale des Sciences, *année 1712, page 339. Pl. XVII.* tout ce travail ſera expoſé à la fin de cet article.

M. Lemeri dit dans ſon traité des drogues, *p. 863.* qu'on prépare le *tournefol* en Languedoc avec le fruit de l'*heliotropium tricoccum*, qui eſt une autre plante d'un genre bien différent de la précédente. *Voyez* HÉLIOTROPE *ou* HERBE AUX VERRUES. On voit que M. Lemeri étoit mal inſtruit ſur cette préparation où l'héliotrope n'entre point, & où jamais il n'a pu être employé.

M. Lemeri dit dans le même traité des drogues, que la perelle, la chaux & l'urine entrent dans la compoſition du *tournefol*. On m'a aſſuré que l'orſeille y entroit encore.

M. Lemeri dit encore dans ſon traité des drogues, qu'on fabriquoit à Lyon du *tournefol* qui étoit inférieur à celui d'Hollande. Je crois que M. Lemeri ſe trompe. On m'a aſſuré qu'on n'a jamais fabriqué la pierre de *tournefol* à Lyon. Je penſe que M. Lemeri a confondu avec la pierre de *tournefol*, la préparation de la perelle & d'un autre lichen, qui eſt une eſpece d'orſeille qu'on prépare à Lyon pour la teinture.

On nous envoie le *tournefol* d'Amſterdam tel qu'on le voit chez les épiciers-droguiſtes ; ſavoir en petits pains ſecs d'une couleur bleue foncée, de forme parallélépipede d'environ un pouce de longueur. En cet état on l'appelle *tournefol* en pâte ou en pain.

Le *tournefol* étoit autrefois d'un uſage plus étendu. Mais depuis que les Chimiſtes ont découvert le bleu de Pruſſe, l'indigo, le paſtel, *&c.* & les autres bleus qui ſe préparent en Allemagne, & qu'on tire du cobolt, ceux-ci ont été ſubſtitués en beaucoup d'occaſions au *tournefol*, & effectivement la couleur du *tournefol* eſt peu durable ; elle pâlit à l'air, & le moindre acide la détruit.

Le *tournefol* ſe diſſout fort aiſément dans l'eau froide, il donne une teinture bleue fort chargée, qui eſt de

de faux teint, & que les teinturiers n'appliquent que ſur des toiles de fil ou de coton.

Les peintres s'en ſervent quelquefois pour colorer le papier & le crayonner. On l'emploie auſſi à la détrempe & ſans gomme, parce que cette couleur eſt fine & n'a pas de corps. On en peint quelquefois les murailles bien blanchies avec la chaux, qui ne ſont pas expoſées à la pluie. On n'en fait aucun uſage avec l'huile, ni dans les freſques.

Les deſſinateurs s'en ſervent pour les différens deſſeins qu'ils tracent ſur la toile, ou ſur les étoffes de ſoie qu'on veut faire broder; mais l'uſage le plus commun du *tournefol* eſt pour teindre le papier; par exemple, ce gros papier d'un bleu foncé tirant ſur le violet, avec lequel on envelope le ſucre, eſt teint avec le *tournefol*.

Les chimiſtes ſe ſervent de la diſſolution très-étendue ou délayée de *tournefol* dans l'eau, qu'ils appellent communément *teinture de tournefol*, pour reconnoître ſi une liqueur ſaline contient de l'acide ou de l'alkali, & lequel de ces deux principes y eſt ſurabondant. Si c'eſt l'acide, la teinture rougit; ſi c'eſt l'alkali, elle verdit, mais ce verd tire un peu ſur le pourpre; & ſi elle eſt neutre, la couleur ne change point. Quoique cet effet ſoit en général aſſez conſtant, il a ſes exceptions, mais en petit nombre. On ſe ſert encore de la teinture de *tournefol* dans l'analyſe des eaux minérales à la même intention.

Les limonnadiers & les confiſeurs l'emploient pour imiter ou foncer les infuſions de violette, & pour donner la couleur bleue ou violette à pluſieurs liqueurs: mais c'eſt une falſification véritablement condamnable; car les liqueurs ou ſirop où il y a du *tournefol*, ont toujours un mauvais goût tirant ſur le pourri. On s'en ſert encore, mais ſans inconvénient, dans le même art pour donner une couleur bleue à certaines pâtes, conſerves, & autres confitures. On peut donner une couleur violette à l'eſprit-de-vin, en y verſant quelques gouttes d'une forte teinture de *tournefol*.

On emploie encore beaucoup la pierre de *tournefol* dans les blancheries de toiles, en particulier pour les cambrais & les batiſtes que l'on paſſe à ce bleu, après les avoir paſſées au lait.

Outre ce *tournefol* que nous pouvons appeller *le nôtre*, ou *le tournefol de Languedoc*, Lémeri (*traité des drogues*) fait encore mention d'un *tournefol* en drapeau, qu'il dit venir de Conſtantinople, & qu'il aſſure être fait avec de la cochenille & quelques acides. Ce qui paroît impoſſible, puiſque les acides éclairciſſent le rouge de la cochenille, & le font changer en ponceau ou orangé. Les alkalis pourroient plutôt produire cet effet, en tournant la couleur rouge en violet.

Il y a ſuivant le même auteur, du *tournefol* fait avec du coton; c'eſt du coton applati de la grandeur & figure d'un écu, qu'on teint en Portugal avec la cochenille *meſteque*. M. Lémeri dit que l'un & l'autre *tournefol* ſervent à colorer les liqueurs & les gelées de fruits. Mais toutes ces eſpeces de teintures ne ſont plus en uſage, & on n'entend aujourd'hui par *tournefol*, que celui qui ſe fait avec le ſuc de la maurelle; & c'eſt de celui-là que je vais parler d'après le mémoire que j'ai donné ſur cette matiere, dans le volume des *Mém. de l'acad. royale des Scienc. pour l'ann. 1754*.

Pour l'intelligence du procédé que je vais décrire, il eſt néceſſaire que je diſe un mot de la maniere dont on ramaſſe la plante, & des inſtrumens dont on ſe ſert pour faire cette préparation. J'ai appris de pluſieurs habitans du grand Gallargues, qu'on préparoit ces drapeaux dans ce village depuis pluſieurs ſiecles.

» Les habitans du grand Gallargues n'ont pas la liberté de cueillir la maurelle dans tous les tems de » l'année. En vertu d'un ancien réglement, ils ne » peuvent faire cette récolte qu'après en avoir obtenu la permiſſion des maire & conſuls du lieu. On » donne ordinairement cette permiſſion à toute la » communauté vers le 25 Juillet, tems où la récolte » du blé eſt déja faite, & où la maurelle eſt dans » ſa perfection. On ne fait dans l'année que cette » ſeule récolte, depuis le 25 Juillet juſqu'au 5 ou 8 » de Septembre. Les payſans vont alors chercher » cette plante à quinze ou vingt lieues à la ronde » dans le Gévaudan, & même juſqu'en Provence. Ils » ont grand ſoin de ſe cacher les uns aux autres les » lieux particulier où elle croît en abondance: ils » font cette récolte en diligence, la plante pour pouvoir être employée, devant être fort récente; la » fermentation nuiſant toujours au ſuccès de l'opération dont il s'agit: il faut auſſi que la maurelle ne » ſoit pas terreuſe.

» Les vaiſſeaux & inſtrumens dont on ſe ſert ne » ſont pas tous de la même grandeur, & on croit » aſſez inutile de les aſſujettir à une certaine capacité » déterminée.

» Les particuliers qui font l'opération que nous » décrivons, placent leurs vaiſſeaux à un rez-de-» chauſſée, dans une eſpece de hangar ou d'écurie, » où l'on voit d'abord un gros preſſoir fait de bois » de chêne verd, & ſoutenu des deux côtés ſur deux » murs de maçonnerie. Ce preſſoir a d'ordinaire un » pié d'épaiſſeur à chaque bras, ſur huit piés & demi » de longueur, & un pié & demi de hauteur: je ne » puis mieux le comparer qu'à une grande preſſe de » relieur. On pratique ſous ce preſſoir une cuve de » pierre, qu'on appelle en langue vulgaire *pile*; elle » a communément la forme d'un parallélépipede, » & rarement celle d'un gros cylindre; ſon épaiſſeur » ordinaire eſt de trois ou quatre pouces: on lui donne intérieurement un pié & demi de large, ſur » trois piés de long, & ſur deux piés de profondeur: » c'eſt dans cette cuve qu'on met l'urine & autres » ingrédiens néceſſaires. Enfin on trouve dans ce » même lieu un moulin, dont la meule poſée de-» champ, a un pié d'épaiſſeur; un cheval la fait tourner: elle roule autour d'un pivot perpendiculaire, » dans une ornierę circulaire, aſſez large & aſſez profonde, où l'on met la maurelle qu'on veut broyer. » Ce moulin eſt de même forme que ceux dont on » ſe ſert pour écraſer les olives ou le tan. M. Aſtruc, » de la ſociété royale des Sciences de Montpellier, » a donné la figure très-exacte de ce moulin, dans » ſes *Mémoires pour l'hiſtoire naturelle de la province* » *de Languedoc*. Voyez *pages 336, 337. Pl. VI.* » *fig. 1.* »

Procédé de la coloration des drapeaux ou chiffons avec leſquels les Hollandois font la pierre de tournefol. Les habitans du grand Gallargues qui ont ramaſſé une certaine quantité de maurelle, choiſiſſent pour la faire broyer & en tirer le ſuc, un jour convenable. Ils veulent que le tems ſoit fort ſerein, l'air ſec, le ſoleil ardent; que le vent ſouffle du nord ou du nord-oueſt: il n'eſt pas difficile d'avoir au mois d'Août, dans le bas Languedoc, des jours où toutes ces circonſtances ſe trouvent réunies. La conſtitution de l'atmoſphere étant telle que nous venons de le dire, on fait moudre la maurelle dans le moulin que nous avons décrit; quand elle eſt bien écraſée, on la met dans un cabas de forme circulaire, fait d'une eſpece de jonc, & fabriqué à Lunel, parfaitement ſemblable à ceux dont on ſe ſert pour mettre les olives au preſſoir. On remplit le cabas de maurelle bien écraſée, on la met enſuite au preſſoir & on preſſe fortement; le ſuc découle dans la cuve de pierre, placée immédiatement ſous le preſſoir: dès qu'il a ceſſé de couler, on retire le cabas du preſſoir, & on jette le

marc. On commence cette opération dans la matinée, & on continue la même manœuvre juſqu'à ce que tout le ſuc ſoit exprimé, ayant ſoin de changer de cabas dès qu'on s'apperçoit que celui dont on s'étoit ſervi juſque-là eſt percé. Quand on a tiré tout le ſuc, les uns avant que de l'employer le laiſſent repoſer un quart d'heure; les autres en font uſage ſur le champ; quelques-uns, mais en petit nombre, mettent auparavant dans le ſuc une chopine ou un pot d'urine, ſur environ trente pots de ſuc (il y a en général peu d'uniformité dans la maniere de procéder). La plupart emploient leur ſuc tout de ſuite, comme je viens de le dire. On en ſent aſſez la raiſon ſans que je l'explique, & voici de quelle façon ils procedent.

Ceux qui font cette préparation achetent à Montpellier, ou dans d'autres villes voiſines, de grands ſacs à laine, de vieilles ſerpilieres, ou quelqu'autre toile écrue (je veux dire qu'on n'emploie à Gallargues que cette eſpece de toile, qui n'a pas été blanchie par la roſée, ni par la leſſive), qui ait déja ſervi, & qui ſoit à bon compte; ſi elle eſt ſale, on la lave & on la fait ſécher. Toute toile eſt bonne pour cette opération, pourvu qu'elle ſoit de chanvre, la plus groſſiere, la moins ſerrée dans ſon tiſſu, n'eſt pas à rejetter; mais il faut qu'on l'ait bien nettoyée, car tous les corps gras & huileux ſont contraires au ſuccès de cette préparation.

On diviſe la toile dont on ſe ſert en pluſieurs pieces; ſur cela il n'y a aucune regle, les femmes font toute la manœuvre de cette opération. Le ſuc exprimé eſt porté dans une eſpece de petite cuve de bois, que nous appellons dans ce pays *ſemâou* ou *comporte*. La femme a devant ſoi un baquet de bois, pareil à ceux dont les blanchiſſeuſes ſe ſervent pour ſavonner leur linge; elle prend une, deux ou trois pieces de toile, ſuivant qu'elles ſont plus ou moins grandes, qu'elle met dans le baquet; elle verſe enſuite ſur ces morceaux de toile, un pot du ſuc de maurelle qu'elle a toujours à ſon côté; & tout de ſuite, par un procédé pareil à celui des blanchiſſeuſes qui ſavonnent le linge, elle froiſſe bien la toile avec ſes mains, afin qu'elle ſoit partout bien imbibée de ſuc. Cela fait, on ôte ces chiffons, & on en remet d'autres qui ſont à portée, & toujours ainſi de ſuite: on ne ceſſe de faire cette manœuvre que tout le ſuc exprimé n'ait été employé. Après cette opération, l'on va étendre ces drapeaux ſur des haies expoſées au ſoleil le plus ardent, pour les faire bien ſécher: on ne les met jamais à terre, parce que l'air y pénétreroit moins facilement, & qu'il eſt eſſentiel que les chiffons ſechent vîte. Je ferai obſerver que les femmes qui font cette manœuvre ſavent bien mettre à profit tout leur ſuc: les drapeaux ne ſortent du baquet qu'imbibés de ce ſuc dans une juſte proportion.

Après que les drapeaux ont été bien ſéchés au ſoleil, on les ramaſſe & on en forme des tas. Les femmes ont ſoin un mois avant que de commencer cette préparation, de ramaſſer de l'urine dans leur cuve de pierre, qui, après qu'on y a mis tous les ingrédiens, eſt appellée *l'aluminadou*, ce qui indique qu'on y mettoit autrefois de l'alun; quelques particuliers, en petit nombre, s'en ſervent encore aujourd'hui.

La quantité d'urine qu'on met dans la cuve n'eſt pas déterminée, on en met ordinairement une trentaine de pots, ce qui donne cinq ou ſix pouces d'urine dans chaque cuve. On jette enſuite dans la cuve cinq à ſix livres de chaux vive. Ceux qui font dans l'uſage d'employer l'alun, y en mettent alors une livre: car il faut remarquer qu'on y met toujours de la chaux, quoiqu'on emploie l'alun. On remue bien ce mélange avec un bâton; après cela on place à la ſuperficie de l'urine, des ſarmens ou des roſeaux, aſſujettis à chaque extrémité de la cuve; on étend ſur ces roſeaux les drapeaux imbibés de ſuc & bien ſéchés: on en met l'un ſur l'autre ordinairement ſept à huit, quelquefois plus ou moins, ce qui dépend de la grandeur de la cuve; on couvre enſuite cette même cuve d'un drap ou d'une couverture. On laiſſe communément les drapeaux expoſés à la vapeur de l'urine pendant vingt-quatre heures; ſur cela il n'y a aucune regle certaine, la force & la quantité de l'urine doivent décider: quelques particuliers laiſſent leurs drapeaux expoſés à la vapeur pendant pluſieurs jours, les autres s'en tiennent au tems que j'ai marqué. Mais pour juger avec certitude du ſuccès de l'opération, l'on viſite de tems en tems les drapeaux; & quand on s'apperçoit qu'ils ont pris la couleur bleue, on les ôte de deſſus la cuve. Il faut ſe ſouvenir que pendant que les chiffons ſont expoſés à la vapeur de l'urine, il faut les retourner ſens-deſſus-deſſous, afin qu'ils préſentent à la vapeur toutes leurs ſurfaces. On doit prendre garde que les chiffons qui ſont ſur les morceaux de bois expoſés à la vapeur de l'urine, ne trempent point dans cette liqueur, ce ſeroit autant de perdu, l'urine détruiroit entierement la partie colorante des drapeaux.

Comme il faut une grande quantité d'urine, & que d'ailleurs les cuves ſont trop petites pour que l'on puiſſe colorer dans l'eſpace d'un mois & demi tous les drapeaux que demandent les marchands, les particuliers ont eu recours à une autre méthode, ils ont ſubſtitué le fumier à l'urine; cependant la plus grande partie emploient l'urine, mais tous en font en même tems par l'une & par l'autre méthode. Les drapeaux que l'on colore par le moyen de l'urine, ſont les plus aiſés à préparer; quelque tems qu'on les laiſſe expoſés à ſa vapeur, ils ne prennent jamais d'autre couleur que la bleue, & la partie colorante n'eſt jamais détruite par l'alkali volatil qui s'éleve de l'urine, quelque abondant qu'il ſoit: il n'en eſt pas de même quand on emploie le fumier; cette autre méthode demande beaucoup de vigilance, comme nous l'allons voir. Dès qu'on veut expoſer les drapeaux qui ont reçu la premiere préparation à la vapeur du fumier, on en étend une bonne couche à un coin de l'écurie; ſur cette couche on jette un peu de paille briſée, on met par-deſſus les chiffons entaſſés les uns ſur les autres, & tout de ſuite on les couvre d'un drap, comme dans l'autre méthode: on met ſur le fumier à-peu-près le même nombre de drapeaux que l'on expoſeroit à la vapeur de l'urine.

Si le fumier eſt de la premiere force, on va au bout d'une heure retourner ſens-deſſus-deſſous les chiffons; une heure après on va encore les viſiter, & s'ils ont pris une couleur bleue, on les retire de deſſus le fumier; on les met en tas & on les expoſe à l'air pour les faire ſécher. Je ferai remarquer que ſi le fumier n'eſt pas fort, on les y laiſſe plus long-tems, quelquefois douze heures, & plus même s'il eſt néceſſaire. On ſent bien que tout ceci dépend des différens degrés de force du fumier: la couleur bleue eſt la pierre de touche pour connoître la durée du tems dont nous parlons. On doit être attentif à viſiter ſouvent les drapeaux; car la vapeur du fumier, ſi on les y laiſſoit trop long-tems expoſés, en détruiroit la couleur, & tout le travail ſeroit perdu. Le fumier qu'on emploie eſt celui de cheval, de mule ou de mulet. Certaines femmes expoſent d'une autre maniere leurs drapeaux à la vapeur du fumier; elles les mettent entre deux draps, & les draps entre deux couches de fumier.

Pour l'ordinaire on n'expoſe qu'une ſeule fois les chiffons à la vapeur de l'urine ou du fumier. Quelques particuliers m'ont dit que quand l'opération ne réuſſiſſoit pas par le moyen du fumier, on expoſoit

Digitized by Google

les drapeaux qu'on n'avoit pu colorer par cette voie, à la vapeur de l'urine ; mais ces cas ſont extrêmement rares. Je ferai obſerver que pendant tout le tems que dure cette préparation, l'on met preſque tous les jours de l'urine dans la cuve ; & à l'égard de la chaux vive, on n'en met que trois fois pendant toute la durée de l'opération : il en eſt de même quand on y met de l'alun. On remarquera que toutes les fois qu'on expoſe de nouveaux drapeaux à la vapeur de l'urine, il faut, avant de les y expoſer, bien remuer l'urine avec un bâton : on change de même le fumier à chaque nouvelle opération. Après que les femmes ont achevé toutes leurs préparations, qui ſe font chaque année, elles jettent l'urine de leur cuve qu'elles nettoyent bien.

Nous avons dit qu'on n'expoſoit qu'une ſeule fois les drapeaux à la vapeur de l'urine ou du fumier : cette opération étant faite, comme je viens de la décrire, on a de nouveau ſuc de maurelle (car il eſt bon de faire obſerver que pendant toute la durée de cette préparation, il y a des hommes en campagne pour recueillir de la maurelle) ; on imbibe une ſeconde fois les drapeaux de ce nouveau ſuc, en faiſant la même manœuvre qu'à la premiere opération, je veux dire qu'on ſavonne en quelque ſorte les drapeaux avec ce nouveau ſuc, & on les fait bien ſécher, comme nous avons dit. Si après cette ſeconde imbibition de ſuc les chiffons ſont d'un bleu foncé tirant ſur le noir, on ne leur fournit plus de nouveau ſuc ; alors la marchandiſe eſt dans l'état requis. Si les chiffons n'ont pas cette couleur foncée que je viens d'indiquer, on les imbibe de nouveau ſuc une troiſieme fois, quelquefois une quatrieme, mais ces cas ſont bien rares.

Les particuliers qui font cette préparation, ne commencent à imbiber leurs drapeaux de ſuc de maurelle que vers les dix ou onze heures du matin, comme j'en ai été témoin : la raiſon en eſt qu'alors le ſoleil commence à être dans ſa plus grande force, & que les drapeaux étant expoſés à ſon ardeur, ſechent plus vite. Le tems eſt très-favorable, comme je l'ai déja dit, quand le vent eſt *majhiſtrâou* ou nord-oueſt, & le ſoleil bien ardent. On ſe garde bien de faire cette préparation quand le vent eſt ſud-eſt, ou, comme on dit dans ce pays-ci, *marin* ; on riſqueroit alors de perdre tout le fruit de ſon travail : ce vent eſt fort humide, & les chiffons, pour réuſſir, doivent ſecher promptement. Il eſt arrivé dans certaines années pluvieuſes, que des particuliers ont perdu leur maurelle, recueillie avec beaucoup de peine, faute de trouver un jour favorable.

Nous avons dit que quand la toile qu'on emploie eſt ſale, on la lave & on la fait ſécher ; de même il faut prendre garde qu'elle ne ſoit pas imbibée de quelque corps gras ou huileux. On me raconta qu'un particulier avoit employé dans ſa fabrique certaines toiles qui avoient ſervi ſur les vaiſſeaux ; elles étoient un peu enduites de gaudron, cela fit une mauvaiſe préparation, à cauſe que le gaudron empêchoit le ſuc de faire union avec le chanvre ; auſſi lui confiſqua-t-on ſa marchandiſe, comme n'étant pas de recette.

Je remarquai, étant au grand Gallargues, que dans la grande quantité de drapeaux colorés, il y en avoit quelques morceaux qui n'avoient pas pris la couleur bleue. Je ne fus pas ſurpris de ce phenomene, dès que j'eus vu manœuvrer les femmes ; elles n'obſervent pas beaucoup de régularité en étendant leurs chiffons, tant ſur la cuve que ſur le fumier : la partie volatile de l'urine ou du fumier ne peut pas pénétrer par-tout également. D'ailleurs, ſi on a le malheur de laiſſer un peu trop long-tems les drapeaux à la vapeur du fumier, qui a beaucoup de force, il *mange* la couleur, ſi je puis m'exprimer ainſi ; au lieu d'être bleue, elle tire ſur la couleur de chair : les femmes appellent cela en leur langue *ſaula*. Auſſi la plûpart de celles qui ont leurs chiffons ſur du fumier extrêment fort, vont-elles les viſiter ſouvent.

On m'a raconté à Gallargues & dans les lieux voiſins, qu'on ne pouvoit préparer ces drapeaux de la maniere que je viens de décrire, que dans ce premier village ſeulement : les habitans du grand Gallargues & des environs le croient fermement ; voici les preuves qu'ils en donnent. Les filles de ce village, diſent-ils, qui vont ſe marier ailleurs, par exemple, à Aigues-vives, autre village qui n'en eſt éloigné que d'une petite lieue, ne peuvent réuſſir à faire cette préparation, quoiqu'elles l'aient faite pluſieurs fois dans leur maiſon. Tout ceci ſent le merveilleux ; j'ai l'expérience du contraire. J'ai préparé moi-même à Montpellier dans mon laboratoire de pareils drapeaux, par le moyen de la vapeur de l'urine, & ils ſont auſſi beaux que ceux qu'on nous envoie de Gallargues. Il eſt vrai de dire, qu'au ſujet des drapeaux qu'on prépare au grand Gallarques, on ne peut le faire que dans une partie de cette province & dans quelqu'autres voiſines, comme la Provence & une partie du Dauphiné, où cette plante croît dans quelques cantons.

M. Niſſolle dit, que la maurelle ne croît pas du côté de Lyon, ni en Auvergne : ſi elle croiſſoit en Hollande, les Hollandois ne ſeroient pas aſſez dupes pour nous acheter nos drapeaux ; ils les prépareroient chez eux, & par-là ils épargneroient beaucoup. Ce ſeroit au gouvernement à acheter ou à ſe procurer le ſecret des Hollandois pour faire la pierre bleue appellée *tournéſol* ; le commerce en retireroit un grand avantage, & principalement cette province ; par ce moyen deux préparations ſe feroient dans le même pays. Il eſt impoſſible de faire la premiere, que dans le pays où la maurelle croît naturellement : s'il étoit néceſſaire de la multiplier, on pourroit laiſſer murir la graine, & en ſemer des champs comme on ſeme le blé.

Je penſe qu'un jour, il en faudra venir à ce que je propoſe ; cette année (1760), la maurelle a manqué, les marchands n'ont pas pû avoir la quantité des drapeaux qu'on leur demande d'Hollande ; on n'en a préparé à ce qu'on m'a aſſuré, que pour trois mille livres. Si le gouvernement n'y prend garde, on détruira entierement cette plante ; les payſans qui font cette recolte arrachent la plante, & alors la graine n'eſt pas mûre, & par-là on voit qu'elle ne peut pas ſe multiplier, ils aſſurent que ce qui a fait la rareté cette année de la maurelle, c'eſt la ſéchereſſe, & qu'il n'a pas plû au commencement de l'été ; mais je crois que c'eſt faute de graine qu'il n'en vient point, cette plante n'étant pas vivace.

La maurelle ne peut pas être tranſportée fort loin, parce qu'il faut qu'elle ſoit verte pour être employée, & qu'on ne peut la garder trop long-tems ſans qu'elle ſe gâte par une trop grande fermentation, comme on peut le voir dans la théorie que j'ai donnée du procedé. *Voyez* le mém. de l'acad. royale des Sciences, année 1754, *pag. 698. & ſuiv.*

Quand les drapeaux ou chiffons, préparés comme je viens de le dire, ſont bien ſecs, on les emballe dans de grands ſacs, on les y ſerre & preſſe bien, puis on fait un ſecond emballage dans d'autres ſacs dans de la toile avec de la paille, & on en forme des balles de trois ou quatre quintaux ; des marchands-commiſſionnaires de Montpellier ou des environs, les achetent pour les envoyer en Hollande, en les embarquant au port de Cette. Cette marchandiſe ſe vend 30 à 32 liv. le quintal, elle a valu certaines années juſqu'à 50 liv. On m'a aſſuré qu'on fabriquoit toutes les années dans ce village (qui eſt compoſé de 230 maiſons, & qui a mille habitans) de ces dra-

peaux pour dix ou douze mille livres.

Ces drapeaux colorent le vin qui peche par la couleur, & toutes ſortes de liqueurs: on m'a aſſuré qu'on les employoit en Hollande à cet uſage, & au rapport de M. Niſſolle, Simon Pauli déſapprouve toutes ces pratiques. Je ne vois pas cependant que cela puiſſe être fort dangereux.

Les Hollandois font un grand uſage des drapeaux de Gallargues pour colorer leur fromage; ils le nomment alors *fromage à croute rouge*, tirant ſur le violet, dont le principal commerce ſe fait ſur les côtes de la Méditerranée, comme l'Eſpagne, la France & l'Italie.

Je crois avoir ſuffiſamment détaillé toutes les parties de ce procedé chimique, qui fait le principal ſujet de cet article, & je renvoie mes lecteurs pour la partie théorique, à ce que j'en ai dit dans le mémoire déja cité de l'académie royale des Sciences pour l'année 1754. *Article de* M. *MONTET*, maître *Apoticaire*, & *membre de la ſociété royale des Sciences de Montpellier.*

TOURNETTE, ſ. f. (*Outil d'ouvriers.*) petit inſtrument de bois qui ſert à devider de la ſoie, du fil, de la laine, du coton, *&c.* Les *tournettes* ſont toujours doubles, & ſont compoſées de deux cylindres de bois léger qui ont chacun leur pivot, ſur lequel elles tournent. Les pivots ſont attachés ſur une planche qui leur ſert de pié. (*D. J.*)

TOURNETTE, *en terme de Blondiers*; c'eſt une eſpece de lanterne, montée ſur un banc à la hauteur de deux piés & demi. Devant la lanterne eſt planté dans le deſſus du banc un bâton qui l'éleve à la même hauteur, de ce bâton en part horiſontalement un autre d'un bon pié de long qui ſoutient la ſoie autour de la *tournette* ſans qu'elle puiſſe tomber au pié; & enfin un autre encore plus petit que celui-ci, qui empêche la ſoie de remonter quand on la dévide, & qui ſoutient les centaines découpées, juſqu'à ce qu'on les retire des *tournettes*. *Voyez* DÉCOUPER.

Il faut deux *tournettes* pour découper & pour dévider, l'une à un bout, & l'autre à l'autre; ſouvent on dévide ſur le devidoir, *voyez* DEVIDOIR, mais toujours on découpe aux *tournettes*, le devidoir étant trop petit de circonférence.

TOURNETTE, *terme de Boutonnier*; c'eſt un uſtenſile dont les Boutonniers ſe ſervent pour dévider la ſoie ou poil de chevre ſur les rochets par le moyen d'un rouet; la *tournette* eſt compoſée d'une table, ſur laquelle ſont aſſujettis perpendiculairement deux broches diſpoſées de maniere, qu'on peut les éloigner ou les approcher, ſelon la largeur des écheveaux que l'on veut dévider. On paſſe dans ces broches deux eſpeces de lanternes qui tournent ſur ces broches, comme ſur leur axe. *Voyez* la *figure*, *Planche du Boutonnier-paſſementier.*

TOURNETTE, ce ſont *parmi les Cardeurs*, deux roues de bois auſquelles l'arbre du devidoir communique le mouvement qu'il reçoit d'une manivelle que l'on tourne.

TOURNETTE, *terme de Chandelier*; les Chandeliers appellent auſſi des *tournettes*, les devidoirs ſur leſquels ils devident la méche de leur chandelle pour la mettre en pelotes. (*D. J.*)

TOURNEVIRE, ſ. f. (*Méch.*) eſt un cordage médiocre que l'on devide ſur l'eſſieu du cabeſtan, & qui eſt garni de nœuds aſſez proches auxquels eſt ſaiſie ſucceſſivement avec des *garcettes*, une certaine longueur du cordage amarré à l'autre, lequel eſt beaucoup plus gros que la *tournevire*. *Voyez* CABESTAN. (*O*)

TOURNE-VIS, (*Outil.*) outil de fer, avec lequel on ſerre & on deſſerre les vis, ſoit en bois, ſoit en fer, pour les faire entrer dans leur écrou ou les en tirer. On l'appelle quelquefois *tourne à gauche*, quoique ces deux outils ſoient différens; le *tourne-vis* eſt un inſtrument très-utile, on met au fer une poignée de bois pour le manier & en faire uſage. (*D. J.*)

TOURNE-VIS, (*Outil d'Arquebuſier.*) c'eſt un petit morceau de fer plat, large d'un demi pouce qui a une queue qui ſe poſe dans un manche de bois, long de deux ou trois pouces, qui ſert aux Arquebuſiers pour tourner & viſſer les vis dans leur écrou, en mettant le côté large du *tourne-vis* dans la tête qui eſt fendue de la vis.

TOURNE-VIS, *outil d'Ebéniſte*, eſt un morceau d'acier trempé dur & revenu bleu pour qu'il ne rompe pas facilement, & emmanché dans une poignée de bois un peu applatie pour qu'elle ne tourne point dans la main. Cette poignée a une frette de fer, dont l'uſage eſt de l'empêcher de ſe fendre lorſqu'on y monte le *tourne-vis*, dont l'extrémité inferieure eſt au tranchant que l'on fait entrer dans la fente qui eſt à la tête d'un vis à tête que l'on fait tourner au moyen du *tourne-vis* que l'on appuie fortement deſſus, en le tournant comme on fait une clé dans une ſerrure. *Voyez la figure Pl. de* MARQUETERIE.

Le *tourne-vis* ſert également à ôter les vis comme à les placer. La ſeule différence eſt qu'il faut le tourner en ſens oppoſé aux pas de la vis.

TOURNEUR, ſ. m. (*Tabletterie.*) on appelle *tourneur*, les maîtres peigniers & tabletiers de Paris, à cauſe des petits ouvrages de tour, ſoit d'ivoire, ſoit de bois qu'il leur eſt permis de faire. (*D. J.*)

TOURNEUR, on appelle de ce nom ceux qui travaillent & façonnent leurs ouvrages ordinaires entre deux pointes attachées au haut des poupées. Les lapidaires ont des points ou des pointes de fer, à l'extrémité deſquels tiennent des pieces de diamant avec leſquelles ils percent les pierres prétieuſes. *Voyez l'article* TOURNER, *Lapidaire*, *&c.*

TOURNEUR, (*Rubanier.*) c'eſt un enfant occupé à faire tourner le rouet à retordre, ou à aller & venir ſuivant le beſoin, tantôt pour tenir les longueurs, tantôt pour tenir ou arrêter l'émerillon; toutes ces actions ſont expliquées à l'*article* TORDRE.

TOURNICES, ſ. f. pl. (*Charpente.*) ce ſont des poteaux qui ſervent de rempliſſage dans les jouées des lucarnes, dans les cloiſons où il y a des croix de S. André, des guettes & des décharges. *Voyez Pl. du* CHARPENTIER.

TOURNILLE, ſ. f. (*bas au métier.*) petit inſtrument à l'uſage de ceux qui font des bas au métier. *Voyez cet article.*

TOURNIQUET, ſ. m. (*Artifice.*) artifice compoſé de deux fuſées directement oppoſées & attachées ſur les tenons d'un *tourniquet* de bois, comme ceux que les anciens appelloient *bâton à feu*, avec cette différence que le feu ſe met au bout par le côtés & non ſuivant l'axe. Cet artifice produit l'effet d'une girandole. (*D. J.*)

TOURNIQUET, ſ. m. (*Charpent.*) eſpece de moulinet à quatre bras qui tourne verticalement, à hauteur d'appui, dans une ruelle, ou à côté d'une barriere, pour empêcher les chevaux d'y paſſer. Il y en a de fer & de bronze dans les cours & jardins de Verſailles. (*D. J.*)

TOURNIQUET, *en terme d'Epinglier*, c'eſt une eſpece de dévidoir à pluſieurs branches environnantes de bas en haut, ſans celle qui eſt au centre, ſur laquelle la machine poſe en haut, & tourne en bas ſur un nœud qui l'empêche de tomber. Le *tourniquet* ſert à dreſſer le fil de laiton. Il eſt aſſez ſemblable à une cloche de jardinier. Il eſt monté ſur une planche à côté de l'engin. *Voyez les Pl. de l'*EPINGLIER.

TOURNIQUET, (*Luth.*) ſorte de petit foret pointu monté ſur un arbre *a b* qui traverſe deux poupées *A B*, comme l'arbre du tour à lunette; au milieu

Digitized by Google

de cet arbre eſt une poulie *E* autour de laquelle la corde de l'archet *c d* eſt entortillé; par le moyen de cet archet, on fait tourner l'arbre *a b* qui fait tourner la meche ou foret *d*, contre la pointe duquel on appuie les ſautereaux garnis de leurs languettes que l'on perce tout enſemble: on met enſuite une petite épingle dans le trou du foret qui doit être très-menu pour que l'épingle le rempliſſe exactement; il n'y a que le trou de la languette qui doit être plus grand, afin qu'elle puiſſe tourner librement, c'eſt pourquoi on l'accroît avec l'outil appellé *voie de ſautereaux*. *Voyez la fig. Pl. XVII. de Lutherie, fig. 10.*

TOURNIQUET, *dans les orgues*, on appelle ainſi un morceau de bois de forme quarrée *A*, *fig. 52. Pl. d'orgue*, fixée par une cheville par un de ſes angles à un des angles de couverture ſupérieur de tuyau, repréſentée par le rectangle *B C D E*, qui fait voir en même tems comment les quatre planches du tuyau de bois ſont aſſemblées à rainures & languettes. Le *tourniquet* ſert à accorder les tuyaux, où on en met en les avançant pour les faire baiſſer de ton, ou en le retirant pour le faire hauſſer, s'il ſe trouve trop bas. *Voyez la fig. 51* qui repréſente un tuyau ſur lequel eſt placé un *tourniquet a*.

TOURNIQUET, ſ. m. (*terme de Menuiſier.*) petit morceau de bois grand comme le pouce, un peu creuſé par les deux bouts, attaché au bord d'un chaſſis, & ſervant à ſoutenir le chaſſis quand il eſt levé. (*D. J.*)

TOURNIQUETS, (*à la Monnoie.*) ce ſont des barrils dans leſquels, & par le moyen du mercure, on aſſemble toutes les parties du métal reſtées dans les terres.

TOURNIQUET, (*terme de Serrurier.*) petit morceau de fer plat, dont l'un des bouts a un piton rivé où l'on met le crochet de la tringle de fer, & l'autre a un trou où entre le bout de la fiche de la colonne du lit.

TOURNIQUET, (*terme de Tabletier.*) machine de bois ronde ou quarrée, autour de laquelle ſont marquées ſymmétriquement divers nombres en chiffres; il y a au milieu de cette machine un piton de fer avec une aiguille de même métal, qu'on fait tourner, & qui ſelon l'endroit du *tourniquet* où elle s'arrête, fait le bon & le mauvais deſtin du jeu du *tourniquet*. (*D. J.*)

TOURNIQUET, *inſtrument de l'art militaire*, eſt une poutre garnie de pointes de fer qu'on place dans une ouverture, dans une breche ou à l'entrée du camp pour diſputer le paſſage à l'ennemi. *Voyez* CHEVAL DE FRIZE. (*Q*)

TOURNIQUET, *torcular*, *inſtrument de Chirurgie*; machine avec laquelle on ſuſpend la circulation du ſang dans un membre, juſqu'à ce qu'on y ait fait les opérations qui conviennent.

Les anciens ſe ſervoient d'un lac tiſſu de ſoie ou de fil, dont ils entouroient le membre, & le ſerroient juſqu'à la ſuſpenſion parfaite du cours du ſang; cette ligature avoit encore, ſelon eux, l'avantage d'engourdir le membre & de modérer les douleurs des opérations.

La douleur, la meurtriſſure & la contuſion que ce *tourniquet* occaſionnoit, produiſant fréquemment la gangrene, ou des abſcès conſécutifs, on chercha de nouveaux moyens d'éviter les hémorrhagies: on perfectionna d'abord l'application du lien circulaire, pour faire moins de douleur & de meurtriſſure à la peau, on entoura le membre avec une compreſſe aſſez épaiſſe, ſur laquelle on mettoit le lac: on poſoit enſuite deux petits bâtons ſous le lac, l'un en-dedans l'autre en-dehors du membre; & on les tournoit juſqu'à ce qu'il fût ſuffiſamment ſerré. C'eſt de cette maniere, dit M. Dionis, dans ſon traité d'opération, que les voituriers ſerrent avec un bâton, les cordes qui tiennent les balots ſur leur charrettes. Cet auteur donne l'époque de l'invention de ce *tourniquet*: il en fait honneur à un chirurgien de l'armée françoiſe, pendant le ſiege de Beſançon en Franche-Comté. Je crois avoir lu quelque part que ce chirurgien étoit aide-majeur de l'armée, & qu'il ſe nommoit *Morel*. Il a paru depuis peu une diſſertation dans les journaux, pour prouver que ce Morel étoit chirurgien de la ville de Beſançon.

Le *tourniquet* a encore bien des inconvéniens; les modernes y ont fait des corrections notables. Pour arrêter le ſang dans le tronc de l'artere, il faut comprimer le moins qu'il eſt poſſible les parties voiſines; c'eſt pourquoi l'on met longitudinalement ſur le cordon des vaiſſeaux, une compreſſe étroite & épaiſſe de deux pouces; avant l'application de la compreſſe circulaire par deſſus cette derniere compreſſe, & à la partie oppoſée au trajet des vaiſſeaux, on met une compreſſe quarrée en ſix ou huit doubles, recouverte d'une lame de corne ou de carton, on fait ſur cet appareil deux tours, avec le cordon de ſoie ou de fil, que l'on noue ſur la lame d'écaille ou de corne, *&c.* mais on le doit nouer aſſez lâche, pour pouvoir faire une anſe des deux circulaires, ſous laquelle on fera paſſer un petit bâton pour ſerrer enſemble les deux tours du lien: la compreſſe épaiſſe qui eſt appliquée ſur les vaiſſeaux, les comprime alors, & empêche que le lac ne faſſe des contuſions aux parties latérales en les ſerrant trop. La plaque d'écaille un peu courbe, ou le morceau de carton, de cuir, *&c.* placés ſur la partie oppoſée à celle où l'on doit faire la compreſſion, empêchent que le garot, ou petit bâton, ne pince la peau. *Voyez* l'application de ce *tourniquet* à la cuiſſe & au bras droit de la *fig. 1. Pl. XXX.*

M. Petit a préſenté à l'académie royale des Sciences, en 1718, un *tourniquet* de ſon invention, beaucoup plus parfait que l'ancien, tout rectifié qu'il paroiſſe. *Voyez Pl. XVIII. fig. 1.* il eſt compoſé de deux pieces de bois, l'une ſupérieure, & l'autre inférieure: l'inférieure eſt longue d'environ quatre pouces & demi, large de près de deux pouces, un peu ceintrée en-deſſous, légerement convexe en-deſſus, & échancrée par ſes extrémités: de ſon milieu s'éleve une éminence ronde, haute de ſept lignes, ſur huit lignes & demie de diametre. La ſupérieure eſt à-peu-près ſemblable, mais un peu plus courte; L'éminence qui s'éleve de ſon milieu, a ſix lignes de hauteur, & ſon diametre un pouce & demi: cette éminence eſt percée verticalement par un trou dont la cavité eſt un écrou qui ſert à loger une vis de bois dont le ſommet eſt un bouton applati des deux côtés pour le tourner. Les pas de cette vis ſont au nombre de quatre ou cinq, chacun doit avoir quatre lignes de diametre, afin qu'elle faſſe ſon effet par le moyen d'un demi tour: enfin toute la machine eſt aſſujettie par une cheville de fer qui traverſe les deux pieces par le milieu, & la vis dans toute ſa longueur, & qui eſt rivée ſous la piece inférieure, & ſur le ſommet du bouton, de maniere pourtant que la vis peut tourner ſur cette cheville comme ſur un pivot.

Pour ſe ſervir du *tourniquet*, on entoure la partie avec une bande de chamois double, large de quatre travers de doigts; c'eſt la compreſſe la plus douce dont on puiſſe ſe ſervir: à une des extrémités de cette bande eſt attachée un double couſſinet, de la longueur & de la largeur de la piece inférieure du *tourniquet*. *Voyez Pl. XVIII. fig. 3.* il faut de plus une compreſſe étroite, ou pelote cylindrique, pour comprimer la route des vaiſſeaux. Cette pelote eſt conſtruite d'une bande de linge roulée aſſez ferme, & couverte de chamois (*fig. 4.*); ſur la partie externe de cette pelote, eſt couſu par ſes extrémités un ruban de fil, appellé *tire-boute*, ce qui forme une paſſe pour la

Digitized by Google

bande de chamois ; par ce moyen la pelote eſt mobile, afin qu'elle puiſſe ſe mettre au point convenable, ſuivant la groſſeur du membre ; il faut de plus un ruban pour fixer la compreſſe & la pelote autour du membre ; ce ruban doit être attaché par ſon milieu, ſur la partie externe de la bande de chamois ; la pelote cylindrique ſe place ſur le trajet des vaiſſeaux ; le double couſſinet doit répondre à la partie oppoſée, & la bande de chamois entoure le membre circulairement : tout cet appareil eſt retenu par le ruban qu'on noue à côté du double couſſinet.

Alors on poſe le *tourniquet* au-deſſus du double couſſinet, à la partie du membre oppoſée au cours des gros vaiſſeaux : on aſſujettit le *tourniquet* par un lac double (*fig.* 2.), qui a une boutonniere pour permettre le paſſage de l'écrou de la plaque ſupérieure : on voit à côté une anſe formée par la duplicature du lac, pour recevoir un des chefs de ce lac, qui après avoir paſſé par cette anſe, ſert à former une roſette avec l'autre chef ; ce qui contient le *tourniquet* en place.

Pour faire la compreſſion on donne à la vis un demi-tour, ou un tour de droit à gauche : pour lors la piece ſupérieure s'éloignant de l'inférieure, le lac tire le cylindre & le ſerre contre les vaiſſeaux, ce qui les comprime parfaitement bien.

Ce *tourniquet* a l'avantage 1°. de comprimer moins les parties latérales, que le *tourniquet* ordinaire ; 2°. de n'avoir pas beſoin d'aide pour le tenir, ni pour le ſerrer, ou pour le lâcher ; 3°. l'opérateur peut lui-même, par le moyen de la vis, arrêter plus ou moins le cours du ſang dans l'artere ; 4°. quand on craint l'hémorrhagie après l'opération, on peut laiſſer ce *tourniquet* en place, & en cas que l'hémorrhagie ſurvienne, le malade, au défaut d'autres perſonnes, peut ſe ſerrer lui-même autant qu'il eſt néceſſaire ; 5°. on ne riſque pas que le membre tombe en mortification, par la conſtriction de ce *tourniquet*, parce qu'il ne ſuſpend point le cours du ſang dans les branches collatérales.

On peut obſerver ici que l'étendue des deux plaques contribue autant que l'épaiſſeur de la pelote, à diminuer la compreſſion du lac ſur les parties latérales du membre, ce qui fait qu'on doit avoir des *tourniquets* de différentes grandeurs, ſelon le volume des membres.

M. Petit a imaginé en 1731, une autre eſpece de moyen, pour ſe rendre maître du ſang, nous en avons donné la deſcription à la fin de l'*article* hémorrhagie. *Voyez* HÉMORRHAGIE.

M. Heiſter décrit un inſtrument propre à comprimer l'ouverture d'un artere, qui eſt une eſpece de *tourniquet*. *Voyez* la *fig.* 3. *Pl. XXXI.* il eſt compoſé d'une plaque de cuivre légerement cambrée, large d'un pouce & demi, & longue de trois ; à une des extrémités de cette lame, il y a deux rangs de petits trous, pour y pouvoir coudre une courroie ; à l'autre extrémité il y a deux petits crochets ; le milieu de cette lame eſt percé en écrou, au-travers duquel paſſe une vis aſſez forte ; la partie ſupérieure de cette vis eſt applatie, & forme une piece de pouce, & la partie inférieure porte une petite plaque ronde, qui a environ un pouce de diametre ; la courroie qui eſt couſue par un de ſes bouts à une des extrémités de la grande lame, eſt percée à l'autre bout de pluſieurs trous en deux rangs, pour que cette machine puiſſe ſervir à différentes parties ; ces trous ſervent à accrocher la courroie aux deux crochets qui ſont à l'autre extrémité de la grande lame.

Pour ſe ſervir de cet inſtrument pour arrêter une hémorrhagie par la compreſſion, il faut mettre des tampons de charpie ſur le vaiſſeau ouvert ; les couvrir de quelques compreſſes graduées, & appliquer ſur la derniere de ces compreſſes la petite plaque orbiculaire : alors on entourera fortement le membre avec la courroie, que l'on accrochera par ſon extrémité libre aux crochets, & en tournant la vis, on comprimera l'appareil, & on ſe rendra maître du ſang.

Il faut obſerver (ce dont M. Heiſter n'a fait aucune mention), que l'extrémité de la vis doit être rivée de façon que la plaque orbiculaire ne tourne point avec elle ; ce ſeroit un inconvénient pour la compreſſion, car en tournant la vis, on pourroit déranger les compreſſes ; elles ſe pliſſeroient au moins, ce qui en rendant la compreſſion inégale & douloureuſe, peut former des ſinus dans l'appareil, par leſquels le ſang pourroit s'échapper : on évitera tout cela, ſi la vis eſt de façon qu'elle tourne ſur la plaque orbiculaire.

Il faut pour cet effet que la vis ſoit percée dans toute ſa longueur, & traverſée par une cheville dont la plaque orbiculaire ſoit la baſe, & ſur laquelle cheville la vis tournera ſans fin. (*Y*)

TOURNOIR, ſ. m. *terme de Potier d'étain* ; c'eſt un bâton rond de trois ou quatre piés de long, avec lequel l'ouvrier qui travaille des ouvrages de poterie à la grande roue, donne les mouvemens à cette machine, ce qu'il fait en l'appuyant ſucceſſivement ſur chacune des quatre raies de la roue, le quittant & le reprenant autant de fois qu'il le croit néceſſaire pour hâter ce mouvement. (*D. J.*)

TOURNOIS, ſ. m. pl. (*Hiſt. de la Cheval.*) exercice de guerre & de galanterie que faiſoient les anciens chevaliers pour montrer leur adreſſe & leur bravoure. C'eſt l'uſage des *tournois* qui uniſſant enſemble les droits de la valeur & de l'amour, vint à donner une grande importance à la galanterie, ce perpétuel menſonge de l'amour.

On appelloit *tournoi*, dans le tems que régnoit l'ancienne chevalerie, toutes ſortes de courſes & combats militaires, qui ſe faiſoient conformément à certaines regles, entre pluſieurs chevaliers & leurs écuyers par divertiſſement & par galanterie. On nommoit *joutes*, des combats ſinguliers qui ſe faiſoient dans les *tournois* d'homme à homme avec la lance ou la dague ; ces joutes étoient ordinairement une partie des *tournois*. *Voyez* JOUTE.

Il eſt difficile de fixer l'époque de l'inſtitution des *tournois*, dont les Allemands, les Anglois & les François ſe diſputent la gloire, en faiſant remonter l'origine de ces jeux au milieu du jx. ſiecle.

L'hiſtorien Nithard parle ainſi des jeux militaires, dont les deux freres Louis le Germanique & Charles le Chauve ſe donnerent pluſieurs fois le ſpectacle vers l'année 842, après avoir juré cette alliance qui eſt devenue ſi célebre par la formule de leur ſerment. *Ludos etiam hoc ordine ſæpe causâ exercitii frequentabant .... Subſiſtente hinc indè omni multitudine, primum pari numero Saxonorum, Vaſconorum, Auſtraſiorum, Britannorum, ex utráque parte veluti invicem adverſari ſibi vellent, alter in alterum veloci curſu ruebat...* & plus bas, *tractæ res dignæ ... ſpectaculo.*

Il paroît aſſez clairement par la ſuite du texte de Nithard, que l'Allemagne fut le théatre de ces jeux qui avoient quelque reſſemblance aux *tournois* qui ſuccéderent. La plûpart des auteurs allemands prétendent que l'empereur Henri I. ſurnommé l'*oiſeleur*, qui mourut en 936, fut l'inſtituteur des *tournois* ; mais quelques-uns avec plus de fondement en font l'honneur à un autre Henri, qui eſt poſtérieur d'un ſiecle au premier. En ce cas les Allemands auroient peu d'avantage ſur les François, chez qui l'on voit les *tournois* établis vers le milieu du xj. ſiecle, par Geoffroi, ſeigneur de Preuilli en Anjou. *Anno 1066*, dit la chronique de Tours, *Gaufridus de Pruliaco, qui* torneamenta *invenit, apud Andegavum occiditur.*

Il y a même un hiſtorien étranger, qui parlant des *tournois*, les appelle des combats françois, *conflictus*

gallici, ſoit parce qu'il croyoit qu'ils étoient nés en France, ſoit parce que de ſon tems les François y brilloient le plus. *Henricus rex Anglorum junior*, dit Mathieu Paris, tous l'an 1179, *mare tranſiens in conflictibus gallicis, & profuſioribus expenſis, triennium peregit, regiaque majeſtate depoſitâ, totus eſt de rege tranſlatus in militem.* Selon les auteurs de l'hiſtoire byſantine, les peuples d'orient ont appris des François l'art & la pratique des *tournois*; & en effet notre nation s'y eſt toujours diſtinguée juſqu'au tems de Brantome.

La veille des *tournois* étoit annoncée dès le jour qui la précédoit, par les proclamations des officiers d'armes. Des chevaliers qui devoient combattre, venoient auſſi viſiter la place deſtinée pour les joutes. « Si venoient devant eux un héraut qui crioit tout » en haut, ſeigneurs chevaliers, demain aurez la » veille du *tournoy*, où proueſſe ſera vendue, & » achetée au fer & à l'acier ».

On ſolemniſoit cette veille des *tournois* par des eſpeces de joutes appellées, tantôt *eſſais* ou *éprouves*, *épreuves*, tantôt les *vêpres du tournoi*, & quelquefois *eſcrémie*, c'eſt-à-dire *eſcrimes*, où les écuyers s'eſſayoient les uns contre les autres avec des armes plus légeres à porter, & plus aiſées à manier que celles des chevaliers, plus faciles à rompre, & moins dangereuſes pour ceux qu'elles bleſſoient. C'étoit le prélude du ſpectacle nommé le *grand tournoi*, le *maître tournoi*, la *maître épreuve*, que les plus braves & les plus adroits chevaliers, devoient donner le lendemain.

Les dames s'abſtinrent dans les premiers tems d'aſſiſter aux grands *tournois*; mais enfin l'horreur de voir répandre le ſang céda dans le cœur de ceſexe né ſenſible, à l'inclination encore plus puiſſante qui le porte vers tout ce qui appartient aux ſentimens de la gloire, ou qui peut cauſer de l'émotion. Les dames donc accoururent bientôt en foule aux *tournois*, & cette époque dut être celle de la plus grande célébrité de ces exercices.

Il eſt aiſé d'imaginer quel mouvement devoit produire dans les eſprits la proclamation de ces *tournois* ſolemnels, annoncés long-tems d'avance, & toujours dans les termes les plus faſtueux; ils animoient dans chaque province & dans chaque cour tous les chevaliers & les écuyers à faire d'autres *tournois*, ou par toutes ſortes d'exercices, ils ſe diſpoſoient à paroître ſur un plus grand théatre.

Tandis qu'on préparoit les lieux deſtinés aux *tournois*, on étaloit le long des cloîtres de quelques monaſteres voiſins, les écus armoriés de ceux qui prétendoient entrer dans les lices, & ils y reſtoient pluſieurs jours expoſés à la curioſité & à l'examen des ſeigneurs, des dames & demoiſelles. Un héraut ou pourſuivant d'armes, nommoit aux dames ceux à qui ils appartenoient; & ſi parmi les prétendans, il s'en trouvoit quelqu'un dont une dame eût ſujet de ſe plaindre, ſoit parce qu'il avoit mal parlé d'elle, ſoit pour quelqu'autre offenſe, elle touchoit l'écu de ſes armes pour le recommander aux juges du *tournoi*, c'eſt-à-dire pour leur en demander juſtice.

Ceux-ci, après avoir fait les informations néceſſaires, devoient prononcer; & ſi le crime avoit été prouvé juridiquement, la punition ſuivoit de près. Le chevalier ſe préſentoit-il au *tournoi*, malgré les ordonnances qui l'en excluoient, une grele de coups que tous les autres chevaliers faiſoient tomber ſur lui, le puniſſoit de ſa témérité, & lui apprenoit à reſpecter l'honneur des dames & les lois de la chevalerie. La merci des dames qu'il devoit réclamer à haute voix, étoit ſeule capable de mettre des bornes au châtiment du coupable.

Je ne ferai point la deſcription des lices pour le *tournoi*, ni des tentes & des pavillons dont la campagne étoit couverte aux environs, ni des hours, c'eſt-à-dire des échafauds dreſſés au-tour de la carriere où tant de nobles perſonnages devoient ſe ſignaler. Je ne diſtinguerai point les différentes eſpeces de combats qui s'y donnoient, joutes, caſtilles, pas d'armes & combats à la foule; il me ſuffit de faire remarquer que ces échafauds ſouvent conſtruits en forme de tours, étoient partagés en loges & en gradins, décorés de riches tapis, de pavillons, de bannieres, de banderoles & d'écuſſons. Auſſi les deſtinoit-on à placer les rois, les reines, les princes & princeſſes, & tout ce qui compoſoit leur cour, les dames & les demoiſelles, enfin les anciens chevaliers qu'une longue expérience au maniment des armes avoit rendu les juges les plus compétens. Ces vieillards, à qui leur grand âge ne permettoit plus de s'y diſtinguer encore, touchés d'une tendreſſe pleine d'eſtime pour cette jeuneſſe valeureuſe, qui leur rappelloit le ſouvenir de leurs propres exploits, voyoient avec plaiſir leur ancienne valeur renaître dans ces eſſains de jeunes guerriers.

La richeſſe des étoffes & des pierreries relevoit encore l'éclat du ſpectacle. Des juges nommés exprès, des maréchaux du camp, des conſeillers ou aſſiſtans, avoient en divers lieux des places marquées pour maintenir dans le champ de bataille les lois des *tournois*, & pour donner leur avis à ceux qui pourroient en avoir beſoin. Une multitude de héraults & pourſuivans d'armes, répandus de toutes parts, avoient les yeux fixés ſur les combattans, pour faire un rapport fidele des coups qui ſeroient portés & reçus. Une foule de menetriers avec toute ſorte d'inſtrumens d'une muſique guerriere, étoient prêts à célébrer les proueſſes qui devoient éclater dans cette journée. Des ſergens actifs avoient ordre de ſe porter de tous les côtés où le ſervice des lices les appelleroit, ſoit pour donner des armes aux combattans, ſoit pour contenir la populace dans le ſilence & le reſpect.

Le bruit des fanfares annonçoit l'arrivée des chevaliers ſuperbement armés & équipés, ſuivis de leurs écuyers tous à cheval. Des dames & des demoiſelles amenoient quelquefois ſur les rangs ces fiers eſclaves attachés avec des chaînes qu'elles leur ôtoient ſeulement, lorſqu'entrés dans l'enceinte des lices, ils étoient prêts à s'élancer. Le titre d'eſclave ou de ſerviteur de la dame que chacun nommoit hautement en entrant au *tournoi*, étoit un titre d'honneur qui devoit être acheté par des exploits; il étoit regardé par celui qui le portoit, comme un gage de la victoire, comme un engagement à ne rien faire qui ne fût digne de lui. *Servans d'amour*, leur dit un de nos poëtes dans une ballade qu'il compoſa pour le *tournoi* fait à Saint-Denis ſous Charles VI. au commencement de Mai 1389.

Servans d'amour, regardez doucement
Aux échafauds, anges de paradis,
Lors jouterez fort, & joyeuſement,
Et vous ſerez honorés & chéris.

A ce titre, les dames daignoient joindre ordinairement ce qu'on appelloit *faveur*, *joyau*, *nobleſſe*, *nobloy*, ou *enſeigne*; c'étoit une écharpe, un voile, une coëffe, une manche, une mantille, un braſſelet, un nœud, en un mot quelque piece détachée de leur habillement ou de leur parure; quelquefois un ouvrage tiſſu de leurs mains, dont le chevalier favoriſé ornoit le haut de ſon heaume ou de ſa lance, ſon écu, ſa cotte d'armes, ou quelqu'autre partie de ſon armure.

Souvent dans la chaleur de l'action, le ſort des armes faiſoit paſſer ces gages précieux au pouvoir d'un ennemi vainqueur, ou divers accidens en occaſionnoient la perte. En ce cas la dame en renvoyoit d'autres à ſon chevalier pour le conſoler, & pour relever ſon courage: ainſi elle l'animoit à ſe venger, & à conquérir à ſon tour les faveurs dont ſes adverſai-

Digitized by Google

res étoient parés, & dont il devoit enſuite lui faire une offrande.

Ce n'étoit pas les ſeules offrandes que les chevaliers vainqueurs faiſoient aux dames; ils leur préſentoient auſſi quelquefois les champions qu'ils avoient renverſés, & les chevaux dont ils leur avoient fait vuider les arçons.

Lorſque toutes ces marques, ſans leſquelles on ne pouvoit démêler ceux qui ſe ſignaloient, avoient été rompues & déchirées, ce qui arrivoit ſouvent par les coups qu'ils ſe portoient en ſe heurtant les uns les autres, & s'arrachant à-l'envi leurs armes; les nouvelles faveurs qu'on leur donnoit ſur le champ, ſervoient d'enſeignes aux dames, pour reconnoître celui qu'elles ne devoient point perdre de vue, & dont la gloire devoit rejaillir ſur elles. Quelques-unes de ces circonſtances ne ſont priſes à-la-vérité que des récits de nos romanciers; mais l'accord de ces auteurs avec les relations hiſtoriques des *tournois* juſtifie la ſincérité de leurs dépoſitions.

Enfin on ne peut pas douter que les dames attentives à ces *tournois* ne priſſent un intérêt ſenſible aux ſuccès de leurs champions. L'attention des autres ſpectateurs n'étoit guere moins capable d'encourager les combattans: tout avantage remarquable que remportoit quelqu'un des tournoyans, étoit célébré par les ſons des ménétriers, & par les voix des héraults. Dans la victoire on crioit, *honneur au fils des preux*; car, dit Monſtrelet, nul chevalier ne peut être jugé preux lui-même, ſi ce n'eſt après le trépaſſement. D'autrefois on crioit, *louange & prix aux chevaliers qui ſoutiennent les griefs, faits & armes, par qui valeur, hardement & proueſſe eſt guaigné en ſang mêlé de ſueur.*

A-proportion des criées & huées qu'avoient excitées les hérauts & les ménétriers, ils étoient payés par les champions. Leurs préſens étoient reçus avec d'autres cris; les mots de *largeſſe* ou *nobleſſe*, c'eſt-à-dire *libéralité*, ſe répétoient à chaque diſtribution nouvelle. Une des vertus les plus recommandées aux chevaliers, étoit la généroſité; c'eſt auſſi la vertu que les jongleurs, les poëtes & les romanciers ont le plus exaltée dans leurs chanſons & dans leurs écrits: elle ſe ſignaloit encore par la richeſſe des armes & des habillemens. Les débris qui tomboient dans la carriere, les éclats des armes, les paillettes d'or & d'argent dont étoit jonché le champ de bataille, tout ſe partageoit entre les hérauts & les ménétriers. On vit une noble imitation de cette antique magnificence chevaleresque à la cour de Louis XIII. lorſque le duc de Bukingham, allant à l'audience de la reine, parut avec un habit chargé de perles, que l'on avoit exprès mal attachées; il s'étoit ménagé par ce moyen un prétexte honnête de les faire accepter à ceux qui les ramaſſoient pour les lui remettre.

Les principaux réglemens des *tournois*, appellés *écoles de proueſſe* dans le roman de Perceforeſt, conſiſtoient à ne point frapper de la pointe, mais du tranchant de l'épée, ni combattre hors de ſon rang; à ne point bleſſer le cheval de ſon adverſaire; à ne porter des coups de lance qu'au viſage, & entre les quatre membres; c'eſt-à-dire au plaſtron; à ne plus frapper un chevalier dès qu'il avoit ôté la viſiere de ſon caſque, ou qu'il s'étoit déhaumé, à ne point ſe réunir pluſieurs contre un ſeul dans certains combats, comme dans celui qui étoit proprement appellé *joute*.

Le juge de paix choiſi par les dames, avec un appareil curieux, étoit toujours prêt d'interpoſer ſon miniſtere pacifique, lorſqu'un chevalier ayant violé par inadvertance les lois du combat, avoit attiré contre lui ſeul les armes de pluſieurs combattans. Le champion des dames, armé d'une longue pique, ou d'une lame ſurmontée d'une coëffe, n'avoit pas plutôt abaiſſé ſur le heaume de ce chevalier le ſigne de la clémence & de la ſauve-garde des dames, que l'on ne pouvoit plus toucher au coupable. Il étoit abſous de la faute lorſqu'on la croyoit en quelque façon involontaire; mais ſi l'on s'appercevoit qu'il eût eu deſſein de la commettre, on devoit la lui faire expier par une rigoureuſe punition.

Celles qui avoient été l'ame de ces combats, y étoient célébrées d'une façon particuliere. Les chevaliers ne terminoient aucun exercice ſans faire à leur honneur une derniere joute, qu'ils nommoient *le coup des dames*; & cet hommage ſe répétoit en combattant pour elles à l'épée, à la hache d'armes & à la dague. C'étoit de toutes les joutes celle où l'on ſe piquoit de faire des plus nobles efforts.

Le *tournoi* fini, on s'occupoit du ſoin de diſtribuer le prix que l'on avoit propoſé, ſuivant les divers genres de force ou d'adreſſe par leſquels on s'étoit diſtingué; ſoit pour avoir briſé le plus grand nombre de lances; ſoit pour avoir fait le plus beau coup d'épée; ſoit pour être reſté plus long-tems à cheval ſans être démonté, ni déſarçonné; ſoit enfin pour avoir tenu plus long tems de pié ferme dans la foule du *tournoi*, ſans ſe déhaumer, ou ſans lever la viſiere pour reprendre haleine.

Les officiers d'armes faiſoient leur rapport du combat devant les juges, qui prononçoient le nom du vainqueur. Souvent on demandoit l'avis des dames, qui adjugeoient le prix comme ſouveraines du *tournoi*; & quand il arrivoit qu'il n'étoit point adjugé au chevalier qu'elles en avoient eſtimé le plus digne, elles lui accordoient elles-mêmes un ſecond prix. Enfin lorſque le prix avoit été décerné, les officiers d'armes alloient prendre parmi les dames ou les demoiſelles celles qui devoient préſenter ce prix au vainqueur. Le baiſer qu'il avoit droit de leur donner en recevant le gage de ſa gloire, lui paroiſſoit le plus haut point de ſon triomphe.

Ce prix que les dames lui portoient étoit adjugé tantôt ſur les lices, & tantôt dans le palais au milieu des divertiſſemens qui venoient à la ſuite du *tournoi*, comme on le vit dans les fêtes du duc de Bourgogne à Lille en 1453. « Tandis qu'on danſoit, dit Olivier de la Marche, *mém. liv. I. pag. 437.* » les roys d'armes & héraux, aveques les nobles hommes qui furent ordonnés pour l'enqueſte, allerent aux dames & aux demoiſelles, ſavoir à qui l'on devoit préſenter le prix, pour avoir le mieux jouſté & rompu bois pour ce jour, & fut trouvé que M. de Charolois l'avoit gagné, & deſſervy. Si prirent les officiers d'armes deux damoyſelles, princeſſes (mademoiſelle de Bourbon & mademoiſelle d'Eſtampes), pour le prix préſenter, & elles le baillerent à mon dict ſeigneur de Charolois, lequel les baiſa, comme il avoit accoutumé, & qu'il étoit de coutume, & fut crié mont joye, moult hautement ».

Non-ſeulement le vainqueur recevoit le baiſer, gage de ſon triomphe, mais il étoit déſarmé par les mêmes dames qui lui préſentoient des habits, & le menoient à la ſalle où il étoit reçu par le prince, qui le faiſoit aſſeoir au feſtin dans la place la plus honorable. Son nom étoit inſcrit dans les regiſtres des officiers d'armes, & ſes actions faiſoient ſouvent la matiere des chanſons & des lays que chantoient les dames & les demoiſelles au ſon des inſtrumens des ménétriers.

Voilà le beau des *tournois*, il n'eſt pas difficile d'en voir le ridicule & les abus. Comme il n'y avoit qu'un pas des dévots chevaliers à l'irreligion, ils n'eurent auſſi qu'un pas à faire de leur fanatiſme en amour, aux plus grands excès de libertinage; les *tournois*, preſque toujours défendus par l'Egliſe à cauſe du ſang que l'on y répandoit, & ſouvent interdits par nos rois, à cauſe des dépenſes énormes qui s'y faiſoient;

ſoient; les *tournois*, dis-je, ruinerent une grande partie des nobles, qu'avoient épargnés les croiſades & les autres guerres.

Il eſt vrai néanmoins que ſi nos rois réprimerent ſouvent par leurs ordonnances la fureur des *tournois*, ils les ranimerent encore plus ſouvent par leur exemple; de-là vient qu'il eſt fait mention dans nos anciens fabliaux, d'une de ces défenſes paſſageres, qui fut ſuivie de la publication d'un *tournoi* fait à la Haye en Touraine. Ainſi ne ſoyons pas ſurpris que ces ſortes de combats fuſſent toujours en honneur, malgré les canons des conciles, les excommunications des papes, les remontrances des gens d'égliſe, & le ſang qui s'y répandoit. Il en coûta la vie en 1240 à ſoixante chevaliers & écuyers, dans un ſeul *tournoi* fait à Nuys, près de Cologne. Charles VI. les ſoutint, & ſa paſſion pour cet exercice lui attira ſouvent des reproches très-ſérieux; car contre l'uſage ordinaire des rois, il s'y meſuroit avec les plus adroits jouteurs, compromettoit ainſi ſa dignité, & expoſoit témérairement ſa vie, en ſe mêlant avec eux.

Enfin, le funeſte accident d'Henri II. tué dans un *tournoi* en 1559, ſous les yeux de toute une nation, modéra dans le cœur des François, l'ardeur qu'ils avoient témoignée juſque-là pour ces ſortes d'exercices; cependant la vie déſœuvrée des grands, l'habitude & la paſſion, renouvellerent ces jeux funeſtes à Orléans, un an après la fin tragique d'Henri II. Henri de Bourbon-Montpenſier, prince du ſang, en fut encore la victime; une chûte de cheval le fit périr. Les *tournois* ceſſerent alors abſolument en France; ainſi leur abolition eſt de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien eſprit de chevalerie qui ne parut plus guere que dans les romans. Les jeux qu'on continua depuis d'appeller *tournois*, ne furent que des carouſels, & ces mêmes carouſels ont entierement paſſé de mode dans toutes les cours de l'Europe.

Les lettres reprenant le deſſus ſur tous ces amuſemens frivoles, ont porté dans le cœur des hommes le goût plein de charmes de la culture des arts & des ſciences. « Notre ſiecle plus éclairé (dit un auteur » roi, moins célebre encore par la gloire de ſes armes » que par ſon vaſte génie), notre ſiecle plus éclairé » n'accorde ſon eſtime & ſon goût qu'aux talens de » l'eſprit, & à ces vertus qui relevent l'homme au- » deſſus de ſa condition, le rendent bienfaiſant, gé- » néreux & ſecourable ».

De plus curieux que je ne ſuis pourront conſulter ſur les *tournois* Ducange au mot *torneamentum*, & ſa *Diſſertation* à la ſuite de Joinville; le pere Meneſtrier, *divers traités ſur la chevalerie*; le pere Honoré de Ste. Marie, *Diſſertation hiſtorique ſur la chevalerie ancienne & moderne*; Lacolombiere, *Théatre d'honneur & de chevalerie*, où il donne, *tome I. pag. 519.* la liſte de pluſieurs relations de *tournois* faits depuis l'an 1500; les *Mémoires de littérature*.

Mais le charmant ouvrage ſur l'*ancienne chevalerie, conſidérée comme un établiſſement politique & militaire* par M. de la Curne de Sainte-Palaye, & dont j'ai tiré ce court mémoire, doit tenir lieu de tous ces livres. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOURNOIS, (*Monnoie de France.*) ancienne monnoie de France: il y avoit des petits *tournois* d'argent & des petits *tournois* de billon; on nommoit autrement les petits *tournois* d'argent *tournois blancs* ou *mailles blanches*, & les *tournois* de billon, des *tournois noirs*. Dans une ordonnance de Philippe-le-Long, il eſt fait mention des *turones albi* & des *turones nigri*.

Tout le monde convient, dit M. Leblanc, que ſaint Louis fit faire le gros *tournois* d'argent. Il n'eſt rien de ſi célebre que cette monnoie dans les titres & dans les auteurs anciens; tantôt elle eſt nommée *argenteus turonenſis*, ſouvent *groſſus turonenſis*, & quelquefois *denarius groſſus*. Le nom de *gros* fut donné à cette eſpece, parce que c'étoit la plus groſſe monnoie d'argent qu'il y eût alors en France, & on l'appella *tournois*, à cauſe qu'elle étoit fabriquée à Tours, comme le marque la légende, *turonus civis*, pour *turonus civitas*; cette monnoie peſoit 3 deniers 7 grains, $\frac{16}{19}$ trébuchans; il y en avoit par conſéquent 58 dans un marc. Cela ſe juſtifie par un fragment d'ordonnance que ſaint Louis fit l'an 1266, pour regler la maniere dont on devoit peſer la monnoie, avant que de la délivrer au public; enfin Philippe-le-Hardi fit faire des *tournois* de la même valeur que ceux de ſaint Louis.

Au-reſte, il eſt certain que le pariſis qui avoit cours dans le même tems, étoit plus fort d'un quart que le *tournois* qui a été aboli ſous le regne de Louis XIV. & on ne connoit plus que le pariſis qui eſt en uſage dans le palais, où l'on ajoute le pariſis, à l'eſtimation que l'huiſſier fait des effets mobiliers, en procédant à l'inventaire d'un décédé; & quand l'eſtimation eſt faite par un expert, on n'y ajoute point de pariſis. La livre *tournois* déſigne une monnoie de compte valant vingt ſols. *Voyez* LIVRE TOURNOIS. (*D. J.*)

TOURNON, (*Géog. mod.*) en latin *Taurodunum*, par Grégoire de Tours, petite ville de France, dans le haut Vivarais, au penchant d'une montagne, ſur la rive droite du Rhône, vis-à-vis de Thain, à trois lieues de Valence, & à quatre d'Annonay; les jéſuites y avoient un college: la terre de *Tournon* eſt dans la maiſon de Rohan-Soubiſe. *Long.* 22. 24. *lat.* 45. 7.

Daviti (Pierre), né à *Tournon* en 1592, mort à Paris en 1655, eſt auteur d'une grande *Deſcription du monde*, en 6 vol. *in-fol.* c'eſt un ouvrage où l'on trouve çà & là des choſes amuſantes. (*D. J.*)

TOURNUS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Bourgogne, ſur la droite de la Saône, entre Mâcon & Châlons, à 82 lieues de Paris, dans une ſituation agréable & fertile.

Tournus a toujours été du diocèſe de Châlons, & dépendoit autrefois du comté de la même ville; aujourd'hui elle eſt du comté de Mâcon, où ſes cauſes reſſortiſſent. Elle eſt diviſée en deux paroiſſes; mais ce qui la diſtingue eſt ſon abbaye d'hommes de l'ordre de ſaint Benoît, qui a été érigé en collégiale, & qui a un abbé titulaire. La juſtice, ſoit dans la ville de *Tournus*, ſoit dans ſes dépendances, appartient à cet abbé; il a ſeul le droit d'en nommer tous les officiers, qui prennent de lui leurs proviſions; il a auſſi ſeul le droit de créer des notaires & des procureurs poſtulans; auſſi pluſieurs auteurs ont écrit à l'envi l'hiſtoire de l'abbaye de *Tournus*, ſavoir Falcon, moine de cette abbaye dans le xj. ſiecle; Pierre de Saint-Julien, ſurnommé *de Balcutre*; le P. Chifflet, jéſuite, & Pierre Juenin. *Long.* 34. 46. *lat.* 46. 34.

La ville de *Tournus* eſt d'une origine inconnue; il n'en eſt parlé que dans le troiſieme ſiecle, ſous le nom de *caſtrum Timertium* ou *Trenorcium*; elle devint ville de la Gaule celtique dans le pays des Eduens, qui avoient Autun pour leur capitale; ainſi elle étoit compriſe dans l'ancienne province Lyonnoiſe. Pierre Juenin a mis au jour à Dijon, en 1733, en 2 vol. *in-4*. l'hiſtoire de cette ville.

Maignon (Jean), poëte françois, étoit de *Tournus*: il fit ſes études chez les jéſuites de Lyon, & fut quelque tems avocat au préſidial de cette ville: il vint enſuite à Paris & s'y établit. Il y mourut aſſaſſiné, dit-on, ſur le Pont-neuf en 1661, étant encore aſſez jeune. Il a compoſé beaucoup de mauvaiſes tragédies, entre autres *Artaxerce*, qui fut repréſentée par l'illuſtre théatre; c'étoit le nom que prenoit une ſociété de jeunes gens, du nombre deſquels étoient Moliere & Maignon, & qui s'exerçant à la déclamation, repréſentoient des pieces, tantôt dans

Digitized by Google

le fauxbourg ſaint Germain, & tantôt dans le quartier S. Paul. Artaxerce fut imprimé à Paris en 1645. Les autres pieces de Maignon ſont; *les Amants diſcrets*, 1645; *le grand Tamerlan & Bajazet*, 1648; *le Mariage d'Orondate & de Statira*, 1648; *Zenobie, reine de Palmire*, 1660; ſon *Encyclopédie* parut à Paris *in-4°.* ſous le titre de *la ſcience univerſelle*, 1663. l'auteur mourut pendant qu'on l'imprimoit. Lorſqu'il travailloit à cet ouvrage, quelqu'un lui demandant s'il ſeroit bien-tôt achevé: bien-tôt, dit-il, je n'ai plus que quelques mille vers. Le ſingulier, c'eſt de faire une Encyclopédie en vers; on n'a peut-être jamais rien imaginé de ſi ridicule. Deſpréaux n'a pas eu tort de mettre Maignon au rang des froids écrivains.

On ne lit guere plus Rampale & Meſnardiere
Que Maignon, du Souhait, Corbin, & la Morliere.

Scaron a dépeint admirablement le poëte Maignon dans certaine épitre chagrine, où il lui fait dire qu'il a auſſi deſſein de mettre en vers les conciles. (*D. J.*)

TOUROBIN *ou plutôt* TUROBIN, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Ruſſie, à trois lieues de Chebrechin, & de la dépendance de Zamoski, principauté du palatinat de Belz. (*D. J.*)

TOURON, ſ. m. *terme de Cordier*, ce ſont pluſieurs fils de caret tournés enſemble, qui ſont partie d'une corde. (*D. J.*)

TOURONS, *en Confiſerie*, ce ſont des ouvrages travaillés avec des amandes, des avelines, de l'écorce de citron verd coupée par tranches & deſſéchées à la poële, ou dans l'étuve avec du ſucre en poudre, & des blancs d'œufs bien fouettés.

TOURS, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale de la Touraine, dans une agréable & fertile plaine, entre la Loire & le Cher. Elle a cinq fauxbourgs, contient environ vingt mille habitans, & eſt aſſez bien bâtie. Il y a préſidial, bailliage, élection, hôtel des monnoies très-ancien, intendance & archevêchés. *Long.* ſuivant Caſſini, *18. 12'. 30". latit. 47. 23'. 40".*

Quelques auteurs prétendent que *Tours* eſt le *Caſarodunum* de Ptolomée & de la table théodoſienne ou de Peutinger; mais cette opinion eſt peu vraiſſemblable, parce que tous les noms qui ſe terminent en *dunum*, indiquent des lieux ſitués ſur une hauteur, & que *Tours* eſt ſituée dans une plaine.

Quoi qu'il en ſoit, lorſque l'empire romain fut détruit en Occident, les Viſigoths s'étant rendus les maîtres de toute la partie des Gaules qui eſt au midi de la Loire, la ville de *Tours* vint à leur pouvoir ſous le regne d'Euric; *Tours* étoit encore ſous leur domination l'an 506, lorſque Verus, évêque de *Tours*, comparut par procureur au concile d'Agde, compoſé des évêques & des députés des égliſes ſujettes aux rois des Goths; mais l'année ſuivante 507, Clovis ayant vaincu & tué Alaric près de Poitiers, il ſe rendit maître de tout ce qui eſt entre la Loire & les Pyrenées, & il aſſujettit aiſément la ville de *Tours*, où il alla en dévotion au tombeau de S. Martin, qu'on regardoit comme le ſaint tutélaire des Gaules.

Après la mort de Clovis, les villes de Neuſtrie & d'Aquitaine ayant été partagées entre ſes quatre fils, *Tours* échut à Thierri, roi d'Auſtraſie; & on voit par Grégoire de *Tours*, que les rois qui regnerent à Metz dans la France orientale, poſſéderent toujours cette ville juſqu'au tems de Clotaire II. qui réunit la monarchie françoiſe. Depuis ce tems-là, *Tours* fut ſujette aux rois de Neuſtrie, tant ſous la race des Mérovingiens, que ſous celle des Carlovingiens. Ceux de cette ſeconde race perdirent leur pouvoir & leur autorité ſous Charles le ſimple, qui fut dégradé de la dignité royale & confiné dans une priſon perpétuelle.

Ce fut dans ce tems que Thibaud ſurnommé *le tricheur*, comte de Blois & de Chartres, qui s'étoit rendu abſolu dans ces pays-là, au mépris de l'autorité royale, s'empara de la ville de *Tours* que ſes ſucceſſeurs poſſéderent long-tems. L'an 1037 Geoffroi Martel vainquit en bataille le comte de Blois, qui fut contraint de donner *Tours* pour ſa rançon. Geoffroi Martel laiſſa en mourant tous ſes états à ſes neveux nommés *Plantegenets*, à cauſe de Geoffroi d'Anjou qui avoit porté ce nom, & dont le petit-fils Jean ſans-terre, roi d'Angleterre, fut privé par Philippe Auguſte des états qu'il avoit deçà la mer. Enfin Henri III. fils de Jean, céda, entr'autres pays, *Tours* & la Touraine à S. Louis par le traité de l'an 1259.

Le ſéjour que le parlement de Paris fit à *Tours*, la ſituation de cette ville dans un pays fertile, & la commodité de la riviere de Loire donnerent lieu au deſſein d'y établir une univerſité, qui fut créée par lettres patentes d'Henri IV. données au mois de Janvier de l'an 1594; mais comme le parlement fut rétabli à Paris un mois apres, cela fut cauſe que ces lettres n'ont point eu d'exécution.

Nos rois ont convoqué pluſieurs fois les états à *Tours*. Louis XI. les y aſſembla l'an 1470, Charles VIII. en 1484, & Louis XII. en 1506, pour le mariage de madame Claude de France ſa fille, avec François de Valois, duc d'Angoulême.

S. Gatien fut le premier évêque de *Tours*, & mourut vers la fin du iij. ſiecle. S. Martin eut cet évêché l'an 371, & décéda l'an 397; on le regardoit de ſon tems comme le maître des évêques. Aujourd'hui l'archevêque de *Tours* a pour ſuffragans les évêques du Mans, d'Angers & les neuf de Bretagne, conformément à la déciſion du pape Innocent III. Le revenu de cet archevêque eſt d'environ quarante-cinq mille liv. Son diocèſe eſt compoſé de 300 paroiſſes, de 12 chapitres, de 17 abbayes, *&c.* Le chapitre de la cathédrale de *Tours* eſt un des plus illuſtres du royaume. Celui de S. Martin eſt auſſi nombreux que riche. Son abbé eſt le roi même, comme ſucceſſeur de Hugues Capet.

Mais ceux qui aiment les hiſtoriens d'égliſe de provinces, peuvent lire l'hiſtoire latine de l'égliſe de *Tours* par Jean Maan; elle eſt imprimée à Paris en 1667 *in-fol.* & s'étend depuis l'an de J. C. 251, juſqu'à l'année 1655. Au reſte cette ville eſt la patrie de S. Odon, d'un illuſtre prélat de l'égliſe gallicane & de quelques hommes de lettres. S. Odon naquit en 879; après avoir été élevé par Foulques, comte d'Anjou, il fut nommé chanoine de S. Martin de *Tours* en 898, & ſecond abbé de Clugny en 927. Il mourut en 942, & laiſſa pluſieurs ouvrages qui ont été imprimés avec ſa vie dans la bibliotheque de Clugny.

L'illuſtre prélat de l'égliſe gallicane dont je veux parler, eſt *Renaud de Beaune*, archevêque de Bourges, né en 1527, l'un des plus éloquens & des plus ſavans prélats de ſon tems; mais ce qui le diſtingue davantage, eſt qu'il n'abandonna point, comme firent tant d'autres eccléſiaſtiques, les lois du royaume à l'égard de la ſucceſſion à la couronne. Il ſoutint toujours qu'encore que le roi de Navarre fût hérétique, c'étoit à lui que le royaume de France appartenoit légitimement après la mort de Henri III. Il déploya aux conférences de Surène tout ce que le droit & l'écriture pouvoient fournir de plus fort à l'appui de ſon ſentiment. Il donna à ce prince l'abſolution dans l'égliſe de S. Denis, & propoſa au clergé dans l'aſſemblée de Mantes, de créer un patriarche en France, ou, ce qui revient au même, de défleurdéliſer la couronne pontificale. Ces deux choſes le rendirent ſi odieux à la cour de Rome qu'elle lui refuſa longtems ſes bulles pour l'archeveché de Sens, auquel il avoit été nommé en 1596. Enfin le cardinal d'Oſſat y travailla ſi puiſſamment, qu'il les obtint en

Digitized by Google

1602. Renaud de Beaune devint bientôt après grand-aumonier de France & commandeur des ordres du roi. Il mourut à Paris en 1606 à 79 ans.

M. de Thou dit une choſe ſinguliere de ce prélat, c'eſt qu'il étoit pour ainſi dire attaqué d'une faim canine, ſans que cet état ait nui à ſa ſanté. A peine avoit-il dormi quatre heures que la faim le contraignoit de ſe lever pour déjeûner : c'eſt ce qu'il faiſoit réglément à une heure après minuit; il ſe repoſoit cinq heures, & puis il ſe mettoit à table ; il faiſoit la même choſe à huit heures ; il dinoit & collationnoit quatre heures après ; il ſoupoit amplement à l'heure ordinaire. Il étoit volontiers une heure à table ; c'eſt pour cela qu'il n'aimoit point à manger hors de chez lui ; & lorſqu'un grand prince qui l'avoit invité ſouvent, ſans l'avoir jamais trouvé déſarmé d'excuſes, lui demanda la raiſon de ce refus, il eut pour réponſe : vos repas ſont trop courts, & vos ſervices ſe ſuivent de trop près.

Le plus étrange, c'eſt que malgré cette prodigieuſe quantité d'alimens qu'il prenoit, il n'en étoit pas moins diſpoſé au travail d'eſprit ; car pour celui du corps, il s'en gardoit bien, n'oſant en uſer de peur d'irriter ſon appétit : *nunquam*, dit l'hiſtorien, *ſomnolentior viſus, nullâ gravedine, aut dolore capitis tenebatur, ſemper æque ſui compos & ad omnia paratus ; extrà negotia quietem & confabulationem ſectabatur.*

Je paſſe aux ſimples hommes de lettres natifs de *Tours*, & je trouve d'abord MM. (Jean & Julien) *Brodeau* iſſus d'une famille illuſtre & féconde en gens de mérite. Jean Brodeau, célebre écrivain du xvj. ſiecle, mourut dans ſa patrie où il étoit chanoine de S. Martin, l'an 1563, âgé de 63 ans. Il publia divers ouvrages de littérature qui ſont eſtimés des ſavans. On fait ſurtout cas de ſes dix livres de Miſcellanées, de ſes commentaires ſur les épigrammes greques, de ſes notes ſur Euripide, ſur Martial, ſur Oppian & ſur Appien.

« Jean Brodeau, dit M. de Thou, né à *Tours* des » premieres maiſons de la ville, avoit étudié avec » Pierre Danès, & ayant été en Italie grand ami de » Pierre Sadolet, de Pierre Bembo, tous deux cardi» naux, de Baptiſte Egnace, de Paul Manuce & d'un » grand nombre de ſavans ; il avoit ajouté à la philo» ſophie, en quoi il étoit habile, une grande con» noiſſance des mathematiques & de la langue-ſainte. » Enſuite étant revenu en ſon pays, il s'abandonna à » une vie tranquille, non pas toutefois oiſive, com» me le témoignent quantité d'ouvrages d'érudition, » que cet excellent homme entierement éloigné d'am» bition & de vanité, laiſſa publier plutôt ſous le » nom d'autrui que ſous le ſien, par un exemple de » modeſtie d'autant plus rare, que dans le ſiecle où » nous ſommes, chacun veut tirer de la gloire, non» ſeulement des richeſſes, des magiſtratures & des » autres honneurs, mais auſſi de la ſcience & des » lettres. » On a conſervé dans notre pays toutes les glorioles dont parle M. de Thou, excepté la derniere à laquelle on a ſubſtitué celle qu'on tire des vices.

Brodeau (Julien) avocat au parlement de Paris, s'eſt diſtingué par des commentaires ſur la coutume de cette ville, & des notes ſur les arrêts de Louet. On lui doit auſſi la vie de Charles du Moulin. Il eſt mort en 1635.

Grécourt (Jean-Baptiſte Joſeph Villart de), chanoine de S. Martin de *Tours*, & poëte françois, mourut dans ſa patrie à 59 ans. Ses œuvres ont été imprimées en 1748, & pluſieurs autres fois depuis. Elles contiennent des fables, des madrigaux, des chanſons, des contes, des épigrammes, &c. où l'on remarque un eſprit aiſé, naturel & quelquefois agréable ; mais l'obſcénité, la licence & le libertinage qui regnent dans la plus grande partie des poéſies de ce chanoine, en interdiſent la lecture à toute perſonne honnête.

Son poëme de Philotanus eut dans le tems un grand ſuccès. « Le mérite de ces ſortes d'ouvrages, dit M. » de Voltaire, n'eſt d'ordinaire que dans le choix du » ſujet & dans la malignité humaine. Ce n'eſt pas » qu'il n'y ait quelques vers bien faits dans ce poë» me. Le commencement en eſt très-heureux, mais » la ſuite n'y répond point. Le diable n'y parle pas » auſſi plaiſamment qu'il eſt amené. Le ſtyle eſt bas, » uniforme, ſans dialogue, ſans graces, ſans fineſſe, » ſans pureté, ſans imagination dans l'expreſſion ; & » ce n'eſt enfin qu'une hiſtoire ſatyrique de la bulle » *Unigenitus* en vers burleſques, parmi leſquels il » s'en trouve de très-plaiſans ».

Guyet (Charles), jéſuite, né l'an 1601, & mort en 1664 ; il s'attacha à la connoiſſance des cérémonies de l'égliſe, & fit ſur les fêtes un gros livre intitulé : *heortologia, ſive de feſtis propriis locorum*, à Paris, chez Sebaſtien Cramoiſy, 1657, *in-fol.* C'eſt une entrepriſe plus difficile qu'utile que celle d'expliquer les fêtes de chaque lieu.

Houdry (Vincent) jéſuite, connu par un grand & médiocre répertoire intitulé, *la bibliotheque des prédicateurs.* Il naquit en 1631, & mourut en 1729, âgé de 99 ans & trois mois.

Martin (dom Claude) bénédictin, a fait des méditations chrétiennes en deux volumes *in*-4°. & d'autres ouvrages de piété. Il eſt mort en 1696 à 78 ans.

Mornac (Antoine), un des célebres juriſconſultes de ſon tems, & dont les œuvres ont été imprimées à Paris en 1724, en quatre volumes *in-fol.* Il eſt mort en 1619 âgé d'environ 60 ans.

Rapin (René) jéſuite, né en 1621, s'attacha à Paris en qualité de préfet, à de jeunes gens du premier rang, ce qui le mit à portée d'acquérir l'uſage du monde. Les graces de ſon eſprit ſe ſont remarquer dans ſes poéſies latines, & principalement dans ſon poëme des jardins. Sa connoiſſance des belles-lettres l'engagea de mettre au jour les comparaiſons de Virgile & d'Homere, de Démoſthène & de Cicéron, de Platon & d'Ariſtote, de Thucidide & de Tite-Live. On leur fit un grand accueil dans le tems ; mais on ne les lit plus guere, peut-être à cauſe du ſtyle, qui eſt recherché, froid & diffus. Tous ſes autres ouvrages ſont peu de choſe, & en particulier ſes réflexions ſur la philoſophie, fruit du préjugé, ne ſont pas honneur à ſon jugement. Il mourut en 1687 à 66 ans. Une bonne édition de ſes poéſies latines eſt celle de Paris en 1723, trois volumes *in-12.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOURS, *gros-de-tours riche, broché & nué.* Tous les *gros-de-tours* ordinaires qui ſe travaillent à Lyon, ſont montés avec quatre liſſes pour faire lever la moitié de la chaîne & quatre liſſes pour faire baiſſer ou rabattre l'autre moitié, ce qui ſe fait en faiſant lever à chaque coup de navette que l'on paſſe, deux liſſes, & faiſant baiſſer les deux liſſes deſſous leſquelles ſont paſſés les fils de la chaîne qui ne levent point, afin de les ſéparer, & que l'ouvrage ſoit plus net. Il faut faire attention que pour armer le métier, il eſt d'une néceſſité abſolue que ſi on commence à lever par la premiere liſſe du côté du corps, il ne faut pas prendre la ſeconde, mais la troiſieme pour le premier coup, & faire rabattre la ſeconde & la quatrieme ; de même pour le ſecond coup, il faut faire lever la ſeconde & la quatrieme, & faire rabattre la premiere & la troiſieme.

Or comme tous les *gros-de-tours* qui ſe fabriquent aujourd'hui à Lyon, ont un coup, deux & même trois de lizeré, les navettes une, deux & trois qui forment ce lizeré, doivent être paſſées ſur la même marche, je veux dire, ſur une ſeconde marche qui fait lever les mêmes liſſes de la premiere, en obſer-

Digitized by Google

vant de ne point faire baiſſer de liſſe de rabat, attendu que ſi ces liſſes baiſſoient, elles feroient baiſſer la moitié du lac tiré, & ne produiroient pas plus d'effet que ſi on ne tiroit point de lac, ou que l'on paſſât ce lizeré ſur la premiere marche ſans tirer. On a déja dit que le lizeré eſt une figure qui ſe fait par la trame de la ſeconde navette, lorſqu'il n'y en a qu'un, ce qui fait qu'outre la navette du coup de fond, il en faut d'autres autant qu'il y a de lizerés. Par exemple, on paſſe un lizeré, ceriſe, roſe vif & roſe pâle dans des étoffes diſpoſées pour de ſemblables couleurs, de même que des gros bleus, bleu vif & bleu pâle dans d'autres, des violets foncés, des lilas & des gris-de-lin dans d'autres, *&c.* & toujours deux ou trois couleurs en dégradation; c'eſt la façon de tous les *gros-de-tours* lizerés en général. Tous les *gros-de-tours* ſont montés ordinairement avec quatre liſſes de fond, quatre de rabat & quatre de liage, ce qui fait douze liſſes. Ils travaillent ou ſont travaillés avec deux marches de fond & deux de lizerés, les deux, un ou trois lizerés ſe paſſant ſur la même marche, ce qui compoſe quatre marches & quatre de liage qui ſont huit.

Le *gros-de-tours* dont eſt queſtion, eſt monté avec ſix liſſes ſeulement, au lieu de douze, & quatre marches au lieu de huit. Les quatre liſſes de rabat ſont ſupprimées, ce qui ne pourroit ſe faire ſuivant la méthode ordinaire, attendu que les quatre liſſes de rabat ne ſont diſpoſées uniquement que pour ſéparer les fils qui ſe lient avec ceux qui levent ou qui s'y trouvent attachées par quelques *tenues*, terme uſité, lorſque deux fils ou trois ſe trouvent liés par quelque petite bourre de ſoie ou autre du remiſſe ou du corps; les fils qui ne levent pas, ſont ſi aiſés à ſuivre ceux qui levent, lorſqu'il n'y a point de rabat au premier coup, que lorſque l'ouvrier foule la marche pour paſſer le coup de fond, il eſt ſenſible que la moitié des fils qui levent, ſupportant toute l'extenſion de la chaîne, ceux qui ne levent pas, ſont toujours moins tendus, ou *tirant*, ce qui eſt le terme, & par conſéquent ſont plus aiſés ou faciles à ſuivre ceux qui levent, pour peu qu'une légere bourre les uniſſe: ce qui n'arrive pas lorſqu'ils ſont rabattus par les deux liſſes qui baiſſent, parce qu'elles détachent la tenue, laquelle ceſſant d'unir les fils, donne lieu de paſſer enſuite le lizeré ſans aucune difficulté ni tenue, ſur la ſeconde marche qui leve les mêmes liſſes.

Il faut bien faire attention que dans toutes les étoffes de *gros-de-tours* & taffetas, on ne doit faire lever qu'un fil, & baiſſer l'autre ſucceſſivement, ce qui fait qu'ordinairement on fait lever la premiere & la troiſieme liſſe pour un coup, & la ſeconde & la quatrieme pour l'autre, attendu que ſi on faiſoit lever la premiere & la deuxieme, il arriveroit que les deux fils qui leveroient, & les deux qui baiſſeroient, ſe trouvant enſemble, chaque fil ſurtout étant double, ils feroient une ouverture qui ne cacheroit pas la trame, & rendroient l'étoffe défectueuſe.

Pour éviter les quatre liſſes de rabat, on a monté le métier avec des maillons à ſix trous, quatre deſquels ſont diſpoſés pour paſſer les quatre fils doubles qui ſont paſſés dans les maillons ordinaires, ce qui tient chaque fil ſéparé, & empêche les tenues qui pourroient ſe faire entre le corps & le remiſſe qui en eſt près; les deux autres trous ſont diſpoſés l'un en-haut, pour y attacher la maille du corps qui tient à l'arcade, & celui d'en-bas pour y paſſer le fil ou la maille à laquelle eſt attachée l'aiguille qui fait baiſſer le maillon, & tient tout le cordage en regle; chaque fil étant ſéparé devant & derriere le corps, il n'eſt pas poſſible qu'il puiſſe paſſer une tenue ni entorſure dans le maillon, comme il arrive en tous les autres métiers.

Outre la ſuppreſſion des quatre liſſes de rabat, on évite encore les deux marches deſtinées à paſſer le lizeré, parce que tout ſe paſſe ſur la même marche, ce qui eſt une facilité pour le travail ou pour l'ouvrier. Voilà donc quatre liſſes & deux marches de moins d'un côté.

A l'égard du liage, au lieu de quatre liſſes il n'y en a que deux; on ne ſauroit en mettre moins.

Toutes les étoffes riches qui ſe fabriquent aujourd'hui à Lyon, ſont compoſées de laine, or, argent, lié, du friſé lié de même, & d'un glacé ſans liage, qui eſt un or ou un argent liſ broché à deux bouts; toutes les nuances ſont ſans liage, pour qu'elles imitent la broderie.

Pour que la lame ſorte mieux dans l'étoffe, on la lie par un liage droit, c'eſt-à-dire, que l'on fait baiſſer la même liſſe, ce qui augmente encore de deux marches de plus, outre les quatre qui ſervent à lier le friſé; dans le métier on a ſupprimé les quatre marches de liage, & on n'a mis que deux liſſes pour lier; ces deux liſſes prennent le quinzieme & le ſeizieme fil, & comme les deux fils ſe joignent, ils paroiſſent n'en compoſer qu'un. Quant au friſé, comme le grain de cette eſpece de dorure enterre le liage, il paroît tout auſſi beau, même plus, que s'il étoit lié avec les quatre liſſes ordinaires.

Suivant cette diſpoſition on ſupprime deux liſſes de liage, même quatre, lorſqu'on veut lier la lame avec un liage droit; à obſerver encore qu'on ne ſauroit mettre un liage droit dans une étoffe de cette eſpece qu'en ajoutant un poil, parce que la même liſſe dans un gros-de-*tours* ſans poil ne ſauroit lier la lame qu'elle ne coupât tous les deux coups, attendu qu'il s'en trouveroit néceſſairement un où le fil deſtiné à lier, auroit levé au coup de fond, ce qui cauſeroit une contrariété qui couperoit ou ſépareroit le broché, comme on l'a déjà dit; on peut voir là-deſſus l'article des gros-de-*tours* broché, & examiner pourquoi le liage doit être de quatre le cinq, & dans les taffetas de trois le quatre.

Le gros-de-*tours* eſt le ſeul qu'il y ait à Lyon monté de même; il eſt évident par la façon dont il eſt diſpoſé, que l'étoffe doit ſe faire mieux & plus vite, attendu que plus il y a d'embarras, ſoit par la quantité de liſſes, ſoit par la quantité de marches, plus il ſe caſſe de cordages ou d'eſtrivieres, même plus de fils.

Damas à l'imitation de ceux de Gènes. Dans l'article concernant la façon dont les Génois fabriquent les damas pour meubles, l'on y a inféré qu'ils en faiſoient de cent vingt portées, dont la liſiere, qu'ils appellent *cimoſſa*, formoit un parfait gros-de-*tours*, & que de dix mille fabriquans qui ſe trouvoient à Lyon, peut-être pourroit-on en trouver dix qui fuſſent en état de rendre compte de quelle façon cette liſiere étoit montée pour former le gros-de-*tours* dont eſt queſtion, c'eſt ce que l'on va démontrer.

C'eſt un fait certain que tout les damas qui ſe fabriquent à Lyon ſont montés ſur cinq liſſes de levée & cinq de rabat. La chaîne de ces damas eſt fixée par les réglemens anciens & nouveaux à 90 portées pour les damas meubles, il s'en fait quelques-uns de 100 portées; il y en a auſſi de 75 portées toujours dans la même largeur. Or comme il eſt phyſiquement impoſſible de faire une liſiere gros-de-*tours* ou taffetas avec cinq liſſes, les Génois pour parvenir à ce point, qui paroît ſi difficile, ont imaginé de faire des damas de 120 portées avec 8 liſſes, & de paſſer les cordons & les cordelines de façon qu'il s'en trouve toujours la moitié levée, & l'autre baiſſée à chaque coup de navette que l'on paſſe, de façon qu'il ſe trouve continuellement deux coups ſous le même pas, attendu qu'il faut dans tous les damas paſſer deux coups régulierement de la même navette, c'eſt-à-dire, aller & venir ſous le même lac tiré.

La façon de paſſer le cordon & la cordeline dans les liſſes pour faire cette liſiere myſtérieuſe, eſt la même qui a été démontrée dans l'article des ſatins à 8 liſſes, c'eſt-à-dire, que du côté droit par lequel on commence à paſſer la navette, il faut paſſer un fil le premier ſur la premiere liſſe, ſur la quatrieme, la cinquieme, & ſur la huitieme; le ſecond eſt paſſé ſur la ſeconde, la troiſieme, ſur la ſixieme & la ſeptieme, en recommençant par le troiſieme, comme par le premier & le quatrieme, comme le ſecond, ainſi des autres juſqu'à la fin. Il n'en eſt pas de même pour le côté à gauche, là il faut commencer à paſſer le premier ſur la troiſieme, la quatrieme, la ſeptieme & la huitieme, le ſecond ſur la premiere, la ſeconde, la cinquieme & la ſixieme, & continuer comme dans la partie du côté droit.

Ce qui rend la façon de faire cette liſiere impoſſible à nos Lyonnois, eſt qu'ils ne ſauroient penſer que l'on montât des damas à 8 liſſes, attendu que chacune des huit ne contiendroit que 11 portées, & un quart pour une chaîne de 90 portées, de même que ſur une chaîne de 100 portées, il ne ſe trouveroit que 12 portées & demie ſur chaque liſſe, ce qui rendroit le damas trop maigre, puiſque ſur 100 portées à 5 liſſes, elles portent chacune 20 portées. Les Génois pour parer à cet inconvénient mettent 120 portées pour les damas de cette eſpece, ce qui leur donne 15 portées ſur chaque liſſe, & fournit autant qu'il le faut la liſſe; & comme la chaîne eſt infiniment mieux garnie, la diminution qu'on eſt obligé de faire ſur la trame fait que le tout revient au même; au contraire, le ſatin dans ce genre d'étoffe eſt infiniment plus beau, vu la quantité ſupérieure d'organſin dont la chaîne eſt compoſée.

Si la façon de faire cette liſiere vient à la connoiſſance de nos Lyonnois par le moyen de l'Encyclopédie, ils ſeront ſurpris que la lecture de ce livre leur enſeigne ce qu'ils ne devroient pas ignorer, ce qui ne ſauroit flatter leur amour propre, quoiqu'ils ne doutent point ou ne doivent pas douter que les Génois fabriquent mieux le velours & le damas que nous.

TOURTE, *voyez* TOURTERELLE.

TOURTE, ſ. f. *terme de Pâtiſſier*; c'eſt une piece de pâtiſſerie qu'on fait cuire dans une tourtiere, & qui eſt faite de pigeonneaux, de béatille, de moëlle ou de fruits. (*D. J.*)

TOURTE, *terme de Verrerie*; c'eſt une plate-forme de figure ronde, ſur laquelle poſent les pots ou creuſets, dans leſquels on met la matiere de verre.

TOURTEAUX, ſ. m. (*Droguerie.*) maſſe que l'on compoſe du réſidu de certains grains, fruits ou matieres dont on a exprimé de l'huile.

TOURTEAU, *terme de Blaſon*; ce mot ne ſe dit maintenant en blaſon que de ces repréſentations de gâteaux qui ſont de couleur, à la différence des beſans qui ſont de métal.

Le *tourteau* eſt plein comme le beſan, ſans aucune ouverture, autrement ce ſeroit un cercle ou un anneau. Il eſt ainſi nommé, à cauſe de ſa rondeur. Quelques-uns lui donnent différens noms, ſelon ſa différente couleur, & appellent *ogaſes* ceux de ſable; *gulpes*, ceux de pourpre; *guſes*, ceux de gueules; *heurtes*, ceux d'azur; & *pommes* ou *volets*, ceux de ſinople.

Tourteau-beſan, eſt une piece ronde d'armoiries, qui eſt moitié de couleur, & moitié de métal, ſoit qu'elle ſoit partie, tranchée ou coupée de l'un en l'autre. On commence à nommer la couleur la premiere. Ce mot vient du latin *torta*, qui ſe diſoit d'une eſpece de pains tortillés, qui ſont repréſentés par des *tourteaux*. *Ménetrier.* (*D. J.*)

TOURTEAU, (*Artificier.*) les artificiers appellent ainſi de la vieille corde ou de la vieille mêche détortillée, que l'on trempe dans la poix ou le goudron, & qu'on laiſſe ſécher, pour s'en ſervir enſuite à éclairer dans les foſſés & autres lieux d'une place aſſiégée: on le fait de la maniere ſuivante.

Prenez de la poix noire douze livres, ſuif ou graiſſe ſix livres, le tout fondu enſemble à petit feu, puis ajoutez-y trois parties d'huile de lin, faites bouillir le tout; prenez enſuite de vieilles meches ou de vieilles cordes, faites-en des cordons de la grandeur que vous voudrez, mettez-les bouillir dans ces matieres; & ſi vous voulez qu'ils ne brûlent pas ſi fort, mettez-y deux livres de colophone, & deux livres de térébenthine.

TOURTELETS, ſ. m. *terme de Pâtiſſerie*; ce ſont des morceaux de pâte larges comme la main, & déliés preſque comme une feuille de papier, qu'on fait cuire dans de l'eau avec du ſel & du beurre, & qu'on mange d'ordinaire les jours maigres. (*D. J.*)

TOURTERELLE, TURTERELLE, TORTORELLE, TURTRELLE, TOURTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *turtur*; oiſeau que M. Briſſon a mis dans le genre des pigeons; il a 11 pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement 9 pouces juſqu'au bout des ongles; l'envergure eſt d'un pié huit pouces; les ailes étant pliées s'étendent juſqu'aux trois quarts de la longueur de la queue. Le deſſus de la tête & de la face ſupérieure du cou eſt cendré; le bas de cette même face du cou, le dos, le croupion & les plumes qui recouvrent l'origine de la queue ont une couleur brune. Les petites & les moyennes plumes des ailes ſont en partie brunes & en partie rouſſes; le milieu de chaque plume eſt noir, & les bords ſont roux; les grandes plumes ont une couleur brune, à l'exception des bords extérieurs, qui ſont blanchâtres. La face inférieure du cou & le deſſus de la poitrine ont une couleur rouge vineuſe; le bas de la poitrine & les côtés du corps ſont d'un gris-brun; le ventre, les jambes & les plumes du deſſous de la queue, ont une couleur blanche. Les plumes de la queue ſont d'un gris-brun en-deſſus, & noirâtres en-deſſous; elles ont toutes l'extrémité blanche, excepté les deux du milieu; la plume extérieure de chaque côté a les barbes externes blanches. Il y a de chaque côté du cou une grande tache noire, & traverſée par trois ou quatre lignes blanches, qui deſcendent obliquement vers le dos, & qui forment une eſpece de collier: les yeux ſont entourés d'un petit cercle rouge. *Ornit. de M.* Briſſon, *t. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE, (*Diete & Mat. médic.*) *Voyez* PIGEON.

TOURTERELLE D'AMÉRIQUE, *turtur Americanus*; cet oiſeau eſt de la groſſeur de notre *tourterelle*; il a environ 11 pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue: les ailes étant pliées, ne s'étendent guere qu'au quart de la longueur de la queue. La partie antérieure de la tête & la gorge ſont d'un brun rouſſâtre, & le derriere de la tête a une couleur cendrée bleuâtre; il y a de chaque côté à l'endroit où le cendré & le brun ſe réuniſſent, une petite tache noire & ronde, qui a environ deux lignes de diametre. La face ſupérieure du cou, la partie antérieure du dos, les grandes plumes des épaules, les petites & les moyennes plumes des ailes ſont d'un brun obſcur, & il y a de plus ſur les moyennes plumes des ailes & ſur les grandes des épaules des taches noirâtres & ovales de différentes grandeurs. La partie poſtérieure du dos & le croupion, ont une couleur qui tire ſur le cendré; la face inférieure du cou & la poitrine ſont d'une couleur de roſe, qui s'affoiblit par degré en deſcendant vers la poitrine: les plumes du ventre, des jambes & du deſſous de la queue ont une couleur brune mêlée d'un peu de cendré. Il y a de chaque côté de la tête une petite ligne

blanche, qui s'étend depuis les coins de la bouche juſqu'aux yeux. Les grandes plumes des aîles ſont d'un brun foncé, & ont les bords extérieurs des barbes rouſſâtres. Les deux plumes du milieu de la queue ſont noirâtres & les plus longues, les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'à l'extérieur, qui eſt la plus courte; elles ſont preſqu'entierement cendrées, & elles ont ſeulement une large bande tranſverſale & noire près de leur extrémité, qui eſt blanchâtre. Les piés ſont rouges, & la couleur des ongles eſt noire. *Ornit. de M.* Briſſon, *t. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE D'AMÉRIQUE, *turtur barbadenſis minimus Wil.* oiſeau de la groſſeur d'une alouette huppée; il a un peu plus de ſix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec eſt de ſept lignes, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche; les aîles étant pliées ne s'étendent qu'au quart de la longueur de la queue. Le deſſus de la tête & du cou eſt un cendré clair; le dos & le croupion ſont d'un cendré plus foncé. Le devant de la tête, la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les plumes du deſſous de la queue ſont d'un rouge clair, avec quelques taches brunes qui occupent le milieu de certaines plumes du cou & de la poitrine. Les petites plumes des aîles ont une couleur mêlée de cendré-foncé & de rougeâtre, avec quelques taches d'un verd foncé; les grandes plumes, & celles de la face inférieure, ſont rouſſes; les grandes plumes ont l'extrémité & le bord extérieur bruns. Les deux plumes du milieu de la queue ſont d'un cendré plus foncé que celui du dos; les autres ont une couleur brune preſque noire. Le bec eſt d'un rouge pâle à ſon origine, & noirâtre à l'extrémité; les piés ſont rouges & les ongles ſont noires. La femelle differe du mâle en ce qu'elle a la face inférieure du corps d'une couleur blanchâtre, au-lieu de l'avoir rougeâtre. *Ornit. de M.* Briſſon, *t. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE BRUNE D'AMÉRIQUE, *petite, cocolzin aliùs gen. Wil.* oiſeau qui a cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec eſt de ſix lignes depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche; les aîles étant pliées s'étendent environ juſqu'au tiers de la longueur de la queue. Toute la face ſupérieure de cet oiſeau eſt brune & luiſante comme de la ſoie; les petites & les moyennes plumes des aîles ſont de la même couleur brune, mais un peu rougeâtre; elles ont ſept petites taches de couleur d'acier poli, dont trois ſont ſur les petites plumes, & les quatre autres ſur les moyennes. La gorge eſt d'un blanc rouſſâtre; la face inférieure du cou & la poitrine ſont d'un brun rouſſâtre; les plumes des côtés du corps, du ventre, des jambes, & celles du deſſous de la queue ſont d'un blanc ſale mêlé d'une teinte de roux; les grandes plumes des aîles, & celles du ſecond rang, ont le côté extérieur & l'extrémité d'un roux noirâtre; le bord inférieur eſt roux. Les deux plumes du milieu de la queue ſont brunes; les autres ont la face ſupérieure noire, & l'inférieure eſt cendrée à ſon origine, enſuite noire & brune à l'extrémité; le bout des barbes extérieures des deux premieres plumes de chaque côté eſt blanc. Ces piés ſont rouges, & les ongles ont une couleur brune. On trouve cette eſpece de *tourterelle* à Saint-Domingue. *Ornithol. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE VERTE D'AMBOINE, *turtur viridis amboinenſis*; oiſeau qui eſt un peu plus petit que la *tourterelle* ordinaire; il a environ ſept pouces neuf lignes depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſept pouces trois lignes juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt de huit lignes depuis ſa pointe juſqu'au coin de la bouche; les aîles étant pliées s'étendent juſqu'à la moitié de la longueur de la queue. Le devant de la tête & de la gorge ſont cendrées; le derriere de la tête, la face ſupérieure du cou, le dos & le croupion, les plumes du deſſus de la queue, les petites des aîles, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes ont une belle couleur verte dorée & luiſante, qui change en une couleur de cuivre bronzé à certains aſpects; la face inférieure du cou eſt d'un très-beau violet pourpré: les plumes de la face inférieure des aîles ont une couleur cendrée; les grandes plumes des aîles & celles du ſecond rang ſont de même couleur que celles du dos, à l'exception du côté inférieur qui eſt noirâtre; le deſſous de ces plumes a une couleur en-deſſus mêlée de brun. Les plumes de la queue ſont cendrées d'un beau verd doré qui paroît à certains aſpects de couleur de cuivre de roſette; elles ont toutes l'extrémité d'un jaune clair, & un peu de noirâtre ſur le côté intérieur; le deſſous de ces plumes a une couleur noirâtre, à l'exception de l'extrémité, qui eſt d'un blanc ſale. Le bec & les piés ſont rouges, & les ongles ont une couleur griſe brune. *Ornit. de M.* Briſſon, *t. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE D'AMBOINE, *turtur amboinenſis*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur de la *tourterelle* ordinaire; il a un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement huit pouces juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt de dix lignes, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche: les aîles étant pliées, s'étendent à trois pouces au-delà de l'origine de la queue. Les plumes de la tête, du cou, de la poitrine, des côtés, du corps, du ventre, des jambes & celles du deſſous de la queue ſont rouſſes; celles du deſſus de la tête, du cou & de la poitrine ont chacune une bande tranſverſale noirâtre. Les plumes de la partie antérieure du dos & les petites des aîles ſont d'un brun foncé, à l'exception de l'extrémité qui eſt rouſſe; celles de la partie poſtérieure du dos, celles du croupion & du deſſous de la queue ont une couleur rouſſe: la couleur des grandes plumes des aîles eſt d'un brun foncé. Les deux plumes du milieu de la queue ſont les plus longues; les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'à l'extérieure, qui eſt la plus courte; elles ont toutes une couleur brune, tirant ſur le roux. Le bec & les piés ſont rouges, & les ongles ont une couleur brune. La femelle ne differe du mâle qu'en ce qu'elle a des couleurs plus claires. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE DU CANADA, *turtur canadenſis*, oiſeau qui eſt un peu plus gros que la *tourterelle* ordinaire; il a un pié un pouce de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec eſt d'un pouce, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche. Les aîles étant pliées, s'étendent un peu au-delà du milieu de la longueur de la queue. Le deſſus de la tête, la face ſupérieure du cou & la partie antérieure du dos ſont d'un gris brun; la partie poſtérieure du dos & le croupion ont une couleur cendrée; la gorge, la face inférieure du cou & la poitrine ſont d'un gris brun mêlé de jaunâtre. La couleur des plumes des côtés du corps eſt blanche, & celle des plumes des jambes & du ventre eſt d'un blanc ſale. Les grandes & les moyennes plumes des aîles ſont brunes, à l'exception du bord extérieur des grandes plumes qui eſt jaunâtre; il y a ſur les petites de grandes taches d'un brun noirâtre. Les plumes de la queue ſont cendrées, à l'exception de l'extérieure de chaque côté qui eſt blanche; elles ont toutes, excepté les deux du milieu près de leur origine ſur les barbes intérieures, une grande tache rouſſe, au-deſſus de laquelle il y en a une autre auſſi

grande d'un brun noirâtre. Le bec eſt noirâtre ; les piés ſont rouges & les ongles noirs. La femelle diffère du mâle en ce qu'elle a l'extrémité des plumes de la tête, du cou, de la poitrine, de la partie antérieure du dos, & des petites plumes des ailes, d'un blanc ſale & jaunâtre. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE, *turtur capitis Bonæ-Spei*, oiſeau qui n'eſt guere plus gros que l'alouette hupée ; il a neuf pouces ſix lignes de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec eſt de ſept lignes, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées, s'étendent juſqu'au tiers de la longueur de la queue. Les plumes de la tête, du cou, de la poitrine, du dos, du croupion, du deſſous de la queue, & les petites des ailes ſont d'un gris brun ; celles du ventre, des côtés du corps, des jambes & du deſſous de la queue ont une couleur blanche ſale. Il y a ſur chaque aile une tache d'une couleur ſemblable à celle de l'acier poli ; les barbes extérieures & l'extrémité des grandes plumes des ailes ſont brunes, & les barbes intérieures ont une couleur rouſſe ; les plumes du ſecond rang ſont griſes à l'extérieur du tuyau, & brunes à l'intérieur ; les deux plumes du milieu de la queue ont en-deſſus une couleur brune noirâtre, mêlée d'une légere teinte de roux ; la face ſupérieure de toutes les autres eſt d'un gris brun à l'origine, & noirâtre vers l'extrémité ; elles ont toute la face ſupérieure noire, excepté la premiere plume de chaque côté qui a le côté extérieur & l'extrémité blancs : les deux du milieu ſont les plus longues ; les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'à la premiere, qui eſt la plus courte. Le bec & les piés ont une couleur rouge, & les ongles ſont bruns. On trouve cet oiſeau au cap de Bonne-Eſpérance & au Sénégal. Le mâle diffère de la femelle en ce qu'il a la gorge & la face inférieure du cou d'un noir brillant. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE DE LA CAROLINE, *columba turtur Carolinienſis*, Klein ; oiſeau qui eſt un peu plus petit que la *tourterelle* ordinaire ; il a dix pouces & demi de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec eſt de huit lignes, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées, s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue. Le devant de la tête, la face inférieure du cou & la poitrine ſont d'une couleur rougeâtre ; le deſſus de la tête & la face ſupérieure du cou ont une couleur cendrée obſcure. Les plumes du dos, du croupion, du deſſus de la queue & les petites des ailes qui ſe trouvent près du corps ſont de la même couleur que la face ſupérieure du cou, mais elle eſt mêlée d'un peu de rouſſâtre ; les plumes du ventre, des côtés du corps, des jambes & du deſſous de la queue ſont rouſſâtres ; celles de la face inférieure des ailes ont une couleur cendrée. Il y a ſur chaque aile quelques taches noires, placées près de l'extrémité des moyennes plumes ; les grandes ſont d'un cendré noirâtre, & les plus longues ont le bord extérieur blanchâtre. Les deux plumes du milieu de la queue ſont les plus longues, & d'un cendré brun ; les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'aux extérieures qui ſont les plus courtes : les trois extérieures de chaque côté ont la face ſupérieure de couleur cendrée à leur origine & blanche à l'extrémité ; & elles ſont en-deſſous noires à l'origine, & blanches à l'extrémité : les deux qui ſuivent de chaque côté ſont cendrées en-deſſus, & marquées d'un peu de noir vers le milieu de leur longueur ; elles ont la face inférieure noire, depuis l'origine juſqu'à la moitié de leur longueur, & le reſte eſt d'un cendré clair. Les yeux ſont entourés d'une peau bleue ; le bec eſt noirâtre, & les piés ont une couleur rouge. Le mâle diffère de la femelle en ce qu'il a la poitrine d'un beau violet doré qui change à différens aſpects. On trouve cet oiſeau à la Caroline, au Bréſil & à S. Domingue. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE RAYÉE DE LA CHINE, *columba ſinenſis*, *elegans*, Klein ; cet oiſeau eſt à-peu-près de la groſſeur de la *tourterelle* à collier. Le ſommet de la tête a une couleur cendrée ; les plumes des joues & des côtés du cou ſont jaunes, & celles des côtés du cou ont l'extrémité rouge : cette couleur jaune eſt ſéparée de la couleur du deſſus du cou par une bande longitudinale de couleur bleue. Le derriere de la tête, la partie ſupérieure du cou, le dos & le croupion ſont d'un brun rayé tranſverſalement de petites bandes noires, qui forment chacune un arc de cercle. La poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes ſont d'une couleur de roſe pâle : les petites plumes des ailes ont une couleur brune, plus claire que celle du dos ; elles ont auſſi à l'extrémité une bande tranſverſale blanche, au-deſſous de laquelle il y en a une noire. Les premieres & les dernieres des moyennes de l'aile ſont noires, & ont le bord extérieur blanc ; celles du milieu ſont entierement blanches : la couleur des grandes plumes eſt noire, & elles ont le bord extérieur blanc. Les plumes de la queue ſont d'un brun clair. Le bec eſt d'un cendre bleuâtre. Les piés ont une couleur rouge, & les ongles ſont blancs. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE A COLLIER, *turtur torquatus*, elle eſt un peu plus groſſe que la précédente, elle a un pié de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié huit pouces d'envergure ; les ailes étant pliées, s'étendent un peu au-delà du milieu de la longueur de la queue. Le deſſus de la tête & du cou, le dos & les petites plumes des ailes ſont rouſſâtres ; la partie inférieure du cou & la poitrine ont une couleur blanche, mêlée d'une légere teinte rougeâtre ; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du deſſous de la queue ſont blanches ; la couleur des plumes du croupion tire un peu ſur le gris-brun. Les grandes plumes des ailes ſont de la même couleur que celles du croupion, & elles ont le bord extérieur blanchâtre. Les plumes de la queue ſont cendrées en-deſſus, & elles ont toutes l'extrémité blanchâtre, excepté les deux du milieu, dont la face inférieure eſt noirâtre à l'origine des plumes, & enſuite d'un cendré clair ; la plume extérieure de chaque côté a les barbes externes blanches. La partie ſupérieure du cou eſt entourée d'un collier noir, & large d'environ deux lignes. La femelle ne differe du mâle qu'en ce qu'elle eſt plus blanche. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE A COLLIER DU SÉNÉGAL, *turtur torquatus ſenegalenſis*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du merle ; il a environ neuf pouces ſix lignes de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec eſt de neuf lignes, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées, s'étendent environ à la moitié de la longueur de la queue. La tête, le cou, & la poitrine approchent d'une couleur vineuſe, un peu rembrunie ſur le deſſus de la tête & du cou. Les plumes du dos, du croupion, du deſſus de la queue & les petites plumes des ailes ſont d'un gris-brun ; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du deſſous de la queue ont une couleur blanche ſale ; les plumes de la face inférieure de l'aile ſont cendrées ; les grandes plumes des ailes & celles du ſecond rang ont une couleur brune-noirâtre, à l'exception du bord extérieur qui eſt d'un blanc ſale. Les deux plumes du milieu de la queue ſont d'un gris-brun ; les autres ont une couleur noire, depuis leur origine juſqu'à environ les deux tiers de leur lon-

Digitized by Google

gueur, le reſte eſt gris ; le côté extérieur de la premiere plume a cette même couleur. La partie ſupérieure du cou eſt entourée d'une eſpece de collier noir, large d'environ trois lignes : ce collier remonte un peu vers la tête ſur les côtés du cou. Le bec eſt noirâtre ; les piés ſont rouges, & les ongles ont une couleur brune. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE DE LA JAMAÏQUE, *turtur jamaicenſis*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du biſet. Il a onze pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & près de dix pouces juſqu'au bout des ongles ; la longueur du bec eſt de onze lignes depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue ; le deſſus de la tête & la gorge ſont bleus ; cette couleur s'étend un peu ſur le milieu de la face inférieure du cou, & il y a plus bas des plumes noires, dont quelques-unes ont une bande tranſverſale blanche ; la face ſupérieure du cou, le dos, le croupion, les petites plumes des aîles, & celles du deſſus de la queue, ſont d'un brun tirant ſur le rougeâtre ; il y a une bande blanche qui s'étend de chaque côté, depuis le deſſous de la mâchoire inférieure, juſqu'au derriere de la tête, en paſſant au-deſſous de l'œil ; les grandes plumes des aîles ſont brunes, à l'exception du bord extérieur qui eſt rouſſâtre ; celles de la queue ont la face ſupérieure d'un cendré noirâtre, & l'inférieure eſt noirâtre ſans mélange d'autres couleurs ; le bec a une couleur rouge à ſa baſe, l'extrémité eſt cendrée ; les piés & les ongles ſont rouges. *Ornit. de* M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE RAYÉE DES INDES, *columba turtur indiæ orientalis*. Klein. Oiſeau qui eſt un peu moins gros que la *tourterelle* ordinaire ; il a environ neuf pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec eſt de neuf lignes depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées, s'étendent environ à la moitié de la longueur de la queue ; le devant de la tête, les joues & la gorge ſont d'un brun clair ; le derriere & le deſſus de la tête ont une couleur rouſſâtre ; la face ſupérieure du cou, le dos, & les petites plumes des aîles, ſont d'un cendré brun, & ont de petites bandes noires tranſverſales, qui forment chacune un arc de cercle ; les plumes du croupion, & celles du deſſus de la queue, ſont de même couleur que le dos, mais elles n'ont point de bandes tranſverſales ; les plumes des côtés du cou & du corps, ſont bleuâtres, & ont de petites bandes tranſverſales d'un bleu foncé, tirant ſur le noir ; la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre & les jambes, ſont de couleur de roſe ; les plumes du deſſous de la queue ont une couleur blanche ; il y a une petite ligne blanche qui s'étend depuis les narines juſqu'aux yeux ; les grandes plumes des aîles & celles de la queue, ſont d'un cendré brun, un peu plus foncé que la couleur du dos, & les deux plumes du milieu de la queue, ont l'extrémité blanche ; la membrane du deſſus des narines eſt d'un bleu clair, & les piés ſont d'un rouge pâle. *Ornit. de* M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE MULET, *turtur hybridus* ; c'eſt une variété qui provient d'une *tourterelle* ordinaire, & d'une *tourterelle* à collier ; elle eſt de la grandeur de cette derniere ; elle a le ſommet de la tête, le cou & la poitrine, d'une couleur vineuſe ; le dos eſt en entier d'une couleur cendrée, mêlée d'une très-légere teinte de rougeâtre foncé ; les plumes des aîles ſont brunes ; le bec eſt d'un brun bleuâtre, & les piés ſont d'un beau rouge couleur de ſang : au reſte cet oiſeau reſſemble à la *tourterelle* à collier. *Ornit. de* M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE DU SÉNÉGAL, *turtur ſenegalenſis* ; oiſeau qui eſt un peu moins gros qu'un merle, & qui a huit pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec eſt de huit lignes depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche ; les aîles étant pliées s'étendent juſqu'à la moitié de la longueur de la queue ; le deſſus de la tête eſt cendré ; la face ſupérieure du cou, le dos, le croupion & les petites plumes des aîles, ſont d'un gris brun ; la gorge eſt blanchâtre ; la face inférieure du cou, & la poitrine, ont une couleur rougeâtre très-claire, les plumes du ventre, des côtés du corps, des jambes, & celles du deſſous de la queue, ſont d'un blanc ſale ; celles du deſſous de la queue ont une couleur griſe brune, à l'exception de la pointe qui eſt d'un brun noirâtre ; les plumes de la face inférieure des aîles, ſont rouſſes ; les grandes plumes des aîles & celles du ſecond rang, ont l'extrémité & le côté extérieur brun ; le côté intérieur eſt roux ; il y a ſur les aîles quelques taches d'un verd foncé & luiſant qui paroît violet à certains aſpects ; les plumes de la queue ſont toutes noires en-deſſous, à l'exception de la premiere de chaque côté, qui a le côté extérieur blanc, depuis ſon origine juſqu'aux deux tiers de ſa longueur, & une petite tache blanche à ſon extrémité ; les deux plumes du milieu ſont d'un brun noirâtre en deſſus ; les autres ont une couleur mêlée de gris & de brun ; leur origine & leur extrémité eſt noirâtre ; le bec & les piés ſont rouges, & les ongles ont une couleur brune. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE A GORGE TACHETÉE DU SÉNÉGAL, *turtur gutture maculato ſenegalenſis* ; oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur d'un merle ; il a environ neuf pouces neuf lignes de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec eſt de huit lignes, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche ; les aîles étant pliées, s'étendent environ juſqu'à la moitié de la longueur de la queue ; la tête, le cou, & la poitrine ſont d'une aſſez belle couleur vineuſe, & il y a ſur la partie inférieure du cou, de petites taches noires ; la partie ſupérieure du dos eſt d'un brun mêlé de roux ; chaque plume n'a que l'extrémité rouſſe, le reſte eſt brun ; les petites plumes des aîles, qui ſe trouvent près du corps, ont les mêmes couleurs que le dos ; les autres petites plumes des aîles, les plumes de la partie inférieure du dos, & celles du croupion, ſont cendrées ; les plumes du ventre, des côtés du corps, des jambes, & du deſſous de la queue, ſont blanches ; celles de la face inférieure des aîles ont une couleur cendrée ; les grandes plumes des aîles, & celles du ſecond rang, ſont brunes en-deſſus, & elles ont en-deſſous les barbes extérieures cendrées, & les intérieures brunes ; les plumes de la queue ſont noires en-deſſous, depuis leur origine juſqu'à environ la moitié de leur longueur, & le reſte eſt cendré dans les ſix du milieu, & blanc dans les trois autres de chaque côté ; la face ſupérieure des ſix plumes du milieu, a une couleur brune mêlée de cendré ; les autres ſont d'un cendré noirâtre ; ſur la même face, depuis leur origine juſqu'à environ le milieu de leur longueur, & le reſte eſt blanc ; les piés ſont rouges, & les ongles ont une couleur noirâtre. *Ornit. de* M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE, (*Monum. Antiq. & Médail.*) la *tourterelle* eſt dans les monumens, le ſymbole de la fidélité entre ami, entre époux, & même des ſoldats pour leur généraux. On trouve ſur le revers d'une médaille d'Élagabale, une femme aſſiſe, tenant dans ſa main une *tourterelle*, avec cette inſcription, *fides exercitûs*. Ce ſymbole eſt fondé ſur ce que le mâle & la femelle de cet oiſeau volent ordinairement enſemble, & pouſſent des gémiſſemens quand ils ſont ſéparés. (*D. J.*)

TOUR-

TOUR-TERRIÈRE, ſ. f. (*Méchan.*) les *tour-terrieres* ſont de gros rouleaux de bois, qui ſervent dans les atteliers à tranſporter de gros fardeaux. (*D. J.*)

TOURTIERE, ſ. f. *terme de Pâtiſſier*; c'eſt une piece de batterie de cuiſine d'argent, ou de cuivre étamé, ronde, creuſe d'environ trois doigts, avec des rebords hauts d'autant, & qui vont en talus, quelquefois avec trois piés, quelquefois ſans piés, & quelquefois auſſi avec un couvercle, ſervant aux bourgeois & aux pâtiſſiers, pour faire des tourtes. (*D. J.*)

TOURTOIRE, ſ. f. *terme de Chaſſe*; houſſine avec laquelle on fait les batteries dans les buiſſons.

TOURTOURELLE, *voyez* PASTENAGUE.

TOUS, *tutti*, en *muſique*; ce mot s'écrit ſouvent dans des parties de ſymphonie, pour détruire cet autre mot *ſolo*, qui marque un récit : le mot *tous*, indique le lieu où finit ce récit, & où tout l'orcheſtre reprend.

TOUS, *autrement* MESCHED, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie dans la Choraſſane, dont elle eſt la capitale, à une lieue au midi de Nichabour. *Longit.* 76. 30. *latit.* 37. (*D. J.*)

TOUSSAINTS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) fête de tous les ſaints, dont l'inſtitution dans l'égliſe n'eſt pas au-deſſus du tems de Grégoire III. décédé en 813. Cette fête fut fixée au premier de Novembre; l'idée de ſa célébration ſeroit auſſi ſage qu'utile, ſi on y eût joint dans le même jour, toutes les autres fêtes du calendrier, à l'exception de celle de pâques. Cette derniere eût rappellé tout ce qui regarde notre Sauveur, ſa naiſſance, ſes miracles, ſa mort, ſa réſurrection, ſon aſcenſion; l'autre eût réuni ſous un même point de vue, la contemplation de la ſainte Vierge, des apôtres, des ſaints, des martyrs, & tout ce qu'il y a de plus édifiant dans le chriſtianiſme. C'eſt un beau parti à prendre dans un ſiecle éclairé! (*D. J.*)

TOUT, adv. (*Gram. franç.*) quand *tout* ſignifie *tout-à-fait*, il doit être indéclinable; exemples : ils furent *tout* étonnés; ils ſont *tout* autres que vous ne les avez vus, *&c.* & non pas *tous* étonnés, *tous* autres, *&c.*

Mais cela n'a lieu qu'au genre maſculin, car au féminin il faut dire *toutes*; elles ſont *toutes* étonnées, *toutes* autres; l'adverbe *tout* ſe convertiſſant en nom, pour ſignifier néanmoins ce que ſignifie l'adverbe, & non pas ce que ſignifie le nom; car quand on dit : elle ſont *toutes* étonnées, *toutes* veut dire là *tout-à-fait*. La biſarrerie de l'uſage a fait cette différence ſans raiſon, entre le maſculin & le féminin.

Il y a pourtant une exception à cette regle du genre féminin; c'eſt qu'avec *autres* au féminin, il faut dire *tout*, & non pas *toutes*; comme : les dernieres figues que vous m'envoyates, étoient *tout* autres que les premieres; & non pas, étoient *toutes* autres; mais ce n'eſt qu'au pluriel, car au ſingulier il faut dire *toute*; comme : l'étoffe que vous avez, eſt *toute* autre que la mienne.

Tout eſt toujours indéclinable, quand il eſt ſuivi d'*auſſi*; exemples : elles furent *tout* auſſi étonnées, que ſi elles euſſent vû un horrible phantôme; ces fleurs ſont encore *tout* auſſi fraiches qu'elles l'étoient hier. (*D. J.*)

TOUT, (*Blaſon.*) en terme de blaſon, on dit ſur le *tout*, quand on met un écuſſon en cœur ou en abîme, & lorſqu'il poſe ſur les quartiers dont un écu peut être formé, qu'on appelle alors *furchargé*; & en ce cas il tient ordinairement le tiers de l'écu : on dit ſur le *tout* du *tout*, quand un moindre écuſſon ſe met encore ſur celui qui étoit ſur le *tout* de l'autre : on dit auſſi ſur le *tout*, lorſqu'en la pointe d'un écu, & *tout* au bas des arênes principales, & au-deſſous de *tous* les autres cantons ou quartiers, on met un dernier écuſſon, qui n'a pour hauteur, ſinon l'eſpace dans lequel l'écu commence à ſe courber pour ſe terminer en pointe; ce qui forme une eſpece de rebattement, appellé en plaine *ſous le tout*. P. Méneſtrier. (*D. J.*)

TOUT-BEC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) c'eſt le nom qu'on donne à un oiſeau d'Amerique dont le bec eſt auſſi gros que le reſte de ſon corps, qui n'eſt que comme celui d'un pivert, à qui il reſſemble par la figure; ceux qui ſont plus petits ſont rares : dans quelques endroits cet oiſeau ſe nomme *gros-bec*.

TOUT-BOIS, *en terme de Jardinage*, n'eſt autre choſe que pluſieurs plants différens dont on garnit les boſquets.

TOUTE-BONNE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſclarea*, genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont la levre ſuperieure reſſemble à une faucille, & l'inférieure eſt diviſée en trois parties, dont celle du milieu a la forme d'une cuillere. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons, qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies, renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

TOUTE-BONNE, (*Mat. médic.*) *Voyez* ORVALE.

TOUTENAGUE *ou* TUTANEGO, (*Hiſt. nat.*) on avoit cru juſqu'à préſent, que la *toutenague* étoit une compoſition métallique, on prétendoit même que c'étoit un alliage d'étain & de biſmuth; enfin M. Charles Guſtave Ekeberg, prémier ſubrécargue de la compagnie des Indes de Suede, a détrompé le public de cette idée; dans un avis qu'il a donné à l'académie royale des Sciences de Suede, il dit que cette ſubſtance métallique ſe trouve en Chine, dans la province de Whonam; les Chinois l'appellent *packyyn*; la mine qui la fournit eſt d'un gris de cendre tirant un peu ſur le bleuâtre; elle eſt brillante comme de la mine de fer; elle eſt fort peſante, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins chargée de métal; elle eſt tendre ſous terre, mais ſe durcit à l'air. On la rencontre à différentes profondeurs, & quelquefois à plus de quatre-vingt toiſes de la ſurface de la terre. La couche de terre qui couvre cette ſubſtance eſt ou jaune ou verdâtre, ou même noire. Il y a des filons qui vont quelquefois aboutir à la ſurface du terrein; on eſt obligé d'en chercher d'autres d'après des indices connus. Ce métal ou cette ſubſtance ſe trouve en certains endroits toute formée & toute pure. A l'égard de la mine elle ſe fond aiſément; lorſqu'on la grille & qu'on la fait fondre, il en part une fumée épaiſſe, d'une odeur déſagréable, & qui eſt nuiſible & malſaine. *Voyez* les *Mémoires de l'acad. royale des Sciences de Suede, année* 1756. (—)

TOUT-ENSEMBLE, (*Peinture.*) le *tout-enſemble* d'un tableau, eſt la correſpondance convenable, & l'union générale de toutes les parties d'un tableau. M. Watelet vous en inſtruira au *mot* ENSEMBLE.

TOUT LE MONDE BAS, (*Marine.*) commandement à tous les gens de l'équipage, ou de s'aſſeoir pour ne point retarder par leur mouvement le ſillage du vaiſſeau, ou de deſcendre entre les ponts, ou de ſe coucher pour n'être point en vue d'un vaiſſeau ennemi.

TOUT LE MONDE HAUT, (*Marine.*) commandement à l'équipage de monter ſur le pont du haut du vaiſſeau.

TOUTE SAINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) en anglois *tut-ſan*, la fleur de ce genre de plante eſt en roſe. De ſon calice qui eſt compoſé de pluſieurs feuilles s'éleve un piſtil, lequel devient une baie ovale, unicapſulaire, renfermant pluſieurs petites graines attachées au placenta : on ne connoit qu'une ſeule eſpece de ce genre de plante, nommée *androſæmum maximum fruteſcens*, C. B. P. 280. Boerh. *Ind. alt.* 242. Tournef. *I. R. H.*

Digitized by Google

251. *ſiciliana* par Geſn. *tabern. mont.* & I. B. 3. 384.

Cette plante pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de deux ou trois piés : elle eſt douce au toucher & de couleur rouge ; ſes feuilles ſont rangées deux-à-deux, vertes au commencement, rouges lorſque la plante eſt mûre ; elles paroiſſent criblées de petits trous, qui, examinés de près, ſont des véſicules remplies d'une eau claire & balſamique ; aux ſommités des branches pouſſent des fleurs en grand nombre, ſurtout les baſſes tiges, compoſées ordinairement de cinq feuilles jaunes, ſoutenues par un calice d'autant de feuilles verdâtres ; l'étamine qui eſt au milieu eſt jaune, & rend un ſuc de même couleur lorſqu'on la frotte dans les doigts. Quand la fleur eſt paſſée, il paroit un fruit ou une eſpece de baie, verte d'abord, qui enſuite devient d'un cramoiſi foncé, & à la fin tout-à-fait noire, & contient une graine dont on tire une liqueur purpurine. Sa racine ne laiſſe pas d'être épaiſſe, & eſt rouge & fibreuſe : elle vient dans les haies & parmi les buiſſons, & fleurit au mois de Juillet.

Cette plante eſt eſtimée reſolutive & apéritive : on appelle cette plante *androſæmon*, de *ἀνὴρ*, *homme*, & *αἷμα*, *ſang*, parce que quand on la cueille, il ſemble que les doigts ſoient enſanglantés. (*D. J.*)

TOUTE-TABLE, ſ. m. (*Jeu.*) ce jeu eſt moins embarraſſant que celui du trictrac, puiſqu'on n'a pas toujours l'eſprit appliqué à marquer des points ou des trous ; on le nomme le *jeu de toute-table*, parce que pour le jouer chacun diſpoſe ſes dames en quatre parties ou quatre tas qu'il place différemment dans les quatre tables du trictrac ; on ne joue que deux à ce jeu ainſi qu'au trictrac & au reverſier, & l'on peut prendre un conſeil. Pour bien diſpoſer votre jeu il faut prendre garde de placer vos dames dans le trictrac de la maniere ſuivante ; ſavoir deux dans la fleche qui eſt dans le coin à la droite de votre homme, cinq dans l'autre coin à ſa gauche ; trois ſur la cinquieme fleche de la table qui eſt de votre côté & à votre droite ; & les cinq derniers ſur la premiere fleche qui joint la bande de ſéparation dans la ſeconde table de votre côté & à votre gauche. L'autre joueur doit faire de même ; il mettra deux dames ſur la premiere lame du coin qui eſt de votre côté à gauche ; cinq ſur la derniere lame qui eſt au coin de votre droite ; & les cinq dernieres ſur la premiere lame qui joint la premiere bande de ſéparation dans la ſeconde table de ſon côté à droite.

Les doublets ſe jouent à ce jeu comme au reverſier doublement. Au commencement de la partie on peut jouer les deux dames qui ſont dans le coin à la droite de ſon homme, ou celles du coin à ſa gauche, ou même celles qui ſont dans les coins de la table où l'on eſt ; & afin qu'on ne faſſe pas marcher ſes dames d'un côté pour l'autre, il faut que vos deux dames qui ſont à la droite de votre homme viennent juſqu'au coin qui eſt à ſa gauche, enſuite vous les pouvez faire paſſer de votre côté à votre droite, & vous les ferez aller avec tout le reſte de vos dames dans la table qui eſt à votre gauche, par la raiſon que c'eſt dans cette table-là qu'il faut que vous paſſiez votre jeu, & qu'il eſt néceſſaire que vous y paſſiez toutes vos dames avant que d'en pouvoir lever aucunes : on bat les dames à ce jeu comme au reverſier, c'eſt-à-dire en plaçant ſa dame ſur la même lame où étoit celle de ſon homme, ou bien en paſſant toutes les dames qui ont été battues qui ſont hors de jeu, & celui à qui elles appartiennent ne ſauroit jouer quoi que ce ſoit qu'il ne les ait toutes rentrées. Il eſt bien plus facile de rentrer à ce jeu qu'au reverſier, puiſque l'on peut rentrer ſur ſon homme, en le battant lorſqu'il a quelques dames découvertes, mais auſſi vous pouvez rentrer ſur vous-même, & mettre ſur une fleche autant de dames que vous ſouhaiterez. Quand on a paſſé toutes les dames dans la table de la quatrieme pile, on leve à chaque coup de dez qui donne ſur la bande du trictrac, ainſi qu'au jan de retour. Lorſqu'on joue au trictrac, pour chaque doublet on leve quatre dames quand on en a qui donnent juſte ſur le bord. Si la caſe que l'on devroit lever ſe trouve vuide, & qu'il y ait des dames derriere pour jouer le doublet que l'on a fait ſans rien lever, il faut le jouer. S'il n'y a rien derriere, on leve celles qui ſuivent la fleche d'où le doublet qu'on a amené devoit partir : celui qui a le plutôt levé toutes ſes dames gagne la partie ſimple.

Il arrive très-ſouvent que l'on joue en deux ou trois parties, & même en davantage, parce que ce jeu va aſſez vîte. Quelquefois auſſi l'on joue à la premiere partie, & l'on convient que celui qui aura la partie double gagnera le double de ce que l'on a joué ; on gagne la partie double quand on a levé toutes ſes dames avant que ſon homme ait paſſé toutes les ſiennes dans la table de ſa quatrieme pile, & qu'il en ait levé aucune ; s'il en avoit levé une il ne gagneroit que la partie ſimple. Lorſque l'on joue en pluſieurs parties & que l'on gagne double on marque deux parties, & celui qui a gagné recommence & a le dez.

TOUT-OU-RIEN, ſ. m. (*Horlogerie.*) nom que les Horlogers donnent à une piece de la cadrature d'une répétition, au moyen de laquelle elle ne ſonne qu'autant qu'on a pouſſé le pouſſoir, ou tiré le cordon ſuffiſamment, c'eſt-à-dire, que la répétition ſonne *tout*, ſavoir un nombre de coups égal à l'heure marquée, ſi l'on a pouſſé le pouſſoir ſuffiſamment, ſinon qu'elle ne ſonne *rien*.

PVI, *fig. & Planches de l'Horlogerie*, eſt un *tout-ou-rien* ; il eſt mobile en *P* ſur une cheville, & peut décrire un petit arc dans le ſens *MR* ; *V* eſt la tête d'une vis qui, après avoir paſſé au-travers de cette piece, forme une cheville pour porter le limaçon des heures ; *M* eſt une eſpece de bec qui retient la queue de la piece des quarts, & empêche cette piece de ſe mouvoir ; *R* eſt un reſſort qui pouſſe continuellement le *tout-ou-rien* vers la cheville *L*, qui paſſe par le trou oval du *tout-ou-rien*. La forme des *tout-ou-rien* varie ; mais en général ils ſont diſpoſés toujours de la même maniere.

Comme la cadrature d'une répétition à *tout-ou-rien* eſt toujours conſtruite de façon que lorſqu'on veut la faire répéter, elle ne le fait qu'autant que la piece des quarts peut le mouvoir ; il s'enſuit qu'elle ne peut répéter qu'autant que la queue *q* de la crémaillere, en appuyant ſur le limaçon des heures, a fait reculer un peu le *tout-ou-rien*, & par-là donne à la piece des quarts la facilité de ſe mouvoir. *Voyez là-deſſus l'article* RÉPÉTITION, où tout cela eſt plus détaillé.

TOUVRE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Angoumois ; elle tire ſa ſource d'un rocher eſcarpé, & ſe jette dans la Charente après une lieue & demie de cours ; mais ſa ſource eſt remarquable par ſa beauté, car elle a plus de douze braſſes d'eau de profondeur. (*D. J.*)

TOUX, ſ. f. (*Phyſiolog.*) mouvement ſourd ou ſonore plus ou moins violent, qui s'exécute par le moyen des organes de la reſpiration, lorſqu'il arrive que quelque choſe incommode les poûmons, dont la nature tâche de ſe défaire. Voici le méchaniſme de ce mouvement.

1°. L'air étant entré par l'inſpiration eſt retenu quelque tems ; c'eſt l'irritation qu'on ſent dans les poûmons, qui eſt cauſe qu'on retarde un moment l'expiration pour tâcher de faire ſortir ce qui incommode ce viſcere ; alors le muſcle triangulaire par ſon mouvement, reſſerre ſubitement le thorax ; les fibres antérieures du diaphragme produiſent le même

Digitized by Google

reſſerrement qui preſſe le tiſſu pulmonaire; les poûmons preſſés violemment par diverſes ſecouſſes, ſe vuident de l'air qu'ils contiennent dans leurs cellules; l'air pouſſé à diverſes repriſes contre le larynx, y forme un ſon chaque fois qu'il va y heurter avec force: quand j'ai dit qu'on retarde un moment l'expiration pour faire ſortir ce qui incommode les poumons, je n'ai pas prétendu que cela fût toujous volontaire; je n'ai voulu expliquer que la *toux* qui eſt libre; car lorſqu'il y a quelque violente irritation dans les poûmons, il ſurvient dans le diaphragme des convulſions qui forment une *toux* qu'on n'eſt pas maître d'arrêter.

2°. Quand l'air ſort avec violence, les matieres qui incommodent les poûmons ſont enlevées, pourvu qu'elles ſe trouvent à ſon paſſage, & qu'elles puiſſent ſuivre ſes mouvemens; il arrive auſſi que les diverſes ſecouſſes que reçoivent alors les poûmons, font ſortir les liqueurs arrêtées dans quelques couloirs où elles cauſoient de l'irritation: il ſe peut faire encore que le ſang ou la lymphe arrêtée qui peuvent irriter les nerfs, viennent à reprendre leur mouvement par l'agitation du tiſſu des poûmons. Cependant ſi la *toux* continue long-tems, bien loin qu'elle faſſe couler ces liqueurs, elle contribue à les arrêter; car dans ces violens mouvemens dont elle agite les poûmons, les vaiſſeaux & les couloirs s'engorgent beaucoup; le ſang qui ne peut pas ſortir librement non plus que quand on rit, forme enfin ces tubercules qu'on trouve dans les poumons des phthiſiques.

3°. On remarque que quand on rit beaucoup, on touſſe; c'eſt une ſuite méchanique des mouvemens qui s'excitent alors dans les poumons; dans le tems qu'on rit, le ſang ne coule pas librement, comme nous l'avons remarqué; il eſt extrêmement preſſé dans ſes vaiſſeaux par les diverſes ſecouſſes dont nous avons parlé; or cela ne ſauroit ſe faire que les nerfs qui ſont dans la ſubſtance des poumons, ne ſoient irrités; on ne doit donc pas être ſurpris s'il ſurvient une *toux*.

D'ailleurs, il n'y a pas grande différence entre l'action par laquelle nous rions, & celle par laquelle nous touſſons; l'une & l'autre ne dépendent que de l'air qui ſort par diverſes ſecouſſes réitérées; elles different 1°. par le changement du viſage, & par l'affection qui ne caractériſe que le ris; 2°. dans la *toux*, l'air ſort par la glotte ouverte, ſans avoir eu le tems d'être changé, & dans le ris la voix ſort par la glotte reſſerrée; 3°. elles different encore en ce que les mouvemens ſont plus violens dans la *toux*; 4°. en ce qu'ils ne ſont preſque pas interrompus dans le ris, au lieu qu'ils le ſont beaucoup dans la *toux*; 5°. en ce qu'on ouvre plus le larynx quand on touſſe, le cartilage thiroïde ſe baiſſe, & par-là l'épiglotte par ſa pointe s'éloigne des cartilages arythénoïdes. Enfin, on met le larynx dans la ſituation où il eſt quand on fait une grande expiration.

On voit par-là que le bruit de la *toux* doit être ſourd quelquefois; mais ſi la *toux* eſt violente, l'air qui paſſera par la glote, y excitera un ſon qui ſera fort; & alors le cartilage thyroïde ne deſcendra point: le bruit ſourd dont nous venons de parler, eſt celui que font les aſthmatiques qui ne reſpirent qu'avec peine, & qui quelquefois retirent un peu en-arriere les angles de la bouche, comme quand on veut rire... Par la même raiſon qu'on touſſe après avoir ri, on peut touſſer après avoir chanté, crié, parlé long-tems; le ſang qui ne coule pas bien, irrite les poûmons.

4°. Les mouvemens déréglés qui arrivent au ventricule, produiſent ſouvent la *toux*; cela doit être ainſi, parce que la paire-vague donne des rameaux au poumon & à l'éſophage; quand il arrivera donc une irritation dans l'un, elle ſe fera ſentir dans l'autre; auſſi a-t-on remarqué qu'une *toux* opiniâtre a produit ſouvent des vomiſſemens. Quelquefois même il ſe fait de ſi grandes ſecouſſes en touſſant, qu'on voit la dure-mere ſe mouvoir dans ceux qui ont perdu une partie du crâne. Joignons ici une obſervation de pratique; l'opium ſi ſalutaire dans les *toux convulſives*, eſt funeſte dans les *toux dépuratoires*, qui exigent une abondante expectoration. (*D. J.*)

Toux, *tuſſis*, la *toux* eſt un ſymptôme de pluſieurs maladies, de la gorge, de la poitrine, & de l'eſtomac; mais c'eſt le ſymptôme ordinaire de quelque embarras dans le poûmon. Elle conſiſte dans un effort violent que l'on fait pour expulſer une matiere étrangere des bronches & du poumon; par le moyen de l'augmentation de leur contraction ou de leur force convulſive; ainſi la *toux* eſt précédée d'une violente inſpiration, & accompagnée d'une expiration auſſi fatigante.

Les cauſes de la *toux* ſont tout ce qui peut empêcher l'air d'entrer librement dans le poumon, & d'en ſortir avec aiſance; ce qui provient de pluſieurs cauſes qui ſont propres ou étrangeres au poumon. Les cauſes de la *toux* propres à ce viſcere ſont, 1°. l'engorgement des arteres & des veines, ſoit bronchiques, ſoit pulmonaires, par un ſang épais, viſqueux, ou gluant; 2°. l'arrêt de la lymphe bronchiale dans les canaux qui lui ſont deſtinés, produit par un défaut de tranſpiration, par une chaleur ou un froid exceſſif; 3°. l'acrimonie du ſang ou de la lymphe bronchiale; 4°. la conſtriction ſpaſmodique du poûmon ou des parties voiſines; ce ſont-là les cauſes ordinaires de la *toux* pulmonaire, ou qui a ſa premiere ſource dans le poûmon.

La *toux* a auſſi des cauſes étrangeres au poûmon; ainſi une ſalure acide, viſqueuſe, nidoreuſe, qui enduit l'eſtomac, des rapports aigres, le vomiſſement habituel & accidentel, la crudité des alimens & du chyle qui ſe mêlent au ſang dans le poûmon, l'acrimonie de la mucoſité des amygdales du nez & des glandes du fond de la bouche, la ſéchereſſe de l'air, ſa chaleur, ſon humidité exceſſive, ſont autant de cauſes de la *toux*, qui peuvent en agiſſant médiatement ſur le poûmon, produire ce ſymptôme.

De-là vient que la *toux* eſt ſi ordinaire dans toutes les eſpeces de diſpnées, dans la pleuréſie, la péripneumonie, & l'eſquinancie; mais quoi qu'elle ſoit un ſymptôme eſſentiel de ces maladies, elle ſe rencontre dans beaucoup de maladies, dont le ſiége eſt hors de la poitrine. Ainſi on voit ſouvent des *toux* cauſées par une affection ſpaſmodique du larynx & de la gorge, dont la cauſe éloignée a ſon ſiége dans l'eſtomac, le foie, ou la matrice. De-là eſt venue la diſtinction de *toux* pectorale, de *toux* ſtomachale, & de *toux* gutturale.

Le diagnoſtic de la *toux* conſiſte à connoître ſes eſpeces & ſes cauſes; la gutturale & la ſymptomatique, de même que la ſympathique, ſe connoiſſent par leurs ſignes; la pectorale a les ſiens propres qui ſont plus marqués, plus fâcheux. La *toux* ſeche eſt ſans crachat, & accompagnée de douleur & de chaleur; la *toux* humide eſt moins douloureuſe & moins pénible.

Le prognoſtic de la *toux* varie ſelon le ſiége & ſes cauſes; la pectorale eſt la plus grave, & ne doit point être négligée; elle déſigne un rhume ou une fluxion, ſoit de ſang, ſoit de pituite ſur le poûmon; ce qui peut avoir des ſuites fâcheuſes.

Traitement de la toux. Rien n'eſt ſi commun que d'ordonner des huiles, des juleps adouciſſans & béchiques dans la *toux*; les praticiens ordinaires & communs s'en tiennent-là & pour lors ils font empirer des maladies qui n'auroient été rien, ſi on eût coupé la racine. Avant de penſer à guérir la *toux*,

on doit en examiner la cauſe ; ſans cela on riſque de tout perdre. Les remedes adouciſſans, tels que les huiles, les mucilages, les loks, les émulſions, les ſyrops béchiques, les tablettes de guimauve, & autres pareilles, deviennent dangereuſes, lorſque le rhume eſt ſymphatique. Si au contraire il eſt produit par une acrimonie du ſang, une irritation des bronches, la ſéchereſſe & la chaleur du poumon ; c'eſt le cas d'ordonner les béchiques ſimples & doux ; mais dans l'épaiſſiſſement & la glutinoſité ſoit de la lymphe, ſoit du ſang, dans l'obſtruction des canaux bronchiques, par une matiere froide, lente, & humide, on doit employer les béchiques inciſifs & expectorans, les atténuans & apéritifs, les purgatifs & les émétiques.

D'où l'on doit conclure que les rhumes & la *toux* ſont des maladies très-difficiles à guérir, & que les maladies chroniques de la poitrine & du poumon, qui dégénerent ſi ſouvent en conſomption, ſont pour la plûpart une ſuite de ces maladies légeres que l'on nomme *toux* & *rhume*, & que les ignorans traitent à la légere, ſans en approfondir les cauſes, & ſans en examiner les dangers. Les pilules de Morton, les baumes naturels & factices, les baumes de ſoufre, & autres préparations de cette nature, ſont meilleurs que les remedes les plus vantés, dans la *toux* ; il n'eſt queſtion que de modérer leur activité dans l'acrimonie & la grande ardeur de la poitrine. L'uſage de ces remedes tempéré par le lait eſt un des grands ſpécifiques pour la *toux*. *Voyez* RHUME, *voyez* BÉCHIQUE. (*m*)

TOWCESTER, (*Géog. mod.*) *Torceſter*, ville ou bourg à marché d'Angleterre dans Northamptonshire. Cambden veut que ce ſoit le *Tripontium* des anciens, & qu'on l'appelloit ainſi à cauſe de ſes trois ponts. Cette place devint une ville forte, dont les Danois ne purent s'emparer, après pluſieurs aſſauts contécutifs, & également inutiles.

C'eſt dans le voiſinage de *Towceſter* que naquit en 1638, *Bernard* (Edouard) ſavant critique, ainſi qu'aſtronome ; & pour dire quelque choſe de plus, *vir omni eruditione & humanitate excellens*, comme l'appelle Thomas Gale. Smith a donné ſa vie. Son génie n'étoit pas d'un caractere à ſe renfermer dans les limites de la Grece & de Rome : il entreprit d'acquérir la connoiſſance des ſciences de la Paleſtine, de la Syrie, de l'Arabie & de l'Egypte ; & dans ce deſſein, il apprit les langues de ces divers pays. De-là vint qu'en 1668, il ſe rendit à Leyde pour conſulter les manuſcrits orientaux, que Joſeph Scaliger & Levinus Warner avoient légués à la bibliotheque de cette académie.

Il fut nommé à la chaire d'Aſtronomie de Savile en 1673. L'univerſité d'Oxford ayant formé le deſſein de publier une édition des anciens mathématiciens, M. Bernard raſſembla tous les livres de ce genre qui avoient paru depuis l'invention de l'Imprimerie, & tous les manuſcrits qu'il put déterrer dans les bibliotheques bodleienne & ſavilienne. Il rangea le tout ſous diverſes claſſes, & en dreſſa le plan qui devoit contenir quatorze volumes *in-folio* ; c'eſt grand dommage qu'un ſi beau projet n'ait point eu d'exécution.

En 1676, Charles II. l'envoya à Paris, en qualité de gouverneur des ducs de Grafton & de Northumberland, fils de ce prince & de la ducheſſe de Cléveland ; mais la ſimplicité des mœurs de notre ſavant ne s'accommodant point du genre de vie qu'on menoit chez la ducheſſe, il revint au bout de l'année dans ſa retraite chérie d'Oxford. Élevé dans l'obſcurité du cabinet, peu fait à la flaterie qu'on demande chez les grands, n'ayant point cette légéreté de converſation, cette galanterie oiſive, & ces propos menſongers ſi néceſſaires auprès des dames, il s'apperçut qu'il étoit peu fêté dans une maiſon où l'on ne ſavoit pas reſpecter les vertus réelles. Il s'en conſola bientôt, & prit le parti de voir les ſavans de Paris, de viſiter les manuſcrits, & de ramaſſer quantité de livres rares.

De retour en Angleterre, il publia divers morceaux dans les *Tranſactions philoſophiques*, ſur la plus grande déclinaiſon du ſoleil, & ſur la longitude & la latitude des principales étoiles fixes. En 1684 il prit le degré de docteur en Théologie, & obtint un bénéfice à neuf milles d'Oxford. En 1695, il fit le voyage de Hollande, & y acheta quantité de manuſcrits orientaux de la bibliotheque de Golius, pour le docteur Narciſſe Marsh, archevêque de Dublin. Il mourut à Oxford en 1696, âgé d'environ cinquante-neuf ans.

Son ouvrage ſur les poids & meſures des anciens, parut en 1685, & fut réimprimé en 1688, *in*-8°. C'eſt un traité pour l'uſage, & non pour la parade, l'auteur l'ayant rendu auſſi concis qu'il étoit poſſible. Il a raſſemblé judicieuſement ce qui étoit diſperſé çà & là dans les autres écrivains ; & il a ajouté, de ſon propre & riche fonds, quantité de choſes qu'on chercheroit inutilement ailleurs, ſur les meſures des Talmudiſtes, des Arabes, des Chinois, *&c.* On a joint dans la ſeconde édition de ce traité deux lettres écrites à l'auteur : l'une, du docteur Thomas Hyde, dans laquelle il explique plus particuliérement ce qui regarde les poids & les meſures des Chinois : & l'autre d'un ſavant qui ſe ſigne *N. F. D.* c'eſt-à-dire, *Nicolas Fatio Duillier*, qui fait une deſcription de la mer d'airain de Salomon, ſelon une nouvelle méthode, & qui en donne un plan.

M. Bernard a fait imprimer à Oxford ſur une grande feuille gravée en cuivre : *Orbis eruditi, litteratura à caractere ſamaritico deducta.* On y voit d'un coup-d'œil, ſans confuſion, les différentes figures des lettres, dans les différens âges du monde ; celles qui ont été d'abord en uſage parmi les Phéniciens, enſuite parmi les Samaritains, les Juifs, les Syriens, les Arabes, les Perſes, les philoſophes Indiens, les Brachmanes, les Malabares, les Grecs, les Coptes, les Ruſſiens, les Eſclavons, les Arméniens, qui ont emprunté leur alphabet des Grecs, comme les Ethiopiens le leur des Coptes. Enfin on y voit les caracteres des anciens latins, deſquels les Francs, les Saxons, les Goths, & les autres nations ſeptentrionales, ont emprunté les leurs. Il y a joint une ſeconde table qui contient les principales abbréviations des Grecs, celles des Médecins, des Mathématiciens & des Chimiſtes ; table qui eſt d'un grand uſage dans la lecture des anciens. On y trouve auſſi d'excellens eſſais des abréviations des autres peuples. Il a dreſſé le tout avec un travail prodigieux, ſur les monumens, les monnoies, & les manuſcrits. Les tables dont nous venons de parler, ſont auſſi rares que curieuſes ; & nous les avons cherchées ſans ſuccès, pour en embellir l'Encyclopédie.

En 1689 parut ſon *Etymologicon britannicum* à la fin des *Inſtitutiones anglo-ſaxonicæ* du docteur George Hickes, à Oxford, *in*-4°. Cet étymologique contient l'étymologie d'un grand nombre de mots anglois & bretons, tirés du ruſſien, de l'eſclavon, du perſan & de l'arménien.

M. Bernard a mis au jour diverſes autres pieces, & il a laiſſé pluſieurs ouvrages ébauchés dont le docteur Smith a donné le catalogue dans la vie de ce ſavant homme. Entre ces ouvrages ſe trouve, 1°. un *chronicon omnis ævi*, plein d'érudition, & qui étoit le fruit de pluſieurs années de travail, d'après d'anciens manuſcrits, des médailles, & d'autres monumens. 2°. *Calendarium eccleſiaſticum & civile plerarumque gentium* ; c'eſt un ouvrage conſidérable, & qui mérite de paroître. 3°. On peut ici rapporter les vaſtes re-

Digitized by Google

cueils qu'il avoit faits ſur la Géométrie & l'Aſtronomie, & divers plans tirés des auteurs arabes, qui ſont encore manuſcrits dans la bibliotheque bodléienne & dans celle de Golius. 4°. Des recueils ſur la maniere de trouver le méridien, ſur les ſolſtices & les équinoxes, ſur l'année tropique, & ſur la méthode d'obſerver le mouvement des aſtres. Enfin les curateurs de la bibliotheque bodléienne ont acheté les manuſcrits en queſtion, & quelques autres de l'auteur, pour le prix de deux à trois cens livres ſterlings. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOWRIDGE, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle prend ſa ſource dans le comté de Devon, dont elle traverſe une partie, paſſe à Bedfort; & après s'être jointe au Taw, à trois milles de la mer d'Irlande, elles s'y jettent enſemble dans un même lit. (*D. J.*)

TOWY, LA (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, au pays de Galles, dans le Caerſmathen-ſhire. Elle arroſe Caermarthen, & ſe perd dans la mer à environ dix milles de cette ville. Cambden prétend que c'eſt le Tobius des anciens. (*D. J.*)

TOXANDRI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule belgique, dont le pays pourroit bien répondre en partie au Brabant & au pays de Liége. Leur nom eſt fort connu des anciens; mais ils n'ont pas déterminé la ſituation préciſe de leur pays. Cluvier les recule juſque dans la Zélande. M. de Valois & pluſieurs autres les mettent en-deçà de la Zélande & vers la Meuſe dans les terres: c'eſt auſſi à peu de choſes près, le ſentiment de Cellarius. On lit dans la vie de S. Lambert, apôtre des peuples *toxandri*, que la *Toxandrie* étoit à-peine éloignée dans le tems qu'il vivoit, de trois milles de la ville de Matrichi du côté du nord. (*D. J.*)

TOXCOALT, ſ. f. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) c'eſt une fête ou une eſpece de jubilé, que les Mexicains célébroient tous les ans au printems, & qui duroit pendant neuf jours. Un prêtre, jouant de la flûte, ſortoit du temple, & ſe tournoit ſucceſſivement vers les quatre parties du monde; enſuite il s'inclinoit devant l'idole, & prenant de la terre, il la mangeoit; le peuple ſuivoit ſon exemple, & demandoit au dieu la rémiſſion de ſes péchés, les guerriers demandoient la victoire; mais le principal objet de la fête étoit d'obtenir de l'eau. Le neuvieme jour on promenoit l'idole par les rues; le peuple la ſuivoit en gémiſſant amérement, & en ſe donnant des coups de fouet ſur les épaules. La cérémonie ſe terminoit par le ſacrifice d'un captif qu'on immoloit pour ſe rendre le ciel propice.

TOXICODENDRON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) le *toxicodendron*, c'eſt-à-dire, l'arbre vénéneux, mérite ſans doute d'être diſtingué de tout autre arbre. Remarquez donc que les feuilles viennent trois enſemble, comme celles du treffle. Le calice eſt fort petit, dentelé, fendu en cinq, & d'une ſeule piece; la fleur eſt en roſe & pentapétale. L'ovaire au fond du calice ſe transforme en un fruit à-peu-près rond, ſec, ſtrié & rempli de ſemences plates. Tournefort en compte deux eſpèces. 1°. *Toxicodendron triphyllum, folio glabro*; 2°. *toxicodendron triphyllum, folio ſinuato, pubeſcente.* J. R. H. 611. Cette ſeconde eſpece differe de la *vitis virginiana* par ſes feuilles velues, leurs pédicules, leurs côtes & leurs fibres rouges. Aux deux eſpèces précédentes, Miller ajoute cette troiſieme, *toxicodendron carolinianum, foliis pinnatis, floribus minimis, herbaceis.*

Cet arbre eſt fort commun en Amérique, trace beaucoup, s'éleve aſſez vîte juſqu'à la hauteur de 20 piés, mais il ne ſubſiſte pas long-tems. Son bois eſt jaune intérieurement, a une odeur forte & très-déſagréable; il contient une ſéve encore plus puante, & auſſi viſqueuſe que la térébenthine. Son fruit eſt une baie ſéche, blanche & arrondie, & qui vient en grappe.

Le *toxicodendron* empoiſonne de deux manieres, ou par ſon odeur, ou quand on le manie. Il eſt arrivé que ceux qui l'ont coupé dans les bois, & ceux qui l'ont brûlé dans leur feu, ont été violemment affectés de l'odeur qu'il répandoit; mais il eſt remarquable que ſon poiſon n'attaque que quelques perſonnes, tandis que d'autres peuvent manier très-long-tems le bois de cet arbre, le brûler ſous leur nés, & même en mâcher ſans aucun accident.

Au reſte ſon poiſon n'eſt jamais mortel, & s'évanouit de lui-même en peu de jours, ſans aucun remede; mais ceux qui en ſont attaqués, en détruiſent les effets promptement, en étuvant les parties attaquées d'huile de ſalade ou de crême.

Les premiers ſymptômes de ce poiſon ſont une violente démangeaiſon, qui enflamme la partie & la tumefce, parce qu'on ne peut s'empêcher de ſe gratter fortement. Quelquefois tout le corps devient enflé, mais ordinairement ce n'eſt qu'une ſeule partie du corps, comme les mains ou les jambes; & cette enflure ceſſe par des véſicules qui s'élevent ſur la peau, & qui jettent une grande quantité de ſérosités, d'où procede la guériſon.

Ceux qui ont été empoiſonnés pour avoir manié de ce bois, diſent qu'il eſt très-froid au toucher, & qu'on peut même par ce moyen le diſtinguer des autres bois dans l'obſcurité. Quoi qu'il en ſoit, *voyez* les *Philoſ. Tranſact.* n°. 367. (*D. J.*)

TOXICODENDRON. *Voyez* HERBE À LA PUCE.

TOXICUM, (*Littérat.*) poiſon dont les Scythes & quelques autres peuples barbares frottoient la pointe de leurs fleches; le *toulola* des Indiens modernes eſt peut-être le même poiſon; ce qui eſt certain d'après le témoignage des hiſtoriens, c'eſt que la plaie touchée par le *toxicum* des Scythes étoit mortelle; d'où vient qu'on a employé le même mot dans la langue latine, pour marquer un poiſon dont rien ne peut empêcher l'effet. (*D. J.*)

TOXILI, *TAXILI* ou *TAXILÆ*, (*Géog. anc.*) peuples de l'Inde, ſelon Denis Périégete, vers 1141, qui les met au nombre des peuples qui habitoient entre les fleuves Cophés, Indus, Hydaſpe & Acéſine. Leur ville ſe nommoit *Taxila*, & leur roi eſt appellé *Taxilus* par Quinte Curſe, *l. VIII.* qui dit que ce nom étoit affecté à tous ceux qui ſuccédoient au royaume. Quant à la ville de *Taxila*, Strabon, Ptolomée & Quinte-Curſe nous apprennent qu'elle n'étoit pas éloignée de la rive orientale de l'Indus. (*D. J.*)

TOXOTES, ſ. m. pl. (*Antiq. d'Athènes.*) τοξόται; nom de bas officier, ou plutôt d'eſpeces de licteurs qui accompagnoient, & étoient aux ordres des Léxiarques. Il y en avoit un millier dans la ville d'Athènes qui demeuroient dans des tentes qu'on avoit premierement tendues dans le forum, & qu'on tendit enſuite dans la place de l'aréopage. *Voyez* Potter. *Archæol. græc. t. I. p. 179.* (*D. J.*)

TOYERE, ſ. f. (*terme de Ferrandinier.*) pointe d'une hache, hachereau, &c. qu'on engage dans le manche. *Dict. des arts.* (*D. J.*)

TOZZIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par Micheli & continué par Linnæus, à un genre de plante dont voici les caracteres. Le calice de la fleur eſt très-court, ſubſiſtant après la fleur, & compoſé d'une ſeule feuille tubulaire, diviſée en cinq ſegmens dans ſes bords; la fleur eſt monopétale & ouverte; ſon tuyau eſt cylindrique, & plus long que le calice, ſon extrémité eſt découpée en deux lévres; la ſupérieure eſt fendue en deux, l'inférieure en trois parties, & tous les ſegmens ſont à-peu-près égaux & arrondis; les étamines ſont quatre

filets cachés ſous la lévre ſupérieure de la fleur; les boſſettes des étamines ſont rondelettes; le germe du piſtil eſt oval; le ſtyle a la longueur des étamines, & eſt fort délié; le ſtigma eſt aſſez gros; le fruit eſt une capſule ſphérique, monocapſulaire, dans lequel eſt contenue une ſeule ſemence ovale. *Micheli, p. 16. Linnæi gen. plant. p.* 302. (*D. J.*)

T R

TRABANS, ſ. m. (*Art. milit.*) ce mot en langue allemande ſignifie *gardes*. On appelle ainſi, dans les régimens ſuiſſes, des ſoldats armés d'une grande hallebarde ou pertuiſane différente de celle des ſergens, & dont la fonction eſt d'accompagner le capitaine dans toutes les actions de la guerre, & de veiller à ſa défenſe. Les *trabans* ſont exempts de factions, & ils ont une paye plus forte que celle des autres ſoldats de la compagnie. Ils ont la livrée du roi dans le régiment des gardes-ſuiſſes; & dans les autres régimens ils portent celle du colonel, de même que les tambours & les fifres. (*Q*)

TRABE, ſ. f. (*Terme de Blaſon.*) ce mot ſe dit du bâton qui ſupporte l'enſeigne & la banniere; on dit par exemple, il porte une banniere ſemée de France, à la *trabe* d'argent. (*D. J.*)

TRABÉE, ſ. f. (*Antiq. rom.*) *trabea*; robe des rois de Rome, enſuite des conſuls & des augures. Il y avoit trois ſortes de robes qu'on nommoit *trabées*. la premiere étoit toute de pourpre, & n'étoit employée que dans les ſacrifices qu'on offroit aux dieux. La ſeconde étoit mêlée de pourpre & de blanc. Elle fut d'un grand uſage chez les Romains, car non-ſeulement les rois de Rome la porterent les premiers, mais les conſuls en étoient revêtus lorſqu'ils alloient à la guerre; elle devint même un habit militaire, avec lequel paroiſſoient les cavaliers aux jours de fêtes & de cérémonies, tels que les repréſentent Denis d'Halicarnaſſe dans les honneurs qu'on rendoit à Caſtor & à Pollux, en mémoire du ſecours que les Romains en avoient reçu dans le combat qu'ils eurent à ſoutenir contre les Latins. La troiſieme eſpèce de robe *trabée* étoit compoſée de pourpre & d'écarlate; & c'étoit le vêtement propre des augures. (*D. J.*)

TRACANNER, *en terme de Fileur d'or*, c'eſt dévider le fil ou la ſoie qui ne ſont pas encore couverts pour les mettre ſur les roquetins; ou le fil d'or, d'argent, qui eſt façonné.

TRACANOIR, c'eſt, *en terme de Boutonnier*, un chaſſis de deux montans percés de diſtance en diſtance de trous vis-à-vis l'un de l'autre, dans leſquels entrent des broches garnies d'une ou pluſieurs bobines qui ſe mettent en-dedans quand la broche a paſſé dans un des montans. Ces montans ſont arrêtés par en bas ſur une eſpèce de ban à rebords un peu élevés, & par en haut d'une traverſe qui leur eſt ſolidement attachée. Autour de cette machine, environ à 2 piés d'elle, tant ſur les côtés qu'en haut, ſont deux autres montans mis à plat contre le mur, garnis de pluſieurs chevilles qui ſe répondent les unes aux autres, & une autre en-travers, dont les chevilles ſont placées de deux en deux à plus grandes diſtances. Cette machine ſert à donner les longueurs & le poids pour les différens fils d'or. Ceux qui des deux premieres chevilles des montans ſe replient triangulairement ſur celle du milieu de la traverſe, ſont de telle longueur & de tel poids; ceux qui des ſecondes chevilles des montans ſe replient triangulairement ſur la cheville de devant, celle du milieu, ſont d'une autre longueur & d'un autre poids, ainſi du reſte, en montant ſur les rateliers latéraux, & en diminuant ou en augmentant ſur le tranſverſal; c'eſt à l'ouvrier, à fixer ces différences dans les longueurs & dans le poids, en eſſayant ce que telles ou telles combinaiſons peuvent lui rendre dans tel emplacement. Ces expériences une fois exactement faites, il n'a plus qu'à monter ſa machine & l'étudier pour ſe reſſouvenir de ſes produits: on appelle monter ſon ouvrage en tournant ces fils ſur deux de ces chevilles latérales, & qui ſe répondent en les y ſéparant en trois, quatre ou cinq fils, ſelon qu'on veut en mettre, plus ou moins, ſur les fuſeaux; quant aux chevilles tranſverſales, on y conduit les mêmes fils, mais ſans les en ſéparer; on commence à les relever ſur une des chevilles latérales à droite, qui forme le pli de ces fils; après les avoir attachés par ce fil au fuſeau avec une petite ficelle qui y tient toujours; on les y devide en débarraſſant la cheville latérale à gauche, & allant juſqu'à la tranſverſale; alors on noue au fuſeau les brins un peu au-deſſous de cette cheville, & quand ils ſont tous dévidés de cette ſorte ſur les fuſeaux, on coupe les brins à-peu-près à la même hauteur, & ce qui reſte entortillé ſur cette cheville tranſverſale, eſt préciſément ce qu'il a fallu mettre de trop dans la longueur & dans le poids, & eſt jetté aux déchets.

TRACANOIR, *en terme de Fileur d'or*, eſt un banc ſur lequel ſont emboités deux montans, affermis par en-haut avec une traverſe. Il y a quelquefois vers le milieu de leur hauteur, une broche de fer paſſée de l'un à l'autre, où l'on met le bois; mais l'on ſe ſert plus communément d'une ficelle, qui paroît d'autant plus commode qu'on peut tracanner avec elle ſans faire aucun bruit.

TRACAS, ſont *en terme de Raffineur*, des eſpaces vuides & quarrés, qui regnent depuis le premier juſqu'au dernier étage, en perçant tous les greniers directement au-deſſus l'un de l'autre. Les *tracas* forment du haut en bas, une eſpece de cloiſon de planches, qui ſont percées ſur les deux côtés de hauteur d'homme en hauteur d'homme, pour recevoir d'autres planches d'où les ouvriers ſe donnent les pains de l'un à l'autre, juſqu'au grenier que l'on leur a deſtiné. On voit tout au haut du *tracas* une poulie d'où tombe un cable, au bout duquel eſt un gros crochet où l'on met le bourlet quand il eſt queſtion de deſcendre de groſſes pieces. *Voyez* VERGEOISES & BATARDES.

TRACE, ſ. f. (*Gramm.*) empreinte qui reſte ſur un endroit, ou ſur un corps, du paſſage d'un autre. On dit la *trace* d'un caroſſe; les *traces* affligeantes d'une armée; les Euménides ſuivent dans Eſchile, le parricide Oreſte à la *trace*. Le ſage Salomon dit qu'on ne peut remarquer la *trace* de la fleche ou de l'oiſeau dans l'air, du ſerpent ſur la pierre, de l'homme ſur la femme. Au figuré, on dit les *traces* des héros, les *traces* que les paſſions laiſſent dans l'ame.

TRACE, (*Papeterie.*) nom que les Papetiers donnent à une ſorte de papier gris, qui s'appelle autrement *mainbrune*; il ſert à faire le corps des cartes à jouer. Il y a une autre ſorte de papier que l'on appelle auſſi *trace* ou *maculature*, qui approche de la qualité du premier; il s'emploie à envelopper les rames de papier. (*D. J.*)

TRACE, *terme de Chaſſe*, c'eſt la forme du pié d'une bête noire ſur l'herbe, ou ſur les feuilles, *&c.* par où elle a paſſé. (*D. J.*)

TRACÉ, *terme de Blaſon*, *Voyez* OMBRÉ.

Scribani à Gènes, d'or à une croix anchrée & fleurée ſimplement, *tracée* à filets de ſable, à deux chicots de ſinople, l'un au canton dextre du chef, l'autre au canton ſeneſtre de la pointe.

TRACER, v. act. on dit *en Géométrie pratique*, *tracer* une ligne, c'eſt la marquer avec de l'encre, du crayon, ou toute matiere ſemblable. Dans la géométrie ſpéculative, que les lignes ſoient bien ou mal

Digitized by Google

tracées, cela n'y fait rien : on y ſuppoſe toujours que les lignes données ſoient exactement telles qu'on les demande. (*E*)

TRACER, (*Botan.*) ce mot en Botanique & en Agriculture, veut dire courir & couler entre deux terres; le chiendent *trace* extraordinairement, cela ſignifie que ſes racines entrent peu dans la terre, & qu'elles s'étendent ſur les côtés. On dit auſſi que les fraiſiers *tracent*, mais c'eſt par des jets qui courent ſur la terre. (*D. J.*)

TRACER, (*Archit.*) tirer les premieres lignes d'un deſſein, d'un plan, ſur le papier, ſur la toile, ou ſur le terrein. Il y a dans l'art de bâtir pluſieurs manieres de *tracer*, que nous allons expliquer dans des articles ſéparés.

Tracer au ſimbleau. C'eſt *tracer* d'après pluſieurs centres, les ellipſes, arcs ſurbaiſſés, rampans, corrompus, *&c.* avec le ſimbleau, qui eſt un cordeau de chanvre, ou mieux de tille, parce qu'elle ne ſe relâche point. On ſe ſert ordinairement du ſimbleau pour *tracer* les figures plus grandes que les portées du compas.

Tracer en cherche. C'eſt décrire par pluſieurs points déterminés, une ſection conique, c'eſt-à-dire une ellipſe, une parabole, ou une hiperbole, & d'après cette *cherche* levée ſur l'épure, *tracer* ſur la pierre: ce qui ſe fait auſſi à la main, pour donner de la grace aux arcs rampans de diverſes eſpeces.

Tracer en grand. C'eſt en maçonnerie *tracer* ſur un mur ou une aire, une épure, pour quelque piece de trait ou diſtribution d'ornemens. Et en charpenterie, c'eſt marquer ſur un ételon, une enrayure, une ferme, *&c.* le tout auſſi grand que l'ouvrage.

Tracer par équarriſſement ou *dérobement.* C'eſt dans la conſtruction des pieces de trait, ou coupe de pierre, une maniere de *tracer* les pierres par des figures priſes ſur l'épure, & cottées pour trouver les raccordemens des panneaux de tête, de douelle, de joint, *&c.*

Tracer ſur le terrein. C'eſt dans l'art de bâtir faire de petits ſillons, ſuivant des lignes ou cordeaux, pour l'ouverture des tranchées des fondations. (*D. J.*)

TRACER A LA MAIN, (*Coupe des pierres.*) c'eſt déterminer à vue d'œil le contour d'une ligne courbe, en ſuivant pluſieurs points donnés par intervalle, ou en corrigeant ſeulement par le goût du deſſein une ligne courbe, qui ne ſatisfait pas la vûe. Ainſi une doucine compoſée d'arcs, de cercles mal aſſemblés, doit être encore *tracée à la main.*

TRACER, *en terme de Boutonnier*, c'eſt ébaucher les moules & les dégroſſir avec un outil moins fin que le paroir. *Voyez* MOULE & PAROIR.

TRACER, *terme d'ouvriers en bois*, ce mot ſignifie parmi les ouvriers en bois, comme les Charpentiers, Menuiſiers, Charrons, *&c.* ſe ſervir du traceret pour marquer la beſogne. (*D. J.*)

TRACER, TRACEUR, (*Jardinage.*) c'eſt deſſiner avec le traçoir ſur le terrein quelques figures ſuivant le plan qu'on a devant ſoi. Le traçoir eſt comme une longue plume avec laquelle le *traceur* écrit ſur le terrein.

La maniere de *tracer* eſt ce qu'il y a de plus conſidérable dans les jardins, principalement dans ceux que l'on appelle de plaiſance ou de propreté. On ſuppoſe qu'avant de *tracer*, on s'eſt inſtruit des principes de la Géométrie pratique, tels qu'ils ſont enſeignés dans le livre de la théorie & pratique du jardinage, partie deuxiéme, ou bien dans ce Dictionnaire même aux articles de la trigonométrie rectiligne, pour *tracer* des triangles, à celui de la longimétrie pour *tracer* des lignes, & des ſurfaces à l'*article* PLANIMÉTRIE.

On ſuppoſe donc ici un homme inſtruit de ces principes dont il aura fait uſage ſur le terrein, en traçant les principaux alignemens d'un plan général avec l'équerre d'arpenteur ou avec le demi-cercle, en le retournant d'équerre pour les alignemens de traverſe, en prolongeant par des jalons, les longueurs & les largeurs de ces alignemens, & les arrêtant ſuivant qu'elles ſont marquées ſur le deſſein, en prenant avec le rapporteur les ouvertures d'angles ſur le papier, & les rapportant ſur le terrein, en ouvrant le demi-cercle ſur le même degré que l'on a trouvé ſur le rapporteur. Quant aux figures triangulaires, circulaires, ovales, quadrilateres & irrégulieres qui ſe trouvent dans un deſſein, elles ſe rapporteront toujours aux premiers principes établis, & ne formeront plus de difficultés dans la maniere de *tracer* les deſſeins les plus compoſés.

Il s'agit ici de donner la maniere de remplir les places deſtinées aux parterres, boſquets, ou boulingrins, & aux potagers dont on n'a tracé dans le plan général que les pourtours.

Le pourtour d'un parterre étant tracé, il offre un quarré ou une place qu'on appelle un tableau, & qu'il faut *tracer* en la maniere ſuivante.

Maillez ſur le papier le deſſein du parterre en le ſéparant par des lignes tirées au crayon, qui en ſe croiſant formeront des carreaux de trois piés ſur tous ſens, ſelon l'échelle qui ſe trouve toujours au bas du deſſein.

Faites la même opération ſur le terrein en partageant votre place par le moyen du cordeau en autant de lignes & de carreaux qu'il s'en trouve ſur votre papier. Prenez le traçoir, & tracez dans chaque maille les mêmes traits, les mêmes fleurons qui ſont marqués dans votre deſſein, qu'il faut toujours avoir près de vous. On ne trace d'abord les fleurons qu'à un trait pour les mettre en place, enſuite on les double & on leur donne de la grace, & le contour qu'ils demandent ſuivant le deſſein. Ces petites meſures ſe prennent à la fois & au pié, & l'on arrête par des trous faits avec la pointe du traçoir le bout & la naiſſance des feuilles & des rinceaux du parterre, pour les mieux faire remarquer à celui qui plante.

Les boſquets n'ont d'autre difficulté à être tracés, que par rapport aux ſalles & aux cabinets qu'on y pratique. S'ils ne préſentent que de ſimples étoiles, des pattes d'oyes, des cordons, des ovales, & autres figures, elles reviennent toujours aux principes établis dans les articles ci-deſſus énoncés. Ces ſalles ſont ou circulaires ou préſentent des parallélogrammes, ornés de pieces d'eau cintrées, ou de tapis de gazon.

Meſurez ſur le plan combien il y a de toiſes depuis le point du milieu de la piece, juſqu'au centre des portions circulaires. Vous porterez les mêmes longeurs ſur l'alignement du milieu par où il faut commencer, & vous poſerez au centre de ces portions le demi-cercle ſur l'alignement du milieu, & ſon alidade ſur 90 degrés pour vous retourner d'équerre, & pour *tracer* une ligne de traverſe qui donnera les oreillons de la piece du milieu. Au-deſſus de cette ligne vous porterez de chaque côté la largeur des allées du pourtour de la piéce d'eau ou de gazon, vous ôterez le demi-cercle, & dans le même centre vous mettrez un piquet & vous y paſſerez la boucle du cordeau pour *tracer* les portions circulaires, tant de la piece d'eau que de l'allée du pourtour, juſqu'à ce que vous trouviez la trace des oreillons: vous mettrez à toutes ces meſures des piquets, vous en ferez autant à l'autre extrémité de la ſalle : cela fait vous porterez depuis la ligne du milieu la largeur de la piece d'eau & celle des allées du pourtour, dans chaque bout de la ſalle & des deux côtés, & par des alignemens prolongés & tracés au cordeau,

Digitized by Google

vous aurez deſſiné ſur le terrein toute votre ſalle conformément au deſſein. Si vous avez des niches & des renfoncemens pour des bancs & des figures, vous vous ſervirez de l'équerre de bois pour en *tracer* les retours, ſuivant les meſures marquées ſur le plan.

Les boulingrins auront de même que les parterres & les boſquets leurs contours marqués dans la trace du plan général; il ne s'agira plus que de *tracer* leur renfoncement & ce qui orne leur milieu. On ſuppoſe un parallélogramme échancré dans les 4 angles. Si vous avez la ligne du pourtour d'en-haut dreſſée bien de niveau en reportant la largeur du talus trouvé ſur le plan, au-de-là de la trace d'en-haut, avec encore un pié au-delà pour couper le talus en terme ferme, vous pourrez faire creuſer & enlever vos terres de la profondeur que vous voudrez y donner, ſuppoſé de deux piés. Pour dreſſer le fond du boulingrin, enfoncez aux encoignures de la trace du pourtour d'en-haut, & le long de la trace, des piquets qui excedent la terre d'un pié environ, & enfoncez-en vis-à-vis dans le fond qui ayent la même hauteur, & qui s'alignent ſur ceux d'en-haut d'un bout-à-l'autre: enſuite vous meſurerez ſur ces jalons en contre-bas le pié qu'ont de hauteur hors de terre, les piquets des encoignures & ceux du pourtour d'en-haut, & vous y ferez une marque au charbon. Joignez les deux piés que vous voulez donner de renfoncement au boulingrin; alors vous ferez butter ou décharger du pié ces jalons du fond ſuivant le beſoin, de maniere qu'ils ayent en tout trois piés de haut, enſuite vous attacherez un cordeau au pié des piquets d'en-haut, & ſur la marque noire faite ſur le jalon vis-à-vis, vous y attacherez l'autre bout du cordeau, vous meſurerez deſſus ce cordeau bien tendu 6 piés qu'a la largeur du talus de piquet en piquet, au bout deſquels 6 piés vous ferez tomber un aplomb juſque dans le fond, en faiſant arraſer & dreſſer les terres pour y planter un piquet à tête perdue; faites la même opération aux extrémités du parallélogramme, ainſi ayant arrêté par des piquets les repaires néceſſaires, faites tendre le cordeau de l'un à l'autre, & tracez le parallélogramme d'en-bas; vous alignerez par-tout des jalons dont les têtes s'ajuſtent à la hauteur des jalons & des piquets des encoignures, & vous les mettrez tous à la hauteur de trois piés, vous tendrez un cordeau de l'un à l'autre juſqu'aux jalons d'en-bas, & par des repaires ou hêmes, vous unirez tous le fond du boulingrin. Pour le talus du pourtour vous poſerez des piquets de deux toiſes en deux toiſes, & en mettrez en pareil nombre & à même diſtance ſur la ligne qui termine le pié du talus, tendez un cordeau de haut-en-bas d'un jalon à ſon oppoſé, & faites une rigole ou repaire d'un pié de large ſuivant le cordeau, coupez la terre ainſi par rigoles en tendant le cordeau de piquet en piquet: pour dreſſer entierement ce talus, promenez le cordeau de tous ſens & d'une rigole à l'autre en faiſant ſuivre un homme qui coupera & arraſera à la bêche les endroits où il y aura trop de terre en ſuivant exactement le cordeau ſans le forcer, c'eſt la meilleure maniere d'applanir un terrein que le rateau achevera de bien unir & dreſſer. A l'égard de la piece longue ceintrée qui occupe le fond du boulingrin, il n'eſt pas plus difficile de la *tracer* qu'un autre qui ſeroit ſur le terrein d'en-haut, ce que l'on exécutera par les principes indiqués ci-deſſus.

Les potagers, légumiers, vergers, pepinieres ne demandent aucune recherche pour la trace; leur pourtour *tracé* dans le plan général ſuffit; il n'y a plus qu'à tracer au cordeau des rigoles ou des planches en tendant le cordeau de piquet en piquet à la diſtance de deux piés l'un de l'autre ſans y comprendre la largeur des ſentiers, ce qui ſeparera tout le terrein en rigoles ou en planches.

TRACER, (*Peinture.*) marquer avec un crayon, une pointe de fer, *&c.* le deſſein de quelques choſe. On dit *tracer* un plan, *tracer* une perſpective, un profil. Je n'ai que *tracé* telle choſe. *Voyez* TRAIT.

Tracer ne ſe dit guerre en peinture qu'en parlant de l'architecture qui eſt dans un tableau; je viens de *tracer* mon architecture. A l'égard des autres objets, on dit *deſſiner*.

TRACER *la natte*, (*Nattier.*) les nattiers en paille, diſent *tracer la natte*, pour ſignifier *paſſer* alternativement les unes ſur les autres, les trois branches de paille dont chaque cordon eſt compoſé. (*D. J.*)

TRACERET, ſ. m. (*Charpent. Menuiſerie.*) outil de fer pointu dont on ſe ſert en méchanique, pour tracer, marquer & piquer le bois. *Le traceret* des charpentiers eſt long de ſept ou huit pouces, avec une eſpece de tête par le haut. Les menuiſiers ſe ſervent le plus ſouvent d'une des pointes de leur petit compas de fer au lieu de *traceret*. (*D. J.*)

TRACE-SAUTEREAUX, ſ. m. (*Luthier.*) outil dont les Facteurs de clavecins ſe ſervent pour tracer ſur les pieces de bois, dont les ſautereaux l'ont faites, les endroits où il faut faire les entailles pour placer les languettes; cet outil eſt un morceau de bois, auquel on a formé pluſieurs épaulemens ou encoignure. A. B. C. *fig. xiv. pl. 17. de Lutherie.* dans chacune de ces encoignures ſont pluſieurs pointes diſtantes les unes des autres & de l'épaulement, ainſi qu'il convient pour les lignes que l'on veut tracer. On ſe ſert de cet outil comme d'un petit truſquin. *Voyez* TRUSQUIN.

TRACHEALE LE, adj. *en Anatomie.* l'artere *trachéale* ou gutturale inférieure vient de la partie poſterieure de la ſouclaviere, & va en ſerpentant le long de la trachée-artere, ſe diſtribuer aux glandes thyroïdiennes & au larynx.

TRACHÉE ARTERE, *aſpera arteria, en terme d'Anatomie;* c'eſt le canal du vent ou de l'air, appellé vulgairement le *ſifflet;* Gallien lui a donné le nom de *trachée*, τραχεια, parce que ce canal eſt inégal: c'eſt pourquoi les Latins l'ont appellé auſſi *aſpera*.

La *trachée artere* eſt un canal, ſitué dans la partie moyenne & antérieure du cou, devant l'éſophage. On appelle *larynx* ſon extrémité ſupérieure, d'où elle deſcend juſqu'à la quatrieme vertebre du dos, où en ſe diviſant, elle entre dans les poumons, *voyez nos Planches d'Anat. leur explication, & les articles* ÉSOPHAGE, LARYNX, VERTEBRE, *&c.*

Elle eſt formée de cerceaux cartilagineux rangés à diſtances égales & fort proches les uns des autres, qui deviennent plus petits à meſure qu'ils s'approchent des poumons. Ceux des bronches ſe ſerrent de ſi près l'un l'autre, que dans l'expiration, le ſecond cartilage annulaire entre dans le premier, le troiſieme dans le ſecond, & les ſuivans entrent toujours dans ceux qui les précédent. *Voyez* RESPIRATION, *&c.*

Depuis le larynx juſqu'aux poumons, ces cartilages ne forment point des anneaux parfaits; ils ſont plats d'un côté, & ne finiſſent point le cercle entier; mais ils reſſemblent à l'ancien ſigma grec, d'où ils ont pris le nom de *ſigmoïdes*. Leur partie poſtérieure qui eſt contiguë à l'œſophage eſt membraneuſe, afin qu'ils puiſſent mieux ſe contracter & ſe dilater, & par-là donner un paſſage commode aux alimens, lorſqu'ils deſcendent par le goſier. *Voyez* DÉGLUTITION.

Les cartilages des ramifications de la *trachée artere* qu'on appelle *bronches*, forment des anneaux complets; cependant leurs bronches capillaires n'ont point de

de cartilages ; mais en leur place ils ont de petits ligamens circulaires, qui ſont un peu éloignés les uns des autres. L'uſage de ces cartilages eſt de tenir le paſſage ouvert à l'air ; mais dans les bronches capillaires, ils gêneroient l'action des vaiſſeaux. *Voyez* BRONCHES.

Ces cartilages ſont attachés enſemble par deux membranes, une extérieure, l'autre intérieure ; l'extérieure eſt compoſée de fibres circulaires, & recouvre extérieurement toute la *trachée* ; l'intérieure eſt d'un ſentiment très-exquis, & tapiſſe ou couvre les cartilages en-dedans : elle eſt compoſée de trois membranes diſtinctes : la premiere eſt tiſſue de deux rangs de fibres ; celles du premier rang ſont longitudinales ; pour raccourcir ou contracter la *trachée*, elles font approcher & entrer les cartilages les uns dans les autres ; l'autre rang de fibres circulaires ſert à contracter les cartilages.

Quand ces deux rangs ou ces deux ordres de fibres agiſſent, elles aident conjointement avec la membrane extérieure à touſſer & à changer le ton de la voix, dans le tems de l'expiration. *Voyez* EXPIRATION, VOIX, *&c.*

La ſeconde membrane eſt entierement glanduleuſe, & les vaiſſeaux excrétoires de ces glandes s'ouvrant dans la cavité ou l'intérieur de la *trachée*, y diſtillent une liqueur qui l'humecte & qui la défend contre l'acrimonie de l'air. La derniere eſt un réſeau de veines, de nerfs & d'arteres ; les veines ſont des branches de la veine-cave, les nerfs ſont des ramifications de la paire recurrente, & les arteres ſont des branches des carotides externes.

On regardoit communément comme mortelles les ſections tranſverſales de la *trachée artere*, néanmoins on trouve pluſieurs exemples du contraire dans les pratiques modernes. Dans certains cas dangereux d'eſquinancie, *&c.* on eſt même obligé d'ouvrir la *trachée* par la ſection ; on appelle cette opération la *bronchotomie* ou *laryngotomie*. *Voyez* BRONCHOTOMIE.

Dans les Tranſactions philoſophiques, il y a une lettre de M. Jean Keen, qui recommande le plus fréquent uſage de la bronchotomie, c'eſt-à-dire d'ouvrir le canal de l'air ou la *trachée-artere* dans les occaſions preſſantes ; ce dont il fait ſentir l'importance à l'occaſion d'un cas remarquable d'une perſonne qui eut le canal de l'air ou la *trachée-artere* coupée totalement de part à autre au-deſſous de la pomme d'Adam, & qui fut guérie par le moyen de la ſuture, & y appliquant les médicamens convenables.

TRACHÉE-ARTERE *des oiſeaux*, (*Anat. comparée.*) la *trachée-artere* des oiſeaux eſt remarquable par ſa bifurcation, & par la diverſité de la ſtructure des muſcles de cette partie, qui eſt toute différente tant dans les volatiles, que dans les quadrupedes ; mais comme ce détail ſeroit trop long, je renvoie le lecteur aux remarques de Sténon ſur Blaſius ; mais je vais citer pour exemple la ſtructure admirable de la *trachée-artere* du cygne.

Elle s'étend en bas avec l'œſophage, traverſant la longueur du col, juſqu'à ce qu'étant parvenu au ſternum, elle ſe courbe & s'inſinue dans la gaîne du ſternum, où elle eſt comme retirée dans un lieu ſûr, & renfermée dans une eſpece de boîte ; elle ſe recourbe en-haut, & ſort du ſternum par l'endroit le plus étroit ; enſuite après avoir monté juſqu'au milieu des clavicules qui lui ſervent comme d'appui, elle ſe détourne vers la poitrine. Cette conſtruction ſert également à la reſpiration & à la voix : car comme le cygne cherche ſa nourriture au fond des eaux dormantes, il lui falloit un col très-long, de peur que demeurant long-tems la tête ſous l'eau, il ne courût riſque de ſe ſuffoquer. En effet, lorſqu'il a pendant un quart-d'heure la tête & le col ſubmergés, & les piés élevés vers le ciel, cette partie de la *trachée-artere* qui eſt renfermée dans la gaîne du ſternum lui ſert de reſervoir, d'où il tire ſon haleine.

Dans chaque oiſeau, on trouve une diſpoſition différente de la *trachée-artere* proportionnée à la diverſité de leur voix. Dans le pigeon qui a la voix baſſe & douce, elle eſt en partie cartilagineuſe, en partie membraneuſe ; dans la chouette dont la voix eſt haute & claire, elle eſt plus cartilagineuſe : mais dans le geai, elle eſt compoſée d'os durs, au lieu de cartilages : il en eſt de même dans la linotte, & c'eſt à cauſe de cela que ces deux oiſeaux ont la voix plus haute & plus forte, *&c.*

On découvre une vûe & un deſſein encore particulier dans l'arrangement des anneaux cartilagineux, qui compoſent la *trachée-artere* ; en ce que ces anneaux ſont membraneux tout le long de l'endroit où ils ſont couchés ſur l'œſophage, pour ne pas preſſer & retrécir le paſſage des alimens : au lieu que plus loin dans les bronches, ils forment des anneaux complets, quelques-uns ronds, d'autres triangulaires, *&c.* Une autre particularité qu'on doit remarquer, c'eſt que dans les bronches, le bord ſupérieur de chaque anneau de deſſous entre dans la partie inférieure de l'anneau de deſſus ; il n'en eſt pas de même dans la *trachée artere*, où les anneaux cartilagineux demeurent toujours également diſtans les uns des autres ; cette différence dans la méchanique d'une ſeule & même partie, fournit un uſage admirable aux poumons & aux bronches, pour ſe contracter & ſe raccourcir dans l'expiration, & pour ſe dilater & s'étendre dans l'inſpiration. (*D. J.*)

TRACHÉE-ARTERE, *plaies de la*, (*Chirurg.*) il importe de ſavoir que les plaies de la *trachée-artere* ne ſont pas toujours mortelles, & que ſes parties cartilagineuſes ſe peuvent reprendre comme les charnues. J'en ai vu à la Haye l'exemple dans un homme de mérite, qui par excès de mélancholie, s'étoit coupé la gorge ſans ménagement avec un raſoir. Le chirurgien le rétablit en peu de tems. Fabricius rapporte un cas ſemblable ; Dionis déclare avoir guéri un homme qui reçut un coup de piſtolet étant à une chaſſe de ſanglier ; la balle entroit par le côté droit du cou, & ſortoit par le gauche, en lui perçant la *trachée-artere*. Garengeot en cite auſſi des exemples.

On trouve encore plus anciennement dans un petit traité intitulé, *queſtion chirurgicale, ſur l'opération de la bronchotomie*, compoſé par Habicot, chirurgien de Paris, d'autres exemples de perſonnes qui ont été complétement guéries de bleſſures faites à la *trachée-artere*. Deux de ces perſonnes y avoient été bleſſées par un inſtrument tranchant, & un autre l'avoit été par un coup d'arquebuſe. Il étoit ſurvenu à la gorge de ces trois bleſſés un gonflement & une inflammation ſi conſidérable, qu'on avoit lieu de craindre la ſuffocation. Habicot mit une petite canule de plomb dans la plaie de la *trachée-artere* de deux de ces bleſſés, afin que l'air pût ſortir en entier librement de leur poumon ; il fit une ouverture à la *trachée-artere* du troiſieme pour le même ſujet. Quand les accidens ceſſerent, il ôta la canule, & les plaies guérirent parfaitement.

Un jeune homme de quatorze ans qui avoit voulu avaler pluſieurs pieces d'argent enveloppées dans un linge pour les dérober à la recherche des voleurs, avoit penſé étouffer, parce que le paquet s'étoit engagé dans le pharynx, de maniere qu'on n'avoit pu le retirer ni le faire deſcendre dans l'eſtomac ; ſon cou & ſa face étoient tellement enflés, qu'il en étoit méconnoiſſable. Habicot lui fit l'opération de la bronchotomie, après laquelle le gonflement ſe diſſipa ; il fit deſcendre avec une ſonde de plomb le paquet d'argent dans l'eſtomac. Le jeune homme guérit de

l'opération, & rendit par l'anus ſon argent à diverſes repriſes.

Lorſque la plaie des tégumens n'eſt point vis-à-vis de celle de la *trachée-artere*, l'air trouvant un obſtacle à la ſortie, peut s'inſinuer dans le tiſſu cellulaire de la peau, ce qui produit un emphyſeme. M. Arnaud, chirurgien de Paris, vit un jeune homme bleſſé depuis trois ou quatre jours à la *trachée-artere* d'un coup de piſtolet, bleſſure qui avoit produit un emphyſeme univerſel. Cet habile praticien dilata ſur-le-champ la plaie des tégumens, & découvrit celle de la *trachée-artere*, pour mettre ces deux plaies vis-à-vis l'une de l'autre. Il appliqua ſur l'ouverture de la *trachée-artere* un morceau de papier mouillé, & panſa la plaie à l'ordinaire. Le malade déſenfla peu-à-peu, & guérit.

Il eſt cependant bon de remarquer qu'une bleſſure à la gorge eſt mortelle, lorſque les carotides & les jugulaires internes ſont ouvertes. Ainſi une perſonne qui auroit reçu, ou qui ſe ſeroit fait avec un inſtrument tranchant porté en-travers, une bleſſure qui pénétreroit juſque à l'œſophage mourroit infailliblement en peu de tems, car l'œſophage ne pourroit être ouvert de cette maniere, ſans que les carotides & les jugulaires internes ne le fuſſent auſſi.

Mais quoiqu'il y ait quelquefois des plaies à la gorge, par leſquelles les alimens ſortent, il ne faut pas toujours croire pour cela que la *trachée-artere* & l'œſophage ſoient ouverts. Les alimens qui ſortent par les plaies ne ſont point entrés dans l'œſophage, car s'ils en venoient, il faudroit qu'ils paſſaſſent par l'ouverture de la *trachée-artere*, ce qui ne pourroit ſe faire ſans qu'il en tombât dans ce canal qui eſt toujours ouvert; & par conſéquent ſans que le bleſſé n'en fût ſuffoqué. Ces ſortes de plaies par où les alimens s'échappent, pénetrent juſqu'au fond du goſier entre l'épiglotte & la racine de la langue; quelques points de ſuture entrecoupés, la ſituation de la tête, & un régime de vie convenable paroiſſent les ſeuls moyens qu'on puiſſe employer pour guérir ces ſortes de plaies. (*D. J.*)

TRACHÉE, (*Botan.*) vaiſſeau aérien des plantes. La découverte des *trachées* eſt une des plus belles qu'on ait fait en botanique dans le ſiecle dernier. Nous en ſommes redevables aux recherches de Malpighi. Ce ſavant homme qui a ſi bien étudié la nature, appelle *trachées* ou *poumons* des plantes, certains vaiſſeaux formés par les différens contours d'une lame fort mince, plate, un peu large, qui ſe roule ſur elle-même en ligne ſpirale, compoſe un tuyau aſſez long, droit dans certaines plantes, boſſu dans quelques autres, étranglé & comme diviſé en ſa longueur en pluſieurs cellules.

Quand on déchire ces vaiſſeaux, on s'apperçoit qu'ils ont une eſpece de mouvement périſtaltique. Ce mouvement eſt peut-être un effet de leur reſſort; car ces lames qui ont été alongées, & qui reſſemblent à des tirebourres, revenant à leur premiere ſituation, ſecouent l'air qui ſe trouve entre les pas de leurs contours; cet air par ſon reſſort les ſecoue pareillement à ſon tour, de ſorte qu'elles vont & viennent pendant quelque tems juſqu'à ce qu'elles ayent repris leur premiere ſituation, ou qu'elles ayent cédé à l'air; dès qu'on les alonge un peu trop, elles perdent leur reſſort, & ſe flétriſſent: ces lames ſont compoſées de pluſieurs pieces poſées par écailles.

Pour découvrir facilement les *trachées*, on n'a qu'à choiſir dans le printems & dans l'été des jets de roſiers de *viburnum*, de tilleul, de tendrons de vignes, d'arbuſtes, ou de telles autres plantes qu'on voudra; on les trouvera tous remplis de *trachées*, pourvu qu'ils ſoient aſſez tendres pour être caſſés net; car s'ils ſe tordent, on ne pourra pas découvrir les *trachées*. On les apperçoit très-bien en coupant tranſverſalement la racine d'un melon. *Voyez* à ce ſujet les *remarques* de M. Bedfinger *dans les commentaires de Pétersbourg*, *tome IV. p. 184 & ſuiv.* Ces vaiſſeaux aériens ſerviroient-ils à faciliter le mouvement de la ſeve & à la rendre plus fluide? (*D. J.*)

TRACHELAGRA, ſ. f. eſpece d'affection arthritique ou rhumatiſante qui attaque le cou. Ambroiſe Paré paroit s'être ſervi le premier de ce terme, à l'imitation de ceux de *podagre*, *chiragre*, *&c.* qui ſignifie *la goutte aux piés*, *aux mains*. *Voyez* GOUTTE, RHUMATISME & TORTICOLIS. (*Y*)

TRACHELIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *trachelium*; genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & profondement découpée. Le calice devient dans la ſuite un fruit membraneux, qui a ſouvent trois pointes; ce fruit eſt diviſé en trois loges, & il renferme des ſemences ordinairement petites. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort diſtingue ſix eſpeces de ce genre de plante, dont on a déja décrit la principale, connue en françois ſous le nom de *gantelée*. *Voyez* en l'*article*. Nous ajouterons ſeulement que cette plante, quand elle eſt bleſſée, donne un ſuc laiteux en abondance, lequel étant reçu dans un vaiſſeau, ſe caille promptement, & fournit une eſpece de petit lait de couleur brune; la partie caillée étant deſſéchée, brûle comme de la réſine à la flamme d'une bougie. *Philoſop. tranſact. n°. 224.* (*D. J.*)

TRACHENBERG, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Siléſie, ſur la riviere de Bartſch, & vers les confins de la Pologne; elle appartient au baron de Trachenberg. (*D. J.*)

TRACHINIA, (*Géog. anc.*) canton de la Macédoine, dans la Phthiotide, autour de la ville d'Héraclée, qui en prenoit le nom d'*Heraclea trachiniæ*, ſelon Thucidide, *l. III.* Ce canton s'étendoit apparemment entre le fleuve Sperchius au nord, le golfe Maliacus à l'orient, le fleuve Aſopus au midi, & la Paraſopiade au couchant. Sophocle Philoctetes, cité par Ortélius, place dans ce canton un lieu nommé *Trachinium*, & des montagnes qu'il appelle *Trachiniæ* ou *Trechiniæ petræ*. (*D. J.*)

TRACHINUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) pierre à laquelle quelques auteurs ont attribué beaucoup de vertus médicinales; on nous dit qu'elle étoit brillante, mais opaque; il y en avoit de noirâtres & de vertes. On croit que c'étoit la pierre néphrétique.

TRACHIS, (*Géog. anc.*) ville de Theſſalie, au pié du mont Oeta, ſelon Etienne le géographe, qui dit qu'elle fut bâtie par Hercule, & qu'on lui donna le nom de *Tracis* à cauſe de l'inégalité de ſon terrein qui eſt tout montueux. Thucydide, *l. III. p. 235.* la met aux confins des peuples *Oetæ*. L'étymologie du nom de cette ville eſt confirmée pas ces vers de Séneque, *in Hercule Oetæo*, *act. I. v. 135.*

Ad Trachina *vocor*, *ſaxa rigentia*,
Et dumeta jugis horrida torridis,
Vix gratum pecori montivago nemus.

Cette ville eſt la même qu'Homere appelle *Trechis*, & Pline *Trachin*, & c'eſt la même qu'Héraclée de Trachinie. (*D. J.*)

TRACHOMA, ſ. m. *en Chirurgie*, eſt une aſpérité de la partie interne des paupieres, accompagnée de démangeaiſon, de rougeur, & ſouvent de puſtules ſemblables à des grains de millet. Les degrés de cette maladie ſont le ſycoſis & le tyloſis, ou plutôt ce ſont les plus fâcheux accidens auxquels puiſſe aboutir le *trachoma*.

Cette maladie eſt une eſpece de dartre des paupieres: elle vient ordinairement de l'âcreté des larmes. Pour les guérir, on preſcrit au malade un régime de vivre doux & humectant pour tempérer la chaleur & l'âcreté du ſang & des humeurs: on le ſaigne s'il y a plénitude; on le purge par en-bas; on emploie enſuite

Digitized by Google

les bouillons amers ; on fait uſage des bains d'eau tiede, & généralement de tous les remedes propres à humecter, à fondre & à évacuer les humeurs impures ; on paſſe quelquefois du cautere au ſeton pour detourner les humeurs de deſſus les paupieres.

Quant aux topiques, on ſe ſert d'abord de ceux qui humectent & amolliſſent les ſolides, & qui ſont capables de tempérer la chaleur de la partie ; tels ſont les fomentations avec la décoction des racines de guimauve, de feuilles de violier, de fleurs de camomille & de melilot, des ſemences de lin & de fougere, *&c.* on paſſe enſuite aux remedes qui détergent & deſſechent les ulceres. *Voyez* ARGEMON. (*Y*)

TRACHONITIDE, (*Géog. anc.*) *Trachonitis*, contrée de l'Arabie, entre la Paleſtine & la Cœle-Syrie, au midi de la ville de Damas. Le nom de *Trachonitide* venoit ſans doute des deux collines *Trachones*, que Strabon met au voiſinage de Damas. Il ajoute qu'en tirant de-là vers l'Arabie & l'Iturée, on trouvoit des montagnes peu pratiquables, mais remplies de profondes cavernes. Ces cavernes étoient entre Adraa & Bozra, ſelon Guillaume de Tyr, qui dit que la *Trachonitide* faiſoit une partie conſidérable du deſert de Boſtra, & que c'étoit une contrée aride, ſans fontaines & ſans ruiſſeaux. Les habitans ramaſſoient ſoigneuſement l'eau de pluie dans de citernes, & conſervoient leurs grains dans des cavernes faites exprès. (*D. J.*)

TRAÇOIR, ſ. m. ſorte de petit poinçon d'acier trempé, très-aigu par le bout, dont les graveurs en relief & en creux ſur métaux ſe ſervent pour tracer ou deſſiner ſur métal les figures qu'ils veulent graver. *Voyez les Pl. de la Gravure.*

TRAÇOIR, (*terme de Jardinier.*) c'eſt un grand bâton droit, ferré par le bout d'en-bas, dont la pointe eſt triangulaire & applatie en langue de chat ; on y met un manche de quatre à cinq piés de long, & on s'en ſert pour tracer, former & deſſiner toutes les figures des jardins ; en un mot, c'eſt le porte-crayon du traceur ſur le terrein. (*D. J.*)

TRACTION, ſ. f. (*Méchan.*) eſt l'action d'une puiſſance mouvante, par laquelle un corps mobile eſt attiré vers celui qui le tire. Ainſi le mouvement d'un chariot tiré par un cheval, eſt un mouvement de *traction*. La *traction* n'eſt proprement qu'une ſorte d'impulſion dans laquelle le corps pouſſant paroit précéder le corps pouſſé ; ainſi dans la *traction* d'un chariot, le cheval pouſſe le harnois attaché à ſon poitrail, & cette impulſion fait avancer le chariot.

Traction ſe dit donc principalement des puiſſances qui tirent un corps par le moyen d'un fil, d'une corde, d'une verge ou autre corps ſemblable ; au-lieu qu'*attraction* ſe dit de l'action qu'un corps exerce, ou paroit exercer ſur un autre pour l'attirer à lui, ſans qu'il paroiſſe un corps viſible intermédiaire, par le moyen duquel cette action s'exerce. *Voyez* ATTRACTION, *voyez auſſi* TIRAGE. (*O*)

TRACTOIRE, *ou* TRACTRICE, ſ. f. (*Géom.*) eſt une courbe dont la tangente eſt égale à une ligne conſtante.

On la nomme *tractoire*, parce qu'on peut l'imaginer comme formée par l'extrémité d'un fil que l'on tire par ſon autre extrémité le long d'une ligne droite. Mais il faut ſuppoſer pour cela que le frottement détruiſe à chaque inſtant la force d'inertie du petit corps ou point qui décrit la courbe ; car autrement la direction de ce point ne ſauroit être celle de la tangente de la courbe. *Voyez les mém. acad. 1736.*

La *traction* a beaucoup d'analogie avec la logarithmique, dont la ſoutangente eſt conſtruite ; ce que la ſoutangente eſt dans celle-ci, la tangente l'eſt dans celle-là ; les arcs de la traction répondent aux abſciſſes de la logarithmique & ſont les logarithmes des ordonnées, *&c.* On trouvera le détail des propriétés de cette courbe dans les *mém. de l'acad. 1711.* (*O*)

TRACTORIÆ, ſ. f. pl. (*Littér.*) nom que donnoient les Romains aux billets ou diplomes que l'empereur accordoit à ceux qu'il envoyoit dans les provinces, ou qu'il en rappelloit, pour que ces perſonnes euſſent le droit de prendre des chevaux de la poſte impériale, & d'être défrayés ſur toute la route. (*D. J.*)

TRACTRICE, ſ. f. *voyez* TRACTOIRE.

TRADITEURS, (*Théologie.*) eſt le nom que l'on donna dans les premiers ſiecles de l'Egliſe aux chrétiens qui, dans le tems de la perſécution, livrerent aux païens les Ecritures-ſaintes, pour éviter la mort & le martyre. Ce nom eſt formé du latin *traditor*, celui qui livre ou abandonne à un autre la choſe dont il eſt dépoſitaire ; & nos meilleurs auteurs eccléſiaſtiques françois l'ont rendu par *traditeurs*, qui n'a que la ſignification qu'on vient de lui donner, laquelle eſt fort différente de l'idée que nous attachons au mot *traître*.

Les ennemis de la religion firent les derniers efforts, même ſous la loi ancienne, pour priver les hommes des ſaintes Ecritures. Dans la cruelle perſécution excitée contre les Juifs par Antiochus, les livres de la loi furent recherchés, déchirés & brûlés avec des ſoins extrêmes ; & ceux qui manquerent à les livrer, furent mis à mort, comme nous liſons dans le premier livre des Macchabées, *chap. j. verſ. 56. 57.*

Dioclétien renouvella la même impiété par un édit publié la dix-neuvieme année de ſon empire, & portant que tous les livres ſacres fuſſent apportés aux magiſtrats pour être conſumés par le feu.

Un grand nombre de chrétiens foibles, & même quelques évêques ſuccombant à la frayeur des tourmens, livrerent les ſaintes Ecritures aux perſécuteurs ; & l'Egliſe déteſtant cette lâcheté, porta contre eux des lois très-ſéveres, & les flétrit du nom infame de *traditeurs*.

Comme le prétexte principal du ſchiſme de donatiſtes étoit que les Catholiques toléroient les *traditeurs*, il fut arrêté au concile d'Arles tenu en 314, que tous ceux qui ſe trouveroient coupables d'avoir livré aux perſécuteurs quelque livre ou vaſe ſacré, ſeroient dépoſés & dégradés de leurs ordres & caracteres, pourvu qu'ils en fuſſent convaincus par des actes publics, & non par de ſimples paroles.

TRADITION, (*Théologie.*) eſt l'action de remettre quelque choſe entre les mains d'une perſonne. Du verbe *tradere*, livrer. La vente d'une choſe mobiliaire ſe conſomme par une ſimple *tradition*. *Voyez* DÉLIVRANCE.

TRADITION, *en matiere de religion*, ſignifie en général un *témoignage* qui répond de la vérité & de la réalité de tels ou tels points.

On en diſtingue de deux ſortes ; l'une orale, & l'autre écrite. La *tradition* orale eſt un témoignage rendu de vive voix ſur quelque choſe : témoignage qui ſe communique auſſi de vive voix des peres aux enfans, & des enfans à leurs deſcendans.

La *tradition* écrite eſt un témoignage, que les hiſtoires & les autres livres rendent ſur quelque point. Cette derniere, généralement parlant, eſt plus ſûre que la premiere.

La *tradition*, ſoit orale, ſoit écrite, peut être conſidérée ou quant à ſon origine, ou quant à ſon objet, ou quant à ſon étendue.

1°. La *tradition* quelle qu'elle ſoit, enviſagée quant à ſon origine, eſt ou *divine* lorſqu'elle a Dieu pour auteur, ou *humaine* lorſqu'elle vient des hommes ; & cette derniere ſe ſoudiviſe en *apoſtolique*, qui vient des apôtres ; en *eccléſiaſtique*, qui vient de ceux qui ont ſuccédé aux apôtres dans le miniſtere de l'Evangile ; & en *civile* ou *purement humaine*, qui vient des

Digitized by Google

hommes préciſément conſidérés comme hommes.

1°. La *tradition* conſidérée quant à ſon objet eſt ou *doctrinale*, ou de *diſcipline*, ou *hiſtorique*. Par *tradition doctrinale*, on entend celle qui dépoſe en faveur d'une vérité qui fait partie des dogmes que Jeſus-Chriſt a annoncés aux hommes. On entend par *tradition de diſcipline* celle qui fait voir que telle ou telle choſe a été pratiquée dans tels ou tels tems; & par *tradition hiſtorique*, on entend celle qui nous apprend que tel ou tel fait eſt arrivé.

3°. La *tradition* conſidérée quant à ſon étude, eſt ou *particuliere* ou *générale* par rapport aux *tems*, aux *perſonnes* & aux *lieux*. La *tradition* particuliere par rapport aux *tems*, aux *perſonnes* & aux *lieux*, eſt celle qui apprend qu'une choſe a été obſervée par quelque perſonne pendant quelque tems, & dans certains lieux. La tradition univerſelle par rapport aux tems, aux perſonnes, aux lieux, eſt celle qui apprend qu'un choſe a été obſervée par tout le monde, dans tous les lieux & dans tous les tems.

Les Proteſtans conviennent avec les Catholiques, qu'il y a des *traditions divines* & quant à l'origine, & quant à l'objet, comme celles, par exemple, qui nous enſeignent que Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie, qu'il eſt Dieu, qu'il s'eſt incarné, qu'il eſt mort pour le ſalut du genre humain. 2°. Ils avouent qu'il y a des *traditions humaines* & quant à l'origine, & quant à l'objet; d'*apoſtoliques*, comme celle qui nous apprend qu'on a toujours jeûné à Pâques; d'*eccléſiaſtiques*, comme celles qui nous diſent qu'on a obſervé telles ou telles cérémonies dans l'adminiſtration du Baptême & de la Pénitence; d'*humaines*, comme celles qui nous inſtruiſent de la vie des grands capitaines & des fameux conquérans. 3°. Ils reconnoiſſent des *traditions* particulieres & univerſelles; de *particulieres*, comme celle qui nous apprend qu'on jeûnoit à Rome le ſamedi; d'*univerſelle*, comme celle qui nous inſtruit de la célébration de la fête de Pâques.

Toute la queſtion entr'eux & les Catholiques ſe réduit à ſavoir s'il y a une *tradition* divine, qui ne ſoit pas contenue dans l'Ecriture, & qui ſoit regle de foi; c'eſt ce que nient les Proteſtans contre les Catholiques qui définiſſent la *tradition*, la parole de Dieu non-écrite par des écrivains inſpirés, que les apôtres ont reçue de la propre bouche de Jeſus-Chriſt, qu'ils ont tranſmiſe de vive voix à leurs ſucceſſeurs, & qui a paſſé de main-en-main juſqu'à nous ſans aucune interruption, par l'enſeignement des miniſtres & des paſteurs, dont les premiers ont été inſtruits par les apôtres.

On en prouve l'exiſtence contre les Proteſtans, 1°. par l'Ecriture qui fait une mention expreſſe des *traditions*, *II. Theſſalon. c. ij. verſ. 14. I. ad Timoth. c. vj. verſ. 20. II. ad Timoth. c. j. verſ. 13. & c. ij. verſ. 1. & 2.* 2°. par les auteurs eccléſiaſtiques, & en particulier par S. Ignace, diſciple des apôtres, cité par Euſebe, *hiſt. eccleſ. lib. III. c. xxxvj.* 3°. par l'exemple même des Proteſtans qui croient que Marie a conſervé ſa virginité après l'enfantement; qu'on peut baptiſer les enfans nouveaux-nés; que le baptême des hérétiques eſt bon, & divers autres points qui ne ſont pas contenus dans l'Ecriture, & qui ne ſont fondés que ſur la *tradition*.

Comme c'eſt principalement par le canal des auteurs eccléſiaſtiques qui ont écrit ſur les matieres de religion dans les différens ſiecles de l'Egliſe, qu'on peut parvenir à la connoiſſance des *traditions* divines, les Proteſtans n'ont rien oublié pour infirmer l'autorité des peres. Rivet & Daillé, deux de leurs plus célebres miniſtres ont objecté 1°. qu'il eſt impoſſible de trouver au juſte le ſentiment des peres ſur quelque matiere que ce ſoit, leurs ouvrages ayant été ou ſuppoſés ou corrompus & altérés, n'étant pas ſûr de leur ſens, ni qu'ils ayent propoſé tel ou tel point comme une *tradition* univerſelle; 2°. que la notoriété du ſentiment des peres n'impoſe aucune néceſſité de le ſuivre; 3°. que les peres ſe contrediſent & donnent eux-mêmes la liberté de les abandonner; 4°. que l'autorité des peres eſt toute humaine, & par conſéquent qu'elle ne peut ſervir de fondement à la foi qui eſt toute divine; 5°. que les peres ne ſont recevables dans leur témoignage qu'autant qu'ils prouvent bien ce qu'ils avancent; 6°. que l'autorité de la *tradition* eſt injurieuſe à la plénitude de l'Ecriture. On peut voir ces difficultés expoſées avec beaucoup d'art, & pouſſées avec aſſez de force dans le livre de Daillé, intitulé, *du vrai uſage des peres*, *liv. I. depuis le chap. j. juſqu'au xj.*

Les controverſiſtes catholiques ont répondu pleinement à ces objections, & en particulier M. l'abbé de la Chambre, docteur de Sorbonne, dans ſon *traité de la véritable religion*, d'où nous avons tiré tout cet article. On peut voir dans cet ouvrage, *tome IV. p. 352 juſqu'à la p. 422*, l'expoſition fidele des objections de Daillé, & les réponſes ſolides qu'y donne l'auteur moderne.

Nous obſerverons ſeulement que la *tradition*, ſelon les Catholiques, eſt regle de foi, & que c'eſt à l'Egliſe ſeule qu'il appartient d'en juger & de diſcerner les fauſſes *traditions* d'avec les véritables, ce qu'elle connoît ou par le témoignage unanime des peres, ou par l'uſage conſtant & univerſel des égliſes pour les choſes qu'on ne trouve inſtituées ni par les conciles, ni par les ſouverains pontifes, ſelon les regles citées par S. Auguſtin, *lib. IV. de baptiſm. cap. xxiv.* & par Vincent de Lérins dans ſon opuſcule intitulé, *commonitorium primum*.

Les Juifs ont auſſi leurs *traditions*, dont ils font remonter l'origine juſqu'à Moïſe qui les confia, diſent-ils, de bouche aux anciens du peuple pour les faire paſſer de la même maniere à leurs ſucceſſeurs. Ils ne les avoient point écrites avant les guerres que leur firent les Romains ſous Veſpaſien, enſuite ſous Adrien & ſous Sévere. Alors le rabbin Judas, ſurnommé *le ſaint*, compoſa la *miſna*, comme qui diroit *ſeconde loi*, qui eſt le plus ancien recueil des *traditions* qu'ayent les Juifs. On y ajouta la gémarre de Jéruſalem & celle de Babylone, qui, jointes à la miſna, forment le talmud de Jéruſalem & celui de Babylone, leſquels ſont comme l'explication ou le ſupplément de la miſna, ou du code principal de leurs *traditions* qui ſont fort reſpectées des rabbins, & rejettées par les caraïtes. *Voyez* CARAÏTES.

TRADITION *des juifs*, (*Critique ſacrée.*) dogmes, préceptes, rites, obſervances ou cérémonies religieuſes, qui ne ſont point preſcrites aux Juifs par Moïſe, ni par les prophetes, mais qui s'établirent chez eux par la coutume, ſe multiplierent par ſucceſſion de tems, & s'accrurent tellement qu'enfin elles étoufferent la loi écrite; je ne répéterai point ici ce que j'en ai dit dans pluſieurs endroits de cet ouvrage, comme aux *articles* MISNA, TALMUD & PHARISIENS, qui en furent les principaux promoteurs; les curieux peuvent y recourir: c'eſt aſſez d'obſerver qu'aucune *tradition* judaïque n'a de fondement ſolide, qu'elles ſont toutes inutiles, incommodes ou onéreuſes, & que la plûpart ſont ridicules & mépriſables. Cependant elles ont triomphé, parce qu'une religion chargée de beaucoup de pratiques, quelles qu'elles ſoient, attache plus à elle, que ſi elle l'étoit moins; on tient beaucoup aux choſes dont on eſt continuellement occupé. (*D. J.*)

TRADITION *des chrétiens*, (*Critique ſacrée.*) Clément d'Alexandrie la définit l'explication de la loi ou des prophetes, donnée de vive voix aux apôtres par notre Seigneur, qui s'en ſervoient dans leurs diſcours, mais qui n'en publierent rien par écrit. Ce

Digitized by Google

n'eſt donc ni une doctrine ſecrette & profonde qu'on devoit cacher, ni le vrai ſens des livres du nouveau Teſtament ; c'étoient des explications myſtiques du vieux Teſtament, qui n'ont été connues que des apôtres.

Quand ſaint Paul dit dans ſa premiere épître aux Theſſaloniens, *chap. ij. verſ. xv. gardez nos* traditions; *c'eſt la doctrine que nous vous avons enſeignée, ou que vous avez appriſe de nous* (pour me ſervir de la verſion de M. Simon), l'apôtre n'entend par *traditions* que des *inſtructions*. Il convient même de remarquer que c'eſt le ſeul endroit du nouveau Teſtament où le mot *tradition*, παραδόσις, ſoit employé favorablement pour une bonne doctrine, une inſtruction utile & ſolide. Par-tout ailleurs il déſigne des *doctrines* humaines & condamnables ; voyez-en des exemples dans *Matth. xv. Marc vij. Coloſſ. ij. verſ.* 9. &c.

Je n'ignore pas que l'ancienne Egliſe a approuvé des *traditions* ; mais ce n'étoient que des *traditions* concernant des uſages, des pratiques, qui, au défaut de l'autorité de l'Ecriture, avoient été introduites par les premiers peres, & non pour établir des dogmes de foi. A ce dernier égard, l'Egliſe ne recevoit que ce qui ſe trouvoit enſeigné dans les livres ſacrés, *adorando plenitudinem ſcripturæ*, comme s'exprime un des peres.

Il n'en eſt pas de même des rites & des cérémonies. Les ſucceſſeurs recevoient celles qui avoient été inſtituées par leurs prédéceſſeurs, pourvu qu'elles leur paruſſent édifiantes & raiſonnables. Tertullien, *cap. iv. lib. de corond*, traite de ces *traditions* reçues dans l'Egliſe ſans être fondées par l'Ecriture ſainte, mais néanmoins appuyées d'une ancienne coutume, qui faiſoient préſumer qu'elles tiroient leur origine de quelque *tradition* apoſtolique. Cependant on lui conteſtoit ce principe ; il y avoit même de ſon tems des docteurs qui vouloient que toute *tradition* fût fondée ſur l'autorité de l'Ecriture. Là-deſſus il tâche de prouver par des faits qu'une *tradition*, quoique non-écrite, doit être reçue. Il rapporte divers exemples de ces uſages eccléſiaſtiques qui ſe pratiquoient, ſans qu'on en trouvât rien dans l'Ecriture ; & entre ces uſages, il y a celui-ci. Nous ſouffrons, dit-il, avec peine qu'il tombe à terre quelque choſe du calice, du pain de l'Euchariſtie, ou même de notre pain ordinaire. Si vous demandez, pourſuit Tertullien, quelque paſſage de l'Ecriture qui ordonne ces obſervations, vous n'en trouverez point. La *tradition* les a introduites, la coutume les a confirmées, & la foi les garde ; ſi d'un autre côté vous les conſidérez, vous verrez que la raiſon autoriſe, à cet égard, la *tradition*, la coutume & la foi. Là-deſſus M. Rigault ajoute cette remarque. « La *tradition* ſans raiſon ſeroit vaine ; c'eſt pourquoi l'apôtre n'exige point d'obéiſſance qui ne ſoit raiſonnable ».

En effet, comme tout s'altere avec le tems, & que rien n'eſt plus fautif que les témoignages de vive voix en matiere de doctrine, il en réſulte que ſi la doctrine de Jeſus-Chriſt n'eût pas été écrite par les apôtres, il eût été impoſſible de la conſerver pure, & même elle ne fut que trop-tôt altérée par de fauſſes opinions. Entre des preuves ſans nombre, ce que Clément d'Alexandrie dit de lui-même, peut ſuffire pour démontrer combien la *tradition* rendroit la religion incertaine ſans l'Ecriture. Ce pere de l'Egliſe, après avoir parlé des maîtres qu'il avoit eu, & qu'il nous donne pour des hommes du plus grand mérite & de la plus haute vertu, il ajoute : « Ceux qui ont conſervé » la véritable *tradition* de cette précieuſe doctrine, » tranſmiſe d'abord par les apôtres Pierre, Jacques, » Jean & Paul, enſorte que le fils la recevoit de » ſon pere (mais entre ces fils peu reſſemblent à » leurs peres) ; ceux-là nous ont fait parvenir par » la volonté de Dieu ces ſemences apoſtoliques con» fiés à nos ancêtres ». *Stromat. lib. I. p.* 274 & 276. Cependant ſi l'on compare la doctrine de ce pere qu'il tenoit, comme il aſſûre, de grands hommes qui l'avoient reçue des apôtres ou de leurs diſciples, & de diſciples qui reſſembloient à leurs maîtres ; ſi, dis-je, l'on compare cette doctrine en pluſieurs articles avec celle que nous avons aujourd'hui, on y verra bien des différences. De-là vient que cet habile auteur n'eſt point honoré du titre de *ſaint*, comme quantité d'autres qui ne le veulent pas, & que l'on croit trouver beaucoup d'héréſies dans ſes livres ; c'eſt auſſi la raiſon pourquoi les Grecs en ont laiſſé périr pluſieurs. (*D. J.*)

TRADITION MYTHOLOGIQUE, (*Mythol.*) on nomme *traditions mythologiques*, les fables tranſmiſes à la poſtérité, & qui lui ſont parvenues après s'être chargées d'âge en âge de nouvelles fictions, par leſquelles les poëtes ont cherché comme à-l'envi, à en augmenter le merveilleux.

Afin qu'une *tradition* hiſtorique, ſelon la judicieuſe remarque de M. Freret, puiſſe avoir quelque autorité, il faut qu'elle remonte d'âge en âge juſqu'au tems dont elle dépoſe, que l'on puiſſe en ſuivre la trace ſans interruption, ou que du-moins dans tout cet intervalle, on ne puiſſe en aſſigner le commencement, ni montrer un tems dans lequel elle ait été inconnue. C'eſt-là une des premieres regles de la critique, & l'on ne doit pas en diſpenſer les *traditions mythologiques*, & leur donner un privilege dont les *traditions* hiſtoriques n'ont jamais joui.

Tout ce que l'on a droit de conclure des *traditions* fabuleuſes, les plus conſtamment & les plus univerſellement reçues, c'eſt que ces fables avoient probablement leur fondement dans quelque fait hiſtorique, défiguré par l'ignorance des peuples, & altéré par la hardieſſe des Poëtes. Mais ſi l'on veut aller plus loin, & entreprendre de déterminer la nature & les circonſtances de ce fait hiſtorique, quelque probable & quelque ingénieuſe que ſoit cette explication, elle ne s'élévera jamais au-deſſus de l'ordre conjectural, & elle ſera toujours inſuffiſante pour établir une vérité hiſtorique, & pour en conclure l'exiſtence d'une coutume ou d'un uſage dans les tems fabuleux. *Voyez* MYTHOLOGIE, FABLE, *&c.* (*D. J.*)

TRADITION, (*Juriſp.*) eſt l'action de livrer une choſe.

La *tradition* eſt une des manieres d'acquérir, ou droit des gens, par laquelle en transférant à quelqu'un la poſſeſſion d'une choſe corporelle, on lui en tranſmet la propriété; pourvû que la *tradition* ait été faite par le véritable propriétaire, pour une juſte cauſe, & avec intention de transférer la propriété.

Suivant le droit civil, & parmi nous, la *tradition* eſt regardée comme l'accompliſſement de la convention.

Il y a néanmoins des contrats qui ſont parfaits ſans *tradition* réelle, & pour leſquels une *tradition* feinte ſuffit ; comme la vente d'un immeuble, à la différence de la vente des choſes qui ſe livrent au nombre, poids & meſure, laquelle n'eſt parfaite que par la *tradition* réelle : il en eſt de meme des donations. *Voyez* les *inſtit. tit. de acquir. rer. domin.* & Donat, *tit. des convent.* & *du contrat de vente.*

Tradition par l'anneau, *per annulum*, étoit celle qui ſe faiſoit en mettant un anneau au doigt de celui auquel on remettoit la poſſeſſion d'une égliſe, ou d'une dignité, d'un héritage, *&c. Voyez l'article ſuivant.*

Tradition par le bâton, *per baculum*, étoit une *tradition* feinte, qui ſe pratiquoit anciennement en remettant entre les mains de l'acheteur ou nouveau poſſeſſeur, un bâton en ſigne de la poſſeſſion qu'on lui remettoit. *Voyez* BATON, INSTITUT, & le *gloſ-*

Digitized by Google

faire de du Cange *au mot inveſtitura*, où il explique toutes les différentes manieres d'inveſtiture ou de *tradition* feinte qui ſe pratiquoient anciennement.

Tradition brevis manus, eſt une *tradition* feinte qui ſe fait pour éviter un circuit inutile de *traditions*, en compenſant la *tradition* qu'il faudroit faire de part & d'autre; comme dans la vente d'une choſe que l'acheteur tient déja à titre de prêt. Pour que le vendeur remît la choſe à l'acheteur, il faudroit que celui-ci commençât par la lui remettre; & pour abréger, on ſuppoſe que cette *tradition* réciproque a été faite, c'eſt pourquoi on l'appelle *brevis manus*, parce que c'eſt l'acheteur qui ſe remet à lui-même. *Inſt. de acquir. rer. domin.*

Tradition civile, eſt une *tradition* feinte, qui conſiſte dans la forme établie par la loi: elle eſt oppoſée à la *tradition* réelle. Voyez *tradition feinte* & *tradition réelle.*

Tradition par le couteau, *per cultellum*, c'étoit une miſe en poſſeſſion qui ſe faiſoit en donnant un couteau plié. *Voyez le gloſſaire de* du Cange *au mot inveſtitura.*

Tradition feinte ou *fictive*, eſt celle qui eſt faite pour opérer le même effet que la *tradition* réelle: on la diviſe en *ſymbolique* & *non-ſymbolique.*

Tradition par un feſtu, *per feſtucam*, c'eſt-à-dire un brin de paille, étoit une *tradition* fictive qui ſe pratiquoit autrefois aſſez communément en préſentant un feſtu. *Voyez* du Cange *au mot inveſtiture.*

Tradition fictive, *Voyez* ci-devant *tradition feinte.*

Tradition par un gazon de terre, c'étoit une façon de livrer un héritage, en donnant un gazon pour ſymbole de cet héritage. *Voyez* du Cange *au mot inveſtitura.*

Tradition de longue main, *longa manus*, eſt une *tradition* fictive qui ſe fait montrant la choſe, & donnant la faculté d'en prendre poſſeſſion: elle ſe pratique ordinairement pour la délivrance des immeubles réels, & pour celle des choſes mobiliaires d'un poids conſidérable. *Voyez* aux *inſtit.* le *tit. de acquir. rer. dom.*

Tradition de la main à la main, c'eſt lorſqu'une choſe paſſe à l'inſtant de la main d'une perſonne en celle d'une autre, à laquelle la premiere la remet.

Tradition réelle, eſt celle qui conſiſte dans une remiſe effective de la choſe.

Tradition ſymbolique, eſt celle qui ſe fait en donnant quelque ſymbole de la choſe que l'on doit livrer; comme quand on livre les clés du grenier où eſt le froment que l'on a vendu. *Voyez* aux *inſtit. de acq. rer. dom.*

Tradition non ſymbolique, eſt celle où on ne donne ni la choſe réellement, ni aucun ſymbole ou ſigne de la choſe; mais où la *tradition* s'opere par d'autres fictions, comme dans la *tradition* appellée *longa manus*, & dans celle appellée *brevis manus.* *Voyez* ci-deſſus *tradition de longue main* & *tradition brevis manus.* *Voyez* auſſi ſur la *tradition* en général, les *mots* DÉLIVRANCE, MAIN ASSISE, MISE DE FAIT, NANTISSEMENT, POSSESSION, REMISE, SAISINE. (*A*)

TRADITIONAIRE, ſ. m. (*Hiſt. jud.*) eſt un nom que les Juifs donnent à ceux qui reconnoiſſent la tradition, qui la ſuivent, & qui s'en ſervent pour expoſer les écritures ſaintes: ils ſont oppoſés aux Caraites, qui refuſent de reconnoitre d'autre autorité que celle des écritures mêmes.

Les *traditionaires* ſont ceux que l'on appelle plus communément les *rabbins* & les *talmudiſtes.* *Voyez* RABBINS, RABBINISTES, TALMUS, *&c.*

Hillel s'eſt autant diſtingué parmi les *traditionaires*, que Schammaï parmi les textuaires.

TRADUCIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom que les Pélagiens donnoient aux Catholiques, parce qu'ils enſeignoient que le péché originel paſſoit du pere aux enfans, & que ces hérétiques croyoient qu'il ſe communiquoit par la voie de la génération. *Voyez* PÉCHÉ ORIGINEL.

Ce mot eſt formé du latin *tradux*, dont on ſe ſervoit pour exprimer la communication, & qui vient de *traduco*, je tranſmets de l'un à l'autre.

Aujourd'hui quelques-uns donnent le nom de *traduciens* à ceux qui croient que les ames des enfans émanent de celles de leurs peres. *Voyez* AME.

TRADUCTEUR, ſ. m. (*Belles-lettres.*) c'eſt celui qui traduit un livre, qui le tourne d'une langue dans une autre. *Voyez le mot* TRADUCTION.

Je me contenterai d'obſerver ici, que les matieres de ſciences & de dogmes, exigent d'un *traducteur* une grande préciſion dans les termes. Celles que décrit la Poéſie, rejettent les périphraſes, qui affoibliſſent les idées; & un attachement ſervile, qui éteint le ſentiment. La repréſentation ſcrupuleuſe de tous les membres d'un poëte, n'offre qu'un corps maigre & décharné; mais la repréſentation libre ne doit pas être infidelle. On dit que M. de Sévigné comparoit les *traducteurs* à des domeſtiques qui vont faire un meſſage de la part de leur maître, & qui diſent ſouvent le contraire de ce qu'on leur a ordonné. Ils ont encore un autre défaut de domeſtiques, c'eſt de ſe croire auſſi grands ſeigneurs que leurs maîtres, ſurtout quand ce maître eſt fort ancien & du premier rang. On a vu des *traducteurs* d'une ſeule piece de Sophocle ou d'Euripide, qu'on ne pouvoit pas jouer ſur notre théatre, mépriſer Cinna, Polieucte & Caton. (*D. J.*)

TRADUCTION, ſ. f. VERSION, ſ. f. (*Synonymes.*) On entend également par ces deux mots la copie qui ſe fait dans une langue d'un diſcours premierement énoncé dans une autre, comme d'hébreu en grec, de grec en latin, de latin en françois, *&c.* Mais l'uſage ordinaire nous indique que ces deux mots different entr'eux par quelques idées acceſſoires, puiſque l'on emploie l'un en bien des cas où l'on ne pourroit pas ſe ſervir de l'autre: on dit, en parlant des ſaintes écritures, *la* VERSION *des ſeptante*, *la* VERSION *vulgate*; & l'on ne diroit pas de même, *la* TRADUCTION *des ſeptante*, *la* TRADUCTION *vulgate*: on dit au contraire que Vaugelas a fait une excellente *traduction* de Quint-Curce, & l'on ne pourroit pas dire qu'il en a fait une excellente *verſion.*

Il me ſemble que la *verſion* eſt plus littérale, plus attachée aux procédés propres de la langue originale, & plus aſſervie dans ſes moyens aux vûes de la conſtruction analytique; & que la *traduction* eſt plus occupée du fond des penſées, plus attentive à les préſenter ſous la forme qui peut leur convenir dans la langue nouvelle, & plus aſſujettie dans ſes expreſſions aux tours & aux idiotiſmes de cette langue.

Delà vient que nous diſons la *verſion* vulgate, & non la *traduction* vulgate; parce que l'auteur a tâché, par reſpect pour le texte ſacré, de le ſuivre littéralement, & de mettre, en quelque ſorte, l'hébreu même à la portée du vulgaire, ſous les ſimples apparences du latin dont il emprunte les mots. *Miſerunt Judæi ab Jeroſolimis ſacerdotes & levitas ad eum, ut interrogarent eum: tu quis es?* (*Joan. j. 19.*) Voilà des mots latins, mais point de latinité, parce que ce n'étoit point l'intention de l'auteur; c'eſt l'hébraïſme tout pur qui perce d'une maniere évidente dans cette interrogation directe, *tu quis es*: les latins auroient préféré le tour oblique *quis* ou *quiſnam eſſet*; mais l'intégrité du texte original ſeroit compromiſe. Rendons cela en notre langue, en diſant, *les juifs lui envoyerent de Jéruſalem des prêtres & des lévites, afin qu'ils l'interrogeaſſent, qui es-tu?* Nous aurons une *verſion* françoiſe du même texte: adap-

Digitized by Google

tons le tour de notre langue à la même penſée, & diſons, *les juifs lui envoyerent de Jéruſalem des prêtres & des lévites, pour ſavoir de lui qui il étoit*; & nous aurons une *traduction*.

L'art de la *traduction* ſuppoſe néceſſairement celui de la *verſion*; & delà vient que les tranſlations que l'on fait faire aux jeunes gens dans nos colléges du grec ou du latin en françois, ſont très-bien nommées des *verſions*: les premiers eſſais de *traduction* ne peuvent & ne doivent être rien autre choſe.

La *verſion* littérale trouve ſes lumieres dans la marche invariable de la conſtruction analytique, qui lui ſert à lui faire remarquer les idiotiſmes de la langue originale, & à lui en donner l'intelligence, en rempliſſant les vuides de l'ellipſe, en ſupprimant les redondances du pléonaſme, en ramenant à la rectitude de l'ordre naturel les écarts de la conſtruction uſuelle. *Voyez* INVERSION, MÉTHODE, SUPPLÉMENT, *&c.*

La *traduction* ajoûte aux découvertes de la *verſion* littérale, le tour propre du génie de la langue dans laquelle elle prétend s'expliquer: elle n'employe les ſecours analytiques que comme des moyens qui font entendre la penſée; mais elle doit la rendre cette penſée, comme on la rendroit dans le ſecond idiome, ſi on l'avoit conçue, ſans la puiſer dans une langue étrangere. Il n'en faut rien retrancher, il n'y faut rien ajoûter, il n'y faut rien changer; ce ne ſeroit plus ni *verſion*, ni *traduction*; ce ſeroit un *commentaire*.

Ne pouvant pas mettre ici un traité développé des principes de la *traduction*, qu'il me ſoit permis d'en donner ſeulement une idée générale, & de commencer par un exemple de *traduction*, qui, quoique ſorti de la main d'un grand maître, me paroît encore répréhenſible.

Cicéron, dans ſon livre intitulé *Brutus*, ou *des orateurs illuſtres*, s'exprime ainſi: (*ch. xxxj.*) *Quis uberior in dicendo Platone? Quis Ariſtotele nervoſior? Theophraſto dulcior?* Voici comment ce paſſage eſt rendu en françois par M. de la Bruyere, dans ſon diſcours ſur Théophraſte: « Qui eſt plus fécond » & plus abondant que Platon? plus ſolide & plus » ferme qu'Ariſtote? plus agréable & plus doux que » Théophraſte? ».

C'eſt encore ici un commentaire plutôt qu'une *traduction*, & un commentaire au-moins inutile. *Uberior* ne ſignifie pas tout à la fois *plus abondant & plus fecond*; la fécondité produit l'abondance, & il y a entre l'un & l'autre la même différence qu'entre la cauſe & l'effet; la fécondité étoit dans le génie de Platon, & elle a produit l'abondance qui eſt encore dans ſes écrits.

Nervoſus, au ſens propre, ſignifie *nerveux*; & l'effet immédiat de cette heureuſe conſtitution eſt la *force*, dont les nerfs ſont l'inſtrument & la ſource: le ſens figuré ne peut prendre la place du ſens propre que par analogie, & *nervoſus* doit pareillement exprimer ou la *force*, ou la cauſe de la force. *Nervoſior* ne veut donc pas dire *plus ſolide & plus ferme*; la *force* dont il s'agit *in dicendo*, c'eſt l'*énergie*.

Dulcior (plus agréable & plus doux); *dulcior* n'exprime encore que la *douceur*, & c'eſt ajouter à l'original que d'y joindre l'agrément: l'agrément peut être un effet de la douceur, mais il peut l'être auſſi de toute autre cauſe. D'ailleurs pourquoi charger l'original? Ce n'eſt plus le *traduire*, c'eſt le commenter; ce n'eſt plus le copier, c'eſt le défigurer.

Ajoûtez que, dans ſa prétendue *traduction*, M. de la Bruyere ne tient aucun compte de ces mots *in dicendo*, qui ſont pourtant eſſentiels dans l'original, & qui y déterminent le ſens des trois adjectifs *uberior*, *nervoſior*, *dulcior*: car la conſtruction analytique, qui eſt le fondement de la *verſion*, & conſéquemment de la *traduction*, ſuppoſe la phraſe rendue ainſi; *quis fuit uberior in dicendo præ Platone? quis fuit nervoſior in dicendo, præ Ariſtotele? quis fuit dulcior in dicendo, præ Theophraſto?* Or dès qu'il s'agit d'*expreſſion*, il eſt évident que ces adjectifs doivent énoncer les effets qui y ont produit les cauſes qui exiſtoient dans le génie des grands hommes dont on parle.

Ces réflexions me porteroient donc à *traduire* ainſi le paſſage dont il s'agit: *Qui a dans ſon élocution plus d'abondance que Platon? plus de nerf qu'Ariſtote? plus de douceur que Théophraſte?* ſi cette *traduction* n'a pas encore toute l'exactitude dont elle eſt peut-être ſuſceptible, je crois du moins avoir indiqué ce qu'il faut tâcher d'y conſerver; l'ordre des idées de l'original, la préciſion de ſa phraſe, la propriété de ſes termes. (*Voyez* SYNECDOQUE, §. 11. la critique d'une *traduction* de M. du Marſais, & au *mot* MÉTHODE, la *verſion* & la *traduction* d'un paſſage de Cic.) J'avoue que ce n'eſt pas toujours une tâche fort aiſée; mais qui ne la remplit pas n'atteint pas le but.

« Quand il s'agit, dit M. Batteux, (*Cours de » belles-lettres, III. part. jv. ſect.*) de repréſenter » dans une autre langue les choſes, les penſées, les » expreſſions, les tours, les tons d'un ouvrage; » les choſes telles qu'elles ſont, ſans rien ajoûter, » ni retrancher, ni déplacer; les penſées dans leurs » couleurs, leurs degrés, leurs nuances; les tours » qui donnent le feu, l'eſprit, la vie au diſcours; » les expreſſions naturelles, figurées, fortes, riches, » gratieuſes, délicates, *&c.* & le tout d'après un mo- » dele qui commande durement, & qui veut qu'on lui » obéiſſe d'un air aiſé: il faut, ſinon autant de gé- » nie, du-moins autant de goût, pour bien *traduire* » que pour compoſer. Peut-être même en faut-il » davantage. L'auteur qui compoſe, conduit ſeule- » ment par une ſorte d'inſtinct toujours libre, & » par ſa matiere qui lui préſente des idées qu'il » peut accepter ou rejetter à ſon gré, eſt maître » abſolu de ſes penſées & de ſes expreſſions: ſi la » penſée ne lui convient pas, ou ſi l'expreſſion ne » convient pas à la penſée, il peut rejetter l'une & » l'autre: *quæ deſperat tractata nitescere poſſe, relin-* » *quit.* Le *traducteur* n'eſt maître de rien; il eſt obli- » de ſuivre par-tout ſon auteur, & de ſe plier à » toutes ſes variations avec une ſoupleſſe infinie. » Qu'on en juge par la variété des tons qui ſe trou- » vent néceſſairement dans un même ſujet, & à » plus forte raiſon dans un même genre.... Pour » rendre tous ces degrés, il faut d'abord les avoir » bien ſentis, enſuite maîtriſer à un point peu com- » mun la langue que l'on veut enrichir de dépouilles » étrangères. Quelle idée donc ne doit-on pas avoir » d'une traduction faite avec ſuccès? »

Rien de plus difficile en effet, & rien de plus rare qu'une excellente *traduction*, parce que rien n'eſt ni plus difficile ni plus rare, que de garder un juſte milieu entre la licence du commentaire & la ſervitude de la lettre. Un attachement trop ſcrupuleux à la lettre, détruit l'eſprit, & c'eſt l'eſprit qui donne la vie: trop de liberté détruit les traits caractériſtiques de l'original, on en fait une copie infidele.

Qu'il eſt fâcheux que les révolutions des ſiecles nous aient dérobé les *traductions* que Cicéron avoit faites de grec en latin, des fameuſes harangues de Démoſthene & d'Eſchine: elles ſeroient apparemment pour nous des modeles ſûrs; & il ne s'agiroit que de les conſulter avec intelligence, pour *traduire* enſuite avec ſuccès. Jugeons-en par la méthode qu'il s'étoit preſcrite dans ce genre d'ouvrage, & dont il rend compte lui-même dans ſon traité *de optimo genere oratorum*. C'eſt l'abregé le plus précis, mais le plus lumineux & le plus vrai, des regles qu'il con-

Digitized by Google

vient de ſuivre dans la *traduction*; & il peut tenir lieu des principes les plus développés, pourvû qu'on ſache en ſaiſir l'eſprit. *Converti ex atticis*, dit-il, *duorum eloquentiſſimorum nobiliſſimas orationes inter ſe contrarias, Eſchinis Demoſtheniſque; nec converti ut interpres, ſed ut orator, ſententiis iiſdem, & earum formis tanquàm figuris; verbis ad noſtram conſuetudinem aptis, in quibus non verbum pro verbo neceſſe habui reddere, ſed genus omnium verborum vimque ſervavi. Non enim ea me annumerare lectori putavi oportere, ſed tanquam appendere.* (*B. E. R. M.*)

TRAERBACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhein ſur la Moſelle, à 12 lieues au nord-eſt de Treves, & au-deſſus de Coblentz. Elle a une fortereſſe pour défendre la paſſage de la Moſelle dans le palatinat. Elle a été priſe & repriſe pluſieurs fois dans le dernier ſiecle; & dans celui-ci le comte de Belliſle la prit en 1734. *Long.* 24. 45. *lat.* 49. 53. (*D. J.*)

TRAFALGA, LE CAP DE, (*Géog. mod.*) cap d'Eſpagne, ſur la côte occidentale de l'Andalouſie, vis-à-vis de cette pointe, droit au ſud-oueſt quart d'oueſt de Connil, & environ à cinq milles; il y a ſous l'eau une roche fort dangereuſe, qu'on appelle *la Sciere de Trafalgar*, ſur laquelle il n'y a que 5 piés d'eau. (*D. J.*)

TRAFIC, ſ. m. (*Comm.*) commerce, négoce, vente ou échange de marchandiſes, billets ou argent. Le principal *trafic* des Hollandois aux Indes, conſiſte en épiceries.

Ce terme, ſelon M. Savary, vient de l'italien *trafus*, qui eſt tiré de l'arabe, & qui ſignifie la même choſe.

Le mot *trafic* ſe prend en bien des ſens. Ainſi l'on dit un *trafic* permis, un *trafic* prohibé, un *trafic* inconnu, un bon *trafic*; un mauvais *trafic*; ce marchand entend bien, ou fait bien ſon *trafic*. *Dict. de Commerce.*

TRAFIQUANT, TRAFIQUANTE, qui trafique, qui fait commerce.

TRAFIQUÉ, qui a paſſé par la main des marchands ou négocians. On fait peu de cas des billets *trafiqués*, qui ont paſſé par différentes mains.

TRAFIQUER, négocier, commercer, échanger, troquer.

TRAFIQUEUR, marchand qui trafique, qui fait commerce ou négoce. Ce terme eſt ſuranné, & de peu d'uſage aujourd'hui. *Id. Ibid.*

TRAFUSOIR, ſ. m. (*Soierie.*) piece de bois tournée en rond, au haut de laquelle, & à environ cinq piés, eſt poſée d'équerre une cheville très-polie, ſur laquelle on ſépare les écheveaux de ſoie pour les devider. On donne le même nom à une autre piece de bois, large dans ſa hauteur qui n'eſt que de trois piés & demi, ou environ; celle-ci eſt garnie de trois ou quatre longues chevilles de bois, bien polies, pour mettre la ſoie en main.

TRAGACANTHA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont Tournefort compte trois eſpeces, la plus commune eſt nommée *tragacantha altera*, *Poterium fortè*, *I. R. H.* on l'appelle vulgairement en françois *barbe-renard*. C'eſt un ſous-arbriſſeau qui reſſemble à la plante d'où ſort la gomme adraganth, & qui en eſt une eſpece. Il pouſſe beaucoup de rameaux longs environ d'un pié, flexibles, grêles, ſe répandant au large, blanchâtres pendant qu'ils ſont encore tendres, lanugineux, garnis de pluſieurs épines longues, qui ſont les côtés des anciennes feuilles. Ses feuilles ſont fort petites, rondes, blanches & velues; elles naiſſent par paires, ſur une côte terminée par un piquant. Ses fleurs ſont légumineuſes, blanches, ſoutenues chacune par ſon calice fait en cornet dentelé. Quand cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede une gouſſe, diviſée ſelon ſa longueur en deux loges remplies de quelques ſemences, qui ont ordinairement la figure d'un petit rein. Sa racine eſt longue, branchue, pliante, couverte d'une écorce noire; blanche en-dedans, fongueuſe, gommeuſe, douçâtre au goût. Cette plante naît en Candie & en Eſpagne, aux lieux montagneux, arides & incultes. (*D. J.*)

TRAGACANTHA, (*Hiſt. nat. Botaniq. exot.*) le *tragacantha* d'où la gomme adraganth découle, s'appelle *tragachanta Cretica*, *incana*, *flore parvo*, *lineis purpureis ſtricato*, corol. *I. R. H.* 29.

Ses racines ſont brunes, plongées profondément dans la terre, & partagées en pluſieurs branches; elles donnent naiſſance à des tiges épaiſſes d'un pouce, longues de deux ou trois piés, couchées en rond ſur la terre: elles ſont fermes, d'une ſubſtance ſpongieuſe, remplies d'un ſuc gommeux, & entrelacées de différentes fibres, les unes circulaires, les autres longitudinales, & d'autres qui s'étendent en forme de rayons du centre à la circonférence.

Ces tiges ſont couvertes d'une écorce ridée, brune, épaiſſe d'une ligne, & ſe partagent en un nombre infini de rameaux hériſſés d'épines, & dénués de feuilles à leur partie inférieure qui paroît ſeche & comme morte, mais la partie ſupérieure eſt chargée de beaucoup de feuilles compoſées de 7 ou 8 paires de petites feuilles, attachées ſur une côte d'un pouce de longueur; ces petites feuilles ſont longues de deux ou trois lignes, larges d'une demi-ligne, arrondies, terminées en pointe mouſſe, blanches & molles: la côte qui les porte, ſe termine en une épine longue, roide, aiguë & jaunâtre, ſa baſe eſt large, membraneuſe, garnie de deux ailerons, par le moyen deſquels elle embraſſe les tiges.

Les fleurs ſortent à l'extrémité des rameaux, de l'aiſſelle des côtes feuillées: elles ſont légumineuſes, longues de quatre lignes, légerement purpurines, avec un étendart arrondi plus long que les autres parties, un peu échancrée, & panachée de lignes blanches.

Les étamines ſont au nombre de dix filets, dont neuf ſont réunis enſemble dans preſque toute leur longueur: ils ſont égaux, droits, chargés de ſommets arrondis, & forment une gaine membraneuſe qui enveloppe l'embryon. Le piſtil eſt un embryon dont la baſe creuſée en-deſſus, répand une liqueur miellée; cet embryon ſe termine en un ſtile grêle un peu redreſſé, chargé d'un petit ſtigma obtus. Le calice a la forme d'un coqueluchon; il eſt long de trois lignes, découpé en cinq parties & couvert d'un duvet blanchâtre. Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des gouſſes velues, renflées, & partagées en deux loges, remplies de petites graines, de la figure d'un rein.

Cet arbriſſeau croît dans l'île de Crete, & dans pluſieurs endroits de l'Aſie. M. de Tournefort a eu le plaiſir d'obſerver à ſon aiſe la gomme adraganth découler naturellement de cet arbriſſeau ſur le mont Jon, ſur la fin de Juin, & dans les mois ſuivans; le ſuc nourricier de cette plante épaiſſi par la chaleur, fait crever la plûpart des vaiſſeaux où il eſt renfermé, non-ſeulement il s'amaſſe du cœur des tiges & des branches, mais dans l'intérieur des fibres, leſquelles ſont diſpoſées en rayons. Ce ſuc ſe coagule en filets, de même que dans les poroſités de l'écorce; & ces filets paſſant au-travers de cette partie, ſortent peu-à-peu, à meſure qu'ils ſont pouſſés par le nouveau ſuc que les rameaux fourniſſent.

Cette matiere expoſée à l'air, s'endurcit, & forme ou des grumeaux, ou des lames tortues, ſemblables à des vermiſſeaux, plus ou moins longs, ſuivant la matiere qui ſe préſente: il ſemble même que la contraction des fibres de cette plante, contribue à l'expreſſion de la gomme adraganth: ces fibres déliées comme de la filaſſe, découvertes & foulées par les piés des bergers & des chevaux, ſe raccourciſſent par

la chaleur, & facilitent la ſortie du ſuc extravaſé.

Il faut maintenant parler du genre de plante ordinaire nommé *tragacantha* par pluſieurs botaniſtes, & en françois *barbe-renard*, mais nous en ferons, pour éviter la confuſion, une article à-part. (*D. J.*)

TRAGÆA, (*Géogr. anc.*) 1°. ville de l'île de Naxos. Etienne le géographe qui en parle, dit qu'on y rendoit un culte particulier à Apollon Tragien; 2°. *Tragæa*, îles voiſines des Cyclades. C'étoit la patrie de Théogiton le péripatéticien, ami d'Ariſtote.

TRAGÉE, ſ. f. *en Pharmacie*, eſt une poudre aromatique groſſiere, mêlée avec du ſucre, & qui ſe prend en façon de carminatif.

TRAGÉE ſe dit auſſi d'une eſpece de trochiſques faits avec les baies de ſureau, ſelon Quercetan.

TRAGÆDIA, (*Géog. anc.*) Pline le jeune, qui étoit de Côme, avoit pluſieurs maiſons de campagne auprès du lac de Côme: il donne entr'autres la deſcription de deux de ces maiſons: l'une, dit-il, *l. IX. ep. 7. ad Rom.* bâtie à la façon de celles qu'on voit du côté de Baies, s'éleve ſur des rochers, & domine le lac; l'autre bâtie de la même maniere, le touche. Il appelloit la premiere *tragédie*, & la ſeconde *comédie*: celle-là, parce qu'elle avoit comme chauſſé le cothurne, celle-ci parce qu'elle n'avoit que de ſimples brodequins. Elles ont, ajoute-t-il, chacune leurs agrémens, & leur diverſité même en augmente la beauté pour celui qui les poſſede toutes deux. L'une jouit du lac de plus près; l'autre en a la vue plus étendue: celle-là bâtie comme en demi-cercle, embraſſe le port; celle-ci forme comme deux ports différens, par ſa hauteur qui s'avance dans le lac. Là vous avez une promenade unie, qui, par une longue allée, s'étend le long du rivage; ici un parterre très-ſpacieux, mais qui deſcend par une pente douce. Les flots n'approchent point de la premiere de ces maiſons; ils viennent ſe briſer contre la ſeconde. De celles-là vous voyez pêcher; de celle-ci vous pouvez pêcher vous-même ſans ſortir de votre chambre, & preſque ſans ſortir de votre lit, d'où vous jettez vos hameçons comme d'un bateau. (*D. J.*)

TRAGASÆ-SALINÆ, (*Géog. anc.*) ſalines de la Troade, près d'Hamaxitum, ſelon Strabon, *l. XIII. p. 605.* Le ſel tragaſéen, dit Pline, *l. XXXI. c. vij.* ne fait point de bruit, & ne ſaute point quand on le jette dans le feu.

Les habitans de la Troade pouvoient uſer librement de ce ſel; mais lorſque Lyſimachus eut mis deſſus un impôt, le ſel ceſſa de ſe congeler; ce changement ayant étonné Lyſimachus, il abolit l'impôt, & auſſitôt le ſel recommença à ſe former comme de coutume. (*D. J.*)

TRAGÉDIE, (*Poéſie dramatique.*) repréſentation d'une action héroïque dont l'objet eſt d'exciter la terreur & la compaſſion.

Nous avons dans cette matiere deux guides célebres, Ariſtote & le grand Corneille, qui nous éclairent & nous montrent la route.

Le premier ayant pour principal objet dans ſa poétique, d'expliquer la nature & les regles de la *tragédie*, ſuit ſon génie philoſophique; il ne conſidere que l'eſſence des êtres, & les propriétés qui en découlent. Tout eſt plein chez lui de définitions & de diviſions.

De ſon côté Pierre Corneille ayant pratiqué l'art pendant quarante ans, & examiné en philoſophe ce qui pouvoit y plaire ou y déplaire; ayant percé par l'effor de ſon génie les obſtacles de pluſieurs matieres rebelles, & obſervé en métaphyſicien la route qu'il s'étoit frayée, & les moyens par où il avoit réuſſi: enfin ayant mis au creuſet de la pratique toutes ſes réflexions, & les obſervations de ceux qui étoient venus avant lui, il mérite bien qu'on reſpecte ſes idées & ſes déciſions, ne fuſſent-elles pas toujours d'accord avec celles d'Ariſtote. Celui-ci après tout, n'a connu que le théatre d'Athenes; & s'il eſt vrai que les génies les plus hardis dans leurs ſpéculations ſur les arts ne vont guere au-delà des modeles même que les artiſtes inventeurs leur ont fournis, le philoſophe grec n'a dû donner que le beau idéal du théatre athénien.

D'un autre côté cependant, s'il eſt de fait que lorſqu'un nouveau genre, comme une ſorte de phénomene, paroît dans la littérature, & qu'il a frappé vivement les eſprits, il eſt bientôt porté à ſa perfection, par l'ardeur des rivaux que la gloire aiguillonne: on pourroit croire que la *tragédie* étoit déja parfaite chez les poëtes grecs, qui ont ſervi de modeles aux regles d'Ariſtote, & que les autres qui ſont venus après, n'ont pu y ajouter que des rafinemens capables d'abâtardir ce genre, en voulant lui donner un air de nouveauté.

Enfin une derniere raiſon qui peut diminuer l'autorité du poëte françois, c'eſt que lui-même étoit auteur; & on a obſervé que tous ceux qui ont donné des regles après avoir fait des ouvrages, quelque courage qu'ils aient eu, n'ont été, quoiqu'on en puiſſe dire, que des légiſlateurs timides. Semblables au pere dont parle Horace, ou à l'amant d'Agna, ils prennent quelquefois les défauts mêmes pour des agrémens; ou s'ils les reconnoiſſent pour des défauts, ils n'en parlent qu'en les déſignant par des noms qui approchent fort de ceux de la vertu.

Quoi qu'il en ſoit, je me borne à dire que la *tragédie* eſt la repréſentation d'une action héroïque. Elle eſt héroïque, ſi elle eſt l'effet de l'ame portée à un degré extraordinaire juſqu'à un certain point. L'héroïſme eſt un courage, une valeur, une généroſité qui eſt au-deſſus des ames vulgaires. C'eſt Héraclius qui veut mourir pour Martian, c'eſt Pulchérie qui dit à l'uſurpateur Phocas, avec une fierté digne de ſa naiſſance:

Tyran, deſcens du trône, & fais place à ton maître.

Les vices entrent dans l'idée de cet héroïſme dont nous parlons. Un ſtatuaire peut figurer un Néron de huit piés; de même un poëte peut le peindre, ſinon comme un héros, du-moins comme un homme d'une cruauté extraordinaire, & ſi l'on me permet ce terme, en quelque ſorte héroïque; parce qu'en général les vices ſont héroïques, quand ils ont pour principe quelque qualité qui ſuppoſe une hardieſſe & une fermeté peu commune; telle eſt la hardieſſe de Catilina, la force de Médée, l'intrépidité de Cléopatre dans Rodogune.

L'action eſt héroïque ou par elle-même, ou par le caractere de ceux qui la font. Elle eſt héroïque par elle-même, quand elle a un grand objet; comme l'acquiſition d'un trône, la punition d'un tyran. Elle eſt héroïque par le caractere de ceux qui la font, quand ce ſont des rois, des princes qui agiſſent, ou contre qui on agit. Quand l'entrepriſe eſt d'un roi, elle s'éleve, s'annoblit par la grandeur de la perſonne qui agit. Quand elle eſt contre un roi, elle s'annoblit par la grandeur de celui qu'on attaque.

La premiere qualité de l'action tragique eſt donc qu'elle ſoit héroïque. Mais ce n'eſt point aſſez: elle doit être encore de nature à exciter la terreur & la pitié; c'eſt ce qui fait ſa différence, & qui la rend proprement tragique.

L'épopée traite une action héroïque auſſi-bien que la *tragédie*; mais ſon principal but étant d'exciter la terreur & l'admiration, elle ne remue l'ame que pour l'élever peu-à-peu. Elle ne connoît point ces ſecouſſes violentes, & ces frémiſſemens du théatre qui forment le vrai tragique. *Voyez* TRAGIQUE, *le.*

La Grece fut le berceau de tous les arts; c'eſt par conſéquent chez elle qu'il faut aller chercher l'origine

de la poëſie dramatique. Les Grecs nés la plûpart avec un génie heureux, ayant le goût naturel à tous les hommes, de voir des choſes extraordinaires, étant dans cette eſpece d'inquiétude qui accompagne ceux qui ont des beſoins, & qui cherchent à les remplir, durent faire beaucoup de tentatives pour trouver le dramatique. Ce ne fut cependant pas à leur génie ni à leurs recherches qu'ils en furent redevables.

Tout le monde convient que les fêtes de Bacchus en occaſionnerent la naiſſance. Le dieu de la vendange & de la joie avoit des fêtes, que tous ſes adorateurs célebroient à l'envi, les habitans de la campagne, & ceux qui demeuroient dans les villes. On lui ſacrifioit un bouc, & pendant le ſacrifice, le peuple & les prêtres chantoient en chœur à la gloire de ce dieu des hymnes, que la qualité de la victime fit nommer *tragédie* ou *chant du bouc*, τραγος ωδη. Ces chants ne ſe renfermoient pas ſeulement dans les temples; on les promenoit dans les bourgades. On traînoit un homme traveſti en Silene, monté ſur un âne; & on ſuivoit en chantant & en danſant. D'autres barbouillés de lie ſe perchoient ſur des charrettes, & fredonnoient le verre à la main, les louanges du dieu des buveurs. Dans cette eſquiſſe groſſiere, on voit une joie licentieuſe, mêlée de culte & de religion: on y voit du ſérieux & du folâtre, des chants religieux & des airs bacchiques, des danſes & des ſpectacles. C'eſt de ce cahos que ſortit la poëſie dramatique.

Ces hymnes n'étoient qu'un chant lyrique, tel qu'on le voit décrit dans l'Enéide; où Virgile a, ſelon toute apparence, peint les ſacrifices du roi Evandre, d'après l'idée qu'on avoit de ſon tems des chœurs des anciens. Une portion du peuple (les vieillards, les jeunes gens, les femmes, les filles, ſelon la divinité dont on faiſoit la fête), ſe partageoit en deux rangs, pour chanter alternativement les différens couplets, juſqu'à ce que l'hymne fût fini. Il y en avoit où les deux rangs réunis, & même tout le peuple chantoit enſemble, ce qui faiſoit quelque variété. Mais comme c'étoit toujours du chant, il y regnoit une ſorte de monotonie, qui à la fin endormoit les aſſiſtans.

Pour jetter plus de variété, on crut qu'il ne ſeroit pas hors de propos d'introduire un acteur qui fît quelque récit. Ce fut Theſpis qui eſſaya cette nouveauté. Son acteur qui apparemment raconta d'abord les actions qu'on attribuoit à Bacchus, plut à tous les ſpectateurs; mais bientôt le poëte prit des ſujets étrangers à ce dieu, leſquels furent approuvés du plus grand nombre. Enfin ce récit fut diviſé en pluſieurs parties, pour couper pluſieurs fois le chant, & augmenter le plaiſir de la variété.

Mais comme il n'y avoit qu'un ſeul acteur, cela ne ſuffiſoit pas; il en falloit un ſecond pour conſtituer le drame, & faire ce qu'on appelle *dialogue*: cependant le premier pas étoit fait, & c'étoit beaucoup.

Eſchyle profita de l'ouverture qu'avoit donnée Theſpis, & forma tout-d'un-coup le drame héroïque, ou la *tragédie*. Il y mit deux acteurs au-lieu d'un; il leur fit entreprendre une action dans laquelle il tranſporta tout ce qui pouvoit lui convenir de l'action épique; il y mit expoſition, nœuds, efforts, dénouement, paſſions, & intérêt: dès qu'il avoit ſaiſi l'idée de mettre l'épique en ſpectacle, le reſte devoit venir aiſément; il donna à ſes acteurs des caracteres, des mœurs, une élocution convenable; & le cœur qui dans l'origine avoit été la baſe du ſpectacle, n'en fut plus que l'acceſſoire, & ne ſervit que d'intermede à l'action, de même qu'autrefois l'action lui en avoit ſervi.

L'admiration étoit la paſſion produite par l'épopée. Pour ſentir que la terreur & la pitié étoient celles qui convenoient à la *tragédie*, ce fut aſſez de comparer une piece où ces paſſions ſe trouvaſſent, avec quelqu'autre piece qui produiſit l'horreur, la frayeur, la haine, ou l'admiration ſeulement; la moindre réflexion fut le ſentiment éprouvé, & même ſans cela, les larmes & les applaudiſſemens des ſpectateurs, ſuffirent aux premiers poëtes tragiques, pour leur faire connoître quels étoient les ſujets vraiment faits pour leur art, & auxquels ils devoient donner la préférence; & probablement Eſchyle en fit l'obſervation dès la premiere fois que le cas ſe préſenta.

Voila quelle fut l'origine & la naiſſance de la *tragédie*; voyons ſes progrès, & les différens états par où elle a paſſé, en ſuivant le goût & le génie des auteurs & des peuples.

Eſchyle donne à la *tragédie* un air giganteſque, des traits durs, une démarche fougueuſe; c'étoit la *tragédie* naiſſante bien conformée dans toutes ſes parties, mais encore dépourvue de cette politeſſe que l'art & le tems ajoutent aux inventions nouvelles: il falloit la ramener à un certain vrai, que les poëtes ſont obligés de ſuivre juſque dans leurs fictions. Ce fut le partage de Sophocle.

Sophocle né heureuſement pour ce genre de poëſie, avec un grand fond de génie, un goût délicat, une facilité merveilleuſe pour l'expreſſion, réduiſit la muſe tragique aux regles de la décence & du vrai; elle apprit à ſe contenter d'une marche noble & aſſurée, ſans orgueil, ſans faſte, ſans cette fierté giganteſque qui eſt au-delà de ce qu'on appelle *héroïque*; il ſut intéreſſer le cœur dans toute l'action, travailla les vers avec ſoin; en un mot il s'éleva par ſon génie & par ſon travail, au point que ſes ouvrages ſont devenus l'exemple du beau & le modele des regles. C'eſt auſſi le modele de l'ancienne Grece, que la philoſophie moderne approuve davantage. Il finit ſes jours à l'âge de 90 ans, dans le cours deſquels il avoit remporté dix-huit fois le prix ſur tous ſes concurrens. On dit que le dernier qui lui fut adjugé pour ſa derniere *tragédie*, le fit mourir de joie. Son Œdipe eſt une des plus belles pieces qui ait jamais paru, & ſur laquelle on peut juger du vrai tragique. *Voyez* TRAGIQUE.

Euripide s'attacha d'abord aux philoſophes: il eut pour maître Anaxagore; auſſi toutes ſes pieces ſont-elles remplies de maximes excellentes pour la conduite des mœurs; Socrate ne manquoit jamais d'y aſſiſter, quand il en donnoit de nouvelles; il eſt tendre, touchant, vraiment tragique, quoique moins élevé & moins vigoureux que Sophocle; il ne fut cependant couronné que cinq fois; mais l'exemple du poëte Ménandre, à qui on préféra ſans ceſſe un certain Philémon, prouve que ce n'étoit pas toujours la juſtice qui diſtribuoit les couronnes. Il mourut avant Sophocle: des chiens furieux le déchirerent à l'âge de ſoixante & quinze ans; il compoſa ſoixante & quinze *tragédies*.

En général, la *tragédie* des Grecs eſt ſimple, naturelle, aiſée à ſuivre, peu compliquée; l'action ſe prépare, ſe noue, ſe développe ſans effort; il ſemble que l'art n'y ait que la moindre part; & par-là même, c'eſt le chef-d'œuvre de l'art & du génie.

Œdipe, dans Sophocle, paroît un homme ordinaire; ſes vertus & ſes vices n'ont rien qui ſoit d'un ordre ſupérieur. Il en eſt de même de Créon & de Jocaſte. Tirésie parle avec fierté, mais ſimplement & ſans enflure. Bien loin d'en faire un reproche aux Grecs, c'eſt un mérite réel que nous devons leur envier.

Souvent nous étalons des morceaux pompeux, des caracteres d'une grandeur plus qu'humaine, pour cacher les défauts d'une piece qui, ſans cela, auroit peu de beauté. Nous habillons richement Hélene, les Grecs ſavoient la peindre belle; ils avoient aſſez

Digitized by Google

de génie pour conduire une action, & l'étendre dans l'espace de cinq actes, sans y jetter rien d'étranger, ni sans y laisser aucun vuide; la nature leur fournissoit abondamment tout ce dont ils avoient besoin: & nous, nous sommes obligés d'employer l'art, de chercher, de faire venir une matiere qui souvent résiste: & quand les choses, quoique forcées, sont à-peu-près assorties, nous osons dire quelquefois: « il y a plus d'art chez nous que chez les Grecs, » nous avons plus de génie qu'eux, & plus de » force ».

Chaque acte est terminé par un chant lyrique, qui exprime les sentimens qu'a produits l'acte qu'on a vu, & qui dispose à ce qui suit. Racine a imité cet usage dans Esther & dans Athalie.

Ce qui nous reste des tragiques latins, n'est point digne d'entrer en comparaison avec les Grecs.

Séneque a traité le sujet d'Œdipe, après Sophocle: la fable de celui-ci est un corps proportionné & régulier: celle du poëte latin est un colosse monstrueux, plein de superfétations: on pourroit y retrancher plus de huit cens vers, dont l'action n'a pas besoin; sa piece est presque le contrepié de celle de Sophocle d'un bout à l'autre. Le poëte grec ouvre la scène par le plus grand de tous les tableaux. Un roi à la porte de son palais, tout un peuple gémissant, des autels dressés par-tout dans la place publique, des cris de douleurs. Séneque présente le roi qui se plaint à sa femme, comme un rhéteur l'auroit fait du tems de Séneque même. Sophocle ne dit rien qui ne soit nécessaire, tout est nerf chez lui, tout contribue au mouvement. Séneque est par-tout surchargé, accablé d'ornemens; c'est une masse d'embonpoint qui a des couleurs vives, & nulle action. Sophocle est varié naturellement; Séneque ne parle que d'oracles, que de sacrifices symboliques, que d'ombres évoquées. Sophocle agit plus qu'il ne parle, il ne parle même que pour l'action; & Séneque n'agit que pour parler & haranguer; Tirésie, Jocaste, Créon, n'ont point de caractere chez lui; Œdipe même n'y est point touchant. Quand on lit Sophocle, on est affligé; quand on lit Séneque, on a horreur de ses descriptions, on est dégoûté & rebuté de ses longueurs.

Passons quatorze siecles, & venons tout-d'un-coup au grand Corneille, après avoir dit un mot de trois autres tragiques qui le précéderent dans cette carriere.

Jodelle (Etienne), né à Paris en 1532, mort en 1573, porta le premier sur le théatre françois, la forme de la *tragédie* greque, & fit reparoître le chœur antique, dans ses deux pieces de Cléopatre & de Didon; mais combien ce poëte resta-t-il au-dessous des grands maîtres qu'il tâcha d'imiter? il n'y a chez lui que beaucoup de déclamation, sans action, sans jeu, & sans regles.

Garnier (Robert), né à la Ferté-Bernard, au Maine, en 1534, mort vers l'an 1595, marcha sur les traces de Jodelle, mais avec plus d'élévation dans ses pensées, & d'énergie dans son style. Ses *tragédies* firent les délices des gens de lettres de son tems, quoiqu'elles soient languissantes & sans action.

Hardy (Alexandre) qui vivoit sous Henri IV. & qui passoit pour le plus grand poëte tragique de la France, ne mérita ce titre que par sa fécondité étonnante. Outre qu'il connoissoit mal les regles de la scene, & qu'il violoit d'ordinaire l'unité de lieu, ses vers sont durs, & ses compositions grossieres: enfin voici la grande époque du théatre françois, qui prit naissance sous Pierre Corneille.

Ce génie sublime, qu'on eût appellé tel dans les plus beaux jours d'Athènes & de Rome, franchit presque tout-à-coup les nuances immenses qu'il y avoit entre les essais informes de son siecle, & les productions les plus accomplies de l'art; les stances tenoient à-peu-près la place des chœurs, mais Corneille à chaque pas faisoit des découvertes. Bientôt il n'y eut plus de stances; la scène fut occupée par le combat des passions nobles, les intrigues, les caracteres, tout eut de la vraisemblance; les unités reparurent, & le poeme dramatique eut de l'action, des mouvemens, des situations, des coups de théatre. Les événemens furent fondés, les intérêts ménagés, & les scènes dialoguées.

Cet homme rare étoit né pour créer la poésie théatrale, si elle ne l'eût pas été avant lui. Il réunit toutes les parties; le tendre, le touchant, le terrible, le grand, le sublime; mais ce qui domine sur toutes ces qualités, & qui les embrasse chez lui, c'est la grandeur & la hardiesse. C'est le génie qui fait tout en lui, qui a créé les choses & les expressions; il a partout une majesté, une force, une magnificence, qu'aucun de nos poëtes n'a surpassé.

Avec ces grands avantages, il ne devoit pas s'attendre à des concurrens; il n'en a peut-être pas encore eu sur notre théatre, pour l'héroïsme; mais il n'en a pas été de même du côté des succès. Une étude réfléchie des sentimens des hommes, qu'il falloit émouvoir, vint inspirer un nouveau genre à Racine, lorsque Corneille commençoit à vieillir. Ce premier avoit pour ainsi dire rapproché les passions des anciens, des usages de sa nation; Racine, plus naturel, mit au jour des pieces toutes françoises; guidé par cet instinct national qui avoit fait applaudir les romances, la cour d'amour, les carrousels, les tournois en l'honneur des dames, les galanteries respectueuses de nos peres; il donna des tableaux délicats de la vérité de la passion qu'il crut la plus puissante sur l'ame des spectateurs pour lesquels il écrivoit.

Corneille avoit cependant connu ce genre, & sembla ne vouloir pas y donner son attache; mais M. Racine, né avec la délicatesse des passions, un goût exquis, nourri de la lecture des beaux modeles de la Grece, accommoda la *tragédie* aux mœurs de son siecle & de son pays. L'élévation de Corneille étoit un monde où beaucoup de gens ne pouvoient arriver. D'ailleurs ce poëte avoit des défauts; il y avoit chez lui de vieux mots, des discours quelquefois embarrassés, des endroits qui sentoient le déclamateur. Racine eut le talent d'éviter ces petites fautes: toujours élégant, toujours exact, il joignoit le plus grand art au génie, & se servoit quelquefois de l'un pour remplacer l'autre: cherchant moins à élever l'ame qu'à la remuer, il parut plus aimable, plus commode, & plus à la portée de tout spectateur. Corneille est, comme quelqu'un l'a dit, un aigle qui s'éleve au-dessus des nues, qui regarde fixément le soleil, qui se plaît au milieu des éclairs & de la foudre. Racine est une colombe qui gémit dans des bosquets de myrthe, au milieu des roses. Il n'y a personne qui n'aime Racine; mais il n'est pas accordé à tout le monde d'admirer Corneille autant qu'il le mérite.

L'histoire de la *tragédie* françoise ne finit point ici; mais c'est à la postérité qu'il appartiendra de la continuer.

Les Anglois avoient déja un théatre, aussi-bien que les Espagnols, quand les François n'avoient encore que des tréteaux: *Shakespear* (Guillaume) fleurissoit à-peu-près dans le tems de Lopez de Véga, & mérite bien que nous nous arrêtions sur son caractere, puisqu'il n'a jamais eu de maître, ni d'égal.

Il naquit en 1564, à Stratford dans le comté de Warwick, & mourut en 1616. Il créa le théatre anglois par un génie plein de naturel, de force, & de fécondité, sans aucune connoissance des regles: on trouve dans ce grand génie, le fonds inépuisable d'une imagination pathétique & sublime, fantasque & pittoresque, sombre & gaie, une variété prodigieuse de caracteres, tous si-bien contrastés, qu'ils ne tien-

nent pas un ſeul diſcours que l'on pût tranſporter de l'un à l'autre; talens perſonnels à Shakeſpear, & dans leſquels il ſurpaſſe tous les poëtes du monde : il y a de ſi belles ſcènes, des morceaux ſi grands & ſi terribles, repandus dans ſes pieces tragiques, d'ailleurs monſtrueuſes, qu'elles ont toujours été jouées avec le plus grand ſuccès. Il étoit ſi bien né avec toutes les ſemences de la poéſie, qu'on peut le comparer à la pierre enchâſſée dans l'anneau de Pirrhus, qui, à ce que nous dit Pline, repréſentoit la figure d'Apollon, avec les neuf muſes, dans ces veines que la nature y avoit tracées elle-même, ſans aucun ſecours de l'art.

Non-ſeulement il eſt le chef des poëtes dramatiques anglois, mais il paſſe toujours pour le plus excellent; il n'eut ni modeles ni rivaux, les deux ſources de l'émulation, les deux principaux aiguillons du génie. La magnificence ou l'équipage d'un héros ne peut donner à Brutus la majeſté qu'il reçoit de quelques lignes de Shakeſpear; doué d'une imagination egalement forte & riche, il peint tout ce qu'il voit, & embellit preſque tout ce qu'il peint. Dans les tableaux de l'Albane, les amours de la ſuite de Vénus ne ſont pas repréſentés avec plus de graces, que Shakeſpear en donne à ceux qui ſont le cortege de Cléopatre, dans la deſcription de la pompe avec laquelle cette reine ſe préſente à Antoine ſur les bords du Cydnus.

Ce qui lui manque, c'eſt le choix. Quelquefois en liſant ſes pieces on eſt ſurpris de la ſublimité de ce vaſte génie, mais il ne laiſſe pas ſubſiſter l'admiration. A des portraits où regnent toute l'élévation & toute la nobleſſe de Raphaël, ſuccedent de miſérables tableaux dignes des peintres de taverne.

Il ne ſe peut rien de plus intéreſſant que le monologue de Hamlet, prince de Danemark, dans le troiſieme acte de la *tragédie* de ce nom : on connoît la belle traduction libre que M. de Voltaire a fait de ce morceau.

To be, or not to be! that is a queſtion, &c.

Demeure, il faut choiſir, & paſſer à l'inſtant,
De la vie à la mort, ou de l'être au néant.
Dieux cruels, s'il en eſt, éclairez mon courage;
Faut-il vieillir courbé ſous la main qui m'outrage,
Supporter ou finir mon malheur & mon ſort?
Qui ſuis-je? qui m'arrête? & qu'eſt-ce que la mort?
C'eſt la fin de nos maux, c'eſt mon unique aſyle;
Après de longs tranſports c'eſt un ſommeil tranquille;
On s'endort, & tout meurt, mais un affreux réveil
Doit ſuccéder peut-être aux douceurs du ſommeil.
On nous menace; on dit que cette courte vie,
De tourmens éternels eſt auſſi-tôt ſuivie.
O mort! moment fatal! affreuſe éternité,
Tout cœur à ton ſeul nom ſe glace épouvanté!
Eh! qui pourroit ſans toi ſupporter cette vie:
De nos prêtres menteurs bénir l'hypocriſie:
D'une indigne maîtreſſe encenſer les erreurs:
Ramper ſous un miniſtre, adorer ſes hauteurs:
Et montrer les langueurs de ſon ame abattue
A des amis ingrats qui détournent la vue?
La mort ſeroit trop douce en ces extrémités,
Mais le ſcrupule parle & nous crie arrêtez;
Il défend à nos mains cet heureux homicide,
Et d'un heros guerrier fait un chrétien timide.

L'ombre d'Hamlet paroit, & porte la terreur ſur la ſcène, tant Shakeſpear poſſedoit le talent de peindre : c'eſt par-là qu'il ſut toucher le foible ſuperſticieux de l'imagination des hommes de ſon tems, & réuſſir en de certains endroits où il n'étoit ſoutenu que par la ſeule force de ſon propre génie. Il y a quelque choſe de ſi biſarre, & avec cela de ſi grave dans les diſcours de ſes phantômes, de ſes fées, de ſes ſorciers, & de ſes autres perſonnages chimériques, qu'on ne ſauroit s'empêcher de les croire naturels, quoique nous n'ayons aucune regle fixe pour en bien juger, & qu'on eſt contraint d'avouer, que s'il y avoit de tels êtres au monde, il eſt fort probable qu'ils parleroient & agiroient de la maniere dont il les a repréſentés. Quant à ſes défauts, on les excuſera ſans doute, ſi l'on conſidere que l'eſprit humain ne peut de tous côtés franchir les bornes que le ton du ſiecle, les mœurs & les préjugés oppoſent à ſes efforts.

Les ouvrages dramatiques de ce poëte parurent pour la premiere fois tous enſemble en 1623 *in-fol.* & depuis M^rs. Rowe, Pope, Théobald, & Warburthon, en ont donné à-l'envi de nouvelles éditions. On doit lire la préface que M. Pope a miſe au-devant de la ſienne ſur le caractere de l'auteur. Elle prouve que ce grand génie, nonobſtant tous ſes défauts, mérite d'être mis au-deſſus de tous les écrivains dramatiques de l'Europe. On peut conſidérer ſes ouvrages, comparés avec d'autres plus polis & plus réguliers, comme un ancien bâtiment majeſtueux d'architecture gothique, comparé avec un édifice moderne d'une architecture réguliere; ce dernier eſt plus élégant, mais le premier a quelque choſe de plus grand. Il s'y trouve aſſez de matériaux pour fournir à pluſieurs autres édifices. Il y regne plus de variété, & les appartemens ſont bien plus vaſtes, quoiqu'on y arrive ſouvent par des paſſages obſcurs, biſarrement ménagés, & déſagréables. Enfin tout le corps inſpire du reſpect, quoique pluſieurs des parties ſoient de mauvais goût, mal diſpoſées, & ne répondent pas à ſa grandeur.

Il eſt bon de remarquer qu'en général c'eſt dans les morceaux détachés que les tragiques anglois ont les plus excellé. Leurs anciennes pieces dépourvues d'ordre, de décence, & de vraiſſemblance, ont des lueurs étonnantes au milieu de cette nuit. Leur ſtyle eſt trop ampoulé, trop rempli de l'enflure aſiatique, mais auſſi il faut avouer que les échaſſes du ſtyle figuré ſur leſquelles la langue angloiſe eſt guindée dans le tragique, élevent l'eſprit bien haut, quoique par une marche irréguliere.

Johnſon (Benjamin), ſuivit de près Shakeſpear, & ſe montra un des plus illuſtres dramatiques anglois du dix-ſeptieme ſiecle. Il naquit à Weſtminſter vers l'an 1575, & eut Cambden pour maître; mais ſa mere qui s'étoit remariée à un maçon, l'obligea de prendre le métier de ſon beau-pere; il travailla par indigence aux bâtimens de Lincoln'Inn, avec la truelle à la main & un livre en poche. Le goût de la poéſie l'emporta bien-tôt ſur l'équerre; il donna des ouvrages dramatiques, ſe livra tout-entier au théatre, & Shakeſpear le protégea.

Il fit repréſenter, en 1601, une *tragédie* intitulée *la Chute de Séjan*. Si l'on m'objecte, dit-il dans ſa préface, que ma piece n'eſt pas un poëme ſelon les regles du tems, je l'avoue; il y manque même un chœur convenable, qui eſt la choſe la plus difficile à mettre en œuvre. De plus, il n'eſt ni néceſſaire, ni poſſible d'obſerver aujourd'hui la pompe ancienne des poëmes dramatiques, vû le caractere des ſpectateurs. Si néanmoins, continue-t-il, j'ai rempli les devoirs d'un acteur tragique, tant pour la vérité de l'hiſtoire & la dignité des perſonnages, que pour la gravité du ſtyle, & la force des ſentimens, ne m'imputez pas l'omiſſion de ces acceſſoires, par rapport auxquels (ſans vouloir me vanter), je ſuis mieux en état de donner des regles, que de les négliger faute de les connoître.

En 1608 il mit au jour la *Conjuration de Catilina*; je ne parle pas de ſes comédies qui lui acquirent beaucoup de gloire. De l'aveu des connoiſſeurs, Shakeſpear & Johnſon, ſont les deux plus grands dramatiques dont l'Angleterre puiſſe ſe vanter. Le

Digitized by Google

dernier a donné d'auſſi bonnes regles pour perfectionner le théatre que celles de Corneille. Le premier devoit tout au prodigieux génie naturel qu'il avoit; Johnſon devoit beaucoup à ſon art & à ſon ſavoir, il eſt vrai que l'un & l'autre ſont auteurs d'ouvrages indignes d'eux, avec cette différence néanmoins, que dans les mauvaiſes pieces de Johnſon, on ne trouve aucuns veſtiges de l'auteur du *Renard* & du *Chimiſte*, au-lieu que dans les morceaux les plus biſarres de Shakeſpear, vous trouverez çà & là des traces qui vous font reconnoître leur admirable auteur. Jonhſon avoit au-deſſus de Shakeſpear une profonde connoiſſance des anciens; & il y puiſoit hardiment. Il n'y a guere de poëte ou d'hiſtoriens romains des tems de Séjan & de Catilina qu'il n'ait traduit dans les deux *tragédies*, dont ces deux hommes lui ont fourni le ſujet; mais il s'empare des auteurs en conquérant, & ce qui ſeroit larcin dans d'autres poëtes, eſt chez lui victoire & conquête. Il mourut le 16 Août 1637, & fut enterré dans l'abbaye de Weſtminſter; on mit ſur ſon tombeau cette épitaphe courte, & qui dit tant de choſes. *O rare Ben Johnſon.*

Otway (Thomas), né dans la province de Suſſex en 1651, mourut en 1685, à l'âge de 34 ans. Il réuſſit admirablement dans la partie tendre & touchante; mais il y a quelque choſe de trop familier dans les endroits qui auroient dû être ſoutenus par la dignité de l'expreſſion. *Veniſe ſauvée* & *l'Orpheline*, ſont ſes deux meilleures *tragédies*. C'eſt dommage qu'il ait fondé la premiere ſur une intrigue ſi vicieuſe, que les plus grands caracteres qu'on y trouve, ſont ceux de rébelles & de traitres. Si le héros de ſa piece avoit fait paroître autant de belles qualités pour la défenſe de ſon pays qu'il en montre pour ſa ruine, on n'auroit trop pû l'admirer. On peut dire de lui ce qu'un hiſtorien romain dit de Catilina, que ſa mort auroit été glorieuſe, *ſi pro patriâ ſic concidiſſet*. Otway poſſédoit parfaitement l'art d'exprimer les paſſions dans le tragique, & de les peindre avec une ſimplicité naturelle; il avoit auſſi le talent d'exciter quelquefois les plus vives émotions. Mademoiſelle Barry, fameuſe actrice, qui faiſoit le rôle de Monime dans *l'Orpheline*, ne prononçoit jamais ſans verſer des larmes ces trois mots: *ah*, *pauvre Caſtalio!* Enfin Beviledere me trouble, & Monime m'attendrit toujours: ainſi la terreur s'empare de l'ame, & l'art fait couler des pleurs honnêtes.

Congreve (Guillaume), né en Irlande en 1672, & mort à Londres en 1729, fit voir le premier ſur le théatre anglois, avec beaucoup d'eſprit, toute la correction & la régularité qu'on peut deſirer dans le dramatique; on en trouvera la preuve dans toutes ſes pieces, & en particulier dans ſa belle *tragedie*, l'Epouſe affligée, *the Mourning bride*.

Rowe (Nicolas), naquit en Dévonshire en 1673, & mourut à Londres en 1718, à 45 ans, & fut enterré à Weſtminſter, vis-à-vis de Chaucer. Il ſe fit voir auſſi régulier que Congrève dans ſes *tragédies*. Sa premiere piece, *l'Ambitieuſe belle-mere*, mérite toutes ſortes de louanges par la pureté de la diction, la juſteſſe des caracteres, & la nobleſſe des ſentimens: mais celle de ſes *tragédies*, dont il faiſoit le plus de cas, & qui fut auſſi la plus eſtimée, étoit ſon *Tamerlan*. Il regne dans toutes ſes pieces un eſprit de vertu & d'amour pour la patrie qui font honneur à ſon cœur; il ſaiſit en particulier toutes les occaſions qui ſe préſentent de faire ſervir le théatre à inſpirer les grands principes de la liberté civile.

Il eſt tems de parler de l'illuſtre Addiſon; ſon Caton d'Attique eſt le plus grand perſonnage, & ſa piece eſt la plus belle qui ſoit ſur aucun théatre. C'eſt un chef-d'œuvre pour la régularité, l'élegance, la poéſie & l'élévation des ſentimens. Il parut à Londres en 1713, & tous les partis quoique diviſés & oppoſés s'accorderent à l'admirer. La reine Anne déſira que cette piece lui fût dédiée; mais l'auteur pour ne manquer ni à ſon devoir ni à ſon honneur, l'a mis au jour ſans dédicace. M. Dubos en traduiſit quelques ſcènes en françois. L'abbé Salvinien en a donné une traduction complette italienne; les jéſuites anglois de Saint-Omer mirent cette piece en latin, & la firent repréſenter publiquement par leurs écoliers. M. Sewell, docteur en médecine, & le chevalier Steele l'ont embellie de remarques ſavantes & pleines de goût.

Tout le caractere de Caton eſt conforme à l'hiſtoire. Il excite notre admiration pour un romain auſſi vertueux qu'intrépide. Il nous attendrit à la vue du mauvais ſuccès de ſes nobles efforts pour le ſoutien de la cauſe publique. Il accroît notre indignation contre Céſar en ce que la plus éminente vertu ſe trouve opprimée par un tyran heureux.

Les caracteres particuliers ſont diſtingués les uns des autres par des nuances de couleur différente. Portius & Marcus ont leurs mœurs & leurs tempéramens; & cette peinture ſe remarque dans tout le cours de la piece, par l'oppoſition qui regne dans leurs ſentimens, quoiqu'ils ſoient amis. L'un eſt calme & de ſang froid, l'autre eſt plein de feu & de vivacité. Ils ſe propoſent tous deux de ſuivre l'exemple de leur pere; l'aîné le conſidere comme le défenſeur de la liberté; le cadet le regarde comme l'ennemi de Céſar; l'un imite ſa ſageſſe, & l'autre ſon zele pour Rome.

Le caractere de Juba eſt neuf; il prend Caton pour modele, & il s'y trouve encore engagé par ſon amour pour Marcia; ſa honte lorſque ſa paſſion eſt découverte, ſon reſpect pour l'autorité de Caton, ſon entretien avec Syphax touchant la ſupériorité des exercices de l'eſprit ſur ceux du corps, embelliſſent encore les traits qui le regardent.

La différence n'eſt pas moins ſenſiblement expoſée entre les caracteres vicieux. Sempronius & Syphax ſont tous deux lâches, traîtres & hypocrites; mais chacun à leur maniere; la perfidie du romain & celle de l'afriçain ſont auſſi différentes que leur humeur.

Lucius, l'oppoſé de Sempronius & ami de Caton, eſt d'un caractere doux, porté à la compaſſion, ſenſible aux maux de tous ceux qui ſouffrent, non par foibleſſe, mais parce qu'il eſt touché des malheurs auxquels il voit ſa patrie en proie.

Les deux filles ſont animées du même eſprit que leur pere; celle de Caton s'intéreſſe vivement pour la cauſe de la vertu; elle met un frein à une violente paſſion en réfléchiſſant à ſa naiſſance; & par un artifice admirable du poëte, elle montre combien elle eſtimoit ſon amant, à l'occaſion de ſa mort ſuppoſée. Cet incident eſt auſſi naturel qu'il étoit néceſſaire; & il fait diſparoître ce qu'il y auroit eu dans cette paſſion de peu convenable à la fille de Caton. D'un autre côté, Lucie d'un caractere doux & tendre, ne peut déguiſer ſes ſentimens, mais après les avoir déclarés, la crainte des conſéquences la fait réſoudre à attendre le tour que prendront les affaires, avant que de rendre ſon amant heureux. Voilà le caractere timide & ſenſible de ſon pere Lucius; & en même tems ſon attachement pour Marcia l'engage auſſi avant que l'amitié de Lucius pour Caton.

Dans le dénouement qui eſt d'un ordre mixte, la vertu malheureuſe eſt abandonnée au hazard & aux dieux; mais tous les autres perſonnages vertueux ſont récompenſés.

Cette *tragédie* eſt trop connue pour entrer dans le détail de ſes beautés particulieres. Le ſeul ſoliloque de Caton, *acte V. ſcène 1*, ſera toujours l'admiration des philoſophes; il finit ainſi.

Let guilt or fear

Digitized by Google

Diſturb man's reſt: Cato *knows neither of 'em,*
Indifferent in his choice to ſleep, or die.

« Que le crime ou la crainte troublent le repos de » l'homme, Caton ne connoit ni l'une ni l'autre, in» different dans ſon choix de dormir ou de mourir.

Addiſon nous plait par ſon bon goût & par ſes peintures ſimples. Lorſque Sempronius dit à Porcius qu'il ſeroit au comble du bonheur, ſi Caton ſon pere vouloit lui accorder ſa ſœur Marcia, Portius répond, *acte I. ſcène 2:*

Alas! Sempronius, wouldſt thou talk of love
To Marcia whilſt her fathers life's in danger?
Thou migh'ſt as well court the pale trembling veſtal,
When she beholds the holy flame expiring.

« Quoi Sempronius, voudriez-vous parler d'amour » à Marcia, dans le tems que la vie de ſon pere eſt » menacée? Vous pourriez auſſi-tôt entretenir de vo» tre paſſion une veſtale tremblante & effrayée à la » vue du feu ſacré prêt à s'éteindre ſur l'autel ». Que cette image eſt belle & bien placée dans la bouche d'un romain! C'eſt encore la majeſté de la religion qui augmente la nobleſſe de la penſée. L'idée eſt neuve, & cependant ſi ſimple, qu'il paroît que tout le monde l'auroit trouvée.

Quant à l'intrigue d'amour de cette piece, un de nos beaux génies, grand juge en ces matieres, la condamne en plus d'un endroit. Addiſon, dit M. de Voltaire, eut la molle complaiſance de plier la ſévérité de ſon caractere aux mœurs de ſon tems, & gâta un chef-d'œuvre pour avoir voulu lui plaire. J'ai cependant bien de la peine à ſouſcrire à cette déciſion. Il eſt vrai que M. Addiſon reproduit ſur la ſcène l'amour, ſujet trop ordinaire & uſé; mais il peint un amour digne d'une vierge romaine, un amour chaſte & vertueux, fruit de la nature & non d'une imagination déréglée. Toute belle qu'eſt Porcia, c'eſt le grand Caton que le jeune prince de Maſſiniſſe adore en ſa fille.

Les amans ſont ici plus tendres & en même tems plus ſages que tous ceux qu'on avoit encore introduits ſur le théatre. Dans notre ſiecle corrompu il faut qu'un poëte ait bien du talent pour exciter l'admiration des libertins, & les rendre attentifs à une paſſion qu'ils n'ont jamais reſſentie, ou dont ils n'ont emprunté que le maſque.

« Ce chef-d'œuvre dramatique qui a fait tant » d'honneur à notre pays & à notre langue (dit » Steele), excelle peut-être autant par les paſſions » des amans que par la vertu du héros. Du-moins » leur amour qui ne fait que les caracteres du ſecond » ordre, eſt plus héroique que la grandeur des prin» cipaux caracteres de la plûpart des *tragédies* ». Je n'en veux pour preuve que la réponſe de Juba à Marcie, *acte I. ſcène 5*, lorſqu'elle lui reproche avec dignité de l'entretenir de ſa paſſion dans un tems où le bien de la cauſe commune demandoit qu'il fût occupé d'autres penſées. Replique-t-il comme Pyrrhus à Andromaque?

Vaincu, chargé de fers, de regrets conſumé,
Brûlé de plus de feux que je n'en allumai,
Tant de ſoins, tant de pleurs, tant d'ardeurs inquietes...

Non; mais en adorant la fille de Caton, il ſait que pour être digne d'elle, il doit remplir ſon devoir. Vos reproches, répond-il à l'inſtant, ſont juſtes, vertueuſe Marcie, je me hâte d'aller joindre nos troupes, *&c.* Et en effet il la quitte.

Thy reproofs are juſt
Thou virtuous maid; I'll haſten to my troops, &c.

Le Caton françois de M. des Champs eſt au Caton anglois ce qu'eſt la Phedre de Pradon à la Phedre de Racine. Addiſon mourut en 1719, âgé de 47 ans, & fut enterré à Weſtminſter. Outre qu'il eſt un des plus purs écrivains de la Grande-Bretagne, c'eſt le poëte des ſages.

Depuis Congreve & lui, les pieces du théatre anglois ſont devenues plus régulieres, les auteurs plus corrects & moins hardis; cependant les monſtres brillans de Shakeſpear plaiſent mille fois plus que la ſageſſe moderne. Le génie poétique des Anglois, dit M. de Voltaire, reſſemble à un arbre touffu planté par la nature, jettant au hazard mille rameaux, & croiſſant inégalement avec force; il meurt, ſi vous voulez le tailler en arbre des jardins de Marly.

C'en eſt aſſez ſur les illuſtres poëtes tragiques des deux nations rivales du théatre; mais comme il importe à ceux qui voudront les imiter, de bien connoître le but de la *tragédie*, & de ne pas ſe méprendre ſur le choix des ſujets & des perſonnages qui lui conviennent, ils ne ſeront pas fâchés de trouver ici là-deſſus quelques conſeils de M. l'abbé Dubos, parce qu'ils ſont propres à éclairer dans cette route épineuſe. Nous finirons par diſcuter avec lui ſi l'amour eſt l'eſſence de la *tragédie*.

Ce qui nous engage à nous arrêter avec complaiſance ſur ce genre de poëme auquel préſide Melpomène, c'eſt qu'il affecte bien plus que la comédie. Il eſt certain que les hommes en général ne ſont pas autant émus par l'action théatrale, qu'ils ne ſont pas auſſi livrés au ſpectacle durant la repréſentation des comédies, que durant celles des *tragédies*. Ceux qui font leur amuſement de la poéſie dramatique, parlent plus ſouvent & avec plus d'affection des *tragédies* que des comédies qu'ils ont vues; ils ſavent un plus grand nombre de vers des pieces de Corneille & de Racine, que de celles de Moliere. Enfin le public préfere le rendez-vous qu'on lui donne pour le divertir en le faiſant pleurer, à celui qu'on lui préſente pour le divertir en le faiſant rire.

La *tragédie*, ſuivant la ſignification qu'on donnoit à ce mot, eſt l'imitation de la vie & des diſcours des héros ſujets par leur élévation aux paſſions & aux cataſtrophes, comme à revêtir les vertus les plus ſublimes. Le poëte tragique nous fait voir les hommes en proie aux plus grandes agitations. Ce ſont des dieux injuſtes, mais tous puiſſans, qui demandent qu'on égorge aux piés de leurs autels une jeune princeſſe innocente. C'eſt le grand Pompée, le vainqueur de tant de nations & la terreur des rois d'Orient, maſſacré par de vils eſclaves.

Nous ne reconnoiſſons pas nos amis dans les perſonnages du poëte tragique; mais leurs paſſions ſont plus impétueuſes; & comme les lois ne ſont pour ces paſſions qu'un frein très-foible, elles ont bien d'autres ſuites que les paſſions des perſonnages du poëte comique. Ainſi la terreur & la pitié que la peinture des événemens tragiques excite dans notre ame, nous occupent plus que le rire & le mépris que les incidens des comédies produiſent en nous.

Le but de la *tragédie* étant d'exciter la terreur & la compaſſion, il faut d'abord que le poëte tragique nous faſſe voir des perſonnages également aimables & eſtimables, & qu'enſuite il nous les repréſente dans un état malheureux. Commencez par faire eſtimer ceux pour leſquels vous voulez m'intéreſſer. Inſpirez de la vénération pour les perſonnages deſtinés à faire couler mes larmes.

Il eſt donc néceſſaire que les perſonnages de la *tragédie* ne méritent point d'être malheureux, ou du-moins d'être auſſi malheureux qu'ils le ſont. Si leurs fautes ſont de véritables crimes, il ne faut pas que ces crimes aient été commis volontairement. Œdipe ne ſeroit plus un principal perſonnage de *tragédie*, s'il avoit ſu dans le tems de ſon combat, qu'il tiroit l'épée contre ſon propre pere.

Digitized by Google

Les malheurs des scélérats sont peu propres à nous toucher ; ils sont un juste supplice dont l'imitation ne sauroit exciter en nous ni terreur, ni compassion véritable. Leur supplice, si nous le voyions réellement, exciteroit bien en nous une compassion machinale ; mais comme l'émotion que les imitations produisent, n'est pas aussi tyrannique que celle que l'objet même exciteroit, l'idée des crimes qu'un personnage de *tragédie* a commis, nous empêche de sentir pour lui une pareille compassion. Il ne lui arrive rien dans la catastrophe que nous ne lui ayons souhaité plusieurs fois durant le cours de la piece, & nous applaudissons alors au ciel qui justifie enfin la lenteur à punir.

Il ne faut pas néanmoins défendre d'introduire des personnages scélérats dans la *tragédie*, pourvu que le principal intérêt de la piece ne tombe point sur eux. Le dessein de ce poeme est bien d'exciter en nous la terreur & la compassion pour quelques-uns de ses personnages, mais non pas pour tous ses personnages. Ainsi le poëte, pour arriver plus certainement à son but, peut bien allumer en nous d'autres passions qui nous préparent à sentir plus vivement encore les deux qui doivent dominer sur la scène tragique, je veux dire la compassion & la terreur. L'indignation que nous concevons contre Narcisse, augmente la compassion & la terreur où nous jettent les malheurs de Britannicus. L'horreur qu'inspire le discours d'Œnone, nous rend plus sensible à la malheureuse destinée de Phèdre.

On peut donc mettre des personnages scélérats sur la scène tragique, ainsi qu'on met des bourreaux dans le tableau qui représente le martyre d'un saint. Mais comme on blâmeroit le peintre qui peindroit aimables des hommes auxquels il fait faire une action odieuse ; de même on blâmeroit le poëte qui donneroit à des personnages scélérats des qualités capables de leur concilier la bienveillance du spectateur. Ce seroit aller contre le grand but de la *tragédie*, que de peindre le vice en beau, qui doit être de purger les passions en mettant sous nos yeux les égaremens où elles nous conduisent, & les périls dans lesquels elles nous précipitent.

Les poëtes dramatiques dignes d'écrire pour le théâtre, ont toujours regardé l'obligation d'inspirer la haine du vice, & l'amour de la vertu, comme la premiere obligation de leur art. Quand je dis que la *tragédie* doit purger les passions, j'entends parler seulement des passions vicieuses & préjudiciables à la société, & l'on le comprend bien ainsi. Une *tragédie* qui donneroit du dégoût des passions utiles à la société, telles que sont l'amour de la patrie, l'amour de la gloire, la crainte du deshonneur, *&c.* seroit aussi vicieuse qu'une *tragédie* qui rendroit le vice aimable.

Ne faites jamais chausser le cothurne à des hommes inférieurs à plusieurs de ceux avec qui nous vivons, autrement vous seriez aussi blâmable que si vous aviez fait ce que Quintilien appelle, donner le rôle d'Hercule à jouer à un enfant, *personam Herculis, & cothurnos aptare infantibus.*

Non-seulement il faut que le caractere des principaux personnages soit intéressant, mais il est nécessaire que les accidens qui leur arrivent soient tels qu'ils puissent affliger tragiquement des personnes raisonnables, & jetter dans la crainte un homme courageux. Un prince de quarante ans qu'on nous représente au désespoir, & dans la disposition d'attenter sur lui-même, parce que sa gloire & ses intérêts l'obligent à se séparer d'une femme dont il est amoureux & aimé depuis douze ans, ne nous rend guere compatissans à son malheur ; nous ne saurions le plaindre durant cinq actes.

Les excès des passions où le poëte fait tomber son héros, tout ce qu'il lui fait dire afin de bien persuader les spectateurs que l'intérieur de ce personnage est dans l'agitation la plus affreuse, ne sert qu'à le dégrader davantage. On nous rend le héros indifférent, en voulant rendre l'action intéressante. L'usage de ce qui se passe dans le monde, & l'expérience de nos amis, au défaut de la nôtre, nous apprennent qu'une passion contente s'use tellement en douze années, qu'elle devient une simple habitude. Un héros obligé par sa gloire & par l'intérêt de son autorité, à rompre cette habitude, n'en doit pas être assez affligé pour devenir un personnage tragique ; il perd d'avoir la dignité requise aux personnages de la *tragédie*, si son affliction va jusqu'au désespoir. Un tel malheur ne sauroit l'abattre, s'il a un peu de cette fermeté sans laquelle on ne sauroit être, je ne dis pas un héros, mais même un homme vertueux. La gloire, dira-t-on, l'emporte à la fin, & Titus, de qui l'on voit bien que vous voulez parler, renvoie Bérénice chez elle.

Mais ce n'est pas là justifier Titus, c'est faire tort à la réputation qu'il a laissée ; c'est aller contre les lois de la vraisemblance & du pathétique véritable, que de lui donner, même contre le témoignage de l'histoire, un caractere si mou & si efféminé. Aussi quoique Bérénice soit une piece très-méthodique, & parfaitement bien écrite, le public ne la revoit pas avec le même goût qu'il lit Phedre & Andromaque. Racine avoit mal choisi son sujet ; & pour dire plus exactement la vérité, il avoit eu la foiblesse de s'engager à le traiter sur les instances d'une grande princesse.

De ces réflexions sur le rôle peu convenable que Racine fait jouer à Titus, il ne s'ensuit pas que nous proscrivions l'amour de la *tragédie*. On ne sauroit blâmer les poëtes de choisir pour sujet de leurs imitations les effets des passions qui sont les plus générales, & que tous les hommes ressentent ordinairement. Or de toutes les passions, celle de l'amour est la plus générale ; il n'est presque personne qui n'ait eu le malheur de la sentir du-moins une fois en sa vie. C'en est assez pour s'intéresser avec affection aux pieces de ceux qu'elle tyrannise.

Nos poëtes ne pourroient donc être blâmés de donner part à l'amour dans les intrigues de la piece, s'ils le faisoient avec plus de retenue. Mais ils ont poussé trop loin la complaisance pour le goût de leur siecle, ou, pour mieux dire, ils ont eux-mêmes fomenté ce goût avec trop de lâcheté. En renchérissant les uns sur les autres, ils ont fait une ruelle de la scène tragique ; qu'on nous passe le terme !

Racine a mis plus d'amour dans ses pieces que Corneille. Boileau travaillant à réconcilier son ami avec le célebre Arnaud, il lui porta la *tragédie* de Phedre de la part de l'auteur, & lui en demanda son avis. M. Arnaud, après avoir lu la piece, lui dit : il n'y a rien à reprendre au caractere de Phedre, mais pourquoi a-t-il fait Hippolite amoureux ? Cette critique est la seule peut-être qu'on puisse faire contre la *tragédie* de Phedre ; & l'auteur qui se l'étoit faite à lui même, se justifioit en disant, qu'auroient pensé les petits-maîtres d'un Hippolite ennemi de toutes les femmes ? Quelles mauvaises plaisanteries n'auroient-ils point jettées sur le fils de Thésée ?

Du-moins Racine connoissoit sa faute ; mais la plûpart de ceux qui sont venus depuis cet aimable poëte, trouvant qu'il étoit plus facile de l'imiter par ses endroits foibles que par les autres, ont encore été plus loin que lui dans la mauvaise route.

Comme le goût de faire mouvoir par l'amour les ressorts de la *tragédie*, n'a pas été le goût des anciens, il ne sera point peut-être le goût de nos neveux. La postérité pourra donc blâmer l'abus que nos poëtes tragiques ont fait de leur esprit, & les censurer un jour d'avoir donné le caractere de Tircis & de Philene ; d'avoir fait faire toutes choses pour l'amour à des personnages illustres, & qui vivoient dans des

ſiecles où l'idée qu'on avoit du caractere d'un grand homme, n'admettoit pas le mélange de pareilles foibleſſes. Elle reprendra nos poëtes d'avoir fait d'une intrigue amoureuſe la cauſe de tous les mouvemens qui arriverent à Rome, quand il s'y forma une conjuration pour le rappel des Tarquins; comme d'avoir repréſenté les jeunes gens de ce tems-là ſi polis, & même ſi timides devant leurs maîtreſſes, eux dont les mœurs ſont connues ſuffiſamment par le récit que fait Tite-Live des aventures de Lucrece.

Tous ceux qui nous ont peint Brutus, Arminius & d'autres perſonnages illuſtres par un courage inflexible, ſi tendres & ſi galans, n'ont pas copié la nature dans leurs imitations, & ont oublié la ſage leçon qu'a donnée M. Deſpréaux dans le troiſieme chant de l'Art poétique, où il décide ſi judicieuſement qu'il faut conſerver à ſes perſonnages leur caractere national:

Gardez donc de donner, ainſi que dans Clélie,
L'air & l'eſprit françois à l'antique Italie;
Et ſous le nom romain faiſant notre portrait,
Peindre Caton galant & Brutus dameret.

La même raiſon qui doit engager les poëtes à ne pas introduire l'amour dans toutes leurs *tragédies*, doit peut-être les engager auſſi à choiſir leur héros dans des tems éloignés d'une certaine diſtance du nôtre. Il eſt plus facile de nous inſpirer de la vénération pour des hommes qui ne nous ſont connus que par l'hiſtoire, que pour ceux qui ont vécu dans des tems ſi peu éloignés du nôtre, qu'une tradition encore récente nous inſtruit exactement des particularités de leur vie. Le poëte tragique, dira-t-on, ſaura bien ſupprimer les petiteſſes capables d'avilir ſes héros. Sans doute il n'y manquera pas; mais l'auditeur s'en ſouvient; il les redit lorſque le héros a vécu dans un tems ſi voiſin du ſien, que la tradition l'a inſtruit de ces petiteſſes.

Il eſt vrai que les poëtes grecs ont mis ſur leur ſcène des ſouverains qui venoient de mourir, & quelquefois même des princes vivans; mais ce n'étoit pas pour en faire des héros. Ils ſe propoſoient de plaire à leur patrie, en rendant odieux le gouvernement d'un ſeul; & c'étoit un moyen d'y réuſſir, que de peindre les rois avec un caractere vicieux. C'eſt par un motif ſemblable qu'on a long-tems repréſenté avec ſuccès ſur un théatre voiſin du nôtre le fameux ſiege de Leyde, que les Eſpagnols firent par les ordres de Philippe II. & qu'ils furent obligés de lever en 1578. Comme Melpomène ſe plaît à parer ſes perſonnages de couronnes & de ſceptres, il arriva dans ces tems d'horreurs & de perſécutions, qu'elle choiſit dans cette piece dramatique pour ſa victime, un prince contre lequel tous les ſpectateurs étoient révoltés. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TRAGÉDIE ROMAINE, (*Art dram. des Rom.*) les romains avoient des *tragédies* de deux eſpeces. Ils en avoient dont les mœurs & les perſonnages étoient grecs; ils les appelloient *palliatæ*, parce qu'on ſe ſervoit des habits des Grecs pour les repréſenter. Les *tragédies* dont les mœurs & les perſonnages étoient romains, s'appelloient *prætextatæ*, du nom de l'habit que les jeunes perſonnes de qualité portoient à Rome. Quoiqu'il ne nous ſoit demeuré qu'une *tragédie* de cette eſpece, l'Octavie qui paſſe ſous le nom de Séneque, nous ſavons néanmoins que les Romains en avoient un grand nombre: telles étoient le Brutus qui chaſſa les Tarquins, & le Déclus du poëte Attius; & telle étoit encore le Caton d'Utique de Curiatius Maternus; mais nous ne ſavons pas ſi cette derniere a jamais été jouée. C'eſt dommage qu'aucune de toutes ces *tragédies* ne nous ſoit parvenue. (*D. J.*)

TRAGÉDIE DE PIÉTÉ, (*Poéſie dram. franç.*) on apperçoit dans le xij. ſiecle les premieres traces des repréſentations du théatre. Un moine nommé Geoffroi, qui fut depuis abbé de ſaint-Alban en Angleterre, chargé de l'éducation de la jeuneſſe, leur faiſoit repréſenter avec appareil des eſpeces de *tragédies* de piété. Les ſujets de la premiere piece dramatique furent les miracles de ſainte Catherine, ce qui eſt bien antérieur à nos repréſentations des myſteres, qui n'ont commencé qu'en 1398, ſur un théatre que l'on dreſſa à Paris à l'hôtel de la Trinité. *P. Henault.* (*D. J.*)

TRAGI-COMÉDIE, ſ. f. (*Littér.*) eſpece de piece dramatique repréſentant une action qui ſe paſſe entre des perſonnes illuſtres, & dont l'évenement n'eſt ni triſte, ni ſanglant, & où il entre quelquefois un mélange de caracteres moins ſérieux.

M Dacier prétend que l'antiquité n'a point connu ces ſortes de compoſitions, où l'on confond le ſérieux avec le comique, & l'épithete que Corneille leur donne de *comédie héroïque* ne juſtifie point leur irrégularité.

Le plan en eſt foncierement mauvais, parce qu'en voulant nous faire rire & pleurer tour-à-tour, on excite des mouvemens contraires qui révoltent le cœur, & tout ce qui nous diſpoſe à participer à la joie nous empêche de paſſer ſubitement à l'affliction & à la pitié.

Autrefois la *tragi-comédie* régnoit ſur les théatres anglois, & dans le xvij. ſiecle on ne ſavoit point encore ce que c'étoit qu'une tragédie, qui ne fût point aſſaiſonnée de quelque comédie ou farce pour faire rire.

Aujourd'hui que le théatre & le goût ſe ſont rapprochés de la nature & du génie des anciens, la *tragi-comédie* eſt abſolument tombée.

Ce n'eſt que dans la *tragi-comédie* où l'on tourne en ridicule un ſujet tragique, qu'il ſoit permis d'introduire & de traiter comiquement les rois & les héros. *Voyez* COMÉDIE. (*D. J.*)

TRAGIE, ſ. f. *tragia*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, diviſée le plus ſouvent en trois parties: cette fleur eſt ſtérile. Les embryons naiſſent ſéparément des fleurs ſur les mêmes individus, & deviennent dans la ſuite un fruit à trois coques, c'eſt-à-dire, compoſé de trois capſules qui renferment une ſemence ſphérique. Plumier, *Nova plantar. americ. genera*, *voyez* PLANTE.

Voici ſes caracteres, ſelon le P. Plumier. Sa fleur eſt faite en forme d'entonnoir, & compoſée d'une ſeule feuille diviſée pour l'ordinaire en trois ſegmens, & ſtérile. Les embryons ſont placés à quelque diſtance les uns des autres ſur la même plante, qui deviennent enſuite un fruit à trois loges, dans chacune deſquelles eſt une ſemence ſphérique. Miller en compte deux eſpeces: la premiere, *tragia alia ſcandens, urticæ folio:* la ſeconde, *tragia ſcandens, longo betonicæ folio.* Plum. *nov. gen.*

La premiere eſpece eſt fort commune dans les fondrieres de la Jamaïque & dans les autres contrées de l'Amérique. Elle s'attache à toutes les plantes & à tous les arbres qu'elle rencontre: elle croît à la hauteur de ſept ou huit piés, & pouſſe des tiges fortes & ligneuſes. Ses feuilles reſſemblent à celles de l'ortie ordinaire, & toute la plante eſt couverte de piquans qui la rendent très-difficile à manier.

La ſeconde a été découverte à Campêche par le docteur Houſton qui a apporté ſes ſemences. *Miller.*

J'ajoute ici les caracteres de ce genre de plante par Linnæus. Il produit des fleurs mâles & femelles ſur la même plante. Dans les fleurs mâles, le calice eſt diviſé en trois ſegmens ovoïdes & pointus; les étamines ſont trois filets chevelus, de la longueur du calice. Dans les fleurs femelles, le calice eſt découpé

coupé en cinq ſegmens ovoïdes & creux. Le germe du piſtil eſt arrondi & ſillonné de trois raies. Le ſtile eſt ſimple, droit & plus long que le calice. Le ſtigma eſt fendu en trois, & eſt déployé. Le fruit eſt une groſſe capſule rondelette & à trois coques; les ſemences ſont ſimples & arrondies. Linnæi *Gen. plant. p. 448.* (*D. J.*)

TRAGIQUE, LE (*Poéſie dram.*) Le *tragique* eſt ce qui forme l'eſſence de la tragédie. Il contient le terrible & le pitoyable, ou ſi l'on veut, la terreur & la pitié. La terreur eſt un ſentiment vif de ſa propre foibleſſe à la vue d'un grand danger: elle eſt entre la crainte & le déſeſpoir. La crainte nous laiſſe encore entrevoir, au moins confuſément, des moyens d'échapper au danger. Le deſeſpoir ſe précipite dans le danger même. La terreur au contraire affaiſſe l'ame, l'abat, l'anéantit en quelque ſorte, & lui ôte l'uſage de toutes ſes facultés: elle ne peut ni fuir le danger ni s'y précipiter. Or c'eſt ce ſentiment que produit dans Sophocle le malheur d'Œdipe. On y voit un homme né ſous une étoile malheureuſe, pourſuivi conſtamment par ſon deſtin, & conduit au plus grand des malheurs par des ſuccès apparens. Ce n'eſt point là, quoi qu'en ait dit un de nos beaux eſprits, un coup de foudre qui fait horreur, ce ſont des malheurs de l'humanité qui nous effraient. Quel eſt l'homme malheureux qui n'attribue au-moins une partie de ſon malheur à une étoile funeſte? Nous ſentons tous que nous ne ſommes pas les maîtres de notre ſort; que c'eſt un être ſupérieur qui nous guide, qui nous emporte quelquefois; & le tableau d'Œdipe n'eſt qu'un aſſemblage de malheurs dont la plupart des hommes ont éprouvé au-moins quelque partie ou quelque degré. Ainſi, en voyant ce prince, l'homme foible, l'homme ignorant l'avenir, l'homme ſentant l'empire de la divinité ſur lui, craint, tremble pour lui-même, & pleure pour Œdipe: c'eſt l'autre partie du *tragique*, la pitié qui accompagne néceſſairement la terreur, quand celle-ci eſt cauſée en nous par le malheur d'autrui.

Nous ne ſommes effrayés des malheurs d'autrui, que parce que nous voyons une certaine parité entre le malheureux & nous; c'eſt la même nature qui ſouffre, & dans l'acteur & dans le ſpectateur. Ainſi, l'action d'Œdipe étant terrible, elle eſt en même-tems pitoyable; par conſéquent elle eſt *tragique*. Et à quel degré l'eſt-elle! Cet homme a commis les plus noirs forfaits, tué ſon pere, épouſé ſa mere; ſes enfans ſont ſes freres; il l'apprend, il en eſt convaincu dans le tems de ſa plus grande ſécurité; ſa femme, qui eſt en même-tems ſa mere, s'étrangle; il ſe creve les yeux dans ſon déſeſpoir: il n'y a pas d'action poſſible qui renferme plus de douleur & de pitié.

Le premier acte expoſe le ſujet; le ſecond fait naître l'inquiétude; dans le troiſieme, l'inquiétude augmente; le quatrieme eſt terrible: « Me voilà prêt » à dire ce qu'il y a de plus affreux, ... & moi » à l'entendre »; le cinquieme eſt tout rempli de larmes.

Par-tout où le *tragique* ne domine pas, il n'y a point de tragédie. Le vrai *tragique* regne, lorſqu'un homme vertueux, ou du-moins plus vertueux que vicieux, eſt victime de ſon devoir, comme le ſont les Curiaces; ou de ſa propre foibleſſe, comme Ariane & Phedre; ou de la foibleſſe d'un autre homme, comme Polieucte; ou de la prévention d'un pere, comme Hippolyte; ou de l'emportement paſſager d'un frere, comme Camille; qu'il ſoit précipité par un malheur qu'il n'a pu éviter, comme Andromaque; ou par une ſorte de fatalité à laquelle tous les hommes ſont ſujets, comme Œdipe; voilà le vrai *tragique*; voilà ce qui nous trouble juſqu'au fond de l'ame, & qui nous fait pleurer. Qu'on y joigne l'atrocité de l'action avec l'éclat de la grandeur, ou l'élévation des perſonnages; l'action eſt héroïque en même tems & *tragique*, & produit en nous une compaſſion mêlée de terreur; parce que nous voyons des hommes, & des hommes plus grands, plus puiſſans, plus parfaits que nous, écraſés par les malheurs de l'humanité. Nous avons le plaiſir de l'émotion, & d'une émotion qui ne va point juſqu'à la douleur; parce que la douleur eſt le ſentiment de la perſonne qui ſouffre, mais qui reſte au point où elle doit être, pour être un plaiſir.

Il n'eſt pas néceſſaire qu'il y ait du ſang répandu, pour exciter le ſentiment *tragique*. Ariane abandonnée par Théſée dans l'île de Naxe; Philoctete dans celle de Lemnos, y ſont dans des ſituations *tragiques*, parce qu'elles ſont auſſi cruelles que la mort même: elles en préſentent même une idée funeſte, où l'on voit la douleur, le déſeſpoir, l'abattement, enfin tous les maux du cœur humain.

Mais la punition d'un oppreſſeur n'opere point le *tragique*. Mithridate tué ne me cauſe pas de pitié, non plus qu'Athalie & Aman, ni Pyrrhus. De-même les ſituations de Monime, de Joad, d'Eſther, d'Andromaque, ne me cauſent point de terreur. Ces ſituations ſont très-touchantes; elles ſerrent le cœur, troublent l'ame à un certain point, mais elles ne vont pas juſqu'au but. Si nous les prenons pour du *tragique*, c'eſt parce qu'on l'a donné pour tel, que nous ſommes accoutumés à nous en tenir à quelque reſſemblance; & qu'enfin, quand il s'agit de plaiſir, nous ne croyons pas toujours néceſſaire de calculer exactement ce qu'on pourroit nous donner. Où ſont donc les dénouemens vraiment *tragiques*? Phedre & Hippolyte, les freres ennemis, Britannicus, Œdipe, Polieucte, les Horaces, en voilà des exemples. Le héros pour qui le ſpectateur s'intéreſſe, tombe dans un malheur atroce, effrayant: on ſent avec lui les malheurs de l'humanité; on en eſt pénétré; on ſouffre autant que lui.

Ariſtote ſe plaignoit de la molleſſe des ſpectateurs athéniens, qui craignoient la douleur *tragique*. Pour leur épargner des larmes, les poëtes prirent le parti de tirer du danger le héros aimé, nous ne ſommes pas moins timides ſur cet article que les Athéniens. Nous avons ſi peur de la douleur, que nous en craignons même l'ombre & l'image, quand elle a un peu de corps. C'eſt ce qui amollit, abatardit le *tragique* parmi nous. On ſent l'effet de cette altération, quand on compare l'impreſſion que fait Polieucte avec celle d'Athalie. Elles ſont touchantes toutes deux: mais dans l'une l'ame eſt plongée, noyée dans une triſteſſe délicieuſe: dans l'autre, après quelques inquiétudes, quelques momens d'alarmes, l'ame eſt ſoulevée par une joie qui s'évapore, & ſe perd dans l'inſtant. (*D. J.*)

TRAGIQUE BOURGEOIS. (*Poëme dramat. trag.*) Le *tragique-bourgeois* eſt une piece dramatique, dont l'action n'eſt pas héroïque, ſoit par elle-même, ſoit par le caractere de ceux qui la font; elle n'eſt pas héroïque par elle-même; c'eſt-à-dire, qu'elle n'a pas un grand objet, comme l'acquiſition d'un trône, la punition d'un tyran. Elle n'eſt pas non plus héroïque par le caractere de ceux qui la font; parce que ce ne ſont pas des rois, des conquérans, des princes qui agiſſent, ou contre leſquels on agit.

Quoique la tragédie définiſſe la repréſentation d'une action héroïque, il n'eſt pas douteux qu'on ne puiſſe mettre ſur le théatre un *tragique-bourgeois*. Il arrive tous les jours dans les conditions médiocres des événemens touchans qui peuvent être l'objet de l'imitation poétique. Il ſemble même que le grand nombre des ſpectateurs étant dans cet état mitoyen, la proximité du malheureux & de ceux qui le voient ſouffrir, feroit un motif de

plus pour s'attendrir. Cependant, s'il eſt vrai qu'on ne peut donner le brodequin aux rois, il n'eſt pas moins vrai qu'on ne peut ajuſter le cothurne au marchand. La tragédie ne peut conſentir à cette dégradation :

Indignatur enim privatis, ac propè ſocco
Dignis carminibus narrari cœna Thyeſtæ.

D'ailleurs, l'objet des arts, qui ſont tous faits pour embellir la nature, étant de viſer toujours au plus grand & au plus noble, où peut-on trouver le *tragique* parfait, que dans les rois? ſans compter qu'étant hommes comme nous, ils nous touchent par le lien de l'humanité; le degré d'élévation où ils ſont, donne plus d'éclat à leur chute. L'eſpace qu'ils rempliſſoient par leur grandeur, ſemble laiſſer un plus grand vuide dans le monde. Enfin l'idée de force & de bonheur qu'on attache à leur nom, augmente infiniment la terreur & la compaſſion. Concluons qu'il n'eſt pas d'un habile artiſte de mettre ſur la ſcene le *tragique-bourgeois*, ou ce qui revient au même, des ſujets non héroïques. (*D. J.*)

TRAGIQUE UN, (*Poéſie dramat.*) ou un poëte tragique, veut dire *poëte qui a fait des tragédies*, &c. *Voyez* TRAGEDIE. (*D. J.*)

TRAGIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. anc.*) Dioſcoride décrit cette plante avec les feuilles du *ſcolopendrium*, & la racine du raifort ſauvage. Ses feuilles ont une odeur de bouc en automne, c'eſt ce qui lui a fait donner le nom *de tragium*. Il croît ſur les montagnes & les précipices, & Rauwolf l'a trouvé aux environs d'Alep, ſur-tout dans les lieux humides. (*D. J.*)

TRAGOPOGON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) Tournefort compte douze eſpeces de ce genre de plante, dont les unes ſont domeſtiques, & les autres ſauvages; la principale qu'on cultive dans nos jardins, ſous le nom vulgaire de ſalſifi, ou ſerſifi, s'appellent en Botanique, *Tragopogon hortenſe, purpureo cæruleum.*

Sa racine eſt groſſe comme le petit doigt, longue, droite, tendre, laiteuſe, douce au goût. Elle pouſſe une tige à la hauteur d'environ deux piés, ronde, creuſe en dedans, rameuſe, garnie de pluſieurs feuilles, qui reſſemblent à celles du porreau, plus larges, ou plus étroites, longues, pointues.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités de la tige & des rameaux; chacune d'elles eſt un bouquet à demi fleurons de couleur purpurine tirant ſur le bleu, ou ſur le noir, ſoutenue par un calice aſſez long, mais ſimple & fendu en pluſieurs parties juſque vers la baſe, avec cinq petites étamines dans le milieu. Lorſque cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccéde pluſieurs ſemences oblongues, rondes, cannelées, rudes, cendrées, noirâtres dans leur maturité, & garnies d'aigrette.

Toute la plante rend un ſuc laiteux, viſqueux, & doux, qui d'abord coule blanc, & puis jaune; elle fleurit en été; on la cultive dans les jardins comme la ſcorſonnere ou le ſalſifi d'Eſpagne, à cauſe de ſa racine agréable au goût, & qui eſt d'un grand uſage dans les cuiſines.

TRAGORIGANUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece d'origan qui croît dans l'iſle de Crete, ou de Candie. Il poſſede une qualité chaude, acrimonieuſe, & ſert aux mêmes uſages que le thim, la ſarriette, l'hyſſope, & autres plantes ſemblables. Le *tragoriganum* d'Eſpagne à feuilles étroites & à fleurs blanches, de J. Bauhin, 3. 261. a les mêmes propriétés. (*D. J.*)

TRAGUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par Matthiolle, Lobel, Gerard, Jean Bauhin, Parkinſon, & autres anciens botaniſtes, à l'eſpece de kali, que Tournefort appelle *kali ſpinoſum, foliis longioribus & anguſtioribus*, en françois, *ſoude épineuſe.*

Cette eſpece de kali croît dans les pays chauds, jette pluſieurs tiges à ſa hauteur d'environ deux piés couchées à terre, ſucculentes, chargées de feuilles longues, étroites, pointues, & empreintes d'un ſuc ſalé. Ses fleurs naiſſent dans les aiſſelles des feuilles petites, à pluſieurs pétales, de couleur herbeuſe. Quand elles ſont tombées, il leur ſuccede des fruits membraneux preſque ronds, contenant chacun une ſemence longuette, roulée en ſpirale, de couleur noire. (*D. J.*)

TRAGURIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dalmatie. Pline, *l. III. c. xxij.* dit qu'elle étoit connue par ſon marbre, & Ptolomée, *l. II. c. xvij.* donne le nom de *Tragurium*, non-ſeulement à la ville, mais encore à l'île ſur laquelle elle étoit ſituée. Tout le monde convient que c'eſt aujourd'hui la ville de Trau. Quant à l'île, il y en a qui la nomment *Buia.*

TRAGUS, ſ. m. *en Anatomie*, eſt une des éminences de l'oreille extérieure, appellée auſſi *hircus*, parce qu'elle eſt ordinairement garnie de poils.

Cette éminence eſt la plus antérieure. Celle qui eſt la plus poſtérieure & à laquelle eſt joint le lobe de l'oreille, ſe nomme *Antitragus.*

TRAGUS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèſe, dans l'Arcadie. Ce fleuve ſelon Pauſanias, *l. VIII. c. xxxij.* prenoit naiſſance d'un gros ruiſſeau, qui après avoir coulé près de la ville de Caphyes, & fait un certain chemin, ſe déroboit ſous terre, puis reparoiſſoit à Naſe, près d'un village nommé le Reunus, & commençoit là à s'appeller *Tragus.* (*D. J.*)

TRAHISON, ſ. f. TRAHIR, v. act. (*Morale.*) perfidie; défaut plus ou moins grand de fidélité envers ſa patrie, ſon prince, ſon ami, celui qui avoit mis ſa confiance en nous.

Quand on n'auroit pas aſſez de vertu pour déteſter la *trahiſon*, quelqu'avantage qu'elle puiſſe procurer, le ſeul intérêt des hommes ſuffiroit pour la rejetter. Dès-lors que des princes l'auroient autoriſée par leur exemple, ils méritent qu'elle ſe tourne contre eux; & dès-lors perſonne ne ſeroit en ſûreté. Ceux-là même qui employent la *trahiſon* pour le ſuccès de leurs projets, ne peuvent pas aimer les traitres. On ſçait la réponſe de Philippe roi de Macédoine à deux miſérables, qui lui ayant vendu leur patrie, ſe plaignoient à lui, de ce que ſes propres ſoldats les traitoient *de traitres.* » Ne prenez pas garde, leur dit il, » à ce que diſent ces gens groſſiers qui appellent cha» que choſe par ſon nom. (*D. J.*)

La *trahiſon* commiſe envers quelque particulier eſt punie ſelon les circonſtances par des peines pécuniaires, ou même corporelles s'il s'en eſt enſuivi quelque crime.

Mais la *trahiſon* envers le roi & l'état eſt encore plus grave; tel eſt le crime de ceux qui entrent dans quelque aſſociation, intelligence, ligue offenſive ou défenſive, contre la perſonne, autorité & majeſté du roi, ſoit entr'eux ou avec autres potentats, républiques & communautés étrangeres ou leurs ambaſſadeurs, ſoit dedans ou dehors le Royaume directement ou indirectement par eux ou par perſonnes interpoſées, verbalement ou par écrit.

On peut voir ſur cette matiere les édits de Charles IX. de 1562, 1568, 1570, l'ordonnance de Blois, *art.* 94. celles de 1580, 1588, & l'édit de Nantes, en 1598.

La peine ordinaire de ce crime eſt d'être décapité pour les nobles, la potence pour les roturiers, & même quelquefois la roue pour des gens de baſſe condition.

Si le criminel a oſé attenter à la perſonne du roi,

ſa peine eſt encore plus ſévere. *Voyez* LÈZE-MAJESTÉ & PARRICIDE.

En Angleterre on appelle *crime de haute-trahiſon*, non-ſeulement tout attentat contre la perſonne du roi, mais encore toute conſpiration contre le roi ou l'état, tout commerce criminel avec la reine ou les filles du roi, l'homicide commis en la perſonne du chancelier ou du grand-tréſorier, ou ſi l'on a altéré la monnoie, falſifié le ſceau du roi, tout cela eſt réputé crime de haute-trahiſon.

Dans ce même pays celui qui tue ſa femme, ſon pere, ſes enfans ou ſon maître, ſe rend coupable du crime qu'on appelle petite *trahiſon*. *Voyez* les *inſtitutions au droit criminel* de M. de Vouglans. *Voyez* auſſi les *mots* COMPLOT, CONSPIRATION, DOL, FRAUDE, FOI (*mauvaiſe*), FIDELITÉ, SERMENT, PARJURE. (*A*)

TRAHONA, (*Géog. mod.*) gouvernement dans la Valteline, de la dépendance des Griſons; il eſt partagé en dix communautés, & a pour chef-lieu *Trahona*, bourg ſitué près de l'Adda.

TRAJANA LEGIO, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique; Ptolomée, *l. II. c. ix.* la marque entre Bonn & Mayence; il y en a qui veulent que ce ſoit aujourd'hui Coblentz, & d'autres Drechthauſen, placés ſur le Rhin. Cette ville pourroit bien être la même que *Leg. XXX. Ulpia.* (*D. J.*)

TRAJANE, COLONNE, (*Sculpt. anc.*) on trouvera l'hiſtoire de ce monument au *mot* COLONNE *trajane*; nous ajouterons ſeulement ici que quoiqu'il ſoit vrai que toutes les regles de la perſpective y ſont violées; que ſon ordonnance & même ſon exécution, ſont en général contre l'art & le goût; néanmoins ce monument eſt recommandable pour quelques uſages qu'il nous a conſervés, & pour quelque partie de l'art; ainſi l'artiſte & l'homme de lettres, doivent également l'étudier par le profit qu'ils en peuvent retirer. (*D. J.*)

TRAJANOPOLI, (*Géog. mod.*) petite ville dépeuplée de la Turquie européenne, dans la Romanie, ſur la riviere de Mariza, entre Enos & Andrinople, avec un archevêque grec. Cette ville eſt la *Trajanopolis* que Ptolomée, *l. III. c. xj.* marque en Thrace, ſur le fleuve Hebrus. *Long. 14. 6. latit. 41. 14.* (*D. J.*)

TRAJANOPOLIS, (*Géog. anc.*) les Géographes nomment quatre villes de ce nom.

1°. Une ville de Thrace, ſur le fleuve Hebrus; Ptolomée, *l. III. c. xj.* la marque dans les terres. C'eſt une ville de la Romanie ſur la rive gauche de la Marica, entre Andrinople & Enos, à-peu-près à égale diſtance de ces deux lieux. Cette ville, quoique petite & mal peuplée, eſt encore le ſiége d'un archevêque.

2°. Ville de la Myſée, entre Antandrus & Adramytte, à une petite diſtance de la mer.

3°. *Trajanopolis* ou *Tranopolis*, ville de l'Aſie mineure, dans la grande Phrigie: elle a eu un évêque.

4°. *Trajanopolis*, ville de la Cilicie-trachée, on âpre; c'eſt la même que Selinunte où mourut l'empereur Trajan, comme nous l'avons remarqué au *mot* SELINUNTE. Dion Caſſius dit en parlant de ce prince: *Selinuntem Ciliciæ veniens*, quam nos *Trajanopolim appellamus*, *illicò expiravit.* (*D. J.*)

TRAJANUS PORTUS, (*Géog. anc.*) 1°. port d'Italie, ſur la côte de Toſcane, entre le port de Livourne, & le promontoire Telamoné, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j.*

2°. Port d'Italie, ſur la côte de l'Etrurie, entre Algæ & Caſtrum novum. Ce port qui ſe trouvoit le plus conſidérable de toute la côte, depuis Livourne juſqu'à Naples, s'appella d'abord *Centum-Cellæ*, & prit enſuite le nom de *Trajan*, lorſque cet empereur y eut fait de grandes réparations. Pline le jeune eſt le ſeul qui parle de ce port; s'il eſt vrai qu'il ſoit différent de celui que Ptolomée place entre le port de Livourne, & le promontoire Telamoné. Quoi qu'il en ſoit, le nom du fondateur ne ſubſiſta pas long-tems, peut-être parce que le nom de la ville *Centum-Cellæ*, fit éclipſer par ſa célébrité le nom du port. *Centum-Cellæ* eſt aujourd'hui connu ſous le nom de *Cincelle*, & plus généralement encore, ſous celui de *Civita-Vecchia.*

3°. Port d'Italie, à l'embouchure du Tibre; ce port fait par l'empereur Claude, eſt appellé par les auteurs anciens, le *port de Rome*, le *port d'Auguſte*, non pour avoir été bâti par Auguſte, mais parce que le nom d'*Auguſte*, étoit devenu commun aux empereurs. Dans la ſuite, Trajan répara ce port, & en bâtit un autre beaucoup plus commode & plus sûr, auquel il donna ſon nom; de ſorte qu'il y eut alors deux ports à l'embouchure droite du Tibre; l'un extérieur, appellé le *port d'Auguſte*; l'autre intérieur, nommé le *port de Trajan.* Tout cela, dit Cluvier, eſt appuyé ſur les témoignages de Juvenal & de ſon ſcholiaſte, ſur une vieille inſcription, & ſur une ancienne médaille. Le port extérieur ou le port d'Auguſte, eſt aujourd'hui comblé par les ſables; mais le port intérieur ou le port de Trajan, conſerve encore en partie ſon ancienne forme. On y voit les ruines des égliſes & des édifices publics; & on le nomme à préſent *il Porto.* *Voyez* PORTO. (*D. J.*)

TRAJECTOIRE, ſ. f. *en Géométrie*, eſt le nom qu'on a donné aux courbes qui coupent perpendiculairement, ou ſous un angle donné, une ſuite de courbes du même genre, qui ont une origine commune, ou qui ſont ſituées parallelement.

Ainſi la courbe *M N O*, (*fig. 101. Géom.*) qui coupe perpendiculairement une infinité d'ellipſes *A C B*, *a c b*, *&c.* décrites d'un même ſommet *A*, eſt nommée *trajectoire.* Il en eſt de même de la courbe *M N O*, (*fig. 102. Géom.*) qui coupe perpendiculairement une infinité d'ellipſes *A C B*, *a c b*, *&c.* égales entre elles, & ſituées ſur le même axe.

M. Leibnitz propoſa en 1715, aux géometres anglois de déterminer en général la *trajectoire* d'une ſuite de courbes qui avoient le même point pour ſommet, & dans leſquelles le rayon de la développée étoit coupé par l'axe en raiſon donnée. Ce problème fut réſolu d'une maniere très-générale par pluſieurs d'entre eux, entre autres, par M. Taylor. *Voyez les actes de Leipſic, de 1717.* On trouve dans ces mêmes actes différentes ſolutions fort générales de ce même problème, dont la plûpart ont été recueillies dans le *tome II. des œuvres* de M. Bernoully, imprimées à Lauſanne en 1743. M. Nicole en a auſſi donné une ſolution dans les *Mém. de l'académie des ſciences de Paris, pour l'année 1725.*

Trajectoire réciproque, eſt le nom que M. Jean Bernoully a donné à une courbe *A C B*, (*fig. 103. Géom.*) dont la propriété eſt telle, que ſi on fait mouvoir cette courbe parallelement à elle-même le long de ſon axe *A A*, & qu'on faſſe en même tems mouvoir le long de *a a*, parallele à *A A*, une courbe *a c b*, égale & ſemblable à *A C B*, ces courbes *A C B*, *a c b*, ſe coupent toujours perpendiculairement l'une l'autre. *Voyez* dans les œuvres de M. Bernoully, que nous avons citées, différentes ſolutions de ce problème, données par pluſieurs ſavans géometres.

On n'attend pas ſans doute que nous entrions ici dans le détail de ces ſolutions qui renferment la géométrie la plus relevée; tout ce que nous pouvons dire, c'eſt que ce problème eſt indéterminé; qu'il y a une infinité de courbes qui y ſatisfont; & que M. Bernoully & d'autres, en ont déterminé pluſieurs, tant géométriques que méchaniques, & donné la méthode générale pour les trouver toutes. *Voyez* PANTOGONIE. (*O*)

Digitized by Google

TRAJECTOIRE, ſ. f. *en Méchanique*, ſe dit de la courbe que décrit un corps animé par une peſanteur quelconque, & jetté ſuivant une direction donnée & avec une viteſſe donnée, ſoit dans le vuide, ſoit dans un milieu réſiſtant.

Galilée a le premier démontré que dans le vuide, & dans la ſuppoſition d'une peſanteur uniforme, toujours dirigée ſuivant les lignes paralleles, la *trajectoire* des corps peſans étoit une parabole. *Voyez* PROJECTILE, BALISTIQUE, *&c.*

M. Newton a fait voir dans ſes principes que les *trajectoires* des planetes, ou ce qui revient au même, leurs orbites, ſont des ellipſes. *Voyez* PLANETE & PHILOSOPHIE NEWTONIENNE; & ce philoſophe a enſeigné dans le même ouvrage, *prop. xli. du liv. I.* une méthode générale pour déterminer la *trajection* d'un corps qui eſt attiré vers un point donné dans le vuide par une force centripete réglée ſuivant une loi quelconque. M. Jean Bernoully, dans les *mém. de l'acad. des Sciences de 1710*, a réſolu ce même problème par une méthode qui ne differe preſque point de celle de M. Newton; & différens auteurs en ont donné enſuite des ſolutions plus ou moins ſimples.

A l'égard des *trajectoires* dans le vuide, M. Newton a déterminé dans le *II. livre de ſes principes*, celles que doivent décrire les corps peſans dans un milieu réſiſtant en raiſon de la viteſſe; M. Keill propoſa en 1719 à M. Jean Bernoully de trouver les *trajectoires* dans un milieu réſiſtant comme une puiſſance quelconque de la viteſſe, & M. Bernoully réſolut aſſez promptement ce problème, comme on le peut voir dans le ſecond volume *in*-4°. du recueil *de ſes œuvres* imprimées à Lauſanne en 1743. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'il ne paroit pas que M. Keill eût trouvé de ſon côté la ſolution qu'il propoſoit à d'autres: du moins il n'en a donné aucune. M. Euler dans le *tom. II. de ſa méchanique* imprimée à Petersbourg en 1736, a auſſi déterminé en général les *trajectoires* dans un milieu réſiſtant comme une puiſſance quelconque de la viteſſe. On trouve dans le *traité de l'équilibre & du mouvement des fluides* imprimé à Paris chez David 1744, une ſolution fort ſimple de ce problème, d'où l'on déduit la conſtruction des *trajectoires* dans quelques hypotheſes de réſiſtance où on ne les avoit point encore déterminées. *Voyez les articles 356 & 357 de ce traité.* (*O*)

TRAJECTOIRE *d'une planete* ou *d'une comete*, (*Aſtronomie.*) eſt la route, l'orbite ou la ligne qu'elle décrit dans ſon mouvement. *Voyez* ORBITE.

Quoique les cometes paroiſſent décrire aſſez exactement un grand cercle de la ſphere, il ne faut pas s'imaginer pour cela que leur véritable cours ſe faſſe dans la circonférence d'un cercle; car les mêmes apparences s'obſerveront conſtamment, ſoit qu'une comete ſe meuve dans une ligne droite, ſoit dans une courbe quelconque, pourvu qu'elle ne ſorte pas du même plan. En effet dès que l'on ſuppoſe qu'un corps ſe meut à une diſtance fort grande, dans un plan qui paſſe par l'œil, tout corps en mouvement quel qu'il ſoit, & quelque route qu'on lui attribue, paroîtra conſtamment dans la circonférence d'un grand cercle; auſſi le plus grand nombre des philoſophes & des aſtronomes du dernier ſiecle ont-ils ſuppoſé que les *trajectoires* des cometes étoient rectilignes. Hevelius eſt le premier qui ſe ſoit apperçu que ces *trajectoires* ſe courboient en s'approchant du ſoleil. Enfin M. Newton eſt venu qui a démontré que les cometes ſe mouvoient dans des orbites fort approchantes d'une parabole dont le ſoleil occupoit le foyer, ou plutôt dans des ellipſes ſi excentriques que dans la partie qui nous eſt viſible, elles ne different point ſenſiblement d'une parabole.

Newton, *dans la xli. propoſition de ſon III. liv.* enſeigne la maniere de déterminer la *trajectoire* d'une comete par le moyen de trois obſervations, & dans ſa derniere propoſition, celle de corriger la *trajectoire* pour la connoître le plus exactement qu'il eſt poſſible. *Voyez* COMETE.

M. Halley, dans ſa cométographie traduite en françois par M. Lemonnier, nous a donné le calcul des *trajectoires* des vingt-quatre cometes depuis le tems de Nicéphore Gregoras & de Regiomontanus juſqu'au commencement de ce ſiecle; toutes ces *trajectoires* ont été calculées dans la ſuppoſition qu'elles ſoient des paraboles. On trouve dans la derniere édition des *principes mathématiques* de la philoſophie naturelle, le calcul de la *trajectoire* de la comete de 1680, dans l'hypotheſe que cette comete ſe meuve dans une ellipſe fort excentrique; ce calcul a été fait par M. Halley, qui pour déterminer l'excentricité de cette comete, a ſuppoſé ſa période de 575 ans. La meilleure maniere de calculer les *trajectoires* en les ſuppoſant elliptiques, ſeroit de ſe ſervir pour cela de quelques obſervations du lieu & du mouvement apparent de la comete; mais il faudroit qu'elles fuſſent fort exactes; car une petite erreur dans ces obſervations en produiroit une fort grande dans le calcul de l'excentricité, & par conſequent du tems périodique.

Depuis les 24 cometes calculées par M. Halley, différens aſtronomes en ont calculé pluſieurs autres, dont on peut voir la liſte dans les *élémens d'Aſtronomie* de M. l'abbé de la Caille qui a eu la principale part à ces calculs.

M. Newton & pluſieurs autres géometres après lui, nous ont donné le moyen de faire paſſer une *trajectoire* par cinq points donnés, en ſuppoſant que cette *trajectoire* ſoit une ſection conique; pour cela il faut joindre deux des points donnés par une ligne droite, deux autres par une autre, & par le cinquieme point tirer une parallele à cette ſeconde ligne; enſuite on prendra pour l'équation générale de la *trajectoire* $yy + xy + bxx + cx + cy = o$ (*Voyez* COURBE.), en omettant le terme conſtant, parce que y & x ſont ici $= o$ à la fois; enſuite on nommera A, B, les deux *abſciſſes connues*, & C, D, E, les *ordonnées correſpondantes*; & au moyen de ces cinq données & de la ſeconde valeur de x qui répond à l'ordonnée $= o$, on déterminera les quatre inconnues a, b, c, e. *N. B.* qu'il n'y a point ici plus d'inconnues qu'il ne faut, parce que les conſtantes a, b, qui ſont des nombres & non des lignes, ſe détermineront en fractions $\frac{c}{A}$, $\frac{D}{A}$, $\frac{E}{B}$, &c. (*O*)

TRAJECTUM ou *TRAJECTUS*, (*Géog. anc.*) mot latin qui ſignifie *le paſſage d'un bras de mer* ou *d'une riviere*, & dont on a fait en françois le mot *trajet* qui y répond. L'itinéraire d'Antonin donne ce nom entr'autres au paſſage du boſphore de Conſtantinople, à celui qui eſt entre l'Italie & la Sicile, & au paſſage du Rhin dans l'endroit où eſt aujourd'hui la ville d'Utrecth. Il le donne auſſi au paſſage de l'Italie dans la Dalmatie. Détaillons les exemples.

1°. *Trajectum* ou *Trajectus*, lieu de la Germanie inférieure, que l'itinéraire d'Antonin marque entre *Albiana* & *Mannaritium*, à dix-ſept milles au-deſſus du premier de ces lieux, & à quinze milles au-deſſous du ſecond. Ce n'étoit d'abord qu'un château; il s'y forma dans la ſuite une ville qui devint conſidérable. Du tems de Charlemagne on appelloit ce lieu *vetus Trajectus*, d'où on fit dans la langue du pays *Olt-Trecht*, qui ſignifie la même choſe, & qui a depuis été corrompu en *Utrecht*. Quelques-uns qui ont voulu latiniſer ce nom, ont dit *Ultrajectum*; mais le vrai mot latin eſt *Trajectus Rheni* ou *Trajectus ad Rhenum*.

2°. *Trajectum ſuperius ad Moſam*, c'eſt-à-dire *le paſſage de la Meuſe*, aujourd'hui *Maeſtricht*. Attila, roi des Huns, ayant ruiné en 451 la ville de Tongres,

Digitized by Google

les évêques de cette ville transporterent leur siege à *Trajectum ad Mosam*, & en prirent le nom de *Trajectenses episcopi*, comme nous l'apprenons de leurs vies. Grégoire de Tours, *hist. l. II. c. v.* qui est le plus ancien auteur qui parle de cette ville, l'appelle *trajectensis urbs*. Ce nom fut dans la suite corrompu en différentes façons. On écrivit *Trijectum*, *oppidum trajectense*, *municipium Trejectum*, *districtum Trectis*. Enfin on trouve cette ville nommée *Triectum* sur cinq médailles des anciens rois de France recueillies par Botarotius. Elles ont toutes cinq cette inscription, *Triecto Fit*.

3°. *Trajectus*, lieu de la grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route d'*Isca* à *Calleva*, entre *Abon* & *Aquæ-solis*, à neuf mille pas du premier de ces lieux, & à six milles du second. Je demande le nom moderne à M. Gale. (*D. J.*)

TRAJET, s. m. (*Gram.*) espace qui sépare un lieu d'un autre, & qu'il faut traverser pour arriver du premier au second. On dit le *trajet* de Calais à Douvre, & le *trajet* de Paris à Vienne; ainsi il est indifférent que les lieux soient séparés par des terres ou des eaux.

TRAJETTO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, vers l'embouchure du Garigliano, sur une côte près des ruines de l'ancienne *Minturnæ*. *Longit. 31. 56. latit. 41. 5.* (*D. J.*)

TRAIGUERA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, aux confins de la Cerdagne, du côté de Tortose; elle est entourée d'une muraille, & ses environs sont fertiles en blé, en vin, & en huile. (*D. J.*)

TRAILLE, s. f. (*Archit.*) nom qu'on donne sur les grandes rivieres à ces bateaux qui servent à passer d'un bord à l'autre qu'on appelle autrement *ponts-volans*. On voit des *trailles* sur le Rhin, sur le Rhône, sur la Meuse, *&c.* Les *trailles* font le même effet sur les grandes rivieres, que font les bacs sur les petites. On les attache à un point fixe construit exprès au milieu du fleuve par une corde assez longue, pour atteindre du-moins de ce centre aux deux rivages. Cette corde attachée par un bout à ce point fixe, centre du mouvement, l'est par l'autre au flanc de la *traille*, & se soutient sur la surface de l'eau par le moyen de quelques morceaux de liége qu'on y attache à des distances raisonnables. En lâchant cette *traille* d'une des rives du fleuve, & la laissant aller au fil de l'eau, elle va gagner l'autre rivage en décrivant une portion de cercle, dont ce point fixe du milieu du fleuve est le centre, & la corde le rayon. (*D. J.*)

TRAIN, s. m. (*Gram.*) se dit de la suite ou de ce qui accompagne un grand seigneur, ou d'une queue de robe, ou d'une robe d'état.

TRAIN D'ARTILLERIE, (*Fortification.*) se dit du canon, des mortiers, & de toutes les especes de munitions concernant le détail de l'artillerie, qui sont à la suite des armées; c'est aussi ce que l'on nomme *équipage d'artillerie*.

Il est difficile d'établir sur des principes sûrs & constans, quel doit être l'équipage ou le *train* d'artillerie d'une armée, parce que cet équipage doit être relatif à la force de l'armée, aux entreprises qu'elle doit exécuter, & à la nature du pays où elle doit agir.

La principale partie d'un *train* d'artillerie est le canon. Si l'on ne considere que les avantages qui en résultent dans les actions militaires, il paroîtra qu'on ne peut en avoir un trop grand nombre; mais outre qu'une artillerie fort nombreuse est d'une très-grande dépense, elle cause du retardement & de l'embarras dans les marches, & elle donne lieu à une très-grande consommation de fourrage par la quantité de chevaux nécessaires pour la transporter & pour voiturer toutes les différentes especes de munitions dont elle a besoin.

Les anciens ingénieurs estimoient qu'il suffisoit dans les armées d'une piece de canon par mille hommes; mais aucun auteur au-moins que nous connoissions, ne donne les raisons de cette fixation.

Comme l'artillerie doit couvrir & protéger le front des armées, on peut présumer qu'ils croyoient qu'une piece de canon défendoit suffisamment le terrein occupé par mille hommes. L'infanterie étant alors à huit de hauteur, & les files étant moins serrées qu'elles ne le sont aujourd'hui, chaque homme pouvoit occuper à-peu-près deux piés & demi; dans cette disposition, mille hommes occupoient environ un espace de 50 toises.

Les troupes étant actuellement en bataille sur moins de hauteur, ce qui en augmente le front, il est clair qu'il faut une artillerie plus nombreuse pour garnir le front d'une armée de la même maniere qu'il l'étoit lorsque les troupes étoient en bataille sur plus de profondeur. Aussi paroît-il qu'on ne suit plus, au-moins dans les pays où l'artillerie peut se transporter aisément, l'ancienne proportion d'une piece pour mille hommes. Dans l'armée de Flandres en 1748, il y avoit 116 pieces de canon.

savoir
- 14 du calibre de 16
- 16 de celui de 12
- 30 de celui de 8
- 86 de celui de 4
- & 10 pieces à la suédoise,

total 156 pieces.

Cette armée étoit d'environ 114 mille hommes; sans le corps détaché aux ordres de M. le comte de Clermont, qui avoit son artillerie particuliere, ce qui fait une piece de canon pour environ 740 hommes, mais cette armée étoit à portée d'augmenter son artillerie par les entrepôts des places voisines, si elle en avoit eu besoin.

Le choix des différentes pieces dont on compose le *train* ou l'équipage d'artillerie d'une armée, dépend des opérations qu'elle doit exécuter, & des pays qu'elle doit traverser. Dans un pays de montagnes, on ne peut se charger que de pieces légeres; on y emploie même souvent une ou deux brigades de petites pieces à dos de mulet. Le goût du général influe aussi quelquefois dans le choix des pieces dont le *train d'artillerie* est composé; mais en général il faut autant qu'il est possible, en avoir de toutes les especes pour en faire usage, suivant les différentes occasions. Il est à-propos d'y joindre aussi plusieurs obus ou obusiers, qui servent également dans les siéges & dans les batailles. Comme les bataillons ont actuellement chacun en campagne une piece de canon à la suédoise, ces pieces doivent diminuer le nombre de celles de 4 qu'on employoit auparavant dans la formation de l'équipage d'artillerie, & augmenter celui des pieces de 16 & de 12 qui sont suffisantes, lorsqu'il ne s'agit point de faire des siéges.

Dans les guerres du tems de Louis XIV, on se contentoit dans les équipages d'artillerie les plus considérables, d'avoir des munitions pour tirer cent coups de chaque piece, ce qui paroissoit suffisant pour une bataille quelque longue qu'elle pût être; mais dans les dernieres guerres, on a doublé ces munitions; on a voulu qu'il y en eût pour tirer deux cens coups de chaque piece.

Dans la distribution de poudre que l'on fait aux troupes, on ne leur en donne qu'une demi-livre pour une livre de plomb. A l'égard de la poudre pour la consommation des boulets, on la regle au tiers de leur poids, & c'est en quoi les tables rapportées dans les mémoires d'artillerie de Saint-Remy se trouvent fautives. Nous renvoyons pour le détail de tout ce qui compose un équipage d'artil-

lerie aux tables inſérées dans les mémoires de Saint-Remy, ou à celles qu'on a jointes à la ſuite de l'article *ſiége*, qui ſont ſuffiſantes pour en donner une idée. On peut voir auſſi ſur ce même ſujet, la ſeconde édition de notre *Traité d'artillerie*.

L'équipage de l'artillerie de l'armée eſt diviſé en brigades, dont chacune contient ordinairement huit ou dix pieces de canon, avec toutes les munitions & les autres choſes néceſſaires pour leur ſervice. Voici l'ordre de ſa marche, ſuivant M. de Quincy.

« Le bataillon de royal artillerie qu'il y a dans » l'armée marche à la tête de tout l'équipage. On » en tire autant de détachemens de quinze hommes, » commandé par un lieutenant, qu'il y a de briga- » des, leſquels détachemens doivent les accompa- » gner. Lorſque l'artillerie marche avec l'armée, le » tréſor de l'armée marche à la tête de l'artillerie.

On fait marcher un nombre de travailleurs plus ou moins conſidérable, ſuivant le beſoin qu'on croit en avoir pour la réparation des chemins. Ils marchent après le premier bataillon de royal artillerie, & ils ſont ſous la conduite d'un officier entendu, & en état de leur commander ce qui peut être convenable pour la commodité de la marche.

Suit immédiatement après un chariot chargé de toutes ſortes d'outils, une brigade legere, c'eſt-à-dire compoſée de pieces de moindre calibre; enſuite l'équipage du commandant, celui du commandant en ſecond, s'il y en a, celui du major du bataillon.

Suit après cela une autre brigade légere, avec les équipages des officiers du bataillon; les équipages des autres officiers marchent à la tête des brigades où ils ſe trouvent.

Les autres brigades marchent enſuite, mais de maniere que la plus peſante qui a le plus gros canon, & qu'on nomme ordinairement la *brigade du parc*, marche toujours au centre; enſorte que s'il y a ſix brigades, il s'en trouve trois devant cette brigade & autant derriere.

Toutes les brigades, excepté celle du parc, roulent entr'elles, c'eſt-à-dire qu'elles ont ordinairement la tête & la queue, afin de partager ſucceſſivement la fatigue de chaque poſte.

L'arriere-garde de l'équipage ſe fait par 50 hommes, tirés des bataillons de royal artillerie; ils ſont commandés par un capitaine.

Il y a à chaque brigade un capitaine de charroi, & deux conducteurs, avec quelques ouvriers pour remédier aux accidens qui peuvent arriver pendant la marche.

Les commiſſaires provinciaux marchent à la tête de leur brigade, & ils tiennnent la main à ce que les officiers qui ſont chargés de ſa conduite, la faſſent marcher avec ordre, & qu'ils ne la quittent point qu'elle ne ſoit arrivée au lieu qui lui eſt indiqué. (*Q*)

TRAIN DE BATEAUX, (*Marine.*) aſſemblage de pluſieurs bateaux attachés l'un derriere l'autre pour les remonter tout-à-la-fois.

TRAIN, *terme de Charron*; c'eſt toutes les pieces qui compoſent la machine mobile d'une berline & qui ſupportent la berline. *Voyez les Planches du Sellier.*

TRAIN, *terme d'Horlogerie*; c'eſt le nombre des vibrations que produit un mouvement en une heure, ou autre tems déterminé. (*D. J.*)

TRAIN *de preſſe d'Imprimerie*; on diſtingue celui de devant d'avec celui de derriere; celui de devant comprend tout ce qui roule ſur les bandes, comme la table, le coffre, le marbre, le grand & le petit tympan: le *train* de derriere reçoit celui de devant avec toutes ces pieces, quand ce dernier fait ſon paſſage ſous la platine: les pieces d'aſſemblage dont eſt conſtruit celui de derriere, outre qu'elles ſont faites pour recevoir dans leur centre, & maintenir celles dont nous venons de parler; elles ſont encore deſtinées à ſoutenir le corps entier de la preſſe: on poſe de plus ſur ce même *train*, qui eſt couvert de quelques planches, l'encrier. *Voyez les Planches d'Imprimerie & leur explication.*

TRAIN, (*Maréchal.*) ſe dit des chevaux & autres bêtes de ſomme. C'eſt l'allure ou la démarche du cheval.

Le *train* ou la partie de devant du cheval ſont les épaules & les jambes de devant; le *train* de derriere ſont les hanches & les jambes de derriere.

Train ſe dit auſſi de ce qui ſert à trainer, à porter & à voiturer. Le *train* d'un carroſſe conſiſte en quatre roues, la flèche ou le brancard, le timon & les moutons.

Train ſe dit encore de la piſte ou de la trace marquée par les piés des chevaux, ou des ornieres faites par les roues des carroſſes ou des charrettes.

TRAIN, (*Marchand de bois.*) eſt une maſſe de bois à brûler, dont les buches ſont tellement liées enſemble, qu'on la fait flotter ſur l'eau pour l'amener à Paris. Les *trains* ont 36 toiſes de longueur ſur 14 ou 15 piés de large. D'abord le flotteur commence à poſer trois buches diſtantes l'une de l'autre de 9 à 10 pouces, ſur leſquelles il diſpoſe neuf collures, dont le gros bout eſt environné d'une coche tout-autour. Dans cette coche il met une coupliere qui tient dans ſon anneau un morceau de bois d'un pié de long, planté dans terre pour contenir les trois buches & les neuf collieres. *Voyez* COLLIERES, COCHE & COUPLIERE.

Il prend enſuite deux chantiers, qui ſont cochés par le gros bout qui met de travers ſur les collieres, & arrange du bois deſſus de 15 à 16 pouces de hauteur, & d'un pié & demi de largeur. Après avoir fait mettre des couplieres dans chaque coche des chantiers de deſſous; le flotteur prend deux autres chantiers cochés comme les premiers, les met dans les couplieres à un demi-pié de chaque bout de buches, & lie les chantiers de deſſous & de deſſus avec une rouette à flotter: & ce qui réſulte de cette premiere opération s'appelle la *tête du train*, ou *premiere miſe*. *Voyez* CHANTIER & ROUETTE A FLOTTER.

Comme le flotteur ne peut continuer ſa ſeconde miſe ſans relever les deux chantiers de deſſus, il a deux petites buches fourchues appellées *chambrieres*, qu'il plante en terre pour élever ces chantiers, & ſe donner la facilité de mettre le bois au milieu. Quand il a fait 7 miſes de cette maniere, il poſe à leurs extrémités trois ou quatre buches en rondains l'une ſur l'autre, qu'il aſſure avec deux rouettes à flotter, les tournant à deux fois ſur le chantier de deſſous. Cette opération s'appelle *acolure*.

Il n'eſt guere poſſible de ſi bien lier & aſſembler le bois de ces miſes, qu'il n'y ait toujours quelques vuides. Pour les remplir un ouvrier appellé pour cet effet *garniſſeur*, choiſit des buches droites, & de groſſeur convenable. Il prépare la place d'abord avec une buche applatie par un bout, nommée *deſſerroir*, & y enfonce enſuite ſes buches à force de bras avec une pidance ou gros maillet.

Cette premiere branche ainſi conſtruite de ſept miſes, une ouvriere nommée *tordeuſe*, parce qu'elle tord les rouettes, prend un chantier, qu'elle attache avec deux rouettes paſſées dans les anneaux des deux couplieres de la tête de cette branche, & accole leſdites rouettes autour du chantier où elle les lie. Enſuite elle met deux couplieres, l'une à la tête, & l'autre à la queue, au chantier de deſſus du côté de la riviere, & le flotteur ayant piqué deux pieux à ces mêmes extrémités à environ deux piés de ſon attelier ſur le côté, il attache à ces pieux deux prues par un bout, & par l'autre aux deux couplieres des chantiers de deſſus, leſquelles prues il arrête avec un morceau de bois équiſé, & nommé *fuſeau*. Enſuite le

Digitized by Google

flotteur, le garniſſeur, la tordeuſe & l'approcheur qui amene le bois dans une brouette à l'endroit où on fait le *train*, prennent chacun une buche, qu'ils fourrent deſſous ladite branche, & à l'épaule; ils la font couler juſqu'à une diſtance de trois piés & demi pour former la ſeconde branche, & ainſi de toutes les autres branches. *Voyez* PRUES.

Quand les quatre branches ſont faites & traverſinées à la tête & à la queue, c'eſt-à-dire, accouplées par des rouettes qui paſſent des chantiers de deſſus aux chantiers de deſſous, le coupon eſt fait & fini. Deux autres ouvriers, compagnons de riviere, viennent prendre ce coupon, le traverſinant de nouveau avec trois chantiers, qu'ils attachent en trois endroits différens aux huit chantiers de deſſus. On fait quatorze de ces coupons, qu'on appelle *coupons ſimples*.

Enſuite les flotteurs font quatre autres coupons, appellés *labourages*, pour les conſtruire à meſure du flottage, & qu'on abat les piles de bois; les compagnons choiſiſſent le bois le plus leger, comme le bois blanc, & les font comme les autres coupons, excepté ce qui ſuit.

Le flotteur prend huit buches plates ou deux fais de bois, de chacun quatre rondins, qu'il poſe ſur les deux chantiers de deſſous, puis il prend deux autres chantiers. Après que le compagnon a mis des couplieres dans les coches des chantiers de deſſous, le flotteur met les deux derniers chantiers qu'il a pris dans les bouches de ces couplieres, & attache avec des rouettes à flotter ces deux fais de bois entre les chantiers; c'eſt ce qui forme la premiere miſe.

Enſuite on conſtruit de la même maniere, mais de buches plates ſeulement, les ſecondes miſes, dites *boutage*, c'eſt-à-dire, l'endroit où le compagnon ſe tient pour conduire le *train*.

A la tête de chacune des branches de ces coupons les compagnons mettent deux groſſes couplieres. Quand cette tête eſt faite, & qu'on a mis deux cordeaux faits avec deux groſſes rouettes dans chacun des chantiers de deſſus; on prend un morceau de bois d'un pié & demi, qu'on appelle *habillot*, après avoir poſé deux chantiers traverſins, cochés à l'envers, les avoir lié aux chantiers du deſſus, & avoir paſſé les rouettes dans les deux premieres couplieres qu'il a miſes, il rabat la groſſe coupliere avec ſon habillot ſur le traverſin, dont on lie & arrête le bout au chantier de deſſus.

Dans les branches des rives & à la tête, les compagnons mettent deux groſſes couplieres aux chantiers de deſſous; ſavoir une à la premiere miſe, où ils poſent un gros & fort chantier équiſé par le bout, appellé *nage*, & par corruption *nege*; & l'autre à la troiſieme, où ils poſent la fauſſe nage, qui n'eſt autre choſe qu'une buche de neuf à dix pouces de rotondité, & applatie par le bout: ainſi, les quatre branches de chaque labourage étant faites, les compagnons plantent dans la riviere deux perches appellées *darivottes*, qu'ils attachent avec de bonnes rouettes ſur la nage, & enſuite tous les ouvriers pouſſent avec force ce labourage, juſqu'à ce que les deux contrefiches ou darivottes faſſent ſuffiſamment lever ledit labourage, & lorſque la branche du dedans de la riviere eſt aſſez levée, ils reviennent à la branche qui eſt ſur l'attelier, font des peſées pour la mettre à une hauteur proportionnée à celle qui eſt vers la riviere, & la tiennent ainſi ſuſpendue avec de groſſes buches qu'ils ont miſes deſſous. Les compagnons poſent deſſus quatre gros chantiers, & après avoir abattu ſur le traverſin de la tête les huit autres groſſes couplieres, qu'ils ont miſes aux huit chantiers de deſſous, ils les arrêtent par-deſſus le traverſin de la tête avec des habillots attachés aux chantiers de deſſus. Ils prennent les quatre gros chantiers traverſins, & les ayant poſés vers la nage & fauſſe nage, ils ſerrent & abattent les habillots, & les cordeaux qui ont été mis dans chacun des chantiers de deſſus ſur les traverſins, & lient les habillots à ces chantiers.

Après avoir bien aſſuré les nages par des couplieres ſerrées & arrêtées par des habillots, ils les plient en demi-cercle juſqu'à la hauteur de la fauſſe nage, & les attachent par leur extrémité au chantier de deſſus par des rouettes contiguës à la fauſſe nage.

Les quatorze coupons & quatre labourages ainſi faits, les compagnons aſſemblent ſept ſimples coupons qu'ils mettent au milieu de deux labourages pour former une part ou demi-train. Pour faire cet aſſemblage, ils mettent au bout de chaque coupon ſimple, & à un bout ſeulement des labourages, neuf couplieres vis-à-vis les unes des autres; ils paſſent des habillots dans les boucles des couplieres; & par ce moyen, & à l'aide d'un morceau de bois de deux piés & demi, qui eſt équiſé & courbé par un bout, & qu'ils appellent *trouſſebarbe*, ils font joindre les coupons les uns aux autres avec de bonnes couplieres & des habillots arrêtés aux chantiers de deſſus.

Devant le premier labourage de la premiere part, les compagnons font une chambre avec deux chantiers qu'ils paſſent ſous le traverſin de devant, & attachent un morceau de chantier, qu'ils appellent *courge*; dans cette chambre ils mettent un muid ou un demi-muid futaille pour ſoulager le *train*.

La conſtruction d'un *train* a été inventée par Jean Rouvet, en 1549, mais bien différente de ce qu'elle eſt aujourd'hui. Il n'y a pas plus de 80 ans qu'à Clamecy on inventa les neges pour conduire & guider les *trains*. Avant ce tems-là, ceux qui les conduiſoient avoient des plaſtrons de peaux rembourrés, & ils guidoient les *trains* par la ſeule force de leurs corps; cela m'a été aſſuré, il y a une trentaine d'années, par de vieux compagnons.

Ce qui prouve qu'on ne flottoit point en *trains* avant 1549, c'eſt que par ordonnance rendue au parlement de Paris le dernier Juillet 1521, *c. lxj. art. 1.* la cour ordonna à tous marchands de faire charroyer en diligence aux ports de Paris tous les bois qu'ils avoient découpés, à peine de 500 liv. d'amende.

Mais quoiqu'on ne flottât point en 1527 en *trains*, on amenoit dès ce tems du bas de la riviere d'Yonne ſur les port de Clamecy, Collange, & Château-Cenſoy des bois, dont on les chargeoit ſur des bateaux. Coquille, en ſon hiſtoire du Nivernois, fait mention en parlant de Clamecy, que la riviere d'Yonne portoit bateau juſqu'en cette ville, & elle n'a ceſſé de porter bateau que lorſque le flottage en *trains* a été inventé. On ne peut pas dire préciſément l'année dès-lors on amena à bois perdu des bois du haut de la riviere d'Yonne, de celle de Beuvron & de Fozay; depuis on a même remonté plus haut, & l'on a pratiqué à la faveur des étangs, des petits ruiſſeaux qui portent bois & affluent dans les rivieres ci-deſſus.

TRAIN *de l'oiſeau*, (*terme de Fauconnerie.*) le *train de l'oiſeau* eſt ſon derriere ou ſon vol; on dit auſſi faire le *train* à un oiſeau, lorſqu'on lui donne un oiſeau dreſſé qui lui montre ce qu'il doit faire, & à quoi on le veut employer. *Fouilloux.* (*D. J.*)

TRAINA, (*Géogr. mod.*) petite ville de Sicile, dans le val-Démona, ſur une hauteur, au nord oriental de Nicoſia, près la riviere *Traina*. (*D. J.*)

TRAINA, (*Géog. mod.*) riviere de Sicile dans le val-Démona. Elle tire ſon origine de deux ſources, & ſe perd dans la Dittaino. (*D. J.*)

TRAINASSE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom que le peuple donne au polygonum à larges feuilles. *Voyez* en la deſcription au *mot* POLYGONUM, *Botan.* (*D. J.*)

TRAIN-BANDS *ou* TRAINES-BANDS, ſ. m.

(*Hiſt. d'Angl.*) c'eſt le nom des milices du royaume d'Angleterre, & qu'on leur donne à cauſe des marches qu'on leur fait faire en les envoyant d'un lieu à un autre ſelon le beſoin. La milice d'Angleterre monte à plus de vingt-mille hommes, infanterie & cavalerie; mais elle peut être augmentée, ſuivant la volonté du roi. Il établit pour commander cette milice, des lords-lieutenans de chaque province, avec pouvoir d'armer & de former ſes troupes en compagnies & régimens, les conduire où beſoin eſt, en cas de rébellion & d'invaſion: donner des commiſſions aux colonels & aux autres officiers; mais perſonne ne peut obtenir d'emploi dans la cavalerie, à moins d'avoir cinq cens liv. ſterlings de revenu, & dans l'infanterie, s'il ne poſſede cinquante livres ſterling de rente. (*D. J.*)

TRAINE, ſ. f. (*Marine.*) menue corde où les ſoldats du vaiſſeau attachent leur linge pour le laiſſer traîner à la mer, afin qu'il s'y lave. On dit *à la traîne*, lorſqu'on deſtine quelque choſe à traîner dans la mer, en l'attachant à une corde.

TRAINE, ſ. f. (*terme de Pêche.*) c'eſt la même choſe que le coleret ou la dreige; & la dreige eſt un filet dont on ſe ſert pour la pêche de mer. Ce filet eſt triple, c'eſt-à-dire, qu'il eſt compoſé de trois filets appliqués l'un ſur l'autre, ce qui lui fait donner le nom de *tramail* ou *filet tramaillé*; celui du milieu que l'on nomme *nape-dreige* ou *flue*, *filure* ou *feuilture*, eſt le plus étroit; ſes mailles doivent être de 21 lignes en quarré; mais l'ordonnance permet de faire cette pêche avec des nappes dont les mailles n'ont que treize lignes, ſeulement pendant le tems du carême.

Les hamaux ou tramaux, filets à larges mailles qui ſont des deux côtés de la nappe, doivent avoir neuf pouces en quarré, & le bas du filet ne doit être chargé que 1 ½ livre de plomb au plus par braſſe, afin que le filet n'entre que peu avant dans le ſable.

La nape eſt miſe entre les tramaux fort libre & flottante, afin que dans la manœuvre de la pêche les petites mailles puiſſent plus aiſément former des ſacs ou bourſes dans les grandes mailles des tramaux, & ainſi retenir tout le poiſſon qui s'eſt trouvé ſur le paſſage de la dreige.

Le haut du filet eſt garni de flottes de liege, afin qu'il tienne droit dans l'eau, ſans cependant quitter le fond de la mer où il s'applique au moyen des lames de plomb dont la corde du pié eſt garnie.

Pour faire cette pêche qui eſt la plus ingénieuſe de toutes celles qui ſe pratiquent à la mer, les pêcheurs étant arrivés ſur des fonds de ſable ou de graviers, amenent toutes leurs voiles & leurs mâts; ils jettent leur dreige à la mer; les deux bouts de la dreige ſont frappés ſur deux petits cablots ou orins que les Picards nomment *hallins*, dont l'un eſt amarré par les travers du bateau, & l'autre à la vergue du borſet; & pour mieux faire couler la dreige ſur le fond de ſable ou de gravier ſeuls convenables, ils amarrent encore à chaque bout de la dreige une groſſe pierre qu'ils nomment *cabliere*, afin de la mieux faire couler bas.

Le borſet eſt une grande voile *D* que les pêcheurs appareillent ſur une vergue qu'ils jettent à l'eau; la marée qui s'y entonne, gonfle le borſet, comme s'il étoit appareillé au vent. Pour le faire mieux couler bas, les pêcheurs amarrent aux couets une cabliere; la vergue eſt ſoutenue à fleur d'eau par un gros barril de bouée; la marée faiſant dériver le borſet *D* d'une part, & le bateau *E* d'autre part en même tems, ils entrainent la dreige *A B C* qui racle le fond & enleve ſi exactement tout ce qu'elle trouve en ſon chemin, que les pêcheurs rapportent même du fond de la mer leur pipe, quand elle eſt tombée dans un lieu où la dreige doit paſſer.

Quand le bateau *E* ne dérive pas de ſa part autant que le borſet, les pêcheurs mettent à l'avant leur grande voile à l'eau; elle y eſt appareillée comme lorſqu'elle eſt au vent ſur ſon mât, & par ce moyen ils rétabliſſent l'égalité de viteſſe.

On peut concevoir à préſent le tort que fait la dreige ſur les fonds où elle paſſe, lorſqu'elle ſe fait pendant l'été près de terre où tout le fray du poiſſon eſt pour lors. Cette perte eſt inconcevable. *Voyez* la repréſentation de cette pêche dans la *fig. 4*, *Pl. VI. de pêche.*

La pêche des huitres ſe fait avec de petits bateaux du port depuis quatre juſqu'à huit tonneaux, & de ſept ou huit hommes d'équipage. On fait cette pêche à la voile & à deux dreiges pour chaque bateau, pour pêcher à bas-bord & à tribord; ils reviennent tous les ſoirs à terre, & débarquent les huitres de leur pêche qu'ils mettent en parcs ſur la greve où les femmes qui font ordinairement ce travail, les rangent en gros ſillons pour les faire dégorger. Elles n'y reſtent que peu de marées ſans ſe nettoyer des ordures dont elles ſont couvertes en ſortant de deſſus la roche, après quoi elles deviennent marchandes & auſſi nettes qu'on les voit à Paris.

Le tems de cette pêche que l'on faiſoit autrefois durant toute l'année, a été borné d'office par les officiers d'amirauté du premier Septembre au dernier Avril, avec défenſe de la faire pendant le mois de Mai juſque & compris le mois d'Août. Cette police étoit d'autant plus néceſſaire que les huitres fraient durant les chaleurs, & qu'ainſi on empêcheroit la multiplication d'un coquillage qui eſt la vraie manne des riverains; joint auſſi que les huitres durant cette ſaiſon ſont de très-mauvaiſe qualité, & ne peuvent faire une bonne nourriture.

Les dreiges dont les pêcheurs d'huitres ſe ſervent, ſont une eſpece de chauſſe tenue droite par un chaſſis de fer dont les côtés qui raclent le fond de la mer, ſont faits en couteaux qui grattent & enlevent tout ce qui ſe rencontre ſur leur paſſage; les huitres détachées du fond entrent dans la chauſſe de la dreige que les pêcheurs hallent à bord pour les retirer. *Voyez les Planches de pêche* & les *articles* CHAUSSE, DRAGUE, HUITRE, *&c.*

La dreige des pêcheurs du port des barques n'eſt pas le même filet que l'on appelle *tramail de dreige* dans l'ordonnance de 1680, & celui dont on ſe ſervit ſous ce nom le long des côtes de la Manche avant la déclaration du roi du 23 Avril 1726. C'eſt la grande chauſſe ou cauche, mais bien moins nuiſible que celle des pêcheurs de Cancale; cette pêche ne differe en rien de celle que les pêcheurs de Nantes nomment *chalut*, ni de celle qui ſe pratique le long des côtes de la Méditerranée ſous le nom de *pêche de la tartane* & du *grand gauguy*. Quant au ſac ou à la chauſſe qui eſt faite en forme d'un quarré long émouſſé ayant ordinairement huit braſſes de gueule ou d'ouverture, autant de profondeur, & cinq à ſix braſſes de large; dans le fond, les mailles du ſac ſont de trois différentes ſortes de grandeurs; les plus larges ſont à l'entrée, les médiocres au milieu, & les plus étroites dans le fond; l'ouverture ou l'entrée du ſac eſt garnie par-bas d'un cordage d'environ deux pouces de groſſeur ſur lequel le bas du ſac eſt amarré, & qui eſt garni de deux ou trois plommées par braſſe de la peſanteur d'environ demi-livre chaque; le haut du ſac eſt garni d'une double ligne d'un quart de pouce au plus de groſſeur avec des flottes de liege rondes & enfilées.

Les deux coins du ſac ſont garnis d'un petit échallon de bois dans lequel ſont paſſés & amarrés la corde de la tente & le cablot du pié qui forment l'ouverture du ſac; on paſſe entre ces deux cordages une pierre qui eſt arrêtée entre l'échallon & les cordages. On amarre enſuite ſur les échallons une grande

Digitized by Google

de perche formée de pluſieurs autres pour en faire une de trente à trente-cinq piés de long pour mieux contenir l'ouverture du ſac ouverte, & prendre ainſi les poiſſons qui ſe trouvent dans le paſſage de cette dreige que l'on traîne comme le chalut. *Voyez* CHALUT.

La *dreige*, *breige*, ou *grande traine* tramaillée, eſt une ſorte de filet qui differe des dreiges en ce qu'elle eſt tramaillée; elle ſert à la pêche des ſaumons & des aloſes, qui ſe fait depuis la ſaint Martin juſqu'à Pâques. Quant à la manœuvre de cette pêche, on la tend de même que la ſeine, avec un ſeul bateau, le bout forain garni d'une bouée de ſapin, & l'autre va à la dérive avec le bateau où il reſte amarré, & dérivant ſoit de flot, ſoit de juſſant à fleur d'eau, parce que les plombs dont le bas eſt garni ne le peuvent faire caler ſur le fond à-cauſe du liege dont la tête eſt garnie, n'ayant au-plus que trois quarterons de plomb par braſſes.

Ce ret eſt du genre des rets volans ou courans; deux hommes dans la filadiere ſuffiſent pour faire cette pêche; le filet dérive au courant, & les pêcheurs, par l'augmentation ou diminution des flottes de liege, font aller au fond entre deux eaux, ou à fleur d'eau leur filet, ſelon qu'ils s'apperçoivent que le poiſſon monte ou deſcend. Cette même manœuvre ſe pratique pour les pêches des aloſes dans la riviere de Seine, & pour celle des harangs à la mer: après que le filet a dérivé deux ou trois cens toiſes, on le releve de la même maniere qu'on fait les rets verquants au milieu de la riviere ſans le haler à bord, comme on fait les ſeines qui ſervent à faire la même pêche.

Les mailles des breiges ou dreiges de brane ont la maille de l'armail ou des hameaux qui ſont des deux côtés, de dix pouces deux lignes en quarré, & celle de la carte-nappe ou ret du milieu juſqu'à vingt-ſix lignes auſſi en quarré.

TRAINE *ou* PICOT, *terme de Pêche uſité dans le reſſort de l'amirauté de Caen;* cette pêche eſt auſſi nommée *traine en pleine mer* ou *folles trainantes & dérivantes.* En voici la deſcription telle qu'elle ſe pratique par les pêcheurs de ce reſſort.

Les pêcheurs qui font cette pêche ne ſont qu'au nombre de deux ſeulement dans les bateaux picoteux; quand ils font la pêche du picot en grande *traîne* à la mer, ils fourniſſent chacun une piece de filet qu'ils joignent enſemble; ils ſoutiennent qu'ils font leur pêche à cinq & ſix lieues au large ſur dix braſſes d'eau; on peut juger du riſque qu'ils courent éloignés de la côte dans de ſi petits bateaux; ils aſſurent encore que le filet va quelquefois entre deux eaux, & quelquefois qu'il ſe ſoutient à fleur d'eau, au moyen des flottes de liege dont la tête eſt chargée, & qu'il dérive au gré de la marée ſans être traîné ſur le fond.

Il eſt conſtant que ce filet eſt moins une *traîne* qu'une folle traînante en dérive; qu'avec des mailles auſſi larges ils ne peuvent jamais pêcher que des rayes & des turbots, ſans pouvoir arrêter aucun poiſſon rond; il y auroit peu d'abus à craindre de ſon uſage ſi les pêcheurs qui la font ſe ſervoient pour la pratiquer de grandes plates ou de bateaux à quille du port au-moins de deux à trois tonneaux.

Les pêcheurs ſe ſervent de pluſieurs calibres; ceux dont ils ſe pourroient ſervir dans les plates de deux tonneaux, ont les mailles de dix-neuf & vingt & une lignes en quarré, & les abuſifs n'ont que ſeize, quinze & quatorze lignes.

TRAINEAU, ſ. m. (*Méchanique.*) eſpece de machine dont les voituriers ſe ſervent pour traîner & tranſporter des balles, caiſſes, & tonneaux de marchandiſes. Le *traîneau* n'a point de roue, & eſt ſeulement compoſé de quelques fortes pieces de bois jointes enſemble, & emmortoiſées avec des chevilles; aux quatre coins de ce bâtis, qui forme une figure quarrée longue, ſont de forts crochets de fer pour y atteler les traits des chevaux qui les traînent, cette ſorte de *traîneau* ne ſert point à la campagne, & eſt ſeulement d'uſage dans les villes. (*D. J.*)

Les Hollandois ont des eſpeces de *traîneaux* ſur leſquels on peut tranſporter par terre des vaiſſeaux de tout port. Ils ſont compoſés d'une piece de bois d'un pié & demi de large, & de la longueur de la quille d'un vaiſſeaux ordinaire, un peu courbée par-derriere, & creuſe dans le milieu, de ſorte que les côtés vont un peu en biais, & ſont garnis de trous pour paſſer des chevilles, *&c.* le reſte eſt tout-à-fait uni.

Le *traîneau* eſt de toutes les voitures la plus ancienne. Le premier changement qu'on y fit fut de le poſer ſur des rouleaux, qui devinrent roues, lorſqu'on les eut attachés à cette machine; mais s'élevant de plus-en-plus de terre, il forma le char des anciens, à deux & à quatre roues. Il eſt vrai cependant que ces chars n'étoient guere au-deſſus de nos charrettes, à en juger par la lecture des auteurs, & par les vieux monumens.

TRAINEAU, (*Charronnage.*) c'eſt une eſpece de petit chariot ſans roue dont on ſe ſert dans les pays ſeptentrionaux, pour tranſporter ſur la neige pendant l'hiver les voyageurs, les marchands, leurs hardes, & leurs marchandiſes. Ils ſont couverts & garnis de bonnes fourrures contre la rigueur du froid. Ce ſont ordinairement des chevaux qui les traînent, mais quelquefois on y emploie des animaux très-légers, & aſſez ſemblables à de petits cerfs que l'on nomme des *rennes*, qui outre qu'ils vont d'une très-grande viteſſe, ont cela de commode qu'ils n'ont beſoin d'aucun conducteur, & que pour toute nourriture ils ſe contentent de quelque mouſſe qu'ils cherchent ſous la neige. La Laponie, la Sibérie, & le Boranday ſont tout leur commerce avec des *traîneaux* attelés d'une de ces rennes. Outre les *traîneaux* tirés par des chevaux ou par des rennes dont on ſe ſert ſi communément dans la Moſcovie, il y en a d'autres, particulierement du côté de Surgut, ville ſituée ſur l'Oby, qui ne ſont attelés que d'une ſorte de chiens, qui ſont propres à cette partie de la Sibérie.

Enfin toutes les cours du nord offrent en *traîneaux* une rare pompe ſur la neige. La jeuneſſe vigoureuſe les conduit, & diſpute de viteſſe dans des courſes hardies, longues & bruyantes. Les dames de Scandinavie y aſſiſtent pour animer la rivalité de leurs amans; & les filles de Ruſſie s'y montrent avec leur parure d'or & de peliſſes. (*D. J.*)

TRAINEAU, (*Chaſſe.*) eſt un filet qui a deux aîles fort longues, avec un bâton à chaque côté, & que deux hommes traînent la nuit à-travers champs, dans les endroits où ils ont remarqué qu'il y a du gibier, & dès qu'ils voient, ſentent, ou entendent quelque oiſeau ſous le filet ils le lâchent à terre pour prendre le gibier qui eſt deſſous; ce filet a depuis 6 juſqu'à 12 ou 15 toiſes de long, & 15 à 18 piés de hauteur; on les fait à grandes mailles pour qu'ils ne ſoient pas ſi lourds. On prend au *traîneau* les perdrix, les cailles, vanneaux, bécaſſes, pluviers, ramiers, grives, oies ſauvages, canards & autres oiſeaux.

TRAINÉE, ſ. f. (*Artif. & Art milit.*) ſe dit, *dans l'Artillerie*, d'une certaine longueur que l'on remplit de poudre de deux ou trois lignes de largeur, & autant de hauteur, qui ſert à communiquer le feu à d'autre poudre où la *traînée* aboutit.

Pour mettre le feu au canon, on met une *traînée* de poudre ſur le premier renfort lequel aboutit à la lumiere; on en uſe ainſi afin d'éviter les accidens qui pourroient arriver ſi on mettoit le feu à la pou-

dre renfermée dans la lumiere ; parce que ſon action pourroit faire ſauter le boute-feu des mains du canonnier & le bleſſer.

Pour mettre le feu aux mines, on ſe ſert auſſi d'une *traînée* de poudre : on découvre l'extrémité de l'auge ou de l'auget qui renferme le fauciſſon d'environ ſix pouces ; on fait cette ouverture à deux pies endedans de la galerie de la mine, afin que la pluie & que l'eau qu'on pourroit jetter deſſus du haut du parapet n'empêche point la poudre du fauciſſon de prendre feu : on fait enſuite une *traînée* de poudre pour avancer vers l'air, où le feu eſt naturellement plus agité ; on prend enſuite un morceau de papier, ſur les extrémités duquel on met de petites pierres ou quelque choſe de peſant, ſans preſſer ou étouffer la poudre ; au milieu de ce papier on fait un trou pour paſſer le boulon, qui eſt un morceau d'amadou le plus épais & le plus moëlleux que l'on peut trouver. On lui donne un pouce ou environ de longueur, ſelon le tems dont on a beſoin pour ſe retirer : on a attention que ce morceau d'amadou paſſe bien au milieu de la *traînée* de poudre que l'on écrate en poulevrin ; s'il touchoit à terre il ne mettroit point le feu à la poudre, attendu qu'il ne s'allume que lorſqu'il eſt conſommé. Le papier ſert à empêcher que quelque étincelle ne mette trop promptement le feu à la poudre. Les pierres que l'on met deſſus ſont pour le tenir dans une ſituation fixe. On a un autre morceau d'amadou de même dimenſion que le premier que l'on tient à la main, & auquel on met le feu en même tems qu'à celui qui doit le mettre à la mine ; il ſert à faire connoître le moment ou la mine doit faire ſon effet. *Voyez* TÉMOIN. (*Q*)

TRAINÉE, *en terme de Vénerie*, eſpece de chaſſe du loup, du renard, *&c.* qu'on fait en l'attirant dans un piege ou trape, par le moyen de l'odeur d'une charogne qu'on traîne dans une campagne, ou le long d'un chemin, juſqu'au lieu de la trape. (*D. J.*)

TRAINEMENT, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme la progreſſion des limaçons, des vers de terre, des ſangſues, & autres animaux ſemblables, dont le mouvement n'eſt guere plus compoſé que celui des huitres dans ſon principe, quoiqu'il ait un effet plus diverſifié. Ce mouvement conſiſte dans une contraction, par laquelle le corps long & étroit de l'animal s'accourcit, rentre en lui-même, & ſe ralonge enſuite. Dans cette maniere d'aller, une moitié du corps demeure appuyée ſur la terre, s'y affermit par ſa peſanteur, pendant que l'autre s'alonge & s'avance en gliſſant, puis s'affermit à ſon tour, & retire à elle la partie de derriere, à-peu-près de la même maniere que nous appuyant ſur un pié, nous avançons l'autre, ſur lequel nous nous appuyons enſuite. (*D. J.*)

TRAINER, v. act. (*Gram.*) c'eſt tirer après ſoi quelque choſe qui porte à terre, ou immédiatement ou ſur une machine interpoſée. On dit il faut tant de chevaux pour *traîner* ce fardeau ; il a *traîné* trois ans de ſuite la robe au palais ; *traîner* ſur la claie ; *traîner* un filet ; ſe *traîner* ; *traîner* une troupe de femmes après ſoi ; il *traînera* long-tems de cette maladie ; cette affaire *traînera* en longueur ; ſon ſtyle *traîne* ; *&c.* *Voyez* les *articles ſuivans.*

TRAÎNER, (*coupe des Pierres*) c'eſt faire méchaniquement une ligne parallele à une autre ligne donnée droite ou courbe, en *traînant* le compas ouvert de l'intervalle requis d'une ligne à l'autre, de maniere qu'une de ſes pointes parcoure la ligne donnée, & que l'autre pointe, ou plutôt la ligne qu'on peut imaginer paſſer par les deux pointes, ſoit toujours perpendiculaire, ou également inclinée à la ligne donnée, ou à ſa tangente ſi elle eſt courbe. Les menuiſiers, au lieu de compas, ſe ſervent pour cette opération d'un inſtrument qu'ils appellent *truſquin*. *Voyez* ce *mot.*

TRAÎNER *en plâtre*, v. act. (*Architect.*) c'eſt faire une corniche, ou un cadre, avec le calibre qu'on *traîne* ſur deux regles arrêtées, en garniſſant de plâtre clair ce cadre ou cette corniche, & les repaſſant à pluſieurs fois, juſqu'à ce que les moulures ayent leur contour parfait. (*D. J.*)

TRAINER, v. n. *terme de jeu de Billard* ; c'eſt conduire quelque tems ſa bille ſur le tapis, ſans qu'elle quitte le bout de l'inſtrument, & c'eſt une choſe permiſe en général ; mais il eſt défendu de *traîner*, quand la bille tient du fer ; pour lors il faut jouer de bricole, ou donner un coup ſec. (*D. J.*)

TRAINEUR, (*Art milit.*) ſoldat qui quitte ſon rang par pareſſe, maladie, foibleſſe, ou quelqu'autre raiſon, & reſte en arriere dans les marches. Les payſans ont tué les *traîneurs.*

TRAÎNEURS, (*Commerce*) ceux qui conduiſent des traîneaux. Ce terme eſt principalement en uſage en Holiande. Ils ſont établis par les magiſtrats lorſque les eaux ſont fermées, c'eſt-à-dire, lorſque les canaux étant glacés, les barques publiques ne peuvent plus y être conduites ; ils ont les mêmes privileges & franchiſes que les maîtres routiers & les maîtres ordinaires de vaiſſeaux. *Voyez* ROUTIER, *dict. de Com.*

TRAION, ſ. m. (*Maréchal.*) bout du pis d'une jument, qu'on preſſe pour en faire ſortir le lait.

TRAIRE, v. act. (*Gram. œcon. ruſt.*) c'eſt tirer le lait aux vaches, aux brebis, aux chevres.

TRAIT, ſ. m. (*Architect.*) ligne qui marque un repaire ou un coup de niveau. On donne auſſi ce nom, dans la coupe des pierres, à toute ligne qui forme quelque figure.

Trait biais. Ligne inclinée ſur une autre, ou en diagonale, dans une figure.

Trait corrompu. Trait qui eſt fait à la main, c'eſt-à-dire ſans compas & ſans regle, & qui ne forme aucune courbe déterminée ou réguliere.

Trait quarré. C'eſt une ligne qui, en en coupant une autre à angle droit, rend les angles d'équerre. C'eſt donc la maniere de faire une perpendiculaire à une ligne donnée ; ſi cette ligne eſt courbe comme un cercle ou une ellipſe, la perpendiculaire à ſa tangente, s'appelle *trait quarré* ſur la ligne courbe, & au bout de la ligne courbe, lorſqu'elle l'eſt à une de ſes extrémités.

Le *trait* ſe prend encore en architecture pour le deſſein & la coupe artiſte des pierres qui ſont taillées hors de leurs angles, pour faire des ouvrages biaiſés. Filibert de Lorme a écrit le premier dans notre langue du *trait*, ou de la coupe des pierres ; enſuite le pere Derran, jéſuite ; & enfin M. Frezier ; *Voyez* TRAIT, *ſtéréotom.*

Le *trait* eſt auſſi la figure d'un bâtiment projetté, tracé ſur le papier, dans laquelle avec l'échelle & le compas on décrit les différentes pieces d'un appartement, avec les proportions que toutes les parties doivent avoir. Il eſt néceſſaire avant de commencer les élévations d'un édifice, de tracer le plan de chaque étage, après quoi il faut faire la coupe ou profil de tout le bâtiment ; enſuite l'on peut, pour ſe rendre compte de la totalité, raſſembler ſur un même deſſein ce que l'on appelle *ſcenographie* ou *perſpective.* (*D. J.*)

TRAITS, ce ſont *dans l'Artillerie* les cordages qui ſervent au charroi & tranſport des pieces & des munitions ; ils ſe comptent par paires de *traits* communs ou bâtards ; ils ſont partie du harnachement des chevaux. (*Q*)

TRAIT DE COMPAS, *ou* TRAIT DE VENT, (*Marine.*) *Voyez* RUMB.

TRAIT QUARRÉ, (*Marine.*) on ſous-entend *voile à* : c'eſt une voile qui a la forme d'un rectangle.

TRAIT, ſ. m. *terme de Balancier* ; c'eſt ce qui fait pancher un des baſſins de la balance, plus que l'autre.

Les bonnes balances ne doivent point avoir de *trait*, & leurs baſſins doivent reſter en équilibre. (*D. J.*)

TRAIT, ſ. m. *terme de Boucherie*; fort cordage avec un nœud coulant au bout, qu'on attache aux cornes d'un bœuf que l'on veut aſſommer: c'eſt avec ce *trait* que l'on paſſe à-travers d'un anneau de fer ſcellé à terre, dans le milieu de la tuerie, qu'on le force de baiſſer la tête pour recevoir le coup de maſſue entre les deux cornes. *Savary.* (*D. J.*)

TRAIT, *terme de Bourrelier*, c'eſt la partie du harnois des chevaux de tirage, par laquelle ils ſont attachés à la voiture qu'ils tirent. Les *traits* des chevaux de carroſſe ſont de cuir, & s'attachent aux paloniers du train; ceux des chevaux de charrette ſont de corde, & attachés aux limons: ce ſont les bourreliers qui ſont les premiers, & fourniſſent les uns & les autres. *Voyez les fig. & les Pl. du Bourrelier.*

TRAIT *de ſcie*, (*Charpent.*) c'eſt le paſſage que fait la ſcie en coupant une piece de bois, ſoit pour la raccourcir ou pour la refendre: les ſcieurs de long appellent *rencontre*, l'endroit où, à deux ou trois pouces près, les deux *traits de ſcie* ſe rencontrent, & où la piece ſe ſépare. On doit ôter ces rencontres & *traits de ſcie*, avec la beſaiguë, aux bois apparens des planchers, & aux autres ouvrages propres de charpenterie. (*D. J.*)

TRAIT *de buis*, (*Jardin.*) filet de buis nain, continué & étroit, qui forme communément la broderie d'un parterre, & qui renferme les platebandes & les carreaux. On le tond ordinairement deux fois l'année, pour le faire profiter, ou l'empêcher de monter plus vîte. (*D. J.*)

TRAIT, ſ. m. (*Lainage.*) le *trait* eſt cette quantité de laine attachée à chaque peigne, laquelle ſe trouve ſuffiſamment démêlée & couchée de long, après un nombre de voies, ou d'allées & venues d'un peigne ſur l'autre. Il y a toujours deux *traits*, comme deux peignes. (*D. J.*)

TRAIT *en Peinture* eſt la ligne que décrit la plume, le crayon, ou le pinceau: on dit cependant *coup de pinceau*, & non *trait de pinceau*; à moins qu'on ne diſe: j'en ai fait le *trait* au pinceau; alors c'eſt deſſiner avec le pinceau; ou, qu'en parlant d'un objet peint, on ne diſe: la choſe eſt exprimée d'un ſeul *trait*: on dit le *trait* d'une perſpective; j'ai mis cette figure au *trait* d'une figure deſſinée à l'académie; ma figure n'eſt pas avancée, elle n'eſt qu'au *trait*; la vie eſt dans ce deſſein, quoi qu'il ne ſoit qu'au *trait*.

Trait ſe dit encore d'un deſſein d'après un tableau pris ſur le tableau même: lorſqu'on veut avoir exactement le *trait* d'un tableau, on paſſe avec un pinceau pointu, & de la laque, ou autres couleurs très-liquides, & qui aient peu de corps, ſur toutes les lignes ou contours des objets de ce tableau; après quoi on applique deſſus un papier, qu'on fait tenir par quelqu'un vers ſes extrémités, pour qu'il ne varie point, puis on frotte ſur ce papier avec un corps poli, tel qu'un morceau de cryſtal, d'ivoire, une dent de ſanglier, &c. au moyen de quoi, ce que le pinceau a tracé s'imprime ſur le côté du papier qui touche au tableau. Il faut avoir attention à ne pas laiſſer ſécher ce qui peut reſter de couleur ſur le tableau, & le frotter ſur le champ avec de la mie de pain: on dit, voulant copier ce tableau fidelement, j'en ai pris un *trait*. Lorſqu'un tableau eſt nouvellement peint, & qu'on craint qu'il ne ſoit pas aſſez ſec pour qu'on en puiſſe prendre ainſi le *trait*, on applique deſſus une glace; ſur laquelle on paſſe un blanc d'œuf battu, & lorſqu'il eſt bien ſec, on trace ſur la glace, avec un crayon de ſanguine, tous les contours des objets qui s'apperçoivent facilement au-travers de la glace, puis on applique aſſez fortement ſur cette glace, un papier bien humecté d'eau; on le releve promptement, crainte qu'il ne s'attache au blanc d'œuf, & tous les *traits* de crayon s'y trouvant imprimés, on a le *trait* du tableau: on prend quelquefois de ces *traits*, ſeulement par curioſité, & pour avoir des monumens fideles des belles choſes, qu'on regarde comme des études, & quelquefois on en fait uſage en les copiant; alors on pique les contours de près à près, avec une aiguille emmanchée dans un petit morceau de bois rond, de la groſſeur d'un tuyau de groſſe plume, qu'on appelle *fiche*, après quoi on l'applique ſur la toile ou autre fond ſur lequel on veut faire la copie; & avec un petit ſachet rempli de chaux éteintes, de charbons, ou autre matiere pulvériſée qui ſe diſtingue de la couleur du fond, on paſſe ſur tous les *traits*, & la matiere pulvériſée qui en ſort, paſſant par les trous d'aiguille, imprime le deſſein ſur le fond où on l'a appliquée. C'eſt ce qu'on appelle *poncer*, & ce *trait* ainſi piqué, s'appelle alors *ponté*.

TRAIT, ſ. m. *terme de Tireur d'or*, ce qui eſt tiré & paſſé par une filiere. Il ſe dit de tous les métaux réduits en fil, comme l'or, l'argent, le cuivre, le fer, &c. (*D. J.*)

TRAIT, ſ. m. *terme de Voiturier par eau*, ce mot ſe dit de pluſieurs bateaux vuides, attachés & accouplés enſemble qui remontent les rivieres, pour aller charger de nouvelles marchandiſes aux lieux d'où ils ſont partis; quelques-uns diſent *train de bateaux*, mais improprement. (*D. J.*)

TRAIT, c'eſt la corde de crin qui eſt attachée à la botte du limier, qui ſert à le tenir lorſque le veneur va aux bois.

Trait, on dit *en Fauconnerie*, voler comme un *trait*.

TRAIT, ſ. m. *terme de rubrique*, eſpece de verſet que chantent les choriſtes après l'épitre en pluſieurs fêtes de l'année, & notamment le Samedi-ſaint. Ce *trait* eſt différent des répons en ce qu'il ſe chante tout ſeul, & que perſonne n'y répond. C'eſt au reſte un chant lent & lugubre, qui repréſente les larmes des fideles & les ſoupirs qu'ils pouſſent en ſigne de pénitence; & il eſt ainſi nommé *quia tractim canitur. Du Cange.* (*D. J.*)

TRAIT, *en termes de Blaſon*, ſignifie une *ligne* qui partage l'écu. Elle prend depuis le haut juſqu'au bas, & ſert à faire différens quartiers. *Ecu parti d'un*, & *coupé de deux* traits.

TRAIT, ſ. m. *terme de jeu d'échecs*, c'eſt l'avantage qu'on donne à une partie de jouer le premier un pion, & de l'avancer d'une ou de deux caſes à ſa volonté. (*D. J.*)

TRAITANT, (*Finances.*) on appelle *traitans* des gens d'affaires qui ſe chargent du recouvrement des impôts, qui traitent avec le ſouverain de toutes ſortes de taxes, revenus, projets de finances, &c. moyennant des avances en deniers qu'ils fourniſſent ſur le champ. Ils reçoivent dix à quinze pour cent de leurs avances, & enſuite gagnent un quart, un tiers ſur leurs traités. Ces hommes avides & en petit nombre ne ſont diſtingués du peuple que par leurs richeſſes. C'eſt chez eux que la France vit pour la premiere fois en argent ces ſortes d'uſtenſiles domeſtiques, que les princes du ſang royal n'avoient qu'en fer, en cuivre & en étain; ſpectacle inſultant à la nation. Les richeſſes qu'ils poſſedent, dit *l'édit de 1716*, ſont les dépouilles de nos provinces, la ſubſiſtance de nos peuples & le patrimoine de l'état.

Je répete ces choſes d'après pluſieurs citoyens ſans aucune paſſion, ſans aucun intérêt particulier, & ſur-tout ſans l'eſprit d'humeur & de ſatyre, qui fait perdre à la vérité même le crédit qu'elle mérite.

M. Colbert, dit l'auteur françois de l'*hiſtoire générale*, craignoit tellement de livrer l'état aux *traitans*, que quelque tems après la diſſolution de la chambre de juſtice qu'il avoit fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du conſeil, qui établiſſoit la peine de

mort contre ceux qui avanceroient de l'argent ſur de nouveaux impôts. Il vouloit par cet arrêt comminatoire qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires ; mais bientôt après il crut être obligé de ſe ſervir d'eux ſans même révoquer l'arrêt ; le roi le preſſoit pour des fonds, il lui en falloit en grande hâte, & M. Colbert recourut encore aux mêmes perſonnes qui s'étoient enrichies dans les déſaſtres précédens. (*D. J.*)

TRAITE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt le commerce qui ſe fait entre des vaiſſeaux & les habitans de quelque côte.

TRAITE, ſ. f. (*Commerce du Canada.*) on appelle ainſi en Canada le négoce que les François font avec les ſauvages, de leurs caſtors & autres pelleteries. (*D. J.*)

TRAITE D'ARSAC, *terme de Finances*, droit de ſortie qui ſe leve ſur les marchandiſes qui ſortent de la province du Languedoc & ſénéchauſſée de Bordeaux, pour être tranſportées en Chaloſſe, dans les Landes, à Dax, Bayonne, *&c.* (*D. J.*)

TRAITE DE CHARANTE, *terme de Finance*, droit qui ſe leve par les fermiers ſur les vins, eaux de-vie, & ſur les marchandiſes qui entrent & ſortent de la Saintonge, Aunis, *&c.* Le bureau principal de la *traite* de Charente eſt établi à Tournay, qui eſt un gros bourg ſitué ſur le bord de la Charante, à une lieue au-deſſus & du même côté de Rochefort ; c'eſt pour cette raiſon qu'on a donné à ce droit le nom de *traite de Charente.* (*D. J.*)

TRAITE FORAINE, (*Finances.*) il eſt bon de mettre ſous les yeux du lecteur le précis d'une ancienne requête ſur la *traite foraine*, que la nation forma & préſenta au roi.

« SIRE, quoique les droits de la *traite foraine* ne » doivent être levés que ſur les marchandiſes qui » ſortent du royaume pour être portées à l'étranger, » ce qui eſt clairement établi par la ſignification du » mot *foraine*, néanmoins ces droits ſont levés ſur » ce qui va de certaines provinces de votre royaume à d'autres d'icelui, tout ainſi que ſi c'étoit en » pays étranger, au grand préjudice de vos ſujets, » entre leſquels cela conſerve des marques de diviſion qu'il eſt néceſſaire d'ôter, puiſque toutes » les provinces de votre royaume ſont conjointement & inſéparablement unies à la couronne pour » ne faire qu'un même corps ſous la domination » d'un même roi, & que vos ſujets ſont unis à une » même obéiſſance.

» Pour ces cauſes, qu'il plaiſe à VOTRE MAJESTÉ, » ordonner qu'ils jouiront d'une même liberté & » franchiſe ; en ce faiſant qu'ils pourront librement » négocier, & porter les marchandiſes de France en » quelqu'endroit que ce ſoit, comme concitoyens » d'un même état ſans payer aucun droit de *foraine*, » & que pour empêcher les abus qui ſe commettent, » la connoiſſance de leurs différens pour raiſon de » ladite *traite* appartienne à vos ſujets, nonobſtant » tous baux & évocations à ce contraires.

» Encore que le droit domanial ne ſe doive prendre par leſdits établiſſemens d'icelle que ſur les » blés, vins, toiles & paſtels, qui ſeront tranſportés de votre royaume à l'étranger ; vos fermiers » deſdits droits, ſous prétexte que leurs commis & » bureaux ne ſont établis en aucunes provinces & » villes, ou qu'elles ſont exemptes dudit droit, font » payer pour marchandiſes qui y ſont tranſportées, » comme ſi directement elles étoient portées à l'étranger ; pour à quoi remédier, défenſes ſoient » faites par VOTRE MAJESTÉ, d'exiger leſdits droits » ſur ces blés, vins, toiles & paſtels, qui ſeront actuellement tranſportés dans votre royaume pour » la proviſion d'aucune province, ſous quelque prétexte que ce ſoit, à peine de concuſſion.

» Semblablement afin de remettre la liberté du » commerce & faire ceſſer toutes ſortes d'oppreſſions deſdits fermiers, que ces droits, tant de ladite *traite foraine* & domaniale que d'entrée, ſoient » levés aux extrémités du royaume, & que, à cet » effet, les bureaux deſdites *traites* & droits d'entrée » ſoient établis aux villes frontieres & limites dudit » royaume ; & qu'auxdits bureaux, les fermiers » ſoient tenus d'afficher exactement les tableaux imprimés concernant les droits taxés par vos ordonnances, à peine de concuſſion ». *Conſidération ſur les finances.* (*D. J.*)

TRAITE DES NEGRES, (*Commerce d'Afrique.*) c'eſt l'achat des negres que font les Européens ſur les côtes d'Afrique, pour employer ces malheureux dans leurs colonies en qualité d'eſclaves. Cet achat de negres, pour les réduire en eſclavage, eſt un négoce qui viole la religion, la morale, les lois naturelles, & tous les droits de la nature humaine.

Les negres, dit un anglois moderne plein de lumieres & d'humanité, ne ſont point devenus eſclaves par le droit de la guerre ; ils ne ſe devouent pas non plus volontairement eux-mêmes à la ſervitude, & par conſéquent leurs enfans ne naiſſent point eſclaves. Perſonne n'ignore qu'on les achete de leurs princes, qui prétendent avoir droit de diſpoſer de leur liberté, & que les négocians les font tranſporter de la même maniere que leurs autres marchandiſes, ſoit dans leurs colonies, ſoit en Amérique où ils les expoſent en vente.

Si un commerce de ce genre peut être juſtifié par un principe de morale, il n'y a point de crime, quelque atroce qu'il ſoit, qu'on ne puiſſe légitimer. Les rois, les princes, les magiſtrats ne ſont point les propriétaires de leurs ſujets, ils ne ſont donc pas en droit de diſpoſer de leur liberté, & de les vendre pour eſclaves.

D'un autre côté, aucun homme n'a droit de les acheter ou de s'en rendre le maître ; les hommes & leur liberté ne ſont point un objet de commerce ; ils ne peuvent être ni vendus, ni achetés, ni payés à aucun prix. Il faut conclure de-là qu'un homme dont l'eſclave prend la fuite, ne doit s'en prendre qu'à lui-même, puiſqu'il avoit acquis à prix d'argent une marchandiſe illicite, & dont l'acquiſition lui étoit interdite par toutes les lois de l'humanité & de l'équité.

Il n'y a donc pas un ſeul de ces infortunés que l'on prétend n'être que des eſclaves, qui n'ait droit d'être déclaré libre, puiſqu'il n'a jamais perdu la liberté ; qu'il ne pouvoit pas la perdre ; & que ſon prince, ſon pere, & qui que ce ſoit dans le monde n'avoit le pouvoir d'en diſpoſer ; par conſéquent la vente qui en a été faite eſt nulle en elle-même : ce negre ne ſe dépouille, & ne peut pas même ſe dépouiller jamais de ſon droit naturel ; il le porte partout avec lui, & il peut exiger par-tout qu'on l'en laiſſe jouir. C'eſt donc une inhumanité manifeſte de la part des juges de pays libres où il eſt tranſporté, de ne pas l'affranchir à l'inſtant en le déclarant libre, puiſque c'eſt leur ſemblable, ayant une ame comme eux.

Il y a des auteurs qui s'érigeant en juriſconſultes politiques viennent nous dire hardiment, que les queſtions relatives à l'état des perſonnes doivent ſe décider par les lois des pays auxquels elles appartiennent, & qu'ainſi un homme qui eſt déclaré eſclave en Amérique & qui eſt tranſporté de-là en Europe, doit y être regardé comme un eſclave ; mais c'eſt là décider des droits de l'humanité par les lois civiles d'une gouttiere, comme dit Cicéron. Eſt-ce que les magiſtrats d'une nation, par ménagement pour une autre nation, ne doivent avoir aucun égard pour leur propre eſpece ? Eſt-ce que leur déférence

Digitized by Google

à une loi qui ne les oblige en rien, doit leur faire fouler aux piés la loi de la nature, qui oblige tous les hommes dans tous les tems & dans tous les lieux? Y a-t-il aucune loi qui ſoit auſſi obligatoire que les lois éternelles de l'équité? Peut-on mettre en problème ſi un juge eſt plus obligé de les obſerver, que de reſpecter les uſages arbitraires & inhumains des colonies?

On dira peut-être qu'elles ſeroient bientôt ruinées ces colonies, ſi l'on y aboliſſoit l'eſclavage des negres. Mais quand cela ſeroit, faut-il conclure de-là que le genre humain doit être horriblement léſé, pour nous enrichir ou fournir à notre luxe? Il eſt vrai que les bourſes des voleurs de grand chemin ſeroient vuides, ſi le vol étoit abſolument ſupprimé: mais les hommes ont-ils le droit de s'enrichir par des voies cruelles & criminelles? Quel droit a un brigand de dévaliſer les paſſans? A qui eſt-il permis de devenir opulent, en rendant malheureux ſes ſemblables? Peut-il être légitime de dépouiller l'eſpece humaine de ſes droits les plus ſacrés, uniquement pour ſatisfaire ſon avarice, ſa vanité, ou ſes paſſions particulieres? Non . . . Que les colonies européennes ſoient donc plutôt détruites, que de faire tant de malheureux!

Mais je crois qu'il eſt faux que la ſuppreſſion de l'eſclavage entraineroit leur ruine. Le commerce en ſouffriroit pendant quelque tems: je le veux, c'eſt-là l'effet de tous les nouveaux arrangemens, parce qu'en ce cas on ne pourroit trouver ſur le champ les moyens de ſuivre un autre ſyſtème; mais il réſulteroit de cette ſuppreſſion beaucoup d'autres avantages.

C'eſt cette *traite de negres*, c'eſt l'uſage de la ſervitude qui a empêché l'Amérique de ſe peupler auſſi promptement qu'elle l'auroit fait ſans cela. Que l'on mette les negres en liberté, & dans peu de générations ce pays vaſte & fertile comptera des habitans ſans nombre. Les arts, les talens y fleuriront; & au-lieu qu'il n'eſt preſque peuplé que de ſauvages & de bêtes féroces, il ne le ſera bientôt que par des hommes induſtrieux. C'eſt la liberté, c'eſt l'induſtrie qui ſont les ſources réelles de l'abondance. Tant qu'un peuple conſervera cette induſtrie & cette liberté, il ne doit rien redouter. L'induſtrie, ainſi que le beſoin, eſt ingénieuſe & inventive; elle trouve mille moyens différens de ſe procurer des richeſſes; & ſi l'un des canaux de l'opulence ſe bouche, cent autres s'ouvrent à l'inſtant.

Les ames ſenſibles & généreuſes applaudiront ſans doute à ces raiſons en faveur de l'humanité; mais l'avarice & la cupidité qui dominent la terre, ne voudront jamais les entendre. (*D. J.*)

TRAITE PAR TERRE, (*Finances de France.*) la *traite par terre*, autrement l'impoſition foraine d'Anjou, fut établie par Philippe-Auguſte en 1204, après la conquête de cette province ſur toutes les denrées ſortant de la province d'Anjou, vicomté de Thouars & de Beaumont, pour entrer en Bretagne. Cette loi n'étoit pas encore commune à toutes les provinces; mais en 1599 Henri IV. y ajouta un ſupplément ſous le nom d'*impoſition nouvelle d'Anjou*.

L'impoſition nouvelle d'Anjou eſt funeſte dans ſes effets, & les uſurpations des engagiſtes ont été très-violentes; ils prétendirent d'abord aſſujettir les toiles de Laval à leur tarif, parce que la vicomté de Beaumont eſt ſur les frontieres du Maine, & que les fermiers, dans l'impreſſion de leur tarif en 1653, avoient ajouté cette province comme compriſe dans leur ferme. Les plaintes furent portées au conſeil, & l'entrepriſe reprimée en 1686; mais un fermier ne court jamais aucun riſque de troubler le commerce, toujours obligé de payer par proviſion, ou de perdre ſon cours; ajoutez que les droits de la *traite par terre* anéantiſſent le commerce & ruinent la province. Ils ſont de ſoixante-deux livres deux ſous du cent peſant, c'eſt une ſomme exceſſive. *Conſidérations ſur les finances, tome I.* (*D. J.*)

TRAITE, ſ. f. (*terme de Banquier.*) ce mot ſignifie les lettres de change qu'ils tirent ſur leurs correſpondans.

TRAITE, *chez les Tanneurs, Mégiſſiers & Chamoiſeurs*, ſe dit du bord du plain où ils mettent les peaux pour les préparer avec de la chaux. Ainſi relever les peaux ſur la *traite*, c'eſt les ôter du plain & les mettre ſur le bord pour les y faire égoutter. *Voyez* PLAIN.

TRAITE, ſ. f. (*terme de monnoie.*) c'eſt tout ce qui s'ajoute au prix naturel des métaux qu'on emploie à la fabrication des eſpeces, ſoit pour les remedes de poids & de loi, ſoit pour les droits de ſeigneuriage & de braſſage. Il ſignifie plus que rendage, qui ne comprend que le ſeigneuriage & braſſage. (*D. J.*)

TRAITÉ, ſ. m. (*Gram.*) diſcours étendu écrit ſur quelque ſujet. Le *traité* eſt plus poſitif, plus formel & plus méthodique que l'eſſai; mais il eſt moins profond qu'un ſyſtème. *Voyez* ESSAI & SYSTÈME. La Théologie ſe diviſe en pluſieurs *traités*. Il y a pluſieurs ouvrages de Lamothe le Vayer qu'on peut regarder comme autant de *traités* ſceptiques.

TRAITÉ PUBLIC, (*Droit politiq.*) Nous entendons ici par *traités publics* les conventions qui ne peuvent être faites qu'en vertu d'une autorité publique, ou que les ſouverains, conſidérés comme tels, font les uns avec les autres, ſur des choſes qui intéreſſent directement le bien de l'état: c'eſt ce qui diſtingue ces conventions, non-ſeulement de celles que les particuliers font entr'eux, mais encore des contrats que les rois font au ſujet de leurs affaires particulieres. Il eſt vrai que ce ne ſont pas les *traités*, mais la néceſſité qui lie les rois. L'hiſtoire nous apprend que tous les autres droits, ceux de la naiſſance, de la religion, de la reconnoiſſance, de l'honneur même, ſont de foibles barrieres, que l'ambition, la vaine gloire, la jalouſie, & tant d'autres paſſions briſent toujours. Cependant, puiſque les *traités publics* font une partie conſidérable du droit des gens, nous en conſidérerons les principes & les regles, comme ſi c'étoient des choſes permanentes.

La néceſſité qu'il y a eu d'introduire l'uſage des conventions entre les hommes, & les avantages qui leur en reviennent, trouve ſon application à l'égard des nations & des différens états: les nations peuvent, au moyen des *traités*, s'unir enſemble par une ſociété plus particuliere, qui leur aſſûre réciproquement des ſecours utiles, ſoit pour les beſoins & les commodités de la vie, ſoit pour pourvoir d'une maniere efficace à leur ſûreté, en cas de guerre.

Cela étant, les ſouverains ne ſont pas moins obligés que les particuliers de tenir leur parole & d'être fideles à leurs engagemens. Le droit des gens fait de cette maxime un devoir indiſpenſable. L'obligation où ſont les ſouverains à cet égard eſt d'autant plus forte, que la violation de ce devoir a des ſuites plus dangereuſes, & qui intéreſſent le bonheur d'une infinité de particuliers. La ſainteté du ſerment qui accompagne pour l'ordinaire les *traités publics*, eſt encore une nouvelle raiſon pour engager les princes à les obſerver avec la derniere fidélité; & certainement rien n'eſt plus honteux pour les ſouverains, qui puniſſent ſi rigoureuſement ceux de leurs ſujets qui manquent à leurs engagemens, que de ſe jouer eux-mêmes des *traités*, & de ne les regarder que comme un moyen de ſe tromper les uns les autres.

Tous les principes ſur la validité ou l'invalidité des conventions en général, s'appliquent aux *traités publics*, auſſi-bien qu'aux contrats des particuliers; il faut, dans les uns comme dans les autres, un conſen-

rement ſérieux déclaré convenablement, exemt d'erreur, de dol, de violence.

Si ces ſortes de *traités* ſont obligatoires entre les états ou les ſouverains qui les ont faits, ils le ſont auſſi par rapport aux ſujets de chaque prince en particulier; ils ſont obligatoires comme conventions entre les puiſſances contractantes: mais ils ont force de loi à l'égard des ſujets conſidérés comme tels; & il eſt bien manifeſte que deux ſouverains qui font enſemble un *traité*, impoſent par-là à leurs ſujets l'obligation d'agir d'une maniere conforme à ce *traité*.

L'on diſtingue entre les *traités publics* ceux qui roulent ſimplement ſur des choſes auxquelles on étoit déjà obligé par le droit naturel, & ceux par leſquels on s'engage à quelque choſe de plus.

Il faut mettre au premier rang tous les *traités* par leſquels on s'engage purement & ſimplement à ne point ſe faire du mal les uns aux autres, & à ſe rendre au contraire les devoirs de l'humanité. Parmi les peuples civilités, de tels *traités* ſont ſuperflus; le ſeul devoir ſuffit ſans un engagement formel. Mais chez les anciens, ces ſortes de *traités* étoient regardés comme néceſſaires; l'opinion commune étant que l'on n'étoit tenu d'obſerver les lois de l'humanité qu'envers ſes concitoyens, & que l'on pouvoit regarder les étrangers ſur le pié d'ennemis; à-moins que l'on n'eût pris avec eux quelque engagement contraire: c'eſt de quoi l'on trouve pluſieurs preuves dans les hiſtoriens; & le mot *hoſtis*, dont on ſe ſervoit en latin pour dire un *ennemi*, ne ſignifioit au commencement qu'un étranger.

L'on rapporte à la ſeconde claſſe tous les *traités* par leſquels deux peuples entrent l'un à l'égard de l'autre dans quelque obligation nouvelle ou plus particuliere, comme lorſqu'ils s'engagent formellement à des choſes auxquelles ils n'étoient point obligés auparavant.

Les *traités* par leſquels on s'engage à quelque choſe de plus qu'à ce qui étoit dû en vertu du droit naturel commun à tous les hommes, ſont de deux ſortes; ſçavoir, ou égaux ou inégaux; & les uns & les autres ſe font pendant la guerre ou en pleine paix.

Les *traités* égaux ſont ceux que l'on contracte avec égalité de part & d'autre; c'eſt-à-dire, dans leſquels non-ſeulement on promet de part & d'autre des choſes égales purement & ſimplement, ou à proportion des forces de chacun des contractans: mais on s'y engage encore ſur le même pié: enſorte que l'une des parties ne ſe reconnoît inférieure à l'autre en quoi que ce ſoit.

Ces ſortes de *traités* ſe font en vûe du commerce, de la guerre, ou par d'autres conſidérations. A l'égard du commerce, on convient, par exemple, que les ſujets de part & d'autre ſeront francs de tous impôts & de tous droits d'entrée & de ſortie; ou qu'on n'exigera rien d'eux plus que des gens mêmes du pays, *&c.* Dans les alliances égales qui concernent la guerre, on ſtipule, par exemple, que chacun fournira à l'autre une égale quantité de troupes, de vaiſſeaux, *&c.* & cela ou dans toute guerre, ſoit offenſive ſoit défenſive, ou dans les défenſives ſeulement, *&c.* Les *traités* d'alliance peuvent encore rouler ſur d'autres choſes, comme lorſqu'on s'engage à n'avoir point de place forte ſur les frontieres l'un de l'autre, à ne point accorder de protection ou donner *retraite* aux ſujets l'un de l'autre, en cas de crime ou de deſobéiſſance, ou même à les faire ſaiſir & à les renvoyer, à ne point donner paſſage aux ennemis l'un de l'autre, *&c.*

Ce que l'on vient de dire fait aſſez comprendre que les *traités* inégaux ſont ceux dans leſquels ce que l'on promet de part & d'autre n'eſt pas égal. L'inégalité des choſes ſtipulées eſt tantôt du côté de la puiſſance la plus conſidérable, comme ſi elle promet du ſecours à l'autre, ſans en fixer aucun de lui; tantôt du côté de la puiſſance inférieure, comme lorſqu'elle s'engage à faire en faveur de la puiſſance ſupérieure, plus que celle-ci ne promet de ſon côté.

Toutes les conditions des *traités* inégaux ne ſont pas de même nature. Les unes ſont telles que quoiqu'onéreuſes à l'allié inférieur, elles laiſſent pourtant la ſouveraineté dans ſon entier: d'autres, au contraire, donnent quelque atteinte à l'indépendance de l'allié inférieur. Ainſi dans le *traité* des Romains avec les Carthaginois, après la ſeconde guerre punique, il étoit porté que les Carthaginois ne pourroient faire la guerre à perſonne, ni au-dedans ni au-dehors de l'Afrique, ſans le conſentement du peuple romain; ce qui donnoit évidemment atteinte à la ſouveraineté de Carthage, & la mettoit ſous la dépendance de Rome.

Mais la ſouveraineté de l'allié inférieur demeure en ſon entier, quoiqu'il s'engage, par exemple, à payer l'armée de l'autre, à lui rembourſer les frais de la guerre, à raſer les fortifications de quelque place, à donner des otages, à tenir pour amis ou pour ennemis tous les amis ou ennemis de l'autre, à n'avoir point de places fortes en certains endroits, à ne point faire voile en certaines mers, *&c.*

Cependant, quoique ces conditions & d'autres ſemblables ne donnent point atteinte à la ſouveraineté, il faut convenir que ces ſortes de *traités* d'inégalité ont ſouvent beaucoup de délicateſſe; & que ſi le prince qui contracte ainſi ſurpaſſe l'autre en grande ſupériorité de forces, il eſt à craindre qu'il n'acquiere peu-à-peu une autorité & une domination proprement ainſi nommée.

L'on fait une autre diviſion des *traités publics*; on les diſtingue en réels & perſonnels. Les *traités* perſonnels ſont ceux que l'on fait avec un roi conſidéré perſonnellement; enſorte que le *traité* expire avec lui. Les *traités* réels ſont au contraire ceux où l'on ne traite pas tant avec le roi qu'avec tout le corps de l'état: ces derniers *traités* par conſéquent ſubſiſtent après la mort de ceux qui les ont faits, & obligent leurs ſucceſſeurs.

Pour ſavoir à laquelle de ces deux claſſes il faut rapporter tel ou tel *traité*, voici les principales regles que l'on peut établir.

1°. Il faut d'abord faire attention à la teneur même du *traité*, à ſes clauſes, & aux vûes que ſe ſont propoſées les parties contractantes. Ainſi s'il y a une clauſe expreſſe que le *traité* eſt fait à perpétuité, ou pour un certain nombre d'années, pour le roi régnant & ſes ſucceſſeurs, on voit aſſez par-là que le *traité* eſt réel.

2°. Tout *traité* fait avec une république eſt réel de ſa nature, parce que le ſujet avec lequel on contracte, eſt une choſe permanente.

3°. Quand même le gouvernement viendroit à être changé de républicain en monarchique, le *traité* ne laiſſe pas de ſubſiſter, parce que le corps eſt toujours le même: il y a ſeulement un autre chef.

4°. Il faut pourtant faire ici une exception, c'eſt lorſqu'il paroît que la conſtitution du gouvernement républicain a été la véritable cauſe & le fondement du *traité*; comme ſi deux républiques avoient contracté une alliance pour la conſervation de leur gouvernement & de leur liberté.

5°. Dans un doute, tout *traité public* fait avec un roi doit être tenu pour réel, parce que dans le doute un roi eſt cenſé agir comme chef de l'état & pour le bien de l'état.

6°. Il s'enſuit de-là que comme après le changement du gouvernement démocratique en monarchique, un *traité* ne laiſſe pas de ſubſiſter avec le nouveau roi; de même ſi le gouvernement devient républicain de monarchique qu'il étoit, le *traité* fait avec le roi n'ex-

Digitized by Google

pire pas pour cela, à-moins qu'il ne fût manifeſtement perſonnel.

7°. Tout *traité* de paix eſt réel de ſa nature, & doit être gardé par les ſucceſſeurs : car auſſi-tôt que l'on a exécuté ponctuellement les conditions du *traité*, la paix efface toutes les injures qui avoient allumé la guerre, & rétablit les nations dans l'état où elles doivent être naturellement.

8°. Si l'une des parties ayant déjà exécuté quelque choſe à quoi elle étoit tenue par le *traité*, l'autre partie vient à mourir avant que d'avoir exécuté de ſon côté ſes engagemens, le ſucceſſeur du roi défunt eſt obligé, ou de dédommager l'autre partie de ce qu'elle a fait ou donné, ou d'exécuter lui-même ce à quoi ſon prédéceſſeur s'étoit engagé.

9°. Quand il n'y a encore rien d'exécuté de part ni d'autre, ou quand ce qui a été fait de part & d'autre eſt égal, alors ſi le *traité* tend directement à l'avantage perſonnel du roi ou de ſa famille, il eſt clair qu'auſſi-tôt qu'il vient à mourir, ou que la famille eſt éteinte, le *traité* finit de lui-même.

10°. Enfin il eſt d'uſage que les ſucceſſeurs renouvellent les *traités* manifeſtement reconnus pour réels, afin de montrer qu'ils ne ſe croient pas diſpenſés de les obſerver, ſous prétexte qu'ils ont d'autres idées touchant les intérêts de l'état, que celles qu'avoient leurs prédéceſſeurs.

L'on demande encore quelquefois s'il eſt permis de faire des *traités* & des alliances avec ceux qui ne profeſſent pas la véritable religion. Je réponds qu'il n'y a point de difficulté là-deſſus. Le droit de faire des *traités* eſt commun à tous les hommes, & n'a rien d'oppoſé aux principes de la vraie religion, qui loin de condamner la prudence & l'humanité, recommande fortement l'une & l'autre.

Pour bien juger des cauſes qui mettent fin aux *traités publics*, il ne faut que faire attention aux regles des conventions en général.

1°. Ainſi un *traité* conclu pour un certain tems expire au bout du terme dont on eſt convenu.

2°. Un *traité* expiré n'eſt point cenſé tacitement renouvellé ; car une nouvelle obligation ne ſe préſume pas aiſément.

3°. Lors donc qu'après le terme expiré on exerce encore quelques actes qui paroiſſent conformes aux engagemens du *traité* précédent, ils doivent paſſer plutôt pour de ſimples marques d'amitié & de bienveillance, que pour un renouvellement du *traité*.

4°. Il faut pourtant y mettre cette exception, à-moins que les choſes que l'on a faites depuis l'expiration du *traité*, ne puiſſent ſouffrir d'autre interprétation que celle d'un renouvellement tacite de la convention précédente. Par exemple, ſi un allié s'eſt engagé à donner à l'autre une certaine ſomme par an, & qu'après le terme de l'alliance expiré, il en faſſe le payement de la même ſomme pour l'année ſuivante, l'alliance ſe renouvelle par-là bien nettement pour cette année.

5°. C'eſt une ſuite de la nature de toutes les conventions en général, que ſi l'une des parties viole les engagemens dans leſquels elle étoit entrée par le *traité*, l'autre eſt diſpenſée de tenir les ſiens, & peut les regarder comme rompus ; car pour l'ordinaire tous les articles d'un *traité* ont force de condition, dont le défaut le rend nul.

6°. Cela eſt ainſi pour l'ordinaire, c'eſt-à-dire au cas que l'on ne ſoit pas convenu autrement ; car on met quelquefois cette clauſe, que la violation de quelqu'un des articles du *traité* ne le rompra pas entierement ; mais en même tems celui qui par le fait de l'autre ſouffre quelque dommage, doit en être indemniſé.

Il n'y a que le ſouverain qui puiſſe faire des *traités publics* ou par lui-même ou par ſes miniſtres. Les *traités* faits par les miniſtres n'obligent le ſouverain & l'état, que lorſque les miniſtres ont été duement autoriſés, & qu'ils n'ont rien fait que conformément à leurs ordres & à leur pouvoir. Chez les Romains on appelloit *fœdus*, pacte public, convention ſolemnelle, un *traité* fait par ordre de la puiſſance ſouveraine, ou qui avoit été ratifié ; mais lorſque des perſonnes publiques avoient promis ſans ordre de la puiſſance ſouveraine quelque choſe qui intéreſſoit le ſouverain, c'eſt ce qu'on appelloit *ſponſio*, une ſimple promeſſe.

En général il eſt certain que lorſque des miniſtres font ſans ordre de leur ſouverain quelque *traité* concernant les affaires publiques, le ſouverain n'eſt pas obligé de le tenir, & même le miniſtre qui a *traité* ſans ordre peut être puni ſuivant l'exigence du cas ; cependant il peut y avoir des circonſtances dans leſquelles un ſouverain eſt tenu ou par les regles de la prudence, ou même par celle de la juſtice & de l'équité, à ratifier un *traité* quoique fait & conclu ſans ſon ordre.

Lorſqu'un ſouverain vient à être informé d'un *traité* conclu par un de ſes miniſtres ſans ſon ordre, ſon ſilence ſeul n'emporte pas une ratification, à-moins qu'il ne ſoit d'ailleurs accompagné de quelque acte, ou de quelqu'autre circonſtance qui ne puiſſe vraiſemblablement ſouffrir d'autre explication ; & à plus forte raiſon, ſi l'accord n'a été fait que ſous cette condition que le ſouverain le ratifiât, il n'eſt obligatoire que lorſque le ſouverain l'a ratifié d'une maniere formelle. (*D. J.*)

TRAITÉ PUBLIC, (*Littérat.*) ſi les anciens rompoient leurs *traités* publics auſſi aiſément que les puiſſances modernes, ils les contractoient du-moins avec de grandes & de graves ſolemnités. Vous trouverez dans Potter, *Archæol. græc. l. II. c. vj.* les cérémonies que les Grecs obſervoient dans cette occaſion ; nous en détaillerons auſſi quelques-unes en particulier, d'après Pauſanias, au *mot* TRAITÉ *d'alliance*. Tite-Live, *liv. I. ch. xxjv.* indique les uſages des Romains dans la concluſion de leurs *traités publics*. On pourroit recueillir des anciens auteurs beaucoup de choſes curieuſes ſur cette matiere, mais je ne ſache pas que perſonne ait encore pris cette peine. (*D. J.*)

TRAITÉ *d'alliance*, (*Antiq. grecq. & rom.*) Pauſanias a décrit tout au long & plus d'une fois les cérémonies qui s'obſervoient en pareille rencontre. On immoloit une victime dont par reſpect on ne mangeoit point la chair conſacrée. Chaque contractant, après le ſacrifice, répandoit une coupe de vin, ce qui s'appelloit *libation*, d'où les alliances ſe nommerent σπονδαὶ, & les infractions ὑπορκίσεις : *pateramque tenentes, fluebant, & cæsâ jungebant fœdera porcâ* ; on ſe touchoit enſuite de part & d'autre dans la main droitre, *cædent in fœdera dextrâ* ; & pour aſſurer les engagemens réciproques, on en prenoit à témoin les divinités vengereſſes, principalement Jupiter ὅρκιος, le dieu du ſerment. Pauſanias dit que Philippe à force de ſe parjurer dans ſes *traites d'alliance*, irrita le ciel & mérita qu'une mort violente & prématurée lui apprit qu'on ne ſe joue pas impunément des dieux. (*D. J.*)

TRAITÉ EXTRAORDINAIRE, (*Finances.*) on nomme ainſi un accord qu'un ſouverain fait avec des gens d'affaires pour différens objets, moyenant des ſommes d'argent qu'ils lui donnent pour ſes projets, ou ſes beſoins preſſans.

Dans ces conjonctures on traite quelquefois avec eux pour des produits de ferme de taxes qu'on leur abandonne, moyennant des ſommes d'argent qu'ils avancent, ou dont ils font les fonds ; comme auſſi pour la recherche de certains abus qui peuvent s'être commis par laps de tems au ſujet de terres, de char-

Digitized by Google

ges, d'offices, &c. car il eſt impoſſible de dire ſur combien de choſes ont été portés en divers tems & en divers lieux des *traités* particuliers & extraordinaires.

Mais on ne peut s'empêcher d'obſerver que leur effet eſt toujours de nuire au bien de l'état, parce que par cette voie le traitant enleve de force & par autorité à des milliers de familles leurs revenus & leurs capitaux, au lieu qu'une impoſition générale n'entameroit qu'une portion du revenu. On connoit trop bien pour en douter d'un côté l'art & la rapacité des traitans, & de l'autre les vices des *traités extraordinaires*. Il ſuffit pour le juſtifier de dire que ces ſortes de *traités* tirerent depuis 1689 juſqu'à 1715, c'eſt-à-dire en 26 ans, des peuples de ce royaume, plus de huit cens quatre-vingt onze millions, ſur laquelle ſomme on peut juger quel fut le bénéfice des gens d'affaires.

Ces mêmes traitans furent taxés au conſeil à vingt-quatre millions, & l'état de leur gain étoit de ſoixante & quatorze millions; cependant quoique cette taxe fût modérée, il ſemble qu'on leur avoit accordé volontairement le droit de retirer d'auſſi gros bénéfices, puiſqu'ils les avoient acquis ſous l'autorité publique; mais la conſtitution politique étoit contraire à l'intérêt général. Le gouvernement crut manquer de crédit, tandis qu'il ne lui manquoit que de chercher des moyens plus naturels d'impoſitions générales & ſur tout le corps de l'état. D'ailleurs comme le nombre de ceux qui font ces profits immenſes eſt borné, il eſt évident que c'eſt un petit nombre de ſujets qui engloutiſſent les richeſſes du royaume.

On ne peut guere ſuppoſer qu'il y ait eu plus de cinq cens perſonnes qui ayent été ſucceſſivement intéreſſées dans ces diverſes affaires pendant les vingt-ſix années dont nous avons parlé; & ſi l'on ſuppoſe que leurs dépenſes ont monté pendant cet intervalle de tems à deux cens millions, il doit leur être reſté entre les mains un capital de ſix cens millions. L'argent cherche l'argent, & chacun conçoit que ceux qui indépendamment d'affaires lucratives par elles-mêmes ſe trouvent des capitaux immenſes en argent, ſont en état de faire l'acquiſition de tous les papiers avantageux, de ſpéculer ſur toutes les variations de la place, d'y influer même, enfin d'ajouter chaque jour quelques nouveaux degrés à leur fortune & à leur dépenſe. (*D. J.*)

TRAITÉ, *dans le commerce*, convention, contrat dont on tombe d'accord, & dont on regle les clauſes & conditions avec une ou pluſieurs perſonnes. Il ſe dit de tout ce qui peut entrer dans le commerce par achat, vente, échange, *&c.* On fait des *traités* pour des ſociétés, pour des achats de fonds, de magaſins ou de boutiques; pour fretter des vaiſſeaux, pour les aſſurer & les marchandiſes qui ſont deſſus; ces derniers ſe nomment *polices d'aſſurance*. *Voyez* POLICE & ASSURANCE. On fait auſſi des *traités* pour des compagnies de commerce, pour des colonies, pour la fourniture des vivres & fourrages des armées, *&c.* *Dict. de Comm.*

TRAITEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) terme relatif à un bon ou mauvais procédé qu'on a avec quelqu'un, au bon ou mauvais accueil qu'on lui fait. Le vaincu a reçu toutes ſortes de bons *traitemens* du vainqueur. On eſt aimé ou haï des peuples, ſelon le bon ou mauvais *traitement* qu'on leur fait.

Traitement ſe prend dans un autre ſens pour les ſoins que le chirurgien a donnés à un malade. Tant pour le *traitement* de cette maladie.

TRAITER, v. act. & n. (*Gramm.*) c'eſt être en négociation, en commerce, prendre des arrangemens, *&c.* On dit il *traite* de cette charge. On *traite* de la paix. C'eſt qualifier; on dit il *traita* le pape de *ſa ſainteté*; il veut qu'on le *traite* d'excellence. On vous *traitera* d'impertinent, ſi vous n'y prenez garde. C'eſt en uſer bien ou mal dans la ſociété, ou dans le domeſtique; comme elle m'a *traité*! je la reverrois! moi! non, non, cela ne ſera pas; quand elle me rappelleroit, m'en prieroit. C'eſt tenir une bonne table; il nous reçut chez lui & nous *traita* magnifiquement. C'eſt ſoigner un malade dans une maladie chirurgicale; ſi vous croyez avoir cette maladie, perſonne ne vous *traitera* mieux que Keiſer. Il eſt auſſi relatif à l'objet d'une ſcience, d'un ouvrage; cet ouvrage *traite* de l'agriculture; l'Aſtronomie *traite* du mouvement des aſtres; à la maniere dont un auteur s'eſt acquitté de ſa tâche, il a bien *traité* ſon ſujet. Les chairs y ſont très-bien *traitées*; les draperies y ſont mal *traitées*. Voyez *les articles ſuivans*.

TRAITER, (*Commerce.*) convenir de certaines conditions. On dit dans le commerce, *traiter* du fonds d'un marchand, *traiter* de ſes dettes, *traiter* d'une action, c'eſt-à-dire convenir des ſommes d'argent ou des conditions au moyen deſquelles on veut acheter toutes ces choſes.

Ce terme s'applique à la vente auſſi-bien qu'à l'achat; on dit en ce dernier ſens, je veux *traiter* des actions que j'ai dans cette compagnie, c'eſt-à-dire les vendre & m'en défaire. *Dict. de Comm.*

TRAITER, ſignifie auſſi *faire un commerce*.

Traiter des negres, *traiter* des caſtors, c'eſt faire en Guinée le commerce des negres, & en Canada celui des caſtors. On dit plus ordinairement pour l'un & pour l'autre faire la *traite*. *Voyez* TRAITE. *Dict. de Commerce.*

TRAITER, *en termes de Boyaudier*, c'eſt ôter avec des joncs entrelacés dans les deux cordes, le plus gros de matieres qui y ſont reſtées, & qui pourroient être préjudiciables aux cordes en les pourriſſant.

TRAITER, on dit *en peinture*, *traiter* un ſujet; voilà un ſujet bien *traité*, admirablement *traité*; lorſque la compoſition eſt belle, & que l'inſtant qui caractériſe la ſcène ou ſujet *traité* eſt bien ſaiſi. Il eſt avantageux de *traiter* des ſujets connus. Tel a *traité* le même ſujet que tel, *&c.*

TRAITEUR, ſ. m. (*art de Cuiſine.*) cuiſinier public qui donne à manger chez lui, & qui tient ſalles & maiſons propres à faire noces & feſtins. Il y a à Paris une communauté de maîtres queux-cuiſiniers, portes-chapes & *traiteurs*, érigée en corps de jurande par Henri IV. *Savary.* (*D. J.*)

TRAITEUR, (*Comm.*) on appelle ainſi à la Louiſiane, les habitans françois qui vont faire la traite avec les Sauvages, & leur porter juſque dans leurs habitations, des marchandiſes qu'ils échangent contre des pelleteries. On les nomme en Canada *coureurs de bois*. *Voyez* TRAITE. *Diction. de Com.*

TRAITOIRE, ſ. f. *terme de Tonnelier*, inſtrument de tonnelier, qui ſert à tirer & à alonger les cerceaux, en liant des tonneaux. Il eſt compoſé d'un crochet de fer, & d'un manche. (*D. J.*)

TRAITRE, ſ. m. (*Gramm.*) celui qui ſe ſert de la confiance qu'on avoit en lui, pour nous faire du mal. Celui qui en uſe ainſi avec ſon roi, ſa patrie, ſa femme, ſes enfans, les indifférens, ſa maitreſſe, ſon ami, mérite également ce nom.

TRALE *ou* TRASLE, *Voyez* MAUVIS.

TRALLES, (*Géog. anc.*) ou *TRALLIS*, car les auteurs emploient ce mot indifféremment au pluriel & au ſingulier. *Tralles* étoit une ville de l'Aſie mineure dans la Lydie, ayant à la gauche la montagne Méſogis, & à la droite la campagne du Méandre. Strabon dit qu'elle étoit riche, peuplée, & fortifiée de tous côtés par la nature.

M. Wheler dans ſon voyage de l'Anatolie, *tome I. page 337.* rapporte avoir vu deux médailles de la ville de *Tralles*, l'une de l'empereur..... ſous le conſulat de

de Modeſtus : le revers eſt une riviere avec ces lettres : TPAAAIANΩN, c'eſt-à-dire des *Trallians*. Cette gravure fait voir que *Tralles* étoit ſituée ſur une riviere, ou proche d'une riviere; & cette riviere étoit le Méandre. *Trallis*, continue Wheler, étoit une grande ville où s'aſſembloient ceux qui étoient employés au gouvernement de l'Aſie. M. Smith aſſure qu'elle eſt aujourd'hui abſolument détruite ; il en reſte pourtant les ruines, que les Turcs appellent *Sultan-Heſſer*, ou *la forteresſe du ſultan*. On les voit ſur une montagne, à demi-lieue du Méandre, ſur le chemin de Laodicée à Epheſe, à vingt heures de chemin de la premiere, près d'un village appellé *Teke-qui*.

L'autre médaille eſt de l'empereur Gallien : elle a ſur le revers une Diane qui chaſſe, & on lit ces lettres autour, TPAAAIANΩN, c'eſt-à-dire des *Trallians*.

Cette deſcription s'accorde aſſez bien avec celle de Strabon, qui met *Tralles* ſur une éminence ; & comme cette ville n'étoit qu'à une demi-lieue du Méandre, la diſtance n'étoit pas aſſez grande pour empêcher qu'elle ne pût être miſe au nombre des villes bâties ſur ce fleuve.

La ville de *Trallis* eut divers autres noms ou ſurnoms. Pline, *l. V. c. xxix.* lui donne ceux d'*Evantia*, de *Seleucia* & d'*Antiochia*. Etienne le géographe dit qu'on la nomma auparavant *Antheia*, à cauſe de la quantité de fleurs qui croiſſoient aux environs.

La notice d'Hiéroclès marque la ville de *Trallis* dans la province proconſulaire d'Aſie, ſous la métropole d'Epheſe.

Phlegon, affranchi de l'empereur Adrien, étoit de *Tralles*, & vivoit au commencement du ſecond ſiecle. Il compoſa pluſieurs ouvrages, entr'autres une *Hiſtoire des olympiades*, diviſée en ſeize livres; mais dont il ne nous reſte qu'un fragment. La meilleure édition des débris de cet auteur, eſt celle que Meurſius a pris ſoin de publier à Leyde en 1622, en grec & en latin, avec des remarques.

Comme dans ces débris Phlegon parle d'une éclipſe de ſoleil mémorable, arrivée en la deux cent deuxieme olympiade, c'eſt une grande queſtion de ſavoir ſi cette éclipſe eſt la même que celle des ténebres qui parurent à la mort de J. C. & cette queſtion fut vivement agitée il y a 30 ans en Angleterre, dans pluſieurs écrits pour & contre.

Le docteur Sykès (Arthur Ashley) mit au jour à Londres, en 1732, une diſſertation dans laquelle il ſoutint qu'il eſt très-probable que l'éclipſe dont Phlegon a parlé, étoit une éclipſe naturelle arrivée le 24 Novembre de la premiere année de la deux cent deuxieme olympiade, & non dans la quatrieme année qui eſt celle de la mort de J. C. M. Whiſton oppoſa à cette diſſertation une piece intitulée : *Le témoignage de Phlegon défendu*; ou, *Relation des ténebres & du tremblement de terre arrivé à la mort de J. C. donné par Phlegon, avec tous les témoignages des auteurs payens & chrétiens qui confirment cette relation*. Le docteur Sykès répondit par une réplique intitulée : *Défenſe de la diſſertation ſur l'éclipſe dont Phlegon fait mention, où l'on prouve plus particulierement que cette éclipſe n'a aucun rapport avec les ténebres arrivées à la mort de notre Sauveur, & où l'on examine en détail les obſervations de M. Whiſton*. Londres 1733, *in-8°*.

Cette défenſe du docteur Sikès, lui attira de nouveaux adverſaires, entr'autres Jean Chapman & Thomas Dawſon, qui lui repliquerent ainſi que M. Whiſton. Tous ces écrits polémiques ſont contre l'ordinaire extrêmement précieux à recueillir, car outre qu'ils ne renferment aucune perſonnalité, on n'a point encore traité de queſtion critique avec plus de recherches curieuſes, & avec plus de profondeur d'érudition. *Voyez l'article Phlegon du dictionn. de* Jacques Georges de Chauſepié.

Anthémius qui fleuriſſoit au ſixieme ſiecle, ſous le regne de Juſtinien, étoit auſſi de *Tralles*. Il paſſa pour tres-habile dans l'Architecture, la Sculpture & les méchaniques. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRALLEY, (*Géog. mod.*) *ou* TRALLY, petite ville d'Irlande, dans la province de Mounſter, au comté de Kerri, à quatre milles de la mer. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. (*D. J.*)

TRA-LOS-MONTES, (*Géogr. mod.*) province de Portugal, bornée au nord par le royaume de Léon, la Galice, la province de Béira & celle de Duero-e-Minho. Elle a environ 30 lieues de long ſur 20 de large; on y recueille du vin & beaucoup d'huile. Miranda en eſt la capitale. (*D. J.*)

TRAMAIL, ſ. m. (*Chaſſe.*) c'eſt un grand filet pour prendre des oiſeaux la nuit en plaine campagne. Il reſſemble beaucoup à un autre filet que les Anglois appellent *cloche*, avec lequel ils chaſſent aux oiſeaux avec du feu.

Ce mot vient du latin *tremaculum*, ou de *macula*, parce que ce filet eſt compoſé de trois rangs de mailles.

On l'étend ſur la plaine, de ſorte qu'une de ſes extrémités garnie de petites boules de plomb, poſe librement ſur la terre, & que l'autre extrémité ſoutenue par des hommes, ſe traîne le long du champ ; pendant que d'autres hommes portent des deux côtés des lumieres qui jettent beaucoup de flamme; ce qui obligeant les oiſeaux de s'envoler, ils ſe prennent dans le filet à meſure qu'ils ſe levent. *Voyez* CLOCHE.

TRAMAIL, *terme de Pêcheur*, filet propre à pêcher dans les petites rivieres ; il eſt compoſé de trois rangs de mailles en lozange, miſes les unes devant les autres, dont celles de devant & de derriere ſont fort larges, & faites d'une petite ficelle. La toile du milieu qui s'appelle la *nappe*, eſt faite d'un fil délié ; elle s'engage dans les grandes mailles qui en bouchent l'iſſue au poiſſon qui y eſt entré. (*D. J.*)

TRAMAUX, TRAMATS, TRAMAILLONS, ſ. m. pl. *terme de Pêche* ; ce ſont des filets de la même eſpece que ceux de la dreige, *Voyez* DREIGE, c'eſt-à-dire compoſés de trois filets appliqués l'un ſur l'autre; ce que ſignifie viſiblement tramail, ou compoſé de trois mailles. La pêche des *tramaux* differe de la dreige, en ce que le filet eſt ſédentaire ſur le fond de la mer. Pour cet effet, il eſt pierré par le bas, & garni de flottes par le haut. A chacune de ſes extrémités eſt frappée une cabliere : il peut avoir 4 à 5 piés de haut. A ſes extrémités ſont des cordages ſur leſquels ſont frappées des bouées, par le moyen deſquelles on retrouve le filet que l'on établit, en ſorte qu'il croiſe la marée. Ce filet prend toutes ſortes de poiſſons plats & ronds indifféremment.

Les Pêcheurs relevent pluſieurs fois leurs filets, c'eſt-à-dire qu'ils font pluſieurs marées avant de le retirer tout-à-fait, & le rapporter à terre. La tiſſure d'un bateau peut avoir 6 à 700 braſſes en tout, & les Pêcheurs ne s'éloignent guere plus que d'une lieue & demie ou environ de la côte.

Les flamaux de ces *tramails* ont huit pouces en quarré, & la toile, nappe ou flue eſt d'un fil très-fin, & a deux pouces en quarré, en quoi elle differe beaucoup de la dreige ou traine en pleine mer.

Il y a une autre ſorte de *tramaux* qui ne ſont ni ſédentaires, ni en dreige; ils ſont dérivans à la marée, & tout autrement établis que les autres.

La teſſure eſt compoſée d'autant de deux pieces de *tramaux*, qu'il y a d'hommes d'équipage dans le bateau qui fait cette pêche. Le filet n'a au plus que 4 piés de haut. La tête eſt garnie de flottes de liege, & le bas d'environ une livre de plomb par braſſes.

Digitized by Google

Les pieces de *tramail* ne ſont point jointes l'une à l'autre côte à côte, comme celle de la dreige uſitée aux côtes de Normandie & de Picardie; mais elles ſont ſéparées les unes des autres par un bout de funin de 8 braſſes environ de longueur, lequel eſt frappé ſur la tête de la deuxieme piece de *tramail*; ainſi ſucceſſivement juſqu'au bout. On frappe au commencement & à la fin de la teſſure, un cordage plus foible que le funin qui unit les pieces de *tramail*. On frappe ſur cette corde une bouée de liege, & on met un ſemblable cordage garni d'une bouée entre chaque piece de *tramaux*, pour ſoutenir de diſtance en diſtance la teſſure que l'on deſcend, ou que l'on releve ſelon qu'on le juge convenable, & que la profondeur de l'eau l'exige.

On pêche de cette maniere toutes ſortes de poiſſons plats. Les Pêcheurs ne reſtent pas ſur leurs filets, qu'ils viennent retrouver aiſément ſuivant leur eſtime, & ils nomment ce filet *des tramaux cachants à la dérive.*

Quand les Pêcheurs ſe ſervent de ces *tramaux* à la mer, ils les tendent en rets traverſant entre les roches, & font la même manœuvre que les Pêcheurs aux filets nommés *picots*. Les Pêcheurs dans leurs barques ſe mettent entre la terre & le *tramail*, & battent l'eau avec leurs avirons, pour faire lever & faire fuir les poiſſons plats & ronds dans le filet qu'ils relevent d'abord qu'ils ont ceſſé leur batture; & ſouvent ils font en une heure trois battures. Ils font cette ſorte de pêche à la mer, le long des côtes, en tout tems, & ſur-tout lorſqu'ils ne peuvent pêcher dans l'embouchure de la riviere, ſoit à cauſe des glaces, la vaſe ou débordement; mais quand ils peuvent pêcher dans la riviere, ils font la pêche en dérive. *Voyez les figures 3. Pl. V. & la figure 1. Pl. VIII. de Pêche.* La premiere repréſente les *tramaux* ſédentaires, ſur le fond de la mer; & la ſeconde, les *tramaux* dérivans à la marée.

Il y a auſſi des *tramaux* ou folles tramaillées, dont les pêcheurs du reſſort du comté de Calais ſe ſervent pour faire la pêche. Les filets ſont les grands *tramaux* ou folles tramaillées, les cibaudieres, mailles royales, ou demi-folles, les bas parcs, des cordes de pié, mais peu de ruchers ou grenadieres; ils ont commencé à abandonner l'uſage de ces derniers.

Les folles flottées tramaillées ſont d'un calibre neuf fois plus grand que l'ordonnance de 1681 ne l'a déterminé pour les folles dont la maille eſt fixée à cinq pouces en quarré; celles de ſangatte ont juſques à douze & treize pouces en quarré. Il en eſt de même de la nappe ou flue de ces filets, qui ont entre cinq & ſix pouces en quarré; la maille de la toile, nappe ou flue des *tramaux* a été fixée par l'ordonnance à 21 lignes ſeulement en quarré; ainſi celle de ces pêcheurs ſont trois fois trop larges.

Ces filets ſe tendent flottés, arrêtés par le pié avec des torques ou bouchons de paille, placés de demi-braſſe en demi braſſe, enfoncés d'un pié dans le ſable, le long des écores ou de la chûte des banes. Pour contenir la tête des folles tramaillées & chargées de flottes de liége, le pêcheur place de diſtance en diſtance de petites lignes frappées ſur celle des flottes dont le bout pareillement garni de torques de paille, eſt enfoncé auſſi dans le ſable, de maniere que la marée ne puiſſe élever le filet qu'à la hauteur ſeulement de trois piés au plus, & comme ce ret en a plus de quatre, il forme une eſpece de ventre, poche ou follée, où s'arrêtent les poiſſons qui tombent dans les filets au retour de la marée, & qui y reſtent pris; le ret eſt placé en demi-cercle, ſuivant la diſpoſition du banc de ſable au pié duquel les pêcheurs le tendent; chaque piece de ces folles a 9 à 10 braſſes de longueur.

Le carra, ſorte de pêche qui ſe pratique aux paſſages aux échenaux du baſſin d'Arcaſſon, dans le reſſort de l'amirauté de Bordeaux, ſe fait avec un filet tramaillé; mais la manœuvre eſt différente de celle des autres *tramaux* qui ſervent à la pêche à la grande mer ou dans la baie. Les mailles de la carte de cette eſpece de filet que les pêcheurs nomment *aumaillade du tramail*, ſont très-ſerrées, n'ayant au plus que neuf lignes en quarré; les pieces d'aumaillades ont environ vingt-cinq à trente braſſes de long. On en joint deux enſemble pour en faire une petite tiſſure, qui n'a au plus que demi-braſſe de hauteur; cette pêche & celle des *tramaux* ou tramaillons dérivans, ſe fait en tout tems ſur les échenaux; il faut deux hommes dans une pinaſſe pour la faire; on jette le ret par le travers de l'échenal; ſur le bout forain eſt frappé une bouée de gourde ou de liége; l'autre bout eſt amarré à la pinaſſe qui va à la dérive & entraîne avec elle le tramail qui roule ſur les fonds au gré de la marée; les pêcheurs tâchent de faire toujours croiſer l'échenal par le filet qui eſt peu chargé de plomb par le pié; les pêcheurs le relevent de tems-en-tems pour en ôter le poiſſon qui s'y trouve pris, & ils remettent leurs aumaillades à l'eau pluſieurs fois à chaque marée; on prend de cette maniere des mêmes eſpeces de poiſſons qu'avec les *tramaux* ſédentaires, mais en bien moindre quantité, à ce qu'aſſurent les pêcheurs.

TRAMBLOWA, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de la petite Pologne, dans le palatinat de Podolie, ſur la riviere de Kerizen. (*D. J.*)

TRAME, ſ. m. (*Manufact.*) *ou* TREME, ce terme ſignifie les fils que les Tiſſeurs, Tiſſerans & Tiſſutiers, font paſſer tranſverſalement avec une eſpece d'outil appellé *navette*, entre les fils de la chaine, pour former ſur le métier des étoffes, des toiles, des bazins, des futaines, des rubans, *&c.* Les *trames* ſont de différentes matieres, ſuivant les marchandiſes que l'on veut fabriquer. Dans les taffetas, la *trame* & la chaine ſont toutes de ſoie; dans les moires, la *trame* eſt quelquefois de laine, & la chaine de ſoie; dans les ſerges, la *trame* eſt de laine auſſi-bien que la chaine; les tiretaines ont la chaine de fil, & la *trame* de laine. Le mot *trame* ſemble venir de *tranſmeare*, parce que la *trame* eſt pouſſée au-travers des fils de la corde, étendus en longueur ſur le métier. (*D. J.*)

TRAMER, v. act. c'eſt préparer la trame.

TRAMER FIN, (*Rubanier.*) ſe dit lorſqu'au lieu de faire ſa trame d'une groſſeur raiſonnable, on la fait exceſſivement fine, ce qui épargne à la vérité beaucoup de matiere, mais rend l'ouvrage plus long dans la fabrique, parce qu'il faut frapper plus fort; la trame par ſa fineſſe empliſſant moins la duite, les coups de battans étant multipliés; c'eſt donc l'ouvrier ſeul qui ſouffre de ce ménage, contre lequel il a ſouvent lieu de réclamer; il eſt vrai qu'il y a des ouvrages qui demandent cette précaution pour leur perfection; en ce cas, il ſeroit de la juſtice des maîtres de compenſer cette néceſſité par quelque petite reconnoiſſance de leur part.

TRAMEUR, ſ. m. *terme de Manufactur.* ouvrier dont l'occupation eſt de diſpoſer les fils des trames, pour être employées à la fabrique des étoffes. (*D. J.*)

TRAMILLONS, ſ. m. *terme de Pêche*, filet tramaillé, c'eſt-à-dire, compoſé de trois filets appliqués l'un ſur l'autre; la manœuvre eſt la même que celle des aloſteres; la tête eſt garnie de flottes de liége, & le bas eſt plombé.

Les pêcheurs s'en ſervent pour prendre des éperlans: on fait cette pêche ſeulement d'ebbe & de jour; car de nuit & de flot on ne prendroit rien; le bout forain du filet eſt ſoutenu d'une bouée, & l'autre dérive à la marée. *Voyez* TRAMAUX.

TRAMONTANE, ſ. f. (*Navig.*) eſt proprement le nom de l'étoile polaire, en tant qu'elle ſert à con-

Digitized by Google

duire les vaiſſeaux ſur mer ; d'où eſt venu le proverbe, *il a perdu la tramontane*, c'eſt-à-dire, *il eſt déconcerté.*

Tramontane, ſignifie auſſi en Italie & ſur la mer Méditerranée un vent qui ſouffle du côté qui eſt au-delà des monts, par rapport à l'Italie. *Chambers.*

TRANCHANT, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt dans un outil deſtiné à couper, la partie qui eſt oppoſée au dos & qui coupe. On dit le *tranchant* d'un raſoir, d'un couteau ; mettre à *tranchant*. *Tranchant* eſt auſſi le participe du verbe *trancher*, & ſe prend adjectivement, comme lorſqu'on dit *un inſtrument tranchant.*

TRANCHE, ſ. f. (*Géom.*) quand on conçoit qu'un priſme, un cylindre, une pyramide, un cône, *&c.* ſont coupés par des plans paralleles à la baſe, les ſections qui en naiſſent s'appellent des *tranches* : on donne même quelquefois ce nom aux portions ſolides compriſes entre deux coupes. (*E*)

TRANCHE *de marbre*, (*Architect.*) morceau de marbre mince, qu'on incruſte dans un compartiment, ou qui ſert de table pour recevoir une inſcription. (*D. J.*)

TRANCHE, *en terme d'Eperonnier*, eſt un outil en forme de ciſeau, logé dans un morceau de bois rond & fendu, dans lequel la *tranche* eſt retenue par deux liens de fer ; ce bâton ſe nomme *bois de la tranche*. *Voyez les fig. Pl. de l'*ÉPERONNIER.

TRANCHE, *en terme de Doreur ſur cuir*, eſt une petite bande d'or pour faire les bords des livres qu'on relie en veau & qu'on dore.

TRANCHE, *terme de Ferranderie*, outil dont les Serruriers & les autres ouvriers en fer ſe ſervent pour couper & fendre les barres de fer à chaud. Cet outil eſt d'acier ou de fer bien acéré en forme d'un coin ou gros ciſeau, de cinq ou ſix pouces de long, avec un long manche de bois. (*D. J.*)

TRANCHE, ſorte de coûteau dont les *Fondeurs en ſable* ſe ſervent pour réparer & tailler les moules qu'ils conſtruiſent ; c'eſt une lame de fer roulée par un bout & aiguiſée en langue de carpe tranchante des deux côtés par l'autre. *Voyez les fig. Pl. du Fondeur en ſable.*

TRANCHE, *terme de Laboureur* ; c'eſt un outil de fer qui coupe la terre, lequel a divers noms, ſelon la diverſité des contrées ; les uns l'appellent *pioche*, les autres *ouille*, quelques-uns *ouillant*. *Dict. économiq.*

TRANCHE, (*Monnoie.*) ce terme de monnoie ſignifie la *circonférence* des eſpeces, autour de laquelle on imprime une légende ou un cordonnet, pour empêcher que les faux-monnoyeurs ne les puiſſent rogner ; on ne peut marquer que les écus de la légende, *Domine ſalvum fac regem*, parce que le volume peut porter des lettres ſur la tranche ; mais le volume des autres eſpeces, tant d'or que d'argent, ne ſauroit porter ſur la *tranche* qu'un cordonnet avec un grenetis des deux côtés, ou ſeulement une hachure. L'uſage de mettre une légende ſur la *tranche* des monnoies, a commencé en Angleterre. François le Blanc dans ſon traité des monnoies de France, dit qu'il faut eſperer qu'un jour on protégera la nouvelle invention qui marque les monnoies ſur la *tranche*, en même tems que la tête & la pile. Ce ſouhait qu'il faiſoit en 1690, ne fut pas long-tems à être accompli dans ce royaume. (*D. J.*)

TRANCHE, *terme de Relieur* ; ce mot s'entend de l'endroit du livre par où il a été rogné ſur la preſſe, c'eſt-à-dire, de l'extrémité des feuillets que l'on dore, ou que l'on met en couleur. On dit dorer, noircir, rougir & marger ſur *tranche*, ſelon que c'eſt de l'or, ou de quelqu'une de ces couleurs que l'on met ſur la *tranche*. (*D. J.*)

TRANCHE, (*Coutelier, Tailland. Serrur.*) & autres ouvriers en fer. Ils en ont de deux ſortes ; l'une en forme de coin, priſe dans un gros morceau de bois, fendu par le bout, & retenu dans cette fente par deux cercles de fer. Elle ſert à ouvrir les groſſes barres de fer. L'autre à queue, qu'on place dans un trou pratiqué vers la baſe de la bigorne de l'enclume. Elle ſert à couper de petits morceaux de fer, à ſéparer des petits ouvrages, de la barre dont on les a faits. La premiere de ces *tranches* ſe poſe ſur le morceau de fer à trancher ou à ouvrir ; un ouvrier tient le morceau de fer, poſe deſſus la *tranche*, dont il tient le manche, & un autre ouvrier avec un gros marteau frappe ſur la tête de la *tranche*. Pour ſe ſervir de la ſeconde au contraire un ſeul ouvrier ſuffit. Il poſe le fer ſur cette *tranche* fixée dans le trou de la bigorne ; & il frappe ſur la piece à ſéparer de la barre.

TRANCHÉ, adj. m. *terme de Blaſon* ; on dit qu'un écu eſt *tranché*, lorſqu'il eſt diviſé en deux diagonalement, & que la diviſion vient de l'angle dextre du chef, à l'angle ſéneſtre de la pointe ; quand il eſt diviſé, au contraire, on l'appelle *taillé*. On dit *tranché-créneléé*, quand la diviſion du *tranché* eſt faite par créneaux ; *tranché-endenté* eſt quand les deux parties de l'écu entrent l'une dans l'autre par dentelure. *Tranché-retranché*, ſe dit de ce qui eſt *tranché*, puis taillé & *retranché* ; & *tranché-taillé*, quand ſur le *tranché* il y a une petite taille ou entaille au cœur de l'écu. *Ménétrier.* (*D. J.*)

TRANCHÉE, ſ. f. (*Archit.*) ouverture en terre creuſée en long & quarrément, pour fonder un édifice, ou pour poſer & reparer des conduites de plomb, de fer ou de terre.

Tranchée de mur. Ouverture en longueur hachée dans un mur pour y recevoir & ſceller une ſolive, ou un poteau de cloiſon, ou une tringle qui ſert à porter de la tapiſſerie.

On appelle encore *tranchée de mur*, une entaille dans une chaîne de pierre au-dehors d'un mur, pour y encaſtrer l'ancre du tiran d'une poutre, & la recouvrir de plâtre. On fait auſſi de ces *tranchées* pour retenir les tuyaux de cheminées, qu'on adoſſe contre un mur. *Daviler.* (*D. J.*)

TRANCHÉE, foſſe que l'on a creuſée dans la terre pour faire écouler les eaux d'un marais, d'un pré, d'un étang, *&c.* ou pour détourner le cours d'une riviere. *Voyez* FOSSÉ. *Chambers.*

TRANCHÉES, (*Fortification.*) dans l'attaque des places, ſont des eſpeces de chemins creuſés dans la terre pour arriver à la place ſans être vu de ſes défenſes.

Lorſque la *tranchée* eſt parallele à la place ; on la nomme *parallele* ou *place d'armes*. *Voyez* LIGNES PARALLELES *ou* PLACE D'ARMES.

Lorſqu'elle ſert de chemin pour arriver à la place, elle ſe nomme *boyau*. *Voyez* BOYAU.

Il y a pluſieurs eſpeces de *tranchées* ; ſavoir :

La *tranchée à crochet*, la *tranchée double*, la *directe* & la *tranchée tournante*.

La *tranchée à crochet* eſt la *tranchée* ordinaire qui va en zig-zags vers la place.

La *tranchée double* eſt celle qui étant vue des deux côtés a un paravant de chaque côté.

La *tranchée directe* eſt celle qui va directement aux ouvrages où elle ſe dirige, parce que le terrein ou la ſituation ne permet pas de la conduire autrement. On la défile par de fréquentes traverſes, & en la faiſant plus profonde que la *tranchée* ordinaire. *Voyez* ces différentes *tranchées*, *Pl. XVI. de fortification*, *fig. 1. n°. 2, 3 & 4.*

La *tranchée* tournante eſt celle qui entoure ou qui forme une eſpece d'enveloppe autour des ouvrages attaqués ; telle eſt celle qu'on fait pour le logement du glacis ou du chemin-couvert, *Pl. XVI. fig. 1. n°. 1.* Cette tranchée *F* eſt défilée des ouvrages qui les découvrent par des traverſes intérieures *G*, & des extérieures *T*.

La *tranchée* s'ouvre ordinairement lorſque les lignes de circonvallation & de contrevallation ſont à-peu-près aux deux tiers de leur façon. Dès que ces lignes ſont tracées, l'ingénieur qui a la principale direction du ſiege, examine le côté le plus favorable pour les approches & le moins ſuſceptible de défenſe. Il regle ſur le plan de la place & de ſes environs la diſpoſition & le nombre des attaques; après quoi le terrein qu'elles doivent occuper étant bien reconnu, il ſe met en état de faire travailler à la *tranchée*, c'eſt-à-dire, d'en faire commencer l'ouvrage. C'eſt ce commencement de travail qui ſe nomme *l'ouverture de la tranchée*.

Pour ſe diriger dans ce travail, on prolonge dans la campagne les capitales des baſtions du front de l'attaque. Pour cet effet on plante hors de la portée du fuſil des piquets dans le prolongement de l'angle flanqué des baſtions, & de l'angle ſaillant du chemin-couvert oppoſé. Ces deux points pouvant être remarqués aiſément de loin; ils donnent le moyen de planter facilement pluſieurs piquets dans leur alignement. On peut avoir de même le prolongement des capitales de tous les autres ouvrages qu'on peut avoir à attaquer, ou qui couvrent ou forment le front de l'attaque. On attache des bouchons de paille aux piquets qui donnent ces alignemens, afin de les diſtinguer ou remarquer plus facilement dans la nuit.

Le général regle auſſi l'état des gardes d'infanterie & de cavalerie qui doivent être de ſervice chaque jour, & de maniere qu'elles aient au-moins trois ou quatre jours de repos, & qu'elles ſoient auſſi ſuffiſantes pour repouſſer les ſorties que peuvent faire les troupes de la garniſon.

On détermine auſſi en même tems la cavalerie qui doit porter la faſcine, & les travailleurs de jour & de nuit, qui doivent être en fort grand nombre les premieres & ſecondes gardes, ce qui ſe fait un jour ou deux avant l'ouverture de la *tranchée*, à la diligence du major général & du maréchal général des logis de la cavalerie. Ces deux officiers ont ſoin de faire avertir les troupes de bien reconnoître la ſituation des gardes. Ils doivent auſſi s'entendre & ſe concerter avec le directeur général de la *tranchée*, recevoir de lui les demandes journalieres qu'il eſt obligé de leur faire ſur les beſoins de la *tranchée*, & avoir ſoin qu'il ne lui manque rien.

Tout cela préparé, le directeur regle ſon détail avec les ingénieurs. Il les inſtruit du lieu où il veut ouvrir la *tranchée*, & il a beſoin de leur faire prendre de la méche ou des cordeaux, des piquets & des maillets pour la tracer. On fait porter tout cela en paquets par des ſoldats, qui ont ſoin de tenir toutes ces choſes en état de s'en ſervir lorſqu'il en eſt beſoin.

Lorſque tout eſt reglé, on poſe une petite garde près des lieux où le travail doit commencer, afin d'empêcher qu'on n'y dérange rien, & qu'on ne les fréquente pas trop, car il eſt important de cacher ſon deſſein autant qu'on le peut.

Le jour de l'ouverture étant venu, les gardes s'aſſemblent ſur les deux ou trois heures après midi, elles ſe mettent en bataille, après quoi on leur fait la priere. Le général les voit défiler ſi bon lui ſemble. Les travailleurs s'aſſemblent auſſi près de-là, étant tous munis de faſcines, de piquets, & outre cela d'une pelle & d'une pioche.

Quand la nuit approche, & que le jour commence à tomber, les gardes ſe mettent en marche, chaque ſoldat portant une faſcine avec ſes armes, ce qui doit ſe pratiquer à toutes les gardes. A l'égard des outils, il ſuffit d'en faire prendre aux travailleurs les deux premieres gardes, & de les faire laiſſer à la *tranchée* où on les retrouve.

La garde de cavalerie va prendre en même tems les poſtes qui doivent lui avoir été marqués ſur la droite & la gauche des attaques, ou ſur l'une des deux, ſelon qu'il a été jugé convenable: tout cela ſe fait le premier jour en ſilence & ſans tambours ni trompette. Les grenadiers & les autres détachemens marchent à la tête de tout, ſuivis des bataillons de la *tranchée*, & ceux-ci des travailleurs, leſquels ſont tous diſpoſés par diviſions de 50 en 50; chaque diviſion eſt commandée par un capitaine, un lieutenant & deux ſergens. On les fait marcher par quatre ou ſix de front juſqu'à l'endroit où l'on veut commencer le travail. Lorſque la tête de ces travailleurs eſt arrivée, le brigadier ingénieur du jour, qui a le deſſein des attaques projettées, va poſer les brigades en avant par les lieux où la *tranchée* doit paſſer, pendant que les bataillons s'arrangent à droite & à gauche de l'ouverture de la premiere *tranchée* derriere les couverts qui s'y trouvent, ſinon aux endroits qui auront été marqués à leur major, où ils déchargent leurs faſcines.

Ils ſe repoſent enſuite ſur leurs armes en ſilence, toujours prêts à exécuter les ordres qui leur ſont donnés.

Pendant cet arrangement, le brigadier ou l'ingénieur qui a poſé ces détachemens, donne le premier coup de cordeau, & il montre aux ſous-brigadiers ce qu'il y a à faire pour continuer à tracer la *tranchée*. Il fait enſuite défiler les travailleurs un à un portant la faſcine ſous le bras droit, ſi la place eſt à droite, & ſous la gauche, quand on la laiſſe à gauche. Il commence lui-même par poſer le premier des travailleurs, puis le deuxieme, troiſieme, quatrieme, cinquieme, *&c.* l'un après l'autre, leur recommandant:

1°. Le ſilence:

2°. De ſe coucher ſur leur faſcine.

3°. De ne point travailler qu'on ne le leur commande.

Quand le brigadier en a poſé ainſi pluſieurs, il cede ſa place au premier ingénieur qui le ſuit & qui continue à poſer & faire poſer, pendant que lui brigadier va prendre garde au tracé. Tout cela ſe continue de la ſorte, juſqu'à ce qu'on ait tout poſé, obſervant bien:

1°. Tous les replis & retours de la *tranchée*:

2°. De faire avancer les gens détachés, à-meſure qu'on avance le tracé:

3°. De couvrir les briſures des retours par un prolongement de deux ou trois toiſes en arriere, ce qui ſe fait aux dépens de la ligne en retour, & ainſi de toutes les autres.

4°. De faire jetter la terre de la *tranchée* du côté de la place, pour s'en former un parapet qui mette à couvert du feu de ſes ouvrages.

5°. De prendre bien garde de ne pas s'enfiler; c'eſt-à-dire, de diriger les boyaux de la *tranchée*, de maniere que leur prolongement ne donne ſur aucun des ouvrages de la place. Car il eſt évident qu'alors le feu de ces ouvrages découvriroit les boyaux dans toute leur longueur. Il faut prendre garde auſſi de trop s'écarter dans la campagne, pour ne pas faire plus de retours ou d'ouvrages qu'il n'eſt néceſſaire. On doit s'attacher à faire enſorte que les prolongemens des différentes parties de la *tranchée* raſent les parties les plus avancées des dehors de la place, ou qu'ils ne donnent qu'environ à dix ou douze toiſes près; ce qui ne peut guere ſe faire que par eſtime, à-moins qu'on n'ait commencé à tracer avant que le jour ſoit tout-à-fait tombé, ce qui eſt toujours mieux, lorſqu'on le peut ſans grand riſque.

6°. De ne pas s'éloigner des capitales prolongées, dont il faut renouveller les piquets de tems-en-tems, & les coëffer d'un bouchon de paille afin de les reconnoître, même de quelque bout de meche allumée pendant la nuit; parce qu'il faut ſe faire une loi de ne pas s'en éloigner, & de les croiſer fréquemment. Il faut être en état de les reconnoître pour ſe diriger

Digitized by Google

ſelon leur direction, afin d'éviter les écarts & les retours inutiles, parce que ce ſont les vrais guides qui doivent mener à la place.

Pour bien faire, il faut poſer les retours à faſcines comptées, afin d'en ſavoir toujours les meſures.

Si la ſituation des ouvertures eſt favorable, il ne ſera pas impoſſible qu'on puiſſe parvenir juſqu'à la premiere parallele ou place d'armes dès la premiere nuit; mais ſi on eſt obligé d'ouvrir la *tranchée* de fort loin, cela ſera moins aiſé, & il faudra employer beaucoup plus de travail.

Il eſt à préſumer que le directeur général aura fait ſon projet ſur le pié d'avancer juſque-là la premiere nuit; & s'il eſt poſſible, il faudroit en commencer le retour, ne fût-ce que par une cinquantaine de travailleurs.

Ce qui eſt dit ici pour les attaques de la droite, ſe doit auſſi entendre pour celles de la gauche, chacune d'elles devant aller le même train, & toujours marcher de conſert; de ſorte que quand l'une trouve quelque difficulté qui la retarde, l'autre la doit attendre pour éviter les inconvéniens, auxquels ſont ſujets ceux qui allant trop vîte, ne ſe précautionnent pas aſſez.

Quand le travail eſt diſpoſé, on fait : *haut les bras*, & tout le monde travaille, avertiſſant toujours les travailleurs de jetter la terre du côté de la place. On ſe diligente tant qu'on peut juſqu'au grand jour : pour lors on fait mettre les détachemens à-couvert ſur le revers de ce qu'il y a de fait de la place d'armes & derriere les plus proches replis de la tête des *tranchées*, ou on les fait coucher ſur le ventre, car elles ſont encore bien foibles le matin. Après cela, on congédie les travailleurs de la nuit; & on les releve par un pareil nombre de jour, commençant par la tête, au contraire de ceux de la nuit qu'on a commencé par la queue.

Il eſt rare que cette premiere journée puiſſe bien achever les ouvrages qu'on a commencés, quelque ſoin qu'on ſe donne pour cela, parce que d'ordinaire on entreprend beaucoup.

On ne doit pas cependant congédier les travailleurs de jour qu'ils n'aient à-peu-près achevé l'ouvrage de la largeur & profondeur qu'on veut lui donner, ce qui eſt bien difficile à obtenir des ouvriers qui ont toujours grande envie de s'en retourner, & très-peu d'achever. C'eſt pourquoi il eſt à-propos de faire parcourir, le ſecond jour, le travail de la premiere nuit par un détachement de cent ou deux cens hommes qui ne feront autre choſe que d'achever & parer ce qui a été commencé la premiere nuit.

La meſure ordinaire des *tranchées* eſt ordinairement de douze piés de largeur & de trois de profondeur. La terre de la *tranchée* étant jettée du même côté, forme un parapet de trois piés ou trois piés & demi d'élévation au-deſſus du terrain de la campagne, ce qui donne pour toute la hauteur du parapet depuis le fond de la *tranchée* ſix piés ou ſix piés & demi.

La ſeconde garde, le maſque étant levé, on monte la *tranchée*, tambour battant, & on poſe encore à découvert; mais il s'en faut bien qu'on entreprenne autant de travail que la premiere nuit.

La ſeconde garde doit s'employer par préférence à la continuation de la premiere place d'armes, à laquelle il faut donner toute l'étendue néceſſaire, & pouſſer cependant en avant ce qu'on pourra en croiſant toujours les capitales, dont il faut avoir ſoin de marquer les prolongemens à-meſure qu'on s'avance vers la ville, & les piquer chaque fois qu'on les croiſe afin de les rendre toujours plus remarquables.

La place-d'armes entrepriſe ſur toute ſa longueur, doit être achevée dans toute la perfection qu'on pourra lui donner à la fin de la troiſieme garde, parce qu'elle doit être la demeure fixe des bataillons juſqu'à ce que la ſeconde ſoit faite.

Outre la premiere ligne parallele ou place-d'armes, qu'on doit conſidérer comme l'ouvrage de la deuxieme & troiſieme nuit, quoique commencée dès la premiere, on doit avoir fait marcher en avant les deux *tranchées* de la droite & de la gauche, mais non pas juſqu'à la ſeconde parallele. Il ne ſeroit pas prudent de s'avancer auſſi promptement.

Les travailleurs de jour de cette garde doivent être fournis en nombre égal à ceux de la nuit. Le travail de jour commence par celui de la tête, comme celui de la nuit par la queue.

Tout le monde doit contribuer à preſſer & perfectionner le travail de jour tant que l'on peut; après quoi, quand il eſt en état, il faut faire avancer les premiers bataillons dans la place-d'armes, & ne mettre que des détachemens dans les ouvrages de la tête, avec ordre de ne point tenir ferme, ſi l'ennemi vient à eux.

Le troiſieme jour il faudra encore faire monter force travailleurs, afin d'en pouvoir employer trois ou quatre cens à perfectionner ce qui manquera des jours précédens, & arriver à la deuxieme ligne parallele ou place-d'armes, à laquelle il faudra travailler auſſi avec la même vivacité.

Comme le feu de la place commence alors à devenir dangereux, il faut employer les ſappes, non qu'il faille renoncer tout-à-fait à poſer encore à-découvert quelque partie de la troiſieme nuit; mais il faut le faire directement, & pour cela trouver quelque terrain favorable qui fourniſſe un demi-couvert, ou bien prendre le tems que le feu eſt fort ralenti, comme il arrive ſouvent après les deux ou trois premieres heures que les ſoldats ſont las de tirer. Pour lors on peut dérober un tems pour poſer cent ou cent vingt travailleurs, & plus ſi le feu continue à diminuer; mais c'eſt de quoi il ne faut pas abuſer, parce qu'il faut tenir pour maxime de ne jamais expoſer ſon monde mal-à-propos, & ſans grande raiſon; ce qui ſe fait bien moins ſouvent qu'il n'eſt à deſirer, & ſans qu'on en retire aucun avantage : au contraire rien n'eſt plus capable de retarder le travail : c'eſt pourquoi après la ſeconde nuit il ne faut plus poſer à découvert ſans grande circonſpection. Ainſi il faut néceſſairement après cette nuit employer les ſappes. *Voyez* SAPPE.

Il eſt très-important que le général viſite la *tranchée*, mais de tems-en-tems ſeulement, & non tous les jours. Il doit y venir peu accompagné, ſe faire rendre compte ſur les lieux de chaque choſe en particulier, & donner les ordres ſur tout autant qu'il le jugera néceſſaire.

Si les attaques ſont ſéparées, le lieutenant-général de jour choiſit celle qui lui plaît; ſi elles ſont liées, comme il a le commandement général, il commande aux deux; & par conſéquent il doit occuper le milieu entre les deux, mais non pas à la tête des attaques; parce que les allées & venues des gens qui ont affaire à lui embarraſſeroient le travail; outre qu'il ſeroit trop éloigné du gros des troupes, le milieu de la tête des bataillons eſt le lieu qui lui convient le mieux. Il peut, & doit viſiter de tems-en-tems la tête des ouvrages.

Le plus ancien maréchal-de-camp doit ſe mettre à la droite, l'autre à la gauche; les brigadiers à la queue des détachemens les plus avancés.

Le lieutenant-général du jour commande à la cavalerie, infanterie, artillerie, ingénieurs, mineurs & généralement à tout ce qui regarde la ſûreté & l'avancement des attaques; mais il ſe doit concerter avec le directeur de la *tranchée*, & ne rien entreprendre ni réſoudre ſans ſa participation; car ce der-

Digitized by Google

nier eſt l'ame & le véritable mobile des attaques.

L'application particuliere d'un lieutenant-général doit être de bien poſter les troupes, regler les détachemens, faire ſervir les têtes de la *tranchée*, & fournir des travailleurs extraordinaires, quand on lui en demande.

Les maréchaux-de-camp font la même choſe que le lieutenant-général, par ſubordination; & ils doivent recevoir ſes ordres, & les rendre aux brigadiers, & ceux-ci aux colonels qui les diſtribuent à leurs régimens, à qui ils ont ſoin de les faire exécuter.

Quand il y a quelques entrepriſes à faire, c'eſt le lieutenant général qui en doit ordonner l'exécution, par l'avis & ſur l'expoſé du directeur général.

Lorſqu'il y a peu de ces premiers officiers dans une armée, ce n'eſt pas une néceſſité que le lieutenant général de jour couche à la *tranchée*, il ſuffit qu'il la viſite pendant le jour, & qu'il y donne ſes ordres.

Quatre lieutenans généraux ſuffiſent pour une armée commandée par un maréchal de France, le double des maréchaux de camp, & le double de ceux-ci en brigadiers; c'eſt-à-dire que s'il y a quatre lieutenans généraux, il doit y avoir huit maréchaux de camp, & ſeize brigadiers; un plus grand nombre eſt inutile, & bien plus à charge que néceſſaire dans les armées.

Des rois & des princes. Si des rois ou des princes dont la vie eſt précieuſe aux peuples, étoient en perſonnes à l'armée, & qu'ils vouluſſent voir la *tranchée*, ce qu'on ne peut déſapprouver, il faudroit prendre les précautions ſuivantes:

1°. Que cela n'arrive pas ſouvent; mais ſeulement deux, trois, ou quatre fois tout au plus pendant un ſiege.

2°. Que ce ne ſoit qu'à des places conſidérables, & non à des bicoques.

3°. Que la *tranchée* ſoit bonne, & autant aſſurée qu'on le peut faire.

4°. Qu'ils voyent l'ouverture de la *tranchée* ſi bon leur ſemble; mais qu'ils ne la viſitent plus que lorſque le canon ſe ſera rendu maître de celui de la place.

5°. Que la nuit qui précédera les viſites qu'ils voudront faire, on envoie partie de leur garde à la *tranchée*, diſtribuée par petits pelotons en différens endroits, pour plus grandes ſûretés de leurs perſonnes.

6°. Qu'ils y aillent fort peu accompagnés, & ſeulement d'un capitaine des gardes, de trois ou quatre de leurs officiers, & de cinq ou ſix ſeigneurs de leur cour, ou des officiers généraux, & du directeur de la tranchée, qui doit marcher immédiatement devant eux pour leur ſervir de guide, & leur rendre compte, en chemin faiſant, de toutes choſes.

7°. Qu'il ne ſe faſſe aucun mouvement de troupes pendant qu'ils ſeront à la *tranchée*; mais qu'elles ſe rangent toutes ſur le revers, laiſſant le côté du parapet à ſa marche.

8°. Qu'on faſſe aſſeoir tous les ſoldats, leurs armes à la main; les officiers ſe tenir de bout du même côté, le chapeau à la main, ſans laiſſer paroître leur eſponton par-deſſus la *tranchée*.

9°. Qu'ils viſitent tout, juſqu'à la troiſieme place d'armes, même juſqu'à la queue des ſapes, afin qu'ils en ſoient mieux inſtruits.

10°. Qu'ils montent de petits chevaux, bas de taille, doux, qui ne ſoient pas ombrageux, pour faire leur tournée, au-moins juſqu'à la ſeconde parallele ou place d'armes, n'étant pas poſſible qu'ils y puiſſent fournir à pié, quand les *tranchées* ſont un peu avancées.

11°. Qu'on leur faſſe un ou deux repoſoirs dans les endroits de la *tranchées* les plus convenables; ces mêmes lieux pourront ſervir après de couverts aux officiers généraux de garde.

Après tout ce que nous avons dit ſur la *tranchée*, il faut encore ajouter une vérité conſtante, c'eſt qu'il n'y a aucun lieu ſûr dans la *tranchée*, quelque ſoin qu'on ſe puiſſe donner pour la bien faire, comme il n'y a rien qui puiſſe mettre à couvert des bombes & des pierres, quand on eſt ſous leur portée, & que la place en tire; il n'y a point non plus de parapet de *tranchée* qui ne puiſſe être percé par le canon, à huit piés au-deſſous du ſommet, & dans l'infinité de coups de mouſquets qui ſe tirent, il y en a toujours quantité dont les balles raſant le haut des parapets, s'amortiſſent & plongent, la plûpart avec encore aſſez de force pour bleſſer & tuer ceux qui en ſont atteints.

Il y a de plus des coups de biais ou d'écharpe, qui raſant ainſi le parapet de la *tranchée*, s'amortiſſent, & ne ſont pas moins dangereux, & qu'on ne peut guere éviter.

Quand on eſt ſous la portée des grenades, c'eſt encore pis; les coups de feu ſont là dans leur force, & bien plus certains, outre que les éclats des grenades & des bombes volent par-tout, & vont le plus ſouvent tomber où l'on ne les attend pas; c'eſt pourquoi je crois qu'il eſt de la prudence que les grands princes, de la vie deſquels dépend le ſort des états, dans les viſites qu'ils feront dans la *tranchée*, ne paſſent point au-delà de la troiſieme place d'armes; ils ne doivent pas même aller juſques là. *Attaq. des places* de Vauban.

La *tranchée* ſe monte de jour ou de nuit; l'avantage qu'on trouve à la monter de jour, conſiſte en ce que les officiers & les ſoldats qui voient le terrein, s'inſtruiſent mieux de ce qu'ils auront à faire, que quand l'obſcurité ſera venue; mais il y a divers avantages à la monter de nuit.

1°. On perd moins de monde par le canon & les mortiers des aſſiégés, qui ne ceſſent de tirer depuis que les nouvelles troupes entrent à la queue de la *tranchée*, juſqu'à ce que celles qui ſont relevées, ſoient entierement ſorties; ſur-tout lorſqu'il ſe trouve quelque morceau de *tranchée* qui ſera enfilé ou commandé; ce que rarement on peut éviter dans toute cette longue étendue qu'a la *tranchée*; comme les artilleurs de la place ne manquent jamais de l'obſerver, c'eſt principalement vers cet endroit qu'ils dirigent les batteries; & les troupes qui entrent, s'embarraſſant avec celles qui ſortent, n'ont pas aſſez de terrein pour éviter les bombes, les pierres, & les bonds des boulets de canon.

2°. Si pour donner l'aſſaut, ou pour vous précautionner contre une ſortie à laquelle vous ſçavez que les ennemis ſe préparent, vous voulez conſerver les troupes qui devoient être relevées, pour les joindre avec les nouvelles qui entrent; ou ſi vous montez la *tranchée* avec plus de bataillons qu'à l'ordinaire, les ennemis l'obſerveront, lorſque cela ſe paſſera de jour, & ils prendront leurs meſures pour attendre l'aſſaut, ou pour ne point faire de ſortie: au-contraire ſi après avoir monté la *tranchée* de jour, vous faites marcher de nuit de nouvelles troupes pour en renforcer la garde, il ne ſera pas poſſible que ce mouvement ne s'entende de la place, ſur-tout quand la *tranchée* eſt déja proche.

3°. Comme c'eſt la nuit qu'il y a plus à craindre des ſorties, les troupes de la *tranchée* ſeront bien moins vigilantes & moins en état de combattre, lorſqu'ayant déja paſſé tout le jour, elles ſe trouveront haraſſées par le ſoleil & la pouſſiere. Il eſt vrai qu'on y peut rémédier, en ne montant pas la *tranchée* le matin, mais ſeulement le ſoir un peu auparavant la nuit.

Lors même qu'on monte la *tranchée* de nuit, les

Digitized by Google

généraux, les commandans, & les majors des régimens, y entrent de jour, afin de reconnoître le terrein & voir en quel état toutes les choſes ſe trouvent. Le major de *tranchée* ou ſes aides, devroient les attendre au poſte du lieutenant général de *tranchée*, pour leur faire obſerver tout ce qui eſt digne de quelque conſidération.

Le major général, dès le jour précédent, nomme aux majors de brigade quelles troupes doivent relever chacune de celles de ſa *tranchée*; & une fois pour toute il aſſigne l'heure & le lieu de l'aſſemblée où ce même major général fait ranger les bataillons & les détachemens ſelon l'ordre dans lequel ils doivent marcher & garnir la *tranchée*.

Deux caporaux de chaque bataillon ſe trouvent à la queue de la *tranchée*, l'un pour guider à couvert par le chemin le plus court, le bataillon qui entre; & l'autre pour conduire les détachemens qui vont quelquefois par un chemin différent de celui que prennent les régimens.

Les troupes qui entrent & celles qui ſortent, s'approcheront du parapet le plus qu'elles pourront: ſi c'eſt de jour, la *tranchée* ſe monte tambour battant, & l'on plante les drapeaux au haut de la *tranchée*, dans quelqu'endroit du parapet qui ſoit bien renforcé, parce que les cannoniers de la place ſe divertiſſent à tirer contre les drapeaux.

Chacun ſait que les officiers qui deſcendent, tranſmettent à ceux qui les relevent, les ordres qu'il y a à la *tranchée*. Le lieutenant général de *tranchée* les reçoit du général de l'armée, & il les diſtribue enſuite aux régimens. Pour moi, je voudrois que le général de la *tranchée* donnât tous les ordres au major, & que celui-ci les diſtribuât tous les jours aux troupes de la *tranchée*. De cette maniere, on trouveroit dans le livre du major de *tranchée*, une ſuite exacte de tout ce qui s'eſt paſſé pendant tout le cours du ſiege.

Je voudrois auſſi que le lieutenant général & le major de *tranchée*, les ingénieurs qui entrent & qui ſortent, les commandans des batteries, les directeurs des mines, le major général de l'armée, le chef des ingénieurs, & les commandans d'artillerie, conféraſſent enſemble ſur ce qu'il eſt important de faire ou de repréſenter au général de l'armée, pour bien exécuter les ordres qu'il a précédemment donnés. *Réflexions militaires*, par M. le marquis de Santacrux.

Après le détail précédent ſur les *tranchées*, il nous reſte à faire obſerver, en finiſſant cet article, que l'uſage n'en remonte guere, ſelon le pere Daniel, qu'au regne de Charles VII. ou un peu auparavant. Il croit qu'on leur donnoit alors le nom de *mines*, & quelquefois de *tranchées*; mais ce dernier nom prévalut bien-tôt ſur le premier; apparemment lorſque les travaux exprimés par ces deux noms, devinrent différens. Le maréchal de Monluc les perfectionna au ſiege de Thionville, en 1558; mais ce n'eſt que ſous M. le maréchal de Vauban, qu'elles devinrent infiniment plus parfaites qu'elles ne l'avoient été juſqu'à ce grand homme. Ce fut au ſiege de Maeſtricht, en 1673, qu'il inventa les fameuſes paralleles ou places d'armes, qui donnent tant de ſupériorité à l'attaque ſur la défenſe. Il imagina enſuite les cavaliers de *tranchée*, un nouvel uſage des ſapes & des demi-ſapes, les batteries à ricochet, *&c.* & par-là, comme le dit l'hiſtorien de l'académie, « il avoit porté les » arts à une telle perfection, que le plus ſouvent, » ce qu'on n'auroit jamais oſé eſperer devant les places les mieux défendues, il ne perdoit pas plus de » monde que les aſſiégés ».

Nous devons remarquer ici que M. le chevalier de Folard ne penſoit pas que les *tranchées* aient été inconnues aux anciens; il prétend même démontrer dans ſon *traité de l'attaque & de la défenſe des places*, qu'ils employoient des paralleles, ou places d'armes, dans leurs approches, & qu'ils avoient pratiqué tout ce qu'on a inventé dans les ſieges, depuis la découverte de la poudre à canon. Mais ſuivant M. Guiſchardt, le ſentiment de M. de Folard, ſur ce ſujet, ne ſe trouve fondé que ſur l'infidélité des traductions, & ſur l'envie de cet habile officier, de faire de nouvelles découvertes. « J'ai examiné, dit-il, dans la » langue originale, les paſſages dont il appuie ſon » ſyſteme, & je me ſens aiſément convaincu que » les auteurs n'y repréſentent rien de tout ce qu'il a » vu, & qu'ils s'expriment en termes très-clairs ſur » tout ce qu'ils veulent faire entendre. Il eſt certain » qu'on n'y trouve rien de reſſemblant aux *tranchées* » & aux paralleles ». *Diſſertation ſur l'attaque & la défenſe des places des anciens. Voyez* cette diſſertation dans le ſecond volume des *mémoires militaires* de M. Guiſchardt, & le traité ſur le même ſujet, de M. le chevalier de Folard, *t. II. & III.* de ſon commentaire ſur Polybe. (*Q*)

TRANCHÉE, *queue de la*, (*Génie.*) c'eſt le premier travail que l'aſſiégeant a fait en ouvrant la *tranchée*, & qui demeure derriere à meſure qu'on pouſſe la tête de l'attaque vers la place. Il y a toujours du danger à la queue de la *tranchée*, parce qu'elle eſt expoſée aux batteries de la place, & que le canon logé ſur des cavaliers, donne facilement ſur les troupes qui montent la garde, ou qui la relevent. On laiſſe toujours une garde de cavalerie à la queue de la *tranchée*, pour être en état de courir au ſecours des travailleurs de la tête, en cas d'une ſortie de la garniſon, & cette garde ſe releve autant de fois qu'on releve la garde de la *tranchée*. (*D. J.*)

TRANCHÉE, *relever la*, (*Art milit.*) c'eſt monter la garde à la *tranchée*, & prendre le poſte d'un autre corps de troupes qui deſcend la garde. (*D. J.*)

TRANCHÉE, *retour de la*, (*Génie.*) ce ſont les coudes & les obliquités qui forment les lignes de la *tranchée*, qui ſont en quelque façon paralleles aux côtés de la place qu'on attaque, pour en éviter l'enfilade. Ces différens retours mettent un grand intervalle entre la tête & la queue de la *tranchée*, qui par le chemin le plus court, ne ſont ſéparées que par une petite diſtance. Auſſi quand la tête eſt attaquée par quelque ſortie de la garniſon, les plus hardis des aſſiégeans, pour abréger le chemin des retours, ſortent de la ligne, & vont à découvert repouſſer la ſortie, & couper l'ennemi en le prenant à dos. *Dict. milit.* (*D. J.*)

TRANCHÉE, (*Jardinage.*) ſe dit d'une longue ouverture de terre, pour planter des arbres, de la charmille, ou pour faire un foſſé, une rigole: on fait encore des *tranchées* de recherches, pour amaſſer des ſources.

TRANCHÉE, ſ. f. (*Hydr.*) on appelle *tranchée de recherche*, celle qui reçoit l'eau de pluſieurs prairies de communication, ainſi que des rameaux d'eau que des écharpes ramaſſent de tous côtés, en forme de pattes d'oie. (*K*)

TRANCHÉES, (*Médec.*) nom vulgaire employé par les femmes, les accoucheurs, les ſages-femmes & les nouvelles accouchées, pour déſigner les douleurs qu'elles éprouvent ſouvent après leur accouchement, à l'uterus, au ventre, au nombril, aux reins, aux lombes, aux aînes, ſoit continuellement, ſoit par intervalles, tant d'un côté, tantôt de l'autre. On a indiqué les cauſes & les remedes des *tranchées* au *mot* DOULEURS & FEMME EN COUCHE, *Médec.*

TRANCHÉES, ſ. f. pl. *terme de Maréchal*, c'eſt une maladie des chevaux qui conſiſte en douleur dans les boyaux excitée par l'acrimonie des humeurs, ou par des vents, & qu'on doit traiter par les remedes oppoſés aux cauſes du mal. *Soleyſel.* (*D. J.*)

TRANCHE-FIL, ſ. m. *terme de Bourrelier*, cuir tortillé pour ſoutenir le ſurnez & la ſoubarbe de la bride des chevaux de carroſſes. (*D. J.*)

TRANCHE-FIL, ſ. m. *terme de Cordonniers*, ils appellent ainſi un gros fil qu'ils couſent en forme de bordure en dedans, & le long des quartiers & oreilles des ſouliers, lorſque le cuir n'eſt pas fort, & qu'on craint qu'il ne ſe déchire, ou ne s'étende trop. (*D. J.*)

TRANCHE-FIL, ſ. m. *terme d'Eperonnier*, c'eſt une eſpece de petite chaîne fort déliée qui eſt autour du mords. (*D. J.*)

TRANCHE-FIL, ſ. m. *terme de Relieur*, petit ornement de fil ou de ſoie, que les Relieurs mettent au dos des livres qu'ils relient ſur le haut & le bas de la *tranche*. Il ſert auſſi à tenir les feuilles en état. (*D. J.*)

TRANCHE-LARD, ſ. m. (*Cuiſine.*) grand couteau fort mince, à l'uſage des cuiſiniers, & dont le nom indique l'uſage.

TRANCHER, v. act. (*Gram.*) c'eſt ſéparer en deux parties avec un inſtrument tranchant. *Trancher* ce fer en deux. On *tranche* la tête aux gentilshommes coupables de crime. Il ſe dit auſſi des douleurs d'entrailles, qu'on appelle *tranchées*; uniſſez ce médicament à celui-ci pour empêcher de *trancher*. On dit au figuré, il eſt d'un caractere *tranché*; *trancher* une difficulté. La mort *tranche* nos eſpérances; il *tranche* de l'important: c'eſt un *traître*, il *tranche* de deux côtés: ces couleurs *tranchent* trop. *Tranchez* ces chiffres pour les diſtinguer de ceux ſur leſquels vous n'avez pas encore opéré.

TRANCHET, ſ. m. (*Outil de Cordonnier.*) eſpece de long couteau de fer fort plat & fort acéré, avec un manche de bois léger. Il ſert à couper le gros cuir pour en faire les ſemelles de deſſous, & à les redreſſer ou rogner quand elles ſont couſues au ſoulier. On en fait auſſi les chevilles des talons; les marchands de creſpin les vendent. (*D. J.*)

TRANCHET, ſ. m. (*Serrurerie.*) c'eſt un outil de ferrurier, qui ſert à couper de petites pieces de fer à chaud. *Voyez l'article* TRANCHE. La ſeconde s'appelle auſſi *tranchet*. (*D. J.*)

TRANCHIS, ſ. m. *terme de Tuilier*, rang d'ardoiſes ou de tuiles échancrées, qui ſont en recouvrement ſur d'autres entieres, dans l'angle rentrant d'une noue ou d'une fourchette. (*D. J.*)

TRANCHOIR QUARRÉ, ſ. m. (*Architect.*) eſt cette table quarrée qui fait le couronnement du chapiteau des colonnes, & qui, dans celles de l'ordre corinthien, repréſente cette eſpece de tuile quarrée qui couvre la corbeille ou le panier qu'on feint entouré de feuilles. (*D. J.*)

TRANCHOIR, ſ. m. *terme de Vitrier*, c'eſt une ſorte de piece de verre que l'on met dans les panneaux de vitres, qui ſont façon de Lorraine ou de croix de Lorraine. (*D. J.*)

TRANCOSO, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province de Tra-los-Montes, à trois lieues de Pinhel. Elle a titre de *duché*, & eſt ſituée dans une vaſte & délicieuſe campagne. Cette ville eſt entourée de murs, & a droit de ſuffrage dans les aſſemblées des états. Ferdinand I. roi de Caſtille, la prit ſur les Maures l'an 1033. *Long.* 11. 3. *latit.* 40. 37. (*D. J.*)

TRANCZIN, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, chef-lieu du comté de même nom, ſur la rive gauche du Vag, qu'on paſſe ſur un pont de bois. Elle a pour défenſe un château fortifié, & dans ſon voiſinage des eaux minérales, & deux bains d'eaux chaudes. (*D. J.*)

TRANGLES, ſ. f. *terme de Blaſon*, ce mot ſe dit des faſces rétrécies qui n'ont que la moitié de leur largeur, & qui ſont en nombre impair. *Trévoux.* (*D. J.*)

TRANGUEBAR *ou* TRANQUEBAR, (*Géogr. mod.*) ville de la preſqu'île de l'Inde, au royaume de Tanjaour, ſur la côte de Coromandel, à l'embouchure de la riviere Caveri, & à 25 lieues de Pondicheri. Les Danois en ſont les maîtres depuis l'an 1621, par un accord fait la même année avec le naïque ou roi de Tanjaour, ſur les terres duquel eſt ſitué ce port de mer; les Danois ont bâti depuis une forteresſe pour ſa défenſe. Le climat en eſt fort chaud, & très-difficile à ſupporter. Les jéſuites ont dans cette ville une égliſe, & y jouiſſent d'une grande liberté. Le roi de Danemarck y a établi une miſſion en 1705 pour la propagation du Chriſtianiſme; on peut conſulter ſur cette miſſion M. de la Croſe dans ſon *Chriſtianiſme des Indes. Long.* 97. 50. *latit. ſeptent.* 11. 18. (*D. J.*)

TRANI, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Bari, ſur le golfe de Veniſe, entre Barlette & Biſeglia. Il y a un château bâti par l'empereur Frédéric II. Son port a été bouché par les ſables. Son évêché eſt du x. ſiecle. *Long.* 34. 50. *latit.* 41. 10. (*D. J.*)

TRANQUILLITE, PAIX, CALME, (*Synon.*) ces mots, ſoit qu'on les applique à l'ame, à la république, ou à quelque ſociété particuliere, expriment également une ſituation exempte de trouble & d'agitation: mais celui de *tranquillité* ne regarde préciſément que la ſituation en elle-même, & dans le tems préſent indépendamment de toute relation: celui de *paix* regarde cette ſituation par rapport au-dehors, & aux ennemis qui pourroient y cauſer de l'altération: celui de *calme* la regarde par rapport à l'évenement, ſoit paſſé, ſoit futur, enſorte qu'il la déſigne comme ſuccédant à une ſituation agitée, ou comme la précédant.

On a la *tranquillité* en ſoi-même, la *paix* avec les autres, & le *calme* après l'agitation.

Les gens inquiets n'ont point de *tranquillité* dans leur domeſtique. Les querelleurs ne ſont guere en *paix* avec leurs voiſins. Plus la paſſion a été orageuſe, plus on goûte le *calme*.

Pour conſerver la *tranquillité* de l'état, il faut faire valoir l'autorité ſans abuſer du pouvoir. Pour maintenir la *paix*, il faut être en état de faire la guerre. C'eſt encore plus par la douceur que par la rigueur qu'on rétablit le *calme* chez un peuple révolté. Girard, *Synon.* (*D. J.*)

TRANQUILLITÉ, (*Mythologie.*) la *Tranquillité*, appellée par les Grecs Εὐδία, a été déifiée. On a trouvé à Nettuno, dans la campagne de Rome, ſur le bord de la mer, un autel avec cette inſcription, Autel de la Tranquillité, *ara Tranquillitatis*; ſur cet autel eſt repréſentée une barque avec une voile tendue, & un homme aſſis au gouvernail: cette divinité étoit diſtinguée de la Paix & de la Concorde. (*D. J.*)

TRANSACTION, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt un accord ou convention faite entre deux ou pluſieurs perſonnes, pour prévenir ou terminer un procès.

L'incertitude de l'évenement & le bien de la paix ſont ordinairement les motifs des *tranſactions*.

Ces mêmes conſidérations font auſſi qu'ordinairement on ſe relâche de part & d'autre de quelque prétention, autrement ce ne ſeroit plus une *tranſaction*, mais une renonciation gratuite que l'on feroit à ſon droit.

Les *tranſactions*, toutes favorables qu'elles ſont, ne s'étendent point aux choſes qui n'y ſont pas exprimées.

On ne peut pas non plus oppoſer à une partie la *tranſaction* qui a été faite avec une autre, chacun étant le maître de ſon droit.

On ſtipule quelquefois une peine en cas d'inexécution de la *tranſaction*, & le cas arrivant, la peine doit être exécutée; il dépend néanmoins de la pru-

dence

dence du juge de la ſurſeoir ou modérer s'il lui paroit juſte de le faire.

Les *tranſactions* ont la force des choſes jugées, tellement que ſuivant l'ordonnance de Charles IX. de l'an 1560, elles ne peuvent être reſcindées pour cauſe de léſion, mais ſeulement pour dol & force.

En matiere criminelle elles ne valent qu'entre les parties privées, & ne peuvent impoſer ſilence à la partie publique. Ordonnance de 1670, *tit. xxv. art. 19.*

Anciennement on ne pouvoit tranſiger ſur un appel au parlement ſans lettres-patentes & arrêt, ou du-moins ſans un arrêt qui homologuoit la *tranſaction.*

Quand l'appel venoit du pays de droit écrit, comme il n'y avoit pas d'amende pour le roi, on pouvoit tranſiger ſans lettres-patentes; mais il falloit toujours un arrêt, & quelquefois la *tranſaction* ſe faiſoit au parlement même, comme on voit au ſecond regiſtre *olim, fol. 25. v°.* où il eſt dit: *Hæc eſt concordatio facta anno 1298, inter Petrum epiſcopum Altiſiodorenſem & procuratorem comitis Altiſiodorenſis.*

Lorſque l'appel venoit du pays coutumier où il y avoit amende pour le roi, il falloit lettres-patentes & arrêt ſur icelles pour homologuer la *tranſaction.*

C'eſt de-là qu'il y a tant d'anciennes *tranſactions* dans le dépôt du parlement; ces anciennes *tranſactions* ſont la plûpart écrites en rouleaux, dont par les ſoins & ſous les yeux de M. Joly de Fleury, procureur général, une bonne partie a été extraite par M. Meſlé, avocat; on y a découvert beaucoup de choſes curieuſes, & qui ſervent à éclairer notre ancienne juriſprudence.

Juſqu'à l'ordonnance de Charles IX. en 1560, on penſoit toujours qu'il n'étoit pas permis de tranſiger ſur un appel pendant en la cour, ſans lettres-patentes ou arrêt; mais cette ordonnance ayant confirmé toutes *tranſactions* faites ſans dol & ſans force, on a penſé que cette confirmation générale diſpenſoit d'obtenir ni lettres ni arrêt; & en effet, depuis ce tems on s'eſt diſpenſé de cette formalité.

On fait cependant encore homologuer au parlement certaines *tranſactions* pour y donner plus d'autorité, comme quand elles ſont paſſées avec des bénéficiers, ou qu'elles contiennent des abonnemens de dixmes & autres arrangemens ſemblables qui intéreſſent l'ordre public. *Voyez* au digeſte & au code le titre *de tranſactionibus*, Domat, & l'ordonnance des *tranſactions.* (*A*)

TRANSACTIONS PHILOSOPHIQUES, ſont une eſpece de journal contenant les principaux mémoires qui ſe liſent à la ſociété royale de Londres, ſur les ſciences ou les belles-lettres.

Ces *Tranſactions* contiennent différentes découvertes & obſervations faites par les membres de la ſociété, ou qui leur ont été communiquées par leurs correſpondans.

Cet ouvrage fut commencé en 1665 par M. Oldenbourg, ſecrétaire de la ſociété royale, qui le continua juſqu'à l'année 1679. Après ſa mort le docteur Hook ſon ſucceſſeur le continua auſſi ſous le titre de *Collections philoſophiques*; mais le docteur Grew l'ayant remplacé en 1689, reprit l'ancien titre qui fut conſervé par le docteur Plott ſon ſucceſſeur, & qui a ſubſiſté juſqu'à préſent.

Cet ouvrage fut d'abord publié tous les mois avec beaucoup de ſoin par M. Oldembourg & les premiers ſecrétaires; mais il fut interrompu ſouvent depuis la mort du docteur Plott. En 1700 le docteur Sloane le fit publier de nouveau régulierement tous les mois; dans la ſuite on ne le mit au jour que tous les deux, trois, quatre, & ſix mois. Quelque tems après on le donna plus fréquemment & périodiquement ſous la direction du docteur Jurin, & ce journal continue encore aujourd'hui ſous celle de milord Macclesfield, préſident de la ſociété royale. *Chambers.*

On a fait un abrégé en anglois des *Tranſactions philoſophiques*, qui contient les mémoires les plus intéreſſans de ce recueil.

Feu M. Bremond avoit entrepris une traduction des *Tranſactions philoſophiques*, traduction enrichie de notes, de réflexions ſavantes, & d'avertiſſemens, où il indique ſur chaque ſujet tout ce qu'on trouve de pareil, ou qui s'y rapporte, dans les mémoires de l'académie des Sciences, dans les journaux littéraires qui en ont donné des extraits, & dans tous les autres ouvrages tant anciens que modernes, où les mêmes matieres ſont traitées. Il nous en a donné quatre volumes *in-4°.* qui comprennent les années 1731, 1732, *&c.* juſqu'en 1736 inclufivement, & un volume de tables générales par ordre des matieres, & par ordre chronologique des titres des ouvrages & des noms des auteurs, accompagnés de ſemblables indices plus ſuccints, depuis l'année 1665, qui eſt celle de l'établiſſement de cette célebre compagnie, juſqu'en 1735.

Il avoit entrepris ce grand ouvrage dès l'année 1737; il ſe bornoit d'abord à de ſimples extraits, ſemblables à ceux que nous ont donné M^rs. Lowtorp & Motte, ſous le titre d'*Abrégé des Tranſactions philoſophiques*; mais l'importance du ſujet ayant réveillé l'attention des ſavans, M. le chancelier d'Agueſſeau aſſembla chez lui pluſieurs membres des deux académies, des Sciences & Belles-lettres, pour délibérer ſur la maniere de rendre cette traduction plus utile. La pluralité des voix fut pour la traduction entiere & fidelle du texte, ſans préjudice aux notes inſtructives que le traducteur jugeroit à propos d'y ajouter ſéparément. Depuis la mort de M. de Bremont, ſon travail a été continué & ſe continue par une ſociété de gens de lettres, ſous la direction de M. de Mours. (*O*)

TRANSALPIN, adj. (*Géog.*) ſe dit des pays qui ſont au-delà des Alpes: ce terme eſt relatif. Ainſi l'Italie eſt *tranſalpine* par rapport à la France, & la France par rapport à l'Italie.

TRANSAQUÆ, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, au pays des Marſes, près du lac Fucinus; ſon nom moderne eſt *Tranſacco*, bourg du royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, environ deux mille au midi du lac Celano. (*D. J.*)

TRANSCENDANT, adj. (*Philoſ.*) ſe dit en général de ce qui eſt élevé au-deſſus des choſes ou des êtres ordinaires.

On le dit particulierement de l'objet de la métaphyſique, qui conſidere l'Être en général, les êtres *tranſcendans*, comme Dieu, les Anges, *&c.* *Voyez* MÉTAPHYSIQUE.

Les Logiciens & les Métaphyſiciens donnent le nom de *termes tranſcendans* à ceux qui ſont ſi généraux, d'une ſignification ſi étendue & ſi univerſelle qu'ils paſſent toutes les cathégories, & conviennent à toutes ſortes de choſes; tels ſont les termes *ens*, *unum*, *verum*, *bonum*, *res.* *Voyez* ÊTRE, *&c.*

Géométrie tranſcendante, eſt le nom que l'on donne à la partie de la géométrie qui conſidere les propriétés des courbes de tous les ordres, & qui ſe ſert pour découvrir ces propriétés de l'analyſe la plus difficile, c'eſt-à-dire de calculs différentiel & intégral. *Voyez* GÉOMÉTRIE, DIFFÉRENTIEL, & INTÉGRAL.

Equations tranſcendantes, ſont celles qui ne renferment point, comme les équations algébriques, des quantités finies, mais des différentielles ou fluxions de quantités finies, bien entendu que ces équations entre les différentielles doivent être telles qu'elles ne puiſſent ſe réduire à une équation algébri-

que. Par exemple l'équation $dy = \frac{adx}{\sqrt{aa+xx}}$ qui paroit être une équation *tranſcendante*, eſt réellement une équation algébrique, parce qu'en intégrant ſéparément les deux membres, on a $y = \sqrt{aa+xx}$. Mais l'équation $dy = \frac{dx}{\sqrt{aa-xx}}$ eſt une équation *tranſcendante*, parce qu'on ne peut exprimer en termes finis les intégrales de chaque membre de cette équation : l'équation qui exprime le rapport entre un arc de cercle & ſon ſinus eſt une équation *tranſcendante* ; car M. Newton a démontré (*voyez* QUADRATURE), que le rapport ne pourroit être repréſenté par aucune équation algébrique finie, d'où il s'enſuit qu'il ne peut l'être que par une équation algébrique d'une infinité de termes, ou par une équation *tranſcendante*.

On met ordinairement au rang des équations *tranſcendantes* les équations exponentielles, quoique ces équations puiſſent ne renfermer que des quantités finies (*voyez* EXPONENTIEL) ; mais ces équations different des algébriques en ce qu'elles renferment des expoſans variables, & on ne peut faire diſparoître ces expoſans variables qu'en réduiſant l'équation à une équation différentielle. Par exemple, ſoit $y = a^x$ qui eſt une équation exponentielle, il faut pour faire diſparoître l'expoſant x différentier l'équation, ce qui donnera $dx = \frac{dy}{y}$; équation différentielle & *tranſcendante*.

Courbe tranſcendante, dans la ſublime géométrie, eſt celle que l'on ne ſauroit déterminer par aucune équation algébrique, mais ſeulement par une équation *tranſcendante*.

Ces courbes ſont celles que M. Deſcartes, & pluſieurs autres à ſon exemple, appellent *courbes méchaniques*, & qu'ils voudroient exclure de la géométrie ; mais M^rs. Newton & Leibnitz ſont d'un autre ſentiment. En effet, dans la conſtruction des problèmes géométriques, une courbe ne doit point être préférée à une autre, en-tant qu'elle eſt déterminée par une équation plus ſimple, mais en-tant qu'elle eſt plus aiſée à décrire. *Voyez* GÉOMÉTRIE. (*O*)

TRANSCOLATION, ſ. f. *en Pharmacie*, c'eſt la même choſe que *filtration*, ou *percolation*. *Voyez* FILTRATION, *&c.*

TRANSCRIPTION, ſ. f. *en terme de marchand*, c'eſt l'action de mettre, de tranſcrire ou de rapporter un compte d'un livre dans un autre livre particulier, d'un journal dans un grand livre de compte. *Voyez* TENIR LES LIVRES DE COMPTE.

TRANSCRIRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt écrire une ſeconde fois, faire une copie d'une choſe écrite, la porter d'un papier ſur un autre. *Tranſcrivez* cela & le mettez au net : *tranſcrivez* cet acte ſur ce regiſtre. Ce morceau n'eſt pas de lui, il n'a fait que le *tranſcrire*.

TRANSCRIT, participe, (*Juriſprud.*) ſignifie ce qui eſt copié d'après un autre exemplaire ; faire tranſcrire un mémoire ou autre écrit, c'eſt le faire mettre au net, ou en général le faire copier. *Voyez* COPIE, ÉCRIRE. (*A*)

TRANSE, ſ. f. (*Gram.*) peur violente qui glace. On dit les *tranſes* de la mort. Un bon chrétien doit toujours vivre en *tranſe*.

TRANSEAT, *terme de l'Ecole* purement latin qui veut dire *paſſe*, & ſuppoſe qu'une propoſition eſt vraie, ſans que l'on en convienne abſolument. *Voyez* HYPOTHESE, LEMME.

C'eſt de-là qu'eſt venu le proverbe latin, *tranſeat, græcum eſt, non legitur* : paſſe, c'eſt du grec, on ne peut pas le lire. On attribue cette phraſe à quelques anciens commentateurs ou gloſſographes du droit civil, qui n'entendant point le grec, paſſoient tous les mots de cette langue à meſure qu'ils les trouvoient dans leur chemin, ſans en pouvoir donner l'explication.

Dans la chancelerie de Rome un *nil tranſeat*, c'eſt-à-dire, que rien ne paſſe, eſt une eſpece d'oppoſition que l'on fait aux ſceaux d'une bulle, ou à la délivrance de quelque autre expédition, juſqu'à ce que les parties intéreſſées aient été entendues.

TRANSFERER, v. act. (*Gram.*) c'eſt conduire d'un lieu dans un autre. On *tranſfere* un priſonnier d'une priſon dans une autre ; un évêque d'un ſiege à un autre, un religieux d'une bonne maiſon dans une mauvaiſe, une relique, le ſiege d'un empire, *&c.* une donation, la propriété d'un héritage, une fête d'un jour à l'autre.

TRANSFIGURATION, (*Critiq. ſacrée.*) c'eſt ainſi qu'on nomme l'état glorieux dans lequel Jeſus-Chriſt parut ſur une montagne où il avoit conduit Pierre, Jacques & Jean ſon frere. Le viſage du ſauveur devint brillant comme le ſoleil, & ſes vêtemens blancs comme la neige, *Matt. xxvij. 4 & 5.* La plûpart des interpretes penſent d'après S. Jérôme, que la montagne où ſe paſſa cet evenement miraculeux, étoit celle du Thabor, quoique l'Ecriture ne la nomme pas ; du-moins devoit-on s'en tenir là ; mais les malheureux Grecs preſſés de tous côtés, & par les Turcs & par les Latins, diſputoient encore dans le xiij. ſiecle ſur cette matiere. La moitié de l'empire prétendoit que la lumiere du Thabor étoit éternelle, & l'autre que Dieu l'avoit produite ſeulement pour la *tranſfiguration*. (*D. J.*)

TRANSFORMATION, ſ. f. *en Géométrie*, c'eſt le changement ou la réduction d'une figure ou d'un corps en un autre de même aire ou de-même ſolidité, mais d'une forme différente. Par exemple l'on tranſforme un triangle en quarré, une pyramide en parallélipipede, *&c. Chambers.*

TRANSFORMATION *des équations*. (*Algebre.*) ſe dit de la méthode par laquelle on change une équation en une autre qui la repréſente.

Par exemple, ſi on veut faire diſparoître le ſecond terme d'une équation $x^m + px^{m-1} + qx^{m-2} +$, *&c.* $= o$, on fera $x = z + a$; & ſubſtituant, on aura une tranſformée dont les deux premiers termes ſeront $z^m + maz^{m-1}$; donc $+ pz^{m-1}$.

$ma + p = o$, donc $a = -\frac{p}{m}$.

Il en eſt de même des autres termes qu'on peut vouloir faire diſparoître ; & il eſt à remarquer que la valeur de a ſera toujours réelle ſi le terme eſt pair, parce que l'équation en z ſera d'un degré impair. *Voyez* EQUATION.

Si on veut donner l'unité pour coefficient au premier terme d'une équation $ax^3 + bx^2 + cx + e = o$, on la multipliera par aa, enſorte que a^3x^3 ſoit le premier terme, & on fera enſuite $ax = z$; & l'on aura $z^3 + bz^2 + caz + ca^2 = o$. *Voyez* un plus grand détail dans l'analyſe démontrée du p. Reyneau, *liv. III.* (*O*)

TRANSFORMATION DES AXES, (*Géom.*) c'eſt l'opération par laquelle on change la poſition des axes d'une courbe. Par exemple ſi on a x & y pour les coordonnées d'une courbe ; en faiſant $y = z + a$, on changera l'axe des x de poſition en le reculant de la quantité a. Ce ſera le contraire, ſi on fait $y = u + a$; alors l'axe des x reſte en place, & c'eſt l'axe des y qui change. Si on fait en général $x = mn + nz + a$, & $y = kn + gz + c$; m, n, k, g étant des nombres à volonté, & a, c, des conſtantes quelconques, alors les deux axes changeront tous deux de poſition & d'origine tout-à-la-fois. Si a & c ſont $= o$, les axes ne changeront que de poſition ; ſi $k = o$, l'axe des y changera d'origine & non de poſition, & ainſi du reſte. *Voyez* COURBE & la *fig. 17 d'Algebre.* (*O*)

TRANSFORMATION, ſ. f. (*terme de Myſticiſme.*) changement de l'ame contemplative qui, diſent les myſtiques, eſt alors comme abîmée en Dieu, enſorte

qu'elle ne connoit pas elle-même ſa diſtinction d'avec Dieu ; il n'y a plus d'autre moi que Dieu, diſoit Catherine de Gènes, en parlant de cette union d'eſſence.

Dans de tels momens, diſoit madame Gayon, j'étouffe en Dieu. Voilà des idées bien folles. (*D. J.*)

TRANSFUGE, DESERTEUR, (*Synonymes.*) ce mot ſignifie ce qu'on ne peut bien exprimer par *déſerteur*, ni par *fugitif*. *Transfuge* eſt celui qui quitte ſon parti, pour ſe retirer chez les ennemis.

Quoique *transfuge* ſoit tout-à-fait établi dans notre langue, & qu'il ſignifie autre choſe que *déſerteur*, on ne laiſſe pas de ſe ſervir ordinairement de déſerteur dans le ſens de *transfuge* ; cependant quand il s'agit de traductions des auteurs claſſiques, il convient de ſe ſervir du mot de *transfuge*, comme a fait M. d'Ablancourt. On dit encore avec élégance au figuré un *transfuge* de l'amour, pour déſigner celui qui en abandonne le parti. (*D. J.*)

TRANSFUSION, ſ. f. (*Méd. Thérapeut. Chirurg.*) opération célebre qui conſiſte à faire paſſer du ſang des vaiſſeaux d'un animal, immédiatement dans ceux d'un autre. Cette opération fit beaucoup de bruit dans le monde médecin, vers le milieu du ſiecle paſſé, environ les années 1664 & les ſuivantes, juſqu'en 1668 ; ſa célebrité commença en Angleterre, & fut, ſuivant l'opinion la plus reçue, l'ouvrage du docteur Wren, fameux médecin anglois ; elle ſe répandit delà en Allemagne par les écrits de Major, profeſſeur en médecine à Kiel ; la *transfuſion* ne fut connue & eſſayée en France qu'en 1666 ; MM. Denys & Emmerets furent les premiers qui la pratiquerent à Paris ; elle excita d'abord dans cette ville des rumeurs conſidérables, devint un ſujet de diſcorde parmi les médecins, & la principale matiere de leurs entretiens & de leurs écrits ; il ſe forma à l'inſtant deux partis oppoſés, dont l'un étoit contraire & l'autre favorable à cette opération ; ceux-ci, avant même qu'on l'eût eſſayée, prouvoient par des argumens de l'école que c'étoit un remede univerſel ; ils en célebroient d'avance les ſuccès, & en vantoient l'efficacité ; ceux-là oppoſoient les mêmes armes, trouvoient des paſſages dans les différens auteurs, qui démontroient qu'on ne pouvoit pas guérir par cette méthode, & ils en concluoient que la *transfuſion* étoit toujours ou du-moins devoit être inutile, quelquefois dangereuſe, & même mortelle ; on ſe battit quelque tems avec des raiſons auſſi frivoles de part & d'autre ; & ſi l'on s'en fût tenu là, cette diſpute ne fût point ſortie de l'enceinte obſcure des écoles ; mais bientôt on enſanglanta la ſcène ; le ſang coula, non pas celui des combattans, mais celui des animaux & des hommes qui furent ſoumis à cette opération ; les expériences devoient naturellement decider cette queſtion devenue importante, mais l'on ne fut pas plus avancé après les avoir faites ; chacun déguiſa, ſuivant ſon opinion, le ſuccès des expériences ; en même tems que les uns diſoient qu'un malade qui avoit ſubi l'opération étoit gueri de ſa folie, & paroiſſoit en différens endroits ; les autres aſſuroient que ce même malade étoit mort entre les mains des opérateurs, & avoit été enterré ſecretement. Enfin, les eſprits aigris par la diſpute, finirent par s'injurier réciproquement ; le verbeux la Martiniere, l'athlete des anti-transfuſeurs, écrivoit aux miniſtres, aux magiſtrats, à des prêtres, à des dames, à des médecins, à tout l'univers, que la *transfuſion* étoit une opération barbare *ſortie de la boutique de ſatan*, que ceux qui l'exerçoient étoient des bourreaux, qui méritoient d'être renvoyés parmi les Chichimeques, les Cannibales, les Topinamboux, les Parabons, *&c.* que Denis entr'autres ſurpaſſoit en extravagance tous ceux qu'il avoit connus, & lui reprochoit d'avoir fait jouer les marionettes à la foire ; d'un autre côté Denis à la tête des transfuſeurs, appelloit *jaloux*, *envieux*, *faquins*, ceux qui penſoient autrement que lui, & traitoient la Martiniere de miſérable arracheur de dents, & d'opérateur du pont-neuf.

La cour & la ville prirent bientôt parti dans cette querelle, & cette queſtion devenue la nouvelle du jour fut agitée dans les cercles avec autant de feu, auſſi peu de bon ſens, & moins de connoiſſance que dans les écoles de l'art & les cabinets des ſavans ; la diſpute commença à tomber vers la fin de l'année 1668 par les mauvais effets mieux connus de la *transfuſion*, & à la ſuite d'une ſentence rendue au Châtelet, le 17 Avril 1668, qui défend, ſous peine de priſon, de faire la *transfuſion* ſur aucun corps humain que la propoſition n'ait été reçue & approuvée par les médecins de la faculté de Paris ; & cette illuſtre compagnie, qu'on a vu ſouvent oppoſée avec tant de zèle contre des innovations quelquefois utiles, ayant gardé le ſilence ſur cette queſtion, elle eſt tombée, faute d'être agitée, dans l'oubli où elle eſt encore aujourd'hui ; à peine ſaurions-nous qu'elle a occupé les médecins, ſi quelques curieux n'avoit pris ſoin de nous conſerver les ouvrages qu'elle excita dans le tems où elle étoit en vogue, & qui, comme tous les écrits polémiques ceſſent d'être lus & recherchés dès que la diſpute eſt finie. M. Falconet, poſſeſſeur d'une immenſe bibliotheque qu'il ouvre avec plaiſir à tous ceux que le deſir de s'inſtruire y amene, m'a communiqué une collection de ſeize ou dix-ſept pieces ſur la *transfuſion*, où l'on trouve tout ce qui s'eſt paſſé de remarquable à ce ſujet ; j'en ai tiré quelques éclairciſſemens ſur l'origine & la découverte de cette opération, les raiſons qui ſervent à l'établir ou la détruire, les cas où on la croit principalement utile, & la maniere dont on la pratique.

L'on eſt peu d'accord ſur l'origine de cette opération ; pluſieurs auteurs en fixent l'époque au ſiecle paſſé, d'autres la font remonter juſqu'aux tems les plus reculés, & prétendent en trouver des deſcriptions dans des ouvrages très-anciens ; la Martiniere auſſi jaloux d'en prouver l'ancienneté que l'inhumanité cite pour appuyer ſon ſentiment, 1°. *l'hiſtoire des anciens Egyptiens*, où l'on voit que ces peuples la pratiquoient pour la gueriſon de leurs princes ; & que l'un d'eux ayant conçu de l'horreur de voir mourir entre ſes bras une créature humaine, & jugeant que le ſang d'un homme agoniſant ſe corrompt, fit ceſſer cette opération, & voulut qu'on y ſubſtituât le bain de ſang humain, comme le plus analogue à la nature de l'homme & le plus propre à diſſiper ſes maladies. 2°. *Le livre de la ſageſſe* de Tanaquila, femme de Tarquin l'ancien, par lequel il paroît qu'elle a mis en uſage la *tranſufuſion*. 3°. Le *traité d'anatomie* d'Hérophile, où il en eſt parlé aſſez clairement. 4°. Un *recueil* d'un ancien écrivain juif, qui lui fut montré par Ben Iſraël Manaſſé, rabin des juifs d'Amſterdam, où étoient les paroles ſuivantes : « Naam, prince de l'armée de » Ber-Adad, roi de Syrie, atteint de lépre, eut re» cours aux médecins, qui pour le guerir ôtoient du » ſang de ſes veines, & en remettoient d'autre, *&c.* » 5°. Le *livre ſacré des prêtres d'Apollon*, où il eſt fait mention de cette opération. 6°. Les *recherches des Eubages*. 7°. Les *ouvrages* de Pline, de Celſe & de pluſieurs autres, qui la condamnent. 8°. Les *métamorphoſes d'Ovide*, où l'on la trouve décrite parmi les moyens dont ſe ſervit Médée pour rajeunir Æſon, & qu'elle promit d'employer pour Pélias ; elle commença par leur ôter tout le vieux ſang, enſuite elle remplit les vaiſſeaux d'Æſon des ſucs qu'elle avoit préparés, *voyez* RAJEUNISSEMENT, & dit aux filles de Pélias pour les encourager à faire couler le ſang de leur pere qu'elle lui ſubſtitueroit celui d'un agneau. 9°. Les *principes de phyſique* de Maximus, où cet auteur l'enſeigne. 10°. Le *traité ſur les ſacrifices de l'empereur*

Julien, de Libanius, où l'auteur parle de la *transfuſion* comme en ayant été témoin oculaire; 11°. enfin il aſſure que Marſil Ficin, l'abbé Trithème, Aquapendente, Harvée & Frapaolo l'ont expérimentée. (*La Martiniere, opuſcules, letter. à M. de Colbert.*) Il auroit pu ajouter pour ôter à ſes contemporains & à ſes confreres la gloire prétendue de cette découverte, que Libavius avant Harvée l'avoit déja propoſée & décrite très exactement, que Handshan l'avoit pratiquée en 1658, & qu'elle avoit été perfectionnée en 1665 par Lower, *&c.*

La queſtion ſur l'ancienneté de cette opération paroît aſſez décidée par ce grand nombre de témoignages, dont on ne ſauroit conteſter l'authenticité, du-moins quant à la plus grande partie; le défaut de quelques ouvrages que la Martiniere cite, m'a empêché de vérifier pluſieurs de ſes citations, il doit être garant de leur juſteſſe. Cependant je remarquerai que Marſil Ficin, qu'il donne comme *transfuſeur*, ne parle que des bains ou de la ſuccion de ſang humain, & non de la *transfuſion*; que dans le *livre de la ſibylle* Amalthée *ſur les ſouffrances des gladiateurs*, qu'il cite auſſi, il n'y eſt dit autre choſe, ſinon que leur ſang pourra ſervir de remede, ce qui certainement ne ſauroit s'appliquer à la *transfuſion*, parce que le ſang d'un homme mort n'eſt point propre à cette opération.

Cette découverte étant enlevée avec raiſon aux médecins du ſiecle paſſé, il reſte à ſavoir à qui on en doit le renouvellement, pluſieurs perſonnes ſe l'attribuent; les Anglois & les François s'en diſputent ce qu'ils appellent l'*honneur*; & chacun de ſon côté apporte des preuves, ſur leſquelles il eſt difficile & très-ſuperflu de décider. On convient aſſez généralement que les premieres expériences en furent faites en Angleterre, & la premiere *transfuſion* bien avérée y fut tentée par Handsham en 1658. Quelques allemands, Sturmius fameux mathématicien d'Altorf, Vehrius profeſſeur à Francfort, ont prétendu que Maurice Hoffman en étoit le premier auteur, c'eſt-à-dire le renovateur; mais leur prétention n'eſt point adoptée: c'eſt auſſi le ſentiment de M. Manfredi, que la *transfuſion* a été imaginée en Allemagne, publiée en Angleterre & perfectionnée en France. Quoique les François avouent que les Anglois & les Allemands ont ſur eux l'avantage d'avoir eſſayé les premiers la *transfuſion*, ils ne cedent pas pour cela les droits qu'ils croient avoir à la découverte, ou au renouvellement de cette opération; ils prétendent être les premiers qui l'ont propoſée, & ils fondent leurs prétentions ſur un diſcours qui fut prononcé à Paris au mois de Juillet 1658, dans une aſſemblée des ſavans qui ſe tenoit chez M. de Montmor, par dom Robert de Galats, religieux bénédictin: le ſujet du diſcours eſt la *transfuſion* du ſang, & le but de l'auteur eſt d'y prouver la poſſibilité, la ſécurité & les avantages de cette opération. Comme ces aſſemblées étoient fréquentées par des ſavans étrangers, & qu'il y avoit entr'autres quelques gentilshommes anglois qui y étoient très-aſſidus, il n'eſt pas fort difficile à concevoir, diſent les François, comment l'idée de la *transfuſion* aura paſſé par leur moyen dans les pays les plus éloignés. Tardy, médecin de Paris, prétend en avoir eu la premiere idée, & d'autres aſſûrent que M. l'abbé Bourdelot, médecin, en avoit parlé long-tems auparavant dans des conférences qui ſe faiſoient chez lui. Il eſt d'ailleurs certain, par le témoignage unanime des auteurs de différentes nations, que les François ont les premiers oſé en faire des expériences ſur les hommes; mais en cela méritent-ils plus d'éloges que de blâme? Les ſuccès ne dépoſent pas en leur faveur; mais il faut préſumer que l'intérêt public & l'eſpérance de guérir plus promptement des maladies opiniâtres, furent les motifs qui les engagerent à ces tentatives; & dans ce cas, ils ſeroient certainement excuſables: on ne devroit au contraire avoir pour eux que de l'horreur, s'ils n'ont eu d'autre but que de ſe diſtinguer; & s'ils ont cruellement fait ſervir les hommes de victimes à leur ambition. Quoiqu'il en ſoit, l'exemple de Denis, le premier *transfuſeur* françois, fut bientôt après ſuivi par Lower & King. Les Italiens ne furent pas moins téméraires; en 1668, ils répéterent la *transfuſion* ſur pluſieurs hommes. MM. Riva & Manfredi firent cette opération. Un médecin, nommé *Sinibaldus*, voulut bien s'y ſoumettre lui-même; les mêmes expériences furent faites en Flandres, & eurent, s'il en faut croire Denis, un heureux ſuccès.

Les auteurs qui pratiquoient dans les commencemens la *transfuſion* ſur les animaux, ne cherchoient par cette opération qu'à confirmer la fameuſe découverte pour-lors récente de la circulation du ſang, mais les preuves qui en réſulterent étoient aſſez inutiles, & d'ailleurs peu concluantes, quoi qu'en diſe Boerhaave. Si on les avoit oppoſées aux anciens, ils n'auroient pas manqué d'y répondre que le ſang étoit reçu dans les veines ſans circuler, ou qu'il y étoit agité par le mouvement de flux & reflux qu'ils admettoient, que les modernes ont nié, & qui paroît cependant confirmé par quelques expériences; mais, comme le remarque judicieuſement l'immortel auteur du *traité du cœur*, « lorſqu'on connoît le cours » du ſang, on trouve dans la *transfuſion* une ſuite, » plutôt qu'une preuve évidente de la circulation », *vol. II. liv. III. chap. iij.* On ne fut pas long-tems à ſe perſuader qu'on pourroit tirer de la *transfuſion* des avantages bien plus grands, ſi on oſoit l'appliquer aux hommes, M. Denis aſſûra qu'il donna d'autant plus volontiers dans cette idée, que de tous les animaux qu'il avoit ſoumis à la *transfuſion*, aucun n'étoit mort, & qu'au contraire il avoit toujours remarqué quelque choſe de ſurprenant dans ceux qui avoient reçu un nouveau ſang; mais comme il n'avoit jamais pratiqué telle opération que ſur des ſujets de même eſpece, il voulut, avant de la tenter ſur des hommes, eſſayer ſi les phénomenes en ſeroient les mêmes, & les ſuites auſſi peu funeſtes, en faiſant paſſer le ſang d'un animal dans un autre d'une eſpece différente: il choiſit pour cet effet le chien & le veau, dont il crut le ſang moins analogue; mais cette expérience réïterée pluſieurs fois, ayant eu conſtamment le même ſuccès, les chiens recevant ſans aucune indiſpoſition le ſang étranger, il ſe confirma de plus en plus dans l'eſpérance de la voir reuſſir dans l'homme. Cependant ne voulant rien précipiter dans une matiere auſſi intéreſſante, où les fautes ſont ſi graves & irréparables, ce médecin prudent publia ſes expériences, annonça celles qu'il vouloit faire ſur les hommes, bien-aiſe de ſavoir l'avis des ſavans à ce ſujet, & d'examiner les objections qu'on pourroit lui faire pour le diſſuader de pouſſer ſi loin ſes expériences, mais il n'eut pas lieu d'être retenu par les raiſons qu'on lui oppoſa. Fondées uniquement ſur la doctrine aſſez peu ſatisfaiſante de l'école, elles ne pouvoient pas avoir beaucoup de force: les principales étoient 1°. que la diverſité des complexions fondée ſur le ſang, ſuppoſe qu'il y a tant de diverſité dans les ſangs des différens animaux, qu'il eſt impoſſible que l'un ne ſoit un poiſon à l'égard de l'autre; 2°. que le ſang extravaſé, ou qui ſort de ſon lieu naturel, doit néceſſairement ſe corrompre, ſuivant le ſentiment d'Hippocrate; 3°. qu'il doit ſe coaguler en paſſant par des vaiſſeaux inanimés, & cauſer enſuite en paſſant par le cœur des palpitations mortelles. Il ne fut pas mal-aiſé à Denis de détruire ces objections frivoles, il y oppoſa de mauvais raiſonnemens qui paſſerent alors pour

Digitized by

bons ; il répondit encore moins ſolidement & plus prolixement à ceux qui lui objectoient que le ſang pur tranſmis dans les veines d'un animal qui en contenoient d'impur, devoit ſe mêler avec lui & contracter ſes mauvaiſes qualités ; & que d'ailleurs quand même il arriveroit que le mauvais ſang changeât par le mélange du bon, la cauſe qui l'avoit alteré ſubſiſtant toujours, il ne tarderoit pas à dégénérer de nouveau & à corrompre le ſang pur. Cet argument eſt un des plus forts contre la *tranſfuſion*, & auquel ſes partiſans ne pouvoient jamais faire de réponſe ſatisfaiſante.

Denis croyant avoir repouſſé les traits de ſes adverſaires, emprunta à ſon tour le raiſonnement pour ſoutenir la thèſe qu'il avoit avancée. En premier lieu, il étaya ſon opinion par l'exemple de la nature, qui ne pouvant nourrir le fœtus dans la matrice par la bouche, fait, ſuivant lui, une *tranſfuſion* continuelle du ſang de la mere dans la veine umbilicale de l'enfant. 2°. Il prétendit que la *tranſfuſion* n'étoit qu'un chemin plus abrégé pour faire parvenir dans le ſang la matiere de la nutrition, & que par ce moyen on évitoit à la machine tout le travail de la digeſtion, de la chylification & de la ſanguification, & qu'on ſuppléoit très-bien aux vices qui pouvoient ſe trouver dans quelqu'une des parties deſtinées à ces fonctions. 3°. Il fit valoir l'idée de la plûpart des médecins de ſon tems, qui déduiſoient preſque toutes les maladies de l'intempérie & de la corruption du ſang, & qui n'y apportoient d'autres remedes que la ſaignée ou les boiſſons rafraîchiſſantes ; il propoſa la *tranſfuſion* comme rempliſſant les indications qui ſe préſentoient, mieux que ces ſecours, & comme une voie d'accommodement entre les médecins partiſans des ſaignées & ceux qui en étoient les ennemis, diſant aux premiers que la *tranſfuſion* exigeoit qu'on évacuât auparavant le ſang vieux & corrompu avant d'y en ſubſtituer un nouveau ; & raſſurant les autres que la foibleſſe & les autres accidens qui ſuivent les ſaignées éloignoient de ce ſecours, en leur faiſant voir que la *tranſfuſion* remédie à ces inconvéniens, parce que le nouveau ſang répare bien au-delà les forces abattues par l'évacuation du mauvais. 4°. Enfin il fit obſerver que pluſieurs perſonnes meurent d'hémorrhagie qu'on ne peut arrêter, qu'il y en a beaucoup qui ſont épuiſés, & dont la vieilleſſe s'avance plutôt qu'elle ne devroit par une diſette de ſang & de chaleur vitale ; il ne balance point à décider que la *tranſfuſion* d'un ſang doux & louable ne pût prévenir la mort des uns & prolonger les jours des autres.

Tous ces raiſonnemens qui bien appréciés ne ſont que des ſophiſmes plus ou moins enveloppés, furent réfutés avec beaucoup de ſoin, & même aſſez ſolidement pour ce tems-là, dans une diſſertation particuliere par M. Pierre Petit, ſous le nom d'*Eutyphron* ; nous paſſons ſous ſilence les argumens dont il ſe ſert, dont la plûpart ſont éloignés des idées plus ſaines qu'on s'eſt formé de l'homme paroîtroient abſurdes. En partant des principes d'anatomie & d'économie animale les plus univerſellement reçus aujourd'hui ou les mieux conſtatés, on répondroit à Denis, 1°. que ſa comparaiſon de l'enfant nourri par une eſpece de *tranſfuſion* du ſang maternel dans ſes vaiſſeaux, avec ce qui arriveroit à un homme dans qui l'on injecteroit du ſang étranger, eſt fauſſe & inappliquable ; il eſt démontré que le ſang ne paſſe point de la mere au fœtus, & que les vaiſſeaux de la matrice, qui s'abouchent avec les mamelons du placenta, ne filtrent qu'une liqueur blanchâtre fort analogue au lait, que la ſanguification ſe fait dans les vaiſſeaux propres du fœtus. 2°. Que le travail de la digeſtion n'eſt pas moins avantageux à la machine que les ſucs qui en réſultent ; que le paſſage des alimens & leur poids même dans l'eſtomac la remontent dans l'inſtant ; & que prétendre abréger ce chemin, c'eſt, comme l'a déja obſervé M. Petit, de même que ſi on jettoit quelqu'un par la fenêtre pour le faire plutôt arriver dans la rue ; il eſt inutile de rappeller toutes les raiſons tirées de l'action des différens organes chylopoiétiques, de la nature chimique des alimens & du ſang, *&c.* 3°. Qu'il eſt faux que la plûpart des maladies viennent du ſang ; elles ont preſque toutes leur ſource dans le dérangement des parties ſolides, dans l'augmentation, ou la diminution du jeu, & de l'activité des différens viſceres ; & quand les humeurs pechent, le vice eſt rarement dans le ſang proprement dit, il conſiſte plutôt dans l'altération des humeurs qui doivent fournir la matiere des ſecrétions ; le ſang d'un galeux, d'un vérolé, *&c.* ſont tout auſſi purs que celui d'un homme ſain ; d'ailleurs lorſque la partie rouge du ſang eſt viciée, n'arrive-t-il pas fréquemment que c'eſt par excès, que le ſang eſt trop abondant, qu'il y a pléthore ? or la *tranſfuſion* ſeroit dans ce cas manifeſtement nuiſible. 4°. Que dans les hémorrhagies qui paroiſſent au premier coup-d'œil indiquer la *tranſfuſion*, cette opération y eſt ou inutile ou dangereuſe ; inutile, s'il y a quelque vaiſſeau conſidérable de coupé, parce que remettre du ſang dans les vaiſſeaux, c'eſt puiſer de l'eau dans le ſeau des danaïdes ; dangereuſe, ſi l'hémorrhagie eſt dûe à la foibleſſe de quelque partie, à un dérangement dans l'action de quelque viſcere, *&c.* parce qu'alors les vaiſſeaux extrêmement affoiblis par l'évacuation du ſang qui a eu lieu, ſeroient incapables de contenir du nouveau ſang, & d'agir efficacement ſur lui. Il ſeroit plutôt à craindre que ce ſang n'augmentât ou ne renouvellât l'hémorrhagie par l'irritation qu'il feroit, par l'eſpece de gêne qu'il occaſionneroit dans toute la machine, & ſur-tout dans le ſyſtême ſanguin. La *tranſfuſion* paroît par les mêmes raiſons devoir être plus inutile, & plus déplacée chez les perſonnes épuiſées, chez les gens vieux, *&c.* car le vice eſt alors plus évidemment dans les parties ſolides ; & ſe flatter de tirer des avantages de cette opération dans les pleuréſies, véroles, lepres, cancers, éréſipeles, rage, folie, *&c.* c'eſt confondre des maladies abſolument différentes, & afficher une ignorance groſſiere ſur leur nature, leur marche, leurs cauſes & leur guériſon.

Il ne fut bientôt plus queſtion de raiſonnemens, les chocs préliminaires faits avec ces armes foibles & à deux tranchans qui pouvoient ſe tourner également contre les deux partis, n'avoient ſervi qu'à échauffer & préparer les eſprits ſans éclaircir la queſtion ; Denis oſa enfin employer pour combattre, des armes d'une trempe plus forte, plus meurtriere, & dont les coups devoient être plus certains & plus déciſifs ; il en vint à ces fameuſes expériences, dont le ſuccès heureux ou malheureux ſembloit devoir terminer irrévocablement la diſpute, confirmer, ou détruire ſes prétentions ; la prudence auroit ce ſemble, exigé qu'il fit les premieres tentatives d'une opération ſi douteuſe ſur un criminel condamné à la mort ; quelles qu'en euſſent été les ſuites, perſonne n'auroit eu lieu de ſe plaindre ; le criminel voyant une eſpérance d'échapper à la mort, s'y ſeroit ſoumis volontiers ; c'eſt ainſi qu'on devroit ſouvent tirer parti de ces hommes que la juſtice immole à la ſureté publique, on pourroit les ſoumettre à des épreuves de remedes inconnus, à des opérations nouvelles, ou eſſayer ſur eux différentes façons d'opérer, l'on obtiendroit par-là deux avantages, la punition du crime, & la perfection de la médecine ; Denis ne voulut pas prendre un parti ſi prudent, dans la crainte qu'un criminel déja altéré, par l'appréhenſion de la mort, & qui pourroit s'intimider davantage par l'appareil de l'opération, ne la conſidérant que comme

un nouveau genre de mort, ne tombât dans des foibleſſes ou dans d'autres accidens que l'on ne manqueroit pas d'attribuer à la *tranſfuſion*; il aima mieux attendre qu'une occaſion favorable lui fournît un malade qui ſouhaitât cette opération, & qui l'éprouvât avec confiance, parce que un ſujet ainſi diſpoſé aideroit par lui-même aux bons effets de la *tranſfuſion:* mais pour pratiquer la *tranſfuſion* ſur les hommes, il avoit à choiſir, ou du ſang d'un autre homme ou du ſang des animaux; vivement frappé de la barbarie qu'il y auroit de riſquer d'incommoder un homme, d'abréger ſes jours pour en guérir, ou faire vivre plus long-tems un autre, barbarie cependant trop uſitée dans bien d'autres occaſions; il ſe détermina pour le ſang des animaux, & il crut d'ailleurs trouver dans ce choix d'autres avantages. 1°. Il imagina que les brutes dépourvûes de raiſon, guidées par les ſeuls appétits naturels ou l'inſtinct, & par conſéquent exemptes de toutes les débauches & les excès auxquels les hommes ſe livrent, ſans doute par un effet de la raiſon, devoient avoir le ſang beaucoup plus pur qu'eux. 2°. Il penſa que les mêmes ſujets dont la chair ſervoit journellement à la nourriture de l'homme, devoient fournir un ſang plus analogue & plus propre à ſe convertir en ſa propre ſubſtance. 3°. Il compta encore ſur l'utilité des préparations qu'il feroit aux animaux avant d'en employer le ſang, perſuadé qu'il ſeroit plus doux & plus balſamique lorſqu'on auroit eu ſoin de nourrir pendant quelques jours les animaux plus délicatement; il auroit dû ajouter, qu'on auroit pû par des remedes convenables, donner à leur ſang des qualités plus appropriées aux maladies de ceux qui devoient le recevoir. Il auroit pû s'appuyer ſur l'hiſtoire vraie ou fauſſe de Mélampe, à l'égard des filles du roi Prétus, & ſur une pratique aſſez ſuivie de nourrir les chevres, dont on fait prendre le lait à des malades avec des plantes ſalutaires: 4°. il ſentit que l'extraction du ſang ſe feroit plus hardiment & avec plus de liberté ſur les animaux, qu'on pourroit couper, tailler avec moins de ménagement, & prendre, s'il étoit néceſſaire, du ſang artériel & en tirer une grande quantité, & enfin les incommoder ou même les faire mourir ſans s'en mettre beaucoup en peine; toutes ces raiſons moitié bonnes, moitié mauvaiſes, & toutes fort ſpécieuſes, l'engagerent à ſe ſervir du ſang des animaux pour en faire la *tranſfuſion* dans les veines des malades qui voudroient s'y ſoumettre.

La premiere expérience ſe fit le 15 du mois de Juin 1667 ſur un jeune homme, âgé de quinze ou ſeize ans, qui avoit eſſuyé depuis peu une fievre ardente dans le cours de laquelle les Médecins peu avares de ſon ſang, l'avoient fait couler abondamment à vingt différentes repriſes, ce qui n'avoit ſans doute pas peu aidé à la rendre plus opiniâtre; cette fievre diſſipée, le malade reſta pendant long-tems valétudinaire & languiſſant, ſon eſprit ſembloit émouſſé, ſa mémoire auparavant heureuſe, étoit preſque entierement perdue, & ſon corps étoit peſant, engourdi, & dans un aſſoupiſſement preſque continuel; Denis imagina que ces ſymptomes devoient être attribués à un ſang épaiſſi & dont la quantité étoit trop petite; il crut ſa conjecture vérifiée, parce que le ſang qu'on lui tira ayant de lui faire la *tranſfuſion*, étoit ſi noir & ſi épais, qu'il ne pouvoit pas former un filet en tombant dans le plat; on lui en tira environ cinq onces, & on introduiſit par la même ouverture faite au bras, trois fois autant de ſang artériel d'un agneau dont on avoit préparé la carotide; après cette opération, le malade ſe couche & ſe releve, ſuivant le rapport de Denis, parfaitement guéri, ayant l'eſprit gai, le corps léger & la mémoire bonne, & ſe ſentant de plus très-ſoulagé d'une douleur qu'il avoit aux reins à la ſuite d'une chûte faite le jour précédent; il rendit le lendemain trois ou quatre goutes de ſang par le nez, & ſe rétablit enſuite de jour en jour, il dit n'avoir ſenti autre choſe pendant l'opération qu'une chaleur très-conſidérable le long du bras.

Ce ſuccès, dit M. Denis, l'engagea à tenter une ſeconde fois cette opération; on choiſit un homme robuſte & bien portant, qui s'y ſoumit pour de l'argent; on lui tira dix onces de ſang, & on lui en remit le double pris de l'artere crurale d'un agneau, le patient n'éprouva comme l'autre, qu'une chaleur très-vive juſqu'à l'aiſſelle, conſerva pendant l'opération ſa tranquillité & ſa bonne humeur, & après qu'elle fut finie, il écorcha lui-même l'agneau qui y avoit ſervi, alla le reſte du jour employer au cabaret l'argent qu'on lui avoit donné, & ne reſſentit aucune incommodité. *Lettr. de Denis à M. de Montmor*, &c. *Paris, 25 Juin 1667.*

Il ſe préſenta bien-tôt une autre occaſion de pratiquer cette opération, mais où ſon efficacité ne fut pas auſſi démontrée, de l'aveu même des *tranſfuſeurs*, que dans les cas précédens; le baron Bond, fils du premier miniſtre du roi de Suéde, ſe trouvant à Paris, fut attaqué d'un flux hépatique, diurétique & bilieux, accompagné de fievre; les Médecins après avoir inutilement employé toutes ſortes de remedes que la prudence leur ſuggéra, c'eſt-à-dire *nombre de ſaignées du pié & du bras, des purgations & des lavemens*, le malade fut, comme on l'imagine aiſément, ſi affoibli qu'il ne pouvoit plus ſe remuer, perdit la parole & la connoiſſance, & un vomiſſement continuel ſe joignit à ces ſymptomes: les Médecins en déſeſpérerent, on eut recours à la *tranſfuſion*, comme à une derniere reſſource. MM. Denis & Emmerets, ayant été mandés, après quelques légers refus, lui tranſfuſerent environ deux palettes de ſang de veau; le ſuccès de cette opération ne fut point, ſelon eux, équivoque. Le malade revint à l'inſtant de ſon aſſoupiſſement, les convulſions dont il étoit tourmenté ceſſerent, & ſon pouls enfoncé & fourmillant parut ſe ranimer; le vomiſſement & le flux lientérique furent arrêtés, *&c.* mais après avoir demeuré environ 24 heures dans cet état, tous ces accidens reparurent avec plus de violence. La foibleſſe fut plus conſidérable, le pouls ſe renfonça, & le dévoiement revenu jetta le malade dans des ſyncopes fréquentes. On crut qu'il étoit alors à-propos de réiterer la *tranſfuſion*; après qu'on l'eut faite, le malade parut reprendre un peu de vigueur, mais le flux lientérique perſiſta toujours, & ſur le ſoir la mort termina tous ces accidens; les *tranſfuſeurs* firent ouvrir le cadavre, & rejetterent le ſuccès incomplet de leur opération ſur la gangrene des inteſtins, & ſur quelques autres dérangemens qu'on trouva dans les différens viſceres. *Lettr. de Gadrogs (ou Denis) à M. l'abbé Bourdelot, médecin*, &c. *Paris, 8 Août 1667.*

L'obſervation la plus remarquable, qui a fait le plus de bruit, ſoit dans Paris, ſoit dans les pays étrangers, qui a été ſi diverſement racontée par les parties intéreſſées, & qui a enfin été cauſe que les magiſtrats ont défendu la *tranſfuſion*, eſt celle d'un fou qu'on a ſoumis pluſieurs fois à cette opération, qui en a été parfaitement guéri, ſuivant les uns, & que les autres aſſurent en être mort: voici le détail abrégé que Denis donne de ſa maladie & des ſuccès de la *tranſfuſion*.

La folie de ce malade étoit périodique, revenant ſurtout vers la pleine lune: différens remedes qu'il avoit eſſayés depuis huit ans, & entr'autres dix-huit ſaignées & quarante bains, n'avoient eu aucun ſuccès; l'on avoit même remarqué que les accès ſe diſſipoient plus promptement lorſqu'on ne lui faiſoit rien que lorſqu'on le tourmentoit par des remedes; on ſe propoſa de lui faire la *tranſfuſion*; MM. Denis &

Emmerets conſultés à ce ſujet, jugerent l'opération très-utile & très-praticable. Ils répondirent de la vie du malade, mais n'aſſurerent pas ſa guériſon; ils firent cependant eſpérer quelque ſoulagement de l'intromiſſion du ſang d'un veau dont la fraîcheur, diſoient-ils, & la douceur pourroient tempérer les ardeurs & les bouillons du ſang avec lequel on le mêleroit; cette opération fut faite le lundi 19 Décembre, en préſence d'un grand nombre de perſonnes de l'art & de diſtinction; on tira au patient dix onces de ſang du bras, & l'opérateur géné ne put lui en faire entrer qu'environ cinq ou ſix de celui du veau; on fut obligé de ſuſpendre l'opération, parce que le malade avertit qu'il étoit prêt à tomber en foibleſſe; on n'apperçut les jours ſuivans preſque aucun changement; on en attribua la cauſe à la petite quantité du ſang *transfuſé*; on trouva cependant le malade un peu moins emporté dans ſes paroles & ſes actions, & l'on en conclut qu'il falloit réitérer encore une ou deux fois la *transfuſion*. On en fit la ſeconde épreuve le mercredi ſuivant 21 Décembre; l'on ne tira au malade que deux ou trois onces de ſang, & on lui en fit paſſer près d'une livre de celui du veau. La doſe du remede ayant été cette fois plus conſidérable, les effets en furent plus prompts & plus ſenſibles; auſſitôt que le ſang commença d'entrer dans ſes veines, il ſentit la chaleur ordinaire le long du bras & ſous l'aiſſelle; ſon pouls s'éleva, & peu de tems après une grande ſueur lui coula du viſage; ſon pouls varia fort dans cet inſtant: il s'écria qu'il n'en pouvoit plus des reins, que l'eſtomac lui faiſoit mal, & qu'il étoit prêt à ſuffoquer; on retira auſſitôt la canule qui portoit le ſang dans ſes veines, & pendant qu'on lui fermoit la plaie, il vomit quantité d'alimens qu'il avoit pris demi-heure auparavant, paſſa une partie de la nuit dans les efforts du vomiſſement, & s'endormit enſuite: après un ſommeil d'environ dix heures, il fit paroître beaucoup de tranquillité & de preſence d'eſprit; il ſe plaignit de douleurs & de laſſitude dans tous ſes membres; il piſſa un grand verre d'urine noirâtre, & reſta pendant toute la journée dans un aſſoupiſſement continuel, & dormit très-bien la nuit ſuivante; le vendredi il rendit encore un verre d'urine auſſi noire que la veille; il ſaigna du nez abondamment, d'où l'on tira une indication pour lui faire une ſaignée copieuſe.

Cependant le malade ne donna aucune preuve de folie, ſe confeſſa & communia pour gagner le jubilé, reçut avec beaucoup de joie & de démonſtrations d'amitié ſa femme contre laquelle il étoit particuliérement déchaîné dans ſes accès de folie; un changement ſi conſidérable fit croire à tout le monde que la guériſon étoit complette. Denis n'étoit pas auſſi content que les autres; il appercevoit de tems en tems encore quelques légéretés qui lui firent penſer que pour perfectionner ce qu'il avoit ſi bien commencé, il falloit encore une troiſieme doſe de *transfuſion*; il différa cependant l'exécution de ce deſſein, parce qu'il vit ce malade ſe remettre de jour en jour, & continuer à faire des actions qui prouvoient le bon état de ſa tête. *Lettre de Denis à M. **** Paris, 12 Janvier 1668.*

Peu de tems après (le 10 Février 1668), M. Denis fit faire la *transfuſion* à une femme paralytique ſur laquelle un médecin avoit inutilement épuiſé tout ſon ſavoir; il l'avoit fait ſaigner cinq fois du pié & des bras, & lui avoit fait prendre l'émétique & une infinité de médecines & de lavemens. La *transfuſion* étant décidée & la malade préparée, on choiſit un ſang qui eût aſſez de chaleur & de ſubtilité, ce fut le ſang artériel d'un agneau; on en fit paſſer en deux fois douze onces dans les veines de la paralytique; l'opération fut ſuivie du ſuccès le plus complet; le ſentiment & le mouvement revinrent dans toutes les parties qui en étoient privées. *Denis, lettre à M. Sorbiere, médecin, 2 Mars 1668.*

Vers la fin du mois de Janvier le fou qui avoit donné de ſi grandes eſpérances, & qui avoit prodigieuſement enflé le courage des transfuſeurs, tomba malade (M. Denis ne marque pas le caractere de la maladie); ſa femme lui ayant fait prendre quelques remedes qui n'eurent aucun effet, s'adreſſa à M. Denis, ſuivant ce qu'il écrit (*lettre à M. Oldenburgh, ſecrétaire de l'acad. royale d'Angl. Paris, 15 Mai 1668*), & le pria inſtamment de réitérer ſur lui la *transfuſion*. Ce ne fut qu'à force de prieres que ce médecin ſi impatient quelques jours auparavant de faire cette opération au même malade, s'y réſolut alors; à peine avoit-on ouvert la veine du pié pour lui tirer du ſang pendant qu'une canule placée entre l'artere du veau & une veine du bras lui apportoit du nouveau ſang, que le malade fut ſaiſi d'un tremblement de tous les membres; les autres accidens redoublerent; l'on fut obligé de ceſſer l'opération à peine commencée; & le malade mourut dans la nuit. Denis ſoupçonnant que cette mort étoit l'effet du poiſon que la femme avoit donné à ce fou pour s'en délivrer, & alléguant quelques poudres qu'elle lui avoit fait prendre, demanda l'ouverture du cadavre, & dit ne l'avoir pas pu obtenir; il ajoute que la femme lui raconta qu'on lui offroit de l'argent pour ſoutenir que ſon mari étoit mort de la *transfuſion*, & qu'elle lui propoſa de lui en donner pour aſſurer le contraire; à ſon refus la femme ſe plaignit, cria au meurtre; Denis eut recours aux magiſtrats pour ſe juſtifier; & de ces conteſtations réſulta une ſentence du Châtelet qui, comme nous l'avons déja remarqué, « fait défenſes à » toutes perſonnes de faire la *transfuſion* ſur aucun » corps humain, que la propoſition n'ait été reçue & » approuvée par les médecins de la faculté de Paris, » à peine de priſon ».

Telle fut la fin des expériences de *la transfuſion* ſur les hommes, qu'on fit à Paris, qui, quoique préſentées par les *transfuſeurs*, & par conſéquent ſous le jour le plus avantageux & avec les circonſtances les plus favorables, ne paroiſſent pas bien déciſives pour cette opération. On voit que, ſuivant eux, de cinq perſonnes qui l'ont éprouvée, deux malades ont été guéris, un homme ſain n'en a pas été incommodé, & deux autres n'ont pu éviter la mort, & de ces deux le fou a eu à la ſuite divers accidens, comme foibleſſe, défaillance, vomiſſement, excrétion d'urines noires, aſſoupiſſement, ſaignement de nez, *&c.* & l'on ne ſauroit douter que les avantages de cette opération n'ayent été ſûrement exagérés par ceux qui la pratiquoient & s'en diſoient les inventeurs; leur honneur & leur fortune même étoient intéreſſés au ſuccès de la *transfuſion*; & c'eſt une regle aſſez ſure dans la pratique, qu'on doit être d'autant plus réſervé à croire des faits dont on n'a pas été témoin, qu'ils ſont plus merveilleux, & que ceux qui les racontent ont plus d'intérêt à les ſoutenir. Les bons effets de la *transfuſion* paroîtront encore plus douteux, ſi l'on conſulte les relations que les *anti-transfuſeurs*, ſurtout la Martiniere & Lami, donnent des cures opérées par ſon moyen; & ſi l'on examine certaines circonſtances ſur leſquels on étoit généralement d'accord, mais que les *transfuſeurs* ſupprimerent comme leur étant inutiles ou peu favorables.

On remarque en premier lieu, que le jeune homme qui a été le ſujet de la premiere expérience, étoit domeſtique de Denis, & qu'on ne cite aucun témoin de cette opération; la Martiniere ajoute que le témoignage d'un domeſtique eſt ſi peu concluant, qu'il ſe charge « de faire dire à ſa ſervante que ſon chat » ayant la jambe rompue, il l'a parfaitement guéri » en deux heures; le croira qui voudra ». 2°. On aſſure que la femme paralytique demeurant au fau-

Digitized by Google

bourg S. Germain eſt morte quelque tems après l'opération. 3°. On prétend que l'obſervation de ce crocheteur qui ſe portant bien n'a point été incommodé de la *transfuſion*, ne prouveroit rien en ſa faveur, quand elle ſeroit bien vraie, parce que la quantité de ſang étranger qu'on lui a transfuſé, étoit très-petite, & qu'il aura pu ſe faire que ce ſang ait été ſuffiſamment altéré par l'action continuelle de ſes vaiſſeaux robuſtes & par les exercices violens. 4°. L'hiſtoire du ſeigneur ſuédois prouve au-moins que la *transfuſion* a été inutile; l'eſpece de ſoulagement momentané qui l'a ſuivi, peut être l'effet de la révolution générale excitée dans la machine & de l'irritation faite dans tout le ſyſtême ſanguin par le ſang étranger; dès que ce trouble a été appaiſé, les accidens ſont revenus avec plus de force, & le malade eſt mort malgré une *transfuſion* faite le même jour. 5°. C'eſt ſur l'article du fou que les ſentimens ſont encore plus différens; la Martiniere remarque ſept à huit contradictions dans la relation que Denis donna au public, & celle qu'il fit dans des conférences particulieres de la maladie & du traitement de cet homme, il aſſure ſavoir exactement ce qui s'eſt paſſé, & dit le tenir de la veuve même de ce malade; le détail qu'il en donne aſſez conforme à celui de Lamy, differe principalement de celui de Denis au ſujet de la derniere *transfuſion*; ſuivant les lettres de ces deux médecins, ce fou après avoir ſubi deux fois la *transfuſion* dont il fut conſidérablement incommodé, reſta pendant quinze jours hors de l'accès de ſa folie, & après ce tems préciſément au fort de la lune de Janvier, la maladie recommença, ayant changé de nature; le delire auparavant léger & bouffon étoit devenu violent & furieux, en un mot, maniaque; ſa femme lui fit prendre alors les poudres d'un M. Claquenelle, qui paſſoient pour excellentes dans pareils cas; ce ſont ces poudres que Denis a voulu faire regarder comme un poiſon. Ces remedes n'ayant produit aucun effet, & la fievre étant ſurvenue, MM. Denis & Emmerets réſolurent de faire de nouveau la *transfuſion*; ils vainquirent par leur importunité les refus du malade & de ſa femme; mais à peine avoient-ils commencé à faire entrer du ſang d'un veau dans ſes veines, que le malade s'écria: *arrêtez, je me meurs, je ſuffoque*; les *transfuſeurs* ne diſcontinuerent pas pour cela leur opération; ils lui diſoient: *vous n'en avez pas encore aſſez, monſieur*; & cependant il expira entre leurs mains. Surpris & fâchés de cette mort, ils n'oublierent rien pour la diſſiper; ils employerent inutilement les odeurs les plus fortes, les frictions, & après s'être convaincus qu'elle étoit irrévocablement décidée, ils offrirent à la femme, ſuivant ce qu'elle a déclaré, de l'argent pour ſe mettre dans un couvent, à condition qu'elle cacheroit la mort de ſon mari, & qu'elle publieroit qu'il étoit allé en campagne; elle n'ayant pas voulu accepter leur propoſition, donna par ſes cris & ſes plaintes lieu à la ſentence du châtelet.

Il eſt impoſſible de décider aujourd'hui laquelle des deux relations ſi differentes, de celle de Denis ou de celle de la Martiniere & Lamy, eſt conforme à la vérité. Il y a lieu de penſer que dans l'une & l'autre l'eſprit de parti y aura fait gliſſer des fauſſetés, parce que dans toutes les diſputes il y a du tort des deux côtés; mais il me paroit naturel de croire que M. Denis a le plus altéré la vérité, 1°. parce qu'il étoit le plus intéreſſé à ſoutenir ſon opinion, 2°. parce que la *transfuſion* a ceſſé d'être pratiquée non-ſeulement en France, mais dans les pays étrangers, preuve évidente qu'on en a reconnu les mauvais effets. L'antimoine quoique proſcrit par une requête des médecins de la faculté de Paris, n'en a pas moins été employé par les médecins de Montpellier, & enſuite ſon uſage eſt devenu univerſel, & ſon utilité a enfin été généralement reconnue, parce qu'il eſt effectivement un remede très-avantageux. Les brigues, les clameurs, la nouveauté, l'eſprit de parti peuvent bien accréditer pour un tems un mauvais remede & en avilir de bons, mais tôt ou tard ces avantages étrangers ſe diſſipent; on apprétie ces remedes à leur juſte valeur, on fait revivre l'uſage des uns, & on rebute abſolument l'autre; l'oubli ou le diſcrédit général où eſt la *transfuſion* depuis près d'un ſiecle, démontre manifeſtement que cette opération eſt dangereuſe, nuiſible, ou tout-au-moins inutile. Il ne manque pas d'exemple d'animaux morts après la *transfuſion*; on cite entr'autres un cheval qu'on vouloit rajeunir, un perroquet dans qui on *transfuſa* le ſang de deux ſanſonnets; M. Gurge de Montpellier, auteur impartial ſur cette matiere, raconte que M. Gayen ayant fait avec beaucoup d'exactitude la *tranſfuſion* ſur un chien, il mourut dans l'eſpace de cinq jours, quoi qu'il fût bien panſé & bien nourri, le chien qui avoit fourni le ſang, vécut long-tems après (*lettre à M. Bourdelot, médecin, Paris, 16 Septembre 1667*). Les expériences de Lower, de M. King & de M. Coke, en Angleterre n'eurent pas ſur ces animaux des ſuites fâcheuſes, ſi l'on en croit leurs auteurs. Celles qu'on y fit ſur un homme, ne produiſirent aucun accident; on ne dit pas s'il en réſulta de bons effets; en Italie un pulmonique ſe remplit en vain le poumon d'un ſang étranger, il mourut; quelques autres malades y furent guéris de la fievre, mais ces légers ſuccès ne parurent point déciſifs ni bien conſtatés aux médecins éclairés.

On peut conclure de tous ces faits que la *transfuſion* eſt une opération indifférente pour les animaux ſains, lorſqu'elle eſt faite avec circonſpection, & qu'on introduit dans leurs veines une très-petite quantité de ſang étranger; elle devient mauvaiſe, pernicieuſe lorſqu'on la fait à fortes doſes; & elle eſt toujours accompagnée d'un danger plus ou moins preſſant lorſqu'on y ſoumet des malades, ſur-tout ceux qui ſont affoiblis par l'effet de leur maladie, ou par quelqu'autre cauſe précédente, ou qui ont quelque viſcere mal diſpoſé: ſi elle produit quelquefois du ſoulagement, il n'eſt pour l'ordinaire que paſſager, & plutôt l'effet de la révolution générale dans la machine, de l'irritation particuliere dans le ſyſtême ſanguin, de l'augmentation du mouvement inteſtin du ſang qu'occaſionne le nouveau ſang, comme feroit tout autre corps étranger; il ſeroit toujours très-imprudent de pratiquer cette opération dans l'eſpérance de cet avantage incertain & léger; & d'ailleurs il peut arriver que ce trouble excité tourne déſavantageuſement, & tende à affaiſſer les reſſorts de la machine au-lieu de les remonter: nous pourrions ajouter bien des raiſonnemens tirés des principes mieux connus de l'économie animale, & des analyſes récentes du ſang, qui concourroient à inſpirer de l'éloignement pour cette opération; mais outre que les faits rapportés ſont ſuffiſans, on n'eſt pas heureuſement dans le cas d'avoir beſoin d'en être détourné. Je ne dois cependant pas oublier de faire obſerver que cette opération eſt très-douloureuſe. Quoiqu'on ait paru négliger cet article, il eſt aſſez important, & mérite qu'on y faſſe attention. On eſt obligé d'abord de faire à la veine une ouverture conſidérable pour pouvoir y faire entrer une canulle; l'introduction de ce tuyau ne peut ſe faire ſans une nouvelle douleur, qui doit encore augmenter au moindre mouvement que fait l'animal, & qu'on renouvelle enfin en retirant la canule. *Voyez* plus bas la maniere de faire cette opération. Je ne parle pas de la chaleur exceſſive au bras, du mal-aiſe général, des ſuffocations, des piſſemens de ſang, qui en ſont la ſuite ordinaire.

On peut juger par tout ce que nous avons dit, combien ſont fondées les prétentions de ceux qui avant que

que la *transfuſion* fût pratiquée, avoient imaginé dans leur cabinet qu'elle devoit être un remede aſſuré contre toutes les maladies, quelque différentes qu'en fuſſent la nature & les cauſes, qu'elle avoit la vertu *de rallumer les flammes languiſſantes qui ſont prêtes à s'éteindre dans une vieilleſſe caduque*, & qui voyoient dans cette opération une aſſurance infaillible de l'immortalité. Quelques médecins partiſans de la *tranſfuſion*, mais plus circonſpects, avoient reſtreint ſon uſage dans des maladies particulieres, comme dans les intempéries froides, dans les rhumatiſmes, la goutte, le cancer, les épuiſemens à la ſuite des hémorrhagies, la mélancholie, & dans tous les cas où quelqu'un des organes qui ſervent à la digeſtion étoit dérangé; ils veulent auſſi qu'on change le ſang qui doit être *tranſfuſé*, ſuivant la nature de la maladie qu'on ſe propoſe de guérir; & ainſi lorſque la maladie dépend d'un ſang groſſier, épais, ils conſeillent le ſang d'un veau, ou d'un agneau qui eſt fluide & ſubtil; ils croyent que le ſang froid & engourdi des apoplectiques doit être rechauffé & mis en mouvement par le ſang bouillant & actif d'un jeune homme vigoureux, *&c.* Tous ces dogmes produits des théories formées des débris du galéniſme & des fables du cartéſianiſme qui infeſtoient alors les écoles, ſont aujourd'hui ſi généralement proſcrites de la médecine, qu'il eſt inutile de s'arrêter à les refuter, d'autant mieux qu'il ne nous ſeroit pas poſſible de le faire ſans tomber dans des répétitions ſuperflues.

La maniere de faire la *tranſfuſion* a varié dans les différens tems & les différens pays: dans les commencemens, les chirurgiens inhabiles à cette opération, la firent avec moins de précaution & d'adreſſe, & par conſéquent avec plus de douleur & de danger que dans la ſuite, où l'habitude de la pratiquer fit imaginer ſucceſſivement des nouveaux moyens de la faciliter & de la rendre moins douloureuſe. Les étrangers rendent aux françois le témoignage non équivoque que c'eſt par eux qu'elle a été perfectionnée. La méthode des Italiens étoit extrêmement cruelle. M. Manfredi rapporte que pour faire la *tranſfuſion* ſur les hommes, les chirurgiens de Rome marquent ſur la peau avec de l'encre le chemin de la veine par laquelle ils veulent faire entrer le ſang; enſuite ils enlevent cette peau, & font avec le raſoir une inciſion ſuivant la marque, d'environ deux pouces de long, afin de découvrir la veine & la ſéparer des chairs environnantes; ils paſſent après une aiguille enfilée par-deſſous la veine pour la lier par le moyen d'un fil ciré avec la canulle que l'on doit introduire dedans pour y communiquer le ſang. En ſuivant cette méthode, outre les douleurs longues & vives qu'on cauſe au malade, on eſt sûr d'exciter une inflammation qui peut être funeſte, & on riſque d'offenſer l'artere, on tendon, ou d'exciter quelqu'autre accident.

La méthode ſuivie à Paris par M. Emmerets eſt beaucoup plus ſimple, & eſt à l'abri de tous ces inconveniens. Les inſtrumens néceſſaires ſont deux petits tuyaux d'argent, d'ivoire, ou de toute autre choſe, recourbés par l'extrémité qui doit être dans les veines ou arteres des animaux qui ſervent à la *tranſfuſion*, & ſur qui on la fait; par l'autre bout ces tuyaux ſont faits de façon à pouvoir s'adapter avec juſteſſe & facilité; peu en peine de faire ſouffrir les animaux qui doivent fournir le ſang qu'on veut *tranſfuſer* aux hommes, le chirurgien prépare commodément leur artere, il la découvre par une inciſion longitudinale de deux ou trois pouces, la ſépare des tégumens, & la lie en deux endroits diſtans d'un pouce, ayant attention que la ligature qui eſt du côté du cœur puiſſe facilement ſe défaire; enſuite il ouvre l'artere entre les deux ligatures, y introduit un des tuyaux, & l'y tient fermement attaché: l'animal ainſi préparé, le chirurgien ouvre la veine du malade (il choiſit ordinairement une de celles du bras), laiſſe couler ſon ſang autant que le médecin le juge à propos, enſuite ôte la ligature qu'on met ordinairement pour ſaigner, au-deſſus de l'ouverture, & la met au-deſſous; il fait entrer ſon ſecond tuyau dans cette veine, l'adapte enſuite à celui qui eſt placé dans l'artere de l'animal, & emporte la ligature qui arrêtoit le mouvement du ſang; auſſi-tôt il coule, trouvant dans l'artere un obſtacle par la ſeconde ligature, il enfile le tuyau, & pénetre ainſi dans les veines du malade. On jugeoit par ſon état, par celui de l'animal qui fourniſſoit le ſang, & par la quantité qu'on croyoit *tranſfuſée* du tems où il falloit ceſſer l'opération: on ferme la plaie du malade avec la compreſſe & le bandage, comme dans la ſaignée du bras. On peut ſavoir à-peu-près quelle eſt la quantité du ſang qu'on lui a communiqué, 1°. en peſant l'animal dont on a employé le ſang avant & après l'opération, 2°. en lui tirant le reſte de ſon ſang, parce qu'on ſait la quantité totale que contient un animal de telle eſpece & de telle groſſeur, 3°. en connoiſſant combien les tuyaux dont on ſe ſert peuvent fournir de ſang dans un tems déterminé, & comptant les minutes & les ſecondes qui s'écoulent pendant l'opération. M. Tardy propoſa une *tranſfuſion* réciproque dans les hommes qui fût faite de façon que le même homme donnât du ſang à un autre homme, & en reçût du ſien en même tems; mais cette opération très-cruelle & très-compliquée, n'a jamais eu lieu que dans ſon imagination; & il eſt à ſouhaiter que les médecins plus avares du ſang humain, dont la perte eſt ſouvent irréparable, s'abſtiennent avec ſoin de toutes ces eſpeces d'opérations, ſouvent dangereuſes, & jamais utiles. (*m*)

TRANSGRESSER, v. act. (*Gram.*) enfreindre, outrepaſſer. Il ſe dit des commandemens de Dieu & de l'Egliſe. Si vous enlevez à un homme ſon bœuf, ſa ſervante, ou ſa femme, vous *tranſgreſſez* les commandemens de la loi. On dit auſſi, *tranſgreſſer* les ordres d'un ſouverain. On appelle *tranſgreſſeur* celui qui commet la faute, & *tranſgreſſion* la faute commiſe.

TRANSIGER, v. n. (*Gramm.*) c'eſt ſouſcrire à une tranſaction. *Voyez* TRANSACTION.

TRANSILVANIE, (*Géog. mod.*) principauté d'Europe, & l'une des annexes de la Hongrie. Elle eſt bornée au nord, partie par la Pologne, partie par la Moldavie, au midi par la Valachie, au levant par la Moldavie, & au couchant par la haute & la baſſe Hongrie. L'air de ce pays eſt très-chaud en été, & le froid très-violent pendant l'hiver. Le terroir produit le meilleur froment de l'Europe, & les vins que l'on y recueille ne cedent guere en bonté à ceux de Hongrie. Les montagnes renferment des mines de fer & de ſel. Les bois ſont remplis de cerfs, de daims, d'ours, *&c.* Les principales rivieres ſont la Chriſio, l'Alt ou l'Olt, le grand & le petit Samos; mais leurs eaux ſont mauvaiſes à boire, parce qu'elles paſſent par des mines d'alun & de mercure qui leur communiquent une qualité pernicieuſe.

Quelques-uns diviſent ce pays par ſes comtés au nombre de vingt-huit, & les autres par les trois ſortes de peuples qui l'habitent; ſavoir les Hongrois, les Valaques & les Saxons. Les Hongrois ſont particulierement fixés ſur les bords de la Mariſch; les Valaques habitent la partie qui eſt contiguë à la Moldavie & à la Ruſſie, & les Saxons occupent le reſte; mais la *Tranſilvanie* dépend toute entiere de la maiſon d'Autriche depuis 1699, & a pour capitale Hermanſtat.

Ce pays eſt la portion de l'ancienne Dace, que le

Digitized by Google

fleuve Chryſius ſéparoit de la Hongrie, & que l'on nommoit communément *la Dace méditerranée*. C'étoit un royaume avant que les Romains s'en fuſſent rendus les maîtres. Les lettres & les lois des Grecs s'y étoient introduites depuis long-tems. Elles s'y conſerverent juſqu'à l'arrivée de Trajan qui pénétra dans ce pays, malgré la ſituation & les défilés des montagnes qui l'entourent. Lorſque les Romains l'eurent conquiſe, ils y fonderent pluſieurs colonies, & en firent une province conſulaire. On a une ancienne inſcription conçue en ces termes: *Colonia Ulpia Trajana Auguſta Dacia Zarmis.*

Quoique la Dace alpenſe & ripenſe euſſent leurs chefs, elles dépendoient néanmoins de la conſulaire, & toutes les trois enſemble étoient ſous le préfet de Macédoine, qui réſidoit à Theſſalonique. C'eſt à lui qu'on envoyoit les deniers publics, ainſi que l'or & l'argent qui ſe tiroit des mines. La Dace appartenoit à l'Illyrie orientale. Elle commença ſous Gallien à ſecouer le joug. L'empereur Aurelien déſeſpérant de pouvoir la contenir dans l'obéiſſance, en retira les troupes romaines, & le pays redevint libre. Pluſieurs inſcriptions, les chemins publics, les reſtes du pont de Trajan, & d'autres anciens monumens ſont des preuves des colonies que les anciens Romains avoient établies dans cette province.

Les empereurs de Conſtantinople, après le partage de l'empire, furent maîtres de la Dace; mais les affaires de l'empire allant en décadence, les Huns y firent des irruptions de toutes parts. S. Etienne, premier roi de Hongrie, conquit le pays vers l'an 1001, & y répandit le chriſtianiſme. Alors la *Tranſilvanie* fut jointe au royaume de Hongrie, & à quelques ſoulevemens près, qui n'ont pas été de longue durée, elle a toujours été ſous le commandement d'un vaivode ou vice-roi; mais la religion y a éprouvé des viciſſitudes. Etienne & Sigiſmond Battori ont fait de grands efforts pour y établir la religion catholique; cependant la plûpart des habitans ſont demeurés dans la religion proteſtante, & ils ſont encore aujourd'hui le plus grand nombre. (*D. J.*)

TRANSIR, v. act. & n. (*Gram.*) c'eſt ſaiſir d'un grand froid. Ce vent me *tranſit*. La vue de cet homme me *tranſit*, tant il eſt légerement vêtu. On *tranſit* d'effroi, de douleur, de chagrin. Le recit de cette action m'a *tranſi*. C'eſt un amant *tranſi*.

TRANSIT, *acquit de*, (*terme de douane.*) acte que les commis des douanes délivrent aux marchands voituriers ou autres, pour certaines marchandiſes qui doivent paſſer par les bureaux des fermes du roi, ſans être viſitées, ou ſans y payer les droits; à la charge néanmoins par les propriétaires ou voituriers deſdites marchandiſes, de donner caution de rapporter dans un tems marqué dans l'acquit, un certificat en bonne forme, qu'au dernier bureau elles auront été trouvées en nombre, poids, quantité & qualité, & les balles & les cordes avec les plombs ſains & entiers, conformément à l'acquit. *Diction. du Comm.* (*D. J.*)

TRANSITIF, adj. (*Gram.*) terme de grammaire hébraïque. Il ſe dit des verbes qui marquent une action qui paſſe d'un ſujet qu'il a fait, dans un autre qui la reçoit.

TRANSITION, ſ. f. (*Art orat.*) liaiſon d'un ſujet à un autre dans le même diſcours. Tous les préceptes qu'on donne pour former les *tranſitions*, pour les placer à propos, pour les varier avec goût, ſont autant de préceptes frivoles. Il faut que toutes les parties d'un diſcours ſoient unies comme le ſont celles d'un tout naturel; c'eſt la vraie liaiſon, & preſque la ſeule qui doit y être. Tout ce qui n'y tient que par inſertion artificielle, y eſt étranger. Ce qui rend ſi difficile la pratique des *tranſitions* à la plûpart des auteurs, c'eſt qu'ils n'ont pas aſſez médité leurs ſujets pour en connoître tout l'enchaînement; & faute d'avoir ſaiſi une partie médiante qui ſervoit de liaiſon, ils font aboutir les unes aux autres, des parties qui ne ſont point taillées pour joindre. De-là les *tranſitions artificielles* & les tours gauches employés pour couvrir un vuide, & tromper ceux qui jugent de la ſolidité de l'édifice par le plâtre dont il eſt revêtu.

Qu'on parcoure les ouvrages des célebres écrivains, on n'y verra point de ces tours de ſoupleſſe, ſi j'oſe m'exprimer ainſi; le ſujet ſe développe de lui-même, & s'explique franchement. Tout ſe ſuit; & quand ils ont dit ſur un chef tout ce qu'il y avoit à dire, ils paſſent à un autre ſimplement, & avec un air de bonne foi, beaucoup plus agréable pour le lecteur que ces ſubtilités qui marquent la petiteſſe de l'eſprit, ou au-moins un auteur trop oiſif. Voilà les réflexions ſenſées de l'auteur des principes de Littérature ſur cet article. (*D. J.*)

TRANSITION, (*Muſique.*) ſe dit de la maniere d'adoucir le ſaut d'un intervalle diſjoint, en inſérant des ſons diatoniques ſur les degrés qui ſéparent ſes deux termes. La *tranſition* eſt proprement une ſorte de tirade non notée; quelquefois elle n'eſt qu'un port de voix, quand il s'agit ſeulement de rendre plus doux le paſſage d'un degré diatonique à l'autre. C'eſt ainſi que, pour paſſer du *ſi* à l'*ut* avec plus de douceur, on commence l'*ut* ſur le même ton du *ſi*.

Tranſition harmonique eſt une marche de baſſe fondamentale propre à changer de genre ou de ton; ainſi dans le genre diatonique, quand la baſſe marche de maniere à exiger dans les parties quelque mouvement par ſemitons mineurs, c'eſt une *tranſition* chromatique; que ſi l'on paſſe d'un ton dans un autre à la faveur d'un accord de ſeptieme diminuée, c'eſt une *tranſition* enharmonique. *Voyez* ENHARMONIQUE. (*S*)

TRANSITOIRE, adj. en droit commun eſt une épithete oppoſée à local, *voyez* LOCAL. Ainſi l'on peut appeller *action tranſitoire* celle qu'on peut intenter ſucceſſivement en pluſieurs tribunaux.

TRANSLATION, TRANSPORT, (*Synon.*) ces deux mots qui ſemblent dire la même choſe au propre, ont cependant un uſage différent; on dit le *tranſport* des marchandiſes, de l'artillerie, *&c.* on dit la *tranſlation* d'un concile, d'une fête, d'un parlement, d'un empire. Ce mot ſe dit auſſi d'une perſonne qui change de lieu: l'une des religieuſes voulut quitter l'Hôtel-Dieu pour aller à Port-Royal, on remua ciel & terre pour cette *tranſlation*.

Tranſlation ne ſe dit jamais en matiere de commerce, ou de morale, mais *tranſport* s'y dit élégamment; je lui ai fait un *tranſport* de ma dette. *Tranſlation* ne s'emploie point au figuré. *Tranſport* ſe dit figurément en proſe & en vers, du trouble & de l'agitation de l'ame; par exemple un *tranſport* de joie a cauſé quelquefois la mort; on n'aime que foiblement, quand les précautions ſont les maîtreſſes des *tranſports*; votre haine a des *tranſports* qui tiennent plus de l'amour que de l'indifférence.

Puiſqu'après tant d'efforts, ma réſiſtance eſt vaine,
Je me livre en aveugle, au tranſport *qui m'entraîne.*
Racine.

J'abandonnai mon ame à des raviſſemens
Qui paſſent les tranſports *des plus heureux amans.*
Corneille.

On dit auſſi *tranſports*, de l'enthouſiaſme poétique.

Sentez-vous, dites-moi, ces violens tranſports,
Qui d'un eſprit divin font mouvoir les reſſorts?
Deſpréaux. (*D. J.*)

TRANSLATION, (*Belles-lettres.*) ſignifioit autre-

Digitized by Google

fois verſion d'un livre, ou d'un écrit, d'une langue, dans une autre. Aujourd'hui on dit *traduction*. *Voyez* LIVRE, VERSION, *&c.*

Souvent les traducteurs tâchent de s'excuſer aux dépens de la langue dans laquelle ils traduiſent, & demandent grace pour cette langue, comme ſi elle n'étoit pas aſſez riche & copieuſe pour exprimer toute la force & toutes les beautés de l'original.

Ainſi un traducteur accuſe la langue angloiſe de la pauvreté & de la ſéchereſſe, qui ne ſe trouve que dans ſon propre génie, & il met ſur le compte de la langue, toutes les fautes qu'il ne devroit imputer qu'à lui-même. *Voyez* ANGLOIS.

Les Italiens diſent proverbialement *traduttore, traditore*, pour faire entendre que les traducteurs trahiſſent ou défigurent ordinairement leur original.

TRANSLATION, (*Juriſp.*) eſt l'action de transférer une perſonne ou une choſe, d'un lieu dans un autre. Ce terme s'applique à différens objets, ainſi qu'on le va voir ci-après.

Tranſlation d'un chanoine régulier d'une congrégation dans un ordre, on y obſerve les mêmes regles que pour celle des religieux, *cap. licet extra de regul.* Voyez *tranſlation d'un religieux.*

TRANSLATION DE DOMICILE, en fait de taille, eſt lorſqu'un taillable va demeurer d'un lieu dans un autre; ce changement doit être notifié aux habitans & ſyndics des paroiſſes avant le premier Octobre: & ſi la *tranſlation* de domicile eſt faite dans une paroiſſe abonnée, le taillable doit ſuivant les réglemens, être impoſé pendant dix ans à ſon ancien domicile, & cela pour empêcher les fraudes.

Un fermier qui transfere ſon domicile en changeant de ferme, eſt encore impoſé pendant un an dans ſon ancienne demeure, & ne l'eſt pour ſa nouvelle ferme, qu'un an après. *Voyez* DOMICILE & TAILLE.

TRANSLATION *ad effectum beneficii*, eſt la *tranſlation* d'un religieux dans un autre ordre, à l'effet de poſſéder un bénéfice qui en dépend. Les proviſions du bénéfice ſont capables d'opérer ſeules cette *tranſlation*; mais on ne reconnoit plus aujourd'hui de *tranſlation ad effectum* ſeulement, celui qui eſt transferé pour poſſéder un bénéfice eſt cenſé transferé à tous égards. *V.* Fevret, Louet, Vaillant, Lacombe.

TRANSLATION *d'un évêque d'un ſiege à un autre*, eſt reprouvée par les anciens canons & par tous les peres, lorſqu'elle eſt faite ſans néceſſité ou utilité pour l'Egliſe, parce qu'il ſe contracte un mariage ſpirituel entre l'évêque & ſon égliſe, tellement que celui qui la quitte facilement pour en prendre une autre, commet un adultere ſpirituel, ſuivant le langage des peres.

Le concile de Nicée défend aux évêques, prêtres, & diacres, de paſſer d'une égliſe à une autre; c'eſt pourquoi Conſtantin le grand loue Euſebe évêque de Céſarée, d'avoir refuſé l'évêché d'Antioche.

Le concile de Sardique alla même plus loin, car voyant que les Ariens mépriſoient la défenſe du concile de Nicée, & qu'ils paſſoient d'une moindre égliſe à une plus riche, Ozius le grand qui y préſidoit, y propoſa que dans ce cas les évêques ſeroient privés de la communion laïque, même à la mort.

Il y a un grand nombre d'autres canons conformes à ces deux conciles.

L'égliſe romaine étoit tellement attachée à cette diſcipline, que Formoſe fut le premier qui y contrevint, ayant paſſé de l'égliſe de Porto à celle de Rome, vers la fin du ix. ſiecle, dont Etienne VII. lui fit un crime après ſa mort.

Jean IX. fit néanmoins un canon pour autoriſer les *tranſlations* en cas de néceſſité, ce qui étoit conforme aux anciens canons qui les permettoient en cas de néceſſité, ou utilité pour l'Egliſe.

C'étoit au concile provincial à déterminer la néceſſité ou utilité de la *tranſlation*.

Tel fut l'uſage en France juſque vers le x. ſiecle, que ces *tranſlations* furent miſes au nombre des cauſes majeures reſervées au S. ſiege.

Suivant le droit des décrétales, & la diſcipline préſente de l'Egliſe, les *tranſlations* des évêques ſont toujours reſervées au pape, & ne peuvent même appartenir aux légats *à latere*, ſans un indult ſpécial du pape.

On obſerve auſſi toujours que la *tranſlation* ne peut être faite ſans néceſſité, ou utilité pour l'Egliſe.

Il faut de plus en France, que ces *tranſlations* ſe ſoient faites du conſentement du roi, & ſur ſa nomination, & qu'il en ſoit fait mention dans les bulles de proviſion, autrement il y auroit abus. *Voyez cap. iv. extra de tranſlat. epiſcop.* le P. Thomaſſin, Tournet, Fleury, Lacombe, & le *mot* EVÊQUE.

TRANSLATION DE LEGS, eſt une déclaration par laquelle un teſtateur transfere un legs, ſoit d'une perſonne à une autre, ſoit de l'héritier qui en étoit chargé à un autre qu'il en charge, ſoit en changeant la choſe léguée en une autre. *Voyez au digeſte, au code & aux inſtitut. les tit. de legatis.*

TRANSLATION D'ORDRE, ou *d'un ordre dans un autre. Voyez ci-après* TRANSLATION *de religieux.*

Tranſlation d'un priſonnier, eſt lorſqu'on le fait paſſer d'une priſon à une autre, ſoit pour l'approcher du juge de l'appel, ſoit pour le renvoyer à ſon premier jugement. *Voyez* ACCUSÉ, PRISON, PRISONNIER.

TRANSLATION *d'une religieuſe* d'un monaſtere dans un autre, on y obſerve les mêmes regles que pour la *tranſlation* des religieux, c'eſt-à-dire qu'elles ne peuvent paſſer d'un monaſtere à un autre plus auſtere, ſans avoir demandé la permiſſion de leur ſupérieure; & ſi celle-ci la refuſe, la religieuſe ne peut ſortir du premier monaſtere, ſans une permiſſion par écrit de l'évêque. *Cap. licet extra de regularib.*

TRANSLATION *d'un religieux*, eſt lorſqu'il paſſe d'un ordre dans un autre.

Dans l'origine de l'état monaſtique les religieux pouvoient paſſer d'un monaſtere dans un autre, même d'un ordre différent, & ſe mettre ſucceſſivement ſous la direction de différens ſupérieurs.

S. Benoit joignit au vœu d'obéiſſance perpétuelle, celui de ſtabilité, c'eſt-à-dire de réſidence perpétuelle dans le monaſtere où les religieux avoient fait profeſſion.

La regle de S. Benoit étant devenue la ſeule qui fût obſervée dans l'occident, le précepte de ſtabilité devint un droit commun pour tous les réguliers.

Cependant comme le vœu de ſtabilité n'avoit pour objet que de prévenir la légéreté & l'inconſtance, & non pas d'empêcher les religieux de tendre à une plus grande perfection, on leur permit de paſſer de leur monaſtere, dans un autre plus auſtere; & pour cela, ils n'avoient beſoin que du conſentement de l'abbé qu'ils quittoient.

Depuis l'établiſſement des ordres mendians, pluſieurs religieux de ces ordres ſe retirant chez les Bénédictins, ou dans d'autres congrégations, pour y obtenir des bénéfices, on régla d'abord que les mendians ainſi transférés, ne pourroient tenir aucun bénéfice ſans une permiſſion particuliere du pape.

Ces ſortes de permiſſions s'accordant trop facilement, on régla dans la ſuite que les *tranſlations* des mendians dans un autre ordre (excepté celui des Chartreux, où l'on ne poſſede point de bénéfice), ne ſeroient valables que quand elles ſeroient autoriſées par un bref exprès du pape.

Un religieux peut auſſi être transféré dans un ordre plus mitigé, lorſque ſa ſanté ne lui permet pas de ſuivre la regle qu'il a embraſſée; mais l'uſage de ces

ſortes de *tranſlations* eſt beaucoup plus moderne.

Pour paſſer dans un ordre plus auſtere, un religieux doit demander la permiſſion de ſon ſupérieur; mais ſi le ſupérieur la refuſe, le religieux peut néanmoins ſe retirer.

A l'égard des mendians, il leur eſt défendu, ſous peine d'excommunication, de paſſer dans un autre ordre, même plus auſtere, ſans un bref du pape; & il eſt défendu aux ſupérieurs, ſous la même peine, de les recevoir ſans un bref de *tranſlation*: on excepte ſeulement l'ordre des Chartreux.

Le pape eſt auſſi le ſeul qui puiſſe transférer un religieux dans un ordre moins auſtere, lorſque ſa ſanté l'exige.

Le bref de *tranſlation* doit être fulminé par l'official, après avoir entendu les deux ſupérieurs; & ſi la *tranſlation* eſt accordée à cauſe de quelque infirmité du religieux, il faut qu'elle ſoit conſtatée par un rapport des médecins.

Les brefs de *tranſlation*, pour être exécutés en France, doivent être expédiés en la daterie de Rome, & non par la congrégation des cardinaux, ni par la pénitencerie.

L'uſage de la daterie qui eſt ſuivi parmi nous, oblige le religieux transféré, de faire un noviciat & une nouvelle profeſſion, lorſqu'il paſſe dans un ordre plus auſtere, ou qu'il paſſe d'un ordre où l'on ne poſſede pas de bénéfice, dans un ordre où l'on en peut tenir. *Cap. licet extra de regularibus: cap. viam extravag. comm. de regular. concil. Trid. ſeſſion 25. de regul. cap. xxix.* D'Hericourt, *tit. de la* tranſlation *d'ordre.* (*A*)

TRANSLATION, ſ. f. dans nos anciennes muſiques, c'eſt le tranſport de la ſignification d'un point à une note ſéparée par d'autres notes, de ce même point. *Voyez* POINT. (*S*)

TRANSMARISCA, (*Géogr. anc.*) ville de la baſſe Mœſie. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Viminacium à Nicomédie. Ptolomée, *l. VIII. c. x.* nomme cette ville *Tromariſca*, & le nom moderne eſt *Marice*, ſelon Lazius. (*D. J.*)

TRANSMETTRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt faire paſſer. Il ſe dit des choſes, des tems, & des lieux: on *tranſmet* un fait à la poſtérité; on *tranſmet* un privilege qui eſt à quelqu'un; on *tranſmet* une choſe d'un lieu dans un autre; on *tranſmet* ſes ſentimens à ſon ami, ſes vices & quelquefois ſes infirmités à ſes enfans; l'action de la lumiere ſe *tranſmet* à-travers le verre.

TRANSMIGRATION, ſ. f. (*Gram.*) tranſport d'une nation entiere dans un autre pays, par la violence d'un conquérant. *Voyez* COLONIE.

Quelques-uns, en traduiſant l'endroit de l'Ecriture où il eſt parlé du tranſport des enfans d'Iſraël à Babylone, ſe ſervent du terme de *tranſmigration. Voyez* TRANSPORT.

TRANSMIGRATIONS *des Juifs*, (*Hiſt. des Hébr.*) on compte quatre *tranſmigrations* des Juifs à Babylone, toutes par Nabuchodonoſor; la premiere ſe fit au commencement du regne de Joakim, lorſque Daniel & autres furent transférés en Chaldée; la deuxieme ſous le regne de Sédécias; la troiſieme & la quatrieme en divers tems; & dans cette derniere, tout ce qui reſtoit en Judée fut emmené à Babylone. Les dix tribus furent auſſi transférées hors de leur patrie: d'abord par Tiglath-Pileſec, & enſuite par Salmanaſar, qui, après avoir pris Samarie, emmena le reſte du royaume d'Iſraël en Médie & en Aſſyrie, ſur le fleuve de Gozan. De ces captifs Iſraélites, les uns revinrent dans leurs pays, pendant la domination des Perſes & des Grecs; le reſte ſe multiplia, & ſe diſperſa dans toutes les provinces de l'Orient. (*D. J.*)

TRANSMIGRATION DES AMES, (*Théol. & Philoſ.*) on peut voir d'abord dans ce Dictionnaire l'*article* MÉTEMPSYCOSE.

Mais qu'il nous ſoit permis de recueillir en abregé, d'après M. de Chaufepié, ce que l'hiſtoire nous apprend de plus curieux ſur cette matiere, & de quelle cauſe la doctrine de la *tranſmigration des ames*, a pu tirer ſa naiſſance. Ce détail ne déplaira peut-être pas à quantité de lecteurs, qui n'ont ni le tems, ni l'occaſion de recourir aux ſources & aux ouvrages des ſavans qui y ont puiſé.

Il eſt certain, dit Burnet, que jamais doctrine ne fut plus générale que celle-ci; elle régna non-ſeulement par-tout l'Orient, mais en Occident chez les Druides & les Pythagoriciens; elle eſt ſi ancienne qu'on n'en ſauroit marquer l'origine, & qu'on diroit qu'elle eſt deſcendue du ciel, tant elle paroît être ſans pere, ſans mere, & ſans généalogie.

Les cabaliſtes gardent encore cette ancienne erreur; ils prétendent que les ames humaines paſſent d'un corps dans un autre, au moins trois fois, afin qu'elles n'aient point à alléguer devant le ſouverain juge de notre vie, qu'elles n'ont point eu de corps propre à la vertu. C'eſt ſur ce principe qu'ils diſent que la même ame qui a animé ſucceſſivement Adam & David, animera le Meſſie.

Il y a eu chez les chrétiens des docteurs célebres par leur ſavoir & par leur piété, qui ont adopté cette erreur. M. Huet prétend qu'Origène lui-même a cru que les ames animoient divers corps ſucceſſivement, & que leurs *tranſmigrations* étoient réglées à proportion de leurs mérites, ou de leurs démérites. Un ſavant moderne doute que l'évêque d'Avranches ait bien interprété les paſſages d'Origène qu'il cite. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que l'erreur de la *tranſmigration* des ames a été adoptée par Synéſius. On la trouve en divers endroits de ſes ouvrages, & peut-être dans cette priere qu'il adreſſe à Dieu, *Hymn. III. verſ. 725.* « O Pere, accordez-moi que » mon ame réunie à la lumiere, ne ſoit plus re» plongée dans les ordures de la terre ».

Νευσον δε Πατερ
Φωτι μιγεισαν
Μηκετι δυσαι
Εις χθονος αταν

Mais Chalcidius plus ancien que Synéſius, ſe déclare hautement pour la même erreur: « les ames » qui ont négligé de s'attacher à Dieu, dit ce philo» ſophe, ſont obligées par la loi du deſtin, de com» mencer un nouveau genre de vie, tout contraire » au précédent, juſqu'à ce qu'elles ſe repentent de » leurs péchés ».

La *tranſmigration des ames* fut auſſi un des dogmes des Manichéens; leur doctrine ſur ce ſujet ſe réduiſoit à ces articles: 1°. que les ames des méchans paſſent dans des corps vils ou miſérables, & attaqués de maladies douloureuſes, afin de les châtier & de les corriger; 2°. que celles qui ne ſe convertiſſent pas après un certain nombre de révolutions, ſont livrées au démon pour être tourmentées & domptées, après quoi elles ſont renvoyées dans ce monde, comme dans une nouvelle école, & obligées de fournir une nouvelle carriere; 3°. que les ames des *auditeurs* qui cultivoient la terre, ſe marioient, négocioient, *&c.* & qui du reſte vivoient en gens de bien, n'étant pas néanmoins aſſez pures pour entrer dans le ciel au ſortir du corps, paſſent dans des courges, *&c.* afin que ces fruits étant mangés par les élus qui ne ſe marioient point, elles ne ſoient plus liées avec la chair, & qu'elles achevent leur purification avec les élus; 4°. qu'entre ces ames, il y en a qui ſont renvoyées dans des corps mortels, pour vivre de la vie des élus & conſommer ainſi leur purification & leur ſalut: car le privilege des ames des élus, étoit de retourner

Digitized by Google

dans le ciel dès qu'elle ſont ſéparées du corps, parce qu'elles ſont parvenues à la perfection requiſe pour cela.

Quand on refléchit ſur l'ancienneté & l'univerſalité de cette doctrine de la *tranſmigration des ames*, il eſt naturel de ſe demander ce qui peut y avoir donné lieu. M. de Beauſobre croit qu'elle tira ſon origine des opinions ſuivantes.

I. La préexiſtence des ames établie au long par Platon, dans le dixieme livre des *lois*. Cette opinion fut très-générale parmi les philoſophes, & elle a été très-commune parmi les peres grecs; elle leur a paru même néceſſaire pour maintenir l'immortalité de l'ame.

II. Ce ſentiment qui eſt une ſuite du premier, parut auſſi ſuffiſamment lié avec la métempſycoſe. De-là vient que les Egyptiens, ſi l'on en croit Hérodote, *l. II. p. 123.* furent les premiers qui immortaliſerent les ames, & établirent en même tems la *tranſmigration*.

III. La néceſſité de la purification des ames avant que d'être reçues dans le ciel, d'où elles étoient deſcendues. « Ce ſentiment, dit l'hiſtorien du Manichéïſme, qui ne fait point de deshonneur à la raiſon, a paru conforme à l'Ecriture, a été embraſſé par pluſieurs peres, & a fourni l'idée du purgatoire ». Platon eſt formel ſur la néceſſité de cette purification. « Les ames, diſoit ce philoſophe, *in Tim. §. XXVIII. p. 252.* ne verront point la fin de leurs maux, que les révolutions du monde ne les aient ramenées à leur état primitif, & ne les aient purifiées des taches qu'elles ont contractées, par la contagion du feu, de l'eau, de la terre, & de l'air ».

IV. Enfin les philoſophes jugerent que la juſtice & l'équité de Dieu ne lui permettant pas de livrer aux démons les ames vicieuſes, à la fin d'une ſeule vie & d'une ſeule épreuve, crurent que la Providence les renvoyoit après la mort en d'autres corps, comme dans de nouvelles écoles, pour y être châtiées ſelon leurs mérites, & purifiées par le châtiment.

Les Juifs bornoient ces *tranſmigrations* à trois, imagination qu'ils paroiſſent avoir priſe de Platon, qui ne permettoit l'entrée du ciel qu'aux ames qui s'étoient ſignalées dans la pratique de la vertu pendant trois incorporations. Obſervons cependant que cette opinion que les ames ne parviennent à la ſouveraine félicité qu'après avoir vécu ſaintement pendant trois incorporations, étoit reçue chez les Grecs plus d'un ſiecle avant Platon; c'eſt ce qui paroît par ces vers de Pindare, Olympien, *Od. II. v. 122.*

Ὅσοι δ' ἑκατέρωθι μιγάντες
Ἀπὸ παμπάν ἀδίκων ἔχθη
Ψυχᾶν, στυλαὶ Διὸς
Ὁδὸν παρὰ κρόνου
Τύρσιν.

Qui valuerunt ad tertiam uſque vicem utrobique manentes animam ab injuſtis omninò abſtinere, perrexerunt Jovis viam ad ſaturni urbem. Tels étoient les fondemens de la métempſycoſe. C'eſt au lecteur à juger ſi ces principes ſont aſſez ſolidement établis pour en conclure ce dogme: exceptons pourtant l'immortalité de l'ame, dont la métempſycoſe n'eſt rien moins qu'une conſéquence néceſſaire.

A l'égard de la préexiſtance des ames, on pourroit tout-au-plus la regarder comme poſſible, & non comme prouvée. La néceſſité de la purification des ames paroît prouver trop; car en la ſuppoſant, il s'enſuivra que les ames humaines ne pourront être admiſes dans le ciel; qu'on les faſſe paſſer par autant de corps qu'on voudra, elles ne ſeront jamais exemptes de défauts dans cette vie, & par conſéquent jamais bien qualifiées pour le ſéjour des bienheureux. Enfin, par rapport à la juſtice de Dieu, il s'agit de ſavoir ſi le tems d'épreuve que Dieu accorde aux hommes pendant une ſeule vie, n'eſt pas ſuffiſant pour mettre l'équité du ſouverain juge à couvert; d'ailleurs, outre le tems accordé à chaque homme, les ſecours qu'il a eus, les talens qu'il a reçus, en un mot les circonſtances de ſon état, doivent entrer en ligne de compte. (*D. J.*)

TRANSMISSION, ſ. f. *en Optique*, ſignifie la propriété par laquelle un corps tranſparent laiſſe paſſer les rayons de lumiere à-travers ſa ſubſtance; dans ce ſens *tranſmiſſion* eſt oppoſée à *réflexion*, qui eſt l'action par laquelle un corps renvoie les rayons de lumiere qui tombent ſur ſa ſurface. *Voyez* RÉFLEXION.

Tranſmiſſion ſe dit auſſi dans le même ſens que réfraction, parce que la plûpart des corps, en tranſmettant les rayons de lumiere, leur font ſubir auſſi des réfractions, c'eſt-à-dire, les briſent au point d'incidence, & les empêchent de ſe mouvoir au-dedans de la ſubſtance du corps ſuivant la même direction ſuivant laquelle ils y ſont entrés. *Voyez* RÉFRACTION.

Pour ce qui eſt de la cauſe de la *tranſmiſſion*, ou pourquoi certains corps tranſmettent, & pourquoi d'autres réfléchiſſent les rayons, *voyez les articles* DIAPHANÉITÉ, TRANSPARENCE, & OPACITÉ.

Newton prétend que les rayons de lumiere ſont ſuſceptibles de *tranſmiſſion* & de réflexion. Il appelle cette viciſſitude à laquelle les rayons de lumiere ſont ſujets, des accès de facile réflexion & de facile *tranſmiſſion*; & il ſe ſert de cette propriété pour expliquer dans ſon optique, des phénomenes curieux & ſinguliers, que ce philoſophe expoſe dans un aſſez grand détail. *Voy.* RAYON & LUMIERE. *Chambers.* (*O*)

TRANSMISSION, (*Juriſprud.*) eſt la tranſlation qui ſe fait de plein droit de la perſonne du défunt en la perſonne de ſon héritier, de quelque droit qui étoit acquis au défunt au tems de ſon décès.

La *tranſmiſſion* a lieu pour un legs ou fidei-commis, quand même le légataire ne l'auroit pas encore reçue, pourvu néanmoins que le droit lui fût acquis.

Pour venir par *tranſmiſſion*, il faut être héritier de celui dont on exerce le droit, au lieu que celui qui vient par repréſentation, peut faire valoir ſon droit, quoi qu'il ne ſoit pas héritier de celui qu'il repréſente.

En fait de fidei-commis ou ſubſtitution, la *tranſmiſſion* avoit lieu aux parlemens de Toulouſe, Bordeaux & Provence, de maniere que les enfans du premier ſubſtitué recueilloient le fidei-commis, encore que leur pere fût décédé avant le grevé; mais l'ordonnance des ſubſtitutions, *tit. j. art. 29.* porte que ceux qui ſont appellés à une ſubſtitution, & dont le droit n'aura pas été ouvert avant leur décès, ne pourront en aucun cas être cenſés en avoir tranſmis l'eſpérance à leurs enfans ou deſcendans, encore que la ſubſtitution ſoit faite en ligne directe par des aſcendans, & qu'il y ait d'autres ſubſtitués appellés à la même ſubſtitution, après ceux qui ſeront décédés & leurs enfans ou deſcendans. *Voyez* Ricard, *des donations*; Brillon, *au mot* TRANSMISSION. (*A*)

TRANSMUTATION, ſ. f. *en Géométrie*, ſe dit de la réduction ou du changement d'une figure, ou d'un corps en une autre de même aire ou de même ſolidité, mais d'une forme différente; comme d'un triangle en un quarré, d'une pyramide en un parallélipipede, *&c. Voyez* FIGURE, *&c.*

TRANSMUTATION, *dans la ſublime Géométrie*, eſt le changement d'une courbe en une autre de même genre ou de même ordre.

M. Newton dans le premier livre de ſes *principes*,

Digitized by Google

ſect. ij. a donné la méthode pour la *tranſmutation* d'une courbe en une autre, & ſe ſert avec beaucoup d'élégance de cette *tranſmutation* pour réſoudre différens problèmes qui ont rapport aux ſections coniques.

On peut remarquer que le problème de M. Newton ſur la *tranſmutation* des courbes, eſt le même que celui que M. l'abbé de Gua a réſolu dans les *uſages de l'analyſe de Deſcartes*, ſur la courbe ou l'ombre que forme la projection d'une courbe quelconque expoſée à un point lumineux. (*O*)

TRANSMUTATION, (*Alchimie.*) *voyez* HERMÉTIQUE, *Philoſophie*, & PIERRE PHILOSOPHALE.

TRANSPARENCE, *ou* DIAPHANÉITÉ, ſ. f. *en Phyſique*, ſignifie la propriété en vertu de laquelle un corps donne paſſage aux rayons de lumiere.

La *tranſparence* des corps a été attribuée par quelques auteurs au grand nombre de pores ou interſtices qui ſe trouvent entre les particules de ces corps; mais cette explication, ſelon d'autres, eſt extrêmement fautive; parce que la plûpart des corps opaques & ſolides, que nous connoiſſons dans la nature, renferment beaucoup plus de pores que de matiere, ou du-moins beaucoup plus de pores qu'il n'en faut pour donner paſſage à un corps auſſi délié & auſſi ſubtil que celui de la lumiere. *Voyez* PORE.

Ariſtote, Deſcartes, *&c.* attribuent la *tranſparence* à la rectitude des pores; ce qui, ſelon eux, donne aux rayons de lumiere le moyen de paſſer à-travers les corps, ſans heurter contre les parties ſolides, & ſans y ſubir aucune réflexion: mais Newton prétend que cette explication eſt imparfaite, puiſque tous les corps renferment une quantité de pores, qui eſt plus que ſuffiſante pour tranſmettre ou faire paſſer tous les rayons qui ſe préſentent, quelque ſituation que ces pores puiſſent avoir les uns par rapport aux autres.

Ainſi la raiſon pour laquelle les corps ne ſont pas tous tranſparens, ne doit point être attribuée ſelon lui, au défaut de rectitude des pores, mais à la denſité inégale de leurs parties, ou à ce que les pores ſont remplis de matieres hétérogenes, ou enfin, à ce que ces pores ſont abſolument vuides: car dans tous ces cas, les rayons qui y entrent ſubiſſant une grande variété de réflexions & de réfractions, ils ſe trouvent continuellement détournés de côté & d'autre, juſqu'à ce que venant à tomber ſur quelques parties ſolides du corps, ils ſe trouvent enfin totalement éteints & abſorbés. *Voyez* RAYON & RÉFLEXION.

C'eſt pour ces raiſons, ſelon Newton, que le liége, le papier, le bois, *&c.* ſont des corps opaques, & qu'au contraire le diamant, le verre, le talk, ſont des corps tranſparens: la raiſon, ſelon lui, eſt que les parties voiſines dans le verre & le diamant, ſont de la même denſité; de ſorte que l'attraction étant égale de tous les côtés, les rayons de lumiere n'y ſubiſſent ni réflexion, ni réfraction; mais ceux qui entrent dans la premiere ſurface de ces corps, continuent leur chemin juſqu'au bout ſans interruption, excepté le petit nombre de ceux qui heurtent les parties ſolides: au contraire les parties voiſines dans le bois, le papier, *&c.* different beaucoup en denſité; de ſorte que l'attraction y étant fort inégale, les rayons y doivent ſubir un grand nombre de réflexions & de réfractions; par conſéquent les rayons ne peuvent paſſer à-travers ces corps, & étant détournés à chaque pas qu'ils font, il faut qu'ils s'amortiſſent à la fin, & qu'ils ſe perdent totalement. *Voyez* OPACITÉ. *Chambers.*

TRANSPARENT, c'eſt la même choſe que diaphane. *Voyez* DIAPHANE, *&c.* Ce mot eſt formé du latin *pellucco*, je brille à-travers.

Tranſparent, eſt oppoſé au mot *opaque*. *Voyez* OPAQUE.

TRANSPIRATION, ſ. f. *en Médecine*, action par laquelle les humeurs ſuperflues du corps ſont pouſſées dehors par les pores de la peau. *Voyez* ÉVACUATION, PORE & PEAU.

Il y a dans la peau une infinité de ces pores de la *tranſpiration*, dont les plus conſidérables ſont les orifices des conduits qui viennent des glandes miliaires. *Voyez* GLANDE & MILIAIRE.

Quand la *tranſpiration* eſt aſſez abondante pour être apperçue par les ſens, comme dans la ſueur, on l'appelle la ſenſible *tranſpiration*; quand elle échappe aux ſens, comme dans l'état ordinaire du corps, elle prend le nom d'inſenſible *tranſpiration*. *Voyez* SUEUR.

Lorſqu'on ſe ſert ſimplement, & ſans aucune addition ou adjectif, du mot *tranſpiration*, il s'entend toujours de l'inſenſible *tranſpiration*.

Tranſpiration s'emploie auſſi par quelques auteurs pour ſignifier l'*entrée de l'air*, des *vapeurs*, *&c.* dans le corps par les pores de la peau. *Voyez* AIR.

Cardan explique par le moyen de cette *tranſpiration* le phénomene prodigieux d'une femme, dont les urines de chaque jour peſoient 27 livres; quoique tous les alimens qu'elle prenoit, tant ſecs que liquides, n'allaſſent pas au-delà de quatre livres. Le docteur Baynard croit qu'il y a dans les hydropiques quelque *tranſpiration* ſemblable. *Voyez* HYDROPISIE.

Les anciens, Hippocrate, Galien, *&c.* connoiſſoient cette eſpece d'évacuation; mais Sanctorius fut le premier qui la réduiſit à quelques regles déterminées. On lui eſt redevable de l'invention & de la perfection de la doctrine de l'inſenſible *tranſpiration*.

Les vaiſſeaux par leſquels ſe fait la *tranſpiration*, s'ouvrent obliquement ſous les écailles de l'épiderme ou de la ſurpeau, ils ſont d'une petiteſſe inconcevable. Suivant un calcul de Leewenhoeck, il paroît que l'on peut couvrir avec un grain commun de ſable, cent vingt-cinq mille embouchures ou orifices extérieurs de ces vaiſſeaux. *Voyez* CUTICULE *ou* ÉPIDERME, GLANDE MILIAIRE, *&c.*

De chaque point du corps, & par toute l'étendue de la cuticule, il tranſude continuellement une humeur ſubtile qui ſort de ces vaiſſeaux.

Des expériences bien confirmées ont appris que la quantité de matiere pouſſée au-dehors par cette voie, étoit plus conſidérable que celle qui ſe rendoit par toutes les autres. *Voyez* SELLE, URINE, *&c.*

En ſuppoſant une diete modérée, un âge moyen, & une vie commode, Sanctorius a trouvé en Italie que la matiere de l'inſenſible *tranſpiration* étoit les $\frac{5}{8}$ de celle que l'on prenoit pour aliment; de-ſorte qu'il n'en reſtoit que les $\frac{3}{8}$ pour la nutrition, & les excrémens du nez, des oreilles, des inteſtins, de la veſſie. *Voyez* EXCRÉMENT.

Le même auteur démontre, que l'on perd en un jour par l'inſenſible *tranſpiration* autant qu'en quatorze jours par les ſelles; & en particulier, que pendant la durée de la nuit, on perd ordinairement ſeize onces par les urines, quatre par les ſelles, & plus de quarante par l'inſenſible *tranſpiration*.

Il obſerve auſſi qu'un homme qui prend dans un jour huit livres d'alimens, en mangeant & en buvant, en conſume cinq par l'inſenſible *tranſpiration*: quant au tems, il ajoute que cinq heures après avoir mangé, cet homme a tranſpiré environ une livre; depuis la cinquieme heure juſqu'à la douzieme, environ trois livres; & depuis la douzieme juſqu'à la ſeizieme, preſque la moitié d'une livre.

La *tranſpiration* inſenſible ſurpaſſe donc de beaucoup toutes les évacuations ſenſibles priſes enſemble. Et il ſuit des expériences de Sanctorius, qu'on perd davantage en un jour par la *tranſpiration*, qu'en

Digitized by Google

quinze jours par tous les autres émonctoires. *Voyez* ÉMONCTOIRE.

Borelli dit que les avantages de l'inſenſible *tranſpiration* ſont ſi conſidérables, que ſans elle les animaux ne pourroient pas conſerver leur vie.

La *tranſpiration* eſt abſolument néceſſaire dans l'économie animale, pour purifier la maſſe du ſang, & le débarraſſer de quantité de particules inutiles & hétérogenes, qui pourroient le corrompre. De-là vient que quand la *tranſpiration* ordinaire eſt arrêtée, il ſurvient tant de maladies, particulierement de fievres, de gratelles, *&c.*

La *tranſpiration* eſt néceſſaire à l'organe du toucher, parce qu'elle empêche les mamelons de la peau d'être deſſéchés, ſoit par l'air, ſoit par l'attouchement continuel des corps extérieurs.

Le froid empêche la *tranſpiration* en reſſerrant les pores de la peau, & épaiſſiſſant les liqueurs qui circulent dans les glandes cutanées. La chaleur au-contraire augmente la *tranſpiration*, en ouvrant les conduits excrétoires des glandes, & en augmentant la fluidité & la vélocité des humeurs. *Voyez* FROID, *&c.*

Les grands ſymptômes d'un état parfait de ſanté & les principaux moyens de la conſerver, ſont d'entretenir beaucoup de ſubtilité, d'uniformité & d'abondance dans la matiere de l'inſenſible *tranſpiration*, & auſſi, quand elle augmente après le ſommeil, *&c.* au-contraire, le défaut de ces qualités eſt le premier ſymptôme aſſuré, & peut-être la cauſe des maladies. *Voyez* SANTÉ & MALADIE.

La *tranſpiration* ſe fait, s'entretient, s'accroît par les viſceres, les vaiſſeaux, les fibres; par le mouvement ou un exercice qui aille juſqu'aux premieres apparences de la ſueur, par un uſage modéré des plaiſirs, en dormant ſept ou huit heures, ſe couvrant bien le corps, & néanmoins ne le chargeant pas de couverture: la gaieté, une nourriture légere fermentée & néanmoins ſolide, & qui n'eſt pas graſſe, un air pur, froid, peſant, *&c.* contribuent beaucoup à la *tranſpiration*. Le contraire de toutes ces choſes, de même que l'augmentation des autres excrétions, la diminuent, l'empêchent, l'alterent.

On voit donc la cauſe, les effets, *&c.* de cette matiere de la *tranſpiration*, de ſon uſage pour conſerver la ſoupleſſe & la flexibilité des parties, en leur rendant ce qu'elles ont perdu; mais principalement en conſervant l'humidité des mamelons nerveux, en les entretenant frais, vigoureux, propres à être affectés par les objets, & à tranſmettre à l'ame leurs impreſſions. *Voyez* NERF, SENSATION, *&c.*

Une trop grande *tranſpiration* occaſionne des foibleſſes, des défaillances, des morts ſubites; une trop petite, ou même une ſuppreſſion totale de cette action fait que les vaiſſeaux capillaires ſe deſſechent, ſe flétriſſent & périſſent: il arrive auſſi que les plus grands émonctoires en ſont obſtrus, ce qui trouble la circulation, & rend les humeurs cauſtiques: de-là viennent la putridité, la crudité, les fievres, les inflammations, les apoſthemes ou les abſcès. *Voyez* MALADIE.

Pour déterminer l'état & les qualités de la *tranſpiration* néceſſaires à juger de la diſpoſition du corps, Sanctorius inventa une chaiſe à peſer, avec laquelle il examinoit la quantité, les degrés de *tranſpiration*, dans différentes circonſtances du corps, ſous différentes températures de l'air, dans différens intervalles qu'il mettoit à boire, à manger, à dormir, *&c.* *Voyez* CHAISE *de Sanctorius.*

Quelques-uns des phénomenes les plus extraordinaires, qu'il a obſervés par ce moyen, ſont que quelques tems après avoir mangé, la *tranſpiration* eſt moindre qu'en tout autre tems: que la *tranſpiration* eſt la plus grande entre la cinquieme & la douzieme heure après les repas; que l'exercice ſoit en allant à cheval, en carroſſe, en bateau, *&c.* ſoit en jouant à la paume, en patinant, & ſurtout les friction vives ſur la peau, ſont des moyens merveilleux pour provoquer la *tranſpiration*; que lorſqu'on ſue elle eſt moindre qu'en tout autre tems; & que les femmes tranſpirent toujours beaucoup moins que les hommes.

TRANSPLANTATION, (*Médecine.*) méthode de guerir les maladies imaginée & ſoigneuſement recommandée par Paracelſe; elle conſiſte à faire paſſer une maladie d'un homme dans un autre, ou dans un animal, ou même dans une plante, de façon que le ſujet qui l'a communiquée en eſt totalement délivré. On a tâché de conſtater par des faits cette prétention chimérique de Paracelſe, indigne de ce grand homme; les Allemands ſur-tout extrémement attachés aux remedes ſinguliers, ſe ſont appliqués à faire valoir cette méthode; & pendant que les médecins des autres pays la laiſſoient enſevelie dans un oubli bien légitime, ils faiſoient des expériences & des longs raiſonnemens, les uns pour la détruire, & les autres pour la confirmer. Georgius Francus rapporte pluſieurs exemples de maladies qu'il aſſure gueries par la *tranſplantation* (*ephemer. nat. curioſ. ann. iv. & v. obſerv.* 102.) Maxuel, médecin écoſſois, a fait un traité particulier où il s'en déclare le partiſan; Thomas Bartholin en parle dans une diſſertation épiſtolaire, & prétend avoir une mumie eſſentielle tirée des aſtres dans qui les maladies ſe *tranſplantent* promptement. Hermann Grube n'a rien oublié pour faire proſcrire la *tranſplantation* comme inutile ou ſuperſtitieuſe; Reiſelius aſſure que cette méthode eſt principalement appropriée dans les hydropiſies, & raconte avoir gueri par ſon moyen deux enfans d'hydrocele, qui avoient réſiſté à toutes ſortes de remedes, il ſe ſervit dans le premier cas d'un limaçon rouge, qu'on frotta à diverſes repriſes ſur la partie affectée; on l'attacha enſuite au haut de la tumeur pendant 24 heures, après quoi on le ſuſpendit expoſé à la fumée. Cette opération réitérée trois fois de même façon, l'hydrocele diſparut; dans le ſecond cas, il fit avec le même ſuccès la *tranſplantation* dans l'urine même du malade, qu'il mit enſuite, chargée de la maladie, dans une coquille d'œuf, auſſi expoſée à la fumée. *Credat judæus apella, non ego.*

Le même auteur aſſure avoir vu guerir une hernie inguinale par le téléphium récemment arraché, appliqué ſur la tumeur, & enſuite planté & cultivé avec beaucoup de ſoin; les tranſplantateurs recommendent de veiller avec une extrême attention aux plantes & aux animaux dans qui on a fait paſſer les maladies, parce que lorſqu'ils ſouffrent, ſont incommodés, ou meurent, la perſonne de qui ils ont reçu la maladie ſe ſente auſſi-tôt de leur altération: on raconte qu'un homme ayant tranſplanté ſa maladie dans un chêne, fut conſiderablement incommodé d'une bleſſure qu'on fit à cet arbre; les Allemands regardent le téléphium, comme la plante la plus favorable à la *tranſplantation*, ils la reſervent principalement à cet uſage, & l'appellent en conſéquence *raben-trauf.*

Parmi les ſecrets de bonnes femmes, on trouve quelque idée de la *tranſplantation*; ces eſpeces de médicaſtres ſubalternes conſeillent beaucoup dans les fievres malignes, peſtilentielles, de mettre dans le lit du malade, d'attacher même à leur pié un crapaud, un ſerpent, un chien ou tout autre animal; elles prétendent qu'ils attirent le venin qui eſt la cauſe de la maladie, & elles aſſurent avoir vu ces animaux devenir après cela prodigieuſement enflés, & mourir promptement en exhalant une puanteur inſoutenable; on peut voir un effet analogue à la *tranſplantation* dans ce qui arrive aux vieillards, ſuivant quelques

Digitized by Google

auteurs, lorſqu'ils couchent avec des jeunes gens ils ſe conſervent plus long-tems en bonne ſanté, frais & diſpos, & les jeunes gens ſe reſſentent beaucoup plutôt des incommodités de la vieilleſſe; ce fait merite encore d'être ſoigneuſement examiné; nous pouvons conclure des autres que le deſir de vivre & de ſe bien porter eſt ſi fortement gravé dans le cœur de tous les hommes, qu'il n'y a rien qu'on n'ait imaginé dans la vue de le réaliſer, & qu'on n'a rien propoſé de ſi abſurde qui n'ait trouvé des partiſans. (*m*)

TRANSPLANTATION D'ARBRES, (*Agricult.*) on a imaginé l'art de tranſplanter les grands arbres fruitiers des vergers: un particulier en fit l'eſſai en Angleterre dans le dernier ſiecle; il avoit eu pendant vingt ans un verger rempli de pommiers & de poiriers. Ces arbres étoient en bon état & produiſoient du fruit en abondance. Il ſe trouve obligé d'aller demeurer dans une autre maiſon de campagne à environ un mille de ce verger; il eſſaya d'emporter avec lui ſes arbres fruitiers dont il étoit amoureux. Pour cet effet il fit faire, au mois de Novembre, des tranchées autour de leurs racines, & des trous aſſez grands pour recevoir chaque arbre qu'il vouloit tranſplanter dans ſon nouveau jardin avec la motte de terre. Auſſi-tôt que les gelées commencerent à être aſſez fortes pour ſon deſſein, & qu'elles eurent endurci la terre autour des racines, il fit lever les arbres avec des leviers ſans rompre la motte, & les fit conduire ſur des traineaux à l'endroit de ſon nouveau jardin qui leur étoit deſtiné; il les laiſſa dans l'état qu'ils avoient été apportés, & au dégel il mit de nouvelles terres autour des racines, termina ſon ouvrage, & fit remplir les tranchées de nouvelle terre qu'il y affaiſſa.

Un mois après avoir ainſi tranſplanté ſes arbres, il fit ôter un bon tiers des branches, pour les décharger à proportion de la quantité de racines qu'ils avoient perdues; & l'été ſuivant il en recueillit paſſablement de fruits: voilà juſqu'où de nos jours les Anglois ont pouſſé l'induſtrie du jardinage; ils ſont parvenus non-ſeulement à faire, quand il leur plaît, de leurs arbres fruitiers, des arbres pour ainſi-dire ambulans, mais encore à les tranſplanter à rebours.

M. Bradley a lui-même imaginé de tranſplanter les jeunes arbres au milieu de l'été, & il aſſure l'avoir vû exécuter avec ſuccès par un curieux de Kenſington. Comme la ſéve de pluſieurs arbres eſt dans l'inaction vers le milieu de l'été, ſi on les tranſporte dans ces momens favorables, ils ont plus de tems pour ſe fortifier avant l'hiver, que ceux que l'on remue dans l'automne, & ſont inconteſtablement mieux préparés à pouſſer de fortes tiges que ceux que l'on tranſplanteroit au printems; mais les arbres qui perdent leurs feuilles réuſſiroient-ils auſſi-bien par cette méthode que les arbres toujours verds? Il reſte encore un grand nombre d'expériences à tenter ſur la *tranſplantation*, & les mauvais ſuccès ne doivent pas décourager. (*D. J.*)

TRANSPORT, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt un acte qui fait paſſer la propriété de quelque droit ou action d'une perſonne à une autre, par le moyen de la ceſſion qui lui en eſt faite; ainſi *tranſport* & *ceſſion* en ce ſens ne ſont qu'une même choſe.

Celui qui fait le *tranſport* eſt appellé *cédant*, & celui au profit duquel il eſt fait eſt appellé *ceſſionnaire*.

Le *tranſport* ſe fait avec garantie ou ſans garantie, ce qui dépend de la convention.

Le cédant eſt cependant toujours garant de ſes faits & promeſſes.

Le *tranſport* ne ſaiſit que du jour qu'il a été ſignifié, c'eſt-à-dire qu'il n'a d'effet contre le débiteur & les autres tierces perſonnes que du jour qu'il a été ſignifié & copie donnée au débiteur.

Le défaut de ſignification au débiteur opere;

1°. Que le payement fait au cédant eſt valable ſauf le recours du ceſſionnaire contre le cédant.

2°. Qu'un créancier du cédant, même poſtérieur au *tranſport* non-ſignifié, peut ſaiſir & arrêter la dette cedée.

3°. Qu'un ſecond ceſſionnaire du même effet ayant fait ſignifier le premier ſon *tranſport*, eſt préféré au premier ceſſionnaire.

L'acceptation du *tranſport* de la part du débiteur, équivaut à une ſignification.

Il y a certaines choſes dont on ne peut faire valablement un *tranſport* à certaines perſonnes, comme des droits litigieux aux juges, avocats, procureurs. *Voyez* DROIT LITIGIEUX.

Les ceſſions & *tranſports* ſur les biens des marchands en faillite ſont nuls, s'ils ne ſont faits au-moins dix jours avant la faillite. Ordonn. du commerce, *tit. xj. art.* 4.

La délégation eſt différente du *tranſport*, en ce qu'elle ſaiſit ſans être ſignifiée, mais il faut qu'elle ſoit faite du conſentement du débiteur, ou par lui acceptée. *Voyez* DÉLÉGATION. (*A*)

TRANSPORT, (*Commerce.*) action par laquelle on fait paſſer une choſe d'un lieu ou d'un pays en un autre. Le *tranſport* des marchandiſes par eau étant plus commode, plus aiſé, & infiniment moins coûteux que par terre, demande tous les ſoins du gouvernement pour le procurer au commerce. (*D. J.*)

TRANSPORT, *terme de Teneur de livres*, ce mot ſe dit du montant des additions des pages qui ſont remplies, que l'on porte au commencement des autres pages nouvelles; il faut bien prendre garde de ſe tromper dans le *tranſport* qui ſe fait dans les livres, du montant des pages. *Ricard.* (*D. J.*)

TRANSPORT, TRANSPORTER, (*Jardinage.*) ſe dit des terres que l'on enleve d'un baſſin, d'un canal, d'un boulingrin, ou bien des terres qu'on apporte pour conſtruire une terraſſe, une platteforme, un belvedere.

Il y a quatre manieres de *tranſporter* les terres, dans des tombereaux tirés par des chevaux, des camions traînés par deux hommes, des paniers mis ſur des ânes, & dans des brouettes ou des hottes ſervies par des hommes.

Les deux premieres manieres ſont à préférer, quand le lieu où on *tranſporte* les terres eſt fort éloigné; un tombereau à un cheval contient environ 6 piés cubes de terre, & vaut trois ou quatre voyages d'un âne qui porte 2 piés cubes dans ſes deux paniers; les camions contiennent ordinairement 8 piés cubes, enſorte qu'il faut vingt-quatre tombereaux tirés par deux chevaux, contenant 9 piés cubes de terre, pour contenir une toiſe cube de terre; quand ils ne ſont tirés que par un cheval il faut trente-ſix tombereaux.

Lorſque la diſtance eſt peu conſidérable, on peut ſe ſervir des ânes ainſi que des brouettes ou des hottes ou qui ne contiennent qu'un pié cube de terre; ainſi un âne en porte le double à la fois, & on eſtime que trois cens hottes ou brouettes médiocrement chargées contiennent une toiſe cube de terre.

La ſituation des lieux aſſujettit à l'une de ces quatre manieres, telle que ſeroit une deſcente un peu roide ſur un coteau, où il faut abſolument des hotteurs.

S'il ſe trouvoit des rochers dans les terres, on y fera ranger des fagots autour de chaque roche; on y mettra le feu, & quand la braiſe ſera bien échauffée on jettera de l'eau deſſus, ce qui la fera fendre & éclater avec bruit. C'eſt ainſi que le grand Annibal en paſſant les Alpes, fit diſſoudre les rochers au rapport de Tite-Live; il ſe ſervit de vinaigre au-lieu d'eau. *Eamque* (*quum & vis ventis apta faciendo igni*

coorta

Digitized by Google

coorta eſſet) *ſuccedunt, ardentiaque ſaxa infuſo aceto putrefaciunt.* Titi-Livii, *lib. XXI. n°. 37.*

On *tranſporte* des arbres en motte enmanequinée, ſoit ſur de petits chariots appellés *diables*, ou ſur de plus grands avec des chaînes de fer qui les attachent.

Les orangers & les arbres encaiſſés d'une moyenne force, ſe *tranſportent* ſur des civieres ou ſur des traîneaux, deux hommes les portent encore avec de groſſes cordes attachées à des crochets qui embraſſent les quatre piliers de la caiſſe; des chariots tirés par des chevaux ſervent à *tranſporter* les grands arbres.

TRANSPOSITIF, VE, adj. (*Gram.*) M. l'abbé Girard (*Princip. diſc. I. tom. I. pag.* 23.) diviſe les langues en deux eſpeces générales, qu'il nomme *analogues* & *tranſpoſitives*.

Il appelle *langues analogues*, celles dont la ſyntaxe & la conſtruction uſuelle ſont tellement analogues à l'ordre analytique, que la ſucceſſion des mots dans le diſcours y ſuit la gradation des idées.

Il appelle *langues tranſpoſitives*, celles qui dans l'élocution donnent aux noms & aux adjectifs des terminaiſons relatives à l'ordre analytique, & qui acquierent ainſi le droit de leur faire ſuivre dans le diſcours une marche entierement indépendante de la ſucceſſion naturelle des idées. *Voyez* LANGUE, *art. iij. §. 1.* (*B. E. R. M.*)

TRANSPOSITION, ſ. f. *en Algebre*, ſe dit de l'opération qu'on fait en tranſpoſant dans une équation un terme d'un côté à l'autre; par exemple, ſi $a+c=b$, on aura en retranchant de part & d'autre c, $a+c-c=b-c$, ou $a=b-c$, où l'on voit que le terme c eſt tranſpoſé du premier membre au ſecond avec un ſigne contraire à celui qu'il avoit. On ne fait aucun changement dans une équation en tranſpoſant ainſi les termes d'un membre dans l'autre, pourvu qu'on obſerve de leur donner des ſignes contraires. Par exemple, ſi on avoit $a-c=b$, on auroit en ajoutant de part & d'autre c, $a-c+c=b+c$, ou $a=b+c$; les regles des *tranſpoſitions* ſont fondées ſur cet axiome, que ſi à des quantités égales on en ajoute d'égales, ou qu'on en retranche d'égales, les tous dans le premier cas ſeront égaux, & les reſtes dans le ſecond. (*O*)

TRANSPOSITION, *en Muſique*, eſt le changement par lequel on tranſporte une piece de muſique d'un ton à un autre.

Je ſuppoſe qu'on ſait déjà qu'il n'y a proprement que deux modes dans la muſique; de telle ſorte que compoſer en tel ton, n'eſt autre choſe que fixer ſur telle ou telle tonique le mode qu'on a choiſi. Mais comme l'ordre des ſons ne ſe trouve pas naturellement diſpoſé ſur toutes ces toniques, comme il devroit être pour y établir le mode, on corrige cette irrégularité par le moyen des diezes ou des bémols dont on arme la clé, *voyez* CLÉ TRANSPOSÉE. Quand on a donc compoſé un air dans quelque ton, & qu'on le veut tranſpoſer dans un autre, il ne s'agit que d'en élever ou abaiſſer la tonique & toutes les notes d'un ou pluſieurs degrés, ſelon le ton qu'on a choiſi; puis de changer l'armure de la clé, conformément à ce nouveau ton: tout cela eſt égal pour les voix; car en appellant toujours *ut* la tonique du mode majeur, & *la* celle du mode mineur, tous les tons leur ſont indifférens, & c'eſt l'affaire des inſtrumens, *voyez* GAMME, MODE. Mais ce n'eſt pas pour ceux-ci une petite attention de tranſpoſer dans un ton ce qui eſt noté dans un autre: car quoiqu'ils ſe guident par les notes qu'ils ont ſous les yeux, il faut que leurs doigts en touchent de toutes différentes, & qu'ils les alterent différemment, ſelon la différence de l'armure de la clé pour le ton noté & pour le ton tranſpoſé: de ſorte que ſouvent ils doivent faire des dieſes où ils voient des bémols, & *vice verſâ*, &c.

C'eſt un des grands avantages du ſyſtème dont nous avons parlé au mot *notes*, de rendre la muſique notée par cette méthode également propre à tous les tons en changeant une ſeule lettre, ce qui, ce me ſemble, met pour les inſtrumens ces nouvelles notes au-deſſus de celles qui ſont établies actuellement. *Voyez* NOTES. (*S*)

TRANSSUBSTANTIATION, (*Théol.*) *tranſſubſtantiatio*, pris dans un ſens général, ſignifie le changement d'une ſubſtance en une autre. Ainſi le changement de la verge de Moïſe en ſerpent, des eaux du Nil en ſang, de la femme de Loth en ſtatue de ſel, furent des *tranſſubſtantiations* ſurnaturelles: mais le changement des alimens que nous prenons, en la ſubſtance de nos corps, n'eſt qu'une *tranſſubſtantiation* naturelle. *Voyez* SUBSTANCE.

TRANSSUBSTANTIATION, dans un ſens plus particulier, eſt la *converſion* ou le *changement miraculeux* qui ſe fait de toute la ſubſtance du pain en la ſubſtance du corps de Jeſus-Chriſt, & de toute la ſubſtance du vin en celle de ſon ſang, en vertu des paroles de la conſécration dans le ſacrement de l'euchariſtie; enſorte qu'il ne reſte plus que les eſpeces ou apparences du pain & du vin, ſelon la doctrine de l'égliſe romaine.

Ce *mot* fut introduit dans l'égliſe au concile de Latran en 1215, pour obvier aux équivoques des Manichéens de ce tems-là. Mais ſi l'expreſſion étoit nouvelle, la choſe qu'elle énonçoit ne l'étoit pas, comme le remarque M. Boſſuet.

Les Proteſtans rejettent unanimement le *mot* de *tranſſubſtantiation*, même les Luthériens, quoiqu'ils ne nient pas la préſence réelle. Ils y ont ſubſtitué ceux d'*impanation* & de *conſubſtantiation*. *Voyez* IMPANATION & CONSUBSTANTIATION.

Les Calviniſtes, les Zuingliens, les Anglicans & tous les autres prétendus réformés qui expliquent ces paroles de Jeſus-Chriſt: *Hoc eſt corpus meum*, dans le ſens figuré, abhorrent auſſi le nom de *tranſſubſtantiation*. L'égliſe romaine l'a conſervé comme très-propre à exprimer le miracle qui s'opere dans l'euchariſtie. Et pour prémunir ſes enfans contre les fauſſes interprétations que les Sacramentaires donnent aux paroles de la conſécration, elle a déclaré, dans le premier chapitre de la treizieme ſeſſion du concile de Trente, que dans la *tranſſubſtantiation* le corps & le ſang de notre ſeigneur Jeſus-Chriſt ſe trouvent réellement, véritablement & ſubſtantiellement ſous les eſpeces du pain & du vin. Le concile ajoute que par le mot *véritablement*, il entend proprement, & non pas par ſignification, comme ſi l'euchariſtie n'étoit autre choſe que le ſigne du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt; que par le terme *réellement*, il entend *de fait*, & non pas ſeulement en figure ou une préſence par la foi, comme ſi l'euchariſtie n'étoit qu'une figure ou une repréſentation du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, & qu'on ne l'y reçût que par la foi; & enfin, que par *ſubſtantiellement*, il entend *en ſubſtance*, & non *en vertu* ou *par énergie*. Ainſi le ſens de *vérité* eſt oppoſé à celui de *ſigne*; le ſens de *réalité* à celui de *figure* ou de *perception par la foi*; & celui de *ſubſtance* exclut le ſens de *vertu* ou d'*énergie*.

Voilà ce qu'a décidé l'Egliſe ſur ce point; mais elle n'a pas interdit aux Théologiens & aux Philoſophes la liberté d'imaginer des ſyſtèmes pour expliquer la maniere dont le pain & le vin ſont changés réellement au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, & comment les accidens du pain & du vin ſubſiſtent après la conſécration, quoiqu'il n'y ait plus réellement ni pain ni vin. Nous allons donner l'analyſe des différens ſyſtèmes qui ont paru ſur ces deux queſtions, & nous indiquerons ce qu'il en faut penſer.

Il y a trois ſyſtèmes différens ſur la maniere dont s'opere la *tranſſubſtantiation* : celui des Péripatéticiens, celui de M. Cally, & celui de M. Varignon.

1°. Les Péripatéticiens, en reconnoiſſant que toute la ſubſtance du pain & du vin eſt réellement changée en la ſubſtance du corps & du ſang de Jéſus-Chriſt, ſoutiennent que l'étendue actuelle du pain & du vin ſubſiſte dans tout ſon entier. Le corps de Jeſus-Chriſt ſelon eux, quoique réellement animé & organiſé dans l'euchariſtie, ne s'y trouve pas actuellement étendu. L'étendue du pain & du vin, ſuivant leurs principes, demeure après la conſécration, & exiſte ſans ſujet d'inhéſion. Ce ſyſtème ſuppoſe qu'un corps en demeurant vrai corps, peut être dépouillé de ſon extenſion actuelle ; & que l'extenſion actuelle d'un corps peut ſubſiſter, quoique ce corps lui-même ne ſubſiſte plus. Mais outre que ce principe eſt faux, cette hypothèſe eſt contraire aux ſentimens des peres qui reconnoiſſent dans l'euchariſte le même corps de Jeſus-Chriſt, qui eſt né de la vierge Marie, qui a été crucifié, *&c.* Or qui peut concevoir un pareil corps ſans étendue actuelle? Enfin, l'étendue interne qu'ils ſuppoſent, par laquelle un corps eſt étendu, par rapport à lui-même, ſans l'être par rapport aux corps qui l'environnent, eſt auſſi inſoutenable, que leur ſubſiſtance d'accidens ſans ſujet d'inhéſion eſt imaginaire.

2°. M. Cally, profeſſeur de Philoſophie dans l'univerſité de Caen, & diſciple de Deſcartes, a prétendu que l'union réelle de l'ame & de la divinité de Jeſus-Chriſt avec le pain & le vin euchariſtiques, forment le corps de l'homme-Dieu préſent ſur nos autels. Suivant le principe de ce philoſophe, toute matiere, de quelqu'eſpece qu'elle ſoit, eſt également ſuffiſante pour conſtituer le corps de l'homme. Dès que l'ame humaine ſe trouve unie à une portion de matiere quelle qu'elle puiſſe être ; il en réſulte ſelon lui un homme proprement dit.

M. Nicole a réfuté ſolidement ce ſyſtème dans ſa *LXXXIIIme. lettre*. Mais il ſemble contraire à la foi de l'Égliſe, qui par le corps de Jeſus-Chriſt préſent ſur nos autels, n'entend pas une nouvelle matiere ſéparée & diſtinguée de celle qui compoſe le corps de Jeſus-Chriſt dans le ciel, mais le même corps qu'il a pris dans le ſein d'une vierge, qui a ſouffert pour nous, *&c.* ce que M. Cally n'explique point, en ſuppoſant que l'ame & la divinité de Jeſus-Chriſt s'uniſſent au pain & au vin pour former ſon corps.

3°. M. Varignon, profeſſeur de Mathématiques au college Mazarin, & de l'académie royale des Sciences, admit en partie le ſyſtème de M. Cally, & y ajouta du ſien. Il admet une organiſation réelle dans chacune des parties intérieures du pain & du vin, & ſe fonde enſuite ſur ces principes. Il établit, 1°. que la matiere eſt diviſible à l'infini ; qu'il n'eſt point de portion de matiere, quelque petite qu'elle ſoit, qui ne puiſſe, par les divers arrangemens de ſes parties, devenir tel ou tel corps : fer, froment, pain, vin, os, chair, ſang ; & qu'en conſéquence il n'y a aucune eſpece de corps qui par les différentes diſpoſitions des parties qui le compoſent, ne puiſſe être converti en une autre eſpece de corps. 2°. Il établit que la grandeur & la ſtructure du corps ſont abſolument indifférentes à la nature de l'homme ; parce que les enfans, les pigmées & les géans ſont également des hommes. 3°. Qu'un enfant qui eſt grand d'un pié, en venant au monde, & qui parvient enſuite à la grandeur de ſix piés, eſt toujours le même homme ; & il conclut de cette maxime qu'un homme de ſix piés peut être réduit à un pié, & même diminuer par degrés juſqu'à l'infini, ſans ceſſer d'être le même homme & d'avoir le même corps. 4°. Il ſoutient que l'identité de la matiere n'eſt pas néceſſaire pour l'identité du corps : la raiſon qu'il en donne, eſt qu'il n'y a aucun homme, de quelque âge qu'il puiſſe être, qui ne ſoit cenſé avoir le même corps qu'il avoit en naiſſant, quoiqu'il ne lui reſte peut-être plus aucune portion de la matiere qui compoſoit ſon premier corps. Quelque diverſité, ajoute-t-il, qu'il y ait dans le corps d'un homme, par rapport à la matiere qui compoſoit ſon corps dans l'enfance, & ce qui le compoſe dans la vieilleſſe, cette diverſité n'empêche pas que ce ne ſoit toujours le même corps. L'unité & l'identité du corps ne ſe tirent pas de l'unité & de l'identité des parties qui le forment : elles puiſent leur ſource, leur fondement, leur origine dans l'unité & l'identité d'ame. 5°. Il établit que l'homme n'eſt pas eſprit ſeulement, mais un eſprit joint à un corps. Ainſi pour conſtituer deux hommes, conclut-il, il faut deux corps & deux ames. Si pluſieurs corps, ajoute-t-il, étoient animés par la même ame, ils ne formeroient pas pluſieurs hommes ; ils n'en compoſeroient qu'un : & dès-lors il eſt clair que cet homme pourroit dans le même tems, ſans être reproduit, ſe trouver en pluſieurs lieux ; puiſque les différens corps qu'il avoit en différens pays & en différens lieux, ſeroient unis à une même ame.

Ces principes poſés, voici de quelle maniere M. Varignon entreprend de prouver la poſſibilité de la préſence réelle, & d'éclaircir la nature de la *tranſſubſtantiation*. Dieu, dit-il, à la prononciation des paroles de la conſécration, imprime ſur chaque partie ſenſible de l'hoſtie le mouvement qu'il faut pour leur donner une nouvelle configuration propre au corps humain ; & dans le moment même de la formation de ces petits corps organiſés, il joint à chacun d'eux l'ame de Jeſus-Chriſt : chaque particule ſenſible du pain fait un tout, dont Dieu change l'arrangement & l'ordre intérieur. De ce changement qui ſe fait dans chacune des parties ſenſibles du pain réſultent des os, de la chair, des arteres, des veines & du ſang qui forment un corps organiſé ſemblable au nôtre, & que l'ame de Jeſus-Chriſt vient animer. Dans ce ſyſteme, chaque partie ſenſible du pain fait un ſeul corps individuel, qui ſe trouve le même dans chaque étendue ſenſible des particules de matiere qui étoient pain avant la conſécration : ces différentes particules de matiere devenues le corps de Jeſus-Chriſt peuvent être diviſées les unes des autres, ſans que l'ame qui leur eſt unie ſouffre pour cela aucune diviſion. Il faut dire la même choſe du corps humain, qui réſulte de l'union de ces petites particules de matiere à une même ame. Ce corps n'eſt ſujet à aucune ſéparation des parties. Les différentes particules de pain qui deviennent intérieurement le corps de Jeſus-Chriſt par la prononciation des paroles de la conſécration, conſervent toujours entr'elles le même ordre ſenſible, & le même arrangement qu'elles avoient lorſqu'elles étoient pain ; il n'eſt donc pas étonnant qu'ayant la même ſuperficie, elles continuent à exciter en nous les mêmes ſenſations.

Ce ſyſtème eſt ſans doute ingénieux & ſoutenu dans toutes ſes parties. Mais il ne s'en écarte pas moins de la foi catholique. Car 1°. celle-ci appelle l'euchariſtie un *myſtere impénétrable* à la raiſon humaine, & M. Varignon ne laiſſe dans l'euchariſtie qu'un pur miracle, il en exclut le myſtere. 2°. Elle enſeigne que le corps de Jeſus-Chriſt qui ſe trouve dans l'euchariſtie, eſt le même qui eſt né d'une Vierge, qui a ſouffert, qui eſt reſſuſcité, &, ſelon M. Varignon, le corps de Jeſus-Chriſt qui eſt ſur l'autel, eſt formé dans l'inſtant de la matiere du pain & du vin. 3°. La foi nous enſeigne que Jeſus-Chriſt n'a qu'un corps, & M. Varignon donne à Jeſus-Chriſt autant de corps organiſés qu'il y a de parties ſenſibles dans le pain. 4°. M. Varignon prétend qu'il n'y a que les parties

Digitized by Google

intérieures du pain qui ſoient changées, & que les parties ſenſibles demeurent toujours les mêmes, puiſqu'elles gardent toujours entr'elles la même ſituation & le même arrangement. Or cette partie ſeule de ſon ſyſteme eſt directement oppoſée à la *tranſſubſtantiation*, qui, dans le ſens défini par le concile de Trente, eſt la converſion de *toute* la ſubſtance du pain au corps de Jeſus-Chriſt, & de *toute* la ſubſtance du vin en ſon ſang, c'eſt à-dire de toutes les parties, tant ſenſibles qu'intérieures.

Il y a divers ſyſtèmes pour expliquer quelle eſt la nature des eſpeces euchariſtiques qui frappent nos ſens après la *tranſſubſtantiation*, & pour fixer en quoi elles conſiſtent. L'école en fournit trois, celui des Péripatéticiens, celui du P. Maignan, religieux minime, & celui de Rohault le cartéſien.

1°. Les Péripatéticiens ſoutiennent que les apparences du pain & du vin ſont quelque choſe de réel qui ſubſiſte hors de nous. Ils croient que ce ſont des accidens abſolus, qui excitent ſans aucun ſujet d'inhéſion; quelques-uns même d'entr'eux vont juſqu'à dire qu'on ne peut nier l'exiſtence de ces accidens ſans bleſſer la foi.

On ſent aſſez que ce ſyſtème choque les notions les plus ſimples reçues parmi les philoſophes, ſur l'eſſence de la matiere & des accidens, perſonne n'ayant jamais entendu par ce dernier terme que ce qui n'exiſte point de ſoi-même, & ce qui ne peut ſubſiſter ſans être inhérent à un autre objet. L'autorité de ſaint Thomas & de quelques théologiens n'eſt pas ſuffiſante pour ériger cette opinion en dogme. Il eſt également libre ou de la ſoutenir ou de la rejetter.

2°. Le pere Maignan prétend que les apparences du pain & du vin ont pour ſujet d'inhéſion le corps même de Jeſus-Chriſt, ou qu'elles exiſtent dans notre ame: & voici comme il développe ſon ſyſtème. On doit, dit-il, diſtinguer dans les corps deux ſortes d'apparences. Il y en a qui appartiennent à la ſubſtance corporelle, comme le mouvement, la figure, la dureté, l'impénétrabilité; & il y en a d'autres qui ne lui appartiennent pas, comme la couleur, la ſaveur, l'odeur. La premiere eſpece d'apparence qui appartenoit à la ſubſtance du pain, & qui l'affectoit avant la conſécration, demeure ſans le pain après la conſécration. Elles ont pour ſujet d'inhéſion le corps de Jeſus-Chriſt, elles réſident en lui, & elles y ſont attachées. Le corps de l'Homme-Dieu prend la place du pain, & il eſt revêtu de toutes les apparences qui appartenoient à la ſubſtance du pain. Il eſt ſujet au mouvement dont le pain étoit ſuſceptible, il a la même figure, il peut être touché, il empêche le paſſage d'autres corps, & il réſiſte à l'effort des impreſſions corporelles. La ſeconde eſpece d'apparence qui n'affectoit pas la ſubſtance du pain avant la conſécration, demeure ſans le pain après la conſécration. Elles n'exiſtent pas dans le corps de Jeſus-Chriſt, elles n'exiſtent que dans notre ame, & n'ont pas d'autre ſujet d'inhéſion. Dieu, dit cet auteur, peut par lui-même & ſans le ſecours d'aucune cauſe occaſionnelle rendre préſente à notre eſprit la couleur & la ſaveur du pain, & c'eſt ce qu'il opere dans le ſacrement de l'Euchariſtie. Quoi qu'il n'y ait plus ni pain, ni vin après la conſécration, Dieu remue par lui-même nos organes de la même maniere que le pain & le vin les remuoient avant qu'ils fuſſent conſacrés: l'ébranlement du nerf optique produit en nous la perception de la même couleur, & l'ébranlement de l'organe du goût produit également en nous la ſenſation de la même ſaveur. Dans le cours ordinaire de la nature, on ne peut avoir préſentes aux yeux les apparences du pain & du vin, ſans qu'il y ait réellement devant nos yeux du pain & du vin; mais dans l'ordre ſurnaturel, Dieu peut exciter en nous la perception des apparences du pain & du vin, quoiqu'il n'y ait hors de nous ni pain ni vin; & c'eſt préciſément en ce point que conſiſte le miracle du ſacrement de l'Euchariſtie.

3°. M. Rohault établit les mêmes principes que le P. Maignan, pour expliquer quelle eſt la nature des accidens ou eſpeces euchariſtiques après la conſécration. Il diſtingue, comme lui, deux ſortes d'apparences dans les corps: celles qui appartiennent à la ſubſtance même du corps, comme la figure, le mouvement; & celles qui ne lui appartiennent pas, & qui ne l'affectent pas, comme la couleur, la ſaveur, l'odeur. Les apparences de la premiere eſpece, dit M. Rohault, ſubſiſtent dans l'euchariſtie après la conſécration, & elles ont pour ſujet d'inhéſion le corps même de Jeſus-Chriſt, parce que le corps de Jeſus-Chriſt a pris la place du pain. Il faut raiſonner tout autrement, ajoute-t-il, des apparences de la ſeconde eſpece. Elles exiſtent dans notre ame, quoiqu'il n'y ait plus ni pain ni vin, parce que Dieu excite en nous, indépendamment de la ſubſtance du pain & du vin, les mêmes impreſſions que le pain & le vin y excitoient avant qu'ils fuſſent conſacrés. La différence qu'il y a entre le ſyſtème du P. Maignan & celui de Rohault ſur ce point eſt bien légere. Le premier ſoutient qu'il y a un vrai miracle dans la perception que l'on a des apparences du pain & du vin, même après la conſécration, quoiqu'il n'y ait plus alors ni pain ni vin; & M. Rohault au contraire prétend que cette perception eſt une ſuite naturelle des lois du mouvement que Dieu a établie. Voici en abrégé la méthode qu'il ſuit pour expliquer ſa penſée. Toutes les ſenſations que nous avons à l'occaſion des corps, viennent de l'impreſſion qu'ils font ſur nos ſens par leur ſuperficie. C'eſt de la différence de leur ſuperficie que naiſſent les différentes impreſſions auxquelles nous ſommes ſujets, & c'eſt de ces différentes impreſſions que proviennent nos différentes ſenſations. Tous les corps qui ont la même ſuperficie excitent en nous les mêmes impreſſions, & dès-lors les mêmes ſenſations. Si le vin excite en nous une ſenſation que l'eau n'excite pas, c'eſt qu'il y a dans le vin un arrangement de parties de matiere qui ne ſe trouve pas dans l'eau, & qui agit différemment ſur nos organes. Tous les objets extérieurs n'agiſſent ſur nos ſens que par impulſion & par frappement, ſoit que cette impulſion & ce frappement viennent des corps mêmes, comme dans le toucher & dans le goût, ſoit qu'ils viennent par l'écoulement de quelques corpuſcules, comme dans l'odorat, ſoit qu'ils viennent par le mouvement de l'air, comme l'ouïe, ſoit qu'ils viennent par l'agitation de la matiere ſubtile, comme dans la vue. Il ne faut donc pas s'étonner, conclut M. Rohault, ſi le pain & le vin conſacrés excitent en nous les mêmes impreſſions. Quoique ſubſtantiellement & réellement changés au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, leur ſuperficie reſte la même. Le corps de Jeſus-Chriſt en eſt revêtu, & tout corps qui a la même ſuperficie qu'un autre, doit exciter naturellement les mêmes ſenſations.

Ces deux ſentimens qui ſont à-peu-près les mêmes pour le fonds, ont cet avantage ſur l'opinion des Péripatéticiens, qu'ils ſont appuyés ſur des principes ſolides & ſur des notions communément reçues. On peut donc les ſoutenir d'autant plus que l'Egliſe s'eſt contentée de décider, qu'après la *tranſſubſtantiation* les eſpeces ou accidens du pain & du vin ſubſiſtent ſans rien définir ſur la maniere dont ils ſubſiſtent.

TRANSVERSAIRE, *en Anatomie*, nom de quelques muſcles qui ont leurs attaches aux apophyſes tranſverſes.

Le grand *tranſverſaire* du col monte du dos vers le col, s'inſere fort ſouvent par ſix tendons aux ſix apophyſes tranſverſes des ſix vertebres ſupérieures du dos, & ſe termine aux extrémités des apophyſes

tranſverſes de la troiſieme, la quatrieme, la cinquieme & la ſixieme vertebre du col.

Le *tranſverſaire* grêle ou *tranſverſaire* collatéral du col, ou le cortical deſcendant de Diemerbroek, s'inſere ordinairement à l'angle de la troiſieme, quatrieme, cinquieme ou ſixieme côte, & ſe termine aux apophyſes tranſverſes de la quatrieme, cinquieme & ſixieme vertebre du col.

Les petits *tranſverſaires* du col, *voyez* INTERTRANSVERSAIRES.

Le grand *tranſverſaire* du dos, les petits *tranſverſaires* du dos, *voyez* INTERTRANSVERSAIRE.

Le premier *tranſverſaire* antérieur de la tête, ou le rengorgeur droit, eſt un muſcle qui s'attache à la partie antérieure & ſupérieure de l'apophyſe tranſverſe de la premiere vertebre, & va obliquement ſe terminer entre le condyle de l'os occipital & l'apophyſe maſtoïde.

Le ſecond *tranſverſaire* poſtérieur de la tête eſt ſitué entre les apophyſes tranſverſes de la premiere & de la ſeconde vertebre du col, & s'attache à la partie moyenne & ſupérieure de l'apophyſe tranſverſe de la ſeconde vertebre du col, & ſe termine à la partie inférieure de l'apophyſe tranſverſe de la premiere.

TRANSVERSAIRE ÉPINEUX, *en Anatomie*, nom de différens muſcles qui s'attachent aux apophyſes épineuſes & tranſverſes des vertebres. *Voyez* VERTEBRE, *&c.*

Le *tranſverſaire épineux* du col, ou le demi-épineux du col.

TRANSVERSAL *ou* TRANSVERSE, adj. (*Géom.*) ſe dit en général de quelque choſe qui paſſe deſſus une autre, c'eſt-à-dire qui la croiſe & la coupe. Ce mot eſt principalement d'uſage dans la Géométrie : on dit l'axe *tranſverſe* d'une hyperbole, pour déſigner le premier axe de cette courbe. *Voyez* AXE. (*O*)

TRANSVERSAL, (*Géom.*) les lignes qui tombent obliquement ou perpendiculairement ſur d'autres ſe nomment *tranſverſales* par rapport à celles-ci. *Voyez* OBLIQUE *ou* PERPENDICULAIRE.

TRANSVERSAL, *le*, adj. *en Anatomie*, ſe dit des parties ſituées tranſverſalement par rapport au plan de diviſion du corps ou à ſon plan vertical. *Voyez* CORPS.

Le muſcle *tranſverſal* du pié s'attache aux trois derniers os du métacarpe à la partie inférieure de leurs têtes, & ſe termine à la premiere phalange du pouce au côté externe de ſa baſe.

TRANSVERSAL, LIGAMENT, *voyez* LIGAMENT.

TRANSVERSALE, PROTUBÉRANCE, *voyez* PROTUBÉRANCE ANNULAIRE.

Le ſinus *tranſverſal* inférieur, le ſinus *tranſverſal* ſupérieur de la dure-mere, *voyez* DURE-MERE.

TRANSVERSE, adj. *en Anatomie*, ſe dit de différentes parties, dont la ſituation eſt telle relativement au plan que l'on imagine diviſer le corps en deux parties égales & ſymmétriques.

TRANSVERSE *de l'abdomen*, eſt un muſcle qui eſt placé ſous les muſcles obliques ; il vient du cartilage xiphoïde, des cartilages, des fauſſes côtes, des apophyſes tranſverſes, des vertebres des lombes ; & il s'inſere à la levre interne de la crête de l'os ilion, à l'os pubis & à la ligne blanche.

Ce muſcle unit ſes tendons avec les obliques, à meſure qu'il approche de la ligne blanche. C'eſt le ſeul muſcle que l'on coupe dans l'opération du bubonocele. Il a une membrane mince & fine, qui ferme exactement l'anneau ou trou par où paſſent les vaiſſeaux ſpermatiques. *Voyez* OBLIQUE.

Le muſcle *tranſverſe* de l'uréthre ou le triangulaire vient de la tubéroſité de l'os iſchium, tout proche des érecteurs ; & s'avançant obliquement, va ſe terminer à la partie poſtérieure du bulbe de l'uréthre.

Les apophyſes *tranſverſes* des vertebres ſont des éminences ſituées aux parties latérales, & poſtérieures du corps de chaque vertebre. *Voyez* APOPHYSE & VERTEBRE.

TRANTANAW, (*Géog. mod.*) bourgade de Bohême, dans le cercle de Konigingratz ; elle eſt connue par la victoire que le roi de Pruſſe y remporta ſur les Autrichiens en 1745, & plus anciennement pour avoir donné la naiſſance à Ziska, chef & vengeur des Huſſites. Il perdit fort jeune un œil d'un coup d'épée, & ſon autre œil fut percé d'une fleche au ſiége de Rubi ; mais tout aveugle qu'il étoit, il fit trembler l'empereur Sigiſmond, gagna batailles ſur batailles ; & ſe ſentant près de mourir, il preſcrivit, dit-on, à ſes troupes de faire de ſa peau un tambour, & de s'en ſervir dans tous les combats. (*D. J.*)

TRANTERIE, ſ. f. (*Juriſprud.*) dans certaines coutumes d'Angleterre, ſignifie l'argent qui provient des amendes auxquelles on condamne les marchands de biere & les avitailleurs qui vendent le pain & la biere à faux poids & à fauſſe meſure. Ce terme eſt uſité principalement à Luſton & dans les autres manoirs du comté d'Hereford.

TRAOU, *ou* TRAW, (*Géog. mod.*) ville des états de la république de Veniſe, dans la Dalmatie, ſur la côte, & ſi voiſine de l'île Bua, qu'un de ſes fauxbourgs eſt dans cette île, à laquelle elle communique par des ponts. Elle a un évêché ſuffragant de Spalatro ; cependant elle ne renferme qu'environ quatre mille ames, & pas une ſeule hôtellerie ; en ſorte que les voyageurs y ſont obligés de ſe pourvoir comme ils l'entendent pour leur logement, & pour leur nourriture. *Long.* 34. 10. *latit.* 43. 54.

Traou a été connu des anciens ſous le nom de *Tragurium* ; mais quoique Ptolomée & Strabon en parlent comme d'une île, ce n'eſt qu'une péninſule ; & le canal qui la ſépare du continent, eſt un ouvrage de l'art.

Cette ville eſt devenue fameuſe dans la république des Lettres par un manuſcrit contenant un fragment de Pétrone, qui manquoit à ſes ouvages imprimés, & que M. Petit déterra en 1663, dans la bibliotheque de Nicolas Lippius.

C'eſt un manuſcrit *in-folio* épais de deux doigts, lequel contient pluſieurs traités écrits ſur du papier qui a beaucoup de corps. Les œuvres de Catulle, de Tibulle, & de Properce, ſont écrites au commencement. Enſuite on voit une piece intitulée, *Fragmentum Petronii arbitrii, ex libro decimo quinto, & ſexto decimo*, où eſt contenu le ſouper de Trimalcion, tel qu'il a été imprimé depuis ſur cet original. Le manuſcrit eſt bien liſible, & les commencemens des chapitres & des poëmes, ſont en caracteres bleus & rouges. L'année dans laquelle il a été écrit, eſt marquée page 179 de cette maniere 1423, 20 Novembre.

La découverte de ce manuſcrit fit grand bruit ; & l'Europe ſavante ſe diviſa en trois parties, comme s'il eût été queſtion de reconnoître un prince. L'Italie adopta l'authenticité du fragment ; la France & la Hollande le rejetterent ; l'Allemagne reſta neutre ; car Reineſius même commenta le manuſcrit ſans oſer ſe déclarer ; l'Angleterre occupée des projets de Charles II. & de la réédification de Londres incendiée, ne parut point dans cette conteſtation ſavante ; mais les préjugés ſe diſſiperent bien-tôt par l'impreſſion, & perſonne aujourd'hui ne doute que le fragment ne ſoit de Pétrone. Il eſt certain que le ſiecle de l'écriture de ce manuſcrit (qui eſt à préſent dans la bibliotheque du roi de France) n'avoit pas des eſprits aſſez rafinés, aſſez délicats, & aſſez verſés dans la langue latine, pour oſer emprunter le ſtyle de Pétrone, ſans qu'une ruſe ſi groſſiere n'eût ſauté aux yeux de tout le monde dans des ſiecles éclairés.

Digitized by Google

François Nodot a donné à Paris en 1693, une édition prétendue complete de Pétrone, ſous ce titre : *Titi Petronii arbitri equitis romani ſatyricon, cum fragmentis, Albæ Græcæ*, (à Belgrade) *recuperatis, anno 1688.* Cet ouvrage contient le texte & la traduction de différens morceaux de Pétrone, avec des remarques latines & françoiſes, & la vie de Pétrone. La derniere édition eſt celle de 1713, en 2 vol. *in-12.* mais elle n'eſt ni belle ni exacte, & cependant le livre méritoit plus de ſoin. (*D. J.*)

TRAPA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres diſtinctifs ; le calice eſt compoſé d'une ſeule feuille, découpée en quatre parties dans les bords, & il ſubſiſte. La fleur eſt à quatre pétales, plus larges que les ſegmens du calice, & placés verticalement. Les étamines ſont quatre filets de la longueur du calice ; les boſſettes ſont ſimples ; le germe du piſtil eſt ovale ; le ſtyle eſt ſimple, & a la longueur du calice ; le ſtigma eſt gros & fillonné tout-au-tour ; le fruit eſt une capſule ovale, alongée, pierreuſe, ayant une ſeule loge, & étant armée de quatre épines poſées à l'oppoſite ſur les côtés ; ces épines ſont ce qu'étoient originairement les ſegmens du calice ; la graine eſt une noix ovale. *Linnæi, gen. plant. p. 50.* (*D. J.*)

TRAPAN, ſ. m. *terme de Charpentier*, le haut de l'eſcalier où finit la charpente ; ce mot vient peut-être de *trabes*, poutre, ſolive, chevron, parce que le *trapan* ſe termine par quelque piece de bois qui l'entretient. (*D. J.*)

TRAPANI, *ou* TRAPANO, (*Géog. mod.*) en latin *Drepanium*, ville de Sicile, ſur la côte occidentale de cette île, dans la vallée de Mazara, ſur une langue de terre qui avance dans la mer, à 20 lieues à l'oueſt de Palerme ; ſon port eſt grand, & défendu par un château ; cette ville eſt connue par ſes ſalines & par ſes pêches de thon & de corail. *Long. 30. 12. latit. 38. 18.*

Fardella (Michel-Ange) religieux de l'ordre de S. François, né à *Trapani* en 1650, ſe diſtingua dans la Géométrie, & publia en ce genre d'aſſez bons ouvrages pour le tems. Il mourut à Naples en 1718, dans la ſoixante-huitieme année de ſon âge. Le P. Nicéron a fait ſon article dans ſes *Mémoires des hommes illuſtres, tome XII.* (*D. J.*)

TRAPE, *ou* ATTRAPE, (*Marine.*) *voyez* CORDE DE RETENUE.

TRAPETTE, ſ. f. (*Soierie.*) baguette de roſeau, chargée aux extrémités de deux aiguilles de plomb, qui l'environnent en formant une eſpece de ſpirale, poſée entre les liſſes de fond & celles de rabat. Son uſage eſt de faire retomber les fils qui pourroient demeurer en l'air, après que les navettes ſont paſſées ; le paſſage des etpolins en eſt facilité.

TRAPEZA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Arcadie : Etienne le géographe dit qu'elle étoit près de Tricolonum. Cette ville eſt nommée *Trapezus* par Pauſanias, *l. VIII. c. iij.* qui nous apprend qu'elle devoit ſon nom à Trapezus fils de Lycaon.

2°. *Trapeza*, promontoire de la Troade, à dix-huit milles de la petite ville de Dardanium ; ſelon Pline, *l. V. c. xxx.* il étoit à l'entrée de l'Helleſpont, & on le nomme préſentement *capo de Janiſſeri.* (*D. J.*)

TRAPÈZE, ſ. m. *en Géométrie*, c'eſt une figure plane terminée par quatre lignes droites inégales.

1°. Trois côtes quelconques d'un *trapèze* pris enſemble ſont plus grands que le quatrieme.

2°. Les deux diagonales d'un *trapèze* quelconque inſcriptible dans un cercle diviſent cette figure en quatre triangles ſemblables deux-à-deux.

3°. Si deux côtés d'un *trapèſe* ſont paralleles, le rectangle fait de la ſomme des côtés paralleles & de la moitié de leur diſtance, eſt égale à ce *trapèze.*

4°. Si l'on circonſcrit un parallélogramme à un *trapèze*, de maniere qu'un des côtés du parallélogramme ſoit parallele à une diagonale du *trapèze*, ce parallélogramme ſera double du *trapèze.*

5°. Si deux angles oppoſés d'un *trapèze* quelconque ſont droits, que l'on tire une diagonale qui joigne ces angles, & qu'enſuite des deux autres angles on tire des perpendiculaires ſur cette diagonale, les diſtances du pié de ces perpendiculaires au ſommet des angles droits reſpectifs, ſeront égales.

6°. Si les côtés d'un *trapèze* ſont coupés chacun en deux parties égales, & que l'on joigne les points de biſſection par quatre lignes droites, ces quatre lignes droites formeront un parallélogramme égal à la moitié du *trapèze.*

7°. Si l'on coupe les diagonales d'un *trapèze* chacune en deux parties égales, & que l'on joigne ces points par une ligne droite, la ſomme des quarrés des côtés ſera égale à la ſomme des quarrés des diagonales, plus à quatre fois le quarré de la ligne qui joint les points de biſſection.

8°. Dans un *trapèze* quelconque la ſomme des diagonales eſt plus petite que la ſomme de quatre lignes droites tirées d'un point quelconque, au-dedans de la figure, different du point d'interſection des diagonales. *Chambers.* (*E*)

TRAPÈZE, nom qu'on donne en Anatomie à un muſcle de l'omoplatte ; on l'appelle *trapèze* à cauſe de ſa vraiſſemblance avec la figure géométrique de ce nom. *Voyez nos Planches d'Anatomie & leur explication. Voyez* auſſi OMOPLATE.

Les fibres de ce muſcle ont différentes inſertions & différentes actions. Il vient de la partie inférieure de l'occipital, du ligament cervical, des apophyſes épineuſes de la derniere vertebre du col, des huit, quelquefois dix & même douze des vertebres du dos, & s'inſere à la levre ſupérieure de l'épine de l'omoplate tout-au-tour du rebord poſtérieur de l'acromion & de la portion humérale de la clavicule. *Voyez* OCCIPITAL, VERTEBRE, *&c.*

Trapèze eſt auſſi le nom que l'on a donné au premier des os du ſecond rang du carpe. *Voyez* CARPE.

Cet os a une éminence & un ſinus à ſa face interne ; il a quatre faces articulaires par leſquelles il eſt articulé avec l'os ſcaphoïde, avec la premiere phalange du pouce, avec l'os du métacarpe qui ſoutient l'index, & avec la trapézoïde. *Voyez* TRAPÉZOIDE, *&c.*

TRAPÉZOIDE, ſ. m. (*Géométrie.*) eſt une figure irréguliere ayant quatre côtés qui ne ſont pas paralleles entr'eux. Le *trapezoide* differe du trapeze en ce que ce dernier peut avoir deux côtés paralleles, au lieu que le *trapezoide* n'en a point.

TRAPEZOIDE, *en Anatomie*, nom du ſecond os du ſecond rang du carpe, lequel eſt articulé avec l'os ſcaphoïde, avec le ſecond os du métacarpe, avec le trapeze & avec le grang ; ſa pointe eſt tournée en-dedans de la main. On le nomme auſſi *pyramidal.*

TRAPEZOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans la Carie, ſelon Ptolomée, *l. V. c. ij.* qui la marque dans les terres. Pline, *liv. V. c. xxix.* nomme ſes habitans *Trapezopolitæ.* La notice épiſcopale range la ville de *Trapezopolis* parmi les évêchés de la Phrygie capatiane. (*D. J.*)

TRAPEZUS, (*Géog. anc.*) 1°. montagne du Cherſonnèſe taurique ; c'eſt Strabon, *liv. VII. pag. 309*, qui en parle ; il fait auſſi mention d'une ville du même nom, qui, dit-il, eſt voiſine de la Tibarénie & de la Colchide.

2°. *Trapezus*, ville de la Cappadoce. Ptolomée, *l. V. c. vj.* la marque ſur la côte du Pont Cappadocien, près de Pharnacia. C'étoit, ſelon Etienne le géographe, une colonie des habitans de Sinope. *Voyez* TRÉBISONDE. (*D. J.*)

Digitized by Google

TRAPICHE, ſ. m. (*terme de mines.*) moulin pour caſſer le minérai en Amérique.

Les moulins, dit M. Frezier, que les Eſpagnols appellent *trapiches*, ſont faits à-peu-près de la même maniere que ceux dont on ſe ſert en France pour écraſer des pommes; ils ſont compoſés d'une auge ou grande pierre ronde de cinq à ſix piés de diametre, creuſée d'un canal circulaire profond de dix-huit pouces.

Cette pierre eſt percée dans le milieu pour y paſſer l'axe prolongé d'une roue horiſontale poſée au-deſſous & bordée de demi-godets, contre leſquels l'eau vient frapper pour la faire tourner; par ce moyen on fait rouler dans le canal circulaire une meule poſée de champ qui répond à l'axe de la grande roue.

Cette meule s'appelle la *valteadora*, c'eſt-à-dire, *la tournante*; ſon diametre ordinaire eſt de trois piés quatre pouces; elle eſt traverſée dans ſon centre par un axe aſſemblé dans le grand arbre, qui la faiſant tourner verticalement, écraſe la pierre qu'on a tirée de la mine, que les gens du pays appellent le *métal*, & nous autres en terme françois de forges, le *minerai*. *Voyage à la mer du Sud.* (*D. J.*)

TRAPOR *ou* TRAPOUR *ou* TARAPOR, (*Géog. mod.*) ville des Indes, ſur la côte de Malabar, au royaume de Concan, entre Daman & Baçaïm, ſur une riviere qui ne porte que des bateaux. M. Dellon fait une plaiſante deſcription d'une eſpece de comédie ſainte qu'il y vit jouer dans l'égliſe des dominicains le dimanche de la paſſion. (*D. J.*)

TRAPP, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) les Suédois déſignent ſous ce nom une pierre compoſée d'un jaſpe ferrugineux, tendre, & d'une argille durcie. Cette pierre forme quelquefois des montagnes entieres; mais le plus communément elle forme des veines enveloppées de roche d'une autre eſpece. Le grain de cette pierre eſt plus ou moins fin; quelquefois on y remarque des particules ſemblables à du ſpath calcaire, mais qui ne font point effervescence avec les acides.

Le *trapp* expoſé au feu ſe convertit en un verre noir compacte; par la calcination il devient rouge, & contient environ dix livres de fer par quintal. Dans la partie qui eſt la plus enfoncée en terre, cette pierre eſt communément pleine de gerſures ou de fentes, & elle affecte une figure rhomboïdale. On en mêle en Suede dans la fritte dont on fait le verre de bouteilles. Il y en a de griſe, de rougeâtre, de brune, de noire, de bleuâtre; ſon grain eſt plus ou moins ſenſible; il y en a de ſtriée & de granulée; celle qui eſt noire, prend le poli comme une agate, & eſt compacte comme elle. M. Cronſtedt lui donne le nom de pierre de touche, *lapis lydius*. Voyez *l'eſſai d'une nouvelle minéralogie* publiée en ſuédois en 1758. (—)

TRAPPE, ſ. f. (*Archit.*) fermeture de bois compoſée d'un fort chaſſis & d'un ou deux venteaux, qui étant au niveau de l'aire de l'étage au rez-de-chauſſée, couvre une deſcente de cave. (*D. J.*)

TRAPPE, ſ. f. (*terme de Chaſſe.*) ſorte de piege qu'on met dans une foſſe ou autre lieu pour prendre les loups, les renards & autres bêtes carnacieres. (*D. J.*)

TRAPPE, *moines de la*, (*Géog. mod.*) cette abbaye eſt de l'ordre de Cîteaux, ſituée dans un grand vallon de la province du Perche, diocèſe de Seez, entre les villes de Seez, de Mortagne, de Verneuil & de l'Aigle. Les collines & les forêts qui environnent cette abbaye, ſont diſpoſées de telle ſorte, qu'elles ſemblent vouloir la cacher au reſte de la terre. Elles enferment des terres labourables, des plans d'arbres fruitiers, des pâturages, & neuf étangs qui ſont autour du monaſtere, & qui en rendent les approches ſi difficiles, que l'on a beſoin d'un guide pour y arriver.

Cette abbaye fut fondée en 1140 par Rotrou, comte de Perche, & conſacrée ſous le nom de la ſainte Vierge en 1214, par Robert, archevêque de Rouen. Rien n'eſt plus ſolitaire que ce déſert; car quoiqu'il y ait pluſieurs bourgades à trois lieues à l'entour, il ſemble pourtant qu'on ſoit dans une terre étrangere & dans un autre pays. Le ſilence regne partout; ſi l'on entend du bruit, ce n'eſt que le bruit des arbres lorſqu'ils ſont agités des vents, & celui de quelques ruiſſeaux qui coulent parmi des cailloux.

Les religieux de la *Trappe* ſe couchent en été à huit heures, & en hiver à ſept. Ils ſe levent la nuit à deux heures pour aller à matines, ce qui dure juſqu'à quatre heures & demie. Une heure après ils diſent prime, & ſe rendent enſuite au chapitre. Sur les ſept heures ils vont à leurs divers travaux juſqu'à huit heures & demi, qu'on dit tierce, la meſſe & ſexte; après cela ils reviennent dans leur chambre, vont enſuite chanter none, & ſe rendent au réfectoire à midi.

Les tables ſont propres, nues & ſans nappe. Ils ont devant eux du pain, un pot d'eau & chopine de Paris de cidre. Leur potage eſt ſans beurre & ſans huile; leurs ſauſſes ſont d'eau épaiſſie avec un peu de gruau & de ſel. Une heure après le repas, ils retournent au travail du matin. A ſix heures on dit complies, à ſept on ſonne la retraite; chacun ſe couche ſur des ais où il y a une paillaſſe piquée, un oreiller rempli de paille & une couverture. Tout cela ſe fait en ſilence, & ſans aucun entretien des uns avec les autres.

L'abbaye de la *Trappe* étoit tombée dans un grand relâchement, lorſque M. l'abbé de Rancé l'a reformée. Sa vie a été donnée ou plutôt déguiſée au public ſous les couleurs de la pure adulation, par M. de Maupeou, M. Marſolier, & dom le Nain, frere de M. de Tillemont.

Dom Armand Jean le Bouthillier de Rancé, dit M. de Voltaire, commença par traduire Anacréon, & inſtitua la réforme effrayante de la *Trappe* en 1664. Il ſe diſpenſa, comme légiſlateur, de la loi qui force ceux qui vivent dans ce tombeau, à ignorer ce qui ſe paſſe ſur la terre. Quelle inconſtance dans l'homme! Après avoir fondé & gouverné ſon inſtitut, il ſe démit de ſa place, & voulut la reprendre. Il mourut en 1700, à 74 ans.

Au reſte les lecteurs curieux de plus grands détails peuvent lire la deſcription de l'abbaye de la *Trappe* par Félibien, Paris 1671 & 1692, *in-8°*. (*D. J.*)

TRAPPE, *abbaye de la*, (*Hiſt. eccléſ.*) elle eſt de l'ordre de Cîteaux, ſituée dans le Perche, aux confins de la Normandie, à quatre lieues de Mortagne, vers le nord; elle fut fondée par Rotrou comte de Perche en 1140, ſous le pontificat d'Innocent II. & le regne de Louis VII. elle fut dans ſon origine de l'ordre de Savigny; en 1148. Seſlon quatrieme abbé de Savigny, réunit ſon ordre à celui de Cîteaux, à la ſollicitation & par l'entremiſe de S. Bernard. En 1214 l'égliſe de l'abbaye de la *Trappe* fut conſacrée ſous le nom de la *ſainte Vierge*; en 1200, la comteſſe Matilde avoit fondé l'abbaye des Clairiſtes; l'abbé de la *Trappe* fut le premier abbé de cette abbaye de femmes, & ſes ſucceſſeurs ont encore le droit d'en élire les peres & ſupérieurs. La *Trappe* d'abord fut célebre par la ſainteté de ſes premiers religieux; mais ils dégénererent, ſort de toutes les choſes humaines, de la vertu de leurs fondateurs. L'abbaye de la *Trappe* fut pluſieurs fois ſaccagée par les Anglois, pendant les guerres que nous avions alors avec eux. Les religieux de la *Trappe* eurent le courage de demeurer quelque tems dans leur maiſon; la continuité du péril auquel ils étoient expoſés, les en chaſſa; la guerre venant à ceſſer, ils rentrerent tous dans leur monaſtere; mais ils avoient eu le tems

de ſe corrompre dans le monde. En 1526, la *Trappe* eut des abbés commendataires; en 1662, l'abbé Jean le Boutilier de Rancé, converti non par la mort ſubite, je crois, de la belle madame de Montbazon, dont il étoit amant favoriſé, mais par une circonſtance extraordinaire qui l'a ſuivie, porta la réforme la plus auſtere à la *Trappe*. C'eſt-là que ſe retirent ceux qui ont commis quelques crimes ſecrets dont les remords les pourſuivent; ceux qui ſont tourmentés de vapeurs mélancoliques & religieuſes; ceux qui ont oublié que Dieu eſt le plus miſéricordieux des peres, & qui ne voient en lui que le plus cruel des tyrans; ceux qui réduiſent à rien les ſouffrances, la mort, & la paſſion de Jeſus-Chriſt, & qui ne voient la religion que du côté effrayant & terrible. C'eſt de-là que partent des cris, & là que ſont pratiquées des auſtérités qui abregent la vie, & qui ſont injure à la divinité.

TRAPPÉ, (*Jardinage.*) ſignifie bien *ramaſſé*, bien *venu*. Il ſe dit ordinairement des melons; voilà un melon qui *trappe*.

TRAQUENARD, ſ. m. (*terme de Manege.*) entrepas qui eſt un train ou amble rompu, qui ne tient ni du pas ni du trot, mais qui approche de l'amble. Le cheval qui a cette ſorte d'allure, ſe nomme traquenard, *ex eo quod intricat pedes*, dit Saumaiſe.

TRAQUENARD, ſ. m. (*terme de Chaſſe.*) ſorte de piege compoſé d'ais rangés en forme de cercueil, & dont on fait uſage pour prendre des chats ſauvages, des belettes, des fouines, &c. On fait des *traquenards* ſimples & doubles; mais ces derniers ſont les meilleurs. (*D. J.*)

TRAQUER, v. act. (*terme de Chaſſe.*) entourer un bois, y envelopper les bêtes fauves de telle maniere qu'elles ne puiſſent ſe ſauver, ſans être apperçues de quelque chaſſeur. (*D. J.*)

TRAQUET, TARIER, GROULARD, ſubſt. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) *oenanthe tertia* Rai, *muſicapa tertia* Ald. *rubetra belloni*, oiſeau qui eſt de la groſſeur de la linotte; la tête & le cou ſont noirs; il y a de chaque côté une tache blanche, diſpoſée de façon qu'il ſemble que cet oiſeau ait un collier; les plumes du milieu du dos ſont noires & ont les bords roux; il y a au-deſſus du croupion une tache blanche. La poitrine eſt rouſſe ou d'un jaune rougeâtre, le ventre a une couleur blanche, mêlée d'une teinte de rouge. Le mâle & la femelle ont ſur les ailes près du dos une tache blanche. Ils different principalement des autres oiſeaux de leur genre par ce caractere qui leur eſt particulier. Le bec, les piés & les ongles ſont noirs. Rai, *ſynop. meth. avium.* *Voyez* OISEAU.

TRAQUET, ſ. m. (*terme de Meunier.*) cliquet de moulin; c'eſt une petite ſoupape qui ouvre & ferme l'ouverture de la trémie, pour laiſſer tomber le grain peu-à-peu ſur la meule. (*D. J.*)

TRASELLE, ſ. m. (*Poids étranger.*) poids en uſage dans quelques villes de l'Arabie, particulierement à Mocha, célebre par ſon grand négoce; le *traſelle* peſe 28 liv. il en faut 15 pour le bahars; dix manus ſont un *traſelle*. Savary. (*D. J.*)

TRASI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom vulgaire qu'on donne au ſouchet rond & bon à manger; il croît dans les pays chauds, & ſur-tout en Italie; de-là vient que Gerard le nomme *cyperus eſculentus*, traſi *Italorum*. Il eſt appellé par Tournefort, & par tous les autres botaniſtes, *cyperus rotundus*, *eſculentus*, *anguſti folius*. Ses tiges hautes d'environ deux piés, portent en leurs ſommités des fleurs à pluſieurs étamines ramaſſées en tête, de couleur jaunâtre; ces têtes ſont compoſées de diverſes feuilles en écaille, ſous chacune deſquelles il vient, lorſque la fleur eſt paſſée, une graine relevée de trois coins. Les racines du *traſi* ſont chargées de tubercules charnus, gros comme de petites noiſettes, couverts d'une écorce ridée jaunâtre, ayant la chair blanche, ferme, d'un goût doux, approchant de celui de la chataigne, & ſans odeur. (*D. J.*)

TRASIMENE, LAC DE, (*Géog anc.*) lac d'Italie dans la Toſcane, fatal aux Romains du tems de la guerre punique; car c'eſt où Annibal vainquit le conſul Flaminius. Polybe, *liv. III. ch. lxxxij.* dit Τραζιμένιν λίμνην; Strabon, *liv. V.* comme la plûpart des auteurs latins écrit Τραζιμενὸν, par un T ſimple; mais ces deux anciens ſe trompent dans la pénultieme, que les poëtes latins font longue; Ovide, *l. VI. Faſt. v. 765.*

. . . Traſimenaque *littora teſtis.*

Silius Italicus, *l. IV. v. 740.* en uſe de même:

. . . *Stagnis* Traſimenus *opacis.*

Et Stace, *l. I. Silvar. car. jv. v. 86.*

. . . *Gaudet* Traſimenus *& Alpes Cannenſeſque anima.*

Le nom moderne de ce lac eſt *Lago di Perugia.* (*D. J.*)

TRASMAUR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, ſur la droite du Draſain, près de ſon confluent avec le Danube.

TRASSER, *ou* TRACER, (*Comm.*) terme qui eſt de quelque uſage parmi les négocians & banquiers. Il ſignifie *tirer* une lettre de change ſur quelqu'un, ou *prendre* de l'argent à change. *Voyez* CHANGE. *Dict. de Comm.*

TRASTRAVAT, CHEVAL, (*Manege.*) on appelle en termes de manege, un *cheval traſtravat*, celui qui a des balzanes à deux piés qui ſe regardent diagonalement & en croix de S. André, comme au pié montoir de devant, & au pié hors-montoir du derriere, ou-bien au pié hors montoir du devant, & au pié montoir du derriere. On appelle *travat*, celui qui a des balzanes aux deux piés du même côté. Le cheval travat, ainſi que le *traſtravat* ne ſont pas eſtimés. (*D. J.*)

TRATRATRATRA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede de l'île de Madagaſcar. Les voyageurs ne nous en apprennent rien, ſinon qu'il eſt de la grandeur d'une géniſſe de deux ans, qu'il a une tête ronde qui a du rapport avec celle d'un homme. Il reſſemble par-devant & par-derriere à un gros ſinge, & ſe tient dans les deſerts.

TRATTES, ſ. f. pl. (*Charpent.*) ce ſont des pieces de bois, longues de trois piés, & groſſes de ſeize pouces, que l'on poſe au-deſſus de la chaiſe d'un moulin à vent, & qui en porte la cage. (*D. J.*)

TRAVADES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont certains vents inconſtans qui parcourent quelquefois les trente-deux rumbs en une heure. Ils ſont ordinairement accompagnés d'éclairs, de tonnerres, & d'une pluie abondante.

TRAVAIL, ſ. m. (*Gramm.*) occupation journaliere à laquelle l'homme eſt condamné par ſon beſoin, & à laquelle il doit en même tems ſa ſanté, ſa ſubſiſtance, ſa ſérénité, ſon bon ſens & ſa vertu peut-être. La Mythologie qui le conſidéroit comme un mal, l'a fait naître de l'Erebe & de la Nuit.

TRAVAIL, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot dans l'Ecriture ſe prend pour la fatigue du corps, *Job. v. 7.* pour celle de l'eſprit, *Pſ. xxjv. 18.* pour les fruits du *travail*, *Deut. xxviij. 33.* & finalement par une figure de Rhétorique pour l'injuſtice, ſous la langue du méchant, eſt le *travail* de l'iniquité, *Pſ. x. 7.* (*D. J.*)

TRAVAIL, ſ. m. (*Art milit.*) eſt le remuement des terres, le tranſport & l'arrangement des gabions, des ſacs à terre, des briques, des faſcines, & de tout ce que l'on fait pour ſe loger & ſe couvrir. Ainſi les travailleurs ſont des pionniers, & le plus ſouvent des ſoldats commandés pour remuer les terres, ou s'occuper à quelqu'autres travaux. *Dict. militaire.*

Digitized by Google

TRAVAIL, (*Maréchal.*) cheval de *travail* ou de fatigue, opposé au simple cheval de parade ou de cérémonie.

Les maréchaux donnent aussi ce nom de *travail* à un bâtis, ou assemblage de charpente composé de quatre piliers quarrés *A*, *A*, *A*, *A*, de sept à huit piés de haut hors de terre, de quatre piés ou environ de fondation, & de neuf pouces d'équarrissage *B*, *B*, *B*, *B*. Les deux bouts sont formés par la distance de ces quatre piliers, où ils sont deux à chaque bout qui ne doivent être éloignés l'un de l'autre que de deux piés, ayant une traverse en-haut, une autre à rase terre, & la troisieme au bout de leurs extrémités qui est en terre. Chaque couple de piliers ainsi assemblés, & éloignés l'un de l'autre de quatre piés quatre pouces, & assemblés de chaque côté par trois traverses *C C*, *D D*, *E E*, qui prennent aux mêmes hauteurs que les six premieres, ce qui compose un bâtiment de bois à jour, formant un quarré long; à chacun de ces piliers quarrés on fait plusieurs mortaises pour y ajouter les pieces nécessaires.

Premierement à cinq piés & demi de terre, on ajoute par ce côté une traverse quarrée *F F*, ayant demi-pié d'équarrissage, à laquelle on cloue & attache en-dedans cinq crochets de fer à égale distance, & ayant la tête en-bas; vis-à-vis & de l'autre côté, on met à égale hauteur un rouleau, ou une traverse ronde *G*, garnie de cinq autres crochets ou crampons; ses deux bouts plus épais *H H*, sont équarris & ferrés au-delà, près des piliers des deux crics à dents *L*, dans lesquels s'engrene à chacun un morceau de fer qui les arrête; on perce chaque bout de deux trous de tariere, un à chaque face du quarré qui perce tout au-travers.

A quatre piés de terre, on fait une mortaise dans le pilier à moitié d'épaisseur, & à un pié de terre, une autre pareille pour y faire entrer deux traverses, ou barres mobiles *M M*, qui forment le *travail* des deux côtés, dont au bout entre dans la mortaise d'en-bas d'un pilier, & l'autre dans la mortaise d'en-haut de l'autre pilier, où elle est retenue par un morceau de fer attaché au-dessus *N N*, qu'on range pour la faire entrer, & qu'on laisse retomber pour l'empêcher d'en sortir.

Quatre autres barres mobiles *O O*, deux à chaque bout, forment les deux bouts du *travail*; celles-là se coulent dans des mortaises qui percent les piliers d'outre-en-outre; la plus haute se fait à trois piés ou trois piés deux pouces de terre, & celle d'au-dessous à deux piés deux pouces de terre.

On cloue à chaque pilier deux gros anneaux de fer *P P*, à rase-terre, dont l'un regarde le côté du *travail*, & l'autre le bout en-dedans.

A deux piés de terre on fait une petite mortaise destinée à recevoir le bout d'une double potence de fer *Q Q*, qui a environ quinze pouces de long hors du pilier; elle fait un petit coude à deux pouces près du pilier, qui la rejette en-dehors; & sa tête qui a six pouces de longueur, finit par deux boulons.

A deux piés & demi de terre sont percées deux autres mortaises tranchantes, faites pour y fourrer deux barres de fer rondes *R R*, d'un pié de long, & terminées par un quarré de fer, dans lequel sont deux trous de même figure, destinés à recevoir une barre de fer ronde *S S*, qu'on fait entrer de l'une à l'autre. Chaque traverse du haut des bouts du *travail*, est garnie d'un anneau *T*, qui pend, ou d'un rouleau *V*, soutenu par deux branches, qui tourne sur lui-même: du côté de la traverse ronde *G*, à chaque pilier, est une barre de fer ronde *X X*, qui pend à une chaîne, & qu'on arrête en la passant dans un anneau qui l'empêche de vaciller: on met aussi de petits anneaux de fer pour passer les longes du licou du cheval ou de la cavessine de main, ou bien on les arrête avec des crochets *Y Y*, qui pendent entre les deux barres des bouts. On garnit le dedans des quatre piliers des bouts du *travail* de cuir rembourré & cloué *Z Z Z Z*: on couvre tout le *travail* d'un toit qui y tient, ou d'un appenti attaché à la muraille voisine, s'il est auprès d'une muraille, ou qu'il ne soit pas isolé.

Comme tous les quatre piliers sont percés des mêmes mortaises, il n'y a moyennant cela ni devant ni derriere; c'est-à-dire que la tête du cheval peut être à un bout ou à l'autre indifféremment, parce que toutes les traverses mobiles, les barres, *&c.* s'ajustent d'un côté comme de l'autre.

On fait les fondemens de quatre piés de profondeur pour rendre le *travail* capable de résister aux efforts du cheval; on doit murer tout le dedans avec chaux & ciment, le paver à rase-terre, & à un pié & demi tout-autour.

Les traverses d'en-haut servent à l'assemblage.

Les anneaux ou rouleaux qui sont aux bouts, servent à lever la tête du cheval lorsqu'on veut lui donner des breuvages ou des pilules.

Les crochets de fer qui sont aux traverses immobiles des côtés, servent à soutenir & à élever la soupente, & les barres rondes attachées à des chaînes de fer, sont faites pour tourner la traverse ronde, en les mettant successivement dans les trous de tariere qui sont aux bouts.

Les traverses ou barres de bois qui vont en biais des deux côtés, sont faites pour empêcher le cheval de se jetter de côté.

Les traverses ou barres de bois mobiles qui sont deux devant & deux derriere, empêchent le cheval de sortir du *travail* en avançant ou en reculant.

La double potence de fer est destinée à tenir, lever & attacher le pié de devant pour y travailler.

Les barres & la traverse de fer sont faites pour tenir & arrêter le pié de derriere.

Les anneaux du bas des piliers doivent servir à tenir en respect (par le moyen des cordes qui entourent le pâturon & qui passent au-travers desdits anneaux), les piés auxquels on ne travaille pas.

Les rembourrures des piliers empêchent que le cheval ne se blesse la tête contre les piliers. L'inspection de la figure mettra le lecteur au fait de ce qu'on vient de dire.

TRAVAIL A MOUILLER, *terme de Mégissier*, qui se dit des peaux de mouton qu'on façonne sur la herse en les mouillant avec de l'eau quand on veut en faire du parchemin. *Voyez* PARCHEMIN.

TRAVAIL, *en Peinture*, on dit voila un beau *travail*, pour exprimer une belle exécution; en ce cas ce terme est synonyme avec celui de manœuvre. *Voyez* MANŒUVRE.

TRAVAIL, on dit en *Fauconnerie*, oiseau de grand *travail*, c'est celui qui est fort dans son vol, & ne se rebute point.

TRAVAIL, *gens de*, (*Commerce.*) qu'on nomme aussi *hommes de peine*, & *manouvriers*; ce sont ceux qui par leur profession sont destinés à des ouvrages laborieux, à porter de pesans fardeaux, ou à quelqu'autre exercice violent. *Voyez* CROCHETEUR, FORT, GAGNE DENIER. *Diction. de Commerce.*

TRAVAILLER, v. n. (*Gram.*) s'occuper à quelque ouvrage, faire ou exécuter quelque chose qui demande de la peine & du travail. *Voyez* TRAVAIL.

Travailler à la tâche. C'est faire marché & être payé à tant par piece d'un certain ouvrage. *Voyez* TACHE.

Travailler à la journée. C'est faire prix à tant par jour, sans être fixé à une certaine quantité d'ouvrage.

Travailler se dit aussi dans le *commerce* des marchands qui font un négoce considérable, & qui sont fort achalandés: on dit en ce sens qu'un négociant *travaille* beaucoup; l'argent *travaille* lorsqu'on ne le laisse

Digitized by Google

laiſſe point oiſif dans un coffre fort, & qu'on en ſait un emploi continu qui le multiplie.

TRAVAILLER, v. act. (*Archit.*) ce terme a pluſieurs ſignifications dans l'art de bâtir. On dit qu'un bâtiment *travaille*, lorſque n'étant pas bien fondé ou conſtruit, les murs bouclent & ſortent de leur à-plomb, que les voutes s'écartent, que les planchers s'affaiſſent, &c. on dit auſſi que le bois *travaille*, lorſqu'étant employé verd, ou mis en œuvre dans quelque lieu trop humide, il ſe tourmente, enſorte que les panneaux s'ouvrent & ſe cambrent, les languettes quittent leurs rainures, & les tenons leurs mortaiſes. Voici les autres ſignifications de ce terme.

Travailler à la piece. C'eſt faire des pieces pareilles pour un prix égal, comme baſes, chapiteaux, baluſtres, &c. qui ont chacun leur prix.

Travailler à la tâche. C'eſt pour un prix convenu, faire une partie d'ouvrage, comme la taille d'une pierre où il y a de l'architecture, de la ſculpture, &c.

Travailler à la toiſe. C'eſt marchander de l'entrepreneur ou du bourgeois, la toiſe courante, ou ſuperficielle de différens ouvrages, comme taille de pierre, gros & legers ouvrages de maçonnerie, &c.

Travailler par épaulées. C'eſt reprendre peu-à-peu & non de ſuite, quelque ouvrage par ſous-œuvre, ou fonder dans l'eau. C'eſt auſſi employer beaucoup de tems à conſtruire quelque bâtiment, parce que les matieres ou les moyens ne ſont pas en état pour l'exécuter diligemment. *Daviler.* (*D. J.*)

TRAVAILLER, (*Marine*) on dit que la mer *travaille*, lorſqu'elle eſt fort agitée; qu'un vaiſſeau *travaille*, lorſqu'il tangue & roule ſi fort, qu'il ne peut faire route.

TRAVAILLER, *en Muſique*, on dit qu'une partie *travaille* quand elle fait beaucoup de notes & de diminutions, tandis que d'autres parties font des tenues, ou marchent plus poſément. *Voyez* PARTIES, TENUE. (*S*)

TRAVAILLER A LA MAIN, *en terme de Cirier*, c'eſt former le corps d'un cierge, &c. avec de la cire qui n'a point été fondue, mais qui eſt aſſez molle pour être appliquée & preſſée le long de la meche. On roule ces ſortes d'ouvrages, & on les finit comme les autres.

TRAVAILLEURS, ſ. m. (*Commerce.*) on nomme ainſi à Amſterdam ce qu'on appelle à la douane de Paris des *gagne-deniers*, c'eſt-à-dire des hommes de peine & de travail deſtinés au ſervice des marchands, pour la conduite de leurs marchandiſes au poids public, ou pour les charger ou décharger des vaiſſeaux.

Ces *travailleurs* qui ſont nommés par les bourguemeſtres & en grand nombre, ſont diſtribués en dix ou douze compagnies, diſtinguées par différens noms. Les principales ſont les chapeaux rouges, les chapeaux noirs, les chapeaux bleus, les ſcotze-veen, les zeeuwſches, & les veens.

Chaque marchand a ordinairement ſes *travailleurs* affectés, qui livrent ou reçoivent les marchandiſes qu'il vend ou qu'il achete au poids public. Les *travailleurs* du vendeur reglent la taxe des marchandiſes & les font peſer, après quoi les *travailleurs* du vendeur en reſtent chargés; ils ſont fideles & connoiſſeurs en fait de marchandiſes; ce ſont eux qui avancent les frais du tranſport, dont ils portent tous les mois un compte à celui qui les emploie, auſſi-bien que des droits du poids & de leur ſalaire. *Dict. de com.*

TRAVAISON, ſ. m. (*Archit.*) terme dont M. Blondel s'eſt ſervi dans ſon *cours d'architecture*, pour *trabéation*, ou *entablement*: on donnoit autrefois ce nom à toutes les travées d'un plancher. (*D. J.*)

TRAVANÇOR, (*Géogr. mod.*) royaume de la preſqu'île de l'Inde, ſur la côte de Malabar. Il eſt borné au nord par les états du Samorin, au levant par le royaume de Maduré, au midi & au couchant par la mer. Le ſouverain de ce pays eſt un des plus petits princes des Indes, & paye tribu au roi de Maduré. Les Hollandois ont deux forts dans cette contrée, celui de Coilan, & celui de Tangapatam. (*D. J.*)

TRAVAT, adj. m. *terme de Manege*, c'eſt un vieux terme de manege, qui ſe dit d'un cheval qui a des balſanes, ou marques blanches aux deux piés du même côté, à la jambe de devant & à celle de derriere: on l'appelle auſſi *cheval travé*; & le cheval qui a ſes balſanes aux deux piés, en croix de S. André, ſe nomme *traſtravat*. *Voyez* ce *mot.* (*D. J.*)

TRAVATES, (*Hiſt. nat.*) ce ſont des ouragans terribles qui ſe font ſentir ſur la côte de Guinée. Ils s'annoncent par un nuage noir, qui d'abord erre dans les airs, ſemblable à un point d'une petiteſſe extrême; il s'étend tout-à-coup avec une rapidité ſurprenante, couvre tout l'horiſon, forme une tempête horrible, & lance le tonnerre & les éclairs avec tant de violence & de célérité, qu'en raſe campagne on n'a que le tems de ſe jetter par terre, & ceux qui navigent ſur mer ſont forcés de couper leurs voiles & leurs cordages, de peur d'être emportés ou engloutis ſous les eaux. Ces ouragans ne durent communément qu'une heure.

TRAVE, LA, (*Géogr. mod.*) en latin *Chaluſus*; riviere d'Allemagne, dans la baſſe Saxe, au duché de Holſtein. Elle ſort d'un lac de la préfecture de Ségeberg, arroſe la ville de Lubec, & va ſe perdre dans la mer Baltique, à Travemunde. (*D. J.*)

TRAVÉE, ſ. f. (*Archit.*) rang de ſolives poſées entre deux poutres dans un plancher. Ce mot eſt dérivé ou du latin *trabs*, une poutre, ou de *tranſverſus*, qui eſt en travers, comme ſont les ſolives entre deux poutres.

Travée de baluſtre. Rang de baluſtre de bois, de fer, ou de pierre, entre deux piéd'eſtaux.

Travée de comble. C'eſt ſur deux ou pluſieurs pannes, la diſtance d'une ferme à une autre, peuplée de chevrons des quatre à la latte. Cette diſtance eſt de neuf en neuf, & de douze en douze piés, & à chaque *travée* il y a des fermes poſées ſur un tirant.

Travée de grille de fer. Rang de barreaux de fer, entretenu par ſes traverſes entre deux pilaſtres, ou montans à jour, ou entre deux piliers de pierre.

Travée d'impreſſion. C'eſt la quantité de deux cens ſeize piés, ou ſix toiſes ſuperficielles d'impreſſion, de couleur à l'huile ou à détrempe, à laquelle on reduit les planchers plafonnés, les lambris, les placards, & autres ouvrages de différentes grandeurs, imprimés dans les bâtimens pour en faire le toiſé. Les *travées* des planchers apparens ſe comptent doubles, à cauſe des enfonçures de leurs entrevoux. *Daviler.* (*D. J.*)

TRAVÉE *de pont*, (*Architect. hydraul.*) partie du plancher d'un pont de bois, contenue entre deux files de pieux, & faites de travons ſoulagés par des liens ou contrefiches, dont les entrevoux ſont couverts de groſſes doſſes, ou madriers, pour en porter le couchis. Il n'y a peut-être dans aucun pont des *travées* d'une ſi prodigieuſe groſſeur, que celles du pont de bois de Lyon: elles ſont ſoutenues en décharge avec des étriers de fer. (*D. J.*)

TRAVÉE, ſ. f. (*Toiſerie de Peinture.*) ce mot, dans les toiſés qui ſe font des gros ouvrages de peinture, déſigne un certaine eſpace ou meſure, ſur laquelle on eſtime le prix de ces ouvrages. La *travée*, ſuivant les us & coutumes de Paris, eſt de ſix toiſes en quarré, ou 216 piés de ſuperficie; il eſt vrai que M. Félibien, dans ſes *principes d'architecture*, la met ſeulement à quatre toiſes & demi; mais dans tous les mémoires, la *travée* des gros ouvrages de peinture, a conſtamment été miſe à ſix toiſes quarrées. (*D. J.*)

Digitized by Google

TRAVEMUNDE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne en baſſe-Saxe, dans le duché de Holſtein, à l'embouchure de la Trave, qui lui donne ſon nom. Elle appartient aux habitans de Lubeck, qui y tiennent garniſon. Il y a un fanal où on allume de la lumiere pour éclairer les vaiſſeaux qui ſont en mer pendant la nuit. *Long.* 28. 42. *latit.* 54. 6. (*D. J.*)

TRAVERS, ſ. m. (*Gram.*) terme relatif qui marque la poſition d'une choſe comparée à une autre poſition de la même choſe; ſi *travers* s'oppoſe à *droit*, *droit* ſignifie *vertical*, & *travers* ſignifie *horiſontal*; ſi *travers* s'oppoſe à *long*, il marque le *large*.

TRAVERS, *ou* TRAVERSE, ſ. m. (*Archit.*) *voyez* ce *mot*. C'eſt une piece de bois ou de fer, qu'on met au milieu d'un aſſemblage de pieces de menuiſerie, de charpenterie, & de ferrurerie. (*D. J.*)

TRAVERS, ſ. m. *terme d'Artillerie*, cordage qui ſert à lier des canons & autres pieces d'artillerie, ſur leurs chariots.

TRAVERS, ſ. m. *terme de Cordeur de bois*, ce mot ſe dit d'une buche qu'on jette ſur la voie de bois, lorſqu'elle eſt cordée.

TRAVERS, ſ. m. *terme de Doreur ſur cuir*, ce mot, parmi les doreurs ſur cuir, & les relieurs, ſe dit d'un filet d'or qui va le long du côté du dos d'un livre relié en maroquin, en veau, en baſane, ou autrement.

TRAVERS, (*Juriſprud.*) eſt un droit de péage qui eſt dû à certains ſeigneurs, pour le paſſage des marchandiſes qui traverſent leur ſeigneurie; ces droits ont été établis pour l'entretien des chemins, ponts, & chauſſées néceſſaires pour le chemin de *traverſe*; il en eſt parlé dans pluſieurs coutumes, comme Amiens, Péronne, Saint-Paul, Senlis, Valois, Clermont, grand Perche. *Voyez* SERGENS TRAVERSIERS, & la *gloſſ.* de M. de Lauriere, au *mot* TRAVERS, & les *mots* PASSAGE, PEAGE, PONTONAGE. (*A*)

TRAVERSAGE, ſ. m. (*Tonderie de drap.*) ce mot ſignifie la façon que l'on donne à un drap ou autre étoffe de laine, quand on les tond par l'endroit; mais on dit plus ordinairement *coupe d'envers*.

TRAVERSE, ſ. f. (*Archit.*) mot générique, qui ſe dit d'une piece de bois ou de fer, qui ſert à en affermir d'autres. Il y a des *traverſes* de portes, de fenetres, de chaſſis; il y en a qui ſe poſent obliquement ſur une porte de menuiſerie; les *traverſes* ſont appellées par Vitruve, *impages*. (*D. J.*)

TRAVERSE, c'eſt *dans la Fortification*, une élévation de terre ou de maçonnerie, qui occupe la largeur d'un ouvrage quelconque pour le couvrir de l'enfilade.

Traverſes du chemin-couvert, ſont des ſolides de terre de même épaiſſeur que le parapet du rempart, qui en occupent la largeur de diſtance en diſtance, & qui la mettent à l'abri de l'enfilade. Elles ſont marquées *b*, *b*, *Pl. I. des fortifications*, *fig. 1. & 2.*

Traverſe dans le foſſé ſec, eſt une eſpece de chemin-couvert qui en *traverſe* la largeur; on les nomme quelquefois *places d'armes*. *Voyez* PLACES D'ARMES. Ces *traverſes* ne conſiſtent qu'en un parapet perpendiculaire aux faces des ouvrages qui *traverſe* toute la largeur du foſſé, à l'exception d'un petit eſpace auprès de la contreſcarpe, fermé par une barriere. Ce parapet eſt élevé de 3 piés ſur le niveau du foſſé, qui eſt creuſé du même nombre de piés en cet endroit: il a une banquette, & il eſt paliſſadé comme celui du chemin-couvert. La pente des terres du parapet de la *traverſe* ſe perd en pente dans le foſſé, de la même maniere que celui du chemin-couvert le fait dans la campagne. On fait de ces ſortes de *traverſes* dans les foſſés ſecs des dehors. (*Q*)

TRAVERSE, (*Fortification.*) dans un foſſé plein d'eau, eſt une eſpece de galerie que l'on fait en jettant dans le foſſé des ſolides, des faſcines, des pierres, de la terre ou autres choſes, vis-à-vis l'endroit où on doit attacher le mineur au pié de la muraille, afin de remplir le foſſé & de ſe pratiquer un paſſage par-deſſus. *Voyez* GALERIE, *Chambers*.

Cette eſpece de galerie ou de *traverſe* n'eſt plus guere en uſage. *Voyez* PASSAGE DU FOSSÉ. (*Q*)

TRAVERSE, (*Fortification.*) ſignifie auſſi tout *retranchement* ou *ligne* fortifiée avec des faſcines, des tonneaux, ou ſacs à terre ou gabions. *Chambers*.

TRAVERSES TOURNANTES, (*Fortificat.*) ce ſont dans l'attaque des places, des *traverſes* qu'on conſtruit dans les logemens pour ſe garantir de l'enfilade, & autour deſquelles le logement tourne, à l'exception néanmoins du côté où elles joignent le parapet du logement. Elles ſe conſtruiſent principalement dans le logement du chemin-couvert, dans ceux des demi-lunes, *&c. voyez* de ces *traverſes* dans le logement du chemin-couvert ou du haut du glacis, *Pl. XVI. de Fortificat. fig. I. n°. 1.* (*Q*)

TRAVERSE, (*Marine.*) *voyez* TRAVERSIN.

TRAVERSE MISAINE, (*Marine.*) commandement à l'équipage du vaiſſeau, de haler l'écoute du miſaine pour la *traverſer*.

TRAVERSE DE DEVANT, *terme de Charron*; c'eſt un morceau de bois ſculpté qui s'attache des deux bouts ſur les deux brancarts, entre le ſiége du cocher & la planche des pages, cette *traverſe* ſert pour attacher par-devant les ſuſpentes. *Voyez* les *Planches du Sellier*.

TRAVERSE DE SUPPORT, *terme de Charron*; c'eſt une bande de bois plate de la longueur environ de trois piés qui ſe poſe avec des chevilles ſur le derriere des fourchettes. *Voyez les fig. Pl. du Charron*.

TRAVERSE, (*Jardinage.*) ſe dit d'une allée qui ne peut être ainſi appellée que relativement à une autre, qui eſt ſur un autre alignement & qui la coupe.

TRAVERSE, ſ. f. (*Menuiſ.*) piece de bois qui s'aſſemble avec les battans d'une porte, ou qui ſe croiſe quarrément ſur le meneau montant d'une croiſée.

On appelle auſſi *traverſes* des barres de bois, poſées obliquement & clouées ſur une porte de menuiſerie. (*D. J.*)

TRAVERSE DE CHASSIS, ſ. f. *terme de Menuiſier*; c'eſt le morceau de bois qui eſt au-deſſus & au bas du chaſſis, & qui ſe joint avec le battant de ce chaſſis. (*D. J.*)

TRAVERSE DE FER, (*Serrur.*) groſſe barre de fer qui avec une pareille, retient par le haut & par le bas, les montans de coſtiere & de battement, & les barreaux du ventail d'une porte de fer. Il y a de ces *traverſes* qui ſe mettent à hauteur de ſerrure pour entretenir les barreaux trop longs, & qui ſervent à renfermer les ornemens de friſe, & bordures de ferrurie. Les grilles de fer ont auſſi des *traverſes* qui en fortifient les barreaux. (*D. J.*)

TRAVERSE, ſ. f. *terme de Blaſon*, ce mot ſe dit d'une eſpece de filet qui ſe poſe dans les armes des bâtards, traverſant l'écu de l'angle ſéneſtre du chef, à l'angle dextre de la pointe, & qui ne contient en ſa largeur que la moitié du bâton. P. *Meneſtrier*. (*D. J.*)

TRAVERSÉ, (*Gram.*) participe du verbe *traverſer*. *Voyez* TRAVERSER.

TRAVERSÉ, (*Maréchal.*) on appelle ainſi un cheval qui eſt étoffé & qui a les côtes larges.

TRAVERSÉE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt le trajet ou voyage par mer, qu'on fait d'un port à un autre.

TRAVERSER, v. act. (*Gram.*) paſſer au milieu, ou aller au-delà de quelque choſe. On *traverſe* la riviere à la nage, on *traverſe* une contrée en poſte. Ce trou *traverſe* toute cette épaiſſeur; la pluie a *traverſé* ſes habits. *Voyez* d'autres acceptions du même mot aux *articles ſuivans*.

TRAVERSER, (*Marine.*) c'eſt préſenter le côté.

TRAVERSER L'ANCRE, (*Marine.*) c'eſt mettre l'ancre le long du côté du vaiſſeau, pour la remettre en ſa place.

TRAVERSER LA LAME, (*Marine.*) c'eſt aller de bout à la lame.

TRAVERSER LA MISAINE, (*Marine.*) c'eſt haler ſur l'écoute de miſaine, pour faire entrer le point de la voile dans le vaiſſeau, afin de le faire abattre lorſqu'il eſt trop près du vent.

TRAVERSER, *terme de Manege*; ce mot ſe dit d'un cheval qui coupe la piſte de travers, qui jette ſa croupe d'un autre côté que ſa tête. On dit auſſi qu'un cheval ſe *traverſe* en reculant, quand il ne recule pas auſſi droit qu'il a avancé. (*D. J.*)

TRAVERSER *du bois*, v. act. *terme de Menuiſier*; c'eſt le raboter ou rifler ſur la largeur, avant que de le dreſſer de fil. (*D. J.*)

TRAVERSIER, ſ. m. (*Marine.*) petit bâtiment qui n'a qu'un mât, qui porte ordinairement trois voiles, l'une à ſon mât, l'autre à ſon étai, & la troiſieme à un boute-hors, qui regne ſur ſon gouvernail, & dont on ſe ſert pour la pêche, & pour faire de petites traverſées.

On appelle auſſi *traverſier* un ponton, parce qu'il eſt propre à de petites traverſées.

TRAVERSIER DE CHALOUPE, (*Marine.*) c'eſt une piece de bois qui lie les deux côtés d'une chaloupe par l'avant. On donne encore ce nom à deux pieces de bois qui traverſent une chaloupe de l'avant & de l'arriere, & où ſont paſſées les herſes qui ſervent à l'embarquer.

TRAVERSIER DE PORT, (*Marine.*) nom qu'on donne au vent qui vient en droiture dans un port, & qui en empêche la ſortie.

On dit *mettre la miſaine au traverſier*, quand on met le point de la voile vis-à-vis du *traverſier*; ce qui a lieu dans un vent largue.

TRAVERSIERS *ou* DRAGUE, une ſorte de filet uſité dans l'île de Ré dans le reſſort de l'amirauté de la Rochelle.

Les bateaux *traverſiers* de la flotte pêchent à la voile comme tous les autres ſemblables pêcheurs; leur ſac eſt de la même forme, quarré; il a environ quatre braſſes d'ouverture, & ſix de profondeur; les pêcheurs chargent les coins de leur ſac de drague à ſon ouverture, d'une pierre du poids d'environ vingt à vingt-cinq livres peſant; les rouleaux ou plaques de plomb qui ſont ſur la traverſe de groſſe corde d'en-bas peſent en tout environ trente livres, en quoi ce fil et eſt plus chargé que celui des autres *traverſiers*, qui ſont auſſi différemment établis.

Le haut de l'ouverture du ſac eſt garni d'un plus leger cordage, qui eſt encore ſoutenu de huit ou dix groſſes flottes de liege, peſant enſemble au plus deux ou trois livres.

Pour tenir ce ſac de drague ouvert dans ſa manœuvre, les pêcheurs de Ré n'amarrent point de perche ſur l'ouverture du filet, comme ſont les pêcheurs du port de Bareque & de Lupin; ils en ont une qu'ils nomment *eſpars*, de cinq à ſix braſſes de long, dont chaque bout eſt amarré ſur une des funes ou petits halins de 130 à 150 braſſes de long chacune: la perche eſt placée à un pié & demi ou deux piés de l'ouverture du ſac, qu'elle tient de cette maniere ouvert de toute la longueur de l'eſpars, au milieu de laquelle pour la rendre encore plus flottante, on frappe deux groſſes boucés de liege, qui peſent chacune 5 à 6 livres; ce qui fait que dans l'opération de la pêche le ſac des *traverſieres* roule encore plus facilement ſur la ſurface des fonds que toutes les autres eſpeces de dragues en ſac.

Les tems les plus favorables pour faire cette pêche ſont les vents d'Amont, ceux du Rumb de l'Aval lui ſont les plus contraires.

Les mailles des ſacs des *traverſiers* ſont plus ſerrées que celles qui forment les dreiges des autres *traverſiers*; les plus larges ſont à l'ouverture du ſac, & ont environ 14 lignes en quarré, les autres en ont 13; celles qui ſuivent ont 11 lignes, & les plus ſerrées qui ſont au fond n'ont que 9 lignes en quarré.

TRAVERSIERS, *terme de Tiſſerand*; ce ſont des bâtons qui ſoutiennent pluſieurs cordes, & qui opérent la communication des marches avec les lames.

TRAVERSIERE, FLUTE, (*Muſiq. inſtrumentale.*) *voyez* FLUTE *traverſiere*. Les curieux peuvent auſſi conſulter la *méthode pour jouer de la flûte traverſiere*, imprimée à Paris en 1735, *in*-4°. (*D. J.*)

TRAVERSIERE A BEC, (*Lutherie.*) inſtrument de muſique, à vent, dont la tablature eſt en tout ſemblable à celle de la flûte à bec. *V.* FLUTE A BEC. Elle ſe diviſe en quatre parties, comme la flûte traverſiere. La partie *DE*, *fig. 39*, *Pl. IX. de Lutherie*, qui eſt la quatrieme, a une clé que l'on ouvre en appuyant deſſus la patte avec le petit doigt de la main droite, comme à la flûte traverſiere; les trous 5, 6 & 7 ſont bouchés avec les doigts *index*, *medius*, & annulaire de la main droite; les mêmes doigts de la main gauche bouchent les trous 2, 3, 4, & le pouce de cette main ſert à toucher la clé du premier trou qui eſt placé ſur le côté. La piece *AB* a deux ouvertures *a*, *b*; l'ouverture *a*, qui eſt un trou rond, ſert d'embouchure; on ſouffle par ce trou, ſur les bords duquel on applique exactement les levres, au lieu qu'à la flûte *traverſiere*, il n'y a que la levre inférieure qui touche à l'inſtrument. L'autre ouverture *b* eſt la lumiere biſeau de la flûte à bec. *Voyez* FLUTE A BEC: l'air que l'on chaſſe par l'ouverture *a* entre dans une petite chambre, qui eſt la portion du tuyau compriſe entre le tampon & le couvercle *A* d'où il paſſe par la lumiere dans le corps de l'inſtrument. La lumiere eſt le vuide que laiſſe l'échancrure du tampon, qui eſt tourné parallélement au biſeau. *Voyez* l'explication de la formation du ſon dans les tuyaux, à l'*article* BOURDON *de 16 piés*, jeu d'orgue auquel ſe rapportent les flûtes & autres inſtrumens de mutation.

TRAVERSIN, ſ. m. (*Gram.*) grand oreiller, ou long ſac de coutil, qui eſt rempli de plume, & qui occupe toute la largeur du lit. Le *traverſin* eſt recouvert par l'extrémité du drap, vers le chevet où il ſe place.

TRAVERSIN DE BALANCE, *terme de Balancier*; verge de fer poli avec une aiguille au milieu & deux trous à chaque extrémité. C'eſt à ces trous que les baſſins de la balance ſont attachés & ſuſpendus. Le *traverſin* s'appelle autrement *fléau*. (*D. J.*)

TRAVERSIN, *terme de Boucher*; grande broche de bois, de neuf à dix pouces de long, appointée par les deux bouts, dont les bouchers ſe ſervent pour traverſer le ventre des moutons, c'eſt-à-dire, le tenir entr'ouvert après qu'ils les ont habillés, & juſqu'à ce qu'ils les dépecent. *Savary.* (*D. J.*)

TRAVERSIN, *en terme de Marchand de bois*, ſont trois buches en rondins arrangées l'une ſur l'autre aux extrémités de chaque miſe.

TRAVERSIN, (*Marine.*) c'eſt une piece de bois, qui traverſe la ſainte-Barbe dans le ſens de ſa largeur, & qui ſoutient le timon qui ſe meut ſur elle.

TRAVERSIN DES BITTES, (*Marine.*) piece de bois miſe en travers pour entretenir un pilier de bittes avec l'autre. *Voyez* MARINE, *Planche IV. fig. 1. cotte 87.*

TRAVERSIN D'ÉCOUTILLE, piece de bois qui traverſe l'écoutille par le milieu pour les ſoutenir.

TRAVERSIN D'ÉLINGUET, (*Marine.*) piece de bois endentée ſur les baux du vaiſſeau derriere le

cabeſtan, dans laquelle on entaille les élinguets.

TRAVERSIN DE HERPES, (*Marine.*) piece de bois qui eſt à l'avant d'une herpe à l'autre, & qui ſert à caponner l'ancre.

TRAVERSINS DE TAQUETS, (*Marine.*) ce ſont des pieces de bois de 5 à 6 piés de long, dans leſquelles les taquets d'écoute ſont emboîtés.

TRAVERSINES, ſ. f. pl. (*Archit. Hydraul.*) eſpece de ſolives qu'on entaille dans les pilots, pour faire un radier d'écluſe.

On appelle *maîtreſſes traverſines*, celles qui portent ſur les feuils. (*D. J.*)

TRAVERSINES, on appelle ainſi des planches que les officiers planchéyeurs ſont obligés de fournir pour paſſer d'un bateau dans un autre.

TRAVERTIN, (*Lithologie.*) ou *pierre travertine*, qu'on devroit appeller *pierre tiburtine*, parce qu'elle ſe trouve par tout le territoire de Tivoli, dans la plaine, comme dans les montagnes, de telle groſſeur & de telle longueur qu'on en a beſoin. Il n'eſt pas néceſſaire de creuſer des carrieres, il ſuffit preſque de découvrir la terre, on la rencontre à ſix ou ſept piés, en ſuivant les veines. L'égliſe de S. Pierre en eſt bâtie, & la plûpart des édifices de pierre de taille à Rome. Cette pierre eſt dure, on ne la peut travailler qu'à la pointe du ciſeau, & à la maſſe de fer; elle a le grain fin: elle eſt compacte, peſante, & point ſujette à ſe délier; elle eſt propre à ſoutenir toutes ſortes de poids; l'air la ronge peu quand elle eſt bien choiſie; car il s'en trouve beaucoup qui eſt ſujette à des trous. Elle eſt griſe pour l'ordinaire, preſque auſſi dure que le marbre, & preſqu'auſſi belle à la couleur près: quand on veut rendre l'ouvrage poli, on le travaille comme le marbre avec un morceau de la même pierre, du grès & de l'eau. (*D. J.*)

TRAVESTI, (*Belles-lettres.*) participe du verbe réciproque ſe *traveſtir*, qui ſignifie ſe *déguiſer* & ſe mettre en habit de maſque. Quelques-uns des derniers auteurs anglois ont introduit ce terme dans la poéſie à l'imitation des François.

Traveſti ſe dit auſſi d'un auteur que l'on a défiguré en le traduiſant dans un ſtyle burleſque, & different du ſien, de-ſorte que l'on a de la peine à le reconnoître. *Voyez* PARODIE.

Jean-Baptiſte Lalli a *traveſti* Virgile, c'eſt-à-dire, qu'il l'a traduit en vers italiens burleſques; Scarron a fait la même choſe en françois; & Cotton & Philips, en anglois. *Voyez* BURLESQUE.

Caſtalion & le P. Berruyer ont été accuſés d'avoir *traveſti* la bible, pour avoir donné à leur verſion un air & un ſtyle différent de ſon original.

TRAUMATIQUES, adj. (*Médecine.*) *vulnéraires*, ou remedes bons pour guerir les plaies. *Voyez* VULNÉRAIRE, AGGLUTINANT, GUÉRISON, CONSOLIDATION, *&c.*

TRAUN, QUATIER DE, (*Géogr. mod.*) contrée d'Allemagne, dans la haute Autriche; ce quartier eſt traverſé par la riviere de *Traun*, & renferme deux grands lacs; ſavoir, Arterſée & Traunſée. (*D. J.*)

TRAUN, (*Géog. mod.*) il y a deux rivieres de ce nom en Allemagne; l'une dans la haute-Autriche, ſort du lac nommé *Traun-See*, & ſe jette dans le Danube, entre Lints & l'embouchure de l'Ens: l'autre riviere court dans la haute Baviere, vers les confins du Tirol, & elle tombe dans l'Ackza.

TRAUN SEE, (*Géog. mod.*) grand lac d'Allemagne, dans la haute-Autriche, au quartier de Traun. Il reçoit pluſieurs petites rivieres, & donne naiſſance à une ſeule, qui en prend le nom de *Traun*. (*D. J.*)

TRAUNSTEIN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la haute Baviere, ſur la riviere de Traun, entre le lac Chiemſée & l'archevêché de Saltzbourg. Elle a dans ſon voiſinage des ſources d'eau ſalée. *Long.* 30. 18. *lat.* 47. 48.

TRAVONS, ſ. m. pl. (*Archit. hydraul.*) ce ſont dans un pont de bois, les maîtreſſes pieces qui en traverſent la largeur, autant pour porter les travées des poutrelles, que pour ſervir de chapeau aux files de pieux. On les appelle auſſi *ſommiers*. *Voyez* l'architecture de Palladio. *Daviler.* (*D. J.*)

TRAVOUIL, ſ. m. (*Filerie.*) devidoir à mettre le fil en écheveaux en pieces.

TRAVOUILLETTE, ſ. f. (*Filerie.*) petit bois pour ſoutenir les fuſées en travouillant, ou dévidant. (*D. J.*)

TRAUSI *ou* THRAUSI, dans Tite-Live, *liv. XXXVIII. c. xlj.* (*Géog. anc.*) peuples de Thrace, au voiſinage du mont Hémus. Hérodote, *liv. V.* dit que ces peuples ne différoient point des Thraces, ſi ce n'eſt dans un uſage qu'ils obſervoient à la naiſſance & à la mort de leurs proches. Quand un enfant venoit au monde, les parens s'aſſembloient, ſe rangeoient autour de lui, ſe mettoient à pleurer, & faiſoient un détail de toutes les miſeres auxquelles il alloit être expoſé. Au contraire lorſque quelqu'un d'entr'eux étoit mort, ils ſe réjouiſſoient, & en le mettant en terre, ils racontoient le bonheur qu'il avoit d'être délivré des maux de ce monde. (*D. J.*)

TRAUSIUS CAMPUS, (*Géog. anc.*) campagne où, ſelon Diodore de Sicile, *lib. XIV. ch. cxviij.* les Gaulois qui s'étoient avancés juſqu'au promontoire Japygium, furent maſſacrés par les Cerii, dans le tems qu'ils cherchoient à repaſſer ſur les terres des Romains. Ainſi *Trauſius campus* devoit être dans la Toſcane. (*D. J.*)

TRAVURE, ſ. f. *terme de riviere*, eſt un eſpace qui ſe conſtruit près la quille d'un bateau foncet, ſous le biton, & où les compagnons de riviere font leur ménage.

TRAYON, ſ. m. *terme de Laitiere*, c'eſt cet appendice mamelonné, de la longueur d'environ un doigt, qui eſt pendant au pis des bêtes donnant du lait, & qui ſert de canal qu'on tire pour les traire.

TRAZENES, PIERRES DE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par Théophraſte & les anciens à une eſpece d'eſcarboucles qui étoit la même choſe, ſuivant M. Hill, que la pierre amandine. Cependant Théophraſte dit que ces pierres étoient veines de pourpre & de blanc: il paroît que cette pierre eſt inconnue des modernes.

TREA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Picenum. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Rome à Ancone, en prenant par le Picenum. Elle étoit entre Septempeda & Auximum, à 9 milles de la premiere de ces places, & à 18 milles de la ſeconde. Ortelius dit que ſelon France Pamphyli, qui écrit *Treia*, cette ville fut ruinée par les Goths. Les habitans ſont nommés *Tréyens* par Pline, *liv. III. ch. xiij.* auſſi-bien que dans une ancienne inſcription qui ſe trouve dans le tréſor de Gruter, *page* 446. *Col. Auxim. Et Municip. Numanat. Ordo, & plebs Treienſes.* Holſten, *page* 739. remarque qu'on voit les ruines de cette ville ſur le bord de la riviere Potentia, au-deſſous de San-Severino. (*D. J.*)

TREBELLIANE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſp.*) on donnoit auſſi anciennement ce nom à certains tranſports ſimulés que quelques praticiens de ce tems avoient introduit pour fruſtrer les droits du petit ſcel de Montpellier, & pour ſe paſſer des commiſſions que l'on étoit obligé d'obtenir des gardes de ce ſcel. L'ordonnance du mois de Mars 1498, *artic.* 159. abroge l'uſage de ces *trebellianes*. (*A*)

TREBELLIANIQUE, adj. (*Juriſp.*) ou *quarte trebellianique*, eſt le quart que l'héritier grevé de *fideicommis*, eſt en droit de retenir en remettant l'hoirie.

Digitized by Google

Cette quarte a été ainſi nommée du ſenatus-conſulte trébellien, qui accorda ce droit à l'héritier grevé.

Pour entendre de quelle maniere ce droit fut établi, il faut diſtinguer différentes époques.

Avant l'empereur Auguſte les fidei-commis étoient ſans force, il dépendoit de l'héritier de les remettre ou non.

Mais cela fut changé par l'empereur Auguſte, qui ordonna que l'héritier ſeroit contraint à la reſtitution du fidei commis.

Il arrivoit de-là, quand le fidei-commis étoit univerſel, que l'héritier grevé renonçoit à la ſucceſſion pour ne pas demeurer en butte aux charges héréditaires, après qu'il avoit remis tous les biens; ainſi les teſtamens demeuroient ſans effet.

Ce fut pour prévenir cet inconvénient que fut fait le ſenatus-conſulte trébellien ſous l'empire de Néron, & ſous le conſulat de Trébellius Maximus & d'Annæus Seneca, dont le premier donna ſon nom au ſenatus-conſulte & à la quarte *trébellianique*.

Il fut ordonné par ce ſenatus-conſulte qu'après la reſtitution d'hoirie à l'héritier fidei-commiſſaire, celui-ci ſeroit au-lieu de l'héritier grevé, & que les actions héréditaires actives & paſſives, ſeroient transférées en ſa perſonne, à proportion de la part qu'il auroit de l'hoirie; au-lieu qu'auparavant l'héritier fidei-commiſſaire ne pouvoit les exercer à-moins qu'elles ne lui euſſent été cédées par l'héritier grevé: mais depuis ce ſenatus-conſulte le préteur donna au fidei-commiſſaire, & contre lui, les actions appellées *utiles*.

Ce n'étoit pas aſſez d'avoir mis l'héritier grevé à couvert des charges, il falloit quelque appas pour l'engager à accepter la ſucceſſion.

Pour cet effet, du tems de Veſpaſien, on fit un autre ſenatus-conſulte appellé *pégaſien*, parce que cela arriva ſous le conſulat de Pegaſus & de Puſio.

Il fut ordonné par le ſenatus-conſulte que l'héritier grevé qui accepteroit, pourroit retenir la falcidie, au moyen de quoi l'héritier fidei-commiſſaire étoit comme un légataire portionnaire; ou ſi l'héritier grevé vouloit tout remettre, le fidei-commiſſaire étoit conſidéré comme acheteur de l'hérédité; & dans l'un & l'autre cas, on pratiquoit des ſtipulations relatives.

Le même ſenatus-conſulte ordonna que ſi l'héritier grevé refuſoit d'accepter l'hérédité, on pouvoit l'y contraindre par ordonnance du préteur, aux riſques du fidei-commiſſaire; & dans ce cas, toutes les actions héréditaires paſſoient en la perſonne du fidei-commiſſaire, comme en vertu du ſenatus-conſulte trébellien.

Enfin le dernier état par rapport à la *trébellianique*, fut depuis Juſtinien, lequel ayant trouvé que les ſtipulations qui ſe faiſoient en conſéquence du ſenatus-conſulte pégaſien étoient captieuſes, il les ſupprima, & refondit le ſenatus-conſulte pégaſien dans le trébellien, dont il conſerva le nom, en lui attribuant cependant la force qu'avoit le pégaſien.

Ce fut par cette conſtitution de Juſtinien, que l'héritier grevé fut autoriſé à retenir ſur le fidei-commis une quarte, que l'on appelle depuis ce tems *quarte trébellianique*.

Juſtinien ordonna auſſi que l'on pourroit contraindre l'héritier grevé d'accepter, & que les actions héréditaires paſſeroient en la perſonne du fidei-commiſſaire, à proportion de la part qu'on lui auroit remis de l'hoirie.

Ceux qui ont droit de légitime, & qui ſont inſtitués héritiers, peuvent faire détraction de la quarte falcidie ſur les legs de la *trébellianique*, ſur les fidei-commis, & retenir en outre leur légitime.

On tient communément que la *trébellianique* n'a pas lieu en pays coutumier. Il faut cependant excepter les coutumes qui requierent l'inſtitution d'héritier, comme celle de Berri, & celles des deux Bourgognes, & les coutumes dans leſquelles il eſt dit, que les cas obmis ſeront ſuppléés par le droit écrit. *Voyez aux inſtit. le tit. de fidei comm. hæredit.* & *au code ad ſenat. conſult. trebell. l'ordonnance des teſtamens, celle des ſubſtitut. le recueil de queſt.* de Bretonnier au *mot ſubſtitution*, & les *mots* FIDEI-COMMIS, SUBSTITUTION. (*A*)

TREBELLICA VINA, (*Géog. anc.*) vins ainſi nommés du territoire où ils croiſſoient. Athenée, *l. I.* fait l'éloge de ces vins. Pline, *l. XIV. c. vj.* en parle auſſi, & dit que l'endroit où on les recueilloit étoit en Italie, dans la Campanie, à 4 milles de Naples. (*D. J.*)

TRÉBELLIEN, SENATUS-CONSULTE, (*Juriſp.*) étoit un decret du ſénat de Rome, ainſi appellé parce qu'il fut fait ſous le conſulat de Trebellius Maximus & d'Annæus Seneca: il concernoit la reſtitution des fidei-commis univerſels. *Voyez ci-devant* TRÉBELLIANIQUE. (*A*)

TREBIA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule ciſpadane. Pline, *l. III. c. xvj.* le ſurnomme *Placentinus*, parce qu'il coule dans le territoire de Placentia: c'eſt aujourd'hui le *Trebbia*. Les romains que commandoit le conſul Sempronius, ayant été mis par Annibal dans une entiere déroute, ſe noyerent la plupart dans cette riviere, & leur malheur la rendit célebre. (*D. J.*)

TREBIANI, ſ. m. pl. (*Mythol.*) épithete que les Romains donnerent à quelques dieux qu'ils avoient tranſportés de Trébie à Rome, après la conquête de cette ville d'Italie.

TREBIGNO, (*Géog. mod.*) *ou* TREBIGNA, en latin *Tribulium*; petite ville de la Turquie européenne, dans la Dalmatie, ſur la riviere de Trebinska, à 5 lieues eſt de Raguſe, dont ſon évêché eſt ſuffragant. *Long. 36. 4. lat. 40. 48.* (*D. J.*)

TRÉBISONDE, (*Géog. mod. & Hiſt.*) anciennement *Trapezus*, ville des états du turc, dans l'Anatolie, ſur le bord de la mer Noire, & la capitale de la province de Jénich, au pié d'une montagne qui regarde le ſeptentrion. *Long. 53. 37. lat. 40. 34.*

Cette ville, que les Turcs appellent *Tarabofan*, étoit regardée anciennement pour être une colonie de Sinope, à laquelle même elle payoit tribut; c'eſt ce que nous apprenons de Xénophon, qui paſſa par *Trébiſonde*, en reconduiſant le reſte des dix mille, & qui rapporte la triſte aventure qui leur arriva pour avoir mangé trop de miel.

Comme il y avoit pluſieurs ruches d'abeilles, dit cet auteur, les ſoldats n'en épargnerent pas le miel: il leur prit un dévoiement par haut & par bas, ſuivi de rêveries, enſorte que les moins malades reſſembloient à des ivrognes, & les autres à des perſonnes furieuſes ou moribondes. On voyoit la terre jonchée de corps: perſonne néanmoins n'en mourut, & le mal ceſſa le lendemain; de-ſorte que les ſoldats ſe leverent le troiſieme jour, mais en l'état qu'on eſt après avoir pris une forte médecine. *Voyez* les remarques de M. Tournefort, dans ſon *voyage du Levant*, ſur cette ſorte de miel, & ſur les fleurs dont il devoit être compoſé.

Les dix mille furent reçus à *Trébiſonde* avec toutes les marques d'amitié que l'on donne à des gens de ſon pays, lorſqu'ils reviennent de loin; car Diodore de Sicile remarque que *Trébiſonde* étoit une ville grecque fondée par ceux de Sinope qui deſcendoient des Miléſiens. Le même auteur aſſure que les dix mille ſéjournerent un mois dans *Trébiſonde*; qu'ils y ſacrifierent à Jupiter & à Hercule, & qu'ils y célébrerent des jeux.

Trébiſonde apparemment, tomba ſous la puiſſance des Romains, dès que Mithridate ſe trouva dans

Digitized by Google

l'impuiſſance de leur réſiſter. Il ſeroit inutile de rapporter de quelle maniere elle fut priſe ſous Valérien par les Scythes, que nous connoiſſons ſous le nom de *Tartares*, ſi l'hiſtoire qui en parle n'avoit décrit l'état de la place. Zozime donc remarque, que c'étoit une grande ville, bien peuplée, fortifiée d'une double muraille : les peuples voiſins s'y étoient refugiés avec leurs richeſſes comme dans un lieu où il n'y avoit rien à craindre. Outre la garniſon ordinaire on y avoit fait entrer dix mille hommes de troupes; mais ces ſoldats dormant ſur leur bonne foi, & ſe croyant à couvert de tout, ſe laiſſerent ſurprendre la nuit par les Barbares, qui, ayant entaſſé des faſcines contre la muraille, entrerent par ce moyen dans la place, tuerent une partie des troupes, renverſerent les temples & les plus beaux édifices; après quoi, chargés de richeſſes immenſes, ils emmenerent un grand nombre de captifs.

Les empereurs grecs ont poſſédé *Trébiſonde* à leur tour. Du tems de Jean Comnène, empereur de Conſtantinople, Conſtantin Gabras s'y étoit érigé en petit tyran. L'empereur vouloit l'en chaſſer; mais l'envie qu'il avoit d'ôter Antioche aux Chrétiens, l'en détourna. Enfin *Trébiſonde* fut la capitale d'une principauté dont les empereurs de Conſtantinople diſpoſoient; car Alexis Comnène, ſurnommé *le Grand*, en prit poſſeſſion en 1204, avec le titre de *duc*, lorſque les François & les Vénitiens ſe rendirent maîtres de Conſtantinople, ſous Baudouin, comte de Flandre.

L'éloignement de Conſtantinople, & les nouvelles affaires qui ſurvinrent aux Latins, favoriſerent l'établiſſement de Comnène; mais Nicétas obſerve qu'on ne lui donna que le nom de *duc*, & que ce fut Jean Comnène qui ſouffrit que les Grecs l'appellaſſent *empereur de Trébiſonde*, comme s'ils euſſent voulu faire connoître que c'étoit Comnène qui étoit leur véritable empereur; puiſque Michel Paléologue qui faiſoit ſa réſidence à Conſtantinople, avoit quitté le rit grec pour ſuivre celui de Rome : il eſt certain que Vincent de Beauvais appelle ſimplement Alexis Comnène *ſeigneur de Trébiſonde*.

Quoi qu'il en ſoit, la ſouveraineté de cette ville, ſi l'on ne veut pas ſe ſervir du nom d'empire, commença en 1204, ſous Alexis Comnène, & finit en 1461, lorſque Mahomet II. dépouilla David Comnène. Ce malheureux prince avoit épouſé Irène, fille de l'empereur Jean Cantacuzène : mais il implora fort inutilement le ſecours des Chrétiens pour ſauver les débris de ſon empire; il fallut céder au conquérant, qui le fit paſſer à Conſtantinople avec toute ſa famille, qui fut maſſacrée quelque tems après : ainſi finit l'empire de *Trébiſonde*, après avoir duré plus de deux ſiecles & demi.

Les murailles de *Trébiſonde* ſont preſque quarrées, hautes, crenelées; & quoiqu'elles ne ſoient pas des premiers tems, il y a beaucoup d'apparence qu'elles ſont élevées ſur les fondemens de l'ancienne enceinte, laquelle avoit fait donner le nom de *Trapèſe* à cette ville. Tout le monde ſait que *trapèſe* en grec ſignifie une *table*, & que le plan de cette ville eſt un quarré long, aſſez ſemblable à une table. Les murailles ne ſont pas les mêmes que celles qui ſont décrites par Zozime : celles d'aujourd'hui ont été bâties des débris des anciens édifices, comme il paroît par les vieux marbres qu'on y a enclavés en pluſieurs endroits, & dont les inſcriptions ne ſont pas liſibles parce qu'elles ſont trop hautes.

La ville eſt grande & mal peuplée; on y voit plus de bois & de jardins que de maiſons; & ces maiſons n'ont qu'un ſimple étage. Le château, qui eſt fort négligé, eſt ſitué ſur un rocher plat & dominé; mais les foſſés en ſont taillés la plûpart dans le roc. L'inſcription que l'on lit ſur la porte de ce château, dont le centre eſt un demi-cercle, marque que l'empereur Juſtinien renouvella les édifices de la ville. Il eſt ſurprenant que Procope n'en ait pas fait mention, lui qui a employé trois livres entiers à décrire juſqu'aux moindres bâtimens que ce prince avoit fait élever dans tous les coins de ſon empire : cet hiſtorien nous apprend ſeulement que Juſtinien fit bâtir un aqueduc à *Trébiſonde*, ſous le nom de *l'aqueduc de ſaint Eugene le martyr*.

Le port de *Trébiſonde* appellé *Platane*, eſt à l'eſt de la ville : l'empereur Adrien le fit réparer, comme nous l'apprenons par Arrien. Il paroît par les médailles de la ville, que le port y avoit attiré un grand commerce. Goltzius en rapporte deux à la tête d'Apollon. On ſait que ce dieu étoit adoré en Cappadoce, dont *Trébiſonde* n'étoit pas la moindre ville. Sur le revers d'une de ces médailles eſt une ancre, & ſur le revers de l'autre la proue d'un navire. Ce port n'eſt bon préſentement que pour des ſaïques; le mole que les Génois y avoient fait bâtir, eſt preſque détruit, & les Turcs ne s'embarraſſent guere de réparer ces ſortes d'ouvrages; peut-être que ce qui en reſte eſt le débris du port d'Adrien, car de la maniere qu'Arrien s'explique, cet empereur y avoit fait faire une jettée conſidérable pour y mettre à couvert les navires, qui auparavant n'y pouvoient mouiller que dans certains tems de l'année, & encore étoit-ce ſur le ſable.

Trébiſonde jouit aujourd'ui du vain titre d'archevêché. *Long.* ſuivant le pere de Beze, 62^d. 49'. 15". *latit.* 41^d. 4'.

George de Trébiſonde & le cardinal *Beſſarion*, ſont ſortis de cette ville de l'Anatolie; on convient pourtant que George n'étoit qu'originaire de *Trébiſonde*, & qu'il étoit né en Candie. Quoi qu'il en ſoit, il vivoit dans le quinzieme ſiecle, & mourut en 1480, ſous le pontificat de Nicolas V. de qui il fut ſecrétaire. Il avoit auparavant enſeigné la rhétorique & la philoſophie dans Rome du tems du pape Eugene IV. mais ſon entêtement pour Ariſtote lui attira de groſſes querelles avec Beſſarion, qui ne juroit que par Platon.

Il eſt vrai que Beſſarion quitta bien-tôt les diſputes de l'école pour ſe tourner aux légations. Il devint patriarche de Conſtantinople, archevêque de Nicée, cardinal, & preſque pape. Il aima les ſavans, & forma une très-belle bibliotheque qu'il laiſſa par ſon teſtament au ſénat de Veniſe. Puiſqu'on la conſerve avec tant de ſoin qu'on n'en veut communiquer les manuſcrits à perſonne, il faut regarder ce beau recueil comme un tréſor enfoui & inutile à la république des lettres. Beſſarion mourut à Ravenne en 1462, après une fort mauvaiſe réception que lui fit Louis XI. parce qu'il avoit rendu viſite au duc de Bourgogne avant lui.

Amyrutzes, philoſophe péripatéticien, vit auſſi le jour à *Trébiſonde*: il s'acquit une grande conſidération à la cour de l'empereur David ſon maître, & ſignala ſa plume en faveur des Grecs contre les déciſions du concile de Florence; mais il ternit ſa gloire par l'apoſtaſie où il tomba. Il fut un de ceux qui accompagnerent l'empereur David à Conſtantinople, lorſque Mahomet II. l'y fit tranſporter après la priſe de *Trébiſonde*, en l'année 1461. Ce philoſophe, ſe laiſſant gagner aux promeſſes du ſultan, abjura le chriſtianiſme, & ſe fit turc avec ſes enfans, l'un deſquels, ſous le nom de *Mehemet-Beg*, traduiſit en arabe pluſieurs livres des Chrétiens par ordre de Mahomet II. Ce prince donna des emplois conſidérables dans le ſerrail à Amyrutzes, & s'entretenoit quelquefois ſur les ſciences, & ſur des matieres de religion avec lui, ou avec Mehemet-Beg. Amyrutzes a publié la relation du concile de Florence; il aſſure dans un ouvrage que le patriarche de Conſtantinople fut étranglé pendant la tenue de ce concile, & que

les médecins atteſterent ce fait ſur l'examen du cadavre. *Tantùm religio. . . . .* (*D. J.*)

TREBITZ *ou* TREBICZ, (*Géog. mod.*) petite ville dans la Moravie, pres la riviere Igla, du côté de la Bohême. (*D. J.*)

TREBNITZ, (*Geog. mod.*) nom commun à deux villes d'Allemagne, ou plutôt à deux bourgs, l'un en Bohême, pres de Leutmaritz; l'autre en Siléſie, dans le duché d'Oels. (*D. J.*)

TRÉBUCHANT, ſ. m. *à la Monnoie*, c'eſt un droit accordé ſur le poids des métaux aux officiers de monnoie dans le droit du change: voici quel eſt ce droit. En peſant des pieces d'or ou d'argent il faut qu'il y ait équilibre; ſi cependant l'un des deux plateaux quitte foiblement cet équilibre, ce doit être le plateau où eſt le métal, & c'eſt cet avantage qui eſt le droit du *trébuchant*: le *trébuchant* eſt accordé aux receveurs aux changes.

TRÉBUCHANT, *terme de Monnoie*, ce mot ſe dit des pieces d'or qu'on peſe; c'eſt environ un demi-grain, que dans la fabrication on a départi à chaque eſpece pour la faire trébucher, & pour l'empêcher par le frai de trop diminuer dans la ſuite du tems. Les écus d'or & les louis d'or, par exemple, ſont à la taille de ſoixante & douze pieces & demie au marc; chaque piece eſt de ſoixante & trois grains avec le *trébuchant*. (*D. J.*)

TRÉBUCHER, (*Maréchal.*) *Voyez* BRONCHER.

TRÉBUCHET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) cage ou ſelle dans laquelle on baignoit autrefois les femmes méchantes & querelleuſes par un ordre de la police d'Angleterre. *Voyez* QUERELLEUR.

TRÉBUCHET, ſ. m. (*terme de Balancier.*) petite balance très-fine & très-juſte, que le plus petit poids fait trébucher ou pencher plus d'un côté que d'autre. Les *trébuchets* ſervent particulierement à peſer les monnoies d'or & d'argent, les diamans & choſes prétieuſes. L'on prétend que les Affineurs en ont de ſi juſtes, que la quatre mille quatre-vingt-ſeizieme partie d'un grain eſt capable de la faire trébucher. (*D. J.*)

TRÉBUCHET, ſ. m. (*Chaſſe*) petite cage qui ſert à attrapper des oiſeaux, dont la partie ſuperieure eſt couverte & arrêtée ſi délicatement, que pour peu qu'on y touche, le reſſort ſe lâche & la ferme, enſorte que l'oiſeau qui le fait lâcher en entrant dans cette cage pour y prendre du grain que l'on y a mis pour amorce, ſe trouve pris & ne peut plus en ſortir.

On prend des compagnies entieres de perdreaux ſous une eſpece de *trébuchet* qui eſt une cage ſans fond, de ſimple oſier, que l'on tend à-peu-pres comme une fouriciere, avec une marchette dont un bout eſt attaché de long par une ficelle au bas d'un des côtés de la cage, & à l'autre bout de la marchette qui eſt plus longue que la cage n'eſt large. On fait une coche qui arrête délicatement la fourchette ſur laquelle la cage eſt tendue; on met du grain par terre au milieu par tas, afin que les perdrix montant deſſus les unes les autres pour prendre le grain avec avidité, touchent la marchette & détendent la cage; on couvre cette cage de feuilles, pour qu'elle ne ſoit point apperçue; il faut quelques jours avant que de tendre la cage, laiſſer les perdrix s'accoutumer à venir prendre du grain dans cet endroit.

TREBULA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie, que Denys d'Halycarnaſſe donne aux Aborigènes; 2°. ville d'Italie, dans la Campanie, ſelon Tite-Live, *l. XXIII. c. xxxix.* 3°. nom d'une autre ville d'Italie, qui étoit dans la Sabine, ſelon Ortelius. (*D. J.*)

TREBUR, (*Geog. mod.*) en latin du moyen âge *Triburia*, *Triburium*, bourg d'Allemagne, dans le pays de Heſſe, au comté de Catzenelenbogen, pas loin de la rive du Rhin. Ce bourg qui eſt même aujourd'hui ruiné, étoit autrefois une grande ville, où l'on tint un concile l'an 895; & cette ville devint enſuite le rendez-vous des congrès publics, des diettes de l'empire, & des noces des ſouverains d'Allemagne. (*D. J.*)

TRECHEDIPNA, ſ. f. (*Littérat.*) τρεχεδίπνα, eſpece d'habit particulier que portoient les paraſites pour pouvoir venir ſouper chez leurs protecteurs ſans invitation; cette eſpece d'habit étoit, pour ainſi dire, la livrée du maître de la maiſon; mais ce nom n'eſt pas honorable pour celui qui le porte; car c'eſt un mot compoſé de τρέχω, *je cours*, & δεῖπνον, *un ſouper*. (*D. J.*)

TRECHIA, (*Géog. anc.*) Athénée paroit donner ce nom à une partie de la ville d'Epheſe, ou même à la ville entiere. Son interprete écrit *Trachia*, & Pline *Trachea*: ce dernier en fait un des ſurnoms de la ville d'Epheſe. Etienne le géographe dit Τρεχία, *Trichia*; mais la véritable ortographe eſt Τραχεῖα, *Trachea*. (*D. J.*)

TRÉCHEUR, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) c'eſt une treſſe ou une eſpece d'orle, qui n'a néanmoins que la moitié de ſa largeur. Le *trécheur* eſt conduit dans le ſens de l'écu. Il y en a de ſimples & de doubles, quelquefois de fleuronnés, & quelquefois de fleur-deliſés, comme celui du royaume d'Ecoſſe; on l'appelle autrement *eſſonnier*. (*D. J.*)

TRECK-SCHUYT, ſ. m. (*Hiſt. mod. Commerce.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Hollande & dans les autres provinces des Pays-Bas, des barques couvertes tirées par des chevaux, qui ſervent à conduire les voyageurs ſur les canaux d'une ville à l'autre. Ces barques partent toujours à des heures marquées, chargées ou non; elles ſont compoſées d'une grande chambre deſtinée à recevoir indiſtinctement tous les paſſagers, & d'un cabinet appellé *roef* qui ſe loue aux perſonnes qui veulent voyager à part; ces ſortes de barques ſont d'une grande propreté. Le mot hollandois *treck-ſchuyt* ſignifie *barque à tirer*.

TREF, (*Lang. gauloiſe.*) ancien mot qui ſignifie une *tente*, un pavillon. Villehardouin dit: « lors veiſiez maint chevalier, & maint ſerjans iſſir des nez, » & maint bon d'eſtrier traire des viſſiers, & maint » riche *tref*, & maint paveillon ». (*D. J.*)

TREFFLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *trifolium*, genre de plante dont la fleur eſt papilionacée, ou reſſemble beaucoup aux fleurs papilionacées. La fleur papilionacée eſt compoſée de quatre pieces qui repréſentent un pavillon, deux ailes & une carene; ces pieces ſortent toutes du calice avec le piſtil qui eſt enveloppé d'une gaine frangée. Le piſtil devient dans la ſuite une ſemence qui a le plus ſouvent la forme d'un rein, & qui adhere très-fort aux parois de la capſule quand elle eſt parvenue à ſon degré de maturité.

La fleur qui reſſemble aux fleurs papilionacées, eſt monopétale; le piſtil ſort du calice de cette fleur, & devient dans la ſuite une capſule membraneuſe renfermée dans le calice de la fleur; cette capſule contient une ſemence qui eſt le plus ſouvent oblongue, ou qui a la forme d'un rein. Ajoutez aux caracteres de ce genre qu'un ſeul pédicule porte trois feuilles, & rarement quatre ou cinq. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort diſtingue quarante-quatre eſpeces de *treffles*, outre ceux que l'on range parmi les lotiers; mais il ſuffira de décrire le *treffle* des prés, *trifolium pratenſe*, *flore monopetalo*, *I. R. H.* 404, en anglois, *the common purple-meadow-trefoil*, *or clover*. Sa racine eſt preſque groſſe comme le petit doigt, longue, ronde & fibreuſe. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'environ un pié & demi, grêles, cannelées, quelquefois un peu velues, en partie droites, en partie ſe pentant par terre. Ses feuilles ſont les unes rondes, les autres oblongues, attachées preſque toujours trois

Digitized by Google

enſemble à une même queue, marquées au milieu d'une tache blanche ou noire, qui a preſque la figure d'une lune. Ses fleurs naiſſent aux ſommités des tiges, d'une ſeule piece, reſſemblantes aux fleurs légumineuſes; elles ſont diſpoſées en tête ou en épi court & gros, de couleur purpurine, empreintes au fond d'un ſuc mielleux, doux & agréable, d'une odeur qui n'eſt pas diſgracieuſe, & d'une ſaveur légérement aſtringente. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede de petites capſules rondes enveloppées chacune d'un calice, & terminées par une longue queue; chaque capſule contient une ſemence qui a la figure d'un petit rein. Cette plante croît partout dans les prés, dans les pâturages, aux lieux humides & marécageux; elle fleurit en Avril, Mai & Juin. Sa fleur eſt recherchée des abeilles, & toute l'herbe eſt une des plus excellentes nourritures pour engraiſſer les beſtiaux.

Le *petit treffle* des champs eſt la plante que l'on nomme vulgairement pié de lievre, *trifolium arvenſe, humile, ſpicatum ſive lagopus. I. R. H. 405. Voyez* PIÉ DE LIEVRE, *Botan.*

Le *treffle* bitumineux, *trifolium bitumen redolens, I. R. H. 404*, eſt ainſi nommée, parce que ſes feuilles ſont douces au toucher & d'une odeur de bitume. Cette plante croît abondamment dans les pays chauds, en Candie, en Sicile, en Languedoc, aux environs de Montpellier, de Narbonne, ſur les côteaux pierreux voiſins de la mer; on la cultive quelquefois dans les jardins des curieux, où elle fleurit en été, & réſiſte à l'hiver quand il eſt doux. Elle s'éleve en arbriſſeau à la hauteur d'une à deux coudées; ſes tiges ſont roides, velues, noirâtres & cannelées. Ses feuilles ſont griſâtres, velues, oblongues, pointues, glutineuſes au toucher, & ayant l'odeur deſagréable du bitume. Ses fleurs forment une tête longuette, d'un violet purpurin, & ſont placées dans des calices veloutés, oblongs & cannelés; ſa ſemence eſt noire, inégale, velue, & ſe termine en une pointe feuillue. Cette ſemence a, comme le reſte de la plante, un goût médicamenteux; mais elle le perd dans nos pays. Celle qu'on apporte d'Italie, produit d'abord une plante bitumineuſe, mais la ſemence du même *treffle* ne donne plus à la troiſieme année qu'une plante ſans odeur & ſans goût. (*D. J.*)

TREFFLE DE MARAIS, (*Botan.*) ce *treffle* eſt diſtingué de tout autre, & fait un genre à part nommé par Tournefort *menyanthes paluſtre, latifolium & triphyllum. I. R. H. 117*, en anglois *buckbéan.*

Sa racine eſt genouillée, longue, blanche, traçante, garnie de fibres qui plongent par intervalles. Ses feuilles attachées au nombre de trois, ſur une large & longue queue, reſſemblent à celles des feves en figure & en grandeur, ſont liſſes & douces au toucher. Il s'éleve d'entr'elles une tige à la hauteur d'un pié & demi, grêle, verte, portant un bouquet de fleurs en entonnoir, d'une blancheur purpurine, leſquelles avant que de s'ouvrir, ſont rouges en-dehors, & qui étant ouvertes, ſe découpent en cinq ſegmens pointus. Ces fleurs ſont ſoutenues par des calices formés en godet & dentelés. De chaque fleur ſortent cinq étamines blanches dont les ſommets ſont jaunes; le piſtil qui occupe le milieu, eſt plus court. Lorſque les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits arrondis & oblongs qui renferment des ſemences ovales ſemblables à celles de l'hélianthème, d'un brun jaunâtre & d'un goût amer.

Cette plante croît naturellement dans les marais & autres lieux aquatiques, en terre maigre, hors de l'eau. Elle ne dure pas long-tems, fleurit en Mai & Juin, & varie pour la grandeur, ſuivant les lieux. Elle n'eſt pas moins utile que le creſſon, *naſturtium*, dans les maladies ſcorbutiques; & c'eſt Simon Paulli qui en a le premier fait l'obſervation; ſon goût eſt d'abord un peu deſagréable; cependant on vient bientôt à bout de vaincre cette répugnance.

Mais on emploie cette plante en Angleterre dans le Hampshire à un uſage bien remarquable; les braſſeurs s'en ſervent dans leur biere à la place du houblon. Elle conſerve cette boiſſon, & lui donne une amertume qui n'eſt deſagréable ni à l'odeur, ni au goût; d'ailleurs elle eſt bienfaiſante, & a cet avantage qu'il n'en faut que la huitieme partie de la quantité de houblon. Enfin l'expérience mériteroit d'être répétée ailleurs, parce qu'on peut très-aiſément cultiver le *treffle de marais*, d'autant mieux qu'il vient à merveille dans des terres de fondriere, qui ne peuvent guere produire d'autres plantes. (*D. J.*)

TREFFLE MUSQUÉ, (*Botan.*) *voyez* LOTIER ODORANT, *Botan.* (*D. J.*)

TREFFLE D'EAU *ou* DE MARAIS, *voyez* MENIANTHE, *Mat. méd.*

TREFFLE SAUVAGE JAUNE, (*Botan.*) c'eſt le *lotus, ſive melilotus, pentaphyllos, minor glabra* de Tournefort, nommée en françois *lotier. Voyez* LOTIER. (*D. J.*)

TREFFLE, (*Agriculture.*) le *treffle* en anglois *clover*, eſt une plante fort eſtimée pour l'amélioration qu'elle donne au terrein ſur lequel elle croît, pour la bonté de ſon foin, & pour le mérite de ſa graine. Le grand bien qu'elle procure au terrein, c'eſt de nourrir beaucoup de bétail à la fois, dont le fumier bonifie tellement le ſol, qu'au bout de deux ou trois ans quelqu'épuiſé qu'il ait été, il ſe fertiliſe de nouveau, & devient propre à donner du froment.

On eſtime ſurtout l'eſpece de *treffle* dont la graine eſt ſemblable à celle de la moutarde, & ſeulement plus oblongue; on préfere ſa couleur verdâtre avec une teinte de rouge, & ſurtout celle d'Angleterre. Un arpent de terre demande dix à douze livres de cette graine, & le mieux eſt d'en ſemer plus que moins.

Le *treffle* aime une bonne terre chaude, & réuſſit à merveille dans celles qui ont été fumées & labourées; il proſpere ſurtout dans les terres glaiſes, où les mauvaiſes herbes ne viennent point le détruire; il eſt vrai que dans les bonnes terres il produit des récoltes abondantes pendant trois ou quatre ans, mais pas au-delà. Il eſt aiſé de diſtinguer la bonne graine de *treffle* de la mauvaiſe; il ſuffit pour cela de la jetter dans un verre d'eau, la bonne graine va au fond, & la mauvaiſe qui ne végéteroit jamais, ſurnage.

On peut ſemer le *treffle* avec de l'orge ou de l'avoine, ſur la fin de Mars, ou au commencement d'Avril, dans un jour calme & ſerain; quelques-uns le ſement avec du froment ou du ſeigle, à Noël, ce qui donne un moyen de répandre ſa ſemence ſur le terrein, & d'avoir par conſéquent l'année ſuivante une récolte plus abondante; mais alors il faut choiſir des terres ſeches; quelques laboureurs aiment encore mieux le ſemer ſeul à Noël, que dans le printems, pour lui donner la force de ſe maintenir contre la gelée, & cette méthode paroît la meilleure.

La fin de Mai eſt le tems propre de couper le premier *treffle* & d'en faire du foin; s'il ne ſe trouve pas aſſez fort, il eſt excellent pour engraiſſer le bétail. Après cette premiere récolte, on peut encore en faire deux autres avant l'hiver. Conſultez Mortimer ſur ce ſujet. (*D. J.*)

TREFFLE, (*Jardinage.*) eſt un ornement dans la broderie des parterres qui imite le *treffle* des prés. On le place ordinairement dans le milieu d'un tableau pour lier les autres parties de la broderie qui en ſortent. On lui donne différentes figures, & ſouvent on le compoſe de quatre parties régulieres comme des roſettes. *Voyez* ROSETTES.

TREFFLES, ſ. f. pl. (*Sculpt.*) c'eſt un ornement qui

qui ſe taille ſur les moulures. Il y en a à palmettes & à fleurons. Le mot *treffle* eſt dérivé du latin *trifolium*, herbe à trois feuilles.

Treffles de moderne, ce ſont, dans les compartimens des vitraux, pignons & frontons gothiques, de petites roſes à jour, faites de pierre dure avec nervures, & formées par trois portions de cercles, ou par trois petits arcs en tiers-point. *Daviler.* (*D. J.*)

TREFFLE, eſt un gros bouton, ainſi nommé par les *Metteurs en œuvre*, parce qu'il repréſente la plante de l'herbe de ce nom. Il ſert à arrêter le ruban d'un bracelet ſur la barriere.

TREFFLE, ſ. m. (*terme de Mineur.*) fourneau de mine fait en forme de *treffle*, & qui n'a que deux logemens, au-lieu que le double en a quatre, & le triple ſix. (*D. J.*)

TREFFLE, (*terme de Blaſon.*) c'eſt la figure du *treffle* poſé ſur un écu aux extrémités d'une croix. On dit une croix *treffliée*, & cantonnée de *treffles*. On repréſente le *treffle* dans les armoiries avec une queue, ſans toutesfois l'exprimer.

TREFFLE, ſ. f. (*Art milit.*) ſe dit d'une mine qui a trois fourneaux, dont la diſpoſition forme à-peu-près la figure d'un *treffle*. On la nomme auſſi *mine triple*, *voyez* MINE. Elle eſt compoſée de deux fourneaux placés à droite & à gauche, & d'un troiſieme en avant. Elle embraſſe ordinairement trois contreforts. Cette mine, dit M. le maréchal de Vauban, produit un grand éboulement de terre, & une profonde excavation quand elle réuſſit bien. (*Q*)

TREFFLER, v. n. (*Monnoie.*) c'eſt faire un mauvais rengrenement des eſpeces ou des médailles, & en doubler les empreintes, faute d'avoir rengrené juſte la piece dans la matrice, ou quarré; c'eſt ce qui rend la monnoie ou la médaille défigurée, parce que les mêmes points ne ſe ſont pas rencontrés enſemble. (*D. J.*)

TREFFLIER, ſ. m. (*Métiers.*) c'eſt une des qualités que prennent les maîtres chaîneticrs de la ville & fauxbourgs de Paris. Ce nom, dont aucun d'eux ne ſait préſentement l'étymologie, vient apparemment de ces grandes agraffes d'argent, d'étain ou de laiton argentées qu'ils faiſoient, & qui ſe terminoient en une eſpece de feuille de treffle à jour, pour y paſſer diverſes chaînes ou cordons, auxquels les femmes d'artiſans & les payſannes laiſſoient pendre leurs clés, leurs ciſeaux & autres ſemblables petits uſtenſiles de ménage. La mode de ces agraffes à treffle pour mettre à la ceinture, n'a fini que vers le milieu du xvij. ſiecle. (*D. J.*)

TREFFORT, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la baſſe Breſſe, au dioceſe de Lyon. Il y a une mairie, & elle députe aux aſſemblées de la Breſſe.

TREFONDRE, *terme de Potier d'étain*, ſe dit lorſque la ſoudure des pots, ou une goutte reverchée, ou une anſe jettée ſur la piece, ſont auſſi-bien ſoudés dedans comme deſſus. *Voyez* SOUDER *les pots d'étain*, REVERCHER & JETTER SUR LA PIECE.

TREFURT, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Drivordia*; petite ville d'Allemagne, dans le pays de Heſſe, proche de la riviere de Werra. Elle appartient aux électeurs de Mayence, de Saxe, & au landgrave de Heſſe.

TRÉGUIER, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge, *Trecorium*; ville de France, en Bretagne, dans une preſqu'île, à 10 lieues au nord-oueſt de Saint-Brieux, à 23 au nord-eſt de Breſt, & à 100 au couchant de Paris. Il y a un petit port, & un évêché ſuffragant de Tours. On y commerce en chevaux, en blé, en lin & en papier. L'évêché de *Tréguier* paroît avoir été érigé dans le x. ſiecle. Il occupe toute l'étendue de la côte depuis la riviere de Morlaix, juſques au-près de la ville de Saint-Brieux. Son revenu eſt d'environ vingt-deux mille livres. *Long.* 14. 25. *lat.* 48. 47. (*D. J.*)

TREIDEN, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire ruſſien, dans la Livonie, au pays de Letten. Elle ſe forme de pluſieurs ſources, & ſe jette dans le golfe de Livonie, près de Sernikon.

TREIGNAC, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes nomment petite ville de France, dans le bas Limouſin, entre Limoges & Tulles, au bord de la Vezere. (*D. J.*)

TREILLAGE, ſ. m. (*Décoration de jardins & d'architecture.*) ouvrage fait d'échalas poſés perpendiculairement, & traverſés quarrément par d'autres échalas ou perches qu'on lie avec du fil de fer, & qui forment des mailles de cinq à ſept pouces dans la conſtruction des berceaux & des paliſſades contre les murs du jardin.

On emploie les *treillages* à ſoutenir les eſpaliers, à former des clôtures de quelques quarrés de jardins, des paliſſades, ou des berceaux; c'eſt une invention très-jolie & très-agréable à la vue. On ſe ſert beaucoup de *treillages* en Angleterre & en Hollande. On les peint toutes les années en verd & à l'huile, autant pour les décorer, que pour les conſerver. Pour les rendre plus ſolides, on y met des barres de fer de diſtance en diſtance, qui en font le bâti.

On fait des *treillages* à différentes mailles, c'eſt-à-dire à mailles de huit ſur neuf pouces de large, de ſix ſur cinq, de quatre ſur cinq, & de quatre pouces de longueur en tout ſens; c'eſt ſelon les ouvrages qu'on veut avoir, & l'argent qu'on y veut dépenſer. Les *treillages* à petites mailles regardent les beaux berceaux; on en fait quelquefois des paliſſades en divers endroits où ils ſervent d'ornement. Les *treillages* de galeries, de portiques, de ſalles, en un mot les beaux ouvrages en ce genre ſont ornés de colonnes, de pilaſtres, de corniches, de frontons, montans, panneaux, vaſes, conſoles, couronnemens, domes & lanternes.

On appelle *colonne de treillage*, une colonne à jour, dont le fût eſt de fer & d'échalas; la baſe auſſi-bien que le chapiteau eſt de bois de boiſſeau, contourné ſelon les profils. Cette colonne ſert à décorer les portiques de *treillage*. (*D. J.*)

TREILLE, ſ. f. (*Jardin.*) berceau fait de perches de charpente, ou de barres de fer, & couvert de ceps de vignes; on les conſtruit avec des perches de ſaule ou d'oſier; elles ſervent dans un jardin pour y prendre le frais en plein jour dans l'été.

TREILLIS, ſ. m. (*terme de Peintre.*) c'eſt un chaſſis diviſé en pluſieurs carreaux, qui ſert aux peintres à copier des tableaux, & à les réduire de petit en grand ou de grand en petit.

TREILLIS, ſ. m. (*terme de Potier d'étain.*) les potiers d'étain nomment *treillis*, de grands ronds, ou pieces d'étain à claires voies, qu'ils pendent à leurs boutiques pour ſervir de montre ou d'étalage; mais cet étalage n'eſt point perdu, les chauderonniers s'en ſervent pour en étamer les caſſeroles & autres vaiſſeaux de cuivre. (*D. J.*)

TREILLIS, ſ. m. (*Serrur.*) nom général qu'on donne à toute fermeture dormante de fer ou de bronze, comme le dormant de la porte du Panthéon à Rome, ou les grilles dans les priſons de Veniſe. Le *treillis* eſt différent de la grille, en ce que ſes barres ſont maillées en loſange.

Treillis de fil de fer, chaſſis de verges de fer maillé de petits loſanges de gros fil de fer, qu'on met au-devant des vitraux. Tels ſont les chaſſis ou *treillis* du bas d'un édifice, pour empêcher que les vitres ne ſoient caſſées par des coups de pierre; & ceux du haut, comme aux domes, pour réſiſter à l'impétuoſité des vents qui en pourroient enfoncer les panneaux. On place ces derniers à quelque diſtance de la vitre.

Digitized by Google

TREILLIS, ſ. m. (*Toilerie.*) nom que l'on donne à certaines eſpeces de toiles de chanvre écrues, très-groſſes & très-fortes qui ſe vendent par pieces roulées de différentes longueurs, ſuivant les pays où elles ont été fabriquées. Les *treillis* ſervent à faire des ſacs, des ſouſguenilles, des guêtres, des culottes, & autres ſemblables hardes pour les valets, payſans & manouvriers. Le *treillis* eſt encore une toile teinte ordinairement en noir, gommée, calendrée, ſatinée ou luſtrée, qui ſe vend par petites pieces d'environ ſix aunes. (*D. J.*)

TREILLIS, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) c'eſt une eſpece de frettes. Les *treillis* en different ſeulement, en ce que les frettes ne ſont point clouées, mais les liſtes, ou bâtons qui (ſe traverſant en ſautoir), les compoſent, ſont poſés nuement les uns ſur les autres, là où les *treillis* ſont garnis de clous dans le ſolide, & aux endroits où les liſtes & bâtons ſe rencontrent.

Le mot *treillis*, ſe dit auſſi des grilles qui ſont en la viſiere des caſques & heaumes qui ſervent de timbre aux armoiries, & cela juſqu'au nombre proportionné aux qualités de ceux qui les portent. *P. Meneſtrier.* (*D. J.*)

TREILLISSÉ, adj. (*terme de Blaſon.*) ce mot non-ſeulement ſe dit du fretté le plus ſerré, mais il faut remarquer de plus qu'au fretté les bandes ſont entrelacées avec les barres, & qu'au *treilliſſé* elles ſont ſeulement appliquées les unes ſur les autres, & ſouvent clouées.

TREIZE, (*Arithmétique.*) nombre impair compoſé de dix & de trois. En chiffre arabe on l'écrit de cette maniere 13; en chiffre romain XIII, & en chiffre françois de finances ou de compte, de la ſorte xiij. *Savary.*

TREIZIEME, (*Arithmét.*) en fait de fractions, un nombre rompu de quelque tout que ce ſoit, faiſant un *treizieme*, ſe marque de cette maniere, $\frac{1}{13}$; on dit auſſi deux *treiziemes*, trois *treiziemes*, quatre *treiziemes*, *&c.* que l'on écrit ainſi, $\frac{2}{13}$, $\frac{3}{13}$, $\frac{4}{13}$, *&c.*

TREIZIEME, ſ. f. *en Muſique*, eſt l'octave de la ſixte, ou la ſixte de l'octave. Elle s'appelle *treizieme*, parce que ſon intervalle eſt formé de douze degrés diatoniques, c'eſt-à-dire de treize ſons. *Voyez* INTERVALLE, SIXTE. (*S*)

TRÉLINGAGE, *terme de Marine*, *voyez* MARTINGALES *& les articles ſuivans.*

TRÉLINGAGE DES ÉTAIS SOUS LES HUNES, *terme de Marine*; c'eſt un cordage de pluſieurs branches, qui tient aux hunes & aux étais, pour les affermir & pour empêcher que les voiles ſupérieures ne ſe gâtent, ne battent contre les hunes, & ne paſſent deſſous.

TRÉLINGAGE DES HAUBANS, *terme de Marine*; on appelle ainſi pluſieurs tours de corde qui ſont aux grands haubans ſous les hunes, afin de les mieux unir & de leur donner plus de force.

TRÉLINGUER, neut. *terme de Marine*; c'eſt faire uſage d'un cordage à pluſieurs branches.

TRÉMA, adj. (*Gram.*) les Imprimeurs qualifient ainſi une voyelle, chargée de deux points diſpoſés horiſontalement; *ï* eſt un *i tréma* dans leur langage, & cette phraſe même eſt la preuve qu'il eſt employé comme adjectif.

Le ſigne.. qui ſe met ſur la voyelle, ſervant communément à marquer que cette voyelle doit être ſéparée de la précédente dans la prononciation, il me ſemble plus raiſonnable de laiſſer à ce ſigne le nom de *diérèſe* diviſion, que les anciens donnoient autrefois à ſon équivalent.

J'en ai expoſé l'uſage en parlant de la lettre I; & j'ai fait, *art.* POINT, une correction à ce que j'en avois dit en cet endroit. (*B. E. R. M.*)

TRÉMATE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) c'eſt un arbriſſeau du Bréſil, dont la figure reſſemble à celle du grenadier, ſon écorce eſt ſemblable à celle du ſureau, ſon bois eſt blanc & plein de moëlle. Ses feuilles ſont d'un verd foncé, & ont l'odeur du ſtorax quand on les écraſe. Les Bréſiliens les emploient pour diſſiper la douleur & les rougeurs des yeux. Ray. (*D. J.*)

TRÉMATER, *termes de riviere*, expreſſion dont on ſe ſert en riviere, pour exprimer l'action d'un batelier qui devance un autre; anciennes ordonnances.

TREMBLAIE, ſ. f. *terme de Jardinier*, terre où l'on a planté des trembles pour divers uſages. (*D. J.*)

TREMBLANT DOUX, (*Luth.*) c'eſt dans l'orgue une ſoupape *A B*, *fig. 38. Pl. d'Orgue*, cette ſoupape eſt poſée obliquement en travers du porte-vent qui s'élargit en cet endroit; enſorte que ſon plan décline du plan vertical d'environ 22 deg. 30′, le deſſous de la ſoupape doit regarder le côté d'où vient le vent; cette ſoupape qui eſt doublée de peau dont le duvet eſt tourné en-dehors, eſt attachée par la partie de la peau qui excede à la partie ſupérieure du chaſſis *H I*, par le moyen du morceau de bois *F* entre lequel eſt la barre ſupérieure du chaſſis; la peau qui ſert de queue ſe trouve priſe & ſerrée par le moyen de trois vis en bois qui traverſent le petit morceau *F*, & dont les pas entrent dans la barre ſupérieure du chaſſis.

On met ce chaſſis dans la boîte *K k*, qui eſt plus groſſe que le porte-vent qui doit y entrer par les deux bouts, & on voit dans la figure où il poſe obliquement, enſorte qu'il ſoit incliné vers la partie *G* d'où vient le vent, & on le fait tenir dans cette poſition, par le moyen de deux taſſeaux ou avec des vis qui traverſent les planches latérales de la boîte & entrent dans les côtés du chaſſis *H I*.

Sur la ſoupape on met un reſſort *A C* qui eſt une lame de laiton bien écrouie, à l'extrémité *C* de cette lame élaſtique, on met un poids de plomb peſant environ une demi livre, plus ou moins, ſelon que le tremblant exige pour mieux articuler ou marquer. Pour attacher le lingot de plomb qu'on a fondu dans un moule au bout du reſſort; on l'ouvre en deux avec un fermoir, ſorte de ciſeau, & on introduit l'extrémité du reſſort à laquelle on a fait des griffes dans la fente que le fermoir a faite; on rabat enſuite le plomb ſur le reſſort à coups de marteau, enſorte que les griffes & l'extrémité du reſſort s'y trouvent renfermés.

Il y a des facteurs qui attachent le plomb au bout du reſſort d'une autre maniere; ils font entrer la partie du reſſort où le plomb doit être attaché, & qui eſt de même armée de griffes, dans le moule où ils fondent le plomb qui enveloppe par ce moyen le bout du reſſort & s'y unit fermement; mais cette pratique a cet inconvénient, que la chaleur du plomb fondu eſt capable de recuire la bande & de lui ôter ſon élaſticité, d'où dépend en partie l'effet qu'on attend du tremblant. Ce reſſort ainſi armé d'un poids de l'une ou de l'autre maniere, s'attache par ſon autre extrémité à la partie ſupérieure du deſſus de la ſoupape avec deux clous à tête; on courbe enſuite la lame de laiton, enſorte que le poids de plomb ne porte pas ſur la ſoupape comme on peut voir dans la figure.

A environ trois pouces de l'ouverture ou lunette quarrée *l n*, on perce un trou, par ce trou on fait paſſer la baſcule de fer *a b c e* qui gouverne le *tremblant*; cette baſcule courbée à la partie *c b a* qui entre dans le porte-vent pour atteindre la ſoupape *A B*, en-deſſous par ſon extrémité *a*, eſt fixée au point *c* par une goupille qui la traverſe & autour de laquelle elle peut ſe mouvoir. L'extrémité *e* de la baſcule qui ſort du porte-vent d'environ quatre pouces, eſt percée d'un trou dans lequel paſſe une cheville qui aſſemble la baſcule avec le bâton quarré *f e*;

Digitized by Google

ce bâton communique par un rouleau de mouvement à un bâton quarré qui ſort comme ceux des regiſtres auprès du clavier. *Voyez* MOUVEMENS.

Pour empêcher le vent contenu dans le porte-vent de ſortir, on met ſur le trou par où la baſcule *e c b a* entre, une bourſette *d* qui eſt nouée autour de la baſcule & collée ſur le porte-vent. L'ouverture ou lunette *l n* par où on regarde au *tremblant* eſt fermée comme la laie, avec une planche entaillée en dragcoir & doublée de peau de mouton, collée par le côté glabre; cette planche eſt tenue appliquée ſur l'ouverture de la boîte par des vis qui la traverſent & dont les pas pénetrent dans les planches latérales, ou par un étrier qui entoure le porte-vent, & ſous le ſommet duquel on paſſe un coin qui appuie d'un côté ſur la planche *l n*, & de l'autre contre l'étrier qui lui ſert de point fixe.

On ſe ſert d'un morceau de bois bien dreſſé que l'on fait chauffer pour réchauffer la colle avec laquelle on colle la peau de mouton, dont les devants de laie & la piece *l n* ſont doublées; au lieu d'un linge trempé dans l'eau chaude & enſuite exprimé, dont on ne doit ſe ſervir, que lorſque la peau eſt collée par le côté du duvet, enſorte que le côté glabre eſt en-dehors.

Il ſuit de cette conſtruction, que ſi on pouſſe le bâton quarré *f e*, que l'extrémité *a* de la baſcule *a b c d e* s'approchera du deſſous de la ſoupape *A B*, la pouſſera & la tiendra élevée, ce qui laiſſera un libre paſſage par l'ouverture du chaſſis *n m* ou *H I* au vent qui vient des ſoufflets par *G*, en cet état le *tremblant* reſtera immobile & ne fera aucune fonction; mais ſi on retire l'extrémité *a* de la baſcule en retirant le bâton *f e*, enſorte qu'elle ne touche plus la ſoupape, la ſoupape s'appliquera ſur le chaſſis *n m*, comme elle eſt dans la figure en cet état; ſi le vent vient des ſoufflets, il ſe condenſera dans l'eſpace *a G* juſqu'à ce que ſon reſſort ſoit augmenté au point de vaincre la réſiſtance que la ſoupape *A B* & ſon pas *d c* lui oppoſent, & de s'ouvrir le paſſage en ſoulevant la ſoupape; mais le vent n'aura pas ſitôt forcé la réſiſtance de la ſoupape, & paſſé en ſe dilatant dans l'eſpace *C M*, que ſon reſſort s'affoiblira d'autant plus qu'il ſe ſera dilaté davantage; enſorte que la ſoupape qui ne pourra plus être ſoutenue par un effort égal à ſon poids, retombera & fermera de nouveau le paſſage au vent par l'ouverture du chaſſis *n m*; ce qui donnera lieu à une nouvelle condenſation de l'air qui vient des ſoufflets par *G* vers *a*: cette condenſation ſera ſuivie de même que la premiere de l'ouverture de la ſoupape, & de l'exploſion ou dilatation ſubite de l'air comprimé, contenu dans la partie *G a* du porte-vent, dans la partie *C M*, ce qui ſera retomber la ſoupape & recommencer ainſi alternativement le même effet.

Il eſt eſſentiel de remarquer, que lorſque la ſoupape *A B* commence à ſe lever, le poids *C* reſte immobile, ce qui ſe fait par la contraction du reſſort *A C* qui ne tranſmet point l'action de la ſoupape au lingot de plomb *C*, dès le premier inſtant qu'elle commence à ſe mouvoir, comme feroit une lame inflexible; ainſi le lingot de plomb *C* par ſon inertie, ſert de point fixe au reſſort *C A* qui ſe contracte par la preſſion de la ſoupape autant que la réſiſtance du lingot le permet, ce reſſort ainſi contracté fait effort pour ſe rétablir; cet effort ſe partage entre le lingot & la ſoupape, qui en eſt renvoyée avec plus de viteſſe & plus de force, ce qui donne le moyen à l'air qui occupe la partie *a G* de ſe condenſer davantage, & d'acquerir plus de reſſort que la ſeule réſiſtance du poids de la ſoupape & du lingot de plomb, n'eſt capable de lui en faire prendre.

Les dilatations & condenſations alternatives & réitérées de l'air dans l'eſpace *M* qui communique à la laie du ſommier, & par les ſoupapes ouvertes aux gravures & aux tuyaux, ſe font ſentir à ces derniers auxquels le vent vient par ce moyen alternativement plus fort & plus foible, ce qui produit un tremblement fort agréable.

Un *tremblant* eſt bien fait lorſqu'il bat quatre fois par ſeconde d'heure, on le fait battre plus vîte en augmentant le poids de la ſoupape & du lingot de plomb.

TREMBLANT FORT, *ou* A VENT PERDU, (*Luth.*) repréſenté *fig. 55, Pl. d'Orgue*, eſt compoſé de deux ſoupapes *a b* & *A B*; la ſoupape *a b* qui ne porte qu'un quart de pouce d'épaiſſeur, eſt attachée par la partie de la peau dont elle eſt doublée au haut de la fenêtre *e e*, qui eſt une ouverture quarrée faite dans une des faces du porte-vent vertical *N O*, & en-dedans du porte-vent; à l'ouverture *e e*, que la ſoupape *a b* doit fermer exactement, eſt ajuſtée une boete *e c d*, dont les deux côtés *e c d* ſont des triangles rectangles en *c*, & le côté *c d* un parallélogramme; enſorte que les arrêtes *e d* forment un talus qui décline du plan vertical d'environ 30^d. Sur ce talus on ajuſte la ſoupape extérieure *A B* auſſi longue que les côtés *e d*, & l'épaiſſeur des planches, & auſſi large que le porte-vent meſuré extérieurement. Cette ſoupape qui eſt faite avec un morceau de bois de chêne de quatre pouces d'épaiſſeur, eſt amincie dans les trois quarts *C A* de ſa longeur *B A*, enſorte que du côté *A*, elle n'a pas plus de trois quarts de pouce d'épaiſſeur. Cette ſoupape, comme l'autre, eſt doublée de peau collée par le côté glabre, enſorte que le duvet qui eſt en-dehors puiſſe ſervir à fermer exactement l'ouverture *e d*; lorſque la ſoupape eſt appliquée contre la boëte, on attache un morceau de peau ſur le rebord de la partie de la ſoupape qui eſt plus épaiſſe; cette peau qui fait la poche reçoit les morceaux de plomb dont on charge la ſoupape pour la faire battre à propos.

La ſoupape intérieure *a b* eſt tenue appliquée contre l'ouverture *e c* par le moyen du reſſort *f g*, *F G B* de laiton élaſtique; l'extrémité *b* de ce reſſort qui eſt ployée en *U*, entre dans un trou qui eſt à la ſoupape, & eſt rivée par l'autre côté; la même branche du reſſort traverſe l'anneau d'une piece de fil de fer *I i* qui ſert de guide au reſſort *F G B*; les deux extrémités de cette piece de fil de fer qui ſont appointées, entrent dans la ſoupape, & ſont rivées derriere; l'autre extrémité *F* du reſſort entre dans un trou fait à la partie intérieure du porte-vent, directement oppoſée au point de la ſoupape où l'autre extrémité entre: au-deſſous de l'extrémité *b* du reſſort *T G B*, eſt un anneau de fil de fer qui reçoit l'extrémité du reſſort en boudin *n b*; ce reſſort eſt un fil de fer ou de laiton qu'on a roulé ſur une cheville du même métal, & dont on a enſuite écarté les circonvolutions en le tirant par les deux bouts. L'autre extrémité de ce reſſort eſt attachée à un morceau de laiton recuit qui traverſe la planche du porte vent oppoſée à la ſoupape: on fait une bourſette ou poche en cet endroit, pour empêcher le vent de ſortir. Ce morceau de laiton eſt ammanché dans le bâton quarré *P H* qui communique, par le moyen d'un rouleau, des mouvemens au bâton quarré du clavier, par le moyen duquel on gouverne le *tremblant*.

Selon cette conſtruction, ſi le reſſort *f g i*, & le reſſort hélicoïde ou en boudin *n b* pouſſent tous deux la ſoupape *a b* contre la fenêtre *e e*, ils y tiendront appliqués, & le vent qui vient, ſelon la ſuite des lettres *G M N O*, paſſera ſans ſouffrir aucune altération; mais ſi le reſſort en boudin *n b* ceſſe de comprimer la ſoupape, ce qui arrive quand on retire le bâton quarré *H P* qui lui ſert de point d'appui, & que l'autre reſſort ſoit tellement ployé, qu'il ne comprime pas alors la ſoupape contre la fenêtre *e e*, mais laiſſe

Digitized by Google

un petit paſſage *b c* à l'air condenſé, dont le porte vent eſt rempli ; cet air paſſera dans la boëte *c d e*, où il ſe condenſera, juſqu'à ce que ſon reſſort ſoit aſſez puiſſant pour vaincre la réſiſtance que la ſoupape *A B* & ſes poids *C* dont elle eſt chargée, lui oppoſent ; laquelle réſiſtance doit toujours être moindre que celle qui feroit équilibre avec le reſſort de l'air contenu dans le porte-vent, car ſi elle étoit égale ou plus grande, jamais le vent ne pourroit lever la ſoupape *A B*.

Lorſque l'air qui s'eſt introduit dans la boëte ou chambre *c d e*, a acquis un degré de condenſation, dont le reſſort eſt tant ſoit peu plus grand que la réſiſtance que la ſoupape *A B* oppoſe, il force cet obſtacle, & ſe raréfie dans la chambre *c d e* au moyen de l'ouverture de la ſoupape *A B*. Cet air ainſi raréfié n'eſt plus en état de faire équilibre avec l'air contenu dans l'eſpace *f g a O*, qui eſt auſſi condenſé que celui qui eſt contenu dans le reſte du porte-vent, & de ſoutenir la ſoupape *a b* par le côté *i* ; l'air condenſé qui preſſe de l'autre côté, ſe dilatera donc, & repouſſera la ſoupape *a b* contre l'ouverture *e e* de la boëte *c d e*, ce qui donnera le tems à la ſoupape *A B* qui n'eſt plus ſoutenue (l'air dont la chambre *c d e* étoit remplie étant raréfié par l'émiſſion qui s'en eſt faite d'une partie) de retomber ſur la boëte *c d e*, & de la fermer de nouveau, auſſi-tôt la ſoupape *a b* s'ouvre déterminée à cela par les reſſorts *f g i* & *n b*, qui dans leur *état neutre* ou *de repos*, ne compriment pas la ſoupape contre l'ouverture *e e*, mais laiſſent une petite ouverture *b e* de 3 ou 4 lignes par où l'air contenu dans le porte-vent s'introduit de nouveau dans la chambre *c d e* où il ſe condenſe pour recommencer le même effet.

Ce qu'on appelle l'*état neutre* ou *de repos* d'un reſſort, eſt l'état où un reſſort, par exemple, courbé en *U* ou en helice, ſe met de lui-même. Si on veut approcher les deux extrémités du reſſort l'une de l'autre, on éprouve une réſiſtance d'autant plus grande qu'on le comprime plus fortement ; ſi au contraire on veut les écarter, on ſent de même croître la réſiſtance, à proportion de l'effort que l'on fait pour les ſéparer ; de ſorte qu'un reſſort reſiſte également à la compreſſion & à la dilatation qui dans ce cas eſt une compreſſion particuliere.

Les alternatives de denſité & de dilatation de l'air qui échappe par les ſoupapes du *tremblant*, ſe communiquent à l'air condenſé contenu dans la laie & par les gravures dont les ſoupapes ſont ouvertes aux tuyaux que l'on entend alternativement parler fort & parler foiblement, ou même parler & ſe taire avec une célérité telle que la ſoupape *A B* bat quatre ou cinq fois par ſeconde de tems, ce qui convient à certaines pieces de muſique, & ſingulierement à celles qu'on exécute avec les jeux d'anches. *Voyez* JEUX.

TREMBLE, ſ. m. (*Botan.*) arbre qui tient plus du peuplier noir que du peuplier blanc ; il eſt nommé *populus libyca* par Ger & Parkius. *Populus tremula* par C. B. Tournef. *&c.* Ses feuilles ſont arrondies, découpées aux bords, dures, noirâtres, attachées par des queues longues, tremblantes preſque toujours, même en tems calme : ſes racines deſcendent aſſez profondément en terre, ſes chatons ſont plus longs & plus noirs que ceux des autres eſpeces de peupliers.

Si cet arbre eſt en effet une eſpece du genre des peupliers, c'eſt la plus commune, la plus ignoble & la moins utile de toutes ; & c'eſt le bois de la plus mauvaiſe eſpece qu'il y ait dans les forêts : mais comme le *tremble* vient dans toutes ſortes de terreins, même dans ceux qui ſont froids, humides & ſtériles, où les autres arbres ſe refuſent ; on peut l'employer dans ces cas là. *Voyez le mot* PEUPLIER.

TREMBLE. *Voyez* TORPILLE.

TREMBLÉ, adj. (*Ecrit.*) ſe dit dans l'écriture d'un caractere ſorti d'une main timide, qui n'a les mouvemens ni libres ni ſûrs, & qui ne peut former en effet que des traits maigres, égratignés, *tremblés*.

TREMBLEMENS DE TERRE, (*Hiſt. nat. Minér. & Phyſiq.*) *terræ motus* ; ce ſont des ſecouſſes violentes par leſquelles des parties conſidérables de notre globe ſont ébranlées d'une façon plus ou moins ſenſible.

De tous les phénomenes de la nature il n'en eſt point dont les effets ſoient plus terribles & plus étendus que ceux des *tremblemens de terre* ; c'eſt de leur part que la face de notre globe éprouve les changemens les plus marqués & les révolutions les plus funeſtes ; c'eſt par eux qu'en une infinité d'endroits il ne préſente aux yeux du phyſicien qu'un effrayant amas de ruines & de débris ; la mer ſoulevée du fond de ſon lit immenſe ; des villes renverſées, des montagnes fendues, tranſportées, écroulées ; des provinces entieres englouties ; des contrées immenſes arrachées du contient ; de vaſtes pays abimés ſous les eaux, d'autres découverts & mis à ſec ; des îles ſorties tout-à-coup du fond des mers ; des rivieres qui changent de cours, *&c.* tels ſont les ſpectacles affreux que nous préſentent les *tremblemens de terre*. Des évenemens ſi funeſtes auxquels la terre a été de tout tems expoſée, & dont elle ſe reſſent dans toutes ſes parties, après avoir effrayé les hommes, ont auſſi excité leur curioſité, & leur ont fait chercher quelles pouvoient en être les cauſes. On ne tarda point à reconnoître le feu pour l'auteur de ces terribles phénomènes ; & comme la terre parut ébranlée juſque dans ſon centre même, on ſuppoſa que notre globe renfermoit dans ſon ſein un amas immenſe de feu toujours en action : c'eſt-là ce que quelques phyſiciens ont déſigné ſous le nom de *feu central*. Ce ſentiment fut regardé comme le plus propre à rendre raiſon des effets incroyables des *tremblemens de terre*. Il n'eſt point douteux que le feu n'ait la plus grande part à ces phénomenes ; mais il n'eſt point néceſſaire, pour en trouver la cauſe, de recourir à des hypothèſes chimériques, ni de ſuppoſer un amas de feu dans le centre de la terre, où jamais l'œil humain ne pourra pénétrer. Pour peu qu'on ait obſervé la nature & la ſtructure de notre globe, on s'appercevra que ſans deſcendre à des profondeurs impénétrables aux hommes, on rencontre en pluſieurs endroits des amas de matieres aſſez agiſſantes pour produire tous les effets que nous avons indiqués. Ces matieres ſont le feu, l'air & l'eau, c'eſt-à-dire les agens les plus puiſſans de la nature, & dont perſonne ne peut nier l'exiſtence.

La terre en une infinité d'endroits eſt remplie de matieres combuſtibles ; on ſera convaincu de cette vérité, pour peu que l'on faſſe attention aux couches immenſes de charbons de terre, aux amas de bitumes, de tourbes, de ſoufre, d'alun, de pyrites, *&c.* qui ſe trouvent enfouis dans l'intérieur de notre globe. Toutes ces matieres ſont propres à exciter des embraſemens, & à leur ſervir d'aliment, lorſqu'ils ont été une fois excités. En effet, l'expérience nous apprend que les ſubſtances bitumineuſes & alumineuſes, telles que ſont certaines pierres feuilletées qui accompagnent les mines d'alun & de charbon de terre, après avoir été entaſſées & expoſées pendant quelque tems au ſoleil & à la pluie, prennent feu d'elles-mêmes, & répandent une véritable flamme. Ces phénomenes ſont les mêmes que ceux que la chimie nous préſente dans les inflammations des huiles par les acides, & dans les pyrophores. D'ailleurs nous ſavons que les ſouterreins des mines, & ſur-tout de celles de charbons de terre, ſont ſouvent remplis de vapeurs qui prennent

Digitized by Google

très-aiſément feu, & qui produiſent alors des effets auſſi violens que ceux du tonnerre. *Voyez* CHARBON MINÉRAL. Quelques-unes de ces vapeurs pour s'enflammer d'elles-mêmes, n'ont beſoin que d'en rencontrer d'autres, ou même de ſe mêler avec l'air pur qu'elles mettent en expanſion, & de cette maniere elles peuvent produire une eſpece de tonnerre ſouterrein. Ces vapeurs ſont produites ſur-tout par les pyrites qui ſe décompoſent; on ſait que ces ſubſtances minérales ſe trouvent abondamment répandues dans toutes les parties de la terre; les vapeurs qui en partent ſont ſulfureuſes ou de l'acide vitriolique; en rencontrant des émanations bitumineuſes & graſſes, elles peuvent aiſément s'enflammer. Pour s'aſſûrer de cette vérité, on n'aura qu'à faire un mélange d'une partie de charbon de terre, & de deux parties de la pyrite qui donne du vitriol, on aura une maſſe qui miſe en un tas s'allumera au bout d'un certain tems, & ſe conſumera entierement. On a vu des terres d'ombre s'allumer d'elles-mêmes après avoir été broyées avec de l'huile de lin. *Voyez* OMBRE (*terre d'*).

Pluſieurs phyſiciens ont voulu expliquer la formation des embraſemens ſouterreins, par une expérience fameuſe qui eſt dûe à M. Lemery; elle conſiſte à mêler enſemble du ſoufre & de la limaille de fer; on humecte ce mélange, & en l'enterrant il produit en petit au bout d'un certain tems les phénomenes des *tremblemens de terre* & des volcans. Quelque ingénieuſe que ſoit cette explication, M. Rouelle lui oppoſe une difficulté très-forte. Ce ſavant chimiſte obſerve que dans ſon expérience M. Lemery a employé du fer véritable & non du fer dépouillé de ſon phlogiſtique, ou du fer minéraliſé. D'où l'on voit que pour expliquer de cette maniere les embraſemens ſouterreins, il faudroit qu'il y eût dans le ſein de la terre une grande quantité de fer pur; ce qui eſt contraire aux obſervations, puiſque le fer ſe trouve preſque toujours ou minéralité, ou ſous la forme d'ochre, c'eſt-à-dire privé de ſon phlogiſtique dans le ſein de la terre. Quant au fer pur ou fer natif qui ſe trouve par grandes maſſes, comme au Sénégal, on a lieu de ſoupçonner qu'il a été lui-même purifié & fondu par les feux de la terre.

De quelque façon que les embraſemens ſe produiſent dans le ſein de la terre, ils ont un beſoin indiſpenſable de l'air; le feu ne peut point s'exciter ſans le contact de l'air: or on ne peut point nier que la terre ne renferme une quantité d'air très-conſidérable; ce fluide y pénetre par les fentes dont elle eſt traverſée; il eſt contenu dans les grottes & les cavités dont elle eſt remplie; les ouvriers des mines, en frappant & en perçant les roches avec leurs outils, l'entendent quelquefois ſortir avec un violent ſifflement, & il éteint ſouvent les lampes qui les éclairent. On ne peut donc douter que la terre ne contienne une quantité d'air aſſez grande pour que les matieres ſuſceptibles de s'enflammer puiſſent prendre feu; ce même air qui eſt entré peu-à-peu, eſt mis en expanſion; les écroulemens de terre qui ſe ſont faits au commencement de l'inflammation qui a du miner & excaver peu-à-peu les rochers, empêchent que l'air ne trouve d'iſſue; alors aidé de l'action du feu qu'il a allumé, il fait effort en tout ſens pour s'ouvrir un paſſage; & ſes efforts ſont proportionnés à la quantité des matieres embraſées, au volume de l'air qui a été mis en expanſion, & à la réſiſtance que lui oppoſent les roches qui l'environnent. Perſonne n'ignore les effets prodigieux que l'air peut produire lorſqu'il eſt dans cet état; il n'eſt pas beſoin d'un grand effort pour concevoir que ces effets doivent s'opérer néceſſairement dans l'intérieur de la terre.

A l'égard de l'eau, toutes les obſervations prouvent que la terre en contient une quantité prodigieuſe; plus on s'enfonce dans les ſouterreins des mines, plus on en rencontre; & ſouvent on eſt forcé pour cette raiſon, d'abandonner des travaux qui promettoient les plus grands avantages; les ouvriers des mines en perçant des rochers, en ſont quelquefois noyés ou accablés. *Voyez l'article* MINES. L'eau contenue dans les profondeurs de la terre, peut contribuer de pluſieurs manieres aux *tremblemens de terre*: 1°. l'action du feu réduit l'eau en vapeurs, & pour peu que l'on ait de connoiſſance en phyſique, on ſaura que rien n'approche de la force irréſiſtible de ces vapeurs miſes en expanſion, lorſqu'elles n'ont point d'iſſue; les expériences faites avec la machine de Papin, celles de l'éolipyle, *&c.* nous en fourniſſent des preuves convaincantes: on peut donc concevoir que l'eau réduite en vapeurs par la chaleur, dans les cavités de la terre, fait effort pour ſortir; comme elle ne trouve aucun paſſage pour s'échapper, elle ſouleve les rochers qui l'environnent, & par-là elle produit des ébranlemens violens & qui ſe ſont ſentir à des diſtances incroyables: 2°. l'eau produira encore des effets prodigieux, lorſqu'elle viendra à tomber tout-d'un-coup dans les amas de matieres embraſées; c'eſt alors qu'il ſe fera des exploſions terribles; pour ſe convaincre de cette vérité, l'on n'a qu'à faire attention à ce qui arrive lorſqu'on laiſſe imprudemment tomber une goutte d'eau ſur un métal qui eſt entré parfaitement en fuſion; on verra que cela eſt capable de faire entierement ſauter les atteliers, & de mettre la vie des ouvriers dans le plus grand danger. Ainſi les eaux concourent aux *tremblemens de terre*, augmentent la vivacité du feu ſouterrain, & contribuent à le répandre; une expérience commune & journaliere peut encore nous donner une idée de la maniere dont ces phénomènes peuvent s'opérer: ſi dans une cuiſine le feu prend à la graiſſe qu'on fait fondre dans un poêlon, & qu'alors on y verſe de l'eau pour l'éteindre, le feu ſe répand en tout ſens, la flamme s'augmente, & l'on court riſque de mettre le feu à la maiſon: 3°. les eaux peuvent encore contribuer à animer les feux ſouterreins, en ce que par leur chute, elles agitent l'air & font la fonction des ſoufflets des forges; de cette maniere, l'eau peut encore étendre les embraſemens: 4°. enfin l'eau peut encore concourir aux ébranlemens de la terre, par les excavations qu'elle fait dans ſon intérieur, par les couches qu'elle entraîne après les avoir détrempées, & par les chutes & les écroulemens que par-là elle occaſionne.

On voit par tout ce qui précede, que les *tremblemens de terre* & les volcans, ou montagnes qui jettent du feu, ſont dus aux mêmes cauſes; en effet les volcans ne peuvent être regardés que comme les ſoupiraux ou les cheminées des foyers qui produiſent les *tremblemens de terre*. *Voyez l'article* VOLCAN.

Après avoir expoſé les cauſes les plus probables des *tremblemens de terre*, nous allons maintenant décrire les phénomènes qui les précédent & qui les accompagnent le plus ordinairement; car en cela, comme dans toutes les opérations de la nature, les circonſtances produiſent des variétés infinies. On a ſouvent remarqué que les *tremblemens de terre* venoient à la ſuite des années fort pluvieuſes: on peut conjecturer de-là que les eaux de la pluie, en détrempant les terres, bouchent les fentes & les ouvertures par leſquelles l'air & le feu qui ſont ſous terre, peuvent circuler & trouver des iſſues. Des feux follets, des vapeurs d'une odeur ſulphureuſe, un air rouge & enflammé, des nuages noirs & épais, un tems lourd & accablant, ſont ordinairement les avant-coureurs de ces funeſtes cataſtrophes; cependant on les a vu quelquefois précédées d'un calme très-grand, & d'une ſérénité parfaite. Les animaux paroiſſent remplis d'une terreur qu'ils expriment par leurs mugiſſemens & leurs hurlemens; les oiſeaux voltigent çà & là,

Digitized by Google

avec cette inquiétude qu'ils marquent à l'approche des grands orages : on entend ſouvent des bruits ſemblables à ceux d'un tonnerre ſouterrein, ou d'une forte décharge d'artillerie ; ou l'on entend des déchiremens & des ſifflemens violens ; en pluſieurs endroits les ſources & les rivieres ſuſpendent le cours de leurs eaux, au bout de quelques tems elles recommencent à couler, mais elles ſont troubles & mêlées de parties terreuſes, de ſable, & de matieres étrangeres qui changent leur couleur & leur qualité. Les *tremblemens de terre* ſont preſque toujours accompagnés d'agitations violentes dans les eaux de la mer, elle eſt portée avec impétuoſité ſur ſes bords, les vaiſſeaux s'entrechoquent dans les ports, & ceux qui ſont en plaine mer ont ſouvent éprouvé des mouvemens extraordinaires, cauſés par le ſoulevement du fond du lit de la mer ; ces effets ſont dus aux efforts que l'air dilaté par le feu, fait pour s'ouvrir un paſſage & ſe mettre en liberté ; les ſecouſſes que cauſent ces *tremblemens* ſe ſuccedent, tantôt à de grandes diſtances les unes des autres, tantôt elles ſe ſuivent très-promptement ; le mouvement qu'elles inpriment à la terre eſt tantôt une eſpece d'ondulation ſemblable à celle des vagues, tantôt on éprouve un balancement ſemblable à celui d'un vaiſſeau battu par les flots de la mer ; de-là viennent ces nauſées & ces maux de cœurs que quelques perſonnes éprouvent dans quelques *tremblemens de terre*, ſur-tout lorſque les ſecouſſes ſont lentes & foibles : ces ſecouſſes ſuivent ordinairement une direction marquée ; de-là vient que quelquefois un *tremblement de terre* renverſera des édifices & des murailles qui ne ſeront point bâtis ſuivant la direction qu'il obſerve, & détruira totalement ceux qui ſe trouveront dans une direction oppoſée ; les ſecouſſes ſont plus ou moins fréquentes & fortes, ſuivant que les matieres qui les excitent ſont plus ou moins abondantes, & ſuivant que leurs exploſions ſeront plus ou moins vives : on a vu en Amérique des *tremblemens de terre* durer pendant plus d'une année entiere, & faire ſentir chaque jour pluſieurs ſecouſſes très-violentes. En un mot rien de plus terrible & de plus varié que les effets que produiſent les *tremblemens de terre ;* tantôt la mer ſe retirera de pluſieurs lieues & laiſſera les vaiſſeaux à ſec, pour revenir enſuite ſubmerger les terres avec violence ; quelquefois des terreins très-conſidérables changeront de place, couleront comme de l'eau, & iront remplir des lacs ; d'autres fois des montagnes s'affaiſſeront, & des lacs viendront prendre leur place ; ſouvent on a vu la terre s'entrouvrir & vomir de ſon ſein des flammes, du ſable calciné, des pierres, des eaux ſulphureuſes & d'une odeur inſupportable ; ces ouvertures qui ſe ſont faites à la terre, ſe referment quelquefois ſur le champ, d'autres fois elles reſtent au même état.

Un des phénomènes les plus étranges des *tremblemens de terre*, c'eſt leur propagation, c'eſt-à-dire la maniere dont ils ſe communiquent à des diſtances ſouvent prodigieuſes, en une eſpace de tems très-court ; la façon la plus naturelle d'expliquer cette propagation, c'eſt de dire que les embraſemens ſouterreins ſe communiquent par les cavités immenſes dont l'intérieur de la terre eſt rempli ; ces cavités étant pleines des mêmes matieres reçoivent le feu qui leur eſt apporté de celles qui ont été les premieres allumées ; de cette maniere l'embraſement ſe tranſmet quelquefois d'un des côtés du globe à l'autre. L'on peut encore ſuppoſer que la terre renferme pluſieurs foyers qui s'allument, ſoit ſucceſſivement, ſoit en même tems, & qui produiſent une ſuite d'exploſions & d'ébranlemens dans les différentes parties de la terre qu'ils occupent : on a remarqué que c'eſt communément en ſuivant la direction des grandes chaines de montagnes, que la propagation des *tremblemens de terre* ſe fait ſentir ; ce qui donne lieu de préſumer que ces montagnes ont à leur baſe des cavités par leſquelles elles communiquent les unes aux autres.

L'on a ſouvent confondu avec des *tremblemens de terre*, certains mouvemens extraordinaires qui ſe font ſentir quelquefois dans l'air, & qui ſouvent ſont aſſez forts pour renverſer des maiſons, & faire des ravages conſidérables, ſans qu'on s'apperçût que la terre fût aucunement ébranlée ; ces phénomènes ont été obſervés ſur-tout en Sicile & dans le royaume de Naples ; ils paroiſſent dus à un dégagement ſubit de l'air renfermé dans le ſein de la terre, qui eſt mis en liberté par les feux ſouterreins, & qui excite dans l'air extérieur une commotion ſemblable à celle d'un coup de canon, qui caſſe ſouvent les vitres des maiſons.

Telles ſont les circonſtances principales qui accompagnent les *tremblemens de terre ;* il n'eſt guere de parties ſur notre globe qui n'aient éprouvé plus ou moins vivement, & en différens tems, leurs effets funeſtes ; & les hiſtoires ſont remplies de deſcriptions effrayantes, & des révolutions tragiques qu'ils ont produits. Pline nous apprend que ſous le conſulat de L. Marcius, & de Sextus Julius, un *tremblement de terre* fit que deux montagnes du territoire de Modène ſe heurterent vivement l'une l'autre, & écraſerent dans leur conflit les édifices & les fermes qui ſe trouverent entre elles ; ſpectacle dont un grand nombre de chevaliers romains & de voyageurs furent témoins. Voici ſes propres paroles : *factum eſt ſemel*, dit-il, *quod equidem in Hetruſcæ diſciplinæ voluminibus inveni, ingens terrarum portentum. L. Marcio & Sexto Julio coſſ. in agro mutinenſi montes duo inter ſe concurrerunt, crepitu maximo aſſultantes, recedenteſque, inter eos flamma fumoque in cœlum exunte interdiu, ſpectante e via Emiliâ magnâ equitum romanorum familiariumque & viatorum multitudine : eo concurſu villæ omnes Eliſæ, animalia permulta, quæ intra fuerant, exanimata ſunt*, &c.

Sous l'empire de Tibere, treize ville conſidérables de l'Aſie furent totalement renverſées, & un peuple innombrable fut enſeveli ſous leurs ruines. La célebre ville d'Antioche éprouva le même ſort en l'an 115, le conſul Pedon y périt, & l'empereur Trajan qui s'y trouvoit alors, ne ſe ſauva qu'à peine du déſaſtre de cette ville fameuſe.

En 742, il y eut un *tremblement de terre* univerſel en Egypte & dans tout l'Orient ; en une même nuit près de ſix cent villes furent renverſées, & une quantité prodigieuſe d'hommes périt dans cette occaſion.

Mais qu'eſt-il beſoin de parler des *tremblemens de terre* anciens ? une expérience récente ne nous prouve que trop que les matieres qui produiſent ces événemens terribles, ne ſont point encore épuiſées : l'Europe eſt à peine revenue de la frayeur que lui a cauſée l'affreuſe cataſtrophe de la capitale du Portugal. Le premier de Novembre de l'année 1755, la ville de Liſbonne fut preſque totalement renverſée par un *tremblement de terre*, qui ſe fit ſentir le même jour juſqu'aux extrémités de l'Europe. Ce déſaſtre affreux fut accompagné d'un ſoulevement prodigieux des eaux de la mer, qui furent portées avec violence ſur toutes les côtes occidentales de notre continent. Les eaux du Tage s'éleverent à pluſieurs repriſes pour inonder les édifices que les ſecouſſes avoient renverſés. Au même inſtant auquel cette ſcène effroyable ſe paſſoit dans le Portugal, l'Afrique étoit pareillement ébranlée, les villes de Fez & de Mequinez, au royaume de Maroc, éprouverent un renverſement preſque total. Pluſieurs vaiſſeaux, en revenant des Indes occidentales, reſſentirent en plaine mer des ſecouſſes violentes & extraordinaires. Les îles

Digitized by Google

Açores furent en même tems vivement agitées. Au mois de Décembre de la même année, preſque toute l'Europe fut encore ébranlée de nouveau par un *tremblement de terre*, qui s'eſt fait ſentir très-vivement dans quelques-unes de ſes parties. L'Amérique ne fut point exempte de ces triſtes ravages, ce fut vers ce même tems que la ville de Quito fut entierement renverſée.

Tous les *tremblemens de terre* ne ſe font point ſentir avec la même violence ; il y en a qui ne produiſent que des ſecouſſes légeres, & quelquefois inſenſibles ; d'autres portent la deſtruction dans les endroits où ils exercent leur fureur. On a remarqué que quelques pays ſont plus ſujets à ces convulſions de la terre que d'autres ; les pays chauds y paroiſſent ſurtout les plus expoſés, ce qui vient, ſoit de ce que la chaleur du climat eſt en état de faire ſortir du ſein de la terre un plus grand nombre de vapeurs propres à s'enflammer & à faire des exploſions, ſoit de ce que ces pays contiennent un plus grand nombre de matieres combuſtibles, & propres à alimenter & à propager les feux ſouterreins. L'Amérique & ſur-tout le Pérou paroiſſent être ſujets à des agitations très-fréquentes. Suivant le chevalier Hanſloane, on s'attend à eſſuyer tous les ans un *tremblement de terre* à la Jamaïque. L'Aſie & l'Afrique ne ſont point exemptes de ces terribles accidens. En Europe, la Sicile, le royaume de Naples, & preſque toute la Méditerranée ſont très-fréquemment les théatres de ces fatals événemens. Nous voyons auſſi que les pays du nord, quoique moins ſouvent que les pays chauds, ont éprouvé en différens tems des ſecouſſes de la part des *tremblemens de terre* ; l'Angleterre, l'Iſlande, la Norwege nous en fourniſſent des preuves convaincantes ; M. Gmelin nous apprend en avoir reſſenti dans la Sibérie, on lui a même aſſûré qu'une partie de cette contrée ſi ſeptentrionale éprouvoit un *tremblement de terre* annuel & périodique. Les provinces méridionales de la France, qui ſont bornées par les monts Pyrénées, ont auſſi reſſenti quelquefois des ſecouſſes très-violentes : en 1660, tout le pays compris entre Bordeaux & Narbonne fut déſolé par un *tremblement de terre* ; entr'autres ravages, il fit diſparoître une montagne du Bigore, & mit un lac en ſa place ; par cet événement, un grand nombre de ſources d'eau chaudes furent refroidies, & perdirent leurs qualités ſalutaires. Dans les derniers *tremblemens* de l'année 1755, c'eſt auſſi cette partie de la France qui a éprouvé le plus fortement des ſecouſſes qui ne ſe ſont fait ſentir que très-foiblement à Paris, & dans les provinces plus ſeptentrionales.

A la vue des effets prodigieux des *tremblemens de terre*, on ſent qu'il eſt naturel de les regarder comme la principale cauſe des changemens continuels qui arrivent à notre globe. L'hiſtoire nous a tranſmis quelques-unes des révolutions que la terre a éprouvées de la part des feux ſouterreins, mais le plus grand nombre & les plus conſidérables d'entre elles ſont enſevelies dans la nuit de l'antiquité la plus reculée ; nous ne pouvons donc en parler que par des conjectures qui paroiſſent pourtant aſſez bien fondées. C'eſt ainſi qu'il y a tout lieu de préſumer que la grande Bretagne a été arrachée du continent de l'Europe, la Sicile a été pareillement ſéparée du reſte de l'Italie. Seroit-ce un ſentiment ſi haſardé que de regarder la mer Méditerranée comme un vaſte baſſin creuſé par les feux ſouterreins, qui y exercent encore ſi ſouvent leurs ravages ? Platon & quelques autres anciens nous ont tranſmis le nom d'une île immenſe, qu'ils appelloient *Atlantide*, que la tradition de leur tems plaçoit entre l'Afrique & l'Amérique ; cette vaſte contrée a entierement diſparu : ne peut-on pas conjecturer qu'elle a été abîmée ſous les eaux de l'Océan, à qui elle a donné ſon nom ; & que les îles du Cap-verd, les Canaries, les Açores ne ſont que des veſtiges infortunés de la terrible révolution qui a fait diſparoître cette contrée de deſſus la face de la terre ? Peut-être la mer Noire, la mer Caſpienne, la mer Baltique, *&c.* ne ſont-elles dûes qu'à des révolutions pareilles, arrivées dans des tems dont aucun monument hiſtorique ne nous a pu conſerver le ſouvenir.

Depuis le Pérou juſqu'au Japon, depuis l'Iſlande juſqu'aux Moluques, nous voyons que les entrailles de la terre ſont perpétuellement déchirées par des embraſemens qui agiſſent ſans ceſſe avec plus ou moins de violence ; des cauſes ſi puiſſantes ne peuvent manquer de produire des effets qui influent ſur la maſſe totale de notre globe ; ils doivent à la longue changer ſon centre de gravité, mettre à ſec quelques-unes de ſes parties pour en ſubmerger d'autres, enfin contribuer à faire parcourir à la nature le cercle de ſes révolutions. Eſt-il ſurprenant après cela que le voyageur étonné ne retrouve plus des mers, des lacs, des rivieres, des villes fameuſes décrites dans les anciens géographes, & dont aujourd'hui il ne reſte plus aucune trace ? Comment la fureur des élémens eût-elle reſpecté les ouvrages toujours foibles de la main des hommes, tandis qu'elle ébranle & détruit la baſe ſolide qui leur ſert d'appui ? (—)

TREMBLEMENT, (*Médecine.*) un mouvement alternatif, involontaire, lâche, & déſordonné dans un de nos organes particuliers, ou dans pluſieurs enſemble s'appelle *tremblement.*

Cette maladie qui conſiſte dans une violente agitation des membres en directions contraires, eſt due au manque de ton, & aux efforts des parties attaquées pour reprendre ce ton.

Les Médecins diſtinguent deux eſpeces de *tremblemens*, qu'ils nomment *tremblement* actif & *tremblement* paſſif. Le *tremblement* actif eſt celui qui arrive dans les violentes paſſions, telles que la terreur, la colere, la joie ſubite, *&c.* l'on doit rapporter cet état à des mouvemens demi-convulſifs. Le *tremblement* paſſif eſt dû à une cauſe particuliere, & approche des affections demi-paralytiques ; mais les *tremblemens* paſſifs conſidérés comme maladie, doivent être diſtingués de ceux qui ſont produits par des cauſes accidentelles, telles qu'eſt le *tremblement* qui ſuccede au bain dans une eau très-froide.

Cauſes. Les cauſes internes des *tremblemens* paſſifs conſidérés comme maladie, ſont la flaccidité des nerfs, le relâchement du ton des parties, le manque ou le cours déréglé des eſprits animaux ; les cauſes externes & accidentelles ſont en grand nombre, comme l'omiſſion des évacuations accoutumées, les trop grandes évacuations, les longues maladies qui ont précédé, l'abus des liqueurs ſpiritueuſes, les humeurs cacochimiques & mélancoliques, les trop grandes veilles, la débauche du vin & des femmes, les exhalaiſons minérales dans ceux qui travaillent aux mines, *&c.*

Prognoſtiques. Le *tremblement* de naiſſance ou de vieilleſſe eſt inguériſſable ; en général, plus le *tremblement* eſt confirmé par le tems, & moins aiſément peut-on y remédier. Le *tremblement* qui vient du travail des mines de mercure admet rarement des remedes, & fait craindre qu'il ne dégénere en paralyſie. Le *tremblement* qui vient de lui-même dans les femmes groſſes, annonce d'ordinaire l'avortement ou l'accouchement prochain ; celui qui ſuccede à l'accouchement & qui eſt cauſé par la ſuppreſſion des vuidanges eſt très-dangereux, & occaſionne quelquefois l'épilepſie.

Méthode curative. L'abus des veilles, celui des plaiſirs de l'amour, les trop grandes évacuations du ſang & des humeurs, & la diete pouſſée trop loin, ſont autant de choſes qui épuiſent les eſprits & qui pro-

duiſent en conſéquence des *tremblemens* ; on les guérira en évitant toutes ces cauſes, en employant des alimens faciles à digérer & propres à réparer les forces, en procurant le repos & le ſommeil, enfin en uſant des remedes fortifians.

Le mouvement déſordonné des eſprits, qui précede d'un long abus des liqueurs ſpiritueuſes, d'opiats, & d'uſage d'antimoine, de mercure, de diſſolutions de plomb, nous préſente autant de ſources de *tremblemens* preſque ſans remedes, même en évitant les cauſes d'où ils naiſſent ; mais le *tremblement* qui procede des boiſſons d'eaux chaudes, comme des infuſions de thé, de caffé, *&c.* ſe guérit en en quittant l'uſage, & en uſant des remedes qui fortifient le ton des viſceres. Le *tremblement* des mains demande en particulier des frictions du bras, des poignets, qu'on lavera fréquemment d'eau ferrée, chargée de décoctions de feuilles d'armoiſe, de ſauge, de marjolaine ; les eſprits tirés de ces herbes, & autres ſemblables nervins ſont utiles.

Les paſſions de l'ame qui, par leur violence, ont cauſé un grand *tremblement* dans des perſonnes pléthoriques, demandent la ſaignée, s'il y a des ſignes d'inflammation ; autrement les *tremblemens* de cette nature ceſſent d'eux-mêmes par le ſecours des rafraîchiſſans.

Les *tremblemens* qu'éprouvent fréquemment les perſonnes mobiles & dont les nerfs ſont délicats, veulent être traités par les nervins anti-ſpaſmodiques. Les éléoſacchara de l'eſprit de lavande ou de fleur d'orange, conviennent aux *tremblemens* des tempéramens pituiteux & phlegmatiques.

On employera les frictions & onctions d'onguent martiatum, ou d'huiles nervines, au dos, aux lombes, & aux cuiſſes des perſonnes dont les jambes & les piés ſouffrent de légers *tremblemens*.

On rétablira par les remedes accoutumés tout *tremblement* né de la ſuppreſſion de quelque humeur habituelle ; celle de la tranſpiration & de la ſueur, par les diaphorétiques ; celle des hémorrhoïdes, par les ſangſues ; celle des regles, par la ſaignée, les emménagogues ; la retention d'urine, par la ſonde, les bains, les diurétiques, *&c.*

Les *tremblemens* qui doivent leur naiſſance à des humeurs atrabilaires portées au cerveau, demandent une prompte révulſion, & leur expulſion du corps par des purgatifs.

Les humeurs cacochimiques, ſcorbutiques, qui produiſent le *tremblement*, doivent être évacuées, corrigées ; enſuite on rétablira le ton des viſceres par des corroborans internes & externes, par les antiputrides, par les frictions d'huile de caſtor & d'eſprits de plantes aromatiques.

Il réſulte de ce détail que tout *tremblement* eſt cauſé par le déréglement de l'action des ſolides ou des fluides qu'il faut rétablir pour en opérer la guériſon ; mais comme le *tremblement* fébrile eſt un épiphénomene de la fievre, nous lui devons un article à part.

TREMBLEMENT FÉBRILE, (*Médec.*) le *tremblement* de la fievre eſt mieux connu qu'on ne peut le définir. Il ſuppoſe une alternative de tenſion & de relaxation dans les muſcles ; il ſuppoſe auſſi des cauſes qui ſe ſuccédant les unes aux autres, tendent & relâchent les muſcles promptement & involontairement ; la circulation du liquide artériel & du ſuc nerveux, tantôt continuée, & tantôt interrompue, & par conſéquent le cours de ces deux fluides ſuſpendu, tantôt au commencement, & tantôt ſur la fin de la maladie ; enfin leur longue abſence à la ſuite d'une grande déperdition.

Si le *tremblement* dure long-tems, il forme des obſtacles à la circulation des humeurs, & produit les vices qui en ſont des ſuites. De-là on peut tirer ſon diagnoſtic & ſon prognoſtic.

Les accès des fievres intermittentes & remittentes, & ſurtout de la fievre quarte, commencent par le *tremblement* qui ceſſe de lui-même, & eſt ſuccedé par la chaleur ; celui qui ſubſiſte encore après la guériſon de la maladie, doit être regardé comme l'effet de la débilité du corps.

Les *tremblemens* offrent des prognoſtics différens dans les fievres continues, ardentes, aiguës, inflammatoires ; ainſi, par exemple 1°. les *tremblemens* qui paroiſſent au commencement de ces ſortes de fievres n'annoncent aucun danger, dès qu'ils ne ſont pas durables. 2°. Mais les *tremblemens* qui augmentent avec le mal, préſagent ordinairement le délire, les convulſions, & autres maux de la tête, ſi on n'y remedie par la ſaignée, les purgatifs, l'écoulement du ventre. 3°. Ceux qui viennent dans un jour critique avec d'autres bons ſignes, annoncent une criſe ; autrement ils déſignent une triſte métaſtaſe & la mort, ſi d'autres ſignes facheux les accompagnent. 4°. Dans le déclin du mal & la deſtruction des forces ils ſont toujours mauvais, car alors ils proviennent de la corruption des humeurs, de quelqu'autre facheuſe métamorphoſe, de l'engorgement ſpaſmodique du cerveau, *&c.*

La méthode curative des *tremblemens fébriles* conſiſte à rétablir l'égalité de la circulation & de la preſſion du ſang artériel & des eſprits, de l'un contre les parois des arteres, & des autres ſur les fibres motrices : c'eſt ce qu'on peut faire au commencement de la maladie par l'uſage des remedes qui diſſipent la lenteur, qui rétabliſſent les forces ; & à la fin par ceux qui peuvent réparer en peu de tems les liquides qu'on a perdus, & fortifier les fibres & les viſceres. *V.* les beaux *commentaires* du docteur Van-Swieten. (*D. J.*)

TREMBLEMENT, *en Muſique*, eſt le nom qu'on a donné quelquefois à cet agrément du chant que les Italiens appellent *trillo*, & que nous ne connoiſſons aujourd'hui que ſous le nom de *cadence*. Il y en a de pluſieurs ſortes diſtinguées ſous divers noms par les maîtres de goût du chant. *Voyez* CADENCE, GOÛT DU CHANT. (*S*)

TREMBOWLA, (*Géog. mod.*) les géographes françois qui devroient conſulter les naturels du pays, écrivent *Tremblowa*. C'eſt une fortereſſe célebre dans l'hiſtoire de Pologne à l'entrée de la Podolie. Cette fortereſſe eſt ſuſpendue ſur un rocher, dont l'accès n'eſt pratiquable que par un endroit, qui conduit à une petite plaine ornée de bois épais. Ce côté acceſſible eſt défendu par deux ravelins avec de bons foſſés & un chemin couvert. La riviere d'Ianow, profonde & bourbeuſe, fait preſque le tour du rocher.

En 1675, Kara-Muſtapha, neveu de Cuprogli, nommé grand-viſir par Mahomet IV. employa la ſoupleſſe & la force pour s'en emparer ; mais le commandant rendit ſes efforts inutiles. C'étoit Samuel Chraſonowski, juif renégat qui avoit quitté la loi de Moïſe pour celle de Jéſus : plus zélé contre les circoncis que s'il ne l'eût pas été lui-même. La nobleſſe réfugiée dans cette place, voyant une breche ouverte qui s'élargiſſoit d'heure en heure, perdit courage. La place avoit déja ſoutenu quatre aſſauts. Chraſonowski lui-même trembloit pour le cinquieme. Sa femme prit cette juſte inquiétude pour une foibleſſe de mauvais augure. Cette héroïne juive, armée de deux poignards, court à ſon mari, & lui dit en les lui faiſant voir : en voilà un que je te deſtine ſi tu te rends, & l'autre eſt pour moi. Dans ce moment de détreſſe, l'armée polonoiſe conduite par Sobieski, arrive. Les deux armées ſe joignent ; le combat fut long, & les Turcs montrerent qu'avec un chef digne d'eux ils auroient pu prétendre à la victoire. Ils perdirent ſept à huit mille hommes, & ſe retirerent ſous le canon de Kaminiek.

Trembowla

Trembowla délivrée, rendit graces à la fermeté de Charafonowski. Il fut élevé aux honneurs militaires; ſa femme ſe contenta des applaudiſſemens de la nation, & le ſoldat reçut de l'argent d'une république pauvre. *L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

TRÊME, *terme de Manufacture*, qui ſignifie les *fils* que les tiſſerands, gaziers, *&c.* & autres ouvriers qui ſe ſervent de la navette, font paſſer entre les fils de la chaîne pour former ſur le métier les toiles, gazes, *&c.*

TREMEAU, ſ. m. *terme de Fortification*; c'eſt la partie du parapet terminé par les deux autres parties dont la largeur eſt de neuf piés en-dedans, & de ſix piés en-dehors. On l'appelle autrement *merlon*. *Richelet.* (*D. J.*)

TREMECEN, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume d'Alger; elle eſt bornée au nord par la Méditerranée, au midi par les déſerts, au levant par la province particuliere d'Afrique, & au couchant par le royaume de Fez. Marmol donne à cette province 150 lieues de long, & 20 de large.

Elle occupe la place de la Mauritanie Céſarienſe. Preſque toutes les terres qu'elle renferme ſont arides, excepté celles du côté du nord, qui produiſent du blé & des pâturages. Sa capitale a pris ſon nom.

La province de *Tremecen* depuis la décadence de l'empire romain, a été poſſédée par divers peuples, par les Abdulaates, par les califes d'Arabie, par les Almoravides, par les Zénetes, & par les chérifs d'Heſcein. Barberouſſe s'en empara, & fut enſuite maſſacré par les troupes de Charles-Quint. Enfin les Algériens en ſont devenus les maîtres. Les Arabes des déſerts habitent un grande partie de cette province. Les Zénetes, les Hoares, les Cinhagiens, & les Azuages demeurent ſur les montagnes. (*D. J.*)

TREMECEN *ou* TELEMICEN, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, dans la Barbarie, capitale de la province de même nom, à 7 lieues de la Méditerranée, dans une plaine, qui confine avec le mont Atlas. Cette ville eſt habitée par des maures, de pauvres arabes, & des juifs. *Longit.* 16. 30. *lat.* 34. 25. (*D. J.*)

TREMELLA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante que les Anglois appellent *laver*, & qui paroît tenir une nature mitoyenne entre l'algue & la conferve. Il ne produit ni fleurs, ni graines qu'on ait pu découvrir juſqu'à ce jour; mais c'eſt un genre de plante d'une texture uniforme, tendre, pellucide, membraneuſe, & ſouvent gélatineuſe. Dillenius, *hiſt. muſc.* compte dix-ſept eſpeces de ce genre de plante, qui pour la plûpart vivent dans l'eau, & ſont compoſées de feuilles liſſes, ordinairement larges, applaties, & quelquefois tubulaires. Le noſtoch, en anglois *the telly rain-laver*, eſt une des dix-ſept eſpeces. *Voyez* NOSTOCH. (*D. J.*)

TREMER, v. act. (*Gram.*) faire de la toile en paſſant la treme avec la navette entre les fils de la chaîne.

TREMETI, ÎLES DE, (*Géog. mod.*) ou les îles du royaume de Naples, dans le golfe de Veniſe, à quelque diſtance de la côte de la Capitanate. Les trois principales de ces îles ſont Caprara, San-Nicolo & San-Domino.

Les anciens nommoient ces îles *Diomedeæ inſulæ*. M. de Liſle les place vers les 42. 30. de *latit.* & par les 34°. de *longit.* (*D. J.*)

TREMEUR, ſ. m. ouvrier dont l'occupation eſt de diſpoſer les fils des trêmes pour être employés à la fabrique des toiles, *&c.*

TRÉMIE, ſ. f. *uſtencile de marchand de blé & d'avoine*; vaiſſeau pyramidal qui a un long carré, dont le deſſous eſt de cuir, & le deſſus d'un treillis de fil de leton; enſorte que les grains ſe criblent en quelque ſorte, à meſure qu'ils tombent dans un cuvier qui eſt au bas. La *trémie* ſert auſſi pour l'étalonnage des mines & minots, qui ſervent à meſurer les grains & les légumes ſecs. (*D. J.*)

TRÉMIE, *terme de Layetier*; petite machine compoſée d'un fond avec des rebords, & d'un corps en dos d'âne, au haut duquel il y a un couvercle, qu'on ouvre & qu'on ferme par où on met du grain pour les pigeons, & d'où il tombe peu-à-peu dans le fond de la *trémie*, à meſure qu'ils le mangent.

TRÉMIE, *terme de Meunier*; c'eſt une ſorte de grande cage de bois quarrée, fort large par le haut, & fort étroite par le bas, faite en forme de pyramide renverſée, qui ſert au moulin pour faire écouler peu-à-peu par un auget le blé ſur les meules, afin d'en faire de la farine. Cette *trémie* eſt portée par deux pieces de bois, qu'on appelle *trémions*, qui s'entretiennent par des chevalets. Elle ſert auſſi dans les greniers à ſel, pour faire couler le ſel dans les meſures. (*D. J.*)

TRÉMIE, *bandes de, terme de Maçonnerie*; ce ſont des bandes de fer qui ſervent à ſoutenir les âtres & les languettes de cheminées.

TRÉMION, ſ. m. (*Archit.*) barre de fer qui ſert à ſoutenir la hotte ou la trémie d'une cheminée. (*D. J.*)

TREMITHUS, (*Géog. anc.*) village de l'île de Chypre, ſelon Etienne le géographe. Ptolomée, *l. V. c. xiv.* en fait une ville qu'il place dans les terres. Elle devint épiſcopale. Cette ville eſt nommée *Tremithopolis*, ſur une médaille qui ſe trouve dans le recueil de Goltzius. Luſignan dit que c'eſt aujourd'hui un village appellé *Tremithunge*. (*D. J.*)

TREMON, (*Géog. anc.*) Euſtathe, *in Dionyſium*, dit qu'on nommoit ainſi un lieu voiſin de l'île de Délos, & que l'origine de ce nom venoit des fréquens tremblemens de terre, auxquels cette île eſt ſujette. Lycophron fait auſſi mention de ce lieu; & Iſacius qui remarque que c'étoit l'endroit où Ajax avoit été enterré, ajoute qu'il étoit ſitué prés de Thénos & de Mycone. (*D. J.*)

TREMOUILLE, LA, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le Poitou, au diocèſe & à 12 lieues de Poitiers, ſur la riviere de Benaiſe, avec titre de duché.

TREMORIZE, *voyez* TORPILLE.

TREMP, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire bourg d'Eſpagne, dans la Catalogne, ſur le Noguera-Pallareza, eſpece de torrent: ce bourg eſt en partie habité par de la nobleſſe du pays. (*D. J.*)

TREMPE, ſ. f. *terme d'Artificier*, c'eſt une compoſition de poix fondue, de colophone & d'huile de lin, où l'on mêle de la poudre écraſée, juſqu'à ce qu'elle prenne une conſiſtance. On y trempe les balles à feu, juſqu'à ce qu'elles aient acquis leur vrai calibre.

TREMPE, (*Cirier.*) premier jet de cire que l'on donne aux meches des bougies de table, avant d'en mettre la tête dans les forêts. (*D. J.*)

TREMPE DE L'ACIER, (*Chimie, Métallurgie & Arts.*) faire de l'acier, c'eſt charger le fer d'autant de phlogiſtique, ou de parties inflammables qu'il en peut contenir. Pour produire cet effet, on joint au fer que l'on veut convertir en acier, toutes ſortes de matieres graſſes, qui contiennent une grande quantité du principe inflammable qu'elles communiquent au fer; & par-là elles lui donnent une dureté beaucoup plus grande qu'il n'avoit auparavant. C'eſt ſur ce principe que l'on emploie des ſubſtances du regne animal, telles que des os, de la corne, des pattes d'oiſeaux, du cuir, des poils, *&c.* On ſe ſert auſſi de charbons de bois, & l'on donne la préférence à ceux du bois de hêtre; on emploie auſſi de la cendre, de la ſuie, *&c.* En un mot, toutes les ſub-

Digitized by Google

ſtances qui peuvent fournir au fer de la matiere inflammable, ſont propres à convertir ce métal en acier.

On a vu dans l'*article* ACIER, pluſieurs manieres de convertir le fer en acier; on ne répétera point ici ce qui a été dit dans cet article; mais on croit néceſſaire d'ajouter ici des obſervations utiles & raiſonnées ſur ce travail. Elles ſont tirées, pour la plupart, d'un mémoire très-curieux de M. de Juſti, que ce ſavant chimiſte a inſéré dans le premier volume de ſes œuvres publiées en allemand, en 1760.

Pour faire de bon acier, il eſt d'abord important d'avoir un fer de la meilleure qualité, c'eſt-à-dire qui ſoit ductile & malléable; c'eſt celui de Styrie qui paſſe pour le meilleur de l'Europe. La bonne qualité du fer vient de la nature des mines d'où on le tire, lorſque ces mines ſont ou ſulfureuſes, ou arſénicales, on aura bien de la peine à en tirer un fer propre à faire de bon acier, il ſera toujours plus ou moins aigre & caſſant. *Voyez l'article* FER.

1°. Lorſque l'on veut convertir le fer en acier il faut, comme on a dit, le combiner avec des matieres qui lui fourniſſent du phlogiſtique, & qui par-là le rendent plus dur & plus compacte. La preuve de cette vérité, c'eſt que les barres de fer lorſqu'elles ont été converties en acier, ſont beaucoup plus peſantes qu'elles n'étoient dans l'état de fer. D'ailleurs le feu, qui détruit le fer très-promptement, agit beaucoup moins ſur l'acier.

2°. Lorſque le fer a été chargé de phlogiſtique, c'eſt-à-dire a été converti en acier, il perd les parties inflammables dont il avoit été pénétré ſi on le fait rougir, ſi on le fait entrer en fuſion, ou ſi on le laiſſe refroidir peu-à-peu. C'eſt ſur ce principe qu'eſt fondée l'opération qu'on appelle *trempe de l'acier*, qui conſiſte à plonger l'acier au ſortir du feu, dans de l'eau froide, ou dans une liqueur compoſée de la maniere que nous décrirons dans la ſuite de cet article. En plongeant ainſi les barres d'acier, le froid les ſaiſit ſubitement à l'extérieur, & empêche les parties du phlogiſtique qui s'y étoient inſinuées d'en ſortir & de ſe diſſiper.

On voit par-là qu'il faut ici diſtinguer deux opérations; l'une par laquelle on fait entrer des parties inflammables dans le fer, ce qui produit l'acier; l'autre par laquelle on fait que les parties qui ſe ſont introduites dans l'acier ſont forcées d'y reſter, c'eſt ce qu'on appelle *la trempe*. Ceci ſuffit pour faire ſentir l'erreur de quelques ouvriers qui croient faire de l'acier en trempant ſimplement du fer dans l'eau après l'avoir rougi; il eſt vrai que par-là ils durciſſent la ſurface du fer, mais cette *trempe* ſeule ne peut point en faire de l'acier.

Il y a deux manieres de faire l'acier. La premiere, eſt un travail en grand, dans lequel on fait fondre du fer avec toutes ſortes de matieres inflammables; on coule enſuite ce fer; on le forge à pluſieurs repriſes, & on en fait l'extinction dans l'eau pour le tremper.

La ſeconde maniere, eſt celle de la cémentation. Cette derniere eſt beaucoup meilleure que la premiere, parce qu'on peut empêcher plus ſûrement que le fer converti en acier, ne perde les parties inflammables dont on l'a rempli. Voici comment elle ſe pratique. On prend de la corne, des os, des pattes d'oiſeaux, ou telle autre partie des animaux, on les fait calciner à feu doux dans un vaiſſeau fermé, pour les réduire en une eſpece de charbon, on pulvériſe ces matieres ainſi brûlées, & l'on en prend deux parties; on les mêle avec une partie de charbon en poudre, & une demi-partie de ſuie, on incorpore bien exactement ce mélange, que l'on conſerve pour l'uſage que l'on va dire.

On aura des tuyaux de tôle, en forme de cylindres, qui ſeront de cinq ou ſix pouces de diametre, & qui auront environ trois pouces de longueur de plus que les barres de fer que l'on voudra y mettre, ces tuyaux ſeront fermés par un fond qui ſera pareillement de tôle par un côté, & de l'autre on les fermera avec un couvercle ſemblable à celui d'une boîte. On mettra dans le fond de cette boîte du mélange qui vient d'être décrit, de l'épaiſſeur d'un pouce & demi, que l'on preſſera avec un bâton. Enſuite on y placera, ſuivant la longueur de la boîte, trois ou quatre barres de fer bien doux. Il ne faut point que ces barres ſoient trop épaiſſes, ſans quoi la matiere inflammable ne pourroit les pénétrer juſque dans leur intérieur. Il eſt à-propos qu'il y ait au-moins un pouce d'intervalle entre chacune des barres entre elles, & entre les parois intérieurs de la boîte. Pour cet effet, on n'aura qu'à y faire entrer une eſpece de grille de fil de fer, qui aura trois ou quatre diviſions dans leſquelles on fourrera les barres, qui par-là ſeront tenues écartées les unes des autres & des parois de la boîte. On remplira les intervalles vuides que les barres laiſſeront entre elles avec le mélange en poudre que l'on preſſera doucement, & on recouvrira le tout d'environ un pouce & demi du mélange, afin d'en remplir la boîte juſqu'au bord en le preſſant, après quoi on fermera la boîte avec ſon couvercle. Pour que l'action du feu n'endommage point la boîte, on la couvrira extérieurement d'un enduit de terre graſſe, humectée avec du ſang de bœuf, ce qui la fera tenir plus fortement; on laiſſera cet enduit ſe ſécher à l'air.

Quand on aura ainſi préparé une ou pluſieurs boîtes, on les arrangera dans un fourneau de reverbere; on les laiſſera expoſées pendant huit à neuf heures à un feu de charbons qui ne doit que les faire rougir obſcurément: il eſt important d'entretenir toujours un feu égal. Les ouvriers en prenant leurs meſures, pourront auſſi faire ce travail dans leurs forges en formant une enceinte de pierres qui réſiſtent au feu, ou de briques autour des boîtes.

Au bout de ce tems, on retirera les barres encore rouges des boîtes, & on les éteindra dans de l'eau froide: plus elles ſeront rouges, plus la *trempe* les durcira. Pour cet effet, il ſera bon de rendre le feu très-violent vers la fin de la cémentation. En ſuivant ce procédé, on aura de l'acier incomparablement meilleur que celui qui a été fait en grand.

Mais avant que d'en faire des ouvrages, il ſera à-propos de faire paſſer cet acier par une nouvelle opération. Elle conſiſte à ſouder enſemble quelques-unes de ces barres d'acier, en les faiſant bien rougir, à les forger pendant long-tems pour ne faire qu'une même maſſe. Ce travail eſt recommandé par M. Lauræus, dans les *Mémoires de l'académie des Sciences de Stockholm*, où il dit qu'il eſt dans l'uſage de prendre quatre barres d'acier de même longueur, de les ſouder enſemble par l'action du feu, ſans y joindre du fer pour cela; de les faire forger pour n'en faire qu'une ſeule barre d'un pouce d'épaiſſeur, après quoi il les fait rougir parfaitement; il les prend avec des tenailles par les deux bouts, afin de les tordre autant qu'il eſt poſſible, après quoi on les frappe de nouveau à coups de marteaux, afin de les rendre auſſi minces qu'elles étoient d'abord; alors on les plie de nouveau en quatre. On les ſoude encore de nouveau, on les forge & on les tord de la même maniere; on réitere la même choſe une troiſieme fois, alors l'opération eſt finie, & l'on a de l'acier qui peut ſervir à faire toutes ſortes d'inſtrumens tranchans & autres. M. Lauræus dit qu'il faut tordre ces barres, parce que les fils ou les veines de l'acier ne ſont point toutes dans la même direction, ce qui eſt cauſe que lorſqu'on vient à le *tremper*, les lames ſe tordent & ſe contournent de maniere qu'il eſt très-difficile, ou même impoſſible de les redreſſer; au-lieu qu'en tor-

Digitized by Google

dant les barres d'acier leurs fils ou leurs veines s'entrelacent, ce qui fait que les barres ne ſe contournent point à la *trempe*, ou du-moins peuvent être redreſſées. *Voyez les Mémoires de l'académie Royale de Stockholm, année 1752.* M. de Juſti approuve beaucoup cette méthode, & il conjecture que ce peut être de cette maniere que l'on travaille l'acier de Damas, en joignant enſemble deux aciers de qualité différente, ou du fer & de l'acier. C'étoit auſſi le ſentiment de l'illuſtre M. Stahl, vu qu'en joignant enſemble de bon fer avec de l'acier, & en forgeant avec ſoin la maſſe qui réſulte, on obtient un mélange de veines de différentes couleurs, ſemblables à celles de l'acier de Damas, qui eſt ſi renommé pour ſa bonté.

Il n'eſt point douteux qu'en travaillant ainſi l'acier, & en le faiſant paſſer à pluſieurs repriſes par le feu, il ne perde une portion du phlogiſtique dont il s'étoit chargé dans la cémentation; il en perd encore bien davantage lorſqu'on en fait différens outils, comme des lames, des ciſeaux, &c. & ſur-tout quand on fait des ouvrages minces & délicats, parce qu'alors on eſt obligé de faire paſſer les pieces un grand nombre de fois par le feu. Pour prévenir cet inconvénient, il ſera bon lorſqu'on ſera rougir ces pieces, de les couvrir d'un enduit fait avec du charbon en poudre & du ſang de bœuf; cet enduit rendra du phlogiſtique à l'acier, & empêchera celui qu'il contient de ſe diſſiper.

Lorſque l'acier a été ainſi préparé, & que l'on en a fait divers outils, il faut finir par le *tremper*. Toute eau n'eſt pas bonne pour cet uſage, les eaux ſulfureuſes & vitrioliques pourroient nuire à la bonté de l'acier, ſuivant M. de Juſti, qui conſeille de faire la *trempe* dans de l'eau dans laquelle on aura fait diſſoudre une livre de ſoude ou de potaſſe ſur un ſeau d'eau. Cette ſeconde *trempe* ne doit point être confondue avec la premiere dont on a parlé, qui conſiſte à jetter dans de l'eau froide les barres toutes rouges, au ſortir de la boîte dans laquelle elles ont été miſes en cémentation. La *trempe* dont il s'agit ici, ſe fait dans des liqueurs compoſées, dans leſquelles on plonge les pieces d'acier après qu'elles ont été travaillées: chaque ouvrier a communément pour cela une liqueur particuliere, dont quelquefois il fait myſtere à tout le monde. On a trouvé que l'urine étoit très-propre à ſervir à cette ſeconde *trempe*; on la coupe ordinairement avec de l'eau, dont on met une partie contre deux parties d'urine; & quelquefois on met ſur trois pintes d'urine une demi once de nitre, & autant de ſel marin décrépité. Les pieces trempées dans cette liqueur deviennent d'une dureté prodigieuſe. Quelques-uns y ajoutent encore une demi-once de ſel ammoniac.

Mais ſuivant M. de Juſti, voici la meilleure maniere de *tremper* l'acier; on prendra une partie de corne, de cuir ou de pattes d'oiſeaux, brûlés dans un vaiſſeau fermé, de la maniere qui a été indiquée ci-deſſus pour la cémentation, on y joindra une demi-partie de ſuie, & une demi-partie de ſel marin décrépité; on triturera ce mélange afin de le réduire en une poudre fine, puis on l'humectera avec du ſang de bœuf, au point de lui donner la conſiſtance d'une bouillie liquide. On commencera par chauffer les pieces que l'on voudra *tremper*; on les couvrira de ce mélange liquide, que l'on fera ſécher ſur un réchaux, après quoi on mettra les pieces d'acier ainſi préparées dans la forge, de maniere qu'elles ſoient toutes entourées de charbons, où on ne les laiſſera devenir que d'un rouge foncé; après que les pieces auront ainſi rougi pendant une demi-heure, on fera aller le ſoufflet afin d'augmenter la force du feu; & quand les pieces auront bien rougi on les *trempera* dans la liqueur ſuſdite. On aſſure que cette maniere de *tremper* eſt propre à faire des limes excellentes.

M. Lauræus dit que l'on peut avec ſuccès tremper les outils d'acier délicats dans du jus d'ail: voici la maniere dont cela ſe fait. On coupe de l'ail en petits morceaux; on verſe de l'eau-de-vie par-deſſus; on les laiſſe en digeſtion pendant vingt-quatre heures dans un lieu chaud; au bout de ce tems on preſſe le tout au-travers d'un linge, & on conſerve cette liqueur dans une bouteille bien bouchée, afin de s'en ſervir au beſoin pour *tremper* les outils les plus délicats.

Si l'on veut que les ouvrages d'acier conſervent de la flexibilité, & ſe plient ſans ſe caſſer, il ſera bon de les *tremper* encore outre cela, dans de l'huile ou dans de la graiſſe. Cette méthode ſe pratique encore avec ſuccès pour les aiguilles.

Quelques gens ſont dans l'uſage de *tremper* les reſſorts de montres & de pendules, & d'autres ouvrages d'acier, dans du plomb fondu; mais M. de Juſti remarque avec raiſon, que ſuivant les principes de la chimie, il eſt difficile de deviner le fruit que l'on peut retirer de cette méthode. (—)

TREMPE, (*mettre en*) *en terme de Raffineur*; c'eſt l'action de laiſſer tremper les formes qui ont déja ſervi pendant douze heures au-moins dans le bac à formes, avant de les laver & de les emplir de nouveau. *Voyez* FORMES & EMPLIR.

TREMPE, TREMPURE, (*Jardinage.*) ſe dit des terres trop imbibées d'eau, ou qui auroient beſoin de pluies abondantes.

TREMPÉES, ſ. f. pl. (*Pêcherie.*) ce ſont deux cordes de crin qui ſont attachées aux deux bouts de la ſeine, & qui ſervent aux pêcheurs à la tirer à terre, après qu'ils l'ont jettée à l'eau. (*D. J.*)

TREMPER, v. act. (*Gram.*) c'eſt plonger dans un fluide un corps pour qu'il s'en mouille ou s'en imbibe; on *trempe* la ſoupe; on *trempe* le linge; au figuré, on a *trempé* dans cette malice; on *trempe* ſes mains dans le ſang; *tremper* a d'autres acceptions. *Voyez l'article* TREMPE.

TREMPER *les aiguilles, terme d'Aiguillier*; c'eſt une préparation qu'on donne aux aiguilles pour leur faire acquérir la dureté néceſſaire. Pour cet effet on les fait rougir au feu ſur un fer plat & recourbé par un bout; & après les avoir retirées, on les jette dans un baſſin d'eau froide. Il faut obſerver de ne les point trop faire chauffer, ce qui les brûleroit. D'ailleurs, ſi on les chauffe trop peu, elles ne ſont pas aſſez fermes. Après qu'elles ſont revenues ou recuites, le degré mitoyen de chaleur ne peut s'acquérir que par la pratique. Les *fig. Pl. de l'Aiguillier*, repréſentent un de ces ouvriers qui jette dans un ſeau plein d'eau froide les aiguilles qu'il a fait rougir ſur une plaque de fer, qu'il tient avec des pinces pour ne pas ſe brûler.

TREMPER *le papier*, fonction *dans l'Imprimerie*, de l'ouvrier de la preſſe: on paſſe légerement dans l'eau, une main entiere de papier, dont l'on poſe le tiers, ou la moitié au ſortir de l'eau, & dans toute ſon étendue, ſur un ais; on reprend de cette même main de papier, les deux tiers reſtans ou l'autre moitié, que l'on paſſe de même dans l'eau, & que l'on remet ſur la premiere moitié; on continue ainſi à paſſer tout le papier main à main, & deux ou trois fois chaque main, ſuivant que l'on juge convenable, eu égard à la qualité du papier & au caractere de la forme; après quoi pour l'imbiber également & lui faire prendre ſon eau, on le couvre d'un ſecond ais, que l'on charge d'une pierre très-peſante; on le laiſſe dans cet état, un jour ou deux, ayant ſoin néanmoins de le remanier une fois ou deux avant que de l'employer. *Voyez* REMANIER *le papier*, AIS.

TREMPER A LA COLLE, (*Relieur.*) c'eſt mettre

de la colle ſur le dos des livres quand ils ſont endoſſés & prêts à couvrir ; on *trempe* les paquets, puis quand ils ſont ſecs on colle les parchemins, & quand cette façon eſt ſeche on *trempe* de nouveau à la colle. *Voyez* COUVRIR.

Tremper les couvertures à la colle, c'eſt mettre de la colle ſur le dedans des couvertures des livres après qu'elles ont été parées. Quand on y a mis de la colle on les plie en deux, & on laiſſe ainſi imbiber la colle dans la couverture un peu de tems. *Voyez* PARER, COUVERTURES, COUVRIR.

TREMPLIN, ſ. m. *terme de Danſeur de corde*, eſpece d'ais fort large, qui a un pié à un bout, & qui n'en a point à l'autre ; on s'en ſert à faire des ſauts périlleux ; il vient de l'italien *trempellino*, tréteau.

TREMPOIRE, ſ. f. *terme de Teinturier*, c'eſt la premiere des trois cuves qui ſervent dans la préparation de l'indigo. Elle s'appelle *trempoire*, parce qu'on y met tremper la plante pour s'y macérer, & fermenter. (*D. J.*)

TREMUE, ſ. f. (*Marine.*) petit couvert ou défenſe de planches élevées, pratiqué aux écoutilles des buches & des flibots qui vont à la pêche du hareng, pour empêcher que l'eau, que les coups de mer envoient, n'entre dans le bâtiment par les écoutilles.

TREMUE, (*Marine.*) c'eſt un paſſage fait avec des planches dans quelques vaiſſeaux, depuis les écubiers, juſqu'au plus haut pont, & qui ſert à faire paſſer les cables, qui ſont ralingués aux ancres.

TRENIERE ROSE, (*Botan.*) la roſe *tréniere* eſt autrement nommée *la roſe d'outre-mer* ; c'eſt une eſpece de mauve fort uſitée en Médecine ; elle eſt appellée par les Botaniſtes, *malva hortenſis*, *malva arborea*, *malva roſea*, *folio ſubrotundo*.

Sa racine eſt longue, blanche, contenant un mucilage de même ſaveur que la mauve ſauvage. Sa tige s'éleve à la hauteur d'un arbriſſeau ; elle eſt épaiſſe, ſolide, velue, garnie de quelques branches ; ſes feuilles naiſſent alternativement, portées ſur des queues médiocrement longues ; celles qui ſortent des premieres, ſont arrondies, & les autres anguleuſes, ayant cinq ou ſix découpures. Elles ſont crénelées à leurs bords, d'un verd foncé en-deſſus, blanchâtres en-deſſous, velues des deux côtés ; cependant leur duvet eſt ſi court en-deſſus, qu'on a bien de la peine à l'appercevoir.

Ses fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles, tantôt ſeules à ſeules, tantôt deux à deux, ou trois à trois, portées ſur des pédicules courts. Elles deviennent ſucceſſivement plus nombreuſes, ſont de la groſſeur d'une roſe ordinaire, mais ſans odeur, d'une ſeule piece en cloche, évaſées, & preſque diviſées en cinq parties juſqu'au fond, de couleur rouge purpurine, blanche ou jaune.

Ces fleurs ſont tantôt ſimples, ayant leur centre occupé par un cône garni de ſommets jaunâtres & purpurins ; tantôt elles ſont doubles, portées ſur un double calice, couvert d'un duvet blanchâtre ; elles laiſſent apres elles un fruit applati comme une paſtille, ſemblable à celui de la mauve, mais plus grand : on cultive avec raiſon cette plante dans les jardins. (*D. J.*)

TRENIERE ROSE, (*Agriculture.*) les fleurs de cette plante ſont ordinairement doubles, ne pouvant ſans doute être fécondées facilement par une autre farine que la leur. Elles ne pechent ni par défaut de beauté, ni par défaut de taille ; leurs tiges à fleurs, ont rarement moins de ſix piés, & ſont chargées communément de leurs fleurs, ſemblables à des roſes, à plus de moitié de cette hauteur. Leur graine ſe ſeme au mois de Mars dans une terre naturelle, & quoiqu'elle n'y reſte pas bien long-tems ſans lever, néanmoins les plantes ne fleuriſſent que l'année ſuivante. On doit les tranſplanter dans le mois de Septembre ou de Mars, & elles fleuriront en Juillet, ou Août. Elles ſe plaiſent dans une bonne terre, & il faut les arroſer fréquemment en été, pour les rendre plus fortes. Elles ſe conſervent pluſieurs années, & peuvent, tant à cauſe de leur durée, que pour leur grandeur, être placées parmi les arbriſſeaux à fleurs dans les boſquets, ou rangées en ligne dans les avenues d'arbres, où les beſtiaux ne puiſſent pas les venir détruire ; quelquefois il convient de les mettre dans les cantons les plus écartés & les plus couverts des grands jardins, où leurs fleurs rouges, blanches, pourpres, noires, font un très-beau coup d'œil. Elles meurent tous les hivers, juſqu'à ras-de-terre, & repouſſent le printems ſuivant. Il y en a quelques-unes qui ſe multiplient en diviſant leurs racines au mois de Mars ou de Septembre. (*D. J.*)

TRENT, LA, *ou* LA TRENTE, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre ; elle a ſa ſource en Staffordshire, paſſe par les provinces de Derby, Nottingham, & Lincoln, où elle ſe décharge dans l'Humber. Elle arroſe en paſſant Nottingham, Newark, & Ganesborough ; c'eſt cette riviere qui diviſe l'Angleterre en deux parties, l'une ſeptentrionale, & l'autre méridionale. (*D. J.*)

TRENTAIN, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) terme uſité dans l'égliſe romaine pour ſignifier trente meſſes de *requiem*, qu'on fait célébrer pour le repos de l'ame d'une perſonne défunte. Ainſi l'on dit que tel prêtre ou telle ſacriſtie eſt chargé d'acquitter un *trentain* pour N.

M. Chambers obſerve que ce terme étoit encore en uſage en Angleterre au commencement du regne d'Edouard VI. & cite un teſtament fait la premiere année du regne de ce prince, qui porte : *Je veux & ordonne que mes exécuteurs teſtamentaires faſſent célébrer un trentain pour le ſalut de mon ame.*

TRENTAINS, ſ. m. pl. (*Draperie.*) on nomme ainſi les draps de laine dont la chaîne eſt compoſée de trente fois cent fils, qui ſont en tout trois mille fils. (*D. J.*)

TRENTANEL, (*Mat. méd.*) *voyez* GAROU.

TRENTE, adj. numér. (*Arithmétique.*) nombre qui renferme en ſoi trois fois dix, ou dix fois trois ; en chiffre arabe il s'exprime en poſant un 3 devant un zéro, comme il ſe voit par ces figures 30 ; en chiffre romain il ſe marque de cette maniere XXX ; & en chiffre françois de finance, ou de compte, de la ſorte xxx. *Savary.* (*D. J.*)

TRENTE-ET-UN, (*Jeu.*) *la belle eſt le flux* ; ce jeu eſt fort divertiſſant ; on peut y jouer pluſieurs perſonnes ; le jeu de cartes doit être de cinquante-deux. Il faut encore avoir trois corbillons que l'on met de rang ſur la table ; l'on met dans l'un pour la belle, dans le ſecond pour le flux, & dans l'autre pour le *trente-un*. *Voyez* ces termes à leur *article*. On peut fixer la partie à tant de coups, *trente*, quarante, plus ou moins ; après quoi l'on voit à qui fera ; il n'y a point d'avantage à faire, puiſque lorſque la belle, ou le flux, ou le *trente-un*, ſont égaux entre deux joueurs, il reſte pour le coup ſuivant qui eſt double. Celui qui doit mêler donne à couper à la gauche, & donne à chacun deux cartes d'abord, & enſuite une troiſieme à chacun qu'il retourne ; c'eſt la plus haute de ces dernieres qui eſt la plus belle ; quoique l'as vaille onze au *trente-un* ; il eſt au-deſſous du roi, de la dame, & du valet pour la belle. Après avoir tiré la belle, chacun regarde dans ſon jeu s'il a le flux ; & ſi perſonne ne l'a on le remet au coup ſuivant. Enfin, après avoir tiré la belle & le flux, on en vient au *trente-un*, & chacun examinant ſon jeu le compte en lui-même ; & s'il approche de *trente*, & que ſelon la diſpoſition des cartes il craigne de paſſer *trente-un*, il s'y tient, ſinon il en demande, &

Digitized by Google

celui qui a mêlé en donne du deſſus à chacun qui lui en demande, ſelon ſon rang, en commençant par ſa droite. On ne donne qu'une carte à chacun des joueurs qui en demandent, & on ne recommence à en donner que lorſque le tour eſt fait; celui qui mêle peut en prendre à ſon tour lorſqu'il trouve bon pour ſon jeu d'aller à fond. *Voyez* ALLER A FOND.

Les joueurs qui ont été à fond, ou qui ſans y avoir été ont plus de *trente-un*, ne peuvent gagner; mais celui qui a *trente-un*, ou ſi perſonne n'a ce point juſtement, c'eſt celui qui en approche de plus près qui gagne. Ce qui fait qu'on s'y tient lorſqu'on a vingt-huit, vingt-neuf, ou *trente*, on s'y tient plutôt que de riſquer à prendre une carte qui fera paſſer le *trente-un*. Lorſqu'il y a pluſieurs *trente-un*, c'eſt celui qui l'a plutôt eu qui gagne; c'eſt pourquoi celui qui a *trente-un* le premier doit avertir qu'il l'a; & ſi deux ou pluſieurs l'avoient dans le même tour, perſonne ne gagneroit, & on renvoyeroit le coup au jeu ſuivant; on feroit de même d'un point plus bas s'il étoit égal, & le gagnant; telle eſt la maniere de jouer ce jeu, qui n'a rien que de fort aiſé.

TRENTE-MAILLE, ſ. m. (*Pêche.*) ſorte de filet tramaillé; le ret de *trente-mailles* ou ret à poiſſon plat, eſt une eſpece de trameau ou de picot dérivant; les pêcheurs s'en ſervent de même que des brions; mais quand le tems leur permet de deſcendre à la mer & de paſſer la barre de Bayonne, ils tendent alors leur ret en demi-cercle, & après qu'il eſt tendu de la même maniere que les picots ſédentaires, ils battent l'eau pour faire donner le poiſſon dans le filet. Cette pêche tient ainſi des rets verquans aux aloſes dans la riviere & des picots ſédentaires à la mer; on s'en ſert en tout tems; mais la meilleure ſaiſon pour faire la pêche du poiſſon plat à cette côte, eſt durant le mois de Septembre; le ret a une braſſe de haut ſur ſoixante de long; la maille du hameau ou de l'émail eſt de deux ſortes; la plus large a ſix pouces deux lignes; la charte, nappe, ou flue, n'a que quinze lignes en quarré.

TRENTE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, capitale du Trentin, dans la Marche trévilane; elle eſt ſituée ſur la riviere d'Etſch ou Adige, qu'on y paſſe ſur un pont, dans une plaine environnée de montagnes, qui ſont preſque toute l'année couvertes de neige, à 4 milles du lac de Garde, à 6 de Bolzene, à 8 de Vérone, & à 24 d'Inſpruch.

La ville eſt ſéparée en deux quartiers, dont le plus grand eſt habité par les Italiens, & l'autre par les Allemands. Il y regne de grandes chaleurs en été, & pendant l'hiver un froid violent. La riviere & des torrens qui tombent des montagnes déſolent ſouvent cette ville par des débordemens. On y compte huit égliſes, dont trois paroiſſiales. Le chapitre de la cathédrale eſt compoſé de nobles & de lettrés qui ont droit d'élire leur évêque. *Long. 28. 36. lat. 46.*

La ville de *Trente* eſt fort ancienne. Strabon, Pline & Ptolomée en font mention. Elle dérive ſon nom de trois ruiſſeaux qui des montagnes voiſines entrent dans la ville, & ſa fondation eſt attribuée aux anciens Toſcans. Après ceux-ci les Cénomans la doivent avoir réparée & élargie. Elle a obéi ſucceſſivement aux Goths, aux Lombards & aux empereurs romains. Enſuite elle a fait partie du domaine des ducs de Baviere. Aujourd'hui l'évêque de *Trente* en eſt le ſeigneur pour le temporel & le ſpirituel. Il eſt prince de l'empire, & poſſede toute la comté de *Trente* avec pluſieurs bourgs & ſeigneuries, en vertu de la donation qui lui en fut faite l'an 1027, par l'empereur Conrad II. & confirmée par les empereurs Frédéric I. & II. Il reconnoît pourtant pour ſon protecteur le comte de Tirol, qui pendant la vacance du ſiege envoie à *Trente* un gouverneur qui commande juſqu'à ce que l'évêque ſoit élu.

Trente n'a guère qu'un mille d'Italie de circuit, & n'a rien dans ſon enceinte qui mérite d'être vu. Elle n'eſt fameuſe que par le concile qui s'y eſt tenu dans le ſeizieme ſiecle. Il commença l'an 1545, & ne finit que l'an 1563. Fra-Paolo, Vargas, Ranchin & MM. Dupuy en ont dévoilé l'hiſtoire. L'égliſe où ce concile a tenu ſes aſſemblées, s'appelle *Sainte Marie-Majeure;* elle eſt petite, & bâtie d'un vilain marbre qui n'eſt que dégroſſi. On y voit dans un grand tableau le concile repréſenté; mais ce tableau n'eſt pas le pendant de la *Meſſe Jules* de Raphaël. Aucun des grands acteurs du concile n'y eſt caractériſé, pas même le cardinal de Lorraine, qui y joua le plus grand rôle, & qui s'y rendit avec un train magnifique compoſé d'une quarantaine d'évêques, & d'un grand nombre de docteurs. Le pape en conçut de l'ombrage, & ſaiſi de crainte, pria Philippe de le ſoutenir; mais la fortune le ſervit encore mieux, la mort du duc de Guiſe rabaiſſa le courage du cardinal. Il trouva convenable pour les intérêts de ſa maiſon, de s'humaniſer avec ſa ſainteté; & relâchant de ſes grands deſſeins, il ne ſoutint dans le concile ni les trente-quatre articles de réformation qu'il s'étoit propoſé d'appuyer, ni les droits de la couronne, ni les libertés de l'égliſe gallicane.

Aconce (Jacques), philoſophe & théologien, naquit à *Trente* au xvj. ſiecle. Il embraſſa la réformation, vint à Londres, & reçut mille marques de bonté de la reine Eliſabeth, comme il le témoigne à la tête du livre qu'il lui dédia. C'eſt le fameux recueil des *ſtratagemes du Diable*, qui a été ſi ſouvent traduit & ſi ſouvent imprimé. L'auteur mourut peu de tems après la publication de cet ouvrage, dont la premiere édition eſt de Bâle en 1565.

Il n'adoptoit point les principes de Calvin, ce qui fit qu'on l'accuſa de tolérantiſme comme d'un crime; mais il répondit aux Proteſtans, comme Jeſus-Chriſt à ſes diſciples: *Vous ne ſavez de quel eſprit vous êtes.* C'étoit alors une gloire rare qu'une ame épriſe de la tolérance; le contraire ſeroit de nos jours une choſe odieuſe.

Aconce n'étoit pas ſeulement théologien, mais un eſprit exact, plein de diſcernement & de pénétration, qui prévoyoit déja qu'on alloit paſſer dans un ſiecle plus éclairé que le ſien, & ſa conjecture étoit bien fondée. Il eſt vrai que le ſeizieme ſiecle a produit un plus grand nombre de ſavans hommes que le dix-ſeptieme; cependant il s'en faut beaucoup que le premier de ces deux ſiecles ait eu autant de lumieres que l'autre. Pendant que le regne de la critique & de la philoſophie a duré, on a vu par toute l'Europe pluſieurs prodiges d'érudition. L'étude de la nouvelle philoſophie, & celle des langues vivantes ayant introduit un autre goût, on a ceſſé de voir cette vaſte & cette profonde littérature; mais en récompenſe il s'eſt répandu dans la république des lettres un certain eſprit plus fin, & accompagné d'un diſcernement plus exquis. Les gens ſont aujourd'hui moins ſavans & plus habiles.

Le jéſuite *Martini* (Martin) étoit auſſi natif de *Trente*. Il fut envoyé par ſes ſupérieurs à la Chine; ſes ouvrages ſur ce royaume contiennent une deſcription géographique de la Chine en latin. Ils ont été imprimés à Amſterdam en 1659, *in-fol.* avec quantité de cartes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRENTE, *concile de*, (*Hiſt. eccléſ.*) la clôture de ce fameux concile qui avoit commencé en 1545, ſe fit en 1563. Du Ferrier, ambaſſadeur fit ſes proteſtations contre ce qui s'étoit paſſé à ce concile. Nous voyons dans une lettre datée de Fontainebleau du 3 Mars, de Jean Morvilliers à ſon neveu l'évêque de Rennes, ambaſſadeur auprès de l'empereur: « Que » ſitôt que le cardinal de Lorraine fut de retour du » concile, on envoya quérir les préſidens de la cour

» & gens du roi pour voir les decrets du concile, ce » qu'ils ont fait ; & la matiere miſe en délibération, » le procureur général propoſa au conſeil que quant » à la doctrine ils n'y vouloient toucher, & tenoient » toutes choſes quant à ce point pour ſaines & bonnes, puiſqu'elles étoient déterminées en concile » général & légitime ; quant aux decrets de la police » & réformation, y avoient trouvé pluſieurs choſes » dérogeantes aux droits & prérogatives du roi & » privileges de l'égliſe gallicane, qui empêchoient » qu'elles ne fuſſent reçues ni exécutées ». On fit écrire Dumoulin contre le *concile de Trente*.

Le comte de Luna, ambaſſadeur d'Eſpagne, voulant diſputer au *concile de Trente* la préſéance aux ambaſſadeurs du roi, ceux-ci conſerverent leur place, & l'ambaſſadeur d'Eſpagne ſe vit réduit à ſe déplacer, & à ſe mettre entre le dernier cardinal prêtre & le premier cardinal diacre, pour ne pas être aſſis au-deſſous de l'ambaſſadeur de France. *Hénaut.* (*D. J.*)

TRENTE-SIX MOIS, ſ. m. (*Com.*) nom que l'on donne quelquefois à ceux qui s'engagent pour aller ſervir aux Indes occidentales, & particulierement aux îles Antilles ; on les appelle ainſi parce que leur engagement ſe fait le plus ordinairement pour trois ans de douze mois chacun. On les nomme autrement *engagés*. On en peut diſtinguer de deux ſortes parmi les François, les uns qui ſervent les habitans des îles, & les autres qui s'engagent avec les boucaniers. Ceux-ci menent une vie errante & laborieuſe comme leurs maîtres ; à la fin de leur tems on leur donne pour récompenſe un fuſil, deux livres de poudre, deux chemiſes, deux caleçons & un bonnet ; après quoi ils deviennent aſſociés de leurs maîtres dans la chaſſe des bœufs & le commerce des cuirs. Les autres travaillent avec les negres, & ſont traités comme eux ; mal vêtus, mal nourris, ſouvent chargés de coups : leur récompenſe eſt quelques milliers de ſucre ou de tabac, qu'ils achetent bien chérement par les fatigues continuelles & les mauvais traitemens qu'ils eſſuient. *Voyez* ENGAGÉS. *Dictionnaire de Commerce.*

TRENTIEME, adj. (*Arithmétique.*) lorſqu'il s'agit de fractions, ou nombres rompus de quelque tout ou entier qu'il puiſſe être, un *trentieme* s'écrit ainſi, $\frac{1}{30}$; on dit auſſi deux *trentiemes*, trois *trentiemes*, quatre *trentiemes*, & un trente-unieme, un trente-deuxieme, un trente-troiſieme, *&c.* & toutes ces différentes fractions ſe marquent de cette maniere, $\frac{2}{30}$, $\frac{3}{30}$, $\frac{4}{30}$, & $\frac{1}{31}$, $\frac{1}{32}$, $\frac{1}{33}$, *&c.* (*D. J.*)

TRENTIN, LE, (*Géog. mod.*) pays d'Italie. Il eſt borné au nord par le Tirol ; au midi par le Vicentin, le Véroneſe, le Breſſan & le lac de Garde ; au levant par le Feltrin, & le Belluneſe ; au couchant encore par le Breſſan & le lac de Garde. Il eſt fertile en vin & en huile. Trente eſt la capitale. Les anciens habitans de ce pays ſont les *Tridentini* de Pline, que les François nomment *Trentains*, les Italiens *Trentini*, & les Allemands *Trienter.* (*D. J.*)

TREOU, ſ. m. (*Marine.*) voile quarrée que les galeres, les tartanes & quelques autres bâtimens de bas-bord portent dans des gros tems.

TRÉPAN, ſ. m. *terebra, terebella, æ, trepanum, ni ;* inſtrument de chirurgie. C'eſt une eſpece de villebrequin de fer & d'acier, propre pour percer & ſcier en rond les os, principalement ceux du crâne. Il eſt compoſé de deux pieces, l'une eſt le villebrequin ou le *trépan* proprement dit, l'autre eſt l'arbre ſur lequel on le monte, & qui le ſoutient.

Il y a trois ſortes de trépan ; l'*exfoliatif*, *voyez* EXFOLIATIF, le *perforatif* & *la couronné*.

Le *trépan* perforatif eſt ainſi appellé parce qu'il n'a d'autre action que de percer. Il faut conſidérer à cet inſtrument ſon milieu & ſes extrémités. Le milieu du perforatif eſt une tige d'acier exactement polie, perpendiculaire, & de différente ſtructure pour la beauté & la propreté de l'inſtrument. *Voyez la figure 5. Pl. XVI.*

La partie ſupérieure de cette tige eſt une plaque taillée à pans à ſa circonférence, mais exactement plane du côté de la ſcie, & limée de maniere qu'elle ne ſoit pas polie, afin de l'appliquer plus intimement ſur la partie inférieure de l'arbre du *trépan*. Les couteliers nomment cette petite plaque *la mitte*.

Du ſommet de cette mitte s'éleve une tige ou ſcie, de la hauteur d'un pouce, qui porte deux lignes & demie en quarré. A une des ſurfaces de cette ſcie, & environ deux lignes & demie de la mitte, on pratique une hoche ou entaille ſituée tranſverſalement, & dont les deux bords ſont diſtans d'une ligne & demie l'une de l'autre. Cette entaille peut avoir une ligne de profondeur dans ſa partie ſupérieure, d'où elle vient obliquement trouver le bord inférieur.

La même ſurface dans laquelle l'entaille eſt pratiquée, ne ſe continue pas quarrément juſqu'à ſon ſommet, mais elle forme un biſeau en doucine, de trois lignes & demie de longueur, & dont nous dirons l'uſage.

La partie inférieure, ou la lame du perforatif reſſemble à une lame qui ſe termine par une pointe tranchante ſur les côtés. La trempe de cet inſtrument doit être douce, afin qu'il ne s'égrene point.

L'uſage le plus commun du perforatif eſt de faire d'abord un trou ſur le crâne pour y placer la pyramide du *trépan* couronné. *Voyez* TRÉPANER. On s'en ſert auſſi pour faire pluſieurs trous ſur d'autres os ; pour percer, par exemple, des exoſtoſes, afin de les enlever enſuite plus facilement par le moyen du ciſeau & du maillet de plomb. *Voyez* EXOSTOSE.

Le *trépan* couronné a trois parties. La moyenne & la ſupérieure ne différent en rien des mêmes parties du perforatif, dont nous venons de parler. Le *trépan* couronné eſt ainſi appellé parce que ſa partie inférieure repréſente une couronne. C'eſt une tige d'acier qui ſoutient une eſpece de boiſſeau de figure conique en-dehors & en-dedans, & qui eſt hériſſé par le bas de dents tranchantes qui forment une ſcie circulaire. Chaque dent eſt à l'extrémité d'un biſeau : tous les biſeaux ſont tournés de droite à gauche pour couper dans le même ſens. Ils ne tombent pas perpendiculairement de la partie ſupérieure de la couronne à l'inférieure, mais ils deſcendent obliquement & en ſpirale, non-ſeulement pour mieux couper, mais pour chaſſer par leur obliquité la ſciure qui le ſépare au fond de l'ouverture. La couronne eſt plus étroite par ſon extrémité que par ſa culaſſe, afin que la piece d'os qu'on ſcie puiſſe y monter facilement à meſure qu'elle avance, & qu'on ait la facilité de pancher le *trépan* de côté & d'autre pour ſcier également. Sa profondeur eſt d'environ dix lignes ; ſa largeur varie ; car il y a de grandes, de moyennes & de petites couronnes. Le diametre de la plus grande eſt de neuf à dix lignes dans ſon fond, & de ſix à ſept à ſon entrée, les autres diminuent à proportion. *Fig. 6. Pl. XVI.*

Dans le fond de la couronne, ſe monte de gauche à droite une pyramide, *fig. 7 & 8.* faite comme un poinçon, ovale ou quarrée, terminée par ſon extrémité inférieure en façon de langue de ſerpent, tranchante ſur les côtes, pointue comme le perforatif, & un peu plus longue que la couronne. Son extrémité ſupérieure eſt une vis de trois lignes de hauteur. Cette pyramide ſe monte & ſe démonte par le moyen d'une clé d'acier, *fig. 9.* qui eſt un tuyau ovale ou quarré, long au-moins de deux pouces & demi, pour recevoir & embraſſer juſte la pyramide, & terminé par un anneau ou un treffle qui ſert de manche. On fait entrer la pyramide dans la cavité de cette clé ;

Digitized by

on tourne de gauche à droite pour la monter, & de droite à gauche pour l'ôter.

L'uſage du *trépan* couronné eſt de faire une ouverture au crâne, pour donner iſſue au ſang ou au pus épanché ſur la dure-mere, ou ſur le cerveau; pour ouvrir des abſcès dans le canal des os longs; pour trépaner le ſternum dans le cas d'abſcès ou d'épanchement quelconque entre les deux lames du médiaſtin; pour retirer des corps étrangers engagés dans les os; pour enlever des eſquilles, ou pieces d'os enfoncées. *Voyez* TRÉPANER.

L'arbre qui ſert à porter les différentes pieces dont nous venons de détailler la conſtruction, a beaucoup de reſſemblance au vilebrequin dont les ſerruriers ſe ſervent. *Voyez fig. 11. Pl. XVI.*

Pour le bien examiner, nous le conſidérerons ſous trois parties; deux ſont perpendiculaires l'une à l'autre, & la troiſieme eſt une branche coudée qui repréſente un demi-cercle fort alongé & irrégulierement arrondi, mais très-ſymmétriquement conſtruit.

La partie ou l'extrémité ſupérieure de l'arbre du *trépan* eſt comme la baſe de toute la machine. C'eſt une piece d'acier très-polie, qui a environ un pouce deux lignes de longueur ſur quatre à cinq lignes de diametre; elle eſt taillée à huit pans. La partie ſupérieure de cette piece octogone, eſt une mitte ſur laquelle le manche eſt appuyé. Du milieu de la mitte s'éleve une ſcie, ou petite tige d'acier fort ronde & polie, d'un pouce & demi de hauteur ſur près de deux lignes d'épaiſſeur; cette ſcie eſt cachée & contenue dans le manche, par la méchanique que nous allons expliquer.

Le manche de l'arbre du *trépan* doit être conſtruit de deux pieces, qui ſont ordinairement d'ébene ou d'ivoire; la partie inférieure de ce manche eſt plus longue que large; elle reſſemble aſſez à une petite pomme de canne bien tournée; il y a une vis à ſon ſommet, & elle eſt percée dans toute ſon étendue. Ce canal contient & renferme une petite canule de cuivre, qui entre avec beaucoup de juſteſſe, & qui eſt très-polie en-dedans, afin de permettre à la ſcie qu'elle entoure, d'y tourner & d'y faire ſes mouvemens; c'eſt pourquoi cette ſcie eſt comme rivée ſur la canule par un petit écrou qui s'engage ſur la vis qui eſt à ſon ſommet, ce qui eſt beaucoup plus commode que la rivure que les couteliers ont coutume d'y mettre. Voilà quelle eſt la méchanique qui cache & contient la ſcie de l'arbre du *trépan*; ce que l'on appelle *la noix*. Cette partie ſupérieure de l'arbre eſt couronnée par une pomme d'ébene ou d'ivoire, applatie, convexe en-dehors, & cave en-deſſous; elle ſe joint avec l'autre partie du manche par un écrou, gravé dans la partie cave de la pomme, & qui ſe monte ſur la vis qui eſt à la partie ſupérieure de l'autre piece de manche.

La partie inférieure de l'arbre du *trépan* eſt perpendiculaire à celle dont on vient de parler: on la nomme *la boîte*, parce qu'elle ſert à emboîter la ſcie des couronnes & des autres *trépans*. Pour que cette partie ſoit bien conſtruite elle ne doit point être ronde & tournée en écrou, comme on le voit dans pluſieurs auteurs, parce qu'alors les ſcies des couronnes ſont en vis; ſtructure qui a beaucoup d'inconvéniens: un des principaux eſt que cette vis ſe monte à contre ſens du jeu de la couronne; lorſqu'on trépane, elle ſe ſerre quelquefois à un tel point, qu'il faut un étau pour la démonter. D'ailleurs il eſt plus long & plus embarraſſant de monter une vis dans un écrou, que de faire entrer une ſcie quarrée dans une boîte de même figure. La boîte eſt à pans, elle a environ un pouce & demi de longueur. La ſurface de la boîte qui eſt diamétralement oppoſée à celle qui touche à la manivelle ou branche courbe qui joint la partie ſupérieure & l'inférieure, eſt fendue de la longueur de dix lignes par une ouverture qui pénetre juſque dans la cavité de la boîte, & qui ſert à y placer un petit reſſort à baſcule, dont l'extrémité intérieure faiſant éminence en-dedans de la boîte, eſt taillée en talus, & très-polie afin de gliſſer facilement ſur la ſurface ou biſeau de la ſcie des *trépans*, pour s'engager dans leur hoche ou entailleure. *V. fig. 12. la coupe de cette boîte.*

La troiſieme piece de l'arbre eſt la branche ou manivelle. C'eſt un arc irrégulierement arrondi, dont les extrémités tiennent aux parties ſupérieure & inférieure de l'inſtrument. Cet arc eſt plus ou moins orné ſuivant le goût & l'adreſſe de l'ouvrier. Il doit y avoir dans ſon milieu une petite boule tournante d'acier, ovale, ayant environ un pouce de diametre ſur quinze lignes de longueur. Cette petite boule doit être garnie de petits ſillons, moins pour l'ornement, qu'afin de préſenter des ſurfaces inégales aux doigts, & d'être tenue avec plus de fermeté. Cette boule doit tourner autour d'un eſſieu, ce qui facilite beaucoup l'action de la machine, & en rend le mouvement bien plus doux.

Nous expliquerons la maniere de ſe ſervir de tous ces inſtrumens en parlant de l'opération à laquelle ils conviennent. *Voyez* TRÉPANER. (*Y*)

TRÉPANER, *terme de Chirurgie*, pratiquer l'opération du trépan; c'eſt faire une ouverture au crâne pour relever des pieces d'os qui piquent ou qui compriment la dure-mere ou le cerveau, ou pour donner iſſue aux matieres épanchées ſous le crâne, ou pour enlever des pieces d'os cariés.

Cette opération ſe pratique ordinairement à la ſuite des plaies ou des coups à la tête. Il faut voir ce que nous avons dit à l'*article* des *plaies de tête*, au *mot* PLAIE. Nous parlerons ſimplement ici de la maniere de faire l'opération: nous traiterons enſuite des cas douteux pour l'opération du trépan; & nous expoſerons les raiſons qui peuvent en pareils cas déterminer à pratiquer ou à éviter cette opération.

Lorſque l'opération du trépan eſt indiquée, & qu'on a découvert le lieu où il la faut faire, par les inciſions convenables, de la façon dont nous l'avons dit à l'*article* des *plaies de tête*; il faut mettre le malade dans une ſituation commode; ſa tête doit être ſtable, & pour ainſi dire inébranlable pendant l'opération; & l'endroit du crâne que l'on doit ouvrir, doit, autant que cela eſt poſſible, être le lieu le plus élevé, afin que la couronne y poſe perpendiculairement. Pour ſatisfaire à toutes ces vues, on éloigne le lit du mur, pour que les aides puiſſent ſe placer commodément & contenir fermement la tête du malade, ſous l'oreiller duquel on place un plat d'étain ou une planche.

Les inſtrumens ſeront rangés ſur un plat, & l'appareil qu'on doit appliquer après l'opération, doit être rangé ſur un autre, de façon que les pieces ſe préſentent dans l'ordre qu'elles doivent être employées.

Tout étant ainſi bien diſpoſé, le chirurgien prend la couronne montée de ſa pyramide, *voyez* TRÉPAN COURONNÉ; & il la poſe perpendiculairement ſur l'endroit du crâne qu'il veut percer. Les dents de la couronne doivent anticiper un peu ſur la fracture, pourvu que les pieces d'os ſoient ſolides; il tourne enſuite deux ou trois fois, en appuyant ſuffiſamment, la pyramide ſur le crâne pour y faire une impreſſion qui ſerve de guide au perforatif. *Voyez* TRÉPAN PERFORATIF.

Le chirurgien prend alors l'arbre du trépan monté du perforatif: on tient ces deux inſtrumens joints enſemble, comme une plume à écrire; on poſe enſuite la pointe du perforatif dans la marque que la pyramide de la couronne a gravée ſur le crâne; on fait avec le pouce & le doigt indicateur de la main gauche un cerceau qu'on poſe horiſontalement ſur

Digitized by Google

la pomme de l'arbre du trépan ; on met le menton dans ce cerceau ; on prend avec les trois premiers doigts de la main droite le milieu de l'arbre pour tourner de droite à gauche & faire un trou au crâne, capable de loger la pyramide de la couronne. *Voyez* cette attitude, *fig. 1. Pl. XVII.*

Avant de relever le perforatif, il faut avoir l'attention de donner un demi-tour de gauche à droite ſans appuyer avec le menton ; & de porter les doigts qui étoient appuyés ſur la paumette de l'arbre, auprès du crâne, pour prendre l'inſtrument & l'ôter perpendiculairement du trou où il eſt engagé.

L'aide qui eſt chargé des inſtrumens, démonte le perforatif ; & met à ſa place une couronne, pendant que l'opérateur ôte avec un petit linge ou une fauſſe tente, la ſciûre que le perforatif a produite. Le chirurgien reçoit l'arbre ſur lequel on a monté la couronne ; il porte la pyramide dans le trou fait par le perforatif ; il ſe met dans la même ſituation où il étoit en ſe ſervant de ce premier inſtrument ; & tournant de droite à gauche, il ſcie l'os circulairement. Si la couronne ne poſe pas perpendiculairement, la circonférence de l'os n'eſt pas coupée également de tous les côtés : le chirurgien doit s'en appercevoir, parce qu'il s'éleve plus de ſciûre d'un côté que de l'autre ; dans ce cas, il panche ſon inſtrument du côté où il y en a le moins, & il paſſe un peu plus légerement ſur le côté oppoſé.

Quand le chemin de la couronne eſt bien frayé, on ôte le trépan, en donnant le demi-tour, & en portant la main droite à la baſe de la couronne, comme nous l'avons dit en parlant du *perforatif*. Pendant qu'un aide démonte la pyramide & nettoie les dents de la couronne avec une petite broſſe de crin, le chirurgien opérateur porte un petit ſtilet plat & mouſſe dans l'impreſſion faite par la couronne, & il ôte la ſciûre avec une fauſſe tente : il reprend enſuite la couronne ; il continue de ſcier juſqu'à ce que la piece d'os ſoit vacillante, & qu'elle puiſſe être enlevée avec la feuille de myrthe. On a la précaution de relever pluſieurs fois la couronne pour la nettoyer, & on examine à chaque fois ſi l'on ſcie l'os également : mais il faut avoir beaucoup d'égards à l'épaiſſeur des os ; & quand on a paſſé le diploé, on doit aller avec prudence pour ne pas enfoncer l'os ſur la dure mere. On s'apperçoit qu'on a ſcié le diploé, à la réſiſtance qui augmente & à la ſciûre blanche que la table interne fournit après celle du diploé qui eſt rouge.

Toutes les fois que l'on ſent de la difficulté & de la réſiſtance à la couronne en tournant l'arbre du trépan, c'eſt une marque que les petites dents de la couronne s'enfoncent trop ; pour lors on donne un demi-tour de gauche à droite ; & on recommence de nouveau, mais un peu plus légerement.

Quand la piece d'os eſt enlevée, il faut emporter les inégalités de la circonférence interne du trou, par leſquelles la dure-mere pourroit être bleſſée dans ſes battemens : on ſe ſert à cet effet du couteau lenticulaire. *Voyez* COUTEAU LENTICULAIRE.

Quand il y a du ſang épanché ſur la dure-mere, on recommande, pour en procurer la ſortie, de faire faire une grande inſpiration au malade, & de lui pincer le nez. Cette méthode n'eſt pas toujours praticable ; un malade, dans un aſſoupiſſement léthargique, n'eſt pas dans le cas de ſe prêter à ce qu'on ſe propoſe ; d'ailleurs les trépans doivent, autant que faire ſe peut, être pratiqués aux parties déclives, deſorte que les fluides épanchés ſortent facilement ; & lorſque cela n'eſt pas poſſible, l'expérience a fait voir qu'on étoit obligé d'avoir recours aux injections & aux contre-ouvertures. *Voyez* CONTRE-OUVERTURE & INJECTION.

Lorſque le trépan a été appliqué à l'occaſion des pieces d'os qui comprimoient la dure-mere ou qui perçoient les membranes & pénétroient dans le cerveau, il faut relever ces parties avec l'élévatoire. *Voyez* ELÉVATOIRE.

Le panſement de l'opération conſiſte dans l'application d'une petite piece de linge de la grandeur du trou. (*Voyez* SYNDON) ; de la charpie, des compreſſes & un bandage convenable. *Voyez* COUVRE-CHEF.

La matiere dont nous traitons, pourroit donner lieu à des diſſertations auſſi étendues qu'importantes : on peut conſulter à ce ſujet les différens *traités de Chirurgie*, & particuliérement le *premier volume* de l'*académie royale de Chirurgie*, où l'on trouve pluſieurs mémoires, dans leſquels M. Queſnay détermine par des obſervations très-intéreſſantes les cas où il faut multiplier les trépans ; les remedes qui conviennent le mieux pour la cure des plaies du cerveau ; les moyens dont on ſe ſert pour hâter l'exfoliation des os du crâne ou pour l'éviter, *&c.* Nous allons rapporter, d'après le mémoire *du trépan dans les cas douteux*, les raiſons qui peuvent en pareils cas déterminer à recourir au trépan, ou à éviter cette opération.

De tous les ſignes qui peuvent déterminer à *trépaner*, il n'y en a point de plus déciſifs que les fractures & les enfoncemens du crâne. Cependant il y a des exemples de bleſſés qui ont guéri dans quelques-uns de ces cas, ſans avoir été trépanés. Mais ces obſervations ne doivent point en impoſer ; on doit ſe défier de toute obſervation où l'on ne rapporte que le ſuccès, ſans parler des indications qui peuvent y conduire : ces obſervations nous inſtruiſent peu par la pratique, ſur-tout quand elles ſont contredites par d'autres qui l'emportent infiniment ſur elles. Les obſervateurs éclairés ont remarqué qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer de l'operation du trépan dans le cas de fracture, que lorſque les pieces des os fracturés étoient aſſez écartées l'une de l'autre, pour permettre la ſortie du ſang qui auroit pu s'épancher ſur la dure-mere. Il y a des cas où l'écartement d'une future voiſine de la fracture, a diſpenſé de l'opération du trépan ; mais ces cas méritent une attention ſinguliere ; car l'épanchement peut ſe faire des deux côtés de la future ; & alors l'évacuation ne peut ordinairement ſe faire que d'un côté, à cauſe que la dure-mere peut encore reſter adhérente vers le bord d'un des os écartés, & retenir le ſang qui ſeroit épanché ſous la portion de l'os à laquelle la dure-mere ſeroit reſtée attachée. Il faudra donc appliquer le trépan de ce côté malgré l'écartement de la future. Toute cette doctrine eſt appuyée ſur des obſervations dont on ſent toute la conſéquence, & dont il réſulte qu'on peut dans certains cas, s'écarter des regles les plus invariables de l'art, mais qu'on ne doit le faire qu'avec beaucoup de connoiſſance & de circonſpection.

Il eſt un autre cas bien plus embarraſſant, même pour les plus grands maîtres ; ce ſont les coups à la tête ſans léſion apparente aux os, ſouvent même ſans plaie ni contuſion aux chairs ni à la peau, leſquels ſont ſuivis d'épanchement ſous le crâne, & qui d'autres fois n'en cauſent point, quoiqu'ils ſoient accompagnés de circonſtances ou d'accidens qui donnent lieu d'en ſoupçonner. Les accidens qui arrivent dans les bleſſures de la tête où il n'y a point de fractures, déterminent, lorſqu'ils ſont graves, pluſieurs praticiens à *trépaner*. D'autres ſe contentent de combattre ces accidens par les ſaignées & les autres remedes qui peuvent ſervir à les diſſiper. Les uns & les autres réuſſiſſent ſouvent ; mais ils ſe trompent ſouvent auſſi. M. Queſnay, par l'uſage qu'il a ſçu faire des différentes obſervations communiquées à l'académie, découvre, dans les ſuccès même, les circonſtances ou les particularités qui peuvent aider à

Digitized by Google

à diſtinguer les cas où l'on peut ſe déterminer le plus ſurement qu'il eſt poſſible ſur le parti qu'on doit prendre. La diſtinction des accidens en primitifs & en conſécutifs, fait le principal fondement des dogmes que l'on poſe ſur cette matiere. *Voyez* COMMOTION. Les accidens conſécutifs preſcrivent l'opération du trépan; & ceux qui arrivent beaucoup de tems après le coup, ſont les plus preſſans pour l'opération. Il faut ſurtout faire attention que les accidens conſécutifs ne dépendent pas de l'inflammation du péricrâne, comme nous l'avons dit en parlant des plaies de tête.

Il y a un troiſieme cas où l'application du trépan eſt douteuſe. Il arrive quelquefois qu'après des coups à la tête, il reſte à l'endroit de la bleſſure, quoiqu'elle ſoit guérie, une douleur fixe, qui au-lieu de diminuer avec le tems, augmente de-plus-en-plus malgré tous les topiques auxquels on peut avoir recours; ce qui a pluſieurs fois obligé d'y faire des inciſions pour découvrir l'os. Les uns ont pris le parti de le ruginer; les autres d'en attendre l'exfoliation; d'autres enfin ont jugé d'en venir à l'opération du trépan.

M. Queſnay rapporte des obſervations où l'on voit que ces moyens ont diverſement réuſſi, ſelon les différens cas. Quoiqu'on ſoit arrivé à la même fin par différens procédés, on ne doit pas y avoir recours indifféremment: ces obſervations laiſſent entrevoir que l'opération du trépan ne doit avoir lieu, que quand on ſoupçonne que l'os eſt altéré preſque dans toute ſon épaiſſeur, ou lorſque quelques accidens font croire que la cauſe du mal eſt ſous le crâne, comme ſeroit une carie à la face interne des os dont il y a des exemples; ou enfin, lorſqu'ayant jugé à propos d'attendre l'exfoliation, elle n'a pas fait ceſſer les accidens. Mais quand la douleur paroît extérieure, qu'elle augmente lorſqu'on preſſe ſur l'endroit où elle ſe fait ſentir, on doit tout eſpérer de l'exfoliation, ſur-tout ſi après avoir découvert l'os, on n'y apperçoit qu'une légere altération ou une carie ſuperficielle. Il faut, pour s'en aſſurer, avoir recours à la rugine: ſon uſage peut d'ailleurs avoir ici d'autres avantages, comme d'accélérer beaucoup l'exfoliation, de faire ceſſer la douleur avant que l'exfoliation ſoit arrivée; mais ce dernier effet dépend ſurtout de bien découvrir toute la ſurface de l'os, qui eſt altérée, afin que cette altération ne communique plus à aucun endroit avec le péricrâne. (*Y*)

TRÉPAN, (*Fortification.*) inſtrument dont les mineurs ſe ſervent pour donner de l'air à une galerie de mine, lorſque l'air n'y circule pas aſſez pour qu'on puiſſe y tenir une chandelle allumée. Ils ont pour cet effet une eſpece de foret avec lequel ils percent le ciel de la galerie, & à meſure que cet inſtrument avance dans les terres, ils l'alongent par le moyen de pluſieurs antes, dont les extrémités ſont faites en vis & en écrou pour s'ajuſter bout à bout. Par cette opération les mineurs diſent avoir *trépané la mine*, ou *donné un coup de trépan.* (*Q*)

TRÉPAN, ſ. m. (*Outil de Sculpteur & de Marbrier.*) outil qui ſert à forer & percer les marbres & les pierres dures. On s'en ſert auſſi quelquefois pour le bois. Il eſt du nombre des principaux outils de l'art des ſculpteurs, & du métier des marbriers.

Il y a trois ſortes de *trépans*, l'un qui eſt le plus ſimple, c'eſt un vrai vilebrequin, mais avec une meche plus longue & plus acérée; le ſecond *trépan* ſe nomme *trépan à archet*; il eſt ſemblable au foret à archet des ſerruriers, & a comme lui ſa boîte, ſon archet & ſa palette, il eſt ſeulement plus fort, & ſes meches de pluſieurs figures: enfin le troiſieme *trépan*, ſans rien ajouter pour le ſpécifier, eſt celui que l'on appelle ſimplement *trépan*. Il eſt le plus compoſé des trois, & le plus en uſage en ſculpture. Les parties de ce *trépan* ſont la tige que l'on appelle auſſi le *fuſt*, la traverſe, la corde de cette traverſe, un plomb, une virole & une meche. La tige eſt de bois, & a à l'une de ſes extrémités une virole qui ſert à y attacher & y affermir la meche qu'on peut changer, ſuivant qu'on en a beſoin, y en mettre de plus ou de moins fortes, de rondes, de quarrées, de pointues, *&c.* à l'autre extrémité du fuſt, eſt un trou par où paſſe la corde que la traverſe a attachée à ſes deux bouts. Cette traverſe eſt elle-même enfilée du fuſt par un trou qu'elle a au-milieu; au-deſſous de la traverſe, & un peu au-deſſus de la virole, eſt le plomb qui eſt de figure ſphérique, & qui eſt joint, & poſé horiſontalement au pié du fuſt. C'eſt la corde en s'entortillant autour du fuſt, qui donne le mouvement au *trépan* plus promt, ou plus long, ſuivant qu'on leve ou qu'on abaiſſe la traverſe où elle eſt attachée avec plus ou moins de viteſſe. (*D. J.*)

TRÉPAS, MORT, DÉCÈS, (*Synonym.*) *trépas* eſt poétique, & emporte dans ſon idée le paſſage d'une vie à l'autre. *Mort* eſt du ſtyle ordinaire, & ſignifie préciſément la ceſſation de vivre. *Décès* eſt d'un ſtyle plus recherché, tenant un peu de l'uſage du palais, & marque proprement le retranchement du nombre des mortels. Le ſecond de ces mots ſe dit à l'égard de toutes ſortes d'animaux; & les deux autres ne ſe diſent qu'à l'égard de l'homme. Un *trépas* glorieux eſt préférable à une vie honteuſe. La *mort* eſt le terme commun de tout ce qui eſt animé ſur la terre. Toute ſucceſſion n'eſt ouverte qu'au moment du *décès*.

Le *trépas* ne préſente rien de laid à l'imagination, il peut même faire enviſager quelque choſe de gracieux dans l'éternité. Le *décès* ne fait naître que l'idée d'une peine cauſée par la ſéparation des perſonnes auxquelles on étoit attaché; mais la *mort* douloureuſe de ces perſonnes préſente quelque choſe d'affreux. *Girard.* (*D. J.*)

TRÉPAS DE LOIRE, (*Finances de France.*) bureau de France où l'on fait payer le droit de la traite-foraine, à l'embouchure de la Sarre dans la Loire. Apparemment que ce mot *trépas* eſt dit par corruption de *outrepaſſer*, parce que ce droit ſe paie ſur les marchandiſes qui paſſent outre la Loire, & qui vont en Bretagne, qui étoit autrefois province étrangere.

En 1639, Chriſtomwal capitaine anglois, s'empara de l'abbaye de Saint-Maur-ſur-Loire, où il ſe fortifia. Le connetable du Gueſclin, après des tentatives inutiles pour l'en chaſſer, traita avec lui de la rançon de cette abbaye, à 16 mille francs d'or, dont il conſentit avec le ſieur Dubeuil une obligation au capitaine anglois. Pour la payer, on établit un péage de douze deniers par livre, de la valeur de toutes les marchandiſes montant, deſcendant & traverſant la Loire depuis Candé juſqu'à Chantoceaux. Il devoit être éteint dès que la ſomme ſeroit rembourſée; mais cette promeſſe fut oubliée: la ſeule grace qu'on accorda, fut de réduire ce péage en 1654 à deux deniers obole.

En 1665, ce droit fut continué, ſans aucune juſtice, par un arrêt du conſeil, avec une nouvelle impoſition ſur l'Anjou; le tout fut uni aux fermes générales, & depuis aliéné, comme il l'eſt encore aujourd'hui; l'extenſion arbitraire que les engagiſtes ont donnée à ce droit, les procès & les formalités qui en réſultent, ont prodigieuſement affoibli le commerce de ces cantons. Les receveurs du *trépas de Loire*, par exemple, ſe ſont avancés juſque dans la Bretagne, où le droit n'eſt point dû: enfin leurs tarifs ſont falſifiés & contraires aux premiers principes du commerce. (*D. J.*)

TRÉPASSÉS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) nom d'une fête, ou plutôt un jour de prieres ſolemnelles pour

les ames du purgatoire. Amalarius Fortunatus dans ſon ouvrage des offices eccléſiaſtiques de Louis-le-Debonnaire, au commencement du ix. ſiecle, nous a laiſſé un office entier des morts, d'où quelques-uns ont voulu conclure que la mémoire annuelle des défunts, étoit établie dès ce tems-là; mais cette preuve paroît foible. Il y a plus d'apparence que cet office ne ſe diſoit encore alors que pour chaque particulier qui quittoit cette vie. C'eſt ſaint Odilon, abbé de Cluni, qui eſt le premier auteur de cette inſtitution, laquelle a paſſé de ſon ordre dans toute l'Egliſe. Ce ſaint abbé, au commencement du ix. ſiecle, ordonna à tous les religieux qui dépendoient de ſon abbaye, de faire tous les ans une commémoration ſolemnelle de tous les fideles défunts, le 2 Novembre, qui eſt le lendemain de la fête de tous les ſaints. Les ſouverains pontifes approuverent cette dévotion, & voulurent l'étendre dans toute l'Egliſe: c'eſt delà qu'eſt venue la ſolemnité lugubre, que l'on appelle la fête des *trépaſſés*. Bollandus, *vie de ſaint Odilon*.

TRÉPIDATION, ſ. f. *ou* TITUBATION, *en terme d'Aſtronomie*, eſt une eſpece de balancement que les anciens aſtronomes attribuoient aux cieux de cryſtal qu'ils avoient imaginé pour expliquer le mouvement des planetes. Par cette *titubation* ils expliquoient quelques mouvemens obſervés dans l'axe du monde; ſavoir celui qui produit la préceſſion des équinoxes: cette préceſſion, comme on le ſait aujourd'hui, vient d'un mouvement conique de l'axe de la terre autour des poles de l'écliptique contre l'ordre des ſignes, & la cauſe phyſique en a été découverte dans ces derniers tems. *Voyez* PRÉCESSION. (*O*)

TRÉPIDATION, ſ. f. *en Médecine*, eſt un tremblement des nerfs & des membres du corps. *Voyez* TREMBLEMENT.

Le premier ſymptome de la rage dans les chiens, eſt une *trépidation* des membres, *&c. Voyez* HYDROPHOBIE.

TRÉPIÉ, (*Antiq. grec. & rom.*) c'étoit un inſtrument à trois piés qui, dans le paganiſme, entroit dans les actes de religion, & étoit lié avec elle.

Il ſeroit impoſſible de remonter à l'origine des *trépiés*, elle ſe perd dans les tems les plus reculés. Homere en parle comme d'un uſage établi, lorſqu'il écrivoit. On connoît l'emploi qu'on faiſoit des *trépiés* pour les oracles & pour les prédictions. Les *trépiés* étoient dans la Grece, ce que les couronnes & les boucliers votifs furent dans la ſuite des tems chez les Romains, c'eſt-à-dire des offrandes plus ou moins cheres, qu'on faiſoit à tous les dieux. Les inſcriptions dont il étoit facile de les orner, perpétuoient la mémoire de celui qui les avoient offerts. La grandeur & la matiere en étoient indifférentes.

Preſque tous les enfans qui avoient exercé le ſacerdoce d'Apollon chez les Thébains, laiſſoient un *trépié* dans le temple. Les *trépiés* étoient auſſi donnés par recompenſe aux talens. Héſiode en remporta un pour prix de poéſie à Chalcys ſur l'Euripe. Echembrote en offrit un de bronze à Hercule avec cette inſcription: « Echembrote Arcadien a dédié ce *trépié* à Hercule, après avoir remporté le prix aux » jeux des Amphictyons ». Horace dit, *l. IV. ode 8.*

Donarem tripodas *præmia fortium*
Græiorum.

Si j'étois riche, mon cher Cenſorinus, je donnerois volontiers à mes amis, de ces beaux *trépiés* dont la Grece recompenſa autrefois la valeur de ces héros.

Pauſanias cite le ſujet d'un groupe de marbre aſſez indécent pour les dieux, mais qui fait honneur aux *trépiés*. Hercule & Apollon y étoient repréſentés ſe diſputant un *trépié*; ils étoient prêts à ſe battre, mais Latone & Diane retenoient Apollon tandis que Minerve appaiſoit Hercule. On en voit peu de bien conſervés, & la plûpart ſont romains.

On en a trouvé un dans la maiſon de campagne d'Hadrien, de la hauteur d'environ cinq piés; ce qui prouve qu'il n'a été deſtiné que pour une offrande. Il eſt de pierre de touche, du plus beau travail grec.

Les *trépiés* ſacrés, car c'eſt ainſi qu'on les nommoit, ſe trouvent ſouvent de différentes formes; les uns ont des piés ſolides, les autres ſont ſoutenus ſur des verges de fer; il y en avoit en maniere de ſieges, de tables, de cuvettes; il y en avoit qui ſervoient d'autels, & ſur leſquels on immoloit les victimes.

Enfin quelle que fût leur figure, les trois piés des *trépiés* ſouffroient en particulier différentes formes, & pouvoient être décorés de différens ornemens. Le noyau ou le pilier montant qui portoit la cuvette, pouvoit être formé par un ou pluſieurs figures. On varioit ces figures dans l'eſpece & dans les proportions. La cuvette, toujours ſoutenue par les trois piés, pouvoit être ornée par des têtes de caracteres, mais il étoit poſſible de la décorer à volonté, en-dedans comme en-dehors, par des bas-reliefs & des gravures. Auſſi eſt-il conſtant que les Grecs allioient dans les *trépiés* la ſculpture & la gravure. Pour les Romains, ils n'ont guere été dans le goût d'embellir leurs *trépiés*. Ils les ont conſervés dans leur premiere forme, c'eſt-à-dire ſimple, car en fait d'ornemens, on augmente plutôt qu'on ne diminue, comme le remarque M. de Caylus. *Antiq. Greq. Rom. Etruſq. t. 2.* (*D. J.*)

TRÉPIÉ, (*Médailles.*) les médailles prouvent que les *trépiés* avoient un grand uſage dans les ſacrifices; car les trois piés étoient couverts d'un baſſin, ſous lequel on faiſoit du feu pour brûler l'encens & les parfums que l'on offroit aux dieux; on a une médaille de l'empereur Vérus, dont la tête eſt gravée d'un côté, & ſur l'autre on voit un *trépié* entouré d'un ſerpent: ce *trépié* marque un ſacrifice que faiſoit l'empereur, & le ſerpent indique qu'il ſacrifioit à Eſculape, au ſujet de ſa ſanté. Pour rendre ce ſymbole intelligible, on dit que, comme le ſerpent quitte ſa vieille peau, les malades, par le ſecours de la médecine, quittent la langueur qui ſuit les maladies.

On connoît encore une médaille de Vitellius, ſur le revers de laquelle on voit un *trépié*, la figure d'un dauphin au-deſſus, & un oiſeau que l'on croit être un corbeau au deſſous. La légende porte ces mots XV. VIR. SACR. FAC. qui nous apprennent que Vitellius étoit un des quindécemvirs prépoſés pour la ſolemnité des ſacrifices: en effet, le dauphin étoit conſacré à Apollon, ſelon la remarque de Servius ſur le troiſieme livre de l'Enéide: & à l'égard du corbeau, on prétend qu'il étoit ſous la protection du même dieu. (*D. J.*)

TRÉPIÉ DE LA PYTHIE, (*Mythol.*) machine à trois piés ſur laquelle la Pythie aſſiſe rendoit les oracles d'Apollon; c'étoit là le *ſacré trépié*, appellé en latin *cortyna*; il étoit couvert de la peau du ſerpent Python; la prêtreſſe ou le prêtre d'Apollon ne rendoit les oracles du dieu, & n'annonçoit l'avenir, qu'après s'être aſſiſe ſur le *ſacré trépié*.

Dans les premiers ſiecles de la découverte de l'oracle de Delphes, devint prophete qui voulut, dit M. Hardion. Les habitans du Parnaſſe n'avoient beſoin, pour acquérir le don de prophétie, que de reſpirer la vapeur qui ſortoit de l'antre de Delphes. Le dieu de l'oracle pour ſe mettre en crédit, inſpiroit alors toutes ſortes de perſonnes indifféremment. Enfin pluſieurs de ces phrénétiques dans l'accès de

leur fureur, s'étant précipités dans l'abyme, on chercha les moyens de remédier à cet accident. On dreſſa ſur le trou une machine qui fut appellée *trépié*, parce qu'elle avoit trois barres, & l'on commit une femme pour monter ſur ce *trépié*, d'où elle pouvoit, ſans aucun riſque, recevoir l'exhalaiſon prophétique. Cette exhalaiſon étoit une ivreſſe produite par quelques vapeurs qui ſortoient de l'antre de Delphes, ou bien une ivreſſe réelle procurée par des aromates qu'on brûloit, & qui attaquoient le cerveau délicat de la Pythie, ou plutôt encore, c'étoit une ivreſſe feinte, des emportemens & des contorſions étudiées.

Il ne faut pas confondre le *trépié* ſur lequel la prêtreſſe étoit aſſiſe pour rendre les oracles d'Apollon, avec le *trépié* d'or qui étoit placé auprès de l'autel dans le temple de Delphes, *voyez* donc TRÉPIÉ D'OR. *Littérat.*

On donnoit auſſi par excellence le nom de *trépiés* aux divers autels du fils de Jupiter & de Latone. Claudien nous repréſente ce dieu qui vient de les viſiter dans ſon char tiré par des griffons.

Phœbus adeſt & frœnis grypha jugalem
Riphæo tripodus *repetens detorſit ab axe.*

TRÉPIÉ D'OR, (*Littérat.*) ce *trépié*, dit Hérodote, *liv. IX.* étoit porté ſur un ſerpent de bronze à trois têtes: il fut conſacré à Apollon, & placé auprès de l'autel dans ſon temple de Delphes.

Pauſanias, général des Lacédémoniens à la bataille de Platée, fut d'avis qu'on donnât cette marque de reconnoiſſance au dieu des oracles. Pauſanias le grammairien, qui étoit de Céſarée en Cappadoce, & qui dans le ſecond ſiecle nous a donné une belle deſcription de la Grece, fait mention de ce *trépié*. Après la bataille de Platée, dit-il, les Grecs firent préſent à Apollon d'un *trépié d'or*, ſoutenu par un ſerpent de bronze; c'étoit un ſerpent d'airain à trois têtes, dont les différens contours faiſoient une grande baſe qui s'élargiſſoit inſenſiblement.

Il ſe pourroit bien que la colonne de bronze qui étoit à Conſtantinople, fût ce fameux ſerpent à trois piés; car outre Zozime & Sozomène, qui aſſurent que l'empereur Conſtantin fit tranſporter dans l'hyppodrome les *trépiés* du temple de Delphes, Euſebe rapporte que ce *trépié* tranſporté par ordre de l'empereur, étoit ſoutenu par un ſerpent roulé en ſpire.

Quoi qu'il en ſoit, la colonne de bronze aux trois ſerpens avoit environ quinze piés de haut; elle étoit formée par trois ſerpens tournés en ſpirale comme un rouleau de tabac; leurs contours diminuoient inſenſiblement depuis la baſe juſque vers les cous des ſerpens, & leurs têtes écartées ſur les côtés en maniere de *trépiés*, compoſoient une eſpece de chapiteau: Mourat avoit caſſé la tête à un de ces ſerpens; la colonne fut traverſée, & les têtes des deux autres furent caſſées en 1700, après la paix de Carlovitz. (*D. J.*)

TRÉPIÉS DE DODONE, (*Littérat.*) l'airain qui reſonnoit dans ce temple étoit peut-être une ſuite de *trépiés* poſés de maniere que le reſonnement du premier qu'on touchoit ſe communiquoit aux autres, & produiſoit un ſon continué pendant quelque tems. *Voyez l'article* ORACLE DE DODONE. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, (*Littérat.*) *tripus*, gen. *odis*, les *trépiés* des anciens étoient de grandes marmites ou de grands chauderons à trois piés, de divers métaux. Il y en avoit de deux ſortes, les uns étoient pour mettre ſur le feu, & on les appelloit ἐμπυρεύματα & λέβητες, & les autres ſervoient à mêler le vin avec l'eau, & ils étoient appellés ἄπυροι, parce qu'on ne les mettoit jamais au feu. On voit par-tout dans Homere que l'on faiſoit préſent aux héros de baſſins & de *trépiés*; ainſi dans le *liv. XIX.* de l'Iliade, Achille reçoit d'Agamemnon vingt cuvettes & ſept *trépiés*. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, (*Art numiſmat.*) le *trépié* ſur les médailles romaines, marque quelque ſacerdoce ou dignité ſacerdotale. Le *trépié* couvert ou non, avec une corneille ou un dauphin, eſt le ſymbole des duumvirs députés pour garder les oracles des ſibylles, & pour les conſulter dans l'occaſion; ils étoient conſacrés aux piés de la ſtatue d'Apollon palatin, à qui la corneille eſt conſacrée, & à qui le dauphin ſert d'enſeigne dans les cérémonies des duumvirs. *P. Jobert.*

TRÉPIÉ, (*Cirier.*) les blanchiſſeurs de cire nomment *trépié*, une petite table quarrée faite de menus morceaux de fer, ſur laquelle poſe l'inſtrument en forme d'auge, qu'ils appellent la *gretouoire*. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, *terme de Marchand de fer*, uſtenſile de cuiſine, fait d'un cercle de fer ſoutenu de trois piés, ſur lequel on poſe les chauderons, fourneaux, poîles, *&c.* qu'on veut tenir ſolidement ſur le feu. (*D. J.*)

TRÉPIGNER, (*Maréchal.*) un cheval qui *trépigne*, eſt celui qui bat la poudre avec les piés de devant, en maniant ſans embraſſer la volte, & qui fait ſes mouvemens courts, près de terre, ſans être aſſis ſur les hanches. Les chevaux qui n'ont pas les épaules ſouples & libres, & qui avec cela n'ont guere de mouvement, ne font que *trépigner*: un cheval peut *trépigner*, même en allant droit.

TRÉPOINTE, ſ. f. *terme de Coffretier*, c'eſt chez les maîtres Coffretiers-malletiers, maîtres Bourreliers, Selliers, & autres ouvriers, un cuir mince, qu'ils mettent entre deux autres cuirs plus épais qu'ils veulent coudre. Les ſtatuts des Coffretiers leur ordonnent de faire les *trépointes* des malles, de bon cuir de veau ou de mouton, & de les coudre à deux chefs de bonne ficelle neuve, bien poiſſée.

TRÉPOINTE DE DEVANT, (*Cordonnerie.*) eſt une bande de cuir que l'on coud avec la premiere ſemelle de l'empeigne.

Trépointe de derriere, eſt une bande de cuir plus mince que celle de devant, qui ſe coud avec le quartier du ſoulier & le talon de la ſeconde ſemelle.

TRÉPOST *ou* TRÉPORT, ſ. m. (*Charpent. & Marine.*) longue piece de bois, qui eſt aſſemblée avec le bout ſupérieur de l'étambord, & qui forme la hauteur de la pouppe. *Voyez* ALONGES DE POUPPE.

TREPTOW, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Poméranie, ſur la riviere de Rega. Il y a une autre petite ville de même nom dans la même province, ſur le lac de Toll. (*D. J.*)

TRÉRO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Trerus*, riviere d'Italie, dans la campagne de Rome. Elle naît proche d'Agnani, & ſe rend dans le Garigliano, aux confins de la Terre de Labour. (*D. J.*)

TRERONES, (*Geog. anc.*) peuples qui faiſoient ſouvent des courſes à la droite du Pont-Euxin, dans les pays voiſins juſque dans la Paphlagonie & dans la Phrygie: ces peuples, dit Strabon, *liv. I. pag. 161.* étoient les mêmes que les Cimmériens, ou du-moins quelques peuples d'entr'eux.

TRERUS, (*Géog. anc.*) 1°. petite contrée de la Thrace, ſelon Etienne le géographe, qui nomme ſes habitans *Treres*. Ces peuples, ſelon Pline, *l. IV. c. 10.* habitoient aux environs de la Dardanie, de la Macédoine, & de la Piérie. Thucydide, *l. II. p. 166.* les met ſur le mont Scomius, appellé *Scopius* par Pline, *liv. IV. ch. x.* & qui tient au mont Rodope. Strabon, *l. I. p. 61.* & *l. XIV. p. 647.* dit qu'ils étoient Cimmériens d'origine; que comme ceux-ci, ils firent des courſes dans divers pays, & que la fortune les favoriſa pendant long-tems.

2°. *Trerus*, fleuve d'Italie, dans le Latium. Strabon, *l. V. p. 237.* dit que ce fleuve mouilloit la ville de Fabrateria, qui étoit ſur la voie Latine: ſon nom moderne eſt le *Tréro*. (*D. J.*)

Digitized by Google

TRÈS-CHRÉTIEN, (*Hiſt. de France.*) titre des rois de France. Le concile de Savonniere, tenu en 859, qualifie Charles-le-Chauve de *roi très-chrétien.* Le pape Etienne II. avoit déjà donné ce nom à Pepin l'an 755. Malgré ces faits tirés de l'hiſtoire, on a dit aſſez communément juſqu'à ces derniers tems, que le titre de *très-chrètien* fut accordé pour la premiere fois par Paul II. à Louis XI.

Le pere Mabillon qui a fait imprimer un extrait de l'ambaſſade de Guillaume de Monſterceet en 1469, où l'on voit que ce ſouverain pontife déclare qu'il donnera dans la ſuite ce titre à nos rois, remarque qu'en cela le pape ne faiſoit que continuer un uſage déjà établi. Pour le prouver il rapporte pluſieurs exemples anciens, qui à la vérité ont été quelquefois interrompus; mais il démontre que du tems de Charles VII. cette dénomination étoit déjà conſtamment & héréditairement attachée à nos rois. Pie II. le dit expreſſément dans ſa 385e. lettre adreſſée à Charles VII. du 3 des ides d'Octobre 1457. *Nec immerito ob chriſtianum nomen à progenitoribus tuis defenſum, nomen* chriſtianiſſimi *ab illis hæreditarium habes.* Si ce ſavant religieux eût vu le prologue de Raoul de Preſles à ſon livre de *la cité de Dieu*, il n'eût pas manqué de faire remonter l'uſage de ce titre de *très-chrétien* juſqu'au tems de Charles V. ayeul de Charles VII. les termes de Raoul de Preſles ſont aſſez précis: « Et à vous ſingulierement en l'inſtitution des » lettres au *très-chrétien* des princes ». Ce paſſage a échappé aux auteurs des diſſertations inſérées dans les Mercures de Janvier, Avril & Juin 1720, *&c.* où cette matiere eſt diſcutée avec beaucoup de vivacité.

On trouve cependant, malgré ces autorités, que le concile de Bâle, tenu en 1432, ne donne au roi de France que le titre de *ſérénissime;* enfin celui de *très-chrétien* que Louis IX. obtint du pape en 1469, eſt devenu un titre permanent dans ſes ſucceſſeurs. Au reſte, on a remarqué que ce prince prit la qualité de *très-chrétien*, à-peu-près dans le tems que Ferdinand d'Aragon, illuſtre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenoit le titre de *catholique.* (*D. J.*)

TRES-TABERNÆ, (*Géogr. anc.*) lieu d'Italie dans la campagne de Rome, & où l'hiſtoire Miſcellanée & Zozime, *l. II.* diſent que l'empereur Sévere fut tué par Maxence. Cicéron, *l. II. attic. epiſt. x.* qui parle de ce lieu, fait entendre qu'il n'étoit pas éloigné de la voie appienne, & un peu plus loin que le marché d'Appius. Les Chrétiens qui étoient à Rome allerent au-devant de ſaint Paul juſqu'au lieu nommé les Trois-loges, *Tres-Tabernæ*, comme nous le liſons dans les *Actes xxviij. 15.* L'itinéraire d'Antonin marque ce lieu ſur la route de Rome à la colonne, en ſuivant la voie Appienne, entre Aricia & Apii-Forum, à 17 milles du premier de ces lieux, & à 18 milles du ſecond. Le nom moderne eſt *Ciſterna.*

Tres-Tabernæ eſt encore un lieu de la Macédoine, ſuivant l'itinéraire d'Antonin, qui le marque ſur la route de Dyrrachium à Byzance. (*D. J.*)

TRÉSAILLE, ſ. f. *terme de Charron*, c'eſt une piece de bois longue de quatre piés & demi, plate, quarrée, de l'épaiſſeur de deux pouces & de la largeur de quatre, qui eſt aſſujettie ſur les deux ridelles ou brancart du tombereau, au milieu de cette *tréſaille* eſt un anneau de fer fait en piton, où eſt attachée la chaine qui attache le tombereau, & le maintient en état.

TRÉSEAU, ſ. m. (*Commerce.*) petit poids qui peſe le demi-quart, ou la huitieme partie de l'once; c'eſt ce qu'on nomme plus communément un *gros.* On peſe au *tréſeau* les drogues des apoticaires, & la menue marchandiſe que les merciers débitent en détail, comme le fil & la ſoie en écheveaux. *Voyez* GROS. *Dictionnaire de commerce.*

TRÈS-FONCIER, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de celui qui a la propriété du fonds, on l'appelle *ſeigneur très-foncier*, parce que le droit de pleine propriété eſt regardé comme une eſpece de ſeigneurie, utile en ce qu'il donne le droit de diſpoſer de la choſe, d'en jouir, & même d'en uſer & abuſer ſelon que la raiſon & la loi le permettent. *Voyez* DOMAINE, HÉRITAGE, PROPRIETÉ, SEIGNEUR, SEIGNEURIE. (*A*)

TRÈS-FONDS, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie la partie de l'héritage qui eſt oppoſée à la ſuperficie; on dit de celui qui a la pleine propriété d'un héritage qu'il a le *fonds* & les *très-fonds*, parce qu'il a non-ſeulement la ſuperficie, mais auſſi le fond, c'eſt-à-dire tout ce qui eſt au-deſſous de la ſuperficie à quelque profondeur que ce ſoit, de maniere qu'il fait faire des fouilles & excavations auſſi avant qu'il le juge à propos. *Voyez* DOMAINE, FONDS, PROPRIETÉ, TRÈS-FONCIER, USUFRUIT. (*A*)

TRÉSILLON, ſ. m. (*Charpent.*) morceau de bois qu'on met entre des ais nouvellement ſciés, pour les tenir en état & les faire ſécher plus aiſément & ſans gauchir. On dit *tréſillonner* une pile de bois, de crainte qu'il ne ſe tourmente. (*D. J.*)

TRÉSOR, ſ. m. (*Droit naturel & civil.*) theſaurus *eſt vetus quædam depoſitio pecuniæ, cujus non extat memoria, ut jam dominum non habeat: ſic enim fit ejus qui invenerit quod non alterius ſit, alioquin ſi quis aliquid vel lucri cauſâ, vel metûs, vel cuſtodiæ, condideris ſub terra, non eſt* theſaurus *cujus etiam furtum ſit.* Digeſt. *lib. XLI. tit. I.*

Selon cette définition, un *tréſor* eſt un argent trouvé, & dont on ignore le maître. Je dis, *dont on ignore le maître;* car ſi quelqu'un cache en terre ſon argent crainte d'être dépouillé, ou ſimplement faute d'endroits plus commodes pour le ſerrer, ce n'eſt pas un *tréſor;* & quiconque le prend, ſe rend coupable de larcin, comme ce valet dont il eſt parlé dans la comédie de Plaute, intitulée *Aulularia.* On demande donc à qui appartient un *tréſor* trouvé, c'eſt-à-dire un argent dont on ignore le maître.

Selon le droit naturel tout ſeul, un *tréſor*, de même que toutes les autres choſes qui n'ont point de maître, appartiennent au corps de l'état, ou à ceux qui le repréſentent, en un mot, au ſouverain. Mais d'un autre côté, le ſouverain eſt cenſé laiſſer ces ſortes de choſes au premier occupant, tant qu'il ne ſe les réſerve pas bien clairement à lui-même. Et lorſqu'il permet aux particuliers ou expreſſément, ou tacitement, de ſe les approprier; celui qui trouve un *tréſor* & qui s'en ſaiſit, en devient par-là maître, quand même il l'auroit trouvé dans un fonds appartenant à autrui, ſi les lois civiles n'en diſpoſent autrement; parce que le *tréſor* n'eſt pas acceſſoire du fonds, comme les métaux, les minéraux, & autres choſes ſemblables qui y ſont attachées naturellement, & dont à cauſe de cela le propriétaire du fonds peut être regardé comme en poſſeſſion.

Les lois romaines qui donnent la moitié du *tréſor* au maître du fonds, & l'autre moitié à celui qui y trouve un *tréſor*, étendent cela à un ouvrier qui eſt payé par le maître du champ ou de la maiſon pour y travailler; car, dit-on, il n'agit au nom de celui qui l'a loué qu'en ce qui regarde l'ouvrage qu'il a à faire. *Nemo enim ſervorum opera* theſaurum *quæret: nec ea propter tum terram fodiebat, ſed alii rei operam inſumebat & fortuna aliud dedit.* Digeſt. *lib. XLI. tit. I. De acquir. rer. domin. leg.* 43.

Platon décide qu'un *tréſor*, & en général toutes les choſes perdues, ne demeurent pas à celui qui les trouve, quoiqu'on ne ſache point à qui elles appartiennent; mais il prétend qu'il faut conſulter là-deſſus l'oracle de Delphes, pour diſpoſer de ces choſes

Digitized by Google

comme il en ordonnera. C'eſt pouſſer le ſcrupule auſſi loin que faiſoit un philoſophe chinois, nommé *Chiungai*, qui s'imaginant qu'il n'étoit pas permis de rien toucher que l'on ſoupçonnât le moins du monde être le fruit de quelque injuſtice, ne vouloit pas loger dans la maiſon de ſon pere, crainte qu'elle n'eût été bâtie par des fripons, ni manger chez ſes parens ou ſes freres, de peur que ce qu'ils lui donneroient ne fût mal aquis. On a lieu de croire que parmi les Juifs, les Romains du tems de Plaute & les Syriens, le *tréſor* appartenoit au maître du champ où il avoit été trouvé; mais ce qu'on ſait plus certainement, c'eſt que les lois romaines ont fort varié ſur cette matiere. *Voyez* le *droit public* de M. Domat, *liv. I. tit. VI. ſect. 3.* & le *jus privatum romano-german.* de Titius, *lib. VIII. cap. xiij.*

Au reſte il convient de ſavoir qu'il y a ſur ce ſujet parmi nous divers réglemens, des lois civiles ſelon les différens pays, comme auſſi diverſes opinions parmi les auteurs; mais il ſeroit inutile d'entrer dans ce détail. (*D. J.*)

TRÉSOR PUBLIC, (*Antiq. d'Athènes.*) le *tréſor public* d'Athènes étoit conſacré à Jupiter ſauveur, & à Plutus dieu des richeſſes. Dans la maſſe des revenus publics qui formoient ce *tréſor*, on y gardoit toujours en réſerve mille talens, 187 mille 500 livres ſterlings, auxquels il étoit défendu de toucher ſous des peines capitales, excepté dans les beſoins les plus urgens de l'état.

Les fonds de ſubſide qui fourniſſoient le *tréſor public* d'Athènes provenoient de l'impoſition, nommée τέλη; des *phori*, φόροι; des *eiſphoræ*, εἰσφοραὶ; & des *timemata*, τιμήματα, c'eſt-à-dire des *amendes*; les autres mots ont été expliqués à leur article.

Leur *tréſor public* étoit employé à trois ſortes de dépenſes, qui tiroient leurs noms de leur emploi. On appelloit 1°. τὰ χρήματα τῆς διοικήσεως, *les fonds deſtinés aux dépenſes civiles*; 2°. τὰ στρατιωτικὰ χρήματα, *les fonds deſtinés pour la guerre*; 3°. τὰ θεωρικὰ, *les fonds deſtinés pour la religion.* Dans cette derniere claſſe étoient compriſes les dépenſes des théatres & des fêtes publiques.

Il y avoit un tréſorier aſſigné à chaque branche des revenus publics, & l'on appelloit cette magiſtrature, ταμίας τῆς διοικήσεως, τῶν στρατιωτικῶν, & θεωρικῶν. Potter, *archæol. græc. t. I. p. 82.* (*D. J.*)

TRÉSOR PUBLIC, (*Antiq. rom.*) *tréſor* de l'épargne formé des deniers publics.

Il y avoit dans le temple de Saturne, ſitué ſur la pente du mont Capitole, trois *tréſors publics.* Dans le *tréſor* ordinaire, l'on mettoit l'argent des revenus annuels de la république, & l'on en tiroit de quoi ſubvenir aux dépenſes ordinaires.

Le ſecond *tréſor* provenoit du vingtieme qu'on prenoit ſur le bien des affranchis, ſur les legs & ſucceſſions qui étoient recueillis par d'autres héritiers que les enfans des morts, ce qui montoit à des ſommes exceſſives. Ce ſecond *tréſor* étoit appellé par cette raiſon *aurum viceſimarium.*

Dans le troiſieme étoit en réſerve tout l'or que l'on avoit amaſſé depuis l'invaſion des gaulois, & que l'on conſervoit pour des extrémités pareilles, ſur-tout en cas d'une nouvelle irruption de ces mêmes gaulois. Ce fut ce qui donna lieu à ce noble trait d'eſprit de Céſar au tribun qui gardoit ce *tréſor*, quand ce grand capitaine le fit ouvrir par force, ſous prétexte de la guerre civile: « Il eſt inutile, dit-il, de » le réſerver davantage, puiſque j'ai mis Rome » hors de danger d'être jamais attaquée par les Gau- » lois ».

C'étoit dans le troiſieme *tréſor* qu'étoient encore les ſommes immenſes que les triomphateurs apporterent des pays conquis. Céſar s'empara de tout, & en fit des largeſſes incroyables. Cependant ce troiſieme *tréſor public*, ainſi que le ſecond, s'appelloit *ſanctius ærarium*, mais rien n'étoit ſacré pour ſervir à l'ambition de ce nouveau maître de Rome.

Tout le monde ſait que le mot général *ærarium*, qu'on donnoit à tous ces *tréſors*, venoit de ce que la premiere monnoie des Romains étoit du cuivre. Quand la république fut ſoumiſe à l'autorité d'Auguſte, il eut ſon *tréſor* particulier ſous le nom de *fiſcus.* Le même empereur établit un *tréſor* militaire, *ærarium militare.*

Les pontifes avoient auſſi leur tréſor, *ærarium*, que l'on appelloit plus communément *arca*; & ceux qui en avoient la garde ſe nommoient *arcarii*, dont il eſt fait mention dans le code Théodoſien, & dans le code Juſtinien, *liv. II. tit. VII.* (*D. J.*)

TRÉSOR, (*Critique ſacrée.*) en grec θησαυρὸς, ce mot ſignifie 1°. un *amas* de richeſſes mîtes en réſerve, *Matth. vj. 19. ne cherchez point à amaſſer des* tréſors *ſur la terre*: 2°. des coffres, des caſſettes; les mages après avoir déployé leurs *tréſors*, θησαυροὺς αὐτῶν, *Matth. ij. 11.* c'eſt-à-dire après avoir ouvert les caſſettes, les coffres où étoient renfermées les choſes précieuſes qu'ils vouloient préſenter au Sauveur: 3°. magaſin où l'on garde les proviſions, *Matth. xiij. 52.* le pere de famille tire de ſa dépenſe, ἐκ τοῦ θησαυροῦ, toutes ſortes des proviſions.

Le *tréſor de l'épargne* étoit la tour où les rois de Juda faiſoient porter leurs finances, *IV. Rois, xx. 15.* le *tréſor du temple* étoit le lieu où l'on mettoit en réſerve tout ce qui étoit conſacré au Seigneur, *Joſué vj. 19.* le *tréſor de Dieu* eſt une expreſſion métaphorique, pour marquer ſes bienfaits, ſa puiſſance, *&c.* Il tire de ſes *tréſors*, comme d'un arſenal, les traits dont il punit les méchans, *Jérémie, l. 25.* Les *tréſors d'iniquité* déſignent les *richeſſes* aquiſes par des voies injuſtes, *Prov. x. 2.* (*D. J.*)

TRÉSOR DES CHARTES DU ROI, eſt le dépôt des titres de la couronne, que l'on comprenoit tous anciennement ſous le terme de *chartes du roi.*

On entend auſſi par-là le *lieu* où ce dépôt eſt conſervé.

Anciennement & juſqu'au tems de Philippe-Auguſte, il n'y avoit point de lieu fixe pour y garder les *chartes du roi*; ces actes étant alors en petit nombre, nos rois les faiſoient porter à leur ſuite par-tout où ils alloient, ſoit pour leurs expéditions militaires, ſoit pour quelqu'autre voyage.

Guillaume le Breton & autres hiſtoriens rapportent, qu'en 1194 Philippe-Auguſte ayant été ſurpris pendant ſon dîner, entre Blois & Fretteval, dans un lieu appellé *Belleſoye*, par Richard IV. dit *Cœur de lion*, roi d'Angleterre & duc de Normandie, avec lequel il étoit en guerre, il y perdit tout ſon équipage, notamment ſon ſcel & ſes chartes, titres & papiers.

M. Bruſſel prétend néanmoins que cet enlevement n'eut pour objet que certaines pieces, & que les Anglois n'emporterent point de regiſtres ni de titres conſidérables.

Il y a du-moins lieu de croire que dans cette occaſion les plus anciens titres furent perdus, parce qu'il ne ſe trouve rien au *tréſor des chartes* que depuis Louis le Jeune, lequel, comme on ſait, ne commença à regner qu'en 1137.

Philippe-Auguſte, pour réparer la perte qui venoit de lui arriver, donna ordre que l'on fît des ſoigneuſes recherches, pour remplacer les pieces qui avoient été enlevées.

Il chargea de ce ſoin Gaultier le jeune, *Galterius junior*, auquel du Tillet donna le titre de *chambrier.*

Ce Gaultier, autrement appellé *frere Guerin*, étoit religieux de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem. Il fut évêque de Senlis, garde des ſceaux de France ſous

Philippe-Auguſte, puis chancelier ſous Louis VIII. & S. Louis.

Il recueillit ce qu'il put trouver de copies de chartes qui avoient été enlevées, & rétablit le ſurplus de mémoire le mieux qu'il lui fut poſſible.

Il fut arrêté que l'on mettroit ce qui avoit été ainſi rétabli, & ce qui ſeroit recueilli à l'avenir, en un lieu où ils ne fuſſent point expoſés aux mêmes haſards; & Paris fut choiſi, comme la capitale du royaume, pour y conſerver ce dépôt précieux.

Il eſt préſentement placé dans un petit bâtiment en forme de tour quarrée, attenant la Ste Chapelle, du côté ſeptentrional: au premier étage de ce bâtiment eſt le *tréſor* de la Ste Chapelle; & dans deux chambres l'une ſur l'autre, au deſſus du *tréſor* de la Ste Chapelle, eſt le *tréſor des chartes*.

Mais ce dépôt n'a pu être placé dans cet endroit que ſous le regne de S. Louis; & ſeulement depuis 1246, la Ste Chapelle n'ayant été fondée par ce roi que le 12 Janvier de cette année.

Les chartes ou titres recueillis dans ce dépôt ſont les contrats de mariages des rois & reines, princes & princeſſes de leur ſang, les quittances de dot, aſſignations de douaire, lettres d'apanages, donations, teſtamens, contrats d'acquiſition, échanges, & autres actes ſemblables, les déclarations de guerre, les traités de paix, d'alliance, &c.

On y trouve auſſi quelques ordonnances de nos rois, mais elles n'y ſont pas recueillies de ſuite, ni exactement; car le regiſtre de Philippe-Auguſte & autres des regnes ſuivans juſqu'en 1381, ne ſont pas des recueils d'ordonnances de ces princes, mais des regiſtres de toutes les chartes qui s'expédioient en chancellerie, parmi leſquelles il ſe trouve quelques ordonnances.

Le roi enjoignoit pourtant quelquefois par ſes ordonnances mêmes de les dépoſer en original au *tréſor des chartes*, témoin celle de Philippe VI. touchant la régale du mois d'Octobre 1344, à la fin de laquelle il eſt dit qu'elle ſera gardée par original au *tréſor des chartes* & lettres du roi, ordonnances de la troiſieme race, *tome V.*

Lorſque le *tréſor des chartes* fut établi dans le lieu où il eſt préſentement, on créa auſſi-tôt un gardien de ce dépôt, que l'on appelle *tréſorier des chartes de France*, & que l'on a depuis appellé *tréſorier-garde des chartes & papiers de la couronne*, ou, comme on dit vulgairement, *garde du tréſor des chartes*.

Suivant des lettres de Louis XI. de l'an 1481, il doit prêter ſerment de cette charge en la chambre des comptes.

En inſtituant le tréſorier des chartes, on lui donna non-ſeulement la garde de ce dépôt, mais on le chargea auſſi de recueillir les chartes & titres de la couronne, de les dépoſer dans le *tréſor*, & d'en faire de bons & fideles inventaires.

Il nous reſte encore quelques notions de ceux qui ont exercé la charge de *tréſorier* des chartes.

Le plus ancien qui ſoit connu, eſt M^e. Jean de Calais.

Depuis Etienne de Mornay qui l'étoit en 1305, on connoit aſſez exactement ceux qui ont rempli cette charge.

On trouve qu'en 1318, Pierre d'Eſtampes ou de Stampis étoit garde du tréſor; mais M. Dupuy dit qu'il y a lieu de douter ſi ce Pierre d'Eſtampes & ceux qui lui ſuccéderent en cet emploi juſqu'en 1370, étoient véritablement gardes du tréſor des chartes; il prétend qu'ils étoient ſeulement gardes des chartes de la chambre des comptes, que l'on appelle aujourd'hui *gardes des livres*.

Cependant ils ne ſont pas qualifiés ſimplement *gardes des livres* ou *lettres du roi*, mais *gardes du tréſor de lettres du roi*; par exemple, à la marge des lettres de Charles, régent du royaume, pour le rétabliſſement du bailliage royal de Saint-Jangon en Mâconnois, du mois de Décembre 1359, qui ſont au mémorial *D* de la chambre des comptes de Paris; *fol. 1*, eſt écrit: *ego Adam Boucherii clericus domini regis & cuſtos theſauri litterarum regiarum, recepi in cameră compotorum originale hujus tranſcripti per manum magiſtri Johannis Aquil. die penult. Januarii, anno 1359.* Voyez *les ordonnances de la troiſieme race, tom. III. p. 380, aux notes.*

Dans la confirmation des privileges que le roi Jean accorda en Janvier 1350, aux habitans de la ville de Florence, il eſt dit qu'il fit tirer des regiſtres de ſon pere (Philippe VI.) leſdites lettres de privileges qui ſont du mois de Mai 1344, & ces regiſtres s'entendent du *tréſor des chartes*. Voyez *les ordonnances de la troiſieme race, tom. IV. pag. 37*, & *la note de* M. Secouſſes, à la table des matieres, au mot *tréſor des chartes*.

En 1364, Pierre Goneſſe étoit garde des chartes & des privileges royaux dont on lui remettoit les originaux; il donnoit des expéditions ſignées de lui des lettres qui y étoient contenues; il eſt qualifié *cuſtos cartarum & privilegiorum regiorum*, ce qui ne paroit pas équivoque. *Voyez les ordonnances de la troiſieme race, tom. IV. p. 474, 475 & 476.*

Il eſt encore parlé du *tréſor des chartes* dans des lettres de Charles V. du 14 Mars 1367, ordonnances de la troiſieme race, *tom. V. p. 100 & 103.*

Les premiers gardes du *tréſor des chartes* ne firent que des inventaires ſi ſuccints, qu'on n'en peut preſque point tirer d'inſtruction. Au mois de Janvier 1371, Charles V. ayant viſité en perſonne ſon *tréſor des chartes*, & voyant la confuſion qui y étoit, en donna la garde à Gérard de Montaigu qu'il fit ſon notaire & ſecrétaire tréſorier & garde de ſon *tréſor des chartes*, & par ſes lettres patentes il ordonna qu'à l'avenir ceux qui auroient la garde dudit *tréſor*, ſeroient appellés *tréſoriers & ſes ſecrétaires perpétuels*.

Il eſt parlé de ce Gerard de Montaigu en ladite qualité à la marge des lettres de Charles V. du mois de Septembre 1371, qui ſont au cinquieme volume des ordonnances de la troiſieme race, *p. 425 & 426.* Il fut garde du *tréſor* juſqu'en 1375. Dreux Bude lui ſuccéda en cette fonction le 7 Février 1375. Le 22 Septembre 1376 le même Gerard de Montaigu étoit garde du *tréſor* de la chapelle. *Voyez le recueil des ordonnances de la troiſieme race, p. 30, 56 & 218.* Chopin, *de dom. lib. III. p. 459*, dit que Dreux (Draco) & Jean Bude, aieul & pere de Guillaume Bude, furent ſucceſſivement gardes du *tréſor des chartes*, ainſi que Guillaume Budée le remarque en ſa note ſur la loi *nec quicquam ff. de offic. proconſul.*

Pour revenir aux inventaires du *tréſor des chartes*, Gerard de Montaigu en fit un, mais qui fut encore très-ſuccint, ſuivant lequel il y avoit alors 310 layettes ou boëtes, 109 regiſtres, & quelques livres de juifs, deſquels il n'eſt reſté que quatre hébreux qui y ſont encore. Montaigu mit à part les papiers inutiles & pluſieurs coins de monnoie, qui ſont à préſent rongés de la rouille, & que l'on a mis en la chambre haute.

Les regiſtres ſont ſeulement cottés audit inventaire ſelon les tems, depuis Philippe Auguſte juſqu'en 1381, tellement que pour trouver une charte dans ces regiſtres, il faut ſavoir le tems qu'elle a été enregiſtrée en l'audience de la chancellerie, ou plutôt levée, parce qu'on n'en faiſoit regiſtre qu'après qu'elle avoit été délivrée.

Le 12 Septembre 1481, Jacques Louvet commença un inventaire qui n'étoit que de 75 layettes, ſelon l'ancienne quote, dont il s'en trouva deſlors pluſieurs de manque.

Suivant la commiſſion qui avoit été donnée pour

Digitized by Google

faire cet inventaire dès l'an 1474, on voit que le *tréſor* fermoit à trois clés, dont l'une demeura à Jean Bude, ancien tréſorier des chartes, une audit Louvet, tréſorier actuel, & la troiſieme à MM. de la chambre des comptes auxquels tout ce qui ſe faiſoit ſe rapportoit par cahiers.

Sous le roi François I. on porta au *tréſor* quinze coffres appellés les *coffres des chanceliers*, parce qu'ils contenoient les papiers trouvés chez les chanceliers du Prat, du Bourg & Poyet. Ceux de ce dernier furent ſaiſis quand on lui fit ſon procès au mois de Juin 1542, & enſuite mis au *tréſor des chartes*.

Il faut remarquer à cette occaſion qu'anciennement après la mort ou démiſſion des chanceliers ou gardes des ſceaux, l'on retiroit d'eux ou de leurs héritiers les papiers du roi, ainſi qu'on l'a vu pratiquer par la décharge qui fut donnée aux héritiers du chancelier des Urſins.

Du tems que M. de Thou, fils du premier préſident, fut tréſorier des chartes, M. du Tillet, greffier en chef du parlement, auteur du recueil des rois de France & autres œuvres qu'il compoſa tant ſur les regiſtres du parlement & ſur ceux de la chambre des comptes, que ſur le *tréſor des chartes*, eut pour cet effet permiſſion d'entrer au *tréſor* même, de tranſporter ce dont il auroit beſoin : ce qui fut fait avec ſi peu d'ordre, que les titres dont il s'étoit ſervi ne furent point remis à leur place, pluſieurs ne furent point rapportés, & demeurerent chez lui ou ſe trouverent perdus.

Le déſordre s'accrut encore par l'entrée qu'eut au *tréſor* M. Briſſon la premiere année qu'il fut avocat du roi, lequel emporta de ce dépôt beaucoup de bons mémoires, même les remontrances faites à l'occaſion du concordat.

M. Jean de la Gueſle, procureur général, voyant le circuit qu'il étoit obligé de faire pour avoir quelque titre du *tréſor*, qu'il falloit préſenter requête au roi, puis obtenir une lettre de cachet, fit démettre celui qui étoit alors tréſorier des chartes, & unir cette charge à perpétuité à celle de procureur général, ce qui fut fait au mois de Janvier 1582; & le procureur général prend depuis ce tems la qualité de *tréſorier-garde des chartes & papiers de la couronne*, & tel eſt le dernier état au moyen de quoi MM. Dupuy & Godefroi, commis ſous M. Molé, procureur général, tréſorier des chartes, firent en 1615 un inventaire lors duquel ils trouverent beaucoup de titres pourris, partie des layettes briſées & pourries faute d'avoir entretenu la couverture. Ils remirent l'ordre qui y eſt aujourd'hui, ayant rangé les layettes par les douze gouvernemens, puis les affaires étrangeres, les perſonnes & les mélanges, tellement qu'ils mirent en état 350 layettes, 15 coffres & 52 ſacs. Pour les regiſtres ils furent rangés ſelon l'ordre chronologique du regne des rois.

L'inventaire des layettes, coffres & ſacs contient huit volumes de minute. MM. Dupuy & Godefroy n'acheverent pas celui des regiſtres, ayant été occupés à d'autres affaires.

M. Molé fit apporter au *tréſor* les papiers de M. de la Gueſle, procureur général; on les mit dans des ſacs étiquetés, ce qui remplit une partie d'une grande armoire diſtribuée en quarante-deux guichets.

Le roi ayant fait raſer le château de Mercurol en Auvergne, où étoient ſes titres pour ledit pays, on les a mis au *tréſor des chartes* dans la chambre haute; mais on en a tiré peu d'utilité.

On y a auſſi mis quelques papiers de M. Pithou, des papiers concernant Metz, Toul & Verdun, la Lorraine; on apporta de Nancy ſix grands coffres qui ſont au *tréſor*.

M. Dupuy dit que les miniſtres ont négligé de faire porter les titres au *tréſor des chartes*; que pour ce qui eſt des regiſtres des chartes qui s'expédioient en la chancellerie, & pour leſquels on exige encore un droit, l'on n'en a point apporté au *tréſor des chartes* depuis Charles IX. qu'à l'égard des originaux, on n'y en a point mis non plus depuis longtems, ſi ce n'eſt quelques pieces ſingulieres, comme le procès de la diſſolution du mariage d'Henri IV. avec la reine Marguerite.

M. de Lomenie, ſecrétaire d'état, fit remettre à M. Molé, procureur général, les originaux des actes paſſés pour le mariage d'Henriette de France avec Charles I. roi d'Angleterre, pour être dépoſés au *tréſor des chartes*.

Le cardinal de Richelieu y fit auſſi mettre grand nombre de petits traités & actes faits par le roi avec les princes & états voiſins.

On y chercha le contrat de mariage de Louis XIII. qui ſe trouva enfin dans un lieu où il ne devoit pas être.

Le garde des ſceaux de Marillac fit rendre un arrêt du conſeil d'état le 23 Septembre 1628, portant que les traités, actes de paix, mariages, alliances & négociations, de quelque nature qu'elles ſoient, paſſées avec les princes, ſeigneuries & communautés, tant dedans que dehors le royaume, ſeroient portés au *tréſor des chartes* & ajoutés à l'inventaire d'icelui, & il fut enjoint aux chanceliers gardes des ſceaux d'y tenir la main.

M. Dupuy dit que tout cela a encore été mal exécuté, & que les choſes ſont reſtées comme auparavant.

Mais par les ſoins de MM. Joly de Fleury pere & fils, pluſieurs pieces anciennes très-importantes ont été recouvrées & miſes au *tréſor des chartes*.

Par exemple, le regiſtre 84, qui depuis très-longtems étoit en deficit dans ce dépôt, s'étant trouvé dans la bibliotheque de M. Rouillé du Coudray, conſeiller d'état, & lors de ſa mort arrivée en 1729, ayant paſſé entre les mains de M. de Fourqueux, procureur général de la chambre des comptes de Paris, ſon neveu, ce magiſtrat l'a remis au *tréſor des chartes*, & ce regiſtre a été réuni aux autres qui ſont conſervés dans ce dépôt. *Voyez l'avertiſſement* de M. Secouſſe qui eſt au troiſieme volume des ordonnances de la troiſieme race, *p.* 673.

Pour ce qui eſt des pieces modernes, il y a plus de cent ans que l'on n'en n'a mis aucune au *tréſor des chartes*; on en a d'abord mis quelques-unes aux archives du louvre, enſuite on a mis toutes celles qui ſont ſurvenues dans le dépôt des manuſcrits de la bibliotheque du roi, où il y a déja plus de pieces qu'au *tréſor des chartes*.

Il y a préſentement pluſieurs commiſſaires au *tréſor des chartes* qui ſont nommés par le roi, & qui ſous l'inſpection de M. le procureur général, travaillent aux inventaires & dépouillemens des pieces qui ſont dans ce dépôt, dont on fait différentes tables & extraits, non-ſeulement par ordre des matieres, mais auſſi des tables particulieres des noms de lieu, des noms des perſonnes, & ſingulierement de ceux des grands officiers de la couronne, des titres qui étoient alors uſités, des noms des monnoies, & autres objets ſemblables qui méritent d'être remarqués.

On travaille auſſi à une table générale des regiſtres & à une autre de toutes les pieces originales qui ſont au *tréſor*; on ſe propoſe même de faire une table générale de toutes les chartes du royaume qui ſe trouvent diſperſées dans différens dépôts, depuis le commencement de la monarchie juſqu'en 1560, tems depuis lequel les actes qui ont ſuivi, ont été recueillis avec plus de ſoin dans différentes collections.

Il ſeroit à ſouhaiter que le public pût profiter bientôt de ce travail immenſe, dans lequel on puiſeroit ſans doute une infinité de connoiſſances curieuſes & utiles. (*A*)

Digitized by Google

TRÉSORIER, ſ. m. (*Gram.*) eſt en général celui à qui l'on a confié la garde d'un tréſor.

TRÉSORIER *en ſous-ordre*, (*Hiſt. rom.*) les *tréſoriers* en ſous-ordre, ou les *ſous-tréſoriers*, ſelon Asconius & Varron, étoient certains particuliers d'entre le peuple qui levoient & portoient chez le queſteur du proconſul, l'argent néceſſaire pour la paie des troupes; c'étoient des eſpeces de collecteurs de l'argent impoſé ſur chaque tribu pour les beſoins de l'état. Leur établiſſement eſt de la plus haute antiquité, au rapport d'Aulu-gelle. La loi *aurelia* nous apprend combien cet ordre peu digne de conſidération devint accrédité, puiſque cette loi rendit commun aux *tréſoriers* & aux chevaliers le droit de juger de certaines matieres qui n'appartenoient auparavant qu'aux ſénateurs; il falloit au contraire les dépouiller de ce privilege, ſi quelque autre loi le leur avoit accordé. (*D. J.*)

TRÉSORIER, (*terme d'égliſe.*) c'eſt celui qui poſſede une dignité ou bénéfice eccléſiaſtique, qui le rend gardien de l'argenterie, des joyaux, des reliques, du tréſor des chartes, & autres objets appartenans à l'égliſe particuliere dont il eſt membre. Le *tréſorier* a ſuccédé en quelque façon aux anciens diacres à qui les tréſors de l'égliſe étoient confiés. Dans le tems de la réformation cette dignité fut abolie comme inutile dans la plûpart des égliſes cathédrales de la grande Bretagne; cependant elle ſubſiſte toujours dans celles de Londres, de Salisbury, *&c.* (*D. J.*)

TRÉSORIERS DE FRANCE, (*Juriſprud.*) ſont des magiſtrats établis pour connoître du domaine du roi.

Ils ont été appellés *tréſoriers*, parce qu'au commencement de la monarchie toute la richeſſe de nos rois ne conſiſtoit que dans leur domaine, qu'on appelloit *tréſor du roi*; & que les revenus du domaine étoient dépoſés dans un lieu appellé *le tréſor du roi*, dont ces officiers avoient la garde & la direction.

Du tems de Clovis I. le tréſor étoit gardé dans l'ancien palais bâti de ſon tems, où eſt aujourd'hui le parlement.

Le *tréſorier* qui ordonnoit du paiement des gages ou penſions aſſignées par les rois ſur leur domaine, même des fiefs & aumônes, avoit une chambre près du tréſor, en laquelle il connoiſſoit du domaine, comme cela s'eſt toujours pratiqué depuis, ſoit lorſqu'il n'y avoit qu'un ſeul *tréſorier*, ou lorſqu'ils ont été pluſieurs.

Sous Philipe-Auguſte le tréſor étoit au temple: ce prince avant de partir pour la Terre-ſainte, l'an 1196, ordonna qu'à la recette de ſon avoir, Adam ſon clerc, ſeroit préſent & écriroit la recette; que chacun auroit une clé des coffres où l'argent ſeroit remis, & que le temple en auroit une. C'étoit un chevalier du temple qui étoit le gardien particulier du tréſor du roi, & qui en expédioit les quittances aux prevôts & aux comptables.

Du tems de S. Louis la chambre des comptes, qui étoit ambulatoire, ayant été fixée à Paris, les *tréſoriers de France* & officiers des monnoies, à raiſon de la communication qu'ils avoient avec les finances, dont les gens des comptes étoient juges, furent unis & incorporés en la chambre des comptes, où ils continuerent chacun l'exercice de leurs charges.

On voyoit en effet encore dans l'ancien bâtiment de la chambre des comptes, qui fut brûlé le 28 Octobre 1737, une chambre du tréſor, appellée *camera veteris theſauri*, où les *tréſoriers de France* exerçoient anciennement leur charge & juriſdiction en la connoiſſance du domaine: il y avoit auſſi une chambre des monnoies, & Miraulmont dit avoir vu des commiſſions, une entr'autres de l'an 1351, intitulée *les gens des comptes & tréſoriers & les généraux maîtres des monnoies du roi notre ſire*, qui prouvent qu'autrefois ces trois chambres n'ont fait qu'un corps & une compagnie; c'eſt de-là que les *treſoriers de France* ſont encore reçus & inſtallés en la chambre des comptes, & qu'entre les ſix chambres ou diviſions dans leſquelles les auditeurs des comptes ſont diſtribués pour le rapport des comptes; la premiere s'appelle encore *la chambre du tréſor*.

Le dépôt du tréſor du roi fut pourtant remis au temple en 1302; depuis il fut mis au louvre, & enſuite on le remit au palais.

Il étoit dans une tour près la chambre appellée *du tréſor*, laquelle ſe voit encore aujourd'hui treilliſſée, au plancher de laquelle ſont attachées les balances où les finances du royaume, qui étoient apportées & miſes ès mains du changeur du tréſor, ſe peſoient.

Du tems de Miraulmont, le tréſor du roi étoit gardé à la baſtille de S. Antoine.

Préſentement le tréſor du roi, appellé *tréſor royal*, reſte chez les gardes du tréſor royal.

Pour ce qui eſt de la recette & de l'adminiſtration du tréſor ou domaine, au commencement c'étoient les baillifs & ſénéchaux qui en étoient chargés, chacun dans leur reſſort.

Depuis, pour ne les pas détourner de l'exercice de la juſtice, on établit des revenus particuliers, leſquels reportoient tous l'argent de leur recette au changeur du tréſor, qui étoit le receveur général.

Le changeur du roi diſtribuoit les deniers ſuivant les mandemens & ordonnances des *tréſoriers de France*, leſquels avoient la direction du domaine & revenus du roi.

Le nombre de ces officiers fut peu conſidérable ſous les deux premieres races de nos rois, & même encore aſſez avant ſous la troiſieme.

Grégoire de Tours & Aimoin, deux de nos plus anciens hiſtoriens françois, parlent du *tréſorier* de Clovis I. *theſaurarius Clodovici*.

On trouve peu de choſe au ſujet des *tréſoriers de France*, juſqu'au tems de Philippe le Bel.

Sous le regne de ce prince il n'y avoit qu'un ſeul *tréſorier de France*, qui étoit établi en cette charge par forme de commiſſion ſeulement, pour un an, plus ou moins, ſelon la volonté du roi ou de ſon conſeil.

Guillaume de Hangeſt étoit ſeul *tréſorier de France* en 1300, depuis ce tems il y en eut tantôt deux, tantôt trois ou quatre; leur nombre a beaucoup varié, y ayant eu en divers tems pluſieurs créations & ſuppreſſions de *tréſoriers de France*.

Entre ces *tréſoriers*, les uns étoient pour la direction du domaine & finances; les autres étoient *tréſoriers* ſur la foi de la juſtice, c'eſt-à-dire, prépoſés pour rendre la juſtice ſur le fait du domaine & tréſor, c'eſt pourquoi on les appelloit auſſi *conſeillers du tréſor*; il y en avoit dès 1390; ils furent ſupprimés par une ordonnance du 7 Janvier 1400, à la charge que s'il ſe préſentoit quelques différens au tréſor, les autres *tréſoriers*, pour les décider, appelleroient des conſeillers au parlement ou de la chambre des comptes; cependant deux conſeillers au parlement & le baillif de Senlis furent encore pourvus de ces offices, leſquels de nouveau furent ſupprimés en 1407, avec la même clauſe qu'en 1400, ce qui n'empêcha pas encore qu'en 1408 les *tréſoriers de France* ne reçuſſent un conſeiller ſur le fait de la juſtice.

Ces *tréſoriers* ſur le fait de la juſtice, ou conſeillers du tréſor, ſubſiſterent au nombre de dix juſqu'en 1683, que la chambre du tréſor fut unie au bureau des finances. Le roi attribuant aux *tréſoriers de France* toute cour & juriſdiction, chacune dans leur généralité. *Voyez* ce qui a été dit ci-devant à ce ſujet au *mot* DOMAINE.

Quoique les *tréſoriers de France* ne s'occupaſſent autrefois principalement que de la direction des finances, ils avoient cependant toujours conſervé le droit

Digitized by Google

droit de venir prendre place en la chambre du tréſor & d'y préſider.

Dès le tems de Philipe le Bel il y avoit un préſident des *tréſoriers de France*, qu'on appelloit *le ſouverain des tréſoriers*. Henri III. en créa un ſecond dans chaque bureau; il en a été encore créé d'autres dans la ſuite, leſquels à Paris ont été réunis au corps des *treſoriers de France*, & ſont exercés par les plus anciens d'entr'eux.

En 1551, Henri II. voulant unir les charges de *tréſoriers de France* avec celle de généraux des finances, ordonna que dans chaque bureau des dix-ſept recettes générales du royaume il y auroit un *tréſorier de France* général des finances; depuis, il ſépara ces charges en deux.

En 1577, Henri III. créa les *tréſoriers de France* en corps de compagnie, au moyen de l'établiſſement qu'il fit des bureaux des finances dans les généralités & principales villes du royaume.

L'édit du mois de Mars 1627, en ôtant aux baillifs & ſénéchaux la connoiſſance des cauſes du domaine que l'édit de Crémieu leur avoit attribué, la donna aux *tréſoriers de France*, chacun dans l'étendue de leurs généralités, avec faculté de juger en dernier reſſort juſqu'à 250 liv. de principal, & de 10 liv. de rente, & de juger par proviſion juſqu'au double de ces ſommes.

Les bureaux des finances ſont préſentement compoſés de préſidens en titre d'office, de préſidens dont les offices ont été réunis au corps, & ſont remplis & exercés par les plus anciens *tréſoriers de France*.

Il y a auſſi dans pluſieurs bureaux des finances un chevalier d'honneur; à Paris il n'y en a point.

Les préſidens & *tréſoriers de France* de Paris ſervent alternativement en la chambre du domaine; & au bureau des finances, il y a un avocat & un procureur du roi pour la chambre du domaine, & un autre avocat & un autre procureur du roi pour le bureau des finances.

Les *tréſoriers de France* réuniſſent préſentement quatre ſortes de fonctions; ſavoir, 1°. celle qui leur appartenoit anciennement pour la direction des finances, du tems que la connoiſſance des cauſes du domaine appartenoit à la chambre du tréſor. 2°. La juriſdiction qui appartenoit à la chambre du tréſor ſur le fait du domaine, & qui pendant un tems avoit été attribuée en partie aux baillifs & ſénéchaux. 3°. Ils ont auſſi la voirie, en conſéquence de l'édit du mois de Février 1627, qui leur a attribué la juriſdiction contentieuſe en cette matiere.

Leur direction, par rapport aux finances, comprend les finances ordinaire, qui ſont le domaine & les finances extraordinaires, qui ſont les aides, tailles & autres impoſitions.

Il eſt de leur charge de veiller à la conſervation du domaine du roi & de ſes revenus, d'en faire payer les charges locales, & pour cet effet, d'en donner un état des recette & dépenſe à faire aux receveurs pour ſe conduire dans leur recette.

Ce ſont eux qui reçoivent les fois & hommages, aveux & dénombremens des terres non titrées relevantes du roi; mais ils en envoyent annuellement les actes à la chambre des comptes, conformément à un réglement du mois de Février 1668.

Dans leurs chevauchées ils font des procès-verbaux des réparations à faire aux maiſons & hôtels du roi, aux priſons & autres édifices dépendans du domaine, & auſſi aux grands chemins, pour être pourvu de fonds à cet effet.

Les commiſſions des tailles & impoſitions leur ſont envoyées, & enſuite envoyées par eux avec leur attache aux élus des élections pour en faire l'aſſiette & département ſur les paroiſſes contribuables.

Ils donnent aux comptables de leur généralité chacun un état par eſtimation des recette & dépenſe qu'ils ont à faire, & vérifient à la fin de leur exercice l'état au vrai des recette & dépenſe faites ſur les comptables qui rendent leur compte à la chambre des comptes.

Juſqu'à ce que les comptes ſoient rendus à la chambre, ils ont toute juriſdiction ſur les comptables & ſur ceux qui ont des aſſignations ſur leurs recettes, en exécution de l'état du roi qu'ils ont; mais du moment que les comptes ſont rendus, ce pouvoir ceſſe, les particuliers prennent droit par les comptes, & ſe pourvoient en conſéquence d'iceux à la chambre.

Ils reçoivent les cautions des comptables de leur généralité, & les font fortifier en cas d'inſolvabilité, mais ils en envoyent les actes au greffe de la chambre des comptes, ſuivant le réglement de 1668 & l'édit du mois d'Août 1669.

Lorſque les comptables meurent ſans avoir rendu leurs comptes, les *tréſoriers de France* appoſent chez eux le ſcellé, & veillent à la ſureté de ce qu'ils doivent au roi, dont ils ſe font compter par état.

Si les comptables deviennent inſolvables, ils les dépoſſedent, & commettent à leur exercice, en attendant que le roi y ait pourvu.

Ils prêtent ſerment à la chambre des comptes, & reçoivent celui de tous les comptables de leur généralité, mais ils ne font point l'information de leurs vie & mœurs, après que la chambre l'a faite à la réception des comptables, cela appartenant uniquement à la chambre, ainſi qu'il eſt expliqué par l'adreſſe des proviſions.

Les *tréſoriers de France* jouiſſent de pluſieurs privileges, dont les preuves ont été recueillies par Fournival.

Ils ſont commenſaux de la maiſon du roi, comme officiers qualifiés de France, & jouiſſent en conſéquence de tous les privileges attribués aux commenſaux, tels que les droits de *committimus* & de franc-ſalé, le droit de deuil à la mort des rois.

En cette même qualité de commenſaux ils ſont encore exempts de guet, de garde, de réparations des villes & de ſubventions.

Ils ſont du corps des compagnies ſouveraines, & ont les mêmes privileges, & notamment la nobleſſe tranſmiſſible.

Ceux de Paris l'ont au premier degré en vertu d'un édit du mois d'Avril 1705; ceux des autres bureaux des finances ne tranſmettent que *patre & avo*.

Par le réglement de la réforme des habits, ils ſont traités comme les compagnies ſouveraines.

Et en effet dans certain cas ils jugent ſouverainement.

Il y a des édits & déclarations qui leur ſont adreſſés.

Ils ont l'honneur de parler debout au roi, comme les cours ſouveraines.

Ils doivent jouir du droit d'indult.

Dans les villes où il n'y a pas d'autres cours, ils ont près d'eux une chancellerie établie à l'inſtar de celles des compagnies ſouveraines.

Leurs huiſſiers ont été créés à l'inſtar de ceux des autres compagnies ſouveraines.

Ils ont rang & ſéance aux entrées & pompes funebres des rois, reines, & autres princes.

Ils ont auſſi entrée & ſéance au parlement entre les conſeillers; lorſqu'ils viennent ou ſont mandés pour quelqu'affaire, & lorſqu'ils viennent ſeulement pour aſſiſter aux grandes audiences, ils ont droit de ſieger les premiers ſur le banc des baillifs & ſénéchaux.

Ils ont auſſi droit de ſéance en la cour des aides lorſqu'ils y ſont mandés pour affaires.

Ils ſont exempts des droits d'aides, emprunts, ſubſiſtances, logemens de gens de guerre, & ont été maintenus par proviſion dans l'exemption du droit de gros.

Ils ſont auſſi exempts du ban & arriere-ban, de payer le prêt au renouvellement du droit annuel, de toute tutelle & curatelle.

Fournival dit que leur procès ne peut leur être fait que par le chancelier de France; il eſt au-moins certain qu'ils jouiſſent du privilege des autres cours, de ne pouvoir être jugés que par leurs confreres.

Sur ce qui concerne les *tréſoriers de France*, on peut voir Miraumont, Paſquier, Joly, Baquet, Fournival, le recueil des ordonnances de la troiſieme race, & ci-devant le *mot* DOMAINE. (*A*)

TRÉSORIERS DE L'EXTRAORDINAIRE DES GUERRES, (*Finances.*) ſont en France des officiers créés par le roi, pour faire le payement de toutes les troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, pour payer les garniſons de toutes les places, comme auſſi les vivres, étapes, fourrages, appointemens des gouverneurs, lieutenans, majors & états majors de toutes les provinces, *&c.* Ces *tréſoriers* choiſiſſent entre leurs principaux commis ceux qui ſont les plus entendus, & ils en envoient un dans chaque armée. Il doit avoir un logement dans le quartier général; l'infanterie lui fournit une garde de trente hommes. Quand le régiment des Gardes-françoiſes eſt à l'armée, cette garde lui eſt affectée de droit; elle eſt compoſée de quinze ou vingt hommes commandés par un ſergent. (*Q*)

TRÉSORIER DE PROVINCE, (*Hiſt. d'Angleterr.*) *treaſurer of the county*; c'eſt celui qui eſt le gardien des fonds de la comté, *of the county-ſtock*. Il y a deux *tréſoriers* dans chaque comté, nommés aux ſeſſions de pâques, à la pluralité des ſuffrages des juges de paix; ils ſont annuels, doivent avoir dix livres ſterlings de revenus en terres, & rendre compte chaque année de leur régie, à leurs ſucceſſeurs, aux ſeſſions de pâques, ou au plus tard dix jours après.

Les fonds du comté dont cet officier eſt le gardien, ſe levent annuellement par une taxe de contribution ſur chaque paroiſſe; ce fond doit être employé à des uſages charitables, à ſoulager des ſoldats ou des matelots eſtropiés, comme auſſi des priſonniers qui ſont pour dettes dans les priſons du comté; il ſert encore à entretenir de pauvres maiſons de charité, & à payer les ſalaires des gouverneurs des maiſons de correction. Quelle eſt la charge de ces *tréſoriers*, la maniere de lever les fonds, & quel en doit être l'emploi, c'eſt ce qu'on trouvera détaillé dans les *ſtatuts XLIII.* d'Eliſabeth, *c. vij.* Jacques I. *c. iv*, *xj*, *& xij.* de Guillaume III. *c. xviij.* de la reine Anne, *c. xxxij.* de George I. *c. xxiij.* (*D. J.*)

TRESQUILLES, ſ. f. pl. (*Lainage.*) eſpece de laine qui vient du levant; c'eſt la même qualité de laine que les laines ſurges & en ſuint.

TRESSAILLIR, v. n. (*Gram.*) éprouver une émotion ſubite & légere: on *treſſaillit* de peur & de joie; l'homme le plus intrépide qui regarde ſa fin d'un air tranquille, ne peut fixer long-tems ſon attention ſur cet objet, ſans *treſſaillir*; combien notre éducation eſt mauvaiſe de ce côté! pourquoi nous effrayer ſans ceſſe ſur un événement qui doit un jour avoir lieu? pourquoi nous ſurfaire à tout moment le prix d'une vie qu'il faut perdre? ne vaudroit-il pas mieux nous en entretenir avec mépris dès nos plus jeunes ans? nous *treſſaillons* de frayeur quand on nous montre la mort de près; on pourroit nous apprendre à *treſſaillir* de joie en la recevant; quels hommes que ceux qu'on auroit inſtruits à mourir avec joie!

TRESSANT, *à la Monnoie*, lorſque l'eſſayeur général & l'eſſayeur particulier ne ſe rapportent point en faiſant leur eſſai d'une même eſpece, & qu'il y a quelque trente-deuxieme pour l'or, ou quelque vingt-quatrieme pour l'argent de différence entre eux, on appelle cela *faire un treſſant.*

TRESSAUX, *terme de Péche*, liens de bois tord, pour arrêter les naſſes ou nauſſes. *Voyez* DUITS.

TRESSE, *en terme de Boutonnier*, eſt un tiſſu de ſoie ou de fil, d'or ou d'argent, de différente largeur, & fait au boiſſeau. *Voyez* BOISSEAU.

Voici la maniere dont ce tiſſu ſe travaille. On fait le nombre de pieces de même longueur & de même largeur qu'on a à faire; alors on devide ſes ſoies ſur la chignole, *voyez* CHIGNOLE, en les ſéparant par tas égaux de pluſieurs brins; on charge chacun de ces tas ſur pareil nombre de fuſeaux, où on ſe propoſe de faire une douzaine, deux douzaines, *&c.* de jartieres; par exemple, où on ne veut faire qu'une *treſſe*, ceinture de manchon, guide de chevaux, *&c.* dans le premier cas, le nombre des fuſeaux chargés comme on vient de le voir, n'eſt que la moitié de celui dont on ſe ſervira, l'autre moitié ſe chargeant à meſure d'autant de matiere en longueur qu'il en faut pour achever une jartiere; cette moitié ſe coupe de deſſus les autres fuſeaux; les deux bouts ſe nouent, enſuite on arrange tous les fuſeaux dans une S de fil-d'archal, enſorte que les brins ſoient l'un ſur l'autre ſans confuſion, & partagés en deux parties égales; on paſſe pour commencer la tête, une moitié de ces fuſeaux ſous le carton du boiſſeau, on fait jouer l'autre en faiſant des levées d'un en un, en allant de droit à gauche, ou de gauche à droit, en jettant le dernier de chaque côté au milieu des fuſeaux, levant celui d'après, ainſi du reſte, juſqu'à ce que la tête ſoit formée: alors on prend les autres fuſeaux, on les leve d'un en un pendant le premier tour ſeulement, & de deux en deux, ou de trois en trois pendant le ſecond & les autres. Ces levées faites d'un côté, à chaque tour on jette le dernier fuſeau entre ceux qui ſont levés, & ceux qui poſent ſur le boiſſeau, juſqu'au milieu des deux parties de fuſeaux; on met les levées à leur place, on en fait autant de l'autre côté, juſqu'à ce que l'ouvrage ſoit fini. Dans le ſecond cas où on fait une *treſſe* ſans tête, on charge tous les fuſeaux de la même quantité de matiere, on les noue l'un avec l'autre, on les arrange ſur l'*ſ*, enſorte que tous les nœuds entrent dedans, & on travaille comme dans les jartieres, au premier tour & aux autres, en laiſſant un peu d'intervalle entre l'*ſ* & l'endroit d'où on commence le tiſſu, pour former ce qu'on appelle *un paine. Voyez* PAINE. Si l'on fait des boutonnieres à ces ſortes de *treſſes*, on met ſous le carton du boiſſeau la moitié des fuſeaux, & on fait avec l'autre un côté de la boutonniere: on reprend les fuſeaux du carton avec leſquels on fait l'autre côté, puis on les raſſemble tous au bas de la boutonniere, pour achever la *treſſe* pleine.

Les fuſeaux ſont en nombre impair, à cauſe de celui qui court toujours entre les levées: on ne fait guere de *treſſes* au-deſſous de treize fuſeaux, & on va en augmentant de trois, de quatre, ou de cinq, juſqu'à ſoixante & onze, qui eſt la *treſſe* la plus forte; plus de fuſeaux ſeroient trop embarraſſans.

Les levées ſe font de deux en deux, ou de trois en trois, relativement au nombre des fuſeaux, & à la qualité qu'on veut donner à l'ouvrage.

TRESSE *de cheveux*, *terme de Perruquier*, tiſſu qui ſe fait des cheveux attachés par un bout ſur un long fil de ſoie; cette *treſſe* ſe fait ſur un petit métier qui conſiſte en trois pieces; ſavoir une table longue environ d'un pié & demi, & large de trois ou quatre pouces, & deux petits cylindres, ou colonnes d'un pouce de diametre, & d'un pié de hauteur, poſtés aux deux bouts de la table. Ces cylindres ſont mobiles, afin

Digitized by Google

de pouvoir devider la *treſſe* ſur l'un, à meſure qu'elle s'avance, & alonger la ſoie qui eſt roulée ſur l'autre, lorſque l'eſpace qui eſt entre deux eſt tiſſu, c'eſt-à-dire lorſque les cheveux y ſont attachés avec une aiguille. Les *treſſes* de cheveux ſervent à faire des perruques, & des coins de cheveux pour hommes, des tours & des boucles pour femmes. (*D. J.*)

TRESSER *les cheveux*, (*terme de Perruquier.*) c'eſt les attacher par un bout ſur des fils ou ſoies, pour les mettre en état de ſervir à faire des perruques & autres ouvrages de cheveux.

TRESSOIR, ſ. m. *outil de Gainier*, c'eſt un petit fer plat, de la largeur d'un pouce, quarré par en-haut & un peu arrondi par en-bas; au milieu de cet arrondiſſement, eſt une petite queue auſſi de fer, qui ſe met dans un petit manche de la longueur d'un pouce & gros à proportion; le bout quarré de cet outil eſt garni de petites pointes faites en dents creuſées dans le fer, à la diſtance chacune d'environ une ligne: cet outil ſert aux gainiers pour marquer les diſtances où il faut placer les clous d'ornement. *Voyez la figure Pl. du Gainier.*

TRESSURES, *ou* TRESTONS *montés ſur piquets*, ſorte de pêcherie en uſage dans le reſſort de l'amirauté de S. Malo.

Ceux qui font la pêche où les pêcheurs bouchoteurs ſe ſervent de lignes garnies de gros hameçons, pour prendre des chiens de mer, des morues, & autres eſpeces de gros poiſſons qui entrent dans la baie de S. Malo; ils ſont montés ſur des piles ou des avançons ſéparés, comme ſont les pêcheurs de Dunkerque & autres; le bout de la pile eſt garni d'une pierre ou d'une torque de paille, enfouée dans le ſable ou la vaſe, & tient l'air au-deſſus du fond; quelques-uns les montent auſſi chacune ſur un petit piquet de *treſſons* ou *treſſures*, qui ſont proprement des rets de bas parc montés ſur petits piquets; mais les rets dont ces piquets ſont garnis, n'ont au plus que douze braſſes de longueur, parce que la mer, que les pêcheurs diſent être trop courſiere, ou qui monte avec précipitation dans cette baie, emporteroit bientôt les rets avec les piquets, ſi une plus grande étendue lui faiſoit quelque réſiſtance; les mailles de ces filets commencent d'approcher du calibre preſcrit par les ordonnances; le défaut de ſoin des officiers qui les doivent ſurveiller, & des ſyndics ou gardes jurés qui n'y ſont point établis, ſont la cauſe que les filets de ces pêcheurs ne ſont pas préſentement dans la regle qui eſt ordonnée par les ordres de ſa majeſté.

TRETA, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cypre. Strabon, *l. XIV. p. 683.* la place entre Booſura & le promontoire d'où l'on précipitoit ceux qui avoient profané l'autel d'Apollon. (*D. J.*)

TRÉTEAU, ſ. m. (*inſtrument d'Ouvrier.*) eſpece de chevalet de bois avec quatre piés, deux à chaque bout, qui ſert à différens uſages dans les arts & métiers. Les *tréteaux* des charpentiers, ſcieurs de long, ſont fort élevés, afin que le ſcieur de deſſous ait de l'échappée pour retirer la ſcie lorſque le ſcieur de deſſus la pouſſe; il faut deux *tréteaux* quand ce ſont de longues pieces qu'on débite, & ſeulement un quand les pieces ſont courtes; mais alors il faut l'étançonner, & bander fortement la piece deſſus avec des cordes. (*D. J.*)

TRÉTEAU, ſ. m. pl. (*Charpent.*) ſortes de piés de bois aſſez hauts, ſur leſquels on poſe les pieces pour les ſcier. (*D. J.*)

TRÉTEAU, ſ. m. pl. *terme de ſcieur de bois*, ſorte de piés de bois d'une certaine hauteur, ſur leſquels les ſcieurs de bois poſent la piece qu'ils ont à ſcier.

TRETHIMIROW, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans l'Ukraine, au palatinat de Kiovie, ſur le Boryſthène, à douze lieues de Kiovie; elle appartient aux Coſaques. (*D. J.*)

TRÉTOIRE, ſ. f. (*Vanerie.*) eſpece de tenaille de bois.

TRETUM, (*Géogr. anc.*) 1°. promontoire de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* le marque ſur la côte du golfe de Numidie, entre Ruſſicada & Uzicath. Strabon, *l. XVII. p. 830.* qui nomme ce promontoire *Tritum*, dit qu'il étoit à ſix mille ſtades de celui de Métagonium. Le nom moderne eſt *Capo-Ferrato*, ſelon Caſtald, & *Bucramel*, ſelon Mercator.

2°. *Tretum*, lieu du Peloponnèſe, dans l'Argolide. Pauſanias, *l. II. c. xv.* dit que l'un des chemins qui conduit de Cléone à Argos, paſſe à *Tretum*, & que quoique étroit & ſerré dans les montagnes, il étoit néanmoins le plus facile pour les voitures. C'eſt dans ces montagnes que l'on montroit la caverne du lion Néméen; & de-là à la ville de Némée, il n'y avoit pas plus de quinze ſtades. (*D. J.*)

TREU, *ou* TRUAGE, (*Juriſprud.*) ancien terme qui paroît être un diminutif de *treuver*, que l'on diſoit alors pour *trouver*: on payoit le droit de *treu* accoutumé au ſeigneur dans la juſtice duquel on avoit trouvé & abbatu une bête que le chaſſeur avoit fait lever dans une autre ſeigneurie; d'autres prétendent que *treu* & *truage* venoient de *tribu*, en latin *tributum*, & par corruption *tributagium*, & en effet le mot *treu* ou *truage* ſignifioit auſſi le *péage* ou *impôt* que le ſeigneur levoit ſur les marchandiſes qui paſſoient dans ſa ſeigneurie. Le *treu* du ſel étoit l'impôt qui ſe percevoit ſur le ſel. *Voyez* Bouteillier, Galland, Lamiere, du Cange, au mot *Trutanizare.* (*A*)

TREVA, (*Géogr. anc.*) ville que Ptolomée, *l. II. c. xj.* marque dans le climat le plus ſeptentrional de la Germanie. Cluvier penſe que c'eſt Lubec. *Treva* eſt auſſi le nom d'une ville d'Italie, dans la Flaminie, ſur les bords du fleuve Clitumnus. (*D. J.*)

TREVE, ſ. f. (*Droit polit.*) la *treve* eſt une convention, par laquelle on s'engage à ſuſpendre pour quelque tems les actes d'hoſtilité, ſans que pour cela la guerre finiſſe, car alors l'état de guerre ſubſiſte toujours.

La *treve* n'eſt donc point une paix, puiſque la guerre ſubſiſte; mais ſi l'on eſt convenu, par exemple, de certaines contributions pendant la guerre, comme on n'accorde ces contributions que pour ſe racheter des actes d'hoſtilité, elles doivent ceſſer pendant la *treve*, puiſqu'alors ces actes ne ſont pas permis; & au contraire, ſi l'on a parlé de quelque choſe, comme devant avoir lieu en tems de paix, l'intervalle de la *treve* ne ſera point compris là-dedans.

Toute *treve* laiſſant ſubſiſter l'état de guerre, c'eſt encore une conſéquence, qu'après le terme expiré, il n'eſt pas beſoin d'une nouvelle déclaration de guerre; la raiſon en eſt, que ce n'eſt pas une nouvelle guerre que l'on commence, c'eſt la même que l'on continue.

Ce principe, que la guerre que l'on recommence après une *treve*, n'eſt pas une nouvelle guerre, peut s'appliquer à divers autres cas. Dans un traité de paix conclu entre l'évêque & prince de Trente, & les Vénitiens, il avoit été convenu que chacun ſeroit remis en poſſeſſion de ce qu'il poſſédoit avant la précédente & derniere guerre.

Au commencement de cette guerre, l'évêque avoit pris un château des Vénitiens, que ceux-ci reprirent depuis; l'évêque refuſoit de le céder, ſous prétexte qu'il avoit été repris après pluſieurs *treves*, qui s'étoient faites pendant le cours de cette guerre; la queſtion devoit ſe décider évidemment en faveur des Vénitiens.

On peut faire des *treves* de pluſieurs ſortes.

1°. Quelquefois pendant la *treve*, les armées ne laiſſent pas de demeurer ſur pié avec tout l'appareil

Digitized by Google

de la guerre, & ces sortes de *treves* sont ordinairement de courte durée.

2°. Il y a une *treve générale* pour tous les pays de l'un & de l'autre peuple, & une *treve particulière* qui n'entre à certains lieux, comme par exemple, sur mer, & non pas sur terre, &c.

3°. Enfin, il y a une *treve absolue*, indéterminée & générale, & une *treve limitée* & déterminée à certaines choses; par exemple, pour entrer les morts, ou bien & une telle à certains autres, ou par telles personnes pour finir à l'abri de certaines attaques, ou par rapport à certains aides d'hostilité, comme pour le temps de la récolte.

Il faut remarquer encore qu'il proprement parler, une *treve* ne fait pas que par une convention expresse, & qu'il est très-difficile d'établir une *treve* tacitement par convention tacite, à-moins que les faits ne soient tels en eux-mêmes & dans leurs circonstances, qu'ils ne puissent être regardés que sous ce principe, qu'il y a dessein bien sincere de suspendre pour un temps les actes d'hostilité.

Ainsi, de cela seul qu'on s'est abstenu pour quelque temps d'exercer des actes d'hostilité, l'ennemi n'est point d'un conclure que l'on confirme à une *treve*.

Les sortes de *treves* les plus connoître quels en sont les effets.

1°. La *treve* générale, & la *treve* générale & absolue, font cesser l'hostilité des chefs, tant à l'égard des personnes, que l'égard des choses; mais cela n'empêche pas que l'une partie pendant la *treve*, n'use de nos villes trouve, faire des magasins, réparer des fortifications, &, à-moins qu'il n'y ait quelque convention formelle au contraire, car ces sortes d'actes ne font pas au nombre des actes d'hostilités, mais des précautions défensives, de que l'on peut prendre même en pleine paix.

Ce n'est aussi une chose contraire à la *treve*, que de s'emparer d'une place occupée par l'ennemi; ou corrompant la garnison; il est bien évident que l'on ne peut pas non plus innocemment s'emparer pendant la *treve*, des biens que l'ennemi a abandonnés, mais qui lui appartiennent, lui qu'il ait cessé de les garder pour la *treve*, fait après.

2°. Par conséquent, il faut rendre les choses appartenantes à l'ennemi, qui pendant la *treve* lui par quelque barbare tombées entre nos mains; encore même qu'elles nous eussent appartenu auparavant.

3°. Pendant la *treve*, il est permis d'aller de & vice-versa, mais sans aucun dessein d'hostilité, ni sous aucun appareil, dont il puisse y avoir quelque chose à craindre.

A cette occasion, on demande si ceux qui par quelque accident imprévu & inlarmontable, le trouvent malheureusement fur les terres de l'ennemi après la *treve* expirée, peuvent être retenus prisonniers, ou si l'on doit leur accorder la liberté de s'en retourner? Grotius & Puffendorf après lui, décident que l'on peut les regarder en droit, les retenir prisonniers de guerre; mais, suivis Grotius, il est fait douteux plus humain & plus généreux de se relâcher dans ce cas-là. pour moi, il me semble que c'eût une faute de traité de *treve*, que l'on laisse aller en gens-là en liberté, car puisque en vertu de la *treve*, on étoit obligé de laisser aller de venir en liberté pendant tout le temps de la *treve*, on doit aussi leur accorder la même permission après la *treve* finie, s'il paroît manifestement qu'une force majeure, ou un cas imprévu les a empêché d'en profiter durant l'espace réglé; autrement, comme ces sortes d'accidens peuvent arriver tous les jours, une telle permission deviendroit bientôt un piege pour faire tomber bien des gens entre les mains de l'ennemi: tels font les principes exacts d'une *treve* absolue & générale.

Pour ce qui est d'une *treve* particulière ou détermitée à certaines choses, les effets sont proportionnés à la convention, & limités par la nature de l'accord.

1°. Ainsi, si l'on a accordé une *treve* seulement pour entrer les morts, on n'est pas pour cela en droit d'entreprendre tranquillement quelque chose de nouveau, qui apporte quelque changement à l'état des choses: on ne peut, par exemple, pendant ce tems-là, le retirer dans un port plus sûr, ni le retrancher, &c. car promettre, celui qui a accordé de une *treve* pour entrer les morts ne le accordée que pour cela, & il n'y a aucune raison de l'étendre au-delà du cas dont on est convenu. Ainsi d'entier, que si celui à qui l'on a l'accordée, voulait en profiter pour se retrancher, par exemple, au pour quelqu'autre chofe, l'autre seroit en droit de l'empêcher de le voir des armes: la promesse ou accord n'en plaudre, car on ne faurait prétendre raffonnement que une convention pour entrer les morts se rebrisser à ce feul ufa:, donne droit d'entreprendre & d'exécuter impunément quelque chose qui tent ce à quoi elle oblige celui qui l'a accordée, s'il n'a point s'opposer par la force à l'enterrement des morts, il n'est rien de plus; cependant Puffendorf est d'un sentiment contraire. »

C'eſt en conſéquence des mêmes principes, que l'on ſuppoſe que par la *treve*, on ait feulement ou les portes ouvert aux aides d'hoſtilité, & non pas les choses; en ce cas-là, il peut défendre les à-ten ne fait de nulle ses perſonnes, ni à regard contre l'engagement de la *treve*; car par cela même qu'on a voulu en ce point d'autre une sûreté pour ſes perſonnes, on s'eſt aſſez refuſé la droit de défendre les biens de celui qui ne pouvoit, malgré à cette la des perſonnes s'eſt point ſoupçonné, mais ſeulement pour tout qui vient de viennent ſans deſſein de nuire à l'ennemi, avec qui on a fait cette *treve* limitée.

Toute *treve* oblige le peuple entier, & non ſeulement que l'accord eſt fait & conclu; mais à l'égard des ſujets de part & d'autre, ils ne ſont dans quelque obligation à en égard, par rapport à leurs biens & à leur ſubſiſtance mutuelle. Il faut de là, que il aura cette notification, les ſujets connoiſſent quelque aide d'hoſtilité, ou ſont quelque choſe contre la *treve*, ils ne ſeront point à accuſer punis, ni condamnés les puiſſances qui auront conclu la *treve* doivent déclaration ſolemnelle à leurs ſujets, & ceux-ci à leurs choſes dans le premier état, jusqu'à ce que la *treve* ſoit finie.

Enfin, à la *treve* vient à finir, ou par le terme, ou par la dénonciation faite par l'une des parties de rupture de la *treve*, & de recommencer la guerre, ou par une déclaration préalable; que ſi l'on eſt convenu d'une prise payable par celui qui violeroit la *treve*, & celui-ci eſt la prise, on eſt l'avoir faite, l'autre n'eſt point en droit de recommencer les actes d'hoſtilité avant le temps expiré; l'amende doit payée la prise ſtipulée, la partie lésée eſt en droit de demander une autre amende de ce qu'elle a ſouffert par l'infraction de la *treve*; mais il faut bien remarquer que les choses des particuliers ne ſont point pour la *treve*, à-moins que le ſouverain n'y ait quelque part, ou qu'il ne s'agiſſe d'une choſe, ou par une ſpécialité, & le ſouverain eſt censé approuver ce qui a été fait, s'il ne veut ni punir, ni livrer le coupable, ou s'il refuſe de rendre les choſes prêtes pendant la ſuſpension d'armes. *Principes du Droit politique, tom. II. (D. J.)*

TREVE, (*Jurisprud.*) ce terme a dans cette matiere différentes ſignifications.

Treve, du latin *tenium*, ſignifie dans les anciens titres un *carrefour* où aboutiſſent trois chemins.

Treve, en quelques pays, comme en Bretagne, ſignifie une eſpèce qui eſt ſurnommée de mauvaiſe.

Treve eſt pris quelquefois pour ſauvegarde, libre

Digitized by Google

té, franchiſe ; il en eſt parlé en ce ſens pour ceux qui alloient à certaines foires, les débiteurs avoient huit jours de *treve* avant la fête & huit jours après. *Voyez* le *Gloſſ.* de Ducange au mot *treuia immunitas.*

Treve briſée ou *enfreinte*, c'étoit lorſque l'une des parties faiſoit quelque hoſtilité au préjudice de la *treve. Voyez* le *Gloſſ.* de Ducange au mot *treuga, treugarum infractio.* (*A*)

TREVE DE DIEU *ou* TREVE DU SEIGNEUR, *treva, treuca* ſeu *treuga Domini*, étoit une ſuſpenſion d'armes qui avoit lieu autrefois pendant un certain tems par rapport aux guerres privées.

C'étoit anciennement un abus invétéré chez les peuples du Nord, de venger les homicides & les injures par la voie des armes.

La famille de l'homicidé en demandoit raiſon aux parens de celui qui avoit commis le crime ; & ſi l'on ne pouvoit parvenir à un accommodement, les deux familles entroient en guerre l'une contre l'autre.

Cette coutume barbare fut apportée dans les Gaules par les Francs lorſqu'ils en firent la conquête ; nos rois ne purent pendant long-tems arrêter les déſordres de ces guerres privées qui ſe faiſoient ſans leur permiſſion.

Cette licence dura pendant tout le cours de la premiere & de la ſeconde race, & même encore ſous les premiers rois de la troiſieme ; on peut voir ſur ces premiers tems Grégoire de Tours, Frédégaire Warnefrid, de Thou.

Cependant en attendant que l'on pût entierement remédier au mal, on chercha quelques moyens pour l'adoucir.

Le premier fut que l'homicide ou ſa famille payeroit au roi une ſomme pour acheter la paix, ce qui s'appelloit *fredur* ; ils payoient auſſi aux parens du mort une ſomme qui, ſelon quelques-uns, s'appelloit *faidum* ou *faidam* ; d'autres prétendent que *faida* ſignifioit une *inimitié capitale.*

Le ſecond moyen étoit que les parens du meurtrier pouvoient affirmer & jurer ſolemnellement qu'ils n'étoient directement ni indirectement complices de ſon crime.

Le troiſieme moyen étoit de renoncer à la parenté & de l'abjurer.

Charlemagne fut le premier qui fit une loi générale contre les guerres privées ; il ordonna que le coupable payeroit promptement l'amende ou compoſition, & que les parens du défunt ne pourroient refuſer la paix à celui qui la demanderoit.

Cette loi n'étant pas aſſez rigoureuſe, ne fit point ceſſer l'abus, d'autant même que l'autorité royale fut comme éclipſée ſous les derniers rois de la ſeconde race & ſous les premiers rois de la troiſieme, les ſeigneurs, tant eccléſiaſtiques que temporels, s'étant arrogé le droit de faire la guerre ; de ſorte que ce qui n'étoit juſque-là que des crimes de quelques particuliers qui étoient tolérés, devint en quelque maniere un droit public.

Les évêques défendirent, ſous des peines canoniques, que l'on uſât d'aucune violence pendant un certain tems, afin que l'on pût vaquer au ſervice divin ; cette ſuſpenſion d'hoſtilité fut ce que l'on appella la *treve de Dieu*, nom commun dans les conciles depuis le onzieme ſiecle.

Le premier reglement fut fait dans un ſynode tenu au diocèſe d'Elne en Rouſſillon le 16 Mai 1027, rapporté dans les conciles du pere Labbe. Ce reglement portoit que dans tout le comté de Rouſſillon perſonne n'attaqueroit ſon ennemi depuis l'heure de none du ſamedi, juſqu'au lundi à l'heure de prime, pour rendre au dimanche l'honneur convenable ; que perſonne n'attaqueroit, en quelque maniere que ce fût, un moine ou un clerc marchant ſans armes, ni un homme allant à l'égliſe ou qui en revenoit, ou qui marchoit avec des femmes ; que perſonne n'attaqueroit une égliſe ni les maiſons d'alentour, à trente pas, le tout ſous peine d'excommunication, laquelle au bout de trois mois ſeroit convertie en anathème.

Au concile de Bourges tenu en 1031, Jourdain de Limoge prêcha contre les pillages & les violences ; il invita tous les ſeigneurs à ſe trouver au concile le lendemain & le troiſieme jour, pour y traiter de la paix, il les exhorta de la garder en venant au concile pendant le ſéjour, & après le retour ſept jours durant, ce qui n'étoit encore autre choſe que ce qu'on appelloit la *treve de Dieu*, & non paix proprement dite, la paix étant faite pour avoir lieu à perpétuité, quoique ſouvent elle dure peu de tems.

Cette *treve* étoit regardée comme une choſe ſi eſſentielle, que pour y engager tout le monde, le diacre qui avoit lû l'évangile lut une excommunication contre les chevaliers du diocèſe de Limoges qui refuſoient de promettre à leur évêque par ſerment la paix & la juſtice comme il l'exigeoit ; cette excommunication étoit accompagnée de malédictions terribles, & même les évêques jetterent à terre les cierges qu'ils tenoient allumés & les éteignirent ; le peuple en frémit d'horreur, & tous s'écrierent ainſi : « Dieu éteigne la joie de ceux qui ne veulent pas » recevoir la paix & la juſtice ».

Sigebert rapporte ſous l'an 1032, qu'un évêque d'Aquitaine, dont on ignore le nom, publia qu'il avoit reçu du ciel un écrit apporté par un ange, dans lequel il étoit ordonné à chacun de faire la paix en terre pour appaiſer la colere de Dieu qui avoit affligé la France de maladies extraordinaires & d'une ſtérilité générale, ce qui donna lieu à pluſieurs conciles nationaux & provinciaux de défendre à toutes perſonnes de s'armer en guerre privée pour venger la mort de leurs parens, ce que les évêques de France preſcrivirent chacun aux fideles de leur diocèſe.

Mais cette paix générale ne dura qu'environ ſept ans, & les guerres privées ayant recommencé, on tint en 1041 divers conciles en France au ſujet de la paix qui y étoit deſirée depuis ſi long-tems, & la crainte & l'amour de Dieu firent conclure entre tous les ſeigneurs une *treve* générale, qui fut acceptée d'abord par ceux d'Aquitaine, & enſuite peu-à-peu par toute la France.

Cette *treve* duroit depuis les vêpres de la quatrieme férie, juſqu'au matin de la ſeconde, c'eſt-à-dire depuis le mercredi au ſoir d'une ſemaine juſqu'au lundi matin, ce qui faiſoit un intervalle de tems dans chaque ſemaine d'environ quatre jours entiers, pendant lequel toutes vengeances & toutes hoſtilités ceſſoient.

On crut alors que Dieu s'étoit déclaré pour l'obſervation de cette *treve*, & qu'il avoit fait un grand nombre de punitions exemplaires ſur ceux qui l'avoient violée.

C'eſt ainſi que les Neuſtriens ayant été frappés de la maladie des ardens, qui étoit un feu qui leur dévoroit les entrailles, ce fléau fut attribué à ce qu'ils n'avoient pas d'abord voulu recevoir la *treve de Dieu* ; mais bien-tôt après ils la reçurent, ce qui arriva principalement du tems de Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre & duc de Normandie.

En effet, Edouard-le-Confeſſeur, roi d'Angleterre, qui déſigna Guillaume-le-Conquérant pour ſon ſucceſſeur, reçut dans ſes états en l'année 1042, la *treve de Dieu*, avec cette addition, que cette paix ou *treve* auroit lieu pendant l'avent & juſqu'à l'octave de l'Epiphanie, depuis la Septuagéſime juſqu'à Pâques ; depuis l'Aſcenſion juſqu'à l'octave de la Pentecôte, pendant les quatre-tems, tous les ſamedis depuis neuf heures juſqu'au lundi ſuivant, la veille des fêtes

de la Vierge, de ſaint Michel, de ſaint Jean-Baptiſte, de tous les apôtres & de tous les ſaints dont la ſolemnité étoit annoncée à l'égliſe, de la Touſſaint, le jour de la dédicace des égliſes, & le jour de la fête du patron des paroiſſes, *&c.*

Le reglement des rois Edouard & Guillaume II. ſur la paix ou *treve de Dieu*, fut depuis confirmé dans un concile tenu à Lillebonne l'an 1080.

Pluſieurs grands ſeigneurs adopterent auſſi la *treve de Dieu*, tels que Raimond Berenger, comte de Barcelone en 1066, & Henri, évêque de Liege en 1071.

Ce que les évêques avoient ordonné à ce ſujet à leurs diocéſains, fut confirmé par Urbain II. au concile de Clermont en 1095.

Il y eut nombre d'autres conciles qui confirmerent la *treve de Dieu*; outre le ſynode d'Elne en 1027, & le concile de Bourges en 1031, dont on a déjà parlé, on en fit auſſi mention dans les conciles de Narbonne en 1054, d'Elne en 1065, de Troye en 1193, de Rouen en 1096, de Northauſen en 1105, Reims en 1119 & 1136, de Rome dans la même année, de Latran en 1139, au troiſieme concile de Latran en 1179, de Montpelier en 1195, & pluſieurs autres.

On voit auſſi par le chapitre premier du titre *de treuga & pace* aux décrétales, qui eſt tiré du concile de Latran de l'an 1179, ſous Alexandre III. que la *treve de Dieu*, avec une partie des augmentations qu'Edouard-le-Confeſſeur y avoit faites, devint une regle générale & un droit commun dans tous les états chrétiens.

Cependant Yves de Chartres dit que cette *treve* étoit moins fondée ſur une loi du ſouverain que ſur un accord des peuples confirmé par l'autorité des évêques & des égliſes.

On faiſoit jurer l'obſervation de cette *treve* aux gens de guerre, aux bourgeois, & aux gens de la campagne, depuis l'âge de quatorze ans & au-deſſus; le concile de Clermont marque même que c'étoit dès douze ans.

Ce ſerment fut la cauſe pour laquelle Gérard, évêque de Cambray, s'oppoſa ſi fortement à l'établiſſement de la *treve de Dieu*; il craignoit que chacun ne tombât dans le cas du parjure, comme l'événement ne le juſtifia que trop.

La peine de ceux qui enfreignoient la *treve de Dieu* étoit l'excommunication, & en outre une amende, & même quelquefois une plus grande peine.

Cependant les *treves* étoient mal obſervées, & les guerres privées recommençoient toujours.

Pour en arrêter le cours, Philippe-Auguſte fit une ordonnance, par laquelle il établit une autre eſpece de *treve* appellée *la quarantaine le roi*; il ordonna que depuis le meurtre ou l'injure, juſqu'à quarante jours accomplis, il y auroit de plein droit une *treve* de par le roi, dans laquelle les parens des deux parties ſeroient compris; que cependant le meurtrier ou l'agreſſeur ſeroit arrêté & puni; que ſi dans les quarante jours marqués quelqu'un des parens étoit tué, l'auteur de ce crime ſeroit réputé traître & puni de mort.

Cette *treve* eut plus de ſuccès que les précédentes, elle fut confirmée par ſaint Louis en 1245, par Philippe III. en 1257, par Philippe-le-Bel en 1296, 1303, & 1314, par Philippe-le-Long en 1319, & par le roi Jean en 1353, lequel en preſcrivant l'obſervation ponctuelle de la quarantaine le roi, ſous peine d'être pourſuivi extraordinairement, mit preſque fin à cet abus invétéré des guerres privées. *Voyez* le *Gloſſaire* de Ducange & celui de Lauriere, le *Recueil des ordonnances* de la troiſieme race, & les *mots* ASSUREMENT, GUERRE PRIVÉE, PAIX, QUARANTAINE LE ROI, SAUVEGARDE. (*A*)

TREVE ENFREINTE *ou* BRISÉE, c'étoit la même choſe. *Voyez* ci-devant TREVE BRISÉE. (*A*)

TREVE PÊCHERESSE, eſt la faculté qu'une puiſſance ſouveraine accorde aux pêcheurs de quelque autre nation, de pêcher en toute liberté dans les mers de ſa domination, nonobſtant la guerre qui ſubſiſte entre les deux nations.

Les puiſſances voiſines qui ont pour limites des mers qui leur ſont communes, ayant un égal intérêt de favoriſer la pêche de leurs ſujets reſpectifs en quelque tems que ce ſoit, rien ne ſeroit plus naturel que de convenir entr'elles de cette liberté de la pêche, au moins pour le poiſſon qui ſe mange frais, laquelle ne peut être faite que jour par jour. On devroit déroger en cette partie au droit de la guerre, ſuivant lequel les pêcheurs ſont de bonne priſe comme les autres navigateurs.

Auſſi ces ſortes de traités étoient-ils anciennement d'une pratique aſſez commune: c'eſt ce qu'on appelloit *treve pêchereſſe*.

De la part de la France, l'amiral étoit autoriſé à les conclure: c'étoit une des prérogatives de ſa charge; il en eſt fait mention dans les ordonnances du mois de Février 1543 & Mars 1584. L'amiral avoit le droit d'accorder en tems de guerre de telles *treves* pour la pêche du hareng & autres poiſſons aux ennemis & à leurs ſujets, pourvu que les ennemis la vouluſſent accorder de même aux ſujets du roi; & ſi la *treve* ne ſe pouvoit accorder de part & d'autre, l'amiral pouvoit donner aux ſujets des ennemis des ſaufs-conduits pour la pêche, ſous telles & ſemblables cautions, charges & précis que les ennemis les accordoient aux ſujets du roi. L'amiral pouvoit en tems de guerre armer des navires pour conduire en ſûreté les ſujets du roi & autres marchands alliés & amis de la France.

Cet ordre a ſubſiſté juſqu'en 1669, que la charge d'amiral qui avoit été ſupprimée en 1626, fut rétablie. Depuis ce tems il n'a plus été fait aucun traité, ſoit pour la liberté de la pêche ou autre cauſe, qu'au nom du roi; de même auſſi les eſcortes pour la liberté de la pêche n'ont été données que par ordre du roi. Le droit dont jouiſſoit l'amiral par rapport à ces deux objets n'ayant point été rappellé lors du rétabliſſement de cette charge, & ayant même été révoqué implicitement, tant par le dernier article du réglement du 12 Novembre 1669, que par l'ordonnance de la marine *tit.* de la liberté de la pêche, *art.* 14.

Au reſte ces *treves pêchereſſes* n'ont preſque plus été pratiquées, même pour la pêche journaliere du poiſſon frais, depuis la fin du dernier ſiecle, par l'infidélité de nos ennemis qui enlevoient continuellement nos pêcheurs, tandis que les leurs faiſoient leurs pêches en toute ſûreté. *Voyez* l'ordonnance de la marine, *liv. V. tit.* 7, & le commentaire de M. Valin. (*A*)

TREVE DU SEIGNEUR, *voyez ci-devant* TREVE DE DIEU.

TREVE ET PAIX, (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donna vers l'an 1020, à un decret porté contre les violences qui ſe commettoient alors publiquement de particulier à particulier. Les lois étoient alors ſi peu reſpectées, & les magiſtrats ſi foibles, que chaque citoyen prétendoit avoir droit de ſe faire juſtice à ſoi-même par la voie des armes, ſans épargner le fer ni le feu contre les maiſons, les terres & les perſonnes mêmes de ſes ennemis. Pour remédier à ces déſordres, les évêques & les barons, premierement en France, puis dans les autres royaumes, firent un decret par lequel on mettoit abſolument à couvert de ces violences les égliſes, les clercs ou eccléſiaſtiques ſéculiers, les religieux & leurs monaſteres, les femmes, les marchands, les laboureurs & les moulins: ce qu'on comprit ſous le nom de *paix*. A l'égard de

Digitized by Google

toutes autres perſonnes, on défendit d'agir offenſivement depuis le mercredi au ſoir juſqu'au lundi matin, par le reſpect particulier, diſoit-on, qu'on devoit à ces jours que Jeſus-Chriſt à conſacrés par les derniers myſteres de ſa vie, & c'eſt ce qu'on appella *treve*. On déclara excommuniés les violateurs de l'un ou l'autre de ces decrets, & l'on arrêta enſuite qu'ils ſeroient bannis ou punis de mort, ſelon la qualité des violences qu'ils auroient commiſes. Divers conciles approuverent ces réſolutions, & entr'autres celui de Clermont en Auvergne tenu en 1095, qui aux quatre jours de la ſemaine affectés à la *treve*, ajouta tout le tems de l'avent juſqu'après l'octave de l'épiphanie, celui qui eſt compris entre la ſeptuageſime & l'octave de pâques, & celui qui commence aux rogations & finit à l'octave de la pentecôte; ce qui joint aux autres jours preſcrits pour la *treve* dans les autres ſaiſons, faiſoit plus de la moitié de l'année. Il eſt étonnant que les évêques qui avoient intimidé les peuples par le motif de la religion pour les engager à ſuſpendre leur vengeance pendant la moitié de chaque ſemaine & des intervalles aſſez conſidérables de l'année, ne puſſent en obtenir la même choſe ni pour la ſemaine ni pour l'année entiere, & il ne l'eſt pas moins que les peuples cruſſent tolérée & même permiſe à certains jours une vengeance qu'ils n'oſoient prendre dans d'autres. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'uſage de ces petites guerres qui déſoloient toutes les provinces du royaume, dura juſqu'au tems de Philippe-le-bel. *Voyez* TREVE DE DIEU.

TREVENTINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, que Pline, *l. III. c. xij.* place dans la quatrieme région. Leur ville eſt nommée *Terventum* par Frontin, *p. 89*, qui lui donne le titre de *colonie*. C'eſt aujourd'hui *Trivento*, ſur le Trigno, dans le comté de Moliſſe. (*D. J.*)

TREVES, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne en deçà du Rhin, capitale de l'archevêché & électorat du même nom, au bord de la Moſelle, qu'on y paſſe ſur un pont, à dix lieues d'Allemagne au nord-eſt de Luxembourg, à treize au nord-eſt de Metz, & à dix-ſept au ſud de Mayence.

Quoiqu'elle ne ſoit plus ſi fameuſe que lorſque cinq des principales villes ſituées ſur le Rhin lui étoient ſoumiſes, elle tient pourtant encore ſon rang parmi les villes peuplées, à quoi la fertilité de ſon terroir, ſon vignoble & la Meuſe qui y paſſe, contribuent beaucoup. Sa ſituation eſt au bord de la Moſelle entre deux montagnes, & la petite riviere *Olebia*, en allemand *Weberbach*, paſſe au milieu de la ville. On y compte un grand nombre d'égliſes & pluſieurs maiſons religieuſes. *Long. 24. 15. latit. 49. 47.*

Treves fut connue anciennement ſous le nom de *Trevirorum civitas*, ou *Treviri*, du nom des peuples qui l'habitent. Après qu'Auguſte l'eut érigée en métropole de la ſeconde Belgique, elle prit en ſon honneur le nom d'*Auguſta Trevirorum*. Tacite fait beaucoup mention de cette ville. Ammien Marcellin l'appelle une *ſeconde Rome*, à cauſe de ſon autorité, de ſon pouvoir, de la magnificence de ſes bâtimens à la romaine, & pour avoir été la plus grande ville endeçà des Alpes. Quelques empereurs romains & enſuite quelques rois de France, y ont fait pluſieurs fois leur ſéjour. On y voit encore des reſtes d'antiquité, entr'autres des piliers & des colonnes de ſon pont ſur la Moſelle, des veſtiges d'anciennes tours & d'un amphithéatre; mais les Huns, les Francs & les Normands ont détruit par leurs ravages ſes autres monumens antiques.

On prétend que Salvien, prêtre de Marſeille au cinquieme ſiecle, étoit originaire de *Treves*; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'il mourut à Marſeille dans un âge fort avancé. Il nous reſte de lui deux traités qui ſont écrits d'un ſtyle aſſez orné, l'un ſur la providence de Dieu, & l'autre contre l'avarice. Les meilleures éditions des ouvrages de Salvien ont été données par M. Baluze à Paris, & par Conrad Ritterhuſius à Nuremberg, en deux volumes *in-8°*.

Druſille (Julie), fille de Germanicus & d'Agrippine, naquit à *Treves*, & dégénera de l'exemple de ſes pere & mere; car ſa vie fut très-ſcandaleuſe. Elle épouſa Lucius Caſſius; mais Caligula ſon frere l'enleva à ce mari, & vécut inceſtueuſement avec elle comme avec ſa femme légitime. Il l'aimoit déjà follement n'ayant pas encore la robe virile; & quand elle fut morte l'an 791 de Rome, il fit des extravagances impies pour honorer ſa mémoire. Il donna à ce ſujet des decrets ſemblables à ceux que l'on avoit faits pour Livie femme d'Auguſte, indépendamment de ſon decret public qui déclaroit Druſille au nombre des immortels.

On la mit en ſtatue d'or dans le ſénat: on lui éleva une autre ſtatue dans le forum pareille à celle de Vénus, & ſous les mêmes honneurs que l'on rendoit à cette déeſſe. On lui dédia un temple particulier: on ordonna que les hommes & les femmes lui conſacreroient des images, que les femmes jureroient par ſon nom quand elles atteſteroient quelque fait, & que ſon jour natal ſeroit deſtiné à des jeux tels que ceux de Cybele. Elle fut appellée la *Panthéa*, c'eſt-à-dire, la *toute-divine*, & on lui rendit les honneurs divins dans tout l'empire. Caligula, dans les choſes même de la derniere importance, ne juroit jamais ni au ſénat ni à l'armée, que par la divinité de Druſille. Livius Geminus non content de déclarer qu'il l'avoit vu monter au ciel & converſer avec les dieux, fit des imprécations contre lui-même & contre ſes propres enfans, ſi ce qu'il diſoit n'étoit pas véritable. Cette baſſe flatterie lui valut une groſſe fortune; les Romains ſe trouverent alors fort embarraſſés; car s'ils paroiſſoient triſtes, on les accuſoit de méconnoître la divinité de Druſille; s'ils paroiſſoient gais, on les accuſoit de ne pas regretter ſa mort. Enfin c'étoit un crime de pleurer Druſille, parce qu'elle étoit déeſſe, & de ne la pas pleurer, parce qu'elle étoit la ſœur de Caligula. *Voyez* à ce ſujet Dion, Suétone & Séneque. (*D. J.*)

TREVES, *archevêché de*, (*Géog. mod.*) l'archevêché de *Treves* eſt un des électorats de l'empire. Il eſt borné par celui de Cologne au ſeptentrion, par la Wetteravie à l'orient, par le palatinat du Rhin & par la Lorraine au midi, par le Luxembourg à l'occident.

Pepin, Charlemagne & Louis le débonnaire ayant enrichi conſidérablement l'égliſe de *Treves*, ſes archevêques commencerent ſous le regne d'Othon II. vers l'an 976, à ſe gouverner en princes ſouverains; & vers ce tems-là les chanoines las de vivre réguliérement & en commun, partagerent les biens du chapitre en prébendes, & vécurent dans des maiſons ſéparées. Ludophe de Saxe fut le premier électeur de *Treves*, ſuivant l'opinion de ceux qui attribuent l'inſtitution du college électoral à Othon III. Les ſucceſſeurs de Ludolphe aggrandirent inſenſiblement leur domaine par des acquiſitions, des échanges, des donations, & des ceſſions que d'autres princes leur firent.

Le pays de l'archevêché de *Treves* eſt fertile, ſurtout en vins; la Moſelle le coupe en partie ſeptentrionale & en partie méridionale; la premiere eſt beaucoup plus agréable & mieux peuplée que la ſeconde, qui ne contient preſque que des bois. Cet état eſt compoſé de vingt-cinq bailliages, dont celui de *Treves* capitale, fait le principal.

Les empereurs de la maiſon de Saxe ſoumirent la ville de *Treves* aux archevêques, & les empereurs de la maiſon de Franconie l'affranchirent de la domination de ces prélats qui s'y oppoſerent, & ne laiſſerent pas de reprendre quelquefois leur autorité, ſelon

Digitized by Google

que les diverſes factions de la ville leur étoient favorables. Enfin l'empereur Rodolphe dévoué à l'électeur Jaques d'Elz, déclara en 1580 la ville de *Treves* déchue de ſes prétentions; & depuis ce tems-là les électeurs en ont toujours été les maîtres.

L'électeur de *Treves*, comme archevêque, a pour ſuffragans les évêques de Metz, de Toul & de Verdun, & comme électeur, il prend la qualité d'archichancelier de l'empire pour les Gaules, mais cette dignité n'eſt qu'un titre imaginaire inventé par les Allemands pour marquer la prétendue dépendance du royaume d'Arles à l'égard de l'empire.

L'électeur de *Treves* donne le premier ſon ſuffrage à l'élection de l'empereur. Il a ſéance vis-à-vis de lui dans les aſſemblées, & il alterne pour la ſeconde place avec l'électeur de Cologne dans le college électoral. Il jouit de pluſieurs privileges; il peut réunir à ſon domaine les fiefs impériaux ſitués dans ſes états, faute d'hommage rendu dans le tems porté par les conſtitutions impériales. Il peut uſer du même droit que l'empereur & l'empire à l'égard des fiefs qui relevent de lui, & qui ſe trouvent vacans faute d'hoirs mâles, à moins que les héritiers ne produiſent un privilege qui déroge à ce droit; il met au ban ceux qu'il a excommuniés, s'ils ne ſe réconcilient dans l'année; & cette proſcription a autant de force que ſi elle étoit faite par les électeurs de l'empire; il a dans la ville de *Treves* la gardenoble de tous les mineurs; on peut cependant appeller de ſa juſtice à la chambre impériale, parce que l'électeur Charles Gaſpar de la Leyen ne fit pas confirmer par l'empereur le droit qu'ont les électeurs d'empêcher qu'on ne puiſſe appeller de leur juſtice.

On peut lire ſur tout ce qui concerne l'archevêché de *Treves*, un ouvrage imprimé à Augsbourg, & intitulé, *hiſtoria trevirenſis diplomatica & pragmatica. Auguſt. 1745, in-fol.* trois vol. (*D. J.*)

TREVES, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de France, dans l'Anjou. Il s'y tient quatre foires par an. (*D. J.*)

TREVI, (*Géog. mod.*) nom commun à deux anciennes villes d'Italie. La premiere appellée en latin *Treba* eſt dans la campagne de Rome, près de la ſource du Teverone. C'étoit autrefois une ville, mais ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un village, & ſon évêché a été uni à celui d'Anagni.

La ſeconde *Trevi* eſt un bourg dans l'état de l'égliſe, au duché de Spolete, près de Clytumno, environ à cinq milles de Fuligno. Elle étoit épiſcopale dans le v. ſiecle. On croit que c'eſt la *Trebia* des anciens. (*D. J.*)

TREVICO, (*Géog. mod.*) petite ville au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure, avec un évêché établi dès le dixieme ſiecle, & qui eſt ſuffragant de Benevent. (*D. J.*)

TREVIER, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le nom qu'on donne à celui qui travaille aux voiles, qui a ſoin de leur envergure, & qui les viſite à chaque quart pour voir ſi elles ſont en bon état.

TREVIGNO, (*Géog. mod.*) *ou* TREVINO, comme écrit Rodrigo Mendez Silva, ville d'Eſpagne en Biſcaye, dans la province d'Alava, ſur une colline, proche la riviere d'Ayuda, avec une citadelle, à ſix lieues au ſud oueſt de Vittoria. Son territoire abonde en blé, fruits & pâturages. *Long. 14. 35. lat. 42. 50.* (*D. J.*)

TREUIL, ſ. m. (*Méch.*) n'eſt autre choſe que la machine autrement appellée *axis in peritrochio* (*fig. 44. Méch.*), dont l'axe *E F* eſt ſitué parallélement à l'horiſon. Dans cette machine la puiſſance appliquée à l'extrémité du rayon *A*, eſt au poids comme le rayon de l'axe *E F* eſt au rayon de la roue. *Voyez* AXE DANS LE TAMBOUR.

M. Ludot dans une piece ſur le cabeſtan, qui a partagé le prix de l'académie en 1741, remarque que la théorie de M. Varignon, pour déterminer la charge des appuis dans le *treuil*, eſt inſuffiſante, & qu'elle peut même induire en erreur. Il s'eſt appliqué à réparer cette négligence, & donne le théorème général pour déterminer la charge des appuis dans le *treuil*, ſuivant quelques directions, & dans quelques plans que la puiſſance & le poids agiſſent.

Le *treuil* s'appelle auſſi *tour*; cependant le nom de *tour* eſt plus ſouvent un mot générique, pour exprimer la machine appellée *axis in peritrochio*, ſoit que l'axe ſoit parallele à l'horiſon, ou qu'il lui ſoit perpendiculaire.

Au-lieu de la roue *AB*, on ſe contente ſouvent de paſſer dans l'axe *EF* des leviers *AB*, plus ou moins longs, & en plus ou moins grand nombre, ſelon les poids qu'on veut élever, & la quantité de puiſſance qu'on veut y employer. (*O*)

TREVIRI, (*Géog. anc.*) ou *TREVERI*; l'itinéraire d'Antonin porte *Triveri*, & la notice de l'empire, *Triberi*; peuples de la Germanie, en-deçà du Rhin. On ne peut douter que ces peuples n'aient d'abord habité au-delà du Rhin, puiſqu'ils étoient originaires de la Germanie; mais on ne ſait dans quel quartier de la Germanie ils avoient leur demeure, & en quel tems ils paſſerent le Rhin pour s'établir dans la Gaule. Voici quelque choſe de plus sûr.

Quand ces peuples habiterent dans la Gaule, ils furent toujours mis au nombre des Belges, entre leſquels Pomponius Mela, *l. III. c. ij.* leur donne la gloire d'être le peuple le plus célebre. Céſar, *de bell. Gall. l. V. c. iij.* dit que leur cavalerie l'emportoit infiniment ſur celle de la Gaule, & qu'ils avoient une infanterie nombreuſe; & ſelon Hirtius, *l. VIII. c. xxv.* le voiſinage de la Germanie leur donnant occaſion d'avoir continuellement les armes à la main: ils ne différoient guere des Germains, ni pour les mœurs, ni pour la férocité. Ces mœurs les diſtinguerent des Gaulois, & les maintinrent libres depuis le tems de Jules Céſar juſqu'à celui de Veſpaſien, qu'ils furent ſeulement alliés & amis des Romains. Au commencement du regne de ce prince, ils ſe joignirent avec Civilis; mais Cerealis les ayant vaincus, Veſpaſien les punit de leur révolte par la perte de leur liberté. Ils demeurerent depuis ſoumis aux Romains juſqu'à la chûte de cet empire qu'ils entrerent dans l'alliance des François.

Les demeures & les bornes du pays des *Treviri* ont ſouvent changé. Il paroît cependant qu'en général ils demeurerent toujours ſur le Rhin; mais il y a quelque apparence qu'après l'établiſſement des Ubiens ſur la rive gauche de ce fleuve, le pays des *Treviri* s'étendit depuis le confluent de l'Abrinca, juſqu'à celui de la Nave. Du-moins eſt-il certain qu'on ne connoît point d'autre peuple à qui on puiſſe attribuer cette étendue de pays. La ville de Treves étoit leur principale demeure. On la nommoit *Trevirorum civitas*; & après qu'Auguſte l'eût érigée en métropole, elle prit en ſon honneur le nom d'*Auguſta Trevirorum*. (*D. J.*)

TREVIRIENS, (*Hiſt. anc.*) peuple de l'ancienne Gaule, qui du tems des Romains habitoit le pays où eſt maintenant la ville de Treves.

TRÉVIRS, CAPITAUX, (*Hiſt. rom.*) *triumviri* ou *treviri capitales*; étoient trois magiſtrats romains d'un bien moindre rang que les *trévirs* ou triumvirs monétaires. Il étoient chargés de veiller à la garde des priſonniers, & de préſider aux ſupplices capitaux. Ils jugeoient auſſi des délits & crimes des eſclaves fugitifs, & des gens ſans aveu. Ils furent établis ſous le conſulat de Curius Dentatus, peu de tems après qu'il eut triomphé des Gaulois. Ils avoient ſous leurs ordres huit licteurs qui faiſoient les exécutions preſcrites,

Digitized by Google

crites, comme il paroît par ce diſcours de Soſie dans l'Amphitrion. « Que deviendrai-je à-préſent? les *tré-* » *virs* pourroient bien m'envoyer en priſon, d'où je » ne ſerois tiré demain que pour être fuſtigé, ſans » avoir même ni la liberté de plaider ma cauſe, ni » de réclamer la protection de mon maître. Il n'y au- » roit perſonne qui doutât que j'ai bien mérité cette » punition; & que je ſerois aſſez malheureux pour » eſſuyer les coups de leurs eſtafiers, qui battroient » ſur mon pauvre corps comme ſur une enclume ». Cicéron fait alluſion à ces ſortes de lieutenans criminels de Rome, en badinant plaiſamment ſur le jeu de mots, dans une de ſes lettres à Trébatius, qui ſuivoit alors Céſar dans ſes guerres contre les *Trévirs*, une des plus fieres & des plus vaillantes nations de la Gaule. » Je vous avertis, lui dit-il, de ne vous pas » trouver ſur le chemin de ces *Trévirs*, car j'entens » dire qu'ils ſont *capitaux*; & je déſirerois fort qu'ils » fuſſent plutôt fabricateurs d'or & d'argent ». (*D. J.*)

TRÉVIRS, *monétaires*, (*Hiſt. rom.*) les ſurintendans de la monnoie de la république & empire romain, étoient appellés trévirs, *treviri* ou *triumviri monetales*, parce qu'ils furent au nombre de trois juſqu'à Jules-Céſar, qui en créa quatre. Cicéron fut un des quatre directeurs de la monnoie, car nous avons encore une médaille exiſtante de ce grand homme, où il eſt nommé *tiij vir*; mais nous parlerons plus au long de ces magiſtrats prépoſés à la fabrication des monnoies, au *mot* TRIUMVIRS *monétaires*. (*D. J.*)

TREVISAN, LE (*Géog. mod.*) ou marche Tréviſane; pays d'Italie dans la ſeigneurie de Veniſe, renfermé entre le Feltrin & le Bellunèſe vers le nord; le Padouan vers le ſud; Frioul & le Dogado à l'eſt, & le Vicentin à l'oueſt. Sa principale richeſſe conſiſte en mâts de vaiſſeaux, & en bois de chauffage. Ses principaux lieux ſont Tréviſo, Caſtel-Franco, Céneda & Sarra-Vallé. (*D. J.*)

TRÉVISO, (*Géog. mod.*) *Treviſi* ou *Treviſio*, en latin *Tarviſium* ou *Terviſium*; ville d'Italie dans les états de Veniſe, capitale du Tréviſan, ſur la riviere Silis ou Silé, à 18 milles au nord-oueſt de Veniſe, à 20 au nord-eſt de Padoue, & à 25 à l'eſt de Baſſano. Elle eſt décorée de pluſieurs édifices publics. Son évêché ſuffragant d'Aquilée, eſt des premiers ſiecles. *Long.* 29. 48. *lat.* 45. 44.

Tréviſo ſubſiſtoit du tems de l'empire romain, car on y a découvert une inſcription où on lit ces mots, *Mun-Tar*, & une autre où l'on voit celui-ci, *Decurion.* C'en eſt aſſez pour regarder cette ville comme un ancien municipe. Elle fut ſous la puiſſance des Goths, puiſqu'après la réduction de Ravenne par Beliſaire, & la détention de Vitigis, cette ville fut une de celles qu'ils remirent au vainqueur. Peut-être retomba-t-elle encore ſous leur domination, lorſqu'Idibade eut vaincu Vitalius. *Tréviſo* tomba dans la ſuite au pouvoir des Hongrois; puis elle appartint aux Carares & aux Scaligers; enfin elle ſe donna aux Vénitiens en 1388, & depuis ce tems-là, elle eſt demeurée toujours attachée à cette république. Jean Bonifacio & Barthélemi Burchelati, ont donné l'hiſtoire de *Tréviſe*, on peut les conſulter.

Non-ſeulement *Tréviſo* fut ſous la puiſſance des Goths, mais elle eut la gloire de donner la naiſſance à Totila roi de ce peuple. Il fut mis ſur le trône après la mort d'Evaric, & rétablit par ſa valeur & par ſa conduite les déſaſtres de la nation. Il reprit pluſieurs provinces ſur les Romains, toute la baſſe Italie, les îles de Corſe, de Sardaigne & de Sicile. Il s'empara de Rome, en donna le pillage à ſes troupes, & fit démolir une partie des murailles. Il continua de remporter quelques autres avantages contre les Romains; mais il périt en 552, dans une bataille contre Narsès. (*D. J.*)

TRÉVOUX, (*Géog. mod.*) ancienne petite ville de France, capitale de la principauté de Dombes, ſur le bord oriental de la Saône. Le pape Clément VII. y érigea un chapitre en 1523, & Anne-Marie-Louiſe d'Orléans, ſouveraine de Dombes, y fonda un hôpital. M. le duc du Maine y a bâti un palais pour le ſiege du parlement. Louis XIV. a accordé aux officiers de ce parlement, les mêmes privileges dont jouiſſent les officiers des autres parlemens de France. Ce même prince y a fait établir une imprimerie. Les uns croient que le *Tivurtium* de l'itinéraire d'Antonin eſt *Trévoux*, & d'autres *Tournus*. *Long.* 22. 24. *lat.* 45. 56. (*D. J.*)

TREWIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante que Linnæus caractériſe de cette maniere. Le calice eſt permanent, & compoſé de trois feuilles ovales, colorées & recourbées; il n'y a point de pétales. Les étamines ſont de nombreux filets capillaires de la longueur du calice. Les boſſettes ſont ſimples. Le germe du piſtil eſt placé ſous le calice. Le ſtile eſt de la longueur des étamines & ſimple ainſi que le ſtigma. Le fruit eſt une capſule couronnée, turbinée, formée de trois coques & contenant trois loges. Les ſemences ſont ſimples, convexes d'un côté, & angulaires de l'autre. *Linnæi gen. plant. p.* 236. *Hort. malab. vol. II. p.* 42. (*D. J.*)

TREYSA, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Treyſen*, ville d'Allemagne, dans le pays de Heſſe, chef-lieu du comté de Ziegenheim, ſur une colline proche la riviere de Schwalm. Elle fut brûlée par les impériaux en 1640. *Long.* 26. 48. *lat.* 50. 54.

TREZAIN, ſ. m. *ou* TREIZAIN, (*Monnoie.*) petite monnoie de France, qui avoit cours ſous Louis XI. & Charles VIII. On en ignore la valeur. Nous ſavons ſeulement qu'il y avoit alors des ſous valant 13 deniers, & qui par cette raiſon étoient appellés *trezains*. C'étoit alors la coutume de donner un *trezain* à la meſſe des épouſailles, comme on voit dans Franchet. Cette coutume étoit fort ancienne, car Frédegaire rapporte que les ambaſſadeurs de Clovis allant fiancer Clotilde, lui offrirent un ſou & un denier; c'eſt une des formules de Marculphe; cela ſervoit pour repréſenter une eſpece d'achat de femme, ſuivant l'ancienne coutume non-ſeulement des Francs, mais auſſi des Saxons, des Allemands & des Bourguignons. *Trévoux.* (*D. J.*)

TREZALÉ, TABLEAU, (*Peinture.*) on appelle ainſi un tableau où il ſe trouve de petites fentes ou des raies imperceptibles ſur ſa ſuperficie; ce qui arrive ſouvent aux tableaux qui ſont peints à l'huile par-deſſus un fond de détrempe, ou lorſqu'on a trop employé d'huile graſſe; enfin lorſque le tableau a été trop expoſé aux rayons du ſoleil, il devient ordinairement *trézalé*. *Dict. des beaux arts.* (*D. J.*)

TRÉZALÉ, (*Porcelaine & Poterie.*) ſe prend dans le même ſens qu'en peinture. Une porcelaine & morceau de poterie eſt *trézalé*, lorſque la couverte s'eſt fendue & gercée. Il n'y a guere d'uſtenſiles de cuiſine en terre verniſſée, qui ne ſe *trézale* à la longue, ce qui prouve que la longueur & la violence du feu peuvent être comptées parmi les cauſes de cet effet.

TREZZO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Milanez, ſur l'Adda, aux confins du Bergamaſque près de Caſtello, & au midi de Lecce.

TRIADE HARMONIQUE, *trias harmonica*; ce mot, *en Muſique*, a deux ſens différens. Dans le calcul, c'eſt la proportion harmonique; dans la pratique, c'eſt l'accord parfait qui réſulte de cette même proportion, & qui eſt compoſé d'un ſon quelconque de ſa tierce & de ſa quinte. *Voyez* ACCORD, PROPORTION.

Triade, parce qu'elle eſt compoſée de trois termes.

Digitized by Google

Harmonique, par excellence, parce qu'elle eſt la ſource de toute harmonie. *Voyez* HARMONIE. (*S*)

TRIADIQUE, ſ. & adj. (*terme d'Egliſe.*) ce mot ſe diſoit dans l'égliſe grecque de certaines hymnes dont chaque ſtrophe finiſſoit par la louange de la Trinité & de la Sainte-Vierge. Après *alleluya*, on chantoit les *triadiques*.

TRIAGE, ſ. m. (*Commerce.*) choix que l'on fait entre pluſieurs marchandiſes de même eſpece de ce qu'il y a de meilleur.

Quoique ce terme ſoit en uſage dans le commerce pour ſignifier ce partage du bon avec le moindre, & du moindre d'avec le mauvais, que les marchands ont coutume de faire des denrées, drogues ou marchandiſes, qui ſont l'objet de leur commerce; il ſe dit principalement du *triage* qu'on fait des morues ſeches & des laines. *Voyez* LAINES & MORUE. *Dictionnaire de Commerce.*

TRIAGE, (*Juriſprudence.*) en terme d'eaux & forêts, ſignifie une portion ou canton de bois ſéparée & diviſée du reſte par quelque marque ou trace.

Quelques-uns croient que ce terme vient de celui de tiers, *triens*; parce qu'ordinairement dans les bois communaux les ſeigneurs ont pour leur part un tiers, & les habitans les deux autres tiers.

Mais il paroît que *triage* vient de *trier*, qui ſignifie *choiſir*, *mettre à part*; ainſi *triage* ſignifie *choix*, *portion ſeparée*.

En effet, l'ordonnance des eaux & forêts, *tit. 25.* des bois appartenans aux communautés, veut que le quart des bois communs ſoit reſervé pour croître en futaie dans le meilleur fonds & lieux plus commodes, par *triage* & déſignation du grand-maître ou des officiers de la maîtriſe par ſon ordre.

L'art. 4. du même titre veut que ſi les bois étoient de la conceſſion gratuite des ſeigneurs, ſans charge d'aucuns cens, redevance, preſtation ou ſervitude, le tiers en pourra être diſtrait & ſéparé à leur profit, en cas qu'ils le demandent, ſinon le partage n'aura lieu; & il eſt dit qu'en ce cas les ſeigneurs n'y auront autre droit que l'uſage comme premiers habitans, ſans part ni *triage*.

Ainſi le tiers du ſeigneur eſt auſſi appellé ſon *triage*; & l'on appelle auſſi *triage* la part des habitans, quoiqu'ils aient les deux tiers, comme il ſe voit en l'*article 6. & ſuiv.* du même titre. (*A*)

TRIAGE, (*Métallurgie & Minéralogie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme, dans les travaux des mines, l'opération par laquelle on ſépare à coups de marteau la partie métallique du minerai d'avec la roche ou la matrice dont cette partie eſt enveloppée. Ce travail qui eſt un des plus légers de la minéralogie, ſe fait ordinairement par de jeunes garçons qui ſont raſſemblés dans une ſalle ou angard, & qui ont devant eux une grande table ſur laquelle on place le minerai dont il faut faire le *triage*. Cependant cette opération n'eſt point exempte de danger, ſur-tout quand il s'agit de travailler ſur du minérai qui eſt chargé d'arſenic. Le but qu'on ſe propoſe par le *triage* c'eſt de diminuer le volume du minérai, & de le ſéparer des ſubſtances inutiles, ou de celles qui pourroient nuire à ſon traitement dans le fourneau de fuſion.

TRIAGE DU PAPIER, *terme de Papeterie*, c'eſt une opération par laquelle on retient toutes les feuilles du papier les unes après les autres pour en ôter toutes les petites taches noires avec un petit couteau fait exprès, pour en ſéparer les feuilles déchirées & les mettre au rebut, & enfin pour ployer le papier pour le mettre en main & en rame. *Voyez les Pl. de Papeterie.*

TRIAIRE, ſ. m. (*Art militaire des Romains.*) les triaires, *triarii*, étoient de vieilles troupes romaines miſes ſur les dernieres lignes, & qui ne combattoient que lorſque les premieres lignes étoient rompues. Denis d'Halicarnaſſe en décrivant l'attaque d'un camp romain par les Volſques, & la défenſe vigoureuſe d'un reſte infortuné de l'armée romaine, dit qu'après les cavaliers qui combattoient alors à pié, parce que le terrein ne leur permettoit pas de ſe ſervir de leurs chevaux, on vit marcher ceux que l'on appelloit *triarii*, c'eſt-à-dire les plus *vieux ſoldats* à qui l'on confie ordinairement la garde du camp, pendant que l'autre partie de l'armée eſt aux priſes avec l'ennemi. Pour eux, ajoute l'auteur, ils ne combattent qu'à la derniere extrémité, & lorſqu'il n'y a plus d'autre reſſource.

Tite-Live, dans la guerre des Latins, après avoir dit que ce peuple avoit comme les Romains tout hormis le cœur & l'inclination, même langue, mêmes armes, même diſcipline, même ordre de bataille, ajoute: « Leur premiere ligne étoit compoſée de jeunes gens en qui l'on voyoit briller également & le » feu de l'age, & l'ardeur de la gloire; la ſeconde » d'hommes faits, qu'on appelloit *principes*, & la » troiſieme de ſoldats vétérans appellés *triarii* ». (*D. J.*)

TRIANGLE, ſ. m. *en terme de Géométrie*, c'eſt une figure compriſe entre trois lignes ou côtés, & qui par conſéquent a trois angles. *Voyez* FIGURE & ANGLE.

Si les trois lignes ou côtés d'un *triangle* ſont des lignes droites, on l'appelle *triangle rectiligne*. *Voyez* RECTILIGNE.

Si les trois côtés du *triangle A B C*, *Planche de Géométrie*, *fig. 68.* ſont égaux, on l'appelle *triangle équilatéral*. *Voyez* ÉQUILATÉRAL.

S'il n'y a que deux de ſes côtés égaux, comme *D E F*, *fig. 69.* on l'appelle *triangle iſoſcele* ou *équicrural*. *Voyez* ISOSCELE.

Si tous les côtés ſont inégaux entr'eux, comme *A C B*, *fig. 70.* on l'appelle *triangle ſcalene*. *Voyez* SCALENE.

Si un des angles *K* d'un *triangle K M L*, *fig. 71.* eſt droit, on dit que le *triangle* eſt *rectangle*. *Voyez* RECTANGLE.

Si un des angles *N*, *fig. 72.* eſt obtus, on dit que le *triangle* eſt *obtuſangle*, ou *amblygone*. *Voyez* AMBLYGONE.

Si les trois angles ſont aigus, comme *A C B*, *fig. 68.* le *triangle* s'appelle *acutangle* ou *oxygone*. *Voyez* ACUTANGLE, *&c.*

Si les trois lignes du *triangle* ſont courbes, on l'appelle *curviligne*. *Voyez* CURVILIGNE.

Si quelque côté du *triangle* eſt droit & les autres courbes, on l'appelle *triangle mixtiligne*.

Si tous les côtés ſont des arcs de grands cercles ou de ſphere, le *triangle* s'appelle *ſphérique*. *Voyez* SPHÉRIQUE.

Triangles ſemblables, *Baſe d'un triangle*, *Canon d'un triangle*, *Jambes d'un triangle*, } *voyez* { SEMBLABLES. BASE. CANON. JAMBES.

Conſtructions de triangles. 1°. Deux côtés *A B*, *A C*, *fig. 73.* ayant été donnés en nombres ou autrement, auſſi-bien que la quantité de l'angle *A* compris entre ces côtés. Pour en conſtruire un *triangle*, prenez *A B* pour la baſe; & en *A*, formez l'angle donné pour l'autre jambe, tracez l'autre ligne donnée *A C*, enfin tirez la ligne *B C*, & pour-lors *A B C* ſera le *triangle* que l'on cherche.

D'où il ſuit qu'ayant déterminé deux côtés avec l'angle compris entr'eux, vous avez déterminé tout le *triangle*; par conſéquent ſi en deux angles *A C B* & *a c b*, $a = A$, & que l'on ait $a b : a c :: A B : A C$, alors les *triangles* ſont déterminés de la même maniere, & par conſéquent ils ſont ſemblables; ainſi $c = C$; $b = B$, & $a b : b c :: A B : B C$. *&c.*

2°. Trois côtés *A B*, *B C* & *C A*, *fig. 68.* étant

Digitized by Google

donnés, dont deux, comme AC & AB pris enſemble, ſont plus grands que le troiſieme ; ſi vous voulez en conſtruire un *triangle*, prenez AB pour la baſe, & du point A avec l'intervalle AC, décrivez un arc y ; & du point B avec l'intervalle BC, décrivez un autre arc x : tirez les lignes droites AC & BC, vous aurez le *triangle*.

Il ne faut pas s'imaginer que ce problème ſoit toujours poſſible ; dès-là que la ſomme des deux côtés eſt plus grande que le côté pris pour baſe, ainſi que tous les auteurs qui ont écrit ſur la Géometrie paroiſſent en être perſuadés ; car, prenant toujours AB pour baſe, ſi le côté AC, par exemple, ſurpaſſoit cette baſe d'une quantité égale ou plus grande que l'autre côté BC, l'interſection ne pourroit pas ſe faire, & par conſéquent la conſtruction ne ſeroit pas poſſible. Il eſt donc néceſſaire, quand on propoſe ce problème, d'y mettre plus de condition qu'on n'a de coutume, de peur que l'on ne tombe dans une conſtruction abſurde, comme je l'ai vu arriver.

C'eſt pourquoi, comme on ne peut conſtruire qu'un *triangle* avec trois lignes droites données, il s'enſuit qu'en déterminant les trois côtés, tout le *triangle* eſt déterminé.

Ainſi ſi en deux *triangles* ACB & acb, *fig.* 73. l'on a $AC : AB :: ac : ab$; $AC : CB :: ac : bc$; alors les *triangles* ſont déterminés de la même maniere, par conſéquent ils ſont ſemblables & équiangles.

3°. Une ligne droite comme AB, & les deux angles A & B adjacens, leſquels pris enſemble ſont moindres que deux angles droits, étant donnés ; pour décrire le *triangle* ABC aux extrémités de la ligne donnée AB, formez les deux angles donnés A & B : continuez les côtés AC & BC, juſqu'à ce qu'ils ſe rencontrent en C. alors vous aurez le *triangle* ABC que vous cherchiez.

De ſorte qu'un côté & deux angles étant donnés, on a tout le *triangle* ; par conſéquent, ſi deux *triangles* $A = a$ & $B = b$; alors ces *triangles* ſeront déterminés de la même maniere, & par conſéquent ſemblables.

Maniere de meſurer les triangles. Pour trouver la ſuperficie d'un *triangle*, multipliez la baſe AB, *fig.* 74. par la hauteur Cd, la moitié du produit eſt la ſuperficie du *triangle* ABC.

Ou de cette autre maniere : multipliez la moitié de la baſe AB par la hauteur Cd, ou toute la baſe par la moitié de la hauteur, le produit vous donnera la ſuperficie du *triangle*.

Par exemple,

$AB = 342$	$AB = 342$	$\frac{1}{2} AB = 171$
$Cd = 234$	$\frac{1}{2} CD = 117$	$Cd = 234$
1368	2394	684
1026	342	513
684	342	342
2) 80028	*ſuperficie* 40014	*ſuperficie* 40014
ſuperficie 40014.		

Ou bien on trouve la ſuperficie d'un *triangle* en joignant enſemble les trois côtés, & prenant la moitié de la ſomme, & de cette moitié on ſouſtrait chaque côté ſéparément ; après quoi on multiplie la moitié de cette ſomme par le produit des trois reſtes, & l'on tire la racine quarrée de ce dernier produit ; d'où il ſuit, 1°. que ſi entre la baſe & la moitié de la hauteur, ou entre la hauteur & la moitié de la baſe, on trouve une moyenne proportionnelle, ce ſera le côté d'un quarré égal au *triangle*. 2°. Si la ſuperficie d'un *triangle* eſt diviſée par la moitié de la baſe, le quotient eſt la hauteur.

Propriétés des triangles plans. 1°. Si en deux *triangles* ABC, abc, *fig.* 73. l'angle $A = a$ les côtés $AB = ab$ & $AC = ac$, alors le côté $BC = bc$ & les angles $C = c$ & $B = b$, & par conſéquent ces *triangles* ſeront égaux & ſemblables.

2°. Si un côté du *triangle* ABC, *fig.* 75. eſt continué juſqu'à D, l'angle extérieur DAB ſera plus grand qu'aucun des deux angles intérieurs oppoſés B ou C.

3°. Dans chaque *triangle*, le plus grand côté eſt oppoſé au plus grand angle, & le plus petit côté au plus petit angle.

4°. Dans tous les *triangles*, deux côtés tels qu'ils ſoient, ſont plus grands que le troiſieme.

5°. Si en deux *triangles* les différens côtés de l'un ſont reſpectivement égaux aux côtés de l'autre, les angles ſeront auſſi reſpectivement égaux, & par conſéquent les *triangles* ſeront entierement égaux & ſemblables.

6°. Si quelque côté, comme BC, *fig.* 76. d'un *triangle* ACB, eſt continué juſqu'à D, l'angle extérieur DOA ſera égal aux deux angles intérieurs oppoſés, y & z pris enſemble.

7°. En tout *triangle*, comme ABC, les trois angles A, B, C, pris enſemble, ſont égaux à deux angles droits, ou à 180d. d'où il s'enſuit, 1°. que ſi le *triangle* eſt rectangle, comme MKL, *fig.* 71. les deux angles obliques M & L pris enſemble, ſont un angle droit ou 90d. & par conſéquent ce ſont des demi-angles droits, ſi le *triangle* eſt iſoſcele. 2°. Si un angle d'un *triangle* eſt oblique, les deux autres pris enſemble ſont pareillement obliques. 3°. Dans un *triangle* équilatéral, chaque angle eſt de 60 degrés. 4°. Si un angle d'un *triangle* eſt ſouſtrait de 180d. le reſtant eſt la ſomme des deux autres ; & ſi la ſomme de deux angles eſt ſouſtraite de 180d. le reſtant eſt le troiſieme angle. 5°. Si deux angles d'un *triangle* ſont égaux à deux angles d'un autre *triangle*, ſoit conjointement, ſoit ſéparément, le troiſieme angle de l'un eſt égal au troiſieme angle de l'autre. 6°. Comme dans un *triangle* iſoſcele DFE, *fig.* 69. les angles de la baſe y & u ſont égaux ; ſi l'angle d'en-haut eſt ſouſtrait de 180d. & que le reſtant ſoit diviſé par 2, le quotient eſt la quantité de chacun des angles égaux : de même ſi le double d'un des angles de la baſe y eſt ſouſtrait de 180d. le reſtant eſt la quantité de l'angle d'en-haut.

8°. Si en deux *triangles* ABC & abc, *fig.* 73. $AB. = ab.$, $A = a$, & $B = b$, alors $AC. = ac.$ $BC. = bc.$ $C = c$ & le *triangle* $ACB = acb$. d'où il s'enſuit que ſi en deux *triangles* ACB. & acb, $A = a$, $B = b$, & $BC = bc$; alors $C = c$, par conſéquent $AC = ac$, $AB = ab$ & le *triangle* $ACB = acb$.

9°. Si dans un *triangle* DFE les angles de la baſe y & u, *fig.* 69. ſont égaux, le *triangle* eſt iſoſcele ; par conſéquent ſi les trois angles ſont égaux, le *triangle* eſt équilatéral.

10°. Si dans un *triangle* ABC une ligne droite eſt tirée parallelement à la baſe, elle coupe les côtés proportionnellement, & forme un petit *triangle* ſemblable au grand.

11°. Tout *triangle* peut être inſcrit dans un cercle. *Voyez* CERCLE.

12°. Le côté d'un *triangle* équilatéral inſcrit dans un cercle, eſt en puiſſance triple du rayon. *Voyez* RAYON.

13°. Les *triangles* de même baſe & même hauteur, c'eſt-à-dire, qui ſe trouvent entre les mêmes lignes paralleles, ſont égaux. *Voyez* PARALLELE.

14°. Tout *triangle*, comme CFD, (*fig.* 41.) eſt la moitié d'un parallélogramme $ACDB$, de même ou d'égale baſe CD, & de même hauteur, ou entre les mêmes paralleles : ou bien un *triangle* eſt égal à un parallélogramme qui eſt ſur la même baſe, mais qui n'a que la moitié de la hauteur, ou qui n'ayant que la moitié de la baſe, a la même hauteur que le *triangle*. *Voyez* PARALLÉLOGRAMME.

15°. Dans tous les *triangles* tant plans que ſphéri-

Digitized by Google

gues, les côtés sont proportionnels aux sinus des angles opposés.

10°. Dans tous les *triangles* plans, la somme des deux côtés est à leur différence, comme la tangente de la moitié de la somme des angles opposés est à la tangente de la moitié de leur différence.

11°. Si l'on tire sombre une perpendiculaire sur la base d'un *triangle* obliquangle, la différence des quarrés des côtés est égale au double du rectangle sous la base & la distance qu'il y a de la perpendiculaire au milieu de la base.

12°. Les côtés d'un *triangle* sont coupés proportionnellement, par une ligne qu'on tire parallelement à la base.

13°. Un *triangle* entier est à un *triangle* coupé par une ligne droite, comme le rectangle sous les côtés homologues du premier est au sous autres côtés.

20°. Dans un *triangle* rectiligne une ligne de l'angle droit perpendiculairement sur l'hypothenuse, divise le *triangle* en deux autres *triangles* rectilignes, lesquels sont semblables au premier *triangle*, & l'un à l'autre.

21°. En tout *triangle* rectiligne le quarré de l'hypothenuse est égal à la somme des quarrés des deux autres côtés. *Voyez* HYPOTHENUSE.

22°. Si un angle aigu d'un *triangle* est coupé en deux parties égales, la ligne qui le coupe divisera le côté opposé proportionnellement aux côtés qui forment cet angle. *Voyez* BISSECTION.

23°. Si l'angle du sommet de quelque *triangle* est coupé en deux parties égales, la différence des rectangles faits par les côtés & par les segments de la base, est égale au quarré de la ligne qui coupe l'angle en deux.

24°. Si une ligne droite *BE* (*fig. 76.*) coupe en deux un angle *ABC* d'un *triangle*, le quarré de cette ligne *BE*=*AB*×*BC*−*AE*×*EC*. Newton, *arith. univerf.*

Pour diviser un *triangle* dans un certain nombre donné de parties égales, suivant la loi de Platon (*p. 77.*), en autant de parties égales qu'il s'agit de diviser la figure, & les angles *A 1*, *A 2*, &c.

Sur les propriétés des triangles sphériques. Voyez SPHERIQUE.

THEOREME, *en terme de Trigonométrie.* La solution ou analyse des *triangles* est du reflort de la trigonométrie. *Voyez les figures de* TRIGONOMETRIE.

Les différens cas peuvent être réduits aux problèmes suivans.

Solution des triangles plans. 1°. Deux angles *A* & *C* d'un *triangle*, & le côté *AB* interposé donnés conjointement avec le côté *AB*, appuyé à l'un de ces deux angles *C*, pour trouver le côté *BC*, appuié à l'autre angle *A*, on voici la regle: le sinus de l'angle *C* est au côté donné *AB*, qui lui est opposé, comme le sinus de l'autre angle *A* est au côté que l'on cherche.

C'est pourquoi le côté *BC* se trouve sûrement par les logarithmes ou par la regle de trois ou de proportion. Prop. LOGARITHMES.

Car par exemple, *Supposez* $C = 48^d. 33'. A = 57^d. 18'. AB = 7^t$. L'opération le fait de cette manière.

Log. du sinus de *C*	9. 8710142
Log. de *AB*	1. 8633317
Log. du sinus de *A*	9. 9218681
Total du log. de *AB*	11. 7852098
& du sinus de *A*,	9.
Log. de *BC*,	1. 9266816

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes est 83, qui est la quantité du côté que l'on cherchoit.

2°. Deux côtés *AB* & *BC*, ayant été donnés conjointement avec l'angle *C*, opposé à l'un des deux, pour trouver les autres angles *A* & *B*, voici la regle: le côté *AB* est au sinus de l'angle donné *C*, & opposé à ce côté, comme l'autre côté *BC* est au sinus de l'angle opposé que l'on cherche.

Par exemple,

Supposez $AB = 94^t$, $BC = 69^t$, $C = 72^d. 15'$,

Log. de *AB*	1. 9731279
Log. du sinus de *C*,	9. 9780817
Log. de *BC*,	1. 8388491
Somme des logarithm. du sinus de *A*,	11. 8.76668
Log. du sinus de *A*,	9. 9444387

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes est $61^d. 57'$. & comme l'angle donné *C* est $72^d. 15'$. la somme des deux autres $133^d. 32'$. étant soustraite de 180, total des trois, vous aurez $46^d. 28'$. pour l'angle *B* que vous cherchiez.

Du même fupposez que dans un triangle rectiligne (*fig. 28.*) entre l'angle droit *A* & celui qui lui est opposé *BC*=49, & la cathete *AC*=36 pour trouver l'angle *B*, voici comme on opère.

Log. de *BC*,	1. 6901561
Log. de tout le sinus,	10. 0000000
Log. de *AC*,	1. 5563025
Log. du sinus de *B*	9. 8661064

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes est $47^d. 16'$. par conséquent $42^d. 44'$.

1°. Deux côtés *BA* & *AC*, & l'angle *A* compris entre ces côtés étant donnés, pour trouver les deux autres angles.

1. Si le triangle *ABC* est rectangle, prenez un des côtés, qui forment l'angle droit, comme *AB*, pour rayon, pour lors *CA* sera la tangente de l'angle opposé *B*, en ce cas la regle est qu'un côté *AB* est à l'autre *AC*, comme le sinus total est à la tangente de l'angle *B*.

Par exemple,

Supposé $B A = 72^t$ & $A C = 54$

Logarithme de *BA*,	1. 8570543
Log. de *AC*,	1. 7323938
Log. du sinus total,	10.0000000
Log. de la tang. de *B*,	9. 8753867

Le nombre qui répond à cela, dans la table des logarithmes, est $34^d. 11'$. par conséquent l'angle *C* est de $55^d. 59'$.

11. Si l'angle *A* est oblique (*fig. 26.*), il faut faire cette proportion, la somme des côtés donnés *AB* & *AC* est à leur différence, comme la tangente de la moitié de la somme des angles cherchés *C* & *B* est à la tangente de la moitié de leur différence c'est pourquoi en ajoutant la moitié de la différence à la moitié de la somme, ce total donnera le plus grand angle *C*, & en ôtant la moitié de la différence de la moitié de la somme, le reſtant sera le plus petit angle *B*.

Par exemple,

Supposez $A B = 72^t$. $A C = 58^t$. $A = 108^d. 24'$. donc

$A B$	72^t	$A B + A C$ 130^t
$A C$	58	$A B - A C$ 14
Somme	130. diff. 17	$B + C$ 71 36
		$\frac{1}{2}(B + C)$ 35 48
Log. de $A B + A C$		2. 1139433
Log. de $A B - A C$		1. 1249489
Log. de la tang. $\frac{1}{2}(B + C)$		9. 8850094
Somme des log.		12. 0883583
Log. de la tang. $\frac{1}{2}(C - B)$		8. 9946067

Le nombre qui répond à cela est $9^d. 16'$.

$\frac{1}{2}(B + C) = 35^d. 48'$. $\frac{1}{2}(B + C) = 35^d. 48'$.
$\frac{1}{2}(C - B) = 9^d. 16'$. $\frac{1}{2}(C - B) = 9^d. 16'$.

$C = 45^d. 4$ $B = 30^d. 32$

4°. Les 3 côtés AB, CD, & CA, *fig.* 28. étant donnés, pour trouver les angles A, B, & C, du ſommet de l'angle A avec l'étendue du plus petit côté AB, décrivez un cercle : alors CD ſera AC & AB; & CF ſera leur différence. La regle eſt donc que la baſe BC, eſt la ſomme des côtés CD, comme la différence des côtés CF eſt au ſegment de la baſe CG.

Ce ſegment ainſi trouvé étant ſouſtrait de la baſe CB, le reſtant eſt la corde GB. Enſuite du point A abaiſſez la perpendiculaire AE ſur la corde BG, pour lors $BE = EG = \frac{1}{2} GB$.

Ainſi dans un *triangle* rectangle AEB, les côtés AB & BE étant donnés ; ou dans un *triangle* obliquangle ACE, les côtés AC & CE étant donnés : les angles B & A ſont trouvés.

Par exemple,

Suppoſé $AB = 36$, $AC = 45$, $BC = 40$

$AC = 45$	$AC = 45$
$AB = 36$	$AB = 36$
$AC + AB = 81$,	$FC = 9$
Log. de $BC =$	1.6020600
Log. de $AC + AB$	1.9084850
Log. de $FC =$	0.9542425
Somme des log. =	2.8627275

Log. de $CG =$ 1.2606675. le nombre qui y répond dans les tables eſt 18.

$BC = 4000$	$EG = 1089$
$CG = 1822$	$CG = 1822$
$BG = 2178$	$CE = 2911$
$BE = 1089$	

Log. de $AB =$	3.5563025
Log. du ſinus total =	10.0000000
Log. de $EB =$	3.0370279

Log. du ſinus de $EAB =$ 9.4807254, le nombre qui y répond dans les tables eſt 17°. 36′. par conſéquent l'angle ABE eſt de 72°. 14′.

Log. de $AC =$	3.6532125
Log. du ſinus total	10.0000000
Log. de $CE =$	3.4640422

Log. du ſinus total 9.8108297. le nombre qui y répond dans les tables, eſt 40°. 18′. par conſéquent ACE eſt de 49°. 42′. & CAB eſt de 57°. 54′.

Solution des triangles rectangles ſphériques par les regles communes. I. Dans un *triangle* rectangle ſphérique deux parties quelconques etant données, outre l'angle droit, pour trouver le reſte,

1°. il faut conſidérer ſi les parties dont il eſt queſtion ſont conjointes ou disjointes. Si les parties diſjointes ſont oppoſées l'une à l'autre, comme ſi l'hypothenuſe BC & l'angle C, *fig.* 29. ſont donnés ; pour trouver le côté oppoſé AB, voici quelle eſt la regle ; le ſinus total eſt au ſinus de l'hypothénuſe BC, comme le ſinus de l'angle C eſt au ſinus du côté oppoſé AB.

2°. Si les parties disjointes ne ſont point oppoſées l'une à l'autre, comme ſi AB & l'angle adjacent B ſont donnés ; pour avoir l'angle oppoſé C, les côtés du triangle doivent être continués du même côté, juſqu'à ce qu'ils faſſent des quarts de cercle, afin que par ce moyen vous ayez un nouveau *triangle*, dans lequel les parties dont il eſt queſtion ſoient oppoſées mutuellement les unes aux autres ; comme dans le cas préſent le *triangle* EBF, où nous avons le côté BF donné, qui eſt le complément du côté AB, & l'angle B pour EF, complément de l'angle C : voici donc la regles qu'il faut ſuivre. Le ſinus total eſt au ſinus de BF, comme le ſinus de l'angle B eſt au ſinus EF, ou co-ſinus de C.

3°. Si l'hypothénuſe ne ſe trouve point parmi les parties conjointes, comme lorſque les côtés AB & AC ſont donnés, pour avoir un angle oppoſé à l'un des deux ; il faut dire le ſinus de AC eſt au ſinus total, comme la tangente de AB eſt à la tangente de C.

4°. Mais ſi l'hypothénuſe ſe trouve parmi les parties conjointes, comme ſi l'hypothénuſe BC & l'angle C ſont donnés, pour trouver le côté adjacent AC ; les côtés du triangle doivent être continués du même côté, juſqu'à ce qu'ils faſſent des quarts de cercle, afin que l'on ait un nouveau *triangle*, dans lequel l'hypothénuſe ne ſe trouve point parmi les parties dont il eſt queſtion ; par exemple, dans le cas préſent EBF dans lequel ſont donnés le complément EB de l'hypothénuſe BC, le complément de l'angle C, & l'angle F complément du côté AC. Puis donc que dans le *triangle* EFB, l'hypothénuſe n'entre pas dans la queſtion, la regle eſt la même que ci-deſſus : c'eſt-à-dire, que le ſinus de EF ou co-ſinus de C, eſt au ſinus total, comme la tangente de EB, ou co-tangente de BC eſt la tangente de F ou co-tangente de AC.

5°. Quand les côtés d'un *triangle* doivent être continués, il n'importe de quel côté que ce ſoit, pourvu qu'il ne ſoit pas queſtion d'un angle aigu, autrement les côtés doivent être continués par l'autre angle oblique : ſi les deux côtés ſont dans la connexion, ils doivent être continués par l'angle adjacent au côté en queſtion.

C'eſt ainſi qu'on peut toujours former un *triangle*, où l'on trouve par la regle des ſinus ou des tangentes les parties que l'on cherche.

Solution des triangles rectangles ſphériques par une regle univerſelle. Conſidérez, comme ci-deſſus, ſi les parties dont il eſt queſtion ſont conjointes ou disjointes.

Si l'un des deux côtés, qui forment l'angle droit, ou même ſi ces deux côtés entrent dans la queſtion, en leur place, il faut mettre parmi les données leur complément à un quart de cercle : alors, puiſque, ſuivant la regle univerſelle, ſi connue dans cette TRIGONOMÉTRIE, le ſinus total avec le ſinus du complément de la partie moyenne, eſt égal aux ſinus des parties disjointes, & aux co-tangentes des parties conjointes ; ôtez du total de ces choſes données, la troiſieme partie donnée, le reſte ſera quelque ſinus ou tangente, & le côté ou l'angle qui y répond dans la table des logarithmes, eſt le côté ou l'angle que vous cherchez.

Comme la regle univerſelle ou générale eſt d'un grand ſecours dans la Trigonométrie, nous en ferons l'application à différens cas, & nous en apporterons des exemples qui dans les cas des parties conjointes & disjointes répandront auſſi de la lumiere ſur la méthode commune : mais dans les cas des parties contiguës, il faudra avoir recours à d'autres ſolutions.

1°. L'hypothénuſe $BC = 60^d$, & l'angle $C = 23^d. 30'.$ étant donnés ; trouver le côté oppoſé AB, *fig.* 22. puiſque AB eſt la partie moyenne, C & BC ſont parties disjointes, *voyez* PARTIES ; le ſinus total, avec le co-ſinus du complément AB, c'eſt-à-dire, avec le ſinus même de AB, eſt égal aux ſinus de C, & BC.

C'eſt pourquoi ſi du ſinus de C	96006997
& du ſinus de BC.	99375306
Somme	195382303
Vous ôtez le ſinus total.	100000000
Reſte le ſinus de AB.	95382303

Le nombre qui y répond dans la table eſt $20^d. 12'. 6''$.

2°. L'hypothénuſe $BC = 60^d$. & la jambe $A = 20^d. 12'. 6''$. étant données, trouver l'angle oppoſé C.

Il paroît par le problème précédent que de la ſomme du ſinus total, & du ſinus du côté AB, il faut

ôter le ſinus de l'hypothénuſe *B C*, le reſte eſt le ſinus de l'angle *C*, de ſorte qu'il eſt aiſé de transformer le cas précédent en celui-ci.

3°. Le côté *A B* = 20 d. 12′. 6″. & l'angle oppoſé *C* = 23 d. 30′. étant donnés, trouver l'hypothénuſe *B C*.

Il paroît par le premier exemple que de la ſomme du ſinus total, & du ſinus de *A B*, il faut ôter le ſinus de l'angle *C*, le reſte eſt le ſinus de l'hypothénuſe *B C*.

4°. L'hypothénuſe *B C* = 60 d. & un côté *A B* = 20 d. 12′. 16″. étant donnés; trouver l'autre côté.

Puiſque *B C* eſt une partie moyenne, & que *A B* & *A C* ſont des parties diſjointes, le ſinus total avec le co-ſinus de l'hypothénuſe *B*, ſont égaux aux ſinus des complémens, c'eſt-à-dire, aux co-ſinus des côtés *A B* & *A C*.

C'eſt pourquoi du ſinus total. . . .	100000000
& du co-ſinus de *B C*.	96989700
Somme.	196989700
ſouſtrayez le co-ſinus de *A B*. . . .	99724279
Reſte le co-ſinus de *A C*.	97265421

Le nombre qui y répond dans la table, eſt 32 d. 11′. 34″. par conſéquent *A C* eſt de 57 d. 48′. 26″.

5°. Les côtés *A C* = 57 d. 48′. 26″. & *A B* = 20 d. 12′. 6″. étant donnés, trouver l'hypothénuſe *B C*.

Il paroît, par l'exemple précédent, que le ſinus total doit être ôté de la ſomme des co-ſinus des côtés *A B* & *A C*; le reſte eſt le co-ſinus de l'hypothénuſe *B C*. par conſéquent l'exemple ci-deſſus s'applique aiſément à celui-ci.

6°. Le côté *A C* = 57 d. 48′. 26″. & l'angle adjacent *C* = 23 d. 30′. étant donnés, trouver l'angle oppoſé *B*.

Puiſque *B* eſt une partie moyenne, & que *A* & *C* ſont des parties diſjointes, le ſinus total avec le co-ſinus de *B*, eſt égal au ſinus de *C*, & au ſinus du complément, c'eſt-à dire au co-ſinus de *A C*.

C'eſt pourquoi du ſinus de *C* =	96006697
& du co-ſinus *A C*.	97265421
Somme	193272418
Otez le ſinus total.	100000000
Reſte le co-ſinus de *B*.	93272418

Le nombre qui y répond, dans la table, eſt 12 d. 15′. 56″. par conſéquent *B* eſt de 77 d. 44′. 4″.

7°. Le côté *A C* = 57 d. 48′. 26″. & l'angle oppoſé *B* = 77 d. 44′. 4″. étant donnés, trouver l'angle adjacent *C*. Il paroît par l'exemple précédent que le co-ſinus de *A C*, doit être ſouſtrait de la ſomme du ſinus total, & du co-ſinus de *B*, le reſte eſt le ſinus de *C*, de ſorte que l'exemple précédent s'applique aiſément à celui-ci.

8°. Les angles obliques *B* = 77 d. 44′. 4″. & *C* = 23 d. 30′. étant donnés, trouver le côté *A C* adjacent à l'autre angle.

Il paroît par le ſixiéme problème que le ſinus de *C*, doit être ôté de la ſomme du ſinus total, & du co-ſinus de *B*, le reſte eſt le co-ſinus de *A C*. Le cas du ſixieme probleme s'applique aiſément à celui-ci.

9°. Le côté *A C* = 57 d. 48′. 26″. & l'angle adjacent *C* = 23 d. 30′. étant donnés, trouver le côté oppoſé *A B*.

Puiſque *A C* eſt une partie moyenne, & que *C* & *A B* ſont des parties conjointes, le ſinus total, avec le ſinus de *A C*, eſt égal à la co-tangente de *C*, & à la tangente de *A B*.

C'eſt pourquoi du ſinus total. . . .	100000000
& du ſinus de *A C*.	99275039
Somme	199275039
Otez la cotangente de *C*.	103616981
Reſte la tangente de *A B*.	95658058

Le nombre qui y répond dans la table eſt 20 d. 12′. 6″.

10°. Le côté *A B* = 20 d. 12′. 6″. & l'angle oppoſé *C* = 23 d. 30′. étant donnés, trouver le côté adjacent *A C*.

De la ſomme de la co-tangente de *C* & de la tangente de *A B*, ôtez le ſinus total, le reſte eſt le ſinus de *A C*.

11°. Les côtés *A B* = 20 d. 12′. 6″. & *A C* = 57 d. 48′. 26″. étant donnés, trouver l'angle *C*, oppoſé à l'un des deux.

De la ſomme du ſinus total & du ſinus de *A C*, ôtez la tangente de *B A*, le reſte eſt la co-tangente de *C*.

12°. L'hypothénuſe *B C* = 60 d. & l'angle oblique *C* = 23 d. 30′. étant donnés, trouver le côté adjacent *A C*.

Puiſque *C* eſt une partie moyenne, & que *A B* & *A C* ſont des parties conjointes, le ſinus total avec le co-ſinus de *C*, ſera égal à la co-tangente de *A C*.

C'eſt pourquoi du ſinus total. . . .	100000000
& du co-ſinus de *C*.	99623978
Somme	199623978
Otez la co-tangente de *B C*.	97614394
Reſte la tangente de *A C*.	102009584

Le nombre qui y répond dans les tables eſt 57 d. 48′. 26″.

13°. Le côté *A C* = 57 d. 48′. 26″. & l'angle adjacent *C* = 23 d. 30′. étant donnés, trouver l'hypothénuſe *B C*.

De la ſomme du ſinus total & du co-ſinus de *C*, ôtez la tangente de *A C*, le reſte eſt la co-tangente de *B C*.

14°. L'hypothénuſe *B C* = 60 d. & le côté *A C* = 57 d. 48′ 26″ étant donnés; trouver l'angle adjacent *C*.

De la ſomme de la co-tangente de *B C*, & de la tangente de *A C*, ôtez le ſinus total, le reſte eſt le co-ſinus de *C*.

15°. L'hypothénuſe *B C* = 60 d. & un angle *C* = 23 d, 30′ étant donnés, trouver l'autre angle *B*.

Puiſque *B C* eſt la partie moyenne, & que *B* & *c* ſont des parties diſjointes, le ſinus total avec le co-ſinus de *B C* ſera égal aux co-tangentes de *B* & de *C*.

C'eſt pourquoi du ſinus total.	100000000
Et du co-ſinus de *B C*. .	96989700
Somme.	196989700
Otez la co-tangente de *C*. .	103616981
Reſte de la co-tangente de *B*.	93372719

Le nombre qui y répond dans les tables eſt 12 d. 15′ 56″, par conſéquent *B* eſt de 77 d. 44′ 4″.

16°. Les angles obliques *B* = 77 d. 44′ 4″, & *C* = 23 d. 30′ étant donnés, trouver l'hypothénuſe *B C*.

De la ſomme des co-tangentes de *C* & de *B*, ſouſtrayez le ſinus total; le reſte eſt le co-ſinus de *B C*.

Solution des triangles *obliquangles ſphériques*. 1°. Dans un *triangle* obliquangle ſphérique *A B C* (*Pl. Trigonom. fig.* 30.) deux côtés *A B* & *B C* étant donnés conjointement avec un angle *A* oppoſé à l'un des deux; trouver l'autre angle *C*. Voici la regle, le ſinus du côté *B C* eſt au ſinus de l'angle oppoſé *A*, comme le ſinus du côté *B A* eſt au ſinus de l'angle oppoſé *C*.

Suppoſez, par exemple, *B C* = 39 d. 29. ′. *A* = 43 d. 20′. *B A* = 66 d. 45 ′. Pour-lors on trouvera que le ſinus de *B C* eſt . . . 98033572

Le ſinus de *A*.	98364771
Le ſinus de *B A*. . . .	99632168
	197796936
Le ſinus de *C*.	99963367

Digitized by Google

Le nombre qui y répond dans les tables eſt 82d. 34′ 7″.

2°. Deux angles $C = 82^d. 34' 7''$ & $A = 43^d. 20'$ avec le côté $AB = 60^d. 45'$ oppoſé à l'un d'eux C étant donnés, trouver le côté BC oppoſé à l'autre angle A.

Il faut dire: le ſinus de l'angle C eſt au ſinus du côté oppoſé B, comme le ſinus de l'angle A eſt au ſinus du côté oppoſé BC. L'exemple précédent ſuffit pour l'intelligence de celui-ci.

3°. Deux côtés $AB = 66^d. 45$ m. & $BC = 39^d. 29'$ avec un angle oppoſé à l'un des deux $A = 45^d. 20'$ étant donnés; trouver l'angle B compris entre ces côtés; ſuppoſez que l'angle C eſt aigu; puiſque l'autre angle A eſt pareillement aigu, la perpendiculaire BE tombe dans le *triangle*; c'eſt pourquoi dans le *triangle* rectangle ABE, par le moyen de l'angle A, & du côté AB donnés, on trouve l'angle ABE. Puiſque BE ſert comme de partie latérale dans le *triangle* AEB, l'angle EBC eſt une partie moyenne, & le côté BC eſt une partie conjointe.

Ce co-ſinus de l'angle EBC ſe trouvera en ôtant la co-tangente de AB de la ſomme du co-ſinus de l'angle ABE, & de la co-tangente de BC. Ainſi, en joignant enſemble les angles ABE & EBC, ou ſi la perpendiculaire tombe hors du *triangle*, en ôtant l'un de l'autre, vous trouverez l'angle en queſtion.

Par exemple, ſinus total . .	100000000
Co-ſinus de AB. . . .	95963154
Somme	195963154
Co-tangente de A. . . .	100252805
Co-tangente de ABE . .	95710349

Le nombre qui y répond dans les tables eſt 20d. 25′ 35″ par conſéquent AB eſt de 69d. 34′ 25″.

Co-ſinus de ABE . . .	95428300
Co-tangente de BC. . .	100141529
Somme	196269829
Co-tangente de AB. . .	96330085
Co-ſinus de EBC . . .	99938544

Le nombre qui y répond dans les tables eſt 80d. 24′ 26″ par conſéquent ABC eſt de 79d. 9′ 57″.

4°. Deux angles $A = 43^d. 20'$ & $B = 79^d. 9' 59''$ avec le côté adjacent $AB = 66^d. 45'$ étant donnés, trouver le côté B oppoſé à l'un des deux angles.

De l'un des angles donnés B, abaiſſez une perpendiculaire EB ſur le côté inconnu AC; &, dans le *triangle* rectangle ABE, par le moyen de l'angle donné A & de l'hypoténuſe AB, cherchez l'angle ABE; lequel étant ôté de l'angle ABC, il reſte l'angle EBC. Mais ſi la perpendiculaire tomboit au-dehors du *triangle*, en ce cas, il faudroit ſouſtraire l'angle ABC de l'angle ABE; parce que la perpendiculaire BE étant priſe pour une des parties latérales, la partie moyenne dans le *triangle* ABE eſt l'angle B, & la partie conjointe eſt AB; dans le *triangle* EBC, la partie moyenne eſt l'angle B, & la partie conjointe BC; la co-tangente du côté BC ſe trouve en ôtant le co-ſinus de EBA de la ſomme de co-tangente de AB & du co-ſinus de EBC. L'exemple du cas précédent s'applique aiſément à celui-ci.

5°. Deux côtés $AB = 66^d. 45'$ & $BC = 39^d. 29'$ avec l'angle A oppoſé à l'un ou à l'autre $= 43^d. 20'$ étant donnés, trouver le troiſieme côté AC, abaiſſant, comme ci-deſſus, la perpendiculaire BE, dans le *triangle* rectangle ABE, par le moyen de l'angle donné, & de l'hypothénuſe AB, vous trouverez le côté AE; puiſqu'en prenant BE pour une partie latérale dans le *triangle* AEB, AB eſt la partie moyenne, & AE la partie diſjointe, & que dans le *triangle* BEC, BC eſt la partie moyenne, & EC la partie diſjointe; le co-ſinus de EC ſe trouve en ôtant le co-ſinus de AB de la ſomme des co-ſinus de AE & CB, de ſorte qu'en joignant enſemble les ſegmens AE & EC, ou en cas que la perpendiculaire tombe hors le *triangle* en les ôtant l'un de l'autre, on trouvera le côté AC.

6°. Deux côtés $AC = 65^d. 30' 46''$ & $AB = 66^d. 45'$ avec l'angle $A = 43^d. 20'$ compris entre ces côtés, étant donnés, trouver le troiſieme côté BC oppoſé à cet angle.

Abaiſſez la perpendiculaire BE, cherchez dans le *triangle* rectangle le ſegment AE, lequel étant ôté de AC, il vous reſte EC. Si la perpendiculaire tombe au-dehors du *triangle*, il faut ôter AC de AE.

Puiſqu'en prenant la perpendiculaire BE pour une partie latérale dans le *triangle* AEB, AB devient la partie moyenne, & AE la partie diſjointe: & que dans le *triangle* EBC, CB eſt la partie moyenne, & EC la partie diſjointe; le co-ſinus de BC ſe trouve en ôtant le co-ſinus de AE, de la ſomme des co-ſinus de AB & EC.

7°. Deux angles $A = 43^d. 20'$ & $B = 79^d. 9' 59''$ avec le côté $CB = 39^d. 29'$ oppoſé à l'un ou l'autre de ces angles, étant donnés, trouver le côté AB adjacent à l'un & l'autre.

Abbaiſſez la perpendiculaire CD de l'angle inconnu C ſur le côté oppoſé AB, & ſi cette perpendiculaire tombe dans le *triangle*, par le moyen de l'angle donné B, & de l'hypothénuſe BC, cherchez dans le *triangle* rectangle BCD, le ſegment BD. Puiſqu'en prenant la perpendiculaire CD pour une partie latérale dans le *triangle* CDB, DB eſt la partie moyenne, & l'angle B une partie conjointe; & que dans le *triangle* CDA, AD eſt la partie moyenne, & l'angle A une partie conjointe; le ſinus du ſegment AD ſe trouve en ôtant la co-tangente de l'angle B de la ſomme du ſinus de DB & de la co-tangente de l'angle A; de ſorte qu'en joignant enſemble les ſegmens AD & DB, ou, ſi la perpendiculaire tombe hors du *triangle*, en ôtant l'un de l'autre, le réſultat ſera du côté AB que vous cherchiez.

8°. Deux côtés $AB = 66^d. 45'$. & $BC = 39^d. 29'$. avec l'angle compris entre ces côtés $= 79^d. 9'. 59''$. étant donnés, trouver l'angle A oppoſé à l'un ou à l'autre de ces côtés.

En abaiſſant la perpendiculaire CD, vous trouverez le ſegment BD, comme dans le problème précédent: ôtez ce ſegment de AB, reſte AD. Si la perpendiculaire tombe hors le *triangle*, AB doit être joint à DB: & comme en prenant la perpendiculaire CD pour une partie latérale dans le *triangle* CDB, BD eſt la partie moyenne, & l'angle B la partie conjointe; & que dans le *triangle* CDA, AD eſt la partie moyenne, & l'angle A la partie conjointe; la co-tangente de l'angle A ſe trouve en ôtant le ſinus de DB de la ſomme de la co-tangente de l'angle B & du ſinus AD.

9°. Deux angles $A = 43^d. 20'$. & $B = 79^d. 9'. 59''$. avec le côté adjacent $AB = 76^d. 45'$. étant donnés, trouver l'angle C oppoſé à ce côté.

De l'un des angles donnés B abaiſſer la perpendiculaire BE, ſur le côté oppoſé AC: dans le *triangle* rectangle ABE, par le moyen de l'angle A donné, & de l'hypothenuſe AB, vous trouverez l'angle ABE, lequel étant ôté de ABC, reſte l'angle EBC.

Si la perpendiculaire tombe hors le *triangle*, il faut ôter ABC de ABE. Puiſqu'en prenant BE pour une partie latérale dans le *triangle* CEB, l'angle C eſt la partie moyenne, & l'angle CBE, la partie diſ-

Digitized by Google

jointe ; & que dans le *triangle A B E*, l'angle *A* eſt la partie moyenne & l'angle *A B E* la partie diſjointe : le co-ſinus de l'angle *C* ſe trouve en ſouſtrayant le ſinus de l'angle *A B E* de la ſomme du co-ſinus de l'angle *A* & du ſinus de *E B C*.

10°. Deux angles $A = 42^d. 20'.$ & $C = 82^d. 34'.$ avec le côté $BA = 66^d. 45'.$ oppoſé à l'un de ces deux, étant donnés, trouver l'autre angle.

De l'angle cherché *B*, abaiſſez une perpendiculaire *B E* ; & dans le *triangle* rectangle *A E B*, par le moyen de l'angle donné *A*, & de l'hypothenuſe *B A*, vous trouverez l'angle *A B E*, puiſqu'en prenant la perpendiculaire *E B* pour une partie latérale dans le *triangle E C B*, l'angle *C* eſt la partie moyenne, & l'angle *C E B* la partie diſjointe ; & que dans le *triangle A B E*, l'angle *A* eſt la partie moyenne, & l'angle *A B E* la partie diſjointe : le ſinus de l'angle *E B C* ſe trouve en ſouſtrayant le co-ſinus de *A* de la ſomme du co-ſinus de *C* & du ſinus de *A B E*, de-ſorte qu'en joignant enſemble *A B E* & *E B C* ; ou ſi la perpendiculaire hors le *triangle*, en ôtant l'un de l'autre vous aurez pour réſultat l'angle cherché *A B C*.

11°. Les trois côtés étant donnés, trouver un angle oppoſé à l'un de ces côtés.

I. Si un côté *A C*, *fig. 16.* eſt un quart de cercle, & que le côté *A B* ſoit plus petit qu'un quart de cercle, vous trouverez l'angle *A* ; prolongez *A B* juſqu'en *F*, & juſqu'à ce que *A F* ſoit égal à un demi-cercle ; du pole *A* tirez l'arc *C F*, qui coupe l'arc *B F* à angles droits en *F*. Puiſque dans le *triangle* rectangle *C B F*, l'hypothénuſe *B C* eſt donnée, & le côté *F B*, ou ſon complément *A B*, à un demi-cercle, vous trouverez la perpendiculaire *C F*, laquelle étant la meſure de l'angle *C A B*, donne par conſéquent l'angle que vous cherchez.

II. Si l'un des côtés *A C* eſt un quart de cercle, & que l'autre côté *A B* ſoit plus grand qu'un quart de cercle, cherchez l'angle *A* : de *A B* ôtez le quart de cercle *A D* ; & du pole *A* décrivez l'arc *C D*, coupant l'arc *A B* à angles droits en *D*. Comme dans le *triangle* rectangle *C D B*, l'hypothénuſe *B C*, & le côté *D B*, ou l'excès du côté *A B* ſur le quart de cercle ſont donnés, la perpendiculaire *C D* ſera trouvée, comme ci-deſſus, & cette perpendiculaire eſt la meſure de l'angle cherché *A*.

III. Si le *triangle* eſt iſoſcele, que *B C = C F* & l'angle *A C F* celui qu'on cherche ; coupez *A F* en deux parties égales au point *D* ; & par *D* & *C* faites paſſer l'arc de cercle *D C*. Puiſque *D C* eſt perpendiculaire à *A F*, les angles *A* & *F*, *A C D* & *D C F* ſont égaux ; par le moyen de l'hyothénuſe *A C* & du côté *A D* donnés dans le *triangle* rectangle *A C D*, vous trouverez l'angle *A C D*, dont le double eſt l'angle cherché *A C F* ; & par les mêmes parties données on peut trouver l'angle *A* ou l'angle *F*.

IV. Si le *triangle* eſt ſcalène, & que vous cherchiez l'angle *A*, *fig. 30.* de *C*, abaiſſez la perpendiculaire *C D*, & cherchez la demi-différence des ſegmens *A D* & *D B*, en diſant, la tangente de la moitié de la baſe *A B* eſt à la tangente de la moitié de la ſomme des côtés *A C* & *C B*, comme la tangente de leur demi-différence eſt à la tangente de la demi-différence des ſegmens *A D* & *D B* : ajoutez enſuite la demi-différence des ſegmens à la moitié de la baſe pour trouver le grand ſegment, & ôtez cette même demi-différence de la même moitié de la baſe pour trouver le petit ſegment, pour lors ayant trouvé dans le triangle rectangle *C A D*, l'hypothénuſe *A C* & le côté *A D*, vous avez auſſi l'angle cherché *A*. De la même maniere, dans l'autre *triangle C D B*, vous trouverez *B* par les parties données *C B* & *D B*.

12°. Les trois angles *A*, *B* & *C* étant donnés, trouver un des côtés quelconque.

Comme, au-lieu du *triangle* donné on peut en prendre un autre, dont les côtés ſoient égaux aux angles donnés, & les angles égaux aux côtés donnés, ce problème ſe réſout de la même maniere que le précédent. *Chambers* & *Wolf.* (*E*)

TRIANGLE, ſ. m. *en Aſtronomie*, c'eſt un nom commun à deux conſtellations, l'une dans l'hémiſphere ſeptentrional, appellé ſimplement *triangle* ou *triangle céleſte*, & l'autre dans l'hémiſphere méridional, que l'on appelle *triangle auſtral*. *Voyez* CONSTELLATION.

Les étoiles qui compoſent le *triangle* ſeptentrional, ſont au nombre de quatre, ſuivant le catalogue de Ptolomée, autant dans celui de Tycho ; 24 dans le catalogue britannique.

TRIANGLE différentiel d'une courbe, *dans la haute Géométrie*, c'eſt un *triangle* rectiligne rectangle, dont l'hypothénuſe eſt une partie de la courbe, qui ne differe qu'infiniment peu d'une ligne droite. *Voyez* COURBE.

Suppoſons, par exemple, la demi-ordonnée *p m*, *Pl. d'analyſe*, *fig. 18.* & une autre demi-ordonnée *P M*, qui en ſoit infiniment proche ; alors *P p* ſera la différentielle de l'abſciſſe, & abaiſſant une perpendiculaire *M R = P p*, *R m* ſera la différentielle de la demi-ordonnée. Tirez donc une *tangente T M*, & l'arc infiniment petit *M m* ne ſera pas différent d'une ligne droite ; par conſéquent *M m R* eſt un *triangle* rectiligne rectangle, & conſtitue le *triangle* différentiel de cette courbe. *Voyez* TANGENTE & SOUTANGENTE. *Chambers.* (*O*)

TRIANGLE, (*Arithmétique.*) on appelle ainſi un *triangle* formé de la maniere ſuivante.

1 1
1 2 1
1 3 3 1
1 4 6 4 1
1 5 10 10 5
1 6 15 20
1 7 21
1 8 *&c.*
1 9

La premiere colonne verticale renferme l'unité ; la ſeconde la ſuite des nombres naturels 2, 3, 4, 5, *&c.* la troiſieme la ſuite des nombres triangulaires, 1, 3, 6, 10, *&c.* la quatrieme la ſuite des nombres pyramidaux, *&c.* Sur quoi *voyez l'article* FIGURÉ ; *voyez* auſſi TRIANGULAIRE, PYRAMIDAL, *&c.* M. Paſcal a fait un traité de ce *triangle arithmétique*. Les bandes horiſontales ſont les coefficiens des différentes puiſſances du binome. Sur quoi *voyez* BINOME. (*O*)

TRIANGLE, (*Littérat.*) cette figure géométrique a depuis long-temps ſervi de ſigne, de marque, ou de ſymbole à bien des choſes différentes. Plutarque nous apprend que le philoſophe Xénocrates comparoit la divinité à un *triangle* équilatéral, les génies au *triangle* iſoſcele, & les hommes au ſcalene. Les Chrétiens à leur tour employerent le *triangle* pour repréſenter la Trinité ; d'abord ils ſe ſervirent du ſimple *triangle*, mais dans la ſuite ils ajouterent au *triangle* quelques lignes, qui formoient une croix : c'eſt ainſi qu'on trouve des *triangles* diverſement combinés ſur les médailles des papes publiées par Bonanni. Au commencement de la découverte de l'Imprimerie, rien n'étoit plus commun que de graver ces ſortes de figures au frontiſpice des livres ; enſuite elles devinrent de ſimples marques de correcteur d'Imprimerie, ou des ſymboles diſtinctifs dans le commerce. Enfin, elles ont paſſé aux emballeurs, qui marquent ainſi avec leur pinceau, toutes les balles de marchandiſes qui ſont envoyées dans les provinces, ou qui doivent paſſer à l'étranger. (*D. J.*)

TRIANGLE, (*Fortification.*) ouvrage dont les trois angles ſont formés par des baſtions coupés, ou des demi-baſtions. (*D. J.*)

TRIANGLE,

Digitized by Google

TRIANGLE, (*Marine.*) ſorte d'échafaud, qui ſert à travailler ſur les côtés du vaiſſeau. Il eſt compoſé de trois pieces; d'un traverſin; d'une acore, qui pend de travers ſur le traverſin, & qui va s'appuyer ſur le côté du vaiſſeau; & d'un arcboutant, qui eſt attaché par une extrémité au bout du traverſin, & qui, s'élevant par l'autre en-haut du vaiſſeau, eſt cloué à ſon côté.

TRIANGLE, (*Marine.*) c'eſt le nom qu'on donne à trois barres de cabeſtan, qu'on ſuſpend autour des grands mâts, quand on veut le racler.

TRIANGLE, (*Inſtrumens d'ouvriers.*) les Menuiſiers, les Charpentiers, & quelques autres ouvriers, ont des inſtrumens à qui ils donnent le nom de *triangle*, & les ſpécifient néanmoins par quelque terme qui dénote leur uſage. Le triangle onglé ou à onglet, n'eſt qu'une regle de bois de deux lignes d'épais, d'un pié de long, & de trois piés de large, dont l'une des extrémités, qui eſt coupée en angle de quarante-cinq degrés, eſt emboîtée dans un autre morceau de bois plus épais, qu'on nomme la *joue*. Il ſert à tracer des angles réguliers, en appuyant la piece de bois contre la joue de l'inſtrument, & en tirant une ligne le long de la regle. Le *triangle quarré* eſt une vraie équerre, dont une des branches qu'on appelle la *joue*, qui eſt du triple plus épaiſſe que l'autre, a dans le milieu & tout le long de ſon épaiſſeur, une eſpece de languette. Il ſert à tracer les pieces quarrées, en les appuyant ſur la languette le long de la joue, & en tirant les lignes paralleles à l'autre branche. Pour éviter la multiplicité des inſtrumens, le ſieur Hulin en a inventé un qui contient non-ſeulement ces deux *triangles*, mais encore une équerre, & ce qu'on appelle la *piece quarrée*; mais les Anglois ont imaginé un autre inſtrument encore plus ſimple & plus parfait.

TRIANGULAIRE, adj. (*Géom.*) ſe dit en général de tout ce qui a rapport au triangle.

Les compas *triangulaires* ont trois branches; on en fait un grand uſage dans la conſtruction des mappemondes, des globes, *&c.* lorſqu'il s'agit de prendre un triangle tout d'un coup. *Voyez* COMPAS.

Les nombres *triangulaires* ſont une eſpece de nombres polygones; ce ſont les ſommes des progreſſions arithmétiques, dont la différence des termes eſt 1. *Voyez* NOMBRE, POLYGONE, & FIGURÉ.

Ainſi, de la progreſſion arithmétique 1. 2. 3. 4. 5. 6. on forme les nombres *triangulaires* 1. 3. 6. 10. 15. 21. *Chambers.*

TRIANGULAIRE, *en Anatomie*, eſt un nom qu'on donne à deux muſcles à cauſe de leur figure. *Voyez* MUSCLE.

TRIANGULAIRE, de *la poitrine* ou *du ſternum*, eſt un muſcle qui reſſemble quelquefois à trois ou quatre muſcles diſtincts. Il vient de la face interne du ſternum, & ſe termine aux cartilages qui joignent les quatre dernieres vraies côtes au ſternum.

TRIANGULAIRE *de la levre inférieure*, eſt un muſcle attaché à la levre externe du bord inférieur de la machoire inférieure, vers la partie moyenne, entre le menton & le maſſeter; delà, les fibres ſe réuniſſant, viennent s'unir à la commiſſure des levres, avec celles du canin, de façon qu'ils ne paroiſſent former enſemble qu'un même muſcle digaſtrique. *Voyez* DIGASTRIQUE.

Le *triangulaire* des lombes. *Voyez* QUARRÉ.

TRIANGULAIRES OS, (*Anat.*) on doit mettre au nombre des variations utiles qui ſe rencontrent ſouvent dans la ſtructure générale des parties oſſeuſes, les *os triangulaires* qu'on trouve quelquefois dans les ſutures du crâne, & plus fréquemment dans la ſuture lambdoïde que dans aucune autre, parce que, faute de les connoître, quelqu'un pourroit ſe tromper à l'égard de ceux qui ont des pareils os, & prendre une légere plaie pour une fracture conſidérable.

TRIANGULO ILES, (*Géog. mod.*) îles de l'Amérique méridionale, dans la mer du Nord, à l'entrée du détroit d'Euxuma. On met ces îles au nombre des Lucayes, & l'on en compte trois, qui par leur ſituation forment comme un triangle d'où vient leur nom.

TRIANON, ſ. m. (*Archit. mod.*) c'eſt en France un terme générique qui ſignifie tout pavillon iſolé, conſtruit dans un parc, & détaché d'un château. Le céſino des Italiens eſt un bâtiment de cette eſpece, en uſage pour ſervir de retraite, & ſe procurer de la fraîcheur à la campagne; il y en a dans preſque toutes les vignes d'Italie. Le nom de *trianon*, que les François ont donné à ces ſortes de pavillons, vient de celui que Louis XIV. a fait conſtruire dans le parc de Verſailles. C'eſt un petit palais du roi, galant, bien bâti, incruſté de marbre de diverſes couleurs, & décoré de précieux ameublemens.

La face extérieure de cette maiſon eſt d'environ 64 toiſes. La cour offre un périſtyle ſoutenu par des colonnes & des pilaſtres de marbre. Les deux aîles de la maiſon ſont terminées par deux pavillons; & ſur tout l'édifice regne une baluſtrade, le long de laquelle ſont des ſtatues, des corbeilles, des urnes & des caſſolettes. Les jardins en ſont très-agréables; les baſſins y ſont ornés de groupes choiſis. On y trouve entr'autres le groupe de Laocoon, ſculpté par Baptiſte Tuby d'après l'antique. La caſcade mérite auſſi d'être remarquée, outre d'autres embelliſſemens qui y ſont employés avec goût. (*D. J.*)

TRIAS, (*Théol.*) terme dont on ſe ſert quelquefois pour exprimer la ſainte Trinité. *Voyez* TRINITÉ.

TRIAVERDENS *ou* TRIVERDENS, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) brigands qui dans le xij. ſiecle exercerent contre les chrétiens toutes ſortes de cruautés. Le troiſieme concile de Latran décerne les peines eccléſiaſtiques contre ceux qui leur donneront retraite, qui les recevront, les ſecourront, auront la moindre communication avec eux. Il veut qu'ils ſoient anathématiſés comme les Albigeois.

TRIBADE, ſ. f. (*Gram.*) femme qui a de la paſſion pour une autre femme; eſpece de dépravation particuliere auſſi inexplicable que celle qui enflamme un homme pour un autre homme.

TRIBALLES, LES, *Triballi*, (*Géog. anc.*) peuples de la baſſe Mœſie. Strabon, *l. VII. p. 301.* les met ſur le bord du Danube, & dit qu'ils s'étendoient juſques dans l'île de Peucé. Il ajoute qu'Alexandre le grand ne put s'emparer de cette île, faute d'un nombre ſuffiſant de vaiſſeaux, & que Syrmus, roi des *Triballes*, qui s'y étoit retiré, en défendit courageuſement l'entrée. Ptolomée, *liv. III. ch. x.* & Pline, *liv. III. ch. xxvj.* font auſſi mention de ces peuples. Ce dernier dit, *liv. VII. ch. ij.* qu'on racontoit que parmi eux il y avoit des gens qui enſorceloient par leur regard, & qu'ils tuoient ceux ſur qui ils tenoient long-tems les yeux attachés, ſurtout lorſqu'ils étoient en colere. (*D. J.*)

TRIBAR, *ou* TRIBARD, ſ. m. *terme de Jardinier*, on nomme ainſi une machine compoſée de trois bâtons, qu'on met au cou des chiens & des pourceaux, pour les empêcher de paſſer au-travers des haies, & d'entrer dans les jardins; de ces trois bâtons eſt venu le nom de *tribar*; ce mot écrit avec un *t* à la fin *tribart*, eſt dans Cotgrave, qui l'explique par *bâton court.* (*D. J.*)

TRIBESÉES, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la Poméranie, ſur les confins du Mecklenbourg, proche la riviere de Trébel, entre Roſtock & Gripſwalde, avec un château. Elle appartient au roi de Suede. *Long.* 32. 52. *latit.* 54. 12.

TRIBOCCIENS. (*Hist. anc.*) peuples de l'ancienne Gaule, qui habitoient le pays nommé *Alsace* par les modernes. Argentine, ou Strasbourg, étoit leur capitale.

TRIBOCI, (*Géog. anc.*) nom donné en françois les *Triboces*, nation germanique qui s'établit vers le Rhin, dans une partie de l'Alsace.

La manière d'exprimer le nom des *Triboces*, n'est pas uniforme dans les anciens auteurs. Strabon écrit *Tribokoi*, Ptolomée *Tribokes*, Jules-Cesar *Triboci*, Pline *Trebocis*, Tacite *Triboci*, l'orthographe de ce dernier est celle que nous suivons, parce que c'est celle même que la plus ancienne inscription trouvée à Brunt, à trois lieues de Strasbourg, par M. Schœpflin, l'an 1737. En nommant cette *Inscription Caf. Publio Licinio Valeriano Pio Felici. Invicto Augusto ex Tribo*, on voit clairement que les commissaires des *Triboces* érigèrent ce monument en l'honneur de l'empereur Valérien, dont on a quelques médailles frappées de pieux, d'heureux, & d'invincible.

L'étymologie du nom *Triboci*, a embarrassé plusieurs savans modernes, qui n'ont cherché avec plus de curiosité que de succès les hiéroglyphes de cette langue ou publique fans fondement que les Tribochiens & les *Triboces* tirent leur origine commune de Tribochus, fils de Nisus & de Semiramis, & qu'ils tiennent leur nom de ce fondateur. Un écrit encore plus frivole, ne daigne point du tout s'autoriser des écrivains peu clairvoyans, fabuleux dans les matières de leur tems, & à plus forte raison dans celles qui leur étoient entièrement étrangères.

Mais le sentiment le plus reçu dérive ce nom des mots germaniques *dry boden*, *trois terre*, à cause du climat qu'on prétend que cette nation habitoit autrefois, & l'ombre duquel elle avoit contume de tenir ses assemblées de religion & d'état. Cluvier avance cette conjecture après Conrad Celte, Rhenanus, Cluverius, Schilterus, Schœpflin. Cependant, suivis par plusieurs savans plus modernes.

Pour la fertilité on prétend qu'il y a encore aujourd'hui en Alsace un endroit de ce nom; mais ce qu'il y a de certain, c'est que cet endroit n'a point porté, long-tems en excellence, on n'en trouve indices que les anciens habitans en eussent tiré leur nom; il faut même observer que le bien n'a point été du choix de religion des peuples Celtiques, comme le chêne.

Les *Triboces* se trouvoient enveloppés dans la conquête des Gaules faite par les Francs; & depuis ce tems ils n'ont eu d'autre politique fixe que celle de *s'insinuer*, dont nous trouvons la première mention dans Frédégaire, & qui donne la véritable clef à la vûe d'un Rhin marqué *fluve nil*, le siege ou le cours de l'eau.

M. Schœpflin, dans les mémoires de l'académie des inscriptions, com. XV, a tâché de fixer le cours des lieux habités par le Rhin, & de déterminer l'étendue du terrain qu'ils ont occupé entre les Sabiens au midi, les Nemetes au nord, le Rhin à l'orient, & les Vogesus à l'occident; il y fait connoître divers endroits de la Suisse, aujourd'hui alliés, situés dans leur territoire, qui dans l'espace de vingt-six lieues, dans la Rhétie, depuis Mayenfeld jusqu'à Coire, Constance, Bregentz, & presque à Lindau, Isni, Tuggi, Glaris, Schwitz, Schaffhausen, Brugg, Zofingen, Lenzburg, Brembach, Arau, Rheinfelden, Brouns, Soreberg, Bergheim, forment partie de ces places enclavées dans le pays des *Triboces*.

Il ne faut pas croire que les *Triboces* aient fondé aucune des places dont nous venons de parler. Le gout des peuples Germaniques n'étoit pas particulièrement tourné à bâtir, mais avoient pour tout ce qui relevoit le courage, tout ce qui étoit propre tantôt pour la liberté, & parce qu'ils avoient que les mêmes remparts qui les défendoient contre leurs ennemis, asservissoient quelquefois leurs maîtres; d'ailleurs ils le préféroient à changer de lieu; ils évitoient les villes, à ce que dit Ammien, de mimique il n'est été des filets de des prisons; c'eût pourquoi les Allemans, lors de leur irruption dans les Gaules, y en avoient abattu ou ruiné plus de quarante-cinq, lors compte les forts & les petits châteaux. C'est de-là que toute l'ancienne Germanie ne nous fournit que une seule ville du tems de Tacite; les noms même de celles que nous trouvons dans les cartes des Gaules, les auteurs pour la plupart latins, font connoître que toutes avoient pour fondateurs des peuples que les Romains.

D'un autre côté, à peine les *Triboces* eurent-ils chaffé les Médiomatriciens répandus de leur pays, qu'eux-mêmes furent indignés à leur tour par les Romains, & forcés d'aller en demander un autre pendant plus de cinq siecles, regardoient toujours ce pays comme leur ancienne demeure, comme leur héritage, qui ont tant de fois entrepris de pénétrer par-là dans l'intérieur des Gaules, & qui n'en ont pas réuffi par la suite.

C'eût de-là que nous trouvons dans l'ancienne Alsace, le long de la grande route du Rhin, ces fréquentes garnisons de la huitieme Légion entretenue, & vingt-deuxieme légion, & dans le bas empire, ces Médiocriens de Mayence; c'eût de-là que viennent ces forts & ces villes fortifiées, ces camps, ces murs épais bâtis dans les gorges & sur les hauteurs des montagnes des Vôges, dont il reste encore aujourd'hui de grands & magnifiques veftiges dans les comtés de Salm, de Sarwerden, à la Calle, à Niderbronn, à Framont, & ailleurs.

Les *Triboces* avoient des loix que peuples qui fournirent des troupes au célebre Arioviste, lorsqu'il vint dans les Gaules. Ces Barbares auroient pour le peuple germain ne l'établit en Alsace qu'après l'invasion d'Arioviste; ne vit-il pas Ariovisti dans les dernieres années de l'académie des Inscriptions, nov. XVIII. *p.* 236, que les Romains firent aux *Triboces* en Alsace, après avoir vaincu à l'invasion d'Arioviste, qui passa le Rhin au plus tard l'an 71 avant Jesus-Christ.

En effet, Cesar en dit que les susdits nations qui composoient l'armée de ce prince, soffrent paffé la fleuve avec lui, il le remporta sur les Suèves Harudes, & l'on doit aisément la supposer des Marcomans, des Sedusiens, & des Suèves; qu'on ne trouve plus en Germanie; mais à l'égard des *Triboces*, des Vangiones, & des Nemetes, qui en étoient, on ne trouve pas qu'ils la mort, désoient faits dans la Gaule, rien ne prouve qu'ils s'y fussent pas déja établis dans l'Arioviste.

La politique des Romains nous oblige même à prendre le contraire; jamais ils n'auffent permis à ces nations de franchir la barrière du Rhin. L'attention du dangereux pour l'empire, ces forces d'établissement des colonies germaniques dans la Gaule, leur firent le desire où l'on ferait la tems où les *Triboces* ont paffé le Rhin, il faudroit supposer le fait antérieur à l'expulsion d'Arioviste, par le fait même, on retrouve des auteurs, qui ne font aucune mention de ce paffage des *Triboces*, & qui n'en parlent que comme d'une nation germanique établie en-deçà du Rhin par rapport à nous.

Ptolomée regardoit *Brocomagus* comme le chef-lieu de la nation des *Triboci*, & il n'eût pas vraisemblable que ce fût *Argentoratum*, comme le croit M. Schœpflin. *Argentoratum* étoit selon toute apparence, une ancienne ville gauloise des Médiocriomatriques, où les *Triboci* n'auront garde de s'enfermer. Si cette place avoit été la capitale des *Triboci*, il y feroit resté quelques vestiges de nom de ce peuple; mais il n'en reste aucun.

Nous apprenons d'une inscription rapportée par

Gruter, *p. MX. n°. 12.* qu'une partie de la nation des *Tribocs* reſta dans ſon ancienne demeure au-delà du Nekre, & vers Murhart, lieu ſitué ſur le confluent du Murh & du Nekre. Il paroît par le même Gruter, que les Boïens, *Boïi*, s'unirent avec les *Triboces* pour la conſécration d'un temple dédié à une divinité romaine, ſur les bords du Nekre. (*D. J.*)

TRIBOMETRE, ſ. m. (*Phyſiq.*) c'eſt le nom que donne M. Muſſchenbroek à une machine dont il ſe ſert pour meſurer les frottemens : on voit cette machine dans les *Pl. de mech. fig. 39. n°. 3.* & il eſt facile d'en comprendre le jeu & l'uſage en jettant les yeux ſur la figure. Ceux qui deſireront un plus grand détail peuvent avoir recours à *l'eſſai phyſique* de M. Muſſchenbroek, *p. 177. & ſuiv. Voyez* FROTTEMENT. (*O*)

TRIBONIANISME, (*Juriſpr.*) on appelle ainſi certaines interpolations de lois, que l'on prétend avoir été ſuppoſées par Tribonien, chancelier de l'empereur juſtinien, ou qu'on le ſoupçonne d'avoir accommodées aux intérêts de ſes amis. *Voyez* le mercure d'Octobre 1753. *p. 60.* (*A*)

TRIBORD, (*Marine.*) *voyez* STRIBORD.

TRIBORD TOUT, (*Marine.*) commandement au timonnier de pouſſer la barre du gouvernail à droite, tout proche du bord.

TRIBORDAIS, (*Marine.*) c'eſt la partie de l'équipage qui doit ſuivre le quart de ſtribord.

TRIBOULET, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, eſt un morceau de bois aſſez gros, d'environ deux piés de haut, taillé en forme d'entonnoir renverſé, ſur lequel on forme les cercles & les gorges. *Voyez* GORGES, *&c.* voyez *les Pl. & les fig.* Il y en a de buis & de fer, & de toutes groſſeurs.

TRIBRAQUES, TRIBRACHIS, *terme de l'ancienne Proſodie ;* c'étoit le pié d'un vers, & il conſiſtoit en trois ſyllabes breves, comme *mĕlĭŭs, lĕgĕrĕ.*

Ce mot eſt formé du grec *treis* & *brachys*, trois breves. *Voyez* PIÉ.

TRIBU, ſ. f. (*Gram. & Hiſt. anc.*) certaine quantité de peuple diſtribuée ſous différens diſtricts ou diviſions.

TRIBUS DES HÉBREUX, (*Hiſt. ſacrée.*) les Hébreux formerent douze *tribus* ou diſtricts, ſelon le nombre des enfans de Jacob, qui donnerent chacun leur nom à leur *tribu ;* mais ce patriarche ayant encore adopté en mourant les deux fils de Joſeph, Manaſſé & Ephraïm, il ſe trouva treize *tribus*, parce que celle de Joſeph fut partagée en deux après la mort de Jacob. La famille de Joſeph s'étant multipliée prodigieuſement en Egypte, devint ſi ſuſpecte aux rois du pays, qu'elle ſe vit obligée de paſſer dans la terre de Chanaan, ſous la conduite de Joſué, qui la diviſa entre onze *tribus* de cette famille. On en ſait les noms, Ruben, Siméon, Juda, Iſſachar, Zabulon, Dan, Nephtali, Gad, Azer, Benjamin, Manaſſé, & Ephraïm. La *tribu* de Lévi n'eut point de part au partage, parce qu'elle fut conſacrée au ſervice religieux ; on pourvut à ſa ſubſiſtance, en lui aſſignant des demeures dans quelques villes, les prémices, les dixmes, & les oblations du peuple.

Cet état des douze *tribus* demeura fixe juſqu'après la mort de Salomon. Roboam qui lui ſuccéda, fit naître une révolte par ſa dureté. Dix *tribus* ſe ſéparerent de la maiſon de David, reconnurent pour roi Jéroboam, & formerent le royaume d'Iſraël. Il ne reſta au fils de Salomon que Juda & Benjamin, qui conſtituerent l'autre royaume, dans lequel ſe conſerva le culte de Dieu ; mais le royaume d'Iſraël lui ſubſtitua l'idolatrie des veaux d'or.

Dans la ſuite des tems, Tiglath-Piléſec rendit Samarie tributaire ; Salmanazar ruina la capitale, & le royaume d'Iſraël s'éteignit. Enfin arriva la captivité de Juda, ſous Nabuchodonoſor qui prit Jéruſalem, la détruiſit avec le temple, & tranſporta tous les habitans dans les provinces de ſon empire, 588 ans avant Jéſus-Chriſt ; cependant après une captivité de 70 ans, Cyrus renvoya les Juifs dans leur pays, leur permit de rebâtir le temple, & de vivre ſelon leur loi ; alors la Paleſtine ſe repeupla, les villes furent rebâties, les terres cultivées, & les Juifs ne firent plus qu'un ſeul état gouverné par un même chef, un ſeul corps, rendant au vrai Dieu leurs adorations dans ſon temple. Voila l'époque la plus brillante de l'hiſtoire de ce peuple, la ſuite ne regarde pas cet *article.* (*D. J.*)

TRIBUS D'ATHENES, (*Hiſt. d'Athènes*) Athènes dans ſa ſplendeur étoit diviſée en dix *tribus*, qui avoient emprunté leurs noms de dix héros du pays ; elles occupoient chacune une partie d'Athènes, & contenoient en-dehors quelques autres villes, bourgs, & villages. Les noms de ces dix *tribus* reviennent ſouvent dans les harangues de Démoſthène, mais je n'en puis rappeller à ma mémoire que les huit ſuivans ; la *tribu* Acamantide, ainſi nommée d'*Acamas*, fils de Télamon ; l'Antiochide, d'*Antiochus* fils d'Hercule ; la Cécropide, de *Cécrops*, fondateur & premier roi d'Athènes ; l'Egéïde, d'*Egée*, neuvieme roi d'Athènes ; l'Hippothoontide, d'*Hippothoon*, fils de Neptune ; la Léontide, de *Léon*, qui voua ſes filles pour le ſalut de ſa patrie ; & l'Œnéïde, d'*Œneus*, fils de Pandion, cinquieme roi d'Athènes.

Mais il faut obſerver que le nombre des *tribus* ne fut pas le même dans tous les tems, & qu'il varia ſelon les accroiſſemens d'Athènes. Il n'y en avoit eu d'abord que quatre, il y en eut ſix peu après, puis dix, & enfin treize ; car aux dix nommées par Démoſthène, la flaterie des Athéniens en ajouta trois autres dans la ſuite ; ſavoir la *tribu* ptolémaïde, en l'honneur de Ptolomée, fils de Lagus ; l'attalide, en faveur d'Attalus, roi de Pergame ; & l'adrianide, en faveur de l'empereur Adrien. Pour établir ces nouvelles *tribus*, on démembra quelques portions des anciennes. Au reſte les peuples ou bourgades qui compoſoient toutes ces *tribus*, étoient au nombre de cent ſoixante & quatorze. *Voyez* Suidas, Euſtache, & Meurſius, & *notre article* RÉPUBLIQUE D'ATHÈNES. (*D. J.*)

TRIBU ROMAINE, (*Hiſt. rom.*) nom collectif du partage de différens ordres de citoyens romains, diviſés en pluſieurs claſſes & quartiers. Le mot *tribu* eſt un terme de partage & de diviſion, qui avoit deux acceptions chez les Romains, & qui ſe prenoit également pour une certaine partie du peuple, & pour une partie des terres qui lui appartenoient. C'eſt le plus ancien établiſſement dont il ſoit fait mention dans l'hiſtoire romaine, & un de ceux ſur leſquels les auteurs ſont moins d'accord.

L'attention la plus néceſſaire dans ces ſortes de recherches, eſt de bien diſtinguer les tems ; car c'eſt le nœud des plus grandes difficultés. Ainſi il faut bien prendre garde de confondre l'état des *tribus* ſous les rois, ſous les conſuls & ſous les empereurs ; car elles changerent entierement de formes & d'uſages ſous ces trois ſortes de gouvernemens. On peut les conſidérer ſous les rois comme dans leur origine, ſous les conſuls comme dans leur état de perfection, & ſous les empereurs comme dans leur décadence, du-moins par rapport à leur crédit & à la part qu'elles avoient au gouvernement : car tout le monde ſait que les empereurs réunirent en leur perſonne toute l'autorité de la république, & n'en laiſſerent plus que l'ombre au peuple & au ſénat.

L'état où ſe trouverent alors les *tribus* nous eſt aſſez connu, parce que les meilleurs hiſtoriens que nous ayons ſont de ce tems-là : nous ſavons auſſi à-peu-près quelle en étoit la forme ſous les conſuls, parce qu'une partie des mêmes hiſtoriens en ont été

témoins : mais nous n'avons preſque aucune connoiſſance de l'état où elles étoient ſous les rois, parce que perſonne n'en avoit écrit dans le tems, & que les monumens publics & particuliers qui auroient pu en conſerver la mémoire, avoient été ruinés par les incendies.

Les anciens qui ont varié ſur l'époque, ſur le nombre des *tribus*, & même ſur l'étymologie de leur nom, ne ſont pas au fond ſi contraires qu'ils le paroiſſent, les uns n'ayant fait attention qu'à l'origine des *tribus* qui ſubſiſtoient de leur tems, les autres qu'à celle des *tribus* inſtituées par Romulus & ſupprimées par Servius Tullius. Il y a eu deux ſortes de *tribus* inſtituées par Romulus, les unes avant l'enlevement des Sabines, les autres après qu'il eut reçu dans Rome les Sabins & les Toſcans. Les trois nations ne firent alors qu'un même peuple ſous le nom de *Quirites*, mais elles ne laiſſerent pas de faire trois differentes *tribus* ; les Romains ſous Romulus, d'où leur vint le nom de *Ramnes* ; les Sabins ſous Tatius, dont ils porterent le nom ; & les Toſcans appellés *Luceres* ſous ces deux princes.

Pour ſe mettre au fait de leur ſituation, il faut conſidérer Rome dans le tems de ſa premiere enceinte, & dans le tems que cette enceinte eut été aggrandie après l'union des Romains, des Sabins, & des Toſcans. Dans le premier état, Rome ne comprenoit que le mont Palatin dont chaque *tribu* occupoit le tiers ; dans le ſecond, elle renfermoit la roche tarpéienne ; & la vallée qui ſéparoit ces deux monticules fut le partage des Toſcans, & l'on y joignit le mont Aventin & le Janicule : la montagne qu'on nomma depuis le capitole, fut celui des Sabins, qui s'étendirent auſſi dans la ſuite ſur le mont Cœlius.

Voilà quelle étoit la ſituation des anciennes *tribus*, & quelle en fut l'étendue, tant qu'elles ſubſiſterent ; car il ne leur arriva de ce côté-là aucun changement juſqu'au regne de Servius Tullius, c'eſt-à-dire juſqu'à leur entiere ſuppreſſion. Il eſt vrai que Tarquinius Priſcus entreprit d'en augmenter le nombre, & qu'il ſe propoſoit même de donner ſon nom à celles qu'il vouloit établir ; mais la fermeté avec laquelle l'augure Nævius s'oppoſa à ſon deſſein, & l'uſage qu'il fit alors du pouvoir de ſon art, ou de la ſuperſtition des Romains, en empêcherent l'exécution. Les auteurs remarquent qu'une action ſi hardie & ſi extraordinaire lui fit élever une ſtatue dans l'endroit même où la choſe ſe paſſa. Et Tite-Live ajoute que le prétendu miracle qu'il fit en cette occaſion, donna tant de crédit aux auſpices en général & aux augures en particulier, que les Romains n'oſerent plus rien entreprendre depuis ſans leur aveu.

Tarquin ne laiſſa pas néanmoins de rendre la cavalerie des *tribus* plus nombreuſe ; & l'on ne ſauroit nier que de ce côté-là il ne leur ſoit arrivé divers changemens : car à meſure que la ville ſe peuploit, comme ſes nouveaux habitans étoient diſtribués dans les *tribus*, il falloit néceſſairement qu'elles devinſſent de jour en jour plus nombreuſes, & par conſéquent que leurs forces augmentaſſent à-proportion. Auſſi voyons-nous que dans les commencemens chaque *tribu* n'étoit compoſée que de mille hommes d'infanterie, d'où vint le nom de *miles*, & d'une centaine de chevaux que les Latins nommoient *centuria equitum*. Encore faut-il remarquer qu'il n'y avoit point alors de citoyen qui fût exemt de porter les armes. Mais lorſque les Romains eurent fait leur paix avec les Sabins, & qu'ils les eurent reçus dans leur ville avec les Toſcans qui étoient venus à leur ſecours ; comme ces trois nations ne firent plus qu'un peuple, & que les Romains ne firent plus qu'une *tribu*, les forces de chaque *tribu* durent être au-moins de trois mille hommes d'infanterie & de trois cens chevaux, c'eſt-à-dire trois fois plus conſidérables qu'auparavant.

Enfin quand le peuple romain fut devenu beaucoup plus nombreux, & qu'on eut ajouté à la ville les trois nouvelles montagnes dont on a parlé, ſavoir le mont Cœlius pour les Albains, que Tullus Hoſtilius fit tranſférer à Rome après la deſtruction d'Albe, & le mont Aventin avec le Janicule pour les Latins qui vinrent s'y établir, lorſqu'Ancus Martius ſe fut rendu maître de leur pays, les *tribus* ſe trouvant alors conſidérablement augmentées & en état de former une puiſſante armée, ſe contenterent néanmoins de doubler leur infanterie, qui étoit, comme nous venons de voir, de 9000 hommes. Ce fut alors que Tarquinius Priſcus entreprit de doubler auſſi leur cavalerie, & qu'il la fit monter à 1800 chevaux, pour répondre aux dix huit mille hommes dont leur infanterie étoit compoſée.

Ce ſont-là tous les changemens qui arriverent aux *tribus* du côté des armes, & il ne reſte plus qu'à les conſidérer du côté du gouvernement.

Quoique les trois nations dont elles étoient compoſées ne formaſſent qu'un peuple, elles ne laiſſerent pas de vivre chacune ſous les lois de leur prince naturel, juſqu'à la mort de T. Tatius ; car nous voyons que ce roi ne perdit rien de ſon pouvoir, quand il vint s'établir à Rome, & qu'il y régna conjointement, & même en aſſez bonne intelligence avec Romulus tant qu'il vécut. Mais après ſa mort les Sabins ne firent point de difficulté d'obéir à Romulus, & ſuivirent en cela l'exemple des Toſcans qui l'avoient déjà reconnu pour leur ſouverain. Il eſt vrai que lorſqu'il fut queſtion de lui choiſir un ſucceſſeur, les Sabins prétendirent que c'étoit à leur tour à régner, & ſurent ſi bien ſoutenir leurs droits contre les Romains, qui ne vouloient point de prince étranger, qu'après un an d'interregne on fut enfin obligé de prendre un roi de leur nation. Mais comme il n'arriva par-là aucun changement au gouvernement, les *tribus* demeurerent toujours dans l'état où Romulus les avoit miſes, & conſerverent leur ancienne forme tant qu'elles ſubſiſterent.

La premiere choſe que fit Romulus, lorſqu'il les eut réunies ſous ſa loi, fut de leur donner à chacune un chef de leur nation, capable de commander leurs troupes & d'être ſes lieutenans dans la guerre. Ces chefs que les auteurs nomment indifféremment *tribuni & præfecti tribuum*, étoient auſſi chargés du gouvernement civil des *tribus* ; & c'étoit ſur eux que Romulus s'en repoſoit pendant la paix. Mais comme ils étoient obligés de le ſuivre lorſqu'il ſe mettoit en campagne, & que la ville ſeroit demeurée par-là ſans commandant, il avoit ſoin d'y laiſſer en ſa place un gouverneur qui avoit tout pouvoir en ſon abſence, & dont les fonctions duroient juſqu'à ſon retour. Ce magiſtrat ſe nommoit *præfectus urbis*, nom que l'on donna depuis à celui que l'on créoit tous les ans pour tenir la place des conſuls pendant les féries latines : mais comme les fonctions du premier étoient beaucoup plus longues, les féries latines n'étant que de deux ou trois jours, ſon pouvoir étoit auſſi beaucoup plus étendu ; car c'étoit pour lors une eſpece de viceroi qui décidoit de tout au nom du prince, & qui avoit ſeul le droit d'aſſembler le peuple & le ſénat en ſon abſence.

Quoique l'état fût alors monarchique, le pouvoir des rois n'étoit pas ſi arbitraire, que le peuple n'eût beaucoup de part au gouvernement. Ses aſſemblées ſe nommoient en général *comices*, & ſe tenoient dans la grande place ou au champ de Mars. Elles furent partagées en différentes claſſes, les curies, les centuries, & les nouvelles *tribus*.

Il faut bien prendre garde au reſte de confondre les premieres aſſemblées du peuple ſous les rois & du tems des anciennes *tribus*, avec ces comices des

Digitized by Google

centuries, & encore plus avec ceux des nouvelles *tribus*; car ces derniers n'eurent lieu que ſous les conſuls, & plus de ſoixante ans après ceux des centuries, & ceux-ci ne commencerent même à être en uſage, que depuis que Servius Tullius eut établi le cens, c'eſt-à-dire plus de deux cens ans après la fondation de Rome.

Les curies étoient en poſſeſſion des auſpices, dont le ſceau étoit néceſſaire dans toutes les affaires publiques; & malgré les différentes révolutions arrivées dans la forme de leurs comices, elles ſe ſoutinrent juſqu'à la fin de la république. Il y avoit deux ſortes de curies à Rome du tems des anciennes *tribus*: les unes où ſe traitoient les affaires civiles, & où le ſénat avoit coutume de s'aſſembler, & les autres où ſe faiſoient des ſacrifices publics & où ſe régloient toutes les affaires de la religion. Ces dernieres étoient au nombre de trente, chaque *tribu* en ayant dix qui formoient dans ſon enceinte particuliere autant de quartiers & d'eſpeces de paroiſſes, car ces curies étoient des lieux deſtinés aux cérémonies de la religion, où les habitans de chaque quartier étoient obligés d'aſſiſter les jours ſolemnels, & qui étant conſacrés à différentes divinités, avoient chacune leurs fêtes particulieres, outre celles qui étoient communes à tout le peuple.

D'ailleurs, il y avoit dans ces quartiers d'autres temples communs à tous les Romains, où chacun pouvoit à ſa dévotion aller faire des vœux & des ſacrifices, mais ſans être pour cela diſpenſé d'aſſiſter à ceux de ſa curie, & ſur-tout aux repas ſolemnels que Romulus y avoit inſtitués pour entretenir la paix & l'union, & qu'on appelloit *chariſtia*, ainſi que ceux qui ſe faiſoient pour le même ſujet dans toutes les familles.

Enfin, ces temples communs étoient deſſervis par différens colleges de prêtres, tels que pourroient être aujourd'hui les chapitres de nos égliſes collégiales, & chaque curie au contraire, par un ſeul miniſtre qui avoit l'inſpection ſur tous ceux de ſon quartier, & qui ne relevoit que du grand *curion*, qui faiſoit alors toutes les fonctions de ſouverain pontife: ces curions étoient originairement les arbitres de la religion, & même depuis qu'ils furent ſubordonnés aux pontifes, le peuple continua de les regarder comme les premiers de tous les prêtres après les augures, dont le ſacerdoce étoit encore plus ancien, & qui furent d'abord créés au nombre de trois, afin que chaque *tribu* eût le ſien. Voilà quel étoit l'état de la religion du tems des anciennes *tribus*, & quels en furent les principaux miniſtres tant qu'elles ſubſiſterent.

Le peuple étoit en droit de ſe choiſir tous ceux qui devoient avoir ſur lui quelque autorité dans les armes, dans le gouvernement civil & dans la religion. Servius Tullius fut le premier qui s'empara du trône ſans ſon conſentement, & qui changea la forme du gouvernement, pour faire paſſer toute l'autorité aux riches & aux patriciens, à qui il étoit redevable de ſon élévation. Il ſe garda bien néanmoins de toucher à la religion, ſe contentant de changer l'ordre civil & militaire. Il diviſa la ville en quatre parties principales, & prit de-là occaſion de ſupprimer les trois anciennes *tribus*, que Romulus avoit inſtituées, & en établit quatre nouvelles, auxquelles il donna le nom de ces quatre principaux quartiers, & qu'on appella depuis les *tribus* de la ville pour les diſtinguer de celles qu'il établit de même à la campagne.

Servius ayant ainſi changé la face de la ville, & confondu les trois principales nations, dont les anciennes *tribus* étoient compoſées, fit un dénombrement des citoyens & de leurs facultés. Il diviſa tout le peuple en ſix claſſes ſubordonnées les unes aux autres, ſuivant leur fortune. Il les ſubdiviſa enſuite en cent quatre-vingt-treize centuries, par le moyen deſquelles il fit paſſer toute l'autorité aux riches, ſans paroître leur donner plus de pouvoir qu'aux autres.

Cet établiſſement des claſſes & des centuries, en introduiſant un nouvel ordre dans les aſſemblées du peuple, en introduiſit un nouveau dans la répartition des impôts; les Romains commencerent à en ſupporter le poids à proportion de leurs facultés, & de la part qu'ils avoient au gouvernement. Chacun étoit obligé de ſervir à ſes dépens pendant un nombre déterminé de campagnes fixé, à dix pour les chevaliers, & à vingt pour les plébéiens; la claſſe de ceux qui n'en avoient pas le moyen fut exempte de ſervice, juſqu'à ce qu'on eut aſſigné une paye aux troupes; les centuries gardoient en campagne le même rang & les mêmes marques de diſtinction qu'elles avoient dans la ville, & ſe rendoient en ordre militaire dans le champ de Mars pour y tenir leurs comices.

Ces comices ne commencerent néanmoins à avoir lieu, qu'après l'établiſſement des nouvelles *tribus*, tant de la ville, que de la campagne: mais comme ces *tribus* n'eurent aucune part au gouvernement ſous les rois, qu'on fut même dans la ſuite obligé d'en augmenter le nombre à pluſieurs repriſes, & qu'enfin les comices de leur nom ne commencerent à être en uſage que ſous la république; nous allons voir comment elles parvinrent à leur perfection ſous les conſuls.

Pour ſe former une idée plus exacte des diverſes *tribus*, il eſt bon de conſidérer l'état où ſe trouverent les Romains à meſure qu'ils les établirent, afin d'en examiner en même-tems la ſituation, & de pouvoir même juger de leur étendue par la date de leur établiſſement. Pour cela, il faut bien diſtinguer les tems, & conſidérer les progrès des Romains en Italie ſous trois points de vûe différens; ſur la fin de l'état monarchique, lorſque Servius Tullius établit les premieres de ces *tribus*; vers le milieu de la république, lorſque les conſuls en augmenterent le nombre juſqu'à trente-cinq; & un peu avant les empereurs, lorſqu'on ſupprima les *tribus* ſurnuméraires qu'on avoit été obligé de créer pour les différens peuples d'Italie.

Au premier état leurs frontieres ne s'étendoient pas au-delà de ſix milles, & c'eſt dans cette petite étendue qu'étoient renfermées les *tribus* que Servius Tullius établit, entre leſquelles celles de la ville tenoient le premier rang, non-ſeulement parce qu'elles avoient été établies les premieres; mais encore parce qu'elles furent d'abord les plus honorables, quoiqu'elles ſoient depuis tombées dans le mépris.

Ces *tribus* étoient au nombre de quatre, & tiroient leur dénomination des quatre principaux quartiers de Rome. Varron, ſans avoir égard à l'ancienneté des quartiers dont elles portoient le nom, nomme la *ſuburane* la premiere; l'*eſquiline* la ſeconde; la *collins* la troiſieme; & la *palatine* la derniere: mais leur ordre eſt différemment rapporté par les hiſtoriens.

A l'égard des *tribus* que Servius Tullius établit à la campagne & qu'on nommoit *ruſtiques*, on ne ſait pas au juſte quel en fut d'abord le nombre, car les auteurs ſont partagés ſur ce ſujet. Comme il eſt certain que des trente-une *tribus* ruſtiques dont le peuple romain étoit compoſé du tems de Denys d'Halycarnaſſe, il n'y en a que dix-ſept dont on puiſſe rapporter l'établiſſement à Servius Tullius, on peut ſuppoſer que ce prince diviſa d'abord le territoire de Rome en dix-ſept parties, dont il fit autant de *tribus*, & que l'on appella dans la ſuite les *tribus ruſtiques*, pour les diſtinguer de celles de la ville. Toutes ces *tribus* porterent d'abord le nom des lieux où elles étoient

ſituées ; mais la plûpart ayant pris depuis le nom des familles romaines, il n'y en a que cinq qui aient conſervé leurs anciens noms, & dont on puiſſe par conſéquent marquer au juſte la ſituation : voici leurs noms.

La *romulie*, ainſi nommée, ſelon Varron, parce qu'elle étoit ſous les murs de Rome, ou parce qu'elle étoit compoſée des premieres terres que Romulus conquit dans la Toſcane le long du Tibre & du côté de la mer.

La *veientine*, qui étoit auſſi dans la Toſcane, mais plus à l'occident, & qui s'étendoit du côté de Veïes; car cette ville ſi fameuſe depuis le long ſiege qu'elle ſoutint contre les Romains, n'étoit pas encore en leur pouvoir.

La *lémonienne* qui étoit diamétralement oppoſée à celle-ci, c'eſt-à-dire du côté de l'orient, & qui tiroit ſon nom d'un bourg qui étoit proche de la porte Capene, & ſur le grand chemin qui alloit au Latium.

La *pupinienne*, ainſi nommée du champ pupinien qui étoit auſſi dans le Latium, mais plus au nord & du côté de Tuſculum.

Enfin la *Cruſtumine* qui étoit entierement au nord, & qui tiroit ſon nom d'une ville des Sabins, qui étoit au-delà de l'Anio, à quatre ou cinq milles de Rome.

Des douze autres qui ne ſont plus connues aujourd'hui que par le nom des familles *Claudia*, *Æmilia*, *Cornelia*, *Fabia*, *Menenia*, *Pollia*, *Voltinia*, *Galeria*, *Horatia*, *Sergia*, *Veturia* & *Papiria*, il n'y a que la premiere & la derniere dont on ſache la ſituation ; encore n'eſt-ce que par deux paſſages, l'un de Tite-Live, qui nous apprend en général que lorſqu'Atta Clauſus, qu'on appella depuis *Appius Claudius*, vint ſe réfugier à Rome avec ſa famille & ſes cliens, on lui donna des terres au-delà du Tévéron dans une des anciennes *tribus* à laquelle il donna ſon nom, & dans laquelle entrerent depuis tous ceux qui vinrent de ſon pays; l'autre paſſage eſt de Feſtus, par lequel il paroit que la *tribu* papirienne étoit du côté de Tuſculum, & tellement jointe à la pupinienne, qu'elles en vinrent quelquefois aux mains pour leurs limites.

Pour les dix autres *tribus*, tout ce qu'on en ſait, c'eſt qu'elles étoient dans le champ romain, *in agro romano* ; mais on ne ſait d'aucune en particulier, ſi elle étoit du côté du Latium dans la Toſcane ou chez les Sabins. Il y a cependant bien de l'apparence qu'il y en avoit cinq dans la Toſcane outre la romulie & la veïentine, & cinq de l'autre côté du Tibre ; c'eſt-à-dire, dans le Latium & chez les Sabins, outre la papirienne, la claudienne, la lémonienne, la pupinienne & la cruſtumine ; par conſéquent que de ces dix-ſept premieres *tribus* ruſtiques, il y en avoit dix du côté du Tibre & ſept de l'autre ; car Varron nous apprend que Servius Tullius diviſa le champ romain en dix-ſept cantons, dont il fit autant de *tribus* ; & tous les auteurs conviennent que la partie de la Toſcane qui étoit la plus proche de Rome, s'appelloit *Septempagium*. On pourroit même conjecturer que toutes ces *tribus* étoient ſituées entre les grands chemins qui conduiſoient aux principales villes des peuples voiſins de maniere que chacun de ces chemins conduiſoit à deux *tribus*, & que chaque *tribu* communiquoit à deux de ces chemins.

Il faut remarquer que ces dix-ſept *tribus* ruſtiques devinrent dans la ſuite les moins conſidérables de toutes les ruſtiques, par l'impoſſibilité où elles étoient de s'étendre, & par le grand nombre de nouveaux citoyens & d'étrangers dont on les ſurchargeoit. Les Romains avoient coutume d'envoyer des colonies dans les principales villes des pays conquis & d'en transférer à Rome les anciens habitans. Leur politique les empêcha de rien précipiter ; d'abord ils ne refuſoient l'alliance d'aucun peuple, & à l'égard de ceux qui leur déclaroient la guerre ou qui favoriſoient ſecrettement leurs ennemis, ils ſe contentoient de leur retrancher quelque partie de leurs terres, permettoient au reſte de ſe gouverner ſuivant ſes lois, lui accordoient même dans la ſuite tous les droits des citoyens romains, s'il étoit fidele ; mais ils le traitoient après cela à toute rigueur, s'il lui arrivoit de ſe révolter. On comptoit alors dans l'Italie dix-huit ſortes de villes différentes ; celles des alliés des Romains, celles des confédérés, qui ne jouiſſoient que conditionnellement de leurs privileges, les colonies compoſées de ſeuls romains & les colonies latines, les municipes dont les habitans perdoient leurs droits de citoyens romains, & les autres qui n'en étoient point privés, & les préfectures.

Ce ne fut qu'inſenſiblement, & à meſure que les Romains étendirent leurs conquêtes, que furent établies les tribus *ſtellatine*, *ſabatine*, *tromentine*, & celle que quelques-uns ont nommée *arnienſis* ou *narnienſis*.

La *ſtellatine* étoit ainſi nommée non de la ville de *Stellate* qui étoit dans la Campanie, mais d'une autre ville de même nom qui étoit dans la Toſcane entre Capene, Falerie & Veïes, c'eſt-à-dire, à cinq ou ſix milles de Rome.

La *ſabatine* étoit auſſi dans la Toſcane, mais d'un côté de la mer, proche le lac appellé aujourd'hui *Brachiano*, & que les Latins nommoient *Sabatinus*, de la ville de Sabate qui étoit ſur ſes bords.

La *tromentine* tiroit ſon nom du champ tromentin dont on ne ſait pas au juſte la ſituation, mais qui étoit auſſi dans la Toſcane, & ſelon toutes les apparences entre les deux *tribus* dont nous venons de parler.

Enfin celle qui étoit nommée *arnienſis* dans quelques auteurs, comme nous l'avons dit, étoit la derniere & la plus éloignée de toutes les ruſtiques.

Ces quatre *tribus* furent établies enſemble l'an 337 de Rome, & neuf ans après la priſe de Veïes ; quand Camille eut défait les Volſques, on en établit deux nouvelles dans la partie du Latium qu'ils occupoient, & le ſénat voyant toute l'Italie prête à ſe ſoulever, conſentit enfin en 397 de former du champ Pomptin deux *tribus*, la *pomptine* & la *publilienne*, auxquelles on ajouta ſucceſſivement la *mœcienne*, la *ſcaptienne*, l'*uſentine* & la *falerine*.

La *pomptine* étoit ainſi nommée, ſelon Feſtus, du champ Pomptin qui tiroit lui-même ſon nom, ainſi que les marais dont il eſt environné, de la ville de Pométie, que les Latins appelloient *Sueſſa Pometia*, *Pometia*, & *Pontia*.

La *publilienne* étoit auſſi chez les Volſques, mais on n'en ſait pas au juſte la ſituation.

La *mœcienne* étoit ſituée chez les Latins, & tiroit ſon nom d'un château qui étoit entre Lanuvium, Ardée & Pométie, & auprès duquel les Volſques avoient été défaits par Camille.

L'autre étoit chez les Herniques, & portoit le nom d'une ville qui étoit ſituée entre Tivoli, Préneſte & Tuſculum, à quinze milles de Rome.

L'*uſentine* étoit ainſi nommée du fleuve *Uſens* qui paſſoit à Terracine à l'extrémité du Latium.

La *falérine* étoit dans la Campanie, & tiroit ſon nom du territoire de Falerne ſi renommé chez les anciens par ſes excellens vins.

C'eſt en ſuivant le même ordre des tems, & après que la révolte des Toſcans eut contraint les Romains occupés dans le Latium à tourner leur armes victorieuſes contre la Toſcane, qu'ils formerent de leurs nouvelles conquêtes la *tarentine* & celle qui eſt nommée *arnienſis*.

La *tarentine* étoit ſituée dans la Toſcane, mais on n'en ſait au juſte ni la ſituation ni l'étymologie.

L'*arnienſis* tiroit ſon nom de l'Arne juſqu'où les Romains avoient pour lors étendu leurs conquêtes.

Ce fut au reſte l'an 453, que ces deux *tribus* furent établies.

Digitized b

Enfin c'eſt chez les Sabins qu'étoient ſituées les deux dernieres *tribus* que les conſuls inſtituerent, ſavoir la *véline* & la *quirine*, dont l'une tiroit ſon nom du lac Velin, qui eſt a cinquante milles de Rome, & l'autre de la ville de Cures, d'où les Romains tiroient auſſi leur nom de *Quirites*, & ces *tribus* ne furent même établies que longtems apres que les Romains ſe furent rendus maîtres du pays où elles étoient ſituées.

Ces *tribus* au reſte furent les deux dernieres des quatorze que les conſuls inſtituerent, & qui jointes aux quatre *tribus* de la ville & aux dix-ſept ruſtiques que Servius Tullius avoit établies, acheverent le nombre de trente-cinq dont le peuple romain fut toujours depuis compoſé.

Voilà en quel tems & à quel occaſion chacune de ces *tribus* fut établie, & même quelle en étoit la ſituation. Ainſi il ne nous reſte plus qu'à parler de leur étendue, ce qui eſt difficile à conſtater; car il n'en eſt pas de ces dernieres *tribus*, comme de celles que Servius avoit formées.

En effet malgré les changemens qui arriverent aux *tribus* de la ville à meſure qu'on l'aggrandit, comme elles la partagerent toujours à-peu-près également, il eſt aſſez facile de s'imaginer quelle en fut l'étendue ſelon les tems. Pour les dix-ſept *tribus* ruſtiques de Servius Tullius, comme elles étoient toutes renfermées dans le champ romain qui ne s'étendoit pas à plus de dix ou douze milles, il s'enſuit que ces *tribus* ne pouvoient guere avoir que cinq ou ſix milles, c'eſt-à-dire, environ deux lieues d'étendue chacune. Mais à l'égard des quatorze qui furent depuis établies par les conſuls, comme elles étoient d'abord fort éloignées les unes des autres, & ſituées non-ſeulement en différentes provinces, mais encore ſéparées entr'elles par un grand nombre de colonies, de municipes & de préfectures qui n'étoient point de leur dépendance, il eſt impoſſible de ſavoir au juſte quelle en fut d'abord l'étendue; tout ce qu'on en peut dire, c'eſt qu'elles étoient ſéparées en général par le Tibre, le Nar & l'Anio, & terminées par le Vulturne à l'orient, au midi par la mer, par l'Arne à l'occident, & au ſeptentrion par l'Apennin; car elles ne paſſerent jamais ces limites.

Ainſi lorſqu'on voulut dans la ſuite leur donner plus d'étendue, on ne put les augmenter que du territoire des colonies & des municipes qui n'y étoient point compriſes, & elles ne parvinrent même à remplir toute l'étendue du pays qui étoit entr'elles, que lorſqu'on eut accordé le droit de bourgeoiſie à tous les peuples des provinces où elles étoient ſituées, ce qui n'arriva qu'au commencement de la guerre marſique, c'eſt-à-dire, dans les derniers tems de la république, encore ces peuples ne furent-ils pas d'abord reçus immédiatement dans ces trente-cinq *tribus*; car les Romains craignant qu'ils ne ſe rendiſſent les maîtres dans les comices, en créerent exprès pour eux dix nouvelles, auxquelles ils ne donnerent point le droit de prérogative, & dont on ne prenoit par conſéquent les ſuffrages, que lorſque les autres étoient partagées. Mais comme ces peuples ſe virent par-là privés de la part qu'ils eſpéroient avoir au gouvernement, ils en firent éclater leur reſſentiment, & ſurent ſi bien ſe prévaloir du beſoin que les Romains avoient alors de leur ſecours, qu'on fut peu de tems après obligé de ſupprimer ces nouvelles *tribus*, & de s'en diſtribuer tous les citoyens dans les anciennes, où ils donnerent toujours depuis leurs ſuffrages.

Appian nous apprend que ce fut dans le conſulat de L. Julius Céſar & de P. Rutilius Lupus, que ces nouvelles *tribus* furent inſtituées, c'eſt-à-dire, l'an 660, & que ce fut l'an 665, ſous le quatrieme conſulat de L. Cinna, & pendant la cenſure de L. Marcus Philippus & de Marcus Perpenna, qu'elles furent ſupprimées.

Il y a bien de l'apparence au reſte que les noms des dix ou douze *tribus* qu'on appelle ordinairement les *ſurnuméraires*, & dont il nous reſte pluſieurs inſcriptions antiques, ſavoir *Oericulana*, *Sapinia*, *Clavia*, *Papia*, *Cluentia*, *Camilla*, *Dumia*, *Minucia*, *Julia*, *Flavia*, & *Ulpia*, étoient les noms mêmes de ces dix nouvelles *tribus* ou de quelques-unes des anciennes qui changerent de dénomination dans les premiers tems de la république, ſi l'on en excepte les trois dernieres, *Julia*, *Flavia* & *Ulpia*, qui ne commencerent à être en uſage que ſous les empereurs, & qui furent données par honneur aux *tribus* d'Auguſte, de Veſpaſien & de Trajan.

Pour les autres, ce qui fait croire que ce pourroient être les noms des dix nouvelles *tribus* dont nous avons parlé, c'eſt qu'il y en a qui ſont des noms de familles qui n'étoient point encore romaines lorſque les autres *tribus* furent établies, comme la *papienne* & la *cluentienne*, qui tiroient leur origine de deux chefs de la guerre marſique, dont Appien parle au premier livre de la guerre civile, ſavoir *Papius Mutilus* & *L. Cluentius*, auxquels on accorda pour lors le droit de bourgeoiſie, & qui parvinrent depuis à tous les honneurs de la république. D'autres ſont des noms de lieux qui ne conviennent ni aux dernieres *tribus* établies par les conſuls dont nous ſavons la ſituation, ni aux premieres établies par Servius Tullius, qui étoient toutes renfermées dans le champ romain, comme l'*oericulane*, la *ſapinienne* & la *cluentienne*, qui étoient ſituées dans l'Ombrie, ſur le Nac, & chez les Samnites.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que comme les *tribus* de la ville étoient en général moins honorables que les ruſtiques à cauſe des affranchis dont elles étoient remplies; les premieres ruſtiques établies par Servius Tullius l'étoient auſſi beaucoup moins que les conſulaires, non-ſeulement parce qu'elles avoient beaucoup moins d'étendue, mais encore parce que c'étoit dans ces *tribus* qu'étoient diſtribués tous les nouveaux citoyens & les différens peuples auxquels on accordoit le droit de ſuffrage, ainſi qu'on peut le faire voir en expoſant la forme politique de ces *tribus*, leurs différens uſages ſelon les tems & les mutations qui leur arriverent depuis leur inſtitution juſqu'à leur décadence.

Mais auparavant il eſt bon de rappeller l'état des anciennes, afin d'en examiner de ſuite les changemens, & montrer que tout ce que les nouvelles entreprirent ſous les conſuls, ne tendoit qu'à recouvrer l'autorité que les anciennes avoient eue ſous les cinq premiers rois, & à ſe tirer de la ſujettion où Servius Tullius les avoit aſſervies, en établiſſant les comices des centuries.

Les anciennes *tribus* ſous les rois étoient diſtinguées en général par leur ſituation & par les différentes nations dont elles étoient compoſées; mais elles ne laiſſoient pas d'avoir les mêmes uſages, & leur forme politique étoit préciſément la même. Toutes les curies avoient également part aux honneurs civils & militaires. Servius Tullius ſupprima les anciennes *tribus*, & leur en ſubſtitua de nouvelles qu'il dépouilla de toute autorité; elles ne ſervirent juſqu'au jugement de Coriolan, qu'à partager le territoire de Rome, & à marquer le lieu de la ville & de la campagne où chaque citoyen demeuroit.

La condition du peuple romain ne devint pas meilleure par l'établiſſement des conſuls, dont l'autorité ne fut pas ſuffiſamment modérée par l'appel au peuple, ni par le pouvoir de les élire accordé aux centuries. L'abolition des dettes fut le premier coup d'éclat que le peuple frappa contre les patriciens. Il obtint enſuite ſes tribuns par ſa retraite ſur le mont Sacré. Les tribuns n'eurent d'abord d'autre fonction

que celle de défendre le peuple contre l'oppreſſion des grands; mais ils ſe ſervirent du droit d'aſſembler le peuple ſans la permiſſion du ſénat, pour établir les comices des *tribus*, pour faire accorder aux mêmes *tribus* le droit d'élire les magiſtrats du ſecond ordre, pour arrêter les délibérations du ſénat, pour renverſer la forme du gouvernement, pour faire parvenir le peuple au conſulat, pour s'emparer du ſacerdoce, & pour opprimer les patriciens.

Comme les *tribus* ne commencerent à avoir part au gouvernement que depuis l'établiſſement de leurs comices; & que c'eſt même du pouvoir qu'elles avoient dans ces aſſemblées, qu'elles tirerent depuis tout leur crédit, il eſt certain que c'eſt à ces comices qu'il en faut rapporter le principal uſage; mais comme il en eſt fait quelquefois mention dans les comices des centuries, tant pour l'élection des magiſtrats qu'au ſujet de la guerre, on ne ſauroit douter qu'elles ne fuſſent auſſi de quelque uſage dans cette autre ſorte d'aſſemblée, & il ne s'agit plus que de ſavoir de quel uſage elles y pouvoient être, & quand elles commencerent d'y avoir part.

A l'égard de la premiere queſtion, elle ne ſouffre point de difficulté; & quoiqu'un paſſage de Lœlius Félix cité par Aulu-Gelle, nous marque expreſſément que les comices des centuries ne pouvoient ſe tenir dans la ville, à cauſe que la forme en étoit militaire: il eſt certain néanmoins qu'on paſſoit quelquefois ſur la regle en faveur de la commodité; & qu'alors, pour ſauver les apparences, le peuple s'aſſembloit d'abord par *tribus*, & ſe partageoit enſuite par claſſes & par centuries pour donner ſes ſuffrages.

A l'égard du tems où les *tribus* commencerent à être en uſage dans les comices des centuries; c'eſt ce qu'il n'eſt pas aiſé de déterminer, car on n'en trouve rien dans les anciens; & les modernes qui en ont parlé, ſont d'avis entierement contraires. Les uns prétendent que ce ne fut que depuis que le nombre des trente-cinq *tribus* fut rempli; les autres au contraire ſoutiennent que cet uſage eut lieu dès l'établiſſement des centuries, & que leurs comices ne ſe tinrent jamais autrement; mais leur conjecture n'eſt pas mieux fondée: car Denys-d'Halicarnaſſe qui nous en a laiſſé un détail fort exact & fort circonſtancié, ne dit pas un mot des *tribus*, & il n'en eſt pas fait une ſeule fois mention dans tous les comices dont Tite-Live parle avant le jugement de Coriolan.

Ainſi quoiqu'on ne puiſſe pas marquer préciſément en quel tems les *tribus* commencerent à avoir part aux comices des centuries, nous croyons néanmoins pouvoir aſſurer que ce ne fut que depuis l'établiſſement de leurs comices, & nous ne doutons pas même que ce ne ſoit des *tribus* que le droit de prérogatives paſſa aux centuries, car il eſt certain qu'originairement il n'étoit point en uſage dans leurs comices.

Il y a bien de l'apparence au reſte, que ce fut en faveur du peuple, pour rétablir en quelque maniere l'égalité des ſuffrages dans les comices des centuries, & ſur-tout afin de pouvoir les tenir dans la ville ſans violer les lois, que cet uſage s'établit, & qu'on leur donna cette nouvelle forme.

Il ſeroit inutile de citer tous les paſſages qui ont rapport à ce ſujet; nous en choiſirons ſeulement deux ou trois qui puiſſent nous en apprendre des particularités différentes.

Le premier fait mention en général de toutes les *tribus* dans une occaſion où il étoit queſtion de décider de la guerre, & qui étoit par conſéquent du reſſort des centuries. *Tit. Liv. lib. VI. cap. xxj. Tunc ut bellum juberent latum ad populum eſt, & ne quicquam diſſuadentibus tribunis plebis omnes* tribus *bellum juſſerunt.*

Dans le ſecond, il s'agit de l'élection des tribuns militaires qui étoit encore du reſſort des centuries; & cependant il y eſt parlé non-ſeulement de la *tribu* prérogative, c'eſt-à-dire, de celle qui donnoit ſa voix la premiere, mais encore de toutes les autres qui étoient enſuite appellées dans leur ordre naturel, & qui ſe nommoient à cauſe de cela *jure vocatæ*: *Tit. Liv. lib. V. cap. xviij. Haud invitis patribus, P. Licinium Calvum prærogativa tribunum militum .... creant.... omneſque deinceps ex collegio ejuſdem anni refici apparebat..... qui priuſquam renuntiarentur jure vocatis* tribubus, *permiſſu interregis, P. Licinius Calvus ita verba fecit.*

Enfin, le dernier paſſage regarde l'élection des conſuls, & nous donnera lieu de faire encore quelques remarques ſur ce ſujet: *Tit. Liv. lib. XXVI. cap. xxij. Fulvius Romam comitiorum cauſâ arceſſitus, cùm comitia conſulibus rogandus haberet prærogativa Veturia juniorum declaravit T. Manlium Torquatum & T. Otacilium. Manlius qui præſens erat, gratulandi cauſâ cùm turba coiret nec dubius eſſet conſenſus populi, magnâ circumfuſus turbâ ad tribunal conſulis venit, petiitque ut pauca ſua verba audiret, centuriamque quæ tuliſſet ſuffragium revocari juberet..... Tum centuria & auctoritate motâ viri & admirantium circa fremitu, petit à conſule ut veturiam ſeniorum citaret, velle ſeſe cum majoribus-natu colloqui, & ex auctoritate eorum conſules dicere. Citatis veturiæ ſenioribus, datum ſecretò in ovili cum his colloquendi tempus..... ita de tribus conſultatione data, ſenioribus dimiſſis, juniores ſuffragium ineunt, M. Claudium Marcellum..... & M. Valer. . abſentem coſſ. dixerunt auctoritatem, prærogativæ omnes centuriæ ſecutæ ſunt.*

On voit par ce paſſage; premierement, que le ſuffrage de la prérogative ne demeuroit point ſecret, & qu'on avoit coutume de le publier avant que de prendre celui des autres *tribus*. Secondement, que ſon ſuffrage étoit d'un ſi grand poids, qu'il ne manquoit preſque jamais d'être ſuivi, & qu'on en recevoit ſur le champ les complimens, comme ſi l'élection eut déja été faite; c'eſt ce qui a donné lieu à Ciceron de dire, que le préſage en étoit infaillible: *Tanta eſt illis comitiis religio, ut adhuc ſemper omen valuerit prærogativum*, & que celui qui l'avoit eu le premier, n'avoit jamais manqué d'être élu: *Prærogativa tantum habet auctoritatis, ut nemo unquam prior eam tulerit, quin renuntiatus ſit.* Enfin ce paſſage nous apprend encore que celui qui tenoit ces comices, pouvoit reprendre le ſuffrage des *tribus*, & leur permettre même de conſulter enſemble pour faire un nouveau choix. Mais en voilà aſſez ſur les comices des centuries, paſſons à la milice.

Quoique les levées ſe fuſſent faites d'abord par les centuries, ainſi que Servius Tullius l'avoit établi, il eſt ſûr qu'elles ſe firent auſſi dans la ſuite par les *tribus*: & la preuve s'en tire du lieu même où elles ſe faiſoient; car c'étoit ordinairement dans la grande place: mais le choix des ſoldats ne s'y faiſoit pas toujours de la même maniere; c'étoit quelquefois uniquement le ſort qui en décidoit, & ſurtout lorſque le peuple refuſoit de prendre les armes.

Quelquefois au contraire, c'étoit en partie par le ſort, & en partie par le choix des tribuns qu'ils ſe levoient; par le ſort pour l'ordre des *tribus*; & par le choix des tribuns pour les ſoldats qu'on en tiroit. Enfin Tite-Live nous apprend que lorſqu'on n'avoit pas beſoin d'un ſi grand nombre de ſoldats, ce n'étoit pas de tout le peuple qu'ils ſe levoient, mais ſeulement d'une partie des *tribus* que l'on tiroit au ſort.

A l'égard du cens, c'étoit une des occaſions où les *tribus* étoient le plus d'uſage, & cependant le principal ſujet pour lequel les claſſes & les centuries avoient été inſtituées. Auſſi ne ceſſoient-elles pas entierement d'y avoir part, & elles y ſervoient du-moins à diſtinguer l'âge & la fortune des citoyens d'une

Digitized by Google

d'une même *tribu* jusqu'en l'année 571 que les censeurs en changerent entierement l'ordre, & commencerent à faire la description des *tribus* selon l'état & la condition des particuliers.

Pour le tems où l'on commença de faire le cens par *tribus*, comme les anciens ne nous en ont rien appris, c'est ce qu'on ne sauroit déterminer au juste: il y a bien de l'apparence cependant, que ce ne fut que depuis l'établissement des censeurs; c'est-à-dire, depuis l'an 310, car il n'en est fait aucune mention auparavant, & l'on en trouve depuis une infinité d'exemples.

Quand les nouveaux citoyens étoient reçus dans les *tribus*, les censeurs ne les distribuoient pas indifféremment dans toutes, mais seulement dans celles de la ville, & dans quelques-unes des rustiques. Ce fut sans doute ce qui rendit les autres *tribus* plus honorables; & ce qui fit même qu'entre celles où ils étoient reçus, il y en avoit de plus ou moins méprisées selon les citoyens dont elles étoient remplies; car il faut remarquer qu'il y avoit de trois sortes de nouveaux citoyens, les étrangers qui venoient s'établir à Rome ou qu'on y transferoit des pays conquis, les différens peuples d'Italie auxquels on accordoit le droit de suffrage, & les affranchis qui avoient le bien nécessaire pour être compris dans le cens.

A l'égard des peuples que l'on transféroit des pays conquis, comme les Romains ne manquoient pas d'y envoyer aussi-tôt des colonies, ils avoient coutume de distribuer ces nouveaux citoyens dans les *tribus* les plus proches de la ville, tant pour tenir la place des anciens citoyens qu'ils en avoient tirés, qu'afin de les avoir sous leurs yeux, & d'être par-là plus sûrs de leur fidélité.

C'étoit aussi dans ces premieres *tribus* établies par Servius Tullius qu'étoient reçus les différens peuples d'Italie, auxquels on accordoit le droit de suffrage; car l'usage n'étoit pas de les distribuer dans les *tribus* qui étoient sur leurs terres, comme on pourroit se l'imaginer, mais dans celles du champ romain qui portoient des noms de famille, comme on le peut voir par une infinité d'exemples, & entr'autres par celui des Sabins, des Marses, des Péllyniens, & par celui des peuples de Fondi, de Formies & d'Arpinum, desquels Cicéron & Tite-Live font mention.

Pour les affranchis, ce fut presque toujours dans les *tribus* de la ville qu'ils furent distribués; mais ils ne laisserent pas d'être quelquefois reçus dans les rustiques, & l'usage changea même plusieurs fois sur ce sujet. Il est bon d'en connoître les variations suivant l'ordre des tems.

Pour cela il faut premierement remarquer qu'ils demeurerent dans les *tribus* de la ville jusqu'en l'année 441, qu'Appius Claudius les reçut dans les rustiques. Tite-Live nous apprend même que cette action fut agréable à tous les citoyens, & que Fabius en reçut le surnom de *Maximus*, que toutes ses victoires n'avoient encore pu lui acquérir.

On ne voit point à quelle occasion, ni par quel moyen ils en étoient sortis peu de tems après; mais il falloit bien qu'ils s'en fussent tirés du consentement ou par la négligence des censeurs. Ils en sortirent plusieurs fois en divers tems, & furent obligés d'y rentrer; mais cela n'empêche pas que ce ne fût ordinairement dans les *tribus* de la ville qu'ils étoient distribués, & ces *tribus* leur étoient tellement affectées, que c'étoit une espece d'affront que d'y être transféré.

C'étoit même la différence qu'il y avoit non-seulement entre les *tribus* de la ville & celles de la campagne, mais encore entre les premieres rustiques établies par Servius Tullius, & celles que les consuls avoient établi depuis, qui donna lieu à l'usage de mettre entre les différens noms qu'on portoit celui de sa *tribu*.

La raison, au reste, pour laquelle les Romains mettoient le nom de leurs *tribus* immédiatement après leurs noms de famille & avant leurs surnoms, c'est que ces sortes de noms se rapportoient à leurs familles, & non pas à leur personne; & cela est si vrai, que lorsqu'ils passoient d'une famille dans une autre qui n'étoit pas de la même *tribu*, ils avoient coutume d'ajouter au nom de leur premiere *tribu* le nom de celle où ils entroient par adoption, comme on le peut voir par une infinité d'exemples.

Il reste à parler de l'usage des *tribus* par rapport à la religion; car quoiqu'elles n'eussent aucune part aux auspices, c'étoit d'elles cependant que dépendoit le choix des pontifes & des augures, & il y avoit même des cérémonies où leur présence étoit absolument nécessaire. Immédiatement après la dédicace du temple de Junon Monéta, c'est-à-dire l'an 411, sous le troisieme consulat de C. Martius Rutilus, un esprit de trouble & de terreur s'étant répandu dans toute la ville sur le rapport de quelques prodiges, & la superstition n'ayant point trouvé d'autre ressource que de créer un dictateur pour établir des fêtes & des prieres publiques, il se fit à Rome pendant plusieurs jours des processions solemnelles, non-seulement de toutes les *tribus*, mais encore de tous les peuples circonvoisins.

A l'égard de l'élection des pontifes, il faut remarquer premierement que jusqu'en l'année 850 il n'y avoit que le grand-pontife qui fut élu par les *tribus*, & que tous les autres prêtres étoient cooptés par les colléges: secondement que ce fut Cn. Domitius, le trisayeul de Néron, qui leur ôta ce droit, & l'attribua au peuple pour se venger de ce qu'ils n'avoient pas voulu le recevoir à la place de son pere: & troisiemement, que l'assemblée où se faisoit l'élection des pontifes & des augures n'étoit composée que de dix-sept *tribus*, c'est-à-dire de la moindre partie du peuple, parce qu'il ne lui étoit pas permis en général de disposer du sacerdoce, comme on le peut voir par le passage de Cicéron contre Rullus.

Encore faut-il observer premierement que le peuple ne les pouvoit choisir qu'entre ceux qui lui étoient présentés par les colleges; secondement, que chaque prétendant ne pouvoit avoir plus de deux nominateurs, afin que les colleges fussent obligés de présenter plusieurs sujets, entre lesquels le peuple pût choisir; troisiemement, que les nominateurs devoient répondre par serment de la dignité du sujet qu'ils présentoient; & quatriemement enfin, que tous les compétiteurs devoient être approuvés par les augures avant la présentation, afin que le choix du peuple ne pût être éludé.

Mais quoique l'assemblée où se faisoient ces élections ne fût composée que de dix-sept *tribus*, & portât même en particulier le nom de *comitia calata*; comme ces dix-sept *tribus* néanmoins se tiroient au sort, & qu'il falloit pour cela que toutes les autres se fussent auparavant assemblées, il est certain que c'étoit une dépendance de leurs comices, & même une des quatre principales raisons pour lesquelles ils s'assembloient, car ces comices se tenoient encore pour trois autres sujets.

Premierement, pour l'élection des magistrats du second ordre, *minores magistratus*, les comices des *tribus* se tenoient en second lieu pour l'établissement des lois tribuniciennes, c'est-à-dire des plébiscites, qui n'obligerent d'abord que les plébéiens, & auxquels les patriciens ne commencerent d'être tenus que l'an 462 par la loi Hortensia, quoiqu'on eût entrepris de les y soumettre dès l'an 304 par la loi Horatia, & que cette loi eût été renouvellée l'an 417 par le dictateur Publilius. Enfin les *tribus* s'assem-

bloient encore pour les jugemens qui avoient donné lieu à l'établiſſement de leurs comices & qui procédoient, ou des ajournemens que les *tribus* décernoient contre les particuliers, ou de la liberté que les particuliers avoient d'appeller au peuple de tous les magiſtrats ordinaires : le peuple jouiſſoit de ce droit dès le tems des rois, & il lui fut depuis ſous les conſuls confirmé par trois différentes fois, & toujours par la même famille, c'eſt-à-dire par les trois lois Valeria ; la premiere, de l'an 246 ; la ſeconde, de l'an 304 ; & la derniere, de l'an 422.

Il faut néanmoins remarquer qu'il n'y avoit que les centuries qui euſſent droit de juger à mort, & que les *tribus* ne pouvoient condamner au plus qu'à l'exil ; mais cela n'empêchoit pas que leurs comices ne fuſſent redoutables au ſénat ; premierement, parce qu'ils ſe tenoient ſans ſon autorité ; ſecondement, parce que les patriciens n'y avoient point de part ; & troiſiemement, parce qu'ils n'étoient point ſujets aux auſpices ; car c'étoit-là d'où ils tiroient tout leur pouvoir, & ce qui ſervoit en même tems à les diſtinguer des autres.

Ces comices, au reſte, continuerent de ſe tenir toujours régulierement depuis leur inſtitution, ſi on en excepte les deux années que le gouvernement fut entre les mains des décemvirs ; & quoique Sylla eût entrepris dans les derniers tems d'en diminuer l'autorité, en ôtant aux tribuns du peuple le pouvoir de publier des lois, pour les punir d'avoir favoriſé le parti de Marius ; comme cette ſuſpenſion de la puiſſance tribunicienne n'empêcha pas les *tribus* de s'aſſembler à l'ordinaire, & ne dura même que juſqu'au conſulat de Pompée, les comices des *tribus* conſerverent toute leur liberté juſqu'au tems des empereurs ; mais Céſar ne fut pas plutôt dictateur qu'il s'empara d'une partie de leurs droits, afin de pouvoir diſpoſer des charges, & d'être plus en état de changer la forme du gouvernement. L'hiſtoire nous apprend à la vérité qu'Auguſte les rétablit dans tous leurs droits dès qu'il fut parvenu à l'empire, mais il eſt certain qu'ils ne s'en ſervirent plus que pour prévenir ſes ordres ou pour les exécuter, & qu'enfin Tibere les ſupprima entierement, & en attribua toute l'autorité au ſénat, c'eſt-à-dire à lui-même.

Depuis ce tems, les *tribus* n'eurent plus de part au gouvernement, & le deſſein qu'eut Caligula de rétablir leurs comices n'eut point d'exécution ; mais elles ne laiſſerent pas néanmoins de ſubſiſter juſqu'aux derniers tems de l'empire, & nous voyons même que leur territoire fut encore augmenté ſous Trajan de quelques terres publiques par une ſuſcription qu'elles firent élever en ſon honneur, & qu'on nous a conſervée comme un monument de leur reconnoiſſance envers ce prince.

Telle eſt l'idée générale qu'on peut ſe former ſur l'origine des *tribus* romaines, l'ordre de leurs établiſſemens, leur ſituation, leur étendue, leur forme politique, & leurs différens uſages ſelon les tems ; M. Boindin, dont j'ai tiré ce détail, a épuiſé la matiere par trois belles & grandes diſſertations inſérées dans le recueil de l'académie des Belles-Lettres. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRIBULE, ſ. m. *tribulus*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond ; le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit en forme de croix ou turbiné, & compoſé le plus ſouvent de pluſieurs parties faites en forme de chauſſe-trape, & réunies en maniere de tête qui contiennent des ſemences ordinairement oblongues, & placées dans de petites loges comme dans une niche. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort en établit quatre eſpeces, & nomme la premiere *tribulus terreſtris, ciceris folio, fructu aculeato*, *I. R. H.* 265. Sa racine eſt ſimple, blanche, fibreuſe. Elle pouſſe pluſieurs petites tiges, couchées par terre, rondes, noueuſes, velues, rougeâtres, diviſées en pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont ailées ou rangées par paires le long d'une côte, ſemblables à celles du pois chiche, velues. Ses fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles portées ſur des pédicules aſſez longs, compoſées chacune de cinq pétales ou feuilles jaunes, diſpoſées en roſe, avec dix petites étamines dans le milieu. A ces fleurs ſuccedent des fruits durs, armés d'épines longues & aiguës ; ce fruit eſt compoſé de quatre ou cinq cellules, dans leſquelles ſe trouvent renfermées des ſemences oblongues.

Cette plante croît abondamment dans les pays chauds, en Eſpagne, en Provence & en Languedoc aux environs de Montpellier ; elle ſort de terre ſur la fin de Mai, fleurit en Juillet, & graine en Août ; elle eſt fort incommode aux jardiniers, parce que ſes fruits qui tombent dès qu'ils ſont mûrs, leur bleſſent rudement les piés nuds par leurs piquans aiguillons ; cependant ſa graine eſt d'uſage : elle paſſe pour être aſtringente & bienfaiſante dans la diarrhée. (*D. J.*)

TRIBULE AQUATIQUE, (*Botan.*) *tribulus aquaticus*, C. B. J. B. Parkinſon, Tournef. *&c.* C'eſt la ſeule eſpece du genre de plante que Tournefort a caractériſé ſous le nom de *tribuloïdes*, & Ray ſous celui de *potamogiton*.

Cette plante aquatique pouſſe des tiges longues, grêles, ſucculentes, garnies par eſpace de beaucoup de fibres, qui lui ſervent de racines pour s'attacher ; ces tiges groſſiſſent vers la ſuperficie de l'eau ; elles jettent des feuilles larges preſque ſemblables à celle du peuplier, mais plus courtes, & ayant en quelque maniere la forme rhomboïde, relevées de pluſieurs nervures crenelées en leur circonférence, attachées à des queues longues & groſſes. Ses fleurs ſont petites, blanches, ſoutenues par un pédicule arrondi, ſolide, couvert d'un petit duvet ; il leur ſuccede des fruits ſemblables à des petites châtaignes, mais armés chacun de quatre groſſes pointes ou épines dures, de couleur griſe, revêtu d'une membrane qui ſe ſépare ; enſuite ce fruit devient noir, preſque comme du jais, liſſe, poli ; on appelle ce fruit vulgairement *châtaigne-d'eau* : ſa ſubſtance eſt une ſorte d'amande formée en cœur, dure, blanche, couverte d'une peau très-fine, & bonne à manger. On en peut faire de la farine qui reſſemble à celle de feves, & en paîtrir du pain. Cette plante croît dans les ruiſſeaux, ſur le bord des lacs & des rivieres en Italie & en Allemagne. (*D. J.*)

TRIBUN, (*Hiſt. rom.*) *tribunus* ; mot général qui ſignifioit *chef*, & le mot qu'on ajoutoit à celui-ci, déſignoit la choſe commiſe à la garde, aux ſoins, à l'inſpection ou à l'adminiſtration de ce chef. Ainſi le *tribun* du peuple étoit le chef, le défenſeur du peuple. *Tribun* militaire, étoit un magiſtrat qui commandoit les armées. *Tribuns* des légions étoient des officiers qui commandoient tour-à-tour pendant deux mois à toute la légion. *Tribun* des céleres étoit le commandant de ce corps de cavalerie.

Le nom de *tribun* ſe donnoit encore à d'autres ſortes d'officiers. Les *tribuns* de la marine, par exemple, *tribuni marinorum*, étoient des intendans des côtes & de la navigation des rivieres. Les *tribuns* du tréſor public, *tribuni ærarii*, étoient des tréſoriers établis pour payer les milices ; comme ſont aujourd'hui nos tréſoriers des guerres. Les *tribuns* des fabriques, *tribuni fabricarum*, préſidoient à la fabrique des armes. Les *tribuns* des notaires, *tribuni notariorum*, étoient les premiers ſecrétaires des empereurs. Les *tribuns* des plaiſirs, *tribuni voluptatum*, dans le code Théodoſien, *l. XIII. de ſcenic.* avoient ſoin des jeux, des ſpectacles & autres divertiſſemens ſemblables du

Digitized by Google

peuple. Enfin *tribun* déſignoit chez les Romains, le chef d'une tribu. (*D. J.*)

TRIBUN DU PEUPLE, (*Hiſt. & gouvern. rom.*) magiſtrat romain, pris du peuple pour le garantir de l'oppreſſion des grands, de la barbarie des uſuriers, & pour défendre ſes droits & ſa liberté contre les entrepriſes des conſuls & du ſénat. En deux mots, *les tribuns du peuple* étoient cenſés ſes chefs & ſes protecteurs. Entrons dans les détails hiſtoriques qui concernent cette magiſtrature.

Le peuple ne pouvant cultiver ſes terres à cauſe des querelles fréquentes que la république avoit à ſoutenir, il ſe trouva bientôt accablé de dettes, & ſe vit conduire impitoyablement en eſclavage par ſes créanciers, quand il ne pouvoit pas payer. Il s'adreſſa ſouvent au ſénat pour trouver quelque ſoulagement, mais il ne put rien obtenir. Laſſé des vaines promeſſes dont on l'amuſoit depuis long-tems, il ſe retira un jour ſur le mont Sacré, l'an de Rome 259, à l'inſtigation de Sicinius, homme de courage & de réſolution; enſuite il ne voulut point rentrer dans la ville qu'on ne lui eût remis toutes ſes dettes, & promis de délivrer ceux qui étoient eſclaves pour ce ſujet. Il fallut outre cela, lui permettre de créer des magiſtrats pour ſoutenir ſes intérêts. On les nomma *tribuns*, parce que les premiers furent pris d'entre les *tribuns* militaires. Ainſi on en créa deux dans les comices par curies; & depuis la publication de la loi Publicola, l'an 283, on en nomma cinq dans les comices par tribus. Enfin l'an 297, on en élut dix, c'eſt-à-dire deux de chaque claſſe. Cicéron dit cependant qu'on en créa deux la premiere année, & dix la ſeconde, dans les comices par centuries.

Les *tribuns du peuple* tiroient au ſort pour préſider à ces aſſemblées par tribus, & s'il arrivoit que l'aſſemblée fût finie avant que tous les dix fuſſent nommés, le reſte l'étoit par le college des *tribuns*; mais cela fut abrogé par la loi Trébonia, l'an 305. On prétend qu'il y en avoit une ancienne qui ordonnoit que les *tribuns* qui n'auroient pas créé leurs ſucceſſeurs pour l'année ſuivante, ſeroient brûlés vifs. C'eſt Valere Maxime qui le dit; mais ce n'eſt pas un auteur de grande autorité.

Comme les premiers *tribuns* furent créés le quatrieme des ides de Décembre, dans la ſuite le même jour fut deſtiné pour l'élection de ces magiſtrats. Ces *tribuns* étoient toujours choiſis d'entre le peuple. Aucun patricien ne pouvoit être revêtu de cette charge, à-moins que l'adoption ne l'eût fait paſſer dans l'ordre plébéien. Un plébéien qui étoit ſénateur, ne pouvoit pas même être *tribun*.

Ils n'avoient point entrée au ſénat; ils demeuroient ſeulement aſſis ſur les bancs vis-à-vis la porte du lieu où il étoit aſſemblé, d'où ils entendoient les réſolutions qui s'y prenoient. Ils pouvoient cependant aſſembler le ſénat quand il leur plaiſoit. Dans la ſuite par la loi Atinia (Atinius étoit *tribun* l'an 633, ſelon Pighius), il fut ordonné qu'aucun romain ne pourroit être élu *tribun du peuple*, s'il n'étoit ſénateur plébéien.

Au commencement l'unique devoir des *tribuns* étoit de protéger le peuple contre les patriciens; en ſorte que leur pouvoir conſiſtoit plutôt à empêcher qu'à agir. Ils ne paſſerent pas d'abord pour magiſtrats; auſſi ne portoient-ils point la robe prétexte: on les regardoit plutôt comme le frein de la magiſtrature. Cependant dans la ſuite on leur donna communément le nom de *magiſtrats*. Ils avoient le droit de délivrer un priſonnier, & de le ſouſtraire à un jugement prêt à être rendu contre lui. Auſſi pour ſignifier qu'ils faiſoient profeſſion de ſecourir tout le monde, leurs maiſons devoient être ouvertes jour & nuit, & il ne leur étoit pas permis de coucher hors de la ville, ni même d'en ſortir, ſi nous en croyons Appien. (*Civil. l. II. pag. 736. Edit. Tollii.*) D'ailleurs hors de Rome, ils n'avoient aucune autorité, ſi ce n'eſt dans les fêtes latines, ou lorſqu'ils ſortoient pour les affaires de la république.

Leur principal pouvoir conſiſtoit à s'oppoſer aux arrêts du ſénat, & à tous les actes des autres magiſtrats, par cette formule ſi célebre: *veto*, *intercedo*, je m'oppoſe, j'interviens. La force de cette oppoſition étoit ſi grande, que quiconque n'y obéiſſoit pas, ſoit qu'il fût magiſtrat, ſoit qu'il fût particulier, on le faiſoit auſſi-tôt conduire en priſon par celui qu'on nommoit *viator*; ou bien on le citoit devant le peuple comme rebelle à la puiſſance ſacrée qu'ils repréſentoient. De-là vient que quiconque les offenſoit de parole ou d'action, étoit regardé comme un ſacrilege, & ſes biens étoient confiſqués.

Lorſque les *tribuns du peuple* ne s'oppoſoient point aux decrets du ſénat, on mettoit au bas de l'acte la lettre *T*, pour marquer l'approbation. S'ils s'oppoſoient, le decret n'étoit point appellé *ſenatûs-conſultum*, mais ſeulement *ſenatûs auctoritas*. Dans l'enregiſtrement, ce mot ſignifioit que tel avoit été l'avis du ſénat. Un ſeul *tribun* pouvoit s'oppoſer à ce que faiſoient ſes collegues, & il l'annuloit par cette oppoſition. Le ſénat pour ſubjuguer le peuple, ſe ſervoit ſouvent de ce moyen, & tâchoit toujours de mettre de ſon côté quelqu'un des *tribuns*, pour rompre les meſures des autres.

Quoiqu'ils euſſent déja une très-grande autorité, elle devint dans la ſuite bien plus conſidérable. En vertu de la puiſſance ſacrée dont ils étoient revêtus, non ſeulement ils s'oppoſoient à tout ce qui leur déplaiſoit, comme aux aſſemblées par tribus, & à la levée des ſoldats; mais encore ils aſſembloient le ſénat & le peuple quand ils vouloient, & ils rompoient les aſſemblées de même. Tous les plébiſcites ou decrets du peuple qu'ils publioient, n'obligeoient au commencement que le peuple ſeul: dans la ſuite ils obligerent tous les trois ordres, & cela après la publication des lois *Horatia* & *Horunſia*, en 464 & 466. Enfin ils portoient ſi loin leur autorité, qu'ils donnoient ou ôtoient à qui bon leur ſembloit, le maniement des deniers publics, la recette des impoſitions, les départemens, les magiſtratures, les commandemens d'armées, & toutes ſortes de charges, *&c.* Par l'abus qu'ils firent de ce pouvoir immenſe, ils furent cauſe des plus grands troubles de la république, dont Cicéron ſe plaint amérement, *de legib. lib. III. c. ix.*

Cette puiſſance illimitée ne ſubſiſta pas toujours. L. Sylla attaché au parti des grands, s'étant rendu maître de la république à main armée, diminua beaucoup l'autorité des *tribuns*, & l'anéantit preſque entierement par une loi portée l'an 672, qui défendoit que celui qui avoit été *tribun* pût jamais parvenir à aucune autre charge. Il leur ôta par la même loi, le droit de haranguer le peuple, de faire des lois; & les appellations à leur tribunal furent abolies. Il leur laiſſa ſeulement le droit de s'oppoſer.

Cependant le conſul Cotta, l'an 679, leur rendit le droit de parvenir aux charges de la république; & l'an 683, le grand Pompée les rétablit dans tous leurs anciens privileges. Leur puiſſance ſubſiſta juſqu'à Jules-Céſar. La 731 année de Rome, le ſénat rendit un decret par lequel il transféroit à Auguſte & à ſes ſucceſſeurs, toute l'autorité des *tribuns du peuple*, qu'on continua de créer pour la forme. Auguſte s'étant ainſi rendu maître de la puiſſance tribunitienne, n'accorda aux *tribuns* que le ſeul privilege de ne pouvoir être cités en jugement avant que d'avoir quitté leur charge; & ſous Tibere, ils eurent encore le droit fictif d'oppoſition. Enfin du tems des empereurs Nerva & Trajan, la dignité de *tribun du peuple* n'étoit plus qu'un fantôme, un vain titre ſans fonction

& ſans honneur. Ils reſterent dans cet état juſqu'à Conſtantin le grand; depuis ſon regne il n'eſt plus fait mention de cette magiſtrature.

Il ne me reſte pour en compléter l'hiſtoire, qu'à en reprendre les principaux faits, déja indiqués ou obmis.

Après de grandes diviſions entre les praticiens & les plébéiens, le ſénat conſentit pour l'amour de la paix, à la création de nouveaux magiſtrats, qui furent nommés *tribuns du peuple*, l'an de Rome 260.

Il en fut fait un ſénatus-conſulte, & on élut dans le camp même pour les premiers *tribuns du peuple*, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, L. Junius Brutus, & C. Sicinius Bellutus, les chefs du parti, qui aſſocierent en même tems à leur dignité C. & P. Licinius, & Sp. Icilius Ruga. Tite-Live prétend que C. Licinius & Lucius Albinus, furent les premiers *tribuns* qui ſe donnerent trois collegues, parmi leſquels on compte Sicinius Bellutus; cet hiſtorien ajoute, qu'il y avoit des auteurs qui prétendoient qu'il n'y eût d'abord que deux *tribuns* élus dans cette aſſemblée, & c'eſt l'opinion la plus commune.

Quoi qu'il en ſoit, on déclara avant que de quitter le camp, la perſonne des *tribuns* ſacrée. Il en fut fait une loi, par laquelle il étoit défendu ſous peine de la vie de faire aucune violence à un *tribun*, & tous les Romains furent obligés de jurer par les ſermens les plus ſolemnels l'obſervation de cette loi. Le peuple ſacrifia enſuite aux dieux ſur la montagne même, & qu'on appella depuis le *mont ſacré*, d'où il rentra dans Rome à la ſuite de ſes *tribuns* & des députés du ſénat.

Rome par l'établiſſement du tribunal, changea une ſeconde fois la forme de ſon gouvernement. Il étoit paſſé de l'état monarchique à une eſpece d'ariſtocratie, où toute l'autorité étoit entre les mains du ſénat & des grands. Mais par la création des *tribuns*, on vit s'élever inſenſiblement une nouvelle démocratie, dans laquelle le peuple, ſous différens prétextes, s'empara par degré de la meilleure partie du gouvernement.

Ces nouveaux magiſtrats n'avoient dans leur origine, ni la qualité de ſenateur, ni tribunal particulier, ni juriſdiction ſur leurs citoyens, ni le pouvoir de convoquer les aſſemblées du peuple. Habillés comme de ſimples particuliers, & eſcortés d'un ſeul domeſtique appellé *viateur*, & qui étoit comme un valet de ville, ils demeuroient aſſis ſur un banc au dehors du ſénat; ils n'y étoient admis que lorſque les conſuls les faiſoient appeller, pour avoir leur avis ſur quelque affaire qui concernoit les intérêts du peuple; toute leur fonction ſe réduiſoit à pouvoir s'oppoſer aux ordonnances du ſénat par le mot *veto*, qui veut dire *je l'empêche*, qu'ils mettoient au bas de ſes decrets, quand ils les croyoient contraires à la liberté du peuple; cette autorité étoit même renfermée dans les murailles de Rome, & tout au plus à un mille aux environs: & afin que le peuple eut toujours dans la ville des protecteurs prêts à prendre ſa défenſe, il n'étoit point permis aux *tribuns* de s'en éloigner un jour entier, excepté dans les féries latines. C'étoit par la même raiſon qu'ils étoient obligés de tenir la porte de leurs maiſons ouvertes jour & nuit, pour recevoir les plaintes des citoyens, qui auroient recours à leur protection.

De ſemblables magiſtrats ſembloient n'avoir été inſtitués que pour empêcher ſeulement l'oppreſſion des malheureux; mais ils ne ſe continrent pas dans un état ſi plein de modération. Il n'y eut rien dans la ſuite de ſi grand & de ſi élevé, où ils ne portaſſent leurs vûes ambitieuſes. Ils entrerent bientôt en concurrence avec les premiers magiſtrats de la république; & ſous prétexte d'aſſurer la liberté du peuple, ils eurent pour objet de ruiner inſenſiblement l'autorité du ſénat.

L'an de Rome 262, le peuple augmenta ſa puiſſance de ſes *tribuns*, par une loi qui défendoit à perſonne d'interrompre un *tribun* qui parle dans l'aſſemblée du peuple romain.

L'an 283, on publia une loi qui ordonnoit que l'élection des *tribuns* ſe fit ſeulement dans une aſſemblée par tribus, & en conſéquence on élut pour la premiere fois des *tribuns* de cette maniere.

La paix ayant ſuccédé aux guerres contre les Volſques l'an 380 on vit renaître de nouvelles diſſentions. Quelques plébéiens qui s'étoient diſtingués dans ces guerres, aſpirerent au conſulat, & au commandement des armées. Le petit peuple uniquement touché des incommodités de la vie, parut peu ſenſible à des prétentions ſi magnifiques. Les patriciens d'un autre côté s'y oppoſerent long-tems, & avec beaucoup de courage & de fermeté. Ce fut pendant pluſieurs années un ſujet continuel de diſputes entre le ſénat & les *tribuns du peuple*. Enfin les larmes d'une femme emporterent ce que l'éloquence, les brigues, & les cabales des *tribuns*, n'avoient pû obtenir: tant il eſt vrai que ce ſexe aimable & ruſé n'eſt jamais plus fort que quand il fait ſervir ſa propre foibleſſe aux ſuccès de ſes deſſeins. Voici le fait en peu de mots.

M. Fabius Ambuſtus avoit trois fils qui ſe diſtinguerent dans la guerre des Gaulois, & deux filles, dont l'aînée étoit mariée à S. Sulpicius, patricien de naiſſance, & qui étoit alors *tribun* militaire, & la cadette avoit épouſé un riche plébéien, appellé C. Licinius Stolon. Un jour que la femme de ce plébéien ſe trouva chez ſa ſœur, le licteur qui précédoit Sulpicius à ſon retour du ſénat, frappa à ſa porte avec le bâton des faiſceaux, pour annoncer que c'étoit le magiſtrat qui alloit rentrer. Ce bruit extraordinaire fit peur à la femme de Licinius; ſa ſœur ne la raſſura que par un ſouris fin, & qui lui fit ſentir l'inégalité de leurs conditions. Sa vanité bleſſée par une différence ſi humiliante, la jetta dans une ſombre mélancolie. Son pere & ſon mari lui en demanderent pluſieurs fois le ſujet, ſans pouvoir l'apprendre. Elle affectoit d'en couvrir la cauſe par un ſilence opiniâtre. Ces deux romains à qui elle étoit chere, redoublerent leurs empreſſemens, & n'oublierent rien pour lui arracher ſon ſecret. Enfin après avoir réſiſté autant qu'elle crut le devoir faire pour exciter leur tendreſſe, elle feignit de ſe rendre, elle leur avoua les larmes aux yeux, & avec une eſpece de confuſion, que le chagrin la feroit mourir, ſi étant ſortie du même ſang que ſa ſœur, ſon mari ne pouvoit pas parvenir aux mêmes dignités que ſon beau-frere.

Fabius & Licinius pour l'appaiſer, lui firent des promeſſes ſolemnelles de n'épargner rien pour mettre dans ſa maiſon les mêmes honneurs qu'elle avoit vus dans celle de ſa ſœur: & ſans s'arrêter à briguer le tribunal militaire, ils porterent tout d'un coup leurs vûes juſque au conſulat.

Le beau-pere quoique patricien, ſe joignit à ſon gendre: & par complaiſſance pour ſa fille, ou par reſſentiment de la mort de ſon fils, que le ſénat avoit abandonné, il prit des intérêts oppoſés à ceux de ſon ordre. Licinius & lui aſſocierent dans leur deſſein L. Sextius d'une famille plébéienne, également eſtimé par ſa valeur & par ſon éloquence, intrépide défenſeur des droits du peuple, & auquel de l'aveu mêmes des patriciens, il ne manquoit qu'une naiſſance plus illuſtre, pour pouvoir remplir toutes les charges de la république.

C. Licinius & L. Sextius convinrent d'abord de briguer le tribunal plébéien, afin de s'en faire comme un degré pour parvenir à la ſouveraine magiſtrature: ils l'obtinrent aiſément. A peine eurent-ils fait ce premier pas, qu'ils réſolurent de rendre le conſulat commun aux deux ordres de la république, & ils y tra-

Digitized by Google

vaillerent avec tant de chaleur, que les citoyens étoient à la veille de prendre les armes les uns contre les autres, quand les patriciens pour éviter ce malheur, prirent le parti de céder au peuple une des places du conſulat. Sextius fut le premier des plébéiens qui en fut pourvû l'an de Rome 380, & Licinius lui ſuccéda peu de tems après.

Quoique les *tribuns* de Rome ayent ſouvent cauſé de grands troubles dans la ville par leur ambition, & par l'abus qu'ils firent de leur pouvoir, Cicéron n'a pû s'empêcher de reconnoître, que leur établiſſement fut le ſalut de la république; car, dit-il, la force du peuple qui n'a point de chef, eſt plus terrible, & commet toujours des déſordres extrêmes. Un chef ſent que l'affaire roule ſur lui, il y penſe: mais le peuple dans ſon impétuoſité, ne connoit point le péril où il ſe jette. D'ailleurs dans une république le peuple a beſoin d'un magiſtrat pour le défendre contre les vexations des grands; cependant la puiſſance des *tribuns* de Rome étoit vicieuſe en ce point particulier, qu'elle arrêtoit non-ſeulement la légiſlation, mais même l'éxécution; or il ne faut pas dans un état modéré, que la puiſſance légiſlative ait la faculté d'arrêter la puiſſance exécutrice, & réciproquement. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRIBUN MILITAIRE, (*Hiſt. milit. des Rom.*) officier qui commandoit en chef à un grand corps de troupes; c'étoit une magiſtrature romaine, qu'il ne faut pas confondre avec ce qu'on nommoit *tribun des ſoldats*.

Varron dit qu'on leur donna le nom de *tribuns*, parce qu'au commencement ils étoient trois, lorſque la légion étoit compoſée de trois mille hommes, des trois tribus qu'il y avoit alors; à meſure que la légion crut, on augmenta le nombre des *tribuns* qui furent quatre, & enſuite ſix. D'abord c'étoit les généraux d'armée qui les choiſiſſoient; mais l'an de Rome 391, il fut réglé que le peuple en nommeroit une partie, & le général une autre; ce fut Rutilius Rufus, qui porta cette loi; ceux que le peuple choiſiſſoit dans les comices, s'appelloient *comitiati*. Ils étoient également patriciens ou plébéiens, & avoit les mêmes marques d'honneur que les conſuls; voici leur hiſtoire en peu de mots.

Les *tribuns* du peuple ayant fait tous les efforts imaginables, pour obtenir que les familles plébéiennes pourroient avoir part au conſulat, & les patriciens, qui ſe voyoient hors d'état de réſiſter plus long-tems, ne voulant pas que le peuple pût être admis au conſulat, on fit l'an de Rome 309, un réglement ratifié par un decret du ſénat, par une loi du peuple, qu'à la place des conſuls, on choiſiroit parmi les patriciens trois *tribuns militaires*, & autant parmi les plébéiens, & que ces nouveaux magiſtrats auroient toute l'autorité des conſuls pour gouverner la république, & qu'au bout de l'année, il ſeroit fait un ſénatus-conſulte pour demander au peuple s'il aimoit mieux avoir des conſuls que des *tribuns militaires*, & qu'on ſe conformeroit à ſes intentions. Au reſte on appella ces nouveaux magiſtrats *tribuns militaires*, parce que parmi les plébéiens, ceux qui avoient exercé l'emploi de tribun, étoient les plus diſtingués du peuple.

Cette premiere année, il n'y eut que trois perſonnes nommés pour remplir cette magiſtrature, & ce furent trois patriciens: mais bientôt après ils abdiquerent, ſous prétexte que leur élection étoit vicieuſe, & on leur ſubſtitua des conſuls. Dans les années ſuivantes on créa, tantôt des conſuls, tantôt des *tribuns militaires*, ſuivant que le ſénat ou le peuple avoit le deſſus. Cet uſage dura juſqu'à l'an de Rome 387, qu'on choiſit un plébéien pour conſul, & ce fut Sextius. On créa d'abord trois *tribuns militaires*, enſuite quatre, puis ſix. Tite-Live prétend que l'an de Rome 347, on en élut huit, ce qui n'étoit pas encore arrivé, mais les autres hiſtoriens n'en marquent que ſix; du reſte le titre que ces magiſtrats portoient, *tribuni militum conſulari poteſtate*, fait connoître qu'ils avoient les mêmes fonctions & les mêmes marques de dignité que les conſuls. (*D. J.*)

TRIBUN DES CELERES, (*Hiſt. milit. des Romains.*) *tribunus celerum*; c'étoit l'officier qui commandoit la troupe des chevaux légers des Romains. Il fut ainſi nommé de Fabius Celer, qui eut le premier cette charge. Le *tribun des celeres* étoit proprement le commandant de la cavalerie, & après le roi il avoit la principale autorité dans les armées. Dans la ſuite, le maître de la cavalerie eut le même rang ſous les dictateurs, car après l'expulſion des rois la charge de *tribun des celeres* fut abolie, & Plutarque même prétend que du tems de Numa, la troupe nommée *des celeres* n'exiſtoit plus. (*D. J.*)

TRIBUN DE SOLDATS, (*Art milit. des Rom.*) officier dans l'armée; mais il ne faut pas confondre les *tribuns de ſoldats* avec les *tribuns* militaires, qui furent ſubſtitués aux conſuls, & revêtus de toute leur autorité. Cependant les *tribuns de ſoldats* avoient un grade honorable dans le ſervice; il y en avoit de deux ſortes, les uns choiſis par le général, & on les nommoit *rufuli*, & les autres élus dans les comices, par les ſuffrages du peuple, & ils s'appelloient *comitiati*. Ceux-ci furent introduits par une loi que propoſerent Lucius Attilius & Caius Martius, tribuns du peuple, ſous le conſulat de Marcus Valerius & Publius Decius. La fonction des *tribuns de ſoldats* étoit de contenir les troupes dans le camp, de veiller à leurs exercices, de connoître leurs démêlés, d'entendre leurs plaintes, d'avoir inſpection ſur leurs habits, ſur leurs armes & ſur les hôpitaux; d'avoir ſoin des vivres, de faire des rondes, de recevoir les ordres du conſul, & de les donner enſuite aux autres officiers ſubalternes. (*D. J.*)

TRIBUN DU TRÉSOR, (*Antiq. rom.*) *tribunus ærarii*; eſpece de tréſorier des fonds militaires. Les *tribuns du tréſor* étoient des officiers tirés du peuple, qui gardoient les fonds d'argent deſtinés à la guerre, pour les diſtribuer dans le beſoin aux queſteurs des armées. On obſervoit de choiſir ces *tribuns* les plus riches qu'on pouvoit, parce que c'étoit un emploi où il y avoit beaucoup d'argent à manier; mais Clodius, du tems de Cicéron, trouva le moyen d'en corrompre pluſieurs, qu'on lui avoit nommés pour juges. (*D. J.*)

TRIBUNAL, ſ. m. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt le ſiege d'un juge, le lieu où il rend la juſtice. Quelquefois auſſi ce terme ſe prend pour le corps entier des juges qui compoſent une juriſdiction. Quelquefois il ſe prend pour la juriſdiction même qu'ils exercent.

Ce terme qui eſt auſſi latin tire ſon origine du nom que l'on donnoit à un ſiege élevé où les tribuns rendoient la juſtice. *Voyez* TRIBUN.

TRIBUNAL ECCLÉSIASTIQUE, eſt celui qui connoît des matieres eccléſiaſtiques, comme les officialités. *Voyez* TRIBUNAL SÉCULIER.

TRIBUNAL INCOMPÉTENT, eſt une juriſdiction qui n'a pas le pouvoir de connoître d'une affaire ſoit par rapport à la qualité des perſonnes, ou à la qualité de la matiere. *Voyez* COMPÉTENCE & INCOMPÉTENCE.

TRIBUNAL INFÉRIEUR eſt une juriſdiction qui reſſortit à un autre.

TRIBUNAL DU RECTEUR, c'eſt le titre conſacré à la juriſdiction du recteur de l'univerſité. *Voyez* RECTEUR & UNIVERSITÉ.

TRIBUNAL SÉCULIER, eſt une juriſdiction établie pour connoître des affaires temporelles. *Voyez* TRIBUNAL ECCLÉSIASTIQUE.

Digitized by Google

TRIBUNAL SOUVERAIN, eſt une juriſdiction où l'on juge ſouverainement & ſans appel.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR, ſe prend quelquefois pour *tribunal* ſouverain ; quelquefois il ſignifie ſeulement une juriſdiction qui eſt au-deſſus d'une autre, dont les jugemens y reſſortiſſent par appel. (*A*)

On a comparé les *tribunaux* au buiſſon épineux, où la brebis cherche un refuge contre les loups, & d'où elle ne ſort point ſans y laiſſer une partie de ſa toiſon. C'eſt aux ſangſues du palais à comprendre ceci: ces mains avides ne feront-elles que tendre des lacets, tracer des lignes obliques, & fabriquer des labyrinthes ? Le ſouverain ne ſévira-t-il point contre ces ſangſues altérées, qui épuiſent le bien de leurs clients par des faux conſeils, par des menées indirectes, & par des voies tortueuſes ? (*D. J.*)

TRIBUNAL SECRET DE WESTPHALIE, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom d'un *tribunal* aſſez ſemblable à celui de l'inquiſition, qui fut, dit-on, établi en Weſtphalie par l'empereur Charlemagne, & par le pape Léon III. pour forcer les Saxons payens à ſe convertir au chriſtianiſme. On a une deſcription de ce *tribunal* faite par pluſieurs auteurs & hiſtoriens, ainſi que l'ordre & les ſtatuts des aſſeſſeurs de ce *tribunal*, appellés *vry graves*, *frey graves*, *comtes libres*, ou *échevins du ſaint & ſecret tribunal de Weſtphalie.*

Une ſuperſtition cruelle, aidée d'une politique barbare, autoriſa pendant long-tems les jugemens clandeſtins de ces redoutables *tribunaux*, qui rempliſſoient l'Allemagne de délateurs, d'eſpions, d'aſſeſſeurs & d'exécuteurs de leurs arrêts ténébreux ; les juges de Weſtphalie uſurperent une autorité ſemblable à celle que s'eſt arrogée depuis le *tribunal* odieux que l'Eſpagne, l'Italie & le Portugal réverent encore ſous le titre de *ſaint office.* Il paroît en effet que c'eſt ſur le modele du *tribunal ſecret de Weſtphalie* que la cour de Rome a formé celui de l'inquiſition, ſi favorable à ſes prétentions & à l'abrutiſſement des peuples, & ſi contraire aux maximes de la vraie religion & de l'humanité.

Quoi qu'il en ſoit, ces deux *tribunaux* furent toujours également propres à anéantir la liberté des citoyens en les mettant à la merci d'une autorité ſecrette qui puniſſoit des crimes qu'il fut toujours facile d'imputer à tous ceux qu'on voulut perdre. En effet, le *tribunal ſecret* connoiſſoit également de tous les crimes & même de tous les péchés, puiſqu'à la liſte des cas qui étoient ſpécialement de ſa compétence on joignoit toutes les trangreſſions du décalogue & des lois de l'Egliſe, la violation du carême, *&c.* Son autorité s'étendoit ſur tous les ordres de l'état ; les électeurs, les princes, les évêques mêmes y furent ſoumis, & ne pouvoient en être exemptés que par le pape & l'empereur. Par la ſuite néanmoins les eccléſiaſtiques & les femmes furent ſouſtraits de ſa juriſdiction ; cet établiſſement fut protégé par les empereurs, à qui il fut, ſans doute, utile pour perdre ceux qui avoient le malheur de leur déplaire. L'empereur Sigiſmond y préſida une fois, il fut alors garni de mille aſſeſſeurs ou échevins ; Charles IV. en fut tirer un très-grand parti, & les bourreaux du *tribunal ſecret* euſſent empêché la dépoſition de l'affreux Wenceſlas, s'il ne les eût indiſpoſés en divulgant leur ſecret. La ſuperſtition ne ſert les tyrans que lorſqu'ils conſentent à lui être fideles.

Pour ſe faire une idée de ce *tribunal*, il ſuffit de voir ce qu'en a dit Æneas Sylvius en parlant de ceux qui le compoſoient de ſon tems, il dit qu'ils ont (*ſecretos ritus*) *& arcana quædam inſtituta, quibus malefactores judicent, & nondum repertus eſt qui vel pretio vel metu revelaverit ; ipſorum quoque ſcabinorum major pars occulta eſt, qui per provincias diſcurrentes, criminoſos notant, & inferentes judicio accuſant, probantque, ut eis mos eſt. Damnati libro inſcribuntur, & junioribus ſcabinis committitur executio.* « Ils ont des uſages » ſecrets & des formalités cachées pour juger les » malfaiteurs, & il ne s'eſt encore trouvé perſonne » à qui la crainte ou l'argent aient fait réveler le ſe» cret ; la plûpart des échevins de ce *tribunal* ſont » inconnus ; en parcourant les provinces, ils pren» nent note des criminels, ils les déferent & les ac» cuſent devant le *tribunal*, & prouvent leur accu» ſation à leur maniere ; ceux qui ſont condamnés » ſont inſcrits ſur un livre, & les plus jeunes d'en» tre les échevins ſont chargés de l'exécution ». *Voyez* Æneas Sylv. *Europ. cap. xljx.*

Au mépris de toutes les formes judiciaires, on condamnoit ſouvent l'accuſé ſans le citer, ſans l'entendre, ſans le convaincre ; un homme abſent étoit légalement pendu ou aſſaſſiné ſans qu'on ſût le motif de ſa mort, ni ceux qui en étoient les auteurs. Un *tribunal* ſi déteſtable, ſujet à des abus ſi crians, & ſi contraires à toute raiſon & à toute juſtice, ſubſiſta pourtant pendant pluſieurs ſiecles en Allemagne. Cependant il fut réformé à pluſieurs repriſes par quelques empereurs qui rougirent des horreurs qu'on commettoit en leur nom ; & enfin il fut entierement aboli par l'empereur Maximilien I. en 1512 ; & on l'appella depuis le *tribunal défendu de Weſtphalie*, & il n'en fut plus queſtion dans l'empire. Il faut eſpérer que les progrès de la raiſon, qui tend toujours à rendre les hommes plus humains, feront abolir de même ces inſtitutions odieuſes & tyranniques, qui ſous le faux prétexte des intérêts de la divinité, permettent à quelques hommes d'exercer la tyrannie la plus cruelle ſur les êtres qu'elle a créés à ſon image ; quelles que ſoient leurs opinions, un chrétien doit de l'indulgence à ſes ſemblables ; s'ils ſont vraiment criminels, ils doivent être punis ſuivant les lois de la juſtice & de la raiſon. Ce *tribunal* ſe trouve déſigné dans les hiſtoriens & dans les écrivains ſur le droit public germanique, ſous le nom de *Judicium occultum Weſtphalicum*, de *Vemium*, *Wemium* ou *Wehem Gericht* en allemand. Ce que quelques-uns dérivent du latin *væmihi* ; & d'autres du mot ſaxon *vehmen*, qui ſignifie *proſcrire*, *bannir*, *condamner*, ou de *verfaymer*, diffamer, noter d'infamie, *&c.* *Voyez* VRIGRAVES, INQUISITION, *&c.*

Ce *tribunal Weſtphalien*, comme on a dit, fut établi par Charlemagne de concert avec le pape Léon III. Quelques auteurs ont rapporté les circonſtances ſuivantes de ſa fondation ; cependant il y a des auteurs qui les regardent comme fabuleuſes. Quoi qu'il en ſoit, voici ce qui en eſt dit à la *page 624 du tome III. ſcriptorum Brunſwic.* publié par M. de Leibnitz. *Ut fertur, miſit rex* (*Carolus M.*) *legatum Romam ad Leonem papam, pro concilio habendo de rebellibus iſtis* (*Saxonibus*), *quos nullâ poterat diligentiâ ex toto compeſcere aut exterminare. Aſt ſanctus vir, auditâ legatione, nihil prorſus reſpondit ; ſed ſurgens ad hortulum ivit, & zizania cum tribulis colligens, ſupra patibulum quod de virgulis fecerat, ſuſpendit. Rediens autem legatus hæc Carolo nunciavit, qui mox jus vetitum inſtituit, quod uſque in præſens* veniæ *vel* vemiæ *vocatur.* « On » dit que le roi Charlemagne envoya un ambaſſadeur » à Rome vers le pape Léon, afin de prendre ſes » conſeils ſur ce qu'il devoit faire de ces rebelles » Saxons, qu'il ne pouvoit ni dompter ni extermi» ner. Mais le ſaint homme, ayant entendu le ſujet » de l'ambaſſade, ne répondit rien ; il ſe leva ſeule» ment & alla dans ſon jardin, où ayant ramaſſé des » ronces & des mauvaiſes herbes, il les ſuſpendit à » un gibet qu'il avoit formé avec de petits bâtons. » L'ambaſſadeur, à ſon retour, rapporte à Charles ce » qu'il avoit vu, & celui-ci inſtitua le *tribunal* qui » s'appelle juſqu'à ce jour *venia* ou *vemia* ». *Voyez* Pfeffinger, *in vitriarium*, *tome IV. p. 470. & ſuiv.*

TRIBUNAL DE L'INQUISITION, (*Hiſt. eccléſ.*) *voyez* INQUISITION & OFFICE, *ſaint.*

Je me contenterai d'ajouter ici une foible deſcription de la torture qu'on fait ſubir dans cet horrible *tribunal*, l'opprobre de la religion chrétienne & de l'humanité.

« Un bourreau deshabille le patient, lui lie les piés » & les mains avec une corde, & le fait monter ſur » un petit ſiege pour pouvoir paſſer la corde à des » boucles de fer qui ſont attachées à la muraille. » Après cela, on ôte le ſiege de deſſous les piés du » patient, de ſorte qu'il demeure ſuſpendu par la » corde, que le bourreau ſerre toujours plus vio- » lemment, juſqu'à ce que le criminel ait confeſſé, » ou qu'un chirurgien qui eſt préſent, avertiſſe les » juges qu'il eſt en danger de mourir. Ces cordes » cauſent, comme on le peut aiſément penſer, une » douleur infinie, lorſqu'elles viennent à entrer » dans la chair, & qu'elles font enfler les mains & » les piés, juſqu'à tirer du ſang par les ongles. Com- » me le patient ſe trouve violemment ſerré contre la » muraille, & qu'en ſerrant les cordes avec tant de » force, on courroit riſque de déchirer tous ſes » membres, on a ſoin auparavant de le ceindre avec » quelques bandes par la poitrine, qu'on ſerre extrê- » mement. Dans le moment qu'il ſouffre le plus, on » lui dit, pour l'épouvanter, que ce n'eſt que le » commencement des ſouffrances, & qu'il doit tout » avouer avant qu'on en vienne à l'extrémité. Ou- » tre les tourmens dont on vient de parler, le bour- » reau lâche ſur les jambes du patient une petite » échelle où il eſt monté, & dont les échelons aigus » cauſent une douleur incroyable en tombant ſur les » os des jambes . . . ».

On frémit ſans doute à cette ſeule deſcription de la torture qu'on emploie dans ce *tribunal*, quoique cette deſcription en françois ſoit fort imparfaite & fort adoucie; le lecteur peut s'en convaincre en la liſant dans le latin de l'hiſtorien de l'inquiſition, dans Limborch, *hiſt. inquiſit. lib. IV. cap. xxjx. pag.* 323. (*D. J.*)

TRIBUNAUX DE JUIFS, (*Critiq. ſacrée.*) il y avoit chez les Juifs trois ſortes de *tribunaux*, un de trois juges, un de vingt-trois, & un troiſieme de ſoixante; on voit leur inſtitution au *Deutér. xvj. 18. & xvij. 8.* Le premier *tribunal* étoit établi dans toutes les bourgades, & on y plaidoit devant trois arbitres les procès où il s'agiſſoit d'argent & de choſes mobiliaires; le ſecond ſe tenoit dans les villes, & jugeoit en premier reſſort de quelques affaires criminelles; enfin le troiſieme ſupérieur aux deux autres, étoit le grand ſanhédrin, qui ne ſe tenoit que dans Jéruſalem. *Voyez* les détails concernant ces trois *tribunaux* au mot SANHÉDRIN. (*D. J.*)

TRIBUNAUX DE ROME, (*Antiq. rom.*) il y avoit à Rome trois ſortes de *tribunaux*; le premier étoit le *tribunal* des ſénateurs; le ſecond celui des chevaliers; & le troiſieme étoit celui des tribuns de l'épargne: mais Ceſar ſupprima le dernier. (*D. J.*)

TRIBUNE, ſ. f. (*Architect.*) on appelle ainſi les galeries élevées dans les égliſes, pour chanter la muſique ou entendre l'office: on donne auſſi ce nom au balcon qui eſt autour de la lanterne d'un dôme, comme à ſaint Pierre de Rome: chez les Italiens le mot *tribune* ſignifie le chevet d'une égliſe.

Tribune en ſaillie, tribune qui avance, & qui eſt ſoutenue par des colonnes ou des figures, comme celle de la ſalle des Suiſſes à Paris, ou portée en encorbellement par des conſoles & des trompes: il y a une *tribune* de cette derniere façon dans la grande ſalle de l'hôtel-de-ville de Lyon. *Daviler.* (*D. J.*)

TRIBUNE AUX HARANGUES, (*Antiq. rom.*) la *tribune aux harangues* étoit une eſpece de *tribune* élevée dans le *forum romanum*, où ſe tenoient les comices, tout devant la ſalle des aſſemblées du ſénat, dite *curia*; cette *tribune* fut décorée de becs de navires pris ſur les Antiates, & fut nommée *roſtra*; c'étoit de deſſus cette *tribune* que les rois & les conſuls haranguoient le peuple. (*D. J.*)

TRIBUNITIENNE, PUISSANCE, (*Antiq. rom. & Médailles.*) magiſtrature perpétuelle dont les empereurs ſe revêtirent.

La *puiſſance tribunitienne* accordée à tous les empereurs, depuis Auguſte, étoit différente du tribunat du peuple, en ce que le tribunat auquel on continua d'élever des particuliers étoit annuel, comme toutes les autres magiſtratures ordinaires, au-lieu que la *puiſſance tribunitienne* étoit perpétuelle. L'autorité des tribuns du peuple étoit renfermée dans l'enceinte de Rome; la *puiſſance tribunitienne* des empereurs s'étendoit par-tout, & l'autorité qu'elle leur donnoit ne ceſſoit point lorſqu'ils étoient éloignés de la capitale de l'empire.

Le ſénat ne prétendit jamais marquer ſur les monnoies, que la *puiſſance tribunitienne* étoit une grace qu'il accordoit au prince, & que dans ce deſſein il ſtatuoit, que le nombre des tribunats ſeroit reglé d'année en année: ſi la choſe étoit ainſi, ce nombre ſe trouveroit exprimé plus ſouvent & plus correctement ſur les médailles qui portent la marque de l'autorité du ſénat, c'eſt-à-dire ſur les médailles de bronze, & ſur celles d'or & d'argent. Il eſt cependant très-certain que les différentes *puiſſances tribunitiennes* ſe rencontrent également ſur les trois métaux, tant avec S. C. que ſans cette marque. Les bons princes n'ont pas été plus attentifs que les méchans, à donner au ſénat cette prétendue démonſtration de déférence; car le nombre des *puiſſances tribunitiennes* n'eſt pas moins grand dans Tibere, dans Caligula, dans Néron, dans Domitien, dans Commode, & dans Elagabale, que dans Auguſte, dans Veſpaſien, dans Nerva, dans Trajan, dans Antonin-Pie, & dans Marc-Aurele. (*D. J.*)

TRIBUT, ſ. m. (*Gram. Juriſprud.*) du latin *tributum*, ſignifie une impoſition qu'un état paye au ſouverain d'un autre état, ou que les ſujets payent à leur prince.

Chez les Romains on diſtinguoit pluſieurs ſortes de *tributs*, ſavoir *jugatio*, redevance fonciere qui ſe payoit pour des terres, ſelon la quantité; *pro numero jugerum annona quaſi ab anno*, quand elle ſe payoit en fruits de l'année; *cenſus*, redevance qui ſe payoit au fiſc de l'empereur pour marque de la ſeigneurie univerſelle, on l'appelloit auſſi *tributum*; mais lorſqu'elle ſe payoit aux provinces qui étoient dans le partage du peuple, on l'appelloit *ſtipendium*. Dans la ſuite on confondit ces termes *ſtipendium* & *tributum*; on appelloit *canon*, la redevance qui ſe payoit pour les terres du domaine; *vectigal*, le droit que l'on payoit pour l'entrée ou ſortie des marchandiſes.

Parmi nous on appelle *tributs* ce qui ſe leve ſur les perſonnes, comme la capitation; *impôt* ou *impoſition*, ce qui ſe leve ſur les denrées & marchandiſes: cependant on confond ſouvent les termes de *tribut* & d'*impôt*, & le terme d'*impoſition* comprend toutes ſortes de *tributs* & de droits.

Il n'appartient qu'au ſouverain de mettre des *tributs* & impôts ſur ſes ſujets. *Voyez* le Bret, *Traité de la ſouver.* (*A*)

TRIBUT, (*Gouvernement politique.*) *Voyez* TAXE, IMPOSITION, IMPÔT, SUBSIDE, *&c.*

C'eſt aſſez d'ajouter avec l'auteur de l'*Eſprit des lois*, qu'il n'y a point d'état où l'on ait plus beſoin de *tributs* que dans ceux qui dégénerent & qui s'affoibliſſent, de-ſorte qu'on y augmente les charges à proportion que le peuple peut moins les ſupporter. Dans les beaux jours de la république romaine on n'augmenta jamais les *tributs*; dans la décadence de

Digitized by Google

l'empire romain, ils devinrent intolérables. Il faut lire dans Salvien les horribles exactions que l'on faiſoit dans les provinces. Les citoyens pourſuivis par les traitans, cette cruelle peſte des états, n'avoient d'autre reſſource que de ſe réfugier chez les Barbares, ou de donner leur liberté à ceux qui la vouloient prendre (*D. J.*)

TRIBUT, (*Critiq. ſacrée.*) χήνσον, *tributum*; ce mot ſe trouve dans l'Ecriture, & ſignifie en général tout impôt mis par le prince ſur ſes ſujets; mais il faut remarquer que le terme grec φόρος, *Rom. xiij. 6.* déſigne l'impôt pour les terres; & τέλος, l'impôt pour les marchandiſes. Hégéſipe parlant du bien des deſcendans de Judas, frere de Notre-Seigneur, dit qu'ils poſſédoient entre eux 239 arpens de terre; qu'ils les travailloient de leurs mains, & qu'ils en payoient le *tribut*, φόρος. Avant Salomon les Juifs n'étoient point adſtreints à des corvées, & autres contributions pour les ouvrages publics; ce prince, par cette nouveauté, aliéna les eſprits de tout le peuple, & jetta les ſemences de la terrible ſédition qui éclata ſous ſon fils. (*D. J.*)

TRIBUTS, *levée des*, un mot ſuffira. « Dans la perception des *tributs*, la faveur ne doit pas accorder » à des hommes nouveaux de partager avec le prince, & inégalement pour lui, les revenus de l'état, » les denrées du peuple ». *Eſprit des lois.* (*D. J.*)

TRIBUTAIRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) celui qui paie tribut à un autre, ſoit pour vivre en paix avec lui, ſoit pour jouir de ſa protection. *Voyez* TRIBUT.

La république de Raguſe eſt *tributaire* du turc, auſſi bien que le cham de la petite Tartarie, *&c.*

TRIBUTOS VACOS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en Eſpagne un droit régalien, en vertu duquel le roi jouit de tous les revenus des charges ou offices qui dépendent de la cour, pendant tout le tems de leur vacance.

TRIC, ſ. m. (*terme d'ergot d'Imprimeur.*) mot inventé par les compagnons imprimeurs, quand ils quittent leur ouvrage pour aller faire la débauche enſemble. Il eſt fait mention de ce terme dans une ordonnance de François Ier. en l'an 1541, & de Charles IX en 1571. Un réglement de 1618, cité dans le code de la librairie de Paris, *page 176*, défend à tous compagnons imprimeurs & libraires de faire aucun *tric* dans les imprimeries, c'eſt à dire, de donner le ſignal de quitter conjointement le travail, pour aller boire, ou pour autre raiſon. (*D. J.*)

TRICADIBA, (*Géog. anc.*) île de l'Inde en-deçà du Grange. Elle eſt marquée par Ptolomée, ſur la côte, en allant du golphe Canticolpe au golphe Colchique, au midi de l'île d'Heptaneſia. (*D. J.*)

TRICALA, (*Géog. mod.*) ville de Turquie européenne, dans la province de là Janna, ſur le bord de la Sélampria, avec un évêché ſuffragant de Lariſſe. *Tricala* eſt l'ancienne tricca. *Voyez* TRICCA, (*Géog. anc.*) (*D. J.*)

TRICALUM, (*Géog. anc.*) ou *Tricala*, ville de Sicile, ſelon Etienne le géographe. C'eſt la même ville que Ptolomée, *l. III. c. ix.* appelle *Tricola*, & qu'il place dans les terres. Diodore de Sicile, *in Eglog. pag. 913.* & Silius Italicus, *l. XIV. vers 271.* écrivent *Tricola.*

. . . . *Servili vaſtata* Triocala *bello.*

Et c'eſt, conformément à cette derniere orthographe, que Pline, *l. III. c. viij.* appelle les habitans de cette ville *Triocalini.* Cicéron, *7. Verr. 10.* dit *Tricalinum.* Le nom moderne eſt *Troccoli*, ſelon le p. Hardouin. (*D. J.*)

TRICAMARUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Afrique, à cent quarante ſtades de Carthage, ſelon Procope. *Hiſt. des Wandal. l. II. c. ij.* C'eſt le lieu où les Romains rencontrerent les Wandales campés, & près duquel les deux armées en vinrent à une bataille, dont le ſuccès fut déſavantageux aux barbares (*D. J.*)

TRICARICO, (*Géog. mod.*) bourg, & autrefois dans le xj ſiecle, ville épiſcopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Baſilicate, ſur le Caſuente.

TRICASSINI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Celtique ou Lyonnoiſe, & dont le pays étoit preſque renfermé entre la Seine & la Marne. Ce ſont les *Trecaſſes* de Pline, *l. IV. c. xviij.* & les *Tricarii* de Ptolomée, *l. II. c. viij.* Le nom de ces peuples ſe trouve encore ſous différentes ortographes, comme *Tricaſſes*, *Tricaſtes*, & *Trécaſtes*. Une ancienne inſcription rapportée par Gruter, *pag. 371. n°. 8.* fait mention de ces peuples:

Aeuæ. Memoriæ Aurelii
Demetri Adjutori
Proce. Civitatis Senonum,
Tricaſſinorum, *Meidorum*,
Pariſiorum & Civitatis
Æduorum.

Dans la ſuite on a dit *Trecæ* ou *Treci*, d'où l'on a fait le nom moderne de leur capitale, *Troyes.* (*D. J.*)

TRICASTIN LE, (*Géog. mod.*) ou le *Tricaſtinois*, pays de France, dans le Bas-Dauphiné. Il eſt borné au ſeptentrion par le Valentinois & le Diois; à l'orient & au midi par le comtat Venaiſſin, & à l'occident par le Rhône. C'eſt le pays qu'occupoient autrefois les *Tricaſtini*, ancien peuple de la Gaule narbonnoiſe. Il n'y a point d'autres villes que S. Paul-Trois-Châteaux. (*D. J.*)

TRICASTINI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Narbonnoiſe. Ils habitoient ſur le Rhône, & leur capitale eſt nommée *Auguſta Tricaſtinorum* par Pline, *l. III. c. jv.* Ptolomée, *l. II. c. x.* nomme ces peuples *Tricaſteni.* Tite-Live, *l. XXI. c. xxxj.* & Silius Italicus, *l. III. v. 466.* écrivent *Tricaſteni.* Le pays qu'ils habitoient ſe nomme aujourd'hui *S. Paul Tricaſtin*, ou *S. Paul-Trois-Châteaux.* (*D. J.*)

TRICCA, (*Géog. anc.*) ville de Macédoine, dans l'Eſtiotide, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xiij.* Homere, Iliad. *B. v. 236*, a connu cette ville. Strabon, *liv. VIII. p. 360*, la met dans la Theſſalie, ce qui revient au même, puiſque les Stolides étoient une contrée de la Theſſalie. Elle étoit ſur le fleuve Lethæus, *l. XIV. p. 647*, ſur le bord duquel on diſoit qu'Eſculape étoit né. Le nom moderne de cette ville eſt *Tricaſa.* (*D. J.*)

TRICCIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Sirmium à *Carnuntum*, entre *Pons Manſuetianus* & *Cimbriane*, à trente milles du premier de ces lieux, & à vingt-cinq milles du ſecond. (*D. J.*)

TRICENAIRE, ſ. m. (*terme d'Egliſe.*) prieres continuées pendant 30 jours, comme la neuvaine déſigne des prieres continuées pendant neuf jours. S. Grégoire établit l'uſage d'un *tricénaire*, qui conſiſtoit à dire trente meſſes pour les morts pendant trente jours de ſuite; mais cet uſage n'a pas eu lieu.

TRICENNALES, ſ. m. & pl. (*Antiq. rom.*) l'eſpace de trente ans; comme les Décennales & les Vicennales ſont l'eſpace de dix & de vingt ans: il ſe diſoit des années du gouvernement des empereurs. Il ſe dit auſſi des vœux, des actions de graces, & autres cérémonies qui ſe faiſoient au bout de ce nombre d'années, pour remercier les dieux de l'heureuſe adminiſtration de l'empereur, & leur en demander la continuation. On trouve ſur les médailles *decennales*, *decennalia* & *vicennalia* tout au long, mais jamais *tricennalia*, ni *tricennales.* Il eſt toujours en chiffre, & il s'y trouve de différentes manieres. 1°. VOT. XXX. *vota tricennalia*, dans Conſtantin, dans Valerius Maximianus. 2°. VOT. XX.

Digitized by Google

XX. *Mult.* XXX. dans Licinius, dans Conſtantin, dans Conſtans, dans Conſtantius, *&c.* 3°. VOT. XXX. *Mult.* XXXX. C'eſt-à-dire qu'on remercioit les dieux pour les vingt ou les trente premieres années de l'empire du prince, & qu'on prioit les dieux pour les dix ſuivantes, ce qui feroit ou trente ou quarante ans d'heureux gouvernement. C'étoit le langage de la flatterie. (*D. J.*)

TRICEPS, en Anatomie, eſt un muſcle de la cuiſſe, qui a trois portions; c'eſt pourquoi on peut fort bien le diſtinguer en trois muſcles, qui viennent tous trois de l'os pubis, & ſe terminent à la ligne oſſeuſe du fémur, dont ils occupent la plus grande partie.

Le *triceps* ſupérieur vient de l'angle de l'os pubis, & ſe portant à la partie interne de la cuiſſe, va ſe terminer à la partie moyenne de la ligne oſſeuſe du fémur.

Le *triceps* moyen vient de la branche de l'os pubis au-deſſous du ſupérieur, & ſe termine à la ligne oſſeuſe du fémur au-deſſus de ce même muſcle.

Le *triceps* inférieur, qui eſt le plus grand des trois, vient de la branche & de la tubéroſité de l'iſchion, & va ſe terminer tout le long de la ligne oſſeuſe du fémur juſqu'à l'endroit où cette ligne ſe diviſe en deux pour aller à chaque condile, de là ce muſcle fournit un tendon qui va s'attacher à la partie latérale interne du condile interne du fémur.

Le *triceps* de l'avant-bras, *voyez* ANCONÉ.

TRICEPS, (*Mythol.*) on donnoit à Mercure le ſurnom de *Triceps*, ou *à trois têtes*, parce qu'il ſe trouvoit également en fonctions, dans le ciel, ſur la terre, & dans les enfers, & qu'il avoit trois différentes formes, ſuivant les trois différens endroits où il étoit employé. (*D. J.*)

TRICHIASE, *voyez* ci-après *TRICHIASIS*.

TRICHIASIS, (*Lexicog. Médic.*) τριχιασις de θριξ, *cheveux* ou *poil*, eſt une maladie des yeux, conſiſtant dans l'irritation des poils rentrans en-dedans, ou qui ſe forment en-dedans contre nature; nous appellons en françois cette maladie *trichiaſe*.

Mais le mot grec τριχιασις déſigne encore dans Galien une maladie, où l'on voit dans l'urine des malades des eſpeces de poils accompagnés de mucoſité, qui les couvre, & les font paroître ordinairement blancs. Quelques-uns appellent cette affection *pilimiction*, piſſement de poils; voici ce qu'en dit Tulpius. *Obſerv. méd. l. II. c. lij.*

Peu de médecins ont eu l'occaſion d'obſerver le *trichiaſis*, ou l'évacuation de poils avec l'urine, & bien moins encore le retour périodique de ce déſordre: pour moi j'en ai vu cependant un exemple mémorable dans le fils d'un homme de diſtinction, qui fut affligé pendant plus de quatre ans d'un *trichiaſis*, lequel revenoit tous les quinze jours, avec difficulté d'uriner, & d'un ſi grand mal-aiſe par-tout le corps, qu'il avoit de la peine à demeurer dans le lit.

Chaque poil étoit quelquefois de la longueur d'un demi-doigt, & quelquefois auſſi de la longueur d'un doigt entier: mais ils étoient ſi couverts & ſi enveloppés de mucoſité, que rarement les voyoit-on à nud. Chaque paroxyſme lui duroit environ quatre jours; & quoique dans ce tems il rendît toujours ſon urine avec peine, il paſſoit les jours intermédiaires ſans douleur, & ſans rendre de poils avec les urines, juſqu'à ce qu'il revînt un nouveau paroxyſme. (*D. J.*)

TRICHIASIS, *terme de Chirurgie*; maladie des paupieres, cauſée par des poils qui rentrent en-dedans. Ce mot vient de θριξ, τριχες, *piles*, *poil*.

Ce dérangement des cils excite une douleur vive qui eſt ſuivie d'inflammation, d'un écoulement continuel des larmes, & ſouvent d'ulceres de l'œil. Tous ces ſymptomes augmentent conſidérablement la cauſe dont ils dépendent; & ſont ſouvent cauſe de la perte de la vue.

La cure de cette maladie doit commencer par l'adminiſtration des remedes généraux, ſi l'on juge qu'il en ſoit beſoin. On ſe ſert d'une fomentation émolliente pour tâcher d'humecter & de ramollir les bords des paupieres, ce qui peut faire changer la diſpoſition defectueuſe des cils.

Si ces remedes ſont inutiles, il faut, avec une petite pincette, arracher les uns après les autres les cils qui piquent l'œil. Cet organe n'étant plus piqué, la fluxion s'appaiſera plutôt, & on aura le tems de rétablir le bord des paupieres avant que les cils aient repouſſé. *Voyez* le *traité des maladies des yeux*, de Mr. Antoine Maitre-Jean, chirurgien.

On a auſſi donné le nom de *trichiaſis* à une maladie de la veſſie, dans laquelle on rend les urines épaiſſes & chargées de filamens ſemblables à des poils. *Voyez* le *comment. de Gal. ſur l'aph. 76. ſect. iv. d'Hippoc.* (*Y*)

TRICHIRAPALI, (*Géogr. anc.*) ville des Indes, ſur la rive droite du Caveri, entre Tanjaour au levant, & Mayſſour au couchant. Elle eſt devenue capitale du royaume de Maduré, depuis que les rois des Mayſſouriens y ont tranſporté leur cour. Elle contient plus de cent mille ames, & doit être regardée pour la plus grande forteresſe qu'il y ait depuis le cap de Comorin juſqu'à Golconde. Ses murailles forment une double enceinte fortifiée chacune de tours quarrées, éloignées les unes des autres d'environ cent pas.

La garniſon de cette forteresſe eſt d'environ ſix mille hommes, & l'on fait toutes les nuits trois rondes dans la place. *Longitude* 94. 52. *latitude* 12. 16. (*D. J.*)

TRICHISMOS, ſ. m. *terme de Chirurgie*; épithete qu'on donne à une fracture des os plats, ſi fine qu'elle eſt preſque imperceptible. On l'appelle auſſi fente capillaire, *rima capillaris*.

Ce mot eſt grec, il vient de θριξ, τριχος, *capillaires*, *poil*, *cheveu*.

Pour n'être point trompé ſur cette eſpece de fracture, il faut paſſer de l'encre ſur la dépreſſion capillaire; on rugine enſuite l'endroit; ſi l'os eſt réellement fracturé, on voit une ligne noire produite par l'encre qui a pénétré la fracture. Cela eſt important dans les fêlures du crâne pour ſe déterminer à l'opération du trépan, ou pour s'en abſtenir. *Voyez* TRÉPAN. (*Y*)

TRICHITES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom employé par quelques naturaliſtes, pour déſigner le vitriol qui s'attache ſous la forme de poils, de cheveux, autour de quelques terres ou pierres, qui contenoient des pyrites qui ſe ſont détruites & vitrioliſées.

TRICHOMANÉS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) Tournefort diſtingue quatorze eſpeces de ce genre de plante. Ses fleurs n'ont pas encore été découvertes; mais ſes graines naiſſent comme celles de la fougere ſur le dos des feuilles, qui ſont compoſées de lobes rondelets, & ſont en quelque façon conjuguées. Dans le ſyſtême de Linnæus, le *trichomanés* ne forme point un genre diſtinct de plante, & n'eſt autre choſe qu'une eſpece d'aſplénium; c'eſt-à-dire, que ſur le bord de ſes feuilles ſe trouve le calice ſimple, droit, turbiné, & le ſtile ſe termine à la capſule.

Quoi qu'il en ſoit, l'eſpece de *trichomanés* la plus commune, & que les botaniſtes nomment généralement de ce nom, eſt le polytric des boutiques, autrement dit le capillaire rouge, *adiantum rubrum*, dont on a parlé au *mot* POLYTRIC. (*D. J.*)

TRICHONIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Etolie. Pauſanias, *l. II. c. xxxvij.* & Etienne le géographe en font mention; le premier dit qu'Artiphon étoit originaire de cette ville; ſur quoi il remarque que

cet Arriphon étoit un ſavant homme, fort eſtimé des Lyciens, parmi leſquels il vivoit; critique judicieux qui découvroit bien des choſes à quoi les autres n'avoient pas penſé. C'eſt lui, ajoute Pauſanias, qui a remarqué le premier que tout ce qui concerne les myſteres de Lerna, vers, proſe, ou mélange de l'un & de l'autre, étoit écrit en langue dorique. Or avant l'arrivée des Héraclides dans le Péloponnèſe, les Argiens parloient la même langue que les Athéniens, & du tems de Philammon, le nom de *Dorien* étoit encore inconnu à la plûpart des Grecs. Telle eſt la découverte dont on étoit redevable à Arriphon, & dont nous ſommes peu touchés aujourd'hui.

Ortélius croit que le *Trichonium* de Pauſanias & d'Etienne le géographe, eſt le Trichone de Pline, *l. IV. c. iij.* mais le P. Hardouin lit *Thithrone* pour *Trichone*, & ſoutient que ce peut être le *Trichonium* en queſtion qui étoit dans l'Etolie, au lieu que le Trichone de Pline étoit dans la Locride. Il fonde ſa correction ſur Pauſanias même, qui met dans la Locride une ville nommée *Tithronium*, & ſur Hérodote, *liv. VIII. n°. 33.* qui nomme cette derniere ville *Thetronium*. (*D. J.*)

TRICHOSANTHES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus au genre de plante que le P. Plumier, Micheli, & autres botaniſtes appellent *anguina*; en voici les caracteres. Il produit des fleurs mâles & femelles ſur des parties diſtinctes de la même plante. Dans les fleurs mâles, le calice eſt formé d'une ſeule feuille très-longue, liſſe ſur la ſurface, avec une petite levre repliée en-arriere, & découpée en cinq parties. La fleur eſt auſſi diviſée en cinq ſegmens, du reſte attachée au calice & déployée; les ſegmens ſont de forme ovale, terminés en pointe & frangés dans les bords en un grand nombre de fils chevelus. Les étamines ſont trois filamens qui s'étendent au ſommet du calice; chaque boſſette eſt un corps cylindrique, droit, contenant une grande quantité de farine; on diſtingue dans cette fleur trois ſtiles fort petits, & qui naiſſent aux côtés du calice, mais ils ne produiſent jamais rien. Le calice de la fleur femelle eſt le même que dans la fleur mâle, excepté que dans la fleur femelle il eſt placé ſur le germe du piſtil, & qu'il meurt promptement; cette fleur eſt toute ſemblable à la mâle; le piſtil a un germe délié, & un ſtile capillaire, naiſſant du piſtil, & ayant la longueur du calice; les ſtigma ſont au nombre de trois, longs, pointus, & entr'ouverts au milieu. Le fruit eſt une très-longue pomme, contenant trois loges fort éloignées les unes des autres. Les graines ſont nombreuſes, applaties, de figure ovale obtuſe, & couvertes d'une pellicule. Linnæi, *gen. plant. p. 466.* Micheli, *nov. gen. p. 9.* Plumier, *nar. p. 100. hort. malab. vol. 8. p. 157.* (*D. J.*)

TRICHOSTEMA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qu'on caractériſe ainſi. Le calice eſt d'une ſeule feuille bilabiée; la levre ſupérieure ſe diviſe en trois ſegmens, & eſt deux fois auſſi large que la levre inférieure, laquelle eſt ſeulement découpée en deux parties. La fleur eſt monopétale; & du genre des labiées; ſon tuyau eſt fort court; ſa levre ſupérieure eſt applatie, & faite en faulx; la levre inférieure eſt découpée en trois ſegmens, dont l'intermédiaire eſt le plus petit. Les étamines ſont quatre filets capillaires, longs & crochus; les boſſettes ſont ſimples; le genre du piſtil eſt diviſé en quatre parties; le ſtile eſt fort délié, & a la longueur des étamines; le ſtigma eſt fendu en deux. Le calice ſubſiſte après que la fleur eſt tombée, & devient alors beaucoup plus gros; ſa levre ſupérieure tombe ſous l'inférieure, il s'étend dans le milieu, ſe referme à l'extrémité, & contient quatre ſemences. Linnæi, *gen. plant. p. 265.* (*D. J.*)

TRICHRUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithol.*) pierre que Pline dit s'être trouvée en Afrique, qui rendoit des ſucs de trois couleurs différentes. Il étoit noir à la baſe, de couleur de ſang au milieu, & blanc par le haut.

TRICLARIA, (*Mythol.*) ſurnom de Diane, pris de ce que la déeſſe étoit honorée par trois villes de l'Achaie; ſavoir, Aroé, Anthie & Meſſatis, leſquelles poſſédoient en commun un certain canton avec un temple conſacré à Diane. Là les habitans de ces trois villes célébroient tous les ans une fête en l'honneur de cette déeſſe, & la nuit qui précédoit cette fête ſe paſſoit en dévotion.

La prêtreſſe de Diane étoit toujours une vierge obligée de garder la chaſteté juſqu'à ce qu'elle ſe mariât, & pour lors le ſacerdoce paſſoit à une autre. Ce mot *Triclaria* eſt formé de τρις, *trois*, & κληρος, *héritage*. (*D. J.*)

TRICLINIUM, ſ. m. (*Antiq. rom.*) lieu où mangeoient les Romains; on lui donnoit ce nom à cauſe des trois lits qui y étoient dreſſés: l'architriclinarche de S. Jean, *ch. ij.* & le triclinarche de Pétrone, ſont dérivés de ce mot. On les traduit aſſez mal en françois par *maîtres-d'hôtel*, quoiqu'en partie la fonction de ces officiers fût de préparer le couvert dans le *triclinium*, d'accommoder les lits autour de la table, & de dreſſer le buffet. On donnoit auſſi le nom de *triclinium* aux lits ſur leſquels mangeoient les Romains, parce que chaque lit étoit pour trois perſonnes. Lorſqu'on mettoit plus de trois lits autour de chaque table, ou que ces lits contenoient plus de trois perſonnes, c'étoit un extraordinaire. Tel fut le cas du feſtin de Lucius Verus, où il y avoit onze convives ſur trois lits; telle étoit encore la cène que Jeſus-Chriſt fit avec ſes apôtres; dans le repas que Perpenna donna à Sertorius, & où ce grand capitaine fut aſſaſſiné: les trois *triclinium* étoient, ſelon Séneque, diſpoſés de maniere que le nord-eſt répondoit au *triclinium* d'Antoine, & le nord-oueſt à celui de Perpenna. (*D. J.*)

TRICOLOR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom abrégé, donné par les Fleuriſtes à une eſpece d'amaranthe, dont les feuilles ſont comme enluminées de trois couleurs, *amaranthus folio variegato*, de Tournefort. Elle pouſſe une ſeule tige rougeâtre, à la hauteur d'environ deux piés; ſes feuilles ſont faites comme celles de la blete, mais elles ſont colorées & comme enluminées naturellement de verd, de jaune, & d'incarnat; ſes fleurs ſont petites, verdâtres, & par paquets; du milieu de ces fleurs s'éleve un piſtil, qui devient enſuite un fruit membraneux, s'ouvrant en-travers comme une boëte à ſavonnette, & renfermant une ou deux ſemences preſque rondes: on cultive cette plante dans les jardins à cauſe de ſa grande beauté.

Le mot *tricolor* ſe donne auſſi par les Fleuriſtes à quelques œillets. (*D. J.*)

TRICOISES, ſ. f. pl. (*Maréchal.*) les *tricoiſes* ſont des tenailles à l'uſage des Maréchaux; elles ont le mors tranchant, pour couper les clous qu'il a brochés avant que de les river, & pour déferrer un cheval. (*D. J.*)

TRICOLLORI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoiſe. Pline, *l. III. ch. iv.* éloigne ce peuple de la côte de la mer; leur pays eſt aujourd'hui, ſelon le pere Hardouin, le diocèſe de Siſtéron, & la capitale étoit Alarante, dont la table de Peutinger fait mention, & qu'on nomme préſentement *Talard*, lieu du Dauphiné, ſur la route de Siſtéron à Gap; c'eſt du-moins le ſentiment de Bouche dans ſon hiſtoire de Provence, *liv. III. ch. xvij.* (*D. J.*)

TRICOLONI, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie. Pauſanias, *l. VIII. c. xxxv.* dit qu'elle étoit à dix ſtades des ruines de *Charifium*; mais il ajoute que cette ville ne ſubſiſtoit plus de ſon tems, & qu'il ne s'étoit conſervé qu'un temple de Neptune ſur une colline,

avec un bois ſacré qui environnoit ce temple. (*D. J.*)

TRICOMIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie heureuſe : il en eſt parlé dans la notice des dignités de l'empire, *ſect.* 22. où on lit : *equites promoti Illyricani Triconiæ :* un manuſcrit conſulté par Ortelius portoit *Trigonia* pour *Triconia.* (*D. J.*)

TRICON, ſ. m. (*Jeux.*) au brelan, à l'ambigu, au hoc, & autres jeux de cartes, ce ſont trois cartes de même figure, comme trois rois, trois dix, *&c.* Le *tricon* en main l'emporte ſur le *tricon* de retourne, qui conſiſte à avoir en main deux cartes de même figure, lorſqu'il y en a une ſemblable retournée ſur le talon.

TRICONESII, (*Géog. anc.*) peuples de la haute Moëſie. Ptolomée, *liv. III. ch. 9.* les place aux confins de la Dalmatie ; le nom moderne de leur pays eſt Topliza, ſelon Caſtald. (*D. J.*)

TRICORNIUM, (*Géog. anc.*) ville de la haute Moëſie ; Ptolomée la marque près du Danube : c'eſt aujourd'hui Glumbatz, ſelon Niger ; & Coruſcène, ſelon Lazius. Cette ville *Tricornium* eſt, à ce que croit Smiler, la ville *Turium* ou *Dorium* d'Antonin. (*D. J.*)

TRICORYPHOS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Arabie heureuſe, ſelon Pline, *liv. VI. ch. xxviij.* Le nom de cette montagne lui avoit été donné à cauſe de ſes trois ſommets, ſur chacun deſquels il y avoit un temple d'une hauteur prodigieuſe, à ce que nous apprend Diodore de Sicile, *liv. III. p. 178.* (*D. J.*)

TRICORYTUS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, ſous la tribu Æantide ; il étoit proche de Marathon, ſur le bord du marais des champs marathoniens, où périt une partie de l'armée des Perſes, dans cette bataille qui préſerva les Grecs de l'eſclavage des Barbares. Il n'y a plus dans cet endroit qu'un méchant hameau, appellé *Calyvi-ſiofoully :* cependant il a été un tems qu'on comptoit ce lieu pour une des quatre villes de l'Attique, qui donnoit le nom de *Tétrapole* à ce quartier, & ces quatre villes étoient Oenoé, *Tricorythus*, *Probalinthus*, & Marathon.

On voit à Athènes, au rapport de Spon, proche l'égliſe d'Agria-Kyra, cette inſcription :

« A l'honneur de la déeſſe Veſta & des dieux Auguſtes, du conſeil de l'Aréopage, & du conſeil des ſix-cens, & du peuple ; Philoxenus, fils d'Agathoclès de Phlya, a conſacré ce monument à ſes propres dépens. Agathoclès, fils de Philoxenus, ayant eu le ſoin de le faire, dans le tems que Tiberius Claudius Pœanien étoit gouverneur de la milice, & pourvoyeur de la ville.... *Tricorythus*... (*D. J.*)

TRICOT, ſ. m. (*Bonneterie.*) on appelle ouvrages au *tricot*, bonneterie au *tricot*, toutes les eſpeces de marchandiſes qui ſe fabriquent ou ſe brochent avec des aiguilles, comme bas, bonnets, camiſoles, gants, chauſſons, *&c.* (*D. J.*)

TRICOTAGE, ſ. m. (*Bonneterie.*) travail de celui qui tricote ou qui broche à l'aiguille des bas, des bonnets, & autres marchandiſes de cette nature, dépendantes du négoce des Bonnetiers ; le *tricotage* eſt plus ou moins bon dans un lieu que dans un autre, ſuivant que les ouvriers ſont bien ou mal ſtilés & conduits, ou que les matieres ſont bonnes ou mauvaiſes, ou qu'elles ſont plus ou moins bien filées. (*D. J.*)

TRICOTER, v. act. (*Bonneterie.*) action par laquelle on travaille à former avec de longues & menues aiguilles, ou broches de fer ou de laiton poli, certains tiſſus de ſoie, de laine, de coton, de chanvre, de lin, ou de poil, en maniere de petits nœuds, boucles ou mailles, tels qu'on les voit aux bas, bonnets, camiſoles, & autres pareilles marchandiſes de bonneterie. On dit auſſi dans le même ſens, *brocher des bas, des camiſoles, des bonnets, &c.* pour dire les *tricoter*, ou les travailler à l'aiguille ; ce mot ſe dit auſſi des dentelles de ſoie ou de fil, qui ſe manufacturent avec des épingles & des fuſeaux ſur un oreiller, ſuivant le deſſein en papier ou en vélin qui y eſt appliqué ; ainſi l'on dit *tricoter* une dentelle, pour dire la travailler avec des épingles & des fuſeaux ſur l'oreiller. *Savary.* (*D. J.*)

TRICOTER, *en terme de Manege*, ſe dit d'un cheval qui remue vîte les jambes en marchant, & qui n'avance pas.

TRICRANA, (*Géog. anc.*) île de l'Argie. Pauſanias, *l. II. c. xxxiv.* dit : « Quand on a paſſé le cap » Bucéphale, les îles Halioufe, Pithyouſe & Ariſtère, » on trouve un autre promontoire qui joint le con» tinent, & que l'on n'appelle point autrement qu'» *Acra ;* bien-tôt après vous voyez l'île de *Tricrane*, » & enſuite une montagne du Péloponnèſe, qui » donne ſur la mer, & qui a nom *Buporthmos* ». (*D. J.*)

TRICRENE, (*Géog. anc.*) *Tricrena*, lieu de l'Arcadie. A la gauche du mont Géronte, dit Pauſanias, *liv. VIII. ch. xvj.* les Phénéates ſont bornés par un lieu qu'on nomme *Tricrene*, à cauſe des trois fontaines qui y ſont, & où l'on dit que les nymphes laverent Mercure lorſqu'il vint au monde ; c'eſt pour cela que ce lieu étoit conſacré à Mercure. (*D. J.*)

TRICTRAC, ſ. m. (*Jeu.*) jeu qui ſe joue avec deux dés, ſuivant le jet deſquels chaque joueur ayant quinze dames, les diſpoſe artiſtement ſur des points marqués dans le tablier, & ſelon les rencontres gagne ou perd pluſieurs points, dont douze ſont gagner une partie ou un trou, & les douze parties ou trous le tout ou le jeu.

Il faut pour jouer au *trictrac* avoir quinze dames de chaque côté noires ou blanches, deux dés, trois jettons & deux fiches qui ſont, comme nous l'avons dit à leur article, les marques qu'on met dans chaque trou pour compter les parties qu'on gagne.

On ne joue ordinairement que deux au *trictrac*, & avec deux dés ; ce ſont les joueurs eux-mêmes qui les mettent chacun dans leur cornet.

On commence ce jeu en faiſant deux ou trois piles de dames qu'on poſe ſur la premiere fleche du *trictrac*. Il ne faut jamais que ce ſoit à contre-jour pour la plus grande commodité des joueurs, à moins qu'on ne joue à la chandelle ; alors il n'y a point de regles à garder là-deſſus, & il eſt indifférent de quel côté l'on place les piles des dames. A l'égard des dames, les blanches ſont les dames d'honneur ; c'eſt pourquoi par honnêteté on les préſente toujours aux perſonnes qu'on conſidere ; l'honnêteté exige auſſi qu'on donne le choix des cornets, & qu'on préſente les dés pour voir à qui l'aura, ou bien qu'on lui donne les deux dés pour tirer coup & dés, auquel cas celui qui a de ſon côté le dé qui marque le plus haut point, gagne la primauté. On peut s'aſſocier, ſi l'on veut, au *trictrac* pour jouer tour-à-tour, ou ſi l'on ſe ſent foible, il eſt permis de prendre un conſeil du conſentement de celui avec lequel on joue, ſans cela perſonne ne peut conſeiller en aucune façon.

Pour jouer avec ordre, on obſervera que ſi l'on amene d'abord ambezas, de jouer deux dames de la pile, & de les accoupler ſur l'as, qui eſt la fleche qui joint celle ſur laquelle ſont ces dames empilées. On peut jouer tout d'une en mettant une dame ſeule ſur la ſeconde fleche. C'eſt la même choſe à l'égard de tous les autres nombres qu'on peut abattre, ou jouer tout d'une ſi l'on veut, excepté cependant ſix & cinq qu'on doit abſolument abattre quand on l'amene le premier coup, parce que les regles ne permettent point de mettre une dame ſeule dans le coin de repos. Il eſt de la prudence du joueur d'accoupler deux dames enſemble, & on commence ainſi à caſer dans la ta-

Digitized by Google

ble où les dames ſont en pile, qui eſt pour l'ordinaire la premiere. On paſſe enſuite dans celle du coin de repos, quelquefois même dans celle de ſa partie quand le progrès du jeu y conduit. Un joueur ne doit jamais compter pour jouer les nombres qu'il ramene la fleche d'où il part, ſoit qu'il abatte du bois, ou qu'il joue en commençant ou dans le cours du jeu. On n'a pas plutôt jetté le dé, qu'on doit voir le gain ou la perte qu'on fait, avant que de toucher ſon bois; car en fait du jeu, bois touché ſuppoſe être joué, ſi ce n'eſt néanmoins quand les dames touchées ne peuvent abſolument point être jouées: ce qui arrive lorſque quelqu'une donne dans un coin qui n'eſt point encore pris, ou qu'une autre ne ſauroit entrer ni ſortir ſeule, ou bien qu'elle donne dans le grand jan de celui contre qui vous jouez, avant qu'il ſoit rompu.

Ces coups arrivent quelquefois imprudemment lorſque ne devant pas jouer ſes dames, mais ſeulement regarder la couleur de la fleche pour compter plus aiſément ce qu'on gagne, on vient à les toucher; mais on évite cet inconvénient, lorſque l'on dit, avant d'y porter la main, *j'adoube*, & cela ſuffit pour marquer que vous n'avez pas deſſein de toucher votre bois. Il faut toujours marquer les points qu'on gagne, avant que de toucher ſon bois, autrement votre adverſaire ſera en droit de vous envoyer à l'école. Selon les regles du *trictrac*, quand on a gagné deux points, on doit les marquer au bout & devant la fleche de l'as; quatre points devant la fleche du trois, ou plutôt entre celle du trois & celle du quatre; ſix points devant celle du cinq, ou contre la bande de ſéparation devant la fleche du ſix, on marquera dix points devant la fleche du neuf ou du dix. Pour ce qui eſt des douze points qui ſont le trou ou partie double ou ſimple, ils ſe marquent avec une fiche ſur les bords du *trictrac* du côté où les dames ſont en tas. Celui qui d'un coup gagne pluſieurs points, eſt en droit de marquer quatre, puis huit ou dix points, & enfin la partie, pourvu qu'il les marque avant que de porter la main ſur ſon bois, ou qu'en l'y portant, il diſe, *j'adoube*. Celui qui jette les dés, eſt toujours en droit de marquer les points qu'il gagne avant que ſon adverſaire puiſſe marquer ce qu'il perd. Le joueur qui marque le trou ou la partie, efface tous les points de ſon adverſaire.

Il faut remarquer au *trictrac* que lorſqu'on s'eſt emparé de ſon coin, & que l'adverſaire n'a pas le ſien, chaque coup de dé vaut quatre ou ſix points, ſi on bat ſon coin de deux dames, c'eſt-à-dire ſix par doublet, & quatre par ſimple; ſuppoſé donc que le jeu ſoit diſpoſé comme dans l'exemple ſuivant, & qu'on ait les dames noires, ſi on amenoit ſix & cinq, on battroit le coin de ſon homme par un moyen ſimple qui vaudroit quatre points, on le battroit du ſix en comptant depuis la ſixieme fleche, & du cinq, en comptant depuis la ſeptieme. On doit remarquer qu'outre cela on gagneroit encore quatre points ſur la dame qu'on a découverte dans la huitieme caſe, parce qu'on battroit cet adverſaire par deux moyens, & que dans la ſeconde table qui eſt celle du grand jan, chaque moyen ſimple vaut deux points. Le premier moyen par lequel on le battroit, ſeroit du cinq, en comptant depuis la dixieme caſe, & le ſecond en aſſemblant les ſix & cinq qui ſont onze, & comptant depuis la quatrieme caſe, ce qui produit quatre points ſur la dame que celui contre qui vous jouez, a découverte en ſa cinquieme caſe, en comptant depuis votre ſeptieme, parce que vous la battriez par un moyen ſimple valant quatre points dans la premiere table, de maniere que ſix & cinq vous vaudroient douze points qui feroient partie bredouille qu'on marqueroit d'abord; cela fait, il vous couvriroit aiſément vos deux demi-caſes, prenant le cinq ſur la cinquieme pour couvrir la ſixieme, & le ſix ſur la premiere pour couvrir la ſeptieme, ce qui produiroit beau jeu pour faire votre grand jan, vous reſtant ſonnet, ſix & cinq, & ſix & quatre qui vous reſteroient à remplir.

Ce cinq & ſix vous donneroient deux trous qu'il faudroit marquer avant que de caſer, & votre adverſaire marqueroit quatre points pour ſa dame découverte en ſa premiere caſe que vous battez par paſſages fermés, parce que ces caſes ſix & ſept ſont remplies; ſi un joueur au contraire amenoit quine, on ne pourroit pas battre ſon coin, parce que pour battre d'un quine, la regle veut qu'on compte depuis la ſeptieme caſe couverte d'une ſeule dame, & comme le coin eſt différent des autres dames, & qu'on ne peut battre du cinq & du quine qui ſont dix, ce joueur ne gagneroit rien pour le coin.

Au contraire ſon adverſaire profiteroit de huit points ſur la dame découverte que le premier auroit en ſa huitieme caſe, parce que l'autre le battroit par doublet & par deux moyens, & que chaque moyen eſt compté pour quatre points dans la ſeconde table quand c'eſt par doublet. Le premier moyen par lequel il faudroit battre cette dame, ſeroit du cinq, à commencer depuis la ſixieme caſe, & le ſecond du quine les deux nombres ajoutés, à compter depuis la cinquieme caſe.

Quant à la dame de celui contre qui on joue, qui eſt découverte dans ſa cinquieme caſe, on pourroit de-là la battre en comptant depuis votre huitieme; mais cette dame vous ſeroit nuiſible, d'autant plus que le paſſage de quine qui eſt ſur la dixieme caſe, étant fermé par deux dames qui y ſont accouplées, cela vaudroit ſix points à l'adverſe partie, à cauſe que cette dame eſt dans ſa premiere table, où l'on compte ſix points pour chaque moyen doublet.

S'il arrivoit que ſur ce même jeu on amenât ſonnet, il faudroit battre d'abord le coin ayant deux dames en votre ſixieme caſe, parce qu'on a le paſſage ouvert dans ſon ſecond coin; battez encore la dame qu'on voit découverte en ſa huitieme caſe, à compter de votre troiſieme, & ce coup doit vous valoir ſix du coin, ſix de la dame placée en la cinquieme caſe, & quatre ſur celle de la huitieme, qui ſont ſeize points & partie, & quatre ſus, parce que vous battez par doublet. Celui contre qui l'on joue, gagneroit ſix points de ce coup, parce que l'on battroit contre ſoi la dame qu'il a découverte en ſa cinquieme caſe, à compter de votre dixieme, le paſſage de la ſeptieme étant fermé. La différence qu'il y a des coups ſimples aux doublets, c'eſt qu'aux derniers il n'y a jamais qu'un paſſage, qui ſe trouvant fermé par une caſe, produit un jan qui ne peut; au lieu qu'aux autres, comme les deux nombres ſont différens, il y a auſſi deux paſſages, de maniere que lorſque l'un ſe trouve fermé, c'eſt aſſez pour gagner, que l'autre ſoit ouvert. Suppoſé, par exemple, que vous ayez les deux dames noires, & que vous ameniez ſix & as, ce ſeroit pour vous quatre points que vous prendriez ſur la dame découverte de votre homme en ſa cinquieme caſe, parce que vous la battriez, à compter depuis votre coin. Vous remarquerez cependant que le paſſage du ſix eſt fermé, puiſque la ſixieme caſe eſt remplie; mais cela ne fait rien contre vous, parce que vous comptez par as dont le paſſage eſt ouvert dans le coin de celui contre qui vous jouez, & qu'en même tems vous battez ſa dame. Il faut alors avec votre cornet ou avec la main montrer le paſſage qui vous eſt ouvert, & dire, *as & ſix me valent quatre points.*

Il faut ſavoir que les nombres pairs tombent toujours ſur la même couleur d'où ils partent; il arrive tout le contraire aux nombres impairs. Cette regle eſt générale.

TRICTRAC, ſe dit encore du tablier ſur lequel on

joue le jeu. Ce tablier eſt de bois ou d'ébene, & a d'aſſez grands rebords pour arrêter les dés qu'on jette, & retenir les dames qu'on y arrange.

TRICTRAC A ÉCRIRE, ce qu'on appelle *trictrac à écrire*, ne change rien à la maniere de jouer le *trictrac*, non plus que le piquet à écrire au jeu de piquet.

Pour jouer ce jeu, il faut avoir deux cartes & un crayon; au haut de chaque carte on met le nom d'un joueur, & chacun marque ſur ſa carte les points qu'il gagne, avec le crayon, au lieu de les marquer avec des fiches ou des jettons.

Il faut ſeulement remarquer qu'au *trictrac à écrire*, on ne ſauroit gagner ni perdre de points, que l'un des joueurs n'ait ſix caſes; au reſte ce jeu eſt entierement conforme à l'autre *trictrac*.

TRICTRAC *des anciens*, (*Littérat.*) eſpece de jeu appellé διαγραμμίσμος par les Grecs, & *duodena ſcripta* par les Latins. La table ſur laquelle on jouoit, étoit quarrée. Elle étoit partagée par douze lignes ſur leſquelles on arrangeoit les jettons comme on le jugeoit à-propos, en ſe réglant néanmoins ſur les points des dés qu'on avoit amenés. Ces jettons ou dames nommés *calculs* étoient chez les Romains au nombre de quinze de chaque côté, de deux couleurs différentes.

Diſcolor ancipiti ſub jactu calculus aſtat,
Decertantque ſimul candidus atque niger:
Ut quamvis parili ſcriptorum tramite currant;
Is capiet palmam quem ſua fata vocant.

Ainſi la fortune & le ſavoir dominoient également dans ce jeu; & un joueur habile pouvoit réparer par ſa capacité les mauvais coups qu'il avoit amenés, ſuivant ce paſſage de Terence: *ita vita eſt hominum quaſi cùm ludas teſſeris, ſi illud quod maximè opus eſt jactu, non cadit; illud quod accidit, id arte ut corrigas.* On pouvoit par cette même raiſon ſe laiſſer gagner par complaiſance, en jouant mal les jettons. C'eſt le conſeil qu'Ovide donne à un amant qui joue avec ſa maîtreſſe.

Seu ludet numeroſque manu jactabit eburnos;
Tu malè jactato, tu malè jacta dato.

Lorſqu'on avoit avancé quelque jetton, ce qu'on appelloit *dare calculum*, & qu'on s'appercevoit avoir mal joué, on pouvoit avec la permiſſion de ſon adverſaire, recommencer le coup, ce qu'on appelloit *reducere calculum*.

Les douze lignes étoient coupées par une ligne tranſverſale appellée *linea ſacra*, qu'on ne paſſoit point ſans y être forcé; d'où étoit venu le proverbe κατὰ τὴν ἱερὰν γραμμὴν, *je paſſerai la ligne ſacrée*; c'eſt-à-dire, *je paſſerai par-deſſus tout*. Lorſque les jettons étoient parvenus à la derniere ligne, on diſoit qu'ils étoient *ad incitas*. On ſe ſervoit de cette métaphore, pour dire que des perſonnes étoient pouſſées à bout; témoin ce paſſage de Plaute,

Sy. *Profectò ad incitas lenonem rediget, ſi eas abduxerit;*
Mi. *Quin priùs diſperibit ſaxa, quàm unam calcem civerit.*

Le διαγραμμίσμος des Grecs n'avoit que dix lignes & douze jettons.

On ignore les autres regles de ce jeu que l'on ne doit point confondre, comme ont fait la plûpart des commentateurs, avec les jeux des dames, des merelles ou des échecs qui ne dépendent point du ſort des dés. Ceſui n'a proprement rapport qu'à notre *trictrac*, auquel il eſt aiſé d'en faire l'application. (*D. J.*)

TRICTRAC, ſ. m. (*Tableterie.*) c'eſt une ſorte de tiroir briſé qui ſe ferme à la clé; le deſſus ferme un damier, & le dedans ce qu'on appelle *trictrac*, dans lequel le tabletier a peint diverſes fiches, pour ſervir au jeu nommé *trictrac*. (*D. J.*)

TRICTRAC, *terme de Vénerie*, eſpece de chaſſe qui ſe fait par pluſieurs perſonnes aſſemblées, avec grand bruit pour effaroucher le gibier, & le faire paſſer devant des chaſſeurs qui le tirent. (*D. J.*)

TRICTYES, ſ. m. pl. (*Antiq. grecq.*) fêtes conſacrées à Mars ſurnommé *Enyalius*, dans leſquelles on lui immoloit trois animaux, comme dans les *ſuovetaurilia* des Romains. (*D. J.*)

TRICUSPIDES *ou* TRIGLOCHINES, *en Anatomie*, eſt le nom que l'on donne aux trois valvules, ſituées à l'orifice auriculaire du ventricule & s'avancent dans la cavité de ce même ventricule. *Voyez* VALVULE & VENTRICULE.

Elles s'ouvrent de dehors en-dedans; de ſorte qu'elles laiſſent paſſer le ſang des oreillettes dans les ventricules du cœur, mais l'empêchent de refluer dans ces mêmes oreillettes. *Voyez* CŒUR, OREILLETTES, *&c.*

Elles ſont ainſi appellées, à cauſe de leur figure triangulaire; & c'eſt pour cela que les Grecs les nomment τριγλωχινες.

TRIDE, adj. *terme de Manege*, ce mot ſe dit d'un pas, d'un galop, & autres mouvemens d'un cheval, qui eſt un mouvement court & prompt. On dit d'un cheval qu'il a la carriere *tride*, pour dire fort prompte; c'eſt en ce point qu'excellent les chevaux anglois. (*D. J.*)

TRIDENT, ſ. m. (*Géom.*) eſt une courbe qu'on appelle autrement *parabole* de Deſcartes; ſon équation eſt $xy = ax^3 + bx^2 + cx + e$. On la nomme *trident*, parce qu'elle en a à-peu-près la figure, elle forme une des quatre diviſions générales des lignes du troiſieme ordre, ſuivant M. de Newton. *Voyez* COURBE; *voyez* auſſi l'*enumeratio linearum tertii ordinis* de Newton, & *l'analyſe des lignes courbes* de M. Cramer. (*O*)

TRIDENT, (*Belles Lett.*) ſymbole ou attribut de Neptune. C'eſt une eſpece de ſceptre, que les Peintres & les Poëtes ont mis entre les mains de ce dieu, & qui a la forme d'une lance ou d'une fourche à trois pointes ou dents, ce qui lui a donné nom: c'étoit peut-être une eſpece de ſceptre que portoient les rois dans les tems héroïques, ou un harpon dont on faiſoit uſage en mer pour piquer les gros poiſſons. Les mythologues racontent, que les cyclopes avoient forgé le *trident*, & qu'ils en firent préſent à Neptune dans la guerre contre les Titans; que Mercure le déroba un jour à Neptune; c'eſt-à-dire qu'il devint habile dans la navigation; & enfin que Neptune ouvroit la terre chaque fois qu'il la frappoit de ſon *trident*; ce qui fait dire à Homere dans la deſcription du combat des dieux. *Iliade, liv. XX.*

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie.
Pluton ſort de ſon trône, il pâlit & s'écrie;
Il a peur que ce dieu dans cet affreux ſéjour
D'un coup de ſon trident *ne faſſe entrer le jour,*
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,
Ne faſſe voir du Styx la rive déſolée;
Ne découvre aux vivans cet empire odieux
Abhorré des mortels & craint même des dieux.
Deſpr. *trait du ſublime.*

TRIDENT, *terme de Pêche*, *voyez* FOUANNE; on appelle ainſi des eſpeces de fourchettes dont les dents ſont ébarbelées, & avec leſquelles les pêcheurs prennent des poiſſons en piquant dans l'eau au haſard. Quoique ces inſtrumens ayent quelquefois juſqu'à quatorze dents, on ne laiſſe pas de les appeller improprement *tridents*. *Voyez* FOUANNE & *la fig. 2. Pl. IV. de Pêche.*

TRIDENTE *ou* TRIDENTUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie; Ptolomée, *liv. III. c. j.* la donne aux Cénomans. Les habitans de cette ville ſont appellés *Tridentini* par Pline, *l. III. ch. ix.* C'eſt aujourd'hui

Digitized by Google

la ville de Trente, appellée *Trento* par les Italiens, & *Trionde* par les Allemands. (*D. J.*)

TRIDENTULE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à des gloſſopêtres ou dents de poiſſons pétrifiées, à cauſe de leur forme triangulaire.

TRIEL, (*Géog. mod.*) lieu de l'île de France, au Vexin françois, diocèſe de Rouen, élection de Paris. Ce lieu qui contient environ mille habitans dans ſon étendue, eſt ſitué ſur la Seine, à une lieue de Poiſſy, à 2 de Meulan, à 3 de Pontoiſe. C'eſt le ſiége d'une prevôté royale; la taille y eſt perſonnelle; la cure vaut 4000 liv. & il y a une communauté de filles Urſulines. Son égliſe paroiſſiale eſt décorée d'un tableau du Pouſſin, qui eſt fort eſtimé; il repréſente l'adoration des mages à Bethléem. Sa hauteur eſt de 18 piés, ſa largeur de 12, & les figures y ſont de grandeur naturelle. Ce beau tableau avoit été donné par le pape à Chriſtine, reine de Suede, pendant ſon ſéjour à Rome. Il fut envoyé à l'égliſe de *Triel*, par le ſieur Poiltenet, natif du lieu, & valet de-chambre de la reine Chriſtine. (*D. J.*)

TRIENNAL, adj. (*Hiſt. mod.*) épithete que l'on applique le plus ordinairement aux officiers alternatifs de trois en trois ans, ou aux charges & emplois que l'on quitte tous les trois ans.

C'eſt ainſi que l'on dit un gouvernement *triennal*, & il a lieu dans certaines charges politiques, & dans la plûpart des monaſteres où les religieux éliſent leurs ſupérieurs. Ceux-ci ſont ordinairement *triennaux*, c'eſt-à-dire, que leur autorité leur eſt confiée pendant trois ans, après leſquels on la leur continue, ou on la leur ôte en procédant à une nouvelle élection.

En 1695, on fit en Angleterre un acte pour tenir des parlemens *triennaux*, c'eſt-à-dire, des parlemens qui devoient être diſſous, & dont les membres devoient être élus de nouveau tous les trois ans.

Juſque-là le roi d'Angleterre avoit eu le pouvoir de proroger, ou de continuer ſon parlement tant qu'il le jugeoit à propos. Mais comme cet uſage étoit une porte ouverte à la corruption & à mille autres abus qui tendoient à faire prédominer les intérêts de la cour ſur ceux de la nation & de la liberté publique; l'eſprit du bill *triennal* fut d'y apporter remede.

Cependant d'autres vues ont fait abolir depuis ce bill *triennal*; les brigues qui ſe font ordinairement aux élections, la fermentation conſidérable qui dans ces occaſions a coutume de régner parmi le peuple, la dépenſe exceſſive, & d'autres conſidérations, déterminerent en 1717 la puiſſance légiſlative à changer ces parlemens *triennaux* en d'autres qui doivent durer ſept ans; terme ſuffiſant à la cour pour s'acquérir les membres qui pourroient être oppoſés. *Voyez* PARLEMENT.

TRIENS, ſ. m. *terme d'Antiquaire*; ce mot ſignifie, 1°. une monnoie de bronze qui étoit la troiſieme partie de l'as; il étoit marqué d'un côté d'une tête de Janus, & de l'autre d'un radeau. *Voyez* ſur cette monnoie Gronovius, *de pecun. veter. lib. IV. c. ij.* Pline, *lib. XXXIII. c. iij.* & *l. XXXIV. c. xiij.* rapporte que la famille Servilia avoit un *triens* qu'elle conſervoit comme quelque choſe de ſacré; mais je ne penſe pas que tous ceux de cette famille en fiſſent le même cas. 2°. Le *triens* étoit une taſſe à boire, dont on ſe ſervoit ordinairement, & qui contenoit la quatrieme partie du ſeptier; preſque tous les poëtes en parlent, témoin Properce, *Eleg. III. viij.* Perſe, *Sat. III. c.* Martial, *Epig. CVII. v. viij.* (*D. J.*)

TRIENTALIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante ainſi caractériſée par Linnæus: le calice ſubſiſte, & eſt compoſé de ſix feuilles étroites, pointues, & déployées. La fleur eſt du genre des radiées, & eſt formée de ſept pétales, applatis, joints légerement enſemble au ſommet, & un peu plus longs que les feuilles du calice. Les étamines ſont ſept filets chevelus de la longueur du calice, mais plantés dans la fleur; les boſſettes ſont ſimples; le germe du piſtil eſt rond; le ſtile eſt capillaire, & a la même longueur que les étamines; le ſtigma eſt gros ſur le haut; le fruit eſt une baie ſeche, globulaire, couverte d'une peau fort mince, & contenant une ſeule loge; les graines ſont peu nombreuſes, & de forme angulaire; cependant leur receptacle ſeroit aſſez grand pour en contenir beaucoup; enfin, le nombre des feuilles du calice, qui eſt communément de ſix, varie quelquefois. Linnæi, *gen. plant. p. 187.* (*D. J.*)

TRIENTIUS-AGER, (*Géog. anc.*) terre d'Italie, à cinquante milles de Rome. Tite-Live, *liv. XXXI. c. xiij.* dit qu'on lui donna ce nom, à cauſe qu'elle fut partagée à divers particuliers en payement de la troiſieme partie de l'argent qu'ils avoient avancé à la république pour les frais de la guerre de Carthage. (*D. J.*)

TRIER, v. act. (*Gram. & Commerce.*) mettre à part, faire choix de ce qu'il y a de meilleur dans pluſieurs choſes d'une même eſpece.

M. Savari penſe que dans le Commerce en général, on a fait ce mot *trier*, du terme *trayer*, qui eſt propre aux monnoies, où l'on dit *trayer* le fort du foible, c'eſt-à-dire, choiſir les eſpeces qui ont plus de trait, qui ſont plus trébuchantes. *Voyez* TRÉBUCHANT & TRAYER. *Dictionnaire de Commerce.*

TRIER *ou* DÉLISSER LE CHIFFON, *terme de Papeterie*, qui ſignifie l'action par laquelle on ſépare le chiffon en différentes claſſes, ſelon la beauté & la fineſſe de la toile. Ce ſont ordinairement des femmes, qu'on emploie à cet ouvrage, & que l'on appelle pour cette raiſon *trieuſes*. Pour cet effet, elles ont devant elles des tas de chiffons & une grande caiſſe de bois, diviſée en pluſieurs caſes, dans leſquelles elles jettent le chiffon ſuivant le degré de fineſſe. Elles ont devant elles une machine de bois, faite comme le boiſſeau des Boutonniers, & lorſqu'il ſe rencontre des chiffons crottés, elles les grattent avec un couteau fait exprès avant que de les jetter dans les caſes de la caiſſe; on en fait ordinairement quatre claſſes ſéparées, qu'on appelle *grobin fin*, *grobin ſecond*, *grobin troiſiéme*; pour le reſte, ce ſont des chiffons que la ſaleté empêche de reconnoître juſqu'à ce qu'ils ayent été lavés. *Voyez les Pl. de Papeterie.*

TRIER, *en terme de Raffineur*; c'eſt l'action de ſéparer en pluſieurs tas ou monceaux, les différentes eſpeces de matieres, ſelon les différentes qualités qui ſe trouvent dans un même baril. Pour faire ce triage, c'eſt ordinairement ſur la couleur qu'on ſe regle; cependant il y a des cas où l'on a plus beſoin d'expérience que d'yeux. C'eſt quand le grain eſt aſſez fin pour faire juger de ſa bonté indépendamment de ſa couleur. Cette variété de couleur & de qualité vient des différentes couches du barril, pendant leſquelles le ſyrop a filtré à-travers la matiere, & taché la plus proche des parois du barril en y ſéjournant.

TRIER, *en terme de Vergetier*, c'eſt mettre enſemble les ſoies, ou les plumes de même groſſeur.

TRIÉRARQUE, ſ. m. (*Antiq. d'Athènes.*) τριήραρχος; ce mot *triérarque*, ſignifie par lui-même *commandant de galere*; mais l'uſage lui donna dans Athènes une autre ſignification. On entendit par ce mot, les citoyens aiſés qui étoient obligés comme tels, & à proportion de leurs richeſſes, d'équiper à leurs dépens un certain nombre de vaiſſeaux. Quelle belle police pour l'emploi des richeſſes au bien public! Dès qu'un bourgeois avoit dix-huit mille livres de bien, il étoit *triérarque*, & armoit un vaiſſeau; il en armoit deux, s'il avoit deux fois la valeur de ce bien; mais il n'étoit pas obligé d'en armer au-delà de trois. Quand il ne ſe trouvoit pas

Digitized by Google

aſſez de bourgeois qui puſſent financer en particulier autant de dix-huit mille livres qu'il falloit de vaiſſeaux, on aſſocioit pluſieurs citoyens, pour faire enſemble ce qu'un ſeul auroit fait; mais perſonne ne pouvoit ſe plaindre. Le bourgeois qui vouloit ſe faire décharger de cette dépenſe, n'avoit qu'à juſtifier qu'un autre étoit plus riche que lui; le plus riche étoit mis à la place du dénonciateur.

On peut juger aiſément de ce détail, que le nombre des *triérarques* dut varier ſelon les beſoins de l'état, & la néceſſité des conjonctures. D'ailleurs, il ſe faiſoit des viciſſitudes continuelles dans les fortunes des familles, qui changeoient néceſſairement la *triérarchie*, & la bouleverſoient. Par toutes ces raiſons, on fixa finalement le nombre des *triérarques* à douze cens hommes; & voici de quelle maniere on s'y prit. Athènes étoit compoſée de dix tribus: on nomma donc pour fournir à la dépenſe des armemens, ſix vingt citoyens des plus riches de chaque tribu; de cette maniere chacune des dix tribus fourniſſant ſix vingt hommes, le nombre de *triérarques* monta à douze cens.

Toutes les contradictions apparentes qui regnent dans les récits des anciens ſur les *triérarques*, ne naiſſent que des changemens qui ſe firent dans la triérarchie, avant qu'elle fût fixée; & comme chaque auteur en a parlé ſelon l'état où elle ſe trouvoit de ſon tems, ils en ont preſque tous parlé différemment; voilà l'explication du cahos que Sheffer & autres commentateurs ont trouvé ſi difficile à débrouiller. (*D. J.*)

TRIESTE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans l'Iſtrie, ſur le golfe de même nom, à dix milles au nord de capo d'Iſtria, avec une citadelle toute moderne. L'impératrice, reine de Hongrie, a fait augmenter les fortifications de *Trieſte*, & agrandir le port dont le mouillage n'étoit pas bon. Elle a rendu ce port franc, & y a établi des chantiers pour la conſtruction des vaiſſeaux. Cette ville a été bâtie des ruines de l'ancienne Tergeſte, & elle étoit évêché dans le vj. ſiecle ſous Aquilée.

On peut conſulter l'*Iſtoria di* Trieſte, *del* P. Ireneo della Croce, dans laquelle il fait l'éloge de quelques ſavans qui y ſont nés, mais qui maintenant ſont à peine connus dans la république des lettres. *Long.* 31. 50. *latit.* 45. 52. (*D. J.*)

TRIÉTERIDE, ſ. f. *terme de Chronologie*, eſpace, nombre, ou révolution de trois années. Selon Cenſorin, *de die natali*, *c. xviij.* l'année étoit diſpoſée de ſorte que tous les trois ans on ajoutoit un mois intercalaire, les deux premieres années étant de douze mois, & la troiſieme, qu'on nommoit la *grande-année*, étoit de treize mois. Cette période de trois ans s'appelloit *triéteride*, mot formé de τρεῖς, *trois*, & de ἔτος, *année*. (*D. J.*)

TRIÉTERIES *ou* TRIÉTÉRIQUES, ſ. f. plur. (*Antiq. greq.*) fêtes de trois en trois années que faiſoient les Béotiens & les Thraces en l'honneur de Bacchus, & en mémoire de ſon expédition des Indes qui dura trois ans. Cette ſolemnité étoit célébrée par des matrones diviſées par bandes, & par des vierges qui portoient les thyrſes; les unes & les autres ſaiſies d'enthouſiaſme ou d'une fureur bachique, chantoient l'arrivée de Bacchus pendant le cours de cette fête, qui finiſſoit par des ſacrifices en l'honneur du dieu. *Triéteries* eſt formé de deux mots grecs, τρὶς, *trois*, & ἔτος, *année*. (*D. J.*)

TRIEU, LE, *ou* LE TRIEUX, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans la Bretagne. Elle ſe jette dans la Manche à trois lieues de Tréguier. (*D. J.*)

TRIFANUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, dans la Campanie. Tite-Live, *l. VIII. c. xj.* dit que ce lieu étoit entre Sinueſſa & Minturnæ. (*D. J.*)

TRIFILERIE, *en terme d'Epinglier*, n'eſt autre choſe qu'un banc garni d'une filiere, à-travers laquelle paſſe le fil qu'on tire par des tenailles qui ſont priſes par un crochet, répondant à une baſcule qu'un ouvrier foule en avançant la tenaille de chaque coup. Il y a encore des *trifileries* à l'eau, dont les baſcules ſont foulées par roues. *Voyez l'article* ÉPINGLIER, où l'on a décrit une de ces *trifileries*, & *l'article* GROSSES-FORGES, où l'on a décrit l'autre.

TRIFOLIUM, (*Jardinage.*) *voyez CYTISUS.*

TRIFORMIS DEA, (*Mythol.*) la déeſſe à trois faces, ou à trois têtes; c'étoit Hécate, qui, ſelon Servius, préſidoit à la naiſſance, à la vie & à la mort. Entant qu'elle préſidoit à la naiſſance, elle eſt appellée *Lucine*; entant qu'elle a ſoin de la ſanté, on l'appelle *Diane*; le nom d'*Hécate* lui convient en ce qu'elle préſide à la mort. (*D. J.*)

TRIGABOLI, (*Géog. anc.*) peuples toſcans, que Polybe place à l'embouchure du Pô. Léander, *deſcr. di tutta Ital. p.* 344. prétend que les *Trigaboles* habiterent anciennement entre les deux bouches du Pô, appellées *Magna Vacca* & *Volana*. (*D. J.*)

TRIGAMIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt le crime de celui qui épouſe en même tems trois femmes, comme la bigamie eſt le crime de celui qui en a deux; ce crime eſt compris ſous le terme de *poligamie*. *Voyez* BIGAMIE & POLIGAMIE. (*A*)

TRIGE, ſ. f. *terme d'Antiquaire*, char à trois chevaux. La *trige* n'étoit tirée que par deux chevaux, ainſi c'étoit proprement une *bige*; mais elle avoit un troiſieme cheval attaché aux deux autres par une laiſſe ou une longe, comme un cheval de main, apparemment pour changer. La *trige* ne ſe voit ſur aucun monument ancien: elle a cependant été très-long-tems en uſage à Rome dans les jeux du cirque, mais chez les Grecs on l'abandonna de bonne heure. Le troiſieme cheval de la *trige* s'appelloit παρήορος, ſelon Héſychius, & σεμάλης, ſelon Denis d'Halicarnaſſe. Stace, dans ſa *Thébaïde*, *l. VI. verſ.* 461. l'appelle en latin *equus funalis*, cheval de laiſſe ou de longe. *Trévoux.* (*D. J.*)

TRIGLA, ſ. m. (*Mythol.*) femme à trois têtes, que les anciens habitans de la Luſace adoroient. On nourriſſoit dans ſon temple un cheval noir qui étoit ſpécialement conſacré à la déeſſe; & lorſqu'il y avoit demeuré quelques années, le prêtre qui en prenoit ſoin le menoit à la guerre pour en tirer des préſages. (*D. J.*)

TRIGLOCHINES, VALVULES, *voyez* TRICUSPIDES.

TRIGLYPHE, ſ. m. (*Archit.*) eſpece de boſſage par intervalles égaux, qui, dans la friſe dorique, a des gravures entieres en angles, appellées *glyphes* ou *canaux*, & ſéparés par trois côtes d'avec les deux demi-canaux des côtés. Il a dans le milieu deux cannelures ou coches en triangle, & deux demi-cannelures ſur les deux côtés. On appelle *côte* ou *liſtel* chaque eſpace qui eſt entre les deux cannelures. Les *triglyphes* ſont diſtribués ſur la friſe dorique, de façon qu'il y en a toujours un qui répond ſur le milieu des colonnes, & qui a de largeur le demi-diametre de la colonne priſe ſur le pié. Le mot *triglyphe* vient du grec *triglyphos* qui a trois gravures. (*D. J.*)

TRIGONE, adj. *en Aſtronomie*, ſignifie l'*aſpect* de deux planetes lorſqu'elles ſont éloignées l'une de l'autre de la troiſieme partie du zodiaque, c'eſt-à-dire de 120 degrés. On appelle plus communément cet aſpect *trine*. *Voyez* TRINE.

TRIGONE *des ſignes*, c'eſt un inſtrument dont on ſe ſert en gnomonique, pour tracer les arcs des ſignes.

Pour bien entendre la conſtruction & l'uſage de cet inſtrument, ſur lequel eſt tracée la projection de l'écliptique ſur le colure des ſolſtices, il faut ſe ſouvenir que l'écliptique fait avec l'équateur un angle

Digitized by Google

m γ D δ 25°. 26′. 42″. fig. I. n°. 5. dont la projection sur le plan du cadran des différentes lignes $D\,F$; que la ligne $Y\,F$ de cet instrument étant parallele à la ligne $D\,F$, on peut prendre $Y\,F$ de cette même grandeur, & que l'arc $A\,B$ lui est perpendiculaire. Concevons à présent que toute la figure soit tournée sur le diametre $A\,B$; les extrémités de la ligne $Y\,m$ décriront un cercle $Y\,D\,m\,\zeta$ qui est l'équateur, & chaque point de l'écliptique décrira un parallele : avec cette différence que les lignes menées du centre F de la figure jusqu'à ces points ne feront par perpendiculaires à l'axe $A\,B$; comme, par exemple, la ligne $F\,\eta$ fait avec l'axe l'angle $\eta\,F\,B$ de 25°. 26′. 42″. complément de l'obliquité de l'écliptique ; les angles $F\,I\,B$ & $F\,K\,B$ font les complémens de la déclinaison des lignes $B\,K$ & W.

Puisque les lignes $F\,Y$, $F\,B$, $F\,G$, font avec l'axe un angle qui n'est pas droit, il est qu'elles décrivent sur tout la surface d'un cône. Si donc la section de ce cône formera des sections coniques & le plan du cadran que l'on appelle les *axes des lignes*, lesquels sont par conséquent des sections coniques. *Voyez la fig. 18. n°. 2.*

En projettant les déclinaisons $D\,B$, $H\,n$, $V\,e$, sur le cône des sections, on a la figure $Y\,D\,\eta$, *fig. 8. n°. 2.* & en mesurant l'angle $\eta\,A\,D$, pour la moitié suffisante de l'écliptique, on a la figure du *nonante*, dans laquelle on doit remarquer que les lignes $D\,\eta$, $D\,\chi$, qui répondent aux tropiques, font semblable un angle $\eta\,D\,\chi$ de 46°. 52′. double de l'obliquité de l'écliptique, & que toutes les autres lignes intermédiaires répondent à deux points, parce que, tant dans la partie boréale que méridionale de l'écliptique, il y a deux signes qui ont même déclination, comme on peut le voir dans la table suivante :

C'est cette figure qui est tracée fur l'instrument & suivre ou autre matiere, représenté *fig. 8. n°. 4. & D* est le bout de regle fermement attaché à l'instrument, & ecrite que la ligne $A\,D$ fuite avec la ligne $D\,Y$ un angle droit ; au moment de ce que l'un est petit trou, dans lequel est passé un fil $D\,Y$, dont nous allons voir l'usage.

On aplique l'instrument, enforte que le bout de regle $A\,D$ soit le long de l'axe du cadran, *fig. 8. n°.* 3. le point D l'extrémité du fil, & le plan de l'instrument dans le plan du cercle horaire, fur lequel on veut operer ; c'est dans la figure dans le plan du méridien. On prend enfuite la fil $D\,Y$ par l'extrémité Y, & on l'étend, enforte qu'il paſſe par le centre division de l'instrument ; on fait une marque $f\,\eta$ l'endroit où le fil $D\,Y$ rencontre le plan du cadran ; & cette marque eſt un des points par où paſſera l'arc de ligne auquel la division doit en être tirée, par oppoſite : c'eſt dans notre figure au ſigne du ζ, de même aux autres divisions.

Après avoir ainſi trouvé dans un cercle horaire les rencontres ou extrémités des lignes de l'inſtrument prolongées, on le changera de poſition, enforte que ſon plan coincide avec le plan d'un autre cercle horaire, dans lequel on trouvera de même les extrémités à l'α β du prolongement des lignes de l'inſtrument.

Les triangles $A\,D\,\alpha$ repréſentent les plans des cercles horaires ; & il eſt clair que la ligne $D\,Y$ de l'inſtrument ſoit la même que la ligne $D\,\alpha$. Ayant ainſi donc chaque ligne horaire les points α & ε F β, il ne reſte plus qu'à les joindre par une autre courbe, pour tout le ſolſtice, tout ſera fait. Or on aura les arcs des lignes tracés, ainſi qu'on l'eſt dans la *fig. 9.* & d'autres plus exactement, que le nombre des lignes horaires ſera plus grand.

On doit remarquer que tous les α ſont en ligne droite ; ce qui eſt bien important pour l'exactitude de la quarante & du plan du cadran qui eſt une ligne droite, les α & β ſont des courbes coniques, parce qu'ils repréſentent l'intersection des cercles horaires, & des ſections coniques que détermine les lignes $F\,\beta$, $F\,\varepsilon$, *fig. 8. n°. 2.* & comme elles ſont toutes ſemblables, qui eſt la ſimilitude.

Ce ſera encore de trouver le nœu des lignes, en ſe ſervant de l'inſtrument, eſt déſormais dans la pratique, que pour avoir plus petit intervalle entre des angles, dont les côtés ſont très-grands, mais on peut ſe ſervir de la ſimple regle : & c'eſt ainſi que j'ai dreſſé celle figure. Voici une autre méthode fondée ſur la même théorie.

Il faut trouver grand terme pour ſe ſervir de planche, la figure de mêmes ſolſtice qu'elle eſt repréſentée, *fig. 8. n°. 3.* où la ligne $Y\,D$, dirigée le prolongement $D\,A$, égale à la longueur $A\,D$ de l'axe ; prenez enſuite la ligne $D\,Y$ longueur de la ligne $D\,Y$ dans la *fig. 8. n°. 2.* & ayant enſuite la ligne $A\,D$, on aura exactement la figure du *nonante* ; on a $D\,\eta$, $D\,\chi$ qui font enſuite rapporter ſur la figure ; & comme la ſimilitude ſubſiſte entre $A\,D\,\eta$ & $Y\,D\,\eta$, il ſuffira d'ajouter ainſi ſur chaque ligne horaire, le point extérieur enſemble tous les α & β comme dans la premiere méthode.

TRIGONELLE, *f. f.* (*Méd. mat. Bot.*) ce genre de plante établi par Linnæus, renferme ſe ſauroit des autres bourgeons ; en voici les caractères. Le nice eſt formé d'une feule feuille, en deux lobes, legerement découpés en cinq ſegmens, pointus, & à-peu-près égaux ; la corolle eſt de la fleur eſt papilionacée, & ſemble formée de trois petales ; l'étendard eſt ovale, obtus, & renverſé en arrière ; enfuite que les deux ailes ſemblent former une fleur à trois petales ordinaires ; le petale inférieur eſt en forme de cuiller, & occupe le milieu ; les étamines ſont dix filets courts, donnent deux corps, les huit ſupérieurs ſimples ; le germe du piſtil eſt ovale, oblong ; il ſe change en une gouſſe ; le ſtigmate eſt ſimple & pointu ; le fruit eſt une gouſſe oblongue, de forme ovale, & contient pluſieurs ſemences. Il faut remarquer la ſeule forme de la fleur eſt ſolſtice pour diſtinguer ce genre de plante de tous les autres de cette claſſe. Linnæus, *gen. plant. p.* 360. *Voyez* PAPILIONACÉE. *Boerhav. p.* 257. (*D. J.*)

TRIGONELLE, (*Bot. mat.*) eſpece de coquille ſolſtie qui eſt d'une forme triangulaire.

TRIGONOMETRIE, (*Ć. Ć. Géom.*) eſt l'art de trouver les parties inconnues d'un triangle, par le moyen de celles qui ſont connues. *Voyez* TRIANGLE.

Conoiſſant par exemple les deux côtés $A\,B$, $A\,C$ & un angle B, on trouvera par la trigonométrie les autres angles A, C, & le troiſieme côté $B\,C$. *Pl. de la trigonométrie, fig.* 1.

Le mot de *trigonométrie* ſignifie proprement *meſure de triangle*; il eſt compoſé de trois grec $\tau\rho\iota\acute{\omega}\nu$, *triangle*, & de $\mu\acute{\epsilon}\tau\rho\omega$, *meſure*. Cependant il ne ſignifie pas aujourd'hui la *meſure* de l'aire des triangles, ce qui appartient à la partie de la géométrie qu'on appelle *planimétrie* ; mais il veut dire la *ſcience* qui traite des lignes & des angles des triangles.

La *trigonométrie* eſt de la plus grande néceſſité dans la pratique ; c'eſt par ſon ſecours qu'on vient à bout de la plupart des opérations de la géométrie pratique, & de l'aſtronomie. Sans cette ſcience nous ignorions encore la circonférence de la terre, les inſtan-

ces

ces & les mouvemens des aſtres ; nous ne pourrions point prédire leurs éclipſes, &c. On peut donc dire ſans exagération, que la *trigonométrie* eſt un art par lequel une infinité de choſes naturellement cachées, & hors de la portée des hommes, ont été manifeſtées à leur intelligence : quiconque l'ignore ne peut faire aucun progrès dans les mathématiques mixtes, & ſe trouve arrêté à tout moment dans la phyſique.

La *trigonométrie*, ou la réſolution des triangles, eſt fondée ſur la proportion mutuelle qui eſt entre les côtés & les angles d'un triangle, cette proportion ſe détermine par le rapport qui regne entre le rayon d'un cercle, & certaines lignes que l'on appelle *cordes*, *ſinus*, *tangentes*, & *ſécantes*. *Voyez* SINUS, TANGENTE, & SÉCANTE.

On obſervera que tous les problèmes *trigonométriques* peuvent ſe réſoudre par le ſeul ſecours des triangles ſemblables, ſans employer les ſinus ou leurs logarithmes ; mais cette méthode, quoique rigoureuſement démontrée à l'eſprit, n'eſt pas auſſi ſavante, ni auſſi ſure, & auſſi expéditive dans la pratique, que celle des ſinus : on a même fait voir dans les *inſtitutions de géométrie*, qui ſe vendent chez de Bure l'aîné, à Paris, que l'on pouvoit, ſans faire uſage des ſinus, ni même des triangles ſemblables, déterminer les diſtances inacceſſibles, horiſontales, élevées au-deſſus de l'horiſon, ou inclinées au-deſſous ; trouver la valeur d'un angle inacceſſible ; mener une parallele à une ligne inacceſſible, *&c.* & cela avec la ſimple connoiſſance de ces deux propoſitions ; *les trois angles d'un triangle, pris enſemble, ſont égaux à la ſomme de deux angles droits ; & dans un triangle, les angles égaux ſont oppoſés à des côtés égaux ;* de ſorte qu'en deux jours de géométrie l'on peut ſe mettre en état d'entendre toute la théorie de la *trigonométrie* rectiligne, ce qui eſt d'un aſſez long détail par les autres méthodes : on remarquera auſſi dans ces *inſtitutions*, que tous les problèmes de la *trigonométrie*, qui emploient les ſinus, peuvent ſe réſoudre par cette propoſition unique : *les ſinus des angles ſont entre eux comme les côtés oppoſés à ces angles.*

Le rapport des ſinus & des tangentes au rayon, eſt quelquefois exprimé en nombres naturels, & forme alors ce qu'on appelle la *table des ſinus naturels, tangentes*, &c.

Quelquefois auſſi il eſt exprimé en logarithmes, & en ce cas c'eſt ce qu'on appelle *la table des ſinus artificiels* ou *logarithmiques*, &c. *Voyez* TABLE.

Enfin ce rapport eſt auſſi exprimé par des parties priſes ſur une échelle, qu'on appelle alors *la ligne des ſinus des tangentes*, &c. *Voy.* LIGNE & ECHELLE.

La *trigonométrie* eſt diviſée en *trigonométrie rectiligne*, & en *trigonométrie ſphérique*. La premiere ne regarde que les triangles rectilignes ; la ſeconde conſidere les triangles ſphériques.

La *trigonométrie rectiligne* eſt d'un uſage continuel dans la navigation, l'arpentage, la géodéſie, & autres opérations géométriques. *Voyez* MESURE, ARPENTAGE, NAVIGATION, *&c.*

La *trigonométrie ſphérique* eſt plus ſavante ; elle eſt d'uſage principalement dans l'aſtronomie, & les arts ou les ſciences qui en dépendent, comme la géographie & la gnomonique. Elle paſſe pour être extrêmement difficile, à cauſe du grand nombre de cas qui la compliquent ; mais M. Wolf en a écarté les plus grandes difficultés. Cet auteur ne s'eſt pas contenté de faire voir que tous les cas des triangles peuvent être réſolus par les méthodes ordinaires, en employant les regles des ſinus & des tangentes ; mais il a donné une regle générale, par laquelle tous les problèmes des triangles rectilignes & ſphériques ſont réſolus ; il enſeigne même à réſoudre les triangles obliquangles avec autant de facilité que les autres. On trouvera ſa méthode au *mot* TRIANGLE.

La *trigonométrie rectiligne* eſt l'art de trouver toutes les parties d'un triangle rectiligne, par le moyen de quelques-unes de ces parties que l'on ſuppoſe données.

Le principe fondamental de cette *trigonométrie*, conſiſte en ce que les ſinus des angles ſont entr'eux dans le même rapport que les côtés oppoſés. *Voyez* l'application de ce principe à pluſieurs cas des triangles rectilignes, à *l'article* TRIANGLE.

La *trigonométrie ſphérique* eſt l'art par lequel trois des parties d'un triangle ſphérique étant données, on trouve toutes les autres. Qu'on connoiſſe par exemple, deux côtés & un angle, on trouvera les deux autres angles & le troiſieme côté. *Voyez* SPHÉRIQUE.

Voici les principes de la *trigonométrie ſphérique*, ſuivant la réforme ou la doctrine de Wolf. 1°. Dans tout triangle ſphérique *ABC*, rectangle en *A*, le ſinus total eſt au ſinus de l'hypothénuſe *BC*; (*Pl. trigon. fig. 31.*) comme le ſinus de l'un des deux angles aigus *C*, eſt au ſinus du côté oppoſé *AB* ; ou comme le ſinus de l'angle *B*, au ſinus de ſon côté oppoſé *AC* : d'où il ſuit que le rectangle ſous le ſinus total, & ſous le ſinus d'un de ces côtés, eſt égal au rectangle ſous le ſinus de l'angle oppoſé à ce côté, & ſous le ſinus de l'hypothénuſe.

Comme c'eſt ici la doctrine de M. Wolf, il eſt néceſſaire d'expliquer quelques termes qui ſont particuliers à cet auteur. Suppoſant le triangle rectangle *BAC* (*Pl. de trigonom. fig. 33.*), il appelle *partie moyenne* celle qui ſe trouve entre deux autres, conſidérée comme *extrêmes* : ainſi prenant les côtés *AB*, *BC*, pour *extrêmes*, l'angle *B* ſera la *partie moyenne* : ſi les parties que l'on conſidere comme *extrêmes* ſont contiguës avec la *moyenne*, ou que l'angle droit *A* ſe trouve entre la *moyenne* & l'une des *extrêmes*, il les nomme *parties conjointes*. Par exemple, *B* étant la *partie moyenne*, *AB* & *BC* ſeront les *parties conjointes*. Si *AB* eſt *moyenne*, *AC* & *B* ſeront les *conjointes* : ſi c'eſt le côté *BC*, en ce cas les angles *B C*, le ſeront : eſt-ce l'angle *C*, on aura pour *conjointes* les côtés *BC*, *CA* : enfin ſi le côté *AC* eſt *moyenne*, l'angle *C* & le côté *AB* ſeront les *parties conjointes*.

Mais ſi entre les parties qui ſont à la place des *extrêmes*, & la *moyenne*, il ſe trouve quelqu'autre partie différente de l'angle droit, alors il les appelle *parties diſjointes* : par exemple, l'angle *B* étant la *moyenne*, le côté *AC*, & l'angle *C* ſeront les *diſjointes* : car entre la *partie moyenne B* & l'*extrême C*, ſe trouve l'hypothénuſe *BC*; entre la *moyenne B* & l'autre *extrême AC*, il y a le côté *AB*, outre l'angle droit *A*, que l'on ne conſidere point ici : ainſi le côté *AB* étant *moyenne*, le côté *BC*, & l'angle *C* ſeront les *parties diſjointes* : ſi c'eſt le côté *BC*, les *diſjointes* ſeront *AB*, *AC*. Quand ce ſera l'angle *C*, l'angle *B*, & le côté *AB*, ſeront les *diſjointes* : enfin ſi le côté *AC* eſt la *moyenne*, le côté *BC*, & l'angle *B* ſeront les *parties diſjointes*. Cela ſuppoſé, dans tout triangle rectangle *ABC* (*fig. 32.*), dont aucun côté n'eſt un quart de cercle ; ſi on prend les complémens des côtés *AC*, ou *AC* à la place de ces côtés, le rectangle du ſinus total, par le co-ſinus de la *partie moyenne*, eſt égal au rectangle des *parties diſjointes* ou *extrêmes*.

D'où il ſuit 1°. en employant les ſinus logarithmiques à la place des naturels, que le ſinus total ajouté avec le co-ſinus de la *partie moyenne*, eſt égal à la ſomme des ſinus des *parties diſjointes*.

2°. Puiſque dans le triangle rectiligne *ABC* (*fig. 32.*), le ſinus total eſt à l'hypothénuſe *BC*, comme le ſinus de l'angle *B* ou *C* au ſinus du côté oppoſé *AC* ou *AB* : ſi au-lieu des ſinus des côtés, on prend les côtés mêmes, il ſera encore vrai, dans ce cas, que le co-ſinus de la partie moyenne *AC* ou *AB* ; ou bien que *AC* ou *AB* joint au ſinus total ſera égal à la ſom-

me des ſinus des *parties disjointes B* ou *C*, & *BC*; c'eſt-à-dire au ſinus *B* ou de *C*, ajouté avec *BC* même.

C'eſt-là ce que Wolfius appelle *regula ſinuum catholica*, ou la premiere partie de la regle générale de la *trigonométrie*, par le moyen de laquelle tous les problemes de la *trigonométrie ſphérique* & de la *rectiligne*, peuvent être réſolus, quand on ne veut ſe ſervir que de ſinus. Mylord Napier eſt le premier inventeur de cette regle; mais il avoit employé les complémens de l'hypothénuſe *BC* (*fig.* 22.), & les angles *B* & *C* au-lieu de l'hypothénuſe & des angles mêmes: enſorte qu'il énonce ſa regle de la maniere ſuivante.

Le ſinus total, avec le ſinus de la partie moyenne, eſt égal aux co-ſinus des parties oppoſées ou disjointes: pour employer les termes de Wolfius. Mais dans cette regle l'harmonie qui eſt entre la *trigonométrie ſphérique* & la *rectiligne*, n'eſt pas auſſi apparente que dans la regle précédente.

3°. Dans un triangle ſphérique quelconque *ABC* (*fig.* 29.), dont aucun côté n'eſt un quart de cercle, le ſinus total eſt au ſinus du côte adjacent *AC*, comme la tangente de l'angle adjacent *C* eſt à la tangente du côté *AB*.

Ainſi la co-tangente de l'angle *C* eſt au ſinus total comme le ſinus total eſt à la tangente de l'angle *C*; & parce que le ſinus total eſt à la tangente de l'angle *C*, comme le ſinus *AC* eſt à la tangente *AB*, la co-tangente de l'angle *C* ſera au ſinus total, comme le ſinus du côté adjacent *AC*, eſt à la tangente du côté oppoſé *AB*: par conſéquent le rectangle du ſinus total, par le ſinus de l'un des côtés *AC*, eſt égal au rectangle de la tangente de l'autre côté *AB*, par la co-tangente de l'angle *C*, oppoſé au même côté: de même le rectangle du ſinus total & du ſinus du côté *AB*, ſera égal au rectangle de la tangente du côté *AC*, & de la co-tangente de l'angle *B*.

4°. Dans tout triangle rectangle ſphérique *ABC*, dont aucun côté n'eſt un quart de cercle, ſi, à la place des complémens des côtés *AB* & *AC* au quart de cercle, ou des excès de ces côtés ſur le quart de cercle, on prend ces côtés mêmes, le rectangle du ſinus total, & du co-ſinus de la partie moyenne, ſera égal au rectangle des co-tangentes des parties conjointes.

De-là il ſuit 1°. qu'en prenant les ſinus & les tangentes logarithmiques, au-lieu des naturels, le ſinus total ajouté avec le co-ſinus de la partie moyenne, ſera égal à la ſomme de co-tangentes des parties conjointes. 2°. Puiſque dans un triangle rectiligne rectangle *ABC*, on ſe ſert de tangentes pour déterminer l'angle *C*, les côtés *AB*, *AC* étant donnés; en diſant, ſi le ſinus total eſt à la co-tangente de l'angle *C* comme *AB* en *AC*: il ſera donc vrai dans tout triangle rectangle rectiligne (en prenant à la place des ſinus & des tangentes des côtés, les côtés mêmes), que le ſinus total ajouté avec le co-ſinus de la partie moyenne, c'eſt-à-dire avec *AC*, eſt égal à la ſomme des co-tangentes des parties conjointes, c'eſt-à-dire au côté *AB* ajouté avec la co-tangente de *C*, ou avec la tangente de *B*.

C'eſt là la regle que M. Wolf appelle *regula tangentium catholica*, & qui fait la ſeconde partie de la regle générale de la *trigonométrie*, par laquelle on réſout tous les problèmes de la *trigonométrie*, tant rectiligne que ſphérique, quand on veut ſe ſervir des tangentes.

La regle de mylord Napier, équivalente à celle-ci, eſt *que le ſinus total ajouté avec le ſinus de la partie moyenne, eſt égal à la ſomme des tangentes des parties contiguës ou conjointes.*

C'eſt donc une regle générale dans la *trigonométrie* tant ſphérique que rectiligne (en obſervant les conditions ſuppoſées, c'eſt-à-dire, en prenant dans les triangles ſphériques, les complémens des côtés *AB* & *AC*, au-lieu des côtés mêmes; & dans les triangles rectilignes les côtés mêmes à la place de leurs ſinus ou de leurs tangentes), que dans tout triangle rectangle le ſinus total ajouté au co-ſinus de la partie moyenne eſt égal aux ſommes des ſinus des *parties disjointes*, ou à la ſomme des co-tangentes des *parties conjointes.*

TRIGONON, (*Muſiq. des anc.*) inſtrument de muſique des anciens, en grec τρίγωνον. Il venoit originairement des Syriens, ſelon Juba, cité par Athénée; c'étoit de ces Orientaux que les Grecs l'avoient emprunté. Sophocle en parloit dans ſes *Myſiens*, au rapport du même Athénée, comme d'un inſtrument phrygien. Platon & Ariſtote en font mention en pluſieurs endroits: ce qui ſuffit pour détruire la conjecture d'un moderne, qui regarde le livre des *problèmes*, comme fauſſement attribué au dernier, & fort poſtérieur à ce philoſophe, par cette ſeule raiſon qu'il y eſt parlé du *trigonum*, inſtrument aſiatique inconnu pour lors, ſelon lui, à la Grece entiere; mais nous ne ſavons rien de particulier touchant ſa figure: la harpe eſt le ſeul inſtrument vulgaire qui puiſſe nous repréſenter le *trigone* des anciens. En effet, c'eſt un véritable triangle, dont un des angles forme le pié ou la baſe, & dont le côté oppoſé à cet angle, ſert de chevillier, pendant que l'un des deux autres côtés fait office d'ἀχεῖον, ou de *ventre*, le long duquel les cordes ſont attachées. (*D. J.*)

On trouvera au *mot* TRIANGLE une application de cette regle, à la réſolution des différens cas des triangles ſphériques; ce qui contribuera à l'éclaircir. *Chambers.* (*E*)

TRIHEMIMERIS, ſ. f. (*Littérat.*) *ſemiternaria*, eſpece de céſure dans les vers latins, qui arrive lorſque après le premier pié du vers, il reſte une ſyllabe impaire, par laquelle commence le pié ſuivant, comme dans ce vers:

Ille latus niveum molli fulcus hyacintho.

Voyez CÉSURE.

TRIHEMITON, ſ. m. eſt *en Muſique*, le nom que donnoient les Grecs à l'intervalle que nous appellons *tierce mineure*; ils l'appelloient auſſi quelquefois *hémiditon*. *Voyez* HÉMITON, SEMI-TIERCE, INTERVALLE. (*S*)

TRIJUMEAUX, *en Anatomie*, nom des nerfs de la cinquieme paire, ou nerfs innominés.

La cinquieme paire des nerfs qui eſt la plus conſidérable des dix paires qui ſortent de la baſe du crâne, a des uſages & des diſtributions plus étendues, & elle ſert tout-à-la-fois pour la ſenſation, le mouvement, le toucher & le goût. Elle envoie des branches non-ſeulement aux yeux, au nez, au palais, à la langue, aux dents, à la plus grande partie de la bouche & du viſage, mais auſſi à la poitrine, au bas-ventre, aux inteſtins, *&c.* & cela par le moyen des intercoſtaux ou grands lymphatiques, qui ſont formés en partie par les rameaux qui viennent de ce nerf, d'où il arrive un conſentement ou une ſympathie entre ces différentes parties du corps. *Voyez les Planches anat. & leur explic.* Voyez *auſſi* CONSENTEMENT.

Ces nerfs naiſſent antérieurement des parties latérales de la protubérance annulaire par pluſieurs filets, qui forment deux gros troncs, un de chaque côté, qui après avoir percé la dure-mere, s'enfonce dans le ſinus caverneux, où il forme une eſpece de plexus applati. *Voyez* SINUS CAVERNEUX & PLEXUS.

Le tronc ſe diviſe enſuite en trois branches, dont l'une entre dans l'orbite, & ſe nomme *ophthalmique de Willis*; la ſeconde ſort par le trou rond, ou trou maxillaire ſupérieur, & s'appelle *maxillaire ſupérieure*: la troiſieme enfin qui porte le nom de *maxillaire inférieure*, ſort par le trou ovale, ou trou maxil-

laire inférieur. *Voyez* ORBITE, TROU, ROND, *&c.*

Le nerf ophthalmique, ou nerf orbitaire ſe ſubdiviſe en trois rameaux ; un frontal & ſupérieur, un interne ou naſal, & un externe ou lacrymal.

Le rameau frontal ou ſourcilier ſe porte tout le long de la partie ſupérieure de l'orbite, donne quelques filets à la graiſſe qui environne le globe de l'œil, aux membranes voiſines, & au muſcle releveur de la paupiere, enſuite il paſſe par le trou ſourcilier, & ſe diſtribue ſur le tronc, où il communique avec un rameau de la portion dure.

Le rameau interne, ou rameau naſal du nerf orbitaire, ſe porte du côté du nez, & jette un filet qui communique avec le ganglion lenticulaire de la troiſieme paire ; il paſſe enſuite ſur le nerf optique, & ſe gliſſe entre l'adducteur & le grand oblique de l'œil, d'où il gagne le grand angle de l'œil, & jette un filet dans le trou orbitaire, qui rentre dans le crâne, & ſe plonge de nouveau, en s'uniſſant avec un filet des nerfs olfactifs par les trous antérieurs de la lame cribleuſe dans le nez ; le nerf naſal ſe diſtribue à la caroncule lacrymale, au ſuc lacrymal, aux portions voiſines du muſcle orbiculaire & aux tégumens.

Le rameau externe ou nerf lacrymal ſe diſtribue principalement à la glande lacrymale.

Le nerf maxillaire ſupérieur ſe diviſe en trois principaux rameaux.

Le premier, ou ſous-orbitaire, ſe gliſſe tout le long du canal de la portion inférieure de l'orbite, ſort par le trou orbitaire externe, ſe diſtribue à la levre ſupérieure & aux gencives ; il communique avec un rameau de la portion dure.

Le ſecond, ou le rameau palatin, ſort par le trou palatin poſtérieur, ſe diſtribue au palais.

Le troiſieme, ou rameau ſpheno-palatin, paſſe par le trou ſpheno-palatin, & ſe diſtribue à la partie poſtérieure des narines.

Le nerf maxillaire inférieur, après ſa ſortie du crâne, fournit quatre rameaux ; le premier ſe diſtribue au muſcle crotaphite ; le ſecond communique avec la portion dure, & ſe diſtribue à l'oreille externe ; le troiſieme communique de même, & ſe jette dans les muſcles maſſeter, buccinateur ; le quatrieme ſe diſtribue au muſcle pterigoidien interne, aux glandes buccales, & aux autres parties voiſines, *&c.* après cela le nerf maxillaire fournit avant ſon entrée dans le conduit de la mâchoire inférieure, un rameau nommé *petit nerf lingual*, ou *petit hypogloſſe*, qui ſe diſtribue à la langue ; il entre enſuite, & après avoir donné un filet à chaque dent, il ſort par le trou mentonnier, & ſe diſtribue aux différentes parties du menton.

TRILATERE, adj. *dans la Géométrie*, ſe dit d'une figure qui a trois côtés. Ce mot eſt peu en uſage, celui de *triangle* eſt le ſeul uſité.

TRILEUCUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Eſpagne, que Ptolomée marque ſur la côte ſeptentrionale, entre Flavium Brigantium, & l'embouchure du fleuve Métarus ou Méarus.

TRILLION, ſ. m. c'eſt la dénomination que l'on donne *en Arithmétique*, au chiffre qui ſe trouve dans la cinquieme claſſe, ou cinquieme ternaire, quand il s'agit de numération. Ainſi on dit (nombre, dixaines, centaines), premiere claſſe.

(Mille, dixaines de mille, centaines de mille), ſeconde claſſe.

(Million, dixaines de million, centaines de millions), troiſieme claſſe.

(Billion, dixaines de billions, centaines de billions), quatrieme claſſe.

(Trillions, dixaines de trillions, centaines de trillons), cinquieme claſſe, *&c.* comme on le voit dans l'exemple ſuivant :

Trillion billion million mille unité.
541, 203, 976, 402, 165.

Voyez NUMÉRATION. (*O*)

TRILOGIE, ſ. f. (*Littérat.*) aſſemblage de trois pieces de théatre que, chez les anciens, les poëtes dramatiques étoient obligés de préſenter lorſqu'ils vouloient diſputer à leurs concurrens le prix de la tragédie. Plutarque, dans la vie de Solon, dit que ces ſortes de combats littéraires ne commencerent qu'après le tems de Theſpis. Depuis on ajouta à ces trois pieces une quatrieme appellée *ſatyrique*. *Voyez* SATYRIQUE & TÉTRALOGIE ; *Voſſ. inſtit. poet. lib. II. c. xjx. pag.* 92.

Le grammairien Ariſtophane avoit auſſi partagé les dialogues de Platon en *trilogies*, & quelques-uns prétendent que Platon lui-même les avoit diviſés de la ſorte.

TRIMANIUM, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Mœſie, ſur le Danube, ſelon Ptolomée, *liv. III. chap. x.* Il ſemble à Ortélius, que Drimago occupe aujourd'hui la place de cette ville. (*D. J.*)

TRIMESTRE, ſ. m. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt un eſpace de trois mois ; le premier *trimeſtre* pour les études, ou pour le ſervice dans un tribunal, ce ſont les trois premiers mois de l'année, ſelon le tems auquel elle commence ; le ſecond *trimeſtre* ce ſont les trois mois ſuivans ; & ainſi des deux autres *trimeſtres*.

Une compagnie *trimeſtre* eſt celle dont les officiers ſont diſtribués en quatre colonnes, qui ſervent chacune pendant trois mois, comme les compagnies ſemeſtres ſont celles où l'on ſert ſix mois. (*A*)

TRIMÈTRE, ſ. m. (*Proſod. latine.*) vers iambiques. La viteſſe de l'iambe a fait que quoique ce vers ſoit de ſix piés, on l'appelle *trimètre*, vers de trois piés, parce que en le ſcandant on a joint deux piés enſemble, les breves donnant cette facilité ; ainſi dans ce vers iambique de Terentianus :

Adeſto iambe præpes, & tui tenax.

Au-lieu de le meſurer en ſix :

Adeſ | t'iam | be præ | pes & | tui | tenax.

On l'a meſuré en trois :

Adeſt'iam | be præpes & | tui tenax.

Jugatis per dipodiam binis pedibus, ter feritur, ait Victorinus. (*D. J.*)

TRIMICHI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Anglo-Saxons donnoient au mois de Mai, parce qué dans ce mois ils trayoient leurs vaches trois fois par jour.

TRIMODIE, ſ. f. (*Littérat.*) eſpece de ſac de la forme d'un cône renverſé, dans lequel les laboureurs chez les Romains, mettoient leurs ſemences, & qu'ils portoient pendu à leur cou quand ils enſemençoient les terres. Ce ſac étoit nommé *trimodia*, parce qu'il contenoit trois boiſſeaux. (*D. J.*)

TRIMONTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne. Ptolomée la donne aux peuples *Selgovæ*. Cambden croit que c'eſt préſentement Atterith en Ecoſſe.

TRINACIA, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, & qui n'eſt connue ſous ce nom que par Diodore de Sicile, *liv. XII. c. xxjx.* dont quelques exemplaires même liſent *Trinacria*. Ces deux noms ayant été ceux de l'île de Sicile, on pourroit ſoupçonner que le nom de cette ville, qui étoit *Tiracia*, ſe corrompit dans la ſuite des tems, & que de *Tiracia*, on fit *Trinacia* & *Trinacria*.

Cluvier, *Sicil. antiq. l. II. c. xiij.* dit que le vrai nom de la ville étoit *Tiracia*, parce que Pline, *l. III. c. viij.* appelle ſes habitans *Tiracienſes*. Cette ville, ſelon Diodore de Sicile, étoit riche, puiſſante, &

conſidérée comme la premiere de l'île. Elle tint toujours tête à celle de Syracuſe; & lorſque celle-ci eut réduit ſous ſon joug toutes les autres villes de l'île, les habitans de *Tiracia*, quoique ſeuls à défendre leur liberté, ne laiſſerent pas d'en venir à une bataille contre ceux de Syracuſe. Ces derniers remporterent la victoire, firent leurs ennemis eſclaves, pillerent toutes leurs richeſſes, & raſerent leur ville; mais elle fut rétablie dans la ſuite. (*D. J.*)

TRINASI MÆNIA, (*Géog. anc.*) Pauſanias, *l. III. c. xxij.* dit: A la gauche de Gythée, en avançant quelques trente ſtades dans les terres, on trouve les murs de *Trinaſe*. Je crois que c'étoit autrefois non une ville, mais un château qui avoit pris ſon nom de trois petites îles qui ſont de ce côté-là. Environ quatre-vingt ſtades plus loin, étoient les ruines de la ville d'Hélos. Ptolomée, *l. III. c. xvj.* au-lieu de *Trinaſus*, écrit *Trinaſſus*, & en fait un port dans le golfe Laconique. (*D. J.*)

TRINE, adj. *en Aſtrologie*, eſt l'aſpect ou la ſituation d'un aſtre par rapport à un autre lorſqu'ils ſont diſtans de cent vingt degrés. On l'appelle quelquefois *trigone*, & on le repréſente par le caractere △. *Voyez* TRIGONE.

TRINEMEIS, (*Géogr. anc.*) bourg de l'Attique ſous la tribu Cécropide. Il donnoit la naiſſance à la petite riviere de Cephiſſus, dont Strabon parle, & qu'il ſemble confondre avec celle que d'autres appellent *Eridan*.

TRINESIA, (*Géog. anc.*) île de l'Inde en-deçà du Gange. Ptolomée, *l. VII. c. j.* la marque dans le Golfe colchique, & Caſtald veut que le nom moderne ſoit *Rhéſiphe*.

TRINGLE, ſ. f. (*inſtrumens d'Ouvriers.*) piece de bois longue & étroite, qui ſert à pluſieurs marchands, ouvriers & artiſans, ſoit pour y ſuſpendre pluſieurs ſortes de marchandiſes, ſoit pour travailler à leurs ouvrages. La *tringle* des marchands bouchers eſt bordée par en-haut d'un rang de clous à crochet, pour y pendre à des allonges la viande dépecée; elle a auſſi par en-bas une toile blanche de toute ſa longueur, d'environ trois quarts d'aune de large, ſur laquelle cette viande eſt proprement arrangée. On appelle cette toile, *une nappe à boucherie*. Les *tringles* des chandeliers, épiciers, merciers, *&c.* n'ont ſouvent que des clous, de même que celles des bouchers, mais quelquefois ce ſont des chevilles de bois avec un mantonnet. (*D. J.*)

TRINGLE, (*Archit. civile.*) c'eſt un petit membre en forme de regle, d'où pendent ce qu'on appelle les *gouttes* dans l'ordre dorique. Il eſt immédiatement au-deſſous de la plate-bande de l'architrave, & répond directement à chaque triglyphe.

TRINGLE, ſ. f. (*Hydraul.*) dans la pompe aſpirante on fait paſſer une *tringle* de fer tout le long du tuyau montant. Dans la foulante il y a des *tringles* de fer appellées *chaſſis*, qui donnent le mouvement aux piſtons, & qui ſont attachées aux manivelles, ſoit ſimples ſoit à tiers-points.

TRINGLES, *dans les Braſſeries*, ce ſont de petits chevrons de trois pouces en quarré, que l'on met ſur les ſommiers de la tournaille, qui ſont à deux ou trois pouces de jour, & ſur leſquels eſt placé l'aire de crin ſur laquelle on étend le grain pour ſecher.

TRINGLE, (*terme de Boucher.*) les bouchers appellent *tringle*, une barre de bois qui eſt au-deſſus de leur étale, & où il y a des clous à crochets pour pendre la viande. *Trévoux.*

TRINGLE *de la table*, (*Manufactur. de glaces.*) dans les manufactures de glaces de grands volumes, on appelle *tringles de la table* à couler, deux grandes pieces de fer auſſi longues que la table, qui ſe placent à diſcrétion des deux côtés pour régler la largeur de la glace. C'eſt ſur les *tringles* que porte le rouleau de fonte qui détermine l'épaiſſeur de la piece. (*D. J.*)

TRINGLE, (*Menuiſerie.*) eſpece de regle longue, qui encaſtrée & ſcellée au-deſſous des corniches des chambres, ſert à porter la tapiſſerie, & à divers uſages dans la menuiſerie.

TRINGLE *à ourdir*, (*terme de Nattiers.*) ce ſont deux ſortes & longues pieces de bois, ſur leſquelles ils bâtiſſent & ourdiſſent leurs nattes, c'eſt-à-dire, ſur leſquelles de pluſieurs cordons de nattes qu'ils couſent enſemble avec de la ficelle, ils font des pieces de la largeur & longueur qui leur ſont commandées. (*D. J.*)

TRINGLE *à dorer*, (*Reliur.*) c'eſt un bout de latte proportionné à la grandeur du livre, épais de 3 lignes par en haut, & d'une ligne d'épaiſſeur par en bas. *Voyez les Pl. & les fig. du Relieur.* Elle ſert à mettre entre les feuillets & le carton du livre qu'on veut dorer ſur tranche, lorſqu'on le ſerre dans la preſſe à dorer. *Voyez* PRESSE *à dorer. Pl. de la Reliure.*

Tringle ou regle de fer qui ſert à rabaiſſer les cartons ſur le devant du volume, ſe met en-dedans du livre quand il eſt rogné, pour ôter le trop de largeur du carton, & ne lui laiſſer que le bord ordinaire; ainſi on dit *rabaiſſer*. *Voyez les Planches de la Relieure.*

TRINGLE, (*terme de Serrurier.*) verge de fer qu'on accroche aux pitons des colonnes d'un lit, & où l'on met des anneaux pour y attacher des rideaux qu'on tire & que l'on ferme par ce moyen. (*D. J.*)

TRINGLE, (*terme de Vitrier.*) les vitriers ſe ſervent auſſi de *tringles* pour dreſſer & enfermer leurs panneaux. Elles ſont ordinairement de fer, mais quelquefois ſimplement de bois. On les coupe en angles par les deux bouts, afin qu'elles puiſſent mieux ſe dreſſer d'équerre. (*D. J.*)

TRINGLER, v. act. (*Menuiſ.*) c'eſt tracer une ligne droite avec le cordeau frotté de pierre blanche, noire ou rouge, pour la façonner. (*D. J.*)

TRINGLETTES, ſ. f. pl. (*Vitrerie.*) piece de verre dont on compoſe les panneaux des vitres. C'eſt auſſi un outil de fer en forme de petit couteau émouſſé, dont les vitriers ſe ſervent pour ouvrir leur plomb; le plus ſouvent ce ſont des morceaux d'ivoire, d'os ou de buis, de quatre ou cinq pouces de long, plats & arrondis par le bout. (*D. J.*)

TRINITAIRES, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) terme qui a des ſignifications extrêmement variées & arbitraires.

On s'en ſert ſouvent pour marquer toutes ſortes d'hérétiques & ſectaires qui penſent différemment des catholiques ſur le myſtere de la ſainte Trinité. *Voyez* TRINITÉ.

Quelquefois ce terme eſt reſtraint plus immédiatement à quelque claſſe particuliere d'hérétiques, & dans ce ſens les *trinitaires* ſe confondent ſouvent avec les unitaires. *Voyez* UNITAIRES.

Quelquefois on l'applique aux orthodoxes eux-mêmes par oppoſition aux *antitrinitaires* qui nient ou combattent la doctrine de la Trinité. C'eſt dans ce ſens que les Sociniens & d'autres ont coutume de donner le nom de *trinitaires* aux athanaſiens, c'eſt-à-dire, aux catholiques & aux proteſtans qui profeſſent ſur la Trinité la doctrine contenue dans le ſymbole attribué à S. Athanaſe. *Voyez* ANTITRINITAIRES & SYMBOLE.

TRINITAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) eſt auſſi le nom d'un ordre religieux inſtitué à l'honneur de la ſainte Trinité, & pour la rédemption des captifs chrétiens qui ſont en eſclavage chez les infideles.

On les appelle en France *Mathurins*, parce que

Digitized

la premiere égliſe qu'ils ont eu à Paris étoit ſous l'invocation de S. Mathurin. Ils ſont habillés de blanc, & portent ſur la poitrine une croix mi-partie de rouge & de bleu. Les *trinitaires* font profeſſion & un vœu particulier de s'employer à racheter les chrétiens détenus eſclaves dans les républiques d'Alger, de Tripoli, de Tunis, & dans les royaumes de Fez & de Maroc. Ils ont une regle qui leur eſt particuliere, quoique pluſieurs hiſtoriens les rangent au nombre des communautés qui ſuivent la regle de S. Auguſtin.

Cet ordre prit naiſſance en 1198, ſous le pontificat d'Innocent II. Les fondateurs furent S. Jean de Matha & S. Felix de Valois. Le premier étoit natif de Faucon en Provence; le ſecond étoit apparamment originaire de la petite province de Valois, & non pas de la famille royale de ce nom, qui ne commença que plus d'un ſiecle après; réflexion que n'ont pas faite les auteurs qui pour illuſtrer ce ſaint, l'en font deſcendre.

Gauthier de Chaſtillon fut le premier qui leur donna une place dans ſes terres, pour y bâtir un couvent qui dans la ſuite devint le chef-lieu de tout l'ordre. Honoré III. confirma leur regle. Urbain IV. nomma l'évêque de Paris & d'autres prélats pour les réformer, & la réforme fut approuvée par Clément IV. en 1267.

Cet ordre poſſede environ 250 maiſons diſtribuées en treize provinces, dont ſix ſe trouvent en France, trois en Eſpagne, trois en Italie, & une en Portugal. Ils ont eu autrefois un couvent en Angleterre, un en Ecoſſe, & un troiſieme en Irlande.

Dans les chapitres généraux tenus en 1573 & 1576, on ordonna une réforme qui fut ſuivie quelque tems après par Julien de Nantonville, & par Claude Aleph, deux hermites de S. Michel; mais le pape Grégoire XIII leur permit depuis de prendre l'habit de *trinitaires*, & dans la ſuite leur hermitage fut changé en une maiſon de l'ordre.

En 1609 le pape Paul V. leur permit de bâtir de nouvelles maiſons, & d'introduire la réforme dans quelques-unes des anciennes. En 1635 Urbain VIII. commit par un bref le cardinal de la Rochefoucauld pour mettre la réforme dans toutes les maiſons de l'ordre; ce qui fut exécuté en vertu d'une ſentence où la réforme étoit contenue en huit articles, dont les principaux étoient que ces religieux euſſent à obſerver la regle primitive approuvée par Clément IV, à s'abſtenir de viandes, à porter des chemiſes de laine, à aller à matines à minuit, *&c.*

En 1454 on avoit auſſi fait une réforme parmi ceux de Portugal.

L'habit des *trinitaires* eſt différent dans les différentes provinces.

TRINITAIRES DÉCHAUX *ou* DÉCHAUSSÉS, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) eſt une réforme de l'ordre des *trinitaires* qui ſe fit en Eſpagne dans le chapitre général tenu en 1594, où il fut réſolu que chaque province établiroit deux ou trois maiſons pour y obſerver la regle primitive, pratiquer de plus grandes auſtérités, porter de plus gros habits, *&c.* de ſorte cependant qu'on laiſſa à ces réformés la liberté de retourner à leur ancien couvent quand bon leur ſembleroit.

Dom Alvarez Baſan ayant intention de fonder un monaſtere à Val de Pegnas, & deſirant qu'il fût occupé par des *trinitaires déchaux*, on convint d'ajouter à la réforme la nudité des piés, afin que les *trinitaires* profitaſſent de cet établiſſement.

Enſuite la réforme fit des progrès dans les trois provinces d'Eſpagne, & enfin elle fut introduite en Pologne & en Ruſſie, de-là en Allemagne & en Italie.

En France il y a auſſi des *trinitaires déchaux* établis par Frere Jérome Hallies, lequel ayant été envoyé à Rome pour y ſolliciter la réforme telle qu'on l'avoit premierement établie en Eſpagne, obtint encore du pape la permiſſion d'y ajouter un habit groſſier & la nudité des piés. Il commença cette réforme par le couvent de S. Duys à Rome, & par celui d'Aix en Provence.

En 1670 les religieux de cette réforme eurent aſſez de maiſons pour en former une province; de ſorte que la même année ils tinrent leur premier chapitre général.

TRINITAIRES RELIGIEUSES, (*Hiſt. eccléſiaſtiq.*) Il y a auſſi des religieuſes de la ſainte Trinité établies en Eſpagne par S. Jean de Matha lui-même qui leur bâtit un convent en 1201. Celles qui prirent d'abord l'habit n'étoient que des oblates qui ne faiſoient point de vœux; mais en 1201 le monaſtere fut rempli de véritables religieuſes ſous la direction de l'Infante Conſtance, fille de Pierre II. roi d'Arragon, qui fut la premiere religieuſe & la premiere ſupérieure de cet ordre.

Françoiſe de Romero, fille de Julien de Romero, lieutenant général des armes d'Eſpagne, établit auſſi des religieuſes *trinitaires déchauſſées* à Madrid, vers l'an 1612. Son deſſein étant de fonder un monaſtere d'auguſtines déchauſſées, elle raſſembla un certain nombre de filles, & les logea, pour un tems, dans une maiſon qui appartenoit aux *trinitaires* déchaux, & qui étoit ſituée dans le voiſinage. Comme ces filles alloient à l'égliſe de ces religieux, & qu'elles s'étoient miſes ſous la direction du pere *Jean-Baptiſte de la Conception*, leur fondateur, la connoiſſance qu'elles firent avec ce religieux, & les ſervices qu'elles en reçurent, les engagerent à changer la réſolution qu'elles avoient priſe de ſe faire auguſtines; elles demanderent à leur directeur l'habit de ſon ordre, ce qu'il leur accorda.

Mais l'ordre s'étant oppoſé à ce deſſein, & ayant refuſé de prendre ces filles ſous ſa juriſdiction, elles s'adreſſerent à l'archevêque de Tolede qui leur permit de vivre ſuivant la regle de l'ordre des *trinitaires*; deſorte qu'elles en prirent de nouveau l'habit en 1612, & commencerent leur noviciat.

Enfin il y a encore un tiers-ordre de *trinitaires*. *Voyez* TIERS-ORDRE.

TRINITÉ THÉOLOGIQUE, nous appellons ainſi le myſtere de la *Trinité*, en tant qu'il eſt du reſſort de la foi, & des explications qu'en donnent les Théologiens.

Trinité ainſi conſidérée, *Trinitas* ou *Trias*, eſt le myſtere de Dieu même ſubſiſtant en trois perſonnes, le Pere, le Fils, le Saint-Eſprit, réellement diſtinguées les unes des autres, & qui poſſedent toutes trois la même nature numérique & individuelle. *Voyez* DIEU, PERSONNE, *&c.*

C'eſt un article de la foi chrétienne qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu, & cette unité eſt tout le fondement de la croyance des chrétiens. Mais cette même foi enſeigne que cette unité eſt féconde, & que la nature divine ſans bleſſer l'unité de l'être ſuprême, ſe communique par le Pere au Fils, & par le Pere & le Fils au Saint-Eſprit: fécondité au reſte qui multiplie les perſonnes ſans multiplier la nature.

Ainſi le mot *trinité* renferme l'unité de trois perſonnes divines réellement diſtinguées, & l'identité d'une nature indiviſible. La *Trinité* eſt un ternaire de perſonnes divines, qui ont la même eſſence, la même nature & la même ſubſtance, non-ſeulement ſpécifique, mais encore numérique.

La *théologie* enſeigne qu'il y a en Dieu une eſſence, deux proceſſions, trois perſonnes, quatre relations, cinq notions, & la circumincéſſion que les Grecs appellent περιχωρησις. Nous allons donner une idée de chacun de ces points, qu'on trouvera d'ail-

Digitized by Google

leurs traités dans ce Dictionnaire, chacun ſous ſon titre particulier.

1°. Il y a donc en Dieu une ſeule eſſence, une ſeule nature divine qui eſt ſpirituelle, infinie, éternelle, immenſe, toute-puiſſante, qui voit tout, qui connoît tout, qui a créé toutes choſes, & qui les conſerve. Vouloir diviſer cette nature, c'eſt établir ou le manichéiſme, ou le trithéiſme, ou le polythéiſme. *Voyez* MANICHÉISME, *&c.*

2°. Il y a en Dieu deux proceſſions ou émanations, ſavoir celle du Fils, & celle du Saint-Eſprit. Le Fils tire ſon origine du Pere, qui eſt improduit, & le S. Eſprit tire la ſienne du Pere & du Fils. La proceſſion du Fils s'appelle *génération*, celle du S. Eſprit retient le nom de *proceſſion*. *Voyez* GÉNÉRATION, *&c.*

Le Fils procede du Pere par l'entendement, ou par voie de connoiſſance: car Dieu ſe connoiſſant lui-même de toute éternité, néceſſairement & infiniment, produit un terme, une idée, une notion ou connoiſſance de lui-même, & de toutes ſes perfections, qui eſt appellée ſon *Verbe*, ſon *Fils*, l'*image de ſa ſubſtance*, qui lui eſt égal en toutes choſes, éternel, infini, néceſſaire, *&c.* comme ſon Pere.

Le Pere regarde ſon Fils comme ſon Verbe, & le Fils regarde ſon Pere comme ſon principe; & en ſe regardant ainſi l'un & l'autre éternellement, néceſſairement & infiniment, ils s'aiment néceſſairement, & produiſent un acte de leur amour mutuel.

Le terme de cet amour eſt le S. Eſprit, qui procede du Pere & du Fils par voie de ſpiration, c'eſt-à-dire de volonté, d'amour & d'impulſion, & qui eſt auſſi égal en toutes choſes au Pere & au Fils. *Voyez* PERE, FILS & S. ESPRIT.

Ces proceſſions ſont éternelles, puiſque le Fils & le S. Eſprit qui en réſultent, ſont eux-mêmes éternels. Elles ſont néceſſaires & non contingentes, car ſi elles étoient libres en Dieu, le Fils & le S. Eſprit qui en émanent ſeroient contingens, & dès-lors ils ne ſeroient plus Dieu. Enfin elles ne produiſent rien hors du Pere, puiſque le Fils & le S. Eſprit qui en ſont le terme, demeurent unis au Pere ſans en être ſéparés, quoiqu'ils ſoient réellement diſtingués de lui.

3°. Chaque proceſſion divine établit deux relations; l'une du côté du principe, ou de la perſonne de qui une autre émane; & l'autre du côté du terme ou de la perſonne qui émane d'une autre perſonne divine.

La paternité eſt une relation fondée ſur ce que les théologiens ſcholaſtiques appellent *l'entendement notionel*, par lequel le Pere a rapport à la ſeconde perſonne qui eſt le Fils. La filiation eſt la relation par laquelle la ſeconde perſonne, c'eſt-à-dire le Fils, a rapport au Pere. Ainſi la premiere proceſſion qu'on nomme *génération*, ſuppoſe néceſſairement deux relations, la paternité & la filiation. *Voyez* PATERNITÉ & FILIATION.

La ſpiration active eſt la relation fondée ſur l'acte notionel de la volonté, par laquelle la premiere & la ſeconde perſonne regardent ou ſe rapportent à la troiſieme. La ſpiration paſſive, ou proceſſion priſe dans ſa ſignification ſtricte, eſt la relation par laquelle la troiſieme perſonne regarde ou ſe rapporte à la premiere & à la ſeconde. Par conſéquent la ſeconde proceſſion, qui retient proprement le nom de *proceſſion*, forme néceſſairement deux relations; la ſpiration active & la ſpiration paſſive. *Voyez* SPIRATION.

Ou pour exprimer encore plus clairement ces choſes abſtraites. La premiere perſonne qui s'appelle *Pere*, a en qualité de *Pere*, un rapport réel de *paternité* avec le Fils qu'il engendre. La ſeconde perſonne qui s'appelle *Fils*, a en qualité de *Fils*, un rapport réel de *filiation* avec le Pere qui le produit. La troiſieme perſonne qui s'appelle le *Saint-Eſprit*, a en qualité de *Saint-Eſprit*, un rapport réel de ſpiration paſſive avec le Pere & le Fils, parce qu'il en procede. Le Pere & le Fils qui produiſent le S. Eſprit, ont en qualité de *principe du S. Eſprit*, un rapport réel de ſpiration active avec cette troiſieme perſonne qui émane d'eux.

4°. Par *perſonne* on entend une ſubſtance individuelle, raiſonnable ou intellectuelle, ou bien une ſubſtance intellectuelle & incommunicable. *Voyez* PERSONNE.

Quoique dans les premiers ſiecles on ait diſputé ſur la ſignification du mot *hypoſtaſe*, quelques peres le rejettant pour ne pas paroître admettre en Dieu trois natures; cependant ſelon l'uſage reçu depuis long-tems dans l'Egliſe & dans les écoles, le mot *hypoſtaſe* eſt ſynonyme à celui de *perſonne*. Il y a donc dans la ſainte *Trinité* trois hypoſtaſes, ou trois perſonnes, le Pere, le Fils & le S. Eſprit, qui ſont conſtituées par les relations propres & particulieres à chacune d'elles. En ſorte qu'excepté ces relations, toutes choſes leur ſont communes. C'eſt de-là qu'eſt venu cet axiome en Théologie: *omnia in divinis unum ſunt, ubi non obviat relationis oppoſitio*, c'eſt-à-dire qu'il n'y a point de diſtinction dans les perſonnes divines, lorſqu'il n'y a point d'oppoſition de relation. Ainſi tout ce qui concerne l'eſſence ou la nature leur eſt commun, il n'y a que les propriétés relatives qui regardent proprement les perſonnes. *Relativa nomina* Trinitatem *faciunt*, dit S. Fulgence, *lib. de Trinit. eſſentialia vero nullo modo triplicantur.*

Ainſi ſi la puiſſance eſt quelquefois attribuée au Pere, la ſageſſe au Fils, & la bonté au S. Eſprit; & de même ſi l'on dit que les péchés d'infirmité ou de foibleſſe ſont commis contre le Pere, ceux d'ignorance contre le Fils, ceux de malice contre le S. Eſprit, ce n'eſt pas à dire pour cela que ces attributs ne ſoient pas communs aux trois perſonnes, ni que ces péchés les offenſent moins directement l'une que l'autre. Mais on leur attribue ou rapporte ces choſes par voie d'appropriation, & non de propriété; car toutes ces choſes ſont communes aux trois perſonnes, d'où eſt venu cet axiome: *les œuvres de la ſainte* Trinité *ſont communes & indiviſes*, (c'eſt-à-dire elles conviennent à toutes les perſonnes divines), mais non pas leurs productions *ad intra* (comme on les appelle), par la raiſon qu'elles ſont relatives.

Par *appropriation* on entend l'action de donner à une perſonne divine, à cauſe de quelque convenance, un attribut qui eſt réellement commun à toutes les trois. Ainſi dans les Ecritures, dans les épîtres des apôtres, dans le ſymbole de Nicée, la toute-puiſſance eſt attribuée au Pere, parce qu'il eſt le premier principe, & un principe ſans origine, ou principe plus élevé. La ſageſſe eſt attribuée au Fils, parce qu'il eſt le terme de l'entendement divin, auquel la ſageſſe appartient. La bonté eſt attribuée au S. Eſprit, comme au terme de la volonté divine à laquelle appartient la bonté.

Le Pere eſt la premiere perſonne de la ſainte *Trinité*, par la raiſon que le Pere ſeul produit le Verbe par l'acte de ſon entendement; & avec le Verbe il produit le S. Eſprit par l'acte de ſa volonté.

Il eſt bon de remarquer ici que le S. Eſprit n'eſt pas ainſi appellé à cauſe de ſa ſpiritualité, qui eſt un attribut commun à toutes les trois perſonnes; mais à cauſe de la ſpiration paſſive qui lui eſt particuliere à lui ſeul. *Spiritus, quaſi ſpiratus.*

Ajoutez à cela, que quand une perſonne de la ſainte *Trinité* eſt appellée *premiere*, une autre *ſeconde*, une autre *troiſieme*, ces expreſſions ne doivent point s'entendre d'une priorité de tems ou de nature, qui emporteroit avec elle quelqu'idée de dépendance,

ou de commencement dans le tems ; mais d'une priorité d'origine ou d'émanation, qui conſiſte en ce qu'une perſonne produit l'autre ; mais de toute éternité, & de telle ſorte que la perſonne qui produit ne peut exiſter, ni être conçue ſans celle qui eſt produite.

5°. Il ſuit de ce que nous avons dit, que dans la *Trinité* il y a des notions ; & par *notion* l'on entend une marque particuliere, ou un caractere diſtinctif qui ſert à diſtinguer les trois perſonnes, & l'on en compte cinq. La *paternité*, qui diſtingue le Pere du Fils & du S. Eſprit. La *filiation*, qui diſtingue le Fils des deux autres perſonnes divines. La *ſpiration active*, qui diſtingue le Pere & le Fils d'avec le S. Eſprit, & la *ſpiration paſſive*, qui diſtingue le S. Eſprit du Pere & du Fils. Quelques théologiens prétendent que ces quatre notions ſuffiſent, & que le Pere eſt aſſez diſtingué du Fils par la *paternité*, & du S. Eſprit par la *ſpiration active* ; mais le plus grand nombre ajoute encore pour le Pere l'*innaſcibilité*. En effet, elle ſeule donne une idée juſte & totale du Pere, qui eſt la premiere des trois perſonnes divines. Cette premiere perſonne eſt *improduite*, & qui dit ſimplement *pere*, n'énonce pas une perſonne non engendrée : quiconque eſt pere, peut avoir lui-même un pere.

6°. La circumincеſſion, ou περιχωρησις, eſt l'inexiſtence intime des perſonnes divines, ou leur mutuelle exiſtence l'une dans l'autre. Car quoiqu'elles ſoient réellement diſtinguées, elles ſont cependant conſubſtantielles ; c'eſt pourquoi J. C. dit dans S. Jean, *ch. xiv. Quoi, vous ne croyez pas que je ſuis dans le Pere, & que le Pere eſt en moi ?* L'identité d'eſſence que les Grecs appellent ομοουσια, & la conſubſtantialité avec la diſtinction des perſonnes, ſont néceſſaires pour la circumincеſſion. *Voyez* CIRCUMINCESSION.

Telle eſt la foi ſur le myſtere de la ſainte *Trinité*, & telles ſont les expreſſions conſacrées parmi les Théologiens pour expliquer ce myſtere, autant que les bornes de l'eſprit humain peuvent le permettre. Car on ſent d'abord combien il en ſurpaſſe la foible portée, & qu'on ne ſauroit trop ſcrupuleuſement s'attacher au langage reçu dans une matiere où il eſt auſſi facile que dangereux de s'égarer, comme l'a dit S. Auguſtin : *in iis ubi quæritur unitas* trinitatis, *Patris, & Filii, & Spiritûs-Sancti, nec periculoſius alicubi erratur, nec laborioſius aliquid quæritur. lib. I. de Trinit. c. j.*

En effet, il eſt peu de dogmes qui aient été attaqués avec tant d'acharnement & de tant de différentes manieres par les ennemis du chriſtianiſme. Car ſans parler des Juifs modernes qui le nient hautement pour ne par reconnoître la divinité de Jeſus-Chriſt, & ſous prétexte de maintenir l'unité d'un Dieu qui leur eſt ſi expreſſément recommandée dans l'ancienne loi, comme ſi l'on n'y trouvoit pas des traces ſuffiſantes de ce myſtere ; parmi les autres hérétiques, les uns l'ont combattu dans toutes ſes parties en niant la *trinité* des perſonnes ; d'autres, ne l'ont attaqué qu'en quelque points, ſoit en multipliant ou en diverſifiant la nature divine, ſoit en niant l'ordre d'origine qui ſe trouve entre le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit.

Sabellius & ſes ſectateurs qui ont paru dans le iij. ſiecle de l'Egliſe, les Spinoſiſtes & les Sociniens qui ſe ſont élevés dans ces derniers tems, en ont nié la poſſibilité & la réalité. La *poſſibilité*, parce qu'ils prétendent qu'il implique contradiction qu'il y ait en Dieu trois perſonnes réellement diſtinguées les unes des autres, & que ces trois perſonnes poſſedent une ſeule & même nature numérique & individuelle. La *réalité*, parce qu'ils s'imaginent qu'il n'en eſt fait aucune mention dans les livres ſaints. Suivant eux, c'eſt la même perſonne divine ou le même Dieu qui eſt nommé *Pere*, *Fils* & *Saint-Eſprit* dans les Ecritures. *Pere*, entant qu'il eſt le principe de toutes choſes & qu'il a donné l'ancienne loi. *Fils*, entant qu'il a daigné inſtruire de nouveau les hommes par Jeſus-Chriſt qui étoit lui-même un pur homme. *Saint-Eſprit*, entant qu'il éclaire les créatures raiſonnables, & qu'il les échauffe du feu de ſon amour.

Jean Philoponus eſt le premier qu'on connoiſſe avoir multiplié la nature divine dans les trois perſonnes de la ſainte *Trinité*. Il enſeignoit, ſelon Nicephore *hiſt. l. XVIII.* que le Pere, le Fils & le Saint-eſprit avoient la même nature ſpécifique, en ce qu'ils poſſédoient tous trois la même divinité ; mais il ajoutoit que la nature divine ne ſe trouve pas une en nombre dans ces trois perſonnes & qu'elle y eſt réellement multipliée. Erreur que l'abbé Faydit a renouvellée dans le dernier ſiecle. Arius, prêtre d'Alexandrie & Macédonius, patriarche de Conſtantinople, ont ſoutenu ; l'un, que le Verbe n'étoit pas conſubſtantiel au Pere ; l'autre, que le Saint-Eſprit n'étoit pas Dieu comme le Pere & le Fils. Deux points que les Ariens modernes ou Antitrinitaires ont auſſi avancé dans ces derniers tems. Enfin les Grecs penſent que le Saint-Eſprit ne procede que du Pere & nullement du Fils.

A ces différentes erreurs, les Orthodoxes oppoſent. 1°. Les écritures qui établiſſent évidemment l'exiſtence de ce myſtere, & par conſéquent ſa poſſibilité dont la raiſon ſeule n'eſt pas juge compétent. 2°. Les déciſions de l'égliſe & ſa tradition conſtante. 3°. Les recherches & les raiſonnemens d'un grand nombre de Théologiens, ſoit proteſtans, ſoit catholiques, qui ont approfondi ces matieres dans les diſputes avec les Sociniens, de maniere à faire voir que les interprétations que ceux-ci donnent aux Ecritures ſont fauſſes, forcées & également contraires à l'eſprit & à la lettre des livres ſaints. On peut conſulter ſur ce point les PP. Petau & Thomaſſin, MM. Boſſuet, Huet & Wuitaſſe ; & parmi les Proteſtans, Abadie, la Place, Bullus, *Hoornebek*, &c.

TRINITÉ PHILOSOPHIQUE, nous entendons par ce terme, les divers ſentimens répandus dans l'antiquité ſur une *trinité* d'hypoſtaſes dans la divinité.

En effet, parmi les payens, pluſieurs écrivains ſemblent avoir eu quelque notion de la *Trinité*. Steuch. Eugub. *de Peren. Philoſ. lib. I. c. iij.* obſerve qu'il n'y a rien dans toute la théologie payenne qui ait été ou plus approfondi, ou plus généralement avoué par les Philoſophes que la *Trinité*. Les Chaldéens, les Phéniciens, les Grecs & les Romains ont reconnu dans leurs écrits que l'être ſuprême a engendré un autre être de toute éternité, qu'ils ont appellé quelquefois le *fils de Dieu*, quelquefois le *verbe*, quelquefois l'*eſprit* & quelquefois la *ſageſſe de Dieu*, & ont aſſuré qu'il étoit le créateur de toutes choſes. *Voyez* FILS.

Parmi les ſentences des Mages deſcendans de Zoroaſtre, on trouve celle-ci, παντα ξετελεσεν πατηρ και παρεδωκε διανοια ; le pere a accompli toutes choſes & les a remiſes à ſon ſecond eſprit. Les Egyptiens appelloient leur *trinité hempta*, & ils l'ont repréſentée comme un globe, un ſerpent & une aile joints dans un ſymbole hiéroglyphique. Le P. Kircher & M. Gale ſuppoſent que les Egyptiens avoient reçu cette doctrine du patriarche Joſeph & des Hébreux.

Les Philoſophes, dit S. Cyrille, ont reconnu trois hypoſtaſes ou perſonnes. Ils ont étendu leur divinité à trois perſonnes, & même ſe ſont quelquefois ſervis du mot *trias*, trinité. Il ne leur manquoit que d'admettre la conſubſtantialité de ces trois hypoſtaſes, pour ſignifier l'unité de la nature divine à l'excluſion de toute triplicité, par rapport à la différence de nature, & de ne point regarder comme néceſſaire de concevoir quelqu'infériorité de la ſeconde hypoſtaſe, par rapport à la premiere ; & de la troiſieme, par rapport aux deux autres. *Voyez* HYPOSTASE.

Digitized by Google

Plotin ſoutient, *Ennead. V. lib. I. chap. viij.* que cette doctrine eſt très-ancienne, & qu'elle avoit déja été enſeignée, quoiqu'obſcurément par Parmenide. Il y en a qui rapportent l'origine de cette opinion aux Pythagoriciens, & d'autres l'attribuent à Orphée, qui a nommé ces trois principes *Phanés*, *Uranus* & *Chronus*. Quelques ſavans ne trouvent pas vraiſſemblable que cette *trinité* d'hypoſtaſes ſoit une invention de l'eſprit humain, & M. Cudworth, entr'autres, juge qu'on peut en croire Proclus, qui aſſure que c'eſt une *théologie de tradition divine*, διαπαραδοτος θεολογια, & qu'ayant été donnée aux Hébreux, elle eſt paſſée d'eux à d'autres nations, parmi leſquelles elle s'eſt néanmoins corrompue; & en effet, il eſt fort probable que les Hébreux l'aient communiquée aux Egyptiens, ceux-ci aux Phéniciens & aux Grecs, & que par laps de tems, elle ſe ſoit altérée par les recherches mêmes des Philoſophes, dont les derniers, comme c'eſt la coutume, auront voulu ſubſtituer & ajouter de nouvelles découvertes aux opinions des anciens. Il eſt vrai, d'un autre côté, que le commerce des philoſophes grecs avec les Egyptiens, ne remonte qu'au voyage que Pythagore fit en Egypte, où il converſa avec les prêtres de ce pays, ce qui ne remonte pas plus haut que l'an du monde 3440, & il y avoit alors plus de mille ans que les Hébreux étoient ſortis d'Egypte. Il eût été par conſéquent fort étonnant que les Egyptiens euſſent conſervé des idées bien nettes & bien pures de la *trinité*; & ils n'en purent gueres donner que de confuſes à Pythagore, ſur un dogme qui leur étoit, pour ainſi dire étranger, puiſqu'ils avoient eux-mêmes conſidérablement obſcurci ou défiguré les principaux points de leur propre religion.

Quoi qu'il en ſoit, les Philoſophes qui admettoient cette *trinité* d'hypoſtaſes, la nommoient *une trinité de dieux*, *un premier*, *un ſecond*, *un troiſieme dieu*. D'autres ont dit *une trinité de cauſe*, *de principes ou de créateurs*. Numenius diſoit qu'il y a trois dieux, qu'il nomme *le pere*, *le fils & le petit-fils*. Philon, tout juif qu'il étoit, a parlé d'un ſecond dieu. Cette tradition fut exprimée en termes impropres & corrompus en diverſes manieres parmi les payens. Il y eut quelques Pythagoriciens & quelques Platoniciens qui dirent que le monde étoit la troiſieme hypoſtaſe dont il s'agiſſoit, de ſorte qu'ils confondoient la créature & le créateur. On ne peut pas les excuſer, en diſant qu'ils entendoient principalement par-là l'eſprit ou l'ame du monde, puiſque s'il y avoit une ame du monde, qui conjointement avec le monde ſenſible compoſât un animal, il faudroit que cette ame fût une créature. 2°. Il y eut encore quelques philoſophes des mêmes ſectes, qui croyant que les différentes idées qui ſont dans l'entendement divin, ſont autant de dieux, faiſoient de la ſeconde hypoſtaſe un nombre infini de divinités. 3°. Proclus & quelques nouveaux Platoniciens établirent un nombre infini de *henades* ou d'unités qu'ils plaçoient au-deſſus de leur premier eſprit qui faiſoit leur ſeconde hypoſtaſe, & plaçoient de même une infinité de *noës* ou d'*eſprits* au-deſſus de la troiſieme hypoſtaſe, qu'ils nommoient *la premiere ame*. De-là vinrent une infinité de dieux ſubalternes ou créés dans leur théologie, ce qui les jetta dans l'idolâtrie & dans la ſuperſtition, & les rendit les plus grands ennemis du chriſtianiſme.

Mais de tous les anciens philoſophes, aucun ne s'eſt exprimé ſur cette *trinité* d'hypoſtaſes plus formellement que Platon. Ce philoſophe établit trois Dieux éternels, & qui ne ſont pas des choſes abſtraites, mais des êtres ſubſiſtans. On peut voir là-deſſus ſa ſeconde épître à Denys. La deuxieme hypoſtaſe de Platon, où l'entendement eſt auſſi ſans commencement. Il aſſuroit la même choſe de la troiſieme hypoſtaſe, nommée l'*ame*. Il y a là-deſſus des paſſages remarquables de Plotin & de Porphyre, qui diſent que la ſeconde *exiſte par elle-même* & *eſt le* pere d'elle-même, αυτογονητος και αυτοπατωρ. Plotin en particulier a expliqué ce myſtere, en diſant qu'encore que la ſeconde hypoſtaſe procede de la premiere, elle n'a pas été produite à la maniere des créatures, ni par un effet arbitraire de la volonté divine; mais qu'elle en eſt ſortie comme une émanation naturelle & néceſſaire. Les trois hypoſtaſes de Platon ſont non-ſeulement éternelles, mais aucune d'entre elles ne peut être détruite. Enfin elles renferment également tout l'univers, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont infinies & toute-puiſſantes. Cependant ce philoſophe admettoit entre elles une eſpece de ſubordination; l'on agitoit dans les écoles platoniciennes à-peu-près les mêmes difficultés qui ont donné tant d'exercice à nos théologiens. Le P. Petau. *Dogm. théolog. tom II. l. I. c. j.* après avoir expliqué le ſentiment d'Arius, a ſoutenu que cet héréſiarque étoit un véritable platonicien. Tandis que M. Cudworth prétend au contraire que c'eſt S. Athanaſe qui a été dans les ſentimens de Platon. Il faut avouer que l'obſcurité de ce philoſophe & de ſes diſciples, donne lieu de ſoutenir l'un & l'autre ſentiment. *Voyez* le Clerc, *Bibliot. choiſ. tom. III. art. j.*

Voilà ſans doute ce qui a donné lieu à quelques modernes d'avancer que les peres de la primitive égliſe avoient puiſé leur doctrine ſur la *trinité* dans l'école de Platon; mais le P. Mourgues & le P. Balthus, jéſuites, qui ont approfondi cette matiere, montrent qu'il n'y a rien de ſi abſurde que de ſuppoſer que c'eſt la *trinité* de Platon qui a été adoptée dans l'Égliſe, & que d'avoir recours au prétendu platoniſme des peres, pour décréditer leur autorité par rapport à ce dogme. En effet, outre que toutes les vérités fondamentales qui concernent ce myſtere ſont contenues dans l'Ecriture & ont été définies par l'Egliſe, quelle qu'ait été l'opinion des peres conſidérés comme philoſophes, elle n'influe point ſur le dogme de la *Trinité* chrétienne, qui ne dépend nullement des opinions de la philoſophie; & l'on peut faire, puiſque l'occaſion s'en préſente, les trois remarques ſuivantes ſur cet article de notre foi. 1°. La *Trinité* que nous croyons, n'eſt point une *trinité* de noms & de mots, ou de notions de métaphyſique, ou de conceptions incomplettes de la divinité; cette doctrine a été condamnée dans Sabellius & dans d'autres: c'eſt une *trinité* d'hypoſtaſes, de ſubſiſtances & de perſonnes. 2°. C'eſt qu'encore que la deuxieme hypoſtaſe ait été engendrée par la premiere, & que la troiſieme procede de l'une & de l'autre; ces deux dernieres ne ſont pas néanmoins des créatures, mais ſont coëternelles à la premiere. 3°. C'eſt que ces trois hypoſtaſes ne ſont réellement qu'un ſeul Dieu, non-ſeulement à cauſe du conſentement de leurs volontés, (ce qui ne ſeroit qu'une unité morale), mais encore à cauſe de leur mutuelle union de ſubſiſtance, que les anciens ont nommées *circumin ceſſion*, περιχωρησις ou *inexiſtences* ενυπαρξις, ce qui emporte une unité réelle & phyſique.

Quoiqu'on ne puiſſe trouver d'autres exemples d'une ſemblable union dans les créatures; puiſque deux ſubſtances diverſes ſont un ſeul homme, trois hypoſtaſes divines peuvent bien faire un ſeul Dieu. Ainſi quoiqu'il y ait dans ce dogme une profondeur impénétrable, il ne renferme pourtant point de contradiction & d'impoſſibilité. Au reſte, il ſemble que la providence divine ait conſervé la *trinité* ſelon le ſyſtême des Philoſophes dans le monde payen, juſqu'à ce que le chriſtianiſme parut, pour lui préparer une voie par laquelle il pût être reçu des habiles gens. *Cet article eſt en partie tiré des mémoires de M. Formey, hiſtoriographe de l'académie royale de Pruſſe.*

TRINITÉ,

Digitized by Google

TRINITÉ, (*fête de la très-ſainte.*) fête ſolemnelle que l'on célebre dans l'Egliſe romaine, en l'honneur du myſtere de la *Trinité*, le premier dimanche après la fête de la Pentecôte.

Quoique de tout tems on ait honoré ce myſtere, & que tout le culte des Chrétiens conſiſte à adorer un Dieu en trois perſonnes, cependant la fête particuliere de la *Trinité* eſt d'une inſtitution aſſez recente. Vers l'an 920, Etienne, evêque de Liége, fit dreſſer un office de la *Trinité*, qui s'établit peu à peu dans diverſes égliſes. On célébroit ordinairement la meſſe de la *Trinité* dans les jours qui manquoient d'office; mais le pape Alexandre II. ne voulut approuver aucun jour particulier pour la fête de la ſainte *trinité*, quoiqu'elle fût établie dans pluſieurs égliſes particulieres. Alexandre III. déclara ſur la fin du xij^e. ſiecle, que l'Egliſe romaine ne connoiſſoit point cette fête. Pothon, moine de Prom, qui vivoit dans le même ſiecle, en combattit l'uſage, & il fut encore vivement attaqué dans le xiij^e. ſiecle, cependant le concile d'Arles, tenu en 1260, l'établit pour ſa province. On croit que ce fut au xjv^e. ſiécle, que l'égliſe de Rome reçut la fête de la *Trinité*, ſous le pontificat de Jean XXII. & que ce pape la fixa au dimanche qui ſuit immédiatement la Pentecôte, mais ce fait eſt fort douteux: car le cardinal Pierre d'Ailly, ſollicita en 1405, Benoît XIII. pour l'établiſſement de cette fête, & Gerſon dit que de ſon tems l'inſtitution en étoit encore toute nouvelle. Les Grecs n'ont point encore la fête ſolemnelle de la *Trinité*, ils en font ſeulement l'office le lundi, le lendemain de la Pentecôte. Baillet, *vies des ſaints*, *hiſt. des fêtes mobiles.*

TRINITÉ, (*critiq. ſacrée.*) ce mot eſt reçu pour déſigner le myſtere de Dieu en trois perſonnes, le pere, le fils & le ſaint-eſprit. Il me ſemble qu'il y auroit de la témérité d'entreprendre d'expliquer ce dogme, parce que vû le ſilence des écrivains ſacrés, les explications ne peuvent être qu'arbitraires, & chacun a droit de forger la ſienne. De-là vient que S. Hilaire par ſon expreſſion *trina deitas*, trouva tout autant de cenſeurs que d'approbateurs, qui diſputerent vainement ſur un ſujet dont ils ne pouvoient ſe former d'idée. Auſſi Chilpéric I. monarque ſingulier, ſi le portrait que nous en a fait Grégoire de Tours eſt fidele, voulut donner un édit pour défendre de ſe ſervir même à l'avenir du terme de *trinité*, & de celui de *perſonne* en parlant de Dieu. Il condamnoit le premier terme parce qu'il n'étoit pas dans l'Ecriture, & proſcrivoit le ſecond, parce qu'étant d'uſage pour diſtinguer parmi les hommes chaque individu, il prétendoit qu'il ne pouvoit en aucune maniere convenir à la divinité. (*D. J.*)

TRINITÉ, *fraternité ou confrairie de la ſainte*, eſt une ſociété inſtituée à Rome par ſaint Philippe de Néry, en 1548, pour avoir ſoin des pélerins qui viennent de toutes les parties du monde, ſe rendre dans cette ville capitale, pour viſiter les tombeaux des apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul. *Voyez* FRATERNITÉ.

Ceux qui compoſent cette ſociété, ont une maiſon où ils entretiennent pendant l'eſpace de trois jours non-ſeulement les pelerins, mais auſſi les pauvres convaleſcens, & ceux qui étant ſortis trop-tôt de l'hôpital, pourroient être ſujets à des rechutes.

Cet établiſſement fut d'abord fait dans l'égliſe de S. Sauveur, *in campo*, & ne conſiſtoit qu'en quinze perſonnes qui tous les premiers dimanches du mois ſe trouvoient dans cette égliſe, pour pratiquer les exercices de piété preſcrits par ſaint Philippe de Néry, & pour entendre ſes exhortations; en 1558, Paul IV. donna à la fraternité l'égliſe de ſaint Benoît, que les freres intitulerent du nom de la *ſainte Trinité*. Depuis ce tems là, ils ont bâti & joint à l'égliſe un hôpital tres-vaſte, pour les pélerins & malades convaleſcens.

Aujourd'hui cette fraternité eſt très-conſidérable, & la plûpart de la nobleſſe de Rome de l'un ou de l'autre ſexe, lui fait l'honneur d'en être membres.

La congrégation de la *ſainte Trinité* conſiſte en douze prêtres, établis dans l'hôpital de la fraternité pour prendre ſoins des pelerins & de ceux que l'on a coutume d'y entretenir.

Comme les fréquens changemens de prêtres donnoient occaſion à une partie des différens qui s'élevoient dans cet hôpital, ſur la conduite ſpirituelle & ſur l'inſtruction des pélerins; les gardiens & adminiſtrateurs pour y établir une plus grande uniformité, y formerent une congrégation de douze prêtres qui logent aujourd'hui dans un quartier de l'hôpital, & y vivent en communauté comme dans un monaſtere.

TRINITÉ, (*ordre de la ſainte.*) *Voyez* TRINITAIRES.

TRINITÉ CRÉÉE, *filles de la*, (*Hiſt. des ord. relig.*) c'eſt le nom bien étrange des religieuſes de la ſociété de S. Joſeph. Ces filles avoient une maiſon à la Rochelle qui y fût établie en 1659; cinq ans après les ſœurs de cette maiſon ayant eu envie d'embraſſer l'état régulier, firent des vœux, & jetterent les fondemens d'un ordre pour lequel on dreſſa des regles & des conſtitutions, qui furent imprimées à Paris en 1664, ſous le titre de regle des filles de la *Trinité créée*, dites religieuſes de la congrégation de ſaint Joſeph, inſtituée pour l'éducation des filles orphelines dans la ville de la Rochelle. Cette ſeule maiſon de la Rochelle fait juſqu'ici tout cet ordre. (*D. J.*)

TRINITÉ *maiſon de la*, (*Hiſt. mod. d'Angl.*) *the trinity-houſe*; c'eſt ainſi qu'on appelle en Angleterre, une célebre confrairie, corporation, ou compagnie de gens de mer, à qui l'uſage & la légiſlature ont confié pluſieurs articles de police, concernant la navigation des côtes & des rivieres, & particuliérement ce qui regarde le lamanage & le leſtage des navires.

Elle doit ſon origine à Henri VIII, qui, par des lettres-patentes du mois de Mars de la quatrieme année de ſon regne, incorpora les mariniers anglois, ſous le nom de *maîtres gardiens, & aſſiſtans de la ſociété de la très-glorieuſe* Trinité, *Maſter Wardens, and aſſiſtans of the guild fraternity, or Brothers hood of the moſt glorious, and individual triniti*; c'eſt le titre ſingulier qu'on lui donna.

Cette confrairie fut érigée dans la paroiſſe de Deptford-Strand, au comté de Kent, où elle eut ſa premiere maiſon; depuis elle en a élevé quelques autres en divers endroits, qui ſont celles de Newcaſtle ſur la Tine, dans le Northumberland; Celle de Kingſtone-ſur Hull, dans l'York-Shire, & celle des cinq ports. La maiſon de Deptford-Strand, eſt comme le chef lieu de la confrairie.

L'acte du parlement paſſé ſous Eliſabeth, attribue à la maiſon de la *Trinité*, le droit de placer ſur les côtes d'Angleterre, les tonnes, les bouées, les baliſes & les fanaux qu'elle juge à propos, pour la ſûreté de la navigation, & l'autoriſe à donner aux gens de mer, la permiſſion d'exercer ſur la Tamiſe, le métier de batelier; ſans que qui que ce ſoit puiſſe leur apporter aucun empêchement.

La corporation de *la trinité* eſt compoſée d'anciens & de jeunes confreres. Il y a trente-un anciens, le nombre des jeunes n'eſt pas limité. Tout marinier peut prétendre d'y être admis. On tire les anciens du nombre des jeunes. Quand une fois ils ont été élus, ils conſervent cette qualité toute leur vie, à

moins que par quelque malverſation, ils ne ſe faſſent caſſer. On choiſit annuellement entr'eux un maître, quatre gardiens, & huit aſſeſſeurs. Le pouvoir accordé à la corporation par la couronne, s'exerce par le maître, les gardiens, les aſſeſſeurs, & les anciens.

On leur remet quelquefois des cauſes maritimes à juger, & l'on s'en tient à leur jugement. De plus, la cour de l'amirauté les charge d'inſtruire certains procès, & de les rapporter.

La corporation de la *trinité*, indépendamment de pluſieurs franchiſes, jouit du privilége excluſif de fournir des pilotes, pour conduire les navires hors de la Tamiſe & du Medway, juſqu'aux dunes, & des dunes dans le Medway & dans la Tamiſe. Elle peut faire tel réglement qu'elle juge néceſſaire pour le bon ordre, le ſoutien & l'augmentation de la navigation, & des mariniers. Elle a droit d'appeller devant elle, tout maître, pilote, ou homme de mer employé dans un vaiſſeau ſur la Tamiſe, & de condamner à une amende ceux qui refuſent de comparoître. Quoique la police de la Tamiſe, depuis le pont de Londres juſqu'à la mer, ſoit particuliérement de ſon reſſort, ſes ſoins ne laiſſent pas de s'étendre encore au-delà; mais la Tamiſe en eſt l'objet principal, à cauſe que le courant du commerce y eſt plus animé.

La corporation a deux hôpitaux en Deptford-Strand, & un à Mile-End, pour le ſecours des matelots. Elle doit ces trois édifices au chevalier Baron & Richard Brown de Sayes-Court, au capitaine Richard Maples, & au capitaine Henry Mudel; les noms des bienfaiteurs de leur pays doivent paſſer à la poſtérité.

Indépendamment de ces trois fondations, la confrairie de la *Trinité* fait de petites penſions par mois à plus de deux mille matelots, ou à leurs veuves. Ces charités montent annuellement à cinq mille & quelquefois ſix mille livres ſterlings. Non ſeulement cette corporation aide les mariniers que la vieilleſſe ou les accidens mettent hors d'état de gagner leur vie, mais elle étend même ſes aumônes ſur tous les gens de mer qui languiſſent dans l'indigence, ſoit par défaut d'occupation, ſoit par quelqu'autre raiſon.

Le produit d'un grand nombre d'amendes, appliquées au profit de la corporation; les droits qu'elle perçoit pour les fanaux, les bouées, les baliſes, le leſtage; les donations des confrairies & des perſonnes charitables, ſont les ſources d'où ſortent les fonds qui la mettent en état de faire de pareilles libéralités. Enfin les ſervices importans que cette ſociété rend au public, lui ont mérité, que les Anglois ne prononcent point ſon nom, ſans l'accompagner de l'épithete d'*éminente*, & c'eſt une qualification des plus honorables. (*D. J.*)

TRINITÉ, *île de la*, (*Géog. mod.*) grande & belle île de l'Amérique équinoxiale, dans le golfe de Paria, ſur la côte de la nouvelle Andalouſie, au midi des Antilles; elle peut avoir environ 100 à 120 lieues de circuit; ſa figure eſt à-peu-près celle d'un triangle, dont le plus petit côté eſt tourné à l'occident & fait un angle rentrant, formant une grande baie très-profonde; cette île appartient aux Eſpagnols, & quoique ſon terrein ſoit extrêmement fertile, à peine eſt-elle peuplée. L'intérieur du pays eſt couvert de forêts, remplies d'une multitude d'arbres d'une groſſeur énorme; on y trouve beaucoup d'acajoux d'une beauté admirable, dont on ſe ſert pour conſtruire de grands canots & des pirogues d'une ſeule piece, qui peuvent porter trente & quarante hommes, même plus; ces arbres ſervent encore à former des madriers & des planches de plus de 30 piés de longueur, qu'on emploie utilement à border des bâtimens de mer & à d'autres uſages.

Les habitans de la *Trinité* trouvent abondamment dequoi vivre à la façon du pays, la terre leur fournit naturellement beaucoup de fruits; ils peuvent cultiver du manioc, du mahis & des légumes de toutes eſpeces, le poiſſon, les crabes & le gibier ne leur manquent pas; du reſte, ils ſont ſi miſérables par leur pareſſe & par le peu de commerce qu'ils font, que le gouverneur, quoique plus opulent que les autres habitans, reſerve ſes ſouliers pour s'en parer les jours de cérémonie.

TRINITÉ, *île de la*, (*Géog. mod.*) ou ila della *Trinitad*, île de l'Amérique méridionale, dans la mer du Sud, ſur la côte de la Terre-ferme, au nord de l'embouchure de l'Orénoque. Elle appartient aux Eſpagnols; on lui donne 25 lieues de long, ſur 18 de large, mais l'air y eſt mal-ſain, à cauſe qu'il eſt ordinairement chargé de brouillards. Colomb a découvert cette île en 1498; la petite ville de Saint-Joſeph eſt ſa capitale. *Latit. mérid. 9. latit. ſeptent. 10. 30.* ſuivant les cartes hollandoiſes. (*D. J.*)

TRINITÉ, *la*, (*Géog. mod.*) ou comme diſent les Eſpagnols, la *Trinitad*, ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, ſur le bord orientatal de la riviere de la Magdalena, à 24 lieues de Santa-Fé. *Latitude 5. 30.* (*D. J.*)

TRINITÉ *ou* TRINITAD, (*Géog. mod.*) ville ou bourgade de l'Amérique méridionale, dans la nouvelle Eſpagne, ſur la côte de la mer du ſud, au gouvernement de Guatimala, & à 4 lieues du port d'Acaxutla, vers le ſud-oueſt, dans un terroir fertile en cacao. C'eſt un lieu de grand trafic, où toutes les marchandiſes qui viennent du Pérou & de la nouvelle Eſpagne ſont tranſportées. (*D. J.*)

TRINITÉ, *la*, (*Géog. mod.*) *Trinitad*, petite ville de l'île de Cuba, en Amérique. Elle eſt ſur une riviere poiſſonneuſe. Son port eſt acceſſible & commode; ſon négoce conſiſte en tabac qui eſt très-bon. (*D. J.*)

TRINIUM, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie. Pline, *l. III. c. xij.* le marque dans le pays des *Trentani*. On le nomme préſentement *Trigno*. (*D. J.*)

TRINIUMGELD, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt une eſpece de compenſation qui fut en uſage parmi les Angloſaxons, pour punir de grands crimes dont on ne pouvoit être abſous, qu'en payant trois fois une amende. *Voyez* ARGENT. (*D. J.*)

TRINO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans le Montferrat, proche le Pô, à 8 milles de Caſal. Elle eſt fortifiée à la moderne, & a été cédée au duc de Savoye en 1631. par le traité de Quieraſque. *Long. 25. 52. lat. 45. 10.* (*D. J.*)

TRINOBANTES, (*Géog. anc.*) ſelon Céſar, *Bell. gall. l. V. c. xx. Trinovantes.* Selon Tacite, *Trinoantes.* Selon Ptolomée, *l. II. c. iij.* peuples de la Grande Bretagne. Ils habitoient, ſelon quelques-uns, aux environs de Londres; d'autres les mettent dans le pays appellé depuis *Eſſex*; & d'autres veulent qu'ils ayent habité le Middelſex.

Les *Trinobantes* voyant que Céſar s'approchoit de leur pays, lui envoyerent des députés pour lui demander la paix. En même tems, ils le ſupplierent de prendre ſous ſa protection Mandrubatius, leur roi, qui s'étoit retiré dans les Gaules, lors de la mort d'Immanuantius ſon pere, à qui Caſſivellaunus avoit ôté la vie, après lui avoir enlevé ſes états. Céſar promit de leur envoyer Mandrubatius, à condition qu'ils lui fourniroient des vivres, & qu'ils lui livreroient quarante ôtages, à quoi ils obéirent ſur le champ. Les *Trinobantes* furent des premiers qui ſe ſouleverent contre les Romains du tems de Néron. (*D. J.*)

TRINOME, *en terme de Mathématiques*, eſt l'aſſemblage de trois termes, ou monomes, joints les

Digitized

uns aux autres par les ſignes + ou −. Tels ſont $a+b-c$, $a^2b+cad-b^3$, &c.

TRINQUART, ſ. m. *terme de Charpenterie*, petit bâtiment qui ſert à la pêche du harang, que les François font dans la Manche ; les *trinquarts* ſont depuis douze juſqu'à quinze tonneaux. (*D. J.*)

TRINQUET, ſ. m. *terme de Marine ;* c'eſt le ſecond mât de la galere. *Voyez* GALERE.

TRINQUETIN, ſ. m. *terme de Marine ;* c'eſt le bordage extérieur le plus élevé de la galere.

TRINQUETTE, ſ. f. *terme de Marine*, voile triangulaire qu'on met à l'avant de certains vaiſſeaux.

TRINQUILIMALE, (*Géog. mod.*) forteresſe de l'île de Ceylan, dans la partie orientale de l'île, à l'entrée de la baie de *Trinquilimale*, ou de Los Arcos, ſur une pointe qui avance dans la mer, du côté du nord. *Long.* ſuivant le P. Noël, *100. 38. 45. lat. 8. 30.* (*D. J.*)

TRIO, ſ. m. muſique à trois parties principales ou récitantes. Cette eſpece de compoſition paſſe pour la plus excellente, & doit auſſi être la plus réguliere de toutes. Outre les regles générales du contre-point, il y en a de particulieres pour le *trio*, qui ne laiſſent pas d'être rigoureuſes, mais dont la parfaite obſervation fait du *trio* la plus agréable de toutes le harmonies. Ces regles découlent toutes de ce principe, que l'accord parfait étant formé de trois ſons différens, il faut dans chaque accord, pour remplir l'harmonie, diſtribuer tous ces trois ſons, autant qu'il ſe peut, entre les trois parties du *trio*. A l'égard des diſſonnances, comme on ne les doit jamais doubler, & que leur accord eſt compoſé de plus de trois ſons, c'eſt encore une plus grande néceſſité de diverſifier & de bien choiſir les ſons qui les doivent accompagner.

Delà ces diverſes regles, de ne paſſer aucun accord ſans faire entendre la tierce ou du-moins la ſixte ; par conſéquent d'éviter de frapper à la fois la quinte & l'octave ; de ne pratiquer l'octave qu'avec beaucoup de précaution ; d'éviter la quarte autant qu'il eſt poſſible ; car toutes les parties d'un *trio* bien compoſé, doivent, étant priſes de deux en deux, former toujours des *duo* parfaits ; delà, en un mot, toutes ces petites regles de détail, qu'on pratique même ſans les avoir appriſes, quand on en connoît ſuffiſamment le principe.

On doit ſe rappeller ici ce que j'ai dit au *mot* DUO. Ces termes *duo* & *trio* s'entendent ſeulement des parties principales & obligées, & l'on n'y comprend point les accompagnemens ni les rempliſſages ; de ſorte qu'une muſique à quatre ou cinq parties, peut fort bien n'être qu'un *trio*. (*S*)

TRIOBOLE, ſ. m. (*Monnoie d'Athènes.*) τριώβολος, nom de poids & de monnoie grecque, peſant ou valant trois oboles. On donnoit à Athènes, à ceux qui aſſiſtoient aux aſſemblées du peuple, un *triobole*, pourvu qu'ils n'y vinſſent point trop tard. *Voyez* Petit, *de Leg. att. III. tit. I.* Le *triobole* étoit la moitié de la dragme, ou du denier. (*D. J.*)

TRIOCTILE, ſ. m. *en Aſtrologie*, eſt l'aſpect ou la ſituation de deux planetes par rapport à la terre, quand elles ſont éloignées l'une de l'autre de trois octantes ou huitiemes parties d'un cercle, c'eſt-à-dire, de 135 degrés.

Cet aſpect, que quelques-uns nomment *ſeſquiquadrant*, eſt un des nouveaux aſpects que Kepler a ajouté aux anciens. *Voyez* ASPECT.

TRIOCULUS, (*Mythol.*) il y avoit dans le temple de Minerve à Corinthe, un Jupiter en bois, qui avoit deux yeux comme la nature les a placés aux hommes, & un troiſieme au milieu du front. On peut raiſonnablement conjecturer, dit Pauſanias, que Jupiter a été repréſenté avec trois yeux, pour ſignifier qu'il regne premierement dans le ciel, comme on le croit communément ; ſecondement dans les enfers, car le dieu qui tient ſon empire dans ces lieux ſouterreins, eſt auſſi appellé Jupiter par Homere ; troiſiemement, ſur les mers, comme le témoigne Eſchyle : « je crois donc que quiconque a » fait cette ſtatue, lui a donné trois yeux, pour nous » apprendre qu'un ſeul & même dieu gouverne les » trois parties du monde, que les poëtes diſent » être tombées en partage à trois dieux différens » (*D. J.*)

TRIODION, ſ. m. (*Egliſe grecque.*) nom d'un livre eccléſiaſtique, qui eſt à l'uſage de l'égliſe grecque, & qui comprend l'office d'une partie de l'année. On nomme ce livre *triodion*, parce qu'il contient les hymnes ou odes à trois ſtrophes ; l'hymne même s'appelle auſſi par cette raiſon *triodion*, comme celle qui n'a que deux ſtrophes ſe nomme *diodion*, & celle qui en a quatre, *tetrodion*. On peut conſulter Leo Allatius, Meurſius, & Suicer, ſur ce breviaire des Grecs. (*D. J.*)

TRIODUS, (*Geog. anc.*) les Grecs donnoient ce nom à un lieu où aboutiſſoient trois chemins : c'eſt ce que les Latins appellent *trivia*. Pauſanias, *liv. VIII. c. xxxvj.* parle d'un de ces lieux qui étoit dans l'Arcadie ſur le mont Ménalien. Ce fut dans ce lieu que les Mantinéens, par le conſeil de l'oracle de Delphes, enleverent les os d'Arcas, fils de Calliſto. (*D. J.*)

TRIOLET, ſ. m. (*Botan.*) nom vulgaire de l'eſpece de treſle, qu'on nomme auſſi *treſle ſauvage jaune*, ou mieux encore *lotier*. *Voyez* LOTIER. (*D. J.*)

TRIOLET, (*Poéſie franç.*) les François nomment ainſi une piece de huit vers ſur deux rimes, & la bonté de la piece conſiſte dans l'application heureuſe qui ſe fait des deux premiers vers qui ſont comme un refrain. Il faut pour cela qu'ils rentrent bien dans le rolet, & qu'ils tombent au vrai lieu des pauſes, dit St. Amant, qui a expliqué les regles auſteres du *triolet* dans un *triolet* même. Comme le caractere de cette eſpece de rondeau eſt d'être plaiſant & naïf, on n'en fait guere pour des éloges, ou ſur des ſujets graves, mais on les emploie volontiers pour un trait de ſatyre ou de raillerie. Exemple :

Que vous montrez de jugement,
De prévoyance & de courage !
Vous allez au feu rarement ;
Que vous montrez de jugement !
Mais on vous voit avidement
Courir des premiers au pillage.
Que vous montrez de jugement,
De prévoyance & de courage !

Voici un *triolet* d'un goût encore préférable, c'eſt le joli *triolet* de Ranchin :

Le premier jour du mois de Mai
Fut le plus heureux de ma vie.
Le beau deſſein que je formai,
Le premier jour du mois de Mai !
Je vous vis & je vous aimai.
Si ce deſſein vous plut, Sylvie,
Le premier jour du mois de Mai
Fut le plus heureux de ma vie.

Rien n'eſt ſi doux, ni ſi naïf. (*D. J.*)

TRIOMPHAL, adj. (*Gram.*) qui a rapport au triomphe. On dit, robe *triomphale*, char *triomphal*, marche *triomphale*, art *triomphal*.

TRIOMPHALE, *colonne*, (*Archit.*) colonne qui étoit élevée chez les anciens en l'honneur d'un héros, & dont les joints étoient cachés par autant de couronnes qu'il avoit fait d'expéditions militaires. Chacune de ces couronnes avoit ſon nom particulier chez les Romains, comme *paliſſaire*, qui étoit bordée de pieux, pour avoir forcé une paliſſade ; *murale*, qui étoit ornée de créneaux ou de tourelles,

pour avoir monté à l'assaut ; *navale*, chargée de proues & de pouppes de vaisseaux, pour avoir vaincu sur mer ; *obsidionale* ou *graminée*, de la premiere herbe qu'on trouvoit, & que les Latins appelloient *gramen*, pour avoir fait lever le siege ; *civique*, de chêne, pour avoir ôté des mains de l'ennemi un citoyen romain ; *ovante*, de myrthe, qui marque l'ovation ou petit triomphe ; & *triomphale*, de laurier, pour le grand triomphe. Procope rapporte qu'il fut élevé dans la place appellée *Augustæum*, devant le palais impérial de Constantinople, une colonne de cette sorte, qui portoit la statue équestre de bronze de l'empereur Justinien. (*D. J.*)

TRIOMPHALE, *pierre*, (*Littérat.*) c'étoit une coutume assez ordinaire chez les anciens, de faire graver sur la pierre des faits historiques, & de consacrer aux dieux ces monumens, pour en conserver la mémoire à la postérité. Telles étoient les *pierres* nommées *triomphales*, où les noms de ceux qui avoient mérité l'honneur du triomphe, étoient marqués. On en usoit de même dans les dangers pressans, & dans les maladies fâcheuses, si l'on avoit éprouvé le secours des dieux ; on gravoit alors sur le marbre ou sur la pierre, le bienfait qu'on avoit reçu, pour servir de témoignage d'une reconnoissance éternelle. (*D. J.*)

TRIOMPHATEUR, s. m. (*Hist. anc.*) celui à qui l'on a accordé les honneurs du triomphe.

TRIOMPHAUX, JEUX, (*Antiq. rom.*) on nommoit jeux *triomphaux*, ceux qu'on représentoit à l'occasion de quelque triomphe. *Voyez* TRIOMPHE. (*D. J.*)

TRIOMPHE, (*Hist. rom.*) cérémonie & honneur extraordinaire accordé par le sénat de Rome & quelquefois par le peuple, pour récompenser un général qui par ses actions & ses victoires avoit bien mérité de la patrie.

Romulus & ses successeurs furent presque toujours en guerre avec leurs voisins, pour avoir des citoyens, des femmes & des terres. Ils revenoient dans la ville avec les dépouilles des peuples vaincus : c'étoient des gerbes de blé & des troupeaux, objets d'une grande joie. Voilà l'origine des triomphes qui furent dans la suite la principale cause des grandeurs où parvint la ville de Rome.

Le mot *triomphe* tire son origine de Θριαμβος, qui est un des noms de Bacchus conquérant des Indes. Il fut le premier qui dans la Grece, selon l'opinion commune, institua cette réception magnifique qu'on faisoit à ceux qui avoient remporté de grands avantages sur les ennemis. Les acclamations du soldat & du peuple qui crioient après le vainqueur : *io triumphe*, ont donné naissance au mot *triumphus*, & étoient imitées du *io triambe Bacche*, qu'on chantoit au *triomphe* de Bacchus.

Tant que l'ancienne discipline de la république subsista, aucun général ne pouvoit prétendre au *triomphe*, qu'il n'eût éloigné les limites de l'empire par ses conquêtes, & qu'il n'eût tué au-moins cinq mille ennemis dans une bataille, sans aucune perte considérable de ses propres soldats ; cela étoit expressément porté par une ancienne loi, en confirmation de laquelle il fut encore établi par une seconde ordonnance qui décernoit une peine contre tout général qui prétendroit au *triomphe*, de donner une liste fausse du nombre des morts, tant dans l'armée ennemie, que dans la sienne propre.

Cette même loi les obligeoit avant que d'entrer dans Rome, de prêter serment devant les questeurs, que les listes qu'ils avoient envoyées au sénat, étoient véritables. Mais ces lois furent long-tems négligées, & traitées de vieillerie, & comme hors d'usage. Alors l'honneur du *triomphe* fut accordé à l'intrigue & à la faction de tout général de quelque crédit qui avoit obtenu quelque petit avantage contre des pirates ou des bandits, ou qui avoient repoussé les incursions de quelques barbares sauvages, qui s'étoient jettés sur les provinces éloignées de l'empire.

C'étoit une loi dans la république de Rome qu'un général victorieux & qui demandoit le *triomphe*, ne devoit point entrer dans la ville avant que de l'avoir obtenu.

Il falloit encore, pour obtenir le *triomphe*, que le général eût les auspices, c'est-à-dire, qu'il fût revêtu d'une charge qui donnoit droit d'auspices ; & il falloit aussi que la guerre fût légitime & étrangere. On ne triomphoit jamais lorsqu'il s'agissoit d'une guerre civile.

Le général qui avoit battu les ennemis dans un combat naval, avoit les honneurs du *triomphe* naval. Ce fut C. Duillius qui les eut le premier l'an 449, après avoir défait les Carthaginois : car c'est à-peu-près dans ce tems-là que les Romains mirent une flotte en mer pour la premiere fois L'honneur que l'on fit à Duillius fut d'élever à sa gloire une colonne rostrale, *rostrata*, parce qu'on y avoit attaché les proues des vaisseaux : on en voit encore aujourd'hui une inscription dans le capitole.

Comme pour triompher, il falloit être général en chef, lorsqu'il n'y eut plus d'autre général ou chef que l'empereur, les *triomphes* lui devoient être réservés. Cependant, comme le dit très-bien M. l'abbé de la Bletterie, Auguste en habile politique, accoutumé à tout attendre & à tout obtenir du tems, ne se hâta point de tirer cette conséquence. Au contraire il prodigua d'abord le *triomphe*, & le fit décerner à plus de trente personnes. Mais enfin l'an de Rome 740 Agrippa, soit par modestie, soit pour entrer dans les vues d'Auguste, qu'il seconda toujours d'aussi bonne foi que s'il eût approuvé la nouvelle forme de gouvernement ; Agrippa, dis-je, ayant remis sur le trône Polémon, roi de la Chersonnese taurique, n'écrivit point au sénat, & refusa le *triomphe*.

L'exemple d'Agrippa, gendre d'Auguste, & son collegue dans la puissance tribunitienne, eut force de loi : on sentit que l'on faisoit sa cour au prince en s'excluant soi-même de cet honneur ; & les bonnes graces d'Auguste valoient mieux que les *triomphes*. Ceux qui commandoient les troupes, quelques victoires qu'ils eussent remportées, n'adresserent plus de lettres au sénat, & par-là sans exclusion formelle, le *triomphe* devint un privilege des empereurs & des princes de la maison impériale.

En privant les particuliers de la pompe du *triomphe*, on continua de leur accorder les distinctions qui de tout tems en avoient été la suite ; c'est-à-dire, le droit de porter la robe triomphale à certains jours & dans certaines cérémonies, une statue qui les représentoit avec cet habillement, & couronnés de lauriers, enfin quelques autres prérogatives moins connues qui sont renfermées dans ces paroles de Tacite : *Et quidquid pro* triumpho *datur.*

Auguste, pour faire valoir & pour ennoblir cette espece de dédommagement dont il étoit inventeur, voulut que Tibere, quoique devenu son gendre après la mort d'Agrippa, se contentât des ornemens triomphaux, au-lieu du *triomphe* que le sénat lui avoit décerné : ce ne fut que long-tems depuis, & pour d'autres victoires, qu'il lui permit de triompher.

Le dernier des citoyens qui soit entré dans Rome en *triomphe*, est Cornelius Balbus, proconsul d'Afrique, neveu de ce Cornelius Balbus connu dans l'histoire par ses liaisons avec Pompée, Cicéron & Jules-César. Balbus, le neveu, triompha l'an de Rome 735, pour avoir vaincu les Garamantes, chez qui les armes romaines n'avoient point encore pénétré. Deux singularités caractérisent son *triomphe* :

Digitized by Google

1°. Balbus eſt le ſeul, qui, n'étant citoyen romain que par grace, & n'ayant pas même l'avantage d'être né dans l'Italie, ait obtenu le plus grand honneur auquel un romain ait pu aſpirer. 2°. Nul particulier n'eut cet honneur depuis le jeune Balbus. On ne ſauroit alléguer ſérieuſement contre cette propoſition l'exemple de Bélitaire qui triompha ſix cens ans après à Conſtantinople ſous le regne de Juſtinien.

Il arrivoit quelquefois, que, ſi le ſénat refuſoit d'accorder le *triomphe*, à cauſe du défaut de quelque condition néceſſaire, alors le général triomphoit ſur le mont Albain. Papirius Maſſa fut le premier qui triompha de cette maniere l'an 522 de Rome.

Lorſque les avantages qu'on avoit remportés ſur l'ennemi ne méritoient pas le grand *triomphe*, on accordoit au général le petit *triomphe*, nommé *ovation*: celui qui triomphoit ainſi, marchoit à pié ou à cheval, étoit couronné de myrthe, & immoloit une brebis. Il n'étoit pas même néceſſaire d'être général d'armée, & d'avoir remporté quelque victoire pour obtenir ce *triomphe*; on le décernoit quelquefois à ceux qui n'étant chargés d'aucune magiſtrature ni d'aucun commandement en chef, rendoient à l'état des ſervices ſignalés.

Auſſi trouvons-nous qu'un particulier obtint cet honneur l'an de Rome 800, quarante-ſeptieme de Jeſus-Chriſt, plus de cinquante ans depuis l'établiſſement de la monarchie; je parle d'Aulus Plantius qui ſous les auſpices de Claude, avoit réduit en province la partie méridionale de la grande-Bretagne. L'empereur lui fit décerner le petit *triomphe*, alla même au-devant de lui le jour qu'il entra dans Rome, l'accompagna pendant la cérémonie, & lui donna toujours la main. *Aulo Plantio etiam orationem decrevit, ingreſſoque urbem obviam progreſſus, & in capitolium euntì, & indè rurſus revertenti latus texit*, dit Suétone. L'hiſtoire ne fait mention d'aucune *ovation* qui ſoit poſtérieure à celle de Plantius.

Au reſte, peu de perſonnes étoient curieuſes d'obtenir ce *triomphe*, tandis que le grand *triomphe* étoit l'objet le plus flatteur de l'ambition de tous les Romains. Comme on jugeoit de la gloire d'un général par la quantité de l'or & de l'argent qu'on portoit à ſon *triomphe* il ne laiſſoit rien à l'ennemi vaincu. Rome s'enrichiſſoit perpétuellement, & chaque guerre la mettoit en état d'en entreprendre une autre.

Lorſque le jour deſtiné pour le *triomphe* étoit arrivé, le général revêtu d'une robe triomphale, ayant une couronne de laurier ſur la tête, monté ſur un char magnifique attelé de quatre chevaux blancs, étoit conduit en pompe au capitole, à-travers la ville. Il étoit précédé d'une foule immenſe de citoyens tous habillés de blanc. On portoit devant lui les dépouilles des ennemis, & des tableaux des villes qu'il avoit priſes & des provinces qu'il avoit ſubjuguées. Devant ſon char marchoient les rois & les chefs ennemis qu'il avoit vaincus & faits priſonniers.

Le triomphateur montoit au capitole par la rue ſacrée. Lorſqu'il étoit arrivé, il ordonnoit qu'on renfermât ſes priſonniers, & quelquefois qu'on en fît mourir pluſieurs. A la ſuite de ces priſonniers, étoient les victimes qu'on devoit immoler. Ceux qui ſuivoient le triomphateur de plus près, étoient ſes parens & ſes alliés. Enſuite marchoit l'armée avec toutes les marques d'honneur que chaque militaire avoit obtenues du général. Les ſoldats couronnés de lauriers, crioient, *io triumphe*, qui étoit un cri de joie; ils chantoient auſſi des vers libres, & ſouvent fort ſatyriques contre le général même.

On trouve dans les anciennes bacchanales quelques traces de cette licence. Elle regnoit dans les ſaturnales, dans les fêtes appellées *matronales*, & preſque dans tous les jeux. Ceux du cirque en particulier avoient leurs plaiſans dans la marche ſolemnelle qui ſe faiſoit depuis le capitole. Denis d'Halicarnaſſe dit que cette coutume biſarre ne venoit ni des Ombriens ni des Lucaniens ni des anciens peuples d'Italie, & que c'étoit une pure invention des Grecs qu'il compare à l'ancienne comédie d'Athènes.

Quelle que ſoit l'origine de cet uſage, il eſt certain qu'il avoit lieu dans les *triomphes*, comme on le voit par le récit des l'hiſtoriens. Tite-Live, *l. XXXIX.* parlant du *triomphe* de Cn. Manlius Volſo, qui avoit dompté les Gaulois d'Aſie, dit que les ſoldats firent comprendre par leurs chanſons, que ce général n'en étoit point aimé. Pline, *liv. XIX. c. viij.* obſerve que les ſoldats reprocherent à Jules-Céſar ſon avarice pendant la pompe d'un de ſes *triomphes*, diſant hautement qu'il ne les avoit nourris que de légumes ſauvages, & lorſque ce même dictateur eut réduit les Gaules, parmi toutes les chanſons qui ſe firent contre lui, pendant la marche du *triomphe*, il n'y en eut point de plus piquante que celle où on lui reprochoit ſon commerce avec Nicomede, roi de Bithynie. *Gallias Cæſar ſubegit, Nicomedes Cæſarem. Ecce Cæſar nunc triumphat qui ſubegit Gallias. Nicomedes non triumphat, qui ſubegit Cæſarem.* On ne l'épargna pas non plus ſur toutes ſes autres galanteries, & c'étoit tout dire, que de crier devant lui; *Urbani, ſervate uxores, mœchum calvum adducimus.* Suétone & Dion Caſſius, *liv. XLIII.* nous rapportent tous ces détails.

Lorſqu'il n'y avoit point de priſe du côté des vertus, on ſe rabattoit ſur la naiſſance, ou ſur quelqu'autre défaut. Nous en avons un exemple remarquable dans le *triomphe* de Ventidius Baſſus, homme de baſſe extraction, mais que Céſar avoit élevé à la dignité de pontife & de conſul. Ce général triomphant des Parthes, ſelon le rapport d'Aulu-Gelle, *l. I. c. iv.* on chanta pendant la marche cette chanſon: *concurrite omnes augures, aruſpices, Portentum inuſitatum, conflatum eſt recens: mulos qui fricabat, conſul factus eſt.*

Velleius Paterculus, raconte que Lépide ayant proſcrit ſon frere Paulus, ceux qui ſuivoient le char de *triomphe*, mêlerent parmi leurs ſatyres ce bon mot, qui tombe ſur une équivoque de la langue latine: *de Germanis, non de Gallis triumphant duo conſules.* Martial, *l. I. épigr. 4.* après avoir prié Domitien de ſe dépouiller, pour lire ſes ouvrages, de cette gravité qui ſéyoit à un empereur, ajoute que les *triomphes* même ſouffrent les jeux, & que le vainqueur ne rougit pas de ſervir de matiere aux railleries:

Conſuevere jocos veſtri quoque ferre triumphi,
Mauriam dictis nec pudet eſſe ducem.

Enfin; pour que le triomphateur ne s'enorgueillît pas de la pompe de ſon *triomphe*, on faiſoit monter ſur le même char un eſclave prépoſé pour le faire ſouvenir de la condition humaine, ſi ſujette aux caprices de la fortune. Il avoit ordre de lui répeter de tems-en-tems ces paroles, *reſpice poſt te; hominem memento te*; cet eſclave eſt nommé ingénieuſement par Pline, *carnifex gloriæ*, le bourreau de la gloire. Derriere le char pendoient un fouet & une ſonnette.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt que dans ce même jour où le triomphateur étoit revêtu de l'autorité ſouveraine, il y avoit tel cas où les tribuns du peuple pouvoient le renverſer de ſon char, & le faire conduire en priſon.

Valere Maxime nous rapporte que la faction de ces magiſtrats plébéiens ayant formé cette entrepriſe violente contre Claudius, dans la marche de ſon *triomphe*, ſa fille Claudia, qui étoit une des veſtales, voyant qu'un des tribuns avoit déjà la main ſur ſon pere, ſe jetta avec précipitation dans le char, & le

Digitized by Google

mit entre le tribun & ſon pere, qu'elle accompagna juſqu'au capitole.

Cette action arrêta la violence du magiſtrat, par cet extrême reſpect qui étoit dû aux veſtales, & qui à leur égard ne laiſſoit qu'au pontife ſeul, la liberté des remontrances & des voies de fait.

Le général après avoir parcouru la ville jonchée de fleurs & remplie de parfums, arrivoit au capitole, où il ſacrifioit deux taureaux blancs; & mettoit une couronne de laurier ſur la tête de Jupiter, ce qui s'obſerva dans la ſuite, quoiqu'on ne triomphât point. On faiſoit après cela un feſtin auquel on invitoit les conſuls, mais ſeulement pour la forme, car on les prioit de n'y pas venir, de peur que le jour même que le général avoit triomphé, il n'y eût dans le même repas quelqu'un au-deſſus de lui.

Telle étoit la cérémonie du *triomphe*; mais pour mettre ſous les yeux du lecteur la deſcription de quelque *triomphe* ſuperbe, nous choiſirons celle qu'ont fait les hiſtoriens du *triomphe* de Céſar après la priſe d'Utique, & d'Auguſte après la victoire d'Actium. Céſar brilla par quatre *triomphes* réunis, qui durerent quatre jours.

Le premier deſtiné au *triomphe* des Gaules, fit voir aux Romains dans pluſieurs tableaux, les noms de trois cens nations, & de huit cens villes, conquiſes par la mort d'un million d'ennemis qu'il avoit défaits en pluſieurs batailles. Entre les priſonniers paroiſſoit Vercingentorix, qui avoit ſoulevé toutes les Gaules contre la république.

Tous les ſoldats romains ſuivoient leur général couronné de laurier, & en cet équipage il alla au capitole, dont il monta les degrés à genoux; quarante élephans rangés de côté & d'autre, portant des chandeliers magnifiques garnis de flambeaux. Ce ſpectacle dura juſqu'à la nuit, à cauſe que l'eſſieu du char de *triomphe* rompit, ce qui penſa faire tomber le vainqueur, lorſqu'il ſe croyoit au plus haut point de ſa gloire.

Le ſecond *triomphe* fut de l'Egypte, où parurent les portraits de Ptolomée, de Photin & d'Achillas, qui réjouirent fort le peuple. Le troiſieme repréſentoit la défaite de Pharnace, & la fuite de ce roi, qui excita parmi le peuple de grands cris de joie, & pluſieurs railleries contre le vaincu; c'eſt-là que fut employée l'inſcription *veni, vidi, vici;* mais au quatrieme *triomphe*, la vue des tableaux de Scipion, de Pétréius, & de Caton qui étoit peint déchirant ſes entrailles, fit ſoupirer les Romains. Le fils de Juba, encore fort jeune, étoit du nombre des priſonniers; Auguſte lui rendit dans la ſuite une partie du royaume de ſon pere, & lui fit épouſer la jeune Cléopatre, fille de Marc-Antoine.

Dans tous ces *triomphes*, on porta tant en argent qu'en vaſes & ſtatues d'orfévrerie pour ſoixante & cinq mille talens, qui ſont 12 millions 650 mille liv. ſterlings, à 210 livres ſterling le talent; il y avoit mille huit cens vingt-deux couronnes d'or, qui peſoient vingt mille quatorze livres, & qui étoient des préſens qu'il avoit arrachés des princes & des villes après ſes victoires.

C'eſt de cette ſomme immenſe qu'il paya à chaque ſoldat, ſuivant ſes promeſſes, cinq mille drachmes, environ cinq cens livres; le double au centurion; & le quadruple aux tribuns des ſoldats, ainſi qu'aux commandans de la cavalerie; & pour leur retraite après la guerre, il leur donna des héritages dans pluſieurs endroits ſéparés de l'Italie.

Le peuple ſe reſſentit auſſi de ſa prodigalité; il lui fit diſtribuer par tête quatre cens deniers, dix boiſſeaux de blé, & dix livres d'huile; enſuite il traita tout le peuple romain à vingt-deux mille tables.

Afin que rien ne manquât à la pompe de ces fêtes, il fit combattre juſqu'à deux mille gladiateurs, ſous prétexte de célebrer les funérailles de ſa fille Julie. Il fit repréſenter les jours ſuivans, toute ſorte de pieces de théatre, où les enfans des princes de l'Aſie danſerent armés. Le cirque fut agrandi par ſon ordre, & environné d'un foſſé plein d'eau. Dans cet eſpace, toute la jeune nobleſſe de Rome repréſenta les jeux troyens, tant à cheval que ſur des chars à deux & à quatre chevaux de front.

A ces divertiſſemens ſuccéderent ceux de la chaſſe des bêtes qui dura cinq jours. On fit paroître enſuite deux armées campées dans le cirque, chacune de cinq cens ſoldats, vingt éléphans, & trois cens cavaliers, qui repréſenterent un combat. Les athletes à la lutte & au pugilat remplirent deux jours entiers.

Enfin pour dernier ſpectacle, ſur un lac creuſé exprès dans le champ de Mars, deux flottes de galeres équipées de mille hommes, donnerent au peuple le plaiſir d'un combat naval. Ces fêtes attirerent tant de monde à Rome, que la plûpart furent obligés de camper dans les places publiques; pluſieurs perſonnes, & entr'autres deux ſénateurs, furent étouffés dans la preſſe.

Le *triomphe* d'Auguſte, après ſes victoires d'Actium & d'Alexandrie, ne fut guere moins ſuperbe, quoique par une feinte modération, il crût devoir retrancher une partie des honneurs que le decret du ſénat lui accordoit, n'ayant point voulu, par exemple, que les veſtales abandonnaſſent le ſoin de leur religion, pour honorer ſon *triomphe*, & laiſſant au peuple la liberté de ſortir au-devant de lui, ou de ſe tenir dans leurs maiſons, ſans contraindre perſonne. Au milieu de cette modération affectée, il fit ſon entrée triomphante, l'an 725 de la fondation de Rome, s'étant fait donner le conſulat pour la quatrieme fois. Il borna ſon *triomphe* à trois jours de ſuite.

Le premier jour, il triompha des Pannoniens, des Dalmates, des Japides, & des peuples de la Gaule & de l'Allemagne, voiſins de ceux-là; le ſecond, de la guerre d'Actium, & le troiſieme, de celle d'Alexandrie.

Ce dernier *triomphe* ſurpaſſa les deux autres en magnificence. On y admiroit un tableau, qui repréſentoit d'après nature la reine Cléopatre couchée ſur ſon lit, où elle ſe faiſoit piquer le bras par un aſpic. On voyoit à ſes côtés le jeune Alexandre & la jeune Cléopatre ſes enfans, vêtus d'habits magnifiques. Le char de *triomphe* éclatant d'or & de pierreries, ſuivoit celui du tableau; Auguſte y étoit aſſis, paré de ſa robe triomphale, toute de pourpre en broderie d'or, tel qu'on avoit vu autrefois le grand Pompée triomphant de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Europe, c'eſt-à-dire, de toute la terre connue, faiſant porter devant lui plus de quatorze cens millions en argent, & menant trois cens princes & rois captifs qui précédoient ſon char. Auguſte n'apportoit guere moins de richeſſes à l'état que Pompée en avoit apporté, ſi l'on en croit Dion, Plutarque & Suétone.

Après avoir fait diſtribuer quatre cens ſeſterces par tête au peuple, ce qui montoit à plus de dix millions d'or, en comptant cinq cens mille hommes; il donna plus de cinquante millions à ſon armée, & cependant il remit tant d'argent dans l'égargne, que l'intérêt fut reduit de 6 à 2 pour cent, & que le prix des fonds hauſſa à proportion.

Il remplit les temples de Jupiter & de Minerve, ainſi que les grandes places de Rome, des plus riches monumens de l'Egypte & de l'Aſie, & fit mettre dans le temple de Vénus une ſtatue de Cléopatre qui étoit d'or maſſif; de ſorte que cette reine après ſa mort, ſe trouva tellement honorée par ſes propres vainqueurs, qu'il placerent ſes ſtatues juſques dans leurs temples.

Il y avoit dans celui-ci une chapelle dédiée à Jules-

Céſar, où étoit la ſtatue de la Victoire; c'eſt autour de cette ſtatue, qu'Octave fit attacher les plus riches dépouilles d'Alexandrie.

En politique habile, il demanda que ſon collegue au conſulat, Apuleïus, fût aſſis auprès de lui, & qu'il n'y eût point de diſtinction dans la marche entre les ſénateurs & les autres magiſtrats de la république. Aux deux portieres de ſon char, marchoient à cheval Marcellus & Tibere, le premier à la droite, & Tibere à la gauche. Ils entroient l'un & l'autre dans leur quatorzieme année; mais Marcellus attiroit les regards de tout le monde par la nobleſſe de ſa figure, telle que Virgile la dépeint dans ſon Enéide.

Egregium formâ juvenem fulgentibus armis!
Qui ſtrepitus circà comitum! quantum inſtar in ipſo eſt!

D'ailleurs les Romains qui vénéroient ſa famille, & qui honoroient la vertu d'Octavie, le regardoient avec plaiſir, comme devant un jour ſuccéder à l'empire.

Cette fête fut ſuivie des jeux troyens, où le jeune Marcellus ſurpaſſa tous les autres, par ſon adreſſe & par ſa bonne mine. Auguſte donna enſuite des combats de gladiateurs qu'il tira d'entre les priſonniers faits par ſes généraux ſur les peuples barbares qui habitoient vers l'embouchure du Danube. Il eſt inutile de parler des ſpectacles, des jeux & des feſtins qui furent prodigués dans Rome tant que dura la fête. Le peuple la termina en allant fermer le temple de Janus pour marque d'une paix univerſelle; choſe ſi rare, que Rome ne l'avoit vu que deux fois depuis ſa fondation.

Depuis Auguſte, l'honneur du *triomphe* devint un apanage de la ſouveraineté. Ceux qui eurent quelque commandement, craignirent d'entreprendre de trop grandes choſes. Il fallut, dit M. de Monteſquieu, modérer ſa gloire, de façon qu'elle ne reveillât que l'attention, & non pas la jalouſie du prince. Il fallut ne point paroître devant lui avec un éclat, que ſes yeux ne pouvoient ſouffrir.

Quoi qu'il en ſoit, on peut juger par les deux exemples que nous venons de citer, quelle étoit la pompe du *triomphe* chez les Romains. Il ſemble que les guerres d'à-préſent ſoient faites dans l'obſcurité, en comparaiſon de toute cette gloire ancienne, & de tout cet honneur qui réjailliſſoit autrefois ſur les gens de guerre.

Nous n'avons pour exciter le courage que quelques ordres militaires, & qu'on a encore rendu communs à la robe & à l'épée, quelques marques ſur les armes, & quelques hôpitaux pour les ſoldats hors d'état de ſervir par leur âge ou par leurs bleſſures. Mais anciennement les trophées dreſſés ſur les champs de bataille, les oraiſons funebres à la louange de ceux qui avoient été tués, les tombeaux magnifiques qu'on leur élevoit, les largeſſes publiques, le nom d'empereur que les plus grands rois ont pris dans la ſuite, les *triomphes* des généraux victorieux, les libéralités que l'on faiſoit aux armées, avant que de les congédier; toutes ces choſes enfin étoient ſi grandes, en ſi grand nombre, & ſi brillantes, qu'elles ſuffiſoient pour donner du courage, & porter à la guerre les cœurs les plus timides. Pourquoi tous ces avantages n'ont-ils point été tranſmis juſqu'à nous? Pourquoi cet appareil de gloire n'eſt-il plus que dans l'hiſtoire? C'eſt que les honneurs du *triomphe* ne conviennent qu'aux républiques qui vivent de la guerre, & que cette oſtentation ſeroit dangereuſe dans une monarchie, où les rayons de la couronne royale abſorbent tous les regards. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TRIOMPHE, *arc de*, *de Conſtantin*, (*Hiſt. anc. & mod.*) je renvoie d'abord le lecteur au *mot* ARC *de triomphe*: & j'ajoute enſuite avec l'abbé du Bos au ſujet de *l'arc de triomphe de Conſtantin*, que ce n'eſt autre choſe que le monument de Trajan déguiſé.

Quand le ſénat & le peuple romain voulurent ériger à l'honneur de Conſtantin cet *arc de triomphe*, il ne ſe trouva point apparemment dans la capitale de l'empire un ſculpteur capable d'entreprendre l'ouvrage. Malgré le reſpect qu'on avoit à Rome pour la mémoire de Trajan, on dépouilla l'arc élevé autrefois à ſon honneur de ſes ornemens; & ſans égard à la convenance, on les employa dans la fabrique de l'arc qu'on élevoit à Conſtantin.

Les arcs triomphaux des Romains n'étoient pas, comme les nôtres, des monumens imaginés à plaiſir, ni leurs ornemens des embelliſſemens arbitraires, qui n'euſſent pour regles que les idées de l'architecte. Comme nous ne faiſons pas de *triomphes* réels, & qu'après nos victoires, on ne conduit pas en pompe le triomphateur ſur un char précédé de captif; les ſculpteurs modernes peuvent le ſervir, pour embellir leurs arcs allégoriques, des trophées & des armes qu'ils inventent à leur gré. Les ornemens d'un de nos arcs triomphaux peuvent ainſi convenir la plûpart à un autre arc; mais comme les arcs triomphaux des Romains ne ſe dreſſoient que pour éterniſer la mémoire d'un triomphe réel, les ornemens tirés des dépouilles qui avoient paru dans un *triomphe*, & qui étoient propres pour orner l'arc qu'on dreſſoit, afin d'en perpétuer la mémoire, n'étoient point propres pour embellir l'arc qu'on élevoit en mémoire d'un autre *triomphe*, principalement ſi la victoire avoit été remportée ſur un autre peuple, que celui ſur qui avoit été remportée la victoire, laquelle avoit donné lieu au premier *triomphe*, comme au premier arc.

Chaque nation avoit alors ſes armes & des vêtemens particuliers très-connus dans Rome. Tout le monde y ſavoit diſtinguer le Dace, le Parthe, & le Germain, ainſi qu'on ſavoit diſtinguer les François des Eſpagnols il y a cent cinquante ans; & quand ces deux nations portoient encore des habits faits à la mode de leur pays. Les arcs triomphaux des anciens étoient donc des monumens hiſtoriques; ce qui exigeoit une vérité hiſtorique, à laquelle il étoit contre la bienſéance de manquer.

Néanmoins on embellit l'arc de Conſtantin de captifs parthes, & des trophées compoſées de leurs armes & de leurs dépouilles; mais Conſtantin n'avoit encore rien à démêler avec cette nation. Enfin on orna l'arc avec des bas-reliefs, où tout le monde reconnoiſſoit encore la tête de Trajan.

Comme on ne pouvoit pas le compoſer entierement de morceaux rapportés, il fallut qu'un ſculpteur de ce tems-là fît quelques bas-reliefs qui ſerviſſent à remplir les vuides. Tels ſont les bas-reliefs qui ſe voyent ſous l'arcade principale: les divinités qui ſont en-dehors de l'arc, poſées ſur les moulures du ceintre des deux petites arcades, ainſi que les bas-reliefs écraſés, placés ſur les clés de voûte de ces arcades: toute cette ſculpture, qu'on diſtingue d'avec l'autre en approchant de l'arc, eſt fort au-deſſous du bon gothique; quoique ſuivant les apparences, le ſculpteur le plus habile de la capitale de l'empire y ait mis la main. (*D. J.*)

TRIOMPHE, *char de*, (*Antiq. rom.*) le *char de triomphe* des Romains étoit rond comme une tour; c'eſt ce qui paroît par les médailles, & par l'arc de Titus à Rome. Ce char étoit ordinairement d'ivoire, *portabit niveis currus eburneus equis*; vous ſerez ſur un char d'ivoire traîné par des chevaux blancs, dit Tibulle; mais le haut du char étoit tout doré. Eutrope en parlant du *char de triomphe* de Paul Emile, dit qu'il triompha ſur un char tiré par quatre chevaux, *aurato curru, quatuor equis triumphavit*. (*D. J.*)

Digitized by Google

TRIOMPHE, *jeu de la*, ſ. f. ce jeu a diverſes manieres de ſe jouer qui ſe reſſemblent toutes en quelque choſe, & different cependant par pluſieurs points eſſentiels; nous parlerons de chacune de ces manieres, *voyez* celle dont on le joue à Paris.

On prend un jeu de piquet ordinaire, dont les cartes conſervent leur rang & leur valeur, à la reſerve de l'as qui n'eſt ſupérieur qu'au dix & aux autres cartes au-deſſous: ce jeu ſe joue un contre un, deux contre deux, trois contre trois, ou même plus. Ceux qui ſont enſemble ſe mettent d'un côté de la table, & leurs antagoniſtes occupent l'autre. Ceux du même parti ſe communiquent leur jeu de la vue ſeulement, quoiqu'aſſez communément l'un déſigne à l'autre la carte qu'il doit jouer, mais les bons joueurs ne le font pas. Quelquefois auſſi les joueurs qui ſont enſemble ſont placés vis-à-vis l'un de l'autre à chaque coin de la table, & ne peuvent en aucune façon ſe découvrir leur jeu ni s'avertir de paroles ou de geſtes. Mais ſoit que l'on joue de la ſorte, à communiquer, ou un contre un, l'on bat d'abord les cartes, & l'on tire à la plus haute, ou à la plus baſſe, au gré des joueurs, pour voir à qui ſera. Un parti ordonnant toujours à ſon adverſaire de faire, s'il a droit, parce qu'il y a du déſavantage. Après avoir battu & fait couper les cartes à l'adverſaire, on les diſtribue juſqu'au nombre de cinq, de la maniere qu'il plaît à celui qui les donne, à deux d'abord, & trois enſuite; ou à trois d'abord & deux enſuite, ou même encore autrement. Quand les joueurs & lui ont leurs cartes, il tourne la premiere du talon s'il en reſte, & la derniere de celles qu'il ſe donne à lui-même, ſoit qu'il reſte un talon ou non. Enſuite le premier jette telle ou telle carte de ſon jeu, dont les autres joueurs fourniſſent s'ils en ont de plus hautes, ou coupent avec de la *triomphe* faute de carte de la couleur de celle qu'on leur a joué, & celui des deux partis qui a fait trois levées marque un jeu, & deux s'il a les fait toutes. *Voyez* VOLE.

Il eſt permis à un parti qui ne croit pas faire trois levées, & qu'il craigne que ſon adverſaire ne faſſe la vole, de lui offrir ou lui donner le jeu qu'il perd double s'il ne fait pas la vole qu'il a entrepriſe.

Lorſque le jeu eſt trouvé faux, on refait, mais les coups précédens ſont bons. Celui qui donne mal démarque un jeu de ceux qu'il a, s'il n'en a point il ne compte point le premier qu'il fait, ou bien le parti contraire le marque. Celui qui ne leve pas quand il le peut perd un jeu; de même que celui qui ne coupe pas quand il a *de la triomphe*, à moins qu'on n'en ait jetté une plus haute que la ſienne. Celui qui renonce perd deux jeux. Celui qui change ſes cartes avec ſon compagnon, ou en prend des levées déjà faites perd la partie: il en eſt de même de ceux qui quittent la partie avant qu'elle ſoit finie.

Autre maniere de jouer à la triomphe. Dans cette maniere de jouer *à la triomphe*, chaque joueur joue pour ſoi, mais les as ſont les premieres cartes du jeu & enlevent les rois, ceux-ci les dames, & ainſi des autres; celui qui fait a le privilege de prendre l'as s'il eſt *triomphe* en y mettant telle autre carte de ſon jeu à la place, & toutes les autres de la même couleur qui ſeroient au-deſſous de cet as, pourvu qu'il y remit autant de cartes de ſon jeu. Les autres joueurs ont le même privilege à l'égard des autres *triomphes* qu'ils peuvent prendre avec l'as qu'ils ont dans la main, aux mêmes conditions & aux mêmes charges.

Autre maniere de jouer la triomphe. Ce *jeu de la triomphe* eſt plus connu dans les provinces que le précédent, il a les mêmes regles; on le joue avec le même nombre de cartes; ce qui le rend différent du premier, c'eſt qu'on y peut jouer cinq comme quatre, & trois comme deux, chacun jouant pour ſoi; & lorſque deux des joueurs ſont deux mains, c'eſt celui qui les a fait le premier qui compte le jeu, au préjudice de l'autre: ceux qui ſont des fautes les payent, comme dans le jeu précédent.

TRIOMPHER, (*Langue françoiſe.*) ce verbe ſe dit élégamment au figuré pour ſubjuguer, ſurmonter, vaincre. La philoſophie, dit M. de la Rochefoucaut, *triomphe* aiſément des maux paſſés & des maux à venir, mais les maux préſens *triomphent* d'elle. L'hypocriſie *triomphe* tous les jours de la vertu. Ce verbe s'emploie encore noblement pour exceller en quelque choſe. Quand il eſt ſur cette matiere il *triomphe*, c'eſt-à-dire il excelle. Il *triomphe* ſur la généroſité, ſur la délicateſſe des ſentimens. Enfin *triompher* ſe prend auſſi en mauvaiſe part pour tirer vanité des vices. Tibere à Rome, comme dans l'île de Caprée; *triomphoit* de ſes déreglemens & de ſa perfidie. (*D. J.*)

TRIONES, ſ. f. pl. *en Aſtronomie*, eſt une ſorte de conſtellation ou aſſemblage de ſept étoiles qui ſont dans la petite ourſe. *Voyez* OURSE.

Les *ſeptem triones* ont donné au pole du nord la dénomination de *ſeptentrion*. *Voyez* NORD, POLE, *&c.*

TRIONTO, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure. Elle a ſa ſource près du bourg d'Acri, & ſe perd dans le golfe de Tarente, près du cap de *Trionto*: cette riviere eſt l'Hylias des anciens. (*D. J.*)

TRIONUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par Linnæus, au genre de plante que Ruppius appelle *bammia*; en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt double; l'extérieur eſt compoſé de douze feuilles très-minces; l'intérieur eſt formé d'une ſeule feuille en tuyaux, & qui ſe diviſe à l'extrémité en cinq quartiers. La fleur eſt à cinq pétales faites en cœur au ſommet, & qui croiſſent enſemble au fond de la fleur; les étamines ſont nombreuſes, formant d'abord un ſeul cylindre, & ſe ſéparant en pluſieurs filets vers leur extrémité; les boſſettes ſont faites en forme de rein; le germe du piſtil eſt arrondi; le ſtile eſt fort délié, mais il ſe termine par cinq ſtigma obtus & recourbés; le fruit eſt ovale, ſillonné de cinq rayures, & compoſé de cinq loges; les graines ſont nombreuſes & taillées en rein. Linnæi, *Gen. plant. p. 383.* Ruppii, *Flora jenenſis, pag. 16.* (*D. J.*)

TRIOPION *ou* TRIOPIA, (*Géog. anc.*) c'eſt le premier nom qu'ait eu la ville de Gnide; de-là vient que l'on trouve *Apollo triopius*, *templum triopium*, & *mare triopium*, pour l'Apollon de Gnide, le temple de Gnide, & la mer qui baigne le territoire de Gnide. Scylax parle auſſi d'un promontoire ſacré dans la Carie, qu'il nomme ἱερὸν Τριόπιον. Le ſcholiaſte de Théocrite appelle ce même promontoire *Tripon*, & dit que les Doriens y tenoient une aſſemblée de religion & des jeux en l'honneur des nymphes, d'Apollon & de Neptune. Le promontoire *Triopon* ou le promontoire de Gnide fut ainſi nommé de Triopé, fils d'Abas; il s'appelle préſentement *Capo-Erio*. (*D. J.*)

TRIOPTERIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante ainſi nommée par Linnæus; voici ſes caracteres. Le calice eſt fort petit, mais durable; il eſt compoſé d'une ſeule feuille découpée en cinq ſegmens. La fleur eſt formée de ſix pétales égaux, de forme ovale, entourée de trois autres petits pétales d'égale grandeur entre eux; les étamines ſont deux filets attachés au calice, & qui s'élevent au-deſſus des pétales de la fleur; leurs boſſettes ſont ſimples; le germe du piſtil eſt partagé en trois; les ſtiles ſont pareillement au nombre de trois, & ſimples; les ſtigma ſont obtus; il n'y a point de fruit qui contienne les graines; elles ſont nues, au nombre de trois, creuſées ſur le dos, ailées dans les bords, & reſſemblant dans le commencement qu'elles ſortent

à

Digitized by Google

à de petites pétales de fleurs. Il faut remarquer ici, que ce que nous avons nommé *pétales* dans cette description, n'en sont pas en réalité, ce sont les ailes du germe, car les étamines sont placés dessous; mais comme elles ressemblent beaucoup à des pétales, nous nous sommes servis de ce mot pour faciliter plus aisément à un jeune botaniste le moyen de distinguer ce genre de plante. Linnæi, *Gen. plant. pag.* 195. (*D. J.*)

TRIOPHTALMUS, (*Hist. nat.*) nom donné par Pline à une pierre, sur laquelle on voyoit la figure de trois yeux.

TRIOSTEOSPERMUM, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) ou *gicacuanha*, voici son caractere. Sa fleur est tubuleuse, & n'a qu'une feuille divisée en cinq segmens rondelets; son calice est à cinq pieces. Il y en a un second placé sur l'embryon: celui-ci dégenere en un fruit rondelet, charnu, & contenant trois semences dures, larges à leur partie supérieure, & étroites par le bas. Miller le nomme *trioſteoſpermum latiore folio, flore rutilo*, *Hort. Elth.* (*D. J.*)

TRIP, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) c'est le nom donné par les Hollandois à la pierre que les François appellent *tourmaline*. *Voyez* cet *article*.

TRIPARTITION, s. f. (*Arithmét. & Géom.*) c'est l'action de diviser une grandeur quelconque en trois parties égales, ou d'en prendre la troisieme partie. *Voyez* TRISECTION.

TRIPE, s. f. (*Manufacture.*) sorte d'étoffe veloutée qui se manufacture sur un métier, comme le velours ou la peluche, dont le poil qui fait le côté de l'endroit est tout de laine, & la tissure qui en forme le fond est entierement de fil de chanvre. La *tripe* s'emploie à divers usages, mais particulierement à faire des meubles, à couvrir des souliers d'enfans, & des pelotes pour les Chapeliers qui s'en servent à lustrer leurs chapeaux. Furetiere dit qu'il y a de l'apparence que ce mot vient de l'espagnol *terciopelo*, qui veut dire *velours*, parce que c'est en effet du velours de laine. *Savary.* (*D. J.*)

TRIPES, s. f. pl. *terme de Boucher*, on appelle ainsi à Paris les abattis & issues des bœufs & moutons, que les Tripiers & marchandes Tripieres achettent des Bouchers, pour les nettoyer, laver, faire cuire, & ensuite les vendre & débiter, soit en gros, soit en détail. Les *tripes* & abattis de bœufs consistent aux quatre piés; à la pance, qu'on appelle *gras-double*; au feuillet, autre partie des entrailles, que les Tripieres nomment communément le *pseautier*; à la franche-mulle ou caillette; & à la fraise, qui comprend le mou ou poumon, le foie & la rate; le palais de bœuf est aussi du nombre des issues. Celles du mouton sont la tête garnie de sa langue, les quatre piés & la caillette. *Savary.* (*D. J.*)

TRIPERGOLA-LAGO; (*Géogr. mod.*) c'est le nom que donnent les Italiens au lac Averne, si fameux chez les anciens, & qui est dans la terre de Labour, à un bon mille du lac Lucrin. Du tems d'Auguste, il y avoit un port qu'on nommoit *Portus-Julius*; car Suétone & Paterculus nous apprennent que cet empereur fit faire un port du lac Lucrin & du lac Averne. (*D. J.*)

TRIPÉTALE, FLEUR, (*Botan.*) une *fleur tripétale* est une fleur à trois feuilles, qu'on appelle *pétales*, pour les distinguer des feuilles des plantes. *Voyez* FLEUR. (*D. J.*)

TRIPHOLINUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, dans la Campanie. Ortélius, qui cite Galien, *l. I. de Antidotis*, fait entendre que cette montagne est dans la ville de Naples, près de la fontaine de S. Martin, & dit qu'il n'y croit que des treſles. D'autres marquent cette montagne ou colline hors de Naples, mais dans le voisinage de cette ville, & l'appellent *San-Martino*. Cette montagne donnoit autrefois son nom aux vins qu'elle produisoit, ou que l'on produisoit dans son voisinage, *trifolina-vina*. Juvenal, *sat. x. verſ. 56.* appelle *Trifolinus ager* le territoire où ils croissent, & il devoit être aux environs de Cumes.

Te Trifolinus ager *fecundis vitibus*,
Suſpectumque jugum Cumis,

Martial, *l. XIII. épigr. 114.* parle aussi de ces mêmes vins:

Non ſum de primo, *fateor*, Trifolina *lyæo*,
Inter vina *tamen ſeptima vitis ero.*

(*D. J.*)

TRIPHTHONGUE, s. f. assemblage de trois sons, qui ne font qu'une syllable.

TRIPHYLIE, (*Géog. anc.*) *Triphylia*, *Tryphalia*, *Triphylis*, contrée du Péloponnèse, dans l'Elide. Polybe, *l. IV. c. lxxvij.* qui écrit *Tryphalia*, la met sur la côte du Péloponnèse, entre l'Elide & la Messénie, & y marque entr'autres les villes Samicum, Lepreum & Hypana; il paroît que la *Triphylie* & la *Trypalie* étoient la même contrée. De toutes les villes de la *Triphylie*, il n'y avoit que celle de Samicum qui fût maritime, les autres étoient dans les terres. Mais d'où vient à cette contrée de l'Elide le nom de *Triphylie*? Du mot grec φύλον, *gens*, parce que trois différens peuples s'y réunirent, & ne firent plus qu'un seul corps. (*D. J.*)

TRIPIER, s. m. (*Fauconnerie.*) c'est un des noms qu'on donne aux oiseaux de proie, qu'on ne peut affairer ni dresser, & qui donne sur les poules & les poulets. Le milan & le corbeau sont des oiseaux *tripiers*, ou absolument des *tripiers* qui sont de mauvaise affaire. *Fouilloux.* (*D. J.*)

TRIPIERE, s. f. (*Comm. de Bouch.*) marchande qui vend des tripes & des issues de bœufs & de moutons échaudées, ou, pour mieux dire, à demi-cuites. *Trévoux.* (*D. J.*)

TRIPLE, adj. *en Muſique*, sorte de mesure dans laquelle les mesures, les tems ou les aliquotes des tems se divisent en trois parties égales.

On peut réduire à deux classes générales ce nombre infini de mesures *triples*, dont Bononcini, Lorenzo, Penna & Brossard, après eux, ont surchargé, l'un son *muſico prattico*, l'autre ses *alberi muſicali*, & le troisieme son *dictionnaire*; ces deux classes sont la mesure ternaire ou à trois tems, & la mesure à deux tems ou binaire, dont les tems sont divisés selon la raison sous-*triple*.

Nos anciens Musiciens regardoient la mesure à trois tems comme beaucoup plus excellente que la binaire, & lui donnoient, à cause de cela, le nom de *tems* ou *mode parfait*. Nous avons expliqué aux *mots* MODE, PROLATION, TEMS, les différens signes dont ils se servoient pour exprimer ces mesures, selon les diverses valeurs des notes qui les rempliſſoient; mais quelles que fussent ces notes, dès que la mesure étoit *triple* ou parfaite, il y avoit toujours une espece de note qui, même sans point, rempliſſoit exactement une mesure, & se divisoit en trois autres notes égales, une pour chaque tems. Ainsi dans la *triple* parfaite, la breve ou quarrée valoit non deux, mais trois semi-breves ou rondes, & ainsi des autres especes de mesures *triples*. Il y avoit pourtant un cas d'exception; c'étoit, par exemple, lorsque cette breve étoit précédée ou suivie immédiatement d'une semi-breve; car alors les deux ensemble ne faisant qu'une mesure juste, dont la semi-breve valoit un tems; c'étoit une nécessité que la breve n'en valût que deux, & ainsi des autres mesures.

C'est ainsi que se formoit les tems de la mesure *triple*; mais quant aux subdivisions de ces mêmes tems, elles se faisoient toujours selon la raison sous-

double ; & je ne connois point d'anciennes muſiques où les tems ſoient diviſés en trois parties égales.

Les modernes ont auſſi pluſieurs meſures à trois tems de différentes valeurs, dont la plus ſimple ſe marque par un 3, & ſe remplit d'une blanche pointée, faiſant une noire pour chaque tems. Toutes les autres ſont des meſures appellées *doubles*, à cauſe que leur ſigne eſt compoſé de deux chiffres. *Voyez* MESURES.

La ſeconde eſpece de *triple* eſt celle qui ſe rapporte, non au nombre des tems de la meſure, mais à la diviſion de chaque tems en raiſon ſous-*triple*. Cette meſure eſt, comme je viens de le dire, de moderne invention, & peut ſe ſubdiviſer en deux claſſes; meſures à deux tems, & meſures à trois tems; dont les dernieres peuvent être conſiderées comme meſures doublement *triples*; ſavoir 1°. par les trois tems de la meſure, & 2°. par les trois parties égales de chaque tems.

Les *triples* de ces dernieres eſpeces s'expriment toutes en meſures doubles.

Voici donc une récapitulation de toutes les meſures *triples* en uſage actuellement : celles que j'ai marquées d'une étoile, ſont moins uſitées en France.

1°. *Triples* de la premiere eſpece, c'eſt-à-dire dont la meſure eſt à trois tems, & chaque tems diviſé ſelon la raiſon ſoudouble,

3. 3. 3. 3. 3. 3.
1 2 4 8 16

2°. *Triples* de la ſeconde eſpece, c'eſt-à-dire dont la meſure eſt à deux tems, & chaque tems diviſé ſelon la raiſon ſous-*triple*,

6. 6. 6. 12. 12.
2 4 8 8 16

Ces deux dernieres meſures ſe battent à quatre tems.

3°. *Triples* compoſées, c'eſt à-dire dont la meſure eſt à trois tems, & chaque tems encore diviſé en trois parties égales,

9. 9. 9.
4 8 16

Voyez au *mot* MESURE, *Planche & fig.* des exemples de la plûpart de ces meſures *triples*. (*S*)

TRIPLE DROIT, (*Juriſprud.*) c'eſt lorſqu'on paye trois fois le droit. Le double ou *triple droit* eſt une peine ordonnée par les édits burſaux, en cas de contravention. (*A*)

TRIPLE NÉCESSITÉ, (*Hiſt. mod.*) ſuivant les anciennes coutumes d'Angleterre, c'étoit une taxe dont aucune terre ne pouvoit être exempte, & qui avoit pour objet la milice ou la néceſſité de fournir des ſoldats, la réparation des ponts, & l'entretien des châteaux ou fortereſſes.

Quand les rois donnoient à l'Egliſe des terres qu'ils exemptoient de toute charge & de tout ſervice ſéculier, ils faiſoient inſérer ces trois exceptions dans les lettres, apres la clauſe de l'exemption. *Voyez* PONTENAGE.

TRIPLE, adj. (*Mathém.*) on appelle ainſi le rapport que des cubes ont entr'eux : les ſolides ſemblables ſont en raiſon *triplée* de leurs côtés homologues, c'eſt-à-dire, comme les cubes de ces côtés; il ne faut pas confondre une raiſon *triplée* avec une raiſon *triple*. La raiſon *triple* eſt le rapport d'une grandeur à une autre grandeur qu'elle contient ou dans laquelle elle eſt contenue trois fois ; or il eſt très-évident que le rapport des cubes, qui eſt la raiſon *triplée*, eſt fort différent ; ainſi le rapport de 1 à 8 eſt une raiſon *triplée* de 1 à 2 ; & le rapport de 3 à 1 eſt une raiſon triple. (*E*)

TRIPLÉ, adj. *en Muſique*, un intervalle *triplé* eſt celui qui eſt porté à ſa triple-octave. *Voyez* INTERVALLE, OCTAVE. (*S*)

TRIPLICITÉ *ou* TRIGONE, *chez les Aſtrologues*, eſt une diviſion des ſignes qu'ils ont imaginée & introduite dans leur art, ſuivant le nombre des élémens. Chaque diviſion contient trois ſignes. *Voyez* SIGNE.

On confond ſouvent *triplicité* avec *trine aſpect* ; cependant à parler ſtrictement, ce ſont deux choſes fort différentes; car *triplicité* ne ſe dit que par rapport aux ſignes, & au contraire *trine aſpect* s'entend proprement des planetes. *Voyez* TRINE.

Les ſignes de *triplicité* ſont ceux qui ſont de même nature, & non pas ceux qui ſont en *trine aſpect*. Ainſi le lion, le ſagittaire & le belier ſont des ſignes de *triplicité*, parce qu'on ſuppoſe que ces ſignes ſont tous de feu.

TRIPLIQUE, (*Juriſprud.*) eſt une troiſieme réponſe qui eſt faite à quelque plaidoyer ou écrit ; les défenſes ſont la premiere réponſe à la demande ; les répliques ſont la réponſe aux défenſes; les dupliques ſont la réponſe aux répliques, & les *tripliques* la réponſe aux dupliques.

L'ordonnance de 1667 a abrogé l'uſage des dupliques & *tripliques*, au moyen de quoi, ſi l'on en fait encore quelquefois, elles ne doivent pas paſſer en taxe. *Voyez* DEMANDE, DÉFENSES, DUPLIQUES, RÉPLIQUE, FRAIS, SALAIRES, TAXE. (*A*)

TRIPODISQUE, LE, (*Géogr. anc.*) *Tripodiſcus*, village du Péloponnèſe dans l'Attique, ſur le mont Géranien, avec un temple dédié à Apollon. Pauſanias, *l. I. c. xlij.* rapporte ainſi l'hiſtoire.

Sous le regne de Crotopus, roi d'Argos, Pſamathé ſa fille accoucha d'un fils qu'elle avoit eu d'Apollon; & pour cacher ſa faute à ſon pere qu'elle craignoit, elle expoſa cet enfant. Le malheur voulut que les chiens des troupeaux du roi ayant trouvé cet enfant, le dévoraſſent. Apollon irrité ſuſcita contre les Argiens le monſtre Pœne, monſtre vengeur qui arrachoit les enfans du ſein de leurs meres & les dévoroit. On dit que Corœbus touché du malheur des Argiens, tua ce monſtre; mais la colere du dieu n'ayant fait qu'augmenter, & une peſte cruelle déſolant la ville d'Argos, Corœbus ſe tranſporta à Delphes pour expier le crime qu'il avoit commis en tuant le monſtre. La Pythie lui défendit de retourner à Argos, & lui dit de prendre dans le temple un trépié, & qu'à l'endroit où ce trépié lui échapperoit des mains, il eût à bâtir un temple à Apollon, & à y fixer lui-même ſa demeure. Corœbus s'étant mis en chemin, quand il fut au mont Géranien, ſentit tomber ſon trépié, & là il bâtit un temple à Apollon, avec un village qui de cette particularité fut nommé le *Tripodiſque*. (*D. J.*)

TRIPOLI, ſ. m. *ou* TERRE DE TRIPOLI, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) en latin *Tripela*, *terra Tripolitana*. C'eſt ainſi qu'on nomme une terre argilleuſe & ferrugineuſe qui eſt rude au toucher, comme du ſable, qui devient plus dure & plus compacte dans le feu, ce qui caractériſe les argilles, & qui eſt ou griſe, ou blanche, ou jaunâtre.

Le nom qu'on donne à cette terre, vient de ce qu'autrefois on en tiroit beaucoup des environs de la ville de *Tripoli* en Barbarie ; mais aujourd'hui on en trouve dans toutes les parties de l'Europe qui ne le cede en rien à celle de Barbarie.

La rudeſſe des parties qui compoſent le *tripoli*, fait qu'on l'emploie avec ſuccès pour polir les métaux, le verre & les glaces. Les Fondeurs s'en ſervent auſſi pour faire des moules, parce que cette terre eſt très-propre à réſiſter à l'action du feu. Pour que le *tripoli* ſoit d'une bonne qualité, il faut qu'il ſoit

pur & dégagé de grains de ſable, qu'il ſoit tendre & facile à pulvériſer.

M. Neumann ayant mis deux onces de *tripoli* en diſtillation dans une cornue expoſée à feu nud, a obtenu deux drachmes d'eſprit de ſel, & il s'attacha une petite portion de ſel ammoniacal dans le col de la rétorte. M. Zimmermann y a auſſi trouvé une petite portion d'acide vitriolique.

Cette terre miſe dans l'eau régale lui donne une couleur jaune, ce qui a fait ſoupçonner à quelques alchimiſtes que le *tripoli* contenoit de l'or qu'ils croyent voir par-tout; mais cette couleur vient des parties ferrugineuſes dont cette terre eſt mêlée; une preuve de cette vérité, c'eſt que le *tripoli* devient rougeâtre par la calcination. Cependant on ne veut point nier qu'il ne puiſſe ſe trouver des particules d'or accidentellement mêlées avec cette ſubſtance, ce ſeroit pourtant ſe tromper que d'eſpérer en tirer aſſez pour ſe dédommager des frais de l'opération. Stahl a trouvé le *tripoli* aſtringent & deſſicatif comme toutes les ſubſtances martiales. (—)

TRIPOLI *état de*, (*Géog. mod.*) l'état de *Tripoli* eſt borné au nord par la mer Méditerranée, à l'orient par l'Egypte, au midi par le pays des Bérébères, & à l'occident, partie par le royaume de Tunis, partie par le Bilédulgérid ou pays des Dattes, & partie par le pays de Gadamis; cet état eſt diviſé en divers quartiers; il poſſede ſur la côte de la province de *Tripoli*, le pays de Mſerata, le golfe de la Sidre, la côte de Derne, *&c.* Il a dans les terres quelques cantons & déſerts. La ville de *Tripoli* eſt la capitale de tout l'état.

Les femmes de *Tripoli* ne reſſemblent point aux égyptiennes dont elles ſont voiſines; elles ſont grandes, & font conſiſter la beauté dans une taille exceſſivement longue. Elles ſe font, comme les femmes arabes, des piquures ſur le viſage, principalement aux joues & au menton. Elles eſtiment beaucoup les cheveux roux, comme en Turquie, & elles font même peindre en vermillon les cheveux de leurs enfans.

La république de *Tripoli* ſubſiſte par ſon commerce d'étoffes & par celui du ſafran qui ſe tire du mont Garian ſitué au midi de la ville de *Tripoli*, & où il eſt admirable; mais la principale richeſſe des habitans vient de leurs pirateries. Elles furent ſi grandes dans le dernier ſiecle contre les François, que Louis XIV. n'en put obtenir raiſon qu'en faiſant bombarder la capitale par le maréchal d'Eſtrée, vice-amiral. (*D. J.*)

TRIPOLI, (*Géog. mod.*) ou *Tripoli* de Barbarie, ville d'Afrique, dans la Barbarie, ſur la côte de la Méditerranée, dans la province de même nom, entre Zoara & Lebda.

La ville de *Tripoli* a le titre de royaume ſans en être un; mais cette qualification lui vient de quelques princes qui s'en emparerent, & s'arrogerent le titre de roi. Le nom de *Tripoli* étoit anciennement le nom d'un canton où ſe trouvoient trois villes remarquables, & de là vient qu'il y a pluſieurs autres cantons, qui portent ce même nom par la même raiſon.

Le pays de *Tripoli* de Barbarie fut nommé la *Tripolitaine* du tems des Romains, & ce nom lui fut continué du tems des Vandales. Les Arabes s'en emparerent ſous le regne des caliphes, dont les lieutenans conquirent toutes les côtes de l'Afrique le long de la Méditerranée, & même une partie conſidérable de l'Eſpagne.

Ce pays, ainſi que la ville, reſta dans une aſſez grande obſcurité juſqu'au commencement du ſeizieme ſiecle. Alors dom Pedro de Navarre, général de Ferdinand le catholique, profitant des troubles qui regnoient dans la ville, s'en rendit maître, & y fit un riche butin ſur les Maures. Quelque tems après les chevaliers de S. Jean de Jéruſalem ayant perdu l'île de Rhodes, Charles-Quint leur donna en 1528 l'île de Malthe, ainſi que *Tripoli* qui étoit frontiere de leur île; mais Soliman forma une puiſſante armée navale qui battit la place avec quarante pieces de canon, & le gouverneur ſe vit obligé de la rendre à l'amiral Dragut. Les Turcs y établirent un bacha dont l'autorité diminua peu-à-peu. Enfin Mamet-Bey, rénégat grec, de l'ancienne maiſon des Juſtiniani, eut le crédit d'y établir ſon autorité, & d'y commander en ſouverain. Depuis ce tems-là *Tripoli* s'eſt gouvernée en république, ſous la protection du grand ſeigneur, à qui l'on envoie une eſpece de tribut; cette république a pour chef un général qu'on nomme *dey*, & qui eſt élu par la milice.

Tripoli eſt aujourd'hui bien fortifiée; mais on y boit que de l'eau de citerne, & le blé y eſt rare, parce que le terroir eſt aride, ſablonneux, & ſouvent même inondé par la mer. On fabrique dans cette ville des étoffes de ſoie & d'aſſez bons camelots. Son commerce étoit autrefois beaucoup plus brillant. *Long.* ſuivant Caſſini, *30. 36′. 45″. latit. 30. 53′. 40″.* & ſuivant le p. Feuillée, *Long. 31. 2′. 30″. latit. 32. 54.* (*D. J.*)

TRIPOLI, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la Syrie, ſur la côte, & à trois quarts de lieue de la Méditerranée. Elle eſt ceinte de murailles, particulierement vers la mer, ſur le bord de laquelle elle a quelques tours quarrées avec du canon pour ſe défendre contre les corſaires; elle eſt fort peuplée de turcs & de juifs, qui y font un grand commerce de ſoie. On y compte quatre maiſons de religieux francs. *Long. 56. 32. latit. 34. 10.*

La *Tripoli* d'Aſie eſt une ville très-ancienne ſituée dans le canton que les anciens nommoient *Phénicie*, entre Botrys au midi, & Arca au ſeptentrion, & ſur le bord d'une riviere qui deſcend du Liban. Il en eſt parlé dans le ſecond livre des Machabées, *xiv. 1*, où il eſt dit que trois jours après la mort d'Antiochus Epiphanes, Démétrius, fils de Séleucus, à qui le royaume de Syrie appartenoit de droit, s'enfuit de Rome, & vint aborder à *Tripoli*.

Le nom de *Tripoli* ſignifie en grec *trois villes*, parce qu'en effet elle étoit compoſée de trois villes éloignées l'une de l'autre de la longueur d'un ſtade. L'une de ces villes étoit aux Arcadiens, l'autre aux Sidoniens, & la troiſieme aux Tyriens. Il y a grande apparence qu'avec le tems ces trois villes n'en formerent plus qu'une, par le moyen des maiſons que l'on bâtit entre les eſpaces qui les ſéparoient. On a pluſieurs médailles d'Antoine avec Cléopatre, d'Auguſte, de Néron, de Trajan, de Sévere & d'Eliogabale, avec ce mot, ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ, & une de Julie Soæmie, où on lit: ΤΡΙΠΟΤΩΝ. (*D. J.*)

TRIPOLI, (*Géog. mod.*) village d'Aſie, dans l'Anatolie, à trois milles de la mer-Noire, & à 36 de Cérafonte. Arrien & Polybe en parlent; la riviere qui ſe jette dans la mer-Noire au-deſſous de ce village, portoit apparemment le même nom que la ville qui ſubſiſtoit du tems de Pline. (*D. J.*)

TRIPOLIR, *en terme de Bijoutier*, c'eſt donner le troiſieme poli à un ouvrage avec la matiere de ce nom bien pulvériſée & détrempée dans de l'huile ou de l'eau.

TRIPOLIS, (*Géog. anc.*) 1°. contrée du Péloponnèſe dans l'Arcadie. Elle fut ainſi nommée des trois villes qui s'y trouvoient; ſavoir, *Callio*, *Dipæus* & *Nomacris*.

2°. Contrée ou ville du Péloponnèſe, dans la Laconie, ſelon Tite-Live, *l. XXXV. c. xxvij.* il ne dit point ſi c'étoit une ſeule ville ou une petite contrée dans laquelle il ſe trouvoit trois villes, comme dans la *Tripolis* de l'Arcadie. Il ſemble néanmoins que

c'étoit une petite contrée formée de trois villes ou bourgs: car Tite-Live dit qu'on y enleva une grande partie d'hommes, & beaucoup de bétail. Aucun autre auteur ne connoît cette *Tripolis*.

3°. *Tripolis*, contrée de la Theſſalie, ſelon Tite-Live, *l. XXXXII. c. liij.* Elle prenoit ſon nom des trois villes, Azorum, Pythium & Doliche, qui s'y trouvoient. C'eſt la *Tripolis* qu'Etienne le géographe met dans la Perrhébie, mais de quelle Perrhébie entend-il parler? Il y en avoit une au pié de l'Olympe, une autre au pié du Pinde; y en avoit-il une auſſi au pié des monts Cambuniens? C'eſt ce qu'il faudroit ſavoir pour pouvoir tout concilier.

4°. *Tripolis*, ville de l'Aſie mineure, ſur le Méandre, & la premiere ville de la Carie, ſelon Ptolomée, *l. V. c. ij.* Etienne le géographe la met auſſi dans la Carie; mais les notices épiſcopales & celles des provinces de l'empire la marquent dans la Lydie. Pline, *l. V. cxxjv.* nomme ſes habitans *Tripolitani*. M. Spanheim, *p. 888*, rapporte l'inſcription d'une ancienne médaille, qui prouve que cette ville étoit ſur le Méandre: *Tripoleiton Maiandr.* c'eſt-à-dire, les *Tripolitains* du Méandre, ou ſur le Méandre.

5°. *Tripolis*, lieu fortifié dans le Pont, ſur le bord du Pont-Euxin, ſelon le Périple d'Arrien, *p. 17*, entre *Zephyrium* & *Argyria*, à quatre-vingt-dix ſtades du premier de ces lieux, & à vingt ſtades du ſecond. (*D. J.*)

TRIPOLITAINE, LA, (*Géog. anc.*) *Tripolitana regio*, ou *Tripolis*; contrée d'Afrique, ſur la côte de la mer Méditerranée qui la baignoit au nord. Elle avoit à l'orient le fleuve Cinyphus, la Lybie intérieure au midi, & le fleuve Triton à l'occident. Procope dit que cette province étoit habitée par des Maures qui étoient alliés des Romains, c'eſt-à-dire, qui entretenoient la paix avec les Romains. La *Tripolitaine* eſt connue dans les auteurs eccléſiaſtiques, comme une province qui renfermoit quelques évêchés. (*D. J.*)

TRIPOLIUM, ſ. m. (*Hiſt nat. Botan.*) genre de plante nommé par Tournefort, *aſter maritimus paluſtris, cæruleus, ſalicis folio. Inſt. R. H. 481*, & communément en françois *boucage*.

Cette plante s'éleve à la hauteur d'une coudée ou d'une coudée & demie; ſa racine eſt fibreuſe; les feuilles ſont aſſez ſemblables à celles du *limonium majus*, elles ſont plus étroites, mais à-peu-près de la même longueur, traverſées de côtes comme celles du plantain, unies, épaiſſes, graſſes, tirant quelquefois ſur le bleu, & placées irrégulierement autour de la tige, & ſur les branches. Ses fleurs croiſſent au ſommet branchu de la tige; elles ſont attachées à l'extrémité des rejettons, purpurines ou bleues, & tombent en duvet. Les *tripolium majus* & *minus* ne different qu'en grandeur. Le *tripolium flore nudo* eſt fort commun aux environs de Briſtol. (*D. J.*)

TRIPOLUS, (*Géog. anc.*) lieu de l'île de Crete & celui de la patrie de Plutus, ſelon Héſiode, Diodore de Sicile, *l. V. c. lxxvij.* dit la même choſe. (*D. J.*)

TRIPONTIUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Angleterre. L'itinéraire d'Antonin le marque ſur la route de Londres à Lincoln, entre Iſanavatia & Vennonæ, à douze milles du premier de ces lieux, & à neuf milles du ſecond. Camden veut que *Tripontium* ſoit Towceſter, & que ce lieu ſoit déplacé dans l'itinéraire d'Antonin. Mais M. Thomas Gale, *Brit. p. 69.* a fait voir que *Tripontium* ne pouvoit être autre choſe que Dowbridge, près de Lilburne. (*D. J.*)

TRIPOT, ſ. m. (*Paumier.*) lieu où l'on s'exerce à jouer à la paume; les *tripots* ſont de grandes places couvertes & entourées de murs des quatre côtés, du-moins juſqu'à la hauteur de quinze piés. Au-deſſus il y a de diſtance en diſtance de gros piliers de bois pour ſoutenir le plancher & la charpente de la couverture. L'eſpace vuide qui eſt entre la charpente & le haut des murs eſt garni tout-autour de filets ou réſeau de ficelles, tendus pour arrêter les balles qu'on y jette, qui tombent dans une galerie pratiquée en-haut tout-autour des murs. On y met auſſi de grands rideaux de toile pour empêcher le ſoleil de faire mal aux yeux des joueurs. Le *tripot* eſt pavé de quarreaux de pierre de même largeur; au-milieu du *tripot* eſt une corde tendue dans ſa largeur, & qui le ſépare en deux parties égales. Le long d'un des grands côtés regne un mur à hauteur d'appui, au-deſſus duquel ſont placés de diſtance en diſtance des poteaux qui ſoutiennent un toit couvert de planches, qui eſt ménagé à la hauteur d'environ 6 piés. Ce côté s'appelle la *galerie*; l'autre grand côté eſt un mur tout uni dans les *tripots* appellés *quarrés*; mais il y a un tambour vers la grille, dans les *tripots* appellés *dedans*. Des deux petits côtés, l'un a un mur avancé élevé juſqu'à la hauteur de 6 piés, & ſurmonté d'un toit de planches appuyé contre le grand mur; à un des angles, & immédiatement au-deſſous du toit, eſt un grand trou appellé la *grille*. Le quatrieme côté du *tripot* eſt conſtruit différemment dans les quarrés & dans les dedans. Dans les dedans, c'eſt un mur avancé, haut de 6 piés, & ſurmonté d'un toit, comme de l'autre côté oppoſé, à l'exception que celui-ci eſt ouvert depuis la hauteur de trois piés juſqu'au toit. Dans les quarrés, ce quatrieme côté eſt un mur tout uni; à un de ces bouts par terre eſt une petite ouverture qu'on appelle le *trou*, & à l'autre bout de ce mur eſt une planche enfoncée dans le mur, & qu'on appelle l'*ais*. La galerie eſt pavée avec des chaſſis de bois faits en forme de barres un peu éloignées les unes des autres, afin que les balles qu'on jette dans la galerie puiſſent paſſer par ces ouvertures, & ſe rendre dans un endroit ou le paumier va les chercher quand il en a beſoin.

TRIPTOLÉME, ſ. m. (*Mythol.*) fils de Céleus & de Néera, ou de Métanire, fut miniſtre de Cérès. Sa fable eſt agréablement conçue. L'hoſpitalité de Céleus pour Cérès eſt récompenſée; elle rend la vie à ſon fils par un ſeul baiſer, le nourrit de ſon lait divin, ſe charge de ſon éducation, lui montre l'agriculture, lui fait préſent d'un char tiré par des dragons, & ſe propoſe enfin de le rendre immortel, en purifiant ſon corps de ce qu'il avoit de terreſtre.

Cette jolie fable ſimplifiée ſignifie introduction du culte de Cérès dans la Grece par *Triptolème*, roi d'Eléuſis; ce prince ſe fit initier des premiers dans les myſtères de la déeſſe, & paſſa par toutes les épreuves uſitées. Il établit l'agriculture dans ſes états; ſon char tiré par des dragons aîlés, c'eſt un vaiſſeau qui porte du blé en différentes contrées de l'Attique, pour apprendre aux habitans à le ſemer & à le recueillir.

Triptolème, dit Juſtin, trouva l'art d'enſemencer les terres; ce fut à Eléuſis qu'il en produiſit l'invention, & ce fut auſſi à l'honneur de cette invention, qu'on établit des nuits pour les initiations. Les Atheniens honorerent par reconnoiſſance *Triptolème* comme un dieu; ils lui érigerent un temple, un autel, & lui conſacrerent une aire à battre le blé. (*D. J.*)

TRIPUDIUM, ſ. m. (*Littérat.*) c'eſt le nom latin dont on ſe ſervoit en général pour exprimer l'auſpice forcé, c'eſt-à-dire, l'auſpice qui ſe prenoit par le moyen des poulets qu'on tenoit dans une eſpece de cage, à la différence des auſpices qui ſe prenoient quelquefois lorſqu'un oiſeau libre venoit à laiſſer tomber quelque choſe de ſon bec; lorſ-

Digitized by Google

qu'en prenant les auſpices par les poulets ſacrés, il leur étoit tombé du bec quelque morceau de la pâte qu'on avoit miſe devant eux; cela s'appelloit *tripudium ſoliſtimum*, ce qui étoit regardé comme le meilleur augure qu'on pût avoir. Il y avoit encore le *tripudium ſonivium*, dont le nom eſt tiré du ſon que faiſoit en tombant à terre par accident quelque choſe que ce fût; alors on tiroit des préſages bons ou mauvais, ſelon la qualité du ſon. (*D. J.*)

TRIPYRGA, (*Géog. mod.*) nom que les habitans d'Athènes donnent aujourd'hui à un lac marécageux de la Morée, environ à une lieue d'Athènes. Ce lac ou marais étoit nommé, ſelon Xénophon, *Phalæa palus*, & il y avoit auprès un lieu nommé *Tripyrgia*, à cauſe de trois tours qui y étoient bâties. Du nom de ce lieu on a formé celui du lac, & de *Tripyrgia* on a fait par corruption *Tripyrga*. M. Wheler, voyage d'Athènes, *l. III. p. 207.* croit que ces trois tours pouvoient être des reſtes de la ville Limes. Du-reſte, ajoute-t-il, ce lac s'étend en long du-moins une lieue & demie ſur la côte, & il ſort de ſon extrémité orientale un petit ruiſſeau qui ſe jette dans la mer, aſſez proche de la baie de Phalara, où il y a une petite égliſe ruinée, appellée *S. Nicolo*. C'eſt apparemment ce lieu qui s'appelloit autrefois *Colias promontorium*. (*D. J.*)

TRIQUEBALLE, ſ. m. (*Art milit.*) machine très-ſimple qui ſert dans l'artillerie à tranſporter du canon. Elle eſt compoſée d'une grande fleche de bois ou timon appuyé ſur un eſſieu à deux roues par-derriere, & ſur un avant train par-devant. On attache le canon ſur cette fleche avec une chaîne de fer ou de bons cordages. *Mémoires d'Artillerie* de Saint-Remy. (*Q*)

TRIQUE-MADAME, ſ. f. (*Botan.*) nom vulgaire du *ſedum minùs luteum, folio acuto*, de C. B. & de Tournefort. C'eſt une eſpece de petite joubarbe, qui pouſſe des tiges tendres, rampantes, revêtues de beaucoup de feuilles épaiſſes, oblongues, graſſes, pointues, bleuâtres, ou rougeâtres, remplies de ſuc; ſes fleurs ſont à pluſieurs pétales diſpoſées en roſe, au ſommet des branches, de couleur jaune; il leur ſuccede un petit fruit compoſé de cinq graines. On cultive cette plante dans les jardins, parce qu'on en mêle dans les ſalades; mais elle croît naturellement ſur les murailles, & ailleurs. (*D. J.*)

TRIQUER, v. act. (*Comm.*) ſéparer une choſe d'avec une autre: il ſignifie auſſi quelquefois *mêler* pluſieurs choſes enſemble.

Dans ce dernier ſens, les ordonnances de la ville de Paris, *chap. iij.* défendent aux marchands de *triquer*, & mêler les marchandiſes de différens prix & qualités; & dans l'autre ſignification, les mêmes ordonnances enjoignent aux marchands de bois à brûler qu'on empile dans les chantiers, de *triquer* & ſéparer le bois blanc & de l'empiler à part. *Dictionnaire de Commerce.*

TRIQUET, ſ. m. (*Charpenterie.*) échafaud fait de pluſieurs pieces de bois réunies enſemble, qui s'applique contre les murs, & qu'on appelle autrement *chevalet*. Il faut pour échafauder deux *triquets* qui s'attachent avec des cordages, & s'éloignent l'un de l'autre ſuffiſamment par la longueur des planches qu'on met deſſus.

TRIREME, ſ. m. (*Littérat.*) *triremis*, galere, bâtiment, vaiſſeau des Romains, qui avoit de chaque côté trois hommes ſur chaque rame, quelque nombre de rames qu'il eût d'ailleurs; meſſieurs le Baif & Dacier tiennent pour l'hypothèſe des étages de rames les uns ſur les autres. Ils citent en leur faveur des médailles, & la colonne trajane, où ce fait n'eſt pas de la derniere évidence; je ſai même que Scheffer & pluſieurs autres ſavans, ont eſſayé à force de ſupputations mathématiques, de trouver une combinaiſon & un arrangement, pour prouver que la choſe n'eſt pas impoſſible; mais quelque effort que l'on faſſe, & de quelque maniere que l'on diſpoſe ces étages, ſoit en files perpendiculaires, ſoit en files obliques, ſoit en forme de rampe, je ne crois pas, avec Scaliger, Saumaiſe, & le P. Sanadon, qu'on réuſſiſſe jamais à nous montrer une poſſibilité pratique, c'eſt-à-dire, qui puiſſe être d'un uſage aiſé, conſtant, & uniforme; ſans quoi tout ce ſyſtème ſe réduit à une ſpéculation vaine & ſtérile, qui ne décide rien, & qui ne touche pas même à la queſtion. (*D. J.*)

TRISACRAMENTAIRES, *ou* TRISACRAMENTAUX, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom que l'on a donné à une ſecte de religionnaires qui n'admettent que trois ſacremens. *Voyez* SACREMENT.

Il y a eu pluſieurs *triſacramentaires* parmi les proteſtans qui admettoient le Baptême, l'Euchariſtie, & l'Abſolution, comme ſacremens.

M. Chambers obſerve qu'on confond mal-à-propos les Anglois avec les *Triſacramentaires*, parce qu'on ſuppoſe qu'ils regardent l'ordination comme un ſacrement; mais quelle que ſoit l'opinion des Anglois ſur ce point, il eſt sûr que les épiſcopaux regardent la Confirmation comme un ſacrement, & que d'ailleurs ils comptent pour ſacremens le Baptême & l'Euchariſtie; ainſi l'on peut à cet égard le comprendre parmi les Sacramentaires.

TRISAGION, ſ. m. *dans l'hiſtoire eccléſiaſtique*, eſt le nom qu'on donne à un hymne où le nom de *ſaint* eſt répété trois fois.

Ce mot eſt grec, compoſé de τρις, *trois*, ou *trois fois*, & d'αγιος, *ſaint*.

Le *triſagion* proprement dit eſt compoſé de ces paroles, *ſanctus, ſanctus, ſanctus Dominus Deus ſabaoth. Saint, ſaint, ſaint, Seigneur Dieu des armées*, comme nous les liſons dans Iſaie, *c. vj. ℣. 3.* & dans l'Apocalypſe, *c. jv.* de ces mots l'Egliſe a formé un autre *triſagion*, qu'on chante dans l'égliſe latine ſeulement le jour du Vendredi-ſaint, avant l'adoration de la croix. Il eſt conçu en ces termes: *ſanctus Deus, ſanctus fortis, ſanctus immortalis, miſerere nobis*, que les Grecs ont rendu par ceux-ci, αγιος ο θεος, αγιος ισχυρος, αγιος αθανατος, ελεησον ημας; *ſaint Dieu, ſaint puiſſant, ſaint immortel, ayez pitié de nous*; qu'ils répetent ſouvent non-ſeulement dans l'office, mais encore dans leurs prieres particulieres.

Pierre Gnaphée ou le Foulon, patriarche d'Antioche dans le v. ſiecle, y fit ajouter ces paroles *qui crucifixus eſt propter nos*; attribuant ainſi la paſſion non-ſeulement au fils, mais auſſi aux deux autres perſonnes de la ſainte Trinité, & prononça anathème contre ceux qui refuſeroient de dire la même choſe; mais le pape Félix III. & les Catholiques rejetterent cette addition qui autoriſoit manifeſtement les erreurs des Patripaſſiens. *Voyez* PATRIPASSIENS & THÉOPASCHITES.

Ce dernier *triſagion* excluſivement aux paroles que Pierre le Foulon y vouloit ajouter, commença à être en uſage dans l'égliſe de Conſtantinople, d'où il paſſa dans les autres égliſes d'orient, & enſuite dans celles d'occident.

S. Jean Damaſcene, Codin Balſamon, & d'autres diſent que le *triſagion* fut introduit à Conſtantinople à l'occaſion d'un terrible tremblement de terre, arrivé la trente-cinquieme année de l'empire de Théodoſe le jeune, & du tems du patriarche Proclus; que celui-ci ayant ordonné une proceſſion ſolemnelle, où l'on chanta pendant pluſieurs heures de ſuite le *kyrie eleiſon*, Seigneur, ayez pitié de nous, un enfant fut élevé en l'air, où il crut avoir entendu les anges chanter le *triſagion*; que cet enfant à ſon retour, ayant raconté la choſe, le peuple commença auſſi-tôt à chanter cette hymne, avec d'autant plus

d'ardeur, qu'il attribuoit la calamité préſente aux blaſphèmes que les hérétiques de Conſtantinople vomiſſoient contre le fils de Dieu, & qu'incontinent après ce fléau ceſſa. Aſclépiade, Cedrenus, le pape Félix III. & Nicéphore, racontent la même choſe.

Quelques efforts que fit Pierre le Foulon pour introduire dans le *triſagion* l'addition dont nous avons parlé, cet hymne ſubſiſta toujours dans ſa pureté primitive, & eſt demeuré tel dans les offices latins, grecs, éthiopiques, mozarabiques, ou autres qui l'ont adopté.

TRISANTO, (*Géog. anc.*) fleuve de la grande Bretagne; Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque ſon embouchure ſur la côte méridionale de l'île, entre *Magnus-Portus*, & *Novus-Portus*. C'eſt préſentement Hampton-Water, autrement le port de Southampton, à l'embouchure du Toſt. (*D. J.*)

TRISECTION, ſ. f. (*Géom & Algebr.*) diviſion d'une choſe en trois parties.

Ce terme eſt principalement employé en Géométrie pour la diviſion d'un angle en trois parties égales.

La *triſection* géométrique des angles, telle que les anciens la demandoient, c'eſt-à-dire en n'employant que la ſeule regle & le compas, eſt un de ces problèmes qu'on a cherché en vain depuis plus de deux mille ans, & qui à cet égard, ainſi que la duplication du cube, peut être comparé à la quadrature du cercle.

La ſolution de ce problème dépend d'une équation du troiſieme degré. On en peut voir le calcul & le détail dans différens ouvrages, entr'autres dans l'application de l'Algebre à la Géométrie de M. Guiſnei, & dans le dixieme livre des ſections coniques de M. le marquis de l'Hôpital. Nous ne croyons pas qu'il ſoit néceſſaire de la donner ici; mais il ſera bien plus utile pour nos lecteurs d'examiner pourquoi ce problème eſt du troiſieme degré.

Soit, *fig. 13 d'Algebre*, un cercle $ACBD$; on propoſe de diviſer en trois parties égales l'arc AB, dont la corde eſt AB; on nomme le rayon du cercle r, la corde AB, a, & la corde inconnue AC du tiers de l'arc x; & on parvient, comme on le peut voir dans les ouvrages cités, à une équation qui monte au troiſieme degré, & dans laquelle x a trois valeurs réelles; par conſéquent le problème a trois ſolutions. Il paroît cependant au premier coup d'œil qu'il devroit n'en avoir qu'une; car il n'y a certainement qu'une ſeule & unique valeur poſſible de la corde AC qui ſoutend le tiers de l'arc AB. Mais on fera réflexion que l'équation algébrique à laquelle on parvient, ne renferme point les arcs AB, AC, mais ſimplement leur corde; & que par conſéquent x n'eſt pas ſeulement la corde du tiers de l'arc ACB, mais la corde du tiers de tout arc qui a AB pour corde: or tous les arcs qui ont AB pour corde ſont, en nommant C la circonférence, les arcs ACB, $ACB+c$, $ACB+2c$, $ACB+3c$, $ACB+4c$, $ACB+5c$, &c.

Et $c-ACB$ ou ADB, $2c-ACB$, $3c-ACB$, $4c-ACB$, &c.

Maintenant je dis que la diviſion de tous ces arcs en trois, fournit trois cordes différentes, & jamais plus de trois. Car 1°. ſoit le tiers de l'arc ACB, z, le tiers de l'arc $ACB+c$, y, le tiers de l'arc $ACB+2c$, u, cela donnera trois arcs différens qui auront chacun leurs cordes: voilà donc trois cordes différentes, & par conſéquent les trois racines de l'équation. 2°. Il ſembleroit d'abord que le tiers des autres arcs doit avoir chacun ſa corde, & que par conſéquent le problème auroit une infinité de ſolutions; mais on remarquera que l'arc $ACB+3c$ a pour tiers $c+z$, donc la corde eſt la même que celle de y; que l'arc $ACB+4c$ a pour tiers $c+z$, dont la corde eſt la même que celle de y; que l'arc $ABC+5c$ a pour tiers $c+u$ dont la corde eſt la même que celle de u, & ainſi de ſuite. De même on trouvera que ADB ou $c-ACB$ a pour tiers $c-u$, parce que $3c-3u=3c-2c-ABC$. Or la corde de $c-u$ eſt la même que celle de u. Par la même raiſon la corde du tiers de $2c-ACB$ ſera la même que celle de y, & celle de $3c-ACB$ la même que celle de z, & ainſi de ſuite; donc la diviſion à l'infini de tous ces arcs en trois, donne trois cordes différentes, & n'en donne pas plus de trois. Voilà pourquoi le problème eſt du troiſieme degré.

Si on diviſoit un arc en quatre parties, on trouveroit une équation du quatrieme degré, & on pourroit prouver de la même maniere qu'en effet cette diviſion donne quatre cordes différentes, & jamais plus: la diviſion d'un angle en cinq parties égales donnera par la même raiſon une équation du cinquieme degré, & ainſi de ſuite. Il nous ſuffit d'avoir ici mis le lecteur ſur la voie, il pourra trouver facilement de lui-même la démonſtration générale. Elle eſt fondée ſur ce que l'arc ACB étant diviſé en n parties, la corde de la n° partie de $nc+ACB$ ſera la même que la corde de la n° partie de ACB. (*O*)

TRISIDIS, (*Géog. mod.*) ville de la Mauritanie tingitane; elle étoit dans les terres, ſelon Ptolomée, *liv. IV. ch. ij.* Marmol la nomme *Tenzert*.

TRISMEGISTE, adj. (*Hiſt. anc.*) ſurnom donné à l'un des deux Hermès ou Mercures rois de Thebes en Egypte. On croit que c'eſt au ſecond, qui étoit contemporain de Moïſe, le premier ayant regné vers le tems du déluge; cependant on les confondoit aſſez ſouvent eu égard à la ſcience; car les Egyptiens ſe reconnoiſſoient redevables à l'un & à l'autre de pluſieurs inventions utiles. Ce mot formé du grec τρις, *trois fois*, & μεγιστος, *très-grand*, exprimoit que l'Hermès, ainſi ſurnommé, avoit été un grand philoſophe, un grand-prêtre & un grand roi, ou qu'il avoit également approfondi les ſecrets de la nature, les myſteres de la religion & les reſſorts de la politique.

TRISMEGISTE, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) ſeizieme des corps ſur leſquels on fond les caracteres d'Imprimerie; ſa proportion eſt de ſix lignes meſure de l'échelle: il eſt le corps double du gros romain. *Voyez* PROPORTION *des caracteres d'Imprimerie*, & l'exemple à l'*article* CARACTERES. Le *triſmegiſte* ne faiſoit point un corps dans l'Imprimerie; le ſieur Fournier le jeune en a fait un, qu'il a placé entre le gros & petit canon dans les proportions qu'il a données aux caracteres; il l'a fait pour donner un corps double au gros romain, & pour rendre par-là la correſpondance des caracteres plus générale.

TRISMIS, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Mœſie; Ptolomée, *liv. III. ch. x.* la nomme entre les villes qui étoient au voiſinage du Danube. C'eſt la ville *Troſmis* de l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route de *Viminacium* à Nicomédie. (*D. J.*)

TRISMOS, ſ. m. (*Médecine.*) eſt une convulſion du muſcle temporal, qui fait grincer les dents. *Voyez* CONVULSION, &c.

TRISOLYMPIONIQUE, adj. (*Hiſt. anc.*) athlete qui avoit remporté trois fois le prix aux jeux olympiques. Ce mot eſt compoſé de τρις, *trois*, ολυμπια, *jeux olympiques*, & de νικη, *victoire*, trois fois vainqueur à Olympie.

On érigeoit aux *triſolympioniques* des ſtatues de l'eſpece de celles qu'on nommoit *iconiques*, & qui étoient de grandeur naturelle, prérogative qu'on n'accordoit point au commun des athletes. Pour les autres récompenſes & marques d'honneur qui leur étoient accordées dans leur patrie, nous en avons parlé au long ſous le *mot* OLYMPIONIQUES.

TRISPASTON, ſ. m. *en méchanique*, eſt une machine qui a trois poulies, ou un aſſemblage de trois poulies pour ſoulever de grands fardeaux. *Voyez* POULIE & MOUFFLE. Ce mot eſt compoſé de τρις, *trois*, & σπαω, *traho*, je tire.

Digitized by Google

TRISSE DE BEAUPRÉ, (*Marine.*) c'eſt un palan qui ſaiſit la vergue de civadiere des deux côtés, entre les palancines & les haubans, pour l'aider à la ſoutenir, & pour la manœuvre.

TRIST, *ou* TRIS, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne, ſur la côte méridionale de la baie de Campêche, au couchant de l'île de Port-Royal, dont elle n'eſt ſéparée que par un canal ou crique très-étroite. Cette île eſt petite, baſſe & deſerte.

TRISTE, adj. *voyez l'article* TRISTESSE.

TRISTE, *l'arbre*, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales qui croît ſur tout vers la côte de Malabar. Son nom lui vient, dit-on, de ce qu'il perd ſes fleurs au moment où celles des autres arbres s'épanouiſſent au ſoleil. Ces fleurs ſont ſemblables au jaſſemin blanc, ſinon qu'elles ont le pié jaune. Cet arbre ne vient que d'une hauteur médiocre. Ses feuilles ſont petites, d'un verd foncé & d'un goût âpre.

TRISTENA, (*Géog. mod.*) bourg de la Morée, dans la Scanie, anciennement *Nemea*. Il eſt à quinze ou ſeize milles au midi de Corinthe, à l'entrée & au nord de la forêt de Triſtena, autrefois la forêt Némée. (*D. J.*)

TRISTESSE, ſ. f. (*Morale.*) Cicéron définit la *triſteſſe*, l'opinion d'un grand mal préſent, & tel que celui qui l'éprouve croit qu'il eſt juſte & même néceſſaire de s'affliger. Nos jours ſeront toujours malheureux, dit-il, ſi nous ne luttons de toutes nos forces contre cette paſſion, que la folie ſuſcite comme une furie pour nous tourmenter. « Je n'aime » point cette paſſion, dit Montagne, quoique le » monde ait entrepris comme à prix fait, de l'honorer de faveur particuliere; ils en habillent la ſa» geſſe, la vertu, la conſcience; bizarre habille» ment toujours nuiſible, & toujours fâcheux! (*D. J.*)

TRISYLLABIQUE, *ou* TRISYLLABE, adj. (*Gramm.*) qui eſt compoſé de trois ſyllabes. On dit un pié *triſyllabique*, un vers *triſyllabique*.

TRITÆOPHYES, (*Lexicograph. medic.*) τριταιοφυες, de τριταιος, *tierce*, & φυω, *être de même nature*; épithete d'une ſorte de fievre qui reſſemble beaucoup à la fievre tierce, d'où elle tire ſon nom. Elle vient le troiſieme jour, & arrive preſque à ſon plus haut période; enſorte qu'on la diſtingue de la tierce proprement dite, de la tierce allongée, & de la demi-tierce, & qu'elle tient une eſpece de milieu entre toutes celles-là.

Galien, *Comm. II. in VI. Epid.* dit auſſi que τριταιοφυης peut s'employer, comme une épithete commune à toutes les fievres qui ont leur accès ou leur retour périodique le troiſieme jour.

Erotien expliquant ce mot, penſe que c'eſt une fievre qui donne des ſignes des approches de ſes paroxyſmes, & dont les intervalles ſont réguliers, mais qui n'arrive jamais à ſa perfection; on l'appelle auſſi demi-tierce. Ce mot ſe trouve ſouvent dans Hippocrate. (*D. J.*)

TRITE, τριτη, *en Muſique*, eſt, en comptant de l'aigu au grave, la troiſieme corde du trétracorde dans l'ancien ſyſtème. Comme il y avoit cinq différens tétracordes, il y auroit dû avoir autant de *trites*; mais ce nom n'étoit en uſage que dans les trois tétracordes ſupérieurs: pour les deux premiers, *voyez* PARYPATE.

Ainſi il y avoit *trite hyperboleon*, *trite diezeugmenon*, & *trite ſynnemenon*. *Voyez* SYSTÈME, TÉTRACORDE, &.

Boëce dit que le ſyſtème n'étant encore compoſé que de deux tétracordes, on donna le nom de *trite* à la cinquieme corde qu'on appelloit auſſi *parameſe*, c'eſt-à-dire à la ſeconde en montant du deuxieme tétracorde; mais que Lychaon, ſamien, ayant inſéré une nouvelle corde entre la ſixieme ou paranete, & la *trite*, celle-ci perdit ſon nom qui fut donné à cette nouvelle corde. Pour entendre ceci, il faut ſuppoſer que le ſecond tétracorde n'avoit que trois cordes auparavant, & un eſpace vuide entre la *trite* & la paranete; ce que Boëce auroit dû expliquer. (*S*)

TRITÉE, (*Géog. mod.*) *Tritea*, ville du Péloponnèſe, dans l'Achaïe propre, ſelon Strabon, *liv. VIII. pag.* 341. Hérodote, Plutarque, Polybe, Thucydide & Etienne le géographe, font mention de cette ville. Pauſanias, *liv. VII. c. xxij.* qui écrit *Tritia*, dit qu'elle étoit en terre ferme, à ſix-vingt ſtades de Pheræ, & qu'elle étoit de la dépendance de Patra, parce qu'Auguſte l'avoit ainſi voulu.

Avant que d'entrer dans la ville, ajoute-t-il, on voit un magnifique tombeau de marbre blanc, plus précieux encore par les peintures de Nicias, que par les ouvrages de ſculpture dont il eſt orné. Une jeune perſonne d'une grande beauté eſt repréſentée aſſiſe dans une chaiſe d'ivoire: à côté d'elle eſt une de ſes femmes qui lui tient une eſpece de paraſol ſur la tête: de l'autre côté, c'eſt un jeune garçon qui n'a point encore de barbe; il eſt vêtu d'une tunique, & d'un manteau de pourpre par-deſſus; près de lui eſt un eſclave, qui d'une main tient des javelots, & de l'autre des chiens de chaſſe qu'il mene en leſſe.

Les auteurs ne s'accordoient pas ſur la fondation de cette ville. Les uns lui donnoient pour fondateur Celbidas, originaire du Cumes en Opique: d'autres diſoient que Tritia, fille du fleuve Triton, après avoir été prêtreſſe de Minerve, fut aimée du dieu Mars, & que de ce commerce naquit Menalippus, qui bâtit une ville, & du nom de ſa mere l'appella *Tritia*.

On voyoit dans cette ville un temple que les gens du pays nommoient *le temple des grands dieux*. Leurs ſtatues n'étoient que de terre: on célébroit leur fête tous les ans avec les mêmes cérémonies, que les Grecs avoient coutume de pratiquer à la fête de Bacchus.

Minerve avoit auſſi ſon temple à *Tritia*, avec une ſtatue de marbre, & qui étoit d'un goût moderne du tems de Pauſanias: les habitans prétendoient qu'anciennement il y en avoit une autre qui avoit été portée à Rome. Ces peuples obſervoient religieuſement de ſacrifier tous les ans au dieu Mars & à Tritia.

On ne connoît, dit Pauſanias, *liv. VI. c. xij.* dans toute la Grece, d'autre ville du nom de *Tritée*, que celle qui eſt en Achaïe. Il ſe peut faire néanmoins, ajoute-t-il, que du tems d'Hégéſarque, *Tritée* fut une ville d'Arcadie, & qu'elle en ait été démembrée, comme quelques autres qui ſont ſoumiſes au gouvernement d'Argos. Pauſanias fait cette remarque parce que dans une ancienne inſcription, les habitans de *Tritée* étoient qualifiés *Arcadiens*; ce qui pouvoit être vrai dans le tems que cette inſcription avoit été faite. (*D. J.*)

TRITHÉISME, ſ. m. (*Théolog.*) opinion des Trithéiſtes, ou héréſie de ceux qui admettent trois Dieux. *Voyez* DIEU & TRINITÉ.

Le *Trithéiſme* conſiſte à croire qu'il y a non-ſeulement trois perſonnes en Dieu, mais auſſi trois eſſences, trois ſubſtances ou hypoſtaſes & trois Dieux. *Voyez* PERSONNE, HYPOSTASE, &c.

Il s'eſt trouvé beaucoup de perſonnes, qui dans la crainte de donner dans le *Trithéiſme*, ſont tombés dans le Sabellianiſme; d'autres, qui pour éviter le Sabellianiſme, ſont devenus Trithéiſtes: tant il eſt difficile de garder un juſte milieu dans une matiere ſi délicate. *Voyez* SABELLIENS.

Ainſi, dans la fameuſe diſpute entre le docteur *South* & le docteur *Sherlok*, on juge que le premier eſt tombé dans le Sabellianiſme, en ſoutenant trop à la rigueur l'unité de Dieu, & l'autre dans le *Tri-*

théïſme, en ſoutenant la trinité d'une maniere trop abſolue.

Jean le Grammairien, ſurnommé *Philoponus* ou *amateur du travail*, paſſe pour être l'auteur de la ſecte des Trithéïſtes. Il paroit du moins qu'il étoit très-zélé défenſeur de ce ſyſtème. Il vivoit ſous l'empire de Phocas. Leonce & George de Piſidie combattirent ſes écrits.

TRITICIRI, LE, (*Géog. mod.*) riviere de Perſe; elle traverſe la province de Chuſiſtan, & ſe jette dans le golphe Perſique. C'eſt le *Moſæus* des anciens. (*D. J.*)

TRITICUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) on a déjà donné les caracteres de ce genre de plante, d'après Tournefort, au mot *froment*. Voici comme Ray le caractériſe.

Ses fleurs ſont, dit-il, hermaphrodites, à pétales, à étamines ſimples & mâles, avec leurs teſticules propres, foibles & minces, dans leſquels l'ovaire eſt placé, garni d'une paire de tubes skirrheux & recourbés, enveloppés de deux feuilles pétaloïdales, quelquefois barbues, avec un appendice long, aigu, foible, tantôt uni, tantôt velu; & de plus, avec deux feuilles concaves qui tiennent lieu de calice. Ces fleurs ſont placées ſur un pédicule, & forment ſur un même axe, un épi fort ſerré. La ſemence eſt oblongue & large.

Dans le ſyſtème de Linnæus, le calice de ce genre de plante eſt un tuyau compoſé de deux écailles, qui contiennent les fleurs dans un court épi; les feuilles du calice ſont de forme ovale & obtuſes; la fleur eſt de la groſſeur du calice; la bâle extérieure qui la contient, eſt concave, obtuſe & pointue; l'intérieure eſt liſſe & applatie: les étamines ſont trois filets capillaires; leurs boſſettes ſont oblongues, & fendues aux extrémités; le germe du piſtil eſt de forme turbinée; les ſtiles ſont au nombre de deux, très-fins & recourbés; les ſtigma ſont ailés; la fleur renferme la graine juſqu'à ſa maturité, & pour lors elle s'ouvre, & la laiſſe ſortir; la graine eſt unique, ovale, oblongue, obtuſe aux deux bouts, convexe d'un côté, & profondément ſillonnée de l'autre. Toute plante qui réunit ces caracteres, ſoit que ſon grain ſoit mangeable ou non, doit être rangée ſous le genre du *triticum*. Linnæi, *Gen. plant. p. 16.* (*D. J.*)

TRITIUM-TUBORICUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne-tarragonnoiſe, ſelon Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la donne aux Varduli. Il y a grande apparence que c'eſt le *Titium-Tobolicum* de Pomponius-Mela, *l. III. c. j.* & il ne ſeroit pas impoſſible que ce fût la ville *Tritium*, que l'itinéraire d'Antonin marque entre Varia & Olbia, à dix-huit milles du premier de ces lieux, & à égale diſtance du ſecond. (*D. J.*)

TRITOGENIE, (*Mythol.*) ſurnom qu'on donne à Pallas, parce qu'elle étoit ſortie de la tête de Jupiter; ce mot eſt formé de τριτὸς, *tête*, & de γινομαι, *je nais, je ſors*. (*D. J.*)

TRITOLI, THERMES DE, (*Hiſt. des Eaux minéral.*) les thermes de *Tritoli*, en latin *thermæ tritulæ*, ſont ſitués dans le royaume de Naples, à l'endroit où étoit autrefois la ville de Bayes. Il y a là une grotte ſouterreine, diviſée en ſept galeries. On n'y ſauroit demeurer long-temps ſans éprouver une ſueur, qui, ſelon l'avis des Médecins, eſt ſalutaire contre l'hydropiſie. On a beſoin d'un flambeau & d'un guide dans ces galeries, parce qu'elles ſont ſi baſſes en certains endroits, qu'on eſt obligé de marcher à quatre pattes. Le terrein y eſt brûlant. Tous les jours cette grotte ſe remplit & ſe déſemplit d'une eau très-chaude, ou pour mieux dire, cette eau s'abaiſſe & s'éleve en ſuivant le flux & le reflux de la mer.

Au haut de la montagne, ſous laquelle cette grotte ſe trouve, il y en a une autre plus haute, mais dont l'air n'eſt pas moins chaud. Au reſte, les bains de *Tritoli* ſont appellés, je ne ſais pourquoi, les *bains de Cicéron*. L'on y voyoit autrefois à fleur de terre, de petits réſervoirs qui étoient remplis par différentes eaux. Près de-là il y avoit des ſtatues, qui ayant la main ſur une des parties de leur corps, faiſoient connoître à quoi l'eau de chaque réſervoir étoit propre. (*D. J.*)

TRITON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom ſous lequel le p. Nieremberg a décrit un bel oiſeau commun dans l'iſle Hiſpaniola, & qui eſt célebre pour la beauté & la variété de ſon chant. (*D. J.*)

TRITON, (*Géog. anc.*) nom de pluſieurs marais, rivieres, & lieux:

1°. C'eſt le nom d'un marais de l'Afrique propre; d'un marais au pié du mont Atlas; d'un marais de la Thrace; & d'un marais de la Cyrénaïque.

2°. *Triton*, eſt le nom d'une ville de la Lybie; d'une ville de la Béotie; & d'un lieu de l'Aſie mineure, ſur le bord de la Propontide.

3°. *Triton*, étoit un fleuve de l'iſle de Crete, à la ſource duquel la tradition fabuleuſe vouloit que Minerve fût née, & qu'elle en eût pris le ſurnom de tritogénie.

4°. Torrent de la Béotie, qui ſelon Pauſanias, *l. IX. c. xxxiij.* couloit près du rivage d'Alalcomène.

5°. Fontaine de l'Arcadie, dans le territoire de la ville d'Aliphere. Les habitans de cette ville avoient, au rapport de Pauſanias, *l. VIII. c. xvj.* une dévotion ſinguliere pour Minerve, dans la perſuaſion où ils étoient, que cette déeſſe avoit pris naiſſance chez eux, & qu'elle y avoit été nourrie. (*D. J.*)

TRITON, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) dans la fable, demi-dieu marin que les anciens regardoient comme le trompette de Neptune, dont il portoit les ordres d'une mer à l'autre. *Voyez* DIEU.

Les Poëtes & les Peintres le repréſentent avec une figure d'homme, nageant juſqu'aux reins, & le bas du corps terminé par une queue de dauphin, tenant à la main une conque marine, dont il ſonne comme d'une trompette.

Quelques anciens lui donnent pour pere Neptune, & pour mere Amphitrite; d'autres, la nymphe Salacis. Numenius, dans ſon livre de la Pêche, le fait fils de l'Océan & de Thétis, & Lycophron le croit fils de Nerée.

Quoiqu'Heſiode & les Mythologiſtes ne parlent que d'un ſeul *Triton*, les Poëtes en ont imaginé pluſieurs, auxquels ils donnent la fonction de précéder les dieux marins, & ſur-tout le char de Neptune & celui de Venus aphrodite, en ſonnant de leur conque. C'eſt ainſi qu'on les introduiſoit ſouvent ſur les théatres des anciens, & dans les naumachies ou repréſentations des combats de mer.

En effet, on ne ſe contentoit pas de faire ſervir les *Tritons* en qualité de trompettes dans le cortege de Neptune, on en faiſoit auſſi les tenans & les ſupports de ſon char; c'eſt-à-dire, de la conque marine ſur laquelle il parcouroit les mers, comme on le voit dans Virgile, *Eneid. l. X. v. 209.* Ovid. *Metamorph. l. I. v. 333.* & dans une médaille de l'empereur Claude.

Les Poëtes donnent ordinairement aux *tritons* la charge de calmer les flots, & de faire ceſſer les tempêtes. On lit dans le premier livre des Métamorphoſes d'Ovide, que Neptune voulant faire retirer les eaux du déluge, ordonna à *Triton* de ſonner de la trompette, au bruit de laquelle toutes les eaux rentrerent au ſein de la mer.

Il n'eſt pas douteux que la fable des *Tritons* ne tire ſon origine des hommes de mer; car il paroît, après ce que nous avons dit dans l'article des Syrenes, qu'il n'eſt guere poſſible de révoquer en doute l'exiſtence d'êtres ſemblables à ces hommes de mer. *Voyez* SYRENE.

TRITON,

TRITON, ſ. m. *en Muſique*, eſt un intervalle diſſonant qu'on peut appeller auſſi *quarte ſuperflue*, parce qu'il eſt formé de trois degrés diatoniques, c'eſt-à-dire de quatre ſons. *Voyez* QUARTE. Son intervalle eſt de trois tons, ainſi que celui de la fauſſe quinte; cependant les rapports n'en ſont pas égaux, car celui du *triton* n'eſt que de 32 à 45; cela vient de ce que parmi les ſemitons qui forment ces deux intervalles, il y en a plus de majeurs dans la fauſſe quinte. *Voyez* FAUSSE-QUINTE.

Mais la plus conſidérable des différences de la fauſſe-quinte & du *triton*, c'eſt que celui-ci eſt une diſſonance majeure que les parties ſauvent en s'éloignant, & la fauſſe-quinte une diſſonance mineure que les parties ſauvent en s'approchant.

L'accord du *triton* n'eſt qu'un renverſement de l'accord ſenſible dont la diſſonance eſt portée à la baſſe; d'où il s'enſuit que cet accord ne ſe doit placer que ſur la quatrieme note du ton, qu'il doit s'accompagner de ſeconde & de ſixte, & que la baſſe deſcendant toujours d'un degré pour ſauver la diſſonance, & la note ſenſible montant de même, le *triton* ſe ſauvera de la ſixte. *Voyez* SAUVER. (*S*)

TRITONIA, ſ. f. (*Mythol.*) c'eſt la même que Pallas Tritogénie; on donne auſſi le ſurnom de *Tritonia* à Vénus, parce qu'elle eſt ſouvent portée par des tritons. (*D. J.*)

TRITONOS, (*Géog. anc.*) petite ville de la Doride. Tite-Live, *l. XXVIII. c. vij.* dit qu'elle fut priſe par Philippe de Macédoine. (*D. J.*)

TRITOPATORIES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) τριτοπατορία, ſolemnité religieuſe dans laquelle on adreſſoit des prieres pour les enfans aux Θεοῖς γενεθλίοις, *aux dieux généthliaques*, c'eſt-a-dire, qui préſidoient à la génération, & qu'on nommoit auſſi quelquefois τριτοπατύριος. (*D. J.*)

TRITTYARQUES, ſ. m. (*Antiq. greq.*) τριττυάρχαι, magiſtrats athéniens qui avoient l'intendance & la direction de la troiſieme partie d'une tribu. Potter, *archæol. græc. tom. I. p. 78.* (*D. J.*)

TRITURATION, *en Pharmacie*, eſt l'action de réduire un corps ſolide en poudre ſubtile. On l'appelle auſſi *lévigation*, *pulvériſation*, &c. *Voyez* POUDRE, BROYEMENT, LÉVIGATION, *&c.* Ce mot eſt formé du latin *triturare*, broyer, qui vient de *tero*, frotter, piler, briſer.

La *trituration* des bois, des écorces, des minéraux, & des autres corps durs & ſecs ſe fait dans des mortiers de fer.

On emploie auſſi ce terme quand on parle de briſer, d'atténuer & de diviſer en petites parties des matieres humides. La *trituration* des corps humides ſe fait dans des mortiers de marbre ou de pierre, avec des pilons de bois, de verre, d'yvoire, *&c.*

Boerhaave obſerve que la *trituration* a une force merveilleuſe pour diſſoudre certains corps, & qu'elle les rend auſſi fluides que s'ils étoient fondus par le feu; de cette maniere ſi on broie la poudre de myrrhe avec le ſel de tartre, ils ſe diſſoudront mutuellement l'un l'autre. Si on broie dans un mortier de la limaille de fer nouvelle & brillante avec le double peſant de ſoufre bien pur, le fer ſe diſſoudra tellement, que ſi on le lave avec de l'eau, il donnera un vitriol de mars. *Voyez* FER & VITRIOL.

L'or trituré longtems dans un mortier avec le ſel de tartre donne une ſorte de teinture, & trituré avec le mercure dans un mortier de verre, il ſe réſout entierement en une liqueur purpurine, & devient un tres-puiſſant remede.

Le docteur Langelotte a écrit un traité fort curieux ſur les grands effets de la *trituration* dans la chimie. Il décrit une façon particuliere qu'il employoit pour triturer l'or, & au moyen de laquelle il pouvoit le rendre auſſi fluide que par le moyen du feu, & faire un or potable par le ſeul mouvement d'un moulin. *Voyez* OR & AURUM.

Cet auteur, dans les *Tranſactions philoſophiques*, parle de la maniere dont il trituroit l'or, & décrit deux machines ou moulins philoſophiques ſervant à cet effet, avec l'eau deſquels dans l'eſpace de quatorze jours, il réduiſoit une feuille d'or en une poudre brune, mettant enſuite cette poudre dans une cornue peu profonde qu'il plaçoit ſur un feu de ſable, il augmentoit le feu par degrés, & donnoit à la fin un feu violent. Il avoit par ce moyen quelques gouttes fort rouges, qui étant miſes en digeſtion *per ſe*, ou avec de l'eſprit-de-vin tartariſé, donnoient un véritable or potable.

L'auteur attribue en grande partie le ſuccès de cette opération au ſel de l'air qui durant le broyement ſe mêle abondamment, & s'unit avec l'or.

TRITURATION, ſe dit auſſi, *en Médecine*, de l'action de l'eſtomac ſur les alimens, qui les rend propres à la nutrition. *Voyez* ESTOMAC, *&c.*

Quelques médecins prétendent que la digeſtion ſe fait par la *trituration*, & non par la fermentation; autrement que l'eſtomac ne fait autre choſe que de broyer & attémier les alimens pour les rendre propres à la nutrition. *Voyez* l'*article* DIGESTION, où cette matiere eſt traitée amplement.

Ce ſyſtème fit beaucoup de bruit, il y a quelques années, étant ſoutenu par le docteur Pitcairn & par d'autres; mais il paroît qu'il eſt maintenant fort tombé. La doctrine de la *trituration* n'eſt pas nouvelle. Eraſiſtrate l'a ſoutenue anciennement dans toute ſon étendue, & les modernes n'ont fait que la renouveller.

Elle fut inventée du tems d'Hippocrate, c'eſt-à-dire, dans un tems où l'anatomie étoit encore peu connue, & c'eſt ce qui lui donna du cours. Certains médecins de ce tems-là croyoient que l'eſtomac n'étoit ſimplement que le réſervoir des alimens ſolides ou ſecs: que ces alimens après avoir été délayés & broyés dans la bouche, étoient de nouveau broyés plus parfaitement dans l'eſtomac, & par ce ſeul moyen étoient convertis en chyle, mais que la boiſſon ne pouvant pas être broyée à cauſe de ſa liquidité, alloit dans les poumons & non dans l'eſtomac, où à raiſon de ſa quantité, elle auroit plutôt nui à la digeſtion qu'elle n'y auroit aidé.

Hippocrate, comme nous voyons dans ſon quatrieme livre des maladies, s'éleva fortement contre une opinion ſi viſiblement contraire à la raiſon & à l'expérience; & il nous apprend que s'il ſe donna cette peine, c'eſt parce qu'une telle erreur avoit déja beaucoup de partiſans. Elle ne put pas tenir longtems contre les raiſons d'Hippocrate, & ſa chute fut ſuivie de la ruine entiere du ſyſtème de la *trituration* dont elle étoit le fondement.

Mais Eraſiſtrate la releva; & cette doctrine après avoir été ſoutenue durant quelque tems, retomba dans l'oubli, d'où quelques auteurs modernes ont tâché inutilement de la retirer.

TRITURER LE GRAIN, (*Critiq. ſacrée.*) c'eſt l'action de ſéparer le grain d'avec la paille; cette manœuvre s'opéroit en deux manieres chez les Juifs, ſoit avec des trainaux ou chariots armés de fer, ſoit plus ordinairement en faiſant fouler le grain par des bœufs qui briſoient la paille avec la corne de leurs piés. Comme on donnoit des muſelieres à ces animaux afin qu'ils ne puſſent toucher aux grains qu'ils fouloient, & que cependant l'ouvrage étoit fort pénible pour ces pauvres bêtes; Moïſe voulant inſpirer aux Juifs des ſentimens d'humanité à cet égard, défendit par une loi expreſſe de mettre des muſelieres aux bœufs qu'on employoit à ces travaux fatiguans. S. Paul tire de cette loi la conſéquence qu'il eſt juſte que les miniſtres de l'évangile ſoient nourris aux dépens de

ceux qu'ils inſtruiſent. Au reſte l'Ecriture fait quelquefois alluſion à la maniere de broyer le blé par le ſecours des bœufs : témoin ce paſſage du prophete Michée, *iv. 13.* « leve-toi, fille de Sion, je te donne-» rai une corne de fer, & tu froiſſeras pluſieurs peu-» ples ». (*D. J.*)

TRIVENTO, (*Géog. mod.*) en latin *Treventum*; petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans le comté de Moliſſe, ſur le Trigno, à 28 lieues au nord-eſt de Naples, avec un évêque qui ne releve que du ſaint ſiege. *Long.* 32. 10. *latit.* 41. 47. (*D. J.*)

TRIVIA, (*Mythol.*) ſurnom de Diane ou d'Hécate, parce qu'on la faiſoit préſider ſur les lieux qui aboutiſſent à trois chemins, ou parce qu'elle eſt la même que la lune. (*D. J.*)

TRIVIAL, adj. (*Gram.*) bas, commun, qui appartient à tout le monde. On dit une penſée *triviale*.

TRIVICUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie, ſelon quelques-uns, & dans la Pouille, ſelon d'autres, chez les Hirpins, à l'orient d'hiver d'Ariano, mais de l'autre côté de l'Apennin. *Trivicum* devint dans la ſuite une ſiege épiſcopal. Le nom moderne eſt *Trevico*, ſituée à 28 milles de Bénevent.

Je ne crois point que le *Trivicum* des Hirpins ſoit le *Trivicum* d'Horace, *l. I. ſat. 5, v. 79*, puiſqu'il ne la qualifie que de méchante ferme, *villa*, qui devoit ſon nom à ſa ſituation, parce qu'elle étoit apparemment ſur les confins de trois villages, comme on appelle *trivium* une place qui termine trois rues.

Trivicum, la ville de Campanie, n'eſt point dans l'itinéraire d'Antonin, parce qu'elle n'étoit pas ſur la voie appienne. (*D. J.*)

TRIULATTI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes, que Pline, *l. III. c. xx.* met au nombre de ceux qui furent ſubjugués par Auguſte. Le p. Hardouin croit qu'ils habitoient dans le diocèſe de Sénez, vers le bourg d'Alloz. (*D. J.*)

TRIUMFETTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *triumfetta*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit dur, ſphérique & hériſſé de pointes, qui contient quatre ſemences anguleuſes. Plumier, *nova plant. Amer. genera.* Voyez PLANTE.

Miller en compte deux eſpeces, le *triumfetta, fructu echinato racemoſo.* Plum. *nov. gen.* La ſeconde, *triumfetta fructu echinato racemoſo, minor.*

La premiere de ces plantes eſt fort commune à la Jamaïque, & dans pluſieurs autres contrées de l'Amérique. La ſeconde eſt rare, & ne ſe trouve qu'en quelques endroits. Les fleurs de ces plantes ſont petites, jaunes, aſſez ſemblables à celles de l'aigremoine, & c'eſt par cette raiſon qu'on les a miſes dans la même claſſe : ces fleurs croiſſent en branches aux extrémités des rejettons ; elles ne ſont pas fort belles, auſſi ne les cultive-t-on que dans les jardins où l'on ſe propoſe de répandre de la variété.

La premiere s'éleve à ſix ou ſept piés de haut ; ſa tige eſt ligneuſe ; elle ſe diviſe vers le haut en pluſieurs branches, dont chacune produit un épi ou un bouquet de fleurs. Ses feuilles ſont aſſez larges, & reſſemblant à celles de la *malvinda major.* La ſeconde eſpece s'éleve rarement à plus de trois piés ; ſes feuilles ſont plus petites que celles de la premiere. Sa tige eſt ligneuſe, mais non branchue, & la plante entiere eſt à tous égards plus petite que la précédente.

Dans le ſyſtême de Linnæus, le genre de plante appellé *triumfetta*, n'a point de calice, à-moins qu'on ne donne ce nom à la fleur même ; elle eſt compoſée de quatre pétales droits, concaves, obtus à leur extrémité, & recourbés en arriere ; comme ils tombent d'abord après qu'ils ſont ouverts, il paroît de-là que ce ſont plutôt les pétales de la fleur, que les feuilles du calice ; les étamines ſont ſeize filets droits, égalant la fleur en hauteur, & finiſſant en pointe aiguë ; les boſſettes ſont ſimples ; le germe du piſtil eſt arrondi ; le ſtile eſt ſimple, & de la longueur des étamines ; le ſtigma eſt fendu en deux ; le fruit eſt une capſule ronde, armée de toutes parts d'épines crochues ; elle contient quatre loges, dans chacune deſquelles ſont deux ſemences convexes d'un côté, & anguleuſes de l'autre. Il eſt très-rare cependant qu'il y ait deux graines d'une même loge venant à maturité. Linnæus, *Gen. plant. p.* 243. Plumier, *Gen.* 8. (*D. J.*)

TRIUMPILINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, ſelon Pline, *l. III. c. xx.* qui nous apprend qu'ils faiſoient partie des *Euganei.* Ils habitoient la vallée que l'on appella de leur nom *Trompla*, enſuite *Trompia*, & que l'on connoît ajourd'hui ſous le nom de *Troppia.* Pline un peu plus bas met les *Triumpilini* au nombre des nations des Alpes, dont Auguſte triompha. (*D. J.*)

TRIUMVIR DE LA RÉPUBLIQUE, (*Hiſt. rom.*) l'un des trois chefs qui gouvernerent abſolument la république de Rome ; ce n'étoit pas un magiſtrat, mais l'uſurpateur d'une magiſtrature ſouveraine. Rome vit naître deux fois cette uſurpation. Céſar, Pompée & Craſſus, furent les premiers *triumvirs* qui partagerent entr'eux le gouvernement, & c'eſt ce qu'on appelle le premier *triumvirat.* Octavius, Antoine & Lépidus, furent les ſeconds *triumvirs*, & la république finit par dégénérer en monarchie ; mais nous tâcherons de ne rien laiſſer à deſirer ſur ces deux grandes révolutions de Rome, au *mot* TRIUMVIRAT. (*D. J.*)

TRIUMVIRS, *des colonies*, (*Hiſt. rom.*) *triumviri coloniæ deducendæ*, magiſtrats prépoſés pour établir des colonies.

Ces ſortes de magiſtrats ſe créoient dans une aſſemblée du peuple par tribus : toutes les fois que les Romains envoyoient des colonies dans les pays qu'ils avoient ſoumis, pour maintenir les peuples dans l'obéiſſance & les empêcher de ſecouer le joug, on choiſiſſoit des magiſtrats qu'on appelloit ou *duumvirs*, ou *triumvirs*, ou *décemvirs*, ſelon le nombre dont ils étoient compoſés. Quand par un ordonnance du peuple, ou par un decret du ſénat, on avoit déterminé la colonie & fait le choix de ceux qui la devoient remplir, on chargeoit les *triumvirs* de la conduire : c'étoit à eux de l'établir, de faire le département des terres qui lui étoient adjugées, & d'aſſigner à chacun ce qu'on lui donnoit en propre à cultiver ; après cela, ils traçoient avec une charrue les limites du terrein, dont ils avoient fait le partage. On voit des monumens de cette inſtitution ſur les médailles, où l'établiſſement des colonies eſt marqué par une charrue attelée de bœufs. (*D. J.*)

TRIUMVIRS *de nuit*, (*Hiſt. rom.*) *triumviri nocturni* ; c'étoient de bas officiers prépoſés pour la police de la nuit. Auguſte voulant s'affermir ſur le trône, s'appliqua à rétablir l'ordre & la ſûreté de la ville de Rome, où il y avoit eu autrefois des *triumvirs*, dont l'emploi étoit de maintenir le repos public pendant la nuit, & de veiller aux incendies ; c'eſt par cette derniere raiſon qu'ils furent appellés *triumviri nocturni* ; mais comme il étoit difficile que ces officiers puſſent ſuffire à ces deux choſes, Auguſte créa ſept cohortes, dont il en établit une pour veiller dans deux quartiers de Rome, & leur donna un chef qu'il appella *præfectus vigilum*, dignité mentionnée dans pluſieurs inſcriptions anciennes, qui ont été rapportées par Panvinius, *de civitate Romanâ.* (*D. J.*)

TRIUMVIRS CAPITAUX, (*Hiſt. rom.*) Voyez TRÉVIRS CAPITAUX. (*D. J.*)

TRIUMVIRS MONÉTAIRES, *terme de monnoies des Romains*, officiers directeurs ou ſurintendans, pré-

Digitized by Google

poſés chez les Romains à la fabrique des monnoies.

On ſait que du tems de la république, l'intendance de la monnoie étoit commiſe à trois officiers ou magiſtrats, qu'on nommoit *triumviri auro, argento, æri, flando, feriundo.* Jules-Céſar en ajouta un quatrieme comme nous l'apprenons de pluſieurs médailles qui portent l'image de ce prince ; mais ſous Auguſte les choſes furent remiſes ſur l'ancien pié, & les *triumvirs monétaires* continuerent de mettre leur nom ſur les monnoies qu'ils faiſoient frapper ; c'eſt un fait dont les médailles d'Auguſte nous inſtruiſent.

Il n'eſt pas vraiſemblable qu'il y ait eu à Rome des *triumvirs monétaires* prépoſés par l'empereur à la fabrication des eſpeces d'or & d'argent, & d'autres *triumvirs* nommés par le ſénat, pour avoir ſoin de la fabrication des eſpeces de bronze ; car les mêmes officiers ont pû avoir l'intendance de toute la monnoie qui ſe frappoit à Rome, quoiqu'ils fuſſent obligés de demander l'approbation de l'empereur pour le type des monnoies d'or & d'argent, & l'approbation du ſénat pour le type de la monnoie de bronze.

Au reſte, il n'eſt guere poſſible de douter que la diſpoſition de la monnoie n'ait appartenu aux empereurs, puiſqu'on trouve ſur une infinité de médailles, *moneta Aug. & moneta Augg.* De plus, Stace dans les vers qu'il a faits, pour conſoler Hétruſcus, de la mort de ſon pere, qui après avoir été affranchi par Tibere, étoit devenu intendant de l'empereur, *diſpenſator Cæſaris :* Stace, dis-je, nous apprend qu'Hétruſcus avoit été chargé de la matiere qui devoit être employée à frapper des monnoies au coin des empereurs.

Quæ divûm in vultus igni formanda liqueſcat
Maſſa, quid Antoniæ ſcriptum crepet igne monetæ.

Il eſt donc vrai que la monnoie d'or & d'argent appartenoit plus particulierement à l'empereur ; en effet, outre que la marque de l'autorité du ſénat ne ſe trouve que très-rarement ſur ces deux métaux, une inſcription découverte à Rome ſur la fin du ſeizieme ſiecle, & rapportée dans Gruter, prouve ce fait d'une maniere évidente. Cette inſcription qui eſt du tems de Trajan commence ainſi : *Fortunæ Aug. ſacrum officinatores monetæ auriariæ, argentariæ Cæſaris.*

Il falloit donc que la monnoie d'or & d'argent dépendît plus particulierement de l'empereur, puiſque ſans cela les monétaires en bronze auroient été joints aux monétaires des deux autres métaux. On peût tirer cette même conſéquence de ce que Sévere Alexandre ayant réduit les impoſitions à la trentieme partie de ce qu'elles étoient ſous Elagabale, voulant faire auſſi un changement dans le poids & dans le module de la monnoie, il eſt dit qu'il fit frapper des demi-ſols & des tiers de ſols d'or ; mais on n'ajoute pas qu'il ait entrepris de rien changer dans la monnoie de bronze, apparemment parce qu'il ne voulut pas être accuſé d'empléter ſur les droits du ſénat.

Remarquons qu'après Auguſte on ne trouve plus ſur les médailles le nom des *triumvirs monétaires ;* mais il ne faut pas croire pour cela que ces emplois ayent été ſupprimés ; car parmi les titres donnés dans une ancienne inſcription à un *Q. Hedius Rufus Lollianus Gentianus*, qui vivoit du tems de Sévere & de Caracalle, on lit celui de *III. Vir.* AA. A. FF. & on trouve un L. Antronius Vagonius Proſper *III. Vir Monetalis*, dans une autre inſcription rapportée par Reineſius, & que Sperlingius croit plus moderne que la précédente. Les ouvriers qui travailloient à la monnoie ſous les ordres des *triumvirs*, étoient ou des affranchis ou des eſclaves ; c'eſt pour cela que dans un ancien monument, ils ſont nommés *officinatores, & nummularii officinarum argentariarum familiæ monetariæ ;* on les appelloit en général *monetarii, officinatores monetæ, & nummularii officinatores monetæ.*

On les diviſoit en pluſieurs claſſes ; les uns, nommés *ſignatores*, gravoient les coins ; les autres, appellés *ſuppoſitores*, avoient ſoin de mettre la piece de métal entre les quarrés ; d'autres, appellés *malleatores*, la frappoient avec le marteau ; il eſt fait mention de ces trois ſortes d'ouvriers conjointement dans une inſcription de Gruter.

Il y avoit outre cela d'autres ouvriers chargés de la fonte & de la préparation des métaux qu'on apportoit en maſſe ou en lingots aux hôtels des monnoies. Ceux-ci ſe nommoient *flatores*, ou *flatuarii*, *auri & argenti monetarii.*

Quelques-uns étoient chargés de la vérification du titre & du poids des eſpeces, on les appelloit *exactores auri, argenti, æris ;* & c'eſt pour cela qu'on lit *exagium ſolidi* ſur certaines médailles d'Honorius & de Valentinien III. qui paroiſſent avoir ſervi d'une eſpece de pié-fort, pour vérifier les ſols d'or qu'on frappoit du tems de ces empereurs, comme on peut le voir dans la diſſertation de M. du Cange ſur les médailles du bas-âge : le chef de ces ouvriers eſt appellé *optio* dans quelques inſcriptions, du-moins en cas qu'il y en eût quelqu'un au-deſſus de celui qui portoit ce nom, les anciens monumens ne nous en ont pas conſervé le ſouvenir.

Ce ſont là tous les noms qui ſoient parvenus juſqu'à nous, des perſonnes employées dans les monnoies des Romains ; car il faut bien ſe garder de confondre, comme a fait Sperlingius, les monétaires avec ceux qui ſont appellés ſur d'anciens marbres, *argentarius coactor, auri luſtralis coactor, procurator, ſubprocurator, defenſor aurariarum.* Les premiers étoient des receveurs chargés du recouvrement de l'or & l'argent que les ſujets de l'empire devoient payer au tréſor impérial ; les derniers étoient des officiers prépoſés à la fouille des mines d'or qu'on découvroit ſur les terres de l'empire.

Dans le bas-empire, il n'eſt plus fait mention des *triumvirs monétaires*, & le S. C. ne ſe trouve plus comme auparavant ſur les monnoies de bronze. Cela fait juger que les empereurs, en attribuant à leur dignité le droit excluſif de faire battre monnoie, abolirent les trois charges de ceux qui préſidoient à cet emploi, & qui vraiſemblablement n'étoient pas nommés ſans l'approbation du ſénat. Ce changement, ſelon les apparences, arriva ſous Aurélien, contre qui les monnétaires s'étoient révoltés.

Dans la ſuite, il paroît par la notice des deux empires que la monnoie fut dans le département du ſurintendant des finances, appellé *comes ſacrarum largitionum.* On établit pour-lors dans chaque monnoie particuliere un directeur, que la notice appelle *procurator monetæ*, & Ammien Marcellin, *præpoſitus monetæ :* au-deſſus de celui-ci étoit le chef des monétaires, à qui on donnoit le nom de *primarius monetariorum.* Il eſt vrai que la notice ne parle point des différentes monnoies établies dans l'empire d'Orient, & qu'elle n'en nomme que ſix dans l'Occident, celle de Siſcia, d'Aquilée, de Rome, de Lyon, d'Arles & de Treves. Cependant l'exergue des médailles du bas-empire nous prouve qu'il y en avoit un bien plus grand nombre. *Notices* de M. le baron de la Baſtie. (*D. J.*)

TRIUMVIRAT, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) c'eſt le nom latin que l'hiſtoire a conſacré à l'aſſociation faite par trois perſonnes, pour changer le gouvernement de la république, & s'en emparer contre les lois de l'état.

Etat de Rome ſur la fin de la république. Rome montée au faîte de la grandeur, ſe perdit par la corruption, par le luxe, par des profuſions qui n'avoient point de bornes. Avec des deſirs immodérés, on fut prêt à tous les attentats ; &, comme dit Salluſte, on

vît une génération de gens qui ne pouvoient avoir de patrimoine, ni ſouffrir que d'autres en euſſent. Sylla, dans la fureur de ſes entrepriſes, avoit fait des choſes qui mirent Rome dans l'impoſſibilité de conſerver ſa liberté. Il ruina dans ſon expédition d'Aſie toute la diſcipline militaire : il accoutuma ſon armée aux rapines, & lui donna des beſoins qu'elle n'avoit jamais eu ; il corrompit une fois des ſoldats qui devoient, dans la ſuite, corrompre les capitaines.

Il entra à main armée dans Rome, & enſeigna aux généraux romains à violer l'aſyle de la liberté. Il donna les terres des citoyens aux ſoldats, & il les rendit avides pour jamais ; car dès ce moment il n'y eut plus un homme de guerre qui n'attendît une occaſion qui pût mettre les biens de ſes concitoyens entre ſes mains.

Dans cette poſition, la république devoit néceſſairement périr ; il n'étoit plus queſtion que de ſavoir comment & par qui elle ſeroit abattue. Trois hommes également ambitieux effaçoient alors les autres citoyens de Rome, par leur naiſſance, par leur crédit, par leurs exploits, & par leurs richeſſes, Cnéius Pompéius, Caïus Julius Céſar, & Marcus Licinius Craſſus.

Caractères de Craſſus. Ce dernier de la maiſon Licinia, & célebre par ſa mort chez les Parthes, étoit fils de Craſſus le cenſeur. Ne pouvant vivre en ſûreté à Rome, parce qu'il avoit été proſcrit par Cinna & Marius, il ſe ſauva en Eſpagne, où Vibius, un de ſes amis, le tint caché pendant huit mois dans une caverne. De-là il ſe rendit en Afrique auprès de Sylla, qui lui donna d'abord la commiſſion d'aller dans le pays des Marſes, pour y faire de nouvelles levées; mais comme il falloit paſſer dans différens quartiers de l'armée ennemie, Craſſus avoit beſoin d'une eſcorte, il la demanda à Sylla. Ce général, qui vouloit accoutumer ſes officiers à des entrepriſes hardies, lui répondit fierement : « Je te donne pour gardes » ton pere, ton frere, tes parens, & tes amis qui » ont été maſſacrés par nos tirans, & dont je veux » venger la mort ». Craſſus touché de ce diſcours, & plein du deſir de ſe diſtinguer, partit ſans répliquer, paſſa au-travers de différens corps de l'armée ennemie, leva un grand nombre de troupes par ſon crédit, vint rejoindre Sylla, & partagea depuis avec lui tous les périls & toute la gloire de cette guerre.

Dans le même tems, le jeune Pompée n'ayant pas encore vingt-trois ans, tailla en pieces la cavalerie gauloiſe aux ordres de Brutus, joignit Sylla avec trois légions, & ſe lia d'amitié & d'intérêt avec Craſſus.

Sylla devenu dictateur perpétuel, ou, pour mieux dire, le maître abſolu de Rome, diſpoſa ſouverainement des biens de ſes concitoyens, qu'il regardoit comme faiſant partie de ſes conquêtes ; & Craſſus, dans cette confiſcation, eut le choix de tout ce qui pouvoit flatter ſon avarice : Sylla, auſſi libéral envers ſes amis, que dur & inexorable envers ſes ennemis, ſe faiſoit un plaiſir de répandre à pleines mains les tréſors de la république ſur ceux qui s'étoient attachés à ſa fortune. Voilà la principale ſource des richeſſes de Craſſus.

Elles n'amollirent point ſa valeur. Il y avoit déja trois ans que la guerre civile duroit en Italie, avec autant de honte que de déſavantage pour la république, lorſque le ſénat lui en donna la conduite. La fortune changea ſous cet habile général ; il rétablit la diſcipline militaire, défit les troupes de Spartacus, & remporta un victoire complette.

De retour à Rome l'an 683, ſa faction ſe réunit à celle de Pompée ; & comme il avoit paſſé par la charge de préteur, il fut élu *conſul*. On déféra la même dignité à Pompée, quoiqu'il ne fût que ſimple chevalier, qu'il n'eût pas été ſeulement queſteur, & qu'à peine il eût trente-quatre ans ; mais ſa haute réputation & l'éclat de ſes victoires couvrirent ces irrégularités ; on ne crut pas qu'un citoyen qui avoit été honoré du triomphe avant l'âge de vingt-quatre ans & avant que d'avoir entrée au ſénat, dût être aſſujetti aux regles ordinaires.

Il ſembloit que Pompée & Craſſus euſſent renoncé au triomphe, étant entrés dans Rome pour demander le conſulat ; mais, après leur élection, on fut ſurpris qu'ils prétendiſſent encore au triomphe, comme s'ils étoient reſtés chacun à la tête de leurs armées. Ces deux hommes également ambitieux & puiſſans vouloient retenir leurs troupes, moins pour la cérémonie du triomphe, que pour conſerver plus de force & d'autorité l'un contre l'autre. Craſſus, pour gagner l'affection du peuple, fit dreſſer mille tables où il traita toute la ville, & fit diſtribuer en même tems aux familles du petit peuple du blé pour les nourrir pendant trois mois. On ne ſera pas ſurpris de cette libéralité, ſi l'on conſidere que Craſſus regorgeoit de richeſſes, & poſſédoit la valeur de plus de ſept mille talens de bien, c'eſt-à-dire plus de trente millions de notre monnoie ; & c'étoit par ces ſortes de dépenſes publiques que les grands de Rome achetoient les ſuffrages de la multitude.

Pompée de ſon côté, pour renchérir ſur les bienfaits de Craſſus, & pour mettre dans ſes intérêts les tribuns du peuple, fit recevoir des lois qui rendoient à ces magiſtrats toute l'autorité dont ils avoient été privés par celles de Sylla.

Enfin ces deux hommes ambitieux ſe réunirent, s'embraſſerent ; & après avoir triomphé l'un & l'autre, ils licencierent de concert leurs armées.

Caractere de Pompée. Mais Pompée attira ſur lui, pour ainſi dire, les yeux de toute la terre. C'étoit, au rapport de Cicéron, un perſonnage né pour toutes les grandes choſes, & qui pouvoit atteindre à la ſuprême éloquence, s'il n'eût mieux aimé cultiver les vertus militaires, & ſi ſon ambition ne l'eût porté à des honneurs plus brillans. Il fut général avant que d'être ſoldat, & ſa vie n'offrit qu'une ſuite continuelle de victoires. Il fit la guerre dans les trois parties du monde, & il en revint toujours victorieux. Il vainquit dans l'Italie Carinat & Carbon du parti de Marius ; Domitius, dans l'Afrique ; Sertorius, ou pour mieux dire Perpenna, dans l'Eſpagne ; les pirates de Cilicie ſur la mer Méditeranée ; & depuis la défaite de Catilina, il revint à Rome vainqueur de Mithridate & de Tigrane. Par tant de victoires & de conquêtes, il acquit un plus grand nom que les Romains ne ſouhaitoient, & qu'il n'avoit oſé lui-même eſpérer.

Dans ce haut degré de gloire où la fortune le conduiſit comme par la main, il crut qu'il étoit de ſa dignité de ſe familiariſer moins avec ſes concitoyens. Il paroiſſoit rarement en public ; & s'il ſortoit de ſa maiſon, on le voyoit toujours accompagné d'une foule de ſes créatures, dont le cortege nombreux repréſentoit mieux la cour d'un grand prince, que la ſuite d'un citoyen de la république. Ce n'eſt pas qu'il abuſât de ſon pouvoir, mais dans un ville libre on voyoit avec peine qu'il affectât des manieres de ſouverain.

Accoutumé dès ſa jeuneſſe au commandement des armées, il ne pouvoit ſe réduire à la ſimplicité d'une vie privée. Ses mœurs à la vérité étoient pures & ſans tâche : on le louoit même avec juſtice de ſa tempérance ; perſonne ne le ſoupçonna jamais d'avarice, & il recherchoit moins dans les dignités qu'il briguoit la puiſſance, qui en eſt inſéparable, que les honneurs & l'éclat dont elles étoient environnées.

Deux fois Pompée retournant à Rome, maître d'opprimer la république, eut la modération de con-

gédier ſes armées avant que d'y entrer, pour s'aſſûrer les éloges du ſénat & du peuple ; ſon ambition étoit plus lente & plus douce que celle de Céſar : il aſpiroit à la dictature par les ſuffrages de la république ; il ne pouvoit conſentir à uſurper la puiſſance, mais il auroit deſiré qu'on la lui remît entre les mains. Il vouloit des honneurs qui le diſtinguaſſent de tous les capitaines de ſon tems.

Modéré en tout le reſte, il ne pouvoit ſouffrir ſur ſa gloire aucune comparaiſon. Toute égalité le bleſſoit, & il eût voulu, ce ſemble, être le ſeul général de la république, quand il devoit ſe contenter d'être le premier. Cette jalouſie du commandement lui attira un grand nombre d'ennemis, dont Céſar, dans la ſuite, fut le plus dangereux & le plus redoutable ; l'un ne voulut point d'égal, comme nous venons de dire, & l'autre ne pouvoit ſouffrir de ſupérieur. Cette concurrence ambitieuſe dans les deux premiers hommes de l'univers cauſa les révolutions, dont nous allons indiquer l'origine & le ſuccès à la ſuite du portrait de Céſar.

Caractere de Céſar. Il étoit né de l'illuſtre famille des Jules, qui, comme toutes les grandes maiſons, avoit ſa chimere, en ſe vantant de tirer ſon origine d'Anchiſe & de Vénus. C'étoit l'homme de ſon tems le mieux fait, adroit à toutes ſortes d'exercices, infatigable au travail, plein de valeur, & d'un courage élevé ; vaſte dans ſes deſſeins, magnifique dans ſa dépenſe, & libéral juſqu'à la profuſion. La nature, qui ſembloit l'avoir fait naître pour commander au reſte des hommes, lui avoit donné un air d'empire, & de la dignité dans ſes manieres. Mais cet air de grandeur étoit tempéré par la douceur & la facilité de ſes mœurs. Son éloquence inſinuante & invincible étoit encore plus attachée aux charmes de ſa perſonne, qu'à la force de ſes raiſons. Ceux qui étoient aſſez durs pour reſiſter à l'impreſſion que faiſoient tant d'aimables qualités, n'échappoient point à ſes bienfaits : & il commença par gagner les cœurs, comme le fondement le plus ſolide de la domination à laquelle il aſpiroit.

Né ſimple citoyen d'une république, il forma, dans une condition privée, le projet d'aſſujettir ſa patrie. La grandeur & les périls d'une pareille entrepriſe ne l'épouvanterent point. Il ne trouva rien au-deſſus de ſon ambition, que l'étendue immenſe de ſes vues. Les exemples récens de Marius & de Sylla lui firent comprendre, qu'il n'étoit pas impoſſible de s'élever à la ſouveraine puiſſance : mais ſage juſque dans ſes deſirs immodérés, il diſtribua en différens tems l'exécution de ſes deſſeins. Doué d'un eſprit toujours juſte, malgré ſon étendue, il n'alla que par degrés au projet de la domination ; & quelque éclatantes qu'ayent été depuis ſes victoires, elles ne doivent paſſer pour de grandes actions, que parce qu'elles furent toujours la ſuite & l'effet de grands deſſeins.

A peine Sylla fut-il mort, que Céſar ſe jetta dans les affaires : il y porta toute ſon ambition. Sa naiſſance, une des plus illuſtres de la république, devoit l'attacher au parti du ſénat & de la nobleſſe ; mais neveu de Marius & gendre de Cinna, il ſe déclara pour leur faction, quoiqu'elle eût été comme diſſipée depuis la dictature de Sylla. Il entreprit de relever ce parti qui étoit celui du peuple, & il ſe flatta d'en devenir bien-tôt le chef, au-lieu qu'il lui auroit fallu plier ſous l'autorité de Pompée, qui étoit à la tête du ſénat.

Sylla avoit fait abattre pendant ſa dictature les trophées de Marius. Céſar n'étoit encore qu'édile, qu'il fit faire ſecrétement par d'excellens artiſtes la ſtatue de Marius, couronné par les mains de la Victoire. Il y ajouta des inſcriptions à ſon honneur, qui faiſoient mention de la défaite des Cimbres, & il fit placer de nuit ces nouveaux trophées dans le capitole. Tout le peuple accourut en foule le matin pour voir ce nouveau ſpectacle. Les partiſans de Sylla ſe récrierent contre une entrepriſe ſi hardie ; on ne douta point que Céſar n'en fût l'auteur. Ses ennemis publioient qu'il aſpiroit à la tyrannie, & qu'on devoit punir un homme qui oſoit de ſon autorité privée relever des trophées, qu'un ſouverain magiſtrat avoit fait abattre. Mais le peuple dont Marius s'étoit déclaré protecteur, donnoit de grandes louanges à Céſar, & diſoit qu'il étoit le ſeul qui, par ſon courage, méritât de ſuccéder aux dignités de Marius. Auſſi les principaux de chaque tribu ne furent pas long-tems ſans lui donner des preuves de leur dévouement à ſes intérêts.

Après la mort du grand pontife Métellus, il obtint cet emploi, paſſa avec facilité à la préture, & en ſortant de cette charge, le peuple lui déféra le gouvernement de l'Eſpagne.

Céſar en poſſeſſion de ce gouvernement, porta la guerre dans la Galice & dans la Luſitanie, qu'il ſoumit à l'empire Romain ; mais dans cette conquête il ne négligea pas ſes intérêts particuliers. Il s'empara par des contributions violentes, de tout l'or & l'argent de ces provinces, & il revint à Rome chargé de richeſſes, dont il ſe ſervit pour ſe faire de nouvelles créatures, par des libéralités continuelles ; ſa maiſon leur étoit ouverte en tout tems ; rien ne leur étoit caché que ſon cœur, toujours impénétrable même à ſes plus chers amis.

On ne doutoit point qu'il ne ſe fût mis à la tête de la conjuration de Catilina, ſi elle eût réuſſi ; & ce fameux rebelle qui croyoit ne travailler que pour ſa propre grandeur, ſe fût vu enlever le fruit de ſon crime, par un homme plus autoriſé que lui dans ſon propre parti, & qui avoit eu l'adreſſe de ne lui laiſſer que le péril de l'exécution. Cependant le mauvais ſuccès de cette entrepriſe, & le ſouvenir de la mort des Gracques, aſſaſſinés aux yeux de la multitude qui les adoroit, lui firent comprendre que la faveur ſeule du peuple ne ſuffiſoit pas pour le ſuccès de ſes affaires : & il jugea bien qu'il ne s'éleveroit jamais juſqu'à la ſouveraine puiſſance, ſans le commandement des armées, & ſans avoir un parti dans le ſénat.

Formation du premier triumvirat. Ce corps ſi auguſte étoit alors partagé entre Pompée & Craſſus, ennemis & rivaux dans le gouvernement ; l'un le plus puiſſant, & l'autre le plus riche de Rome. La république tiroit au-moins cet avantage de leur diviſion, qu'en partageant le ſénat, elle tenoit leur puiſſance en équilibre, & maintenoit la liberté. Céſar réſolut de s'unir tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, & d'emprunter pour ainſi-dire leur crédit de tems-en-tems ; dans la vue de s'en ſervir pour parvenir plus aiſément au conſulat & au commandement des armées. Mais comme il ne pouvoit ménager en même tems l'amitié de deux ennemis déclarés, il ne ſongea d'abord qu'à les réconcilier. Il y réuſſit, & lui ſeul tira toute l'utilité d'une réconciliation ſi pernicieuſe à la liberté publique. Il ſut perſuader à Pompée & à Craſſus de lui confier, comme en dépôt, le conſulat, qu'ils n'auroient pas vu ſans jalouſie paſſer entre les mains de leurs partiſans. Il fut élu conſul avec Calphurnius Bibulus, par le concours des deux factions. Il en gagna ſecrétement les principaux, dont il forma un troiſieme parti, qui opprima dans la ſuite ceux mêmes qui avoient le plus contribué à ſon élévation.

Rome ſe vit alors en proie à l'ambition de trois hommes qui, par le crédit de leurs factions réunies, diſpoſerent ſouverainement des dignités & des emplois de la république. Craſſus toujours avare, & trop riche pour un particulier, ſongeoit moins à groſſir ſon parti, qu'à amaſſer de nouvelles richeſſes. Pompée content des marques extérieures de reſpect

Digitized by Google

& de vénération que lui attiroit l'éclat de ſes victoires, jouiſſoit dans une oiſiveté dangereuſe, de ſon crédit & de ſa réputation. Mais Céſar plus habile & plus caché que tous les deux, jettoit ſourdement les fondemens de ſa propre grandeur, ſur le trop de ſécurité de l'un & de l'autre. Il n'oublioit rien pour entretenir leur confiance, pendant qu'à force de préſens il tâchoit de gagner les ſénateurs qui leur étoient les plus dévoués. Les amis de Pompée & de Craſſus devinrent ſans s'en appercevoir les créatures de Céſar; pour être averti de tout ce qui ſe paſſoit dans leurs maiſons, il ſéduiſit juſqu'à leurs affranchis, qui ne purent réſiſter à ſes libéralités. Il employa contre Pompée en particulier, les forces qu'il lui avoit données, & ſes artifices mêmes; il troubla la ville par ſes emiſſaires, & ſe rendit maître des élections; conſuls, préteurs, tribuns, furent achetés au prix qu'ils mirent eux-mêmes.

Etant conſul, il fit partager les terres de la Campanie, entre vingt mille familles romaines. Ce furent dans la ſuite autant de cliens, que leur intérêt engagea à maintenir tout ce qui s'étoit fait pendant ſon conſulat. Pour prévenir ce que ſes ſucceſſeurs dans cette dignité pourroient entreprendre contre la diſpoſition de cette loi, il en fit paſſer une ſeconde, qui obligeoit le ſénat entier, & tous ceux qui parviendroient à quelque magiſtrature, de faire ſerment de ne jamais rien propoſer au préjudice de ce qui avoit été arrêté dans les aſſemblées du peuple pendant ſon conſulat. Ce fut par cette habile précaution qu'il ſut rendre les fondemens de ſa fortune ſi ſûrs & ſi durables, que dix années d'abſence, les tentatives des bons citoyens, & tous les mauvais offices de ſes envieux & de ſes ennemis, ne la purent jamais ébranler.

Cimentation de ce triumvirat. Mais comme il craignoit toujours que Pompée ne lui échappât, & qu'il fût regagné par le parti des republicains zélés, il lui donna ſa fille Julie en mariage, comme un nouveau gage de leur union. Pompée donna la ſienne à Serviſius, & Céſar épouſa Calpurnie, fille de Piſon, qu'il fit déſigner conſul pour l'année ſuivante. Il prit en même tems le gouvernement des Gaules avec celui de l'Illyrie, pour cinq ans. On décerna depuis celui de la Syrie à Craſſus, qui le demandoit dans l'eſpérance d'y acquérir de nouvelles richeſſes, en quoi il réuſſit, car il doubla les trente millions qu'il poſſédoit. Pompée obtint l'une & l'autre Eſpagne, qu'il gouverna toujours par ſes lieutenans, pour ne pas quitter les délices de Rome.

Ils firent comprendre ces différentes diſpoſitions dans le même décret qui autoriſoit le partage des terres, afin d'en intéreſſer les propriétaires à la conſervation de leur propre autorité. Ces trois hommes partagerent ainſi le monde entier. Voila la ligue qu'on nomma *le premier triumvirat*, dont l'union, quoique momentanée, perdit la république. Rome ſe trouvoit en ce malheureux état, qu'elle étoit moins accablée par les guerres civiles que par la paix, qui réuniſſant les vues & les intérêts des principaux, ne faiſoit plus qu'une tyrannie.

L'uſage donnoit un gouvernement aux conſuls à l'iſſue du conſulat, & Céſar de concert avec Pompée & Craſſus, s'étoit fait déferer celui de la Gaule Cis-Alpine, qui n'étoit pas éloigné de Rome. Vatinius, tribun du peuple, & créature de Céſar, y fit ajouter celui de l'Illyrie, avec la Gaule Trans-Alpine; c'eſt-à-dire la Provence, une partie du Dauphiné & du Languedoc, que Céſar ſouhaitoit avec paſſion, pour pouvoir porter ſes armes plus loin, & que le ſénat même lui accorda, parce qu'il ne ſe ſentoit pas aſſez puiſſant pour le lui refuſer.

Il avoit choiſi le gouvernement de ces provinces comme un champ de bataille propre à lui faire un grand nom. Il enviſagea la conquête entiere des Gaules, comme un objet digne de ſon courage & de ſa valeur, & il ſe flatta en même tems d'y amaſſer de grandes richeſſes, encore plus néceſſaires pour ſoutenir ſon crédit à Rome, que pour fournir aux frais de la guerre. Il partit pour la conquête des Gaules, à la tête de quatre légions, & Pompée lui en prêta depuis une autre, qu'il détacha de l'armée qui étoit ſous ſes ordres, en qualité de gouverneur de l'Eſpagne & de la Lybie.

Les guerres de Céſar, ſes combats, ſes victoires, ne ſont ignorés de perſonne. On ſait qu'en moins de dix ans, il triompha des Helvétiens, & les força de ſe renfermer dans leurs montagnes qu'il attaqua; & qu'il vainquit Arioviſte, roi des Germains, auquel il fit la guerre, quoique ce prince eût été reçu au nombre des alliés de l'état; qu'il ſoumit depuis les Belges à ſes lois; qu'il conquit toutes les Gaules, & que les Romains ſous ſa conduite, paſſerent la mer, & arborerent pour la premiere fois les aigles dans la Grande-Bretagne.

On prétend qu'il emporta de force, ou qu'il réduiſit par la terreur de ſes armes, huit cens villes; qu'il ſubjugua trois cens peuples ou nations; qu'il défit en différens combats trois millions d'hommes, dont il y en eut un million qui furent tués dans les batailles, & un autre million faits priſonniers; détail qui nous paroîtroit éxagéré, s'il n'étoit rapporté ſur la foi de Plutarque, & des autres hiſtoriens romains.

Ambition & conduite de Céſar. Il eſt certain que la république n'avoit point encore eu un plus grand capitaine, ſi on examine ſa conduite dans le commandement des armées, ſa rare valeur dans les combats, & ſa modération dans la victoire. Mais ces qualités étoient obſcurcies par une ambition démeſurée, & par une avidité inſatiable d'amaſſer de l'argent, qu'il regardoit comme l'inſtrument le plus ſûr pour faire réuſſir ſes grands deſſeins. Depuis qu'il fut arrivé dans les Gaules, tout fut vénal dans ſon camp; charges, gouvernemens, guerres, alliances, il trafiquoit de tout. Il pilla les temples des Dieux, & les terres des alliés. Tout ce qui ſervoit à augmenter ſa puiſſance, lui paroiſſoit juſte & honnête; & Cicéron rapporte qu'il avoit ſouvent dans la bouche ces mots d'Euripide: « s'il faut violer le droit, il ne le faut » violer que pour régner; mais dans des affaires de » moindre conſéquence, on ne peut avoir trop d'é» gards pour la juſtice ».

Le ſénat attentif ſur ſa conduite, vouloit lui en faire rendre compte, & il envoya des commiſſaires juſques dans les Gaules, pour informer des plaintes des alliés. Caton au retour de ces commiſſaires, propoſa de le livrer à Arioviſte, comme un déſaveu que la république faiſoit de l'injuſtice de ſes armes, & pour détourner ſur ſa tête ſeule, la vengeance céleſte de la foi violée. Mais l'éclat de ſes victoires, l'affection du peuple, & l'argent qu'il ſavoit répandre dans le ſénat, tournerent inſenſiblement les plaintes en éloges. On attribua ſes brigandages à des vûes politiques; on décerna des actions de graces aux dieux pour ſes ſacrileges; & de grands crimes couronnés de la réuſſite, paſſerent pour de grandes vertus.

Céſar devoit ſes ſuccès à ſa rare valeur, & à la paſſion que ſes ſoldats avoient pour lui. Il en étoit adoré, ils le ſuivoient dans les plus grands périls, avec une confiance bien honorable pour un général. Ceux qui ſous d'autres capitaines n'auroient combattu que foiblement, montroient ſous ſes ordres un courage invincible, & devenoient par ſon exemple d'autres céſars. Il les avoit attachés à ſa perſonne & à ſa fortune, par le ſoin infini qu'il prenoit de leur ſubſiſtance, & par des récompenſes magnifiques. Il doubla leur ſolde; & le blé qu'on ne leur diſtribuoit que par rations réglées, leur fut donné ſans meſure,

Digitized by Google

Il aſſigna aux vétérans des terres & des poſſeſſions. Il ſembloit qu'il ne fût que le dépoſitaire des richeſſes immenſes qu'il accumuloit tous les jours, & qu'il ne les conſervoit que pour en faire le prix de la valeur, & la récompenſe du mérite. Il payoit même les dettes de ſes principaux officiers, & il laiſſoit entrevoir à ceux qui étoient engagés pour des ſommes exceſſives, qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de la pourſuite de leurs créanciers, tant qu'ils combattroient ſous ſes enſeignes. Soldats & officiers, chacun fondoit l'eſpérance de ſa fortune, ſur la libéralité & la protection du général. Par-là les ſoldats de la république devinrent inſenſiblement les ſoldats de Céſar.

Son attention n'étoit pas bornée à s'aſſurer ſeulement de ſon armée. Du fond des Gaules il portoit ſes vûes ſur la diſpoſition des affaires, & juſque dans les comices, & les aſſemblées du peuple, il ne s'y paſſoit rien ſans ſa participation. Son crédit influoit juſque dans la plupart des délibérations du ſénat. Il avoit dans l'un & l'autre corps des amis puiſſans, & des créatures dévouées à ſes intérêts. Il leur fourniſſoit de l'argent en abondance, ſoit pour payer leurs dettes, ou pour s'élever aux principales charges de la république. C'étoit de cet argent qu'il achetoit leurs ſuffrages, & leur propre liberté. Emilius Paulus étant conſul, en tira neuf cent mille écus, ſeulement pour ne s'oppoſer point à ſes deſſeins pendant ſon conſulat. Il en donna encore davantage à Scribonius Curion, tribun du peuple, homme factieux, habile, éloquent, qui lui avoit vendu ſa foi, & qui pour le ſervir plus utilement, affectoit de n'agir que pour l'intérêt du peuple.

Rupture de Pompée avec Céſar. Pompée ouvrit enfin les yeux, & réſolut de ruiner la fortune de Céſar. La jalouſie du gouvernement, & une émulation réciproque de gloire, les firent bientôt appercevoir qu'ils étoient ennemis, quoiqu'ils conſervaſſent encore toutes les apparences de leur ancienne liaiſon. Mais Craſſus qui par ſon crédit & ſes richeſſes immenſes, balançoit l'autorité de l'un & de l'autre, ayant été tué dans la guerre des Parthes, ils ſe virent en liberté de faire éclater leurs ſentimens. Enfin la mort de Julie fille de Céſar, qui arriva peu de tems après, acheva de rompre ce qui reſtoit de correſpondance entre le beau-pere & le gendre.

Céſar demanda qu'on lui continuât ſon gouvernement, comme on avoit fait à Pompée, ou qu'il lui fût permis, ſans être dans Rome, de pourſuivre le conſulat. Il ajouta dans la même lettre, que ſi Pompée prétendoit retenir le commandement, il ſauroit bien ſe maintenir de ſon côté à la tête de ſon armée; & qu'en ce cas, il ſeroit dans peu de jours à Rome pour y vanger ſes propres injures, & celles qu'on faiſoit à la patrie. Ces dernieres paroles remplies de menaces, parurent au ſénat une vraie déclaration de guerre. Lucius Domitius fut nommé ſur le champ pour ſon ſucceſſeur, & on lui donna quatre mille hommes de troupes, pour aller prendre poſſeſſion de ſon gouvernement; mais Céſar dont les vûes & l'activité étoient incomparables, avoit déja prévenu ce decret, par la hardieſſe & la promptitude de ſa marche.

Céſar uſurpe la tyrannie par les armes. La même frayeur qu'Annibal porta dans Rome après la bataille de Cannes, Céſar l'y répandit lorſqu'il paſſa le Rubicon. Pompée éperdu, ne vit dans les premiers momens de la guerre, de parti à prendre que celui qui reſte dans les affaires déſeſpérées: il ne ſut que céder & que fuir; il ſortit de Rome, y laiſſa le tréſor public; il ne put nulle part retarder le vainqueur; il abandonna une partie de ſes troupes, toute l'Italie, & paſſa la mer.

Céſar entra dans Rome en maître, & s'étant emparé du tréſor public, où il trouva environ cinq millions de livres de notre monnoie, il ſe mit en état de pourſuivre Pompée & ſes partiſans; mais ce général du ſénat qui vouloit tirer la guerre en longueur, pour avoir le tems d'amaſſer de plus grandes forces, paſſa d'Italie en Epire, & après s'être embarqué à Brindes, il aborda dans le port de Dirrachium. Céſar ne l'ayant pu joindre, ſe rendit maître de toute l'Italie, en moins de 60 jours.

Le détail & le ſuccès de la guerre civile n'eſt point de mon ſujet. On ſait que l'empire ne coûta pour ainſi dire à Céſar, qu'une heure de tems; & que la bataille de Pharſale en décida. La perte de Pompée, qui périt depuis en Egypte, entraîna celle de ſon parti. L'activité de Céſar, & la rapidité de ſes conquêtes, ne donnerent point le tems de traverſer ſes projets. La guerre le porta dans des climats différens. La victoire le ſuivit preſque par-tout, & la gloire ne l'abandonna jamais.

On parle beaucoup de la fortune de Céſar; mais cet homme extraordinaire avoit tant de grandes qualités, ſans aucun défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été difficile, que quelqu'armée qu'il eût commandée, il n'eût été vainqueur, & qu'en quelque république qu'il fût né, il ne l'eût gouvernée.

Tout plie ſous ſa puiſſance. Tout plia ſous ſa puiſſance, & deux ans après le paſſage du Rubicon, l'an 696, on le vit rentrer dans Rome maître de l'univers. Il pardonna à tout le monde; mais la modération que l'on montre après qu'on a tout uſurpé, ne mérite pas de grandes louanges.

Le ſénat à ſon retour, lui decerna des honneurs extraordinaires, & une autorité ſans bornes, qui ne laiſſoit plus à la répblique qu'une ombre de liberté. On le nomma conſul pour dix ans, & dictateur perpétuel. On lui donna le nom d'*empereur*, le titre *auguſte* de *pere de la patrie*. On déclara ſa perſonne ſacrée & inviolable. C'étoit réunir & perpétuer en lui, la puiſſance & les privileges annuels de toutes les dignités de l'état. On ajouta à cette profuſion d'honneurs, le droit d'aſſiſter à tous les jeux dans une chaire dorée, & une couronne d'or ſur la tête; & il fut ordonné par le decret, que même après ſa mort, on placeroit toujours cette chaire & cette couronne dans tous les ſpectacles, pour immortaliſer ſa mémoire.

Mais la plupart des ſénateurs ne lui avoient décerné tous ces honneurs extraordinaires dont nous venons de parler, que pour le rendre plus odieux, & pour le pouvoir perdre plus ſurement. Les grands ſurtout qui avoient ſuivi la fortune de Pompée, & qui ne pouvoient pardonner à Céſar la vie qu'il leur avoit donnée dans les plaines de Pharſale, ſe reprochoient ſecrétement ſes bienfaits, comme le prix de la liberté publique; & ceux qu'il croyoit ſes meilleurs amis, ne recevoient ſes graces que pour approcher plus près de ſa perſonne, & pour le faire périr plus ſurement.

Il en abuſe & périt. Il eſſaya pour ainſi dire le diadème; mais voyant que le peuple ceſſoit ſes acclamations, il n'oſa haſarder d'affermir la couronne ſur ſa tête; cependant il caſſa les tribuns du peuple, & fit encore d'autres tentatives pour le conduire à la royauté: mais on ne peut comprendre qu'il pût imaginer que les Romains pour le ſouffrir tyran, aimaſſent pour cela la tyrannie.

Il commit beaucoup d'autres fautes, en témoignant le peu d'égards qu'il avoit pour le ſénat, & en choquant les cérémonies & les uſages de ce corps. Il porta ſon mépris juſqu'à faire lui-même les ſénatus-conſultes, & à les ſouſcrire du nom des premiers ſénateurs qui lui venoient dans l'eſprit. « J'apprens » quelquefois, dit Cicéron (*Lettres famil. l. IX.*), » qu'un ſénatus-conſulte, paſſé à mon avis, a été » porté en Syrie & en Arménie, avant que j'aye ſçu

» qu'il ait été fait ; & pluſieurs princes m'ont écrit » des lettres de remerciemens, ſur ce que j'avois été » d'avis qu'on leur donnât le titre de rois, que non- » ſeulement je ne ſavois pas être rois, mais même » qu'ils fuſſent au monde ».

En un mot, il étoit d'autant plus difficile que Céſar pût défendre ſa vie, qu'il y avoit un certain droit des gens, une opinion établie dans toutes les républiques de Grece & d'Italie, qui faiſoit regarder comme un homme vertueux, l'aſſaſſin de celui qui avoit uſurpé la ſouveraine puiſſance. A Rome ſurtout, depuis l'expulſion des rois, la loi étoit préciſe, les exemples reçus ; la république armoit le bras de chaque citoyen, le faiſoit magiſtrat pour le moment, & l'avouoit pour ſa défenſe. Brutus oſa bien dire à ſes amis, que quand ſon pere reviendroit ſur la terre, il le tueroit tout de même s'il aſpiroit à la tyrannie. En effet, le crime de Céſar qui vivoit dans un gouvernement libre, n'étoit-il pas hors d'état d'être puni autrement que par un aſſaſſinat ? Et demander pourquoi on ne l'avoit pas pourſuivi par la force ouverte, ou par des lois, n'étoit-ce pas demander raiſon de ſes crimes ?

Il eſt vrai que les conjurés finirent preſque tous malheureuſement leur vie ; il falloit bien que des gens à la tête d'un parti abattu tant de fois, dans des guerres où l'on ne ſe faiſoit aucun quartier, périſſent de mort violente. De-là cependant on tira la conſéquence d'une vengeance céleſte, qui puniſſoit les meurtriers de Céſar, & proſcrivoit leur cauſe.

Conduite du ſénat & d'Antoine après la mort de Céſar. Après la mort de ce tyran, les conjurés ne firent rien pour ſe ſoutenir ; ils ſe retirerent ſeulement au capitole, ſans ſavoir encore ce qu'ils avoient à eſpérer ou à craindre de ce grand événement ; mais ils virent bientôt avec amertume, que la mort d'un uſurpateur alloit cauſer de nouvelles calamités dans la république.

Le lendemain Lépidus ſe ſaiſit de la place Romaine avec un corps de troupes, qu'il y fit avancer par ordre d'Antoine, alors premier conſul. Les ſoldats vétérans qui craignoient qu'on ne répétât les dons immenſes qu'ils avoient reçus, entrerent dans Rome. Le ſénat s'aſſembla, & comme il étoit queſtion de décider ſi Céſar avoit été un tyran, ou un magiſtrat légitime, & ſi ceux qui l'avoient tué méritoient des peines ou des récompenſes, jamais cet auguſte conſeil ne s'étoit tenu pour une matiere ſi importante & ſi delicate. Après pluſieurs avis différens, on prit un tempérament pour contenter les deux partis. On convint qu'on ne pourſuivroit point la mort de Céſar ; mais on arrêta pour concilier les extrêmes, que toutes ſes ordonnances ſeroient ratifiées : ce qui produiſit une fauſſe paix.

Antoine diſſimulant ſes ſentimens, ſouſcrivit au decret du ſénat. Les provinces furent diſtribuées en même tems ; Brutus eut le gouvernement de l'île de Crete ; Caſſius de l'Afrique ; Trébonius de l'Aſie ; Cimber de la Bithinie, & on confirma à Décimus Brutus, celui de la Gaule ciſalpine, que Céſar lui avoit donné. Antoine conſentit même à voir Brutus & Caſſius. Il ſe fit une eſpece de réconciliation entre ces chefs de parti : réunion apparente qui ne trompa perſonne.

Comme le ſénat avoit approuvé tous les actes de Céſar ſans reſtriction, & que l'exécution en fut donnée aux conſuls, Antoine qui l'étoit, ſe ſaiſit du livre de raiſons de Céſar, gagna ſon ſecrétaire, & y fit écrire tout ce qu'il voulut : de maniere que le dictateur régnoit plus impérieuſement que pendant ſa vie ; car ce qu'il n'auroit jamais fait, Antoine le faiſoit ; l'argent qu'il n'auroit jamais donné, Antoine le donnoit ; & tout homme qui avoit de mauvaiſes intentions contre la république, trouvoit ſoudain une récompenſe dans les prétendus livres de Céſar.

Par un nouveau malheur, Céſar avoit amaſſé pour ſon expédition, des ſommes immenſes, qu'il avoit miſes dans le temple d'Ops ; Antoine avec ſon livre, en diſpoſa à ſa fantaiſie.

Les conjurés avoient d'abord réſolu de jetter le corps de Céſar dans le Tibre : ils n'y auroient trouvé nul obſtacle ; car dans ces momens d'étonnement qui ſuivent une action inopinée, il eſt facile de faire tout ce qu'on peut oſer : cela ne fut point exécuté, & voici ce qui en arriva.

Le ſénat ſe crut obligé de permettre les obſeques de Céſar ; & effectivement dès qu'il ne l'avoit pas déclaré tyran, il ne pouvoit lui réfuſer la ſépulture. Or c'étoit une coutume des Romains, ſi vantée par Polybe, de porter dans les funérailles les images des ancêtres, & de faire enſuite l'oraiſon funebre du défunt. Antoine qui la fit, montra au peuple la robe enſanglantée de Céſar, lui lut ſon teſtament, où il lui prodiguoit de grandes largeſſes, & l'agita au point qu'il mit le feu aux maiſons des conjurés.

S'ils furent offenſés des diſcours artificieux d'Antoine, le ſénat n'en fut guere moins piqué, & ſans ſe déclarer ouvertement, il ne laiſſa pas de favoriſer ſecrettement leurs entrepriſes, perſuadé que la conſervation du gouvernement républicain dépendoit des avantages de ce parti ; cependant Antoine s'acheminoit à la ſouveraine puiſſance, lorſqu'on vit arriver le jeune Octavius, petit-neveu de Céſar, qui ſe préſenta pour recueillir ſa ſucceſſion.

Arrivée du jeune Octavius à Rome. Il étoit fils d'un ſénateur appellé *Caius Octavius*, qui avoit exercé la préture, & d'Acie, fille de Julie, ſœur de Céſar, qui avoit été mariée en premieres nôces à Accius Balbus, & enſuite à Marcus Philippus. Comme Octavius n'avoit pas encore dix-huit ans, Céſar l'avoit envoyé à Apollonie, ville ſur les côtes d'Epire, pour y achever ſes études & ſes exercices. Il n'y avoit pas ſix mois qu'il étoit dans cette ville lorſqu'il apprit que ſon grand-oncle avoit été aſſaſſiné dans le ſénat. Ses parens & ſes amis voulant oppoſer ſon nom à la puiſſance d'Antoine, lui manderent de venir à Rome pour y jouir du privilege de ſon adoption, & la faire autoriſer par le préteur.

Au bruit de ſa marche, les ſoldats vétérans auxquels Céſar, après la fin des guerres civiles, avoit donné des terres dans l'Italie, accoururent lui offrir leurs ſervices ; on lui apportoit de l'argent de tous les côtés, & quand il approcha de Rome, la plûpart des magiſtrats, les officiers de guerre, toutes les créatures du dictateur, & le peuple en foule ſortirent au-devant de lui.

Ce jeune Octavius prit le nom de *Céſar*, vendit ſon patrimoine, paya une partie des legs portés par le teſtament de ſon grand-oncle, & jetta avec un ſilence profond, les fondemens de la perte d'Antoine. Il ſe voyoit ſoutenu du grand nom de Céſar, qui ſeul lui donneroit bien-tôt des legions & des armées à ſes ordres ; d'un autre côté, Cicéron pour perdre Antoine ſon ennemi particulier, prit le mauvais parti de travailler à l'élévation d'Octavius, & au-lieu de faire oublier au peuple Céſar, il le lui remit devant les yeux. Octavius ſe conduiſit avec Cicéron en homme habile ; il le flatta, le conſulta, le loua, & employa tous ces artifices dont la vanité ne ſe défie jamais. Prenant en même tems ſon intérêt pour regle de ſa conduite, tantôt il ménagea politiquement Antoine, & tantôt le ſénat, attendant toujours à ſe déterminer d'après les conjonctures favorables.

Il eſt certain qu'Antoine ne craignoit pas moins Octavius, que Brutus & Caſſius ; mais il fut obligé de diſſimuler, & de garder beaucoup de meſures avec le premier, à cauſe de l'attachement que lui portoient

portoient le peuple, les officiers, & les ſoldats qui avoient ſervi dans les armées du dictateur; de-là toutes les réunions apparentes qu'ils eurent l'un avec l'autre, n'étoient pour ainſi dire qu'une matiere d'infidélités nouvelles: tous deux ne chercherent longtems qu'à ſe détruire, chacun aſpirant à demeurer ſeul à la tête du parti oppoſé à celui des conjurés.

Antoine tenant aſſiégé Decimus Brutus dans Modène, & refuſant de lever le ſiege, le ſénat irrité de ſa rébellion, ordonna à Hirtius & à Panſa, conſuls, ainſi qu'à Octavius, de marcher au ſecours de Decimus. Le combat fut long; Antoine fut défait, & les deux conſuls y périrent; cependant le ſénat ſongeant à abaiſſer Octave, fier du grand nom dont il avoit hérité, & du conſulat qu'il avoit obtenu, mit Decimus Brutus à la tête des troupes de la république.

Union d'Octave, d'Antoine, & de Lépidus. Ce fut alors qu'Octavius, extrêmement piqué de cette injure qui bridoit ſon ambition, ſongea ſérieuſement à ſe réconcilier avec Antoine quand l'occaſion s'en préſenteroit; mais il attendit politiquement à ſe déterminer qu'il fût sûr du parti qu'embraſſeroient Lépidus & Plancus. Antoine gagna les ſoldats de Lépidus, qui le reçurent la nuit dans leur camp & le reconnurent pour leur général. Plancus toujours eſclave des événemens ſe déclara contre le ſénat & contre Decimus Brutus. Antoine repaſſa les Alpes à la tête de dix-ſept légions, arrêta Brutus dans les défilés des montagnes voiſines d'Aquilée, & lui fit couper la tête.

Cette mort fut le motif, ou plutôt le prétexte de la réunion entre Octave & Antoine; ils s'y trouverent enfin également diſpoſés l'un & l'autre. Antoine venoit d'éprouver devant Modène ce que pouvoit encore le nom de la république; & comme il déſeſpéroit alors de s'emparer ſeul de la ſouveraine puiſſance, il réſolut de la partager avec ſon rival. Octave de ſon côté craignoit que s'il différoit plus long-tems à ſe racommoder avec Antoine, ce chef de parti ne ſe joignît à la fin aux conjurés, comme il l'en avoit menacé, & que leurs forces réunies ne rétabliſſent l'autorité de la république; ainſi la paix fut aiſée à faire entre deux ennemis qui trouvoient un intérêt égal à ſe rapprocher. Des amis communs les firent convenir d'une entrevue; la conférence ſe tint dans une petite île déſerte, que forme, proche de Modène, la riviere du Panaro.

Formation du ſecond triumvirat. Les deux armées camperent ſur ſes bords, chacune de ſon côté, & on avoit fait des ponts de communication qui y aboutiſſoient, & ſur leſquels on avoit mis des corps-de-gardes. Lépidus étant dans l'armée d'Antoine, ſe trouva naturellement à cette entrevue; & quoiqu'il n'eût plus que le nom de général & les apparences du commandement, Antoine & Octave, toujours en garde l'un contre l'autre, n'étoient pas fâchés qu'un tiers, qui ne leur pouvoit être ſuſpect, intervînt dans les différends qui pourroient naître entre eux.

Ainſi Lépidus entra le premier dans l'île, pour reconnoître s'ils y pouvoient paſſer en ſureté. Telle étoit la malheureuſe condition de ces homme ambitieux, qui dans leur réunion même, conſervoient encore une défiance réciproque. Lépidus leur ayant fait le ſignal dont on étoit convenu, les deux généraux paſſerent dans l'île, chacun de ſon côté. Ils s'embraſſerent d'abord, & ſans entrer dans aucune explication ſur le paſſé, ils s'avancerent pour conférer, vers l'endroit le plus élevé de l'île, & d'où ils pouvoient être également vus par leurs gardes, & même par les deux armées.

Ils s'aſſirent eux trois ſeuls. Octave en qualité de conſul, prit la place la plus honorable, & ſe mit au milieu des deux autres. Ils examinerent quelle forme de gouvernement ils donneroient à la république, & ſous quel titre ils pourroient partager l'autorité ſouveraine, & retenir leurs armées, pour maintenir leur puiſſance. La conférence dura trois jours; on ne ſait point le détail de ce qui s'y paſſa: il parut ſeulement par la ſuite, qu'ils étoient convenus qu'Octave abdiqueroit le conſulat, & le remettroit pour le reſte de l'année à Ventidius, un des lieutenans d'Antoine; mais qu'Octave, Antoine, & Lépidus, ſous le titre de *triumvirs*, s'empareroient de l'autorité ſouveraine pour cinq ans; ils bornerent leur autorité à ce peu d'années, pour ne pas ſe déclarer d'abord trop ouvertement les tyrans de leur patrie.

Partage de l'empire entre les triumvirs. Ces triumvirs partagerent enſuite entre eux les provinces, les légions, & l'argent même de la république; & ils firent, dit Plutarque, ce partage de tout l'empire, comme ſi c'eût été leur patrimoine.

Antoine retint pour lui les Gaules, à l'exception de la province qui confine aux Pyrénées, & qui fut cédée à Lépidus avec les Eſpagnes. Octave eut pour ſa part l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne, & les autres îles. L'Aſie occupée par les conjurés n'entra point dans ce partage; mais Octave & Antoine convinrent qu'ils joindroient inceſſamment leurs forces pour les en chaſſer; qu'ils ſe mettroient chacun à la tête de vingt légions; & que Lépidus, avec trois autres, reſteroit en Italie & dans Rome, pour y maintenir leur autorité. Ces deux collegues ne lui donnerent point de part dans la guerre qu'ils alloient entreprendre, parce qu'ils connoiſſoient ſon peu de valeur & de capacité. Ils ne l'aſſocierent au *triumvirat*, que pour lui laiſſer en leur abſence, comme en dépôt, l'autorité ſouveraine, bien perſuadés qu'ils ſe déferoient plus aiſément de lui que d'un autre général, s'il leur devenoit infidele ou inutile.

Ils dreſſerent un rôle de proſcrits & de récompenſes. Leur ambition étoit ſatisfaite par ce partage; mais ils laiſſoient à Rome & dans le ſénat des ennemis cachés, & des républicains toujours zélés pour la liberté; ils réſolurent avant que de quitter l'Italie, d'immoler à leur ſureté, & de proſcrire les plus riches & les plus précieux citoyens; ils en dreſſerent un rôle. Chaque triumvir y comprit ſes ennemis particuliers, & les ennemis de ſes créatures: ils pouſſerent l'inhumanité exécrable juſqu'à s'abandonner l'un à l'autre leurs propres parens, & même les plus proches. Lépidus ſacrifia d'abord ſans peine ſon frere à ſes deux collegues; Antoine de ſon côté abandonna à Octavius le propre frere de ſa mere; & celui-ci conſentit qu'Antoine fît mourir Cicéron, quoique ce grand homme l'eût ſoutenu de ſon crédit contre Antoine même. On mit dans ce rôle funeſte Thoranius, tuteur d'Octave, celui-là même qui l'avoit élevé avec tant de ſoin. Plotius déſigné conſul, frere de Plancus, un des lieutenans d'Antoine, & Quintus ſon collegue au conſulat, furent couchés ſur la liſte, quoique ce dernier fût beau-pere d'Aſinius Pollio, partiſan zélé du *triumvirat*; ainſi tous les droits les plus ſacrés de la nature & de la reconnoiſſance furent violés par ces trois ſcélérats.

On diſpoſa des récompenſes, & cet article étoit important pour retenir les troupes dans leur devoir. Il fut donc arrêté qu'on abandonneroit aux ſoldats en propriété les terres & les maiſons de dix-huit des meilleures villes de l'Italie, qui furent choiſies par les triumvirs, ſelon qu'ils avoient des ſujets d'averſion contre ces miſérables cités; les plus grandes étoient Capoue, Reggium, Venouze, Benevent, Nocere, Rimini, & Vibone: tout cela fut réglé ſans conteſtation.

Ils imitent Marius & Sylla dans leur proſcription.

Pour exécuter leurs vengeances avec éclat, ils imiterent la maniere dont Marius & Sylla en avoient uſé. Elle conſiſtoit à écrire en groſſes lettres ſur un tableau le nom des condamnés, & on affichoit ce tableau dans la place publique; c'eſt ce qu'on appella *proſcription*. De ce moment chacun pouvoit tuer les proſcrits; & comme leur tête étoit à fort haut prix, il étoit bien difficile qu'ils puſſent échapper à des ſoldats animés par l'intérêt. Ces terribles articles étant ſignés, Octave ſortit pour les déclarer aux troupes qui en témoignerent une extrême joie, & alors les ſoldats des trois armées ſe mêlerent, & ſe traiterent réciproquement.

Ainſi fut conclu cet exécrable *triumvirat*, dont les ſuites furent ſi funeſtes; & pour en faire paſſer la mémoire juſqu'à la poſtérité, ils firent battre de la monnoie, où on voyoit d'un côté l'image d'Antoine: *Marc Antoine, empereur auguſte, triumvir*, & au revers trois mains qui ſe tenoient, les haches des conſuls, & pour deviſe, *le ſalut du genre humain*.

Les triumvirs ayant ainſi établi leur autorité, dreſſerent le rôle des autres perſonnes qui devoient périr par leurs ordres; & bien que la haine y eût grande part, l'intérêt y trouva auſſi ſa place. Ils avoient beſoin de beaucoup d'argent pour ſoutenir la guerre contre Brutus & Caſſius, qui trouvoient de puiſſantes reſſources dans les richeſſes de l'Aſie, & dans l'aſſiſtance des princes d'Orient; au-lieu que ceux-ci n'avoient que l'Europe pour eux, ſur-tout l'Italie épuiſée par la longueur des guerres civiles. Ils établirent de grands impôts ſur le ſel, & ſur les autres marchandiſes; mais comme cela ne ſuffiſoit pas, ils proſcrivirent, ainſi que je l'ai dit, pluſieurs des plus riches de Rome, afin de profiter de leur confiſcation.

Decret de cette proſcription. Le decret de la proſcription commençoit en ces termes: « Marcus Lepidus, Marcus Antonius & Octavius Céſar, élus » pour la réformation de la république. Si la généroſité de Jules-Céſar ne l'avoit obligé à pardonner à des perfides, & à leur accorder, outre la » vie dont ils étoient indignes, des honneurs & des » charges qu'ils ne méritoient pas, après avoir été » pris les armes à la main contre ſa perſonne, il » n'auroit pas péri ſi cruellement par leur trahiſon; » & nous ne ſerions pas forcés d'uſer de voyes de » rigueur contre ceux qui nous ont déclarés ennemis de la patrie. Mais les entrepriſes déteſtables » qu'ils ont machinées contre nous, la perfidie horrible dont ils ont uſé à l'égard de Céſar, & la connoiſſance que nous avons de leur méchanceté & » de leur obſtination dans des ſentimens ſi odieux, » nous obligent à prévenir les maux qui nous en » pourroient arriver.

Le reſte contenoit une juſtification du procédé des *triumvirs*, fondée ſur les avantages que Jules-Céſar avoit acquis aux Romains par ſes victoires, l'ingratitude de ſes bienfaits, en un mot la néceſſité de punir des ennemis, qui pourroient par leurs artifices rejetter la ville de Rome dans les malheurs de la diviſion, durant qu'Octave & Antoine ſeroient occupés contre Brutus & Caſſius: on appuyoit cette juſtification par l'exemple de Sylla.

Après avoir imploré l'aſſiſtance des dieux, ils concluoient ainſi: « que perſonne ne ſoit aſſez hardi pour recevoir, recéler ou faire ſauver aucun » des proſcrits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, » ni lui donner argent ou autre ſecours, ni avoir » aucune intelligence avec eux, ſous peine d'être » mis en leur rang, ſans eſpérance d'aucune grace. » Quiconque apportera la tête d'un proſcrit, aura » deux mille écus, ſi c'eſt un homme libre; & s'il » eſt eſclave, il aura la liberté & mille écus. L'eſ» clave qui tuera ſon propre maître, aura outre cela » le droit de bourgeoiſie. On donnera la même ré» compenſe à ceux qui nous déclareront le lieu où » un proſcrit ſe ſera retiré; & le nom du dénon» ciateur ne ſera couché ſur aucun regiſtre ni autre » mémoire, afin que perſonne n'en ait connoiſ» ſance ».

Quantité de leurs ſoldats arriverent à Rome avant la publication du decret, & tuerent d'abord quatre des proſcrits, les uns dans leurs logis, & les autres dans la rue. Ils ſe mirent enſuite à courir par les maiſons & par les temples: ce qui cauſa une frayeur générale. On n'entendoit que des cris & des pleurs; & comme le decret n'étoit pas encore publié, chacun ſe perſuadoit être du nombre des condamnés. Quelques-uns même tomberent dans un ſi grand deſeſpoir, qu'ils vouloient envelopper la ville entiere dans leur perte, en mettant le feu par-tout. Pédius, pour empêcher ce malheur, fit publier qu'on ne cherchoit qu'un fort petit nombre des ennemis des *triumvirs*, & que tous les autres n'avoient rien à craindre. Le lendemain il fit afficher les noms des dix-ſept condamnés; mais il s'échauffa ſi fort à courir de tous côtés pour raſſurer les eſprits, qu'il en mourut.

Les *triumvirs* firent enſuite leur entrée dans la ville en trois différens jours. Octave entra le premier, Antoine le ſecond, & Lepidus le troiſieme; chacun d'eux menoit une légion pour ſa garde. La loi par laquelle ils s'attribuoient la même autorité que les conſuls pour l'eſpace de cinq ans, & ſe déclaroient réformateurs de la république, fut publiée par Titius tribun du peuple; & la nuit ſuivante, ils firent ajouter les noms de cent trente perſonnes à ceux qu'ils avoient déja proſcrits.

Peu de tems après on en publia encore cent cinquante, ſous prétexte qu'on les avoit oubliés. Ainſi le nombre des malheureuſes victimes s'accrut juſqu'à trois cent ſénateurs, & plus de deux mille chevaliers. Perſonne n'oſoit refuſer l'entrée de ſa maiſon aux ſoldats qui cherchoient dans les lieux les plus ſecrets; & la face de Rome reſſembloit alors à celle d'une ville priſe d'aſſaut, expoſée au meurtre & au pillage. Pluſieurs furent tués dans ce deſordre ſans être condamnés. On les reconnoiſſoit à ce qu'ils n'avoient pas la tête coupée.

Peinture de ces horreurs. Salvius tribun du peuple fut tué le premier ſur la table où il traitoit ſes amis, pour avoir abandonné trop légérement les intérêts d'Antoine, qu'il avoit d'abord ſoutenu contre Cicéron. Le préteur Minutius périt par l'imprudence de ceux qui l'accompagnoient par honneur, & qui le firent découvrir. Cœpion ſe fit tuer les armes à la main après une vigoureuſe réſiſtance, & Veratinus raſſembla pluſieurs autres proſcrits comme lui, avec leſquels il tua grand nombre de ſoldats, & ſe ſauva en Sicile.

Statius proſcrit à l'âge de quatre-vingt ans, à cauſe de ſes grands biens, les abandonna au pillage, & mit le feu dans ſa maiſon, où il ſe brûla. Emilius voyant des gens armés qui couroient après un miſérable, demanda qui étoit ce proſcrit; un ſoldat qui le reconnut, répondit c'eſt toi-même, & le tua ſur l'heure. Cilius & Decius ayant lû leurs noms écrits dans le tableau, ſe mirent à fuir étourdiment, & attirerent après eux des ſoldats qui les tuerent. Julius ſe joignit à des gens qui portoient un corps mort dans la ville, mais il fut reconnu & tué par les gardes de la porte, qui trouverent un porteur de plus qu'il n'y en avoit d'ordinaire.

Largus épargné par quelques ſoldats de ſa connoiſſance, en rencontra d'autres qui le pourſuivirent; il ſe jetta dans les bras de ceux qui l'avoient ſauvé, afin qu'ils gagnaſſent le prix qui leur appartenoit. Les gens les plus illuſtres ſe cachoient pour

Digitized by Google

ſauver leur vie dans les grottes, dans les aqueducs & les ſouterreins. On ne trouvoit que ſénateurs, tribuns & autres magiſtrats fugitifs, cherchant des aziles de toutes parts.

On porta à Antoine la tête de Rufus proſcrit, pour avoir refuſé quelque tems auparavant de lui vendre une maiſon voiſine de celle de Fulvie; il dit que ce préſent appartenoit à ſa femme, & le lui envoya; d'un autre côté, la femme de Coponius qui étoit fort belle, n'obtint d'Antoine la grace de ſon mari que par la derniere faveur.

Cicéron fut pourſuivi dans ſes terres par un certain Herennius, & par un tribun militaire nommé *Popilius Lena*, auquel il avoit ſauvé la vie en plaidant pour lui; ils le tuerent dans ſa litiere à l'âge de 64 ans. Ainſi fut cimenté le *triumvirat* pâr le ſang d'un des plus grands hommes de la république.

En un mot tout ce que la vengeance, la haine ou l'intérêt peuvent produire de plus tragique, parut dans les divers incidens de cette affreuſe proſcription. On vit des amis livrer leurs amis à l'aſſaſſinat; des parens leurs parens; & des eſclaves leurs maîtres. On vit

Le méchant par le prix au crime encouragé;
Le mari dans ſon lit par ſa femme égorgé;
Le fils tout degoutant du meurtre de ſon pere,
Et, ſa tête à la main, demandant ſon ſalaire.

Salaſſius fut trahi par ſa femme; Annalis & Thauranius, tous deux préteurs, furent vendus par leurs propres fils, & Fulvius fut livré par une eſclave qu'il entretenoit.

Peinture de belles actions dans ce tragique évenement. Mais auſſi, tout ce que l'attachement, l'amour & la fidélité peuvent inſpirer de plus généreux, parut au milieu de tant d'horreurs. On vit des ſoldats compatiſſans reſpecter le mérite; on vit des eſclaves ſe dévouer pour leurs maîtres, & des ennemis aſſez généreux riſquer tout pour ſauver la vie à leurs ennemis. On vit des femmes porter par les campagnes leurs maris ſur leurs épaules, & s'aller cacher avec eux dans le fond des forêts. On vit des enfans s'expoſer au glaive pour leurs peres, & des peres pour leurs enfans. Enfin, on vit de ſi grands traits d'héroïſme, qu'il ſembloit que la vertu dans cette occaſion vouloit triompher ſur le crime.

Les femmes de Lentulus, d'Apuleius, d'Antichus, ſe cacherent dans des lieux deſerts avec leurs maris, ſans vouloir jamais les abandonner.

Comme Reginus ſortoit de la ville déguiſé en charbonnier, ſa femme le ſuivant en litiere, un ſoldat arrête la voiture; Reginus revient ſur ſes pas pour prier cet homme de reſpecter cette dame. Le ſoldat qui avoit ſervi ſous lui, le reconnut: « ſa» vez-vous, lui dit-il, mon général, je vous appel» lerai toujours ainſi, & je vous reſpecterai tou» jours, dans quelque miſérable état que je vous » voye ».

Ligarius ſe noya déſeſpéré de n'avoir pu ſecourir ſon frere qu'il vit tuer devant ſes yeux; & la tendreſſe de pere fut funeſte à Blavus, qui revint ſe faire maſſacrer pour tâcher de ſauver ſon fils.

Arianus & Metellus échapperent au fer des aſſaſſins par les ſoins & le courage de leurs enfans. Oppius, qui avoit ſauvé ſon pere infirme, en le portant de lieu en lieu ſur ſes épaules, en fut recompenſé par le peuple qui le nomma *édile*; & comme il n'avoit pas aſſez de bien pour fournir à la dépenſe des jeux, non-ſeulement tous les ouvriers lui donnerent généreuſement leurs peines & leur ſalaire; mais la plûpart de ceux qui aſſiſterent à ſes ſpectacles, lui firent tant de préſens, qu'ils l'enrichirent.

Junius dut ſon ſalut aux ſervices de ſes eſclaves qui combattirent pour le défendre. Un affranchi poignarda le commandant de ceux qui venoient d'égorger ſon maître, & ſe tua du même poignard.

L'avanture de Reſtius ou de Reſtio eſt ſurprenante. Il avoit autrefois fait marquer d'un fer chaud le front d'un de ſes eſclaves pour s'être enfui. Cet eſclave découvrit ſans peine le lieu où il étoit caché, & vint l'y trouver. Reſtius crut être perdu, mais l'eſclave le raſſura: « crois-tu, dit-il, mon » maître, que ces caracteres dont tu as marqué » mon front, aient fait plus d'impreſſion ſur mon » ame que les bienfaits que j'ai reçu de toi depuis » ce tems-là »? Il le conduiſit dans un autre lieu plus ſecret, & l'y nourrit ſoigneuſement, en veillant ſans ceſſe à ſa conſervation; cependant comme des ſoldats vinrent à paſſer pluſieurs fois près de cet endroit, leurs allées & venues cauſerent mille frayeurs à l'eſclave. Il ſuivit un jour ces ſoldats, & prit ſi bien ſon tems qu'il tua à leur vue un laboureur: les ſoldats coururent à lui comme à un aſſaſſin; mais il leur dit, ſans ſe déconcerter, que c'étoit ſon maître Reſtius proſcrit par les loix, qu'il venoit heureuſement de tuer, moins encore pour la recompenſe, que pour ſe venger des marques infâmes qu'ils voyoient ſur ſon front. Ainſi l'eſprit, le crime & l'héroïſme ſe réunirent dans un ſimple eſclave, & ſon maître fut ſauvé.

Mais la grandeur d'ame des eſclaves d'Appion & de Méneius fut ſans tache: ils ſe dévouerent généreuſement, & ſe firent tuer tous les deux, l'un dans une litiere, & l'autre ſur un lit, avec les habits de leurs maîtres.

L'imagination féconde inventa toutes ſortes de moyens pour échapper à la mort. Pomponius revêtit l'habit de préteur, habilla ſes eſclaves en licteurs, contrefit le ſeing des *triumvirs*, & prit un vaiſſeau pour paſſer en Cilicie. Un autre ſénateur ſe fit raſer, changea de nom, leva une petite école, & y enſeigna publiquement tant que dura la proſcription, ſans que perſonne vînt à ſoupçonner qu'un maître d'école fût un illuſtre proſcrit.

L'aimable & belle Octavie ſaiſiſſoit de ſon coté toutes les occaſions poſſibles d'arracher quelques victimes à la barbarie du *triumvirat*. La femme de Vinius compris dans la proſcription, après avoir examiné les moyens de le ſauver, l'enferma dans un coffre qu'elle fit porter à la maiſon d'un de ſes affranchis, & répandit ſi bien le bruit qu'il étoit mort, que tout le monde en fut perſuadé. Mais comme cette reſſource ne calmoit point ſes allarmes, elle ſaiſit l'occaſion qu'un de ſes parens devoit donner des jeux au peuple, & ayant mis Octavie dans ſes intérêts, elle la pria d'obtenir de ſon frere, qu'il ſe trouvât ſeul des *triumvirs* au ſpectacle. Les choſes ainſi diſpoſées, cette dame vint ſur le théatre, ſe jette aux piés d'Octavius, lui déclare ſon artifice, & fait porter en ſa préſence le coffre même, d'où ſon mari ſortit en tremblant. Tandis que tous les deux imploroient la clémence du *triumvir*, Octavie donna des louanges à cette action avec tant de graces & d'adreſſe, que ſon frere applaudiſſant à l'amour héroïque de cette dame, accorda la vie à ſon mari. Octavie n'en demeura pas là, elle loua ſi fort le courage de l'affranchi qui, recevant ce dépôt, avoit couru riſque de périr lui-même, qu'elle engagea ſon frere à le recompenſer, en le mettant au rang des chevaliers romains.

Triomphe de Lépidus. Sur la fin des exécutions du *triumvirat*, Lépidus s'aviſa de vouloir triompher de quelques peuples que ſes lieutenans avoit ſoumis en Eſpagne. La publication de ce triomphe portoit ces paroles remarquables: » à tous ceux qui honoreront » notre triomphe par des ſacrifices, des feſtins pu» blics, & autres démonſtrations de joie, ſalut, & » bonne fortune. A ceux qui ſe conduiront au-

» trement, malheur & proſcription ». On peut s'imaginer que la joie fut univerſelle, tant la terreur étoit grande ! la cérémonie de ce triomphe fut honorée par plus de ſacrifices & de feſtins, qu'il n'en avoit encore paru dans aucune occaſion ſemblable, ni même dans toutes réunies enſemble.

Taxe exorbitante ſur les hommes. Après la mort ou la fuite des proſcrits, on mit en vente les biens de ces malheureux, c'eſt-à-dire *leurs immeubles*; car les meubles avoient été pillés; mais outre qu'il y eut peu de gens aſſez bas pour ruiner des familles déſolées, perſonne ne vouloit paroître riche en acquérant dans un tems ſi dangereux; cependant les *triumvirs* inſatiables projetterent de lever pour la guerre d'Aſie & de Sicile, la ſomme de deux cens mille talens, environ quarante-deux millions ſterlings; & pour y parvenir ils tournerent la proſcription en une taxe exorbitante, ſur plus de deux cens mille hommes, tant romains qu'étrangers.

Taxe ſur les dames romaines. Ils comprirent dans cette taxe, quatorze cens des plus riches dames de Rome, meres, filles, parentes, ou alliées de leurs ennemis, & les alliances étoient tirées de fort loin. La plûpart de ces dames accablées pour cette nouvelle injuſtice, vinrent en repréſenter les conſéquences à la mere & aux ſœurs d'Octave, qui les écouterent favorablement. La mere d'Antoine en uſa de même, Fulvie ſeule rejetta leur requête. Elles prirent le parti de ſe rendre au palais des *triumvirs*, où d'abord elles furent repouſſées par les gardes: mais elles inſiſterent avec tant de fermeté, & le peuple les ſoutint ſi hautement, que les *triumvirs* ſe virent contraints de leur accorder une audiance publique. Alors Hortenſia, fille du célebre Hortenſius, le rival de Ciceron en éloquence, prit la parole au nom de toutes.

» Les dames, dit-elle, que vous voyez ici, Seigneurs, pour implorer votre juſtice & vos bontés, n'y paroiſſent qu'après avoir ſuivi les voyes » qui leur étoient marquées par la bienſéance. » Nous avons recherché la protection de vos meres » & de vos femmes; mais nos reſpects n'ont pas » été agréables à Fulvie. C'eſt ce qui nous a obligé » de faire éclater nos plaintes en public contre » les regles qui ſont preſcrites à notre ſexe, & » que nous avons juſqu'ici obſervées rigoureuſement. Vous nous avez privées de nos peres & » de nos enfans, de nos freres, & de nos maris. » Vous prétendiez en avoir été outragés; ce ſont des » ſujets qu'il ne nous appartient pas d'approfondir. » Mais quelle injure avez-vous reçue des femmes, » pour leur ôter leurs biens? Il faut auſſi les proſcrire, ſi on les croit coupables. Cependant aucune » de notre ſexe ne vous a déclarés ennemis de la » patrie. Nous n'avons ni pillé vos fortunes, ni ſuborné vos ſoldats. Nous n'avons point aſſemblé » de troupes contre les vôtres, ni formé d'oppoſitions aux honneurs, & aux charges que vous » prétendiez obtenir. Et puiſque les femmes n'ont » point eu de part à ces actions qui vous offenſent, l'équité ne veut pas qu'elles en ayent à la » peine que vous leur impoſez. L'empire, les dignités, les honneurs, ne ſont pas faits pour elles. Aucune ne prétend à gouverner la république, & notre » ambition ne lui attire point les maux dont elle » eſt accablée. Quelle raiſon pourroit donc nous » obliger à donner nos biens pour des entrepriſes » où n'avons point d'intérêt?

» La guerre, continua-t-elle, à élevé cette ville » au point de gloire où nous la voyons; cependant » il n'y a point d'exemple que les femmes y ayent » jamais contribué. C'eſt un privilége accordé à » notre ſexe, par la nature même, qui nous exempte » de cette profeſſion. Il eſt vrai que durant la » guerre de Carthage, nos meres aſſiſterent la ré» publique, qui étoit alors dans le dernier péril. » Cependant ni leurs maiſons, ni leurs terres, ni » leurs meubles, ne furent vendus pour ce ſujet. » Quelques bagues & quelques pierreries fournirent » ce ſecours, & ce ne fut point la contrainte, » les peines, ni la violence, qui les y obligerent; » mais un pur mouvement de généroſité. Que craignez vous à préſent pour Rome, qui eſt notre » commune patrie? Quel danger preſſant la menace? Si les Gaulois ou les Parthes l'attaquent, nous » n'avons pas moins de zele pour ſes intérêts que » nos meres; mais nous ne devons pas nous mêler » des guerres civiles. Céſar ni Pompée ne nous y » ont jamais obligées; Marius & Cinna ne l'ont » jamais propoſé, ni Sylla même, qui le premier » établit la tyrannie.

Ce diſcours plein d'éloquence & de vérité confondit les *triumvirs*, & les obligea de congédier les dames romaines, en leur promettant d'avoir égard à leur requête. Le bruit des battemens de mains qu'ils entendirent de toutes parts fut ſi grand, que craignant une emeute générale s'il ne tenoient parole, ils modérerent leur liſte à quatre cens dames, du nombre de celles dont ils avoient le moins à redouter le crédit. Mais leurs ſoldats exercerent la levée des autres taxes avec tant de violences, qu'un des *triumvirs* même eut bien de la peine à réprimer leurs déſordres.

Défaites de Brutus & de Caſſius. Enfin le *triumvirat* enrichi par ſes horribles vexations, diminua le nombre & la puiſſance des gens de bien. La république ne ſubſiſtoit plus que dans le camp de Brutus & de Caſſius, & en Sicile auprès de Sextus, le dernier des fils du grand Pompée.

Octave & Marc-Antoine ne craignant plus rien de Rome, ſuivirent leurs projets, & paſſerent en Aſie, où ils trouverent leurs ennemis dans ces lieux où l'on combatit trois fois pour l'empire du monde. Les deux armées étoient campées proche de la ville de Philippes, ſituée ſur les confins de la Macédoine, & de la Thrace. Après différentes eſcarmouches & de petits combats; le jour parut qui devoit décider de la fortune & de la deſtinée des Romains.

Je n'entrerai point dans le détail d'une action qui a été décrite par divers hiſtoriens; en voici l'évenement. La liberté fut enſevelie dans les plaines de Philippes avec Brutus & Caſſius, les chefs de leur parti; Brutus défit, à la vérité, les troupes d'Octave; mais Antoine triompha du corps que commandoit Caſſius. Ce général croyant ſon collégue auſſi malheureux que lui, obligea un de ſes affranchis de le tuer; & Brutus ayant voulu tenter une ſeconde fois le ſort des armes, perdit la bataille, & ſe tua lui-même, pour ne pas tomber vif entre les mains de ſes ennemis.

Il eſt certain que Brutus & Caſſius ſe tuerent avec une précipitation qui n'eſt pas excuſable, & l'on ne peut lire cet endroit de leur vie, ſans avoir pitié de la république, qui fut ainſi abandonnée. Caton s'étoit donné la mort à la fin de la tragédie; ceux-ci la commencerent en quelque façon par leur mort.

Après le décès de ces deux grands hommes, les *triumvirs* établirent leur empire ſur les ruines de la république. Mais dans de ſi grands ſuccès, Octave n'avoit contribué à la cauſe commune que par des projets, dont encore il cacha toujours à ſes deux collégues, les motifs les plus ſecrets. Il n'eut point de honte la veille du combat d'abandonner le corps qu'il commandoit, & déſerteur de ſa propre armée, il alla ſe cacher dans le bagage, pendant

Digitized

qu'on étoit aux mains. Peut-être qu'il ſe flattoit que les périls ordinaires dans les batailles & le courage d'Antoine, le déferoient d'un collegue ambitieux, enſorte que ſans s'expoſer, il recueilleroit le fruit de la victoire. Mais c'eſt faire trop d'honneur à ſon eſprit aux dépens de ſa lâcheté. Ce qui prouve qu'il n'agit en cette occaſion que par la vive impreſſion de la peur, c'eſt qu'on ſait toutes les railleries qu'il eut depuis à eſſuyer de la part d'Antoine.

Défaite de Sextus Pompée. Il ne reſtoit des débris de la république, que le jeune Pompée, qui s'étoit emparé de l'île de Sicile, d'où il faiſoit des incurſions ſur les côtes d'Italie. Il étoit queſtion de le dépoſſéder d'une retraite qui en ſervoit encore à pluſieurs illuſtres proſcrits, dont le but étoit de relever le parti de la liberté. Mécoène réuſſit à tirer d'Antoine les vaiſſeaux qu'il poſſédoit, quoique ce *triumvir* eût un grand intérêt à maintenir le jeune Pompée, dans une île qui lui ſervoit comme de barriere contre l'ambition toujours redoutable de ſon rival. Sa flotte étant formée & confiée au commandement d'Agrippa, cet habile capitaine ſe met en mer, va chercher l'ennemi, bat les lieutenans de Pompée, le défait lui-même en pluſieurs occaſions, & le chaſſe enfin de cette île.

Octave dépouille Lépidus de l'autorité. Octave alors victorieux de tous les républicains par l'épée & la bravoure d'un ſoldat de fortune qui lui étoit dévoué, crut qu'il étoit tems de rompre avec ſes collegues, pour régner ſeul. Il les attaqua l'un après l'autre. La perte de Lépidus ne lui couta que quelques intrigues. Ce *triumvir* peu eſtimé de ſes ſoldats, s'en vit abandonné au milieu de ſon camp. Octave s'en empara par ſes négociations ſecretes, & ſous différens prétextes, il dépouilla ſon collegue de l'autorité ſouveraine. On vit depuis ce *triumvir* réduit à mener une vie privée & malheureuſe.

Il défait enſuite Antoine à Actium, & reſte ſeul maître de l'Empire. Antoine adoré de ſes ſoldats, maître de la meilleure partie de l'Aſie & de l'Egypte entiere, & qui avoit de puiſſans rois dans ſon parti & dans ſon alliance, donna plus de peine à Octave. Mais ſa perte vint de ce qui devoit faire ſa principale reſſource. Ce grand capitaine enivré d'une paſſion violente pour Cléopatre reine d'Egypte, imagina qu'il trouveroit en Orient autant de forces contre ſon collegue, en cas de rupture, qu'il rencontroit de charmes dans le commerce qu'il entretenoit avec cette princeſſe. Cet excès de confiance lui fit négliger le ſoin de Rome & de l'Italie, le centre de l'Empire; ſon rival s'en prévalut, & y établit ſon autorité.

La jalouſie du gouvernement, ſi naturelle entre des puiſſances égales en dignité, les brouilla ſouvent; tantôt Octavie, femme d'Antoine & ſœur d'Octave, & tantôt des amis communs les réconcilierent: mais à la fin ils prirent les armes l'un contre l'autre: on en vint aux mains; & la bataille navale qui ſe donna près d'Actium décida de l'Empire du monde entre ces deux célebres rivaux. Octave victorieux pourſuivit Antoine juſques dans l'Egypte, & le réduiſit à ſe tuer lui-même. Par ſa mort, & l'abdication forcée de Lépidus, qui avoit précédé de ſix ans la bataille d'Actium, Octave ſe vit au comble de ſes deſirs, ſeul maître & ſeul ſouverain. Il établit une nouvelle monarchie ſur les ruines de la liberté, & vint à bout de la rendre ſupportable à d'anciens républicains. Les hiſtoriens qui ont écrit preſque tous du tems & ſous l'empire de ce prince, l'ont comblé de louanges & d'adulations; mais c'eſt ſur les faits, c'eſt ſur les actions de ſa vie qu'il faut le juger.

Caractere d'Auguſte. Auguſte (puiſque la flatterie a conſacré ce nom à Octave) étoit d'une naiſſance médiocre par rapport à la grandeur où il eſt parvenu; ſon pere étoit à peine chevalier romain; mais ſa mere Accie, étant fille de Julie, ſœur de Jules-Céſar, lui acquit l'adoption de ce dictateur.

Sa taille étoit au-deſſous de la médiocre, & pour réparer ce défaut naturel, il portoit des ſouliers fort hauts. Il avoit d'ailleurs la figure agréable, les ſourcils joints, les dents peu ſerrées & rouillées, les yeux vifs & difficiles à ſoutenir, quoiqu'il affectât dans ſes regards une douceur concertée.

Il étoit incommodé d'une foibleſſe à la cuiſſe gauche, qui le faiſoit tant-ſoit-peu boiter de ce côté-là. Il pâliſſoit & rougiſſoit aiſément, changeant à ſa volonté de couleur & de maintien; ce qui l'a fait comparer ingénieuſement par un de ſes ſucceſſeurs (l'empereur Julien) au caméléon, qui ſe rend propres toutes les couleurs qui lui ſont préſentées.

Son génie étoit audacieux, capable des plus grandes entrepriſes, & porté à les conduire avec beaucoup d'adreſſe & d'application. Pénétrant, toujours attentif aux affaires, on voit dans ſes deſſeins un eſprit de ſuite, & qui ſavoit diſtribuer dans des tems convenables l'exécution de ſes projets. Fin politique, il crut dès ſa jeuneſſe, que c'étoit beaucoup gagner, que de ſavoir perdre à-propos. Tantôt ami d'Antoine, & tantôt ſon ennemi, ſon intérêt fut conſtamment la regle de ſa conduite, attendant toujours à ſe déterminer d'après les conjonctures favorables. Il tâchoit de couvrir ſes vices & ſes défauts, par l'art infini qu'il avoit de ſe donner les vertus qui lui manquoient.

Profond dans la connoiſſance de ſa nation, il eut aſſez de ſoupleſſe dans l'eſprit, de manege dans toutes ſes démarches, & de modération feinte dans le caractere pour ſubjuguer les Romains. Il y réuſſit en leur perſuadant qu'ils étoient libres, ou du-moins à la veille de l'être. Il fit ſemblant de vouloir ſe démettre de l'empire, demanda tous les dix ans qu'on le déchargeât de ce poids, & le porta toujours. C'eſt par ces ſortes de fineſſes qu'il ſe faiſoit encore donner ce qu'il ne croyoit pas aſſez avoir acquis. Tous ſes réglemens viſoient à l'établiſſement de la monarchie, & tous ceux de Sylla au milieu de ſes violences, tendoient à une certaine forme de république. Sylla, homme emporté, menoit violemment les Romains à la liberté; Auguſte, ruſé tyran, les conduiſoit doucement à la ſervitude.

Cependant la crainte qu'il eut avec raiſon d'être regardé pour tel, l'empêcha de ſe faire appeller Romulus, & ſoigneux d'éviter qu'on penſât qu'il uſurpoit la puiſſance d'un roi, il n'en affecta point le faſte.

Il choiſit pour ſucceſſeur, je ne ſai par quel motif, un des plus méchans hommes du monde; mais ſe regardant comme un magiſtrat qui feint d'être en place malgré lui-même, il ne commanda point, il pria la nation, il poſtula, qu'au-moins on lui donnât pour collegue, ſuppoſé qu'il le méritât, un fils capable de ſoulager ſa vieilleſſe, un fils qui faiſoit toute ſa conſolation. Travaillant toujours à faire reſpecter les lois dont il étoit le maître, il voulut que l'élection de Tibere fût l'ouvrage du peuple & du ſénat, comme la ſienne, diſoit-il, l'avoit été. Tibere lui fut donc aſſocié l'an de Rome 766. & de J. C. la douzieme.

Il donna pluſieurs lois bonnes, mauvaiſes, dures, injuſtes. Il oppoſa les lois civiles aux cérémonies impures de la religion. Il fut le premier qui, par des raiſons particulieres, autoriſa les fidéicommis. Il attacha aux libelles la peine du crime de léſe-majeſté. Il établit que les eſclaves de ceux qui auroient conſpiré, ſeroient vendus au public, afin qu'ils puſſent dépoſer contre leurs maîtres. Vous voyez par-là, les ſoins attentifs qu'il prend pour lui-même.

Il ſut remettre l'abondance dans la capitale, & tâ-

cha de gagner la populace par des jeux, des spectacles, & des largesses, souvent médiocres, mais bien ménagées. Apprenant que certaines lois qu'il avoit donné effarouchoient le peuple, il ne les cassa pas, mais pour en détourner les réflexions, il rappella Pylade que les factions avoient chassé.

Il fit passer sans succès Ælius Gallus d'Egypte en Arabie pour s'emparer du pays; mais les marches, le climat, la faim, la soif, les maladies perdirent l'armée; on négocia avec les Arabes, comme les autres peuples avoient fait, & le temple de Janus fut fermé de nouveau.

Mécénas, son favori, content d'une vie délicieuse, & desirant de faire goûter le gouvernement d'Auguste, s'attacha tous ceux qui pouvoient servir à sa gloire; poëtes, orateurs, historiens; il les combloit de caresses & de bienfaits, & les produisoit à son maître; on exaltoit chez lui les louanges du prince; Horace & Virgile les répandoient par les charmes de la poésie.

D'un autre côté, Auguste disposant de tous les revenus de l'état, bâtit des temples dans Rome, & l'embellit de beautés si magnifiques, qu'il mériteit par-là d'en être l'édile. Mais c'est le maître du monde que je dois ici caractériser.

Lorsque les troupes avoient les armes à la main, il craignoit leur révolte, & les ménageoit. Lorsqu'il fut en paix, il craignit les conjurations, & toutes les entreprises lui parurent suspectes. Ayant toujours devant les yeux le destin de César, il s'éloigna de sa conduite pour éviter son sort; il refusa le nom de dictateur, ne parla que de la dignité du sénat, & de son respect pour la république; mais en même tems il portoit une cuirasse sous sa robe, & ne permettoit à aucun sénateur de s'approcher de lui que seul, & après avoir été fouillé.

Incapable de soutenir de sang froid la vue du moindre péril, il ne montra du courage que dans les conseils, & partout où il ne falloit point payer de sa personne.

Toutes les victoires qui l'élevèrent à l'empire du monde, furent l'ouvrage d'autrui. Celle de Philippe est dûe au seul Antoine. Celle d'Actium, aussi-bien que la défaite de Sextus Pompée, sont l'ouvrage d'Agrippa. Auguste se servit de cet officier, parce qu'il étoit incapable de lui donner de l'ombrage, & de se faire chef de parti.

Pendant un combat naval, il n'osa jamais voir les flottes en bataille. Couché dans son vaisseau, & les yeux tournés vers le ciel, comme un homme éperdu, il ne monta sur le tillac, qu'après qu'on lui eut annoncé que les ennemis avoient pris la fuite.

Je crois, dit M. de Montesquieu, qu'Auguste est le seul de tous les capitaines romains qui ait gagné l'affection des soldats, en leur donnant sans cesse des marques d'une lâcheté naturelle. Dans ce tems-là, les soldats faisoient plus de cas de la libéralité de leur général, que de son courage. Peut-être même que ce fut un bonheur pour lui, de n'avoir point eu cette valeur qui peut donner l'empire, & que cela même l'y porta: on le craignit moins. Il n'est pas impossible que les choses qui le deshonorerent le plus, aient été celles qui le servirent le mieux. S'il avoit d'abord montré une grande ame, tout le monde se seroit méfié de lui; & s'il eût eu de la hardiesse, il n'auroit pas donné à Antoine le tems de faire toutes les extravagances qui le perdirent.

Les gens lâches sont ordinairement cruels, c'étoit aussi le caractere d'Auguste. Sans parler des horreurs de la proscription où il eut la plus grande part, & dont même il prolongea le cours, je trouve dans l'histoire, qu'il exerça seul cent actions plus cruelles les unes que les autres, & qui ne peuvent être excusées par la nécessité des tems, ou par l'exemple de ses collegues.

Après la bataille de Philippe, dans laquelle il ne paya pas de sa personne, il mit en usage des horreurs bien étranges envers de malheureux prisonniers qui lui furent présentés. L'un d'eux qui ne requéroit de lui que la sépulture, en reçut cette réponse consolante, « que les oiseaux le mettroient bientôt en » état de n'en avoir pas besoin.

Il fit égorger un pere & un fils, sur ce qu'ils refusoient de combattre ensemble, & dans le tems qu'ils lui demandoient la grace l'un de l'autre de la maniere du monde la plus touchante. Aussi quand on conduisit les autres prisonniers enchaînés devant Antoine & lui, ils saluerent tous Antoine, lui marquerent leur estime, & l'appellerent *empereur*; au lieu qu'ils chargerent Auguste de reproches, d'injures & de railleries ameres.

Le saccagement de Pérouge prise sur Lucius Antonius, fait frémir l'humanité. Auguste abandonna à ses soldats le pillage de cette ville, quoiqu'elle eût capitulé; les violences y furent si grandes, que les historiens les plus flatteurs ne pouvant les déguiser, en ont rejetté la faute sur la fureur des soldats victorieux; mais au-moins ne sont-ils pas coupables de la mort des trois cens qui composoient le sénat de cette ville, & qu'Auguste fit égorger de sang froid. Comme ils lui eurent été présentés enchaînés, il lui demanderent leur grace pour être reflés dans le parti d'un homme auquel ils avoient les plus grandes obligations, & qui d'ailleurs avoit été long-tems son ami & son allié; il leur répondit, *vous mourrez tous*: immédiatement après cette réponse, aussi barbare que laconique, ils furent exécutés.

On dit qu'après le décès d'Antoine, il fit tuer son fils Antyllus, qui s'étoit refugié dans le mausolée que Cléopatre avoit élevé à son pere.

Dans les premieres années de son regne, Murena, Ignatius Rufus, M. Lépidus fils de son ancien collegue, & tant d'autres, furent du nombre de ses victimes. Il fit exécuter Procillus son affranchi, qui avoit été très-avant dans ses secrets, sous le prétexte de ses liaisons avec des femmes de qualité. En un mot, on comptoit peu de jours qui ne fussent marqués par l'ordre de ce monstre, de la mort de quelque personne considérable. Comme les conspirations renaissoient sans cesse, qu'on ne permette le terme, du sang & de la cendre de ceux qu'il immoloit, il pouvoit bien se tenir à lui-même le discours que Corneille met dans sa bouche:

Rentre en toi-même, Octave....
Quoi tu veux qu'on t'épargne, & n'as rien épargné!
Songe aux fleuves de sang où ton bras s'est baigné!
De combien ont rougi les champs de Macédoine?
Combien en a versé la défaite d'Antoine?
Combien celle de Sexte? & revois tout d'un tems
Perugе au sien noyée, & tous ses habitans.
Remets dans ton esprit après tant de carnages,
De tes proscriptions les sanglantes images,
Où toi-même des tiens devenu le bourreau,
Au sein de ton tuteur, enfonças le couteau.

Cinna, *act. IV. scen. iij.*

Il est vrai que ce prince après tant d'exécutions, prit le parti de pardonner à Cinna, mais ce fut par les conseils de Livie; & peut-être craignit-il dans Cinna le nom de son ayeul maternel, le grand Pompée, dont les partisans cachés dans Rome étoient nombreux & puissans.

Je cherche des vertus dans Auguste, & je ne lui trouve que des crimes, des défauts, des vices, des ruses, & des bassesses. Ne croyons pas cependant les accusations d'Antoine, qui lui reprocha que son adoption avoit été la récompense de ses impudicités. Je n'ajoute pas plus de foi à l'épitre *ad Octavium*, qu'on attribue à Cicéron, où il est dit que la servitude de

Digitized by Google

Rome eſt le prix d'une proſtitution. *Audiet C. Marius impudico domino parere nos, qui ne militem voluit niſi pudicum: audiet Brutus eum populum, quem ipſe primo, poſtquam progenies ejus à regibus liberavit, pro turpe ſtupro datum in ſervitutem, &c.* Mais ce qui ſemble plus fort, eſt le témoignage de Suétone, qui rapporte que depuis Céſar, il avoit ſervi de Ganimede à Hirtius, le même qui fut conſul avec Panſa; c'eſt pourquoi le peuple romain entendit avec tant de plaiſir ce vers récité ſur le théatre:

Videſne ut Cynedus orbem digito temperet?

On doit mettre au rang de ſes artifices les propoſitions d'accommodement qu'il fit faire à Cléopatre pour la trahir & la mener à Rome en triomphe. Dangereux pour toutes ſortes de commerces, & en même tems capable des plus bas artifices, il faiſoit l'amoureux des femmes des ſénateurs, dans le deſſein d'arracher d'elles le ſecret de leurs maris.

Plein d'une vanité deſordonnée, il ſe fit décerner les honneurs divins. Il vouloit paſſer pour fils & pour favori d'Apollon, ſe faiſant peindre ſous la figure de ce dieu; & dans ſes feſtins, comme dans ſes ſtatues, il en prenoit l'habit & tout l'équipage; c'eſt ce que les Romains nommoient les menſonges impies d'Auguſte, *impia Auguſti mendacia.* Quelqu'un dit là-deſſus, que s'il étoit Apollon, c'étoit l'Apollon qu'on adoroit dans un quartier de la ville, ſous le nom de *Tortor*, le bourreau.

Cet Apollon romain étoit ſuperſtitieux à l'excès. Il ajoutoit foi aux ſonges, & aux préſages les plus ridicules. Il craignoit ſi fort le tonnerre qu'il éleva un temple à Jupiter tonnant, près du capitole; & comme ce temple ne le raſſuroit pas encore, il s'alloit cacher ſous des voûtes à la moindre tempête; & par ſurcroit de précaution, il portoit ſur lui une peau de veau marin, pour ſe garantir des effets de la foudre.

Il mourut à Nole en Campanie, l'an de Rome 767. Le jour de ſa mort il ſe démaſqua lui-même en demandant à ſes amis, s'il avoit bien joué ſon rôle dans le monde: *Ecquid iis videretur, mimum vitæ commodè tranſegiſſe?* On lui répondit ſans doute par des témoignages d'admiration & de douleur; mais il auroit dû ſavoir que la poéſie dramatique met ſur la ſcène des perſonnages de ſon ordre, comme on mettroit un bourreau carthaginois dans un tableau qui repréſenteroit la mort de Régulus. Paſſons au caractere du ſecond triumvir, j'entends de Marc-Antoine.

Caractere d'Antoine. Il étoit fils de Marc-Antoine le Crétique, & de Julie de la maiſon des Jules; ſa famille, quoique plébéienne, tenoit un rang diſtingué parmi les meilleures de Rome. Son ayeul étoit le fameux Marc-Antoine l'orateur, qui fut la victime des vengeances de Marius. La mere d'Antoine épouſa en ſecondes nôces Cornelius Lentulus, homme de grande qualité, que Cicéron fit mourir parce qu'il étoit un des chefs de la conjuration de Catilina. Cette mort tragique alluma dans le cœur de ſa femme une mortelle haine contre Cicéron, & lui inſpira des ſentimens de vengeance, auxquels elle fit participer Antoine; c'eſt-là ſans doute une des premieres cauſes de l'inimitié cruelle qui dura toujours entre ces deux hommes, & qui fut ſi fatale à Cicéron.

Marc-Antoine avoit une figure agréable, la taille belle, le front large, le nez aquilin, beaucoup de barbe & de force de tempérament, exprimée ſur tous les traits de ſa figure.

Plein de valeur & de courage, il ſe fit connoître de bonne heure par ſon génie & par ſes exploits militaires. Etant encore jeune, il commanda un corps de cavalerie dans l'armée de Gabinius contre les Juifs, & Joſephe nous apprend que dans celle contre Alexandre, fils d'Ariſtobule, il effaça tous ceux qui combattoient avec lui. Ce fut dans ce pays-là qu'il forma ſon ſtyle ſur le goût aſiatique, qui avoit beaucoup de conformité avec ſa vie bruyante.

Il étaloit un faſte immenſe dans ſes dépenſes, une folle vanité dans ſes diſcours, du caprice dans ſon ambition demeſurée, & de la brutalité dans ſes débauches. Plus guerrier que politique, familier avec le ſoldat, habile à s'en faire aimer, prodigue de ſes richeſſes pour ſes plaiſirs, ardent à s'emparer de celles d'autrui, auſſi prompt à récompenſer qu'à punir, auſſi gai quand on le railloit, que quand il railloit les autres.

Fécond en reſſources militaires, il réuſſit dans la plus grande détreſſe où il ſe ſoit trouvé, à gagner les chefs de l'armée de Lépidus; il entra dans ſon camp, ſe ſaiſit de lui, l'appella ſon pere, & lui laiſſa le titre de général.

Il ſavoit ſouffrir plus que perſonne, la faim, la ſoif, & les incommodités des ſaiſons; il devenoit ſupérieur à lui-même dans l'adverſité, & les malheurs le rendirent ſemblable à l'homme de bien.

Lorſqu'il eut répudié ſa ſeconde femme, il s'attacha à la comédienne Cythéris, affranchie de Volumnius, qu'il menoit publiquement dans une litiere ouverte, & la faiſoit voyager avec lui dans un char traîné par des lions. C'étoit la mode de ſon ſiecle, quoiqu'il ait plû à Cicéron d'enrichir de ce tableau particulier, la plus belle de ſes Philippiques. *Vehebatur in eſſedo tribunus plebis; littores laureati antecedebant, inter quos aperta lectica, mima portabatur; quam ex oppidis municipalibus, homines honeſti, obviam neceſſariò prodeuntes, non noto illo & mimico nomine, ſed Volumniam conſalutabant: ſequebatur rheda cum leonibus comitis nequiſſimi; rejecta mater amicam impuri filii, tanquam nurum ſequebatur.* Philipp. 2.

Mais laiſſant à part l'attachement paſſager d'Antoine pour Cythéris, pour peu qu'on examine ſa vie, on avouera que c'étoit un homme ſans délicateſſe, ſans principes & ſans mœurs, également livré au luxe & à la débauche, abîmé de dettes & rongé d'ambition; il s'attacha politiquement à Céſar qui le reçut très-bien; le connoiſſant pour un excellent officier, il lui confia les poſtes les plus importans, & ne ceſſa pas même de l'employer, quoiqu'il eût aſſez mauvaiſe opinion de ſon ame, & qu'il ſût que ſes débordemens en tout genre étoient exceſſifs. Il eſt vrai qu'il ſe vît une fois obligé de lui donner un grand ſujet de mortification, en permettant qu'on l'aſſignât, & qu'on ſaisît ſes biens pour le payement du palais de Pompée, dont il s'étoit rendu adjudicataire ſans vouloir en payer un denier.

Antoine fut ſi piqué du jugement de Céſar, qu'étant à Narbonne, il forma avec Trebonius le deſſein de le tuer. On ignore ce qui les empêcha d'exécuter ce projet, ni ſi Céſar en eut connoiſſance; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'Antoine rentra dans ſes bonnes graces, qu'il fut ſon collegue dans ſon cinquieme conſulat; & qu'alors il ſervit de tout ſon pouvoir dans la fête des Lupercales, le deſir ſecret qu'avoit le dictateur d'être déclaré roi; cependant vers le tems de la conſpiration, on ne doutoit guere qu'il ne fût prêt à le ſacrifier dans l'eſpérance de remplir ſa place, au lieu que les conjurés en tuant ce tyran, vouloient abolir la tyrannie. Ils crurent même qu'il falloit immoler Antoine avec Céſar; mais Brutus s'y oppoſa par principe de juſtice, car il n'avoit jamais eu pour lui la moindre eſtime, comme il paroît dans cet endroit d'une de ſes lettres à Atticus, où il lui dit: *Quamvis vir ſit bonus, ut ſcribis, Antonius, quod numquam exiſtimavi.*

Sextus Pompée, fils du grand Pompée, avoit des raiſons perſonnelles pour penſer comme Brutus, de la probité d'Antoine. On raconte que dans une treve qu'il fit avec lui & avec Octave, ils ſe donnerent

Digitized by Google

tous trois conſécutivement à manger : quand le tour de Pompée vint, Antoine, toujours railleur, lui demanda dans quel endroit il les recevroit ; dans mes carines, répondit Sextus, *in carinis meis ;* ce mot équivoque ſignifioit ſon *vaiſſeau*, & les carines de Rome, où étoit bâtie la maiſon de ſon pere, dont Antoine avoit été dépoſſédé après s'en être indignement emparé.

Tranſportons-nous avec lui en Orient, où il s'aviſa de diſpoſer en deſpote ſuivant la fougue de ſes caprices, des états & de la vie des rois, dépouillant les uns, nommant d'autres en leur place ; & pour donner des marques de ſa puiſſance monſtrueuſe, il mit aux fers Artabaſe, roi d'Arménie, qu'il avoit vaincu par ſurpriſe, le conduiſit en triomphe dans Alexandrie, & fit décapiter publiquement Antigone, roi des Juifs.

Dans la fureur de ſa paſſion pour Cléopatre, il lui donna la Phénicie, la baſſe Syrie, l'île de Cypre, une partie de la Cicile, l'Arabie heureuſe, en un mot, provinces ſur provinces, & royaumes ſur royaumes, ſans s'embarraſſer des volontés du ſénat & du peuple romain.

Les profuſions extravagantes de ſes fêtes, épuiſoient les revenus de l'empire, le mettoient hors d'état d'entretenir les armées, & l'obligeoient de vexer par de nouveaux impôts, les peuples ſoumis à ſon gouvernement.

Cléopatre ſut ſi bien enchaîner ſa valeur féroce, qu'elle tint tout ſes talens militaires aſſujettis à l'amour qu'elle lui inſpira. Un ſeul de ſes regards impoſteurs, un ſeul accent de ſa voix enchantereſſe, ſuffiſoit pour l'abattre à ſes piés. Cependant elle n'étoit plus dans ſa premiere jeuneſſe ; mais elle avoit trouvé le ſecret de conſerver ſa beauté. Sa magnificence extraordinaire plaiſoit aux yeux d'Antoine, & ſon eſprit ſouple ſe portoit à toutes ſortes de caracteres avec tant de facilité, qu'elle ne manquoit jamais de ſéduire quand elle l'entreprenoit. Elle avoit déja autrefois ſubjugué Céſar, & l'on dit encore que le fils aîné du grand Pompée ſoupira long-tems pour ſes appas.

Elle ne craignit qu'un moment la jeuneſſe, les charmes & le mérite d'Octavie dans ſon voyage d'Egypte ; & c'eſt alors qu'elle crut n'avoir rien de trop, pour faire de ſon amant un mari infidele. Elle prodiga ſes richeſſes, ou en préſens pour les amis d'Antoine, & pour ceux qui avoient quelque pouvoir ſur ſon eſprit, ou en eſpions pour découvrir les ſentimens de ſon cœur, & ſes démarches les plus cachées. Enfin, les délices d'Egypte l'emporterent ſur Rome, & les preſtiges de ſon art triompherent de la vertu d'Octavie.

Après ſon départ, l'amour d'Antoine pour Cléopatre prit de nouvelles forces, & il ſe perſuada qu'elle avoit pour lui les mêmes ſentimens. Il ignoroit le commerce ſecret qu'elle entretenoit avec Dellius. Les ſoupçons, peut-être bien fondés, qu'il avoit conçu dans le ſéjour qu'ils firent à Samos, s'évanouirent, & l'adreſſe de Cléopatre effaça de ſon eſprit toutes ces idées importunes. Il ne jugea plus de ſes ſentimens que par les plaiſirs qu'elle lui faiſoit goûter, & de ſa reconnoiſſance, que par les tendreſſes qu'elle lui marquoit.

Cet amour aveugle rendit ſon nom & ſa valeur inutiles. Il fut le prétexte de la guerre d'Octave, qui arracha à Antoine pluſieurs de ſes plus illuſtres partiſans, parce qu'on étoit perſuadé à Rome, que s'il devenoit le maître, il tranſporteroit en Egypte le ſiege de l'empire, & tout le monde conclut à le dépouiller de ſes dignités.

Les troupes d'Octave s'embarquent, & s'avancent en diligence. Cléopatre équipe un armée navale, pompeuſe s'il en fut jamais, qu'elle unit à celle d'Antoine pour ſoutenir cette guerre, dont elle eſt, dit-elle, la ſeule cauſe. Elle étale tous les tréſors qu'elle poſſede, & les deſtine à l'entretien des troupes. La bataille d'Actium ſe donne ; il y avoit ſur les rivages plus de deux cens mille hommes, les armes à la main, attentifs à cette tragedie.

On combattoit ſur le golfe de Larta avec chaleur de part & d'autre, quand on vit 60 bâtimens de la reine d'Egypte équippés avec magnificence, cingler à toutes voiles vers le Péloponèſe. Elle fuit, & entraine Antoine avec elle. Il eſt du-moins certain que dans la ſuite elle le trahit. Peut-être que par cet eſprit de coquetterie inconcevable des femmes, elle avoit formé le deſſein de mettre à ſes piés un troiſieme maître du monde.

Antoine abandonné, trahi, déſeſpéré, réſolut, à l'exemple de Timon, de ſe ſéqueſtrer de tout commerce avec les hommes. L'île d'Anthirrodos, ſituée en face du pont d'Alexandrie, lui parut favorable à ce deſſein ; il y fit élever une jettée qui avançoit conſidérablement dans la mer. Sur cette jettée, il bâtit un palais qu'il nommoit ſon *timonium ;* le rapport qu'il trouvoit entre l'ingratitude qu'il avoit éprouvée de la part de ſes amis, & celle que cet athénien en avoit auſſi ſouffert, lui avoit, diſoit-il, donné de l'inclination pour ſa perſonne, & du goût pour le genre de vie qu'il avoit mené. Il ne l'imita cependant que pendant peu de tems, ſortit de cette retraite avec autant de légereté qu'il y étoit entré, & alla rejoindre ſa Cléopatre à Alexandrie, réſolu de faire de nouveaux efforts, pour balancer encore la fortune d'Octave ; tel fut ſon aveuglement, qu'il vit perdre ſes dernieres eſpérances, ſans pouvoir haïr le principe de ſon malheur.

Tant de capitaines, & tant de rois qu'il avoit agrandis ou faits, lui manquerent ; & comme ſi la généroſité avoit été liée à la ſervitude, une troupe de gladiateurs & deux affranchis, Eros & Lucilius, lui conſerverent une fidélité héroique. Dans ce triſte état on lui fait un faux rapport de la mort de Cléopatre ; il le croit, perd tout courage, ſe trouble, & conjure Eros de le tuer. Cet affranchi poſſédé d'une funeſte douleur, ſe poignarde lui-même, & jette en mourant le poignard à ſon maître, qui s'en ſaiſit, s'en frappe, & tombe à ſon tour. Un de ſes gens arrive, dans l'inſtant de cette cataſtrophe, bande ſa plaie, & lui apprend que Cléopatre vivoit encore.

Il ſe fait porter aux piés de la tour où elle étoit enfermée. Ce fut un ſpectacle touchant de voir le maître de tant de nations, un des premiers capitaines de ſon ſiecle, illuſtre par ſes faits d'armes & par ſes victoires, expirant, porté par des gladiateurs, & élevé dans un panier au haut de la tour où Cléopatre lui tendoit les bras, à la vue de toute la ville d'Alexandrie, dont les cris & les larmes exprimoient la douleur & l'étonnement.

Cléopatre en ſe réfugiant dans cette tour, avoit fait ſemer d'avance le bruit de ſa mort, bien réſolue de ſe tuer, ſoit qu'elle ſe reprochât d'avoir perdu un homme qui lui avoit pendant dix ans ſacrifié l'empire du monde, ou qu'elle vît ſes nouveaux projets démentis. Quoi qu'il en ſoit, le triſte état d'Antoine lui fit verſer un torrent de larmes. « Ne » pleurez point, madame, lui dit-il, je meurs con» tent entre les bras de l'unique perſonne que j'a» dore ». Tel fut à l'âge de 53 ans la fin d'un homme ambitieux, qui avoit déſolé la terre, & que perdirent les égaremens de l'amour. J'ai peu de choſe à dire du troiſieme triumvir.

Caractere de Lépidus. Lépidus (Marcus Æmilius), ſortoit de la maiſon Æmilia, la plus illuſtre entre les patriciennes ; c'eſt celle qu'on citoit ordinairement pour la ſplendeur, & pour la quantité de triomphes & des dignités. Ainſi Lépide portoit un grand nom, conſidéré

conſidéré dans le ſénat, & très-honoré dans la république, mais il le ternit honteuſement par ſes vices & par ſes crimes.

C'étoit un eſprit borné, ambitieux, ſans courage, un homme vain, fourbe, avare, & qui ne poſſédoit aucune vertu, *nullam virtutibus tam longam fortunæ indulgentiam meritus.* La fortune l'éleva, & le ſoutint quelque tems dans le haut poſte de triumvir, ſans aucun mérite de ſa part; mais auſſi cette même fortune lui fit éprouver ſes revers, & le remit dans l'état d'opprobre où il paſſa les dernieres années de ſa vie. Il avoit été trois fois conſul, ſavoir l'an 708, 709 & 713 de Rome.

Dès qu'il fut revêtu de cette énorme puiſſance que lui donna le rang ſuperbe de triumvir, qu'il avoit joint à la charge de grand-pontife, tant de pouvoir & de dignités l'étourdirent. Cet étourdiſſement s'accrut encore lorſque les deux autres triumvirs le fixerent à Rome pour y commander à toute l'Italie, au peuple, & au ſénat qui diſtribuoit ſes ordres dans les provinces: cependant il auroit dû comprendre qu'on ne le laiſſoit à Rome que par ſon peu de capacité pour la guerre.

Auſſi quand les deux autres triumvirs, après la bataille de Philippe, ſe partagerent de nouveau le monde, ils ne lui donnerent que très-peu de part à l'autorité; & tandis qu'Antoine prit l'orient, Octave l'Italie & le reſte de l'empire, Lépidus fut obligé de ſe contenter de ſon gouvernement des Eſpagnes; & comme toutes les troupes étoient dévouées à ſes deux collegues, il fallut qu'il partît ſeulement avec quelques légions, deſtinées pour ſa province.

Bientôt après, Octave ayant ſur les bras en Sicile les reſtes du parti de Pompée, Lépidus le tira de peine avec pluſieurs légions qu'il lui amena, & qui décideront de la victoire. Le ſuccès tourna la tête de cet homme vain, il montra peu d'égards pour ſon collegue, & lui fit dire de ſe retirer de Sicile où il n'avoit plus rien à faire. Octave qui trouvoit toujours des reſſources dans ſes ruſes, diſſimula cette injure, & gagna par tant de récompenſes & de promeſſes pluſieurs chefs de l'armée de Lépide, qu'ils abandonnerent leur général, & le livrerent entre ſes mains.

Conduit à la tente d'Auguſte, il oublia ſon nom, ſa naiſſance & ſon rang. Il lui demanda lâchement la vie avec la conſervation de ſes biens. Auguſte n'oſa pas lui refuſer ſa priere, de peur d'irriter toute une armée dont il avoit beſoin de gagner les cœurs. Mais quand il eut aſſuré ſon autorité, il dépouilla Lépidus du pontificat. Le reſte de la vie de ce triumvir ſe paſſa dans l'obſcurité; & ſans doute bien triſtement, puiſqu'il ſe voyoit le malheureux objet de l'indulgence hautaine d'un ancien collegue. Cependant on eſt bien aiſe de l'humiliation d'un homme qui avoit été un des plus méchans citoyens de la république, ſans honneur & ſans ame, toujours le premier à commencer les troubles, & formant ſans ceſſe des projets où il étoit obligé d'aſſocier de plus habiles gens que lui.

Concluſion. Voilà le portrait des trois hommes par leſquels la république fut abattue, & perſonne ne la rétablit. Malheureuſement Brutus, à la journée de Philippe, ſe crut trop-tôt ſans reſſource pour relever la liberté de la patrie. Il ſe conſidéra dans cet état, comme n'ayant pour appui que ſa ſeule vertu, dont la pratique lui devenoit ſi funeſte: » Vertu, s'écria-» t-il, que j'ai toujours ſuivie, & pour laquelle j'ai » tout quitté, parens, amis, biens, plaiſirs & digni-» tés, tu n'es qu'un vain fantôme ſans force & ſans » pouvoir. Le crime a l'avantage ſur toi, & deſor-» mais eſt-il quelque mortel qui doive s'attacher à » ton inutile puiſſance »! En diſant ces mots, il ſe jetta ſur la pointe de ſon épée, & ſe perça le cœur.

Vitaque cum gemitu fugit indignata ſub umbras.

L'article du *triumvirat* qu'on vient de lire, & que j'ai tiré de pluſieurs excellens ouvrages, pouvoit être beaucoup plus court; mais je me flatte qu'il ne paroîtra pas trop long à ceux qui daigneront conſidérer que c'eſt le morceau le plus intéreſſant de l'hiſtoire romaine. Auſſi les anciens l'ont-ils traité avec amour & prédilection. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRIUN, adj. (*Théolog.*) *tres in uno*, eſt un terme qu'on applique quelquefois à Dieu pour exprimer l'unité de Dieu dans la trinité des perſonnes. *Voyez* TRINITÉ.

TROADE, (*Géog. anc.*) contrée de l'Aſie mineure, ainſi nommée de la fameuſe ville de Troie ſa capitale. Si on prend le nom de *Troade* pour tout le pays ſoumis aux Troïens, ou pour le royaume de Priam, il ſe trouvera qu'elle comprenoit preſque toute l'étendue de pays que l'on entend ſous le nom des deux *Myſies*, & ſous celui de *petite Phrygie*; mais ſi on la reſtreint à la province où étoit la ville de Troie, & qui étoit la *Troade* propre, elle ſe trouvera ne comprendre que le pays qui eſt entre la Dardanide au nord, & au nord oriental le pays des Leleges, à l'orient méridional l'Helleſpont, & la mer Egée au couchant. Ptolomée, *liv. V. ch. ij.* qui renferme la *Troade* dans la petite Phrygie, y met les lieux ſuivans:

Sur le bord de la mer Egée, { *Alexandria Troas*, *Lectum promontorium*, *Aſſum.*

Dans les terres, { *Ilium.*

2°. *Troade*, en latin *Troas*, ville de l'Aſie mineure, dans la *Troade*, ou dans la petite Phrygie ſur la côte de l'Helleſpont vis-à-vis de l'île de Ténédos. Cette ville fut auſſi quelquefois appellée Antigonia & Alexandrina: *ipſa Troas Antigonia dicta, nunc Alexandrina*, dit Pline, *l. V. c. xxx.* Quelquefois on joint les deux, Alexandria-Troas. S. Paul étant allé à *Troade* en l'an de l'ére vulgaire 52, eut la nuit cette viſion. Un homme de Macédoine ſe préſenta devant lui, & lui fit cette priere: paſſez en Macédoine, & venez nous ſecourir. Il s'embarqua donc à *Troade*, & paſſa en Macédoine. Ce voyage de S. Paul s'exécuta lorſqu'il alloit à Jéruſalem où il fut enſuite arrêté. L'apôtre fut encore quelques autres fois à *Troade*; mais on ne ſait rien de particulier de ce qu'il y fit. *Voyez act. xx. 5. 6. & II. Corinth. ij. 14.* Il avoit laiſſé à *Troade* chez un nommé Carpe, quelques habits & quelques livres, qu'il pria Timothée de lui apporter à Rome en l'an 65 de l'ére vulgaire, peu de tems avant ſa mort, arrivée en l'an 66. *Voyez II. Timoth. jv. 13. act. xvj. 8. & ſuiv.* (*D. J.*)

TROC, ECHANGE, PERMUTATION, (*Synonymes.*) *troc*, ſelon M. l'abbé Girard, eſt dit pour les choſes de ſervice, & pour tout ce qui eſt meuble; ainſi l'on fait des *trocs* de chevaux, de bijoux & d'uſtenſiles. *Echange* ſe dit pour les terres, les perſonnes, tout ce qui eſt bien fonds; ainſi l'on fait des *échanges* d'états, de charges & de priſonniers. *Permutation* n'eſt d'uſage que pour les biens & titres eccléſiaſtiques; ainſi l'on *permute* une cure, un canonicat, un prieuré avec un autre bénéfice de même ou de différent ordre, il n'importe. (*D. J.*)

TROCAR, *ou* TROISQUARTS, ſ. m. *inſtrument de Chirurgie*, poinçon d'acier, long d'environ deux pouces & demi, exactement rond, emmanché par ſon extrémité poſtérieure dans une petite poignée faite en poire, terminé par l'extrémité antérieure en pointe triangulaire. C'eſt des trois angles tranchans qui forment la pointe de cet inſtrument qu'il tire ſon nom. Les auteurs latins le nomment *acus triquetra*. Voyez *fig. 4. Pl. XXVI.*

Le poinçon dont nous venons de parler, eſt ren-

fermé dans une canule d'argent proportionnée à ſon volume. L'extrémité antérieure de la canule eſt ouverte non-ſeulement par le bout, mais encore par les côtés, pour donner une iſſue plus facile aux matieres liquides épanchées dans quelque capacité. Cette canule doit être taillée extérieurement en biſeau, afin qu'elle s'adapte ſi juſte au commencement de la pointe triangulaire du poinçon, qu'elle n'excede ſa groſſeur que le moins qu'il eſt poſſible. Par ce moyen le *trocar* armé de ſa canule pénetre plus aiſément les parties qu'il doit diviſer, & cela épargne beaucoup de douleur au malade.

La partie poſtérieure de la canule eſt une plaque exactement ronde, dont la face poſtérieure eſt un peu cave, & l'antérieure un peu convexe. *Voyez la fig. 3. Pl. XXVI.* Cette plaque eſt percée de deux petits trous pour pouvoir paſſer des fils en anſe, afin d'aſſujettir au beſoin la canule par une ceinture circulaire.

M. Petit a perfectionné la conſtruction de cet inſtrument. Il a fait alonger le pavillon de la canule en forme de cuillier, terminée en bec d'aiguiere, pour faciliter la ſortie du fluide, & empêcher qu'il ne coule ſur la peau. *Voyez fig. 1 & 2. Pl. XXVI.* Cet avantage ſeroit de petite conſidération, parce que les fluides épanchés forment une arcade en ſortant de la canule, ſur tout dans l'opération de la paracentheſe ou ponction au ventre des hydropiques, *voyez* PARACENTHESE; mais cet alongement a une utilité marquée, & relative à une autre addition que M. Petit a faite au *trocar*; c'eſt une petite rainure qui s'étend extérieurement tout le long de la canule. Cette dépreſſion eſt fort avantageuſe pour l'ouverture des dépôts internes, des tumeurs enkiſtées & autres cas où l'on eſt fort aiſe de connoître la nature du fluide épanché avant que de ſe déterminer à faire une opération. Et lorſqu'on veut imiter la cannelure longitudinale qui ſe trouve à la ſurface extérieure de la canule, elle ſert à conduire le biſtouri; & la gouttiere de la partie poſtérieure ſert de piece de pomme ou de manche à la canule qui remplit parfaitement l'office de ſonde cannelée.

On ſe ſert du *trocar* dans l'opération de l'hydrocele. *Voyez* HYDROCELE. Dans ce cas, quelques chirurgiens ont un *trocar* plus menu & plus court que celui que nous venons de décrire pour la paracentheſe.

M. Foubert ſe ſert d'un grand *trocar*, *Pl. IX. fig. 1.* dont la canule, *fig. 2.* eſt ouverte pour pratiquer ſa méthode de tailler. *Voyez* cette méthode & les inſtrumens qui lui ſont particuliers, au *mot* TAILLE.

M. Petit a imaginé un *trocar* pour les contre-ouvertures, *voyez Pl. XXIII. fig. 2.* Sa canule eſt ronde, garnie d'une rainure ſur le long de ſon corps, & de deux yeux à ſon extrémité pour y paſſer une bandelette. La conſtruction du manche de ce *trocar* eſt ſemblable à celle du pharingotome. *Voyez* PHARINGOTOME.

M. Foubert s'eſt ſervi auſſi du *trocar* courbe pour faire la ponction de la veſſie au-deſſus de l'os pubis, dans le cas de l'impoſſibilité abſolue de ſonder les malades attaqués de rétention d'urine, & pour aller à l'urgent, attendu que les bougies ſe frayent une route dans la veſſie par la voie naturelle. M. Flurant, chirurgien de Lyon, où il jouit d'une réputation méritée, ſe ſert d'un pareil *trocar* pour le même cas; mais il fait la ponction par l'inteſtin rectum: c'eſt une opération nouvelle dont il eſt l'auteur, & qui a eu des ſuccès. Ses obſervations ſont inſérées dans l'ouvrage d'un de ſes confreres, intitulé, *mélanges de Chirurgie*, publié en 1760. (*Y*)

TROCHAIQUE, adj. (*Littérat.*) en poéſie greque & latine, eſt une eſpece de vers compoſé de trochées; ou dans lequel ce pié-là domine le plus, comme l'iambe dans le vers iambique. *Voyez* IAMBIQUE & TROCHÉE.

La dix-huitieme ode du ſecond livre des odes d'Horace, eſt compoſée de pluſieurs ſtrophes de deux vers dont le premier eſt *trochaïque dimetre catalectique*, c'eſt-à-dire *trochaïque*, compoſé de trois trochées & d'une ſyllabe à la fin, comme:

Non ébur, neque aurum
Largiora flagito.
Tradîtur dies die.

TROCHANTER, ſ. m. *en Anatomie*, eſt le nom que l'on a donné à deux apophyſes ſituées à la partie ſupérieure du fémur, *voyez* APOPHYSE. La plus groſſe s'appelle *grand trochanter*, & la plus petite, *petit trochanter*. Le grand *trochanter* eſt ſitué à la partie poſtérieure de la tête du fémur; on remarque dans la face de cette apophyſe qui regarde la tête, une cavité.

Le petit *trochanter* eſt ſitué intérieurement au-deſſous de la tête du fémur. *Voyez nos Pl. d'Anat. avec leur explication. Voyez auſſi l'art.* FÉMUR.

Ce mot ſignifie littéralement *rotator*, rouleur. Il eſt formé du verbe grec τρεχω, *roto*, je cours, je tourne en rond. Ce mot a été donné aux deux apophyſes dont il s'agit, parce qu'elles donnent attache aux tendons de la plûpart des muſcles de la cuiſſe, entre leſquels ſont les obturateurs qui la font mouvoir en rond. *Voyez* OBTURATEUR.

TROCHÉE, ſ. m. (*Littérat.*) dans la poéſie greque & latine, eſt une eſpece de pié conſiſtant en deux ſyllabes, dont la premiere eſt longue & la ſeconde breve, comme dans les mots *vādĕ* & *mēnsă*. *Voyez* PIÉ.

Le *trochée* eſt l'iambe renverſé, & produit abſolument un effet contraire; car celui-ci eſt vif & léger, & le *trochée* eſt mou & languiſſant, comme ſont toutes les meſures qui ſautent d'une ſyllabe longue à une breve. *Voyez* IAMBIQUE. Quelques-uns donnent au *trochée* le nom de *chorée*, parce qu'il convient au chant & à la danſe. Ils donnent auſſi le nom de *trochée* aux tribraques. *Voyez* TRIBRAQUE. Quintilien, *l. X. c. iv.*

TROCHÉS, ſ. f. (*Vener.*) ce ſont des fumées qui ſont à-demi formées; quand elles ſont groſſes & molles, elles marquent un cerf de dix cors.

TROCHET, ſ. m. (*Jardin.*) ſe dit d'un paquet de poires toutes ſorties d'un même bouton. *Nos poires*, dit-on, *viennent par trochets.*

Trochets ſe dit encore quand on ſeme ſur une planche des piés dans des trous faits avec le plantoir de pié en pié.

TROCHILE, ſ. m. (*Archit.*) τροχιλος, poulie; c'eſt une moulure ronde & creuſe entre les tores de la baſe d'une colonne; on la nomme autrement *ſcotie*. *Voyez* SCOTIE. (*D. J.*)

TROCHILITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) coquille foſſile & univalve, plate à ſon ouverture, mais ſe terminant en une pointe en volute. Il y en a de liſſes, d'autres ſont épineuſes ou hériſſées de pointes.

TROCHINI, (*Géog. anc.*) c'eſt le nom d'un des trois peuples gaulois qui allerent s'établir dans la Galatie, ſelon Pline, *l. V. c. xxxij.* Les *Trochini* fixerent leur demeure à l'orient de la Galatie, près du fleuve Halijs, où ils poſſéderent la partie de cette contrée qui regarde le Pont-Euxin, & celle qui touche la Cappadoce. Ils avoient trois bonnes forteresſes; ſavoir, *Tavium*, *Mitridatium* & *Danala*. (*D. J.*)

TROCHISQUE, ſ. m. *en Pharmacie*, eſt une forme de remede, faite pour être tenue dans la bouche & s'y diſſoudre peu-à-peu.

Le *trochiſque* eſt proprement une compoſition ſeche, dont les principaux ingrédiens, après avoir été mis en poudre très-fine, ſont incorporés dans une liqueur convenable, comme dans des eaux diſtillées, du vin, du vinaigre, ou dans des mucilages, & ré-

Digitized

duits en une maſſe, dont on forme de petits pains ou de petites boules, comme l'on veut, & qu'on fait ſécher à l'air loin du feu.

Il y a différentes ſortes de *trochiſques*, & qui ont différentes vertus : il y en a de purgatifs, d'altérans, d'apéritifs, de fortifians, *&c.*

Les auteurs latins les nomment *paſtilli*, *rotulæ*, *placentulæ*, *orbes*, *orbiculi* ; & les françois les nomment ſouvent *tablettes*, *paſtilles*. *Voyez* TABLETTES, PASTILLES, *&c.*

Les principaux *trochiſques* ſont ceux d'agaric, de réglifſe, de noix muſcade, de ſuccin, de rhubarbe, de myrrhe, de roſes, de camphre, de ſquille, de vipere, *&c.* Ceux de coloquinte ſe nomment *trochiſques d'alhandal*, mot pris des Arabes qui appellent la coloquinte *handal*.

On peut mettre une infinité de remedes ſous la forme de *trochiſques* : mais il eſt inutile de multiplier le nombre de ces ſortes de préparations ; les remedes agiſſent plus ſûrement ſous d'autres formes ; & en général les Praticiens font peu d'uſage des *trochiſques*.

Quelques charlatans emploient beaucoup cette forme pour déguiſer leur ſpécifique, pour vendre bien cher des drogues qu'ils ont à vil prix. Mais ils font un grand tort au public ; car ils cachent ſous ce voile la violence & l'acrimonie de leurs préparations infernales qui deviennent pour les entrailles un vrai poiſon.

TROCHISQUE ESCARROTIQUE, (*Mat. médic. & Pharm.*) *Voyez* MERCURE.

TROCHISQUE, *de minium*, (*Mat. médic.*) l'ingrédient vraiment actif de cette compoſition officinale étant un ſel mercuriel ; ſavoir le ſublimé corroſif : nous en avons traité à l'*article* MERCURE, *mat. méd. & pharm. Voyez* cet *article*.

TROCHISQUE, DE SCILLE, (*Mat. méd.*) *Voyez* SCILLE.

TROCHITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom qu'on donne à un fragment d'un corps marin, ainſi nommé parce qu'il reſſemble à une petite roue : en effet ils ſont cylindriques à l'extérieur, ont un trou au centre d'où partent des rayons. Les *trochites* ſont des fragmens de l'entrochite qui eſt compoſée d'un amas d'articulations qui tiennent les unes aux autres, & dont l'aſſemblage forme un corps cylindrique & long. Les *trochites* ont été ſouvent regardées comme des aſtéries ou comme des pierres étoilées.

TROCHLEATEUR, ſ. m. *en Anatomie*, eſt un nom que l'on a donné au muſcle grand oblique de l'œil, parce qu'il paſſe dans une membrane en partie cartilagineuſe qui lui ſert de poulie. *Voyez* OBLIQUE & ŒIL, NERFS TROCHLÉATEURS, *Voyez* PATHÉTIQUES.

TROCHOIDE, ſ. f. *en Géométrie*, eſt une courbe dont la génération ſe conçoit ainſi. Si une roue ou un cercle ſe meut avec un mouvement compoſé d'un mouvement en ligne droite & d'un mouvement circulaire autour de ſon centre, & que ces deux mouvemens ſoient égaux, un point de la circonférence de ce cercle décrira pendant ce mouvement une courbe appellée *trochoide*. Ainſi le clou d'une roue qui tourne décrit une *trochoïde*.

La *trochoide* en eſt appellée la *baſe*.

La *trochoide* eſt la même courbe qu'on appelle autrement & plus communément *cicloïde*, dont on peut voir les propriétés, *&c.* ſous l'*article* CICLOÏDE.

On appelle auſſi *trochoïde* une courbe *F A figure 85. Pl. Géom.* dans laquelle les ordonnées *A O* ſeroient égales aux arcs correſpondans *F d* du cercle *F d c* ; & cette derniere courbe eſt auſſi nommée *compagne de la cicloïde*, ou *courbe des arcs*. M. Pitot a donné la quadrature d'une portion de cette courbe dans les *Mém. de l'acad. de 1724*.

La *trochoïde* ne differe pas eſſentiellement de la *courbe des ſinus*. Si les ordonnées de la courbe ſont augmentées en raiſon de *n* à *1*, la courbe ſe nomme alors *trochoïde alongée*. M. Taylor a prétendu que cette courbe étoit celle que formoit une corde de muſique miſe en vibration. Sur quoi *voyez* les *Mém. de l'acad. de Berlin 1747, 1749, 1750.* (*O*)

TROCHOLIQUE, ſ. f. (*Mécan.*) terme peu uſité, par lequel quelques auteurs anciens entendent cette partie des Mécaniques qui traite des propriétés de tous les mouvemens circulaires. Ce mot vient du grec τροχος, *tourner*.

TROCHOS, (*Géog. anc.*) village du Péloponnèſe, ſur le chemin d'Argos à Tégée. A la gauche de ce village on trouvoit le fort *Cenchrée*, ainſi nommé, à ce que croit Pauſanias, *l. II. c. xxjv.* de *Cenchreus* qui étoit fils de Piréne. C'eſt-là que l'on voyoit la ſépulture commune de ces Argiens qui défirent l'armée de Lacédémone auprès d'Hyſies. Ce combat fut donné du tems que Piſiſtrate étoit archonte à Athènes. (*D. J.*)

TORCHURE, ſ. f. (*terme de Chaſſe.*) Il ſe dit des bois de cerfs, lorſqu'ils ſe diviſent en trois ou quatre cors ou épois au ſommet de la tête, comme un trochet de fleurs ou de fruits. *Trévoux.* (*D. J.*)

TROCHUS, (*Gymnaſ. médic.*) Mercurialis qui a beaucoup parlé du *trochus*, avoue qu'il eſt très-difficile de s'en former une idée bien claire. Il croit qu'il y en avoit de deux eſpeces ; l'une en uſage pour les Grecs, & l'autre pour les Romains.

L'exercice du *trochus* ou cerceau étoit diviſé en deux eſpèces, tant parmi les Grecs que parmi les Romains. La premiere étoit nommée par les Grecs ἀμπαλαία, qui veut dire *agitation du cerceau*, ſuivant Oribaſe *l. collect. VI. ad Julian.* Celui qui devoit faire cet exercice, prenoit un grand cercle autour duquel rouloient pluſieurs anneaux, & dont la hauteur alloit juſqu'à l'eſtomac. Il l'agitoit par le moyen d'une baguette de fer à manche de bois. Il ne le faiſoit pas rouler ſur la terre ; car les anneaux inſérés dans la circonférence ne l'auroient pas permis, mais il l'élevoit en l'air, & le faiſoit tourner au-deſſus de ſa tête, en le dirigeant avec ſa bagnette : voilà pourquoi Oribaſe dit qu'on n'agitoit pas le cerceau ſuivant ſa hauteur, mais tranſverſalement.

Le mouvement communiqué au cerceau étoit quelquefois très-rapide ; & alors on n'entendoit pas le bruit des anneaux qui rouloient dans la circonférence. D'autres fois on l'agitoit avec moins de violence, afin que le ſon des petits anneaux produisît dans l'ame un plaiſir qui procurât un agréable délaſſement. Cette réflexion d'Oribaſe nous apprend que le jeu du cerceau étoit regardé comme un exercice très-capable de contribuer en amuſant à la ſanté du corps. Il y en avoit une ſeconde eſpece, dans laquelle au-lieu de ſe ſervir d'un grand cercle, on en employoit un beaucoup plus petit. Il paroît que c'eſt proprement le *trochus* des Grecs & des Romains.

Xénophon nous en apprend l'uſage, en parlant d'une danſeuſe qui prenoit à la main douze de ces cerceaux, les jettoit en l'air, & les recevoit en danſant au ſon d'une flûte. Il n'eſt point parlé dans ce paſſage des petits anneaux inſérés dans la circonférence du *trochus* : mais il en eſt fait mention dans pluſieurs épigrammes de Martial.

Les deux eſpèces de cerceaux dont on vient de parler, ne différoient entre eux que par la grandeur. On les diſtingue avec peine, quand ils ſont ſimplement repréſentés ſur des bas-reliefs. Mercurialis en a fait graver un, dont Ligorius lui avoit envoyé le deſſein, d'après un monument élevé en l'honneur d'un comédien. La circonférence eſt chargée de huit anneaux, à l'un deſquels eſt attachée une ſonnette, & outre cela de neuf fiches ou chevilles, qui ſont

lâches dans leurs trous, augmentoient le bruit des anneaux, & produiſoient le même ſon que les baguettes qui traverſoient les ſiſtres.

Sur un tombeau gravé dans le *recueil* de Pietro-Santi Bartoli, on voit un cerceau qui a des anneaux, des chevilles, & de plus un oiſeau qui paroît y être attaché : ſingularité qui ne donneroit lieu qu'à des conjectures bien vagues. (*D. J.*)

TROENE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *liguſtrum*, genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir; le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit preſque rond, mou & plein de ſuc; ce fruit renferme le plus ſouvent quatre ſemences plates d'un côté, & relevées en boſſe de l'autre. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

TROENE, *liguſtrum*, arbriſſeau qui vient communément en Europe dans les haies, les bois & les lieux incultes, où ſa hauteur ordinaire eſt de ſix ou huit piés, mais avec quelque culture on peut le faire monter juſqu'à douze piés. Il ſe garnit de quantité de branches qui ſont menues, flexibles & fort droites. Il a l'écorce unie & cendrée; ſes racines s'étendent & tracent beaucoup. Ses feuilles ſont liſſes, oblongues, pointues & ſans aucune dentelure; elles ſont placées oppoſément ſur les branches, & leur verdure eſt un peu brune. Ses fleurs viennent en grapes au bout des branches dans le commencement du mois de Juin; elles ſont blanches, odorantes, de longue durée & d'un aſpect aſſez agréable. Les fruits qui ſuccedent, ſont des baies rondes, molles, noires & fort ameres, qui renferment quatre ſemences anguleuſes d'un goût fort deſagréable. Ces baies ſont en maturité à la fin de l'automne, & elles reſtent ſur l'arbriſſeau pendant tout l'hiver. Le *troëne* ſe trouve preſque partout; il eſt très-robuſte; il vient promptement, il réuſſit dans toutes ſortes de terreins, quoique cependant il ſe plaiſe particulierement dans ceux qui ſont pierreux & humides; il ſe multiplie aiſément par tous les moyens connus, & il n'eſt nullement ſujet à être attaqué par les inſectes.

Le *troëne* étoit fort en uſage dans le dernier ſiecle, pour faire de petites haies ou de moyennes paliſſades, & on lui faiſoit prendre quantité d'autres formes; mais il a paſſé de mode, ſoit parce qu'il eſt trop commun, ou plutôt parce que ſes rameaux pouſſent trop vigoureuſement, & qu'ils prennent une direction trop horiſontale : ce qui exige de fréquentes attentions pour le tailler & lui conſerver une forme réguliere. Cependant quelques gens l'admettent encore, parce qu'il ſe ſoutient bien de lui-même, qu'il eſt de longue durée, & qu'il réuſſit dans des endroits ſerrés, ombragés, & dont le terrein eſt de ſi mauvaiſe qualité, que d'autres arbriſſeaux ne pourroient pas y venir; mais ce qui n'eſt pas moins à ſon avantage, c'eſt que ſes feuilles ſont toutes les dernieres à tomber, & que ſouvent elles reſtent ſur l'arbriſſeau pendant tout l'hiver, lorſqu'il n'eſt pas rigoureux.

On tire quelques ſervices des baies du *troëne* pour les arts. On en fait une couleur noire & un bleu turquin dont les Teinturiers ſe ſervent, & ſurtout les enlumineurs d'eſtampes; on en peut faire d'aſſez bonne encre, & les frélateurs les emploient quelquefois pour donner de la couleur au vin, mais tort aux dépens du goût. Enfin ces baies ſont la derniere reſſource des oiſeaux dans les rudes & longs hivers. On fait auſſi quelque uſage en médecine de la feuille & de la fleur de cet arbriſſeau, qui ſont déterſives, aſtringentes & antiſceptiques.

Le bois du *troëne* eſt blanc, dur, ſouple & aſſez durable. On s'en ſert utilement pour des perches de vigne, & on en trouve ſouvent de huit & dix piés de longueur. On l'emploie auſſi à faire la poudre à canon, & les Vanniers font uſage des jeunes branches de l'arbriſſeau dans quelques-uns de leurs ouvrages.

Variété du troëne. 1. *Le troëne commun.* 2. *Le troëne panaché de jaune.* 3. *Le troëne panaché de blanc.* Ces deux arbriſſeaux panachés ont de l'agrément dans ce genre; on peut les multiplier de branche couchée, de bouture & de greffe. On doit avoir attention de les mettre dans un terrein ſec, ſi l'on veut en conſerver la bigarure. L'arbriſſeau panaché de blanc eſt un peu plus ſenſible au froid que les autres ſortes.

4. *Le troëne toujours verd.* Quoique cet arbriſſeau ſoit originaire d'Italie, il eſt cependant auſſi robuſte que l'eſpece commune. On le qualifie toujours verd, parce que ſes feuilles ont un peu plus de tenue, & qu'il faut un hiver très rigoureux pour les faire tomber. Mais ce n'eſt pas là ce qui conſtitue la ſeule différence de ce *troëne* avec le commun; il fait un plus grand arbre qui s'éleve à 15 ou 18 piés. Ses feuilles ſont plus larges & d'un verd plus foncé; ſes grappes de fleurs ſont plus grandes & d'une blancheur plus parfaite, & ſes baies ſont plus groſſes & d'un noir plus luiſant. Quand on ne cultiveroit pas ce *troëne* pour l'agrément qu'il a de plus, il ſeroit toujours fort utile de le multiplier pour ſon bois qui fourniroit plus de reſſources.

TROENE, (*Mat. méd.*) on ne fait point, ou on fait très-rarement uſage du *troëne* intérieurement; cependant quelques auteurs recommandent le ſuc des feuilles & des fleurs juſqu'à la doſe de quatre onces, & la décoction juſqu'à ſix ou huit contre le crachement de ſang; les hémorrhagies & les fleurs blanches. On les emploie très-utilement à l'extérieur en gargariſme dans les ulceres de la bouche, inflammations & excoriations de la luette, de même que dans le relâchement & la chûte de cette derniere partie. On s'en ſert auſſi dans les aphtes ou ulceres de la gorge, ou dans les ulceres des gencives. Geoffroy, *Mat. méd.*

TROEZENE *ou* TROEZEN, (*Géog. anc.*) en grec τροιζήνα, & par Polybe τροιζῶνα; ville du Péloponnèſe, dans l'Argolide, ſur la côte orientale, un peu au-delà du promontoire Scyllæum, à l'entrée du golfe Saronique; le territoire de cette ville eſt nommé *Troëzénide* par Thucydide. Voici la deſcription de la ville par Pauſanias.

Dans la place de *Troëzene*, dit cet hiſtorien, *l. II. c. xxxj. & xxxij.* on voit un temple & une ſtatue de Diane conſervatrice; les Troëzéniens aſſuroient que ce temple avoit été conſacré par Théſée, & que l'on avoit donné ce ſurnom à la déeſſe, lorſque ce héros ſe ſauva ſi heureuſement de Crete, après avoir tué Aſtérion, fils de Minos. Dans ce temple il y a des autels conſacrés aux dieux infernaux.

Ces autels cachoient, à ce qu'on diſoit, deux ouvertures : par l'une de ces ouvertures Bacchus retira Sémélé des enfers, & par l'autre Hercule emmena avec lui le cerbere. Derriere le temple étoit le tombeau de Pithée, ſur lequel il y avoit trois ſieges de marbre blanc, où l'on dit qu'il rendoit la juſtice avec deux hommes de mérite, qui étoient comme ſes aſſeſſeurs. Près de là on voyoit une chapelle conſacrée aux muſes : c'étoit un ouvrage d'Ardalus, fils de Vulcain, que les Troëzéniens diſoient avoir inventé la flûte; & de ſon nom on appella les muſes *Ardalides*. Ils aſſuroient que Pithée enſeignoit dans ce lieu l'art de bien parler, & on voyoit un livre compoſé par cet ancien roi. Au-delà de cette chapelle il y avoit un autel fort ancien; la tradition vouloit qu'il eût été conſacré par Ardalus. On y ſacrifioit aux muſes & au Sommeil; car de tous les dieux, diſoient-ils, c'eſt le Sommeil qui eſt le plus ami des muſes.

Auprès du théatre on voyoit un temple de Diane Lycéa bâti par Hippolyte. Pauſanias juge que ce ſurnom de Diane venoit, ou de ce qu'Hippolyte avoit purgé le pays des loups dont il étoit infeſté, ou de ce

Digitized by Google

que par ſa mere il deſcendoit des Amazones; qui avoient dans leur pays un temple de Diane de même nom. Devant la porte du temple étoit une groſſe pierre appellée la *pierre ſacrée*, & ſur laquelle on prétendoit qu'Oreſte avoit été purifié du meurtre de ſa mere par d'illuſtres perſonnages de *Troëzene* au nombre de neuf; aſſez près de là on trouvoit pluſieurs autels peu éloignés les uns des autres : l'un conſacré à Bacchus ſauveur, en conſéquence d'un certain oracle : un autre à Thémis, & que Pithée lui-même avoit conſacré; un troiſieme avoit été conſacré au Soleil le libérateur par les Troézéniens, lorſqu'ils ſe virent délivrés de la crainte qu'ils avoient eue de tomber ſous l'eſclavage de Xercès & des Perſes. On y voyoit auſſi un temple d'Apollon Théorius, & qui paſſoit pour avoir été rétabli & décoré par Pithée. C'étoit le plus ancien des temples que connût Pauſanias. La ſtatue qu'on y voyoit étoit un préſent d'Auliſcus, & un ouvrage du ſtatuaire Hermon, natif du pays; on y voyoit encore les deux ſtatues des Dioſcures; elles étoient de bois & auſſi de la main d'Auliſcus.

Dans la même place il y avoit un portique orné de pluſieurs ſtatues de femmes & d'enfans, toutes de marbre : c'étoient ces femmes que les Athéniens confierent avec leurs enfans aux Troézéniens, lorſqu'ils prirent la réſolution d'abandonner Athènes, dans l'impoſſibilité où ils étoient de la défendre contre les Perſes avec le peu de forces qu'ils avoient ſur terre. On n'érigea pas des ſtatues à toutes, mais ſeulement aux plus conſidérables d'entr'elles.

Devant le temple d'Apollon on remarquoit un viel édifice appellé le *logis d'Oreſte*, & où il demeura comme ſéparé des autres hommes, juſqu'à ce qu'il fût lavé de la tache qu'il avoit contractée en trempant les mains dans le ſang de ſa mere; car on diſoit que juſque-là aucun troézénien n'avoit voulu le recevoir chez lui; de ſorte qu'il fut obligé de paſſer quelque tems dans cette ſolitude, & cependant on prenoit ſoin de le nourrir & de le purifier juſqu'à ce que ſon crime fût entierement expié; & même encore du tems de Pauſanias, les deſcendans de ceux qui avoient été commis à ſa purification, mangeoient tous les ans à certains jours dans cette maiſon. Les Troézéniens diſoient qu'auprès de cette maiſon, dans le lieu où l'on avoit enterré les choſes qui avoient ſervi à cette purification, il avoit pouſſé un laurier qui s'étoit toujours conſervé depuis; & entre les différentes choſes qui avoient ſervi à purifier Oreſte, on citoit particulierement l'eau de la fontaine d'Hippocrène; car les Troézéniens avoient auſſi une fontaine Hippocrène.

On voit auſſi au même lieu une ſtatue de Mercure Polygius, devant laquelle ils aſſuroient qu'Hercule avoit conſacré ſa maſſue faite de bois d'olivier. Quant à ce qu'ils ajoutent, dit Pauſanias, que cette maſſue prit racine, & pouſſa des branches, c'eſt une merveille que le lecteur aura peine à croire. Quoi qu'il en ſoit, ils montrent encore aujourd'hui cet arbre miraculeux; & à l'égard de la maſſue d'Hercule, ils tiennent que c'étoit un tronc d'olivier qu'Hercule avoit trouvé auprès du marais Saronique. On voyoit encore à *Troëzene* un temple de Jupiter ſauveur, bâti, à ce qu'on diſoit, par Aëtius, lorſqu'il avoit pris poſſeſſion du royaume après la mort de ſon pere.

Les Troézéniens donnoient comme une merveille leur fleuve Chryſorrhoès, qui durant une ſéchereſſe de neuf années que tous les autres tarirent, fut le ſeul qui conſerva toujours ſes eaux, & qui coula à l'ordinaire. Ils avoient un fort beau bois conſacré à Hippolyte, fils de Théſée, avec un temple où l'on voyoit une ſtatue d'un goût très-ancien. Ils croyoient que ce temple avoit été bâti par Diomede, qui le premier avoit rendu des honneurs divins à Hippolyte. Ils honoroient donc Hyppolyte comme un dieu. Le prêtre chargé de ſon culte étoit perpétuel, & la fête du dieu ſe célébroit tous les ans. Entr'autres cérémonies qu'ils pratiquoient en ſon honneur, les jeunes filles, avant que de ſe marier, coupoient leur chevelure, & la lui conſacroient dans ſon temple. Au reſte ils ne convenoient point qu'Hippolyte fût mort, emporté & trainé par ſes chevaux; & ils ſe donnerent bien de garde de montrer ſon tombeau; mais ils vouloient perſuader que les dieux l'avoient mis dans le ciel au nombre des conſtellations, & que c'étoit celle qu'on nommoit le *conducteur du chariot*.

Dans le même lieu il y avoit un temple d'Apollon Epibaterius, & qu'ils tenoient avoir été dédié ſous ce nom par Diomede, après qu'il ſe fut ſauvé de la tempête qui accueillit les Grecs lorſqu'ils revenoient du ſiege de Troie. Ils diſoient même que Diomede avoit inſtitué le premier les jeux pithiques en l'honneur d'Apollon. Ils rendoient un culte à Auxeſia & à Lamia, auſſi bien que les Epidauriens & les Eginetes; mais ils racontoient différemment l'hiſtoire de ces divinités; ſelon eux, c'étoient deux jeunes filles qui vinrent de Crete à *Troëzene*, dans le tems que cette ville étoit diviſée par des parties contraires; elles furent les victimes de la ſédition, & le peuple qui ne reſpectoit rien, les aſſomma à coups de pierre; c'eſt pourquoi on célébroit tous les ans un jour de fête qu'on appelloit la *lapidation*.

De l'autre côté c'étoit un ſtade nommé le *ſtade d'Hippolyte*; & au-deſſus il y avoit un temple de Vénus ſurnommée la *regardante*, parce que c'étoit delà que Phedre épriſe d'amour pour Hippolyte, le regardoit toutes les fois qu'il venoit s'exercer dans la carriere; c'eſt auſſi là que l'on voyoit le myrte qui avoit les feuilles toutes criblées; car la malheureuſe Phedre poſſédée de ſa paſſion, & ne trouvant aucun ſoulagement, trompoit ſon ennui en s'amuſant à percer les feuilles de ce myrte avec ſon aiguille de cheveux. Là ſe voyoit la ſépulture de Phedre, & un peu plus loin celle d'Hippolyte; mais le tombeau de Phedre étoit plus près du myrte. On y remarquoit auſſi la ſtatue d'Eſculape faite par Timothée; & l'on croyoit à *Troëzene* que c'étoit la ſtatue d'Hippolyte. Pour la maiſon où il demeuroit, je l'ai vue, dit Pauſanias; il y avoit devant la porte une fontaine dite *la fontaine d'Hercule*, parce qu'on diſoit que c'étoit Hercule qui l'avoit découverte.

Dans la citadelle on trouvoit un temple de Minerve Sthéniade; la déeſſe étoit repréſentée en bois. C'étoit un ouvrage de Callon, ſtatuaire de l'île d'Egine. En deſcendant de la citadelle, on rencontroit une chapelle dédiée à Pan le libérateur, en mémoire du bienfait que les Troézéniens reçurent de lui lorſque par des ſonges favorables il montra aux magiſtrats de *Troëzene* le moyen de remédier à la famine qui affligeoit le pays. En allant dans la plaine, on voyoit ſur le chemin un temple d'Iſis, & au-deſſus un autre temple de Vénus Acréa; le premier avoit été bâti par les habitans d'Halicarnaſſe, qui avoient voulu rendre cet honneur à la ville de *Troëzene*, comme à leur mere. Pour la ſtatue d'Iſis, c'étoit le peuple de *Troëzene* qui l'avoit fait faire.

Dans les montagnes du côté d'Hermione, on rencontroit premierement la ſource du fleuve Hilycus, qui s'étoit appellé autrefois *Taurius* : en ſecond lieu, une roche qui avoit pris le nom de *Théſée*, depuis que ce héros, tout jeune encore, la remua pour prendre la chauſſure & l'épée de ſon pere, qui les avoit cachées deſſous : car auparavant elle ſe nommoit l'*autel de Jupiter Sthénius*. Près de-là, on montroit la chapelle de Vénus, ſurnommée *Nymphée*, bâtie par Théſée, lorſqu'il épouſa Hélene. Hors des murs de la ville, il y avoit un temple de Neptune Pythalmius, ſurnom dont la raiſon eſt que ce dieu

dans ſa colere, inonda tout le pays des eaux ſalées de la mer, fit périr tous les fruits de la terre, & ne ceſſa d'affliger de ce fléau les Troézéniens, juſqu'à ce qu'ils l'euſſent appaiſé par des vœux & des ſacrifices.

Au-deſſus étoit le temple de Cérès légiſlatrice, conſacré, diſoit-on, par Althepus. Si on alloit au port, qui étoit dans un bourg nommé *Célenderis*, on voyoit un lieu appellé le *berceau de Théſée*, parce que c'étoit-là que Théſée étoit né. Vis-à-vis on avoit bâti un temple au dieu Mars, dans le lieu même où Théſée défit les Amazones. C'étoit apparemment un reſte de celles qui avoient combattu dans l'Attique contre les Athéniens commandés par ce héros.

En avançant vers la mer Pſéphée, on trouvoit un olivier ſauvage nommé le *rhachos*, tortu; car ils donnoient le nom de *rhachos* à tous les oliviers qui ne portoient point de fruit; & ils appelloient celui-ci *tortu*, parce que c'étoit autour de cet arbre, que les renes des chevaux d'Hippolyte s'étoient embarraſſées; ce qui avoit fait renverſer ſon char.

Il y avoit deux îles qui dépendoient de *Troézene*; ſavoir l'île de Sphérie, depuis nommée *l'île ſacrée*, & celle de *Calaurie*. Une bonne partie du pays de *Troézene* étoit, à proprement parler, un iſthme qui avançoit conſidérablement dans la mer, & qui s'étendoit juſqu'à Hermione.

Les Troézéniens faiſoient tout ce qu'ils pouvoient pour donner d'eux une grande idée. Ils diſoient que leur premier roi s'appelloit *Orus*, & qu'il étoit originaire du pays; mais je crois, dit Pauſanias, *l. II. c. xxx.* que le nom d'*Orus* eſt plutôt égyptien que grec. Quoi qu'il en ſoit, ils aſſuroient qu'Orus avoit regné ſur eux, & que de ſon nom le pays avoit été appellé l'*Orée*, qu'enſuite Althepus, fils de Neptune & de Leis, qui étoit fille d'Orus, ayant ſuccédé à ſon ayeul, toute la contrée avoit pris le nom d'*Althépie*. Ce fut ſous ſon regne que Bacchus & Minerve diſputerent à qui auroit le pays ſous ſa protection, & que Jupiter les mit d'accord en partageant cet honneur entre l'un & l'autre. C'eſt pour cela qu'ils honoroient Minerve Poliade, & Minerve Sthéniade, donnant deux noms différens à la même divinité, & qu'ils révéroient Neptune ſous le titre de *roi*; même l'ancienne monnoie de ce peuple avoit d'un côté un trident, & de l'autre une tête de Minerve. Nous avons encore des médailles qui prouvent ces deux faits; Golſtius cite une médaille frappée à *Troézene*, où l'on voit d'un côté un trident, & une autre médaille des Troézéniens avec ce mot Παλλας, c'eſt-à-dire, *Minerve*, protectrice de la ville.

A Althépus ſuccéda Saron; celui-ci, ſuivant la tradition, bâtit un temple à Diane-Saronide, dans un lieu où les eaux de la mer forment un marécage; auſſi l'appelloit-on le *marais Phœbéen*. Ce prince aimoit paſſionnément la chaſſe: un jour qu'il chaſſoit un cerf, il le pourſuivit juſqu'au bord de la mer. Le cerf s'étant jetté à la nage, le prince s'y jetta après lui, & ſe laiſſant emporter à ſon ardeur, il ſe trouva inſenſiblement en haute mer, où épuiſé de forces, & laſſé de lutter contre les flots, il ſe noya. Son corps fut apporté dans le bois ſacré de Diane, auprès de ce marais, & inhumé dans le parvis du temple. Cette avanture fut cauſe que le marais changea de nom, & s'appella le *marais Saronique*.

Après le retour des Héraclides dans le Péloponnèſe, les Troézéniens reçurent les Doriens dans *Troézene*, je veux dire ceux des Argiens qui y voulurent venir demeurer; ils ſe ſouvenoient qu'ils avoient été ſoumis eux-mêmes à la domination d'Argos; car Homere dans ſon dénombrement dit qu'ils obéiſſoient à Diomede. Or Diomede & Eurialus, fils de Mécifiée, après avoir pris la tutelle de Cyanippe fils d'Egialée, conduiſirent les Argiens à Troie. Quant à Sthénélus, il étoit d'une naiſſance beaucoup plus illuſtre, & de la race de ceux qu'on nommoit *Anaxagorides*: c'eſt pourquoi l'empire d'Argos lui appartenoit. Voilà ce que l'hiſtoire nous apprend des Troézéniens; on pourroit ajouter qu'ils ont envoyé encore diverſes autres colonies de part & d'autre.

Ptolomée, *l. III. c. xvj.* parle d'une ville du Péloponnèſe dans la Meſſénie, qui portoit auſſi le nom de *Troézene*; Enfin, Pline, *l. V. c. xxix.* parle d'une troiſieme *Troézene*. Cette derniere avoit pris ſon nom d'une colonie de troézéniens, qui, à ce que dit Strabon, *l. XIV. p. 656.* vint autrefois habiter dans la Carie. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TROGILORUM-PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la Sicile, près de la ville de Syracuſe; il en eſt parlé dans Tite-Live, *l. XXV. c. xxiij.* & dans Thucydide, *l. VI. p. 413.* (*D. J.*)

TROGLODYTES, ſ. m. pl. (*Géog.*) dans l'ancienne Géographie, c'étoient des peuples d'Ethyopie, qu'on dit avoir vécu dans des caves ſouterreines; ce mot eſt formé du grec τρωγλη, *caverne*, & de δυω, *ſubeo*, j'entre.

Pomponius Méla rapporte qu'ils ne parlent point, mais qu'ils crient ou ne font entendre que des ſons ſans articulation, qu'ils vivent de ſerpens, *&c.* Tzetzés les appelle *ichthyophages* ou *mangeurs de poiſſon*. Montanus croit que c'eſt le même peuple que l'Ecriture appelle *Ghanamins*, & Pintianus ſur Strabon, veut que l'on écrive ce nom ſans *l*, *Trogodytes*.

Si l'on en croit quelques modernes, tels que les peres Kircher & Martin, il n'y a pas encore longtems qu'il y avoit à Malte des *troglodytes*, c'eſt-à-dire, des eſpeces de ſauvages ſéparés de tous les autres habitans, & vivant entre eux dans une vaſte caverne, proche d'une maiſon de plaiſance du grand-maître. Ils ajoutent qu'il y en a en Italie près de Viterbe, & en divers endroits des Indes, & qu'on en a trouvé qui n'avoient jamais vu la lumiere du ſoleil.

Troglodytes eſt encore le nom donné par Philaſtre à une ſecte de juifs idolâtres, qui ſelon lui ſe retiroient dans des cavernes ſouterraines pour adorer toute ſorte d'idoles. Cet auteur & ſon éditeur tirent du grec, comme nous avons fait ci-deſſus, le mot de *Troglodytes*; mais ils paroiſſent ſe tromper dans l'attribution qu'ils en font à cette ſecte; car ils ſe fondent ſur la viſion rapportée par Ezéchiel, *chap. viij. ℣. 8. 9. & 10.* Or dans cette viſion, il ne s'agit nullement de *cavernes ſouterreines*, mais du temple même que les 70 vieillards avoient choiſi pour en faire le théâtre de leurs impiétés, ou, comme porte le *verſet 12.* l'endroit ſecret de leur chambre, *in abſcondito cubiculi ſui*. Ainſi le nom de *Troglodytes* eſt très-mal appliqué à cet égard, & ne convient point du tout à la ſecte dont il eſt mention dans ce prophete.

TROGUE, ſ. f. (*Draperie.*) c'eſt la chaîne préparée par les ourdiſſeurs pour la fabrique des draps mêlangés: chaque *trogue* contient en longueur de quoi ourdir & fabriquer deux pieces de drap; avant de les délivrer au tiſſerand pour les monter ſur ſon métier, on les colle avec de la colle de Flandre, puis on les laiſſe quelque tems ſécher, & avant qu'elles ſoient tout-à-fait ſeches, on en ſépare les fils avec un peigne de fil de fer. *Savary.* (*D. J.*)

TROIA, (*Géog. anc.*) ce mot, outre la célebre ville de Troie, eſt donné par Etienne le géographe à d'autres villes; 1°. à une ville de la Chaonie, dans la Ceſtrie. Virgile, *Ænéid. l. III. v. 349.* en parle; 2°. à une ville d'Egypte, voiſine du mont Troicus; mais Strabon ne lui donne que le titre de village; 3°. à une ville de la Cilicie; 4°. à une ville d'Italie, ſi-

tuée au fond du golfe Adriatique, chez les Vénetes. Tite-Live, *l. I. c. j.* n'en fait pas une ville; il dit ſeulement qu'on donna le nom de *Troia*, au lieu où Anténor & ſes compagnons débarquerent dans ce quartier. L'on nomma de même *Troia*, l'endroit du territoire de Laurentum où Enée prit terre en arrivant en Italie. (*D. J.*)

TROIA, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, au pié de l'Apennin, ſur le Chilaro, à 10 milles de Bovino, & à 30 au ſud-oueſt de Manfredonia, avec un évêché ſuffragant de Bénévent. *Long.* 32. *56. latit.* 41. 20. (*D. J.*)

TROICUS-MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Egypte, ſelon Etienne le géographe; Strabon, *liv. XVII. p.* 809. dit que cette montagne ſe trouve au voiſinage du lieu où l'on avoit tiré les pierres dont les pyramides avoient été faites, & que c'eſt auprès de cette montagne qu'étoit la ville *Troja*. Cette montagne eſt la même que Ptolomée, *l. IV. c. v.* nomme *Troici lapidis mons*; c'eſt auſſi la même qu'Hérodote, *l. II. n°. 8.* appelle *Arabicus-mons*. (*D. J.*)

TROIE, (*Géog. anc.*) *Troia* ou *Ilium*, ville de l'Aſie mineure, la capitale de la Troade. *Voyez* ILIUM.

Horace appelle cette ville ſacrée *ſacrum Ilium*, & Virgile la nomme la demeure des dieux, *divûm domus*, non-ſeulement, parce que ſes murailles avoient été bâties de la main des dieux, mais encore parce qu'il y avoit dans ſon enceinte un grand nombre de temples.

Troie immortaliſée par les poëtes, étoit bâtie ſur le fleuve Scamandre ou Xanthus, en Phrygie, à 3 milles de la mer Egée. Cette ville n'a eu que ſix rois, ſous le dernier deſquels elle fut priſe & brûlée par les Grecs, deux cens cinquante-ſix ans après ſa naiſſance.

Dardanus l'a fondée l'an du monde 2524, & régna trente-un ans; Erichthonius en régna ſoixante-cinq; Tros ſoixante-dix; c'eſt de lui que cette ville prit le nom de *Troie*; elle ſe nommoit auparavant *Dardanie*. Julus qui lui ſucceda, régna cinquante-quatre ans; c'eſt de ſon nom que la forteresſe de *Troie* s'appelle *Ilium*. Laomedon régna trente-ſix ans; il bâtit les murailles de *Troie* des tréſors de Neptune & d'Apollon. Priam régna quarante ans. L'an du monde 2794. Paris, fils de Priam, enleva Hélene, femme de Ménélaüs, roi de Lacédémone. Les Grecs après avoir demandé pluſieurs fois qu'on rendît Hélene, déclarerent la guerre aux Troïens & commencerent le ſiege de *Troie*, qui fut priſe & brûlée dix ans après, l'an du monde 2820. avant l'ere vulgaire 1184 ans, & 431 ans avant la fondation de Rome.

On prétend que cette guerre ſi cruelle prenoit ſon origine de plus haut. On dit qu'il y avoit une guerre héréditaire, entre la maiſon de Priam & celle d'Agamemnon. Tantale, roi de Phrygie, pere de Pélops, & biſaïeul d'Agamemnon & de Ménélaüs, avoit enlevé il y avoit long-tems Ganimede, frere d'Ilus. Cet Ilus, grand-pere de Priam, pour ſe venger d'une injure qui le touchoit de ſi près, dépouilla Tantale de ſes états, & l'obligea de ſe réfugier en Grece, où s'établirent ainſi les Pélopides qui donnerent leur nom au Péloponnèſe. Paris, arriere-petit-fils d'Ilus, enleva Hélene par une eſpece de repréſailles, contre Ménélaüs, arriere-petit-fils du raviſſeur de Ganimede.

Il faut cependant ſe ſouvenir toujours qu'il y a mille fables mêlées dans tout ce que les poëtes nous diſent du ſiege de *Troie* & des premiers héros de cette guerre, & qu'ainſi il ne faut pas trop compter ſur ce qu'ils débitent d'Achille, d'Ajax, d'Ulyſſe, de Paris, d'Hector, d'Enée, & de tant d'autres. Quant au fameux cheval de bois, dit Pauſanias, *l. I. c. xxiij.* c'étoit certainement une machine de guerre, inventée par Epeus & propre à renverſer les murs, telle que celles auxquelles on donna dans la ſuite le nom de *bélier*; ou bien, continue Pauſanias, il faut croire que les Troïens étoient des ſtupides, des inſenſés, qui n'avoient pas ombre de raiſon.

Il ne reſte aucuns veſtiges de cette ancienne ville; on voit à la vérité dans le quartier où elle étoit des ruines conſidérables; mais ce ſont les ruines de la nouvelle *Troie*, & non celles de l'ancienne. En approchant de ces ruines, on trouve quantité de colonnes de marbre rompues, & une partie des murailles & des fondemens le long de la côte. Il n'y a rien d'entier, tout eſt renverſé; ce qui eſt le moins ruiné ſe trouve ſur le bord de la mer, rongé par l'air, & mangé des vents ſalés qui en viennent.

Un peu plus loin, on voit le baſſin du port, avec une muraille ſur la côte; elle étoit ſans doute ornée de colonnes de marbre qui ſont à préſent toutes briſées ſur la terre, & dont les piés qui reſtent autour, font juger que le circuit du port étoit d'environ quinze cens pas. L'entrée de ce port eſt aujourd'hui bouchée de ſable.

On ne ſauroit dire que ce ſoit le port de l'ancienne *Troie*, ni que les antiquités que l'on voit ſoient de plus vieille date que le tems des Romains. Belon & Pietro della Valle aſſurent avec beaucoup de confiance que ce ſont les ruines de la fameuſe *Troie*: mais ils ſe trompent, ce ſont les ruines de l'Ilium moderne qu'Alexandre le grand commença à bâtir, & que Lyſimaque acheva; il l'appella *Alexandrie*, & elle fut enſuite une colonie des Romains.

Un peu au-delà du port, on trouve divers tombeaux de marbre, avec la tête d'Apollon ſur quelques-uns, & ſur d'autres des boucliers ſans aucune inſcription. M. Spon a remarqué que ces tombeaux ſont de la même forme que ceux des Romains qui ſont en France dans la ville d'Arles, ce qui prouve que ce ne ſont pas les tombeaux des premiers Troïens, comme Pietro della Valle ſe l'eſt imaginé.

Un peu plus haut au midi du port, il y a deux colonnes couchées par terre; elles ont chacune 30 piés de long; une troiſieme en a 35; celle-ci qui eſt rompue en trois morceaux eſt de marbre granite d'Egypte, & a un diametre de 4 piés 9 pouces. Le grand-ſeigneur, Mahomet IV. fit enlever de ce lieu une grande quantité de colonnes pour la fabrique de la moſquée neuve de la ſultane mere.

En allant encore plus le long de la côte, on paſſe au-travers de pluſieurs débris; ce ſont les reſtes d'un aqueduc qui conduiſoit l'eau au port. A quelque diſtance de-là, eſt un canal ou foſſé, long, étroit & profond, ouvrage de l'art, & fait apparemment pour laiſſer entrer la mer, afin que les vaiſſeaux allaſſent juſqu'à la ville; mais il eſt aujourd'hui à ſec. Au-deſſus, un peu à la droite, on voit d'autres maſures conſidérables qui découvrent la grandeur de la ville. Il y a un théâtre, des fondemens de temples & de palais, avec des arcades autour, & des voûtes ſous terre. On y trouve encore de-bout une partie d'un petit temple rond qui a une corniche de marbre au-dedans. Tout proche ſont trois carreaux de marbre, faits en façon d'autel ou de piédeſtal, avec des inſcriptions qui ne different que dans les derniers caracteres, comme VIC. VII. VIC. VIII. & VIC. IX. il ſuffit de rapporter l'une des trois.

DIVI JULI FLAMINI
C. ANTONIO. M. F.
VOLT. RUFO FLAMINI.
DIVI AUG. COL. CL. APRENS
ET COL. JUL. PHILIPENS
EORUNDEM ET PRINCIPI ITEM
COL. JUL. PARIANÆ TRIB.

Digitized by Google

MILIT. COH. XXXII. VOLUNTARIOR.
TRIB. MIL. LEG. XIII.
GERM. PRÆF. EQUT. ALÆI.
SCUBULORUM VIC. VII.

Ces inſcriptions ſont à l'honneur de Caïus Antonius Rufus, fils de Marcus de la tribu Vollinie, prêtre de Jule & d'Auguſte Céſar, fait chef de la colonie d'Apri, par Claudius; & de Philippi, par Julius, comme auſſi de la colonie Parium, par Julius, & meſtre-de-camp de la cohorte 32 des volontaires, commandant de la légion 13 appellée *gemina*, & capitaine de la premiere aîle de cavalerie des ſcubuli.

La derniere ligne de chacune de ces inſcriptions n'eſt pas aiſée à expliquer. M. Spon a cru pourtant que VIC. VII. VIC. VIII. & VIC. IX. ſignifioient *vicus ſeptimus*, *vicus octavus & vicus nonus*, c'eſt-à-dire la ſeptieme, la huitieme & la neuvieme rue, où ces ſtatues avoient été placées, à l'imitation des rues de Rome.

Troie, colonie des Romains, fondée par Auguſte, & qui en avoit pris le nom de *colonia auguſta* Troas, avoit apparemment ſes quartiers & ſes tribus comme la ville de Rome.

Selon les apparences, le quartier le plus habité de la ville, étoit ſur le plus haut d'une colline, que l'on monte inſenſiblement depuis le rivage, environ à 2 milles de la mer. On voit en cet endroit quantité de maſures, de voûtes, & un théâtre, mais particulierement trois arcades, & des pans de murailles qui reſtent d'un bâtiment ſuperbe, dont la ſituation avantageuſe & l'étendue, font connoître que c'étoit le palais le plus conſidérable de la ville. Je ne veux pas croire, dit M. Spon, comme le diſent ceux des environs de *Troie*, que c'étoit le château du roi Priam; car je ne le tiens pas plus ancien que le tems des premiers empereurs romains. Ce bâtiment étoit preſque tout de marbre, & les murailles ont 12 piés d'épaiſſeur. Au-devant de ces arcades, qui paroiſſent avoir ſoutenu une voûte, il y a une ſi prodigieuſe quantité de quartiers de marbre entaſſés les uns ſur les autres, qu'on peut aiſément juger par-là de la hauteur, & de la beauté de ce palais.

Le terroir des environs de *Troie* eſt tout inculte, à la reſerve de quelques endroits où il croît du coton. Le reſte n'eſt que brouſſailles, ronces, épines & chênes verds; & on peut dire aujourd'hui ce que Lucain diſoit de ſon tems:

Jam ſylvæ ſteriles & putres robore trunci
Aſſaraci preſſere domos, & templa deorum
Jam laſſâ radice tenent, ac tota teguntur
Pergama dumetis.

Le Pays des environs nourrit des lievres, des cailles & des perdrix qui y ſont en abondance. On y voit auſſi un oiſeau de la groſſeur de la grive, ayant la tête & la gorge d'un jaune éclatant, & le dos & les aîles d'un verd gai, comme un verdier, le bec & la tête comme la grive, & auſſi gros que les ortolans en France. On y trouve encore un autre oiſeau d'une autre eſpece, mais qui n'eſt pas beaucoup plus gros. Il eſt fait comme un héron, & tacheté comme un épervier, avec un long bec, de longues jambes, des griffes, & une crête de plumes ſur la tête. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TROIENS, JEUX, (*Antiq. rom.*) *ludi trojani*; exercice militaire que les jeunes gens de qualité célébroient à Rome dans le cirque, à l'honneur d'Aſcagne: Virgile en a fait la deſcription la plus brillante dans le V. livre de l'Enéide, depuis le vers 545. juſqu'au vers 604. voici comme il la termine.

Hunc morem, hos curſus, atque hæc certamina primus
Aſcanius, longam muris cum cingeret Albam,
Rettulit, & priſcos docuit celebrare latinos:
Quo puer ipſe modo, ſecum quo Troïa pubes,
Albani docuere ſuos: hinc maxima porrò
Accepit Roma, & patrium ſervavit honorem:
Trojaque nunc, pueri, Trojanum dicitur agmen.

» Lorſqu'Aſcagne eut élevé les murs d'Albe-la-» longue, il établit le premier en Italie cette mar-» che & ce combat d'enfans: il enſeigna cet exerci-» ce aux anciens Latins, & les Albains le tranſmi-» rent à leur poſtérité. Rome, au plus haut point » de ſa grandeur, plein de vénération pour les cou-» tumes de ſes ancêtres, vient d'adopter cet ancien » uſage; c'eſt de-là que les enfans, qui font aujour-» d'hui à Rome ce même exercice, portent le nom » de *troupe troienne.*

Dion dit que lorſqu'Octave célebra l'apothéoſe de Jules-Céſar, un an après ſa mort, il donna au peuple romain un ſpectacle ſemblable à celui de cette cavalcade de jeunes gens, & que depuis il le réitéra. C'eſt pour flatter Auguſte, que Virgile fait ici célébrer par Enée les jeux appellés *Troiens*, renouvellés par cet empereur alors triumvir, après la victoire d'Actium, c'eſt-à-dire l'an 726. de Rome. *Trojæ*, dit Suétone, (*in Aug.* c. xliij.) *ludum edidit frequentiſſimè majorum minorumve puerorum delectu, priſci decorique moris, exiſtimans claræ ſtirpis indolem ſic innoteſcere.* Auguſte croyoit que cet exercice ancien & convenable à la jeuneſſe, donnoit aux enfans de condition de la république, l'occaſion de faire briller leur adreſſe, leur bonne grace, & leur goût pour la guerre.

Virgile ſaiſit encore ici l'occaſion de faire ſa cour à toute la nobleſſe romaine, en faiſant remonter l'origine de leurs jeux juſqu'à cette troupe de jeunes gens qu'Enée mene avec lui en Italie, & que le poëte montre aux Romains, comme les auteurs de leurs principales maiſons. On juge bien que celle d'Auguſte s'y trouvera. Atis, dit le poëte, tendrement aimé d'Aſcagne, marche à la tête de la ſeconde bande troïenne; les Atius du pays des Latins tirent de lui leur origine.

Alter Atys, genus undè Atyi duxere coloni
Parvus Atys, parvoque puer dilectus Iulo.

Or Julie, ſœur de Jules-Céſar, avoit été mariée à M. Atius Balbus. Elle fut mere d'Atia, femme d'Octavius, qui eut Octave Auguſte. Ainſi pour plaire à ce prince, le poëte ne manque pas de donner une origine des plus illuſtres aux Atius qui étoient d'Aricie, ville du Latium.

Les *jeux troïens* renouvellés par Auguſte, commencerent à décheoir ſous Tibere, & finirent ſous l'empereur Claude. (*D. J.*)

TROIS, *terme d'Arithmétique*, nombre impair, compoſé d'un & deux, en chiffre arabe, il s'exprime par cette figure 3; en chiffre romain de cette maniere III, & en chiffre françois de compte ou de finance, ainſi iij. *Savary.* (*D. J.*)

TROIS POUR CENT. On nomme ainſi en France, un droit qui ſe paye au fermier du domaine d'occident ſur toutes les marchandiſes du cru des îles & colonies françoiſes de l'Amérique, même ſur celles qui proviennent de la traite des negres, ainſi qu'il a été ſtatué par un arrêt du conſeil du 26 Mars 1722. *Dictionn. de Commerce.*

TROIS COUPS, *terme de Rubanier*, dans le galon où l'on veut épargner le filé, en ne laiſſant paroître qu'un coup en-deſſous, contre deux en-deſſus, l'ouvrier marche à trois coups, c'eſt-à dire partant de la main gauche, il va à la droite; de cette droite il retourne à la gauche; & enfin de cette gauche à la droite, où il change de marche pour repartir de la main droite & continuer de même; par ce moyen, il y a toujours un coup en-deſſous contre deux en-deſſus, ce qui forme un envers.

TROIS

Digitized by Google

TROIS QUARRES, *en terme d'Eperonnier*, eſt une groſſe lime, de figure triangulaire, ainſi appellée, parce qu'elle a trois pans ou quarres.

TROIS, DEUX, UN, *en termes de Blaſon*, ſe dit de ſix pieces diſpoſées, *trois* en chef ſur une ligne, deux au milieu, & une en pointe de l'écu.

Illiers en Beauce, d'or, à ſix annelets de gueules, 3, 2, 1.

TROIS-CHAPITRES, *les*, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) c'eſt ainſi qu'on a nommé les trois articles, qui furent le ſujet de tant de diſputes eccléſiaſtiques pendant tout le ſixieme ſiecle, & qui regardoient Théodore de Mopſueſte. On engagea l'empereur Juſtinien à condamner 1°. Théodore de Mopſueſte & ſes écrits, 2°. les écrits de Théodoret contre ſaint Cyrille, 3°. la lettre d'Ibas. L'empereur publia en 545 la condamnation ſur ces trois points, qu'on nomma les *trois-chapitres*, en ſous-entendant peut-être le mot de *diſſenſion*. L'année ſuivante 546, ils furent auſſi condamnés dans un concile de Conſtantinople. On prononça une nouvelle ſentence de condamnation plus ſolemnelle encore en 553, dans le ſecond concile de Conſtantinople; mais tandis que l'Orient ſe déclaroit contre les *trois-chapitres*, preſque tout l'Occident en prit la défenſe, & l'on vit un ſchiſme dans l'Egliſe ſur des objets miſérables. De quelle utilité, dit M. Dupin, étoit-il de condamner les *trois-chapitres*, & pourquoi les défendre avec opiniâtreté? Pourquoi s'excommunier & ſe perſécuter mutuellement à ce ſujet? L'empereur Juſtinien a la foibleſſe de ſe prêter aux intrigues de Théodore, évêque de Céſarée, & trouble la paix de l'Egliſe par des conciles inutiles. On détourne les évêques d'Orient & d'Occident de la conduite de leurs diocèſes, pour remplir leurs eſprits de conteſtations frivoles, qui aboutirent à faire exiler & perſécuter des perſonnages célebres qui euſſent rendu de grands ſervices à l'Egliſe. C'eſt ainſi que les hommes, pour ſatisfaire leurs paſſions, ont ſacrifié de tout tems les intérêts de la religion à des vues particulieres de vengeance. (*D. J.*)

TROIS-ÉGLISES, (*Géog. mod.*) lieu de Perſe, digne de remarque, en entrant dans ce royaume par l'Arménie. Il y a dans ce lieu, qui eſt à neuf milles d'Erivan, un célebre monaſtere de religieux, dont l'égliſe eſt dédiée à S. Grégoire l'illuminateur. Les moines des *Trois-Egliſes* ſont arméniens, & font des ſouris moqueurs quand on leur parle de réunion avec le ſiege de Rome. La campagne qui eſt autour de leur monaſtere, peut donner, par ſes agrémens & ſa fertilité, une idée du paradis terreſtre. (*D. J.*)

TROIS-RIVIERES, *les*, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Amérique ſeptentrionale, au Canada, à 27 lieues de Québec, entre cette ville & Montréal, ſur un côteau de ſable, au pié duquel coule le fleuve de S. Laurent. Il y a dans ſon voiſinage une riche mine de fer. *Latit. 46.* (*D. J.*)

TROISIEME, adj. (*Gram.*) ce qui dans un ordre de choſes ſuccede aux deux premieres. Cet homme eſt la *troiſieme* perſonne après le roi. Il eſt difficile qu'un homme & une femme ſoient long-tems ſeuls; l'amour ne tarde pas à être le *troiſieme*.

TROKI, (*Géog. mod.*) palatinat de Pologne, dans la Lithuanie. Il eſt borné à l'orient & au nord par le palatinat de Wilna; au couchant, par la Pruſſe & la Poldaquie. Il envoie aux dietes du royaume deux ſénateurs, dont l'un eſt palatin & l'autre châtelain. La capitale porte ſon nom. (*D. J.*)

TROKI, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans la Lithuanie, capitale du palatinat de même nom, au milieu des marais, à 8 lieues au couchant de Wilna. Elle fut bâtie par Gédimir, grand-duc de Lithuanie, en 1321. Les Moſcovites la ravagerent en 1655. *Long. 43. 50. latit. 54. 33.* (*D. J.*)

TROLLE, (*Vénerie.*) aller à la *trolle*, c'eſt découpler les chiens dans un pays de bois, pour quêter & lancer une bête que l'on veut courre, ſans avoir été la détourner.

TROLLER, v. act. (*Agriculture.*) c'eſt faire une eſpece de cliſſe avec des branches d'arbres ſur des pieux frappés en terre, & lacés comme un panier; quand on fait une *cliſſe* pour fermer une étable, on la terraſſe. (*D. J.*)

TROMBE, ſ. f. (*Phyſiq.*) eſt un météore extraordinaire qui paroît ſur la mer, qui met les vaiſſeaux en grand danger, *&c.* & qu'on remarque très ſouvent dans un tems chaud & ſec; les Latins l'appellent *typho* & *ſypho*. *Voyez* MÉTÉORE.

La *trombe* eſt une nuée condenſée, dont une partie ſe trouvant dans un mouvement circulaire, cauſé par deux vents qui ſouffient directement l'un contre l'autre, tombe par ſon poids, & prend la figure d'une colonne, tantôt conique, tantôt cylindrique. Elle tient toujours en-haut par ſa baſe, tandis que la pointe regarde en-bas.

« On ne ſauroit examiner ces *trombes* de mer » avec toute l'exactitude requiſe; car comme les » Marins n'ignorent pas le danger auquel ils ſont » alors expoſés, ils les évitent autant qu'il leur eſt » poſſible. On n'a pourtant pas laiſſé d'obſerver » qu'elles ſont creuſes en-dedans & ſans eau, parce » que la force centrifuge pouſſe hors du centre les » parties internes, qui ſe meuvent alors d'un mou- » vement rapide & circulaire, avec lequel le tour- » billon eſt emporté comme autour d'un axe. La » ſurface interne qui eſt creuſe, reſſemble aſſez bien » à une vis d'Archimede, à cauſe de l'eau qui tombe » par ſon propre poids, & qui tournant en mê- » me tems avec beaucoup de rapidité, fait effort » pour ſe jetter en-dehors par ſa force centrifuge, » ou pour s'éloigner davantage du centre de mou- » vement. Pluſieurs parties aqueuſes ſe détachent » de la circonférence, & forment la pluie qui tombe » tout-autour du tourbillon. Cette colonne ne tombe » cependant pas toujours en-bas, elle ne s'arrête » pas non plus, mais elle eſt quelquefois emportée » par le vent inférieur, lorſqu'il eſt le plus fort, de » ſorte qu'elle eſt comme ſuſpendue obliquement à la » nuée; il arrive quelquefois qu'étant ainſi ſuſpendue, » elle forme une courbure ou angle, ou qu'elle paroît » double, comme dans la *fig. 3. de Phyſique*. Lorſ- » que l'un des deux vents inférieurs eſt plus fort que » l'autre, le tourbillon eſt emporté par le vent qui » ſouffle avec le plus de violence, & flotte par conſé- » quent au-deſſus de la mer & de la terre ferme. » Lorſqu'il ſe tient ſuſpendu au-deſſus de la mer, » & qu'il eſt preſque deſcendu ſur ſa ſurface, il s'é- » leve de la mer une autre petite colonne *B*, qui va » à la rencontre de la ſupérieure. En effet, comme » la *trombe* eſt creuſe en-dedans; & qu'elle ne con- » tient autre choſe qu'un air fort raréfié, puiſque » les parties s'éloignent continuellement du centre, » & que l'air fait auſſi la même choſe, l'atmoſphere » comprime alors la mer par ſon propre poids, & » la fait monter vers la *trombe* qui ſe trouve ſuſpen- » due tout vis-à-vis. Il en eſt de même à cet égard, » comme à l'égard de l'eau que l'on preſſe dans une » pompe lorſqu'on leve le piſton. De-là vient que » l'air s'inſinue dans ces cavités entre la mer & la » partie inférieure du tourbillon, & qu'il emporte » tous les corps légers, qu'il éleve enſuite dans le » tourbillon. Il en tombe alors une quantité prodi- » gieuſe d'eau qui fait monter celle de la mer, de ſorte » qu'il ſe forme tout-à-l'entour du tourbillon une » épaiſſe bruine *C*, *fig. 7.* qui s'éleve comme une » vapeur qui bout. Par-tout où ce tourbillon tombe, » il y cauſe de grandes inondations par la prodi- » gieuſe quantité d'eau qu'il répand. Il en tombe » même quelquefois de la grêle. Les dégâts qu'il

Digitized by Google

» cauſe ſont affreux : il met tout ſens deſſus-deſſous, » il force & réduit en pieces les corps les plus forts, » il arrache les arbres les plus gros, il rompt & » briſe leurs branches quelque groſſes qu'elles ſoient, » il renverſe les vaiſſeaux qu'il fait perir, & même » beaucoup plus vîte que s'ils étoient frappés de » quelque coup de vent le plus impétueux ». Muſſch. *Eſſ. de phyſ.* §. *1688*.

Les *trombes* ſont fort fréquentes auprès de certaines côtes de la Méditerranée, ſur-tout lorſque le ciel eſt fort couvert & que le vent ſouffle en même tems de pluſieurs côtés ; elles ſont plus communes près des caps de Laodicée, de Grecgo & de Carmel, que dans les autres parties de la Méditerranée.

Mais il faut diſtinguer, dit M. de Buffon, deux eſpeces de *trombes* : la premiere, qui eſt la *trombe* dont nous venons de parler, n'eſt autre choſe qu'une nuée épaiſſe, comprimée, reſſerrée & réduite en un petit eſpace par des vents oppoſés & contraires, leſquels ſoufflant en même tems de pluſieurs côtés, donnent à la nuée la forme d'un tourbillon cylindrique, & font que l'eau tombe tout-à-la-fois ſous cette forme cylindrique ; la quantité d'eau eſt ſi grande & la chûte en eſt ſi précipitée, que ſi malheureuſement une de ces *trombes* tomboit ſur un vaiſſeau, elle le briſeroit & le ſubmergeroit dans un inſtant. On prétend, & cela pourroit être fondé, qu'en tirant ſur la *trombe* pluſieurs coups de canons chargés à boulets, on la rompt, & que cette commotion de l'air la fait ceſſer aſſez promptement ; cela revient à l'effet des cloches qu'on ſonne pour écarter les nuages qui portent le tonnerre & la grêle.

L'autre eſpece de *trombe*, continue M. de Buffon, s'appelle *typhon* ; & pluſieurs auteurs ont confondu le tyhon avec l'ouragan, ſur-tout en parlant des tempêtes de la mer de la Chine, qui eſt en effet ſujette à tous deux, cependant ils ont des cauſes bien différentes. Le typhon ne deſcend pas des nuages comme la premiere eſpece de *trombe*, il n'eſt pas uniquement produit par le tournoiement des vents comme l'ouragan, il s'éleve de la mer vers le ciel avec une grande violence ; & quoique ces typhons reſſemblent aux tourbillons qui s'élevent ſur la terre en tournoyant, ils ont une autre origine. On voit ſouvent, lorſque les vents ſont violents & contraires, les ouragans élever des tourbillons de ſable, de terre, & ſouvent ils enlevent & tranſportent dans ce tourbillon les maiſons, les arbres, les animaux. Les typhons de mer au contraire reſtent dans la même place, & ils n'ont pas d'autre cauſe que celle des feux ſouterreins ; car la mer eſt alors dans une grande ébullition, & l'air eſt ſi fort rempli d'exhalaiſons ſulphureuſes que le ciel paroît caché d'une croute couleur de cuivre, quoiqu'il n'y ait aucun nuage, & qu'on puiſſe voir à-travers ces vapeurs le ſoleil & les étoiles ; c'eſt à ces feux ſouterreins qu'on peut attribuer la tiédeur de la mer de la Chine en hiver, où ces typhons ſont très-fréquens. Voyez *Acta erud. Lipſ. Jupplem. tome I. pag. 405. Hiſt. nat. génér. & part. tome I.*

Voici ce que dit Thévenot, dans ſon *voyage du Levant*. « Nous vîmes des *trombes* dans le golfe Perſique, entre les îles Quéſomo, Laréca, & Ormus. » Je crois que peu de perſonnes ont conſidéré les » *trombes* avec toute l'attention que j'ai faite, dans » la rencontre dont je viens de parler, & peut-être » qu'on n'a jamais fait les remarques que le haſard » m'a donné lieu de faire ; je les expoſerai avec toute » la ſimplicité dont je fais profeſſion dans tout le ré» cit de mon voyage, afin de rendre les choſes plus » ſenſibles & plus aiſées à comprendre.

» La premiere qui parut à nos yeux étoit du côté » du nord ou tramontane, entre nous & l'île Qué» ſomo, à la portée d'un fuſil du vaiſſeau ; nous avions » alors la proue à grec-levant ou nord-eſt. Nous ap» perçumes d'abord en cet endroit l'eau qui bouil» lonnoit & étoit élevée de la ſurface de la mer d'en» viron un pié, elle étoit blanchâtre, & au-deſſus » paroiſſoit comme une fumée noire un peu épaiſſe, » de maniere que cela reſſembloit proprement à un » tas de paille où on auroit mis le feu, mais qui ne » feroit encore que fumer ; cela faiſoit un bruit » ſourd, ſemblable à celui d'un torrent qui court » avec beaucoup de violence dans un profond val» lon ; mais ce bruit étoit mêlé d'un autre un peu plus » clair, ſemblable à un fort ſifflement de ſerpens ou » d'oies ; un peu après nous vîmes comme un canal » obſcur qui avoit aſſez de reſſemblance à une fumée » qui va montant aux nues en tournant avec beau» coup de viteſſe, ce canal paroiſſoit gros comme » le doigt, & le même bruit continuoit toujours. » Enſuite la lumiere nous en ôta la vue, & nous con» numes que cette *trombe* étoit finie, parce que nous » vîmes qu'elle ne s'élevoit plus, & ainſi la durée » n'avoit pas été de plus d'un demi-quart d'heure. » Celle-là finie nous en vîmes une autre du côté du » midi qui commença de la même maniere qu'avoit » fait la précédente ; preſqu'auſſi-tôt il s'en fit une » ſemblable à côté de celle-ci vers le couchant, & » incontinent après une troiſieme à côté de cette ſe» conde ; la plus éloignée des trois pouvoit être à » portée du mouſquet loin de nous ; elles paroiſſoient » toutes trois comme trois tas de paille hauts d'un » pié & demi ou de deux, qui fumoient beaucoup, » & faiſoient même bruit que la premiere. Enſuite » nous vîmes tout autant de canaux qui venoient » depuis les nues ſur ces endroits où l'eau étoit éle» vée, & chacun de ces canaux étoit large par le » bout qui tenoit à la nue, comme le large bout d'une » trompette, & faiſoit la même figure (pour l'expli» quer intelligiblement) que peut faire la mamelle » ou la tette d'un animal tiré perpendiculairement » par quelque poids. Ces canaux paroiſſoient blancs » d'une blancheur blafarde, & je crois que c'étoit » l'eau qui étoit dans ces canaux tranſparens qui les » faiſoit paroître blancs ; car apparemment ils étoient » déja formés avant que de tirer l'eau, ſelon que l'on » peut juger par ce qui ſuit, & lorſqu'ils étoient » vuides ils ne paroiſſoient pas, de même qu'un ca» nal de verre fort clair expoſé au jour devant nos » yeux à quelque diſtance, ne paroît pas s'il n'eſt » rempli de quelque liqueur teinte. Ces canaux n'é» toient pas droits, mais courbés à quelques endroits, » même ils n'étoient pas perpendiculaires, au con» traire, depuis les nues où ils paroiſſoient entés, » juſqu'aux endroits où ils tiroient l'eau, ils étoient » fort inclinés, & ce qui eſt de plus particulier, c'eſt » que la nue où étoit attachée la ſeconde de ces trois » ayant été chaſſée du vent, ce canal la ſuivit ſans » ſe rompre & ſans quitter le lieu où il tiroit l'eau, » & paſſant derriere le canal de la premiere, ils fu» rent quelque tems croiſés comme en ſautoir ou en » croix de ſaint André. Au commencement ils étoient » tous trois gros comme le doigt, ſi ce n'eſt auprès » de la nue qu'ils étoient plus gros, comme j'ai déjà » remarqué ; mais dans la ſuite celui de la premiere » de ces trois groſſit conſidérablement ; pour ce qui » eſt des deux autres, je n'en ai autre choſe à dire, » car la derniere formée ne dura guere davantage » qu'avoit duré celle que nous avions vûe du côté » du nord. La ſeconde du côté du midi dura environ » un quart-d'heure ; mais la premiere de ce même » côté dura un peu davantage, & ce fut celle qui » nous donna le plus de crainte, & c'eſt de celle-là » qu'il me reſte encore quelque choſe à dire ; d'abord » ſon canal étoit gros comme le doigt, enſuite il ſe » fit gros comme le bras, & après comme la jambe, » & enfin comme un gros tronc d'arbre, autant qu'un

Digitized by Google

» homme pourroit embraſſer. Nous voyions diſtinc-
» tement au-travers de ce corps tranſparent l'eau
» qui montoit en ſerpentant un peu, & quelquefois
» il diminuoit un peu de groſſeur, tantôt par le haut
» tantôt par le bas. Pour-lors il reſſembloit juſtement
» à un boyau rempli de quelque matiere fluide que
» l'on preſſeroit avec les doigts, ou par haut, pour
» faire deſcendre cette liqueur, ou par bas, pour la
» faire monter, & je me perſuadai que c'étoit la
» violence du vent qui faiſoit ces changemens, fai-
» ſant monter l'eau fort vîte lorſqu'il preſſoit le ca-
» nal par le bas, & la faiſant deſcendre lorſqu'il le
» preſſoit par le haut. Après cela il diminua telle-
» ment de groſſeur qu'il étoit plus menu que le bras,
» comme un boyau qu'on alonge perpendiculaire-
» ment, enſuite il retourna gros comme la cuiſſe,
» après il redevint fort menu; enfin je vis que l'eau
» élevée ſur la ſuperficie de la mer commençoit à
» s'abaiſſer, & le bout du canal qui lui touchoit s'en
» ſépara & s'étrécit, comme ſi on l'eût lié, & alors
» la lumiere qui nous parut par le moyen d'un nuage
» qui ſe détourna, m'en ôta la vue; je ne laiſſai pas
» de regarder encore quelque tems ſi je ne le rever-
» rois point, parce que j'avois remarqué que par
» trois ou quatre fois le canal de la ſeconde de ce
» même côté du midi nous avoit paru ſe rompre par
» le milieu, & incontinent après nous le revoyions
» entier, & ce n'étoit que la lumiere qui nous en
» cachoit la moitié; mais j'eus beau regarder avec
» toute l'attention poſſible, je ne revis plus celui ci,
» il ne ſe fit plus de *trombe*, *&c.*

» Ces *trombes* ſont fort dangereuſes ſur mer; car ſi
» elles viennent ſur un vaiſſeau, elles ſe mêlent dans
» les voiles, enſorte que quelquefois elle l'enlevent,
» & le laiſſant enſuite retomber, elles le coulent à
» fond, & cela arrive particulierement quand c'eſt
» un petit vaiſſeau ou une barque, tout-au-moins ſi
» elles n'enlevent pas un vaiſſeau, elles rompent
» toutes les voiles, ou bien laiſſent tomber dedans
» toute l'eau qu'elles tiennent, ce qui le fait ſouvent
» couler à fond. Je ne doute point que ce ne ſoit par
» de ſemblables accidens que pluſieurs des vaiſſeaux
» dont on n'a jamais eu de nouvelles ont été perdus,
» puiſqu'il n'y a que trop d'exemples de ceux que
» l'on a ſu de certitude avoir péri de cette maniere ».

On peut ſoupçonner, dit M. de Buffon, qu'il y a pluſieurs illuſions d'optique dans les phénomènes que ce voyageur nous raconte; mais on a été bien aiſe de rapporter les faits tels qu'il a cru les voir, afin qu'on puiſſe les vérifier, ou du-moins les comparer avec ceux que rapportent les autres voyageurs; voici la deſcription qu'en donne le Gentil dans ſon *voyage autour du monde*.

« A onze heures du matin, l'air étant chargé de
» nuages, nous vîmes autour de notre vaiſſeau, à un
» quart de lieue environ de diſtance, ſix *trombes* de
» mer qui ſe formerent avec un bruit ſourd, ſembla-
» ble à celui que fait l'eau en coulant dans des ca-
» naux ſouterreins; ce bruit s'accrut peu-à-peu, &
» reſſembloit au ſifflement que font les cordages d'un
» vaiſſeau lorſqu'un vent impétueux s'y mêle. Nous
» remarquâmes d'abord l'eau qui bouillonnoit & qui
» s'élevoit au-deſſus de la ſurface de la mer d'envi-
» ron un pié & demi; il paroiſſoit au-delà de ce
» bouillonnement un brouillard, ou plutôt une fu-
» mée épaiſſe d'une couleur pâle, & cette fumée for-
» moit une eſpece de canal qui montoit à la nue.

» Les canaux ou manches de ces *trombes* ſe plioient
» ſelon que le vent emportoit les nues auxquelles ils
» étoient attachés, & malgré l'impulſion du vent,
» non-ſeulement ils ne ſe détachoient pas, mais en-
» core il ſembloit qu'ils s'alongeaſſent pour les ſui-
» vre, en s'étréciſſant & ſe groſſiſſant à meſure que
» le nuage s'élevoit ou ſe baiſſoit.

» Ces phénomènes nous cauſerent beaucoup de
» frayeur, & nos matelots au-lieu de s'enhardir, ſo-
» mentoient leur peur par les contes qu'ils débitoient.
» Si ces *trombes*, diſoient-ils, viennent à tomber ſur
» notre vaiſſeau, elles l'enleveront, & le laiſſant en-
» ſuite retomber, elles le ſubmergeront; d'autres (&
» ceux-ci étoient les officiers) répondoient d'un ton
» décidé, qu'elles n'enleveroient pas le vaiſſeau,
» mais que venant à le rencontrer ſur leur route,
» cet obſtacle romproit la communication qu'elles
» avoient avec l'eau de la mer, & qu'étant pleines
» d'eau, toute l'eau qu'elles renfermoient tomberoit
» perpendiculairement ſur le tillac du vaiſſeau & le
» briſeroit.

» Pour prévenir ce malheur on amena les voiles
» & on chargea le canon; les gens de mer préten-
» dant que le bruit du canon agitant l'air, fait crever
» les *trombes* & les diſſipe; mais nous n'eumes pas be-
» ſoin de recourir à ce remede; quand elles eurent
» couru pendant dix minutes autour du vaiſſeau, les
» unes à un quart de lieue, les autres à une moindre
» diſtance, nous vîmes que les canaux s'étréciſſoient
» peu-à-peu, qu'ils ſe détacherent de la ſuperficie de
» la mer, & qu'enfin ils ſe diſſiperent ». *Page 191. tome I.*

Il paroit, dit M. de Buffon, par la deſcription que ces deux voyageurs donnent des *trombes*, qu'elles ſont produites, au-moins en partie, par l'action d'un feu ou d'une fumée qui s'éleve du fond de la mer avec une grande violence, & qu'elles ſont fort différentes de l'autre eſpece de *trombe* qui eſt produite par l'action des vents contraires, & par la compreſſion forcée & la réſolution ſubite d'un ou de pluſieurs nuages, comme les décrit M. Shaw, *pag. 56. tom. II.*

» Les *trombes*, dit-il, que j'ai eu occaſion de voir,
» m'ont paru autant de cylindres d'eau qui tomboient
» des nues, quoique par la réflexion des colonnes
» qui deſcendent ou par les gouttes qui ſe détachent
» de l'eau qu'elles contiennent & qui tombent, il
» ſemble quelquefois, ſur-tout quand on eſt à quel-
» que diſtance, que l'eau s'éleve de la mer en-haut.
» Pour rendre raiſon de ce phénomène, on peut ſup-
» poſer que les nues étant aſſemblées dans un même
» endroit par des vents oppoſés, ils les obligent, en
» les preſſant avec violence, de ſe condenſer & de
» deſcendre en tourbillons ».

Il reſte beaucoup de faits à acquérir, continue M. de Buffon, avant qu'on puiſſe donner une explication complete de ces phénomenes; il paroît ſeulement que s'il y a ſous les eaux de la mer des terreins mêlés de ſoufre, de bitume & de minéraux, comme l'on n'en peut guere douter, on peut concevoir que ces matieres venant à s'enflammer, produiſent une grande quantité d'air, comme en produit la poudre à canon; que cette quantité d'air nouvellement généré, & prodigieuſement rarefié, s'échappe & monte avec rapidité, ce qui doit élever l'eau, & peut produire ces *trombes* qui s'élevent de la mer vers le ciel; & de même ſi par l'inflammation des matieres ſulphureuſes que contient un nuage, il ſe forme un courant d'air qui deſcende perpendiculairement du nuage vers la mer, toutes les parties aqueuſes que contient le nuage peuvent ſuivre le courant d'air, & former une *trombe* qui tombe du ciel ſur la mer; mais il faut avouer que l'explication de cette eſpece de *trombe*, non plus que celle que nous avons donnée par le tournoiement des vents & la compreſſion des nuages, ne ſatisfait pas encore à tout, car on aura raiſon de nous demander pourquoi l'on ne voit pas plus ſouvent ſur la terre comme ſur la mer de ces eſpeces de *trombes* qui tombent perpendiculairement des nuages. *Hiſt. nat. gen. & part. tom. I.* Voyez l'analyſe de l'air de M. Hales, & le traité de l'artillerie de M. Robins.

Digitized by Google

L'hiſtoire de l'académie, année 1737, fait mention d'une *trombe* de terre qui parut à Capeſtan près de Béziers; c'étoit une colonne aſſez noire qui deſcendoit d'une nue juſqu'à terre, & diminuoit toujours de largeur en approchant de la terre où elle ſe terminoit en pointe; elle obéiſſoit au vent qui ſouffloit de l'oueſt au ſud-oueſt; elle étoit accompagnée d'une eſpece de fumée fort épaiſſe, & d'un bruit pareil à celui d'une mer fort agitée, arrachant quantité de rejetons d'olivier, déracinant des arbres, & juſqu'à un gros noyer qu'elle tranſporta juſqu'à 40 ou 50 pas, & marquant ſon chemin par une large trace bien battue, où trois carroſſes de front auroient paſſé. Il parut une autre colonne de la même figure, mais qui ſe joignit bientôt à la premiere, & après que le tout eut diſparu, il tomba une grande quantité de grêle. *Ibid.*

Cette eſpece de *trombe* paroît être encore différente des deux autres; il n'eſt pas dit qu'elle contenoit de l'eau, & il ſemble, tant parce qu'on vient d'en rapporter, que par l'explication qu'en a donnée M. Andoque lorſqu'il a fait part de ce phénomene à l'académie, que cette *trombe* n'étoit qu'un tourbillon de vent épaiſſi & rendu viſible par la pouſſiere & les vapeurs condenſées qu'il contenoit. *Voyez l'hiſt. de l'académ. an. 1727, pag. 4 & ſuiv.* Dans la même hiſtoire, *année 1741*, il eſt parlé d'une *trombe* vue ſur le lac de Genève; c'étoit une colonne dont la partie ſupérieure aboutiſſoit à un nuage aſſez noir, & dont la partie inférieure, qui étoit plus étroite, ſe terminoit un peu au-deſſus de l'eau. Ce météore ne dura que quelques minutes, & dans le moment qu'il ſe diſſipa on apperçut une vapeur épaiſſe qui montoit de l'endroit où il avoit paru, & là même les eaux du lac bouillonnoient & ſembloient faire effort pour s'élever. L'air étoit fort calme pendant le tems que parut cette *trombe*, & lorſqu'elle ſe diſſipa il ne s'en ſuivit ni vent ni pluie. « Avec tout ce que nous ſa-» vons déjà, dit l'hiſtorien de l'académie, ſur les » *trombes* marines, ne ſeroit-ce pas une preuve de » plus qu'elles ne ſe forment point par le ſeul con-» flit des vents, & qu'elles ſont preſque toujours » produites par quelque éruption de vapeurs ſouter-» reines, ou même de volcans, dont on ſait d'ailleurs » que le fond de la mer n'eſt pas exempt. Les tour-» billons d'air & les ouragans, qu'on croit commu-» nément être la cauſe de ces phénomenes, pour-» roient donc bien n'en être que l'effet ou une ſuite » accidentelle. *Voyez l'hiſt. de l'académ. an. 1741.* » *pag. 20* ».

TROMBONE, ſ. m. (*Muſiq. inſtrum.*) nom que les Italiens donnent à une eſpece de trompette; il y en a de pluſieurs grandeurs qui ſervent à exécuter diverſes parties de la muſique. Il y en a une petite qui peut ſervir pour la haute-contre, & la partie notée qui lui eſt deſtinée s'intitule ordinairement *trombone.* 1°. Il y en a une autre un peu plus grande qu'on nomme *trombone maggiore*, qui peut ſervir pour la taille; on intitule ſa partie *trombone.* 2°. Il y en a une troiſieme encore plus grande nommée par les Italiens *trombone groſſo* qu'on pourroit ſuppléer par nos quintes de violons & de hautbois; on intitule ſa partie *trombone.* 3°. Enfin il y en a une qui eſt la plus grande de toutes, qui ſe fait entendre ſurtout dans le bas; on intitule ſa partie *trombone.* 4°. On lui donne ordinairement la clé de *F ut fa* ſur la quatrieme ligne, mais auſſi fort ſouvent ſur la cinquieme ligne d'en-haut, à cauſe de la gravité & profondeur de ſes ſons. *Broſſard.* (*D. J.*)

TROMBUS, ſ. m. *terme de Chirurgie*, petite tumeur qui ſurvient à l'occaſion d'une ſaignée. *Voyez* TRUMBUS. (*Y*)

TROMELIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Achaïe, ſelon Athénée; cette ville donnoit ſon nom à un excellent fromage qui s'y faiſoit, & que les anciens nommoient *Tromelius caſeus.* (*D. J.*)

TROMENTUS-CAMPUS, (*Géog. anc.*) campagne d'Italie. Feſtus dit qu'elle avoit donné ſon nom à la tribu Tromentine. Pluſieurs anciennes inſcriptions font mention de cette tribu. Elle fut, ſelon Tite-Live, *l. VI. c. v.* une des quatre tribus qui furent ajoutées aux vingt-une anciennes, l'an 368 de la fondation de Rome. On croit que *Tromentus-Campus* étoit dans l'Etrurie. (*D. J.*)

TROMPE, ſ. f. (*Conchyl.*) ce mot déſigne la paatie inférieure du buccin; coquille que les Hollandois appellent *trompette.* (*D. J.*)

TROMPES DE FALLOPE, *en Anatomie*, ſont deux canaux qui partent du fond de la matrice, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, & qui aboutiſſent aux ovaires: elles ont beaucoup de part dans les opérations de la conception. *Voyez* CONCEPTION.

On les appelle *tubæ*, c'eſt-à-dire, *trompes* à cauſe de leur forme; parce qu'à leur commencement ou à leur extrémité qui eſt dans la matrice, elles ſont ſi étroites, qu'on auroit peine à y introduire une aiguille à tricotter; mais à meſure qu'elles s'avancent vers les ovaires, elles deviennent plus groſſes, & ſont enfin aſſez larges pour y mettre le doigt; d'où elles ſe contractent encore, & aux extrémités qui ſont proches des ovaires, elles s'étendent comme un feuillage qui eſt garni tout-autour d'une frange faite d'un nombre infini de petites fibres qui reſſemblent aſſez au pavillon d'une trompette.

Les *trompes de Fallope* ont quatre ou cinq pouces de long: elles ſont compoſées d'une double membrane qui vient des membranes internes & externes de l'uterus. Leur extrémité vers l'ovaire, dans le tems de la conception, tems auquel toute la *trompe* ſe dilate, s'attache à l'ovaire & l'embraſſe, quoique dans un autre tems elle paroiſſe en être un peu diſtante & ne toucher que ſuperficiellement avec ſa frange le côté inférieur de l'ovaire.

L'uſage de ces *trompes* eſt de tranſporter la ſemence, ou plutôt les œufs de la femme & des autres animaux, des teſticules ou ovaires dans l'uterus ou la matrice. *Voyez* OVAIRE & MATRICE.

Elles ſont compoſées pour la plus grande partie de fibres charnues dont les unes ſont longitudinales & les autres circulaires, & d'un tiſſu de veines & d'arteres qui forment une eſpece de corps réticulaire ou creux, qui eſt ſemblable au clitoris. Cette ſtructure les rend capables de dilatation & de contraction, ſuivant la quantité & l'obſtacle que le ſang y apporte; & parconſéquent, ſuivant la maniere dont elles ſe redreſſent & embraſſent l'ovaire pendant le coït; ce qu'elles ne peuvent pas faire dans leur état naturel. *Voyez* GÉNÉRATION.

Elles tirent leur dénomination de Fallope de Modène, qui mourut en 1562, & qu'on regarde comme celui qui les a découverts le premier: cependant nous trouvons que Rufus d'Ephèſe en a fait une deſcription exacte, long-tems avant Fallope.

Les œufs ou embryons ſont quelquefois arrêtés dans les *trompes* de Fallope, ſans pouvoir deſcendre dans la matrice. *Voyez* FŒTUS.

On en a ſouvent trouvé des exemples dans les diſſections: mais le plus remarquable eſt celui qu'a rapporté Abraham Cyprianus, célebre médecin d'Amſterdam, dans une lettre adreſſée à monſieur Thomas Millington, dans laquelle il fait une deſcription de la maniere dont il tira un fœtus de vingt & un mois, hors de la trompe de Fallope, d'une femme qui a vécu & a eu pluſieurs enfans depuis cette opération. *Voyez Planch. anat.* (*Myol.*) *fig. 9. c. c. & fig. 11. e. e.*

Il eſt fait mention, *Mem. de l'Acad. royale des Sc. année 1702.* de deux obſervations ſur un fœtus hu-

main trouvé dans une des *trompes* de la matrice, année 1712; d'une autre, ſur un fœtus renfermé dans un ſac formé par la membrane externe de la *trompe* droite.

TROMPE D'EUSTACHE, eſt le canal de communication entre la bouche & le tympan de l'oreille. *Vaſalva* lui donne ce nom de ſa figure, & c'eſt Euſtache qui l'a découvert. *Voyez* OREILLE & BOUCHE.

TROMPE, (*Hiſt. nat. des Inſectes.*) en latin *lingua, promaſcis*, partie de la bouche des inſectes; cette partie s'appelle autrement le *ſyphon* ou la *langue* des inſectes. Ariſtote la nomme *trompe*, par alluſion à celle des élephans, & c'eſt ſous cet ancien nom, que nous en parlerons ici fort briévement.

Quelques inſectes, comme les grillons ſylveſtres, la portent entre leurs tenailles. Il y en a qui peuvent la retrécir & l'étendre ſelon leur volonté.

Les papillons la portent fort adroitement entre les deux tiges ou lames barbues, qui ſervent à la cacher & à la garantir; & d'autres la couchent ſous leur ventre, qui pour cet effet a une petite canelure, où elle eſt en ſureté. Les punaiſes des arbres ſont dans ce cas; elles ont une fente dans laquelle elles couchent leur trompe.

Cette *trompe* des inſectes n'eſt pas toujours d'une égale longueur; les uns l'ont fort courte, & dans les autres elle eſt plus longue que tout le corps: telle eſt encore la *trompe* des papillons, qui eſt un chef-d'œuvre en ſon genre. Quand elle eſt étendue, ſa longueur excede celle de l'animal même, & il la roule & le déroule cependant avec une viteſſe incroyable.

Quand on regarde la *trompe* de quelque inſecte au-travers d'une loupe, l'on découvre qu'elle eſt finement travaillée, & d'une maniere proportionnée à leur genre de vie; toutes les parties en ſont diſpoſées avec tant d'art, qu'il n'y a rien de trop, ni de trop peu.

Dans pluſieurs inſectes elle eſt renfermée dans une eſpece de fourreau, dont le bout pointu leur ſert à percer les choſes qui contiennent leur nourriture. Quand ils l'ont fait, ils ouvrent ce fourreau, & appliquent la trompe dans l'ouverture afin de tirer le ſuc qui y eſt. Elle leur ſert donc, comme on le voit, de ſyphon pour attirer les liqueurs dont ils ſont leur aliment; & outre cela elle leur ſert à piquer & à bleſſer comme on pourroit le faire avec une lancette.

Quoique cette *trompe* ſoit ſi petite, qu'on ne ſauroit l'appercevoir ſans le ſecours d'une loupe; elle eſt néanmoins ſi forte, qu'elle peut ſans peine percer le cuir le plus dur & le plus épais. La *trompe* du moucheron, par exemple, a cet avantage.

La *trompe* des couſins, des mouches & de divers autres inſectes, leur ſert ſeulement pour ſucer le ſang des animaux, & les autres liqueurs dont ils ſe nourriſſent; ce qu'ils font de cette maniere: leur *trompe* étant un tuyau diſpoſé de telle ſorte qu'il ſe pliſſe pour s'accourcir, & qu'il étend ſes plis pour s'alonger, il arrive que quand l'inſecte veut tirer le ſang d'un animal, il alonge ſa *trompe* & cherche dans la peau un pore ouvert pour l'y introduire, & l'y fourrer aſſez avant pour trouver le ſang qui monte dans la cavité de la *trompe*, par le moyen de la dilatation qui arrive au corps de l'inſecte. (*D. J.*)

TROMPE, (*Archit.*) eſpece de voûte en ſaillie qui ſemble ſe ſoutenir en l'air. Elle eſt ainſi nommée, ou parce que ſa figure eſt ſemblable à une *trompe*, ou conque marine, ou parce qu'elle trompe ceux qui la regardent, & qui ne connoiſſent point l'artifice de ſon appareil.

Trompe dans l'angle; trompe qui eſt dans le coin d'un angle rentrant; il y en a une dans la rue de la Savaterie à Paris, que Philibert de Lorme avoit faite pour un banquier. *Voyez ſon architecture, liv. IV. chap. xj.*

Trompe de Montpellier; eſpece de *trompe* dans l'angle qui eſt en tour ronde & différente des autres *trompes* en ce qu'elle a de montée deux fois la largeur de ſon ceintre. On en voit dans Montpellier, où cette *trompe* a été inventée; une autre au quartier du palais qui eſt barlongue: elle eſt plus eſtimée que l'autre. Elle a environ 7 piés de large ſur 11 de long.

Trompe en niche; trompe concave en maniere de coquille, & qui n'eſt pas réglée par ſon profil, comme la *trompe* qui porte le bout de la galerie de l'hôtel de la Vrilliere, rue neuve des Bons-Enfans à Paris. On la nomme auſſi *trompe ſphérique*.

Trompe en tour ronde; trompe dont le plan ſur une ligne droite rachete une tour ronde par le devant, & qui eſt faite en maniere d'éventail; telles ſont les *trompes* de l'extrémité de la galerie de l'hôtel de la Feuillade, à la place des Victoires à Paris.

Trompe ondée; trompe dont le plan eſt ceintré en onde par ſa fermeture. Telle eſt la *trompe* du château d'Anet, qui a été démontée de l'endroit où Philibert de Lorme l'avoit bâtie, pour ſervir de cabinet au roi Henri II. & remontée en une autre place avec beaucoup de ſoin par Girard Vyet, architecte du duc de Vendôme.

Trompe réglée; trompe qui eſt droite par ſon profil; il y en a une derriere l'hôtel de Duras, près la place Royale à Paris.

Trompe ſur le coin; c'eſt une *trompe* qui porte l'encoigneure d'un bâtiment pour faire un pan coupé au rez-de-chauſſée. Il y a une de ces *trompes* au village de Saint-Cloud; mais la plus belle qui ait été conſtruite, eſt celle qui eſt au bout du pont de pierre ſur la Saône à Lyon, ouvrage de M. Deſargues, qui eſt un monument de ſa capacité dans l'art de la coupe des pierres. *Daviler.* (*D. J.*)

TROMPE, (*Pyrothecn.*) une *trompe* eſt une aſſemblage de pluſieurs pots-à-feu, les uns au-deſſus des autres, & qui partent ſucceſſivement; de maniere que le premier en jettant ſa garniture, donne feu à la compoſition lente du porte-feu du ſecond, & ainſi des autres. On en fait à autant de repriſes que la longueur du fourreau en peut contenir, mais communément à cinq ou ſix.

Les *trompes* ſont peu en uſage dans les feux de terre; on n'en fait guere que pour les tirer à la main, & s'amuſer à diriger leur garniture où l'on veut; mais on les emploie beaucoup dans les feux ſur l'eau, ſoit pour faire vomir du feu à un monſtre marin, ſoit pour en former ce qu'on appelle des *barrils de trompes* dans les auteurs de Pyrotechnie, car il n'eſt pas poſſible d'entrer ici dans ces petits détails. (*D. J.*)

TROMPE, (*terme de Mercier.*) on dit à Paris *guimbarde*; ſorte d'inſtrument compoſé ſeulement de deux petites lames de laiton ou d'acier, réunies avec une languette au milieu qui fait reſſort, & qu'on touche leſtement avec les doigts, tandis qu'on la tient entre les dents; elle rend un frémiſſement ou bourdonnement ſourd muſical par le mouvement de la langue & l'ouverture de la bouche. (*D. J.*)

TROMPE, cors de chaſſe, petit & grand.

TROMPER, v. act. (*Gramm.*) ſurprendre, ſéduire, décevoir, abuſer de l'ignorance, de la confiance, de la crédulité, de la facilité de quelqu'un. Il eſt plus honteux de *tromper*, que d'être *trompé*. A force d'être fin, on ſe *trompe* ſoi-même. Ma fuite a *trompé* ſa vengeance. Les ennemis ont *trompé* ſa prudence.

TROMPER *un cheval à la demi-volte d'une ou de deux priſes*, (*Maréchal.*) cela arrive, par exemple, ſi le cheval maniant à droite, & n'ayant encore fourni que la moitié de la demi-volte, on le porte un tems en avant avec la jambe de dedans, & on reprend à main gauche dans la même cadence qu'on avoit commencé; par-là on regagne l'endroit où la demi-

volte avoit été commencée à droite, & on se trouve à gauche. On dit *tromper* un cheval à quelque main qu'il manie. *Voyez* VOLTE, DEMI-VOLTE, *&c.*

TROMPETE, OISEAU, (*Hist. natur. Ornithol.*) l'oiseau appellé *trompetero* par les Espagnols, dans la province de Maynas, est le même qu'on nomme *agami* au Para & à Cayenne. Il est fort familier, & n'a rien de particulier que le bruit qu'il fait quelquefois, qui lui a valu le nom d'oiseau *trompete*. C'est mal-à-propos que quelques uns ont pris ce nom pour un chant ou pour un ramage ; il paroît qu'il se forme dans un organe tout différent, & précisément opposé à celui de la gorge. *Mém. de l'acad. des Scienc. année 1745.* (*D. J.*)

TROMPETTE, *voyez* AIGUILLE.

TROMPETTE, s. f. (*Luth.*) instrument de musique, le plus noble des instrumens à vent portatifs ; on s'en sert principalement à la guerre pour faire faire le service ou l'exercice à la cavalerie.

Le mot est françois ; Ménage le dérive du grec τρομβος, *turbo*, qui est une conque dont on se servoit autrefois au-lieu de *trompette*. Du Cange croit que ce mot vient du latin corrompu, *trompa*, ou de l'italien *tromba* ou *trombetta*. D'autres pensent qu'il dérive du celtique *trombill*, qui signifie la même chose. *Voyez*-en la représentation dans la *fig. 3. Pl. VII. de la Lutherie.*

Cet instrument se fait ordinairement de cuivre, quelquefois d'argent, de fer, d'étaim & de bois. Nous lisons que Moïse fit faire deux *trompettes* d'argent pour l'usage des prêtres. *Num. X.* & Salomon en fit faire 200 sur le même modele, comme nous l'apprenons de Josephe, *liv. VIII.* ce qui fait assez connoître l'antiquité de cet instrument.

Les anciens avoient divers instrumens qui étoient des especes de *trompettes*, comme *tubæ*, *cornua*, *litui*. *Voyez* COR, TROMPE, CLAIRON.

La *trompette* moderne consiste dans l'embouchure, qui est un bocal large d'environ un pouce, quoique le fond n'ait qu'un tiers de cette largeur. Les deux canaux qui portent le vent, s'appellent les *branches* ; les deux endroits par où elle se recourbe & se replie, s'appellent *potences* ; & le canal qui est depuis la seconde courbure jusqu'à son extrémité, s'appelle le *pavillon* ; les endroits où les branches se peuvent briser & séparer, ou souder, s'appellent les *nœuds*, qui sont au nombre de cinq, & qui en couvrent les jointures.

Quand on ménage bien le son de la *trompette*, il est d'une si grande étendue, que l'on ne sauroit la déterminer au juste, puisqu'elle va aussi haut que la force du souffle la peut porter ; une bonne poitrine poussera le son de la *trompette* au-delà des quatre octaves qui font l'étendue des claviers des épinettes & des orgues.

A la guerre il y a huit manieres principales de sonner la *trompette*. La premiere s'appelle le *cavalquet*, dont on se sert quand l'armée approche des villes, ou quand elle passe à-travers dans une marche. La deuxieme est le *boute-selle*, qui est suivi de la levée du boute-selle ; on le sonne quand on veut déloger, ou se mettre en marche. La troisieme est quand on sonne *à cheval*, & puis *à l'étendard*. La quatrieme est *la charge*. La cinquieme *le guet*. La sixieme *le double cavalquet*. La septieme *la chamade*. La huitieme *la retraite*. On sonne aussi avec la *trompette* des airs & des fanfares dans les réjouissances.

On trouve des gens qui sonnent si délicatement de la *trompette*, & qui en tirent un ton si doux, que cet instrument tient sa place non-seulement dans la musique d'église, mais aussi dans la musique de chambre ; de sorte que dans la musique italienne & allemande nous trouvons souvent des parties intitulées *tromba prima, segonda, terza*, c'est-à-dire, premiere, seconde, troisieme *trompette*, & que ces parties doivent être exécutées par ces instrumens.

M. Roberts, dans ses *transactions philosophiques*, remarque que la *trompette* a deux défauts considérables ; le premier, que dans son étendue elle ne peut former ou exprimer qu'un certain nombre de notes, que l'on appelle communément *notes de trompette* ; le deuxieme, que quatre des notes qu'elle exprime ne sont point d'un accord parfait. *Voyez* NOTE. Les mêmes défauts se trouvent dans la *trompette* marine, & c'est la même raison qui les fait naître. *Voyez* TROMPETTE MARINE.

TROMPETTE, (*Littérat.*) l'origine de cet instrument se perd dans l'antiquité ; les Tyrrhéniens, suivant quelques historiens grecs, en sont les inventeurs ; d'autres attribuent plus vraisemblablement cette découverte aux Egyptiens, dont la connoissance passa chez les Israélites ; car Moïse fit faire deux *trompettes* d'argent pour le service des troupes & du peuple. Les Grecs n'avoient encore aucun usage de cet instrument lors du siege de Troie ; mais il étoit connu du tems d'Homere, comme il paroît par le poëme sur le combat des grenouilles & des rats ; cependant Virgile n'a pas cru devoir s'attacher à la vérité historique sur cette bagatelle. Il releve dans son Enéide les talens de Misène, en nous assurant que ce fils d'Eole avoit été, au siege de Troie, un fameux trompette, qui s'étoit souvent distinguéà côté d'Hector ; ces sortes d'anacronismes sont fort permis en poésie ; mais l'histoire nous apprend que l'usage de la *trompette*, chez les Grecs, ne remonte pas si haut. Il est vrai que cet exercice vint bien-tôt à s'introduire dans les jeux solemnels de la Grece, & même y eut un prix.

La même histoire nous apprend que dans une bataille des Spartiates contre les Messéniens, le bruit de cet instrument jusques-là inconnu à ces derniers peuples, les jetta dans une épouvante qui donna la victoire aux Lacédémoniens : *Lacedemonii vicerunt quùm novus tubæ sonitus hostes terruisset.* Cependant les auteurs grecs ne fournissent rien de particulier sur la *trompette* de leur pays ; mais on trouve assez de choses sur celles des Romains, & nous savons par exemple qu'ils en connoissoient de trois sortes.

La premiere étoit celle qu'on appelloit *tuba*, de *tubus*, à cause de sa ressemblance à un tuyau. Cette *trompette* étoit droite, & se nommoit *tuba directa*, *as rectum*. Elle étoit étroite par son embouchure, s'élargissant insensiblement, & se terminant par une ouverture circulaire & proportionnée.

La seconde sorte de *trompette* romaine, étoit plus petite que la premiere. Elle étoit courbée vers l'extrémité, à-peu-près comme le bâton augural, duquel elle avoit aussi emprunté le nom de *lituus*. Elle s'appelloit encore quelquefois *tuba curva*.

La troisieme espece de *trompette* en usage chez les Romains, étoit appellée *buccina* ou *buccinum*. Celle-ci étoit presque entierement courbée en cercle. Elle passoit par-dessous du bras gauche du trompette qui l'embouchoit, & se recourboit de maniere que l'ouverture de l'extrémité, de la même forme que celle de la *trompette* droite, se faisoit voir en-devant par-dessus l'épaule, comme si elle eût été se rejoindre à son embouchure.

La *trompette* droite appellée par les Grecs σαλπιγξ, & *tuba* par les Latins, servoit à la guerre pour animer les soldats au combat, ou pour les rappeller à leur drapeau lorsque dans le fort de la mêlée ils s'étoient trop écartés.

La *trompette* droite dans les armées, étoit particulierement destinée à l'infanterie ; & ceux qui sonnoient *tubicines*, étoient aussi à pié, si ce n'est dans quelques occasions extraordinaires où on les faisoit monter à cheval. Quand les armées étoient en pré-

ſence, les *trompettes* ſonnoient la charge, c'eſt-à-dire donnoient le ſignal du combat. Mais de même qu'un certain ſon de la *trompette* ſignifioit qu'il falloit attaquer l'ennemi, par un autre ſon elle faiſoit entendre qu'il falloit ſe retirer. Un des uſages particuliers de la *trompette* droite étoit encore de donner dans le camp les ſignaux qui indiquoient aux ſoldats leurs différens devoirs.

C'étoit au ſon de ces mêmes *trompettes* que triomphoient les dictateurs, les conſuls, les préteurs & les autres généraux. Elles étoient à la tête de cette marche pompeuſe, & elles faiſoient retentir l'air de fanfares propres à redoubler la joie du peuple. Au reſte, la *trompette* droite n'étoit pas ſi particulierement deſtinée à la guerre, qu'elle ne fût encore employée à quelques uſages qui n'y avoient aucun rapport. A l'imitation des Grecs, les Romains s'en ſervoient dans la célébration de quelques-uns de leurs jeux ſacrés, & entr'autres dans celle des jeux floraux, dans la fête de la luſtration & dans quelques ſacrifices.

On s'en ſervoit auſſi quelquefois dans les cérémonies lugubres, c'eſt-à-dire dans la marche des pompes funebres, & tant que duroient les jeux qui ſe célébroient au-tour du bucher d'un défunt pour honorer ſes funérailles. Selon Servius, on ne ſe ſervoit de la *trompette* droite que dans les pompes funebres des gens d'un âge avancé, à la différence des jeunes gens dont la pompe n'étoit précédée que de flûtes. Cependant malgré la diſtinction de ce ſavant grammairien, il eſt conſtant qu'on mêloit aſſez ſouvent le ſon des flûtes à celui des *trompettes* dans les pompes funebres des Romains de tout âge & de toute qualité.

Il y a encore eu deux eſpeces de *trompettes* particulieres aux Romains; le *lituus* & la *buccina*. Le *lituus* ou *trompette* courbe appartenoit à la cavalerie: ce qu'Horace, dans les deux premiers livres de ſes odes, marque aſſez clairement, pour ne pas laiſſer lieu d'en douter. Lorſque les empereurs romains étoient à l'armée, & qu'ils vouloient haranguer les ſoldats, ils les faiſoient aſſembler au ſon de la *trompette* courbe, ſelon le témoignage d'Ammien Marcellin. Comme la *trompette* droite ſervoit à l'infanterie de ſignal pour la charge & pour la retraite, le *lituus* ſervoit au même uſage pour la cavalerie. Il étoit auſſi employé dans les entrées triomphales; ce qu'il ne faut entendre néanmoins que par rapport aux compagnies de cavalerie, qui embelliſſoient la marche des triomphes. L'infanterie qui marchoit à la tête de cette pompe, étoit toujours précédée de ſes *tubicines* qui ſonnoient de la *trompette* droite nommée proprement *tuba*.

A l'égard de l'autre eſpece de *trompette* appellée *buccina*, elle étoit commune à l'infanterie comme la *trompette* droite. C'étoit encore au ſon de la *buccina* que s'annonçoient dans le camp les différentes veilles de la nuit, & que la premiere ſentinelle étoit relevée par la ſeconde, & ainſi des autres. La *buccina* étoit employée à cet uſage plutôt que la *trompette* droite & que la courbe, à cauſe que le ſon de la *buccina* étoit plus aigu, & ſe faiſoit entendre plus diſtinctement & de plus loin.

Du tems de Vegece, qui vivoit ſous Valentinien le jeune, les Romains ſe ſervirent d'une quatrieme ſorte de *trompette*; ce fut de la corne de ces bœufs ſauvages, *uri*, & fréquens alors en Allemagne. Cette corne garnie d'argent par ſon embouchure, rendoit, dit cet auteur, un ſon auſſi diſtinct & auſſi éclatant que celui d'aucune ſorte de *trompette*.

Les modernes ont extrêmement perfectionné la méchanique des différentes *trompettes*, leur forme, l'alliage qui leur convient & la théorie de leurs ſons. Morland, Caſſegrain, Muller, Coniers & Haaſe ont recherché curieuſement la meilleure fabrique des *trompettes*, & le dernier a donné ſur ce ſujet un petit livre intitulé, *de* tubis *ſtentoriis*, *eorumque formâ & ſtructurâ*. (*D. J.*)

TROMPETTE HARMONIEUSE, (*Luthier.*) c'eſt un inſtrument harmonieux, qui imite le ſon de la *trompette*, & qui lui reſſemble, hormis qu'il eſt plus long, & qu'il a plus de branches. Il s'appelle ordinairement *ſacquebutte*. *Voyez* SACQUEBUTTE, & *la fig. 14. Pl. VII. de la Lutherie.*

TROMPETTE MARINE, (*Luthier.*) eſt un inſtrument de muſique compoſé de trois tables, qui forment ſon corps triangulaire; elle a un manche fort long, & une ſeule corde de boyau fort groſſe, montée ſur un chevalet, qui eſt ferme d'un côté ſur un de ſes piés, & tremblotant de l'autre côté, ſur un pié qui n'eſt point attaché à la table. On la touche d'une main avec un archet, & de l'autre on preſſe la corde ſur le manche avec le pouce: c'eſt ce tremblement du chevalet qui lui fait imiter le ſon de la *trompette*; ce qu'elle fait ſi parfaitement, qu'il n'y a preſque pas moyen de la diſtinguer de la *trompette* ordinaire, & c'eſt ce qui lui a fait donner ce nom, quoique d'ailleurs ce ſoit une eſpece de monocorde. *Voyez la fig. 10. Pl. II. de Lutherie.*

La *trompette marine* a les mêmes défauts que la *trompette* militaire, en ce qu'elle ne peut exprimer que *des notes de trompette*, & qu'elle leur donne un ton trop bas ou trop haut. Voici la raiſon que M. Roberts en donne, après avoir fait la remarque des deux cordes qui ſont à l'uniſſon, & dont l'une ne peut être ébranlée, ſans que l'autre ne s'ébranle en même tems, il dit que les impulſions que l'air reçoit de l'ébranlement d'une corde, ſe communiquent à une autre corde qui ſe trouve diſpoſée à recevoir les mêmes vibrations.

A quoi on peut ajouter qu'une corde s'ébranle, non-ſeulement par l'impulſion d'un uniſſon, mais auſſi par celle d'une octave ou douzieme, n'y ayant point de contrariété dans les mouvemens, pour ſe nuire les uns aux autres. *Voyez* CORDE, UNISSON.

D'ailleurs en jouant de la *trompette marine*, on n'appuie pas ferme ſur la corde, comme dans les autres inſtrumens, mais on ne fait que la toucher légérement du pouce.

Enfin la partie ſupérieure de la corde concourt avec ſa partie inférieure pour former le ſon: d'où il faut conclure que la *trompette marine* ne rend point un ſon muſical, que lorſque la touche ſur la partie ſupérieure de la corde forme une partie aliquote, ou intégrante de la note; de ſorte que le concours de la partie inférieure de la corde acheve de former le ſon parfait, ou la note entiere. Autrement les vibrations des parties s'entrechoquent & forment un ſon qui eſt proportionné à leur mouvement, & qui met la confuſion dans toute leur harmonie: ce ſont donc ces parties aliquotes qui, ſelon M. Roberts, ſont les véritables touches, qui forment les notes de *trompettes*.

TROMPETTE PARLANTE, (*Acouſt.*) eſt un tube de la longueur de ſix à quinze piés, tout droit, & fait de fer blanc, avec un pavillon fort large: ſon bocal eſt aſſez large pour recevoir les deux levres d'une perſonne. Lorſqu'on y applique la bouche & qu'on y parle dedans, la voix ſe porte très-loin, & on ſe fait entendre diſtinctement à la diſtance d'un mille ou de mille pas: on s'en ſert beaucoup ſur mer.

On dit que l'invention en eſt moderne, & on l'attribue communément au chevalier Samuël Morland anglois, qui lui a donné le nom de *trompette ſtentorophonique*. Mais il ſemble que le P. Kircher reclame à plus juſte titre l'invention de cet inſtrument, puiſqu'il eſt conſtant qu'il donna la figure de la *trompette parlante*, avant que le chevalier Morland en eût conçu l'idée. *Voyez* PORTE-VOIX.

Kircher dans ſa *Phonurgie*, dit qu'il avoit inventé il y avoit 24 ans, & publié dans ſa *Muſurgie*, la même *trompette* qu'en dernier lieu on a fait paſſer en Angleterre pour une invention nouvelle. Il ajoute que Jacobus Albanus Ghibbiſius, & le P. Eſchinardus lui attribuent cette invention, & que G. Schottus lui rend témoignage que dans le college Romain il avoit cet inſtrument dans ſa chambre, & qu'il s'en ſervoit pour appeller le portier, & pour en recevoir reponſe.

Lorſque l'on fait attention au fameux porte-voix dont Alexandre le Grand ſe ſervoit pour parler à ſon armée, & que l'on pouvoit entendre diſtinctement à cent ſtades (huit ſtades ſont un mille d'Angleterre, qui fait un tiers de lieue de France), il paroît un peu ſurprenant que les modernes prétendent à cette invention; la *trompette* ſtentorophonique d'Alexandre, dont on conſerve une figure au Vatican, étant preſque la même choſe que la *trompette parlante* dont on fait uſage aujourd'hui. *Chambers.*

TROMPETTE ÉCOUTANTE, eſt un inſtrument inventé par Joſeph Landini, pour faire entendre une perſonne qui parle à une diſtance conſidérable, ſans le ſecours d'aucune *trompette* parlante: c'eſt une eſpece de cornet. *Voyez* CORNET.

TROMPETTE, *jeu d'orgue* de la claſſe de ceux qu'on appelle *jeux d'anches*. Il eſt compoſé d'un tuyau d'étain *EC*, *fig. 44. Pl. d'Orgue*, de forme conique comme tous les autres jeux d'anche, excepté le cromorne; à l'extrémité inférieure eſt ſoudée une noix de plomb *c*, dans laquelle l'anche & ſa languette ſont aſſujetties par le moyen d'un coin de bois. *Voyez l'article* ANCHE. Un peu plus haut eſt un anneau de plomb *D*, ſoudé ſur le corps du tuyau dans lequel paſſe la raſette *ba*, qui paſſe auſſi dans la noix *c* du tuyau, & qui va s'appuyer ſur la languette de l'anche, pour fixer la longueur de la partie qui doit vibrer. La partie inférieure *DC* de la *trompette* entre dans une boîte *AB* qui eſt d'étoffe, c'eſt-à-dire de plomb & d'étain fondus enſemble; ſavoir deux parties du premier, & une du troiſieme. La *trompette* entre dans la boîte, en ſorte que la bague *D* vienne appuyer ſur la partie ſupérieure qu'elle doit fermer exactement; en ſorte que le vent du ſommier qui paſſe dans la boîte par l'ouverture de ſon pié *B*, ne puiſſe trouver d'iſſue pour ſortir qu'entre la languette & l'anche du tuyau par où il paſſe dans le corps de la *trompette*, ce qui la fait parler. *Voyez* pour l'explication de la formation du ſon dans les jeux d'anches, *l'article* ORGUE, où la facture des jeux d'anches eſt expliquée.

La *trompette* ſonne l'uniſſon du huit piés ouvert, ou du clavecin, & l'octave au-deſſous du preſtant, ſur lequel on l'accorde. *Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'Orgue.*

TROMPETTE DE RÉCIT, *jeu d'orgue* de la claſſe de ceux qu'on appelle *jeux d'anches*. Le jeu qui eſt d'étain, ſonne l'uniſſon des deſſus & des tailles de la *trompette*, dont il ne differe qu'en ce qu'il eſt de plus menue taille. Quelquefois ce jeu deſcend juſqu'au *fa* de la clé de *fa*, ou des baſſes tailles de la *trompette*. Il eſt ſur un clavier ſéparé, & ſur le même ſommier que le cornet de récit, qui eſt placé dans le haut de l'orgue. *Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue.* Voyez *l'article* ORGUE & JEUX, & la *fig. 46. Pl. d'Orgue*, qui repréſente un tuyau de *trompette de récit* dans ſa boîte.

TROMPETTE, DOUBLE TROMPETTE, *jeu d'orgue* ne differe de la *trompette* dont il ſonne l'uniſſon, qu'en ce qu'il eſt de plus groſſe taille, pour éviter la confuſion que deux uniſſons de même taille font entendre dans les ſons qu'ils rendent.

TROMPETTE, ſ. m. (*Art. milit.*) c'eſt le cavalier qui ſonne de cet inſtrument.

Il y a des *trompettes* dans toutes les compagnies de cavalerie, & dans toutes celles de la maiſon du roi & de la gendarmerie.

Les *trompettes*, dans les marches & dans les revues, marchent à la tête de l'eſcadron, trois ou quatre pas en avant; dans un combat, ils ſont ſur l'aîle ou dans les intervalles des eſcadrons. (*Q*)

TROMPETTES, *fêtes des*, (*Hiſt. jud.*) ſolemnité célébrée chez les anciens Hébreux & chez les Juifs modernes, mais avec quelque différence.

Elle ſe célébroit chez les anciens le premier jour du ſeptieme mois de l'année ſainte qui étoit le premier de l'année civile. Ce mois s'appelloit *tizri*, & répondoit à la lune de Septembre. On annonçoit le premier jour de l'année au ſon des trompettes. Ce jour étoit ſolemnel. Toute œuvre ſervile y étoit défendue; on y offroit un holocauſte ſolemnel au nom de toute la nation, d'un veau, de deux béliers, de ſept agneaux de l'année; avec les offrandes de farine, de vin, que l'on avoit coutume de joindre à ces ſacrifices. L'Ecriture ne nous apprend point la raiſon de l'établiſſement de cette fête. Théodoret, *quæſt. XXXII. in leviti.* croit que c'étoit en mémoire du tonnerre que l'on avoit entendu ſur le mont Sinaï, lorſque Dieu y donna ſa loi. Les rabbins veulent que ce ſoit en mémoire de la délivrance d'Iſaac, à la place duquel Abraham immola un bélier.

Aujourd'hui les Juifs ont coutume ce ſoir-là de ſe ſouhaiter l'un à l'autre une bonne année, de faire meilleure chere qu'à l'ordinaire, & de ſonner de la *trompette* à trente diverſes fois. Léon de Modene, *cérémon. des Juifs*, *part. III. c. v.* remarque qu'il y a eu autrefois diſpute entre les rabbins ſur le tems auquel le monde a commencé, les uns prétendant que c'étoit au printems, & les autres en automne; que ce dernier ſentiment a prévalu, & que c'eſt ſur cela qu'eſt fondée la fête des *trompettes* qui ſe célebre au commencement de tizri qui répond à Septembre. Pendant cette fête qui dure les deux premiers jours du mois: le travail & les affaires ſont ſuſpendues; les Juifs tiennent par tradition que ce jour-là Dieu juge particulierement les actions de l'année précédente, & diſpoſe des événemens de celle où l'on va entrer. C'eſt pourquoi dès les premiers jours du mois précédent, ou du moins huit jours avant la fête des *trompettes*, la plûpart vaquent aux œuvres de pénitence & de mortification; & la veille, pluſieurs ſe font donner trente-neuf coups de fouet, par forme de diſcipline.

Le premier ſoir qui commence l'année & qui précede le premier jour de *tizri*, en revenant de la ſynagogue. Ils ſe diſent l'un à l'autre: *Soyez écrit en bonne année*, & l'autre répond, *& vous auſſi.* Lorſqu'ils ſont dans leur maiſon, on ſert ſur la table du miel & du pain levé & tout ce qui peut faire augurer une année abondante & douce. Il y en a pluſieurs qui vont le matin de ces deux fêtes vêtus de blanc à la ſynagogue en ſigne de pureté & de pénitence. Parmi les Allemands quelques-uns portent alors l'habit qu'ils ont deſtiné pour leur ſépulture. On récite ce jour-là dans la ſynagogue pluſieurs prieres & bénédictions particulieres. On y tire ſolemnellement le pentateuque de l'armoire, & on y lit à cinq perſonnes le ſacrifice qu'on faiſoit ce jour-là. Enſuite on ſonne trente fois du cor, tantôt d'une maniere fort lente, & puis d'une maniere fort bruſque. Ils diſent que c'eſt pour faire ſonger au jugement de Dieu, pour intimider les pécheurs & les porter à la pénitence. Après quelques prieres, ils s'en retournent à la maiſon, ils ſe mettent à table, & paſſent le reſte du jour à entendre quelques ſermons & à d'autres exercices de dévotion. Les deux jours de la fête ſe paſſent dans de ſemblables cérémoniet.

Pour ſe préparer à la *fête des trompettes* ou du commencement

mencement de l'année civile, pluſieurs juifs ſe plongent dans l'eau froide; & à-meſure qu'ils s'y plongent, ils confeſſent leurs péchés, & ſe frappent la poitrine. Ils s'y plongent entierement afin de paroître purs aux yeux de Dieu. Ils croient que ce jour-là Dieu aſſemble ſon conſeil ou ſes anges, & qu'il ouvre ſes livres pour juger tous les hommes. On ouvre ſelon eux trois ſortes de livres: le *livre de vie* pour les juſtes; le *livre de mort* pour les méchans; le *livre des hommes qui tiennent le milieu*, pour ceux qui ne ſont ni tout-à-fait bons ni tout-à-fait mauvais. Il y a dans les deux livres de vie & de mort deux eſpeces de pages, l'une pour cette vie & l'autre pour l'éternité; car il arrive ſouvent que les méchans ne ſont pas châtiés en cette vie ſelon leurs démérites; & que les juſtes y ſont traités avec rigueur, comme s'ils avoient encouru la colere de Dieu. Cette conduite du Seigneur fait, ſelon eux, que l'on n'eſt jamais ſûr de ſon état, & qu'on eſt toujours dans l'incertitude ſi l'on eſt digne d'amour ou de haine. Pour ceux qui ne ſont ni tout-à-fait bons, ni tout-à-fait mauvais, ils ne ſont écrits nulle part, diſent les Juifs; Dieu attend juſqu'au jour de l'expiation qui eſt le dixieme de l'année, s'ils ſe convertiront. Ce jour-là il porte contre eux ſon jugement de vie ou de mort ſelon leur mérite. Calmet, *Dictionn. de la bible.*

TROMPILLON, ſ. m. (*Coupe des pierres.*) c'eſt la naiſſance, le milieu d'une trompe, qui eſt au ſommet du cône dans les coniques, & au pole de la ſphere dans les ſphériques. C'eſt une pierre d'une ſeule piece qu'on eſt forcé de faire ainſi pour occuper la place de pluſieurs extrémités de vouſſoirs en pointe, qui ſeroient tellement aigus, qu'on ne pourroit les tailler & les poſer ſans riſque de les caſſer.

On appelle auſſi *trompillons* les petites trompes faites de pluſieurs pieces ſous les quartiers tournans de certains eſcaliers.

TRON, SAINT-, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans l'évêché de Liége, capitale de la Hasbaye, aux frontieres du Brabant. *Long.* 22. 53. *lat.* 50. 40. (*D. J.*)

TRONC, ſ. m. (*Bot.*) Le *tronc* eſt la partie des plantes qui naît de la racine, & qui ordinairement ſoutient les feuilles, les fleurs, & les fruits; on diſtingue deux ſortes de *tronc* qui ſont la tige & le chaume.

La tige eſt ſimple ou compoſée. La tige ſimple eſt celle qui ſe continue ſans interruption depuis le bas de la plante juſqu'au haut; elle eſt dénuée ou garnie de branches & de feuilles; elle s'éleve droit ou obliquement, en s'entortillant, ou en ſe pliant; elle ſe panche, elle retombe, ou elle rampe, ou elle pouſſe des ſarmens; elle eſt vivace, en arbriſſeau, en ſous-arbriſſeau, ou annuelle; elle eſt cylindrique, à deux angles, à trois angles, &c. à pluſieurs angles; elle eſt cannelée, en gouttiere, liſſe, velue, raboteuſe, ou hériſſée de poils.

La tige branchue pouſſe des branches latérales qui montent, ou qui s'écartent; elle a de groſſes branches, quantité de petits rameaux; elle porte des ſupports, ou elle eſt prolifique; elle a d'ailleurs tous les attributs de la tige non branchue.

La tige compoſée eſt celle qui ſe perd en ſe ramifiant; elle ſe diviſe en deux branches; elle ſe partage en deux rangs de branches, ou elle ſe ſous-diviſe.

Le chaume eſt une tige fiſtuleuſe & garnie de feuilles, qui porte ordinairement des épis ou des panicules comme dans les graminées; le chaume eſt entier, ou branchu, uniforme, articulé, écailleux, derué ou garni de feuilles. *flor. pariſ. Prodr.*

TRONC, *en Anatomie*, ſignifie le buſte du corps humain, à l'excluſion de la tête & des membres. *Voyez* BUSTE.

Tronc ſe dit auſſi du corps principal d'une artere ou d'une veine, à la différence de ſes branches & de ſes rameaux. *Voyez* VEINE & ARTERE.

Ce mot ſe dit particulierement de certaines parties de l'aorte & de la veine cave. *Voyez les Planches anat. Voyez auſſi* AORTE & VEINE CAVE.

TRONC, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt le fût d'une colonne, & le dé d'un piédeſtal.

TRONC, (*terme d'égliſe.*) coffre de bois ou de fer, fixé dans un endroit de l'égliſe, & fermant à la clé; le haut de ce coffre eſt fait en talud, ayant au milieu une fente pour recevoir les aumônes que les gens de bien donnent aux pauvres de la paroiſſe. Les *troncs* furent établis en France dans les égliſes au commencement du xiij. ſiecle par Innocent III. afin que les fideles y puſſent dépoſer leurs aumônes en tout tems.

TRONCHE, ſ. f. (*Archit.*) groſſe & courte piece de bois comme un bout de poutre, dont on peut tirer une courbe rampante pour un eſcalier. (*D. J.*)

TRONCHET, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, c'eſt proprement le billot ſur lequel ſe montent les bigornes, les tas & les boules de toutes eſpeces. Le *tronchet* eſt percé à cet effet de trous de diverſes grandeurs. *Voyez Pl. & fig.*

TRONCHET, ſ. m. (*terme de Tonnelier.*) ſorte de gros billot ordinairement élevé ſur trois piés, ſervant à doler & à hacher. (*D. J.*)

TRONCHON, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer, large, court, applati & ſans écailles; il a le dos bleu & le ventre blanc; il reſſemble au lampugo par ſes nageoires, à l'exception de celle du dos, qui, au lieu de s'étendre ſur toute ſa longueur, ne commence que vers le milieu. *Voyez* LAMPUGO. Le *tronchon* a ſur les côtés du corps deux traits placés l'un au-deſſus de l'autre, qui s'étendent depuis la tête juſqu'à la queue; le trait ſupérieur eſt courbe. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, I. part. liv. VIII. ch. xix.* *Voyez* POISSON.

TRONÇON, ſ. m. (*Archit.*) morceau de marbre ou de pierre, dont deux, trois ou quatre poſés de lit en joint, forment le fût d'une colonne. On appelle *colonne par tronçons*, une colonne faite de trois ou de quatre morceaux de pierre ou de marbre, différens des tambours, parce qu'ils ſont plus hauts que la largeur du diametre de la colonne. On en fait auſſi de *tronçons* de bronze, chacun d'un jet, dont les joints ſont recouverts par des ceintres de feuilles. *Daviler.* (*D. J.*)

TRONÇON, ſ. m. (*Hydraul.*) ſe dit d'un tuyau de grais ſéparé, qui a deux piés de long, que l'on encaſtre avec un autre de même longueur, & que l'on joint par des nœuds de filaſſe & de maſtic. (*K*)

TRONÇON, (*Maréchal.*) le *tronçon* de la queue n'eſt autre choſe que les vertebres de la queue vers la croupe. On enveloppe le *tronçon* de la queue des chevaux avec un morceau de cuir qu'on appelle *trouſſe-queue. Voyez* TROUSSE-QUEUE.

TRONÇON, (*Hiſt. mod.*) mot dérivé du latin *truncus*; c'eſt une eſpece de bâton fort court, que portent les rois, les généraux, & les grands officiers militaires, comme la marque de leur autorité. *Voyez* BATON DE COMMANDEMENT.

TRONÇONNÉ, adj. *dans le Blaſon*, ſignifie une croix ou autre choſe coupée par morceaux & démembrée, de ſorte cependant que toutes les pieces conſervent la forme d'une croix, quoiqu'elles ſoient ſéparées les unes des autres par un petit intervalle. *Voyez* CROIX.

TRONE, *voyez* THRONE.

TRONE, ſ. m. (*Comm.*) ſorte de poids: c'étoit autrefois ce qu'on appelle aujourd'hui en Angleterre *troy weight* ou poids de douze onces à la livre. *Voyez* POIDS.

TRONIERE, ſ. f. (*Artillerie.*) c'eſt une ouverture qu'on fait dans les batteries & attaques de places pour tirer le canon. Les *tronieres* doivent être larges de trois piés par-dedans, & diſtantes l'une de l'autre de vingt piés. On les ouvre dans la terre naturelle, quand on fait des batteries de pieces enterrées. Les *tronieres* & épaules doivent être faites & élevées avant que l'ennemi s'en apperçoive. Il faut que la premiere planche de l'eſplanade joignant la barbe de la *tronierre*, ſoit de neuf pies. (*D. J.*)

TRONIS, (*Géog. anc.*) petite contrée de la Phocide, au pays des Dauliens. On y voit, dit Pauſanias, *l. X. c. iv.* le tombeau d'un héros que ces peuples regardent comme leur fondateur. Les uns diſent que c'eſt Xantipe, homme de réputation à la guerre; & les autres que c'eſt Phocus, petit-fils de Siſyphe. Ce héros, quoiqu'il fût, étoit honoré tous les jours par des ſacrifices; on faiſoit couler le ſang des victimes dans ſon tombeau par une ouverture deſtinée à cet uſage; & les chairs de ces victimes étoient conſumées par le feu. (*D. J.*)

TRONQUE, adj. (*Gram.*) *voyez* TRONQUER.

TRONQUÉ, adj. (*Géom.*) on appelle pyramide *tronquée* une pyramide dont on a retranché la partie ſupérieure par un plan, ſoit parallele à la baſe, ſoit incliné d'une maniere quelconque. Il en eſt de même d'un cône *tronqué*.

Ce mot vient du latin *truncare* qui ſignifie *ôter une partie du tout*. C'eſt du même mot que ſont dérivés *tronc*, *tronçon*, &c. *Chambers*.

Dans la *fig. 5*, *n°. 2 d'arpentage*, la partie de la pyramide quadrangulaire compriſe entre les plans *B*, *b*, & de la hauteur *A a*, eſt une pyramide tronquée.

Pour en trouver la ſolidité, faites uſage du théorème ſuivant: ſoit *B* le côté donné de la plus grande baſe (*tab. d'Arpent. fig. 3*, *n°. 2.*), *b* le côté de la plus petite baſe, *A* la hauteur du corps *tronqué*: ſuppoſons enfin que *B'* & *b'* repréſentent les aires de ces deux baſes, & que la hauteur totale de la pyramide $a + A = H$.

1°. Pour trouver a, dites $B - b. b :: A. \frac{Ab}{B-b}$ ou $\frac{Ab}{y}$.

Maintenant B' H vaut le triple de la pyramide, à cauſe qu'une pyramide n'eſt que le tiers d'un priſme de même baſe & de même hauteur, & $b\,a$ eſt le triple de la pyramide ſupérieure; ainſi $\frac{BH-bz}{3}$ eſt l'expreſſion de la ſolidité de la pyramide *tronquée*. Voici le théorème énoncé en langage ordinaire.

Multipliez la baſe inférieure par la hauteur totale; ôtez de ce produit la baſe ſupérieure multipliée par la hauteur de la pyramide ſupérieure que l'on a enlevée, & prenez le tiers de ce reſte, vous aurez la ſolidité de la pyramide *tronquée*.

Vous pouvez ſuivre la même méthode à l'égard d'un cône *tronqué*, excepté que vous aurez un peu plus de peine à trouver les baſes circulaires dont l'aire demande plus de calcul; encore ne peut-on avoir cette aire que par approximation. *Voyez* CONE. *Chambers*. (*E*)

TRONQUÉ, *en termes de Blaſon*, ſe dit des arbres coupés par les deux bouts.

TRONQUER, v. act. (*Gram.*) c'eſt ôter à une choſe conſidérée comme un tout une portion qui la défigure, dépare ou rend incomplette. Un morceau de poéſie *tronqué*, un paſſage *tronqué*, un livre *tronqué*, un arbre *tronqué*.

TRONSOND, (*Géog. mod.*) nom d'une contrée, d'un cap & d'un détroit de la Norwege.

La contrée de *Tronſond* eſt dans la partie ſeptentrionale de la Norwege, au gouvernement de Wardhus. Le cap & le détroit ſont auſſi ſitués dans le même lieu; le cap eſt couvert de pluſieurs îles, à l'occident, au nord & à l'orient. (*D. J.*)

TRONTINO LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle arroſe Teramo, & ſe perd dans le golphe de Veniſe. On croit que c'eſt le *Juvantius* des anciens. (*D. J.*)

TROPHÆA, (*Géog. anc.*) ou *ad Tropæa*, ville d'Italie, chez les Brutiens, au voiſinage du port d'Hercule. Etienne le géographe place cette ville dans la Sicile: cela vient de ce que de ſon tems les auteurs donnoient à cette partie d'Italie le nom de *Sicile*. Dans les actes des conciles, cette ville eſt ſimplement nommée *Tropæa*, nom qu'elle conſerve encore aujourd'hui. (*D. J.*)

TROPÆA AUGUSTI, (*Géogr. anc.*) ville de la Ligurie. Ptolomée, *l. III. c. j.* la donne aux Marſeillois, & la met entre le port d'Hercule & celui de Monæchus. Quelques-uns veulent que ce ſoit aujourd'hui Torbia ou Turbia, & d'autres Villa-Franca. (*D. J.*)

TROPÆA DRUSI, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. ij.* Elle étoit à moitié chemin entre la Sala & le Rhin, dans l'endroit où Druſus, ſelon Ortelius, qui a cru mal-à-propos que cette ville étoit l'endroit dont Dion-Caſſius, *l. XV.* a voulu parler ſous le nom de *Trophées de Druſus*. Il n'étoit point queſtion alors de ville dans ce lieu-là. Les Romains après leur victoire y firent un retranchement où ils éleverent un trophée des armes des vaincus, & mirent au-bas les noms de toutes les nations qui avoient eu part à la défaite. Dans la ſuite il put s'y former une ville, puiſque Ptolomée y en marque une. (*D. J.*)

TROPAIRE, ſ. m. (*terme de Rubriq.*) le *tropaire*, dans l'égliſe greque, étoit un verſet qui ſe chantoit après les heures, & qui pour l'ordinaire étoit à l'honneur du ſaint dont on faiſoit la fête ce jour-là. On chantoit en certains jours des canons, c'eſt-à-dire, des hymnes compoſés de trente *tropaires*, & quelquefois plus. Les *tropaires* ſe chantoient ſur le ton des hymnes qui en faiſoient la premiere partie, & leur ſervoient d'antienne. Antimus & Tymoclès avoient compoſé la plûpart des *tropaires*. *Voyez*, ſi vous voulez, le *gloſſaire* de Meurſius & le *tréſor eccléſiaſtique* de Suicer. (*D. J.*)

TROPATAINE, (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie, dans le Moëſie. Ptolomée, *l. VI. c. ij.* l'étend depuis le pays des *Geli-Margaſi* juſqu'à celui des *Amariaci*. Ce mot *Tropatène* eſt corrompu d'Atropatène. (*D. J.*)

TROPE, ſ. m. (*Gram.*) « Les *tropes*, dit M. du » Marſais (*Trop. part. I. art. iv.*), ſont des figures par » leſquelles on fait prendre à un mot une ſignification » qui n'eſt pas préciſément la ſignification propre de » ce mot... Ces figures ſont appellées *tropes*, du » grec τροπος, *converſio*, dont la racine eſt τρεπω, *verto*. Elles ſont ainſi appellées, parce que, quand on » prend un mot dans le ſens figuré, on le tourne, » pour ainſi dire, afin de lui faire ſignifier ce qu'il ne » ſignifie point dans le ſens propre. *Voyez* SENS. » *Voiles*, dans le ſens propre, ne ſignifie point *vaiſ-* » *ſeaux*, les voiles ne ſont qu'une partie du vaiſſeau: » cependant *voiles* ſe dit quelquefois pour *vaiſſeaux*. » Par exemple, lorſque, parlant d'une armée navale, je dis qu'elle étoit compoſée de cent voiles; » c'eſt un *trope*, *voiles* eſt là pour *vaiſſeaux*: que ſi » je ſubſtitue le mot de *vaiſſeaux* à celui de *voiles*, » j'exprime également ma penſée, mais il n'y a plus » de figure.

» Les *tropes* ſont des figures, puiſque ce ſont des » manieres de parler qui, outre la propriété de faire » connoître ce qu'on penſe, ſont encore diſtinguées » par quelque différence particuliere, qui fait qu'on » les rapporte chacune à une eſpece à part. *Voyez* » FIGURE.

» Il y a dans les *tropes* une modification ou diffi-

Digitized by Google

» rence générale qui les rend *tropes*, & qui les diſtin-
» gue des autres figures : elle conſiſte en ce qu'un
» mot eſt pris dans une ſignification qui n'eſt pas pré-
» ciſément ſa ſignification propre... Par exemple, *il*
» *n'y a plus de Pyrénées*, dit Louis XIV.... lorſque ſon
» petit-fils le duc d'Anjou, depuis Philippe V. fut
» appellé à la couronne d'Eſpagne. Louis XIV. vou-
» loit-il dire que les Pyrénées avoient été abîmées ou
» anéanties ? nullement : perſonne n'entendit cette
» expreſſion à la lettre & dans le ſens propre ; elle
» avoit un ſens figuré... Mais quelle eſpece particu-
» liere de *trope* ? Cela dépend de la maniere dont un
» mot s'écarte de ſa ſignification propre pour en pren-
» dre une autre.

I. *De la ſubordination des* TROPES *& de leurs caracteres particuliers.* (*Ibid. part. II. art. xxj.*) « Quinti-
» lien dit que les Grammairiens, auſſi-bien que les
» Philoſophes, diſputent beaucoup entre eux pour
» ſavoir combien il y a de différentes claſſes de *tro-*
» *pes*, combien chaque claſſe renferme d'eſpeces par-
» ticulieres, & enfin quel eſt l'ordre qu'on doit gar-
» der entre ces claſſes & ces eſpeces. *Circa quem*
» (tropum) *inexplicabilis, & graminaticis inter ipſos*
» *& philoſophis, pugna eſt ; quæ ſint genera, quæ ſpe-*
» *cies, quis numerus, quis cui ſubjiciatur. Inſt. orat.*
» *lib. VIII. cap. vj.*... Mais toutes ces diſcuſſions
» ſont aſſez inutiles dans la pratique, & il ne faut
» point s'amuſer à des recherches qui ſouvent n'ont
» aucun objet certain ».

[Il me ſemble que cette derniere obſervation de M. du Marſais n'eſt pas aſſez réfléchie. Rien de plus utile dans la pratique, que d'avoir des notions bien préciſes de chacune des branches de l'objet qu'on embraſſe ; & ces notions portent ſur la connoiſſance des idées propres & diſtinctives qui les caractériſent : or cette connoiſſance, à l'égard des *tropes*, conſiſte à ſavoir ce que Quintilien diſoit n'être encore déterminé ni par les Grammairiens, ni par les Philoſophes, *quæ ſint genera, quæ ſpecies, quis numerus, quis cui ſujiciatur ;* & loin d'inſinuer la remarque que fait à ce ſujet M. du Marſais, Quintilien auroit dû répandre la lumiere ſur le ſyſtême des *tropes*, & ne pas le traiter de bagatelles inutiles pour l'inſtitution de l'orateur, *omiſſis quæ mihi ad inſtituendum oratorem pertinent cavillationibus.* Une choſe ſinguliere & digne de remarque, c'eſt que ces deux grands hommes, après avoir en quelque ſorte condamné les recherches ſur l'aſſortiment des parties du ſyſtême des *tropes*, ne ſe ſont pourtant pas contentés de les faire connoître en détail ; ils ont cherché à les grouper ſous des idées communes, & à rapprocher ces groupes en les liant par des idées plus générales : témoignage involontaire, mais certain, que l'eſprit de ſyſtême a pour les bonnes têtes un attrait preſque irréſiſtible, & conſéquemment qu'il n'eſt pas ſans utilité. Voici donc comment continue le grammairien philoſophe. *Ibid.*]

« Toutes les fois qu'il y a de la différence dans le
» rapport naturel qui donne lieu à la ſignification
» empruntée, on peut dire que l'expreſſion qui eſt fon-
» dée ſur ce rapport appartient à un *trope* particulier.

» C'eſt le rapport de reſſemblance qui eſt le fonde-
» ment de la catachrèſe & de la métaphore ; on dit
» au propre *une feuille d'arbre*, & par catachrèſe *une*
» *feuille de papier*, parce qu'une feuille de papier eſt
» à-peu-près auſſi mince qu'une feuille d'arbre. La
» catachrèſe eſt la premiere eſpece de métaphore ».
[Cependant M. du Marſais, en traitant de la catachrèſe, *part. I. art. j.* dit que la *langue*, qui eſt le principal organe de la parole, a donné ſon nom par métonymie au mot générique dont on ſe ſert pour marquer les idiomes, le langage des différentes nations, *langue latine*, *langue françoiſe* ; & il donne cet uſage du mot *langue*, comme un exemple de la catachrèſe. Voilà donc une catachrèſe qui n'eſt point une eſpece de métaphore, mais une métonymie. Cette confuſion des termes prouve mieux que toute autre choſe la néceſſité de bien établir le ſyſtême des *tropes*.]

« On a recours à la catachrèſe par néceſſité, quand
» on ne trouve point de mot propre pour exprimer
» ce qu'on veut dire ». [Voilà, ſi je ne me trompe, le véritable caractere diſtinctif de la catachrèſe : une métaphore, une métonymie, une ſynecdoque, *&c.* devient catachrèſe, quand elle eſt employée par néceſſité pour tenir lieu d'un mot propre qui manque dans la langue. D'où je conclus que la catachrèſe eſt moins un *trope* particulier, qu'un aſpect ſous lequel tout autre *trope* peut être enviſagé.] « Les autres eſpeces de métaphores ſe font par
d'autres mouvemens de l'imagination, qui ont toujours la reſſemblance pour fondement.

» L'ironie au contraire eſt fondée ſur un rapport
» d'oppoſition, de contrariété, de différence, &,
» pour ainſi dire, ſur le contraſte qu'il y a ou que
» nous imaginons entre un objet & un autre ; c'eſt
» ainſi que Boileau a dit (*ſat. ix.*) *Quinault eſt un*
» *Virgile.* [Il me ſemble avoir prouvé, *article* IRONIE, que cette figure n'eſt point un *trope*, mais une figure de penſée.]

» La métonymie & la ſynecdoque, auſſi-bien que
» les figures qui ne ſont que des eſpeces de l'une ou
» de l'autre, ſont fondées ſur quelqu'autre ſorte de
» rapport, qui n'eſt ni un rapport de reſſemblan-
» ce, ni un rapport du contraire. Tel eſt, par exem-
» ple, le rapport de la cauſe à l'effet ; ainſi dans la
» métonymie & dans la ſynecdoque, les objets ne
» ſont conſidérés ni comme ſemblables ni comme
» contraires ; on les regarde ſeulement comme ayant
» entr'eux quelque relation, quelque liaiſon, quel-
» que ſorte d'union : mais il y a cette différence, que,
» dans la métonymie, l'union n'empêche pas qu'une
» choſe ne ſubſiſte indépendamment d'une autre ; au
» lieu que, dans la ſynecdoque, les objets dont l'un
» eſt dit pour l'autre ont une liaiſon plus dépendante ;
» l'un eſt compris ſous le nom de l'autre ; ils forment
» un enſemble, un tout.... »

[Je crois que voilà les principaux caracteres généraux auxquels on peut rapporter les *tropes*. Les uns ſont fondés ſur une ſorte de ſimilitude : c'eſt la métaphore, quand la figure ne tombe que ſur un mot ou deux ; & l'allégorie, quand elle regne dans toute l'étendue du diſcours. Les autres ſont fondés ſur un rapport de correſpondance : c'eſt la métonymie, à laquelle il faut encore rapporter ce que l'on déſigne par la dénomination ſuperflue de métalepſe. Les autres enfin ſont fondés ſur un rapport de connexion : c'eſt la ſynecdoque avec ſes dépendances ; & l'antonomaſe n'en eſt qu'une eſpece, déſignée en pure perte par une dénomination différente.

Qu'on y prenne garde ; tout ce qui eſt véritablement *trope* eſt compris ſous l'une de ces trois idées générales ; ce qui ne peut pas y entrer n'eſt point *trope*, comme la périphraſe, l'euphémiſme, l'alluſion, la litote, l'hyperbole, l'hypotypoſe, *&c.* J'ai dit ailleurs à quoi ſe réduiſoit l'hypallage, & ce qu'il faut penſer de la ſyllepſe.

La métaphore, la métonymie, la ſynecdoque, gardent ces noms généraux, quand elles ne ſont dans le diſcours que par ornement ou par énergie ; elles ſont toutes les trois du domaine de la catachrèſe, quand la diſette de la langue s'en fait une reſſource inévitable : mais, ſous cet aſpect, la catachrèſe doit être placée à côté de l'onomatopée ; & ce ſont deux principes d'étymologie, peut-être les deux ſources qui ont fourni le plus de mots aux langues : ni l'un ni l'autre ne ſont des *tropes*.]

II. *De l'utilité des* TROPES. C'eſt M. du Marſais qui va parler. *Part. I. art. vij.* §. 2.

1°. « Un des plus fréquens uſages des *tropes*, c'eſt » de réveiller une idée principale, par le moyen de » quelque idée acceſſoire : c'eſt ainſi qu'on dit, *cent* » *voiles* pour *cent vaiſſeaux*, *cent feux* pour *cent mai-* » *ſons*, *il aime la bouteille* pour *il aime le vin*, *le fer* » pour *l'épée*, *la plume* ou *le ſtyle* pour *la maniere d'é-* » *crire*, &c.

2°. » Les *tropes* donnent plus d'énergie à nos ex- » preſſions. Quand nous ſommes vivement frappés » de quelque penſée, nous nous exprimons rare- » ment avec ſimplicité ; l'objet qui nous occupe ſe » préſente à nous avec les idées acceſſoires qui l'ac- » compagnent ; nous prononçons les noms de ces » images qui nous frappent : ainſi nous avons natu- » rellement recours aux *tropes*, d'où il arrive que » nous faiſons mieux ſentir aux autres ce que nous » ſentons nous-mêmes. De-là viennent ces façons » de parler, *il eſt enflammé de colere*, *il eſt tombé dans* » *une erreur groſſiere*, *flétrir la réputation*, *s'enivrer de* » *plaiſir*, &c.

[Les *tropes*, dit le p. Lamy (*rhét. liv. II. ch. vj.*) ſont une peinture ſenſible de la choſe dont on parle. Quand on appelle un grand capitaine *un foudre de guerre*, l'image du foudre repréſente ſenſiblement la force avec laquelle ce capitaine ſubjugue des provinces entieres, la viteſſe de ſes conquêtes & le bruit de ſa réputation & de ſes armes. Les hommes, pour l'ordinaire, ne ſont capables de comprendre que les choſes qui entrent dans l'eſprit par les ſens : pour leur faire concevoir ce qui eſt ſpirituel, il ſe faut ſervir de comparaiſons ſenſibles, qui ſont agréables, parce qu'elles ſoulagent l'eſprit, & l'exemptent de l'application qu'il faut avoir pour découvrir ce qui ne tombe pas ſous les ſens. C'eſt pourquoi les expreſſions métaphoriques priſes des choſes ſenſibles, ſont très-fréquentes dans les ſaintes Ecritures. Lorſque les prophetes parlent de Dieu, ils ſe ſervent continuellement de métaphores tirées de choſes expoſées à nos ſens.... ils donnent à Dieu des bras, des mains, des yeux ; ils l'arment de traits, de carreaux, de foudres ; pour faire comprendre au peuple ſa puiſſance inviſible & ſpirituelle, par des choſes ſenſibles & corporelles. S. Auguſtin dit pour cette raiſon.... *Sapientia Dei, quæ cùm infantiâ noſtrâ parabolis & ſimilitudinibus quodammodo ludere non dedignata eſt, prophetas voluit humano more de divinis loqui ; ut hebetes hominum animi divina & cæleſtia, terreſtrium ſimilitudine, intelligerent.*]

3°. « Les *tropes* ornent le diſcours. M. Fléchier » voulant parler de l'inſtruction qui diſpoſa M. le duc » de Montauſier à faire abjuration de l'héréſie, au » lieu de dire ſimplement qu'il ſe fit inſtruire, que les » miniſtres de J. C. lui apprirent les dogmes de la re- » ligion catholique, & lui découvrirent les erreurs » de l'héréſie, s'exprime en ces termes : *tombez*, *tom-* » *bez*, *voiles importuns qui lui couvrez la vérité de nos* » *myſteres* : & *vous*, *prêtres de J. C. prenez le glaive de* » *la parole*, & *coupez ſagement juſqu'aux racines de* » *l'erreur*, *que la naiſſance & l'éducation avoient faite* » *croître dans ſon ame. Mais par combien de liens étoit-* » *il retenu ?*

» Outre l'apoſtrophe, figure de penſée, qui ſe » trouve dans ces paroles, les *tropes* en ſont le prin- » cipal ornement : *tombez voiles*, *couvrez*, *prenez le* » *glaive*, *coupez juſqu'aux racines*, *croître*, *liens*, *re-* » *tenu* ; toutes ces expreſſions ſont autant de *tropes* » qui forment des images, dont l'imagination eſt » agréablement occupée.

[Par le moyen des *tropes*, dit encore le p. Lamy (*loc. cit.*) on peut diverſifier le diſcours. Parlant long-tems ſur un même ſujet, pour ne pas ennuyer par une répétition trop fréquente des mêmes mots, il eſt bon d'emprunter les noms des choſes qui ont de la liaiſon avec celles qu'on traite, & de les ſignifier ainſi par des *tropes* qui fourniſſent le moyen de dire une même choſe en mille manieres différentes. La plûpart de ce qu'on appelle *expreſſions choiſies*, *tours élégans*, ne ſont que des métaphores, des *tropes*, mais ſi naturels & ſi clairs, que les mots propres ne le ſeroient pas davantage. Auſſi notre langue, qui aime la clarté & la naïveté, donne toute liberté de s'en ſervir ; & on y eſt tellement accoutumé, qu'à peine les diſtingue-t-on des expreſſions propres, comme il paroît dans celles-ci qu'on donne pour des expreſſions choiſies : *Il faut que la complaiſance ôte à la ſévérité ce qu'elle a d'amer*, *& que la ſévérité donne quelque choſe de piquant à la complaiſance*, &c. *La ſageſſe la plus auſtere ne tient pas long-tems contre les grandes largeſſes, & les ames vénales ſe laiſſent éblouir par l'éclat de l'or....* Ces métaphores ſont un grand ornement dans le diſcours.]

4°. « Les *tropes* rendent le diſcours plus noble : les » idées communes, auxquelles nous ſommes accou- » tumés, n'excitent point en nous ce ſentiment d'ad- » miration & de ſurpriſe qui éleve l'ame : en ces oc- » caſions on a recours aux idées acceſſoires, qui prê- » tent, pour ainſi dire, des habits plus nobles à ces » idées communes. *Tous les hommes meurent égale-* » *ment* ; voilà une penſée commune : Horace a dit » (*1. od. 4.*) : *Pallida mors æquo pulſat pede pauperum* » *tabernas regumque turres.* On fait la paraphraſe ſim- » ple & naturelle que Malherbe a fait de ces vers :

» *La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles ;*
» *On a beau la prier,*
» *La cruelle qu'elle eſt ſe bouche les oreilles*
» *Et nous laiſſe crier.*
» *Le pauvre en ſa cabanne, où le chaume le couvre,*
» *Eſt ſujet à ſes lois ;*
» *Et la garde qui veille aux barrieres du louvre,*
» *N'en défend pas nos rois.*

» Au lieu de dire que c'eſt un phénicien qui *a in-* » *venté les caracteres de l'Ecriture*, ce qui ſeroit une » expreſſion trop ſimple pour la poéſie, Brébeuf a dit : » *Pharſale*, *l. III.*

» *C'eſt de lui que nous vient cet art ingénieux,*
» *De peindre la parole & de parler aux yeux,*
» *Et par les traits divers des figures tracées*
» *Donner de la couleur & du corps aux penſées.*

[Ces quatre vers ſont fort eſtimés ; dit M. le cardinal de Bernis ; (*diſc.* à la tête de ſes *poéſies diverſes.*) cependant, ajoute M. l'abbé Fromant (*ſuppl.* de la *gramm. gén. part. II. ch. j.*) le troiſieme eſt très-foible, & les regles exactes de la langue ne ſont point obſervées dans le quatrieme : il faudroit dire, *de donner de la couleur*, & non pas *donner*. Cette correction eſt très-exacte ; & l'on auroit encore pu cenſurer dans le troiſieme vers, *les traits divers des figures*, ainſi qu'on le trouve dans la plûpart des leçons de ce paſſage : j'ai ſous les yeux une édition de la Pharſale, faite à Rouen en 1663, qui porte, comme je l'ai déjà tranſcrit, *par les traits divers des figures* ; ce que je crois plus régulier. Cependant M. l'abbé d'Olivet a conſervé *de* dans la correction qu'il a faite des deux derniers vers, en cette maniere.

Qui par les traits divers de figures tracées,
Donne de la couleur & du corps aux penſées.

Lucain avoit ennobli à ſa maniere la penſée ſimple dont il s'agit, & l'avoit fait avec encore plus de préciſion : *lib. III.* 220.

Phœnices primi, famæ ſi creditur, auſi
Manſuram rudibus vocem ſignare figuris.

5°. « Les *tropes* ſont d'un grand uſage pour dé- » guiſer les idées dures, déſagréables, triſtes, ou » contraires à la modeſtie ».

6°. « Enfin les *tropes* enrichiſſent une langue, en » multipliant l'uſage d'un même mot; ils donnent » à un mot une ſignification nouvelle, ſoit parce » qu'on l'unit avec d'autres mots auxquels ſouvent » il ne ſe peut joindre dans le ſens propre, ſoit par- » ce qu'on s'en ſert par extenſion & par reſſemblan- » ce, pour ſuppléer aux termes qui manquent dans » la langue ». [On peut dont dire des *tropes* en général, ce que dit Quintilien de la métaphore en particulier: (*Inſt. VIII. vj.*) *Copiam quoque ſermonis auget, permutando aut mutuando quod non habet: quòdque difficillimum eſt, præſtat ne ulli rei nomen deeſſe videatur*].

« Mais il ne faut pas croire avec quelques ſavans, » (M. Rollin, *traité des études, tom. II. pag. 426.* » Cicéron, *de oratore, n°. 155. alit. xxxviij.* Voſ- » ſius, *Inſt. orat. lib. IV. cap. vj. n. 14*). que les » *tropes* n'aient *d'abord été inventés que par néceſſité, à cauſe du défaut & de la diſette des mots propres*, & » qu'ils aient *contribué depuis à la beauté & à l'orne- » ment du diſcours, de même à-peu-près que les vête- » mens ont été employés dans le commencement pour » couvrir le corps & le défendre contre le froid, & enſui- » te ont ſervi à l'embellir & à l'orner.* Je ne crois pas » qu'il y ait un aſſez grand nombre de mots qui ſup- » pléent à ceux qui manquent, pour pouvoir dire » que tel ait été le premier & le principal uſage des » *tropes*. D'ailleurs ce n'eſt point là, ce me ſemble, » la marche, pour ainſi dire, de la nature; l'imagi- » nation a trop de part dans le langage & dans la » conduite des hommes, pour avoir été précédée en » ce point par la néceſſité.

Je penſe bien autrement que M. du Marſais à cet égard; *ce n'eſt point là*, dit-il, *la marche de la nature:* c'eſt elle même; la néceſſité eſt la mere des arts, & elle les a tous précédés. Il n'y a pas, dit-on, un aſſez grand nombre de mots qui suppléent à ceux qui manquent, pour pouvoir dire que le premier & le principal uſage des *tropes* ait été de compléter la nomenclature des langues. Cette aſſertion eſt haſardée, ou bien l'auteur n'entendoit pas aſſez ce qu'il faut entendre ici par la diſette des mots propres.

Rien ne peut, dit Loke, nous approcher mieux de l'origine de toutes nos notions & connoiſſances, que d'obſerver combien les mots dont nous nous ſervons dépendent des idées ſenſibles, & comment ceux qu'on emploie pour ſignifier des actions & des notions tout-à-fait éloignées des ſens, tirent leur origine de ces mêmes idées ſenſibles, d'où ils ſont transférés à des ſignifications plus abſtruſes pour exprimer des idées qui ne tombent point ſous les ſens. Ainſi les mots ſuivans, *imaginer, comprendre, s'attacher, concevoir, &c.* ſont tous empruntés des opérations des choſes ſenſibles, & appliqués à certains modes de penſer. Le mot *eſprit*, dans ſa premiere ſignification, c'eſt le *ſouffle;* celui d'*ange* ſignifie *meſſager;* & je ne doute point que ſi nous pouvions conduire tous les mots juſqu'à leur ſource, nous ne trouvaſſions que, dans toutes les langues, les mots qu'on emploie pour ſignifier des choſes qui ne tombent pas ſous les ſens, ont tiré leur premiere origine d'idées ſenſibles.

Aux exemples cités par M. Loke, M. le préſident de Broſſes en ajoute une infinité d'autres, qui marquent encore plus préciſément comment les hommes ſe forment des termes abſtraits ſur des idées particulieres, & donnent aux êtres moraux des noms tirés des objets phyſiques: ce qui ſuppoſant analogie & comparaiſon entre les objets des deux genres, démontre l'ancienneté & la néceſſité des *tropes* dans la nomenclature des langues.

« En langue latine, dit ce ſavant magiſtrat, *calamitas* & *ærumna* ſignifient un *malheur*, une *in-* » *fortune:* mais dans ſon origine, le premier a ſigni- » fié la *diſette des grains*, & le ſecond, la *diſette de* » *l'argent. Calamitas*, de *calamus*, grêle, tempête » qui rompt les tiges du blé. *Ærumna*, de *æs*, *aris*. » Nous appellons en françois, *terre en chaume*, une » terre qui n'eſt point enſemencée, qu'on laiſſe repo- » ſer, & dans laquelle, après qu'on a coupé l'épi, » il ne reſte plus que le tuyau (*calamus*) attaché à » ſa racine: de-là vient qu'on a dit *chommer* une fê- » te, pour la célébrer, ne pas travailler ce jour-là, » ſe repoſer; » (*chaumer* un champ, veut dire en arracher le chaume, & c'eſt pour différencier ces deux ſens, que l'on écrit *chommer* une fête.) » de-là » vient le mot *calme* pour *repos*, *tranquillité;* mais » combien la ſignification du mot *calme* n'eſt-elle pas » différente du mot *calamité*, & quel étrange che- » min n'ont pas fait ici les expreſſions & les idées des » hommes!

» En la même langue *incolumis*, ſain & ſauf, (*qui* » *eſt ſine columnâ*); expreſſion tirée de la comparai- » ſon d'un bâtiment qui, étant en bon état, n'a pas » beſoin d'étaie.

» *Diviſer* (dividere), vient de la racine celtique » *div* (riviere): le terme relatif *diviſer* a été formé » ſur un objet phyſique, à la vue des rivieres qui » ſéparoient naturellement les terres: de même de » *rivales*, qui ſe dit dans le ſens propre, des beſtiaux » qui s'abreuvent à une même riviere, ou à un mê- » me gué, on en fait au figuré *rivaux*, *rivalité*, pour » ſignifier la jalouſie entre pluſieurs prétendans à une » même choſe.

» *Conſidérer*, c'eſt regarder un aſtre; de *ſidus*, *ſi-* » *deris*. *Réfléchir*, c'eſt plier en deux, comme ſi l'on » plioit ſes penſées les unes ſur les autres, pour les » raſſembler & les combiner. *Remarquer*, c'eſt diſ- » tinguer un objet, le particulariſer, le circonſ- » crire en le ſéparant des autres, de la racine alle- » mande *mark* (borne, confin, limite) ».

J'omets, pour abréger, quantité d'autres exemples cités par le même académicien, & j'en viens à une obſervation qu'il établit lui-même ſur ces exemples. « Remarquez en général, dit-il, qu'il n'eſt pas » poſſible, dans aucune langue, de citer aucun terme » moral dont la racine ne ſoit phyſique. J'appelle » *termes phyſiques* les noms de tous les individus qui » exiſtent réellement dans la nature: j'appelle *ter-* » *mes moraux* les noms des choſes qui, n'ayant pas une » exiſtence réelle & ſenſible dans la nature, n'exiſ- » tent que par l'entendement humain qui en a pro- » duit les archétypes ou originaux. Peut-être pour- » roit-on dire à la rigueur, que les mots *pli* & *mar-* » *que* ne ſont pas des noms de ſubſtance phyſique & » réelle, mais de mode & de relation; mais il ne » faut pas preſſer ceci ſelon une métaphyſique trop » rigoureuſe: les qualités & les ſubſtances réelles » peuvent bien être rangées ici dans la claſſe du phy- » ſique, à laquelle elles appartiennent bien plus qu'à » celle des purs êtres moraux.

» Citons encore un exemple tiré de la racine *ſidus*, » propre à montrer que les termes qui n'appartien- » nent qu'au ſentiment de l'ame, ſont tous tirés des » objets corporels; c'eſt le mot *déſir*, ſyncopé du » latin *deſiderium*, qui, ſignifiant dans cette langue » plus encore le regret de la perte que le ſouhait de » la poſſeſſion, s'eſt particulierement étendu dans la » nôtre au dernier ſentiment de l'ame: la particule » privative *de* précédant le verbe *ſiderare*, nous mon- » tre que *deſiderare*, dans ſa ſignification purement » littérale, ne vouloit dire autre choſe qu'*être privé* » de la vue des aſtres ou du ſoleil; le terme qui ex- » primoit la perte d'une choſe ſi ſouhaitable, pour » l'homme, s'eſt généraliſé [par une ſynecdoque de » la partie pour le tout], pour tous les ſentimens » de regret; & enſuite [par une autre ſynecdoque » de l'eſpece pour le genre] pour tous les ſentimens » de déſir qui ſont encore plus généraux: car le re-

» gret n'eſt que le ſouhait de ce que l'on a perdu; & » le deſir regarde auſſi-bien ce que l'on voudroit obtenir, que ce que l'on ne poſſede plus. Ces deux » exemples ſont d'autant plus frappans que les deux » expreſſions *conſiderare* & *deſiderare* n'ayant rien de » commun dans l'idée qu'ils préſentent, ni dans l'affection de l'ame, & ſe trouvant chacun précédé » d'une particule qui les caractériſe, on ne pourroit les tirer ainſi tous deux de *ſiderare*, ſi le dévéloppement de l'opération de l'eſprit, dans la formation des mots, n'avoit été tel qu'on vient de le » décrire ».

Il ſeroit aiſé de multiplier ces exemples en très-grand nombre: [& j'en ſupprime effectivement une quantité conſidérable dont M. le préſident de Broſſes a enrichi ſes mémoires] « ceux-ci doivent ſuffire » aux perſonnes intelligentes pour les mettre ſur les » voies de la maniere dont procede la formation de » ces ſortes de termes qui expriment des idées relatives ou intellectuelles. Pour leur démontrer qu'il » n'y en a point de cette eſpece qui ne viennent d'une » image d'un objet extérieur, phyſique & ſenſible; » c'eſt qu'étant difficile de démêler le fil de ces ſortes » de dérivations, où ſouvent la racine n'eſt plus connue, où l'opération de l'homme eſt toujours vague, arbitraire, & fort compliquée; on doit, en » bonne logique, juger des choſes que l'on ne peut » connoître, par celles de même eſpece qui ſont ſi » bien connues, en les ramenant à un principe dont » l'évidence ſe fait appercevoir par-tout où la vue » peut s'étendre. Quelque langue que l'on veuille » parcourir, on y trouvera dans la formation de leurs » mots, le même procedé dont je viens de donner » des exemples pris de la langue françoiſe ».

Qu'eſt-ce autre choſe que des *tropes* & des métaphores continuelles, qui favoriſent cette formation des termes intellectuels? la comparaiſon & la ſimilitude y ſont ſenſibles: or il eſt conſtant que les hommes ont eu beſoin de très-bonne heure de cette eſpece de termes; & il n'y a preſque pas à douter que l'expédient de les prendre par analogie dans l'ordre phyſique, ne ſoit auſſi ancien & ne vienne de la même ſource que le langage même. *Voyez* LANGUE. Nous pouvons donc croire que les *tropes* doivent leur premiere origine à la néceſſité, & que ce que dit Quintilien de la métaphore, eſt vrai de tous les *tropes*, ſavoir que *præſtat ne ulli rei nomen deeſſe videatur.*

« La vivacité avec laquelle nous reſſentons ce que » nous voulons exprimer, dit avec raiſon M. du » Marſais (*loc. cit.*), excite en nous ces images; » nous en ſommes occupés les premiers, & nous » nous en ſervons enſuite pour mettre en quelque » ſorte devant les yeux des autres, ce que nous » voulons leur faire entendre.... les rhéteurs ont enſuite remarqué que telle expreſſion étoit plus noble, telle autre plus énergique, celle-là plus agréable, celle-ci moins dure; en un mot ils ont fait » leurs obſervations ſur le langage des hommes » [& l'art s'eſt établi ſur les procedés néceſſaires de la nature: les différens degrés de ſuccès des moyens ſuggérés par le beſoin, ont ſervi de fondement aux regles fixées enſuite par l'art, pour ajouter l'agréable à l'utile].

« Pour faire voir que l'on *ſubſtitue quelquefois des* » *termes figurés à la place des mots propres qui man-* » *quent*, ce qui eſt très-véritable, Cicéron, *de ora-* » *tore*, *lib. III. n. 155. aliter xxxviij.* Quintilien, » *Inſtit. VIII. vj.* & M. Rollin, *tom. II. pag. 246.* » qui penſe & qui parle comme ces grands hommes, » diſent que c'eſt *par emprunt & par métaphore qu'on a* » *appellé* gemma *le bourgeon de la vigne*, *parce*, diſent-» ils, *qu'il n'y avoit point de mot propre pour l'exprimer.* Mais ſi nous en croyons les étymologiſtes, » *gemma* eſt le mot propre pour ſignifier le *bourgeon de la vigne*, & ç'a été enſuite par figure que les » Latins ont donné ce nom aux perles, & aux pierres » précieuſes. Gemma *eſt id quod in arboribus tumeſcit* » *cùm parere incipiunt*, *à* geno, *id eſt*, gigno: *hinc* » *margarita & deinceps omnis lapis pretioſus dicitur* » gemma.... *quod habet quoque Perottus*, *cujus hæc* » *ſunt verba* »: *lapillos* gemmas *vocavere à ſimilitudine* gemmarum *quas in vitibus ſive arboribus cernimus*; gemmæ *enim propriè ſunt populi quos primò vites emittunt*; & gemmare *vites dicuntur*, *dum* gemmas *emittunt* (Martinii, *lexic. voce* gemma). « gemma *oculus* » *vitis propriè*. 2. gemma *deindè generale nomen eſt lapidum pretioſorum* (Baſ. Fabri, theſaur. voce *gemma*). En effet, c'eſt toujours le plus commun & le » plus connu qui eſt le propre, & qui ſe prête enſuite au ſens figuré. Les laboureurs du pays latin » connoiſſoient les bourgeons des vignes & des arbres, & leur avoient donné un nom avant que » d'avoir vu des perles & des pierres précieuſes; » mais comme on donna enſuite par figure & par » imitation ce même nom aux perles & aux pierres » précieuſes, & qu'apparemment Cicéron, Quintilien, & M. Rollin ont vu plus de perles que de » bourgeons de vignes, ils ont cru que le nom de » ce qui leur étoit plus connu, étoit le nom propre, » & que le figuré étoit celui de ce qu'ils connoiſſoient moins ».

III. *De la maniere de faire uſage des tropes.* C'eſt particulierement dans les *tropes*, dit le p. Lamy, (*rhét. l. II. c. iv.*) que conſiſtent les richeſſes du langage; auſſi comme le mauvais uſage des grandes richeſſes cauſe le déreglement des états, le mauvais uſage des *tropes* eſt la ſource de quantité de fautes que l'on commet dans le diſcours: c'eſt pourquoi il eſt important de le bien regler, & pour cela les *tropes* doivent ſurtout avoir deux qualités; en premier lieu, qu'ils ſoient clairs, & faſſent entendre ce qu'on veut dire, puiſque l'on ne s'en ſert que pour rendre le diſcours plus expreſſif: la ſeconde qualité, c'eſt qu'ils ſoient proportionnés à l'idée qu'ils doivent réveiller.

I. Trois choſes empêchent les *tropes* d'être clairs. 1°. S'ils ſont tirés de trop loin, & pris de choſes qui ne donnent pas occaſion à l'ame de penſer d'abord à ce qu'il faut qu'elle ſe repréſente pour découvrir la penſée de celui qui parle. Pour éviter ce défaut, on doit tirer les métaphores & autres *tropes* de choſes ſenſibles & qui ſoient ſous les yeux, dont l'image par conſéquent ſe préſente d'elle-même ſans qu'on la cherche. La ſageſſe divine, qui s'accommode à la capacité des hommes, nous donne, dans les ſaintes Ecritures, un exemple du ſoin qu'on doit avoir de ſe ſervir des choſes connues à ceux qu'on inſtruit, lorſqu'il eſt queſtion de leur faire comprendre quelque choſe de difficile. Ceux qui ont l'eſprit petit, & qui cependant oſent critiquer l'Ecriture, y condamnent les métaphores & les allégories qui y ſont priſes des champs, des pâturages, des brebis, des chaudieres; ils ne prennent pas garde que les Iſraélites étoient tous bergers, & qu'ainſi il n'y avoit rien qui leur fût plus connu que le ménage de la campagne. Les prêtres, à qui l'Ecriture s'adreſſoit particulierement, étoient perpétuellement occupés à tuer des bêtes dans le temple, à les écorcher, & à les faire cuire dans les grandes cuiſines qui étoient autour du temple. Les écrivains ſacrés ne pouvoient donc pas choiſir des choſes dont les images ſe préſentaſſent plus facilement à l'eſprit des Iſraélites.

2°. L'idée du *trope* doit être tellement liée avec celle du mot propre, qu'elles ſe ſuivent, & qu'en excitant l'une des deux, l'autre ſoit renouvellée. Le défaut de cette liaiſon eſt la ſeconde choſe qui rend les *tropes* obſcurs.

3°. L'uſage trop fréquent des *tropes* eſt une autre cauſe d'obſcurité. Les *tropes* les plus clairs ne ſigni-

ſient les choſes qu'indirectement ; l'idée naturelle de ce que l'on n'exprime que ſous le voile des *tropes*, ne ſe préſente à l'eſprit qu'après quelques réflexions ; on s'ennuie de toutes ces réflexions, & de la peine de deviner toujours les penſées de celui qui parle. On ne condamne pourtant ici que le trop fréquent uſage des *tropes* extraordinaires : il y en a qui ne ſont pas moins uſités que les termes naturels ; & ils ne peuvent jamais obſcurcir le diſcours.

II. Si je veux donner l'idée d'un rocher dont la hauteur eſt extraordinaire, ces termes *grand*, *haut*, *élevé*, qui ſe diſent des rochers d'une hauteur commune, n'en feront qu'une peinture imparfaite ; mais ſi je dis que ce rocher *ſemble menacer le ciel*, l'idée du *ciel*, qui eſt la choſe la plus élevée de toute la nature, l'idée de ce mot *menacer*, qui convient à un homme qui eſt au-deſſus des autres, forment l'idée de la hauteur extraordinaire que je ne pouvois exprimer d'une autre maniere ; mais l'image auroit été exceſſive, ſi je ne diſois que le rocher *ſemble* menacer le ciel : & c'eſt ainſi qu'il faut prendre garde qu'il y ait toujours quelque proportion entre l'idée naturelle du *trope* & celle que l'on veut rendre ſenſible.

« Il n'y a rien de plus ridicule en tout genre, dit » M. du Marſais, *Trop. part. I. art. 7. §. 3.* que l'affectation & le défaut de convenance. Moliere, » dans ſes *précieuſes*, nous fournit un grand nombre » d'exemples de ces expreſſions recherchées & déplacées. La convenance demande qu'on diſe ſimplement à un laquais, *donnez des ſieges*, ſans aller » chercher le détour de lui dire, *voiturez nous ici les* » *commodités de la converſation*, (*ſc. ix.*) De plus les » idées acceſſoires ne jouent point, ſi j'oſe parler » ainſi, dans le langage des *précieuſes* de Moliere, » ou ne jouent point comme elles jouent dans l'imagination d'un homme ſenſé, [parce que les idées » comparées n'ont entr'elles aucune liaiſon naturelle] : *le conſeiller des graces* (*ſc. vj.*), pour dire, » *le miroir : contentez l'envie qu'a ce fauteuil de vous* » *embraſſer* (*ſc. ix.*) pour dire, *aſſeyez-vous.*

» Toutes ces expreſſions tirées de loin & hors de » leur place marquent une trop grande contention » d'eſprit, & font ſentir toute la peine qu'on a eue » à les rechercher : elles ne ſont pas, s'il eſt permis » de parler ainſi, à l'uniſſon du bon ſens, je veux » dire qu'elles ſont trop éloignées de la maniere de » penſer de ceux qui ont l'eſprit droit & juſte, & » qui ſentent les convenances. Ceux qui cherchent » trop l'ornement dans le diſcours, tombent ſouvent » dans ce défaut s'en s'appercevoir ; ils ſe ſavent bon » gré d'une expreſſion qui leur paroît brillante & » qui leur a couté, & ſe perſuadent que les autres » doivent être auſſi ſatisfaits qu'ils le ſont eux-» mêmes.

» On ne doit donc ſe ſervir de *tropes* que lorſ» qu'ils ſe préſentent naturellement à l'eſprit ; qu'ils » ſont tirés du ſujet ; que les idées acceſſoires les » font naître, ou que les bienſéances les inſpirent : » ils plaiſent alors ; mais il ne faut point les aller » chercher dans la vue de plaire.

» Il eſt difficile, dit ailleurs notre grammairien » philoſophe, *part. III. art. 23.* en parlant & en » écrivant, d'apporter toujours l'attention & le diſ» cernement néceſſaires pour rejetter les idées ac» ceſſoires qui ne conviennent point au ſujet, aux » circonſtances & aux idées principales que l'on » met en œuvre : de-là il eſt arrivé dans tous les » tems que les écrivains ſe ſont quelquefois ſervis » d'expreſſions figurées qui ne doivent pas être pri» ſes pour modeles.

» Les regles ne doivent point être faites ſur l'ou» vrage d'aucun particulier ; elles doivent être puiſées dans le bon ſens & dans la nature ; & alors » quiconque s'en éloigne, ne doit point être imité » en ce point. Si l'on veut former le goût des jeunes » gens, on doit leur faire remarquer les défauts » auſſi-bien que les beautés des auteurs qu'on leur » fait lire. Il eſt plus facile d'admirer, j'en conviens ; » mais une critique ſage, éclairée, exempte de paſ» ſions & de fanatiſme, eſt bien plus utile.

» Ainſi l'on peut dire que chaque ſiecle a pu avoir » ſes critiques & ſon *dictionnaire néologique*. Si quel» ques perſonnes diſent aujourd'hui avec raiſon ou » ſans fondement, (*dict. néol.*) qu'*il regne dans le* » *langage une affectation puérile ; que le ſtyle frivole &* » *recherché paſſe juſqu'aux tribunaux les plus graves* : » Cicéron a fait la même plainte de ſon tems, (*Orat.* » *n. 96. aliter xxvij.*) *eſt enim quoddam etiam infigne* » *& florens orationis, pictum & expolitum genus, in* » *quo omnes verborum, omnes ſententiarum illigantur* » *lepores. Hoc totum à ſophiſtarum fontibus defluxit in* » *forum*, &c.

» Au plus beau ſiecle de Rome, ſelon le p. Sana» don, (*Poéſ. d'Horace, tome II. p. 254.*) c'eſt-à-dire » au ſiecle de Jules-Céſar & d'Auguſte, un auteur a » dit *infantes ſtatuas*, pour dire *des ſtatues nouvelle*» *ment faites* : un autre, que Jupiter *crachoit* la neige » ſur les Alpes ; *Jupiter hibernas canâ nive* conſpuit » *Alpes.* Horace ſe moque de l'un & de l'autre de » ces auteurs, *II. ſat. verſ. 40.* mais il n'a pas été » exemt lui même des fautes qu'il a reprochées à ſes » contemporains ». [Je dois remarquer qu'Horace ne dit pas *Jupiter*, mais *Furius* (qui eſt le nom du poëte qu'il cenſure) *hibernas canâ nive conſpuit Alpes.*]

« Quintilien, après avoir repris dans les anciens » quelques métaphores défectueuſes, dit que ceux » qui ſont inſtruits du bon & du mauvais uſage des » figures ne trouveront que trop d'exemples à re» prendre : *Quorum exempla nimiùm frequenter re*» *prehendet, qui ſciverit hæc vitia.* (*Inſtit. viij. 6.*)

» Au reſte, les fautes qui regardent les mots, ne » ſont pas celles que l'on doit regarder avec le plus » de ſoin : il eſt bien plus utile d'obſerver celles qui » pechent contre la conduite, contre la juſteſſe du » raiſonnement, contre la probité, la droiture & les » bonnes mœurs. Il ſeroit à ſouhaiter que les exem» ples de ces dernieres ſortes de fautes fuſſent plus » rares, ou plutôt qu'ils fuſſent inconnus ». (*B. E. R. M.*)

TROPÉA, (*Géog. mod.*) en latin *Tropæa*, *ad Tropæa*, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, ſur le ſommet d'un rocher, à 12 milles de Mileto, 40 de Meſſine, & 45 de Reggio. Son évêché eſt ſuffragant de Reggio. *Long.* 33. 40. *latit.* 38. 40. (*D. J.*)

TROPÉS, SAINT-, (*Géog. mod.*) ville de France, en Provence, au diocèſe de Fréjus, ſur la Méditerranée, où elle a un port, à 24 lieues au levant de Marſeille, & à 6 au ſud-oueſt de Fréjus. *Long.* 24. 20. *latit.* 43. 17. (*D. J.*)

TROPHÉE, ſ. m. (*Archit.*) c'étoit chez les anciens un amas d'armes & de dépouilles des ennemis, élevé par le vainqueur dans le champ de bataille, & qu'on a enſuite repréſenté en pierre ou en marbre, comme les *trophées* de Marius & de Sylla au capitole, & dont on fait uſage en architecture, pour décorer un bâtiment avec des attributs militaires.

Les *trophées* antiques ſont formés d'armes greques & romaines ; ceux qu'on emploie aujourd'hui ſont compoſés d'armes de diverſes nations de notre tems. On voit de ces *trophées* iſolés à l'arc de triomphe du fauxbourg S. Antoine, & ſur la baluſtrade du château de Verſailles. On en fait auſſi en bas-relief, comme à la colonne trajane, & à l'attique de la cour du Louvre. La beauté des uns & des autres conſiſte principalement dans le choix, la diſpoſition & le rapport qu'ils doivent avoir au deſſein général de l'édifice. Il y en a de différentes eſpèces. Nous allons

Digitized by Google

définir dans les articles ſuivans les principaux.

Trophée de Marine. Trophée compoſé de poupes & proues de vaiſſeaux, de becs & éperons de galeres, d'ancres, de rames, de flammes, pavillons, &c.

Trophée de muſique. Trophée compoſé de livres & d'inſtrumens de muſique.

Trophée des Sciences. C'eſt un *trophée* formé de livres de ſcience, de ſpheres, de globes, & d'inſtrumens à obſerver les aſtres.

Trophée ruſtique. Trophée compoſé d'inſtrumens ſervant au labourage & au ménage ruſtique.

Le mot *trophée* vient du latin *tropæum*, qui vient, ſelon Voſſius, du grec *trope*, fuite de l'ennemi. *Dacier.* (*D. J.*)

TROPHÉE, ſ. m. (*Antiq. greq. & rom.*) *tropæum*, en grec τροπαῖον de τρόπη, *fuite.* Un *trophée* n'étoit dans ſon origine qu'un tronc de chêne dreſſé, & revêtu des dépouilles ou armes des ennemis vaincus, comme d'une cuiraſſe, de boucliers, de javelots & d'un caſque. De-là vient le nom de *truncі*, que Virgile donne à ces *trophées*, dans la deſcription qu'il en fait, *indutoſque jubet truncos hoſtilibus armis*; & ſelon que la forme s'en voit aſſez ſouvent dans les médailles.

C'eſt d'où l'on recueille que ce n'étoit pas ſeulement une coutume romaine, comme quelques ſavans le prétendent, mais c'étoit auſſi un uſage grec de faire les *trophées* d'un tronc de chêne revêtu des armes des ennemis. On peut le voir entr'autres au revers de la médaille d'Agathocles, roi de Sicile; & dans deux autres médailles, l'une d'Alexandre, l'autre de ſon pere Philippe, qui ont chacune au revers la figure d'un homme nud devant un *trophée*, de la façon de ceux dont je viens de parler, c'eſt-à-dire non d'une colonne de pierre ou de marbre, mais d'un chêne paré des dépouilles des vaincus; que ſi Philippe & Alexandre ne ſe ſont point fait dreſſer eux-mêmes des *trophées*, parce que ce n'étoit pas la coutume des Macédoniens, comme Pauſanias le prétend dans ſes *béotiques*, néanmoins les villes de Grece ou d'autres n'ont pas laiſſé d'en élever à leur honneur, & de les faire graver dans leurs médailles. Ce n'eſt pas cependant que les Grecs n'ayent fait auſſi des *trophées* d'autre ſorte, & quelquefois d'airain pour plus de durée, ſelon le même Pauſanias. Quant aux ornemens ajoutés quelquefois à ces *trophées*, & qu'on remarque auſſi ſur les médailles, nous en dirons un mot dans la ſuite.

Les *trophées* portoient d'ordinaire les noms des ennemis ou peuples vaincus, *inimicaque nomina figi*, comme dit Virgile, & les exemples en ſont fréquens dans les hiſtoriens, les poëtes & les anciennes médailles.

Ces *trophées* mêmes ſe multiploient ſelon le nombre des peuples vaincus par le général, ſuivant l'exemple de Pompée, que Dion rapporte en parlant d'un magnifique *trophée* de ce conquérant qui portoit la faſtueuſe inſcription, non d'un peuple vaincu, mais *de orbe terrarum*, ou *du monde ſubjugué.*

Pauſanias, *l. IV.* parle d'un *trophée* qu'Epaminondas, par ordre de l'oracle, fit dreſſer avant la journée de Leuctres, c'eſt-à-dire avant les Lacédémoniens vaincus & à leur vue.

Le nom grec τροπαιοῦχος, ou qui porte des *trophées* donnés en premier lieu aux dieux, comme on peut voir dans Pollux, fut dans la ſuite des tems conſacré entre les autres titres des empereurs, ce qui paroît en particulier par la médaille de Peſſennius Niger avec l'inſcription, *invicto imp. tropæa*; cette coutume de dreſſer des *trophées* paſſa des Grecs aux Romains, & même y fut d'abord introduite par Romulus, comme les hiſtoriens de ſa vie le remarquent.

Les vainqueurs dreſſoient à leur gloire un *trophée* des vaincus. Les Grecs montrerent l'exemple, & ils avoient coutume de le faire après la victoire au lieu même de la bataille & de la défaite des ennemis. L'hiſtoire de Thucydide en fournit pluſieurs exemples.

Pour les Romains, ils ne ſe contenterent pas de cet honneur, ils firent porter ces *trophées* en triomphe, comme Dion entr'autres le remarque de Pompée, au retour de la guerre contre Mithridate. C'eſt ce qui ſe voit encore à l'œil des deux médaillons; l'un du cabinet du roi, qui repréſente le triomphe de Marc-Aurele & de L. Verus, après les exploits de ce dernier dans l'Arménie & contre les Parthes, où on voit un *trophée* porté devant le char des triomphans. L'autre médaillon eſt de Caracalla, où non-ſeulement il y a un *trophée* avec deux captifs attachés, porté dans une eſpece de char avant celui du triomphant, mais de plus on voit un ſoldat qui marche au-devant, portant un autre *trophée* ſur l'épaule, à l'exemple de Mars ou de Romulus.

On peut y ajouter l'uſage de dreſſer ces *trophées* en des places publiques & ſur le capitole, de les conſacrer à leurs dieux, & entr'autres à Jupiter *Férétrius*, ou à Mars, témoin Virgile, *tibi rex gradive tropæum*; pour ne pas parler de la coutume d'orner les veſtibules ou portiques de leurs maiſons, des armes ou autres dépouilles des ennemis vaincus, c'eſt ce qui donna lieu à cette harangue de Caton l'ancien, citée par Feſtus, qui avoit pour titre, *de ſpoliis, ne figerentur, niſi quæ de hoſtibus capta eſſent*; la choſe eſt connue; en cela même les Romains ne firent que ſuivre l'exemple d'autres peuples, & en particulier de leurs premiers fondateurs, témoin Virgile, parlant du palais du roi Priam, *barbarici poſtes auro ſpoliiſque ſuperbi.*

Nous avons une médaille de Romulus à pié, portant ſon *trophée* ſur l'épaule, ce qui arriva auſſi à Cornelius Coſſus & à Claudius Marcellus, qui porterent eux-mêmes leurs *trophées*, d'où vient que Virgile dit:

Induſtoſque jubet truncos hoſtilibus armis
Ipſos ſuæ duces.

Mars & la Victoire ſont encore repréſentés avec un *trophée* ſur l'épaule, & les autres dieux ſont chargés pareillement ſur l'épaule des marques de leurs dignités ou de leur diſtinction, comme Diane d'un carquois, Apollon d'une lyre ou d'un arc, Hercule de ſa maſſue, Jupiter de la foudre, Bacchus d'un thyrſe, & Vulcain d'un marteau qu'il tient levé au-deſſus de l'épaule, & qui eſt prêt à battre l'enclume. On en voit pluſieurs échantillons dans les médailles. Il y en a auſſi de Trajan, qui le repréſentent tenant ſur les épaules les *trophées* des victoires qu'il avoit remportées ſur les Getes & les Parthes.

J'ai dit ci-deſſus qu'un *trophée* n'étoit ordinairement qu'un tronc de chêne; de-là viennent les mots de *quercus* ou *truncus*, dont les poëtes latins ſe ſervent d'ordinaire pour déſigner des *trophées.* Ainſi les *trophées* n'étoient quelquefois qu'un tronc de chêne avec un bouclier au-deſſus, ou un tronc revêtu d'une cuiraſſe, au-haut d'un caſque & aux deux côtés d'un bouclier, comme ſont d'ordinaire les *trophées* que Mars-Gradivus porte ſur l'épaule, ou qui ſe voient dans les médailles de Trajan, ou même avec une cuiraſſe ſans bouclier.

Les *trophées* ſont auſſi ſouvent accompagnés de javelots, outre les boucliers, le caſque & la cuiraſſe.

Enfin l'on voit dans les anciens monumens des *trophées* ornés & embellis d'un amas de toutes ſortes d'armes ou de dépouilles des ennemis vaincus, comme de cuiraſſes, de boucliers de différentes façons, d'épées, de javelots, de dragons ou enſeignes militaires,

taires, de maillets, de carquois, avec des fleches; c'eſt ce qui eſt ſculpté dans des *trophées* de la colonne de Trajan & de Marc-Aurele.

M. Spanheim, dans ſon bel ouvrage des Céſars, de l'empereur Julien, nous donne la repréſentation gravée par Picard, d'un de ces magnifiques *trophées*, qui ſe voit encore aujourd'hui à Rome au capitole, & qu'on attribue à Trajan, attendu le lieu d'où il a été tiré. C'eſt-là que l'on voit ce tronc, ce *trophée* ſuperbe, ou ces *inteſtina tropæorum*, comme parle Tertullien, tout couvert d'un caſque ouvragé, & d'ailleurs revêtu d'une veſte ou *chlamys*, avec quantité d'ornemens, de carquois, de fleches, de boucliers ſoutenus par des figures ailées, & autres embelliſſemens de ſphinx, de tritons, de centaures, *&c.* on en a gravé des eſtampes.

Le but des *trophées* étoit de les dreſſer comme des monumens durables des victoires remportées ſur les ennemis. Il étoit ſi peu permis de les arracher, que les Athéniens crurent avoir un ſujet ſuffiſant de renouveller la guerre aux Corinthiens, ſur ce que ceux-ci avoient enlevé un de leurs *trophées*, comme Ariſtide le remarque dans ſon oraiſon à la louange d'Athènes, *in Panathén. p.* 209. c'eſt encore ce qui nous eſt ſpécifié bien clairement dans une médaille romaine, qui nous repréſente Mars portant un *trophée*, avec l'inſcription remarquable, *æternitas*.

Les ſoldats romains avoient auſſi le pouvoir & la coutume d'étaler dans la partie de leurs maiſons la plus remarquable, les dépouilles qu'ils avoient priſes ſur les ennemis, comme Polybe le remarque.

Enfin les *trophées* devinrent des types de monnoies ou de bas-reliefs, tels qu'on en voit encore pluſieurs ſur l'eſcalier du capitole; c'étoient auſſi des figures de métal ou de marbre iſolées & poſées ſur une baſe, & l'on ſait qu'un grand nombre de cette eſpece faiſoient un des ornemens de la ville de Rome. Tels furent les changemens qu'on fit aux *trophées*.

Dans les ſiecles héroïques & chez les Grecs, les *trophées*, comme nous l'avons dit, n'étoient qu'un tronc d'arbre revêtu des armes des vaincus. Enée, après ſa premiere bataille où il avoit tué Mezence, éleve un *trophée*, Æneid. *l. XI. verſ.* 5.

Ingentem quercum, deciſis undique ramis,
Conſtituit tumulo, fulgentiaque induit arma,
Mezenti ducis exuvias; tibi, magne, tropæum,
Belli potens: aptat rorantes ſanguine criſtas
Telaque trunca viri, & bis ſex thoraca petitum
Perfoſſumque locis; clypeumque ex ære ſiniſtræ
Subligat, atque enſem collo ſuſpendit eburnum.

On les dreſſoit ſur le champ de bataille auſſi-tôt après la victoire; il étoit d'abord défendu de les faire d'aucune matiere durable, comme de bronze ou de pierre; ce fut ſans doute par privilege qu'on permit à Pollux, après la victoire qu'il remporta ſur Lyncée, d'en ériger un de cette eſpece, & ce *trophée* ſe voyoit encore à Lacédémone du tems de Pauſanias.

L'inſcription des *trophées* étoit ſimple, noble & modeſte, ainſi que toutes les inſcriptions des beaux ſiecles de la Grece; il n'y avoit que deux mots, le nom des vainqueurs & celui des vaincus. Othryadès reſté ſeul après la fuite des Argiens, ſe traîne percé de coups ſur le champ de bataille, recueille les armes, dreſſe un *trophée* avant de mourir, & écrit de ſon ſang ſur ſon bouclier: *J'ai vaincu.*

Ces monumens expoſés à toutes les injures de l'air périſſoient bientôt, & on s'étoit fait une loi de les laiſſer tomber d'eux-mêmes ſans les réparer. Plutarque, dans ſes queſtions romaines, *queſt. xxxvj.* demande pourquoi entre toutes les choſes conſacrées aux dieux, il n'y a que les *trophées* qu'il ſoit d'uſage de laiſſer dépérir: « Eſt-ce, dit-il, afin que les hommes voyant leur gloire paſſée s'anéantir avec ces » monumens, s'évertuent ſans ceſſe à en acquérir » une nouvelle? ou plutôt parce que le tems effaçant ces ſignes de diſcorde & de haine, ce ſeroit » une opiniâtreté odieuſe de vouloir, malgré lui, en » perpétuer le ſouvenir. Auſſi, ajoute-t-il, n'a-t-on » pas approuvé la vanité de ceux qui, les premiers » entre les Grecs, ſe ſont aviſés de dreſſer des *tro*» *phées* de pierre & de bronze ». Peut-être ces peuples qui mériterent la cenſure de cette nation douce & polie, ſont les Eléens; du-moins je trouve dans Pauſanias qu'il y avoit à Olympie un *trophée* d'airain, dont l'inſcription portoit que les Eléens l'avoient érigé après une victoire gagnée ſur Lacédémone.

Le même auteur nous apprend encore, que ce n'étoit pas la coutume des Macédoniens d'ériger des *trophées* après leur victoire. Caranus fondateur de leur monarchie, ayant vaincu Ciſſée prince voiſin, avoit dreſſé un *trophée*: un lion ſortant du mont Olympe renverſa ce monument, & le détruiſit; le roi de Macédoine tira une leçon de cet événement; il fit réflexion qu'il avoit eu tort d'inſulter aux vaincus, & de ſe priver lui-même de l'eſpérance d'une réconciliation; auſſi, ajoute Pauſanias, dans la ſuite ni ce prince, ni aucun de ſes ſucceſſeurs, ne dreſſa jamais de *trophée*, pas même Alexandre, après ſes éclatantes victoires ſur les Perſes & ſur les Indiens.

Les Romains, dont la politique ſe propoſoit d'accoutumer au joug les peuples vaincus, & d'en faire des ſujets fideles, furent long-tems ſans reprocher aux ennemis leur défaite par des *trophées*, & Florus ne manque pas de leur faire honneur de cette modération. *Domitius Ænobarbus & Fabius maximus ipſis quibus dimicaverant in locis, ſaxeas erexere & turres, & deſuper exornata armis hoſtilibus* trophæa *fixere; quùm hic mos inuſitatus fuerit noſtris: nunquam enim populus romanus hoſtibus domitis, victoriam ſuam exprobravit.*

Le premier dont l'hiſtoire romaine faſſe mention (car on ne doit pas regarder comme de vrais *trophées*, ni les dépouilles opimes, ni celles des Curiaces que le vainqueur fit porter devant lui) le premier *trophée*, dis-je, fut celui que dreſſa C. Flaminius en l'honneur de Jupiter, après avoir vaincu les Inſubriens l'an de Rome 530. il étoit d'or & placé dans le capitole. Cent ans après C. Domitius Ænobarbus, & Q. Fabius Maximus Allobrogicus, dreſſerent ſur les bords de l'Iſere ceux dont il eſt parlé dans le paſſage de Florus que nous venons de citer. Après la priſe de Jugurtha, Bocchus étant venu à Rome, érigea dans le capitole des *trophées* en l'honneur de Sylla; ce qui piqua vivement Marius, & alluma de plus en plus dans ſon cœur cette jalouſie meurtriere qui fit couler tant de ſang. Sylla en dreſſa deux lui-même dans les plaines de Chéronée, après la défaite de Taxile, lieutenant de Mithridate.

Pompée ayant terminé la guerre contre Sertorius, dreſſa des *trophées* ſur les Pyrénées avec des inſcriptions faſtueuſes. Cette vanité déplut aux Romains; & ce fut pour y oppoſer une apparence de modeſtie, que Céſar traverſant les Pyrénées après la guerre d'Afranius, ſe contenta de conſtruire un autel auprès des *trophées* de Pompée.

Un paſſage de Xiphilin, dans la vie de Néron, nous fait connoître que les *trophées* dont nous venons de parler, ne ſont pas les ſeuls qui ayent été élevés à Rome ſous les conſuls. Lorſque cet auteur repréſente le ridicule infamant dont Néron chargeoit les ſénateurs mêmes, en les forçant de faire le rôle de comédiens, ou de combattre contre les bêtes; il donnoit, dit-il, en ſpectacle ſur le théatre & dans l'arène, les Furius, les Fabius, les Porcius, les Valériens, ces illuſtres familles dont le peuple voyoit encore les *trophées*.

Digitized by Google

Mais les plus célebres qu'il y ait eu à Rome du tems de la république, ſont les deux *trophées* de Marius, en mémoire de ſes deux victoires; l'une remportée ſur Jugurtha, l'autre ſur les Cimbres & les Teutons; ils étoient de marbre dans la cinquieme région, dite *Eſquiline*, élevés ſur deux arcs de brique qui poſoient ſur un reſervoir de l'*aqua marcia*; Properce les appelle *les armes de Marius*.

Jura dare ſtatuas inter & arma Marii.

Sylla les renverſa contre l'ancien uſage, qui ne permettoit pas de détruire, ni même de déplacer les *trophées*. Céſar dans ſon édilité, les releva; le quartier de Rome où ils étoient, en conſerve la mémoire; on l'appelle encore aujourd'hui *il Cimbrico*, entre l'égliſe de ſaint Euſebe & de ſaint Julien, ſur le mont Eſquilin; cette tradition n'a pas été interrompue.

Pétrarque, dans la ſeconde épître de ſon ſixiéme livre, parlant de ce lieu dit, *hoc Marii cimbrium fuit*. Nardini penſe que ces *trophées* furent depuis tranſportés dans le capitole, & il cenſure Ligorius qui croit mal-à-propos que les *trophées* du capitole ſont de Domitien. Les monumens de ce prince furent, ſelon Suétone & Xiphilin, abatus par ordre du ſénat auſſitôt après ſa mort. D'autres antiquaires prétendent cependant que les *trophées* de marbre qui ſe voyent au capitole, ne ſont pas ceux de Marius, mais qu'ils appartiennent à Trajan; cette queſtion nous importe fort peu.

Après la deſtruction de la liberté publique, à proportion que la vertu diminua, les récompenſes de la vertu & les marques d'honneur, ſe multiplierent dans la perſonne des empereurs. Auguſte en donna comme le ſignal par le *trophée* qu'il fit ériger à ſa gloire ſur les Alpes, & dont l'inſcription ſe lit dans Pline, *l. III. c. xxiv*. Ce ne fut plus en Italie & dans les provinces, que *trophées* de pierre, de marbre, de bronze; les colonnes trajane & antonine, qui ſont des tours rondes avec un eſcalier pratiqué en-dedans, ſont de vrais *trophées*; Xiphilin raconte que Néron ayant ôté la vie à Domitia ſa tante paternelle, employa une partie des biens de cette dame, à dreſſer de magnifiques *trophées*, qui ſubſiſtoient encore du tems de Dion, c'eſt-à-dire, ſous Alexandre Sévere. Xiphilin dit qu'après la priſe de Jéruſalem, on décerna à Veſpaſien & à Titus des arcs de triomphes chargés de *trophées*. Comme le tems & les accidens endommageoient ſans ceſſe ces ſortes de monumens, quelques-uns furent réparés, & c'eſt ce qu'on voit par des médailles.

Quant aux *trophées* élevés par les modernes en l'honneur des rois conquérans, ils me paroiſſent aſſez ſemblables à ceux des empereurs dont je viens de parler; ce ſont autant de monumens de déſolations, de déſaſtres, & de vaine gloire. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TROPHÉES D'EMILIEN, (*Géogr. anc.*) en latin *trophæum Q. Fabii Maximi Æmiliani*; Strabon, *lib. IV.* nous apprend que près du lieu où l'Iſere ſe jette dans le Rhône, Q. Fabius Maximus Æmilien, dont l'armée n'étoit pas de trente mille hommes, défit deux cens mille gaulois, & éleva ſur le champ de bataille un *trophée* de pierre blanche. (*D. J.*)

TROPHÉES DE POLLUX, (*Géog. anc.*) ces *trophées* étoient dans la ville de Sparte; quand on a paſſé le temple d'Eſculape, dit Pauſanias, on voit les *trophées* que Pollux, à ce qu'on croit, érigea lui-même après la victoire qu'il remporta ſur Lyncée. (*D. J.*)

TROPHÉES *des Romains & de Sylla*, (*Geog. anc.*) on voit, dit Pauſanias, *l. IX. c. xxxix*. dans la plaine de Chéronée en Béotie, deux *trophées* qui ont été érigés par les Romains & par Sylla, pour une victoire remportée ſur Taxile, général de l'armée de Mithridate. (*D. J.*)

TROPHÉE, *en Peinture & Sculpture*, étoit anciennement l'imitation des *trophées* que les anciens élevoient des dépouilles de leurs ennemis vaincus; ce n'étoit qu'un amas d'armes & d'armures, ou autre attirail de guerre. Maintenant l'on fait des *trophées* généralement de tous les inſtrumens qui ſervent aux ſciences, aux arts, & au luxe, & chacun de ces *trophées* porte le nom de la ſcience ou de l'art auquel les inſtrumens qui le compoſent ſont utiles; *trophée* d'Aſtronomie, de Muſique, de Jardinage, *&c.* On fait des *trophées* bacchiques qui repréſentent des treilles, des pots, des verres, des bouteilles, *&c.* on en fait de bal, où l'on repréſente des maſques, des caſtagnetes, des tambours de baſques, des habits de caractere ou de fantaiſie. Il y a des *trophées* de modes qui réuniſſent tous les ajuſtemens d'hommes & de femmes que le caprice peut ſuggérer. On fait des *trophées* de folie, compoſés de marottes, de ſonnettes, de grelots, de papillons, de fumée, ou brouillards, *&c.* Enfin, on fait des *trophées* de tous les êtres phyſiques ou moraux qui ſont ſuſceptibles de ſignes qui les caractériſent.

TROPHÉE, *argent de*, (*Juriſp.*) eſt un droit que paient tous les ans les locataires des maiſons dans les provinces d'Angleterre, pour fournir à la milice, des harnois, tambours, drapeaux, *&c.*

TROPHONIENS, JEUX, (*Littérat.*) jeux publics qui ſe donnoient un jour de l'année, en l'honneur de Trophonius, & dans leſquels la jeuneſſe de la Grece venoit étaler ſon adreſſe. Il eſt vrai qu'aucun auteur peut-être, ne parle de ces jeux, outre Julius Pollux; encore ne dit-il point en quelle ville on les célébroit. Mais on l'apprend d'un marbre qui eſt à Mégare, & qui porte qu'on les faiſoit à Lebadée; cette ville de Grece en Béotie, étoit d'ailleurs très-célebre par l'oracle même de Trophonius. (*D. J.*)

TROPHONIUS, (*Mythol.*) fils d'Erginus roi des Orchoméniens, eſt bien célebre dans l'hiſtoire par ſon oracle en Béotie, lequel ſe rendoit avec plus de cérémonies que ceux d'aucun dieu, & qui ſubſiſta même aſſez longtems après que tous ceux de la Grece eurent ceſſé. *Voyez* donc ORACLE DE TROPHONIUS.

TROPHONIUS, *bois ſacré de*, (*Géog. anc.*) le bois ſacré de *Trophonius* étoit dans la Béotie, à une petite diſtance de la ville de Lébadée. On diſoit, ſelon Pauſanias, *l. IX. c. xxxix*. qu'un jour Hercine jouant en ce lieu avec la fille de Cérès, laiſſa échapper une oie qui faiſoit tout ſon amuſement; Proſerpine ayant couru après, attrapa cette oie qui s'étoit allé cacher dans un antre ſous une groſſe pierre, de deſſous laquelle on vit auſſi-tôt couler une ſource d'eau, d'où ſe forma un fleuve qui, à cauſe de cette avanture, eut auſſi nom *Hercine*. On voyoit encore du tems de Pauſanias, ſur le bord de ce fleuve, un temple dédié à Hercine, & dans ce temple la ſtatue d'une jeune fille, qui tenoit une oie avec ſes deux mains. L'antre où ce fleuve avoit ſa ſource, étoit orné de deux ſtatues qui étoient debout, & qui tenoient une eſpece de ſceptre, avec des ſerpens entortillés à l'entour, de ſorte qu'on les auroit pris pour Eſculape & Hygéia. Mais peut-être que c'étoit *Trophonius* & Hercine, car les ſerpens ne ſont pas moins conſacrés à *Trophonius* qu'à Eſculape. On voyoit auſſi ſur le bord du fleuve le tombeau d'Arcéſilas, dont on diſoit que les cendres avoient été apportées de Troie par Léitus.

Dans le bois ſacré de *Trophonius* voici ce qu'il y avoit de plus curieux à voir; premierement le temple de *Trophonius*, avec ſa ſtatue qui étoit de Praxitele. Cette ſtatue, auſſi-bien que la premiere dont il a été parlé, reſſembloit à celle d'Eſculape; en ſecond lieu, le temple de Cérès ſurnommée *Europe*, & une ſtatue de Jupiter le pluvieux, qui étoit expoſée aux in-

Digitized

jures du tems. En deſcendant, & ſur le chemin qui conduiſoit à l'oracle, on trouvoit deux temples; l'un de Proſerpine conſervatrice, l'autre de Jupiter roi: ce dernier étoit demeuré imparfait, ſoit à cauſe de ſon exceſſive grandeur, ſoit à cauſe des guerres qui étoient ſurvenues, & qui n'avoient pas permis de l'achever; dans l'autre on voyoit un Saturne, un Jupiter & une Junon; Apollon avoit auſſi ſon temple dans ce bois.

Quant à l'oracle de *Trophonius*, on en trouvera l'*article* à-part, au *mot* ORACLE. (*D. J.*)

TROPHONIUS, *oracle de*, (*Hiſt. des oracles.*) oracle fameux dans la Béotie, lequel ſe rendoit avec plus de cérémonie que ceux d'aucun dieu, & ſubſiſta même aſſez long-tems après que tous ceux de la Grece eurent ceſſé.

Trophonius d'ont l'oracle portoit le nom, n'étoit cependant qu'un héros, & même ſuivant quelques auteurs, un brigand & un ſcélérat. Il étoit fils ainſi qu'Agamede, d'Erginus roi des Orchoméniens: ces deux freres devinrent de grands architectes. Ce furent eux qui bâtirent le temple d'Apollon à Delphes, & un édifice pour les tréſors d'Hyriéus. En conſtruiſant ce dernier bâtiment, ils y avoient pratiqué un ſecret, dont eux ſeuls avoient connoiſſance: une pierre qu'ils ſavoient ôter & remettre ſans qu'il y parût, leur donnoit moyen de voler chaque nuit l'argent d'Hyriéus, lequel le voyant diminuer ſans qu'on eût ouvert les portes, s'aviſa de tendre un piege au-tour des vaſes qui renfermoient ſon tréſor, & Agamede y fut pris. *Trophonius* ne ſachant comment le dégager, & craignant que s'il étoit mis le lendemain à la queſtion, il ne découvrit le myſtere, lui coupa la tête.

Sans entrer dans la critique de cette hiſtoire, qui ſemble être une copie de celle qu'Hérodote raconte au long d'un roi d'Egypte, & de deux freres qui lui voloient ſon tréſor par un ſemblable ſtratageme, je dois obſerver que Pauſanias ne nous apprend rien de la vie de *Trophonius*, & qu'il dit ſeulement que la terre s'étant entr'ouverte ſous ſes piés, il fut englouti tout vivant dans cette foſſe, que l'on nomma *la foſſe d'Agamede*, & qui ſe voyoit dans un bois ſacré de Lébadée, avec une colonne que l'on avoit élevée au-deſſus.

Son tombeau demeura quelque tems dans l'oubli, lorſqu'une grande ſéchereſſe affligeant la Béotie, on eut recours à l'oracle de Delphes; mais Apollon qui vouloit reconnoître le ſervice que lui avoit rendu *Trophonius* en bâtiſſant ſon temple, répondit par ſa Pythie que c'étoit à *Trophonius* qu'il falloit avoir recours, & l'aller chercher à Lébadée. Les députés s'y rendirent en effet, & en obtinrent une réponſe qui indiqua les moyens de faire ceſſer la ſtérilité. Depuis ce tems on conſacra à *Trophonius* le bois dans lequel il étoit enterré, & au milieu de ce bois on lui éleva un temple où il recevoit des ſacrifices, & rendoit des oracles. Pauſanias qui avoit été lui-même conſulter l'oracle de *Trophonius*, nous en a laiſſé une deſcription fort ample, dont voici l'abregé.

Lébadée, dit cet hiſtorien, eſt une ville de Béotie au-deſſus de Delphes, & auſſi ornée qu'il y en ait dans toute la Grece: le bois ſacré de *Trophonius* n'en eſt que fort peu éloigné, & c'eſt dans ce bois qu'eſt le temple de *Trophonius*, avec ſa ſtatue de la main de Praxitele.

Lorſqu'on vient conſulter ſon oracle, il faut pratiquer certaines cérémonies. Avant que de deſcendre dans l'antre où l'on reçoit la réponſe, il faut paſſer quelques jours dans une chapelle dédiée au bon Génie & à la Fortune. Ce tems eſt employé à ſe purifier par l'abſtinence de toutes les choſes illicites, & à faire uſage du bain froid, car les bains chauds ſont défendus; ainſi on ne peut ſe laver que dans l'eau du fleuve Hercine. On ſacrifie à *Trophonius* & à toute ſa famille, à Jupiter ſurnommé *Roi*, à Saturne, à une Cérès Europe, qu'on croyoit avoir été nourrice de *Trophonius*; & on ne vit que de chairs ſacrifiées.

Il falloit encore conſulter les entrailles de toutes les victimes, pour ſavoir ſi *Trophonius* trouvoit bon qu'on deſcendit dans ſon antre; ſur-tout celles du bélier, qu'on immoloit en dernier lieu. Si les auſpices étoient favorables, on menoit le conſultant la nuit au fleuve Hercine, où deux enfans de douze ou treize ans lui frottoient tout le corps d'huile. Enſuite on le conduiſoit juſqu'à la ſource du fleuve, & on l'y faiſoit boire de deux ſortes d'eau; celle de Léthé qui effaçoit de l'eſprit toutes les penſées profanes, & celle de Mnémoſyne qui avoit la vertu de faire retenir tout ce qu'on devoit voir dans l'antre ſacré. Après tous ces préparatifs, on faiſoit voir la ſtatue de *Trophonius*, à qui il falloit adreſſer une priere: on étoit revêtu d'une tunique de lin, ornée de bandelettes ſacrées; enſuite de quoi on étoit conduit à l'oracle.

Cet oracle étoit ſur une montagne, dans une enceinte de pierres blanches, ſur laquelle s'élevoient des obéliſques d'airain. Dans cette enceinte étoit une caverne de la figure d'un four, taillée de main d'homme. Là s'ouvroit un trou aſſez étroit, où l'on ne deſcendoit point par des degrés, mais avec de petites échelles. Lorſqu'on y étoit deſcendu, on trouvoit encore une petite caverne, dont l'entrée étoit aſſez étroite: on ſe couchoit à terre; on prenoit dans chaque main certaines compoſitions de miel, qu'il falloit néceſſairement porter: on paſſoit les piés dans l'ouverture de cette ſeconde caverne, & auſſi-tôt on ſe ſentoit entraîné au-dedans avec beaucoup de force & de viteſſe.

C'étoit-là que l'avenir ſe déclaroit, mais non pas à tous de la même maniere; les uns voyoient, les autres entendoient. On ſortoit de l'antre couché à terre, comme on y étoit entré; & les piés les premiers. Auſſi-tôt on étoit mis dans la chaiſe de Mnémoſyne, où l'on demandoit au conſultant ce qu'il avoit vu ou entendu: de-là on le ramenoit, encore tout étourdi, dans la chapelle du bon génie, & on lui laiſſoit le tems de reprendre ſes ſens; enfin il étoit obligé d'écrire ſur un tableau, tout ce qu'il avoit vu ou entendu, ce que les prêtres apparemment interprétoient à leur maniere.

Ce pauvre malheureux ne pouvoit ſortir de l'antre qu'après avoir été extrêmement effrayé; auſſi les anciens tiroient de la caverne de *Trophonius*, la comparaiſon d'une extrême frayeur, comme il paroît par pluſieurs paſſages des Poetes, & entr'autres d'Ariſtophane. Ce qui augmentoit encore l'horreur de la caverne, c'eſt qu'il y avoit peine de mort pour ceux qui oſoient interroger le dieu ſans les préparatifs néceſſaires.

Cependant Pauſanias aſſure qu'il n'y avoit jamais eu qu'un homme qui fût entré dans l'antre de *Trophonius*, & qui n'en fût pas ſorti. C'étoit un eſpion que Démétrius y avoit envoyé, pour voir s'il n'y avoit pas dans ce lieu ſaint quelque choſe qui fût bon à piller. Son corps fut trouvé loin de-là, & il y a apparence que ſon deſſein étant découvert, les prêtres le maſſacrerent dans l'antre même, & le firent ſortir par quelque iſſue, par laquelle ils entroient eux-mêmes dans la caverne ſans qu'on s'en apperçût. Pauſanias ajoute à la fin: « ce que j'écris » ici, n'eſt pas fondé ſur un ouï-dire; je rapporte ce » que j'ai vu arriver aux autres, & ce qui m'eſt arrivé à moi-même; car pour m'aſſurer de la vérité, » j'ai voulu deſcendre dans l'antre, & conſulter l'oracle ».

Il faut terminer ce récit par les réflexions dont M. de Fontenelle l'accompagne dans ſon *Hiſtoire des ora-*

Digitized by Google

les. Quel loiſir, dit-il, n'avoient pas les prêtres pendant tous ces différens ſacrifices qu'ils faiſoient faire, d'examiner ſi on étoit propre à être envoyé dans l'antre ? Car aſſurément *Trophonius* choiſiſſoit ſes gens, & ne recevoit pas tout le monde. Combien toutes ces ablutions, ces expiations, ces voyages nocturnes, & ces paſſages dans des cavernes étroites & obſcures, rempliſſoient-elles l'eſprit de ſuperſtition, de frayeur & de crainte ? Combien de machines pouvoient jouer dans ces ténebres ? L'hiſtoire de l'eſpion de Démétrius nous apprend qu'il n'y avoit pas de ſureté dans l'antre, pour ceux qui n'y apportoient pas de bonnes intentions ; & de plus qu'outre l'ouverture ſacrée, qui étoit connue de tout le monde, l'antre en avoit une ſecrette qui n'étoit connue que des prêtres. Quand on s'y ſentoit entraîné par les piés, on étoit ſans doute tiré par des cordes, & on n'avoit garde de s'en appercevoir en y portant les mains, puiſqu'elles étoient embarraſſées de ces compoſitions de miel qu'il ne falloit pas lâcher. Ces cavernes pouvoient être pleines de parfums & d'odeurs qui troubloient le cerveau ; ces eaux de Léthé & de Mnémoſyne pouvoient auſſi être préparées pour le même effet. Je ne dis rien des ſpectacles & des bruits dont on pouvoit être épouvanté ; & quand on ſortoit de-là tout hors de ſoi, on diſoit ce qu'on avoit vu ou entendu à des gens qui profitant de ce déſordre, le recueilloient comme il leur plaiſoit, y changeoient ce qu'ils vouloient, ou enfin en étoient toujours les interpretes. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TROPIQUES, ſ. m. *terme d'Aſtronomie*, ce ſont deux petits cercles de la ſphere, paralleles à l'équateur, & paſſant par les points ſolſticiaux, c'eſt-à-dire par des points éloignés de l'équateur de 23 degrés $\frac{1}{2}$ environ. *ME* & *NL* repréſentent ces cercles dans les *Planches d'Aſtronomie*, *fig. 52.*

Les *tropiques* ſont les cercles paralleles à l'équateur, que le ſoleil atteint lorſqu'il eſt dans ſa plus grande déclinaiſon, ſoit ſeptentrionale, ſoit méridionale. *Voyez* ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ, *&c.*

Celui de ces deux cercles qui paſſe par le premier point de cancer s'appelle *tropique du cancer.* Celui qui paſſe par le premier point du capricorne eſt le *tropique* du capricorne. *Voyez* CANCER & CAPRICORNE.

Tropique vient de τροπη qui ſignifie *tour* ; on l'a nommé ainſi à cauſe que le ſoleil, après s'être écarté continuellement de l'équateur, ſe rapproche de ce cercle lorſqu'il a atteint le *tropique.*

Si *ND* exprime l'obliquité de l'écliptique, *EN* ſera la diſtance des deux *tropiques*, laquelle eſt double de la plus grande déclinaiſon, ainſi la diſtance des deux *tropiques* eſt d'environ 47 degrés, & c'eſt auſſi la largeur de la zone torride ou brûlante, que ces deux *tropiques* renferment.

Le ſoleil eſt vertical aux habitans du *tropique* du cancer le jour du ſolſtice d'été, & le jour du ſolſtice d'hiver, aux habitans du *tropique* du capricorne.

Les *tropiques* ont divers uſages conſidérables ; ils renferment la route du mouvement du ſoleil dans l'écliptique ; ce ſont comme deux barrieres que cet aſtre ne paſſe jamais. C'eſt dans les mêmes cercles que le ſoleil fait le plus long & le plus court jour de l'année, de même que la plus longue & la plus courte nuit. Ils marquent les lieux de l'écliptique où ſe font les ſolſtices, & auxquels le ſoleil a ſa plus grande déclinaiſon, ſa plus grande & ſa plus petite hauteur méridienne. Ils montrent dans l'horiſon les plus grandes amplitudes orientales & occidentales du ſoleil, & dans le méridien ſa plus grande & ſa plus petite diſtance du zénith pour les habitans de la ſphere oblique. Ils renferment l'eſpace de la terre, que l'on nomme *zone torride* ou *brûlée*, parce que les rayons du ſoleil tombant à plomb ſur cette zone, y cauſent d'exceſſives chaleurs. Ils marquent ſur l'horiſon quatre points collatéraux, l'orient & l'occident d'été, l'orient & l'occident d'hiver ; & la diſtance de ces mêmes points au lever & au coucher équinoxial, montre les plus grandes amplitudes du ſoleil, dont on vient de parler. Enfin, ils déterminent les limites de la zone torride & des zones temperées : ſuivant les obſervations, toute la variation de l'obliquité de l'écliptique ne va pas au delà de 24 min. Copernic l'a obſervé de 23 deg. 28 min. Tycho Brahé, de 23 deg. 31 min. & elle eſt à préſent moindre que 23 deg. 29 min. *M. Formey.*

On a cette diſtance par obſervation, en retranchant la hauteur méridienne du ſoleil dans le ſolſtice d'hiver, de ſa hauteur méridienne dans le ſolſtice d'été. *Voyez* ECLIPTIQUE, SOLSTICE, *&c.*

Tropique eſt auſſi adjectif. *Année tropique. Voyez* ANNÉE.

TROPIQUE, *oiſeau du*, (*Hiſt. nat. Ornithol.*) c'eſt un oiſeau que l'on ne trouve, ſoit en mer, ſoit vers les côtes, que vers les *tropiques.* Il eſt de la groſſeur d'un pigeon, il a la forme d'une perdrix. Son plumage eſt tout blanc, à l'exception de quelques plumes des aîles qui ſont d'un gris clair ; ſon bec qui eſt court eſt d'une couleur jaune ; il a ſur le croupion une longue plume ou un tuyau d'environ 7 à 8 pouces de long, qui lui tient lieu de queue. Telle eſt la deſcription qu'on donne de cet oiſeau dans la nouvelle Eſpagne ; mais il y a apparence que l'on en trouve de différentes eſpeces, ils ſont connus ſous les noms de *paille-en-cu* ou *fétu-en-cu. Voyez* PAILLE-EN-CU.

TROPIQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom d'une ſecte ancienne d'hérétiques.

S. Athanaſe dans ſa lettre à Serapion, appelle ainſi les Macédoniens qu'on appelloit autrement dans l'orient *pneumatomaches*, & il leur donne ce titre, parce qu'ils expliquoient par *tropes* & dans un ſens figuré les paſſages de l'Ecriture, où il eſt fait mention du S. Eſprit, pour prouver, comme ils le prétendoient, qu'il n'étoit qu'une vertu divine, & non pas une perſonne. *Voyez* MACÉDONIENS.

Quelques controverſiſtes catholiques ont auſſi donné le nom de *Tropiques* ou de *Tropiſtes* aux ſacramentaires qui expliquent les paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie, dans un ſens de trope ou de figure. *Voy.* EUCHARISTIE.

TROPITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſectes d'hérétiques, qui, ſelon Philaſtre, ſoutenoient que le Verbe avoit été converti en chair ou en homme, & par conſéquent qu'il avoit ceſſé d'être Dieu en s'incarnant. *Voyez* INCARNATION.

Ils fondoient leur opinion ſur ce paſſage de S. Jean, le *Verbe a été fait chair*, qu'ils entendoient mal, comme ſi ces paroles ſignifioient, que le Verbe avoit été converti en chair, & non pas que le Verbe ſe fût revêtu de la chair & de la nature humaine.

TROPŒA, (*Mythol.*) ſurnom donné à Junon, parce qu'elle étoit cenſée préſider aux triomphes ; & que dans ces ſortes de cérémonies, on lui offroit toujours des ſacrifices. (*D. J.*)

TROPŒOLUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt dans le ſyſtème de Linnæus le nom du genre de plante appellée par Tournefort, *cardamindum* ; & par Bauhin, *naſturtium indicum.* En voici les caracteres : le calice eſt formé d'une ſeule feuille, diviſée en cinq ſegmens, droits, déployés, pointus, colorés, & dont les deux inférieurs ſont plus étroits que les autres ; ce calice tombe. La fleur eſt à cinq pétales arrondis, inſérés dans les diviſions du calice ; les deux pétales ſupérieurs ſont fendus aux bords, les trois autres ſont velus & très-alongés ; les étamines ſont huit filets courts, inégaux, finiſſant en pointe aiguë ; les bof-

ſettes des étamines ſont droites, oblongues & à quatre loges; le germe eſt arrondi, ſillonné & formé de trois lobes; le ſtile eſt ſimple, droit, & de la longueur des étamines; le ſtigma eſt aigu & fendu en trois; le fruit eſt compoſé de trois capſules convexes, ſillonnées d'un côté, & angulaires de l'autre; les graines au nombre de trois, ſont auſſi boſſelées d'un côté, & angulaires de l'autre; mais cependant en quelque maniere arrondies ſur le tout, & profondement ſillonnées. Linnæi, *gen. plant. pag. 158.* (*D. J.*)

TROPŒUS, (*Mythol.*) ſurnom donné à Jupiter, par la même raiſon que celui de *Tropæa* à Junon; il y a des auteurs qui font venir ce mot du grec τρέπω, *je change*, comme qui diroit, Jupiter qui change, qui renverſe les états à ſa fantaiſie. (*D. J.*)

TROPPAU, (*Géog. mod.*) en latin moderne, *Oppavia*, ville d'Allemagne, dans la Siléſie, capitale du duché de même nom, ſur la riviere d'Oppa, & ſur celle de Mohr, dans une agréable plaine, à 30 lieues au ſud-eſt de Breſlau. Les Danois prirent cette ville en 1626; les Impériaux, en 1627; les Suédois, en 1642. *Long. 35. 44. lat. 50. 6.* (*D. J.*)

TROQUE, ſ. f. (*Gram. & Comm.*) terme de commerce, qui n'eſt guere en uſage que dans les colonies françoiſes du Canada, où il ſignifie la même choſe que *troc* ou *échange*. Aller faire la *troque* avec les habitans de Quebec, de Mont-Real, *&c.* c'eſt porter des marchandiſes d'Europe pour échanger avec les pelleteries & autres choſes, qu'on tire de cette partie de l'Amérique ſeptentrionale. *Dict. de Comm.*

TROQUER, faire un troc, échanger une choſe contre une autre. Dans la nouvelle France, on dit *faire la troque*. *Voyez* TROC & TROQUE. *Id. ibid.*

TROQUER *les aiguilles*, *terme d'Epinglier*; c'eſt les faire paſſer les unes après les autres ſur un morceau de plomb, pour faire ſortir avec un poinçon un petit morceau d'acier qui eſt reſté dans la tête après qu'elles ont été percées. *Savary.* (*D. J.*)

TROQUEUR, celui qui eſt dans l'habitude de troquer. *Voyez* TROQUER.

TROQUEUR, ſ. m. *en terme de Cloutier, faiſeur d'aiguilles courbes*; c'eſt une eſpece de poinçon, dont on ſe ſert pour faire le trou de l'aiguille qui n'étoit que marqué & pour le rendre quarré, en frappant l'aiguille des deux côtés ſur le *troqueur*.

TROSCULUM, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, dans l'Etrurie, au voiſinage du pays des Volſques. Un corps de cavalerie romaine s'étant emparé de cette ville, on donna aux cavaliers le nom de *Troſſuli*; mais ſelon Pline, *liv. XXXIII. ch. ij.* qui rapporte la même choſe, ce titre d'honneur devint bien-tôt un titre d'ignominie, dont les cavaliers eurent honte à cauſe de l'équivoque du mot; car dans ce tems-là *troſſulus* ſignifioit un homme *délicat & efféminé*; le nom moderne eſt *Troſſulo*, ſelon Léandre. (*D. J.*)

TROSLY, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Troſleium* & *Droſleium*, village de France, au diocèſe de Soiſſons. Je ne parle de ce village, que parce qu'il s'y eſt tenu des conciles en 909, 921, 924, & 927. Comme on connoît aujourd'hui deux *Troſly* dans le diocèſe de Soiſſons, l'un ſur la rive gauche de la riviere d'Aiſne, en allant de Soiſſons à Compiegne; l'autre voiſin de Couci, & à l'extrémité du diocèſe de Soiſſons, en allant à Blérancourt; on ignore lequel des deux *Troſly* a été celui de la tenue des conciles, dont nous venons d'indiquer les époques. M. de Valois, eſt pour le premier *Troſly*; dom Mabillon & dom Germain tiennent pour le ſecond. Dans le dernier *Troſly*, il y a encore deux égliſes paroiſſiales, & entre ces égliſes, on voit les veſtiges d'un ancien château; c'eſt à-peu-près toutes les conjectures que l'on peut apporter en faveur du ſentiment de dom Mabillon & Dom Germain. (*D. J.*)

TROSSE DE RACAGE, *terme de Marine*; c'eſt un palanquin formé de deux poulies, une double & l'autre ſimple.

TROT, ſ. m. *en terme de Manege*, eſt un des pas naturels du cheval, qu'il forme en élevant deux jambes en l'air, & en poſant les deux autres à terre dans le même tems, & en forme de la croix de S. André, de ſorte qu'en marchant il leve alternativement la jambe de derriere d'un côté, & en même tems la jambe de devant de l'autre côté, en laiſſant l'autre jambe de derriere & l'autre jambe de devant à terre juſqu'à ce qu'il ait poſé les deux premieres.

Moins un cheval leve ſes piés de terre, plus il a le *trot* franc, court & égal; quand il leve les jambes lentement, c'eſt un ſigne qu'il bronche ou qu'il eſt eſtropié; quand il ſerre ou qu'il croiſe le pas, cela marque qu'il eſt fautif ou qu'il s'entre-heurte les jambes, & qu'il eſt ſujet à ſe donner des atteintes; s'il alonge le pas, c'eſt un ſigne de nerf-ferrure; & lorſqu'il a le pas inégal, c'eſt une marque de fatigue & de laſſitude.

TROTER, v. n. (*Maréchal.*) c'eſt aller le trot. *troter des épaules*, ſe dit d'un cheval qui *trote* peſamment. *Troter légerement*, c'eſt le contraire. *Troter autour du pilier*, c'eſt un exercice qu'on fait faire aux poulains pour les débourrer.

TROTER, *terme d'Oiſelerie*, il ſe dit du marcher des oiſeaux de marécages, lequel eſt différent des autres, qui ne vont qu'en ſautant. *Trévoux.* (*D. J.*)

TROTEUR *ou* TROTEUX, *en terme d'Académie*, ſignifie un cheval qui ne peut aller que le trot. *Voyez* TROT.

TROTOIR, ſ. m. (*Gram.*) chemin élevé, qu'on pratique le long des quais & des ponts, pour la commodité de ceux qui vont à pié.

TROU, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt en général toute ouverture pratiquée naturellement ou par art à quelque choſe que ce ſoit.

TROU, (*Architect.*) nom général qu'on donne à toute cavité en pierre & en plâtre, creuſée quarrément, dans laquelle on ſcelle des pattes, gonds, barreaux de fer, *&c.* & que les tailleurs de pierre & les maçons marchandent par nombre à chaque croiſée, porte, vitrail, *&c.* Les *trous* ſe font en menuiſerie avec des inſtrumens pointus, comme poinçons, forêts, vrilles, *&c.* En maçonnerie avec des tarieres, des pinces, des marteaux, des pics, *&c.* (*D. J.*)

TROU, *en Anatomie*, eſt un nom qui ſe donne à des cavités qui percent d'outre en outre; on s'en ſert auſſi quelquefois pour exprimer l'orifice d'un canal. *Voyez* CANAL.

Le trou de la membrane du tympan. C'eſt une fente qui ſe trouve à la membrane du tympan ou du tambour de l'oreille, qui permet à l'air, à la fumée, *&c.* de paſſer de dedans la bouche dans le tambour par la trompe d'Euſtache. *Voyez* OREILLE.

Cette fente eſt très-petite; elle part obliquement de la partie ſupérieure de la membrane du tympan, proche l'apophyſe du marteau. On prouve mieux l'exiſtence de ce *trou* quand il y a quelque ulcere au palais & que le malade ſe bouche le nez & la bouche, & qu'il oblige ainſi l'air de ſe porter dans les oreilles & de ſortir par la fente du tympan, que par aucun examen anatomique. *Voyez* TYMPAN.

Trou ovale ou *trou botal*, ou *trou qui ſe trouve dans le cœur du fœtus*, & qui ſe ferme après ſa naiſſance. *Voyez nos Planches anat. & leur explic. Voyez* FŒTUS. Il naît au-deſſus de la veine coronaire, proche de l'oreillette droite, & paſſe directement dans l'oreillette gauche du cœur. *Voyez* CŒUR.

Le *trou ovale* eſt une des choſes particulieres au fœtus, & par où il differe de l'adulte; il ſert à la circulation du ſang du fœtus juſqu'à ce qu'il puiſſe ref-

Digitized by Google

pirer & que les poumons ſoient dilatés. *Voyez* RESPIRATION.

Leon Botal, d'Aſti en Piémont, a le premier décrit exactement, en 1562, l'uſage de ce *trou*. Lorſqu'il décrit la circulation du ſang, il aſſure que le *trou ovale* eſt une des voies par où le ſang, dans le fœtus, eſt porté du ventricule droit dans le ventricule gauche.

Les anatomiſtes modernes approuvent cette découverte, & regardent tous le *trou ovale* comme abſolument néceſſaire pour la circulation du ſang dans le fœtus. *Voyez* CIRCULATION.

A l'ouverture du *trou* il y a une eſpece de membrane flottante qui reſſemble à une valvule, mais elle n'en fait point l'office, car elle ne peut point empêcher le ſang de paſſer d'une oreillette dans l'autre. Suivant M. Winſlow cette membrane ne ſert qu'à fermer le *trou* lorſque le fœtus eſt né.

C'eſt un ſentiment unanimement reçu, que le *trou ovale* peut quelquefois reſter ouvert, même dans les adultes; nous en avons beaucoup d'exemples rapportés par différens auteurs.

Le docteur Connor aſſure qu'il a trouvé un *trou botal* à demi-ouvert dans une fille âgée de quatre ou cinq ans, & il le trouva aſſez grand dans une fille qu'il ouvrit à Oxfort pour laiſſer paſſer une tente. *Diſſert. médic. & phyſ.* de Stap. *oſſ. coat.*

L'exact M. Cowper ajoute, qu'il a ſouvent trouvé le *trou botal* ouvert dans les adultes. *Anat. app. f.* 3.

Des anatomiſtes de Paris obſervent, que le *trou ovale* reſte toujours ouvert dans le veau marin, c'eſt pour cela qu'il peut reſter pendant ſi long-tems ſous l'eau.

Ceux qui ont été rappellés à la vie après avoir reſté long-tems ſous les eaux, ou après avoir été pendus, étoient peut-être dans ce cas. *Voyez* NOYÉ. mais M. Cheſelden rejette ſans héſiter toutes ces autorités, & il ſoutient que ni dans les animaux adultes, ſoit terreſtres, ſoit amphibies, ce *trou* n'eſt jamais ouvert.

Il dit que quand il commença à diſſéquer qu'il penſoit comme les autres auteurs au ſujet du *trou botal*, mais qu'il s'apperçut par la ſuite qu'il avoit pris l'orifice de la veine coronaire pour le *trou ovale*, & il penſe que les autres auteurs qui aſſurent qu'il eſt toujours ouvert dans les amphibies, ont donné dans la même mépriſe que lui, parce qu'après nombre de recherches faites avec exactitude, il n'a jamais trouvé ce trou ouvert dans ces animaux. *Voyez* AMPHIBIES.

Et il ne peut pas croire que l'ouverture de ce *trou* pût mettre ces animaux en état de vivre ſous l'eau comme le fœtus vit dans la matrice, à-moins que le canal artériel ne fût auſſi ouvert. Cheſeld. *Ap. phyſ. theſl. l. IV. c. vij.*

On vient de voir que le *trou ovale* a une valvule, qui dans le fœtus laiſſe paſſer le ſang d'une oreillette du cœur dans l'autre, & qu'après la naiſſance de l'enfant elle ſe colle peu-à-peu à la circonférence de ce *trou*, & ne permet plus cette communication qui étoit entre les deux oreilles; cependant M. Hunauld a fait voir à l'académie le cœur d'un ſujet de 50 ans, où cette valvule collée exactement comme elle devroit être, à la circonférence du *trou ovale*, étoit percée dans ſon milieu d'une ouverture d'environ trois lignes de diametre, & par conſéquent donnoit au ſang un paſſage d'une oreillette dans l'autre, auſſi libre qu'avant la naiſſance, ſi elle avoit toujours été collée, & preſque auſſi libre, ſi elle ne l'avoit pas toujours été. L'ouverture de la valvule n'avoit été produite ni par un déchirement, ni par une ſuppuration, & cela ſe reconnoiſſoit facilement à ſon rebord. Il eſt néceſſaire que le *trou ovale* ſoit ouvert dans le fœtus qui ne reſpire pas, mais il n'eſt peut-être pas également néceſſaire qu'il ſoit fermé quand on reſpire. En 1740 M. Duhamel a lû à l'académie une ſeconde obſervation de M. Aubert, médecin de la marine à Breſt, qui confirme exactement celle de M. Hunauld; toute la différence eſt que le ſujet de de M. Hunauld avoit cinquante ans, & celui de M. Aubert trente.

La valvule que nous avons dit ſe coller quelque tems après la naiſſance au bord du *trou ovale*, paroît une partie bien néceſſaire à la circulation du ſang dans le fœtus; cependant M. Lieutaud dit l'avoir vû manquer entierement dans un fœtus de neuf mois. (*D. J.*)

TROUS DU CRANE, (*Anatomie.*) comme dans une grande ville il y a différentes portes, au moyen deſquelles les habitans de la campagne communiquent avec ceux de la ville pour les beſoins réciproques; de même dans le crâne il ſe rencontre différens *trous*, au moyen deſquels il entre, par divers canaux, la nourriture pour le cerveau, & il en ſort par d'autres les eſprits préparés dans cet organe, & qui ſont néceſſaires pour exécuter les mouvemens du corps; Keill a fait l'énumération de tous ces *trous*, mais il importe encore plus de ſavoir qu'ils offrent, comme les autres parties du corps, des jeux & des variétés de la nature; j'en citerai ſeulement deux ou trois exemples.

On rencontre quelquefois, contre l'ordinaire, un *trou* ou canal à la partie inférieure & antérieure des os pariétaux, par lequel paſſe une branche de la carotide externe, qui va diſtribuer ſes rameaux à la dure-mere.

Les temporaux ont communément cinq *trous* extérieurs; l'un d'eux eſt ſitué de chaque côté derriere l'apophyſe maſtoide; ce *trou*, quoique conſidérable, ne ſe rencontre dans quelque ſujet que d'un côté, & d'autres fois point-du-tout.

L'occipital a d'ordinaire ſept *trous*, au nombre deſquels il y en a deux conſidérables qui répondent aux foſſes jugulaires, & cependant ils ne ſe trouvent quelquefois que d'un côté; M. Hunaud, *Mém. de l'acad. 1730*, a remarqué au ſujet de ces deux *trous*, que celui du côté droit eſt ordinairement bien plus grand que celui du côté gauche; & comme le diametre du ſinus latéral droit eſt auſſi d'ordinaire à proportion plus grand que celui du gauche, cet académicien en conclut que la ſaignée de la jugulaire du côté droit eſt différente par ſon effet de celle du côté gauche; mais il falloit conclure ſeulement, qu'en ce cas le ſang s'évacuoit plus promptement du côté droit dans le même tems donné. (*D. J.*)

TROUS D'AMURES, (*Marine.*) *voyez* AMURES.

TROUS D'ECOUTES, (*Marine.*) trous ronds percés en biais dans un bout de bois, en maniere de dalots, par où paſſent les grandes écoutes.

TROU, (*Horlogerie.*) outil à rapporter des trous: c'eſt un inſtrument repréſenté *dans nos Planches de l'Horlogerie*, dont les Horlogers ſe ſervent lorſqu'ils ont beſoin de refaire un trou dans une platine (ou comme ils diſent de le *reboucher*), dans le même endroit préciſément où il étoit avant. Ce qu'il y a d'eſſentiel dans cette opération, c'eſt de déterminer deux points fixes ſur la platine dont on connoiſſe la diſtance au centre du trou. Voici comment on les détermine avec cet outil. La piece *m o* mobile ſur les deux pivots *TT* eſt continuellement pouſſée à-travers le *trou V* de *m* vers *o*, au moyen du reſſort *r* qui appuie deſſus en *m*, de façon que la pointe *o* de cette piece deborde toujours les autres *P P*; ainſi faiſant entrer cette pointe dans le *trou* que l'on veut reboucher, on abaiſſe enſuite les deux autres *PP*, & on les preſſe un peu contre la platine, au moyen de quoi elles marquent deux points; le *trou* étant rebouché, on repréſente l'outil ſur la platine en élevant la pointe *o*, de façon qu'il n'y ait que les deux autres qui

Digitized

portent deſſus cette platine, & on les fait rentrer bien préciſément dans les mêmes points ou petits *trous* qu'elles avoient marqués ci-devant; cela étant fait, on lâche la pointe *o* dont l'extrémité fort aiguë marque un petit point dans le même endroit préciſément où étoit le centre du *trou* avant de l'avoir bouché, puiſque la diſtance entre ce centre & ces points a été priſe d'une maniere invariable par ces trois pointes *O* & *PP*. Dans cet outil la pointe *O* communément n'eſt ni mobile, comme elle eſt ici, ni dans une même ligne; elle eſt ſeulement un peu plus longue que les deux autres, & forme avec elles une eſpece de triangle. Cette diſpoſition lui donne un grand défaut, parce que les *trous* que l'on rebouche, étant plus ou moins grands, la pointe *o* y entre plus ou moins avant; d'où il arrive que le point que cet outil donne (en s'en ſervant de la même maniere approchant que du précédent), n'eſt point au centre du *trou* que l'on a bouché, mais dans l'arc du cercle décrit par la pointe *O* dans ces différentes ſituations; pour peu qu'on y faſſe attention, on en concevra la raiſon facilement, & pourquoi on a donné à cet outil la diſpoſition repréſentée dans la *figure*; cet inſtrument eſt en général fort utile en ce qu'il épargne beaucoup de peine à l'ouvrier.

TROU DU TAMPON, les *Fondeurs* appellent ainſi le *trou* par lequel le métal ſort du fourneau pour entrer dans l'écheno. Il eſt fait en forme de deux entonnoirs joints l'un contre l'autre par leurs bouts les plus étroits. On bouche celui qui eſt du côté du fourneau, avec un tampon de fer de la figure de l'ouverture qu'il doit remplir, & que l'on met par le dedans du fourneau avec de la terre qui en bouche les joints; de ſorte que le tampon étant en forme de cône, le métal ne peut le pouſſer dehors. *Voyez* FONDERIE & *les Planches de la fonderie des figures équeſtres*.

TROU, (*Jardinage.*) eſt l'ouverture que l'on creuſe pour planter les arbres proportionnément à leur force; on les fait de ſix piés en quarré pour les plus grands arbres; ordinairement ils ne ſont que de trois ou quatre piés en quarré, & leur profondeur ſe regle ſuivant la qualité de la terre. *Voyez* PLANTER.

TROU, *terme de jeu de Paume*, c'eſt un petit *trou* d'environ un pié en quarré, pratiqué au-bas d'un des murs du bout d'un jeu de paume au niveau du pavé. Lorſqu'une balle entre dans le *trou* de volée ou du premier bond, le joueur qui l'a pouſſée, gagne quinze.

TROU-MADAME, ſ. f. (*Jeux.*) eſpece de jeu où l'on joue avec des petites boules ordinairement d'ivoire, qu'on tache de pouſſer dans des ouvertures en forme d'arcades marquées de différens chiffres. Jouer au *trou-madame*, c'eſt, dit Richelet, jouer à une ſorte de jeu compoſé de treize portes & d'autant de galeries, auquel on joue avec treize petites boules. On appelle du même nom l'eſpece de machine ouverte en forme d'arcades, dans leſquelles on pouſſe les boules.

TROUBADOURS *ou* TROMBADOURS, ſ. m. (*Littérat.*) qu'on trouve auſſi écrit *trouveors*, *trouveours*, *trouverſes* & *trouveurs*, nom que l'on donnoit autrefois, & que l'on donne encore aujourd'hui aux anciens poëtes de Provence. *Voyez* POÉSIE.

Quelques-uns prétendent qu'on les a appellés *trombadours*, parce qu'ils ſe ſervoient d'une trompe ou d'une trompette dont ils s'accompagnoient en chantant leurs vers.

D'autres préferent le mot de *troubadours* qu'ils font venir du mot *trouver*, inventer, parce que ces poëtes avoient beaucoup d'*invention*, & c'eſt le ſentiment le plus ſuivi.

Les poéſies des *troubadours* conſiſtoient en ſonnets, paſtorales, chants, ſatyres, pour leſquelles ils avoient le plus de goût, & en *tenſons* ou plaidoyers qui étoient des diſputes d'amour.

Jean de Notre-Dame ou Noſtradamus qui étoit procureur au parlement de Provence, eſt entré dans un grand détail ſur ce qui concerne ces poëtes.

Paſquier dit qu'il avoit entre les mains l'extrait d'un ancien livre qui appartenoit au cardinal Bembo, & qui avoit pour titre : *les noms d'aquels firent temons & ſyrventes*. Ils étoient au nombre de 96, & il y avoit parmi eux un empereur, ſavoir Frédéric I. deux rois, Richard I. roi d'Angleterre, & un roi d'Arragon, un dauphin de Viennois & pluſieurs comtes, *&c.* non pas que tous ces perſonnages euſſent compoſé des ouvrages entiers en provençal, mais pour quelques épigrammes de leur façon faites dans le goût de ces poëtes. Les pieces mentionnées dans ce titre & nommées *ſyrventes*, étoient des eſpeces de poëmes mêlés de louanges & de ſatyres, dans leſquels les *troubadours* célébroient les victoires que les princes chrétiens avoient remportées ſur les infideles dans les guerres d'outre-mer.

Pétrarque au iv. chapitre du triomphe de l'amour, parle avec éloge de pluſieurs *troubadours*. On dit que les poëtes italiens ont formé leurs meilleures pieces ſur le modele de ces poëtes provençaux, & Paſquier avance poſitivement que le Dante & Pétrarque ſont les vraies *fontaines* de la poéſie italienne, mais que ces *fontaines* ont leur *ſource* dans la poéſie provençale.

Boucher, dans ſon hiſtoire de Provence, raconte que vers le milieu du douzieme ſiecle les *troubadours* commencerent à ſe faire eſtimer en Europe, & que la réputation de leur poéſie fut au plus haut degré vers le milieu du xiv. ſiecle. Il ajoute que ce fut en Provence que Pétrarque apprit l'art de rimer, qu'il pratiqua & qu'il enſeigna enſuite en Italie.

En effet outre les différentes ſortes de poéſies que compoſerent les *troubadours*, même dès la fin du xj. ſiecle, ils eurent la gloire d'avoir les premiers fait ſentir à l'oreille les véritables agrémens de la rime. Juſqu'à eux elle étoit indifféremment placée au commencement, au repos ou à la fin du vers; ils la fixerent où elle eſt maintenant, & il ne fut plus permis de la changer. Les princes de ce tems-là en attirerent pluſieurs à leurs cours, & les honorerent de leurs bienfaits. Au reſte ces *troubadours* étoient différens des conteurs, chanteurs & jongleurs qui parurent dans le même tems. Les conteurs compoſoient les proſes hiſtoriques & romaneſques; car il y avoit des romans rimés & ſans rimes; les premiers étoient l'ouvrage des *troubadours*, & les autres ceux des conteurs. Les chanteurs chantoient les productions des poëtes, & les jongleurs les exécutoient ſur différens inſtrumens. *Voyez* JONGLEURS.

« Les premiers poëtes, dit M. l'abbé Maſſieu dans » ſon hiſtoire de la poéſie françoiſe, menoient une » vie errante, & reſſembloient du-moins par-là aux » poëtes grecs. Lorſqu'ils avoient famille, ils me- » noient avec eux leurs femmes & leurs enfans qui » ſe mêloient auſſi quelquefois de faire des vers; car » aſſez ſouvent toute la maiſon rimoit bien ou mal » à l'exemple du maître. Ils avoient ſoin encore de » prendre à leur ſuite des gens qui euſſent de la voix » pour chanter leurs compoſitions, & d'autres qui » ſuſſent jouer des inſtrumens pour accompagner. » Ecoutés de la ſorte ils étoient bien venus dans les » châteaux & dans les palais. Ils égayoient les repas; » ils faiſoient honneur aux aſſemblées, mais ſurtout » ils ſavoient donner des louanges, appât auquel les » grands ſe ſont preſque toujours laiſſés prendre ». *Hiſt. de la poéſie françoiſe, pag. 96.*

« Quelquefois, dit M. de Fontenelle, durant le » repas d'un prince on voyoit arriver un trouverſe » inconnu avec ſes meneſtrels ou jongleours, & il » leur faiſoit chanter ſur leurs harpes ou vielles les » vers qu'il avoit compoſés. Ceux qui faiſoient les » *ſons*, auſſi bien que les *mots*, étoient les plus eſti-

» més. On les payoit en armes, draps & chevaux, » & pour ne rien déguiser, on leur donnoit auſſi de » l'argent; mais pour rendre les récompenſes des » gens de qualité plus honnêtes & plus dignes d'eux, » les princeſſes & les plus grandes dames y joi- » gnoient ſouvent leurs faveurs. Elles étoient fort » foibles contre les beaux eſprits ». *Hiſt. du théatre franç. pag. 5 & 6, œuv. de M. de Fontenelle, tom. III.*

Les plus célebres *troubadours* ſont *Arnaud Daniel*, né dans le xij. ſiecle à Taraſcon ou à Beaucaire ou à Montpellier, d'une famille noble, mais pauvre, auteur de pluſieurs tragédies & comédies, & entr'autres d'un poeme intitulé, *les illuſions du paganiſme*, des poéſies duquel Pétrarque a bien ſu profiter. Anſelme Faydit, Hugues Brunet, Pierre de Saint-Remi, Perdrigon, Richard de Noues, Luco, Paraſols, Pierre Roger, Giraud de Bournel, Remond le Proux, Ruthebœuf, Hebers, Chrétien de Troies, Euſtace li peintre, *&c.*

Ces *troubadours* brillerent en Europe environ 250 ans, c'eſt-à-dire, depuis 1120 ou 1130, juſqu'à la fin du regne de Jeanne I. du nom, reine de Naples & de Sicile, & comteſſe de Provence, qui mourut en 1382. Alors défaillirent les Mécènes, & défaillirent auſſi les poëtes, dit Noſtradamus. D'autres voulurent ſuivre les traces des premiers *troubadours*, mais n'en ayant pas la capacité, ils ſe firent mépriſer; de ſorte que tous ceux de cette profeſſion ſe ſéparerent en deux différentes eſpeces d'acteurs; les uns ſous l'ancien nom de *jongleurs*, joignirent aux inſtrumens le chant ou le récit des vers, & les autres prirent ſimplement le nom de joueurs, *joculatores*, ainſi qu'ils ſont nommés dans les anciennes ordonnances.

M. l'abbé Goujet de qui nous empruntons ceci, remarque que parmi ces poëtes il y en eut qu'on nomma *comiques*, c'eſt-à-dire *comédiens*, parce qu'en effet ils jouoient eux-mêmes dans les pieces qu'ils compoſoient, & peut-être dans celles qu'ils débitoient à la cour des rois & des princes où ils étoient admis. *Suppl. de Morery.*

TROUBLE, ſ. m. (*Gram.*) état contraire à celui de paix, de tranquillité, de repos. On dit le *trouble* de l'air, le *trouble* des eaux, le *trouble* des provinces, les *troubles* d'une maiſon, le *trouble* des paſſions, de la conſcience, du cœur, de l'eſprit. Il y avoit dans toutes ſes actions ce *trouble* que cauſe toujours l'amour vrai dans l'innocence de la premiere jeuneſſe: les diſcours de celui qui aime, ſont accompagnés d'un *trouble* plus ſéducteur que tout ce qu'il dit.

TROUBLE, (*Juriſprud.*) eſt l'interruption qui eſt faite à quelqu'un dans ſa poſſeſſion.

Pour acquérir la preſcription il faut entr'autres choſes avoir joui ſans *trouble* pendant le tems fixé par la loi.

Le *trouble* eſt de fait ou de droit.

On entend par *trouble* de fait celui qui ſe commet par quelque action qui nuit au poſſeſſeur, comme quand un autre vient prendre poſſeſſion du même héritage, qu'il le fait labourer ou enſemencer, qu'il en fait recolter les fruits, ou lorſqu'il empêche le premier poſſeſſeur de le faire.

Le *trouble* de droit eſt celui qui ſans faire obſtacle à la poſſeſſion de fait, empêche néanmoins qu'elle ne ſoit utile pour la preſcription, comme quand on fait ſignifier quelque acte au poſſeſſeur pour interrompre ſa poſſeſſion.

Celui qui prétend avoir la poſſeſſion d'an & jour, & qui intente complainte, déclare qu'il prend pour *trouble* en ſa poſſeſſion d'an & jour l'acte qui lui a été ſignifié, ou l'entrepriſe faite par ſon adverſaire, il demande d'être maintenu dans ſa poſſeſſion; & pour réparation du *trouble*, des dommages & intérêts. *Voyez* COMPLAINTE, POSSESSION, PRESCRIPTION. (*A*)

TROUBLE, (*Pêcherie.*) filet de pêcheurs dont on ne ſe ſert guere qu'en hiver, pour aller pêcher le long des rivages en l'enfonçant ſous les bordages, ce qui ne pouvant s'exécuter ſans troubler l'eau, a donné le nom au filet. Il eſt fait en demi-rond, que forme un morceau d'orme autour duquel le filet de la *trouble* eſt attaché; une fourchette de bois à deux ou trois fourchons ſoutient le morceau d'orme & ſert de manche: on ne s'en ſert que de deſſus le bateau. Ce filet a ordinairement huit à neuf piés de hauteur. *Savary.* (*D. J.*)

TROUBLÉE, adj. (*Mathémat.*) on dit que des grandeurs ſont en raiſon *troublée*, quand étant proportionnelles, elles ne le ſont pas dans le même ordre où elles ſont écrites. Suppoſons les trois nombres 2, 3, 9, dans un rang, & trois autres 8, 24, 36, dans un autre rang proportionnel aux trois précédens, mais dans un ordre différent; en ſorte que 2 ſoit à 3 :: 24 eſt à 36, & 3 eſt à 9 comme 8 eſt à 24, on dit en ce cas que ces grandeurs ſont en raiſon *troublée*. *Voyez* RAISON. *Chambers.* (*E*)

TROUCHET, (*inſtrument de Tonnelier.*) c'eſt une eſpece de gros billot de bois conſtruit comme le moyeu d'une roue; il eſt plat par en-haut, & porté par en-bas ſur trois piés. Les tonneliers s'en ſervent pour doler leurs douves, c'eſt-à-dire pour les dégroſſir.

TROUETTE, *voyez* GARDON.

TROUPE, BANDE, COMPAGNIE, (*ſynon.*) pluſieurs perſonnes jointes pour aller enſemble ſont la *troupe*. Pluſieurs perſonnes ſéparées des autres pour ſe ſuivre & ne ſe point quitter, ſont la *bande*. Pluſieurs perſonnes réunies par l'occupation, l'emploi ou l'intérêt, ſont la *compagnie*.

On dit une *troupe* de comédiens, une *bande* de violons, & la *compagnie* des Indes.

Il n'eſt pas honnête de ſe ſéparer de ſa *troupe* pour faire *bande* à part; & il convient ordinairement de prendre le parti de la *compagnie* où l'on ſe trouve engagé. *Girard.* (*D. J.*)

TROUPES, (*Art. milit.*) on appelle du nom général de *troupes* toutes ſortes de gens armés & aſſemblés pour combattre.

Les *troupes* ſont compoſées principalement de deux ſortes de perſonnes; ſavoir de ſimples combattans & d'officiers.

Les ſimples combattans ſont ceux qui ne ſont chargés d'aucune autre choſe que d'employer leur perſonne & leur force dans les fonctions de la guerre.

Les officiers ſont ceux qui outre l'obligation de ſimples combattans, doivent encore être employés à la conduite des troupes, & à y maintenir l'ordre & la regle.

Les *troupes* ſont formées de gens deſtinés à combattre à pié, & d'autres à combattre à cheval. On ne mêle pas confuſément ces deux eſpeces de combattans. On fait combattre enſemble les gens de pié, de même que ceux de cheval; on les partage en différens corps, appellés *bataillons* pour les premiers, & *eſcadrons* pour les ſeconds. Il y a des *troupes* qui combattent à pié & à cheval, ſuivant l'occaſion; *voyez* INFANTERIE, CAVALERIE, DRAGONS, ESCADRON, BATAILLON & EVOLUTION.

Outre les *troupes* de cavalerie & d'infanterie dont on vient de parler, il y a des *troupes* légeres compoſées de l'une & l'autre eſpece, dont l'objet eſt d'aller à la découverte, de roder continuellement autour de l'ennemi pour épier ſes démarches, le harceler, *&c.* Ces *troupes* différent des autres en ce qu'elles ne ſont pas, comme celles-ci, deſtinées à combattre en ligne.

Les *troupes* d'un état ſont nationales ou étrangeres. Il y a pluſieurs inconveniens à en avoir un trop grand

Digitized by Google

grand nombre d'étrangeres ou d'auxiliaires dans les armées ; car outre qu'elles coûtent plus que les nationales, elles ſont plus difficiles à conduire, & bien plus difficiles à ramener lorſque l'eſprit de ſédition & de mutinerie s'y introduit. « Les premiers Romains, dit un auteur célebre, ne mettoient point » dans leurs armées un plus grand nombre de *troupes* auxiliaires que de romaines ; & quoique leurs » alliés fuſſent proprement des ſujets, ils ne vouloient point avoir pour ſujets des peuples plus belliqueux qu'eux-mêmes. Mais dans les derniers » tems non-ſeulement ils n'obſerverent pas cette » proportion des *troupes* auxiliaires, mais même » ils remplirent de ſoldats barbares les corps des » *troupes* nationales, ce qui contribua beaucoup à » leur décadence. » *Voyez* ſur cette matiere le *commentaire ſur Polybe* de M. le chevalier Folard, *tom. II. pag. 379.* les *réflexions militaires* de M. le marquis de Santa-Crux. *tom. I. ch. xj. & ſuiv. &c.*

Les *troupes* que chaque état entretient doivent être proportionnées à ſa richeſſe & au nombre d'habitans qu'il contient, autrement il eſt difficile de les entretenir long-tems.

Suivant M. le préſident de Monteſquieu, « une » expérience continuelle a pu faire connoître en Europe, qu'un prince qui a un million de ſujets, ne » peut, ſans ſe détruire lui-même, entretenir plus » de dix mille hommes.

» On doit, dit M. de Beauſobre ſur ce même ſujet, établir une proportion entre la quantité de » *troupes* à entretenir, & celle des citoyens que l'on » a. Quoiqu'un prince puiſſe en ménager une partie » par un ſupplément de *troupes* étrangeres, ce ſupplément caſuel ne doit pas le diſpenſer d'obſerver » cette proportion dans ſon état : il doit regarder » comme un gain de ſoulager les nationaux d'une » partie des occaſions qui peuvent en diminuer le » nombre, ſans cependant laiſſer perdre le goût des » armes, & *le point d'honneur de la nation.* Les Carthaginois périrent pour avoir outré ce ménagement, & rendu leurs citoyens pareſſeux. Juſqu'à » Auguſte les Romains obſerverent très-exactement » la proportion entre les légions des citoyens & » celles des alliés. Les empereurs ayant négligé cette » proportion, elle fut perdue de vue & s'évanouit » avec l'empire.

» Un état, continue le même auteur, qui auroit » de grandes villes dont les terres devroient être néceſſairement cultivées, où il y auroit beaucoup » d'employés, d'artiſans, de célibataires, de magiſtrats, d'eccléſiaſtiques, de fabriquans, de littérateurs, & qui contiendroit vingt millions d'ames, ne pourroit pas entretenir plus de deux cens » mille hommes ſous les armes, c'eſt-à-dire en arracher un plus grand nombre à la culture des terres, » aux arts & aux profeſſions néceſſaires à l'intérieur » de l'état; encore faudroit-il que cet état n'eſſuyât pas » de longues guerres, & fût fondé ſur des lois qui encourageaſſent la population. Sans ces deux conditions on auroit peine à en entretenir cent mille.

» Il faut conſidérer les hommes qui compoſent la » milice, comme vivant beaucoup moins que les » autres, comme célibataires, & les plus vigoureux » d'entr'eux comme incapables de faire la guerre » avec l'activité réquiſe dès qu'ils ont fait vingt campagnes. Otez de ces vingt millions d'ames les femmes, les vieillards, les enfans, les hommes hors » d'état de ſervir par leurs infirmités & leur défaut » de force ou de courage ; ceux qui ſont mal conformés ; les gens exempts du ſervice par leur aiſance, les charges & les emplois ; les eccléſiaſtiques, » les magiſtrats & gens de lois, & les hommes en » état de travailler dont les provinces ont beſoin, & » vous verrez qu'il ne vous en reſtera pas davantage » pour porter la guerre au-dehors & pour l'entretenir. Plus un état eſt étendu, moins il eſt peuplé » à proportion d'un petit ; plus il eſt urbaniſé, & » moins il contient de ſoldats.

» Rome ne renfermoit aucun cultivateur. Les eſclaves y compoſoient la claſſe des domeſtiques & » celle des artiſans. Le célibat y étoit regardé avec » ignominie ; les citoyens, à l'exception d'un très-petit nombre de prêtres & d'augures, n'étoient » deſtinés qu'aux armes, & elles étoient unies aux » charges du gouvernement. Sur la fin du regne d'Auguſte cette capitale contenoit quatre millions cent » trente-ſept mille citoyens inſcrits dans le dénombrement, & d'âge à être admis aux charges ou dans » la milice ; le total du peuple de tout âge & de tout » ſexe étoit de treize millions cinquante-un mille » cent ſoixante-dix-huit ames. La milice compoſée » de citoyens n'étoit que de cent quatre-vingt-ſept » mille deux cent cinquante, tant infanterie que cavalerie, en ſorte que le nombre des ames étoit à » celui des ſoldats, comme 75 ou 76 eſt à 1 ; il auroit été au-moins de 150 à 1, ſi l'ancienne Rome » eût eu en citoyens le nombre de domeſtiques & de » célibataires de toute condition qu'on trouve dans » les villes modernes ». *Tableau militaire des Grecs* imprimé à la ſuite du commentaire ſur Enée le tacticien.

Ce n'eſt pas tant le grand nombre de *troupes* qui fait la ſûreté des états, que des troupes bien diſciplinées, & commandées par des chefs conſommés dans l'art de la guerre. Les Romains firent toutes leurs conquêtes avec de petites armées, mais bien exercées dans toutes les manœuvres militaires. « Car une armée formée & diſciplinée de longue main, dit un » grand capitaine, quoique petite, eſt plus capable » de ſe défendre & même d'acquérir, que ces armées qui ne s'aſſurent que ſur leur grand nombre. » Les grandes conquêtes ſe ſont preſque toujours » faites par les armées médiocres, comme les grands » empires ſe ſont toujours perdus avec leurs peuples » innombrables ; & cela parce que ceux qui avoient » à combattre ces armées ſi nombreuſes, ont voulu » leur oppoſer une exacte diſcipline & un bon ordre, & les autres ayant négligé toute bonne diſcipline & ordre, ont voulu récompenſer ce défaut » par le grand nombre d'hommes, qui leur a cauſé » toute confuſion, & n'a ſervi qu'à les faire perdre » plus honteuſement ». *Traité de la guerre* par M. le duc de Rohan.

Que l'exacte diſcipline puiſſe ſuppléer avantageuſement au nombre des *troupes*, c'eſt ce que les Grecs & enſuite les Romains ont fait voir dans le degré le plus évident. Les premiers avec leurs petites armées ſurent vaincre celles de Xercès & de Darius infiniment plus nombreuſes ; & les autres celles de Mithridate & des autres princes de l'Aſie qui avoient armé des peuples entiers contre eux. Les anciens bien perſuadés que le nombre de *troupes* ſans une bonne diſcipline ne fait rien à la guerre, ne négligeoient rien pour mettre les leurs en état de ne rien trouver d'impoſſible, & quels que fuſſent leurs ſoldats, ils ſavoient en faire de bonnes *troupes*. Lorſque Scipion eut le commandement de l'armée romaine en Eſpagne, les *troupes* étoient mauvaiſes & découragées, parce qu'elles avoient ſouvent été battues ſous les autres généraux. Ce grand homme s'appliqua d'abord à les remettre ſous les lois de la diſcipline, & il trouva bientôt enſuite le moyen de prendre Numance, qui juſque-là avoit été l'écueil de la valeur romaine. C'eſt par-là que Beliſaire ſe diſtingua ſous Juſtinien, & qu'il fut le boulevard de l'empire. Avec un général qui avoit toutes les maximes des premiers Romains, il ſe forma, dit l'illuſtre auteur de l'*eſprit des lois*, une armée telle que les anciennes armées ro-

maines. *Voyez* DISCIPLINE MILITAIRE & EXERCICE. (Q)

TROUPEAUX *des bêtes à laine*, (*Econom. ruſtiq.*) la conſervation, la multiplication & la beauté des *troupeaux* dépend preſque toujours des agneaux qui en naiſſent. S'ils ſont bien alaités & nourris, ils ſont gras, vigoureux & de durée ; ils périſſent ordinairement par une vie différente : ceux qui réſiſtent en ſont petits, maigres & languiſſans. Cette ſorte de loi naturelle eſt commune à beaucoup d'eſpeces d'animaux ; il faut donc s'attacher à avoir des *troupeaux* bien conformés, ou, ne pouvant changer ceux que nous avons lorſqu'ils ne le ſont pas, faire en ſorte que leurs deſcendans ne leur reſſemblent pas au moyen des ſoins & des précautions qui dépendent de nous. Nous allons ſuivre les différens états par où paſſent les agneaux avant qu'ils parviennent à cet état de vigueur qui les met ordinairement à l'abri des maux du bas âge, pendant lequel ils ſont ſi délicats & périſſent aiſément, en parcourant en même tems ce qui concerne les brebis & les moutons à-meſure que cela s'enchaînera.

Il en eſt de la maniere d'élever ces animaux en différens climats, comme de la culture des plantes pour leſquelles chaque climat a ſes pratiques différentes ; en ſorte que ce qu'on pratique pour les *troupeaux* dans un pays ne doit pas être ſuivi dans les autres. Ceux des pays méridionaux, par exemple, ne doivent pas être traités comme ceux des ſeptentrionaux. En ceux-ci les *troupeaux* reſtent pendant tout l'hiver ſans ſortir des bergeries. Dans les autres il eſt aſſez rare qu'ils reſtent enfermés pendant quelques jours de ſuite. Il pleut, il neige, *&c.* ſouvent ou pendant long-tems dans les ſeptentrionaux ; il eſt rare qu'il pleuve long-tems de ſuite dans les méridionaux ; il eſt plus rare encore qu'il y neige, & que la neige couvre long-tems de ſuite la ſurface de la terre. D'un autre côté les pays méridionaux ſont ordinairement expoſés à la ſechereſſe vers le printems & l'été, tandis que les ſeptentrionaux jouiſſent alors d'un tems favorable aux productions de la terre. D'où s'enſuit en général que les *troupeaux* des pays froids ont beſoin pour l'hiver d'une abondante proviſion de nourriture dans les bergeries, & que ceux des pays chauds en demandent beaucoup moins, puiſque ceux-ci ont l'avantage de manger alors une nourriture plus ſucculente & de leur goût, la prenant eux-mêmes ſur les plantes ; au-lieu que ceux des pays froids vivant enfermés, ne peuvent ſe nourrir que des plantes qui ont perdu une partie de leurs ſucs par le deſſéchement qu'exige le moyen de les conſerver. Au contraire les *troupeaux* des pays méridionaux trouvant vers la fin du printems, & plus encore vers l'été les arbuſtes durcis & les herbes deſſéchées par les ardeurs du ſoleil, & par conſéquent ſans cette fraîcheur ſalutaire à leur embonpoint, dépériſſent, tandis que ceux des ſeptentrionaux jouiſſent alors de la fraîcheur des plantes, de leur abondance, & ſont à l'abri des ardeurs du ſoleil. Par où l'on voit que les ſoins & les précautions doivent être différens dans ces différens climats, & que les climats intermédiaires exigent des ſoins qui participent de ces deux extrêmes, ce qu'il n'eſt poſſible de fixer que par des obſervations faites en chacun d'eux par des perſonnes intelligentes, & non par des bergers, dont la plûpart ne ſuivent que la routine. C'eſt pourquoi n'ayant été à portée d'obſerver que les uſages de mon climat, je me renfermerai à ne parler que de ce coin de la terre ſi privilégié par la nature à cet égard, ſelon de très-anciennes obſervations, pour donner quelques réflexions qui peuvent être de quelque utilité, parce que peu de choſe en cette matiere peut produire des grands biens à l'état, les laines du Rouſſillon & du diocèſe de Narbonne, ſur-tout celles de la montagne de la Clape, étant les ſeules, de l'aveu des fabricans & de l'inſpecteur général des manufactures de la province de Languedoc, propres à remplacer celles d'Eſpagne dans la fabrique des Londrins pour les échelles du Levant.

Les plus grands *troupeaux* de ce climat ſont partagés en trois parties. Dans l'une ſont les brebis ; dans l'autre les moutons, & la troiſieme n'a que les agneaux lorſqu'ils ſont ſévrés. L'on y reſerve du terroir deſtiné à ces troupeaux la partie la plus fertile en pâturages & la moins pénible pour les brebis, ſur-tout quand elles ſont avancées dans la groſſeſſe, ou qu'elles alaitent, ou quand elles approchent du tems d'entrer en chaleur. La partie la plus rude eſt deſtinée pour les moutons. Les agneaux ſévrés participent ſouvent aux avantages des brebis, & de moins en moins à meſure qu'ils deviennent forts ; pour prendre le ſupplément de leur nourriture ſur ce qui eſt le moins rude qu'on deſtine aux moutons.

On mêle les béliers avec les brebis dès les premiers jours du mois d'Août, & nous voyons ordinairement que les premiers agneaux naiſſent au commencement du mois de Janvier ſuivant, & qu'il en naît pluſieurs encore dans le mois d'Avril. Voici ce qui s'enſuit.

Quand l'automne & l'hiver ſont doux, & les plantes humectées de tems-en-tems, les arbres, les arbriſſeaux, & les aromates en ſont plus touffus ; les brebis ſe portent bien, & les agneaux naiſſent avec de l'embonpoint ; ils ſont alaités tendrement & abondamment ; ils croiſſent vîte : on les voit caracoler & bondir en troupes dans les bergeries, peu de jours après leur naiſſance ; dès que leurs meres ſont aux champs, où elles reſtent chaque jour huit, neuf, dix, juſqu'à douze heures de ſuite ; les agneaux enfermés pendant la foibleſſe de leur âge, mangent alors des proviſions délicates ; ils préférent avec avidité des feuilles d'olivier, de l'yeuſe, qu'on leur coupe à meſure ; ils ne paſſent guere au-delà d'un mois à vivre de cette façon ; ils ſuivent enſuite leurs meres pour commencer à paître avec elles. Ils ſont diſpoſés ainſi à ſoutenir les épreuves de la ſéchereſſe quand le printems & l'été en affecte les plantes.

Les choſes changent quand l'automne & l'hyver ſont rudes, parce que les plantes étant alors dans une eſpece d'engourdiſſement, les brebis n'y trouvent qu'une foible nourriture ; elles perdent peu-à-peu l'embonpoint que la tranſmigration, dans des pays gras pendant l'été, leur avoit donné ; certaines avortent, & les agneaux qui naiſſent des autres ſont la plûpart maigres, les meres les rejettent (il n'y a que la violence qui les fait accueillir), le lait leur manque, malgré les ſecours artificiels des proviſions qu'on leur donne ; enfin les agneaux ſouffrent, ils en deviennent plus foibles & languiſſans ; il eſt rare de les voir jamais, à quelques-uns près, dans un état heureux, & il en eſt peu de ceux qui naiſſant les derniers, & trop avant dans le printems, réſiſtent à la ſéchereſſe de cette ſaiſon ; le lait leur manque alors, ils ne trouvent pas, quand ils peuvent manger, de quoi brouter ſur nos plantes déjà déſſéchées, de-ſorte que la chaleur venant les aſſaillir, & étant ſevrés en même-tems que les premiers nés, ils ne peuvent les ſuivre qu'avec peine dans les campagnes, ils s'épuiſent & périſſent avant que d'arriver à l'automne prochaine.

Nous venons de dire que les brebis rejettoient leur agneaux : on les contraint de les accueillir en les enfermant dans une petite caſe faite exprès avec des claies, & en les y attachant avec une corde qui les embraſſe au milieu du corps : on y met l'agneau qu'elle reçoit enfin, ni l'un ni l'autre ne pouvant s'échapper. C'eſt là où il faudroit ſoulager la miſere & exciter la tendreſſe par des avoines, des orges, des herbes ſucculentes, *&c.* c'eſt-là auſſi où les bergers inſi-

Digitized by Google

deles contraignent de même les beaux agneaux de leurs maîtres à prendre leurs brebis qui en ont eu de miſérables, ou qui les ont perdus.

Tout ce qui précéde, nous preſcrit qu'il faut que les brebis ſe portent bien, autant que cela dépendra de nous, eu égard à leurs deſcendans, indépendamment de tous les autres avantages, & que cet état eſt à rechercher, ſur-tout dans le tems de leurs penchans à la génération, parce qu'il amene vîte à celui de s'accoupler, & fait devancer par conſéquent dans l'arriere-ſaiſon pour mettre bas leur fruit; de cette façon les premiers nés ſe fortifient mieux, & les derniers ne périſſent pas.

Quels ſont les moyens qu'on emploie pour ſe procurer cet état favorable des brebis? les uns ont accoutumé ou de faire paſſer leurs *troupeaux* dans les montagnes verdoyantes en tout tems, & la plûpart pendant l'été, dans les plaines fertiles pour y faire manger les herbes qui naiſſent dans les champs, les épis échappés aux glaneuſes, & le chaume. Voici les effets funeſtes & ordinaires, quand les bergers ſans la moindre prudence, & ſous le prétexte d'engraiſſer vîte leurs troupeaux, les laiſſent paître à leur gré. Ces animaux venant de ſouffrir la faim & ſouvent la ſoif dans les lieux de leur demeure ordinaire, à cauſe de la ſéchereſſe qui y deſſeche les herbes & les autres plantes dont ils font leur nourriture, & n'ayant pu quitter des lieux ſi incompatibles alors avec leurs beſoins, parce que les moiſſons ſont encore répandues dans les champs où ils doivent ſe réparer: ces animaux, dis-je, ſe jettent avec avidité ſur cette eſpece d'abondance, & s'en rempliſſent; un grand nombre creve d'indigeſtion, ſur-tout là où les épis n'ont pas été bien ramaſſés, parce que le grain, en s'enflant dans l'eſtomac, leur cauſe ſans-doute une eſpece de ſuffocation d'autant plus prompte, que la ſoif, ſuite ordinaire, en les faiſant boire immodérément ſans oppoſition des bergers, augmente l'enflure des grains. Il eſt encore un autre danger dont la mort eſt auſſi la ſuite, mais dont les effets ſont plus lents. Les pâturages gras ſont ſouvent ſujets à l'humidité, elle s'y conſerve plus avant dans le jour, ſelon qu'ils ſont enfoncés & privés des rayons du ſoleil; de maniere que ſi nos *troupeaux* y paiſſent avant l'évaporation de l'humidité qui affecte les plantes, ils en contractent une maladie qui ſemble tenir de la pulmonie, qu'on appelle dans le pays *le gan*, & dont ils meurent après avoir langui pendant pluſieurs mois. Tous ces endroits ſeroient bien moins dangereux aux *troupeaux* ſous des bergers ſages & vigilans; mais preſque tous pareſſeux, ne comptant pour rien le danger, & auſſi avides de les engraiſſer que ces animaux ſont voraces, s'y laiſſent tromper. Il faut donc ſe garantir de ces lieux dangereux, étant plus raiſonnable de ſe retirer ſans perte, & avec moins d'embonpoint, que de périr en l'acquérant.

Revenons à la naiſſance des agneaux. Méler trop-tôt les brebis avec les beliers, c'eſt hâter la conception des plus vigoureuſes, tandis que celles d'un tempérament foible, quoique également ou plus empreſſées, ne conçoivent que trois ou quatre mois plus tard; de ſorte que les agneaux premiers nés ont déjà profité des fourrages enſemencés, & de l'étalage des feuilles des plantes de nos guérets & de nos montagnes, quand les autres naiſſent: il ne reſte preſque aux derniers nés, pour être nourris, que le lait de leurs meres toujours inſuffiſant alors: on les livre à ſuivre bientôt leurs meres pour aller paître enſemble comme les autres ſuivent les leurs; il faut parcourir beaucoup d'étendue, à cauſe des conſommations antérieures, pour fournir à la nourriture de tous; les plus jeunes manquent de force & reſtent les derniers du *troupeau*; les premiers nés en profitent, ils mangent, ils dévorent preſque tout, & ne laiſſant chaque jour aux traineurs que les parties les plus groſſieres, ceux-ci ne pouvant fournir à ces marches trop longues pour eux, s'épuiſent pour attraper une foible ſubſiſtance; ils ſuccombent enfin.

On vit dans cette eſpece d'indifférence pour ces animaux, & l'on n'a d'autre reſſource que celle de les haſarder, quand on ne veut ou l'on ne peut pas les vendre. Il y a cependant un moyen bien ſimple d'éviter ou du moins de diminuer cette perte: ſéparons ces derniers nés & leurs meres du *troupeau*, pour les faire paître ſans partage dans la meilleure partie & la moins éloignée de nos pâturages; nous devons même leur ménager, s'il eſt poſſible, des fourrages tendres, leur donner des proviſions enfermées, ſoit des foins les plus fins, des luzernes, des eſparſets, ſoit des avoines ou des orges, afin de hâter leur bonne conſtitution; la réuſſite dédommagera de ces frais. Il ſeroit peut-être plus avantageux d'avoir des moyens de les alaiter abondamment; je me ſuis bien trouvé pluſieurs fois d'avoir des chevres pour ſuppléer à la diſette de lait des brebis, mes agneaux les plus foibles ayant reſiſté, tandis que la plûpart de leurs contemporains, manquant de cette reſſource, ont péri: on ne peut être détourné de cette pratique, que par la vue d'économie & pour éviter les ravages des chevres par-tout où elles broutent.

On trouve un autre moyen pour n'avoir pas des foibles agneaux, ou d'en avoir beaucoup moins; en mêlant plus tard les beliers avec les brebis, les plus ardentes conſerveront leur penchant, quoique ſatisfait plus tard, & celles à qui le leur aura fait porter le plus loin la conception, acheveront de rendre plus court l'intervalle des premiers nés aux derniers; de cette maniere les premiers nés étant plus jeunes, & ayant moins de conſiſtence, auront moins dévoré la nourriture deſtinée pour les uns & les autres; cette nourriture d'ailleurs ſera plus abondante, parce qu'elle commencera à être dévorée plus tard; les plus jeunes en trouveront encore aſſez, que les premiers nés n'auront pas eu le tems de manger, & nos campagnes moins dévorées cauſeront moins de fatigues aux derniers nés pour trouver leur ſubſiſtance.

Ces précautions cependant peuvent bien ne pas ſuffire, en ſuivant la pratique ordinaire de ſevrer en même-tems tous les agneaux malades comme les ſains, les derniers nés comme les premiers: on manque ainſi contre la pratique la plus naturelle: on devroit par analogie faire pour ces animaux qui méritent nos ſoins à tant d'égards, comme nous faiſons pour nos enfans: on les alaite pendant un tems aſſez limité pour ceux d'un bon tempérament; mais on le prolonge ſelon les circonſtances, quand les enfans ſont valétudinaires. N'auroit-on pas raiſon de blâmer une mere qui faiſant deux enfans de neuf à dix mois de terme l'un de l'autre, s'aviſeroit de les ſevrer tous deux le même jour, dans les climats même où l'on alaite juſqu'à l'âge de deux ans les enfans bien conſtitués? & ſi ce procedé eſt blâmable, combien ne l'eſt pas celui des bergers qui ayant des agneaux nés au commencement du mois de Mai, les ſevrent le même jour que ceux du mois de Janvier, vers le commencement du mois de Juillet? (car il faut que les brebis commencent dès-lors à s'engraiſſer pour accueillir les beliers dans le mois d'Août ſuivant): on a par-là des agneaux, les uns âgés de ſix mois, les autres ſeulement d'environ deux, quand on les ſevre. En quel tems d'ailleurs ſe fait cette cruelle ſéparation d'avec leurs meres? pendant les grandes chaleurs ſi propres à cauſer des épuiſemens mortels aux plus foibles, & lorſque les ſubſiſtances diminuent chaque jour.

Il faudroit donc ſe garder de priver de leur mere ces derniers nés & reſerver, ainſi que nous l'avons dit ci-deſſus, un coin de gras pâturage à ces meres & à leurs petits.

Nous avons une reſſource plus ſûre, & dont il faut tâcher d'accompagner les autres, pour n'avoir pas de ces derniers nés trop tard ; ne gardons pas des vieilles brebis ; la nature en elles, quoique bien déchue de ſa vigueur, ne leur ôte pas le penchant à la génération, elles le ſatisfont en même-tems que les autres, mais elles engendrent plus tard, quoiqu'on leur ait départi avec abondance pendant l'hiver & le printems précédent, de cette nourriture reſervée pour toutes les brebis : on en perd beaucoup malgré ces graces particulieres.

Suivons maintenant les agneaux ſevrés, juſqu'à ce que ceux de l'année ſuivante prennent leur place ; c'eſt une année bien dangereuſe pour eux ; il en périt ſouvent, & la perte s'etend juſque aux vigoureux ; ce n'eſt que par des ſoins aſſidus & des ſecours de nourriture artificielle, & des pâturages choiſis, que nous pouvons diminuer leurs dangers. Préſervons les du froid & des pluies, ménageons leur, contre les tems rudes, des pâturages où ils ſoient abriés ; ne les fatiguons pas ; donnons leur quelque brebis vigoureuſe pour leur ſervir de guide dans leur marche ; leur ſtupidité en a beſoin pour aider la voix du berger qui les mene ; elle ſeule ne pouvant réuſſir, il y joint les mauvais traitemens toujours dangereux ; ayant ménagé ainſi leur foibleſſe juſqu'à la ſaiſon prochaine des nouveaux agneaux qu'on va ſevrer, on ſépare alors les mâles des femelles, pour remetre celles-ci au berger des anciennes brebis, & les mâles en paſſant au *troupeau* des moutons, ſubiſſent bien tôt le même état de mouton ; on ne reſerve pour reſter belier pour toute leur vie, que quelques-uns des mieux faits & des plus vigoureux, de laine fine & blanche, ayant des oreilles longues, en vue d'en avoir des pareils pour y pouvoir avec un emporte-piece, y imprimer le ſceau du maître. S'il en eſt parmi les uns & les autres, certains dont l'état ſoit valétudinaire, on les aſſocie aux nouveaux venus ou aux brebis, pour vivre mieux à leur aiſe & ſe fortifier. Le tems de renouveller les galanteries de nos *troupeaux* étant arrivé, on voit quelquefois des jeunes brebis que nous avons incorporées avec les anciennes, certaines dont le tempérament vigoureux & comme anticipé leur permet d'accueillir les beliers ; la prudence & l'expérience condamnent cet uſage, parce que devenant pleines, elles affoibliſſent leur tempérament, & la plûpart durent peu. Il eſt des bergers qui par cette raiſon, ſéparent toutes les jeunes brebis d'avec les vieilles, lorſqu'on veut meler les beliers avec les anciennes, pour ne les livrer toutes enſemble que quand elles ont atteint l'âge de trois ans.

Toutes les brebis, même les jeunes, ne donnent pas des agneaux tous les ans ; certaines ſont ſtériles pour une ou deux années, & d'autres pour toujours ; elles aideroient, reſtant mêlées avec les fécondes, à conſommer les bonnes nourritures deſtinées à celles-ci : on les ſépare chaque année, à meſure qu'on les reconnoît, pour les réunir au *troupeau* de moutons deſtinés à ſe nourrir des autres pâturages.

Les pâturages où ſe trouvent nos plus grands *troupeaux* ſont dans les campagnes entremêlées de terres pour le labourage, de terres incultes, & de montagnes ; en celles-ci croiſſent des arbriſſeaux, à l'ombre & autour deſquels végetent des herbes douces, aſſez verdoyantes pendant l'hiver & une bonne partie du printems, ſe deſſéchant pendant le reſte de l'année plus ou moins, ſelon la qualité du terroir & le degré de ſéchereſſe.

Les champs, après la moiſſon, pouſſent auſſi des herbes dès que la pluie y tombe ; ils peuvent quelquefois ſuffire à nourrir les *troupeaux*, avec le foible ſecours des arbuſtes qu'elle fait revivre, & que les chaleurs avoient épuiſés. Quand ces pluies nous manquent avant ou peu après la recolte, il faut (on le fait par précaution pendant les étés) faire tranſmigrer nos *troupeaux* dans les montagnes éloignées, où l'humidité & le tems frais entretiennent des pâturages toujours verdoyans, ou bien ſe contenter, ſans les changer de climat, de les faire deſcendre dans les plaines fertiles, pour les y nourrir pendant l'été : on conſerve ainſi pour leur retour à la demeure ordinaire, des herbages propres à leur conſerver l'embonpoint acquis dans ces plaines ; les pluies d'automne ſurvenant, elles augmentent ces pâturages des champs & des montagnes, & faiſant développer de nouvelles graines, nos guérets donnent ainſi des herbages pour l'hiver, ſervant comme de régal chaque jour, partie par partie pendant quelques heures, aux brebis & aux agneaux, tour-à-tour juſqu'à la fin du premier labour de ces guérets : on reſerve pour une partie du printems quelque coin de terre le plus *herbu*, pour ſubvenir à l'entretien des meres & de leurs deſcendans, quand les fourrages enſemencés pour les nouveaux agneaux ou pour les bêtes malades, ſont mangés. Les terres incultes & les montagnes ſuppléent à tout le reſte pendant certaines années ; au-lieu qu'il ſe conſume beaucoup de proviſions quand elles ſont rudes.

Nous avons des terres, des montagnes dont la qualité & l'expoſition produiſent des arbriſſeaux & des aromates toujours verdoyans, faiſant le fond principal de la nourriture des *troupeaux* ; tels ſont le kermès, appellé vulgairement *garrouille*, dont ils mangent les feuilles quoique hériſſées de pointes ſur leur contour, & les glands qu'ils aiment beaucoup ; tels ſont auſſi les romarins, dont les feuilles & les fleurs leur ſont ſi agréables, & dont la conſervation contribue par leurs parties dont ils ſe dépouillent annuellement comme le kermès, à fortifier, en ſe réduiſant en terreau, toutes les herbes qui les environnent. Il eſt d'un dommage infini pour nos *troupeaux*, que certains ſeigneurs de la montagne de la Clape, permettent à tous les habitans de pluſieurs villages de détruire à grand force ces arbuſtes indiſpenſables & preſque l'unique reſſource pendant l'hiver pour la nourriture de ces animaux ; l'objet de ces permiſſions eſt de retirer la plus foible des retributions des payſans qui tranſportent ſans ceſſe a Narbonne ces plantes, pour entretenir le feu des pauvres familles ; feu qui auſſi peu utile que celui de la paille, & auſſi facile à s'enflammer, augmente leur pauvreté en la ſoulageant dans le moment par la modicité du prix : on travailleroit pour leur intérêt, & en même tems pour la conſervation & l'augmentation des *troupeaux*, ſi l'on interdiſoit ces permiſſions qu'un foible intérêt a introduites depuis peu, & qui frappe directement contre la partie la plus précieuſe des manufactures de Languedoc, & en même tems contre l'agriculture. Il eſt aiſé de voir que cela diminue les engrais néceſſaires aux terres cultivées de ces montagnes qui, toutes légeres, ne donnent que des pauvres récoltes & peu d'herbes dans les guérets, ſi indiſpenſables dans l'hiver pour fournir, comme nous venons de l'expliquer, des nourritures aux brebis & à leurs agneaux.

C'eſt ici le lieu de parler des abeilles. La fleur des romarins dure, en ſe renouvellant, pendant huit à neuf mois de l'année. C'eſt celle que les abeilles recherchent par préférence à toutes les autres ; c'eſt auſſi celle qui donne le miel le plus parfait ; c'eſt perdre tous ces avantages en arrachant ces plantes, comme c'eſt détruire viſiblement les *troupeaux*, au lieu de faire les derniers efforts pour les conſerver. L'expoſition des bergeries n'eſt pas indifférente pour y concourir ; on cherche pour leur emplacement des monticules qui ne ſoient pas dominées de trop près par d'autres hauteurs pour en détourner apparemment l'humidité qui y ſeroit produite par les tranſ-

Digitize

pirations, & pour y conſerver un air ſain ; on paroît d'ailleurs aſſez indifférent à l'expoſition quant au ſoleil. J'ai remarqué cependant que les agneaux qu'on tient enfermés pendant que leurs meres ſont aux champs, vont toujours ſe placer vis-à-vis les ouvertures par leſquelles le ſoleil échauffe les bergeries, cherchant le plus grand jour, & ſurtout une chaleur bienfaiſante propre à les défendre des rigueurs du froid qui les tient engourdis, couchés & immobiles. Cela nous indique l'expoſition à donner aux bergeries. Il faut tourner les longues faces au midi, y pratiquer les portes & les fenêtres, les abajours, & n'en faire aux autres faces que les indiſpenſables, ſurtout en celles qui ſont tournées aux vents, dont il faut tâcher de ſe garantir, ſoit par-là, ſoit en plaçant les bergeries de façon à en être à l'abri. Il vaut mieux faire les bergeries longues & étroites pour remplir ces deux conditions à l'avantage des troupeaux, & on diminuera ainſi la hauteur des pignons, & par conſéquent la grandeur ſans diminuer l'étendue du ſol ; la tranſpiration, les excrémens & le ſouffle des animaux échauffera mieux les bergeries. On fera bien, quand ces pignons ſeront trop hauts, de les retrancher par un plancher qui ſera propre à y dépoſer des fourrages en proviſion, & à intercepter les frimats qui ſe font ſentir à-travers les toits.

Il eſt donc néceſſaire de procurer la chaleur à nos bergeries pendant l'hiver, au lieu qu'elle eſt dangereuſe pendant le tems chaud. On y reſpire alors un air échauffé, piquant & mauvais, toujours nuiſible aux troupeaux qu'on y enferme pendant la nuit : ce qui nous doit porter à les faire parquer, indépendamment des avantages réſultans pour nos terres ; il eſt fâcheux que la pareſſe de nos bergers l'emporte ſur une raiſon auſſi forte. Les moins indolens ſe contentant de parquer vers le mois de Mai, au lieu de commencer vers le mois de Mars, & ſouvent plutôt, ſelon la conſtitution favorable de l'année. On ſe fonde ſur ce délai à parquer, en ce que l'on craint que la pluie ſurvenant dans la nuit, il faudroit que les troupeaux, quelque grande qu'elle fût, la ſupportaſſent, & qu'il en périroit beaucoup ; on en eſt ſi prévenu, que nos bergers la redoutent pendant le jour en toute ſaiſon, au point qu'ils ſe rapprochent des bergeries dès que le tems leur paroît un peu ménaçant. Il eſt pourtant vrai que les troupeaux des environs de Montpellier où la température de l'air differe peu de celle du climat dont il eſt queſtion, parquent preſque toute l'année ſans qu'on en reſſente de plus grands inconvéniens. Les qualités des laines rendroient-elles différens les effets de cette bonne pratique, & ſeroit-elle ſeulement pernicieuſe pour les troupeaux à laine fine ? Il eſt du-moins certain que l'humidité qui les imbibe, y dure plus long-tems, parce que les poils en ſont plus fins & plus ſerrés, donnant par-là plus de difficulté à l'air de pénétrer dans l'épaiſſeur de la toiſon, & à l'eau de s'en écouler.

Il s'enſuit cependant, en ne parquant que tard, un autre deſavantage. Les ſols des bergeries deviennent humides, à meſure qu'on avance dans la belle ſaiſon, parce que les troupeaux ſe nourriſſant beaucoup des herbes fraîches, font des excrémens & rendent des urines à proportion : cela produit comme une eſpece de glu qui s'attache à la laine des flancs, & plus encore à celle des feſſes ſur laquelle ils ſe couchent. On voit alors du crotin arrondi pendre au derriere & groſſir comme des noix juſqu'au tems de la toiſon, matiere nuiſible ſans doute aux parties qui en ſont affectées, rendant la laine plus courte & d'une couleur brûlée, au point qu'on la met à part, & qu'on ne la vend guere au-delà de la dixieme partie du prix de celle du reſte de l'animal. La plus belle eſt celle qui ſe trouve vers le milieu des flancs ; elle diminue de beauté à meſure qu'elle ſe trouve à la partie que les excrémens atteignent ; celle qui couvre le dos, vaut moins que celle des flancs, ſoit à cauſe que le ſuint y abonde moins, ſoit parce que la pouſſiere qu'élevent les troupeaux en marchant, y tombant, ſe mêle à demeure avec elle en deſcendant juſque ſur la peau, & cauſe beaucoup de peine aux tondeurs, quand les ciſeaux parviennent à ces endroits. La laine des flancs n'eſt pas ſujette à retenir cette pouſſiere à cauſe de la direction des poils de la laine en ces parties qui eſt de haut vers le bas, au lieu qu'ils vont preſque verticalement en remontant vers l'échine.

Cette pouſſiere qu'on ne peut empêcher de s'élever ſous les troupeaux, d'autant plus abondamment que la terre eſt ſeche, a fait naître à certains bergers l'envie d'en augmenter le volume ſur leurs troupeaux au tems de la toiſon, afin que peſant davantage & la vendant en ſuint, ils ayent plus d'argent. Ils cherchent pour cela un champ labouré dont la terre ſoit légere, ſeche & d'un ſable extrêmement fin ; ils y reſſerrent leurs troupeaux, & les forçant de courir ou marcher vite en cet état, il s'éleve un tourbillon de pouſſiere qui les couvre & ſe dépoſe deſſus d'autant plus abondamment, qu'un vent arriere favoriſe leur courſe.

Il eſt encore une autre malverſation moins connoiſſable & bien ſouvent pernicieuſe au maître du *troupeau* : elle conſiſte à l'enfermer la veille du jour qu'on veut les tondre, dans la bergerie où l'on le contraint d'occuper beaucoup moins de place qu'à l'ordinaire, afin que ſuant avec abondance pendant la nuit, le ſuint rempliſſe mieux les vuides des fils de la laine & la rende plus peſante. Cette tranſpiration eſt ſi abondante quelquefois, qu'il périt pluſieurs de ces pauvres bêtes ſur la place. Il eſt pourtant eſſentiel d'enfermer les troupeaux pendant cette nuit-là, parce que s'ils parquoient, la fraîcheur empêcheroit la tranſpiration ſuffiſante, & les tondeurs le lendemain matin ne trouvant pas la laine aſſez humide pour la tondre légerement, la beſogne ſeroit mal faite, plus difficile, & ſouvent les animaux bleſſés avec les ciſeaux ; on verroit ſur la peau comme des ſillons de laine trop éminens en pure perte ; il faut donc enfermer les troupeaux, mais les laiſſer dans la bergerie avec la même aiſance qu'auparavant. La tranſpiration qui en réſulte, eſt reconnue ſi néceſſaire, qu'on préfere de les laiſſer enfermés & à jeun pendant tout le jour de la toiſon, pour la conſerver ou la produire, afin qu'ils ne ſentent pas l'air extérieur avant que d'être tondus. Le jeûne cruel ne finit cependant que vers le coucher du ſoleil, tems auquel la journée des ouvriers finiſſant auſſi, laiſſe encore un tems ſuffiſant pour faire paître frugalement ces animaux ; s'il étoit plus long, le jeûne cauſeroit l'indigeſtion. Cette pratique eſt une eſpece d'épreuve dont les effets peuvent nuire. Les bêtes moins vigoureuſes devroient être tondues les premieres, afin de les faire paître en *troupeau* d'abord après.

Je finis en expliquant comment on peut connoître la qualité de nos laines en les voyant ſur l'animal. Elle y eſt crevaſſée ſur tous, y formant ſur le dos des bandes diſtinctes dans le ſens de la tête à la queue, & des eſpeces de zones ceignant les flancs & le cou dans une direction verticale ou à-peu-près, ſéparées entr'elles par des ſillons ou crevaſſes ouvertes à la ſurface de la laine ſe réduiſant à rien ſur la peau. Chaque zone eſt entrecoupée de-près-en-près par des petits ſillons en tous les autres ſens. Tous ces ſillons ſont plus ou moins ouverts, ſelon la poſture de l'animal ; ils ſont plus grands quand il marche ou qu'il eſt couché, que quand il eſt debout en repos, ou qu'il regarde. Ils ſont plus étroits & plus nombreux ſur l'animal à laine fine que ſur celui qui l'a moins fine & plus groſſiere, parce qu'en celui-là la laine y

Digitized by Google

est plus ancien. Il est vrai qu'on distinguoit toujours le tronc de la branche, & qu'on donnoit aux degrés de trone différens noms, les plus grands degrés se trouvant dans celui dont le reste est plus grand. Ils sont plus petits dans la branche, & ils le sont encore plus dans le rameau. Mais il n'en a pas moins existé entre le tronc & la grosse branche, & entre celle-ci & le rameau, une différence réelle & très-sensible, qui a fait naître des noms particuliers pour les exprimer. Il n'est donc aujourd'hui question que de savoir, si dans les différens états de la société, on a toujours fait usage de ces noms, & si on les a toujours employés dans le même sens.

TRONÇON, s. m. (*Architect.*) pièces de compagnie ou de pierre de taille, qui ont été posées.

TRONÇON, s. m. (*Charpent.*) se dit des pièces de moyenne grosseur coupées dans un fût pour les mettre en œuvre, ou dans le sens horizontal ou dans le sens vertical.

TRONÇON, s. f. (*Fonder.*) s'dit aussi de ces appuis de charge ménagés par millers ou de certaine de la machine à fendre le fer.

TRONÇON, s. m. (*Corne de cerf.*) s'dit de toute la partie du bois de cerf qui est entre les deux premiers andouillers, & qui fait partie de l'habit du cerf. Il est aussi quelquefois synonyme de TRONC, dans le dernier sens qu'on vient de le donner. (*D. J.*)

TRONÇONNER, v. act. (*Charpent.*) c'est couper en plusieurs morceaux.

On dit qu'on tronçonne du bois, pour en couper de petites solives dans une corde ou un mesure qu'on appelle cotret.

TRONÇONNER, v. m. (*Corne de Fondeur.*) longue pièce de bois qui sert à tenir le fer en état avec la main gauche; elle porte le nom de fer à faire le moule.

TRONÇONNEUR, s. m. (*Corne de Fondeur.*) ouvrier qui est chargé de tronçonner les pièces de bois.

TRONÇONNEUSE, s. f. (*Corne de Fondeur.*) machine à fendre le fer.

TRONÇONNIER, s. m. (*Corne de Fondeur.*) ouvrier qui fait des tronçons de charrue d'affut, & menues pièces de fer.

TRONÇONNIÈRE, s. f. (*Corne de Fondeur.*) lieu où l'on tronçonne les pièces de charrue d'affut, & menues pièces de fer.

TRONÇONNOIR, s. m. (*Corne de Fondeur.*) lieu où l'on tronçonne les pièces de charrue d'affut, & menues pièces de fer.

TROUVEILLE, s. f. (*Corne de Fondeur.*) lieu où l'on tronçonne les pièces de charrue d'affut, & menues pièces de fer.

TROUVER, v. act. (*Corne de Fondeur.*) lieu où l'on tronçonne les pièces de charrue d'affut, & menues pièces de fer.

TROUVEUR, s. m. (*Corne de Fondeur.*) lieu où l'on tronçonne les pièces de charrue d'affut, & menues pièces de fer.

TROUVEUSE, s. f

bloient & alloient dans les châteaux. Ils venoient, dit Fauchet, aux grandes aſſemblées & feſtins donner plaiſir aux princes, comme il eſt expliqué dans ces vers tirés du *tournoiement* de l'antéchriſt, compoſé au commencement du regne de S. Louis, par Huon de Mery.

Quand les tables oitées furent,
Cil jugleur enprès eſturent;
Sont vielles & harpes priſes
Chanſons, lais, vers & repriſes,
Et de geſte chanté nos ont.
Et eſcuyer, antéchriſt font
Rebarder par grand deducit.

Ils ne chantoient pas toujours; ſouvent ils récitoient des contes qu'ils avoient compoſés, & qu'ils appelloient *fabliaux*. *Voyez* FABLIAU. (*D. J.*)

TROYE, (*Géogr. anc.*) *Troja*, *Ilium*, *voyez* TROIE.

TROYE-GEWICHT, ſ. m. (*Commerce.*) on nomme ainſi en Hollande ce qu'on appelle en France *poids de marc*. *Voyez* POIDS & MARC. *Dictionnaire de Commerce.*

TROYES, (*Géog. mod.*) ville de France en Champagne, dont elle eſt capitale, ſur la Seine, à 26 lieues au midi de Rheims, & à 35 au ſud-eſt de Paris.

Troyes a quatorze paroiſſes, deux abbayes d'hommes & une de filles, un ſéminaire gouverné par les prêtres de la miſſion, & dont le revenu eſt de quarante-cinq mille livres. Il y a dans cette ville élection, maréchauſſée & ſiege préſidial. Il y a auſſi une commanderie de Malte, dont le revenu eſt de douze mille livres; enfin on y voit pluſieurs couvens de religieux & de religieuſes. Son commerce a été autrefois très-floriſſant. Il conſiſte aujourd'hui en toiles, en blanchiſſage de cire, en chandelle & en vin. Les ſtatuts des communautés de cette ville doivent être rectifiés à pluſieurs égards, ſur-tout en fait de maîtriſe & de reglemens impoſſibles dans l'exécution.

Troyes manque de bonne eau à boire, & auroit beſoin de fontaines publiques tirées de ſources d'eaux vives. Son terroir produit des grains, des vins & des fruits en abondance.

Son premier évêque, S. Amatre, vivoit l'an 340. L'évêché eſt compoſé de 372 paroiſſes & de 98 annexes, diviſées en huit doyennés ſous cinq archidiacres. Cet évêché vaut vingt à vingt-quatre mille livres de rente. *Long.* ſuivant Caſſini, *21. 31'. 30".* *latit. 48. 15'.*

Troyes a pris ſon nom des peuples Celtes, *Tricaſſes* ou *Trecaſſes*, que Céſar n'a point connus, mais qu'Auguſte a dû établir en corps de peuple ou de cité, puiſqu'il eſt le fondateur de leur ville principale, qu'il appella *Auguſtobona* ou *Auguſtomanà*, nom qui a été en uſage juſqu'au cinquieme ſiecle. Pline fait mention des *Tricanes* parmi les Celtes, ſans nommer leur ville *Auguſtobona*; mais Ptolomée la nomme. Enſuite le nom du peuple a prévalu, & *Tricaſſes* a été corrompu en *Trecæ*, enſorte que les écrivains qui ſont venus depuis Grégoire de Tours appellent toujours Troyes, *Trecæ*.

Après la chûte de l'empire romain, cette ville paſſa au pouvoir des Francs; & après la diviſion de la France en Auſtraſie & Neuſtrie, *Troyes* fut de la Neuſtrie, enſorte que les rois de la Neuſtrie en ont toujours eu la propriété ou la ſouveraineté. Lorſqu'on inſtitua une quatrieme lyonnoiſe ſur le déclin de l'empire romain, la ville de *Troyes* fut miſe ſous cette province, voilà pourquoi les évêques de *Troyes* ont toujours juſqu'à préſent reconnu celui de Sens pour leur métropolitain.

Jarchi ou *Jarhi* (Salomon), autrement nommé *Iſaacites*, rabbin célebre du xij. ſiecle, étoit de *Troyes*, ſelon R. Ghédalia & la plûpart des autres chronologiſtes juifs. Il commença à voyager à l'âge de trente ans. Il vit l'Italie, enſuite la Grece, Jéruſalem & toute la Paleſtine; puis il alla en Egypte, & s'aboucha avec le rabbin Maimonides. Il paſſa en Perſe, en Tartarie, en Moſcovie, en d'autres pays ſeptentrionaux, & enfin en Allemagne, d'où il revint dans ſa patrie, ayant employé ſix années à ce grand voyage. Il ſe maria, & eut trois filles, qui épouſerent de ſavans rabbins.

Les commentaires de Jarchi ſur l'Ecriture ſont fort eſtimés des juifs, & quelques-uns ont été traduits en latin par des chrétiens. Genebrard a publié à Paris en 1563 la verſion du commentaire ſur Joël, & en 1570 celle du commentaire ſur le cantique des cantiques. Arnaud de Pontac eſt l'auteur de la traduction latine des commentaires de Jarchi ſur Abdias, ſur Jonas & ſur Sophonie, qui ont été imprimés à Paris l'an 1566, *in*-4°. Henri d'Aquin publia dans la même ville en 1522 le commentaire de Jarchi ſur Eſther, avec des notes. On a inſéré finalement tous les commentaires de ce rabbin ſur l'Ecriture dans les bibles de Veniſe & de Bâle. Enfin on a imprimé, avec le corps du thalmud, ſes gloſſes ſur ce grand livre. On met ſa mort l'an 1173. Il eſt bon de remarquer que le rabbin Jarchi, Jarhi, Iſaaki, Iſaacites & Raſci ſont le ſeul & même homme.

Parlons à préſent de quelques-uns de nos ſavans chrétiens nés à *Troyes*.

Cauſſin (Nicolas), jéſuite & confeſſeur de Louis XIII. s'eſt fait de la réputation par un ouvrage qu'il intitula, *la cour ſainte*, imprimé en 1625, *in*-8°. enſuite en 1664 en deux volumes *in*-4°. enfin en 1680 en deux volumes *in-fol.* On a traduit cet ouvrage en latin, en italien, en eſpagnol, en portugais, en allemand & en anglois. Le p. Cauſſin favoriſa la liaiſon du roi pour mademoiſelle de la Fayette, liaiſon qui pouvoit ſervir à faire rappeller la reine-mere, & diſgracier le cardinal de Richelieu; mais le miniſtre l'emporta ſur la maîtreſſe & ſur le confeſſeur. Mademoiſelle de la Fayette fut obligée de ſe retirer dans un couvent, & bientôt après en 1637 le p. Cauſſin fut arrêté, privé de ſon emploi, & relégué en baſſe Bretagne. Il ne revint à Paris qu'après la mort de ſon éminence, & mourut dans la maiſon-profeſſe en 1651, âgé de 71 ans.

Cointe (Charles le), prêtre de l'oratoire, naquit en 1611, & mourut en 1681, à 70 ans, après avoir publié en latin les annales eccléſiaſtiques de France, en huit volumes *in-fol.* imprimés au Louvre par ordre du roi. Ces annales commencent à l'an 235, & finiſſent à l'an 835. Elles contiennent les decrets des conciles de France, avec des explications, le catalogue des évêques & leurs vies, les fondateurs, les privileges des monaſteres, les vies des ſaints, les queſtions de doctrine & de diſcipline. C'eſt un ouvrage d'un prodigieux travail, d'une recherche ſinguliere, mais dénué de tout ornement, & qui ne ſe fait point lire avec plaiſir. Le premier volume parut en 1666, & M. Colbert protégea l'auteur tant qu'il vécut.

Henrion (Nicolas), né en 1663, mort en 1720, s'attacha à l'étude des médailles, & à la connoiſſance des langues orientales. Il fut aggrégé en 1701 à l'académie des Inſcriptions; cependant il n'y a rien ſous ſon nom dans les mémoires de cette académie, & fort peu de choſes dans ſon hiſtoire.

Noble (Euſtache le) naquit en 1643, & fit quantité de petits ouvrages en proſe & en vers, qui eurent un grand cours. Il devint procureur général au parlement de Metz, où ſa mauvaiſe conduite lui ayant attiré des affaires fâcheuſes, il fut détenu pluſieurs années en priſon, & perdit ſa charge. Il mourut à Paris en 1711, à 68 ans, ſi pauvre, que la charité de la paroiſſe de S. Severin fut obligée de le faire enter-

Digitized by Google

rer. Brunet, libraire, a recueilli ſes œuvres, & les a imprimées en vingt volumes *in*-12. c'eſt un mélange d'écrits ſacrés & profanes, d'hiſtoriettes & de pieces graves, de fables, de contes, & de traductions en vers des pſeaumes, de ſatyres de Perſe, de comédies, & d'épîtres morales.

Paſſerat (Jean), né en 1534, ſe rendit très habile dans les Belles-Lettres, & joignit une rare politeſſe à beaucoup d'érudition. Il ſuccéda à Pierre Ramus dans la chaire d'éloquence, & mourut en 1602, à 68 ans. On a de lui des commentaires ſur Catulle, Tibulle & Properce, un livre *de cognatione litterarum*, des notes ſur Pétrone, & des poéſies latines, dont les vers marquent beaucoup de pureté de ſtyle.

On ne fait pas le même cas de ceux de l'abbé Boutard, compatriote de Paſſerat, né un ſiecle après, & mort à Paris en 1729, âgé de 75 ans. Cet abbé ayant compoſé en vers latins l'éloge de M. Boſſuet, ce prélat lui conſeilla d'en compoſer une autre à la gloire de Louis XIV. & ſe chargea de le préſenter lui-même. Le roi récompenſa l'auteur par une penſion de mille livres, & M. Boſſuet lui procura des bénéfices qui le mirent fort à ſon aiſe. L'abbé Boutard ſe trouvant riche, imagina avoir des talens extraordinaires pour la poéſie. Il ornoit de ſes vers tous les monumens érigés en l'honneur de ſa majeſté, & ſe croyoit obligé par état de ne laiſſer paſſer aucun événement remarquable du regne de ce prince, ſans le célébrer; cependant le public mépriſa le poëte, ſa verſification commune, ſes expreſſions impropres, & ſes penſées obſcures.

Mais MM. Pithou freres ont fait un honneur immortel à la ville de *Troyes* leur patrie. *Pithou* (Pierre), célebre juriſconſulte & l'un des plus ſavans hommes du xvj. ſiecle, naquit en 1539, & mourut à Nogent-ſur-Seine en 1596, à 57 ans.

Perſonne, dit M. de Thou, n'a jamais mieux ſu ſes affaires domeſtiques, qu'il ſavoit l'hiſtoire de France & des étrangers. La mort de cet homme incomparable, ajoute-t-il, avec lequel je partageois mes ſoins, & à qui je communiquois mes études, mes deſſeins, & les affaires d'état, me fut ſi ſenſible, que je ceſſai entierement l'hiſtoire que j'avois commencée; & j'euſſe tout-à-fait abandonné cet ouvrage, ſi je n'avois pas cru devoir cette marque de reſpect à ſa mémoire, que d'achever ce que j'avois entrepris par ſes conſeils.

Dans le grand nombre d'ouvrages qu'il a compoſé ou qui ſont ſortis de ſa bibliotheque, on eſtime ſingulierement ſon traité des libertés de l'Egliſe gallicane, qui ſert de fondement à tout ce que les autres en ont écrit depuis. La premiere édition de cet ouvrage conçu en 83 articles, parut à Paris en 1594, avec privilege. Les maximes qui y ſont détachées & ſuivies par articles, ont en quelque ſorte force de lois, quoiqu'elles n'en ayent pas l'authenticité. Le roi en a reconnu l'importance par ſon édit de 1719, où l'article 50. eſt rapporté. Les expéditionnaires en cour de Rome citent les articles de nos libertés dans leurs certificats. Comme M. Pithou avoit lu les anciens écrivains grecs & latins, & qu'il les avoit conférés avec les vieux exemplaires, il en a mis pluſieurs au jour, & y a joint ſes ſavantes notes. On lui doit encore des éditions de pluſieurs monumens ſacrés & profanes, des *miſcellanea eccleſiaſtica*, quantité de collections hiſtoriques, le canon des écritures de Nicéphore, des fragmens de S. Hilaire, les coutumes du bailliage de *Troyes*, avec des annotations, *&c.*

Pithou (François), avocat au parlement de Paris, frere du précédent, fut comme lui, un homme d'une vertu rare, d'une modeſtie exemplaire, extrêmement habile dans les Belles-Lettres, dans le Droit, & pour couper court, l'un des plus ſavans hommes de ſon tems. Il ne voulut jamais que l'on mît ſon nom à aucun de ſes ouvrages. Ce fut lui qui découvrit le manuſcrit des fables de Phedre, & il le publia conjointement avec ſon frere pour la premiere fois. Ces deux illuſtres ſavans, les Varrons de la France, travaillerent toujours enſemble. François Pithou donna tous ſes ſoins à reſtituer & à éclaircir le corps du droit canonique, ouvrage qui parut en 1687, & c'eſt la meilleure édition. Le *Pithœana* eſt auſſi de lui. Il eſt encore l'auteur de la comparaiſon de lois romaines avec celles de Moïſe, & de l'édition de la loi ſalique, avec des notes. Il fut du nombre des commiſſaires qui reglerent les limites entre la France & les Pays-Bas. Il étoit né en 1544, & mourut en 1621, âgé de 77 ans. Le lecteur peut voir le catalogue des ouvrages de MM. Pithou, à la tête de leurs œuvres imprimées en 1715 en latin.

Leur famille originaire de Vire en baſſe Normandie remontoit juſqu'à un Guillaume Pithou, qui eſt nommé entre ceux qui ſe croiſerent pour la Terre-ſainte en 1190; mais indépendamment de la nobleſſe le nom de cette famille fleurira dans la littérature, tant que les lettres ſubſiſteront dans le monde. On peut dire de chacun des deux freres que j'ai nommés, un ſeul d'eux contenoit pluſieurs ſavans, & ce qui eſt plus eſtimable que le ſavoir, chacun portoit également un attachement religieux à l'amour de la vérité. Pierre Pithou a eu plus d'hiſtoriens que n'en ont eu la plûpart des ſouverains. On en compte juſqu'à ſept qui ſe ſont fait un honneur de célébrer ſa gloire, en écrivant ſa vie; mais M. Boivin le cadet a remporté le prix dans cette carriere. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TROYES, *blanc de*, *blanc d'Orléans*, *blanc d'Eſpagne*, *&c.* on appelle ainſi une préparation de craie que l'on diviſe en molécules fort fines, qu'on met en différentes formes de pains, & qu'on emploie dans les arts: nous croyons devoir entrer dans quelques détails inſtructifs ſur la nature, la préparation, & les uſages du blanc, & ſur-tout de celui qui ſe fait à Troyes, & de celui qu'on prépare à Levereau, village à neuf lieues d'Orléans, que nous comparerons enſemble.

La matiere du *blanc de Troyes* ſe trouve en grande abondance dans un village nommé *Villeloup*, diſtant de Troyes d'environ 4 lieues du côté de l'oueſt; le ſol dans les environs eſt une terre très-maigre & peu profonde, qui peut à-peine porter du ſeigle. Sous cette couche légere regne un gros maſſif de craie plein de fentes & de gerçures ſi fréquentes qu'on n'en peut tirer aucune pierre qui ait de la conſiſtance & de la ſolidité, mais cette craie qui n'eſt point propre à bâtir devient une matiere infiniment précieuſe par l'emploi que l'on en fait à Troyes pour la fabrique du blanc.

Les habitans de Villeloup commencent par tirer cette matiere en petits moëllons, & après l'avoir laiſſé eſſuyer à l'air, ils la battent avec des maillets armés de clous, & la réduiſent en une poudre groſſiere qu'ils paſſent au crible; le blanc brute eſt enſuite voituré à Troyes, où les ouvriers qui l'achetent exigent, comme une condition très-eſſentielle, qu'il leur ſoit livré parfaitement ſec, & dégagé de toute cette humidité dont il peut être imprégné dans la carriere. Il paroît que dans cet état requis de parfaite ſiccité, la matiere brute a plus de facilité à ſe laiſſer pénétrer plus intimement de l'eau dont on l'arroſe, qu'elle ſe diviſe en molécules plus fines par l'action d'un fluide qu'elle boit avec plus d'avidité, & qu'en conſéquence elle ſe réduit plus facilement en bouillie.

Les ouvriers emploient pour détremper leur craie l'eau blanche qui a déjà ſervi, & qu'on a tiré des opérations précédentes. Après qu'on a réduit la craie en bouillie, ce qui n'eſt pas long, vû l'extrême facilité avec laquelle la craie ſeche s'imbibe d'eau, on paſſe

paſſe au moulin la bouillie après l'avoir long-tems braſſée. Cette nouvelle manipulation a pour but de ſuppléer à ce que l'eau n'a pû faire par rapport à la diviſion de la craie, de la réduire en une pâte compoſée de molécules très-fines, & capables de former des couches plus uniformes & plus brillantes lorſqu'on l'étend ſur des ſurfaces unies, en un mot, de favoriſer tous les effets du blanc.

Le moulin qui ſert à cet uſage eſt aſſez ſemblable à celui avec lequel on broye la moutarde, & on le fait jouer de la même maniere; il eſt compoſé de deux meules de ſeize à dix-ſept pouces de diametre, qui ſont des fragmens des vieilles meules de moulins à blé. La meule ſupérieure qui a environ deux pouces & demi d'épaiſſeur, a au centre une ouverture d'un demi-pouce de diametre, à laquelle eſt adaptée une écuelle percée, où l'ouvrier jette de tems-en-tems ſa bouillie de craie; la matiere deſcend peu-à-peu entre les meules, & s'écoule après la trituration en formant un filet continu par une ouverture latérale pratiquée dans la cage qui renferme le tout. Plus la matiere eſt fondue & réduite & les meules ſerrées, plus le blanc qui paſſe eſt affiné. Les différens degrés d'attention que les ouvriers apportent à toutes ces préparations décident de la fineſſe du blanc; un ouvrier peut en faire paſſer au moulin juſqu'à ſix cens livres par jour, mais il en fait paſſer un tiers moins de celui qui a acquis la derniere perfection.

Les peintres de bâtimens ou autres ouvriers qui veulent ménager la dépenſe de blanc de céruſe, & qui n'ont pas beſoin de préparations à l'huile, demandent quelquefois du blanc de la plus grande fineſſe, afin d'avoir moins de peine à le broyer ſur le marbre, & qu'il faſſe un meilleur effet. Lorſqu'il ſera employé dans ces cas, l'ouvrier prévenu pour répondre aux intentions du peintre, ou plutôt du barbouilleur, eſt obligé de paſſer trois fois la matiere du blanc par le moulin.

On verſe dans des tonneaux la bouillie de craie qui a éprouvé la trituration du moulin, & on la laiſſe repoſer pendant ſept ou huit jours; la matiere craieuſe ſe précipite inſenſiblement au fond du tonneau, & l'eau qui s'en déſaiſit ſurnage, de ſorte qu'on peut l'épuiſer à meſure avec une écuelle; c'eſt cette eau que l'on emploie à détremper la matiere brute comme nous l'avons obſervé plus haut.

Le ſédiment craieux qui ſe dépoſe au fond des tonneaux ne parvient pas de lui-même à un état de conſiſtence aſſez conſidérable pour qu'on puiſſe le manier aiſément & le réduire en pain, quand même on voudroit former la craie en cet état dans des moules, les pains qui en réſulteroient ſeroient expoſés à ſe gercer en ſéchant; la conſiſtence de la craie eſt alors telle à-peu-près que celle de la chaux lorſqu'elle eſt univerſellement fondue. Pour parvenir donc à donner à la craie le degré de conſiſtence & de deſſéchement convenable, l'ouvrier étend ſa matiere, qui eſt fort molaſſe, ſur des treillis qu'il place au-deſſus d'un lit de blanc brut. C'eſt ici le point le plus délicat de ſa manipulation & d'un procédé qui ſuppoſe une ſagacité bien digne de l'attention des Phyſiciens & des Philoſophes, pour le dire en paſſant, c'eſt cette phyſique uſuelle qui mérite le plus notre étude ſur-tout lorſqu'elle préſente le réſultat des eſſais journaliers & traditionels appliqués aux arts; je dis donc que la pouſſiere de la craie brute qui eſt fort ſeche attire puiſſamment & boit l'humidité ſurabondante du ſédiment craïeux, enſorte que celui-ci parvient en vingt-quatre heures à une conſiſtence de pâte très-maniable. L'ouvrier n'a beſoin pendant tout ce tems que de remuer une fois ſeulement ſa matiere, afin que toutes ſes parties ſoient expoſées également à l'action de la terre abſorbante, & que la pâte s'affine également dans toute ſa maſſe. Je ferai remarquer ici une vérité aſſez importante, prouvée par tous ces eſſais multipliés, qui eſt que l'air agit moins efficacement & moins promptement que la matiere brute & ſeche pour dégager l'eau de la craie imbibée.

Enfin l'ouvrier forme avec les mains ſeules des pains de ſa pâte de craie, dont la figure eſt celle d'un parallelepipede émouſſé par les côtés ou arrêtes, les plus gros n'excedent pas trois livres; pour le débit en détail on en fait des pains arrondis en forme de mamelle.

Il ne reſte plus maintenant qu'à expoſer la maniere dont on fait ſécher les pains nouvellement formés, & il y a encore une petite manipulation fort fine & fort phyſique. Comme les pains ont ſix faces, il n'y en a que cinq qui puiſſent être expoſées à l'air, le pain étant poſé ſur la ſixieme; ſi celle-ci ne ſéchoit pas dans la même progreſſion que les autres, peut-être y auroit-il à craindre des gerçures, ou au-moins on ſeroit dans la néceſſité de retourner ſouvent les pains. Mais par une ſuite de procédés & de réflexions l'ouvrier a ſenti qu'il éviteroit tous ces inconvéniens & ces embarras en poſant ces pains nouvellement formés ſur des moëllons ſecs de la craie de Villeloup de trois ou quatre pouces d'épaiſſeur. Le moëllon ſéche l'humidité & en enleve autant que l'air, ils en prennent une ſi grande quantité qu'il leur faut un beau jour d'été pour ſe ſécher & être en état de recevoir de nouveaux pains. C'eſt dans l'endroit le plus élevé des maiſons & le plus expoſé à l'action de l'air, que les vinaigriers (car ce ſont eux qui à Troyes ſont attachés à cette beſogne) préparent le blanc, & qu'ils conſervent la vieille eau blanchie qui doit détremper le blanc brute; ils ne travaillent à cette fabrique que depuis le mois d'Avril juſqu'à la fin du mois d'Octobre; la moindre gelée dérangeroit tout le travail, & diſſoudroit même les pains nouvellement formés.

Les pains une fois ſéchés ſont extrêmement fragiles; les molécules qui les forment n'ayant point naturellement de viſcoſités qui puiſſent les lier entre elles, & les ouvriers ne faiſant entrer aucune eſpece de colle dans leur préparation, il eſt néceſſaire que les parties craieuſes ſoient unies ſeulement par une juxte poſition qui eſt l'ouvrage de l'eau, cette non-viſcoſité paroit même un point important par rapport à la bonté du blanc. De toutes les différentes carrieres de craie qui ſe trouvent aux environs de Troyes, & qui fourniſſent des matériaux propres pour les édifices, il n'y a que celle de Villeloup dont la craie ait été juſqu'à préſent accueillie par les ouvriers, comme ayant toutes les qualités requiſes pour ſe prêter à toutes leurs opérations. Quelques-uns ayant voulu épargner les frais de voiture, avoient tenté de préparer la craie tirée des carrieres plus voiſines de Troyes; mais ils ont trouvé plus de difficulté à la façonner que la matiere de Villeloup, & moins de blancheur dans les pains qui en provenoient. Quelques cantons de Villeloup fourniſſent même de la craie dans laquelle les ouvriers rencontrent des marques de viſcoſité ſenſibles, qui l'empêche de paſſer facilement au moulin, & qui en général la rend peu ſuſceptible de ſe prêter à toutes leurs manipulations.

Il paroit donc que toutes les qualités requiſes par nos ouvriers pour la matiere du blanc ſont; 1°. qu'elle ſoit très-blanche; 2°. qu'elle ſoit tendre & friable; 3°. qu'elle ne ſoit point viſqueuſe; 4°. qu'elle ſoit exempte de toute terre ou pierre étrangere, tels que les petits graviers ou molécules ferrugineuſes; les ouvriers prétendent qu'il ne faudroit qu'un grain de gravier gros comme une tête d'épingle pour arrêter l'ouvrage du moulin & les obliger à le démonter; la craie de Villeloup réunit toutes ces qualités;

elle donne le plus beau blanc, elle eſt ſans aucun mélange, & ſe prête à tous les procédés eſſentiels dont nous venons de donner les détails.

Ces conſidérations nous conduiſent naturellement à faire mention du blanc qui ſe façonne au Cavereau, village à 9 lieues au-deſſous d'Orléans, ſur la Loire, & dont M. Salerne, médecin à Orléans, & correſpondant de l'académie des Sciences parle, dans un diſcours inſéré, *tom. II. p. 5.* des mémoires préſentés à cette académie; il nous apprend que cette craie de Cavereau eſt graſſe & liée, propre à ſe détacher en maſſe comme la marne, & que les habitans de Cavereau la mêlent par petits tas, qu'ils pétriſſent à piés nuds en ôtant toutes les petites pierres & en y jettant de l'eau à différentes repriſes. Après cette premiere préparation ils en forment des rouleaux gros comme le bras, puis ils les coupent au couteau par morceaux de la longueur d'environ quatre à cinq pouces, pour les mouler quarrément & uniment en les tapant ſur une petite planche. Tel eſt, ajoute-t il, le *blanc d'Eſpagne* qu'ils nomment *grand blanc* ou *blanc quarré*, à la différence d'une autre ſorte qu'ils appellent *petit blanc* ou *blanc rond*; le dernier eſt effectivement arrondi en forme de mamelle, il eſt plus fin & plus parfait que le précédent, parce qu'étant façonné à la main, il contient moins de gravier ou de pierrettes. Ce travail dure juſqu'a la vendange, ou juſqu'au commencement des froids & des mauvais tems, alors ils le ceſſent, parce qu'il faut un beau ſoleil pour ſécher le blanc.

Après ces détails de la préparation du blanc au Cavereau, on peut ſe convaincre aiſément que les différences ſont à l'avantage du blanc façonné à Troyes; il paroit d'abord que la viſcoſité eſt très-marquée dans la craie de Cavereau, ainſi que le gravier & autres pierres dures, & grumeaux terreux, ochreux, &c. J'ai vû moi-même dans ce village la matiere du blanc, c'eſt une marne blanche, douce au toucher, qui boit l'eau avec avidité, & ſe réſout en pâte qui ſe paitrit aiſément; je l'ai trouvé mêlée pour-lors de petits débris de cos & de ſilex qui coupent quelquefois les doigts des ouvriers qui la paitriſſent; cette propriété qu'elle a de ſe paitrir & de ſe réduire en une pâte molle qui s'alonge ſous les piés, ſemble indiquer une qualité argilleuſe qui lie les parties, & permet de ſécher les pains au ſoleil ſans qu'ils ſe gercent; en un mot elle a tous les caracteres de la marne, les pains d'ailleurs ſe ſéchent très-aiſément, parce que la marne quitte l'eau plus facilement que la craie; en conſéquence de ces imperfections dans la matiere premiere, les manipulations ne s'y exécutent pas avec les attentions ſcrupuleuſes dont on uſe à Troyes; on voit bien que le mélange des petites pierres ne permettroit pas de faire uſage du moulin; les différentes qualités du *blanc d'Orléans* dépendent, à ce qu'il paroit, du plus ou moins de gravier qui s'y trouve mêlé; au-lieu qu'à Troyes tout eſt égal, à la trituration près; enfin les ouvriers de Troyes évitent le ſoleil, & y ſuppléent par un procédé très-ingénieux, qui n'eſt peut-être pas néceſſaire au Cavereau, vû la viſcoſité de la craie, car l'action du ſoleil qui ſéche les pains du Cavereau, feroit gercer ceux de Troyes.

Je ſoupçonne que le nommé *Vignereux*, qui le premier a façonné le blanc au Cavereau, & qui y a laiſſé beaucoup de ſes deſcendans, comme le rapporte M. Salerne, eſt un homme ſorti de Troyes, car il y a encore dans un fauxbourg de Troyes une famille de ce nom; cet homme aura reconnu une certaine analogie entre la matiere marneuſe du Cavereau & le *blanc de Troyes*, mais ou il n'étoit pas inſtruit du procédé des artiſans de Troyes, ou plutôt il aura trouvé une matiere peu ſuſceptible de leurs préparations par les raiſons que nous avons détaillées.

Inſtruit de tous ces faits, j'ai été curieux de comparer enſemble les effets du *blanc de Troyes* avec ceux du *blanc d'Orléans*, & d'après la plus légere inſpection & les uſages les plus communs, il n'y a pas lieu d'héſiter à donner la préférence à celui de Troyes, les couches du *blanc de Troyes* ſont plus uniformes, plus brillantes, plus blanches, parce que les molécules en ſont plus fines & ſans aucun mélange de grumeaux pierreux, tels qu'on les découvre aiſément à l'œil dans les pains d'Orléans; enfin ſi l'on emploie le *blanc de Troyes* comme terre abſorbante, il y a tout lieu de croire que la matiere n'ayant aucune viſcoſité, & étant d'ailleurs réduite en molécules plus fines que celles du *blanc d'Orléans*, doit avoir des effets beaucoup plus complets & beaucoup plus prompts, car les terres abſorbantes agiſſent en proportion de la diviſion de leurs parties; d'ailleurs les petites pierres & ſilex du *blanc d'Orléans* peuvent déchirer les étoffes & les parties ochreuſes, les tacher, lorſqu'on emploie le blanc pour les dégraiſſer.

Depuis quelque tems on débite à Paris des pains de blanc encore plus groſſier que celui d'Orléans, ſous le nom abuſif de *blanc d'Eſpagne;* la matiere de ce blanc ſe tire proche de Marly & au-deſſous de Meudon, on la détrempe dans des tonneaux; on la braſſe, & l'on tire l'eau chargée des molécules craieuſes qu'on laiſſe repoſer enſuite, & on forme les pains du ſédiment qu'on fait ſécher comme ceux du Cavereau, la craie paroit fort graſſe au toucher, mêlée de matiere ochreuſe.

L'uſage du blanc eſt aſſez connu, on en blanchit les appartemens; il ſert, comme nous l'avons dit, de terre abſorbante pour dégraiſſer les ſerges, les draps, les couvertures, au-lieu de les blanchir au ſoufre; on en met auſſi une premiere couche avec de la colle ſur les moulures qu'on ſe propoſe de dorer; il ſert auſſi de baſe pour étendre certaine préparation terreuſe colorée.

La matiere brute voiturée à Troyes vaut 4 à 5 ſols le boiſſeau du pays; les ouvriers prétendent qu'il en faut trois boiſſeaux pour un cent peſant, mais on en peut douter, ſi l'on conſidere que le boiſſeau de Troyes contient 20 pintes du pays, qui correſpondent à 24 pintes de Paris; & comme on meſure comble la matiere brute du blanc, il eſt à préſumer que le boiſſeau contient alors 26 pintes de Paris; il ne paroit pas vraiſſemblable qu'ils emploient 78 pintes de blanc pour un cent peſant; quoi qu'il en ſoit, le blanc d'une médiocre qualité ſe vend actuellement 25 à 30 ſols le cent; & le plus parfait quelquefois juſqu'à 40 & 45 ſols le cent peſant pris en gros. Cette marchandiſe eſt plus chere en tems de paix. Le blanc brut augmente auſſi de prix à proportion. Les vinaigriers de Troyes en font des envois dans tout le royaume, & même en Allemagne. *Voyez* Mémoires de l'académie des Sciences, *année 1754*, & les Ephémérides troyennes, *année 1759. Article de M.* DESMARAIS.

TRUAGE, (*Juriſp.*) *Voyez ci-devant* TREU.

TRUAND, ſ. m. (*Langue franç.*) *truand*, *truande*, *truander*, *truandaille*, ſont de vieux mots qui étoient autrefois fort en uſage, comme il paroît par le roman de la Roſe, Villon, l'auteur de la comédie de Pathelin, & autres.

Truand ſignifioit un mendiant valide qui fait métier de gueuſer; *truander*, demander l'aumône par fainéantiſe, par libertinage; *truandaille*, nom collectif pour dire de la gueuſerie, des gueux, des vauriens: ce mot ſe trouve dans la vieille bible des noëls.

Vous n'êtes que truandaille,
Vous ne logerez point céans.

Truande s'eſt dit encore dans le dernier ſiecle au figuré, pour une *ſalope*.

Digitized by Google

Ah! truande, *as-tu bien le courage*
De me faire cocu à la fleur de mon âge. Mol.

Ces mots pourroient donc bien venir de *truillon*, qui en langage celtique ou bas-breton, ſignifie *guenille*. Nicod prend auſſi le mot de *truand* pour un bateleur.

Borel a dit *truauté* pour *gueuſerie*. Il ajoute que *truand*, *truande*, *truandaille*, ſe prennent pour des ſouillons, des ſouillones, & comme qui diroit, tripiers, tripieres, *triperia*, d'où vient la rue de la *Truanderie*, qu'on appelloit anciennement par cette raiſon, *vicus Trutenariæ*, ſelon le chartulaire de S. Lazare. (*D. J.*)

TRUAU, ſ. m. (*Meſure de continence.*) cette meſure tient un boiſſeau & demi; elle eſt d'uſage en certains cantons du royaume. *Dictionnaire des arts.* (*D. J.*)

TRUBICE, LA, (*Géogr. mod.*) riviere de Pologne, au palatinat de Kiovie. Elle ſe jette dans le Boryſthène, à deux milles germaniques au-deſſous de Péreſlaw. (*D. J.*)

TRUBLE, *Voyez* PALETTE.

TRUBLE *ou* TROUBLE, qu'on appelle en quelques endroits *étiquette*, (*Pêche.*) c'eſt un petit filet de pêcheur, qui a à-peu-près la figure d'un grand capuchon à pointe ronde, dont l'ouverture eſt attachée à un cerceau, ou à quatre bâtons ſuſpendus au bout d'une perche: on s'en ſert pour pêcher les écreviſſes, & auſſi pour d'autres poiſſons. On amorce la *truble* avec une poignée de vers de terre, qu'on enfile par le milieu du corps, & qu'on lie pour pendre au haut de ce filet, de ſorte qu'ils ſoient à demi-pié du fond du filet quand on le plonge dans l'eau.

TRUBRIDGE, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans le Wiltshire. Il eſt renommé par ſes ouvrages de laine. (*D. J.*)

TRUCHEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) interpete commun entre deux perſonnes qui parlent des langues différentes.

TRUCHEMENT, (*Hiſt. rom.*) en latin *interpres*. Quoique preſque tous les Romains entendiſſent & parlaſſent le grec, cependant les gouverneurs de province avoient toujours avec eux un *truchement*, même dans les provinces où on parloit grec, comme dans la Sicile, dans l'Aſie mineure, dans la Macédoine, parce qu'il leur étoit défendu de parler une autre langue que la latine, lorſqu'ils étoient en fonction. On peut citer pour preuve Cicéron, à qui l'on reprocha d'avoir parlé grec dans le ſénat de Syracuſe, pendant qu'il étoit queſteur en Sicile. La république entretenoit auſſi des *truchemens* dans les villes de commerce, & ſur-tout dans les ports de mer, pour la commodité des étrangers de différentes nations qui y abordoient. (*D. J.*)

TRUCHEMENT, (*Hiſt. mod.*) dans les contrées du Levant ſignifie un *interprete*; ce ſont ordinairement des Grecs ou des Arméniens qui rempliſſent cette fonction à la cour du grand-ſeigneur. *Voyez* DROGMAN.

TRUHSES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'une des quatre anciennes & principales charges de l'empire de Conſtantinople, & de celui d'Allemagne. On appelloit autrefois celui qui en étoit revêtu, *præpoſitus menſæ regiæ*: on l'a nommé enſuite *archi-dapifer*. La fonction de l'archi-*truchſes* en Allemagne, au couronnement de l'empereur, conſiſte aujourd'hui à porter ſur la table de ce prince, entre deux plats d'argent, une piece du bœuf qu'on rôtit tout entier à cette ſolemnité. Autrefois les empereurs donnoient cet emploi, ſelon leur choix, à quelque prince de l'empire, juſqu'à ce que cette charge fût attachée à la maiſon Palatine, qui la perdit ainſi que l'électorat en 1623; mais elle lui fut rendue en 1708, & depuis elle repaſſa à la maiſon de Baviere en 1714. La charge de *truchſes* héréditaire de l'Empire ſous l'archi-*truchſes*, appartient aux comtes de Waldebourg. *Voyez* ARCHI-DAPIFER. Codin, *de offic. aulæ Conſtantinopol.* Fauchet, *de l'orig. des dignités. Supplém. de Moreri, tome II.*

TRUDEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, au diocèſe de Liege, entre Tongres & Tirlemont. L'évêque de Liege en eſt co-ſeigneur avec l'abbaye des Bénédictins, que S. Trudo fonda dans cette place, l'an 647.

TRUEC, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Truccia*; bourg de l'île de France. Landry maire du palais, gagna à *Truec* en 593, la bataille donnée entre l'armée de Clotaire II. roi de France, & l'armée de Childebert roi d'Auſtraſie. Mais quel eſt l'endroit où s'eſt donnée cette bataille, & où par conſéquent doit-on placer le bourg de *Truccia*? La plupart des modernes, entr'autres M^rs. de Valois, de Cordemoi, & le P. Daniel, croient que *Truccia* eſt Trouci ou Droiſſi, ſur la Demete; cependant Trouci eſt dans le Laônois, & l'hiſtoire dit que *Truccia* étoit dans le Soiſſonnois, au royaume de Neuſtrie. M. Robbe a aſſez bien prouvé dans une diſſertation ſur ce ſujet, que *Truec* étoit dans le Soiſſonnois, ſur la rive gauche de l'Aiſne, & qu'il ſe nomme aujourd'hui *Preſle le commun*. (*D. J.*)

TRUELLE, ſ. f. (*Maçonn.*) outil de fer poli, ou de cuivre, emmanché dans une poignée de bois, qui ſert à un maçon pour rendre unis les enduits de plâtre frais, & à prendre le mortier dans le baquet. Il y a des *truelles* triangulaires, dont deux côtés ſont tranchans pour grater & nettoyer les enduits de plâtre au ſas, & dont l'autre côté eſt breté ou brételé, c'eſt-à-dire a de petites hoches en maniere de ſcie, pour faire des brétures, gravures, ou raies qui imitent celles de la pierre de taille en badigeonnant. (*D. J.*)

TRUELLE BRETÉE, ſ. f. *terme de Maçon*, ſorte de *truelle* particuliere qui a des dents, & qui ſert aux maçons pour nettoyer le plâtre, lorſque le mur eſt enduit. (*D. J.*)

TRUELLE, *en terme de Raffinerie de ſucre*, eſt un outil ſemblable à celui des maçons, excepté que celui-ci a le coude bien plus long. On s'en ſert pour faire les fonds, *Voyez* FONCER; pour ramaſſer dans les poëlettes ce qui ſe répand par-deſſus les bords des chaudieres. *Voyez* POËLETTES, & les ſirops qu'on renverſe ſouvent par accident. *Voyez les Pl. de Raffinerie du ſucre.*

TRUENTUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie, dans le Picenum. La ville *Aſculum-Picenum* (Aſcoli), capitale du pays, étoit bâtie ſur ſes bords, dans l'endroit où elle reçoit le fleuve Caſtellanum. A ſon embouchure étoit un lieu fortifié nommé *caſtrum Truentinum*. Pline, *l. III. c. xiij.* qui nomme le château, *Truentum*, parle auſſi de la riviere qui lui donnoit ſon nom. Strabon, *l. V. p. 241.* fait mention de la riviere ſous le nom de Τρουεντινος ποταμος, *Truentinus amnis*, & y met une ville de même nom. Le nom moderne de cette riviere eſt *Tronto*. (*D. J.*)

TRUFFE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *tuber*; genre de plante qui ne ſort pas hors de terre, & qui n'a ni racines, ni tiges, ni feuilles. La *truffe* eſt ordinairement arrondie, & couverte d'une écorce inégale, raboteuſe & hériſſée de tubercules en pointes de diamant. Sa ſubſtance eſt dure, calleuſe & interrompue par un grand nombre de fentes ſinueuſes, de ſorte qu'elle paroît diviſée en pluſieurs parties, comme la noix muſcade; elle eſt remplie de capſules molles, en forme de veſſies, arrondies & très-petites, qui renferment chacune deux, trois ou quatre ſemences rondes ou arrondies, & dont la ſurface eſt inégale. *Michelli nova plant. amer. genera. Voyez* PLANTE.

TRUFFE, (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres connus; les *truffes* ſont d'une ſubſtance

Digitized by Google

charnue, fongueuſe, de forme irréguliere, croiſſant en terre; elles ſont quelquefois ſéparées, & quelquefois réunies enſemble.

S'il y a des animaux, qui ont peu l'air d'animaux, il ne faut pas être ſurpris qu'il y ait auſſi des plantes qui n'en ont pas la mine. Les *truffes* ſont de ce nombre; elles n'ont ni racines, ni filamens qui en tiennent lieu, ni tiges, ni feuilles, ni fleurs apparentes, & nulle apparence de graine. Il faut pourtant qu'elles jettent des ſemences pour ſe multiplier. En un mot, il faut que ce ſoit des plantes. Elles méritent bien par leur ſingularité, qu'on recueille ici ce qu'en ont écrit quelques phyſiciens, & M. Geoffroy entr'autres, qui a fait un mémoire ſur leur nature.

Tous les corps qui paroiſſent végéter, ſe peuvent partager généralement en deux claſſes. La premiere, de ceux à qui il ne manque rien de tous les caracteres des plantes. La ſeconde, de ceux à qui il en manque quelques-uns. Parmi ces derniers, les uns manquent de fleurs apparentes, comme le figuier dont on croit la fleur renfermée au-dedans du fruit. D'autres manquent de fleurs & de graines apparentes, comme la plupart des plantes marines dont on ſoupçonne les ſemences renfermées dans des véſicules particulieres. D'autres n'ont que des feuilles ſans tige, comme le lichen, le *lactuca marina*, & le noſtoch. D'autres ont des tiges ſans feuilles, comme les euphorbes, la preſle, le litophyton, *&c.* D'autres enfin, n'ont pour ainſi dire, aucune apparence de plantes, puiſqu'on n'y diſtingue ni feuilles, ni fleurs, ni graines. De ce genre ſont la plupart des champignons, les éponges, les morilles & ſur-tout les *truffes*, qui de plus n'ont point de racines. Les Botaniſtes les ont rangées dans l'ordre des plantes, parce qu'on les voit croître & multiplier; ils ne doutent point qu'elles n'aient du-moins les parties eſſentielles des plantes, ſi elles n'ont pas les apparentes, de même que les inſectes ont la partie eſſentielle à l'animal, quoique la ſtructure apparente en ſoit différente.

Cette ſorte de plante eſt une eſpece de tubercule charnu, couvert d'une enveloppe ou croûte dure, raboteuſe, chagrinée, & gercée à ſa ſuperficie, avec quelque régularité, telle à-peu-près qu'on l'apperçoit dans la noix de cyprès. Elle ne ſort point de terre; elle y eſt cachée à environ un demi-pié de profondeur. On en trouve pluſieurs enſemble dans le même endroit, qui ſont de différentes groſſeurs. Il s'en voit quelquefois d'aſſez groſſes pour être du poids d'une livre; & ces dernieres ſont rares.

Il ne paroît pas que les anciens aient connu notre *truffe*, car ils décrivent la leur de couleur rougeâtre, & d'une ſurface liſſe; eſpece de *truffe* qui eſt encore commune en Italie, & qu'on appelle *truffe* ſauvage, mais dont on ne fait aucun cas. Il eſt vrai cependant que les Romains recevoient quelquefois une *truffe* blanche d'Afrique, qu'ils eſtimoient ſingulierement pour ſon odeur; ils la nommoient *truffe* de Lybie, & les Grecs fort peu au fait de toutes les productions africaines, appelloient celle-ci *miſy cyrénaïque*.

Avicenne met au rang des meilleures *truffes*, celles qui ſont en-dedans de couleur blanchâtre, ou pour mieux traduire le terme qu'il emploie, de couleur de ſable, faiſant alluſion au ſable griſâtre qui étoit en uſage de ſon tems. Pline dit avec peu d'exactitude, que les *truffes* de Lybie étoient plus charnues que les autres. Theophraſte s'exprime bien mieux, en diſant que leur chair étoit d'un excellent parfum, pour les diſtinguer des *truffes* de la Grece qui étoient inſipides. Comme les *truffes* de Lybie venoient dans les ſables brûlans de cette région, on les appelloit *truffes* ſablonneuſes; & Martial y fait alluſion, lorſqu'il décrit les meilleures *truffes*, comme faiſant des crevaſſes ſur la ſurface du terrein. Il eſt vrai, que nous ne voyons point que la terre ſe fende dans les endroits où elle porte des *truffes*; & Pline lui-même aſſure que les *truffes* ſont enfouies en terre, ſans donner aucune indication de leur place; il a ſans doute raiſon pour les *truffes* romaines, & le fait eſt également vrai pour les nôtres; mais puiſque Martial parle des *truffes* de Lybie, il faudroit avant que de le cenſurer, ſavoir ſi les *truffes* d'Afrique fendent ou non, le terrein des endroits où elles ſe trouvent; & c'eſt ſurquoi nous avons par hazard le témoignage de Léon l'Africain. Cet auteur qui eſt fort exact dans ſon détail des *truffes* de Lybie, rapporte qu'on reconnoît les endroits qui produiſent des *truffes*, par la ſurface de la terre, élevée en petites mottes, & fendue en un grand nombre de crevaſſes; mais laiſſons les *truffes* d'Afrique, pour parler de celles de l'Europe qui ſont ſous nos yeux, & de caractere bien différent.

Les bonnes ſont communes en Italie, en Provence, en Dauphiné, dans le Languedoc, l'Angoumois, & le Périgord, où elles ſont les meilleures. Il en croît auſſi en Bourgogne & aux environs de Paris. Il en vient dans le Brandebourg, & en d'autres endroits d'Allemagne; M. Hatton a le premier découvert les *truffes* de Northampton, province d'Angleterre, & Morton les a décrites dans ſon hiſtoire naturelle du pays.

On remarque que les *truffes* viennent plus ordinairement dans des terres incultes, de couleur rougeâtre & ſablonneuſe, quoi qu'un peu graſſes. On les trouve au pié & à l'ombre des arbres; on les trouve auſſi quelquefois entre des racines, des pierres, & quelquefois en pleine terre. Leur arbre favori eſt le chêne ou le chêne-verd, ou le chêne blanc, comme l'orme eſt celui de la morille.

On commence à voir des *truffes* au premier beau tems qui ſuit les froids, plutôt ou plus tard, ſuivant que le tems eſt doux, mais à la ſuite du grand hiver, elles ont été très-rares. Elles ne paroiſſent dans leur naiſſance, que comme de petits pois ronds, rouges au-dehors, & blancs en-dedans; ces pois groſſiſſent peu-à-peu. C'eſt depuis ce tems-là, qu'on commence à tirer de la terre celles qu'on nomme *truffes* blanches. Elles ſont inſipides d'elles-mêmes, & on les fait ſécher pour entrer dans les ragouts, parce qu'elles ſe gardent mieux ſéches que les marbrées.

C'eſt l'opinion commune, que les *truffes* qui ont été une fois déplacées ne prennent plus de nourriture, quand même on les remettroit dans la même terre d'où on les a tirées; mais ſi on les y laiſſe juſqu'à un certain point ſans les déranger, elles groſſiſſent inſenſiblement; leur écorce devient noire, chagrinée, ou inégale, quoiqu'elles conſervent toujours leur blancheur au-dedans; juſqu'à ce point, elles ont très-peu d'odeur & de ſaveur, & ne peuvent encore s'employer qu'en ragoût; & c'eſt toujours ce qu'on appelle premieres *truffes* blanches, dont il ne faut point faire une eſpece différente des marbrées & des noires, que l'on recueille depuis l'automne juſque en hiver après les premieres gelées, car ce ne ſont que les mêmes à différens points de maturité.

La *truffe* blanche eſt dans ſon premier état, comme une plante qui eſt tout-à-la-fois racine, tige & fruit, dont le parenchime ſe gonfle de toutes parts, & dont les parties ſe développent inſenſiblement. A meſure que la *truffe* ſe gonfle, l'écorce ſe durcit, ſe gerce, en différens endroits pour donner plus de nourriture à la maſſe qui eſt plus groſſe; alors la *truffe* change de couleur, & de blanche qu'elle étoit, on la voit inſenſiblement ſe marbrer de gris, & on n'apperçoit plus le blanc que comme un tiſſu de canaux qui ſe répandent dans le cœur de la *truffe*, & qui viennent tendre aux gerces de l'écorce.

La matiere griſe qui eſt renfermée entre ces canaux, étant conſidérée au microſcope, paroît être un

parenchime tranſparent, compoſé de véſicules. Au milieu de ce parenchime, on voit des points noirs, ronds, ſéparés les uns des autres, qui ont tout l'air d'être des graines nourries dans ce parenchime dont elles ont obſcurci la couleur, & où il n'y a que les vaiſſeaux & quelques cloiſons qui ſont reſtées blanches.

Lorſque les *truffes* ſont venues à ce point de maturité, elles ont une très-bonne odeur & un très-bon goût. La chaleur & les pluies du mois d'Août les font mûrir plus promptement; c'eſt ce qui peut avoir donné lieu à quelques auteurs de dire que les orages & les tonneres les enfantoient. En effet, on ne commence à fouiller les bonnes *truffes*, que depuis le mois d'Octobre juſqu'à la fin de Décembre, & quelquefois juſqu'au mois de Février, où pour lors elles ſont marbrées; au lieu que celles que l'on ramaſſe depuis le mois d'Avril, juſqu'au mois de Juillet & d'Août, ne ſont encore que blanches. Si on manque à ramaſſer les *truffes* lorſqu'elles ſont à leur point de maturité, elles ſe pourriſſent: c'eſt alors que l'on peut obſerver la reproduction de la *truffe*, parce qu'au-bout de quelques tems, on trouve pluſieurs amas d'autres petites *truffes* qui occupent la place de celles qui ſont pourries. Ces jeunes *truffes* prennent nourriture juſqu'aux premiers froids. Si la gelée n'eſt pas forte, elles paſſent l'hiver, & forment de bonne heure les *truffes* blanches du printems.

Le grand froid de 1709 eſt encore une preuve de ce qu'on vient d'avancer, puiſqu'on n'a vû des *truffes* que dans l'automne de la même année; les plus avancées qui auroient dû paroître au printems, ayant péri par la rigueur de la ſaiſon, au lieu que l'année précédente, elles avoient été très-communes.

On ne remarque ni chevelu, ni filamens de racines aux *truffes* qu'on tire de terre. Elles en ſont enveloppées de maniere, qu'elles y impriment les traces de leur écorce, ſans y paroître autrement attachées. Elles ſont ſujettes comme les autres racines, à être percées de vers; celui qui s'attache à la *truffe* eſt un ver blanc aſſez menu, & différent de ceux qui naiſſent de leur pourriture: par la ſuite, il forme une féve renfermée dans un nid tiſſu d'une ſoie blanche fort déliée. Il en ſort quelque tems après une mouche bleue, tirant ſur le violet, qui s'échappe de la truffiere, par des gerçures qu'on y obſerve. Dès qu'on apperçoit de ces ſortes de mouches, on les regarde comme un indice certain qu'il y a des *truffes* dans l'endroit autour duquel on les voit voltiger; mais nous ferons un article à part du *ver* de *truffe*.

Quand une *truffe* cuite a été piquée du ver, on s'en apperçoit à l'amertume qu'elle a au goût; & en y faiſant un peu d'attention, on reconnoît que l'endroit de la piquure eſt plus noir que le reſte, & que c'eſt de-là que vient cette amertume, le reſte de la *truffe* ayant un bon goût. Si on l'ouvre crue à l'endroit de la piquure, on y découvre aiſément le nid du ver, & un eſpace autour ſans marbrure, d'une couleur différente du reſte de la *truffe*, & qui approche de celle du bois pourri.

On a obſervé avec le microſcope la ſuperficie des *truffes*, & on a remarqué que certains points blancs qui s'y trouvent, étoient autant de petits inſectes qui les rongent. Ils ſuivent les ſillons de l'écorce pour pouvoir tirer plus de nourriture; ces inſectes ſont blancs & tranſparens, de figure ronde à-peu-près comme les mittes. Ils n'ont que quatre pates & une fort petite tête, ils marchent même aſſez promptement.

Ces inſectes ſe nourriſſent du ſuc nourricier de la *truffe*; la preuve eſt qu'on en a trouvé qui s'étoient retirés dans le canton qu'avoit habité un ver, ils étoient devenus quoique tranſparens, d'une couleur de caffé, telle que celle de l'endroit où le ver avoit niché. Il eſt à remarquer que la terre qui produit la *truffe* ne porte point d'autres plantes au-deſſus de la truffiere; la *truffe* en ſouſtrait le ſuc nourricier, où peut-être par ſon odeur fait périr, & empêche les herbes d'y pouſſer. Cette derniere raiſon paroît aſſez probable, d'autant que la terre qui porte la *truffe* ſent la *truffe*. Les payſans en certains endroits font un tel profit ſur le débit des *truffes*, que cela les rend ſoigneux de découvrir les truffieres; enſorte qu'ils deviennent très-habiles en ce métier.

Ils connoiſſent l'étendue d'une truffiere à ce qu'il n'y croît rien, & que la terre eſt nette de toute herbe. En ſecond lieu, ſuivant la qualité de la terre, lorſque la truffiere eſt abondante, elle ſe gerce en différens endroits. Ils la reconnoiſſent encore, à ce qu'elle eſt plus légere; ils la reconnoiſſent enfin, à ces petites mouches bleues & violettes dont j'ai parlé, & à une autre eſpece de groſſes mouches noires, longues, différentes des premieres, qui ſortent des vers qui s'engendrent de la pourriture de la *truffe*, & tout ſemblables à ceux qui naiſſent de toute autre matiere pourrie.

Il y a une habileté à fouiller les *truffes*, ſans les couper, ſur-tout lorſqu'elles ſont groſſes. Pour les tirer, les payſans ont une eſpece de houlette; dans d'autres endroits, ils ne s'en rapportent point à eux-mêmes pour cette recherche, mais ils ont recours à un moyen dont parle Pline & d'autres auteurs. Il faut ſavoir, que les pores ſont fort friands de *truffes*; on ſe ſert donc d'un de ces animaux qu'on dreſſe à les chercher, & à les tirer. Il faut être prompt à leur ôter les *truffes* qu'ils découvrent, & leur donner quelque choſe à la place pour les récompenſer, ſans quoi ils ſe rebuteroient, & laiſſeroient-là une chaſſe qui leur ſeroit infructueuſe. Dans le Montferrat, ils ont des chiens dreſſés à cette chaſſe; il en eſt de même en Angleterre, & cette derniere méthode a ſes avantages.

Voilà en général les obſervations de M. Geoffroi ſur la *truffe*. Je vais préſentement en déterminer les eſpeces d'après Tournefort; il en compte deux, qu'il diſtingue par leur figure. La premiere, eſt la ronde, dont on voit la figure dans ſes élémens de Botanique, la même que celle qui eſt dans Mathiole & dans les autres Botaniſtes. Cette eſpece eſt celle que l'on mange en ce pays, & qui eſt connue de tout le monde. La ſeconde eſpece eſt celle que Mentzelius nomme dans ſon *pugillus rariorum plantarum*, truffes d'Allemagne, *tubera ſubterranea teſticulorum formâ*. Cette *truffe* eſt différente des autres par ſa figure, & par ſa couleur interne, qui, au rapport de cet auteur, eſt d'un roux tirant ſur le verdâtre, ſemblable à la couleur interne des veſſes de loup de nos bois: peut-être que s'il les eût ouvertes en d'autres tems, il les eût trouvées d'une autre couleur. Il les compare même à une matiere qui change de couleur comme elles. Mentzelius découvrit cette eſpece dans les mois d'Août & de Septembre, qui eſt le tems où elles ne ſont pas encore mûres, & en un certain canton de la marche de Brandebourg.

Sur ce pié là, nous n'avons encore en Europe que deux eſpeces de *truffes* qui different par le port extérieur, & nous ne devons point prendre les variétés de couleurs internes, ni les différentes groſſeurs pour des caracteres de différentes eſpeces, puiſque les racines ou les pierres qu'elles rencontrent en groſſiſſant, leur peuvent donner différentes formes. La *truffe* eſt donc une plante & non point une matiere conglomerée, ou un excrément de la terre, comme Pline l'a penſé, en rapportant pour preuve une hiſtoire d'un gouverneur de Carthagène, qui en mordant une *truffe*, trouva ſous ſes dents un denier. Cette preuve n'eſt point ſuffiſante, puiſque le haſard peut avoir fait que la *truffe* en groſſiſſant, ait enve-

lement en double, comme on voit même quelquefois chacun à trois, comme dans le *trèfle*, *trifolium*, ou même en perfection. Il est permis même aux Peintres de les représenter de cette manière, & ils ne font rien en cela que d'adroit, car les trèfles ne viennent jamais de la Médaille dont l'on le dessine, sont quatre à chacun de ses pieds, & ils ne sont pas moins parfaits pour cela, suivant nature. Dans la même forme d'Ecu, il y a aussi des trèfles en quarre.

Plusieurs que l'on présente indifféremment les trèfles en toutes différentes manières, puisque sous les noms de *trèfle*, *trifolium*, on entend plusieurs sortes de mauvaises herbes dont les graines sont fort semblables dans l'intérieur de la *gesse*, & que ce sont les mêmes qui se trouvent dans les champs de *gesse*, & qui se présentent aussi en abondance sur l'autre que les fait que sous prétexte de la simplicité de ce mot, on donne indifféremment des noms à toutes ces herbes à trois feuilles. Quelquefois c'est un *trèfle* qui a quatre feuilles, quelquefois c'est un *trèfle* commun de véritable *trifolium* qui a trois feuilles; tantôt ces noms, ou leurs qui vaut de chef, sont des noms sans feuilles, & tantôt ils sont composés de plusieurs feuilles, elles sont différentes à toutes sortes, & quelquefois elles sont différentes à toutes sortes, & quelquefois elles sont différentes à toutes sortes, & quelquefois

tant empar, qui ait de traiter de marchand.

Le cinquet est une sorte de nasse, comme celle de bras de mer ou bas étoit, celle-ci de haut en bas, & de bas en haut, & y prend la forme d'un sac. Ce qu'elle a de particulier, c'est que le poisson qui y entre ne peut pas ressortir, il a moins de diamettre de celles-ci-dessus, que d'un côté à l'autre. Dans l'étendue de la côte de Normandie, on donne le nom de cinquet à une espece de civiere, analogue à celle des crapets des vers de la vanne, mais qui dans celle-ci, n'a point de bascule. Les civieres font pourtant à ces deux dernieres sortes de rets un équivalent fixe de la figure triangulaire, qui est celle de la bascule, & qui fait que le sac se bande, quand il est plus abondamment rempli d'une bonne, qui entretient l'ouverture par laquelle le poisson est entré, & l'empêche de ressortir.

L'espace de ce sac dans toute sa vaste de poche, par où le rets qui manque en chaffant, est de quatre pieds & demi de la hauteur, grand, & de trois pieds & demi de largeur, qui manquent les chassemarées; ce font des vers fort petits, qui ne servent que pour appâter les poissons, & qui ne sont pas de grand usage.

TRUBLE, TRUBLON, (*en termes de marine*) est un petit cordage, qui sert à tenir le bout d'une manœuvre, qui ne doit point être roidi. Lorsque quelque manœuvre est roidie, on ajoute bien à part, une autre petite corde, qu'on appelle *truble*, pour la tenir fixe jusqu'à ce qu'on la détache. Il y a aussi une ancienne maniere de nommer les petites cordes, qui servent à tenir les voiles, *trubles*.

TRUBLE, TRUBLETTE, TRUITE DE RIVIERE, (*Pêche*) est un petit poisson de rivieres, qui a la tête & le dos assez gros, les flancs fort larges, & la queue menue, les nageoires, & la couleur, comme les saumons pris.

La chair en est délicieuse & extrêmement ferme, lorsque le poisson est pris dans une eau courante, & dans la bonne grande; & elle est molle & fade, lorsqu'il est pris dans une eau qui ne coule point, ou qui coule peu, & dans la petite riviere. Il a la tête petite, le dos rond, & le ventre blanc. Le mâle de cette espece est plus petit que la femelle, & il a le dos & le ventre marqué de taches noires, parmi lesquelles il s'en trouve quelquefois de rouges. Ce poisson fe plaît dans les grandes rivieres, & dans les petites, où il y a de grandes eaux, & de bons chefnes & fraisnes; il se nourrit de petit poisson & de vers; la chair en est bonne, on peut dire de excellente, lorsqu'il est pris dans la grande riviere, *ova piscis, Ang. Trowte.*

TRUBLE SAUMON, petite espece d'eau douce, qui diffère des saumons qui ne sont ni rayés, ni tachés, qui n'a pas la queue fourchue. *Voyez* SAUMON.

TRUBLE, (*Pêche*) est un petit poisson de mer, de la longueur, à-peu-près, de celui que nous appellons *chevaine*, & qui a une grosse tête. Celui-ci est fort rapide; il est répandu dans toute la mer du nord.

La pêche du truble se fait avec des filets appellés *tramaux*, qui ont trois rets, comme ceux de la pêche du merlus, & presque la forme d'un sac. Ce qu'elle a de particulier, c'est que le rets qui est au milieu, est très-petit

qu'on fait ſur la couche de mortier pour retenir l'enduit du ſtuc. (*D. J.*)

TRULLOTTE, ſ. f. *terme de Pêche;* ſorte de chaudiere ou d'engin avec lequel on prend du poiſſon; les pêcheurs qui ſe ſervent de cet inſtrument font la pêche de la même maniere que les pêcheurs de l'amirauté de Caux la font avec leurs petites chaudieres; mais leurs *trullottes* ſont différemment conſtruites; ce ſont deux petits bâtons de 18 à 20 pouces de long, paſſés au-travers d'un morceau de bois quarré, ſur 2 pouces de large & un pié de haut; le petit ſac de ret qui forme cet inſtrument eſt amarré aux bouts de la petite croiſiere; on met des appâts dans le fond pour y attirer les chevrettes, avec une pierre qui y eſt amarrée, pour faire caler la *trullotte*, que l'on releve de tems-en-tems au moyen d'une corde d'une braſſe environ, frappée ſur le bout du morceau de bois au-travers duquel paſſe la croiſée; le bout de la corde qui y eſt amarrée eſt ſoutenue à fleur d'eau par une petite bouée de liege, par laquelle, au moyen d'une petite fourche, on releve la *trullotte* de tems-en-tems; cet inſtrument reſſemble aſſez à une eſpece de croc où l'on pend la viande pour la conſerver au frais, les pêcheurs font cette petite pêche à pié à la baſſe-eau, n'ayant aucun bateau.

TRULLUM, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſtique.*) mot barbare qui ſignifie *dôme*; on s'en ſert principalement dans cette phraſe uſitée parmi les théologiens, *le concile in trullo.*

On donne proprement ce nom, non pas au ſixieme concile général aſſemblé à Conſtantinople en 680, quoiqu'il fût tenu dans le *trullum* ou dôme du palais des empereurs, mais au concile tenu en 692 dans le même lieu dont ce concile a retenu le nom, on l'appelle auſſi *concilium quini-ſextum*, parce qu'il eſt une ſuite des cinquieme & ſixieme conciles généraux. *Voyez* QUINI-SEXTA.

Le *trullum*, ou comme l'appelle M. Fleury, le *trullus*, étoit proprement un vaſte ſallon où ſe tenoit ordinairement le conſeil d'état des empereurs de Conſtantinople. On peut juger de ſon étendue par le nombre des évêques qui aſſiſterent aux conciles, qui y aſſiſterent au premier; il s'y trouva l'empereur en perſonne & plus de 160 évêques; au ſecond on comptoit 211 évêques.

On croit que ce nom *trullus* ou *trullum* vient du latin *trulla*, coupole, & qu'on avoit appellé ainſi la ſalle en queſtion, parce qu'elle étoit voutée en coupole. *Voyez* COUPOLE.

TRUMEAU *ou* TREMEAU, ſ. m. (*Archit.*) partie du mur de face entre deux croiſées, qui porte le fond des ſommiers des plate-bandes. Les moindres *trumeaux* ſont érigés d'une ſeule pierre à chaque aſſiſe. (*D. J.*)

TRUMEAU, *terme de Miroitier*; il ſe dit des glaces qui ſe placent dans l'entre-deux des croiſées que les architectes nomment *trumeaux*, d'où ces miroirs ont pris leur nom.

TRUS, (*Gloſſaire françois.*) *trus* ou *trut* veut dire en françois *impôt*, *tribut*. Selon M. de Boulainvilliers, Charles le Chauve mit un impôt ſous ce nom, par lequel chaque maiſon devoit payer une certaine ſomme, lorſqu'on apprenoit la nouvelle de quelque deſcente des Normands. De ce mot *trus*, dit Paquier, vint celui de *truander*, pour dire *gourmander* & *fouler*; parce que ceux qui ſont deſtinés à exiger les tributs, ſont ordinairement gens fâcheux, qui ont peu de pitié des pauvres, ſur leſquels ils exercent les mandemens du roi. Il y a quelque apparence qu'on donna le nom de *truanderie* aux rues où les bureaux de ces fermiers & receveurs étoient établis. (*D. J.*)

TRUSION, ſ. f. (*Médec.*) c'eſt ainſi qu'on nomme le mouvement du ſang du cœur au corps par les arteres; & ſon retour du corps au cœur par les veines s'appelle *mouvement progreſſif* & *circulaire.*

TRUSQUIN, ſ. m. (*outil d'Arquebuſier.*) ce *truſquin* eſt une targette de bois longue d'un pié & large & épaiſſe d'un pouce, qui eſt percée à deux pouces du haut d'un petit trou quarré, dans lequel paſſe en croix une petite targette de fer du calibre du trou; cette targette eſt un peu recourbée d'un bout & un peu aiguë; cet outil ſert aux Arquebuſiers pour marquer des raies droites ſur des bois de fuſil & des plaques de fer.

TRUSQUIN, eſt un inſtrument ou outil dont ſe ſervent les Charpentiers à mettre les bois d'épaiſſeur. *Voyez Pl. du Menuiſier*, & *l'article* MENUISERIE.

TRUSQUIN D'ASSEMBLAGE, ſ. m. (*Menuiſerie.*) outil dont les Menuiſiers ſe ſervent pour marquer l'épaiſſeur des tenons & la largeur des mortaiſes qu'ils veulent faire pour aſſembler leurs bois, afin que les unes répondent aux autres. Cet outil eſt de bois compoſé de deux pieces; l'une eſt une eſpece de regle d'un pouce d'équarriſſage & de dix ou douze de longueur, qu'on appelle la *tige*; l'autre eſt une très-petite planche ou morceau de bois plat, peu épais, d'environ quatre pouces en quarré, à-travers lequel paſſe la regle, enſorte néanmoins qu'on puiſſe l'avancer ou le reculer à volonté; c'eſt ſur la tige qu'eſt la pointe à tracer. On appelle *truſquin à longue pointe* un *truſquin* qui n'a qu'une pointe, mais très-longue; il ſert à courroyer du bois, & à pouvoir atteindre dans les fentes ou flâches que le bois peut avoir. (*D. J.*)

TRUSTÉE, ſ. f. (*Meſure de continence.*) on s'en ſert en quelques lieux de Bretagne, particulierement dans toute l'étendue de la prevôté de Nantes, pour le commerce des ſels qui s'y vendent ordinairement au cent des *truſtées*. Vingt-cinq *truſtées* ſont environ un muid, meſure nantoiſe. *Savary.* (*D. J.*)

TRUTE *ou* TRUTTE, *voyez* TRUITE.

TRUTINA HERMETIS, (*Divin.*) terme familier aux aſtrologues, & qui ſignifie une méthode artificielle d'examiner & de rectifier la nativité ou l'horoſcope pris du moment de la naiſſance d'une perſonne en remontant au moment de ſa conception, & déterminant quel étoit alors l'état des cieux. On ſent que par-là ces impoſteurs ont voulu ſe ménager une reſſource, mais auſſi fautive que leur premiere méthode. *Voyez* HOROSCOPE.

TRUTULENSIS PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la Grande-Bretagne. Tacite en fait mention dans la vie d'Agricola. Comme on ne ſait point la ſituation de ce port, il y a des auteurs qui veulent au lieu de *Trutulenſis*, lire *Rhutupenſis*, & ils prétendent que c'eſt *Richborough* dans la province de Kent. (*D. J.*)

TRUXILLO, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans l'Eſtramadoure, dans les montagnes, à dix lieues de Mérida, à 25 lieues au ſud-oueſt de Tolede, avec une citadelle. Jean II. roi de Caſtille a érigé *Truxillo* en ville en 1431. Elle a ſix paroiſſes & pluſieurs monaſteres. Son terroir nourrit des brebis dont la laine eſt très-précieuſe. *Long.* 12. 38. *latit.* 39. 10. (*D. J.*)

TRUXILLO, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, audience de Lima, proche la mer du Sud, avec un pont qui en eſt à deux lieues, & où l'encrage n'eſt pas bon. François Pizarro fonda cette ville l'an 1553. Son terroir abonde en figues, pommes, grenades, oranges & vignes. *Long.* 298. *latit. mérid.* 7. 30. (*D. J.*)

TRUXILLO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement d'Honduras, ſur la côte du golphe du même nom; ſon port eſt au fond de la baie. Son terroir eſt fertile en fruits excellens, & en vins qu'on recueille deux fois l'année. *Long.* 292. 16. *latit.* 15. 38. (*D. J.*)

TRYCHNUS,

Digitized by Google

TRYCHNUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. anc.*) c'eſt la même plante que le *ſtrychnus*, nom du ſolanum ou morelle. Les Grecs l'ont appellé στρύχνος, & les Latins ſemblablement ont abandonné à leur exemple le *s* initial, comme ils ont fait dans pluſieurs autres mots; c'eſt ainſi qu'ils ont écrit *milax* pour *ſmilax*, *maragdus* pour *ſmaragdus*, &c.

Dioſcoride voulant diſtinguer le ſolanum qui rend furieux, du ſolanum qui cauſe l'aſſoupiſſement, & qui ſont, comme on ſait, deux plantes vénéneuſes, appelle l'une *trychnos*, & l'autre *ſtrychnos*; mais c'eſt-là un mauvais jeu de mots inconnu même dans la langue greque.

Théocrite parle auſſi du *trychnus*, mais il entend par ce mot une plante qui porte un fruit mangeable, & une plante différente des deux ſolanum vénéneux; car c'eſt notre lycoperſicon ou pomme d'amour, que la plûpart des botaniſtes ont effectivement placée, juſqu'à Tournefort, entre les eſpeces de ſolanum.

Théophraſte diſtingue auſſi trois eſpeces de *trychnus*, & dit que la troiſieme donne un fruit bon à manger. Aujourd'hui encore les juifs, les Italiens, les Eſpagnols & les Portugais mangent tous la pomme d'amour, ou le fruit du lycoperſicon, & ils en font grand cas en ſalade, avec du ſel & du poivre. Les derniers écrivains grecs ont abandonné le mot *ſtrychnus* & *trychnus*, en leur ſubſtituant le terme *melinzanion*, qui eſt peut-être emprunté de l'italien *melanzana*. (*D. J.*)

TRYM *ou* TRYME, (*Géogr. mod.*) ville d'Irlande, dans la province de Leinſter, au comté d'Eſt-Meath dont elle eſt la capitale, à ſix milles de la Boyne. Elle a le droit de tenir marché public, & envoie deux députés au parlement de Dublin. (*D. J.*)

TRYPHERA, ſ. f. *en Pharmacie*, eſt un nom qui a été donné à différens remedes, ſurtout du genre narcotique. La grande *tryphere* eſt compoſée d'opium, de canelle, de cloux de girofles & de pluſieurs autres ingrédiens. On l'emploie pour fortifier l'eſtomac, pour arrêter les cours de ventre, & pour certaines maladies de la matrice. Ce mot eſt formé du grec τρυφερος, *délicat*, parce que ces ſortes de remedes agiſſent doucement & agréablement, ou ſelon d'autres, parce qu'ils procurent du repos à ceux qui en uſent.

La *tryphere* ſaracénique & la *tryphere* perſienne ainſi nommées parce qu'elles furent premierement introduites, l'une par les Sarraſins, & l'autre par les Perſans, ſont toutes deux de doux purgatifs.

T S

TSANGOU-MANGHITS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagaſcar, qui eſt une eſpece de ſcolopendre; ſes feuilles ſont longues & étroites, rangées de côté & d'autres; elles répandent une odeur très-aromatique.

TSAPHARI, ſ. m. (*Mat. méd. des anc.*) nom donné par quelques-uns à la cadmie que Dioſcoride appelle *placitis*, c'eſt-à-dire *crouteuſe*, parce qu'elle forme une eſpece de croute aux côtés des fourneaux. Sérapion s'eſt bien trompé quand il a dit que la cadmie étoit une production naturelle. (*D. J.*)

TSAR, (*Hiſt. de Ruſſie.*) ce mot ſignifie *roi* dans toute la bible en langue ſclavone, & les étrangers lui ont ſubſtitué le mot *czar*, qui eſt une corruption de celui de *tſar*. Dans la bible ſclavone traduite du grec, il y a ſept cens ans, longtems avant que les ducs de Ruſſie priſſent le titre de *tzar*, les rois Pharaon, Saül, David, *&c.* ſont appellés *tzar*; il n'y a point dans cette langue de différence entre roi & empereur.

Le premier qui prit le titre de *tzar*, fut Iwan Waſiélewitz, aïeul de Ivan Baſilowitz, qui reprit le titre qu'avoit porté ſon grand-pere, ſe qualifiant *czar* de Caſan, d'Aſtracan & de Sibérie, comme auſſi *powelitel* & *ſamoderſchetz* de toutes les Ruſſies. Le premier de ces deux derniers mots ſignifie *imperator* ou *général*, & le dernier veut dire *ſouverain*. Ces titres ont été donnés à tous les ſucceſſeurs de Baſilowitz juſqu'en l'année 1721, que l'archevêque de Novogrod perſuada au czar Pierre I. de changer le titre ruſſien de *powelitel* en latin, & de ſe qualifier *empereur*; & quoique toutes les puiſſances lui euſſent toujours donné ce titre en langue ruſſienne, il cauſa dès le moment qu'il fut latiniſé, de grandes conteſtations en Europe; mais le vainqueur de Charles XII. les fit ceſſer par ſa puiſſance. (*D. J.*)

TSCHAROS LES, (*Géog. mod.*) peuples ſauvages de l'Amérique méridionale, au Paraguai. Les détails que le p. Sepp jéſuite, donne de ce peuple dans les lettres édifiantes, ne ſont pas aſſez vraiſſemblables pour y ajouter foi; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que les miſſionaires n'ont encore rien opéré ſur la converſion des *Tſcharos*, mais ils vivent avec eux ſans les troubler ni les perſécuter, & c'eſt quelque choſe. (*D. J.*)

TSE-KIN, ſ. m. (*Porcelaine de la Chine.*) eſpece de vernis qu'on met à la Chine ſur la porcelaine pour lui donner une couleur de caffé ou de feuilles mortes.

Pour faire ce vernis, on prend de la terre jaune commune, on lui donne la même façon qu'au *pétunſe*; & quand cette terre eſt préparée, on n'en emploie que la matiere la plus déliée qu'on jette dans de l'eau, dont on forme une eſpece de colle auſſi liquide que le vernis ordinaire appellé *péyéon*, qui ſe fait de quartiers de roches. Ces deux vernis, le *tſe-kin* & le péyéon ſe mêlent enſemble, & pour cela ils doivent être également liquides. On en fait l'épreuve en plongeant le *pétunſe* dans l'un & dans l'autre vernis. Si chacun de ces vernis pénetre ſon *pétunſe*, on les juge propres à s'incorporer enſemble.

On fait auſſi entrer dans le *tſekin* du vernis ou de l'huile de chaux & de cendres de fougeres préparées, de la même liquidité que le pé-yéon; mais on mêle plus ou moins de ces deux vernis avec le *tſekin*, ſelon que l'on veut que le *tſekin* ſoit plus clair ou plus foncé: c'eſt ce qu'on peut connoître par divers eſſais; par exemple, on mêlera deux taſſes de la liqueur *tſekin* avec huit taſſes du pé-yéon, puis ſur quatre taſſes de cette mixtion de *tſekin* & de pé-yéon, on mettra une taſſe de vernis fait de chaux & de fougere. *Coutume d'Aſie.* (*D. J.*)

TSE SONG, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) nom chinois d'un arbre qui tient du cyprès & du genievre. Le tronc qui a environ un pié & demi de circuit, pouſſe des branches qui ſe partagent en une infinité d'autres, & forment un buiſſon verd, épais & touffu; ſes feuilles ſont longues, étroites, piquantes, diſpoſées le long des rameaux par files, tantôt au nombre de cinq, & tantôt au nombre de ſix. Les rameaux qui ſont couverts de ces feuilles longues, ſe trouvent principalement en-deſſous & au-bas des branches, tout le haut & le deſſus n'étant que cyprès.

L'écorce de cet arbre eſt un peu raboteuſe, d'un gris-brun tirant ſur le rouge en certains endroits; le bois eſt d'un blanc rougeâtre, ſemblable à celui de genievre, ayant quelque choſe de réſineux; ſes feuilles, outre l'odeur d'un cyprès, ſont d'un goût fort amer mêlé de quelque âcreté.

Ses fruits ſont verds, ronds & un peu plus gros que les baies de genievre, d'un verd olivâtre & d'une odeur forte; ils ſont attachés aux branches par de longs pédicules; ils contiennent deux grains rouſſâtres en forme de petits cœurs, & durs comme les grains de raiſin. (*D. J.*)

TSHINCA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) eſpece de giroflier des Moluques, *caryophillus ramoſus vel dentatus*. Joh. Bod. à Stapel. D'autres auteurs hollandois appellent cette plante *caryophillus regius*, parce que les petits princes & les nobles des iles moluques en font une eſtime qui va juſqu'à la ſuperſtition pour ſa forme ſinguliere & ſa rareté; ils prétendent qu'il n'y a que deux eſpeces de *tshinca* dans le monde; ils ſont tous deux caryophylliferes, & ne différent des arbres de ce genre que par la grandeur; leur fruit n'eſt cependant autre choſe que le caryophyllus ou girofle aromatique ordinaire diviſé en pluſieurs cornes qui croiſſent par degrés, mais qui n'ont point de calices ronds, & qui portent des fleurs. Il n'eſt pas étonnant que ces ſortes de végétaux monſtrueux ſoient fort rares. (*D. J.*)

TSJASKELA, ſ. m. (*Hiſt. nat. botan.*) arbre des Indes orientales qui eſt une eſpece de figuier; ſon écorce ſert en quelques endroits à faire des cordes d'arcs. On en tire auſſi une couleur rouge propre à la teinture.

TSI-CHU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt ainſi que les Chinois nomment l'arbre qui leur fournit la liqueur dont ils font les vernis ſi eſtimés par les Européens. Ce mot en chinois ſignifie *l'arbre à l'huile*, nom qui lui a été donné à cauſe de la liqueur ſemblable à de l'huile, qui en découle par les inciſions qu'on lui fait; elle tombe peu-à-peu comme la térébenthine des pins; mais l'arbre en donne une plus grande quantité quand on y fait des inciſions; cependant elles le font mourir en peu de tems. On fait bouillir cette liqueur pour lui donner de la conſiſtence. Les émanations qui partent de cette liqueur, qui eſt le vernis de la Chine, ſont très-dangereuſes; les hommes qui s'occupent à la recueillir, prennent les plus grandes précautions pour s'empêcher de les recevoir, ſoit par la reſpiration, ſoit dans les yeux, ils prennent des précautions même pour que la liqueur ne tombe point ſur leurs mains, malgré cela ils ſont ſujets à des inflammations des yeux, à des ulceres & quelquefois à des maladies funeſtes. *Voyez* VERNIS.

TSJELA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre du Malabar qui s'éleve fort haut; ſon tronc pouſſe un grand nombre de branches qui s'étendent au loin circulairement. Son fruit n'a point d'odeur ni de goût; il croît ſur les branches, entre les feuilles, ſans pédicule, il eſt de la forme & de la groſſeur de la groſeille, & contient quantité de petits grains rougeâtres. Les auteurs de l'*hort. malab.* en font une eſpece de figuier qu'ils nomment *ficus malabarica, fructu ribeſii formâ & magnitudine.* (*D. J.*)

TSIEM-TANI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) *mixa pyriformis, officulo triſpermo*. Raii. C'eſt un très-grand arbre qui croît au Malabar; ſon écorce eſt échauffante, inciſe les humeurs viſqueuſes & pituiteuſes, les attenue, & évacue les eaux dans l'hydropiſie; ſi on la réduit en poudre avec la pulpe de ſon fruit, elle produit la guériſon des fievres intermittentes qui viennent d'humeurs viciées & tenues ſurabondantes. (*D. J.*)

TSJERIAM-COTTAM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) *fructus indicus, baccifera, fructu racemoſo, cuſpidato, riberium ſimili monopyreno. Hort. malab.* C'eſt un arbriſſeau toujours verd qui croît au Malabar, & dont le fruit reſſemble aſſez à notre groſeille. Ses feuilles bouillies dans l'eau donnent un gargariſme qui diſſipe le gonflement des gencives & les raffermit. On prépare de ſon écorce bouillie dans du petit lait avec de la graine de cumin, un autre gargariſme qu'on dit être un lent remede contre les aphthes. *Ray.* (*D. J.*)

TSJEROE-KATOU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) grand & bel arbre du Malabar; ſon tronc eſt fort gros, ſes branches ſont nombreuſes, & s'étendent très-loin; ſon bois eſt blanchâtre, compacte, couvert d'une écorce brune & lanugineuſe; il rend par des inciſions une larme rougeâtre, glutineuſe, odoriférante, très âcre, & que la chaleur du ſoleil noircit. Sa racine eſt couverte d'une écorce obſcure, ſans odeur, d'un goût onctueux, acrimonieux & cauſtique. On exprime auſſi de ſes feuilles un ſuc rougeâtre, âcre, brûlant, & qui ulcere la peau.

Ses fleurs ſont pentapétales, blanches, tendres, odoriférantes, âcres, chaudes au goût; elles ſont ſuivies d'un petit fruit rond & oblong, qui eſt d'abord verd, enſuite bleu, & cotonneux à meſure qu'il mûrit. Il eſt d'un bleu noir dans ſa maturité, & plein d'une pulpe brunâtre, ſucculente, glutineuſe, âcre & cauſtique. Au milieu de cette pulpe eſt un noyau qui contient une amande blanchâtre, onctueuſe, âcre & fort amere.

Cet arbre croît dans toutes les contrées du Malabar. M. Commelin l'appelle *prunifera malabarica, fructu racemoſo, parvo, acri, ſucco tinctorio. Hort. malab.* On le cultive dans les champs ſemés de riz pour en écarter les oiſeaux, à cauſe de ſes qualités pernicieuſes. Les teinturiers ſe ſervent du ſuc de ſon fruit avec de la chaux, pour teindre leur coton mêlé. (*D. J.*)

TSJEROE-POEAM, ſ. m. (*Hiſt. natur. Botan. exot.*) *arbor baccifera malabarenſibus, racemoſa, tripetala, fructu oblongo, tricocco, calice excepto. Hort. malab.* C'eſt un petit arbre fort bas, donc le tronc eſt vert en-dedans, blanchâtre en-dehors, & revêtu d'une écorce noirâtre; il jette un grand nombre de branches noueuſes. Sa racine eſt jaunâtre, couverte d'écorce rougeâtre, d'une odeur & d'un goût deſagréable; ſes feuilles ſont pointues, oblongues, unies, d'un verd obſcur, luiſantes en-deſſus, verdâtres & cotonneuſes en-deſſous. Ses fleurs ſont à trois pétales. Il s'éleve du milieu d'elles un piſtil oblong & d'un verd tirant ſur le jaune. Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des baies rondelettes à trois panneaux, vertes, placées dans des calices, pleines de ſemences, d'un verd cendré, & dont les cellules ſont ſéparées par des pellicules membraneuſes. (*D. J.*)

TSJEROM-CARA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) arbriſſeau de Malabar, qui s'éleve à la hauteur de ſept à huit piés; ſon tronc pouſſe un grand nombre de petites branches armées d'épines droites, & rangées circulairement; ſa racine eſt rougeâtre, odoriférante & amere; ſes fleurs naiſſent dans les aiſſelles des feuilles; elles ſont verdâtres, ſans odeur, & placées dans un petit calice verd diviſé en cinq lobes pointus; elles ſont ſuivies de baies applaties, rondes, à deux panneaux, couronnées d'un ombilic, pleines d'une pulpe verte & amere. Ces baies contiennent deux ſemences oblongues, placées à quelque diſtance l'une de l'autre. Cet arbuſte eſt nommé dans le jardin de Malabar, *frutex baccifera indica, floſculis ad foliorum exortum confertis, fructu dicocco.* (*D. J.*)

TSIKUDSEN, (*Géog. mod.*) une des neuf provinces de la contrée de l'empire du Japon, dans le pays de l'oueſt. Cette province eſt diviſée en vingt-quatre diſtricts, & a quatre journées de longueur du ſud au nord; c'eſt un pays médiocrement bon, & qui a pluſieurs manufactures de porcelaine. (*D. J.*)

TSIKUNGO, (*Géog. mod.*) une des neuf provinces de la contrée de l'empire du Japon, dans le pays de l'oueſt. Cette province a cinq journées de longueur du ſud au nord, & eſt partagée en dix diſtricts. Son pays produit en abondance du blé, du ris & des pois. Les côtes lui donnent du poiſſon, des écreviſſes, & du coquillage. On y fait beaucoup de confitures, qui ſont eſtimées dans les autres provinces. (*D. J.*)

TSIMADAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont la feuille a des propriétés qu'on vante contre les maux de cœur, la peſte & toutes les maladies contagieuſes.

TSIMANDATS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagaſcar, dont les voyageurs ne nous apprennent rien, ſinon que les négres s'en ſervent pour guérir la maladie vénérienne. Il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui nous ont tranſmis les noms des plantes exotiques, nous euſſent en même tems donné la maniere de s'en ſervir.

TSIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) nom donné par les Chinois à une ſubſtance minérale d'un bleu foncé, aſſez ſemblable à du vitriol bleu, qui ſe trouve dans quelques mines de plomb, & que l'on croit contenir quelques portions de ce métal. Les Chinois s'en ſervent pour peindre en bleu leur porcelaine, & ils l'emploient comme un fondant, qui fait pénétrer les autres couleurs dans la pâte de la porcelaine. Cette ſubſtance ſe trouve, dit-on, aux environs de Canton & de Pékin. Les peintres en émail ſe ſervent auſſi de cette matiere dans leurs émaux, & l'on en applique ſur de l'argent, mais elle s'en détache aiſément. Quand on en met ſur la porcelaine, il faut qu'elle ſoit enſuite remiſe au feu pour recuire.

Avant d'employer le *tſin*, on ne fait que le pulvériſer ſans la calciner, comme cela ſe pratique d'ordinaire; on le bat enſuite dans beaucoup d'eau pour en ſéparer la terre & les parties étrangeres, après quoi on laiſſe la poudre tomber au fond de l'eau qui n'en eſt point colorée; quant à la poudre, elle n'eſt plus bleue, comme avant que d'avoir été pulvériſée, mais elle eſt d'un gris cendré; mais après avoir été recuite, elle redevient d'un très-beau bleu. La matiere qui s'eſt précipitée au fond de l'eau ſe ſeche & ſe conſerve; pour en faire uſage, on ne fait que la mêler avec de l'eau gommée, & on l'applique avec un pinceau ſur la porcelaine qu'on veut peindre. *Voyez le recueil des obſervations ſur les coutumes de l'Aſie.*

TSINGALAHA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſcorpion fort dangereux qui ſe trouve dans l'île de Madagaſcar. Il habite toujours dans les marais & les eaux dormantes; il s'attache aux beſtiaux & aux chiens qu'il tue, & dont il ſuce le ſang.

TSIN-SE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme à la Chine les lettrés du troiſieme ordre; grade qui répond au docteur de nos univerſités; on n'y parvient qu'après un examen qui ſe fait à Pékin, dans le palais de l'empereur, qui préſide en perſonne à l'aſſemblée, & qui donne ſouvent lui-même le ſujet ſur lequel les candidats doivent compoſer. Cet examen ne ſe fait que tous les trois ans, & l'on n'admet au doctorat qu'un petit nombre de *kiu-gins*, ou lettrés du ſecond ordre. La réception ſe fait avec une pompe extraordinaire; chacun de ceux qui ont été reçus docteurs, reçoit de l'empereur une coupe d'argent, un parafol de ſoie bleue, & une chaiſe très-ornée pour ſe faire porter. Les noms des nouveaux docteurs ſont inſcrits ſur de grands tableaux qu'on expoſe dans la place publique. Dès qu'ils ſont admis, on s'empreſſe d'aller inſtruire leurs familles de l'honneur qu'elles ont reçu; ces couriers ſont très-bien récompenſés; les villes où les docteurs ſont nés, prennent part à la gloire de leurs citoyens, & célebrent cet événement par de très-grandes réjouiſſances. Les noms des docteurs s'inſcrivent dans un régiſtre particulier, & c'eſt parmi eux que l'on choiſit les perſonnes qui doivent occuper les premieres charges de l'empire; il n'eſt point ſurprenant qu'un état adminiſtré par des hommes qui ont conſacré leur tems à l'étude de la morale, des lois & de la philoſophie, ſurpaſſe tous les autres par la ſageſſe de ſon gouvernement.

TSIO, ſ. m. (*Meſur.*) c'eſt chez les Japonois un eſpace de 60 braſſes.

TSJOCATTI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) arbre nommé dans l'Hort. malab. *fruticebacafera*, *malabarenſis*, *fructu calyculato*, *ſeracoero*; *umbellato*; cet arbre ne s'éleve qu'à 12 piés de hauteur; ſon tronc pouſſe un grand nombre de petites branches ligneuſes; ſon bois eſt blanchâtre, revêtu d'une écorce rougeâtre; ſa racine eſt blanche, amere & aromatique. Ses feuilles ſont rondes, oblongues, pointues, légerement dentelées, épaiſſes, fortes, unies, d'un verd noirâtre en-deſſus, & verdâtre en-deſſous. Ses fleurs ſont jaunâtres, ſans odeur, & placées au ſommet des branches, en forme d'ombelles. Ses baies ſont à trois panneaux, & quelquefois davantage, d'abord verdâtres, mais rouges lorſqu'elles ſont mûres, fixées dans un calice rouge & noirâtre; d'un goût acide; elles contiennent ordinairement quatre ſemences blanchâtres en forme de rein, & d'une amertume qui n'eſt pas déſagréable. On emploie dans le pays la décoction des fleurs & des baies pour raffermir les gencives. (*D. J.*)

TSIOMPA, *ou* CIAMPA, *ou* CHIAMPA, (*Géog. mod.*) petit royaume d'Aſie. Il eſt borné au levant & au midi par la mer, au couchant par le royaume de Camboge, & au nord par le deſert de la Cochinchine.

Nous ne connoiſſons de ce royaume ni les villes, ni les rivieres, ni les montagnes. Nous ſavons ſeulement que ſon roi eſt tributaire de celui de Cochinchine. Ses ſujets ſont idolâtres, & vivent dans de miſérables cabanes de bois. (*D. J.*)

TSIO-TEI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un mirthe du Japon qui eſt ſauvage; il a de longues feuilles; le même, ſuivant Kæmpfer, que le mirthe commun d'Italie de Gaſpard Bauhin.

TSITSIHI, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece d'écureil d'une couleur griſe, qui ſe trouve dans l'île de Madagaſcar. Ils demeurent dans les creux des arbres, & jamais on n'a pu parvenir à les apprivoiſer.

TSONG-MING, (*Géog. mod.*) île de la Chine, dans la province de Kiangnang, dont elle n'eſt ſéparée à l'oueſt que par un bras de mer, qui n'a que 5 à 6 lieues.

Cette île n'étoit anciennement qu'un pays ſauvage & deſert, tout couvert de roſeaux. On y reléguoit les bandits & les ſcélérats, dont on vouloit purger l'empire. Les premiers qu'on y débarqua ſe trouverent dans la néceſſité, ou de périr par la faim, ou de tirer leurs alimens du ſein de la terre. L'envie de vivre les rendit actifs. Ils défricherent cette terre inculte: ils en arracherent les plantes inutiles; ils ſemerent le peu de grains qu'ils avoient apporté; & ils ne furent pas long-tems ſans recueillir le fruit de leurs travaux. Au bout de quelques années une partie du terroir qu'ils avoient cultivé, devint ſi fertile, qu'elle leur fournit abondamment de quoi vivre.

Dans la ſuite des tems, pluſieurs familles chinoiſes, qui avoient de la peine à ſubſiſter dans le continent, ſe tranſporterent dans l'île, & ſortirent de l'indigence.

L'air du pays eſt aſſez tempéré, parce que ſa chaleur exceſſive eſt modérée par des pluies qui tombent en abondance, ſurtout au milieu de l'été. Toute la campagne eſt aujourd'hui ſemée de villages & de maiſons. La volaille y abonde, ainſi que le riz, malgré la difficulté de ſa culture. On donne à cette île 20 lieues de long, & 5 à 6 de large. Elle eſt ſituée ſous le 33 degré de *latitude* nord. (*D. J.*)

TSONG-TU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce mot eſt chinois, on le donne aux vice-rois qui commandent à deux ou

trois provinces, au-lieu que les vice-rois ordinaires, qui n'ont qu'une ſeule province dans leur diſtrict, ſe nomment *Tu-yen*. Les Européans diſent *ſom-tout* ou *ſom-tok* par corruption.

TSUSSIMA, (*Géog. mod.*) île appartenante à l'empereur du Japon, & qui l'a réunie à ſa couronne, après l'avoir conquiſe dans la guerre du dernier ſiecle contre les habitans de Corée; c'eſt une petite île qui n'a qu'une journée & demie de longueur, & qui d'ailleurs n'eſt pas fertile; mais elle eſt fameuſe par le grand nombre d'idoles qu'on y adore. (*D. J.*)

T U

TU, VOUS, (*Synonymes.*) nous ne nous ſervons aujourd'hui qu'en poéſie du mot *tu*, ou quelquefois dans le ſtyle ſoutenu, ou en faiſant parler des barbares.

Pluſieurs perſonnes trouvent que ce ſingulier avoit plus de grace dans la bouche des anciens que le mot *vous*, que la politeſſe a introduit, & qu'ils n'ont jamais connu; mais le meilleur eſt de les adopter tous les deux. Comme il y a des occaſions où le mot *tu* choque réellement, il en eſt d'autres, où il fait un meilleur effet que le mot *vous*; c'eſt une richeſſe dans nos langues modernes, dont les anciens étoient privés, car étant toujours forcés de ſe ſervir de ce ſingulier *tu*, ils ne pouvoient faire ſentir ni les mœurs, ni les paſſions, ni les caracteres, au-lieu que c'eſt un avantage que fourniſſent ce ſingulier & ce pluriel, employés à-propos avec diſcernement, & lorſque les occaſions demandent l'un préférablement à l'autre. Voici donc le parti que prennent les bons traducteurs; partout où il faut faire ſentir de la fierté, de l'audace, du mépris, de la colere, ou un caractere étranger, ils emploient le mot *tu*; mais dans tous les autres cas, comme quand un ſujet parle à ſon roi qui lui eſt ſupérieur, ils ſe ſervent du mot *vous*, pour s'accommoder à notre politeſſe qui le demande néceſſairement, & qui eſt toujours bleſſée de ce ſingulier *tu*, comme d'une familiarité trop grande.

Par exemple, dans la vie de Romulus par Plutarque, quand on mene Rémus à Numitor, Rémus dit à ce prince: « Je ne *te* cacherai rien de tout ce que *tu* » me demandes, car *tu* me parois plus digne d'être » roi que ton frere »: ce ſingulier *tu* a plus de grace que le *vous*, à cauſe du caractere de Rémus, qui a été élevé parmi des pâtres, qui eſt vaillant & fougueux, & qui doit témoigner de l'intrépidité & de l'audace.

Lorſque Caton dit à Céſar, *tiens ivrogne*, en lui rendant la lettre de ſa ſœur, il n'y auroit rien de plus froid que de lui faire dire, *tenez ivrogne*. Quand Léonidas parle à Alexandre, & qu'il lui dit: « lorſ» que *vous* aurez conquis la région qui porte » ces aromates »: *vous* eſt là bien meilleur que *tu*; mais quand Alexandre, après avoir conquis l'Arabie, écrit à Léonidas, « je t'envoie une bonne pro» viſion d'encens & de myrrhe »; *je t'envoie*, vaut mieux que *je vous envoie*. De même quand le prophete de Jupiter Ammon dit à Alexandre, « ne blaſ» phème pas, *tu* n'as point de pere mortel »; le mot *vous* rendroit la réponſe foible & languiſſante. C'eſt un prophete qui parle, & il parle avec autorité.

Vaugelas, dans ſa tradition de Quinte-Curce, a toujours obſervé ces différences avec beaucoup de raiſon & de jugement: Alexandre dit *vous*, en parlant à la reine Siſigambis; & la reine Siſigambis dit *tu* en parlant à Alexandre; & cela eſt néceſſaire, pour conſerver le caractere étranger; cette différence de *tu à vous*, donne à la traduction de Lucien, par M. d'Ablancourt, une grace que l'original ne peut avoir; car que le philoſophe cynique diſe *tu* à Jupiter, & que tous ceux de la même ſecte ſe *tutoyent*, cela peint leur caractere, ce que le grec ne peut faire. Qu'on mette *vous* au-lieu de *tu* chez des cyniques, toute la gentilleſſe ſera perdue. (*D. J.*)

TUAL, ſ. m. (*Diete & Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les habitans des îles Moluques donnent à une liqueur blanche comme du lait, qui découle du palmier ſagoutier, par les inciſions que l'on fait à ſes branches. Les Indiens boivent cette liqueur; elle eſt très-douce lorſqu'elle eſt récente; ſi on la fait bouillir, elle donne par la fermentation une liqueur ſemblable à de la bierre; on peut auſſi lui faire prendre le goût du vin & du vinaigre.

TUBAN *ou* TUBAON, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans l'île de Java, ſur la côte ſeptentrionale, près de Bantam; c'eſt la plus belle & la plus forte place de toute l'île. Ses habitans trafiquent en ſoie, en toiles de coton, en camelots, *&c.* mais ils vont tout nuds de la ceinture en haut, & portent un poignard à leur ceinture. *Long.* 130. *latit. mérid.* 5. 30. (*D. J.*)

TUBANTES, (*Géog. anc.*) peuples de la baſſe-Germanie au-delà du Rhin, connu de Strabon, *l. VII.* ſous le nom de *Tubantii*, & de Ptolomée, *l. II. c. xj.* ſous celui de *Tubanti*. Alting croit que le nom *Germain* étoit *Tho-Benthen*, & qu'il leur avoit été donné, parce que c'étoit une troupe de gens qui changeoient ſouvent de demeure, ce qu'on appelle encore aujourd'hui *bande* ou *bande*.

Cluvier, *géogr. ant. l. III. c. xlj.* a prouvé que les *Tubantes* avoient d'abord habité dans les pays appellés aujourd'hui *les comtés de Ravenſberg & de Lippe*, & le village de Bent-dorp pourroit bien retenir le nom de ces anciens habitans. De ce pays-là ils paſſerent dans les terres qui ſont entre le Rhin & la Sala, & que les Romains, avec le ſecours des Tenctéri & des Uſipii, enleverent aux Ménapiens, & abandonnerent à leurs ſoldats.

Il eſt à croire qu'après la défaite des Marſes & des Bructeres, les *Tubantes* allerent occuper une partie de leur pays, ſur les deux bords de la riviere de Wecht, avant que les Chamaves & les Ampſibariens s'y fuſſent établis. Trop de lieux portent dans ce quartier là le nom de ces peuples, pour qu'on puiſſe douter qu'ils y ayent fait quelque demeure. On y voit *Bentlagen*, qui ſignifie le camp des *Tubantes*, outre *Bentlo*, *Beuninge*, *Bente*, & peut-être encore quelques autres. Tout cela porte Alting à conclure que les *Tubantes* ont habité tout le pays qui eſt entre l'Ems & le comté de Bentheim, y compris ce comté & la ſeconde Salique (Solland), ou cette partie de l'Over-Iſſel, appellée aujourd'hui *Twente*, du nom de ces peuples.

C'eſt peut-être la raiſon pourquoi dans la notice des dignités de l'empire, les *Tubantes* ſont joints avec les Saliens. Du reſte, on ne trouve point que les *Tubantes* ſe ſoient depuis tranſportés ailleurs, à moins qu'ils ne ſoient entrés dans l'alliance des Francs, alliance qui a pu faire perdre leur nom, comme elle a fait perdre ceux de tant d'autres peuples M. d'Audifret a cru ſur les anciens itinéraires que Zwol devoit être leur demeure; & ſur ce qu'Appien en dit, Cluvier a cru que c'étoit Doesbourg. (*D. J.*)

TUBE, ſ. m. (*Phyſ.*) tuyau, conduit ou canal, eſt un cylindre creux en-dedans, fait de plomb, de fer, de bois, de verre, ou d'autre matiere, qui ſert à donner paſſage à l'air ou à quelqu'autre fluide.

Ce terme s'applique ordinairement à ceux dont on ſe ſert en Phyſique, Aſtronomie, Anatomie, *&c.* Dans les autres cas ordinaires, on ſe ſert plus ordinairement du mot *tuyau*. *Voyez* TUYAU.

M. Varignon a donné, dans les *mémoires de l'académie des Sciences*, un *eſſai* ſur les proportions néceſſaires des diametres des *tubes*, pour donner préci-

tissent une quantité déterminée d'eau. Le calibre de ces ustensiles consiste en ce que leur diamètre ou ouverture de virole de fer, soit proportionné à leur hauteur, de sorte que le diamètre de l'ouverture, ou du fond, soit à la hauteur, comme 3 est à 4, ou comme 6 est à 8, &c. Ainsi, un tonneau, ayant 8 pieds de hauteur, aura 6 pieds de diamètre à son ouverture, ou à son fond. Il faut encore avoir égard à la forme ventrue que prennent les tonneaux, lorsqu'ils sont remplis de liqueur, afin que le diamètre à la bonde ne soit pas plus grand que celui du fond, ou de l'ouverture, ce qui empêcheroit de les mettre en place. Il faut encore observer, qu'on ne doit pas se fier à la jauge, ou mesure, que donnent les fabricants de futailles, qui, pour gagner davantage, font leurs futailles plus grandes qu'elles ne doivent être, afin d'en vendre davantage.

Pour ce qui regarde les tubs des raffineurs de sucre, ils sont de différentes grandeurs, & de différentes formes. A Paris & dans les environs, ils sont ordinairement, pour MASSEPAINS & CASSELINS, de 4 pieds de diamètre, sur 3 pieds de hauteur. Pour les FORMES, ils ont 3 pieds de diamètre, sur 2 pieds de hauteur; mais plus proportionnés & plus agréables, leurs tubs pour les formes devroient avoir 3 pieds de diamètre, sur 2 pieds & demi de hauteur. Je parle ici des tubs ordinaires, & non de ceux qui sont d'une grandeur extraordinaire, & qui ne servent que pour les raffineries en grand, dont il n'est pas question dans cet article, &c. *Voyez* SUCRE, RAFFINERIE, &c.

Pour ce qui regarde les tubs des raffineurs de sucre, ils sont ordinairement de bois de chêne, cerclés de fer. A Orgeat & dans les environs de Paris, ils sont cerclés de cuivre, pour ARGENTER & CASSELINER.

Tube, est aussi, à la Bouteille, un petit tonneau, ou cuvier, dans lequel on met fermenter du vin, ou vendange, avant que de le mettre dans les tonneaux, ou futailles, dans lesquelles il doit rester, &c. *Voyez* BOUTEILLE.

La hauteur d'un tube étant de quatre pieds, on prend la hauteur d'un tonneau, huit demi-tonneaux ou seize quarts.

Quelquefois on fait usage, à la Bouteille, d'un grand panier rempli de raisin bien pressé dans, afin que le vin puisse s'écouler plus promptement par la pression, & que l'on n'ajoute de la drogue à la potion des vins; mais cette pratique est très-condamnable, & ne doit point être imitée par les honnêtes gens.

Il y a des tubs de pierre, à vins mêlés qu'il faut de grandes futailles, mesures, tonneaux d'Orgeat, &c. Ensuite on trouve propres à mettre les eaux dans les caves.

Tube, Pour les bougies, est la forme dans laquelle l'on compose ou donne forme aux bâtons de cire, pour les bougies, & qui est ordinairement de fer-blanc. Ce tube est composé de deux pièces, dont l'une est d'abord plus petite que l'autre, & est reçue dans celle-ci. Quelquefois on fait usage de tubs de cuivre, ou de plomb, pour les bougies moulées, mais ces derniers sont peu en usage. *Voyez* BOUGIE.

Tube, Pour les cannes, est un petit canal de fer-blanc, ou de cuivre, dans lequel on met la canne, pour la tenir droite, & l'empêcher de se courber. *Voyez* CANNE.

Tube, Pour les cannes, est aussi

tiennent toutes enſemble, comme n'étant qu'un ſeul corps, ſitué derriere l'union des couches des nerfs optiques. Les *antérieurs* ſont un peu plus arrondis & un peu plus larges, & on les appelle *nates*, & les poſtérieurs *teſtes*.

TUBERCULE, (*Médecine.*) ce terme employé quelquefois pour exprimer des petites tumeurs qui paroiſſent ſur la ſurface du corps, a été plus particuliérement conſacré dans le langage de la Médecine interne, pour déſigner des concrétions lymphatiques qu'on a ſouvent obſervées dans les poumons des perſonnes mortes de phthiſie; *voyez ce mot.* Morton, auteur d'une excellente phthiſiologie, fondé ſur un grand nombre d'obſervations cadavériques, & appuyé de raiſons aſſez plauſibles, penſe que ces concrétions ou *tubercules* ſont la cauſe la plus ordinaire de la phthiſie, ſur-tout de celle qu'on apporte en naiſſant, héritage funeſte tranſmis par des parens malſains, & qui ſe perpétue de génération en génération juſqu'à la poſtérité la plus reculée.

Les *tubercules* ne ſe manifeſtent par aucun ſigne exactement caractériſtique, & qui ne puiſſe convenir à d'autres affections. Les moins équivoques & qui ſervent communément à juger de leur préſence, ſont 1°. une toux ſeche qui perſiſte pendant très-long-tems, & qu'accompagnent ſouvent le dégoût, perte d'appétit, & vomiſſement après le repas. 2°. La difficulté de reſpirer, qui augmente par le mouvement, la courſe, au point que ces malades ſont prêts à ſuffoquer après qu'ils ont marché un peu vîte, ou monté des endroits fort élevés. 3°. Le changement de la voix qui devient plus grêle, plus aiguë, rauque & *clangens*, c'eſt-à-dire ſemblable à celle des grues. 4°. La gêne, l'oppreſſion, le ſentiment d'ardeur que ces malades ſentent dans la poitrine, ou entre les deux épaules, ſouvent un poids plus ſenſible d'un côté que de l'autre. 5°. Enfin un commencement de fievre lente. On pourroit auſſi tirer des lumieres pour confirmer le diagnoſtic des *tubercules* de l'état du malade & de ſes parens; cette diſpoſition phthiſique eſt marquée par un col grêle, alongé, par des rougeurs au viſage, par une poitrine étroite & reſſerrée, par une maigreur conſtante, & par des conſtipations opiniâtres; ſi le malade eſt né de parens phthiſiques, s'il a eu des freres ou des ſœurs, dans leſquels on ait reconnu ſûrement une phthiſie *tuberculeuſe*, tous ces ſignes ramaſſés décideront aſſez ſûrement le genre de ſa maladie, ou la préſence des *tubercules*; mais il eſt rare que l'on puiſſe raſſembler tous ces ſignes, il eſt auſſi très-difficile de bien connoître cette maladie, & il eſt très-ordinaire de la voir confondre par des médecins qui jugent avec trop de précipitation, avec le catarrhe ou les dérangemens du foie; auſſi a-t-on ſouvent déclaré phthiſiques, poulmoniques des gens qui avoient le poumon très-ſain, & chez qui le foie ſeul étoit altéré: cette erreur eſt d'une très-grande conſéquence dans la pratique, car les remedes indiqués dans ces deux cas ſont tout-à-fait différens; elle eſt cependant très-commune, j'y ai vu tomber, il n'y a pas long-tems, des praticiens d'une très-grande réputation, qui, ſur ces ſignes trompeurs de *tubercules*, avoient décidé la phthiſie & la mort prochaines dans un malade, & par les remedes peu convenables ordonnés ſur cette fautive indication, rendoient tous les jours la maladie plus grave & plus opiniâtre, & l'auroient enfin, juſtifiant leur prognoſtic, rendu mortelle, ſi un nouveau médecin n'avoit mieux connu la ſource & le ſiege du mal qui étoit dans le foie, & adminiſtré des remedes oppoſés qui eurent le ſuccès le plus prompt & le plus heureux.

On diſtingue trois états ou périodes dans les *tubercules*; ſavoir, 1°. lorſqu'ils ſe forment & qu'ils ne ſont que des concrétions indolentes plus ou moins dures; 2°. lorſqu'ils s'enflamment, deviennent douloureux, & excitent de l'ardeur; 3°. enfin lorſqu'ils s'ulcerent, que la ſuppuration s'établit & fournit la matiere des crachats purulens. Ces trois états ſont démontrés par l'ouverture des cadavres, on voit les *tubercules* diſperſés dans le parenchyme des poumons, parcourir ſucceſſivement ces périodes, & dans des tems différens; les uns ſeront encore durs, tandis que d'autres ſeront enflammés, & il s'en préſentera ailleurs déja détruits par la ſuppuration; on a tiré de cette ſuppuration la diſtinction de la phthiſie commençante, confirmée & déſeſpérée. *Voyez* PHTHISIE.

La cauſe la plus commune des *tubercules* eſt une diſpoſition héréditaire qui affecte également les tumeurs & le tiſſu des poumons; il peut ſe faire auſſi que les rhumes négligés, les catarrhes, les autres affections de poitrine, les virus vénériens & ſcrophuleux, leur donnent naiſſance; ceux qui ſont produits par ces cauſes accidentelles ſont bien moins dangereux & plus faciles à guérir, que ceux qui dépendent d'un vice des ſolides & des fluides né avec le malade que l'âge n'a fait que développer, & que les excès dans différens genres, l'uſage immodéré du vin & des liqueurs fortes, & ſur-tout les débauches, augmentent conſidérablement.

C'eſt un préjugé reçu chez preſque tous les praticiens, qu'il ne faut attaquer ces *tubercules* que par des adouciſſans, des laitages, des mucilagineux, *&c.* & qu'il faut s'abſtenir avec ſoin des apéritifs; il faut, diſent-ils, envelopper, inviſquer, engainer la lymphe âcre, & prendre garde de ne pas en augmenter par des médicamens chauds le mouvement & l'activité; mais ils ne font pas attention que par cette méthode, loin de détruire ces concrétions, ils ne font que les augmenter, qu'ils dérangent en même tems l'eſtomac, donnent lieu à des mauvaiſes digeſtions; nouvel obſtacle à la guériſon, & enfin qu'aucun malade traité par cette méthode n'en rechappe. C'eſt pourquoi il faut, laiſſant à part toutes ces idées ridicules & dangereuſes de théorie boerhaavienne, conſulter l'obſervation, la ſeule maîtreſſe dans la pratique; elle nous apprendra qu'on peut ſans crainte avoir recours à des remedes un peu énergiques, inciſifs, ſur-tout à des ſtomachiques amers & même à des légers martiaux; les ſudorifiques doux ou diaphorétiques paroiſſent très-bien indiqués par cette obſervation lumineuſe, qui nous apprend que le défaut de tranſpiration eſt une cauſe fréquente des *tubercules*, ou du-moins un ſymptome qui l'accompagne aſſez conſtamment, & que ſon rétabliſſement eſt un des ſignes les plus aſſûrés de guériſon; c'eſt à produire cet effet que réuſſiſſent admirablement les eaux minérales ſulphureuſes de Bareges, de Cauterets, de S. Laurent, les eaux bonnes, *&c.* l'antimoine diaphorétique, l'antihectique de Poterius, & autres préparations de cette claſſe ſi célébrée par leurs auteurs, & par le vulgaire des médecins crédules, ſont des remedes abſolument inefficaces dans le cas préſent; peut-être auroient-ils quelque effet, s'il s'agiſſoit de détruire les acides dans les premieres voies; enfin on doit beaucoup compter pour diſſiper cette maladie & prévenir la phthiſie, ou l'étouffer dans le berceau, ſur la promenade, l'exercice, les voyages, les changemens d'air, l'équitation; ſans doute les eaux minérales qu'on va prendre ſur les lieux & les pélerinages, doivent à ces ſecours beaucoup de leur vertu. Lorſque les *tubercules* ſont enflammés, il eſt à propos de modérer un peu l'activité des remedes, & d'inſiſter ſur les délayans; le petit-lait, le lait d'ânesſe, celui de vache coupé avec des plantes béchiques, diaphorétiques, avec le lierre terreſtre, la ſquine, le capillaire, *&c.* ſont aſſez appropriés. Lorſque la ſuppuration eſt formée, il faut mêler à ces remedes l'uſage des baumes, on peut encore tenter les eaux

minérales ſulphureuſes, mais il y a peu d'eſpérance. Si quelque virus a produit & entretient les *tubercules*, il faut recourir au ſpécifique, & ne pas s'épouvanter dans les *tubercules* vénériens de la qualité échauffante du mercure ; il peut ſeul guérir la maladie, on aura ſeulement la précaution de le donner à moindre doſe, & à de plus grande diſtance. Le traitement qui convient aux deux derniers états des *tubercules* qui conſtituent proprement la phthiſie, doit ſe trouver expoſé plus au long à cet article, nous y renvoyons le lecteur muni de ces principes. (*m*)

TUBERCULE, ſ. m. (*Conchyl.*) en latin *tuberculum* ; les *tubercules* chez les conchyliologiſtes déſignent des *boutons*, des *tubéroſités*, des *éminences* régulieres & rondes, plus grandes que les verrues, & qui ſe diſtinguent ſur la robe des coquilles. (*D. J.*)

TUBERCULE, ſ. m. *terme de Jardinier*, les Jardiniers nomment ainſi une racine qui vient en forme de navet, & que les Botaniſtes appellent *racine tubereuſe*. (*D. J.*)

TUBEREUSE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné à la plante entiere & à ſa fleur ; nous en parlerons, comme fleuriſte, dans un article à part, &, comme botaniſte, nous obſerverons que c'eſt l'eſpece du genre des hyacinthes, que Tournefort appelle *hyacinthus orientalis, indicus*, tuberoſâ *radice*.

La tige de cette belle plante s'éleve à la hauteur de trois ou quatre piés ; elle eſt groſſe comme le petit doigt, droite, ronde, ferme, nue, liſſe, creuſe en-dedans ; ſes feuilles ſont au-bas de ſa tige, longue d'environ ſix pouces, étroites, épaiſſes, charnues, vertes, luiſantes, ſe répandant au large ; ſes fleurs naiſſent au ſommet formées en tuyau long qui s'évaſe en haut, & ſe découpe en ſix parties, leur couleur eſt un blanc de lait ; leur odeur ſuave parfume les appartemens où l'on met cette fleur ; ſa racine eſt *tubéreuſe*, & toute la plante eſt remplie d'un ſuc viſqueux.

C'eſt M. de Peyreſc qui a eu le premier des *tubéreuſes* en France. Un p. minime qu'il avoit envoyé à ſes frais en Perſe, lui apporta en Provence la premiere plante de *tubéreuſe* qu'on ait vu dans ce royaume. M. Robin la fit connoître à Paris, en en élevant des oignons au jardin royal. (*D. J.*)

TUBÉREUSE, (*Jard. fleuriſte.*) le bouquet de cette belle fleur ne ſe déploie pas tout-à-la-fois : mais comme les choſes les plus belles veulent être vues long-tems, elle n'ouvre d'abord que quelques-uns de ſes pétales qui ſont d'une blancheur éclatante. Les dernieres fleurs ne ſont pas moins belles que les premieres, enſorte qu'on jouit encore des *tubéreuſes* durant tout l'automne.

Quand la fleur des *tubéreuſes* eſt paſſée, on renverſe le pot qu'on met dans un lieu ſec pour en tirer l'oignon, & le garder pendant l'hiver à l'abri de la gélée, pour le replanter au commencement du printems. Cette plante ſe multiplie d'oignons bien choiſis qu'on met dans des pots de moyenne grandeur, remplis d'une terre compoſée de deux tiers de terreau, & un tiers de terre à potager bien fine, le tout mêlé enſemble. On plante les oignons un doigt avant dans cette terre, laiſſant l'autre partie de l'oignon pour être couvert de terreau pur. On met ces pots dans une couche chaude, & on les couvre de cloches juſqu'à ce que l'air ſoit adouci, en arroſant la plante de-tems-en-tems.

Après que les *tubéreuſes* ont pouſſé & qu'on les a ôtées de deſſus la couche, il faut placer les pots à une bonne expoſition, car les *tubéreuſes* aiment le ſoleil. A meſure qu'elles pouſſent leurs montans, on y fiche aux piés de petites baguettes pour les y attacher avec du jonc, & éviter que la charge de ces fleurs qui naiſſent au ſommet des tiges ne les rompe en les faiſant plier.

On plante les *tubéreuſes* en Février pour avoir de leurs fleurs en Mai, & on en plante au mois de Mai pour en avoir en fleur pendant l'automne. Les Parfumeurs font un grand uſage de ces belles fleurs ; & les dames délicates ont bien de la peine à ſupporter l'excellente odeur qu'elles répandent dans leurs petits appartemens. (*D. J.*)

TUBÉREUSE, *racine*, (*Botan.*) les Botaniſtes nomment *racines tubéreuſes* celles qui ſont groſſes, charnues, plus épaiſſes que les tiges de la plante, de figure irréguliere, & qui n'ont aucun des caracteres de bulbeuſes. (*D. J.*)

TUBÉROIDES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par M. du Hamel à une plante paraſite, qui tire ſa nourriture de l'oignon du ſafran, s'attache à ſa ſubſtance, & la fait périr. Cette plante végete à la maniere de la truffe, c'eſt-à-dire qu'elle ne paroît point au-dehors, mais naît, croît & ſe multiplie dans l'intérieur de la terre, & cela par des racines qui pouſſent de nouveaux tubercules. M. du Hamel n'a pu découvrir ni fleurs, ni graines à cette plante ; elle pouſſe de longs filets en terre avec de petits tubercules lanugineux ; la couleur intérieure de ſa chair eſt en été d'un rouge brun, & en hiver d'un noir légerement marbré de rouge ; enfin elle renferme quelquefois dans ſa ſubſtance des corps étrangers, comme du gravier, ou de petites mottes de terre endurcie. *Mém. de l'acad. des Sciences, an. 1728.* (*D. J.*)

TUBILUSTRE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) *tubiluſtrium feſtus*, ou *tubiluſtrium ſacrorum* ; fête qu'on célébroit chez les Romains ; la tradition mythologique étoit que Minerve vint au monde le dix-neuf de Mars, & ce jour là lui fut conſacré par cette raiſon ; quatre jours après, c'eſt-à-dire le vingt trois, on faiſoit la fête dont il s'agit ici, *tubiluſtrium ſacrorum*, parce qu'on y purifioit les inſtrumens de muſique, & les trompettes qui ſervoient aux ſacrifices. Dans la ſuite on réunit ces deux fêtes, en y enfermant les trois jours qui les ſéparoient, & l'on appella tout ce tems-là *quinquatria*, ſoit parce que cette fête commençoit le cinquieme jour incluſivement après les ides, ſoit à cauſe de la cérémonie *tubiluſtrale* qui ſe faiſoit le dernier jour, car les anciens Latins diſoient *quinquenare*, pour *luſtrare*, purifier. (*D. J.*)

TUBINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en Suabe, dans le duché de Wirtemberg, ſur le Necker, à quatre milles de Stutgard au ſud-oueſt, & à douze au couchant d'Ulm. On croit que cette ville a été bâtie au commencement du ſixieme ſiecle, mais elle a été agrandie en 1482, par le duc de Wirtemberg, Eberard *le barbu*, qui y avoit établi en 1477 une univerſité à laquelle il accorda de grands privileges. Le territoire de cette ville eſt diverſifié par quelques vignobles, des prés, des terres labourables, des collines & des vallées. *Long.* ſuivant Caſſini, *26. 56. 15. latit. 48. 34. Long.* ſuivant Sickard, *26. 46. 30. latit. 48. 34.* (*D. J.*)

TUBULAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) Tournefort fait un genre de plante de cette eſpece de madrepore, qui croît ſous l'eau, imitant le corail par ſa dureté, & qui eſt compoſée d'un grand nombre de petits tubes placés à côté les uns des autres. Boerhaave caractériſe ce corps maritime, *corallus affinis, alcyonium fiſtuloſum, rubrum* ; c'eſt d'après J. B. 3. 808. (*D. J.*)

TUBULAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) *tubularia* ; nom qu'on donne à une eſpece de lithophyte ou de corps marin cannelé & celluleux, qui forme comme un amas de paille d'avoine & rempli d'articulations ou de jointures. *Voyez* TUBULITE.

TUBULITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) eſpece de litophyte ou de corps marin, qui n'eſt qu'un amas de tuyaux qui ſont ou droits ou entortillés comme des vers, & que pour cette raiſon on nomme auſſi *tuyaux*

vermiculaires. On en trouve dans le ſein de la terre qui ſont pétrifiés ; on en rencontre auſſi dans la mer, ce ſont des loges d'animaux. Les *tubulites* ſont compoſées de tuyaux qui ſont ou placés régulierement les uns à côté des autres, comme des tuyaux d'orgue, ou arrangés confuſément ; ces tuyaux ſont ou cylindriques, ou hexagones, ou pentagones, ou quadrangulaires, ou en chainette & par articulation.

TUBURBIUM, (*Géog. du moyen âge.*) ville d'Afrique. Il y avoit en Afrique deux villes appellées *Tuburbium*, l'une ſurnommée *la grande Tuburbe*, & l'autre *la petite* ; toutes deux voiſines, & toutes deux de la province proconſulaire ; mais la notice des évêchés d'Afrique n'en connoît qu'une épiſcopale, dont elle nomme l'évêque *Benenatus tuburbitenſis*. (*D. J.*)

TUCCI, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne bétique. Ptolomée, *l. II. c iv.* la donne aux Turdules. Pline, *l. III. c. j.* la ſurnomme *Auguſta-gemella*. Strabon, *l. III. p. 141.* nomme ſimplement cette ville *Tucis*. (*D. J.*)

TUCHÉ, (*Mythol.*) Τύχη eſt le nom qu'Homere a donné à la Fortune, & dont les Grecs ſe ſont toujours ſervi depuis ; cependant bien-loin d'en créer une déeſſe toute puiſſante, qui exerce ſon empire ſur les choſes humaines & les fait réuſſir à ſon gré, il ne lui attribue aucune autorité, aucune fonction ; tandis qu'il déclare que Pallas & Enyo préſidoient aux combats, Vénus aux nôces, & Diane aux accouchemens. Mais Bupalus, grand architecte & grand ſculpteur, ayant fait le premier une ſtatue de *Tuché*, pour la ville de Smyrne, s'aviſa de la repréſenter avec une étoile polaire ſur la tête, & tenant de la main gauche la corne d'abondance, comme des ſymboles de ſon pouvoir. A Egine on repréſenta cette déeſſe ayant à ſes côtés l'Amour avec des ailes. Sa ſtatue à Athènes tenoit entre ſes bras le dieu Plutus, ſous la forme d'un enfant ; idée ingénieuſe de mettre le dieu des richeſſes entre les bras de la Fortune, comme ſi elle étoit ſa mere & ſa nourrice ! enfin les Romains, à l'exemple des Grecs, révérerent cette divinité ſous quantité d'épithètes magnifiques. *Voyez* FORTUNE.

TUCKÉA, ſ. m. (*Poids de Turquie*) on s'en ſert à Mocha, ville d'Arabie. Quarante *tuckéa* font un maun, dix mauns font le treſell, & quinze treſells font le bahars qui eſt un poids de 420 livres. (*D. J.*)

TUCUMAN, LE, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale. Elle eſt bornée à l'orient par la province de Chaco, & celle de Rio-de-la-Plata ; au couchant par les montagnes du Pérou & du Chili ; au nord par la province de Santa-Cruce de la Sierra ; au midi par les pays de Cuyo-Chimito & des Pampas. Cette contrée eſt habitée par trois nations de ſauvages ; les Eſpagnols y ont pluſieurs bourgades, comme Saint-Salvador, Saint-Muguel, Saint-Jago ou Eſtero. Le pays abonde en cire, en miel, en coton & en paſtel. (*D. J.*)

TUCUYO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique, dans la terre ferme, au gouvernement de Vénézuela, & dans la vallée de même nom. Sa richeſſe conſiſte en troupeaux, en coton, & en cannes de ſucre. *Long.* 311. 30. *latit.* 7. 32. (*D. J.*)

TUDELA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la Navarre, capitale d'une merindade, à la droite de l'Ebre qu'on y paſſe ſur un pont, à 4 lieues de Tarragone, à 15 au midi de Pampelune, & à 60 au nord-eſt de Madrid. On y compte dix paroiſſes, mais dépeuplées, & pluſieurs couvens. Alphonſe I. roi de Navarre & d'Arragon, la prit ſur les Maures & lui accorda des privileges. Son terroir eſt fertile & produit d'excellent vin. *Long.* 16. 20. *latit.* 42. 6.

Benjamin de *Tudelle*, ainſi nommé de *Tudela*, lieu de ſa naiſſance, étoit un célebre rabbin du douzieme ſiecle, qui voyagea d'imagination dans la plûpart des pays du monde, pour y viſiter les ſynagogues des juifs, & connoître à fond leurs rits & leurs coutumes. On a publié ſous ſon nom ce voyage fabuleux, imprimé d'abord à Anvers en 1575. *in-8°.* mais il faut lire ce même ouvrage traduit en françois, avec des éclairciſſemens curieux, par M. Baratier, *Amſt. 1734. en 2 vol. in-8°.* (*D. J.*)

TUDER, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie dans l'Umbrie citérieure, ſelon Strabon, *l. V. p. 227.* Pline, *l. III. c. xiv.* & Silius Italicus, *l. VI. v. 645.* Paul Diacre, *l. IV. c. viij.* & quelques autres acteurs du moyen âge, écrivent *Tudertum*. Ses habitans ſont appellés *Tudertes* par Pline, *l. II. c. lvij.* & *Tudertini* dans une ancienne inſcription rapportée par M. Spon, *p. 183.* Le nom moderne de cette ville eſt *Todi*. Frontin lui donne le titre de *fida colonia Tuder*. (*D. J.*)

TUDESQUE LANGUE, (*Hiſt. des langues mod.*) langue que l'on parloit à la cour après l'établiſſement des Francs dans les Gaules. Elle ſe nommoit auſſi *Francthеuch*, *Théotiſte*, *Théotique* ou *Thivil*. Mais quoiqu'elle fût en regne ſous les deux premieres races, elle prenoit de jour en jour quelque choſe du latin & du roman, en leur communiquant auſſi de ſon côté quelques tours ou expreſſions. Ces changemens même firent ſentir aux Francs la rudeſſe & la diſette de leur langue ; leurs rois entreprirent de la polir, ils l'enrichirent de termes nouveaux ; ils s'apperçurent auſſi qu'ils manquoient de caracteres pour écrire leur langue naturelle, & pour rendre les ſons nouveaux qui s'y introduiſoient. Grégoire de Tours & Aimoin parlent de pluſieurs ordonnances de Chilperic, touchant la langue. Ce prince fit ajouter à l'alphabet les quatre lettres greques Θ. Φ. Χ. Ν. c'eſt ainſi qu'on les trouve dans Grégoire de Tours. Aimoin dit que c'étoient Θ, Φ, Χ, Ω. & Fauchet prétend ſur la foi de Pithou, & ſur celle d'un manuſcrit qui avoit alors plus de cinq cens ans, que les caracteres qui furent ajoutés à l'alphabet, étoient l'Ω des Grecs, le ה, le ש, & le ו des Hébreux ; c'eſt ce qui pourroit faire penſer que ces caracteres furent introduits dans le Francthеuch pour des ſons qui lui étoient particuliers, & non pas pour le latin à qui ſes caracteres ſuffiſoient. Il ne ſeroit pas étonnant que Chilpéric eût emprunté des caracteres hébreux, ſi l'on fait attention qu'il y avoit beaucoup de Juifs à ſa cour, & entre autres un nommé Priſc qui jouiſſoit de la plus grande faveur auprès de ce prince.

En effet, il étoit néceſſaire que les Francs en enrichiſſant leur langue de termes & de ſons nouveaux, empruntaſſent auſſi les caracteres qui en étoient les ſignes, ou qui manquoient à leur langue propre, dans quelque alphabet qu'ils ſe trouvaſſent. Il ſeroit à deſirer, aujourd'hui que notre langue eſt étudiée par tous les étrangers qui recherchent nos livres, que nous euſſions enrichi notre alphabet des caracteres qui nous manquent, ſur-tout lorſque nous en conſervons de ſuperflus, ce qui fait que notre alphabet peche à la fois par les deux contraires, la diſette & la ſurabondance ; ce ſeroit peut-être l'unique moyen de remédier aux défauts & aux biſarreries de notre ortographe, ſi chaque ſon avoit ſon caractere propre & particulier, & qu'il ne fût jamais poſſible de l'employer pour exprimer un autre ſon que celui auquel il auroit été deſtiné.

Les guerres continuelles dans leſquelles les rois furent engagés, ſuſpendirent les ſoins qu'ils auroient pu donner aux lettres, & à polir la langue. D'ailleurs les Francs ayant trouvé les lois, & tous les actes publics écrits en latin, & que les myſteres de la religion ſe célébroient dans cette langue, ils la conſerverent pour les mêmes uſages, ſans l'étendre à celui de la vie commune ; elle perdoit au-contraire tous les jours, & les eccléſiaſtiques furent bientôt les ſeuls qui l'entendirent ; les langues romane & *tudeſque*, toutes imparfaites qu'elles étoient, l'emporterent, & furent

Digitized by Google

rent les ſeules en uſage juſqu'au regne de Charlemagne. La langue *tudeſque* ſubſiſta même encore plus long-tems à la cour, puiſque nous voyons que cent ans après, en 948, les lettres d'Artaldus, archevêque de Rheims, ayant été lues au concile d'Ingelheim, on fut obligé de les traduire en théotiſque, afin qu'elles fuſſent entendues par Othon roi de Germanie, & par Louis d'Outremer, roi de France, qui ſe trouverent à ce concile. Mais enfin la langue romane qui ſembloit d'abord devoir céder à la *tudeſque*, l'emporta inſenſiblement, & ſous la troiſieme race elle fut bientôt la ſeule & donna naiſſance à la langue françoiſe. *Voyez* ROMANE. *Mémoire des Inſcriptions, tom. XV.* (*D. J.*)

TUE-CHIEN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom vulgaire de la plante nommée par Tournefort *apocynum ægyptiacum, floribus ſpicatis*, & en françois *apocyn. Voyez* APOCYN. (*D. J.*)

TUE-LOUP, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt la plante nommée par Tournefort, *aconitum foliis platani, flore luteo palleſcente*, en françois *aconit.* (*D. J.*)

TUER, v. act. (*Gram.*) faire mourir de mort violente; les ſoldats *tuent* juſtement dans une guerre juſte ou injuſte; c'eſt le ſouverain qui emploie leur bras, qui eſt un meurtrier: on dit que le grand froid a *tué* les inſectes, que l'on ſe *tue* à travailler, que les péchés *tuent* l'ame, qu'une couleur en *tue* une autre, qu'une liqueur ſe paſſe ou ſe *tue*, *&c.* qu'on *tue* le tems.

TUER, DÉTRUIRE, (*Peinture.*) lorſque dans un tableau il y a divers objets de même couleur, & frappés de lumieres également vives, ces objets ſe *tuent* & ſe *détruiſent*, en s'empêchant réciproquement de briller & de concourir à l'effet total qui doit réſulter de leur union. *Voyez* TOUT-ENSEMBLE. On dit encore que les couleurs d'un tableau ſont *tuées*, lorſque l'impreſſion de la toile ſur laquelle on les a miſes, les a fait changer, ou lorſque changeant la diſpoſition d'un tableau, on place des parties lumineuſes ſur celles qui étoient ombrées, les deſſous *tuent* ou *détruiſent* les deſſus.

TUERE, DUCHÉ DE, (*Géogr. mod.*) province de l'empire ruſſien. Elle eſt bornée au nord & au couchant par le duché de Novogorod; au levant par le duché de Roſtow, & au midi par le duché de Moſcou, & par la province de Rzeva. Elle a eu longtems ſes princes particuliers; mais le czar Jean-Baſile la réunit à ſes états en 1486.

TUERE, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, capitale du duché de même nom, au confluent du Wolga & de la Tuertza. *Long. 53. 30. lat. 56. 15.*

TUERJOCK, *ou* TERSOK, (*Géog. mod.*) ville de Moſcovie, dans le duché de Tuere, près de la riviere de Tuertza, à 10 milles polonois de la ville de Tuere.

TUEROBIUS, ou *TUEROBIS*, (*Géog. anc.*) fleuve de la Grande-Bretagne. Ptolomée, *liv. II. c. iij.* marque ſon embouchure ſur la côte occidentale, entre celle du fleuve Stuccia & le promontoire Oſtapitarum. Le nom moderne de ce fleuve eſt *Tiuy*, ſelon Cambden. (*D. J.*)

TUERTA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Eſpagne, au royaume de Léon. Elle a ſa ſource dans les montagnes des Aſturies, & va ſe perdre dans le Duero au-deſſous de Zamora.

TUERTZA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de Ruſſie. Elle a ſa ſource dans le duché de Novogorod, & ſe jette dans le Volga, près de la ville de Tuere, à laquelle elle donne ſon nom.

TUESIS, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne, ſelon Ptolomée, *liv. II. c. iij.* qui la donne aux Vocomagi. On croit que c'eſt aujourd'hui Barwick, dans le Northumberland.

TUE-VENTS, (*terme de Tailleur d'ardoiſe.*) petites cabanes mobiles faites en forme de guérites, ſous leſquelles les fendeurs & tailleurs d'ardoiſe ſe mettent à couvert. (*D. J.*)

TUF, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) *tophus*, *lapis tophaceus*; c'eſt ainſi qu'on nomme une pierre légere, ſpongieuſe, & communément remplie de trous, dont la couleur varie ainſi que la conſiſtence par les parties étrangeres qui s'y trouvent mêlées. Ces pierres ſont formées par le limon entraîné par le courant des eaux, qui s'eſt dépoſé lorſque les eaux ſont devenues plus tranquilles, & qui après qu'elles ſe ſont retirées tout-à-fait, a pris une conſiſtence dure comme celle d'une pierre.

On ſent aiſément que le *tuf* doit être très-varié, ainſi que le limon dont il eſt formé, *voyez l'article* LIMON; tantôt il eſt fiſtuleux, ſpongieux & poreux comme de la pierre ponce; tantôt il eſt compacte comme de la pierre à bâtir; quelquefois il eſt épais, d'autresfois il eſt très-mince; il eſt tantôt plus, tantôt moins mêlé de cailloux, de ſable & de gravier; ſouvent il eſt coloré par l'ochre & par des parties ferrugineuſes; tantôt il eſt calcaire, tantôt il eſt argilleux; il varie auſſi pour la figure & pour le tiſſu; ſouvent on y remarque des empreintes de plantes qui ont été détruites, & qui n'ont laiſſé dans la pierre ou dans le *tuf* que les trous dans leſquels elles ſe ſont moulées; c'eſt ce qui ſe voit ſur-tout dans le *tuf* de Langenſaltza, décrit par M. Schober, dont il parle dans l'*article* TOURBE, auquel on renvoie le lecteur.

Comme c'eſt ſur-tout aux débordemens des rivieres que le *tuf* doit ſon origine, on voit que cette pierre doit former des couches qui s'étendent ſous terre dans les endroits qui ont été autrefois inondés. Il y a quelquefois pluſieurs couches de *tuf* les unes au-deſſus des autres; les intervalles qui ſont entre elles ſont remplis de terre ou de pierres d'une nature différente de la leur; cela vient de ce que les débordemens qui les ont produits ſe ſont quelquefois ſuccédés à des intervalles de tems très conſidérables. D'autresfois les *tufs* ou *dépôts* ſe touchent immédiatement, & ſe diſtinguent par leurs différentes couleurs, parce que les rivieres ont en différens tems charrié des terres ou un limon diverſement coloré.

Les endroits anciennement inondés par les rivieres, & où le *tuf* s'eſt formé, ſe ſont recouverts de terre par la ſuite des tems, & l'on en a fait des terres labourables; mais pour qu'elles rapportent, on eſt obligé de briſer le *tuf*, parce qu'il empêcheroit la croiſſance des racines, ſur-tout lorſqu'il eſt proche de la ſurface; mais lorſqu'il eſt profondément en terre, ou lorſque la couche de terre qui eſt par-deſſus eſt fort épaiſſe, on eſt diſpenſé de ce travail.

On voit par ce qui précede, que le *tuf* ſe forme de la même maniere que les incruſtations, c'eſt-à-dire par un dépôt des particules terreuſes, ſablonneuſes & groſſieres que les eaux avoient détrempées & entraînées avec elles. *Voyez* INCRUSTATION.

Le *tuf* quand il eſt ſolide, eſt une pierre très-bonne pour bâtir, ſur-tout pour les voûtes, parce qu'elle eſt fort légere; comme elle eſt raboteuſe & poreuſe elle prend très-bien le mortier. (—)

TUF, (*Draperie.*) groſſe étoffe de très-bas prix, qui a environ demi-aune de large, & dont la chaîne eſt de fil d'étoupe de chanvre, & la trême de ploc ou poil de bœuf filé. Cette étoffe ſert ordinairement aux tondeurs de drap à garnir les tables à tondre. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TU-FAN, (*Géog. mod.*) vaſte pays de la Tartarie chinoiſe. *Voyez* SI-FAN.

TUFFO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée à une plante de leur pays, dont ils ſe ſervent en décoction pour ſe laver les yeux enflammés; c'eſt une eſpece de *corona ſolis*, ou *fleur de ſoleil*, nommée par Petiver, *flos ſolis gui-*

neenſis, folio glabro, flore minore. Elle reſſemble beaucoup à quelques fleurs du ſoleil d'Amérique, dont les ſauvages mangent les graines, & tirent une huile propre à différens uſages. *Philoſop. tranſact.* n°. 232. (*D. J.*)

TUGIA, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne, entre Caſtulo & Traximum. Elle donne ſon nom à la montagne que Pline nomme *Tugienſis ſaltus*, & qu'on appelle préſentement *Sierra-di-Alcaraz*.

TUGMA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde au-delà du Gange. Ptolomée, *liv. II. c. vij.* qui lui donne le titre de métropole, la place près du Gange.

TUGUC, *ou* TEUGUC, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une eſpece d'auvent placé au-devant de la chambre de poupe ou de la dunette d'un vaiſſeau.

On appelle encore de ce nom une ſorte d'impériale ſupportée par ſix ou bien huit fourchettes de fer placées ſur la partie de derriere des canots paſſagers qui font communément le trajet du fort Saint-Pierre de la Martinique au fort Royal de la même île. Ces *tugues* ſont conſtruites d'un chaſſis de menuiſerie un peu cintré dans ſa largeur, & couvert d'une groſſe toile gaudronnée; elles ſont ſi baſſes qu'elles ne permettent pas à ceux qui ſont deſſous de ſe tenir autrement qu'aſſis ou couchés.

TUGUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) plante d'un doux aromate, fort eſtimé en Orient, & que le pere Camelli croit être le véritable amomum des anciens. Le fruit de cette plante qui vient en bouquet, ſa forme oblongue & le goût aromatique de ſes graines, ſemblent appuyer fortement l'opinion du ſavant botaniſte d'Italie.

Le *tugus* s'éleve à la hauteur de huit ou neuf coudées. Ses feuilles répandent une odeur aromatique des plus ſuaves; elles ſont de forme oblongue, traverſées de nervures & de groſſes veines, & couvertes en-deſſous d'un fin duvet blanc. Les fleurs croiſſent en bouquets rouges de la largeur de la main, ayant quelque choſe de plus en longueur, & ſortent de la racine, ou de la principale tige de la plante. Le fruit qui ſuccede aux fleurs n'eſt autre choſe que leur calice groſſi, & contenant les ſemences. Comme ce calice ne forme qu'une couverture très-tendre & très-mince, & que les ſemences qu'il renferme ſont délicieuſes, les inſectes & les oiſeaux les dévorent avant leur maturité, en ſorte qu'on n'en peut cueillir que très-peu ſur les lieux mêmes. Chaque fruit du *tugus* contient ſix ou ſept graines, qui ſont de forme oblongue, rougeâtres, & d'une ſaveur aromatique également douce & flatteuſe.

Les naturels du pays ſont auſſi fous de ces graines, que les anciens l'étoient de l'amomum; & les jeunes dames les enfilent & les portent en bracelets; quelquefois elles mêlent les graines alternativement avec des perles, ou des grains de corail rouge; elles nomment ces bracelets *caropi*. Elles croient qu'un collier de ces graines eſt un préſervatif contre le mauvais air, & contre la morſure des ſerpens; mais dans ce dernier cas, elles défont leur collier, & mangent les graines du *tugus* qui le formoient.

Le bouquet du fruit du *tugus* reſſemble beaucoup avant ſa maturité au faux amomum de Garcias, reſſemblance qui s'évanouit quand le fruit eſt entierement mûr.

Le pere Camelli a joint à ce détail dans les *tranſactions philoſophiques*, la figure de la plante tirée dans le pays. Du premier coup d'œil elle ne paroît point être l'amomum des anciens; car Dioſcoride & Pline nous diſent que les feuilles de la plante amomum ſont ſemblables à celles de la grenade, & la figure du P. Camelli les repréſente beaucoup plus larges & beaucoup plus grandes. Mais cette difficulté paroîtra bien foible ſi l'on conſidere que Dioſcoride, Pline & les autres anciens auteurs s'intéreſſoient fort peu à la plante qui donnoit ce fruit précieux, & que d'ailleurs ils ne l'ont jamais vue; les feuilles dont ils parlent ne ſont point les grandes & belles feuilles de la plante même, ce ſont de petites & courtes feuilles aſſez ſemblables en réalité à celles de la grenade, mais qui ſont toujours adhérentes aux bouquets des fruits, que l'on envoyoit de cette maniere à Rome. *Philoſ. tranſact.* n°. 248. p. 2. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TUIAPUTEJUBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) eſpece de perroquet du Bréſil, tout verd, mais de nuances différentes; ſon verd eſt foncé ſur les ailes, pâle-jauniſſant ſur le ventre, & clair ſur le reſte du corps. Il eſt de la groſſeur d'une hirondele; ſa queue eſt très-longue; ſes yeux ſont gros, noirs, & ont tout-au-tour ainſi que le bec, un cercle d'un verd jaunâtre; ſon bec eſt noir & crochu; ſa tête eſt marquetée d'une tache de plumes d'un jaune doré. Marggravii *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

TUIETE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom d'une eſpece de perroquet du Bréſil de la groſſeur d'une alouette, & qui eſt d'un verd-pâle mêlé de bleu; le commencement & le bout de ſes ailes eſt bleu; ſon croupion eſt auſſi marbré d'une tache bleue; ſa queue eſt fort courte; ſon bec eſt petit, crochu & d'un rouge pâle; ſes jambes & ſes piés ſont gris. Marggravii *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

TUILAGE, ſ. m. (*terme de Tondeur de draps.*) c'eſt la derniere façon que les tondeurs donnent aux draps après qu'ils ont fait paſſer le cardinal & la broſſe par-deſſus l'étoffe. Ils appellent le *tuilage*, le définitif de leur ouvrage. (*D. J.*)

TUILE, ſ. f. (*Art méchaniq.*) matiere à bâtiment; c'eſt une ſorte de pierre mince, artificielle & laminée, dont on ſe ſert pour couvrir les toîts des maiſons; ou pour parler plus proprement, c'eſt une ſorte de terre glaiſe, pétrie & moulée dans une juſte épaiſſeur, ſéchée & cuite dans un four, comme la brique, deſtinée à couvrir les maiſons. *Voyez* BRIQUE, COUVERTURE.

Ce mot eſt françois, & dérive du latin *tegula*, qui ſignifie la même choſe.

M. Leybourn dit que les *tuiles* ſe font d'une terre qui vaut mieux que celle de la brique, & qui approche davantage de la terre des Potiers.

Suivant l'ordonnance dix-ſept d'Edouard IV. la terre à *tuiles* doit être béchée, ou tirée avant le premier de Novembre, taillée, moulée & retournée avant le premier Février; & on ne peut en faire des *tuiles*, ou leur donner la derniere façon, avant le premier de Mars. Il faut auſſi l'épurer & en ôter les pierres, la marne & la chaux. Pour ce qui eſt de la maniere de cuire les *tuiles*, voyez *l'article* BRIQUE.

A l'égard de l'uſage qu'on fait des *tuiles* après la cuiſſon, quelques-uns les mettent ſécher en ſortant du four, ſans les couvrir de mortier, ni d'autre choſe. D'autres les mettent dans une eſpece de mortier, fait de torchis & de fiente de cheval. Il y a des endroits où on les met dans la mouſſe, comme dans le comté de Kent.

Il y a des *tuiles* de différentes façons, ſuivant les différentes manieres de bâtir. Savoir, les *tuiles plates* ou à *crochet*, *faîtieres*, *cornieres*, de *gouttieres*, *courbes* ou *flamandes*, *lucarnieres*, *aſtragales*, *traverſieres* & *hollandoiſes*.

Les *tuiles plates* ou à *crochet*, ſont celles dont on ſe ſert ordinairement pour couvrir les maiſons, & qui pendant qu'elles étoient encore molles, ont été jettées dans un moule. Elles ſont de figure oblongue, & ſuivant l'ordonnance dix-ſept d'Edouard IV. *chap. iv.* elles doivent avoir dix pouces & demi de long, ſix pouces & un quart de large, un demi-pouce & un demi-quart d'épais. Mais ces dimenſions ne s'obſervent point à la rigueur dans toutes les tuileries.

Digitized by Google

Les *tuiles faîtieres*, de *toît* ou *courbes*, ſervent à couvrir les faîtages des maiſons; leur forme eſt circulaire, & large comme un demi-cylindre. Pline les appelle *laterculi*, & ſuivant l'ordonnance elles doivent avoir treize pouces de long, & leur épaiſſeur doit être la même que celle des *tuiles* pleines ou unies.

Les *tuiles cornieres* ou *gironnées* ſe mettent ſur les angles, arrêtes ou encoignures des toîts. A l'égard de leur formation, on les façonne d'abord pendant qu'elles ſont molles, comme les *tuiles* plates; mais on leur donne une figure quadrangulaire, dont les deux côtés ſont des lignes droites, & les deux extrémités des arcs circulaires, l'une des extrémités étant un peu concave, & l'autre un peu convexe; de ſorte que ſi l'on en ôtoit un angle, elles deviendroient triangulaires. Mais avant de les faire cuire, on les plie ſur un moule en large, comme les *tuiles* faîtieres. On leur fait un trou à l'extrémité étroite, pour y paſſer le clou en les attachant, & on les pote de façon que leur extrémité étroite ſe trouve attachée par le haut. Suivant l'ordonnance elles doivent avoir dix pouces & demi de long, avec une largeur & une épaiſſeur proportionnée.

Les *tuiles de gouttieres* ou *creuſes* ſe mettent dans les gouttieres ou deſcentes des toîts. On les fait comme les *tuiles* angulaires, ſi ce n'eſt que les angles de l'extrémité large ſe retournent en forme de deux aîles. On ne leur fait point de trou, mais on les poſe l'extrémité large en-haut, ſans les attacher avec des clous. Elles ſe font ſur le même moule que les *tuiles* angulaires, & elles ont les mêmes dimenſions de leur côté convexe: chacune de leurs aîles ont quatre pouces de larges, ſur huit pouces de long.

Les *tuiles courbes* ou de *Flandres*, ſervent à couvrir les angars, appentis & toutes ſortes de bâtimens plats. Elles ont la forme d'un parallélograme oblong, comme les *tuiles* plates. Mais elles ſont pliées par leur largeur en avant & en arriere, en forme d'une *S*, & l'une de ſes deux arches a pour le moins trois fois l'épaiſſeur de l'autre. Cette arche épaiſſe ſe poſe toujours par-deſſus, & l'arche mince d'une autre *tuile* couvre la carne de l'arche épaiſſe de la premiere. Elles ne ſont point percées pour des clous, mais elles ſont pendues aux lattes par un bouton de leur propre terre. Elles ont pour l'ordinaire quatorze pouces & demi de long, & dix pouces & demi de large.

Quand elles ſont cuites, elles ne peuvent avoir moins de treize pouces & demi de long, ſur neuf & demi de large, & un demi-pouce d'épais.

Les *tuiles lucarnieres* conſiſtent dans une *tuile* plate, & une piece triangulaire d'une même *tuile*, dreſſée en reſtangle ſur un côté de la *tuile* plate, & contournée en arche d'un autre côté qui ſe termine en pointe. Ces *tuiles* ſont de deux ſortes; dans l'une la piece triangulaire ſe leve du côté droit, & dans l'autre du côté gauche de la *tuile* plate. Ces deux ſortes ont chacune deux eſpeces, quelques-unes ayant une *tuile* plate en entier, & d'autres n'ayant qu'une demi-*tuile* plate. Mais dans toutes ces eſpeces la *tuile* plate a deux trous pour des clous, du côté où eſt le large bout de la piece triangulaire.

On les met dans les gouttieres, entre le toît & les côtés des lucarnes, la partie plate étant poſée ſur le toît, & la partie triangulaire étant dreſſée perpendiculairement aux côtés de la lucarne. Elles ſont excellentes pour garantir les chambres de l'humidité, & cependant l'uſage n'en eſt peut-être connu que dans le comté de Suſſex. Les dimenſions de la partie plate ſont les mêmes que celles de la *tuile* plate; la partie triangulaire eſt de la même longueur; une de ſes extrémités a ſix pouces de large, & l'autre n'a point de largeur, étant terminée en pointe.

Les *tuiles aſtragales* reſſemblent à tous égards, aux *tuiles* plates, ſi ce n'eſt que leurs parties inférieures ſont en forme d'aſtragale, c'eſt-à-dire en demi-cercle, avec un quarré de chaque côté.

Les *tuiles traverſieres* ſont des eſpeces de *tuiles* irrégulieres, dont on a rompu les trous, ou l'un des bas angles. On les poſe par le bout rompu, en-haut, ſur les ſolives auxquelles on ne ſauroit pendre des *tuiles*.

Les *tuiles hollandoiſes* ou *flamandes* ſont anciennes ou modernes; les premieres ſervoient à garnir ou paver les âtres, eſtrades & coins des chemmées: elles étoient peintes, & repréſentoient des figures antiques, & le plus ſouvent des ſoldats. Quelques-unes étoient en compartimens, & quelquefois avec des deviſes moreſques; mais leurs deſſeins & leurs couleurs n'approchent point de la beauté des modernes.

En Angleterre les âtres ſont élevés d'un, deux ou trois piés, ſur-tout dans les cuiſines; & la plupart des cheminées des chambres n'ont point de manteau ou chambranle: ces ſortes de *tuiles* s'appellent à Paris des *carreaux de faïance*.

Celles-ci ſe maçonnent communément dans les jambages des cheminées, au-lieu d'y mettre des pierres angulaires. Elles ſont bien vernies, quelques-unes ſont toutes blanches; mais celles qui ſont peintes ſont infiniment mieux deſſinées & colorées que les anciennes. L'une & l'autre eſpece ſemblent être faites de la même argille que notre poterie de terre blanche & vernie. Quelques-unes des anciennes ont quatre pouces & un quart en quarré, & plus de trois quarts d'un pouce d'épais; quelques-unes des modernes ont ſix pouces & demi en quarré, & trois quarts d'un pouce d'épais.

TUILE, *terme de Tondeur*, les Tondeurs de draps appellent ainſi une ſorte de petite planche ordinairement de bois de ſapin, d'environ deux piés & demi de long, & large de quatre pouces, ſur un côté de laquelle eſt étendue & appliquée une eſpece de maſtic, compoſé de réſine, de grès & de limaille de fer paſſée au ſas. (*D. J.*)

TUILE, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, c'eſt une eſpece de lingotiere compoſée de deux plaques de fer, montées ſur un chaſſis de même, environnées d'un lien d'une ſeule piece, dans lequel on les preſſe plus ou moins avec des coins, ſelon que l'on a plus de matiere à y jetter. Cette machine paroît d'abord plus commode qu'une lingotiere, parce qu'elle rend la matiere, d'une forme qui approche plus de celle qu'on veut lui donner; mais elle la rend venteuſe. *Voyez les Pl. & les fig.*

TUILE dont les *Facteurs d'orgue* ſe ſervent pour poſer la ſoudure & la poix-réſine avec leſquelles ils ſoudent les tuyaux d'étain & de plomb, eſt une de ces *tuiles* communes dont on couvre les maiſons. On étend les fers à ſouder en les frottant pluſieurs fois ſur la ſoudure qui eſt ſur la *tuile*, lorſqu'ils ſont chauds & non ardens. *Voyez* SOUDURE & FERS A SOUDER.

TUILEAU, ſ. m. pl. (*Tuilerie.*) les *tuileaux* ſont des morceaux de tuiles caſſées, dont on fait les voûtes des fours, & les contre-cœurs des âtres de cheminée. On s'en ſert auſſi pour ſceller en plâtre des corbeaux, des gonds & autres pieces de fer: on en fait encore du ciment.

TUILÉE, COQUILLE, (*Conchyliol.*) *concha imbricata*; coquille dont les cavités ſont faites en forme de tuiles creuſes, en latin *imbrices*. (*D. J.*)

TUILER, c'eſt *parmi les Tondeurs*, polir & luſtrer l'étoffe quand elle a été tondue, couchée & broſſée, pour en ôter le duvet s'il y en avoit encore par haſard.

TUILERIE, ſ. f. (*Architect. ruſtiq.*) grand bâtiment accompagné de fours, & d'un hâle où l'on fait la tuile. Le hâle eſt un lieu couvert & percé de tous côtés de pluſieurs embraſures par où le vent paſſe

pour donner du hâle, & faire ſécher à l'ombre la tuile, la brique & le carreau, avant que de les mettre au four. On ne peut point ſe ſervir pour cela des rayons du ſoleil, parce qu'il les gerce & les gauchit. On donne auſſi à la *tuilerie* le nom de *briqueterie*. (*D. J.*)

TUILERIES, (*Hiſt. mod.*) le jardin du Louvre porte le nom de *jardin des Tuileries*, parce que c'étoit autrefois une place où l'on faiſoit des tuiles. Cependant ſous le nom de *Tuileries* on n'entend pas ſeulement ce jardin, mais auſſi un palais ſuperbe dont la façade répond à toute la largeur du jardin. Ainſi l'on a dit pendant la minorité du roi régnant, que ſa majeſté logeoit aux *Tuileries*.

Le palais des *Tuileries* eſt joint au Louvre par une longue & large galerie qui regne le long du bord ſeptentrional de la Seine, & qui a vûe ſur cette riviere.

Ce magnifique édifice fut commencé en 1564, par Catherine de Médicis veuve d'Henri II. & du tems de ſa régence pendant la minorité de Charles IX. Il fut fini par Henri IV. & orné par Louis XIV. Louis XIII. avoit auſſi beaucoup embelli le jardin des *Tuileries*; mais ce fut ſous Louis XIV. que le fameux le Nôtre en dirigea les nouvelles plantations, & qu'on y plaça la plupart des grouppes & des ſtatues qu'on y voit aujourd'hui.

TUILIER, ſ. m. un artiſan qui façonne & cuit les tuiles: chez les Anglois on appelle *tuilier*, l'artiſan qui les emploie, ou le couvreur en tuiles.

Les *tuiliers* & briquetiers, ou poſeurs de tuiles & de briques, ſe formerent en corps la dixieme année de la reine Eliſabeth, ſous le nom de *maîtres & gardes de la ſociété d'hommes libres du ſecret & de l'art de tuilerie & de briqueterie*. *Voyez* BRIQUE.

TUISTON, ſ. m. (*Mythol.*) les anciens germains le regardoient comme l'auteur de leur nation, & diſoient qu'il étoit fils de la Terre, c'eſt-à-dire qu'on ignoroit ſon origine. Il donna des lois aux Germains, les poliça, établit des cérémonies religieuſes parmi eux, & il s'acquit de la part de ſon peuple, tant de vénération, qu'après ſa mort il fut mis au rang des dieux. Une des principales cérémonies de ſon culte étoit de chanter ſes louanges qu'on avoit miſes en vers. Céſar croit que c'étoit Pluton qu'on honoroit ſous le nom de *Tuiſton*. (*D. J.*)

TUITIRICA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) perroquet du Bréſil, un peu plus gros que l'eſpece ordinaire. Il eſt par-tout d'un très-beau verd, ſeulement plus foncé ſur le dos & ſur les aîles qu'il n'eſt ailleurs. Son bec eſt extrêmement crochu, & d'un rouge-pâle; ſes yeux ſont noirs; ſes jambes ſont bleues; ſa queue n'eſt qu'un peu plus longue que les aîles fermées. Cette eſpece de perroquet eſt fort recherchée au Bréſil, parce qu'il apprend aiſément à parler, qu'on les apprivoiſe juſqu'à manger dans la bouche. Marggravii, *Hiſt. brafil.* (*D. J.*)

TULBENTOGLAN, ſ. m. *terme de relation*, nom que porte celui d'entre les pages du grand-ſeigneur qui a ſoin de ſon turban; cet honneur appartient au cinquieme page de la cinquieme chambre. *Du Loir.*

TULIPE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *tulipa*; genre de plante à fleur liliacée, compoſée de ſix pétales diſpoſés de façon qu'elle reſſemble à un vaſe par ſa forme. Le piſtil occupe le milieu des pétales, & devient dans la ſuite un fruit oblong qui s'ouvre en trois parties, & qui eſt diviſé en trois loges. Ce fruit renferme deux rangées de ſemences plates, & placées les unes ſur les autres. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que la racine eſt compoſée de pluſieurs tuniques, & qu'elle eſt fibreuſe à ſa partie inférieure. Tournefort. *I. R. H. Voyez* PLANTE.

Perſonne n'ignore que le nom de *tulipe* ſe donne également à la plante & à ſa fleur; mais les Botaniſtes, laiſſant aux curieux le plaiſir de cultiver la fleur, s'attachent à caractériſer la plante entiere, & ils ont bien ſu le faire d'une maniere auſſi nette que ſolide.

La *tulipe*, diſent-ils, eſt un genre de plante bulbeuſe, qui pouſſe une ſeule tige à la hauteur d'environ un pié, ronde, moëlleuſe, accompagnée de deux ou trois feuilles longues, aſſez larges, épaiſſes, dures, ondoyées à leurs bords, terminées en pointe. Cette tige porte en ſon ſommet une ſeule fleur, grande, belle, à ſix pétales, peu évaſés, formant ſouvent un ventre plus large que l'ouverture, ornée de couleurs magnifiques, jaune, ou blanche, ou purpurine, ou rouge, ou variée. Lorſque cette fleur eſt paſſée il paroit un fruit oblong & triangulaire, diviſé en trois loges, remplies de ſemences orbiculaires, rougeâtres, fort applaties. La racine de la *tulipe* eſt une groſſe bulbe jaunâtre ou noirâtre, compoſée de pluſieurs tuniques qui s'emboîtent les unes dans les autres, & cette bulbe eſt garnie de fibres en ſa partie inférieure.

On voit clairement par cette deſcription les caracteres de la *tulipe*; ſa fleur eſt en forme de lis exapétale, en godet, nue, ſeule au ſommet de la tige, droite, garnie de ſix étamines; elle embraſſe l'ovaire qui dégénere en un fruit oblong, chargé de ſemences applaties, couchées les unes ſur les autres, formant un double rang; ce fruit eſt garni d'un tube ſenſiblement velu; la tige de la plante eſt environnée de feuilles larges; la racine eſt bulbeuſe, & revêtue d'une tunique; ſa partie fibreuſe ſe diviſe en filets.

Ce genre de plante eſt des plus étendus en eſpeces. Tournefort en compte quatre-vingt-treize, qui produiſent tous les jours quelques nouvelles variétés de couleur. Geſner a décrit la premiere *tulipe* qui fut apportée de Conſtantinople en Europe en 1590. Auſſi le nom *tulipe* paroit turc. Ménage dit que cette plante s'appelle en Turquie *tulibent*, à cauſe de la reſſemblance qu'elle a avec la figure du tulbent, que nous appellons ici *turban*; mais une remarque plus curieuſe, c'eſt qu'on obſerve dans le mois d'Octobre au fond de l'oignon des *tulipes*, une *tulipe* entiere; ſur la tige de cette *tulipe* qui n'a pas encore trois lignes de haut, on découvre déjà la fleur qui ne doit paroître que dans le mois d'Avril ſuivant: on compte les ſix pétales de cette fleur, les étamines, les ſommets, le piſtil ou le jeune fruit, les capſules, & les ſemences qu'elles renferment. Qui ne croiroit après tout cela, que toutes ces parties étoient renfermées dans un eſpace encore plus petit, qui n'a pû ſe rendre viſible qu'à meſure que le ſuc nourricier en a dilaté les moindres parties? (*D. J.*)

TULIPE, (*Jardin des Fleuriſtes.*) les curieux ne conſiderent la *tulipe* que comme fleur, & diſent qu'il ne lui manque qu'une odeur agréable pour en faire la plus belle fleur du monde, qui en déployant ſes variétés infinies, efface toutes les autres depuis le mois de Mars juſqu'à la fin de Mai.

Les caracteres des bonnes *tulipes* conſiſtent ſelon les Fleuriſtes, dans leur nouveauté, la beauté de leurs couleurs, la force & la hauteur de leur tige, la forme de leur fleur qui doit être ovoïde, ſans finir en pointe; une belle *tulipe* doit donc avoir:

1°. Une forte tige, qui ne ſoit ni trop haute ni trop baſſe; la portée ordinaire du plus grand nombre des belles *tulipes* regle la taille de ſa tige, elle doit être aſſez forte dans ſa hauteur, & cependant n'être pas trop groſſe.

2°. La fleur doit être compoſée de ſix pétales, trois dedans & trois dehors; les pétales de dedans doivent être plus larges que ceux de dehors, autrement ce ſeroit un défaut.

3°. Le fond de la fleur doit être proportionné au ſommet, & les bords des pétales doivent être arrondis & non pointus.

Digitized

4°. On n'eſtime point la *tulipe* dont la forme eſt belle en entrant en fleur, mais qui deux ou trois jours après s'alonge & ſe gâte.

5°. On dédaigne celles qui étant fleuries renverſent leurs feuilles par-dedans ou par-dehors, qui ſe gaudronnent ou confinent.

6°. Le pétale de la fleur doit être épais & étoffé pour durer long-tems en fleur; une *tulipe* qui dure peu n'eſt point conſidérée, quelque beauté qu'elle ait; & les *tulipes* dont les pétales ſont minces, grillent par l'ardeur du ſoleil avant que d'être fleuries.

7°. Quoique toutes les *tulipes* aient du dos, celles qui en ont le moins ſont le plus eſtimées.

8°. Les couleurs biſarres paſſent pour les plus belles; les plus nuancées ſont les plus beaux panaches. Plus leurs couleurs s'éloignent du rouge, plus elles ſont à priſer, parce que les fleurs font de plus beaux effets, avec cette exception néanmoins que les rouges à fond blanc ont leur mérite. Parmi les rouges, les couleurs de feu & de grenade ſont les plus belles. Les ſortes biſarres à fond tout blanc, & les griſes à fond tout jaune ſont fort recherchées. Plus le coloris eſt ſatiné, plus il eſt eſtimé; s'il eſt terne, c'eſt un très-grand défaut. Les *tulipes* qui étant fleuries ne conſervent point leurs belles couleurs pendant dix ou douze jours, ne doivent guere être priſées; celles qui les gardent juſqu'à la fin de la fleur le ſont beaucoup.

9°. Les plus petits fonds ſont les meilleurs pour faire de beaux panaches. Les fonds qui panachent le mieux ſont d'une même couleur, tant dedans que dehors. Il faut bien comprendre cette regle; c'eſt tout le fin de la connoiſſance pour le jugement le moins incertain de ce que doivent faire les couleurs.

Le dehors du fond ſont les plaques cerclées ou étoilées, qui ſont au-bas des feuilles dans le vaſe; le dedans du fond, c'eſt l'épaiſſeur même du bas des feuilles qui eſt couverte par la plûpart, de ſorte que ſi les plaques ſont blanches, & qu'en les levant avec l'ongle, ce dedans qu'elles couvrent ſoit jaune, ce jaune en montant dans le panache, s'éteint en paſſant par le blanc de la plaque.

10. Les étamines doivent être brunes & non pas jaunes, mais il importe peu de quelle couleur ſont les pivots.

On diviſe généralement les *tulipes* en deux claſſes, priſes du tems qu'elles fleuriſſent. La premiere claſſe eſt compoſée des *tulipes* printanieres, & la ſeconde des *tulipes* tardives. Il ſe trouve d'autres *tulipes* qu'on appelle *méridionales*, parce qu'elles fleuriſſent entre les printanieres & les tardives, mais il n'eſt pas beſoin d'en faire une claſſe ſéparée.

Les *tulipes* printanieres ne ſont ni ſi belles, ni ſi hautes, ni auſſi diverſifiées que les tardives, car les fleuriſtes qui les élevent d'oignons de Flandre & de Hollande, les bornent à quarante & une, qui ſont connues chacune par un nom du pays.

La claſſe des *tulipes* tardives eſt ſi nombreuſe, qu'il n'eſt pas poſſible d'en faire une liſte; il s'en trouve de ſi diverſement colorées, qu'il eſt impoſſible aux Peintres d'en imiter la variété; & quoique leur couleur, comme couleur, ſoit des moindres en beauté, néanmoins ce ſont les plus èſtimées, comme ſeules capables de ſe changer en mieux, & comme les meilleures pour cueillir les graines.

On diſtingue auſſi diverſes ſortes de *tulipes* panachées, auxquelles on a donné les noms de *paltodi*, *morillon*, *agathe*, *marquetrine*, *&c.* cette derniere emporte le prix ſur les autres, ſur-tout quand ſes panaches détachés ſans aucune diminution, naiſſent en leurs couleurs, & ſont arrêtés par un petit bord, comme un filet de ſoie.

Il ſe trouve auſſi des *tulipes* jaſpées, c'eſt-à-dire dont les diverſes couleurs ſont mélangées enſemble, comme dans le jaſpe. Il ſe voit des *tulipes* que l'on peut dire *doubles*, parce qu'elles portent juſqu'à plus de vingt pétales. Il s'en voit qui ont les pétales de la fleur de deux couleurs. Les parangonées ſont celles qui reviennent tous les ans nettement panachées.

Les *tulipes* panachées doivent avoir les mêmes qualités que les ſimples couleurs, quant au verd, à la tige, à la forme, & au fond. Le premier panache eſt celui qui vient par grands traits, de différentes figures, bien coupées, & ſéparées de leurs couleurs, & qui ne prend point de fond. Le ſecond eſt le panache qu'on nomme *à yeux*, qui eſt par de grandes pieces emportées nettement, & qui ne vient point du fond. Le troiſieme eſt celui qui vient en grande broderie bien détachée de ſes couleurs, & qui ne prend point du fond. Il eſt parfaitement beau quand il vient ſur des biſarres bien nuancés. Le quatrieme eſt celui de petite broderie; quand il eſt net & qu'il perce bien ſes couleurs, il eſt agréable; mais il ne l'eſt que ſur les biſarres qui ont pluſieurs nuances, quand il vient ſur les autres couleurs il reſſemble trop au drap d'or ou au drap d'argent. Les autres panachées, dont le panache prend du fond, ne laiſſent pas d'être quelquefois aſſez belles, quand elles ſont bien nettes, & partagées de leurs couleurs. Toutes les panachées qui ſont également partagées & entrecoupées de panaches & de couleurs ſont les plus agréables, chacune en ſon eſpece.

Je n'entrerai point dans la culture des *tulipes*, ce détail me meneroit trop loin, & d'ailleurs il a été épuiſé par Miller dans ſon *Dictionaire du jardinage*, & par Morin dans ſon livre *de la culture des fleurs*, imprimés à la fin des ouvrages de la Quintinie. Je ne parle point des traités publiés en flamand & en hollandois, les deux peuples du monde les plus curieux en ce genre.

On ſait en particulier avec quel amour les Hollandois ont autrefois cultivé les *tulipes*, avant leur goût pour les œillets & les oreilles d'ours. Dans l'année 1634, & les cinq ſuivantes, on vit en Hollande, & particulierement à Harlem, un trafic de *tulipes* ſi ſingulier, qu'il reſſembloit aſſez à celui qu'eurent les actions en 1719 & en 1720. On fit monter le prix de ces fleurs à des ſommes ſi exorbitantes, que s'il n'en reſtoit des monumens indubitables, la poſtérité auroit peine à croire une pareille extravagance. Pluſieurs bourgeois quitterent leur boutique & leur commerce pour la culture des *tulipes*. Munting nous a laiſſé les détails d'un marché fait par un particulier pour une ſeule *tulipe* nommée le *vice-roi*; l'acheteur n'ayant point d'argent, donna pour cette rare *tulipe* deux laſts de froment (trente-ſix ſeptiers meſure de Paris), quatre laſts de riz, quatre bœufs gras, douze brebis graſſes, huit cochons engraiſſés, deux muids de vin, quatre tonneaux de bierre, deux tonneaux de beurre, mille livres peſant de fromage, un lit, des habits, & une grande taſſe d'argent, le tout eſtimé à deux mille cinq cens florins, c'eſt-à-dire à plus de cinq mille livres de notre monnoie.

Dans le même tems, un autre particulier offrit 12 arpens de bonnes terres pour un oignon de *tulipe*, qu'on ne voulut pas lui céder. On fit dans une vente publique neuf mille florins d'une collection de *tulipes* d'un fleuriſte. Un habitant de Bruxelles avoit un petit jardin, dans lequel, par une vertu ſinguliere (apparemment celle de gravats bien pilés) les *tulipes* ſimples ſe changeoient en belles *tulipes* panachées; on apporta à cet homme des racines de toutes parts en penſion à un très-haut prix, pour être élevées chez lui. Enfin la folie des *tulipes* fut ſi grande, que les Etats-généraux prirent cette affaire en conſidération, & ayant trouvé qu'elle étoit également nuiſible aux particuliers & au commerce en gé-

mité, ni différent cette fête par des fêtes profanes & mondaines.

TULLIUS, (Ciceron) Voyez CICERON. Il paroît dans nous les ouvrages de Ciceron des fragmens d'un traité intitulé *Tullius*, ouvrage, à ce que quelques auteurs disent, connu dans le temps, non-seulement de Ciceron, mais encore de Varron & d'Atticus. Quintilien, de l'aveu de ces trois hommes, en a cité deux. On peut ajouter à ces suffrages, que les Scholiastes font mention de ce traité, & que Priscien le cite également. Il paroît par ces fragmens, que Ciceron avoit fait dans cet ouvrage l'éloge de son consulat. Mais ce morceau étoit déplacé, s'il étoit adressé à Tullius même. Ce dernier, à qui Ciceron avoit dédié son traité de la république, étoit mort avant que cet ouvrage fût achevé. Peut-être, supposé que Ciceron ait fait l'éloge de son consulat dans un traité dédié à Tullius, a-t-il voulu, par cette adresse, faire entendre à ceux qui ne lisent que des titres, que Tullius étoit encore vivant, & qu'il n'avoit pas perdu pour eux les entretiens que la confiance & l'amitié avoient établis entre eux.

TULLIUS, (Servius) sixieme roi des Romains, fils d'une esclave appellée Ocrisie, qui étoit captive de guerre chez les Tarquins. Il naquit dans le palais de ces derniers, & fut tout son heureux destin à la faveur que lui fit Tanaquil, femme de Tarquin l'ancien, qui le regarda comme un présent des dieux, & le fit élever comme un de ses enfans. Il en donna des preuves dès sa plus tendre jeunesse, en sauvant la vie à Lucius Tarquinius, qui, jaloux de la faveur dont il jouissoit auprès de son père, le frappa d'un coup de hache sur la tête, & le laissa pour mort. Servius, qui n'étoit encore qu'un enfant, se jetta sur le meurtrier, le désarma, & le mit en fuite. Tarquin l'ancien, touché de cette action, le fit élever avec plus de soin que jamais, & le maria à sa fille aînée. Il le fit ensuite entrer dans le conseil, & le nomma tuteur de ses enfans. Servius, devenu par-là le plus puissant des Romains après le roi, ne négligea rien pour mériter l'estime & l'amour de ses concitoyens. Il fit de sages réglemens, & ajouta cent sénateurs à ceux que Romulus avoit établis. Il augmenta le nombre des tribus, & le porta à trente-cinq. Il fit faire le dénombrement de tous les citoyens, & ordonna que ceux de la campagne donneroient leurs noms à la tribu où ils auroient leurs maisons de campagne, & ceux de la ville à celle où ils auroient leurs maisons de ville. Il fit faire un cens de tous les biens, & ordonna que ceux qui auroient cent mille as seroient rangés dans la première classe, & que les autres le seroient à proportion. Il établit cent quatre-vingt centuries de cavalerie, & soixante-dix-huit d'infanterie, qu'il distribua dans cinq classes, & ordonna que ceux qui auroient quatre-vingt mille as seroient rangés dans la seconde classe, ceux qui auroient soixante & quinze mille dans la troisième, ceux qui auroient soixante & dix mille dans la quatrième, & ceux qui auroient soixante & cinq mille dans la cinquième. Il ordonna que les centuries de cavalerie & les six premières d'infanterie seroient prises dans la première classe, & que les vingt-deux dernières d'infanterie seroient prises dans la cinquième. Il voulut que les centuries de cavalerie fussent composées des plus riches citoyens, & que les six premières d'infanterie fussent composées de ceux qui étoient le plus en état de porter les armes. Il ordonna que les centuries de la première classe seroient armées de toutes pièces, & que celles de la seconde le seroient de même, excepté qu'elles auroient des boucliers ronds au lieu de boucliers longs. Il voulut que les centuries de la troisième classe fussent armées de boucliers ronds, de jambarts, & de cuirasses, & que celles de la quatrième le fussent de javelots & de dards. Il ordonna que les centuries de la cinquième classe fussent armées de frondes & de pierres. Il établit deux centuries d'ouvriers, qui devoient servir sans armes. Il ordonna que les centuries de la première classe seroient distinguées par des casques blancs, celles de la seconde par des boucliers, celles de la troisième par des javelots, celles de la quatrième par des dards, & celles de la cinquième par des frondes. Il voulut que les centuries de la première classe fussent appellées les centuries des seniors, & celles de la seconde les centuries des juniors, afin que les premières fussent toujours prêtes à défendre la ville, & les secondes à aller à la guerre. Il ordonna que les centuries de la troisième classe seroient au nombre de vingt, & celles de la quatrième au nombre de vingt-deux, & que celles-ci & celles-là fussent toujours prêtes à aller à la guerre. Il ordonna que les centuries de la cinquième classe seroient au nombre de trente, & qu'elles ne seroient point obligées de sortir de la ville. Il voulut que les centuries de cavalerie & les six premières d'infanterie fussent composées des plus riches citoyens, & que celles de la seconde le fussent

en ſoie & en fil ; celle en ſoie a le même emploi que celle en fil.

TULLE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Tutela*, ville de France, capitale du bas Limouſin, au confluent des rivieres de Correſe & de Solan, à 15 lieues au ſud-eſt de Limoges, & à 118 au midi de Paris, dans un pays rempli de montagnes & de précipices.

C'eſt auſſi par cette raiſon, que d'anciens moines s'y établirent, pour y former dans le x. ſiecle un monaſtere qui procura la fondation de la ville de *Tulle*. Les princes qui ont poſſédé le Limouſin, s'attribuerent le haut domaine de cette ville, & les rois de France leur ont ſuccédé.

Tulle eſt aujourd'hui décorée d'un évêché, d'un préſidial, & d'une élection : l'évêché fut érigé par le pape Jean XXII. en 1317 ; il n'a que huit lieues d'étendue, & le revenu eſt de douze à quatorze mille livres ; l'évêque eſt auſſi ſeigneur de la ville, qui porte le titre de vicomté. *Long. 19. 20. latit. 45. 15.*

Cette ville a été fort illuſtrée par M. *Baluze* (Etienne) qui y naquit en 1630. C'eſt un des plus ſavans hommes du xvij. ſiecle, & un des auteurs qui a rendu le plus de ſervices à l'Egliſe & à la république des Lettres, par les ſoins qu'il prit de rechercher de tous côtés les anciens manuſcrits, de les conférer avec les éditions, & de les donner enſuite au public avec des notes pleines d'érudition. On lui doit le recueil du capitulaire de nos rois, les œuvres de S. Cyprien, les conciles de la Gaule narbonnoiſe, la concorde du ſacerdoce & de l'empire de M. de Marca, l'édition des épîtres d'Innocent III. en 2. vol. *in-fol.* qui parurent en 1682. Outre cela, il a mis au jour ſix volumes *in-8°.* de différentes pieces, intitulées *Miſcellanea*. C'eſt encore lui qui a formé le recueil des manuſcrits de la bibliotheque de Colbert. Il a travaillé juſqu'à l'âge de 88 ans, qu'il termina par ſa mort à Paris, en 1718.

M. Baluze écrivoit bien en latin, & étoit très-verſé dans l'hiſtoire eccléſiaſtique & prophane. Il donna en 1708, l'hiſtoire généalogique de la maiſon d'Auvergne, & fut exilé pendant quelque tems, pour avoir ſoutenu dans cet ouvrage les prétentions du cardinal de Bouillon, qui ſe croyoit indépendant du roi, & qui fondoit ſon droit ſur ce qu'il étoit né d'un prince ſouverain, dans le tems que Sedan appartenoit encore à ce prince.

Le jéſuite *Jarrige* (Pierre) n'a pas fait beaucoup d'honneur à la ville de *Tulle* ſa patrie. Il étoit un des fameux prédicateurs de ſon ordre, mais un mal-honnête homme, qui pour ſe venger de ne pas obtenir les emplois dont il ſe croyoit digne, vint en Hollande, abjura ſa religion, & mit au jour un livre qu'il intitula, *les jéſuites mis ſur l'échaffaud*, livre dans lequel il les traita d'une maniere ſi outrageante, que jamais il n'étoit arrivé à leur ſociété rien de ſi mortifiant, dit un auteur calviniſte. Le pere Ponthelier ramena cet eſprit fougueux ; il rentra en 1650 dans la communion romaine, s'établit chez les jéſuites d'Anvers, & publia ſa rétractation.

M. *Melon* (N.) mort à Paris en 1738, étoit natif de *Tulle* ; la cour l'employa dans des affaires très-importantes ; ſon principal ouvrage eſt un *Eſſai politique ſur le Commerce*, dont la ſeconde édition eſt meilleure que la premiere. (*D. J.*)

TULLUM, (*Géog. anc.*) montagne de l'Illyrie, ſelon Strabon, *l. IV. p. 207.* Lazius dit que le nom moderne eſt Delez, & que les habitans du pays la nomment *Telez*. (*D. J.*)

TULN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, proche la riviere de même nom, à quatre milles de Vienne ; ſon terroir produit du blé & du vin. *Long. 34. 6. latit. 48. 22.*

C'eſt à *Tuln* que fut inhumé le comte de Habsbourg, devenu empereur ſous le nom de Rodolphe I. pour avoir, dit-on, prêté ſon cheval à un curé. Sa fortune étoit ſinguliere par plus d'un endroit ; il avoit été grand-maître-d'hôtel d'Ottocare roi de Bohême ; dès qu'il fut ſur le trône impérial, il preſſa ce roi de lui rendre hommage : le roi répondit qu'il ne lui devoit rien, qu'il lui avoit payé ſes gages. (*D. J.*)

TUENLA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la baſſe Autriche ; elle a ſa ſource au quartier du bas Vienner-Wald, arroſe la ville de *Tuln*, & ſe jette dans le Danube. (*D. J.*)

TULONIUM, ou *TULLONIUM*, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe ; Ptolomée qui la marque dans les terres, la donne aux *Varduli*. L'itinéraire d'Antonin la met ſur la route de l'Eſpagne dans l'Aquitaine ou d'Aſturica à Bordeaux, entre *Suiſſatium* & *Alba*, à ſept milles du premier de ces lieux, & à douze milles du ſecond. (*D. J.*)

TULSK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Connaught, au comté de Roſcomon ; elle eſt environ à trois milles au ſud-oueſt d'Elphin, & à treize milles au ſud de Roſcomon. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. (*D. J.*)

TUMBE, *voyez* VIVE.

TUMBEZ, (*Géog. mod.*) vallée de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans le gouvernement de Quito. Quoique cette vallée ſoit traverſée par une riviere qui lui donne ſon nom, ſon terroir eſt très-peu fertile, parce qu'il n'y pleut jamais. (*D. J.*)

TUMEFACTION, ſ. f. eſt l'action de s'enfler, ou de s'élever en tumeur. *Voyez* TUMEUR.

Il arrive ſouvent dans la gonorrhée des inflammations & des *tumefactions* des teſticules, ſoit par la foibleſſe des vaiſſeaux, les mouvemens violens, l'uſage indiſcret des aſtringens, le défaut de purgation, ſoit par quelqu'autre cauſe ſemblable. *Voyez* GONORRHÉE.

TUMEN, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans la Sibérie, ſur la riviere de Tuca, à 50 lieues au ſud-oueſt de Tobolskoi. Ses habitans ſont preſque tous tartares, & payent leur tribut au czar en pelleteries. (*D. J.*)

TUMEUR, *tumor, oris*, ſ. f. *terme de Chirurgie*, c'eſt une élévation contre nature qui ſurvient à quelque partie du corps. Ce mot vient du latin *tumere*, s'enfler, ſe gonfler.

Les *tumeurs* ſont formées 1°. par l'accumulation & le ſéjour de quelque humeur ; ce ſont alors des *tumeurs* humorales, nommées *apoſtèmes*, lorſqu'elles attaquent les parties molles, *voyez* APOSTÈME ; & EXOSTOSE, lorſqu'elles affectent les parties dures, *voyez* EXOSTOSE. Il y a des *tumeurs* qui ſont cauſées par le déplacement de quelques parties organiques. Ce ſont des *hernies* lorſque la *tumeur* eſt faite par des parties molles, *voyez* HERNIES ; & des luxations, lorſque les parties dures ont ſouffert quelque dérangement. *Voyez* LUXATION.

La troiſieme claſſe de *tumeurs* reconnoît pour cauſe la préſence de quelque corps étranger. On entend par *corps étrangers* toutes les choſes qui n'entrent point actuellement dans la compoſition de notre corps. Les uns ſont formés au-dedans de nous, les autres viennent du dehors ; les uns & les autres peuvent être animés ou inanimés.

Ceux qui ſont formés chez nous ſont de deux eſpeces. Les uns ſe ſont formés d'eux-mêmes : telles ſont la pierre dans les reins, dans les ureteres, dans la veſſie, dans la veſſicule du fiel, ou dans toute autre partie du corps ; la molle dans la matrice, les vers & autres inſectes dans les inteſtins, ou dans quelqu'autre partie. Les autres ſont devenus corps étrangers, parce qu'ils ont ſéjourné trop long-tems dans le corps : tel eſt un enfant mort dans la matrice ; ou

parce qu'ils ſe ſont ſéparés du tout, telles ſont les eſquilles des os, une eſcharre, *&c.*

Les corps étrangers venus de dehors, ſont entrés dans le corps en faiſant une diviſion, ou ſans faire de diviſion. Un dard, une balle de fuſil, un éclat de bombe, & tous les corps portés avec violence ſont dans le premier cas. Ceux qui entrent ſans diviſion, ſont les corps de toute eſpece qui s'introduiſent dans les ouvertures naturelles; telles que le nez, les yeux, le goſier, les oreilles, l'anus, le vagin, l'uretere, la veſſie.

Quelques-uns mettent au rang des corps étrangers l'air qui, en s'inſinuant dans l'interſtice des parties, forme des *tumeurs* qui tirent différens noms, ſuivant les différentes parties qu'il occupe. *Voyez* EMPHYSÈME.

Tous les corps étrangers doivent être tirés dès qu'il eſt poſſible de le faire, de crainte que ceux qui ſont engendrés dans le corps, tels que les pierres de la veſſie, n'augmentent en volume, ou que ceux qui ſont venus de dehors n'occaſionnent, par leur preſſion, des accidens qui empêchent leur extraction, ou qui la rende difficile.

Il y a différentes manieres d'extraire les corps étrangers. On ne peut tirer les uns que par une ouverture qu'on eſt obligé de faire, comme la lythotomie, pour l'extraction de la pierre urinaire. *Voyez* TAILLE. On peut tirer les autres ſans faire aucune diviſion.

Si on tire un corps étranger par l'endroit par lequel il eſt entré, cette maniere s'appelle *attraction* ou *expulſion*. Si au contraire on le fait ſortir par une ouverture oppoſée à celle où il eſt entré, cette maniere s'appelle *impulſion*.

La diverſité des corps étrangers qui peuvent entrer les différens endroits où ils ſe placent, les moyens ſinguliers qu'il faut quelquefois inventer pour en faire l'extraction, enfin les accidens que ces corps étrangers occaſionnent, demandent quelquefois de la part des chirurgiens beaucoup de génie & d'adreſſe. On trouve, dans le premier volume des *mémoires de l'académie royale de Chirurgie*, un grand mémoire très-intéreſſant ſur les différens moyens de procurer la ſortie des corps étrangers de l'œſophage, par M. Hevin, ſecrétaire de cette académie pour les correſpondances, & premier chirurgien de madame la dauphine.

Avant que de faire l'extraction d'un corps étranger de quelque eſpece qu'il ſoit, on doit ſe rappeller la ſtructure de la partie où il eſt placé; s'informer & s'aſſûrer, s'il eſt poſſible, de la groſſeur, de la grandeur, de la figure, de la matiere, de la quantité, de la ſituation du corps étranger, & de la force avec laquelle il a été pouſſé dans le corps, s'il eſt venu de dehors: il faut outre cela mettre le malade & la partie dans une ſituation commode, & telle que les muſcles ſoient dans un état de relâchement, & enfin faire choix des inſtrumens les plus convenables pour en faire l'extraction.

Les corps étrangers entrés & engagés dans quelque ouverture naturelle, doivent être tirés promptement. On doit auparavant faire des injections d'huile d'amande-douce pour lubrifier le paſſage, & faciliter par ce moyen la ſortie du corps. Quant aux corps étrangers qu'on ne peut tirer ſans faire de diviſion, ou ſans agrandir l'ouverture déja faite par le corps, *voyez* INCISION, CONTRE-OUVERTURE & PLAIE *avec corps étranger*.

Les inſtrumens dont on ſe ſert pour faire l'extraction des corps étrangers ſont les curettes, pour tirer ceux qui ſont engagés dans l'oreille ou dans l'urethre; les différentes eſpeces de repouſſoir & de pincettes pour tirer ceux qui ſont engagés dans le goſier; les tenettes, les pinces de différentes eſpeces pour tirer les pierres, les balles, & autres corps ſemblables. *Voyez* TIREBALLE. Lorſque le corps étranger peut être ſaiſi avec les doigts, ils ſont préférables à tout autre inſtrument. *Voyez* CORPS ÉTRANGERS, & ſur ceux qui ſont dans la trachée artere, l'*article* TRACHÉOTOMIE. (*Y*)

TUMULTUAIRE, TUMULTUEUX, (*Synon.*) il ſemble qu'il y ait au propre quelque différence entre ces deux mots, le premier ſignifiant ce qui ſe fait à la hâte, avec trouble, ſans ordre; *tumultueux* déſignant plus ce qui ſe fait avec ſédition; une aſſemblée *tumultuaire*, une aſſemblée *tumultueuſe*, ne diſent donc pas préciſément la même choſe. Les mutins ſortirent *tumultuairement* du camp; les rebelles s'aſſemblerent *tumultueuſement*. Mais *tumultueux* au figuré veut dire *confus*, *ému*, *en déſordre*, & il s'emploie mieux que *tumultuaire*. Il eſt difficile d'appaiſer une paſſion auſſi *tumultueuſe* que la vengeance. Si la naiſſance de l'amour eſt *tumultueuſe*, ſes progrès le ſont encore davantage. (*D. J.*)

TUMULTUS, (*Langue latine.*) les Romains donnoient le nom de *tumulte* aux guerres les plus dangereuſes, & qui mettoient la république en péril. Dans la révolte des alliés, le péril parut ſi grand aux Romains, qu'il fut déclaré qu'il y avoit *tumulte*. On publia que la guerre des Gaulois étoit tumulte, *tumultus*. (*D. J.*)

TUNBRIDGE, (*Géograph. mod.*) bourg d'Angleterre, dans le comté de Kent, à quinze milles de Rocheſter, & à vingt-cinq milles de Londres, ſur la Medway. Il y a un château qui fut bâti par Richard de Clare, qui avoit eu *Tunbridge* par échange pour Brion en Normandie. Ce bourg eſt fort renommé par ſes eaux minérales, & par l'affluence de gens de qualité qui viennent les boire, s'amuſer, & y prendre de l'exercice dans une ſaiſon convenable.

C'eſt un plaiſir, dit Pavillon dans une lettre à madame Péliſſari, que d'être malade dans ce pays, car ſitôt qu'on l'eſt, ou qu'on croit l'être, ou qu'on veut l'être, on vous envoie aux eaux de *Tunbridge*; or ce *Tunbridge* eſt la plus charmante médecine que l'on puiſſe prendre; c'eſt une fontaine au bout d'une foire auſſi magnifique que celle de S. Germain. Il faut avoir la complaiſance de croire que ceux qui y vont boivent de ces eaux, & qu'ils en ont beſoin.

Ce qui m'en fait douter, c'eſt que ceux qui les prennent,
Sont à jouer aſſiduement;
Caquettent ſans ceſſe, ou toujours ſe promenent,
Et ne piſſent que rarement.
Mille fraîches beautés parent la promenade,
Et l'on trouveroit en ce lieu
Plus malaiſément un malade
Qu'un homme ſain à l'Hôtel-dieu.

Comme j'étois ſurpris de voir tous ces prétendus malades en ſi bonne ſanté, je demandai avec empreſſement, continue Pavillon, de quel mal cette fontaine guériſſoit; mais je n'en pus être éclairci. Pour toute réponſe, les uns hauſſoient les épaules, les autres me rioient au nez, *&c.* Il finit en diſant à madame Péliſſari: « Enfin, madame, ce pays eſt ſi beau & ſi » bon, que ſi par haſard quelque magicien, ſelon » l'ancienne coutume, me détient ici enchanté durant deux ou trois mille ans, je vous prie de ne me » plaindre point, & d'attendre patiemment mon re» tour ».

Ces lieux ſont pour moi pleins d'appas,
Je n'y vois ni procès, ni moine, ni miſere,
On y ſonne très-peu; l'on n'y travaille guere,
Et l'on y fait de longs repas.

(*D. J.*)

TUNDES, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtit.*) les Japonois déſignent ſous ce nom des prêtres revêtus d'une dignité eccléſiaſtique de la religion de Budsdo, qui répond

pond à celle de nos évêques. Ils tiennent leurs pouvoirs & leur conſécration du ſouverain pontife de leur religion appellé *ſiaka*, *voyez* cet *article*; c'eſt l'empereur ſéculier du Japon qui nomme ces *tundes*, le ſiaka confirme ſon choix, & leur accorde le *droit de diſpenſer dans les cas ordinaires, & d'appliquer aux vivans & aux morts les mérites des dieux & des ſaints.*

Les *tundes* ne communiquent point ſans reſtrictions, un pouvoir ſi étendu aux prêtres ordinaires. Ils ont communément la direction de quelque riche monaſtere de bonzes, qui leur fourniſſent les moyens de ſoutenir avec ſplendeur la dignité de leur état. *Voyez* SIAKA.

TUNEBRIUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Eſpagne, dans le royaume de Valence, entre les villes Altea & Denia. Les anciens l'appelloient *Artemiſium*, du nom de la ville la plus célebre du voiſinage, & *Ferraria*, à cauſe des mines de fer qui s'y trouvoient. On lui donne aujourd'hui le nom de *capo Martino* ou *punta de l'Emperador*. (*D. J.*)

TUNER, TUNAGE, TUNES, (*Hydraulique.*) ce ſont des harts, compoſés de trois brins ou verges de 15 piés de long, pour ſerrer les tiers de faſcines qui ſe poſent les uns ſur les autres, de maniere qu'ils forment un lit de 18 à 20 pouces d'épaiſſeur. Ces *tunes* s'attachent autour des piquets de 12 piés de long verticalement, & enfoncés à coup de maillet pour les ſerrer les uns contre les autres, afin d'affaiſſer le faſcinage, on remplit l'intervalle que les *tunes* laiſſent entr'elles de pierres plates & dures poſées de champ. (*K*)

TUNG, ſ. m. (*Hiſt. des inſectes.*) nom qu'on donne chez les Guaranis, peuples de l'Amérique méridionale, à un petit inſecte qui les déſole, & qui s'inſinue peu-à-peu entre cuir & chair, principalement ſous les ongles; là il fait ſon nid & dépoſe ſes œufs, qui venant à éclore, rongent toutes les parties voiſines, & produiſent de fâcheux ulceres. On eſt averti de l'endroit où ils ſont nichés, par une violente démangeaiſon qu'on y ſent. Le meilleur remede, eſt d'ouvrir la partie avec la pointe d'une lancette, d'en tirer la vermine, de deſſécher enſuite la plaie, & la cicatriſer; c'eſt le même inſecte que les Eſpagnols nomment *pico*, & les François, *chique*. *Voyez* CHIQUE. (*D. J.*)

TUNGRI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule belgique, ſelon Ptolomée, *liv. II. ch. ix.* qui leur donne Atuacutum pour capitale. Tacite, *hiſt. liv. IV. & V.* fait auſſi mention de ces peuples. Ce ſont les mêmes que les *Eburones*, ce qui fait que Céſar ne fait point mention des Tongres, parce qu'il ne les connoît que ſous le nom d'*Ebarons*; & Pline, *liv. IV. c. xvij.* au contraire, nomme les Eburons *Tongres*.

Ils ſont communément appellés *Germains* par les Gaulois, des mots *gerra*, guerre, & de *man*, homme, c'eſt comme qui diroit *homme de guerre*.

Les *Tungri* habitoient les pays de Liége, de Cologne, de Juliers, de Limbourg, de Namur, & partie du Luxembourg. Du tems de Céſar, ces pays étoient occupés par les Condruſiens & les Segniens auprès du Rhein. Les Caréſiens & les Poemanes étoient à l'occident: les Eburons étoient entre les Segniens & la Meuſe. Dans la ſuite les Ubiens, *Ubii*, les Suniques *Sunici*, les Aduaticiens *Aduatici*, poſſéderent entr'eux toute cette étendue de pays.

Les *Ubii* occuperent le territoire de Cologne, & partie de Juliers. Leurs villes étoient *Agrippina Col.* aujourd'hui Cologne; *Ara ubiorum*, aujourd'hui Bonn; *Noveſium*, Nuys; & *Gelduba*, Geldub, village qui a retenu l'ancien nom.

Les *Sunici* habitoient Limbourg, & partie de Juliers, ils avoient deux villes. *Theuderium*, à preſent Tudder, & *Coriovalum* qu'on nomme maintenant *Valkenbourg*.

Les *Aduatici* tenoient le comté de Namur, & partie du Brabant. Ils avoient pour villes principales *Geminiacum*, aujourd'hui Gemblours, & *Perviciacum*, village qu'on nomme à préſent Pervis. (*D. J.*)

TUNGRIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) peuple de l'ancienne Gaule, qui du tems de Céſar, habitoit la partie du pays de Liége où eſt la ville de Tongres.

TUNGRORUM FONS, (*Géog. anc.*) eaux minérales dans la Gaule belgique, au pays des Tongres, ſelon Pline, *l. XXXI. c. ij.* qui en parle en ces termes: *Tungri civitas Galliæ, fontem habet inſignem plurimis bullis ſtillantem, ferruginei ſaporis; quod ipſum non niſi in fine potus intelligitur. Purgat hic corpora, tertianas febres diſcutit, calculorumque vitia. Eadem aqua igni admota, turbida fit, ac poſtremo rubeſcit.* Perſonne ne doute que Pline ne parle de la fontaine ſi connue aujourd'hui ſous le nom d'eaux de *Spa*, & qui ſe trouve dans le diocèſe de Liége, pays qu'habitoient les anciens Tongres. (*D. J.*)

TUNGSTEEN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéral.*) les Suédois donnent ce nom à une pierre ferrugineuſe ou mine de fer, qui reſſemble à la mine d'étain en cryſtaux de la forme du grenat. Cette ſubſtance eſt très-peſante & très-difficile à réduire, cependant on en a tiré juſqu'à trente livres de fer par quintal: on a de la peine à la faire entrer en fuſion, en y joignant du borax ou du ſel alkali fixe; mais le ſel fuſible de l'urine la fait fondre très-promptement, alors on obtient une ſcorie noire. On trouve différentes variétés de cette ſubſtance, il y en a de rougeâtre ou couleur de chair, de jaune, & de couleur de perle; elle varie auſſi pour le tiſſu, on en trouve qui eſt très-compacte & d'un grain très-fin, il y en a d'autre qui reſſemble à du ſpath & qui a un coup d'œil gras à ſa ſurface. *Voyez l'Eſſai d'une nouvelle minéralogie*, publiée en Suédois en 1758. (—)

TUNJA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, capitale de la province de même nom, ſur le haut d'une montagne, à 20 lieues de Santa-Fé. *Latit. 5.* (*D. J.*)

TUNICATUS POPELLUS, (*Liv.*) c'eſt le peuple & les eſclaves, qui ne portoient que la tunique ſans robe: car la robe étoit l'habit des hommes libres, un homme de condition n'auroit oſé paroître en tunique ſans robe; d'où vient que Céſar punit un officier qui avoit manqué à ſon devoir, en le faiſant tenir debout tout le jour en tunique & ſans ceinture, devant la tente du général. (*D. J.*)

TUNIQUE, ſ. f. (*Botan.*) les Botaniſtes appellent *tuniques*, les différentes peaux de certaines plantes, telles, par exemple, que celles d'un oignon, qui ſont emboîtées les unes dans les autres; ils ſe ſervent auſſi quelquefois du mot de *tunique*, pour ſignifier ſimplement une enveloppe. (*D. J.*)

TUNIQUE, *en Anatomie*, eſt un nom qui ſe donne aux membranes, qui enveloppent les vaiſſeaux & différentes autres parties des moins ſolides du corps. *Voyez* les *Planches d'Anatomie*.

Les yeux ſont principalement compoſés d'un certain nombre d'humeurs qui ſont contenues dans des *tuniques*, rangées l'une ſur l'autre, comme la *tunique albuginée*, la *cornée*, la *rétine*, &c. *Voyez* ŒIL, ALBUGINÉE, *&c.*

TUNIQUE VAGINALE, *voyez* VAGINALE.

TUNIQUE ACINIFORME, eſt la même que la membrane uvée de l'œil. *Voyez* UVÉE.

TUNIQUE VITRÉE, (*Anatom.*) c'eſt la même que la *tunique* arachnoide ou cryſtalloide, ou capſule du cryſtallin. *Voyez* ARACHNOÏDE.

M. Petit s'eſt fort étendu ſur cette *tunique*, à laquelle il a donné un mémoire entier, dont voici le précis.

C'eſt une membrane qui enveloppe tout le cryſ-

tallin, mais une membrane ſi délicé, que d'habiles anatomiſtes en ont nié l'exiſtence, ou du moins en ont douté. Elle n'eſt effectivement guere moins fine dans l'homme qu'une toile d'arignée; auſſi quelques-uns l'appellent-ils *arachnoïde*. Elle eſt une fois plus épaiſſe dans le bœuf que dans l'homme, & encore plus dans le cheval. Elle ſeroit par conſéquent moins difficile à démontrer dans ces animaux, & ce ſeroit une aſſez forte préſomption qu'elle devroit ſe trouver dans l'homme; mais on l'y démontre auſſi, & même ſans injection, quoique ce fût d'ailleurs une choſe aſſez ſurprenante, qu'une membrane ſi fine pût être injectée. Elle peut l'être cependant, & Ruyſch y eſt parvenu; elle reçoit quelquefois une injection naturelle, c'eſt-à-dire qu'il s'y fait une inflammation, que ces vaiſſeaux plus remplis de ſang ou de la liqueur qu'ils portent, deviennent viſibles, & qu'on apperçoit leur diſtribution & leurs ramifications.

Le cryſtallin de l'homme, revêtu de ſa membrane ou capſule, paroît moins tranſparent à ſa partie antérieure qu'à la poſtérieure; mais s'il en eſt dépouillé, ſa tranſparence eſt égale des deux côtés.

Le ligament ciliaire ſe termine & s'attache à la partie antérieure de la capſule par des fibres qu'il y jette, & par les vaiſſeaux qu'il y fournit, ces vaiſſeaux ne ſont que des lymphatiques. Quand il paroît du ſang dans cette membrane, c'eſt par quelque accident particulier, comme lorſque dans un accouchement difficile, la tête de l'enfant a été violemment comprimée au paſſage, & que le ſang a été obligé de s'inſinuer dans des canaux qui ne lui étoient pas deſtinés.

La *tunique vitrée* ſe nourrit donc de cette lymphe, qui lui eſt apportée par les vaiſſeaux qu'elle reçoit du ligament ciliaire. On voit qu'il s'eſt épanché une partie dans la cavité de la capſule, entre cette membrane & le cryſtallin.

M. Petit l'a toujours trouvée tranſparente, tant dans l'homme que dans les animaux, même dans les ſujets qui avoient des cataractes. La cornée & la membrane hyaloïde trempées dans l'eau bouillante, dans les eſprits acides, *&c.* y perdent leur tranſparence, la membrane vitrée y conſerve la ſienne, elle ne la perd que dans l'eſprit de-nitre, encore s'y diſſout-elle le plus ſouvent, plutôt que de la perdre. *Hiſt. & mém. de l'acad. 1730.* (*D. J.*)

TUNIQUE, ſ. f. (*Antiq. rom.*) eſpeces de chemiſe des hommes & des femmes romaines.

La *tunique* étoit un habillement commun aux hommes & aux femmes, mais la forme en étoit différente. Les femmes avoient accoutumé de les porter beaucoup plus longues que les hommes, & lorſqu'elles ne leur donnoient pas toute la longueur ordinaire, c'étoit ſortir de la modeſtie de leur ſexe, & prendre un air trop cavalier; *infrà muliebrem, ſuprà centurionum.*

Juvenal, en parlant d'une femme qui ſe pique à-tort & à-travers de bel eſprit, qui au commencement du repas ſe jette ſur les louanges de Virgile, peſe dans la balance le mérite de ce poëte & la gloire d'Homere, trouve des excuſes pour Didon lorſqu'elle ſe poignarde, décide la queſtion du ſouverain bien: Juvenal, dis-je, ajoute que puiſqu'elle affecte ainſi de paroître ſavante, il ſeroit juſte qu'elle retrouſſât ſa *tunique* juſqu'à demi-jambe, c'eſt-à dire, qu'elle ne ſe montrât alors que dans l'équipage d'un homme.

Crure tenùs medio tunicas *ſuccingere debet.*

Non-ſeulement les *tuniques* des dames étoient diſtinguées par la grandeur, elles l'étoient auſſi par des manches, qu'il n'étoit permis qu'à elles de porter. C'étoit parmi les hommes une marque de molleſſe dont les tems de la république n'avoient point montré d'exemple. Céſar ne put pas même ſur cela ſe mettre à l'abri des reproches; mais ſes mœurs étoient auſſi efféminées que ſon courage étoit élevé; & nous ne devons point tirer à conſéquence l'exemple d'un homme, que Curion le pere dans une de ſes harangues avoit non-ſeulement nommé le *mari de toutes les femmes*, mais auſſi la *femme de tous les maris.*

La *tunique* prenoit ſi juſte au cou, & deſcendoit ſi bas dans les femmes pleines de retenue, qu'on ne leur voyoit que le viſage. Catia n'étoit point du nombre de ces ſortes de femmes, à ce que dit Horace:

Matronæ præter faciem nil cernere poſſis,
Cætera, ni Catia eſt, demiſſâ veſte tegentis.

Elle laiſſoit à découvert cette partie des épaules qui eſt jointe au bras; Ovide diſoit que cet étalage ſéyoit aux femmes blanches, & qu'il autoriſoit les émancipations.

Hoc ubi vidi,
Oſcula ferre humero, quà patet uſque libet.

Lorſque le luxe eut amené l'uſage de l'or & des pierreries, on commença impunément à montrer encore la gorge; la vanité gagna du terrein, & les *tuniques* s'échancrerent davantage; ſouvent les manches, au rapport d'Elien, n'en étoient point coulues, & du haut de l'épaule juſqu'au poignet, elles s'attachoient avec des agraffes d'or ou d'argent, de telle ſorte qu'un côté de la *tunique* poſant à demeure ſur l'épaule gauche, l'autre côté tomboit négligemment ſur la partie ſupérieure du bras droit; ainſi les *tuniques* étoient ouvertes par les côtés, à-peu-près comme nos chemiſes d'hommes.

Leur nombre s'augmenta chez les Romains, d'abord parmi les hommes dont les femmes ſuivirent l'exemple; mais le goût en forma la différence; la premiere étoit une ſimple chemiſe, la ſeconde une eſpece de rochet, & la troiſieme, c'eſt-à-dire celle qui ſe mettoit par-deſſus, ſe nommoit *ſtole*. *Voyez* STOLE.

Du tems de Séneque la *tunique* des dames romaines étoit très-fine. Voyez-vous, dit-il, ces habillemens de ſoie que portent nos dames; qu'y découvrez-vous qui puiſſe défendre ou le corps ou la pudeur? Celle qui peut les revêtir, oſera-t-elle jurer qu'elle ne ſoit pas nue? On fait venir à grands frais de pareilles étoffes d'un pays où le commerce n'a jamais été ouvert, & tout cela pour avoir droit d'étaler en public des objets qu'en particulier on n'oſe montrer à ſes amans qu'avec quelque réſerve.

Il ne manquoit plus à Séneque qu'à nous inſtruire de la couleur de la *tunique* des dames romaines, ſelon ce même eſprit de galanterie & de volupté qui corrompoit les mœurs de ſon ſiecle, & dans lequel Ovide ne recommandoit que la convenance avec le teint. La *tunique* noire, dit-il, ſied bien aux blanches, & la blanche ſied bien aux brunes. Nous ne marions pas volontiers de même ces deux dernieres couleurs. Eſt-ce que la fantaiſie régloit le goût des Romains, ou qu'elle détermine le nôtre? C'eſt tous les deux; car en tout tems la fantaiſie a décidé des goûts, des modes & de la beauté. (*D. J.*)

TUNIQUE, ſ. f. (*terme de Chaſublier.*) vêtement dont les diacres & ſoûdiacres ſe ſervent en officiant. La *tunique* ne differe de la dalmatique que par les manches qui ſont plus longues. La *tunique* eſt auſſi une ſorte de veſte dont les rois de France ſont revêtus à leur ſacre ſous leur manteau royal. (*D. J.*)

TUNIQUE, ſurtout, ou cote d'armes pour être portée ſur l'armure du corps. *Voyez* COTE D'ARMES.

La *tunique* eſt proprement un petit ſurtout de taffetas, court & fort large, ſur lequel on a peint ou brodé des armes, comme en portent les hérauts d'armes; autrefois les officiers généraux militaires en portoient auſſi ſur leurs armures pour ſe diſtinguer de leurs ſubalternes. *Voyez* ARMES.

TUNIS ÉTAT DE, (*Géog. mod.*) état d'Afrique, dans la Barbarie, ſur la côte de la mer Méditerranée, qui le baigne au nord & à l'orient. Il a au midi divers peuples arabes, & au couchant le royaume d'Alger & le pays d'Eſſab. Cet état répond à-peu-près à l'ancien état de Carthage, tel qu'il étoit avant les grandes conquêtes qu'il fit dans la ſuite; mais il s'en faut bien que les Tuniſiens ne ſoient les mêmes que les Carthaginois.

On diviſe aujourd'hui cet état en huit contrées, qui comprennent chacune diverſes bourgades, qui pour la plûpart ont été ruinées par les Arabes. De ces bourgades les unes ſont ſur la côte, & les autres dans les terres.

Le terroir de l'état de *Tunis* eſt un peu plus fertile que celui de Tripoli; mais ſon gouvernement eſt à-peu-près le même. Il eſt avantageux à la régence de *Tunis* d'être toujours en bonne intelligence avec la régence d'Alger, qui manque rarement de profiter de tous les troubles qui arrivent dans la régence de *Tunis*. Il ſemble que les Maures ſoient un ennemi auſſi dangereux; mais ces peuples partagés entre divers ſouverains ne ſongent qu'à jouir en paix de leurs pays, & ne remuent que quand on les chagrine par les impots & autres vexations. La régence de Tripoli ne s'aviſera point d'attaquer celle de *Tunis*; les forces ſont trop inégales en pareil cas; mais ſi *Tunis* vouloit ſe reſſaiſir de l'ancienne domination qu'elle a eue ſur Tripoli, il ſeroit difficile qu'elle réuſſit, parce qu'alors elle ne ſeroit pas plutôt embarraſſée dans cette guerre, que ſes voiſins fondroient ſur elle.

A parler généralement, l'état de *Tunis* n'eſt nullement propre à faire de grandes conquêtes. Les dignités de dey, de bey & de bacha partagent trop l'autorité quand elles ſont diviſées; & ſi quelqu'un les réunit, il peut compter d'attirer ſur lui l'envie de tous ſes ſujets. Le gouvernement tel qu'il eſt établi, eſt expoſé à un flux & reflux perpétuel, & à des orages qui renverſent les plus hautes fortunes. Sinan bacha après avoir fait la conquête de l'état de *Tunis*, le mit ſous la protection du grand-ſeigneur, & y établit un nouveau gouvernement, avec une milice de cinq mille turcs diviſés en pluſieurs compagnies; mais le gouvernement fondé par Sinan bacha a auſſi éprouvé un grand nombre de viciſſitudes. (*D. J.*)

TUNIS *royaume de*, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Barbarie, dont il étoit le quatrieme, & le dernier du côté de l'orient. Il comprenoit autrefois les provinces de Conſtantine, de Buglie, de *Tunis*, de Tripoli & d'Eſſab, & avoit plus de ſix vingt lieues de longueur le long de la mer; mais Eſſab n'eſt plus aujourd'hui de ſes dépendances; Tripoli fait un royaume à part; & Buglie & Conſtantine ſont incorporées au royaume d'Alger; ainſi *Tunis* a conſervé ſeulement les villes du reſſort de ſon état. *Voyez* TUNIS *état de*, & TUNIS *ville de*. (*D. J.*)

TUNIS, *ville de*, (*Géog. mod.*) anciennement *Tunes*, ville d'Afrique en Barbarie, capitale du royaume du même nom, dans une plaine, ſur le lac de la Goulette, à 4 lieues de la mer, & à 145 au nord-eſt d'Alger.

Les rues & les places de cette ville ſont fort bien ordonnées; mais ſa plus grande force conſiſte dans le nombre de ſes habitans, pour la plûpart artiſans, entre leſquels ſe diſtinguent les tiſſerans, qui font la meilleure toile d'Afrique. Il n'y a dans cette ville aucun moulin à vent ni à eau, point de fontaines, point de ruiſſeaux, point de puits, mais ſeulement de grandes citernes où ſe rendent les eaux de pluie, tant pour boire que pour le ſervice de chaque maiſon.

Il ne manque pas de moſquées dans *Tunis*; les anciens colleges qui y étoient, ſont la plûpart ruinés. Les maiſons n'ont qu'un étage, & ſont toutes en terraſſe, afin de faire mieux écouler l'eau de pluie dans les citernes. Les veſtibules ſont frais & propres, parce que les hommes y demeurent la plûpart du tems à faire leur négoce, pour empêcher leurs amis ou leurs gens d'entrer dans l'appartement de leurs femmes. Les fauxbourgs, au nombre de trois, ſont extrêmement peuplés, & renferment deux à trois mille maiſons.

Les dehors de la ville contiennent d'amples jardins ou vergers remplis de citronniers, d'orangers & d'oliviers, qui ſont ſoigneuſement cultivés. Près du lac eſt un arſenal, avec un chantier pour la conſtruction des galeres. De l'autre côté du lac, ſur le bord de la mer, eſt la forteresſe de la Goulette, & le canal par où l'eau entre dans le lac. *Longit. 28. 25. latit. 36. 42.*

Tunis eſt ancienne, & le pays qui en dépend, répond à l'Afrique proconſulaire des Romains. Elle fut poſſédée par les Carthaginois, par les Romains, enſuite par les Vandales qui la ſaccagerent du tems de S. Auguſtin. Les Arabes mahométans releverent cette ville, & l'embellirent de pluſieurs édifices, quoiqu'ils aient été depuis fixer leur demeure trente lieues plus loin dans le pays, où ils bâtirent Carvan.

Les Almohades devinrent alors maîtres de *Tunis*, dont ils furent dépoſſédés par Abu Férez, qui par ſes conquêtes prit le titre glorieux de roi d'Afrique & de *Tunis*. Après la mort de ſon fils, les rois de Fez ſe rendirent ſi puiſſans, qu'ils ſe firent reconnoître pour ſouverains par tous les mahométans d'Afrique; cependant les rois de *Tunis* ſe maintinrent dans leurs états, juſqu'à Muley Haſcen, qui en fut chaſſé par Barberouſſe II. lorſqu'il reprit cette ville ſur les Eſpagnols en 1535.

Barberouſſe étoit un homme étonnant; il mourut chargé d'années en 1547, après avoir ravagé à pluſieurs repriſes toutes les côtes d'Italie. A l'âge de 80 ans il s'occupoit encore à Conſtantinople à mettre ſa flotte en mer, ſans que ſon âge, la groſſeur & la peſanteur de ſon corps euſſent pu le guérir de l'amour des femmes.

En 1570, Aluch Ali, gouverneur d'Alger, s'empara de *Tunis* au nom du grand-ſeigneur; mais quelque tems après dom Juan d'Autriche débuſqua les turcs de cette place, & établit pour gouverneur de la ville Gabriel Villon, & Petro Carrero eut le commandement de la Goulette. Enfin le ſultan Amurat que l'agrandiſſement des Eſpagnols inquiétoit, équipa une flotte des plus formidables ſous la conduite de l'amiral Ochiali, & leva une puiſſante armée de terre ſous les ordres du bacha Sinan. Les Turcs emporterent de vive force la Goulette & la citadelle de la ville dont ils ſont demeurés en poſſeſſion depuis ce tems: ce qui mit fin au royaume de *Tunis* qui avoit duré trois cens ſoixante-dix ans.

C'eſt devant *Tunis* que S. Louis finit ſes jours en 1270, à 56 ans. Aucun roi de France ne fit paroître plus de valeur, plus de juſtice & plus d'amour pour ſon peuple. Les ſtatuts de ce prince pour le commerce, une nouvelle police établie par lui dans Paris, ſa pragmatique ſanction qui aſſura la diſcipline de l'égliſe gallicane, l'érection de ſes quatre grands bailliages auxquels reſſortiſſoient les jugemens de ſes vaſſaux, & qui paroiſſent être l'origine du parlement de Paris, ſes réglemens & ſa fidélité ſur les monnoies; tout indique que la France eût été floriſſante ſous ce monarque, ſans le funeſte préjugé des croiſades qui cauſa ſes malheurs, & qui le fit mourir ſur les ſables d'Afrique. *Voyez* ſa vie & ſon caractere au *mot* POISSY, *Géog. mod.* (*D. J.*)

TUNNOCELUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Il en eſt parlé dans la notice des dignités de l'empire, *ſect. 63*, où on lit, *tribunus cohortis primæ*

Aelia claſſica Tunnocelo. Cambdem dit que c'eſt préſentement *Tinnmouth*. (*D. J.*)

TUNQUIN LE, (*Géog. mod.*) royaume d'Aſie, dans les Indes. Il eſt borné au nord & au levant par la Chine, au midi par le golfe & le royaume de la Cochinchine, au couchant par le royaume de Laos.

Tunquin eſt un des plus conſidérables royaumes de l'Orient, par ſon étendue, par ſa population, par ſa fertilité & par les richeſſes du monarque qui le gouverne. On lui donne trois cens lieues de longueur, & cent cinquante de largeur. La plus grande partie de ce pays conſiſte en de ſpacieuſes plaines, entourées de montagnes qui produiſent de l'eau, des lacs, des étangs & des rivieres en abondance; de-là vient qu'on y fait de grandes récoltes de riz, qui ne croit & ne parvient à ſa maturité qu'à force d'eau.

Les Tunquinois ſont en général de moyenne taille; ils ont le teint baſané comme les Indiens, mais avec cela la peau ſi belle & ſi unie, qu'on peut s'appercevoir du moindre changement qui arrive ſur leur viſage lorſqu'ils pâliſſent ou qu'ils rougiſſent: ce qu'on ne peut pas reconnoître ſur le viſage des autres indiens. Ils ont communément le viſage plat & ovale, le nez & les levres aſſez bien proportionnés, les cheveux noirs, longs & fort épais; ils ſe rendent les dents auſſi noires qu'il leur eſt poſſible. La chevelure noire, déliée & négligée eſt celle qu'ils eſtiment davantage; mais leurs bonzes, qui ſont leurs prêtres, ſe raſent la tête.

Le peuple va preſque nud la plus grande partie de l'année. Les plus riches portent au lieu de chemiſe, une ſoutanelle de ſoie qui leur pend juſqu'aux genoux, & par-deſſus une longue robe légere. Les bonzes portent par magnificence une ſorte de pourpoint à rézeaux, & leurs femmes, au lieu de bonnet, ont une demi-mitre ornée tout-au-tour d'un rang de grains de verre ou de cryſtal, de différentes couleurs, enfilés avec quelque ſymmétrie.

Les maiſons des Tunquinois ſont toutes de bois & de chaume; les cloiſons ſont de roſeaux nommés *bambu*, goudronnés enſemble; le plancher eſt de terre bien battue, & le toît eſt couvert de paille.

Tout eſt réglé chez les Tunquinois, comme chez les Chinois, juſqu'aux civilités qu'ils ſe doivent les uns aux autres; il n'eſt pas permis de ſe préſenter chauſſé chez le roi; il faut y aller piés nuds ſans ſouliers; lui ſeul ſe ſert de pantoufles; & ſon fils même, quand il va lui rendre viſite, ſe déchauſſe à la porte, où il trouve un page avec de l'eau qui lui lave les piés. Il eſt encore défendu à qui que ce ſoit de ſe ſervir de ſon éventail en préſence du roi; & quoique la chaleur ſoit extrême, tout le monde met ſon éventail dans la manche, tenant ſes mains en repos dans une des manches de ſa robe, toutes deux couvertes & appliquées ſur la poitrine.

Lorſqu'on entre dans la ſalle d'audience, avant que de joindre le roi pour le ſaluer, on eſt obligé de faire quatre génuflexions, les deux genoux en terre; après la quatrieme on ſe leve, & joignant les mains avec les doigts entrelacés l'un dans l'autre, & couvertes des manches de la robe de deſſus, on les porte en cette poſture juſque ſur la tête; alors après une petite inclination qui eſt la derniere, on ſalue le monarque, en diſant « vive le roi l'eſpace de deux mille » ans ».

Lorſque les grands mandarins, après avoir eu audience, prennent congé de ce prince, ils ſortent avec empreſſement de ſa chambre, & s'en retournent chez eux en courant; s'ils en uſoient autrement, ce ſeroit une incivilité inexcuſable. Au *Tunquin*, tous les mandarins civils & militaires ſont eunuques, & c'étoit autrefois la même choſe à la Chine pour les gouverneurs des villes.

On ne ſe ſert point de ſieges dans le *Tunquin* pour la converſation; on s'y contente d'une natte que l'on étend ſur la terre. Les perſonnes diſtinguées s'entretiennent ſur une eſpece d'eſtrade élevée d'un pié & couverte d'une belle natte au lieu de tapis. Si quelqu'un de leur même condition leur rend viſite, ils lui donnent place ſur la même eſtrade, & s'il eſt inférieur, ils le font aſſeoir plus bas ſur une natte double, la donnant ſimple aux perſonnes de médiocre condition, & ne laiſſant que la terre ſans natte à ceux qui ſont de la populace. Ils ne traitent jamais d'affaires en ſe promenant, mais toujours aſſis ou debout, ſans remuer les mains. Si un tunquinois en rencontre un autre qui lui ſoit égal, il le ſalue, en diſant: je me réjouis avec vous; & s'il le regarde comme étant d'un rang au-deſſus de lui, il lui donne la main gauche par honneur, pour lui témoigner que s'il ſe conſerve la liberté de la droite, c'eſt pour le défendre contre ceux qui le voudroient inſulter.

Leurs feſtins ſont ſur des tables rondes comme un tambour pour les gens de qualité, mais ſi baſſes que pour y manger commodément il faut être aſſis à terre, & avoir les jambes croiſées. La chair de cheval ne leur déplait pas, non plus que celle du tigre, du chien, du chat, de la taupe, de la couleuvre, de la chauve-ſouris, de la civette & autres. Ils mangent indifféremment les œufs des cannes, d'oies, de poules, ſans s'embarraſſer s'ils ſont couvés ou frais. Ils ſont fort ſales dans leurs repas, & ne ſe lavent jamais les mains devant ni après, à cauſe que tout ce qu'on ſert ſur leurs tables, eſt coupé par morceaux, & que pour les prendre, ils ont deux petites baguettes d'ivoire ou de quelque eſpece de bois ſolide, de la longueur d'un demi-pié; ils s'en ſervent au lieu de cuilleres & de fourchettes. C'eſt pour cela que l'on n'y voit ni ſerviettes, ni nappes, & qu'il leur ſuffit que leurs tables rondes ſoient peintes de ces beaux vernis rouges & noirs, que l'on tâche inutilement d'imiter ailleurs. Ils boivent beaucoup; & quoique leur vin ne ſe faſſe ordinairement que de riz, il eſt auſſi violent que l'eau-de-vie.

Les procès ſont examinés, comme à la Chine, dans differens tribunaux de mandarins; mais les mandarins lettrés ont le pas ſur ceux d'épée; ils deviennent conſeillers d'état, gouverneurs de province & ambaſſadeurs. Quoique l'on puiſſe appeller des grands tribunaux au tribunal de la cour, on en exclud ceux que des crimes énormes, comme l'aſſaſſinat, font condamner tout de ſuite à mort. La maiſon du mandarin ſupplée aux priſons publiques dans les provinces; il s'y trouve des chaînes, des menotes, & d'autres ſemblables inſtrumens de fer.

Tous les ſupplices ſont dans le *Tunquin* d'une barbarie recherchée, excepté pour les nobles qu'on ſe contente d'etrangler, parce que c'eſt dans ce pays là le genre de mort le moins infame. On aſſomme les princes du ſang d'un coup de maſſue de bois de ſantal qu'on leur décharge ſur la tête.

Dans les maladies où le mal augmente malgré les remedes, on a recours au magicien qui invoque le ſecours du démon, en obligeant le malade de lui offrir des ſacrifices, dont lui magicien prend toujours la premiere part. Lorſqu'il abandonne le malade, on s'adreſſe à quelque ſorciere pour en avoir ſoin. Le malade étant mort, les parens approchent de ſon lit, une table chargée de viandes ſuivant leurs facultés, & l'invitent à en manger avec eux. Enſuite les prêtres des idoles viennent réciter leurs prieres d'un ton ſi languiſſant & ſi rude, qu'on croiroit entendre des chiens qui hurlent. Enfin les devins indiquent l'heure & le lieu de l'enſeveliſſement.

La dépenſe en eſt incroyable pour les grands; mais rien n'eſt au-deſſus de la magnificence avec laquelle ſe font les obſeques du roi de *Tunquin*; tous les vaſſaux du royaume ſont obligés de porter le

Digitiz

deuil vingt-ſept jours, avec défenſe de plaider, de faire des noces & des feſtins pendant tout le tems du deuil. Il eſt défendu de même pendant trois ans d'accompagner aucune fête même les plus ſolemnelles, d'inſtrumens, de chanſons, de danſes & de toutes marques de réjouiſſance.

Il y a dans ce royaume des mines d'or, d'argent & d'autres métaux; mais le roi ne permet pas qu'on ouvre celles d'or. On tire du pays des ſoies, du muſc, des bois de ſantal, d'aloës, &c. Les Hollandois y portent en échange de ces marchandiſes, des épiceries, des draps & d'autres étoffes.

Il eſt inutile d'entrer dans de plus grands détails ſur ce royaume; on peut conſulter, mais avec une foi réſervée, les lettres édifiantes & la relation du royaume de *Tunquin* donnée par le p. Marigni. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TUNTOBRIGA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe. Ptolomée, *liv. II. c. vj.* la donne aux Callaïques bracariens, & l'on croit que c'eſt aujourd'hui le village de Bargua de Regoa, dans la province de Tra-los-montes en Portugal.

TUNUPOLON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ophiolog.*) nom d'une petite eſpece de vipere des Indes orientales, connue principalement dans l'île de Ceylan; ſa peau imite le ſatin fin luſtré, & richement ombré de brun. Rai, *ſynopſ. animal.*

TUNZA, (*Géog. mod.*) petite riviere de la Turquie dans la Romanie. Elle ſe décharge dans l'Archipel près de la ville d'Eno, du côté de l'orient. *Tunza* eſt le nom moderne du fleuve *Tanarum* des anciens.

TUOLA, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Corſe. Ptolomée, *liv. III. c. ij.* marque ſon embouchure ſur la côte orientale de l'île, entre Tutela-Ara & la ville Mariana. C'eſt aujourd'hui le *Golo*. (*D. J.*)

TUPINAMBAS, LES, (*Géogr. mod.*) nation de l'Amérique méridionale, autrefois dominante dans une partie du Bréſil, aujourd'hui réduite à une poignée d'hommes, ſous le nom de *Topayos*, ſur le bord d'une grande riviere qui vient du Bréſil, & ſe décharge dans l'Amazone.

TUPUTA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau d'Amérique de la groſſeur du faiſan, & qui vit dans les brouſſailles. Le pere Nieremberg dit abſurdement de cet oiſeau, qu'il n'a point de chair, & que tout ſon corps n'eſt qu'un aſſemblage de vers vivans entre ſa peau & ſes os; ce bon pere aura pris l'état maladif d'un de ces oiſeaux pour être ſon état naturel, & enſuite il a exagéré cet état. (*D. J.*)

TURA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de Sibérie dans l'empire ruſſien. Elle a ſa ſource dans cette partie du mont Caucaſe qui ſépare la Sibérie de la Ruſſie, à 59 degrés 30 minutes de *latitude*, au nord du royaume de Caſan, & courant de-là à l'eſt-ſud-eſt, elle va ſe joindre à la riviere de Tobol, à 57. 40. de *latitude*. Cette riviere eſt fort poiſſonneuſe, & ſes rives abondent en toutes ſortes de gibier.

TURANO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle a ſa ſource près de Tagliacozzo, & va ſe jetter dans le Velino, un peu au-deſſous de Rieti. On prend cette riviere pour le *Telonus* des anciens.

TURBA, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne, ſelon Tite-Live, *l. XXXIII. c. lxjv.* Ce pourroit bien être, dit la Martiniere, la même ville que Ptolomée, *liv. II. c. vj.* nomme *Turbula*, & qu'il donne aux Baſtitans. (*D. J.*)

TURBAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt la coiffure de la plûpart des orientaux & des nations mahométanes. Il conſiſte en deux parties, ſavoir le bonnet & le bourlet ou la bande qui eſt de linge fin, ou de taffetas artiſtement plié & entortillé au-tour de la partie inférieure du bonnet.

Ce mot vient de l'arabe *dar* ou *dur*, *dal* ou *dul*, qui ſignifie *entourer*, & de *bond* ou *bend*, qui veut dire *bande*, *bourelet*, ou *écharpe*; de ſorte que *durband* ou *turband* ou *tulbend*, ne ſignifie autre choſe qu'une *écharpe*, ou *bande liée en rond*, & c'eſt ce bourlet qui donne la dénomination à tout le *turban*.

Le bonnet eſt rouge ou verd, ſans bord, tout uni, & plat par deſſus, mais arrondi par les côtés, & piqué ou fourré de coton, mais il ne couvre point les oreilles, une longue piece de linge ou de coton très-fin l'enveloppe depuis le milieu de ſa hauteur juſqu'à ſa naiſſance ſur le front, & forme une infinité de plis ſur le bourlet.

Il y a beaucoup d'art à donner bon air au *turban*; & parmi les orientaux c'eſt un commerce ou une profeſſion particuliere, comme eſt parmi nous la fabrique des chapeaux, ou plutôt le métier de coiffeuſes.

Les émirs qui ſe prétendent de la race de Mahomet, portent leurs *turbans* tout-à-fait verds, & eux ſeuls parmi les turcs ont le privilege de l'avoir entierement de cette couleur, qui eſt celle du prophete. Ceux des autres turcs ſont ordinairement rouges avec un bourlet blanc. Les gens de qualité, & ceux qui aiment la propreté ſont obligés de changer ſouvent de *turban*.

M. de Tournefort remarque que le *turban* eſt à tous égards une coiffure très-commode, elle eſt même plus avantageuſe à la guerre que nos chapeaux, parce qu'elle tombe moins facilement, & peut plus aiſément parer un coup de tranchant.

Le *turban* du grand-ſeigneur eſt auſſi gros qu'un boiſſeau, & les Turcs l'ont en ſi grande vénération qu'à peine oſent-ils y toucher. Il eſt orné de trois aigrettes, enrichi de diamans & de pierres précieuſes. Il y a un officier appellé *tulbent-oglan*, chargé expreſſément de le garder & d'en avoir ſoin. Le *turban* du grand-vizir n'a que deux aigrettes, auſſi-bien que ceux de pluſieurs officiers qui les portent plus petits les uns que les autres. Quelques-uns ne portent qu'une aigrette, d'autres n'en ont point du tout.

Le *turban* des officiers du divan eſt d'une forme particuliere, & on l'appelle *mugenezek*. Nous avons obſervé que le bourlet du *turban* des Turcs eſt de toile blanche, celui des Perſans eſt de laine rouge & de taffetas blanc rayé de rouge, & ce ſont-là les marques diſtinctives de la religion différente entre ces deux peuples. *Voyez* MANDIL.

Sophi roi de Perſe, qui étoit de la ſecte d'Ali, fut le premier qui adopta cette couleur, pour ſe diſtinguer des turcs qui ſont de la ſecte d'Omar, & que les Perſans regardent comme des hérétiques. *Voyez* KINIBASCH.

TURBAN, (*toilerie de coton.*) les turbans ſont des toiles de coton rayées, bleues & blanches, qui ſe fabriquent en divers endroits des Indes orientales; on leur donne ce nom parce qu'elles ſervent à couvrir ou faire l'habillement de tête qu'on nomme un *turban*. Elles ſont propres pour le commerce de Guinée; leur longueur n'eſt que des deux aunes ſur une demi-aune de large. Leur véritable nom eſt des *brauls*. *Dict. du Com.* (*D. J.*)

TURBE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſp.*) du latin *turba*, qui ſignifie *troupe* ou *attroupement de perſonnes*, d'où l'on a fait en françois *turbe*, & quelquefois *tourbe*, *tourbiers*.

La *turbe*, ou enquête par *turbe*, étoit une enquête que l'on faiſoit anciennement pour conſtater quelque fait ou quelque uſage; on convoquoit les habitans d'un lieu, ou autres perſonnes, que l'on entendoit pour avoir leur avis ou témoignage ſur ce qui faiſoit l'objet de l'enquête, & leur avis ou dépoſition étoit rédigé collectivement, à la différence des enquêtes ordinaires où les témoins ſont entendus ſéparément,

& leur dépoſition rédigée de même. La confuſion qui s'élevoit ordinairement dans l'aſſemblée des *turbiers* & les autres inconvéniens que l'on y a reconnus, ont fait que l'uſage de ces ſortes d'enquêtes a été abrogé par l'ordonnance de 1667.

A ces enquêtes ont ſuccédé des actes de notoriété que l'on demande aux officiers d'un ſiege, aux avocats, procureurs ou autres perſonnes, ſelon la nature de l'affaire. *Voyez* ACTE DE NOTORIÉTÉ, ENQUÊTE, NOTORIÉTÉ. (*A*)

TURBE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment une eſpece de tour ou de colonne qu'ils élevent ſur les tombeaux. On les laiſſe communément ouvertes par le haut; cette ouverture ſert à recevoir la pluie qui arroſe les fleurs & les plantes odoriférantes dont ces tombeaux ſont ornés, & l'on y met une grille de fer ou de cuivre pour empêcher les oiſeaux d'y faire leurs nids ou de s'y loger. *Voyez* Cantemir, *Hiſt. ottomane.*

TURBIER, ſ. m. (*Gramm. & Juriſp.*) étoit celui qui donnoit ſon avis ou déclaration dans une enquête par turbe. *Voyez* ci-devant ENQUÊTE *& le mot* TURBE. (*A*)

TURBINE, ſ. f. (*terme de Menuiſier.*) eſpece de jubé qui eſt élevé dans les égliſes, & où ſe placent pour chanter quelques religieux. On le dit auſſi des lieux deſtinés pour les orgues & pour des chœurs de muſiciens. (*D. J.*)

TURBINÉE COQUILLE, (*Conchyliol.*) on appelle ainſi toute coquille dont la figure tourne au-moins une fois dans ſon étendue, & s'éleve en ſpirale.

Les *turbinées* ne ſont point ſi pointues que les vis; ils ont le corps gros, la bouche large, & ſouvent très-alongée. De plus les coquillages *turbinées* ont cela de particulier, que les parties baſſes de leurs coquilles prennent le contour de la tête, & qu'elles remuent leurs couvertures, en-dedans très-égales & très polies, en-dehors ſouvent très-raboteuſes; leur chair eſt moins attachée à la coquille que celle de tous les autres poiſſons; elle n'y tient que par un point au ſommet.

Les parties extérieures ſont ordinairement compoſées d'une tête & de deux cornes qui ſe couchent & s'étendent ſeulement le long du muſeau. Ils portent par le même mouvement la nourriture en-dedans. Deux trompes ſemblables à celles des mouches leur tiennent lieu de langue; ces trompes en ont la figure, & ſont ſi fermes qu'elles percent de meme que l'aiguillon des mouches, ce qu'il y a de plus dur. Leurs yeux ſont de petits globes charnus placés à chaque côté de la tête; mais qui n'ont pas plus d'effet que les yeux cachés de la taupe.

Il faut encore remarquer que les *turbinées* ſuivent aſſez le contour & les régularités de leurs couvertures; leur corps devient raboteux, ſtrié, cannelé ſur l'extrémité du contour; il n'atteint jamais le ſommet intérieur de leur vis; quand ils ſont âgés, cette partie ſe remplit d'une maniere pierreuſe, pareille à celle qui a formé la coquille; leurs muſcles leur tiennent lieu d'oſſemens, & au-lieu de ſang ils ont une humeur baveuſe. (*D. J.*)

TURBINITES, (*Hiſt. nat.*) ce ſont des coquilles univalves, longues & en volute, que l'on nomme auſſi quelquefois *ſtrombites.* Elles ſont très-communes. On les appelle auſſi *volutites.*

TURBITH, ſ. m. (*Botan. exot.*) *turbedh* par les Arabes, & Θερπίθ par les Grecs modernes; c'eſt une racine des Indes orientales, ou l'écorce d'une racine ſéparée de ſa moëlle ligneuſe, deſſéchée, coupée en morceaux oblongs, de la groſſeur du doigt, réſineux, bruns ou gris en-dehors, blanchâtres en-dedans, d'un goût un peu âcre & qui cauſe des nauſées.

On doit choiſir celle qui eſt un peu réſineuſe, nouvelle, griſe en-dehors, unie, non ridée, blanche en-dedans, non cariée, & qui n'eſt pas trop couverte en-dehors de gomme ou de réſine; car les impoſteurs ont coutume de frotter à l'extérieur avec de la gomme ou de la réſine, les morceaux de cette racine, afin qu'elle paroiſſe plus gommeuſe.

La plante s'appelle *convolvulus indicus, alatus, maximus, foliis ibiſco non nihil ſimilibus, anguloſis*, turbith *officinarum*, Hort. Lugd. Bat. *turpethum repens, indicum, foliis althææ*, C. B. P.

Cette racine qui a plus d'un pouce d'épaiſſeur, ſe plonge dans la terre à trois ou quatre coudées en ſerpentant beaucoup: elle eſt ligneuſe, partagée en quelques branches, couverte d'une écorce épaiſſe & brune; cette écorce étant rompue, laiſſe échapper un ſuc laiteux, gluant, qui deſſéché devient une réſine d'un jaune pâle, d'un goût douçâtre d'abord, enſuite piquant, & excitant des envies de vomir. Du collet de cette racine partent des tiges ſarmenteuſes, branchues, garnies de quatre feuillets membraneux, différemment entortillés, ligneuſes à leur origine, de la groſſeur du doigt, rouſſâtres, longues de ſix ou ſept aunes; quelques-unes ſont couchées ſur terre, & d'autres en s'élevant ſe lient par différentes circonvolutions aux arbres & aux arbriſſeaux voiſins.

Ces tiges portent des feuilles qui ont chacune une queue ailée, & creuſée en gouttiere; elles ſont aſſez ſemblables à celles de la guimauve, molles, couvertes d'un peu de duvet court & blanchâtre, anguleuſes, crenelées ſur leurs bords, & un peu pointues. De l'aiſſelle des feuilles qui ſe trouvent près de l'extrémité des rameaux, naiſſent des pédicules plus longs que les queues des feuilles, plus fermes, qui ne ſont point ailés, ni creuſés en gouttiere, & qui portent trois ou quatre têtes oblongues & pointues.

Chaque tête eſt un bouton de fleur dont le calice eſt compoſé de cinq petites feuilles vertes, panachées de rouge, duquel ſort une fleur d'une ſeule piece, blanche, ſemblable pour la figure & la grandeur à celle du grand liſeron ordinaire. L'intérieur de cette fleur eſt rempli de cinq étamines pâles, & d'un ſtile porté ſur la tête de l'embryon. La fleur étant paſſée, l'embryon groſſit, devient une capſule à trois loges, ſéparées par des cloiſons membraneuſes & remplies de graines noirâtres, arrondies ſur le dos, anguleuſes d'un autre côté, & de la groſſeur d'un grain de poivre.

Cette plante pullule dans les lieux couverts, humides, ſur le bord des foſſés, derriere les buiſſons, & dans les autres endroits champêtres loin de la mer, dans l'île de Ceylan & le Malabar.

Pour en faire uſage en médecine, on recueille les groſſes racines pleines de lait & de beaucoup de réſine; les racines qu'on nous envoie ſont tirées de Guzarate où il y en a une grande abondance.

Ce puiſſant hydragogue paroît avoir été inconnu à Dioſcoride & aux anciens Grecs. Les arabes ſont les premiers qui en ayent fait mention, quoiqu'ils ſemblent fort incertains ſur ſon origine. Serapion a tellement ignoré cette origine, qu'il tranſcrit mot-pour-mot l'hiſtoire du *tripolium* donnée par Dioſcoride, à laquelle il joint enſuite celle qu'il a tirée des Arabes, qui ont décrit le vrai *turbith.* Il eſt cependant évident que le *turbith* des boutiques & des Arabes, n'eſt pas le tripolium de Dioſcoride, parce que le *turbith* dont on uſe communément, n'a aucune odeur, & qu'il ne laiſſe pas une ſi grande âcreté après qu'on l'a goûté.

Avicenne, ſelon l'interprétation de Saumaiſe, écrit qu'on trouve dans les boutiques, ſous le nom de *turbith*, des morceaux de bois, plus ou moins gros, apportés des Indes, gris, blancs, longs, unis en-dehors, creux en-dedans, comme des morceaux de roſeau, faciles à broyer, & qui étant écraſés, ne

laiſſent aucune nervure ; il eſt aſſez vraiſſemblable, par cette deſcription, qu'Avicenne connoiſſoit le *turbith* des Indes, mais il ne dit rien de ſon origine. Selon Méſué, le *turbith* eſt la racine d'une plante qui a les feuilles de la férule, & qui eſt pleine de lait. Il établit deux *turbiths*, l'un ſauvage, l'autre cultivé ; & parmi ces deux eſpeces, il diſtingue le grand, le petit, le blanc, le jaune & le noir ; mais nous ne connoiſſons point toutes ces différentes eſpeces de *turbith*. Méſué confond le *turbith* indien avec les autres racines des plantes ferulacées.

Actuarius nomme deux ſortes de *turbith*, l'un noir, & l'autre blanc, que quelques-uns croient être l'alypum de Dioſcoride ; quelques modernes ont prétendu que le tithymale myrténiſte eſt le *turbith* des Arabes ; d'autres la ſcammonée d'Antioche ; d'autres les différentes eſpeces de thapſie. Enfin Garzias a trouvé dans l'orient la racine qu'on emploie tous les jours dans les boutiques pour le véritable *turbith*, & il en a découvert l'origine ; enſuite le fameux Herman, qui a rendu des grands ſervices à la Botanique, a décrit très-exactement cette plante dans ſon catalogue des ſimples du jardin de Leyde ; c'eſt auſſi ſa deſcription que nous avons empruntée.

Le *turbith* eſt regardé comme un cathartique efficace dans la paralyſie, l'hydropiſie & autres maladies chroniques qui dépendent d'une ſurabondance d'humeurs épaiſſes & gluantes ; on le donne alors en ſubſtance depuis quinze grains juſqu'à une drachme, & en infuſion depuis une drachme juſqu'à trois. Cependant c'eſt un remede ſuſpect, parce qu'il excite des coliques, qu'il agite l'eſtomac, & qu'il atténue le corps par ſon action ; on tâche en vain d'y remédier par des aromatiques & des ſtomachiques, on diminue par-là la force du remede, ſans corriger ſes effets ; on n'eſt guere plus avancé en le mêlant avec d'autres purgatifs ; mais ceux-là ſont encore moins ſages qui l'ont banni de la pratique médicinale, pour lui ſubſtituer les racines de certaines plantes dangereuſes, telles que ſont le *taſcipitium foliis ovatis* de Moriſon, qui eſt le *thapſia offic. apium pyrenaicum thapſiæ facie*, I. R. H. *thapſia, ſive turbith garganicum, ſemine latiſſimo*, J. B. & ſemblables. Il eſt fou d'employer ces ſortes de racines qui enflamment par leur acreté la gorge, l'eſtomac, les inteſtins, & qui ſont des purgatifs beaucoup plus violens que le *turbith* dont on peut du-moins tempérer l'action avec ſûreté. (*D. J.*)

TURBITH *bâtard*, (*Botan.*) c'eſt la même plante que la thapſie. *Voyez* THAPSIE. (*D. J.*)

TURBITH *minéral*, (*Chimie & Mat. méd.*) cette préparation chimique deſtinée à l'uſage médicinal, eſt auſſi connue ſous le nom de *précipité jaune*, & elle eſt un ſel neutre formé par l'union de l'acide vitriolique & du mercure, vraiſſemblablement au point de ſaturation. *Voyez* MERCURE *Chimie*, & MERCURE *Mat. méd.* (*b*)

TURBOT, RHOMBE, ROMBO, BERTONEAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *rhombus* ; poiſſon de mer plat, dont Rondelet décrit deux eſpeces ; il nomme la premiere *turbot piquant*, parce qu'il a des aiguillons ; & la ſeconde *turbot ſans piquans*, parce qu'il eſt liſſe.

Le *turbot piquant* a la figure d'un lozange ; il eſt plat, il reſte ſur les côtés, il a des aiguillons ſur toute la face ſupérieure du corps, & principalement ſur la tête ; cette face entiere eſt brune & a une ligne noire qui s'étend depuis la tête juſqu'à la queue ; la face inférieure eſt blanche ; les nageoires ſont noires en-deſſus & blanches en-deſſous ; la bouche eſt grande & dépourvue de dents ; il y a deux barbillons à la mâchoire inférieure ; le corps eſt bordé de chaque côté par une nageoire qui s'étend juſqu'à la queue ; elle a plus de hauteur au milieu de ſa longueur qu'aux extrémités. Ce poiſſon eſt fort goulu, il ſe nourrit d'autres poiſſons & principalement de crabes ; ſa chair eſt un peu dure & caſſante, c'eſt un mets très-délicat. Les *turbots* de l'Océan ſont plus grands que ceux de la Méditerranée ; on en pêche qui ont juſqu'à cinq coudées de longueur, quatre de largeur, & un pié d'épaiſſeur.

Le *turbot ſans piquans* ne differe du précédent qu'en ce qu'il n'a point du tout d'aiguillons, & qu'il eſt plus large & plus mince : on lui a donné le nom de *barbut*, dans pluſieurs provinces de France, & celui de *panſar* en Languedoc. *Voyez* BARBUT. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie, liv. XI. c. j. & xj.* *Voyez* POISSON.

TURBOT, (*Littérat.*) Juvenal, *ſat.* 4. nous a laiſſé la deſcription très-vive & très-ſatyrique d'une ſéance de conſeil, qui fut tenue dans le château d'Albe, au ſujet d'un *turbot* monſtrueux, dont on avoit fait préſent à Domitien. Falloit il couper ce poiſſon, ou le faire cuire tout entier ? c'eſt le ſujet de la délibération ; il fut conclu que l'on feroit ſur le champ un vaſe de terre aſſez grand pour le contenir, & qu'il y auroit déſormais des potiers à la ſuite de la cour. Heureux les Romains, ſi dans le conſeil de l'empereur on n'eût décidé que des queſtions de cette eſpece ! mais on y condamnoit à mort les plus illuſtres citoyens, ou l'on y prenoit la réſolution de les faire condamner par le ſénat. Le château d'Albe, dit Tacite, étoit regardé comme la citadelle du tyran (Domitien) La Bleterie, *ſur Tacite.* (*D. J.*)

TURCÆ, (*Géog. anc.*) peuples qui habitoient aux environs des Palus Méotides, ſelon Pomponius Méla, *l. I. c. xix.* & Pline, *l. VI. c. vij.* Dans l'hiſtoire Miſcellanée, ils ſont placés au voiſinage des portes caſpiennes. Les Huns, dit Euſtathe, ſont appellés *Turcæ* par les Perſes. Il y en a qui veulent que ces peuples ſoient les *Cyrtii* de Strabon. On convient aſſez généralement qu'ils tiroient leur origine des Scythes qui habitoient les monts Caucaſe, entre le pont-Euxin & la mer Caſpienne. Si nous nous en rapportons à Chalcondyle, leur nom ſignifie *des hommes qui menent une vie champêtre.* Ainſi ce pourroit être là l'origine du nom des Turcs & des Turckmans. (*D. J.*)

TURCIE, ſ. f. (*Archit. hydraul.*) eſpece de digue ou de levée en forme de quai, pour réſiſter aux inondations. On diſoit autrefois *turgie*, du latin *turgere*, enfler, parce que l'effet de la *turcie* eſt d'empêcher le débordement des eaux enflées. (*D. J.*)

TURCKHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la haute Alſace, près de Colmar. Elle étoit libre dans ſon origine. L'électeur palatin l'a poſſedée par engagement, enſuite les archiducs d'Autriche ; enfin elle fut cedée à la France en 1648. & M. de Turenne remporta ſous ſes murs une grande victoire ſur les impériaux, en 1675. (*D. J.*)

TURCKMANNS, LES, (*Géog. mod.*) peuple d'Aſie, iſſus des anciens habitans du pays de Turqueſtan, qui quitterent leur pays natal vers le onzieme ſiecle, dans l'intention de chercher fortune ailleurs. Ils ſe partagerent en deux branches ; les uns paſſerent au nord de la mer Caſpienne, & vinrent occuper la partie occidentale de l'Arménie, qu'on appelle encore préſentement *le pays des Turcomanns*, & les peuples qui l'habitent *Turckmanns occidentaux*. Les autres tournerent tout droit au ſud, & vinrent s'établir vers les bords de la riviere d'Amu, & vers le rivage de la mer Caſpienne, où ils occupent encore un grand nombre de bourgades & de villages dans le pays d'Aſtrabath, & dans celui de Charaſm. Ce ſont là les *Turckmanns* orientaux.

Les deſcendans des *Turckmanns* occidentaux ſe rendirent fort puiſſans dans les ſiecles paſſés, & furent même pendant quelque tems les maîtres de la Perſe, mais depuis que les ſophis ſe ſont emparés de

ce trône, & que les Turcs ſe ſont rendus maîtres de tout le pays qui eſt à l'occident du Tigre, les *Turckmanns* occidentaux ont perdu leur puiſſance, & une partie de leur liberté; ils occupent encore à l'heure qu'il eſt les plus belles campagnes aux environs de l'Euphrate.

Ils n'ont aucune demeure fixe, vivent ſous des tentes d'un gros feutre, & ne ſubſiſtent abſolument que de leur bétail, dont ils ont des troupeaux ſans nombre; ils ſont d'une taille haute, ont le teint baſané; mais le ſexe chez eux a le ſang aſſez beau. En hiver ils portent de longues robes de peaux de brebis, & dans l'été des veſtes de toile de coton, à la façon des caftans des Turcs. Ils profeſſent groſſierement le mahométiſme, & ont leurs chefs particuliers auxquels ils obéiſſent. Ils ſont ſouvent aux priſes avec les Curdes, leurs voiſins à l'orient, & avec les Arabes qui confinent avec eux au ſud, parce que ces deux nations voiſines viennent fréquemment écorner leurs troupeaux, & enlever leurs femmes & leurs filles.

Les *Turckmanns* orientaux ſont plus baſanés que les occidentaux, & reſſemblent davantage aux Tartares. Ceux d'entre eux qui ſont établis dans le pays d'Aſtrabath, ſuivent pour la plûpart la ſecte d'Ali, & ceux qui habitent dans le pays de Charaſs'm, ſe conforment aux pratiques des Tartares Osbeck, ſur la religion; cependant les uns & les autres s'en mettent fort peu en peine, outre qu'ils ſont braves & remuans. Le chef de chaque tribu jouit chez eux des mêmes prérogatives que chez les autres Tartares. Les *Turckmanns* tant occidentaux qu'orientaux, peuvent armer quarante à quarante-cinq mille hommes.

TURCOCHORI, (*Géog. mod.*) lieu de la Livadie, au nord du mont Parnaſſe, & où il y a un kan. Avant que d'arriver à *Turcochori*, en venant de Livadia, on paſſe trois rivieres qui ſe joignent & ſe rendent dans le marais Copaïde, appellé préſentement *étang de Livadia*, ou *de Topoglia*. Une de ces rivieres eſt le Cephiſſus qui prenoit ſa ſource vers Lilæa; ces rivieres arroſoient le territoire d'Elatée, dont il ne reſte pas même le nom. *Turcochori* paroît néanmoins avoir été anciennement quelque choſe d'aſſez conſidérable: car on y voit beaucoup de fragmens, de colonnes, & de marbres antiques. Ce lieu n'eſt preſque habité que par des Turcs qui y ont une moſquée, & il y a hors du village une chapelle pour les Grecs. (*D. J.*)

TURCOPOLIER, ſ. m. (*Hiſt. de Malte.*) dignité dans l'ordre de Malte, qui ne ſubſiſte plus depuis que l'Angleterre a ſecoué le joug de Rome. Avant ce tems-là, le *turcopolier* étoit le chef de cette langue. Il avoit en cette qualité le commandement de la cavalerie & des gardes de la marine. *Turcopoli* ſignifioit anciennement dans le levant *un chevau-léger*; aujourd'hui les fonctions de *turcopolier* ſont déférées en partie au ſénéchal du grand-maître. (*D. J.*)

TURCS MOIS DES (*Calendrier des Turcs.*) l'année des *Turcs* (car on a oublié d'en parler ailleurs), eſt de trois cens cinquante-quatre jours, partagés en douze lunes ou mois, leſquels ne commencent qu'à la nouvelle lune; ces mois ſont alternativement l'un de trente jours & l'autre de vingt-neuf. Le premier qui eſt de trente jours, s'appelle *muharrem*; le ſecond *ſefer*, & n'eſt que de vingt-neuf jours; le troiſieme *rebiulleuvel*; le quatrieme *rebiul-ahhir*; le cinquieme *giama-zillemul*; le ſixieme *giamazil-ahhir*; le ſeptieme *regeb*; le huitieme *chaban*; le neuvieme *ramazan* ou *ramadan*; le dixieme *chuval*; le onzieme *zoulcadé*; le douzieme *zoulhigé*. Ces mois ne ſuivent pas le cours des ſaiſons, parce qu'ils ne s'accordent pas avec le cours du ſoleil, & les années turques ſont plus courtes de onze jours que les nôtres: ainſi leur ramazan ou carême, qui prend le nom du mois où il ſe trouve, remonte tous les ans de pareil nombre de jours; delà vient qu'il parcourt à la longue toutes les ſaiſons. *Voyez* RAMAZAN. (*D. J.*)

TURDÉTAINS LES, (*Géogr. anc.*) *Turdetani*, peuples d'Eſpagne. Leur pays, ſelon Strabon, *l. III. p. 139.*, s'appelloit *Bétique*, du nom du fleuve Bétis qui l'arroſoit, & on le nommoit auſſi *Turdetanie*, du nom des peuples qui l'habitoient. Strabon dit encore que les habitans s'appelloient *Turdetani* & *Turduli*, dont quelques-uns ne faiſoient qu'un ſeul peuple; mais que d'autres diſtinguoient les *Turdetani* des *Turduli*, & que Polybe entre autres mettoit les *Turdetani* au nord des Turduli. Du tems de Strabon les *Turdétains* & les Turdules, étoient regardés comme le même peuple, & il ne paroiſſoit aucune diſtinction entre eux.

Les *Turdétains* étoient regardés pour être les plus ſavans & les plus éclairés d'entre les Eſpagnols; ils avoient dans leur langue d'anciennes hiſtoires & des lois écrites en vers; auſſi paſſoient-ils pour les plus polis de toute la contrée, à cauſe du commerce qu'ils avoient avec les étrangers, & particulierement avec les Phéniciens. Ceux-ci, lorſqu'il y aborderent la premiere fois, trouverent l'argent ſi commun parmi les *Turdétains*, que tous les uſtenſiles de ce peuple étoient de ce métal Les Phéniciens leur donnerent de petites bagatelles de clinquaillerie contre leurs métaux, & ils faiſoient dans cet échange un gain prodigieux.

On dit que cette abondance d'argent ſi ſurprenante de la Bétique, venoit d'un embraſement des Pyrénées, arrivé un peu avant que les Phéniciens connuſſent l'Eſpagne. Des bergers avoient mis le feu à une forêt des montagnes, qui s'étoit répandu partout avec une ſi grande force, qu'il avoit conſumé les arbres juſqu'à la racine, & fondu les minieres qui étoient cachées dans la terre.

On croit que les Phéniciens ayant fait alliance avec les Hébreux, du tems d'Hiram, roi de Tyr, ami de David & de Salomon, leur découvrirent les richeſſes de l'Eſpagne, & que dans la ſuite les rois d'Iſraël & de Juda y envoyoient de tems-en-tems des flottes. L'Ecriture appelle ce pays *Tharsis*, du nom de l'une de ſes principales villes qui étoit près de la mer & entre les deux bras du Bœtis, ou du Guadalquivir. C'eſt là où ſe faiſoit le plus grand commerce.

Les *Turdétains*, dit Strabon, *l. III. c. cxxxix. & ſuiv.* étoient civiliſés, & quand ils furent ſous l'obéiſſance des Romains, ils prirent les mœurs de leurs vainqueurs, & oublierent leur propre langage, tant ils aimerent celui des Romains. Leur province ſurpaſſoit les autres, non-ſeulement en richeſſes, mais en honnêteté. On portoit de leur pays dans le reſte de l'Eſpagne, quantité de froment, de vin & d'huile, des pois, du miel, de la cire, du ſafran, & même on emportoit de-là à Rome une grande quantité de vermillon & de laines très-fines. (*D. J.*)

TURDÉTANIENS *ou* TURDULIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) peuples qui du tems des Romains habitoient en Eſpagne, la Bétique ou Andalouſie, & une partie de la Luſitanie ou du Portugal.

TURDULES, LES, (*Géogr. anc.*) *Turduli*. Il y a eu anciennement pluſieurs peuples de ce nom en Eſpagne. Pline, *l. III. c. j.* dans un endroit, dit que les *Turdules* habitoient la Luſitanie, & l'Eſpagne tarragonoiſe; & dans un autre endroit il les met ſeulement dans la Luſitanie. Selon Strabon, *liv. III. c. cxxxix.* les *Turdules* étoient les mêmes que les Turdétains, & habitoient la Bétique. Ptolomée fait deux peuples des Turdétains & des *Turdules*, & il indique comment ſe diviſoit leur pays. (*D. J.*)

TURENNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Bas-Limouſin, à deux lieues de Brive, & à quatre de Tulle, avec titre de vicomté & un château.

Cette

Digitiz

Cette vicomté, qui a huit lieues de long ſur ſept de large, a long-tems appartenu en toute ſouveraineté à la maiſon de Bouillon, & finalement a été vendue en 1738 au roi, qui l'a réunie à la couronne. *Long.* 19. 17. *latit.* 45. 10. (*D. J.*)

TURFAN, (*Géog. mod.*) ville de la grande Tartarie, au royaume de Cialis ſur la route de Caſgar à la grande muraille de la Chine, entre Cialis & Camul. *Long.* 113. 7. *latit.* 39. 43. (*D. J.*)

TURIA, (*Géog. anc.*) 1°. riviere d'Eſpagne, ſelon Salluſte, qui dit qu'elle arroſoit la ville de Valence. C'eſt par conſéquent aujourd'hui le Guadalaviar & non le Guadalquivir, comme le veut M. Corneille.

2°. *Turia*, riviere ou ruiſſeau d'Italie. Ce ruiſſeau n'eſt guere connu que de Silius Italicus, *l. XIII. v. 5.* qui en parle ainſi :

. . . . *Nullis tædens ubi gramina ripis*
Turia *deducit tenuem ſine nomine rivum*,
Et tacitè Tuſcis inglorius affluit undis.

On croit cependant que c'eſt la même riviere que Tite-Live, *l. XXVI. c. xj.* met à ſix milles de Rome; mais Sigonius & Gronovius, au lieu de *ad Turiam fluvium*, liſent *ad Tutiam fluvium*. (*D. J.*)

TURIASO, (*Géog. anc.*) & *TURIANO*, ſelon Pline ville de l'Eſpagne-tarragonnoiſe. Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Celtibères. C'eſt aujourd'hui *Taraçona* ou *Tarazona*. (*D. J.*)

TURIN, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, capitale du Piémont, dans une agréable plaine au confluent du Pô & de la Doria-Riparia, à 36 lieues au ſud-eſt de Chamberi, à 27 au nord-eſt de Gènes, à 30 au ſud-eſt de Milan, & à 157 au ſud-eſt de Paris. On compte dans *Turin* dix égliſes paroiſſiales, & un grand nombre de couvens de l'un & de l'autre ſexe. L'égliſe du couvent des capucins eſt peut-être la plus magnifique que ces religieux aient en Europe.

Cette ville étoit évêché dès l'an 380, & fut érigée en métropole par Sixte IV, ce qui fut confirmé par Léon X. l'an 1215. Ses ſuffragans ſont, Yvrée, Saluſſes, Troſſano & Mondovi; le chapitre eſt compoſé de vingt-cinq chanoines, dont cinq ſont les premieres dignités.

L'académie de *Turin* a été fondée en 1505. On y enſeigne la Théologie, le Droit, les Mathématiques & la Médecine. Les jéſuites y ont un college, mais ils ne peuvent enſeigner publiquement. *Long.* ſuivant Caſſini, 25. 11. 30. *latit.* 44. 50.

Turin prit le nom de ſes peuples appellés *Taurini* par Pline, *l. III. c. 17.* Ils deſcendoient des Liguriens, & pouvoient avoir tiré eux-mêmes leur nom du taureau qui étoit dans leurs enſeignes. Annibal ruina cette ville parce qu'elle avoit refuſé de s'allier avec lui; & comme c'étoit la place la plus forte de ce quartier, ſa ruine jetta une telle crainte dans l'eſprit des peuples voiſins, qu'ils ſe ſoumirent d'abord que ce général parut. Jules-Céſar y établit une colonie romaine, & l'appella *Colonia Julia*. Auguſte par vanité changea ce nom en celui de *Taurinorum Auguſta*, nom ſous lequel Ptolomée, Pline & autres l'ont connue. On a d'anciennes inſcriptions où il eſt parlé de cette ville ſous deux noms: *Julia Auguſta Taurinorum. Jupiter cuſtos Auguſtæ Taurinorum. P. Rutilius Aug. Taurinorum proconſul.* On peut conſulter ſur les antiquités de Turin *Marmora taurinentia*, *taurini* 2 vol. *in-4°*.

Après que *Turin* eut été long-tems ſoumiſe aux Romains, elle tomba dans la décadence de l'empire ſous la puiſſance des Barbares, qui ravagerent l'Italie. Les Goths, les Huns, les Erules & les Bourguignons, la poſſéderent ſucceſſivement. Elle appartint aux Lombards, lorſque ceux-ci s'emparerent de la Gaule-cisalpine; & elle fut la capitale d'un des quatre duchés qui compoſerent le royaume de Lombardie. Quelques-uns de ces ducs devinrent rois d'Italie, entre autres le duc Agilulphe, qui conjointement avec ſa femme Théodélinde, fit bâtir l'égliſe cathédrale ſous l'invocation de ſaint Jean-Baptiſte, & la dota richement.

Lorſque Charlemagne eut détruit le royaume des Lombards en Italie, il paroit qu'il établit le marquis de Suze à *Turin*, pour y garder le paſſage des Alpes, & pour contenir les peuples voiſins dans l'obéiſſance. Les ſucceſſeurs de Charlemagne leur ayant continué la même charge, les marquis de Suze ſe la rendirent héréditaire, & devinrent maîtres dans *Turin*, en qualité de feudataires de l'Empire. Ce pouvoir ſubſiſta juſqu'à ce que Ulric Mainfroi, le dernier des marquis de Suze, étant mort vers l'an 1032, la ville de *Turin* paſſa ſous la puiſſance des comtes de Savoie, par le mariage d'Adelaide, fille d'Ulric Mainfroi, avec Oddon, comte de Maurienne & de Savoie: leurs deſcendans en ont toujours joui depuis, excepté durant quelques tems de troubles.

Les François prirent *Turin* en 1536, ſous Charles-le-Bon, & ne la rendirent qu'à la paix de 1562, au duc Philibert, qui la choiſit pour ſa réſidence, & qui en fit la capitale de ſes états. Le comte d'Harcourt la prit encore en 1640; on vit à ce ſiége une choſe fort extraordinaire, ſavoir la citadelle aſſiégée par le prince Thomas, maître de la ville, la ville aſſiégée par le comte d'Harcourt, & le comte d'Harcourt aſſiégé lui-même dans ſon camp par le marquis de Leganez. Dans la guerre du commencement de ce ſiecle, le duc de la Feuillade ouvrit la tranchée devant cette ville le 3 Juin 1706; mais le prince Eugene, après une longue & pénible marche, força les lignes des François, s'empara de leur artillerie, & fit lever le ſiége.

Le duc Philibert avoit fortifié *Turin*; mais le duc Charles Emanuel I. rendit ſa capitale digne du nom d'Auguſte qu'elle porte; il en agrandit l'enceinte, & prit ſoin de l'orner au-dedans d'édifices magnifiques, & d'ouvrages au-dehors propres à ſa défenſe: le palais ayant été brûlé en grande partie l'an 1659, Charles Emanuel II. le répara, l'embellit, & l'augmenta conſidérablement.

Rien n'eſt plus riant que les avenues & la ſituation de *Turin*. Elle l'emporte à ces deux égards ſur preſque toutes les villes d'Italie, auſſi bien que par la beauté de ſes bâtimens uniformes, de ſes places, & de ſes rues tirées au cordeau; il eſt vrai que ſon pavé eſt mauvais, mais par le moyen d'une riviere qui coule dans le plus haut quartier de la ville, on peut jetter un petit ruiſſeau dans toutes les rues, & balayer toutes les ordures: le directeur ouvre l'écluſe toutes les nuits, & diſtribue l'eau à volonté dans tous les quartiers de la ville. (*D. J.*)

TURIN, *province de*, (*Géog. mod.*) en latin *Taurinenſis ager*; province particuliere du Piemont; c'étoit un duché du tems des Lombards, qui avoit ſon duc particulier qui réſidoit à Turin, ſelon Paul Diacre. (*D. J.*)

TURIVA, (*Géog. anc.*) ſatrapie des Bactriens. Les Grecs, dit Strabon, *l. XI. p. 117.* s'étant rendus maîtres de la Bactriane, la diviſerent en ſatrapies, du nombre deſquelles l'Aſponie & la *Turive* leur furent enlevées par les parthes eucratides. (*D. J.*)

TURLOTTE, ſ. f. (*Pêche.*) eſt le nom que l'on donne à une ſorte de pêche, qui eſt la même que la pêche à la ligne. Pour faire cette pêche, il eſt eſſentiel de ſavoir la maniere d'enfiler l'hameçon dont on veut ſe ſervir, & d'attacher l'amorce. Pour cela, il faut avoir un hameçon & un bout de fil-d'archal jaune, de la groſſeur d'une fine épingle, qu'on plie en deux, & qu'on tortille de maniere qu'il faſſe un petit chaînon, au bout duquel on laiſſera un petit an-

neau. A l'égard des deux bouts du fil d'archal qui reſteront du chaînon, on doit les attacher à la queue de l'hameçon avec de la ſoie ou du fil, en ſorte que ce qui ſera attaché ne deſcende pas plus bas que l'endroit vis-à-vis le crochet de l'hameçon. Cela fait, il faut faire un cornet d'un gros carton, ou ſi l'on veut de terre à potier, dont le dedans ne ſoit pas plus large que la groſſeur d'un tuyau d'une groſſe plume à écrire, & de la longueur environ d'un petit doigt; enſuite paſſer à-travers du cornet l'hameçon attaché au fil d'archal, puis faire en ſorte que toute la queue de l'hameçon depuis l'endroit vis-à-vis le crochet, & environ la longueur d'un travers de doigt du chaînon, ſoit cachée dans le cornet, & emplir ledit cornet de plomb fondu, en tenant l'hameçon par le bout du chaînon, afin que ce qui doit être enchaſſé ſe trouve dans le milieu, & enveloppé également partout, après quoi on arrondit les deux extrémités du plomb. L'hameçon ainſi accommodé, il faut avoir un fer de la longueur de quatre pouces ou environ, qui ſoit fait de maniere qu'on puiſſe faire entrer dans la queue le bout d'un bâton de la longueur d'une canne, & qu'il y ait au bout un petit anneau par lequel il ſoit aiſé de faire paſſer la ficelle, & la ligne ſera faite. Pour pêcher on prend un petit poiſſon, on lui paſſe le chaînon dans la gueule & dans le corps, par l'anneau qui reſſortira par l'endroit par lequel le poiſſon rend ſon excrément, & on fait en ſorte que ce poiſſon avale tout ce qui eſt couvert de plomb; enſuite on tourne la pointe de l'hameçon du côté de l'ouie, & on attache le poiſſon avec du fil en trois endroits, ſavoir au-deſſus des ouies, au milieu du corps, & au-deſſus de la queue. L'amorce ainſi diſpoſée, on paſſe par l'anneau de fer le bout de la ficelle dont il faut avoir dix ou douze braſſes entortillées autour d'un morceau de bois, & on attache cette ficelle à l'anneau du chaînon, ce qui acheve la ligne dont on doit ſe ſervir: en voici l'uſage.

On tient de la main droite le bâton, & de la main gauche le paquet de ficelle qu'on détortille autant qu'il eſt néceſſaire pour jetter dans la riviere l'amorce, qu'il faut laiſſer aller à fond, & la faire ſautiller en ſecouant la ligne par ſauts; & lorſque le brochet donne ſur l'amorce, on doit la lui laiſſer prendre & emporter, & lui fournir de la ficelle juſqu'à ce qu'il ſoit arrêté. Il faut lui donner le tems d'avaler le goujon, & enſuite le ſonder doucement en retirant la ligne; & ſi l'on ſent de la réſiſtance, c'eſt ſigne que le brochet n'a pas abandonné l'appât: alors on retire en donnant un petit ſaut à la ligne par le mouvement du bâton, pour enferrer le brochet que l'on ramene enſuite aiſément à bord, en retirant la ligne peu-à-peu: cette façon de ligne eſt excellente pour pêcher le brochet.

TURLUPINS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques ou plutôt de libertins, qui faiſoient publiquement profeſſion d'impudence, ſoutenant qu'on ne devoit avoir honte de rien de ce qui eſt naturel, & par conſéquent l'ouvrage de Dieu; auſſi ils alloient nus par les rues, & avoient commerce avec les femmes publiquement, comme les anciens cyniques.

Ils ſe nommoient *la ſociété des pauvres*, & ſe répandirent en Angleterre & en France ſur la fin du xiv. ſiecle. Quelques-uns diſent qu'on leur avoit donné le nom de *turlupins*, parce qu'ils n'habitoient d'autres lieux que ceux qui pouvoient être également habités par des loups. *Voyez* ADAMITES.

Cependant ils oſerent s'établir à Paris, & y dogmatiſer ſous le regne de Charles V. On y en brûla pluſieurs avec leurs livres, ainſi que le rapportent Guaguin dans la vie de ce prince, & du Tillet dans ſa chronique de France ſous Charles V.

TURLUPINADE, ſ. f. (*Abus des langues.*) une *turlupinade* eſt une équivoque inſipide, une mauvaiſe pointe, une plaiſanterie baſſe & fade priſe de l'abus des mots. *Voyez* JEU DE MOTS, ÉQUIVOQUE, POINTE, QUOLIBET.

Malgré notre juſte mépris des *turlupinades*, je n'approuverois pas ces eſprits précieux que ces ſortes de pointes dans la ſociété irritent ſans ceſſe, lors même qu'on les dit par haſard, & qu'on les donne pour ce qu'elles ſont. Il ne faut pas toujours vouloir reſſerrer la joie de ſes amis dans les bornes d'un raiſonnement ſévere; mais je ne ſaurois blâmer un homme d'eſprit qui releve finement la ſottiſe de ces turlupins, dont tous les diſcours ne ſont qu'une enchaînure de pointes triviales, & de vaines ſubtilités. On ſe trompe fort de croire qu'on ne ſauroit éviter les quolibets & les fades plaiſanteries, ſans une grande attention à tout ce que l'on dit. Quand, dès ſa jeuneſſe, on a tâché de donner un bon tour à ſon eſprit, on contracte une auſſi grande facilité à badiner judicieuſement, que ceux qui ſe ſont habitués aux plaiſanteries inſipides, en ont à railler ſans délicateſſe & ſans bon ſens. (*D. J.*)

TURME, ſ. f. (*Art milit.*) c'étoit chez les Romains, un petit corps de cavalerie, de trente juſqu'à trente-deux maîtres, rangés ſur quatre de hauteur. (*Q*)

TURNERE, *turnera*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir & profondément découpée; le calice de cette fleur a deux cornes: le piſtil ſort de ce calice; il eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de cette fleur, & il devient dans la ſuite un fruit preſque rond, ou en forme de toupie, qui s'ouvre en trois parties, & qui renferme des ſemences arrondies, & attachées à de petits filamens ou à un placenta. Plumier, *nova plant. amer. genera. Voyez* PLANTE.

Miller en compte deux eſpeces; la premiere, *turnera fruteſcens ulmifolia*; la ſeconde, *turnera fruteſcens folio longiori & mucronato.*

Ces plantes ſont toutes deux originaires des contrées chaudes de l'Amérique. La premiere eſpece a été trouvée par le P. Plumier à la Martinique, & a pris ſon nom de *turnera*, de celui du docteur Turner, médecin anglois qui vivoit ſous le regne de la reine Eliſabeth, & qui a mis au jour un herbier, où il décrit ſur-tout les plantes d'uſage.

L'autre eſpece a été découverte par M. Hanſ-Sloane, chevalier baronet, qui l'a deſſinée dans ſon hiſtoire naturelle de la Jamaique, ſous le nom de *ciſtus urticæ folio, flore luteo, vaſculis trigonis.* Mais ces deux ſortes ont été obſervées par le docteur Guillaume Houſtoun, dans pluſieurs parties de l'Amérique. (*D. J.*)

TURNHOUT, (*Géog. mod.*) *ou* TOURHOUT, petite ville des Pays-bas, dans la Campine, avec ſeigneurie & une collégiale, dont le chapitre fut fondé en 1398, par Marie de Brabant, ducheſſe de Gueldres. *Turnhout* a été bâtie par Henri IV. duc de Brabant, vers l'an 1212. Les Eſpagnols furent taillés en pieces près de cette ville en 1596, par le prince Maurice de Naſſau. Le quartier de *Turnhout* eſt de la dépendance de la ville d'Anvers, & comprend quinze villages. *Long.* 22. 37. *lat.* 51. 14. 30.

Dridoens (Jean), en latin *Driedus*, théologien du xvj. ſiecle, étoit natif de *Turnhout*, & mourut dans ſa patrie en 1535. Ses ouvrages théologiques, écrits en latin, ont été imprimés pluſieurs fois à Louvain, en 4 vol. *in-fol.* & *in-4°.* mais on ne les recherche plus aujourd'hui. (*D. J.*)

TUROBRICA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne bétique, ſelon Pline, *l. III. c. 1.* on croit qu'elle étoit au voiſinage d'Alcantara.

TURONES, (*Géog. anc.*) ou *TURONI*, anciens peuples de la Gaule, ſur le bord de la Loire. Céſar,

l. VIII. c. xlvj. dit qu'il mit deux légions *in Treveris, ad fines Carnutum, ut omnem regionem conjunctam Oceano continerent.* Il faut lire, comme liſent effectivement les meilleures éditions, *Turonis*, c'eſt-à-dire dans le pays des *Turoni*, voiſins des Chartrains d'un côté, & de l'autre voiſins des cités Armoriques ou maritimes. Lucain, *l. I. v. 437.* leur donne l'épithete d'*inſtabiles:*

Inſtabiles Turonos *circumſita caſtra coercent.*

Ils avoient une ville que Ptolomée appelle *Cæſarodunum*, mais qui prit dans la ſuite le nom du peuple; car Sulpice Sévere, *dialog. III. c. viij.* & Grégoire de Tours, *l. X. c. xxix.* la nomment *Turoni.* Les *Turoni* ſont les peuples du diocèſe de Tours. *Voyez* TOURS. (*D. J.*)

TURQUESTAN, (*Géog. mod.*) *ou* TURKESTAN, grand pays d'Aſie. Il eſt borné au nord par la riviere de Jemba; à l'eſt par les états du Contaiſch, grand chan des Callmoucks; au ſud par le pays de Charaſs'm, & la grande Boucharie; à l'oueſt par la mer Caſpienne. Il peut avoir environ 70 lieues d'Allemagne de longueur; & un peu moins en largeur; mais ſes limites étoient beaucoup plus étendues avant que Gingis-chan ſe fût rendu le maître de toute la grande Tartarie. Le *Turqueſtan* dans ſon état actuel, eſt partagé entre deux chans de Tartares, tous deux mahométans ainſi que leurs ſujets. Le fleuve Sihon traverſe tout le pays du ſud-oueſt au nord-oueſt. La capitale ſe nomme auſſi *Turqueſtan. Long. 72-77. lat. 42. 46.* (*D. J.*)

TURQUESTAN *ou* TURKESTAN, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, capitale du pays de même nom, ſur le fleuve Sirr. Elle a la réſidence d'un chan des Tartares pendant l'hiver, quoique ce ne ſoit qu'un méchant trou. *Long. 74. 25. latit. 45. 30.* (*D. J.*)

TURQUETTE, (*Botan.*) c'eſt le nom vulgaire de la plante que les botaniſtes appellent *herniaria. Voyez* HERNIAIRE *ou* HERNIOLE, *Botan.* (*D. J.*)

TURQUIE TERRE DE, (*Hiſt. nat.*) *turcica terra*, terre bolaire qui ſe trouve près d'Andrinople, dont les Turcs ſe ſervent comme d'un remede ſudorifique & aſtringent. Elle eſt peſante, d'un gris rougeâtre, douce au toucher, friable, fondante dans la bouche, ne fait point effervescence avec les acides, & eſt d'un goût aſtringent. *Voyez Hill's natural hiſtory of foſſils.*

TURQUIE *pierre de*, (*Hiſt. nat.*) *cos turcica*, nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre à aiguiſer, d'un blanc griſâtre, dont les parties ſont d'une grande fineſſe; on y met de l'huile quand on veut s'en ſervir pour affiler des couteaux ou d'autres inſtrumens tranchans. Son nom lui a été donné, parce qu'on l'apporte de *Turquie.*

TURQUIE, (*Géog. mod.*) vaſte empire, un des plus grands de l'univers, qui s'étend en Europe, en Aſie, & en Afrique. On lui donne ordinairement huit cens lieues d'orient en occident, & environ ſept cens du ſeptentrion au midi.

Les premiers turcs qui habiterent la Turcomanie aux environs de l'Arménie inférieure, étoient des tartares turcomans dont le morzar ou chef, Ordogrul, mourut l'an de l'hégire 687, & de Jeſus-Chriſt 1288. Il eut pour fils Oſman ou Othman, homme plein d'ambition & de bravoure, qui jetta les fondemens de l'empire que nous appellons par corruption *l'empire ottoman.* Il fit de grandes conquêtes tant en Aſie qu'en Europe, profitant des querelles qui regnoient entre les ſoudans de Perſe & les Sarrazins. Il ſut encore ſe ſervir à-propos de la déſunion de tous les petits ſouverains qui s'étoient appropriés de grandes provinces, & qui en qualité de membre de l'empire grec, uſurpoient le titre de duc, de deſpote & de roi. Ces petits ſouverains n'eurent point d'autre reſſource dans leur deſeſpoir, que de ſe jetter entre les bras des Turcs, de s'accommoder à leurs lois, à leurs rits & à leurs principes.

Enfin Oſman porta ſes vues ſur la ville de Burſe, capitale de la Bithynie, pour y établir ſon nouvel empire. Charmé de cette ville ſituée proche de la mer Marmara, au pié de l'Olympe, dans une agréable plaine arroſée d'eaux minérales, froides & chaudes, en un mot, une des plus belles contrées du monde; il y fixa ſa réſidence, & y bâtit un palais qui juſtifie par ſa ſtructure que le luxe dans ce tems-là n'excédoit point les revenus. Il fit auſſi conſtruire pluſieurs moſquées, dans une deſquelles eſt ſon tombeau.

L'empire ottoman s'eſt prodigieuſement augmenté ſous le regne de dix-neuf empereurs, depuis Oſman juſqu'à Mahomet IV. & ſous le gouvernement de 115 premiers vizirs juſqu'à la mort de Cara Muſtapha, qui fut l'auteur du ſiege de Vienne. Mahomet IV. fit la conquête de Naiſel, de Candie, de Caminieth & de Zegrin, enſorte que le circuit de l'empire ottoman en 1680 s'étendoit à l'occident des deux côtés du Danube, juſqu'à 16 lieues de la capitale de l'Autriche.

Si l'on compare l'empire turc avec l'ancien empire romain, on ſera ſurpris de voir l'eſpace qu'il occupe ſur la carte; mais qu'on examine enſuite les états qui compoſent ce dernier empire, on en connoitra toute la foibleſſe. On verra que le ſultan n'eſt point maître abſolu d'une partie: qu'une autre eſt ſtérile & inhabitée: que d'autres provinces ſont plutôt ſujettes de nom que de fait; telles ſont la Mecque & le pays d'Iémen; ainſi tout le vaſte terrein de l'Arabie déſerte & de l'Arabie heureuſe ne ſert qu'à diminuer les forces du grand-ſeigneur.

Les trois républiques de Tripoli, de Tunis & d'Alger ſe diſent pour la forme dépendantes du ſultan; mais quand elles envoient leurs vaiſſeaux pour groſſir la flotte ottomane, ils ſont bien payés; encore arrive-t-il qu'ayant reçu l'argent, leurs eſcadres ne ſortent point de la Méditerranée.

Tout le pays qui eſt au bord de la mer Noire, depuis Azac juſqu'à Trébiſonde, ne procure d'autres avantages à ſa Hauteſſe que celui d'avoir quelques havres dont elle ne profite point. Le chan de la Crimée n'enrôle des tartares qu'avec l'argent de la Porte. De plus, la contrée d'Azac juſqu'au fort du Boriſthène, eſt un véritable déſert, entre la Moſcovie & la Tartarie Crimée. Les tartares de ces contrées, loin de fournir aucun tribut au grand-ſeigneur, reçoivent de l'argent de lui, lorſqu'il leur demande des troupes; il eſt même obligé de payer des garniſons en pluſieurs places pour tenir ces mêmes tartares en reſpect.

Les pays de l'Ukraine & la Podolie juſqu'à la riviere de Bog, ſont totalement ruinés. Les provinces tributaires de la Moldavie & de la Valachie ſont gouvernées par des ſujets du rit grec. Les tributs qu'on y perçoit, tombent plus au profit des miniſtres que du tréſor public; outre cela la Porte eſt obligée d'y ſoudoyer des garniſons onéreuſes pour contenir tant de peuples.

C'eſt un grand embarras dans l'empire ottoman que de pouvoir gouverner en ſureté un état compoſé de nations ſi éloignées de la capitale, & ſi différentes par rapport au langage & par rapport à la religion. On peut facilement comprendre que de ce grand nombre de nations différentes, on ne ſauroit tirer des milices pour défendre ſolidement l'empire, à moins qu'à chaque fois les bachas n'enrôlent à bas prix la plus vile populace, & des chrétiens même, faute d'autres ſujets. Pour ce qui eſt des troupes de la Moldavie & de la Valachie, les Turcs ne s'en ſervent qu'à groſſir leur armée, à diſpenſer les braves

Digitized by Google

ſoldats de certains emplois deſagréables, & conſerver l'uſage d'avoir ces troupes infideles hors de leur pays ſous les yeux d'une armée, lorſque la Porte eſt en guerre avec les puiſſances chrétiennes.

La ſouveraineté du grand-ſeigneur eſt à la vérité deſpotique, & ce prince n'en eſt que plus malheureux; car lorſque tout le corps de la milice de Conſtantinople ſe trouve réuni ſous les ordres de l'ulama, ce monarque deſpotique paſſe du trône au fond d'un cachot, ſi on ne l'étrangle pas tout-de-ſuite lui & ſon vizir. Venons à d'autres détails.

L'exercice des lois & de la juſtice eſt confié dans ce grand empire à des juges de différens ordres. Les moins conſidérables de tous ſont les cadis, enſuite les mollas, & puis les cadileskers, dont les ſentences ſont portées devant le mufti en derniere inſtance. Ces juges ſont diſtribués dans tout l'empire par départemens; & la dignité de cadilesker eſt partagée en deux: l'une pour l'Europe, & l'autre pour l'Aſie. Ce corps de juges qui a le mufti pour préſident, eſt nommé *ulama*; & les affaires conſidérables qui regardent la religion & l'état, ſont de ſon reſſort.

On parvient au grade de cadilesker après avoir paſſé par les offices ſubalternes de la judicature. Le mufti eſt choiſi du nombre des cadileskers par la faveur du ſultan, & encore plus par celle du vizir; & lorſque ces deux grands officiers ſont unis, ils peuvent faire la loi au grand-ſeigneur même.

L'ordre qui concerne le maniement des finances, eſt ſi bien établi dans cet empire, ſoit pour les charges, ſoit pour les regiſtres, que quelque puiſſance chrétienne que ce ſoit trouveroit de quoi s'inſtruire, en retranchant quantité d'abus qui s'y gliſſent.

Le gouvernement militaire politique eſt diviſé en deux parties principales, ſavoir l'Europe & l'Aſie, ſous le nom de *Romélie* & d'*Anatolie*. On a conſervé dans chacune de ces deux parties du monde, les mêmes diviſions qu'elles avoient lorſque la Porte les conquit. Ce qui étoit royaume, l'eſt encore; ce qui n'étoit que province, ce qui n'étoit que département, eſt encore aujourd'hui ſur le même pié. Ces grands gouvernemens ont le titre de bachalas, dont quelques-uns portent le caractere de vizir; d'autres ſont de ſimples bachas qui peuvent quelquefois être du rang des vizirs ou des beglerbegs; & tant qu'ils ſont en charge, ils prennent le nom de la capitale où eſt leur réſidence.

Les provinces ſont partagées en pluſieurs départemens gouvernés par un officier qu'on nomme *ſangiac*; & ceux-ci ont ſous eux un certain nombre de zaïms & de timariots. Ils ſont tous également ſubordonnés au bacha de la province ou aux vizirs des royaumes, qui donnent audience publique une fois la ſemaine, accompagnés des premiers officiers de la judicature, des finances & de la milice, pour entendre les plaintes des zaïms & des timariots, des ſujets chrétiens, qu'on nomme indifféremment *raja*, c'eſt-à-dire *ſujets*, & des juifs qu'on appelle *giſrit*.

La ſévérité des lois eſt une ſuite d'un gouvernement arbitraire, où tout dépend de la volonté de ceux qui commandent. De-là réſulte en *Turquie* l'oppreſſion des peuples & leur ſervitude. Tout dans ce royaume appartient en propre au grand-ſeigneur. Il eſt le maître abſolu des terres, des maiſons, des châteaux & des armes, de ſorte qu'il en peut diſpoſer comme il lui plait. Les terres appartenant ainſi de droit au ſultan, il en fait le partage entre les ſoldats, pour les récompenſer de leurs travaux; ces récompenſes s'appellent *timars*, & ceux qui les obtiennent, ſont obligés à proportion du revenu, d'entretenir des hommes & des chevaux pour le ſervice du grand-ſeigneur à la guerre. Il n'y a que les terres deſtinées à des uſages religieux, qui n'appartiennent point au ſultan; enſorte qu'un bacha peut en mourant (même comme criminel de léſe-majeſté) donner valablement ſes biens à une moſquée.

Toutes les fois qu'il y a un nouvel empereur, on le conduit avec pompe dans un endroit des fauxbourgs de Conſtantinople, où le mufti lui donne ſa bénédiction, & le grand-ſeigneur promet de défendre la religion muſulmane & les lois de Mahomet. Auſſitôt le premier vizir, les vizirs du banc & les bachas font une profonde inclination, baiſent le bas de la veſte de ſa hauteſſe avec un reſpect extraordinaire, & le reconnoiſſent ainſi pour leur véritable empereur.

Les grands officiers de l'empire ſont le premier vizir ou vizir-azem, entre les mains duquel eſt toute l'autorité; les vizirs du banc au nombre de ſix, ſiegent avec le grand-vizir dans le divan, mais ils n'ont aucune voix délibérative; auſſi ne ſont-ils pas ſujets aux révolutions de la fortune, parce que leurs richeſſes ſont médiocres, & que leurs charges ne les obligent point de ſe mêler des affaires dangereuſes de l'état.

Les beglerbegs ou bachas ont ſous leur juriſdiction divers gouvernemens, des agas & pluſieurs autres officiers. Le ſultan donne pour marque d'honneur à chacun de ces beglerbegs trois enſeignes que les Turcs appellent *tug*; ce ſont des bâtons au haut deſquels il y a une queue de cheval attachée, & un bouton d'or par-deſſus. Cette marque les diſtingue d'avec les bachas qui n'ont que deux de ces enſeignes, & d'avec les ſangiacs qui portent auſſi le nom de *bachas*, mais qui n'en ont qu'une. Les gouvernemens de beglerbegs, qui ont ſous eux diverſes provinces nommées *ſangiacs*, ſont de deux ſortes; les uns ont un revenu aſſigné ſur leurs propres gouvernemens, & qui ſe leve par leurs propres officiers; les autres ſont payés du tréſor du grand-ſeigneur. On compte vingt-deux beglerbegs de la premiere ſorte, & ſix de la ſeconde.

Il y a cinq beglerbegs de la premiere ſorte qui portent le titre de vizirs, c'eſt-à-dire *conſeillers*. Ce ſont le bacha d'Anatolie, celui de Babylone, celui du Caire, celui de Romanie & celui de Bude, qui ſont les gouvernemens les plus riches & les plus conſidérables de l'empire; les autres ont leur rang ſelon la date de l'érection de leurs gouvernemens; car la poſſeſſion la plus ancienne conſtitue le plus honorable gouvernement.

Le capoutan eſt l'amiral de la flotte du grand-ſeigneur; il commande par-tout où le pouvoir du turc s'étend par mer. Il réſide à Gallipoli, & a ſous lui treize ſangiacs.

Le mufti ou grand pontife, le reis-effendi ou chef des dépêches, & le defterdar ou grand-tréſorier ſont trois autres grands officiers de l'empire ottoman. Le grand-ſeigneur conſulte le mufti par forme & pour s'accommoder à la coutume; mais lorſque les ſentences de ce pontife ne s'accordent pas avec les deſſein du prince, il le prive de ſon pontificat, & donne cette charge à un autre, qui ſait mieux faire répondre ſes oracles aux intentions de ſon maître.

Le reis-effendi eſt toujours auprès du premier vizir, pour expédier les ordres, les arrêts, les lettres patentes & les commiſſions dans tous les différens endroits de l'empire. On ne ſauroit croire combien il ſe fait dans ſon bureau de dépêches chaque jour, parce que le gouvernement des Turcs étant arbitraire, chaque affaire demande un ordre exprès à part, & même la plûpart des cours de juſtice ne ſe conduiſent que par des ordres qu'elles reçoivent d'enhaut. Cette multitude d'affaires oblige le reis-effendi d'employer un grand nombre d'écrivains, & elle remplit ſes coffres d'or & d'argent.

Le defterdar reçoit le revenu du grand-ſeigneur, paie les ſoldats, & fournit l'argent néceſſaire pour

les-affaires publiques. Cette charge eſt différente de celle de tréſorier du ſerrail ; car ce dernier ne pourvoit qu'à la dépenſe de la cour ; il reçoit les profits caſuels, ainſi que les préſens qu'on fait au grand-ſeigneur, préſens qui ſont auſſi nombreux que conſidérables.

La milice de l'empire turc eſt prodigieuſe, & conſtitue toute ſa force. Elle eſt compoſée de zaïms qui ſont comme des barons en certains pays, & de timariots, qui peuvent être comparés à ceux que les Romains appellent *decumani*. Entre les gens qui compoſent toute la milice turque, les uns ſont entretenus du revenu de certaines terres & de certaines fermes que le grand-ſeigneur leur donne; les autres ſont payés en argent, comme les ſpahis, les janiſſaires, les armuriers, les canonniers & les ſoldats de mer appellés *levèntis*.

J'abrege toutes ces choſes ; le lecteur peut conſulter les *mots* VIZIR, BACHA, DEFTERTAR, AGA, SANGIAC, CADI, REIS-EFFENDI, LIAMET, TIMAR, *&c.*

Les lois civiles ſont partie de la religion chez les Turcs, & ne compoſent qu'un corps avec elle, parce que les Turcs ſe perſuadent que les unes & les autres leur ont également été données par Mahomet. Les cérémonies, la doctrine & les lois de la religion turque ſont renfermées dans trois livres qu'on peut appeller proprement le *code* & les *pandectes de la religion des mahométans*. Le premier eſt l'alcoran, le ſecond l'*aſſonah* ou la tradition, avec les ſentimens des ſages ; le troiſieme comprend les conſéquences que l'on en tire. Mahomet a écrit l'alcoran, & a fait quelques lois pour le gouvernement civil; le reſte a été compoſé par ſes quatre premiers ſucceſſeurs, Abubeker, Omar, Oſman & Aly. Les califes de Babylone & d'Egypte ont auſſi été des interpretes de la loi de Mahomet, & leurs déciſions étoient autrefois regardées comme d'autorité divine ; mais l'opinion que l'on avoit de leur autorité infaillible, s'étant perdue avec leur puiſſance temporelle, elle a été tranſportée au mufti.

Cependant quoiqu'il y ait une grande diverſité entre les docteurs dans l'explication de leur loi, quiconque obſerve les cinq articles fondamentaux de leur religion, eſt reputé comme véritable fidele. Le premier de ces articles regarde la pureté extérieure de leurs corps & de leurs habits. Le ſecond conſiſte à faire leurs prieres cinq fois le jour. Le troiſieme oblige à jeûner le mois de Ramazan. Le quatrieme preſcrit de donner la zécat, c'eſt-à-dire l'aumône. Le cinquieme recommande le voyage de la Meque quand la choſe eſt poſſible ; mais ils n'ont qu'un ſeul article de foi, ſavoir, qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu, & que Mahomet eſt ſon prophete. Les autres cérémonies, comme la circonciſion, l'obſervation du vendredi pour un jour de dévotion, l'abſtinence de la chair de pourceau & du ſang des animaux n'ont été recommandées que pour marques de l'obéiſſance d'un muſulman.

Le mufti, dont j'ai déja dit un mot, eſt le chef principal de la religion des Turcs, & l'oracle de toutes les difficultés qui peuvent naître ſur l'explication de leur loi. Le grand-ſeigneur le nomme, & dans les cauſes civiles & criminelles, il donne, quand il eſt conſulté, ſon avis par écrit du oui ou du non, à quoi il ajoute ces mots bien ſages, Dieu ſait ce qui eſt meilleur. Lorſque ce papier eſt porté au cadi ou juge, il y conforme toujours ſon jugement, & la ſentence s'exécute ſans délai & ſans appel. Aujourd'hui, on ne conſulte guere le mufti que pour la forme ; le grand-vizir décide par lui-même & exécute ce qu'il a réſolu, après quoi il demande l'approbation du mufti & le ſens de la loi ; alors le mufti a un vaſte champ pour trouver des interprétations, d'autant plus que c'eſt une maxime reçue, que la loi mahométane s'accommode aux tems & aux conjonctures.

Apres la charge de mufti, celle de cadi-les-ker eſt la plus conſidérable. Le cadi-les-ker eſt non-ſeulement juge de la milice, mais il peut connoître de toutes ſortes de cauſes & de procès entre toutes ſortes de perſonnes.

Les mollas exercent la juriſdiction de juges, les uns ſur une province entiere de beglerbegs, & les autres ſur de petites provinces ; ces deux ſortes de mollas commandent aux cadis de leur dépendance.

Les imams ſont des prêtres de paroiſſes ; leur fonction conſiſte à appeller le peuple aux prieres, & à lui ſervir de guide dans les moſquées aux heures preſcrites. Ils ſont auſſi obligés de lire tous les vendredis des ſentences ou des verſets de l'alcoran. Il y en a peu qui oſent entreprendre de prêcher, à-moins qu'ils n'aient bien de la vanité, ou qu'ils ne croient avoir bien du talent ; ils laiſſent ce ſoin aux ſcheichs, & à ceux qui font profeſſion de prêcher, & qui paſſent ordinairement leur vie dans les monaſteres. Le mufti n'a point de juriſdiction ſur les imams, pour ce qui regarde le gouvernement de leurs paroiſſes, car il n'y a à cet égard-là nulle ſupériorité, nulle hiérarchie entr'eux, chacun étant indépendant dans ſa paroiſſe, mais ils ſont ſujets aux magiſtrats dans les cauſes civiles & criminelles.

On peut mettre les émirs au nombre des eccléſiaſtiques, parce qu'ils ſont de la race de Mahomet. Pour marque de cette illuſtre origine, ils portent le turban verd, & jouiſſent de grands privileges. Ils ont deux officiers ſupérieurs, l'un ſe nomme *nakib-eſcheref* ; l'autre s'appelle *alemdar*, & porte l'enſeigne verte de Mahomet, lorſque le grand-ſeigneur ſe montre en public. *Voyez* MUFTI, CADILESKER, MOLLA, IMAM, SCHEICH, EMIR, *&c.*

Les Turcs ont dans leur religion un grand nombre de ſectes particulieres, mais il y en a deux générales qui diviſent les mahométans ; ſavoir, celle qui eſt ſuivie par les Turcs, & celle qui eſt reçue par les Perſans. L'intérêt des princes qui gouvernent ces deux peuples, & leur différente éducation, contribuent beaucoup à entretenir la haine que la diverſité de leurs opinions a fait naître. La ſecte des Turcs tient Mahomet pour le plus conſidérable des prophetes, & celle des Perſes eſtime qu'Aly lui doit être préféré.

Les Turcs vivent en général fort ſobrement, & diviſent le peu de nourriture qu'ils prennent en pluſieurs repas. Le mouton eſt leur viande ordinaire la plus exquiſe ; ils mangent beaucoup de fruits, de légumes, de riz, de froment mondé, de miel & de ſucre. Leur riz & leur froment mondé, ſont une nourriture légere, facile à digérer, & fort aiſée à apprêter. Leurs tables ſont bientôt dreſſées, tout le monde ſait qu'ils mangent à terre.

Ils uſent de différentes boiſſons pour compenſer le vin qui leur eſt défendu par l'alcoran. Ces boiſſons ſont ou purement naturelles, comme l'eau de puits, de riviere & de fontaine ; ou artificielles, qui conſiſtent dans le laitage de pluſieurs animaux, & dans les liqueurs froides & chaudes ; les plus ordinaires de celles-ci, ſont le caffé & le ſalep qu'ils font avec de la racine de ſatirion. Leur plus exquiſe boiſſon eſt le ſorbet, compoſé du ſuc de ceriſes & d'autres fruits. Ils boivent toujours aſſis, à-moins que la néceſſité ne les oblige à ſe tenir de bout. Ils mettent en été l'eau commune à la glace, lorſqu'ils peuvent en avoir, on en jettent dans les vaſes de verre & de porcelaine dans leſquels ils boivent.

Les Turcs ſont dans le fond plus portés au repos qu'à l'activité; cependant ce naturel fait plus ou moins d'impreſſion ſur eux à meſure qu'ils habitent ſous différens climats. Les Turcs aſiatiques aiment beaucoup

Digitized by Google

leur tranquillité ; au contraire, ceux de l'Albanie & de quelqu'autres parties de l'Illyrie, trouvent une vie active & laborieuse plus à leur goût. Ceux de Conſtantinople languiſſent dans une molle oiſiveté, ſuivant l'uſage des habitans des capitales ; les fatigues & les travaux ſont pour les eſclaves, & pour les gens réduits à une extrême pauvreté, comme ſont les payſans grecs & arméniens.

Le ſommeil eſt reglé chez les Turcs, de même que le ſont les veilles par la diſtribution des heures pour les prieres. Quoiqu'ils cherchent toutes leurs commodités pour dormir, ils ne ſe déshabillent que rarement tout-à-fait ; ils gardent au lit leur habillement de deſſous, & ſe couvrent la tête avec une écharpe plus groſſe que celle qu'ils portent le jour. Ils font excès des bains ſudorifiques, qu'ils répetent pluſieurs fois la ſemaine, & joignent dans cet uſage le motif de leur ſanté à celui de la préparation qu'exige la priere, comme ſi cette préparation requéroit de ſe procurer une ſueur violente, qui ne tend qu'à les affoiblir. Il y a dans Conſtantinople ſeule, trente-trois bains chauds ſomptueuſement bâtis, & qui pendant le jour ont des heures marquées pour les hommes, & d'autres pour les femmes. Ils affoibliſſent encore leur conſtitution par des remedes violens qu'ils prennent pour s'exciter à l'amour, & qui ne font que nuire à leur ſanté, & les rendre incapables de ſoutenir les fatigues de la guerre.

Pour peu qu'ils aient de fortune, ils l'emploient volontiers à élever des moſquées, des fontaines ſur le grand chemin, des ponts, & des hôtelleries publiques qu'on nomme *caravenſérais* ; mais ils tâchent de faire ces établiſſemens de maniere qu'ils puiſſent apporter un certain revenu à leurs deſcendans. Un grand motif, outre celui de la religion, les détermine à ces ſortes de fondations ; c'eſt que ſi le capital qu'ils y emploient reſtoit entre leurs mains, il ſeroit confiſqué au plus tard après leur mort ; au lieu que dès qu'il eſt conſacré à Dieu, aucune loi, ni même tout le pouvoir du ſultan ne ſauroient l'aliéner.

Dans Conſtantinople, il y a pour la priere du vendredi quatre cens quatre-vingt-cinq moſquées, dont ſept ſont nommées *impériales*, parce qu'elles ont été bâties par des empereurs turcs à grands frais. Toutes ces moſquées ont des revenus conſidérables. Il y a de plus dans chaque quartier, des endroits particuliers appellés *meſchites*, ou moſquées ordinaires pour la priere. On en compte quatre mille quatre cens quatre-vingt-quinze, fréquentées uniquement par les Turcs.

Les imarets, eſpeces d'hôpitaux où l'on donne à manger aux pauvres, ſelon l'ordre preſcrit par les fondateurs, ſont au nombre de cent, & il y a cinq cens quinze écoles publiques. Il arrive de-là qu'on ne voit point de mendians chez les Turcs, & que leurs fondations pieuſes ſont innombrables. Ils ſont par principe de religion, hoſpitaliers, même envers les ennemis de leur culte. Ils vont ſe promener ſur les grands chemins, avant midi & vers le ſoir, pour découvrir les paſſagers, & les inviter à loger chez eux.

Les chrétiens ont tort de les accuſer de ne ſavoir pas lire, & d'entendre à peine l'alcoran, puiſqu'ils n'ont tant d'écoles publiques que pour l'inſtruction. Ils n'ont point chez eux de ſavans qui ne ſache à fond le turc, le perſan & l'arabe. Ils s'appliquent beaucoup à la médecine, à la géométrie, à la géographie & à la morale. S'ils font imprimer peu d'ouvrages, c'eſt pour ne point empêcher leurs copiſtes qui ſont en tres-grand nombre de gagner leur vie.

La monnoie particuliere de l'empire commença de paroître l'an de l'hégire 65. Abdilmelik, roi de Damas, fut le premier de tous les mahométans qui fit battre monnoie ; on ne ſe ſervoit auparavant que de monnoies étrangeres. La monnoie turque eſt de trois ſortes de métaux, d'or, d'argent & de cuivre. Elle n'a point d'autre marque, que certains caracteres qui déſignent le nom du ſultan régnant, de ſon pere, & quelques mots à ſa louange, ou un paſſage de l'alcoran. La grande vénération que les Turcs ont pour le ſultan, eſt cauſe qu'on ne met point ſon effigie ſur la monnoie, parce qu'elle paſſe par les mains de tout le monde ; cependant cette vénération ne les a point empêché quelquefois de faire étrangler ce même ſultan, pour le portrait duquel ils ont un ſi profond reſpect.

Le gouvernement turc facilite, protege le commerce dans l'empire, & ne charge point les marchandiſes de droits exorbitans. La *Turquie* fournit quantité de ſoie, de laine, de poil de chevre & de chameau, de coton brut & filé, de lin, de cire, d'huile, de bétail, de cendres, & de bois. La ſituation de l'empire, qui du côté de l'Aſie, confine avec la Perſe & l'Arabie-heureuſe, eſt fort avantageuſe au commerce. Les Turcs tirent de ces pays-là beaucoup de marchandiſes, qui ſe tranſportent dans les ports de l'Archipel, & ſe diſtribuent enſuite aux autres nations de l'Europe. Ces marchandiſes ſont d'un côté des ſoies, des toiles de Perſe & des Indes, des draps d'or, des pierreries, & des drogues médicinales ; de l'autre, ce ſont des parfums, des baumes & du caſſé qui viennent de l'Arabie-heureuſe par la mer Rouge.

Leurs manufactures ſont les tanneries, les pelleteries pour toutes ſortes d'uſages, & les chagrins. La teinture des ſoies, des laines & des peaux y eſt dans la derniere perfection pour l'éclat & la durée des couleurs. C'eſt de ces laines dont ils font leurs tapiſſeries ; & s'ils avoient des deſſeins bien entendus, on ne pourroit rien voir au monde de plus beau que leurs ouvrages en ce genre.

Les marchandiſes que les nations européennes fourniſſent aux Turcs, ne ſont point d'un aſſez grand prix pour pouvoir être échangées avec les leurs, ſans un retour conſidérable en argent comptant. Les Anglois, les François & les Vénitiens ſont obligés de fournir beaucoup de comptant pour la balance.

La Porte ayant reconnu l'avantage qu'elle retiroit de ſon commerce avec les nations de l'Europe, a tâché de le faciliter. Dans cette vue, elle a accordé des privileges par les traités qu'elle a faits avec leurs ſouverains, qui depuis tiennent des ambaſſadeurs à Conſtantinople, pour veiller à l'obſervation de leur contenu. Ces ambaſſadeurs ont ſous eux des conſuls de leur nation dans les échelles principalement de l'Aſie, & depuis le Caire juſqu'à Alep, auſſi-bien que dans les villes méditerranées & dans les ports de mer, comme à Smyrne, à Tripoli de Sourie, à Saïde, à Alexandrie, & autres.

On ne leve en *Turquie* qu'un ſeul droit d'entrée fort modique, après quoi tout le pays eſt ouvert aux marchandiſes. Les déclarations fauſſes n'emportent même ni confiſcation ni augmentation de droits. Tout le contraire ſe pratique en Europe ; les peines fiſcales y ſont très-ſéveres. C'eſt qu'en Europe le marchand a des juges qui peuvent le garantir de l'oppreſſion ; en *Turquie* les juges ſeroient eux-mêmes les oppreſſeurs ; & le tréſor de Conſtantinople ne retireroit rien. Que fera le marchand contre un bacha deſpote, qui confiſqueroit ſes marchandiſes ?

Le tribut naturel au gouvernement modéré eſt l'impôt ſur les marchandiſes dont le commerçant fait les avances. En Angleterre il en fait de prodigieuſes pour un ſeul tonneau de vin ; mais quel eſt le marchand qui oſeroit faire des avances ſur les marchandiſes dans un pays gouverné comme la *Turquie* ? & quand il l'oſeroit, comment le pourroit-il avec une fortune ſuſpecte, incertaine, ruinée ?

Pour que tout ne ſoit pas perdu dans un état deſpotique, il faut au-moins que l'avidité du prince ſoit modérée par quelque coutume. Ainſi, en *Turquie*, le prince ſe contente ordinairement de prendre trois pour cent ſur les ſucceſſions des gens du peuple. Mais comme le grand-ſeigneur donne la plûpart des terres à ſa milice, & en diſpoſe à ſa fantaiſie, comme il ſe ſaiſit de toutes les ſucceſſions des officiers de l'empire, comme lorſqu'un homme meurt ſans enfans mâles, le grand-ſeigneur a la propriété, & que les filles n'ont que l'uſufruit, il arrive que la plûpart des biens de l'état ſont poſſédés d'une maniere précaire.

Comme en *Turquie* l'on fait très-peu d'attention à la fortune, à la vie, à l'honneur des ſujets, on termine promptement d'une façon ou d'une autre toutes les diſputes. La maniere de les finir eſt indifférente, pourvu qu'on finiſſe. Le bacha d'abord éclairci, fait diſtribuer, à ſa fantaiſie, des coups de bâton ſur la plante des piés des plaideurs, & les renvoye chez eux. Ce n'eſt pas là la formalité de juſtice qui convient dans les états modérés, où l'on ne peut ôter l'honneur & les biens à aucun citoyen, qu'après l'examen le plus long & le plus réfléchi.

Un des fléaux de la *Turquie* qui dépend uniquement du climat, eſt la peſte, dont le ſiege principal eſt en Egypte. On a imaginé dans les états de l'Europe un moyen admirable pour arrêter les progrès du mal; on forme une ligne de troupes autour du pays infecté, pour empêcher toute communication; on fait faire une quarantaine aux vaiſſeaux ſuſpects; on parfume les hardes, les papiers, les lettres qui viennent du lieu peſtiféré. Les Turcs n'ont, à cet égard, aucune police; ils voient les Chrétiens dans la même ville échapper au danger, dont ils ſont eux ſeuls la victime. La doctrine d'un deſtin rigide qui regle tout, fait en *Turquie* du magiſtrat un ſpectateur tranquille: il penſe mal-à-propos que Dieu a déja tout fait, & que lui n'a rien à faire.

Il faut lire ſur l'empire ottoman l'hiſtoire admirable qu'en a donné le chevalier anglois Paul Ricaut, & qui forme trois volumes *in-folio*. On peut y ajoûter pour les tems plus modernes l'*hiſtoire des Turcs*, publiée par le prince Cantemire. (*Le chevalier* DE *Jaucourt.*)

TURQUOISE, ſ. f. *turcoides*, *turcheſia*, *calaïs*, *jaſpis aeriuſa*, (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe bleue & opaque, ainſi nommée, parce qu'elle vient de Turquie.

Les Lapidaires diſtinguent les *turquoiſes* en orientales & en occidentales; les premieres ſe trouvent, ſuivant Tavernier, en Perſe près d'une ville appellée *Necabour*, à trois journées de Méched; ce ſont celles qu'on appelle *turquoiſes de la vieille roche*: il s'en trouve auſſi, ſelon le même auteur, à cinq journées de chemin du premier endroit, elles ne ſont point ſi eſtimées; ce ſont celles qu'on nomme *turquoiſes de la nouvelle roche*. Ainſi les orientales viennent de la Perſe, des Indes & de la Turquie: les occidentales viennent de pluſieurs endroits de l'Europe, d'Allemagne, de Bohême, d'Hongrie, de Siléſie.

Les *turquoiſes* varient pour la couleur; les plus belles & les plus eſtimées ſont d'un bleu céleſte, les autres ſont d'un bleu plus clair, il y en a qui ſont d'un bleu verdâtre ou tirant un peu ſur le jaune.

M. de Réaumur, dans un mémoire inſéré dans les *mémoires de l'académie des Sciences de l'année 1715*, a voulu prouver que les *turquoiſes* ne ſont autre choſe que des os d'animaux enfouis en terre, & qui ont été colorés par une diſſolution de cuivre. Ce ſavant naturaliſte appuie ſon ſentiment par des os & des dents trouvés près de Simore, dans le bas Languedoc, qui n'ont point naturellement une couleur bleue, comme la *turquoiſe*, mais qui acquierent cette couleur; lorſqu'après les avoir fait ſécher à l'air, on les met ſous une mouffle pour les chauffer dans un fourneau. Par ce moyen on développe la couleur de ces os, mais il faut les chauffer avec précaution, parce que ſans cela un feu trop violent & trop ſubit les feroit exfolier.

On aſſure qu'un chimiſte, nommé *Jean Caſſianus*, avoit le ſecret de colorer artificiellement les os de mammoth qui ſe trouvent en Ruſſie, & le célebre Henckel paroît avoir poſſédé le même ſecret. L'on voit en effet que le tiſſu d'un grand nombre de prétendues *turquoiſes* eſt le même que celui d'un os ou d'une dent, étant compoſé, comme eux, de lames appliquées les unes ſur les autres. M. Hill dit auſſi avoir fait des *turquoiſes* artificielles, qui ont trompé les Lapidaires. *Voyez* ſes notes ſur *Théophraſte*.

De toutes ces expériences, on en a conclu très-précipitamment que toutes les *turquoiſes* n'étoient que des dents & des os d'animaux; mais il ſemble que l'on s'eſt trompé pour avoir voulu trop généraliſer cette aſſertion, & nous allons faire voir que les vraies *turquoiſes* ne ſont nullement des os, mais doivent être regardées comme de vraies pierres. En effet, M. Mortimer, ſecrétaire de la ſociété royale de Londres, a fait voir à cette académie un morceau de *turquoiſe*, dans laquelle on ne remarquoit nullement le tiſſu oſſeux des prétendues *turquoiſes* de Languedoc; c'étoit une vraie pierre, en forme de mamelon, ſemblable aux mamelons de l'eſpece d'hématite que l'on nomme pour cette raiſon hématite en grappe de raiſin, *hæmatites botryites;* M. Mortimer dit avec raiſon que c'eſt cette pierre qui mérite à juſte titre d'être appellée la *turquoiſe*, & que l'on devroit la diſtinguer des os ou de l'ivoire coloré, qui ne peut être regardé que comme une *turquoiſe bâtarde*.

Le même auteur a trouvé que la vraie *turquoiſe*, dont il a montré un échantillon à la ſociété royale, étoit très-chargée de cuivre; cette pierre pulvériſée & trempée dans de l'eſprit volatil de corne de cerf, a coloré cette liqueur d'un bleu foncé; miſe dans de l'eau-forte, ce diſſolvant eſt devenu d'un beau verd, & en y trempant un fil de fer, ce fil devint de la couleur de cuivre. Quelques *turquoiſes* de cette nature miſes dans un creuſet, ſont entrées en fuſion ſans qu'on leur eût joint d'addition, & ſe ſont changées en une ſcorie vitreuſe, tandis qu'à ce degré de chaleur les os ou l'ivoire euſſent dû ſe calciner, vu que M. Mortimer avoit donné un feu très-violent. L'action du feu n'en rendoit pas la couleur plus belle; & lorſqu'elle avoit été rougie, la pierre devenoit caſſante.

L'échantillon que M. Mortimer montra à la ſociété royale avoit 12 pouces de longueur, & 53 de largeur, & en quelques endroits 23 d'épaiſſeur; cette pierre étoit inégale & rude par le côté par où elle avoit été attachée au rocher, mais la partie ſupérieure étoit remplie de mamelons liſſes & unis.

Le chevalier Hans Sloane avoit dans ſa collection différens morceaux ſemblables de *turquoiſes*, dont un entr'autres qui venoit de la Chine, avoit 3 pouces de long, 23 pouces de large, & près de 13 d'épaiſſeur. Il poſſédoit outre cela des prétendues *turquoiſes*, ou plutôt de l'ivoire coloré en bleu, qui venoient de Languedoc & d'Eſpagne. *Voyez* les *Tranſactions philoſophiques*, *n°. 482. art. 17.*

Ces faits prouvent clairement qu'on riſque toujours de ſe tromper en voulant trop généraliſer les choſes dans l'hiſtoire naturelle; il faut en conclure qu'il y a deux eſpeces de *turquoiſes*, les véritables ſont des pierres, de la nature d'un grand nombre d'agates, de jaſpes & de cailloux, que l'on trouve ſouvent en mamelons; celles-là ne ſont point ſujettes à perdre leur couleur ou en changer, ce qui arrive aux *turquoiſes* bâtardes, ou à celles qui ſont des dents

Digitized by Google

ou des os pénétrés d'une diſſolution cuivreuſe. La vraie *turquoiſe* paroît, à la couleur près, être de la même nature que la malachite, qui eſt une pierre verte. *Voyez l'article* MALACHITE.

La pierre que nous nommons *turquoiſe*, étoit connue des anciens ſous le nom de *calaïs* ou *callaïs*. Quelques-uns croient que Pline a voulu la déſigner ſous le nom de *boreas*, dont il dit que la couleur étoit ſemblable à celle du ciel du matin en automne; les Grecs l'ont appellé ἱερὸς ἀφρόζουσα. (—)

La *turquoiſe* n'entroit point dans le rational du grand-prêtre des juifs, quoique la paraphraſe chaldaïque ait rendu le terme hébreu de l'Écriture par celui de *turkaia*, qui approche fort de notre mot françois.

Cette pierre eſt regardée comme la premiere des pierres opaques; ſa couleur eſt bleue, mais d'un bleu qui tire ſur le verd-de-gris en maſſe, & qui ne doit pas reſſembler au bleu d'empois, comme diſent les Jouailliers. Sa dureté égale à peine celle des cryſtaux ou celle des cailloux tranſparens; mais il y en a de bien plus tendres les unes que les autres; les plus dures, toutes choſes d'ailleurs égales, ſont les plus belles, & cela parce que la vivacité du poli eſt dans toutes les pierres proportionnée à la dureté.

Cependant celles d'une belle couleur, d'un poli vif, qui n'ont ſur leur ſurface ni filets, ni raies, ni inégalités, & qui peſent pluſieurs karats, ſont très-cheres. Roſnel, jouaillier, auteur d'un traité ſur les pierres précieuſes, à préſent aſſez rare, apprécie les *turquoiſes* (qui raſſemblent les qualités que nous venons de rapporter) ſur le pié des émeraudes, c'eſt-à-dire preſque autant que le diamant. Il eſt vrai qu'il eſt rare de trouver de ces pierres d'une groſſeur un peu conſidérable ſans défauts, & les défauts diminuent bien leur valeur; le même Roſnel, qui a mis les parfaites à un ſi haut prix, n'eſtime qu'un écu (c'eſt-à-dire environ 6 liv. 12 ſols de notre monnoie d'aujourd'hui) le karat de celles qui peſent peu, & qui pechent encore par quelqu'autre endroit.

Il n'eſt pas trop aiſé de décider ſous quel nom les anciens ont parlé de la *turquoiſe*; ils ont caractériſé la plûpart des pierres d'une façon qu'il n'eſt pas poſſible de les reconnoître. Pluſieurs modernes ne travaillent pas mieux pour la poſtérité: ne ſeroit-elle pas embarraſſée de ſavoir quelle eſt la pierre que nous appellons aujourd'hui *turquoiſe*, quand elle trouvera dans Berqueu, jouailler de profeſſion, qui par conſéquent devoit avoir manié bien des *turquoiſes* en ſa vie, que cette pierre eſt tranſparente, & qu'elle ne tient ſon opacité que du chaton dans lequel elle eſt ſertie? Cependant ſi quelque pierre eſt opaque, celle-ci l'eſt aſſûrément: les morceaux les plus minces qui ſont à peine d'une demi-ligne d'épaiſſeur, conſidérés vis à-vis le grand jour, n'ont aucune tranſparence. Je ne ſai s'il eſt vrai que la *turquoiſe* des modernes ſoit la *calaïs* des anciens, cela me paroît fort douteux, parce que Pline dit expreſſément que la *calaïs* étoit verte.

Tavernier nous aſſûre qu'il n'y a d'autres *turquoiſes* orientales que celles de Perſe, dont il diſtingue deux mines, l'une appellée la *vieille roche*, près du bourg qu'il nomme *Nécabourg*; l'autre que l'on diſtingue par le nom de *nouvelle roche*, en eſt à cinq journées, & ces dernieres ſont peu eſtimées. Le chevalier Chardin qui a fait un long ſéjour en Perſe, confirme la relation du baron d'Aubonne, & diſtingue, comme lui, les deux ſortes de *turquoiſes* perſanes de la vieille roche & la nouvelle; il ajoute que la vieille ſe tire des mines de Nicapour (que Tavernier nomme mal *Nécabourg*) & de Caraſſon, dans une montagne entre l'Hyrcanie & la Parthide, à quatre journées de la mer Caſpienne. La nouvelle roche qui n'a été découverte que bien des ſiecles après la vieille, n'eſt point eſtimée des Perſans, à cauſe que la couleur de la pierre n'eſt pas durable.

Toute la vieille roche ſe réſerve pour le roi qui garde les plus belles, & vend ou échange les moindres. Cependant il n'eſt pas ſi difficile d'en avoir, parce que les ouvriers qui travaillent aux mines & les officiers qui y commandent pour le prince, en détournent ſouvent des plus belles, que, pour n'être pas découverts, ils ne vendent guere qu'aux marchands étrangers.

Il eſt cependant fort rare que nous voyions de vraies *turquoiſes* perſanes un peu groſſes; de-là vient qu'on regarde comme une choſe très-ſinguliere dans ſon genre celle qui étoit expoſée dans la galerie du grand-duc de Toſcane, & dont un ancien graveur fit un buſte; elle avoit près de trois pouces de haut; tous les auteurs qui ont traité des pierres précieuſes en ont parlé, & M. Mariette en a donné une deſcription très-détaillée. Ainſi je crois que la *topaſe* de M. Mortimer n'étoit point une *topaſe* perſane de la vieille roche.

Quoi qu'il en ſoit, la *turquoiſe* ſort d'entre les mains de la nature, à-peu-près comme l'opale; mais elle eſt tout-à fait opaque, & il faut qu'elle ſoit taillée & polie par l'art, ſi on veut qu'elle ſoit également luiſante dans toute ſa ſuperficie, & qu'elle acquiere une forme réguliere; la plus naturelle, & celle qu'on lui donne, eſt la forme ronde ou ovale, en cabochon.

Les plus belles *turquoiſes* ſont les plus ſaillantes, & celles qui étant les mieux conformées ſont en même tems teintes d'un beau bleu céleſte, ſans aucun mélange de blanc. Les *turquoiſes* européennes, & en particulier celles qu'on trouve en France, dans le Belay & autres endroits du Languedoc, ſont blanchâtres, & d'ordinaire traverſées par des veines comme l'ivoire; auſſi nos *turquoiſes* ne ſont d'aucun prix, & M. de Réaumur ne les a pas remiſes en valeur, malgré tous les efforts qu'il a faits pour y parvenir; les *turquoiſes* de Perſe ne ſont point des os d'animaux auxquelles le feu donne la couleur bleue, ce ſont des vraies pierres précieuſes d'une nature très-différente & d'une toute autre origine.

On dit qu'avec le tems la *turquoiſe* perd ſa couleur, & l'on marque outre cela certaines circonſtances, dans leſquelles on a vu des *turquoiſes* changer ſubitement de couleur. On aſſûre encore qu'elles verdiſſent en vieilliſſant: cette opinion paſſe pour conſtante dans l'eſprit de beaucoup de perſonnes, & M. de Réaumur lui-même s'en eſt déclaré le défenſeur; mais d'autres phyſiciens moins faciles à perſuader regardent cette idée comme une fable, d'autant plus que ce changement de couleur ſeroit une ſingularité unique, puiſque les autres pierres précieuſes ſont d'une couleur inaltérable. Selon ce dernier ſyſtême, les *turquoiſes* qui ſont verdâtres n'ont jamais ceſſé de l'être, c'étoit une imperfection de la pierre.

Il eſt certain que le merveilleux, dont on a chargé les récits des tranſmutations de couleurs de la *turquoiſe*, a dû véritablement choquer les amateurs de la vérité; mais d'un autre côté, ils auroient tort de douter qu'il n'y ait des *turquoiſes* qui changent de couleur, & ce ſont les *turquoiſes* européennes. On ne peut nier qu'il n'y ait des *turquoiſes* qui naiſſent verdâtres, mais toutes celles qui ont actuellement cette couleur ne l'ont pas toujours eue; c'eſt une maladie qui attaque tantôt plutôt, tantôt plus tard, nos *turquoiſes* occidentales; on en voit aſſez fréquemment, qui, après avoir conſervé pendant aſſez longtems leur couleur bleue, commencent inſenſiblement à tirer au verd: preſque toujours le mal ſe manifeſte par un point qui ſe fait appercevoir, ou dans la partie la plus éminente de la pierre, ou ſur un des bords; cet endroit affecté devient terne & pâlit, peu-à-peu

le

le verd ſe montre, s'étend, &, comme une gangrene, il gagne toute la capacité de la *turquoiſe*; ſi dans les commencemens on abat la tache en retaillant la pierre, on arrête le progrès du mal, mais il eſt rare qu'il ne faſſe bientôt de nouveaux ravages. Il y a toute apparence qu'une *turquoiſe* qui ſe gâte ainſi, porte dans elle-même quelque partie métallique, quelque particule de cuivre qui ſe diſſout, & qui ſe chargeant de verd-de-gris corrompt la couleur de la pierre. (*D. J.*)

TURREBA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée & d'autres parties de l'Afrique à une eſpece d'excellente truffe, qu'ils trouvent en abondance dans leurs déſerts ſtériles, à cinq ou ſix pouces ſous le ſable. (*D. J.*)

TURRIS-FERRATA, (*Géog. anc.*) lieu de la Pannonie, aux environs de Sirmium. Aurelius Victor nous apprend que c'eſt l'endroit où l'empereur Probus fut aſſaſſiné. (*D. J.*)

TURRITIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de la julienne qu'en ce que ſes ſiliques ſont applaties, & du geroflier qu'en ce que ſes ſemences ne ſont pas bordées; enfin on le diſtingue du chou par le port de la plante & par ſes ſiliques applaties. *Voyez* JULIENNE, GEROFLIER & CHOU. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort diſtingue ſept eſpeces de ce genre de plante. La plus commune nommée *turritis vulgaris*, en anglois *the large tower-muſtard*, a la racine blanche, fibrée comme celle du plantain; elle pouſſe de cette même racine des feuilles oblongues, velues, finueuſes en leurs bords, s'épandant çà & là par terre; il s'éleve de leur milieu une tige à la hauteur de deux piés, ronde, ferme, ſolide, revêtue de petites feuilles pointues comme celles de la petite oſeille, ſans queues; ſes ſommités reſſemblent à celles de la juliane; elles ſoutiennent de petites fleurs blanches à quatre pétales, diſpoſées en croix: quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des gouſſes fort applaties qui renferment des ſemences menues, rougeâtres, âcres au goût. Cette plante croît aux lieux montagneux, pierreux, ſablonneux, fleurit en Juin, & paſſe pour être inciſive & apéritive. (*D. J.*)

TURSAN, LE, (*Géog. mod.*) pays de France dans la Gaſcogne. Il eſt borné au nord par les landes, au midi par le Béarn, au levant par le bas Armagnac, & au couchant par la Chaloſſe. Il comprend la petite ville d'Aire & celle de S. Sever, qu'on ſurnomme capitale de Gaſcogne. On appelle en latin le Turſan, *Turſanum*, & il a toujours eu les mêmes vicomtes que ceux de Marſan. Il vint au pouvoir des ſeigneurs de Béarn, comme pluſieurs autres vicomtés du voiſinage. (*D. J.*)

TURSI, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Turſia*; petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Baſilicate, entre les rivieres d'Agri & de Sino, avec un évêché qui étoit auparavant à Anglona. Son terroir produit de l'huile, de l'anis, du ſafran & du coton. *Long.* 34. 8. *lat.* 40. 20.

TURTRELLE, *voyez* TOURTERELLE.

TURULIS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Eſpagne tarragonoiſe. Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* marque ſon embouchure dans le pays des Hédétains, entre l'embouchure du *Pallantia* & la ville *Dianium*. (*D. J.*)

TURUNTUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie européenne, ſelon Ptolomée, *liv. III. chap. v.* qui marque ſon embouchure entre celle du Rubon & celle du Cherſinus. Cellarius, *geogr. antiq. l. II. c. vj.* croit que c'eſt aujourd'hui la riviere de Néva, appellée *Weliko* par les Moſcovites.

TURZO, *ou* TURZA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, au midi d'Adrumete, ſelon Ptolemée, *liv. IV. c. iij.*

TUSCA, (*Géog. anc.*) fleuve d'Afrique aux confins de la Numidie, ſelon Pline, *l. V. c. iij.* Le nom moderne eſt *Guav-il-barbar*, ſelon Jean Léon. Ce fleuve ſéparoit la Numidie de l'Afrique propre, où commence aujourd'hui l'état de Tunis. (*D. J.*)

TUSCULANE, ſ. f. (*Littérat.*) c'eſt le titre que Cicéron a donné à un de ſes ouvrages qu'il a nommé *queſtions tuſculanes*, qui ſont des diſputes ſur divers lieux communs de la philoſophie morale. Comme la maiſon de campagne où l'on ſuppoſe que cet ouvrage fut compoſé, ou qu'on regarde comme la ſcène des diſputes qu'il contient, ſe nommoit *Tuſculum*, l'auteur en a pris occaſion d'appeller ce recueil *queſtions tuſculanes*. C'eſt ainſi que M. Huet, alors abbé d'Aulnay, & depuis évêque d'Avranches, a donné à un de ſes livres qu'il avoit compoſé dans cette abbaye, le nom de *quæſtiones alnetanæ*. Au reſte, les *tuſculanes* de Cicéron forment cinq livres, dont le premier eſt ſur le mépris de la mort, le ſecond ſur la patience ou la force d'eſprit pour ſupporter les afflictions, le troiſieme ſur l'adouciſſement des peines, le quatrieme ſur les autres paſſions de l'ame, & le cinquieme enſeigne que la vertu ſuffit pour rendre l'homme heureux. M. l'abbé d'Olivet, de l'académie françoiſe, a donné une fort belle traduction des *tuſculanes*.

TUSCULUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium, au nord de la ville d'Albe, à douze lieues de Rome, bâtie au haut d'une colline fort élevée par Télégone fils d'Ulyſſe & de Circé, dit Silius Italicus. Sa ſituation ſur une colline lui a fait donner par Horace le ſurnom de *ſupernum*:

Superni villa candens Tuſculi.

Strabon & Plutarque font le nom de cette ville de deux ſyllabes, & écrivent Τύσκλον; Ptolomée écrit Τύσκουλον, & tous les Latins *Tuſculum*; c'étoit un municipe auquel Cicéron donne l'épithete de *clariſſimum*.

Marcus Porcius, l'un des plus grands hommes de l'antiquité, naquit l'an de Rome 519 à *Tuſculum*. Il commença à porter les armes à l'âge de 17 ans, & il fit paroître non-ſeulement beaucoup de courage, mais le mépris des voluptés, & même de ce qu'on nomme les commodités de la vie. Il étoit d'une ſobriété extraordinaire, & il n'y avoit point d'exercice corporel qu'il regardât au-deſſous de lui. Au retour de ſes campagnes, il s'occupoit quelquefois à labourer ſes terres, équipé comme ſes eſclaves, ſe mettant à table avec eux, mangeant du même pain, & buvant du même vin qu'il leur donnoit. Mais en même tems il ne négligeoit pas la culture de l'eſprit, & ſur-tout l'art de la parole. Il vint à Rome, fut choiſi tribun militaire par les ſuffrages du peuple, enſuite on le fit queſteur, & de degré en degré il parvint au conſulat & à la cenſure.

Sa ſageſſe lui fit donner le ſurnom de *Caton*, qui paſſa à ſes deſcendans. Pour le diſtinguer des autres du même nom, on l'appelle tantôt *priſcus*, l'ancien, parce qu'il fut le chef de la famille Porcia, & tantôt *cenſorius*, cenſeur, à cauſe qu'il exerça la cenſure avec une grande réputation de vertu & de ſévérité: Horace l'appelle *intonſus*, parce que les anciens Romains ne ſe faiſoient couper ni les cheveux, ni la barbe avant l'an de Rome 454, comme il paroît par les médailles conſulaires qui précedent ce tems-là.

De ſes deux femmes, Licinie & Salonie, il eut deux fils qui firent les branches des Liciniens & des Saloniens. Caton d'Utique étoit de la ſeconde branche, & l'arriere-petit-fils de Caton le cenſeur. Ce cenſeur n'avoit qu'un petit héritage dans le pays des Sabins; mais dans ce tems-là, dit Valere Maxime, chacun ſe hâtoit d'augmenter le bien de ſa patrie & non pas le ſien, & on aimoit mieux être pauvre dans un empire riche, que d'être riche dans un empire pauvre.

Il harangua très-ſouvent, & il inſéra dans ſon hiſtoire romaine quelques-unes de ſes harangues. Cette hiſtoire, ſon ouvrage ſur l'art militaire, & celui qu'il fit ſur la Rhétorique ne nous ſont point parvenus, mais ſes livres d'agriculture ſe ſont conſervés. Au reſte, il fut tout enſemble & grand orateur & profond juriſconſulte, deux qualités qui ne vont guere de compagnie. Cicéron dit de ce grand homme, *l. III. de oratore* : *Nihil in hâc civitate, temporibus illis ſciri diſcive potuit, quod ille non tum inveſtigarit, & ſcierit, tum etiam conſcripſerit.* On ſe formeroit de lui une fauſſe idée ſi l'on prétendoit que l'auſtérité ſeule ſe faiſoit ſentir dans ſes harangues & dans ſes converſations; il ſavoit y mêler les agrémens & le badinage, mais il étoit bien-aiſe que l'on parlât ſouvent dans les entretiens ordinaires du mérite des hommes illuſtres.

Il fut accuſé pluſieurs fois en juſtice, & ſe défendit toujours avec une extrême force. « Comme il travailloit bien les autres, dit Plutarque, s'il donnoit la » moindre priſe du monde ſur lui, il étoit incontinent mis en juſtice par ſes malveuillans, de maniere qu'il fut accuſé 44 fois, à la derniere deſquelles il étoit âgé d'environ quatre-vingt ans; & ce » fut là où il dit une parole qui depuis a été bien recueillie » : *qu'il étoit mal aiſé de rendre compte de ſa vie devant des hommes d'un autre ſiecle que de celui auquel on avoit vécu.* Cependant il fut toujours abſous, comme Pline nous l'apprend, *liv. VII. ch. xxvij. Itaque ſit proprium Catonis quater & quadragies cauſam dixiſſe, nec quemquam ſæpius poſtulatum, & ſemper abſolutum.*

Il vécut 85 ans, & conſerva juſqu'à la fin de ſa vie une grande force de corps & d'eſprit. Son tempérament robuſte fit qu'il eut beſoin de femme dans ſa vieilleſſe; & parce que ſon concubinage avec une jeune fille ne put demeurer caché autant qu'il vouloit, il ſe remaria & épouſa la fille de Salonius, qui avoit autrefois été ſon greffier; il faut lire cette anecdote dans Plutarque. Il fut bon mari & bon pere, & auſſi exact à entretenir la diſcipline dans ſa maiſon, qu'à réformer les déſordres de la ville.

« Pendant qu'il étoit préteur en Sardaigne, dit Plutarque (je me ſers toujours de la verſion d'Amyot), » au-lieu que les autres préteurs avant lui mettoient le » pays en grands frais, à les fournir de pavillons, de » lits, de robes & autres meubles, & chargeoient les » habitans d'une grande ſuite de ſerviteurs, & grand » nombre de leurs amis qu'ils traînoient toujours » quant & eux, & d'une groſſe dépenſe qu'ils faiſoient » ordinairement en banquets & feſtoyemens; lui au » contraire y fit un changement de ſuperfluité exceſſive en ſimplicité incroyable: car il ne leur fit pas coûter pour lui un tout ſeul denier, pource qu'il alloit » faiſant ſa viſitation par les villes à pié, ſans monture quelconque, & le ſuivoit ſeulement un officier » de la choſe publique, qui lui portoit une robe & un » vaſe à offrir du vin aux dieux ès ſacrifices ».

L'inſcription de la ſtatue que le peuple romain lui érigea après ſa cenſure, rendoit un témoignage bien glorieux à ſa vertu réformatrice; l'inſcription étoit telle : *A l'honneur de Marcus Cato cenſeur, qui par bonnes mœurs, ſaintes ordonnances & ſages réglemens, redreſſa la diſcipline de la république romaine, qui commençoit déja à décliner & à ſe détruire.* On ſait bien cependant qu'inſenſible aux louanges & aux érections de ſtatues, il répondit un jour à quelques-uns qui s'émerveilloient de ce qu'on dreſſoit ainſi des images à pluſieurs petits & inconnus perſonnages, & à lui non: J'aime mieux, dit-il, qu'on demande pourquoi l'on n'a point dreſſé des ſtatues à Caton, que pourquoi on lui en a dreſſé. Mais le lecteur aimera mieux lire cette belle réponſe dans le latin d'Ammien Marcellin : *Cenſorius Cato ..... interrogatus quamobrem inter multos nobiles ſtatuam non haberet : malo, inquit, ambigere bonos quamobrem id non meruerim, quam quod eſt gravius, cur impetraverim neceſſitate.* Amm. Marcell. *lib. XI. cap. vj.* Enfin, le lecteur trouvera l'éloge complet de Caton dans le meilleur des hiſtoriens latins, Tite-Live, *liv. XXXIX. ch. lx & lxj.* Sa vie a été donnée par Plutarque, & ſon article dans Bayle eſt extrêmement curieux. Je reviens à *Tuſculum.*

Cette ville eſt encore célebre par les palais que pluſieurs grands de Rome y éleverent à l'envi, mais ſurtout parce que Cicéron avoit dans ſon voiſinage ſa principale maiſon de plaiſance. C'eſt dans cette aimable ſolitude que l'orateur de Rome oublioit ſes triomphes & ſa dignité. Tantôt il y aſſembloit une troupe d'amis choiſis pour lire avec eux les écrits les plus rares & les plus intéreſſans; tantôt il ſondoit ſeul les ſecrets de la philoſophie, & travailloit à enrichir ſon pays des lumieres des ſages de la Grece. Rouſſeau le dit en de très-beaux vers:

C'eſt-là que ce romain, dont l'éloquente voix
D'un joug preſque certain ſauva la république,
Fortifioit ſon cœur dans l'étude des lois
Ou du Licée, ou du Portique;
Libre des ſoins publics qui le faiſoient rêver;
Sa main du conſulat laiſſoit flotter les rênes,
Et courant à Tuſcule, *il alloit cultiver*
Les fruits de l'école d'Athenes.

Tuſculum fut ruiné par l'empereur Henri; c'eſt ſur ſes ruines que l'on a bâti le bourg de Fraſcati à une lieue de l'ancien *Tuſcule* dans la campagne de Rome; & c'eſt ſur les ruines de la maiſon de plaiſance de Cicéron qu'on a élevé l'abbaye de Grotta-Ferrata. *Voyez* FRASCATI & GROTTA-FERRATA. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TUSIN L'ORDRE DE, (*Hiſt. des ordres.*) ordre d'Allemagne, dont l'abbé Juſtiniani attribue la fondation aux archiducs d'Autriche vers l'an 1561; il dit que ces chevaliers faiſoient vœu de chaſteté & d'obéiſſance au ſaint ſiége & à leur ſouverain. Ce qu'il y a de plus vrai, c'eſt que cet ordre n'a pas fait grande figure; car non-ſeulement on ignore ſon origine & celle de ſon nom, mais même ſi un tel ordre a jamais exiſté. (*D. J.*)

TUSSILAGE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) il n'y a dans le ſyſtême de Tournefort qu'une ſeule eſpece de ce genre de plante, *tuſſilago vulgaris, I. R. H. 487.* en anglois, *the common coolts-foot.* Sa racine eſt longue, menue, blanchâtre, tendre, rampante; elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, creuſes en-dedans, cotonnées, rougeâtres, revêtues de petites feuilles ſans queue, pointues, placées alternativement; elles ſoutiennent chacune en leur ſommet une fleur, belle, ronde, radiée, jaune, reſſemblante à celle de l'after, avec cinq étamines capillaires & très-courtes, à ſommets cylindriques; à quoi ſuccedent pluſieurs ſemences oblongues, applaties, garnies chacune d'une aigrette. Après les fleurs naiſſent les feuilles, & ces feuilles ſont grandes, larges, anguleuſes, & preſque rondes.

Cette plante croît aux lieux humides, comme aux bords des rivieres, des ruiſſeaux, des fontaines, des foſſés, dans les terres graſſes & un peu aquatiques. Elle fleurit au commencement de Mars, & ſa fleur ne dure pas long-tems; elle trace, & multiplie beaucoup dans les jardins. (*D. J.*)

TUSSILAGE, *ou* PAS D'ANE, (*Mat. méd.*) ce ſont principalement les fleurs de *tuſſilage* qui ſont d'uſage en Médecine; on ſe ſert pourtant auſſi quelquefois de ſes feuilles, de ſes racines, & de ſes diverſes parties, tant intérieurement qu'extérieurement.

Ces remedes tiennent un rang diſtingué parmi les béchiques ou pectoraux; on les preſcrit en infuſion

ou en décoction à la dose de trois ou quatre pincées pour chaque pinte de liqueur, soit seules, soit mêlées à d'autres remedes pectoraux. *Voyez* PECTORAL.

Cette tisane soit simple, soit composée, est un remede populaire contre le rhume.

On trouve dans les boutiques un sirop de *tussilage* simple, un sirop composé, auquel cette plante donne son nom, & une conserve faite avec les fleurs. On retire aussi de ses fleurs une eau distillée qui ne participe certainement point de leur qualité adoucissante; car elles doivent cette qualité à une substance mucilagineuse, qui n'est rien moins que volatile. Le sirop de *tussilage* simple se prépare avec l'infusion ou la décoction des fleurs non mondées de leurs pédicules. Il possede toute la qualité adoucissante du *tussilage*, que le sucre augmente encore plutôt qu'il ne l'affoiblit; on doit avoir précisément la même idée de la conserve. Le sirop de *tussilage* composé se prépare de la maniere suivante, selon Lémeri, (*Pharmac. univers.*) prenez racine de *tussilage* demi-livre, feuilles & fleurs de la même plante quatre poignées, capillaire de Montpellier deux poignées, regliſſe une once; faites cuire dans huit livres d'eau commune jusqu'à la dissipation du tiers; clarifiez la colature avec cinq livres de beau sucre, & cuisez en consistence de sirop selon l'art, toutes les matieres employées dans ce sirop sont douées de vertus fort analogues; par conséquent le sirop de *tussilage* composé a les mêmes propriétés que le sirop de *tussilage* simple.

La racine de *tussilage* entre d'ailleurs dans le sirop de velar, les fleurs dans le syrop de grande consoude, dans celui de rossolis, & dans la décoction pectorale de la pharmacopée de Paris; les fleurs & les racines dans les trochisques noirs de la même pharmacopée, *&c.*

Quant à l'usage extérieur de cette plante, on applique quelquefois ses feuilles pilées en forme de cataplasme sur les tumeurs inflammatoires, pour les relâcher & en diminuer la douleur. (*b*)

TUTANUS, s. m. (*Mytholog.*) Varron met *Tutanus* au rang des dieux tutélaires; mais il ne paroît pas que cette divinité ait fait fortune. (*D. J.*)

TUTELA, s. f. (*Antiq. rom.*) on a découvert à Bordeaux les restes d'un ancien temple avec une inscription à la déesse *Tutela*, que l'on croit avoir été la patrone de cette ville, plus particulierement des négocians qui commerçoient sur les rivieres. Ce temple qu'on nomme aujourd'hui *les piliers de Tutela*, étoit un péryſtile oblong, dont huit colonnes soutenoient chaque face, & six les deux extrémités: chacune de ces deux colonnes étoit si haute, qu'elle s'élevoit au-dessus des plus hauts édifices de la ville. Louis XIV. fit abattre les voûtes de ce temple que le tems avoit déjà fort endommagées, pour former l'esplanade qui est devant le château-Trompette. (*D. J.*)

TUTÉLAIRE, adj. (*Gram. & Littér.*) du latin *tutela*, protection, défense, sûreté, est celui qui a pris quelque personne ou quelque bien en sa sauvegarde ou protection. *Voyez* GARDIEN & PROTECTION.

Les anciens tant grecs que romains, pensoient avoir des divinités *tutélaires* pour les empires, les villes, les familles. A Troie c'étoit le palladium; à Athènes, Minerve; à Rome, les boucliers sacrés de Numa, & dans chaque famille ses dieux lares ou pénates. *Voyez* LARES & PÉNATES.

C'est une opinion ancienne dans le Christianisme & fondée sur l'Ecriture, qu'il y a des anges *tutélaires* des royaumes, des villes, & même des personnes. Les Catholiques croyent que chaque fidele a depuis le moment de sa naissance un de ces anges *tutélaires* attaché à sa personne, pour le défendre des tentations, le préserver des périls, & l'exciter à l'observation de la loi, & cette créance est un des motifs du culte religieux qu'ils rendent aux anges. *Voyez* ANGE, DÉMON, GÉNIE, GARDIEN.

Le p. Antoine Macedo, jésuite portugais de Coimbre, a publié un grand ouvrage *in-folio.* sur tous les saints *tutélaires* de tous les royaumes, provinces, & grandes villes du monde chrétien, intitulé, *Divi tutelares orbis christiani*, & imprimé à Lisbonne en 1687. *Voyez* PATRON, SAINT, *&c.*

TUTELE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) *tutela*, du latin *tueri*, est la puissance que quelqu'un a sur la personne & les biens d'un pupille mineur ou autre, qui par rapport à la foiblesse de son âge, ou à quelque autre infirmité ou empêchement, comme le furieux & le prodigue, n'est pas en état de veiller par lui-même à la conservation de ses droits.

La *tutele* des impuberes & singulierement celle des pupilles orphelins, dérive du droit naturel, qui veut que l'on pourvoye à la conservation de la personne & des biens de ceux qui ne sont pas en état de défendre leurs droits; la *tutele* des mineurs puberes, & celle des autres personnes qui ont quelquefois besoin de tuteur, dérive du droit civil.

L'institution des tuteurs est fort ancienne, puisque nous voyons dans Tite-Live qu'Ancus Marcius, l'un des premiers rois de Rome, voulut que Tarquin l'ancien fût tuteur de ses enfans; il est à présumer que cette *tutele* fut déférée par testament, & conséquemment que la *tutele* testamentaire est la plus ancienne de toutes.

Elle fut en effet autorisée par la loi des 12. tables, *pater-familias uti legassit super pecuniâ* tutelâve *rei suæ ita jus esto*; ce qui fait croire que la *tutele* testamentaire se pratiquoit chez les Grecs; la loi des 12. tables ayant été formée par les décemvirs de ce qu'ils trouverent de meilleur dans les lois de ces peuples.

Le tuteur est donné à la personne & biens du pupille, ou autre personne soumise à la *tutele*, à la différence du curateur, qui n'est que pour les biens; c'est pourquoi il importe beaucoup que le tuteur soit de bonnes mœurs, afin qu'il éleve son pupille dans les sentimens d'honneur & de vertu.

La *tutele* étant une charge publique, on contraint celui qu'elle regarde naturellement, de l'accepter.

On oblige aussi le pupille ou mineur d'avoir un tuteur, au lieu que dans les pays de droit écrit, on ne force point les mineurs puberes de prendre de curateur.

Le mineur peut seul & sans l'autorité & le consentement de son tuteur, faire sa condition meilleure; mais il ne peut s'obliger seul, il faut que ce soit son tuteur qui le fasse pour lui.

On distingue en Droit trois sortes de *tutele*; la testamentaire, la légitime, & la dative; la premiere est celle qui est de force par le testament du pere ou de la mere; la *tutele* légitime, celle qui est déférée par la loi au plus proche parent, ou à son défaut, au plus proche voisin; la dative, celle qui est donnée par le juge, après avoir pris l'avis des parens.

Les *tutele* testamentaire & légitime ont encore lieu dans quelques pays; mais elles ont besoin d'être confirmées par le juge; c'est pourquoi l'on dit communément qu'en France toutes les *tutele* sont datives.

Le pere & la mere sont cependant tuteurs naturels de leurs enfans, & peuvent gérer sans être nommés par le juge.

On peut nommer un ou plusieurs tuteurs à une même personne, lui donner des tuteurs honoraires, & des tuteurs onéraires, donner au tuteur un conseil sans l'avis duquel il ne puisse rien faire, exiger du tuteur caution, s'il n'est pas solvable.

La fonction de tuteur étant un office public & ci-

vil, on ne peut pas y nommer une femme, à-moins que ce ne ſoit la mere ou l'ayeule; on préſume que dans ces perſonnes la tendreſſe ſupplée ce qui pourroit leur manquer d'ailleurs; mais on ne peut pas les contraindre d'accepter la *tutele*.

Tout tuteur nommé ou confirmé par le juge, doit prêter ſerment de bien adminiſtrer avant de s'immiſcer dans l'adminiſtration.

Celui que l'on veut nommer tuteur, peut ſe faire décharger de la *tutele* s'il a quelque excuſe légitime; ces cauſes ſont le grand nombre d'enfans; il en falloit trois à Rome, quatre en Italie, & cinq dans les provinces; l'âge de 70 ans; la grande pauvreté; l'exercice de quelque magiſtrature, même municipale; un procès avec le mineur; le défaut de ſavoir lire & écrire; l'inimitié capitale; une infirmité ordinaire; l'abſence pour le ſervice public; la profeſſion des armes ou des arts liberaux.

Il y a des excuſes qui ne ſont que pour un tems, comme la charge de deux *tuteles*, la minorité de 25 ans, la recette des deniers publics, une maladie actuelle.

Son premier ſoin doit être de veiller à l'éducation du pupille ou mineur.

Il doit auſſi adminiſtrer fidelement & diligemment les biens, & pour cet effet commencer par faire faire inventaire, faire vendre les meubles, placer les deniers oiſifs, & faute de le faire dans un délai compétent, il en doit les intérêts, & même les intérêts des intérêts; il doit écrire jour par jour ſa recette & ſa dépenſe, & la *tutele* finie, en rendre compte.

Dans quelques pays, comme en Normandie, les nominateurs du tuteur ſont reſponſables de ſa ſolvabilité; ailleurs ils n'en ſont point garands, à-moins qu'il n'y ait eu du dol de leur part.

En pays de droit écrit la *tutele* finit à la puberté; en pays coutumier, à la majorité ſeulement, à-moins que le mineur ne ſoit plutôt émancipé.

La *tutele* finit auſſi par la mort du mineur, & par celle du tuteur, & par la mort civile de l'un ou de l'autre.

Elle finit encore, lorſque le tuteur eſt déchargé de la *tutele* à cauſe de quelque excuſe légitime qu'il a, ou lorſqu'il eſt deſtitué comme ſuſpect, ſoit pour ſes mauvaiſes mœurs, ſoit pour malverſation.

Pour les différentes ſortes de *tuteles* & de tuteurs, *voyez* les ſubdiviſions ſuivantes.

Voyez auſſi au digeſte les titres *de adminiſtr. & peric. tut.* & au code *de adminiſtr. tut.* & celui *de peric. tut.* & aux inſtit. *de tutelis*, & les autres titres ſuivans, Brillon, au mot *tutele*, le *Tr. des minorités* de Meſlé. (*A*)

TUTELE *à l'accroiſſement* ou *augment*. *Voyez* TUTEUR *à l'augment*.

TUTELE *actionnaire*. *Voyez* TUTEUR *actionnaire*.

TUTELE *aux actions immobiliaires*. *Voyez* TUTEUR *aux actions immobiliaires*.

TUTELE *des agnats*, étoit chez les Romains une *tutele* légitime ou légale, qui étoit déférée au plus proche des parens paternels du mineur, qu'on appelloit *agnati*, agnat; mais Juſtinien ayant par ſa novelle 118. abrogé le droit d'agnation, la *tutele* légitime fut depuis ce tems déférée au plus proche parent paternel ou maternel. *Voyez* le *chap. v.* de la *novelle 118.* & ci-après *l'article* TUTELE *légitime*.

TUTELE *attilienne*. *Voyez* TUTEUR *attilien*.

TUTELE *à l'augment*. *Voyez* TUTEUR *à l'augment*.

TUTELE *comptable*. *Voyez* TUTEUR *comptable*.

TUTELE *conſulaire*. *Voyez* TUTEUR *conſulaire*.

TUTELE *dative*, ſelon le droit romain, étoit celle qui au défaut de la teſtamentaire & de la légitime étoit déférée par le magiſtrat en vertu de la loi attilia, pour ceux qui demeuroient dans la ville, & en vertu de la loi julia & titia pour ceux qui demeuroient dans les provinces. *Voyez* TUTEUR *attilien*, & TUTEUR ſuivant la loi *julia* & *titia*.

La même gradation eſt encore obſervée pour les *tuteles* en pays de droit écrit.

Mais dans la France coutumiere, toutes les *tutelles* ſont datives, ſi ce n'eſt dans quelques coutumes particulieres qui admettent la *tutele* teſtamentaire.

Cependant ſi le pere ou la mere ont nommé un tuteur par teſtament à leurs enfans, il eſt ordinairement confirmé par le juge, & quand le pere ou la mere qui ſurvit veut bien accepter la *tutele* de ſes enfans, le juge lui donne ordinairement la préférence. *Voyez* TUTELE *légitime*, & TUTELE *teſtamentaire*.

TUTELE *aux enfans à naître*. *Voyez* TUTEUR *aux enfans à naître*.

TUTELE *fiduciaire* étoit celle qui après le décès du pere tuteur légitime, qui avoit émancipé ſes enfans impuberes, étoit déférée aux enfans majeurs qui étoient demeurés dans la famille, c'eſt-à-dire non-émancipés.

Mais cette ſorte de *tutele* qui avoit encore lieu par le droit des inſtitutes, fut ſupprimée par Juſtinien, lors de la derniere édition de ſon code, par lequel il ordonne que le droit d'agnation demeureroit entre les freres émancipés.

La *tutele* des peres n'étoit auſſi au commencement que fiduciaire. *Voyez* TUTELE *des patrons*.

TUTELE *ad hoc*. *Voyez* TUTEUR *ad hoc*.

TUTELE *honoraire*. *Voyez* TUTEUR *honoraire*.

TUTELE *pour l'inſtruction*. *Voyez* TUTEUR *pour l'inſtruction*.

TUTELE *légitime*, ſignifie en général celle qui eſt déférée par la loi au plus proche parent du mineur, il y en avoit de quatre ſortes chez les Romains, ſavoir celle des agnats, celle des patrons, celle des peres, *parentum*, & la *tutele* fiduciaire. *Voyez* TUTELE *des agnats*, *des patrons*, *des peres*, & *fiduciaire*.

Les *tuteles* légitimes des agnats ou parens paternels furent établies par la loi des douze tables, elles furent enſuite réglées par les lois de Juſtinien que l'on ſuit encore à cet égard en pays de droit écrit, du moins pour la *tutele* des peres & meres, à leur défaut au plus proche parent paternel ou maternel.

Quelques coutumes admettent la *tutele* légitime, telle que celle de Poitou, en faveur de la mere; celle de Bourbonnois l'admet pour la mere, & à ſon défaut pour l'ayeul ou ayeule paternels & maternels, les paternels néanmoins préférés aux autres; la coutume d'Auvergne y appelle la mere, mais elle lui préfére l'ayeul paternel, & même le frere des mineurs qui eſt majeur de vingt-cinq ans.

Quoique la loi appelle quelqu'un à la *tutele*, il doit néanmoins être confirmé par le juge, ainſi qu'il eſt dit dans la coutume d'Auvergne. *Voyez ci-après* TUTELE *naturelle*.

TUTELE *ſuivant la loi julia*, &c. *Voyez* TUTEUR *ſuivant la loi julia*, & TUTELE *dative*.

TUTELE *mixte* eſt celle qui dérive du teſtament du pere, & qui eſt confirmée par le juge: on l'appelle *mixte* parce qu'elle eſt tout-à-la-fois teſtamentaire & dative. *Voyez* Grégor. *Toloſ. tit. de tutelis*.

TUTELE *naturelle* eſt celle qui appartient à quelqu'un, *jure naturæ*, comme au pere & à la mere, par une ſuite de la puiſſance & autorité qu'ils ont ſur leurs enfans; c'eſt la premiere dans l'ordre des *tutelles* légitimes; il en eſt parlé dans les coutumes de Bretagne, Tours, Poitou, Loudun. *Voyez* TUTELE LÉGITIME, PUISSANCE PATERNELLE, GARDE.

TUTELE *onéraire*. *Voyez* TUTEUR *onéraire*.

TUTELE *des patrons* étoit chez les Romains une *tutelle* légitime, établie par une interprétation de la loi des douze tables, qui étoit déférée au patron ſur

la perſonne de ſon affranchi, par la raiſon qu'il en étoit l'héritier légitime. *Voyez* aux *inſtitutes* le tit. *de legitimâ patron. tut.*

TUTELE *du pere*, appellée en droit *legitima parentum tutela*, eſt celle qui à l'exemple du patron, étoit déferée au pere qui avoit émancipé ſes enfans impuberes.

Elle a lieu en vertu d'une conſtitution de l'empereur Juſtinien.

Au commencement elle étoit ſeulement fiduciaire & n'étoit déferée au pere ſur leurs enfans impuberes émancipés, qu'au moyen d'une convention en la formule appellée *fiducia*.

Mais depuis elle fut rendue légitime, c'eſt-à-dire, de droit, en vertu de la conſtitution de Juſtinien, qui ordonna que de quelque maniere que les peres euſſent émancipé leurs enfans, ils conſerveroient toujours ſur leurs perſonnes & leurs biens, tous les droits légaux, & qu'ainſi ils ſeroient vraiment tuteurs légitimes. *Voyez inſtit. de legit. parent. tutelâ.*

TUTELE *permiſe* ou *permiſſive*, *permiſſiva* : on donnoit quelquefois en droit ce nom à la *tutelle* teſtamentaire, parce qu'il étoit permis au teſtateur de nommer le tuteur. *Voyez* Grégor. *toloſ.*

TUTELE *perpétuelle*, c'étoit chez les Romains, celle où étoient autrefois les femmes mêmes puberes & majeures.

Suivant la loi des douze tables, les femmes orphelines non-mariées, demeuroient perpétuellement ſous la *tutelle* ſoit de leur frere ſoit de leur plus proche parent paternel.

La loi attilia ordonna que le préteur & la plus grande partie des tribuns donnaſſent des tuteurs aux femmes & aux pupilles qui n'en avoient pas.

Il y avoit néanmoins cette différence entre les tuteurs des pupilles & ceux des femmes puberes, que les premiers avoient la geſtion des biens de leurs mineurs, au-lieu que les tuteurs des femmes interpoſoient ſeulement leur autorité.

Quand la femme ſe marioit, elle paſſoit de la main ou puiſſance de ſon tuteur, en celle de ſon mari, ainſi elle étoit dans une *tutele perpétuelle*.

Mais la loi claudia ôta les *tuteles* légitimes des femmes, & ne ſoumit à la *tutele* que celles qui étoient pupilles & impuberes, & à l'égard des femmes mariées les droits du mari furent reſtraints ; il lui fut défendu d'aliéner la dot, ſans le conſentement de ſa femme, & l'on permit à celle-ci de diſpoſer de ſes paraphernaux. *Voyez* le *traité des minorités* de Meſlé, *ch. iij.* (*A*)

TUTELINA, ſ. f. (*Mythol.*) divinité romaine qui veilloit à la conſervation des moiſſons & des fruits de la terre déjà recueillis : on lui avoit érigé des ſtatues, des autels, & un temple qui étoit ſur le mont Aventin. (*D. J.*)

TUTEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) *tutor, quaſi tuitor ac defenſor*, eſt celui qui eſt chargé de la tutele de quelqu'un, c'eſt-à-dire de veiller à l'adminiſtration de ſa perſonne & de ſes biens. *Voyez* ci-devant le *mot* TUTELE, & les ſubdiviſions ſuivantes du *mot* TUTEUR.

TUTEUR *à l'accroiſſement*. *Voyez* ci-après TUTEUR *à l'augment*.

TUTEUR *actionaire*, en Normandie, eſt le *tuteur* onéraire qui gere les affaires de la tutele, à la différence du *tuteur* honoraire qu'on appelle dans cette province *tuteur conſulaire*, lequel n'eſt que pour le conſeil. *Voyez* l'*article 37.* du reglement du parlement de Rouen ſur les tuteles.

TUTEUR *aux actions immobiliaires*, eſt celui que l'on donne à un mineur émancipé, pour ſtipuler pour lui, tant en jugement que dehors, lorſqu'il s'agit de ſes droits immobiliers.

TUTEUR *attilien*, *attilianus tutor*, étoit chez les Romains un *tuteur* datif, qui étoit établi au défaut de *tuteur* teſtamentaire & légitime, par la diſpoſition du magiſtrat, en vertu de la loi attilia, pour les perſonnes demeurantes à Rome, de même qu'on en donnoit à ceux qui demeuroient dans les provinces, en vertu de la loi *julia & titia*.

Au commencement les *tuteurs*, en vertu de la loi *attilia*, étoient donnés dans la ville par le préteur appellé *urbanus*, & par la plus grande partie des tribuns du peuple.

Depuis, l'empereur Claude ordonna que les *tuteurs* ſeroient donnés extraordinairement par les conſuls ſur information.

Dans la ſuite, Marc-Antonin établit le préteur pour donner ces *tuteurs*, de maniere qu'il pouvoit les contraindre à gérer, & qu'il exigeoit d'eux qu'ils donnaſſent caution.

Enfin l'uſage introduiſit que le prefet de la ville & le préteur appellé *urbanus*, donnerent ces *tuteurs*, chacun dans leur diſtrict, ſavoir le prefet aux perſonnes qui avoient le titre de *clariſſimes*, & le préteur aux autres. *Voyez* aux *inſtitut.* le titre *de attiliano tutore*, *&c.*

TUTEUR *à l'augment*, *augmento*, on entend par-là non pas un *tuteur* nommé pour veiller à la conſervation de l'augment de dot, mais celui qui étoit nommé en particulier pour gérer les biens échus au mineur depuis la premiere tutele déferée ; celui qui étoit ainſi nommé n'étoit pas tenu de veiller aux biens échus précédemment ; mais ſi l'on ne nommoit pas de nouveau *tuteur*, l'ancien étoit obligé de veiller à tout. *Voyez* la loi 9. ff. *de adminiſt. & peric. tut.* §. *8. & 9.*

TUTEUR *comptable* eſt celui qui touche les deniers du mineur, & qui doit en rendre compte ; tous les *tuteurs* onéraires ſont comptables, les *tuteurs* honoraires ne le ſont pas, parce qu'ils ne ſont que pour le conſeil.

TUTEUR *conſulaire*, on appelle ainſi en Normandie le *tuteur* honoraire : parce qu'il n'eſt que pour le conſeil. *Voyez* l'*article 37.* du reglement du parlement de Normandie ſur les *tuteles*.

CO-TUTEUR, eſt celui qui eſt *tuteur* conjointement avec un autre.

TUTEUR *datif*. *Voyez* ci-devant TUTELE *dative*.

TUTEUR *aux enfans à naître*, eſt celui qui eſt nommé pour prendre les intérêts d'enfans qui ne ſont pas encore nés, & pour leſquels cependant il y a des droits à conſerver. *Voyez* TUTEUR *à la ſubſtitution*.

TUTEUR *excuſé* eſt celui qui pour quelque cauſe légitime a obtenu d'être déchargé de la tutele qu'on vouloit lui déférer. *Voyez* aux *inſtit.* le tit. *de excuſ. tut. vel curat.*

TUTEUR *fiduciaire*. *Voyez* ci-devant TUTELE *fiduciaire*.

TUTEUR *ad hoc* eſt celui qui eſt nommé ſpécialement pour une certaine affaire, comme pour entendre un compte, faire un partage, intenter une telle action contre le *tuteur* ordinaire ; le pouvoir de ce *tuteur* eſt borné à ce qui fait l'objet de ſa commiſſion, & finit lorſqu'elle eſt remplie.

TUTEUR *honoraire*, eſt celui qui eſt nommé par honneur ſeulement, pour aſſiſter de ſes conſeils le mineur & ſon *tuteur* onéraire. Ces *tuteurs* honoraires ne ſont pas obligés de ſe mêler de l'adminiſtration des biens du mineur, & quand ils ne l'ont pas fait, ils ne ſont pas comptables ; cependant ils peuvent auſſi gérer, à moins que cela ne leur ait été défendu expreſſément, & quand ils l'ont fait, ils ſont comptables comme les autres.

TUTEUR *pour l'inſtruction*, *notitiæ cauſâ datus*, c'étoit chez les Romains un affranchi que le pere nommoit pour inſtruire les *tuteurs* qui devoient gérer, la geſtion ne lui étant pas déferée à cauſe de ſon

peu de bien. Ce *tuteur* étoit néanmoins garant, ſi le mineur ſouffroit quelque préjudice, faute par lui d'avoir inſtruit les *tuteurs* onéraires, ou de les avoir déférés comme ſuſpects. *Voyez* la loi 32. §. 1. *de teſtam. tut.* la loi 14. §. 6. *de ſolut.* & la loi 1. cod. *de peric. tut.* Parmi nous, on ne connoît point ces ſortes de *tuteurs*, il y a ſeulement quelquefois des agens de la tutelle, comme chez les Romains, ce qu'ils appelloient *adjutores tutelæ*, comme qui diroit *aides de tutele.*

TUTEUR *légitime.* Voyez *ci-devant* TUTELE *légitime.*

TUTEUR *ſuivant* la loi *julia* & *titia*, étoit chez les Romains celui qui étoit donné en vertu de ces lois, dans les provinces, à ceux qui n'avoient ni *tuteur teſtamentaire*, ni *tuteur* légitime. Le gouverneur étoit d'abord le ſeul qui conférât ces tutelles; dans la ſuite ce droit fut communiqué aux officiers municipaux, au cas que la fortune du pupille fût modique, de maniere néanmoins qu'ils ne le faiſoient point ſans l'ordre du gouverneur; que s'il s'agiſſoit de nommer un *tuteur* qui demeurât hors de leur reſſort, ils ne le donnoient pas eux-mêmes, ils nommoient ſeulement au préſident quelques ſujets idoines, entre leſquels il en choiſiſſoit un. Enfin Juſtinien les diſpenſa d'attendre l'ordre du gouverneur, à condition néanmoins que ſi les facultés du mineur excédoient cinq cens écus, l'évêque de la ville, ou les autres perſonnes publiques ſeroient adjointes aux officiers municipaux pour la nomination du *tuteur.* *Voyez* aux *inſtit.* le tit. *de attiliano tutore*, & ci-devant TUTELE *dative*, & TUTEUR *attilien.*

TUTEUR *naturel.* Voyez *ci-devant* TUTELE *naturelle.*

TUTEUR *né* eſt celui qui eſt de droit *tuteur* naturel, comme les peres & meres le ſont de leurs enfans.

TUTEUR *notitiæ cauſâ.* Voyez *ci-devant* TUTEUR *pour l'inſtruction.*

TUTEUR *onéraire* eſt celui qui eſt véritablement chargé de la geſtion de la tutele, à la différence du *tuteur* honoraire, lequel ordinairement ne gere point & ne fait que donner ſes conſeils. *Voyez* TUTEUR *conſulaire*, & TUTEUR *honoraire.*

TUTEUR *au poſthume*, eſt celui qui eſt nommé pour veiller aux intérêts d'un enfant conçu, mais qui n'eſt pas encore né & dont le pere eſt mort.

PRO-TUTEUR eſt celui qui ſans avoir été nommé *tuteur*, cependant en tient lieu & devient comptable comme s'il étoit véritablement *tuteur*; tel eſt le ſecond mari d'une femme qui étoit tutrice de ſes enfans.

SUBROGÉ-TUTEUR: on entend par-là celui qui eſt nommé, à l'effet d'aſſiſter à la levée du ſcellé, à l'inventaire & à la vente des meubles; lorſque le conjoint ſurvivant eſt *tuteur* de ſes enfans, on nomme en ce cas un *ſubrogé-tuteur* pour ſervir de contradicteur vis-à-vis du pere ou de la mere dont les intérêts peuvent être différens de celui des enfans.

TUTEUR *à la ſubſtitution*, eſt celui qui eſt nommé pour veiller aux droits d'une ſubſtitution qui n'eſt pas encore ouverte, ou pour veiller aux intérêts de ceux qui ſont appellés au défaut du premier appellé, ou après lui.

TUTEUR *ſuſpect* eſt celui qui gere frauduleuſement ou négligemment la tutele, ou qui eſt de mauvaiſes mœurs. Il doit être deſtitué de la tutele, *Inſtit. de ſuſpectis tutor.*

TUTEUR *teſtamentaire.* Voyez *ci-devant* TUTELE *teſtamentaire.* (*A*)

TUTEUR, (*terme de Jardin.*) les jardiniers nomment aſſez bien *tuteur* un gros pilier de bois ou appui qu'ils attachent au tronc d'un arbre pour le ſoutenir, & pour le faire monter plus droit. (*D. J.*)

TUTHIE, ſ. f. (*Mat. médic. des anc.*) *cadmia fornacum*; Dioſcoride & Pline, ſurtout le premier, ſe ſont fort étendus ſur la *tuthie*, & s'accordent enſemble à la définir un récrément de métaux qui s'attache aux parois & à la voute des fourneaux, où l'on fond le métal; ils regardent l'un & l'autre la cadmie comme un remede aſtringent, propre à déterger les ulceres ſanieux, à les deſſécher & à les cicatriſer. Mais ils différent dans l'énumération des eſpeces de cadmie. Pline dit que la cadmie botryitis rouge, étoit la meilleure de toutes les cadmies. Dioſcoride ne fait aucune mention de cadmie rouge, & nomme une cadmie bleue dont Pline ne dit mot, comme la plus excellente de toutes. Il ſe peut bien néanmoins que la cadmie rouge de Pline, & la bleue de Dioſcoride ſoient une ſeule & même ſubſtance. Les Grecs avoient coutume de nommer tout ce qui étoit bleu du mot cyanizuſa, c'eſt-à-dire, *reſſemblant au cyanus* (bluet des prés) en couleur; ce mot κυανιζουσα, un peu mal écrit, pourroit être celui que Pline ou ſon ſecrétaire aura trouvé dans quelques auteur grec ou dans Dioſcoride, & ερυθρουσα pour κυανιζουσα, il a traduit *rouge*, au lieu de *bleu.* Comme nous avons pluſieurs inexactitudes de cette eſpece dans Pline, à l'égard des drogues mentionnés dans les autres naturaliſtes grecs, il me ſemble qu'il vaut encore mieux concilier ainſi ſon récit de la cadmie, que de ſuppoſer qu'il en connoiſſoit une eſpece particuliere, dont aucun autre écrivain n'a parlé. (*D. J.*)

TUTHIE, ſ. f. (*Préparat. métallurg.*) *tuthia vulgaris*, offic. *cadmia fornacum*, *Agricol.* C'eſt une craſſe de la pierre calaminaire fondue avec le cuivre, au lieu que la cadmie des anciens ne venoit que du cuivre ſeulement. Ainſi la *tuthie* des boutiques eſt la pierre calaminaire, qui dans la fuſion du cuivre ſe ſublime à la partie ſupérieure du fourneau, où elle s'attache à des piques de fer, & forme une croute dure compacte, que l'on fait tomber en morceaux, ſemblables à des morceaux d'écorces d'arbres, ſonores, polis intérieurement, d'une couleur tirant ſur le jaune, parſemés extérieurement de beaucoup de petits grains, & de couleur de cendre, qui tire un peu vers le bleu.

Cette *tuthie* dont nous nous ſervons, eſt peut-être la même que celle des Arabes, puiſque Serapion décrit une ſorte de *tuthie* qui ſe fait & qui ſe ramaſſe dans des fourneaux, dans leſquels on jaunit le cuivre. Peut-être auſſi que par le mot de *tuthie*, ils entendent la pierre calaminaire elle-même; tout cela n'eſt pas trop clair dans leurs livres.

On place la *tuthie* parmi les plus excellens remedes ophtalmiques; car elle déterge, & deſſeche ſans mordre. C'eſt pourquoi on la preſcrit heureuſement dans les ulceres de la cornée & des paupieres, dans la demangeaiſon des yeux, dans les ophthalmies invétérées, & pour guérir les yeux larmoyans.

On emploie rarement la *tuthie* ſans être préparée. On la prépare en la mettant au feu, en l'éteignant trois ou quatre fois dans de l'eau roſe, & en la pulvériſant ſur le marbre, ſelon l'art. On en fait une collyre avec de l'eau-roſe; ce collyre eſt beaucoup meilleur que d'employer cette drogue dans les onguens qu'on nomme *ophthalmiques.* (*D. J.*)

TUTHOA, (*Geog. anc.*) riviere du Péloponnèſe, dans l'Arcadie. Le Ladon, dit Pauſanias, *liv. VIII. chap. xxv.* reçoit la riviere de *Tuthoa*, auprès d'Hérée ſur les confins des Thelphuſiens; & la campagne voiſine du confluent des deux rivieres, s'appelle par excellence *la plaine.* (*D. J.*)

TUTIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne citérieure. Ce fut ſelon Florus, *liv. III. cap. xxij*, une des villes que les Romains reprirent, après que Sertorius eut été aſſaſſiné, & que Perpenna eut été vaincu, & livré à Pompée. (*D. J.*)

Digitized

TUTICUM, (*Geog. anc.*) ville d'Italie, dans le pays des Salmites, ſelon Ptolomée, *liv. III. cap. j.* c'eſt *l'Aquas Tuticus* de l'itinéraire d'Antonin.

TUTINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Souabe, proche le Danube, & dans le domaine du duché de Wirtemberg. (*D. J.*)

TUTOYMENT, ſ. m. (*Poéſie drag.*) le *tutoyment* qui rend le diſcours plus ſerré, plus vif, a ſouvent de la nobleſſe & de la force dans la tragédie; on aime à voir Rodrigue & Chimene l'employer. Remarquez cependant que l'élégant Racine ne ſe permet gueres le *tutoyment*, que quand un pere irrité parle à ſon fils, ou un maitre à ſon confident, ou quand une amante emportée ſe plaint à ſon amant.

Je ne t'ai point aimé, cruel, qu'ai-je donc fait?

Hermione dit:

Ne devois-tu pas lire au fond de ma penſée?

Phédre dit:

Eh bien, connois donc Phedre & toute ſa fureur.

Mais jamais Achille, Oreſte, Britannicus, *&c.* ne tutoyent leurs maitreſſes. A plus forte raiſon, cette maniere de s'exprimer doit-elle être bannie de la comédie qui eſt la peinture de nos mœurs. Moliere en a fait uſage dans le dépit amoureux, mais il s'eſt enſuite corrigé lui-même. *Voltaire.* (*D. J.*)

TUTRICE, ſ. f. (*Gram. Juriſ.*) eſt celle qui a la tutelle de ſes enfans ou petits-enfans; les femmes en général ne peuvent être *tutrices* à cauſe de la foibleſſe de leur ſexe, on excepte ſeulement la mere, & à ſon défaut l'ayeule, leſquelles peuvent & ont droit d'être *tutrices* de leurs enfans & petits-enfans, par ce que l'on préſume que la tendreſſe maternelle ſupplée ce qui peut leur manquer d'ailleurs. *Voyez* FEMME, TUTELE, TUTEUR. (*A*)

TUTTI, (*Muſiq. Italienne.*) terme italien employé dans la Muſique, & qu'on marque par abréviation d'un *T* ſeulement; ce terme eſt pour avertir que toutes les parties du grand chœur doivent chanter. *Boiſſard.* (*D. J.*)

TUTUCURIN, TUTOCORIN, TUTUCORY, (*Géog. mod.*) ville de la preſqu'iſle occidentale de l'Inde, ſur la côte de la peſcherie, entre le cap de Comorin, & le paſſage de Ramanor. Elle eſt très-peuplée, & c'eſt le ſeul endroit de la côte où les vaiſſeaux européens puiſſent aborder, cette rade étant couverte par deux iſles qui en font la ſureté. Les Hollandois y ont une fortereſſe, qui leur ſert à faire un grand commerce ſur toute cette côte. *latit.* ſuivant le pere Noel, 8, 52. (*D. J.*)

TUTULUS, ſ. m. (*Litterat.*) touffe de cheveux élevée au haut de la tête, & lié avec un ruban pourpre; ce fut une mode de coëffer qui régna pendant quelque tems chez les hommes & les dames Romaines; elle conſiſta, en ſe perfectionnant, à arranger avec art ſes cheveux ſur la tête en forme de tour; nous avons des médailles qui nous en donnent la repréſentation. (*D. J.*)

TUYAU, ſ. m. (*Invention de Méchanique.*) canal ou conduit qui ſert à faire entrer l'air, le vent, l'eau, & autres choſes liquides dans quelques endroits, ou à les faire ſortir. On fait des *tuyaux* d'étain, de plomb, de laiton, pour monter les orgues; ces derniers ſont en maniere de caiſſes quarrées, les autres ſont ronds.

Les *tuyaux* pour la conduite & décharge des eaux & pour les machines hydrauliques, ſe font ordinairement de fer fondu, de plomb, de terre, & de bois. On emploie communément pour ceux-ci du bois de chêne ou d'aulne. Les *tuyaux de fer* ſe fondent dans les fonderies & forges de fer; leur diametre eſt ſuivant la volonté de celui qui les ordonne, leur épaiſſeur proportionnée à leur diametre, & leur longueur comme de deux piés & demi à trois piés; on les joint les uns aux autres par le moyen de quatre vis & de quatre écrous à chaque bout, en mettant entre deux pour étancher l'eau, du cuir ou du feutre d'un vieux chapeau.

Les *tuyaux de terre* ſe font par les potiers de terre; ils s'emboîtent les uns dans les autres, ayant tous un bout plus large que l'autre. Pour les mieux unir & empêcher l'eau de s'échapper, on les couvre de maſtic & de poix avec des étoupes ou de la filaſſe. Ils portent à-peu-près la même longueur que ceux de fer; le diametre eſt à diſcrétion, l'épaiſſeur ſuivant le diametre.

Les *tuyaux de bois* ſe percent par des charpentiers-fontainiers, avec de grandes tarieres de fer de différentes groſſeurs & figures qui ſe ſuccedent les unes aux autres; les premieres ſont pointues & en forme de pique, comme les amorçoirs des charpentiers; les autres ont une forme de cuiller par le bout, bien acérée & bien tranchante, & augmentent de diametre depuis un pouce juſqu'à ſix pouces & plus; toutes ſe tournent avec une forte piece de bois ſemblable aux bois d'une tariere ordinaire; ces *tuyaux* s'emboîtent les uns dans les autres; ils ſe vendent à la toiſe.

L'on fait de deux ſortes de *tuyaux de plomb*, les uns ſoudés & les autres ſans ſoudure. Lorſque chaque table de plomb a été fondue de largeur, épaiſſeur & longueur convenables à l'uſage qu'on en veut faire, & qu'elles ont été bien débordées, on les arrondit ſur des rondins de bois avec des bourſeaux & des maillets plats; ces rondins ſont des rouleaux de groſſeur & longueur à diſcrétion, qui ſervent comme d'ame & de noyau aux *tuyaux*, & que l'on en tire lorſque l'ouvrage eſt arrondi. Les deux bords bien revenus l'un contre l'autre & ſe joignant parfaitement, on les gratte avec un grattoir, & ayant frotté de poix-réſine ce qu'on a gratté, on y jette deſſus la ſoudure fondue dans une cuiller, que l'on applatit avec le fer à ſouder, & que l'on rape avec la rape, s'il eſt néceſſaire. Pour les petits *tuyaux* où la ſoudure ne s'emploie pas fort épaiſſe, on la fait fondre avec le fer à ſouder à meſure qu'on l'applique; s'il y a des endroits où l'on ne veut pas que la ſoudure s'attache, on les blanchit de craie.

Comme il y a des *tuyaux* d'un ſi grand diametre & d'une épaiſſeur ſi conſidérable, qu'il ſeroit difficile de les ſouder ſans les chauffer en-dedans; les Plombiers ont pour cela des polaſtres, c'eſt-à-dire des eſpeces de poëles quarrées, faites de cuivre fort mince, de deux ou trois piés de long ſur quatre ou cinq de large & autant de haut, dont le fond eſt en rond. Ces poëles s'empliſſent de braiſe, & avec un long manche de bois qu'elles ont à un bout, ſe coulent dans la cavité du *tuyau*, & s'arrêtent aux endroits que l'on veut chauffer pour les ſouder.

Il ſe fait auſſi des *tuyaux de cuivre* par les fondeurs en ſable & en terre; ils ſervent particulierement aux corps des pompes pour l'élévation des eaux, & aux endroits des conduites où il y a des regards, & où l'on poſe des robinets. (*D. J.*)

TUYAU AÉRIQUE, (*Hiſt. des invent. modernes.*) pluſieurs expériences réitérées ont prouvé que de longs *tuyaux aëriques*, conduits à-travers les voutes ou plafonds des priſons, & hors de leurs toicts, pour en faire continuellement ſortir les mauvaiſes vapeurs qui s'exhalent des priſonniers, en empêchent effectivement la putréfaction, qui ſans cela ne manqueroit pas d'avoir lieu, & même ſouvent de devenir contagieuſe. C'eſt par cet heureux moyen qu'on a conſervé à Londres la vie à quantité de priſonniers françois, & que l'on a ſauvé de même un grand nom-

bre de priſonniers anglois en France; & je ne doute pas que ſi cette méthode, facile & peu couteuſe, étoit employée dans toutes les priſons d'Angleterre, on ne conſervât la vie à une infinité de priſonniers, & que l'on ne prévînt par-là l'infection qu'ils apportent avec eux, lorſqu'ils comparoiſſent aux aſſiſes pour y être jugés annuellement, & qui ont ſouvent été fatales à leurs juges & aux aſſiſtans; les habitans mêmes des villes où il y a des priſons, ſeroient par ce moyen à l'abri de la contagion qui en pourroit provenir.

On a d'ailleurs éprouvé l'utilité de ces *tuyaux* à l'égard des hôpitaux & des maiſons de charité, où ils ont ſervi à augmenter le nombre des convaleſcens & à en accélérer la guériſon, avantage non-ſeulement conſidérable pour les malades, mais encore pour le public, puiſque de cette maniere un plus grand nombre de perſonnes peut y être admis, parce que la convaleſcence de ceux qui occupent les places y eſt plus prompte: c'eſt-là, ce me ſemble, pratiquer efficacement le précepte du Sauveur, qui ordonne d'avoir ſoin des malades & des priſonniers.

On a encore étendu l'uſage de ces mêmes *tuyaux* juſqu'aux appartemens qui ſont ordinairement remplis de monde, les ſalles d'aſſemblée, les maiſons des ſpectacles, *&c.* en faiſant évaporer par leur moyen, le mauvais air que l'on y reſpire, & en y introduiſant ſans ceſſe un air plus pur & plus frais; le même ſuccès s'eſt auſſi fait ſentir dans les fonderies des métaux, dont les exhalaiſons ſont ſi nuiſibles.

L'ingénieux M. Yeoman eſt le premier qui en ait fait l'eſſai à la chambre des communes, & il a donné à ces *tuyaux* neuf pouces de diametre; mais il n'en a donné que ſix à ceux qu'il a placés au-deſſus de la priſon du banc du roi dans Weſtminſter-Hall: on les fait quelquefois plus larges & quelquefois plus étroits; mais plus ils ont de largeur, & plus doivent-ils être longs pour faire ſortir d'autant plus promptement les exhalaiſons corrompues qui s'y élevent.

On a remarqué qu'en tenant au-deſſus d'un *tuyau* placé ſur la chambre des communes, l'un des baſſins d'une balance, lequel n'avoit que deux pouces de diametre, la force de l'air qui en ſortoit le faiſoit élever de quatre grains au-deſſus de ſon équilibre, lorſqu'il n'y avoit perſonne dans cette chambre; mais quand il y avoit beaucoup de monde, ce baſſin s'élevoit de plus de douze grains au-deſſus de ſon équilibre, & toujours davantage à proportion du nombre de gens qui s'y trouvoient. Il paroit par-là combien ces *tuyaux* ſont rafraîchiſſans & ſalutaires, puiſqu'ils ne ceſſent d'emporter les vapeurs continuelles qui s'exhalent d'un grand nombre de corps différens & reſſerrés; ces exhalaiſons ſe montant pour chaque homme en Angleterre au poids de 36 onces en vingt-quatre heures, ſelon l'eſtimation qu'en a faite le docteur Keil de Northampton.

M. Yeoman a fait l'épreuve de ces *tuyaux* dans pluſieurs hôpitaux, maiſons de correction, priſons, & lieux d'aſſemblées publiques, & il a trouvé qu'on en a retiré de très-grands ſoulagemens; c'eſt pour en rendre témoignage, & pour l'intérêt du public, que je crois devoir tranſcrire ces divers faits du *Journal encyclopédique*, *Février 1761.* (*D. J.*)

TUYAUX, (*Hydraul.*) les *tuyaux* ſont des canaux ou conduites qui peuvent ſeuls ſervir aux eaux forcées & les conduire où l'on en a beſoin; ils ſe font ordinairement de fer fondu, de plomb, de terre, de bois, & de cuivre.

Les *tuyaux de fer* ſe fondent dans les fonderies & forges de fer; il y en a à manchons & à brides, ces derniers ſont les meilleurs. Leur épaiſſeur eſt proportionnée à leur diametre, qui ne paſſe pas dix-huit pouces ou deux piés, leur longueur eſt de trois piés & demi, ayant à chaque bout des brides avec quatre vis & quatre écrous où l'on met des rondelles de cuir entre deux & du maſtic à froid; ces *tuyaux* réſiſtent à des élévations de 150 piés, & ſe caſſent dans les rues d'une ville à cauſe du fardeau des voitures.

Les *tuyaux de grès*, *de terre*, ou *de poterie* ſont bons pour les eaux à boire; leurs tronçons ſont de deux piés de long qui s'emboîtent par leurs virets avec du maſtic chaud & de la filaſſe à leurs jointures ſur l'ourlet; on en fait de ſix pouces de diametre, & quand ils ſervent aux eaux jailliſſantes on les entoure d'une chemiſe de chaux & ciment de ſix à ſept pouces d'épaiſſeur.

Les *tuyaux de bois* ſe font de chêne, d'orme, & d'aulne, percés avec de grandes tarrieres de différentes groſſeurs & figures, qui ſe ſuccedent les unes aux autres; les premieres tarrieres ſont pointues en fer de pique, les autres ſont faites en cuiller, augmentant de diametre depuis un pouce juſqu'à ſix; toutes ces tarrieres ſe tournent avec une forte piece de bois ſemblable aux bras des tarrieres ordinaires. Les plus gros *tuyaux de bois* ne paſſent pas huit pouces de diametre; on les frette de fer par un bout & on les affute par l'autre pour les emboîter, & ces joints ſont recouverts de poix ou de maſtic à froid; ces ſortes de *tuyaux* ne réſiſtent long-tems que dans les pays marécageux.

Les *tuyaux de plomb* ſont les plus commodes de tous, pouvant deſcendre, monter, & ſe couder ſans être endommagés; ils ſont ou moulés ou ſoudés. Les ſoudés ſont des tables de plomb pliées & dont les bords revenant l'un ſur l'autre ſe joignent parfaitement; on les arrondit ſur des rondins ou rouleaux de bois de la groſſeur & longueur à diſcrétion qui ſervent comme d'ame ou de noyaux aux *tuyaux*, & que l'on en tire lorſqu'ils ſont bien arrondis. On répand enſuite ſur leur joint de la ſoudure que l'on applatit avec le fer chaud; ces *tuyaux* ſe font ſi grands & ſi gros que l'on veut; les *tuyaux* moulés ſont jettés dans un moule de la longueur de deux à trois piés qui pourroient en avoir douze ſi l'on vouloit en faire la dépenſe; on les fait plus épais que les ſoudés à cauſe des ſoufflures; ils ſont meilleurs, mais ils coûtent davantage; les moulés ne paſſent pas ordinairement ſix pouces de diametre, cependant on en fait de dix-huit pouces, ils s'emboîtent & ſe joignent l'un à l'autre par des nœuds de ſoudure.

Les *tuyaux de cuivre* ou *de chaudronnerie* dont la compoſition s'appelle *potin*, qui n'eſt autre que des lavures qui ſortent de la fabrique du laiton, auquel on mêle du plomb ou de l'étain pour le rendre plus doux au travail, environ ſept livres de plomb pour cent; les ouvriers l'appellent *potin gris* ou *arcot*, il coûte moins que le potin jaune; on y emploie ſouvent du cuivre rouge qui eſt le meilleur. Ces *tuyaux* ſont des tables de cuivre étamées & bien battues que l'on plie en rond & dont on ſoude les morceaux emboîtés l'un dans l'autre par des nœuds de ſoudure plus fine que celle qui ſert à joindre le plomb; une craſſe verte ſemblable au verd-de-gris les ronge, ſi l'on n'a ſoin de les nettoyer; ils ſont d'une longue durée, mais ils coûtent plus que tous les autres.

On dit encore un *tuyau montant & deſcendant*, qui ſont ceux que l'on emploie pour conduire l'eau dans un réſervoir & l'en faire deſcendre pour les jardins, ce qui ſe pratique dans les machines hydrauliques, ainſi que les *tuyaux* d'aſpiration. *Voyez* MACHINE HYDRAULIQUE. (*K*)

TUYAU, (*Hydr.*) *Proportion des tuyaux.* C'eſt de la proportion des tuyaux avec les réſervoirs & les ajutages que dépend la beauté des eaux jailliſſantes; il convient encore de regler cette proportion, & la groſſeur que doivent avoir les tuyaux ou conduites par rapport à la quantité de fontaines qu'on a deſſein de conſtruire dans un jardin.

Plus

Plus les conduites ſont groſſes, & plus les jets d'eau s'élevent; une autre maxime certaine eſt que les circonférences des cercles ſont entr'elles en même raiſon que les quarrés de leurs diametres : ces regles ſervent infiniment dans toutes les formules hydrauliques.

Cette proportion dépend de la hauteur des réſervoirs & de la ſortie des ajutages, afin que la colonne d'eau puiſſe mieux ſurmonter la colonne d'air qui lui réſiſte avec tant de violence ; le trop de frottement dans les conduites menues par rapport aux gros ajutages, & aux bords des petits ajutages par rapport aux groſſes conduites, a fait tenter des expériences ſur leſquelles on a établi les deux formules ſuivantes.

Premiere formule : connoître le diametre d'une conduite proportionnée à la hauteur du réſervoir & à la ſortie de l'ajutage, pour que le jet monte à la hauteur qu'il doit avoir. L'expérience que l'on a faite, qu'un jet venant d'un réſervoir de 52 piés de haut demandoit une conduite de 3 pouces de diametre & un ajutage de 6 lignes, a ſervi de regle à cette formule.

On veut ſavoir quel diametre aura la conduite d'un jet venant d'un réſervoir de 20 piés de haut, & dont l'ajutage aura 12 lignes de diametre. Cherchez 1°. une moyenne proportionnelle entre le nombre 52, hauteur du réſervoir donné par l'expérience, & le nombre 20 hauteur du réſervoir dont on cherche le diametre de la conduite, vous trouverez par le calcul 32 environ ; mettez 52 au premier terme de la regle, 32 au ſecond en négligeant le reſte de la racine, puis prenez le quarré des 3 pouces de la conduite de l'expérience qui eſt 9 que vous mettrez au troiſieme terme, & la regle faite, il viendra au quatrieme terme $5\frac{11}{13}$, qui ſont $5\frac{1}{2}$ environ, ce qui s'écrit ainſi 52, 32 :: 9, $5\frac{1}{2}$.

2°. Les ajutages étant connus l'un de 6 lignes venant de 52 piés de haut, l'autre de 12 lignes, venant de 20 piés de haut, on prendra leurs quarrés, qui ſeront 36 & 144, que vous mettrez aux deux premiers termes de la ſeconde regle, & au troiſieme $5\frac{1}{2}$ trouvé dans la premiere regle, écrivez 36, 144 :: $5\frac{1}{2}$, x; multipliez $5\frac{1}{2}$ par 144, vous aurez pour produit 792, qui, diviſé par 36, vous donnera au quotient 22 pouces quarrés dont vous tirerez la racine, & par la plus grande approximation vous aurez 34, en négligeant un reſte de 71, & vous direz, le plus grand quarré contenu dans 34 eſt 25, dont la racine eſt 5 ; ainſi vous aurez 5 pouces pour le diametre de la conduite du jet propoſé de 12 lignes d'ajutage venant d'un réſervoir de 20 piés de haut.

Seconde formule. Quand on veut tirer pluſieurs jets d'un même réſervoir, il n'eſt pas néceſſaire de faire autant de conduites que de jets ; une ou deux ſuffiront, pourvu qu'elles ſoient aſſez groſſes pour fournir à toutes les branches de ces jets, de maniere qu'ils jouent tous enſemble à leur hauteur, ſans faire baiſſer les autres.

Pluſieurs branches ou *tuyaux* étant déterminés pour leur diametre, trouver celui de la maîtreſſe conduite où ils doivent être ſoudés, enſorte qu'il paſſe la même quantité d'eau dans les uns que dans les autres.

Si quatre conduites de 3 pouces de diametre ſont néceſſaires pour diſtribuer l'eau aux fontaines d'un jardin, ſans être obligé de tirer du réſervoir quatre *tuyaux* ſéparés, on réunira l'eau qui doit paſſer dans les quatre en une principale conduite, & on ne fera que ſouder deſſus des branches ou fourches vis-à-vis des baſſins qui doivent être fournis ; il s'agit de ſavoir quel diametre on donnera à cette maîtreſſe conduite.

Suppoſé que vous ayez quatre fourches de 3 pouces chacune, quarrez les diametres qui ſont 9 pouces en ſuperficie, ajoutez la ſomme des quatre ſuperficies, qui ſont 36, il faut en extraire la racine quarrée qui eſt 6, ce ſera le diametre de la maîtreſſe conduite ſur laquelle ſeront ſoudées les quatre fourches de 3 pouces chacune, & il paſſera autant d'eau dans la groſſe que dans les quatre autres. On peut encore diminuer la groſſe conduite proportionellement après chaque fourche, ce qui épargnera la dépenſe.

Si on avoit à fournir un rang de jets, que l'on appelle *grilles d'eau*, on laiſſeroit la groſſe conduite dans toute ſa longueur ſans la diminuer, afin que les jets montent à la même hauteur : on ne cherche dans ces ſortes de fontaines qu'à former de gros bouillons peu élevés. (*A*)

TUYAU *de cheminée*, (*Architect.*) c'eſt le conduit par où paſſe la fumée depuis le deſſus du manteau d'une chemiuée, juſque hors du comble. On appelle *tuyau* apparent le *tuyau* qui eſt pris hors d'un mur, & dont la ſaillie paroît de ſon épaiſſeur dans une piece d'appartement ; *tuyau* dans œuvre, le *tuyau* qui eſt dans le corps d'un mur ; *tuyau* adoſſé, un *tuyau* qui eſt doublé ſur un autre, comme on le pratiquoit anciennement ; & *tuyau* dévoyé, un *tuyau* qui eſt détourné de ſon à-plomb, & à côté d'un autre.

Les *tuyaux* de cheminée ſe font de plâtre pur, de brique ou de pierre de taille. Lorſqu'ils ſont joints contre les murs, on y pratique des tranchées, & on y met des fentons de fer de pié-en-pié, & des équerres de fer, pour lier les *tuyaux* enſemble. *Daviler.*

TUYAU, ſe dit auſſi, *dans l'Ecriture*, de la partie inférieure de la plume faite en forme de tube.

Il en eſt de trois ſortes, les gros, les moyens & les petits.

Les gros ne ſont pas ordinairement bons, les petits ſont les meilleurs, mais leur forme irréguliere, jointe à leur petiteſſe, les font manier avec peine, de-là la néceſſité de ſe ſervir des moyens plus maniables, & plus propres à répondre à l'action des doigts ſur eux.

TUYAU, (*Jardinage.*) c'eſt ainſi que l'on nomme la tige d'une plante légumineuſe. Ces *tuyaux* n'ont pas la conſiſtance auſſi forte que le tronc des arbres, ce qui fait que la nature leur a donné fort peu de groſſeur pour ſe ſoutenir, mais les a fortifiés d'eſpace en eſpace par des nœuds appellés *genoux*. *Voyez* GENOUX.

TUYAU, *terme d'Organiſte*, il ſe dit des canaux dans leſquels entre le vent, qui produit le ſon & l'harmonie de l'orgue. On les fait la plûpart d'étain, tels que ſont ceux de la montre, quelques-uns de plomb, comme le nazard, quelques-uns de laiton comme ceux à anches, & pluſieurs de bois, comme ceux du bourdon & des pédales.

Le *tuyau* eſt compoſé de quatre parties. La premiere eſt ſon porte-vent, fait en forme de cône renverſé & tronqué, dont la baſe eſt le corps, & l'ouverture du *tuyau* & de la languette ; & le ſommet eſt ce qui entre dans le trou du ſommier par où le vent du ſoufflet ſe communique juſqu'à la languette. La ſeconde partie eſt le corps du *tuyau*. La troiſieme eſt la languette, qui eſt cette partie qui eſt taillée en biſeau ou en talus, qui s'incline du quart d'un angle droit vers le corps du *tuyau*. C'eſt elle qui coupe & fend le vent, & elle eſt ainſi nommée, parce qu'elle ſert de langue à la bouche des *tuyaux* pour les faire parler. Elle doit avoir le tiers de la hauteur de la bouche.

La languette qui couvre le concave du demi-cylindre des *tuyaux* à anche s'appelle *échalote*. L'ouverture du *tuyau* qui donne libre entrée au vent, s'appelle la *bouche* ou la *lumiere*. Elle doit avoir le quart de la largeur du *tuyau*, & aux *tuyaux* ouverts la cinquieme partie. Le morceau de bois qui bouche le *tuyau*, s'appelle *tampon*.

On appelle *oreille* de petites lames de plomb qu'on fonde aux côtés des *tuyaux* bouchés, afin de les abaiſſer, ou de les relever, pour ouvrir ou ombrager leur bouche, & pour rendre les ſons plus graves, ou plus aigus. On les appelle ainſi, parce qu'il ſemble qu'elles écoutent ſi les *tuyaux* ſont d'accord.

Il y a des *tuyaux* de quatre ſortes; les uns ſont ouverts, les autres ſont bouchés. Ceux-ci rendent les ſons deux fois plus graves, ou plus bas. Les *tuyaux* à anche ſont de laiton avec une anche au milieu. Les *tuyaux* à cheminée ſont des *tuyaux* bouchés, ſur leſquels on applique un petit cylindre dont la circonférence eſt la quatrieme partie du *tuyau*. La hauteur d'un *tuyau* doit être quadruple de ſa largeur ou circonférence.

Quand les *tuyaux* ſont longs ſans s'élargir en haut, on les appelle *cromornes*, & quand ils s'élargiſſent, on les nomme *trompettes* ou *clairons*.

On appelle la partie du *tuyau*, *noyau* d'orgue, celle où l'on fait rentrer l'anche avec ſon echalote, ou bien l'endroit où il change de groſſeur, comme il arrive au cromorne.

Les plus grands *tuyaux* parlent plus aiſément & avec moins de vent que les petits, parce que leurs bouches ſont plus baſſes & plus étroites, & les trous de leurs piés, beaucoup moindres à proportion. *Traité de l'orgue.* (*D. J.*)

TUYAU, (*Plombier.*) canal ou conduit qui ſert à faire entrer dans quelqu'endroit ou à en faire ſortir l'air, le vent, l'eau, & autres choſes liquides.

Il y a des *tuyaux* d'étain, de plomb, de bois pour monter les orgues.

Les *tuyaux* qui ſervent pour la conduite & pour la décharge des eaux ſe font de fer, de plomb, de terre, ou de bois.

Les *tuyaux* de plomb ſont de deux ſortes, il y en a de ſoudés, & d'autres ſans ſoudure. On ne parle ici que des *tuyaux* ſoudés, parce que on a expliqué ailleurs la fabrique des *tuyaux* de plomb ſans ſoudure. *Voyez* PLOMBIER.

On prend une table de plomb de la largeur, épaiſſeur & longueur convenable aux *tuyaux* qu'on veut faire, & après l'avoir bien débordée, on l'arrondit ſur un tondin de bois, avec des bourſeaux & des maillets plats. Quand les deux bords ſont approchés l'un contre l'autre & bien joints, on les gratte avec un grattoir, & ayant frotté de poix-réſine la partie qu'on a grattée, on y jette par-deſſus la ſoudure fondue, & on l'applatit enſuite avec le fer à ſouder.

Pour les petits *tuyaux* où la ſoudure ne s'emploie pas fort épaiſſe, on la fait fondre avec le fer à ſouder à meſure qu'on l'applique.

Comme il y a des *tuyaux* qui ont tant de diametre & d'épaiſſeur, qu'il ne ſeroit pas facile de les ſouder ſans les échauffer en-dedans, les plombiers ont pour cela des polaſtres, qu'on emplit de braiſe, & avec un long manche de bois qu'elles ont à un bout, on les inſinue dans la cavité du *tuyau* aux endroits qu'on veut chauffer pour les ſouder.

TUYAU, (*Soierie.*) ce ſont des roſeaux pour les étoffes unies, & de petits canaux de buis pour les étoffes façonnées. C'eſt là-deſſus qu'on met la dorure ou la ſoie à employer dans l'étoffe.

TUYAU *de mer*, (*Conchyliolog.*) genre de coquille univalve dont voici les caracteres. Elle eſt de figure oblongue, terminée en pointe, & creuſe en-dedans comme une corne. On nomme en latin cette coquille *tubulus marinus*, *canalis marinus*, parce qu'elle reſſemble à un tuyau. On l'appelle encore *dentale*, à cauſe de ſa prétendue reſſemblance à la dent d'un chien, & *antale*, par rapport à la courbure en forme de croiſſant qu'a quelquefois cette coquille; cependant pour plus de convenance, nous reſerverons ces deux noms au coquillage.

Dans la famille générale des *tuyaux de mer*, on y met quatre claſſes; 1°. les *tuyaux* rayés; 2°. les *tuyaux* polis; 3°. les *tuyaux* droits; 4°. les *tuyaux* ſemblables à une corne peu courbée; 5°. les *tuyaux* petits, polis ſur la ſurface, & faits en croiſſant: quelques auteurs nomment ces derniers *antales*.

Nous ne connoiſſons qu'une ſeule eſpece de *tuyaux* rayés; mais comme cette eſpece varie beaucoup en groſſeur & en couleur, on l'a multipliée en pluſieurs eſpeces, qui ne ſont que des variétés. D'ailleurs cette eſpece de *tuyau* prend une forme différente dans les cabinets des curieux, ce qui vient du poli qu'on lui donne, lequel en élevant ces raies & ces canelures, fait paroître cette coquille totalement différente de ce qu'elle eſt naturellement.

Nous ne connoiſſons auſſi qu'une ſeule eſpece de *tuyaux* droits, quoique variés par différens accidens.

Mais il y a pluſieurs eſpeces de *tuyaux* ou de dentales courbés; on diſtingue dans ce nombre, 1°. le *tuyau* cornu, il prend exactement la forme d'une corne modérement courbée; 2°. le *tuyau* fait en forme de racine; 3°. le *tuyau* qui a la figure d'une racine de biſtorte; 4°. le *tuyau* en forme de rave; 5°. le *tuyau* appellé communément *dent de chien*; 6°. le *tuyau* nommé *dent d'élephant*; 7°. le *tuyau* courbé de couleur blanchâtre; 8°. le *tuyau* courbé verdâtre; 9°. le purpurin; 10°. le noirâtre.

On ne connoît que deux eſpeces de *tuyaux* de la claſſe de ceux qu'on appelle *antales*; ſavoir, 1°. l'antale blanc, & 2°. l'antale jaune: l'antale eſt plus petit que le dentale, & ſes cannelures ſont moins profondes; les plus eſtimés viennent des Indes orientales.

L'arroſoir ou le pinceau de mer eſt de tous les *tuyaux* le plus diſtingué: on doit le regarder comme ayant un caractere ſpécifique, non pas ſeulement à cauſe de ſa forme toute droite, mais par la ſingularité de ſa tête percée en arroſoir. C'eſt cette eſpece de *tuyau* que quelques auteurs appellent *phallus*.

Il ne faut pas confondre les *tuyaux* de mer avec les vermiſſeaux de mer, qui ſont ſi intimément joints enſemble, qu'ils ne paroiſſent qu'une maſſe confuſe. *Voyez* VERMISSEAUX *de mer*.

Il me reſte à parler de l'animal habitant de la coquille, que je nommerai *dentale* & *antale*, pour plus grande commodité.

Ces animaux ſont toujours ſolitaires, & on ne les voit jamais adhérens & collés les uns contre les autres. Ils peuvent faire ſortir de leur étui une partie de leur corps qui ne tient à rien, & même ſortir entierement eux-mêmes, ainſi ils ont certainement un mouvement progreſſif. Le vermiſſeau ſolitaire eſt de même. Ceux qui ſont en maſſe toujours adhérens & collés enſemble, ou attachés à quelque corps étranger, ne ſortent jamais de la place, où le hazard qui a porté leur frai les fait naître, à moins qu'on ne les détache. Ces animaux ſont ſortir de leur *tuyau* une partie ſupérieure, & enſuite ils la retirent d'environ 5 à 6 lignes.

Le *tuyau de mer* nommé le *pinceau*, l'*arroſoir*, le *phallus*, a la tête garnie d'une fraiſe & d'un gland percé de petits trous remplis d'une infinité de filets, qui reſſemblent aſſez aux poils d'un pinceau. Sitôt que ce poiſſon eſt hors de l'eau, tous les filets tombent; & vous voyez alors un *tuyau* blanc, mince & creux, qui va en diminuant juſqu'à l'autre extrémité, formant quelques replis d'eſpace en eſpace. Comme il eſt percé dans le gros bout d'une infinité de trous, il peut fort bien s'appeller *l'arroſoir*, mieux du-moins que *le brandon d'amour*, qui eſt d'ailleurs un terme impropre & obſcene.

Aucuns teſtacés ne ſe détachent plus facilement de leur coquille, quand ils le veulent, que ces animaux qui y ſont flottans: cela eſt ſi vrai, qu'en introdui-

ſant une ſtilet par un des bouts des tubulaires, on les fait ſortir par l'autre. Peut-être que dans cette opération le ligament qui les retient eſt ſi fragile qu'on n'y apperçoit aucune rupture. Leur forme tortueuſe fait aſſez ſoupçonner qu'ils ſont libres entierement dans leur étui, & qu'à l'exemple de la teigne, ils forment leur fourreau indépendant de leurs corps.

La plus grande partie du corps du dentale eſt couverte d'une teinte blanche, au-travers de laquelle percent pluſieurs petits vaiſſeaux inteſtinaux d'un jaune foncé. Lorſque ce teſtacé eſt caché dans ſon étui, il ſe ramaſſe du côté de la tête; mais lorſqu'il s'alonge, cette maſſe ſe développe: alors il ſe forme un bouton pyramidal qui ſe trouve enveloppé d'un capuchon; à l'extrémité du bouton eſt une très-petite ouverture par où le dentale prend la nourriture.

Comme le dentale reſte preſque toujours enſablé dans une attitude verticale ou perpendiculaire, il s'alonge de côté & d'autre juſqu'à la ſurface du terrein, ſans que les flots de la mer puiſſent l'ébranler.

Lorſqu'il eſt à ſec ſur la greve, & qu'il craint de ſuccomber à ſes efforts, il fait ſortir de la pointe tronquée de ſa coquille (j'entends de celle oppoſée à la tête) une eſpece de filament ou jambe, dont l'étendue n'a que 5 à 6 lignes, & qui va un peu en ſerpentant, ſouvent en forme d'une petite poire. Il enfonce cette jambe dans le terrein, ce qui affermit ſa coquille: il la termine dans une plaque ronde, dont les rebords préſentent le calice d'une fleur à 5 pans. Cette partie, qui peut avoir un demi-pouce, & par laquelle il eſt à croire que paſſent les alimens, eſt très-blanche, & ne paroît en-dehors dans toute ſon étendue, qu'autant que la tête ne jouit pas de toute ſa liberté.

Le dentale n'a point d'opercule, & pour ſe ſouſtraire à ce qui pourroit extérieurement le bleſſer, il s'avance ſi avant dans un étui, qu'il n'eſt guere poſſible de le pouvoir atteindre.

L'antale qu'on ne trouve que rarement dans la plûpart des ports de mer, eſt préſumé avoir la même conſtruction & les mêmes habitudes; l'analogie l'enſeigne ainſi: on a déja dit qu'il étoit moins gros que le dentale; & c'eſt la ſeule différence qu'on y peut trouver. *Voyez* Aldrovand, Jonſton, *mém. de l'académie des Sciences*, & ſurtout la *conchyliogie* de M. Dargenville. (*D. J.*)

TUYAUX D'ORGUE, *voyez* ORGUE DE MER.

TUYAU CHAMBRÉ *ou* CLOISONNÉ, (*Hiſt. nat.*) *tubulus concameratus*, *polythalamium*, *orthoceratites*, c'eſt une coquille de forme conique, dont l'intérieur eſt ſéparé par des cloiſons comme la corne d'ammon. Cette coquille ne ſe trouve que pétrifiée. *Voyez l'article* ORTHOCERATITE.

TUYERE, ſ. f. (*Métallurgie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans les fonderies, une eſpece de tuyau de cuivre, de fer fondu ou de tôle, dans lequel on ajuſte le bec des ſoufflets qui doivent faire aller le feu dans les fourneaux où l'on traite les mines & les métaux. La *tuyere* ſe place à la partie poſtérieure du fourneau dans un trou quarré pratiqué pour la recevoir; on lui donne toujours un peu d'inclinaiſon de haut-en-bas, afin qu'elle dirige le vent des ſoufflets ſur la mine en fuſion; cette diſpoſition eſt une choſe eſſentielle pour que la fuſion ſe faſſe convenablement. Lorſqu'on ſe ſert de deux ſoufflets à la fois, il faut auſſi que la *tuyere* ſoit double.

TWEDE, LA, (*Géog. mod.*) riviere qui ſépare l'Angleterre de l'Ecoſſe. Elle ſe jette dans la mer auprès de Berwick, ſur les frontieres d'Ecoſſe. (*D. J.*)

TWENTE, (*Géog. mod.*) canton des Pays-bas, dans la province d'Overiſſel, ſur les confins de la Weſtphalie. Oldenſel en eſt le chef-lieu. (*D. J.*)

TWESDALE, (*Géog. mod.*) province de l'Ecoſſe méridionale, qui prend ſon nom de la riviere de Twede qui la traverſe. Elle a environ 28 milles de longueur ſur 18 de largeur. Ses montagnes ſont couvertes de pâturages, où l'on nourrit de nombreux troupeaux; ſes rivieres & ſes lacs abondent en poiſſon. Peebles eſt la capitale. (*D. J.*)

TUXIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, & la capitale des Samnites, ſelon Plutarque, *parall. p. 315.* Il dit que Fabius Fabricianus en pillant cette ville, en enleva la Vénus victorieuſe qui y étoit adorée, & la fit porter à Rome. (*D. J.*)

TUY, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la Galice, ſur une montagne, au pié de laquelle coule le Minho, vis-à-vis & tout proche de Valence, à 24 lieues au midi de Compoſtel, & à 100 au nord-oueſt de Madrid. Elle a titre de *cité*, avec un évêché ſuffragant de Compoſtelle, & ſon évêque jouit de quatre milles ducats de revenu. Comme c'eſt une place frontiere, on y tient toujours bonne garniſon. Son territoire eſt très agréable & très-fertile, outre que l'air y eſt tempéré. *Long. 8. 55. latit. 41. 54.* (*D. J.*)

T Y

TYAHILLAUD, *cri de chaſſe*, d'uſage lorſque le cerf commence à dreſſer par les faites, & que le veneur en eſt certain; c'eſt ainſi qu'il crie juſqu'à ce que les chiens ſoient arrivés à lui, & c'eſt ainſi que crient les piqueurs lorſqu'ils voyent ce cerf.

TYAN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province d'Ulſter, au comté d'Armagh, ſur les frontieres du comté de Tyrone & de Monaghan. (*D. J.*)

TYANE, (*Géog. anc.*) *Tyana*, ville de la Cappadoce, dans la préfecture tyanitide, ſelon Ptolomée, *l. V. c. vj.* Strabon, *l. XII. p. 537*, en fait la ſeule ville de cette préfecture. Pline, *l. VI. c. iij.* & Arrien, *I. Peripl.* connoiſſent auſſi cette ville. Ce dernier dit qu'on la nommoit *Thyana* pour *Thoana*, nom qui lui avoit été donné par Thoas, roi de Cherſonnèſe taurique.

Cette ville eſt principalement connue pour avoir donné la naiſſance à Apollonius, ſurnommé par cette raiſon, de *Tyane*, l'un des hommes du monde dont on a dit les choſes les plus étranges; & en effet il mena une vie fort extraordinaire. Il naquit vers le commencement du premier ſiecle, & dès l'âge de ſeize ans il ſe montra un obſervateur rigide de la regle de Pythagore, renonçant au vin, aux femmes, ne portant point de ſouliers, laiſſant croître ſes cheveux, & ne s'habillant que de toile. Il fit élection de domicile dans un temple d'Eſculape, où bien des malades alloient lui demander leur guériſon. Il paſſa cinq ans ſans parler, & enſuite après avoir donné une partie de ſon bien à un frere aîné & à des parens pauvres, il ſe mit à voyager preſque dans toutes les parties du monde, condamnant dans ſa route le luxe & les plaiſirs, & recommandant les œuvres de charité.

Il avoit coutume de dire qu'il étoit convenable de bien parler de tous les dieux quels qu'ils fuſſent, & il répétoit cette maxime principalement à Athènes, où pluſieurs autels étoient dédiés à des dieux même inconnus. S'étant préſenté à Eleuſis pour être initié dans les myſteres, l'hyérophante le refuſa d'abord, ſous prétexte qu'il étoit magicien, & qu'il ſe vantoit de connoître les penſées des hommes. Vaincu néanmoins par le mécontentement général que ſon refus excitoit, il offrit de l'initier. Je le ferai, lui répondit Apollonius, mais ce ſera par un autre que vous: ce qui arriva, ſelon Philoſtrate, au bout de quatre ans. Il mourut fort âgé, ſans qu'on ait pu ſavoir ni où ni de quelle maniere.

Digitized by Google

Sa vie a été amplement décrite par Philoſtrate; l'édition que Morel en a donnée, eſt recherchée; Vigenere en a fait une traduction françoiſe. Quoique cette vie contienne mille choſes fabuleuſes, on ne peut nier qu'Apollonius n'ait reçu de très-grands honneurs, & que ſa réputation n'ait duré autant que le paganiſme. Titus eut grande envie de s'entretenir avec ce philoſophe; car ayant pris Jéruſalem l'an de Rome 823, & la 70e. année de l'ere chrétienne, il paſſa en Grece, & donna rendez-vous dans Argos à Apollonius de *Tyane*. Ses compatriotes lui bâtirent un temple après ſa mort. Antonin Caracalla lui rendit le même honneur. Enfin Aurélien réſolu de ſaccager *Tyane*, ne le fit pas, à cauſe qu'Apollonius lui apparut, & lui défendit de cauſer le moindre dommage à ſa patrie. L'empereur non content d'obéir à cet ordre d'Apollonius, dit Vopiſcus, lui voua une image, un temple & des ſtatues. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TYANITIDE, (*Géog. anc.*) *Tyanitis*, préfecture d'Aſie, dans la Cappadoce. Strabon, *l. XII. p. 537*, qui la place au pié du mont Taurus, près des portes ciliciennes, dit qu'on la nommoit auſſi *Euſebia ad Taurum*, qu'elle étoit fertile, & conſiſtoit en plaines pour la plus grande partie. Tyane étoit ſa capitale. (*D. J.*).

TYBI, ſ. m. (*Calend. égypt.*) nom du cinquieme mois de l'année égyptienne; il commence le 27 Décembre du calendrier julien. (*D. J.*)

TYCHO, SYSTÈME DE, (*Aſtron.*) c'eſt une ſuppoſition particuliere ſur la diſpoſition & le mouvement des corps céleſtes, qui tient un milieu entre le ſyſtème de Copernic & celui de Ptolomée.

L'inventeur de ce ſyſtème eſt Ticho Brahé, ſeigneur danois, dont nous parlerons ci-après à l'*article* URANIBOURG.

Dans ce ſyſtème, ainſi que dans celui de Ptolomée, la terre eſt ſuppoſée au centre & fixe, le ſoleil & la lune tournent autour de la terre chacun dans leur orbite; mais les cinq autres planetes ſont ſuppoſées tourner autour du ſoleil. Par ce moyen les trois orbites des planetes ſupérieures renferment celles de la terre, au lieu qu'il n'en eſt pas de même des deux inférieures dont les diſtances au ſoleil ſont moindres que celle du ſoleil à la terre. Ce ſyſtème ſuppoſe les cieux fluides & compoſés de trois différentes ſpheres; la premiere eſt mobile, & fait ſa révolution en vingt-quatre heures; la ſeconde eſt la ſphere des planetes; la troiſieme eſt le firmament ou la région des étoiles fixes. *Voyez* la diſpoſition des corps céleſtes dans cette hypothèſe à la *fig. 45 de la Planche de l'Aſtronomie.*

Quelques aſtronomes modernes n'oſant pas ſuppoſer de mouvement à la terre, trouvant d'ailleurs que le ſyſtème de Ptolomée ne s'accorde point avec les phénomènes, & ne pouvant pas goûter cependant la ſuppoſition de Ticho des deux centres, ont imaginé un ſyſtème qui tient en partie du ſyſtème de Ptolomée, & en partie de celui de *Ticho*, non-ſeulement ils ont imaginé que le ſoleil & la lune ſe mouvoient autour de la terre, mais encore Saturne, Jupiter & Mars, en leur faiſant parcourir à la vérité des épicycles. Quant aux planetes inférieures, ils les ont toujours ſuppoſées tourner autour du ſoleil, à cauſe que leurs phaſes & leurs phénomènes ne permettent point du-tout de les rapporter à la terre; mais on voit aſſez que cette correction au ſyſtème de *Ticho* ſuppoſe toujours deux centres; & dès qu'on en admet deux, peu importe de faire tourner toutes les planetes autour du ſoleil, ou deux ſeulement; cette ſuppoſition des deux centres eſt une des principales difficultés qu'on puiſſe faire contre le ſyſtème de *Ticho*, rien n'étant plus contraire à l'harmonie générale qu'on obſerve dans les corps céleſtes, & à la loi de Kepler. *Voyez* SYSTÈME, SOLEIL, LUNE, PLANETE, *&c. Chambers.* (*D. J.*)

TYCOKSIN, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans la Poldalquie, ſur la riviere de Narew, avec un château fortifié & environné de marais. *Long. 41. 24. latit. 52. 47.* (*D. J.*)

TYDÉE LE TOMBEAU DE, (*Géog. anc. & Littér.*) ce tombeau étoit dans la Béotie, entre Thèbes & Chalcis. Près du tombeau de Mélanippus, dit Pauſanias, *l. IX. c. xviij.* on voit trois groſſes pierres. Ceux qui croyent connoître les antiquités du pays, diſent que c'eſt le lieu de la ſépulture de *Tydée*, qui fut inhumé dans ce lieu par Méon, & ils ſe fondent ſur un vers de l'iliade d'Homere, qui dit que ce guerrier trouva ſa ſépulture dans les campagnes de Thèbes. *Tydée* fut tué de la main de Mélanippus, quand les Argiens aſſiégeoient la ville de Thèbes. (*D. J.*)

TYKIRAT, ſ. m. (*Calend. des Mores.*) nom que les Mores donnoient au deuxieme mois de l'année. Il commençoit le 28 Septembre de l'année julienne.

TYLANGIUM, (*Géog. anc.*) ville de Péloponèſe, dans la Tryphilie, ſelon Polybe, *l. IV.* qui dans le même endroit appelle cette ville Στυλαγγιὸν, *Stylangium*, qui eſt ſelon les apparences, la véritable orthographe. (*D. J.*)

TYLEHURST, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, en Berckshire, où naquit en 1627 (Guillaume) *Lloyd*, très-ſavant écrivain, qui de degré en degré devint évêque de S. Aſaph, enſuite de Lichtfield & Coventry en 1692, & finalement de Worceſter en 1699. C'eſt en occupant ce ſiege qu'il eſt mort en 1717, dans la 91 année de ſon âge. C'étoit un grand critique des auteurs grecs & latins, mais plus encore de nos livres ſacrés. Profondément verſé dans l'hiſtoire & dans la chronologie, il a trouvé peu de maîtres à ces deux égards. Les matériaux qu'il avoit recueillis ſur toutes ſortes de ſujets, avec un diſcernement délicat, rempliſſoient pluſieurs volumes, où tout étoit diſpoſé avec tant de méthode, qu'il en auroit peu coûté d'en faire des livres intéreſſans.

Il ſeroit trop long de donner ici le catalogue de ſes ouvrages, c'eſt aſſez de dire que la plupart roulent ſur des matieres théologiques, qu'il a traité d'ordinaire en ſermons peu connus des étrangers. Son eſſai ſur les ſoixante-douze ſemaines de Daniel, eſt un livre très curieux, quoiqu'il ne mérite pas, ce me ſemble, l'éloge qu'en a fait M. Marshal, en diſant qu'il lui paroit infiniment meilleur qu'aucun autre qu'on ait jamais donné; c'eſt pourquoi je me flatte qu'on ſera bien aiſe de trouver ici les obſervations du chevalier Newton ſur l'ouvrage de l'évêque de Worceſter.

« J'ai lu, dit ce grand homme, l'écrit que mylord, » évêque de Worceſter, a envoyé au docteur Pri» deaux, & je l'ai trouvé plein d'excellentes remar» ques ſur l'ancienne année; mais il ne prouve pas » qu'aucune nation ancienne ſe ſoit ſervie de l'année » de douze mois & de trois cens ſoixante jours, ſans » la corriger de tems en tems ſur le cours des aſtres, » pour faire correſpondre les mois au cours de la » lune, & l'année à celui du ſoleil, & pour régler le » retour des ſaiſons & le tems des fruits de la terre.

» Les premiers peuples, avant qu'ils ſe ſerviſſent » de cycles artificiels, régloient leurs calculs du tems » par le cours du ſoleil & de la lune, *Geneſ. c. xiv.* & » pour ſavoir quels jours de chaque mois de l'année » ils devoient célébrer leurs fêtes, & à quelle divi» nité, ils avoient beſoin d'un calendrier; & il étoit » le plus naturel de donner dans ce calendrier trente » jours à chaque mois lunaire, & douze mois lunai» res à l'année ſolaire, parce que ce ſont là les nom» bres ronds, qui approchent le plus du cours du ſo» leil & de la lune. C'eſt ce qui fit que les anciens » comptoient que les années luni-ſolaires étoient de

» douze mois, ou de 360 jours, & qu'ils diviſerent » l'écliptique en douze lignes, & en 360 parties éga- » les, qui correſpondoient aux douze mois & aux » 360 jours qu'ils croyoient que le ſoleil employoit » à faire ſon tour dans le ciel.

» Mais je ne trouve point, que par rapport aux » affaires civiles, aucuns peuples aient ſuivi ce calen- » drier luni-ſolaire; lorſqu'ils trouvoient qu'il diffé- » roit du cours du ſoleil & de la lune, ils le corri- » geoient de tems en tems, retranchant un jour ou » deux du mois toutes les fois qu'ils le trouvoient » plus long que le tems de la révolution de la lune, » & ajoutant un mois à l'année auſſi ſouvent qu'ils » s'appercevoient que douze mois n'atteignoient pas » le tems du retour des quatre ſaiſons & des fruits » de la terre. Ainſi la correction du calendrier luni- » ſolaire étoit l'affaire des prêtres. C'eſt à cette ré- » forme du calendrier primitif, & pour le mettre de » plus en plus d'accord avec les révolutions du ſoleil » & de la lune, & n'être pas obligés d'y revenir ſi ſou- » vent, que tous les différens cycles d'année inventés » depuis, doivent leur origine.

» Après qu'ils eurent remarqué que douze mois » lunaires ne ſuffiſoient pas pour atteindre le point » du retour du ſoleil & des ſaiſons, ils ajouterent un » mois à chaque ſeconde année, & formerent leur » triétéride, nommée plus proprement *diétéride*. Et » quand ils trouverent le cycle biennal trop long, » & qu'il avoit beſoin de correction une fois en huit » ans, ils retrancherent un mois intercalaire une fois » tous les huit ans, & formerent l'octoétéride dont » la moitié étoit leur tétraétéride. Ces cycles étoient » auſſi anciens chez les Grecs que le tems de Cad- » mus, de Minos, d'Hercule idéen, & du grand Bac- » chus ou Oſiris, ce qui ſemble indiquer qu'ils » avoient été apportés en Grece par les colonies des » Egyptiens & des Phéniciens, & par l'armée de » Bacchus.

» Dans la ſuite, quelques grecs changerent la ma- » niere de placer les mois intercalaires, ayant dé- » couvert à la longue, que l'octoétéride n'atteignoit » pas le point du retour des ſaiſons, & ne répondoit » pas exactement au cours du ſoleil & de la lune, » mais qu'elle avoit beſoin d'être corrigée de tems » en tems ſur le cours du ſoleil, pour conſerver la » régularité des ſaiſons.

» Méton inventa le cycle de dix-neuf ans, dans » lequel on ajoutoit ſept mois en dix-neuf ans, & » c'eſt ce cycle qui eſt encore en uſage. A l'égard de » la longueur des mois, quelques uns des grecs les » faiſoient alternativement de 29 & de 30 jours, & » par le moyen de ce cycle ils étoient en état de » compter exactement, ſans avoir beſoin de le cor- » riger qu'une ſeule fois dans l'eſpace d'un an ou » deux.

» Les Chaldéens réduiſoient l'année luni-ſolaire à » un cycle de douze ans; ainſi ils ſemblent avoir » ajouté un mois à la fin de chaque troiſieme année, » & avoir à la fin de chaque révolution de douze » ans, corrigé leur cycle ſur le cours du ſoleil & de » la lune: car tous les cycles d'année ſervoient à ré- » gler l'intercalation des mois.

» L'année luni-ſolaire étant d'une longueur incer- » taine, & par cette raiſon peu propre aux uſages » aſtronomiques, les Egyptiens, lorſqu'ils s'appli- » querent à obſerver les étoiles par rapport à la na- » vigation, meſurerent la juſte longueur de l'année » ſolaire par le lever héliaque & le coucher des étoi- » les, & abandonnant l'année du calendrier, ils » adopterent l'année ſolaire, qu'ils firent de 365 » jours. Cette année fut reçue des aſtronomes de Ba- » bylone, par les mages de Perſe, & par les Grecs » dans leur ere de Philippe; & elle devint l'année » des Romains après la correction de Jules-Céſar, » qui ajouta un jour intercalaire tous les quatre ans. » Enfin le pape Grégoire XIII. y a fait une nouvelle » correction.

» Mais les habitans de l'Arabie heureuſe, ſe ſervant » de l'ancienne année de douze mois lunaires, ſans la » corriger ſur le cours du ſoleil, ont tranſmis aux na- » tions mahamétanes, une année proprement lunai- » re, en réglant leurs mois ſur le cours de la lune.

» Vous voyez donc que toutes les nations ont tâ- » ché de régler leur année ſur le cours du ſoleil & de » la lune, ou de l'un des deux; par conſéquent on » ne peut admettre ſans bonne preuve, qu'il y ait eu » quelque peuple qui ſe ſoit ſervi d'une année de 360 » jours, ſans égard au cours d'aucun de ces deux lu- » minaires. Simplicius dit dans ſon commentaire ſur » le premier livre d'Ariſtote intitulé, *Phyſica Acroa- » ſis*, *apud Theodorum Gazam de menſibus*: nous met- » tons le commencement de l'année ou au ſolſtice » d'été, comme le peuple de l'Attique; ou à l'équi- » noxe de l'automne, comme les habitans de l'Aſie; » ou au ſolſtice d'hiver, comme les Romains; ou à » l'équinoxe du printems, comme les Arabes & ceux » qui habitent du côté de Damas; & nous mettons » le commencement du mois ou à la pleine-lune, ou » à la nouvelle lune. Il nous dit que l'ancienne année » des Romains, des Grecs, des Aſiatiques, des Sy- » riens & des Arabes étoit luni-ſolaire, & s'accor- » doit avec le cours du ſoleil & de la lune.

» C'eſt ainſi que l'année que les Iſraélites appor- » terent d'Egypte étoit luni-ſolaire, & commençoit » en automne. Moyſe en mit le commencement au » printems, & le premier mois fut nommé *abib*, par- » ce que le blé ſe formoit en épi dans ce mois là. Dio- » dore de Sicile nous dit auſſi qu'Uranus, ancien roi » d'Egypte & de Libye, ſe ſervoit de l'année luni- » ſolaire. De même encore l'année que les Samari- » tains apporterent des provinces de l'empire aſſy- » rien, & les Juifs de Babylone, étoit luni-ſolaire, » & commençoit au printems. Les Chaldéens étoient » un peuple arabe, & les années arabiques étoient » luni-ſolaires. Scaliger & d'autres nous apprennent » que l'année ancienne, en uſage en Perſe, aux In- » des, à la Chine & dans les îles voiſines, étoit l'an- » née luni-ſolaire. L'eſſence de cette eſpece d'année, » eſt d'être compoſée de mois lunaires, & de pério- » des ſolaires.

» Géminus nous dit que tous les anciens grecs, » ſuivant l'autorité de leurs lois, & les déciſions de » leurs oracles, faiſoient accorder leur année avec » le cours du ſoleil, & leurs mois & les jours du » mois avec le cours de la lune; afin que les mêmes » ſacrifices tombaſſent toujours dans les mêmes ſai- » ſons de l'année, & ſur les mêmes jours du mois lu- » naire; & qu'ils prétendoient que cela étoit agréa- » ble aux dieux, & conforme aux inſtitutions & aux » coutumes de leur pays.

» Cicéron aſſure que les Siciliens & les autres » grecs retranchent quelquefois un jour ou deux du » mois (c'eſt-à-dire au mois du calendrier de 30 » jours), & quelquefois l'alongent d'un jour ou » deux, pour faire correſpondre leurs jours & leurs » mois avec le cours du ſoleil & de la lune. Cenſorin » dit que les anciens peuples d'Italie avoient tous » leurs différentes années, mais toutes corrigées ſur » l'année naturelle, par l'intercalation de leurs mois » qui ſe faiſoit différemment.

» Par ce moyen, les anciennes fêtes & les ſolem- » nités des peuples de la Grece, de la Sicile & de l'I- » talie, qui ſe célébroient à de certains jours de cer- » tains mois (telles que les jeux olympiques & py- » thiques, les bacchanales, les céréales, *&c.*), tom- » boient toujours dans la même ſaiſon de l'année; & » l'année d'Héſiode commençoit dans l'été après le » lever des Pléiades, & ſon mois lénæon étoit un » mois d'hiver, à en juger par la maniere dont il le » repréſente. De la même façon, les mois des Aſiati-

Digitized by Google

» ques tomboient auſſi dans les mêmes ſaiſons; car » Galien dit : *Quod tempus Romæ eſt Septembris, Per-* » *gami apud nos Hypperetæus, Athenis vero myſteria,* » *ea namque erant Boëdromione.* La même choſe avoit » lieu par rapport aux jours & aux mois des Juifs.

» Le ſanhédrin publioit les nouvelles lunes, dès » que la nouvelle lune paroiſſoit; & lorſque le blé ſe » trouvoit aſſez mûr pour en offrir les premiers fruits » au milieu du 13e mois, ils ajoutoient ce mois à la » vieille année, & commençoient la nouvelle au 14e » mois. C'étoit par quelque arrangement pareil que » les mois des années des Chaldéens tomboient auſſi » toujours dans les mêmes ſaiſons; car comme la » diétéride, la tétraétéride & l'octoétéride des Grecs » tiroient leur origine de l'intercalation des mois, la » dodécaétéride des Babyloniens venoit du même » principe; & le but de ces intercalations étoit d'a- » juſter l'année au cours du ſoleil, & d'empêcher les » mois de s'éloigner de leur ſaiſon propre.

» Suidas nous dit que 120 ſares font 2220 ans; » ſelon les Chaldéens, le ſare contenant 222 mois » lunaires, qui font 18 ans & ſix mois. Dans ce cal- » cul, douze mois lunaires font l'année des Chal- » déens, & 18 de ces années & ſix mois (je crois » qu'il parle de mois intercalaires), font le ſare. » Athénée, *lib. XIV.* nous dit d'après Béroſe, que » les Babyloniens célébroient annuellement la fête » nommée *ſacæa*, le ſeizieme jour du mois de loüs, » c'eſt-à-dire le 16 du mois lunaire appellé *loüs* par » les Macédoniens. Cette fête tomboit donc toujours » dans la même ſaiſon de l'année, de même que le » mois babylonien où elle ſe célébroit.

» Lors donc que Cléobule, un des ſept ſages, » Hippocrate, Hérodote, Ariſtote, Plutarque, » Manethon, repréſentent l'ancienne année des » Grecs, des Romains ou des Egyptiens, comme » compoſée de douze mois égaux, ou de 360 jours; » que Cyrus par alluſion à ce nombre de jours, fit » couper la riviere de Gyndes en 360 canaux, & » que les Athéniens ayant égard à ce même nombre » de jours, dreſſerent 360 ſtatues à Démétrius; tout » cela doit s'entendre de l'année du calendrier des » anciens, avant qu'elle fût corrigée ſur le cours du » ſoleil & de la lune. Et lorſqu'ils avoient à Athènes » quatre φυλαι, déſignant les quatre ſaiſons de l'an- » née; douze φρατριαι και τριττυς, ſelon le nombre » des mois; & chaque φατρια, trente γενη; ils corri- » geoient de tems en tems l'année ſur le cours des » aſtres, pour tenir les ſaiſons dans leur ordre na- » turel.

» Quand Hérodote intercale un mois de 30 jours » tous les deux ans, cela doit être entendu de la dié- » téride des anciens continuée pendant 70 ans, ſans » correction ſur le cours de la lune. Et quand Moyſe » calcule la durée du déluge par des mois de 30 » jours, cela doit s'entendre de mois vulgaires, non » rectifiés ſur le cours de la lune, à cauſe de la pluie » continuelle qui l'empêchoit de ſe montrer.

» Quand David établit douze départemens de » gardes, un pour chaque mois de l'année, il n'eut » égard qu'aux mois vulgaires de l'année moſaïque, » ſans pourvoir aux mois intercalaires, parce qu'ils » étoient incertains, & qu'ils pouvoient être rem- » plis par les douze départemens; celui qui auroit » dû être de ſervice le premier mois de l'année ſui- » vante, entroit en fonction dans le mois interca- » laire quand il arrivoit, & le ſecond département » ſervoit alors le premier mois de l'année ſuivante.

» Quand les Babyloniens diſoient, au rapport de » Diodore de Sicile, qu'il y avoit douze dieux prin- » cipaux, aſſignant à chacun d'eux un mois & un » ſigne dans le zodiaque, & que le ſoleil parcouroit » ces douze ſignes chaque année, & la lune tous les » mois, ils font connoître que l'année chaldéenne » étoit ſolaire, qu'elle étoit compoſée de douze mois » lunaires égaux, correſpondans aux douze ſignes & » à leurs degrés, & ils parlent des mois & des jours » de l'année du calendrier, n'étant point corrigée » par le cours du ſoleil & de la lune; en faiſant cor- » reſpondre ces mois aux douze ſignes, ils les fixe- » rent aux ſaiſons de l'année, au moyen des correc- » tions inventées pour cet uſage.

» les Juifs, pendant leur ſéjour à Babylone, ſe ſer- » virent de cette année dans leurs contrats & dans » leurs affaires civiles, & ils en rapporterent l'uſage » avec eux à leur retour de Babylone à Jéruſalem, » ayant toujours depuis donné à leurs mois les noms » babyloniens, ce qu'ils n'auroient pas fait ſi leurs » mois lunaires n'avoient pas été les mêmes que ceux » des Babyloniens.

» Il eſt donc évident que l'année luni-ſolaire avec » ſon calendrier étoit fort ancienne & d'un uſage » univerſel; Noé s'en étoit ſervi; elle avoit paſſé de » lui à ſa poſtérité, & avoit donné lieu à la divi- » ſion du zodiaque en douze ſignes, & à l'invention » de la diétéride, tétraétéride & des autres anciens » cycles, pour éviter la peine de la corriger tous les » mois ſur la lune, & chaque année ſur le ſoleil; » cette année a continué à être en uſage en Egypte, » juſqu'à l'établiſſement de leur année ſolaire de 365 » jours; en Chaldée & chez les nations voiſines, » juſqu'à l'expédition de Cyrus au-delà du Gyndes, » & juſqu'à la priſe de Babylone par ce prince; en » Grece juſqu'au tems des ſept ſages & de l'empire » des Grecs & des Perſes; en Italie juſqu'au regne » des Latins, & juſqu'à ce qu'enfin les Arabes en ont » formé leurs années lunaires.

» Je ne trouve point, conclut Newton, chez les » anciens, d'année qui ne fût luni-ſolaire, ou ſolai- » re, ou lunaire, non plus que d'autre calendrier » que ceux de ces années-là. Une de 360 jours n'eſt » aucune de celles-là. Le commencement de cette » année auroit parcouru toutes les ſaiſons dans l'eſ- » pace de 70 ans. Une révolution ſi remarquable au- » roit été marquée dans l'hiſtoire, & ne doit pas être » ſuppoſée ſans en donner de bonnes preuves ». (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TYLLINUS, ſ. m. (*Mythol.*) dieu des Breſſans en Italie, & dont la figure a été déterrée dans le dernier ſiecle près de Breſſe. Le Roſſi qui l'a fait graver dans ſes *mémoire braſſiane*, dit que la ſtatue de cette divinité fut miſe en pieces l'an 840, par Rampat évêque de Breſſe, & qu'elle n'avoit pour inſcription que le nom du dieu à qui elle étoit conſacrée.

Cette ſtatue étoit de fer, la tête couronnée de laurier, appuyant le pié droit ſur le crâne d'un mort, & tenant de la main gauche une pique de fer, terminée en haut par une main ouverte, ſur laquelle on voyoit entre l'indice & le pouce un œuf qu'un ſerpent entortillé dans la main venoit mordre: ce ſont-là des ſymboles auſſi obſcurs que myſtérieux. Ce pié appuyé ſur une tête de mort & de laurier, marquoient-ils, comme le conjecture le pere Montfaucon, que *Tillynus* triomphoit de la mort? Mais qui ſera l'antiquaire, ou le mythologiſte aſſez hardi pour expliquer ce que ſignifie le ſerpent qui ſe jette ſur l'œuf que tient la main qui eſt au haut de la pique? Avouons que principalement parmi les dieux topiques qui n'étoient guere connus que dans quelques villes particulieres qui les avoient choiſis pour leurs patrons, il ſe trouve toujours des ſymboles inexplicables. (*D. J.*)

TYLOSIS, ſ. f. (*Médec.*) τυλωσις, calloſité, dartre calleuſe des paupieres, en latin *calloſitas palpebræ*; eſpece de dartre des paupieres dans laquelle leur partie intérieure eſt ulcérée, avec des fentes & des duretés calleuſes.

Cette maladie commence rarement par le bord des paupieres, quoique dans la ſuite ce bord vienne à s'ulcerer; mais elle commence d'ordinaire par une

chaleur & un prurit qui augmente de jour à autre ; juſqu'à les rendre inégales & âpres, & finit enfin par y cauſer des ficoſités, fentes, duretés & petits ulceres ; c'eſt alors une maladie très-opiniâtre & très-difficile à guérir. Sa cure demande les remedes généraux, un régime de vivre doux & rafraîchiſſant, la ſaignée, s'il y a pléthore, ainſi que la purgation, quand le mal eſt habituel. Pour ce qui eſt des remedes topiques, on uſera d'abord de ceux qui humectent, amolliſſent & temperent l'acrimonie de l'humeur contenue dans les paupieres ; on vient enſuite à ceux qui détergent & deſſéchent les ulceres. *Voyez Maître-Jan.* (*D. J.*)

TYLUS, (*Géog. anc.*) les géographes connoiſſent une ville & deux îles de ce nom, ſavoir :

1°. *Tylus*, ville du Péloponneſe ſur le golfe de Meſſénie, entre les îles Tyrides & la ville de Leuctrum, ſelon Strabon, *l. VIII. p. 350.* qui dit que quelques-uns la nomment *Œtilus*. Pauſanias, *l. III. c. xxv.* eſt de ce nombre.

2°. *Tylus*, île du golfe Perſique. Arrien la place à deux jours de navigation de l'embouchure de l'Euphrate ; ſon nom moderne eſt *Queximi* ou *Queixome*.

3°. *Tylus minor*, île du golfe Perſique, ſelon Pline, *l. XII. c. x.* qui la met à 10 milles de la grande *Tylus* ; cette île eſt nommée *Arados* par Strabon, & *Arathos* par Ptolomée. (*D. J.*)

TYMBALE LA, ſ. f. (*Art. milit.*) eſt une eſpece de tambour dont le cuir eſt tendu ſur une caiſſe d'airain. Il étoit autrefois en uſage à la guerre chez les Sarraſins ; il paſſa enſuite chez les François & chez les Anglois.

Il n'y a pas long-tems que cet inſtrument militaire eſt en uſage dans nos armées, au-moins le pere Daniel prétend qu'on ne le trouve point dans nos hiſtoires ſous le regne de Henri IV. & ſous celui de Louis XIII.

La *tymbale* nous eſt venue d'Allemagne. Juſte-Lipſe qui eſt mort en 1606, dit dans ſon traité de la *milice romaine*, que les Allemands s'en ſervoient de ſon tems. On en prit dans le combat aux Allemands en quelque occaſion ; & il ne fut permis d'abord à aucun régiment françois de cavalerie d'en avoir qu'à ceux qui en avoient pris ſur l'ennemi. Depuis on en a mis dans les compagnies de la maiſon du roi ; il n'y a que les mouſquetaires qui n'en ayent point. La gendarmerie & les régimens de cavalerie légere en ont auſſi dans la compagnie du meſtre-de-camp, & dans les autres compagnies qui en ont enlevé aux ennemis.

Les *tymbales* ſont deux eſpeces de grands baſſins de cuivre rouge ou d'airain, ronds par le fond & couverts par-deſſus d'une peau de bouc qu'on fait tenir par le moyen d'un cercle de fer, & pluſieurs écrous attachés au corps de la *tymbale*, & d'un pareil nombre de vis que l'on monte & démonte avec une clé. Les *tymbales* ſe tiennent enſemble par le moyen d'une courroie que l'on fait paſſer par deux anneaux qui ſont attachés l'un devant & l'autre derriere le pommeau de la ſelle du tymbalier.

Les *tymbales* ſont garnies de deux tabliers de damas ou de ſatin, aux armes du colonel, du prince, ou du meſtre-de-camp à qui elles appartiennent. Quand il fait mauvais tems, on les couvre d'ordinaire d'un cuir de vache noir.

Le tymbalier bat avec des baguettes de bois de cornier ou de buis, longues chacune de 8 à 9 pouces. Elles ont chacune au bout une petite roſette de la grandeur d'un écu. C'eſt de l'extrémité de ces petites roſettes que l'on frappe la *tymballe*, ce qui lui fait rendre un ſon plus agréable que ſi elle étoit frappée d'une baguette de tambour.

Le tymbalier, auſſi-bien que le trompette, dans les marches & dans les routes, eſt à la tête de l'eſcadron, trois ou quatre pas devant le commandant ; mais dans les combats ils ſont ſur les ailes dans les intervalles des eſcadrons pour recevoir les ordres du major ou de l'aide-major. Le tymbalier doit être un homme de cœur qui doit défendre ſes *tymbales* au péril de ſa vie, comme le cornette & le guidon doivent faire pour leur drapeau. *Hiſtoire de la milice françoiſe.*

TYMBALE, (*terme de Paumier.*) eſpece de raquette de bois couverte de parchemin des deux côtés, dont on ſe ſert pour jouer au volant.

TYMBALIER, ſ. m. (*Art milit.*) le *tymbalier* bat avec des baguettes de bois de cornier ou de buis, longues chacune de huit à neuf pouces ; elles ont chacune au bout une petite roſette de la grandeur d'un écu ; c'eſt de l'extrémité de ces petites roſettes que l'on frappe la tymbale, ce qui lui fait rendre un ſon plus agréable, que ſi elle étoit frappée d'une baguette de tambour.

Le *tymbalier*, auſſi-bien que le trompette, dans les marches & dans les revues, eſt à la tête de l'eſcadron, trois ou quatre pas devant le commandant. Dans les combats, les *tymbaliers* ſont ſur les ailes dans les intervalles des eſcadrons pour recevoir les ordres du major ou de l'aide-major. Le *tymbalier* doit être un homme de cœur, qui doit défendre les tymbales au péril de ſa vie, comme le cornette & le guidon doivent faire pour leurs drapeaux. (*D. J.*)

TYMBRE, ſ. m. *en Muſique*, on appelle ainſi cette qualité du ſon par laquelle il eſt aigre ou doux, ſourd ou éclatant.

Les ſons doux ont ordinairement peu d'éclat comme ceux de la flûte ; les ſons éclatans ſont ſujets à l'aigreur, comme les ſons de la vielle ou du hautbois. Il y a même des inſtrumens, tels que le clavecin, qui ſont à-la-fois ſourds & aigres, & c'eſt le plus mauvais *tymbre*. Le beau *tymbre* eſt celui qui réunit la douceur à l'éclat de ſon ; on en peut donner le violon pour exemple. *Voyez* SON. (*S*)

TYMBRE, *en termes de Blaſon*, ſignifie la *crête* ou le *cimier* d'un écuſſon, ou tout ce qui ſe met au-deſſus des armoiries, pour diſtinguer les degrés de nobleſſe ou de dignité eccléſiaſtique ou ſéculiere. *Voyez* CRETE & CIMIER.

Telle eſt la tiare papale, le chapeau de cardinal, la croſſe, la mitre, la croix, les couronnes, les mortiers, & ſur-tout les caſques & héaumes, que les anciens appelloient plus particulierement *tymbres*, parce qu'ils reſſembloient à une eſpece de cloche ſans battant, qui en françois s'appelle un *tymbre*, ou parce qu'ils raiſonnoient comme les *tymbres* quand on les frappoit ; du-moins c'eſt-là l'opinion de Loiſeau, qui dérive ce mot de *tintinnabulum*. *Voyez* CASQUE & HÉAUME.

TYMBRÉ, on appelle *dans le Blaſon*, armes *tymbrées*, celles qui n'appartiennent qu'aux nobles ; & l'écu *tymbré*, celui qui eſt couvert d'un caſque ou d'un tymbre. *Voyez* TYMBRE.

TYMPAN, ſ. m. *en Anatomie*, la membrane du *tympan* eſt une peau mince & délicate, entiere, ſeche, tranſparente, qui ferme l'extrémité du canal auditif, deſcend en-devant de la partie ſupérieure vers l'inférieure, de façon qu'elle fait un angle obtus avec l'une, & aigu avec l'autre, ſurtout dans l'adulte ; car dans le fœtus elle eſt preſque horiſontale. Sa figure eſt elliptique, mais elle envoie une appendice obtuſe ſupérieurement dans la fiſſure de l'anneau. Elle n'eſt donc ni ovale, comme l'ont voulu Caſſerius & Valſalva, & encore moins circulaire, comme le prétend Vieuſſens & Duverney. Son milieu avance comme un bouclier, eſt tiré tellement au-dedans, qu'il eſt cave du côté du canal, & conique vers la cavité du *tympan*. La peau & l'épiderme ſe ſéparent ſans peine l'une de l'autre même dans l'adulte par la macération ; après quoi on trouve cette

membrane ſeche, extérieurement couverte d'une lame fournie par le périoſte du *tympan*, comme le démontre évidemment l'adhéſion du manche du marteau; ce périoſte eſt au milieu de cette ſeche membrane, & cela paroit plus manifeſtement dans le fœtus. Vieuſſens qui exclut cette tunique, & n'en admet que deux, n'a donc pas raiſon, non-plus que Valſalva, de rejetter le périoſte auditif. Morgagni ſoutient ces trois lames; Winſlow prétend qu'on en peut diſtinguer quatre ou cinq. Les vaiſſeaux de cette partie injectés reſſemblent à des branches d'arbres, & il n'eſt pas difficile de les injecter à la faveur de leur tronc qui vient par le canal auditif, & avec le muſcle externe de Fabricius, comme le penſent Ruyſch & Caſſebohmius. On le voit en effet ſouvent venir des vaiſſeaux du périoſte du *tympan* & de l'adhéſion du manche du marteau, ſe reprendre de toutes parts; il eſt probable qu'il y a deux couches de vaiſſeaux dont l'une appartient à la peau extérieurement collée à la membrane du *tympan*, & l'autre ſert au périoſte du *tympan* rampant intérieurement ſur la même membrane.

Puiſque la membrane du *tympan* eſt cave en ſon milieu, & qu'ainſi le ſac borgne du canal de l'ouie ſe termine enfin en un tube conique, il ne peut aucunement être douteux qu'il ſe faſſe de nouvelles réflexions dans la pointe même du cône.

Les ondulations de l'air externe doivent ſe communiquer, & au périoſte de la cavité du *tympan* & au marteau, & à l'air interne, le périoſte & le marteau étant continus à la membrane du *tympan* que cet air touche de près.

Le *tympan*, appellé vulgairement le *tambour*, eſt ſitué obliquement eu égard à la poſture droite du corps, & regarde en-bas: de-là vient que nous entendons mieux les ſons qui viennent d'en-bas, que ceux qui viennent d'en-haut. *Voyez* TAMBOUR.

La face externe du *tympan* eſt un peu enfoncée dans le milieu; il eſt compoſé de deux ou trois lames. Il a un trou, ou du-moins une portion qui n'eſt pas attachée au cercle oſſeux, & qui laiſſe paſſer l'air, & dans quelques ſujets la fumée du dedans de la bouche en-dehors. *Voyez* TROU.

Derriere la membrure du *tympan* eſt une cavité dans l'os pierreux, appellée *caiſſe du tympan*, & quelquefois ſimplement *tympan*. On y remarque quatre petits os; ſavoir, le marteau, l'enclume, l'étrier & l'os orbiculaire. *Voyez* - les chacun ſous ſon *article particulier* MARTEAU.

Au-dedans de la caiſſe du *tympan*, Vieuſſens a découvert une membrane très-mince, qui ſert à former la porte du labyrinthe, & à empêcher toute communication entre l'air interne & l'air externe. La membrane du *tympan* a une branche conſidérable de nerfs, qui paſſe ſur la face interne entre le marteau & l'enclume, & qui eſt appellée *corde du tympan*. *Voyez* CORDE.

Willis regarde la membrane du *tympan* comme une eſpece d'inſtrument préparatoire de l'ouie; & il croit que ſa fonction eſt de recevoir les premieres impreſſions des ſons, & de les tranſmettre au cerveau duement modifiées & proportionnées à ſa diſpoſition. *Voyez* SONS, SENSATION, *&c.*

En effet, la fonction de la membrane du *tympan* par rapport à l'ouie, ſemble être la même que celle de la prunelle de l'œil par rapport à la vue. La prunelle empêche qu'il n'entre dans l'œil une trop grande quantité de rayons de lumiere; elle les tempere, les adoucit, & les proportionne, pour ainſi dire, au *ſenſorium*, auquel elle les tranſmet. La membrane du *tympan* fait la même choſe à l'égard des rayons ſonores; car ſi les uns & les autres tomboient immédiatement ſur le *ſenſorium*, ils pourroient aiſément bleſſer ſa délicateſſe. *Voyez* PRUNELLE.

La membrane du *tympan* à la vérité n'eſt pas l'organe propre de l'ouie; mais elle fait que l'on entend mieux. Pour cela il eſt néceſſaire qu'elle ſe tende ou ſe relâche dans le beſoin, comme la prunelle; & c'eſt à quoi ſervent les quatre oſſelets dont nous avons parlé ci-deſſus, qui ont le même uſage pour tendre ou relâcher la membrane du *tympan*, que les cordages d'un tambour à l'égard de cet inſtrument. Par le moyen de cette tenſion & de ce relâchement, la membrane du *tympan* s'accommode à tous les ſons, violens ou foibles, de même que la prunelle à tous les degrés de lumiere. *Voyez* OUIE.

L'ingénieux docteur Holder a perfectionné cette théorie. Il conçoit que l'action du muſcle qui tend ou relâche la membrane du *tympan*, le tient toujours dans un état de tenſion modérée. Mais lorſqu'il s'agit d'écouter, & de faire une attention particuliere à quelque ſon, alors l'action de ce muſcle eſt plus forte, & la membrane du *tympan* plus tendue qu'à l'ordinaire, afin de faciliter le paſſage du ſon. *Voyez* ATTENTION.

Sur ce fondement le même auteur ayant entre ſes mains un jeune homme ſourd de naiſſance, & remarquant que ſon mal venoit d'un défaut de tenſion dans la membrane du *tympan*, il dit à ſa mere de conſulter les médecins pour ſavoir s'il n'y auroit pas moyen par quelques fumées aſtringentes ou autrement, de rendre à cette membrane ſa tenſion néceſſaire.

En attendant, il s'aviſa d'un moyen paſſager, qui fut d'employer quelque ſon violent, comme de battre du tambour auprès du malade. Un pareil ſon tant qu'il continue, doit néceſſairement diſtendre la membrane du *tympan*, en le pouſſant & le faiſant enfler en-dehors, comme un vent frais enfle les voiles d'un vaiſſeau. L'expérience réuſſit ſelon l'eſpérance du docteur; car tandis qu'on battoit fortement du tambour près du jeune homme, celui-ci entendoit les gens qui étoient près de lui, & qui l'appelloient doucement par ſon nom; mais lorſqu'on ceſſoit de battre du tambour, il n'entendoit plus les mêmes perſonnes, quoiqu'elles l'appellaſſent à haute voix. *Voyez* SURDITÉ.

Ce qui montre néanmoins que la membrane du *tympan* n'eſt pas ſi néceſſaire, c'eſt qu'il y a des exemples de gens qui entendoient parfaitement ſans le ſecours de cette membrane. M. Cheſelden rapporte qu'il rompit la membrane du *tympan* des deux oreilles d'un chien, qui ne laiſſa pas d'entendre. Il eſt vrai que quelque tems tems après les ſons violens lui faiſoient beaucoup de peine. Le même auteur ajoute que M. S. André l'avoit aſſuré qu'un de ſes malades ayant eu cette membrane détruite par un ulcere qui avoit même fait ſortir les oſſelets, ne laiſſa pas néanmoins de conſerver l'ouie.

Corde du TYMPAN, *voyez* CORDE.

TYMPAN, ſ. m. (*Architect.*) mot dérivé du grec *tympanon*, tambour. C'eſt la partie qui reſte entre les trois corniches d'un fronton triangulaire, ou les deux d'un fronton ceintré. Elle eſt quelquefois liſſe, & quelquefois ornée de ſculpture en bas-relief, comme au temple de Caſtor & de Pollux, à Naples, & au portail de l'égliſe des peres Minimes, à Paris.

Tympan d'arcades, table triangulaire, placée dans les encoignures d'une arcade. Les plus ſimples *tympans* de cette eſpece n'ont qu'une table renfoncée, ornée quelquefois de branches de laurier, d'olivier, de chêne, *&c.* ou de trophées, feſtons, *&c.* comme au château de Trianon; & ils conviennent aux ordres dorique & ionique. Les *tympans* les plus riches ſont décorés de figures volantes, comme des renommées, ainſi qu'on en voit aux arcs de triomphe antiques; ou de figures aſſiſes, telles que ſont des vertus, comme dans l'égliſe du Val-de-Grace; ou des béatitudes, comme

Digitized by Google

comme dans celle du collége Mazarin, à Paris. *Daviler.* (*D. J.*)

TYMPAN *de machine*, (*Mécan.*) roue creuſe qu'on nomme auſſi *roue à tambour*, dans laquelle un ou pluſieurs hommes marchent pour la faire tourner, & qui ſert aux grues, aux calandres, & à certains moulins. (*D. J.*)

TYMPAN, (*Imprimerie.*) grand & petit *tympan*, piéces d'une preſſe d'imprimerie; le premier eſt fait d'une feuille de parchemin collée ſur le chaſſis de bois, attaché au bout du coffre par deux couplets; c'eſt ſur ce *tympan* après qu'il a été ramoiti avec une éponge trempée dans l'eau, que ſe marge ou ſe pointe la feuille de papier prête à paſſer ſous preſſe: le petit *tympan* eſt auſſi une feuille de parchemin collée ſur un plus petit chaſſis, de bois ou de fer, qui s'enclave au revers du premier; entre ces deux peaux ou *tympans* ſe mettent les blanchets, & le carton. *Voyez* POINTURES, BLANCHETS, CARTON, *& les fig. & Pl. d'Imprimerie.*

TYMPAN *de menuiſerie.* (*Menuiſ.*) panneau dans l'aſſemblage du dormant d'une baye de porte ou de croiſée, qui eſt quelquefois évidé, & garni d'un treillis de fer, pour donner du jour. Cela ſe pratique auſſi dans les *tympans* de pierre. (*D. J.*)

TYMPAN *de l'oreille*, (*Anatom.*) *Voyez membranne du tambour*, au *mot* TAMBOUR. (*D. J.*)

TYMPANA, (*Hiſt. des ſuppl. des Grecs.*) τυμπάνα ſupplice chez les Athéniens, par lequel un criminel étoit condamné à être attaché à un poteau pour y recevoir la baſtonade juſqu'à ce qu'il expirât. Potter. *Archæol. Græc. liv. I. c. xxv. tom. I. pag. 134.* (*D. J.*)

TYMPANIA, (*Geog. anc.*) ville du Péloponnèſe, en Elide: Ptolomée, *l. III. c. xvj.* la marque dans les terres. Les habitans de cette ville ſont appellés *typanei* par Pline, *liv. IV. cap. vj.* mais il les place dans l'Achaie. Ce pourroit être la même ville que Polybe, *liv. IV.* nomme *tympanæa*, & qu'il met dans la Triphylie; & il y a apparence auſſi que c'eſt la ville *typaneæ* d'Etienne le géographe, qui la met pareillement dans la Triphilie. (*D. J.*)

TYMPANITE, ſ. f. (*Médec.*) c'eſt ainſi que l'on appelle une maladie où le bas-ventre eſt conſidérablement enflé & réſonne comme un ballon, lorſqu'on le frape; on l'appelle auſſi *hydropiſie ſeche*, mais fort mal-à-propos, car cette hydropiſie eſt ſans eau; s'il eſt permis de parler ainſi; c'eſt ce que confirme l'ouverture des cadavres en qui on ne trouve pas une ſeule goutte d'eau dans la cavité du bas-ventre, ni dans le canal inteſtinal: bien des gens attribuent cette affection à la tenſion ſpaſmodique du genre nerveux dans cette cavité, à l'accumulation du ſuc nerveux dans les nerfs de ſes viſceres qui diſtendant les membranes, y fait amaſſer l'air dans certains endroits, & l'empêche de circuler par les étranglemens qu'il cauſe dans certains endroits du canal; mais cette idée eſt bien ſyſtématique, l'eſprit animal y joue un trop grand rôle, pour qu'on la croie. Nous ne nions cependant pas que les ſpaſmes convulſifs des nerfs ne concourent à cette maladie, & il eſt vraiſemblable qu'elle dépend de la tenſion de ſes parties, ſoit par l'obſtruction du foie & de la rate qui retient le ſang dans le bas-ventre, ſoit par les criſpations des nerfs qui cauſent des étranglemens dans différens points du canal inteſtinal: mais la tenſion ſeule ne ſuffit pas; l'air y entre pour quelque choſe, le réſonnement, le bruit que rend la cavité du bas ventre quand on le frape, ſont des preuves palpables de ce que nous avançons.

L'air fera différentes exploſions, il ſera produit par les humeurs qui ſont en ſtagnation dans les vaiſſeaux obſtrués, il s'échappera des alimens, il diſtendra les parois de l'eſtomac, il roulera dans le canal inteſtinal, par l'étroiteſſe que produit dans les différens replis du canal la conſtriction ou la tenſion des membranes. Ainſi l'air s'amaſſant de plus en plus diſtendra les cavités, & augmentera la capacité du bas-ventre, juſqu'à lui donner une élevation énorme. Les cadavres morts de cette maladie ont les cavités remplies d'air, les vaiſſeaux obſtrués chargés d'un ſang noirâtre.

Cette maladie arrive dans tous les âges, elle eſt commune aux femmes après l'acouchement; elle attaque les jeunes gens, les vieillards, les convaleſcens & ſur-tout les hypochondriaques, tous ceux qui mangent beaucoup & qui digerent peu, ſur-tout après de grandes évacuations, comme il arrive aux femmes en couches, & aux convaleſcens, tous ceux en qui les reſſerremens convulſifs des viſceres retiennent l'air exprimé des alimens dans les cavités des inteſtins, ce qui arrive aux gens vaporeux, à ceux que l'application continuelle de l'eſprit & le chagrin empêchent de digérer comme il faut.

Pour peu que l'on conſidere encore la ſituation des malades à qui la *tympanite* ſurvient; on verra qu'elle eſt la ſuite de beaucoup de maladies aiguës & chroniques, elle ſuccede aux vieilles obſtructions du meſentere, elle accompagne le carreau ou l'état ſkirrheux du meſentere dans les enfans qui ſont à la mamelle, elle ſuit les devoymens opiniâtres, les diſſenteries ulcéreuſes, elle eſt l'effet de l'affection hipochondriaque invétérée, elle finit les maladies de conſomption; il eſt notoire que dans ces malades les humeurs ſont en diſſolution, les ſolides à demi putréfiés, & l'air échappé des molecules des uns & des autres occupe les cavités.

Les ſignes de cette maladie, ſont les ſuivans: il ſurvient une tenſion dans la région des lombes & une conſtipation opiniâtre, enſuite de laquelle le bas ventre eſt conſidérablement diſtendu, le malade eſt ſujet aux rapports, le pouls eſt inégal, l'appetit languiſſant & la ſoif exceſſive; l'on ſent dans les hypochondres & dans la région du nombril, une douleur poignante, mordicante, & une tenſion accompagnée de chaleur, on ne peut demeurer couché ſur les côtés & la tumeur ne diminue point, lorſqu'on eſt couché ſur le dos.

La *tympanite* fait une maladie dangereuſe; elle eſt abſolument incurable, lorſqu'elle accompagne ou qu'elle ſuit l'hydropiſie, à cauſe que la diſtention violente des inteſtins & des muſcles épigaſtriques, en comprimant les veines retarde la circulation du ſang, produit la conſtipation, ſupprime la tranſpiration; la *tympanite* ſimple, lorſqu'elle eſt invétérée, & qu'on n'a pas ſoin d'y remédier ſur le champ, dégenere dans les femmes & dans les enfans en une maladie chronique opiniâtre dont la mort eſt toujours la ſuite.

Le traitement s'exécute en employant les remedes cardiaques & ſtomachiques de même que les amers de tous genres; après avoir fait précéder la ſaignée & les autres évacuans préliminaires, on peut employer les remedes aromatiques.

TYMPANO, ſ. m. (*Muſiq. ital.*) les Italiens ſe ſervent de ce terme pour déſigner une paire de *tymbales* d'une grandeur inégale, & accordées à la quarte juſte. La plus petite exprime le ſon de *c-ſol-ut*, & la plus grande celui de *g-re-ſol*, une quarte au-deſſous. C'eſt inſtrument ſert ordinairement de baſſe aux trompettes. *Dict. des B. A.* (*D. J.*)

TYMPANOTRIBA, ſ. m. (*Littérat.*) τυμπανοτρίβης, un joueur de *tympanum*; mais ce terme déſignoit au figuré chez les anciens une perſonne *efféminée*, plongée dans la molleſſe. (*D. J.*)

TYMPANUM des Hébreux, (*Muſiq. des Hébreux.*) cet inſtrument de muſique eſt déſigné en hébreu ſous le nom général de *toph*, qui comprenoit diverſes ſor-

tes de tambours. Celui-ci reſſembloit à un crible entouré de ſonnettes, à-peu-près comme aux tambours de baſque. On s'en ſervoit dans les occaſions de réjouiſſance, après une victoire, dans les feſtins, les noces, & pour célébrer les louanges de Dieu.

Le *tympanum* des Romains étoit un cuir mince, étendu ſur un cercle de bois ou de fer, que l'on frappoit à-peu-près de la même maniere que font encore à préſent nos bohémiennes. Quelques auteurs dérivent ce mot de τύπτω, *frapper*; Voſſius le tire de l'hébreu *toph*. Il eſt du-moins certain que l'invention des *tympanum* vient de la Syrie, ſelon la remarque de Juvenal.

Jampridem Syrus in Tyberim defluxit orontes
Et linguam & mores & cum tibicine chordas
Obliquas, nec non gentilia tympana *ſecum*
Vexit.

Ils étoient fort en uſage dans les fêtes de Bacchus & de Cybele, comme on voit par ces vers de Catulle.

Cybeles Phrygiæ ad nemora deæ,
Ubi cymbalum ſonat, ubi tympana *reboant.*

Hérodien, parlant d'Héliogabale, dit qu'il lui prenoit ſouvent des fantaiſies de faire jouer des flûtes, & de faire frapper des *tympanum*, comme s'il avoit célébré les bacchanales.

Le lecteur trouvera la repréſentation de divers *tympanum* & cymbales des anciens dans le *Muſæum romanum* de Spon, *l. II. ſect. 4. tab. 7. & 8.* & dans *Agoſtini Gemme Antiche, part. I. p. 30.* (*D. J.*)

TYMPHÆA, (*Géog. anc.*) ville de la Theſprotie, ſelon Etienne le géographe. Strabon, *l. VII. pages 326 & 327*, ne connoît que les peuples qu'il nomme *Tymphæi*, & qu'il place vers les ſources du Pénée. Selon Pline, *l. IV. c. ij.* les peuples *Tymphæi* étoient du nombre de ceux qui habitoient l'Etolie; mais, *l. IV. c. x.* il met encore des *Tymphæi* dans la Biſaltie, ou du-moins entre le Strimon & l'Anius; ce qui oblige d'en faire deux peuples différens. (*D. J.*)

TYMPHÉE, GYPSE DE, *tymphaïcum gypſum*, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à une terre qui, ſans avoir été calcinée, prenoit corps avec l'eau, comme fait le plâtre ou le gypſe calciné. Ils l'appelloient auſſi *terra tymphaïca*. Pline dit: *Cognata calci res gypſum eſt; plura ejus genera; nam è lapide coquitur, ut in Syria ac Thuriis: & è terra foditur, ut in cypro & perrhibæis; è ſummâ tellure & tymphaïcum eſt; lib. XXXVI. c. xxiij.*

TYMPHRESTUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Theſſalie. Strabon, *l. IX. p. 433.* la met au voiſinage du pays des Dolopes. (*D. J.*)

TYNDARIDES, ſ. f. (*Mythol.*) on nommoit ainſi Caſtor & Pollux, enfans de Léda & de Tyndare, roi de Laconie. Caſtor ſe diſtingua dans la courſe & dans l'art de dreſſer les chevaux, Pollux dans l'exercice de la lutte. Aux jeux funebres de Pélops, la tradition des Eléens, ſuivie par Pauſanias, fait remporter le prix de la courſe à pié à Caſtor, & celui du pugilat à Pollux. Jupiter, ſelon quelques poëtes, donna l'immortalité à Pollux qui la partagea avec Caſtor, enſorte qu'ils vivoient & mouroient alternativement.

Couple de déités biſarre,
Tantôt habitans du Ténare
Et tantôt citoyens des cieux.

Selon d'autres, il furent placés au ciel, ſous le ſigne des Gemeaux, dont la découverte ſe fit peut-être environ ce tems-là; ce qui a donné lieu à la premiere fable de la mort & de la réſurrection alternative de Caſtor & de Pollux, c'eſt que ces deux étoiles ne ſe montrent jamais enſemble. (*D. J.*)

TYNDARIUM, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, ſur la côte ſeptentrionale. Ptolomée, *l. III. c. iv.* la marque entre les embouchures des fleuves Hélicon & Tyméthus. Elle eſt nommée *Tyndaris* par Strabon, *l. VI. p. 206.* & par Pline, *l. III. c. viij.* qui lui donne le titre de *colonie*.

Dans une ancienne inſcription, ſes habitans ſont nommés Τυνδαριτῶν, *Tyndaritenſes*, & dans plus d'un endroit des *verrines* de Cicéron, *Tyndaritani*.

Diodore de Sicile, *excep. leg. ex. lib. XXII.* dit que Denys le tyran donna ce terrein aux Meſſéniens, qui y bâtirent la ville de *Tyndaris*. Cicéron, *verr. 3.* l'appelle *nobiliſſima civitas*: il la met au nombre des plus conſidérables de la Sicile, & il ajoute: ſes habitans étoient les amis & les alliés du peuple romain. Pline, *l. II. c. xcij.* nous apprend que la mer avoit englouti la moitié de cette ville. Le reſte eſt aujourd'hui détruit: on n'y voit plus qu'une égliſe, appellée *Sancta Maria in Tyndaro*. (*D. J.*)

TYNDARIUM PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'île de Sicile, ſur la côte ſeptentrionale. Il tiroit ſon nom de la ville de Tyndaris. (*D. J.*)

TYNNA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Aſie, dans la petite Arménie. Ptolomée, *l. V. c. vij.* la marque parmi les villes de la préfecture de Cataonie.

2°. Fleuve de l'Inde, en-deçà du Gange. Ptolomée, *l. VII. c. j.* met ſon embouchure dans le pays des Arvares. (*D. J.*)

TYPE, ſ. m. (*Gramm. & Théolog.*) c'eſt la copie, l'image, ou la reſſemblance de quelques modeles. *Voyez* MODELE, IMAGE.

Ce mot eſt formé du grec, τύπος, *forme, figure*.

Le terme *type* eſt moins en uſage que ſes compoſés *prototype* & *archétype*, qui ſignifient les *originaux* qui n'ont été faits d'après aucun modele. *Voyez* ARCHÉTYPE, PROTOTYPE, ECTYPE.

TYPE eſt auſſi un terme ſcholaſtique, dont les Théologiens ſe ſervent ſouvent pour ſignifier un *ſymbole*, un *ſigne* ou une *figure* d'une choſe à venir.

Dans ce ſens, on emploie ordinairement le mot *type* relativement au mot *antitype*, ἀντίτυπος, qui eſt la choſe même dont une autre choſe eſt le *type* ou la *figure*. *Voyez* ANTITYPE.

C'eſt ainſi que le ſacrifice d'Abraham, l'agneau paſchal, *&c.* étoient les *types* ou figures de notre rédemption. Le ſerpent d'airain étoit le *type* de la croix, *&c.*

Les *types* ne ſont pas de ſimples conformités ou analogies que la nature fait naître entre deux choſes d'ailleurs différentes, ni des images arbitraires, qui n'ont d'autre fondement que la reſſemblance caſuelle d'une choſe à une autre. Il faut outre cela que Dieu ait eu une intention particuliere de faire un *type*, & qu'il ait déclaré expreſſément que ce *type* en eſt un; ou que l'autorité de Jeſus-Chriſt & des apôtres, ou celle d'une tradition conſtante ayent décidé que telle ou telle choſe eſt *type* par rapport à telle ou telle autre, autrement, & s'il étoit libre à chaque particulier de mettre des *types* où il veut & où il juge à propos, l'Ecriture deviendroit un livre où l'on trouveroit tout ce qu'on voudroit.

M. Gale diſtingue les *types* en hiſtoriques & en prophétiques. Les derniers ſont ceux dont les anciens prophetes ſe ſont ſervis dans leurs inſpirations. Les premiers ſont ceux dans leſquels des choſes arrivées ou des cérémonies inſtituées ſous l'ancien Teſtament ont figuré d'avance, pronoſtiqué ou annoncé Jeſus-Chriſt, ou des choſes qui ont rapport à lui dans le nouveau Teſtament.

Les anciens peres de l'Egliſe, auſſi-bien que les critiques modernes, ſont extrêmement partagés ſur la nature & l'uſage des *types*, & ſur les repréſentations typiques qui ſe trouvent dans l'ancien Teſta-

Digitized by Google

ment ; & c'eſt ce qui fait une des grandes difficultés que l'on a à entendre les anciennes prophéties, & à concilier l'ancien Teſtament avec le nouveau. *Voyez* PROPHÉTIE.

On ne peut diſconvenir en effet qu'il n'y ait eû des *types* inſtitués par la ſageſſe divine, pour être les ombres & les figures des choſes à venir ; & quoique les hommes ſoient tombés, à cet égard, dans bien des excès, & que pluſieurs ſe ſoient imaginés voir des *types* par-tout, comme Origene, qui trouvoit des myſteres juſque dans les chaudrons du tabernacle, on doit ſe contenter des plus ſenſibles & des plus frappans, ou de ceux dont l'application a déja été faite par une autorité ſupérieure en fait de religion. Mais il n'en faut point propoſer ſans les prouver autant qu'il eſt poſſible, & ſans faire voir que ce ſont en effet des *types*, afin de juſtifier la ſolidité du raiſonnement des apôtres qui en ont tiré des argumens.

Un auteur moderne ſoutient que non-ſeulement les peres de l'Egliſe, mais auſſi S. Paul lui-même, étoient d'opinion que toute la religion chrétienne étoit contenue dans l'ancien Teſtament, & accomplie dans l'hiſtoire & dans la loi des juifs, & que ce teſtament & cette loi ne devoient être regardés que comme les *types* & les ombres du Chriſtianiſme. Dans cette vue il cite l'épître aux Hébreux, *chap. viij. 5. chap. x. 1.* & celle aux Coloſſiens, *chap. j. verſ. 16. & 17.* il ajoute que les lois rituelles de Moïſe n'étant que des *types* & des ombres des choſes réelles à venir, doivent être conſidérées comme des prophéties accomplies. C'eſt auſſi le ſentiment de M. Whiſton & d'autres. Et le premier auteur, pour appuyer davantage ſon raiſonnement, cite Jeſus-Chriſt lui même qui, en S. Matthieu, *chap. xj. verſ. 13.* confirme les propheties légales, en diſant qu'*il eſt venu accomplir la loi.* Mais c'eſt abuſer viſiblement de l'Ecriture que d'employer ces paſſages à prouver que tout y eſt *type* & figure ; car lorſque S. Paul dit que Jeſus-Chriſt eſt la fin de la loi, *finis legis Chriſtus*, il ne s'agit pas de ſavoir ſi Jeſus-Chriſt y eſt figuré & prédit ; il eſt ſimplement queſtion de montrer qu'il eſt le ſeul auteur de la juſtice que la loi ne pouvoit donner. Quand il dit aux Coloſſiens, que tout ce qui a été fait, n'a été fait que pour Jeſus-Chriſt, *omnia in ipſo conſtant*, & ne ſubſiſte qu'en lui, il établit la divinité de Jeſus-Chriſt, & il en donne pour preuve que tout ce qui exiſte, n'exiſte que par l'opération de ſa toute-puiſſance. De même quand Jeſus-Chriſt dit qu'il eſt *venu accomplir la loi*, cela s'entend des vérités de pratique qu'il venoit confirmer par ſes exemples & par ſa doctrine, & non ſimplement des figures qu'il venoit accomplir, comme ſi tout eût été *type* ſous l'ancienne loi.

Cette affectation des figuriſtes a donné lieu à quelques écrivains peu favorables à la religion, d'obſerver que ſi les anciens & les modernes partiſans du ſens typique euſſent formé le deſſein de décrier le Chriſtianiſme, ils n'auroient pû mieux y réuſſir qu'en traveſtiſſant ainſi toutes choſes en *types* & en prophéties. Il ne faut pas s'étonner, ajoutent-ils, que les athées & les déiſtes inſultent à la crédulité des chrétiens, & qu'il rejettent des preuves fondées ſur de pareilles abſurdités.

Mais on peut répondre à ces écrivains, que l'exemple des figuriſtes ne peut tirer à conſéquence contre la ſolidité des véritables preuves de la religion. Car il n'eſt pas difficile de reconnoître, à-moins qu'on ne veuille s'aveugler ſoi-même, la réalité de ce qu'on appelle *types*. Il eſt évident qu'il y en avoit beaucoup ſous l'ancien Teſtament. Tels étoient les ſacrifices, la perſonne du grand-prêtre, l'arche de Noé, *&c.* tels étoient les deux verges ou bâtons, dont il eſt parlé dans Zacharie, *c. xj. verſ. 7. 10. & 14.* telle étoit la femme adultere d'Oſée, *c. j. verſ. 2.* ſes enfans, *verſ. 4.* Par ces *types* & par d'autres ſemblables, Dieu & le prophete ont deſſein d'annoncer des événemens futurs, mais il faut obſerver ou que le prophete avertit en même tems le lecteur de prendre ces choſes pour *types*, qu'il le met en état de les entendre de cette maniere, qu'il ne l'abandonne pas à ſes propres conjectures après l'événement ou l'accompliſſement de ces prophéties ; ou que les apôtres ont expliqué ces *types* conformément à la tradition des juifs ; & qu'en montrant qu'ils avoient été accomplis en Jeſus-Chriſt, ils en ont tiré des argumens victorieux en faveur de la religion.

En effet les apôtres ont cité, en parlant de Jeſus-Chriſt & des myſteres de la loi nouvelle, un grand nombre de paſſages de l'ancien Teſtament dans leurs écrits, mais ils ne les ont pas tous cités dans le même ſens. Ils en ont cité quelques-uns dans le ſens que la ſageſſe divine avoit intention d'exprimer en dictant les livres-ſaints, mais ils en ont cité auſſi, ſans qu'ils paruſſent avoir une deſtination particuliere & directe de Dieu, pour les vérités auxquelles ils les appliquoient. On en trouve pluſieurs qu'ils n'ont appliqués à Jeſus-Chriſt qu'à cauſe des traits de convenance & de reſſemblance qui en autoriſoient l'alluſion & l'application, & qui avoient donné lieu aux Juifs de les entendre du Meſſie : c'eſt le ſentiment de pluſieurs peres, & entr'autres de S. Cyrille contre Julien : *Paulus autem*, dit ce pere, *valde ſapiens artifex ad introducendum divina, etiam illa quæ de aliquibus aliis in ſcripturis dicta ſunt, aliquoties ad manifeſtandum Chriſti ſacramentum inducit. Verumtamen non illa ſeparat ab iis perſonis in quas dicta eſſe cognovimus, ſed neque omnia illorum ad Chriſtum redigit, verum aliquam partem minimam aliquoties ſuſcipit quam ipſe poſſit ſine ullo periculo artificioſe ad ſuum referre propoſitum.*

Le ſavant Maldonat admet le même principe, & s'explique ainſi très-nettement ſur ce point. « Quand » les apôtres, dit il, remarquent que quelque pro» phétie de l'ancien teſtament s'eſt trouvé accom» plie par ce qu'ils rapportent, ils ne l'entendent pas » toujours de la même maniere ; cette expreſſion » peut être priſe en quatre ſens différens.

» Le premier, qui eſt l'immédiat & le plus pro» chain, a lieu lorſque la choſe s'accomplit propre» ment & à la lettre, ſelon qu'elle eſt prédite, com» me quand S. Mathieu remarque, *ch. j.* que cette » prophétie d'Iſaïe, *ch. vij. une vierge enfantera, &c.* » a été accomplie dans la Vierge Marie.

» Le ſecond qui eſt quelquefois plus éloigné, mais » qui n'eſt pas moins direct & moins abſolu dans » l'intention du S. Eſprit, a lieu lorſque la choſe s'ac» complit dans la choſe figurée par le *type*, comme » quand S. Paul applique à Jeſus-Chriſt, *Hébr. ch. j.* » *verſ. vj.* ces paroles du premier livre des rois, » *ch. vij.* dites immédiatement de Salomon, *je lui* » *tiendrai lieu de pere, & je le traiterai comme mon* » *fils*, parce que Salomon étoit la figure du Meſſie ; » ou quand S. Jean obſerve, *ch. xix.* qu'on ne rom» pit point les os de Jeſus-Chriſt à la paſſion, pour » accomplir ce qui étoit dit de l'agneau paſchal, » *Exod. XII. vous n'en briſerez aucun os.*

» Le troiſieme qui n'eſt qu'un ſens accommoda» tice, a lieu lorſqu'on applique une prophétie à ce » qui n'eſt ni l'objet immédiat de la prophétie, ni » le *type* figuré par la prophétie, mais à une choſe » indifférente, parce qu'elle quadre auſſi-bien à cet» te choſe, que ſi elle avoit été faite pour elle, & » qu'il y eût des preuves que le S. Eſprit l'eût diri» gée à ſignifier cette choſe. Iſaïe, par exemple, » *ch. xxix.* ſemble borner le reproche que Dieu fait » aux Juifs, de l'honorer du bout des levres, à » ceux qui vivoient de ſon tems ; mais Jeſus-Chriſt » l'applique, *Matth. xv.* à ceux qui vivoient du

» ſien, parce qu'ils ne valoient pas mieux que leurs » peres.

» Le quatrieme ſens dans lequel les apôtres diſent » qu'une choſe s'accomplit, c'eſt lorſque une choſe » étant déja faite en partie, elle s'acheve tout-à-fait, » de ſorte qu'il n'y a plus rien à deſirer pour ſon ac» compliſſement ». Maldonat, *in ℣. 15. cap. ij. S. Matthæi.*

Ainſi il eſt certain que pluſieurs des interprétations typiques & allégoriques de la loi, de l'hiſtoire, & des cérémonies des Juifs, peuvent être rejettées ſans donner aucun tour forcé, ni aucune atteinte au texte ſacré de l'Ecriture, qui peut être expliqué par des principes plus naturels, plus intelligibles, & plus conformes aux regles de la grammaire, que ceux des figuriſtes modernes.

Le mot τυπος, comme nous l'avons obſervé, ne ſignifie autre choſe qu'une copie ou une impreſſion de quelque choſe. Les Anglois dans leur verſion de la bible, l'ont rendu tantôt par le terme d'*impreſſion* ou *eſtampe*, tantôt par celui de *figure*, quelquefois par le mot de *forme*, & quelquefois par celui de *façon* ou *maniere*.

C'eſt de-là auſſi que le même terme s'emploie au figuré, pour ſignifier un *modele moral*, & dans ce ſens-là il ne ſignifie autre choſe qu'un *exemple* ou une *ſimilitude*. De même le mot αντιτυπος dans l'Ecriture ſignifie une choſe faite d'après un modele, & c'eſt ainſi que dans l'épître aux Hébreux, le tabernacle & le Saint des ſaints ayant été faits après le modele que Dieu avoit montré à Moyſe, ils ſont appellés *antitypes*, ou *figure des vrais lieux ſaints*. C'eſt encore dans le même ſens que S. Pierre, en parlant du déluge & de l'arche de Noé, qui ſauva huit perſonnes, appelle le baptême un *antitype* de cette arche, & par-là il n'exprime autre choſe qu'une ſimilitude de circonſtances.

Les autres termes dont l'Ecriture ſe ſert quelquefois pour marquer qu'un évènement a été figuré d'avance par quelque choſe qui a précédé, ſont υποδειγμα que l'on rend par *imitation* & *exemple*, & σκια, *ombre*. S. Paul ſe ſert ſouvent de ce dernier mot, & l'applique aux lois & aux cérémonies des Juifs, qu'il repréſente comme de ſimples ombres des choſes à venir, ou des choſes ſpirituelles & céleſtes. Ces expreſſions générales ont induit des auteurs à prêter à S. Paul un deſſein qu'il n'avoit point en faiſant ces comparaiſons, & à conclure de-là que tous les rits de la loi de Moyſe étoient autant de *types*, ou de choſes deſtinées à ſignifier des événemens futurs, & que l'on doit trouver l'Evangile dans le pentateuque, tandis que S. Paul ne paroît avoir eu d'autre intention que de faire connoître les grands avantages que l'Evangile a ſur la loi ancienne à différens égards, où l'un a autant de prééminence ſur l'autre, que le corps ou la ſubſtance en a ſur l'ombre. *Voyez* ACCOMMODATION.

Si l'ombre des choſes à venir eſt la figure ou le *type* des événemens futurs, quels ſont les événemens auxquels puiſſent avoir aucun rapport, les nouvelles lunes, ou le boire & le manger des Juifs? ou comment la loi de Moyſe compoſée de commandemens pour des perſonnes, tems, lieux, ſacrifices, *&c.* pouvoit-elle ſignifier une diſpenſe des mêmes choſes ſous l'Evangile, où ces mêmes choſes, loin d'avoir été enjointes, ont été déclarées au contraire inutiles & ſuperflues? Voilà toutes les obſervations que l'on peut faire ſur toutes les ſignifications des termes dont ſe ſervent les auteurs du nouveau Teſtament, & par leſquels ils ſemblent avoir voulu exprimer quelque figure ou *type* d'événemens futurs, ſous l'Evangile: d'où nous pouvons conclure 1°. que d'argumenter des *types*, c'eſt argumenter très-ſouvent d'exemples ou de ſimilitudes; le but des ſimilitudes ou des comparaiſons eſt ſimplement d'aider & de rendre quelques idées plus claires & plus fortes, de ſorte qu'il eſt abſurde de tirer des conſéquences d'une ſimilitude, ou d'inférer de quelque partie d'une ſimilitude, autre choſe que ce qui eſt abſolument ſemblable. 2°. Que l'on ne ſauroit prouver que toutes les cérémonies de la loi moſaïque ayent jamais été deſtinées à ſignifier des événemens futurs ſous le regne du Meſſie. Les auteurs de l'ancien Teſtament n'en font aucune mention, quelques notions que puiſſent avoir eû là-deſſus les écrivains qui les ont ſuivis immédiatement: on convient que les apôtres ont argumenté des rits de l'inſtitution moſaïque, mais il paroît que ſouvent ils ne l'ont fait que par forme d'illuſtration & d'analogie.

Aſſurément il y a une ſimilitude générale dans toutes les opérations ou diſtributions de la Providence, & une analogie des choſes dans le monde naturel, auſſi-bien que dans le monde moral; d'où il eſt aiſé d'argumenter par forme de parité, & même il eſt très-juſte & très-commun de le faire; mais de dire qu'une de ces opérations ou diſtributions ait toujours été faite pour en marquer ou ſignifier une autre qui devoit avoir lieu dans la ſuite, c'eſt ce qu'on ne pourra jamais prouver, à moins que Dieu ne l'ait revélé.

Nous ſavons que la terre promiſe étoit un lieu où les Juifs devoient jouir d'un doux repos, après toutes leurs peines & fatigues. Dieu ſe repoſa lui-même le ſeptieme jour après l'ouvrage de la création; cependant quelqu'un a-t-il jamais imaginé de prétendre que le repos de Dieu après la création, ſignifie le repos des Juifs dans la terre promiſe? & n'eſt-il pas auſſi ſenſé de dire que le repos que Dieu prit le ſeptieme jour, ſignifie l'entrée des Juifs dans la terre de Canaan, que de dire que le repos des Juifs dans cette terre, ſignifie le repos dont David fait mention dans ſes pſeaumes? On ne prouvera pas non plus que tous ces événemens qui ſe ſuccedent dans l'ordre de la providence, & qui reſſemblent à quelques événemens qui ont précédé, ſoient deſtinés à être figurés d'avance. Si on peut le prouver, on ſera bientôt d'accord que le repos des Juifs étoit le *type* du repos des chrétiens. C'eſt de la même maniere que nous devons entendre S. Paul, lorſqu'il dit, *Jeſus-Chriſt notre pâque a été immolé pour nous*, & S. Jean Baptiſte, lorſqu'il appelle notre Sauveur l'*agneau de Dieu*. Il y avoit là cette ſimilitude de circonſtances que Jeſus-Chriſt fut immolé le même jour qu'on immoloit & qu'on mangeoit l'agneau paſchal, qu'il mourut à-peu-près à la même heure du jour où les prêtres commençoient leurs ſacrifices, & qu'on ne briſa aucun des os ni de l'un ni de l'autre; & comme l'agneau paſchal devoit être ſans tache, de même Jeſus-Chriſt étoit ſans ſouillure. C'eſt par rapport à ces circonſtances, & d'autres ſemblables, que S. Paul applique à Jeſus-Chriſt le nom de *Pâque*.

C'eſt encore ainſi qu'on explique ce que S. Paul appelle le baptême des enfans d'Iſraël, dans la nue & dans la mer, & la comparaiſon qu'il fait du grand prêtre qui entroit tous les ans dans le lieu ſaint, avec Jeſus-Chriſt qui eſt entré dans le ciel. Il eſt donc certain qu'il y a des *types* dans l'ancien Teſtament, mais il l'eſt également que tout n'y eſt pas *type*, & que pluſieurs de ces *types* ne ſont que des ſimilitudes ou des alluſions, & n'ont été employés que dans ce ſens par les apôtres.

TYPE, ſ. m. (*Théolog.*) eſt auſſi le nom que l'on a donné à un édit de l'empereur Conſtans II. publié en 648. pour impoſer un ſilence général aux orthodoxes, auſſi-bien qu'aux Monothélites, ſur la queſtion qu'on agitoit alors, s'il falloit reconnoître en Jeſus-Chriſt deux opérations ou volontés, comme le ſoutenoient les Catholiques, ou s'il falloit n'y en

admettre qu'une ſeule, comme le vouloient les Monothélites. *Voyez* MONOTHÉLITES.

On l'appella *type* parce que c'étoit une eſpece de formulaire de foi, ou plutôt un reglement auquel tout le monde devoit conformer ſa conduite, en s'abſtenant de parler des matieres controverſées.

Le véritable auteur du *type* étoit Paul, patriarche de Conſtantinople, & monothélite, qui crut aſſez ſervir ſon parti en forçant par autorité les catholiques à n'oſer publier leur foi, eſpérant que l'erreur feroit aſſez de progrès, tant qu'on ne la combattroit pas. En conſéquence, il inſinua à l'empereur Conſtans de ſupprimer l'eſthèſe d'Héraclius, & de publier un édit pour impoſer ſilence aux orthodoxes & aux monothélites; mais ſur-tout aux premiers qui ſe plaignoient vivement de l'eſthèſe, comme favorable au monothéliſme; mais on ſent que cette prétendue voie de pacification étoit injuſte, & qu'elle opprimoit la vérité, ſous prétexte d'éteindre les diſputes: on croit cependant que Conſtans avoit donné cette loi à bonne intention, puiſque dans le *type* même, après avoir ordonné le ſilence aux deux partis, il ordonne qu'on s'en tienne aux ſaintes Ecritures, aux cinq conciles œcuméniques, & aux ſimples paſſages des peres, dont la doctrine eſt la regle de l'Egliſe, ſans y ajouter, en ôter, ni les expliquer ſelon des ſentimens particuliers. Mais quelles que fuſſent les intentions de l'empereur, il eſt certain que celles des monothélites étoient d'en abuſer & de s'en prévaloir contre les catholiques. Auſſi le pape Théodore ne tarda-t-il point à prononcer la ſentence de dépoſition contre le patriarche Paul. Le *type* fut examiné dans le concile de Latran, tenu en 649, & l'on y prononça anathème contre tous ceux qui admettoient l'impiété du *type* & de l'eſthèſe. *Voyez* ECTHÈSE.

TYPE, ſ. m. (*Art numiſmatique.*) terme générique par lequel les médailliſtes entendent l'empreinte qui eſt marquée ſur la tête & le revers des médailles, comme ſymboles, figures de divinités, de génies, d'hommes, de femmes, d'animaux, & de choſes inſenſibles. On explique toutes ces choſes en detail au *mot* TÊTE & SYMBOLE, *art numiſmat.* (*D. J.*)

TYPÉE, (*Géogr. anc.*) montagne du Péloponnèſe, dans l'Elide. En allant de Scillunte à Olympie, dit Pauſanias, *l. V. c. vj.* avant que d'arriver au fleuve Alphée, on trouve un rocher fort haut, qu'on appelle le *mont typée*. Les Eléens, ajoute-t-il, ont une loi par laquelle il eſt ordonné de précipiter du haut de ce rocher, toute femme qui ſeroit ſurpriſe aſſiſter aux jeux olympiques, ou qui même auroit paſſé l'Alphée les jours défendus; ce qui n'étoit jamais arrivé qu'à une ſeule femme nommée Callipatire, ſelon quelques-uns, & Phérénice, ſelon d'autres. Cette femme étant devenue veuve, s'habilla à la façon des maitres d'exercice, & conduiſit elle-même ſon fils Piſidore à Olympie. Il arriva que le jeune homme fut déclaré vainqueur: auſſi-tôt ſa mere tranſportée de joie, jette ſon habit d'homme, & ſaute par deſſus la barriere qui la tenoit enfermée avec les autres maitres. Elle fut connue pour ce qu'elle étoit, mais on ne laiſſa pas de l'abſoudre en conſidération de ſon pere, de ſes freres, & de ſon fils, qui tous avoient été couronnés aux jeux olympiques. Depuis cette aventure, il fut défendu aux maitres d'exercice, de paroitre autrement que nuds à ces ſpectacles. (*D. J.*)

TYPHO, ſorte d'ouragan. *Voyez* OURAGAN.

TYPHOÉE, ſ. m. (*Mythol.*) monſtre né de l'alliance de la Terre avec le Tartare. Il avoit cent têtes de ſerpent; ſes langues étoient noires; un feu ardent partoit de tous ſes yeux, & de toutes ſes bouches ſortoient des ſons inéfables, tantôt intelligibles pour les Dieux, & tantôt ſemblables aux mugiſſemens des taureaux, ou aux rugiſſemens des lions, & qui faiſoient retentir les montagnes de ſiflemens effroyables.

Il ne naquit qu'après la défaite des Titans, & ſeroit le maître des dieux, ſi Jupiter honoré par l'olympe de la ſouveraineté, n'eût prévenu ce terrible monſtre. Armé de ſon tonnerre, ce dieu, dit Héſiode, fait retentir la terre & les cieux; la mer s'agite, & les flots ſe pouſſant impétueuſement les uns les autres, viennent ſe briſer contre les côtes; la terre gémit, le ciel s'enflamme; Pluton eſt troublé dans les enfers, & le bruit des carreaux de Jupiter va porter la terreur juſque ſous le tartare, dans la ténébreuſe demeure des Titans; il s'élance de l'olympe, & brûle toutes les têtes du monſtre qui tombant ſous ſes coups redoublés, eſt ſur le champ précipité juſqu'au fond du tartare; le feu dont ſes têtes ſont embraſées, ſe communique à la terre, qui fond comme de l'étain dans les fourneaux.

De *Typhoée* ſont nés les vents nuiſibles aux mortels, & différens de Notus, de Borée, & de Zéphire. L'origine de ceux-ci eſt divine, & leur utilité répond à l'excellence de cette origine; mais les autres, ſoufflant ſur la face de la mer, y font périr navires & nautoniers; rien ne peut garantir de leur rage ceux qui ont le malheur d'en être ſurpris; ils ſe répandent avec une égale fureur ſur la terre, & leurs tourbillons impétueux renverſent & détruiſent tous les ouvrages des mortels. *Voyez* TYPHON. (*D. J.*)

TYPHOMANIE, ſ. f. *en Médecine*, eſt une maladie du cerveau, dans laquelle ceux qui en ſont attaqués ne peuvent dormir, quoiqu'ils en aient grande envie; ils ſont couchés ayant les yeux fermés, diſent des choſes abſurdes, & jettent les membres de côté & d'autre; ſi on les touche, ils ouvrent d'abord les yeux, regardent de travers, & retombent dans une eſpece d'aſſoupiſſement, qui eſt interrompu par une foule d'idées fâcheuſes.

La *typhomanie* eſt une eſpece de frenéſie & de léthargie compliquée, on l'appelle auſſi *coma vigil.* *Voyez* COMA, FRENÉSIE & LÉTHARGIE.

Le mot eſt formé du grec *typhos*, fumée, & *mania*, folie.

TYPHON, (*Phyſiq. générale.*) un *typhon* eſt un vent vif, fort, qui ſouffle de tous les points, varie de tous les côtés, & communément vient d'en-haut.

Il eſt fréquent dans la mer orientale, ſur-tout dans celle de Siam, de la Chine, du Japon, & entre Malacca & le Japon. Il ſort avec violence le plus ſouvent du point de l'oueſt, & parcourant tout l'horiſon avec beaucoup de rapidité, il fait le tour en vingt heures; il accroît de force de plus en plus; il éleve la mer à une grande hauteur avec ſes tournans, & chaque dixieme vague s'élevant plus que les autres, fait perdre aux gens de mer tout eſpoir de ſe ſauver; c'eſt pourquoi la navigation de l'Inde au Japon eſt fort dangereuſe, de ſorte que ſi de trois vaiſſeaux il en arrive un à bon port, on regarde cet événement comme un voyage heureux.

Le *typhon* régne le plus ordinairement en été, & il eſt plus terrible, qu'on ne peut imaginer ſans l'avoir vû; de ſorte qu'il n'eſt pas étonnant, que les côtés des vaiſſeaux les plus forts & les plus gros n'y réſiſtent pas; on croiroit que le ciel & la terre vont ſe replonger dans leur ancien cahos.

Il exerce ſa furie ſur terre comme ſur mer, renverſe les maiſons, déracine les arbres, & emporte de gros vaiſſeaux juſqu'à un mille de la mer.

Il dure rarement plus de ſix heures; dans l'Océan Indien, la mer eſt d'abord unie, mais il s'y éleve enſuite des vagues terribles. Ainſi près de la ville d'Arbeil en Perſe, ce *typhon* éleve tous les jours à midi, dans les mois de Juin & de Juillet, une grande quantité de pouſſiere, & dure une heure.

Digitized by Google

La cauſe de ce *typhon* vient peut-être de ce que le vent ſoufflant vers un certain point, eſt arrêté & revient ſur lui-même, & qu'ainſi il tourne en rond, comme nous voyons que l'eau forme un tourbillon, quand elle rencontre un obſtacle; ou bien cela peut venir des vents furieux qui ſe rencontrent l'un l'autre, qui rendent la mer unie, & cependant s'élancent contre les vaiſſeaux qui ſe trouvent entr'eux. Quand ce vent vient d'en-haut, on l'appelle *catægis*.

Le *typhon*, dit le peintre des ſaiſons, tournoie d'un tropique à l'autre, épuiſe la fureur de tout le firmament, & le terrible ectreplica regne. Au milieu des cieux fauſſement ſereins, un puiſſant orage ſe prépare; comprimé dans une petite tache de muée, que l'œil connoiſſeur peut ſeul apperçevoir: le fatal & imperceptible préſage plein de feu & de malignes influences, eſt ſuſpendu ſur le ſommet du promontoire, & raſſemble ſes forces. Le démon de ces mers le fait précéder d'un calme trompeur, propre à engager le matelot à confier ſes voiles au zéphir qui l'accompagne. Tout-à-coup des vents rugiſſans, des flammes & des flots combattans, ſe précipitent & ſe confondent en maſſe. Le matelot demeure immobile; ſon vaiſſeau, dont les voiles ſont déployées, boit la vague, s'enfonce & ſe cache dans le ſein du ſombre abime. Le redoutable Gama combattit contre un ſemblable *typhon*, pendant pluſieurs jours & pluſieurs nuits terribles, voguant ſans ceſſe autour du cap orageux, conduit par une ambition hardie, & par la ſoif de l'or encore plus hardie. (*D. J.*)

TYPHONIS INSULA, (*Géogr. anc.*) île de la Méditerranée, aux environs de la Troade; quelques-uns l'ont nommé *Calydna*. (*D. J.*)

TYPHOS, (*Médec. anc.*) τυφὸς; maladie décrite par Hippocrate, & dont il diſtingue cinq eſpeces différentes.

La premiere eſt une fievre continue, qui affoiblit les forces, & qui eſt accompagnée de tranchées, d'une chaleur extraordinaire dans les yeux, & de la difficulté de parler.

La ſeconde eſpece de *typhos*, commence par une fievre tierce ou quarte, qui eſt ſuivie de maux de tête, de ſputations, & de déjections de vers; le viſage eſt pâle, les piés, & quelquefois tout le corps s'enflent; le malade ſent de la douleur, tantôt dans la poitrine, & tantôt dans le dos; il a des boborygmes, les yeux hagards, la voix foible & tremblante.

La troiſieme eſpece de *typhos*, ſe montre par des douleurs aiguës dans les articulations, ſouvent même dans toutes les parties du corps, & ces douleurs produiſent quelquefois l'immobilité des membres.

La quatrieme eſpece de *typhos*, eſt accompagnée de tenſion, d'enflure, & d'ardeur extraordinaire dans le bas ventre, laquelle eſt ſuivie d'une diarrhée qui dégénere en hydropiſie.

La cinquieme eſpece de *typhos*, ſe manifeſte par une extrême pâleur ſans aucune enflure. Au contraire, le corps eſt exténué, ſec & affoibli. Le malade a les yeux creux, arrache le duvet qui tient à ſa couverture, & eſt ſujet, ſoit qu'il veille ou qu'il dorme, à des pollutions fréquentes; ces ſymptomes réunis ſont fort extraordinaires; nous ne connoiſſons point ce dernier genre de *typhos*, & nous douterions beaucoup de l'exactitude du récit, ſi nous ne le tenions d'Hippocrate. (*D. J.*)

TYPIQUE, (*Liturg. grecq.*) τυπικὸν de τύπος, *forme, regle*; livre eccléſiaſtique des Grecs, qui contient la forme de réciter l'office pendant toute l'année; mais comme les Egliſes ont beaucoup varié ſur ce point, les *typiques* ſont fort différens les uns des autres; on peut conſulter Allatius dans ſa premiere diſſertation ſur les livres eccléſiaſtiques des Grecs. (*D. J.*)

TYPIQUE, *fievre*, (*Médec.*) *febris typica*; on appelle *fievres typiques*, celles qui ſont bien caractériſées par la régularité de leurs accès, de leur accroiſſement, de leur rémiſſion & de leur période; on les nomme ainſi, par oppoſition aux fievres erratiques, qui ne ſuivent point de régle dans leurs cours; τύπος eſt l'ordre que tient une maladie. (*D. J.*)

TYPOGRAPHE, ſ. m. (*Gram.*) Imprimeur. *Voyez* ce mot.

TYPOGRAPHIE, ſ. f. (*Gram.*) art de l'Imprimerie. *Voyez* IMPRIMERIE.

TYPOLITES *ou* PIERRES A EMPREINTES, (*Hiſt. nat. Minéral.*) *impreſſa lapidea*, *typolitus*, c'eſt ainſi que quelques naturaliſtes nomment des pierres ſur leſquelles on voit des empreintes de ſubſtances du regne végétal ou du regne animal.

On trouve dans pluſieurs pays des pierres ſur leſquelles on remarque diſtinctement des empreintes de plantes; c'eſt ordinairement dans des pierres feuilletées qu'on les rencontre; les ardoiſes ou pierres ſchiſteuſes qui accompagnent communément les mines de charbon de terre, ſont très-fréquemment remplies de différentes plantes, & ſurtout de celles qui croiſſent dans les forêts, telles que les fougeres, les capillaires, les roſeaux, la prêle que l'on y diſtingue parfaitement. Scheuchzer & d'autres naturaliſtes nous ont fait de longues énumérations des plantes qui ſe trouvent de cette maniere. Mais une obſervation très-digne de réflexion, c'eſt que les plantes dont on trouve les empreintes ſur des pierres de nos contrées, ſont ſouvent tout-à-fait étrangeres à nos climats, & leurs analogues vivans ne ſe rencontrent que dans d'autres parties du monde. M. de Juſſieu ayant eu occaſion d'obſerver des pierres empreintes qui ſe trouvent à Saint-Chaumont en Lyonnois, trouva que les plantes qu'il y voyoit, reſſembloient ſi peu à toutes celles qui croiſſent dans cette province & dans celles des environs, qu'il crut herboriſer dans un monde tout nouveau. *Voyez les mémoires de l'académie royale des Sciences, année 1718.*

Les naturaliſtes qui attribuent au déluge univerſel tous les changemens arrivés à notre globe, n'ont pas manqué de le regarder comme l'auteur des pierres empreintes que l'on rencontre dans le ſein de la terre. Scheuchzer a été plus loin; ayant trouvé des pierres chargées des empreintes de quelques végétaux ſemblables à des épics de blé dans l'état où ils ſont au printems, il a cru devoir en conclure que le déluge étoit arrivé dans cette ſaiſon; mais il ſera très-difficile d'expliquer par le déluge la raiſon pourquoi la plûpart des plantes que l'on trouve empreintes, ſont exotiques ou étrangeres au climat où on les rencontre aujourd'hui; il faut pour cela ſuppoſer que les climats ont changé, ainſi que les plantes qu'ils produiſoient autrefois; d'ailleurs le peu de durée du déluge ne permet point de croire que les eaux aient apporté ces plantes d'Aſie ou d'Amérique, vû qu'elles n'auroient point eu le tems de faire un auſſi long voyage, & que les végétaux ne flottent point avec beaucoup de rapidité.

Les feuilles & les plantes dont on voit les empreintes, ſont ordinairement détruites & décompoſées, & l'on ne trouve plus que le limon durci qui a pris leur place, & à qui elles ont ſervi de moules. La plûpart de ces feuilles empreintes ſont étendues; il eſt rare d'en voir qui ſoient roulées ou pliées, d'où quelques naturaliſtes n'ont pas manqué de conclure qu'elles avoient dû nager ſur l'eau; mais cette raiſon n'eſt rien moins que déciſive, vû qu'une eau agitée peut aiſément rouler & plier des feuilles ou des plantes.

Il ne faut point confondre avec les *typolites* ou pierres empreintes dont nous venons de parler, celles qui ſe trouvent dans le tuf, & qui ne ſont produites que par incruſtation, c'eſt-à-dire, par le dépôt qui s'eſt fait des parties terreuſes contenues dans des

eaux qui ſont tombées ſur des feuilles ou des plantes.

A l'égard des *typolites*, ou pierres qui portent des empreintes d'animaux, les plus ordinaires ſont celles ſur leſquelles on voit des poiſſons, telles que celles qui ſe trouvent ſur une pierre feuilletée blanchâtre à Papenheim. *Voyez* PAPENHEIM *pierre de*. On doit auſſi placer dans ce nombre la pierre ſchiſteuſe chargée d'empreintes de poiſſons, qui ſe trouve près d'Eiſleben, dans le comté de Mansfeld, qui eſt une vraie mine de cuivre. *Voyez* MANSFELD, *pierre de*. (—)

TYR, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, dans la Phénicie, ſur le bord de la mer, au midi de Sidon. Cette ville auſſi célebre dans l'hiſtoire ſacrée, que dans l'hiſtoire profane, eſt des plus anciennes, ſoit qu'elle ait la même ancienneté que Sidon, comme le prétend Quint-Curce, ſoit qu'elle ait été bâtie depuis Sidon, comme le penſe Juſtin, *l. XVIII. c. iij.*

Quelques critiques prétendent qu'il y avoit deux villes de *Tyr*, l'une plus ancienne connue ſous le nom de *Pala-Tyros*, & l'autre plus nouvelle nommée ſimplement *Zor* ou *Tyr*. La premiere étoit bâtie ſur le continent, à trente ſtades de la ſeconde, ſelon Strabon, *l. XVI.* C'eſt dans la premiere qu'étoit le temple d'Hercule, dont les prêtres de *Tyr* vantoient avec exagération l'antiquité à Hérodote; & c'eſt dans ce temple que les Tyriens répondirent à Alexandre qu'il pouvoit venir ſacrifier, lorſqu'il leur fit dire qu'il ſouhaitoit ſe rendre dans leur ville pour y offrir des ſacrifices à Hercule. L'autre *Tyr* étoit dans une île vis-à-vis de l'ancienne, dont elle n'étoit ſéparée que par un bras de mer aſſez étroit. Pline, *l. V. c. xix.* dit qu'il n'y avoit que ſept cens pas de diſtance de l'île à la terre ferme. Alexandre le grand combla tout cet eſpace pour prendre la ville, & l'île étoit encore jointe à la terre ferme du tems de Pline. Dans le même chapitre cet auteur donne dix-neuf mille pas de circuit au territoire de *Tyr*, & il y renferme la vieille *Tyr*.

Le nom de cette ville en hébreu eſt *Zor* ou *Sor*; ſuivant une autre dialecte, c'eſt *Syr* ou *Sar*; les Araméens qui ont coutume de changer la lettre *ſ* en *t*, diſent *Tor*, *Tur* ou *Tyr*, & en ajoutant la terminaiſon greque, on a fait τύρος, *Tyrus*. De *Sar* a été formé le nom national *ſarranus*, qui dans les poëtes ſignifie la même choſe que *tyrius*. Virgile, *l. II. Georg. v. 506*, s'en eſt ſervi dans ce ſens:

Ut gemmâ bibat, & ſarrano dormiat oſtro.

Les Tyriens paſſoient pour être les inventeurs du commerce & de la navigation, & ils l'étoient en effet. Pendant que dans les autres empires il ſe faiſoit un commerce de luxe, les Tyriens faiſoient par toute la terre un commerce d'économie. Bochart a employé le premier livre de ſon *Chanaan* à l'énumération des colonies qu'ils envoyerent dans tous les pays qui ſont près de la mer; ils paſſerent les colonnes d'Hercule, & firent des établiſſemens ſur les côtes de l'Océan.

Dans ces tems-là, les navigateurs étoient obligés de ſuivre les côtes, qui étoient, pour ainſi dire, leur bouſſole. Les voyages étoient longs & pénibles. Les travaux de la navigation d'Ulyſſe ont été un ſujet fertile pour le plus beau poëme du monde, après celui qui eſt le premier de tous.

Le peu de connoiſſance que la plûpart des peuples avoient de ceux qui étoient éloignés d'eux, favoriſoit les nations qui faiſoient le commerce d'économie. Elles mettoient dans leur négoce les obſcurités qu'elles vouloient; elles avoient tous les avantages que les nations intelligentes prennent ſur les peuples ignorans.

L'Egypte éloignée par la religion & par les mœurs, de toute communication avec les étrangers, ne faiſoit guere de commerce au-dehors; elle jouiſſoit d'un terrein fertile & d'une extrême abondance. C'étoit le Japon de ce tems-là; elle ſe ſuffiſoit à elle-même.

Les Egyptiens furent ſi peu jaloux du commerce du dehors, qu'ils laiſſerent celui de la mer Rouge à toutes les petites nations qui y eurent quelque part. Ils ſouffrirent que les Juifs & les Syriens y euſſent des flottes. Salomon employa à cette navigation des tyriens qui connoiſſoient ces mers.

Joſephe dit que la nation uniquement occupée de l'agriculture connoiſſoit peu la mer; auſſi ne fut-ce que par occaſion que les Juifs négocierent dans la mer Rouge. Ils conquirent ſur les Iduméens Elath & Aſiongaber, qui leur donnerent ce commerce; ils perdirent ces deux villes, & perdirent ce commerce auſſi.

Il n'en fut pas de même des Phéniciens ou des Tyriens; ils ne négocioient point par la conquête; leur frugalité, leur habileté, leur induſtrie, leurs périls, leurs fatigues les rendoient néceſſaires à toutes les nations du monde. Ce ſont les excellentes réflexions de l'auteur de l'eſprit des lois.

Les Tyriens vendoient à tous les peuples de la terre les étoffes teintes en pourpre & en écarlate, dont ils avoient le ſecret; & cette ſeule branche de commerce leur valoit un gain immenſe. Ulpien, fameux juriſconſulte, & né lui-même à *Tyr*, nous apprend que l'empereur Severe accorda aux Tyriens de grands privileges qui contribuerent encore à leur agrandiſſement. Ils peuplerent les villes de Biſerte, de Tripoli de Barbarie & de Carthage. Ils fonderent Tartèſe, & s'établirent à Cadix.

Mais pour parler de plus loin, l'Ecriture appelle *Tyr* dans ſon ſtyle oriental, une *ville couronnée de gloire & de majeſté*, remplie de princes & de nobles qui avoient tant d'or & d'argent, que ces métaux y étoient auſſi communs que la terre. Elle y eſt dite parfaite en beauté, & elle eſt comparée à un navire royal qui a été conſtruit pour être un chef-d'œuvre digne d'admiration.

La religion chrétienne y fit de grands progrès du tems des empereurs romains; cette ville a eu le titre de métropole, & celui du premier ſiege archiépiſcopal ſous le patriarchat d'Antioche: ce qui fait qu'on l'a nommé *Protothronos*, ou *premier ſiege*.

Tyr eſt aujourd'hui entierement ruinée, au point même qu'on trouve à peine dans ſes ruines de foibles traces de ſon ancienne ſplendeur, dans un ſi grand nombre de ſes palais abattus, de ſes pyramides renverſées & de ſes colonnes de jaſpe & de porphyre rompues. Ses fortes murailles ſont détruites, ſes boulevards applanis, & les débris qui en reſtent, ne ſervent plus qu'à étendre & à ſécher les filets de quelques pauvres pêcheurs. Enfin on ne trouve plus dans les matures de l'ancienne capitale de Phénicie, qu'une douzaine de maiſons habitées par quelques turcs ou quelques arabes.

Cette ville a été aſſiégée deux fois par les chrétiens; la premiere en 1112, par Baudoin I, ſans ſuccès, & la ſeconde en 1124; cette derniere fois les Chrétiens la prirent, & en demourerent maîtres juſqu'en 1188, que Saladin l'attaqua, s'en empara, & la démolit de fond-en-comble. Le port de *Tyr* eſt fort vaſte & à l'abri des vents du midi. Il reſte ouvert à la tramontane; mais ſa tenue eſt bonne & ſon fond net.

Recapitulons en peu de mots les viciſſitudes de *Tyr*. Bâtie ſur les côtes de la Phénicie, dans une île éloignée de quatre ſtades du bord de la mer, peu de villes anciennes ont joui d'une plus grande célébrité. Reine des mers, ſuivant l'expreſſion des écrivains ſacrés, peuplée d'habitans dont l'opulence égaloit celle des princes, elle ſembloit embraſſer l'univers par l'étendue de ſon commerce; ſes vaiſſeaux par-

couroient toutes les côtes de l'Afrique & de l'Europe, celles de la mer Rouge & du golfe Perſique. Par terre, ſes négocians trafiquoient au-delà de l'Euphrate, qui fut longtems le terme des connoiſſances géographiques des anciens. Le nombre de ſes colonies l'a miſe au rang des métropoles les plus illuſtres. Pluſieurs, comme Utique & Carthage, ont joué de grands rôles; d'autres, comme Cadix, ſubſiſtent encore avec éclat.

Tyr n'étoit pas moins guerriere que commerçante; cet immenſe négoce qui fit ſa gloire, & dont l'ingénieux auteur de Télémaque nous offre un magnifique tableau, étoit ſoutenu par des troupes nombreuſes de terre & de mer. De fréquentes révolutions firent ſuccéder plus d'une fois à ſes proſpérités les plus affreux malheurs. Salmanaſar l'humilia, Nabuchodonoſor la détruiſit preſque. Rétablie ſous Cyrus, & plus brillante que jamais ſous les rois de Perſe, elle paya chérement l'honneur d'arrêter Alexandre dans ſa courſe; un ſiege meurtrier en fit un monceau de ruines.

De la domination des rois de Syrie, ſucceſſeurs de ce conquérant, elle paſſa ſous celle des Romains. Leur empire doux & tranquille favoriſoit le commerce; *Tyr* en profita pour ſe relever; on la vit reparoître avec honneur, & devenir la principale ville de Syrie. Dans les ſiecles ſuivans elle éprouva ſous les Sarraſins & les princes chrétiens, la même alternative de revers & de ſuccès.

Enfin aujourd'hui elle a le ſort de toutes les villes anciennes tombées au pouvoir des Turcs. Teucer de Cyzique avoit pouſſé l'hiſtoire de cette ville juſqu'à ſon tems; nous avons perdu ſon ouvrage, & perſonne ne l'a ni recommencé ni continué. Le chevalier Newton, Marſham & Perizonius ont établi la fondation de *Tyr* ſous le regne de David ou de Nabuchodonoſor; & il faut avouer qu'il eſt bien difficile de renverſer leur ſyſteme.

Porphyre, célebre philoſophe platonicien, naquit à *Tyr* dans le troiſieme ſiecle, & mourut ſous le regne de Dioclétien. Diſciple de Longin, il fut l'ornement de ſon école à Athènes; de-là il paſſa à Rome, & s'attacha au célebre Plotin, dont il écrivit la vie, & auprès duquel il demeura ſix ans. Après la mort de Plotin, il enſeigna la philoſophie à Rome avec une grande réputation; il ſe montra très-habile dans les belles-lettres, dans la géographie, dans l'aſtronomie & dans la muſique. Il nous reſte de lui un livre en grec ſur l'abſtinence des viandes, & quelques autres écrits. Son traité contre la religion chrétienne fut refuté par Méthodius, évêque de *Tyr*, par Euſebe, par Apollinaire, par S. Auguſtin, par S. Jérôme, par S. Cyrille & par Théodoret. Voilà bien des réfutateurs; mais l'ouvrage même n'eſt pas parvenu juſqu'à nous; l'empereur Théodoſe le fit brûler en 388, avec quelques autres livres du même philoſophe. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TYR, (*Calend. éthyopien.*) nom du cinquieme mois de l'année éthyopienne. Il commence le 25 Décembre de l'année julienne.

TYR, (*Mythol.*) nom d'une divinité invoquée par les Celtes qui habitoient les royaumes du nord. C'étoit un dieu guerrier qui protégeoit les hommes vaillans & les athletes, & diſpenſoit les victoires. Le troiſieme jour de la ſemaine lui étoit conſacré, & il s'appelle encore aujourd'hui *tyrs-dag*, le *jour de Tyr*, ce qui répond au mardi, qui chez les Romains étoit conſacré au dieu Mars. Il ne faut point confondre le dieu dont nous parlons avec celui que les peuples du nord appelloient *Thor*. Voyez *ſon article*.

TYR *marbre de*, (*Hiſt. nat.*) *tyrium marmor*, marbre blanc, fort eſtimé des anciens, & qui n'étoit point inférieur au marbre de Paros lorſqu'il étoit parfaitement pur. Quelquefois il avoit des veines d'un gris noirâtre.

TYRAN, ſ. m. (*Politique & Morale.*) par le mot τύραννος, les Grecs déſignoient un citoyen qui s'étoit emparé de l'autorité ſouveraine dans un état libre, lors même qu'il le gouvernoit ſuivant les lois de la juſtice & de l'équité; aujourd'hui par *tyran* l'on entend, non-ſeulement un uſurpateur du pouvoir ſouverain, mais même un ſouverain légitime, qui abuſe de ſon pouvoir pour violer les lois, pour opprimer ſes peuples, & pour faire de ſes ſujets les victimes de ſes paſſions & de ſes volontés injuſtes, qu'il ſubſtitue aux lois.

De tous les fléaux qui affligent l'humanité, il n'en eſt point de plus funeſte qu'un *tyran*; uniquement occupé du ſoin de ſatisfaire ſes paſſions, & celles des indignes miniſtres de ſon pouvoir, il ne regarde ſes ſujets que comme de vils eſclaves, comme des êtres d'une eſpece inférieure, uniquement deſtinés à aſſouvir ſes caprices, & contre leſquels tout lui ſemble permis; lorſque l'orgueil & la flatterie l'ont rempli de ces idées, il ne connoît de lois que celles qu'il impoſe; ces lois bizarres dictées par ſon intérêt & ſes fantaiſies, ſont injuſtes, & varient ſuivant les mouvemens de ſon cœur. Dans l'impoſſibilité d'exercer tout ſeul ſa tyrannie, & de faire plier les peuples ſous le joug de ſes volontés déréglées, il eſt forcé de s'aſſocier des miniſtres corrompus; ſon choix ne tombe que ſur des hommes pervers qui ne connoiſſent la juſtice que pour la violer, la vertu que pour l'outrager, les lois, que pour les éluder. *Boni quam mali ſuſpectiores ſunt, ſemperque his aliena virtus formidoloſa eſt.* La guerre étant, pour ainſi dire, déclarée entre le *tyran* & ſes ſujets, il eſt obligé de veiller ſans ceſſe à ſa propre conſervation, il ne la trouve que dans la violence, il la confie à des ſatellites, il leur abandonne ſes ſujets & leurs poſſeſſions pour aſſouvir leur avarice & leurs cruautés, & pour immoler à ſa ſûreté les vertus qui lui font ombrage. *Cuncta ferit, dum cuncta timet.* Les miniſtres de ſes paſſions deviennent eux-mêmes les objets de ſes craintes, il n'ignore pas que l'on ne peut ſe fier à des hommes corrompus. Les ſoupçons, les remords, les terreurs l'aſſiegent de toutes parts; il ne connoît perſonne digne de ſa confiance, il n'a que des complices, il n'a point d'amis. Les peuples épuiſés, dégradés, avilis par le *tyran*, ſont inſenſibles à ſes revers, les lois qu'il a violées ne peuvent lui prêter leur ſecours; en vain réclame-t-il la patrie, en eſt-il une où regne un *tyran*?

Si l'univers a vu quelques *tyrans* heureux jouir paiſiblement du fruit de leurs crimes, ces exemples ſont rares, & rien n'eſt plus étonnant dans l'hiſtoire qu'un *tyran* qui meurt dans ſon lit. Tibere après avoir inondé Rome du ſang des citoyens vertueux, devient odieux à lui-même; il n'oſe plus contempler les murs témoins de ſes proſcriptions, il ſe bannit de la ſociété dont il a rompu les liens, il n'a pour compagnie que la terreur, la honte & les remors. Tel eſt le triomphe qu'il remporte ſur les lois! Tel eſt le bonheur que lui procure la politique barbare! Il mene une vie cent fois plus affreuſe que la mort la plus cruelle. Caligula, Néron, Domitien ont fini par groſſir eux-mêmes les flots de ſang que leur cruauté avoit répandus; la couronne du *tyran* eſt à celui qui veut la prendre. Pline diſoit à Trajan, « que par le » ſort de ſes prédéceſſeurs, les dieux avoient fait » connoître qu'ils ne favoriſoient que les princes » aimés des hommes ».

TYRANS, LES TRENTE, (*Hiſt. greq.*) on appelloit ainſi les trente hommes que les Lacédémoniens établirent dans Athènes pour la tenir en ſervitude; mais Thraſibule forma le généreux deſſein de les chaſſer d'Athènes, & y réuſſit. C'eſt là-deſſus que Cornelius Nepos a dit ce beau mot de ce grand homme: « Plu- » ſieurs ont deſiré, peu ont eu le bonheur de déli-

» vrer

» vrer leur patrie d'un ſeul tyran, Thraſibule déli-
» vra la ſienne de trente ». (*D. J.*)

TYRANNICIDE, ſ. m. (*Lang. franç.*) *tyrannicida*, dans les auteurs latins, ſignifie le *meurtrier d'un tyran*. M. d'Ablancourt a dit le premier *tyrannicide* dans ſa belle traduction de Lucien, & il doit être approuvé par tous ceux qui ont du goût. (*D. J.*)

TYRANNIE, ſ. f. (*Gouvern. politiq.*) tout gouvernement injuſtement exercé ſans le frein des lois.

Les Grecs & les Romains nommoient *tyrannie* le deſſein de renverſer le pouvoir fondé par les lois, & ſur-tout la démocratie: il paroît cependant qu'ils diſtinguoient deux ſortes de *tyrannie*; une réelle, qui conſiſte dans la violence du gouvernement; & une d'opinion, lorſque ceux qui gouvernent établiſſent des choſes qui choquent la maniere de penſer d'une nation.

Dion dit qu'Auguſte voulut ſe faire appeller Romulus; mais qu'ayant appris que le peuple craignoit qu'il ne voulût ſe faire roi, Auguſte changea de deſſein.

Les premiers romains ne vouloient point de roi, parce qu'ils n'en pouvoient ſouffrir la puiſſance: les Romains d'alors ne vouloient point de roi, pour n'en point ſouffrir les manieres; car quoique Céſar, les triumvirs, Auguſte, fuſſent des véritables rois, ils avoient gardé tout l'extérieur de l'égalité, & leur vie privée contenoit une eſpece d'oppoſition avec le faſte des rois d'alors; & quand les Romains ne vouloient point de rois, cela ſignifioit qu'ils vouloient garder leurs manieres, & ne pas prendre celles des peuples d'Afrique & d'Orient.

Dion ajoute que le même peuple romain étoit indigné contre Auguſte, à cauſe de certaines lois trop dures qu'il avoit données; mais que ſitôt qu'il eut rappellé le comédien Pylade, chaſſé par les factions de la ville, le mécontentement ceſſa; un pareil peuple ſentoit plus vivement la *tyrannie* lorſqu'on chaſſoit un baladin, que lorſqu'on lui ôtoit toutes les lois; il falloit bien qu'il tombât ſous l'empire de la *tyrannie* réelle, & cet événement ne tarda pas.

Comme l'uſurpation eſt l'exercice d'un pouvoir auquel d'autres ont droit, nous définiſſons la *tyrannie* l'exercice d'un pouvoir également injuſte & outré, auquel qui que ce ſoit n'a aucun droit dans la nature: ou bien la *tyrannie* eſt l'uſage d'un pouvoir qu'on exerce contre les lois au détriment public, pour ſatisfaire ſon ambition particuliere, ſa vengeance, ſon avarice, & autres paſſions déréglées, nuiſibles à l'état. Elle réunit les extrêmes; & ſur la tête d'un million d'hommes qu'elle écraſe, elle éleve le coloſſe monſtrueux de quelques indignes favoris qui la ſervent.

Cette dégénération des gouvernemens eſt d'autant plus à craindre, qu'elle eſt lente & foible dans ſes commencemens, prompte & vive dans la fin. Elle ne montre d'abord qu'une main pour ſecourir, & opprime enſuite avec une infinité de bras.

Je dis cette dégénération, cette corruption des gouvernemens, & non pas comme Puffendorf de la ſimple monarchie, parce que toutes les formes de gouvernement ſont ſujettes à la *tyrannie*. Partout où les perſonnes qui ſont élevées à la ſuprême puiſſance pour la conduite du peuple, & la conſervation de ce qui lui appartient en propre, emploient leur pouvoir pour d'autres fins, & foulent des gens qu'ils ſont obligés de traiter d'une toute autre maniere, là certainement eſt la *tyrannie*; ſoit qu'un ſeul homme revêtu du pouvoir agiſſe de la ſorte, ſoit qu'il y en ait pluſieurs qui violent les droits de la nation. Ainſi l'hiſtoire nous parle de trente tyrans d'Athènes, auſſi-bien que d'un ſeul Syracuſe; & chacun ſait que la domination des décemvirs de Rome, n'étoit qu'une véritable *tyrannie*.

Partout où les lois ceſſent, ou ſont violées par le brigandage, la *tyrannie* exerce ſon empire; quiconque révêtu de la puiſſance ſuprême, ſe ſert de la force qu'il a en main, ſans avoir aucun égard pour les lois divines & humaines, eſt un véritale tyran. Il ne faut point d'art ni de ſcience pour manier la *tyrannie*. Elle eſt l'ouvrage de la force, & c'eſt tout enſemble la maniere la plus groſſiere, & la plus horrible de gouverner. *Oderint dùm metuant*; c'eſt la deviſe du tyran; mais cette exécrable ſentence n'étoit pas celle de Minos, ou de Rhadamante.

Plutarque rapporte que Caton d'Utique étant encore enfant & ſous la férule, alloit ſouvent, mais toujours accompagné de ſon maître, chez Sylla le dictateur, à cauſe du voiſinage & de la parenté qui étoit entr'eux. Il vit un jour que dans cet hôtel de Sylla, en ſa préſence, ou par ſon ordre, on empriſonnoit les uns, on condamnoit les autres à diverſes peines: celui-ci étoit banni, celui-là dépouillé de ſes biens, un troiſieme étranglé. Pour couper court, tout s'y paſſoit, non comme chez un magiſtrat, mais comme chez un tyran du peuple; ce n'étoit pas un tribunal de juſtice, c'étoit une caverne de *tyrannie*. Ce noble enfant indigné ſe tourne avec vivacité vers ſon précepteur. « Donnez-moi, dit-il, un poi-
» gnard; je le cacherai ſous ma robe; j'entre ſouvent
» dans la chambre de ce tyran avant qu'il ſe leve;
» je le plongerai dans ſon ſein, & je délivrerai ma
» patrie de ce monſtre exécrable. Telle fut l'enfance
» de ce grand perſonnage, dont la mort couronna la
» vertu.

Thalès interrogé quelle choſe lui paroiſſoit la plus ſurprenante, c'eſt, dit-il, un vieux tyran, parce que les tyrans ont autant d'ennemis qu'ils ont d'hommes ſous leur domination.

Je ne penſe pas qu'il y ait jamais eu de peuple, qui ait été aſſez barbare & aſſez imbécille pour ſe ſoumettre à la *tyrannie* par un contrat originel; je ſai bien néanmoins qu'il y a des nations ſur leſquelles la *tyrannie* s'eſt introduite ou imperceptiblement, ou par violence, ou par preſcription. Je ne m'érigerai pas en caſuiſte politique ſur les droits de tels ſouverains, & ſur les obligations de tels peuples. Les hommes doivent peut-être ſe contenter de leur ſort; ſouffrir les inconvéniens des gouvernemens, comme ceux des climats, & ſupporter ce qu'ils ne peuvent pas changer.

Mais ſi l'on me parloit en particulier d'un peuple qui a été aſſez ſage & aſſez heureux, pour fonder & pour conſerver une libre conſtitution de gouvernement, comme ont fait par exemple les peuples de la grande-Bretagne; c'eſt à eux que je dirois librement que leurs rois ſont obligés par les devoirs les plus ſacrés que les lois humaines puiſſent créer, & que les lois divines puiſſent autoriſer, de défendre & de maintenir préférablement à toute conſidération la liberté de la conſtitution, à la tête de laquelle ils ſont placés. C'étoit-là l'avis non-ſeulement de la reine Eliſabeth, qui n'a jamais tenu d'autre langage, mais du roi Jacques lui-même. Voici de quelle maniere il s'énonça dans le diſcours qu'il fit au parlement en 1603. « Je préférerai toujours en publiant de bonnes
» lois & des conſtitutions utiles le bien public & l'a-
» vantage de tout l'état, à mes avantages propres,
» & à mes intérêts particuliers, perſuadé que je ſuis
» que le bien de l'état eſt ma félicité temporelle, &
» que c'eſt en ce point qu'un véritable roi differe
» d'un tyran.

On demande ſi le peuple, c'eſt-à-dire, non pas la canaille, mais la plus ſaine partie des ſujets de tous les ordres d'un état, peut ſe ſouſtraire à l'autorité d'un tyran qui maltraiteroit ſes ſujets, les épuiſeroit par des impôts exceſſifs, négligeroit les intérêts du gouvernement, & renverſeroit les lois fondamentales.

Digitized by Google

Je réponds d'abord à cette queſtion, qu'il faut bien diſtinguer entre un abus extrême de la ſouveraineté, qui dégénere manifeſtement & ouvertement en *tyrannie*, & qui tend à la ruine des ſujets; & un abus médiocre tel qu'on peut l'attribuer à la foibleſſe humaine.

Au premier cas, il paroit que les peuples ont tout droit de reprendre la ſouveraineté qu'ils ont confiée à leurs conducteurs, & dont ils abuſent exceſſivement.

Dans le ſecond cas, il eſt abſolument du devoir des peuples de ſouffrir quelque choſe, plutôt que de s'élever par la force contre ſon ſouverain.

Cette diſtinction eſt fondée ſur la nature de l'homme & du gouvernement. Il eſt juſte de ſouffrir patiemment les fautes ſupportables des ſouverains, & leurs légeres injuſtices, parce que c'eſt-là un juſte ſupport qu'on doit à l'humanité; mais dès que la *tyrannie* eſt extrême, on eſt en droit d'arracher au tyran le dépôt ſacré de la ſouveraineté.

C'eſt une opinion qu'on peut prouver 1°. par la nature de la *tyrannie* qui d'elle-même dégrade le ſouverain de ſa qualité qui doit être bienfaiſante. 2°. Les hommes ont établi les gouvernemens pour leur plus grand bien; or il eſt évident que s'ils étoient obligés de tout ſouffrir de leurs gouverneurs, ils ſe trouveroient réduits dans un état beaucoup plus fâcheux, que n'étoit celui dont ils ont voulu ſe mettre à couvert ſous les aîles des lois. 3°. Un peuple même qui s'eſt ſoumis à une ſouveraineté abſolue, n'a pas pour cela perdu le droit de ſonger à ſa conſervation, lorſqu'il ſe trouve réduit à la derniere miſere. La ſouveraineté abſolue en elle-même, n'eſt autre choſe que le pouvoir abſolu de faire du bien; ce qui eſt fort contraire au pouvoir abſolu de faire du mal, que jamais aucun peuple, ſuivant toute apparence, n'a eu intention de conférer à aucun mortel. Suppoſé, dit Grotius, qu'on eût demandé à ceux qui les premiers ont donné des lois civiles, s'ils prétendoient impoſer aux citoyens la dure néceſſité de mourir, plutôt que de prendre les armes pour ſe défendre contre l'injuſte violence de leur ſouverain; auroient-ils répondu qu'oui? Il y a tout lieu de croire qu'ils auroient décidé qu'on ne doit pas tout ſouffrir; ſi ce ce n'eſt peut-être, quand les choſes ſe trouvent tellement diſpoſées, que la réſiſtance cauſeroit infailliblement les plus grands troubles dans l'état, ou tourneroit à la ruine d'un très-grand nombre d'innocens.

En effet, il eſt indubitable que perſonne ne peut renoncer à ſa liberté juſque-là; ce ſeroit vendre ſa propre vie, celle de ſes enfans, ſa religion; en un mot tous ſes avantages, ce qui certainement n'eſt pas au pouvoir de l'homme.

Ajoutons même qu'à parler à la rigueur, les peuples ne ſont pas obligés d'attendre que leurs ſouverains aient entierement forgé les fers de la *tyrannie*, & qu'ils les aient mis dans l'impuiſſance de leur réſiſter. Il ſuffit pour qu'ils ſoient en droit de penſer à leur conſervation, que toutes les démarches de leurs conducteurs tendent manifeſtement à les opprimer, & qu'ils marchent, pour ainſi dire, enſeignes déployées à l'attentat de la *tyrannie*.

Les objections qu'on fait contre cette opinion ont été ſi ſouvent réſolues par tant de beaux génies; Bacon, Sydney, Grotius, Puffendorf, Locke & Barbeyrac, qu'il ſeroit ſuperflu d'y répondre encore; cependant les vérités qu'on vient d'établir ſont de la derniere importance. Il eſt à-propos qu'on les connoiſſe pour le bonheur des nations, & pour l'avantage des ſouverains qui abhorrent de gouverner contre les lois. Il eſt très-bon de lire les ouvrages qui nous inſtruiſent des principes de la *tyrannie*, & des horreurs qui en réſultent. Apollonius de Thyane ſe rendit à Rome du tems de Néron pour voir une fois, diſoit-il, quel animal c'étoit qu'un tyran. Il ne pouvoit pas mieux tomber. Le nom de Néron a paſſé en proverbe, pour déſigner un monſtre dans le gouvernement; mais par malheur Rome n'avoit plus ſous lui, qu'un foible reſte de vertu; & comme elle en eut toujours moins, elle devint toujours plus eſclave; tous les coups porterent ſur les tyrans; aucun ne porta ſur la *tyrannie*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TYRAS, (*Géog. mod.*) fleuve de la Sarmatie européenne. Hérodote, *l. IV. c. lj.* met ſept fleuves entre le Danube & le Tanaïs. Le premier eſt le *Tyrés*; car c'eſt ainſi qu'il écrit. Pomponius Mela, Ptolomée, Scymnus de Chio, & Ovide, *l. IV. ex. Ponto, epiſt. 10. v. 50.* diſent *Tyras*:

. . . . . *Nullo tardior amne* Tyras.

Selon Strabon, du fleuve *Tyras* à la derniere embouchure du Danube, il y avoit environ trois cens ſtades; ce qui fait conclure que c'eſt aujourd'hui le *Nieſter* ou *Dnieſter*, nom qui paroît avoir été formé de celui de *Danaſter*, dont ſe ſert Jornandès, *de reb. getic. c. v.* Ptolomée, *l. III. c. x.* nous apprend que le fleuve *Tyras* ſervit de bornes entre la Dace & la Sarmatie. Sur le bord de ce fleuve, il y avoit une ville de même nom, appellée auparavant *Ophiuſa*, ſelon Pline, *liv. IV. ch. xij.* ce qui eſt confirmé par le témoignage d'Etienne le géographe. (*D. J.*)

TYRBE, (*Ant. greq.*) τυρβη; fête que célebroient les peuples d'Achaie en l'honneur de Bacchus. Le mot τυρβη, *trouble*, *confuſion*, indique aſſez que l'ordre ne regnoit pas beaucoup dans cette fête. Potter, *archeol. græc. l. II. c. x. t. I. p. 434.* (*D. J.*)

TYREDIZA, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, ſelon Etienne le géographe. Hérodote, *l. VII.* écrit *Tyrodiza*, & la place ſur la côte des Périnthiens. (*D. J.*)

TYRIMNUS, ſ. m. (*Mythol.*) divinité de Thyatrie, ville de Lydie. Il avoit ſon temple devant la ville pour la garder; on faiſoit des jeux publics en ſon honneur, mais c'eſt tout ce que nous apprend de ce dieu une inſcription rapportée par M. Spon. (*D. J.*)

TYRISSA, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine. Ptolomée, *liv. III. chap. xiij.* la marque dans l'Emathie; le nom moderne eſt *Cereſi*, ſelon Mercator. Les peuples ſont appellés *Tyriſſæi* par Pline, *l. IV. c. x.* (*D. J.*)

TYRISTASE, (*Géog. anc.*) *Tyriſtaſis* ou *Tiriſtaſis*, ville du Cherſonnèſe de Thrace, vers la Propontide, au voiſinage de la ville Crobyle, ſelon Pline, *l. IV. c. ij.* (*D. J.*)

TYRMIDÆ, (*Géog. anc.*) Etienne le géographe & Suidas donnent ce nom à une partie de la tribu Oéneide; & la liſte de l'Attique publiée par M. Spon en fait un bourg de cette même tribu. Il en eſt fait mention dans une ancienne inſcription, avec cette différence qu'il y a un *e* à la ſeconde ſyllabe; auſſi ce nom s'écrivoit-il de plus d'une maniere, puiſque Harpocration l'écrit avec un *ti*. L'inſcription dont il vient d'être parlé ſe trouvoit à Florence chez le marquis Richardi: voici ce qu'elle porte.

Ισιδι Χρησ Επικοωι
Σελευκος Σωκρατοτιους
Επι Ιερεως Διοκλειου
Του Διοκλειου Τυμισδετ.

C'eſt-à-dire, *Iſidi concidenti, obſequenti, Seleucus Socratis filius, votum poſuit, ſub pontifice Diocle, Dioclis filio Turmedo.* (*D. J.*)

TYROMORPHITE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom que quelques naturaliſtes ont donné à une pierre ſemblable à du fromage pourri.

Digitized by Google

TYRONE *ou* TYR-OWEN, (*Géog. mod.*) comté d'Irlande, dans la province d'Ulster. Ce comté a Lough-Neagh & Armagh à l'eſt; Londonderry au nord & nord-oueſt; Monagham & Fremonagh au ſud & ſud-oueſt: on donne à ce comté quarante-ſept milles de longitude, ſur trente-trois de large; c'eſt un pays montagneux; il n'a point de ville qui ait droit de tenir un marché public, mais il en a quatre qui envoient leurs députés au parlement de Dublin; ce ſont Straban, Omagh, Dungannon, & Agher. (*D. J.*)

TYROSIS, *en Médecine*, eſt une coagulation de lait caillé dans l'eſtomac, en forme de fromage. *Voyez* COAGULATION, CAILLÉ; ce mot eſt formé du grec τυρος, *caſeus*, fromage. *Voyez* FROMAGE.

TYROTARICHUS, (*Littérat.*) c'étoit chez les Romains un mets fort groſſier dont ſe nourriſſoient les gens de la campagne, & qui étoit compoſé de fromage & de drogues ſalées, l'étymologie l'indique. Cicéron, dans ſes lettres à Atticus, emploie pluſieurs fois ce mot pour déſigner une table frugale. Ainſi, *liv. XIV. épit. xvj.* il dit à ſon ami: « Je vais » aujourd'hui ſouper frugalement chez Pœtus ». *Ipſe autem eo die in Pœti noſtri* tyrotarichum *imminebam. Voyez* auſſi *Epiſt. xvj. xvij. & xx. l. IX. fam.* (*D. J.*)

TYRRHENES, (*Géog. anc.*) *Tyrrheni*; le nom de *Tyrrhènes* ou de *Tyrrhéniens*, paroit dans l'origine avoir été celui des habitans d'une partie de la Macédoine, qui s'étendoit juſqu'au Strymon, & qu'Hérodote appelle *Creſtonie*, à cauſe de ſa capitale *Creſtona*. Inſenſiblement il reçut cette acception plus générale, il devint ſynonyme du nom *Pélaſge*; Thucydide les confondoit enſemble, & quelques vers de Sophocle cités par Denis d'Halicarnaſſe, nous donnent lieu de penſer que cette confuſion étoit ordinaire chez les Athéniens. Des Pélaſges de la Grece il paſſa bien-tôt à ceux d'Italie, c'eſt-à-dire aux peuples d'origine grecque, plus anciens que les colonies helléniques; on les nommoit tantôt *Italiotes*, tantôt *Tyrrhènes*, & c'eſt ce qu'on peut remarquer dans Denis d'Halicarnaſſe, qui voulant prouver aux Grecs que les Romains n'étoient point Barbares, attribue ſans réſerve aux Pélaſges d'Italie tout ce que les anciens ont débité ſur ceux de la Grece. Par une ſuite de ce ſyſtème, qui le jette quelquefois dans de fauſſes interprétations, il a changé le nom de *Creſtona* en celui de *Cortona*, & confond les *Tyrrhènes* de la Creſtonie avec ceux de la Toſcane, malgré la précaution qu'Hérodote avoit eue de déſigner ces derniers par leur voiſinage avec l'Ombrie.

Cette erreur de Denis d'Halicarnaſſe a fait illuſion à tous les critiques, & produit des faux ſyſtèmes ſur l'origine des Toſcans. Comme par une ſuite de la premiere mépriſe on avoit donné le nom de *Tyrrhéniens* à tous les Pélaſges répandus en Italie, & qu'il ſe trouvoit ſur les côtes de Toſcane pluſieurs de ces cités pélaſgiques, entre autres celle des Agylliens, très-connue des Grecs; les Grecs peu-à-peu s'accoutumerent à déſigner tous les Toſcans ſous le même nom. Ils les regarderent comme des *Tyrrhéniens*, & par conſéquent comme des Pélaſges; parce que ne les connoiſſant pas eux-mêmes, il étoit naturel qu'ils les confondiſſent avec des peuples enclavés dans leur territoire, & qui ne ceſſoient d'entretenir quelque relation avec la Grece. Mais ni les Toſcans, ni même les Romains n'ont jamais connu ces dénominations: ſi quelques poëtes latins s'en ſervent, ce n'eſt que pour imiter les Grecs, & par la même licence qui rend les termes d'*Auſonie* & d'*Heſpérie* communs dans nos poëtes françois.

Les Agylliens ſont ſouvent appellés *Tyrrhènes* par les écrivains grecs. Hérodote leur donne indifféremment ces deux noms. Pindare en parlant des pirates qui troubloient le commerce de l'Italie & de la Sicile, déſigne auſſi ſous ce nom de *Tyrrhènes* les Argylliens qu'il aſſocie aux Carthaginois. L'auteur des hymnes attribués à Homere dit la même choſe, & Thucydide parle du ſecours qu'ils envoyerent aux Athéniens dans la guerre de Sicile, la dix-neuvieme année de celle du Péloponnèſe, un peu avant la ruine de Veies par les Romains. (*D. J.*)

TYRRHENICA STAGNA, (*Géogr. anc.*) on trouve ce nom ſur une ancienne inſcription, & on croit qu'il eſt queſtion de la partie de la mer Méditerranée, vers l'embouchure de l'Ebre. Auſone, *ad Paulin. epiſt. xxiij.* appuie ce ſentiment, car il donne à la ville de Tarragone le ſurnom de *Tyrrhenica*:

. . . . . Tyrrhenica *propter*
Tarraco & oſtrifero ſuper addita Barcino ponto.

(*D. J.*)

TYRUS, (*Géog. anc.*) île que Strabon, *liv. VI. pag. 776.* met dans le golfe Perſique. Euſtathe & Etienne le géographe connoiſſent cette île, & le dernier dit qu'Artémidore la nomme *Tylos*. Plutarque fait mention dans pluſieurs endroits d'une île nommée *Tylus*, & qu'il place dans la mer Rouge, qui s'étendoit juſque dans le golfe Perſique; de cette façon *Tyrus*, *Tylus*, ou *Tylos* ſont la même île.

Tyrus eſt encore le nom d'une île ſur la côte de la Syrie, tout près du continent, ſelon Ptolomée, *l. V. c. xv.*

Etienne le géographe met une ville nommée *Tyrus* dans la Laconie, une autre dans la Lydie, & une troiſieme dans la Piſidie. (*D. J.*)

TYSHAS, ſ. m. (*Calend. ethyop.*) c'eſt chez les Ethyopiens le quatrieme mois de l'année; il commence le 27 Novembre de l'année Julienne. (*D. J.*)

TYSON, GLANDE DE, (*Anatom.*) Tyſon, membre de la ſociété royale d'Angleterre, médecin de l'hôpital de Bethléem, & profeſſeur d'Anatomie, a publié & nous a laiſſé différens petits traités; il y a des glandes auxquelles on a donné ſon nom. *Voyez* GLANDE.

TYSTED, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemarck, dans le Nord-Jutland, au diocèſe d'Alborg, dans le Hundborg, à trois lieues de la mer, ſur le bord du Lymfiord. (*D. J.*)

T Z

TZANATL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) nom d'un oiſeau d'Amérique décrit par le pere Nieremberg. Il dit que cet oiſeau eſt couvert de grandes & belles plumes d'un verd admirable, & auſſi luſtré que dans le paon; le deſſus de ſes aîles eſt noir, le deſſous eſt d'un verd opaque; ſa tête eſt ornée d'une très-belle crête; ſon goſier & ſa gorge ſont d'un rouge écarlate; les groſſes plumes des aîles ſont fort longues, & brillantes par l'agréable variété de leurs couleurs. Les Indiens emploient ces groſſes plumes à décorer les ſtatues de leurs dieux. Ray, *Ornithol. pag. 303.*

TZANGÆ, (*Littérat.*) nom donné par les anciens à des ſouliers faits en forme d'aigle, enrichis de pierres précieuſes, & deſtinés à l'uſage des ſeuls empereurs. (*D. J.*)

TZANIENS, (*Géog. anc.*) *Tzani*, peuples voiſins de l'Arménie. Procop. *ædif. l. III. c. vj.* dit que ces peuples étoient autrefois indépendans, qu'ils menoient une vie farouche, & adoroient des animaux. Ils habitoient dans des montagnes, voloient au-lieu de travailler, & n'étoient point accoutumés à l'agriculture. Il ne faut pas s'en étonner, leur terroir étoit ſtérile, toujours couvert de neige, & comme condamné à un hiver éternel. (*D. J.*)

TZANPAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom d'un oiſeau d'Amérique, que les Eſpagnols tiennent en cage à cauſe de la beauté de ſon chant; il eſt de la

Digitized by Google

groſſeur d'un étourneau ; ſa poitrine & ſon ventre ſont diaprés de blanc, de noir, & de gris ; ſon dos eſt bigarré de blanc, de noir, & de brun. Ray, *Ornithologie.* (*D. J.*)

TZAULE, ſ. m. (*Hiſt. du bas empire.*) nom d'office à la cour des empereurs de Conſtantinople. Le grand *tzaule* étoit l'officier que l'on appelloit auparavant le *grand-courier*, le *premier courier*, parce qu'il portoit les ordres de l'empereur dans les provinces, & rempliſſoit alors quelquefois la charge de commiſſaire impérial. (*D. J.*)

TZCHALATZKI LES, & LES TZUKTZCHI, (*Géog. mod.*) nom de deux peuples barbares & alliés qui habitent la Sibérie, à la pointe du nord-eſt de l'Aſie, & vers le cap Suétoi-Nos ; ils ſont les plus féroces de tout le nord de l'Aſie. (*D. J.*)

TZCHOPPAU, *ou* ZSCHOPPA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Miſnie, ſur la riviere de même nom, proche d'Anneberg, dans une contrée fertile. (*D. J.*)

TZELAFÉE, (*Calendr. perſan.*) ere ou époque des Perſans ; elle commença le 14e jour de l'année 1079, & fut ſubſtituée par l'ordre d'Alba-Artalan, ſarraſin, roi de Perſe, à l'ere de Jezdégerdique, dont ce peuple s'étoit ſervi depuis l'an 632, que commença le regne d'Iſdégerde III. le dernier de ſes rois de la race des Saſſanides. Le mot de *tzélaſée* ſignifioit *ere auguſte* ; mais aujourd'hui cette époque ne ſubſiſte plus, & les Perſans ſe ſervent du calendrier arabe. (*D. J.*)

TZENOGAR, *ou* TZORNOGAR, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire ruſſien, dans le royaume d'Aſtracan, à trois werſtes de la ville d'Aſtracan, à la droite du Wolga, ſur une montagne. Elle fut bâtie en 1627, & on y tient garniſon, pour s'oppoſer aux courſes des Tartares. (*D. J.*)

TZERKA LA, *ou* TZIRCHO, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire ruſſien en Jugorie ; elle prend ſa ſource d'un lac voiſin de Plavonicka, reçoit la Norbiga, & enſuite la Szilma, dans laquelle elle ſe perd pour aller groſſir la Petzora. (*D. J.*)

TZETLAN, ÎLE DE, (*Géog. mod.*) petite île de la mer Caſpienne, à huit lieues de Terki. C'eſt une île ſtérile pour la plus grande partie, marécageuſe, & ſeulement couverte de coquilles ſur le rivage. *Latit.* 43. 5. (*D. J.*)

TZICATLIN, ſ. m. (*Ophiologie.*) nom d'un très-beau ſerpent de l'Amérique méridionale ; ſelon le récit du pere Nieremberg, *l. II. c. vij.* il eſt long de neuf à dix pouces, gros comme le petit doigt, marqueté alternativement de bandes rouges & blanches qui ſe croiſent ; ce ſerpent ne fait de mal à perſonne ; ſon nom ſignifie le *ſerpent des fourmis*, parce qu'il vit avec les fourmis, & peut-être en vit-il. (*D. J.*)

TZINITZIAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithologie.*) nom d'un oiſeau d'Amérique, ſuperbe par la variété & la richeſſe de ſes couleurs. Il eſt de la groſſeur d'un petit pigeon, dont il a la tête & le cou ; ſon bec eſt court, crochu, & d'une couleur pâle ; ſa gorge & une partie du ventre, ſont rouges ; mais le bas du dos près de la queue, étale un mélange éclatant d'un beau bleu d'azur, & d'un blanc de ſatin ; la queue eſt verte en-deſſus, & noire en-deſſous ; ſes ailes ſont nuées de noir & de blanc ; ſes épaules ſont d'un verd admirable ; ſes jambes & ſes piés ſont gris. Cet oiſeau eſt fort commun ſur les bords de la mer du Sud ; il vit de végétaux, ne chante jamais ; mais ſa beauté fait qu'on veut en avoir en cage : les Indiens ſe ſervent de ſes plumes à diverſes ſortes d'ouvrages, dont ils ſe parent. Ray, *Ornithol.* (*D. J.*)

TZTACTZON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithologie.*) nom d'une eſpece de canard d'Amérique, remarquable par le beau mélange des couleurs de ſa tête, qui offre aux yeux le pourpre, le bleu, le verd, & le blanc, d'un luſtre de ſatin ; ſon corps eſt peint de blanc, de noir, & de gris ; ſes jambes ſont rouges ; ſes piés ſont plutôt faits pour nager que pour marcher ; auſſi ſe trouve-t-il communément ſur les lacs du Méxique. (*D. J.*)

TZURULUM, ou *ZURULUM*, (*Géog. anc.*) ville, ou plutôt, comme dit Zonare, château de Thrace, à moitié chemin, entre Conſtantinople & Andrinople ; les ſavans croyent que le nom moderne eſt *Ziorlo*, ou *Zorli*. (*D. J.*)

Digitized

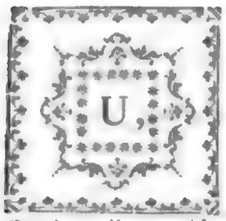

Subſt. maſc. (*Gram.*) c'eſt la vingtieme lettre de l'alphabet latin; elle avoit chez les Romains deux différentes ſignifications, & étoit quelquefois voyelle, & quelquefois conſonne.

I. La lettre *U* étoit voyelle, & alors elle repréſentoit le ſon *ou*, tel que nous le faiſons entendre dans *fou*, *loup*, *nous*, *vous*, qui eſt un ſon ſimple, & qui, dans notre alphabet devroit avoir un caractere propre, plutôt que d'être repréſenté par la fauſſe diphtongue *ou*.

De-là vient que nous avons changé en *ou* la voyelle *u* de pluſieurs mots que nous avons empruntés des Latins, peignant à la françoiſe la prononciation latine que nous avons conſervée: *ſourd*, de *ſurdus*; *court*, de *curtus*; *couteau*, de *culter*; *four*, de *furnus*; *doux*, de *dulcis*; *bouche*, de *bucca*; *jous*, & anciennement *joub*, de *jub*; *genou*, de *genu*; *bouillir*, & anciennement *boullir*, de *bullire*, &c.

II. La même lettre étoit encore conſonne chez les Latins, & elle repréſentoit l'articulation ſémilabiale foible, dont la forte eſt *F*; le digamma *ϝ*, que l'empereur Claude voulut introduire dans l'alphabet romain, pour être le ſigne non équivoque de cette articulation, eſt une preuve de l'analogie qu'il y avoit entre celle-là & celle qui eſt repréſentée par *F*. (*Voyez* I.) Une autre preuve que cette articulation eſt en effet de l'ordre des labiales, c'eſt que l'on trouve quelquefois *V* pour *B*; *velli* pour *belli*; *Danuvius*, pour *Danubius*.

En prenant l'alphabet latin, nos peres n'y trouverent que la lettre *U* pour voyelle & pour conſonne; & cette équivoque a ſubſiſté long-tems dans notre écriture: la révolution qui a amené la diſtinction entre la voyelle *U* ou *u*, & la conſonne *V* ou *v*, eſt ſi peu ancienne, que nos dictionnaires mettent encore enſemble les mots qui commencent par *U* & par *V*, ou dont la différence commence par l'une de ces deux lettres; ainſi l'on trouve de ſuite dans nos vocabulaires, *utilité*, *vue*, *uvée*, *vuide*, ou bien *augment* avant le mot *avide*; celui-ci avant *aulique*, *aulique* avant le mot *avocat*, &c. C'eſt un reſte d'abus dont je me ſuis déjà plaint en parlant de la lettre *I*, & contre lequel je me déclare ici, autant qu'il eſt poſſible, en traitant ſéparément de la voyelle *U*, & de la conſonne *V*.

U, ſ. m. c'eſt la vingt-uniéme lettre de l'alphabet françois, & la cinquieme voyelle. La valeur propre de ce caractere eſt de repréſenter ce ſon ſourd & conſtant qui exige le rapprochement des lévres & leur projection en-dehors, & que les Grecs appelloient *upſilon*.

Communément nous ne repréſentons en françois le ſon *u* que par cette voyelle, excepté dans quelques mots, comme j'ai *eu*, tu *eus*, que vous *euſſiez*, ils *eurent*, *Euſtache*: *heureux* ſe prononçoit *hureux* il n'y a pas long-tems, puiſque l'abbé Régnier & le pere Buffier le diſent expreſſément dans leurs grammaires françoiſes; & le dictionnaire de l'académie françoiſe l'a indiqué de même dans ſes premieres éditions: l'uſage préſent eſt de prononcer le même ſon dans les deux ſyllabes *heu-reux*.

Nous employons quelquefois *u* ſans le prononcer après les conſonnes *c* & *g*, quand nous voulons leur donner une valeur gutturale; comme dans *cueuillir*, que pluſieurs écrivent *cueillir*, & que tout le monde prononce *keuillir*; *figue*, *prodigue*, qui ſe prononcent bien autrement que *fige*, *prodige*, par la ſeule raiſon de l'*u*, qui du reſte eſt abſolument muet.

Il eſt auſſi preſque toujours muet après la lettre *q*; comme dans *quatité*, *querelle*, *marqué*, *marquis*, *quolibet*, *queue*, &c. que l'on prononce *kalité*, *kerelle*, *marké*, *markis*, *kolibet*, *keue*.

Dans quelques mots qui nous viennent du latin; *u* eſt le ſigne du ſon que nous repréſentons ailleurs par *ou*; comme dans *équateur*, *aquatique*, *quadrature*, *quadragéſime*, que l'on prononce *ékouateur*, *akouatike*; *kouadrature*, *kouadragéſime*, conformément à la prononciation que nous donnons aux mots latins *æquator*, *aqua*, *quadrum*, *quadrageſimus*. Cependant lorſque la voyelle *i* vient après *qu*, l'*u* reprend ſa valeur naturelle dans les mots de pareille origine, & nous diſons, par exemple, *kuinkouagéſime* pour *quinquagéſime*, de même que nous diſons *kuinkouageſimus* pour *quinquageſimus*.

La lettre *u* eſt encore muette dans *vuide* & ſes compoſés, où l'on prononce *vide*: hors ces mots, elle fait diphtongue avec l'*i* qui ſuit, comme dans *lui*, *cuit*, *muid*, &c.

V, ſ. m. c'eſt la vingt-deuxieme lettre; & la dix-ſeptieme conſonne de notre alphabet. Elle repréſente, comme je l'ai déjà dit, l'articulation ſémilabiale foible, dont la forte eſt *F*; (*voyez F.*) & de-là vient qu'elles ſe prennent aiſément l'une pour l'autre: *neuf* devant un nom qui commence par une voyelle, ſe prononce *neuv*, & l'on dit *neuv hommes*, *neuv articles*, pour *neuf hommes*, *neuf articles*: les adjectifs terminés par *f*, changent *f* en *ve* pour le féminin; *bref*, m. *breve*, f. *vif*, m. *vive*, f. *veuf*, m. *veuve*, f.

Déjà avertis par la *Grammaire générale* de P. R. de nommer les conſonnes par l'*e* muet, nos peres n'en ont rien fait à l'égard de celle-ci quand l'uſage s'en introduiſit; & on l'appelle plus communément *vé*, que *ve*.

Il paroît que c'étoit le principal caractere ancien pour repréſenter la voyelle & la conſonne. Il ſervoit à la numération romaine, où *V*. vaut *cinq*; *IV*. vaut *cinq moins un*, ou *quatre*; *VI*, *VII*, *VIII*, valent *cinq plus un*, *plus deux*, *plus trois*, ou *ſix*, *ſept*, *huit*: $\overline{V} = 5000$.

Celles de nos monnoies qui portent la lettre *V* ſimple, ont été frappées à Troyes: celles qui ſont marquées du double *W*, viennent de Lille. (*B. E. R. M.*)

V, *en Muſique*. Cette lettre majuſcule ſert à indiquer les parties de violons; & quand elle eſt double V V, elle marque que le premier & le ſecond deſſus de ſymphonie ſont à l'uniſſon. (*S*)

v, *dans le commerce*. Cette lettre ſuivie d'un petit ° & ainſi figurée V°. ſignifie *verſo*. Cette même voyelle ou ſimple V ou W double barré par le haut, comme dans ces caracteres $\overline{V}$ ou $\overline{W}$, ſignifie *écu ou écus de ſoixante ſols ou trois livres tournois*. *Dict. de commerce*. *Voyez* ABRÉVIATION.

v, *v*, v; (*Ecriture.*) ces trois v dans leur figure ſont compoſés d'une ligne mixte, & de la 5, 6, 7 & 8 partie d'*o*. Ils ſe forme du mouvement mixte des doigts & du poignet. *Voyez le vol. des Pl. à la table de l'Ecriture.*

U, u, *u*, quant à leur figure, ſont deux *i* ſans point liés enſemble, ils ſe forment du mouvement mixte des doigts & du poignet dans leurs parties inférieures & du ſimple mouvement des doigts dans leur premieres parties. *Voyez le vol. des Pl. à la table de l'Ecriture.*

VA, ſ. m. (*Jeu.*) abréviation de *vade*; ainſi on

dit *ſept & le va*, pour le *vade*, où la premiere miſe & ſept fois autant.

VA HORS DE JOUR, *ou* VA A DIEU, (*Juriſprudence.*) en Angleterre ſont les termes dans leſquels les juges prononcent ce que nous appellons ici un *hors de cours*. *Voyez* HORS DE COUR.

VAALI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce ſont des princes ſortis des maiſons royales, dont les rois de Perſe ont conquis les états. Ils ſont demeurés vice-rois, gouverneurs, ou rois tributaires des états de leurs ancêtres.

VAATRIMON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de citron de l'iſle de Madagaſcar, qui vient de la groſſeur de la tête d'un enfant & dont l'écorce confite dans le ſucre eſt un manger excellent.

VABAR, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie, céſarienſe, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. ij.* Caſtald dit que c'eſt aujourd'hui Biſmeo. (*D. J.*)

VABRES, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Vabrinum*, & *vabrenſe caſtrum*; elle a dans nos géographes le titre de petite ville de France, dans le Rouergue, à 10 lieues de Rhodès, à 11 d'Alby, & au confluent de deux petites rivieres, qui ſe jettent un peu plus bas dans le Tarn. Elle doit ſon origine à une abbaye de bénédictins, fondée par Raimond I, comte de Toulouſe, & elle fut érigée en 1317, par le pape Jean XXII, en évêché aujourd'hui ſuffragant d'Alby. Cet évêché vaut environ vingt mille livres de revenu, & n'a que ſoixante & neuf paroiſſes; mais *Vabres* ne doit qu'au ſiége épiſcopal le nom de *ville*, car ce n'eſt qu'un vrai village dépeuplé. *Longit.* 20. 30. *latit.* 42. 53. (*D. J.*)

VACANCE, ſ. f. (*Gram. & Juriſ.*) eſt l'état d'une choſe qui n'eſt point remplie ou occupée.

La *vacance* du ſiége d'un prélat, ou d'un juge ou d'un office en général, c'eſt lorſque perſonne n'eſt pourvû du bénéfice, office ou autre place.

On entend quelquefois par *vacance* le cas qui a fait vaquer l'office ou le bénéfice, comme la *vacance* par mort. *Voyez les articles ci-après.*

VACANCE par APOSTASIE, *Voyez* APOSTAT, APOSTASIE, RELIGIEUX.

VACANCE ſe prend auſſi quelquefois pour la ceſſation de certains exercices, comme dans les colleges, les *vacances* données aux profeſſeurs & étudians, les *vacances* que prennent les chanoines ſelon les ſtatuts de leur chapitre, & les *vacances* ou vacations des tribunaux. *Voyez* VACATIONS. (*A*)

VACANCE PAR DÉMISSION. *Voyez* DÉMISSION.

VACANCE PAR DÉVOLUT. *Voyez* DÉVOLUT.

VACANCE PAR INCAPACITÉ. *Voyez* INCAPACITÉ.

VACANCE PAR INCOMPATIBILITÉ. *Voyez* BÉNÉFICE & INCOMPATIBILITÉ.

VACANCE PAR INTRUSION. *Voyez* INTRUSION.

VACANCE PAR IRRÉGULARITÉ. *Voyez* IRRÉGULARITÉ.

VACANCE PAR MORT *ou per obitum* eſt la *vacance* d'un office ou d'un bénéfice, par le décès du titulaire.

VACANCE PAR PERMUTATION. *Voyez* PERMUTATION.

VACANCE PAR RÉSIGNATION. *Voyez* RÉSIGNATION, BÉNÉFICE, OFFICE.

VACANCE PAR SIMONIE. *Voyez* SIMONIE.

VACANCE *in curiâ*, on ſous-entend *romanâ*, c'eſt la *vacance* d'un bénéfice, dont le titulaire meurt dans le lieu où le pape tient la cour, ou à deux journées aux environs; les papes ſe ſont réſervé la collation de ces bénéfices. *Voyez* BÉNÉFICES VACANS *in curiâ*.

VACANCES, (*Juriſprudence.*) *Voyez* VACATIONS.

VACANT, adj. (*Gram. & Juriſ.*) ſe dit de ce qui n'eſt point rempli ou occupé.

Le ſaint ſiége eſt *vacant*, lorſqu'il n'y a point de pape; on dit de même que le ſiége épiſcopal ou abbatial eſt *vacant*, lorſqu'il n'y a point d'évêque ou d'abbé.

La chancellerie eſt *vacante* lorſqu'il n'y a point de chancelier; en général un office eſt *vacant* lorſque perſonne n'en eſt pourvû.

Un bien *vacant*, eſt celui qui n'eſt occupé par perſonne.

Une ſucceſſion *vacante*, eſt celle qui eſt abandonnée, & pour laquelle il ne ſe préſente point d'héritier. *Voyez* BIEN, CHANCELLERIE, HÉRITIER, OFFICE, SIEGE, SUCCESSION. (*A*)

VACANT *le*, (*Hiſt. de Malte.*) on appelle le *vacant* dans l'ordre de Malte, le revenu entier de chaque commanderie après la mort du commandeur, c'eſt-à-dire l'année qui ſuit le mortuaire. Le *vacant* appartient au tréſor de l'ordre. Le commandeur nommé à la commanderie, eſt obligé de l'y faire tenir.

VACARME, TUMULTE, ſ. m. (*Synon.*) *vacarme* emporte par ſa valeur l'idée d'un plus grand bruit, & *tumulte* celle d'un plus grand deſordre.

Une ſeule perſonne fait quelquefois du *vacarme*; mais le *tumulte* ſuppoſe toujours qu'il y a un grand nombre de gens.

Les maiſons de débauche ſont ſujettes aux *vacarmes*. Il arrive ſouvent du *tumulte* dans les villes mal policées.

Vacarme ne ſe dit qu'au propre; *tumulte* ſe dit au figuré du trouble & de l'agitation de l'ame. C'eſt pour cela qu'on tient mal une réſolution qu'on a priſe dans le *tumulte* des paſſions. (*D. J.*)

VACATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt lorſqu'une choſe vient à vaquer, comme quand il arrive *vacation* d'un bénéfice, ou office par le décès du titulaire. *Voyez* VACANCE.

Vacations au plurier ſe prend pour le tems où une juriſdiction vaque, c'eſt-à-dire, où la juſtice n'y eſt point exercée; il y a dans le cours de l'année différens jours auxquels les tribunaux vaquent; mais on n'entend ordinaire par les *vacations* ou vacances qu'un certain eſpace de tems qui eſt donné aux officiers pendant l'automne pour vaquer à leurs affaires rurales; il y a des tribunaux dont le tems des *vacations* eſt reglé autrement; quelques-uns ont deux différentes *vacances* dans l'année. *Voyez* VACANCES.

Vacation dans un ſens tout oppoſé, ſe prend pour l'action de vaquer à quelque choſe, c'eſt-à-dire, de s'y employer de s'en occuper.

On appelle premiere, ſeconde, ou autre *vacation* d'un inventaire ou d'un procès-verbal les différentes ſéances où l'on a travaillé à ces actes. *Voyez* INVENTAIRES, PROCÈS-VERBAL, SÉANCE, JOURNÉE.

On entend quelquefois par *vacation* le droit qui eſt dû à un officier pour avoir vaqué à quelque choſe. Les juges ont des épices & *vacations*. Les *vacations* ſont pour ceux qui ont vu le procès de grand ou de petit commiſſaire, au-lieu que les pieces ſont pour ceux qui ont aſſiſté au jugement.

L'écu de *vacation* eſt ce que l'on paie à chaque commiſſaire pour une vacation. *Voyez* ECU QUART. (*A*)

VACATION, (*Antiq. rom.*) ſuſpenſion des affaires au barreau. Il y avoit de deux ſortes de *vacations* chez les Romains, l'ordinaire & l'extraordinaire. L'ordinaire avoit lieu un certain nombre de jours de l'année, qui étoient connus de tout le monde. L'extraordinaire n'arrivoit que quand, dans des tems de tumulte & de guerres civiles, le ſénat ſtatuoit que toutes les affaires ceſſaſſent, & qu'on ne rendît point

la juſtice, juſqu'à ce que la tranquillité fût rétablie. C'eſt ainſi que le ſénat l'ordonna, lorſqu'il apprit que Céſar étoit entré avec ſon armée en Italie. Cette ſuſpenſion des affaires s'appelloit *rerum prolatio* ou *judiciorum indictio*, & c'eſt ce qu'on ne pratiquoit que dans les grandes extrémités. (*D. J.*)

VACCA, (*Géog. anc.*) ville de la Numidie, l'entrepôt des états de Jugurtha; mais cette ville ne fut heureuſe ni dans ſon zèle pour ſon prince, puiſque ce zèle la fit périr ſous Métellus, ni dans ſon infidélité pour ſon roi, car ayant voulu ſe donner à Céſar, dans le tems qu'il faiſoit la guerre en Afrique, Juba qui en fut averti s'en rendit maître, & la ruina de fond en comble. (*D. J.*)

VACCA ou *VAGIA*, (*Géog. anc.*) fleuve de la Luſitanie, ſelon Pline, *l. IV. c. xxj.* c'eſt aujourd'hui le Vouga, qui ſe jette dans l'Océan près d'Aveiro.

VACCA, *île*, (*Géog. mod.*) ou île *Buccina*; île de la Méditerranée, ſur la côte méridionale de la Sardaigne, à deux milles, & vis-à-vis de la pointe Béta, en tirant vers le nord oriental de l'île Toro. (*D. J.*)

VACCÆI, (*Géog. anc.*) peuple de l'Eſpagne tarragonoiſe, que Tite-Live met au nombre de ceux que L. Lucullus & Cl. Marcellus ſubjuguerent.

VACERRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. des Gaulois.*) nom d'une des claſſes de druides. Les *vacerres* étoient les prêtres, comme les eubages étoient les augures, les bardes les poëtes, les chantres les ſarronides, les juges les théologiens & profeſſeurs de la religion. (*D. J.*)

VACHE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) *vacca*, c'eſt la femelle d'un taureau. *Voyez* TAUREAU.

VACHE, (*Diete & Mat. méd.*) il n'y a que les payſans & les gens du peuple qui mangent la chair de la *vache* au-lieu de celle du bœuf: la premiere eſt communément plus dure, plus maigre, & par conſéquent plus ſeche; cependant les bouchers en vendent quelquefois pour du bœuf, même à Paris; & comme ils ont ſoin de choiſir des *vaches* jeunes & graſſes, peu de perſonnes s'apperçoivent de la fraude qui dès-lors devient indifférente. *Voyez* BŒUF.

La *vache* eſt proprement un objet médecinal en ce qu'elle fournit un aliment médicamenteux qui tient un rang diſtingué parmi les ſecours médecinaux; ſavoir, ſon lait qui a auſſi mérité à ce titre un article particulier. *Voyez* LAIT, *Chimie*, *Diete & Mat. méd.* Secondement, par un remede aſſez biſarre qu'on retire de ſa fiente en la diſtillant au bain-marie, & qui eſt connu ſous le nom *d'eau de mille fleurs*, qui paſſe dans l'uſage intérieur pour un antipleurétique excellent, & pour un bon diurétique, & même litontriptique, & dans l'uſage extérieur pour un excellent coſmétique: au reſte, c'eſt-là un remede fort propre & fort élégant en comparaiſon du ſuc même de la fiente de *vache* récente, que les payſans avalent dans quelques contrées pour ſe guerir des fievres, & qu'Ettmuller recommande non-ſeulement pour cet uſage, mais même contre la pleuréſie, appliquée extérieurement en guiſe de cataplaſme: elle paſſe pour un très-bon remede contre les brûlures, contre les douleurs des membres, les tumeurs œdémateuſes, *&c.*

L'urine de *vache* récente & fournie ſurtout par une *vache* noire, a été auſſi un remede interne contre l'hydropiſie, la goutte & la paralyſie, qui a été connue auſſi ſous le nom *d'eau de mille fleurs*; Jean Becler obſerve dans ſa continuation de la cynoſure d'Herman, que la manie pour ce remede ridicule qu'il avoit vu très en vogue dans ſon pays, ne dura pas long-tems, parce que ce remede purgeoit juſqu'au ſang, & abattoit conſidérablement les forces, ce que la plupart des ſujets ne pouvoient ſupporter. (*b*)

VACHE ROUSSE, (*Critiq. ſacrée.*) la *vache rouſſe*, ou la geniſſe rouſſe, étoit la victime d'expiation pour les impuretés que les Juifs contractoient par la préſence ou l'attouchement d'un mort. On prenoit une géniſſe ſans défaut, & qui n'avoit point porté le joug. On la livroit au grand-prêtre, qui l'immoloit hors du camp en préſence de tout le peuple. Il trempoit ſon doigt dans le ſang de l'animal, & en faiſoit ſept fois l'aſperſion contre le devant du tabernacle; enſuite on brûloit la géniſſe toute entiere. Le grand-prêtre jettoit dans le feu du bois de cedre, de l'hyſſope, & de l'écarlate teinte deux fois. Un homme recueilloit les cendres de la géniſſe, & les portoit dans un lieu pur hors du camp; enſuite on les mettoit en réſerve pour l'aſſemblée des enfans d'Iſraël, afin qu'ils en fiſſent de l'eau d'expiation pour ſe purifier des impuretés légales: tout cela fut ordonné par Moïſe, & eſt détaillé dans le livre des nombres, *xix. verſ.* 2. 6. & 9.

Il n'y avoit que le grand-prêtre qui eût droit d'offrir le ſacrifice de la *vache rouſſe*; mais tout iſraëlite, pourvu qu'il fût pur, pouvoit faire les aſperſions de la cendre mêlée avec de l'eau, parce qu'il auroit été trop incommode de venir au temple, pour expier une impureté que la mort des proches pouvoit rendre très-fréquente. (*D. J.*)

VACHE, (*Corroyeur.*) de tous les animaux qui ſont ſur la terre, il n'y en a guere dont les hommes tirent plus d'utilité que de la *vache*; car indépendamment des veaux qu'elle produit, ſa chair, ſon lait, ſes cornes, ſes os, ſa graiſſe, ſon poil & ſa peau, ſont d'uſage ſoit pour la nourriture de l'homme, ſoit pour le commerce.

Les peaux de *vache* qu'on appelle *cuirs*, ſe vendent en poil, vertes, ſalées ou ſeches, & ſans poil, tannées, paſſées en coudrement ou en croutes, courroyées ou apprêtées de diverſes façons qu'on trouvera expliquées dans les article CUIR, PEAU, TANNER & COURROYEUR.

Le long poil de la queue des *vaches* fournit aux ſelliers une partie du crin qu'ils emploient, & le poil court dont toute la peau de la *vache* eſt couverte, ſert à rembourer les ſelles des chevaux, les bâts des mulets, *&c.*

VACHE-DURE, (*Corroyerie.*) c'eſt une peau de *vache* où le corroyeur n'a mis du ſuif que du côté de la fleur, & n'a mis ni ſuif, ni huile du côté de la chair. (*D. J.*)

VACHE DE RUSSIE, (*Corroyerie.*) ſorte de cuir, ou peau de *vache* qui vient toute aprêtée de Moſcovie, où elle ſe prépare d'une maniere toute particuliere, qui n'eſt guere connue que de ceux qui s'en mêlent dans le pays. *Savary.*

VACHE EN GRAIN, (*Tannerie.*) peau ou cuir de *vache*, dont la ſuperficie eſt devenue grenue par les différens apprêts qu'on lui a donnés, & dont on fait les empeignes des ſouliers. (*D. J.*)

VACHE DE SEL, (*Saline.*) on appelle *vache de ſel* en Poitou, ces monceaux de pluſieurs milliers de muids de ſel, qu'on éleve en forme de meule de foin, pour achever de le ſécher, en attendant la vente.

VACHES, *terme d'Imprimerie*; ce ſont les cordes qui tiennent au berceau & au train de derriere d'une preſſe: elles aſſurent l'endroit juſqu'où doit aller le coffre ſur le derriere, & empêchent qu'il ne recule plus qu'il ne faut. *Voyez les Pl. & les fig. de l'Imprimerie.*

VACHE ARTIFICIELLE, (*Chaſſe.*) c'eſt la toile faite en forme de *vache*, dont on ſe ſert pour approcher les canards, & dont ſe ſervent auſſi ceux qui chaſſent à la tonnelle.

VACHE DE BARBARIE, (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) on a donné ce nom dans les *mémoires pour ſervir à l'hiſt.*

nat. des anim. dreſſés par M. Perrault, à un animal à-peu-près de la grandeur d'une *vache*, & d'un poil roux, un peu plus court que celui des *vaches*, preſqu'auſſi gros vers la pointe que vers la racine, & de couleur plus foncée vers la racine que vers la pointe. Cette *vache* de Barbarie reſſemble plus au cerf qu'à la *vache* par l'habitude du corps, par les jambes & par l'encolure. Les cornes ſont de même nature que celles de la *vache*, mais elles en different par pluſieurs caracteres; elles prennent leur naiſſance fort près l'une de l'autre; elles ſont longues d'un pié, fort groſſes, recourbées en arriere, noires & torſes, comme une vis. La queue eſt courte & terminée par un bouquet de crins longs de trois pouces; les yeux ſont placés ſi près des cornes, que la tête paroît n'avoir preſque point de front. Cet animal n'a que deux mamellons. Les épaules ſont fort élevées, & forment une boſſe entre l'extrémité du col & le commencement du dos: il y a une callosité au bas du ſternum. On a préſumé que cette *vache* de Barbarie a plus de rapport au bubale des anciens, qu'au petit bœuf d'Afrique. *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire naturelle des animaux.*

VACHE MARINE *ou* BÊTE A LA GRAND-DENT, *odobenus*, animal amphibie qui a beaucoup de rapport au lamantin & au veau-de-mer, ſur-tout pour la forme du corps & des piés, *&c. Voyez* LAMANTIN. La *vache-marine* a la tête groſſe & écraſée ſur le devant, le muſeau entouré de gros poils, & la peau épaiſſe de près d'un pouce, & couverte d'un poil court, ferme, & de couleur brune-jaunâtre. Les oreilles ne ſont apparentes à l'extérieur que par un orifice qui ſe trouve de chaque côté de la tête. Il y a huit dents molaires à chaque mâchoire, & deux grandes dents canines à la mâchoire ſupérieure, recourbées en-bas, & longues de deux piés: l'animal s'en ſert pour ſa défenſe, & pour trainer différentes choſes ſur la glace & ſur les rivages, car il ne peut pas reſter long-tems dans l'eau. La *vache-marine* eſt un animal du Nord, elle a juſqu'à ſeize piés de longueur, & huit piés de circonférence. *Voyez* Briſſon, *reg. anim. p. 48.*

VACHER, ſ. m. VACHERE, ſ. f. (*Econ. ruſtiq.*) le *vacher* eſt un garçon qui garde les vaches; la *vachere* eſt une fille qui a la même occupation.

VACHERIE, ſ. f. (*Econ. ruſt.*) partie de la baſſecour dans les grandes fermes; c'eſt l'étable où l'on tient les vaches, & le lieu où on les trait.

VACILLANT, VACILLATION, VACILLER, (*Gram.*) termes correlatifs, & oppoſés de *ferme, fixe, ſtable, aſſuré, conſtant.* On les prend au ſimple & au figuré; on dit le *trouble* lui rendoit la voix embarraſſée & la prononciation *vacillante;* c'eſt un eſprit *vacillant;* ce juge étoit *vacillant.* La *vacillation* d'un vaiſſeau ſur les eaux, des réponſes d'un criminel. Cette machine eſt mal aſſemblée; la plûpart des pieces qui devroient être fixes *vacillent.* Il *vacille* dans ſon opinion, dans ſes projets, ſes réſolutions. L'impulſion la plus légere ſuffit pour jetter un homme incertain & *vacillant* dans le parti le plus contraire à ſes intérêts, & il eſt rare qu'il ne trouve quelque méchant attentif à lui donner cette impulſion.

VACOMAGI, (*Géog. anc.*) peuples de la grande Bretagne, ſelon Ptolomée, *l. II. c. iij.* qui les place au midi des Calédoniens. Il y en a qui croient qu'ils habitoient la province de Sterling en Ecoſſe. (*D. J.*)

VACORIUM, (*Géog. anc.*) ville du Norique, au midi du Danube, ſuivant Ptolomée, *l. II. c. xiij.* ſelon les uns, c'eſt aujourd'hui Villac, dans la Carinthie ſur la Drave; & ſelon Lazius, c'eſt Straesburg ſur le Gurck. (*D. J.*)

VACOS, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que les habitans de l'île de Ceylan nomment des fourmis blanches. Elles ſont d'une grandeur médiocre; leur corps eſt blanc, & leur tête eſt rouge. Ces inſectes dévorent tout ce qu'ils rencontrent, ſans épargner même le bois des maiſons. Ils ſe forment le long des murs une eſpece de chemin couvert, en faiſant comme une voûte avec de la terre; lorſqu'elle s'eſt rompue en quelque endroit, ces animaux ont grand ſoin de la réparer. Ces fourmis, dans les champs, forment de petits monticules avec une terre très-fine; ces buttes ont cinq ou ſix piés de hauteur, & ſont d'une grande ſolidité. Lorſque les aîles ſont venues à ces fourmis, elles s'envolent en ſi grand nombre, que le ciel en eſt quelquefois obſcurci; alors elles s'élevent à perte de vue, & continuent à voler juſqu'à ce qu'elles ſoient entierement épuiſées; elles finiſſent par tomber mortes, & ſervent de nourriture aux oiſeaux, & ſur-tout aux poules qui en ſont très-friandes.

VACUAC, (*Géog. mod.*) nom d'un pays qui confine avec celui qui ſe nomme *Sofalatirh*, la campagne & vallée de la poudre d'or. Il y a dans ce pays deux villes, Daduah & Jananah. (*D. J.*)

VACUNE, ſ. f. *vacuna*, (*Mythologie.*) divinité des Romains, déeſſe des vacations; elle étoit particulierement honorée par les gens de la campagne, & préſidoit ſur ceux qui étoient, pour ainſi dire, en vacances, & qui ſe repoſoient de leurs travaux. Les Latins formerent ſon nom du verbe *vacare*, qui ſignifie *ſe repoſer, être de loiſir.* Sa fête ſe célébroit au mois de Décembre. Les laboureurs lui adreſſoient leurs prieres pendant qu'ils cultivoient leurs terres; & lorſque la ſaiſon de l'hiver venoit à leur donner du repos, ils s'acquittoient de leurs vœux par les ſacrifices que leur permettoit leur état. Cet uſage n'étoit point encore aboli du tems d'Ovide qui en fait mention dans le *VI. liv.* de ſes faſtes.

Nam quoque cùm fiunt antiquæ ſacra vacunæ,
Ante vacunales ſtantque, ſedentque focos.

Aujourd'hui même, dit-il, quand on célebre la fête de l'ancienne *vacune*, les villageois ſont aſſis devant le foyer de cette déeſſe.

Le culte de *vacuna* étoit très-ancien dans l'Italie, & s'y étoit établi chez les Sabins long-tems avant la fondation de Rome. Elle avoit un temple ſur le mont Ficellus, aux confins de Picenum, vers les ſources du Nar. Elle en avoit une autre entre Caſpérie & Ocricule, avec un bois & une ville du même nom, qui ſubſiſte encore en partie. Pline, *liv. III. c. xij.* nous parle des bois magnifiques qu'on lui avoit conſacrés dans le territoire de Rieti.

Les uns prennent la *vacuna* des Sabins pour Diane, Vénus ou Cérès, d'autres pour Bellone ou la Victoire. Varron prétend que c'étoit Minerve, parce que l'étude de la ſageſſe demande un grand loiſir; mais cette idée n'eſt qu'un jeu d'eſprit. (*D. J.*)

VADAVERO, (*Géog. anc.*) montagne d'Eſpagne, dans la Celtibérie. Martial, *l. I. epigr. 30. ad Licinianum*, eſt le ſeul des anciens qui en faſſe mention:

Sterilemque cannum nivibus, & fractis ſacrum
Vadaveronem *montibus.*

Jérôme Paul de Barcelone, dans ſon livre des fleurs & des montagnes d'Eſpagne, dit, en parlant de la montagne de *Vadavero*, que pluſieurs croient avec aſſez de fondement que c'eſt une montagne de la Celtibérie; qu'elle eſt ſéparée des autres, dont on diroit qu'elle a été arrachée; qu'elle forme comme une île, & qu'on la nomme préſentement par corruption *Vadaricore.* (*D. J.*)

VADE, ſ. f. (*Commerce de Mer.*) ce mot ſignifie l'*intérêt* que chacun a dans un vaiſſeau à proportion de l'argent qu'il y a mis. Je ſuis pour un ſixieme de *vade* dans l'armement de l'amphitrite, c'eſt-à-dire, j'ai un ſixieme. Il ſe prend dans le même ſens au jeu où la *vade* eſt ce qu'on a mis d'abord. *Dict. du Comm.*

VADE-MÉCUM ou VENI-MECUM, ſ. m. (*Gram.*) phraſe latine & familiere, pour exprimer une choſe que l'on a toujours à la main, & que l'on porte ordinairement ſur ſoi : on l'applique le plus ſouvent à quelque livre favori ; quelques-uns ſont leur *vade-mecum* de Virgile, d'autres d'Horace, d'Epictete, de Thomas à Kempis, *&c.* c'eſt ce que les Grecs appelloient ὁ χειρίδιον, & que nous appellons autrement *manuel*. Les Arabes ont une phraſe pour dire la même choſe, ſavoir *habib al feir*, compagnon de voyage.

VADIARE DUELLUM, (*Hiſt. mod.*) eſpece de cartel ou de défi pour s'engager dans un combat, qui devoit ſe donner à jour nommé, c'eſt-à-dire lorſqu'une perſonne provoquoit quelqu'un pour décider une diſpute par un combat ou duel, & qu'il jettoit à bas ſon gantelet, ou faiſoit quelque ſigne ſemblable de défi ; ſi alors l'autre ramaſſoit le gantelet ou acceptoit la provocation, on appelloit cette action *vadiare duellum*, donner & prendre un gage mutuel du combat.

Dans l'affaire des templiers, le grand-maître Jacques de Molai ayant comparu devant l'archevêque de Narbonne & d'autres commiſſaires eccléſiaſtiques, leur dit que s'il avoit affaire à des juges laïcs, les choſes ne ſe paſſeroient pas comme on les traitoit, donnant à entendre qu'il provoqueroit au combat & les accuſateurs & les juges, pour ſoutenir ſon innocence & celle de ſes chevaliers. L'archevêque lui répondit : *Nous ne ſommes pas gens à recevoir un gage de bataille.* Et en effet les eccléſiaſtiques étoient diſpenſés de cette ſorte d'épreuve. *Voyez* ÉPREUVE, COMBAT, CHAMPION, *&c.*

VADICASSII, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule celtique ou lyonnoiſe, ſelon Ptolomée, *l. II. c. viij.* Ce ſont les *Vadicaſſes* de Pline, *l. IV. c. xviij.* Le p. Briet, *p. 355.* ſans appuyer ſon ſentiment par aucune preuve, dit que ces peuples faiſoient partie des *Ædui*, & il leur donne pour ville *Noviodunum Æduorum*, ou *Nivernium*, aujourd'hui *Nevers.* (*D. J.*)

VADI-GAMUS, (*Géog. anc.*) vallée d'Egypte. C'eſt une vallée étroite entre deux montagnes, qui ſont auſſi hautes l'une que l'autre & plates au ſommet. Cette vallée reſſemble à un buſle, & le mot de *vadi-gamus* veut dire *la vallée du buſle.* Elle s'étend vers le ſud-eſt juſqu'à une demi-heure de chemin, puis elle s'éleve peu-à-peu entre les deux montagnes juſqu'à leur ſommet.

Il y a à chaque côté de ces deux montagnes qui s'entre-regardent, deux rangs de carrieres, dont quelques-unes ſont fort hautes, vaſtes, & irrégulieres en-dedans ; ce ſont ces carrieres que pluſieurs voyageurs ont priſes pour des grottes. *Voyez* THÉBAÏDE, *grottes de la.* (*D. J.*)

VADIMONIS-LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie, dans l'Hétrurie, au voiſinage d'*Améria*, & près de la maiſon de plaiſance de Calpurnius Fabatus, appellée *Amerina-Prædia.* Pline le jeune, *l. VIII. epiſt. 20.* nous a donné la deſcription de ce lac. Il eſt, dit-il, dans un fond, & ſa figure eſt celle d'une roue couchée. Il eſt par-tout égal, ſans aucun recoin, ſans aucun angle ; tout y eſt uni, compaſſé, & comme tiré au cordeau. Sa couleur approche du bleu, mais tire plus ſur le blanc & ſur le verd. Ses eaux ſentent le ſoufre ; elles ont un goût d'eaux minérales, & ſont propres à conſolider les fractures.

Ce lac n'eſt pas fort grand, continue Pline, mais il l'eſt aſſez pour être agité de vagues quand les vents ſouffient. On n'y trouve point de bateaux, parce qu'il eſt conſacré : mais au-lieu de bateaux, vous y voyez flotter au gré de l'eau pluſieurs îlotes chargées d'herbages, couvertes de joncs, & de tout ce qu'on a coutume de trouver dans les meilleurs marais & aux extrémités d'un lac. Chaque île a ſa figure & ſa grandeur particuliere ; chacune a ſes bords abſolument ſecs & dégarnis, parce que ſouvent elles ſe heurtent l'une l'autre, & heurtent le rivage. Elles ont toutes une égale légereté, une égale profondeur ; car elles ſont taillées par-deſſous, à-peu-près comme la quille d'un vaiſſeau. Quelquefois détachées, elles ſe montrent également de tous côtés, & ſortent autant hors de l'eau qu'elles y entrent. Quelquefois elles ſe raſſemblent, ſe joignent, & forment une eſpece de continent. Tantôt le vent les écarte ; tantôt elles flottent ſéparément dans le lieu où le calme les a ſurpriſes ; ſouvent les plus petites ſuivent les plus grandes, & s'y attachent comme de petites barques aux vaiſſeaux de charge. Quelquefois vous diriez que les grandes & les petites lutrent enſemble, & ſe livrent combat. Une autre fois pouſſées au même rivage, elles ſe réuniſſent & s'accroiſſent : tantôt elles chaſſent le lac d'un endroit, tantôt elles l'y ramenent, ſans lui rien ôter quand elles reviennent au milieu. Il eſt certain que les beſtiaux, ſuivant le pâturage, entrent dans ces îles comme ſi elles faiſoient partie de la rive, & qu'ils ne s'apperçoivent que le terrein eſt mouvant que lorſque le rivage s'éloignant d'eux, la frayeur de ſe voir comme emportés & enlevés dans l'eau qu'ils voient autour d'eux les ſaiſit. Peu après ils abordent où il plaît au vent de les porter, & ne ſentent pas plus qu'ils reprennent terre, qu'ils avoient ſenti qu'ils la quittoient.

Ce même lac, ajoute Pline, ſe décharge dans un fleuve, qui, après s'être montré quelque tems, ſe précipite dans un profond abîme. Il continue ſon cours ſous terre, mais avec tant de liberté, que ſi, avant qu'il y entre, on y jette quelque choſe, il la conſerve & la rend quand il ſort.

Divers autres auteurs ont parlé de ce lac, entr'autres Polybe, *l. II. c. xx.* qui le nomme Οὐάδιμα. Tite-Live, *l. IX. c. xxxix.* Florus, *l. I. c. xiij.* & Pline, *l. II. c. xcv.* On l'appelle aujourd'hui *Lagodi Beſſanello*, ſelon le p. Hardouin, qui le met dans le patrimoine de S. Pierre environ à trois milles du Tibre. (*D. J.*)

VADIMONIUM, ſ. m. (*Juriſprud. rom.*) ce mot ſignifie *ajournement*, obligation de comparoître en juſtice au jour aſſigné ; il faut donc ſavoir que dans les affaires d'injures le demandeur demandoit contre ſa partie l'action ou le jugement au préteur, c'eſt-à-dire qu'il le prioit de pourſuivre ſa partie, & le défendeur de ſon côté demandoit un avocat. Après ces préliminaires, le demandeur exigeoit par une formule preſcrite que le défendeur s'engageât ſous caution à ſe repréſenter en juſtice un certain jour, qui, pour l'ordinaire, étoit le ſur-lendemain ; c'eſt ce qu'on appelloit de la part du demandeur *reum vadari*, demander une caution, un répondant ; & de la part du défendeur *vadimonium promittere*, promettre de comparoître en juſtice : s'il ne paroiſſoit pas, on diſoit qu'il avoit manqué à l'aſſignation, qu'il avoit fait défaut, ce qui s'exprimoit par les deux mots latins, *vadimonium deſerere.* Trois jours après, ſi les parties n'avoient point tranſigé, le préteur les faiſoit appeller, & pour-lors le demandeur ayant propoſé ſon action dans la formule réglée, le préteur lui donnoit un tribunal ou un arbitre. S'il lui donnoit un tribunal, c'étoit celui des commiſſaires, qu'on appelloit *recuperatores*, ou celui des centumvirs.

Les mots *vadimonium* & *vadari* ſe trouvent ſi fréquemment dans Cicéron, Horace, Plaute, & les hiſtoriens, qu'on ne ſauroit trop les expliquer pour pouvoir entendre leurs écrits, & les alluſions qu'ils y font. Ainſi dans Cicéron *vadimonia conſtituta* ſignifient les jours aſſignés pour comparoître ; *actio vadimonii deſerti*, eſt le défaut qu'on accordoit pour avoir manqué à l'ajournement ; *orire vadimonium*, *ſiſtere vadimonium*, veut dire, ſe préſenter au jour & lieu marqués ; *debere vadimonium cuipiam*, ſignifie être tenu par promeſſe de ſe trouver à l'aſſignation priſe

Digitized by Google

avec quelqu'un ; *differre vadimonium cum aliquo*, donner délai à ſa partie ; *vadimonium promittere pro aliquo*, dans Varron, promettre de comparoître en juſtice pour un autre ; *miſſum facere vadimonium*, décharger ſa partie de l'ajournement donné.

On ne trouve pas moins ſouvent le verbe *vadari*, dans ſes lectures des auteurs romains. *Vadari reum tot vadibus*, ſignifie dans Tite-Live, obliger un accuſé à donner un certain nombre de répondans. *Vadari quempiam ex aliquo loco ad locum aliquem*, c'eſt tirer quelqu'un de ſa juriſdiction pour venir donner caution en un lieu où il ne reſſort point. Ce même mot ſe trouve employé au figuré dans les poëtes comiques ; on lit dans Plaute, *qui abire nullo pacto poſſim, ſi velim, ita me* vadatum & *vinctum attines*. « Je ne » puis m'échapper quand je le voudrois, étant enga- » gé, lié & garotté comme je le ſuis avec vous ». Horace a dit, *ſat. IX. l. I. verſ. 36. & caſu tunc reſpondere* vadato *debebat* : « & heureuſement pour moi, » c'étoit le tems où mon homme devoit comparoître » en qualité de *caution* pour un ami ». Horace a jugé à propos de mettre ici *vades* pour *prædes*, car *vades* étoit pour le criminel, & *prædes* pour le civil. (*D. J.*)

VADO, *ou* VADI, petit port d'Italie, ſur la côte de Gènes, à trois milles de Savonne, du côté de l'occident méridional, & à cinq milles au nord oriental de Noli. (*D. J.*)

VADROUILLE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt la même choſe que guiſpont. *Voyez* GUISPON.

VAFERINE LA, *ou* LA VAUFERAU, (*Géog. mod.*) riviere qui ſépare la Savoie d'avec le pays de Michaille. Elle ſort de la vallée Chafirg dans le Bugey, & va ſe jetter dans le Rhône. (*D. J.*)

VAG, LE, (*Géog. mod.*) riviere de la haute Hongrie. Elle a ſa ſource dans le mont Rabahora, aux confins de la Pologne, & après avoir traverſé les comtés d'Arava, de Tauroez, de Tranczin, de Néitra, & de Comore ; elle tombe dans le Danube, au-deſſous de la ville de Comore. (*D. J.*)

VAG, *pays de*, (*Géog. mod.*) nom d'un pays que les géographes orientaux comprennent dans l'Égypte ; c'eſt cependant une contrée qui en eſt entierement ſéparée, & qui s'étend entre l'Egypte & le pays de Barca en Afrique. En un mot, c'eſt la *Pentapolis* des anciens, ainſi nommée, parce qu'elle renfermoit cinq villes, ſavoir Barca, Faran, Cairouan ou Cyrène, Tripoli de Barbarie, & Afrikiah, ville qui a donné le nom à la province d'Afrique proprement dite, d'où l'Afrique a tiré le ſien. (*D. J.*)

VAGA, (*Géogr. anc.*) ville d'Afrique. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* ſéparant de ſa nouvelle Numidie le pays voiſin de la ville Cirta, & lui donnant le nom de contrée des Cirtéſiens, y met entre autres la ville *Vaga*, ſituée dans les terres, à l'orient de Cirta. C'eſt de cette ville dont parle Silius Italicus, *l. III. v. 259.* dans ce vers :

Tum Vaga, *& antiquis dilectus regibus Hippo.*

Ptolomée écrit Οὐαγα ; & Plutarque, *in Mario*, Βάγα, *Baga*. Ce que ce dernier en dit, fait voir que c'eſt la même ville que Salluſte nomme *Vacca*, au-lieu de *Vaga*, Pline, *l. V. c. iv.* dit *Vagenſe oppidum*. (*D. J.*)

VAGA, (*Géog. mod.*) province de l'empire ruſſien, qui fait aujourd'hui la partie méridionale de celle d'Archangel. Elle eſt toute couverte de forêts : on lui donne 150 werſtes d'étendue du midi au nord, & 120 du levant au couchant. La riviere de *Vaga* ou *Wara*, la traverſe du midi au nord. (*D. J.*)

VAGABOND, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) qui erre çà & là, & qui n'a aucune demeure fixe. Sous ce nom ſont compris, ſuivant les déclarations du roi, tous ceux qui n'ont ni profeſſion, ni métier, ni domicile certain, ni bien pour ſubſiſter, & qui d'ailleurs ne peuvent être avoués ni certifiés de bonne vie & mœurs, par perſonnes dignes de foi ; comme auſſi les mendians valides qui ſont pareillement ſans aveu ; ces *vagabonds* doivent être arrêtés & punis ſuivant les reglemens faits contre les mendians. *Voy.* MENDIANS & PAUVRES.

On repute auſſi *vagabond* ceux des ſujets du roi qui vont en pélérinage à S. Jacques, à notre-dame de Lorette, & autres lieux hors du royaume, ſans une permiſſion expreſſe de ſa majeſté, ſignée par un ſecrétaire d'état, & ſur l'approbation de l'évêque diocéſain. La déclaration de 1738. enjoint aux magiſtrats, prevots des marchands, exempts, maires, ſyndics des villes, de les arrêter ſur les frontieres, & veut qu'ils ſoient condamnés par les juges des lieux en premiere inſtance, & par appel aux cours de parlement : ſavoir les hommes à la peine des galeres à perpétuité, les femmes à telle peine afflictive qui ſera eſtimée convenable par les juges.

L'ordonnance des eaux & forêts enjoint à tous les *vagabonds* & gens inutiles de ſe retirer à deux lieues des forêts, & en cas qu'ils reparoiſſent, les officiers des maitriſes ont droit de les faire arrêter & de prononcer contre eux la peine des galeres. *Voyez* le *tit. 27.* de l'ordonnance de 1669. *art. 35. & ſuiv.* (*A*)

VAGENI, (*Géog. anc.*) peuples de la Ligurie, vers la ſource du Pô. Pline les nomme *Vagienni ligures*, & les ſurnomme *Montani*. Leur capitale s'appelloit *auguſta vagiennorum*. C'eſt de ce peuple que parle Silius Italicus dans ces vers, *l. VIII. v. 607.*

Tùne pernix ligus, & ſparſi per ſaxa Vagenni
In decus Annibalis duros miſere nepotes.

Selon Cluvier, *Ital. ant. l. I. c. ix.* Les *Vageni* habitoient à la ſource du Pô, entre la rive droite de ce fleuve, & la riviere Stura. (*D. J.*)

VAGIN, ſ. m. (*Anat. & Chirurg.*) le *vagin* eſt un canal ample, qui n'eſt pas fort différent d'un inteſtin gréle ; il eſt plus fort, marche entre la veſſie & le rectum, & s'étend de l'orifice externe juſqu'à la matrice ; il faut y remarquer :

1°. La longueur qui eſt de ſix ou ſept doigts.

2°. La capacité, qui eſt comme celle d'un inteſtin gréle, mais qui change en divers cas, comme dans l'accouchement ; ſon orifice eſt plus étroit que le reſte.

3°. La ſubſtance qui eſt membraneuſe, ridée en dedans, couverte de houpes ou mammellons, ſuivant l'obſervation de M. Ruyſch, de-là vient qu'elle eſt fort ſenſible.

4°. Les rides qui ne ſont pas circulaires, mais qui ſe trouvent comme dans le jéjunum ; elles ſont fort grandes dans les vierges, ſur-tout à la partie antérieure ; dans les femmes qui approchent ſouvent des hommes, elles ſont petites & uſées, pour ainſi dire, elles s'effaçent preſque entierement après pluſieurs couches.

5°. Les lacunes qui ſe trouvent repandues partout au *vagin*, & au col de la matrice, de même qu'autour de l'urethre ; on peut quelquefois y introduire des ſoies ; les glandes avec leſquelles communiquent ces lacunes, filtrent une humeur muqueuſe.

6°. Le muſcle conſtricteur du *vagin*, eſt un aſſemblage de fibres muſculeuſes, qui embraſſent en partie le *vagin*, & qui s'y inſérent dans le clitoris ; il y a au même endroit un corps celluleux, & un lacis de vaiſſeaux qui environnent l'orifice du *vagin*.

Mais il eſt à propos de paſſer à la deſcription ſuivie de ce canal membraneux qui s'étend depuis l'orifice interne de la matrice juſqu'à la vulve.

Il eſt ſitué dans le baſſin de l'hypogaſtre, au-deſſous des os pubis, entre la veſſie & l'inteſtin droit. Il eſt ſi étroitement attaché à cette derniere partie, qu'il ſemble que leurs membranes ſoient confondues ;

de ſorte que ſi l'un d'eux vient à être percé ou déchiré dans un accouchement laborieux, dans l'opération que l'on fait à la fiſtule de l'anus, ou par l'érosion de quelque ulcere, les excrémens paſſent facilement du rectum au *vagin*, & la femme ne peut plus les retenir. C'eſt dans ce cas qu'il faut ſe ſervir d'un peſſaire en forme de globe, ovale, percé de deux trous oppoſés, que l'on introduit dans le *vagin*, & qui bouche ſi bien l'ouverture de communication, que l'on remédie par-là, avec aſſez de ſuccès, à cet inconvénient ſi déſagréable.

La figure du *vagin* eſt ronde & longitudinale : il peut ſe reſſerrer de toutes parts ; il peut auſſi beaucoup s'étendre & ſe dilater au tems de l'accouchement ; ſes parois s'affaiſſent, & il reſſemble à un boyau lâche dans les filles qui vivent chaſtement.

Dans les femmes qui n'ont pas encore eû d'enfans, ce conduit eſt à-peu-près de la longueur de ſix à ſept travers de doigt, & de la largeur d'un travers & demi ; mais dans celles qui ont eu des enfans, on ne peut pas trop bien déterminer ſa grandeur ; ſa longueur & ſa largeur varient ſelon l'âge, ſelon les ſujets & leur tempérament.

Vers le dernier mois de la groſſeſſe, le *vagin* ſurchargé du poid du fœtus, s'accourcit tellement, qu'en y introduiſant le doigt, on peut toucher l'orifice interne de la matrice.

La ſubſtance intérieure du *vagin* paroît être toute nerveuſe ; M. Ruyſch y a découvert pluſieurs papilles qui nous apprennent d'où vient que le *vagin* eſt très-ſenſible. Il eſt extérieurement revêtu d'une membrane aſſez épaiſſe, ſous laquelle ſe trouvent, dans toute ſa longueur, des fibres charnues, par le moyen deſquelles il s'attache aux autres parties voiſines.

La membrane interne du *vagin* eſt quelquefois tellement relâchée par des humeurs ſuperflues qui l'abreuvent, qu'elle deſcend plus bas que le conduit de la pudeur, & qu'elle ſe montre au-dehors ; c'eſt-là ce que les anciens ont pris pour une deſcente de matrice. On peut voir à ce ſujet les obſervations chirurgicales de Roonhuyſe, & celle de van-Meckeren, qui ont fait l'amputation de ces excroiſſances.

L'entrée du *vagin* eſt ſituée preſqu'au milieu de la vulve, tirant néanmoins un peu plus vers l'anus. Cet orifice, avant l'âge de puberté, eſt beaucoup plus étroit que le *vagin* même ; & c'eſt, ſelon de Graaf, la marque la plus certaine que l'on puiſſe avoir de la virginité.

Il y a ſur la face intérieure du *vagin*, des rides circulaires, plus marquées à ſa partie antérieure, du côté du canal de l'urine, que vers la partie poſtérieure ; elles ſont aſſez ſemblables à celles que l'on voit au palais d'un bœuf, hormis que ces rides n'y ſont pas diſpoſées ſur une ligne auſſi réguliere : aux vierges, à la partie antérieure du *vagin*, on rencontre quantité de ces rides ; mais dans les femmes qui ont eu pluſieurs enfans, ou qui ſe livrent au libertinage, ces rides s'évanouiſſent promptement, de ſorte que la face interne de leur *vagin*, devient liſſe & polie.

Le tiſſu de la membrane interne du *vagin*, eſt parſemé de petites glandes, & les embouchures de leurs conduits excréteurs, s'apperçoivent tout le long de ce canal ; mais elles ſont en plus grand nombre près de l'entrée de l'urethre, & à la partie antérieure du *vagin*. Tous les conduits excréteurs fourniſſent par leurs embouchures, plus ou moins grandes, une liqueur ſéreuſe qui humecte ce canal ; cette liqueur coule en abondance dans le tems de l'amour. Lorſque cette liqueur s'augmente exceſſivement, elle cauſe l'écoulement qu'on nomme *fleurs-blanches*, état très-difficile à guérir. Ettmuller a nommé cet écoulement *catharre uterin*.

On remarque au *vagin* un ſphincter ſitué ſur le clitoris, qui a trois travers de doigt de largeur, & qui partant de celui de l'anus, monte latéralement autour du *vagin*, l'embraſſe & ſert à le fermer, afin d'empêcher l'air extérieur d'y entrer. Jules-Céſar Aranthius a fait le premier mention de ce muſcle orbiculaire.

La conſtriction de l'orifice du *vagin* eſt aidée par des corps que l'on apperçoit à ſa partie inférieure, aux deux côtés de la vulve. Leur ſubſtance extérieure eſt compoſée d'une membrane très-déliée ; & l'intérieure, que l'abondance du ſang coagulé rend noirâtre, eſt tiſſue de pluſieurs petits vaiſſeaux, & de fibres entrelaſſées ; ce qui a porté de Graaf, qui a le premier reconnu ces corps, à les nommer *plexus rétiformes* : ils ſervent à retrécir l'entrée du *vagin*.

On trouve quelquefois à cet orifice, dans les jeunes filles, une eſpece de membrane, tantôt ſémilunaire, tantôt circulaire, nommée par les anatomiſtes *hymen*. *Voyez* HYMEN.

Les caroncules dites *myrtiformes*, ſont des reſtes de cet hymen déchiré, qui après s'être cicatriſés, forment de petits corps charnus & membraneux ; elles ne ſont point la marque du pucelage, elles le feroient plutôt de la défloration. *Voyez* CARONCULES MYRTIFORMES.

Il y a des femmes qui ont, dès la premiere conformation, l'orifice du *vagin* plus dilaté que beaucoup d'autres, & plus diſpoſé à ſe dilater à meſure qu'elles avancent en âge : de ſorte qu'étant nubiles, elles ſouffrent moins de l'uſage du mariage, que celles qui ſont naturellement fort étroites ; ſur-tout bientôt après l'écoulement de leurs menſtrues, dont la ſeule acrimonie, dans les filles qui ne jouiſſent pas d'une bonne ſanté, peut ronger les fibrilles ou les membranes déliées qui uniſſent les caroncules ; outre que le flux menſtruel, en humectant cet orifice, le rend beaucoup plus ſuſceptible de dilatation.

De Graaf dit qu'il ne connoit point d'autre marques de la virginité, que cette étroiteſſe de l'orifice du vagin, où l'on obſerve plus ou moins de rugoſités ou caroncules qui ſe manifeſtent depuis le premier âge juſqu'à environ vingt ans, dans toutes les femmes qui ſont encore vierges : cet auteur ajoute que l'abſence de ces caroncules n'eſt point un ſigne certain pour convaincre une fille d'impudicité ; d'autant que par une infinité d'accidens qui n'ont donné aucune atteinte à la virginité de la nouvelle épouſe, cet orifice peut ſe trouver aſſez large pour ſouffrir la conſommation du mariage ſans effuſion de ſang.

L'orifice du *vagin* eſt quelquefois ſi fort retréci par une membrane qui le bouche preſque totalement, qu'il n'y reſte qu'un petit trou par où les regles s'écoulent ; cet obſtacle empêche la conſommation du mariage, quand l'orifice eſt fermé par une membrane ; l'on ne peut rémédier à ces deux inconvéniens qu'en inciſant & retranchant cette membrane.

Dans le premier cas, il faut avec un biſtouri droit, faire quatre petites inciſions en forme de la lettre X ; & dans le ſecond, avec une lancete montée, l'on fait une ſeule ouverture longitudinale à cette membrane, telle que la fit Fabrice d'Aquapendente à une fille qui n'étoit point percée, pour donner iſſue aux menſtrues retenues par cette membrane.

Les ulcérations qui ſuccédent à un accouchement laborieux, ſont quelquefois cauſe qu'il ſe fait une cohérence entre les parois du *vagin* ; cet accident arrive auſſi quelquefois par la faute du chirurgien, qui néglige dans les panſemens d'interpoſer quelque choſe qui tienne les parois du canal ſéparés ; de ſorte que l'on eſt obligé de ſéparer de nouveau cette cohérence, & d'en empêcher la réunion par des ſoins plus attentifs. (*D. J.*)

VAGIN, (*Maladies particulieres du vagin.*) ce conduit eſt ſujet à des maladies qui lui ſont propres, telles ſont les hémorrhagies, la chute ou deſcente,

Digitized by Google

qui n'eſt autre choſe que la prolongation de la membrane interne du *vagin*; les excroiſſances, qu'on diſtingue en ſarcomes, fungus ou champignons, & la clôture par vice de conformation ou par accident.

I. Les veines du *vagin* ſont ſujettes à la dilatation variqueuſe, comme les veines du fondement : les femmes groſſes, & les filles nubiles, en qui les vaiſſeaux de la matrice ne ſe ſont pas encore ouverts ſont particulierement attaquées de cette maladie, ainſi que les femmes qui ont le corps de la matrice obſtrué ; parce que dans toutes ces circonſtances, le ſang qui doit ſervir à la menſtruation, ne pouvant s'amaſſer dans les vaiſſeaux propres à cette fonction, engorge ceux du *vagin* avec leſquels ils communiquent. Lorſque ces vaiſſeaux exceſſivement diſtendus par la plénitude viennent à ſe crever, il en réſulte un flux hémorrhoïdal, diſtingué du menſtruel, en ce que l'effuſion du ſang ne ſe fait pas en tems marqué, mais par intervalle ſans regle & ſans ordre. La dilatation des veines du *vagin* eſt auſſi fort ſouvent une ſuite des maladies propres de cet organe, telles que les inflammations, rhagades ou excroiſſances.

Les auteurs qui diſent généralement & vaguement que le traitement des hémorrhoïdes du *vagin* eſt le même que de celles du ſiege, n'ont pas aſſez conſulté les différentes cauſes de ces maladies. Les fomentations faites avec la décoction de graines de lin, des racines d'althéa, de feuilles de bouillon, peuvent bien calmer dans l'un & l'autre cas la tenſion inflammatoire ; on peut être ſoulagé par l'uſage des linimens preſcrits contre le gonflement des hémorrhoïdes, tels que l'onguent populeum, les huiles de pavot, de nénuphar, d'amandes douces battues longtems en un mortier de plomb, avec l'addition d'un jaune d'œuf & d'un peu d'opium. Mais on ne parviendra jamais à la guériſon radicale du mal ſecondaire qu'après avoir détruit le primitif : ainſi il faudra, dans le cas d'obſtruction de la matrice, obtenir la déſopilation de ce viſcere, avant que de pouvoir employer efficacement des remedes contre les hémorrhoïdes de *vagin* qui feroient l'effet de cette obſtruction. Nous en diſons autant des autres cauſes.

II. La deſcente du *vagin* n'eſt jamais une chute ou relaxation de la totalité de ce conduit : la tumeur à laquelle on donne ce nom, eſt ſimplement un alongement d'une portion de la tunique intérieure du *vagin*. Ces prolongations viennent le plus ſouvent après des accouchemens laborieux, difficiles ou trop fréquens, ſur-tout dans les femmes d'une conſtitution délicate, & ſont l'effet de la trop grande diſtenſion que le *vagin* a ſoufferte. La tunique externe reprend ſon reſſort, & l'interne qui eſt naturellement ridée ne ſe rétablit pas ſi aiſément ; & s'il y a quelque pli trop alongé, il forme une expanſion qui ſort de la vulve, comme on voit la tunique intérieure du rectum former la chute de cet inteſtin, maladie aſſez fréquente aux enfans. *Voyez* CHUTE DU FONDEMENT.

Il n'eſt pas difficile de diſtinguer la chute du *vagin* de la deſcente de matrice ; pour peu qu'on connoiſſe par l'anatomie la diſpoſition naturelle des parties, on ne pourra tomber en aucune mépriſe ſur ce point ; l'introduction du doigt ſuffira pour s'en aſſurer. La deſcente de matrice préſente un corps d'un certain volume, ferme, liſſe, & où l'on peut aiſément reconnoître l'ouverture tranſverſale de ſon orifice qui s'avance antérieurement, & qui eſt la partie la plus étroite ; dans la prolongation de la tunique intérieure du *vagin*, le doigt ſe porte plus haut que la tumeur, qu'on ſait n'être qu'un corps flexible formé par un pli membraneux.

Cette maladie eſt plus incommode que douloureuſe ; elle cauſe une malpropreté qui exige des ſoins habituels, faute deſquels il réſulteroit des inconveniens ; les malades ſont auſſi moins capables de remplir les devoirs du mariage. D'ailleurs par la négligence des moyens curatifs, ces alongemens peuvent devenir ſkirrheux, & former des tumeurs ſpongieuſes, qui donnent lieu à l'engorgement variqueux des vaiſſeaux, d'où réſultent des écoulemens ſanguinolens, & quelquefois des pertes de ſang.

L'indication curative eſt de fortifier la partie relâchée par l'uſage des aſtringens, capables par leur effet de la réduire à ſon état naturel. On ſe ſert avec ſuccès d'une éponge fine, ou d'un peſſaire fait avec du linge roulé & trempé dans une décoction de fleurs de ſumach, de balauſtes, de noix de galle faite avec du gros vin, ou de l'eau de forge de maréchal, ou rendue ſtyptique par l'addition d'un peu d'alun. On peut auſſi recevoir avec ſuccès ſur une chaiſe percée, & par le moyen d'un entonnoir, la fumigation des roſes de provins ſeches, d'encens, de maſtic, de laudanum en poudre, *&c.*

III. Les excroiſſances ont auſſi leur ſiege dans la tunique interne du *vagin*; il y en a de molles, de dures ; les unes ſont flaſques & ſpongieuſes, les autres pleines de vaiſſeaux variqueux : les excroiſſances qui ſont ſans ulcération ſont des eſpeces de ſarcomes ; ſi elles ſont produites par une végétation charnue à l'occaſion d'un ulcere fongueux, on les nomme *champignons*. *Voyez* HYPERSARCOSE.

Parmi les excroiſſances il y en a à baſe large, d'autres qui ont une racine ou pédicule grêle ; les unes ſont bénignes, c'eſt-à-dire qu'elles dépendent d'un vice purément local ; les autres ſont malignes, & viennent ordinairement du vice vénérien : celles-ci demandent d'abord le traitement qui convient à la cauſe qui les a produites. La cure locale conſiſte dans la deſtruction des excroiſſances : tous les auteurs ont preſcrit avec raiſon de ne pas irriter par des médicamens âcres & cauſtiques, les excroiſſances ſkirrheuſes & douloureuſes, de crainte qu'elles ne dégénerent plus promptement en cancer. La ligature, ſi elle eſt poſſible, eſt préférable, ou l'extirpation par l'uſage des ciſeaux eſt le moyen le plus ſûr. On arrête facilement le ſang avec de la charpie trempée dans de l'eau alumineuſe. Ambroiſe Paré conſeilloit l'uſage d'une eau cathérétique pour conſumer les racines des excroiſſances du *vagin*, & empêcher leur reproduction. Elle aura lieu principalement pour les excroiſſances charnues, ſuites de l'ulcération. Prenez eau de plantain, ſix onces ; verd-de-gris & alun de roche de chacun, deux gros ; ſel commun, deux onces ; vitriol romain & ſublimé, de chacun demi-gros : mêlez le tout pour s'en ſervir au beſoin. On ſe ſervira enſuite d'injections avec le vin blanc miellé, & de médicamens deſſicatifs. Quelques auteurs preſcrivent le jus de pourpier avec un peu de poudre de ſabine, comme un remede excellent pour faire tomber les verrues du *vagin*.

IV. La clôture du *vagin* ſe borne ou à la ſimple imperforation de la vulve, *voyez* IMPERFORATION, où le *vagin* eſt fermé dans une grande étendue, par des brides & cicatrices qui ſont des ſuites des ulceres de cette partie. Le *vagin* fermé contre l'ordre naturel peut nuire à quatre fonctions enſemble, ou ſéparément ; ce ſont la menſtruation, l'uſage du mariage, la conception & l'accouchement ; il n'y a de reſſource que dans l'opération pour détruire ces obſtacles. Paul d'Ægine & Fabrice d'Aquapendente ont conſeillé cette opération, que M. Aſtruc a décrite plus amplement dans ſon *traité des maladies des femmes*, *tome I.* (*Y*)

VAGINALE TUNIQUE, *en Anatomie*, eſt la même que celle qu'on appelle autrement *clytroïde*. *Voyez* CLYTROÏDE.

VAGISSEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) mot que nous avons emprunté des Latins, qui avoient *vagitus* pour déſigner le cri des enfans nouveaux-nés, & dont nous avons

avons fait *vagiſſement*, qui ſignifie la même choſe. Il ne s'emploie guere que dans les traités de ſcience.

VAGNIACÆ, (*Géog. anc.*) lieu de la grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin le marque ſur la route de Vallum à Portus-Riupis, entre Novimagum & Durobrivæ, à dix-huit milles du premier de ces lieux, & à huit milles du ſecond. Pluſieurs mettent ce lieu à *Maidſtone*, d'autres à *Wrotham*, & d'autres à *Northfleet*. (*D. J.*)

VAGORITUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule lyonnoiſe. Ptolomée, *liv. II. ch. viij.* la donne aux peuples *Aruvii*; Ortélius croit que c'eſt *Vaugiron*.

VAGUES, ſ. f. effet du mouvement imprimé à la ſurface des eaux, ou ſur la mer, ou ſur les rivieres. *Voyez* LAMES.

VAGUES, ſ. f. pl. (*terme de Braſſeur.*) autrement *braſſoirs*; ce ſont des eſpeces de longs rabots de bois aſſez ſemblables à ceux avec leſquels les Limouſins courroyent leur mortier. Les braſſeurs de biere s'en ſervent pour remuer & braſſer leur biere, ſoit dans les cuves à matiere où ils la préparent, ſoit dans les chaudieres où ils la font cuire. (*D. J.*)

VAGUE, adj. (*Gramm.*) qui n'eſt pas limité, circonſcrit, déterminé. On dit le *vague* de l'air, le *vague* d'une idée, d'un diſcours, d'une propoſition, d'un deſſein.

VAGUE, *en Anatomie*, nom de la huitieme paire de nerfs qu'on appelle auſſi *ſympathiques moyens*.

On lui a donné ce nom parce qu'elle ſe diſtribue à différentes parties du corps.

La huitieme paire de nerfs naît de la partie poſtérieure de la moëlle alongée de la protubérance annulaire, & de la partie antérieure des éminences olivaires par pluſieurs filets, qui en s'uniſſant, ſortent du crâne par le trou déchiré poſtérieur; le nerf acceſſoire de la huitieme paire, ou nerf ſpinal s'y unit avant ſa ſortie. *Voyez* ACCESSOIRE.

Cette paire de nerfs ſe diviſe enſuite en deux parties principales, dont la plus petite ſe diſtribue aux muſcles voiſins de la langue, à ceux du pharynx, *&c.* & va enſuite ſe perdre dans la langue en communiquant avec le grand & le petit hypogloſſe. *Voyez* HYPOGLOSSE.

La grande portion de la huitieme paire après avoir communiqué avec la neuvieme paire & le nerf intercoſtal, paroît former une eſpece de ganglion, d'où il ſe détache un filet qui ſe diſtribue au larynx, à la glande thyroïde, *&c.* qui communique avec le nerf récurrent; elle deſcend enſuite avec la veine jugulaire interne, l'artere carotide, en leur donnant des rameaux & à l'éſophage; en entrant dans la poitrine, elle produit le nerf récurrent qui embraſſe à droite l'artere ſouclaviere, & à gauche l'aorte, & envoie des branches à l'éſophage, à la trachée artere & au larynx. Les différens filets que la huitieme paire jette de chaque côté, forment par leur rencontre mutuelle & leur communication avec les filets du nerf intercoſtal, différens plexus, dont les principaux ſont le plexus pulmonaire, & le plexus cardiaque.

Le plexus cardiaque produit quantité de filets qui vont ſe diſtribuer au cœur; le plexus pulmonaire en produit de même qui ſe diſtribuent au poumon. *Voyez* CŒUR & POUMON.

La huitieme paire gagne peu-à-peu l'eſtomac, & jette chemin faiſant différens rameaux à l'éſophage, après cela tous les autres filets forment par leur entrelacement le plexus coronaire ſtomachique, duquel naiſſent pluſieurs filets de nerfs qui ſe diſtribuent à l'eſtomac. *Voyez* ESTOMAC.

Le plexus coronaire produit dès ſa naiſſance deux cordons particuliers, qui en s'uniſſant avec le nerf intercoſtal, forment le plexus hépatique, le plexus ſplénique, les plexus méſentériques & les plexus rénaux qui diſtribuent des filets au foie, à la rate au méſentere & aux reins. *Voyez* FOIE, RATE, *&c.*

On a remarqué dans l'ouverture d'un cadavre mort paralytique dans l'hôpital de la Charité de Paris, une tumeur ganglio-forme de la groſſeur du doigt dans la huitieme paire un peu avant qu'elle produiſe le nerf récurrent.

VAGUE *année*, (*calend. de Cappadoce.*) année des Cappadociens un peu plus courte que l'année julienne; en voici l'hiſtoire, & les raiſons peu connues.

Les Cappadociens avoient une année qui leur étoit propre, & qui différoit abſolument de l'année ſolaire des Romains, ainſi que de l'année luni-ſolaire des Grecs de l'Aſie mineure & de la Syrie, ſoit pour la grandeur, ſoit pour les noms des mois, pour leur durée, & pour le lieu de l'année ſolaire auquel ils répondoient.

Cette année cappadocienne étoit compoſée de 12 mois de trente jours chacun, auxquels on ajoutoit cinq épagomenes; ainſi c'étoit une *année vague*, plus courte d'un quart de jour que l'année julienne, dont le *nourous* ou le premier jour remontoit d'un jour tous les quatre ans dans l'année ſolaire, & ne revenoit au même jour qu'au bout de 1460 ans.

Nous ne connoiſſons que deux nations chez leſquelles l'*année vague* ait été employée dans l'uſage civil, les Egyptiens & les Perſes. La Cappadoce n'a jamais rien eu à démêler avec les Egyptiens, ſi ce n'eſt peut-être au tems de l'expédition de Séſoſtris; & d'ailleurs les noms des mois cappadociens n'ont aucun rapport avec ceux des mois égyptiens: mais voici une raiſon plus forte. L'année fixe ou julienne n'a été établie dans la Cappadoce que quand le nourous ou premier jour de l'année vague répondoit au 12 Décembre; or le premier jour de l'*année vague* égyptienne, celui qui ſuit les épagomenes, a répondu au 12 Décembre depuis l'an 304, juſqu'à l'an 307 avant Jeſus-Chriſt, & long-tems avant que l'on eût penſé à établir l'uſage d'une année ſolaire fixe, qui ajoutoit un 366e jour tous les quatre ans; car Jules-Céſar en eſt le premier auteur.

De-plus, les noms cappadociens de la plûpart des mois ſont formés ſur ceux des Perſans, & non ſur ceux des Egyptiens Ce pays a été long-tems ſoumis aux Medes & aux Perſes, qui avoient à-peu-près la même religion, & qui l'avoient portée dans la Cappadoce; de là il faut conclure que c'étoit auſſi d'eux que les Cappadociens avoient emprunté leur *année vague* de 365 jours.

Les Arméniens ſe ſervent aujourd'hui d'une année compoſée comme celle des anciens perſans, de douze mois de trente jours chacun, & de cinq épagomenes; cette *année* eſt abſolument *vague*, ſans aucune intercalation, & elle remonte tous les quatre ans d'un jour dans l'année julienne. Elle ſert dans le pays pour les actes & pour la date des lettres; mais en même tems elle emploie une autre année, qui eſt proprement l'année eccléſiaſtique, & qui ſert dans la liturgie pour régler la célébration de la pâque & des fêtes, le tems des jeûnes, & tout ce qui a rapport à la religion; cette année eſt fixe au moyen d'un ſixieme épagomene qu'on ajoute tous les quatre ans. Les noms des mois ſont les mêmes que ceux de l'*année vague*; mais le nourous, ou premier jour de l'année qui commence avec le mois de navazardi, eſt fixé depuis long-tems au onzieme du mois d'Août de l'année julienne, & il ne s'en écarte plus.

Le premier du mois navazardi, ou le nourous de l'*année vague*, répondoit en 1710 au 27 Septembre julien, c'eſt le 8 Octobre grégorien, & par conſéquent il précédoit de 318 jours le nourous de l'année fixe ſuivante, ou le onzieme d'Août 1711. Ce précès de 318 jours n'a pu ſe faire qu'en 1278 ans vagues égaux à 1277 juliens & 47 jours; ôtant ce dernier nombre de 1709 ans complets, plus 270 jours,

Digitized by Google

il reſtera 432 ans 223 jours après l'ére chrétienne, ou le onzieme d'Août de l'an 433 de Jeſus-Chriſt. Ce fut ſans doute alors qu'on établit en Arménie l'uſage d'une année fixe, ſemblable à l'année julienne.

Les Arméniens avoient ceſſé en 428 ou 429 d'avoir des rois, & ils étoient gouvernés par des ſatrapes perſans. Comme les rois de Perſe leur défendoient d'avoir aucun commerce avec les grecs, & même d'en garder les livres, & qu'ils n'en avoient aucuns écrits dans leur propre langue, pour laquelle ils n'avoient pas même de caracteres, ils ſe propoſerent d'en inventer un qui en exprimât les ſons, & dans lequel ils puſſent écrire une traduction de la bible, des ſermonaires, *&c.* Moiſe de Khorenne fut employé à cet ouvrage avec d'autres ſavans, & ce fut alors qu'on penſa à établir une liturgie propre aux égliſes arméniennes; mais comme il étoit très-difficile d'avoir un calendrier qui donnât dans l'*année vague* le jour de Pâques, & la célébration des fêtes aux mêmes jours que les autres égliſes chrétiennes qui ſe régloient ſur l'année julienne, ce fut ſans doute par cette raiſon qu'on établit l'uſage d'une année liturgique fixe.

Dans la ſuite, lorſque les Arméniens ſe réconcilierent avec l'Egliſe latine, & qu'une partie d'entre eux reconnut les papes de Rome, dans une eſpece de concile tenu à Kerna, au xij. ſiecle, ils admirent la forme de l'année julienne, que le commerce avec les Francs avoit rendue néceſſaire depuis les croiſades. Les actes du concile des Sis joignent l'an 756 de l'ere arménienne avec l'an 1307 de l'ére vulgaire, & datent dans l'une & l'autre année par le 19 de Mars. Dans le concile d'Adena, tenu en 1316, où il fut queſtion du calendrier, on ne ſe ſert que des mois juliens & de l'ere vulgaire, & encore aujourd'hui lorſque les arméniens traitent avec les occidentaux, ils emploient les mois juliens. Une lettre ou bulle du patriarche arménien de Valarſchapad, publiée par Schroder, porte la date du premier Décembre 1153 de l'ére arménienne, c'eſt l'an 1702.

Le dictionnaire arménien de Riucola donne le nom de pluſieurs mois rapportés aux mois juliens; mais ce rapport eſt très-différent de celui qui ſe trouve dans les liturgies & dans les calendriers entre l'année julienne & l'année arménienne fixe. Riucola avoit ſans doute copié des calendriers réglés au xjv. ſiecle, pour donner le rapport qu'avoit alors l'*année vague* avec l'année julienne. *Mém. de l'acad. des Inſc. tome XIX.* (*D. J.*)

VAGUE MESTRE GÉNERAL, LE, (*Fortific.*) eſt dans une armée un officier qui a ſoin de faire charger, atteler & défiler les bagages d'une armée. Il va tous les ſoirs prendre l'ordre du maréchal des logis de l'armée, pour ſavoir la route que les équipages doivent tenir, & enſuite ſe pourvoir de bons guides. Il fait avertir les bagages de chaque brigade, de ſe trouver dans un endroit marqué pour les faire défiler, ſelon le rang des brigades. Elles avoient autrefois chacune un étendard de ſerge qu'on appelloit *fanion*, mais il n'eſt plus d'uſage.

Il y a pluſieurs autres *vague-meſtres* qui ſont ſubordonnés au *vague-meſtre général*, & qui prennent l'ordre de lui. Ils ſont choiſis dans les brigades de cavalerie & d'infanterie, & ils ont des aides: ils marchent à la tête des colonnes & des brigades. (*Q*)

VAGUER, v. neut. (*Braſſerie.*) c'eſt remuer l'eau & la farine, ou le grain bruiſiné.

VAGUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'île de Corſe. Ptolomée, *l. III. c. ij.* le marque ſur la côte orientale de l'île, entre *Mariana civitas* & *Mantinum civitas*. Cluvier dit, que c'eſt le promontoire qui eſt à l'entrée de l'étang de Brigaglia. (*D. J.*)

VAHALAI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) racine de l'île de Madagaſcar; elle vient de la groſſeur de la tête d'un homme; ſon goût approche de celui d'une poire; on la mange ou crue, ou cuite. Elle fait la nourriture la plus ordinaire des habitans.

VAHALIS, (*Géog. anc.*) Tacite écrit *Vahalis*, & Céſar *Valis*; fleuve du pays des Bataves. Le Rhein étant arrivé à l'entrée de leur pays, ſe partagea de tous tems en deux bras, dont le gauche coula vers la Gaule, & le droit après avoir ſervi de bornes entre les Bataves & les Germains, ſe rendit dans l'Océan. Le bras gauche fut appellé *Vahalis*. La Meuſe, dit Céſar, *l. IV. c. x.* prend ſa ſource au mont Vogeſus, aux confins des Lingones; & après avoir reçu une certaine partie du Rhein nommé le *Vahal*, elle forme l'île des Bataves. On croit que le nom de ce fleuve venoit du mot germanique *waalen*, qui ſignifie *détourner*, & qu'on l'aura appellé *waal*, parce que cette branche du Rhein ſe détournoit vers la Gaule.

VAHATS, ſ. m. (*Teinture.*) le *vahats* eſt un arbriſſeau de l'île de Madagaſcar, dont la racine eſt propre pour la teinture. Lorſqu'on veut ſe ſervir de cette racine, on enleve l'écorce qui peut ſeule donner de la couleur; & après en avoir réduit une partie en cendres, dont on fait une eſpece de leſſive, on met bouillir dans cette leſſive avec l'autre partie d'écorce qu'on a reſervée, les matieres qu'on veut teindre, auxquelles il faut prendre garde de ne pas donner un feu trop vif. La couleur que produit cette teinture, eſt un rouge couleur de feu, ou un jaune éclatant, ſi l'on y ajoute un peu de jus de citron. (*D. J.*)

VAHIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar. Elle rampe comme le lierre terreſtre, & répand une odeur très-aromatique.

VAHON-RANOU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar; elle vient d'un gros oignon; ſa racine eſt très-forte, on en mêle dans les alimens des enfans, afin de chaſſer les vers. Cette plante croît ſur le bord des étangs, ſa fleur eſt fort belle. Ses feuilles broyées & battues avec de l'eau la font écumer comme du ſavon, auſſi s'en ſert-on pour ſe nettoyer le viſage.

VAJAROU, (*Géog. mod.*) riviere des Indes; elle a ſa ſource au royaume de Maduré, & tombe dans la Marava. Les gens du pays la ſaignent tant qu'ils peuvent, pour la culture de leur riz, qui veut toujours avoir le pié dans l'eau, juſqu'à ce qu'il ait acquis ſa parfaite maturité. (*D. J.*)

VAIGRES *ou* SERRES, ſ. f. pl. *terme de Marine;* ce ſont des planches qui font le bordage intérieur du vaiſſeau, & qui forment le ſerrage; c'eſt-à-dire la liaiſon. *Voyez* encore les articles ſuivans.

Vaigres de fond. Vaigres les plus proches de la quille, elles n'en ſont éloignées que de 5 à 6 pouces; on ne les joint pas entierement à la quille, afin de laiſſer un eſpace pour l'écoulement des eaux, juſqu'à l'archipompe; cet eſpace eſt fermé par une planche qui ſe leve ſelon le beſoin.

Vaigres d'empâture. Ce ſont les *vaigres* qui ſont au-deſſus de celles du fond, *voyez* VAIGRES DE FOND, & qui forment le commencement de la rondeur des côtes.

Vaigres de pont. Ce ſont des *vaigres* qui font le tour du vaiſſeau, & ſur leſquels ſont poſés les bouts des baux du ſecond pont.

Vaigres de fleurs. Vaigres qui montent au-deſſus de celles d'empâture, & qui achevent la rondeur des côtes. *Voyez* FLEURS.

VAIGRER, v. neut. *terme de Marine;* c'eſt poſer en place les planches qui font le revêtement intérieure du vaiſſeau. *Voyez* VAIGRES.

VAILA, *terme de Chaſſe;* c'eſt le terme dont un valet de limier doit uſer, quand il arrête ſon limier qui eſt ſur les voies d'une bête, pour connoître s'il eſt dans la voie.

Digitized by Google

VAILLANCE, ſ. f. (*Morale.*) *voyez* VALEUR. Il ne faut pas néanmoins renvoyer ſéchement au *mot* ſynonyme, quand on peut faire quelque choſe de plus. Je définis donc la *vaillance*, l'effet d'une force naturelle de l'homme qui ne dépend point de la volonté, mais du méchaniſme des organes, leſquels ſont extrêmement variables; ainſi l'on peut dire ſeulement de l'homme *vaillant*, qu'il fut brave un tel jour, mais celui qui ſe le promet comme une choſe certaine, ne ſait pas ce qu'il ſera demain; & tenant pour ſienne une *vaillance* qui dépend du moment, il lui arrive de la perdre dans ce moment même où il le penſoit le moins. Notre hiſtoire m'en fournit un exemple bien frappant dans la perſonne de M. Pierre d'Oſſun, officier général, dont la *vaillance* reconnue dans les guerres de Piémont, étoit paſſée en proverbe; mais cette *vaillance* l'abandonna à la bataille de Dreux, donnée en 1562, entre l'armée royale & celle des proteſtans; ce brave officier manqua de courage à cette action, & pour la premiere & la ſeule fois de ſa vie, il prit la fuite. Il eſt vrai qu'il en fut ſi honteux, ſi ſurpris & ſi affligé, qu'il ſe laiſſa mourir de faim, & que toutes les conſolations des autres officiers généraux, ſes amis, & du duc de Guiſe en particulier, ne firent aucune impreſſion ſur ſon eſprit; mais ce fait prouve toujours que la *vaillance* eſt momentanée, & que la diſpoſition de nos organes corporels la produiſent ou l'anéantiſſent dans un moment. Nous renvoyons les autres réfléxions qu'offre ce ſujet aux *mots* COURAGE, FERMETÉ, INTRÉPIDITÉ, BRAVOURE, VALEUR, *&c.* (*D. J.*)

VAILLANT, adj. qui a de la vaillance. *Voyez* VAILLANCE.

VAILLANT, *terme de Maréchal*, cheval *vaillant*. On appelle ainſi un cheval courageux & vigoureux.

VAIN, adj. (*Gram.*) ce mot a pluſieurs acceptions fort différentes. On dit d'un homme qu'il eſt *vain*, c'eſt-à-dire qu'il s'eſtime lui-même, aux yeux des autres, & plus qu'il n'eſt permis, de quelque qualité qu'il a ou qu'il croit avoir. *Voyez l'article* VANITÉ. On dit d'une ſcience que ſes principes ſont *vains*, lorſqu'ils n'ont aucune ſolidité. On dit de la gloire & des plaiſirs de ce monde qu'ils ſont *vains*, parce qu'ils paſſent: de la plûpart de nos eſpérances qu'elles ſont *vaines*, parce qu'elles nous trompent. On dit encore de preſque toutes les choſes qui ne produiſent pas l'effet qu'on en attend, qu'elles ſont *vaines*; des prétentions *vaines*, une parure *vaine*, la pompe *vaine* d'un mauſolée, d'un tombeau. Un tems *vain* eſt celui d'un jour de chaleur qui accable, étouffe, réſout les forces, & rend incapable d'occupation.

VAIN PATURAGE, (*Juriſprud.*) eſt celui qui ſe trouve ſur les terres & prés après la dépouille, ſur les terres en gueret ou en friche, dans les bruyeres, haies, buiſſons & bois non défenſables. *Voyez* PRÉS & PATURAGES, PATURE. (*A*)

VAIN, (*Maréchal.*) cheval *vain*, c'eſt celui qui eſt foible par trop de chaleur, ou pour avoir pris quelques remedes, ou pour avoir été mis à l'herbe, enſorte qu'il n'eſt plus guere en état de travailler.

VAINE PATURE, (*Juriſprud.*) eſt la même choſe que *vain* pâturage. *Voyez* ci-devant VAIN PATURAGE & les *mots* PATURAGE, PATURE & PRÉS. (*A*)

VAINES, (*Vénerie.*) il ſe dit des fumées légeres & mal preſſées des bêtes fauves.

VAINCRE, SURMONTER, (*Synon.*) *vaincre* ſuppoſe un combat contre un ennemi qu'on attaque & qui ſe défend. *Surmonter* ſuppoſe ſeulement des efforts contre quelque obſtacle qu'on rencontre, & qui fait de la réſiſtance.

On a *vaincu* ſes ennemis, quand on les a ſi bien battus, qu'ils ſont hors d'état de nuire. On a *ſurmonté* ſes adverſaires quand on eſt venu à bout de ſes deſſeins, malgré leur oppoſition.

Il faut du courage & de la valeur pour *vaincre*, de la patience & de la force pour *ſurmonter*.

On ſe ſert du mot de *vaincre* à l'égard des paſſions, & de celui de *ſurmonter* pour les difficultés.

De toutes les paſſions l'avarice eſt la plus difficile à *vaincre*, parce qu'on ne trouve point de ſecours contr'elle, ni dans l'âge, ni dans la foibleſſe du tempérament, comme on en trouve contre les autres, & que d'ailleurs étant plus reſſerrée qu'entreprenante, les choſes extérieures ne lui oppoſent aucune difficulté à *ſurmonter*. *Synonym.* de l'abbé Girard.

VAINQUEUR, ſ. m. (*Gram.*) homme ſignalé par une victoire. Il ſe prend au ſimple & au figuré: il fut moins difficile à Alexandre de vaincre les Perſes & les Aſiatiques, que ſes paſſions.

VAIR, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) c'eſt une fourrure faite de pluſieurs petites pieces d'argent & d'azur à-peu-près comme un U voyelle, ou comme une cloche de melon. Les *vairs* ont la pointe d'azur oppoſée à la pointe d'argent, & la baſe d'argent à celle d'azur.

On appelle *vair affronté*, lorſque les *vairs* ont leurs pointes tendantes au cœur de l'écu, & *vair appointé* ou *vair en pal*, quand la pointe d'un *vair* eſt oppoſée à la baſe de l'autre.

On appelle *vair contre vair*, lorſque les *vairs* ont le métal oppoſé au métal, & la couleur oppoſée à la couleur: ce qui eſt contraire à la diſpoſition ordinaire du *vair*.

Vairé ſe dit de l'écu, ou des pieces de l'écu chargées de *vairs*: quand la fourrure eſt d'un autre émail que d'argent & d'azur, alors on dit *vairé* de telle couleur ou métal. Senecé porte *vairé* d'or & de gueules. On appelle auſſi des pieces honorables de l'écu *vairées*, quand elles ſont chargées de *vair*. (*D. J.*)

VAIRON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *varius*, *ſeu phoxinus levis*, poiſſon de riviere du double plus petit que le goujon; il a le corps un peu mince & long d'environ trois pouces; il eſt couvert de ſi petites écailles qu'on les diſtingue à peine, & il n'a point de barbillons. Il y a ſur les côtés du corps une ligne de couleur d'or, qui s'étend depuis la tête juſqu'à la queue; la couleur qui eſt au-deſſous de cette ligne, varie dans différens individus; car quelques-uns ont le ventre rouge, d'autres blanc ou bleu; enfin il y en a qui ont ſur les côtés du corps du bleu & de la couleur d'or. Ce poiſſon ſe plait dans les eaux peu profondes & qui coulent rapidement. On le trouve ordinairement dans les gués couverts de pierres ou de ſable. Ray, *ſynop. meth. piſcium*. *Voyez* POISSON.

VAIRON, (*Maréchal.*) ſe dit de l'œil du cheval dont la prunelle eſt entourée d'un cercle blanchâtre, ou qui a un œil d'une façon, & l'autre d'une autre. Il ſe dit auſſi d'un cheval de pluſieurs couleurs, & dont les poils ſont tellement mêlés, qu'il eſt difficile de diſtinguer les blancs d'avec les noirs, & les roux d'avec les bais. On l'appelloit autrefois *vair*.

VAISON, (*Géog. mod.*) petite ville, ou bicoque de France, en Provence, au comtat Venaiſſin, proche la riviere d'Ouvèſe, à douze lieues au nord-eſt d'Avignon, dont ſon évêché eſt ſuffragant. *Long.* 22. 47. *latit.* 44. 17.

Le nom latin de *Vaiſon* eſt *Vaſco*, ou plutôt *Vaſio*, *Vaſiorum civitas*, *Vaſio Vocontiorum*, autrefois la capitale des Vocontiens, l'une des grandes villes des Gaules, & du nombre de celles qu'on appelloit *fœderatæ*, c'eſt-à-dire alliées des Romains, comme nous l'apprenons de Pline. Elle étoit dans la plaine, ainſi qu'on le voit par ſes ruines. Elle reçut de bonne heure le chriſtianiſme; car un de ſes évêques nommé *Daphnus*, *epiſcopus vaſionenſis*, envoya un député au concile d'Arles tenu l'an 314.

Digitized by Google

Cette ville fut ruinée ſur la fin du ſixieme ſiecle, ſoit par les Sarraſins, ſoit par les Lombards d'Italie, qui ayant paſſé les monts, ravagerent les pays qui ſont entre le Rhône & les Alpes. A la place de cette ancienne ville de *Vaiſon*, on a bâti ſur une montagne la nouvelle ville, qui n'eſt, à proprement parler, qu'une méchante bicoque dépeuplée, de la dépendance du pape, ſans fortifications, & dont l'évêque a moins de revenu que pluſieurs curés ordinaires. (*D. J.*)

VAISSEAU, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit en général de tout uſtenſile propre à contenir quelque choſe de fluide ou de ſolide. La capacité du *vaiſſeau* eſt indéterminée; il y en a de grands, de petits, de toutes ſortes de formes, & pour toutes ſortes d'uſage; le tonneau, la caraffe, le verre, la taſſe, le calice, *&c.* ſont des *vaiſſeaux*.

VAISSEAU SANGUIN, (*Phyſiol.*) Les *vaiſſeaux ſanguins* ſont diſtingués en arteres & en veines. On nomme *arteres* les *vaiſſeaux* qui reçoivent le ſang du cœur, pour le diſtribuer dans toutes les parties du corps. On appelle *veines* les *vaiſſeaux* qui rapportent de toutes les parties au cœur une portion de ſang qui avoit été diſtribué dans ces mêmes parties par les arteres.

Ces ſortes de *vaiſſeaux* ſe diſtinguent aiſément dans le corps vivant; les premiers, c'eſt-à-dire les arteres, ayant deux mouvemens que les veines n'ont pas, ou du moins qui ne s'y montrent pas d'une maniere auſſi ſenſible. Dans l'un de ces mouvemens les arteres ſont dilatées, & dans l'autre elles ſe reſſerrent. On nomme le premier *diaſtole*, & le ſecond *ſyſtole*.

Les anatomiſtes ſont partagés ſur le nombre des tuniques des arteres; les uns les ont multipliées, les autres les ont diminuées. D'autres ont diſputé ſur leur nature. Sans entrer dans cette diſcuſſion, nous en reconnoîtrons trois avec la plûpart des écrivains. La plus extérieure *vaſculeuſe*, la ſeconde *muſculeuſe*, dont les fibres ſont annulaires, & la troiſieme *nerveuſe*. Ruyſch en ajoute une quatrieme qu'il nomme *cellulaire*.

Toutes les arteres commencent par deux troncs principaux, dont l'un ſort du ventricule droit du cœur pour aller ſe diſtribuer aux poumons; on le nomme *artere pulmonaire*: le ſecond qui eſt appellé *aorte*, prend naiſſance du ventricule gauche, pour aller ſe diſtribuer généralement à toutes les parties, ſans en excepter même les poumons ni le cœur.

Les veines commencent où les arteres finiſſent, de ſorte qu'on les conſidere comme des arteres continuées. Elles ne ſont dans leur origine que des enduits d'une petiteſſe indéfinie, & de l'union de pluſieurs rameaux les uns avec les autres, il ſe forme des troncs d'une groſſeur plus conſidérable, laquelle augmente d'autant plus qu'ils s'éloignent de leurs origines, & qu'ils approchent du cœur.

Les veines n'ont point de mouvement apparent; il ſe rencontre dans leur cavité des membranes diviſées en ſoupapes ou valvules, qui facilitent le cours du ſang vers le cœur, & empêchent ſon retour vers les extrémités. *Voyez* VALVULE.

Les veines ont moins d'épaiſſeur que les arteres: ce qui a donné lieu aux anciens de croire que les veines n'étoient formées que d'une ſeule membrane ou tunique, & que les arteres en avoient deux; mais les modernes ont découvert que les veines ſont compoſées à-peu-près des mêmes tuniques que les arteres, avec cette différence néanmoins qu'elles y ſont plus minces, & n'ont point le même arrangement. La premiere de ces tuniques eſt membraneuſe, n'étant faite que de pluſieurs filets, qui s'étendent pour la plûpart ſuivant la longueur de la veine; la ſeconde eſt vaſculeuſe; la troiſieme glanduleuſe, & la quatrieme eſt faite de pluſieurs fibres annulaires, que quelques-uns diſent *muſculeuſes*; car il regne la même variété d'avis ſur la tunique des veines que ſur celle des arteres.

On doit obſerver en général que toutes les arteres ſont accompagnées dans leurs diſtributions d'autant de veines, & qu'il ſe trouve le plus ſouvent deux veines pour une ſeule artere. Il n'en eſt pas ainſi des veines; car on en rencontre pluſieurs qui ne ſont accompagnées d'aucune artere; telles ſont pour l'ordinaire les veines extérieures des bras & des jambes, *&c.* On juge de-là que les ramifications des veines ſont plus nombreuſes que celles des arteres.

On obſerve auſſi que les troncs & les principales branches tant des arteres que des veines, conſervent ordinairement la même ſituation dans tous les ſujets, mais qu'il n'en eſt pas ainſi de leur ramification, principalement à l'égard des veines; car leur ſituation varie beaucoup, non-ſeulement dans pluſieurs ſujets, mais même à l'égard des membres d'un même ſujet; les jeux de la nature ſont très-fréquens ſur cet article. *Voyez* VAISSEAU *ſanguin*, (*Angiol.*) (*D. J.*)

VAISSEAU SANGUIN, (*Angiolog.*) Les *vaiſſeaux ſanguins* ſont de deux ſortes, nommés *arteres* & *veines*. L'origine, le décours & les ramifications de ces deux genres de *vaiſſeaux*, offrent des variétés ſans nombre; nous expoſerons ſeulement les principales.

1°. *Jeux de la nature ſur les arteres.* Chaque ventricule du cœur produit une maîtreſſe artere; l'antérieur jette la pulmonaire; le poſtérieur donne naiſſance à l'aorte.

L'artere bronchiale, devenue fameuſe par la deſcription de Ruyſch, & par les injections de ſes ramifications que j'ai vu ſouvent dans ſon cabinet, a une naiſſance fort incertaine; tantôt elle vient de la croſſe de l'aorte, ou des environs de cette courbure; quelquefois d'une intercoſtale, & quelquefois quoique plus rarement, d'un tronc commun avec l'œſophagienne. M. Winſlow a vu une communication de l'artere bronchiale gauche, avec la veine azygos; & il l'a vu une autre fois s'anaſtomoſer dans le corps de cette veine.

L'aorte jette comme on ſait, les deux coronaires du cœur, les intercoſtales & les œſophagiennes. Cependant quelquefois les coronaires ſont triples; les intercoſtales au nombre de dix de chaque côté, au-lieu de ſept ou huit qui eſt le nombre ordinaire; & on ne rencontre quelquefois qu'une artere œſophagienne, au-lieu de deux. De plus, les œſophagiennes naiſſent très-ſouvent des intercoſtales.

La laryngée eſt aſſez ſouvent double.

Les muſculaires du cou varient beaucoup en nombre.

La ſtylo-maſtoïdienne vient ſouvent du tronc de l'occipitale.

L'artere orbitaire qui naît de la maxillaire, eſt le plus ordinairement double.

Les ſous-clavieres & les carotides ont quelquefois deux troncs communs.

Les trachéales, les médiaſtines & la thymique, ont leur nombre & leur origine incertaine, & qui varie dans tous les ſujets. Les trachéales viennent tantôt de la thymique, tantôt de la ſous-claviere, tantôt de la carotide, *&c.* Les médiaſtines & les péricardines viennent de pluſieurs endroits; la thymique, la mammaire interne, les diaphragmatiques, l'aorte & les intercoſtales les produiſent. La thymique eſt quelquefois double, & naît quelquefois du tronc commun de la ſous-claviere & de la carotide. Les médiaſtines manquent aſſez ſouvent.

La mammaire externe donne des rameaux dont le décours & la diſtribution varient dans divers ſujets.

Les arteres cervicales ſortent ſouvent de la partie ſupérieure de la ſous-claviere; mais ſouvent les ver-

Digitized by Google

tébrales & les carotides les produiſent : quelquefois elles viennent d'un ſeul tronc.

L'artere baſilaire ſe diviſe quelquefois de nouveau vers l'extrémité de l'apophyſe baſilaire, en deux branches latérales.

L'artere intercoſtale ſupérieure a une origine très-incertaine ; quelquefois elle naît de l'aorte, d'autres fois de la ſous-claviere, & d'autres fois de la cervicale.

La mammaire interne eſt ſouvent double ; & les thorachiques inférieures naiſſent ſouvent d'un ſeul tronc.

L'artere brachiale ſe diviſe quelquefois au milieu du bras, & quelquefois plus haut ; & ſa diſtribution préſente divers jeux de la nature en divers ſujets.

L'artere cubitale ſe termine dans la paume de la main, par une arcade qu'on nomme *palmaire*, qui n'eſt pas également bien formée dans tous les ſujets.

Paſſons à la diſtribution de l'aorte dans le bas-ventre.

L'artere cæliaque ſe diviſe quelquefois tout-à-coup près de ſon origine, en trois branches, à-peu-près en maniere de trépié ; enſuite elle offre pluſieurs variétés dans les ramifications de ſes branches. Elle fournit dans ſon cours l'artere gaſtrique ; mais celle-ci ſort quelquefois de même que l'hépatique, de la méſentérique ſupérieure ; & quelquefois elle eſt double.

L'artere méſentérique ſupérieure, que produit l'aorte dans le bas-ventre, n'eſt pas moins conſidérable que la cœliaque, & a de même ſes variétés dans ſes anaſtomoſes.

Les arteres rénales ou émulgentes ſont quelquefois doubles de chaque côté ; mais leur groſſeur eſt alors proportionnée à leur nombre.

Les capſulaires viennent tantôt du tronc de l'aorte, tantôt des arteres rénales, ſouvent des diaphragmatiques, & quelquefois de la cæliaque.

Les arteres ſpermatiques, qui ſont les deux plus petites que produiſe l'aorte, varient beaucoup dans leur origine & leur décours ; quelquefois l'artere droite paſſe ſur la veine-cave, & quelquefois derriere ; variété qui trouble ceux qui diſſequent. Les mêmes arteres ſe diviſent avant que d'arriver aux teſticules, tantôt en trois, tantôt en quatre, & tantôt en cinq branches : rien n'eſt moins fixe.

Les arteres lombaires ſortent quelquefois par paires, & non pas ſéparément, d'un petit tronc commun.

Les arteres ſacrées ſont quelquefois ſolitaires, quelquefois au nombre de trois & de quatre. Elles naiſſent tantôt de l'aorte, tantôt des iliaques, plus rarement des lombaires.

L'artere hypogaſtrique, qui paroît dans le fœtus auſſi conſidérable que le tronc de l'iliaque qui la produit, n'en eſt qu'une branche dans l'adulte ; ſa diviſion varie ſi fort qu'on n'en ſauroit donner une deſcription qui puiſſe convenir à un nombre même médiocre de ſujets.

L'artere honteuſe interne eſt beaucoup plus conſidérable dans le ſexe, à cauſe de la matrice & du vagin qu'elle arroſe. Elle eſt quelquefois double dans l'un & l'autre ſexe, mais plus ſouvent dans les femmes ; c'eſt peut-être de-là que dépend dans quelques-unes, l'abondance de leurs regles. D'ailleurs l'artere honteuſe interne communique tant avec la honteuſe externe, qu'avec la moyenne ; & leur réunion porte par conſéquent dans les parties de la génération, la force & la chaleur du tempérament.

Voilà les jeux des principales arteres. Un détail pouſſé plus loin des petits rameaux artériels, n'offriroit que ſemblables jeux, dont il ſeroit difficile de tirer quelque uſage ; quoique ces variations aient leur utilité particuliere, en offrant au ſang de nouvelles routes, lorſque quelques arteres ceſſent de faire leurs fonctions.

2°. *Jeux de la nature ſur les veines.* Le cœur ne produit que deux arteres ; mais il reçoit pluſieurs groſſes veines pulmonaires.

La veine bronchiale varie non-ſeulement dans ſon origine, mais quelquefois même elle manque, au-lieu qu'ordinairement elle eſt double.

La veine azygos eſt très-conſidérable, & double dans quelques ſujets ; quand elle eſt fort groſſe, alors la veine-cave inférieure eſt très-étroite ; elle ſe termine par anaſtomoſe, tantôt avec la veine émulgente, tantôt avec une veine lombaire, tantôt immédiatement avec le tronc de la veine-cave inférieure, & tantôt autrement ; car il ſe trouve ici cent jeux de la nature. Elle reçoit communément les intercoſtales inférieure, ſupérieure, les œſophagiennes, ſouvent les lombaires, & les diaphragmatiques. Mais quelquefois les intercoſtales inférieures naiſſent de deux petits troncs communs, & quelquefois d'un ſeul.

Les veines péricardines, droites & gauches, ont ſemblablement beaucoup de variations dans leur origine.

Les veines jugulaires externes naiſſent quelquefois de l'axillaire, & quelquefois de l'union de la ſous-claviere & de l'axillaire. Elles ſont quelquefois en plus grand nombre que deux de chaque côté. Toutes les branches des jugulaires externes communiquent non-ſeulement enſemble, mais encore avec les branches de la jugulaire interne. De-là vient la difficulté que les Chirurgiens rencontrent ſouvent dans la ſaignée du col ; les ligatures ordinaires ne faiſant point gonfler les *vaiſſeaux* qu'on doit ouvrir, à cauſe de l'iſſue que le ſang trouve vers la jugulaire interne.

La veine vertébrale eſt quelquefois double dans ſa partie inférieure ; la veine occipitale en vient quelquefois, & d'autes fois de l'axillaire.

La veine gutturale gauche ſort quelquefois de la veine axillaire, comme M. Winſlow l'a vu.

La veine axillaire jette quelquefois une branche de communication à la baſilique.

La veine porte & la ſplénique reçoivent un grand nombre de *vaiſſeaux* qui viennent du ventricule, du duodénum, de la véſicule du fiel, du pancréas, & de l'épiploon ; mais ces veines varient infiniment dans chaque ſujet, pour leur nombre & leur diſtribution.

La naiſſance des veines lombaires ſe trouve dans divers ſujets, varier de différentes manieres.

La veine ſacrée eſt quelquefois double, & enſuite ſe réunit en un ſeul tronc ; elle eſt encore quelquefois une branche de l'hypogaſtrique.

Ce court détail des jeux de la nature ſur les *vaiſſeaux ſanguins* de notre machine, doit ſuffire. Ceux qui examineront ces *vaiſſeaux* dans un grand nombre de cadavres, ſeront peut-être ſurpris d'y rencontrer des jeux infinis ; chaque ſujet préſente un arrangement nouveau. Quand on n'a pas eu l'occaſion, ou l'habitude des nombreuſes diſſections, on croit aſſez ſouvent faire des découvertes importantes, lorſqu'il arrive d'obſerver quelques variétés en ce genre, tandis que les grands anatomiſtes, à qui ces variétés ſont familieres, en gardent le ſilence dans leurs écrits, ou ſe contentent d'en avertir une fois pour toutes.

3°. *Obſervation générale ſur les jeux des vaiſſeaux ſanguins.* Comme entre les exemples de ces *jeux*, on parle principalement de ceux qui concernent l'aorte & les arteres émulgentes, on pourroit peut-être propoſer une conjecture, qui ſerviroit à expliquer pourquoi il ſe trouve quelquefois pluſieurs arteres émulgentes.

Digitized by Google

Suppoſons que dans un embryon qui commence à ſe développer, un ſeul petit tronc d'artere ſorte de l'aorte, & qu'avant d'arriver au rein, il ſe diviſe en pluſieurs branches, ainſi qu'on le voit dans la plupart des cadavres. Dans cet embryon, le petit tronc de l'artere émulgente n'eſt pour ainſi dire qu'un point; ſi les branches croiſſent, tandis que le petit tronc ne croît pas, & ſi en même tems les petites parties qui ſont dans l'angle d'où partent les branches, vont à augmenter, voilà le petit tronc partagé en deux ou trois petits troncs, qui auront chacun leur ouverture particuliere dans l'aorte. Avec le tems ces deux ou trois petits troncs, pourront devenir fort éloignés les uns des autres, parce que l'eſpace qui eſt entr'eux, croîtra à proportion que l'accroiſſement de l'aorte augmentera.

On peut auſſi comprendre comment un de ces troncs, ou une branche de l'artere émulgente, n'entre pas dans le rein à l'endroit de la ſinuoſité, & qu'il perce ailleurs la ſubſtance du rein. Il ſe peut faire que la ſubſtance du rein ſe développe ſur le chemin par où cette artere doit entrer; alors cette artere aura dans le rein une entrée plus haute ou plus baſſe que de coutume.

Ordinairement l'aorte fournit un tronc commun pour la ſous-claviere & la carotide droite; elle donne enſuite la carotide gauche, & enfin la ſous-claviere gauche. Quelquefois la carotide & la ſous-claviere du côté droit, ont chacune une origine diſtinguée.

La conjecture que l'on vient de propoſer, peut encore ici être appliquée; & elle fourniroit la raiſon de cette variété.

En effet, il eſt aiſé de concevoir que ſi dans l'embryon, le tronc commun de la carotide & de la ſous-claviere droite manque à ſe développer, tandis que l'une & l'autre de ces arteres prennent leur accroiſſement, elles paroîtront par la ſuite partir immédiatement, & chacune ſéparément, de la courbure de l'aorte. Si la petite portion de l'aorte qui eſt entre la carotide gauche & le tronc commun de la carotide & de la ſous-claviere droite, ne croît pas, il n'y aura qu'un tronc pour la ſous-claviere droite & les deux carotides; c'eſt ce qu'on trouve auſſi quelquefois.

On peut faire l'application du même principe, à l'égard des petits troncs qui ſortent de l'artere iliaque interne, dans leſquels on rencontre beaucoup de variétés. On verra facilement qu'il peut y en avoir, car ce ſont cinq ou ſix petits troncs naiſſans de l'iliaque interne, dans un eſpace qui dans l'adulte n'a qu'environ un pouce d'étendue; ainſi ces petits troncs étant placés, pour ainſi dire l'un ſur l'autre dans l'embryon, la moindre variété dans le développement, peut produire de la variété dans leur arrangement & leur diſtribution. *Voyez les Mém. de l'acad. des Scienc. ann. 1740.* (*D. J.*)

VAISSEAUX DU CORPS HUMAIN, (*Phyſiologie.*) l'exilité, la molleſſe, & la délicateſſe de pluſieurs *vaiſſeaux du corps humain*, ſurpaſſe l'idée que l'imagination s'en forme, & leur derniere diviſion ſe perd dans la nuit de la nature.

La plus petite artere, rouge ou ſanguine, qui eſt le plus grand de tous les petits *vaiſſeaux*, ne paroit pas ſurpaſſer en épaiſſeur un dixieme de fil d'araignée, & c'eſt une groſſe artere comme l'aorte, relativement à une autre pareille artériolle de la ſubſtance corticale du cerveau. Les *vaiſſeaux* de cette partie ſont, ſuivant Leuwenhoeck, cinq cens douze fois plus fins qu'un globule rouge, qu'il prétend n'être pas plus épais qu'un centieme de fil d'araignée; c'eſt donc un prodige continuel que des *vaiſſeaux*, dont l'exiguité & la fineſſe ſont immenſes, puiſſent réſiſter aux ſeuls mouvemens, qui ſont abſolument néceſſaires à la vie & à la ſanté.

Que dis-je! ils réſiſtent aux fievres les plus terribles; mais les tuyaux par leſquels commence la filtration des eſprits ſont infiniment plus fins, jamais l'art de Ruyſch n'a pû y pénétrer. Quelle prodigieuſe petiteſſe! l'imagination ſe perd dans l'infini que la nature offre par-tout.

Ces mêmes *vaiſſeaux*, qui ſont l'objet de notre étonnement dans l'adulte, étoient autant de fois plus petits dans le fœtus, que l'adulte eſt plus grand que le fœtus, & le nombre en étoit par conſéquent autant de fois plus conſidérable; car bien-loin qu'un nouveau-né manque d'aucun *vaiſſeau* qui ſe trouve dans les adoleſcens, il en a d'autant plus, qu'il eſt plus près de ſon origine, comme Ruyſch l'a remarqué, en injectant de jeunes ſujets de différens âges, & comme la raiſon le démontre; c'eſt l'effet de la continuation de la vie de racourcir, de boucher, d'oſſifier, de détruire tous les *vaiſſeaux* de notre machine. (*D. J.*)

VAISSEAUX, (*Botan.*) il y en a de *capillaires*; ce ſont les plus petits *vaiſſeaux* des plantes; ils changent & varient les combinaiſons des premiers principes auxquels il n'eſt pas aiſé de remonter, malgré l'analyſe des Chimiſtes. Les *vaiſſeaux capillaires* ſont la partie la plus déliée qui compoſe le deſſus des feuilles; ils ſuccent & attirent la pluie, la roſée, l'air, & les atômes aériens dont les plantes ont beſoin pour leur conſervation.

Des excretoires; les canaux qui vuident les ſucs qui ne ſont pas propres à la nourriture des plantes, & qui ont été filtrés dans leurs viſceres, ſe nomment *excrétoires*; les poils même qui couvrent les feuilles des arbres, ſont autant de *vaiſſeaux excrétoires* qui rejettent le fluide ſuperflu.

Des longitudinaux; ce ſont les canaux perpendiculaires qui montent le long de la tige d'un arbre, & qui portent le ſuc dans les parties les plus élevées, en ſorte que ces deux termes deviennent ſynonymes, & expriment dans un végétal les tuyaux qui montent le plus droit.

Des latéraux; ce ſont les *vaiſſeaux* ſéveux, qui au ſortir des *vaiſſeaux* perpendiculaires s'étendent horiſontalement dans les branches des végétaux pour les nourrir en partie, le reſte étant réſervé aux feuilles dont les véhicules & les *vaiſſeaux* capillaires imbibent l'humidité de l'air.

VAISSEAUX DE CHIMIE; ces *vaiſſeaux* ſont la partie des meubles chimiques, *ſupellectilis chimica*, qui ſervent à contenir certains ſujets de l'art; non pas pour les conſerver, pour en approviſionner le chimiſte, mais pour qu'il puiſſe les expoſer par leur moyen aux divers agens chimiques, & principalement au feu, ou diriger, ramaſſer, retenir les produits de diverſes opérations; car les *vaiſſeaux* que les Chimiſtes emploient aux uſages les plus communs, ſavoir à ſerrer, à conſerver diverſes matieres, tels que les bouteilles, les pots, les poudriers, les boëtes, *&c.* ne ſont pas proprement des *vaiſſeaux de chimie*, & l'attention ſcrupuleuſe que les Chimiſtes doivent avoir à ce que la matiere du *vaiſſeau* dans lequel ils enferment chaque ſubſtance ne puiſſe point être attaquée par cette matiere, n'a rien de particulier lorſqu'ils l'appliquent à cette derniere eſpece; on a cette attention à propos de l'uſage économique des *vaiſſeaux*, & de celui auquel on les emploie dans tous les arts. Il faut convenir cependant que cet objet mérite une circonſpection particuliere lorſqu'il s'agit de matieres chimiques deſtinées à des procédés de chimie philoſophique, ou à des préparations pharmaceutiques. Au reſte, cette conſidération regarde de la même maniere les inſtrumens (*voyez* INSTRUMENS DE CHIMIE), mais le choix de la matiere des *vaiſſeaux chimiques* proprement dits eſt bien d'une autre conſéquence, & n'eſt point inſpiré com-

Digitiz

me le précédent, par une prudence & par une expérience vulgaire; car il ne ſuffit pas que l'artiſte connoiſſe l'énergie d'une ſeule ſubſtance, qu'il a actuellement ſous les ſens, il faut qu'il prévoye tous les produits & les événemens divers de l'opération qu'il va exécuter, & qu'il emploie des *vaiſſeaux* tellement conſtitués, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, & tellement appareillés, qu'ils reçoivent & retiennent ces produits, qu'ils ſupportent & qu'ils moderent même ces événemens de la maniere la plus avantageuſe qu'il eſt poſſible. Au reſte, il y a ſur ceci une eſpece de tradition dans l'art, & même des lois écrites qui laiſſent rarement l'artiſte dans le cas de méditer ou de tenter beaucoup pour imaginer ou pour choiſir la meilleure matiere des *vaiſſeaux* & le meilleur appareil. Ce n'eſt que dans les expériences nouvelles où il pourra avoir ce ſoin, dont il ſera exempt encore, moyennant l'habitude des travaux chimiques & un peu de ſagacité de talent, par la conſidération des travaux analogues ſur des ſujets analogues; & il n'arrivera point à un chimiſte de diſtiller, comme M. Hales, du vitriol dans un canon de fuſil, ſur-tout pour eſtimer l'air qui ſe dégorgera de ce corps par ce moyen, parce qu'il ſe ſouviendra que l'acide vitriolique, qui s'échappe dans cette opération, attaque le fer avec efferveſcence, c'eſt-à-dire émiſſion d'air, & par conſéquent porte néceſſairement de l'erreur dans l'eſtimation de l'air réputé entierement fourni par la ſubſtance diſtillée. On trouvera dans différens *articles* de ce Dictionnaire, & nommément dans les *articles* particuliers deſtinés aux diverſes opérations chimiques, les principales connoiſſances de détail néceſſaires pour diriger convenablement cette partie de la pratique ou du manuel chimique. Il ſeroit inutile de répéter ici l'énumération de tous ces différens *vaiſſeaux*, dont on trouvera d'ailleurs un tableau, une diſtribution réguliere dans les planches de chimie. *Voyez* les *Planches* avec leur explication: on trouvera encore un *article* particulier pour chaque *vaiſſeau*.

Les Chimiſtes ſe ſont des *vaiſſeaux* de terre cuite de poterie, comme les creuſets, les têts à rôtir, des cornues, des cucurbites, *&c.* de verre, tels que des cornues, des alembics, toutes les eſpeces de récipiens les plus employés, *&c.* de fer fondu, ſavoir des baſſines & des cornues de diverſes eſpeces; de cuivre, comme grands alambics les plus ordinaires, des baſſines, des réfrigérants, *&c.* de plomb, qui fournit les tuyaux des ſerpentins; d'étain, ſavoir les cucurbites pour le bain-marie avec leur chapiteau, *&c.* d'argent, des cucurbites, des baſſines, *&c.* qu'on ſubſtitue avec avantage aux *vaiſſeaux* de cuivre qui ſont beaucoup plus expoſés que ceux d'argent à être entamés par divers ſujets chimiques qu'on traite dans ces *vaiſſeaux*. Il y a telle opération pour laquelle les *vaiſſeaux* d'or ſeroient très-commodes, par exemple, une cloche à retenir l'acide du ſoufre, un ſerpentin pour la diſtillation des acides minéraux, *&c.* mais j'ai obſervé déjà dans quelque autre endroit de ce Dictionnaire, que la pauvreté chimique ne permettoit pas qu'on employât au-moins une fois ce précieux métal à un uſage déduit de ſes propriétés réelles; enfin les *vaiſſeaux* de bois peuvent ſervir à traiter les ſujets chimiques même par l'application du feu; le tonneau diſtillatoire repréſenté dans les tables de chimie, & dont il eſt fait mention à l'*article* DISTILLATION, en eſt l'exemple & la preuve.

Outre la conſidération principale qui détermine le choix de la matiere des *vaiſſeaux*, & dont nous avons parlé plus haut, ſavoir leur inſolubilité par les matieres à l'action deſquelles ils ſont expoſés dans chaque opération; outre cette conſidération, dis-je, il y en a deux autres très-générales pour les opérations qui s'exécutent par le moyen du feu, ſavoir que le *vaiſſeau* réſiſte au feu, qu'il ne s'y fonde ni éclate, ni ſe fêle, *&c.* & 2°. qu'il puiſſe ſupporter l'alternative du chaud & du froid qu'occaſionnent l'abord libre de l'air, ou l'application faite à deſſein d'un corps froid; *voyez* RÉFRIGÉRANT & DISTILLATION. Les *vaiſſeaux* de bonne terre ſont ceux qui réſiſtent le mieux au feu, & ſur-tout lorſqu'ils ſont lutés; *voyez* LUT. Le célebre M. Potte a donné ſur cette partie importante de manuel chimique, une diſſertation dont tous les objets de détail ſont trop intéreſſans pour qu'elle ſoit ſuſceptible d'extrait. Les artiſtes ne peuvent ſe diſpenſer de la connoître toute entiere; elle ſe trouve dans le quatrieme volume de la collection françoiſe de ſes diſſertations, ſous ce titre: *Eſſai ſur la maniere de préparer des* vaiſſeaux *plus ſolides qui puiſſent ſoutenir le feu le plus violent, & qui ſoient les plus propres à contenir les corps en fuſion.*

Les *vaiſſeaux* de métal ſont éminemment propres à ſupporter le rafraîchiſſement. Les *vaiſſeaux* de fer fondu ſupportent quelquefois le plus grand feu. Les *vaiſſeaux* de verre ont beſoin d'être lutés pour réſiſter au grand feu, & ils doivent être raffraîchis avec beaucoup de circonſpection; enfin il y a encore une conſidération particuliere déduite de l'effort que des matieres très-expanſibles, l'eau & l'air principalement, font quelquefois au-dedans des *vaiſſeaux*, qu'elles peuvent briſer, faire ſauter en éclat. Pour prévenir cet inconvénient on donne iſſue à cette matiere expanſive, comme on le pratique dans les diſtillations, au moyen du petit trou du balon; *voyez* DISTILLATION. Ou on emploie des *vaiſſeaux* capables de réſiſter aux efforts de la vapeur engendrée au-dedans d'eux, comme lorſqu'on emploie un matras vigoureuſement cuiraſſé, à la préparation de l'éther nitreux (*voyez* ÉTHER NITREUX); ou un *vaiſſeau* d'un métal fort épais, comme la machine ou digeſteur de Papin. *Voyez* DIGESTEUR. (*b*)

VAISSEAUX, (*Marine.*) c'eſt un bâtiment de charpente conſtruit d'une maniere propre à floter & à être conduit ſur l'eau.

On diſtingue *vaiſſeaux* de guerre & *vaiſſeaux* marchands; la force & la groſſeur des *vaiſſeaux*, & le nombre de canons qu'ils portent, diſtinguent les *vaiſſeaux* de guerre, des *vaiſſeaux* marchands.

Pour connoître l'enſemble & les principales parties d'un *vaiſſeau*, il faut voir la *pl. I. de la Marine; fig. 1. & fig. 2.* qui ſont ſuffiſantes, pour toutes les parties antérieures, & la *Pl. IV. fig. 1.* pour les parties intérieures. *Voyez* auſſi les *mots* CONSTRUCTION & RANG. On ajoutera cependant ici quelques remarques particulieres ſur la conſtruction des *vaiſſeaux* en général.

Méthode générale des conſtructeurs. L'expérience eſt la baſe de toute les regles des conſtructeurs. Cette expérience conſiſte à comparer la bonté de différens bâtimens de divers gabarits, & à choiſir une moyenne forme qui réuniſſe les diverſes qualités de ces bâtimens. Ils ſe reglent encore ſur les poiſſons, & ils s'imaginent que de tous les poiſſons, celui qui va le mieux, doit avoir la forme convenable à un parfait *vaiſſeau*. Ce poiſſon eſt ſelon eux le maquereau: ce ſont les portions de cet animal que l'on doit ſuivre. Ainſi l'a du-moins fait un des plus fameux conſtructeurs françois: c'eſt M. Hendrick; & tel eſt ſon raiſonnement. Le maquereau eſt cinq fois plus long que large, & ſa partie la plus groſſe eſt aux deux premieres parties de ſa longueur, & les trois autres vont en diminuant juſqu'à la queue, d'où il conclud que les *vaiſſeaux* ayant cette proportion, doivent avoir la même légereté. Comme ce poiſſon eſt rond & aſſez épais, il veut qu'on n'épargne pas les façons aux *vaiſſeaux*; qu'on tienne ſon eſtime ronde, & qu'on lui donne beaucoup de hauteur. L'avantage qu'on retire de-là, ſelon lui,

eſt que le ſillage en eſt plus grand, parce que l'eau paſſe au-deſſous des façons, & ne les choque pas. Outre cela, le plat & la rondeur des étains empêche un grand tangage ou roulis; ce qui eſt une qualité eſſentielle à la bonté d'un bâtiment. Ceux qui font les façons de derriere en poire, n'ont point, dit encore ce conſtructeur, ces précieux avantages.

D'après ces principes, M. Hendrick a établi ces proportions pour trouver la hauteur de l'étrave; partagez la quille en cinq parties égales; prenez-en une; joignez-là a la hauteur de la quille; ce ſera la hauteur de l'étrave.

Pour déterminer ſa quête, il faut partager la quille en douze parties égales, & en prendre une pour la quête.

Pour déterminer la hauteur de l'étambord, partagez la quille en neuf parties égales; deux de ces parties donneront cette hauteur ſur la quille, en y comprenant celle de la mortaiſe faite ſur cette quille, pour ce même étambord. La quête de cette partie du *vaiſſeau* doit être la huitiéme partie de ſa propre hauteur.

On trouve la largeur du maître couple de dehors en-dehors, en partageant la longeur du *vaiſſeau* de dedans en-dedans, par le haut en ſept parties égales, dont deux donneront la largeur du maître couple, de dehors en-dehors.

Pour avoir la hauteur du fond de cale, partagez le maître couple, de dehors en-dehors, en cinq parties égales.

Deux de ces parties donneront cette hauteur depuis la quille juſqu'au-deſſus des baux, en ligne droite.

La hauteur du fond de cale, à prendre deſſous la quille, donne la hauteur des façons.

Enfin, pour avoir la longueur de la liſſe de hourdi, partagez le maître couple, de dehors en-dehors en trois parties égales, & prenez deux de ces parties.

L'auteur de ces regles a auſſi preſcrit les dimenſions des principales pieces d'un *vaiſſeau*; ſavoir la quille, l'étambord, l'étrave, les varangues de fond, & les baux du premier pont.

La quille aura autant de pouces en largeur, qu'elle aura de fois ſept piés & demi dans ſa longueur; & ſa hauteur en-avant ſera égale à une fois & demie ſa largeur. A l'égard de ſa hauteur en-arriere, on la détermine en partageant ſa hauteur en-avant en quatre parties égales, & on en prend trois.

L'épaiſſeur de l'étrave eſt égale à la largeur de la quille; ſa largeur a deux fois ſon épaiſſeur, & on augmente le haut d'un $\frac{1}{4}$ de ſa largeur d'en-bas.

On donnera à l'épaiſſeur de l'étambord la largeur de la quille à ſon ordinaire; ſa largeur d'en-bas aura trois fois ſon épaiſſeur, & ſa largeur d'en-haut ſera la moitié de celle d'en-bas.

La varangue de fond aura autant de largeur & d'épaiſſeur que la quille.

Et les baux du premier pont auront autant de quarré, que la varangue du fond a d'épaiſſeur.

Voici un exemple pour rendre ſenſible l'application de ces regles; je ſuppoſe qu'on veut bâtir un *vaiſſeau* de ſoixante pieces de canon.

La quille ſera de 125 piés portant ſur terre; ſa largeur ſera de 16 pouces $\frac{1}{2}$, & ſa hauteur de 24 pouces $\frac{1}{2}$ en-avant, & de 18 $\frac{1}{2}$ en-arriere.

L'étrave aura 25 piés 3 pouces de hauteur, & 18 piés $\frac{1}{2}$ de quête.

L'étambord aura 27 piés trois pouces de hauteur, & 3 piés 3 pouces de quête.

La longueur de l'étrave à l'étambord par haut dedans en-dedans ſera de 133 piés.

La largeur du maître couple de-dehors en-dehors, ſera de 38 piés 4 pouces.

La longueur de la liſſe de hourdi ſera de 25 piés & quelques lignes.

Quinze piés quatre pouces ſont la hauteur du fond de cale.

La varangue de fond aura de hauteur 16 pouces $\frac{1}{2}$ 2 piés 8 pouces d'acculement, juſqu'à la premiere liſſe, & 12 pouces & quelques lignes d'épaiſſeur.

Et le ban du premier pont ſera de 16 pouces $\frac{1}{2}$ en quarré.

Comme tout l'art de la conſtruction proprement dite conſiſte à bien placer la premiere liſſe, M. Hendrick donne une regle particuliere à cet égard; c'eſt de partager la longueur de l'étrave en-dedans en trois parties égales, dont il prend la premiere, où il cloue la liſſe qu'il conduit juſqu'au bout de la maîtreſſe varangue, & qu'il fait ſuivre juſqu'au bas de l'eſtive.

Ce conſtructeur ne manque pas de raiſons pour appuyer ces regles; il prétend que les *vaiſſeaux* ainſi proportionnés, portent bien la voile; qu'ils fillent bien; qu'ils ont un grand fond de cale, capable de contenir beaucoup de vivres, & par-là propres aux voyages de long cours; que les batteries étant fort élevées au-deſſus de l'eau, rendent le tangage plus doux, enfin qu'ils ne craignent point tant l'échouement que les autres *vaiſſeaux*.

Ces qualités ſont ſans doute excellentes; mais pour ſavoir ſi elles ſont réunies par les regles ci-deſſus preſcrites, il faut lire les *articles* CONSTRUCTION & TANGAGE.

Mais quelle eſt la grandeur que doit avoir un *vaiſſeau*? C'eſt ſur quoi M. Hendrick n'a pas jugé à-propos de s'expliquer.

La proportion que j'ai ſuivie dans cet ouvrage, eſt celle que les conſtructeurs ont adoptée d'après l'expérience qui eſt la moins ſuſceptible des fautes qu'on peut faire dans la conſtruction. Un grand bâtiment a pourtant des avantages dont ne jouit pas un *vaiſſeau* médiocre. Premierement, il porte une grande charge, & ce qu'on y met eſt plus aſſuré que ce qu'on embarque dans un *vaiſſeau* médiocre. En ſecond lieu, il réſiſte mieux à la tempête; & par ces deux raiſons, il eſt très-utile pour les voyages de long cours. Enfin, dans un combat il peut, & par ſon équipage, & par ſon artillerie, qui ſont nombreux, écarter aiſément l'ennemi. Ainſi il eſt en état de ſe défendre quand un gros tems l'a ſéparé des autres *vaiſſeaux*, avec leſquels il formoit une flotte.

Voilà ſon beau côté: ſes inconvéniens ſont, 1°. d'être difficile à loger, parce qu'il y a peu de havre où il puiſſe entrer & y demeurer à l'abri des vents, & hors de l'inſulte & des ennemis; 2°. d'être plus ſenſible à une mauvaiſe conſtruction, les fautes augmentant à proportion de la grandeur du bâtiment; 3°. de tirer une grande quantité d'eau; de ſorte qu'il eſt dangereux de filler la nuit près des côtes ou dans des lieux inconnus. Auſſi les Anglois, les Hollandois, *&c.* qui eſtiment les grands *vaiſſeaux*, ne les ramenent jamais chez eux qu'en été, tems où les nuits ſont courtes, & où l'on peut par conſéquent reconnoître de loin les terres. A tout prendre, je ne ſerois pas partiſan des grands *vaiſſeaux*: quelques avantages qu'ils ayent, l'architecture navale eſt encore trop imparfaite, pour s'expoſer aux périls d'une mauvaiſe conſtruction, qui eſt inévitable, comme on l'a éprouvé dans l'uſage qu'on a fait de ces *vaiſſeaux*.

Des rangs des vaiſſeaux. On diſtingue les *vaiſſeaux* ſuivant leur grandeur, le nombre de leurs ponts, leur port, & la quantité de canons dont ils ſont montés, & on les diviſe par rangs. Il y en a cinq en France: par deux ordonnances du roi de 1670 & de 1688, ces *vaiſſeaux* ſont caractériſés de la maniere ſuivante.

Vaiſſeaux du premier rang. Ils ont depuis 130 juſqu'à 163 piés de long, 44 piés de large, & 20 piés

4 pouces de creux. Ils ont trois ponts entiers, dont le troiſieme eſt coupé, avec deux chambres l'une ſur l'autre; ſavoir celle des volontaires ou du conſeil, & celle du capitaine, outre la ſainte-barbe & la dunette. Leur port eſt de 1500 tonneaux, & ils ſont montées depuis 70 juſqu'à 120 pieces de canon.

Vaiſſeaux du ſecond rang. Ces *vaiſſeaux* ont depuis 110 juſqu'à 120 piés de quille, trois ponts entiers, dont le troiſieme eſt quelquefois coupé, avec deux chambres dans leur château de pouppe, outre la ſainte-barbe & la dunette. Leur port eſt de 11 à 1200 tonneaux, & ils ſont montés depuis 50 juſqu'à 70 pieces de canon.

Vaiſſeaux du troiſieme rang. Ils ont 110 piés de quille, deux ponts, & n'ont dans leur château de pouppe que la ſainte-barbe, la chambre du capitaine & la dunette; mais ils ont un château ſur l'avant du ſecond pont, ſous lequel ſont les cuiſines. Leur port eſt de 8 à 900 tonneaux, & ils ſont montés de 40 à 50 pieces de canon.

Vaiſſeaux du quatrieme rang. La longueur de la quille de ces vaiſſeaux eſt de 100 piés; ils ont deux ponts courant devant arriere, avec leurs châteaux de proue & de pouppe, comme les vaiſſeaux du troiſieme rang. Leur port eſt de 5 à 600 tonneaux, & ils ſont montés de 30 à 40 canons.

Vaiſſeaux du cinquieme rang. Ces *vaiſſeaux* ont 80 piés de quille & même moins, & deux ponts courant devant arriere, ſans aucun château ſur l'avant. Les cuiſines ſont entre deux ponts dans le lieu le plus commode; le port eſt de 300 tonneaux, & ils ſont montés de 18 à 20 pieces de canon.

On appelle ces *vaiſſeaux*, *vaiſſeaux de ligne*, parce que quoique plus petits que les autres, ils ſont encore aſſez forts pour ſervir dans un corps d'armée.

VAISSEAUX *des anciens*, (*Archit. navale des anc.*) tous les *vaiſſeaux* armés en guerre chez les anciens, alloient à la voile & à la rame; mais dans les combats, on abattoit le mât, on plioit les voiles, & on ne ſe ſervoit que des rames: les *vaiſſeaux* guerroyoient alors comme les oiſeaux avec leur bec; leurs rames leur tenoient lieu d'aîles, & ils tâchoient réciproquement de briſer les ailes du vaiſſeau ennemi; c'étoit donc dans la rame que conſiſtoit toute la force d'un navire, auſſi tiroit-il ſa dénomination du nombre des rames.

Les *vaiſſeaux* de charge n'alloient qu'à la voile, ſans rames, pour épargner les frais de tranſport. La largeur des *vaiſſeaux* de charge étoit ordinairement le quart de la longueur, c'eſt pour cela qu'on les appelloit στρογγυλαυνῖς, *rotundæ naves*; les *vaiſſeaux* de guerre au contraire ſe nommoient μακραὶ ναῦς, *longæ naves*, ils étoient au moins huit fois plus longs que larges. Hiéron, roi de Sicile, fit conſtruire des *vaiſſeaux* de tranſport d'une grandeur extraordinaire, dont le plus conſidérable pouvoit porter 2000 tonneaux, chaque tonneau peſant 4000 livres.

Au reſte, on doit à M. Witſen (Nicolas) un des plus célébres magiſtrats d'Amſterdam, dans le dernier ſiecle, un traité curieux de l'architecture navale des anciens, & c'eſt ſans contredit ce que nous avons de meilleur en ce genre; le lecteur y trouvera les lumieres d'un homme de l'art ſur les *vaiſſeaux* de guerre des anciens, tant à la voile qu'à la rame, leurs *vaiſſeaux* de charge, & leurs *vaiſſeaux* de tranſport; mais les modernes ont bien renchéri dans cette tactique; Céſar ſeroit bien ſurpris s'il revenoit à Londres, qu'il vît l'architecture navale des Anglois, & les bateaux de Civita-Vecchia. (*D. J.*)

Lilia Gerardi a donné d'après Maxime de Tyr, la deſcription d'un *vaiſſeau* d'un roi phénicien, qui s'en ſervit pour faire un voyage à Troye; c'étoit un palais flottant, diviſé en pluſieurs appartemens richement meublés. Il renfermoit des vergers aſſez ſpacieux, remplis d'orangers, de poiriers, de pommiers, de vignes & d'autres arbres fruitiers. Le corps du bâtiment étoit peint de diverſes couleurs, & l'or & l'argent y brilloient de toutes parts.

Les *vaiſſeaux* de Caligula étoient encore plus magnifiques que celui-ci. L'or & les pierreries enrichiſſoient leurs pouppes. Des cordes de ſoie de différentes couleurs en formoient les cordages; & la grandeur de ces bâtimens étoit telle, qu'elle renfermoit des ſalles & des jardins remplis de fleurs, des vergers & des arbres. Caligula montoit quelquefois ces *vaiſſeaux*; & au ſon d'une ſymphonie formée de toutes ſortes d'inſtrumens; il parcouroit les côtes de l'Italie. Suétone, *in Cali.*

Cet empereur a encore fait conſtruire des bâtimens qui ont été célebres dans l'antiquité par leur énorme grandeur; tel a été celui dont il ſe ſervit pour faire venir d'Egypte l'obéliſque qui fut poſé dans le cirque du vatican, & que Suétone appelle le *grand obéliſque*; ç'a été le plus grand *vaiſſeau* qu'on ait vû ſur mer juſqu'au tems de Pline. On dit que quatre hommes pouvoient à peine embraſſer le ſapin qui lui ſervoit de mât. Depuis ce naturaliſte, on a eſſayé de conſtruire de pareils bâtimens; & ceux qu'on compte ſont le grand yave, qui parut au ſiege de Din, lequel avoit ſon château de pouppe plus haut que la hune des meilleurs *vaiſſeaux* de Portugal; le caraquon de François I; le grand jacques & le ſouverain d'Angleterre, du port de 1637 tonneaux, & dont la quille ne pouvoit être tirée que par vingt-huit bœufs & quatre chevaux; la fortune de Danemarck & la nonpareille de Suéde, portant deux cens pieces de canon; enfin, la cordeliere & la couronne. La longueur de ce dernier étoit de 200 piés; ſa largeur de 46; ſa hauteur de 75; & toute la mâture de ſon grand mât, en y comprenant le bâton de pavillon, étoit de 216 pieces. On peut voir la deſcription de ces deux derniers *vaiſſeaux* dans l'hydrographie du p. Fournier, *pag. 46. & ſuiv.*

VAISSEAUX CHINOIS, (*Marine de la Chine.*) les *vaiſſeaux chinois* pour naviger ſur mer, & qui different de leurs bateaux & de leurs barques, ſont appellés *ſoma* ou *ſommes* par les Portugais.

Ces *vaiſſeaux* ne peuvent pas ſe comparer aux nôtres; les plus gros ne ſont que de 250 à 300 tonneaux de port; ce ne ſont, à proprement parler, que des barques plates à deux mâts; ils n'ont guere que 80 à 90 piés de longueur. La proue coupée & ſans éperon, eſt relevée en-haut de deux eſpeces d'ailerons en forme de corne, qui font une figure aſſez bizarre; la pouppe eſt ouverte en-dehors par le milieu, afin que le gouvernail y ſoit à couvert des coups de mer. Ce gouvernail qui eſt large de cinq à ſix piés, peut s'élever & s'abaiſſer par le moyen d'un cable qui le ſoutient ſur la pouppe.

Ces *vaiſſeaux* n'ont ni artimon, ni beaupré, ni mât de hune. Toute leur mâture conſiſte dans le grand mât & mâts de miſaine, auxquels ils ajoutent quelquefois un fort petit mât de perroquet, qui n'eſt pas d'un grand ſecours. Le grand mât eſt placé aſſez près du mât de miſaine, qui eſt fort ſur l'avant. La proportion de l'une à l'autre eſt communément comme 2 à 3, & celle du grand mât au *vaiſſeau* ne va jamais au-deſſous, étant ordinairement plus des deux tiers de toute la longueur du *vaiſſeau*.

Leurs voiles ſont faites de nattes de bambou, ou d'une eſpece de cannes communes à la Chine, leſquelles ſe diviſent par feuilles en forme de tablettes, arrêtées dans chaque jointure par des perches qui ſont auſſi de bambou. En-haut & en-bas ſont deux pieces de bois: celle d'en haut ſert de vergue: celle d'en-bas faite en forme de planche, & large d'un pié & davantage, ſur cinq à ſix pouces d'épaiſſeur, re-

tient la voile lorſqu'on veut la hiſſer, ou qu'on veut la ramaſſer.

Ces ſortes de bâtimens ne ſont nullement bons voiliers ; ils tiennent cependant mieux le vent que les nôtres : ce qui vient de la roideur de leurs voiles qui ne cedent point au vent ; mais auſſi comme la conſtruction n'en eſt pas avantageuſe, ils perdent à la dérive l'avantage qu'ils ont ſur nous en ce point.

Ils ne calfatent point leurs *vaiſſeaux* avec du gaudron, comme on fait en Europe. Leur calfas eſt fait d'une eſpece de gomme particuliere, & il eſt ſi bon qu'un ſeul puits ou deux à fond de cale du *vaiſſeau* ſuffit pour le tenir ſec. Juſqu'ici ils n'ont eu aucune connoiſſance de la pompe.

Leurs ancres ne ſont point de fer comme les nôtres; elles ſont d'un bois dur & peſant, qu'ils appellent *bois de fer*. Ils prétendent que ces ancres valent beaucoup mieux que celles de fer, parce que, diſent-ils, celles-ci ſont ſujettes à ſe fauſſer : ce qui n'arrive pas à celles de bois qu'ils emploient ; cependant pour l'ordinaire elles ſont armées de fer aux deux extrémités.

Les Chinois n'ont ſur leur bord ni pilote, ni maître de manœuvre ; ce ſont les ſeuls timonniers qui conduiſent le *vaiſſeau*, & qui commandent la manœuvre; ils ſont néanmoins aſſez bons manœuvriers, mais très-mauvais pilotes en haute mer. Ils mettent le cap ſur le rumb qu'ils croyent devoir faire, & ſans ſe mettre en peine des élans du *vaiſſeau*, ils courent ainſi comme ils le jugent à-propos. Cette négligence vient en partie de ce qu'ils ne font pas de voyages de long cours.

Mais le lecteur ſera bien aiſe de trouver ici la deſcription détaillée d'un grand *naiſſeau chinois*, faite par cinq miſſionnaires jeſuites pendant leur traverſe de Siam à Canton en 1687.

Sa mâture. Cette ſomme qu'ils monterent ſuivant la maniere de compter, qui a cours parmi les portugais des Indes, étoit du port de 1900 pics : ce qui à raiſon de 100 catis ou 125 livres par pic, revient à près de 120 tonneaux ; la peſanteur d'un tonneau eſt évaluée à deux mil e livres. Le gabarit en étoit aſſez beau, à la réſerve de la proue qui étoit coupée, plate & ſans éperon. Sa mâture étoit différente de celle de nos *vaiſſeaux*, par la diſpoſition, par le nombre & par la force des mâts; ſon grand mât étoit placé, ou peu s'en falloit, au lieu où nous plaçons notre mât de miſaine, de ſorte que ces deux mâts étoient aſſez proche l'un de l'autre. Ils avoient pour étai & pour haubans un ſimple cordage, qui ſe tranſportoit de bas-bord à tribord, pour être toujours amarré au-deſſus du vent. Elle avoit un beaupré & un artimon qui étoient rangés à bas-bord. Au reſte ces trois derniers mâts étoient fort petits, & méritoient à peine ce nom. Mais en récompenſe le grand mât étoit extrêmement gros par rapport à la ſomme, & pour le fortifier encore davantage, il étoit ſaiſi par deux jumelles qui le prenoient depuis la carlingue juſqu'au-deſſus du ſecond pont. Deux pieces de bois plates fortement chevillées à la tête du grand mât, & dont les extrémités alloient ſe réunir ſept ou huit piés au-deſſus de cette tête, tenoient lieu de mât de hune.

Sa voilure. Pour ce qui eſt de la voilure, elle conſiſtoit en deux voiles quarrées faites de nattes, ſavoir la grande voile & la miſaine. La premiere avoit plus de 45 piés de hauteur ſur 28 ou 30 de largeur ; la ſeconde étoit proportionnée au mât qui la portoit. Elles étoient garnies des deux côtés de pluſieurs rangs de bambous, couchés ſur la largeur de la voile, à un pié près les uns des autres en-dehors, & beaucoup moins ſerrés du côté des mâts dans leſquels elles étoient enfilées par le moyen de pluſieurs chapelets, qui prenoient environ le quart de la largeur de la voile, en commençant au côté qui étoit ſans écoute, de ſorte que les mâts les coupoient en deux parties fort inégales, laiſſant plus des trois quarts de la voile du côté de l'écoute, ce qui lui donnoit le moyen de tourner ſur ſon mât comme ſur un pivot, ſur lequel elle pouvoit parcourir ſans obſtacle du côté de la pouppe au moins 26 rumbs, quand il falloit revirer de bord, portant ainſi tantôt ſur le mât, & tantôt y étant ſeulement attachée par les chapelets. Les vergues y ſervoient de ralingue par le haut; un gros rouleau de bois égal en groſſeur à la vergue, faiſoit le même office par le bas ; ce rouleau ſervoit à tenir la voile tendue; & afin qu'il ne la déchirât pas, il étoit ſoutenu en deux endroits par deux ais, qui étoient ſuſpendus chacun par deux amarres, leſquels deſcendoient du haut du mât à cet effet. Chacune de ces voiles n'avoit qu'une écoute, un couet, & ce que les Portugais nomment *aragnés*, qui eſt une longue ſuite de petites manœuvres qui prennent le bord de la voile depuis le haut juſqu'au bas, à un ou deux piés de diſtance les unes des autres, & dont toutes les extrémités s'amarroient ſur l'écoute, où elles faiſoient un gros nœud.

Sa manœuvre. Ces ſortes de voiles ſe plient & ſe déplient comme nos paravents. Quand on vouloit hiſſer la grande voile, on ſe ſervoit de deux virevaux & de trois driſſes, qui paſſoient ſur trois rouets de poulies enchâſſées dans la tête du grand mât. Quand il eſt queſtion de l'amener, ils y enfonçoient deux crocs de fer, & après avoir largué les driſſes, ils en ſerroient les différens pans à diverſes repriſes, en halant avec force ſur les crocs.

Inconvénient de cette manœuvre. Ces manœuvres ſont rudes, & emportent beaucoup de tems. Auſſi les Chinois, pour s'en épargner la peine, laiſſoient battre leur voile durant le calme. Il eſt aiſé de voir que le poids énorme de cette voile joint à celui du vent qui agiſſoit ſur le mât, comme ſur un levier, eût dû faire plonger dans la mer toute la proue, ſi les Chinois n'avoient prévenu dans l'arrimage cet inconvénient en chargeant beaucoup plus l'arriere que l'avant, pour contrebalancer la force du vent. De-là vient que quand on étoit à l'ancre, la proue étoit toute hors de l'eau, tandis que la pouppe y paroiſſoit fort enfoncée. Ils tirent cet avantage de la grandeur de cette voile & de la ſituation ſur l'avant, qu'ils font un grand chemin de vent arriere ; mais en échange, de vent largue & de bouline, ils ne peuvent tenir, & ne font que dériver, ſans parler du danger où ils ſont de virer, quand ils ſe laiſſent ſurprendre d'un coup de vent.

Dans le beau tems, on portoit outre une civadiere, un hunier, un grand coutelas qui ſe mettoit au côté de la voile, laquelle étoit ſans écoute, des bonnettes & une voile quarrée à l'artimon. Toutes ces voiles étoient de toiles de coton.

Diſpoſition de la pouppe. La pouppe étoit fendue par le milieu, pour faire place au gouvernail dans une eſpece de chambre qui le mettoit à couvert des coups de mer dans le gros tems. Cette chambre étoit formée par les deux côtés de la pouppe, qui laiſſant une large ouverture en-dehors, ſe rapprochoient peu-à-peu en-dedans, ou ils faiſoient un angle rentrant dont la pointe étoit coupée, pour donner au jeu du gouvernail toute la liberté.

Du gouvernail. Ce gouvernail étoit ſuſpendu par deux cables, dont les extrémités étoient roulées ſur un vireveau placé ſur la dunete, afin de le baiſſer & de le lever à-propos. Deux autres cables, qui après avoir paſſé par-deſſous le *vaiſſeau*, venoient remonter par la proue à l'avant, où on les bandoit à l'aide d'un vireveau, quand ils étoient relâchés, tenoient la place des gonds qui attachent les nôtres à l'eſtambort. Il y avoit une barre de ſept à huit piés de long ſans manivelle & ſans poulie, pour augmenter la force du timonier. Quatre manœuvres attachées deux

à chaque bord du *vaiſſeau*, & dont une de chaque côté faiſoit quelques tours ſur le bout de la barre, ſervoient au timonnier à le tenir en état.

Inconvénient de ce gouvernail. Un gouvernail de cette maniere ne ſe peut faire ſentir que foiblement à un *vaiſſeau*, non-ſeulement parce que les cables, par le moyen deſquels il lui communique ſon mouvement, prêtent beaucoup & s'alongent aiſément, mais principalement à cauſe des élans continuels qu'ils lui donnent par le trémouſſement où il eſt ſans ceſſe; d'où naît un autre inconvénient, qui eſt qu'on a toutes les peines du monde à tenir conſtamment le même rumb dans cette agitation continuelle.

De la bouſſole. Le pilote ne ſe ſervoit point de compas de marine; il régloit ſa route avec de ſimples bouſſoles, dont le limbe extérieur de la boëte étoit partagé en vingt-quatre parties égales, qui marquoient les rumbs de vent; elles étoient placées ſur une couche de ſable, qui ſervoit bien moins à les aſſeoir mollement & à les garantir des ſecouſſes du *vaiſſeau* (dont l'agitation ne laiſſoit pas de faire perdre à tout moment l'équilibre aux aiguilles), qu'à porter les bâtons des paſtilles dont on les parfumoit ſans ceſſe. Ce n'étoit pas le ſeul régal que la ſuperſtition chinoiſe faiſoit à ces bouſſoles, qu'ils regardoient comme les guides aſſûrés de leur voyage, ils en venoient juſqu'à ce point d'aveuglement, que de leur offrir des viandes en ſacrifice.

Le pilote avoit grand ſoin ſur-tout de bien garnir ſon habitacle de clous: ce qui fait connoître combien cette nation eſt peu entendue en fait de marine. Les Chinois, dit-on, ont été les premiers inventeurs de la bouſſole; mais ſi cela eſt, comme on l'aſſure, il faut qu'ils aient bien peu profité de leur invention. Ils mettoient le cap au rumb où ils vouloient porter, par le moyen d'un filet de ſoie, qui coupoit la ſurface extérieure de la bouſſole en deux parties égales du nord au ſud: ce qu'ils pratiquoient en deux manieres différentes; par exemple pour porter au nord-eſt, ils mettoient ce rumb parallele à la quille du *vaiſſeau*, & détournoient enſuite le *vaiſſeau* juſqu'à ce que l'aiguille fût parallele au filet, ou bien, ce qui revient au même, mettant le filet parallele à la quille, ils faiſoient porter l'aiguille ſur le nord-oueſt. L'aiguille de la plus grande de ces bouſſoles n'avoit pas plus de trois pouces de longueur. Elles avoient toutes été faites à Nangazaqui: un bout étoit terminé par une eſpece de fleur de lys, & l'autre par un trident.

Du fond de cale. Le fond de cale étoit partagé en cinq ou ſix grandes ſoutes ſéparées les unes des autres par de fortes cloiſons de bois. Pour toute pompe, il y avoit un puits au pié du grand mât, d'où ſans autre artifice, on tiroit l'eau avec des ſeaux. Quoique les mers fuſſent extrêmement hautes & la ſomme exceſſivement chargée, cependant par la force de ſes membrures & la bonté de ſon calfat, elle ne fit preſque point d'eau.

Compoſition du calfat. Ce calfat eſt une eſpece de compoſition de chaux, d'une eſpece de réſine qui découle d'un arbre nommé *tong-yeon*, & de filaſſe de bambous. La chaux en eſt la baſe; & quand tout eſt ſec, on diroit que ce n'eſt que de la chaux pure & ſans aucun mélange. Outre que le bâtiment en eſt beaucoup plus propre, on ne ſent point, comme dans nos vaiſſeaux, cette odeur de gaudron inſupportable à quiconque n'y eſt point accoutumé; mais il y a encore en cela un avantage plus conſidérable, c'eſt que par-là ils ſe garantiſſent des accidens du feu, auquel notre brai de gaudron expoſe nos *vaiſſeaux*. *Deſcript. de la Chine par le* p. du Halde. (*D. J.*)

VAISSEAUX JAPONOIS, (*Marine du Japon.*) tous les *vaiſſeaux* japonois qu'on voit ſur mer, ſont faits de bois de ſapin ou de cedre, qu'on trouve en abondance dans le pays. Ils ſont conſtruits différemment, ſuivant le but qu'on ſe propoſe, & les lieux pour leſquels on les deſtine.

Les bateaux de plaiſir, qui ſont une eſpece à part, & dont on ſe ſert ſeulement pour remonter & deſcendre les rivieres, ou pour traverſer de petites baies, different encore beaucoup dans leur ſtructure, ſelon la fantaiſie de ceux à qui ils appartiennent. Ordinairement ils ſont faits pour aller à la rame; le premier pont eſt plus bas; ſur celui-là on en conſtruit un autre, qui a des fenêtres ouvertes, & qu'on peut avec des paravents, diviſer comme l'on veut, en pluſieurs petites chambres ou loges. Le deſſus & pluſieurs autres parties de ces bateaux ſont artiſtement ornées de diverſes banderolles, & d'autres embelliſſemens.

Les plus grands bâtimens que l'on ait au Japon, ſont les *vaiſſeaux* marchands, qui s'expoſent aux dangers de la mer (quoiqu'ils ne s'éloignent jamais beaucoup des côtes), & qui ſervent à tranſporter d'une île ou d'une province à l'autre. Ils méritent une deſcription particuliere, puiſque c'eſt par leur moyen que le commerce s'étend dans toutes les parties de l'empire.

Ils ont pour l'ordinaire quatorze toiſes de longueur ſur quatre de largeur, & ils ſont faits pour aller à voiles & à rame. Ils vont en pointe depuis le milieu juſqu'à l'éperon; les deux bouts de la quille s'élevent conſiderablement au-deſſus de l'eau; le corps du *vaiſſeau* n'eſt pas convexe, comme celui de nos *vaiſſeaux* européens; mais la partie qui eſt ſous l'eau s'étend preſque en droite ligne du côté de la quille. La pouppe eſt large & plate, ayant une grande ouverture dans le milieu, qui va preſque juſqu'à fond de cale, & laiſſe voir tout l'intérieur du bâtiment. On avoit d'abord inventé cette ouverture, pour conduire plus aiſément le gouvernail: depuis que l'empereur a fermé l'entrée de ſes états à tous les étrangers, il a ordonné expreſſément qu'on ne bâtît point de *vaiſſeau* ſans y faire une pareille ouverture; & cela pour empêcher ſes ſujets d'aller en haute-mer à quelque deſſein que ce ſoit.

Le tillac s'éleve un peu vers la pouppe; il eſt plus large ſur les côtés, & dans cet endroit il eſt plat & uni: il eſt fait ſeulement de planches de ſapin, qui ne ſont point fermes, ni attachées enſemble; il eſt fort peu au-deſſus de la ſurface de l'eau, quand le *vaiſſeau* a toute ſa charge. Une eſpece de cabane de la hauteur d'un homme la couvre preſque tout-à-fait: il y a ſeulement un petit eſpace vers l'éperon qu'on laiſſe vuide, pour y ſerrer les ancres & les cordages; cette cabane avance hors du *vaiſſeau* environ deux piés de chaque côté, & tout-au-tour il y a des fenêtres qui ſe briſent, & qu'on peut ouvrir ou fermer comme l'on veut.

Dans le fond il y a de petites chambres pour les paſſagers, ſéparées les unes des autres par des paravens & des portes, & dont les planchers ſont couverts de nattes artiſtement travaillées; la plus reculée de ces chambres paſſe toujours pour la meilleure, & par cette raiſon elle eſt deſtinée au plus apparent des paſſagers.

Le deſſus ou le pont le plus élevé eſt un peu plat, & fait de planches fort propres & parfaitement bien jointes: quand il pleut on amene le mât, & on le met ſur ce pont, & par-deſſus on étend la voile, afin que les matelots puiſſent y être à couvert, & y paſſer la nuit.

Quelquefois pour le garantir encore mieux de la pluie, on le couvre de nattes de paille, qu'on a toutes prêtes pour cet uſage.

Le *vaiſſeau* n'a qu'une voile faite de chanvre, & fort ample, & n'a qu'un mât placé environ une toiſe plus avant que le milieu, du côté de la pouppe. On éleve ce mât, qui eſt auſſi long que le *vaiſſeau*, avec

Digitized by Google

des poulies, & on l'amene de même ſur le pont quand on vient à mouiller.

Les ancres ſont de fer, & les cables de paille cordonnée ſont plus forts qu'on ne s'imagineroit.

Ces *vaiſſeaux* ont communément 30 ou 50 rameurs pour tirer à la rame, lorſque le vent tombe : ces rameurs s'aſſeient ſur des bancs qui ſont placés du côté de la pouppe ; ils rament en cadence ſur l'air d'une chanſon, ou ſur le ton de quelques paroles, ou ſur un ſon qui ſert en même tems à regler leur manœuvre, & à les animer.

Ils n'étendent pas leurs rames à la maniere des Européens, droit en avant, & fendant juſtement la ſurface de l'eau ; mais ils les laiſſent tomber preſque perpendiculairement, & puis ils les relevent : cette maniere de ramer a non-ſeulement tous les avantages de la nôtre, mais elle donne moins de peine, & paroît beaucoup meilleure, ſi on conſidere que les *vaiſſeaux* n'ont quelquefois que très-peu d'eſpace, comme lorſqu'ils paſſent par des détroits, ou à côté les uns des autres ; & que les bancs des rameurs ſont fort élevés au-deſſus de l'eau : d'ailleurs leurs rames ſont faites préciſément pour cet uſage, car elles ne ſont pas toutes droites comme les nôtres, mais un peu recourbées, avec un joint mobile dans le milieu, lequel cédant à la violente preſſion de l'eau, fait qu'on peut les relever plus aiſément.

Les diverſes pieces de la charpente de ces bâtimens, & les planches ſont attachées enſemble dans les joints & dans les extrémités avec des crampons & des bandes de cuivre. L'éperon eſt orné d'un nœud de franges fait de petits cordons noirs & longs. Les perſonnes de qualité, dans leurs voyages, font tendre leurs cabanes de drap, auquel leurs armes ſont couſues ; & ils mettent leur pique, qui eſt une marque de leur autorité ſur l'arriere du vaiſſeau, à l'un des côtés du gouvernail ; de l'autre côté il y a une gironette pour l'uſage du pilote.

Dans les petits bâtimens, auſſi-tôt qu'on a jetté l'ancre, on ôte le gouvernail, & on le met à terre ; enſorte qu'on peut paſſer au-travers de l'ouverture de la pouppe, comme par une porte de derriere, & marchant ſur le gouvernail, comme ſur un pont, aller à terre. Kæmpfer, *hiſt. du Japon.* (*D. J.*)

VAISSEAU SACRÉ, (*Antiq. greq.*) on appelloit ainſi le *vaiſſeau* que les Athéniens envoyoient tous les ans à Délos, pour faire des ſacrifices à Apollon, & l'on prétend que c'étoit le même ſur lequel Théſée avoit mené en Crete les quatorze jeunes enfans que les Athéniens payoient de tribut à Minos. *Voyez* NAVIRE *ſacré.* (*D. J.*)

Voici l'explication de quelques façons de parler à l'égard des *vaiſſeaux.*

Vaiſſeau à la bande ; c'eſt un *vaiſſeau* qui cargue, & qui ſe couche ſur le côté, lorſqu'il eſt ſous les voiles, & qu'il fait beaucoup de vent. *Voyez* encore BANDE.

Vaiſſeau à l'ancre ; c'eſt un *vaiſſeau* qui a jetté l'ancre à la mer.

Vaiſſeau à ſon poſte ; c'eſt un *vaiſſeau* qui ſe tient au lieu qui lui eſt marqué par ſon commandant.

Vaiſſeau beau de combat, ou *qui eſt de beau combat* ; *vaiſſeau* qui a ſa premiere batterie haute, & ſes ponts aſſez élevés, ce qui eſt un avantage pour bien manier le canon.

Vaiſſeau corſaire ; *voyez* CORSAIRE.

Vaiſſeau démarré ; c'eſt un *vaiſſeau* qui a levé exprès les amarres qui le tenoient, ou dont les amarres ont rompu.

Vaiſſeau gondolé ; *vaiſſeau* qui eſt enflé, ou qui eſt relevé de l'avant & de l'arriere ; enſorte que ſes préceintes paroiſſent plus arquées que celles d'un autre *vaiſſeau.*

Vaiſſeau qui a le côté droit comme un mur ; cela veut dire que le côté du *vaiſſeau* n'eſt pas aſſez renflé, ou qu'il n'y a pas aſſez de rondeur dans ſon fort.

Vaiſſeau qui a le côté faible ; c'eſt un *vaiſſeau* dont le côté eſt droit, & qui n'eſt pas bien garni de bois.

Vaiſſeau qui a le côté fort ; *vaiſſeau* dont le côté a de la rondeur.

Vaiſſeau qui cargue ; *vaiſſeau* qui ſe couche lorſqu'il eſt ſous les voiles.

Vaiſſeau qui charge à fret ; *vaiſſeau* qui eſt à louage. *Voyez* FRET.

Vaiſſeau qui ſe manie bien ; c'eſt un *vaiſſeau* qui gouverne bien.

Vaiſſeau qui ſe porte bien à la mer ; *vaiſſeau* qui a les qualités néceſſaire pour bien ſiller, & pour être doux au tangage.

Vaiſſeau rallongé ; c'eſt un *vaiſſeau* qui avoit été conſtruit trop court, & qu'on a rallongé pour remédier à ce défaut.

Vaiſſeaux de bas bord ; ce ſont des bâtimens qui vont à voiles & à rames, tels que les galeres, les brigantins, *&c.* ils ne ſont preſqu'en uſage que ſur la Méditerranée.

Vaiſſeaux de haut bord ; *vaiſſeaux* qui ne vont qu'à voiles, & qui peuvent courir toutes les mers.

VAISSEAUX, (*Mythol.*) l'uſage très-ancien de donner aux *vaiſſeaux* le nom des animaux qui étoient repréſentés ſur la proue, a enrichi la mythologie. Elle ne dit point que Perſée voyageoit ſur un *vaiſſeau*, mais qu'il étoit monté ſur un cheval ailé. Dédale s'enfuit de Crete ſur un *vaiſſeau* à voiles, qui alloit plus vîte que le *vaiſſeau* à rames qui le pourſuivoit : voilà les ailes avec leſquelles il s'envola. Minerve en conſtruiſant le *vaiſſeau* des Argonautes avoit employé au gouvernail un des chênes de la forêt de Dodone qui rendoit des oracles ; & cette fable n'eſt fondée que ſur un mot phénicien qui eſt équivoque, & qui ſignifie également la *parole* ou un *gouvernail.* Virgile n'a garde de dire groſſierement que Turnus brûla la flotte de ſon héros dans le port. Il transforme les *vaiſſeaux* d'Enée en des déeſſes immortelles ; on voyoit déjà, nous dit-il, voler les tiſons ardens & les torches enflammées de Turnus ; déjà une épaiſſe fumée s'élevoit juſqu'aux aſtres, lorſqu'une voix redoutable ſe fit entendre : Troyens, dit-elle, ne vous armez point pour la défenſe de mes *vaiſſeaux* ; Turnus embraſera plutôt les mers, que cette flotte ſacrée : galeres, nagez & devenez déeſſes de l'Océan, c'eſt la mere des dieux qui l'ordonne. Auſſitôt chaque galere briſe ſes cables, & comme des dauphins ſe plongeant dans le ſein de l'onde, elles reparoiſſent à l'inſtant, & offrent aux yeux autant d'océanides. Ces nouvelles déeſſes ſe ſouvenant des dangers qu'elles avoient couru, prêtent depuis lors une main ſecourable à tous les *vaiſſeaux* menacés du naufrage, excepté aux *vaiſſeaux* des Grecs.... Que d'idées ingénieuſes & brillantes dans ce ſeul endroit de l'Enéide. (*D. J.*)

VAISSEAUX A FOULER, *inſtrument de Manufacture*, autrement *pilles* ou *pots*, ce ſont, pour l'ordinaire, particulierement du côté d'Amiens, de gros troncs d'arbres que l'on a creuſés en façon d'anges ou mangeoires d'écuries, où l'on a eu ſoin de laiſſer des ſéparations de diſtance en diſtance. C'eſt dans ces *vaiſſeaux* que l'on met les étoffes que l'on veut fouler ou dégorger, ce que l'on appelle *revîquer* dans les manufactures d'Amiens.

A chaque *vaiſſeau* il y a deux pilons ou maillets qui battent alternativement ſur les étoffes, & par le moyen deſquels elles ſe tournent comme d'elles-mêmes dans les piles quand on les foule ou qu'on les revique. Comme les pilons ont leur mouvement par le moyen d'un moulin à eau, ceux qui conduiſent ces moulins ſe nomment *meuniers-foulons.* (*D. J.*)

VAISSELLE, ſ. f. (*Gram.*) terme collectif ; on

comprend ſous ce nom tous les vaiſſeaux deſtinés au ſervice de la table, pots, plats, aſſiettes, ſalieres, &c. en argent, en or, en terre, en fayance, en porcelaine. Pour déſigner les aſſietes & les plats, on ajoute le mot de *plats*.

VAISSELLE *d'argent d'Amérique*, (*Orfévrerie d'Amérique.*) il ſe fabrique dans l'Amérique eſpagnole quantité de *vaiſſelle* d'argent, qui fait une partie du commerce de contrebande, que les vaiſſeaux des autres nations de l'Europe ont coutume de faire, ſoit ſur les côtes de la mer du nord, ſoit ſur celles de la mer du ſud. Les profits ſur cette marchandiſe ſont très-grands; mais pour n'y être pas trompé, il faut être inſtruit de la différence qu'il y a entre la *vaiſſelle* qui eſt fabriquée au Pérou, & celle qu'on fait au Mexique.

En général il n'y a rien de fixe ni de poſitif ſur le titre de cette *vaiſſelle*, le prix n'en étant pas reglé, & les orfévres travaillant comme il leur plaît. Celle du Mexique eſt la meilleure, quoique pourtant elle differe de quatre à cinq pour cent du titre des piaſtres, ſuivant qu'il y a plus ou moins de ſoudure.

La *vaiſſelle* qui vient du Pérou eſt encore plus ſujette aux alliages forts, car il y en a qui ne rend pas neuf deniers & demi de fin, quoique ce ſoit de la *vaiſſelle* plate; enſorte qu'il n'en faut acheter qu'à un bas prix. Elle ne vaut ordinairement que 7 piaſtres & demi le marc. *Savary.* (*D. J.*)

VAISSELLE *d'étain*, (*Potier d'étain.*) c'eſt ce qui eſt compris ſous le noms *d'aſſiettes*, *plats*, *jattes* ou *baſſins*, *écuelles*, &c. ce qui n'eſt compoſé que d'une ſeule piece jettée dans un ſeul moule; chacun ſait que la forme en eſt ordinairement ronde; les parties ſont le fond, les côtés du fond, qu'on nomme le *bouge*, & le bord à l'extrémité duquel eſt une moulure qu'on appelle *filet*, & le deſſous du filet, *plate-bande*. Anciennement le bord de la *vaiſſelle* étoit tout plat ſans filet, & le fond très-petit. On a donné à la mode d'à préſent le nom de *marly*, parce qu'on en préſenta le premier ſervice au roi Louis le Grand à Marly, environ l'an 1690 ou 92.

On a inventé depuis d'autres modes de *vaiſſelle*, dont les bords ſont octogones, avec des gaudrons ſur la moulure, & enfin la *vaiſſelle* à contour, qui eſt la derniere mode, & de la même façon que la *vaiſſelle* d'argent, & qui ſe plane de même. *Voyez* FORGER *l'étain.*

Il faut pour faire la *vaiſſelle* la jetter en moule, épiller, revercher, paillonner; ſi c'eſt de l'étain fin, tourner, & forger ou planer. *Voyez ces mots.*

VAISSELLÉE, ſ. f. (*Manufacture de lainage.*) ce mot ſe dit de la quantité d'étoffes de laine, qui eſt contenue dans chaque vaiſſeau d'un moulin à foulon; quelques-uns diſent auſſi *pilée*. *Trévoux.* (*D. J.*)

VAIVODE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt proprement un titre qu'on donne aux gouverneurs des principales places de l'empire de Ruſſie.

Les palatins ou gouverneurs des provinces de Pologne prennent auſſi la qualité de *vaivodes*. *Voyez* PALATINS.

Les Polonois ont auſſi donné le nom de *vaivodes* aux princes de Valaquie & de Moldavie, parce qu'ils ne les regardent que comme des gouverneurs, prétendant que la Valaquie & la Moldavie ſont des provinces que leurs gouverneurs ont ſouſtraites à l'obéiſſance de la république de Pologne, à qui elles étoient autrefois ſoumiſes; partout ailleurs on appelle ces princes *hoſpodar*. *Voyez* HOSPODAR.

Ducange prétend que le nom de *vaivode* ne ſignifie autre choſe dans la Dalmatie, la Croatie & la Hongrie, qu'un général d'armée. Léunclavius dans ſon livre intitulé *pandectes des Turcs*, dit que ce nom ſignifie communément un *capitaine* ou *commandant*. M. l'abbé Fourmont dans la relation de ſon voyage de Grece, en 1730, appelle *voivode* l'officier turc qui commandoit dans Athènes, & qui étoit le gouverneur de la ville, qu'il diſtingue expreſſément du *diſdar* ou gouverneur de la forteresſe.

VAIVRE *ou* VOIVRE, (*Géog. mod.*) petit pays de France, au duché de Bar, entre la Meuſe & la Moſelle. Le principal lieu eſt le bourg nommé *Haton le-châtel.* (*D. J.*)

VAKEBARO, (*Géog. mod.*) vallée du royaume d'Eſpagne dans l'Aſturie. C'eſt une des cinq vallées qui compoſent la petite province de Liebana. Elle eſt fertile en froment, en vin, en bétail, & elle eſt miſérable avec tous ces avantages.

VAKHSCHAR, LE, (*Géog. mod.*) riviere de la province de Tranſoxane, qui donne ſon nom à la ville de Vakhschah qu'elle traverſe. (*D. J.*)

VAKIE, ſ. m. (*Comm.*) poids qui revient à une once, poids de marc. *Voyez* BATMAN, *Diction. du commerce.*

VAL, (*Gram.*) eſpace ou terrein bas, renfermé entre des montagnes, ce que nous entendons aujourd'hui par *vallée*; car *val* n'eſt plus d'uſage.

VAL, ſ. m. (*Poids étranger.*) petits poids, dont on ſe ſert dans les Indes orientales pour peſer les piaſtres ou réales de huit. Chaque réale doit être du poids de 73 *vals*; autrement celui qui les vend, doit en ſuppléer le prix. (*D. J.*)

VAL-AVERSA, (*Géog. mod.*) juriſdiction du pays des Griſons, dans la ligne de la Maiſon-Dieu, & l'une des dépendances de la communauté de Stallen. Cette vallée eſt ſituée au pié du mont Septimer, dans un lieu rude & ſauvage. On y compte ſept paroiſſes. Les habitans ont eu des ſeigneurs particuliers, vaſſaux de l'évêque de Goire; mais ils ont acheté leur liberté depuis long-tems; & c'eſt une acquiſition qu'on ne peut trop payer.

VAL-BREGNA, *ou* VAL-BREUNA, (*Géog. mod.*) bailliage d'Italie, dans la dépendance des petits cantons de la Suiſſe; ce bailliage n'eſt qu'une vallée qui contient un petit nombre de villages & quelques mines de cuivre & de plomb. Le nom de *Val-Breuna*, en allemand *Breuner-Thal*, lui vient des Breunes, ancien peuple dont Pline fait mention entre les Alpes; ce nom vient de la riviere Breuna qui arroſe la vallée. (*D. J.*)

VAL DE GRACE, (*Hiſt. eccléſ.*) abbaye de bénédictines, au faubourg S. Jacques, fondée au viij. ſiecle, réformée en 1618, & transférée en 1621 de la paroiſſe de Biron-le-châtel, ſituée à trois lieues de Paris, dans la capitale par Anne d'Autriche. L'égliſe qui eſt belle eſt de Gabriel Leduc; elle eſt remarquable par ſon dôme & par le baldaquin élégant du maître autel. Mignard a peint le dôme; Moliere a chanté ce morceau de peinture. Le morceau de peinture & le poëme ſont des ouvrages médiocres, l'un d'un grand poëte, l'autre d'un peintre ordinaire.

VAL-DES-CHOUX, (*Théol.*) prieuré dans le diocèſe de Langres, à 4 lieues de Chatillon, ſitué dans une affreuſe ſolitude. C'eſt un chef-d'ordre, mais peu conſidérable, & qui n'eſt qu'une branche de celui de S. Benoît. On dit dans le pays qu'il doit ſon origine à un certain frere Wiart ou Viard, convers de la chartreuſe de Lugny, qui ne trouvant pas l'ordre des chartreux aſſez auſtere, ſe retira dans cette ſolitude, & y aſſembla des diſciples. Ce qui peut confirmer cette tradition, c'eſt que les religieux du *Val-des-choux* avoient l'habit des chartreux dans le commencement de leur inſtitut, & qu'ils portent encore aujourd'hui l'habit blanc: mais ils y ont changé quelque choſe. Ils prennent un chaperon, au-lieu du capuchon, qui tenoit autrefois à la cucule ou ſcapulaire.

L'auteur du ſupplément de Morery, de qui nous empruntons cet article, remarque que cette tradition

eſt inſoutenable, & il le prouve entr'autres raiſons: 1°. parce que Jacques de Vitri, auteur contemporain, dit que les moines du *Val-des-choux* ſuivoient les uſages de cîteaux & non ceux des chartreux: 2°. parce que le premier prieur du *Val-des-choux* ne fut point le frere Wiard, mais un nommé *Gui*, qui eut pour ſucceſſeur Humbert, ainſi que le porte cette inſcription de leur tombeau qu'on voit encore dans l'égliſe de ce monaſtere.

Hic duo ſunt fratres, caput ordinis, & prothopatres,
Guido & Humbertus: ſit Chriſtus utriſque miſertus.

3°. parce qu'une autre inſcription qu'on lit dans la même égliſe, montre que le frere Wiard ne ſe retira au *Val-des-choux* qu'environ 100 ans après la fondation du monaſtere l'an 1293, *anno Domini M. CC. XCIII. quarto nonas Novembris intravit frater Wiardus in chorum Vallis-caulium.* On convient cependant que le premier prieur du *Val-des-choux* eſt venu de la chartreuſe de Lugny: les conſtitutions le diſent poſitivement. *Voyez le ſupplément au diction. de Morery.*

VAL-DES-ÉCOLIERS, (*Théol.*) abbaye dans le diocèſe de Langres, & autrefois chef-d'ordre d'une congrégation de chanoines réguliers ſous la regle de S. Auguſtin vers l'an 1212. Guillaume Richard & quelques autres docteurs de Paris, perſuadés de la vanité des choſes du monde, ſe retirerent dans cette ſolitude avec permiſſion de l'évêque diocéſain, ils y furent bientôt ſuivis de grand nombre d'écoliers de la même univerſité; & c'eſt de-là que leur ſolitude prit le nom de *Val-des-écoliers*. Leur établiſſement s'augmenta avec tant de ſuccès, que, ſuivant la chronique d'Alberic, en moins de vingt ans, ils eurent ſeize maiſons. Saint Louis fonda celle de Ste Catherine à Paris, & en établit d'autres en France & dans les Pays-bas. Clément Cornuot, prieur général de cette congrégation, obtint du pape Paul III. la dignité d'abbé pour lui & pour ſes ſucceſſeurs. Depuis l'an 1653, cet inſtitut a été uni à la congrégation des chanoines réguliers de Ste Génevieve de France. Albéric, *in chron.* Ste Marthe, *t. IV. Gall. Chriſt.* Du Molinet, *deſcription des habits des chanoines réguliers.*

Le continuateur de Morery dit que le premier endroit que les fondateurs du *Val-des-écoliers* choiſirent pour leur demeure, étoit ſi inacceſſible par les bois & les rochers qui l'environnoient, qu'on fut obligé, trente ans après, de tranſporter l'habitation à une demi-lieue du premier monaſtere, dans un lieu encore fort ſolitaire, mais moins deſagréable. On y tranféra les oſſemens de ceux qui étoient déja morts, & ſur-tout des quatre fondateurs, qui ſont ſous une belle tombe au milieu du chœur, ſur laquelle on lit ces quatre vers:

Gallia nos genuit, docuit Sorbona, recepit
Hoſpitio præſul, pavit eremus inops.
Juſta pius ſolvit Chriſto, quem ereximus ordo,
Oſſa que jam Vallis noſtra ſcholaris *habet.*

Les pp. dd. Martenne & Durand, bénédictins, ont fait imprimer les premieres conſtitutions de ce monaſtere, qui ſont également inſtructives & édifiantes, dans leur *voyage littéraire, tome I. part. I.* & *ſupplém. de* Morery.

VAL-MADIA *ou* VAL-MAGIA, (*Géog. mod.*) par les Allemands *Mayn-Thal*; petit bailliage d'Italie, dans la dépendance des douze anciens cantons ſuiſſes. Ce bailliage n'eſt qu'une longue vallée étroite, ſerrée entre de hautes montagnes, & arroſée dans ſa longueur par une riviere de même nom, & qui de-là coule à Locarno. (*D. J.*)

VAL-OMBROSA, (*Géog. mod.*) monaſtere, chef-d'ordre d'Italie, dans la Toſcane, aux montagnes de l'Apennin, fondée dans le xj. ſiecle par S. Gualbert. (*D. J.*)

VAL-TELLINE, (*Géog. mod.*) les écrivains latins du moyen âge l'appellent *Vallis-Telina*, & nomment les habitans *Volturani*. Les Allemands ont corrompu le nom de *Vallis-Telina* en celui de *Veltlyn*.

Seigneurie des Griſons, à l'entrée de l'Italie, au pié des Alpes, près du comté de Bormio. La vallée qui compoſe cette ſeigneurie eſt fort longue, mais d'une largeur très-inégale. L'Adda la traverſe & la partage en deux parties. Elle eſt diviſée en trois tiers, qui forment cinq petits bailliages. Le premier tiers a Tirano pour capitale; le ſecond tiers a Sondrio; & le troiſieme qui eſt partagé en deux gouvernemens, a Trahona & Morbegno. Le territoire de Teglio fait un gouvernement à part.

Les cinq gouvernemens de cette vallée ont chacun leur conſeil & leurs chefs, qui ſont élus par toute la communauté. Ils ont auſſi leurs officiers militaires, leurs ſyndics qui veillent à l'obſervation des lois, & leurs conſuls de juſtice qui ont ſoin des orphelins. On fait des aſſemblées générales pour les affaires qui regardent tous les habitans; ces aſſemblées ſe tiennent à Sondrio.

Pluſieurs puiſſances ont tenté tour-à-tour de s'emparer de cette petite province au commencement du dernier ſiecle, lorſqu'elle appartenoit aux ligues Griſes réformées. On vit en 1620 éclore le projet de maſſacrer tous les proteſtans du pays. On en égorgea environ cinq cens, & ce fut le fruit des intrigues de la maiſon d'Autriche. Elle s'empara des comtés de Bormio & de Chiavenne, d'où elle chaſſa les proteſtans. Les Eſpagnols vouloient joindre la *Val-Telline* aux Milanez. Le pape Urbain VIII. avoit obtenu qu'on la ſéqueſtrât entre ſes mains, & ne deſeſpéroit pas de la garder. La France jalouſe affranchit ce pays de l'invaſion autrichienne; mais les miniſtres autrichiens engagerent finalement les Griſons à s'allier avec l'empereur ſous des conditions favorables. La capitulation fut conclue à Milan en 1639, & la religion proteſtante a été bannie du pays.

François I. roi de France, s'étant mis en poſſeſſion du duché de Milan en 1516, céda aux Griſons la conquête qu'ils avoient faite de la *Val-Telline*, & des comtés de Chiavenne & de Bormio; cependant quoique ce pays ſoit beaucoup meilleur que celui qu'ils habitent, ils n'ont point voulu s'y établir. Ils préferent le ſéjour de leur premiere patrie aux beautés d'une terre étrangere, & l'amour de la liberté les porte à croire qu'ils ſont plus en ſûreté dans leurs montagnes, dont aucune puiſſance ne tentera jamais de les débuſquer. (*D. J.*)

VAL-VERD, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) monaſtere de chanoines réguliers. Ce ne fut d'abord qu'un hermitage, où Jean de Boſco, deſcendu des anciens ducs de Brabant, ſe retira au commencement du xiv. ſiecle. L'hermitage fut ſucceſſivement habité par deux ou trois hermites, & continua d'être pauvre juſqu'à ce qu'il eut une chapelle, une maiſon, des revenus, un habit, une regle, & devint chef de maiſon. Alors il s'unit avec d'autres, & perdit ſon nom.

VALABLE, adj. (*Gram.*) qu'on peut faire valoir devant les tribunaux, au jugement des hommes; ainſi on dit, ce titre eſt *valable*; ce teſtament eſt *valable*; c'eſt un contrat très-*valable*; c'eſt un excuſe *valable*. On dit auſſi en deniers comptans & *valables*. Alors il s'oppoſe à de mauvais aloi, manquant de cours, *&c.*

VALACHIE *ou* VALAQUIE, (*Géog. mod.*) principauté de l'Europe, poſſédée pour la meilleure partie par le Turc, & pour le reſte par l'empereur. Elle a environ 80 lieues du levant au couchant, & 40 du midi au ſeptentrion. Elle eſt bornée au nord partie

par la Moldavie, partie par la Tranſilvanie; au midi, par le Danube; au levant, par ce même fleuve; & au couchant, par la Tranſilvanie. La partie de cette province qui dépend de l'empire turc, eſt gouvernée par un hoſpodar ou vaïvode.

Cette province fut anciennement nommée *Flaccie*, du nom de *Flaccus*, que Trajan y envoya avec une colonie de trente mille hommes pour cultiver le pays, qui fournit à l'armée romaine une bonne partie des vivres pendant la guerre contre les Scythes & les Sarmates. La *Valachie* & la Moldavie ne compoſoient autrefois qu'une ſeule province des Daces, nommée ſimplement *Valachie*; mais ayant enſuite été diviſée en haute & baſſe, à cauſe de la riviere qui la partageoit, la derniere a toujours retenu le nom de *Valachie*, & l'autre a pris celui de *Moldavie*. Elle avoit autrefois ſes princes particuliers, dépendans & tributaires des rois d'Hongrie; mais tout a changé depuis que Selim II. s'eſt emparé de cette province en 1574.

Elle eſt diviſée en treize comtés, qui ſont habités indifféremment par les Saxons, par les Hongrois & par les naturels du pays. L'hoſpodar qui la gouverne tire une groſſe ſomme de la dixme de la cire & du miel, dont les peuples font leur principal trafic, ainſi que du blé & du vin qu'on porte en Ruſſie. L'hoſpodar paye de ſon côté un argent conſidérable à la Porte, pour être maintenu dans ſon gouvernement.

Il n'y a que trois villes dans la *Valachie*, ſavoir Tergovitz, où demeure l'hoſpodar, Briel & Treffort. Le terroir ſeroit fertile, ſi les habitans le cultivoient; mais la plus grande partie eſt en friche, & les terres ſont au premier qui veut les labourer & enſemencer. Cette province eſt en quelques endroits traverſée d'épaiſſes forêts, & dans d'autres elle manque totalement de bois. On en tire des chevaux, des bœufs & des bêtes à laine. Les maiſons des habitans ne ſont bâties qu'en terre graſſe, & couvertes de roſeaux. La langue du pays a un grand rapport avec la latine; mais dans les cérémonies de la religion qui eſt celle des Grecs, on ſe ſert de la langue franque. (*D. J.*)

VALANEINE, (*Marine.*) *voyez* BALANEINE.

VALANTIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante dont les fleurs ſont des baſſins partagés ordinairement en quatre parties, quelquefois en trois. Le calice devient un fruit membraneux, ſemblable en quelque maniere au pié d'un oiſeau qui tient dans ſes ſerres une graine de la forme d'un petit rein. Tournefort, *Mém. de l'acad. roy. des Sciences*, *an.* 1706. *Voyez* PLANTE.

VALCUM, (*Géogr. anc.*) lieu de la baſſe Pannonie, entre *Silacenſis* & *Mogetiana*, à 28 milles de l'un, & à 30 milles de l'autre. Ce lieu n'eſt pas Wolcowar ſur le Danube, comme le penſoit Lazius; ce ſeroit plutôt Veltz, bourgade de Hongrie, dans l'Eſclavonie. (*D. J.*)

VALDANUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Pannonie, ſelon Pline, *l. III. c. xxv.* qui met ſon embouchure dans le Danube, au-deſſus de la Save: on l'appelle préſentement *Valpo* ou *Walpo*. Cette riviere a ſa ſource dans l'Eſclavonie; & après avoir arroſé la ville de Valpo, elle ſe rend à Wolkowar où elle ſe jette dans le Danube un peu au-deſſous de l'embouchure de la Drave. (*D. J.*)

VALDEPEGNAS, (*Géogr. mod.*) village d'Eſpagne, dans le diocèſe de Tolede. Il a donné la naiſſance en 1560 à Balbuena (Bernardo de), l'un des meilleurs poëtes eſpagnols, qui devint évêque de Puerto-Rico en Amérique. On a de lui 1°. des bucoliques intitulées, *le ſiecle d'or dans les bois d'Eriphile*; 2°. un poëme héroïque ſous le titre de *el Bernardo*; 3°. la *grandeur du Mexique*. Il mourut en 1627. (*D. J.*)

VALDERAS, (*Géog. mod.*) vallée de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, ſur la côte de la mer du ſud, au fond d'une profonde baie. Cette vallée a au-tour de trois lieues de largeur. On y trouve des guaves, des orangers, des limons en abondance; les pacages gras ſont pleins de bœufs & de vaches; ce ſont-là les ſeuls habitans de ce beau vallon où perſonne ne s'eſt encore établi.

VALDELVANGE, (*Géog. mod.*) en allemand *Valderfringen*; les François craignant de s'écorcher la langue, écrivent & prononcent *Vaudevrange*; ville ruinée de France, en Lorraine dans le bailliage allemand, ſur la rive gauche de la Saare. Louis XIV. a détruit cette ville, & a fait conſtruire au-deſſus une forteresſe qu'on a nommée *Saar-Louis*, & qui eſt de ce côté-là le boulevard de la France. (*D. J.*)

VALDIC, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *valdia*; genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & découpée le plus ſouvent en trois parties; cette fleur a deux calices, elle eſt enveloppée par l'un de ces calices & ſoutenue par l'autre; celui-ci devient dans la ſuite un fruit rond & mou, qui contient pour l'ordinaire deux ſemences oblongues. Plumier, *nova plant. amer. genera*. *Voyez* PLANTE.

VALDIVIA, *ou* BALDIVIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Amérique méridionale, au Chili, ſur la côte de la mer du ſud, avec un port de même nom, lequel port eſt le plus beau & le plus fort de toute la côte de la mer du Sud.

VALENA, (*Géog. anc.*) ville de la haute Pannonie. Ptolomée, *liv. II. ch. xv.* la met au nombre des villes qui étoient éloignées du Danube. Cependant Villeneuve & Mollet veulent que ce ſoit aujourd'hui la ville de *Gran*, & ſelon Lazius c'eſt *Valbach*.

VALENÇA, (*Géog. mod.*) par les François *Valence*, petite ville d'Italie, dans le Milanez, capitale de la Lomeline, ſur la rive droite du Pô, près de ſa jonction avec le Tanaro. *Long.* 26. 17. *lat.* 44. 55. (*D. J.*)

VALENÇA D'ALCANTARA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans l'Eſtramadure, ſur les frontieres de Portugal, à 7 lieues au ſud-oueſt d'Alcantara. Elle eſt bâtie ſur un roc avec un vieux château. *Long.* 11. 30. *lat.* 39. 10.

VALENÇA DO MINHO, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province d'entre Duero-e-Minho, ſur les frontieres de la Galice, au bord du Minho, vis-à-vis de Tuy. *Long.* 8. 56. *lat.* 41. 54. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) province d'Eſpagne, avec titre de royaume. Elle eſt bornée au nord par l'Aragon & la Catalogne; au midi & au levant par la mer Méditerranée; au couchant par la nouvelle Caſtille, & par le royaume de Murcie. Elle tire ſon nom de ſa capitale, & s'étend du nord au ſud de la longueur d'environ 66 lieues ſur 25 dans ſa plus grande largeur.

Elle eſt arroſée d'un grand nombre de rivieres, dont les principales ſont la Segura, le Xucar, le Guadalaviar, le Morviedro & le Millas ou Millares.

Cette province eſt une des plus peuplées de l'Eſpagne. On y compte 7 cités, 64 villes ou bourgs, & 4 ports de mer, entre leſquels eſt Alicante. *Valence* eſt auſſi l'un des plus agréables pays de la monarchie. On y jouit d'un printems preſque continuel. Les côteaux abondent en excellens vins; les vallées & les plaines ſont couvertes d'arbres fruitiers chargés de fruits ou parés de fleurs dans toutes les ſaiſons de l'année; on y recueille du riz, du lin précieux, du chanvre, de la ſoie, de l'huile, du miel & du ſucre. La mer y fournit abondamment de poiſſons, particulierement des aloſes & du thon; les montagnes, quoique rudes & ſtériles pour la plûpart, y cachent dans leurs entrailles des mines fécondes en alun & en

Digitized by Google

fer, ainſi que des carrieres d'albâtre, de chaux, de plâtre & de calamine.

C'eſt le pays qu'habitoient anciennement les Celtibériens, les Conteſtains & les Luſons. Il fut érigé en royaume l'an 788 par Abdalla qui en étoit le gouverneur. Dans le x. ſiecle, ſous le regne de Ferdinand, fils de Sanche roi de Navarre & d'Aragon, le cid don Rodrigue, à la tête de ſa chevalerie, ſubjugua le royaume de *Valence*. Sans être roi, & ſans en prendre le titre, ſoit qu'il lui préférât celui de cid, ſoit que l'eſprit de chevalerie le rendît fidele au roi Alphonſe ſon maître, il gouverna néanmoins le royaume de *Valence* avec l'autorité d'un ſouverain, recevant des ambaſſadeurs, & ſe faiſant reſpecter de toutes les nations. Corneille a trouvé l'art de nous intéreſſer pour lui, & il eſt vrai qu'il épouſa depuis Chimene dont il avoit tué le pere.

Après ſa mort arrivée l'an 1096, les Maures reprirent le royaume de *Valence*, & l'Eſpagne ſe trouva toujours partagée entre pluſieurs dominations; mais Jacques, le premier des rois d'Aragon à qui les états ayent prêté le ſerment de fidélité, reprit ſur les Maures en 1238, le beau royaume de *Valence*. Ils ſe ſoumirent à lui, & continuerent de le rendre floriſſant. C'étoit encore dans ce pays favoriſé de la nature qu'habitoit la plus grande partie des Maures qui furent chaſſés de l'Eſpagne pour toujours en 1610. Leurs deſcendans qu'on appelle *Mauriques*, ſont bons laboureurs, robuſtes, ſobres & laborieux.

Le royaume de *Valence* avoit ci-devant de grands privileges, dont Philippe V. le dépouilla en 1705, pour avoir embraſſé le parti de l'archiduc, & en même tems il réunit ce royaume à celui de Caſtille, pour en être deſormais une province. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, capitale de la province de même nom, à 65 lieues au ſud-oueſt de Barcelone, à 45 de Murcie, & à 67 de Madrid.

Cette ville eſt ſituée à 3 milles de la mer, au bord du Guadalaviar, dans une campagne admirable, où la nature ſemble avoir répandu tous ſes dons à pleines mains, pour ſervir aux beſoins & aux délices de la vie. Indépendamment de la beauté du lieu, des agrémens de ſa ſituation, de la douceur de l'air, de la fertilité du terroir, la mer y forme dans le voiſinage un lac de trois lieues d'étendue & d'une lieue de largeur; c'eſt ce lac que les Romains nommoient *amœnum ſtagnum*, & qui produit divers poiſſons des plus délicats.

La ville eſt grande, & contient environ douze mille feux dans ſon enceinte; les habitans y ſont égayés par la température de l'air, & les femmes y paſſent pour être les plus belles du royaume. Entre les édifices publics ſe diſtingue par ſa beauté l'égliſe cathédrale, dont le tréſor eſt très-riche; le grand-autel de cette égliſe eſt tout couvert d'argent, & éclairé de quatorze candélabres de même métal, ſuſpendus au-devant. On vante auſſi en fait de bâtimens profanes les palais du vice-roi, de la ciuta & de la députation, l'arſenal, la bourſe & l'hôtel-de-ville.

On compte à *Valence* douze portes, dix mille puits ou fontaines d'eau vive, & cinq ponts ſur le Guadalaviar; ils ont quinze pas de largeur, & environ trois cens de longueur. L'incommodité de cette ville eſt de n'être point pavée, ce qui la rend ſort ſale en hiver, & remplie de pouſſiere en été.

Elle eſt le ſiege d'une univerſité & d'un archevêché, qui y fut fondé en 1492 par le pape Innocent VIII. L'archevêque jouit de trente à quarante mille ducats de rente, & revêt l'habit de cardinal dans les cérémonies de l'égliſe. Les canonicats de la cathédrale valent chacun trois mille écus de revenu.

Cette ville eſt habitée par une grande partie de la nobleſſe du royaume, ainſi que par un grand nombre de négocians, qui profitent de la quantité de mûriers du territoire pour y fabriquer toutes ſortes de ſoiries, & en faire fleurir le commerce. Il y a dans *Valence* un gouverneur qui ſe nomme *corregidor*. La nobleſſe fait un corps à part, & a une chambre particuliere qu'on nomme la *caſa de la députation*. *Long.* ſuivant Caſſini, *16. 46. 15. lat. 39. 30.*

Je ne dois pas oublier de dire, à la gloire de *Valence*, qu'on y trouve divers monumens d'antiquité, parce que c'eſt en effet une ancienne ville. Elle fut donnée l'an de Rome 616, près de deux cens quarante ans avant Jeſus-Chriſt, à de vieux ſoldats qui avoient ſervi ſous le fameux Viriatus, de-là vient que les habitans prenoient le nom de *veteres*, ou de *veterani*, comme il paroît par l'inſcription ſuivante qu'on a trouvée: *C. Valenti hoſtiliano. Meſſio. Quinctio. nobiliſſimo. Cæſ. principi juventutis Valentini. vetera. & veteres.* Pompée détruiſit cette ville dans le tems de la guerre de Sertorius; mais elle fut rétablie dans la ſuite. Les Maures qui s'en étoient ſaiſis, la perdirent dans le xj. ſiecle, par la valeur de Rodrigue dias de Bivar, ſurnommé le *cid*. Ils la reprirent après ſa mort, arrivée l'an 1096, & s'y maintinrent juſqu'en 1238, que Jacques I. roi d'Aragon, la leur enleva pour toujours.

C'eſt dans cette ville que naquit le pape Alexandre VI. mort à Rome en 1503, à l'âge de 72 ans, laiſſant en Europe, dit M. de Voltaire, une mémoire plus odieuſe que celle des Nérons & des Caligula, parce que la ſainteté de ſon miniſtere le rendoit plus coupable. Cependant c'eſt à lui que Rome dut ſa grandeur temporelle, & ce fut lui qui mit ſes ſucceſſeurs en état de tenir quelquefois la balance de l'Italie.

Furius, (Fridéric) ſurnommé *Seriolanus*, à cauſe qu'il étoit né à *Valence*, dont les habitans étoient appellés vulgairement *Sériols*, mourut à Valladolid l'an 1592. Son traité du conſeiller, *del conceio y conſciero*, a été fort eſtimé, il y en a une traduction latine imprimée à Bâle, *in-8°.* en 1563, & enſuite à Straſbourg, *in-12.* On lui fit des affaires pour avoir mis au jour en latin un fort bon traité intitulé *Bononia*, dans lequel il ſoutenoit qu'il falloit traduire l'Ecriture-ſainte en langue vulgaire. Il ne fallut pas moins que la protection de Charles-quint pour préſerver l'auteur de l'orage qu'on éleva contre lui, mais la lecture de ſon livre a été défendue par l'index du concile de Trente.

Miniana, (Joſeph-Emmanuel) naquit à *Valence* en 1572, entra dans l'ordre des religieux de la rédemption des captifs, & mourut en 1630. Il eſt auteur de la continuation de l'hiſtoire d'Eſpagne de Mariana, & il y travailla douze ans. Quoiqu'il promette dans ſa préface la plus grande impartialité, perſonne n'a eſpéré de la trouver dans une hiſtoire écrite par un religieux eſpagnol, qui doit raconter tant de choſes concernant des troubles de religion arrivés ſous Charles-quint & ſous Philippe II. auſſi n'a-t-il puiſé tout ce qu'il dit ſur cette matiere, que dans des auteurs remplis des mêmes préjugés que lui; & pour ce qui regarde les troubles des Pays-bas, il n'a fait qu'abreger le jéſuite Strada. En parlant de la mort tragique du prince d'Orange Guillaume I. il loue extrêmement, *liv. VIII. ch. xiij. p. 341. col. 1.* la conſtance avec laquelle l'aſſaſſin Balthazar Gérard ſouffrit la mort; & loin d'inſinuer que ce parricide la méritoit, il remarque que la tête de Gérard expoſée au bout d'une pique, parut beaucoup plus belle qu'elle n'étoit quand il vivoit. Il traite en même tems de monſtres & d'hommes déteſtables, des gens illuſtres qui n'ont eu d'autres défauts que de ne pas penſer comme l'Egliſe romaine. Le pere Miniana auroit dû ſe ſouvenir de la diſpoſition où il dit lui-même que doit être un bon hiſtorien: « de ſe regarder comme ci-

» toyen

» toyen du monde, de tout peſer à la balance de » Thémis avec la derniere exactitude, & ſur-tout » avec un amour dominant de la vérité ». Au reſte, ſon ſtyle n'eſt point auſſi net & auſſi dégagé que celui de ſon modele. Il s'eſt propoſé mal-à-propos d'imiter Plaute, & quelquefois ſes phraſes par leur concision ſont obſcures & embarraſſées.

Vives (Jean-Louis) naquit à *Valence* en 1492, & mourut à Bruges en 1540, à 48 ans. Il a beaucoup écrit, & avec peu d'utilité pour le public; cependant ſes ouvrages recueillis & imprimés à Bâle en 1555 en *deux vol. in-fol.* ont été recherchés dans le xvj. ſiecle.

N'oublions pas *Ferrier* (Vincent) dominicain, qui fleuriſſoit vers le milieu du xjv. ſiecle. Benoît XIII. le choiſit pour ſon confeſſeur; & comme il avoit un talent peu commun pour la prédication, il ſe rendit bien-tôt fameux. Il fit auſſi des miracles en nombre, & fut canoniſé. Ce ſaint thaumaturge, dit le pere d'Orléans, n'avoit pourtant rien de farouche & d'embarraſſé lorſque ſon miniſtere le mettoit dans le commerce du monde & à la cour des princes. On tâcha de l'attirer dans l'aſſemblée du concile de Conſtance, par deux raiſons, l'une pour qu'il aidât par ſon crédit à terminer les affaires épineuſes qui occupoient les peres, & l'autre pour l'empêcher d'autoriſer les Flagellans, dont la ſecte avoit fait de grands progrès malgré les édits des empereurs & les bulles des papes.

Vincent Ferrier les favoriſoit extrêmement par ſes manieres & par ſes actions qui reſſentoient beaucoup le fanatiſme: il marchoit ſouvent à la tête d'une foule prodigieuſe de pénitens, qui ſe fouettoient juſqu'au ſang, & qui couroient par-tout après lui pour l'entendre prêcher. On peut juger que le ſaint voyoit ſans chagrin les fruits de ſa prédication, & que ſi les Flagellans aimoient à l'entendre, il n'étoit pas fâché d'en être ſuivi. Le concile de Conſtance eut beau s'y prendre avec dextérité pour ramener le dominicain; il ne voulut point ſe rendre à l'aſſemblée, malgré les ſollicitations empreſſées du roi d'Aragon même. Il mourut à Vannes en Bretagne le 5 d'Avril 1419, jour auquel on célebre ſa fête dans l'Egliſe romaine depuis ſa canoniſation. On a de lui quelques ouvrages dont on ne fait aucun cas, ou plutôt qu'on mépriſe beaucoup aujourd'hui. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VALENCE, (*Géog. mod.*) ville de France dans le Dauphiné, capitale du Valentinois, ſur la rive gauche du Rhône, à 7 lieues au nord-oueſt de Die, à 9 lieues de Viviers, à 12 au midi de Vienne, & à 120 de Paris.

Les maiſons de *Valence* ſont fort vilaines; mais le palais épiſcopal eſt bien bâti. L'évêché établi dès le iij. ſiecle eſt ſuffragant de Vienne. Cet évêché vaut environ 16000 liv. de revenu, & a dans ſon diocèſe une centaine de paroiſſes, deux abbayes d'hommes, & deux de filles.

L'univerſité avoit d'abord été fondée à Grenoble par le Dauphin Humbert II. & fut transférée à *Valence* par Louis XI. l'an 1454. Elle eſt compoſée de trois facultés, & n'a pas ſoutenu ſa premiere réputation. *Long.* 22. 28. *latit.* 44. 55.

Valence eſt une des plus anciennes villes des Gaules; car elle étoit déjà colonie romaine du tems de Pline le naturaliſte. Après l'inſtitution des nouvelles provinces, elle demeura ſous la premiere viennoiſe; & après la ruine de l'empire romain, elle fut ſoumiſe aux Bourguignons, & enſuite aux François Mérovingiens; ſous les Carlovingiens elle fut du royaume de Bourgogne & d'Arles, & reconnut ceux qui n'étant pas de la race de Charlemagne, jouirent de ce royaume.

Baro (Balthazar) né à Valence en 1600, & reçu à l'académie françoiſe en 1633, fut gentilhomme de mademoiſelle Anne-Marie-Louiſe d'Orléans, fille de Gaſton. Il mourut en 1650. L'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur, eſt le cinquieme tome d'*Aſtrée*, qui en formoit la concluſion, & qui ne fut guere moins bien reçu que les quatre autres volumes donnés par M. d'Urfé, dont Baro avoit été ſecrétaire. Le grand ſuccès de ce roman produiſit ceux de Gomberville, de la Calprenede, de des-Marais, & de Scudery. Que de différence entre les romans de ce tems-là, & ceux de Richardſon! Baro fit auſſi neuf pieces de théatre imprimées, dont la moins mauvaiſe eſt Parthénie tragédie.

Joubert (Laurent), médecin ordinaire du roi, naquit à *Valence* en 1530, & ſe rendit célebre par ſes leçons. On étoit ſi prévenu de ſes lumieres, qu'Henri III. ſouhaitant avec paſſion d'avoir des enfans, le fit venir à Paris, dans l'eſpérance que l'habileté de ce médecin leveroit tous les obſtacles qui rendoient ſon mariage ſtérile; mais ſon eſpérance fut trompée. Joubert avoit cependant traité cette matiere dans ſes erreurs populaires, & même il l'avoit fait avec une indécence inexcuſable; cet ouvrage devoit contenir ſix parties, divitées chacune en cinq livres; mais le public n'en a vu que la premiere, & quelque choſe de la ſeconde; les ouvrages latins forment deux volumes *in-fol.* dans les éditions de Francfort, 1582, 1599, & 1645. Il mourut à Lombez en 1582, à 52 ans.

Sautel (Pierre-Juſte), jéſuite, né en 1613, à *Valence*, s'eſt diſtingué par ſes petites pieces en vers latins, leſquelles ſont délicates & ingénieuſes. On eſtime ſon élégie ſur une mouche tombée dans une terrine de lait; ſon eſſain d'abeilles diſtillant du miel dans le carquois de l'Amour; ſa querelle des mouches; ſon oiſeau mis en cage; ſon perroquet qui parle, *&c.* Il mourut à Tournon, en 1662, âgé de 50 ans. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géograph. mod.*) petite ville, diſons mieux, bourg de France dans l'Agénois, ſur la rive droite de la Garonne, vis-à-vis d'Aurignac. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) nos géographes diſent petite ville de France dans l'Armagnac, à ſix lieues au nord d'Auch, ſur la Blaiſe; cette place ne vaut pas un bourg. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le haut Languedoc, au diocèſe d'Alby, & l'une des douze principales préfectures de ce diocèſe.

VALENCE, *golphe de*, (*Géog. mod.*) golphe formé par la partie de la mer Méditerranée qui baigne les côtes du royaume de *Valence*. Il s'étend depuis l'embouchure de l'Ebre, juſqu'au cap nommé la *punta del Emporador*. (*D. J.*)

VALENCE, *douane de*, (*Finance.*) la douane de *Valence* eſt un droit local deſtructif du commerce, & qui fatigue à la fois ſix ou ſept provinces, dont il anéantit les communications.

Cette douane fut établie en 1625. par bail, pour la ſomme de quatre cens mille livres, à des traitans, pendant trois ans; ſon étendue, quant à la perception des droits, eſt exceſſive; la maniere de les percevoir n'eſt pas moins onéreuſe, ſon effet eſt de détruire le commerce des beſtiaux, autrefois ſi conſidérable en Dauphiné, d'occaſionner des tours & détours aux marchandiſes des provinces limitrophes, de diminuer les conſommations intérieures & extérieures. La forme du tarif de cette douane eſt contre toute bonne politique, en ce qu'elle eſt ſuſceptible d'une infinité de ſurpriſes; enfin elle a acquis entre les mains induſtrieuſes des régiſſeurs, une propriété ſinguliere, c'eſt celle de pouvoir être perçue deux fois ſur la même marchandiſe. *Conſid. ſur les finances.* (*D. J.*)

VALENCÉ *ou* VALENCEY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Berry, ſur la rive gauche du Nahon, au midi de Selles, avec un château

qui n'eſt point achevé, & qui cependant a autrefois mérité d'être regardé comme une des belles maiſons de France. *Long.* 19. 16. *latit.* 47. 7. (*D. J.*)

VALENCIENNES, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le Hainaut, ſur le bord de l'Eſcaut, entre Condé & Bouchain, à huit lieues au nord-eſt de Cambrai, à ſix au ſud oueſt de Mons, & à cinquante de Paris.

Les rois de France avoient un palais à *Valenciennes*, ſous Clovis III. qui y tint une aſſemblée des grands du royaume, *valentinianis in palatio noſtro*, dit la patente de ce prince; cependant *Valenciennes* n'étoit encore qu'une bourgade; mais ſa ſituation avantageuſe la rendit avec le tems une bonne ville. L'Eſcaut qui la coupe par le milieu, & où il y a de belles écluſes, y porte bateau. Comme cette riviere la diviſe en deux, la ville eſt auſſi de deux dioceſes, de Cambrai & d'Arras; c'eſt ce qui fait qu'elle a été attribuée par divers auteurs au Hainaut, & par d'autres à la Flandre. Les empereurs de qui Cambrai & le Hainaut relevoient, prétendoient avoir la ſouveraineté de toute la ville; mais cette prétention leur étoit diſputée par les comtes de Flandre, & par les rois de France de qui ces comtes relevoient. Louis XIV. prit *Valenciennes* en 1677. & elle lui fut cédée l'année ſuivante par le traité de Nimegue.

Cette ville, dont Henri Oultreman a donné l'hiſtoire imprimée à Anvers, en 1590. *in* 4°. contient à-peu-près quatre mille maiſons, & environ vingt mille habitans; les rues ſont étroites, mal percées, & toutes tortues; ſes fortifications & la citadelle ont été réparées, & conſtruites en partie par le maréchal de Vauban; la citadelle eſt une des plus irrégulieres qu'on puiſſe voir, mais les redoutes ſont belles & bien revêtues.

Il y a dans cette ville un gouverneur, un lieutenant de roi, & bonne garniſon; la citadelle a ſon gouverneur particulier; les membres de la magiſtrature ſont nommés tous les ans par le gouverneur de la ville, & par l'intendant de la province. La juſtice royale qu'on appelle la *prévôté-le-comte*, s'étend ſur les ving-quatre villages de la prévôté, & connoît des cas royaux dans la ville; l'appel des jugemens eſt porté au parlement de Douay. Le commerce de *Valenciennes* conſiſte en camelots, bouracans, toiles fines appellées *batiſtes*, & belles dentelles. *Long.* 21. 45. *latit.* 50. 22.

Froiſſard (Jean), prêtre, hiſtorien & poëte, naquit à *Valenciennes* vers l'an 1337. & montra dès ſa jeuneſſe un fond de diſſipation naturelle, qui exerça ſouvent la patience de ſes maîtres. Il aimoit la chaſſe, les aſſemblées, les danſes, la bonne chere, le vin, & les femmes. Tout cela paroît par un morceau de ſes poéſies, où il ſe dépeint ainſi lui même:

Et ſi deſtoupe mes oreilles,
Quand j'oi vin verſer de bouteilles,
Car au boire prens grant plaiſir,
Auſſi fais en beaus draps veſtir,
En viande freſche & nouvelle.
Violettes en leur ſaiſons,
Et roſes blanches & vermeilles
Voi volontiers, car c'eſt raiſons,
Et chambres plaines de candeilles,
Jus & dances, & longes veilles,
Et beaus lis pour li rafreſchir,
Et au couchier pour mieulx dormir
Eſpeces, (épices) clairet, & rocelle:
En toutes ces choſes veir
Mon eſperit ſe renouvelle.

Le goût pour l'hiſtoire remplit un peu le vuide que l'amour des plaiſirs laiſſoit dans ſon eſprit & dans ſon cœur. Il avoit à peine vingt ans lorſqu'il entreprit d'écrire l'hiſtoire des guerres de ſon tems, particulierement de celles qui ſuivirent la bataille de Poitiers. Quatre ans après, en 1356, étant allé en Angleterre, il en préſenta une partie à la reine Philippe de Haynaut, femme d'Edouard III. Quelque jeune qu'il fût alors, il avoit déja parcouru toutes les provinces de la France.

L'objet de ſon voyage en Angleterre étoit de s'arracher au trouble d'une paſſion qui le tourmentoit depuis long tems; mais malgré les amuſemens qu'on lui procura, & les careſſes dont on l'accabla, rien ne put charmer l'ennui qui le dévoroit; il réſolut de ſe rapprocher; cependant ſes aſſiduités & ſes ſoins auprès de ſa maîtreſſe ayant été encore ſans ſuccès, il s'éloigna d'elle une ſeconde fois; il retourna en Angleterre, & fut nommé clerc, c'eſt-à-dire ſecrétaire ou écrivain de la chambre de la reine. Elle prenoit ſouvent plaiſir à lui faire compoſer des poéſies amoureuſes; mais ce n'étoit là qu'un amuſement qui ne préjudicioit point à des travaux plus ſérieux, puiſqu'il fit aux frais de cette princeſſe, pendant les cinq années qu'il paſſa à ſon ſervice, pluſieurs voyages dont l'objet paroit avoir été de rechercher tout ce qui devoit ſervir à enrichir ſon ouvrage.

Après la mort de cette reine, qui l'avoit comblé de biens, il s'attacha à Vinceſlas de Luxembourg, duc de Brabant, enſuite à Gui, comte de Blois. Ce dernier prince lui donna des lettres de recommandation pour Gaſton Phœbus, comte de Béarn, ce qui lui procura le moyen de s'inſtruire à fonds des provinces du royaume les plus éloignées, où il ſavoit qu'un grand nombre de guerriers ſe ſignaloient tous les jours par de merveilleux faits d'armes. En 1395. il fit une courſe en Angleterre, où il n'avoit pas été depuis vingt ans; le roi le gracieuſa beaucoup, & le gratifia à ſon départ de cent nobles dans un gobelet d'argent doré, peſant deux marcs. Il mourut ſix ans après, âgé d'environ 64 ans.

Son hiſtoire eſt un ouvrage précieux. Elle comprend tout ce qui s'eſt paſſé en France, en Eſpagne, & en Angleterre, depuis 1326, juſqu'en 1400. Enguerrand de Monſtrelet continua cette beſogne juſques en 1467. On a pluſieurs éditions de la chronique de Froiſſard; les premieres ſont à Paris, chez Jean Petit, & chez Antoine Vérard, en caracteres gothiques. Denys Sauvage la réimprima à Lyon en 1559. la quatrieme édition parut à Paris en 1574; mais comme les François accuſent Froiſſard de partialité pour la nation angloiſe, ils ont par-ci par là, tronqué ſon hiſtoire dans toutes leurs éditions.

On dit qu'on garde dans la Bibliotheque de Breſlaw, un manuſcrit complet de la chronique de Froiſſard; c'eſt ſur ce manuſcrit qu'elle mériteroit d'être réimprimée. Il faudroit y joindre dans ce cas le mémoire ſur la vie de l'hiſtorien, par M. de Sainte Palaye, inſéré dans le recueil de l'académie des Inſcriptions, *tom. X. in*-4°. *p.* 564. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VALENGIN, (*Géog. mod.*) comté joint à celui de Neuf-Châtel, & compris parmi les alliés de la Suiſſe, dont ces deux comtés occupent une partie des quartiers occidentaux. Le comté de *Valengin* a eu divers ſeigneurs. Il tire ſon nom d'une bourgade contenant à peine vingt maiſons, & dans laquelle étoit autrefois un château bâti ſur un rocher. Les états de Neuf-Châtel inveſtirent en 1707, le roi de Pruſſe de leur comté & de celui de *Valengin*; cette poſſeſſion lui fut confirmée par le traité d'Utrecht. (*D. J.*)

VALENTIA, (*Géogr. anc.*) 1°. contrée de la grande-Bretagne, ſelon Ammien Marcellin, qui en fait le détail ſuivant.

Les Pictes, dit-il, les Scots, & quelques autres peuples du pays, s'étant jettés ſur la province romaine, ſous l'empire de Valentinien I. ce prince envoya contre eux Théodoſe l'ancien, qui repouſſa ces

peuples, s'empara d'une partie de leurs terres, & fit conſtruire deux forts ſur l'iſthme qui ſepare les deux mers, afin de les tenir plus éloignés. Par-là, les terres des Romains ſe trouverent augmentées d'un grand pays, dont Théodoſe fit une cinquieme province, à laquelle il donna le nom de *Valentia*, pour faire honneur à Valentinien.

Ce pays faiſoit partie du royaume des Pictes, qui par ce moyen ſe trouva conſidérablement diminué. Cette province comprenoit la meilleure partie de l'Ecoſſe; auſſi cette invaſion nouvelle irrita tellement les Calédoniens, que jamais ils ne ceſſerent depuis de harceler les Romains & les Bretons leurs ſujets. Tant que l'empire romain eut aſſez de force pour ſe ſoutenir, leurs efforts furent inutiles; mais d'abord qu'il vint à chanceler, c'eſt-à-dire dès le commencement du cinquieme ſiecle, les Calédoniens revenant à la charge avec une nouvelle fureur, franchirent toutes les barrieres qu'on leur avoit oppoſées, & firent de grands ravages dans la province des Romains: ceux-ci les repouſſerent quelquefois, mais ayant aſſez à faire chez eux; ils ſe retirerent de la province de *Valentia*, & bâtirent de groſſes pierres la muraille que l'empereur Sévere avoit élevée deux cens trente ans auparavant, entre l'embouchure de la Tyne & celle de l'Eden.

2°. *Valentia*, ville & colonie de la Gaule narbonnoiſe. Ptolomée, *l. II. c. x.* la donne aux peuples *Segalauni*. L'itinéraire d'Antonin marque cette ville ſur la route de Milan à Lyon, entre *Auguſta* & *Urſola*; c'eſt aujourd'hui la ville de Valence.

3°. *Valentia*, ville de l'Eſpagne tarragonoiſe. Pline, *l. III. c. iij.* la met dans le pays des Edétains, à trois milles de la mer, & lui donne le titre de colonie. C'eſt aujourd'hui Valence, capitale d'un royaume de même nom.

4°. *Valentia*, autre ville d'Eſpagne. Le conſul Junius donna cette ville avec des terres, aux ſoldats qui avoient combattu ſous Viriatus. Cette ville, ſelon Mariana, étoit ſur le Minho, & ſon nom s'eſt conſervé juſqu'à préſent. C'eſt aujourd'hui Valença, bourg de Portugal, dans la province de Tra-los-montes, ſur la rive gauche du Minho, vis-à-vis de Tuy.

5°. *Valentia*, ville d'Italie dans la Meſſapie ou la Calabre; c'eſt apparemment le *Valetium* de Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* qui étoit à l'embouchure du fleuve Paëtius.

6°. *Valentia*, ville de l'île de Sardaigne, dont les habitans ſont nommés *Valentini* par Pline, *liv. III. c. vij.* (*D. J.*)

VALENTIANÆ, (*Géog. du moyen âge.*) nom de la ville de Valenciennes, dans le Hainaut, ſur le bord de l'Eſcaut. Eginhard, *ad annum 771*, dit que le roi Charles tint une aſſemblée générale *in villa Valentianâ*. M. de Longuerue prétend que le fondateur de Valenciennes fut Valentinien I. ou ſon plus jeune fils; & que le nom de *Valentianæ* eſt corrompu de *Valentiniana*: mais Ceſlarius regarde l'origine de Valenciennes comme fort incertaine, & penſe qu'elle a pris le nom *Valentianæ* de ſon fondateur nommé *Valens*. (*D. J.*)

VALENTIN, (*Géog. mod.*) maiſon de plaiſance du roi de Sardaigne, dans le Piémont, ſur le bord du Pô, au-deſſus de Turin. Elle eſt enrichie de belles peintures, & ornée de beaux jardins. (*D. J.*)

VALENTINE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le haut Languedoc, au diocèſe de Comminges, proche la rive droite de la Garonne, vis-à-vis Saint-Gaudens; on attribue la fondation de cette place, entierement dépeuplée, à Philippe-le-Bel; c'eſt un grand paſſage pour entrer en Catalogne & en Aragon. (*D. J.*)

VALENTINIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ancienne & fameuſe ſecte de Gnoſtiques, ainſi appellés de l'héréſiarque Valentin leur chef, qui vivoit dans le onzieme ſiecle. *Voyez* GNOSTIQUES.

Le fonds du ſyſtème des *Valentiniens* étoit de vouloir expliquer l'Evangile par les principes du platoniſme; c'eſt pourquoi ils avoient imaginé une généalogie d'éons ou d'éones au nombre de trente, mâles & femelles qui compoſoient le pléroma ou la divinité. *Voyez* l'expoſition de ce ſyſtème ſous le *mot* EONS.

Outre cela Valentin & ſes ſectateurs diſoient que les Catholiques, qu'ils appelloient *Pſychiques*, étant incapables d'arriver à la ſcience parfaite, ne pouvoient ſe ſauver que par la foi ſimple & les œuvres; que c'étoit à eux que convenoit la continence & le martyre, mais que les ſpirituels (c'eſt le nom que ſe donnoient les *Valentiniens*), n'avoient pas beſoin de bonnes œuvres, parce qu'ils étoient bons par nature & propriétaires de la grace qui ne pouvoit leur être ôtée. Ils ſe comparoient à l'or qui ne ſe gâte point dans la boue; c'eſt pourquoi ils mangeoient indifféremment des viandes immolées aux idoles, & prenoient part aux fêtes des payens & aux ſpectacles mêmes des gladiateurs. Quelques-uns s'abandonnoient ſans meſure aux plaiſirs les plus infâmes, diſant qu'il falloit rendre à la chair ce qui appartient à la chair, & à l'eſprit ce qui appartient à l'eſprit. Ils ſe moquoient des Catholiques qui craignoient les péchés de parole & même de penſée, les traitant de ſimples & d'ignorans, ſur-tout ils condamnoient le martyre, & diſoient que c'étoit une folie de mourir pour Dieu.

Pour initier à leurs myſteres il y en avoit qui préparoient une chambre nuptiale, & avec de certaines paroles célébroient un mariage ſpirituel, à l'imitation de l'union des éones; d'autres amenoient leurs diſciples à l'eau & les baptiſoient au nom de l'inconnu pere de tout, en la vérité mere de tout, & en celui qui eſt deſcendu, en Jeſus, en l'union, la rédemption, & la communauté des puiſſances; d'autres diſoient que le baptême d'eau étoit ſuperflu, & ſe contentoient de jetter ſur la tête de l'huile & de l'eau mêlée & d'oindre de baume; d'autres rejettoient toutes les cérémonies extérieures, diſant que le myſtere de la vertu inviſible & ineffable ne pouvoit s'accomplir par des créatures ſenſibles & corruptibles; que la rédemption étoit toute ſpirituelle, & s'accompliſſoit intérieurement par la connoiſſance parfaite. Les *Valentiniens* ſe diviſerent en pluſieurs branches connues ſous les noms de *Caïnites*, d'*Ophites*, & de *Sethiens*. *Voyez* CAÏNITES, OPHITES, & SETHIENS. Fleury, *Hiſt. eccléſ. tom. I. l. III. n°. 29. & 30.*

VALENTINOIS, (*Géog. mod.*) pays de France, dans le Dauphiné. Il eſt borné au nord par le Viennois, au midi par le Tricaſtinois, au levant par le Diois, & au couchant par le Rhône, qui le ſépare du Languedoc, comme l'Iſere le ſépare du Viennois.

Les peuples du *Valentinois* ſont nommés par Pline *Segovellauni*, par Ptolomée *Segalauni*, & dans la notice de l'empire *Segaulauni*.

On ignore les noms des premiers comtes de *Valentinois*; on ſait ſeulement que vers la fin du xij. ſiecle, Raymond, comte de Toulouſe, donna le Diois & le *Valentinois* à Aymar de Poitiers. En 1446, ces deux comtés furent incorporés au Dauphiné. Louis XII. en fit un duché en 1498. Henri II. gratifia Diane de Poitiers, ſa maîtreſſe, de l'uſufruit de ce duché. Louis XIII. l'érigea en duché-pairie, dont il fit la donation à Honoré de Grimaldi, prince de Monaco, qui avoit reçu dans ſa ville garniſon françoiſe, Valence eſt la capitale de ce duché. (*D. J.*)

VALERIA, (*Géog. anc.*) 1°. contrée de la Germanie, & qui comprenoit une portion de la Pannonie. Elle eſt appellée en conſéquence *Valeria Pannoniæ*, par Ammien Marcellin. Selon cet auteur,

Galere Maximien ayant abattu des forêts immenſes & fait écouler le lac Peizon dans le Danube, donna à cette province le nom de ſa femme Valérie, fille de l'empereur Dioclétien. La *Valérie* de Pannonie étoit renfermée entre le Danube & la Drave.

2°. *Valeria*, province d'Italie, ſelon Paul, diacre, qui dit que la Nurcie lui étoit annexée, & qu'elle étoit entre l'Ombrie, la Campanie, & le Picenum.

3°. *Valeria*, ville d'Italie, ſelon Strabon qui, *l. V. p. 238.* la place dans le Latium, ſur la voie Valérienne.

4°. *Valeria*, ville de l'Eſpagne tarragonoiſe; c'étoit, ſelon Ptolomée, *l. II. c. vj.* une des villes des Celtibères. Ses habitans ſont nommés *Valerienſes* par Pline, *l. III. c. iij.* qui les met au nombre des colonies. Cette ville étoit bâtie ſur une colline; les Maures la ruinerent, & ſelon Vaſeus, Cuença ſur le Xucar dans la nouvelle Caſtille, s'eſt élevée des débris de *Valeria*. (*D. J.*)

VALÉRIANE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *valeriana*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, profondément découpée & ſoutenue par un calice qui devient dans la ſuite une ſemence, le plus ſouvent oblongue, preſque plate, & garnie d'une aigrette. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

VALÉRIANE, (*Bot.*) dans le ſyſtême de Linnæus, le calice de ce genre de plante n'eſt qu'une eſpece de bordure feuillée qui entoure le germe; la fleur eſt d'un ſeul pétale en tuyau, contenant un ſuc mielleux, & ſe diviſant dans les bords en cinq ſegmens obtus; les étamines ſont des filets droits, pointus, de la même longueur que la fleur; leurs boſſettes ſont arrondies; le piſtil a ſon germe au-deſſous du réceptacle; le ſtile fin comme un cheveu eſt auſſi long que les étamines; le fruit eſt une capſule qui s'ouvre & tombe; les graines ſont oblongues; les eſpeces de ce genre de plante offrent de grandes variétés, & preſque toutes, cultivées, ſauvages, aquatiques, ſont employés en maladies.

La grande *valériane* des jardins, *valeriana hortenſis*, *I. R. H. 132*, a la racine groſſe comme le pouce, ridée, ſituée tranſverſalement & à fleur de terre, fibreuſe en deſſous, de couleur jaunâtre ou brune en deſſus, d'une odeur à-peu-près comme celle de la racine du cabaret, ſur-tout quand elle eſt ſeche, & d'un goût aromatique.

Elle pouſſe des tiges hautes d'environ trois piés, grêles, rondes, liſſes, creuſes, rameuſes, garnies d'eſpace en eſpace de deux feuilles oppoſées, liſſes, les unes entieres, les autres découpées profondément de chaque côté, comme celles de la ſcabieuſe.

Ses fleurs naiſſent en ombelles aux ſommités des tiges & des rameaux, formant une eſpece de girandole, petites, de couleur blanche, tirant ſur le purpurin, d'une odeur ſuave, qui approche un peu de celle du jaſmin. Chacune de ces fleurs eſt un tuyau évaſé en roſette, taillée en cinq parties avec quelques étamines à ſommets arrondis. Quand la fleur eſt paſſée, il lui ſuccede une ſemence applatie, oblongue, couronnée d'une aigrette.

Cette plante ſe multiplie aiſément; elle fleurit en Mai & Juin.

VALÉRIANE, (*Mat. médic.*) grande *valériane*, & petite ou *valériane* ſauvage, c'eſt la racine de ces plantes qui eſt d'uſage en Médecine.

La grande *valériane* & la *valériane* ſauvage different beaucoup entre elles quant au degré d'activité. La derniere eſt beaucoup plus efficace que la premiere, quoique pluſieurs médecins aient recommandé l'une ou l'autre preſque indiſtinctement; ce n'eſt preſque plus que la *valériane* ſauvage qui eſt uſuelle aujourd'hui. La racine de cette plante a, lorſqu'elle eſt ſeche (état dans lequel on a coutume de l'employer), une odeur forte, pénétrante, deſagréable, & une ſaveur amere, acerbe, dégoûtante. Elle tient un rang diſtingué, peut-être le premier rang parmi les remedes anti-épileptiques tirés du regne végétal. Pluſieurs auteurs dont le témoignage eſt très-grave, rapportent des obſervations d'épilepſie guérie par l'uſage de cette racine, à plus forte raiſon eſt-elle recommandée & employée avec ſuccès contre les autres maladies convulſives, & principalement dans l'aſthme convulſif & la paſſion hyſtérique. Cette racine eſt auſſi un emmenagogue éprouvé; on l'ordonne en ſubſtance à la doſe d'un gros juſqu'à deux dans une liqueur appropriée, & à celle de demi-once juſqu'à une once en décoction.

Ce remede donné à haute doſe, & continué pendant quelques jours, a coutume de produire des ſueurs abondantes; on pourroit par conſéquent l'employer avec ſuccès toutes les fois que cette évacuation eſt indiquée, & ſur-tout dans les maladies chroniques, telles que le rhumatiſme, certaines maladies de la peau, l'aſthme humide, *&c.*

La racine de la grande *valériane* entre dans la thériaque, le mithridate, l'orviétan, & les trochiſques hedichroï; & celle de la petite *valériane* dans l'eau thériacale, l'eau épileptique, l'*orvietanum præſtantius*, la poudre anti-ſpaſmodique & les trochiſques de myrrhe de la pharmacopée de Paris, l'onguent *martiatum*, *&c.* La racine & les feuilles entrent dans l'emplâtre *diabotanum*, l'extrait dans la thériaque céleſte. (*b*)

VALERIANE GREQUE, *polemonium*, genre de plante décrit ſous le nom de *polemonium*. *Voyez* POLEMONIUM.

VALERIANELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) Tournefort compte dix eſpeces de *valérianelle*, du nombre deſquelles la principale a été décrite ſous le nom vulgaire de *mâche* qu'on lui donne en françois. *Voyez* MACHE. (*D. J.*)

VALERIANELLOIDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) genre de plante dont voici les caracteres: ſa racine eſt fibreuſe, vivace, & le produit d'une ſemence de couleur cendrée oblongue, pointue, petite, ſemblable à celle du petit cumin. Sa tige eſt rameuſe, cendrée, couverte d'un petit duvet, & fertile. Ses feuilles ſont conjuguées, arrondies, inégales, dentelées, ſoutenues par un pédicule long & ſillonné. Il ſort d'entre leurs aiſſelles, d'autres feuilles conjuguées, ſemblables aux précédentes, & au nombre de quatre. Les ſommets des tiges & des branches ſont terminés par un épi long & mince, entouré de calices d'une ſeule piece, découpés en cinq parties, & fortement attachés aux côtés de l'épi. Ces calices ſoutiennent une fleur d'une ſeule piece, faite en forme d'entonnoir, diviſée en cinq quartiers, & d'un bleu pâle, du dedans du piſtil de laquelle s'élevent deux étamines. L'ovaire eſt au centre du calice, & contient une ſemence cylindrique, d'où ſort un tuyau qui ſoutient un ſommet demi-ſphérique. Boërhaave. (*D. J.*)

VALERY, SAINT, (*Géog. mod.*) ville de France en Picardie, dans le Vimeux, à l'embouchure de la Somme, à 4 lieues d'Abbeville. Elle eſt diviſée en haute & baſſe; il y a une abbaye de bénédictins & un port. Les habitans ſont preſque tous commerçans. *Long. 19. 30. lat. 50. 9.* (*D. J.*)

VALERY EN CAUX, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Normandie, au pays de Caux, à 7 lieues de Dieppe, & à 15 de Rouen, avec un petit port. *Long. 19. 20. lat. 49. 48.*

VALESIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) ancienne ſecte d'hérétiques, ainſi nommés d'un certain Valeſius leur chef, inconnu à S. Epiphane, qui faiſant mention de cette ſecte, *héréſ. 58.* avoue que l'on en ſavoit peu de particularités, ſi ce n'eſt que ces hérétiques n'admettoient dans leur ſociété que des eunu-

Digitiz

gues; ou s'ils recevoient quelqu'un qui ne le fût pas, ils l'empêchoient de manger de la viande, juſqu'à ce qu'il ſe fût conformé à leur volonté, & alors ils lui en permettoient l'uſage, parce qu'il n'étoit plus, diſoient-ils, ſujet aux mouvemens déréglés de la chair. S. Epiphane place cette héréſie entre celle des Noctiens & celle des Novatiens, ce qui fait conjecturer qu'elle eſt du troiſieme ſiecle. On ajoute que les *Valeſiens* étoient dans les principes des Gnoſtiques touchant les anges, & qu'ils rejettoient la loi & les prophetes. Baronius, *ad ann. chr.* 249. Dupin, *bibliot. des aut. eccléſ. des trois prem. ſiecles.*

VALET, ſ. m. (*Lang. franç.*) le terme de *valet* a été autrefois un titre honorable. Les fils des empereurs étoient appellés *varlets* ou *valets*; Villehardouin s'en ſert en pluſieurs endroits de ſon hiſtoire de Conſtantinople. Fauchet & Paſquier nous apprennent, que les écuyers tranchans étoient appellés *varlets*. Duchêne dans l'hiſtoire de la maiſon de Richelieu, rapporte un titre de l'an 1201. dans lequel Guillaume Dupleſſis ſe qualifie de *valet*, qui ſignifie, dit l'hiſtorien, *écuyer* ou *damoiſel*; & il ajoute cette particularité, que les nobles qui s'intituloient *valets*, donnoient à connoître par-là, qu'étant iſſus de chevaliers, ils prétendoient à l'ordre de chevalerie obtenu par leurs peres. Il cite enſuite pluſieurs titres anciens, où un particulier qualifié *valet*, ſe dit fils d'un chevalier. Gaſſe, ancien poëte, parlant du jeune Richard, duc de Normandie, dit:

Ni ere mie chevalier, encor ere valeton,
N'avoir encor envis ne barbe, ne guernon, &c.

Le *valet* au jeu de cartes, ſignifie le fils du roi & de la reine. *Voyez* M. du Cange ſur Villehardouin, *pag.* 162. (*D. J.*)

VALET, LAQUAIS, (*Synon.*) le mot de *valet* a un ſens général, qu'on applique à tous ceux qui ſervent. Celui de *laquais* a un ſens particulier, qui ne convient qu'à une ſorte de domeſtiques. Le premier déſigne proprement une perſonne de ſervice; & le ſecond un homme de ſuite. L'un emporte une idée d'utilité, l'autre une idée d'oſtentation. Voilà pourquoi il eſt plus honorable d'avoir un *laquais* que d'avoir un *valet*, & qu'on dit que le *laquais* ne déroge point à ſa nobleſſe, au lieu que le *valet*-de-chambre y déroge, quoique la qualité & l'office de celui-ci ſoient au-deſſus de l'autre.

Les princes & les gens de baſſe condition n'ont point de *laquais*; mais les premiers ont des *valets* de pié, qui en font la fonction & qui en portoient même autrefois le nom; & les ſeconds ont des *valets* de labeur.

Le mot *laquais* eſt moderne, & veut dire un homme ſervant à pié; le mot *valet* eſt ancien, & ſe donna d'abord à des officiers honorables, comme *valets* tranchans, *valets* échanſons: les écuyers portoient ce nom. *Voyez-en l'article.* (*D. J.*)

VALETS D'ARTILLERIE, (*Art milit.*) ce ſont des garçons qui ſervent les canonniers, chargent le canon, y mettent le feu, le nettoyent, & apportent aux canonniers tout ce qui leur eſt néceſſaire.

VALET, ſ. m. *terme de Marine*, peloton fait de fil de carret ſur le calibre des canons, pour bourrer la poudre quand on les charge. (*D. J.*)

VALET, *terme de Maréchal*, *voyez* POINÇON. *Valet d'écurie*, eſt celui qui a ſoin de panſer, de nourrir & d'accommoder les chevaux.

VALETS DE CHIENS, *terme de Venerie*, ce ſont ceux qui ont ſoin des chiens.

Valets de limiers, ce ſont ceux qui vont au bois pour détourner les bêtes avec leurs limiers, & qui doivent en avoir ſoin & les dreſſer.

Valets de levriers, ce ſont ceux qui ont le ſoin des levriers, qui les tiennent & les lâchent à la courſe.

VALET *ou* VARLET, ſ. m. (*Outil d'ouvriers.*) il y a pluſieurs ouvriers qui ſe ſervent d'outils & d'inſtrumens qui ont ce nom, quoiqu'ils ne ſe reſſemblent point. Ils ſont tous néanmoins appellés de cette ſorte, parce qu'ils tiennent lieu de *valets* ou *ſerviteurs*, pour tenir les ouvrages fermes, & dans la ſituation qui convient pour y travailler. (*D. J.*)

VALET, ſ. m. *terme d'Artificier*; c'eſt un cylindre de bois ſolide, chargé de poudre & percé en pluſieurs endroits, où l'on met des pétards. (*D. J.*)

VALET, *terme de Corroyeur*; c'eſt ainſi qu'on appelle un inſtrument de fer avec lequel on attache le cuir ſur la table, quand on veut l'étirer ou lui donner quelqu'autre façon. *Voyez* CORROYER, *& la fig. Planche du Corroyeur.*

VALET, *en terme de Doreur*, eſt un morceau de fer courbé à un bout preſqu'en maniere d'*S*, dont on ſe ſert pour contenir l'ouvrage ſur l'établi. *Voyez* ÉTABLI; *voyez* la *figure* & ces outils en particulier, *Pl. du Menuiſier.*

VALET *ou* SAUTOIR, *terme d'Horlogerie*; c'eſt une petite piece d'acier, qui dans la quadrature d'une montre ou pendule à répétition, contient l'étoile & par conſéquent le limaçon des heures dans une ſituation fixe. Cette piece eſt mobile ſur une tige qui entre dans un canon, ſitué vers ſon extrémité *E*. Elle porte deux talus formant entr'eux un angle que le petit reſſort pouſſe toujours entre les rayons de l'étoile. *Voyez E t a, fig. & Pl. de l'Horlogerie.*

Effet du valet. Lorſque par l'action du rouage le bouton *S* de la ſurpriſe qui fait ſon tour en une heure, rencontre un des rayons de l'étoile, il la fait tourner, & la pointe *S* bande le petit reſſort *k*, au moyen du talus *t*. Cette pointe en tournant toujours, parvient enfin au-delà de l'angle formé par les deux talus; pour lors le *valet* agiſſant avec toute la force qui lui eſt communiquée par le reſſort, pouſſe la pointe par l'autre talus *u*, juſqu'à ce que les rayons 5 & 6 de l'étoile, ſe trouvent dans la ſituation où étoient avant les rayons 6 & 7; il en eſt de même des autres rayons de l'étoile. *Voyez* ETOILE, QUADRATURE, RÉPÉTITION, *&c.*

VALET, ſ. m. *terme de Manege*, bâton qui à l'un de ſes bouts a une pointe de fer émouſſée; on s'en ſert pour aider & pincer un cheval ſauteur. (*D. J.*)

VALET, (*Outil de Menuiſier.*) c'eſt une forte piece de fer, ronde, de plus d'un pouce de diametre, & en tout à-peu-près de trois piés de longueur. Cette piece eſt pliée par un bout en forme d'équerre, non pas à angles droits, mais un peu aigus. (*D. J.*)

VALET, les *Miroitiers* appellent ainſi ce morceau de bois qui eſt attaché derriere un miroir de toilette, & qui ſert à le ſoutenir quand on le poſe ſur la table.

VALET, (*Serrur.*) barre de fer qui ſert à appuyer le battant d'une porte. Quand une porte a deux battans, il faut que l'un d'eux ſoit aſſuré par un *valet*, ſi l'on veut qu'elle ferme bien. (*D. J.*)

VALET, (*Soierie.*) eſpece de liteau, garni d'une cheville pour arrêter le battant en arriere quand on broche, & faciliter le paſſage des eſpolins. Il y a encore le *valet* de l'arbalete du battant; c'eſt un morceau de bois ſervant à tordre la corde qui forme l'arbalete; & le *valet* de derriere qui ſert à ſoutenir le poids, ou la baſcule qui tient la chaine tendue.

VALET A PATIN, (*Inſtrument de Chirurgie.*) pincettes dont le bec alongé reſſemble à celui d'une cane, qui ſervoient aux anciens pour faire la ligature des vaiſſeaux après l'amputation.

Cet inſtrument eſt compoſé principalement de deux branches; l'une mâle & l'autre femelle. On peut diviſer chaque branche en trois parties, qui ſont le corps, l'extrémité antérieure & la poſtérieure.

Le corps de la branche mâle a en-dedans une avance plate, arrondie dans ſon contour, de quatre lignes

de ſaillie, large d'un demi-pouce, & épaiſſe d'une ligne & demie. Cette éminence eſt percée dans ſon milieu, & on remarque à chaque côté de ſa baſe, une échancrure ſémi-lunaire ou ceintrée, creuſée ſur le ventre de la branche.

Le corps de la branche femelle porte intérieurement deux avances, dont les dimenſions ſont les mêmes que celles de la branche mâle; elles ſont percées dans leur milieu; elles ſont ſur les côtés & laiſſent entre elles une cavité ou mortaiſe, qui reçoit l'avance de la branche mâle, pour compoſer une charniere. La jonction des deux pieces eſt fixée par un clou rivé ſur les éminences de la branche femelle.

L'extrémité antérieure de l'inſtrument, eſt la continuation des branches; elles ſe jettent légérement en-dehors de la longueur d'un pouce quatre lignes, puis formant un coude très-mouſſe, elles diminuent conſidérablement d'épaiſſeur pour former le bec, qui a près d'un pouce de long, & qui eſt garni intérieurement de petites rainures & éminences tranſverſales, qui ſe reçoivent mutuellement. *V. la fig. 4. Pl. XVII.*

L'extrémité poſtérieure eſt la continuation des branches qui ſe jettent beaucoup en-dehors; ces branches diminuent d'épaiſſeur & augmentent en largeur, depuis le corps juſqu'à l'extrémité, afin de préſenter une ſurface plus étendue, & d'être empoignée avec plus d'aiſance: l'extrémité eſt un peu recourbée en-dedans.

Enfin il y a un double reſſort, formé par un morceau d'acier plié en deux, dont la baſe eſt arrêtée par une vis ſur la branche femelle, tout auprès de la charniere, & dont l'uſage eſt d'écarter avec force les branches poſtérieures de l'inſtrument, pour que le bec pince ſans riſque de manquer priſe.

On recommandoit de ſaiſir avec le *valet à patin*, l'extrémité du vaiſſeau qu'on vouloit lier; de laiſſer enſuite pendre l'inſtrument, & de faire la ligature avec le fil & l'aiguille, comme nous l'avons dit à l'*article* AMPUTATION. *Voyez auſſi* LIGATURE.

On ne ſe ſert plus de cet inſtrument, du moins pour le cas en queſtion. J'en ai donné la deſcription, parce que je crois que cette eſpece de pinces n'eſt point inutile en Chirurgie. L'avantage qu'elle a ſur toutes nos pincettes, c'eſt qu'au moyen de ſon reſſort, on eſt diſpenſé du ſoin de ſerrer, & que l'on peut être aſſuré que ce qui a été bien ſaiſi avec le *valet à patin*, n'échappera pas. (*Y*)

VALETTE, *la cité de la*, (*Géog. mod.*) c'eſt la plus grande des trois parties, qu'on entend communément ſous le nom général de ville de *Malte*.

Les Italiens l'appellent *Terra-nuova*, & les François *Villeneuve*. Elle tient ſon nom de ſon fondateur Jean de la Valette, grand-maître de l'ordre de Malte.

La cité de *la Valette* eſt ſituée ſur une péninſule, battue des flots de la mer par trois endroits; c'eſt une forte place, entourrée de foſſés taillés dans le roc, & défendue par de bons baſtions, & autres ouvrages à la moderne. Le dedans eſt orné de rues longues & droites.

Il y a ſept égliſes, & ſept palais qu'on nomme *auberges*, & où peuvent manger tous les religieux, ſoit chevaliers ou freres ſervans, tant les profès que les novices des ſept langues. Les commandeurs qu'on ſuppoſe aſſez riches pour ſubſiſter des revenus de leurs commanderies, ne s'y préſentent guere; chaque chef ou pilier de l'auberge, y occupe un appartement. Le tréſor de l'ordre lui fournit une ſomme, ſoit en argent, ſoit en grains, ou en huile, pour les alimens des religieux de ſon auberge. Sa table particuliere eſt ſervie avec abondance, qui ſe répand ſur les tables voiſines; mais avec tout cela, les religieux feroient ſouvent mauvaiſe chere, ſi le pilier de l'auberge ne ſuppléoit de ſes propres fonds à ce qu'il tire du tréſor. Comme ceux qui tiennent l'auberge ont droit à la premiere dignité vacante dans leur langue, chacun cherche dans ſes épargnes, ou dans la bourſe de ſes amis, de quoi ſoutenir avec honneur cette dépenſe.

L'arſenal n'eſt pas éloigné du palais du grand-maître, & eſt ſous l'inſpection d'un des chevaliers de l'ordre. Le château S. Elm eſt bâti ſur la pointe de la cité de *la Valette*, dont il n'eſt ſéparé que par un foſſé taillé dans le roc. Entre ce château & la cité il y a des magaſins à blé, qui ſont auſſi taillés dans le roc.

VALETTE, LA, (*Géog. mod.*) anciennement *Villebois*; petite ville de France dans l'Angoumois, à quatre lieues au midi d'Angoulême, érigée en duché-pairie en 1622. *Long. 17. 46. lat. 45. 41.* (*D. J.*)

VALETUDINAIRE, ſ. m. (*Médecine.*) ce terme eſt plus en uſage parmi les gens qui ne ſont pas profeſſion de médecine, que parmi les Médecins même; cependant il a rapport à la Médecine, & eſt employé pour ſignifier une perſonne dont la ſanté eſt ou chancelante, ou délicate, ou ſouvent altérée par différentes maladies qui lui arrivent par intervalles.

En général les femmes, les enfans, les vieillards, & parmi les adultes les pléthoriques, les mélancoliques, les hypocondriaques, & enfin les phthiſiques ſont généralement *valétudinaires*; de ſorte que *valétudinaire* peut s'appliquer à tous ceux qui ont quelque maladie chronique, ou qui ſont fort ſujets aux maladies chroniques.

Le régime des *valétudinaires* doit être fort différent de celui que l'on preſcrit, ou que l'on permet aux gens qui jouiſſent d'une ſanté égale & conſtante; on doit employer toutes les précautions imaginables pour ſoutenir leur délicateſſe & leur foibleſſe contre toutes les maladies qui les menacent.

1°. Les alimens doivent être eupeptiques, aiſés à digérer, pris en petite quantité, ſuivis d'un exercice modéré; la boiſſon ſera différente ſelon les circonſtances: mais on évitera l'uſage des liqueurs, & encore plus leur abus.

2°. Les paſſions ſeront tranquilles & calmes; le chagrin & les autres excès de l'ame ſeront défendus.

3°. Le ſommeil ſera prolongé, & on défendra l'uſage de tout ce qui pourra le troubler.

Les remedes ſeront appropriés, mais on ſe gardera d'en faire une habitude & une coutume; & comme les remedes demandent un régime convenable, on aura ſoin de régler le régime pendant leur uſage.

VALEUR, PRIX, (*Synonym.*) le mérite des choſes en elles-mêmes en fait la *valeur*, & l'eſtimation en fait le *prix*.

La *valeur* eſt la regle du *prix*, mais une regle aſſez incertaine, & qu'on ne ſuit pas toujours.

De deux choſes celle qui eſt d'une plus grande *valeur*, vaut mieux, & celle qui eſt d'un plus grand *prix*, vaut plus.

Il ſemble que le mot de *prix* ſuppoſe quelque rapport à l'achat ou à la vente: ce qui ne ſe trouve pas dans le mot de *valeur*. Ainſi l'on dit que ce n'eſt pas être connoiſſeur que de ne juger de la *valeur* des choſes que par le *prix* qu'elles coûtent. *Girard.* (*D. J.*)

VALEUR DES NOTES, *en Muſique*, outre la poſition des notes qui en marque le ton, elles ont toutes quelque figure déterminée qui en marque la durée ou le tems, c'eſt-à-dire qui détermine la *valeur* de la note.

C'eſt à Jean de Muris qu'on attribue l'invention de ces diverſes figures, vers l'an 1330. Cependant le pere Merſene, qui avoit lu les ouvrages de cet auteur, aſſure n'y avoir rien vu qui pût appuyer cette opinion. De plus, l'examen des manuſcrits de muſique du quatorzieme ſiecle qui ſont à la bibliotheque du roi, ne portent point à juger que les diverſes figures de notes qu'on y voit, fuſſent de ſi nouvelle invention. Enfin c'eſt une choſe qui me paroît difficile à croire que durant trois cens ans & plus qui ſe ſont

écoulés entre Gui Aretin & Jean de Muris, la muſique ait été entierement privée du rhythme & de la meſure, qui en ſont l'ame & le principal agrément.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que les différentes *valeurs* des notes ſont de fort ancienne invention. J'en trouve dès les premiers tems de cinq ſortes de figures, ſans compter la ligature & le point. Ces cinq ſont la maxime, la longue, la breve, la ſemi-breve & la minime. Toutes ces différentes notes ſont noires dans les manuſcrits de Guillaume de Machaut; ce n'eſt que depuis l'invention de l'Imprimerie qu'on s'eſt aviſé de les faire blanches, & ajoutant de nouvelles notes, de diſtinguer les *valeurs* par la couleur, auſſi bien que par la figure.

Les notes, quoique figurées de même, n'avoient pas toujours une même *valeur*. Quelquefois la maxime valoit deux longues, ou la longue deux breves; quelquefois elle en valoit trois, cela dépendoit du mode. *Voyez* MODE. Il en étoit de même de la breve par rapport à la ſemi-breve, & cela dépendoit du tems. *Voyez* TEMS; & de même enfin de la ſemi-breve par rapport à la minime, & cela dépendoit de la prolation. *Voyez* PROLATION.

Il y avoit encore beaucoup d'autres manieres de modifier les différentes *valeurs* de ces notes par le point, par la ligature & par la poſition de la queue. *Voyez* LIGATURE, POINT, QUEUE.

Les figures qu'on ajouta dans la ſuite à ces cinq premieres, furent la noire, la croche, la double-croche, la triple & même la quadruple croche; ce qui feroit dix figures en tout: mais dès qu'on eut pris la coutume de ſéparer les meſures par des barres, on abandonna toutes les figures de notes qui valoient pluſieurs meſures, comme la maxime qui en valoit huit, la longue qui en valoit quatre, & la breve ou quarrée qui en valoit deux; la ſemi-breve ou ronde, qui valoit une meſure entiere, fut la plus longue *valeur* de note qui demeura en uſage, & ſur laquelle on détermina les *valeurs* de toutes les autres notes; & comme la meſure binaire qui avoit paſſé longtems pour moins parfaite que la meſure à trois tems, prit enfin le deſſus, & ſervit de baſe à toutes les autres meſures, de même la diviſion ſoûdouble l'emporta ſur la diviſion ſoûtriple qui avoit auſſi paſſé pour la plus parfaite; la ronde ne valut plus que quelquefois trois blanches, mais toujours deux ſeulement; la blanche deux noires, la noire deux croches, & ainſi toujours dans la même proportion juſqu'à la quadruple croche, ſi ce n'eſt dans quelques cas d'exception où la diviſion ſoûtriple fut conſervée & indiquée par le chiffre 3 placé au-deſſus ou au-deſſous des notes. *Voyez Planches & fig.* les figures & les *valeurs* de toutes ces différentes eſpeces de notes.

Les ligatures furent en même tems abolies, du-moins quant aux changemens qu'elles produiſoient dans les *valeurs* des notes. Les queues, de quelque maniere qu'elles fuſſent placées, n'eurent plus qu'un ſens fixe & toujours le même; & enfin la ſignification du point fut auſſi bornée à valoir exactement la moitié de la note qui eſt immédiatement avant lui. Tel eſt l'état où les figures des notes ont été miſes par rapport à la *valeur*, & où elles ſont actuellement.

L'auteur de la *diſſertation ſur la muſique moderne* trouve tout cela fort mal imaginé; nous avons expoſé au *mot* NOTE quelques-unes de ſes raiſons. (*S*)

VALEUR, ſ. f. (*terme de lettre-de-change.*) ce mot ſignifie proprement la nature de la choſe, comme deniers comptans, marchandiſes, lettres-de-change, dettes, *&c.* qui eſt donnée, pour ainſi dire, en échange de la ſomme portée par la lettre dont on a beſoin. *Ricard.* (*D. J.*)

VALEUR INTRINSEQUE, (*Monnoie.*) ce mot ſe dit des monnoies qui peuvent bien augmenter ou baiſſer ſuivant la volonté du prince, mais dont la véritable valeur ne dépend que de leur poids & du titre du métal. C'eſt toujours ſur cette *valeur intrinſeque* des eſpeces qu'elles ſont reçues dans les pays étrangers, bien que dans les lieux où elles ont été fabriquées, & où l'autorité ſouveraine leur donne cours, elles ſoient portées dans le commerce ſur un pié bien plus fort; mais c'eſt un mal de plus dans l'état. (*D. J.*)

VALEUR, ſ. f. (*Hydr.*) la *valeur* des eaux eſt l'eſtimation de ce qu'elles peuvent produire en un certain tems. L'expérience y eſt plus néceſſaire que la démonſtration; c'eſt elle qui a fait connoître ce que fournit par minute un ruiſſeau, une riviere, un pouce d'eau, une ligne; c'eſt par ſon moyen qu'on ſait qu'un muid d'eau contient 288 pintes meſure de Paris, & qu'on peut l'évaluer à 8 piés cubes valant chacun 36 pintes 8e de 288. (*K*)

VALEUR, (*Morale.*) la *valeur* eſt ce ſentiment que l'enthouſiaſme de la gloire & la ſoif de la renommée enfantent, qui non content de faire affronter le danger ſans le craindre, le fait même chérir & chercher.

C'eſt ce délire de l'héroïſme qui dans les derniers ſiecles forma ces preux chevaliers, héros chers à l'humanité, qui ſembloient s'être approprié la cauſe de tous les foibles de l'univers.

C'eſt cette délicateſſe généreuſe que l'ombre d'un outrage enflamme, & dont rien ne peut déſarmer la vengeance que l'idée d'une vengeance trop facile.

Bien différente de cette ſuſceptibilité pointilleuſe, trouvant l'inſulte dans un mot à double ſens, quand la peur ou la foibleſſe le prononce, mais dont un regard fixe abaiſſe en terre la vue arrogante, ſemblable à l'épervier qui déchire la colombe, & que l'aigle fait fuir.

La *valeur* n'eſt pas cette intrépidité aveugle & momentanée que produit le deſeſpoir de la paſſion, *valeur* qu'un poltron peut avoir, & qui par conſéquent n'en eſt pas une; tels ſont ces corps infirmes à qui le tranſport de la fievre donne ſeul de la vivacité, & qui n'ont jamais de force ſans convulſions.

La *valeur* n'eſt pas ce flegme inaltérable, cette eſpece d'inſenſibilité, d'oubli courageux de ſon exiſtence, à qui la douleur la plus aiguë & la plus ſoudaine ne peut arracher un cri, ni cauſer une émotion ſenſible: triomphe rare & ſublime que l'habitude la plus longue, la plus réfléchie & la mieux ſecondée par une ame vigoureuſe, remporte difficilement ſur la nature.

La *valeur* eſt encore moins cette force extraordinaire que donne la vue d'un danger inévitable, dernier effort d'un être qui défend ſa vie; ſentiment inſéparable de l'exiſtence, commun, comme elle, à la foibleſſe, à la force, à la femme, à l'enfant, ſeul courage vraiment naturel à l'homme né timide. A votre aſpect, que fait le ſauvage votre frere? il fuit. Oſez le pourſuivre & l'attaquer dans ſa grotte, vous apprendrez ce que fait faire l'amour de la vie.

Sans ſpectateurs pour l'applaudir, ou au-moins ſans eſpoir d'être applaudi un jour, il n'y a point de *valeur*. De toutes les vertus factices c'eſt ſans doute la plus noble & la plus brillante qu'ait jamais pu créer l'amour propre; mais enfin c'eſt une vertu factice.

C'eſt un germe heureux que la nature met en nous, mais qui ne peut éclore, ſi l'éducation & les mœurs du pays ne le fécondent.

Voulez-vous rendre une nation valeureuſe, que toute action de *valeur* y ſoit récompenſée. Mais quelle doit être cette récompenſe? L'éloge & la célébrité. Faites conſtruire des chars de triomphe pour ceux qui auront triomphé, un grand cirque pour que les ſpectateurs, les rivaux & les applaudiſſemens ſoient nombreux; gardez-vous ſur-tout de payer avec de l'or ce que l'honneur ſeul peut & doit acquitter. Celui qui ſonge à être riche, n'eſt ni ne ſera jamais va-

leureux. Qu'avez-vous beſoin d'or? Un laurier récompenſe un héros.

Il s'agiſſoit au ſiege de * * * de reconnoître un point d'attaque; le péril étoit preſque inévitable; cent louis étoient aſſurés à celui qui pourroit en revenir; pluſieurs braves y étoient déjà reſtés; un jeune homme ſe préſente; on le voit partir à regret; il reſte longtems; on le croit tué; mais il revient, & fait également admirer l'exactitude & le ſang froid de ſon récit. Les cent louis lui ſont offerts; vous vous mocquez de moi, mon général, répond-il alors, va-t-on là pour de l'argent? Le bel exemple!

Que l'on parcourre dans les faſtes de l'hiſtoire, les ſiecles de l'ancienne chevalerie, où tout juſqu'aux jeux de l'amour avoit un air martial; où les couleurs & les chiffres de la maîtreſſe ornoient toujours le bouclier de l'amant; où la barriere des tournois ouvroit un nouveau chemin à la gloire; où le vainqueur aux yeux de la nation entiere recevoit la couronne des mains de la beauté; qu'à ces jours d'honneur l'on compare ces tems d'apathie & d'indolence; où nos guerriers ne ſouleveroient pas les lances que manioient leurs peres, on verra à quel point les mœurs & l'éducation influent ſur la *valeur*.

La *valeur* aime autant la gloire qu'elle déteſte le carnage; cede-t-on à ſes armes, ſes armes ceſſent de frapper; ce n'eſt point du ſang qu'elle demande, c'eſt de l'honneur; & toujours ſon vaincu lui devient cher, ſur-tout s'il a été difficile à vaincre.

Du tems du paganiſme elle fit les dieux, depuis elle créa les premiers nobles.

C'eſt à elle ſeule que ſemblera appartenir la pompe faſtueuſe des armoiries, ces caſques panachés qui les couronnent, ces faiſceaux d'armes qui ſervent de ſupport aux écuſſons, ces livrées qui diſtinguoient les chefs dans la mêlée, & toutes ces décorations guerrieres qu'elle ſeule ne dépare pas.

Ces ſuperbes priviléges, aujourd'hui ſi priſés & ſi confondus, ne ſont pas le ſeul appanage de la *valeur*; elle poſſede un droit plus doux & plus flatteur encore, le droit de plaire. Le valeureux fut toujours le héros de l'amour; c'eſt à lui que la nature a particulierement accordé des forces pour la défenſe de ce ſexe adoré, qui trouve les ſiennes dans ſa foibleſſe; c'eſt lui que ce ſexe charmant aime ſur-tout à couronner comme ſon vainqueur.

Non contente d'annoblir toutes les idées & tous les penchans, la *valeur* étend également ſes bienfaits ſur le moral & ſur le phyſique de ſes héros; c'eſt d'elle ſur-tout que l'on tient cette démarche impoſante & facile; cette aiſance qui pare la beauté ou prête à la diſgrace un charme qui la fait oublier; cette ſécurité qui peint l'aſſurance intérieure; ce regard ferme ſans rudeſſe que rien n'abaiſſe que ce qu'il eſt honnête de redouter; & la grandeur d'ame, & la ſenſibilité que toujours elle annonce, eſt encore un attrait de plus dont toute autre ame ſenſible peut malaiſément ſe défendre.

Il ſeroit impoſſible de définir tous les caracteres de la *valeur* ſelon ceux des êtres divers que peut échauffer cette vertu; mais de même que l'on peut donner un ſens définitif au mot *phyſionomie*, malgré la variété des phyſionomies, de même peut-on fixer le ſens du mot *valeur*, malgré toutes ces modifications.

Pour y parvenir encore mieux, l'on va comparer les mots *bravoure*, *courage*, & *valeur*, que l'on a toujours tort de confondre.

Le mot *vaillance* paroît d'abord devoir être compris dans ce parallele; mais dans le fait c'eſt un mot qui a vieilli, & que *valeur* a remplacé; ſon harmonie & ſon nombre le fait cependant employer encore dans la poéſie.

Le *courage* eſt dans tous les événemens de la vie; la *bravoure* n'eſt qu'à la guerre; la *valeur* par-tout où il y a un péril à affronter, & de la gloire à acquérir.

Après avoir monté vingt fois le premier à l'aſſaut, le brave peut trembler dans une forêt battue de l'orage, fuir à la vue d'un phoſphore enflammé, ou craindre les eſprits; le courage ne croit point à ces rêves de la ſuperſtition & de l'ignorance; la *valeur* peut croire aux revenans, mais alors elle ſe bat contre le phantome.

La *bravoure* ſe contente de vaincre l'obſtacle qui lui eſt offert; le *courage* raiſonne les moyens de le détruire; la *valeur* le cherche, & ſon élan le briſe, s'il eſt poſſible.

La *bravoure* veut être guidée; le *courage* ſait commander, & même obéir; la *valeur* ſait combattre.

Le *brave* bleſſé s'enorgueillit de l'être; le *courageux* raſſemble les forces que lui laiſſe encore ſa bleſſure pour ſervir ſa patrie; le *valeureux* ſonge moins à la vie qu'il va perdre, qu'à la gloire qui lui échappe.

La *bravoure* victorieuſe fait retentir l'arène de ſes cris guerriers; le *courage* triomphant oublie ſon ſuccès, pour profiter de ſes avantages; la *valeur* couronnée ſoupire après un nouveau combat.

Une défaite peut ébranler la *bravoure*; le *courage* ſait vaincre & être vaincu ſans être défait; un échec deſole la *valeur* ſans la décourager.

L'exemple influe ſur la *bravoure*; (plus d'un ſoldat n'eſt devenu brave qu'en prenant le nom de *grenadier*; l'exemple ne rend point *valeureux* quand on ne l'eſt pas) mais les témoins doublent la *valeur*; le *courage* n'a beſoin ni de témoins ni d'exemples.

L'amour de la patrie & la ſanté rendent *braves*; les réflexions, les connoiſſances, la Philoſophie, le malheur, & plus encore la voix d'une conſcience pure, rendent *courageux*; la vanité noble, & l'eſpoir de la gloire, produiſent la *valeur*.

Les trois cens Lacédémoniens des Termopiles, (celui qui échappa même) furent *braves*: Socrate buvant la ciguë, Regulus retournant à Carthage, Titus s'arrachant des bras de Bérénice en pleurs, ou pardonnant à Sextus, furent *courageux*: Hercule terraſſant les monſtres; Perſée délivrant Andromede; Achille courant aux remparts de Troie sûr d'y périr, étonnerent les ſiecles paſſés par leur *valeur*.

De nos jours, que l'on parcourre les faſtes trop mal conſervés, & cent fois trop peu publiés de nos régimens, l'on trouvera de dignes rivaux des braves de Lacédémone; Turenne & Catina furent *courageux*; Condé fut *valeureux* & l'eſt encore.

Le parallele de la *bravoure* avec le *courage* & la *valeur*, doit finir en quittant le champ de bataille. Comparons à préſent le *courage* & la *valeur* dans d'autres circonſtances de la vie.

Le *valeureux* peut manquer de courage; le *courageux* eſt toujours maître d'avoir de la *valeur*.

La *valeur* ſert au guerrier qui va combattre; le *courage* à tous les êtres qui jouiſſant de l'exiſtence, ſont ſujets à toutes les calamités qui l'accompagnent.

Que vous ſerviroit la *valeur*, amant que l'on a trahi; pere éploré que le ſort prive d'un fils; pere plus à plaindre, dont le fils n'eſt pas vertueux? ô fils déſolé qui allez être ſans pere & ſans mere; ami dont l'ami craint la vérité; ô vieillards qui allez mourir, infortunés, c'eſt du *courage* que vous avez beſoin!

Contre les paſſions que peut la *valeur* ſans *courage*? Elle eſt leur eſclave, & le *courage* eſt leur maître.

La *valeur* outragée ſe vange avec éclat, tandis que le *courage* pardonne en ſilence.

Près d'une maîtreſſe perfide le *courage* combat l'amour, tandis que la *valeur* combat le rival.

La

La *valeur* brave les horreurs de la mort ; le *courage* plus grand brave la mort & la vie.

Enfin, l'on peut conclure que la *bravoure* eſt le devoir du ſoldat ; le *courage*, la vertu du ſage & du héros ; la *valeur*, celle du vrai chevalier. *Article de M. DE PEZAY, capitaine au régiment de Chabot, dragons.*

VALHALLA, ſ. m. (*Mythologie.*) c'eſt le nom que la Mythologie des anciens Celtes, Scandinaves ou Goths, donne à un ſéjour de délices, deſtiné pour ceux qui périſſoient dans les combats ; *valhalla* étoit le palais du dieu Odin ; les plaiſirs dont on y jouiſſoit étoient conformes aux idées guerrieres de ces peuples avides de combats. Ils ſuppoſoient donc que ceux qui étoient admis dans le *valhalla*, avoient tous les jours le plaiſir de s'armer, de paſſer en revue, de ſe ranger en ordre de bataille, & de ſe tailler en pieces les uns les autres ; mais dès que l'heure du feſtin étoit venue, les héros retournoient dans la ſalle d'Odin, parfaitement guéris de leurs bleſſures ; là ils ſe mettoient à boire & à manger ; leur boiſſon étoit de la biere & de l'hydromel, qu'ils buvoient dans les crânes des ennemis qu'ils avoient tués, & qui leur étoit verſée par des nymphes appellées *valkyries*. On voit combien une pareille doctrine étoit propre à inſpirer le courage & le deſir d'une mort glorieuſe dans les combats, à ces peuples qui ont conquis la plus grande partie de l'Europe.

L'entrée du *valhalla* n'étoit promiſe qu'à ceux qui périſſoient dans les combats, toute autre mort étoit regardée comme ignominieuſe ; & ceux qui mouroient de maladie ou de vieilleſſe, alloient dans le *niſlheim* ou dans l'enfer deſtiné aux lâches & aux ſcélérats. *Voyez l'Introduction à l'hiſtoire de Danemarck, par M.* Mallet, *& voyez* NIFLHEIM.

VALI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que l'on donnoit en Perſe avant les dernieres révolutions, à des vice-rois ou gouverneurs établis par la cour d'Iſpahan, pour gouverner en ſon nom des pays dont leurs ancêtres étoient les ſouverains avant que d'être ſoumis aux Perſans. La Géorgie étoit dans ce cas, ainſi qu'une partie de l'Arabie ; les vice-rois de ces pays s'appelloient *vali* de Géorgie, *vali* d'Arabie, *&c.*

VALIDATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt l'action de faire valoir quelque choſe qui ſans cela ne ſeroit pas valable.

Validation de criées ; ce ſont des lettres accordées en chancellerie, pour confirmer les criées, lorſqu'il y manque quelque défaut de formalité. Dans les coutumes de Vitry, Château-Thierry, & quelques autres, les Praticiens ſont dans l'uſage lorſqu'il eſt queſtion de certifier des criées, d'obſerver ſi toutes les ſignifications ont été faites parlant à la partie ſaiſie ; cette formalité y eſt tellement de rigueur, que pour en couvrir le défaut, on a recours à des lettres de *validation de criées* ; l'adreſſe de ces lettres ſe fait au juge devant lequel les criées ſont pendantes. *Voyez le ſtyle des lettres de chancellerie, par* M. de Pimont.

Validation de mariage ; on trouve dans le ſtyle de la chancellerie de Duſault, la formule de lettres de *validation de mariage* pour des gens de la religion prétendue réformée, qui s'étoient mariés, quoique il y eût parenté au degré de l'ordonnance, entre la premiere femme & la ſeconde, à l'effet d'aſſurer l'état des conjoints & celui de leurs enfans nés & à naître.

Validation de payement ; ſont des lettres que le roi accorde à un comptable pour qu'on lui alloue à la chambre des comptes un payement ſur lequel elle pourroit faire quelque difficulté. *Voyez le ſtyle de chancellerie de* Duſault, *page 79.*

VALIDE, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie ce qui eſt valable ſelon les lois ; un acte eſt *valide* en la forme, lorſqu'il eſt revêtu de toutes les formalités néceſſaires, & il eſt *valide* au fond lorſque les diſpoſitions qu'il renferme n'ont rien de prohibé. *Voyez* ACTE, FORMALITÉ, FORME, VALABLE, VALIDITÉ. (*A*)

VALIDÉ, (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donne chez les Turcs à la ſultane mere de l'empereur qui eſt ſur le trône. La *ſultane validé* eſt toujours très-reſpectée par ſon fils, & prend part aux affaires de l'état, ſuivant le plus ou le moins d'aſcendant qu'elle ſait prendre ſur ſon eſprit. Elle jouit d'une liberté beaucoup plus grande que les autres ſultanes qui ſont dans le ſerrail, & peuvent y changer & y introduire ce que la fantaiſie leur ſuggere. La loi veut que le ſultan obtienne le conſentement de ſa mere pour coucher avec quelqu'une des femmes qui y ſont renfermées ; ainſi la *validé* lui amene une fille choiſie pour attirer ſes regards ; elle trouveroit très-mauvais & ſe croiroit déshonorée, ſi ſon fils ne s'en rapportoit à ſon choix. Son médecin nommé *hekiſis effendi*, lorſqu'elle tombe malade, eſt introduit dans ſont appartement, mais ils ne lui parle qu'au-travers d'un voile dont ſon lit eſt environné, & ne lui tâte le pouls qu'au-travers d'un linge fin, qu'on met ſur le bras de la ſultane *validé*. Elle a un revenu particulier, que l'on nomme *Paſchmalyk* ; il eſt de mille bourſes ou d'environ quinze cent mille francs, dont elle diſpoſe à ſa volonté.

VALISE, ſ. f. (*terme de Coffretier.*) uſtenſile de cuir uni ou à poil, ſervant à mettre des hardes & autres choſes, pour porter en voyage ſur la croupe d'un cheval, ou autrement. (*D. J.*)

VALKYRIES, ſ. f. pl. (*Mythologie.*) C'eſt le nom que les anciens Scandinaves ou Goths donnoient à des Nymphes, qui habitoient le *valhalla*, c'eſt-à-dire paradis des héros, ou la demeure d'Odin ; ce dieu les emploie par choiſir ceux qui doivent être tués dans les combats. Une de leurs fonctions étoit de verſer à boire aux héros qui avoient été admis dans le palais d'Odin ; c'étoient auſſi elles qui préſentoient à ce dieu ceux qui mouroient dans les batailles. *Voyez* l'EDDA *des Irlandois.*

VALLADOLID, (*Géog. mod.*) en latin *Pincium*, ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, ſur la riviere de Piſuerga, près de ſon embouchure dans le Duero, à 20 lieues au ſud oueſt de Burgos, à 25 au nord-eſt de Salamanque, & à 35 au nord de Madrid.

Valladolid eſt une des plus grandes villes d'Eſpagne. Elle contient ſoixante & dix couvens de l'un & de l'autre ſexe, & des égliſes à proportion ; d'ailleurs l'étendue de ſes places publiques y eſt très-conſidérable. On donne ſept cens pas de circuit à la ſeule place du marché nommée *el campo ;* les maiſons de cette place ſont égales, & à quatre étages. L'univerſité n'eſt compoſée que de quelques colleges. On a fondé dans cette ville en 1752, une académie des ſciences & des arts ; mais cette académie ne ſe preſſe pas de répandre ſes lumieres, car elle n'a point encore publié d'ouvrages. L'évêché de cette cité eſt ſuffragant de Tolede, & a été fondé en 1595. Son revenu eſt évalué à quinze mille ducats. Cette ville a été la réſidence des rois de Caſtille juſqu'à Charles-quint. Les dehors en ſont très agréables ; c'eſt une belle plaine couverte de jardins, de vergers, de prés & de champs. *Long.* 13. 35. *lat.* 41. 43.

Valladolid eſt la patrie de quatre ou cinq jéſuites, dont les noms ne ſont connus qu'en Eſpagne ; mais il n'en eſt pas de même de *Mercado* (Louis de) en latin *Mercatus*, un des ſavans médecins du xvj. ſiecle ; toutes ſes œuvres ont été recueillies & imprimées *Francofurti* 1634, *cinq vol. in-fol.* Il mourut en 1593, à 53 ans.

Nuanez (Ferdinand), ſurnommé *Pincianus*, du nom latin de ſa patrie, a eu la gloire d'apporter le premier l'uſage de la langue greque en Eſpagne. La

noblesse de son extraction lui procura l'honneur d'être fait chevalier de S. Jacques ; mais quoiqu'il fût en même tems intendant des finances de Ferdinand le catholique, il n'employa sa fortune qu'à devenir le propagateur des belles-lettres dans sa patrie ; sourd aux promesses les plus magnifiques, & insensible aux espérances de la cour les plus flatteuses, il consacra son loisir studieux à communiquer aux autres les lumieres qu'il possédoit. Il fit pour la plus grande partie la version latine des septante, imprimée dans la polyglotte du cardinal Ximenes. Emule d'Hermolaüs Barbaro, il publia des commentaires sur Pline, Pomponius Méla & Séneque, tous trois ses compatriotes ; enfin, il mérita les éloges des plus savans hommes, de juste-Lipse, d'Isaac Vossius & d'autres critiques. Il mourut en 1553, âgé de plus de 80 ans. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VALLADOLID, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Quito, entre Loxa au nord, & Loyola au midi, sur la riviere de Chinchipé. Cette ville autrefois opulente, n'est plus qu'un petit hameau habité par quelques indiens ou métifs. *Long.* 301. 40. *lat. mérid.* 4. 31. (*D. J.*)

VALLADOLID *ou* VALLISOLETO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de Méchoacan, proche d'un grand lac, avec un évêché suffragant de Mexico. *Lat.* 11. 19. (*D. J.*)

VALLADOLID, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle-Espagne, au Yucatan, environ à 30 lieues au midi oriental de Mérida, près de la côte du golfe de Honduras. *Latitude* 19.

VALLADOLID, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans le gouvernement de Honduras, sur les confins de l'audience de Nicaragua, dans une belle plaine. Il y a des peres de la Merci, & un évêché.

VALLAGE, LE, (*Géog. mod.*) petit pays de France, qui fait partie du gouvernement de Champagne. Il est borné au nord par le Châlonois & le Pertois, au midi par le Bassigni, au levant par le Barrois, & au couchant par la Champagne propre. Il est arrosé par l'Aube & la Marne. Vaussy est la capitale ; ses autres villes sont Joinville & Bar-sur-Aube. (*D. J.*)

VALLAIRE, adj. (*Hist. nat.*) nom que donnoient les Romains à la couronne que l'état ou le général décernoit à tout officier ou soldat qui dans l'attaque d'un camp avoit le premier franchi les palissades & pénétré dans les lignes ou retranchemens des ennemis. Ce mot est dérivé de *vallum*, pieu garni de quelques branches qu'on plantoit sur la crête du retranchement, pour former l'enceinte du camp que les anciens nommoient *lorica*. Ils donnoient aussi à cette couronne le nom de *castrensis*, du mot *castra*, camp.

Aulugelle assure que cette couronne étoit d'or, & néanmoins, au rapport de Pline, *l. XXII. c. iij.* elle n'étoit pas tant estimée que la couronne obsidionale qui n'étoit que d'herbe ou de gason. Les Romains pensoient & avec raison qu'il étoit plus glorieux & plus utile à l'état de délivrer & de conserver des citoyens, que de vaincre des ennemis. *Voyez* COURONNE.

VALLAIS, LE, (*Géog. mod.*) en allemand *Walisserland*, pays voisin & allié des Suisses. Il est borné au nord par le canton de Berne, au midi par le val d'Aoste, au levant par le canton d'Uri, & au couchant par la république de Genève ; de ce dernier côté, il fait face à la Savoie. Ce pays est une vallée étroite, dont la longueur est d'environ 34 lieues ; sa largeur est fort inégale. Le Rhône traverse le *Vallais* dans toute sa longueur, du levant au couchant. On le divise en haut & bas *Vallais*, qui sont l'un & l'autre très-peuplés. Le haut *Vallais* est partagé en sept communautés, départemens ou juridictions, que l'on nomme *dixains* en françois, & *zehnden* en allemand. Le bas *Vallais* est divisé en six gouvernemens ou bannieres.

Il n'y a peut-être point dans la Suisse de contrée si bien entourée de montagnes que le *Vallais*, ni si bien fortifiée par la nature ; mais quoique ce pays soit une vallée environnée de hautes montagnes couvertes de neiges, c'est cependant le quartier le plus chaud de la Suisse. Il produit de très-bons vins, dont les vignes sont sur des rochers ; le terroir rapporte aussi suffisamment de blé, de seigle & d'orge pour la nourriture des habitans : ils sont accoutumés à la fatigue, endurcis au travail ; & comme ils vivent frugalement, & respirent un air pur ; ils parviennent sans maladies à une vieillesse vigoureuse ; ils paroissent n'être exposés qu'à la difformité du goitre, qui peut venir de la mauvaise qualité des eaux ; mais ce mal même n'est pas universel ; tout le pays est cultivé & planté d'arbres fruitiers.

Le haut *Vallais*, où est la source du Rhône, étoit autrefois occupé par les *Seduni* qui ont laissé leur nom à la ville de Sion, appellée en latin *Seduni*, & le bas *Vallais* par les *Veragri*, dont la situation a été exactement marquée par César dans le *liv. III.* de ses commentaires, où il nomme par ordre les *Nantuates*, les *Veragri*, & les *Sedoni*, qui occupoient le pays depuis les Allobroges, le lac Léman & le Rhône jusqu'aux hautes Alpes, *usque ad summas Alpes*, où est la source du Rhône.

Le *Vallais* fit partie du royaume de Bourgogne sous les Mérovingiens & les Carlovingiens. Les successeurs de Rodolphe, élu l'an 886 roi de la Bourgogne transjurane & septentrionale, jouirent paisiblement de ce même pays jusqu'à Rodolphe III. sous lequel les officiers nommés *comtes*, s'érigerent en princes, & les évêques aussi, ce qu'ils avoient commencé à faire dès le tems du roi Conrad le Pacifique, pere & prédécesseur de Rodolphe, nommé le *lâche*, parce qu'il souffrit & autorisa ces usurpations. Les empereurs allemands, qui succéderent à Rodolphe, mirent le gouvernement de la Bourgogne transjurane entre les mains des ducs de Zéringue, qui attaquerent les Vallaisans, mais avec divers succès, & ils furent obligés enfin de les laisser vivre dans leurs montagnes en liberté.

La plus ancienne alliance que les Vallaisans aient faite avec quelques cantons de la Suisse, est celle qu'ils contracterent pour dix ans avec les Bernois l'an 1250, qu'ils renouvellerent en 1448, & qu'ils déclarerent stable & éternelle en 1475. Ils avoient fait une pareille alliance en 1473 avec les cantons de Lucerne, d'Ury & d'Underwald ; & en 1529, ils furent admis par tous les cantons dans l'alliance helvétique. Il fut cependant ajouté dans l'acte une clause, qui portoit que cette alliance seroit renouvellée tous les 25 ans.

Enfin en 1533, l'évêque & la république de *Vallais* renouvellerent leur alliance avec les trois cantons catholiques, Lucerne, Ury & Underwald ; & les quatre autres ; savoir, Schwitz, Zoug, Fribourg & Soleure y acquiescerent.

Ce renouvellement fut en quelque maniere une nouvelle alliance ; car du côté des Suisses tous les cantons catholiques y stipulerent, & du côté des Vallaisans, qui sont fort attachés à l'église romaine, tout l'état y entra pareillement.

Les Vallaisans voulant conserver leur liberté intérieure, pratiquent depuis long-tems un usage singulier pour réprimer les grands qui tenteroient de la leur ravir par leur crédit & leur puissance. C'est ce qu'ils appellent la *masse*, en allemand *marzen*, & qui tient quelque chose de l'ostracisme des Athéniens. Le peuple prend un tronc d'arbre ou de vigne, sur lequel il pose une figure de tête d'homme, semblable à une tête de Méduse ; chaque mécontent fiche un clou à cette

maſſe; & quand elle eſt chargée de clous, on porte la maſſe dans l'aſſemblée des juriſdictions avec le nom de l'homme qu'on redoute, & l'on demande ſon banniſſement. Cette maniere extraordinaire d'obtenir juſtice dans ce pays-là, y produit beaucoup de bien & peu de mal. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VALLATUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Vindélicie. L'itinéraire d'Antonin le place entre Abaſina & Summemtorium. On croit communément que le nom moderne eſt Willenbach. (*D. J.*)

VALLÉE, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'Iſtrie, à 7 milles de la mer, & à 14 au nord de Pola; elle eſt ceinte de murailles, & ſoumiſe aux Vénitiens.

VALLÉE, VALLON, (*Synonyme.*) *vallée* ſemble ſignifier une eſpace plus étendu; *vallon* ſemble en marquer un plus reſſerré.

Les poëtes ont rendu le mot de *vallon* plus uſité; parce qu'ils ont ajouté à la force de ce mot une idée de quelque choſe d'agréable ou de champêtre, tandis que celui de *vallée* n'a retenu que l'idée d'un lieu bas, & ſitué entre d'autres lieux plus élevés.

On dit la *vallée* de Joſaphat, où le vulgaire penſe que ſe doit faire le jugement univerſel; & l'on dit ſouvent en poéſie le *ſacré vallon*, où la fable établit une demeure des muſes. A entendre nos aimables décider d'un ton léger du mérite des poëtes anciens & modernes,

On diroit qu'ils ont ſeuls l'oreille d'Apollon,
Qu'ils diſpoſent de tout dans le ſacre vallon.

(*D. J.*)

VALLÉE, (*Géog. ſacrée.*) il eſt parlé dans l'Ecriture de pluſieurs *vallées* de la Judée; nous n'en citerons ici que quelques-unes, dont les noms ſe liſent le plus ſouvent: telles ſont la *vallée des artiſans*, ſur les confins des tribus de Juda & de Benjamin; la *vallée des bois*, dans laquelle étoient bâties Sodome & Gomorrhe; la *vallée de Save* ou *Royale*, ainſi dite parce que Melchiſédech y rencontra Abraham; la *vallée de bénédiction*, près de Jéruſalem, ainſi nommée, parce que les Juifs y remercierent Dieu de la victoire qu'il avoit accordée à Joſaphat, *II. Paral. xx. 26.* la *vallée de Gad*, ſituée au-delà du Jourdain, le long de l'Arnon, *II. rois, xxiv. 5.* la *vallée de viſion*, ſignifie *Jéruſalem* dans le ſtyle prophétique, & par antiphraſe, parce qu'elle eſt ſituée ſur une montagne; la *vallée graſſe*, étoit aux environs de Samarie qui la dominoit; ſa fertilité lui fit donner ce nom; la *vallée des paſſans* marque le grand chemin qui étoit au pié du mont-Carmel, pour aller du levant vers la mer. *Ezech. xxxix. 11.* la *vallée des montagnes*, déſigne les *vallées* qui étoient autour de Jéruſalem, où les habitans de cette ville ſe ſauverent, lorſqu'elle fut aſſiégée par les Romains; la *vallée du carnage* fut ainſi nommée, parce que Joſaphat y défit un grand nombre d'ennemis; c'eſt la même que la *vallée* de Joſaphat ou du jugement, dont parle Joël, *iij. 14.* (*D. J.*)

VALLÉE, (*Géog. mod.*) mot françois qui ſignifie la *deſcente* d'une montagne rude, eſcarpée, roide; il ſignifie auſſi un *eſpace* de terre ou de pays, ſitué au pié de quelque montagne ou côte. On diſoit autrefois *val*; mais il n'eſt plus en uſage que dans les noms propres: le *val* de Galice, le *val* des Choux, le *val* Suzon. L'un & l'autre mot eſt formé du latin *vallis*, dont les Italiens ont fait leur mot *val* ou *valle*, & les Eſpagnols leur mot *valle*.

On entend ordinairement par une *vallée* une eſpece de plaine, le plus ſouvent traverſée par une riviere, bornée à ſes côtés par des collines ou des montagnes, & qui a une longueur plus ou moins grande, ſans largeur conſidérable. Il y a des pays fort vaſtes nommés *vallées*, comme dans la Sicile, qui eſt diviſée en trois *vallées*, valle di Mazzara, valle di Demona, & valle di Noto. Comme, ſelon le proverbe, il n'y a point de montagnes ſans *vallées*, le mot de *vallée* eſt commun dans les montagnes, par exemple, dans la Suiſſe, chez les Griſons, dans une partie de la Lombardie & dans les Pyrénées. (*D. J.*)

VALLÉE DE VISION, *la*, (*Critique ſacrée.*) la *vallée* de viſion dans le ſtyle figuré, ſignifie *Jéruſalem*. Elle eſt nommée *vallée* par antiphraſe, parce qu'elle eſt ſituée ſur une montagne; & on lui donne le ſurnom de *viſion*, parce qu'elle eſt le ſujet de la prophétie d'Iſaïe, ou parce que le temple de Jéruſalem fut bâti ſur le mont Moria, qui eſt la montagne de viſion.

VALLÉE DE CLUYD, (*Géog. mod.*) *vallée* d'Angleterre, dans le comté de Denbig. Elle s'étend du ſud-eſt au nord-oueſt juſqu'à l'Océan, de la longueur de 17 milles, ſur 5 de largeur. Elle eſt de toutes parts environnée de hautes montagnes, excepté le long des côtés, où elle eſt toute ouverte. La riviere de la Cluyd la traverſe par le milieu, depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure.

VALLÉES, *pays des quatre*, (*Géog. mod.*) pays de France, dans la Gaſcogne, ſur la gauche de la Garonne, partie dans le diocèſe d'Auch, & partie dans celui de Comminge. Il renferme les *vallées* de la Barthe ou Neſtes, Aure, Magnoac & Barouſſe. (*D. J.*)

VALLI, (*Botan. exot.*) arbriſſeau des Indes que M. Commelin nomme *frutex ſiliquoſa, indica, flore papilionaceo, ſiliquis planis, brevibus, duo aut tria ſemina iſthmia continentibus.* Hort. Malab.

Cet arbriſſeau s'attache à toutes les plantes de ſon voiſinage. Ses feuilles reſſemblent à celles du frêne, & ont quelque âcrimonie. Ses fleurs ſont papilonacées & ſans odeur. Ses gouſſes ont un pouce de long, ſur un pouce de circonférence; elles ſont plates, & contiennent deux ou trois ſemences ſéparées par une cloiſon étroite; ſes feves ſont d'un goût extrémement déſagréable. Cette plante fleurit au mois d'Août, & ſon fruit eſt mûr dans ceux de Décembre & de Janvier. (*D. J.*)

VALLUM, AGGER, VINEÆ, TURRES, (*Art. milit. des Romains.*) *vallum* étoit un retranchement que l'on faiſoit avec des pieux, une paliſſade. *Agger*, élevation pour dominer la ville, que l'on faiſoit avec des poutres & des branches d'arbres qu'on couvroit de terre. *Vineæ*, machines qui couvroient ceux qui travailloient à la ſappe du mur. *Turres*, les tours, étoient de bois, & l'on y mettoit des machines pour lancer des pierres, des feux d'artifices, &c. (*D. J.*)

VALLUM ADRIANI, (*Géog. anc.*) dans la 124e. année de J. C. l'empereur Adrien paſſa dans la grande-Bretagne pour y appaiſer un ſoulevement, & après avoir battu les rebelles, il fit tirer pour la premiere fois, dit Spartian *in Hadriani vitâ, c. xj.* une muraille de 80 milles de longueur, pour empêcher les peuples ſauvages du nord, de ſe jetter ſur les ſujets des Romains.

Cette muraille, ou ce retranchement, tenoit toute la largeur de l'île, depuis une mer juſqu'à l'autre; c'eſt-à-dire, depuis le bord de la Tyne, au voiſinage de New-Caſtle, juſqu'au bord de l'Eden, près de Carliſle, dans le Cumberland, & de Carliſle juſqu'à la mer.

L'auteur des délices de la grande-Bretagne, *page 1140*, dit: « L'hiſtorien qui nous apprend cette circonſtance, ne marque pas en quel endroit étoit » cette muraille: mais les Ecoſſois ne doutent nullement, que ce ne fût entre les golfes de Glotta & » de Bodotria, dans les mêmes endroits où Agricola » avoit mis des garniſons 40 ans auparavant; & ils » ſont perſuadés que c'eſt la même muraille dont il » reſte des veſtiges aſſez conſidérables, entre les golfes dont il vient d'être parlé, qui ſont ceux de la » Cluyd & du Forth,

Mais il paroîtroit plutôt que c'eſt le *Vallum* de Sévere, dont nous ferons l'article, qui doit être placé entre ces deux golfes, & non celui d'Hadrien: car Spartian, *in Hadriani vitâ, c. xj.* dit poſitivement que le *Vallum* de Sévere fut bâti bien loin au-delà de celui d'Hadrien. D'ailleurs, ſi le mur de ce dernier avoit été entre les golfes de Cluyd & de Forth, il n'auroit pas eu 80 mille pas de longueur, mais ſeulement 32 mille pas, meſure qu'Aurelius Victor. *Epitom. hiſt. Auguſtæ*, & Eutrope, *in Severo, l. VII. c. xix.* donnent au *Vallum* de Sévere.

Quoi qu'il en ſoit, les reſtes de ce grand & merveilleux ouvrage font voir qu'il étoit digne de la puiſſance des Romains. D'abord Hadrien ne le fit faire que de gaſon; mais dans la ſuite on l'a bâti de gros quartiers de pierre. Cette muraille étoit haute de 15 piés, & en quelques endroits large de 9, comme on le peut encore voir par les débris qui en reſtent. Elle comprenoit un eſpace d'environ cent milles de longueur à-travers des plaines, des vallées, des montagnes & des forêts: de-ſorte qu'elle devoit avoir coûté des peines & des dépenſes infinies. Elle étoit flanquée de tours, à la diſtance de mille pas les unes des autres: & tout du long, on avoit bâti une infinité de bourgs & de châteaux. Les Anglois l'appellent *the Picts wall*, c'eſt-à-dire, *la muraille des Pictes*; parce que les incurſions des Pictes furent la cauſe qui fit que les Romains penſerent à un ouvrage de cette nature.

A Walvich, que l'on croit être l'ancienne *Gallana*, on voit des veſtiges d'anciennes fortifications, & particulierement les ruines d'une grande forteresſe. Près de cet endroit, la Tyne coupe la muraille, paſſant par une voute qu'on eut ſoin d'y conſtruire; & à quelque diſtance de la muraille, les deux Tynes ſe joignent, pour ne faire plus qu'une ſeule riviere. (*D. J.*)

VALLUM ANTONII PII, (*Géog. anc.*) retranchement ou muraille élevée par l'empereur Antonin Pie, dans la grande-Bretagne, pour arrêter les incurſions des Calédoniens. On n'eſt pas d'accord ſur l'endroit où fut fait ce retranchement. Camden prétend qu'il paſſoit par la ville de *Brumeria*, aujourd'hui *Brampton*; & ſelon la carte du pere Briet, il commençoit auprès de Berwick, à l'embouchure de la Twede, & entroit dans les terres vers le ſud-oueſt, en ſuivant à-peu-près les mêmes limites qui ſéparoient l'Ecoſſe de l'Angleterre. (*D. J.*)

VALLUM SEVERI, (*Géog. anc.*) l'empereur Sévere étant paſſé dans la grande Bretagne avec ſes deux fils, environ l'an 207 de Jeſus-Chriſt, repouſſa les Calédoniens; & pour les empêcher de revenir dans la province des Romains, il fit élever une muraille qui tenoit toute la largeur de l'île d'une mer à l'autre, entre les golfes de Glotta & de Bodotria, aujourd'hui les golfes de Cluyd & de Forth.

Cette muraille, ou plutôt ce retranchement, puiſque Spartien & les autres auteurs anciens lui donnent le nom de *vallum*, fut apparemment forcé par les Calédoniens: car, ſous l'empire de Dioclétien, Carauſius, qui dans la ſuite eut la préſomption de prendre la pourpre impériale, dépouilla les Calédoniens de leurs terres, & alla rétablir les bornes de l'empire romain entre les golfes de la Cluyd & du Forth: & ſoixante ans après ou environ, Théodoſe, pere de l'empereur Théodoſe le grand, marchant ſur les briſées de Carauſius, réduiſit en forme de province tout le pays qui eſt entre l'Angleterre & les deux golfes en queſtion. Il l'appella *Valentia*, du nom de l'empereur; & pour en aſſûrer la poſſeſſion aux Romains, il rétablit la muraille de Sévere entre les mêmes golfes. *Voyez VALENTIA, Géog. anc.* (*D. J.*)

VALLUM-STILICONIS ou MURUS-STILICONIS, (*Géog. anc.*) nom d'une muraille ou d'un retranchement, qu'on croit que Stilicon fit tirer dans la grande Bretagne le long du rivage, dans un eſpace d'environ quatre milles, depuis l'embouchure du Darwent juſqu'à celle de l'Elne, afin de défendre ces côtes contre l'irruption des *Scoti*, qui ſortoient de l'Irlande pour ſe jetter ſur ce pays-là. (*D. J.*)

VALNA, (*Géog. mod.*) petite méchante ville ou bicoque d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, ſur une montagne, au midi du Guadalquivir.

VALOGNE *ou* VALOGNES, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Valoniæ*; ville de France, dans la baſſe Normandie, au diocèſe de Coutances, ſur un petit ruiſſeau, à 3 lieues de la mer. Il y a un bailliage, une ſénéchauſſée, une maîtriſe des eaux & forêts, une collégiale, & quelques couvens. *Long. 16. 15. latit. 49. 27.*

C'eſt au village de Valdéſie, près de *Valogne*, qu'eſt né, au commencement du dernier ſiecle, Jean de Launoi, en latin *Launoius*, prêtre & célebre docteur en Théologie dans l'univerſité de Paris, ſavant d'un ordre ſupérieur, infatigable dans le travail, & critique intrépide. Homme d'un deſintéreſſement à toute épreuve, inſenſible à toute ambition, il refuſa tous les bénéfices qu'on lui offrit, content de ſes livres & de ſa fortune qui étoit très-médiocre. Sa vie fut ſimple, & ſon ame toujours bienfaiſante.

La préface de ſon teſtament eſt remarquable. Après les paroles ordinaires, *au nom du Pere*, &c. il y avoit: « J'aurai bientôt fait, car je n'ai pas beaucoup de » biens, ayant détourné mon eſprit de leur recher- » che par de plus nobles ſoins, & m'étant convain- » cu de bonne heure qu'un chrétien a beaucoup plus » de peine à faire un bon uſage des richeſſes qu'à » s'en paſſer ». On peut dire qu'il eſt mort la plume à la main: car non-ſeulement il avoit un livre ſous la preſſe (défenſe des intérêts du roi), pendant ſa derniere maladie, mais même il en corrigea les épreuves un jour avant ſon décès.

Il mourut à l'hôtel d'Etrée l'an 1678, âgé de plus de 77 ans. Le cardinal d'Etrée n'étant encore qu'évêque de Laon, s'étoit en quelque maniere approprié M. de Launoi. « Et certes ayant un tel perſon- » nage auprès de lui, il ne le pouvoit conſerver ni » chérir avec trop de ſoins », dit M. de Marolles. Il fut enterré aux minimes, comme il l'avoit ordonné par ſon teſtament; mais on n'eut pas la liberté de mettre ſur ſon tombeau l'épitaphe qu'on lui avoit préparée, parce que cette épitaphe attribuoit au défunt la louange d'avoir ſoutenu l'orthodoxie; & quelque tems après, les minimes déclarerent que les deux puiſſances, la royale & l'eccléſiaſtique, leur avoient enjoint de ne ſouffrir aucune inſcription à la gloire de M. de Launoi.

Ses œuvres ont été recueillies par l'abbé Granet, & imprimées à Genève en 1731, en dix volumes *in-folio*. Ses lettres, qui en ſont la partie principale, avoient déja paru à Cambridge en 1689, *in-fol.* Tous les ouvrages de ce ſavant ſont remplis de lecture & de ſcience eccléſiaſtique. Il y défend avec force les droits du roi, les libertés de l'égliſe gallicane, & la juſte autorité des évêques. Son ſtyle n'eſt pas aſſez orné, & ſes raiſonnemens ne ſont peut-être pas toujours juſtes; mais on eſt amplement dédommagé en le liſant, par la variété des ſujets qu'il traite, l'étendue de ſon érudition, & quantité de traits ingénieux.

Le public lui a certainement de grandes obligations. Quand il n'auroit publié que le livre *de autoritate negantis argumenti*, il auroit rendu ſervice à la république des lettres; car il a donné, par cet ouvrage, de belles ouvertures, pour diſcerner le vrai & le faux dans les matieres hiſtoriques.

Il attaqua, dans ſes écrits, pluſieurs fauſſes traditions, entr'autres l'arrivée de Lazare & de Magde-

leine en Provence ; l'apoſtolat des Gaules de Denys l'aréopagite ; la cauſe de la retraite de S. Bruno, fondateur des chartreux ; la viſion de Simon Stoch ; les privileges de la bulle ſabbatine, &c. Il crut auſſi devoir démontrer la fauſſeté des prétendus privileges des moines, en vertu deſquels ils ne vouloient pas reconnoître la juriſdiction des évêques ; & il réfuta les raiſons qu'ils alléguoient pour s'attribuer l'adminiſtration du ſacrement de pénitence. « Ceux qui aiment la vérité, dit M. de Marolles, lui furent autant de gré de ſes belles recherches, que les gens qui ſont incapables d'honorer la raiſon, crurent avoir de ſujet de ſe plaindre de ce ſavant pour avoir fait de telles conquêtes ; & ſi la ſuperſtition s'en afflige, l'Egliſe pure doit s'en glorifier ».

M. de Launoi étendit encore ſa critique ſur le trop grand nombre de ſaints canoniſés dans le calendrier, & les abus qui en réſultent. Vigneul Marville rapporte que le curé de S. Euſtache de Paris diſoit : « Quand je rencontre le docteur de Launoi, je le ſalue juſqu'à terre, & ne lui parle que le chapeau à la main, & avec bien de l'humilité, tant j'ai peur qu'il ne m'ôte mon S. Euſtache qui ne tient à rien » : Il avoit raiſon, dit M. de Valois, car la vie de S. Euſtache eſt un tiſſu de fables entaſſées les unes ſur les autres ; & je ſuis fort ſurpris, continue-t-il, que la plus groſſe paroiſſe de Paris ait quitté le nom d'une des plus célebres & illuſtres martyres que nous ayons pour prendre celui d'un ſaint inconnu & fort ſuſpect.

Godefroi l'hiſtoriographe étant ſorti de ſon logis de grand matin le premier jour de l'an, rencontra dans la rue de la Harpe M. de Launoi qui s'en alloit en Sorbonne. Il l'aborda, & lui dit en l'embraſſant : « Bon jour & bon an, monſieur ; quel ſaint dénicherez-vous du ciel cette année » ? M. de Launoi, ſurpris de la demande, lui répondit : « Je ne déniche point du ciel les véritables ſaints que Dieu & leur mérite y ont placés, mais bien ceux que l'ignorance & la ſuperſtition des peuples y ont fait gliſſer ſans qu'ils le méritaſſent, & ſans l'aveu de Dieu & des ſavans ».

C'eſt là-deſſus que Ménage fit une bonne épigramme greque, dans laquelle il compare M. de Launoi au Jupiter d'Homere, qui chaſſa du ciel toute la racaille des faux dieux qui s'y étoit gliſſée parmi les véritables, & qui leur donnant du pié au cul, les fit tomber du haut de ſon trône & des étoiles en terre.

Τὸν Λαυνοῖν ἐρῶ, ὃς σύρραξεν Οὐρανίωνας
Ῥίψε, ποδὸς πλαγίῳ κεκμὸς βηλοῦ Θεσπεσίους.

Rome cria contre l'entrepriſe de M. de Launoi, comme contre un horrible ſacrilege ; elle le déclara un deſtructeur de la religion, & mit tous ſes livres à l'inquiſition, ne pouvant y faire traîner l'auteur ; mais l'*hiſtoire de l'Egliſe* de Baſnage, publiée l'an 1699, en deux volumes *in-fol.* a bien dû autrement émouvoir la bile des inquiſiteurs. C'eſt-là qu'on trouve la deſtruction de tant de faux ſaints & de tant de faux martyrs, qu'en comparaiſon de cet océan l'entrepriſe de M. de Launoi n'eſt qu'un petit ruiſſeau.

Il étoit cependant difficile que ce docte théologien de Sorbonne écrivît beaucoup de choſes contre les maximes des flatteurs du pape, contre les ſuperſtitions & contre les prétendues exemptions des moines, ſans s'attirer beaucoup d'ennemis. Il éprouva ſur ſes vieux jours qu'il avoit choqué un parti fort redoutable. On lui défendit de tenir des aſſemblées dans ſa chambre, quoiqu'elles fuſſent très-innocentes, puiſqu'il n'y recevoit que des amis, & qu'on n'y converſoit que de ſciences ; enfin on fit des affaires à ſon libraire qui imprimoit ſon livre de la *ſimonie*, où entr'autres choſes il attaque les annates & réfute le jéſuite Azorius.

M. de Launoi ſupporta patiemment cette eſpece de perſécution, & ſe trouvant d'ailleurs protégé par des gens du premier mérite, il continua de travailler pour l'Egliſe, pour ſon prince & pour le plus grand bien de la religion. Il a éclairé l'eſprit d'une infinité de gens, ſans que tous les abus ayent été corrigés ; c'eſt parce que trop de perſonnes ſont intéreſſées à les maintenir. Il y a bien de la différence entre les particuliers & le public. Il vient des tems où la plûpart des particuliers ſe trouvent déſabuſés, & néanmoins la pratique du public demeure la même. Enfin il ſemble que la cour de Rome ait adopté la religion du dieu *Termus* de la république romaine. Ce dieu ne cédoit à rien, non pas même à Jupiter. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VALOIR, v. act. (*Gram.*) avoir une valeur, un certain prix, ſoit intrinſeque, ſoit arbitraire : une marchandiſe doit *valoir* moins quand elle eſt commune, que quand elle eſt rare. *Voyez* VALEUR.

On dit auſſi *dans le commerce* faire *valoir* ſon argent, pour dire *en tirer du profit*, le *mettre à intérêt*. *Voyez* INTÉRÊT.

VALOIS, (*Géog. mod.*) pays de France, dans le gouvernement de l'île de France. Il eſt borné au nord par le Soiſſonnois ; au midi, par la Brie ; au levant, par la Champagne ; & au couchant, par le Beauvoiſis. Il prend ſon nom d'un vieux chapitre appellé *Vadum* en latin, & *Vé* en françois. Ce n'étoit autrefois qu'un comté, que Philippe-Auguſte réunit à la couronne ; c'eſt à-préſent un duché qui fut donné en apanage au frere de Louis XIV. & que la maiſon d'Orléans poſſede. C'eſt un pays de plaine abondant en blé. Crépi eſt la capitale. (*D. J.*)

VALOISE *ou* LUQUOISE, ſ. f. (*Manuf. en ſoie.*) étoffe montée à huit liſſes, autant de liſſes pour rabattre que pour lever ; à chaque coup de la tire, on baiſſe une liſſe de rabat, & l'on paſſe la navette de la même couleur ; ce qui produit un diminutif de la luſtrine. La chaîne & la trame ſont très minces.

VALON, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. III. c. j.* place ſon embouchure entre les villes *Tingis* & *Exiliſſa*, c'eſt-à-dire environ au milieu de la côte du détroit de Gibraltar. (*D. J.*)

VALONE, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire turc, dans l'Albanie, ſur le bord de la mer, près des montagnes de la Chimere, à 70 milles d'Otrante, avec un port & un archevêché grec. Les Vénitiens la prirent en 1690, & l'abandonnerent quelque tems après, en ayant ruiné les fortifications.

VALOUVERS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme les idolâtres de l'Indoſtan, les prêtres de la derniere des tribus, appellée *parreas* ou *poulias*, qui eſt l'objet du mépris de peuple. Il y a parmi une famille ſacerdotale, appellée des *valouvers*, qui prétendent avoir occupé anciennement dans les Indes un rang auſſi diſtingué que les bramines ou prêtres actuels. Les *valouvers* s'appliquent à l'Aſtronomie & l'Aſtrologie ; ils ont des livres qui contiennent des préceptes de morale très-eſtimés. On dit qu'ils portent un filet de pêcheur autour du col lorſqu'ils font leurs ſacrifices.

VALPARAISO *ou* VALPARISSO, (*Géog. mod.*) bourgade de l'Amérique méridionale, au Chili, ſur la côte de la mer du ſud, dans un vallon, avec un port défendu par une citadelle. Cette bourgade eſt compoſée d'une centaine de pauvres maiſons, dont la plus grande partie n'eſt habitée que des noirs, de mulâtres & de métifs, qui ſont des matelots & gens de cet ordre ; cependant cette bourgade a pour ſa défenſe deux fortereſſes ; l'une commande l'entrée du port avec des batteries raſantes ; l'autre a une batterie de vingt pieces de canon de bronze. Quoique

Digitized by Google

Valparaiſo ſoit le principal port du Chili, il n'y entre guere néanmoins que vingt-cinq bâtimens par an. C'eſt dans ce port que François Drake enleva en 1579 un gros navire eſpagnol chargé de marchandiſes précieuſes, & entr'autres de douze mille cinq cens livres d'or de Baldivia, le plus pur des Indes occidentales. *Long.* ſuivant le p. Feuillé, 305. 19. 30. *latit.* 33. 2. (*D. J.*)

VALRÉAS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le comtat Venaiſſin, & l'une des dépendances du pape; cette petite ville toute dépeuplée eſt la plus conſidérable partie du comtat qui confine avec le Dauphiné; jugez par-là du reſte. (*D. J.*)

VALROMEY, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le Bugey, entre les mandemens de Seyſſel & de Michaille. C'eſt un de ceux qui furent cédés à la France en échange de Saluces, par le traité de Lyon de l'an 1601. Il n'a pas vingt paroiſſes, dont Châteauneuf eſt la principale. Louis XIII. érigea l'an 1612 la ſeigneurie de *Valromey* en marquiſat en faveur d'Honoré d'Urſé. (*D. J.*)

VALS, EAUX DE, (*Hiſt. nat. des eaux minérales.*) eaux minérales de France en Languedoc. On les va prendre dans les mois de Juin, de Juillet & d'Août, & la mode capricieuſe eſt aujourd'hui venue de les preſcrire fréquemment, & d'en tranſporter à Paris & ailleurs.

Le petit bourg qui donne ſon nom à ces eaux minérales eſt dans le Vivarais, à 5 lieues du Rhône, & près du torrent de la Volane, au fond d'un vallon. Ce bourg eſt environné de côteaux fertiles en blé & en vignes.

Les fontaines minérales ſont à deux portées de mouſquet du bourg près du torrent. L'une de ces ſources, appellée la *Marie*, eſt du côté du bourg. Les autres, appellées la *Marquiſe*, la *S. Jean*, la *Camuſe* & la *Dominique*, ſont de l'autre côté du ruiſſeau.

L'eau de la Marie eſt froide, limpide, aigrelette & diurétique. Elle donne une teinture orangée à la noix-de-galle, & une couleur de vin rouge à la teinture de tournefol. Le ſel qu'on en retire par évaporation à la quantité d'environ une drachme ſur douze onces d'eau, eſt nitreux & fermente avec les acides.

L'eau de la Marquiſe eſt plutôt ſalée qu'aigrelette. La teinture qu'elle fournit à la noix-de-galle, approche aſſez de celle que lui donne la Marie, mais elle donne la teinture de vin plus paillet à l'eau colorée par le tournefol. Le réſidu eſt de même nature que celui de la Marie, ſeulement en plus grande quantité. La ſource de cette eau ſort entre des fentes de rocher, & eſt peu conſidérable.

L'eau de la fontaine S. Jean ne differe de la précédente que par un goût un peu plus ſtiptique.

La ſource Camuſe, découverte par un médecin nommé le *Camus*, ſemble avoir encore moins d'acidité & plus de ſalure. La rouille qui eſt dans ſon canal d'écoulement eſt auſſi plus rougeâtre, du reſte elle fait les mêmes changemens avec la noix-de-galle & la teinture de tournefol.

Les ſels de ces quatre fontaines, ſoit le naturel qui ſe trouve ſur les rochers, ſoit l'artificiel qui ſe tire par l'évaporation, étant diſſous dans un peu d'eau, font une grande efferveſcence avec l'eſprit de vitriol. Ils ne pétillent point ſur les charbons allumés, & ne changent point de couleur; mais ces ſels jettés dans le ſirop violat, le rendent auſſi verd que fait le ſel de tartre.

La ſource Dominique, ainſi nommée d'un jacobin qui l'a découverte, eſt la moins abondante de toutes. Elle eſt âpre, vitriolique & deſagréable à l'eſtomac. Le réſidu qu'on en tire eſt en petite quantité; une livre d'eau ne produiſant que huit ou dix grains d'un ſel grisâtre, & qui ſemble un vitriol légerement calciné. La noix-de-galle procure à cette eau une couleur bien différente de celle que lui donnent les eaux des autres fontaines, ſavoir une couleur bleuâtre & fort peu foncée. Elle rougit auſſi la teinture du tournefol d'un rouge beaucoup plus opaque, & le ſel de tartre a de la peine à faire revenir cette teinture dans ſa couleur de pourpre. Cette eau opere par les vomiſſemens. (*D. J.*)

VALSARA, MUSCLE DE, (*Anatom.*) Valſara d'Imola, docteur en médecine & en philoſophie, profeſſa l'anatomie dans l'univerſité de Boulogne, & fut chirurgien de l'hôpital des Incurables. Il nous a laiſſé un traité ſur l'oreille qui renferme pluſieurs choſes neuves. Il y a un muſcle de l'oreille qui porte ſon nom, qu'on appelle auſſi *le muſcle antérieur.*

VALTELINE, (*Géogr. mod.*) *voyez* après le *mot* VAL, *l'article* VAL-TELLINE.

VALVERIDE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Lima, dont elle eſt à 35 lieues. Ses habitans qui ſont eſpagnols, ſont riches; ſon port qui en eſt à 6 lieues, ſe nomme *Puerto quémado. Lat. mérid.* 14. (*D. J.*)

VALVÆ, (*Archit. anc.*) *valvæ*, genit. *valvarum*, ſ. f. pl. indique, dans Vitruve, une porte ſimple, & qui n'a qu'un battant, puiſque dans les auteurs elle eſt oppoſée à celle qui a deux battans, que les Romains appelloient *biſores.* Quoique *valvæ* déſigne communément les deux battans d'une porte, il eſt sûr que ce mot n'a cette ſignification qu'à cauſe qu'il eſt au pluriel; & encore n'a-t-il pas ſemblé à Ovide que le pluriel fût ſuffiſant pour cela quand il dit, *argenti biſores radiabant lumine* valvæ, car il a jugé que *valvæ* ſans *biſores* n'auroit pû ſignifier une *porte à deux battans.* (*D. J.*)

VALUE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt la même choſe que *valeur*; mais ce terme n'eſt uſité que quand on dit plus *value*, la moins *value*; la plus *value* eſt ce que la choſe vaut de plus que ce qu'elle a été eſtimée ou vendue; la moins *value* eſt ce qu'elle vaut de moins. La crue a été introduite pour tenir lieu de la plus *value* des meubles. *Voyez* CRUE, ESTIMATION, PRISÉE, VENTE. (*A*)

VALVE, (*Conchyl.*) en latin *valva*, c'eſt l'écaille ou l'une des pieces de la coquille.

VALVULE, ſ. f. (*Méchan.*) eſt la même choſe que *ſoupape. Voyez* SOUPAPE. Ce mot vient du mot latin *valvæ*, porte à deux battans, parce que les *valvules* s'ouvrent & ſe ferment à-peu-près comme ces ſortes de portes.

VALVULE, (*Phyſiologie.*) petite membrane attachée à la paroi intérieure des veines, pour faciliter le cours du ſang vers le cœur, & empêcher ſon retour vers les extrémités.

La ſtructure des *valvules* eſt une méchanique fort conſidérable entre les organes qui ſervent à la diſtribution des humeurs. Expoſons cette méchanique.

Les *valvules* ſont le même office à l'égard des humeurs contenues dans le corps des animaux, que ſont dans les machines hydrauliques, les ſoupapes, ou les autres machines équipollentes à des ſoupapes, que l'on emploie pour laiſſer couler l'eau d'un ſens, & lui fermer le paſſage, en l'empêchant de retourner d'où elle eſt venue. Or comme on ſe ſert de trois ſortes de ſoupapes, il y a auſſi de trois ſortes de *valvules* qui empêchent que les humeurs qu'elles ont laiſſé paſſer dans les canaux ne puiſſent retourner.

Les trois eſpeces de ſoupapes ſont la ſoupape à clapet, la ſoupape en cône & la ſoupape en maniere de porte à deux battans. La ſoupape à clapet eſt une lame plate & quarrée, qui étant attachée par un de ſes côtés, peut, étant abattue & appliquée ſur un trou, le boucher ou le déboucher lorſqu'elle eſt levée.

L'eſpece de *valvule* qui a rapport à ce clapet, eſt

la moins ordinaire ; on en trouve à l'embouchure des ureteres dans la veſſie, où la tunique interne de la veſſie couvre le trou par où l'uretere, après s'être coulé entre les deux membranes dont la veſſie eſt compoſée, fait paſſer l'urine dans la capacité de la veſſie ; car cette membrane que l'urine leve pour entrer, eſt rabattue par la même urine, qui la colle contre les bords du trou après qu'elle eſt paſſée.

On a trouvé une pareille *valvule* dans la véſicule du foie d'un bœuf au milieu de la partie de ſon fond, où elle eſt attachée au foie. Cette *valvule* étoit une membrane qui couvroit un trou faiſant l'embouchure d'un rameau de la bile, qui ayant pluſieurs racines répandues dans tout le foie, apportoit cette humeur dans la véſicule.

La ſeconde eſpece de ſoupape qui eſt en cône, agit d'une autre maniere ; car la partie faite en cône laiſſe paſſer l'eau qui vient du côté de la pointe du cône, parce qu'elle eſt pouſſée par l'eau & levée, en ſorte qu'elle ouvre en partie le trou rond du cercle, qu'elle fermoit entierement lorſqu'elle étoit abaiſſée ; mais elle empêche que l'eau ne retourne, parce que venant vers la baſe du cône, ſa peſanteur fait rentrer le cône dans le trou du cercle qu'elle bouche fort exactement, n'y ayant rien qui bouche ſi bien un trou, qu'un cône ou foret.

L'eſpece de *valvule* qui répond à cette ſorte de ſoupape eſt appellée *ſigmoïde*, parce que le bord de la membrane qui la compoſe repréſente un *C*, qui eſt un ſigma des anciens caracteres grecs. Cette membrane, qui eſt comme un ſac ou capuchon, fait un cône, lorſqu'étant remplie elle eſt dilatée ; car la moitié du bord de cette membrane étant attachée à la tunique de la veine, il arrive néceſſairement que lorſque le ſang monte dans la veine, il pouſſe la partie détachée, & la collant contre la tunique de la veine, il ſe fait paſſage ; au contraire, lorſque le ſang vient à deſcendre, il ſépare la partie détachée d'avec la tunique de la veine contre laquelle elle étoit collée, & empliſſant le ſac, l'arrondit, & lui donne la figure conique dont la baſe emplit toute la rondeur du conduit de la veine, de même que la baſe du cône de la ſoupape remplit la rondeur du cercle qui la ſoutient.

Il ſe trouve dans quelques poiſſons, comme dans la raie, que ces *valvules*, au-lieu d'être des ſacs compoſés de membranes, ſont des chairs ſolides qui doivent apparemment en ſe gonflant & en ſe rétréciſſant, faire l'effet que la *valvule* ſigmoïde fait en s'empliſſant & en ſe vuidant de ſang. Et il faut ſuppoſer que ces chairs ont des pores ouverts vers le côté où le ſang doit couler, & qu'ils ſont fermés vers celui d'où il vient ; en ſorte que lorſque le ſang fait effort pour paſſer, il comprime ces chairs, & en exprime le ſang ; & lorſqu'il fait effort pour retourner, il les remplit, & les faiſant gonfler, il bouche le paſſage, y ayant apparence que ces *valvules* charnues ne ſont effectivement autre choſe qu'un amas d'une infinité de petits ſacs remplis de ſang.

Ces *valvules* ſigmoïdes ſe trouvent preſque dans tous les vaiſſeaux ; il y en a dans les veines & dans les canaux lymphatiques, pour empêcher le retour des humeurs que ces vaiſſeaux contiennent, & pour aider au cours qu'elles doivent avoir : car les humeurs ne pouvant retourner lorſqu'elles ont paſſé au-deſſus des *valvules*, la moindre compreſſion que les veines ou vaiſſeaux lymphatiques ſouffrent par le mouvement de la reſpiration & des muſcles de tout le corps, leur fait pouſſer le ſang & la lymphe vers les endroits où les *valvules* leur donnent le paſſage libre.

Cela ſe fait par la même raiſon qui fait monter un épi de blé le long du bras, quand il eſt mis entre le bras & la manche de la chemiſe la queue en haut, & les barbes de l'épi en en-bas, quoique la ſtructure de cette machine ſoit différente de celle des *valvules* ; car l'épi monte lorſqu'on remue le bras, parce qu'il ne peut aller en en-bas, & qu'il va aiſément en en-haut, attendu que rien ne l'en empêche, & que le mouvement du bras agiſſant ſur l'épi, l'oblige à ne pas demeurer en une place.

Il y a auſſi de ces *valvules* dans le cœur ; ſavoir trois qui ferment l'aorte à la ſortie du ventricule gauche, & empêchent que le ſang n'y rentre ; & trois qui de la même maniere forment la veine artérieuſe, & qui empêchent que le ſang, qui pour paſſer dans le poumon eſt ſorti du cœur, n'y rentre. Les gros rameaux de veines ont ordinairement deux *valvules* vis-à-vis l'une de l'autre, & les petits n'en ont qu'une : quand les *valvules* doubles ſont enflées par le ſang qui les emplit, elles ont la figure d'un demi-cône, & celle du tiers d'un cône quand elles ſont triples.

La troiſieme eſpece de ſoupape n'a point encore le nom, mais M. Perrault a cru qu'il lui en étoit dû un à cauſe qu'elle agit de même que les ſoupapes. Ces ſoupapes de la troiſieme eſpece ſont ordinairement ſans comparaiſon plus grandes que les autres, qui ne paſſent guere quatre ou cinq pouces de diametre, au-lieu que celles-là ont juſqu'à deux ou trois toiſes ; on s'en ſert pour les écluſes. Ce ſont deux battans de porte que l'eau ferme en les pouſſant & en les faiſant approcher l'un de l'autre ; & elles demeurent en cet état, tant à cauſe qu'elles ſont retenues par des chaînes, que parce qu'elles ſe ſoutiennent d'elles-mêmes, étant appuyées l'une contre l'autre, & faiſant un angle oppoſé au cours de l'eau.

Il y a dans le cœur des *valvules* qui agiſſent par une même raiſon : on les appelle *tricuſpides* ou *tricuſpidales*, parce qu'elles ont trois pointes étant de forme triangulaire : car quoique ces petites portes du cœur ne ſoient pas quarrées, elles font néanmoins le même effet que les portes des écluſes qui le ſont en ce que s'approchant & ſe joignant par leurs côtés elles ferment le paſſage au ſang, & l'empêchent de ſortir des ventricules du cœur, quand il y eſt entré par la veine cave ou par l'artere veineuſe. Et de même que les *valvules* tricuſpides ſe touchent par deux côtés étant attachées au cœur par le troiſieme, les portes des écluſes ſe touchent auſſi par un côté, & touchent au fond de l'écluſe par un autre, le troiſieme étant attaché à la muraille.

Or parce que ces *valvules* ne ſont pas d'une matiere ferme, comme les portes qui réſiſtent à l'impulſion de l'eau lorſqu'elles ſont jointes l'une contre l'autre, la nature leur a donné un autre moyen de réſiſter à l'impulſion du ſang, & cela ſe fait par un grand nombre de ligamens, qui ſont comme autant de petites cordes attachées aux deux bords de chaque *valvule*, de même que les portes des écluſes ſont retenues par des chaînes : car ces ligamens empêchent que lorſque le ſang a fait approcher les membranes qui ſont le corps de la *valvule*, elles ne ſoient pas pouſſées plus avant ; ſi cela arrivoit, elles ne pourroient empêcher le ſang de paſſer & de retourner d'où il eſt venu.

Il y a de cette eſpece de *valvules* dans le cœur à l'extrémité des vaiſſeaux qui apportent le ſang dans chaque ventricule, ſavoir la veine cave, qui le rapporte de tout le corps dans le ventricule droit, & l'artere veineuſe qui eſt proprement une veine qui rapporte dans le ventricule gauche le ſang que la veine artérieuſe a répandu dans le poumon. La veine cave a trois de ces *valvules* ; mais l'artere veineuſe n'en a que deux, parce qu'elle ne rapporte pas tant de ſang dans le ventricule gauche, que la veine cave en rapporte dans le droit ; une partie du ſang que la veine cave rapporte dans le cœur, & que la veine artérieuſe diſtribue dans le poumon, étant conſumée pour nour-

riture de cette partie, qui en diſſipe beaucoup.

Toutes ces *valvules*, tant les ſigmoïdes, que les tricuſpidales, ſe trouvent dans le cœur de preſque tous les animaux terreſtres qui ſont un peu grands: dans les oiſeaux elles ſont autrement, & les antractuoſités des ventricules ſont auſſi différentes; les ventricules même ne ſont pas en même nombre; ceux d'entre les poiſſons qui ne reſpirent point, n'ont qu'un ventricule dans le cœur; mais ce ventricule a deux ſacs, qui ſont comme ſes oreilles: dans l'un de ſes ſacs, que j'appelle *l'oreille droite*, la veine cave porte le ſang par deux troncs: de l'autre ſac, qui eſt comme *l'oreille gauche*, l'aorte ſort faiſant un ſeul tronc. Les *valvules* ſont dans le cœur à l'entrée de chaque ſac; elles ſont ſigmoïdes, deux à chaque entrée. Celles qui empêchent que le ſang ne retourne dans la veine cave ſont mieux fermées, & doivent avoir plus de force pour le retenir, que celles qui l'empêchent de retourner de l'aorte dans le cœur.

Jacques Sylvius, le grand admirateur de Galien, & l'ennemi juré de Veſale, a le premier découvert les *valvules* qui ſont à l'orifice de la veine azigos, de la jugulaire, de la brachiale, de la crurale, & du tronc de la veine cave qui part du foie. Il les nomma *épiphiſes membraneuſes*; Fabricius *ab Aquapendente* revendique à tort l'honneur de cette découverte; il n'a que celui d'en avoir donné une plus exacte deſcription, & de leur avoir impoſé le nom de *valvules*, qu'elles retiennent encore aujourd'hui; nom qui leur convient en effet, tant par rapport à leurs uſages, qu'à l'égard de leur ſtructure. Euſtachius apperçut le premier la *valvule* placée à l'orifice de la veine coronaire dans le cœur. Il prétend encore avoir découvert la *valvule* que quelques auteurs appellent *valvula nobilis*, placée dans la veine cave, tout proche de l'oreillette droite du cœur. Cependant Jacques Sylvius paroît avoir remarqué cette *valvule* avant Euſtachi; mais ce dernier l'a bien mieux décrite. (*D. J.*)

VALVULES *du cœur*, (*Anatom.*) eſpeces de ſoupapes qui ſont aux orifices des ventricules du cœur.

Ces *valvules* ou ſoupapes ſont de deux ſortes; les unes permettent au ſang d'entrer dans le cœur, & l'empêchent d'en ſortir par le même chemin; les autres le laiſſent ſortir du cœur, & s'oppoſent à ſon retour. Celles de la premiere eſpece terminent les oreillettes, & celles de la ſeconde occupent les embouchures des groſſes arteres. On a donné à celles-ci le nom de *valvules ſemi-lunaires* ou *valvules ſigmoïdes*, & aux autres celui de *triglochines* ou *tricuſpides* ou *mitrales*.

Les *valvules* triglochines ou tricuſpides du ventricule droit ſont attachées à l'orifice auriculaire du ventricule, & s'avancent dans la même cavité de ce ventricule. Elles ſont comme trois languettes fort polies du côté qui regarde l'embouchure de l'oreillette, garnies de pluſieurs expanſions membraneuſes & tendineuſes du côté de la cavité ou ſurface interne du ventricule, & elles ſont comme découpées ou dentelées par leurs bords. Les *valvules* de l'orifice auriculaire du ventricule gauche ſont de même forme & ſtructure; mais il n'y en a que deux, & on les a nommées *valvules mitrales* à cauſe de quelque reſſemblance à une mitre qu'elles repréſentent aſſez groſſierement.

Ces cinq *valvules* ſont très-minces, & elles ſont attachées par pluſieurs cordes tendineuſes aux colonnes charnues des ventricules. Les cordages de chaque *valvule* ſont attachées à deux colonnes. Il y a entre ces *valvules* d'autres petites de la même figure. On peut auſſi appeller toutes ces *valvules* tricuſpides en général *valvules auriculaires* ou *valvules veineuſes du cœur*.

Les *valvules* ſemi-lunaires ou *valvules* ſigmoïdes ſont au nombre de ſix, trois à chaque ventricule, & à l'embouchure des groſſes arteres. Le nom de *valvules artérielles* leur convient aſſez. Elles ſont faites à-peu-près comme des paniers de pigeon. Leurs concavités regardent la paroi ou concavité de l'artere, & leurs convexités s'approchent mutuellement. En examinant ces *valvules* avec le microſcope, on trouve des fibres charnues dans la duplicature des membranes dont elles ſont compoſées.

Elles ſont vraiment ſemi-lunaires, c'eſt-à-dire en forme de croiſſant, par les attaches de leurs fonds; mais elles ne le ſont pas par leurs bords flottans; car ces bords repréſentent chacun deux petits croiſſans, dont deux extrémités ſe rencontrent au milieu du bord, & y forment une eſpece de petit mamelon. *Winslow*. (*D. J.*)

VALVULES *des inteſtins*; « dans le jejunum & l'ileum, la tunique interne ayant plus d'étendue que » l'externe, eſt fort ridée. On a cru que les plis tachés qu'elle forme, faiſoient en quelque maniere » la fonction des *valvules*; c'eſt pourquoi ils ont été » nommés *valvules conniventes*, en latin *valvulæ conniventes*.

VALVULES *des vaiſſeaux lactés*; « les vaiſſeaux lactés qui s'ouvrent dans les inteſtins, reçoivent la » partie du chyle qui eſt préparée & fluide, & paroiſſent par intervalles comme s'ils étoient liés & » ſerrés. Quand on les comprime, ils ne laiſſent pas » refluer la liqueur vers les inteſtins, quoiqu'elle ſoit » aiſément pouſſée vers les glandes: ce qui montre » qu'il y a des *valvules* dans les vaiſſeaux lactés, mais » qui ſont trop petites pour être viſibles. *Id. ibid. p. 56.*

VALVULE *du colon*, le colon a une grande *valvule* pour empêcher les excrémens de rentrer dans l'ileon; il a auſſi pluſieurs autres *valvules* pour retarder la deſcente des matieres. *Voyez* COLON & EXCRÉMENT.

Conſtantin Varole, boulonois, médecin du pape Grégoire XIII. & qui mourut en 1570, fut le premier qui obſerva les *valvules* du colon. Bart. Euſtachi, natif de San-Severino en Italie, découvrit vers ce même tems la *valvule* qui eſt à l'orifice de la veine coronaire, & cette *valvule* remarquable qui eſt à l'orifice du tronc inférieur de la veine cave, près de l'oreillette droite du cœur. Il eſt vrai qu'il ne la prit pas pour une *valvule*, mais ſeulement pour une membrane.

Lancifi, médecin du pape Clément XI. & qui a publié le premier les œuvres d'Euſtachi, croit que l'uſage de cette *valvule* eſt d'empêcher le ſang de la veine cave ſupérieure de frapper avec trop de violence contre celui de l'inférieure. M. Winſlow qui a examiné cela avec beaucoup de ſoin, eſt à-peu-près de même ſentiment. *Mém. de l'acad. des Sciences.*

Mais comme cette *valvule* diminue peu-à-peu dans les enfans, de même que le trou ovale, & qu'à la fin elle diſparoit entierement dans les adultes, il ſemble qu'elle a quelque autre uſage qui regarde principalement la circulation du ſang dans le fœtus.

En effet, par le moyen de cette *valvule*, M. Winſlow concilie les deux ſyſtèmes oppoſés de la circulation du ſang dans le fœtus, qui ſont expliqués dans l'*article* CIRCULATION. *Voyez* CIRCULATION *du ſang*, & FŒTUS.

VAMPIRE, ſ. m. (*Hiſt. des ſuperſtit.*) c'eſt le nom qu'on a donné à de prétendus démons qui tirent pendant la nuit le ſang des corps vivans, & le portent dans ces cadavres dont l'on voit ſortir le ſang par la bouche, le nez & les oreilles. Le p. Calmet a fait ſur ce ſujet un ouvrage abſurde dont on ne l'auroit pas cru capable, mais qui ſert à prouver combien l'eſprit humain eſt porté à la ſuperſtition. (*D. J.*)

VAN, ſ. m. (*Littérat.*) on connoit cet inſtrument à deux anſes, courbé en rond par-derriere, & dont le

le creux diminue inſenſiblement ſur le devant : ce qui lui donne la forme d'une coquille ; voilà la conque célebre des Egyptiens, des Grecs & des Romains ; nous allons dire pourquoi.

L'enfant chéri d'Oſiris & d'Iſis, & le ſerpent qu'on y joignoit, paſſerent d'Egypte à Athenes, qui étoit une colonie venue de Sais, & de-là furent portés bien loin ailleurs. Telle eſt viſiblement l'origine de l'uſage qu'avoient les Athéniens de placer les enfans dans un *van* auſſitôt après la naiſſance, & de les y coucher ſur un ſerpent d'or. Cette pratique étoit fondée ſur la tradition, que la nourrice de Jupiter l'avoit fait pour le dieu, & Minerve pour Erichthonius.

De ſi grands exemples ne pouvoient qu'accréditer dans la Grece l'uſage de mettre ſur un *van* les enfans nouvellement nés. C'eſt pourquoi Callimaque nous dit que Néméſis attentive à toutes les bonnes pratiques, poſa le petit Jupiter ſur un *van* d'or ; c'étoit en même tems une cérémonie fort ordinaire chez les Athéniens, ſur-tout dans les familles diſtinguées, d'étendre les petits enfans ſur des ſerpens d'or.

Tout le monde ſait encore que le *van* étoit conſacré au dieu du vin ; *& myſtica vannus Iacchi*, dit Virgile. Les commentateurs apportent deux raiſons de cette conſécration du *van myſtérieux* voué à Bacchus, qui ſont toutes deux plauſibles : l'une, parce qu'Iſis avoit ramaſſé dans un *van* les membres épars d'Oſiris, qui eſt le même que Bacchus, & que Typhon avoit mis en pieces. L'autre raiſon eſt priſe de ce que les vignerons offroient à Bacchus dans un *van* les prémices de la vendange. (*D. J.*)

VAN, ſ. m. (*terme de Vanniers.*) inſtrument d'oſier à deux anſes, courbé en rond par-derriere qu'il a un peu relevé, dont le creux diminue inſenſiblement juſque ſur le devant. Les *vans* ſervent à vanner les grains pour en ſéparer la menue paille & la pouſſiere. Ils ſont le principal objet du métier des vanniers-clôturiers. (*D. J.*)

VAN, (*Géog. mod.*) ville & château de la grande Arménie, vers les ſources de l'Euphrate, ſur les confins des deux empires turc & perſan, à 70 lieues au ſud-oueſt d'Erzeron. *Van* eſt aujourd'hui ſous la domination du grand-ſeigneur, & a ſon château ou ſa forteresſe ſur une montagne voiſine ; les habitans ſont pour la plûpart arméniens. Tout près de la ville, eſt un lac du même nom, l'un des plus grands de l'Aſie, & qui peut avoir 50 lieues de circuit. C'eſt le *Mantiana palus* de Strabon, *l. XI. p. 529.* Ce lac de *Van* eſt auſſi nommé *lac d'Adamar* ; on n'y trouve qu'une ſorte de poiſſon qui eſt un peu plus gros que nos ſardines, & dont il ſe fait tous les ans un grand debit en Perſe & en Arménie. (*D. J.*)

VANANTE, adj. (*terme de Papeterie.*) la pâte de moyenne qualité, ou celle qui eſt faite avec des vieux chiffons & drapeaux de toile de chanvre ou de lin, qui ne ſont pas de la plus belle qualité, ſe nomme *pâte vanante*. C'eſt avec cette pâte qu'on fabrique le papier de la ſeconde ſorte. *Voyez* PAPIER.

VANAS, (*Commerce.*) terme corrompu du latin, que quelques teneurs de livres mettent d'eſpace en eſpace à la marge de leurs écritures, pour marquer qu'ils annullent les articles qui ſont vis-à-vis de ce mot, & qu'ils ont mal portés, ſoit dans le journal, ſoit dans le grand livre. *Voyez* ANNULLER. *Dictionn. de Commerce.*

VANCOHO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſcorpion fort dangereux qui ſe trouve dans l'île de Madagaſcar ; il reſſemble à quelques égards à une araignée. Il a le corps ou le ventre noir, rond & fort gros ; ſa piquure eſt extrêmement dangereuſe ; elle cauſe un évanouiſſement ſoudain qui dure quelquefois deux jours, pendant leſquels on a tout le corps froid comme de la glace. On donne dans ce cas au malade les mêmes remedes que contre les poiſons, & on le tient le plus chaudement qu'il eſt poſſible.

VANDABANDA, (*Géog. anc.*) contrée de la Sogdiane. Elle eſt placée par Ptolomée, *l. VI. c. xij.* entre le mont Caucaſe & le mont Imaüs. (*D. J.*)

VANDALES, ſ. m. pl. (*Hiſt. ancienne.*) nation barbare faiſant partie de celle des Goths, & qui, comme cette derniere, étoit venue de Scandinavie. Le nom des *Vandales* vient, dit-on, du mot gothique *vandelen* qui ſignifie encore aujourd'hui en allemand *errer*, parce que ce peuple changea très-ſouvent de demeure. Au ſortir du nord les *Vandales* s'établirent dans les pays connus aujourd'hui ſous le nom du *Brandebourg* & du duché de *Mekenbourg*. Sous l'empire d'Auguſte, une partie de ces barbares vinrent s'établir ſur les bords du Rhin ; chaſſés par Tibere ils allerent s'établir vers l'Orient entre le boſphore cimmérien & le Tanaïs, d'où ils chaſſerent les Sclaves, dont ils prirent le pays & le nom ; une partie alla s'établir ſur les bords du Danube, & occuperent les pays connus aujourd'hui ſous le nom de *Tranſylvanie*, de *Moldavie* & de *Valachie* ; ils ſe rendirent maîtres de la Pannonie, d'où ils furent chaſſés par l'empereur Marc-Aurele en 170. Ils firent en 271 de nouvelles irruptions ſur les terres de l'empire romain, & furent défaits par Aurélien, par Probus. L'an 409, les *Vandales* accompagnés des Sueves & des Alains ſe rendirent maîtres d'une partie de l'Eſpagne qu'ils partagerent avec ces barbares ; de-là ſous la conduite de leur roi Genſeric, ils paſſerent en Afrique en 428. Après pluſieurs victoires remportées ſur les Romains, ils les forcerent à leur céder la plus grande partie des provinces que l'empire poſſédoit dans cette partie du monde. En 455, Genſeric vint en Italie où il prit & pilla la ville de Rome ; il infeſta les côtes de Sicile & de Grece, & continua à haraſſer les Romains juſqu'à ce qu'il força l'empereur Zénon à lui céder tous ſes droits ſur l'Afrique, qui reſta aux *Vandales* juſqu'au regne de Juſtinien, qui réunit de nouveau à ſon empire les provinces dont ces barbares s'étoient emparés.

VANDALICI MONTES, (*Géog. anc.*) Dion Caſſius *l. LV.* donne ce nom aux montagnes dans leſquelles l'Elbe prend ſa ſource. Par conſéquent ce ſont les montagnes qui ſéparent la Bohême de la Luſace & de la Siléſie. (*D. J.*)

VANDALIE, (*Géogr. mod.*) pluſieurs géographes ont donné ce nom à une partie de la Poméranie ducale & du duché de Mecklenbourg en baſſe Saxe.

La *Vandalie* priſe pour une contrée de la Poméranie ducale, eſt bornée par la mer Baltique au nord, le deſert de Waldow au midi, les ſeigneuries de Butow & de Louwenborck au levant, & par la Caſſabie au couchant. On lui donne environ quatorze lieues de longueur & autant de largeur. Sa capitale eſt Stolpe.

La *Vandalie* regardée comme une contrée du duché de Meclenbourg en baſſe Saxe, eſt entre l'évêché & le duché de Swerin, la ſeigneurie de Roſtock & celle de Stargard, la Poméranie royale & le marquiſat de Brandebourg. Ce pays peut avoir environ trente lieues du couchant au levant, & dix du nord au ſud. On y voit pluſieurs petits lacs. Sa capitale eſt Guſtrow. (*D. J.*)

VAND'ŒUVRE, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans la Champagne, ſur la riviere de Barſe, à ſix lieues au levant de Troyes. *Longit. 22. 4. latit. 48. 12.*

Cette petite ville eſt la patrie de Nicolas Bourbon, poëte latin qui vivoit ſous le regne de François I. Marguerite de Valois le donna pour précepteur à Jeanne d'Albret de Navarre ſa fille, & mere d'Henri IV. Il mourut à Condé, vers l'an 1550. Il a laiſſé huit livres d'épigrammes, ſous le titre de *nugæ*, baga-

telles, au ſujet duquel du Bellai fit ces deux jolis vers:

Paule, tuum inſcribis, Nugarum *nomine librum*,
In toto libro nil melius titulo.

C'eſt un bon mot, mais qui ne doit point détruire le mérite de l'ouvrage même, dont Eraſme faiſoit grand cas. Bourbon étoit fils d'un riche maître des forges, ce qui lui donna lieu de publier ſon poëme de la forge en latin *ferraria*. Il décrit dans cet ouvrage tout le travail de la forge, & de l'occupation des ouvriers qui coupoient le bois, qui faiſoient le charbon, qui fouilloient la mine, qui la nettoyoient, qui la voituroient au fourneau pour le fondeur, & pour les forgerons; il les met tous en action, & il ne laiſſe à ſon pere que le ſoin de les payer & de veiller ſur le produit.

Il eut un petit neveu, nommé comme lui Nicolas Bourbon, & comme lui très-bon poëte latin. Ce neveu fut de l'académie françoiſe, & mourut comblé de penſions en 1644. âgé d'environ 70 ans. Ses poéſies parurent à Paris l'an 1630. *in-12*. On fait grand cas dans ce recueil de la piece intitulée: *imprecation contre le patricide d'Henri IV*. Les deux beaux vers en l'honneur de ce prince, qui ſont à la porte de l'arſenal de Paris, ſont encore du même poëte; les voici, quoique tout le monde les ſache par cœur, ou ſi vous voulez, par cette même raiſon:

Ethna hæc Henrico vulcania tela miniſtrat,
Tela giganteos debellatura furores.

(*D. J.*)

VANDOISE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de riviere, qui eſt une eſpece de muge que l'on nomme *ſuiffe* à Lyon, & *dard* en Saintonge & en Poitou, parce qu'il s'élance avec une viteſſe ſemblable à celle d'un dard; il a le corps moins large que le gardon, & le muſeau plus pointu; il eſt couvert d'écailles de moyenne grandeur, & il a pluſieurs petites lignes longitudinales ſur la partie ſupérieure des côtés du corps; ſa couleur eſt mêlée de brun, de verd, & de jaune; ce poiſſon devient fort gras, il a la chair molle & d'un aſſez bon goût. Rondelet, *hiſt. des poiſſons de riviere, chap. xiv.*

VANG, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce mot ſignifie *petit roi* ou *roitelet*: l'empereur de la Chine le confere aux chefs ou kans des Tartares monguls qui ſont ſoumis à ſon obéiſſance, & à qui il ne permet point de prendre le titre de kan, qu'il ſe réſerve; ces *vangs* ont ſous eux des *peit-ſe* & des *kong*, dont les titres répondent à ceux de ducs & de comtes parmi nous.

VANGERON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichth.*) poiſſon qui ſe trouve dans le lac de Lauſane; il reſſemble aux muges par le muſeau, & à la carpe par la forme du corps & par la qualité de la chair; il a deux nageoires de couleur d'or près des ouies, deux jaunes ſous le ventre, une au-delà de l'anus, & une ſur le dos; la queue eſt fourchue & revêtue à ſon origine, par des écailles peu adhérentes. Rondelet, *hiſt. des poiſſons des lacs, chap. ix. Voyez* POISSON.

VANGIONS, LES, (*Géog. anc.*) *Vangiones*; peuples de la Gaule belgique, & originaires de la Germanie. Céſar, dans ſes commentaires, *bel. Gall. l. I.* dit qu'ils étoient dans l'armée d'Arioviſte, avec les *Tribocci* & les *Nemetes*; & Pline, *l. IV. c. xvj.* nous apprend qu'ils s'emparerent de la partie du pays des *Médiomatrices*, le long du rivage du Rhin.

Cluvier, *Germ. ant. l. II. c. x.* croit que ces peuples étoient établis dans les Gaules avant la guerre d'Arioviſte, parce que les Marcomans, les Séduſiens, les Harudes, & les Sueves, que ce prince avoit amenés avec lui, ou qui l'avoient joint depuis ſon arrivée, furent tous chaſſés de la Gaule, après que Céſar les eut battus: au-lieu que les Nemetes, les *Vangions*, & les Tribocci demeurerent toujours dans leurs terres, ſur la rive gauche du Rhin.

Il paroît que ces trois nations n'étoient point ſoumiſes à Arioviſte, puiſqu'elles demeuroient dans la Gaule belgique. Elles pouvoient être ſeulement en alliance avec lui, ou peut-être même ſous ſa protection; ce qui les engagea à lui donner du ſecours contre les Romains.

On ne ſait point en quel tems les *Vangions* paſſerent le Rhin pour s'établir dans les Gaules. Ils occuperent une partie des terres de Mayence & du Palatinat. *Borbetomagus*, ou *Borgetomagus*, aujourd'hui *Worms*, étoit leur ville capitale. (*D. J.*)

VANILLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *vanilla*, genre de plante à fleur polypétale, anomale & compoſée de ſix pétales, dont cinq ſont ſemblables & diſpoſés preſqu'en rond; le ſixieme occupe le milieu de la fleur, & il eſt roulé en forme d'aiguiere; le calice devient dans la ſuite un fruit en forme de corne molle & charnue, qui renferme de très-petites ſemences. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

VANILLE, ſ. f. (*Botan. exot.*) gouſſe amériquaine qui donne la force, l'odeur, & le goût au chocolat; cette boiſſon dont les Eſpagnols ſont leurs délices, & qu'ils n'aiment pas moins que l'oiſiveté. Quoiqu'ils tirent ce fruit depuis près de deux ſiecles, des pays qu'ils ont ſi cruellement ravagés, ils ne ſavent pas même auſſi-bien que nous, ce qui concerne les eſpeces, la culture, la multiplication, & les propriétés de la *vanille*. Nous ne leur devons point le peu de lumieres que nous en avons, & ſur tout le reſte, ils nous ont bien dégagés de la reconnoiſſance.

La *vanille* eſt du nombre de ces drogues dont on uſe beaucoup, & que l'on ne connoit qu'imparfaitement. On ne peut pas douter que ce ne ſoit une gouſſe, ou ſilique, qui renferme la graine d'une plante, & delà lui vient le nom eſpagnol de *vaynilla*, qui ſignifie *petite gaîne*; mais on ne connoit ni le nombre des eſpeces, ni quelles ſont les eſpeces les plus eſtimables de ce genre de plante, en quel terroir elles viennent le mieux, comment on les cultive, de quelle maniere on les multiplie, *&c.* on n'a ſur tout cela que des détails peu ſûrs & peu exacts. Meſſieurs les académiciens qui ont été au Pérou, ne nous ont point fourni les inſtructions qui nous manquent ſur cette plante.

Les Amériquains ſont ſeuls en poſſeſſion de la *vanille*, qu'ils vendent aux Eſpagnols, & ils conſervent ſoigneuſement ce tréſor qui leur eſt du moins reſté, apparemment parce que leurs maîtres n'ont pas ſu le leur ôter. On dit qu'ils ont fait ſerment entr'eux de ne révéler jamais rien aux Eſpagnols, fût-ce la plus grande de toutes les bagatelles; c'eſt en ce cas une convention tacite dont ils ne rendroient que de trop bonnes raiſons; & ſouvent ils ont ſouffert les plus cruels tourmens, plutôt que d'y manquer.

D'un autre côté, les Eſpagnols contens des richeſſes qu'ils leur ont enlevées, de plus accoutumés à une vie pareſſeuſe, & à une douce ignorance, mépriſent les curioſités d'hiſtoire naturelle, & ceux qui les étudient; en un mot, ſi l'on en excepte les ſeuls Hermandez, & le pere Ignatio, eſpagnols, c'eſt aux curieux des autres nations, aux voyageurs, aux négocians, & aux conſuls établis à Cadix, que nous ſommes redevables du petit nombre de particularités que nous avons ſur cette drogue précieuſe, & qui formeront cet article.

Noms & deſcriptions de la vanille. Elle eſt nommée des Indiens *mécaſubil*, & par nos botaniſtes *vanilla*, *vaniglia*, *vayniglia*, *vanillias*, *piperis arbori jamaicenſis innaſcens*, Pluk. *almaq.* 301.

C'eſt une petite gouſſe preſque ronde, un peu applatie, longue d'environ ſix pouces, large de quatre lignes, ridée, rouſſâtre, mollaſſe, huileuſe, graſſe,

cependant caſſante, & comme coriace à l'extérieur. La pulpe qui eſt en dedans, eſt rouſſâtre, remplie d'une infinité de petits grains, noirs, luiſans; elle eſt un peu âcre, graſſe, aromatique, ayant l'odeur agréable du baume du Pérou: on nous l'apporte du Pérou & du Méxique; elle vient dans les pays les plus chaux de l'Amérique, & principalement dans la nouvelle Eſpagne; on la prend ſur des montagnes acceſſibles aux ſeuls Indiens, dans les lieux où il ſe trouve quelque humidité.

Ses eſpeces. On diſtingue trois ſortes principales de *vanilles*; la premiere eſt appellée par les Eſpagnols, *pompona* ou *bova*, c'eſt-à-dire enflée ou bouffie; celle de *leq*, la marchande ou de bon aloi; la *ſimarona* ou bâtarde; les gouſſes de la *pompona* ſont groſſes & courtes; celles de la *vanille* de *leq*, ſont plus déliées & plus longues; celles de la *ſimarona* ſont les petites en toute façon.

La ſeule *vanille* de *leq* eſt la bonne; elle doit être d'un rouge brun foncé, ni trop noire, ni trop rouſſe, ni trop gluante, ni trop deſſéchée; il faut que ſes gouſſes quoique ridées, paroiſſent pleines, & qu'un paquet de cinquante peſe plus de cinq onces; celles qui en peſe huit eſt la *ſobrebuena*, l'excellente. L'odeur en doit être pénétrante & agréable; quand on ouvre une de ces gouſſes bien conditionnée & fraîche, on la trouve remplie d'une liqueur noire, huileuſe & balſamique, où nagent une infinité de petits grains noirs, preſque abſolument imperceptibles, & il en ſort une odeur ſi vive, qu'elle aſſoupit, & cauſe une ſorte d'ivreſſe. La *pompona* a l'odeur plus forte, mais moins agréable; elle donne des maux de tête, des vapeurs, & des ſuffocations. La liqueur de la *pompona* eſt plus fluide, & ſes grains plus gros, ils égalent preſque ceux de la moutarde. La *ſimarona* a peu d'odeur, de liqueur & de grains.

On ne vend point la *pompona*, & encore moins la *ſimarona*, ſi ce n'eſt que les Indiens en gliſſent adroitement quelques gouſſes parmi la *vanille* de *leq*. On doute ſi les trois ſortes de *vanilles* en queſtion, ſont trois eſpeces, ou ſi ce n'en eſt qu'une ſeule, qui varie ſelon le terroir, la culture & la ſaiſon où elle a été cueillie.

Dans toute la nouvelle Eſpagne, on ne met point de *vanille* au chocolat; elle le rendroit mal ſain, & même inſupportable; ce n'eſt plus la même choſe quand elle a été tranſportée en Europe. On a envoyé à nos curieux des échantillons d'une *vanille* de Caraca & de Maracaybo, villes de l'Amérique méridionale; elle eſt plus courte que celle de *leq*, moins groſſe que la *pompona*, & paroît de bonne qualité; c'eſt apparemment une eſpece différente: on parle auſſi d'une *vanille* du Pérou, dont les gouſſes ſechées ſont larges de deux doigts, & longues de plus d'un pié; mais dont l'odeur n'approche pas de celles des autres, & qui ne ſe conſerve point.

Lorſque les *vanilles* ſont mûres, les Méxiquains les cueillent, les lient par les bouts, & les mettent à l'ombre pour les faire ſécher; lorſqu'elles ſont ſéches & en état d'être gardées, ils les oignent extérieurement avec un peu d'huile pour les rendre ſouples, les mieux conſerver, empêcher qu'elles ne ſe ſéchent trop, & qu'elles ne ſe briſent. Enſuite ils les mettent par paquets de cinquante, de cent, ou de cent cinquante, pour nous les envoyer.

Prix & choix de la vanille. Le paquet de *vanille* compoſé de cinquante gouſſes, ſe vend à Amſterdam depuis dix juſqu'à vingt florins, c'eſt-à-dire depuis vingt & une juſqu'à quarante-deux livres de notre monnoie, ſuivant la rareté, la qualité, ou la bonté: on donne un pour cent de déduction pour le prompt payement. On choiſit les *vanilles* bien nourries, groſſes, longues, nouvelles, odorantes, peſantes, un peu molles, non trop ridées ni trop huileuſes à l'extérieur; il ne faut pas qu'elles ayent été miſes dans un lieu humide, car alors elles tendroient à ſe moiſir, ou le ſeroient déjà; elles doivent non-ſeulement être exemptes du moiſi, mais être d'une agréable odeur, graſſes & ſouples. Il faut encore prendre garde qu'elles ſoient égales, parce que ſouvent le milieu des paquets n'eſt rempli que de petites *vanilles* ſeches & de nulle odeur; la graine du dedans qui eſt extrêmement petite, doit être noire & luiſante: on ne doit pas rejetter la *vanille* qui ſe trouve couverte d'une fleur ſaline, ou de pointes ſalines très-fines, entierement ſemblables aux fleurs de benjoin: cette fleur n'eſt autre choſe qu'un ſel eſſentiel dont ce fruit eſt rempli, qui ſort au-dehors quand on l'apporte dans un tems trop chaud.

Quand on laiſſe la *vanille* mûre trop long-tems ſur la plante ſans la cueillir, elle creve, & il en diſtille une petite quantité de liqueur balſamique, noire & odorante, qui ſe condenſe en baume: on a ſoin de la ramaſſer dans de petits vaſes de terre, qu'on place ſous les gouſſes: nous ne voyons point en Europe de ce baume, ſoit parce qu'il ne ſe conſerve pas dans le tranſport, ſoit parce que les gens du pays le retiennent pour eux, ſoit parce que les Eſpagnols ſe le réſervent.

Falſification de la vanille. Dès qu'il n'en ſort plus de liqueur balſamique, il y a des Méxiquains qui connoiſſant le prix qu'on donne en Europe à la *vanille*, ont ſoin, après avoir cueilli ces ſortes de gouſſes, de les remplir de paillettes & d'autres petits corps étrangers, & d'en boucher les ouvertures avec un peu de colle, ou de les coudre adroitement; enſuite ils les font ſécher, & les entremêlent avec la bonne *vanille*. Les gouſſes ainſi falſifiées, n'ont ni bonté ni vertu, & nous ne manquons pas d'en rencontrer quelquefois de telles, avec les autres bonnes ſiliques.

Noms botaniques de la plante à vanille. Cette plante a les noms ſuivans dans les livres de botanique.

Volubilis, ſiliquoſa, mexicana, foliis plantaginis; Raii, hiſt. 1330.

Aracus aromaticus... Tlixochitl, *ſeu flos niger, mexicanis dictus*, Hermand 38.

Lathyrus mexicanus, ſiliquis longiſſimis, moſchatis, nigris, Ammon. char. plant. 436.

Lobus oblongus, aromaticus. Cat. jam. 70.

Lobus aromaticus, ſubfuſcus, terebenthi corniculis ſimilis. C. B. P. 404.

Lobus oblongus, aromaticus, odore ferè belzuini; J. B. I. 428.

Deſcriptions de cette plante. Nous n'avons point encore de deſcription exacte de la plante qui fournit la *vanille* du Méxique, de ſes caracteres, & de ſes eſpeces.

Les uns la rangent parmi les lierres; ſelon eux, ſa tige a trois ou quatre lignes de diametre, & n'eſt pas tout-à-fait ronde. Elle eſt aſſez dure, ſans être pour cela moins liante & moins ſouple; l'écorce qui la couvre eſt fort mince, fort adhérente, & fort verte; la tige eſt partagée par des nœuds éloignés les uns des autres de ſix à ſept pouces; c'eſt de ces nœuds que ſortent les feuilles toujours couplées; elles reſſemblent beaucoup pour la figure à celles du laurier, mais elles ſont bien plus longues, plus larges, plus épaiſſes, & plus charnues; leur longueur ordinaire eſt de cinq à ſix pouces, ſur deux & demi de large; elles ſont fortes & pliantes comme un cuir, d'un beau verd vif, & comme verniſſées par-deſſus, & un peu plus pâles par-deſſous.

Hermandez, dont le témoignage paroît être ici d'un grand poids, prétend que cette herbe eſt une ſorte de liſeron, qui grimpe le long des arbres, & qui les embraſſe; ſes feuilles ont, ſuivant lui, onze pouces de longueur ou de largeur, ſont de la figure

des feuilles de plantin, mais plus groſſes, plus longues, & d'un verd plus foncé; elles naiſſent de chaque côté de la ligne alternativement; ſes fleurs ſont noirâtres.

Pluſieurs autres botaniſtes ſoutiennent que la plante de la *vanille* reſſemble plus à la vigne qu'à aucune autre; du moins, c'eſt ce qui a été certifié par le pere Fray Ignatio de ſancta Thereſa de Jeſus, carme déchauſſé, qui ayant long-tems réſidé dans la nouvelle Eſpagne, arriva à Cadix en 1721, pour paſſer à Rome; ce religieux plus éclairé & plus curieux en phyſique que ſes compatriotes, ſe fit apporter par quelques valets indiens un grand ſep de la plante où croit la *vanille*.

Comme il avoit déjà quelques connoiſſances ſur cette plante, il appliqua ſon ſep à un grand arbre, & entrelaça dans les branches de cet arbre tous les rejettons ou pampres du ſep. Il en avoit laiſſé le bout inférieur élevé de 4 ou 5 doigts de terre, & l'avoit couvert d'un petit paquet de mouſſe ſeche pour le défendre de l'air. En peu de tems la ſeve de l'arbre pénétra le ſep, & le fit reverdir; au bout d'environ deux mois il ſortit à travers le paquet de mouſſe, 5 ou 6 filamens qui ſe jetterent en terre: c'étoient des racines qui devinrent groſſes comme des tuyaux de plumes au plus. Au bout de deux ans le ſep produiſit des fleurs, & puis des *vanilles* qui mûrirent.

Les feuilles ſont longues d'un demi-pié, larges de trois doigts, obtuſes, d'un verd aſſez obſcur; les fleurs ſont ſimples, blanches, marquetées de rouge & de jaune.

Quand elles tombent, les petites gouſſes ou *vanilles*, commencent à pouſſer; elles ſont vertes d'abord, & quand elles jauniſſent on les cueille. Il faut que la plante ait trois ou quatre ans pour produire du fruit.

Les ſarmens de la plante rampent ſur la terre comme ceux de la vigne, s'accrochent de même, s'entortillent aux arbres qu'ils rencontrent, & s'élevent par leurs ſecours. Le tronc avec le tems devient auſſi dur que celui de la vigne; les racines s'étendent & tracent au loin dans la terre; elles pouſſent des rejettons qu'on tranſplante de bouture au pié de quelque arbre, & dans un lieu convenable: cette plantation ſe fait à la fin de l'hiver, & au commencement du printems.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que, comme on a déjà vu que le pratiqua le P. Ignatio, on ne met pas le bout du ſarment en terre, il s'y pourriroit. La plante reçoit aſſez de nourriture de l'arbre auquel elle eſt attachée, & n'a pas beſoin des ſucs que la terre fourniroit. La ſeve des arbres dans ces pays chauds de l'Amérique, eſt ſi forte & ſi abondante, qu'une branche rompue par le vent & jettée ſur un arbre d'eſpece toute différente, s'y collera & s'y entera elle-même comme ſi elle l'avoit été par tout l'art de nos jardiniers; ce phénomène y eſt commun.

C'en eſt un autre commun auſſi, que de gros arbres qui de leurs plus hautes branches, jettent de longs filamens juſqu'à terre, ſe multiplient par le moyen de ces nouvelles racines, & font autour d'eux une petite forêt, où le premier arbre, pere ou aïeul de tous les autres, ne ſe reconnoît plus; ces ſortes de générations répétées, rendent ſouvent les bois impraticables aux chaſſeurs.

Deſcription de la plante de vanille *de S. Domingue.* Cependant la plante de la *vanille* qui croît dans l'île de S. Domingue, que le R. P. Plumier décrit dans ſa *Botanique M. S. C. d'Amérique*, n'eſt pas différente de celle dont Hermandez fait la deſcription; mais celle du botaniſte françois eſt auſſi bien détaillée que l'autre l'eſt mal.

Ce pere l'appelle *vanilla flore viridi & albo, fructu nigreſcente*, Plum. *nov. plant. amer.* 25. Les racines de cette plante ſont preſque de la groſſeur du petit doigt, longues d'environ deux piés, plongées dans la terre au loin & au large; d'un roux-pâle; tendres & ſucculentes; jettant le plus ſouvent une ſeule tige menue, qui comme la clématite, monte fort haut ſur les grands arbres, & s'étend même au-deſſus. Cette tige eſt de la groſſeur du doigt, cylindrique, verte, & remplie intérieurement d'une humeur viſqueuſe; elle eſt noueuſe, & chacun de ſes nœuds donne naiſſance à une feuille.

Ces feuilles ſont molles, un peu âcres, diſpoſées alternativement, & pointues en forme de lance; longues de neuf ou dix pouces, larges de trois, liſſes, d'un verd-gai, creuſées en gouttiere dans leur milieu, & garnies de nervures courbées en arc. Lorſque cette plante eſt déjà fort avancée, des aiſſelles des feuilles ſupérieures il ſort de longs rameaux garnis de feuilles alternes; leſquels rameaux donnent naiſſance à d'autres feuilles beaucoup plus petites.

De chaque aiſſelle des feuilles qui ſont vers l'extrémité, il ſort un petit rameau différemment genouillé; & à chaque genouillure ſe trouve une très-belle fleur, polypétale, irréguliere; compoſée de ſix feuilles, dont cinq ſont ſemblables & diſpoſées preſqu'en roſe. Ces feuilles de la fleur ſont oblongues, étroites, tortillées, blanches en-dedans, verdâtres en-dehors. La ſixieme feuille, ou le *nectarium*, qui occupe le centre, eſt roulée en maniere d'aiguiere, & portée ſur un embryon charnu, un peu tors, ſemblable à une trompe. Les autres feuilles de la fleur ſont auſſi poſées ſur le même embryon, qui eſt long, verd, cylindrique, charnu. Il ſe change enſuite en fruit, ou eſpece de petite corne molle, charnue, preſque de la groſſeur du petit doigt; d'un peu plus d'un demi-pié de longueur; noirâtre lorſqu'il eſt mûr, & enfin rempli d'une infinité de très-petites graines noires. Les fleurs & les fruits de cette plante ſont ſans odeur.

On la trouve dans pluſieurs endroits de l'île de S. Domingue: elle fleurit au mois de Mai. Cette *vanille* de S. Domingue ne paroit différer de celle du Mexique, dont Hermandez a fait la deſcription, que par la couleur des fleurs, & par l'odeur des gouſſes: car la fleur de celle-là eſt blanche & un peu verte, & la gouſſe eſt ſans odeur; mais la fleur de celle du Mexique, ſuivant la deſcription d'Hermandez, eſt noire, & la gouſſe d'une odeur agréable.

Deſcription de la plante de vanille *de la Martinique.* Le P. Labat aſſure dans ſes voyages d'Amérique, qu'il a trouvé à la Martinique une autre eſpece de *vanille*, qu'il décrit ainſi. La fleur qu'elle produit eſt preſque jaune, partagée en cinq feuilles, plus longues que larges, ondées & un peu découpées dans leur milieu. Il s'éleve du centre un petit *piſtil* rond & aſſez pointu, qui s'alonge & ſe change en fruit. Cette fleur eſt à-peu-près de la grandeur & de la conſiſtance de celle des pois; elle dure tout au plus cinq ou ſix jours, après leſquels elle ſe fanne, ſe ſeche, tombe & laiſſe le piſtil tout nud, qui devient peu-à-peu une ſilique de cinq, ſix & ſept pouces de long, plus plate que ronde, d'environ cinq lignes de large, & deux lignes d'épaiſſeur, de la figure à-peu-près de nos coſſes d'haricots.

Cette ſilique eſt au commencement d'un beau verd, elle jaunit à meſure qu'elle mûrit, & devient tout-à-fait brune lorſqu'elle eſt ſeche; le dedans eſt rempli de petites graines rondes, preſque imperceptibles & impalpables, qui ſont rouges avant d'être mûres, & toutes noires dans leur maturité. Avant ce tems-là elles n'ont aucune odeur fort ſenſible, que celle de ſentir le verd; mais quand elles ſont mûres & qu'on les froiſſe entre les mains, elles rendent une petite odeur aromatique fort agréable.

Le même fait a été mandé à l'académie des Scien-

ces en 1724, par un des correſpondans de cette académie demeurant à la Martinique, qui ajoute qu'il en avoit trois piés venus de bouture, qu'il avoit tirés de la nouvelle Eſpagne, & qui réuſſiſſoient parfaitement.

Lieux où croît la bonne vanille. Malgré ces ſortes d'atteſtations, la *vanille* de la Martinique n'a point pris faveur ſur les lieux, ni dans le commerce; on continue toujours de la tirer de la nouvelle Eſpagne & du Pérou.

Les endroits où l'on trouve la *vanille* en plus grande quantité, ſont la côte de Caraque & de Carthagène, l'iſthme de Darion, & toute l'étendue qui eſt depuis cet iſthme & le golfe de S. Michel, juſqu'à Panama, le Jucatan & les Honduras. On en trouve auſſi en quelques autres lieux, mais elle n'eſt ni ſi bonne, ni en ſi grande quantité qu'au Mexique. On dit encore qu'il y en a beaucoup & de belle, dans la terre ferme de Cayenne. Comme cette plante aime les endroits frais & ombragés, on ne la rencontre guere qu'auprès des rivieres, & dans les lieux où la hauteur & l'épaiſſeur des bois la mettent à couvert des trop vives ardeurs du ſoleil.

Sa récolte, ſa culture & ſes vertus. La récolte commence vers la fin de Septembre; elle eſt dans ſa force à la Touſſaint, & dure juſqu'à la fin de Décembre. On ignore ſi les Indiens cultivent cette plante, & comment ils la cultivent; mais l'on croit que toute la cérémonie qu'ils font pour la préparation du fruit, ne conſiſte qu'à le cueillir à tems; qu'enſuite ils le mettent ſécher 15 à 20 jours pour en diſſiper l'humidité ſuperflue, ou plutôt dangereuſe, car elle le feroit pourir; qu'ils aident même à cette évaporation, en preſſant la *vanille* entre les mains, & l'applatiſſant doucement, après quoi ils finiſſent par la frotter d'huile de coco ou de calba, & la mettent en paquets qu'ils couvrent de feuilles de baliſier ou de cachibou.

La *vanille* contient une certaine humeur huileuſe, réſineuſe, ſubtile & odorante, que l'on extrait facilement par le moyen de l'eſprit de vin. Après avoir tiré la teinture, la gouſſe reſte ſans odeur & ſans ſuc. Dans l'analyſe chimique elle donne beaucoup d'huile eſſentielle, aromatique, une aſſez grande portion de liqueur acide, & peu de liqueur urineuſe & de ſel fixe.

Hermandez lui attribue des vertus admirables, mais Hermandez eſt un mauvais juge; cependant les auteurs de matiere médicale n'ont preſque fait que le copier. Ils prétendent qu'elle fortifie l'eſtomac, qu'elle aide la digeſtion, qu'elle diſſipe les vents, qu'elle cuit les humeurs crues, qu'elle eſt utile pour les maladies froides du cerveau, & pour les catharres; ils ajoutent qu'elle provoque les regles, qu'elle facilite l'accouchement, qu'elle chaſſe l'arriere-faix: tout cela eſt exagéré. La *vanille* peut par ſon aromate chaud, être un bon ſtomachique dans les occaſions où il s'agit de ranimer les fibres de l'eſtomac affoibli; elle deviendra quelquefois par la même raiſon emménagogue & apéritive; ſon huile balſamique, ſubtile & odorante, la rend ſouvent recommandable dans les maladies nerveuſes, hyſtériques & hypochondriaques; c'eſt pourquoi quelques anglois l'ont regardée avec trop de précipitation, comme un ſpécifique dans ce genre de maladies.

On la donne en ſubſtance juſqu'à une drachme; & en infuſion dans du vin, de l'eau, ou quelqu'autre liqueur convenable, juſqu'à deux drachmes. Il faut conſiderer qu'elle échauffe beaucoup quand on en prend une trop grande doſe, ou qu'on en fait un uſage immodéré; & cette conſidération doit ſervir pour indiquer les cas où il ne faut point la mettre en uſage. Nos médecins françois l'emploient rarement, la laiſſent ſeulement en valeur dans la compoſition, ou chocolat dont elle fait l'agrément principal. On s'en ſervoit autrefois pour parfumer le tabac; mais les parfums ont paſſé de mode, ils ne cauſent à-préſent que des vapeurs. Je ne connois aucun traité particulier ſur la *vanille*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VANITÉ, ſ. f. (*Morale.*) le terme de *vanité* eſt conſacré par l'uſage, à repréſenter également la diſpoſition d'un homme qui s'attribue des qualités qu'il a, & celle d'un homme qui tâche de ſe faire honneur par de faux avantages: mais ici nous le reſteignons à cette derniere ſignification, qui eſt celle qui a le plus de rapport avec l'origine de l'expreſſion.

Il ſemble que l'homme ſoit devenu vain, depuis qu'il a perdu les ſources de ſa véritable gloire, en perdant cet état de ſainteté & de bonheur où Dieu l'avoit placé. Car ne pouvant renoncer au deſir de ſe faire eſtimer, & ne trouvant rien d'eſtimable en lui depuis le péché; ou plutôt n'oſant plus jetter une vue fixe & des regards aſſurés ſur lui-même, depuis qu'il ſe trouve coupable de tant de crimes, & l'objet de la vengeance de Dieu; il faut bien qu'il ſe répande au-dehors, & qu'il cherche à ſe faire honneur en ſe revêtant des choſes extérieures: & en cela les hommes conviennent d'autant plus volontiers qu'ils ſe trouvent naturellement auſſi nuds & auſſi pauvres les uns que les autres.

C'eſt ce qui nous paroîtra, ſi nous conſidérons que les ſources de la gloire parmi les hommes ſe réduiſent, ou à des choſes indifférentes à cet égard, ou ſi vous voulez, qui ne ſont ſuſceptibles ni de blâme, ni de louange, ou à des choſes ridicules, & qui bien loin de nous faire véritablement honneur, ſont très-propres à marquer notre abaiſſement, ou à des choſes criminelles, & qui par conſequent ne peuvent être que honteuſes en elles-mêmes, ou enfin à des choſes qui tirent toute leur perfection & leur gloire du rapport qu'elles ont avec nos foibleſſes & nos défauts.

Je mets au premier rang les richeſſes, quoiqu'elles n'aient rien de mépriſable, elles n'ont auſſi rien de glorieux en elles-mêmes. Notre cupidité avide & intéreſſée ne s'informe jamais de la ſource, ni de l'uſage des richeſſes, qu'elle voit entre les mains des autres, il lui ſuffit qu'ils ſont riches pour avoir ſes premiers hommages. Mais, s'il plaiſoit à notre cœur de paſſer de l'idée diſtincte à l'idée confuſe, il ſeroit ſurpris aſſez ſouvent de l'extravagance de ces ſentimens; car comme il n'eſt point eſſentiel à un homme d'être riche, il trouveroit ſouvent qu'il eſtime un homme, parce que ſon pere a été un ſcélérat, ou parce qu'il a été lui-même un fripon; & que lorſqu'il rend ſes hommages extérieurs à la richeſſe, il ſalue le larcin, ou encenſe l'infidélité & l'injuſtice.

Il eſt vrai, que ce n'eſt point-là ſon intention, il ſuit ſa cupidité plutôt que ſa raiſon: mais un homme à qui vous faites la cour eſt-il obligé de corriger par toutes ces diſtinctions la baſſeſſe de votre procédé? Non, il reçoit vos reſpects extérieurs comme un tribut que vous rendez à ſon excellence. Comme votre avidité vous a trompé, ſon orgueil auſſi ne manque point de lui faire illuſion; ſi ſes richeſſes n'augmentent point ſon mérite, elles augmentent l'opinion qu'il en a, en augmentant votre complaiſance. Il prend tout au pié de la lettre, & ne manque point de s'aggrandir intérieurement de ce que vous lui donnez, pendant que vous ne vous enrichiſſez guere de ce qu'il vous donne.

J'ai dit en ſecond lieu, que l'homme ſe fait fort ſouvent valoir, par des endroits qui le rendent ridicule. En effet, qu'y a-t-il, par exemple, de plus ridicule que la *vanité* qui a pour objet le luxe des habits? Et n'eſt-ce pas quelque choſe de plus ridicule que tout ce qui fait rire les hommes, que la dorure & la broderie entrent dans la raiſon formelle de l'eſtime, qu'un homme bien vêtu ſoit moins contre-

dit qu'un autre ; qu'une ame immortelle donne ſon eſtime & la conſidération à des chevaux, à des équipages, *&c.* Je ſais que ce ridicule ne paroît point, parce qu'il eſt trop général ; les hommes ne rient jamais d'eux-mêmes, & par conſéquent ils ſont peu frappés de ce ridicule univerſel, qu'on peut reprocher à tous, ou du-moins au plus grand nombre ; mais leur préjugé ne change point la nature des choſes, & le mauvais aſſortiment de leurs actions avec leur dignité naturelle, pour être caché à leur imagination, n'en eſt pas moins véritable.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt que les hommes ne ſe font pas ſeulement valoir par des endroits qui les rendroient ridicules, s'ils pouvoient les conſidérer comme il faut, mais qu'ils cherchent à ſe faire eſtimer par des crimes. On a attaché de l'opprobre aux crimes malheureux, & de l'eſtime aux crimes qui réuſſiſſent. On mépriſe dans un particulier le larcin & le brigandage qui le conduiſent à la potence ; mais on aime dans un potentat les grands larcins & les injuſtices éclatantes qui le conduiſent à l'empire du monde.

La vieille Rome eſt un exemple fameux de cette vérité. Elle fut dans ſa naiſſance une colonie de voleurs, qui y chercherent l'impunité de leurs crimes. Elle fut dans la ſuite une république de brigands, qui étendirent leurs injuſtices par toute la terre. Tandis que ces voleurs ne font que détrouſſer les paſſans, bannir d'un petit coin de la terre la paix & la ſûreté publique, & s'enrichir aux dépens de quelques perſonnes ; on ne leur donne point des noms fort honnêtes, & ils ne prétendent pas même à la gloire, mais ſeulement à l'impunité. Mais auſſi-tôt qu'à la faveur d'une proſpérité éclatante, ils ſe voient en état de dépouiller des nations entieres, & d'illuſtrer leurs injuſtices & leur fureur, en traînant à leur char des princes & des ſouverains ; il n'eſt plus queſtion d'impunité, ils prétendent à la gloire, ils oſent non-ſeulement juſtifier leurs fameux larcins, mais ils les conſacrent. Ils aſſemblent, pour ainſi dire, l'univers dans la pompe de leurs triomphes pour étaler le ſuccès de leurs crimes ; & ils ouvrent leurs temples, comme s'ils vouloient rendre le ciel complice de leurs brigandages & de leur fureur.

Il y a d'ailleurs un nombre infini de choſes que les hommes n'eſtiment, que par le rapport qu'elles ont avec quelqu'une de leurs foibleſſes. La volupté leur fait quelquefois trouver de l'honneur dans la débauche : les riches ſont redevables à la cupidité des pauvres, de la conſidération qu'ils trouvent dans le monde. La puiſſance tire ſon prix en partie d'un certain pouvoir de faire ce qu'on veut, qui eſt le plus dangereux préſent qui puiſſe jamais être fait aux hommes. Les honneurs & les dignités tirent leur principal éclat de notre ambition ; ainſi on peut dire à coup ſûr que la plûpart des choſes ne ſont glorieuſes, que parce que nous ſommes déreglés.

VANITÉ, VAIN, (*Critiq. ſacrée.*) ces mots dans l'Ecriture ſignifient ce qui n'a rien de ſolide, *Eccléſ. j. 2.* la fauſſe gloire, *2. Pier. ij. 18.* le menſonge, *Pſ. xxxvij. 13.* les idoles, *Jérém. viij. 19.* (*D. J.*)

VANNE, ſ. f. (*Hydr.*) ce ſont de gros ventaux de bois de chêne, que l'on hauſſe ou que l'on baiſſe dans des couliſſes, pour lâcher ou retenir les eaux d'une écluſe, d'un étang, d'un canal ; on appelle encore *vannes* les deux cloiſons d'ais, ſoutenus d'un fil de pieux dans un batardeau. (*K*)

VANNES, *terme de Rivieres* ; ce ſont encore les foſſes dont on ſe ſert pour arrêter les terres à un batardeau, derriere la culée d'un pont de bois.

VANNES, *en Fauconnerie*, ce ſont les grandes plumes des aîles des oiſeaux de proie.

VANNEAU, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt un oiſeau gros à-peu-près comme un pigeon ; il a ſur la tête une eſpece de crête, oblongue & noire, le col verd & le reſte du corps de différentes couleurs, où on remarque du verd, du bleu & du blanc ; ſon cri a quelque rapport à celui d'une chevre, il ſe jette ſur les mouches en l'air, il eſt preſque toujours en mouvement, vole rapidement, on diroit que ſon cri exprime dix-huit. Il habite ordinairement les lieux marécageux ; on le chaſſe depuis la Touſſaint juſqu'à la ſainte Catherine ; ils vont ſeuls l'été, & par bande l'hiver ; on en prend juſqu'à ſoixante d'un coup de filet ; lorſqu'on tire aux *vanneaux* & aux étourneaux, il eſt bon d'avoir deux fuſils chargés, car ſi l'on en tue quelqu'un du premier coup & que les autres le voient, ils y volent tous & tout-autour de la tête du chaſſeur, ce qui fait qu'on y a ordinairement bonne chaſſe, ſur-tout en les tirant en l'air, plutôt qu'à terre. On mange les *vanneaux* ſans les vuider, comme la grive, la bécaſſe, le pluvier & l'alouette.

VANNEAU, (*Diete.*) tout le monde connoit ce proverbe populaire, *qui n'a pas mangé d'un vanneau n'a pas mangé d'un bon morceau :* mais ce proverbe n'eſt vrai que du *vanneau* gras, car les *vanneaux* ſont ordinairement maigres, ſecs, durs, & par conſéquent fort mauvais, ce qui n'empêche point que lorſqu'on en rencontre de gras ils ne ſoient tendres, ſucculens, & d'un goût que beaucoup de perſonnes trouvent exquis. Cependant on peut obſerver de cet oiſeau comme de la bécaſſe, de la bécaſſine, du pluvier, *&c.* qu'il faut que leur ſuc alimenteux ne ſoit pas *très-accommodé à notre nature*, car beaucoup de perſonnes, & ſur-tout celles qui n'y ſont point accoutumées, ont un certain dégoût pour cette viande, à laquelle ils trouvent une ſaveur ſauvage & tendante à la corruption, à l'état que Boerhaave appelle *alkaleſcence.* Si cette obſervation eſt vraie, ſavoir que les animaux carnivores ne ſe nourriſſent point naturellement des chairs d'autres animaux qui vivent eux-mêmes de matieres animales, on trouveroit dans ce principe la raiſon du fait que nous avons avancé ; car le *vanneau* ſe nourrit de vers & de différentes autres eſpeces d'inſectes. Il faut avouer cependant, que les vers & les inſectes ſont de toutes les ſubſtances animales les moins animaliſées, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi. *Voyez* SUBSTANCE ANIMALE, *Chim.* Mais auſſi on n'a pas naturellement tant de dégoût pour un *vanneau* ou pour un pluvier que pour la chair d'un animal véritablement carnivore. *Voyez* VIANDE, *Diete.* (*b*)

VANNER, v. act. (*Gram.*) c'eſt en général agiter dans un van la graine pour la nettoyer. *Voyez* VAN.

VANNER LES AIGUILLES, (*Aiguillier.*) c'eſt les faire reſſuyer dans du ſon chaud un peu mouillé, après qu'elles ont été leſcivées ou lavées dans de l'eau avec du ſavon : voici comme on vanne les aiguilles. On les enferme avec du ſon dans une boëte ronde de bois qui eſt ſuſpendue en l'air avec une corde, & on agite cette boëte juſqu'à ce que le ſon ſoit entierement ſec, & les aiguilles ſans aucune humidité. *Voyez* AIGUILLE, & la machine à *vanner les aiguilles, fig. & Pl. de l'Aiguillier.*

VANNER, *en terme d'Epinglier*, c'eſt ſéparer le ſon d'avec les épingles en les remuant ſur un plat de bois, comme on remue le froment dans un van, excepté que l'un ſe fait aux genoux, & l'autre avec les mains ſeulement.

VANNERIE, ſ. f. (*Art méchan.*) l'art de faire des vans, des paniers, des hottes à jour ou pleins, en clôture, mandrerie ou laſſerie, de toutes grandeurs & à toutes ſortes d'ouvrages.

Cet art eſt fort ancien & fort utile. Les peres du déſert & les pieux ſolitaires l'exerçoient dans leurs retraites, & en tiroient la plus grande partie de leur ſubſiſtance ; il fourniſſoit autrefois des ouvrages très-fins pour ſervir ſur la table des grands où l'on n'en

voit plus guere, les vaſes de cryſtal ayant pris leurs place.

La *vannerie* ſe diviſe en quatre ſortes d'ouvrages principaux; la mandrerie, la cloſerie ou clôture, la faiſſerie, & la teſſerie; on verra ces termes à leur article.

VANNES, (*Géog. mod.*) ville de France dans la Bretagne, à deux lieues de la mer, avec laquelle elle communique par le canal de Morbihan, à 20 lieues de Nantes, à 22 de Quimper, à 23 de Rennes, & à une centaine de Paris.

Cette ville eſt arroſée par deux petites rivieres qui rendent ſon port capable de contenir pluſieurs vaiſſeaux. Le fauxbourg de *Vannes* ſurpaſſe la ville en étendue; il en eſt ſéparé par des murailles & par un large foſſé; il a ſes paroiſſes, ſes couvens, ſes places, & un hôpital.

Saint Paterne eſt le premier évêque de *Vannes* qui nous ſoit connu; cet évêché vaut environ 25000 livres de revenu, & l'évêque eſt en partie ſeigneur de *Vannes*. On ne compte dans ſon dioceſe que 168 paroiſſes.

Le principal commerce de *Vannes* eſt en blé & en ſeigle pour l'Eſpagne. On y trafique auſſi en ſardines & en congres. Les marchands achetent les ſardines au bord de la mer, les ſalent & les arrangent dans des barriques, où on les preſſe pour en tirer l'huile, qui ſans cela les feroit corrompre. *Long.* ſuivant Caſſini, *14. 35. lat. 47. 40.*

Vannes, aujourd'hui le chef-lieu d'une recette, d'un préſidial, & d'une juriſdiction de juges-conſuls, tire ſon nom des anciens peuples *Veneti*, qui étoient des plus célebres des Gaules du tems de Jules Céſar. Ptolomée la nomma *civitas Darior gum.*

Lorſque les Bretons s'établirent dans l'Armorique, ils n'occuperent pas cette ville qui demeura à ſes anciens habitans romains ou gaulois. Elle vint enſuite au pouvoir des Francs, lorſqu'ils ſe rendirent les maîtres de cette partie des Gaules. L'an 577 Varor, prince des Bretons, s'en empara ſur Gontran, l'un des rois françois. Pepin s'en rendit maître l'an 553; mais Numénoius, prince des Bretons, la reprit enſuite; enfin elle a paſſé à la couronne avec le reſte de la Bretagne. Cette ville avoit été érigée en comté par ſes anciens ſouverains, & réunie à leur domaine par Alain ſurnommé *le Grand*. (*D. J.*)

VANNES, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France dans le Sénonois. Elle prend ſa ſource à trois lieues de Troyes, & ſe jette dans l'Yonne au fauxbourg de Sens. (*D. J.*)

VANNETS, ſ. m. pl. (*Pêche.*) ce ſont des rets qu'on tend en différentes manieres ſur la grève que le flux de la mer couvre; ils doivent avoir leurs mailles de la grandeur marquée par les ordonnances de 1681 & 1684.

VANNETS, (*Blaſon.*) on appelle ainſi en termes de Blaſon, les coquilles dont on voit le creux, à cauſe qu'elles reſſemblent à un van à vanner.

VANNETTE, ſ. f. *en Vannerie*, eſt une eſpece de corbeille ronde & à bord, faite de clôture; on s'en ſert ſur-tout pour épouſſer l'avoine qu'on donne aux chevaux.

VANNIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Ptolomée, *liv. III. ch. j.* la donne aux Bechuni; quelques-uns croyent que c'eſt aujourd'hui *Franna*, bourg de l'état de Veniſe; d'autres prétendent que c'eſt *Lovino*, & le pere Briet dit que c'eſt *Civedo* ou *Cividado*. (*D. J.*)

VANNIANUM REGNUM, (*Géog. anc.*) royaume de la Sarmatie européenne, dont Pline, *liv. IV. ch. xij.* fait mention; c'eſt le royaume de *Vannius*, que Druſus Céſar avoit donné aux Suèves, non à toute la nation des Suèves, mais à ceux que Druſus avoit envoyés fixer leur demeure au-delà du Danube, entre le Marus & le Cuſus. Ce royaume ne fut pas de longue durée. Vannius lui-même fut chaſſé de ſes états par Jubilius, roi des Hermunduriens, & par Vangion & Sidon, fils de ſa ſœur. Ces deux derniers partagerent entre eux le royaume de leur oncle qui alla s'établir dans la Pannonie avec ceux de ſes ſujets qui lui étoient demeurés fideles. Tacite, *Ann. liv. XII.* (*D. J.*)

VANNIER, ſ. m. (*Corps de Jurande.*) celui qui fait ou qui vend des vans, ou tous autres ouvrages d'oſier, comme paniers, hottes, clayes, cages, corbeilles, charrieres, verrieres, *&c.* pelles, boiſſeaux, ſoufflets, ſabots, échelles, *&c.*

Il y a à Paris une communauté de maîtres *vanniers-quinquailliers*, dont les ſtatuts ſont de 1467, confirmés par lettres-patentes de Louis XI. & réformés ſous le regne de Charles IX. par arrêt du conſeil du mois de Septembre 1561, enregiſtrés au parlement la même année.

Les différens ouvrages qui diſtinguent les *vanniers*, ſont ceux de la mandrerie, de la clôture ou cloſerie, & de la faiſſerie. La mandrerie dont les maîtres ſont appellés *vanniers-mandriers*, comprend tous les ouvrages d'oſier blanc & d'oſier verd qui ne ſont point à claire-voie, à la réſerve des vans à vanner les grains, & des hottes à vin qui ſont réſervés à la clôture, dont les maîtres ſe nomment *vanniers-clouturiers*.

À l'égard de la faiſſerie, qui eſt la vannerie proprement dite, ſon partage conſiſte dans tout ce qui ſe fait d'ouvrages à jour de quelque ſorte d'oſier que ce ſoit. Cette partie du métier des *vanniers* donne à ceux qui s'y occupent le nom de *vanniers-faiſſiers*. Malgré cette eſpece de diſtinction d'ouvrages & de métier, les maîtres *vanniers* ne s'y aſſujettiſſent pourtant pas tellement, qu'il ne s'en trouve qui travaillent tout-à-la fois aux uns & aux autres.

Comme les ouvrages de clôture ſont les plus difficiles & demandent les plus habiles ouvriers, & qu'il faut d'ailleurs des outils à part, les clôturiers s'occupent rarement à la mandrerie & à la faiſſerie; mais au-contraire les mandriers & les faiſſiers, convenant en quantité de choſes, & ſe ſervant des mêmes outils, il eſt rare que ceux qui exercent la faiſſerie, ne travaillent pas auſſi à la mandrerie.

Les outils & inſtrumens communs aux trois ſortes de *vanniers*, ſont la ſcie montée & la ſcie à main, le couteau à travailler, divers villebrequins, entre autres le villebrequin à hottriau, l'épluchoir, le poinçon de fer, les fers à clore, le maillet, le chevalet, l'établi, la ſellette, les moules, & le faudoir. Outre ces outils, les clôturiers ont encore la batte de fer, le villebrequin à menuiſſier, la bécaſſe, le crochet, & la trétoire. (*D. J.*)

VAN-RHECDE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *vanrhecdia*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond: le piſtil ſort du milieu de cette fleur & devient dans la ſuite un fruit qui a la forme d'un citron; ce fruit eſt membraneux ou charnu, & il renferme deux ou trois ſemences ovoïdes & charnues. Plumier, *nova plant. amer. genera.* *Voyez* PLANTE.

VANS, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le bas Languedoc, dioceſe d'Uſez.

VANTAIL, ſ. m. (*Menuiſerie.*) manteau ou battant d'une porte qui s'ouvre des deux côtés. Il y a auſſi des *vantaux* de fenêtres, ou des volets qui ferment une fenêtre du haut en bas; on appelloit autrefois de ce nom la patrie de l'habillement de tête par laquelle le chevalier reſpiroit.

VANTER, LOUER, (*Synonymes.*) on *vante* une perſonne pour lui procurer l'eſtime des autres, ou pour lui donner de la réputation; on la *loue* pour témoigner l'eſtime qu'on fait d'elle, ou pour lui applaudir.

Digitized by

Vanter, c'eſt dire beaucoup de bien des gens, & leur attribuer de grandes qualités, ſoit qu'ils les ayent ou qu'ils ne les ayent pas; *louer*, c'eſt approuver avec une ſorte d'admiration ce qu'ils ont dit ou ce qu'ils ont fait, ſoit que cela le mérite ou ne le mérite point.

On *vante* les forces d'un homme, on *loue* ſa conduite. Le mot de *vanter* ſuppoſe que la perſonne dont on parle, eſt différente de celle à qui la parole s'adreſſe, ce que le mot de *louer* ne ſuppoſe point.

Les charlatans ne manquent jamais de ſe *vanter*; ils promettent toujours plus qu'ils ne peuvent tenir, ou ſe font honneur d'une eſtime qui ne leur a pas été accordée. Les perſonnes pleines d'amour propre ſe donnent ſouvent des *louanges*; elles ſont ordinairement très-contentes d'elles-mêmes.

Il eſt plus difficile, ſelon mon ſens, de ſe *louer* ſoi-même que de ſe *vanter*, car on ſe *vante* par un grand deſir d'être eſtimé, c'eſt une vanité qu'on pardonne, mais on ſe *loue* par une grande eſtime qu'on a de ſoi, c'eſt un orgueil dont on ſe moque. *Girard.* (*D. J.*)

VANTILLER, v. act. (*Charpent.*) c'eſt mettre des doſſes ou bonnes planches de deux pouces d'épaiſſeur pour retenir l'eau. *Diction. de Charpent.* (*D. J.*)

VA-OUTRE, (*Chaſſe.*) c'eſt le terme dont uſe le valet de limier lorſqu'il eſt au bois & qu'il alonge le trait à ſon limier, & le met devant lui pour le faire quêter.

VAPEURS, ſ. f. (*Phyſiq.*) c'eſt l'aſſemblage d'une infinité de petites bulles d'eau ou d'autre matiere liquide, remplies d'air raréfié par la chaleur & élevés par leur légéreté juſqu'à une certaine hauteur dans l'atmoſphere; après quoi elles retombent, ſoit en pluie, ſoit en roſée, ſoit en neige, *&c.*

Les maſſes formées de cet aſſemblage, qui flottent dans l'air, ſont ce qu'on appelle *nuages*. *Voyez* NUAGE.

Quelques perſonnes ſe ſervent indifféremment du mot de *vapeur* pour exprimer les fumées qu'envoyent les corps humides & les corps ſecs, comme le ſoufre, *&c.* mais M. Newton avec pluſieurs autres auteurs, appellent ces dernieres *exhalaiſons* & non *vapeurs*.

Sur la maniere dont les *vapeurs* ſont élevées & enſuite précipitées vers la terre, *voyez* EVAPORATION, ROSÉE, PLUIE, *&c.*

Sur la formation des ſources par le moyen des *vapeurs*, *voyez* FONTAINE, *&c.*

La quantité de *vapeurs* que le ſoleil fait élever de deſſus la ſurface de la mer, eſt inconcevable. M. Halley a fait une tentative pour la déterminer. Par une expérience faite dans cette vue & décrite dans les Tranſactions philoſophiques, il a trouvé que de l'eau dont la chaleur eſt égale à celle de l'air en été, perdoit en *vapeurs* dans l'eſpace de deux heures la quantité que demande un abaiſſement dans la ſurface de la cinquante-troiſieme partie d'un pouce; d'où on peut conclure que dans un jour où le ſoleil échauffe la mer pendant douze heures, l'eau qui s'évapore, monte à un dixieme de pouce ſur toute la ſurface de la mer.

Dans cette ſuppoſition, dix pouces quarrés en ſurface donnent d'évaporation environ un pouce cubique d'eau par jour, & chaque pié quarré par conſéquent environ une demi-pinte; chaque eſpace de quatre piés quarrés donnera deux pintes; chaque mille quarré 6914 tonneaux; chaque degré quarré ſuppoſé de 69 milles d'Angleterre, donne 33 millions de tonneaux. Or ſi on ſuppoſe la Méditerranée d'environ 40 degrés de long & de 4 de large, en prenant un milieu entre les endroits où elle eſt le plus large, & ceux où elle l'eſt le moins, ce qui donne 160 degrés pour l'eſpace qu'occupe cette mer, on trouvera par le calcul qu'elle peut fournir en évaporations dans un jour d'été 5280 millions de tonneaux.

Mais cette quantité de *vapeurs* quoique très-grande, n'eſt qu'une partie de ce que produit une autre cauſe bien plus éloignée de pouvoir être calculée, qui eſt celle de l'évaporation produite par le vent, & que tous ceux qui ont examiné la promptitude avec laquelle les vents deſſechent, ſavent être extrêmement conſidérable. *Chambers.*

De plus, la partie ſolide de la terre eſt preſque par-tout couverte de plantes, & les plantes envoyent une grande quantité de *vapeurs*; car ſuivant les obſervations de M. Hales, dans la ſtatique des végétaux, un tourneſol haut de 3 piés $\frac{1}{2}$ tranſpire du-moins de 1 livre $\frac{1}{2}$ dans l'eſpace de 12 heures, ce qui eſt preſque autant que ce qui s'évapore en un jour d'un bac d'eau expoſé au ſoleil, & qui auroit trois piés quarrés de diametre. Par conſéquent ſi on ſuppoſoit que toutes les plantes tranſpiraſſent également, il ne s'éleveroit pas moins de *vapeurs* des parties ſolides de la terre qu'il s'en éleve de la mer.

D'ailleurs il ſort auſſi du corps des hommes & des animaux une grande quantité de *vapeurs*, & ſuivant les obſervations de M. Hales, ce qui s'évapore du corps d'un homme, eſt à ce qui s'évapore du tourneſol comme 141 à 100; ſi nous joignons à cela les exhalaiſons des plantes qui ſe ſechent ou qui ſe pourriſſent, celles qui proviennent de la fumée de toutes les matieres qu'on brûle, enfin les exhalaiſons qui s'élevent du ſein de la terre même, nous conclurons que l'air eſt rempli d'une prodigieuſe quantité de *vapeurs*, & que ſa ſubſtance doit en être comme pénétrée.

A l'égard du méchaniſme de l'élévation des *vapeurs*, ceux qui deſireront un plus grand détail ſur ce ſujet, peuvent avoir recours aux articles cités ci-deſſus, & à l'*eſſai de phyſique* de M. Muſſchenbroeck, article des *météores*, d'où nous avons tiré en partie ce qui précede.

VAPEUR, VAPOREUX, ſe dit *en Peinture*, lorſque la perſpective aërienne eſt bien entendue dans un tableau, & qu'il y regne un très-léger brouillard qui rend les objets tendres & flous. On dit il regne une belle *vapeur* dans ce tableau: ces objets ſont tendres & *vaporeux*. Vauvermans & Claude Lorrain excelloient en cette partie.

VAPEURS, *en Médecine*, eſt une maladie appellée autrement *mal hypochondriaque* & *mal de rate*. Elle eſt commune aux deux ſexes, & reconnoit deux différentes cauſes.

On croit qu'elle provient d'une *vapeur* ſubtile qui s'éleve des parties inférieures de l'abdomen, ſurtout des hypocondres, & de la matrice au cerveau, qu'elle trouble & qu'elle remplit d'idées étranges & extravagantes, mais ordinairement deſagréables. Cette maladie ſe nomme dans les hommes *affection hypochondriaque*. *Voyez* AFFECTION HYPOCHONDRIAQUE.

Les *vapeurs* des femmes que l'on croit venir de la matrice, ſont ce qu'on appelle autrement *affection* ou *ſuffocation hiſtérique* ou *mal de mere*.

Cette maladie provient également des hypocondres, comme de la matrice. L'idée du public ou du vulgaire ſur la fumée qui s'éleve du bas-ventre au cerveau, paroit d'abord vraiſſemblable, mais elle eſt fauſſe & combattue par la théorie & l'anatomie. Cette prétendue fumée n'eſt rien autre choſe que l'irritation des fibres nerveuſes des viſceres contenus dans le bas-ventre, tels que le foie, la rate, l'eſtomac & la matrice, qui affecte ſympathiquement le cerveau par la communication de la huitieme paire de nerfs avec le grand nerf intercoſtal; cette communication qui eſt étendue dans toutes les cavités, eſt la cauſe prochaine & unique de ces maladies & des étranges

&c

& bizarres ſymptomes qui l'accompagnent ; une preuve de ceci eſt que les remedes qui peuvent détourner les eſprits animaux ailleurs, ou cauſer une irritation différente, en produiſant une ſenſation déſagréable, ſont excellens dans ces maladies ; or d'où peut provenir un tel prodige, ſinon que les eſprits ſont déterminés ailleurs? Mais on doit remarquer que les *vapeurs* attaquent ſur-tout les gens oiſifs de corps, qui fatiguent peu par le travail manuel, mais qui penſent & rêvent beaucoup : les gens ambitieux qui ont l'eſprit vif, entreprenans, & fort amateurs des biens & des aiſes de la vie, les gens de lettres, les perſonnes de qualité, les eccléſiaſtiques, les dévots, les gens épuiſés par la débauche ou le trop d'application, les femmes oiſives & qui mangent beaucoup, ſont autant de perſonnes ſujettes aux *vapeurs*, parce qu'il y a peu de ces gens en qui l'exercice & un travail pénible du corps empêche le ſuc nerveux d'être maléficié. Bien des gens penſent que cette maladie attaque l'eſprit plutôt que le corps, & que le mal gît dans l'imagination. Il faut avouer en effet que ſa premiere cauſe eſt l'ennui & une folle paſſion, mais qui à force de tourmenter l'eſprit oblige le corps à ſe mettre de la partie ; ſoit imagination, ſoit réalité, le corps en eſt réellement affligé. Ce mal eſt plus commun aujourd'hui qu'il ne fut jamais, parce que l'éducation vicieuſe du ſexe y diſpoſe beaucoup, & que les jeunes gens ſe livrent ou à la paſſion de l'étude, ou à toute autre avec une égale fureur, ſans meſure & ſans diſcernement ; l'eſprit s'affoiblit avant d'être formé, & à peine eſt-il né, qu'il devient languiſſant. La gourmandiſe, la vie oiſive, les plaiſirs habituels entretiennent cette malheureuſe paſſion de paſſer pour bel eſprit ; & les *vapeurs* attaquent le corps, le ruinent & le font tomber en conſomption. Voici les remedes les plus efficaces pour ce mal qui devient contagieux, & qui eſt l'opprobre de la médecine.

1°. Un régime exact, ne manger qu'avec faim & manger peu, éviter les alimens de haut goût, les liqueurs, les paſſions violentes, les veilles, les jeux & les pertes que l'on y fait, la débauche de toute eſpece ; deſirer peu, ou des choſes juſtes & poſſibles, travailler beaucoup & plus qu'on ne mange, ſont des moyens plus ſûrs que toutes les potions cordiales.

2°. Se former une idée véritable de ſon peu de ſavoir & de ſon petit mérite, ſe croire toujours favoriſé, ſoit de la fortune, ſoit du prince, ſoit de la nature, au-delà de ſes talens, écouter la raiſon & ſe faire de bonnes mœurs, ſont des préſervatifs contre les *vapeurs*.

Cependant comme ces remedes ne plairont pas à ceux qui flattés de leurs faux talens, ſe croiront réellement malades, & avoir beſoin de la médecine qui ne peut guere les ſoulager, nous les renvoyons aux articles du *ſpaſme*, des *convulſions*, de la *tenſion*, de l'*épilepſie*, du *vertige*, de la *fureur utérine*, de l'*affection hypocondriaque & hyſtérique*, & nous leur enjoignons d'uſer des remedes purgatifs, des amers, des apéritifs combinés avec les toniques : la teinture de caſtor, le ſirop de karabé, les pilules de cachou, de Wildeganſius & la liqueur minérale d'Hoffman ſont leur reſſource.

VAPINCUM ou *VAPINGUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule narbonnoiſe, ſur la route de Mediolanum à Arles, entre Caturigæ & Alabonte, ſelon l'itinéraire d'Antonin. C'eſt la ville de Gap. (*D. J.*)

VAQUER, v. neut. (*Gram.*) être vuide, non occupé. Cet appartement eſt *vacant* ; il *vaque* dans cette maiſon un corps-de-logis en entier ; ſi ce bénéfice vient à *vaquer*, tâchez de l'obtenir. Mais voici une acception de ce verbe très-différente de la précédente : il *vaque* à la prédication ; il *vaque* à la converſion des hérétiques ; il *vaque* à deux ou trois fonctions à la fois ; il ſignifie alors *ſatisfaire*, *remplir*, *exercer*. *Vaquer* ſe prend auſſi pour *ceſſer ſes fonctions* : le parlement *vaque* certains jours ; les colleges *vaquent* lorſqu'il y a proceſſion du recteur.

VAQUETTES, ſ. f. pl. (*Commerce.*) peaux de petites vaches, dont il ſe fait un aſſez grand commerce à Smirne. *Savary*. (*D. J.*)

VAR, LE, (*Géogr. mod.*) en latin *Varus* ; riviere qui fait la ſéparation entre l'Italie & la France. Elle eſt auſſi marquée par tous les anciens géographes, pour une des limites qui ſéparent la Gaule narbonnoiſe de l'Italie. Cette riviere prend ſa ſource dans le mont Cema ou Acema, qui fait partie des Alpes maritimes près du château de S. Etienne. Cette montagne s'appelle auſſi *Cémélion* ; c'étoit le nom d'une ancienne ville bâtie au-deſſus, dont il ne reſte aujourd'hui que des maſures, & qui étoit de la Gaule narbonnoiſe. Du mont Cema, le *Var* vient arroſer le territoire de Glandeve & celui de Nice, où il ſe décharge dans la mer Méditerranée, à une demi-lieue à l'occident de Nice. Ce n'eſt point cependant la riviere du *Var* toute entiere qui formoit la ſéparation de la Gaule d'avec l'Italie, c'en eſt ſeulement la ſource placée dans les Alpes maritimes ; le comté de Nice qu'elle traverſe, faiſoit partie de la Gaule narbonnoiſe, comme il le fit enſuite de la Provence. (*D. J.*)

VAR, *voyez* LOUP MARIN.

VARA, (*Géogr. des Arabes.*) ce mot eſt arabe, & ſignifie dans cette langue *derriere* & *au-delà*. Ainſi *Vara-Gihoun*, dans la géographie des Arabes, déſigne la *Tranſoxane* (en arabe *Maouaralnahar*), qui eſt au-delà du fleuve, car ils qualifient du nom de *fleuve* par excellence le Gihon, que les Perſans nomment en leur langue *Roud*. *Vara-Sihoun*, c'eſt-à-dire ce qui eſt au-delà de Sihon ou Jaxartes. C'eſt le Turqueſtan, appellé auſſi des Arabes par la même raiſon *Vara-Khogend*, à cauſe qu'il s'étend au-delà de la ville de Khogend, qui eſt bâtie ſur le fleuve Sihon. (*D. J.*)

VARAHANGA, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) réſine qui ſe trouve dans l'île de Madagaſcar, & qui a l'odeur de l'encens.

VARAIGNE, ſ. f. (*Saline.*) on appelle *varaigne* dans les marais ſalins l'ouverture par laquelle on introduit l'eau de la mer dans le premier réſervoir de ces marais, qui s'appelle *jas*. La *varaigne* s'ouvre & ſe ferme à-peu-près comme on fait avec la bonde des étangs : on ouvre la *varaigne* dans les grandes marées de Mars, puis on la referme quand la mer vient à baiſſer, afin de tenir les jas pleins d'eau.

VARALLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au duché de Milan, dans le val de Seſſia, ſur la riviere qui donne ſon nom à cette vallée. A demi-lieue de cette ville, ſur une montagne délicieuſe, qu'on nomme la *montagne de Varallo*, eſt un lieu d'une grande & ridicule dévotion, appellé la *nouvelle Jéruſalem*. (*D. J.*)

VARAMBON, (*Géogr. mod.*) *voyez* VAREMBON.

VARAMUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie chez les Vénetes. Pline dit, *l. III. c. xviij.* qu'il ſe jettoit dans l'Araſſus. Léander prétend que ſon nom moderne eſt le Caloro. (*D. J.*)

VARANGUAIS, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt ainſi qu'on appelle les marticles dans le levant. *Voyez* MARTICLES.

VARANGUES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont des chevrons de bois, entés & rangés de diſtance en diſtance, à angles droits & de travers, entre la quille & la carlingue, afin de former le fond du vaiſſeau. *Voyez* CONSTRUCTION.

On appelle *maîtreſſe varangue* la *varangue* qui ſe poſe ſous le maître ban. On lui donne auſſi le nom

de *premier gabarit*. Les maîtreſſes *varangues* de l'avant & de l'arriere ſont celles qui ſont partie des deux grands gabarits. *Voyez* GABARIT, *voyez Pl. I. fig. 1.* les *varangues*, *n°. 13. 14. & 15.*

Varangues acculées. *Varangues* rondes en-dedans, qui ſe poſent en allant vers les extrémités de la quille, proche les fourçats, & au-devant & au derriere des *varangues* plates. *Voyez* CONSTRUCTION, *voyez Pl. IV. fig. 1.* les *varangues acculées cottées 14.*

Varangues demi-acculées. *Varangues* qui ont moins de concavité que les *varangues* acculées, & qui ſe poſent vers les *varangues* plates, de ſorte que les *varangues* plates ſont au milieu; les *varangues* demi-acculées viennent enſuite, & les *varangues* acculées ſont les bouts. *Voyez Pl. IV. fig. 1. n°. 15.*

Varangues plates ou *varangues de fond*. Ce ſont les *varangues* qui ſont placées vers le milieu de la quille, & qui ont moins de rondeur que les *varangues* acculées. *Voyez* CONSTRUCTION.

On dit qu'un vaiſſeau eſt à plates *varangues*, lorſqu'il a beaucoup de *varangues* qui ont peu de rondeur dans le milieu, & par conſéquent qu'il a le fond plat. *Voyez Pl. IV. fig. 1.* les *varangues de fond*, *cottées 13.*

VARANO, LAC, (*Géogr. mod.*) lac d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, près de la côte ſeptentrionale. Son circuit eſt de cinq lieues, & il ſe décharge par un petit canal dans le golfe de Rodia, à deux lieues à l'occident de la petite ville Rodia.

VARAR, (*Géog. anc.*) golfe de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* le marque ſur la côte orientale, entre l'embouchure du fleuve Loxa & le golfe Tuæſis. Au-lieu de *Varar*, le grec porte *Vara*. C'eſt aujourd'hui le golfe de Murray en Ecoſſe, *Murray-Furth*. Buchanan croit que la province de Murray, qui eſt baignée par ce golfe, a été auſſi autrefois appellée *Varar*, nom que la riviere de Farray, qui ſe jette dans ce golfe, a en quelque ſorte retenu. (*D. J.*)

VARASAYN, (*Géog. mod.*) ville ou, pour mieux dire, bourg du royaume de Navarre, à peu de diſtance de Pampelune.

C'eſt dans ce bourg qu'eſt né en 1491 *Aſpicuéta* (Martin), que l'on appelle communément le *docteur Navarre*, *Navarrus*, grand ſectateur de Pierre Lombard, nommé le *maître des ſentences*. Il enſeigna ſeize ans à Conimbre, & reçut beaucoup d'honneur à la cour de Rome, lorſqu'il s'y rendit, à l'âge de 80 ans, pour défendre Carauza ſon ami, archevêque de Tolede, accuſé d'héréſie devant le tribunal de l'inquiſition; la cauſe fut plaidée & le procès perdu. Il n'auroit pas été difficile à Aſpicuéta d'obtenir les plus hautes dignités, tant civiles qu'eccléſiaſtiques, mais il leur préféra l'étude & le repos. Il mourut en 1586, âgé de 94 ans & 6 mois. Sa vie a été faite par pluſieurs écrivains, mais la meilleure a été donnée par ſon neveu, à la tête des œuvres de ſon oncle, imprimées à Rome en 1590, en trois volumes *in-fol.* Lyon 1591, & Veniſe 1602; on ne lit plus aujourd'hui les ouvrages de ce fameux caſuiſte, excepté peut-être en Eſpagne. (*D. J.*)

VARAUCOCO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau qui s'attache aux grands arbres. Il produit un fruit violet, de la groſſeur d'une pêche, & qui renferme quatre noyaux; ſa chair eſt pâteuſe, mais douce & agréable. L'écorce de l'arbriſſeau fournit une matiere réſineuſe rouge; la ſeconde peau brûlée à une chandelle ſe fond comme la gomme-laque, dont elle a l'odeur.

VARCIA, (*Géog. anc.*) ville de la gaule belgique. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route d'*Andrematunum* à *Cambate*. Alting croit que c'eſt Varcar, village ſur la Sône. (*D. J.*)

VARDARI, LE, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire turc, dans la Macédoine. Elle a ſa ſource dans les montagnes qui ſont aux confins de la Servie, de la Bulgarie & de la Macédoine, & finit par ſe jetter dans le golfe de Salonique. Le *Vardari* eſt l'*Axius* des anciens. (*D. J.*)

VARDING, (*Commerce.*) petite monnoie, ayant cours en Livonie, dont il faut 60 pour faire un écu d'Allemagne, c'eſt à 3 liv. 15 ſols de France, ainſi le *varding* vaut environ cinq liards de notre monnoie.

VARDULES, LES, *Varduli*, (*Géog. anc.*) peuples de l'Eſpagne tarragonoiſe, ſur l'Océan cantabrique. Ptolomée, *l. II. c. vj.* leur donne une ville nommée *Monoſca*. Pomponius Méla, *l. III. c. j.* & Pline, *l. II. c. iij.* parlent auſſi de ces peuples. Ce dernier, *l. IV. c. xx.* nomme leurs villes *Moroſgi*, *Menoſca*, *Veſperies* & *Amanus-Portus*, où étoit *Flaviobriga colonia*. On convient que le pays des *Vardules* eſt aujourd'hui le Guipuſcoa. (*D. J.*)

VARECH, ſ. m. (*Botan.*) plante maritime, nommée par Tournefort, *fucus maritimus veſiculas habens*, *I. R. H.* Cette herbe ſe nomme en Bretagne *gouémon*; ſur les côtes du pays d'Aunis, *far*; & ſur les côtes de Normandie, *varech*, nom qui s'étend même ſur tout ce que la mer jette ſur ſes bords; d'où vient le droit de *varech* que dans cette province les ſeigneurs de fiefs voiſins de la mer prétendent avoir ſur les effets qu'elle jette ſur le rivage; il eſt vraiſſemblable que ce mot dérive de l'anglois *wrack* ou *wreck*, qui ſignifie *naufrage*, vieux mot normand que ce peuple a porté en Angleterre.

Quoi qu'il en ſoit, le *varech* eſt une eſpece de *fucus* des botaniſtes; c'eſt une plante maritime qui pouſſe pluſieurs petites tiges plates, étroites, mais qui s'élargiſſent peu-à-peu en croiſſant, & qui ſe diviſent en petits rameaux, portant des feuilles larges, oblongues, ayant quelque reſſemblance à celles du chêne, cependant plus petites, attachées avec leurs tiges par une ſubſtance tenace, pliante, membraneuſe, ordinairement liſſes, quelquefois velues ou couvertes d'un poil blanc; c'eſt peut-être la fleur de la plante qui eſt ſuivie de graines rondes; il s'y éleve auſſi des tubercules vuides, en forme de veſſies, tantôt oblongues, tantôt rondes, tantôt plus groſſes, tantôt plus petites. Cette plante eſt ſouvent baſſe, & quelquefois elle croît juſqu'à la hauteur d'un pié & demi: pendant qu'elle eſt récemment cueillie, elle a une vilaine couleur jaune-verdâtre; mais ſi on la fait ſécher, elle devient noire, principalement celle qu'on a tirée des rivages ſablonneux de la mer.

On ſe ſervoit autrefois en Crete de cette plante au rapport de Pline, *l. XXVI. c. x.* pour teindre en pourpre. Horace, *ode V. l. III.* le confirme, en diſant:

Neque amiſſos colores
Sana refert medicata fuco.

« La laine une fois teinte de pourpre, ne reprend » jamais ſa premiere couleur ». Nous avons perdu ce ſecret, & nous ne connoiſſons point d'eſpece de *fucus* qu'on emploie à aucune teinture. Son ſeul uſage en quelques endroits eſt à fumer les terres; & en Normandie, à brûler, pour faire cette ſorte de ſoude, qu'on nomme *ſoude de varech*, qui ſe conſume en quantité à Cherbourg pour fondre le verre, ſoit en table, ſoit en plat.

Lorſque les pêcheurs ou les riverains qui n'ont pas de bateaux ou gabarres, trouvent à la baſſe eau une grande quantité de gouémon, ou qu'ils en font la récolte dans le tems permis & réglé par l'ordonnance, ils ramaſſent les herbes marines, en font de gros tas ou meulons, qu'ils lient comme ils peuvent avec de mauvais cordages ſouvent ſeulement avec du chan-

Digitized

vre retors & mal fabriqué ; pluſieurs perſonnes ſe mettent ſur ce gouémon avec des perches, & attendent que le flot ſouleve leur meulon pour le conduire à la côte au-deſſus du plain, & pouvoir enſuite plus aiſément l'emporter en haut ſur les terres ; ſi la marée eſt tranquille & la mer étalle, ils y abordent aiſément ; mais pour peu qu'il faſſe de moture, & que le vent ſoit contraire, ils ont peine à gagner le bord ; & ſi les vagues s'augmentent, comme il arrive ſouvent ſur le coup de la pleine mer, & qu'elles entament tant-ſoit-peu ces meulons, ils ſe diſſipent & s'éboulent auſſitôt ; & pour lors, les hommes & les femmes qui s'y ſont expoſés, tombent à la mer, & ſont ſouvent noyés, ſans qu'on puiſſe leur donner aucun ſecours, & il n'eſt que trop ordinaire dans les paroiſſes où ces ſortes de meulons ſont en uſage, de voir périr quantité de perſonnes, & même des familles entieres ; c'eſt le ſujet des remontrances des recteurs des paroiſſes riveraines, le motif que le ſeigneur évêque diocéſain a eu d'en faire un cas réſervé ; ainſi ces meulons doivent être défendus, à peine de punition corporelle ; & les ſyndics ou gardes jurés des pêcheurs doivent être chargés, lorſqu'ils ſeront établis le long des côtes de cette province, d'y tenir la main, & de dénoncer aux officiers du reſſort les riverains qui auront contrevenu à la défenſe.

Les laboureurs emploient le gouémon de différentes manieres ; les uns le répandent ſur les terres lorſqu'ils l'ont recueilli à la côte, ou qu'il a été nouvellement coupé ; mais la plûpart en font des fumiers qu'ils nomment *mains*, qu'ils compoſent de gouémon, des fumiers de beſtiaux & de terres franches, qu'ils laiſſent conſommer enſemble, & qu'ils répandent enſuite ſur leurs terres ; un laboureur eſt eſtimé d'autant plus à ſon aiſe, qu'il a nombre ou quantité de ces mains.

Il y a le long de ces côtes grand nombre de gabarres gouémonnieres qui font pendant tout le cour de l'année uniquement le commerce du gouémon qu'ils ne diſcontinuent que durant la ſaiſon de la pêche du maquereau, où elles ſont alors deſtinées, & dont les équipages ſont compoſés de ces riverains hommes & femmes.

Le grand nombre d'îles déſertes & de rochers qui ſont couvertes de gouémon, facilite aux maîtres de ces gabarres le commerce qu'ils en font ; mais ils chargent ſouvent leurs gabarres avec tant d'imprudence, que pluſieurs y périſſent ; d'autres qui n'ont point de gabarres pour aller en mer, s'attroupent à la côte lors des motures & des tempêtes qui rejettent ordinairement grande quantité de gouémon au bord des greves qu'ils ramaſſent de baſſe-mer, & dont ils font des meulons liés, des mauvaiſes cordes, & ſur leſquels ils ſe riſquent de marée montante pour conduire leur gouémon au haut de la pleine mer, la violence des vagues éboule ſouvent ces meulons, & fait périr ceux qui ont été aſſez téméraires de s'y expoſer ; d'autres enfin ſe mettent à l'eau avec de longues perches, pour attirer à terre le gouémon qui flotte, & ſont quelquefois emportées par le reſſac de la lame.

L'ordonnance n'ayant pas pourvu une pareille témérité, ſa majeſté intéreſſée à la conſervation de ſes ſujets, n'a pas mis une police pour contenir ces malheureux riverains : les évêques avertis des malheurs qui arrivent à cette occaſion par les recteurs qui les en ont informés, ont fait un cas réſervé de cette récolte à eux ſeuls, pour contenir ceux qui s'expoſeroient à périr en ſe mettant ſur ces meulons, c'eſt tout ce que le juge eccléſiaſtique a pu de ſa part.

VARECH, de la fabrique de la ſoude. Pour faire la ſoude, les pêcheurs ramaſſent tout le *varech* de flot & de rapport qui vient à la côte quand ils ont amaſſé une quantité de ces herbes, ils les ſechent & les brûlent enſuite dans des trous ou eſpeces de fourneaux qu'ils font au pié des falaiſes.

Voici la maniere de brûler le *varech*, telle qu'elle ſe pratique dans le reſſort de l'amirauté de Cherbourg.

On conſtruit une foſſe longue de 7 à 8 piés, large de 3 à 4, & profonde au-deſſus de l'atre de 18 à 20 pouces ; on ſépare cette foſſe en trois ou quatre au moyen de deux pierres plates, qui en traverſent la largeur ; au fond ſont des pierres brutes & plates, comme des gros carreaux, & que les riverains trouvent aiſément le long de cette côte. Quand les foſſes ſont faites, on les remplit de *varech* ſec ; on y met le feu, & l'on fournit des plantes toujours juſqu'à ce que les cendres aient rempli une partie des foſſes dont on caſſe la ſoude qui s'y eſt formée pour l'en retirer : ce petit commerce eſt de conſéquence pour les riverains de cette amirauté.

On ne doit brûler les *varechs* que lorſque le vent chaſſe à la mer, à cauſe que la fumée de ces herbes fait du tort aux arbres. *Voyez la figure 2. Pl. XVII. de Pêche.*

Le commerce de la ſoude eſt très-avantageux aux marchands ; car les pêcheurs la leur vendent 30 livres le cent, & ils la revendent au moins le double.

Le *varech* ſert auſſi à fumer les terres.

Dans certains lieux on halle le *varech* au haut de la côte, par le moyen d'un cheval qui tire une corde paſſée ſur une poulie.

VARECH, (*Juriſprudence.*) l'ancienne coutume de Normandie dit que tout ce que l'eau de la mer aura jetté à terre eſt *varech* : la nouvelle coutume comprend ſous ce terme tout ce que l'eau jette à terre par la tourmente & fortune de mer, ou qui arrive ſi près de terre, qu'un homme à cheval y puiſſe toucher avec ſa lance.

Le droit que certains ſeigneurs prétendent ſur les effets que la mer a jettés à bord, s'appelle *droit de varech*.

La garde du *varech* appartient au ſeigneur dans le fief duquel il eſt trouvé.

S'il y a des choſes périſſables, elles doivent être vendues par autorité de juſtice.

Si le propriétaire reclame les effets dans l'an & jour, ils lui ſont rendus ; mais après l'an & jour, ils appartiennent au ſeigneur féodal & au roi.

L'article 602 de la coutume de Normandie adjuge au roi l'or & l'argent, lorſqu'il vaut plus de 20 liv. les chevaux de ſervice, francs-chiens, oiſeaux, ivoire, corail, pierres, écarlate, le vair, le gris, les peaux zibelines non encore appropriées à uſage d'homme, les pieces de draps & de ſoie, le poiſſon royal. Tous les autres effets appartiennent au ſeigneur.

Ce droit eſt confirmé en faveur des ſeigneurs de Normandie par l'ordonnance de la marine, *l. IV. tit. ix. art. 3. & ſuiv.*

Elle leur défend ſeulement de faire tranſporter les choſes échouées dans leurs maiſons, avant qu'elles aient été viſitées par les officiers de l'amirauté.

Elle leur défend auſſi d'empêcher les maîtres de ſe ſervir de leur équipage pour alléger leurs bâtimens échoués, & les remettre à flot, ni de les forcer de ſe ſervir de leurs valets & vaſſaux, ſous peine de 1500 liv. d'amende, & de perte de leur droit.

L'ordonnance ne veut pas non-plus, que ſous prétexte du droit de *varech*, les riverains prennent aucune part aux effets trouvés ſur les flots, ou pêchés en pleine mer, & amenés ſur les greves en l'endroit de leurs ſeigneuries, ni ſur les poiſſons gras, & autres qui y ſont conduits & chaſſés par l'induſtrie des pêcheurs.

Enfin, elle ordonne de punir de mort les ſeigneurs de fiefs voiſins de la mer, & tous autres qui auroient

forcé les pilotes ou locmans de faire échouer les navires aux côtes qui joignent leurs terres pour en profiter, ſous prétexte du droit de *varech* ou autre.

Le titre ſuivant de la même ordonnance traite de la coupe du *varech*. *Voyez* les commentateurs de la coutume de Normandie, *tit. de varech*, & le commentaire de M. Valin, ſur le *tit.* 9. de l'ordonnance de la marine. (*A*)

VARECH, (*Marine.*) nom qu'on donne à un vaiſſeau qui eſt au fond de l'eau, & hors de ſervice.

VAREMBON *ou* VARAMBON, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Breſſe, près la riviere d'Ain. Elle eſt de l'élection de Bourg, & députe aux aſſemblées de la Breſſe. Elle a un hôpital, & une égliſe collégiale, ſoumiſe immédiatement au ſaint ſiége. Au milieu de cette égliſe eſt le tombeau de ſon fondateur, le cardinal la Palue, mort l'an 1451. (*D. J.*)

VARENNE, ſ. f. (*Gram.*) fond plat & marécageux, entre des côteaux; terrein conſidérable qui ne ſe fauche, ni ſe cultive. Il y a des *varennes* où le pâturage eſt bon, & où les payſans menent leurs troupeaux. On appelle *juriſdiction de la varenne* un tribunal établi au louvre, pour la conſervation de la chaſſe dans les plaines ſituées à ſix lieues à la ronde de Paris.

VARENNE, (*Commerce.*) meſure des grains dont on ſe ſert en quelques endroits de la Savoie, particulierement à la Rochelle; la *varenne* peſe trente-une livres poids de Genève. *Diction. de Comm.*

VARENNES, (*Géog. mod.*) autrefois petite ville de France, en Bourbonnois, élection de Moulins, près de l'Allier, aux frontieres de la baſſe Auvergne.

Cette place ne forme plus à préſent qu'un village qui n'a pas cent habitans. (*D. J.*)

VARESSE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede, carnaſſier, de l'île de Madagaſcar. Il eſt de la taille d'un renard; il a la queue longue & très-fournie, ſon poil reſſemble à celui d'un loup.

VARGIONES, (*Géog. anc.*) peuple de la Germanie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xj.* on croit qu'ils habitoient vers les ſources du Danube, dans le comté de Barr, en allemand *bar-landgrafſchaft*. (*D. J.*)

VARI, ſ. m. (*Commerce.*) petit poids en uſage parmi les anciens habitans de Madagaſcar, ou île Dauphine, comme l'appellent les François.

Le *vari* peſe environ un demi-gros poids de marc. Il y a au-deſſus le *ſompi*, qui eſt le poids le plus fort dont ces barbares aient connoiſſance, & au-deſſous le facare, puis le nanqui, & enfin le nanque: le *vari*, non plus que ces autres poids, ne ſervent qu'à peſer l'or & l'argent. *Voyez* SOMPI, *Diction. de Commerce.*

VARIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonnoiſe, ſelon Strabon, *l. III. p.* 162. & Ptolomée, *l. II. c. vj.* Ce dernier la donne aux Berones. Pline, *l. III. c. iij.* dit qu'elle étoit ſur le bord de l'Ebre, dans l'endroit où ce fleuve commence à être navigable. On croit que la ville de Logorono s'eſt élevée de ſes ruines. (*D. J.*)

VARIABLE, adj. (*Alg. & Géom.*) on appelle *quantités variables* en Géométrie, les quantités qui varient ſuivant une loi quelconque. Telles ſont les abſciſſes & les ordonnées des courbes, leurs rayons oſculateurs, *&c.*

On les appelle ainſi par oppoſition aux quantités conſtantes, qui ſont celles qui ne changent point, comme le diametre d'un cercle, le parametre d'une parabole, *&c.*

On exprime communément les variables par les dernieres lettres de l'alphabet *x*, *y*, *z*.

Quelques auteurs au-lieu de ſe ſervir de l'expreſſion de *quantités variables*, diſent des *fluentes*. *Voyez* FLUENTE & FLUXION.

La quantité infiniment petite, dont une *variable* quelconque augmente ou diminue continuellement, eſt appellée par les uns ſa *différence* ou *différentielle*, & par les autres, ſa *fluxion*. Le calcul de ces ſortes de quantités eſt ce qu'on appelle *le calcul différentiel* ou *le calcul des fluxions*. *Voyez* DIFFÉRENTIEL & FLUXION. *Chambers.* (*O*)

VARIABLE, *vent variable*, eſt le nom qu'on donne aux vents qui ne paroiſſent point réglés, mais qui ſouffient tantôt dans un tems, tantôt dans un autre, ſans paroître obſerver aucune loi dans leur cours. Tels ſont la plûpart des vents qui ſouffient ſur le continent, ſur-tout dans nos climats, & dans les lieux éloignés de la mer. *Voyez* VENT.

VARIANA, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe-Moeſie. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Veminaceum à Nicomédie. L'empereur Juſtinien releva cette ville qui étoit tombée en ruine. Son nom moderne, ſelon Lazius, eſt *Varadin*.

VARIANÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie, ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route de Hemona à Sirmium, entre Seſcia & Memeianœ, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 20 milles du ſecond. Le nom moderne, ſelon Ortelin, eſt *Wara* ſur la Drave. (*D. J.*)

VARIATION, ſ. f. (*en Algebre.*) eſt la même choſe que *permutation*, ou en général *combinaiſon*. *Voyez* PERMUTATION & COMBINAISON.

VARIATION, *en terme d'Aſtronomie.* La *variation* de la lune, que Bouillaud appelle *reflexio luminis*, eſt la troiſieme inégalité du mouvement de la lune, celle par laquelle le vrai lieu de cette planete, excepté dans les quadratures, differe de celui qu'on a trouvé par les deux premieres équations. *Voyez* LIEU, EQUATION, *&c.*

M. Newton fait dépendre la *variation* en partie de la forme de l'orbite lunaire qu'il ſuppoſe elliptique, & en partie de l'inégalité des eſpaces ou aires que la lune décrit en tems égaux dans la ſuppoſition que ces eſpaces ou aires ſoient terminés par des rayons tirés à la terre. *Voyez* LUNE.

Pour avoir la plus grande *variation* de la lune, il faut obſerver cet aſtre dans ſes octants, & calculer le lieu de la lune pour cet inſtant. La différence entre le lieu vrai trouvé par l'obſervation, & celui que donne le calcul, eſt la plus grande *variation*. Tycho fait la plus grande *variation* de 40′ 30″; Kepler, de 51′ 49″. M. Newton ſuppoſe cette plus grande *variation* à la moyenne diſtance entre le ſoleil & la terre de 35′ 9″. Pour les autres diſtances, la plus grande *variation* eſt en raiſon compoſée de la raiſon doublée directe des tems de la révolution ſynodique de la lune, & de la raiſon triplée inverſe des diſtances du ſoleil à la terre. *Phil. nat. princ. mat. prop. xxix. lib. III.* Ce grand philoſophe eſt le premier qui ait expliqué la vraie cauſe de la *variation* de la lune. Il a démontré par le calcul qu'elle venoit de l'action du ſoleil ſur cette planete; que cette action, en dérangeant le mouvement de la lune dans ſon orbite, devoit tantôt accélérer le mouvement, tantôt le retarder, de maniere que la lune ne peut décrire autour de la terre des ſecteurs elliptiques exactement proportionnels aux tems correſpondans, comme elle feroit ſuivant les lois de la gravitation, ſi elle étoit ſimplement attirée vers la terre. *Voyez* LUNE. *Chambers.*

VARIATION, *en termes de Navigation*, ſe dit de la déviation de l'aiguille aimantée par rapport à la vraie direction au nord, ſoit que cette déviation ſe faſſe vers l'oueſt, ſoit qu'elle ſe faſſe vers l'eſt. On l'appelle auſſi *déclinaiſon*, *voyez* DÉCLINAISON.

La *variation* ou la *déclinaiſon* de l'aiguille eſt proprement l'angle que l'aiguille magnétique ſuſpendue librement fait avec la ligne méridienne dans le plan

Digit

de l'horiſon ; ou ce qui revient au même, c'eſt un arc de l'horiſon compris entre le vrai méridien & le méridien magnétique. *Voyez* AIGUILLE.

Tous les corps magnétiques ſe rangent d'eux-mêmes à-peu près dans le méridien ; mais il eſt rare qu'ils s'y placent exactement. Dans un lieu ils décli-neront du nord à l'eſt & du ſud à l'oueſt ; dans un autre ce ſera du nord à l'oueſt & du ſud à l'eſt, & cette variation ſera auſſi différente en différens tems. *Voyez* MAGNÉTISME.

On a imaginé différentes hypothèſes pour expliquer ce phénomene ſi extraordinaire : nous n'en rapporterons que quelques-unes.

La premiere eſt celle de Gilbert, qui a été ſuivie par Cabeus, *&c.*

Ces auteurs penſoient que les terres attiroient l'aiguille, & le détournoient de ſa vraie ſituation méridienne, & ils prétendoient que l'aiguille avoit une déviation plus ou moins grande, ſuivant qu'elle étoit plus ou moins éloignée de quelque grand continent ; en ſorte que ſi on étoit ſur mer, dans un lieu également diſtant de toutes les terres, l'aiguille n'auroit aucune déclinaiſon.

Suivant ce ſyſtème, dans les îles Açores, qui ſont également diſtantes de l'Afrique à l'eſt, & de l'Amérique à l'oueſt, l'aiguille ne doit point avoir de déclinaiſon. Si de ces îles on va vers l'Afrique, l'aiguille doit commencer à décliner du nord à l'eſt, & cela d'autant plus qu'on approche plus de la côte. Et continuant enſuite d'aller vers l'eſt, en s'avançant par terre dans le cœur de l'Afrique, ou en allant vers le cap de Bonne-Eſpérance, la déclinaiſon doit diminuer continuellement, à cauſe que la partie occidentale & orientale de l'Afrique attirent l'aiguille en ſens contraires, & diminuent par ce moyen l'action l'une de l'autre. Et enfin ſi l'on arrive à un lieu où les eſpaces de terre des deux côtés ſoient les mêmes, la déclinaiſon doit encore devenir nulle comme auparavant.

Les obſervations faites pendant les voyages des Indes orientales ſembloient confirmer ce ſyſtème, car aux Açores la déclinaiſon étoit en effet nulle, enſuite allant vers le cap de Bonne-Eſpérance, la variation étoit toujours à l'eſt ; mais lorſqu'on étoit au cap des Aiguilles qui ſépare l'Afrique en deux parties égales, on ne trouvoit aucune *variation*, juſqu'à ce qu'en avançant après pour laiſſer les côtes de l'Afrique à l'oueſt, la déclinaiſon devenoit occidentale.

Mais cette loi n'a point lieu généralement ; & le grand nombre d'obſervations faites de tous les côtés, & raſſemblées par le docteur Halley, renverſent entierement cette théorie.

D'autres phyſiciens ont recours à la contexture de l'intérieur de la terre, qui étant pleine de mines, rochers, *&c.* placés en plus grand nombre vers les poles qu'ailleurs, mais rarement dans la direction du méridien, obligent l'aiguille à tendre en général vers les poles, mais avec des *variations*.

Quelques-uns veulent que les différentes parties de la terre ayent différens degrés de vertu magnétique, à raiſon de ce que ces parties contiennent plus ou moins de matiere hétérogene, & propre à diminuer l'effet de celles qui ont la vertu magnétique.

Pluſieurs attribuent toute la déclinaiſon aux mines d'aimant & de fer, qui ayant plus de vertu magnétique que le reſte de la terre, attirent l'aiguille avec plus de force. . . . . .

Enfin il y a des phyſiciens qui ont imaginé que les tremblemens de terre, ou les grandes marées ont pu déranger pluſieurs parties conſidérables de la terre, & en changer l'axe magnétique qui étoit originairement le même que l'axe de la terre.

Mais toutes ces hypothèſes ſont détruites par la *variation* de la *variation*, c'eſt-à-dire par le changement continuel de la déclinaiſon dans le même lieu, phénomene ſi ſingulier & cependant démontré par toutes les obſervations modernes.

C'eſt ce qui a engagé M. Halley à donner un nouveau ſyſtème qui eſt le réſultat d'une infinité d'obſervations, & de pluſieurs grands voyages ordonnés à ce ſujet par la nation angloiſe. Cette théorie demande donc un détail plus ample. Les obſervations ſur leſquelles elle eſt fondée, ſe trouvent dans les *Tranſactions philoſophiques* de la maniere ſuivante.

Obſervations des variations de l'aiguille, faites en divers lieux & en divers tems.

Noms des lieux.	Longitudes depuis Londres.			Latitudes.			Année de l'obſervation.	Variation obſervée.		
Londres,	0	0		51d	32′	N	1580	11d	15′	E
							1622	6	0	E
							1634	4	5	E
							1672	2	30	O
							1683	4	30	O
Paris,	2	25	E	41	51	N	1640	3	0	E
							1666	0	0	
							1681	2	30	O
Uranibourg,	13	0	E	55	54	N	1672	2	35	O
Copenhague,	12	53	E	55	41	N	1649	1	30	E
Dantzick,	19	0	E	54	23	N	1679	7	0	O
Montpellier,	4	0	E	43	37	N	1674	1	10	O
Breſt,	4	25	O	48	23	N	1680	1	45	O
Rome,	13	0	E	41	50	N	1681	5	0	O
Bayonne,	1	20	O	43	30	N	1680	1	20	O
Baie d'Hudſon,	79	40	O	51	0	N	1668	19	15	O
Détroit d'Hudſon,	57	0	O	61	0	N	1668	29	30	O
Baie de Baffins au détroit de Tho. Smith.	80	0	O	78	0	N	1616	57	0	O
En mer,	50	0	O	38	40	N	1682	7	30	O
En mer,	31	30	O	43	50	N	1682	5	30	O
En mer,	42	0	O	21	0	N	1678	0	40	E
Cap Saint-Auguſtin,	35	30	O	8	0	S	1670	5	10	E
En mer, à l'embouchure de la Plata,	53	0	O	39	30	S	1670	20	30	E
Cap Frio,	41	10	O	22	40	S	1670	12	10	E
Entrée orientale du détroit de Magellan,	68	0	O	52	30	S	1670	17	0	E
Entrée occidentale,	75	0	O	53	0	S	1670	14	10	E
Baldivia,	73	0	O	40	0	S	1670	8	10	E
Cap des Aiguilles,	16	30	E	34	50	S	1622	2	0	O
							1675	8	0	O
En mer,	1	0	E	34	34	S	1675	0	0	
En mer,	20	0	O	34	0	S	1675	10	30	E
En mer,	32	0	O	24	0	S	1675	10	30	E
Sainte-Hélene,	6	30	O	16	0	S	1677	0	40	E
L'Aſcenſion,	14	30	O	7	50	S	1678	1	0	E
Anjouan (Johanna *chez les Anglois*, & Amzuan, *chez les Hollandois*),	44	0	E	12	15	S	1675	19	30	O
Monbaſa,	40	0	E	4	0	S	1675	16	0	O
Zocatra,	56	0	E	12	30	N	1674	17	0	O
Aden, à l'entrée de la mer Rouge,	47	30	E	13	0	N	1674	15	0	O
Diego Roiz,	61	0	E	20	0	S	1676	20	30	O
En mer,	64	30	E	0	0		1676	15	30	O
En mer,	55	0	E	27	0	S	1676	14	0	O
Bombay,	72	30	E	19	0	N	1676	12	0	O
Cap Comorin,	76	0	E	8	15	N	1680	8	48	O
Ballaſore,	87	0	E	21	30	N	1680	8	20	O
Fort Saint-Georges,	80	0	E	13	15	N	1680	8	10	O
Pointe occidentale de Java,	104	0	E	6	40	S	1676	8	10	O
En mer,	58	0	E	39	0	S	1677	27	30	O
Ile Saint-Paul,	72	0	E	28	0	S	1677	23	30	O
A la terre de Van Diemens,	142	0	E	43	25	S	1642	0	0	
A la nouvelle Zélande,	170	0	E	40	50	S	1642	9	0	E
A l'île des Trois-Rois, dans la Nouvelle Zélande,	169	30	E	34	35	S	1642	8	40	E
Ile de Rotterdam, dans la mer du Sud,	184	0	E	20	15	S	1642	6	20	E
A la côte de la Nouvelle Guinée,	149	0	E	5	30	S	1643	8	45	E
A la pointe occidentale de la Nouvelle Guinée,	126	0	E	0	26	S	1643	5	30	E

De toutes ces obſervations notre ſavant auteur conclut 1°. que par toute l'Europe la *variation* pour le préſent eſt occidentale, & qu'elle l'eſt davantage dans les lieux orientaux que dans les occidentaux, ſon augmentation ſe faiſant du côté de l'orient.

2°. Que ſur les côtes de l'Amérique la *variation* eſt occidentale & augmente à meſure que l'on va au nord le long des côtes.

Dans la Terre-neuve à environ 30 degrés du détroit d'Hudſon, cette *variation* eſt de plus de 20 degrés; & n'eſt pas moindre que 57 dans la baie de Baffins; mais lorſque l'on cingle à l'eſt de cette côte, la *variation* diminue. D'où il s'enſuit, ſuivant lui, qu'entre l'Europe & le nord de l'Amérique, il doit y avoir une *variation* à l'eſt, ou au moins une *variation* nulle.

3°. Que ſur la côte du Bréſil la *variation* eſt à l'eſt, en augmentant à meſure qu'on va vers le ſud; au cap Trio elle eſt d'environ 12 degrés. De 20 ½ degrés à

l'embouchure de la riviere de la Plata ; de-là en cinglant au ſud-oueſt, vers le détroit de Magellan, elle n'eſt plus que de 17 degrés à ſon entrée orientale, & de 14 à ſon entrée occidentale.

4°. Qu'à l'eſt du Bréſil cette *variation* à l'eſt diminue, en ſorte qu'elle eſt très-peu de choſe à l'île Sainte-Helene, & à celle de l'Aſcenſion, & qu'elle eſt tout-à-fait nulle à environ 18 degrés de longitude du cap de Bonne-Eſpérance.

5°. Qu'à l'eſt de ces mêmes lieux commence la *variation* à l'oueſt, qui s'étend dans toute la mer des Indes ; cette *variation* eſt d'environ 18 degrés ſous l'équateur, dans le méridien de la partie ſeptentrionale de Madagaſcar, & de 27 ½ degrés au 29 degré de latitude méridionale proche le même méridien ; & elle va enſuite en décroiſſant en allant vers l'eſt, en ſorte qu'elle n'eſt plus que d'environ 8 degrés au cap Comorin, d'environ 3 degrés à la côte de Java, & entierement nulle vers les îles Moluques, auſſi-bien qu'un peu à l'oueſt de la terre de Van Diemen.

6°. Qu'à l'eſt des îles Moluques & de la terre de Van Diemen par des latitudes méridionales, commence une autre *variation* orientale qui ne paroît pas ſi forte que la premiere, & qui ne ſemble pas non plus s'étendre ſi loin ; car celle qu'on obſerve à l'île de Rotterdam, eſt ſenſiblement moindre que celle qui eſt à la côte orientale de la nouvelle Guinée ; & en la regardant comme décroiſſante, on peut bien ſuppoſer qu'à environ 20 degrés plus à l'eſt, c'eſt-à-dire à 225 degrés de Londres, & à 20 degrés de latitude au ſud, commence alors la *variation* occidentale.

7°. Que la *variation* obſervée à Baldina & à l'entrée occidentale du détroit de Magellan, fait voir que la *variation* orientale remarquée dans la troiſieme obſervation, décroît très-promptement, & qu'elle ne s'étend guere qu'à quelques degrés dans la mer du Sud en s'éloignant des côtes du Pérou & du Chili, étant ſuivie d'une petite *variation* occidentale dans cette plage inconnue, qui eſt entre le Chili & la nouvelle Zélande, entre l'île de Hound & le Pérou.

8°. Qu'en allant au nord-oueſt de Sainte-Helene juſqu'à l'équateur, la *variation* continue toujours à l'eſt, & très-petite, étant, pour ainſi dire, preſque toujours la même ; en ſorte que dans cette partie du monde, la ligne qui eſt ſans *variation* n'eſt point du-tout un méridien, mais plutôt une ligne nord-oueſt.

9°. Qu'à l'entrée du détroit d'Hudſon & à l'embouchure de la riviere de la Plata qui ſont à peu-près ſous le même méridien, l'aiguille varie dans l'un des lieux de 29 ½ degrés à l'oueſt, & à l'autre 20 ½ degrés à l'eſt.

Théorie de la variation *de l'aiguille aimantée donnée par M. Halley.* Par le moyen de toutes les circonſtances que nous venons de rapporter, M. Halley a imaginé cette hypothèſe, que tout le globe entier de la terre eſt un grand aimant, ayant quatre poles magnétiques ou points d'attractions, deux voiſins du pole arctique du monde, deux voiſins du pole antarctique, & que l'aiguille en quelque lieu qu'elle ſoit, éprouve l'action de chacun de ces quatre poles, mais toujours une action plus forte du pole dont elle eſt voiſine que des autres.

M. Halley conjecture que le pole magnétique le plus voiſin de nous, eſt placé ſur le méridien qui paſſe par Landſend, & eſt à environ 7 degrés de diſtance du pole arctique. C'eſt ce pole principalement qui régit toute la *variation* en Europe & en Tartarie, & dans la mer du Nord, quoiqu'à la vérité ſon action doive être combinée avec celle de l'autre pole ſeptentrional, qui eſt dans le méridien du milieu de la Californie, & à environ 15 degrés du pole arctique ; cet autre pole régit à ſon tour la plus grande partie de la *variation* dans le nord de l'Amérique, les deux Océans qui l'environnent depuis les Açores à l'oueſt juſqu'au Japon, & par-delà.

Les deux poles du ſud, dans la même hypothèſe, ſont un peu plus diſtans du pole antarctique, que les deux du nord ne le ſont du pole arctique. Le premier de ces deux poles eſt à environ 16 degrés du pole antarctique dans le méridien qui paſſe à 20 degrés à l'oueſt du détroit de Magellan, c'eſt-à-dire à 95 degrés à l'oueſt de Londres ; & la puiſſance de ce pole s'étend dans toute l'Amérique méridionale, dans la mer Pacifique & dans la plus grande partie de la mer d'Ethiopie ; l'autre pole méridional ſemble être le plus puiſſant de tous, & il eſt en même tems le plus éloigné du pole antarctique, étant à environ 20 degrés de ce pole dans le méridien qui paſſe par la nouvelle Hollande à l'île de Celebes, à environ 120 degrés à l'eſt de Londres. La puiſſance de ce pole s'étend ſur toute la partie méridionale de l'Afrique, ſur l'Arabie, la mer Rouge, la Perſe, les Indes & toutes leurs îles, toute la mer des Indes depuis le cap de Bonne-Eſpérance en allant à l'eſt juſqu'au milieu de la grande mer du Sud qui ſépare l'Aſie de l'Amérique.

Tel paroît l'état actuel des forces magnétiques ſur la terre. Il reſte à faire voir comment cette hypothèſe explique toutes les *variations* qui ont été obſervées, & comment elle répond aux différentes remarques faites ſur la table de ces obſervations.

1°. Il eſt clair que notre pole magnétique d'Europe étant dans le méridien qui paſſe par Landſend, tous les lieux qui ſont plus orientaux que ce méridien, doivent l'avoir à l'oueſt de leur méridien, & que par conſéquent l'aiguille attirée par ce pole aura alors une déclinaiſon occidentale, qui augmentera à meſure qu'on ira plus à l'eſt, juſqu'à ce qu'ayant paſſé le méridien où cette déclinaiſon eſt dans ſon *maximum*, elle aille enſuite en décroiſſant ; auſſi trouve-t-on, conformément à ce principe, qu'à Breſt la *variation* eſt de 1 ¼, à Londres 4 ½ degrés, à Dantzick de 7 degrés à l'oueſt (en 1683).

Plus à l'oueſt du méridien qui paſſe par ce même pole magnétique, l'aiguille devroit avoir, en vertu de l'attraction de ce pole, une *variation* orientale ; mais à cauſe qu'on approche alors du pole de l'Amérique, qui eſt à l'oueſt du premier, & paroît avoir une force plus conſidérable, l'aiguille eſt attirée par ce pole à l'oueſt aſſez ſenſiblement pour contrebalancer la tendance à l'eſt cauſée par le premier pole, & pour en cauſer même une petite à l'orient dans le méridien de ce premier pole. Cependant à l'île de Tercere on ſuppoſe que le pole d'Europe l'emporte aſſez ſur l'autre pour donner à l'aiguille une *variation* à l'eſt, quoiqu'à la vérité pendant un très-petit eſpace, le contrebalancement des deux poles ne permettant pas une *variation* conſidérable dans toute la partie orientale de l'Océan atlantique, ni ſur les côtes occidentales de l'Angleterre, de l'Irlande, de la France, de l'Eſpagne & de la Barbarie. Mais à l'oueſt des Açores, où la puiſſance du pole de l'Amérique ſurpaſſe celle du pole d'Europe, l'aiguille eſt plus ſoumiſe pour la plus grande partie par le pole de l'Amérique, & ſe dirige de plus en plus vers ce pole à meſure qu'on en approche ; en ſorte que lorſqu'on eſt à la côte de la Virginie, de la nouvelle Angleterre & du détroit d'Hudſon, la *variation* eſt à l'oueſt, & augmente à-meſure qu'on s'éloigne d'Europe, c'eſt-à-dire qu'elle eſt moindre dans la Virginie & dans la nouvelle Angleterre, que dans la Terre neuve & dans le détroit d'Hudſon.

2°. Cette variation occidentale décroît enſuite à meſure qu'on va dans le nord de l'Amérique ; vers le méridien du milieu de la Californie l'aiguille eſt dirigée exactement au nord, & en allant plus à l'oueſt, comme à Yeço & au Japon, la *variation* redevient orientale. Vers le milieu du trajet, qui eſt entre l'Amérique & l'Aſie, cette déclinaiſon n'eſt guere

Digitized by Google

moindre que de 15 degrés. Cette variation orientale s'étend ſur le Japon, la terre de Yeço, une partie de la Chine, la Tartarie orientale, enfin juſqu'au point où la *variation* redevient occidentale par l'approche du pole d'Europe.

3°. Dans le ſud les effets ſont entierement les mêmes, à cela près que c'eſt le bout méridional de l'aiguille qui eſt attiré par les poles méridionaux; en ſorte que la *variation* ſur les côtes du Bréſil, à la riviere de la Plata & au détroit de Magellan, ſera orientale, ſi on ſuppoſe un pole magnétique à environ 20 degrés plus à l'oueſt que le detroit de Magellan. Et cette *variation* orientale s'étendra ſur la plus grande partie de la mer d'Ethiopie, juſqu'à ce qu'elle ſe trouve contrebalancée par la puiſſance de l'autre pole du ſud, c'eſt-à-dire juſqu'à la moitié du trajet qui eſt entre le cap de Bonne-Eſpérance & les îles de Triſtan d'Acunha.

4°. De-là vers l'eſt, le pole méridional d'Aſie reprend le deſſus, & attirant le bout méridional de l'aiguille, il arrive une *variation* occidentale qui eſt très-conſidérable, & qui s'étend fort loin à cauſe de la grande diſtance entre ce pole & le pole antarctique du monde. C'eſt ce qui fait que vers la mer des Indes, aux environs de la nouvelle Hollande & plus loin, il y a conſtamment une *variation* occidentale ſous l'équateur même; elle ne va pas moins qu'à 18 degrés dans les endroits où elle eſt la plus forte. De plus, vers le méridien de l'île de Celebes, en vertu du pole qui y eſt ſuppoſé, la *variation* occidentale ceſſe, & il en naît une orientale qui s'étend juſqu'au milieu de la mer du Sud, entre le milieu de la nouvelle Zélande & du Chili, & laiſſe enſuite une plage où il ſe trouve une petite *variation* occidentale dépendante du pole méridional de l'Amérique.

5°. De tout cela il ſuit que la direction de l'aiguille dans les zones froides & dans les zones tempérées, dépend principalement du contrebalancement des forces des deux poles magnétiques du même hémiſphere, forces qui peuvent aller juſqu'à produire dans le méridien une *variation* occidentale de 19 ½ degrés en un endroit, & une *variation* orientale de 20 ½ dans un autre.

6°. Dans la zone torride, & particulierement ſous l'équateur, il faut avoir égard aux quatre poles à-la-fois, & à leur poſition par rapport au lieu où l'on eſt, ſans quoi l'on ne pourroit pas déterminer aiſément la quantité dont la *variation* doit être; parce que le pole le plus proche, quoique le plus fort, ne l'eſt pas toujours aſſez pour contrebalancer l'effet des deux poles les plus éloignés concourant enſemble. Par exemple, en cinglant de Sainte-Helene à l'équateur dans une courſe au nord-oueſt, la *variation* eſt tant-ſoit-peu orientale, & toujours de même dans tout ce trajet, parce que le pole méridional de l'Amérique, qui eſt conſidérablement le plus proche de ces lieux-là, & qui demanderoit une grande variation à l'eſt, eſt contrebalancée par les actions réunies du pole du nord de l'Amérique & du pole méridional de l'Aſie, & que dans la route nord-oueſt la diſtance au pole méridional de l'Amérique variant très-peu, ce que l'on perd en s'éloignant du pole méridional de l'Aſie, on le gagne en s'approchant du pole ſeptentrional de l'Amérique.

On trouveroit de la même maniere la *variation* dans les autres lieux voiſins de l'équateur, & l'on trouveroit toujours que ce ſyſtème s'accorde avec les *variations* obſervées. *Voyez* plus bas VARIATION DE VARIATION.

Maniere d'obſerver la variation *ou déclinaiſon de l'aiguille aimantée.* Tirez une méridienne par la méthode enſeignée à l'article qui en traite, plaçant enſuite votre bouſſole, enſorte que le pivot de l'aiguille ſoit au milieu de la méridienne, l'angle que fera l'aiguille avec cette même méridienne, ſera la déclinaiſon cherchée. *Voyez* BOUSSOLE.

Comme cette méthode ne ſauroit être pratiquée ſur mer, on a imaginé différentes manieres d'y ſuppléer: voici la principale. Suſpendez un fil à plomb au-deſſus de la bouſſole, enſorte que l'ombre paſſe par le centre de cette bouſſole; obſervez le rumb ou le point de la bouſſole lorſque l'ombre eſt la plus courte, & vous aurez auſſi-tôt la déclinaiſon cherchée, puiſque l'ombre eſt dans ce cas la méridienne.

On peut s'y prendre auſſi de cette maniere. Obſervez le rumb où le ſoleil ſe couche & ſe leve, ou bien celui du lever & du coucher de quelque étoile, diviſez en deux l'axe compris entre ces deux points, ce qui donnera le méridien, & par conſéquent la déclinaiſon. On la trouveroit de même en prenant deux hauteurs égales de la même étoile, ſoit pendant le jour, ſoit pendant la nuit.

On y pourroit encore parvenir ainſi. Obſervez le rumb où le ſoleil ou quelque étoile ſe couche ou ſe leve; par le moyen de la latitude & de la déclinaiſon trouvez l'amplitude orientale ou occidentale, cela fait la différence entre l'amplitude; & la diſtance du rumb obſervé au point d'eſt de la bouſſole, ſera la *variation* cherchée.

Ou bien encore. Obſervez la hauteur *S I* du ſoleil ou de quelque étoile (*Pl. navigat. fig.* 20.) dont la déclinaiſon eſt connue, & marquez le rumb de la bouſſole lequel répond à l'aſtre obſervé dans cette hauteur. Ayant alors dans le triangle *Z P S* les trois côtés, *P Z* complément de la latitude *P R*, *S P* complément de la déclinaiſon *D S*, & *Z S* complément de la hauteur *S I*; vous aurez l'angle *P Z S* par la trigonométrie ſphérique (*voyez* TRIANGLE); & par conſéquent auſſi l'angle *A Z S* qui meſure l'azimuth *H I*; cela fait, la diſtance entre l'azimuth & la diſtance du rumb obſervé au point du ſud, ſera la *variation* cherchée.

Remarquez que pour avoir l'amplitude orientale ou occidentale avec exactitude il faut avoir égard à la réfraction, dont les lois ſont expliquées à l'*article* RÉFRACTION.

Afin d'obſerver plus commodément dans quel rumb on voit un aſtre, il eſt bon de ſe ſervir d'un inſtrument garni d'alidades ou de pinnules, ou de quelque choſe d'équivalent, au moyen de quoi on déterminera avec plus de préciſion la poſition du vertical dans lequel l'aſtre eſt placé. *Voyez* COMPAS AZIMUTHAL.

VARIATION DE LA VARIATION, *Variation de variation*, c'eſt le changement qu'on obſerve dans la déclinaiſon de l'aiguille dans un même lieu. Cette *variation* a été premierement remarquée par Gaſſendi. Suivant M. Halley elle dépend du mouvement des parties intérieures du globe.

Théorie de la variation de la variation. De toutes les obſervations ci-deſſus rapportées ſous l'*article* VARIATION. Il ſemble ſuivre que tous les poles magnétiques ont un mouvement vers l'oueſt, mais un mouvement qui ne ſauroit ſe faire autour de l'axe de la terre; car alors la *variation* continueroit d'être la même dans tous les lieux placés ſous le même parallele, & les poles magnétiques ſeroient toujours à la même diſtance des poles du monde. L'expérience prouve le contraire, puiſqu'il n'y a aucun lieu entre l'Amérique & l'Angleterre à la latitude de 51 ½ degrés où la *variation* ſoit de 11 degrés à l'eſt comme elle a été à Londres: il ſemble donc que le pole d'Europe s'eſt plus approché du pole arctique qu'il n'étoit, ou qu'il a perdu une partie de ſa force.

Mais ce mouvement des poles magnétiques eſt-il commun à tous les quatre à-la-fois, ou ſont-ce des mouvemens ſéparés? ces mouvemens ſont-ils uniformes ou inégaux? la révolution eſt-elle en aire ou

eſt-ce

eſt-ce ſimplement une vibration autour duquel centre ſe fait ce mouvement ? ou de quelle maniere ſe fait cette vibration ? c'eſt ce qui eſt entierement inconnu.

Et toute cette théorie ſemble avoir quelque choſe d'obſcur & de défectueux ; car de ſuppoſer quatre poles à un même globe magnétique afin d'expliquer la *variation*, c'eſt déjà une hypotheſe qui n'eſt pas fort naturelle ; mais de vouloir de plus que ces poles ſe meuvent de maniere à donner la *variation de la variation*, c'eſt une ſuppoſition véritablement étrange ; en effet, donner une telle ſolution, ce ſeroit laiſſer le problème tout auſſi embarraſſé qu'auparavant.

Le ſavant auteur de cette théorie a ſenti cet inconvénient & y a remédié de la maniere ſuivante.

Il regarde l'extérieur de la terre comme une croute laquelle renferme au-dedans un globe qui en fait le noyau, & il ſuppoſe un fluide qui remplit l'eſpace compris entre ces deux corps ; il ſuppoſe de plus que ce globe intérieur a le même centre que la croute extérieure, & qu'il tourne auſſi autour de ſon axe en vingt-quatre heures, à une tres-petite différence près, laquelle étant répétée par un grand nombre de révolutions, devient aſſez forte pour empêcher les parties du noyau de répondre aux mêmes parties de la croute, & pour donner à ce noyau à l'égard de la croute un mouvement ou à l'eſt ou à l'oueſt.

Or par le moyen de cette ſphere intérieure & de ſon mouvement particulier, on peut réſoudre aiſément les deux grandes difficultés faites contre la premiere hypotheſe ; car ſi la croute extérieure de la terre eſt un aimant dont les poles ſoient à une certaine diſtance de ceux du monde, & que le noyau ſoit de même un autre aimant ayant les poles placés auſſi à une certaine diſtance de ceux du monde, & différemment des poles de la croute ; par le mouvement de ce globe la diſtance entre ſes poles & ceux de l'extérieur variera, & l'on aura facilement l'explication des phénomenes ci-deſſus rapportés. Comme la période de ce mouvement doit être d'une tres-longue durée, & que les obſervations ſur leſquelles on peut compter donnent à peine un intervalle de cent ans, il paroit juſqu'à préſent preſque impoſſible de fonder aucun calcul ſur cette hypothèſe, & ſurtout depuis qu'on a remarqué que quoique les *variations* croiſſent ou décroiſſent régulierement dans le même lieu, elles ont cependant des différences ſenſibles dans des lieux voiſins, qu'on ne ſauroit réduire à aucun ſyſtème régulier & qui ſemblent dépendre de quelque matiere diſtribuée irrégulierement dans la croute extérieure de la terre, laquelle matiere en agiſſant ſur l'aiguille, la détourne de la déclinaiſon qu'elle auroit en vertu du magnétiſme général du ſyſtème entier de la terre. Les *variations* obſervées à Londres & à Paris donnent un exemple bien ſenſible de ces exceptions, car l'aiguille a été conſtamment de 1 ½ degrés plus oriental à Paris qu'à Londres, quoiqu'il dût réſulter des effets généraux, que cette différence de déclinaiſon eût dû arriver dans un ſens contraire, cependant les *variations* dans les deux lieux ſuivent la même marche.

Les deux poles fixes, comme nous l'avons déjà dit, ſont ſuppoſés ceux du globe extérieur ou croute, & les deux mobiles ceux du globe intérieur ou noyau. Le mouvement de ces poles ſe fait à l'oueſt, ou ce qui revient au même, le mouvement du noyau n'eſt pas abſolument le même que celui de la croute, mais il en differe ſi peu, qu'en 365 révolutions la différence eſt à peine ſenſible. La différence de ces deux révolutions viendra vraiſemblablement de ce que la premiere impulſion du mouvement de la terre aura été donnée à la croute, & qu'en ſe communiquant de-là à l'intérieur, elle n'aura pas donné exactement le même mouvement au noyau.

Quant à la durée de la période, on n'a pas un nombre ſuffiſant d'obſervations pour les déterminer, quoique M. Halley conjecture avec quelque vraiſemblance que le pole de l'Amérique a fait 96 degrés en quarante ans, & qu'il emploie environ ſept cens ans à ſa révolution entiere.

M. Whiſton dans ſon traité intitulé, *New laws of magnetiſm*, nouvelles lois du magnétiſme, a fait pluſieurs objections contre la théorie de M. Halley qu'on vient d'expoſer. En effet, on ne ſauroit diſconvenir qu'il n'y ait encore du vague & de l'obſcur dans toute cette théorie, & nous croyons avec M. Muſſchenbroeck, qu'on n'eſt point encore parvenu à une explication ſuffiſante & bien démontrée de ce phénomène ſingulier, le plus extraordinaire peut-être de tous ceux que la nature nous offre en ſi grande abondance. *Chambers.*

De-là & de quelques autres obſervations de même nature, il paroît clair que les deux poles du globe extérieur ſont fixés à la terre, & que ſi l'aiguille n'étoit ſoumiſe qu'à ces poles, les *variations* ſeroient toujours les mêmes, à certaines irrégularités près, qui ſeroient de la même eſpece que celles dont nous venons de parler. Mais la ſphere intérieure ayant un mouvement qui change graduellement la ſituation de ſes poles à l'égard des premiers, elle doit agir auſſi ſur l'aiguille, & produire une déclinaiſon différente de la premiere, qui dépende de la révolution intérieure, & qui ne ſe rétabliſſe qu'après que les deux corps ſe retrouvent dans la même poſition l'un à l'egard de l'autre. Si par la ſuite les obſervations apprennent qu'il en eſt autrement, on en pourra conclure qu'il y a plus d'une ſphere intérieure & plus de quatre poles ; ce qui juſqu'à préſent ne ſauroit être déterminé par les obſervations dont on a un trop petit nombre, ſur-tout dans cette vaſte mer du Sud qui occupe la plus grande partie de la terre.

Dans la ſuppoſition de quatre poles, dont deux ſont fixes & deux variables, on peut aiſément reconnoître quels ſont ceux qui doivent être fixes. M. Halley penſe qu'il eſt ſuffiſamment prouvé que notre pole d'Europe eſt celui des deux poles du nord qui ſe meut, & que c'eſt-là principalement la cauſe des changemens qu'éprouve la déclinaiſon de l'aiguille dans nos contrées ; car dans la baie d'Hudſon, qui eſt ſous la direction du pole d'Amérique, le changement de *variation*, ſuivant qu'on l'a obſervé, ne va pas, à beaucoup près, auſſi loin que dans les parties de l'Europe où nous ſommes, quoique ce pole de l'Amérique ſoit beaucoup plus éloigné de l'axe. Quant aux poles du ſud, M. Halley regarde celui d'Aſie comme fixe, & conſéquemment celui d'Amérique comme mobile.

VARIATION, (*Marine.*) c'eſt un mouvement inconſtant de l'aiguille, qui la dérange de ſa direction au nord. *Voyez* DÉCLINAISON.

On dit que la *variation* vaut la route, lorſque la *variation* & le vent ſont du même côté ; de ſorte que l'un corrige la perte que l'autre cauſe.

VARIATIONS, *en Muſique*, ſont différentes manieres de jouer ou de chanter un même air, en y ajoutant pluſieurs notes pour orner ou figurer le chant. De quelque maniere qu'on puiſſe charger les *variations*, il faut toujours qu'au-travers de toutes ces broderies on reconnoiſſe le fond de l'air, qu'on appelle le *ſimple* ; & il faut en même tems, que le caractere de chaque couplet ſoit marqué par des différences qui ſoutiennent l'attention, & préviennent l'ennui.

Les divers couplets des folies d'Eſpagne ſont autant de *variations* ; il y en a ſouvent dans les chaconnes ; l'on en trouve pluſieurs ſur des *airs* italiennes ; & tout Paris eſt allé admirer au concert ſpirituel les *variations* des ſieurs Guignon & Mondon-

Digitized by Google

ville, & plus récemment des ſieurs Guignon & Gaviniés ſur des airs du Pont neuf, qui n'avoient guere d'autre mérite, que d'être ainſi variés par les plus habiles violons de France. (*S*)

VARIATION, CHANGEMENT, (*Synonym.*) la *variation* conſiſte à être tantôt d'une façon & tantôt d'une autre; le *changement* conſiſte ſeulement à ceſſer d'être le même.

C'eſt *varier* dans ſes ſentimens, que de les abandonner & les reprendre ſucceſſivement. C'eſt *changer* d'opinion, que de rejetter celle qu'on avoit embraſſée pour en ſuivre une nouvelle.

Les *variations* ſont ordinaires aux perſonnes qui n'ont point de volonté déterminée; le *changement* eſt le propre des inconſtans.

Qui n'a point de principes certains eſt ſujet à *varier*; qui eſt plus attaché à la vérité, n'a pas de peine à *changer* de doctrine. *Girard.* (*D. J.*)

VARICE, ſ. f. (*Chirurgie.*) *varix*; les Médecins donnent le nom de *varice*, à ces tubercules inégaux, noueux, & noirâtres des veines, qui ont coutume de ſe former en différentes parties de l'habitude du corps, mais le plus ſouvent autour des chevilles, & quelquefois plus haut, comme aux jambes, aux cuiſſes, au ſcrotum, & même à la tête & au bas-ventre, ainſi que Celſe l'obſerve, *lib. VII. cap. xxxj.*

Cette maladie affecte ordinairement les femmes groſſes, auſſi-bien que les perſonnes qui ont le ſang épais, ou qui ſont affligées de douleurs dans les hypocondres, d'une obſtruction au foie, ou d'un skirrhe.

Plus les *varices* augmentent, plus elles deviennent douloureuſes & incommodes, par la tenſion que les membranes ſouffrent; elles s'ouvrent même quelquefois, & rendent beaucoup de ſang, ou bien elles dégénerent en des ulceres extrêmement malins. Les petites *varices* ſont rarement incommodes; auſſi n'employe-t-on guere les ſecours de la Chirurgie pour y remédier.

Pour empêcher cependant qu'un mal auſſi peu conſidérable en apparence n'augmente, & ne nuiſe à la fin au malade, il convient de lui ouvrir la veine ſans délai, de lui tirer une bonne quantité de ſang, & de lui preſcrire enſuite un régime convenable. Cela fait, on aſſurera le pié malade, le mieux qu'il ſera poſſible, avec un bandage expulſif, en le reſſerrant à meſure qu'il ſe lâchera, & ſe donnant bien de garde de l'ôter, tant qu'on aura lieu de craindre que la maladie augmente.

Cela nous apprend que les anciens délivroient leurs malades des *varices* dont ils étoient affligés, par le cautere ou l'inciſion: mais les modernes ſe ſervent d'une méthode beaucoup moins cruelle. Lorſque les *varices* ſont devenues d'une groſſeur conſidérable, on ſe ſert du bandage, dont on vient de parler, pour comprimer & fortifier les veines qui ſont dilatées au-delà de leur juſte meſure; on a pris ſoin de tremper auparavant le bandage dans du vin rouge chaud, dans une décoction aſtringente, ou dans du vinaigre & de l'alun, & l'on applique par-deſſus une plaque de plomb fort mince, en l'aſſurant de façon qu'elle ne puiſſe point tomber.

Dionis aſſure qu'il ne connoit point de meilleur moyen pour comprimer les *varices*, qu'une bottine de peau de chien, ou d'autre peau ſemblable, que l'on taille & proportionne à la groſſeur de la jambe, en y pratiquant des œillets pour la laçer en-dehors, à l'aide d'un cordon, & la ſerrer autant que le malade peut le ſouffrir; au moyen de quoi la jambe éprouve une compreſſion égale, ſans qu'on ſoit obligé de l'ôter la nuit: on peut faire auſſi ces ſortes de bottines avec du gros linge.

Le remede le plus efficace contre les *varices*, ſi l'on en croit Harris, *Differt. chirurg. viij.* eſt de frotter ſa partie affectée le plus ſouvent qu'on peut; avec de la teinture de myrrhe, & de la couvrir enſuite avec l'emplâtre de ſoufre de Ruland. Ce remede produit beaucoup plus d'effet, lorſqu'on a ſoin de comprimer la partie avec un bandage, ou avec les bottines dont on vient de parler.

Les chirurgiens de l'antiquité guériſſoient les *varices* par le cautere ou l'exciſion; cette derniere opération conſiſtoit à couper la peau qui couvre la *varice*, à ſaiſir la partie viciée de la veine avec un crochet, à la retrancher entierement, & à panſer enſuite la plaie avec une emplâtre. Gouey dans ſa *chirurgie*, prétend que la maniere la plus prompte, & en même tems la plus ſûre de guérir les *varices*, eſt de paſſer une aiguille courbe enfilée de deux fils cirés au-deſſous du vaiſſeau variqueux, de les couper près de l'aiguille, & d'en couler un au-deſſus de la *varice*; de lier ces deux fils à un bon pouce l'un de l'autre; de couper la veine entre deux, & de laiſſer ſortir une quantité ſuffiſante de ſang; apres quoi l'on panſe la plaie avec quelque digeſtif, & l'on fait garder le lit au malade juſqu'à ce qu'elle ſoit tout-à-fait conſolidée: mais cette méthode n'a point eu de partiſans, & avec raiſon.

L'opération des anciens par le cautere, conſiſtoit à couper la peau, à découvrir la veine, & à la cautériſer avec un fer rouge, en écartant les lévres de la plaie avec des crochets pour ne point les brûler; cela fait, on panſoit la plaie avec des remedes propres pour les brûlures. Harris regarde ces méthodes comme inſenſées & cruelles: il faut avouer cependant que les *varices* cauſent quelquefois des douleurs ſi violentes, qu'il eſt à craindre qu'il n'en réſulte quelque rupture durant la nuit, avec danger de mort; pour lors l'on eſt obligé d'avoir recours au biſtouri, & à l'aiguille.

De quelque façon que l'on remédie aux *varices*; il faut pour empêcher qu'elles ne reviennent, s'abſtenir de tout aliment groſſier, manger peu, & n'uſer que de liqueurs légeres; telles que l'eau, le gruau à l'angloiſe, & autres infuſions faites avec des plantes convenables. On doit auſſi faire beaucoup d'exercice, ſe frotter tous les jours les piés, & ſe faire ſaigner deux fois par an, dans le printems, & dans l'automne.

Ces précautions ſont également néceſſaires à ceux dont les *varices* ne font que commencer, & qui veulent ſe mettre à couvert des accidens qui demandent le fer & le feu. Muys parle d'une *varice* compliquée, dont il tiroit tous les ans une livre de ſang, à deſſein de prévenir l'éruption des ulceres. *Heiſter.* (*D. J.*)

VARICE, (*Maréchall.*) on appelle ainſi dans le cheval une groſſeur au-dedans du jarret près de l'endroit où eſt ſituée la courbe. C'eſt la veine crurale qui ſe dégorge en cet endroit, & y fait une tumeur molle & indolente.

VARICOCELE, ſ. m. (*Maladie chirurgicale.*) tumeur contre nature des teſticules ou du cordon ſpermatique, occaſionnée par l'engorgement des veines de ces parties: les cauſes de cette maladie ſont les mêmes que celles des varices. *Voyez* VARICES.

Dans cette maladie on ſent le teſticule ou le corps pampiniforme compoſé de gros nœuds: ſi l'on n'y remédie pas d'abord, la dilatation occaſionnée par le ſang engorgé, ſera ſuivie de douleur & de gonflement à l'épidydime & au teſticule; elle pourra auſſi donner lieu par la ſuite à une hydrocele. *Voyez* HYDROCELE.

La ſituation horiſontale du corps eſt très-avantageuſe dans cette maladie, parce que dans cette poſition le retour du ſang devient plus libre.

Quand le malade eſt debout, il faut qu'il porte un ſuſpentoir, afin de prévenir le tiraillement & la douleur que pourroit cauſer le poids du ſcrotum, en laiſ-

ſant les bourſes libres & pendantes. Ce bandage doit être par cette raiſon d'un uſage conſtant dans toutes les tumeurs de cette partie. *Voyez* SUSPENSOIR.

Si le *varicocele* a fait beaucoup de progrès, & que les vaiſſeaux ſe trouvent généralement engorgés, il faut avoir recours aux ſaignées & aux autres évacuations générales, pour tâcher de les vuider un peu; & on employera les topiques aſtringens pour en rétablir le reſſort.

Si la douleur étoit conſidérable, & ſi la tumeur menaçoit de quelque autre fâcheux accident, il faudroit inciſer les tégumens, découvrir les veines varicueuſes, les inciſer pour en procurer le dégorgement, & en faire enſuite la ligature; on obſervera de ne pas comprendre toutes les ramifications dans la ligature, afin d'en conſerver pour le retour du ſang.

On trouvera des obſervations très-intéreſſantes ſur cette maladie, & ſur l'opération dont nous venons de parler, dans le traité d'opérations que feu M. Petit avoit promis, & dont les héritiers de ce grand chirurgien ne doivent pas priver le public. (*Y*)

VARIÉ, adj. (*Méch.*) on appelle en général mouvement *varié* celui qui n'eſt pas uniforme, ſuivant quelque loi que ſe faſſe d'ailleurs ce mouvement. *Voyez* MOUVEMENT & UNIFORME.

VARIÉTÉ, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt la multitude de choſes diverſes. On dit la *variété* des objets rend le ſpectacle de la nature toujours intéreſſant; il amuſe par la *variété* des idées; la *variété* des opinions étonne; pour plaire long-tems, il faut ſavoir introduire de la *variété* dans ſes ouvrages; la *variété*, ſur-tout dans les grandes productions, eſt un des principaux caracteres de la beauté.

VARIÉTÉ, (*Botan.*) les botaniſtes appellent *variétés* des différences entre des plantes de même nom, mais des différences inconſtantes, paſſageres, qui tantôt paroiſſent, & tantôt ne paroiſſent pas, qui ne ſe perpétuent point, & ſemblent ne venir que de quelques accidens. Ainſi les tulipes ont beaucoup de *variétés*; car toutes les plantes n'y ſont point également ſujettes. Ce n'eſt pas là ce qui fait les différentes eſpeces de fruits; il faut des différences ſtables & durables, telles qu'il s'en trouve entre des prunes & des cériſes de différens noms. Comme il paroît qu'un grand nombre de ces *variétés* ſont uniquement dûes à la culture, il faudroit trouver par où préciſément la culture les produit, & on l'ignore; on ſait ſeulement en général qu'un terroir plus ou moins convenable à l'arbre, une expoſition plus ou moins favorable, & une infinité de petits ſoins du jardinage font naître des *variétés*; mais pour les eſpeces, il ſemble que la greffe y doive être plus propre que tout autre moyen. (*D. J.*)

VARINI, (*Geog. anc.*) peuples de la Germanie, qui, ſelon Pline, *l. IV. c. xiv.* faiſoient partie des Vandales. Spener, *not. germ. ant. l. V. c. iv.* remarque que ces peuples ſont appellés *Varni* par quelques-uns, *Vatri* par d'autres, *Viruni* par Ptolomée. Il n'y a point de difficulté à croire qu'ils avoient pris leur nom de la riviere *Varna*, ſur les bords de laquelle ils avoient leur demeure; & il eſt probable que ce ſont ces mêmes peuples qu'on trouve nommés avec les Anglii dans une ancienne loi des Germains.

Peut-être, dit Splener, qu'une partie de ces peuples vint s'établir en-deçà de l'Elbe, & entra dans l'alliance des Thuringiens; car dans la loi dont il vient d'être parlé, ils ſont nommés immédiatement avant les Thuringiens. Il ſe pourroit faire auſſi que le nouveau nom de *Werini* auroit été occaſionné par celui de la riviere, ſur le bord de laquelle ils fixerent leur nouvelle demeure, & que comme le nom de la *Varna* leur avoit fait donner le nom de *Varini*; celui de la riviere *Werta* les fit appeller *Werini*. Ce n'eſt pourtant là qu'une conjecture, & il ne ſeroit pas impoſſible que deux rivieres euſſent chacune donné le nom à un peuple différent. (*D. J.*)

VARIOLITE, *ou* PIERRE DE PETITE VEROLE, (*Hiſt. nat. Lithol.*) *variolithus*, *lapis variolarum*, nom donné par les naturaliſtes à des pierres de différentes couleurs, remplies de taches ou de petits tubercules d'une couleur différente de celle du fond de la pierre. Quelques-uns donnent ce nom à une eſpece de granite ou des fragmens de granite qui ont été roulés & arrondis comme des gallets.

VARIOMPHALE, ſ. m. *terme de Chirurgie*, tumeur du nombril formée par des vaiſſeaux veineux dilatés. Elle eſt bleuâtre ou d'un brun livide, avec ou ſans douleur, ſuivant le degré de plénitude des vaiſſeaux engorgés, & la diſpoſition inflammatoire accidentelle. La tumeur varicueuſe eſt quelquefois une complication de la hernie inteſtinale ou épiploïde. *Voyez* EXOMPHALE. La cure des varices de l'ombilic doit être tentée par l'uſage des remedes généraux & l'application locale des remedes aſtringens aidés d'une compreſſion méthodique. Si ces ſecours ſont ſans effet, il faut en venir à l'opération, qui conſiſte à vuider le ſang au moyen d'une inciſion par la lancette; lorſque le dégagement eſt fait, on applique des plumaceaux & des compreſſes trempées dans une eau aſtringente & deſſicative que l'on continue juſqu'à la guériſon, s'il eſt poſſible de l'obtenir. (*Y*)

VARIORUM, *LES*, (*Littérat. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne aux éditions des auteurs claſſiques, qu'on a faites en Hollande, avec les notes & extraits de divers auteurs. C'eſt dommage que ces extraits ne ſoient pas ordinairement bien travaillés, & qu'au lieu de bonnes remarques qui ſe trouvent dans les excellens commentateurs, & les meilleurs critiques, on ſe ſoit contenté de petites obſervations littérales, de diverſes leçons, & d'autres ſemblables minuties, qui ne contribuent ni à l'avancement des lettres, ni à donner l'intelligence du génie des auteurs. C'eſt manquer de jugement dans le triage, & gâter le goût. Il faut cependant excepter du nombre des mauvais rhapſodiſtes dont nous parlons, Grævius, Gronovius, Thyſius, Schildius, & peu d'autres, dont les extraits ſont bien faits, & dont les notes ſont utiles. (*D. J.*)

VARIQUEUX, CORPS *variqueux*, *en Anatomie*, eſt le même que le corps pyramidal. *Voyez* PYRAMIDAL.

VARIQUEUX, EUSE, qui tient des varices, nom qu'on donne aux tumeurs écraſées par des varices, & aux vaiſſeaux veineux trop dilatés. *Voyez* VARICES.

Il y a des ulceres *variqueux*. *Voyez* ULCERE. Le cancer à la mammelle eſt ordinairement accompagné de l'engorgement *variqueux* des veines qui l'avoiſinent. *Voyez* CANCER. (*Y*)

VARIS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſinge qui ſe trouve dans l'île de Madagaſcar. Il eſt d'une couleur griſe; ſon muſeau eſt fort long, & ſa queue eſt auſſi longue & auſſi fournie que celle d'un renard.

VARIS, (*Géog. anc.*) lieu de la grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin le marque ſur la route de Segonicium à Deva, entre Cornovium & Deva, à dix-neuf milles du premier de ces lieux, & à trente-deux milles du ſecond. *Varis* étoit près de la Cluyd. Le lieu s'appelle encore aujourd'hui *Bod-Vari*, & ſes ruines ſe voient ſur une hauteur nommée dans le pays *Moyly-Caer*, c'eſt-à-dire, *la montagne de la ville*. (*D. J.*)

VARLET, ſ. m. (*terme de Jurande.*) ce mot ſignifie dans pluſieurs des anciens ſtatuts des communautés des arts & métiers, ce que dans d'autres on nomme *ſerviteur*, & que préſentement on ne connoit plus

...ſtrong, and ſtiff, and ſtand upright, and
...ſtrong, and ſtiff, and ſtand upright, and
...ſtrong, and ſtiff, and ſtand upright, and

VARIEGATED, adj. Variegatus, L. Diverſified with different colours.

VARIEGATION, n. ſ. Diverſity of colours.

VARIETY, n. ſ. Variété, Fr. Variety, L. Change; intermixture of different things; diverſity; difference; ſeveral ſorts; ſeveral kinds; ſeveral modifications of the ſame kind; ſeveral ſubjects of the ſame kind; ſeveral changes of the ſame thing; ſeveral things unlike to each other; ſeveral things of the ſame kind; ſeveral things of the ſame kind; ſeveral things of the ſame kind

Lorſqu'on veut *varrer*, ou prendre les tortues à la varre, on va la nuit avec un canot dans les endroits où l'on a remarqué beaucoup d'herbes coupées ſur la ſurface de l'eau; car c'eſt une marque certaine qu'il y a des tortues en cet endroit, qui coupant l'herbe en paiſſant, en laiſſent toujours échapper quelque partie, qui monte & ſurnage ſur l'eau: celui qui tient la varre eſt ſur le bout ou la proue du canot.

Le mot de *varre* eſt eſpagnol, il ſignifie une *gaule* ou *perche*; celle dont on ſe ſert en cette pêche, eſt de ſept à huit piés de longueur, & d'un bon pouce de diametre, à-peu-près comme la hampe d'une hallebarde. On fait entrer dans un des bouts un clou quarré, de ſept à huit pouces de long y compris la douille dont il fait partie; cette douille a une boucle ou anneau de fer, ou ſimplement un trou, où eſt attachée une longue corde proprement roulée ſur l'avant du canot, où un des bouts eſt auſſi attaché, & la hampe eſt auſſi attachée à une autre petite corde dont le varreur tient un bout.

Le varreur donc étant debout ſur l'avant du canot, la varre à la main droite, examine tout autour de lui s'il voit paroître quelque tortue, ce qui eſt aſſez aiſé durant la nuit, parce qu'on voit bouillonner la ſurface de l'eau à l'endroit où la tortue veut lever la tête pour ſouffler; ou ſi la tortue dort ſur l'eau, ou qu'un mâle ſoit avec une femelle, ce qu'on appelle un *cavalage*, l'écaille qui reluit & qui réflechit la lumiere de la lune ou des étoiles, la lui fait appercevoir auſſi-tôt; à quoi l'on doit ajouter que dans les nuits obſcures il reſte toujours ſur la ſurface de la terre & des eaux un peu de lumiere, qui eſt ſuffiſante à ceux qui ſe couchent ſur le ventre pour voir à une diſtance aſſez conſidérable autour d'eux.

Dès qu'il apperçoit la tortue, il marque avec le bout de ſa varre à celui qui conduit le canot, le lieu où il faut aller; & quand il eſt à portée de la tortue il la *varre*, c'eſt-à-dire il la trappe & la perce avec le clou qui eſt enté dans la hampe. Auſſi-tôt que la tortue ſe ſent bleſſée, elle fuit de toutes ſes forces, & elle entraine le canot avec une très-grande violence; le clou qui eſt entré dans ſon écaille ne la quitte pas, & le varreur qui a retiré ſa hampe s'en ſert pour enſeigner à celui qui eſt à l'arriere, où il doit gouverner.

Après qu'elle a bien couru les forces lui manquent, ſouvent même elle étouffe faute de venir ſur l'eau pour reſpirer. Quand le varreur ſent que la corde mollit, il la retire peu-à-peu dans le canot, & s'approchant ainſi de la tortue qu'il a fait revenir ſur l'eau, morte ou extrêmement aſſoiblie, il la prend par une patte & ſon compagnon par l'autre, & ils la mettent dans le canot, & en vont chercher une ſeconde.

Il n'eſt pas néceſſaire qu'il y ait des ardillons au fer de la varre, ni que le varreur faſſe entrer le fer guere plus avant que l'épaiſſeur de l'écaille, parce que auſſi-tôt que la tortue ſent la douleur que le clou lui fait en perçant ſon écaille, elle ſe reſſerre de telle façon qu'on a bien plus de peine à retirer le clou, qu'on en avoit eu à le faire entrer.

On ſera peut-être ſurpris de ce qui a été dit ci-deſſus, que la tortue entraine le canot avec une grande violence; mais il ſera aiſé de ſe le perſuader quand on fera réflexion à la force & à la grandeur qu'ont ces animaux dans l'Amérique, où communément on les trouve de trois piés & demi à quatre piés de long, ſur deux piés & demi de large, peſant juſqu'à trois cent livres, & ſouvent davantage. Labat, *Voyage d'Amérique*. (*D. J.*)

VARREUR, ſ. m. (*Pêche.*) celui qui fait la pêche de la varre.

VARSAR-ILI, (*Géog. mod.*) petit pays de la Ciliciе, appellé aujourd'hui *Caramanie*. Mahomet I. en fit la conquête l'an 816 de l'hégire. (*D. J.*)

VARSOVIE, (*Géog. mod.*) en polonois *Warſaw*; ville du royaume de Pologne, la capitale de la Mazovie, & en quelque maniere celle du royaume. Elle eſt ſituée ſur la Viſtule, à 24 milles de Lublin & de Sendomir; à 29 de Thorn; à 33 de Gneſne; à 40 de Cracovie; à 50 de Dantzik & de Breſlaw; à 70 de Vilna & de Berlin; à 80 de Kaminieck, & à 100 de Kiow, dans une vaſte & agréable campagne. *Long.* ſuivant Caſſini, *39. 6. 30. latit. 52. 14.* La différence des méridiens entre Paris & *Varſovie*, eſt de *18. 48. 45.* dont Paris eſt plus occidental que *Varſovie*.

Non-ſeulement les rois de Pologne ont long-tems réſidé à *Varſovie*, mais la république en a fait le lieu de la convocation des dietes & de l'élection de ſes rois. On l'a choiſie parce qu'elle eſt ſous une bonne température d'air, au centre du pays, & à portée de recevoir les denrées de toutes parts par le ſecours de la Viſtule.

Le palais de la république, où elle loge les rois & où ſe tiennent les conférences avec les ambaſſadeurs, n'eſt qu'un château de brique, de médiocre architecture.

La ſituation de cette ville au bout de vaſtes plaines, qui regnent en terraſſe le long de la Viſtule, fait ſon plus beau coup-d'œil. Elle eſt entourée en croiſſant, de fauxbourgs où les ſeigneurs ont leur palais, & les moines leurs couvens. Les rues de ces fauxbourgs ſont larges, alignées; mais ce ſont en hiver des abymes de boue faute de pavé. La ville n'eſt qu'un trou, habité par des marchands & des artiſans. Quoique capitale, elle n'a pas même d'évêché; mais elle a une ſtaroſtie conſidérable, tant par ſon revenu, que par ſa juriſdiction. On compte dans cette ville & ſes fauxbourgs 50000 ames.

Le lieu nommé *Kolo*, eſt fameux par l'élection qu'on y fait des rois de Pologne. Il eſt à un mille de la ville, & préſente un quarré long, partagé en deux ouvertures qui ſe communiquent. Il a un toit au milieu, comme le couvert d'une halle. Le mot *kolo* veut dire *rond* en polonois; & ce lieu eſt ainſi nommé, parce que la nobleſſe eſt diſpoſée en rond tout-autour: c'eſt le lieu de la diete de l'élection des rois. Cette élection qui ſe tient à cheval, ſe décide à la pluralité des voix; ſouvent à coups de ſabre; & toujours par les ſuffrages des plus forts, ſoit que le candidat à la couronne ait la majorité des ſuffrages en ſa faveur, ou que n'ayant qu'un petit nombre de voix, il ſe trouve à portée de ſe faire reconnoître par la force. (*D. J.*)

VARTIAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce ſont des bramines ou prêtres indiens, qui ont embraſſé la vie monaſtique ou cénobitique. Ils vivent en communauté ſous un général, un provincial & ſous d'autres ſupérieurs choiſis d'entre eux.

Ils font vœu de pauvreté, de chaſteté & d'obéiſſance; & ils l'obſervent avec la derniere rigueur. Ils ne vivent que d'aumônes qu'ils envoient recueillir par les plus jeunes d'entre eux, & ne mangent qu'une fois par jour. Ils changent de couvent tous les trois mois. Ils paſſent par un noviciat plus ou moins long, ſuivant la volonté des ſupérieurs. Leur regle leur interdit la vengeance; & ils pouſſent la patience juſqu'à ſe laiſſer battre ſans marquer de reſſentiment. Il ne leur eſt point permis d'enviſager une femme. Ils n'ont d'autre habillement qu'un morceau d'étoffe qui couvre les parties naturelles, & qu'ils font revenir par-deſſus la tête. Ils ne peuvent réſerver pour le lendemain les aumônes qu'on leur donne. Ils ne font point de feu dans leurs couvents, de peur de détruire quelque inſecte. Ils couchent à terre tous enſemble dans un même lieu. Il ne leur eſt point permis de quitter leur ordre après qu'ils ont fait leurs vœux;

Digitized by Google

mais on les en chaſſe lorſqu'ils ont violé celui de chaſteté. Les *vartias*, ſuivant Thevenot, ont plus de dix mille couvens dans l'Indoſtan, dont quelques-uns ſurpaſſent les autres en auſtérités. Quelques-uns de ces cénobites ne rendent aucun hommage aux idoles; ils croient qu'il ſuffit d'adorer l'être ſuprême en eſprit, & ils ſont exempts de toutes les ſuperſtitions indiennes.

Il y a auſſi des religieuſes dans les Indes, qui ne le cedent point aux *vartias* pour les auſtérités. *Voyez* Thevenot, *Voyage des Indes.*

VARVATES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de plante de l'île de Madagaſcar, qui reſſemble à l'arbre qui produit des capres. Chaque ſilique contient un pois fort petit, très-bon à manger; cette plante s'éleve auſſi haut qu'un cerifier.

VARUS, (*Géog. anc.*) fleuve des Alpes, aux confins de la Ligurie & de la Gaule. Son nom lui vient de ſon cours oblique & ſerpentant. Ce fleuve, dit Pomponius-Mela, *l. II. c. iv.* eſt fort connu, parce qu'il termine l'Italie du côté de la Gaule. La province de Narbonne, dit Pline, *l. III. c. iv.* eſt ſéparée de l'Italie par le fleuve *Varus*; & on lit dans Lucain, *l. I. verſ. 404.*

Finis & heſperiæ promoto limite Varus.

Outre les auteurs déja cités, Strabon, Ptolomée, & divers autres, s'accordent à dire que le *Varus* ſéparoit la Gaule narbonnoiſe de l'Italie. On l'appelle préſentement le *Varo.* (*D. J.*)

VARZY, (*Géog. mod.*) nom de deux gros bourgs de France, & que l'on qualifie de petites villes; l'un eſt à 5 lieues d'Auxerre, & a un chapitre; l'autre eſt dans le Nivernois, recette de Clamecy. (*D. J.*)

VAS BREVE, vaiſſeau court, *en Anatomie*, eſt un vaiſſeau au fond de l'eſtomac, ainſi appellé à cauſe de ſa brieveté. *Voyez* ESTOMAC. Il envoie pluſieurs petites branches du fond de l'eſtomac à la rate; ou de la rate à l'eſtomac, ſuivant l'uſage que les anciens lui ont attribué: car ils croyoient que par le moyen de ce vaiſſeau, la rate fourniſſoit à l'eſtomac un ſuc acide, qui agiſſant ſur les tuniques internes & nerveuſes de ce viſcere, cauſoit le ſentiment de la faim, & qui ſe mêlant en même tems avec les alimens contenus dans l'eſtomac, aidoit par ſon acidité à leur diſſolution. *Voyez* RATE, FAIM, *&c.*

Mais en examinant avec plus d'attention les petites branches de ce vaiſſeau, on trouve qu'elle ne pénétrent pas juſqu'au-dedans de l'eſtomac, & qu'elles ne ſont autre choſe que des branches de veines, qui ſervent à reporter le ſang dans la veine ſplénique, d'où il va dans la veine porte. *Voyez* SPLENIQUE & PORTE.

VASA DEFERENTIA, (*Anat.*) ce ſont les vaiſſeaux dans leſquels la ſemence eſt conduite des teſticules aux *veſiculæ ſeminales.*

VASA VERTICOSA, *en Anatomie*, eſt le nom latin que Stenon a donné à quantité de lignes plates arrangées en maniere de tourbillon ſur la ſurface interne de la membrane choroïde de l'œil; ces lignes ſont autant de vaiſſeaux. *Voyez* CHOROÏDE & VAISSEAU.

VASARII, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule aquitanique. Ptolomée, *l. II. c. vij.* les place au midi des itiobriges, c'eſt-à-dire qu'ils devoient habiter les confins de l'Armagnac. Scaliger les met dans les landes. (*D. J.*)

VASARIUM, ſ. m. (*Antiq. rom.*) grande chambre des thermes des anciens, ſituée proche des étuves & des bains chauds, ce qu'on échauffoit par le fourneau nommé *hypocauſte.* (*D. J.*)

VASCHGERD, (*Géog. mod.*) ville du Turqueſtan, dans le territoire de Saganian, ſur les confins de Tarmed. *Long.* 92, ſa latitude eſt inconnue. (*D. J.*)

VASCONES, (*Géog. anc.*) peuples de l'Eſpagne tarragonnoiſe. Ptolomée les borne au nord, partie par l'Océan cantabrique, partie par les Pyrénées: à l'orient, par le pays des Sueſſitani: au midi, par le fleuve Ibérius; & à l'occident, par le pays des Vardules. Pline, *l. III. c. iij.* les met auprès des Cerretani; ils habitoient la Navarre. Lorſqu'ils eurent paſſé les Pyrénées pour s'établir dans la Gaule, ils furent appellés *gaſcons.* (*D. J.*)

VASCONUM SALTUS, (*Géog. anc.*) ſelon Pline, *l. IV. c. xx.* & *vaſconiæ ſaltus*, ſelon Auſone, *epiſt. 15.* contrée de l'Eſpagne tarragonoiſe, entre les Pyrénées & l'Océan cantabrique. Ce doit être quelque canton de la baſſe-Navarre, ou du Guipuſcoa. (*D. J.*)

VASCULAIRE, adj. *en Anatomie*, ſe dit de tout ce qui eſt compoſé de différens vaiſſeaux, veines, arteres, *&c.*

Ainſi on dit, le tiſſu *vaſculaire* des poumons. Toute la chair d'un corps animal eſt *vaſculaire*, & n'a aucun parenchyme, comme les anciens ont cru. *Voyez* CHAIR, PARENCHYME, *&c.*

VASCULAIRES, GLANDES, *voyez* l'*article* GLANDE.

VASCULARIUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) faiſeur de vaſes; c'étoit le nom d'une ſorte d'ouvriers ou d'artiſans parmi les Romains, dont le métier conſiſtoit à faire des vaſes d'or ou d'argent, unis & ſans figures en relief.

C'eſt pour cela, ſelon Saumaiſe, que Cicéron dans la ſixieme verrine diſtingue l'ouvrier nommé *vaſcularius*, de celui qu'on appelloit *cælator*, ciſeleur ou graveur.

Dans l'art que les Grecs nommoient ὑπαιϛικὴ, & qui conſiſtoit à ajouter des ornemens de pierres précieuſes ou de riches métaux à des vaſes d'une matiere différente; les faiſeurs de vaſes étoient proprement des orfévres, & ceux qui travailloient aux ornemens, des graveurs ou ſculpteurs en métaux. Mais dans l'art nommé τορευτικὴ, ou l'art de faire des basreliefs & des figures en boſſe qui ne ſont point ſurajoutées, mais qui naiſſent du fonds même du métal, le métier de faiſeur de vaſes ou orfévre, & celui de ciſeleur ou graveur n'étoient qu'une ſeule & même profeſſion. *Voyez* SCULPTURE.

VASCULIFERES, *plantes* VASCULIFERES, adj. plur. (*Botan.*) chez les Botaniſtes ſont celles qui ont un vaiſſeau particulier ou loge pour contenir la graine, lequel vaiſſeau eſt quelquefois partagé en pluſieurs cellules. *Voyez* PLANTE.

Ces plantes ont toujours une fleur monopétale, ſoit égale, ſoit inégale.

Celles de la premiere ſorte ont leurs graines contenues, ou en deux cellules, comme la juſquiame, le tabac, le priapéia, la gentiane; ou en trois cellules, comme le *convolvulus*, le *ſpeculum veneris*, le *trachelium*, le *repunculus* ou *campanula*, le *repunculus corcinulatus*, &c. ou en quatre cellules, comme le *ſtramonium.*

Les plantes de la ſeconde ſorte, c'eſt-à-dire qui ont une fleur monopétale, ſont comme la linaire, le *pinguicula*, l'*antirrhinum*, l'ariſtoloche, la ſcrophulaire, la digitale, la pédiculaire, le *melampyrum*, l'euphraiſe, *&c.*

VASE, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt le corps du chapiteau corinthien & du chapiteau compoſite.

Vaſe d'amortiſſement. Vaſe qui termine la décoration des façades, & qui eſt ordinairement iſolé, orné de guirlandes & couronné de flammes. Cet ornement s'emploie encore au-dedans des bâtimens, au-deſſus des portes, cheminées, *&c.*

Vaſe d'enfaîtement. On nomme ainſi les *vaſes* qu'on met ſur les poinçons des combles, & qui ſont ordinairement de plomb, quelquefois doré, comme au château de Verſailles, par exemple. (*D. J.*)

VASE, ſ. f. (*Archit. hydraul.*) terrein marécageux & ſans conſiſtence. On ne peut fonder ſur la *vaſe* ſans pilotage ni grille.

VASE, (*Orfevrerie.*) les Orfevres travaillent à toutes ſortes de *vaſes*, ſoit pour les égliſes, ſoit pour les particuliers; il faut ici leur faire connoître le livre d'un italien fort curieux ſur leur art, c'eſt celui de Jean Giadini; il a publié à Rome en 1750, *in-folio*, des modeles de pieces d'orfévrerie propres à fournir des idées pour inventer, & faire toutes ſortes de *vaſes* élégans, d'or, d'argent ou autre métal. Cet ouvrage contient cent planches gravées ſur cuivre, & qui ſont d'un fort beau deſſein. (*D. J.*)

VASE, ſ. m. (*Sculpt.*) ornement de ſculpture, iſolé & creux, qui, poſé ſur un ſocle ou piedeſtal, ſert pour décorer les bâtimens & les jardins. Il y en a de pierre, de fer, de plomb, de marbre, de bronze, *&c.* Les premiers ſervent d'amortiſſement. Les *vaſes* de fer ſont employés pour décorer les jardins, de même que les *vaſes* de fayence. On peint les premiers d'une couleur à l'huile. On orne les parcs avec des *vaſes* de marbre, placés dans les endroits les plus apparens, & on réſerve les *vaſes* de marbre précieux, tels que ceux de porphyre, d'agate, d'albâtre, *&c.* pour la décoration du-dedans. Enfin l'uſage des *vaſes* de bronze, qui ſont toujours de moyenne grandeur, eſt d'embellir les tablettes des terraſſes.

Une figure gracieuſe & variée, conſtitue la beauté des *vaſes*. On en trouvera des modeles dans l'eſſai d'Architecture hiſtorique de Fiſcher, *l. IV.* (*D. J.*)

VASE D'ALBATRE, (*Critique ſacrée.*) il eſt dit dans l'Evangile, *Matth. xxvj. verſ. 6. & 7.* que Jeſus-Chriſt étant à table à Béthanie, dans la maiſon de Simon le lépreux, Marie, ſœur de Marthe & de Lazare, y oignit & répandit ſur les piés du Sauveur un *vaſe d'albâtre*, plein d'un nard d'épic très-précieux. Ce *vaſe d'albâtre* étoit d'une ſorte de marbre blanc, dans lequel on conſervoit les eſſences. Pline, *l. XXXVI. c. viij.* dit que l'on trouvoit ces eſpeces de pierres ou de marbres dans des carrieres aux environs de Thèbes, d'Egypte & de Damas, de Syrie; on les façonnoit autour avec aſſez de facilité, parce que cette pierre n'étoit ni dure, ni caſſante. On donna néanmoins le nom d'*albâtre* en général à tous les *vaſes* propres à contenir des liqueurs, de quelque matiere que ces *vaſes* fuſſent compoſés.

Quelques ſavans croient que le *vaſe* dont il eſt queſtion dans l'Evangile, étoit de verre, parce que S. Marc dit que la femme qui répandit le parfum ſur le Sauveur, briſa ce *vaſe d'albâtre*; mais cela ne prouve rien, parce qu'on peut caſſer un *vaſe* de pierre, comme un *vaſe* de verre: enfin, ſelon d'autres critiques, le mot *alabaſtrum* marque plutôt la forme que la matiere du *vaſe*, car ſouvent ce mot ſignifie un *vaſe* qui n'a point d'anſe. (*D. J.*)

VASE *de treillage*, (*Décorat. de jardin.*) ornement à jour fait de verges de fer & de bois de boiſſeau, contourné ſelon un profil qui ſert d'amortiſſement ſur les portiques & cabinets de treillage. Les *vaſes* de cette eſpece les plus riches ſont remplis de fleurs & de fruits qui imitent le naturel, & ont des ornemens pareils à ceux de ſculpture. (*D. J.*)

VASES ANTIQUES, (*Arts, Littérat. antiq.*) les *vaſes antiques* peuvent ſe diviſer en *vaſes* de ſacrifices, *vaſes* funéraires, *vaſes* d'ornemens, d'architecture, *vaſes* de buffets & coupes, ou *vaſes* à boire: nous avons parlé de preſque tous ces *vaſes* en particulier.

On commença par les faire de corne, de bois, de terre cuite, de pierre, de marbre, d'ivoire; enfin on les fit de pierres précieuſes, d'agate, de cryſtal, de porcelaine, on les incruſta d'or & d'argent, on y repréſenta toutes ſortes de figures, & la beauté de l'exécution ſurpaſſa le prix de la matiere; on en changea les formes à l'infini, & leurs formes ſe perfectionnerent au point que ces monumens nous donnent aujourd'hui la plus grande idee du travail des anciens.

Athénée parle d'un *vaſe* ſur lequel la priſe de Troie étoit gravée, c'eſt-à-dire formoit un ornement en relief. On y liſoit le nom de l'artiſte, il ſe nommoit *Mus*; le nom de *Parhaſius*, auteur de l'inſcription qui s'y liſoit auſſi, prouve que ce Parhaſius comptoit vivre dans les tems à venir, en s'aſſociant à un ouvrage eſtimé. Cicéron, dans la ſixieme harangue contre Verrès, dit qu'un des fils d'Antiochus, dixieme roi de Syrie, aborda en Sicile, & que Verrès, qui en étoit préteur, trouva moyen de lui dérober pluſieurs *vaſes* d'or enrichis de pierres précieuſes, dont les rois, & principalement ceux de Syrie, étoient dans l'habitude de ſe ſervir; mais, ſelon le même auteur, on en diſtinguoit un qui étoit d'une ſeule pierre, & qui avoit une anſe d'or.

Un fragment d'Athénée nous apprend que Parménion mandoit à Alexandre, qu'il s'étoit trouvé parmi les dépouilles de Darius pour ſoixante-treize talens babyloniens & douze mines de *vaſes* d'or, & pour cinquante-ſix talens trente-ſix mines de *vaſes* enrichis de pierreries.

On ſait que les poids babyloniens étoient d'un cinquieme plus forts que ceux de l'Attique; ainſi en évaluant le talent attique à 4500 liv. de notre monnoie ou environ, le talent babylonien reviendroit à 5400 livres. Quelqu'étonnant que ſoit une pareille ſomme, qui doit monter à un peu plus de ſept cens mille francs de notre monnoie, on ne ſeroit point étonné que cette ſomme fût peu forte, avec les idées que l'on a des richeſſes & du luxe des rois de Perſe. Mais il en réſulte toujours une preuve de la conſideration que l'on avoit pour ce genre d'ouvrage; car il n'eſt pas douteux que les princes n'ont jamais raſſemblé que les choſes qui peuvent flatter leur vanité, & faire impreſſion tout-à-la-fois ſur leurs peuples & ſur leurs voiſins.

Quand Pline ne nous apprendroit pas en quel tems le goût des *vaſes* s'accrédita dans Rome, je ne crois pas qu'on eût été feuilleter les auteurs pour trouver de curioſités de ce genre dans le tems de la république. Entre le nombre des richeſſes dont Pompée embellit ſon troiſieme triomphe, on voyoit des *vaſes* d'or en aſſez grande quantité pour en garnir neuf buffets. Je ne parlerai point ici des *vaſes* myrrhins qui ornoient le triomphe du même Pompée, & qu'il conſacra à Jupiter capitolin, je réſerve à ces *vaſes* un petit article à part.

M. de la Chauſſe, Pietro Santo-Bartoli, & autres antiquaires nous ont donné le deſſein d'un grand nombre de *vaſes*, qui ont échappé aux outrages des tems. Le tréſor de l'abbaye de S. Denis conſerve en particulier trois *vaſes antiques* d'agate orientale, qui ſont dignes de notre attention.

Le premier eſt une coupe ronde en forme de gobelet, évidée avec la plus grande exactitude, mais dont la cannelure qui fait l'ornement extérieur eſt exactement partagée & travaillée avec un ſoin qui fait admirer, malgré ſon apparente ſimplicité, la juſteſſe & la préciſion de l'ouvrier.

Le ſecond forme une coupe ovale, dont les bords ſont très-peu relevés, & qui peut avoir ſept à huit pouces dans ſa longueur; elle eſt admirable par le rapport que les cannelures tenues ſont larges & d'un bon goût, dans leur proportion, ont de l'extérieur à l'intérieur: la dureté de la matiere, les outils que l'on peut employer, enfin la difficulté du travail donnent un grand prix à de pareils morceaux.

Mais le plus beau de tous, & peut-être un des plus ſinguliers qu'il y ait en Europe, eſt une coupe remarquable, ſur-toutpar le tems qu'il a fallu pour exécuter ſes anſes, & la quantité de ſes ornemens en

Digitized by Google

relief ; car la matiere eſt plus recommandable pour ſon volume que pour ſa beauté. Les pampres & les ſeps de vigne qui renferment tout l'ouvrage, ne laiſſent rien à deſirer. Ce beau morceau eſt fidelement repréſenté dans l'hiſtoire de S. Denis, par dom Félibien.

Perſonne n'ignore que le roi de France a une des plus ſuperbes collections qui puiſſe ſe voir en fait de *vaſes*. Cette collection en contient plus de huit cens qui ſont de pierres précieuſes ou de cryſtal de roche, tous richement montés en or, le plus ſouvent émaillés avec une grande intelligence. Le plus grand nombre de ces *vaſes* a été raſſemblé par monſeigneur grand-pere du roi ; quelques-uns ſont décrits ou indiqués dans la deſcription de Paris, de Piganiol de la Force.

Il eſt vrai cependant que tout n'eſt pas antique ; car lors du renouvellement des arts, les princes de l'Europe placerent une partie de leur luxe à faire décorer les *vaſes* échappés à la fureur des tems & des barbares, ou bien à en travailler d'autres de nouveaux. Auſſi les Graveurs en pierres fines, tant françois qu'italiens, en ont-ils exécuté & reſtauré un très-grand nombre pendant le cours des deux derniers ſiecles. Les habiles orfevres de ce tems-là les ont montés avec tant d'élégance, que la plus grande partie fait admirer leur goût, leur adreſſe & leur ſavoir.

Le roi poſſede encore un autre tréſor ; c'eſt un grand *in-fol.* de 220 pages, qu'on garde dans le cabinet de ſes eſtampes ; c'eſt dommage que ce beau recueil ne ſe trouve accompagné d'aucune ſorte d'explications.

On y voit d'abord douze *vaſes* de marbre deſſinés d'après l'antique par Errard, peintre du roi, & qui ont été gravés ſur ces deſſeins par Tournier. On y trouve enſuite les deſſeins de pluſieurs autres monumens antiques, principalement des *vaſes* de métal de formes ſingulieres, qui paroiſſent avoir ſervi dans les ſacrifices, & qui ſont en général deſſinés avec une telle intelligence & une telle vérité, qu'il n'eſt pas poſſible de mieux rendre un objet en faiſant même ſentir à l'œil la matiere dont il eſt formé.

Pour donner une plus juſte idée de la forme & des ornemens de ces morceaux rares, on les a non-ſeulement repréſentés dans pluſieurs aſpects différens, mais les figures ou les ornemens qui en font la richeſſe ſont les plus ſouvent deſſinés ſéparément, & plus en grand ; & quant aux *vaſes* qui ſe trouvent d'agate ou d'autres matieres précieuſes, on les a coloriées avec une grande préciſion, pour en donner une idée plus exacte. De ce nombre ſont pluſieurs *vaſes* qui ſe conſervent au tréſor S. Denis : le fameux monument d'agate dont j'ai parlé, s'y trouve beaucoup mieux rendu de toutes les façons que dans les auteurs qui l'ont donné au public ; & la comparaiſon de ces copies avec leurs originaux, augmente & confirme la confiance que la vérité de la touche & l'exécution peuvent donner à un connoiſſeur ſur les morceaux qu'il ne connoît pas, ou qui n'exiſtent plus.

Ces deſſeins ſont entremêlés d'autres deſſeins faits par d'excellens artiſtes du ſeizieme ſiecle, la plus grande partie faite pour des ouvrages d'orfévrerie, que l'on exécutoit alors avec autant de goût & de fineſſe, que de magnificence, pour la décoration des tables & des buffets ; auſſi l'on avoit grand ſoin de choiſir pour les exécuter, les hommes les plus habiles & les plus célebres dans l'orfévrerie : ainſi l'on peut aſſurer qu'elle nous a conſervé & ramené le deſſein & la ſculpture.

Quelques-uns de ces deſſeins ſont d'après Polidor ; mais il ne faut pas paſſer ſous ſilence ceux d'un orfevre françois, nommé *maître Etienne de l'Aulne* ; ils ſont d'une fermeté de touche merveilleuſe.

M. de Caylus parle auſſi des études qui ont été faites par un autre habile homme, lequel a fait des recherches fort utiles d'après les monumens antiques, & découvert différens *vaſes* & différens inſtrumens en uſage chez les anciens ; toutes ces choſes peuvent beaucoup ſervir à ceux qui font leur étude de l'antique, & l'on doit par conſéquent les indiquer, pour recourir dans le beſoin à une ſource auſſi exacte qu'abondante.

Ce recueil eſt encore enrichi de pluſieurs *vaſes* étruſques, de pateres d'argent, dont les ornemens ſont rendus avec la plus grande préciſion, & dans leſquels on trouve des maſques ſcéniques, diſpoſés de la même maniere & dans la même proportion que ſur la belle coupe de ſaint Denys.

Tout prouve la magnificence des anciens en fait de *vaſes*, & les grandes dépenſes qu'ils ont faits avec profuſion en ce genre. Le luxe, cet ennemi de la durée des empires, & qui n'a pour excuſe que la perfection des arts, dont il eſt un abus ; le luxe, dis-je, ne s'étend que par la ſéduction qu'il cauſe dans l'eſprit des particuliers, & par l'imitation des princes & des gens riches à laquelle il les engage. Cette imitation, quoiqu'en petit, va preſque toujours par-delà leurs fortunes ; malheureuſement encore l'engagement que l'uſage leur fait prendre, devient ſucceſſivement général, & par conſéquent néceſſaire : enfin cette néceſſité conduit au dérangement des fortunes, en faiſant préférer des choſes frivoles qui flattent la vanité, à de plus eſſentielles qui demeurent cachées. Ainſi pour ſatisfaire ces prétendus beſoins, l'art a cherché les moyens d'imiter la nature, afin de remplacer avec une moindre dépenſe, ce qu'elle ne pouvoit fournir aux deſirs trop étendus des peuples policés. Les anciens n'ont pas été plus ſages que nous ; les hommes ont fait & feront toujours les mêmes folies. Extrait d'un mémoire de M. de Caylus, qui eſt dans le *recueil des inſcr. tom. XXIII.* *Voyez* auſſi ſon *ouvrage des antiquités.* (*D. J.*)

VASES *de ſacrifice*, ſ. m. pl. (*Sculpt. antiq.*) *vaſes* qui ſervoient aux anciens pour les ſacrifices, & qui étoient ſouvent employés dans les bas-reliefs de leurs temples, tels que les *vaſes* par exemple, nommés *præfericulum*, *ſimpulum*, &c. Le premier étoit une ſorte de grande burette, ornée de ſculpture ; on en voit encore un de cette façon à la friſe corinthienne du temple de Jupiter tonnant, & rapporté dans les édifices antiques de Rome, de M. Deſgodets, un plus petit *vaſe*, en maniere de lampe, qui ſervoit aux libations des augures, formoit le ſecond, c'eſt-à-dire le ſimpule.

On a introduit ces *vaſes* dans quelques bâtimens modernes ; mais comme on ne les employe que dans les édifices ſacrés, nos calices, burettes, benitiers, &c. conviennent mieux à la décoration de l'architecture de nos égliſes. (*D. J.*)

VASES *à boire*, (*Arts & Littérat.*) Les hommes commencerent à faire uſage des cornes de certains animaux, pour leur tenir lieu de *vaſes à boire*, ou de coupe, dont le nom étoit auſſi général que celui de verre peut l'être parmi nous. Du tems de Jules Céſar, les Germains & les Gaulois buvoient dans des cornes de bœuf. Nous voyons que cette eſpece de *vaſe* étoit encore en uſage ſous Trajan, puiſque la corne qu'il trouva dans les dépouilles de Décébale, à la vérité roi d'un peuple barbare, fut conſacrée par ce grand prince à Jupiter Céſius, lorſqu'il alloit combattre les Parthes, & qu'il traverſa la Syrie. Cet uſage de coupes de corne régnoit auſſi parmi les Juifs, car Samuel prit une corne remplie d'huile, pour ſacrer David, & vraiſſemblablement il ne la verſa pas toute entiere ſur ſa tête : on ne peut douter du long & du grand uſage que les hommes, dans tout pays,

ont

Digitized by Google

ont fait des cornes d'animaux, par la façon dont on voit qu'ils les ont employées, ſoit entieres, ſoit coupées, & parce qu'ils les ont données pour attribut à un grand nombre de figures ſeules ou grouppées avec pluſieurs autres.

Athénée qui avoit examiné cette matiere à fond, dit que les *vaſes à boire*, qu'on appelloit ἐλμοι, avoient une coudée de haut, & qu'ils étoient faits en forme de corne. Le même Athénée rapporte encore, & dans le même endroit, que le ῥυτὸν étoit une ſorte de *vaſe* ſemblable à une corne, mais percé par le bas; apparemment que la main ou le doigt retenant la liqueur, obligeoit le convive à ne rien laiſſer dedans. Cette invention a été attribuée à Ptolomée Philadelphe: ce prince paroît en avoir été infiniment flatté; ainſi nous voyons clairement que ces mêmes anciens conſerverent cette forme, lors même qu'ils commencerent à employer d'autres matieres à ce même uſage. Nous allons voir qu'ils l'ont enſuite alterée, mais ſans la rendre méconnoiſſable: c'eſt la voie générale de la nature; les idées des hommes ne vont jamais que de proche en proche, ſur-tout dans les arts.

Le tems de ce changement ne peut être fixé ni calculé, d'autant que ces différentes pratiques ſe ſont perpétuées plus ou moins, ſelon le degré de culture des arts chez les différens peuples. Les deux *vaſes* de marbre qui ſont placés ſur le perron de la vigne Borgheſe à Rome, ſont des imitations de coupes dont les anciens ſe ſervoient pour boire: ce ſont des cornes terminées par des têtes de bœufs; leur grandeur & la beauté du travail, ſemblent perſuader qu'ils ont été conſacrés à quelque ancien temple de Bacchus.

Quoiqu'on ne puiſſe déterminer combien de tems les hommes ſe ſont ſervi de cornes d'animaux en guiſe de coupes, il eſt conſtant que ces premiers *vaſes*, donnés par la nature, auſſi-bien que ceux qui furent formés à leur imitation, furent dans la ſuite remplacés par d'autres, dont les formes nous ſont rapportées avec une grande variété; il ſuffit de lire le livre onzieme d'Athénée, pour en être convaincu.

Les anciens ne négligerent rien encore pour l'élégance du trait, la beauté du travail, & la recherche des matieres des *vaſes* deſtinés à leur table & à l'ornement de leur buffet; ce luxe a été un de ceux auxquels ils ont été le plus conſtamment attachés; & c'eſt peut-être à ce même luxe qu'ils ont été redevables d'un grand nombre de découvertes dans les arts, & de la recherche des belles matieres que la nature pouvoit leur fournir; il eſt prouvé que leur curioſité a été auſſi grande en ce genre, que leur attention à les faire valoir par le travail le plus exact, le plus couteux, & le plus difficile à exécuter.

On voit que l'ancienne forme des *vaſes à boire*, changea de très-bonne heure dans la Grece, puiſque Homere parle de deux coupes dans ſon *Iliade*, très-éloignées de cette forme; l'une de ces coupes eſt celle que Vulcain préſente aux dieux pour les réconcilier, & l'autre eſt celle que le poëte, *l. II.* donne à Neſtor. Cette derniere coupe étoit piquée de clous d'or, avec quatre anſes, accompagnées chacune de deux colombes; cette même coupe étoit à deux fonds & fort peſante lorſqu'elle étoit remplie: tout autre que Neſtor, un jeune homme même, l'eût difficilement levée de deſſus la table; mais le bon vieillard la levoit encore, & la vuidoit ſans peine. Qu'Homere n'ait point décrit d'après nature la coupe qu'il donna à Neſtor, ou qu'il l'ait rapportée d'imagination, cette imagination a toujours eu pour fondement des objets réels, & reçus de ſon tems pour uſage en ce genre; mais Athénée prouve que ces coupes exiſtoient réellement du tems d'Homere & dans le ſien. L'on ſe vantoit de conſerver à Capoue la coupe de Neſtor; jactance qui montre que non-ſeulement des particuliers, mais des villes & des peuples entiers ont toujours attaché de l'opinion aux choſes antiques, & que cette opinion a conſtamment ajouté au mérite réel. La raiſon de ce préjugé ne viendroit-elle pas de ce que l'eſprit, flatté d'embraſſer pluſieurs idées, ſe trouve non-ſeulement touché de l'objet en lui-même, mais qu'il aime à ſe trouver étendu par les idées des hommes & des tems qui l'ont précédé?

Anacréon, ce poëte délicieux à qui ſa coupe a le plus ſouvent ſervi de lyre, nous prouve par ſes *Odes XVII.* & *XVIII.* que de ſon tems on faiſoit repréſenter tout ce que l'on vouloit ſur les coupes des feſtins, & que les artiſtes étoient en état de ſatisfaire la volonté des particuliers, quant aux compoſitions & à la dépenſe. Hérodote parle auſſi quelquefois des *vaſes* de feſtin; & c'en eſt aſſez pour prouver l'eſtime qu'on en faiſoit.

Suétone, dans la vie de Néron, *c. xlvij.* dit que ce prince renverſa la table ſur laquelle il mangeoit, lorſqu'il apprit la révolte de ſes armées, & qu'il briſa deux belles coupes ſur leſquelles on avoit gravé des vers d'Homere. Pline dit que ces deux coupes étoient de cryſtal. Si les hommes n'euſſent point été frappés du mérite de ces coupes, un hiſtorien n'auroit pas cité leur perte comme une preuve de l'impreſſion que ce prince, tout inſenſé qu'il étoit, reçut d'une nouvelle qui lui annonçoit ſes malheurs.

Les Romains abuſerent des formes qu'ils donnerent à leurs *vaſes*. Je me contenterai de renvoyer au vers 95. de la ſeconde ſatyre de Juvénal. Pline, dans le *liv. XIV. c. xxij.* ainſi que dans l'avant-propos du *liv. XXIII.* s'éleve vivement contre l'uſage où l'on étoit de ſon tems, d'employer ces vaſes obſcènes, ce qu'il appelle *per obſcœnitates bibere*. *Mém. des Inſcriptions, tom. XXIII.* (*D. J.*)

VASE *myrrhin*, (*Littér.*) Parmi les riches dépouilles que Pompée, vainqueur de Mithridate, & maître d'une partie de l'Aſie, fit voir à Rome, lorſqu'il obtint le triomphe, entre une infinité de bijoux de toute eſpece, de pierres précieuſes, & d'ouvrages ineſtimables où l'art le diſputoit avec la nature, on admira pour la premiere fois pluſieurs de ces beaux vaſes appellés *vaſa murrhina*. C'étoit une nouveauté pour les Romains, une nouveauté de matiere fragile, & qu'on leur préſentoit comme une choſe auſſi rare qu'elle étoit parfaite: on en voulut à tout prix.

On vit un ancien conſul y conſumer tout ſon patrimoine; acheter un ſeul de ces vaſes 70 talens, qui font plus de 150 mille livres de notre monnoie, & boire, tout briſé qu'il étoit, ſur ſes bords avec la même ſatisfaction, & peut-être encore avec plus de délices, que quand il étoit entier. Mais Néron, & Pétrone le miniſtre de ſes plaiſirs, allerent encore bien au-delà, & je n'oſe écrire les ſommes qu'ils y dépenſerent, on ne me croiroit point. Une pareille folie étoit digne d'un empereur, qui, après avoir raſſemblé autant qu'il avoit pu de *vaſes* de cette eſpece, & en avoir enrichi le théâtre ſur lequel il oſoit faire, à la vue de tout un public, le perſonnage d'acteur, ne rougiſſoit point de recueillir juſqu'aux débris de ces *vaſes*, de leur préparer un tombeau, & de les y placer à la honte du ſiécle, avec le même appareil que s'il ſe fût agi de rendre un honneur ſemblable aux cendres d'Alexandre.

Il en coûta à Pétrone pour acquérir un baſſin, *trullum murrhinum*, 300 talens, qui réduits à leur moindre valeur, font la ſomme de 720 mille livres; & Néron en dépenſa autant pour un *vaſe* à deux anſes de la même matiere.

Pline, qui s'eſt attaché à nous décrire l'auguſte cérémonie du triomphe de Pompée d'après les actes mêmes qu'il avoit eus en communication, nous parle de *vaſes* faits avec de l'or & avec les pierres les plus précieuſes qui ornerent ce triomphe, & qui étoient en ſi grande abondance, c'étoient les *vaſes* de Mithri-

date; mais le même Pline ne tarde pas à nous avertir que ce fut en cette occaſion qu'on vit paroître les premiers *vaſes myrrhins* : vaſes qui furent reçus avec une admiration mêlée, ſi on peut le dire, de reſpect, juſque-là que Pompée crut qu'il étoit de ſon devoir d'en conſacrer au moins ſix dans le temple de Jupiter capitolin.

Ces *vaſes* précieux par leur belle forme, leur éclat, leur tranſparence en pluſieurs endroits, nous ignorons quelle en étoit la matiere; mais on conçoit bien qu'elle n'étoit pas de myrrhe, cette idée ſeroit ridicule.

Pluſieurs ſçavans ont jugé que ces *vaſes* étoient d'une ſorte d'agate, comme par exemple de celle que Pline nomme *antachates*; mais cette conjecture ſouffre auſſi de fortes difficultés. Ces *vaſes myrrhins* étoient d'une grandeur conſidérable, ayant une même diſpoſition de figures, avec des ornemens de couleur différente du fonds; or la nature produit rarement des morceaux d'agate d'une certaine étendue; on n'y trouve jamais les mêmes diſpoſitions de figures; il eſt contre le caractere de l'agate d'être litée en ſens contraire comme il le faudroit pour rencontrer dans le même morceau des ornemens d'une couleur différente du fonds.

Ces raiſons ont déterminé quelques ſavans à penſer que les *vaſes myrrhins* étoient des procédés de l'art, & c'eſt peut-être le ſeul ſujet ſur lequel Jules-Céſar Scaliger & Jérôme Cardan ſe ſoient accordés. Ils ont avancé tous les deux que les *vaſes myrrhins* venoient de l'Inde, & qu'ils étoient de porcelaine. M. Mariette a adopté dernierement la même opinion, & s'eſt ſi bien attaché à la faire valoir dans ſon traité des pierres gravées, que M. de Caylus avoue que ces preuves l'ont convaincu. Elles me paroiſſent en particulier d'autant plus vraiſſemblables, que Properce dit poſitivement que les *vaſes myrrhins* ſe faiſoient au moyen du feu.

Myrrheaque in carthis poſcula cocta focis.

(*D. J.*)

VASES *de théatre.* (*Antiq. greq. & rom.*) C'étoient, ſelon Vitruve, certains vaiſſeaux d'airain ou de poterie qu'il appelle *echeia*, qui ſe mettoient en des endroits cachés ſous les degrés de l'amphithéatre, & qui ſervoient pour la repercuſſion de la voix.

Lorſque les Grecs eurent bâti des théatres ſolides & d'une vaſte étendue, ils s'apperçurent que la voix de leurs acteurs ne pouvoit plus porter juſqu'au bout, ils réſolurent d'y ſuppléer par quelque moyen qui en pût augmenter la force, & en rendre les articulations plus diſtinctes. Pour cela, ils s'aviſerent de placer dans de petites chambres pratiquées ſous les degrés du théatre, des *vaſes* d'airain de tous les tons de la voix humaine, & même de toute l'étendue de leurs inſtrumens, afin que tous les ſons qui partoient de la ſcene puſſent ébranler quelqu'un de ces *vaſes*, ſuivant le rapport qui étoit entr'eux, & profiter de leur conſonance pour frapper l'oreille d'une maniere plus forte & plus diſtincte.

Ces vaſes étoient faits dans des proportions géométriques, & leurs dimentions devoient être tellement compaſſées, qu'ils ſonnaſſent à la quarte, à la quinte les uns des autres, & formaſſent ainſi tous les autres accords juſqu'à la double octave. Il faut entendre par leurs dimenſions leur hauteur, leur largeur, leurs différens degrés, & la courbure de leur évaſement. On les arrangeoit enſuite ſous les gradins du théatre dans des proportions harmoniques, & il falloit qu'ils fuſſent placés dans leurs chambres de maniere qu'ils ne touchaſſent point aux murailles, & qu'ils euſſent tout-au-tour, & par deſſus, une eſpece de vuide.

Vitruve ne nous apprend point quelle figure ils avoient; mais comme il ajoute qu'ils étoient renverſés & ſoutenus du côté de la ſcene par des coins de demi-pié de haut, il y a bien de l'apparence qu'ils avoient à-peu-près la forme d'une cloche ou d'un timbre de pendule, car c'eſt la plus propre au retentiſſement dont il s'agit.

Pour les chambres où ils étoient placés, il y en avoit treize ſous chaque étage de degrés, & comme elles devoient être diſpoſées de maniere qu'il y eût entre-elles douze eſpaces égaux, il falloit qu'elles fuſſent ſituées dans le milieu de ces étages, & non pas au bas comme le marque M. Perrault, à cauſe des portes & des eſcaliers qui ſe trouvoient au-deſſous. Auſſi Vitruve dit expreſſément que ſi le théatre n'a qu'un étage de degrés, ces chambres doivent être placées dans le milieu de ſa hauteur, & qu'il faut les diſpoſer de même dans les autres étages, ſi le théatre en a pluſieurs; car il y en avoit juſqu'à trois rangs dans les grands théatres, dont l'un étoit pour le genre enharmonique, l'autre pour le cromatique, & le troiſieme pour le diatonique, & dont les *vaſes* étoient par conſéquent arrangés ſuivant les différentes proportions de ces trois genres de muſique.

Toutes ces chambres au reſte devoient avoir par en bas des ouvertures longues de deux piés, & larges d'un demi-pié, pour donner paſſage à la voix, & il falloit que leurs voutes euſſent à-peu-près la même courbure que les *vaſes*, pour n'en point empêcher le retentiſſement. Par ce moyen, dit Vitruve, la voix s'étendant du centre à la circonférence, ira frapper dans la cavité de ces *vaſes*, & les ébranlant ſuivant leur conſonance, en ſera non-ſeulement rendue plus forte & plus claire, mais encore plus douce & plus agréable.

On prétend qu'il y a des *vaſes* de l'eſpece de ceux des anciens dans l'égliſe cathédrale de Milan, qui eſt très-propre à l'harmonie; mais on prétend communément des choſes, qui bien examinées, ne ſe trouvent pas vraies. (*D. J.*)

VASGAU, (*Géog. mod.*) *Voyez* WASGAW.

VASIERE, ſ. f. (*Saline.*) grand baſſin dans les ſalines, où on fait venir & où on laiſſe chauffer l'eau pour la faire couler dans les villers par l'arene & les canaux. (*D. J.*)

VASILICA, (*Géog. mod.*) *ou* BASILICO, ſelon M. de Liſle, lieu de la Morée, aux environs du golfe de Lépante, à l'occident de Corinthe, anciennement Sicyon.

VASILICA, du tems que les Vénitiens poſſédoient le pays, étoit une petite ville; aujourd'hui c'eſt un petit hameau à trois ou quatre milles de la mer. Il n'y a pas douze maiſons dans ce hameau. (*D. J.*)

VASILIPOTAMOS *ou* BASILIPOTAMO, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire le fleuve Royal, riviere de Grece dans la Morée. Elle coule en ſerpentant du nord au midi, dans la province de Brazzo di Maina, baigne Miſitra, & va ſe jetter dans le golfe de Colochine, entre Paléopoli & Caſtro-Rampano.

Cette riviere eſt l'Eurotas des anciens, ſi célebre chez les poëtes qui nous peignent ces bords plantés de myrtes, de lauriers & d'oliviers. C'eſt près de ces mêmes bords que Caſtor & Pollux avoient coutume de s'exercer, qu'Helene fut enlevée deux fois, & que Diane ſe plaiſoit à chaſſer. Ce petit fleuve étoit honoré chez les Lacédémoniens par une loi expreſſe. *Voyez donc* EUROTAS. (*D. J.*)

VASIZA, LA (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale dans la Louiſiane. Elle ſe jette dans le golfe du Mexique, après un cours d'environ trente lieues. (*D. J.*)

VASSAL, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) en latin *vaſſallus*, & autrefois *vaſſus* & *vavaſſor*, ſignifie préſentement celui qui tient en propriété un fief de quelque ſeigneur à la charge de la foi & hommage.

On appelle auſſi le *vaſſal* ſeigneur utile, parce que

c'eſt lui principalement qui retire l'utilité du fief ſervant.

Les *vaſſaux* ſont auſſi appellés *hommes du ſeigneur*, à cauſe de l'hommage qu'ils lui doivent.

En quelques endroits on les appelle *hommes de fief*, *pairs de fief*, ou *pairs du ſeigneur*.

Il n'y a guere de terme dans la juriſprudence dont l'étymologie ait plus exercé les ſavans que celui-ci.

Boſchornius prétend que *vaſſus*, vaſſal, vient du celtique *gwas* ou *goas*, qui ſignifie *ſervus*, *famulus*, leſquels termes latins ſignifioient chez les anciens un *jeune homme*, un *adoleſcent*.

Goldaſt veut que *vaſſus* ſoit venu de *vade*, *vadimonium*, gage, parce que le *vaſſal* donnoit, dit-il, un gage à ſon ſeigneur pour le bénéfice qu'il recevoit de lui.

Turnebus croit que l'on a dit *vaſſos quaſi vaſanios*, parce que les *vaſſaux* étoient des cliens qui étoient préposés ſur la vaiſſelle & meubles des nobles.

Frédéric Bandius fait dériver *vaſſus* de l'allemand *vaſſen*, qui ſignifie obliger, lier, *vincire*, parce que les *vaſſaux* étoient attachés à un ſeigneur.

Pithou, en ſes notes ſur les capitulaires, tient que le terme vaſſal, *vaſſus*, eſt françois, & que *vaſſus* ſignifie *ſervilis*; il cite auſſi pluſieurs auteurs ſaxons, ſuivant leſquels *vaſſus* chez les Saxons ſignifie *ſervilis*; entr'autres Truchaldes, abbé d'Elne, en la vie de S. Lebvin, lequel dit que la nation des Saxons étoit partagée en trois ordres; ſavoir, les nobles, les ingénus, & ceux qu'on appelloit *laſſi*, ce qu'il traduit par *ſerviles*.

L'opinion de Bandius, qui fait venir *vaſſus* de l'allemand *vaſſen*, eſt celle qui nous paroit la plus vraiſemblable.

Il eſt certain en effet qu'anciennement par le terme de *vaſſus*, vaſſal, on entendoit un familier ou domeſtique du roi, ou de quelqu'autre prince ou ſeigneur, & qu'il étoit obligé de lui rendre quelque ſervice.

Ce terme de *vaſſus* étoit uſité dès le commencement de la monarchie, & bien avant l'inſtitution des fiefs; il eſt parlé des *vaſſaux* du roi & des autres princes dans nos plus anciennes lois, telles que les lois ſaliques, la loi des Allemands dans les capitulaires, dans les conciles de ce tems, & dans les plus anciens auteurs, tels que Grégoire de Tours, Marculphe, *&c.*

Quelques-uns ont prétendu que *vaſſus* & *vaſſallus* n'étoient pas la même choſe, que *vaſſallus* étoit le client de celui qu'on appelloit *vaſſus*; mais il paroît que *vaſſus* eſt le nom primitif, & que l'on a enſuite appellé indifféremment les perſonnes de cette condition *vaſſi ſeu vaſſali*; & en quelques endroits *vaſſallitii* ou *vaſſalubi*, à moins que l'on ne veuille dire que *vaſſali* étoit un diminutif de *vaſſi*, & que par le terme de *vaſſali* ou *vaſſalubi* on entendoit les enfans des *vaſſaux*. Je croirois néanmoins plutôt que *vaſſalubi* étoient non pas des arriere-*vaſſaux*; mais des *vaſſaux* ou domeſtiques d'un ordre inférieur.

Les *vaſſaux* qui étoient du nombre des familiers ou domeſtiques du roi ou de l'empereur, étoient appellés *vaſſi regales ſeu dominici*.

Il ne faut pas croire que ces *vaſſaux* royaux ne fuſſent que des gens de condition ſervile: ils étoient au-contraire ſi conſidérables, qu'ils ſont nommés les premiers après les comtes; on comprenoit ſous ce titre de *vaſſaux*, tous ceux qui étoient liés envers le roi par la religion du ſerment.

Ils avoient auſſi un privilege ſingulier; ſavoir, que quand ils étoient accuſés de quelque crime, & qu'ils étoient obligés de s'en purger par ſerment, ils n'étoient pas obligés de le faire en perſonne; ils faiſoient jurer pour eux celui de leurs hommes qui étoit le plus conſidérable, & qui méritoit le plus de créance.

Ces *vaſſaux* royaux étoient quelquefois envoyés par le prince dans les provinces, pour aſſiſter les comtes dans l'adminiſtration de la juſtice, & autres affaires publiques; on trouve nombre de jugement rendus par les comtes avec les *vaſſaux*; c'eſt pourquoi ces *vaſſaux* étoient quelquefois appellés les *vaſſaux* des comtes, quoique dans le vrai ils fuſſent les *vaſſaux* du roi, qui les donnoit pour collegues aux comtes; ils étoient, comme on voit, à l'égard des comtes, ce que ſont encore dans certaines coutumes les hommes de fief ou pairs à l'égard du ſeigneur.

On envoyoit auſſi quelquefois ces *vaſſaux* royaux ſur les marches & frontieres du royaume pour les garder & défendre.

D'autres étoient envoyés dans les domaines du roi pour les exploiter, & l'on trouve des preuves que ceux qu'on appelloit *villici vel præpoſiti* avoient été anciennement *vaſſali*.

Lorſque les *vaſſaux* royaux alloient au lieu de leur commiſſion, ou qu'ils y étoient réſidens, ils recevoient des contributions de même que ces commiſſaires du roi, qu'on appelloit *miſſi dominici*; ils étoient ſubordonnés aux comtes, & ſoumis à leur juriſdiction.

Le prince donnoit à ſes *vaſſaux* des terres dans les provinces pour en jouir à titre de bénéfice civil, *jure beneficii*; conceſſion dont le premier uſage étoit venu des Romains, & dont, par ſucceſſion de tems, ſe formerent les fiefs.

Ces conceſſions de bénéfices qui étoient faites aux *vaſſaux* n'étoient pas perpétuelles; elles n'étoient qu'à vie, & même amovibles; mais elles ne pouvoient être ôtées ſans cauſe légitime. Odon, abbé de Cluny, en la vie de S. Gerard, dit qu'il ne ſouffroit point qu'aucun ſeigneur, *ſenior*, ôtât par caprice à ſon *vaſſal* les bénéfices qu'il tenoit. C'eſt un des plus anciens exemples que l'on ait trouvé de la ſubordination du *vaſſal* à ſon ſeigneur à raiſon de ſon bénéfice ou fief: le même Odon dit que l'ordre de l'état étoit tellement troublé, que les marquis ou gouverneurs des frontieres avoient pouſſé l'inſolence juſqu'à ſe ſoumettre les *vaſſaux* du roi.

Les bénéfices obligeoient les *vaſſaux* non-ſeulement à rendre la juſtice, mais auſſi à percevoir au nom du ſeigneur les droits qui en dépendoient pour raiſon de quoi ils lui payerent une redevance annuelle.

Ils étoient auſſi obligés au ſervice militaire, & c'eſt de-là que dans le dixieme ſiecle tout poſſeſſeur du fief prit le titre de *miles*, au lieu de celui de *vaſſus*.

On diſtinguoit, comme encore à préſent, deux ſortes de *vaſſaux*; ſavoir, les grands, *majores*, & les petits, *minores*.

Les princes s'étant créés des *vaſſaux* immédiats, par la conceſſion des bénéfices civils, ſe firent auſſi des *vaſſaux* médiats, en permettant aux nobles de ſe créer de même des *vaſſaux*, ce qui eſt l'origine des ſous-inféodations, & des arriere-fiefs & arriere-*vaſſaux*.

Les *vaſſaux* des princes ſignoient autrefois en cette qualité leurs chartres après les grands officiers, comme ils firent encore pendant quelque tems, avec cette différence, qu'au-lieu d'ajouter à leur nom la qualité de *vaſſallus*, ils mettoient celle de *miles*, ou-bien leur nom ſimplement ſans aucune qualité.

On trouve une charte de Guillaume, comte de Provence, qui eſt dite avoir été faite en préſence des *vaſſaux* royaux, *dominici*, tant romains que ſaliens, *tam romanis quam ſalicis*, ce qui fait connoître que les *vaſſaux* étoient quelquefois diſtingués par la nature de leurs bénéfices, dont les uns tiroient leur origine des Romains, les autres de la loi ſalique.

Après avoir ainſi expliqué tout ce qui concerne

l'origine du terme *vaſſal*, il faut venir à ce qui s'eſt obſervé par rapport aux *vaſſaux* depuis l'inſtitution des fiefs.

Depuis ce tems, on a entendu par le terme de *vaſſal*, celui qui tient un fief mouvant d'un autre ſeigneur à la charge de l'hommage.

Le ſeigneur eſt celui qui poſſéde le fief dominant; le *vaſſal*, celui qui tient le fief ſervant.

Le *vaſſal* & le ſeigneur ont des devoirs réciproques à remplir l'un envers l'autre; le *vaſſal* doit honneur & fidélité à ſon ſeigneur; celui-ci doit protection à ſon *vaſſal*.

Anciennement le *vaſſal* étoit obligé d'aſſiſter aux audiences du bailli de ſon ſeigneur, & de lui donner conſeil, ce qui ne s'obſerve plus que dans quelques coutumes, comme Artois & autres coutumes voiſines.

On appelloit les *vaſſaux pairs* & *compagnons*, parce qu'ils étoient égaux en fonctions.

Quand ils avoient quelque procès ou différend entre eux, ils avoient droit d'être jugés par leurs pairs, le ſeigneur du fief dominant y préſidoit. Cet uſage s'obſerve encore pour les pairs de France, qui ſont les grands *vaſſaux* de la couronne, leſquels ne peuvent être jugés dans les cauſes qui intéreſſent leur perſonne & leur état qu'au parlement, *la cour ſuffiſamment garnie de pairs*.

Le *vaſſal* payoit une redevance annuelle à ſon ſeigneur; il pouvoit même y être contraint par la ſaiſie de ſon fief, ou par la vente de ſes effets mobiliers. Si les effets n'étoient pas encore vendus, il pouvoit en avoir main-levée, en offrant d'acquitter la redevance, & de payer la redevance.

Si la ſaiſie du fief étoit faite pour droits extraordinaires, elle n'emportoit pas perte de fruits.

Le *vaſſal* faiſoit la foi pour ſon fief, mais il n'étoit pas d'uſage d'en donner un aveu & dénombrement: lorſque le ſeigneur craignoit que le *vaſſal* ne diminuât ſon fief, il pouvoit obliger le *vaſſal* de lui en faire montrée, & pour engager celui-ci à ne rien cacher, il perdoit tout ce qu'il n'avoit pas montré, quand il n'y auroit manqué que par ignorance.

S'il étoit convaincu d'avoir donné de fauſſes meſures, il perdoit ſes meubles.

Il perdoit ſon fief pour différentes cauſes; ſavoir, lorſqu'il mettoit le premier la main ſur ſon ſeigneur, lorſqu'il ne le ſecouroit pas en guerre, après en avoir été requis, ou lorſqu'il marchoit contre ſon ſeigneur, accompagné d'autres que de ſes parens, lorſqu'il perſiſtoit dans quelque uſurpation par lui faite ſur ſon ſeigneur, ou s'il déſavouoit ſon ſeigneur.

Il ne lui étoit pas permis de demander l'amendement du jugement de ſon ſeigneur, mais il pouvoit fauſſer le jugement.

S'il étoit condamné, il perdoit ſon fief; mais il étoit mis hors de l'obéiſſance de ſon ſeigneur, ſi le jugement étoit faux; il devenoit alors *vaſſal* immédiat du ſeigneur ſuſerain.

Tant que le procès étoit indécis, il ne pouvoit être contraint de payer l'amende au ſeigneur.

Le *vaſſal*, c'eſt-à-dire, le *vaſſelage* pouvoit être partagé entre freres & ſœurs. Mais le ſeigneur ne pouvoit le partager avec un étranger ſans ſon conſentement, & ſans celui du ſeigneur dominant.

S'il étoit partagé entre le baron & le vavaſſeur ou ſeigneur de ſimple fief, la moitié appartenante au vavaſſeur, étoit dévolue au ſeigneur immédiat du baron.

Il pouvoit être donné en entier à un étranger par ſon ſeigneur. Le baron pouvoit auſſi le donner au vavaſſeur; mais en ce dernier cas, le *vaſſal* étoit dévolu au ſeigneur immédiat du baron.

Lorſque les ſeigneurs ſe faiſoient entr'eux la guerre, leurs *vaſſaux* étoient obligés de les accompagner, & de mener avec eux leurs arriere-*vaſſaux*.

Préſentement il n'y a plus que le roi qui puiſſe faire marcher ſes *vaſſaux* & arriere-*vaſſaux* à la guerre, ce qu'il fait quelquefois par la convocation du ban & de l'arriere-ban.

Les devoirs du *vaſſal* ſe réduiſent préſentement à quatre choſes.

1°. Faire la foi & hommage à ſon ſeigneur dominant, à toutes les mutations de ſeigneur & de *vaſſal*.

2°. Payer les droits qui ſont dûs au ſeigneur pour les mutations de *vaſſal*, tels que le quint pour les mutations par vente, ou autre contrat équipollent, & le relief pour les autres mutations, autres néanmoins que celles qui arrivent par ſucceſſion & ligne directe.

3°. Fournir au ſeigneur un aveu & dénombrement de ſon fief.

4°. Comparoître aux plaids du ſeigneur, & pardevant ſes officiers, quand il eſt aſſigné à cette fin.

Le *vaſſal* doit faire la foi & hommage en perſonne, & dans ce moment mettre un genou en terre, étant nue tête, ſans épée ni éperons; autrefois il joignoit ſes mains dans celles de ſon ſeigneur, lequel le baiſoit en la bouche; c'eſt pourquoi quelques coutumes diſent que le *vaſſal* ne doit au ſeigneur que la bouche & les mains dans les cas où il ne doit que la foi & hommage.

La confiſcation du fief a lieu contre le *vaſſal* en deux cas; ſavoir, pour déſaveu formel, lorſque le déſaveu ſe trouve mal fondé, & pour crime de félonie; c'eſt-à-dire, lorſque le *vaſſal* offenſe griévement ſon ſeigneur. *Voyez* le *code des lois antiques*, le *recueil des ordonnances*, le *gloſſaire* de Ducange, & celui de Lauriere, les auteurs qui ont traité des fiefs, & *ci-devant* les *mots* AVEU, DÉNOMBREMENT, DROITS SEIGNEURIAUX, FIEF, FOI, HOMMAGE, MUTATION, QUINT, REQUINT, RELIEF, SEIGNEURIE, (*A*)

VASSART, (*Marine.*) qualité particuliere du fond de la mer. *Voyez* FOND.

VASSELAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt l'état de vaſſal, la dépendance dans laquelle il eſt à l'égard du ſeigneur dont il releve.

Vaſſelage ſignifie auſſi quelquefois le *fief* mouvant d'un ſeigneur, & quelquefois auſſi l'on entend par ce terme l'*hommage* qui eſt dû au ſeigneur par le vaſſal.

On appelloit en Italie *vaſſelage*, ce qu'en France on appelloit *hommage*. Voyez *le gloſſaire* de Ducange, au mot *vaſſalaticum*.

Vaſſelage actif, c'eſt le droit de féodalité qui appartient à un ſeigneur ſur l'héritage mouvant de lui en fief. *Voyez Vaſſelage paſſif*, *voyez* la coutume de Berry, *tit. xij. art.* 4.

Vaſſelage, eſt l'hommage lige, lequel ne peut plus être dû qu'au roi. *Voyez* HOMMAGE LIGE.

Vaſſelage paſſif, c'eſt l'état du vaſſal qui tient un fief de quelque ſeigneur. *Voyez Vaſſelage actif.*

Vaſſelage ſimple, eſt l'état d'un fief qui ne doit que la foi & l'hommage ordinaire & non hommage lige. (*A*)

VASSETH *ou* VASSITH, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans l'Iraque babylonienne, ſur le Tigre, entre Confah & Baſſorah. C'eſt une ville moderne, bâtie l'an 83 de l'hégire par Hégiab, gouverneur de l'Irac, ſous le regne de Abdal-Maleck, cinquieme calife de la race des Ommiades. *Long. 81. 30. latit.* ſeptentrionale 32. 20. (*D. J.*)

VASSI, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Vaſſiacus* ou *Vaſiacus*, ville de France, en Champagne, la principale place du pays de Vallage, au milieu duquel elle eſt ſituée, ſur une petite riviere appellée la *Blaiſe*. C'eſt un lieu fort ancien, & qui étoit déjà un domaine royal, *fiſcus regius*, dès le milieu du ſeptie-

Digitized by Google

me ſiecle, ſous le regne de Clovis II. Elle fleuriſſoit beaucoup avant le maſſacre des réformés, qu'on eut lieu d'attribuer principalement au duc de Guiſe, & par lequel commencerent les affreuſes guerres civiles en France pour la religion. *Long.* 19. 23. *latit.* 47. 4.

Jaquelot (Iſaac), célebre théologien calviniſte, naquit dans cette ville en 1647, & ſe vit obligé de ſortir de France par la révocation de l'édit de Nantes. Le corps des nobles lui donna une égliſe à la Haye, & le roi de Pruſſe le nomma ſon prédicateur à Berlin, où il mourut en 1708, âgé de 61 ans. Il a publié des ouvrages eſtimés, entr'autres des ſermons, un traité de l'exiſtence de Dieu, des diſſertations ſur le Meſſie, & finalement un traité de la vérité des livres du vieux & du nouveau Teſtament, imprimé à Rotterdam 1715, *in-8°*. (*D. J.*)

VASSOLES, ſ. f. (*Marine.*) pieces de bois que l'on met entre chaque panneau de caillebotis.

VASTAN, (*Géog. mod.*) ville de la baſſe-Arménie, au ſud-eſt de Van, ſur le bord du lac de ce nom. *Long.* 77. 50. *latit.* 37. 50. (*D. J.*)

VASTE, adj. (*Langue françoiſe.*) M. de Saint Evremond a fait une diſſertation pour prouver que cette épithete deſigne toujours un défaut: voici comment il ſe trouva engagé à écrire ſur ce ſujet en 1667. Quelqu'un ayant dit en louant le cardinal de Richelieu, qu'il avoit l'eſprit *vaſte*, ſans y ajouter d'autre épithete, M. de Saint-Evremont ſoutint que cette expreſſion n'étoit pas juſte; qu'eſprit *vaſte* ſe prenoit en bonne ou en mauvaiſe part, ſelon les choſes qui s'y trouvoient jointes; qu'un eſprit *vaſte*, merveilleux, pénétrant, marquoit une capacité admirable, & qu'au contraire un eſprit *vaſte* & demeſuré étoit un eſprit qui ſe perdoit en des penſées vagues, en de vaines idées, en des deſſeins trop grands, & peu proportionnés aux moyens qui nous peuvent faire réuſſir. Madame de Mazarin, la belle Hortenſe prit parti contre M. de Saint-Evremond, & après avoir long-tems diſputé, ils convinrent de s'en rapporter à MM. de l'académie.

M. l'abbé de Saint-Réal ſe chargea de faire la conſultation, & l'académie polie décida en faveur de madame de Mazarin. M. de Saint-Evremond s'étoit déjà condamné lui-même avant que cette déciſion arrivât; mais quand il l'eût vue, il déclara que ſon déſaveu n'étoit point ſincere: que c'étoit un pur effet de docilité, & un aſſujettiſſement volontaire de ſes ſentimens à ceux de madame de Mazarin; mais que vis-à-vis de l'académie, il ne lui devoit de la ſoumiſſion que pour la vérité. Là-deſſus il reprit non-ſeulement l'opinion qu'il avoit d'abord défendue; mais il nia abſolument que *vaſte* ſeul pût jamais être une louange vraie; il ſoutint que le grand étoit une perfection dans les eſprits, le *vaſte* un vice; que l'étendue juſte & réglée faiſoit le grand, & que la grandeur demeſurée faiſoit le *vaſte*; qu'enfin la ſignification la plus ordinaire du *vaſtus* des latins, c'eſt trop ſpacieux, trop étendu, demeſuré, & je crois pour moi qu'il avoit à-peu-près raiſon en tous points. Je vois du-moins que *vaſtus homo* dans Cicéron, eſt un coloſſe, un homme d'une taille trop grande, & dans Salluſte *vaſtus animus*, eſt un eſprit immodéré, qui porte trop loin ſes vues & ſes eſpérances. (*D. J.*)

VASTE, *en Anatomie*, eſt un nom commun à deux muſcles de la jambe, dont l'un eſt interne, & l'autre externe. Ils ſont appellés *vaſtes* à cauſe de leur groſſeur, & ils ſervent tous deux à étendre la jambe.

VASTE *externe*, eſt un muſcle qui vient de la racine du grand trochanter, & de la ligne oſſeuſe, étant tendineux en-dehors, & charnu en-dedans; enſuite deſcendant obliquement, il devient au contraire tendineux en-dedans, & charnu en-dehors, juſqu'à ce que rencontrant le tendon du muſcle droit, il devient entierement tendineux, & ſe termine conjointement avec lui. *Voyez les Planches d'Anatom.*

VASTE *interne* eſt un muſcle qui vient de même par un principe moitié tendineux & moitié charnu de la ligne oſſeuſe, immédiatement au-deſſous du petit trochanter. Il ſe porte enſuite à la partie antérieure du femur, & ſe continue preſque juſqu'au condile interne; de-là il deſcend obliquement, & devenant tendineux, ſe termine avec le vaſte externe. *Voyez les Pl. anat.*

VASTELLUM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) grande coupe ou gobelet d'argent ou de bois, dans laquelle les anciens Saxons avoient coutume de boire à la ſanté dans leurs feſtins. Matthieu Paris, dans la vie des abbés de S. Alban, dit: *Abbas ſolus prendebat ſupremus in refectorio, habens vaſtellum.* « Il avoit auprès de lui la » coupe de la charité pour boire à la ſanté des freres.

C'eſt ce qu'on appelle en Allemagne le *vidricum* ou *willekom*, qui ſignifie *le bien-venu*, vaſe d'une capacité quelquefois très-énorme qu'il faut vuider à l'exemple des Allemands pour en être bien venu.

On croit que c'eſt de là que vient la coutume qui regne encore dans le comté de Suſſex, & dans quelques autres endroits, d'*aller*, comme ils diſent, *à Waſſeling* au feſtin où l'on boit copieuſement.

VAS-TU-VIENS-TU, ſ. m. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Bayeux.

Les pêcheurs du Port, lieu dans ladite amirauté, ſe ſervent d'une eſpece particuliere de filet pour faire la pêche du poiſſon rond à leur côte.

Ils nomment ce filet ou ret *vas-tu-viens-tu*, & eſt de la même eſpece que celui dont ſe ſervent les pêcheurs de l'amirauté de Quimper, à la différence que le filet de ces derniers eſt flottant comme les manets, & qu'il ne forme point d'enceinte. Cette pêche ſe fait à pié ſans bateau; ceux qui la veulent pratiquer portent tout le plus long qu'ils peuvent à la baſſe eau; une poulie qu'ils frapent ſur une petite ancre, quand le fond eſt du ſable, ou qu'ils amarrent à une roche, s'ils en trouvent. On paſſe dans la poulie un cordage qui vient double juſqu'à terre, on y attache un filet de l'eſpece des ſeines à hareng, de la hauteur environ d'une braſſe & demie, flotté & pierré par le bas; le filet à la marée ne s'éleve du fond qu'à ſa hauteur; quand il y a de l'eau ſuffiſamment pour le ſoutenir de bout, on l'amarre au cordage dont on hale à meſure l'autre côté pour le faire aller ſur la poulie; & en s'écartant du lieu où elle eſt arrêtée; on forme par cette manœuvre une eſpece d'enceinte avec l'autre bout du filet qui eſt reſté à terre, & celui que le cordage de la poulie a tiré au large.

On prend de cette maniere toutes ſortes d'eſpeces de poiſſons ronds, bars, mulets, colins & truites ſaumonnées, qui ſe trouvent enclavés dans le circuit du filet.

Quoiqu'on doive regarder ce ret comme une eſpece de ſeine particuliere, cependant eu égard à cette côte qui eſt dure & ferrée, elle ſe pourroit faire ſans inconvénient ſi les mailles du ret avoient dix-huit à vingt lignes en quarré pour laiſſer évader les petits poiſſons, & qu'elle ne fût pratiquée ſeulement que pendant les mois de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars ſeulement, à cauſe du frai qui n'eſt point alors à la côte.

Cette pêche ſe pratique dans la foſſe de Port, dans celle nommée le Goulet du Vary; elle commence ordinairement dans le mois de Décembre, & ſe continue juſqu'à la fin de Mai; la pêche des maquereaux que les pêcheurs font alors, la leur fait ceſſer, & celle du hareng qui lui ſuccede, empêche les pêcheurs de la continuer pendant toute l'année, lorſqu'ils verroient à la côte du poiſſon pour faire cette pêche avec ſuccès.

Cette pêche ſe fait également de jour comme de

nuit, & avec d'autant plus de ſuccès, lorſque les marſouins qui rangent ordinairement la côte, y chaſſent le poiſſon qui donne de lui-même dans le filet pour éviter d'être dévoré. *Voyez la fig. 1. Pl. XVII. de Pêche.*

VATAN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Berry, à 3 lieues d'Iſſoudun, entre Bourges au levant, & Loches au couchant, avec une collégiale. *Long.* 19. 23. *latit.* 47. 4.

Méry (Jean), naquit à *Vatan* en 1645, & mourut à Paris, premier chirurgien de l'Hôtel-dieu, en 1722, à 77 ans. Son mérite lui valut une place à l'académie des Sciences, & l'on a de lui dans les mémoires de cette académie, pluſieurs diſſertations ſur les parties les plus délicates de l'anatomie, comme ſur l'iris de l'œil, la choroïde, le nerf optique, l'uſage du trou ovalaire, *&c.* (*D. J.*)

VATERIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont le calice eſt petit, aigu & permanent; il eſt compoſé d'une ſeule feuille découpée en cinq ſegmens; la fleur eſt formée de cinq pétales déployés & ovoïdes; les étamines ſont une grande quantité de filets plus courts que la fleur; les boſſettes ſont ſimples; le germe du piſtil eſt arrondi; le ſtile eſt court; le ſtigma eſt gros au ſommet; le fruit eſt turbiné & a trois coſſes; les graines ſont ſimples & ovales. Linnæi, *gen. plant. p.* 235. *Hort. malab. t. IV. p.* 15. (*D. J.*)

VATES, ſ. f. (*Mythol.*) c'étoit chez les Gaulois une claſſe de druides, qui étoient chargés d'offrir les ſacrifices, & s'appliquoient à connoître & à expliquer les choſes naturelles, au rapport de Strabon; je ſoupçonne qu'ils y étoient fort mal-habiles. (*D. J.*)

VATIAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſt le nom que les habitans de l'île de Bornéo donnent à une eſpece de poivre, dont on vante beaucoup les vertus médicinales.

VATICA, (*Géog. mod.*) grande baie de la Morée, ſur la côte de Brazzo-di-Maina, entre le cap S. Ange & l'île de Cervi. Cette baie qui a 40 braſſes d'eau à ſon entrée, pourroit contenir 200 vaiſſeaux; mais par malheur dans le paſſage qui eſt entre l'île & le continent, il n'y a tout au plus que trois piés d'eau. (*D. J.*)

VATICA, (*Géog. mod.*) bourg de la Morée, auprès du cap Malée, vis-à-vis de l'île de Cérigo, au lieu où étoit l'ancienne Boja, ſelon Niger.

VATICAN, LE, (*Architect. gothiq.*) ce palais des pontifes de Rome, eſt un vaſte édifice des plus irréguliers. Le pape Symmaque le commença; pluſieurs de ſes ſucceſſeurs y mirent la main; & Sixte V. y fit les travaux les plus conſidérables. Ce bâtiment eſt contigu à l'égliſe de S. Pierre, & la maſque entierement d'un côté.

Ce qu'il y a de plus curieux au *vatican*, pour les amateurs des beaux-arts, ce ſont les tableaux & les peintures à freſque. La ſalle d'audience pour les ambaſſadeurs eſt peinte de cette maniere par Perrin del Vaga. C'eſt dans cette même ſalle qu'on voit toujours avec ſurpriſe, des tableaux de l'horrible maſſacre de la S. Barthelemi. Jamais dans le palais des empereurs romains, on ne s'aviſa de mettre ſous les yeux aucun tableau des proſcriptions du triumvirat. La chapelle Sixte eſt décorée de la repréſentation du jugement dernier par Michel-Ange; la chapelle Pauline offre à la vûe entr'autres ouvrages de ce grand maître, le crucifiement de S. Pierre, & la converſion de S. Paul. Les friſes & les voûtes ſont de la main de Zucchero. Enfin on ne ſe laſſe pas de conſidérer au *vatican*, les batailles de Conſtantin par Jules Romain; l'hiſtoire d'Attila par Raphaël; l'incendie du bourg S. Pierre par le Perrugin; une Notre-Dame de pitié par Pierre Cortone, & combien d'autres morceaux des premiers peintres d'Italie. (*D. J.*)

Le *vatican* eſt proprement le nom d'une des ſept collines ſur leſquelles l'ancienne Rome a été bâtie. Au pié de cette colline eſt la fameuſe égliſe de ſaint Pierre, & le palais magnifique dont nous venons de parler. C'eſt delà auſſi que viennent diverſes phraſes figurées, comme *les foudres du vatican*, c'eſt-à-dire les anathèmes & les excommunications de la cour de Rome.

Selon Aulugelle le mot *vatican* eſt dérivé de *vaticinium*, prophétie, parce que c'étoit ſur cette colline que ſe rendoient les oracles & les prédictions qu'inſpiroit un dieu des anciens latins, nommé *Vaticanus*.

On croyoit que cette divinité délioit les organes des enfans nouveau-nés; & quelques-uns veulent que ce fût Jupiter lui-même, en tant qu'on lui attribuoit cette faculté.

La bibliotheque du *vatican* eſt une des plus célebres de l'univers, & des plus riches en manuſcrits. Vers le commencement du dernier ſiecle elle fut conſidérablement augmentée par l'addition de celle des électeurs Palatins. Elle eſt ouverte pour tout le monde, trois ou quatre jours de la ſemaine. On y montre un Virgile, un Térence & divers autres anciens auteurs qui ont plus de mille ans; le manuſcrit ſur lequel on a fait l'édition des ſeptante, & une grande quantité de manuſcrits rabbiniques. *Voyez* BIBLIOTHEQUE.

VATRENUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie, dans la Gaule ciſpadane, où ſelon Pline, elle arroſoit la ville appellée *Forum Cornelii*. Au lieu de *Vatrenus*, quelques exemplaires de Martial, *l. III. c. lxvij.* liſent *Vaturnus*.

Vaterno *Eridanoque pigriores.*

Ce fleuve, ſelon Léander & Cluvier, ſe nomme aujourd'hui *Saterno* ou *Santerno*, & il coule lentement au-deſſous de la ville d'Imola, pour aller ſe perdre dans le Pô. (*D. J.*)

VAVASSEUR, ſ. m. (*Hiſt. mod. & Juriſ.*) dans les anciennes coutumes d'Angleterre, eſt un diminutif de *vaſſeur* ou *vaſſal*, & ſignifie le vaſſal d'un autre vaſſal, ou celui qui tient un fief d'un vaſſal qui releve lui-même d'un ſeigneur. *Voyez* VASSAL.

Cependant Camden & d'autres prétendent que *vavaſſeur* eſt une dignité immédiatement au-deſſous de celle de *baron*. Il ajoute que ce mot eſt formé de *vas fortium ad valetudinem*, vaſe élu pour le ſalut ou la ſanté; mais nous avouons que nous n'appercevons pas le rapport de cette étymologie. Celle qu'en donnent d'autres auteurs n'eſt guere plus heureuſe, en diſant que *vavaſſeur* vient de *valvæ*, *quaſi obligatus ſit adſtare ad valvas domini*, *vel dignus ſit eas intrare*, c'eſt-à-dire que le *vavaſſeur* eſt une perſonne obligée d'attendre à la porte de ſon ſeigneur, ou qu'on juge digne d'entrer par cette porte: apparemment comme étoient autrefois les cliens chez les Romains.

Ducange diſtingue deux ſortes de *vavaſſeurs*; ſavoir les grands *vavaſſeurs*, nommés en latin *valvaſores*, qui ne relevoient que du roi; & les petits *vavaſſeurs* qui relevoient des premiers: comme on diſtinguoit en France grands & petits vaſſaux.

VAVASSORIE, ſ. f. (*Hiſt. mod. Juriſ.*) c'eſt le nom qu'on donnoit à la terre tenue en fief par un vavaſſeur.

« Ce qui eſt dit de la baronie ne doit point avoir » lieu pour la *vavaſſorie*, ni pour d'autres fiefs au» deſſous de la baronie, parce que ces fiefs infé» rieurs n'ont point de chef comme la baronie ». Bract. *l. II. c. xxxix.*

Il y a des *vavaſſories* baſſes ou roturieres, & des *vavaſſories* libres ou nobles, conformément à la qualité qu'il a plu au ſeigneur de donner à ſon vavaſſeur.

Digitiz

Les baſſes *vavaſſories* ſont celles qui doivent au ſeigneur féodal des voitures, chevaux de main, rentes & autres ſervices. Les *vavaſſories* libres ou franches, ſont celles qui ſont exemptes de ces ſervitudes.

VAUCELETS, (*Venerr.*) cri qui marque qu'on voit la voie de la bête que l'on chaſſe, ou que l'on en revoit les fumées.

VAUCLUSE, FONTAINE DE, (*Géog. mod.*) fontaine de France, dans le comtat Venaiſſin, aſſez près de la ville d'Apt.

Cette fontaine ſort d'un antre très-vaſte, au pié d'un rocher d'une grande hauteur, coupé à-plomb comme un mur. Cet antre, où la main de l'homme n'a point été employée, paroit avoir cent piés de large ſur environ autant de profondeur. On peut dire que c'eſt une double caverne, dont l'extérieure a plus de ſoixante piés d'élévation ſous l'arc qui en forme l'entrée, & l'intérieure en a preſque la moitié.

C'eſt de cette ſeconde caverne que ſort la fontaine de *Vaucluſe*, avec une telle abondance, que dès ſa ſource elle porte le nom de riviere, & eſt aſſez près de là navigable pour de petits bateaux. Elle fournit ſans s'épuiſer une grande quantité d'eau claire, nette, pure, qui ne teint point les rochers entre leſquels elle paſſe, & n'y produit ni mouſſe, ni rouille. Si la ſuperficie de cette eau paroît noire, cela vient de ſa grande profondeur, de la couleur de la voûte qui la couvre, & de l'obſcurité qui regne dans ce lieu.

On ne voit point d'agitation, de jet, de bouillon, à l'origine de cette ſource ou nappe liquide; mais bientôt après l'eau trouvant une pente conſidérable, ſe précipite avec force entre des rochers, écume & fait du bruit, juſqu'à ce qu'étant arrivée à un endroit plus uni, elle coule tranquillement, & forme une riviere qui s'accroît par divers ruiſſeaux, & va ſe jetter dans le Rhône, environ à deux lieues au-deſſus d'Avignon, ſous le nom de *riviere de Sorgue*, qu'elle portoit déjà dès ſa naiſſance dans l'antre que nous avons décrit.

Pétrarque né à Arezzo en 1304, & mort à Arqua l'an 1374, avoit ſa maiſon ſur la pointe d'un rocher, à quelques cent pas au-deſſous de la caverne de *Vaucluſe*. La belle Laure avoit la ſienne ſur une autre pointe de rocher, aſſez près de celle de ſon amant, mais ſéparée par un vallon. On voyoit encore dans le dernier ſiecle les maſures de ces deux édifices, qu'on appelloit par magnificence les *châteaux des deux amans*. Leur poſition alluma les feux de Pétrarque à la premiere vue de ſa belle maîtreſſe, & ſa paſſion nous a valu des chefs-d'œuvres. Ses *canzoni* n'exhalent que douceur, tendreſſe, louanges délicates de l'amante qu'il adore. Eh combien ſont-elles diverſifiées ces louanges qu'il lui donne? Combien la langue italienne leur prête-t-elle de graces? Enfin inſpiré par l'amour & par ſon génie, il immortaliſa *Vaucluſe*, les lieux voiſins, Laure & lui-même. Voyez comme il s'exprime dans ſa *canzone xiv*.

Chiare freſche, e dolci acque,
Ove le belle membra
Poſe colei, che ſola à me par donna;
Gentil Ramo, ove piacque
(Con ſoſpir mi rimembra)
A'lei di fare al ben fianco colonna;
Herba, e fior, che la gonna
Leggiadra ricoverſe
Con l'Angelico ſeno;
Aer ſacro ſereno,
Ou' amor co begli occhi il cor m'aperſe;
Date udienza inſieme
Alle dolenti mie parole eſtreme.

On connoit ſans doute l'imitation libre & pleine de graces que M. de Voltaire a faite de cette ſtrophe:

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui conſume mon cœur,
Seule beauté qui ſoit dans la nature,
Des feux du jour évitoit la chaleur;
Arbre heureux, dont le feuillage
Agité par les zéphirs,
La couvrit de ſon ombrage,
Qui rappellez mes ſoupirs,
En rappellant ſon image!
Ornemens de ces bords, & filles du matin,
Vous dont je ſuis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,
Fleurs qu'elle embelliſſoit, quand vous touchiez ſon ſein!
Roſſignols dont la voix eſt moins douce & moins belle!
Air devenu plus pur! Adorable ſéjour,
Immortaliſé par ſes charmes!
Lieux dangereux & chers, où de ſes tendres armes
L'amour a bleſſé tous mes ſens;
Ecoutez mes derniers accens;
Recevez mes dernieres larmes.

Le reſte de l'ode de Pétrarque eſt également agréable; mais quoique charmante, je ne trouve point qu'elle ſurpaſſe en coloris cette tendreſſe langoureuſe, cette mélancolie d'amour, & cette vivacité de ſentimens qui regnent avec tant d'art, de fineſſe & de naïveté, dans la deſcription poétique de la même fontaine par madame Deshoulieres. Que j'aie tort ou raiſon, je vais tranſcrire ici cette deſcription ſans aucun retranchement. Ce ne ſont que les choſes ennuyeuſes qu'il faut élaguer dans un ouvrage. « Quand vous me preſſez de chanter une fameuſe » fontaine, dit notre muſe françoiſe à mademoiſelle » de la Charce ſon amie,

Peut-être croyez-vous que toujours inſenſible,
Je vous décrirai dans mes vers,
Entre de hauts rochers dont l'aſpect eſt terrible,
Des prés toujours fleuris, des arbres toujours verds;
Une ſource orgueilleuſe & pure,
Dont l'eau ſur cent rochers divers
D'une mouſſe verte couverts,
S'épanche, bouillonne, murmure;
Des agneaux bondiſſans ſur la tendre verdure,
Et de leurs conducteurs les ruſtiques concerts.

De ce fameux deſert la beauté ſurprenante,
Que la nature a pris ſoin de former,
Amuſoit autrefois mon ame indifférente.
Combien de fois, hélas, m'a-t-elle ſu charmer!
Cet heureux tems n'eſt plus: languiſſante, attendrie,
Je regarde indifféremment
Les plus brillantes eaux, la plus verte prairie;
Et du ſoin de ma bergerie
Je ne fais même plus mon divertiſſement;
Je paſſe tout le jour dans une rêverie
Qu'on dit qui m'empoiſonnera:
A tout autre plaiſir mon eſprit ſe refuſe,
Et ſi vous me forcez à parler de Vaucluſe,
Mon cœur tout ſeul en parlera.

Je laiſſerai conter de ſa ſource inconnue
Ce qu'elle a de prodigieux;
Sa fuite, ſon retour, & la vaſte étendue
Qu'arroſe ſon cours furieux.
Je ſuivrai le penchant de mon ame enflammée;
Je ne vous ferai voir dans ces aimables lieux,
Que Laure tendrement aimée,
Et Pétrarque victorieux.

Auſſi bien de Vaucluſe *ils ſont encore la gloire;*
Le tems qui détruit tout, reſpecte leurs plaiſirs;
Les ruiſſeaux, les rochers, les oiſeaux, les zéphirs,
Font tous les jours leur tendre hiſtoire.
Oui, cette vive ſource en roulant ſur ces bords,
Semble nous raconter les tourmens, les tranſports,
Que Pétrarque ſentoit pour la divine Laure;
Il exprima ſi bien ſa peine, ſon ardeur,
Que Laure malgré ſa rigueur

Digitized by Google

L'écouta, plaignit ſa langueur,
Et fit peut-être plus encore.

Dans cet antre profond, où ſans autres témoins
Que la nayade & le zéphire,
Laure fut par de tendres ſoins,
De l'amoureux Pétrarque adoucir le martyre;
Dans cet antre où l'amour tant de fois fut vainqueur,
Quelque fierté dont on ſe pique,
On ſent élever dans ſon cœur
Ce trouble dangereux par qui l'amour s'explique,
Quand il allarme la pudeur.

Ce n'eſt pas ſeulement dans cet antre écarté
Qu'il reſte de leurs feux une marque immortelle:
Ce fertile vallon dont on a tant vanté
La ſolitude & la beauté,
Voit mille fois le jour dans la ſaiſon nouvelle,
Les roſſignols, les ſerins, les pinçons,
Répéter ſous un verd ombrage,
Je ne ſais quel doux badinage,
Dont ces heureux amans leur donnoient des leçons.

Leurs noms ſur ces rochers peuvent encore ſe lire,
L'un avec l'autre eſt confondu;
Et l'ame à peine peut ſuffire
Aux tendres mouvemens que leur mélange inſpire.
Quel charme eſt ici répandu!
A nous faire imiter ces amans tout conſpire.
Par les ſoins de l'amour leurs ſoupirs conſervés
Enflamment l'air qu'on y reſpire;
Et les cœurs qui ſe ſont ſauvés
De ſon impitoyable empire,
A ces déſerts ſont réſervés.

Tout ce qu'a de charmant leur beauté naturelle,
Ne peut m'occuper un moment.
Les reſtes précieux d'une flamme ſi belle
Font de mon jeune cœur le ſeul amuſement.
Ah! qu'il m'entretient tendrement
Du bonheur de la belle Laure!
Et qu'à parler ſincerement,
Il ſeroit doux d'aimer, ſi l'on trouvoit encore
Un cœur comme le cœur de ſon illuſtre amant!

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VAUCOULEURS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Champagne, au Baſſigny, ſur le bord de la Meuſe, à 5 lieues au couchant de Toul, à 8 au ſud-oueſt de Nanci, & à 65 au levant de Paris.

Comme la vue de ce lieu eſt belle, & qu'elle donne ſur une vallée ornée de fleurs naturelles de toutes ſortes de couleurs, la ville en a pris le nom de *vallée des couleurs* ou *Vaucouleurs*. Elle faiſoit autrefois une petite ſouveraineté poſſédée par les princes de la maiſon de Lorraine; mais à cauſe de l'importance de ſon paſſage, Philippe de Valois en fit l'acquiſition de Jean de Joinville en 1335. On y voit une collégiale, un couvent de religieux, un monaſtere d'Annonciades & un prieuré.

Vaucouleurs eſt le ſiege d'une prevôté compoſée de vingt-deux paroiſſes qui ſont du diocèſe de Toul. *Long.* 23. 18. *latit.* 48. 31.

Le pays de *Vaucouleurs* eſt connu pour avoir donné la naiſſance dans le village de Domrémy, à cette fameuſe fille appellée *Jeanne d'Arc* & ſurnommée *la pucelle d'Orléans*. C'étoit une ſervante d'hôtellerie, née au commencement du xv. ſiecle, « robuſte, » montant chevaux à poil, comme dit Monſtrelet, » & faiſant autres apertiſes que filles n'ont point ac- » coutumé de faire ». On la fit paſſer pour une bergere de 18 ans en 1429, & cependant par ſa propre confeſſion elle avoit alors 27 ans. On la mena à Chinon auprès de Charles VII. dont les affaires étoient réduites à un état déplorable, outre que les Anglois aſſiégeoient alors la ville d'Orléans. Jeanne dit au roi qu'elle eſt envoyée de Dieu pour faire lever le ſiege de cette ville, & enſuite le faire ſacrer à Rheims. Un gentil-homme nommé *Baudricourt* avoit propoſé au duc de Dunois d'employer cet expédient pour relever le courage de Charles VII. & Jeanne d'Arc ſe chargea de bien jouer ſon rôle de guerriere & d'inſpirée.

Elle fut examinée par des femmes qui la trouverent vierge & ſans tache.

Les docteurs de l'univerſité & quelques conſeillers du parlement ne balancerent pas à déclarer qu'elle avoit toutes les qualités qu'elle ſe donnoit; ſoit qu'elle les trompât, ſoit qu'ils cruſſent eux-mêmes devoir entrer dans cet artifice politique: quoi qu'il en ſoit, cette fille guerriere conduite par des capitaines qui ont l'air d'être à ſes ordres, parle aux ſoldats de la part de Dieu, ſe met à leur tête, leur inſpire ſon courage, & bientôt après entre dans Orléans, dont elle fait lever le ſiege.

Les affaires de Charles VII. commencerent à prendre un meilleur train. Le comte de Richemont défit les Anglois à la bataille de Patay, où le fameux Talbot fut priſonnier. Louis III. roi de Sicile, fameux par ſa valeur & par les inconſtances de la fortune pour la maiſon d'Anjou, vint ſe joindre au roi ſon beau-frere. Auxerre, Troyes, Châlons, Soiſſons, Compiegne, *&c.* ſe rendirent à Charles VII. Rheims lui ouvre ſes portes; il eſt ſacré, la pucelle aſſiſtant au ſacre, en tenant l'étendart avec lequel elle avoit combattu.

L'année ſuivante elle ſe jette dans Compiegne que les Anglois aſſiégeoient; elle eſt priſe dans une ſortie, & conduite à Rouen. Le duc de Bedford crut néceſſaire de la flétrir pour ranimer ſes Anglois. Elle avoit feint un miracle, le régent feignit de la croire ſorciere; on l'accuſa d'héréſie, de magie, & on condamna en 1431 à périr par le feu, celle qui ayant ſauvé ſon roi, auroit eu des autels dans les tems héroïques. Charles VII. en 1454 réhabilita ſa mémoire aſſez honorée par ſon ſupplice même.

On ſait qu'étant en priſon elle fit à ſes juges une réponſe admirable. Interrogée pourquoi elle avoit oſé aſſiſter au ſacre de Charles avec ſon étendart, elle répondit: « il eſt juſte que qui a eu part au travail, » en ait à l'honneur ». Les magiſtrats n'étoient pas en droit de la juger, puiſqu'elle étoit priſonniere de guerre; mais en la condamnant à être brûlée comme hérétique & ſorciere, ils commettoient une horrible barbarie, & étoient coupables de fanatiſme, de ſuperſtition & d'ignorance. D'autres magiſtrats du dernier ſiecle ne furent pas moins coupables en condamnant en 1617 Léonora Galligaï, maréchale d'Ancre, à être décapitée & brûlée comme magicienne & ſorciere, & elle fit à ſes juges une auſſi bonne réponſe que Jeanne d'Arc.

On peut lire ici les mémoires de du Bellay, l'abbé Langlet, *hiſt. de la pucelle d'Orléans*, & la diſſertation de M. Rapin dans le iv. volume de ſon hiſtoire. Au reſte Monſtrelet eſt le ſeul auteur qui ait été contemporain de Jeanne d'Arc.

Deliſle (Claude) naquit à *Vaucouleurs* en 1644, & mourut à Paris en 1720, à 76 ans. On a de lui quelques ouvrages, entr'autres une relation du voyage de Siam, & un abrégé de l'hiſtoire univerſelle en ſept vol. *in-12*; mais ſa principale gloire eſt d'être le pere de Guillaume Deliſle, un des plus grands géographes de l'Europe. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VAUCOUR, ſ. m. *terme de Poterie*; les potiers de terre nomment *vaucour*, une eſpece de table ou de large planche, ſoutenue ſur deux piliers, placés devant la roue dont ces ouvriers ſe ſervent pour tourner leurs ouvrages de poterie; c'eſt ſur le *vaucour* qu'on prépare & qu'on arrange les morceaux de terre glaiſe. (*D. J.*)

VAUD, PAYS DE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *comitatus Waldenſis*; & en Allemand, *Wath*; contrée de la Suiſſe, dépendante du canton de Berne. Ce pays où le peuple parle le françois ou le roman, & non pas l'Allemand, s'étend depuis le lac de Genève, juſqu'à ceux d'Yverdun & de Morat. Il touche à l'orient au pays de Cex, & le mont Jura le ſépare de la Franche-Comté vers l'occident. Il eſt aſſez probable, que ce pays a à-peu-près les mêmes bornes que le *pagus Urbigenus* de Céſar, dont la ville d'Orbe, en latin *Urba*, retient le nom.

Quoi qu'il en ſoit, le pays de *Vaud* fit partie de la province nommée *maxima ſequanorum*; & ſous les Bourguignons & les Francs, après la ruine de l'empire Romain, il fut de la Bourgogne tranjurane. Les empereurs allemands ayant ſuccédé aux rois de Bourgogne, donnerent le pays de *Vaud* aux princes de Zeringen. Dans la ſuite des tems, il fut partagé entre trois ſeigneurs; ſavoir, l'évêque de Lauſanne, le duc de Savoye, & les deux cantons de Berne & de Fribourg comptés pour un ſeigneur.

Le premier étoit ſeigneur de la ville de Lauſanne, des quatre paroiſſes de la Vaux, d'Avenche & de Vevay. Les cantons de Berne & de Fribourg poſſédoient en commun les trois bailliages d'Orbe, de Granſon & de Morat. Le duc de Savoye poſſédoit tout le reſte, qu'il gouvernoit par un grand-bailli joint aux états du pays qui s'aſſembloient à Moudon. Ces états contenoient quatorze villes ou bourgs, dont les principaux étoient Moudon, Yverdun, Morges, Nyon, Romont, Payerne, Eſtavayer & Coſſonay. Mais tout le pays de *Vaud* paſſa ſous la puiſſance de Berne dans le tems de la réformation.

Le duc de Savoye s'aviſa pour ſon malheur, de commencer par chagriner les Genevois, au ſujet de leur changement de religion. La ville de Berne lui envoya des députés pour le prier de laiſſer à Genève, le libre exercice de la religion qu'elle avoit choiſie. Les députés n'ayant rien pû obtenir, les Bernois leverent des troupes, entrerent en armes ſur les terres du duc, & dans moins de cinq ſemaines, ils s'emparerent, non-ſeulement de ce qu'il poſſédoit dans le pays de *Vaud*, mais pénétrerent encore dans l'intérieur de la Savoye. Cette conquête ſe fit en 1536 ſur Charles, duc de Savoye, qui avoit été dépouillé de ſes états par François I. Enfin par la médiation des autres cantons Suiſſes, les Bernois remirent au duc tout ce qu'ils lui avoient pris au-delà du lac de Genève, à condition qu'ils demeureroient à perpétuité poſſeſſeurs du reſte, dont ils ſont encore aujourd'hui ſouverains. Comme ils s'étoient auſſi emparés de la ville & de l'évêché de Lauſanne, ils en garderent la poſſeſſion, & abolirent généralement le culte de l'Egliſe romaine dans toutes leurs conquêtes.

Rien de plus agréable que les deux quartiers du pays de *Vaud*, qui ſont à droite & à gauche du lac de Zurich, ainſi que la partie qui eſt ſituée proche du lac de Genève. « On admire ſes riches & charmantes rives où la quantité de villes, le peuple » nombreux qui les habite, les côteaux verdoyans » & parés de toutes parts forment un tableau raviſſant, terminé par une plaine liquide d'une eau pure comme le cryſtal; pays où la terre par-tout cultivée, & par-tout féconde, offre aux laboureurs, » aux paſtres, aux vignerons, le fruit aſſuré de leurs » peines, que ne dévore point l'avide publicain. On » voit le Chablais ſur la côte oppoſée, pays non- » moins favoriſé de la nature, & qui cependant n'offre aux regards qu'un ſpectacle de miſere. On diſtingue ſenſiblement les différens effets de deux » gouvernemens pour la richeſſe, le nombre & le » bonheur des hommes. C'eſt ainſi que la terre ouvre ſon ſein fertile, & prodigue ſes tréſors aux » heureux peuples qui la cultivent pour eux-mêmes. » Elle ſemble ſourire & s'animer au doux ſpectacle » de la liberté; elle aime à nourrir des hommes. Au » contraire, les triſtes maſures, la bruyere, les ronces & les chardons qui couvrent une terre à demi-ſerte, annoncent de loin qu'un maître abſent y » domine, & qu'elle donne à regret à des eſclaves, » quelques maigres productions, dont ils ne profitent pas.

On connoît à cette peinture, brillante & vraie, l'Auteur d'Emile, d'Héloiſe, & de l'Egalité des conditions. (*D. J.*)

VAUDEMONT, (*Géog. mod.*) en latin *Vadani mons*, bourg du duché de Lorraine, au département du Barrois. Il a été long-tems le chef-lieu du comté de *Vaudemont*, mais il a depuis cédé cet honneur à la petite ville de Vezelize. (*D. J.*)

VAUDEVILLE, ſ. m. (*Poéſie.*) le *vaudeville* eſt une ſorte de chanſon, faite ſur des airs connus, auxquels on paſſe les négligences, pourvû que les vers en ſoient chantans, & qu'il y ait du naturel & de la ſaillie.

Deſpréaux dans ſon art Poëtique, a conſacré pluſieurs beaux vers à rechercher l'origine, & à exprimer le caractere libre, enjoué & badin, de ce petit poëme, enfant de la joie & de la gayeté.

Si on l'en croit, le *vaudeville* a été en quelque ſorte démembré de la ſatyre; c'eſt un trait mordant & malin, plaiſamment enveloppé dans un certain nombre de petits vers coupés, & irréguliers, plein d'agrément & de vivacité: Voici comme il en parle, après avoir peint l'eſprit du poëme ſatyrique.

D'un trait de ce poëme, en bons mots ſi fertile
Le François né malin, forma le vaudeville
Agréable, indiſcret, qui conduit par le chant
Paſſe de bouche en bouche, & s'accroît en marchant.
La liberté françoiſe en ces vers ſe déploie;
Cet enfant de plaiſir veut naître dans la joie.

Cependant le *vaudeville* ne s'abandonne pas toujours à une joie bouffonne, il a quelquefois autant de délicateſſe qu'une chanſon tendre, témoin le *vaudeville* ſuivant qui fut tant chanté à la cour de Louis XIV, & dont Anacréon pourroit s'avouer l'auteur.

Si j'avois la vivacité
Qui fit briller Coulange;
Si j'avois la beauté
Qui fit régner Fontange;
Ou ſi j'étois comme Conti
Des graces le modele;
Tout cela ſeroit pour Crequi,
Dût-il m'être infidele!

On dit qu'un Foulon de Vire, petite ville de Normandie, inventa les *vaudevilles*, qui furent d'abord nommés *vaudevires*, parce qu'on commença à les chanter au Vau de Vire.

André du Cheſne, après avoir parlé de ce pays, dans ſes antiquités des villes de France, dit que « d'i- » celui ont pris leur origine ces anciennes chanſons » qu'on appelle communément *vaudevilles* pour *vau-* » *devires*, deſquels, ajoute-t-il, fut auteur un Oli- » vier Baſſelin, ainſi que l'a remarqué Belleforeſt.

M. Ménage, qui a cité ces paroles, cite auſſi celles de Belleforeſt, qui ſe trouvent au *II. Vol.* de ſa coſmographie; & il conclut de ce paſſage, & de quelques autres qu'il rapporte, que ceux-là ſe ſont trompés, qui ont cru que ces chanſons ſont appellées *vaudevilles*, parce que ce ſont des voix de ville, ou qu'elles vont de ville en ville. De ce premier ſentiment ont été Jean Chardavoine, de Beaufort, en Anjou, dans un livre intitulé: *Recueil des plus belles & des plus excellentes Chanſons*, en forme de voix de ville; & Pierre de Saint-Julien, dans ſes mélanges hiſtoriques. M. de Callieret eſt pour le ſecond ſenti-

ment, car il fait dire à ſon commandeur dans ſes mots à la mode, que les Eſpagnols appellent *paſſe-calle*, une compoſition en muſique, qui veut dire *paſſe-rue*, comme, dit-il, nous appellons en France des *vaudevilles*, certaines chanſons qui courent dans le public.

M. d'Hamilton, ſi connu par les mémoires du comte de Grammont, s'eſt amuſé à quelques *vaudevilles*, dans leſquels régnent le ſel, l'agrément, & la vivacité. Haguenier (Jean) bourguignon, mort en 1738 en a répandu dans le public qui ſont gais & amuſans; mais Ferrand (Antoine) mort en 1719, âgé de quarante-deux ans, a particulierement réuſſi à faire des *vaudevilles* ſpirituels, & pleins de la plus fine galanterie. La plûpart ont été mis ſur les airs de claveſſin de la compoſition de Couperin. On trouve dans les *vaudevilles* de M. de Chaulieu, comme dans ſes autres poéſies négligées, des couplets hardis & voluptueux; tous ces poëtes aimables n'ont point eu de ſucceſſeurs en ce genre.

Je crois cependant que notre nation l'emporte ſur les autres dans le goût & dans le nombre des *vaudevilles*; la pente des François au plaiſir, à la ſatyre, & ſouvent même à une gaieté hors de ſaiſon, leur a fait quelquefois terminer par un *vaudeville* les affaires les plus ſérieuſes, qui commençoient à les laſſer; & cette niaiſerie les a quelquefois conſolés de leurs malheurs réels.

Au reſte, dit l'auteur ingénieux de la nouvelle Héloïſe; quand les François vantent leurs *vaudevilles* pour le goût & la muſique, ils ont raiſon; cependant à d'autres égards, c'eſt leur condamnation qu'ils prononcent; s'ils ſavoient chanter des ſentimens, ils ne chanteroient pas de l'eſprit; mais comme leur muſique n'eſt pas expreſſive, elle eſt plus propre aux *vaudevilles* qu'aux opéra; & comme l'italienne eſt toute paſſionnée, elle eſt plus propre aux opéra qu'aux *vaudevilles*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VAUDEVRANGE, (*Géog. mod.*) ville de Lorraine, dans le baillage allemand, ſur la Saare. *Voyez* VALDERVANGE. (*D. J.*)

VAUDOIS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſectaires qui parurent dans le chriſtianiſme au commencement du douzieme ſiecle; nous ne pouvons mieux tracer en peu de mots leur origine, leurs ſentimens, & leurs perſécutions, que d'après l'auteur philoſophe de l'eſſai ſur l'hiſtoire générale.

Les horreurs, dit-il, qui ſe commirent dans les croiſades; les diſſenſions des papes & des empereurs, les richeſſes des monaſteres, l'abus que tant d'évêques faiſoient de leur puiſſance temporelle, révolterent les eſprits, & leur inſpirerent dès le commencement du douzieme ſiecle, une ſecrete indépendance, & l'affranchiſſement de tant d'abus. Il ſe trouva donc des hommes dans toute l'Europe, qui ne voulurent d'autres lois que l'Evangile, & qui prêcherent à-peu-près les mêmes dogmes que les Proteſtans embraſſerent dans la ſuite. On les nommoit *Vaudois*, parce qu'il y en avoit beaucoup dans les vallées de Piémont; *Albigeois*, à cauſe de la ville d'Albi; *Bons-hommes*, par la régularité & la ſimplicité de leur conduite; enfin *Manichéens*, nom odieux qu'on donnoit alors en général à toutes ſortes d'hérétiques. On fut étonné vers la fin de ce même ſiecle, que le Languedoc fût tout rempli de *Vaudois*.

Leur ſecte étoit en grande partie compoſée d'une bourgeoiſie réduite à l'indigence, tant par le long eſclavage dont on ſortoit à peine, que par les croiſades en terre ſainte. Le pape Innocent III. délegua en 1198. deux moines de Cîteaux pour juger les hérétiques, & nomma un abbé du même ordre pour faire à Toulouſe les fonctions de l'évêque. Ce procedé indigna le comte de Foix & tous les ſeigneurs du pays, qui avoient déja goûté les opinions des réformateurs, & qui étoient également irrités contre la cour de Rome. L'abbé de Cîteaux parut avec l'équipage d'un prince; ce qui ne contribua que davantage à ſoulever les eſprits. Pierre de Caſtelnau, autre inquiſiteur, fut accuſé de ſe ſervir des armes qui lui étoient propres, en ſoulevant ſecrétement quelques voiſins contre le comte de Toulouſe, & en ſuſcitant une guerre civile; cet inquiſiteur fut aſſaſſiné en 1207, & le ſoupçon tomba ſur le comte.

Le pape forma pour lors la croiſade contre les *Vaudois* ou *Albigeois*; on en ſait les événemens. Les croiſés égorgerent les habitans de la ville de Béziers, réfugiés dans une égliſe; on pourſuivit par le fer & le feu les *Vaudois* qui oſerent ſe défendre; au ſiege de Lavaur on fit priſonniers quatre-vingt gentils-hommes que l'on condamna tous à être pendus; mais les fourches patibulaires étant rompues, on abandonna les captifs aux croiſés qui les maſſacrerent; on jetta dans un puits la ſœur du ſeigneur de Lavaur, & on brula autour du puits trois cens habitans qui ne voulurent pas renoncer à leurs opinions. Les évêques de Paris, de Lizieux, de Bayeux, étoient accouru au ſiege de Lavaur pour gagner des indulgences.

Rien n'eſt ſi connu des amateurs de recherches, que les vers provençaux ſur les *Vaudois* de ce tems-là.

Que non volia maudir, ne jurar, ne mentir,
N'occir, ne avourar, ne prenre de altrui,
Ne ſlavengar de li ſuo ennemi,
Los dizons qu'és Vaudez, *& los fezons morir.*

Ces vers ſont d'autant plus curieux, qu'ils nous apprennent les ſentimens des *Vaudois*. Enfin la fureur de la croiſade s'éteignit, mais la ſecte ſubſiſta toujours, foible, peu nombreuſe, & cachée dans l'obſcurité, pour renaître quelques ſiecles après, avec plus de force & d'avantage.

Ceux qui reſterent ignorés dans les vallées incultes qui ſont entre la Provence & le Dauphiné, défricherent ces terres ſtériles, & par des travaux incroyables, les rendirent propres au grain & au pâturage. Ils prirent à cens les héritages des environs, & enrichirent leurs ſeigneurs. Ils furent pendant deux ſiecles dans une paix tranquille, qu'il faut attribuer uniquement à la laſſitude de l'eſprit humain, après qu'il s'eſt long-tems emporté au zele affreux de la perſécution.

Les *Vaudois* jouiſſoient de ce calme, quand les réformateurs de Suiſſe & d'Allemagne apprirent qu'ils avoient des freres en Languedoc, en Dauphiné, & dans les vallées de Piémont; auſſi-tôt ils leur envoyerent des miniſtres, on appelloit de ce nom les deſſervans des égliſes proteſtantes: alors ces *Vaudois* furent trop connus, & de nouveau cruellement perſécutés, malgré leur confeſſion de foi qu'ils dédierent au roi de France.

Cette confeſſion de foi portoit qu'ils ſe croyoient obligés de rejetter le baptême des petits-enfans, parce qu'ils n'ont pas la foi; de penſer qu'il ne faut point adorer la croix, puiſqu'elle avoit été l'inſtrument de la paſſion de Jeſus-Chriſt; que dans l'euchariſtie le pain demeuroit pain après la conſécration, & que l'on fait tort à Dieu quand l'on dit que le pain eſt changé au corps de Chriſt; qu'ils ne reconnoiſſoient que deux ſacremens, ſavoir le baptême & la céne; qu'ils ne prioient point pour les morts; que le pape ni les prêtres n'ont point la puiſſance de lier & de délier; qu'il n'y a d'autre chef de la foi que notre Sauveur; qu'il eſt impie à tout homme ſur la terre de s'attribuer ce privilege; enfin qu'aucune égliſe n'a le droit de maîtriſer les autres.

La réponſe qu'on fit à cette confeſſion de foi fut d'en traiter les ſectateurs d'hérétiques obſtinés, & de les condamner au feu. En 1540, le parlement de

Provence décerna cette peine contre dix-neuf des principaux habitans du bourg de Mérindol, & ordonna que leurs bois ſeroient coupés, & leurs maiſons démolies.

Les *Vaudois* effrayés députerent vers le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, qui étoit alors dans ſon évêché. Cet illuſtre ſavant, vrai philoſophe puiſqu'il étoit humain, les reçut avec bonté & intercéda pour eux; Langeai, commandant en Piémont, fit ſurſeoir l'exécution; François I. leur pardonna à condition qu'ils abjureroient; on n'abjure guere une religion ſucée avec le lait, & à laquelle on ſacrifie les biens de ce monde; leur réſolution d'y perſiſter irrita le parlement provençal, compoſé d'eſprits ardens. Jean Meynier d'Oppede, alors premier préſident, le plus emporté de tous, continua la procédure.

Les *Vaudois* enfin s'attrouperent; d'Oppede aggrava leurs fautes auprès du roi, & obtint permiſſion d'exécuter l'arrêt; il falloit des troupes pour cette exécution; d'Oppede, & l'avocat général Guerin, en prirent. Il paroit évident que ces malheureux *Vaudois*, appellés par le déclamateur Maimbourg, une canaille revoltée, n'étoient point du tout diſpoſés à la révolte, puiſqu'ils ne ſe défendirent pas, & qu'ils ſe ſauverent de tous côtés, en demandant miſéricorde; mais le ſoldat égorgea les femmes, les vieillards, & les enfans qui ne purent fuir aſſez tot. On compta vingt-deux bourgs mis en cendres; & lorſque les flammes furent éteintes, la contrée auparavant floriſſante, fut un deſert aride. Ces exécutions barbares donnerent de nouveaux progrès au calviniſme; le tiers de la France en embraſſa les ſentimens. *Eſſai ſur l'hiſt. génér.* tom. II. III. & IV. (*D. J.*)

VAUTOUR, VAUTOUR CENDRÉ, GRAND VAUTOUR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *vultur cinereus*, Wil. oiſeau de proie plus gros que l'aigle; il a trois piés ſix pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & trois piés deux pouces & demi juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt de quatre pouces trois lignes, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche; & la queue a un peu plus d'un pié; l'envergure eſt de ſept piés neuf pouces; les ailes étant pliées s'étendent juſqu'aux trois quarts de la longueur de la queue; la tête, la gorge, & le haut du cou, ſont couverts d'un duvet brun; il y a de plus ſur la gorge pluſieurs longues plumes minces qui reſſemblent à des poils; le bas du cou, le dos, le croupion, les grandes plumes des épaules, les petites plumes de la face inférieure & de la face ſupérieure des ailes, les plumes du deſſus & du deſſous de la queue, celles de la poitrine, du ventre, des jambes & des côtés du corps, ſont d'un brun noirâtre; les grandes plumes des ailes & celles de la queue ont la même couleur mêlée de cendré; les piés ſont couverts de plumes brunes juſqu'à l'origine des doigts dont la couleur eſt jaune: les ongles ſont noirs: on trouve cet oiſeau en Europe; il reſte ſur les hautes montagnes, & il ſe nourrit par préférence de corps morts. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR DES ALPES, *vultur alpinus*, oiſeau de proie de la grandeur de l'aigle; il a la tête & le cou dégarnis de plumes & couverts d'un duvet blanc; la peau qui eſt de chaque côté de la tête, entre l'œil & le bec, n'a point de duvet, elle eſt d'un cendré bleuâtre; il y a au-deſſous du cou de longues plumes blanches qui forment une eſpece de collier; les plumes du dos, des épaules, du croupion, du deſſus de la queue, de la face ſupérieure des ailes, ont une couleur de rouille claire; celles de la poitrine, du ventre, des jambes, & du deſſous de la queue, ſont d'un gris ſale, & ont quelques taches de couleur de rouille; la face intérieure des jambes eſt blanche; les grandes plumes des ailes & celles de la queue ſont noires; l'iris des yeux a une couleur de noiſette qui tire ſur le rouge; la peau qui couvre la baſe du bec eſt noire; le bec a la même couleur noire, à l'exception de la pointe qui eſt blanchâtre; les piés ſont de couleur livide ou plombée, & les ongles noirs: on trouve cet oiſeau ſur les Alpes, & ſur les autres montagnes élevées. *Ornit.* de M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR A TÊTE BLANCHE, *vultur albus*, Wil. oiſeau de proie de la groſſeur d'un coq; il a deux piés trois pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec eſt de deux pouces depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche, & l'envergure a cinq piés neuf pouces; la tête & le cou ſont d'un très-beau blanc & ont des taches ou de petites lignes longitudinales brunes; les plumes du dos, du croupion, du deſſus de la queue & de la face ſupérieure des ailes, ſont d'un noir couleur de ſuie, & ont des taches de couleur de marron, ſur-tout celles du deſſus des ailes; il y a ſur la poitrine une très-grande tache en forme de bouclier, de couleur de maron rougeâtre, qui s'étend juſqu'aux ailes; les plumes du ventre, des côtés du corps & du deſſous de la queue, ſont d'un blanc mêlé d'une teinte de rouge obſcur, & elles ont quelques taches de couleur de marron; les jambes & les piés ſont couverts juſqu'à l'origine des doigts de duvet & de très-petites plumes d'un jaune obſcur, avec des taches longitudinales; les plumes de la face inférieure des ailes, ont une très belle couleur blanche; les grandes plumes des ailes ſont blanches depuis leur origine juſque vers la moitié de leur longueur, le reſte eſt noirâtre; les plumes de la queue ſont blanches à leur origine, enſuite brunes, & elles ont l'extrémité blanche; la peau qui couvre la baſe du bec eſt d'un jaune couleur de ſafran; le bec a une couleur bleuâtre, à l'exception de la pointe qui eſt noirâtre: on trouve cet oiſeau en Europe ſur les montagnes; il ſe nourrit de petits oiſeaux & de rats. *Ornit.* de M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR DU BRESIL, *vultur braſilienſis*, oiſeau de proie, à-peu-près de la groſſeur du milan royal; ſon bec a deux pouces & demi de longueur, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche, & les ailes étant pliées, s'étendent un peu au-delà du bout de la queue. La tête & le cou ſont couverts d'une peau, dont la ſurface eſt inégale, & qui a pluſieurs couleurs mêlées enſemble, du bleu, du jaune couleur de ſafran, du blanchâtre & du brun rouſſâtre: cette peau eſt nue, il y a ſeulement quelques poils noirs. Les plumes des ailes, de la queue & de toutes les autres parties du corps ſont d'un beau noir, qui change à certains aſpects, qui paroît d'une belle couleur pourprée ou d'un beau verd. L'iris des yeux eſt rougeâtre, & les paupieres ſont d'un jaune de ſafran; la peau nue qui couvre la baſe du bec, a une couleur jaune mêlée d'une teinte de bleu, & le bec eſt blanc; les piés ſont de couleur de chair & les ongles noirs. Cet oiſeau ſe nourrit de corps morts; il mange auſſi des ſerpens; il paſſe la nuit ſur des arbres ou ſur des rochers. On le trouve à la Jamaïque, au Méxique, à S. Domingue, au Breſil, dans toute la Guiane & au Pérou. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR BRUN, *vultur fuſcus*, oiſeau de proie, qui tient le milieu entre le faiſan & le paon pour la groſſeur; il a un peu plus de deux piés de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié dix pouces juſqu'au bout des ongles. La longueur du bec eſt de deux pouces & demi, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées s'étendent juſqu'aux trois quarts de la longueur de la queue. Le deſſus de la tête eſt

couvert d'un duvet brun, & le cou a des plumes étroites d'un brun foncé ou noirâtre. Les plumes du dos, du croupion, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, des jambes, & celles du deſſus & du deſſous de la queue ſont brunes; les petites plumes des aîles ont une couleur brune plus foncée, avec quelques taches blanches; les grandes plumes des aîles ſont d'un brun noirâtre, à l'exception de l'extrémité des deux ou trois premieres qui eſt blanche & qui a quelques taches brunes: les plumes de la queue ont une couleur griſe brune. Le bec eſt noir; les piés ſont jaunâtres, & les ongles noirâtres. On trouve cet oiſeau à Malte. *Ornit. de* M. Briſſon, *t. I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR DORÉ, *vultur baticus*, Wil. oiſeau de proie, plus grand & plus gros que l'aigle; il a environ quatre piés huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement trois piés ſept pouces juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt à-peu-près de ſept pouces, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche: les plus longues plumes des aîles ont près de trois piés de longueur. La tête, la gorge, & le haut du cou ſont couverts de duvet d'un blanc rouſſâtre; le bas de la face ſupérieure du cou & la partie antérieure du dos ont des plumes entierement noires, à l'exception du tuyau qui eſt blanc; les plumes de la partie poſtérieure du dos, celles du croupion & du deſſus de la queue ſont noirâtres. Les plumes du bas de la face inférieure du cou, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, des jambes, du deſſous de la queue & celles de la face inférieure des aîles ſont d'un doux plus foncé vers la tête, & plus clair vers la queue; les petites & les moyennes plumes des aîles ont une couleur noire, & il y a quelques taches ſur l'extrémité des plumes moyennes, & des taches blanchâtres ſur les petites; la couleur des grandes plumes des aîles & de celles de la queue eſt brune. Les piés ſont couverts juſqu'à l'origine des doigts de plumes d'un roux clair, & les ongles ont une couleur brune. On trouve cet oiſeau ſur les Alpes. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR D'EGYPTE, *vultur ægyptius*, oiſeau de proie, de la groſſeur du milan royal, il eſt en entier d'un roux qui tire ſur le cendré, avec des taches brunes. Il y a beaucoup de ces oiſeaux en Egypte, & on en trouve auſſi en Syrie & en Caramanie. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR FAUVE, *vultur fulvus*, oiſeau de proie, plus grand qu'un aigle; il a trois piés huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & trois piés ſept pouces & demi juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt de quatre pouces trois lignes, depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche, & l'envergure eſt de huit piés: les aîles étant pliées, s'étendent preſque juſqu'au bout de la queue. La tête, la gorge & le cou ſont couverts d'un duvet blanc qui eſt très-court, & rare ſur le cou, de ſorte que le cou paroît être d'un gris-brun & bleuâtre qui eſt la couleur de la peau. Il y a au bas du cou une eſpece de collier compoſé de plumes longues de trois pouces fort étroites, & d'un très-beau blanc; les plumes du dos, du croupion, du deſſus de la queue, & les petites de la face ſupérieure & de la face inférieure des aîles ſont d'un gris rouſſâtre: il y a quelques plumes blanches parmi celles des aîles. Les plumes de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, & celles du deſſous de la queue ſont d'un blanc mêlé de gris-rouſſâtre; la face extérieure des jambes eſt de même couleur que le dos; la face intérieure & la partie ſupérieure des piés ſont couverts d'un duvet blanc. Les grandes plumes des aîles & celles de la queue ont une couleur noire. Il y a au milieu de la poitrine une cavité aſſez grande, & garnie de longues plumes épaiſſes, & couchées ſur la peau & dirigées vers le milieu de la cavité; ces plumes ſont un peu plus brunes que celles du dos. Le bec eſt noir à ſa racine & à ſon extrémité, le milieu a une couleur griſe-bleuâtre; les piés ſont cendrés & les ongles noirs. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR HUPÉ, *vultur leporarius germanis*, Wil. il eſt plus petit que le *vautour* doré, & il a plus de ſix piés d'envergure; il eſt d'un roux noirâtre, à l'exception de la poitrine qui n'a preſque pas de noirâtre. Ce *vautour* a une hupe qui reſſemble aſſez bien à des cornes lorſqu'il la dreſſe; elle n'eſt pas apparente quand il vole; il a le bec & les ongles noirs, & les piés jaunes. Il marche très-vîte, chacun de ſes pas a deux palmes de longueur; il attaque & mange toutes ſortes d'oiſeaux, & même des lievres, des lapins, des renards & des faons; il ſe nourrit auſſi de poiſſon & de cadavres. Il pourſuit ſa proie non-ſeulement au vol, mais auſſi à la courſe. Il fait ſon nid ſur les arbres les plus élevés des forêts. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR DES INDES, *voyez* ROI DES VAUTOURS.

VAUTOUR NOIR, *vultur niger*, Wil. oiſeau de proie, plus grand & plus gros que le *vautour* doré; il eſt entierement noir, à l'exception des plumes des aîles & de la queue qui ſont brunes; les piés ont des plumes juſqu'à l'origine des doigts. On trouve cet oiſeau en Egypte. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR, (*Mat. méd.*) beaucoup de matieres retirées de cet oiſeau ont été miſes au rang des remedes comme bien d'autres, & principalement ſa fiente. Mais nous ne rappellons tant de fois ce vain fatras des anciens pharmacologiſtes, que pour donner une étendue convenable au tableau des fauſſes richeſſes, que les modernes ont ſagement abandonnées. (*b*)

VAUTRAIT, ſ. m. (*Vénerie.*) c'eſt la chaſſe qui ſe fait aux bêtes noires; les grands ſeigneurs entretiennent pour courre les bêtes noires un équipage complet, qui ſe nomme *vautrait*; il eſt compoſé de lévriers d'attache & de meutes de chiens courans. La chaſſe du *vautrait* doit commencer au mois de Septembre, lorſque les bêtes noires ſont en bon corps.

VAUVERT, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes nomment *petite ville de France*, dans le bas Languedoc, diocèſe de Nîmes. Ce bourg n'a pas mille habitans. (*D. J.*)

VAUX, LA, (*Géog. mod.*) pays de Suiſſe, dans le canton de Berne. C'eſt le quartier de pays qui ſe trouve entre Lauſanne & Vevay. Il a trois lieues de longueur, & une lieue de largeur. Ce pays eſt fort raboteux. C'eſt proprement une chaîne de collines, dont la pente eſt rude, & qui s'éleve dès le bord du lac de Geneve l'eſpace d'une lieue de largeur. Au-deſſus de ces collines, on ſe trouve dans un pays ſolitaire, entrecoupé de bois, de champs & de prés. C'eſt l'extrémité du Jurat, qui eſt une forêt de 3 à 4 lieues de longueur, & de deux lieues de largeur, ſur une montagne, entre Lauſanne & Moudon; on la traverſe dans ſa largeur, quand on va de l'une de ces deux villes à l'autre. C'eſt-là la grande route de France en Allemagne.

Le pays de la *Vaux* n'eſt, pour ainſi dire, qu'un ſeul vignoble, qui porte le meilleur vin que produiſe le canton de Berne. Il eſt partagé en quatre paroiſſes, nommées *Lutry*, *Cully*, *S. Saphorin* & *Corſier*. On voit dans le temple de S. Saphorin une colonne antique, avec l'inſcription ſuivante, faite à l'honneur de l'empereur Claude l'an 46 de Jeſus-Chriſt. *Tib. Claudius Druſi F. Caſ. Aug. Germ. Pont. Max. Trib. Pot. VII. Imp. XII. P. P. Coſ. IIII. F. A. XXXVII.* (*D. J.*)

VAXEL, ſ. m. (*Saline.*) eſpece de boiſſeau dont on ſe ſert dans les ſalines de Lorraine pour meſurer les ſels. Le *vaxel* peſe trente-quatre à trente-cinq livres. Il faut ſeize *vaxels* pour le muid. *Voyez* MUID & SEL. *Dict. de Commerce.*

VAX-HOLM, (*Géog. mod.*) petite île de Suede, à trois lieues du port de Stockholm. Il y a dans cette île un fort avec une garniſon, pour viſiter tous les vaiſſeaux qui veulent entrer à Stockholm, ou qui en ſortent.

VAX-VILLA-REPENTINA, (*Géog. anc.*) lieu de l'Afrique propre, ſur la route de Carthage à Alexandrie. On trouve dans le tréſor de Gruter, *p.* 390. *n°.* 2. l'inſcription ſuivante : *P. Claudii. Pallanti. Honorat. Repentini. Lec. Pr. Pr. Provinciæ Africæ.* Peut-être que le *Repentinus* de cette inſcription étoit le fondateur du lieu. (*D. J.*)

VAYE LA RADE DE, (*Géog. mod.*) rade d'Italie, ſur la côte de Gènes. C'eſt une grande anſe de ſable formée au moyen d'une groſſe pointe qu'on appelle le *cap de Vaye*, qui s'avance en mer, paroiſſant de loin blanchâtre, & ſur le ſommet de laquelle il y a quelques vieilles ruines de fortifications.

VAYVODES, *ou* WOYWODES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne en langue ſclavone aux gouverneurs des provinces de Valachie & de Moldavie. *Woyna* dans cette langue ſignifie *guerre*, & *woda*, conducteur, *dux bellicus.* Les Polonois déſignent auſſi ſous le nom de *woywodes* ou *vayvodes*, les gouverneurs des provinces appellés plus communément *palatins.* Ce titre eſt pareillement connu dans l'empire ruſſien ; on le donne aux gouverneurs des provinces dont le pouvoir eſt très-étendu. La Porte ottomane n'accorde que le titre de *vayvodes* ou de *gouverneurs* aux ſouverains chrétiens de Moldavie, de Valachie qui ſont établis par elle, qui ſont ſes tributaires, & qu'elle dépoſe à volonté.

VAZUA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* la marque au nombre des villes ſituées entre la ville Thabraca & le fleuve Bagradas.

U B

UBAYEL L', (*Géogr. mod.*) petite riviere de France dans la Provence: elle prend ſa ſource près de l'Arche & de l'Argentiere, traverſe la vallée de Barcelonnette, & ſe rend dans la Durance. (*D. J.*)

UBEDA, (*Géog. mod.*) cité d'Eſpagne, au royaume de Jaën, dans l'Andalouſie, à une lieue au nord-eſt de Bacça, dans une campagne fertile en vin, en blé & en fruits. *Long.* 15. 4. *latit.* 37. 46.

UBERLINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Suabe, ſur une partie du lac de Conſtance, à cinq lieues au nord-oueſt de Lindaw. Elle eſt libre & impériale. Il s'y fait un bon commerce de blé. *Long.* 28. 50. *lat.* 47. 35.

UBIENS LES, (*Géog. anc.*) *Ubii* ; peuples de la Germanie, compris originairement ſous le nom général des *Suevones.* Ils habitoient premierement au-de-là du Rhin. Leur pays étoit d'une grande étendue. Il confinoit du côté du nord au pays des Sicambres, ce qui eſt prouvé par la premiere expédition de Céſar dans la Germanie tranſrhénane ; car lorſqu'il fut arrivé aux confins des *Ubiens*, il entra dans le pays des Sicambres ; & le Segus pouvoit ſervir de bornes entre ces deux peuples.

Du côté de l'orient, les *Ubiens* touchoient au pays des Cattes, comme le prouvent encore les expéditions que Céſar, *l. IV. c. xvj. & xjx. l. VI. c. jx & x.* fit au-delà du Rhein, & il eſt à croire que les ſources de l'Adrana & de la Longana, étoient aux confins des deux peuples.

Au midi ils étoient limités par le Mein, qui les ſéparoit des Helvétiens, des Marcomans & des Séduſiens. Enfin on ne peut point douter que les *Ubiens* du côté du couchant ne fuſſent bornés par le Rhein ; car aux deux fois que Céſar paſſa le Rhein, il entra d'abord dans le pays des *Ubiens* : outre que le pont qu'il fit à la ſeconde expédition, joignoit le pays de ces peuples à celui des Treviri. Spener, *notit. Germ. ant. l. IV. c. j. & l. IV. c. iij.*

Les *Ubiens* vivoient dans une perpétuelle inimitié avec les Cattes, dont ils devinrent même tributaires ; ce qui fit que les *Ubiens* furent les premiers des peuples au-delà du Rhein qui rechercherent l'alliance & la protection des Romains. Mais ils ne trouverent pas dans cette alliance & dans cette protection tout le ſecours dont ils avoient beſoin pour ſe défendre contre des peuples à qui cette démarche les rendit odieux ; & ils couroient riſque d'être entierement exterminés, ſi le conſul M. Vipſanius Agrippa ne les eût transférés ſur la rive gauche du Rhein, où ils prirent le nom du fondateur de leur colonie, qui l'an 716 de Rome, & 35 ans avant Jeſus-Chriſt, leur bâtit une ville qui fut appellée *colonia Agrippina*, & Tacite donne le nom d'*Agrippinenſes* à toute la nation.

Il ne paroît pas que les *Ubiens* euſſent des chefs, *duces*, ou des rois pour les commander. Le commerce qu'ils avoient avec les Gaulois leur en avoient fait prendre quelques manieres ; & à l'exemple de ces peuples, ils avoient un ſénat qui géroit les affaires générales ; auſſi voyons-nous que les ambaſſadeurs des Teneteres s'adreſſerent au ſénat de la colonie pour expoſer la commiſſion dont ils étoient chargés, & non à aucun prince ni chef. Lorſqu'ils eurent paſſé le Rhein, ils ne changerent point la forme de leur gouvernement, du-moins n'en a-t-on aucune preuve.

Quant aux bornes du pays qu'ils occuperent endeçà du Rhein, aucun ancien ne les a déterminées. Cluvier prétend qu'ils avoient le Rhein à l'orient ; du côté du nord ils étoient bornés par une ligne tirée depuis l'embouchure du Roer dans la Meuſe, juſqu'à l'endroit ou une autre riviere appellée auſſi *Roer*, ſe jette dans le Rhein, ils confinoient de ce côté-là au pays des *Menapii* & des *Gugerni* ; le Roer, qui ſe jette dans la Meuſe, les bornoit au couchant, & les ſéparoit du pays des Tongres ; & du côté du midi, l'Aar faiſoit la borne entre leur pays & celui des Treviri. (*D. J.*)

UBIQUISTES, *ou* UBIQUITAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte de Luthériens qui s'éleva & ſe répandit en Allemagne dans le xvj. ſiecle, & qu'on nomma ainſi, parce que pour défendre la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, ſans ſoutenir la tranſubſtantiation, ils imaginerent que le corps de J. C. eſt par-tout, *ubique*, auſſi-bien que ſa divinité.

On dit que Brentius, un des premiers réformateurs, fit éclore cette héréſie en 1560, qu'immédiatement après Mélancthon s'éleva contre cette erreur, diſant que c'étoit introduire, à l'exemple des Eutychiens, une eſpece de confuſion dans les deux natures en Jeſus-Chriſt ; & en effet il la combattit juſqu'à ſa mort.

D'un autre côté, Andrew, Flaccius Illyricus, Oſiander, *&c.* épouſerent la querelle de Brentius, & ſoutinrent que le corps de J. C. étoit par-tout.

Les univerſités de Leipſic & de Virtemberg & pluſieurs proteſtans s'oppoſerent en vain à cette nouvelle doctrine. Le nombre des *Ubiquiſtes* augmenta. Six de leurs chefs, ſavoir Schmidelin, Selneur, Muſculus, Chemnitz, Chytræus & Cornerus s'étant aſſemblés en 1577 dans le monaſtere de Berg, ils y compoſerent une eſpece de formulaire où l'ubiquité fut établie comme un article de foi.

Cependant tous les *Ubiquiſtes* ne ſont point d'accord. Les Suédois, par exemple, penſent que le corps de Jeſus-Chriſt pendant le cours de ſa vie mor-

Digitized by Google

telle étoit préſent par-tout; d'autres ſoutiennent que ce n'eſt que depuis ſon aſcenſion qu'il a cette propriété.

Hornius n'attribue à Brentius que la propagation de l'ubiquiſme, & il en rapporte l'invention à Jean de Weſtphalie, qu'on nomme autrement *Weſtphale*, miniſtre de Hambourg en 1552.

UBIQUISTE, ſ. m. dans l'univerſité de Paris, ſignifie un docteur en Théologie, qui n'eſt attaché à aucune maiſon particuliere; c'eſt-à-dire, qui n'eſt ni de la maiſon de Sorbonne, ni de celle de Navarre. On appelle ſimplement les *ubiquiſtes*, docteurs en Théologie, ou docteurs de Sorbonne, au-lieu que les autres ſe nomment *docteurs de la maiſon & ſociété de Sorbonne*, *docteurs de la maiſon & ſociété royale de Navarre*. *Voyez* SORBONNE, DOCTEUR, *&c.*

UBITRE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) poiſſon qui ſe trouve dans les mers du Bréſil; il a, dit-on, la queue fort longue, & ſemblable à celle d'une vache, & il la releve de même.

U C

UCCELLO, (*Géog. mod.*) montagne des Alpes, l'une des croupes du mont Saint-Godard. On l'appelle autrement *Vogelsberg*, c'eſt-à-dire, *la montagne de l'oiſeau*. *Voyez* VOGELSBERG.

U D

UDENHEIM, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans l'évêché de Spire, à la droite du Rhein. Elle a été fortifiée dans le dernier ſiecle, & a pris depuis ce tems-là le nom de *Philisbourg*. *Voyez* PHILISBOURG.

UDESSE, (*Géog. mod.*) province des Indes, au royaume de Bengale, à l'orient de Daca, ſur les frontieres du royaume de Tipra. (*D. J.*)

UDINE, (*Géog. mod.*) en latin *Utina*, *Utinum*, ville d'Italie, dans l'état de Veniſe, capitale du Frioul, entre le Tajamento & le Liſouzo, à 8 milles au ſud-oueſt de Cividad di Friuli, & à 20 milles au couchant de Garitz. L'air y eſt tempéré, & le terroir fertile en grains, en vin & fruits délicieux. *Long.* 30. 45. *lat.* 46. 10.

Léonard de Utino, ainſi nommé parce qu'il étoit né à *Udine*, entra dans l'ordre de S. Dominique, & fut un des plus célebres prédicateurs de ſon tems. Ses ſermons écrits en latin, ont eu un débit prodigieux dans le xv. ſiecle; cependant quelques éloges qu'on en ait fait, ils tenoient beaucoup du caractere de ceux de Barlette, de Maillard & de Menot; & ſi l'on n'y trouve pas des turlupinades ſemblables aux leurs, du-moins y rencontre-t-on des plaiſanteries peu dignes de la gravité de la chaire; telle eſt celle-ci tirée du ſermon xliij.

Fœmina corpus, animam, vim, lumina, vocem, Pollnit, annihilat, necat, eripit, orbat, acerbat.

On a publié les ſermons de ce dominicain ſous le titre de *ſermones aurei*, & Bayle dit qu'ils furent imprimés pour la premiere fois l'an 1446. A la vérité il produit ſes garans, mais il devoit au-contraire cenſurer une ſemblable erreur, puiſque l'Imprimerie n'a point été connue, ni pratiquée dans aucun pays du monde, avant l'an 1450. La premiere édition des ſermons d'or du dominicain d'*Udine* eſt de l'an 1473, ſans nom de ville, ni d'imprimeur, en 2. *vol. in-fol.*

Amaſeus (Romulus), un des ſavans de Rome qui brillerent le plus ſous le pontificat de Jules III. étoit natif d'*Udine*. Il a fait paroître ſon intelligence de la langue greque par la traduction de Pauſanias, & par celle de l'ouvrage de Xénophon, qui concerne l'expédition du jeune Cyrus. Il naquit en 1489, & mourut vers l'an 1550.

Robortello (François), autre critique du xvj. ſiecle, naquit à *Udine*, & mourut à Padoue en 1567 à 51 ans. On a de lui un traité de l'hiſtoire, des commentaires ſur pluſieurs des poëtes grecs & latins, & des ouvrages polémiques pleins d'aigreur & de violence, en particulier contre Alciat, Sigonius & Baptiſte Egnatius, qui lui répondit finalement l'épée à la main, ce qui termina la diſpute. (*D. J.*)

UDINI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Scythie. Pline, *l. VI. ch. xij.* qui en parle, le met à la droite, à l'entrée du détroit, par lequel on croyoit anciennement que la mer Caſpienne communiquoit avec la mer Chronienne.

UDNON, ſ. m. (*Bot. exot.*) nom donné par Théophraſte & Dioſcoride, à la truffe qu'on mangeoit communément à la table de leur tems. Dioſcoride dit qu'elle étoit liſſe en-dehors, rougeâtre en-dedans, qu'on la tiroit de terre, où elle étoit enfouie à une légere profondeur, & qu'elle n'avoit ni tige, ni fleurs, ni feuilles. Cette même truffe ſe trouve encore de nos jours en Italie. Les Grecs connoiſſoient une autre eſpece de truffe d'Afrique, & qu'ils nommoient *cyrénaïque*; cette derniere truffe étoit blanche en-dehors, d'un excellent goût, & d'une odeur charmante. (*D. J.*)

UDON, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie aſiatique. Son embouchure dans la mer Caſpienne, eſt marquée par Ptolomée, *l. V. c. ix.* entre les embouchures de l'*Alonias* & du *Rha*. (*D. J.*)

UDSTET *ou* YSTED, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans la Scanie, ſur la côte méridionale de cette province, à neuf lieues de Lunden, à deux de Malmoe, & à trois de Chriſtiamſtad. (*D. J.*)

V E

VÉ *ou* VAY, (*Géog. mod.*) en latin *Vadum*, nom qu'on donne en Normandie à des gués qui ſont à l'embouchure des rivieres de Vire, d'Oure, & de Tante dans la Manche. (*D. J.*)

VÉADAR, ſ. m. (*Calend. judaïque.*) nom du treizieme mois dans le calendrier judaïque, dont les Juifs font l'intercalation entre le ſixieme & le ſeptieme mois, ſept fois dans dix-neuf ans; ſavoir à la troiſieme, à la ſixieme, à la huitieme, à la onzieme, à la quatorzieme, à la dix-ſeptieme, & à la dix-neuvieme année. (*D. J.*)

VEAMINI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes. Pline, *l. III. c. xx.* les met au nombre de ceux qui furent ſubjugués par Auguſte; leur nom ſe trouve dans l'inſcription du trophée des Alpes. Selon le P. Hardouin, les *Veamini* occupoient le pays qui forme aujourd'hui le diocèſe de Sénez. (*D. J.*)

VEASCIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, ſelon Diodore de Sicile, *liv. XIV. ch. cxviij.* qui dit que les Gaulois, après être ſortis de Rome, attaquerent cette ville, qui étoit alliée des Romains; mais que Camille étant ſurvenu, les défit entierement. Ortélius, qui prétend mal-à-propos que cette ville fut pillée par les Gaulois, n'eſt pas mieux fondé à croire qu'elle étoit dans l'Etrurie. Plutarque, *in Camillo*, nous apprend que les Gaulois avoient pris une route toute oppoſée, puiſqu'ils avoient été camper à huit milles de Rome, ſur le chemin de Gabies, par conſéquent dans le Latium, & à l'orient de Rome. Cela donne lieu de ſoupçonner que la ville *Veaſcium* de Diodore de Sicile, pourroit bien être la ville de Gabies, *Gabii*. (*D. J.*)

VEAU, ſ. m. (*Économ. ruſt.*) le petit de la vache.

VEAU, (*Diete & Mat. méd.*) la chair du *veau* très-jeune eſt médiocrement nourriſſante. Elle eſt regardée comme humectante & raffraîchiſſante; & c'eſt à cauſe de ces deux dernieres qualités qu'on en emploïe la décoction ou le bouillon à demi-fait pour tiſane ou boiſſon ordinaire dans les maladies inflammatoires: cette boiſſon eſt connue ſous le nom d'*eau de veau*, elle eſt très-analogue à l'eau de poulet.

La chair du *veau*, & ſur-tout du jeune *veau* qui tete encore, a le défaut de la plûpart des chairs des autres animaux très-jeunes, elle lâche le ventre, & purge même quelques ſujets. On corrige ces qualités par divers aſſaiſonnemens, ſoit acides, ſoit aromatiques & piquans, comme l'oſeille, le vinaigre, le poivre, *&c.* Mais comme ces aſſaiſonnemens ſont défendus par eux-mêmes aux ſujets délicats & aux convaleſcens, ce n'eſt pas une reſſource pour eux, & comme d'ailleurs le *veau* ne ſauroit être regardé comme une viande abſolument ſaine, le mieux eſt de la leur refuſer; quant aux uſages diététiques des piés de *veau*, du foie de *veau*, *&c.* *voyez* ce qui eſt dit du pié, du foie, *&c.* des animaux à l'*article* général VIANDE. (*o*)

VEAU, (*Corroyerie.*) on tire du *veau* deux ſortes de marchandiſes pour le négoce, ſavoir la peau & le poil. Les peaux de *veau* ſe préparent par les Tanneurs, Mégiſſiers, Corroyeurs & Hongreurs, qui les vendent aux Cordonniers, Selliers, Bourreliers, Relieurs de livres, & autres ſemblables artiſans qui les mettent en œuvre; les peaux de *veau* corroyées qui ſe tirent d'Angleterre ſont les plus eſtimées.

Le vélin, qui eſt une eſpece de parchemin, ſe fait de la peau d'un *veau* mort-né, ou de celle du petit *veau* de lait: c'eſt le mégiſſier qui commence à le préparer, & le parcheminier qui l'acheve.

Le poil des *veaux* ſe mêle avec celui des bœufs & des vaches, pour faire la bourre qui ſert à rembourrer les ſelles des chevaux, les bâts des mulets, & les meubles de peu de valeur. Les marchands Libraires, les Relieurs de livres, diſent qu'un livre eſt relié en *veau-fauve*, pour faire entendre que la peau de *veau* qui le couvre eſt blanchâtre & toute unie, ſans avoir été marbrée, ni rougie, ni noircie. (*D. J.*)

VEAU PASSÉ EN SUMAC, (*Corroyerie.*) c'eſt du *veau* corroyé en noir du côté de la fleur, auquel on donne avec le ſumac une couleur orangée du côté de la chair; ce ſont les maîtres ceinturiers qui emploient cette ſorte de cuir. (*D. J.*)

VEAU-FAUVE; les *Relieurs* appellent une relieure en *veau-fauve* celle dont la peau n'eſt point jaſpée, & dont on a conſervé la couleur naturelle qui eſt blanche en ſon entier. Pour relier en *veau-fauve*, il faut que les peaux ſoient belles, ſans taches ni autres défectuoſité; il eſt fâcheux que la délicateſſe de ces peaux en ôte promptement la propreté; au-reſte, cette reliure ſe fait tout-comme les autres. *Voyez* RELIURE.

VEAU, (*Charpent.*) les Charpentiers appellent ainſi le morceau de bois qu'ils ôtent avec la ſcie du dedans d'une courbe droite ou rampante, pour la tailler. (*D. J.*)

VEAU, (*Critique ſacrée.*) cet animal a ſervi dans l'Ecriture à pluſieurs métaphores, où il s'emploie dans des ſens différens. Il ſe prend pour un ennemi en fureur dans le *pſ. xxj. 13.* pluſieurs ennemis furieux, *vituli multi* m'ont environné; ailleurs des perſonnes ſimples & douces ſont déſignées ſous le nom de ces animaux, comme dans *Iſ. xj. 7.* l'ours & le *veau* paîtront enſemble, c'eſt-à-dire que des gens foibles & ſimples ne craindront plus ceux qui leur paroiſſent ſi redoutables. Ailleurs encore, comme dans Malach. *iv. 2.* des perſonnes qui ſont dans la joie ſont comparés à des *veaux* qui bondiſſent dans la prairie; mais les *veaux des levres* dans Oſée, *xiv. 3.* *reddemus vitulos labiorum noſtrorum*, eſt une expreſſion métaphorique bien biſarre pour marquer les louanges, les hymnes, les prieres que les captifs de Babylone adreſſoient au Seigneur, parce qu'ils n'étoient plus à portée de lui offrir des ſacrifices dans ſon temple. (*D. J.*)

VEAU D'OR, (*Critiq. ſacrée.*) idole que les Iſraëlites adoroient au pié du mont Sinaï; l'hiſtoire en eſt rapportée dans l'*Exode chap. xxxij.* Ce fut à l'imitation des Egyptiens qu'Aaron fit le *veau d'or* dans le déſert, & Jéroboam ceux qu'il dreſſa à Dan & à Béthel pour y être adorés des enfans d'Iſraël, comme les dieux qui les avoient tirés du pays d'Egypte. Les Iſraëlites ſe familiariſerent peu-à-peu avec la nouvelle religion de Jéroboam. Ils furent enchantés de l'aiſance de ce culte, & l'exercerent juſqu'à la ruine de Samarie & la diſperſion des dix tribus; mais pour ce qui regarde le *veau d'or* d'Aaron, Moïſe outré de voir le peuple danſer tout-autour, briſa les tables de la loi, prit le *veau d'or*, le fit fondre, & le réduiſit en poudre d'or, par une manipulation qui n'eſt point décrite, mais qu'il eſt fort ſingulier qu'on connût déjà; il jetta cette poudre dans le torrent, pour anéantir à jamais ce monument de l'idolâtrie des Hébreux (*D. J.*)

VEAU MARIN, (*Hiſt. nat.*) *phoca*, animal amphibie, qui a beaucoup de rapport à la vache marine & au lamantin pour la forme du corps & des piés, *&c.* Sa longueur eſt d'environ quatre piés depuis le bout du muſeau juſqu'à l'origine de la queue, qui n'eſt longue que de trois pouces; il a les yeux grands & enfoncés dans les orbites, le cou oblong, & la poitrine large; on ne voit qu'un trou à l'endroit de chacune des oreilles. Le poil de cet animal eſt court, ferme, & de couleur griſe luiſante, avec des taches noires ſur le deſſus du corps; le deſſous eſt d'un blanc ſale & jaunâtre; il y a des chiens de mer qui ſont noirs en entier. *Regn. anim. pag. 230.* *Voyez* QUADRUPEDE.

Si les *veaux marins* peuvent reſter long tems ſous l'eau par le ſecours du trou ovale dont on a parlé, ils font auſſi un turieux vacarme quand ils ſortent de la mer pour ſe retirer dans des cavernes, & ſe livrer à l'amour; c'eſt alors, dit M. de Tournefort, qu'ils font des cris ſi épouvantables pendant la nuit, que l'on ne ſait ſi ce ſont des animaux d'un autre monde. Quelques commentateurs de Pline ſont partagés ſi ces animaux crient en veillant ou en dormant; on voit bien que ces gens-là ne ſont pas ſortis de leur cabinet; nos matelots qui vont dans le Levant ſont bien mieux inſtruits, pour avoir vû les *veaux marins* dans le tems de leur rut, & en avoir tué dans leurs réduits.

VEBEHASOU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Bréſil, dont les feuilles reſſemblent à celles du chou. Son fruit eſt d'une grande douceur, qui fait que les abeilles en ſont très-friandes.

VECCHIADOS, *terme de Relation*, c'eſt ainſi que les Grecs d'Athènes moderne nomment les vingt-quatre vieillards qu'ils choiſiſſent dans les meilleures familles chrétiennes, pour régler les affaires qui ſurviennent de chrétien à chrétien

VECHT, (*Geog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Weſtphalie, dans l'évêché de Munſter, ſur la riviere de ſon nom.

VECHT, *le*, (*Géog. mod.*) 1°. riviere d'Allemagne, en Weſtphalie; elle prend ſa ſource dans l'évêché de Munſter, à cinq milles de la ville de ce nom; elle entre dans l'Over-Yſſel, & ſe perd dans le Zuyderzée. 2°. On nomme *Vecht*, la partie du Rhein, qui ſortant d'Utrecht, arroſe pluſieurs lieux, comme Marſen, Breukelen, Nieuwerſluis, Weſon, Muyden, & ſe perd enfin dans le Zuiderzée.

VECTEUR, RAYON, adj. *en Aſtronomie*, eſt une ligne qu'on ſuppoſe tirée d'une planete qui ſe meut autour d'un centre ou du foyer d'une ellipſe, à ce centre ou à ce foyer; ce mot vient du latin *vehere*, porter. *Voyez* PLANETE, *&c. Chambers.*

On appelle ainſi cette ligne, parce que c'eſt celle par laquelle la planete paroît être portée, & au moyen de laquelle elle décrit des aires proportionnelles au tems autour du foyer de ſon orbite que le ſoleil occupe.

Digitized by Google

VECTIS, (*Géog. anc.*) île de la mer Britannique. Ptolomée; *liv. II. c. ij.* la marque au midi du grand port; mais quelques exemplaires, au-lieu de *Vectis*, liſent *Victeſis*, *ιωνικως*. Pline, *l. IV. c. xvj.* la connoit ſous le nom de *Vectis*; & Eutrope, auſſi-bien que le panégyriſte de Maximilien, écrivent *Vecta*. Je jugerois, dit Ortélius, que ce ſeroit l'*Ictа* de Diodore de Sicile; mais je n'adopterois pas les fables qu'il débite par rapport au reflux de la mer; le nom moderne de cette île eſt *Wight*. (*D. J.*)

VEDAM, ſ. m. (*Hiſt. ſuperſt.*) c'eſt un livre pour qui les Brammes ou nations idolâtres de l'Indoſtan ont la plus grande vénération, dans la perſuaſion où ils ſont que Brama leur légiſlateur l'a reçu des mains de Dieu même. Cet ouvrage eſt diviſé en quatre parties à qui l'on donne des noms différens. La premiere que l'on nomme *rogo*, *roukou* ou *ouroukou*. *Vedam* traite de la premiere cauſe & de la matiere premiere; des anges; de l'ame; des récompenſes deſtinées aux bons, des peines réſervées aux méchans; de la production des êtres & de leur deſtruction; des péchés, & de ce qu'il faut faire pour en obtenir le pardon, *&c.* La ſeconde partie ſe nomme *jadara* ou *iſſurevedam*, c'eſt un traité du gouvernement ou du pouvoir des ſouverains. La troiſieme partie ſe nomme *ſama-vedam*, c'eſt un traité de morale fait pour inſpirer l'amour de la vertu & la haine du vice. Enfin la quatrieme partie appellée *addera-vedam*, *brama-vedam*, ou *latharvana-vedam*, a pour objet le culte extérieur, les ſacrifices, les cérémonies qui doivent s'obſerver dans les temples, les fêtes qu'il faut célébrer, *&c.* On aſſure que cette derniere partie s'eſt perdue depuis long-tems, au grand regret des bramines ou prêtres, qui ſe plaignent d'avoir perdu par-là une grande partie de leur conſidération, vû que ſi elle exiſtoit, ils auroient plus de pouvoir que les rois mêmes; peut-être ſont-ce ces derniers qui, jaloux de leur autorité, ont eu ſoin de ſouſtraire les titres ſacrés ſur leſquels celle des prêtres pouvoit être établie aux dépens de la leur.

On voit par-là que le *vedam* eſt le fondement de la théologie des Brames, le recueil de leurs opinions ſur Dieu, l'ame & le monde; on ajoute qu'il contient les pratiques ſuperſtitieuſes des anciens pénitens & anachoretes de l'Inde. Quoi qu'il en ſoit, la lecture du *vedam* n'eſt permiſe qu'aux bramines ou prêtres & aux rajahs ou nobles, le peuple ne peut pas même le nommer ni faire uſage des prieres qui y ſont contenues, non-ſeulement parce que ce livre contient des myſteres incompréhenſibles pour le vulgaire, mais encore parce qu'il eſt écrit dans une langue qui n'eſt entendue que des prêtres; on prétend même que tous ne l'entendent point, & que c'eſt tout ce que peuvent faire les plus habiles docteurs d'entre eux. En effet, on aſſure que le *vedam* eſt écrit dans une langue beaucoup plus ancienne que le *ſanskrit* qui eſt eſt la langue ſavante connue des bramines. Le mot *vedam* ſignifie *ſcience*. Les Indiens idolâtres ont encore d'autres livres ſur qui la religion eſt fondée; tels ſont le *ſhaſter* & le *pouran*. *Voyez* ces deux *articles*. Le reſpect que les bramines ont pour le *vedam* eſt cauſe qu'ils n'en veulent communiquer des copies à perſonne; malgré ces obſtacles les jéſuites miſſionnaires ſont parvenus à obtenir une copie du *vedam* par le moyen d'un bramine converti; le célebre dom Calmet en a enrichi la bibliotheque du Roi en 1733. *Voyez* l'*Hiſtoire univerſelle d'une ſociété de ſavans d'Angleterre*, *hiſt. mod. tom. VI.* in-8°.

VEDE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans la Touraine. Elle paſſe à Richelieu, & ſe jette dans la Vienne, près de Chinon. (*D. J.*)

VEDETTE, ſ. f. (*Art milit.*) c'eſt dans le ſervice de la cavalerie ce qu'on appelle *ſentinelle* dans celui de l'infanterie. Les *vedettes* ſe placent dans les lieux les plus favorables, pour découvrir le plus d'étendue de terrein qu'il eſt poſſible dans les environs du camp; elles ſont tirées des grand-gardes ou gardes ordinaires. *Voyez* GARDE ORDINAIRE. (*Q*)

VEDIANTII, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans les Alpes, ſelon Pline, *liv. III. c. v.* qui nomme leur ville *Cemelium Vedantiorum civitas*. Ces peuples, dit le P. Hardouin, faiſoient partie des Liguriens *Capillati*. Ptolomée, *l. III. c.* nomme leur ville *Cemelenum vendiontiorum*, & la place dans les Alpes maritimes; c'eſt aujourd'hui Cimiez, près de Nice. (*D. J.*)

VEDRA, (*Géogr. anc.*) fleuve de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. ij.* marque l'embouchure de ce fleuve, entre celle de l'*Alaunus* & *Dunum ſinus*, ſur la côte orientale de l'île; cette riviere ſe nomme préſentement *Weere*. (*D. J.*)

VEDRO, ſ. m. (*Commerce.*) meſure de liquides uſitée en Ruſſie, qui contient environ 25 pintes.

VEERE, (*Géog. mod.*) *Voyez* WEERE.

VEHEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) vieux terme de pratique, qui n'eſt uſité qu'en Normandie, où il ſe dit des témoins qui aſſiſtent à la vue ou viſite d'un héritage. *Voyez* VISITE.

VEGA-REAL, (*Géog. mod.*) grande plaine de l'île Hiſpagnola. Cette plaine a environ ſoixante-dix lieues de long du nord au ſud, & dix dans ſa plus grande largeur. Elle eſt arroſée de quelques grandes rivieres auſſi larges que l'Ebre ou le Guadalquivir, & d'un nombre prodigieux de petits ruiſſeaux, d'une eau pure & fraîche. La plus grande partie de cette plaine formoit autrefois un royaume, dont la capitale étoit au même lieu, où les Eſpagnols bâtirent depuis la ville de la Conception de la *Vega*. (*D. J.*)

VEGEL, VEGER, & BEGE *ou* BEGER, (*Géog. mod.*) dans quelques cartes; petite ville d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, à l'entrée du détroit de Gibraltar, ſur une colline, près du rivage de l'Océan, à 7 lieues au midi de Cadix, dans un terroir ſec & aride. *Long. 11. 30. latit. 36.* (*D. J.*)

VEGESELA, (*Géog. anc.*) l'itinéraire d'Antonin marque deux villes de ce nom en Afrique, l'une dans la Numidie, & l'autre dans la Byzazene; la derniere étoit un ſiege épiſcopal. (*D. J.*)

VE'GE'TABLE, adj. *en Phyſiologie*, eſt un terme qu'on applique à toutes les plantes, entant qu'elles ſont capables de croître, c'eſt-à-dire à tous les corps naturels qui ont les parties organiſées pour la génération & pour l'accroiſſement, mais non pas pour la ſenſation. *Voyez* PLANTE.

On ſuppoſe que dans les végétaux il y a un principe de vie, que l'on appelle communément *l'ame végétative*. *Voyez* VÉGÉTATIF & VÉGÉTATION.

Boerhaave définit ſavamment le corps *végétable*, un corps engendré de la terre, à laquelle il adhere ou tient par des parties, nommées *racines*, par le canal deſquelles il reçoit la matiere de ſa nourriture & de ſon accroiſſement, & formé de ſucs & de vaiſſeaux diſtingués ſenſiblement les uns des autres; ou bien, c'eſt un corps organiſé, compoſé de ſucs & de vaiſſeaux que l'on peut toujours diſtinguer les uns des autres, & auquel croiſſent des racines ou des parties, par leſquelles il adhere à quelqu'autre corps dont il tire la matiere de ſa vie & de ſon accroiſſement.

Cette définition nous donne une idée juſte & parfaite du corps *végétable*; car en diſant qu'il conſiſte en ſucs & en vaiſſeaux, on le diſcerne du *foſſile*; & en diſant qu'il adhere à quelqu'autre corps & qu'il en tire ſa nourriture, on le diſtingue parfaitement d'un animal. *Voyez* FOSSILE, ANIMAL.

On le définit un corps organiſé, parce qu'il eſt formé de différentes parties, leſquelles concourent enſemble à l'exercice des mêmes fonctions. *Voyez* ORGANISÉ.

Il adhere par quelques unes de ſes parties à un autre corps; puiſque nous ne connoiſſons point de plante

plante ſur la terre ſi vague & ſi flottante qui ne ſoit toujours adhérente à un corps tel qu'il ſoit, quoique ce corps ſoit de différente nature, comme eſt la terre à l'égard de nos plantes communes, la pierre à l'égard des plantes de roche, comme l'eau à l'égard des plantes de mer, & enfin comme l'air à l'égard de quelques mucilages.

Pour ce qui eſt d'un petit nombre de plantes qui ſemblent flotter ſur l'eau, leur maniere de croître eſt un peu anomale ou irréguliere. M. de Tournefort a fait voir que toutes les plantes ne naiſſent point abſolument des ſemences, mais il y en a qui, au-lieu de jetter de la ſemence, dépoſent ou font tomber une petite goutte de ſeve, laquelle, en s'enfonçant dans l'eau, atteint par ſa peſanteur naturelle juſqu'au fond de la mer, ou rencontre en chemin quelque rocher où elle s'attache, prend racine & jette des branches : telle eſt, par exemple, l'origine du corail.

Ajoutez à cela qu'il eſt indifférent de quelle maniere une plante jette ſa racine, ſoit en haut, ſoit en-bas ; par exemple, l'aloës, le corail, la mouſſe & les champignons ont ſouvent la racine en-haut & croiſſent vers la terre.

La ſtructure vaſculaire des *végétables* a été rendue fort ſenſible par une expérience de M. Willugby : on coupe quelques branches des plus épaiſſes de bouleau, on applique à leurs extrémités une eſpece de baſſin ou réſervoir de cire molle ; on l'emplit d'eau, & on tient les branches droites : dans cet état, l'eau deſcend en peu de minutes dans les vaiſſeaux de bois, & s'écoule entierement à-travers la longueur des branches en tombant goutte-à-goutte & très-promptement, ce qu'elle continue de faire tant que l'on verſe de l'eau dans le baſſin. La même expérience réuſſit dans le ſycomore & le noyer, mais l'écoulement n'eſt pas ſi copieux. *Voyez* les *Tranſactions philoſophiques*, *n°. 70.*

Il y a des ſecrets pour hâter l'accroiſſement des *végétables* d'une maniere ſurprenante. M. Boyle fait mention d'un ſavant qui, à la fin du repas, régala ſes amis d'une ſalade de laitue qu'il avoit ſemée en leur préſence immédiatement avant de ſe mettre à table.

Les Chimiſtes nous fourniſſent auſſi une ſorte de végétaux fort extraordinaires, comme *l'arbre de Diane*, *l'arbre de Mars*, &c. En effet de l'or, de l'argent, du fer & du cuivre ayant été préparés dans de l'eau-forte, il s'en éleve une eſpece d'arbre qui végete & croît à vue-d'œil, & étend ſes branches & ſes feuilles de toute la hauteur de l'eau juſqu'à ce qu'il ait épuiſé & dépenſé toute la matiere qui eſt au fond. *Voyez* ARBRE DE DIANE, *&c.*

Cette eau eſt appellée par les Chimiſtes *flent water*, & c'eſt Rhodocanaſſes, chimiſte grec, qui en a communiqué le ſecret.

Huile végétable, *voyez* HUILE.

VE'GE'TAL, adj. & ſubſt. (*Gram.*) c'eſt le terme le plus étendu de la Botanique. Il ſe dit de toute plante & de tout ce qui croît par la végétation, ou à la maniere des plantes. *Voyez* VÉGÉTAUX.

VÉGÉTAL, (*Chimie* ou *analyſe végétale.*) une ſubſtance *végétale*, une matiere *végétale* eſt pour le chimiſte un corps quelconque provenu du regne *végétal*, ſoit que ce corps ſoit organiſé, tel que les *végétaux* entiers, ou leurs différentes parties, tiges, racines, fleurs, *&c.* ou qu'il ſoit non-organiſé, comme divers ſucs concrets ou liquides, tels que les baumes, les réſines, la gomme, *&c.* & enfin les produits quelconques des travaux chimiques ſur les ſubſtances *végétales*, tels que l'eſprit-de-vin, l'alkali fixe, diverſes huiles, *&c.* ſont encore des ſubſtances *végétales.*

Les matieres *végétales* organiſées, ou tiſſues, *texta*, (*voyez* TISSU, *Chimie.*) ne different chimiquement des matieres *végétales* non organiſées, que par leur ordre reſpectif de compoſition ; elles ſont entre elles comme le compoſé eſt à ſes principes ; car le tiſſu *végétal* eſt chimiquement formé par le concours de pluſieurs de ces matieres *végétales* non organiſées, ſoutenues par une charpente terreuſe plus ou moins *renforcée*, & dans laquelle réſide principalement l'organiſation, dont les Chimiſtes ne ſe mettent point en peine, ou ce qui eſt la même choſe, qui n'eſt point un objet chimique.

Les ſubſtances *végétales* de la premiere eſpece, les végétaux proprement dits, ſont offerts immédiatement par la nature ; les ſubſtances *végétales* non organiſées qui ſont, comme nous venons de l'obſerver, les principes communs des végétaux, ſe préſentent auſſi quelquefois d'eux-mêmes, comme la gomme vulgaire, les baumes, les bitumes, que les Chimiſtes regardent avec beaucoup de probabilité, comme ayant une origine *végétale.* (*Voyez* CHARBON DE TERRE, *&c.*) Mais plus ſouvent ils ne ſont manifeſtés que par l'art qui les a ſucceſſivement tirés des végétaux pour divers uſages. Il eſt clair par le ſimple énoncé que les ſubſtances *végétales* de la troiſieme eſpece, ſavoir les produits des opérations chimiques, ſont toujours des préſens de l'art.

L'énumération des différentes ſubſtances organiſées, ſur leſquelles les Chimiſtes ſe ſont exercés, eſt aſſez connue ; elle renferme les tiges ſoit ligneuſes, ſoit herbacées, les racines ligneuſes, charnues, bulbeuſes, *&c.* les écorces, les feuilles, les calices des fleurs, les pétales, les piſtils, les étamines, & même leurs pouſſieres, les ſemences, & toutes leurs différentes eſpeces d'enveloppe, parmi leſquelles on doit compter les pulpes des fruits & leurs écorces ; toutes leurs eſpeces de plantes moins parfaites ou moins connues, comme champignons, mouſſes, & vraiſſemblablement toutes les eſpeces de fleurs ou moiſiſſures, *&c.*

Les ſubſtances *végétales* de la ſeconde eſpece, c'eſt-à-dire, celles qui proviennent ſoit naturellement, ſoit par art, des ſubſtances précédentes, ſont une eau aromatique ou non aromatique ; le principe aromatique, l'acide ſpontané, l'alkali volatil ſpontané, le principe vif, piquant, indéfini, tel que celui de l'oignon, de la capucine, *&c.* l'huile eſſentielle, différentes eſpeces d'huiles graſſes, le baume, la réſine, la gomme ou le mucilage, la gomme réſine, l'extrait, la réſine extrait, le corps muqueux, le ſel eſſentiel, acidule, la partie colorante verte, & pluſieurs autres matieres colorantes.

Nous énoncerons dans la ſuite de cet article toutes les ſubſtances *végétales* de la troiſieme eſpece, c'eſt-à-dire véritablement artificielles.

Les Chimiſtes ont procédé à l'analyſe des végétaux entiers ou de leurs parties, c'eſt-à-dire, des ſubſtances *végétales* de notre premiere eſpece, par deux moyens différens ; ſavoir par la diſtillation analytique, c'eſt-à-dire exécutée à la violence du feu, & ſans intermede ; (*voyez* DISTILLATION.) & par l'analyſe menſtruelle, *&c.* *Voyez* MENSTRUELLE, *analyſe.*

Toutes ces ſubſtances ont fourni aſſez généralement par le premier moyen, les produits ſuivans ; 1°. une eau ou flegme limpide, quelquefois aromatique, quelquefois inodore, ſelon que la matiere traitée eſt aromatique ou inodore ; mais dans le dernier cas même, annonçant juſqu'à un certain point la ſubſtance particuliere qui l'a fourni ; & toujours très-diſtinctement le regne auquel appartient cette ſubſtance, le regne *végétal* ; 2°. un flegme coloré & légerement empreint de l'odeur empyreumatique ; 3°. un flegme plus coloré, un peu trouble, & chargé d'une petite quantité d'eſprit ſalin, quelquefois acide, mais plus ſouvent alkali ; une petite quantité d'huile jaunâtre & aſſez limpide, un peu d'air ;

Digitized by Google

4°. une liqueur plus ſaline, trouble, de l'huile plus abondante, plus denſe & noirâtre, de l'air; 5°. le plus ſouvent de l'alkali volatil concret; une huile qui devient de plus en plus denſe & noire, de l'air; 6°. il reſte enfin un réſidu charbonneux, qui étant brûlé ou calciné à l'air libre, donne par la lixiviation de l'alkali fixe & quelques ſels neutres; ſavoir du tartre vitriolé ou du ſel marin, ou bien l'un & l'autre.

Tels ſont les produits communs & à-peu-près univerſels d'un végétal traité par la diſtillation analytique: ce ſont ceux qu'ont obtenus conſtamment les premiers chimiſtes de l'académie des Sciences, MM. Dodart, Bourdelin, Tournefort, Boulduc, *&c.* ceux qui ſont expoſés dans un livre très-connu; la matiere médicale de Geoffroy, *&c.* Mais la doctrine chimique dominante ſur les produits caractériſtiques & reſpectifs de la diſtillation analytique des végétaux & des animaux, n'en eſt pas moins que l'acide eſt ce produit ſpécial & propre aux végétaux, & que l'alkali volatil eſt ce produit propre & ſpécial aux animaux; ſur quoi il eſt obſervé dans un mémoire ſur l'analyſe des végétaux, imprimé dans le ſecond volume des mémoires préſentés à l'acad. royale des Sciences, par divers ſavans, *&c.* qu'on a toujours lieu d'être étonné ſans doute de voir des erreurs de fait qu'une ſeule expérience doit détruire, ſe répandre & ſubſiſter; que l'établiſſement de l'opinion particuliere dont il s'agit ici, & qui eſt moderne, eſt d'autant plus ſingulier, que tous les chimiſtes qui ont fait une mention expreſſe des diſtillations analytiques des végétaux, ont dénommé très-expreſſément parmi les produits de ces diſtillations, les eſprits & les ſels alkalis volatils; que la préſence de l'acide mentionné par tous ces chimiſtes eſt preſque toujours fort équivoque, tandis que celle de l'alkali volatil eſt toujours très-évidente; qu'on diſtingue très-vainement par ce produit les plantes de la famille des cruciferes de Tournefort, dont l'alkali volatil ſpontané qui ſe dégage de quelques-unes au plus léger degré de feu, ne doit être ici compté pour rien, puiſque ces plantes n'ont rien de particulier quant au produit alkali volatil de leurs diſtillations analytiques; puiſqu'au contraire on retire par cette diſtillation, de pluſieurs plantes des autres claſſes plus d'alkali volatil, même concret, que des plantes cruciferes qui contiennent le plus d'alkali volatil ſpontané; par exemple, de la laitue & de l'oſeille plus que du cochlearia; & enfin que ce n'eſt qu'à la diſtillation des bois, & principalement à celle des bois durs & réſineux, que convient la doctrine que nous combattons; car ces bois donnent en effet abondamment de l'acide, & fort peu d'alkali volatil: & il eſt preſque hors de doute que c'eſt de leur analyſe particuliere, qu'on a déduit par une conſéquence prématurée, ce qu'on a avancé trop généralement ſur la diſtillation des végétaux.

Il eſt obſervé dans le même écrit que cette ancienne maniere de procéder à la décompoſition des végétaux, eſt imparfaite & vicieuſe; parce qu'une analyſe réguliere doit attaquer par rang les différens ordres de combinaiſon qui concourent à la formation du corps examiné; & que l'analyſe par la violence du feu atteint tout-d'un-coup au contraire les derniers ordres de combinaiſon dont elle ſimplifie les principes trop bruſquement; car, eſt-il ajouté, c'eſt avoir une idée très-fauſſe de l'analyſe chimique, que de prétendre qu'on doive pouſſer immédiatement celle d'un corps quelconque juſqu'aux produits exactement ſimples, comme ſembloient l'exiger les phyſiciens, qui rejettoient la doctrine des Chimiſtes, parce que les produits de leurs analyſes, qu'ils appelloient *les principes chimiques*, n'étoient pas des corps ſimples; tandis qu'au contraire le vice réel de leurs opérations conſiſtoit préciſément en ce qu'elle ſimplifioit trop ces principes.

On conclut de ces obſervations qu'il faut abſolument ſubſtituer à cette maniere de procéder, la méthode nouvelle de l'analyſe menſtruelle ou par combinaiſon, par le moyen de laquelle on retire des végétaux les principes immédiats & évidemment inaltérés de leur compoſition; chacun deſquels peut être ſucceſſivement & diſtinctement ſoumis à une analyſe ultérieure. Il eſt dit auſſi dans ce mémoire que les Chimiſtes n'ont encore que des connoiſſances fort imparfaites ſur l'analyſe particuliere de chacune des ſubſtances qu'on retire des végétaux par l'application de diverſes menſtrues, & qui ſont celles dont nous avons fait mention plus haut, ſous le nom de *ſeconde eſpece de ſubſtance végétale*; ſavoir le baume, l'extrait, la gomme, *&c.* & que ce n'eſt preſque que ſur la réſine & les matieres analogues, ſavoir les baumes, les bitumes, *&c.* que les Chimiſtes ont des notions diſtinctes.

Les ſubſtances *végétales* artificielles, dont nous avons annoncé plus haut l'énumération, ſont outre les produits de la diſtillation analytique ci-deſſus détaillée, les produits ſpéciaux des trois fermentations proprement dites; ſavoir l'eſprit-de-vin, le tartre, la lie du vin, le vinaigre, l'alkali volatil, l'eſprit fœtide putride, abſolument indéterminé juſqu'à préſent, & enfin la ſuie *végétale*.

On trouvera dans ce Dictionnaire des articles particuliers pour toutes les ſubſtances *végétales* de la ſeconde & de la troiſieme eſpece; pour l'extrait, la gomme, la réſine, les principes odorans, ſous le *mot* ODORANT; l'huile eſſentielle, & l'huile graſſe, l'eſprit-de-vin ſous le *mot* VIN; le vinaigre, le tartre, la ſuie, *&c.* & dans ces articles, la maniere d'obtenir, de préparer, d'extraire, ou de produire la ſubſtance particuliere qui en fait le ſujet. Les procédés néceſſaires à cet objet ſont, par exemple, expoſés avec beaucoup de détail à *l'article* EAU DISTILLÉE, à *l'article* HUILE, à *l'article* EXTRAIT, *&c.* Celui-ci a été ſpécialement deſtiné à la ſubſtance *végétale* très-compoſée, ou proprement dite au TISSU VÉGÉTAL. (*b*)

VÉGÉTAL, *acide*, (*Chimie & Médec.*) l'acide *végétal* eſt le quatrieme & dernier acide ſimple connu. C'eſt le plus volatil de tous; c'eſt celui qui eſt le plus fréquemment en uſage, puiſqu'il entre dans une grande partie de nos mets. *Voyez* acides en général à *l'article* SEL. Une ſaveur aſtringente, une odeur aſſez agréable, le caractériſent aſſez pour que nous ne nous arrêtions pas davantage ſur cet article.

On le retire par la diſtillation de quelques végétaux, comme la canne à ſucre, du tartre (*voyez* TARTRE), & des ſubſtances qui ont ſubi une fermentation acide, après avoir été ſucceſſivement du moût & du vin. La différence des ſels que donnent ces différentes ſubſtances doit bien nous convaincre que tous les corps ſont compoſés des mêmes élémens, & que la différente combinaiſon, un peu plus ou un peu moins, en font toute la différence. C'eſt par les voies les plus ſimples que la nature opere tant de merveilles. Notre admiration augmentera lorſque nous conſidérerons que ce moût qui précédemment avoit été acide, n'a fait que revenir à ſon ancien état. Quoique, à dire le vrai, ce n'eſt que par conjecture que nous ſoupçonnons que le verjus eſt, à quelque différence près, le même acide que le vinaigre, encore que leurs ſaveurs ne ſe reſſemblent pas exactement. M. Gellert va plus loin; il prétend que tous les végétaux contiennent le même acide, ce qui nous paroît bien éloigné de la vérité, puiſqu'avec l'acide vitriolique & un peu d'eſſence de citron on fait une limonade ſemblable à celle que produiſent les citrons, ce qu'on n'obtiendroit jamais avec le vinaigre diſtillé.

Dans l'état ordinaire, le vinaigre contient un principe huileux & tartareux, qui, en le privant d'une partie de ſon activité, empêche de faire avec ce

menſtrue toutes les diſſolutions dont il eſt capable. La Chimie ſe ſert de deux moyens, pour l'avoir dégagé de cette terre & de cette huile. Le premier eſt de le diſtiller. On a par cette opération une liqueur tranſparente beaucoup plus acide que n'eſt le vinaigre ordinaire, mais encore bien affoiblie par la grande quantité de phlegme qu'elle contient. On a donc imaginé une ſeconde méthode, qui conſiſte à prendre un ſel neutre, dont l'acide eſt le vinaigre, à le deſſécher, & en le décompoſant diſtiller l'acide à un feu violent. Le vinaigre radical qui en réſulte ne cede peut-être en rien aux autres acides pour ſa force; communément c'eſt du verdet qu'on le retire. Lorſqu'on veut concentrer le vinaigre ſans le débarraſſer de la terre & de l'huile dont la diſtillation le dépouille, on l'expoſe à une forte gelée: la partie phlegmatique ſe gele, tandis que l'acide conſervant ſa fluidité, s'écoule à-travers les lames de la glace.

Homberg & Neumann ont calculé que du fort vinaigre ne contient qu'une ſoixantieme partie d'acide, Boerhaave ne lui en accorde pas une quatre-vingtieme: nous ſommes perſuadés que ſi on débarraſſoit encore cette quatre-vingtieme partie de tout le phlegme ſuperflu, elle ſe réduiroit à beaucoup moins.

Quoique les Chimiſtes ayent fait pluſieurs expériences avec le vinaigre ſimple ou diſtillé, ils en ont peu fait avec le radical. Il reſte donc encore bien des choſes à éprouver & à découvrir ſur cet acide, auquel les Chimiſtes n'ont peut-être pas donné toute l'attention qu'il méritoit. Geoffroy ne lui a accordé aucune colonne dans ſa table des rapports; M. Gellert omet pluſieurs métaux & pluſieurs terres dans la ſienne. Il place l'or, l'argent, l'étain & le mercure comme indiſſolubles dans l'acide du vinaigre, & cependant le contraire vient d'être démontré au ſujet du mercure; il ne fait pas mention des terres calcaires: enfin il prouve combien peu on a fait de recherches ſur un ſujet auſſi intéreſſant. En général on peut dire que cet acide eſt le plus foible de tous, que les ſels qu'il forme avec les alkalis & les métaux ſont décompoſés par les acides minéraux. Quoique cet acide ne puiſſe pas diſſoudre un grand nombre de métaux étant appliqué à nud, cependant il les diſſout preſque tous lorſqu'ils ont été précipités de leurs diſſolvans propres. On peut le dulcifier avec l'eſprit-de-vin, & en retirer un éther, ſuivant le procédé & la découverte de M. le comte de Lauragais.

Le vinaigre pris en petite quantité, délayé dans beaucoup d'eau, eſt, comme les autres acides, un tempérant propre à calmer la ſoif & la fievre; mais il a une propriété ſinguliere, c'eſt qu'en même tems qu'il eſt un violent aſtringent, rafraîchiſſant & diurétique, il excite abondamment la tranſpiration, & par ces raiſons il peut, étant pris immodérément, conduire à un deſſéchement, à un maraſme général. L'aſſemblage de ces qualités le rend d'un très-grand ſecours dans les maladies peſtilentielles, où il faut en même tems corriger la corruption de l'air infecté par la pourriture des cadavres, tempérer le mouvement du ſang & exciter la tranſpiration. Il ſert dans les tems de contagion à purifier les viandes, les habits, les appartemens, *&c.* Pour augmenter ſa vertu, on le rend aromatique par l'infuſion de quelques végétaux: les formules en ſont ſans nombre. Il eſt d'un très-grand uſage dans la Pharmacie; on en fait l'oxycrat, médicament ſouvent auſſi utile que ſimple. On en compoſe l'oxymel, dont les anciens médecins faiſoient un bien plus grand uſage que nous; extérieurement c'eſt un rafraîchiſſant, répercuſſif, aſtringent très-fort.

Lorſque dans les mets on emploie le vinaigre, on en compoſe toujours une eſpece de ſavon, puiſque c'eſt avec des graiſſes ou des huiles & du ſel qu'on le mêle. Quand le ſavon n'eſt ni trop huileux, ni trop acide, il eſt à ſon point de perfection, & le mets préparé eſt au goût de tout le monde: les parties huileuſes qui entrent dans la compoſition du vinaigre, facilitent le mélange ſavonneux.

VÉGÉTALE, *terre*, (*Hiſt. nat.*) *humus*, *humus vegetabilis*; c'eſt la terre qui ſe trouve à la ſurface, elle eſt plus ou moins noire ou jaune; c'eſt cette terre qui contribue à la croiſſance des plantes qui, par leurs racines qui pourriſſent, lui rendent continuellement une portion de ce qu'elles en ont reçu. On voit par-là que la *terre végétale* eſt bien éloignée d'être une terre ſimple; elle doit être un mélange d'argille, de terre calcaire, de ſable, de gravier, de parties ferrugineuſes, *&c.* auquel s'eſt joint une portion de la partie terreuſe, huileuſe & ſaline, des végétaux qui s'y pourriſſent & s'y décompoſent. Une des principales qualités de cette terre eſt d'être bien diviſée, afin d'être propre à ſe prêter, pour ainſi dire, aux racines jeunes encore des plantes, pour cela il faut qu'elle ne ſoit ni trop compacte, ni trop ſpongieuſe. Quand elle eſt trop denſe, elle ſerre trop fortement les racines des plantes & empêche de s'étendre; joignez à cela qu'elle retient les eaux qui ne pouvant point la traverſer aſſez promptement, ou y ſéjournant trop long tems, pourriſſent & endommagent les *végétaux*. Une terre trop graſſe & trop chargée de glaiſe eſt dans ce cas. *Voyez* GLAISE.

D'un autre côté, ſi la *terre végétale* eſt trop poreuſe & trop légere, l'eau, ſi néceſſaire pour la végétation & qui eſt le véhicule qui doit porter le ſuc nourricier aux plantes, n'y ſéjourne point aſſez pour produire cet effet, elle paſſe comme au-travers d'un crible. Telle eſt une *terre végétale*, qui ſeroit trop ſablonneuſe ou trop remplie de craie.

Pour remédier à ces inconvéniens dans le premier cas, c'eſt-à-dire lorſque la terre ſera trop graſſe, il faudra la diviſer & la rendre plus légere, en y joignant ſoit de la craie, ſoit du gravier, ſoit du ſable. Quant au ſecond inconvénient, c'eſt-à-dire lorſque la *terre végétale* ſera trop maigre, on pourra y joindre une terre plus graſſe, du fumier de la marne argilleuſe, *&c.*

L'on voit donc que tout le myſtere de la fertiliſation des terres dépend de rencontrer la juſte proportion qui eſt néceſſaire, pour que les terres ſoient dans un état de diviſion qui facilite la circulation des eaux, & qui ne les arrête ni trop ni trop peu. *Voyez* les *articles* GLAISE & MARNE.

La *terre végétale* s'appelle auſſi *terreau*, *terre franche*, *terre des jardins*.

VÉGÉTATION MÉTALLIQUE, (*Chimie.*) quoique le mot de *végétation* ne convienne proprement qu'aux végétaux, cependant il eſt en uſage parmi les Chimiſtes pour exprimer certaines cryſtalliſations particulieres, ou un arrangement de quelque matiere que ce puiſſe être, dont la figure extérieure reſſemble aſſez ſenſiblement à celle des plantes; c'eſt en ce ſens que les Chimiſtes appellent *arbre de Diane* ou *arbre philoſophique* une *végétation* d'argent, & *arbre de Mars* une autre *végétation* chimique, qui a de l'analogie avec la premiere; cette derniere *végétation* eſt une diſſolution de fer faite par le moyen de l'eſprit-de-nitre.

Peu de chimiſtes ont travaillé avec plus de ſuccès ſur les *végétations métalliques* que M. Homberg. On a de lui, dans les *mémoires de Mathématique & de Phyſique*, *année 1692*, une obſervation, dans laquelle non-ſeulement il donne une maniere plus prompte que la commune de faire l'arbre de Diane, mais il enſeigne encore de nouvelles méthodes pour la production d'autres *végétations* ſemblables, & il explique la formation de ces *végétations* par des raiſons aſſez claires. Toutes ces *végétations*, à l'exception d'une pour laquelle il ne faut qu'une ſimple amalgamation

d'or ou d'argent, avec du mercure, ſans addition d'aucune autre liqueur; toutes ces *végétations*, dis-je, ſe forment au milieu d'un liquide & au fond du vaiſſeau. Le ſeul arbre de mars ſe forme au-deſſus du liquide, qui eſt même enlevé tout entier au haut du vaiſſeau, & quelquefois en très-peu de tems. Ainſi il doit être regardé comme une eſpece de *végétation métallique*, différente des autres. Celles dont parle M. de la Condamine dans les *mémoires de l'académie des Sciences*, ſont encore des *végétations* d'une autre eſpece, & méritent le nom de *végétation* par la maniere dont elles ſe forment.

Il a mis ſur une agate polie, ou ſur un verre poſé horiſontalement, un peu de ſolution d'argent, faite à l'ordinaire par l'eſprit-de-nitre, & au milieu de cette liqueur épanchée qui n'avoit que très-peu d'épaiſſeur, il a placé un clou de fer par la tête. Dans l'eſpace de quelques heures, il s'eſt formé autour de cette tête-de-clou un très-grand nombre de petits filets d'argent, qui, à meſure qu'ils s'éloignoient du centre commun, diminuoient de groſſeur & ſe diviſoient en plus petits rameaux. C'eſt-là ce qui avoit l'air de *végétation*.

M. de la Condamine juge avec beaucoup de vraiſſemblance, que la cauſe générale de ce fait eſt le principe établi en Chimie, qu'un diſſolvant qui tient un métal diſſous l'abandonne dès qu'on lui préſente un autre métal qu'il diſſoudra plus facilement. Ici le nitre a abandonné l'argent pour aller diſſoudre du fer ou la tête du clou.

On peut conclure de ce principe qu'on fera la même expérience ſur tous les autres métaux, en ſubſtituant à la ſolution d'argent une ſolution d'un métal quelconque, & au fer un métal plus aiſé à diſſoudre par le diſſolvant du métal qu'on aura choiſi; & c'eſt en effet ce que M. de la Condamine a trouvé par un grand nombre d'expériences différemment combinées.

Il a eu des *végétations* horiſontales, des arbriſſeaux plats avec pluſieurs variétés, ſoit en ce que les arbriſſeaux ont demandé plus ou moins de tems, ſoit en ce qu'ils ont été plus ou moins touffus de ramifications.

On a ſuppoſé juſqu'ici que le verre ſur lequel ſe faiſoit l'expérience étoit poſé horiſontalement, mais il peut auſſi être incliné. Toute la différence ſera qu'il y aura plus de ramifications, que l'arbriſſeau ſera plus touffu au-deſſus du centre, ou à la tête du clou qu'au-deſſous. La raiſon en eſt qu'entre les courans qui doivent tous aller vers ce centre, les inférieurs y trouvent plus de difficulté, puiſqu'ils n'y peuvent aller qu'en remontant. Les *végétations* de cette eſpece ſe font également bien ſur des verres ou glaces de toutes couleurs, & l'eſprit s'amuſe volontiers à ces ſortes d'artifices. (*D. J.*)

VÉGÉTATION, (*Hiſt. nat. Botan.*) *voyez cet article à la fin de ce volume.*

VEGÉTATIF, (*Jardinage.*) s'emploie en parlant de l'eſprit *végétatif*, de l'ame *végétative* des plantes. *Voyez* VÉGÉTATION.

VÉGÉTAUX, (*Jardinage.*) ſont tous les êtres qui vivent de la ſubſtance de la terre. On entend par ce mot toutes les plantes en général que l'on peut renfermer ſous deux eſpeces, les arbres & les herbes.

Le terme de *végétal* a été donné aux plantes, parce qu'on a cru devoir appeller *végétation* l'action par laquelle les plantes croiſſent, *vegetans dicitur ab anima vegetante.*

Les *végétaux* ſe diſtinguent en arbres, arbuſtes, arbriſſeaux ou *frutex*, ſous-arbriſſeaux ou *ſufrutex*, herbes, légumes, oignons, roſeaux & chiendents.

Ils ſe peuvent encore diviſer en plantes terreſtres & aquatiques; les terreſtres ſont celles qui croiſſent ſur la terre, au-lieu que les aquatiques ne s'élevent bien que dans l'eau.

Les unes & les autres ſe ſubdiviſent en plantes ligneuſes ou boiſeuſes, en bulbeuſes & en fibreuſes, ou ligamenteuſes, qu'on peut encore appeller *herbacées.*

Les plantes ligneuſes ou boiſeuſes ſont tous les arbres dont la conſiſtance, tant dans les branches que dans la tiges & les racines, eſt aſſez dure pour former du bois; elles ſe diviſent en arbres ſauvages & en domeſtiques.

Les ſauvages ſont ceux qui viennent ſans culture, dans les bois & les campagnes.

Les domeſtiques ſe cultivent dans les jardins, & ſont proprement les arbres à fruit.

Les plantes bulbeuſes renferment toutes les plantes qui ont des oignons, ſoit légumes ou fleurs.

Les plantes fibreuſes ou ligamenteuſes n'ont que des racines très-menues, ou de petits ligamens; cela regarde les fleurs les plus délicates, les blés & autres chiendents, les plantes médicinales cultivées, les herbes ſauvages, que l'on appelle *ſimples*, les légumes & les herbes potageres.

Il y a encore les plantes annuelles, les pérenelles & les paraſites.

Les plantes annuelles ne durent qu'un an, les pérenelles ou vivaces durent plus long-tems.

Les plantes paraſites vivent aux dépens des autres, tels que l'agaric & le gui de chêne; elles végetent ſur les autres, & leurs racines ſe nourriſſent ſur l'écorce de ces plantes auxquelles elles ſont attachées.

Les parties des *végétaux* ſont la graine, la racine, la tige ou le tronc, l'écorce, les yeux, les bourgeons, les branches, les feuilles, les fleurs & les fruits.

On expliquera toutes ces parties différentes à leur article.

VEGGIA *ou* VEGLIA, (*Géograph. mod.*) île du golfe de Veniſe, ſur la côte de la Morlaquie, au voiſinage de l'île de Cherzo. On lui donne environ cent milles de tour. C'eſt la plus belle île de cette côte. Elle produit du vin, de la ſoie, & des petits chevaux eſtimés. Sa capitale qui porte le même nom, eſt ſur le bord de la mer, du côté du midi, où elle a un port capable de contenir dix galeres & quelques vaiſſeaux. Cette ville eſt honorée d'un évêché. *Long.* 32. 27. *latit.* 46. 12.

L'île de *Veggia* eſt nommée *Kar* par les Eſclavons, & ce pourroit être la *Curica* de Ptolomée. Après la décadence de l'empire, elle ſe gouverna quelque tems par ſes propres lois, ayant des princes particuliers, dépendans des rois de Dalmatie. L'un d'eux la céda, à ce qu'on croit, à la république de Veniſe en 1480, du-moins depuis ce tems-là les Vénitiens en ont joui tranquillement. Ils y envoyent pour la gouverner un noble avec titre de *provéditeur.* (*D. J.*)

VEGIUM, (*Géog. anc.*) ville maritime de la Liburnie, ſelon Pline, *l. III. c. xxj.* Ptolomée, *l. II. c. xvij.* qui la marque entre *Ortopla* & *Argyruſum*, la nomme *Vegia.* (*D. J.*)

VEGLIA, (*Géog. mod.*) île du golfe de Veniſe. *Voyez* VEGGIA.

VÊGRE, LA, *ou* LA VESGRE, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France, dans le Hurepoix. Elle a ſa ſource au-deſſus de Houdan où elle paſſe, & vient couler dans l'Eure, un peu au-deſſous d'Ivry. (*D. J.*)

VÊGRES, *voyez* VAIGRES.

VEGUER, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme de palais uſité ſeulement dans le Béarn, où il ſe dit de certains huiſſiers qui ont ſpécialement le droit de ſignifier des exploits aux gentilshommes, à la différence des bayles qui n'en peuvent ſignifier qu'aux rôturiers. *Voyez* BAYLE.

VÉHÉRIE, (*Juriſprud.*) *veheria ſeu vicaria, vice-*

dognatus, *vice-dominatus*, vicairie, office, juriſdiction ou diſtrict du véhier, viguier ou vicaire.

Ce terme eſt uſité en quelques provinces, & notamment en Dauphiné. *Voyez ci-après* VÉHIER. (*A*)

VÉHÉMENT, adj. (*Gram.*) il ſe dit d'un mouvement, d'une action violente, forte, impétueuſe. La *véhémence* des flots & des vents; un orateur, un diſcours *véhément*.

VÉHICULE, ſ. f. (*Gram.*) dans ſon ſens littéral, ſignifie une choſe qui en charrie ou porte une autre avec elle ou ſur elle. *Voyez* VOITURE, CHARIOT, ROUE.

C'eſt dans ce ſens-là que les anatomiſtes diſent que le ſerum eſt le *véhicule* qui voiture les globules du ſang. *Voyez* SANG.

En Pharmacie, une liqueur qui ſert à délayer une autre, ou dans laquelle on détrempe une médecine pour la rendre moins deſagréable au goût d'un malade, eſt appellée auſſi un *véhicule*.

L'eau eſt le *véhicule* de la matiere nutritive des végétaux. *Voyez* VÉGÉTATION & EAU.

VEHIER, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) *vehârius*, *uccrius*, *viguerius ſeu vicarius*, le même officier qu'on appelle ailleurs *viguier*, & qu'en Dauphiné on appelle *vehier*. C'étoit le lieutenant du ſeigneur, & l'on croit qu'il rendoit la juſtice en ſon nom.

Il y avoit deux ſortes de *vehiers*: les uns eccléſiaſtiques, les autres laïques.

Le *vehier* ou vicaire eccléſiaſtique de Romans étoit ordinairement un chanoine de l'égliſe de S. Bernard, que l'archevêque de Vienne, abbé de cette égliſe collégiale, nommoit à cet office ou bénéfice. Jean XXII. ſupprima les charges de mitral de Vienne & de *viguier* de Romans pour les réunir à la menſe archiépiſcopale.

Le mitral de Vienne & le *vehier* de Romans avoient les mêmes fonctions; l'un & l'autre avoit droit d'établir un juge dans la ville, qui avoit juriſdiction ſur les habitans, ainſi qu'on l'apprend d'une ſentence arbitrale de l'an 1274, par laquelle on voit que ce vicaire ou *vehier*, outre la nomination du juge, avoit encore celle de pluſieurs autres officiers qui prêtoient tous ſermens entre ſes mains. Quoiqu'il pût ſubroger à ſes fonctions de judicature, il lui étoit libre de les exercer en perſonne, ſur-tout en certaines cauſes dont il ſe réſervoit ordinairement la connoiſſance, & auxquelles l'archevêque ne pouvoit pas commettre un autre juge.

Le *vehier* laïque étoit un officier prépoſé par le ſeigneur à la recette des deniers provenant de ſa juſtice. Une reconnoiſſance de 1318 juſtifie qu'outre le *vehier* de l'archevêque de Vienne, il y avoit à Romans un officier du dauphin, que l'on appelloit du même nom. Sa recette étoit compoſée des amendes & condamnations de juſtice, des émolumens du ſceau, du tribut qui ſe levoit ſur les mariages pour le plat ou mets du ſeigneur, & autres droits ſemblables.

La plûpart des veheries ayant été inféodées, ont conſervé leurs droits; mais elles ont entierement perdu leurs fonctions. Dans le tems qu'elles ſubſiſtoient, le *vehier* avoit pour ſa part le tiers de ſa recette, ainſi qu'il en eſt fait mention dans pluſieurs anciens hommages rendus pour ces veheries.

Suivant un rapport fait par les gens des comptes en 1494, il y avoit dans Grenoble trois veheries, ſavoir celle de Giere, de Portetroine & de Clérien; ces veheries avoient retenu ces noms des premiers ſeigneurs auxquels elles avoient été inféodées.

Ceux de Portetroine & de Clérien n'avoient chacun proprement qu'une moitié de la veherie épiſcopale.

Dans la ſuite le dauphin acquit les veheries de Giere & de Portetroine: ce qui augmenta beaucoup ſes droits.

Les anciens aveux de ces veheries font connoître que ceux qui les tenoient, ſe reconnoiſſoient hommes liges du dauphin ou de l'évêque pour celles qui relevoient de ce prélat, & que de chaque veherie dépendoit une maiſon forte deſtinée pour l'habitation du *vehier*.

La veherie de Clerien qui eſt demeurée à des ſeigneurs particuliers, a conſervé pour tout reſte des anciens droits qui y étoient attachés, une douzieme des langues de bœufs que l'on tue dans la ville.

Les reconnoiſſances paſſées pour la veherie de Bernin, font mention d'un droit ſur les petits bans, *banna minuta*. On entendoit par-là les peines pécuniaires impoſées par les ſtatuts des lieux pour des contraventions, à la différence des condamnations de juſtice, qui ſont les amendes ordinaires prononcées par les ſentences des juges. Ce *vehier* profitoit des petits bans quand ils étoient au-deſſous de trois ſols ſix deniers; au-deſſus il n'en retiroit que le tiers. Il avoit auſſi le droit de nommer ſeul un bannier pour la garde des champs & des vignes dans le tems des moiſſons & des vendanges, le tiers du droit de paſſage dû par les étrangers qui amenoient paître des beſtiaux dans le lieu, le droit de langues de bœufs; il avoit auſſi le droit d'étalonner ſeul les meſures du vin & les autres meſures des blés & moulins conjointement avec le châtelain.

La veherie de Moirene eſt celle dont on a conſervé les plus anciens titres dans les privileges de ce lieu, qui ſont de l'an 1164. Le *vehier* nommé *aymo vicarius* eſt donné par le ſeigneur pour garant de l'obſervation des franchiſes. Cet officier avoit une portion des bans & amendes impoſés pour certains crimes.

Le *vehier* de Payrins étoit tenu de payer au dauphin à chaque mutation de ſeigneur & de poſſeſſeur, une redevance de 35 liv. viennoiſes & deux draps de toile d'Allemagne pour le plait ou mutation de la veherie. *Voyez* les *mémoires* de Valbonay, Chorier *hiſt. du Dauphiné*, & les *mots* VEHERIE, VICAIRE, VIGUIER, VIGUERIE. (*A*)

VEJENTANUM, (*Géog. anc.*) maiſon de campagne, en Italie, au bord du Tibre, ſur la voie Flaminienne. Cette maiſon, dont parle Suétone, *l. VII. in Galbâ*, *c. j.* appartenoit à Livie, femme d'Auguſte, & elle fut nommée *ad-Gallinas*. (*D. J.*)

VEIES, (*Géog. anc.*) *Veii*, ville d'Italie, dans l'Etrurie, près du Tibre, à environ cent ſtades de Rome. C'étoit une ville puiſſante, riche & forte; du-moins les hiſtoriens nous la repréſentent comme une ville auſſi étendue & auſſi peuplée qu'Athènes. Les habitans qui craignoient les Romains, ne s'étoient pas contentés de la ſituation avantageuſe de leur ville, ils avoient encore employé l'art pour la fortifier. Depuis long-tems les Veiens & les Romains vivoient dans une perpétuelle méſintelligence, & commettoient à toute heure des hoſtilités ſur les terres les uns des autres, juſque-là que Florus, *l. I. c. xiij.* nomme les Veiens *aſſidui & anniverſarii Romanis hoſtes*.

Enfin dans l'année 348 de la fondation de Rome, les Romains prirent la réſolution de réduire cette puiſſante ville. Ils commencerent alors ce ſiege ſi fameux, que l'hiſtoire compare pour la difficulté & pour la longueur avec celui de Troie. Ce ne fut que dans l'année 357, qu'ils emporterent cette ville. Comme l'armée romaine étoit extrêmement nombreuſe, elle donna l'aſſaut de tous côtés. Les Veiens occupés par-tout ne firent point attention à une mine qu'on creuſoit ſous leur ville, & ne furent pas en état de repouſſer l'ennemi lorſqu'il entra chez eux par le ſouterrein. Les Romains enfouis s'ouvrirent un paſſage dans l'enceinte du temple de Junon. Le temple principal de cette ville étoit conſacré à cette

Digitized by Google

déeſſe ; & ſelon la coutume des anciens, il étoit placé dans la haute ville.

Les Romains ſortis de la mine eurent encore différens combats à livrer ; mais ils furent vainqueurs, pillerent les maiſons, & mirent le feu en différens quartiers. On vendit à l'enchere tous les priſonniers de condition libre ; & l'argent que l'on en tira, fut attribué au fiſc. Camille, après le partage du butin fait dans les maiſons, ordonna le dépouillement des temples, & forma le deſſein de tranſporter religieuſement à Rome la ſtatue de Junon ; en conſéquence il choiſit dans ſon armée des jeunes gens bien faits, à qui il ordonna de ſe purifier par des ablutions & de ſe revêtir d'habits blancs.

Ce fut à eux qu'il confia le ſoin de porter à Rome le ſimulacre de la déeſſe, & les offrandes qu'on lui avoit faites de tout tems. La jeune troupe entra dans ſon temple avec un grand air de modeſtie & de vénération. D'abord Camille toucha la ſtatue, liberté qui n'étoit permiſe, parmi les Etruriens, qu'à un ſeul prêtre d'une famille marquée. On dit qu'enſuite il lui demanda ſi elle conſentoit de venir à Rome, & que la ſtatue, ſelon les uns, lui fit ſigne, & ſelon les autres, lui répondit qu'elle partiroit volontiers. Elle fut placée ſur le mont Aventin, où elle demeura longtems dans un temple.

Ainſi périt la fameuſe ville de *Veïes*, qui fut dépouillée tout-à-la-fois de ſes richeſſes, de ſes habitans & de ſes dieux. On peut juger de ſa force par la difficulté que Rome eut à la ſoumettre. Dix ans ſuffirent à peine à la réduire. On n'en diſcontinua le ſiege ni pendant l'hiver, ni pendant l'été. Enfin elle fut priſe par la ſappe, & l'artifice y eut plus de part que la valeur même.

Les habitans de *Veïes* ſont appellés *Veïentes* par Cicéron, *l. I. de divinat. c. xliv.* & *Veïentani* par Pline, *l. III. c. v.* C'étoit une colonie greque venue en Italie d'Argos, où Junon étoit particulierement adorée. Le pays des Veïens compoſoit un quartier de l'Etrurie, qui n'étoit ſéparé des Sabins & des Latins que par le Tibre ; c'eſt aujourd'hui la partie la plus orientale du patrimoine de S. Pierre.

Les Romains ne détruiſirent pas entierement la ville de *Veïes*. Tite-Live, *l. XXXIX. c. ix.* fait entendre qu'elle ſubſiſtoit encore après la guerre punique ; & Rome y envoya une colonie que Frontin nomme *Colonia vejus*. Depuis elle tomba tellement en ruine, qu'on n'en reconnoiſſoit plus la place. Holſtein a eu beaucoup de peine à en trouver quelques veſtiges ſur une colline eſcarpée, vis-à-vis de l'île *Farneſia*, aujourd'hui *Iſola* ; cette poſition s'accorde avec celle que Denys d'Halicarnaſſe donne à la ville de *Veïes*. (*D. J.*)

VEILLANE, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Vigliana*, petite ville d'Italie, dans le Piémont, au marquiſat de Suze, près de la Doire, appellée *Doria-Riparia*, à 14 milles au nord-oueſt de Turin. *Long.* 24. 55. *latit.* 44. 53. (*D. J.*)

VEILLE, ſ. f. (*Phyſiolog.*) dans l'économie animale, état du corps humain dans lequel les actions des ſens internes & externes, & des muſcles peuvent ſe faire facilement, ſans trouver aucune réſiſtance. Je ſuis ſûr que je veille lorſque mes yeux ouverts apperçoivent les corps qui m'environnent ; car mes yeux voyent confuſément quand j'ai envie de dormir, & je ne vois plus rien quand je dors. Je veille ſi j'entends les ſons qui ſont à la portée de mon oreille ; je dors ſi je ne les entends pas. Je veille lorſque je marche ou je parle à volonté ; je veille lorſque mon cerveau eſt dans cette diſpoſition phyſique, au moyen de laquelle les impreſſions externes appliquées à mes organes excitent certaines penſées. Je veille enfin lorſque le principe moteur des muſcles, au moindre changement du principe penſant, eſt prêt à être déterminé vers les muſcles, quoique ſouvent il n'y coule point actuellement.

VEILLE, (*Antiq. rom.*) *vigilia*, partie de la nuit. Les Romains diviſoient la nuit en quatre parties égales. La premiere commençoit ordinairement depuis ſix heures du ſoir juſqu'à neuf ; la ſeconde depuis neuf juſqu'à minuit ; la troiſieme depuis minuit juſqu'à trois heures du matin ; la quatrieme depuis trois heures juſqu'à ſix. La même choſe ſe pratiquoit dans les villes de guerre, & par-tout où il y avoit des garniſons. (*D. J.*)

VEILLE, (*Hiſt. eccléſ.*) on appelle *veille* le jour qui précede la fête de quelque ſaint. Ce nom ſignifioit autrefois non pas le jour, mais la nuit pendant laquelle les Chrétiens veilloient ſur les tombeaux des martyrs, en chantant des hymnes à l'honneur de ceux dont on devoit ſolemniſer la fête le lendemain. On appella ces ſortes de veilles, *natalitiæ*, non par rapport au jour de la naiſſance, mais par rapport à une autre vie plus heureuſe que celle qu'ils avoient perdue.

Pluſieurs ſavans croyent qu'on commença les *veilles* dans le ſecond ſiecle de l'égliſe, & que ce fut pour célébrer le martyre de S. Polycarpe, évêque de Smyrne ; mais cette époque eſt fort conteſtée, & véritablement il eſt difficile de la fixer : ce qu'il y a de plus vrai, eſt que c'étoit ſur le tombeau des martyrs que l'on ſolemniſoit la *veille* du jour du martyre du ſaint que l'on invoquoit.

On avoit accoutumé de publier la fête des martyrs que l'on devoit célébrer : cette publication ſe faiſoit ſecretement dans les tems de perſécution par un homme prépoſé pour cette fonction, & que l'on appelloit *curſor*. C'étoit principalement pendant la nuit que les aſſemblées ſe faiſoient, comme nous l'apprenons de Tertullien & de Clément d'Alexandrie ; on éclairoit les lieux d'aſſemblée par le moyen des cierges & d'autres matieres qui produiſoient une lumiere ſuffiſante pour ſuppléer au défaut du jour.

Il eſt aiſé de comprendre que dans la ſuite des tems cette pratique religieuſe tomba dans pluſieurs abus, & le ſcandale devint ſi public, que dans le ſeptieme ſiecle on défendit les *veilles* nocturnes : ce qui fut confirmé par pluſieurs conciles généraux & par des ſynodes particuliers. (*D. J.*)

VEILLE *des armes la*, (*Hiſt. de la Chevalr.*) ancienne cérémonie, qui conſiſtoit en ce que la *veille* que quelqu'un devoit être fait chevalier, il paſſoit la nuit à veiller dans une chapelle où étoient les armes dont il devoit être armé le lendemain ; & en ce ſens on diſoit, faire la *veille des armes*. Voyez *l'hiſt. de la Chevalerie* par M. de Sainte-Palaye. (*D. J.*)

VEILLE-LA-DRISSE, (*Marine.*) commandement de ſe tenir prêt à amener les huniers.

VEILLE-L'ÉCOUTE-DE-HUNE, (*Marine.*) commandement de tenir l'écoute de hune prête à être larguée.

VEILLE-LES-HUNIERS, (*Marine.*) c'eſt la même choſe que veille-les-driſſes. *Voyez* VEILLE-LA-DRISSE.

VEILLER, v. act. & neut. (*Gram. franç.*) c'eſt être dans l'état qu'on déſigne par veille. *Voyez l'article* VEILLE.

Veiller une perſonne, ſe dit en deux ſens bien différens. Il ſignifie *paſſer la nuit* auprès d'un malade pour en avoir ſoin, comme, on le *veille* toutes les nuits : je l'ai déja *veillé* deux fois ; & il ſignifie auſſi *épier* une perſonne, la *ſuivre de près*, comme, on le *veille* de près, on le *veille* avec tant de ſoin qu'il ne ſauroit échapper.

Veiller ſur les actions, ſur la conduite de quelqu'un, ſe prend en bonne & en mauvaiſe part ; exemples : il *veille* ſur toutes les actions de ſon ennemi ; un bon pere doit *veiller* ſur la conduite de ſes enfans.

Veiller à quelque choſe, ſe prend toujours pour en

Digitized by Google

avoir ſoin ; je *veillerai* à votre affaire. M. Deſpreaux s'eſt ſervi fort agréablement du verbe *veiller*.

Ces pieux fainéans veilloient *à bien dormir.*

(*D. J.*)

VEILLER, (*Juriſprud.*) ſignifie en cette matiere *être attentif à la conſervation de ſes droits* ; c'eſt en ce ſens que l'on dit que *vigilantibus jura proſunt*. Un créancier, en formant ſon oppoſition, *veille* pour empêcher que l'on ne purge ſes droits par un decret, par des proviſions d'un office, par des lettres de ratification d'une rente ſur le roi. Le tuteur eſt obligé de *veiller* à la conſervation des biens de ſes mineurs. Tant que le vaſſal doit, le ſeigneur *veille*, & *vice verſâ*, c'eſt-à-dire que le ſeigneur qui a ſaiſi, fait les fruits ſiens, tant que le vaſſal néglige de prêter la foi, ou au contraire que le vaſſal gagne les fruits, tant que le ſeigneur ne ſaiſit pas. *Voyez* CRÉANCIER, DECRET, OPPOSITION, SAISIE, TUTEUR, SEIGNEUR, VASSAL. (*A*)

VEILLER, (*Marine.*) c'eſt prendre garde à quelque choſe. On dit qu'il faut *veiller* les mâts & non le côté, quand on veut faire entendre que les mâts d'un vaiſſeau ſont bons, & qu'ils vireront plutôt que de démâter. On dit encore qu'une ancre eſt à la *veille*, quand elle eſt prête à être mouillée, & qu'une bouée eſt à la *veille*, lorſqu'elle flotte ſur l'eau, & qu'elle montre où l'ancre eſt mouillée.

VEILLER, (*terme de Fauconnerie.*) c'eſt empêcher l'oiſeau de dormir, afin de le dreſſer.

VEILLOIR, ſ. m. *terme d'ouvriers en cuir* ; on nomme ainſi parmi les ouvriers qui travaillent en cuir, comme bourreliers, maletiers, cordonniers, ſavetiers, *&c.* une petite table ſur laquelle les compagnons mettent leur chandelle & leurs outils lorſqu'ils commencent à veiller, & autour de laquelle ils s'arrangent pour profiter tous de la lumiere. *Savary.* (*D. J.*)

VEILLOTE, ſ. f. *terme de Faucheur* ; petit tas de foin qu'on fait, lorſque l'arbre du pré eſt fauché, & qu'on fane à deſſein de la réduire le plutôt qu'il eſt poſſible en foin. (*D. J.*)

VEINE, ſ. f. *en Anatomie*, eſt le nom que l'on donne aux vaiſſeaux ou conduits qui reçoivent le ſang de toutes les parties du corps, où les arteres l'ont diſtribué, & le rapportent au cœur. *Voyez Pl. d'Anatom. Angeiol. Voyez auſſi* SANG, *&c.*

Les *veines* ne ſont qu'une continuation des extrémités des arteres capillaires, qui ſe réfléchiſſent vers le cœur. *Voyez* CAPILLAIRE & ARTERE.

Comme elles ſe réuniſſent à meſure qu'elles approchent du cœur, elles forment à la fin trois groſſes *veines* ou troncs ; ſavoir, la *veine cave deſcendante*, qui rapporte le ſang de toutes les parties au-deſſous du cœur. La *veine cave aſcendante*, qui rapporte le ſang de toutes les parties au-deſſus du cœur. Et la *veine porte*, qui va ſe rendre au foie. *Voyez* CAVE, CŒUR, PORTE, *&c.*

L'anaſtomoſe des *veines* & des arteres a été vue au microſcope dans les piés, les queues, *&c.* des grenouilles, & d'autres animaux amphibies, premierement par Leuwenhoeck : mais depuis elle a été obſervée en d'autres animaux, & ſurtout dans l'épiploon du chat, par Cowper ; on l'a remarquée dans différentes parties du corps humain ; mais elle n'eſt pas conſtante, *&c. Voyez* ANASTOMOSE, CIRCULATION, *&c.*

Les tuniques des *veines* ſont quatre, & les mêmes que celles des arteres, excepté que la tunique muſculaire eſt fort mince dans toutes les *veines*, ainſi que dans les arteres capillaires ; la preſſion du ſang contre les parois des *veines* étant moindre que contre celles des arteres, parce que la force du cœur eſt fort affoiblie dans les capillaires. *Voyez Pl. anatom. (Angeiol.) Voyez* auſſi l'*article* PHLÉBOTOMIE.

Les *veines* n'ont point de battement, parce que le ſang y eſt pouſſé d'une maniere uniforme, & qu'il coule d'un canal étroit dans un plus grand. Mais elles ont un mouvement périſtallique, qui dépend de leur tunique muſculaire. *Voyez* POULS, *&c.*

Les *veines capillaires* s'uniſſent les unes avec les autres, comme il a été dit des arteres capillaires ; mais leur direction eſt entierement contraire : car au-lieu qu'une artere eſt un tronc qui ſe diviſe en pluſieurs branches & pluſieurs capillaires, une *veine* eſt un tronc formé de la réunion de pluſieurs capillaires. *Voyez* CAPILLAIRE.

Dans toutes les *veines* qui ſont perpendiculaires à l'horiſon, excepté dans celles de la matrice, & dans la *veine* porte, il y a de petites valvules ou ſoupapes. Quelquefois il n'y en a qu'une, quelquefois il y en a deux, & d'autres fois trois, placées enſemble, comme autant de demi-dez attachés aux parois des *veines*, avec leurs ouvertures tournées vers le cœur.

Ces valvules ſont preſſées contre les parois des *veines* par le ſang qui coule vers le cœur ; mais elles empêchent le ſang de revenir du cœur, & en fermant les *veines*, ſoutiennent le poids du ſang dans les gros troncs. *Voyez* VALVULE.

Les *veines* ſont diſtinguées par rapport à leur ſituation, en *ſupérieure* & *inférieure*, *aſcendante* & *deſcendante* ; en *droite*, comme la méſentérique, & en *gauche*, comme la ſphérique ; en *interne*, comme la baſilique, & en *externe*, comme la céphalique.

Pluſieurs *veines* tirent auſſi leurs noms des parties où elles ſe trouvent, comme les jugulaires, les diaphragmatiques, les rénales, les iliaques, les hypogaſtriques, les épigaſtriques, les axillaires, les crurales, les ombilicales, les ſurales, la ſciatique, la ſaphene, la médiane, la céphalique, la thorachique, la ſouclaviere, l'intercoſtale, la coronale, l'hémorrhoidale, la cervicale, la thymique, la mammillaire, la gaſtrique, la ſtomachique, l'épiploïque, la ſplénique, *&c.*

On diſtingue auſſi les *veines* à raiſon de leurs fonctions particulieres, en ſpermatiques, émulgentes, *&c. Voyez* toutes ces *veines* repréſentées dans la *Pl. anat.* (*Angéiol.*) & leur deſcriptions particulieres dans leur articles propres. *Voyez* JUGULAIRE, *&c.*

VEINE, (*Maréchal.*) preſſer la *veine*. *Voyez* PRESSER. *Barrer la veine*. *Voyez* BARRER.

VEINES, ſe dit auſſi des raies ou des ondes de différentes couleurs qu'on apperçoit ſur pluſieurs ſortes de bois, de pierres, *&c.* comme ſi elles y euſſent été peintes ; & que les peintres même imitent ſouvent, en peignant les menuiſeries, *&c.*

En général le marbre eſt rempli de pareilles *veines*. *Voyez* MARBRE.

Le lapis lazuli a des *veines* qui reſſemblent à de l'or. *Voyez* LAPIS.

Ovide parlant des métamorphoſes des hommes en pierres, dit : *quæ modo vena fuit, ſub eodem nomine manſit.*

Les *veines* dans les pierres ſont un défaut qui vient pour l'ordinaire d'inégalité dans leur conſiſtance, comme d'être trop dures ou trop tendres ; défaut qui fait éclater & fendre les pierres dans ces endroits.

Veine eſt un mot qui ſe dit auſſi dans le même ſens que *ſtratum*, pour exprimer les différentes diſpoſitions ou eſpeces de terre qu'on rencontre en creuſant. *Voyez* STRATUM.

Ainſi on dit une *veine* de ſable, une autre de roc, *&c.* une *veine* d'ocre, de vitriol, d'alun, de calamine, de charbon, *&c.* Les eaux minérales acquierent leurs différentes qualités en paſſant par des *veines* de vitriol, de ſouffre, *&c. Voyez* MINÉRAL.

On dit dans le même ſens une *veine* d'or, d'argent,

Digitized by Google

de mercure, *&c.* & on entend par-là certaines parties de la terre dans leſquelles on trouve de la mine de ces métaux, qui ſe diſtribue en différentes branches, comme ſont les *veiges* dans le corps. *Voyez* MINE, *&c.*

Tavernier donne une deſcription des *veines* qui ſont dans les mines de diamans de Golconde, avec la maniere de les tirer. *Voyez* DIAMANT.

VEINES *métalliques*, (*Hiſt. nat.*) *voyez* l'article FILON.

VEINE, (*Architecture.*) c'eſt une beauté & un défaut dans la pierre, dans le marbre & dans le bois. Nous allons diſtinguer ces défauts pour chaque matiere d'après Daviler.

Veine de bois. C'eſt une variété qui fait la beauté des bois durs pour le placage, & c'eſt un défaut dans ceux d'aſſemblage de menuiſerie, parce que la *veine* eſt alors une marque de tendre ou d'aubier.

Veine de marbre; c'eſt une variété qui fait la beauté des marbres mêlés. Les *veines* griſes ſont un défaut dans les marbres blancs, pour la ſculpture, quoiqu'elles faſſent la beauté des marbres blancs.

Veine de pierre; défaut de la pierre qui provient d'une inégalité de conſiſtance par le dur & le tendre. La pierre ſe moie & ſe délite à l'endroit de ce défaut, qui eſt encore une tache au parement, qui fait rebuter la pierre dans les ouvrages propres. (*D. J.*)

VEINES *d'eau*, (*Archit. Hydraul.*) ce ſont dans la terre des filets d'eau qui viennent d'une petite ſource, ou qui ſe ſéparent d'une groſſe branche, & qu'on recueille, comme des pleurs de terre dans des réſervoirs. (*D. J.*)

VEINEUX, EUSE, adj. *en Anatomie*, qui appartient aux veines. *Voyez* VEINE.

Artere veineuſe, *voyez* ARTERE, POUMON, CIRCULATION, *&c.*

VEJOVIS *ou* VEJUPITER, (*Mythol.*) c'eſt-à-dire, *Jupiter vengeur*; il avoit ſous ce nom un temple à Rome près du capitole; il étoit repréſenté avec des flêches à la main, pour marquer que ce dieu eſt toujours prêt à punir les criminels, & à venger les crimes ſecrets; les coupables tâchoient de l'appaiſer par le ſacrifice d'une chevre. (*D. J.*)

VEIRAT, *voyez* MAQUEREAU.

VEIROS, (*Géogr. mod.*) petite ville de Portugal, dans l'Alentejo, ſur la riviere d'Anhalouva, près de Fonteira. Elle eſt défendue par un château. (*D. J.*)

VEISSEL, ſ. m. (*Com.*) meſure des grains dont on ſe ſert à Chambery en Savoie. Le *veiſſel* peſe 140 livres poids de Genève. *Dictionn. de Comm.*

VEIT, SAINT, *ou* FIUME, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'Iſtrie, ſur le golfe de Veniſe, à 12 lieues au ſud-eſt de Capo d'Iſtria, avec un port. Elle dépend de la maiſon d'Autriche. *Long.* 32. 10. *latit.* 45. 24. (*D. J.*)

VEIT, SAINT, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la baſſe Carinthie, au confluent des rivieres de Glan & de Wunich, au nord-oueſt & à 4 lieues de Clagenfurt. Elle eſt entre quatre montagnes. *Long.* 31. 47. *latit.* 46. 51.

VELABRE, ſ. m. (*Topogr. de Rome.*) *velabrum*; le *vélabre* étoit un lieu de Rome, proche le quartier des Toſcans. Il étoit ſéparé en deux par le marché aux poiſſons, & tout garni de boutiques, ſurtout de vendeurs d'huile.

Velabrum pour *vehiculabrum*, lieu où l'on paſſe en voiture, *velabrum dicitur à vehendo.* La raiſon en eſt que le *vélabre* étant un lieu fort bas au pié du mont Aventin, il ſe trouvoit innondé toutes les fois que le Tibre ſe débordoit, & alors on avoit beſoin de voitures pour y paſſer.

Ceux qui tirent ce nom de *velum*, voile, ne prennent pas garde, dit le P. Sanadon, que le *velabre* s'appelloit ainſi, long-tems avant que Quintus Catulus ſe fût aviſé de le faire couvrir de toiles. Tarquin, cinquieme roi de Rome, remédia aux inondations que ſouffroit le *vélabre*, par ces prodigieux conduits ſouterrains & bien voutés, où l'eau du fleuve ſe retiroit dans les débordemens, & dont Pline admiroit encore la beauté & la fermeté 800 ans après. Agrippa y fit auſſi d'autres ouvrages. (*D. J.*)

VÉLAIRE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) *velarius*, huiſſier de la chambre de l'empereur chez les Romains. Les empereurs avoient des huiſſiers à la porte de leur chambre, qui étoient prépoſés pour l'ouvrir, en levant le voile ou la portiere; on les appelloit *velarii*, & c'eſt ainſi qu'ils ſont nommés dans les anciennes inſcriptions. Gruter en cite une conçue en ces termes: *Thalius præpoſitus* velariorum *domûs Auguſtæ*; & enſuite *L. Flavius ſupra* velarios *de domo Aug.* (*D. J.*)

VELAMENTUM BOMBYCINUM, eſt un nom latin, que quelques anatomiſtes donnent à la membrane veloutée ou tunique interne des inteſtins. *Voyez* INTESTINS.

VÉLAR *ou* TORTELLE, (*Hiſt. nat. Bot.*) *eryſimum*; genre de plante à fleur en croix compoſée de quatre pétales. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit ou une ſilique compoſée de deux panneaux, & diviſée en deux loges par une cloiſon intermédiaire; cette ſilique renferme des ſemences qui ſont le plus ſouvent minces & arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre le port des plantes de ſes eſpeces. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

L'eſpece commune d'éryſimum eſt nommée *eryſimum vulgare*, par C. B. P. & T. *I. R. H.* 228. ſa racine eſt ſimple, de la groſſeur du petit doigt ou environ, blanche, ligneuſe, âcre, & ayant la ſaveur de la rave; ſes tiges ſont hautes de deux coudées, cylindriques, fermes, rudes & branchues; ſes feuilles ſont en grand nombre vers le bas, longues d'une palme & plus, velues, diviſées de chaque côté en pluſieurs lobes, comme triangulaires; celui qui eſt à l'extrémité eſt plus ample, & partagé en trois.

Ses fleurs ſont très-petites, diſpoſées en longs épis ſur les rameaux; elles ſont en croix, compoſées de quatre pétales, jaunes, contenues dans un calice à quatre feuilles velues; leur piſtil ſe change en une ſilique longue au-moins d'un demi-pouce, cylindrique, terminée par une corne partagée en deux loges qui contiennent de petites graines brunes, d'une ſaveur piquante.

On trouve fréquemment cette plante ſur les murs, les maſures, & le long des haies; elle eſt fort eſtimée pour réſoudre & enlever par l'expectoration, la mucoſité gluante qui ſe trouve dans la gorge, dans les bronches, & dans les véſicules du poumon; elle agit par ſes parties ſubtiles, volatiles & âcres, qui inciſent, réſolvent, & détergent.

Après l'incendie de Londres, les botaniſtes obſerverent une grande quantité de l'eſpece de *vélar*; nommée *eryſimum latifolium*, *majùs*, *glabrum*, qui parut ſur plus de deux cens arpens de terre, où l'incendie s'étoit étendue. Ce fait ſingulier prouve bien & la grande multitude de ſemences de plantes répandues par-tout, & la néceſſité de certaines circonſtances pour les faire éclorre. La terre eſt donc pleine d'une infinité inconcevable de végétaux parfaitement formés en petit, & qui n'attendent pour paroître en grand, que certains accidens favorables; & l'on pourra imaginer de-là, quoique très-imparfaitement, combien de différentes richeſſes la nature renferme dans ſon ſein! (*D. J.*)

VÉLAR, *ou* TORTELLE, (*Mat. méd. & Pharmac.*) cette plante eſt de la claſſe des cruciferes de Tournefort; elle eſt dans un état moyen ou tempéré relativement au principe mobile, c'eſt-à-dire à l'alkali volatile ſpontané, qui eſt propre à toutes les plantes de cette claſſe. La plante entiere eſt d'uſage: on peut l'employer

l'employer comme anti-ſcorbutique, avec les autres matieres végétales analogues; c'eſt ſur-tout ſa graine qui eſt recommandée contre cette maladie; elle approche beaucoup pour la ſaveur de celle de roquette & de moutarde. Les auteurs la recommandent auſſi à la doſe d'un gros en ſubſtance, dans la ſuppreſſion d'urine, & dans les ulceres des poumons.

Mais la vertu la plus célébrée du *velar*, c'eſt celle que les médecins lui ont aſſez généralement reconnue de guérir l'aſthme, la toux invétérée, & ſurtout l'enrouement & l'extinction de voix; qualités qu'on a attribué cependant auſſi aux navets & aux choux, qui à la vérité ſont fort analogues au *vélar*. Rondelet qui a mis le premier cette plante en uſage, l'a ſpécialement employée pour rétablir la voix; & on dit qu'il l'a rendue par ce ſeul remede à pluſieurs chantres de tout âge qui l'avoient entierement perdue; c'eſt de cette tradition que vient ſans doute le nom de *ſirop du chantre*, qu'on donne communément à un ſirop de *vélar* compoſé, qui eſt fort uſité contre l'enrouement. Voici la préparation de ce ſirop, ſelon la pharmacopée de Paris.

Sirop compoſé de vélar, ou *ſirop du chantre*. Prenez orge entier, raiſins ſecs mondés, réglitſe ſeche rapée & pilée, de chacun deux onces; bourrache & chicorée, de chacune trois onces; faites bouillir dans douze livres d'eau commune juſqu'à la diſſipation de la quatrieme partie; paſſez avec expreſſion; d'autre part prenez *vélar* frais trois livres, racine d'aulnée & de pas d'âne récente, de chacune deux onces, capillaire de Canada une once, ſommités ſeches de romarin & de ſtœcas, de chacun demi-once; ſemences d'anis, ſix gros; fleurs ſeches de violette, de bourrache, & de buglose, de chacun deux gros: ayant haché ou pilé ce qui doit être haché ou pilé, verſez ſur toutes ces matieres la précédente décoction encore bouillante; macerez pendant vingt-quatre heures dans un alembic d'étain ou de verre, alors retirez par la diſtillation au bain marie, huit onces de liqueur, de laquelle vous ferez un ſirop en y fondant le double de ſon poids de beau ſucre à la chaleur du bain marie.

Prenez le réſidu de votre diſtillation, paſſez-le avec une forte expreſſion, clarifiez-le au blanc-d'œuf avec trois livres de ſucre & une livre de beau miel, & cuiſez-le en conſiſtence de ſirop que vous mêlerez, lorſqu'il ſera preſque réfroidi, avec le précédent.

La doſe de ce ſirop eſt d'une ou de pluſieurs onces dans une décoction ou une infuſion convenable, telle que l'eau-de-vie, l'infuſion de thé, de pié de chat, de coquelicot, *&c.*

On trouve auſſi dans les boutiques un ſirop de *vélar* ſimple, qui n'eſt pas inférieur à celui-ci, ou du moins qui lui ſeroit fort analogue quant aux principes fournis par le *vélar*, ſi on le préparoit par la diſtillation, comme le ſirop compoſé. On ne devine pas trop pourquoi la pharmacopée de Paris néglige de retenir dans le ſirop ſimple, le principe mobile du *vélar* qu'elle ménage dans le ſirop compoſé. Le *vélar* entre dans le ſirop compoſé de roſſolis. (*b*)

VELAUDORUM, (*Géogr. anc.*) ville des Séquaniens; l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Milan à Strasbourg, en prenant par les Alpes graïennes. Elle eſt entre *Veſuntio* & *Epamanteduram*, à vingt-deux milles du premier de ces lieux, & à douze milles du ſecond. (*D. J.*)

VELAW, LE, *ou* LE VELUWE, (*Géogr. mod.*) quartier de la province de Gueldre; il contient cette partie de la Gueldre-hollandoiſe, renfermée entre le Rhin, l'Iſſel, & le Zuiderzée, & confine au couchant à la province d'Utrecht. C'eſt un pays de landes & de bruyeres. Le *Vélaw* a été long-tems un arriere-fief de l'égliſe d'Utrecht; mais le duché de Gueldre étant tombé entre les mains de princes très-puiſſans, les évêques n'eurent plus aucune ſeigneurie directe ni utile, dans le duché de Gueldre. Les principales places du *Vélaw* ſont Arnheim & Harderwick. (*D. J.*)

VÉLAY, LE, (*Géog. mod.*) contrée de France; dans le gouvernement militaire de Languedoc. Elle eſt bornée au nord par le Forez, au midi par le Gévaudan, au levant par le Vivarais, & au couchant par la haute Auvergne. C'eſt un petit pays de montagnes couvertes de neige une partie de l'année, & dans leſquelles cependant on nourrit des beſtiaux qui font ſubſiſter le canton. Il ſe tient dans le *Vélay* de petits états particuliers, auxquels préſide l'évêque du Puy, capitale du *Vélay*, nommée *Rovefio* par Ptolomée, & dans la carte de Peutinger; mais elle quitta ce nom peu de tems après, pour prendre celui des peuples *Velavi*.

Céſar dit que ces peuples étoient dans la dépendance des Auvergnats, *in clientelâ Arvernorum*. Ils étoient du nombre des Celtes, qui furent joints par Auguſte à l'Aquitaine. Le *Vélay*, après la diviſion de l'Aquitaine en deux provinces, fut mis ſous la premiere dans le quatrieme ſiecle; il tomba dans le cinquieme ſous le pouvoir des Viſigoths; & dans le ſixieme, après la mort d'Alaric, ſous la domination des Francs. Ceux du *Vélay* étoient comme les Auvergnats leurs voiſins, ſujets des rois d'Auſtraſie, qui tenoient une partie de l'Aquitaine.

Le duc Eudes ſe rendit maître du *Vélay*, & ſon petit-fils en fut dépouillé par Pepin, dont les deſcendans jouirent de ce pays juſqu'au regne de Louis d'Outremer. Ce roi donna le *Vélay* à Guillaume *Tête d'étoupes*, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine. Ses ſucceſſeurs donnerent une partie du *Vélay* en fief, & l'autre partie à l'évêque de la ville du Puy, dans laquelle on avoit établi le ſiege épiſcopal du *Vélay*. (*D. J.*)

VELCERA, (*Géog. anc.*) ville de l'Illyrie. Ptolomée, *l. II. c. xvij.* la marque ſur la côte, entre l'embouchure du fleuve Oënus & la ville Seni. Thevet dit que le nom moderne eſt *Bacharin*. (*D. J.*)

VELCY-ALLÉ, (*Vénerie.*) cri dont doit uſer le valet de limier en parlant à ſon chien, pour l'obliger à ſuivre les voies d'une bête quand il en a rencontré; ce cri peut ſervir auſſi pour faire guéter & reguéter les chiens courans.

Velcy-va-avant, cri que doit dire le valet de limiers en parlant à ſon chien, lorſqu'il court une bête qui va d'aſſurance, & quand il en revient des voies, & quand ce ſont des foulées ou des portées, il doit dire, *velcy-va-avant par les foulées*, ou *portées*, ou *par les fumées*, s'il s'en trouve & que c'en ſoit la ſaiſon.

Velcy-revary-volcelets, ſe dit d'un cerf qui ruſe, & qu'on voit revenir ſur les mêmes voies.

VELDENTZ, (*Géog. mod.*) château d'Allemagne au cercle du bas Rhin, près de la Mozelle, chef-lieu d'un comté enclavé dans l'archevêché de Treves, trois milles au-deſſus de Traerbach. *Longit.* 24. 35. *latit.* 49. 51. (*D. J.*)

VELDIDENA, (*Géog. anc.*) lieu de la Germanie, à 33 milles de *Vipitenum*, ſelon l'itinéraire d'Antonin. On croit que c'eſt aujourd'hui Wilten, abbaye de l'ordre de Prémontré, au voiſinage d'Inſpruck. (*D. J.*)

VÉLESCY-ALLÉ, (*Vénerie.*) cri dont on doit uſer quand on voit des fuites de loup, de ſanglier, & de renard.

VELETTE, ſ. f. (*Ichthiolog.*) nom que donnent les Provençaux à un petit poiſſon fort ſingulier, qui flotte par milliers ſur la ſurface de la Méditerranée. Je ne ſache que M. de la Condamine qui l'ait décrit.

Ce petit poiſſon eſt de forme ovale, à-peu-près de

la grandeur d'une moule, mais ſans coquille, fort plat, n'ayant pas une ligne d'épaiſſeur; ſa longueur eſt depuis ſept à huit lignes juſqu'à un pouce & demi, & ſa largeur à peu-près la moitié de ſa longueur; quelques marins ont rapporté en avoir vu comme la main vers nos îles d'Amérique, & d'une autre eſpece ſur nos rivieres.

Quoi qu'il en ſoit, le corps de ceux dont il eſt ici queſtion, eſt une ſubſtance molle, viſqueuſe, de couleur d'indigo foncé; les bords ſont plus minces & plus tranſparens; le milieu eſt couvert de quantité de petits filets de relief argentés, qui forment des ovales concentriques & paralleles, leſquelles ſe perdent & deviennent imperceptibles, en approchant des bords. Toutes ces ovales ſont traverſées de pluſieurs lignes qui partent de leur centre commun, comme dans les toiles d'araignées de jardin; le centre qui forme une éminence pointue, eſt l'endroit le plus releyé du corps de l'animal; le deſſous vers le bord, eſt hériſſé d'une prodigieuſe quantité de filamens bleus, de trois à quatre lignes de long, qui paroiſſent être les pattes ou les nageoires de ce poiſſon, & qui ne ſe diſtinguent bien que dans l'eau. Il nage, ou pour mieux dire, il flotte ſur la ſurface de la mer ſelon ſa longueur, mais ce qui l'aide à s'y ſoutenir, & qui lui fait donner le nom de *velette*, eſt une eſpece de crête qui s'éleve verticalement ſur la ſurface ſupérieure.

Cette crête lui ſert pour-ainſi dire de voile, que les Provençaux nomment *vêle*; elle eſt à-peu-près auſſi haute que l'animal eſt large; elle le traverſe en ligne droite, obliquement; l'obliquité de la voile eſt toujours du même ſens, c'eſt à-dire de gauche à droite, en paſſant de la partie antérieure à la poſtérieure; ſon contour eſt à-peu-près demi-circulaire, excepté qu'il ſe termine au ſommet par un angle ſaillant. Cette crête, voile, ou cartilage, comme on voudra la nommer, eſt très-mince, tranſparente & ſemblable à du talc; en la regardant de près, on la voit traverſée d'un nombre infini de rameaux déliés qui forment une eſpece de rézeau; elle a au toucher quelque ſolidité, à-peu-près comme de la corne très-mince, mais elle eſt bordée d'une membrane plus déliée, plus molle & plus tranſparente, qui ſe flétrit & s'affaiſſe auſſitôt que l'animal eſt hors de l'eau, d'où l'on peut à peine le retirer ſans le bleſſer.

M. de la Condamine a mis pluſieurs de ces inſectes de mer dans un vaiſſeau rempli d'eau, où ils n'ont pas paru vivre plus d'une heure. On reconnoit qu'ils ne ſont plus vivans, lorſqu'ils ne ſe ſoutiennent plus ſur l'eau, comme dans leur ſituation ordinaire, qu'ils enfoncent plus d'un côté que de l'autre, ou qu'ils ſont tout-à-fait renverſés la voile en bas. *Mémoire de l'acad. des Sciences, ann. 1732. p. 320.* (*D. J.*)

VELEZ DE GOMERE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, ſur la côte de la Méditerranée, à quarante lieues de Malaga. Il y a un méchant arſenal, & un château où réſide le gouverneur. Son port eſt capable de contenir quelques petits vaiſſeaux. Le pays ne produit qu'un peu d'orge, & n'offre par-tout que roches. C'eſt le port de la Méditerranée le plus proche de Fez. *Longitude 13. 32. latit. 35.* (*D. J.*)

VELEZ-MALAGA, (*Géogr. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Grenade, dans une grande pleine, à deux milles de la mer, & à quatorze milles de Malaga. *Long. 13. 52. latit. 36. 27.* (*D. J.*)

VELIA, (*Géog. anc.*) ville de la Lucanie, dans le golfe Eléate, vis-à-vis des îles Oënétrides, ſur le Héles, ou l'Hales; cette ville ſe nomme aujourd'hui *Piſciota*, & la riviere l'*Alente*. Les îles Oënétrides ſont Poncia & Iſacia. *Vélia* eſt appellé par les Grecs *Elea*; & d'abord qu'elle fut fondée par les Phocéens, elle s'appella *Hylea*; Strabon, *l. VI.* dit qu'auprès du golfe Pœſtanus, il y en a une autre qui lui eſt contigu, où l'on voit une ville qui fut appellée *Hycla*, par les Phocéens ſes fondateurs, *Ella* par d'autres, du nom d'une certaine fontaine, & que de ſon tems on la nommoit *Elea*.

Selon Etienne le géographe, la ville d'Eléa avoit pris ſon nom d'une riviere qui la baignoit, & de ſon tems cette ville ſe nommoit *Véléa*. Cette riviere eſt l'Héles, d'où on appella la ville *Hélée*, & dans la ſuite l'aſpiration fut changée en la lettre V. Pline, *l. III. c. v.* Cicéron, *l. VII. epiſt. xix.* & Velléius Paterculus, *l. II. c. lxxix.* diſent *Vélia*.

Le nom des habitans varie comme celui de la ville, les anciens écrivent quelquefois *Eléates*, quelquefois *Velienſes*, & Virgile, *Æneid*, *l. VI. vers 366.* dit:

Portuſque requirit Velinos.

Ses médailles ſe connoiſſent par ce mot, ΥΕΛΗΩΝ. Cette ville a été la patrie de Zénon Eléate, l'un des principaux philoſophes de l'antiquité, & qui floriſſoit dans la ſoixante & dix-neuvieme olympiade. Il fut diſciple de Parménide, & l'un des plus beaux hommes de ſon tems, en quoi il reſſembloit à Apulée, à Pythagore, & à pluſieurs autres philoſophes. Zénon eſt nommé *le Palamede d'Elée*, dans le ſophiſte de Platon; c'étoit un philoſophe qui renverſoit beaucoup d'opinions, & qui en gardoit très-peu pour lui. Ses ſentimens étoient à-peu près les mêmes que ceux de Xénophanes & de Parménides, touchant l'unité, l'incompréhenſibilité, & l'immutabilité de toutes choſes; vous en trouverez l'expoſition dans ce Dictionnaire.

On a eu ſoin à l'*article* SIDON, de diſtinguer les différens philoſophes qui ont porté le nom de Zénon, car il ne faut pas les confondre; celui-ci eſt non-ſeulement connu pour être l'inventeur de la dialectique la plus captieuſe, mais ſur-tout pour avoir entrepris de redonner la liberté à ſa patrie opprimée par un tyran. Son projet ayant été découvert, il ſouffrit avec une fermeté extraordinaire les tourmens les plus rigoureux. *Voyez* ce qu'en rapporte Diogene Laërce, *liv. IX.* avec le commentaire de Ménage. (*D. J.*)

VELIA, (*Géog. anc.*) lieu de la ville de Rome, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, *l. V. c. xix.* C'étoit une éminence eſcarpée, qui commandoit le marché de Rome & les comices; ou plutôt c'étoit la croupe du mont Palatin, du côté où cette montagne dominoit le marché de Rome. (*D. J.*)

VELIATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie. Pline, *l. III. c. xv.* qui les met dans la huitieme région, les ſurnomme *Vecteri*. Ce ſont les mêmes *Veliates* qu'il place dans la Ligurie; car la Ligurie étoit dans la huitieme région, & ce ſont les *Veleates* de Valerius Flaccus.

VÉLIE, (*Topogr. de Rome.*) c'étoit une éminence ſur le mont Palatin, expoſée au ſoleil levant, & qui avoit vûe ſur la place romaine. Cette éminence, dit Varron, fut nommée *Vélie, à velendâ lanâ*, parce qu'on y conduiſoit les moutons, pour leur arracher la laine, avant qu'on eût l'uſage de les tondre. Valerius Publicola bâtit d'abord ſa maiſon au haut de cette éminence; mais comme on crut qu'il aſpiroit à la royauté, & qu'il vouloit s'en faire un lieu de défenſe, parce que la ſituation naturelle de ſa maiſon avoit l'air d'une forteresſe, il la démolit & en bâtit une autre au pié de la coline, afin que du ſommet, ainſi qu'il s'en expliqua lui-même dans ſon apologie, le peuple pût l'accabler plus aiſément de pierres, ſi jamais il trahiſſoit ſes devoirs. (*D. J.*)

VELIKA, (*Géog. mod.*) petite ville de Hongrie, dans l'Eſclavonie, au-deſſous du confluent des rivieres Velika & Pakra. Il y a des géographes qui prennent *Velika* pour l'ancienne *Variona*.

VELIKA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de Hongrie en Eſclavonie. Elle prend ſa ſource dans la partie ſeptentrionale du comté de Creits, & ſe perd dans la Save, à quelques lieues au-deſſous de Siſſek. (*D. J.*)

VELIKIE-LOUKI *ou* VELIKUTOUKI, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans la partie occidentale du duché de Rzeva, entre Rzeva la déſerte & Nevel, avec un château ſur la riviere pour ſa defenſe. Le nom de cette ville en langue du pays veut dire *les grands prés. Long. 49. 15. Lat. 56. 33.* (*D. J.*)

VÉLIN, ſ. m. ſorte de parchemin plus fin, plus uni & plus beau que le parchemin ordinaire: il eſt fait de peau de veau, d'où lui vient ſon nom. *Voyez l'article* PARCHEMIN & PAPIER.

S. Jérôme place la découverte du *vélin* ſous le regne d'Attalus; il n'eſt pas le ſeul de ce ſentiment. Tzezès avance la même choſe, ainſi qu'un écrivain anonyme dont Saumaiſe rapporte les paroles dans ſes exercitations ſur Pline. L'un & l'autre font honneur de cette invention à Cratès le grammairien, contemporain d'Attalus, & ſon ambaſſadeur à Rome; il y arriva l'année même de la mort d'Ennius, à ce que prétend Suetone, quoique ſans aucun fondement; mais nous avons indiqué plus particulierement l'époque du *vélin* au *mot* PAPIER. (*D. J.*)

VÉLIN, (*Doreurs.*) les maîtres peintres & doreurs du pont Notre-Dame & du quai de Gèvres, nomment ainſi des bordures de bois uni, qui ſervoient autrefois à encadrer des images de *vélin* d'une certaine grandeur, qui ont ſervi depuis de modele déterminé pour toutes les eſtampes de leur volume.

VÉLIN, (*Manufact.*) c'eſt ce qu'on appelle communément *point royal* ou *point de France*. La manufacture de ce *vélin* a été inventé dans la ville d'Alençon, & s'eſt communiquée dans quatre villes circonvoiſines, où l'on ne le nomme point autrement que *vélin*, quoique ce terme ſoit inconnu à Paris & ailleurs. On appelle *fil à vélin* & *aiguilles à vélin*, les fils fins & les petites aiguilles dont ſe ſervent les vélineuſes. Quoique cette ſorte d'ouvrage ſoit inventé dans le dernier ſiecle, on ne ſait pourtant pas ce qui lui a donné le nom de *vélin*. Peut-être eſt-ce le *vélin* effectif ou le parchemin, ſur lequel les ouvrieres travaillent, & qu'elles appellent *parches*. *Savary.*

VELINO LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie; elle a ſa ſource au royaume de Naples dans l'Apennin, à environ 45 milles de l'endroit où elle ſe jette dans la Nera, & à 4 milles au-deſſus de Terni. La caſcade du *Velino*, nommée la *caſcata del Marmore*, eſt préférable à celle de Tivoli, & ne cede qu'à celle de Niagara, dans l'Amérique ſeptentrionale. Cette caſcade conſiſte en ce que le *Velino*, groſſi de pluſieurs eaux, court rapidement à un rocher uni, & large de 60 pas, taillé à-plomb par la nature, & élevé d'environ 300 piés au-deſſus d'un autre rocher que la chûte continuelle des eaux a creuſé comme un vaſte gouffre; ce dernier rocher eſt ſemé de pointes inégales, où l'eau qui tombe de ſi haut ſe briſe en une infinité de parties, qui jailliſſant en l'air, fait comme une bruine; les rayons du ſoleil en tombant deſſus, ſe reflechiſſent diverſement, & forment des milliers d'arcs-en-ciel qui changent & qui ſe ſuccedent les uns aux autres d'une maniere admirable. (*D. J.*)

VELINUS LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie chez les Sabins, au nord de Caſperia, & préſentement appellé *Lago di Rieti*. Lorſque l'on aſſembla à Rome les députés des villes & des colonies, qui avoient intérêt au projet que l'on avoit propoſé de détourner le cours des rivieres & des lacs qui cauſoient les inondations du Tibre; les habitans de Réate empêcherent, ſelon Tacite, *Ann. l. I. c. lxxix.* qu'on ne bouchât le paſſage par où le lac *Velinus* ſe décharge dans la Néra.

Pline, *l. III. c. xij.* dit que les Sabins habitoient ſur les bords des lacs *Velini*, parce que ce lac eſt diviſé en pluſieurs parties qui ſont formées par le fleuve *Velinus*, dont parle Virgile au vers 517 de l'Enéid. *l. VII.*

Sulfureâ Noralbus aquâ fonteſque Velini.

Ce fleuve *Velinus* étoit accru de la riviere Télonia, fameuſe par la défaite de Rutilius, ſelon Oroſe, *l. V. c. xviij.* On voyoit autour du lac *Velinus*, des champs fertiles & de gras pâturages que Virgile, *Æneid. l. V. v. 712.* appelle *roſea rura Velini*. (*D. J.*)

VÉLITES, ſ. m. pl. (*Art milit. des Rom.*) les *vélites* étoient l'une des quatre ſortes de ſoldats qui compoſoient les légions. On prenoit les plus jeunes & les plus pauvres, pour en former des *vélites*; leur paie étoit moins forte que celle des autres ſoldats, & on les armoit à la légere. On les nommoit quelquefois *anteſignani*, parce qu'on les plaçoit ſouvent avant les enſeignes aux premiers rangs, & qu'ils commençoient le combat.

Ils avoient pour armes défenſives, un petit bouclier rond, d'un pié & demi de diametre; une eſpece de petit caſque, d'un cuir fort, couvert de quelque peau de bête ſauvage, comme de loup; mais ſans armure, afin d'être plus diſpos. Leurs armes offenſives étoient l'épée, le javelot, d'un bois de la groſſeur du doigt, long de trois piés, avec une pointe longue de huit pouces, mais ſi fine que ce javelot ne pouvoit être tourné contre celui qui l'avoit lancé.

Les *vélites* armés de frondes, ne ſervoient que pour eſcarmoucher; auſſi leur étoit-il permis de fuir, n'ayant point d'armes défenſives pour en venir aux mains. Ils ſe rangeoient d'abord à la queue des troupes, & delà ils s'avançoient aux premiers rangs; quelquefois on les plaçoit dans les intervalles de la premiere ligne, d'où ils eſcarmouchoient entre les deux armées; quand le choc commençoit, ils ſe retiroient derriere les autres, d'où ils lançoient leurs traits, ou des pierres avec la fronde, par-deſſus la tête de ceux des premiers rangs; c'eſt ce qu'ils pouvoient faire avec d'autant plus de facilité, qu'on donnoit peu de hauteur à ces premiers rangs. Avant l'inſtitution de cette milice, la premiere ligne de la légion ſervoit d'infanterie légere. Enfin on employoit ſouvent les *vélites* pour accompagner la cavalerie dans les promptes expéditions.

Leur établiſſement ne ſe fit que dans la ſeconde guerre punique, ſelon Valere Maxime, *l. II. c. iij.* qui fait l'honneur de cette idée à un centurion nommé *Quintus Mævius*. Ils étoient également diſtribués dans chaque corps, n'ayant point de commandant particulier. Selon Tite-Live, il y en avoit 20 dans chaque manipule; ce qui faiſoit 60 par cohorte, & 600 par légion quand elle étoit de 6000 hommes. Avant qu'il y eût des *vélites*, les troupes qui formoient l'infanterie légere s'appelloient *rorarii* & *accenſi*. *Voyez* LÉGION & MILITAIRE, *diſcipline des Romains.*

J'ajouterai ſeulement que pour bien entendre les hiſtoriens romains qui parlent ſouvent des *vélites*, il faut ſavoir que ces ſortes de ſoldats armés à la légere, ſe diviſoient en frondeurs qui jettoient des pierres; en dardeurs qui lançoient le javelot, & en archers qui tiroient des fleches.

Sous les empereurs Trajan, Adrien & Antonin le pieux, les *vélites* portoient un corcelet de fer, ou une cuiraſſe à écailles de poiſſon; mais les frondeurs en particulier, n'étoient vêtus que de leurs habits à pans du bas retrouſſés. Les archers ou tireurs d'arc avoient le pot en tête, une cotte-d'armes à écailles, un carquois garni de fleches, & du côté gauche une épée. Enfin ils portoient à la main l'arc avec lequel ils tiroient des fleches. (*D. J.*)

VELITIÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Feſtus, de

verbor. ſignif. en fait mention au mot *novæ curiæ*, en ces termes : *Velitia res divinæ fiunt in veteribus curiis.* Elle tiroit ſon nom des peuples *Velitienſes*, dont parle Pline, quoique la plûpart des exemplaires imprimés de cet ancien liſent *Vellicenſes*, au lieu de *Velitienſes*. (*D. J.*)

VELITIS, (*Hiſt. nat.*) nom que les anciens donnoient à une eſpece de ſable, dont ils faiſoient uſage pour la compoſition du verre ; ils choiſiſſoient pour cela le ſable le plus pur qui ſe trouvoit ſur le bord des rivieres, & ils le mêloient avec le *natron* ou ſel alkali minéral. Ce ſable ſe nommoit auſſi *hyalitis* du mot grec ὑαλος, qui ſignifient *verre*.

VELITRÆ, (*Géog. anc.*) Vélitres, ville d'Italie, dans le Latium, & la capitale des Volſques, aujourd'hui *Velitri* ou *Velletri*. Ancus mit le ſiége devant cette ville, & la preſſa tellement, que les habitans réduits à l'extrémité, firent ſortir de leurs murs leurs vieillards en état de ſupplians. Ceux-ci promirent de réparer au gré du roi, les torts que leurs concitoyens pouvoient avoir faits aux Romains, & de livrer les coupables. Ancus ſe laiſſa gagner par cette ſoumiſſion, & mit les habitans de *Velitræ* au nombre des alliés.

L'an 259 de la fondation de Rome, Virginius ayant battu les Volſques, entra pêle-mêle dans la ville de *Velitræ* avec les fuyards, & n'épargna qu'un petit nombre d'habitans qui mirent les armes bas. Trois ans après, la peſte y fit de ſi grands ravages, qu'à peine il reſta dans cette ville la dixieme partie des citoyens. Ceux qui échapperent furent contraints de ſe donner à la république de Rome, & de la ſupplier d'envoyer chez eux des habitans pour repeupler leur ville ; les Romains y envoyerent une colonie.

Environ cent cinquante ans après, les habitans de Vélitres, quoique colonie romaine, s'allierent avec les ennemis de Rome. On uſa d'une grande ſévérité à leur égard, leur ville fut raſée. Son ſénat fut tranſporté ailleurs, & l'on ordonna à tous ſes habitans, d'aller fixer leur demeure de l'autre côté du Tibre. Si quelqu'un entreprenoit de le repaſſer, on l'obligeoit à payer mille as d'airain, & l'on avoit droit d'exiger cette ſomme de lui, en le ſaiſiſſant au corps. Les campagnes de leurs ſénateurs furent diſtribuées à une nouvelle colonie.

La ville de *Velitræ* reprit enſuite ſon ancienne forme. Suétone nous apprend que la famille d'Auguſte étoit une des principales de cette ville. Les habitans ſont appellés *Veliternus populus*, par Tite-Live, *liv. VIII. ch. xij.* & *Veliterni*, par Pline, *liv. III. ch. v.* On voit dans Gruter, *p. 297.* une ancienne inſcription, où il eſt parlé d'une victoire remportée ſur ces peuples. Mœnius.... *de Veliterneis, predie k. Oct.* (*D. J.*)

VELLA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom d'un genre de plante dont voici les caracteres, ſelon Linnæus ; le calice eſt cylindrique, droit, compoſé de quatre feuilles obtuſes, minces, & qui tombent avec la fleur ; la fleur eſt à quatre pétales, diſpoſés en croix, de forme ovale, & de la longueur du calice ; les étamines ſont ſix filets, dont il y en a deux oppoſés l'un à l'autre, & qui ſont plus courts que les quatre autres ; les boſſettes ſont ſimples ; le germe du piſtil eſt ovale ; le ſtyle eſt conique ; le ſtigma eſt ſimple ; le fruit eſt une gouſſe ronde, à crête pendante, contenant deux loges, & diviſée par une pellicule deux fois auſſi conſidérable que la gouſſe même ; les ſemences ſont rondelettes. Linnæi, *gen. plant. p. 317.* (*D. J.*)

VELLA, (*Géog. mod.*) ville de la haute Ethiopie, au royaume de Dancali, à 20 lieues du détroit de Babelmandel, à 77ᵈ du premier méridien, & à 3 de *latit.* ſeptentrionale. (*D. J.*)

VELLA, *la*, (*Géog. mod.*) ou la *Verra*, riviere d'Italie, dans la partie orientale de l'état de Gènes. Elle prend ſa ſource dans l'Apennin, & ſe jette dans la Magra, à 4 milles au-deſſus de Sarzana. On croit que c'eſt le *Boaſtus* des anciens. (*D. J.*)

VELLANIS, (*Géog. anc.*) ville de la haute-Mœſie. Ptolomée, *l. III. c. x.* la marque parmi les villes qui étoient éloignées du Danube. Si nous en croyons Lazius, le nom moderne eſt *Larzy*. (*D. J.*)

VELLATES, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule aquitanique, ſelon Pline, *l. IV. c. xix.* Ces peuples, dit le p. Hardouin, ſont les *Velauni* de Ptolomée, *l. II. c. vij.* & ils habitoient entre les *Auſcii* & les *Rhuteni*. (*D. J.*)

VELLAVI ou *VELAUNI*, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule celtique. Ptolomée leur donne une ville nommée *Rueſium* ou *Rueſſum*. Quelques-uns veulent que cette ville ſoit la même qu'*Anicium* ou *Podium*, Pui-en-Vélay ; cependant la ville *Vellava* étoit, ſelon Grégoire de Tours, *l. X. c. xxv.* à quelque diſtance d'*Anicium*. (*D. J.*)

VELLAUNODUNUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Gaule celtique, ou lyonnoiſe. Céſar, *de Bell. gall. l. VII.* dit que c'étoit une ville des Senones, dont il s'empara. On ne s'accorde point ſur le nom moderne de cette ville des Sénonois : M. de Valois a cru que c'étoit Montargis ; mais cela ne ſe peut, parce que Montargis eſt une ville du moyen âge. Vigenere a ouvert le premier l'avis, que ce pouvoit être Château-Landon, à 4 lieues de Montargis, ſur le grand chemin de Paris à Lyon. Il ſe trouve en effet quelqu'affinité entre Landon & *Laudunum*, car pour le mot de *château*, c'eſt une épithete moderne ; cependant M. Lancelot eſtime, que c'eſt plutôt Seviniere, qui eſt à une ou deux lieues de Châtillon-ſur-Loin, environ à moitié chemin de Sens à Orléans. André Ducheſne veut que ce ſoit aujourd'hui Villeneuve-le-roi, lieu dépendant du reſſort de Sens ; mais le plus grand nombre des géographes françois s'en tient à l'opinion de Vigenere. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que *Vellaunodunum* n'étoit pas éloignée d'*Agendicum*, Sens, puiſque Céſar en partant de cette derniere ville, ſe rendit le lendemain devant *Vellaunodunum*. (*D. J.*)

VELLEIACIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Gaule ciſpadane, aux environs de Plaiſance, au milieu des colines. Pline, *l. VII. c. xlix.* dit qu'on y avoit vû ſix hommes de cent dix ans, quatre de ſix vingt ans, & un de cent quarante ans. (*D. J.*)

VELLEIEN, adj. (*Gramm. & Juriſprud.*) ou *ſénatus-conſulte velleien*, eſt un decret du ſénat, ainſi appellé parce qu'il fut rendu ſous le conſulat de M. Sillanus & de *Velleius Tutor*, du tems de l'empereur Claude, par lequel on reſtitua les femmes contre toutes les obligations qu'elles auroient contractées pour autrui, & qu'on auroit extorquées d'elles par violence, par autorité & par ſurpriſe, pourvu qu'il n'y eût eu aucune fraude de leur part.

On entend auſſi quelquefois par le terme de *velleïen* ſimplement, le bénéfice accordé par ce ſénatus-conſulte.

Les lois romaines n'avoient pas d'abord porté les précautions ſi loin que ce ſénatus-conſulte en faveur des femmes & filles.

La loi julia permettoit au mari de vendre les biens dotaux de ſa femme, pourvu qu'elle y donnât ſon conſentement ; il lui étoit ſeulement défendu de les hypothéquer, du conſentement même de ſa femme, parce qu'on penſa qu'elle ſe prêteroit plus volontiers à l'hypotheque de ſes fonds qu'à la vente.

Cette loi n'avoit porté ſes vues que ſur le fonds dotal, & non ſur les meubles & choſes mobiliaires même apportées en dot, elle ne concernoit d'ailleurs que les fonds dotaux ſitués en Italie ; mais quelques-

uns tiennent que la femme qui étoit ſur le point de ſe marier, pouvoit prendre certaines précautions par rapport à ſes fonds dotaux qui étoient ſitués hors l'Italie.

Quoi qu'il en ſoit, elle avoit toute liberté de diſpoſer de ſes paraphernaux, & conſéquemment de s'obliger juſqu'à concurrence de ſes biens, bien entendu que l'obligation fût contractée par la femme pour elle-même, & non pour autrui.

En effet, il fut d'abord défendu par des édits d'Auguſte & de Claude, aux femmes de s'obliger pour leurs maris.

Cette défenſe ne fut faite qu'aux femmes mariées, parce que dans l'ancien droit que l'on obſervoit encore en ces tems-là, toutes les perſonnes du ſexe féminin étoient en tutelle perpétuelle, dont elles ne ſortoient que lorſqu'elles paſſoient ſous l'autorité de leurs maris; c'eſt pourquoi la prohibition de cautionner ne pouvoit concerner que les femmes mariées.

Mais ſous l'empereur Claudius, les filles & les veuves ayant été délivrées de la tutelle perpétuelle, tout le ſexe feminin eut beſoin du même remede, la pratique s'en introduiſit ſous le conſulat de M. Silanus & de Velleïus Tutor, & elle fut confirmée par l'autorité du ſénat.

Le decret qu'il fit à cette occaſion eſt ce que l'on appelle le *ſénatus-conſulte velleïen*.

Il fut ordonné par ce decret que l'on obſerveroit ce qui avoit été arrêté par les conſuls Marcus Silanus & Velleïus Tutor, ſur les obligations des femmes qui ſe feroient engagées pour autrui; que dans les fidéjuſſions ou cautionnemens & emprunts d'argent que les femmes auroient contractés pour autrui, l'on jugeoit anciennement qu'il ne devoit point y avoir d'action contre les femmes, étant incapables des offices virils, & de ſe lier par de telles obligations; mais le ſénat ordonna que les juges devant leſquels ſeroient portées les conteſtations au ſujet de ces obligations, auroient attention que la volonté du ſénat fût ſuivie dans le jugement de ces affaires.

Le juriſconſulte Ulpien, qui rapporte ce fragment du ſénatus-conſulte *velleïen*, applaudit à la ſageſſe de cette loi, & dit qu'elle eſt venue au ſecours des femmes à cauſe de la foibleſſe de leur ſexe, & qu'elles étoient expoſées à être trompées de plus d'une maniere; mais qu'elles ne peuvent invoquer le bénéfice de cette loi s'il y a eu du dol de leur part, ainſi que l'avoient décidé les empereurs Antonin le pieux & Sévere.

Cette loi, comme l'obſervent les juriſconſultes, ne refuſe pas toute action contre la femme qui s'eſt obligée pour autrui; elle lui accorde ſeulement une exception pour ſe défendre de ſon obligation, exception dont le mérite & l'application dépendent des circonſtances.

Le bénéfice ou exception du *velleïen* a lieu en faveur de toutes les perſonnes du ſexe, ſoit filles, femmes ou veuves, contre toutes ſortes d'obligations verbales ou par écrit; mais il ne ſert point au débiteur principal, ni à celui pour qui la femme s'eſt obligée.

Pluſieurs juriſconſultes tirent des annotations ſur le ſénatus-conſulte *velleïen*, ainſi qu'on le peut voir dans le titre du digeſte *ad S. C. velleianum*.

L'empereur juſtinien donna auſſi deux lois en interprétation du *velleïen*.

La premiere eſt la loi 22. au *cod. ad S. C. velleianum*, par laquelle il ordonne que ſi dans les deux années du cautionnement fait par la femme, pour autre néanmoins que pour ſon mari, elle approuve & ratifie ce qu'elle a fait, telle ratification ne puiſſe rien opérer, comme étant une faute réitérée, qui n'eſt que la ſuite & la conſéquence de la premiere.

Mais cette même loi veut que ſi la femme ratifie après deux ans, ſon engagement ſoit valable, ayant en ce cas à s'imputer de l'avoir ratifiée après avoir eu un tems ſuffiſant pour la réflexion.

Cette loi de Juſtinien ne regardoit que les interceſſions des femmes faites pour autres que pour leurs maris; car par rapport aux obligations faites pour leurs maris, Juſtinien en confirma la nullité par ſa *novelle 134. chap. viij.* dont a été formée l'authentique *ſi quæ mulier*, inſérée au code *ad ſenatus-conſult. velleianum*.

La diſpoſition de ces lois a été long-tems ſuivie dans tout le royaume.

Le parlement de Paris rendit le 29 Juillet 1595, un arrêt en forme de réglement, par lequel il fut enjoint aux notaires de faire entendre aux femmes qu'elles ne peuvent s'obliger valablement pour autrui, ſur-tout pour leurs maris, ſans renoncer expreſſément au bénéfice du *velleïen*, & de l'autentique *ſi quæ mulier*, & d'en faire mention dans leurs minutes, à-peine d'en répondre en leur nom, & d'être condamnés aux dommages & intérêts des parties.

Mais comme la plupart des notaires ne ſavoient pas eux mêmes la teneur de ces lois, ou ne les ſavoient pas expliquer, que d'ailleurs ces ſortes de renonciation n'étoient plus qu'un ſtyle de notaire, le roi Henri IV. par un édit du mois d'Août 1606, fait par le chancelier de Sillery, abrogea la diſpoſition du ſénatus-conſulte *velleïen* de l'autentique *ſi quæ mulier*, fit défenſes aux notaires d'en faire mention dans les contrats des femmes, & déclare leurs obligations bonnes & valables, quoique la rénonciation au *velleïen* & à l'autentique n'y fuſſent point inſérées.

Cet édit, quoique général pour tout le royaume, ne fut enregiſtré qu'au parlement de Paris. Il eſt obſervé dans le reſſort de ce parlement, tant pour le pays de droit écrit, que pour les pays coutumiers.

Il y a cependant quelques coutumes dans ce parlement, où les femmes ne peuvent s'obliger pour leurs maris; telles ſont celles d'Auvergne, de la Marche & du Poitou, dont les diſpoſitions ſont demeurées en vigueur, l'édit de 1606 n'ayant dérogé qu'à la diſpoſition du droit, & non à celle des coutumes.

La déclaration du mois d'Avril 1664 déclare, qu'à la vérité les obligations paſſées ſans force ni violence par les femmes mariées à Lyon & dans les pays de Lyonnois, Mâconnois, Forès & Beaujolois, ſeront bonnes & valables, & que les femmes pourront obliger tous leurs biens dotaux ou paraphernaux mobiliers & immobiliers, ſans avoir égard à la loi *julia*, que cette déclaration abroge à cet égard.

On tient que cette déclaration fut rendue à la ſollicitation du ſieur Perrachon, pour-lors fermier général de la généralité de Lyon, qui la demanda pour avoir une plus grande ſûreté ſur les biens des ſous-fermiers, en donnant à leurs femmes la liberté d'engager leurs biens dotaux, & en les faiſant entrer dans les baux.

Cette déclaration n'ayant été faite que pour les pays du Lyonnois, Forès, Beaujolois & Mâconnois, elle n'a pas lieu dans l'Auvergne, quoique cette province ſoit du parlement de Paris, la coutume d'Auvergne ayant une diſpoſition qui défend l'aliénation des biens dotaux.

L'édit de 1606 qui valide les obligations des femmes, quoiqu'elles n'ayent point rénoncé au *velleïen* & à l'autentique *ſi quæ mulier*, eſt obſervé au parlement de Dijon depuis 1609, qu'il y fut enregiſtré.

Les renonciations au *velleïen* & à l'autentique ont auſſi été abrogées en Bretagne par une déclaration de 1683, & en Franche-Comté par un édit de 1703.

Le ſénatus-conſulte *velleïen* eſt encore en uſage dans tous les parlemens de droit écrit; mais il s'y pratique différemment.

Au parlement de Grénoble la femme n'a pas be-

Digitized by Google

ſoin d'avoir recours au bénéfice de reſtitution pour être relevée de ſon obligation.

Dans les parlemens de Toulouſe & de Bordeaux, elle a beſoin du bénéfice de reſtitution, mais le tems pour l'obtenir eſt différent.

Au parlement de Toulouſe elle doit obtenir des lettres de reſciſion dans les dix ans, on y juge même qu'elle ne peut renoncer au ſénatus-conſulte *velleien*, ce qui eſt contraire à la diſpoſition du droit.

Au parlement de Bordeaux, le tems de la reſtitution ne court que du jour de la diſſolution du mariage; néanmoins ſi l'obligation ne regardoit que les paraphernaux, que le mari n'y fût pas intéreſſé, les dix ans courroient du jour du contrat.

En Normandie, le ſénatus-conſulte *velleien* n'a lieu qu'en vertu d'un ancien uſage emprunté du droit romain, & qui s'y eſt conſervé; car l'édit de 1606 n'a point été régiſtré au parlement de Rouen; le ſénatus-conſulte *velleien* y eſt même obſervé plus rigoureuſement que dans le droit romain; en effet, la rénonciation de la femme au bénéfice de cette loi, n'y eſt point admiſe, & quelque ratification qu'elle puiſſe faire de ſon obligation, même après les dix années, elle eſt abſolument nulle, & on la déclare telle, quoiqu'elle n'ait point pris de lettres de reſciſion.

Le ſénatus-conſulte *velleien* eſt conſidéré comme un ſtatut perſonnel, d'où il ſuit qu'une fille, femme, ou veuve domiciliée dans un pays où cette loi eſt obſervée, ne peut s'obliger elle ni ſes biens pour autrui, en quelque pays que l'obligation ſoit paſſée, & que les biens ſoient ſitués. *Voyez* au digeſte & au code, les *tit. ad ſenatus-conſultum velleianum*, la *novelle 134. cap. viij.* Pauſus, *ij. 11.* Lucius, Fillau, Duperier, le Brun, Stokmans, Coquille, Lapeyrere, Hevin, Bretonnier, Froland, Boulenois, & les *mots* FEMME, OBLIGATION, DOT, LOI JULIA. (*A*)

VELLÉITÉ, ſ. f. dans les écoles de Philoſophie, eſt définie communément, *une volonté foible, froide & languiſſante.*

D'autres diſent qu'elle emporte impuiſſance d'obtenir ce qu'on demande. D'autres prétendent que c'eſt un deſir paſſager pour quelque choſe dont on ne ſe ſoucie pas beaucoup, & qu'on ne veut pas ſe donner la peine de chercher: comme, *Catus amat piſcem, ſed non vult tangere limpham.* Si on examinoit bien toute ſa vie, on trouveroit que la cauſe pour laquelle on a eu ſi peu de ſuccès, c'eſt qu'on n'a preſque point eu de volonté; mais qu'excité par le deſir de la choſe, retenu par la pareſſe, la puſillanimité, la vue des difficultés, on n'a eu que des demi-volontés. Les Italiens ont un proverbe qui contient le ſecret de devenir pape; & ce ſecret c'eſt de le vouloir.

VELLELA, c'eſt le terme qu'on doit dire quand on voit le lievre, le loup & le ſanglier.

VELLETRI, VELETRI, *ou* VELITRI, (*Géog. mod.*) en latin *Velitra*, ancienne ville d'Italie, dans la campagne de Rome, près de la mer, ſur une hauteur, à 6 milles d'Albano, à 8 de Marano, à 14 de Segni, & à 20 de Rome.

Cette ville, autrefois la capitale des Volſques, eſt aujourd'hui la demeure des doyens du ſacré college. Elle a infiniment ſouffert dans les révolutions de l'empire, & dans les guerres civiles qui ont mis tant de fois l'Italie en feu; ſes rues ſont encore belles, & ſes maiſons ont quelque apparence, mais elles ſont preſque ſans habitans, excepté des religieux & des religieuſes. Le palais Ginetti, élevé par l'architecte Lunghi, paſſe pour un ouvrage de magnificence & de goût; c'eſt la ſeule choſe curieuſe à voir dans cette ville. Le prince Lobkowitz fit ſur *Vélitri* en 1744, la même entrepriſe que le prince Eugene avoit faite ſur Crémone en 1702, & elle eut le même ſuccès. *Long. 30. 36. lat. 41, 40.* (*D. J.*)

VELLICA, (*Géog. anc.*) ville de Cantabrie vers les ſources de l'Hebre, aujourd'hui la *Guardia*, ou *Medina del Pomar.* Peut-être que cette ville étoit célebre par le culte du dieu Endovellicus, & que c'étoit le lieu où il avoit pris naiſſance, ce qui l'avoit fait nommer *Endo-Vellicus*, l'*Endo de Vellica*, comme l'Apollon de Delphes, l'Hercule de Tyr. Ce fut ſous les murailles de cette ville que les généraux d'Auguſte battirent les Cantabres, au rapport de Florus, *l. IV. c. xij.* (*D. J.*)

VELLICATION, ſ. f. *chez les Médecins*, eſt l'action de piquotter, de pincer. Ce mot ſe dit plus particulierement d'une ſorte de convulſions ſoudaines qui arrivent aux fibres de muſcles. *Voyez* FIBRE & CONVULSION.

VELLACASSES, (*Géog. anc.*) ce nom eſt auſſi écrit *Velocaſſes* dans Céſar, *Bel. Gall. l. II. cap. xij.* Pline, *l. IV. cap. xviij.* écrit *Vellocaſſes*, & met les *Vellocaſſes* dans la Gaule narbonnoiſe: *Lugdunenſis Gallia*, dit-il, *habet Loxovios*, Vellocaſſes, *Galatas*, *Venetos.* En effet, Auguſte tira ces quatre peuples de la Gaule belgique pour les mettre dans la Gaule lyonnoiſe. (*D. J.*)

VELLON, ſ. m. (*terme de Monnoie.*) ce mot eſpagnol ſignifie, en fait de monnoie, ce qu'on appelle en France *billon*; il ſe dit particulierement des eſpeces de cuivre.

VELOCITÉ, ſ. f. (*Phyſ.*) eſt la même choſe que *viteſſe*; ce dernier mot eſt plus uſité.

VELOUR, (*Géog. mod.*) ville des Indes, au royaume de Carnate, à l'oueſt de Cangi-Vouran & d'Alcatile. Il y a toujours un gouverneur dans cette ville, & la forteresſe eſt une des principales du pays.

VELOURS, (*Etoffe de ſoie.*) le *velours* uni ſe fait avec une chaîne par le tiſſu communément appellé *toile*; une ſeconde chaîne communément appellée *poil*, & de la trame; on fortifie la ſeconde chaîne de plus ou moins de brins, ſuivant le nombre de poils dont on veut le qualifier.

La quantité de poil augmente la qualité & la force du *velour*; on en déſigne le nombre par les barres jaunes qui ſont aux liſieres; on fabrique depuis un poil & demi juſqu'à 4 poils; ils ſe font ordinairement de 11 24es d'aune. *Voyez* ÉTOFFE DE SOIE.

Il ſe fait auſſi des *velours* friſés, des *velours* coupés & friſés, des *velours* à la reine, des *velours* à quarreau tout coupé, des *velours* ras, des *velours* cannelés, des *velours* chinés; on a pouſſé ce genre d'étoffe juſqu'à faire des *velours* à deux endroits, & de deux couleurs oppoſées l'une ſur un côté, l'autre de l'autre; mais cela n'a pas été ſuivi. Cette étoffe ſe fabrique en divers endroits, comme Lyon, Gènes & autres lieux. *Voyez* ÉTOFFE DE SOIE.

Maniere dont on travaille le velours ciſelé. Comme nous avons rapporté à ce genre d'étoffe preſque toute la fabrication des autres, nous allons en traiter au long; enſorte que celui qui ſe donnera la peine de bien entendre cet article, ne ſera étranger dans aucune manufacture d'ourdiſſage, n'ayant jamais qu'à paſſer du plus compoſé au moins compoſé. Nous tâcherons d'être exact & clair; & s'il nous arrive de pécher contre l'une ou l'autre de ces qualités, ce ſera ou par la difficulté même de la matiere, ou par quelqu'autre obſtacle inſurmontable. Car nous avons fait conſtruire & monter un métier complet ſous nos yeux; nous l'avons enſuite démonté, & nous nous ſommes donnés la peine de travailler.

Nous avons enſuite jetté ſur le papier les choſes; puis nous avons fait revoir le tout par d'habiles manufacturiers.

Ce mémoire a deux parties. Dans la premiere, on verra l'ordre que nous avons ſuivi dans notre eſſai; dans la ſeconde, ou dans les notes, on verra l'ordre que l'on ſuit dans une manufacture réglée.

Digitized by

Nous traiterons 1°. des parties en bois du métier, & de leur aſſemblage.

2°. Des parties en fil, en ſoie, en ficelle, & autres matieres, de leur diſpoſition & de leur uſage.

3°. Des outils, de leurs noms & de la maniere de s'en ſervir.

4°. De la main d'œuvre, du deſſein, de la lecture, & de la maniere de travailler.

Du bois du métier. Les parties *AB*, *ab*, qui ont mêmes dimenſions, mêmes façons & même ſituation, ont depuis *A*, *a*, juſqu'à *B*, *b*, 6 piés de longueur; leur équarriſſage eſt de 6 à 7 pouces; elles s'aſſemblent par des tenons de dimenſions convenables avec les pieces *CD*, *cd*. Elles ſont perpendiculaires au plan & paralleles entre elles. On les appelle les *piliers* de devant du métier.

Les parties *EF*, *ef*, qui ont mêmes dimenſions, mêmes façons, & même ſituation entr'elles, qui ſont paralleles l'une à l'autre, & aux parties *AB*, *ab*, qui s'aſſemblent par des tenans aux pieces *CD*, *cd*, s'appellent les *piliers de derriere*.

Les parties *CD*, *cd*, qui ont mêmes dimenſions, mêmes façons, même diſpoſition, qui ſont paralleles entr'elles, qui reçoivent dans leurs mortaiſes *C*, *c*, les tenons des piliers de devant, & dans leurs mortoiſes *D*, *d*, les tenons des piliers de derriere; ont 12 piés de longueur, ſur 6 à 7 pouces d'équarriſſage, & s'appellent les *eſtaſes* ou *traverſes d'en-haut*.

Les eſtaſes ont à chacune de leur extrémité une ouverture quarrée ou oblongue *GH*, *gh*, qui reçoivent les tenons des deux pieces de bois *Gg*, *Hh*. Ces tenons ſont percés, & peuvent admettre un petit coin de bois. Les pieces de bois ſervent, à l'aide des coins, à tenir les eſtaſes fermement à la même diſtance & ſur le même paralléliſme; & on les appelle par cette raiſon les *clés du métier*.

On a pratiqué à l'extrémité inférieure de chacune des pieces *AB*, *ab*, une ouverture oblongue *IK*; la piece de bois *IK* a deux tenons qui rempliſſent les ouvertures *I* & *K*, & chacun de ces tenons eſt percé, & peut admettre un petit coin qui ſert, avec la piece *IK*, à tenir les piliers de devant fermement à la même diſtance, & ſur le même paralléliſme.

Il y a encore aux extrémités des quatre piliers quatre mortaiſes *LM*, *lm*, qui ſervent à recevoir les tenons de deux barres de bois *LM*, *lm*, paralleles entr'elles & aux eſtaſes, & ſervant à tenir paralleles entr'eux les piliers.

Ces barres *LM*, *lm*, ont, à une diſtance convenable, des piliers de derriere, chacune une ouverture oblongue *NO*. La piece *NO* a deux tenons qui entrent dans les mortaiſes *N*, *O*, & elle ſert à pluſieurs uſages. Le premier eſt de tenir les barres *LM*, *lm*, paralleles & à la même diſtance. Le ſecond eſt de ſoutenir les marches.

Les pieces PQ^1, PQ^2, PQ^3, & qu'on voit ici au nombre de ſept, percées par leur extrémité *Q*, traverſées des pieces de fer *rs*, & ſoutenues au-deſſus de la barre *no*, par deux pitons plantés dans cette barre, s'appellent les *marches*.

Il n'y en a que ſept ici, mais il peut y en avoir davantage; c'eſt ſelon l'ouvrage que l'on travaille. Par exemple, dans le *velours* à jardin, en ſuppoſant qu'il y ait cinq marches de pieces, il y a certainement quatre marches de poil.

Les barres *Lm*, *lm*, ont à leur extrémité *L*, *l*, chacune une mortaiſe. Cette mortaiſe reçoit l'extrémité de la piece *TV*, *tu*, dont le côté parallele au pilier de devant s'applique exactement contre ce pilier, & l'autre côté taillé en conſole a un autre uſage, dont nous parlerons ci-après.

Elle eſt échancrée à ſa partie ſupérieure; & c'eſt dans cette échancrure circulaire que ſe place la moulure pratiquée à l'un des bouts de l'enſuple. Cette piece *TV*, *tu*, s'appelle *tenon*.

Avant que d'aſſembler avec les piliers les barres *Lm*, *lm*, & la traverſe *IK*; on paſſe les deux piliers de devant dans les ouvertures des morceaux de bois parallélogrammatiques *XY*, *xy*; ils embraſſent les piliers, & les tenons les tiennent fermement appliqués l'un à l'autre, & c'eſt ſur leur extrémités *XY*, que l'ouvrier poſe ſes navettes. On les appelle *banques*.

Le pilier de devant, qui eſt à droite, eſt percé circulairement en *Z*. Cette ouverture reçoit un morceau de fer ou broche, dont l'extrémité cachée par le pilier eſt en vis, & s'arrête par un petit écrou de fer. Cette broche dans l'autre extrémité a une tête, paſſe à-travers une eſpece d'S de fer ou crochet, & fixe ce crochet au côté du pilier, comme on le voit. Ce crochet s'appelle *chien*. On voit la broche en *Z*, avec le chien. L'extrémité recourbée du chien eſt ouverte par le milieu, ou plutôt évidée. On verra dans la ſuite l'uſage de cette configuration.

On a attaché paralléleſment entr'eux, aux deux piliers de derriere, deux morceaux de bois, faits comme deux valets, excepté que leur partie ſupérieure eſt échancrée circulairement; cette échancrure circulaire reçoit la moulure de l'enſuple de derriere. *Voyez* ces morceaux de bois ou taſſeaux de derriere, 1, 2. On les appelle *oreillons*.

On voit à la partie antérieure des eſtaſes deux petites tringles de bois placées intérieurement & paralléleſment de chaque côté, à chaque eſtaſe. Ces tringles ſont dentelées. On les appelle *acocats*. Elle ſervent à avancer ou reculer le batant à diſcrétion. *Voyez* les acocats 34, 34.

Entre les deux piliers de devant eſt une planche ſupportée par ces deux piliers; elle ſert de ſiege à l'ouvrier, & s'appelle la *banquette*.

Voilà ce que l'on peut appeller la *charpente* ou la *cage* du métier. Cette cage eſt compoſée de toutes les parties dont nous venons de parler aſſemblées, comme on les voit dans la *premiere figure*, où l'on appercevra encore ſous les banques une caiſſe ou coffre 5, pour recevoir l'ouvrage à meſure qu'il ſe fait, & entre les piliers de devant, les extrémités du derriere du ſiege de l'ouvrier.

Pour tenir l'enſuple fermement appliquée & contre l'échancrure circulaire des tenons, & contre la partie eminante de ces tenons au-deſſus de la banque, on met un petit coin 6 entre le pilier & la moulure de l'enſuple. On appelle ce petit coin une *taque*.

Il y a encore à la ſurface intérieure des piliers de derriere paralléleſment à l'enſuple, deux broches de fer qui tiennent deux bobines, qu'on appelle *reſtiers*. Ces reſtiers ſont montés de fils, qu'on appelle *cordelines*.

Il part du pilier de devant pour aller au pilier de derriere une corde, qu'on appelle *corde de jointe*. Il y a dans cette corde un roquet ou roquetin, qu'on appelle *roquet de jointe*.

De la cantre. Imaginez un chaſſis *ABCD*, dont la forme ſoit parallélogrammatique, qui ſoit diviſé longitudinalement par une tringle de bois qui coupe ſes deux petits côtés en deux parties égales, & qui ſoit par conſéquent parallele aux deux grands côtés; que les grands côtés & la tringle de bois ſoient percés de trous correſpondans, capables de recevoir des petites broches de fer, & de les tenir paralleles les unes aux autres, & aux petits côtés du chaſſis; que ce chaſſis ſoit ſoutenu ſur quatre piliers aſſemblés deux à deux, les deux de devant enſemble, pareillement les deux de derriere, par deux traverſes, dont l'une paſſe de l'extrémité d'un des piliers de devant, à l'autre extrémité du pilier de devant; & l'autre tra-

Digitized by Google

verſe paſſe de l'extrémité d'un des piliers de derriere à l'extrémité de l'autre pilier de derriere, que ces quatre piliers ſoient conſolidés par une traverſe qui s'aſſemble d'un bout avec la traverſe des piliers d'en-haut, & de l'autre bout avec la traverſe des piliers d'en-bas; que les deux piliers d'en-haut ou les plus grands, ſoient de même hauteur; que les deux piliers d'en-bas ſoient auſſi entr'eux de la même hauteur, mais plus bas que les piliers d'en-haut; que toutes ces parties ſoient aſſemblées les unes avec les autres, & leur aſſemblage formera la cantre.

La cantre en deux mots n'eſt donc autre choſe qu'un chaſſis oblong, ſoutenu ſur quatre piliers, dont les deux derniers ſont plus hauts que les deux de devant, & partagé en deux parties égales par une traverſe percée d'autant de trous qu'on veut à égale diſtance, dont chacun correſpond à deux autres trous pratiqués aux grands côtés du chaſſis, capables de recevoir de petites broches de fer, & de les tenir paralleles aux petits côtés.

Il eſt néceſſaire de donner plus d'élévation à la cantre d'un côté ou d'un bout que d'un autre. Cette différence d'hauteur empêche les branches des roquetins de ſe mêler; & on peut à chaque inſtant appercevoir quand il y en a quelques-uns de caſſés, ce qui ne pourroit pas paroître, ſi la hauteur étoit égale par-tout.

Nous ſuppoſerons ici les côtés de la cantre percés de 25 trous ſeulement.

La cantre ſe place entre les piliers de derriere du métier, & s'avance preſque juſqu'à la traverſe qui ſoutient les marches.

On a de petites broches toutes prêtes, avec des eſpeces de petites bobines, qu'on appelle de *roquetins*.

Les broches ſont fort minces, elles ſervent aux roquetins d'axes ſur leſquels ils peuvent ſe mouvoir.

Il faut diſtinguer dans ces roquetins deux moulures principales; l'une garnie de ſoie, & l'autre d'un fil, à l'extrémité duquel pend un petit morceau de plomb. La ſoie & le fil étant dévidés chacun ſur leur moulure, en ſens contraire, il eſt évident que ſi l'on prend un bout de la ſoie, & qu'on le tire, il ne pourra ſe dévider de deſſus ſa moulure, qu'en faiſant monter le petit poids qui réagira contre la force qui tirera le bout de ſoie. Cette réaction tiendra toujours le fil de ſoie tendu, & ne l'empêchera pas de ſe dévider, la bobine entiere ou le roquetin pourront ſe mouvoir ſur la petite broche de fer dans laquelle il eſt enfilé par un trou qui le traverſe dans toute ſa longueur.

On charge chacune des petites broches d'un nombre égal de roquetins, tous garnis de leur ſoie & de leur plomb; ce nombre de roquetin eſt partagé ſur chaque broche en deux parties égales par la traverſe du chaſſis de la cantre, il faut obſerver en enfilant les roquetins dans les verges du chaſſis, de tourner le plomb de maniere que la ſoie ſe dévide en-deſſus & non en-deſſous.

La ſoie eſt de la même ou de différentes couleurs ſur tous les roquetins, ſelon l'eſpece de *velours* qu'on ſe propoſe d'exécuter.

C'eſt le deſſein qui fait varier le nombre des roquetins.

Nous ſuppoſerons ici que chaque verge portoit 8 roquetins.

La cantre étoit compoſée de 200 roquetins; elle l'eſt ordinairement de huit cens & de mille. On voit maintenant l'uſage de la traverſe qui diviſe le chaſſis en deux parties égales, & qui met dans la ſuppoſition préſente cent roquetins d'un côté, & cent de l'autre, ou quatre roquetins par broche d'un côté, & quatre de l'autre.

Des maillons, des mailles de corps & des aiguilles de plomb. Après qu'on a formé la cage du métier, garni la cantre de ſes roquetins, & placé cette cantre entre les piliers de derriere du métier, de maniere que la chute de l'inclinaiſon du chaſſis ſoit tournée vers les marches.

On ſe pourvoit au-moins d'autant de petits anneaux de verre, tels que nous les allons décrire, qu'il y a des roquetins. Je dis *au-moins*; car à parler exactement, on ne ſe regle point ſur les roquetins de la cantre pour la quantité de maillons, aiguilles, *&c.* Au contraire, on ne forme la cantre que ſur la quantité de cordages dont on veut monter le métier, parce qu'on fait des *velours* à 800 roquetins & à 1000, ſuivant la beauté qu'on veut donner à l'étoffe, les *velours* à 1000 étant plus beaux que ceux de 800. Dans ce cas, le métier eſt la premiere choſe qu'on diſpoſe, après quoi on ſe conforme à la quantité convenable des roquetins, ou à-proportion du cordage. Ces petits anneaux ſont oblongs; ils ſont percés à leur extrémité de deux petits trous ronds; & au milieu, ou entre ces deux petits trous ronds, d'un troiſieme beaucoup plus grand, & à-peu-près quarré; les bords de ces trois trous ſont très-polis & très-arrondis. On appelle ces petits corps ou anneaux de verre, *maillons*.

Il faut avoir autant d'aiguilles de plomb qu'il y a de roquetins ou de maillons. Ces aiguilles de plomb ſont percées à l'une de leur extrémité d'un petit trou, ont environ 3 lignes de longueur, & peſent à-peu-près chacune 2 onces.

On prend un fil fort, on en paſſe un bout dans un des trous ronds d'un maillon; on ramene ce bout à l'autre bout, & on fait un nœud ordinaire avec tous les deux: on paſſe un autre fil dans l'autre trou rond du même maillon qu'on noue, comme on l'a preſcrit pour le premier trou.

On garnit de la même maniere tous les maillons de deux fils doubles, paſſés chacun dans un de leurs trous ronds.

Puis on prend un maillon avec ces deux fils doubles; on paſſe le nœud d'un de ces fils doubles dans le trou de l'aiguille, on prend le nœud de l'autre fil double, on le paſſe entre les deux brins de fil qui ſont unis par le premier nœud, & l'aiguille de plomb ſe trouve attachée à l'extrémité nouée du premier des fils doubles.

On en fait autant à toutes les aiguilles, & l'on a quatre choſes qui tiennent enſemble. Un premier fil double, dont les deux extrémités ſont nouées enſemble, & qui forme une boucle dans laquelle l'un des trous ronds d'un maillon eſt enfilé; le maillon; un ſecond fil double, dont les deux extrémités ſont nouées enſemble, & qui forme une boucle dans laquelle l'autre trou rond du maillon eſt enfilé, & l'aiguille qui tient à l'extrémité nouée de ce ſecond double fil.

Le premier fil double s'appelle *maille de corps d'en-haut*.

Le ſecond fil double s'appelle *maille de corps d'en-bas*.

Il y a donc autant de mailles de corps d'en-haut que de maillons; autant de maillons que de mailles de corps d'en-bas; autant de mailles de corps d'en-bas que d'aiguilles, & autant d'aiguilles de mailles de corps d'en-bas, de maillons, de mailles de corps d'en-haut, que de roquetins.

Après ces premieres diſpoſitions, on commence à monter le métier, ou à faire ce que les ouvriers appellent *remettre*.

Pour cet effet, on prend une tringle de bois, on la paſſe entre les fils des mailles de corps d'en-haut, de maniere que tous les nœuds ſoient à côté les uns des autres; on ſuppoſe cette tringle aux deux eſtaſes, enſorte

ſorte que les maillons ſoient à la portée de la main de l'ouvrier aſſis.

On ne paſſe point de tringle de bois pour ſuſpendre les maillons & les aiguilles. Dans le bon ordre, on attache chaque maille de corps d'en-haut à l'arcade qui doit la retenir; l'arcade étant attachée à la corde de rame, tout le corps compoſé de mailles, maillons & aiguilles ſe trouve ſuſpendu, comme il doit l'être lorſque le métier travaille. Nous expliquerons moins ici comment les choſes s'exécutent dans une manufacture toute montée, & où l'on n'a rien à deſirer du côté des commodités, que dans un lieu où tout manque, & où l'on ſe propoſe de monter un métier.

Il s'aſſied le dos tourné vers le devant du métier, la tringle & les mailles de corps ſont entre lui & la cantre. Alors un autre ouvrier placé vers la cantre, prend le fil de ſoie du premier roquetin de la premiere rangée d'en-haut à gauche, & le donne au premier ouvrier qui le paſſe dans l'ouverture du milieu du premier maillon qu'il a à ſa gauche; on lui tend le fil de ſoie du ſecond roquetin de la même rangée parallele au grand côté gauche de la cantre, qu'il paſſe dans le trou du milieu du ſecond maillon à gauche; on lui tend le fil du troiſieme roquetin de la premiere rangée, parallele au grand côté gauche de la cantre, qu'il paſſe dans le trou du milieu de la premiere rangée parallele au grand côté gauche de la cantre, & ainſi de ſuite juſqu'à la fin de cette premiere rangée. Il paſſe à la ſeconde, ſur laquelle il opere de la même maniere, en commençant ou par ſon premier roquetin d'en-haut, ou par ſon premier roquetin d'en-bas. Si l'on commence par le premier roquetin d'en-haut, on deſcendra juſqu'en-bas, & il faudra obſerver le même ordre juſqu'à la fin des rangées, commençant toujours chaque rangée par les premiers roquetins d'en-haut; au-lieu que ſi après avoir commencé la premiere rangée par ſon premier roquetin d'en-haut, on commence la ſeconde par ſon premier roquetin d'en-bas; il faudra commencer la troiſieme par ſon premier roquetin d'en-haut, la quatrieme par ſon premier roquetin d'en-bas, & ainſi de ſuite.

On verra dans la ſuite la raiſon de la liberté qu'on a ſur cet arrangement, qui n'influe en rien ſur l'ouvrage, mais ſeulement ſur le mouvement de certains roquetins de la cantre, qui fourniſſent de la ſoie, & qui ſe repoſeroient, ſi l'on avoit choiſi un autre arrangement, lorſqu'on vient à tirer les cordes du ſample.

Les fils de ſoie des roquetins ſont collés au bord des roquetins, afin qu'on puiſſe les trouver plus commodément; il faut que l'ouvrier qui les tend à l'autre ouvrier, ait l'attention de bien prendre tous les brins; ſans quoi la ſoie de ſon roquetin ſe mêlera; il faudra la dépaſſer du maillon, & chercher un autre bout, ce qu'on a quelquefois bien de la peine à trouver, au point qu'il faut mettre un autre roquetin à la place du roquetin mêlé. Les 200 fils de roquetin de la cantre ſe trouveront donc paſſés dans les 200 maillons; le premier fil de la premiere rangée à gauche du haut de la cantre, dans le premier maillon à gauche, & ainſi de ſuite dans l'un ou l'autre des ordres dont nous avons parlé.

Il faut obſerver que celui qui reçoit & paſſe les fils des roquetins dans les maillons, les reçoit avec un petit inſtrument qui lui facilite cette opération. Ce petit inſtrument n'eſt autre choſe qu'un fil-de-laiton aſſez mince, dont l'ouvrier tient un bout dans ſa main; ſon autre bout eſt recourbé, & forme une eſpece de petit hameçon; il paſſe cet hameçon dans le trou du milieu du maillon, accroche & attire à ſoi le fil de ſoie qui lui eſt tendu, & qui ſuit ſans peine le bec de l'inſtrument à-travers le maillon. Cet inſtrument s'appelle une *paſſette*.

L'ouvrier a à côté de ſoi, à ſa gauche, une autre tringle de bois placée perpendiculairement & poſée contre les ſuſpenſoirs de la premiere tringle, qui ſoutient les mailles de corps; cette ſeconde tringle ſoutient une navette qu'on y a attachée, & l'ouvrier paſſe derriere cette navette les fils des roquetins, à meſure qu'il les amene avec la paſſette à-travers les maillons; ils ſont arrêtés là entre le dos de la navette & la tringle, & ne peuvent s'échapper.

Lorſqu'il y en a un certain nombre de paſſés à-travers les maillons, & de retenus entre la tringle & la navette, il les prend tous, & forme un nœud commun à leur extrémité; ce nœud les arrête & les empêche de s'échapper, comme ils en font effort en vertu des petits plombs qui pendent des roquetins, & qui tirent en ſens contraire.

Ces paquets de fils de roquetins noués & paſſés par les maillons, s'appellent des *berlins*. Ainſi faire un berlin, c'eſt nouer un paquet de fils de roquetins paſſés par les maillons, afin de les empêcher de s'échapper.

Après qu'on a paſſé tous les fils de roquetins par les maillons, on place le caſſin.

Pour procéder méthodiquement, le caſſin & tout ce qui en dépend, peut & même doit être placé avant que de placer les branches des roquetins dans les maillons.

Imaginez deux morceaux de bois de quatre piés de longueur ſur trois pouces d'équarriſſage, aſſemblés parallelement à un pié & demi de diſtance l'un de l'autre par deux petites traverſes enmortaiſées à deux pouces de chacune de leurs extrémités; concevez ſur chacun de ces deux morceaux de bois un triangle rectangle, conſtruit de deux morceaux de bois, dont l'un long de quatre piés ſur trois pouces d'équarriſſage, faſſe la baſe, & l'autre long de deux piés ſur trois pouces d'équarriſſage, faſſe le côté perpendiculaire. Ces deux côtés s'emmortaiſent enſemble par leurs extrémités qui forment l'angle, & par leurs deux autres extrémités avec l'une des deux pieces dont nous avons parlé d'abord. Imaginez enſuite une petite traverſe qui tienne les deux extrémités des triangles fixes dans la même poſition, enſorte que les deux triangles placés parallelement ne s'inclinent point l'un vers l'autre, & une autre traverſe placée parallelement à la précédente de l'une à l'autre baſe des triangles, à une diſtance plus ou moins grande de celle du ſommet, ſelon l'ouvrage que l'on a à exécuter.

Soit cet intervalle parallelogrammatique formé par deux parties égales des baſes, & deux traverſes paralleles, dont l'une va d'un des ſommets des triangles à l'autre, & l'autre coupe les deux baſes; ſoit, dis-je, cet intervalle rempli de petites poulies, nous ſuppoſerons ici qu'il y en a cinq rangées de dix chacune, paralleles aux traverſes, ou dix rangées de cinq chacune, paralleles aux parties des baſes ou aux deux autres côtés de l'eſpace parallelogrammatique. Cet aſſemblage des deux morceaux de bois fixés parallelement par deux traverſes, & ſur chacun deſquels on conſtruit un triangle, qu'on tient paralleles par deux autres traverſes, & où ces traverſes forment avec les parties des baſes qu'elles coupent, une eſpace parallelogrammatique, un eſpace rempli de poulies rangées parallelement, eſt ce qu'on appelle un *caſſin*.

On poſe cette machine ſur les deux eſtaſes du métier, de maniere que les caſſins de ſa baſe ſoient perpendiculaires aux eſtaſes, & que les baſes des triangles ſoient tournées vers quelque mur voiſin. Il faut auſſi laiſſer entre le caſſin & les piliers de devant du métier une certaine diſtance, parce que cette

diſtance doit être occupée par pluſieurs liſſes, par l'enſuple. Fixez le caſſin ſur les eſtaſes avec de bonnes cordes qui le tiennent immobile, & même en état de réſiſter à quelque effort. C'eſt pour lui faciliter cette réſiſtance, & par une autre raiſon qu'on concevra mieux dans la ſuite, je veux dire de laiſſer de l'intervalle & un jeu plus libre aux ficelles qui paſſent ſur les poulies, qu'elles ont été diſpoſées ſur les baſes, & non ſur les côtés des triangles; car il ſemble d'abord qu'on eût pu s'épargner les baſes, en plaçant les poulies ſur les côtés perpendiculaires des triangles.

Cela fait, cherchez contre le mur qui regarde les devants du caſſin, un point un peu plus élevé que le ſommet du caſſin, mais répondant perpendiculairement au milieu de la traverſe d'en-haut du caſſin. Plantez en ce point un piton de fer qui ſoit fort; paſſez-y une corde à laquelle ſoit attaché par le milieu un gros bâton: ce bâton s'appelle *bâton des cramailleres du rame.*

Attachez à chaque extrémité de ce bâton deux cordes doublées, afin que le bâton puiſſe tenir dans la boucle d'un des doubles, & qu'on puiſſe fixer un autre bâton dans l'autre boucle. On appelle ces cordes *cramailleres du rame*; & l'autre bâton qui eſt retenu par cramailleres, qui eſt tourné, & auquel on a pratiqué deux moulures, une à chaque extrémité, dans leſquelles ſont placées les boucles des extrémités des cramailleres, s'appelle *bâton de rame.*

Sur ces bâtons ſont montées autant de cordes qui l'environnent par un bout, & d'une longueur telle que leur autre extrémité paſſant ſur les poulies du caſſin, puiſſe deſcendre juſqu'entre les eſtaſes.

On commence par enverger ces cordes, afin qu'on puiſſe les ſéparer facilement, & les faire paſſer chacune ſur la poulie qui leur convient.

Pour enverger ces cordes & tout autre paquet de cordes, on les laiſſe pendre, puis on tient l'index de la main gauche & le pouce paralleles; on prend la premiere, on la place ſur l'index, & on la fait paſſer ſous le pouce. On prend la ſeconde corde qu'on fait paſſer ſous l'index & ſur le pouce; la troiſieme qu'on fait paſſer ſur l'index & ſous le pouce; la quatrieme qu'on fait paſſer ſous l'index & ſur le pouce, & ainſi de ſuite. Il eſt évident que toutes ces cordes ſe trouveront rangées ſur les doigts de la même maniere que ſur le bâton de rame, & qu'elles feront angle entre les doigts, c'eſt-à-dire qu'elles ſeront croiſées; on prend enſuite une ficelle dont on paſſe un bout le long de l'index, & l'autre bout en même ſens le long du pouce; on prend enſuite les extrémités de cette ficelle, & on les noue: ce qui tient les cordes de rame croiſées.

La totalité de ces cordes paſſées ſur les poulies du caſſin s'appelle *le rame.*

Il y a autant de cordes de rame que de poulies au caſſin, par conſéquent dans l'exemple que nous avons choiſi, il y a cinquante cordes de rame.

La premiere corde de rame à gauche paſſe ſur la premiere poulie d'en-bas de la premiere rangée parallele au côté gauche du caſſin; la ſeconde corde paſſe ſur la ſeconde poulie en montant de la même rangée; la troiſieme corde ſur la troiſieme poulie en montant de la même rangée; la quatrieme corde ſur la quatrieme poulie en montant de la même rangée; la cinquieme corde ſur la cinquieme poulie en montant; la ſixieme corde ſur la premiere poulie d'en-bas de la ſeconde rangée; la ſeptieme corde ſur la ſeconde poulie en montant de la ſeconde rangée; la huitieme corde ſur la troiſieme poulie, & ainſi de ſuite en zigzag de rangées en rangées.

Quand on a paſſé toutes les cordes du rame ſur les poulies du caſſin dans l'ordre que nous venons d'indiquer, on en fait un berlin, c'eſt-à-dire qu'on les lie toutes en paquet par le bout, afin qu'elles ne s'échappent point.

Il y a dans chacune de ces cordes du rame un petit anneau de fer enfilé. On appelle cet anneau *œil de perdrix.*

Les cordes du rame paſſées ſur les poulies, on a des ficelles qu'on plie en deux; on prend une, deux ou trois de ces ficelles, on les plie toutes enſemble en deux, & on y fait enſuite une boucle, d'où il arrive qu'il part du nœud de chaque boucle deux, quatre, ſix, huit & dix bouts; on prépare de ces petits faiſceaux de cordes, autant qu'on a de poulies au caſſin: il en faut donc cinquante ici. Ce ſont ces faiſceaux de cordes pliées en deux & jointes enſemble par le nœud d'une boucle, une-à-une, ou deux-à-deux, ou trois-à-trois, qu'on appelle *arcades.* Il faut qu'il y ait autant de bouts de ficelles aux arcades que de roquetins à la cantre, que de maillons, que de mailles de corps, & il faut qu'il y ait à chaque boucle des arcades, autant de bouts que l'on veut que le deſſein ſoit répeté de fois ſur la largeur de l'étoffe. Dans l'exemple propoſé, nous voulons que le deſſein ſoit répeté quatre fois; il faut donc prendre deux ficelles, les plier en deux, & les unir par une boucle, au-delà du nœud, de laquelle il partira quatre bouts.

Après qu'on a préparé les ficelles ou faiſceaux, ou boucles, qui doivent former les arcades, on a une planche percée d'autant de trous qu'il y a de bouts de ficelles aux arcades, ou de mailles de corps, ou de maillons, ou de fils de roquetins, ou de roquetins à la cantre.

Les trous de cet ais percé ſont par rangées; il y a autant de trous ſur la largeur de la planche qu'il a de poulies dans une rangée du caſſin parallele au côté du caſſin.

On peut conſidérer ces rangées, ou relativement à la longueur de la planche, ou relativement à ſa largeur. Je vais les conſidérer relativement à la largeur & relativement à la longueur. Commençons par la longueur. Il eſt évident que les quatre ficelles qui partent d'un faiſceau d'arcades, étant deſtinées à rendre quatre fois le deſſein, par conſéquent deſtinées à lever chacune la premiere de chaque quart du nombre des mailles de corps, puiſque toutes les mailles de corps ſont deſtinées toutes à former toute la largeur de l'étoffe, & que le deſſein doit être répeté quatre fois dans toute la largeur de l'étoffe; or il y a 200 mailles de corps: donc les quatre brins du premier faiſceau d'arcades répondront à la premiere corde de maille de chaque cinquantaine; en deux cens il n'y a que quatre cinquantaines. En ſuppoſant donc quarante trous ſelon la longueur de la planche par rangées, & cinq trous par rangées ſelon la largeur, il eſt évident que la planche ſera percée de deux cens trous, & qu'en faiſant paſſer la premiere ficelle du premier faiſceau d'arcade dans le premier des dix premiers trous de la premiere rangée longitudinale, la ſeconde ficelle du même faiſceau dans le premier trou de la ſeconde dixaine; la troiſieme dans le premier trou de la troiſieme dixaine, & la quatrieme dans le premier trou de la quatrieme dixaine; ces quatre brins répondront à la premiere de chaque quart des trous; car puiſqu'il y a quarante trous ſur chaque rangée longitudinale, & cinq trous ſur chaque rangée latitudinale, on aura cinq fois dix trous ou cinquante trous, avant que d'en venir au ſecond brin, cinq fois encore dix trous, avant que d'en venir à la ſeconde ficelle du même faiſceau ou cinquante autres trous, & ainſi de ſuite.

Ces trous ſur la planche ſont à quelque diſtance les uns des autres, & ſont percés en tiers point, ou ne ſe correſpondent pas. On a ſuivi cet arrangement pour faciliter le mouvement de toutes ces cordes.

On paſſe la premiere ficelle du premier faiſceau

d'arcade dans le premier trou en commençant à gauche de la premiere rangée latitudinale : la premiere du ſecond faiſceau dans le ſecond trou de la même rangée : la premiere du troiſieme faiſceau dans le troiſieme trou de la même rangée : la premiere du quatrieme faiſceau dans le quatrieme trou de la même rangée : la premiere du cinquieme faiſceau dans le cinquieme trou de la même rangée. On paſſe la premiere ficelle du ſixieme faiſceau dans le premier trou en commençant à droite de la ſeconde rangée latitudinale ; la premiere du ſeptieme faiſceau dans le ſecond trou de la même rangée, ainſi de ſuite juſqu'à cinquante ; quand on eſt parvenu à cinquante, il eſt évident qu'on a épuiſé toutes les premieres ficelles de tous les faiſceaux d'arcades, & qu'on rencontre alors les ſecondes. On paſſe les cinquante ſecondes comme les cinquante premieres, les cinquante troiſiemes comme les cinquante ſecondes, les cinquante quatriemes comme les cinquante troiſiemes ; & les deux cens cordes d'arcades ſe trouvent paſſées dans les deux cens trous de l'ais percé.

Voyons maintenant ce que deviendra cet ais percé de ſes cinquante trous, dans leſquels paſſent deux cens fils dans l'ordre que nous venons de dire, de maniere qu'ils ſe meuvent tous quatre-à-quatre, les quatre du premier faiſceau par les quatre premiers trous de chaque cinquante, les quatre du ſecond faiſceau par les quatre ſeconds trous de chaque cinquantaine, les quatre du troiſieme faiſceau par les quatre troiſiemes trous des quatre cinquantaines, & ainſi de ſuite. On fait un berlin de tous ces bouts de ficelle, afin qu'ils ne s'échappent point des trous de l'ais, & l'on enfile dans une broche de fer tous les faiſceaux, en faiſant paſſer la broche par les boucles de chaque faiſceau.

On ſuſpend enſuite cet ais percé par deux ficelles qui l'embraſſent aux eſtaſes ; ſa longueur tournée vers le devant du métier. Les bouts des ficelles qui paſſent par ſes trous, s'étendent vers les mailles de corps, & les faiſceaux enfilés dans la broche ſont tournés vers le caſſin.

On prend la premiere maille de corps, & on l'attache au premier bout des ficelles d'arcades qui paſſe par le premier trou à gauche de la rangée latitudinale, ou de cinq trous ; on attache la ſeconde maille de corps à la ſeconde ficelle qui paſſe par le ſecond trou de la même rangée ; la troiſieme maille, à la troiſieme ficelle de la même rangée ; la quatrieme maille à la quatrieme ficelle de la même rangée ; la cinquieme maille à la cinquieme ficelle de la même rangée ; la ſixieme maille à la premiere ficelle qui paſſe par le premier trou à droite de la ſeconde rangée, parallele à la précédente ; la ſeptieme maille à la ſeconde ficelle du ſecond trou de la même rangée, & ainſi de ſuite.

L'uſage eſt d'attacher les arcades aux cordes de rame, avant que d'attacher les mailles de corps aux arcades. Car comment ſeroit ſoutenue l'arcade, la maille du corps y étant attachée, ſi l'arcade même n'eſt pas attachée à quelque choſe ? D'ailleurs quel embarras ne ſeroit-ce pas de manier toutes ces mailles de corps dont le maillon ſeroit rempli de ſoie ? Convenons donc que la maille de corps & le maillon, ſeront plus aiſés à manier quand ils ſeront vuides, que quand ils ſeront pleins.

De-là on paſſe au caſſin ; on prend la ficelle qui paſſe ſur la premiere poulie d'en-bas de la rangée de cinq poulies paralleles au côté gauche du caſſin, & l'on y attache le premier faiſceau d'arcades, ou le faiſceau dont le premier bout paſſe dans le premier trou à gauche de la premiere rangée latitudinale. On prend la ficelle qui paſſe ſur la ſeconde poulie, en montant de la même rangée, & l'on y attache le ſecond faiſceau d'arcades, ou celui dont le premier bout paſſe dans le ſecond trou de la même rangée latitudinale. On prend la ficelle qui paſſe ſur la troiſieme poulie en montant de la même rangée, & on y attache le troiſieme faiſceau d'arcades, ou celui dont le premier bout paſſe par le troiſieme trou de la premiere rangée latitudinale. On prend le quatrieme faiſceau d'arcades, ou celui dont le premier bout paſſe par le quatrieme trou de la premiere rangée latitudinale, & on l'attache à la ficelle qui paſſe ſur la quatrieme poulie en montant de la même rangée. On prend la ficelle de la cinquieme poulie en montant de la même rangée, & on y attache le cinquieme faiſceau d'arcades, ou le faiſceau dont le premier bout paſſe par le cinquieme trou de la premiere rangée latitudinale. On prend la ficelle qui paſſe ſur la premiere poulie d'en-haut de la ſeconde rangée, & on y attache le ſixieme faiſceau d'arcade, ou celui dont le premier bout paſſe dans le premier trou à droite de la ſeconde rangée latitudinale, & ainſi de ſuite pour les autres ficelles & les autres faiſceaux d'arcades.

Il s'enſuit de cet arrangement, qu'il y a autant de cordes de rames que de poulies au caſſin, que de faiſceaux d'arcades, ou quatre fois plus que de ficelles d'arcades, ou quatre fois moins que de trous à la planche, ou quatre fois moins que de mailles de corps, que de maillons, que de fils de roquetins, que de mailles de corps d'en-bas, & que d'aiguilles de plomb.

Les mailles de corps, maillons, mailles de corps, & les mailles d'en-bas, forment donc avec une partie des arcades qui eſt au-deſſous de la planche, une eſpece de parallelepipede de ficelles, dont la hauteur eſt de quatre à cinq piés, dont les faces tournées vers le devant & derriere du métier ſont faites de quarante ficelles, & celles qui ſont paralleles aux côtés du métier, ſont faites de cinq ficelles, & dont la maſſe eſt de deux cens ficelles.

Voici une table qui repréſente à merveille les rapports & les correſpondances des roquetins, des fils de roquetins ou maillons, des mailles de corps, des arcades, de la planche percée, des poulies du caſſin, & du rame.

Les ficelles d'arcades qui ſont au-deſſus de l'ais percé, forment une eſpece de pyramide à quatre faces, dont le ſommet eſt tourné vers le caſſin, & eſt placé aux nœuds des arcades des cordes de rames, & dont les faces qui regardent le devant & le derriere du métier ont quarante ficelles, & celles qui regardent les côtés ont cinq ficelles.

La partie des cordes de rames qui va des arcades aux poulies du caſſin, eſt une autre pyramide à quatre côtés, oppoſée au ſommet à la précédente inclinée ſur le plan dans lequel ſont placées les poulies du caſſin ; ſes faces tournées vers le devant & derriere du métier n'ont que cinq ficelles, & ſes faces tournées vers les côtés du métier en ont dix. Cela eſt évident pour quiconque a bien entendu tout ce que nous avons dit juſqu'à préſent.

Digitized by Google

Cantre.

A	B	C	D		E	F	G	H
1	1	1	1	.	1	1	1	1
2	2	2	2	.	2	2	2	2
3	3	3	3	.	3	3	3	3
4	4	4	4	.	4	4	4	4
5	5	5	5	.	5	5	5	5
6	6	6	6	.	6	6	6	6
25	25	25	25	.	25	25	25	25
A	B	C	D		E	F	G	H

A	A B	B C	C D	D E	E F	F G	G H	H
1.2.3.4.5.6. &c. — 25.	1.2.3.4.5.6. &c. — 25.	1.2.3.4.5.6. &c. — 25.	1.2.3.4.5.6. &c. — 25.	1.2.3.4.5.6. &c. — 25.	1.2.3.4.5.6. &c. — 25.	1.2.3.4.5.6. &c. — 25.	1.2.3.4.5.6. &c. — 25.	

Maillons ou mailles de corps.

Planche percée.

A							B	C							D	E							F	G							H
5	15	25	.	10	20			5	15	25	.	10	20			5	15	25	.	10	20			5	15	25	.	10	20		
	6	16	.	1	11	21			6	16	.	1	11	21			6	16	.	1	11	21			6	16	.	1	11	21	
4	14	24	.	9	19			4	14	24	.	9	19			4	14	24	.	9	19			4	14	24	.	9	19		
	7	17	.	2	12	22			7	17	.	2	12	22			7	17	.	2	12	22			7	17	.	2	12	22	
3	13	23	.	8	18			3	13	23	.	8	18			3	13	23	.	8	18			3	13	23	.	8	18		
	8	18	.	3	13	23			8	18	.	3	13	23			8	18	.	3	13	23			8	18	.	3	13	23	
2	12	22	.	7	17			2	12	22	.	7	17			2	12	22	.	7	17			2	12	22	.	7	17		
	9	19	.	4	14	24			9	19	.	4	14	24			9	19	.	4	14	24			9	19	.	4	14	24	
1	11	21	.	6	16			1	11	21	.	6	16			1	11	21	.	6	16			1	11	21	.	6	16		
	10	20	.	5	15	25			10	20	.	5	15	25			10	20	.	5	15	25			10	20	.	5	15	25	
A							B	C							D	E							F	G							H

Caffin.

21	20	11	10	1	25	16	15	6	5																						
	22	19	12		9	2	24	17	14	7	4																				
		23	18	13		8	3	23	18	13	8	3																			
			24	17	14		3	4	22	19	12	9	2																		
				25	16	15		6	5	21	20	11	10	1																	
H	F	D	B.																												

A	B	C	D	E	F	G	H
1	26	1	26	1	26	1	26
2	27	2	27	2	27	2	27
3	28	3	28	3	28	3	28
4	29	4	29	4	29	4	29
5	30	5	30	5	30	5	30
6	31	6	31	6	31	6	31
7	32	7	32	7	32	7	32
8	33	8	33	8	33	8	33
9	34	9	34	9	34	9	34
10	35	10	35	10	35	10	35
1	1	1	1	1	1	1	1
25	50	25	50	25	50	25	50

Voilà la cantre avec ſes roquetins. Les fils des roquetins répondent aux maillons de même chiffre & dans le même rang.

Aiguilles, mailles de corps d'en-bas, mailles de corps d'en-haut.

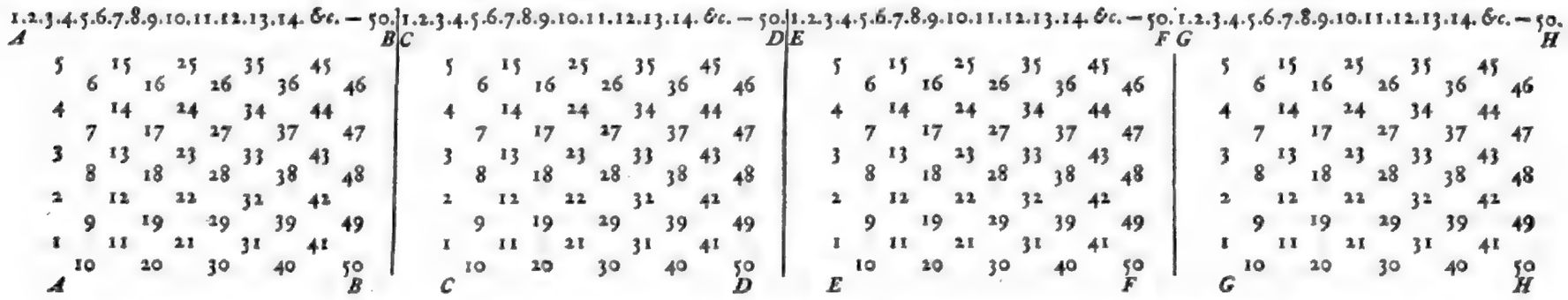

Ais ou planche percée, ſa figure, ſes trous, leurs diſpoſitions, ou celle des fils d'arcade, ou la nouvelle forme que prennent les mailles de corps. On voit les mailles de corps partagées en cinquantaine. La cinquantaine *G H* des mailles de corps répond à la cinquantaine *G H*, & ainſi de ſuite; & les mailles de chaque cinquantaine, aux trous marqués des mêmes chiffres.

Caſſin.

Chaque ficelle du rame, ou chaque poulie du caſſin tire les quatre arcades du même chiffre, les quatre maillons, & fait mouvoir les quatre roquetins.

Digitized by Google

Cela fait, on peut tirer la tringle de bois attachée aux eſtaſes, & qui ſoutenoit les mailles de corps; elles tiennent maintenant aux arcades, les arcades aux ficelles du rame, & les cordes du rame au bâton de rame, le bâton de rame aux cramailleres, & les cramailleres à leur bâton, leur bâton à deux cordes, & ces cordes à un point fixe.

Il faut obſerver qu'en attachant les mailles de corps aux arcades, & les arcades aux cordes de rames, on a fait d'abord des boucles & non des nœuds, afin de pouvoir mettre toutes les ficelles de longueur convenable, tenir les maillons à-peu-près de niveau les uns aux autres, partant les nœuds des mailles de corps tous dans un même plan horiſontal, de même que les nœuds des arcades & des cordes de rame.

C'eſt ici le lieu d'apprendre à faire un nœud fort commode, à l'aide duquel ſans rien dénouer en tirant l'un ou l'autre des côtés du nœud, on fait deſcendre ou monter un objet. Voici comment on s'y prendra: prenez un bout de ficelle de telle longueur qu'il vous plaira; attachez en un bout à un objet fixe; faites une boucle à un pouce de cet objet; que cette boucle ne ſoit ni grande ni petite; prenez le bout qui reſte de la ficelle après la boucle faite; paſſez-le dans la boucle, en ſorte que cela forme une ſeconde boucle: prenez l'extrémité du bout paſſé dans la premiere boucle; paſſez ce bout dans la ſeconde boucle, de maniere que vous en ayez même une troiſieme; vous arrêterez cette troiſieme boucle, en nouant le bout de la ficelle, avec la partie qui forme la troiſieme boucle, & laiſſant ſubſiſter cette troiſieme boucle.

Cela fait, on prend l'enſuple de derriere ſur laquelle eſt diſpoſée la ſoie croiſée ſur le dévidoir, & tenue croiſée par le moyen d'un petit cordon de ſoie dont on paſſe un des bouts le long des angles que font les fils croiſés, ramenant le même bout le long des autres angles oppoſés au ſommet des mêmes fils croiſés, & nouant enſuite les deux bouts enſemble.

L'enſuple de derriere eſt un rouleau de bois auquel on a pratiqué à chaque extrémité, une moulure dans laquelle s'applique les deux taſſeaux échancrés attachés aux piliers de derriere du métier. On diſpoſe la ſoie ſur l'enſuple, en la faiſant paſſer à-travers un rateau ou une eſpece de peigne: au ſortir des dents du peigne, on prend les bouts de ſoie; on a deux petites baguettes rondes, entre leſquelles on les ſerre; on enveloppe d'un tour ou deux ces baguettes avec la ſoie; il y a une rainure dans l'enſuple; on enferme ces deux baguettes dans la rainure; on continue d'envelopper enſuite la ſoie ſur l'enſuple, à meſure qu'elle ſort du peigne, juſqu'à ce qu'on ſoit à la fin.

C'eſt dans cet état qu'eſt l'enſuple, lorſqu'on la met ſur les taſſeaux échancrés.

Pour achever le montage du métier.

On eſt deux: l'un entre le corps de mailles & l'enſuple de derriere, & l'autre entre l'enſuple de devant ou les deux piliers de devant, & le corps.

On commence par ſubſtituer des enverjures à la ficelle, qui paſſoit par les angles oppoſés au ſommet formé par les fils.

Ces enverjures ſont des bâtons percés par leur longueur; lorſqu'ils ſont à la place du cordon, & qu'ils tiennent les fils de ſoie croiſés, on les arrête chacun d'un petit cordon de ſoie qu'on noue, afin que s'ils venoient à s'échapper d'entre les ſoies, elles ne ſe mêlaſſent point, mais qu'on pût toujours replacer les bâtons, les ſéparer, & les tenir croiſés.

Cela fait, celui qui eſt entre l'enſuple de derriere & les mailles de corps, diviſe les fils de ſoie par berlins qu'il tient de la main gauche; de la droite, il ſépare les fils avec le doigt par le moyen des enverjures. Pour concevoir cette ſéparation, imaginez deux fils croiſés & formant deux angles oppoſés au ſommet où ils ſont appliqués l'un contre l'autre. Il eſt évident que ſi ces deux fils ſont tenus croiſés par deux bâtons paſſés entre les deux côtés d'un angle d'un côté, & les deux côtés d'un angle de l'autre, le ſommet de l'angle ſe trouvera entre les bâtons; de plus que ſi la partie d'un des fils qui forme un côté d'un des angles, paſſe deſſus un des bâtons, la partie qui forme le côté de l'autre angle paſſera deſſous, & qu'en ſuppoſant que la partie du fil que l'ouvrier a de ſon côté qui forme le côté de l'angle qui eſt à gauche, paſſe ſous le bâton qui eſt à gauche, l'autre paſſera deſſous le bâton qui eſt à droite, & qu'en preſſant du doigt cette derniere partie, on ſéparera très-diſtinctement un des fils de l'autre; & que s'il y en avoit un troiſieme qui croisât le dernier, c'eſt-à-dire, dont la partie qui fait le côté de l'angle qui eſt à gauche, paſſât ſur le bâton, & l'autre deſſous, en preſſant du doigt la premiere partie de ce fil, on la feroit ſortir ou l'écarteroit du ſecond fil.

Il eſt encore évident qu'on fait ſortir de cette maniere les fils les uns après les autres, ſelon leur vraie diſpoſition, & que s'il en manquoit un qui ſe fût rompu, on connoîtroit toujours ſa place.

Car il faut pour faire ſortir les fils preſſer du doigt alternativement la partie de fils qui paſſent deſſus & qui paſſent deſſous les bâtons; au lieu que s'il manquoit un fil, il faudroit preſſer deux fois du même côté. S'il manquoit un fil, il s'en trouveroit deux ſur une même verge; ce qui s'appelle en terme de l'art *forcire*.

L'ouvrier qui tient la chaîne de la main gauche, ſépare les fils les uns après les autres, par le moyen de leur encroiſement & des enverjures, avec l'un des doigts de la droite; obſervant bien de ne pas prendre un brin pour un fil, cela eſt fort facile.

Comme il y a beaucoup plus de fils à la chaîne que de fils de poil ou de roquetins, ou de mailles de corps, & que l'opération que je décris conſiſte à diſtribuer également tous les fils de la chaîne entre les mailles de corps, il eſt évident qu'il paſſera entre chaque maille de corps un nombre plus ou moins grands de fils de chaîne, qu'il y aura moins de roquetins & plus de fils de chaîne.

Ici nous avons ſuppoſé deux cens roquetins, & par conſéquent deux cens mailles de corps; nous allons maintenant ſuppoſer douze cens fils à la chaîne, ſans compter ceux de la liſiere qu'on fait ordinairement d'une autre couleur. Pour ſavoir combien il faut placer de fils de chaîne entre chaque fil de roquetin ou maille de corps, il n'y a qu'à diviſer le nombre des fils de chaîne par celui des mailles de corps, & dire par conſéquent ici, en 1200 combien de fois 200, ou en 12 combien de fois deux; on trouve 6, c'eſt-à-dire, qu'il faut diſtribuer entre chaque maille de corps, ſix fils de chaîne.

Mais en diſtribuant entre chaque maille de corps ſix fils de chaîne, il y aura une maille de corps qui ſe trouvera libre, que la chaîne n'embraſſera pas; mais la chaîne faiſant le fond de l'étoffe, & les mailles de corps ne ſervant qu'au mouvement des fils de roquetins qui ſont deſtinés à figurer ſur le fond de l'étoffe; il faut que tous ces fils de roquetins ſoient embraſſés par les fils de chaîne.

Comment donc faire? car voici deux conditions qui ſemblent ſe contredire; l'une que les mailles de corps ſoient toutes priſes dans la chaîne, & l'autre que la chaîne ſoit également diſtribuée entre les mailles de corps.

Voici comment on s'y prend. Par exemple dans le cas préſent on commence par mettre trois fils de chaîne ſur la premiere maille de corps, ou hors du corps,

Digitized by Google

on met enſuite ſix fils de chaine entre la premiere & la ſeconde maille de corps, ſix entre la ſeconde & la troiſieme, & ainſi de ſuite.

D'où il arrive qu'il reſte à la deuxcentieme maille de corps, trois fils de chaîne qui ſont ſur elle & hors du corps, & que l'on ſatisfait à toutes les conditions. ainſi l'ouvrier qui eſt entre le corps & l'enſuble de derriere, commence dans le cas dont il s'agit, par ſéparer avec un des doigts de la main droite, trois fils de chaîne, qu'il donne à l'ouvrier qui eſt entre le corps & l'enſuble de devant; cet ouvrier les prend & les met entre une navette attachée à une tringle de bois fixée à ſon côté gauche, à l'eſtaſe, ou au caſſin. Le premier ouvrier ſépare ſix fils de chaines, qu'il tend au ſecond, qui les paſſe entre la premiere & la ſeconde maille de corps, & ainſi de ſuite juſqu'à la fin de la chaine & des mailles de corps.

Les mailles de corps & les maillons ou fils de roquetin ſont placés de maniere que la chaîne paſſe au-deſſus des maillons ou fils de roquetins, à-peu-près de la hauteur de trois ou quatre pouces.

Il faut obſerver deux choſes, c'eſt qu'il y a ſur la premiere & la derniere maille de corps, outre les trois fils de chaîne dont nous avons parlé, les fils qui doivent compoſer la liſiere, qui ſont en plus ou moins grand nombre, ſelon que l'on veut que la liſiere ſoit plus ou moins grande, ou forte; ici il y a de chaque côté du corps pour faire la liſiere, quarante fils; ces fils de la liſiere ſont placés ſur l'enſuble de derriere avec la chaîne, & envergés comme elle.

Après cette premiere diſtribution, on prend le châtelet, ou autrement dit la petite carette, & on la place ſur les eſtaſes à côté du caſſin; ou plutôt tout cela doit être placé avant aucune opération.

La belle & bonne méthode pour monter un métier, ſoit velours, ſoit broché, eſt de bien ajuſter & attacher le rame, les arcades & le corps, les ayant paſſés ainſi qu'il vient d'être expoſé; après quoi on enverge les mailles de corps ſelon l'ordre qu'elles ont été paſſées, & on paſſe dans l'envergure deux cannes ou baguettes aſſez fortes pour rendre le corps parallele à l'enſuple de devant ou de derriere: on fait deſcendre les deux cannes ou baguettes, près des aiguilles, à quatre pouces environ de diſtance l'une de l'autre, & quand il s'agit de paſſer les branches de roquetin dans les maillons, on n'a beſoin que de ſuivre l'envergeure du corps. Ordinairement on paſſe la chaîne du velours entre les maillons, & après que la chaîne eſt paſſée, on tire l'envergure qui devient inutile, parce que chaque maille de corps eſt ſuffiſamment ſéparée par les fils de la chaîne, qui ont précédé cette opération. Les roquetins ſont toujours paſſés les derniers, au-lieu qu'ici c'eſt la premiere choſe par laquelle on a débuté pour plus de clarté.

Pour ſe former une idée de la carette, imaginez, comme au caſſin, deux morceaux de bois paralleles, de même groſſeur, longueur, & tenus à quelque diſtance l'un de l'autre, & parallelement par deux petites traverſes. Sur chacun de ces morceaux, on en aſſemble deux autres perpendiculairement, à quelque diſtance de l'extrémité des premiers qui ſervent de baſe à la carette ou au chatelet; ces deux derniers ont plus ou moins de hauteur; ils ſont percés par leur extrémité chacun d'un trou coreſpondant qui puiſſe recevoir une verge de fer.

Perpendiculairement à l'extrémité des pieces qui ſervent de baſe, & parallélement à ces morceaux perpendiculaires & percés, on en éleve deux autres qui s'aſſemblent avec la piece de baſe, qui ſont un peu plus bas que les morceaux percés, & qui ſont aſſemblés par leur extrémité par une traverſe.

On a autant de petits morceaux de bois plats, & allant un peu en diminuant par les bouts, de la longueur de trois piés, & percés tous par le milieu, qu'il y a de liſſes à l'ouvrage: on enfile ces morceaux de bois dans la verge de fer: on met entre chacun & les deux pieces perpendiculaires de la carette qui doit leur ſervir d'appui, en recevant dans les trous faits à leur extrémité, la broche qui les traverſe, des petites roulettes de bois pour tenir ces eſpeces de petits leviers ſéparés, qui outre les trous qui ſont au milieu, en ont encore chacun un à chaque extrémité, dans une direction contraire à celui du milieu: car ces trous des extrémités ſont percés de bas en haut, & ceux du milieu ſont percés horiſontalement; on appelle ces petits leviers *aleirons*; la verge de fer leur ſert de point d'appui, & leur queue eſt ſoutenue ſur la traverſe des petites pieces perpendiculaires à l'extrémité des deux pieces qui ſont paralleles aux morceaux percés qui reçoivent la broche ou fil de fer. Cet aſſemblage des aleirons, des morceaux de bois parallelement tenus par des traverſes, des deux pieces percées par le haut & fixées à quelque diſtance des pieces paralleles de baſes, & des deux autres moindres pieces, moins hautes que les précédentes, & aſſemblées par une traverſe qui joint leur bout & placés tout-à-fait à l'extrémité des pieces de baſe & moins haute que les pieces percées; cet aſſemblage s'appelle la *carette* ou le *châtelet*; on le met à quelque diſtance du caſſin, ſur les eſtaſes, les extrémités du devant des aleirons répondans à l'endroit où doivent être placées les liſſes, & les extrémités de derriere des aleirons, ou ceux qui portent ſur la traverſe & qui ſont plus bas, débordant l'eſtaſe: on fixe le chatelet ou la carette dans cet état.

La carette fixée, on prend des ficelles qu'on paſſe par l'extrémité de derriere des aleirons, & on attache à ces ficelles des contrepoids capables de faire relever les extrémités de devant des aleirons lorſqu'ils ſeront tirés, il y a un contrepoids à chaque aleiron; les ficelles qui joignent des extrémités de derriere des aleirons, aux contrepoids, ſont paſſées auparavant dans un petit morceau de bois plat percé d'autant de trous qu'il y a de ficelles; ces petits morceaux de bois empêchent les contrepoids de ſe mêler, & tiennent les ficelles dans une direction toujours parallele: on appelle les contrepoids *carreaux*; enſuite on prend des ficelles qu'on plie en quatre; il faut qu'elles aient, pliées en quatre, environ un pouce & demi de longueur; ces ficelles pliées en quatre, forment deux boucles à l'une de leur extrémité: on fait un gros nœud à l'autre, de maniere qu'en paſſant les quatre brins par le trou fait à l'extrémité de devant des aleirons, ils ne s'en échapaſſent pas; ces quatre brins formant deux boucles, paſſées par le trou des aleirons, ſont tournées en bas vers les marches; & le nœud eſt en-deſſus des aleirons: on prend autant de ces ficelles pliées en quatre, qu'il y a d'aleirons, & on les en garnit tous comme nous venons de dire.

Puis à chacune de ces boucles, on pratique le nœud coulant que nous avons appris à former, ce nœud à l'aide duquel un objet monte ou deſcend à diſcrétion; il part donc deux boucles de l'extrémité de chaque aleiron, & de chacune de ces boucles, un nœud coulant.

Ces nœuds coulans ſont deſtinés à tenir les liſſes ſuſpendues à la hauteur convenable; il faut que les mailles des liſſes de chaîne ou de piece, ſoient paralleles à la partie ſupérieure de l'enſuple de devant & de derriere, enſorte que les fils de chaîne, les mailles de remiſſe, ou de toutes les liſſes de piece ou de chaîne, & la partie ſupérieure des enſuples, ſont toutes dans un même plan horiſontal.

On ſuſpend enſuite les liſſes de chaînes aux nœuds coulans qui partent des extrémités des aleirons, & on les tient dans la ſituation que nous venons d'indiquer.

Digitized by Google

Mais pour bien entendre ceci, il faut ſavoir ce que c'eſt qu'une liſſe.

Il faut diſtinguer dans la liſſe pluſieurs parties : les premieres ſont deux petits morceaux de bois plats, d'environ un pouce & demi de largeur, ſur quatre à cinq lignes d'épaiſſeur.

Ces petits morceaux ſont façonnés en queue d'aronde à leur extrémité, & percés ſelon leur épaiſſeur d'un trou à chaque extrémité, à quelque diſtance de la queue d'aronde : on appelle ces petits morceaux de bois *liſſerons* : il y a deux liſſerons à chaque liſſes.

On a enſuite une ficelle aſſez longue pour aller d'un bout à l'autre du liſſeron, & pour pouvoir s'attacher fermement aux trous des deux queues d'aronde du liſſeron, & ſe tenir couchée ſur l'épaiſſeur du liſſeron : on prend ſur cette ficelle une diſtance égale à celle de l'intervalle des deux trous qui traverſent l'épaiſſeur du liſſeron, ou même égale à la diſtance entiere du liſſeron, excepté les queues d'aronde.

On fixe ſur cette partie de la ficelle des bouts de fils pliés en deux, & formant une boucle : on a dans cet intervalle au-moins autant de boucles qu'il y a d'unités au quotient du nombre des fils de la chaîne & de la liſiere, diviſés par le nombre des liſſes de pieces : car les liſſes de pieces augmentent ou diminuent en nombre, ſelon la qualité de l'étoffe que l'on veut travailler ; cette ficelle armée de ſes morceaux de fils formant des boucles qui feront partie de ce qu'on appelle *mailles de liſſes*, s'appelle la *criſtelle*.

L'autre liſſeron a ſa queue d'aronde, ſa criſtelle, ſes boucles, comme celui qui ſe vient de décrire, mais il faut obſerver que quand on a armé la criſtelle de ſes boucles, il a fallu les paſſer dans les boucles de l'autre ; ce ſont ces boucles paſſées l'une dans l'autre, qui forment ce qu'on appelle *la maille de liſſe*.

Les deux liſſerons, les deux criſtelles, avec les mailles de liſſes, ſont ce qu'on appelle *une liſſe*.

Lorſque les criſtelles ſont faites, on les finit ſur l'épaiſſeur des liſſerons, en paſſant le liſſeron ſous la criſtelle, pour le liſſeron d'en-haut, & ſur la criſtelle pour celui d'en-bas, & attachant enſuite ces criſtelles aux queues d'aronde des liſſerons.

Quand on a les liſſes, on prend les nœuds coulans qui deſcendent des aleirons, on les paſſe dans les trous percés dans l'épaiſſeur des liſſerons, & on fait un nœud qui les empêche d'en ſortir, & les liſſes ſont ſuſpendues.

On commence par ſuſpendre les liſſes de pieces. Il doit y avoir dans l'exemple que nous avons choiſi, cinq liſſes de pieces ; & puiſqu'il y a quatre-vingt fils de liſiere, & douze cens fils de chaîne, il faut diviſer mille deux cens quatre-vingt par cinq, pour ſavoir combien il doit y avoir de mailles de liſſes à chaque liſſe : or mille deux cent quatre-vingt, diviſé par cinq, donne deux cens cinquante-ſix, c'eſt-à-dire qu'il doit y avoir à chaque liſſe de chaîne, deux cens cinquante-ſix mailles.

L'aſſemblage des cinq liſſes de pieces, s'appelle *remiſſe*.

Dans les métiers montés comme il faut, on ne met point d'arbalête au liſſeron d'en-bas, on y attache ſeulement à deux pouces de diſtance, un autre liſſeron beaucoup plus court, auquel on donne le nom de *faux liſſeron*, lequel eſt percé dans le milieu du dos, de la quantité de trous néceſſaires pour la quantité d'eſtrivieres, dont chacune eſt paſſée dans un trou du faux liſſeron. Cette façon de placer les eſtrivieres, rend la marche plus douce, & uſe moins de cordes.

On paſſe par les trous des liſſerons d'en bas des liſſes, de petites ficelles qu'on appelle *arbalêtes*, parce qu'en effet elles ſont avec le liſſeron, la figure d'une arbalête dont la corde ſeroit tournée vers le manche ; on attache à chaque arbalête une ficelle qui va trouver une marche à laquelle elle s'attache, & qu'elle tient ſuſpendue ; cette ficelle s'appelle *eſtriviere*.

D'où l'on voit qu'en appuyant le pié ſur la marche ; on tire l'eſtriviere qui tire l'arbalête, l'arbalête tire le liſſeron, le liſſeron tire la liſſe, la liſſe tire les nœuds coulans qui font deſcendre les extrémité des aleirons, qui font lever leur autre extrémité, & monter les carreaux qui remettent la liſſe dans ſon premier état, ſi on ôte le pié de deſſus la marche.

Lorſque les cinq liſſes de pieces ſont ſuſpendues, il s'agit de diſtribuer entr'elles les fils de poils ou de roquetins, & les fils de chaîne, de liſiere, ou de piece.

La liſiere ne ſe paſſe ordinairement que quand les autres fils ſont paſſés.

Voici comment on s'y prend.

On commence par les fils de chaînes ou de pieces, ou plutôt par ceux de liſiere.

Afin de les paſſer plus commodément, & les prendre bien dans l'ordre qu'ils doivent être pris, il faut faire paſſer l'envergure au-delà du corps.

Voici comment on s'y prend. On approche le plus près du corps que l'on peut, les deux verges ; puis on paſſe ſa main le long de la verge la plus proche du corps ; on écarte le plus que l'on peut les deux parties de la chaîne, de maniere qu'elles paroiſſent ſéparées au-delà du corps ; alors on inſere la main gauche entre elles, obſervant bien de ne pas laiſſer à l'une un fil qui appartienne à l'autre, & de la gauche on tire la verge la plus voiſine du corps, & on la met à la place de la main droite : cela fait, on preſſe le plus qu'on peut vers le corps, celle qui reſte, & l'on éloigne le plus qu'on peut celle qu'on a déplacée ; il arrive de-là que l'endroit où les fils ſe croiſent, s'avance au-delà du corps ; lorſqu'on s'en apperçoit, on inſere la main droite entre les côtés des angles oppoſés au ſommet, on tire de la gauche l'autre verge, & l'on la ſubſtitue à la main droite. Il eſt évident qu'en s'y prenant ainſi, l'envergure ſe trouve entre le corps & les liſſes.

Cela fait, on continue l'opération à deux, un des ouvriers ſe place à côté des liſſes, l'un eſt placé derriere les liſſes à côté de l'envergure, l'autre eſt placé devant.

Les berlins de la chaîne ſont attachés l'un après l'autre à une corde qui prenant à un pié de devant d'un côté, vient s'attacher à un pié de devant de l'autre, & forme une eſpece d'arc ; l'autre eſt placé vis-à-vis de lui, il prend les berlins de la chaîne & de la liſiere, & il commence par ſéparer un fil de liſiere à l'aide de l'envergure ; il le tire enſuite du berlin, & le préſente au premier qui le prend & le paſſe dans la premiere maille de la liſſe la plus voiſine des liſſes de poils ; pour la paſſer, voici ce qu'il fait.

On ſait que cette maille eſt compoſée de deux boucles qui ſe coupent à angles droits ; or il prend la boucle d'en bas, il y paſſe les doigts de la main gauche, en écarte les fils, l'éleve un peu au-deſſus de l'extrémité de la boucle d'en-haut, dont il écarte pareillement les fils qui la forment, en avançant les mêmes doigts & s'aidant de la droite, & il ſe fait une ouverture entre ces fils, dans laquelle il paſſe le fil de liſiere qui lui eſt préſenté, puis il retire ſes doigts, les boucles qui forment la maille ſe rapprochent par le poids des liſſerons & des marches ; il ne faut point de marches quand on remet, elles embarraſſeroient & chargeroient trop les liſſes ; le fil de liſiere ſe trouve pris entre les boucles ou dans la maille, & ne peut plus ni deſcendre ni baiſſer, ſans que la liſſe deſcende ou baiſſe, quoiqu'il puiſſe fort bien gliſſer horiſontalement.

Ce fil paſſé, l'ouvrier qui l'a paſſé le met derriere la navette attaché à la tringle qui eſt placée à ſa gauche

che où il eſt arrêté ; cependant l'autre ſépare un ſecond fil de liſiere qui ſort enſuite du berlin, qu'il tend à l'ouvrier qui le paſſe, comme nous avons dit, dans la premiere maille de la ſeconde liſſe en deſcendant vers le corps ; il paſſe le troiſieme fil dans la premiere maille de la troiſieme liſſe, en s'avançant vers le corps ; le quatrieme fil dans la premiere maille de la quatrieme liſſe, en s'avançant vers le corps ; le cinquieme fil dans la premiere maille de la cinquieme liſſe ou derniere vers le corps, du moins dans l'ouvrage que nous nous propoſons de faire, où nous n'avons que cinq liſſes de piece.

Lorſqu'il a paſſé le cinquieme fil dans la premiere maille de la cinquieme liſſe, ou de la liſſe la plus voiſine du corps, il paſſe le ſixieme fil dans la ſeconde maille de la premiere liſſe de piece la plus voiſine des liſſes de poil ; le ſeptieme dans la ſeconde maille de la ſeconde liſſe, en s'avançant vers le corps, c'eſt-à-dire qu'il continue & reprend ſon opération toujours de la même maniere, juſqu'à ce qu'il ſoit à la fin de la liſiere.

Quand il en eſt à la chaîne, il ſuit un ordre renverſé, c'eſt-à-dire qu'il paſſe le premier fil de piece dans la premiere maille vacante de la liſſe la plus voiſine du corps, c'eſt la neuvieme maille, car il y a quarante fils de liſiere qui diviſés par cinq, donnent huit, c'eſt-à-dire qu'ils occupent huit mailles de chaque liſſe.

Il paſſe le ſecond fil de piece dans la neuvieme maille de la liſſe qui ſuit la plus voiſine du corps, & ainſi de ſuite juſqu'à la cinquieme ; à la cinquieme, il revient à la liſſe la plus voiſine du corps ; cela fait, il recommence juſqu'à ce qu'il ait épuiſé les fils de piece, c'eſt-à-dire qu'il ne reſte plus huit mailles vacantes dans chaque liſſe ; pour remplir ces huit mailles vacantes, des quarante autres fils de liſiere, il abandonne l'ordre des fils de chaine, & il reprend pour les paſſer l'ordre de liſſes qu'il a ſuivi en paſſant les quarante premiers.

Cela fait, tous les fils de piece & de liſſe ſe trouvent paſſés ; mais dans cette opération le remetteur a eu ſoin d'en faire des berlins, à meſure qu'ils augmentoient en nombre, afin de les empêcher de s'échapper, & celui qui les lui tendoit, avoit grand ſoin de les lui tendre en entier, c'eſt-à-dire bien ſéparés & avec tous leurs brins.

On diſtribue enſuite les fils de roquetin ou de poil, c'eſt préciſément dans cette occaſion qu'on doit commencer à paſſer les branches de roquetin dans les mailles de corps, enſuite entre celles du remiſſe, & après ſur les deux liſſes qui leur ſont deſtinées. La diſtribution des fils de roquetin ne ſe fait pas comme celle des fils de piece.

Les fils de poil ſeront diſtribués entre les mailles de corps, tandis que les fils de roquetin paſſeront dans les maillons ; ici c'eſt le contraire, les fils de piece paſſent dans les mailles de liſſe, & les fils de roquetin ou de poil paſſent entre elles ; mais voyons comment ils s'y diſtribuent. Il y a mille deux cens quatre-vingt mailles de liſſe, & il n'y a que deux cens fils de roquetin.

De ces mille deux cens quatre-vingt mailles de liſſe, comme il ne doit point y avoir d'ouvrage dans la liſſe, il eſt évident que le fil de roquetin n'y devant point entrer, on commencera donc par en ôter quarante de chaque côté, ce qui les réduit à douze cens, c'eſt dans ces douze cens que les fils de roquetin doivent être contenus ; il eſt donc évident que c'eſt ſix mailles de liſſe pour un fil de roquetin ; mais en s'y prenant ainſi, le premier ou le dernier fil de roquetin ne ſeroient pas compris dans les douze cens mailles de liſſe ; pour cet effet après les quarante mailles d'un côté accordées aux fils de liſſe, on en ôte encore trois, c'eſt-à-dire la neuvieme de la premiere liſſe, ou de la plus voiſine du corps, la neuvieme de la liſſe ſuivante, & la neuvieme de l'autre, puis on paſſe un fil de roquetin ; on continue enſuite à diſtribuer un fil de roquetin entre les mailles de liſſe, en comptant de ſix en ſix mailles il eſt évident qu'il reſte après les neuf cens fils de roquetin diſtribués entre les mailles de liſſe, comme nous venons de preſcrire, trois mailles de liſſe, plus les quarante deſtinées aux fils de liſiere.

On obſerve à meſure qu'on paſſe un fil de roquetin, de le fixer derriere la navette, & de faire des berlins quand il y en a un certain nombre de paſſés.

Cela fait, on place les deux liſſes de poil ; nous allons voir comment les fils, tant de chaîne que de roquetin les occupent.

Ces deux liſſes ſont conſtruites & attachées aux aleirons comme les premieres ; mais c'eſt encore ici l'ordre renverſé ; les fils de poil ou de roquetin étoient diſtribués entre les mailles des autres liſſes & les fils de piece ou de chaîne paſſoient dans les mailles, ici ce ſont les fils de roquetin qui paſſent dans les mailles, & les fils de chaine ou de piece ſont diſtribués entre elles.

Pour ceux de liſieres, ils ſont tous au-dehors de ces deux liſſes, & vont droit au peigne ſans les traverſer.

On commence par paſſer les fils de roquetin dans les mailles ; ces liſſes de poil n'ont pas plus de mailles chacune, qu'il y a de fils de roquetin, c'eſt-à-dire deux cens dans l'exemple que nous avons choiſi.

D'où l'on peut conclure qu'un fil de roquetin paſſe dans deux mailles de liſſe ; car chaque liſſe ayant autant de mailles qu'il y a de fils de roquetin, les deux liſſes enſemble auront deux fois plus de mailles qu'il n'y a de fils de roquetin.

Pour paſſer le premier fil de roquetin dans les deux liſſes, on commence par tenir une de ces liſſes plus haute que l'autre ; la premiere ou la plus voiſine de l'ouvrage de devant.

Il arrivera de-là que les mailles de ces liſſes ne ſe trouveront plus dans le même plan, ne ſe correſpondront plus ; mais que les boucles d'enbas de celles de devant s'ouvriront dans les boucles d'enhaut de celles de derriere ; & que ſi l'on prend un fil de roquetin & qu'on le conduiſe horiſontalement à-travers les fils des deux premieres marches de ces liſſes, ce fil de roquetin ſe trouvera entre les fils de la boucle d'enhaut de la derniere liſſe, & entre les fils de la boucle d'enbas de la premiere, & cela d'un bout à l'autre des liſſes.

D'où l'on voit que ces fils peuvent ſe mouvoir librement en montant dans la liſſe de derriere, & librement en deſcendant dans la liſſe de devant ; mais que la liſſe de devant fera deſcendre tous les fils de roquetin, en deſcendant, & que la liſſe de derriere les fera tous monter avec elle ; voila pour le paſſage des fils de roquetin dans les liſſes de poil.

Quant à la diſtribution des fils de piece dans ces liſſes, c'eſt la même que la diſtribution entre les mailles de corps.

Il y a ici autant de mailles de liſſe de poil que de maillons ou que de fils de roquetin, & il y a ſix fois plus de fils de piece ; c'eſt donc ſix fils de piece pour un fil de poil ou de roquetin.

Mais comme il faut toujours que les fils de roquetin ſoient enfermés dans les fils de piece à cauſe de leur deſtination, qui eſt de former le deſſein dans la piece, & que ſi l'on commençoit par mettre 6 fils de chaîne puis un fil de roquetin, & ainſi de ſuite, le dernier fil de roquetin ſe trouveroit hors de la chaine ; on commence au contraire à laiſſer les trois premiers fils de chaine, puis on prend un fil de roquetin, puis ſix fils de chaine, puis un fil de roquetin, & ainſi de ſuite ;

Digitized by Google

d'où il arrive que le dernier fil de roquetin a ſur lui trois fils de chaîne.

Il faut obſerver qu'on n'a pas beſoin de faire paſſer ici les envergures pour la diſtribution des fils ; car on eſt dirigé par les mailles des liſſes précédentes pour les fils de chaîne, & par les maillons pour les fils de roquetin.

On a ſoin de tenir ces fils arrêtés à meſure qu'on les paſſe, & d'en faire toujours des berlins.

On tient les liſſes de poil ou de roquetin un peu plus haut que les autres, afin que les fils de poil ou de roquetin ſe ſéparent davantage de la chaîne en-deſſus, & que l'ouvrier puiſſe travailler plus commodément, ſoit avec les navettes, ſoit avec les fers de friſés & de coupés.

Cela fait, il ne s'agit plus que de diſtribuer dans le peigne tous ces fils.

Le peigne eſt compoſé de petites lames fort minces, aſſez proches les unes des autres, fixées paralleles les unes aux autres, dans deux petites traverſes rondes.

On choiſit dans ce peigne une quantité de dents proportionnée à la quantité de fils qu'on a à y diſtribuer, & à la grandeur de l'étoffe qu'on veut faire ; ſi l'on prenoit trop de dents pour la quantité de fils, alors le tiſſu ſeroit rare & l'étoffe mauvaiſe, le deſſein mal exécuté.

Si au contraire on en prenoit trop peu, il ſe trouveroit trop de fils dans chaque dent du peigne, la ſéparation s'en feroit difficilement, il y auroit un frottement qui uſeroit les ſoies & les feroit caſſer, les fils ſe trouveroient les uns ſur les autres, l'étoffe ſeroit trop compacte, mauvaiſe, & mal faite.

On a ici à diſtribuer dans les dents du peigne, quatre-vingt fils de liſiere, quarante de chaque côté de la chaîne, douze cens fils de chaîne, & entre eux deux cens fils de roquetin.

On peut prendre d'abord quatre dents pour les quarante fils de liſiere d'un côté, dix à chaque dent, cent dents pour les fils de chaîne & de roquetin, c'eſt-à-dire douze fils de chaîne, & deux fils de roquetin à chaque dent.

Prenez quatre dents pour les quarante autres fils de liſiere, dix à chaque dent.

Si on baiſſe les liſſes de roquetin, alors on ne verra que les fils de piece ou de chaîne s'élever, tous les autres fils de roquetin ſeront en-deſſous.

Si au-contraire on baiſſe le remiſſe ou toutes les liſſes de chaîne, on ne verra que les fils de roquetin, toute la chaîne ſera en-deſſous.

Mais on demandera peut-être comment il ſe peut faire que n'y ayant que deux fils de roquetin ſur douze de chaîne, ces deux fils de roquetin ſuffiſent pour couvrir toute la chaîne, quand en baiſſant les liſſes de chaîne on le fait paſſer en-deſſous.

Cela ſe fait par deux cauſes ; par le peu d'intervalle des dents qui ſont fort ſerrées les unes contre les autres, & qui raſſemblent deux cens fils dans un aſſez petit intervalle ; & la ſeconde cauſe, c'eſt que les deux cens fils ont beaucoup plus de brins que les fils de piece. Les deux cens dents du peigne ne doivent contenir que quatre pouces, puiſque les *velours* ordinaires ne ſont compoſés que de ſoixante-quinze portées de chaîne faiſant à quatre-vingt fils chaque portée, ſix mille fils, & que la largeur ordinaire de l'étoffe n'eſt que de vingt pouces environ ; douze cens fils par conſéquent ne ſont que la cinquieme partie de ſix mille fils.

Cela fait, on arrête les fils devant le peigne en en faiſant des berlins, & l'on place le battant.

Imaginez un morceau de bois auquel, par ſa partie ſuperieure, on a pratiqué une rainure ; ſoient aux extrémités de ce bois, deux autres morceaux aſſemblés comme on voit, ſoit dans ces deux morceaux paralleles, un troiſieme morceau de bois mobile, & cannelé à ſa partie inférieure ; on place le peigne verticalement dans la cannelure de ces deux morceaux de bois, dont celui de deſſus eſt mobile ; on approche celui de deſſous, de maniere que le peigne puiſſe jouer ſans toutefois s'échapper.

Les deux morceaux de bois dans leſquels la piece placée au-deſſus du peigne, ſemblable & parallele à celle du deſſus, eſt aſſemblée verticalement, s'appellent l'*ame du battant*.

Il y a de chaque côté attaché à cette ame deux petites tringles de bois encochées ; ce ſont les ſupentes du battant.

Quant au porte battant, c'eſt un morceau de bois quarré, à l'extrémité duquel il y a deux tenons ronds dans leſquels on place deux eſpeces de viroles de bois, mobiles ſur les tenons.

On attache le porte-battant aux battants par des cordes qui paſſent dans les coches des ſupentes du battant, & qui l'embraſſent par-derriere le porte-battant.

C'eſt à l'aide de ces coches qu'on monte ou deſcend le battant, en faiſant deſcendre ou monter les cordes qui l'attachent au porte-battant, d'une, de deux, ou de pluſieurs coches.

Les extrémités du porte-battant, ou plutôt les deux viroles mobiles de bois placées dans les tenons ronds de ſes extrémités, ſont placés ſur deux autres tringles de bois, encochées & placées contre les eſtaſes, & parallelement à ces précédens ; on appelle ces tringles *acocats*. L'uſage des acocats eſt de ſoutenir le battant, & de l'approcher ou de l'éloigner à diſcrétion, en faiſant mouvoir les viroles de bois ou roulettes dans les coches des acocats.

Quand on a placé le battant, on prend l'enſuple de devant, & on la met ſur les taſſeaux, ou entre les tenons & les piliers de devant ; cet enſuple ou enſuble de devant eſt à-peu-près ſemblable à celle de derriere ; elle a pareillement deux moulures à ſes extrémités, avec une cannelure tranſverſale ; ces moulures ſont pour la facilité du mouvement de l'enſuple ſur elle-même, dans l'échancrure des taſſeaux ou tenons, & la cannelure ſert à placer le compoſteur.

Le compoſteur eſt fait de deux petites baguettes rondes, égales, dont les diametres pris enſemble ſont plus grands que celui de la cannelure ; d'où il arrive que ſi l'on attache des ficelles à l'une de ſes baguettes & qu'on la place dans la cannelure ; qu'enſuite on prenne l'autre baguette & qu'on la mette auſſi dans la cannelure, de maniere qu'elle porte en partie ſur la premiere baguette placée & contre les parois d'enhaut de la cannelure, & qu'elle ſoit embraſſée à l'extérieur par les ficelles de la premiere baguette, on aura beau tirer les ficelles de la premiere baguette autour de l'enſuple ; on ne la fera pas ſortir pour cela, car elle ne pourroit ſortir qu'en déplaçant la baguette placée ſur elle ; mais elle ne peut la déplacer, car les ficelles paſſant ſur cette baguette la retiennent dans l'état où elle eſt, & le tout demeure immobile.

On prend tous les berlins qu'on a faits pour empêcher tous les fils de s'échapper à-travers le peigne ; on les traverſe d'une broche de bois, de maniere que partie des fils paſſe au-deſſus de la broche, partie en deſſous.

On prend de bonne ficelle, qu'on paſſe en double dans les extrémités & les autres parties découvertes de la broche ; on attache ces ficelles à une des baguettes du compoſteur ; on diſpoſe cette baguette & celle qui lui eſt tout-à-fait ſemblable, dans la canelure de l'enſuple : puis on fixe l'enſuple dans cet état, c'eſt-à-dire la cannelure un peu tournée en-deſſous & la ficelle un peu enveloppée autour de l'enſuple.

Pour fixer l'enſuble, on a adapté à l'une de ſes extrémités un morceau de fer, dans le milieu duquel l'extrémité de l'enſuble s'emboîte quarrément; cette boîte quarrée de fer eſt garnie par une de ſes ouvertures d'une plaque ronde de fer, ouverte auſſi dans ſon milieu pour laiſſer paſſer l'extrémité de l'enſuble dans la boîte, & dentelée par les bords. Ce morceau de fer s'appelle *roulette*.

Le chien eſt une eſpece d'*S* de fer dont nous avons déja parlé, dont l'extrémité s'engraine dans les dents de la roulette, & tient l'enſuble en arrêt. On acheve de finir l'enſuple, en plaçant entr'elle contre le pilier de devant, un petit coin de bois que l'on appelle une *taque*.

Cela fait, on va à l'autre enſuble, à celle derriere; il y a au bas de chaque pié de derriere du métier, deux morceaux de bois percés de trous, ſelon leur longueur, attachés aux piés parallelement l'un à l'autre.

On peut paſſer dans ces trous une broche de fer, & cette broche de fer fixe une corde qui lui eſt attachée, & qui paſſe entr'eux longitudinalement.

Cette corde vient chercher la moulure de l'enſuble, & s'entortille autour d'elle; on l'appelle *corde du valet*: après qu'elle a fait pluſieurs tours, trois ou quatre ſeulement, & pas davantage; on a une eſpece de morceau de bois échancré par un bout, & percé; le trou reçoit la corde de valet, & l'échancrure s'applique ſur la moulure de l'enſuble; l'autre bout de ce morceau de bois eſt encoché. On pend un poids à cette extrémité encochée, ce poids tire cette extrémité, & fait tourner l'autre ſur la moulure; l'autre ne peut tourner ſans tirer la corde, la corde ne peut être tirée, ſans tirer l'enſuble; & l'enſuple ne peut être tirée, ſans que la chaîne ne ſoit tendue; on appelle ce morceau de bois qui fait l'office de levier à l'extrémité de l'enſuble, *un valet*. Il y a un valet à l'autre extrémité, ſi le valet tire trop, on raccourcit le levier, en rapprochant le poids d'une coche ou de deux plus près de l'enſuble.

En s'y prenant ainſi, on bande la chaîne & la liſiere à diſcrétion; quant aux filets de roquetin, ils ſont tendus à diſcrétion auſſi; par les petits poids de plomb qui tiennent à chaque roquetin, & qu'on fait toujours aſſez peſans pour le ſervice qu'on en attend.

Voilà maintenant le métier tout arrangé, il n'eſt plus queſtion que d'une petite opération dont nous allons parler, pour qu'il ſoit ce qu'on appelle *monté*.

Mais avant que de paſſer à cela, il ne ſera pas hors de propos de dire un mot de cette multitude de liſſes, de pieces, ou de chaînes.

Nous en avons cinq, & on en emploie quelquefois beaucoup davantage.

On voit évidemment qu'elles partagent ici la chaîne en cinq parties égales.

Que quand on en baiſſe une, on ne fait baiſſer que le cinquieme de la chaîne, & que pour baiſſer toute la chaîne, il faut les faire baiſſer toutes.

Il eſt encore à propos de ſavoir, que ſi la premiere liſſe ou la plus voiſine du corps répond à la premiere marche à droite, il n'en eſt pas ainſi des autres.

Voici l'ordre que l'on ſuit, la premiere marche tire la premiere liſſe; la ſeconde marche la quatrieme liſſe; la troiſieme marche, la ſeconde liſſe; la quatrieme marche, la cinquieme liſſe; la cinquieme marche, la troiſieme liſſe: ainſi de ſuite pour cinq liſſes, comme pour un plus grand nombre; c'eſt-là ce que les ouvriers appellent *paſſe de deux en deux*.

L'ouvrier en travaillant fait jouer ces marches les unes après les autres, quand il fait le ſatin.

La ſixieme marche tire la premiere liſſe de poil.

La troiſieme marche tire la ſeconde liſſe de poil.

Dans le cas donc qu'il y ait douze cens fils à chaîne, & que l'on ait cinq marches, & qu'il y ait douze fils de chaîne à chaque dent;

Voici comment ſe fait le ſatin, ou plutôt une petite table de la combinaiſon des marches, des liſſes & des fils.

Avec un peu d'attention ſur cette table, on s'appercevra tout d'un coup que ce qui ſe paſſe dans ſoixante fils, ou dans l'intervalle de cinq dents, ſe paſſe dans tout le reſte.

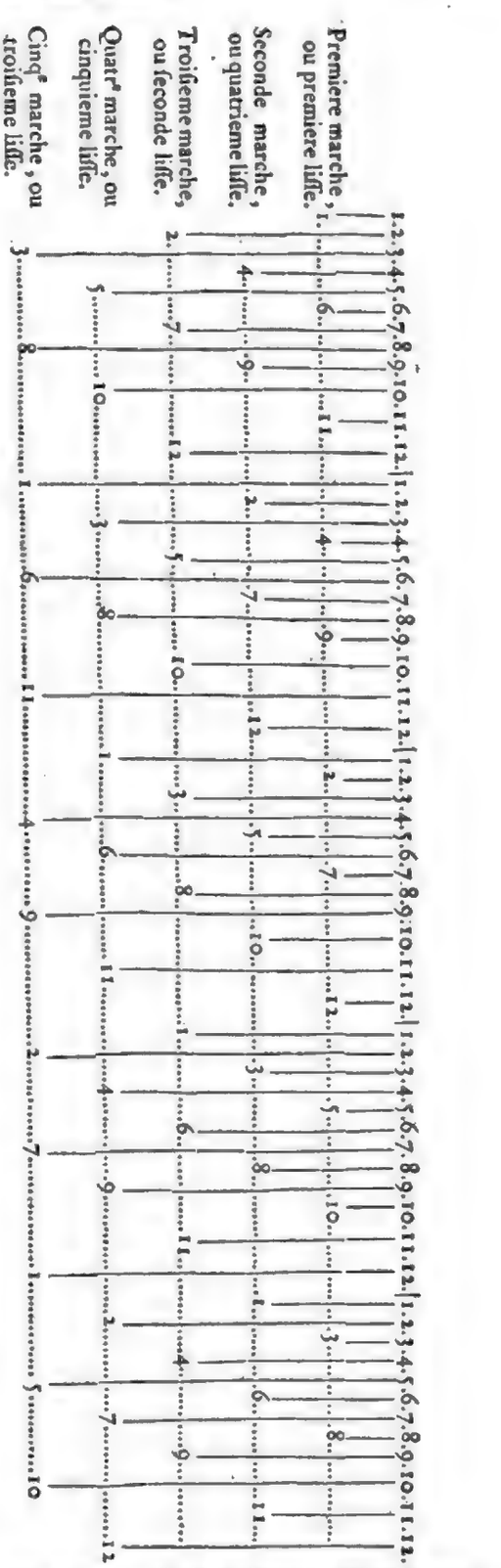

Voici comment ſe fait le ſatin dans l'étoffe dont il

s'agit ici, & qu'on a pris pour exemple; y ayant cinq marches, la chaîne eſt diviſée en cinq parties égales, & il n'y a qu'un cinquieme qui travaille à chaque marche dans l'ordre repréſenté par la table.

La premiere marche étant attachée à la premiere liſſe, quand on la preſſe, on baiſſe la premiere liſſe & on en ſépare de la chaîne le cinquieme; 16, 114, 92, 712, 510, 38; quand on preſſe la ſeconde marche, la quatrieme liſſe ſe baiſſe; & on ſépare le cinquieme, 49, 27, 125, 103, 81, 611, & ainſi des autres, comme on voit par la table.

Paſſons maintenant à la partie la plus importante du métier, je veux dire, le ſample.

On a un bâton, tout ſemblable à celui de rame; il a une moulure à chaque bout; l'entre-deux des moulures eſt rempli de cordes ou ficelles, il y en a autant qu'au rame; elles ſont croiſées comme celui de rame l'étoit. Les ficelles doivent être aſſez longues pour atteindre à celles du rame.

Ce bâton s'appelle *bâton des cordes du ſample*. Le bâton armé de ſes ficelles croiſées s'appelle *ſample*.

Il n'y a de différence entre le ſample & le rame, que dans la longueur des cordes, & les yeux de perdrix qui ſont au rame.

Pour placer le ſample, on s'y prend comme par le rame, on fixe à terre un bâton, vis-à-vis du devant du caſſin qu'on appelle *bâton de ſample*; on paſſe à ſes deux extrémités deux cordes qui ſont boucles étant nouées chacune par leurs bouts. On peut les appeller les *cramailleres* du bâton des cordes de ſample: on fixe à ces deux cordes les moulures du bâton des cordes du ſample.

On prend toutes ces cordes à poignées, & à l'aide de leur croiſement ou enverjure, on les ſépare les unes d'avec les autres, & les unes après les autres.

On paſſe la premiere corde de ſample dans l'œil de perdrix de la corde de rame qui paſſe ſur la premiere poulie d'en-bas de la premiere rangée verticale que l'ouvrier a à ſa gauche & l'y attache, en faiſant un nœud. Obſervant que ſa corde de ſample ne ſoit pas lâche; mais au contraire, bien tendue; pour cet effet, il faudra que celle de rame faſſe angle à l'endroit où elle ſera tiré par l'œil de perdrix; cet angle eſt ordinairement très-obtus.

Il paſſe la ſeconde corde du ſample dans l'œil de perdrix de la corde du rame, qui paſſe ſur la ſeconde poulie en montant de la même rangée & l'y attache. La troiſieme corde de ſample dans l'œil de perdrix de la corde qui paſſe ſur la troiſieme poulie de la même rangée. La quatrieme dans l'œil de perdrix de la corde qui paſſe ſur la quatrieme poulie en montant de la même rangée. La huitieme corde dans l'œil de perdrix de la corde qui paſſe ſur la cinquieme poulie de la même rangée. La ſixieme corde dans l'œil de perdrix de la corde qui paſſe ſur la premiere poulie d'en-haut de la ſeconde rangée verticale; la ſeptieme corde dans l'œil de perdrix, de la corde qui paſſe ſur la ſeconde poulie en deſcendant de la même rangée; & ainſi de ſuite rempliſſant les yeux de perdrix, de chaque corde, de chaque rangée, ſuivant les rangées en zigzag; d'où il s'enſuit que chaque corde de ſample tire les mêmes arcades, les mêmes mailles de corps, les mêmes maillons, les mêmes fils de roquetins que chaque corde de rame.

Ainſi la premiere corde de ſample tire dans l'exemple propoſé, les quatre premiers fils de chaque quatre cinquantaine de fils de roquetin; la ſeconde corde de ſample, les quatre ſeconds fils de chaque quatre cinquantaine de fils de roquetin, & ainſi de ſuite; d'où l'on voit que par le moyen de ces ficelles du ſample, des cordes de rames correſpondantes, des arcades, des mailles de corps, des maillons, des mailles de corps d'en-bas, & des aiguilles; on a la facilité de faire paroître en tel endroit de la chaîne, que l'on voudra tel fil, & autant de fils de roquetin qu'on le deſirera.

Et par conſéquent, on a le moyen d'exécuter à l'aide de la trame, de la chaîne, & de ces fils de roquetins qu'on peut faire paroître dans la chaîne & ſur la trame, quelque figure donnée que ce ſoit.

Il ne s'agira plus que de ſavoir quelles ſont les ficelles du ſample qu'il faudra tirer.

Or nous allons maintenant parler de la maniere de déterminer ces ficelles.

Après avoir obſervé que la chaîne peut être d'une couleur, ou le fond, & les figures tracées dans la chaîne ſur la trame, ou ſur les fils des navettes qui courent entre les parties ſéparées, ſoit de la chaîne, ſoit des fils de roquetin, & qui les tiennent ſéparées, d'une autre couleur.

En travaillant ainſi à l'aide de la chaîne ſeulement, de la liſſe, des cordes du ſample, & des fils de roquetin; on voit évidemment qu'en ſuppoſant la faculté de déterminer les cordes de ſample à tirer pour une figure quelconque, on exécuteroit ſur la chaîne cette figure; on feroit alors ce qu'on appelle *une étoffe à fleur*.

Nous venons de monter un métier, c'eſt-à-dire de le mettre en état d'exécuter tout deſſein qui ne demande pas plus de cordes que nous en avons employé; & même de repéter quatre fois ce deſſein dans la largeur de l'étoffe: ce qui ſeroit 20 fois dans la largeur de l'étoffe ordinaire, s'il n'y avoit que 50 cordes. Car on a pu remarquer que chaque ficelle de ſample tirant une ficelle de rame, & chaque ficelle de rame tirant un faiſceau d'arcades, 4 bouts d'arcades, ou 4 maillons, & les 200 maillons ſe trouvant diviſés en cinquantaines, & les 4 maillons tirés paroiſſant toujours ſur la chaîne dans des endroits ſemblables de chaque cinquantaine; car ce ſont ou les 4 premiers de chaque cinquantaine, ou les 4 trentiemes, &c. On doit repéter le deſſein dans la chaîne, à chaque cinquantaine de fils de roquetin, ou chaque douze dents & demie du peigne, parce qu'il y a deux fils de roquetin dans chaque dent; partant 24 fils en 12 dents, & 25 en 12 dents & demie. Cette façon de dire *& demie* n'eſt pas tout à fait juſte; car les fils de roquetin ne partagent pas également les fils de la dent, & ne ſont pas à égale diſtance l'un de l'autre, & de l'extrémité de la dent, pour qu'on puiſſe dire *une demie-dent*. Je veux dire ſeulement qu'il faut vingt-quatre dents, & un fil de la vingt-cinquieme pour avoir une cinquantaine de fils de roquetin.

J'ai oublié de dire en parlant des piliers de derriere du métier, qu'il y avoit à la face intérieure de chacun, un peu au-deſſus de la chaîne, deux broches paralleles à l'enſuple dans laquelle ſont paſſées deux eſpeces de bobines, qu'on appelle *reſtins*.

Autre choſe encore à ajouter. C'eſt une corde attachée par ſes deux bouts à deux murs qui ſe regardent, & parallele à celles des rames, mais beaucoup plus forte, & placée à côté du caſſin, du côté du châtelet, qu'on appelle *arbalete*.

L'arbalete ſert à ſoutenir la gavaſſiniere; elle ſert auſſi à ſoutenir un petit bâton qui flotte ſur le ſample: les cordes qui ſoutiennent ce bâton s'appellent *cordes de gance*, & le bâton, *bâton de gance*.

La gavaſſiniere eſt une longue corde pliée en deux, dans la boucle de laquelle paſſe l'arbalete. Les deux bouts de cette corde ſont noués au bâton de rame. Elle eſt bien tendue; & comme elle ne peut être bien tendue qu'elle ne tire & ne faſſe faire angle à la corde qui la ſoutient, c'eſt par cette raiſon qu'on appelle cette corde *arbalete*. Nous dirons ailleurs pourquoi on appelle l'autre dont les brins ſont paralleles aux ficelles du ſample, *gavaſſinieres*.

Il ne nous reſte plus à parler que du deſſein, de la

lecture, du travail, & des outils qui y ſervent.

Pour le deſſein, on a un papier réglé, diviſé en petits carreaux par des lignes horiſontales & verticales. Il faut qu'il y ait dans la ligne horiſontale autant de petits carreaux, que de cordes au ſample.

Pour faciliter la lecture du deſſein, on diviſe la ligne horiſontale par dixaines, c'eſt-à-dire que de dix en dix diviſions de l'horiſontale, la verticale eſt plus forte que ſes voiſines, & ſe fait remarquer.

Il y a auſſi des horiſontales plus fortes les unes que les autres: on diviſe la verticale en certain nombre de parties égales, & par chaque partie de cette verticale on tire des horiſontales paralleles.

Il y a de ces horiſontales un plus grand ou plus petit nombre, & elles ſont plus longues ſelon que le deſſein eſt ou plus courant, ou plus long & plus large; & il y a des verticales un plus grand nombre, & elles ſont plus longues, ſelon que le deſſein eſt plus large & plus long.

On diviſe pareillement le nombre des horiſontales en parties égales, & on fait l'horiſontale de chaque partie égale, plus forte que les autres.

Si l'horiſontale eſt diviſée de dix en dix, & la verticale de huit en huit, on a ce que les ouvriers appellent *un deſſein en papier de dix en huit.*

On trace ſur ce papier un deſſein, comme on voit dans nos Pl. Les quarrés horiſontaux repréſentent les coups de navette, qui doivent paſſer pour faire le corps de l'étoffe; & les quarrés verticaux repréſentent les cordes de ſample.

Les quarrés horiſontaux repréſentent auſſi les fils de roquetins.

Les quarreaux qui reſtent blancs marquent les fils de roquetin, qu'il ne faut point faire paroître ſur l'étoffe. Les autres quarreaux colorés marquent les fils de roquetins qu'il faut faire paroître.

Ces fils peuvent être de différentes couleurs; mais pour plus de ſimplicité nous les ſuppoſerons ici tous de la même couleur, bleus par exemple.

Si l'on voit le bleu de différente couleur, c'eſt que ce deſſein eſt deſtiné à faire du *velours* ciſelé.

Le bleu-clair marque le friſé, & le bleu fort noir marque le coupé.

Il faut obſerver en faiſant un deſſein, que le friſé ſoit toujours en plus grande quantité que le coupé, parce que comme on verra, le coupé ne ſe fait que ſur le friſé; & le friſé ſert à empêcher le poil du coupé de tomber, il le tient élevé & l'empêche de tomber.

Les autres deſſeins ne ſe tracent pas autrement, & il n'y a guere de différence dans la maniere de les lire.

Pour lire un deſſein, on commence par enverger, ou plutôt encroiſer le ſample, afin de ne pas ſe tromper en comptant les cordes.

Puis on fixe à l'eſtafe, à chaque côté du ſample, deux barres de bois; on inſere entre ces barres & le ſample, deux autres morceaux de bois qui le tirent en arriere, & le tiennent plus tendu; l'un en-haut & l'autre en-bas. Les verges qui appuient en-devant ſur les barres de bois, empêchent qu'il n'aille tout en arriere. Il eſt donc tenu par haut & par bas, en arriere, par les bâtons placés entre lui & les barres, & tenu en-devant par les verges de ſon enverjure.

Puis au-deſſous du premier morceau de bois & de la premiere verge; on place un inſtrument que nous allons décrire, entre le ſample & les barres de bois, contre lequel il eſt preſſé par le ſample qui eſt ici en arriere. Cet inſtrument conſiſte en trois morceaux de bois plats, aſſemblés par un bout par une cheville de bois, autour de laquelle il ſe meut librement, dont le dernier eſt diviſé à ſa ſurface extérieure, en un certain nombre de crans larges & profonds, à égale diſtance les uns des autres; les deux autres s'appliquent ſur celui-ci & le couvrent quand il en eſt beſoin, & peuvent auſſi s'aſſembler par l'autre bout, au moyen d'une autre cheville de bois. Cet inſtrument s'appelle *un eſcalette*, & ſon uſage principal eſt de faciliter encore la lecture du deſſein, en facilitant le compte des cordes.

Pour cet effet, lorſqu'on l'a appliqué comme j'ai dit, on met dans chaque cran dix cordes de ſample, c'eſt-à-dire autant de cordes de ſample, qu'il y a de diviſions dans la ligne horiſontale du deſſein.

Cela fait, on met ſur cette lame de bois diviſée, la ſeconde qui la couvre; on applique ſur cette ſeconde la ſeconde; on paſſe ſur cette ſeconde & ſur le deſſein la troiſieme, & on les fixe toutes trois par l'autre bout.

On voit que par ce moyen, le deſſein ſe trouve pris entre les deux lames reſtantes; la liſeuſe le diſpoſe entre ſes lames, de maniere qu'il n'y ait que ſa premiere rangée de petits quarreaux qui débordent les lames, ſoit par en-haut, ſoit par en-bas.

Alors elle prend à côté d'elle des ficelles, toutes priſes d'une certaine longueur; elle examine ſur le deſſein, ou on lui dit combien il y a de couleurs au deſſein; elle attache chacune des couleurs à un de ſes doigts, c'eſt-à-dire que cette couleur, ou les ficelles qui lui correſpondent, au ſemple, doivent paſſer ſous les doigts auxquels elles les a attachées, & ſous tous les autres: ainſi des autres couleurs. Quand il y a plus de couleurs que de doigts, elle en attache au poignet, au milieu du bras, ou bien elle prend le parti de lier chaque couleur ſéparément; mais ce n'eſt pas la maniere des habiles liſeuſes.

Mais pour éviter toute confuſion, nous ſuppoſerons ſeulement deux couleurs, comme on voit au deſſein dans nos Pl.

Elle commence par la premiere ligne. Je ſuppoſe qu'elle ait attaché le verd-clair ou de friſe au doigt du milieu, & le gros verd ou coupé à l'index.

Elle voit que les ſix premiers quarrés, ou les ſix premieres diviſions ſont blanches; elle paſſe ſix cordes du ſample, ou les ſix premieres cordes de la premiere dixaine, contenue dans la premiere coche de l'eſcalette à gauche. Puis elle prend le reſte de cette dixaine qu'elle paſſe ſous l'index, ſur le doigt du milieu & ſous les autres doigts; elle y joint la premiere corde de la ſeconde dixaine, parce qu'elle eſt auſſi verd-clair ou friſé, & qu'elle a attaché le verd-clair au doigt du milieu. Elle prend enſuite les ſix cordes ſuivantes de cette ſeconde dixaine qu'elle paſſe ſous l'index & ſous les autres doigts. Elle prend la huitieme corde de la même dixaine qu'elle paſſe ſous l'index, ſur le doigt du milieu & ſous les autres doigts; puis les deux cordes reſtantes de la même dixaine, qu'elle paſſe ſur l'index & ſous les autres doigts; & ainſi de ſuite juſqu'au bout de la ligne.

S'il y avoit eu pluſieurs couleurs, elle les eût attachées à d'autres parties de la main; & les auroit ſéparées toutes en les plaçant ſur ces parties, à meſure qu'elles ſe ſeroient préſentées.

Puis elle auroit pris des ficelles qui ſont à ſa gauche, autant qu'elle eût eu de couleurs; elle n'en prend donc que deux ici. Elle eût avec une de ces ficelles pliée en deux, & dont elle auroit ſubſtitué à l'index l'un des bouts, renfermé & ſéparé dans la boucle tous les verds découpés, pour avec l'autre qu'elle eût pareillement pliée en deux, & dont elle eût auſſi ſubſtitué un des bouts à l'autre doigt, elle eût renfermé & ſéparé dans la boucle les verds-clairs. Puis elle eût un peu tordu enſemble ces bouts, & les auroit fixés à côté d'elle à ſa droite, en leur faiſant faire un tour autour d'une corde, attachée par un bout à l'eſtafe, & par l'autre bout à un des bâtons de l'enverjure: on l'appelle *corde des embarbes.*

Elle eût enſuite paſſé à la lecture de la ſeconde li-

Digitized by Google

gne, qu'elle eût expédiée comme la précédente, & eût été de ſuite juſqu'à la fin de la lecture du deſſein. Les ficelles dont elle ſe ſert pour ſéparer les couleurs s'appellent *des embarbes*.

Il eſt facile de ſavoir le nombre des embarbes, quand on ſait le nombre des lignes du deſſein; celui de ſes dixaines, & celui des couleurs.

Lorſque toutes les embarbes ſont placées, ou que la lecture du deſſein eſt achevée, on travaille à faire les gavaſſines & les lacs; & voici comment on s'y prend.

On plante à un mur, ou à quelqu'autre partie ſolide, placée immédiatement derriere le ſample, un piton, un anneau, auquel on attache une corde aſſez forte; puis on paſſe derriere le ſample; on prend une petite ficelle qu'on fait paſſer ſur la premiere corde du ſample, que l'on enferme dans une boucle; on enferme la ſeconde dans une boucle encore, on en fait autant à toute la ficelle du ſample; puis on tire fortement toutes ces ficelles ou boucles formées de la même ficelle, en arriere, vers la groſſe corde attachée au piton; on la fixe à cette corde: cette corde, avec l'aſſemblage de toutes ces boucles formées d'une ſeule ficelle, dans chacune deſquelles eſt ſéparée & renfermée une corde du ſample, s'appelle *le lac à l'angloiſe*; il ſert à ſéparer facilement les cordes du ſample, & à ne pas ſe tromper dans le choix qu'on en doit faire pour former les lacs.

Cela fait, on prend des ficelles de même longueur, qu'on joint deux-à-deux ou trois-à-trois, ſelon qu'il y a un plus grand nombre de couleurs au deſſein: ici une ſeule ficelle pliée en deux ſuffit; car nous n'avons proprement que deux couleurs, ou qu'une ſeule ſéparée en deux.

On plie cette ficelle en deux; on renferme entre ces deux brins, ou dans ſa boucle, la partie de la gavaſſiniere que l'on a le plus à droite; puis on arrête la boucle par un nœud, en ſorte que la partie de la gavaſſiniere ſoit, pour ainſi dire, enfilée dans la boucle faite avec de la ficelle, & n'en puiſſe ſortir; on fait avec la gavaſſiniere autant de ces boucles qu'il y a des lignes au deſſein; & ces ficelles bouclées, & tenues par leur boucle dans la partie la plus à gauche de la gavaſſiniere qui les enfile toutes les unes après les autres, s'appellent *des gavaſſines*.

Après cette premiere réparation, on prend du fil fort; on ſe ſaiſit de la premiere ou derniere embarbe; placée, on la tire à ſoi; on voit quelles ſont les cordes de ſample qu'elle embraſſe; on fait en zig-zag avec le fil deux fois autant de boucles qu'il y a des cordes de ſample ſéparées par l'embarbe; toutes ces boucles ſont du même fil continu; on enfile de ces boucles celles que l'on a de ſon côté dans un de ſes doigts, les autres embraſſent chacune une des cordes du ſample ſéparées par l'embarbe; on les égaliſe, & on leur donne une certaine longueur, puis on coupe le fil, & on attache ces deux bouts enſemble par un nœud.

Cela fait, on prend un des bouts de la gavaſſine qu'on paſſe ſous l'autre partie parallele à la premiere, à la place à droite de la gavaſſiniere; on paſſe ce bout à la place du doigt dans lequel on tenoit les boucles enfilées: on fixe toutes ces boucles à ce bout de la gavaſſine par un nœud, & l'on a formé ce qu'on appelle un *lac*.

On ôte enſuite l'embarbe, car elle ne ſert plus de rien; les fils qu'elle ſéparoit ſont tenus ſéparés dans les boucles du lac.

On tire enſuite la ſeconde embarbe; on prend du fil, & l'on forme des boucles toutes ſemblables à celles du premier lac; on attache ces boucles par un nœud à l'autre bout de la gavaſſine, obſervant ſeulement que la partie de la gavaſſiniere qui eſt la plus à gauche, ſoit priſe entre les deux bouts de la gavaſſine; & partant que ſi celui qui tenoit le premier lac paſſoit ſous cette partie de gavaſſine, l'autre paſſât deſſus.

Si la gavaſſine étoit compoſée d'un plus grand nombre de bouts & de lacs, il faudroit obſerver la même choſe.

Cela fait, c'eſt-à-dire les embarbes étant épuiſées par la formation des lacs, de même que les bouts de gavaſſine (car il n'y a pas plus de bouts à la gavaſſine, que de lacs, ni de lacs que d'embarbe), on peut commencer à travailler. J'ai oublié de dire qu'à meſure qu'on formoit les lacs, & qu'on garniſſoit les gavaſſines, on les tenoit ſéparées & attachées en haut à un empêchet ou autre arrêt, afin d'empêcher la confuſion: voilà donc le bois du métier monté; la cantre placée, les fils de roquetin paſſés dans les maillons entre les remiſſes, dans les mailles des liſſes de poil & dans les dents du peigne, les enſuples placées, & la chaîne diſpoſée comme il convient, le deſſein lu, en un mot tout diſpoſé pour le travail; voyons maintenant comment on travaille, & comment, à l'aide de la diſpoſition & de la machine précédente, on execute ſur la chaîne le deſſein ſur le ſemple.

Voici ce qui nous reſte à faire; car à cette occaſion nous parlerons & des outils qu'on emploie, & de quelques autres opérations qui n'ont point encore pu avoir lieu. Voici donc la maniere de faire le *velours ciſelé*. Celui qui a bien entendu ce que nous venons de dire, ſera en état de ſe faire conſtruire un métier & de le monter; & celui qui entendra bien ce que nous allons dire, ſera en état de faire du *velours ciſelé* & de travailler.

Travail ou opération par laquelle on exécutera en velours ciſelé *le deſſein qu'on vient de lire ſur le ſemple.* Il faut commencer par avoir à ſes côtés deux petites navettes, telles qu'on les voit, *Pl. de ſoirie*, ici faites en bateau, dans leſquelles ſont ſur une petite branche de fer qui va de l'un à l'autre bout, une bobine garnie de ſoie, dont le bout paſſe par une ouverture faite latéralement, & tournée vers l'ouvrier; ces navettes ſont placées ſur les deux bouts de la banque.

Premiere opération. On enfoncera en même tems la premiere marche de piece du pié droit, & les deux marches de poil du pié gauche.

On paſſera une des navettes.

On enfoncera la ſeconde marche de piece ſeule du pié droit.

On paſſera la même navette.

On enfoncera la troiſieme marche de piece du pié droit, & les deux de poil du pié gauche.

On paſſera la navette.

On enfoncera la quatrieme marche de piece ſeule du pié droit.

On paſſera la navette, & ainſi de ſuite.

C'eſt ainſi qu'on formera le ſatin & le fond, & ce que l'ouvrier appelle *la tirelle*.

Seconde opération, ou *commencement de l'exécution du deſſein.* Il faut avoir tout prêts des fers de deux eſpeces; des fers de friſé, & des fers de coupé. Les fers de friſé ſont des petites broches rondes, de la largeur de l'étoffe, armées par un bout d'un petit bouton de bois fait en poire; dans le nœud de laquelle ce fer eſt fixé; ces fers ſont de fer véritable. On en trouve par-tout; il n'y a aucune difficulté à les faire. Son petit manche en poire s'appelle *pedonne*. Les fers de coupés ne ſont pas ronds, ils ſont, pour ainſi dire, en cœur; ils ont une petite cannelure ou fente dans toute leur longueur; il eſt plus difficile d'en avoir de bois: ils ſont de laiton. Il n'y a qu'un ſeul homme en France qui y réuſſiſſe; c'eſt un nommé *Rouſſillon* de Lyon. Ces fers ont auſſi leurs pedonnes, mais mobiles; on ne les arme de leurs pedonnes ou petits manches en poire, que quand il s'agit de les paſſer.

L'uſage des pedonnes ou manches en poire, c'eſt

d'écarter les fils, & de faciliter le paſſage des fers tant de coupé que de friſé.

Il faut avoir, pour l'ouvrage que nous allons exécuter, quatre fers de friſé, & trois fers de coupé.

On diſtingue dans le travail du *velours ciſelé* cinq ſuites d'opérations à-peu près ſemblables, qu'on appelle *un courſe*, & chaque ſuite d'opérations un coup; ainſi un courſe eſt la ſuite de cinq coups.

Premier coup. On met un fer de friſé entre la chaîne & le poil qu'on ſépare l'un de l'autre, en enfonçant les cinq marches de piece du pié droit, ſans toucher à celles de poil; ce qui fait paroître tout le poil en-deſſus.

On enfonce la premiere marche de piece du pié droit, & les deux de poil en même tems du pié gauche. Coup de battant. On paſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On lâche les deux liſſes de poil, & l'on enfonce la ſeconde marche de piece du pié droit. Coup de battant. On paſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On enfonce les deux marches de poil, pié gauche, & la troiſieme de piece, pié droit. Coup de battant. On paſſe l'autre navette, qui va ſeulement. Coup de battant. En le donnant, on laiſſe aller les marches de poil, & l'on tient ſeulement celle de piece, qui eſt la troiſieme du pié droit. On fait paſſer enſuite cette troiſieme marche ſous le pié gauche, on y joint la quatrieme & la cinquieme; on les enfonce toutes trois du pié gauche, & en même tems on enfonce du pié droit la premiere & la ſeconde; ce qui finit le premier coup.

Second coup. Il y a vis-à-vis du ſample une fille, qu'on appelle une *tireuſe* de ſon emploi, qui eſt de tirer les gavaſſines les unes après les autres à meſure qu'elles ſe préſentent. La tireuſe tire la gavaſſine, la gavaſſine tire le lac, & le lac amene les cordes qui doivent opérer la figure; la tireuſe prend les cordes amenées par le lac, & les tire. Une gavaſſine eſt, comme on ſait, compoſée de deux lacs. On tient les deux premieres marches ſous le pié droit, on conſerve les trois ſuivantes ſous le pié gauche, on y joint la premiere de poil. Coup de battant. On paſſe un fer de friſé. La tireuſe laiſſe élever ou deſcendre les deux lacs. Coup de battant. La tireuſe reprend le lac de deſſous ou de coupé & le tire ſeul. On arme le fer de coupé de ſa pedonne, & on le paſſe. La tireuſe laiſſe aller le lac de coupé. Coup de battant, ou même pluſieurs, juſqu'à ce que le fer de coupé ſoit monté ſur celui de friſé. On laiſſe aller les deux premieres marches. On enfonce la troiſieme du pié droit, qui eſt celle par laquelle on a fini le coup précédent; on laiſſe aller en même tems du pié gauche les quatre & cinq marches de piece; mais l'on enfonce de ce pié les deux de poil. Coup de battant. On paſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On paſſe le pié droit ſur la quatrieme marche, tenant toujours les deux de poil enfoncées du pié gauche. Coup de battant. On laiſſe aller les deux de poil, en donnant un coup de battant. On enfonce les deux de poil du pié gauche, tenant toujours la quatrieme du pié droit. Coup de battant. On paſſe à la cinquieme de piece du pié droit, tenant toujours enfoncées celles de poil du pié gauche. Coup de battant. On paſſe la navette qui va ſeulement. Coup de battant; en le donnant on laiſſe aller le poil, & l'on tient toujours la cinquieme de piece enfoncée du pié droit. On la paſſe ſous le pié gauche, & du pié droit on enfonce les quatre premieres, tandis que du pié gauche on tient la cinquieme enfoncée. On bat trois coups & davantage, & l'on finit par-là le ſecond coup.

Troiſieme coup. La tireuſe tire la gavaſſine ſuivante. On enfonce la premiere de poil du pié gauche; ainſi l'on a le pié droit ſur les quatre premieres de piece, & le gauche ſur la cinquieme de piece, & la premiere de poil. On paſſe un fer de friſé. Coup de battant. La tireuſe laiſſe aller les deux lacs, & reprend celui de deſſus ou de coupé, & le tire. Coup de battant. On paſſe un fer de coupé; la tireuſe laiſſe aller ſon lac de coupé. Coup de battant. On laiſſe aller les quatre premieres de piece; on paſſe le pié droit ſur la cinquieme, ou ſur celle qui a fini le coup précédent; en même tems on enfonce du pié gauche les deux de poil. Coup de battant. On pouſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On laiſſe aller les deux marches de poil, & la cinquieme de piece, & on revient à la premiere de piece. Coup de battant. On paſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On enfonce les deux marches de poil du pié gauche; on quitte la premiere de piece, & on prend la ſeconde du pié gauche. On paſſe la navette qui va ſeule. On laiſſe aller le poil, & on fait paſſer la ſeconde de piece ſous le pié gauche; on y joint les trois autres, & on enfonce la premiere de piece du pié droit. Coup de battant, & fin du troiſieme coup.

Quatrieme coup. On tire la gavaſſine ſuivante. On tient la premiere enfoncée du pié droit, & l'on joint aux quatre autres que l'on tient du pié gauche, la premiere de poil. Coup de battant. On paſſe un fer de friſé. On laiſſe aller les deux lacs; on reprend celui de coupé ou de deſſus, & on le tire. Coup de battant. On paſſe le fer de coupé. On laiſſe aller le lac de coupé. Coup de battant. On laiſſe aller la premiere marche, on paſſe le pié droit ſur la ſeconde, qui eſt celle qui a fini le coup précédent, & l'on enfonce du gauche les deux marches de poil. Coup de battant. On paſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On laiſſe aller la ſeconde; on prend la troiſieme, & on laiſſe aller le poil, en donnant un coup de battant. On paſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On enfonce les deux marches de poil du pié gauche, & on prend la quatrieme du pié droit. Coup de battant. On paſſe la navette qui va ſeule. Coup de battant. On laiſſe aller les deux marches de poil; on paſſe la quatrieme & la cinquieme ſur le pié gauche; on enfonce du pié droit les trois premieres. Trois coups de battant plus ou moins, & fin du quatrieme coup.

Cinquieme coup. L'ouvrier retire le premier fer de friſé; la tireuſe tire la gavaſſine ſuivante. On joint à la quatrieme & cinquieme de piece qu'on tient du pié gauche la premiere de poil, tenant les trois premieres du pié droit. Coup de battant; on paſſe le fer de friſe: coup de battant; on laiſſe les lacs, & on reprend celui de coupé ſans le tirer. On prend alors un petit inſtrument, formé d'un petit morceau d'acier plat quarré, tranchant par un de ſes angles, & fendu juſqu'à ſon milieu, & même plus loin, afin que, par le moyen de cette fente, l'ouvrier puiſſe écarter à diſcrétion la partie tranchante, tandis qu'il s'en ſert: on appelle cet inſtrument une *taillerole*. On prend donc la taillerole, & l'on applique ſon angle tranchant dans la rainure du fer de coupé, tous les fils de roquetin qui la couvrent ſont coupés, & c'eſt-là ce qui forme le poil. Cela fait, la tireuſe tire le lac de coupé; on paſſe le fer de coupé, la tireuſe laiſſe aller le lac de coupé: on laiſſe les trois marches qu'on tenoit du pié droit, on paſſe ce pié ſur la quatrieme: on laiſſe aller la premiere de poil, & la cinquieme de piece qu'on tenoit encore du pié gauche; on enfonce de ce pié les deux de poil. Coup de battant: coup de navette qui va & vient. Coup de batant; on laiſſe aller les marches de poil, & la quatrieme de piece; on paſſe à la cinquieme; coup de battant; on paſſe la navette qui va & vient: coup de battant; on enfonce les deux de poil du pié gauche, & la premiere de piece, pié droit: coup de battant; on paſſe la navette qui va ſeule: coup de battant; on laiſſe aller le poil, & la premiere de piece; on enfonce du pié gauche les cinq premieres de piece, trois coups de battant plus ou moins, & fin du cinquieme coup, & de ce qu'on appelle un *courſe*. Il ne s'agit plus que de recommencer.

On continue l'ouvrage de cette maniere. Lorſqu'on en a fait une certaine quantité, on prend une barre de fer pointue par un bout & fourchue par l'autre, on enfonce le bout pointu ou aminci dans des trous pratiqués à l'enſuble, ce qui la fait tourner ſur elle-même ; le *velours* s'enveloppe, & l'on peut continuer de travailler ; mais lorſqu'il y a aſſez d'ouvrage fait pour que l'enſuble ne puiſſe être tournée ſans que le *velours* ne s'appliquât ſur lui-même, il faut recourir à un nouveau moyen ; car le *velours* s'appliquant ſur le *velours*, ne manqueroit pas d'en affaiſſer le poil & de ſe gâter.

Voici donc ce dont il s'agit, c'eſt d'éviter cet inconvénient, de ne pas tomber dans un autre, & de faire tenir le *velours* à l'enſuble.

On avoit jadis des enſubles avec des pointes qui entroient dans le *velours* & l'arrêtoient, mais on a trouvé que ſi les pointes rempliſſoient le premier objet, elles ne répondoient pas tout-à-fait au ſecond, car elles laiſſoient des trous au *velours*, le mâchoient & le piquoient. On a tout naturellement abandonné les enſubles à pointes, & imaginé ce qu'on appelle un *entaquage*.

Les *velours* ciſelés ou à fleurs, friſés & coupés, ne ſont point entaqués.

De l'entaquage. Voici ce qu'on entend par un entaquage. Imaginez trois pieces liées & jointes enſemble, dont la premiere s'appelle l'*entaquage*, c'eſt une lime des plus groſſes, un morceau de bois pareil à la lime, avec un morceau de fer ſemblable aux deux autres ; un boîte de fer les tient unis, mais non contigués ; elles laiſſent entr'elles de l'intervalle. On paſſe le *velours* entre le morceau de bois & celui de fer, la lime reſte derriere, l'envers du *velours* repoſe ſur elle ; on fait faire un tour à l'entaquage, le *velours* fait auſſi un tour ſur lui ; on le met en pente dans la boîte qui l'applique fort juſte aux bouts de l'entaquage ; mais comme ces bouts de l'entaquage ſont plus gros, que les trois pieces jointes qui arrêtent les *velours*, ſes parties ne touchent point le *velours*. On met la boîte & l'entaquage dans la chanée de l'enſuble ; on couvre le tout avec une petite eſpece de couliſſe, qui ne ferme pas entierement la chaîne, il reſte une petite ouverture par laquelle le *velours* ſort & s'applique ſur l'enſuble, en ſortant entre l'enſuble & le bord de la chaîne & celui de la couliſſe ſans y toucher ni autre choſe, c'eſt-à-dire garanti de tout inconvénient.

Le canard ſe met devant l'enſuble, entr'elle & l'ouvrier ; il empêche que l'ouvrier ne gâte ſon ouvrage en appuyant ſon eſtomac deſſus ; il faut un canard pour toutes les eſpeces de *velours*.

De la machine à tirer. Il y a quelquefois un ſi grand nombre de fils de roquetin, que la tireuſe ne pourroit venir à bout de les tirer, ſur-tout ſur la fin d'un jour que ſes bras ſeroient las, que pour l'aider on a imaginé une eſpece ſinguliere de levier.

Il a trois bras, tous trois dans le même plan, mais dont deux ſont placés l'un au-deſſus de l'autre parallelement, & laiſſent entr'eux de la diſtance ; de ces deux leviers paralleles, celui d'en-haut eſt fixé dans deux pieces de bois perpendiculaires & paralleles que traverſe ſeulement celui d'en-bas, tout cet aſſemblage eſt mobile ſur deux rouleaux, qui ſont retenus entre deux morceaux de bois placés parallelement, à l'aide deſquels les leviers paralleles peuvent s'avancer & ſe reculer.

Lorſque la tireuſe veut tirer, elle fait avancer les deux leviers paralleles, elle paſſe entre ces leviers le paquet de ficelle de ſample qu'elle veut tirer ; de maniere que ce paquet paſſe deſſus le levier d'en-haut, & deſſous le levier d'en bas.

Il y a un troiſieme levier appliqué perpendiculaire à celui d'en-haut ; elle prend ce levier, elle l'entraîne, & avec lui les ficelles du ſample qui ſont ſur lui.

Il eſt encore d'autres outils qu'il faut avoir. Il faut avoir une fourche pour tirer les fers de friſe : cette fourche eſt un morceau de fer recourbé par le bout, & la courbure eſt entr'ouverte ; on met la pedonne dans cette ouverture, & on la tire. Des forces pour couper les nœuds de la ſoie, ce qui s'appelle *remonder* ou *éplucher la ſoie*. Un monteſer, c'eſt une forte pince, plate & quarrée par le bout, avec laquelle on tire les fers de friſé qui caſſent quelquefois, & pour faire tirer le fer de friſé à la pedonne. Des pinces pour nettoyer l'ouvrage, c'eſt-à-dire en ôter les petits brins de ſoie caſſés, qui font un mauvais effet.

Il n'y a qu'une certaine quantité de ſoie montée ſur l'enſuble de derriere. Quand cette quantité eſt épuiſée & qu'une piece eſt finie, s'il s'agit d'en monter une autre ; voici comment on s'y prend.

On approche la nouvelle piece que l'on veut monter de celle qui finit : cette nouvelle piece eſt toute envergée ; on ſépare, par le moyen de l'envergure, de petits fils que l'on trempe dans de la gomme, & qu'on tord avec le premier fil de la piece qui finit, & ainſi des autres fils : cela fait, on ôte les envergures de la nouvelle piece qui ſe trouve toute montée & toute jointe à l'autre ; & l'ouvrier continue de travailler. Celui qui fait ces opérations s'appelle *tordeur*, & l'opération s'appelle *tordre*.

Il faut encore avoir un devidoir pour le fil des lacs qu'on devide dans un panier, d'où il vient plus aiſément quand on fait ſes lacs.

Obſervations. Les caſſins ordinaires ont huit rangs de cinquante poulies ; & par conſéquent les rames 400 cordes, les ſamples 400, les arcades 800 brins, & partant la planche percée 800 trous, c'eſt-à-dire 100 rangées de 8 trous, ou 8 rangées de 100 trous. En ſuppoſant encore qu'il n'y ait que deux brins à chaque arcade, & qu'on ne veuille que répéter une fois ce deſſein.

Il faut un rouet à cannettes. On entend par *cannette* cette eſpece de petite *bobine*, qui eſt enfermée dans la navette. Ce rouet eſt une aſſez jolie machine, & qui vaudra la peine d'être décrite, & que nous décrirons auſſi.

Il faut avoir une eſpece de coffre ou de caiſſe à chauffrette, elle ſert à relever le poil du *velours*, en la faiſant paſſer ſur cette caiſſe dans laquelle on a allumé du feu.

Il faut un temple : c'eſt une machine qui ſert à tenir l'ouvrage tendu. Imaginez une petite tringle de bois plate, fendue par un bout, & percée de trous ſelon ſon épaiſſeur, qu'il y ait dans la fente une rainure ou couliſſe, dans laquelle puiſſe ſe mouvoir un petit morceau de bois ou bâton.

Aſſemblez dans la fente de ce morceau de bois, un autre qui ait l'air d'une petite pelle, dont la queue ſoit percée de trous ; capable de recevoir une broche qui traverſera en même tems les trous pratiqués dans l'épaiſſeur du premier morceau ; que cette pelle ſoit percée de pointes, de même que l'extrémité auſſi fendue de l'autre morceau. Fixez l'épaiſſeur de l'une & de l'autre de ces parties dans la liſſe ; faites mouvoir l'une & l'autre partie juſqu'à ce que toute la machine ſoit droite, il eſt évident que les parties de cette machine peuvent ſe redreſſer, & la queue de la partie faite en pelle ſe loger dans la fente de l'autre ſans tendre l'ouvrage. On arrêtera enſuite la queue de cette partie par le bâton mobile dans la rainure, dont nous avons parlé.

Velours à fond or. Pour faire le *velours* ciselé à fond or ou argent, on ajoute à la chaîne & aux roquetins un poil de la couleur de la dorure, quatre liſſes à grand coliſſe pour le poil, ſi on veut accompagner la dorure, ce qui ne ſe pratique guere ; on paſſe la

chaîne

chaîne dans les maillons avec les roquetins, & toutes les fois qu'on paſſe les deux fers, on paſſe deux coups de navette de dorure à deux bouts, ce qui fait quatre bouts de dorure entre les fers. On fait tirer les lacs de friſé & de coupé aux coups de dorure, afin qu'elle ſe trouve à l'envers de l'étoffe; & quand il eſt queſtion de paſſer les fers ſous les lacs de friſé & de coupé, comme la chaîne qui eſt paſſée dans les roquetins eſt tirée comme eux, on a ſoin de faire baiſſer avec une liſſe de rabat ſous laquelle la chaîne eſt paſſée, cette même chaîne, afin qu'il ne ſe trouve que la ſoie des roquetins de levée, ſous laquelle on paſſe les fers à l'ordinaire.

Ceux qui ſe piquent de faire cette étoffe comme il faut, ne mettent que deux liſſes de poil à grand coliſſe, & ſix portées & un quart de poil pour les 1000 roquetins.

Velours uni. Le *velours* uni eſt la plus belle & la plus riche de toutes les étoffes figurées; on donne le nom d'*étoffe figurée* à toutes celles dont la chaîne ou le poil fait une figure, ſans que la tire ou la navette y ait aucune part.

Le *velours* uni eſt compoſé de quarante portées doubles pour la chaîne, ou quatre-vingt portées, ou de ſoixante portées ſimples, & de 20 portées de poil, monté ſur des 20 de peigne; c'eſt la façon d'Italie.

Les *velours* de quarante portées doubles ſont montés ſur quatre liſſes de fond; & ceux de ſoixante portées ſimples, ſur ſix liſſes. Ce ſont les meilleurs; & on ne les fait pas autrement à Gènes.

On ne détaillera point ici la façon dont la ſoie eſt diſtribuée dans les poils de *velours*, étant ſuffiſamment expliquée dans un autre article; on ne parlera que du travail de cette étoffe.

Elle eſt montée ſur ſix liſſes de chaîne, comme il a été dit, & deux de poil, parce qu'une gêneroit trop. Les fils ſont paſſés dans les liſſes deſſus & deſſous la boucle, ou entre les deux boucles de la maille, comme dans les taffetas unis. Ce qui s'appelle *paſſés à coup tors.*

Le *velours* doit avoir une liſiere qui indique ſa qualité, ou qui le caractériſe. Le *velours* à quatre poils doit avoir quatre chaînettes de ſoie jaune entre quatre autres de rouge; le *velours* à trois poils & demi, quatre chaînettes d'un côté, & trois de l'autre; le *velours* à trois poils trois chaînettes de chaque côté, ainſi des autres.

Le *velours* à ſix liſſes doit avoir quatre marches pour la chaîne, & une pour le poil.

Quand la tête du *velours* eſt faite, & qu'on commence à le travailler, on enfonce la premiere marche du pié droit qui fait baiſſer une liſſe, & celle du poil qui eſt du pié gauche, & on paſſe un coup de navette garnie de trame de la couleur de la chaîne & du poil. Au deuxieme coup on paſſe la même navette, & on enfonce la deuxieme marche du pié droit qui fait baiſſer deux liſſes. Au troiſieme coup on enfonce la troiſieme marche & celle du poil qui fait baiſſer une liſſe, & on paſſe un troiſieme coup d'une ſeconde navette.

On laiſſe aller la troiſieme marche du pié droit & celle du poil, & on enfonce les quatre marches de pieces, ſavoir deux de chaque pié, & on paſſe le fer dont la canelure ſe trouve du côté du peigne. C'eſt le premier coup.

Au ſecond coup on reprend la troiſieme marche du côté droit qui fait baiſſer une liſſe & celle du poil, & on les enfonce toutes les deux, & on reprend la premiere navette pour la paſſer. On baiſſe enſuite la quatrieme marche du côté droit qui fait baiſſer deux liſſes, & on paſſe un ſecond coup de la même navette. On reprend enſuite la premiere marche du pié droit qui fait baiſſer une liſſe, & enfonçant celle de poil, on paſſe un troiſieme coup avec la ſeconde navette; ce coup paſſé, on met le pié ſur les quatre marches de chaîne, & on paſſe le ſecond fer.

Le ſecond fer étant paſſé, on recommence à la premiere marche, comme il a été dit plus haut; on paſſe les trois coups de navette, & on coupe le fer qui eſt paſſé enſuite de la même façon que les deux premiers. C'eſt la façon dont on travaille le *velours* à ſix liſſes; les autres tant petits que gros, ſont travaillés à-peu-près de même.

Il faut obſerver que les *velours* ſont montés d'une façon différente des autres étoffes; dans les autres étoffes il faut faire lever les liſſes pour les travailler; dans les *velours* il faut les faire baiſſer.

Le *velours* à quatre liſſes ſe travaille comme celui à ſix.

Démonſtration de l'armure du velours *à ſix liſſes.*

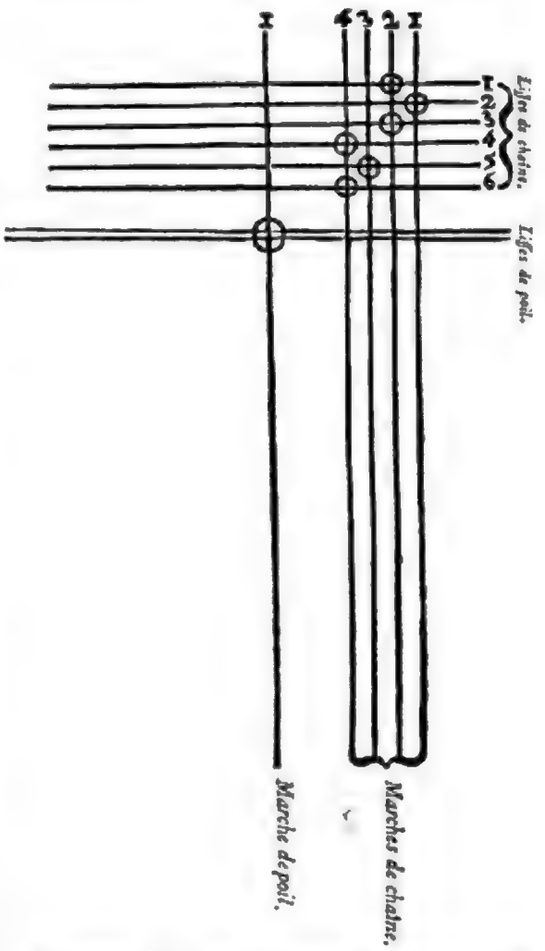

L'armure d'un *velours* à quatre marches pour la chaîne eſt celle du ras de S. Maur.

Velours ciſelés. Il ſe fabrique aujourd'hui à Lyon des *velours* ciſelés ſi beaux, qu'il n'eſt pas poſſible qu'on puiſſe en augmenter la perfection.

Lorſque ce genre d'étoffes fut commencé à Lyon, les ouvriers ne mettoient pas plus de 800 roquetins pour compoſer ou remplir les 800 mailles de corps que contient chaque métier de 400 cordes, dont l'arcade tire les 800 mailles ſuſdites.

Pour augmenter cette branche de commerce, un magiſtrat de la ville de Lyon, (M. Perrichon, qui ſeul a été pendant dix années prevôt des marchands & commandant de la ville, dont la mémoire ſera à jamais auſſi chere aux Lyonnois qu'elle leur eſt reſpectable), obtint un arrêt du conſeil (1718) qui accordoit aux marchands-fabriquans de la ville une grati-

fication de 4 liv. 10 ſols ſur chaque aune de *velours* qu'ils faiſoient fabriquer en ſoie ſeulement, & 7 liv. 10 ſols pour chaque aune de ceux qui étoient en dorure. Les ſommes deſtinées à payer cette gratification étoient tirées de la caiſſe de la recette des droits ſur les marchandiſes étrangeres.

Cette gratification excita tellement l'émulation des marchands fabriquans de la ville de Lyon qu'ils firent venir des ouvriers d'Italie, où ce genre d'étoffe étoit auſſi brillant que l'eſt actuellement le *velours* uni : ces ouvriers en formerent d'autres ; ils furent recompenſés de leurs ſoins : on fit pour-lors des *velours* ciſelés auſſi parfaits que chez l'étranger ; la gratification accordée les fit donner à meilleur prix, de ſorte que la perfection & le bon marché leur faiſant accorder la préférence, les fabriques étrangeres tomberent totalement, & n'ont jamais pû ſe relever. Une fabrique tombée une fois, ſe releve difficilement.

On auroit fait tomber les *velours* unis, ſi on avoit ſuivi le même ſyſtême.

La ceſſation des travaux dans la fabrique s'étant fait reſſentir par les diminutions conſidérables ſur les eſpeces (1725 & 1726), le nombre des pauvres ayant conſidérablement augmenté dans l'hôpital-général de la Charité de Lyon, les magiſtrats de la ville firent accorder des ſommes conſidérables pour ſubvenir au beſoin des pauvres, leſquelles furent priſes ſur la recette des droits ſur les marchandiſes étrangeres, ce qui obligea le miniſtere à ſupprimer l'année ſuivante (1727) la gratification ordonnée, & engagea les fabriquans de la ville de Lyon à augmenter la perfection des *velours* pour ſe conſerver la préférence ſur les étrangers.

Les fabriquans entreprirent pour-lors à augmenter les *velours* de deux cens roquetins, c'eſt-à-dire de le faire avec mille au-lieu de huit cens ; les ouvriers trouverent cette augmentation extraordinaire, parce qu'il fallut faire augmenter les caſſins de cent poulies, de même que les rames, les ſemples & les planches pour les arcades ; ils eurent même peine à s'y réſoudre, mais la ceſſation des travaux ou la miſere l'emporta ſur la répugnance.

Il ſe fabrique aujourd'hui à Lyon des *velours* de 3200 roquetins, c'eſt-à-dire de quatre cantres compoſées de 800 chacune, dont une de ces cantres fait le fond de l'étoffe, quand elle n'eſt pas en dorure, parce que pour-lors les quatre cantres ſont diſpoſées pour faire les fleurs.

Les cantres qui ſont diſpoſées pour faire les fleurs de l'étoffe, ſoit qu'il y en a trois, ſoit qu'il y en ait quatre, ſont compoſées de vingt couleurs différentes plus ou moins, ſuivant la diſpoſition du deſſein, conſéquemment il faut que l'ouvrier ait un grand ſoin de conduire les couleurs par dégradations lorſqu'il monte le métier, c'eſt-à-dire de la plus obſcure à la plus claire, ce qui n'eſt pas un léger embarras, & cela afin que la fleur puiſſe acquérir la beauté que le deſſinateur s'eſt propoſé de lui donner.

Les métiers qui ſont montés de 3200 roquetins, vulgairement appellés *trente-deux-cens*, doivent avoir un pareil nombre de mailles de corps ; puiſque chaque branche de roquetin doit avoir ſa maille, ce corps eſt diviſé en quatre parties égales de 800 mailles chacune, ce qui compoſeroit 1600 cordes de rame & de ſemple ; mais comme les beaux *velours*, ou ceux de cette eſpece ſont tous à petits bouquets, ſuivant le goût d'aujourd'hui, & que chaque bouquet eſt répété au-moins huit fois dans l'étoffe, chaque corde de rame tirant quatre arcades qui levent huit mailles, il s'enſuit que quatre cens cordes ſont lever les 3200 mailles, ce qui n'augmente ni ne diminue le cordage ordinaire. Si les bouquets ſont répétés dix fois dans la largeur de l'étoffe, pour-lors il ne faut que 80 cordes chaque cantre, qui tient cinq arcades, ce qui fait 320 cordes, tant pour le rame que pour le ſemple, ainſi des autres plus ou moins.

Les beaux *velours* ont encore un corps particulier pour le poil compoſé de 800 mailles. Si la répétition eſt de huit fleurs, il faut cent cordes de ſemple ci-deſſus, & à proportion ſi elle eſt de dix fleurs ; on fait lire les cordes du poil pour donner à la dorure le liage que l'on deſire, ſoit droit, ſoit guilloché ou autrement. Il eſt des *velours* qui n'ont pas de poil, parce que pour-lors l'ouvrier paſſe la dorure ſous une liſſe de la chaîne de l'étoffe, ce qui fait un fond de dorure égal, mais plus ſerré & moins beau que ceux qui ont un poil. Les 800 mailles de poil compoſent dix portées. Tous les *velours* ſont montés à 5 liſſes & 75 portées de chaîne, ce qui fait 15 portées ou 1200 fils pour lier la dorure.

Tous les *velours* en 3200, dont les bouquets ſont répétés huit fois, n'ont que 400 roquetins au-lieu de 3200, à l'exception néanmoins des ouvriers qui, ayant ſuffiſamment de cantres & de roquetins, ne jugent pas à propos ou ne ſont pas en état d'en faire la dépenſe. Les *velours* qui ont dix bouquets n'ont beſoin que de 320 roquetins, ainſi des autres. Il s'agit maintenant d'expliquer de quelle façon peut ſe faire une choſe auſſi belle & auſſi bien inventée.

Pour expliquer une choſe auſſi bien concertée, il faut faire attention qu'on vient de dire que dans l'étoffe où les bouquets ſont répétés huit fois, chaque corde de ſemple ou de rame tire huit mailles ; de même que dans celle où il y en a dix, chaque corde tire dix mailles. On charge, pour cette opération, le roquetin, qui eſt plus gros que les ordinaires, de huit branches, pour l'étoffe où les bouquets ſont répétés huit fois, & de dix pour celles où ils ſont répétés dix fois ; & on a ſoin que chaque branche du roquetin ſoit paſſée dans chaque maille tirée par la même corde ; & afin que les branches du même roquetin puiſſent ſe ſéparer aiſément pendant le cours de la fabrication, on a ſoin de les enrouler ſur le roquetin de la même façon, & avec la même précaution que l'on obſerve quand on ourdit une chaîne ; c'eſt-à-dire, que ſi une branche eſt de quatre fils d'organſin, on paſſe quatre fils dans une ſeule boucle de la cantre à ourdir ; & les huit ou dix branches paſſées, on les enroule enſemble ſur le roquetin ; lequel étant chargé de la quantité néceſſaire, on enverge les branches, ou on les encroiſe, pour que chaque branche ſoit paſſée de ſuite dans la maille qui lui eſt deſtinée. Il paroit par cet arrangement, que chaque corde tirant les huit mailles, ou dix, dans leſquelles ſont paſſées les huit ou dix branches du roquetin, chaque branche doit avoir la même extenſion, par conſéquent faire un *velours* parfait.

Afin que le roquetin ſoit plus gai pour le mouvement de la tire, & qu'il puiſſe tourner aiſément en avant & en arriere, il n'eſt point enfilé par une baguette de fer comme ceux des autres métiers ; ceux-ci ont dans le centre deux pivots très-minces, qui ſont placés dans une mortoiſe de pareille ouverture, & conſéquemment ne font pas tant de frottemens ; ils ont en outre deux poids proportionnés à la quantité de branches dont ils ſont garnis, un de chaque côté, placés de façon que quand l'un eſt monté, l'autre eſt encore à moitié de ſa hauteur ; afin que ſi, par événement, l'un ſe trouvoit deſſus la cannelure du roquetin, celui-ci qui eſt pendu donnât l'extenſion continuelle ; ce qui ne peut durer le tems d'une ſeconde ; parce que les poids étant ronds, il n'eſt pas poſſible qu'ils puiſſent ſe ſoutenir ſans tomber, ſur une ſurface auſſi unie que celle de la circonférence de ce roquetin, continuellement en mouvement, & qui eſt d'une rondeur parfaite. A obſerver que l'on ne pourroit pas faire un *velours* à grand deſſein avec

Digitized

des roquetins de cette eſpece, parce que pour lors la corde ne doit tirer que deux mailles, quelquefois même qu'une : ce qui a été pratiqué lorſqu'on a fait des habits pour homme à bordure ; mais il ne s'en fait plus aujourd'hui.

Etoffe à la broche. Quoique la façon de faire les velours ciſelés, chargés de roquetins, ſemblable à celle que l'on vient de démontrer, ſoit auſſi ſinguliere qu'elle eſt bien imaginée, il ſe fabrique encore à Lyon des étoffes riches auxquelles les ouvriers ont donné le nom d'*étoffes à la broche*, qui cependant dans le commerce n'ont d'autre dénomination que celle de fond or ou argent riches ; il faut en donner l'explication.

Toutes les étoffes riches de la fabrique dont la dorure eſt liée par les liſſes, ſoit par un poil, ſoit par la chaîne, ont un liage ſuivi qui forme des lignes diagonales, leſquelles portent à droite ou à gauche, ſuivant la façon de commencer ou d'armer ce liage ; en commençant par la premiere du côté du battant, & finiſſant par la quatrieme du côté des liſſes ; ou en commençant par cette derniere, & finiſſant par la premiere du côté du battant. Cette façon d'armer le liage eſt générale, & pourvu que la liſſe ne ſoit pas contrariée, elle eſt la même, & produit le même effet. Outre cette façon de lier la dorure dans les étoffes riches, elles ont encore une dorure plus groſſe qui imite la broderie appellée vulgairement *dorure ſans liage*, parce que pour lors on ne baiſſe point de liſſe pour lier cette dorure qui n'eſt arrêtée que par la corde ; c'eſt-à-dire, que dans les parties de dorure qui ſont tirées & qui ont une certaine largeur, le deſſinateur a ſoin de laiſſer des cordes à ſon choix, leſquelles n'étant pas tirées, & ſe trouvant à une diſtance les unes des autres, arrêtent la dorure, & lui donne plus de relief, parce qu'elles portent plus d'éloignement que le fil ordinaire qui la lie. La diſtance ordinaire des cordes qui ne ſont point tirées, afin d'arrêter la dorure, eſt de treize à quatorze ; au lieu que dans les liages ordinaires, elle ne paſſe pas, pour les plus larges, à 5 ou 6 cordes. Outre le brillant que le liage par la corde donne à la dorure, le deſſinateur qui le marque au deſſein, a encore la liberté de diſtribuer ce liage à ſon choix, tantôt à droite, tantôt à gauche, dans une partie de dorure en rond, en quarré, ou ovale, comme il lui plaît, dans une feuille de dorure ; à former les veines des côtés, ce qui ne peut point ſe faire avec la liſſe ordinaire. Cette façon de lier la dorure étant peinte ſur le deſſein, il n'eſt pas de doute que le deſſinateur ne la diſtribue d'une façon à faire briller davantage l'étoffe, & qu'il ne la repréſente comme une broderie parfaite.

Obſervation ſur l'article vij du titre 8 du réglement du 19 Juin 1744, qui déclare que dans le cas où les velours unis ſeront fabriqués avec de l'organſin, monté à trois brins, chaque fil de poil ſera compté pour un fil & demi, & le velours pourra être marqué ſur ce pié à la liſiere, & vendu pour velours à trois poils, quoiqu'il ne ſoit qu'à deux.

On n'entrera point ici dans le détail de la façon dont eſt monté l'organſin à deux, trois & quatre brins, ni dans la façon dont eſt fabriqué le *velours*, pour démontrer le ridicule de cet article ; on ne s'attachera qu'à la façon dont cette étoffe eſt montée & fabriquée chez les Génois & les Piémontois pour faire voir que ſi leurs *velours* ont plus de réputation que les nôtres, ces étrangers le méritent à tous égards.

Les fabricateurs du réglement de 1744, qui eſt aujourd'hui attaqué de toutes parts, même par les ordres du conſeil, pour éblouir ceux qui ne connoiſſent pas la manufacture, ont fixé l'aune de la toile pour les velours à trois, trois & demi & quatre poils, ſoit de ſoixante portées ſimples, ſoit de quarante portées doubles ; leſdites portées de quatre-vingt fils, à vingt-deux deniers poids de marc, comme s'il étoit d'une grande conſéquence de ne l'avoir pas porté à une once, & qu'il fût bien intéreſſant qu'une chaîne, qui ne paroît en aucune façon, fût plus ou moins peſante, ſur-tout lorſqu'il eſt impoſſible de faire l'étoffe avec un organſin plus léger, parce qu'il ne pourroit pas réſiſter au coup du battant, qui doit être proportionné au genre d'étoffe pour laquelle il eſt deſtiné.

C'eſt une pure bavarderie de la part des inſtigateurs de ce réglement, que cette fixation illuſoire de vingt-deux deniers chaque aune de toile ourdie des velours à trois poils & au-deſſus ; parce que quand il ſeroit poſſible de fabriquer des velours de ſemblable eſpece ou qualité avec des organſins plus légers de 6 den. chaque aune, la différence ne ſeroit pas de ſix liards, puiſque l'organſin fin eſt infiniment plus cher que le gros, & qu'il faut ſuppléer par la trame au défaut de la chaîne dans des étoffes de cette qualité, pour qu'elles ſoient parfaites & fortes.

Le poil de tous les velours eſt compoſé de vingt portées, afin que tous les deux fils, dans la chaîne de quarante portées doubles, il y en ait un de poil de même que tous les trois fils, dans celles de ſoixante portées ſimples.

Le peigne pour fabriquer le velours doit contenir vingt portées, à quarante dents chaque portée du peigne, de façon que chaque dent doit avoir deux fils de poil de deux boucles différentes.

On appelle velours à quatre poils, celui dont le poil eſt compoſé de vingt portées à quatre fils par boucle à l'ourdiſſage ; c'eſt-à-dire, qu'au lieu d'un fil il y en ait quatre enſemble ; ce qui vaut autant pour la quantité de ſoie que contient le poil, que s'il y avoit quatre-vingt portées ſéparées. Les velours à trois poils & demi, ont une boucle de quatre fils, & une de trois ; c'eſt-à-dire, une huitieme partie de ſoie moins que les velours à quatre poils. Les velours à trois poils ont trois fils par boucle ; c'eſt-à-dire, un quart de ſoie moins que les velours à quatre poils. Ceux à deux poils & demi, ont une boucle de deux fils, & une de trois, ainſi des autres.

Chaque dent du peigne doit contenir deux boucles de quatre fils chacune, pour le velours à quatre poils ; ce qui compoſe huit fils ſéparés. Une boucle de quatre fils & une de trois pour les *velours* à trois poils & demi, ce qui compoſe ſept fils. Enfin, deux boucles de trois fils chacune pour ceux à trois poils, ce qui compoſe ſix fils, ainſi des autres.

Le velours ne tire ſa beauté que de la quantité de fils qui compoſent le poil, & de leur ſéparation, lorſque l'ouvrier le coupe en le travaillant ; de façon que s'il étoit poſſible de fabriquer un velours à quatre poils avec les huit brins ſéparés qui compoſent les quatre fils d'organſin, il en ſeroit infiniment plus beau ; il n'eſt pas un fabriquant, pour peu qu'il ſoit habile qui ne convienne de ce principe.

Selon le ſyſtême nouveau des fabricateurs du réglement de 1744, ils veulent qu'un fil d'organſin monté à trois brins, ſoit compté pour un fil & demi ; conſéquemment qu'un velours fabriqué avec deux fils d'organſin, monté à trois brins, puiſſe être marqué & vendu pour un velours à trois poils ; quelle abſurdité, ou plutôt quelle ſupercherie ! Sur ce pied, un velours fabriqué avec deux fils d'organſin montés à quatre brins, pourra donc être marqué & vendu pour un velours à quatre poils, de même qu'un velours fabriqué avec un fil d'organſin monté à huit brins, pourra auſſi être marqué & vendu pour un velours à quatre poils ! A-t-on pû avancer une ſemblable impoſture ? on le demande aux plus habiles fabriquans de l'Europe, principalement aux Génois, qui fabriquent mieux que nous ce genre d'é-

toſſe, pour convaincre les auteurs de cet article de la plus inſigne fourberie.

La façon dont eſt préparé l'organſin, ſoit à deux, trois & quatre brins étant connue, le velours ne tirant ſa perfection qu'autant qu'il eſt garni par le poil, afin que la toile ne paroiſſe pas au travers, il s'agit d'examiner ſi un fil à trois ou quatre brins ſe ſéparera ſuffiſamment, pour qu'il ſoit parfait, attendu le tors: c'eſt ce qu'on défie à tous les fabriquans enſemble de ſoutenir, encore moins de prouver; M. Fagon diſoit que ſi on pouvoit fabriquer à Lyon les *velours* & les damas auſſi bien qu'à Gênes, il faudroit bâtir une nouvelle ville, tant cet objet lui paroiſſoit important; voyons donc ſi la méthode contenue dans ce nouvel article augmentera leur perfection: c'eſt ce qu'il eſt impoſſible de perſuader; il eſt clair au contraire qu'elle la diminue.

On a déja obſervé que ſi on pouvoit fabriquer le *velours* à quatre poils avec les huit brins ſéparés qui compoſent les quatre fils d'organſin par boucle, il en ſeroit infiniment plus beau; il faut le prouver. Les quatre fils d'organſin étant tordus & retordus dans le premier & ſecond apprêt du moulin, il n'eſt pas poſſible qu'ils ne conſervent dans la fabrication une partie de ce même tors que les huit brins ſéparés n'auroient pas; il eſt encore plus difficile que les deux brins qui compoſent le fil, tellement unis par le ſecond apprêt, qu'il eſt impoſſible de les ſéparer, puiſſent produire un effet ſemblable à deux brins qui n'auront aucune préparation de cette nature.

Si les fabriquans étrangers n'avoient pas été convaincus par une longue expérience de la néceſſité de ſéparer les fils qui compoſent le poil des *velours*, il y a long-tems qu'ils auroient introduit chez eux la nouvelle découverte des fabricateurs du réglement de 1744; mais ils ont reconnu l'importance de la matiere, & qu'une nouveauté ſi dangereuſe ne tendroit rien moins qu'à la deſtruction de leurs manufactures; c'eſt pourquoi ils ont voulu qu'un fil d'organſin à trois brins ne tint lieu que d'un fil ordinaire, mais encore que leurs *velours* ne fuſſent fabriqués qu'avec des fils de cette eſpece; que répondront à cela les fabricateurs du réglement de 1744, leſquels moins ſcrupuleux que ceux des fabriques étrangeres, n'étendent pas la ſpéculation juſqu'à ce point? Douteront-ils de ce qu'on avance? il faut le leur prouver.

Le réglement de la manufacture de Turin du 8 Avril 1724 fait ſur le modele de celui de Gênes, précédé des ordonnances des 11 Juin 1711, 4 Juillet 1703 & 17 Mai 1687, ordonne préciſément (*article* 3) que chaque fil de poil ſervant à la fabrication des *velours* unis, ſera compoſé d'un fil d'organſin ſuperfin à trois brins. Il faut citer l'article.

Tali veluti dovranno fabbricarſi, cioè li veluti, come anche le panne, con organſini travagliati di ſete filate di 8 in 12 cochetti; il pelo di cochetti 5 in 7. o pure d'organzino ſoprafino a tré filé, e con trame di ſeta de ſeconda ſorte.

Ces étrangers ne portent pas ſeulement la délicateſſe juſqu'au point de faire leurs *velours* avec des organſins ſuperfins à trois brins, ils veulent encore que chaque qualité d'organſin qui compoſe tant la toile que le poil, ſoit tirée à un certain nombre de cocons pour que le *velours* ſoit plus parfait.

Si les fabriquans de Turin, Gênes, Piſe, Lucques & Florence portent la délicateſſe juſqu'au point de ne ſe ſervir que d'organſin à trois brins pour le poil des *velours*, afin de les faire plus parfaits, s'ils veulent que des mêmes *velours* ne ſoient fabriqués qu'avec des trames de ſeconde ſorte, à quels reproches ne doivent pas être expoſés les inſtigateurs du réglement de 1744, de vouloir qu'un fil d'organſin de ſemblable eſpece ſoit reputé tenir lieu d'un fil & demi? N'eſt-ce pas ſacrifier la fabrique de Lyon à leur intérêt propre ou à leur aveuglement? Le conſeil n'a point été inſtruit de cette façon de fabriquer le *velours*; ce ne ſeroit point un mal que le Dictionnaire encyclopédique fît corriger ce défaut.

Pour achever de confondre les fabricateurs du réglement de 1744, on leur obſervera encore que l'article 9 du même titre ordonne que dans toutes les étoffes autres que le *velours*, chaque fil d'organſin, à quelque nombre de brins qu'il ſoit monté, ne ſoit compté que pour un fil.

Si un fil d'organſin à trois brins fait un *velours* parfait, étant compté pour un fil & demi, comment ſe peut-il faire qu'il ne produiſe pas le même effet dans une étoffe moins délicate, & qu'on veuille qu'il ne ſoit compté que pour un fil? ce contraſte paroît des plus ſinguliers.

C'eſt un fait certain que toutes les étoffes unies, même façonnées toute ſoie, il n'en eſt pas une plus belle ni plus riche que le *velours*, ni qui demande tant de ſoin & d'application pour la rendre parfaite (ce qu'on n'a pas encore pu faire en France); or puiſque la beauté du *velours* ne tire ſon origine que du poil, qui ſeule en fait la figure, comment donc oſent ſoutenir les inſtigateurs du nouveau réglement de 1744 qu'un fil d'organſin à quelques brins qu'il ſoit monté, ne ſera compté que pour un fil dans toute autre étoffe que le *velours*, où il ſera compté pour pluſieurs, ou un & demi, s'il eſt monté à trois brins; c'eſt-à-dire, qu'il ſera la perfection de cette derniere étoffe, tandis qu'il ſera défectueux dans toute autre. C'eſt ce qu'il eſt poſſible de concevoir.

Quoique la perfection de toutes les étoffes en général, tant unies que façonnées, exige qu'elles ſoient compoſées d'un certain nombre de portées pour en rendre la bonté certaine, néanmoins le défaut des portées ou fils preſcrits par les réglemens ne ſauroit produire la même défectuoſité (principalement dans celles qui ſont façonnées), qu'il peut apporter dans le *velours*. Il importe peu qu'un ſatin ou taffetas ait quelques portées ou fils de moins, l'étoffe ne ſera ni moins belle, ni moins parfaite; les réglemens mêmes anciens & nouveaux n'ont jamais aſſujetti les fabriquans à un nombre fixé, ni pour l'une ni l'autre étoffe dans celle qui eſt façonnée; mais ils ſe ſont toujours expliqués pour le *velours*, même juſqu'à un demi-fil, pour en faire connoître l'importance. Que les fabricateurs du réglement de 1744 s'accordent donc avec eux-mêmes ſur l'article 7 & ſur l'art. 9 du titre 8; pour lors on ne leur fera aucun reproche.

Ce ne ſeroit pas aſſez d'avoir démontré l'impoſſibilité de faire les *velours* unis en France auſſi bien que chez l'étranger, ſi on vouloit ſe conformer à l'article 7 du tit. 8 du réglement de 1744; il faut faire voir encore que ſi on manque en France du côté de la matiere, le défaut de la main-d'œuvre ou fabrication de l'ouvrier n'apporte pas plus de perfection à ce genre d'étoffe que l'exécution de l'article cité ci-deſſus.

On n'entre point dans le détail de la façon dont le métier eſt monté, ſoit par la quantité des liſſes & leur mouvement, ſoit par la façon dont eſt paſſé le fer, celle de couper le poil qui forme le *velours*; on fera ſeulement l'analiſe du poil des *velours* de Gênes, ou autres qui ſe fabriquent en Italie, avec celle de ceux qui ſe fabriquent en France; après quoi on fera un parallele de la maniere dont ces derniers ſont travaillés, avec celle qui eſt en uſage chez les étrangers, pour démontrer qu'il eſt impoſſible de faire le *velours* parfait, ſi on ne les imite pas; on démontrera enſuite que la façon de faire le noir en France eſt totalement différente de celle d'Italie, laquelle étant

Digitized by Google

plus belle & plus ſûre, augmente encore la perfection de ce genre d'étoffe.

Il n'eſt pas ſurprenant ſi les *velours* qui ſont fabriqués en France, ne ſont pas auſſi beaux que ceux qui ſe fabriquent à Turin, Gènes & autres villes d'Italie; la raiſon de leur défectuoſité ne vient que de ce qu'un *velours* fabriqué en France & marqué pour quatre poils, contenant quatre fils par boucle d'organſin à deux brins, il ne ſe trouve que huit brins au lieu de douze que contient chaque boucle de ceux qui ſont fabriqués chez les étrangers.

Le *velours* de France à quatre poils contenant 80 portées d'organſin à deux brins, compoſé de 6400 fils; chaque coup de fer contient par conſéquent 12800 fils, attendu la jonction des fils ſur le même coup, qui ſe trouvent élevés, de façon qu'à chaque coup de fer il ſe trouve 25600 brins, lorſque l'organſin eſt monté à deux bouts ou brins.

Les *velours* d'Italie de même à quatre poils contiennent après la coupe 12800 fils; mais l'organſin étant à trois brins, cette quantité compoſe un total de 38400 brins: ce qui fait une différence de 12800 brins de plus que ceux de France, à quoi il faut ajouter encore que les *velours* d'Italie étant plus étroits d'un pouce que ceux de France, il n'eſt pas difficile de croire qu'ayant plus de couverture (c'eſt le terme), & étant plus garnis, ils ne ſoient plus parfaits. C'eſt pour cela que les *velours* de France ne paroiſſent pas auſſi garnis, quant à ceux en couleur, que ceux d'Italie, ni auſſi beaux quant à ceux qui ſont noirs. La raiſon de cette différence n'eſt autre que celle de la quantité ſupérieure des brins qui forment le *velours*, laquelle étant tirée d'un organſin plus tendre & plus fin, reçoit plus facilement les impreſſions de la belle teinture, puiſque les organſins qui ſont employés dans les poils des *velours* d'Italie, ſont infiniment plus légers que ceux qu'on emploie en France.

A la qualité plus belle d'organſin il faut encore ajouter la façon de teindre les ſoies pour les *velours* & autres étoffes, dont les étrangers ſe ſervent pour les noirs.

C'eſt un uſage établi principalement à Gènes, Florence, Naples, *&c.* que les teinturiers de ſoie ne peuvent teindre chez eux ou dans leurs ouvroirs, aucune ſoie en noir; ils ont ſeulement la liberté de les faire cuire, de les engaler, & enfin de leur donner toutes les préparations uſitées pour les paſſer ſur les bains, cuves ou piés de noirs; les vaiſſeaux deſtinés pour leur donner cette couleur, ſont dans des lieux qui appartiennent aux villes où ces opérations ſont en pratique; on les nomme ordinairement *ſeraglio*. Ces vaiſſeaux ou cuves ſont entretenus aux dépens de la ville, & l'endroit ou le lieu où ils ſont placés, n'eſt ouvert qu'une fois par ſemaine, & dans un jour régulierement fixé. Les teinturiers inſtruits du jour de l'ouverture du ſeraglio, tiennent leurs ſoies préparées pour les paſſer ſur les cuves ou bains, & payent une rétribution fixée pour chaque livre de ſoie qu'ils paſſent. Cette rétribution ſert à l'entretien des cuves, & lorſqu'il arrive que l'entretien eſt au-deſſus de la rétribution ordonnée, la ville fait le ſurplus des frais; & dans le cas où la rétribution ordonnée excede la dépenſe (ce qui arrive rarement), le bénéfice demeure à la ville; c'eſt à la fin de chaque année que cette vérification eſt faite.

Cette façon de tenir les cuves ou bains de noir dans des lieux cachés eſt tellement néceſſaire, qu'il n'eſt pas un teinturier qui ne ſache qu'ils ſont extrêmement délicats, & que peu de choſe peut les troubler, même que l'entrée du ſeraglio eſt interdite à toutes les femmes, crainte de bouleverſement dans des tems critiques de la part de ce ſexe. Une raiſon plus importante encore donne lieu à cet uſage, parce qu'il eſt peu de perſonnes qui ne ſachent que plus un bain de noir eſt vieux, meilleur il eſt: ce qui fait qu'il ſe trouve des cuves dans les ſeraglio qui ſont poſées depuis quatre cens années & plus; ces cuves d'ailleurs ſont preſque toutes de cuivre; il y en a quelques-unes de fer: cette matiere ſoit cuivre, ſoit fer, contribue à la bonté du noir, puiſque l'une & l'autre ne peuvent produire dans l'humide que du verd-de-gris ou de la rouille, que le verd de-gris ou verdet forme une partie de la compoſition du noir, & que la rouille ne ſauroit produire d'autre effet que celui de faire mordre la couleur à la matiere préparée pour la recevoir.

Tout ce qui vient d'être dit touchant la matiere qui entre dans la compoſition du *velours* uni, doit faire connoître qu'il n'eſt pas poſſible que tous les *velours*, principalement les noirs, ne ſoient plus beaux que ceux qui ſe font en France; il ne reſte plus à démontrer que l'imperfection qui ſe trouve dans la main-d'œuvre de ceux qui ſe font à Lyon, bien différente de ceux d'Italie; ce qui occaſionne des défauts ſi ſenſibles, qu'il n'eſt pas beſoin d'être fabriquant pour les concevoir.

Tous les *velours* de Lyon étoient fabriqués anciennement avec des peignes compoſés de dents tirées du dos ou écorce de roſeaux, ce qui a fait donner le nom de *rot* aux peignes dont on ſe ſert dans les manufactures de draperie & toilerie. Depuis 25 années environ, on ne ſe ſert que de peignes compoſés de dents de fer qui ſont polies & diſpoſées de façon que l'étoffe puiſſe être fabriquée comme il faut, & que la dent ne coupe pas le fil de la chaine; ces peignes qui ſont communément appellés *peignes d'acier*, ſont excellens pour les étoffes riches; mais ils ne valent rien pour le *velours* ni aucune autre étoffe unie; ils occaſionnent trois défauts eſſentiels auxquels il n'eſt pas poſſible de parer; peut-être même que les fabricateurs du réglement de 1744 ne les ont pas mieux prévus que ceux qu'entraîne après ſoi l'éxécution de l'article 7 du titre 8. Il faut en donner l'explication.

Le premier défaut du peigne d'acier dans le *velours* uni, eſt que la dent du peigne ayant plus de conſiſtance, & étant plus dure que celle du roſeau, il n'eſt pas poſſible que le mouvement continuel du battant qui ſe fait tantôt en avant, tantôt en arriere, afin de ſerrer la trame, & faire dreſſer le fer, ne liſſe & racle le poil, & ne détache une partie du noir qui couvre le fil, lequel n'eſt pas déjà aſſez beau, & qui par ce moyen devenant plus luiſant, lui fait perdre une partie de la couleur foncée que le teinturier lui a donnée; ce qui ne ſçauroit arriver avec une dent auſſi douce que celle du roſeau.

Le ſecond défaut, auſſi eſſentiel que le premier, eſt qu'étant moralement impoſſible de faire un peigne avec cette égalité qu'exige un ouvrage de cette eſpece, ſur-tout dans l'arrangement des dents, cette inégalité forme des rayeures dans le *velours*, auxquelles il eſt impoſſible de parer, & qui ne ſe trouvent pas, quand on ſe ſert de peignes de roſeau. La raiſon en eſt ſenſible; l'inégalité de la dent du peigne d'acier cauſe une ſemblable inégalité dans l'étoffe fabriquée, parce que la dent d'acier ayant plus de force & de conſiſtance que celle de roſeau, en vain donne-t-on une certaine extenſion à la chaîne qui fait la toile, elle ne ſçauroit ranger la dent trop ſerrée ſur celle qui ne l'eſt pas autant; au lieu que la dent de roſeau étant plus flexible, cette même extenſion de la chaîne la range dans ſa juſte place; & il s'enſuit de-là que la dent d'acier conduit la chaîne, & que celle de roſeau eſt conduite par cette même chaîne, ce qui eſt un des plus grands avantages, parce que dans toutes les étoffes unies la chaîne doit commander à la dent pour qu'elles ſoient parfaites; au lieu que dans le cas où la dent commande

Digitized by Google

à la chaîne, il en réſulte toujours une imperfection marquée.

Le troiſieme défaut, plus eſſentiel même que les deux précédens, ſe tire de ce que le peigne d'acier étant compoſé de dents faites avec un ſimple fil de fer écraſé ſous une meule d'acier, comme le fil d'or ou d'argent, dont on fait une lame, cette dent n'étant point trempée, même ne pouvant l'être, pour l'empêcher de couper la baguette ou virgule de laiton qui paſſe ſous le poil pour former le *velours*, les grands coups de battant que l'ouvrier eſt obligé de donner, tant pour faire joindre la trame, que pour faire dreſſer la baguette de laiton, afin que la rainure qu'elle contient ſe trouve deſſus, cette baguette étant d'une compoſition dure, pour que la rainure ne ſe faſſe pas plus profonde lorſque la taillerolle ou la pince entre dedans pour couper le poil qui forme le *velours*; ces grands coups de battant, dit-on, font que la dent ſe carie contre la baguette de laiton. Or comme il faut faire incliner le peigne par le moyen du battant briſé pour faire dreſſer la baguette, il n'eſt pas poſſible que le mouvement que l'ouvrier eſt obligé de faire pour parvenir à cette inclinaiſon qui fait un frottement de toutes les dents du peigne ſur le poil, n'écraſe & ne déchire la ſuperficie de ce même poil, ſur-tout dans les *velours* à trois ou quatre poils, parce que le coup étant plus violent, & chaque dent plus garnie de ſoie, ces mêmes dents étant cariées, il en réſulte une défectuoſité qui ne ſe trouve pas dans les *velours* fabriqués avec un peigne de canne ou de roſeau. De-là vient qu'on voit beaucoup de nos *velours* couverts d'un duvet ou bourre que le raſoir ne ſçauroit lever, parce que ce même duvet étant dans la racine de la partie du poil qui forme le *velours*, plus on le raſe pour le lever, plus le *velours* paroît défectueux, & plus on approche du fond, qui étant découvert, ne montre enſuite qu'une toile de poils très-mal arrangés ou diſpoſés.

Il eſt vrai que le peigne d'acier étant plus coulant, le travail du *velours* eſt un peu plus aiſé, & que ce même peigne dure davantage; mais on n'a pas toujours eu des peignes d'acier, & puiſque ces peignes font plus mal le *velours*, il ſeroit d'une néceſſité abſolue de les ſupprimer, ſi on vouloit faire des *velours* parfaits.

Les Genois travaillent encore les *velours* d'une façon différente de celle qu'on ſuit en France; ils placent juſqu'à dix fers avant que de couper le *velours*, tandis que les François n'en placent que deux; la façon de travailler des Génois, fait qu'ils ſont obligés de couper avec un outil qu'on nomme *rabot*, auquel eſt attaché le pince, à la diſtance des dix fers placés, ce qui s'appelle *couper ſur drap*; cette façon de couper eſt beaucoup plus ſure que celle dont on ſe ſert en France, attendu que ſi par haſard le fer ſe trouve paſſé ſous quelques fils de la chaîne, il n'eſt pas poſſible que ces fils ſe dépaſſent, attendu qu'ils ſont liés par les trois coups de navette qu'il faut paſſer à chaque fer, au-lieu qu'en ne poſant que deux fers, ſi par haſard il ſe trouve quelques fils de la chaîne ſur le fer, ces fils n'étant pas ſuffiſamment liés, ils paſſent derriere le peigne, ce qui n'arrive pas chez les Génois. Cette même méthode fait encore, que ſi par haſard l'ouvrier détourne la main, & que le pince ſorte de la rainure du fer pour ſe porter ſur le premier, pour lors le pince coupant tout ce qui ſe préſente, il fait ce qu'on appelle, en terme de fabrique, *un chapie*, c'eſt-à-dire, qu'il coupe chaîne & poil, & tout ce qui eſt coupé paſſe derriere le peigne, & fait un trou à l'étoffe, ce qui ne ſauroit arriver en coupant ſur drap ou ſur le dixieme fer du côté de l'ouvrier, attendu que le rabot retient le pince par la façon dont il eſt monté; & qu'à la façon de France la taillerolle dont on ſe ſert n'étant qu'une ſimple plaque dirigée ſeulement par la main de l'ouvrier, pour peu qu'elle s'écarte du canal ou de la rainure du fer, elle cauſe du deſordre. On a vu quelquefois couper le quart, même la moitié de la chaîne, par le défaut d'attention ou de ſûreté de la main de l'ouvrier.

La quantité des fers que les Génois laiſſent ſur drap, outre qu'elle pare aux inconvéniens que l'on vient de citer, procure encore aux *velours* une légéreté qui ne ſe trouve pas dans ceux qui ſe font en France.

Cette quantité de fer, fait qu'il faut tramer plus fin, parce qu'ils retiennent le coup de battant; de-là vient que les *velours* de Gênes ſont tous apprêtés, & ſe coupent moins que ceux de France; l'apprêt qu'on leur donne procure une qualité plus brillante que les nôtres n'ont pas, laquelle jointe à la légereté de l'étoffe, fait qu'elle revient à meilleur prix que les nôtres, par la moindre quantité de trame, dont ils ſont garnis. Ce ſont les Génois qui les premiers ont établi la manufacture de Lyon, dont les fondemens furent jettés en l'année 1536, ſous le regne de François premier, le reſtaurateur des lettres & des arts, par les ſoins des nommés *Etienne Turquetti* & *Barthelemy Narris*, tous les deux génois de nation.

Le commerce des *velours* eſt immenſe chez les Génois, ils en fourniſſent toute l'Europe; ſi les François ne peuvent pas leur ôter cette branche de commerce, au-moins devroient-ils s'attacher à ſe fournir eux-mêmes cette marchandiſe, dont la quantité qu'ils tirent de ces étrangers, ſuivant les regiſtres de la douane de Lyon, monte à près de trois millions chaque année; la modicité de la main-d'œuvre, jointe au prix revenant des ſoies qu'ils cueillent chez eux, ne contribuent pas peu à l'étendue de leur commerce, ainſi que celui du damas pour meubles; ce ſont des payſans qui travaillent ces ſortes d'étoffes. Il faudroit pour que l'ouvrier pût vivre à Lyon, que le *velours* fût payé au-moins 4 liv. même 4 liv. 10 ſ. l'aune de façon, tandis que les Génois les font faire à 50 ſ. différence trop conſidérable pour le prix qui ſe paie à Lyon, qui eſt ſeulement de 3 liv. à 3 liv. 10 ſ. & qui fait que l'ouvrier quitte le *velours* pour s'attacher à une autre étoffe; les droits qui ſe perçoivent en France ſur cette marchandiſe, ne balancent qu'à peine la différence qui ſe trouve ſur le prix des ſoies, attendu que ceux que nous payons ſur la ſoie gréſe, tant pour la ſortie des ſoies de Piémont, la voiture, la commiſſion, l'entrée du royaume, que la diminution par le défaut de condition, eſt équivalent, & même ſupérieur à celui qui ſe paie ſur la marchandiſe fabriquée, puiſque tous ces droits réunis ſur une livre de ſoie gréſe de 15 onces, ſe trouvent enſemble ſur 11 onces, même moins, lorſque la ſoie eſt teinte, & qu'en conſéquence nous les payons en entier ſur une marchandiſe dont le quart s'évapore quand elle ſort de la teinture.

Ce ſeroit un beau champ pour les auteurs ou éditeurs de l'Encyclopédie, ſi après avoir perfectionné le *velours* en France, ils pouvoient trouver le moyen de faire enſorte que l'on pût ſe paſſer des Génois pour la conſommation du *velours* qui ſe fait dans le royaume; & ce ſeroit le cas d'appliquer ce qu'a dit, *article* ART, *qu'il faudroit qu'il ſortît du ſein des académies quelqu'homme qui deſcendît dans les ateliers, pour y recueillir les phénomenes des arts, & qui les expoſât dans un ouvrage qui déterminât les artiſtes à lire, les philoſophes à penſer utilement, & les grands à faire enfin un uſage utile de leur autorité & de leurs récompenſes.*

Examen du prix différent des ſoies de Piémont d'avec celui de France.

Un ballot organſin de Piémont de 136 l.

poids du pays, qui font 108 liv. poids de Lyon, paie pour la ſortie du Piémont 105 l. qui font, argent de France . . . . . 126 liv.

Pour la voiture & douane de Turin à Lyon 80

Proviſion au commiſſionnaire, en ſuppoſant la ſoie à 25 liv. la livre, elle en vaut plus de 30 livres 100

Les ſoies qui viennent du Piémont en France ne paſſent point par la condition publique, cette opération étant contre l'intérêt du propriétaire, de façon que la diminution qui s'y trouve eſt, l'un dans l'autre, de 100 liv. au-moins ſur chaque ballot 100

Total . . . . 406 liv.

Un ballot d'organſin teint, la diminution ſur la ſoie gréſe compriſe, ne rend au plus que 75 liv. net poids de ſoie.

Ces 75 liv. ſupportent donc les frais de 406 liv. ce qui fait 5 liv. 4 ſ. chaque livre que la ſoie revient plus chere en France qu'à Turin, Gènes, *&c.*

Le tranſport de la marchandiſe coute environ 2 ſ. la livre, à diminuer des 5 liv. 4 ſ.

Les étoffes teintes ne payent que 50 ſ. par livre pour tous droits, même moins.

Obſervations ſur un échantillon de velours noir compoſé de fil & coton, fabriqué par le ſieur Fonrobert, fabriquant de Lyon, préſenté au bureau de commerce, le jeudi 28 Janvier 1751, par le ſieur Pradier, inſpecteur général des manufactures. Quelques ſoins que ſe ſoit donné le ſieur Fonrobert pour perfectionner l'échantillon de *velours* noir, compoſé de fil & coton, qui a été préſenté au bureau de commerce, le 28 Janvier dernier, il n'a pas été médiocrement ſurpris d'apprendre qu'on avoit commencé à fabriquer en Angleterre depuis quelque-tems des étoffes ſemblables. La crainte de ne s'être acquis que la réputation de ſimple copiſte, lui a fait prendre le parti de faire écrire en Angleterre pour vérifier ce fait. Effectivement, il a été informé que depuis trois années environ, on fabriquoit dans la province de Manchester des étoffes de même eſpece. Une pareille découverte ne l'a point rebuté, quoiqu'il lui en eût déjà couté des fraix conſidérables pour parvenir à ce point prétendu d'imitation, au-contraire, elle n'a ſervi qu'à exciter ſon zèle. Informé que cette étoffe n'étoit fabriquée qu'en blanc, & enſuite portée à la teinture pour y recevoir les couleurs deſirées; convaincu d'ailleurs par une longue expérience, du peu de ſolidité de la teinture, lorſqu'elle eſt donnée à une étoffe fabriquée, principalement au coton, il s'eſt déterminé à faire teindre les matieres avant que de les mettre en œuvre, tant pour aſſurer ſolidement la teinture, que pour les rendre plus parfaites; c'eſt ce qui a été démontré par les échantillons qu'il a ſoumis à l'examen du conſeil.

Comme il pourroit ſe faire que des perſonnes qui n'ont pas une connoiſſance parfaite des étoffes, pourroient confondre celle-ci avec le *velours* appellé communément *velours de gueux*, attendu l'égalité de matiere dans la compoſition de l'une & de l'autre; on a cru devoir donner une explication claire de la façon dont chacune eſt travaillée.

Le *velours* de gueux ne differe de la toile ordinaire qu'en ce que toutes les deux duites ou jets de trame on en paſſe une de coton très-groſſier. Cette duite de coton eſt paſſée dans une ouverture de fil, diſpoſée à faire la figure qui ne ſauroit être qu'un carreau. Les parties de coton, qui ne ſont arrêtées par aucun fil, compoſent cette figure, qui eſt achevée au moyen d'un canif, dont on ſe ſert pour couper le coton dans les endroits où il n'eſt pas arrêté, lorſque la piece eſt finie.

La groſſiereté de la matiere qui entre dans la compoſition de cette étoffe, tant en fil qu'en coton; la façon dont elle eſt travaillée, qui eſt la même que la toile ordinaire, font qu'elle ne ſauroit revenir à un prix exceſſif, auſſi n'eſt-elle pas chere, & encore moins belle.

Il n'en eſt pas de même de cette derniere étoffe, outre les choix des plus belles matieres, tant en fil qu'en coton, il faut encore les préparer de façon qu'elles puiſſent ſupporter les fatigues du travail, qui eſt d'autant plus difficile que la teinture ne contribue pas peu à rendre la fabrication pénible; le métier ne doit point être monté, comme les métiers ordinaires à faire du *velours*, parce qu'il ne ſeroit pas poſſible de le travailler, le coton ayant infiniment moins de conſiſtance que la ſoie, il faut donc une plus grande délicateſſe pour travailler le *velours* en coton que celui en ſoie.

Le *velours* de gueux eſt compoſé ſeulement d'une chaîne de fil très-groſſiere, celui-ci eſt compoſé de deux; ſavoir, une chaîne de fil très-fin, & une de coton, à laquelle on donne le nom de *poil*, ainſi que dans le *velours* tout ſoie. Dans le *velours* de gueux, c'eſt la trame qui fait la figure; dans celui-ci c'eſt le poil, à l'aide des petites virgules de laiton, auxquelles on donne le nom de *fers* ſervant à couper le poil, ſur leſquelles on le fait paſſer. Enfin, à la délicateſſe près, infiniment au-deſſus de celle des *velours* tout ſoie, il n'y a pas de différence pour le travail.

La durée de cette étoffe ne ſauroit être conteſtée, elle ſe tire de la qualité de la matiere dont elle eſt compoſée; le réglement du 15 Août 1736 pour les peluches qui ſe fabriquent à Amiens, fixe les fils de la chaîne des peluches à 720 fils, & ceux du poil à 390 pour celles appellées trois poils qui ſont les plus belles; celle-ci contient le double des fils, tant pour la chaîne que pour le poil, conſéquemment il faut que la matiere ſoit très-fine & très-belle, ſans quoi l'étoffe ne pourroit pas ſe travailler. Or, ſi la bonté d'une étoffe n'eſt tirée que du choix des matieres qui la compoſent, celle-ci doit l'emporter ſans contredit ſur toutes celles qui ont été faites en France juſqu'à ce jour.

Les matieres dont cette étoffe eſt compoſée ſont toutes du cru de la France; la Flandre, la Bretagne, *&c.* peuvent fournir du fil. Nos colonies & la compagnie des Indes peuvent fournir du coton; il n'eſt donc pas néceſſaire d'avoir recours à l'étranger pour ſe procurer les matieres qui conviennent; il n'en eſt pas de même des peluches, il faut tirer d'Afrique tout le poil qui en fait la figure, conſéquemment cette étoffe eſt plus avantageuſe à l'état que les peluches, puiſqu'on oſe aſſurer d'avance, qu'outre l'avantage de poſſéder les matieres qui la compoſent, elle aura encore celui-ci de la durée qui ſera infiniment au-deſſus de tout ce qui a été fait en France juſqu'à ce jour.

VELOUTÉ, adj. (*Gram.*) il ſe dit de tout ce qui a, ſoit à l'œil, ſoit au toucher, l'apparence du velours.

VELOUTÉ, (*Joaillerie.*) il ſe dit des couleurs des pierreries qui ſont brunes & foncées, particulierement des rubis & des ſaphirs, quand les uns ſont d'un rouge-brun, & les autres d'un bleu-foncé. (*D. J.*)

VELOUTÉ, ce qui eſt fait en maniere de velours. Le *velouté* d'un gallon eſt la laine ou la ſoie qui en forment les compartimens, quand elles ſont coupées, comme au velours, avec la regle cannelée de cuivre.

VELOUTÉE, (*Anat.*) eſt le nom qui ſe donne en particulier à une des membranes de l'eſtomac; laquelle ſe nomme en latin *cruſta villoſa*. Voyez *les Pl. d'Anat. Splanch.* Voyez auſſi ESTOMAC.

Elle est la 60me d'un cercle, ou la 360me partie de la circonférence. Voyez CERCLE, CIRCONFÉRENCE, &c. Il y a encore d'autres degrés dont il sera parlé à l'article DEGRÉ.

VELOCITÉ, subst. fém. (Mécanique.) La vélocité d'un mobile est la même chose que la vîtesse. Voyez VÎTESSE. Quelques auteurs font cette différence entre ces deux mots, que le premier exprime, à leur gré, le mouvement pris relativement à la quantité de matière, & le second le mouvement pris relativement à l'espace parcouru. Mais cette différence n'est point reçue. Voyez MOUVEMENT, MATIÈRE, ESPACE. (*Dictionnaire raisonné universel des Arts & Métiers, par M. DE FELICE.*)

VELOCITÉ, (*Physique.*) Les physiciens ont donné le nom de vélocité à la vîtesse, pour la distinguer de la lenteur, & ils ont prétendu trouver de grandes différences entre la vîtesse de la lumière, celle de l'électricité, celle du son, celle de la pesanteur, celle de la projection, celle de la propagation de la chaleur, &c. Je ne prétends point combattre ici ces différences, je me contente de dire que je ne les crois pas réelles, parce que je ne crois pas que la vîtesse de la lumière, celle de l'électricité, celle du son, celle de la pesanteur, celle de la projection, celle de la propagation de la chaleur, &c. soient différentes. Voyez LUMIÈRE, ÉLECTRICITÉ, SON, PESANTEUR, PROJECTION, CHALEUR, &c. (*O

(*Botan.*) ce ſont deux noms vulgaires donnés à l'eſpece de linaire, que Tournefort appelle en Botanique *linaria ſegetum, nummmularia folio, villoſo.* Voyez LINAIRE. (*D. J.*)

VELVOTE *ou* VÉRONIQUE FEMELLE, (*Mat. méd.*) les feuilles de *velvote* ſont fort ameres, un peu aſtringentes, & ont une certaine odeur d'huile. Cette plante eſt fort vulnéraire, tempérante, & déterſive, apéritive, & réſolutive. Son infuſion, ſa décoction, ou ſon eau diſtillée ſont employées à la dote de quatre à ſix onces; & ſon ſuc depuis trois onces juſqu'à cinq, deux ou trois fois le jour. On la loue dans le cancer, la goutte, les dartres, la lepre, l'hydropiſie & les écrouelles. Pena & Lobel rapportent qu'un garçon barbier guérit un ulcere carcinomateux qui dévoroit le nez d'une perſonne, & qui devoit être coupé. Il diſſuada de l'amputation, il fit boire du ſuc de cette plante & en fit faire des linimens, de ſorte qu'il guérit le corps entier qui avoit de la diſpoſition à devenir lépreux; il avoit appris ce remede de ſon maître barbier. Le ſuc de cette plante répandu dans les ulcères ſordides & cancéreux les déterge, les arrête, & les guérit. On en fait un onguent que Tournefort vante pour les ulcères, les hémorrhoides, les écrouelles, & tous les vices de la peau.

Quelques-uns emploient encore utilement la *velvote* dans les lavemens pour les cours de ventre & la diſſenterie; les feuilles de cette plante entrent dans le baume vulnéraire. Geoffroi, *Mat. méd.*

VEMIUM ou *WEHEMIUM.* Voyez l'*article* TRIBUNAL SECRET DE WESTPHALIE; c'eſt un brigandage, ſemblable à celui de l'inquiſition, qui ſubſiſta long-tems en Allemagne, dans des tems de ſuperſtition & de barbarie.

VEMPSUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j.* quelques-uns veulent que ce ſoit préſentement Val-Montone.

VENABULUM, ſ. m. (*Armes des Rom.*) eſpece de demi-pique, dont le fer étoit fort large; c'eſt pourquoi Virgile a dit: *lato venabula ferro*; on s'en ſervoit à la chaſſe des bêtes fauves. (*D. J.*)

VENAFRE, (*Géog. mod.*) en latin *Venafrum*, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Terre de Labour, près du Volturne, avec titre de principauté, & un ancien évêché ſuffragant de Capoue; elle eſt à vingt milles au nord de cette ville, & à quelques milles du comté de Moliſe. *Long. 31. 44. lat. 41. 30.* (*D. J.*)

VENAFRUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie, ſur le Vulturnus, & la derniere ville de cette province vers le nord; ſon territoire s'avançoit ſur les frontieres du Latium & du Samnium. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Rome à Benevent, en prenant par la voie Préneſtine, & il la place entre Caſinum & Theanum, à ſeize milles du premier de ces lieux, & à dix-huit milles du ſecond.

Cette ville qui retient ſon ancien nom, car on la nomme aujourd'hui *Venafro*, ſe trouve appellée *caſtrum Benafranum, civitas Benafrana, urbs Benafro, Venabris.*

Venafrum, ſelon Pline, *l. III. c. v.* eut le titre de *colonie romaine*; elle étoit célebre anciennement par la bonté de ſon huile d'olives, ce qui a fait dire à Horace, *liv. II. ode vj.*

. . . . . *Ubi non Hymettó*
Mella decedunt, viridique certat
Bacca Venafro.

Pline, *liv. XIII. ch. ij.* après avoir dit que l'Italie l'emporte ſur tout le reſte du monde, ajoute, que l'huile de *Venafrum* l'emporte ſur celle du reſte de l'Italie. C'eſt de-là que, parmi les Romains, pour dire de l'*huile excellente*, on diſoit ſimplement *venafranum.* On lit dans Juvénal, *ſatyre v.* vers 86. *ipſe venafrano piſcem perfundi.* (*D. J.*)

VENAISON, ſ. f. c'eſt la graiſſe de cerf qu'on appelle de même aux autres bêtes, c'eſt le tems où il eſt le meilleur à manger & qu'on le force plus aiſément, ce ſont les cerfs de dix cors & les vieux qui en ont le plus; on appelle *bêtes de groſſe venaiſon*, les bêtes fauves, cerfs, dains & chevreuils avec leurs femelles & faons, & les bêtes noires, ſangliers & marcaſſins: on appelle *baſſe venaiſon*, le lievre & le lapin.

VENAISSIN, LE COMTAT, *ou* LE COMTAT VENAISCIN, (*Géog. mod.*) pays ſitué entre la Provence, le Dauphiné, la Durance & le Rhône, & qui dépend du ſaint ſiége; on l'appelle en latin du moyen âge *Vendaſcenſis* ou *Vendauſcenſis comitatus*; & il a pris ſon nom de la ville de Véſaſque.

Le *comtat Venaiſſin*, poſſédé depuis le onzieme ſiecle par les comtes de Toulouſe, fut confiſqué & conquis dans le treizieme ſur le comte Raimond le-Vieux, durant la guerre des Albigeois. Raimond-le-Jeune le laiſſa à ſa fille Jeanne, & à ſon gendre Alphonſe, qui en jouirent juſqu'à leur mort. Philippe-le-Hardi, roi de France, héritier de ſon oncle & de la comteſſe de Toulouſe, céda l'an 1273 le *comtat Venaiſſin* au pape Grégoire X. & depuis ce tems-là les papes l'ont gouverné par des officiers nommés *recteurs.*

Suarez a donné en latin la deſcription du *comtat Venaiſſin* & de la ville d'Avignon; cet ouvrage qui eſt aſſez eſtimé, a été mis au jour à Rome en 1658, *in-4°.* (*D. J.*)

VÉNALITÉ DES CHARGES, (*Hiſt. de France.*) il y a trois ſortes de charges en France, des charges militaires, des charges de finance, & des charges ou offices de judicature, tout cela eſt *vénal* dans ce royaume. On ne diſpute point ſur la *vénalité des charges* militaires & de finance; mais il n'en eſt pas de même de celles de judicature; les uns mettent cette époque plutôt, & d'autres plus tard. Mézerai, Varillas, le pere Daniel décident qu'elle fut établie par François I. à l'occaſion de la guerre d'Italie; enfin le préſ. Henault a diſcuté cette queſtion dans ſon *abrégé de l'hiſtoire de France*; & comme c'eſt un morceau également court, précis, & judicieux, je crois devoir l'inſérer ici pour l'inſtruction des lecteurs.

Il commence par rapporter à ce ſujet ce qu'a écrit Loyſeau dans ſon chapitre de la *vénalité* des offices. Loyſeau eſt mort en 1628; le témoignage de ce juriſconſulte en pareille matiere a plus de poids que celui des hiſtoriens qui ſe ſont copiés les uns les autres. Louis XI. dit-il, rendit les offices perpétuels par ſon ordonnance de 1467; donc auparavant on ne les achetoit pas. Charles VIII. par ſon ordonnance de 1493 défendit de vendre les offices de judicature; cette loi s'étoit ſi bien maintenue avant ces deux rois, que Paſquier rapporte deux arrêts de la chambre des comptes de 1373 & de 1404, par leſquels des officiers qui avoient payé pour leurs offices, furent deſtitués.

Louis XII. commença à mettre en vente les offices, mais ce ne fut que ceux de finance. Nicole, Gilles & Gaguin diſent à ce ſujet, « Que ce fut pour » s'acquitter des grandes dettes faites par Charles » VIII. ſon prédéceſſeur, pour le recouvrement du » duché de Milan, & ne voulant ſurcharger ſon peu- » ple, qu'il prit de l'argent des offices, *dont il tira* » *grandes pécunes.* Loyſeau, *tom. III. chap. j. n°. 86.* » D'ailleurs il défendit par un édit de 1508, la vente » des offices de judicature; mais comme en France » une ouverture pour tirer de l'argent, étant une » fois commencée, s'accroît toujours », le roi François I. étendit la vente des offices de finance à ceux de judicature.

Ce n'eſt pas que long-tems auparavant il n'y eût une maniere indirecte de mettre les offices à prix d'argent, comme il paroit par la chronique de Flandre, c. *xxxiij.* où il eſt dit que le roi Philippe-le-Bel, « pourſuivant la canoniſation de ſaint Louis, en fut » refuſé par le pape Boniface VIII. parce qu'il fut » trouvé qu'il avoit mis ſes bailliages & prevôtés » en fermes ». C'eſt qu'on ſe ſervoit alors du prétexte d'affermer les droits domaniaux, & on bailloit quant & quant à ferme l'office de prevôt, vicomte, *&c.* parce qu'ils adminiſtroient tout-à-la-fois la ferme & la juſtice; mais ce n'étoit point vendre les offices, comme on le fit depuis, & l'on pouvoit dire que ce n'étoit que la terre que l'on affermoit.

Ainſi donc le regne de François I. eſt l'époque qui paroit la plus vraiſemblable de la *vénalité des charges*, parce qu'alors il y en eut de vendues en plus grand nombre; mais y a-t-il une loi qui fixe cette époque? & comment peut-on expliquer ce qu'on lit par-tout d'offices, même de judicature, qui furent vendus long-tems avant ce regne, & de la défenſe qui en fut faite depuis?

Pour répondre d'abord aux exemples de la vente de quelques offices de judicature, antérieure au regne de François I. il paroit certain à M. le préſident Hénault, que la *vénalité* de ces ſortes d'offices n'étoit pas même tolérée; les ordonnances de Charles VII. de Charles VIII. & de Louis XII. en fourniſſent la preuve; cette preuve ſe trouve encore antérieurement. *Voyez* le dialogue des avocats intitulé *Paſquier. Voyez* le *vol VII.* du recueil des ordonnances; on y lit dans les lettres du 19 Novemb. 1393, concernant les procureurs du Châtelet de Paris, *pour cauſe de ladite ordonnance, ledit office de procuration étoit accoutumé d'être expoſé en vente, & par titres d'achat, aucuns y avoient été ou étoient pourvûs.* On voit des plaintes des Etats-généraux à Louis XI. dans le recueil de Quênet, ſur ce que l'on avoit vendu des charges de judicature; Philippe de Commines rapporte la même choſe.

Les exemples de ces ventes ſont en grand nombre, mais ces exemples nous fourniſſent en même tems la preuve, que ces ventes n'étoient point autoriſées, par les plaintes que l'on en portoit au ſouverain; cela n'empêchoit pas que ce trafic ne continuât par les grands ou les gens en place, qui vendoient leur crédit ſans que le roi en fût informé, ou ſans qu'il parût s'en appercevoir; c'eſt dans ce ſens qu'il ſemble que l'on doit entendre tous les paſſages qui dépoſent de la *vénalité des charges*; c'étoient des abus, & par conſéquent ce ne ſont ni des autorités ni des époques.

Nous reſtons toujours au regne de François I. ſans que ce prince ait cependant donné des lois au ſujet de la *vénalité*; loin de-là, pour ſauver le ſerment que l'on étoit obligé de faire au parlement, de n'avoir point acheté ſon office; ce trafic étoit coloré du titre de prêt pour les beſoins de l'état, & par conſéquent n'étoit pas une vente: à la vérité Henri II. ſe contraignit moins; on lit dans un édit de 1554, qui regle la forme ſuivant laquelle on devoit procéder aux parties caſuelles pour la taxe & la vente des offices que ce prince ne fait aucune diſtinction des offices de judicature à ceux de finance, & qu'il ordonne que tous ceux qui voudroient ſe faire pourvoir d'office, ſoit par vacation, réſignation, ou création nouvelle, feroient enregiſtrer leurs noms chaque ſemaine, & que le contrôleur-général feroit des notes contenant les noms & qualités des offices qui ſeroient à taxer, *&c.*

Le peuple qui croyoit que la *vénalité* des charges entraînoit celles de la juſtice, ne voyoit pas ſans murmurer ce ſyſtème s'accréditer; les grands d'ailleurs n'y trouvoient pas leur compte, puiſqu'ils ne pouvoient mettre en place des hommes qui leur fuſſent dévoués; ce fut par cette double raiſon que Catherine de Médicis, lors de l'avénement de François II. à la couronne, voulut faire revivre l'ancienne forme des élections.

Ce n'eſt pas que les élections n'euſſent leur inconvénient; car où n'y en a-t-il pas? Elles étoient accompagnées de tant de brigues, que dans l'édit donné par François II. il fut dit que le parlement préſenteroit au roi trois ſujets, entre leſquels le roi choiſiroit: les choſes n'en allerent pas mieux; tous les offices vacans furent remplis de gens dévoués tantôt au connétable, tantôt aux Guiſes, tantôt au prince de Condé, & rarement au roi, en ſorte que l'eſprit de parti devint le mobile de tous les corps bien plus que l'amour du bien public, & vraiſemblablement une des cauſes des guerres civiles.

Sous le regne de Charles IX. le ſyſtème de la *vénalité* reprit le deſſus, & peut-être eſt-ce-là la véritable époque de celle des offices de judicature; ce ne fut pas toutefois en prononçant directement que les offices de judicature ſeroient déſormais en vente, mais cela y reſſembloit beaucoup. Le roi permit à tous les poſſeſſeurs de charges qui, ſans être *vénales* de leur nature, étoient réputées telles à cauſe des finances payées pour les obtenir, de les réſigner en payant le tiers denier; les charges de judicature qui étoient dans ce cas, entrerent comme les autres aux parties caſuelles; le commerce entre les particuliers en devint public, ce qui ne s'étoit point vu juſqu'alors; & quand elles vinrent à tomber aux parties caſuelles faute par les réſignans d'avoir ſurvécu quarante jours à leur réſignation, on les taxa comme les autres, & on donna des quittances de finance dans la forme ordinaire.

On comprend que ce commerce une fois autoriſé, les élections tomberent d'elles-mêmes, & qu'il n'étoit pas beſoin d'une loi pour les anéantir.

Ainſi on peut regarder les édits de Charles IX. à ce ſujet, qui ſont des années 1567 & 1568, comme les deſtructeurs de cet ancien uſage de l'élection, qui n'a pas reparu depuis, malgré l'ordonnance de Blois de 1579, qui à cet égard n'a point eu d'exécution. Les diſpoſitions de ces édits furent renouvellées en différentes fois par Charles IX. lui-même, & enſuite par Henri III. Enfin l'édit de 1604, qui a rendu héréditaires tous les offices ſans diſtinction, même ceux des cours ſouveraines, a rendu à cet égard les offices de judicature de même nature que tous les autres, & depuis il n'a plus été queſtion de charges non-*vénales*.

On pourroit conclure avec raiſon de ce qui vient d'être dit, que le regne de François I. ne doit pas être l'époque de la *vénalité des charges*: ce n'en eſt pas en effet l'époque, ſi j'oſe dire judiciaire, mais c'en eſt la cauſe véritable, puiſque ce fut ſous ſon regne qu'une grande partie de ces charges s'obtint pour de l'argent.

Il réſulte donc de ce détail que Charles IX. a établi poſitivement par ſes édits la *vénalité* des offices de judicature; celle des charges de finance l'avoit été par Louis XII. & nous liſons dans les mémoires de Dupleſſis Mornay, *tom. I. pag. 456.* que ce furent les Guiſes qui mirent les premiers en vente les charges militaires ſous le regne d'Henri III.

Telles ſont les époques de la *vénalité* de toutes les charges dans ce royaume. Cette *vénalité* a-t-elle des inconvéniens plus grands que ſon utilité? c'eſt une queſtion déja traitée dans cet ouvrage. *Voyez* CHARGES, OFFICES, *&c.*

Nous nous contentetons d'ajouter ici qu'en regardant la *vénalité* & l'hérédité des charges de finance & de judicature comme utiles, ainſi que le prétend le teſtament politique du cardinal de Richelieu, on conviendra ſans peine qu'il ſeroit encore plus avanta-

geux d'en reſtreindre le nombre effréné. Quant aux charges militaires, comme elles ſont le prix deſtiné à la nobleſſe, au courage, aux belles actions, la ſuppreſſion de toute *vénalité* en ce genre ne ſauroit trop tôt avoir lieu. (*D. J.*)

VENA-MEDENI, (*Médec. des Arabes.*) le *vena-medeni* des auteurs arabes n'eſt autre choſe, ſuivant toute apparence, que la maladie cauſée par les petits inſectes nommés *dragoneaux*, qui s'enfoncent dans les chairs, & y excitent des ulceres; ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'Agatharchide le cnidien, qui fleuriſſoit ſous Ptolomée Philometor, en a parlé le premier. Cet homme celebre eſt connu par pluſieurs anciens écrivains qui font une honorable mention de lui.

M. le Clerc le range parmi les médecins de ſon tems, quoique ce ne fut pas ſa profeſſion, mais parce que dans ſon hiſtoire il parle d'une maladie dont Hippocrate ni ſes prédéceſſeurs n'ont rien dit.

Plutarque nous informe, ſur l'autorité de cet hiſtorien, que les peuples qui habitent autour de la mer Rouge, entr'autres maladies étranges auxquelles ils ſont ſujets, ſont ſouvent tourmentés de certains petits inſectes qui ſe trouvent dans leurs jambes ou dans leurs bras, & leur mangent ces parties. Ces animaux montrent quelquefois un peu la tête, mais ſitôt qu'on les touche, ils rentrent & s'enfoncent dans la chair, où s'y nichant de tous côtés, ils y cauſent des inflammations inſupportables. Plutarque ajoute qu'avant le tems d'Agatarchide, ni même depuis, perſonne n'avoit rien vu de ſemblable en d'autres lieux. Le mal des contrées bordées par la mer Rouge, & que produit cet inſecte, eſt certainement le *vena-medeni* des Arabes. Le même inſecte cauſe encore aujourd'hui les mêmes maux, non-ſeulement aux peuples dont il eſt ici parlé, mais à ceux qui habitent les côtes de la Guinée, & les parties méridionales de la Perſe. Vous en trouverez la preuve dans l'hiſtoire naturelle de la Meque; & quant à cet inſecte qui ſe loge entre cuir & chair, *voyez* ſon article au *mot* DRAGONNEAU. (*D. J.*)

VENANT SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Artois, ſur la Lys, à 2 lieues au levant d'Aire, & à 12 au ſud-eſt de Dunkerque. Elle a des écluſes, & quelques fortifications pour ſa défenſe. *Long.* 20. 15. *latit.* 50. 37. (*D. J.*)

VENASQUE, (*Géog. mod.*) 1°. en latin du moyen âge *Vendaſca* ou *Vendauſca*; ville des états du pape dans le comtat Venaiſſin dont elle a été autrefois la capitale, & auquel elle a donné ſon nom; c'eſt aujourd'hui une petite place miſérable, Carpentras lui ayant enlevé ſes prérogatives, & en particulier ſon épiſcopat.

2°. *Vénaſque*, ou plutôt *Benaſca*, eſt encore le nom françois d'une petite ville d'Eſpagne, au royaume d'Aragon, ſur la riviere d'Eſſera, avec un château où on tient garniſon. Son terroir produit d'excellent vin. (*D. J.*)

VENCE, (*Géog. mod.*) en latin *Vencium*; ville de France, dans la Provence, à 2 lieues au nord-eſt d'Antibes, & à 3 de Graſſe, avec évêché ſuffragant d'Embrun. C'eſt un très-petit évêché qui n'a que 23 paroiſſes, & dont le revenu peut aller à dix mille livres. On a tenté pluſieurs fois ſans ſuccès d'unir cet évêché à celui de Graſſe. Il a en partie la ſeigneurie temporelle de la ville *Vence*. Cette ville ſi chetive aujourd'hui, appartenoit autrefois aux peuples Nérafiens, & Ptolomée en fait mention. Elle fut attribuée par les Romains à la province des Alpes maritimes. *Long.* 24. 46. *lat.* 43. 44. (*D. J.*)

VENCU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) nom chinois d'un excellent fruit fort commun dans leur pays & dans les Indes orientales; c'eſt le jambos d'Acoſta, le pompebinos des Hollandois de Batavia, le jamboa, ou jambeïro des Portugais. *Voyez* JAMBEIRO.

VENDANGE, ſ. f. VENDANGER, (*Economie ruſt.*) c'eſt faire la récolte des vignes, des muſcats, chaſſelas, bourdelais, verjus, pommiers, poiriers, cormiers dont on fait différentes liqueurs, telles que du vin, du verjus, du poiré, du cidre & du cormié.

VENDANGER, (*Critiq. ſacrée.*) la récolte des vins, chez les Hébreux, étoit accompagnée de feſtins & de réjouiſſances, *Iſ. xxv. 6.* mais *vendanger* a dans l'Ecriture des ſignifications métaphoriques tirées du dépouillement qu'on fait de la vigne; ainſi ce mot ſe prend pour ravager, & les Hébreux ſe ſervent aſſez ſouvent de cette métaphore. (*D. J.*)

VENDÉE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Poitou. Elle a ſa ſource près des bois du Pays-de-Serre, & tombe dans la mer vis-à-vis de Marans. (*D. J.*)

VENDENIS, (*Géog. anc.*) ville de la haute Mœſie. Elle eſt marquée par Ptolomée, *l. III. c. ix.* au nombre des villes qui étoient éloignées du Danube. Le nom moderne eſt *Ravenitzen*, ſelon Lazius.

VENDEUR, ſ. m. (*Gramm. & Comm.*) celui qui vend. *Voyez* VENDRE. Ce terme ſe dit en général de toute perſonne qui cede & livre à une autre quelque choſe, ſoit héritage, ſoit contrat, ſoit marchandiſe, pour un prix convenu entre elles. Celui qui vend ce qui ne lui appartient pas s'appelle faux *vendeur* ou *ſtellionataire*. *Voyez* STELLIONATAIRE.

VENDEUR, *en fait de marchandiſes*, ne ſe dit guere que de celui qui vend de petites denrées ou des friandiſes. Un *vendeur* d'allumettes, un *vendeur* de petits pâtés, *&c.* On le dit auſſi des femmes qui font ces ſortes de petits négoces. Une *vendeuſe* de pain d'épice, de pommes, d'oranges, *&c.*

VENDEURS, ſe dit auſſi de certains officiers du châtelet de Paris, inſtitués pour crier, priſer & vendre les meubles ſaiſis qui ſe vendent publiquement au plus offrant & dernier enchériſſeur par ordre de juſtice, ou volontairement après le décès des propriétaires. Les ſergens à verge du châtelet de Paris prennent le titre de *jurés-priſeurs*, *crieurs*, & *vendeurs de meubles*. *Voyez* PRISEUR. *Dictionn. de Comm.*

VENDEUR, *juré-vendeur*, c'eſt en France un officier établi par le roi pour ce qui concerne la vente de certaines eſpeces de marchandiſes. On les appelle *jurés*, à cauſe du ſerment qu'ils font lorſqu'ils ſont reçus à cet office, & auſſi parce qu'ils font quelques-unes des fonctions de ce qu'on appelle *jurés* dans les corps des marchands & les communautés des arts & métiers.

Il y a à Paris pluſieurs *jurés-vendeurs*, entr'autres des *jurés-vendeurs* de vin, des *jurés-vendeurs* de cuirs, des *jurés-vendeurs* de marée ou poiſſon de mer, & des *jurés-vendeurs* de volailles, & quelques autres moins conſidérables.

Ces officiers ſont établis pour payer comptant aux marchands forains lorſqu'ils ſont convenus avec les acheteurs, les ſommes auxquelles ſe monte la vente de leurs marchandiſes, deſquelles ces *vendeurs* ſe chargent à leur propre compte, & en font à leurs riſques, périls & fortunes le recouvrement ſur les acheteurs.

Pour faire ces avances, les *vendeurs* ſont tenus de faire un certain fonds ordinairement réglé par les édits & déclarations de leur établiſſement, qui en cas de mort eſt rembourſé à leurs héritiers, & remplacé par le nouveau *vendeur* qui eſt pourvu de l'office vacant.

Chaque communauté de *vendeurs* doit avoir ſon bureau pour s'aſſembler, & ſon regiſtre pour y enregiſtrer les ventes & prix des marchandiſes, les noms des marchands forains & ceux des acheteurs. Ils ont auſſi leurs officiers qu'ils éliſent tous les ans, ſavoir un ou deux receveurs, deux ou pluſieurs ſyndics; quelques-uns n'en ont point, mais des caiſſiers & des commis.

Digitized by Google

Pour les peines des *vendeurs* & les intérêts de l'argent qu'ils avancent, ils reçoivent certains droits qui leur ſont attribués, leſquels leur doivent être payés par les marchands forains, & déduits ſur le prix des marchandiſes qui ont été vendues. Enfin, ceux qui ont acheté, & pour qui le prix de la vente a été avancé aux forains par les *vendeurs*, peuvent être contraints au payement ſans qu'il ſoit beſoin d'aucune ſentence ou jugement qui les y condamne.

Chaque communauté de *jurés-vendeurs* a outre cela de certains droits & fonctions qui leur ſont propres, & dont on trouvera un détail très-circonſtancié, auſſi-bien que de leur création, nombre, augmentation, privileges, *&c. Dict. de Comm.*

VENDEUR *d'eau-de-vie*, VENDEUSE *d'eau-de-vie*, ce ſont à Paris de pauvres gens qui gagnent leur vie en débitant à petites meſures, depuis quatre deniers juſqu'à un ſou au plus, l'eau-de-vie qu'ils ont achetée au pot ou à la pinte des détailleurs.

L'ordonnance de 1680 défend aux commis des aides, de faire payer ni exiger aucuns droits de ces petits regratiers, revendeurs d'eau-de-vie à porte-col, ou au coin des rues, à peine de concuſſion. *Dict. de Comm.*

VENDICATIONS LA COUR DES, (*Hiſt. d'Ang.*) la cour des *vendications* ou *prétentions*, eſt un tribunal particulier qui n'a lieu qu'une ſeule fois ſous chaque regne à l'occaſion du couronnement. Les *prétentions* des perſonnes qui doivent faire alors quelque ſervice, ſe fondent ſur une ancienne poſſeſſion, & ſont portées à ce tribunal particulier, pour y être fait droit; on a ſoin de tenir un regiſtre des déciſions de cette cour à chaque regne, qu'on nomme *regiſtre de la cour des vendications*, au couronnement de tel & tel roi. Cette cour n'eſt au fond qu'une pure formalité; les déciſions en ſont toujours à-peu-près les mêmes.

On peut voir à ce ſujet, dans l'hiſtoire d'Angleterre de Rapin, un extrait détaillé des regiſtres de la *cour des vendications*, au couronnement du roi Jacques II. & de la reine Marie ſon épouſe. En voici quelques articles pour exemple.

I. Le lord grand-chambellan *vendica*, c'eſt-à-dire *réclama*, au ſuſdit couronnement, le droit d'aller porter ce jour-là la chemiſe & les habits au roi, & d'habiller ſa majeſté; d'avoir quarante verges de velours cramoiſi pour une robe, comme auſſi le lit du roi & ce qui en dépend; la garniture de la chambre où il avoit couché la nuit précédente, avec les habits qu'il portoit la veille, & ſa robe de chambre; de préſenter de l'eau à ſa majeſté avant & après dîner, & d'avoir les baſſins, les eſſuiemains, & la coupe d'eſſai. *Accordé*, à la reſerve de la coupe d'eſſai. Il reçut les quarante verges de velours, & le reſte des profits fut eſtimé à deux cens livres ſterlings.

II. Le comte de Derby contre-vendiqua l'officier du lord grand-chambellan, avec les avantages, *&c. Refuſé.*

III. Le champion du roi vendiqua ſon office, en qualité de ſeigneur de Scrivilsbi, fief du comté de Lincoln, de s'acquitter des devoirs de ſa charge, & d'avoir une coupe & le couvert d'or, avec le cheval que monte ſa majeſté, la ſelle, les armes, les harnois, & vingt verges de ſatin cramoiſi. *Accordé*, à la reſerve du ſatin.

IV. Le même office fut contre-vendiqué par une autre branche de le même famille. *Refuſé.*

V. Le lord feudataire de Lyſton, en Eſſex, vendiqua le droit de faire des gaufres pour le roi & pour la reine, & de leur ſervir à table; d'avoir tous les inſtrumens d'argent & d'autres métaux qui ſervoient à cet uſage, avec le linge, & des livrées pour lui & pour deux valets. *Accordé*; mais le ſervice ſe fit, avec ſon agrément, par les officiers du roi, & les profits furent évalués à 30 livres ſterlings.

VI. Le lord maire avec les citoyens de Londres, vendiqua le droit de ſervir du vin au roi après le dîner, dans une coupe d'or, & de garder la coupe & le couvercle pour ſa peine; avec douze autres citoyens qu'ils avoient choiſis d'entr'eux, d'aſſiſter le grand ſommelier d'Angleterre dans ſon office, & d'avoir une table à main gauche de la ſalle. *Refuſé*, ſous le regne du roi Jacques, parce que ce prince s'étoit emparé alors des libertés de la cité. Malgré cela ils firent l'office par grace; ils dînerent dans la ſalle, & ils eurent la coupe pour leur peine.

VII. Le même lord maire & les citoyens de Londres vendiquerent le droit de ſervir la reine de la même maniere. *Refuſé* dans ce tems-là par la même raiſon.

VIII. Le maire & les bourgeois d'Oxford, vendiquerent en vertu d'une patente, le droit de ſervir le roi dans l'office de ſommelerie, conjointement avec les citoyens de Londres, avec tous les profits qui en dépendent; entr'autres trois coupes d'érable pour leur ſalaire; comme auſſi, par la grace du roi, une grande jatte dorée avec ſon couvercle. *Accordé.*

IX. Le ſeigneur feudataire de Bardol d'Addington, en Surrey, vendiqua le privilege de trouver un homme qui fit un mets de gruau dans la cuiſine du roi, & pour cela demanda que le chef de cuiſine de ſa majeſté en fît l'office. *Accordé*, & le ſuſdit ſeigneur feudataire l'apporta ſur la table du roi, *&c.*

La *cour des vendications* s'établit par proclamation avant chaque couronnement, décide les différentes prétentions, & fait inſérer dans les regiſtres les *vendications* qu'elle a accordées ou refuſées. (*D. J.*)

VENDITION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt la même choſe que vente. *Voyez* ci-après VENTE.

VENDOME, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Beauce, capitale du Vendômois, ſur la droite du Loir, à ſept lieues au nord-eſt de Blois, à quinze au nord-eſt de Tours, & à trente-ſept au ſud-oueſt de Paris. Il y a bailliage, élection, maréchauſſée, grenier-à-ſel, & pluſieurs couvens, entr'autres de cordeliers, de capucins, d'urſulines, *&c.*

Les écrits qui ont été faits dans le dernier ſiecle pour prouver la ſainte larme de *Vendôme*, ne ſont ni philoſophiques, ni raiſonnables. Je ſuis fâché d'y trouver celui du p. Mabillon en réponſe à la diſſertation de M. Thiers, qui démontroit la fauſſeté de cette relique, & en conſéquence il en avoit demandé la ſuppreſſion à M. l'évêque de Blois. *Long.* de *Vendôme 18. 44. latit. 47. 46.*

Cette ville a la gloire d'avoir eu d'auguſtes ſeigneurs dont deſcendoit Henri IV.

Louis, prince de Condé, frere du roi de Navarre, naquit à *Vendôme* en 1530, & fut tué en 1569 à la bataille de Jarnac, près d'Angoulême. *Voyez* JARNAC (*Géog. mod.*)

Il eut pour fils Henri de Bourbon I. du nom, prince de Condé, ſur lequel *voyez* JEAN D'ANGELI, *Saint*, (*Géog. mod.*)

Souchay (Jean-Baptiſte) peut être regardé comme né à *Vendôme*; mais il a fait ſes études à Paris, où il mourut en 1746, à 59 ans; il fut reçu de l'académie des Inſcriptions en 1726, profeſſeur d'éloquence au college royal en 1732, & deux ans après il obtint un canonicat.

On a de lui 1°. une édition d'Auſone, 2°. une traduction françoiſe de la *Pſeudodoxia epidemica* du ſavant Thomas Brown, médecin, en deux vol. *in-12*, ſous le titre d'*eſſai ſur les erreurs populaires*, 3°. une édition des œuvres diverſes de M. Péliſſon en trois vol. *in-12*, 4°. des remarques ſur la traduction de Joſephe, par M. d'Andilly, Paris 1744, ſix volumes *in-12*, 5°. une édition des œuvres de Boileau en 1740, deux vol. *in-4°*, 6°. une édition mal conçue de l'Aſ-

trée d'Honoré d'Urfé, Paris 1733, en dix volumes *in-12*, 7°. pluſieurs diſſertations dans les mémoires de l'académie des Belles-Lettres. (*D. J.*)

VENDOMOIS, (*Géog. mod.*) petit pays de France, borné au nord par le Perche, au midi par la Touraine, au levant par le Blaiſois, & au couchant par le Maine. On le diviſe en haut & en bas *Vendômois*. Le haut comprend Vendôme, capitale, & quarante-ſix paroiſſes.

L'ancien nom de *Vendômois* étoit *Vendocinum*; il faiſoit dès le tems de Charles-le-chauve, un pays ſéparé qu'on nommoit *pagus Vendocinus*; il étoit ci-devant de l'évêché de Chartres; mais aujourd'hui il eſt de l'évêché de Blois. Ce pays a eu dès la fin du dixieme ſiecle ſes comtes héréditaires qui devinrent auſſi comtes de Caſtres en Languedoc.

C'eſt d'eux que deſcendoit Charles de Bourbon, créé duc de Vendôme par François I. Antoine de Bourbon, fils de Charles, épouſa l'héritiere de Navarre, & laiſſa ſon fils unique Henri IV. qui fut premierement roi de Navarre & enſuite roi de France. Ce prince donna le duché de Vendôme ſon ancien patrimoine, à Céſar ſon fils naturel, qu'il avoit eu de Gabrielle d'Eſtrée. Céſar épouſa Françoiſe de Lorraine en 1609, & laiſſa le duché de Vendôme à Louis ſon fils. Louis épouſa en 1652 Victoire Mancini, niece du cardinal Mazarin, de laquelle il eut Louis Joſeph duc de Vendôme, marié en 1710 avec Marie Anne de Bourbon-Condé, & mort en Catalogne en 1712, ſans laiſſer de poſtérité.

Ronſard (Pierre de) poëte françois du xvj. ſiecle, naquit dans le *Vendômois* en 1525. Il devint page du duc d'Orléans, & ayant paſſé au ſervice de Jacques Stuart, roi d'Ecoſſe, il demeura deux ans dans ce royaume. De retour en France il ſe livra tout entier à la poéſie, & y acquit une réputation extraordinaire. Les rois Henri II. François II. Charles IX. & Henri III. le comblerent de faveurs. Marie Stuart lui fit préſent d'un buffet fort riche, où étoit un vaſe en forme de roſier, repréſentant le Parnaſſe & un Pégaſe au-deſſus, avec cette inſcription: *à Ronſard l'Apollon de la ſource des muſes.*

La ville de Toulouſe lui envoya une Minerve d'argent maſſif pour le premier prix des jeux floraux qu'elle lui décerna, & le préſent fut accompagné d'un decret qui déclaroit Ronſard le *poëte françois* par excellence. On peut juger par tous ces faits de la grande réputation dont jouiſſoit ce poëte. Il mourut en 1585, âgé de 60 ans. Du Perron qui fut depuis cardinal, prononça ſon oraiſon funebre.

Ronſard avoit véritablement la ſorte de génie qui fait le poëte. Il y joignoit une érudition aſſez vaſte. Il s'étoit familiariſé avec les anciens, & ſur-tout avec les poëtes grecs, dont il ſavoit la langue. Mais le manque de goût de ſon ſiecle, & le peu qu'il en avoit lui-même, au lieu de perfectionner en lui la nature, ne firent que la corrompre. Imitateur ſervile des Grecs qu'il adoroit avec raiſon, il voulut enrichir notre langue de leurs dépouilles. Il remplit ſes ouvrages d'alluſions fréquentes à leurs hiſtoires, à leurs fables, à leurs uſages. Il admit dans ſes vers le mélange de différens dialectes de nos provinces. Il habilla même à la françoiſe une quantité prodigieuſe de termes grecs; il en devint inintelligible. Ainſi malgré tous ſes talens ſa réputation ne lui ſurvécut guere; & depuis Malherbe ſes ouvrages ne ſont plus lus.

Il ſupprima dans ſon édition de 1585, un ſonnet qu'il avoit fait en 1557, & que Binet, auteur de ſa vie, a transformé en ſatyre contre Philibert de Lorme, ajoutant que cette ſatyre fut cauſe que l'architecte ferma la porte des tuileries au poëte. Quoique l'anecdote de Binet me paroiſſe une fable, je vais tranſcrire ici le ſonnet dont il s'agit, d'autant mieux qu'il eſt peu connu.

Penſes-tu, mon Aubert, que l'empire de France
Soit plus chéri du ciel que celui des Médois,
Que celui des Romains, que celui des Grégeois,
Qui ſont de leur grandeur tombés en décadence?
Notre empire mourra, imitant l'inconſtance
De toute choſe née, & mourront quelquefois
Nos vers & nos écrits, ſoit latins ou françois;
Car rien d'humain ne fait à la mort réſiſtance.
Ah, il vaudroit mieux être architecte ou maçon
Pour richement timbrer le haut d'un écuſſon
D'une croſſe honorable, en lieu d'une truelle.
Mais de quoi ſert l'honneur d'écrire tant de vers,
Puiſqu'on n'en ſent plus rien quand la parque cruelle
Qui des muſes n'a ſoin, nous a mis à l'envers.

(*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

VENDRE, v. act. (*Gram. & Comm.*) en général ſignifie *aliéner, tranſporter* à un autre la propriété d'une choſe qui nous appartient, & que nous lui cédons & livrons moyennant un certain prix ou ſomme d'argent dont on demeure d'accord.

Les marchandiſes ou autres effets mobiliers ſe vendent ou de gré-à-gré par une ſimple tradition, ou par force à l'encan, par autorité de juſtice. *Voyez* ENCAN. Les immeubles, comme terres, maiſons, moulins, *&c.* ſe vendent auſſi ou volontairement par un ſimple contrat ou par un contrat qui doit être ſuivi d'un decret volontaire, ou forcément par un decret précédé d'une ſaiſie réelle. *Voyez* CONTRAT, DECRET, SAISIE RÉELLE.

Tout ce qui ſe vend par force, marchandiſes, meubles & immeubles, doit être crié & adjugé publiquement au plus offrant & dernier enchériſſeur, en payant par lui le prix de la choſe adjugée. *Voyez* ADJUGER & ENCHÉRISSEUR.

Il y a cependant des choſes qui ſe vendent & s'adjugent à cri public, quoique la vente n'en ſoit pas forcée; tels ſont les bois, les domaines, & autres choſes appartenantes au roi, les marchandiſes venues par les vaiſſeaux de la compagnie des Indes, *&c. Dictionn. de Commerce.*

VENDRE *des marchandiſes*, ſignifie préciſément *s'en défaire*, les *débiter*, les *livrer*, pour un certain prix, ou à certaines conditions; il y a différentes manieres de *vendre* les marchandiſes, que nous allons rapporter & expliquer d'après l'auteur du dictionnaire de Commerce.

Vendre en gros, c'eſt *vendre* tout-d'un-coup & en une ſeule fois une partie conſidérable de marchandiſes.

Vendre en détail, c'eſt débiter par petites parties les marchandiſes qu'on a achetées en gros.

Vendre comptant, c'eſt recevoir le prix de la marchandiſe vendue dans le moment qu'elle eſt livrée.

Vendre au comptant ou *pour comptant*, ne ſignifie pas la même choſe que l'expreſſion précédente, mais que le vendeur accorde quelquefois à l'acheteur juſqu'à trois mois de tems pour payer un argent qu'il regarde comme comptant.

Vendre à crédit ou *à terme*, c'eſt *vendre* à condition d'être payé dans un tems dont le vendeur convient avec l'acheteur.

Vendre partie comptant & partie à crédit ou *à terme*, c'eſt recevoir ſur le champ une partie du prix de la choſe vendue, & donner du tems pour le reſte.

Vendre à crédit pour un tems à charge de diſcompte ou d'excompte, à tant pour cent par mois pour le prompt payement, c'eſt une convention ſuivant laquelle le vendeur s'engage de faire un rabais ou diminution ſur le prix des marchandiſes qu'il a vendues, ſuppoſé que l'acheteur deſire de lui payer avant le tems, & cela à proportion de ce qui en reſtera à expirer, à compter du jour que le payement doit être fait. *Voyez* DISCOMPTE & EXCOMPTE.

Vente Canelle, s'il vendu durant les huit jours
de la Foire, il ne peut être retiré par Retrait
lignager. Paris, 166. 167. 168.

Vente de Meubles, Marchandises, Bestiaux, &c.
faite en plein marché ou lieu public par autorité,
ou de Justice, ne peut être retirée par Retrait.

Vente en Communauté de Biens par le survivant
des Conjoints, ne peut être retirée par Retrait
lignager. Paris, Coutume, 130.

Vente faite par Decret, ou autorité de Justice,
affranchit de tous droits non exprimés, sinon
ceux qui sont dûs au Seigneur Censier, ou Foncier,
dont est tenu le Heritage, ou Rente de nature per-
pétuelle.

Vente faite par Decret, ou autorité de Justice, ne
peut être retirée par Retrait lignager, si ce n'est
dans le moment de la vente, ou avant que quel-
qu'un ait mis plus haut. Paris, 133. Orleans, 443.

Vente faite par Decret, ou autorité de Justice,
ne peut être retirée par Retrait lignager, ni Feo-
dal, ni censuel, moyennant un mot. Paris, 133

Ptolomée, *l. III. c. v.* & c'eſt delà qu'ils paſſerent dans la Germanie, où ils occuperent preſque tout le pays qui eſt au-delà de l'Elbe.

Jornandès, *de rebus Getic.* nous apprend qu'avant cette migration, les *Vénedes* furent vaincus par Hermanricius roi des Goths, & qu'ils furent ſoumis à ce prince. Le même auteur ajoute que ce peuple étoit diviſé en trois cités, connues ſous le nom de *Slaves*, d'*Otrates* & de *Vénedes*. Ils avoient cependant tous la même origine, & même ils ſe diviſerent encore en un plus grand nombre de cités, qui prirent des noms différens ſuivant les lieux où ils s'étendirent.

On appella *Behemi* ceux qui s'emparerent de la Bohème; *Maharenſes* ceux qui habiterent ſur le bord du Maurus ou Maharus; les *Sorabi* ſe fixerent ſur la Sala; les *Poloni* ſur la Viſtule; les *Daleminici* ſur l'Elbe; les *Haveli* ſur le Havel; les *Lini*, les *Uchri* & les *Redarii*, au voiſinage de l'Oder; les *Luitici* & les *Wagrii* s'établirent au-delà de l'Oder; ſur la côte en-deçà de la viſtule, étoient les *Caſſubi* & les *Pomerani*, & en-deçà de l'Oder, les *Wiltgii* ou *Ludici*; les *Obotriti* ſe mirent près des Saxons d'au-delà de l'Elbe. (*D. J.*)

VENEDICI MONTES, (*Géog. anc.*) montagnes de la Sarmatie européenne, ſelon Ptolomée, *l. III. c. v.* Elles ſont, dit Spener, dans le quartier où habiterent d'abord les Vénedes, & où demeuroient les *Aeſtii* du tems de Tacite. (*D. J.*)

VENEDICUS SINUS, (*Géog. anc.*) Ptolomée, *l. III. c. v.* donne ce nom à cette partie de la côte de la mer Baltique qui eſt au-deſſus de la Viſtule, & où le Chronus, le Rubo, le Truntus & le Cheſimus avoient leur embouchure.

VENELLI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule lyonnoiſe, ſelon Ptolomée, *l. II. c. viij.* Céſar écrit *Unelli*, & les nomme avec les *Oſiſmii*, les *Veneti* & les *Rhedones*; il nous fait entendre en même tems que les *Unelli* habitoient quelque part dans la province de Bretagne. (*D. J.*)

VENEN, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre qui croît dans les parties les plus orientales de l'Indoſtan. Il eſt épineux, & porte des fleurs blanches d'une odeur très-agréable. Son fruit eſt aſſez gros; ſon écorce eſt ſemblable à celle du coing; ſa chair eſt rougeâtre & a le goût du verjus. Ses fleurs fourniſſent une liqueur très-aromatique; & l'on fait une liqueur propre à boire avec le ſuc de ſon fruit.

VENENUM, (*Littérat.*) ce mot dans les auteurs n'indique pas toujours du *poiſon*; il ſe prend dans Lucain pour un médicament propre à embaumer les corps. Il déſigne au figuré dans Plaute, des attraits, des charmes: *Ætas, corpus tenerum & morigeratio, hæc ſunt* venena *formoſarum mulierum.* « La jeuneſſe, » un beau corps & la complaiſance, voilà les char» mes des belles ». Enfin le mot *venenum* ſignifie ſouvent *une teinture*; ainſi l'emploie Virgile: *Alba nec Aſſyrio fucatur lana veneno.* « La laine blanche n'eſt » point teinte en couleur de pourpre. Les anciens appelloient *veſtes flammeæ*, ou *venenatæ* indifféremment, les vêtemens qu'on teignoit en écarlate avec le kermès. Servius nous apprend que dans certaines cérémonies ſacrées, le prêtre devoit être en robe écarlate, & comme il répete la même choſe en divers endroits, tantôt il ſe ſert du mot *flammea*, tantôt du mot *venenata*. (*D. J.*)

VENER, (*Géog. mod.*) ou VANER, lac de Suede, le plus grand du royaume. Il s'étend entre la Gothie, le Vermeland & la Dalie. Sa longueur eſt de 25 milles, & ſa plus grande largeur de 14. Il reçoit plus de vingt rivieres tant grandes que petites, & renferme pluſieurs îles. Wanesborg eſt le lieu le plus conſidérable qu'on trouve ſur ſes bords.

VÉNÉRATION, RESPECT, (*Synon.*) ce ſont des égards qu'on a pour les gens; mais on leur témoigne de l'eſtime par la *vénération*, & on leur marque de la ſoumiſſion par le *reſpect*.

Nous avons de la *vénération* pour les perſonnes en qui nous reconnoiſſons des qualités éminentes; & nous avons du *reſpect* pour celles qui ſont fort au-deſſus de nous, ou par leur naiſſance, ou par leur poſte.

L'âge & le mérite rendent *vénérable*; le rang & la dignité rendent *reſpectable*.

La gravité attire la *vénération* du peuple; la crainte qu'on lui inſpire le tient dans le *reſpect*. *L'abbé Girard.* (*D. J.*)

VENERIE, ſ. f. c'eſt l'art de chaſſer les bêtes ſauvages avec des chiens courans. Cet art très-étendu, lorſqu'on veut en parcourir tous les détails, a été de tout tems fort cultivé en France. Une preuve de ſa conſidération & de l'importance qu'on y a attachée, c'eſt qu'une grande partie des métaphores uſuelles de la langue ſont tirées des termes uſités dans la *vénerie*. Nous avons pluſieurs livres dans leſquels l'art de chaſſer eſt traité à fond. Entre ces ouvrages on diſtingue avec avantage ceux de Jacques du Fouilloux & de Robert de Salnove. Ils doivent être conſultés par tous ceux qui veulent acquérir une connoiſſance approfondie des différentes pratiques de la chaſſe. Les manœuvres qu'ils ont décrites, ſont celles que l'expérience a conſacrées, & qui pour la plûpart ſont encore en uſage aujourd'hui. Il eſt donc inutile que nous expoſions ici toutes ces manœuvres particulieres. Le détail que nous pourrions faire de quelques-unes, ne diſpenſeroit pas de conſulter les traités compoſés exprès, & encore moins d'acquérir par l'expérience les connoiſſances de routine qu'on ne prend point dans les livres. Il nous ſuffit d'indiquer ici ſommairement les points ſur leſquels doit principalement ſe fixer l'attention du veneur.

La *vénerie* comprend toutes les eſpeces de chaſſe qu'on peut faire avec des chiens courans; celles du cerf, du dain, du chevreuil, du ſanglier, du loup, du renard. Toutes ces chaſſes ont beaucoup de principes communs. Si chacune d'elles exige quelque différence dans le choix des chiens qui y conviennent, on emploie les mêmes moyens pour les rendre obéiſſans, ſages, & gardant le change. *Voyez* MEUTE. Mais la connoiſſance des principes communs à toutes les chaſſes ne ſuffit pas au veneur; il a beſoin d'être inſtruit, relativement à chacun de ces animaux, de leurs inclinations diſtinctives, de leurs refuites, & de tous les différens moyens qu'ils emploient pour échapper à la pourſuite. *Voyez* INSTINCT, LOUP, SANGLIER, *&c.* Ces connoiſſances ſont ſur-tout néceſſaires pour le travail qui précede la chaſſe même, & duquel ſon ſuccès dépend aſſez ſouvent.

Pour prendre à force ouverte des animaux ſauvages, il eſt eſſentiel de ne pas fatiguer les chiens de meute par une quête inutile & ſouvent longue. Si d'ailleurs on veut joindre à la certitude de prendre le plaiſir que donnent l'appareil & le bruit d'une meute nombreuſe, il faut diſpoſer avantageuſement les relais. Il eſt donc néceſſaire de ſavoir d'avance où eſt l'animal qu'on veut attaquer, & de prévoir, en raiſon de la connoiſſance qu'on a du pays & des inclinations des animaux de cette eſpece, quelles pourront être ſes refuites lorſqu'il ſera lancé. Le travail par lequel on s'aſſure de l'endroit où l'on ira attaquer, eſt une partie conſidérable de la *vénerie*. Elle exige des connoiſſances très-fines & en aſſez grand nombre.

Preſque tous les animaux ſauvages, carnaſſiers ou autres, cherchent leur nourriture pendant la nuit; & à la pointe du jour ils entrent dans les parties de bois qui leur ſervent de retraite: c'eſt ce qu'on appelle *ſe rembucher*. Mais les bêtes de chaque eſpece ſont portées d'inclination à adopter des retraites dif-

férentes. Pluſieurs même en changent ſelon les ſaiſons. Un bon veneur doit être inſtruit de tous ces faits ; s'il va au bois pour le cerf, il doit ſavoir que depuis le mois de Décembre juſque vers celui d'Avril ces animaux ſe retirent en hordes dans le fond des forêts, dans les futaies où ils trouvent du gland, ou qui ſont voiſines des jeunes taillis : que pendant le printems & la meilleure partie de l'été ils cherchent les buiſſons tranquilles & à portée des bons gagnages : que dans le tems du rut ils ſont preſque toujours ſur pié, & n'ont point de rembuchement aſſuré. Il en eſt de même des autres animaux. La différence des ſaiſons les porte à changer de retraite. Les loups, par exemple, qui pour l'ordinaire habitent les bois les plus fourrés & les plus épais, n'y rentrent guere pendant l'été lorſque les ſeigles & les blés ſont aſſez hauts pour les couvrir. Dans cette ſaiſon les plaines deviennent bois pour eux.

Il ne ſuffit pas au veneur d'être inſtruit des connoiſſances relatives aux animaux qu'il veut détourner ; il faut qu'il ſoit muni d'un bon limier qui ait le nez fin & bien exercé, qui ne laiſſe point aller les vieilles voies, & qui ne s'emporte point juſqu'à crier ſur celles qui ſont fraîches. De la ſûreté du chien dépend ſouvent le ſuccès de la quête du veneur. Le limier en mettant le nez à terre, & en tirant ſur le trait auquel il eſt attaché, indique la voie récente de l'animal pour lequel il a été dreſſé. Le veneur eſt averti par-là de porter les yeux à terre, & de chercher à revoir la voie de la bête dont ſon chien ſe rabat. Lorſque la terre eſt molle, & qu'elle reçoit parfaitement l'image du pié de l'animal, le jugement n'eſt pas difficile à porter ; mais lorſque la terre eſt ſeche, il y faut beaucoup plus d'attention, de travail & de connoiſſances. Par exemple, ſi c'eſt pour un cerf qu'on eſt au bois, le veneur doit obſerver les portées, prendre le contrepié pour lever des fumées, tâcher de connoître les allures, en un mot réunir, autant qu'il peut, tous les différens ſignes par leſquels on peut s'aſſurer de l'âge de l'animal. En général il eſt toujours très-utile de prendre le contrepié des bêtes qu'on a détournées ; on apprend par-là toute l'hiſtoire de leur nuit : cette hiſtoire donne quelque connoiſſance de leur caractere particulier, & indique une partie des ruſes dont on pourra avoir à ſe défier pendant la chaſſe. On ſent combien toutes ces précautions demandent d'expérience & de travail. Le veneur malhabile ou négligent eſt ſouvent trompé par l'animal ruſé qu'il a devant lui. Il en eſt qui ſans être actuellement inquiétés, ne rentrent au bois qu'en cherchant par des feintes à dérober le lieu de leur retraite ; ils font une douzaine de pas dans le bois, & reviennent enſuite ſur leurs voies pour aller ſe rembucher ailleurs : c'eſt ce qu'on appelle *faux rembuchement*. Si le veneur n'a donc pas l'attention d'examiner ſi ſon animal ne ſort pas après avoir paru rentrer, il court riſque de faire un faux rapport, & de ſe décréditer ſi l'on faiſoit ſouvent buiſſon creux ſur ſa parole. Lorſque le veneur eſt bien aſſuré que la bête qu'il ſuit, eſt rentrée dans le bois ſans en être ſortie, lorſqu'il a bien pris toutes les connoiſſances dont nous avons parlé, relativement à ſon âge, *&c.* il n'a plus qu'à en prendre les devants, pour ſavoir l'enceinte où elle s'eſt arrêtée. Si ſon chien lui en remontre, & qu'il la trouve paſſée, il doit répéter la même manœuvre juſqu'à ce qu'il ſoit aſſuré qu'elle ne paſſe plus. Mais en général il eſt plus ſûr de prendre d'abord les grands devants ; il eſt même preſque toujours dangereux de trop racourcir l'enceinte ; le veneur peut alors ſe nuire à lui-même, inquiéter la bête en lui donnant vent du trait, & la faire partir ; ce danger exiſte ſur-tout par rapport aux animaux vivant de rapine, comme le loup ; la fineſſe de leurs ſens & leur inquiétude naturelle les rendent très-difficiles à détourner.

Lorſque les veneurs ſont raſſemblés, & qu'ils ont fait leur rapport, on choiſit entre les différens animaux détournés celui qu'on veut attaquer. On diſpoſe les relais d'après la préſomption qu'on peut avoir des refuites que fera la bête ; le veneur qui doit laiſſer courre, conduit la troupe & la meute à ſes briſées. Les briſées ſont des branches qu'il a jettées le matin pour ſe reconnoître, ſur la voie de l'animal qu'il a ſuivi avec ſon limier. Lorſqu'on eſt bien ſûr que cet animal eſt ſeul dans l'enceinte, on peut y faire entrer ſans chaleur les chiens de meute qui le rapprochent & vont le lancer. Mais en général il eſt plus ſûr de faire lancer à trait de limier par le veneur qui a détourné. Lorſqu'on a vu la bête, & qu'elle n'eſt point accompagnée, on met les chiens de meute ſur la voie ; & quand elle eſt ainſi attaquée, c'eſt la chaſſe proprement dite. La charge des veneurs eſt alors de ſuivre leurs chiens, & de les appuyer ſans trop les échauffer : de les redreſſer promptement lorſqu'ils ſe fourvoient : de connoître ceux des chiens qui méritent créance : piquer à ceux-là, & y rallier les autres : de ne donner les relais que dans les momens où l'animal n'étant point accompagné, les chiens peuvent avoir le tems de goûter la voie avant d'être expoſés à rencontrer du change : d'éviter par la maniere de découpler ces chiens de relais, les inconvéniens que pourroit occaſionner la fougue de ceux qui ſont trop ardens : de reprendre, autant qu'il eſt poſſible, les chiens qui s'écartent de la meute : les ramener ſur la voie, & rendre par-là la mort de l'animal plus aſſurée, plus bruyante & plus ſolemnelle. *Voyez* MEUTE.

Chaque animal, lorſqu'il eſt chaſſé, a des ruſes communes à ſon eſpece, & en outre il peut en avoir de particulieres qui doivent être l'objet de l'attention du veneur. Ainſi ſon métier demande autant d'intelligence que de routine ; & en général un bon corps, un eſprit actif, beaucoup de facilité à ſupporter le travail ; mais ſur-tout un goût décidé pour la chaſſe qui ſupplée preſque à tout le reſte, & qui eſt le vrai génie de la chaſſe. *Article de M.* LEROI.

Eloge hiſtorique de la chaſſe. Dans tous les tems les hommes ſe ſont exercés à la chaſſe, & l'ont aimée : les plus forts & les plus robuſtes en ont fait choix : on en trouve des exemples dans les ſiecles les plus reculés. Dans la Géneſe il eſt dit que Nemrod arriere-petit-fils de Noë fut un violent chaſſeur, c'eſt-à-dire, le plus hardi, le plus adroit, & le plus infatigable dans cet exercice. Iſmaël fils d'Abraham & d'Agar, ſon eſclave, s'établit dans le déſert où il devint un adroit chaſſeur. Eſaü ne fut pas moins habile dans cet art. Les enfans d'Iſraël chaſſoient dans le déſert. Samſon brûla les blés des Philiſtins par le ſecours des renards qu'il prenoit, & en leur attachant des flambeaux ardens à la queue, & les laiſſant courir à travers les champs. David chaſſoit les bêtes qui attaquoient les troupeaux de ſon pere. Dans le Pſeaume 41, il eſt parlé du cerf altéré qui ſoupire avec ardeur après les eaux du torrent. L'écriture ſainte qui nous tranſmet l'hiſtoire réelle du genre humain, s'accorde avec la fable pour conſtater l'ancienneté de la chaſſe. C'eſt une occupation diviniſée dans la théologie payenne. Diane étoit la déeſſe des chaſſeurs ; on l'invoquoit en partant pour la chaſſe, & au retour, on lui ſacrifioit l'arc, les fleches & le carquois ; Apollon partageoit avec elle l'encens des chaſſeurs ; on leur attribuoit à l'un & à l'autre l'art de dreſſer les chiens. Céphale, favori de la divinité chaſſereſſe, étoit excellent veneur, il eut pour compagnon le jeune Actéon fort heureux dans l'exercice de la *vénerie*. Apollon & Diane y éleverent Chiron à cauſe de ſa vertu & de ſon courage. Diane avoit une telle affection pour ſes chiens, qu'elle couronnoit dans une ſolemnité annuelle, à

la

la fin de chaque automne, ceux qui avoient le mieux rempli leurs devoirs, elle leur impoſoit des noms convenables à leurs inclinations. Xenophon dans ſon livre *de venatione*, s'eſt appliqué à donner la ſignification de beaucoup de ces noms de chiens, tels qu'on les leur donnoit de ſon tems. Quiconque entendroit bien le vieux langage gaulois, verroit que ceux de *miraud*, de *briffaud*, & autres ſemblables que portent préſentement nos chiens de chaſſe, n'ont ſignifié autre choſe que l'*arrêteur*, le *pilleur*, &c. toutes qualités propres à ces chiens. On donne à Pollux la gloire d'avoir le premier dreſſé des chiens à la chaſſe, & d'avoir appris la ſcience du connoiſſeur. Caſtor a été le premier qui ait dreſſé des chevaux pour courre le cerf. Perſée paſſoit chez les Grecs pour le plus ancien chaſſeur de l'antiquité, mais Caſtor & Pollux lui ont diſputé à bon droit cet honneur. Hercule combattit le furieux lion de la forêt de Nemée : on ſait l'hiſtoire d'Adonis & de Méléagre. Orcon a ajuſté les meutes : Hippolite inventa les filets. Les Grecs diſoient que les chiens mal dreſſés font haïr & abhorrer la *vénerie* à ceux qui l'aiment le plus. Alexandre le grand s'exerçoit à la chaſſe dans les intervalles de ſes travaux militaires ; il avoit un vieux chien en qui il avoit une ſi grande confiance, qu'il le faiſoit porter à la chaſſe ; à un défaut ou embarras on le mettoit à terre, & alors il faiſoit des coups de maître, après quoi il étoit ſoigneuſement reporté au logis, & bien traité. Albert le grand rapporte qu'Alexandre chargea Ariſtote d'écrire ſur la chaſſe, & que pour fournir à la dépenſe de cette étude, il lui envoya huit cent talens, c'eſt-à-dire, un million quatre cent vingt mille livres, & qu'il lui donna un grand nombre de chaſſeurs & de pêcheurs pour travailler ſous ſes ordres, & lui apporter de tous côtés de quoi faire ſes obſervations. Cyrus aimoit beaucoup la chaſſe, tous les jeunes ſeigneurs de ſa cour s'y exerçoient continuellement avec lui ; il y menoit lui-même ſes ſoldats en tems de paix, pour les former ou les entretenir aux exercices de la guerre, les rendre prompts à cheval, adroits, agiles, vigoureux ; il enjoignoit aux gouverneurs des provinces de mener ſouvent à la chaſſe les jeunes ſeigneurs de leurs gouvernemens ; il fit remplir les charges les plus honorables de la monarchie de Babylone par ſes veneurs ; il faiſoit faire des parcs pour dreſſer ſes chiens, les anciens les avoient inventés pour ce ſujet & pour ajuſter les meutes. Avant le regne d'Artaxerxe, il n'appartenoit qu'au maître de tuer ou d'affoiblir ce qu'on chaſſoit ; ce prince permit à ceux qui chaſſoient avec lui de frapper & tuer s'ils pouvoient les premiers ce qu'on pourſuivoit ; il paroît cependant que ce roi alloit moins à la campagne pour chaſſer que pour reſpirer un bon air, puiſque le jeune Cyrus, pour engager les Lacédémoniens à ſe liguer avec lui contre ſon frere, alléguoit entr'autres raiſons qu'il n'étoit pas chaſſeur. Xenophon grand philoſophe & grand général, après ſa belle retraite des dix mille, ſe retira à Sillonte où il fit bâtir une chapelle à Diane, s'amuſant à la chaſſe avec ſes fils & ſes amis ; ce fut auſſi là qu'il compoſa ſes ouvrages, principalement ce qu'il a écrit ſur la *vénerie*, dont il faiſoit beaucoup de cas & de grands éloges ; il penſoit que cet exercice fait les meilleurs ſoldats, qu'il n'y a ni art ni métier qui ait plus de reſſemblance & de proportion avec la guerre, que la chaſſe ; qu'elle accoutume les hommes au froid, au chaud, aux fatigues ; qu'elle échauffe le courage, éleve l'ame, rend le corps vigoureux, les membres plus ſouples & plus agiles, les ſens plus fins ; qu'elle éloigne la vieilleſſe, & que le plaiſir qu'elle procure fait ſouvent oublier les plus grands beſoins. La chaſſe, dit M. *Rouſſeau*, *Emile, t. III. p. 228*, endurcit le cœur auſſi bien que le corps. « On a fait Diane ennemie de l'amour, & » l'allégorie eût très-juſte, les langueurs de l'amour » ne naiſſent que dans un doux repos, un violent » exercice étouffe les ſentimens tendres : dans les » bois, dans les lieux champêtres, l'amant, le chaſ» ſeur ſont ſi diverſement affectés, que ſur les mê» mes objets, ils portent des images toutes différen» tes ; les ombrages frais, les bocages, les doux » aſyles du premier, ne ſont pour l'autre que des » viandis, des forts, des remiſes ; où l'un n'entend » que roſſignols, que ramages, l'autre ſe figure les cors » & les cris des chiens ; l'un n'imagine que dryades » & nymphes, l'autre que piqueurs, meutes & che» vaux. » Lycurgue & Ageſilas portoient ſingulierement leur attention à ce que leurs veneurs fuſſent bien traités à leur retour de chaſſe. Les Spartiates aimoient les parties de chaſſe, & ceux qui ne pouvoient y aller, prêtoient leurs chiens & leurs chevaux à ceux qui n'en avoient point. Les veneurs de l'antiquité étoient ordinairement fort dévots ; ils tenoient que les dieux ont pris plaiſir à voir les hommes s'adonner à un exercice auſſi innocent que l'eſt la *vénerie* ; ils conſacroient les premices de leurs chaſſes & de leurs priſes à leur chaſte Diane.

Les Romains nés guerriers firent de la chaſſe une affaire importante : elle fut l'école de tous leurs grands hommes ; chez ce peuple chacun pouvoit chaſſer ſoit dans ſon fonds, ſoit dans celui d'autrui. L. Emilius donna au jeune Scipion un équipage de chaſſe ſemblable à ceux des rois de Macédoine ; après la défaite de Perſée, Scipion paſſa à chaſſer tout le tems que les troupes reſterent dans ce royaume. Tout l'amuſement de la jeuneſſe romaine, dit Pline dans ſon panégyrique à Trajan, & l'école où ſe formoient tous les grands capitaines, étoit la chaſſe : on peut dire au moins que le courage fit les chaſſeurs, & l'ambition les guerriers. Les Grecs & les Romains ont toujours regardé la *vénerie* comme la ſource de la ſanté & de la gloire, le plaiſir des dieux, des rois & des héros. Jules Céſar faiſant l'éloge des peuples du Nord, dit qu'ils ſont habiles & attentifs à la guerre & à la chaſſe ; il donna lui-même à Rome de très beaux ſpectacles de chaſſe pendant cinq jours. Pompée, après avoir ſubjugué les afriquains, exerça la *vénerie* parmi eux. Les Romains uſoient d'un piege aſſez ſingulier ; ils plaçoient des miroirs ſur les routes que tenoient ordinairement les animaux dangereux, & pendant qu'un d'entr'eux s'amuſoit à conſidérer ſon ſemblable qu'il croyoit voir dans le miroir, les chaſſeurs cachés derriere ou ſur les arbres des environs, le tiroient à leur aiſe. Le ſépulcre des Naſons découvert près de Rome, & qui ſe trouve repréſenté dans les antiquités des *Grævius* fournit un exemple de cette ruſe de chaſſe, laquelle eſt confirmée par un paſſage de Claudien.

La chaſſe, ſelon Pline, a donné naiſſance aux états monarchiques. Dans les premiers tems, dit cet hiſtorien, les hommes ne poſſédoient rien en propre, ils vivoient ſans crainte & ſans envie, n'ayant d'autres ennemis que les bêtes ſauvages ; leur ſeule occupation étoit de les chaſſer ; de ſorte que celui qui avoit le plus d'adreſſe & de force, ſe rendoit le chef des chaſſeurs de ſa contrée, & les commandoit dans les aſſemblées qu'ils tenoient pour faire un plus grand abatis de ces bêtes ; mais dans la ſuite ces troupes de chaſſeurs vinrent à ſe diſputer les lieux les plus abondans en gibier, ils ſe battirent, & les vaincus demeurerent ſoumis aux vainqueurs : c'eſt ainſi que ſe formerent les dominations. Les premiers rois & les premiers conquérans furent donc des chaſſeurs. La collection de *Philippe d'Inville* préſente une infinité de témoignages de l'antiquité, en faveur de la chaſſe, & les éloges qu'en ont fait Platon, Xenophon, Polybe, Pollux, Cicéron, Virgile, Ho-

race, Seneque, Pline le jeune, Juſtin, Simmaque, Vegece, *&c.* Ce concours unanime prouve combien la chaſſe a été regardée utile au prince & à la jeune nobleſſe deſtinée a être le ſoutien des états par ſa bravoure.

Les Lapons négligent la culture de leurs terres pour ne vivre que de gibier & de poiſſon: preſque tous les Tartares ne ſubſiſtent auſſi que de leur chaſſe & de leurs haras; quand le gibier leur manque, ils mangent leurs chevaux, & boivent le lait de leurs cavales. Les lettres curieuſes des jéſuites miſſionnaires à la Chine, contiennent des relations de chaſſes faites par des armées entieres de pluſieurs milliers d'hommes. Elles ſont très-fréquentes chez les Tartares mongules. Les Indiens de l'Amérique chaſſent continuellement, pendant que leurs femmes ſont occupées des ſoins domeſtiques. Quand ces ſauvages entreprennent de longs voyages, ils ne comptent pour leur ſubſiſtance que ſur les fruits que la nature leur offre par-tout en abondance, ou ſur les bêtes qu'ils pourront tuer dans leur chemin. On peut aſſurer que la moitié des habitans du monde ne vit encore que de la chaſſe.

Nos premiers rois ſe ſont conſervé les grandes forêts de leur royaume: ils y paſſoient des ſaiſons entieres pour prendre le plaiſir de la chaſſe. On voit dans Grégoire de Tours que le roi Gontran devint ſi jaloux de ſa chaſſe, qu'il en coûta la vie à trois de ſes courtiſans pour avoir tué un buffle ſans ſa permiſſion. Il étoit pour lors dans les montagnes de Vauges, où il avoit placé une de ces réſerves de chaſſe. Charlemagne & ſes premiers ſucceſſeurs n'eurent point de ſéjour fixe, par le plaiſir de chaſſer dans différens endroits; ces monarques paſſoient leur regne à aller ſucceſſivement d'Aix-la-Chapelle dans l'Aquitaine, & du palais de Caſenveil dans celui de Verberie en Picardie. Toutes les aſſemblées générales de la nation où les grands parlemens auxquels les rois préſidoient en perſonne ſur tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre parmi les françois, ſe terminoient toujours par une chaſſe. Les chaſſeurs voulant faire choix d'un ſaint pour célebrer leur fête ſous ſon auſpice, réclamerent avec toute la France S. Martin; enſuite le royaume ayant changé de protecteur, les chaſſeurs n'adopterent qu'en partie S. Denis que tous les ordres de l'état s'étoient choiſi; ils voulurent un patron qui eût eu leur goût, & pratiqué leur exercice, & eurent recours à S. Hubert, dont on débitoit que la vocation étoit venue par l'apparition qu'il eut en chaſſant d'un cerf qui portoit une croix entre ſon bois. La fête de ce ſaint, qui arrive préſentement le 3 Novembre, a beaucoup varié, ou plutôt y ayant eu pluſieurs tranſlations du corps de ce ſaint, chacune en fut une fête; ainſi il y avoit une S. Hubert en Avril, une en Mai, qui eſt le véritable tems de ſa mort; une autre en Septembre, une en Novembre, qui eſt celle qu'on a retenue, & enfin une en Décembre. Il n'y avoit cependant que celles de ces fêtes qui arrivoient en Mai & en Novembre, au verd naiſſant, & à la chûte des feuilles, qui ſe célébraſſent avec plus d'éclat & & de ſolemnité, parce qu'elles arrivoient dans le tems de deux grandes aſſemblées de la nation; celle du printems au champ de Mars, & celle d'automne; ces deux occaſions étant les plus favorables pour lier de nombreuſes parties de chaſſe, pendant que la grande nobleſſe étoit réunie & en train de ſe mouvoir.

Il paroît par des monumens certains que dès le onzieme ſiecle, S. Hubert, nouveau patron des chaſſeurs, étoit encore réclamé contre la rage; cette maladie attaquant plus ordinairement les chiens que tous les autres animaux par l'altération extrême qu'ils ſouffrent quelquefois à la campagne, ou quand on les néglige dans les chenils, ceux qui avoient ſoin des meutes, prioient le ſaint de préſerver leurs bêtes de la rage, & la dévotion des valets paſſant juſqu'aux maîtres, ceux-ci adreſſerent leurs prieres au même ſaint pour qu'il les préſervât de tout fâcheux accident dans le métier de la chaſſe. Arrien dit qu'il y avoit des chaſſeurs dans les Gaules qui ſacrifioient tous les ans à Diane; ils avoient pour cela une eſpece de tronc dans lequel ils mettoient pour un lievre pris deux oboles, pour un renard une dragme, pour une biche quatre dragmes; ainſi tous les ans à la fête de Diane, ils ouvroient ce tronc, & de l'argent qui s'y trouvoit, ils achetoient une victime, les uns une brebis, les autres une chevre, quelques autres un veau; le ſacrifice étant achevé, & ayant offert les prémices des victimes à Diane, les chaſſeurs faiſoient bonne chere, & la faiſoient faire à leurs chiens qu'ils couronnoient de fleurs, afin qu'il parût que la fête ſe faiſoit pour eux.

Dans une entrevue faite entre la reine Jeanne de Bourbon, femme du roi Charles V, & la ducheſſe de Valois ſa mere, le duc de Bourbon donna un ſpectable de chaſſe aux deux princeſſes dans le voiſinage de Clermont: il y prit un cerf, & leur en fit préſenter le pié par ſon grand-veneur. François I. que *Fouilloux* appelle le pere des chaſſeurs, s'étant égaré un jour à la chaſſe, fut obligé de ſe retirer chez un charbonnier, de la bouche duquel il entendit la vérité, peut-être, pour la premiere fois. On conte la même hiſtoire d'Anthiocus.

Accidens arrivés à la chaſſe. Adonis eſt bleſſé à mort par un ſanglier: la Phénicie & l'Egypte retentiſſent des cris qui ſe font à ſes funérailles; ſon ſang eſt changé par Vénus en une fleur, (l'anémone.) Méléagre mourut après avoir tué le monſtrueux ſanglier de Calydon: l'empereur Baſile de Grece fut tué par un cerf aux abois: Théodebert, roi d'Auſtraſie, mourut de la chûte d'une branche d'arbre qu'un buffle qu'il pourſuivoit lui fit tomber ſur la tête, l'animal ayant heurté l'arbre avec ſes cornes. Amé VI. comte de Savoie, périt d'une chûte de cheval, étant à la pourſuite d'un ſanglier dans une forêt près de Thonon en Chablois. Marie, ducheſſe de Bourgogne, la plus riche héritiere de ſon tems, mourut d'une ſemblable chûte dans un retour de chaſſe. Chilpéric I. & Childéric II. furent tués en revenant de chaſſer; le dernier pour avoir fait châtier indignement un ſeigneur de ſa cour. On lit dans le manuſcrit de Fœbus, au chapitre du Rut, qu'il a vu des cerfs tuer des valets de limiers, & des limiers en les lançant, & d'autres venir ſur les chevaux. Il parle encore d'un Godefroy d'Harcourt bleſſé au bras d'un coup de fleche à la chaſſe à l'arbalête. Sous le regne d'Henri IV. il y eut deux veneurs de S. M. tués par des cerfs, l'un dans la forêt de Livry, il s'appelloit Clairbois; l'autre appellé S. Ron, dans la forêt de Sennar. En 1725, M. le duc de Melun fut tué dans la forêt de Chantilly par un cerf qui lui donna un coup d'andouiller dans le corps. De mon tems, M. de Courchange, veneur de M. le comte d'Evreux fut tué ſur le champ par un cerf en traverſant une route: il y eut auſſi un gentilhomme de M. le comte de Toulouſe qui fut tué à la chaſſe du lievre dans la plaine de S. Denis, d'une chûte de cheval; il ſe nommoit M. Dâbeau. J'ai vu pluſieurs veneurs de S. M. culbutés de deſſus leurs chevaux par des cerfs: M. de Laſmartre a été bleſſé à la cuiſſe par un cerf aux abois dans la forêt de Sennar. Quand les cerfs ſont aux abois, ils ſont plus dangereux, principalement dans la ſaiſon du rut; auſſi dit-on *au cerf la biere, au ſanglier le barbier.*

Hiſtoires de chaſſes, faits curieux. On lit dans le Roy *modus du déduit* royal, *chap. j* que le roi Charles le Bel chaſſant dans la forêt de Bertilly, prit ſix-vingt bêtes noires en un jour, tant aux filets qu'aux lévriers. *Fouilloux* rapporte qu'un ſeigneur de la ville de Lambale avec une meute de chiens, lança un cerf en une forêt dans ſon comté de Pen-

thiévre, le chaſſa & pourchaſſa l'eſpace de quatre jours, tellement qu'enfin il l'alla prendre près la ville de Paris. On voit dans la ſalle du préſidial à Senlis cette inſcription : » En l'an . . . . le roi Charles VI » chaſſant dans la forêt de Hallade, prit le cerf du- » quel vous voyez la figure (elle eſt détruite) por- » tant un collier d'or où étoit écrit : *Hoc me Cæſar do- » navit*; de ce lieu on voit l'endroit où il fut relancé ».

Jean Sobiesky, roi de Pologne, entretenoit pour la chaſſe cinq cens janiſſaires turcs, pris au milieu des combats, conſervant leurs armes & leurs vêtemens ; on leur marquoit une enceinte dans une forêt ; ils tendoient les filets en laiſſant une ouverture qui répondoit à la plaine : des chiens tenus en laiſſe formoient un croiſſant à une aſſez grande diſtance ; derriere eux le roi, les veneurs & les curieux décrivoient une même ligne. Le ſignal donné, d'autres chiens perçoient dans la forêt, & chaſſoient indifféremment tout ce qui ſe rencontroit ; bien-tôt on voyoit ſortir des cerfs, des élans, des aurox, taureaux ſauvages d'une beauté, d'une force & d'une fierté ſinguliere ; des loups cerviers, des ſangliers, des ours, & chaque eſpece de chiens attaquoit la bête qui lui étoit propre, laquelle ne pouvoit rentrer dans la forêt, ni s'arrêter aux filets, parce que les janiſſaires y veilloient. Les veneurs ne ſe mettoient du combat que lorſque les chiens étoient trop foibles. Cette multitude d'hommes, de chevaux, de chiens, & d'animaux ſauvages, le bruit des cors, la variété des combats, tout cet appareil de guerre orné d'une magnificence convenable, étonnoit les curieux du midi. *Hiſt. de Jean Sobiesky.*

M. de *Ligniville* rapporte une chaſſe qui a duré trois jours avec les mêmes hommes, chiens & chevaux. Louis XIII. qui ſuivant M. *de Selincourt parfait chaſſeur*, fut le plus grand, le plus habile, le plus adroit chaſſeur de ſon royaume, fit dans ſa jeuneſſe ſa premiere chaſſe avec la fauconnerie dans la plaine S. Denis, en préſence de la reine & de toutes les dames de la cour, placées ſur une butte de terre au lieu nommé la *planchette* ; tous les vols ſuivoient le roi dans tous ſes voyages.

La ſeconde chaſſe faite par Louis XIII. fut aux chiens courans ; car outre les équipages pour le cerf, les chevreuils, loups, lievres & ſangliers, il y avoit toujours cent cinquante chiens qui ſuivoient S. M. dans tous ſes voyages ; il n'y avoit point de jour que huit veneurs au moins n'allaſſent tous les matins dans les bois près deſquels le roi paſſoit, & qui ne lui ſiffent leur rapport de ce qu'ils avoient rencontré, cerfs, biches, renards, *&c.* des ſituations des buiſſons ; s'ils étoient en plaine, côteaux, ou lieux humides ; quelles étoient les refuites, *&c.* de ſorte que le roi étoit informé à ſon levé de quelle bête il pourroit avoir du plaiſir, & comment elle ſeroit portée par terre par trente leſſes de levriers qui ſuivoient l'équipage par-tout.

Quand le roi vouloit chaſſer, l'ordre étoit donné aux gendarmes, chevaux-légers & mouſquetaires, pour s'aſſembler à l'heure du départ ; les chaſſeurs alloient devant, & voyoient où étoit le vent pour diſpoſer les accourts ; les toiles étoient ajuſtées pour cacher les levriers, & le roi trouvoit tout diſpoſé à ſon arrivée : ceux de ſa ſuite bordoient le côté du mauvais vent, & ſe rangeant à cinquante pas les uns des autres le piſtolet à la main, ſe tenoient prêts pour la chaſſe dès qu'elle commenceroit. Le roi donnoit le ſignal, & dès que les chiens découplés commençoient à chaſſer, la décharge ſe faiſoit du côté du mauvais vent, ce qui donnoit une telle terreur aux bêtes, qu'elles fuyoient du côté des accourts, & à leur ſortie du bois, les levriers cotiers étoient donnés, puis ceux de l'autre côté, de ſorte que les bêtes alloient au fond de l'accourt où étoient les gros levriers qui les coëffoient, & le roi en avoit tout le plaiſir.

Sur le champ, chacun reprenoit ſa place pour voir ſortir d'autres bêtes, leſquelles étoient encore courues, & toutes celles qui étoient dans les bois étoient portées par terre, ce qui duroit tout le haut du jour & ſouvent fort tard, principalement quand il y avoit des loups, car ces animaux ne ſortoient qu'à force, & même il y en avoit qui ſe ſauvoient du côté défendu par les cavaliers, dont ils aimoient mieux eſſuyer les coups, que de ſortir du côté de l'acourt qu'ils avoient éventé. Ces deux chaſſes que nous venons de décrire étoient pleinement royales. *Le parfait Chaſſeur, par M. de Selincourt.*

Le même auteur dit avoir vu un cerf chaſſé pendant trois jours par trois équipages différens : voici comment il rapporte le fait. Les équipages de M. le duc d'Angoulême, de M. de Souvray & de M. de Metz étoient à Grosbois ; il fut laiſſé courre un cerf (on ne marque point ſon âge) en Brie, l'aſſemblée au mont Tetis, & fut couru la premiere journée juſqu'à la nuit, ayant meſuré tous les buiſſons & forêts de Brie, & revenant à la nuit dans le lieu où il avoit été lancé ; il fut briſé la tête couverte. Le lendemain ces meſſieurs voulurent voir par curioſité ce que deviendroit ce cerf le ſecond jour, & ils réſolurent de le courre avec un autre équipage & d'autres chevaux ; il fut attaqué le lendemain matin où il avoit été briſé, il fut très-bien donné aux chiens ; il recommença à reprendre le même chemin qu'il avoit fait le jour de devant, il meſura tous les mêmes lieux, & revint à la nuit dans le lieu où il avoit été lancé, & fut encore briſé la tête couverte. Tous ces meſſieurs le ſoir ne ſavoient que dire, ni Duvivier, Artonge, Deſprez, & tous les autres vieux chaſſeurs crurent tous que c'étoit un ſorcier ; enfin, ils dirent qu'il y avoit encore un équipage qui n'avoit point couru, qui étoit celui de M. d'Angoulême, & qu'il falloit voir ce qui arriveroit de cela. Le lendemain dès la pointe du jour, ils allerent frapper aux briſées, ils lancerent le cerf encore à cinq cens pas de là, & le coururent encore ſix grandes lieues, au bout deſquelles ils le prirent ſec comme bois, mourant plutôt de faim que pris de force ; car s'il eût eu le loiſir de viander, ils ne l'auroient jamais pris, & tous demeurerent d'accord que ſi ce cerf eût couru ſur une même ligne, il fût allé à plus de ſoixante lieues de-là.

On voit au château de Malherbe la figure d'une biche qui avoit un bois comme un cerf, & qui portoit huit andouillers, laquelle après avoir été courue par deux veneurs du roi Charles IX. fut priſe par les chiens pour un cerf : ces veneurs l'ayant détournée en prenant chacun un côté de l'enceinte, l'un la vit piſſer de ſi près qu'il la jugea être une biche ; il n'en dit rien à ſon compagnon, il dit ſeulement en termes vagues que cela ne valoit rien à courre. L'autre qui en avoit vu la tête, la jugea être celle d'un cerf, & dans cette confiance laiſſa courre ; elle fut priſe enfin & reconnue biche, & celui qui l'avoit vue piſſer ſans l'avoir dit à ſon compagnon, fut caſſé pour avoir donné lieu à une telle mépriſe. La Briffardiere, *nouveau traité de la venerie, ch. xjv.* Il y a bien d'autres exemples de biches portant tête de cerf.

La premiere chaſſe que le roi Louis XV. a ſuite avec ſa *vénerie*, étoit le jour de S. Hubert, 3 Novembre 1722, dans le parc de Villercotterêt ; on y attaqua un cerf à ſa ſeconde tête, & il y fut pris. Sa majeſté revenoit de Rheims où elle avoit été ſacrée.

Le 13 Juillet 1740, on attaqua à Compiegne un cerf dix corps dans les bordages près la croix du S. Cygne ; on le prit au village de Troly. Il étoit monté ſur le haut d'une chaumiere où il ſe promenoit avec deux chiens qui l'aboyoient ; M. de Laſmaſtre, lieutenant de la *véneris*, y grimpa, & fut lui couper le

jarret : le cerf culbuta de haut en bas, & ſe tua. Le roi & toute la cour y étoit.

Dans la forêt de Fontainebleau, à la fin de Septembre 1750, on y prit un cerf dix corps, qui avoit la tête velue comme un cerf qui n'a pas touché au bois au commencement de Juillet. Après la mort il fut examiné, il n'avoit point de dintier ni dehors ni dedans; apparemment que des loups, ou un chicot, ou une balle de braconnier en avoit fait l'opération avant qu'il eût touché au bois, puiſqu'il n'y a point touché après.

Chiens courans. Les auteurs anciens ne diſent rien ſur l'origine des chiens courans. Phœbus, dans ſon *chapitre xjx.* rapporte qu'il y en avoit de ſon tems de très-bons en Eſpagne; mais qu'ils ne chaſſoient bien que quand ils avoient un animal près d'eux : il parle d'une autre eſpece qui chaſſoit lentement & peſamment, mais tout le jour; & d'une troiſieme qu'il nomme *beaux*, à qui le vent, ni la pluie, ni la chaleur ne faiſoient quitter la voie de ce qu'ils avoient attaqué. Il cite encore une autre qualité de chiens qu'il nomme *cerfs beaux*, *muz cerfs*, parce qu'ils étoient beaux, bons & ſages pour le cerf qu'ils chaſſoient toujours quoiqu'il fût mêlé avec le change; ils ne diſoient mot juſqu'à ce que l'animal fût ſéparé du change & pris. Le même auteur fait mention d'une autre eſpece de chiens ſages qu'il appelle *chiens beaux reſtis*, leſquels ne vouloient chaſſer que le cerf. Le nom de *reſtis* leur étoit donné parce que quand un cerf étoit accompagné, ils demeuroient tout court, & n'alloient pas plus loin, s'ils n'étoient avec le veneur. Les mêmes chiens ne chaſſoient pas ſi-bien dans le tems du rut, & ne gardoient pas ſi-bien le change, les animaux étant tous échauffés; de même ils chaſſoient les biches dans la ſaiſon où elles mettent bas, comme ſi c'eût été des cerfs échauffés; ils ne chaſſoient pas ſi-bien depuis le commencement de Mai juſqu'à la S. Jean, à cauſe de l'odeur des herbes. Enfin il dit qu'il préfere les chiens courans aux levriers, allans & autres, parce que les premiers chaſſent tout le jour, *&c. ibid.*

Fouilloux s'étend davantage ſur l'origine des chiens courans. Il tire de bien plus loin leur généalogie. Il dit qu'un certain Brutus deſcendant d'un roi des Latins, étant à la chaſſe, tua ſon pere croyant tuer un cerf. Son peuple voulut ſe ſoulever contre lui, ce qui l'obligea à s'enfuir dans la Grece d'où il vint en Bretagne avec ſon fils Turnus & un bon nombre de chiens courans. Ce ſont les premiers qui aient paru en France. Le premier chien blanc fut donné par un pauvre gentilhomme à Louis XII. qui en fit peu de cas, les chiens dont ſa meute étoit compoſée, étant gris; il le donna au ſénéchal Gaſton qui en fit préſent à ſon tour au grand ſénéchal de Normandie, lequel le donna en garde à un veneur nommé *Jacques Breſé*; celui-ci lui fit couvrir des lices & en tira race. L'année d'après Anne de Bourbon, qui aimoit fort la *vénerie*, envoya une lice appellée *bande*, pour être couverte par ce chien nommé *fouillard*; l'on en tira deux ou trois portées dont il ſortit quinze ou ſeize chiens. *cleraud*, *joubard*, *miraud*, *marteau*, *briffaud*, *hoiſe*, *&c.* depuis la race s'en eſt toujours augmentée; & elle fut renforcée par François I. qui fit couvrir les lices qui en étoient ſorties, par un chien fauve nommé *miraud*, que l'amiral d'Annebaud lui avoit donné, *&c.* Les chiens fauves deſcendent de la meute d'un ſeigneur breton appellé *Huet de Nantes*... Suivant Charles IX. les chiens gris dont ſe ſervoient anciennement les rois de France & les ducs d'Alençon, étoient connus ſous le regne de S. Louis. Il y a trois ſortes de chiens courans, ſelon le rapport de Charles IX. dans ſon livre *de la chaſſe royale*, *ch. vij.* Les premiers qui aient été en notre Europe ont été la race des chiens noirs, & celle des blancs; mais cette derniere fut depuis confondue avec celle des chiens greffiers blancs. Toutes les deux ſont venues de S. Hubert. Dans la ſuite S. Louis qui aimoit fort la chaſſe, étant allé à la conquête de la Terre-ſainte, envoya acheter en Tartarie une meute de chiens qu'on diſoit excellens pour la chaſſe du cerf; il les amena à ſon retour en France; c'eſt la race des chiens gris, la vieille & ancienne race de cette couronne. On dit que la rage ne les prend jamais. Les chiens gris ſont grands, hauts ſur jambes & d'oreilles. Ceux de la vraie race ſont de couleur de poil de lievre, ils ont l'échine large & forte, le jarret droit, le pié bien formé; mais ils n'ont pas le nez ſi bon que les chiens noirs, ce qui fait que leur façon de chaſſer eſt toute différente; car les autres chaſſent dans la voie juſte; ceux-ci au contraire étant extrêmement vîtes chaſſent à grandes randonnées, loin des voies & à la vue les uns des autres. Le plus ſouvent au partir de la couple, ils s'en vont comme s'ils chaſſoient ſans avoir rien devant eux, & leur furie ſeule les tranſporte. Comme ils n'ont pas le nez excellent, ils ne chaſſent que quand l'animal eſt près d'eux, & rarement ils ſont ſages dans le change; s'ils y tournent on ne peut pas les rompre, il faut ſe rompre le cou & les jambes pour les tenir. Si un cerf s'enfuit droit devant lui ſans retour ni change, ils le prendront bien vîte; mais s'il ruſe, on peut les coupler & les ramener au chenil.

Voici ce que dit *Salnove*, *ch. ij. des chiens gris.* Ils formoient les premieres meutes de nos rois depuis S. Louis. Ils étoient fort conſidérés des nobles, pourvu qu'ils fuſſent vrais chiens courans & non corneaux, c'eſt-à-dire chiens engendrés d'un mâtin & d'une chienne courante, ou d'une mâtine & d'un chien courant. Ceux-ci ſont plus vîtes que les autres, ils coupent, ne retournent point, ne requêtent, ne crient que rarement, & ſont très-nuiſibles dans une meute. Les chiens gris peuvent chaſſer plus ſouvent que les autres, ils s'entretiennent en bon corps, ſont peu pillars, moins ſujets aux maladies que les autres chiens, ils chaſſent tout ce qu'on veut ſans ſe rebuter dans l'hiver comme dans l'été, n'appréhendant ni le chaud ni le froid, & criant bien. La derniere meute des chiens gris dont Salnove parle, appartenoit à M. le comte de Soiſſons, ſous Louis XIII. Depuis ce tems il n'eſt plus fait mention de cette eſpece de chiens. Il nous eſt venu dans l'équipage de Louis XV. des chiens de Normandie à poil gris; ce ſont des limiers qui ont le nez excellent; ils ſont vigoureux, mais pillars comme des mâtins, & s'étranglant ſouvent les uns les autres; peut-être eſt ce un reſte de cette ancienne race de chiens gris que S. Louis fit venir de Tartarie; mais ceux-ci ont des qualités & des défauts que les autres n'avoient pas : il n'eſt pas poſſible de trouver de meilleurs limiers.

Les chiens blancs greffiers, ſelon le rapport de Charles IX. *ch. x.* ont tant de bonté, qu'on n'en ſauroit dire aſſez de bien : ils réuniſſent toutes les qualités des chiens noirs & des gris, ſans tenir rien de ce qu'ils ont de mauvais; ils ont le chaſſer brave & en vrais chiens courans; ils ſont plus vîtes que les gris, & plus ſages que les noirs; ils n'appellent jamais qu'ils n'aient le nez dans les voies; quand le change bondit, c'eſt alors qu'ils ſe glorifient en leur chaſſer, s'ils ſont bien conduits; ce ſont vrais chiens de roi. On les nomme *greffiers*, parce que ſous le regne de Louis XII. on fit couvrir par un chien blanc de la race de S. Hubert une braque d'Italie qui appartenoit à un ſecrétaire du roi, que dans ce tems on appelloit *greffier*. Le premier chien qui en ſortit fut tout blanc, hors une tache fauve qu'il avoit ſur l'épaule; ce chien étoit ſi bon qu'il ſe ſauvoit peu de cerfs devant lui; il fit treize petits tous auſſi excellens que leur pere, & peu-à-peu la race s'éleva, de ſorte que quand Fran-

Digitized by Google

çois I. monta ſur le trône, ſa meute n'étoit compoſée que de ces chiens. La maiſon & le parc des loges de Saint-Germain ne furent faits que pour y élever les chiens de cette race.

Les chiens noirs ſont ceux qu'on appelle *chiens de S. Hubert*, dont les abbés de S. Hubert ont toujours conſervé la race en mémoire de leur ſaint. Ceux qui ſont de la vraie race ont des marques de feu ſur les yeux & aux extrémités; ils vont doucement, n'ont pas grand'force, ſont timides dans le change & nullement entreprenans; ils ont le nez bon, mais ils ſont meilleurs à la main que pour chaſſer. *Charles IX.* Les chiens noirs, ainſi que le rapporte Salnove, *ch. x.* ſont inférieurs aux blancs. M. le cardinal de Guiſe en avoit une meute, & M. le duc de Souvrai, l'un des meilleurs chaſſeurs de ſon tems, en avoit une autre; c'étoient de grands chiens, beaux & bien taillés, & qui prenoient des cerfs dans les pays où il y avoit force changes.

Ligniville, dans ſon manuſcrit, parle d'une race de chiens qui ſe nommoient *merlans*; ils étoient en grande réputation en Lorraine; ils gardoient le change naturellement. Son alteſſe le duc François de Lorraine, en préſenta à Henri IV. qui les trouva fort bons. Le même auteur dit avoir vu couvrir une lice par un loup, & que les chiens qui en ſortirent ne valoient rien. Xénophon rapporte que de ſon tems il avoit vu deux races de chiens, des caſtors & des renardiers.

« Tous chiens courans, dit Charles IX. *chap. xj.* » d'autre poil & race que ceux dont j'ai parlé, ſont » chiens bâtards de l'une & l'autre race mêlées enſemble, comme les chiens fauves qui ſortent des » gris & des blancs; de ce poil ſont venus les chiens » de la Hunaudaye. D'autres que l'on appelloit *Dubois*, qu'un gentilhomme du pays de Berry a donnés aux rois mes prédéceſſeurs. On peut faire état » deſdits chiens quant à la vîteſſe, mais ils ont faute » de nez. Il y a d'autres races de chiens blancs & de » chiens de S. Hubert; mais ce ſont communément » gros chiens peſans qui ne ſont à eſtimer.

» Il y a une autre eſpece de chiens qu'on appelle » *chiens de la Loue*, que j'eſtime & priſe beaucoup; » ce ſont petits chiens qui ſont poil blanc, qui chaſſent auſſi joliment bien; comme ils ſont gentils & » beaux, on les appelle *chiens de la Loue*, parce que » c'étoit un gentilhomme du Berry qui porte ce nom-» là, qui, du tems du feu roi mon grand-pere, prit » la peine de les élever. Le roi les voyant ſi beaux » & ſi gentils, les donna au feu roi mon pere ſon » fils qui pour lors étoit dauphin. Quant à ceux qui » ont deux nez, ce ſont chiens courans ſans courre, » car ils ſont de race de chiens courans; mais toutefois juſqu'à preſent on ne leur a fait faire autre » métier que de limier, & y ſont fort bons & excellens. Et afin que je diſe ce que c'eſt que les deux » nez qu'ils ont, ce n'eſt pas qu'ils ayent quatre » nazeaux, mais c'eſt que le bout de leur nez & » muſle eſt fendu, de façon qu'entre les deux narines il y a une fente juſqu'aux dents; il s'en trouve » de tout poil ».

Chiens anglois. Fouilloux n'en parle point dans ſon traité de *vénerie*, ni Charles IX. dans ſon livre de *la chaſſe royale*. Salnove en fait mention dans ſon *ch. xiij.* De ſon tems ils étoient en uſage en France; il leur trouvoit une obeiſſance qu'ils n'ont pas aujourd'hui: ils avoient le nez bon, s'attachant bien à la voie, ne la quittant pas, y étant juſte, & ils chaſſoient avec plus de régularité que les chiens françois. Aujourd'hui ces chiens ſont bien changés, ils ſont légers comme des levriers, percent dans les fourrés & dans les pays clairs; ont toujours la tête des chiens françois, chaſſent bien, ſont vigoureux, tenant ſur pié toute la journée; quand ils ſe ſont faits ſages, il n'y en a pas de meilleurs; mais ils ne crient pas ſi bien que les chiens françois, particulierement ceux du nord, qu'on nomme *chiens du renard*, leſquels ont 22 pouces de hauteur, la queue & les oreilles raccourcies. Les veneurs ne peuvent pas les tenir dans les enceintes, tant ils ont de vîteſſe & de légereté. Il y a une autre eſpece de chiens en Angleterre, qu'on nomme *chiens du cerf*, qui ſont un peu plus grands; ils ſont environ de 24 pouces, & n'ont point les oreilles ni la queue coupées; ils chapent bien, crient de même; ſont vigoureux, mais moins vîtes que les précédens; ils vont du même pié que les chiens françois, & ſont bien plus obeiſſans que les autres anglois; ils ont le nez excellent, & ſe font ſages bien plus vîte. Ce ſont ceux que je deſirerois qu'il y eût dans la meute du roi avec les chiens françois; par-là la meute ſeroit plus enſemble, il n'y auroit pas toujours une tête de chiens en avant bien loin des autres, ce qui à la vérité fait prendre des cerfs, mais fait faire auſſi des chaſſes bien déſagréables.

Il y a auſſi une troiſieme eſpece de chiens qu'on nomme *bicles*, pour chaſſer le lievre, ils ont 14 à 15 pouces. Une petite meute de cette eſpece eſt charmante pour la chaſſe du lievre & du chevreuil. La petite meute du cerf de S. M. Louis XV. a été commencée en 1726 par des chiens de cette eſpece, auxquels on faiſoit d'abord chaſſer le lievre, on les mit enſuite au chevreuil, puis au dain, & enfin au cerf où elle eſt encore actuellement. Elle eſt compoſée de preſque tous chiens anglois du Nord.

M. de Ligniville fait bien l'éloge des chiens anglois, ils ont, dit-il, le ſentiment excellent, puiſqu'ils démêlent & s'approchent ce qui eſt fort longé; la voix bonne & forte, ils chaſſent à grand bruit; ils ſont ſi vîtes, que peu de chevaux peuvent les tenir, à moins que ce ſoient des chevaux anglois, barbes ou turcs, & en haleine; enfin ils ſont de grande force à chaſſer, tiennent long-tems ſur pié, & il ſeroit extraordinaire de trouver un cerf qui les fît rendre. Avec ces quatre qualités, on peut les regarder comme la meilleure race de chiens, quands ils ſont bien dreſſés & ajuſtés par les meilleurs veneurs.

Chiens françois. La meute du roi Louis XV. eſt compoſée pour la plus grande partie de chiens françois, qui ont été élevés au chenil que S. M. a fait conſtruire exprès à Verſailles. Il y en a de la premiere beauté, la plûpart bâtards anglois qui ſont moulés, vigoureux & chaſſent bien; s'ils étoient réduits & ſages, ils feroient la plus belle meute du monde; mais la quantité de jeunes chiens qu'on y met tous les ans, fait tourner la tête à ceux qui ſont ſages & à ceux qui commencent à le devenir; l'autre partie de la meute eſt de chiens anglois, moitié du nord, & moitié chiens du cerf: il y en a environ ¼ d'anglois dans la meute qui eſt de 140 chiens. Il n'y a plus dans la *vénerie* de race ancienne; toutes les eſpeces de chiens d'aujourd'hui ont été croiſées de lices normandes, de chiens françois, d'anglois, tout cela a été confondu; on tire race des plus belles lices & des plus beaux chiens de la meute, anglois ou françois: on tâche de proportionner la taille qui eſt pour la grande meute de 24 à 25 pouces françois, je dis pouces françois qui ont 12 lignes, car le pouce anglois n'en a qu'onze, c'eſt à quoi l'on doit prendre garde quand on fait venir des chiens d'Angleterre.

M. de Selincourt, dans ſon parfait chaſſeur, *ch. 12.* dit, qu'il y a trois ſortes de chiens courans en France, auſſi bien qu'en Angleterre. Les chiens pour le cerf, ſont de la plus grande race, que l'on appelloit anciennement *royale*. Leur naturel étoit de chaſſer le cerf, & de garder le change dès la ſeconde ou troiſieme fois qu'ils chaſſoient; mais, depuis que les races angloiſes ſe ſont confondues avec les françoiſes, l'on n'y connoit plus rien: ces belles races de

Digitized by Google

chiens ſe ſont évanouies, & de ces mélanges de races il n'eſt reſté que la curioſité du pelage : l'on a choiſi pour courre le cerf, les chiens blancs les plus grands que l'on peut trouver de race mêlée, parce qu'on a remarqué, que de ce poil, ils ſont de plus haut nez, gardent mieux le change, ſont plus fermes & tiennent mieux dans les chaleurs que les autres. Les Anglois ſont de même que les François, & ne ſe ſervent que des plus grands chiens blancs qu'ils ont, pour courre le cerf. Ils ſont très-vîtes & crient peu ; ils ſont mêlés avec des levriers, qui, naturellement rident (terme que je ne trouve pas). Les Anglois ont, outre cela, de trois ſortes de chiens ; les plus grands & les plus beaux ſont dits de *race royale* ; ils ſont blancs, marquetés de noir. Ils gardent fort bien le change, & ſont dreſſés de telle ſorte, qu'ils chaſſent tous enſemble ſans oſer ſe jetter à l'écart, de peur du châtiment que les valets de chiens anglois, qui ſont très-rudes, leur donnent avec de grandes gaules qu'ils portent exprès : les ſeconds ſont appellés *beaubis*, & les troiſiemes *bigles*, dont il y en a de deux ſortes, de grands & de petits ; on a confondu toutes ces races avec les françoiſes.

Figure & taille des chiens courans. Aucun auteur n'a déſigné la taille des chiens courans ; mais ils décrivent bien leur figure. Voici le tableau que *Fouilloux* en fait. Il faut, dit-il, *ch. vj.* qu'un chien courant pour être beau, ait la tête de moyenne groſſeur, plus longue que camuſe, les nazeaux gros & ouverts, les oreilles larges de moyenne épaiſſeur, les reins courbés, le rable gros, les hanches groſſes près des reins, & le reſte grêle juſqu'au bout, le poil de deſſous le ventre rude, la jambe groſſe, la partie du pié ſeche & en forme de celle d'un renard, les ongles gros. On ne voit guere un chien retrouſſé, ayant le derriere plus haut que le devant, être vîte. Le mâle doit être court & courbé, & la lice longue. Les nazeaux ouverts ſignifient chien de haut nez. Les reins courbés & le jarret droit, ſignifient viteſſe. La queue groſſe près des reins, longue & déliée au bout, ſignifient force aux reins, & que le chien eſt de longue haleine. Le poil rude au-deſſous du ventre, dénote qu'il eſt vigoureux, ne craignant pas les eaux. La jambe & les ongles gros, le pié de renard, démontrent qu'il n'a point les piés foibles, qu'il eſt fort ſur les membres pour courre long-tems ſans s'engraver.

Salnove, c. iv. dit qu'il faut qu'un chien courant ait la tête plus longue que groſſe, que le front en ſoit large, l'œil gros & gai, qu'il ait au milieu du front un épi, qui ſoit de poils plus gros & plus longs, ſe joignant par le bout à l'oppoſite l'un de l'autre. Je ne dis pas, continue-t-il, qu'il le faille à tous, mais quand il s'y rencontre, c'eſt un ſigne évident de vigueur & de force. Il faut auſſi que le chien ſoit bien avalé, les oreilles paſſant le nez de quatre doigts au plus, & non comme celles qui le paſſent d'un grand demi pié ; nous appellons les chiens qui les ont ainſi *clabots*, à cauſe qu'ils demeurent à chaſſer dans trois ou quatre arpens de terre ou de bois, où ils retournent & rebattent les voies pluſieurs fois ; ce qui les y oblige, c'eſt qu'ils ont naturellement peu de force. Il faut auſſi que les chiens courans aient s'il ſe peut une petite marque à la tête qui ne deſcende pas au-deſſous des yeux, qu'ils n'aient point les épaules larges ni trop étroites, que les reins en ſoient hauts en forme d'arc & larges, la queue groſſe auprès des reins, en aménuiſant juſqu'au bout, qui ſera épié & relevé en s'arrondiſſant ſur les reins, & non tournée comme une trompe, ce qui eſt marqué de peu de force & de viteſſe (mais l'on en peut faire des limiers). La cuiſſe en doit être trouſſée, le jarret droit & la jambe nerveuſe, le pié petit & ſec, les ongles gros & courts, qu'ils ne ſoient pas ergotés, au-moins pour courre, cela n'importe ; c'eſt la taille & les ſignes qu'il faut aux chiens-courans & aux lices, pour être aſſurément bons. Le rein gros & la chair fort dure ſur les reins, ſont deux qualités qu'exige M. de *Ligniville* dans le choix des chiens.

Nous avons, dit le même M. de *Ligniville* de deux tailles de chiens courans ; des *eſclames* (terme de fauconnerie, *Dictionnaire de chaſſe par M. Langlois, p. 81.*) approchant de la taille des levriers à lievres ; d'autres plus gouſſeaux & mieux fournis comme levriers d'attaches. Les chiens *eſclames* ſont bien faits, arpés, c'eſt-à-dire ayant les hanches larges & étrignés comme levriers. Ces chiens doivent être vîtes pour les vues, de grandes jambes, force & viteſſe pour un jour ; les chiens d'autres tailles harpés, mais plus gouſſeaux & mieux fournis des reins, & larges, plus enſemble, ſans excès en leur taille, ne le doivent point céder à la fin du jour & des chaſſes à leurs compagnons, même s'il eſt queſtion de charper trois jours de ſuite, comme on fait quelquefois. Je tiens que les chiens mieux fournis ne ſe rendent pas ſitôt que les autres.

Le chien eſclame doit avoir la tête plus longue que le gouſſeau, & celui-ci plus courte, toutes les deux doivent être proportionnées à la taille ; le reſte leur ſera commun ſans excès à leur grandeur & taille, la tête ſeche, nerveuſe, le deſſus du front plein de petites veines, les yeux élevés, noir-clair, grand & large front, les tempes creuſes, plutôt courtes oreilles que trop longues, ſans poil au-dedans, le col aſſez long & délicat pour être prompt au mouvement la poitrine large & groſſette, les aiſſelles un peu diſtantes des épaules, les jambes de devant petites, droites, rondes & fermes, le pli des cuiſſes droit, les côtés non creuſés, mais un peu relevés, les reins charnus, ni trop longs ni trop courts, les flancs entre le mol & le dur & bien trouſſés, les cuiſſes potelées, charnues en bas, larges par le haut, retirées en-dedans, le ventre avec ce qui en dépend bien vuidé, la queue remuante, droite, groſſe près des reins plutôt que déliée, & venant à proportion à diminuer, déliée vers le bout, venant aboutir au nœud du jarret, s'il la tourne le long du tour & creux de la cuiſſe, les jambes de devant beaucoup plus hautes que celles de derriere, & les piés petits, ferrés & ronds. Voilà la taille d'un chien robuſte, agile, léger & beau à voir, convenable aux efforts, tels qui ſont choiſis dans la meute de Xenophon & dont Cyrus & Alexandre ſe ſervoient.

Il n'y a rien à ajouter au tableau que M. de *Ligniville* fait du chien courant ; il le peint comme ſont aujourd'hui nos plus beaux chiens françois & bâtards anglois qui ſont moulés ; il n'en marque point la hauteur, ſinon celle du levrier pour lievres. La taille de ces beaux chiens qui ſont aujourd'hui dans la grande meute du roi, eſt de 24 à 25 pouces de hauteur.

Les Anglois, dit M. de Selincourt, obſervent régulierement ce qu'il faut faire pour avoir de bons chiens courans, & pour en avoir quantité ; car ils gardent des lices exprès, qui ne vont jamais à la chaſſe, de toutes les meilleures races qu'ils aient, pour leur ſervir de lices portieres, leſquelles ils laiſſent libres dans leurs baſſes-cours, comme les mâtines, qui n'avortent jamais, qui leur font tous les ans deux portées, dont ils n'en gardent jamais plus de ſix de chaque portée ; ſi bien qu'il n'y a point de lice qui ne leur donne tous les ans, l'un portant l'autre, une douzaine de chiens ; & comme ils abondent en laitage, & que leurs lices ſont toujours en liberté, ils les nourriſſent mieux que tous autres, & pouſſent leurs petits chiens juſqu'à l'âge de cinq mois, qu'ils ont fait leurs gueules à force de lait ; en telle ſorte qu'ils deviennent beaux, grands & forts, & ſont plus prêts à chaſſer à un an, que les autres à dix-huit mois ; & ainſi ſont-ils de toute autre race de chiens.

Si les françois imitoient les anglois, qui font nourrir tous leurs jeunes chiens enſemble, & dès l'âge de ſix mois, les menent à la campagne pour leur apprendre à être obéiſſans, ne leur permettant pas que jamais ils ſe ſéparent les uns des autres; ils auroient des chiens ſages & obéiſſans, qui chaſſeroient toujours enſemble; car les chiens françois ont des qualités plus relevées que les chiens anglois. Ils ont les voix plus hautaines, chaſſent plus gaiement, la queue plus haute, tournent mieux, requêtent incomparablement mieux, rentrent mieux dans les voies, trouvent mieux les retours, & ſe font plus entendre de deux lieues, qu'une meute angloiſe ne feroit d'un quart de lieue, parce qu'ils chaſſent le nez haut à plus d'un pié de terre; au lieu que les anglois chaſſent le nez bas & d'une voix étouffée contre terre. Tous les avantages des chiens françois s'évanouiſſent par la mauvaiſe nourriture qu'on leur donne, les faiſant nourrir ſéparément; les uns par des laboureurs, & les autres par des bouchers, en plein libertinage juſqu'à un an ou quinze mois; pendant lequel temps ils acquierent des qualités ſi vicieuſes, qu'avant d'entrer au chenil, ils ſont incorrigibles, & que l'obéiſſance & la crainte ne peuvent plus rien ſur leurs vicieuſes habitudes, & que ce n'eſt qu'à force de coups qu'on les peut réduire, encore n'en peut-on venir à bout: ſi bien qu'une meute ne devient ſage qu'à force de vieillir.

La Briffardiere, *nouveau traité de vénerie, c. xxxvj.* dit peu de choſe ſur les races de chiens courans: il donne aux chiens blancs la préférence ſur tous les autres poils, & ſur ceux d'une taille médiocre, qui ſont plus vigoureux & courent plus long-temps que les chiens élancés & de haute taille: ces derniers n'ont que le premier feu, & après le premier relais, ils ne ſauroient plus ſuivre les autres: il propoſe, quand on a une meute de chiens blancs, de les faire chaſſer le lievre deux fois la ſemaine, & que les piqueurs n'épargnent pas les coups de fouet, pour les rendre attentifs & dociles, pour leur apprendre à s'ameuter avec les autres, s'y rallier & tourner où l'on voudra: après, leur faire chaſſer le cerf ou le chevreuil, & en peu de temps ils ſeront formés: quand les lices deviennent en chaleur, les faire couvrir par les meilleurs chiens, comme il eſt dit ci-devant; les ſéparer de la meute douze jours avant de mettre bas, *&c.*

Phœbus, dans ſon *chapitre xxiij. du Chenil*, dit comme les chiens doivent demeurer & comme ils doivent être tenus. De ſon temps il y avoit un préau qui étoit conſtruit exprès, avec une porte de derriere, pour que les chiens allaſſent au ſoleil, qui y donnoit tout le jour; les chiens pouvoient y aller quand ils vouloient: il prétend que cette conſtruction de chenil avec un préau, les empêchoit de devenir galeux ſi ſouvent; (je ſerois bien de ſon ſentiment, que le grand air ne peut faire que du bien aux chiens, ſur-tout dans les beaux jours.) Il faiſoit ficher des bâtons en terre, environnés de paille, hors les bancs où ils ſe couchoient, pour que les chiens y vinſſent piſſer; *il en faiſoit mettre juſqu'à ſix.* Si l'on frottoit quelqu'un de ces bâtons avec du *galbanum*, tous les chiens iroient piſſer contre. La méthode n'étoit que très-bonne; cela les empêchoit de piſſer ſur les bancs où ils ſe couchoient, ce qui faiſoit que leurs lits étoient toujours ſecs: l'on n'a plus cette habitude; prétendant que des chiens, en jouant ou en ſe battant, ou en ſortant de viteſſe pour l'ébat ou pour manger la mouée, qu'ils pourroient s'étruſier, ſe bleſſer de différentes façons; je laiſſe la choſe à décider. Il y avoit de ſon tems, des cheminées dans les chenils, pour les réchauffer dans l'hiver & quand ils revenoient de la chaſſe, ayant eu la pluie quelquefois toute la journée ſur le corps, avoir battu l'eau dans des étangs ou des rivieres, la boue, la crotte. Fouilloux parle de l'uſage des cheminées. Il faiſoit bouchonner les chiens après la chaſſe, pour faire tomber la boue & la crotte. L'on avoit conſervé cet uſage juſqu'au regne de Louis XIV. j'ai vu de grandes cheminées, environnées de grillages de fer, dans les chenils de Verſailles; je crois que c'eſt la peur du feu qui les a fait détruire; je les approuverois cependant, pour le bien & la conſervation des chiens: à l'égard du feu, on peut prendre des précautions comme on les prenoit dans ce tems-là, où il n'eſt point mention qu'il ſoit arrivé d'accident.

Phœbus, dans ſon *chap. xxiv.* dit, qu'il faiſoit mener ſes chiens à l'ébat deux fois le jour, le matin & le ſoir, au ſoleil, en beau & grand pré; on les y peignoit & bouchonnoit tous les matins, on les menoit dans des lieux où il y avoit des herbes tendres ou blé verd, pour qu'ils ſe purgeaſſent; on leur donnoit de la paille fraiche une fois le jour, & celle de deſſus les bancs on la mettoit deſſous les piés. Charles IX. leur faiſoit donner de l'eau fraiche deux fois le jour, les faiſoit rendre obéiſſans à l'ébat; il vouloit qu'on ne les laiſſât pas écarter, qu'on les fît rentrer dans la meute, en les corrigeant & les nommant par leurs noms, qu'on les tint en crainte & obéiſſance le plus qu'on pourroit; qu'on les pansât deux fois le jour: c'étoit la méthode du regne de Charles IX. & de Salnove; ils ajoutent, *ſans y manquer, ſi on les veut avoir beaux, vigoureux, & toujours en bon corps.* Il y avoit deux petits valets de chiens ordinaires, qui couchoient au chenil. Ligniville dit qu'il faut des planches le long des murailles où couchent les chiens, pour les garantir de l'humidité des murs contre leſquels ils s'appuient. La précaution eſt très-bonne; on les faiſoit panſer le matin à ſix heures en été, & à cinq le ſoir, en hiver à huit heures du matin & à trois du ſoir; on les faiſoit promener & mener à l'ébat après leurs panſemens, les y laiſſant une heure dehors. M. de Selincourt recommande la même choſe, diſant que ſi les chiens ne ſont bien panſés & tenus proprement, qu'il en arrive toujours deux accidens fort grands & fâcheux, qui ſont la galle & la rage; il recommande de même des cheminées dans les chenils & grand feu au retour des chaſſes froides & humides en hiver.

On ne peut rien ajouter pour la propreté des chiens à l'uſage que les anciens en avoient; je ſuivrois avec plaiſir leur méthode; aujourd'hui on s'eſt relâché ſur bien des bonnes choſes qu'on a abolies pour en introduire d'autres qui ne les valent pas, comme de laver les chiens le lendemain des chaſſes en hiver avec de l'eau glacée dans un grand chenil qui n'a de chaleur que ce que les chiens lui en donnent; cela doit leur être bien contraire. On ne les panſe plus, ou on ne le fait que très-rarement; quand ils ont été lavés, en voilà juſqu'à la prochaine chaſſe ſans qu'on les peigne ni qu'on les broſſe; je ne déſaprouverai pas qu'on les lave dans l'été, dans les jours de chaleur le lendemain des chaſſes: cela les délaſſe, & ne peut que leur faire du bien; mais cela n'empêcheroit point qu'ils ne fuſſent panſés avec le peigne & la broſſe tous les jours une fois juſqu'au jour de la chaſſe. En lavant les chiens en hiver avec de l'eau froide, vos vieux chiens qui à peine ſont réchauffés de la veille, ſe mettent les uns ſur les autres pour trouver de la chaleur, ſe falliſſent autant qu'ils l'étoient auparavant, ne peuvent ſe réchauffer qu'avec bien de la peine, ils maigriſſent à vue-d'œil, & ne durent pas long-tems. Les auteurs anciens diſent que leurs chiens courans duroient en bonté & force neuf ans dans leurs meutes; aujourd'hui quand ils en durent ſix, c'eſt beaucoup.

Si les chiens, dit Fouilloux, avoient ce poux &

puces, pour y remédier, il faut les laver une fois la ſemaine avec un bain fait de creſſon ſauvage, autant de feuilles de lapace, de marjolaine ſauvage, de la ſauge, du romarin & de la rue, faire bouillir le tout juſqu'à ce que les herbes ſoient bien cuites & conſommées, les ôter de deſſus le feu, les laiſſer refroidir juſqu'à ce qu'elles ſoient tiedes, puis bien laver les chiens ou les bien bouchonner, ou les baigner l'un après l'autre: cela ſe doit faire dans les grandes chaleurs trois fois le mois au-moins, une poignée de chaque herbe pour un ſeau d'eau, ſuivant la quantité plus ou moins.

M. de Selincourt, dans ſon *ch. xiij. des équipages*, donne de très-bons conſeils que j'ai tranſcrit mot-à-mot. Il y a, dit-il, deux ſaiſons de l'année auxquelles il faut donner plus de ſoin au maintien d'une meute pour la garantir de toutes les maladies qui regnent en ces deux ſaiſons, l'une eſt le printems, l'autre l'automne. En celle du printems, parce que le ſoleil remonte & donne vigueur à toutes choſes, qu'en ce tems les animaux ſont en leur plus grande force, & principalement les cerfs; & qu'aux chaſſes qui ſe font en Avril, les chiens font plus d'efforts en une qu'en pluſieurs, en tout tems de l'année; c'eſt pourquoi il faut purger les chiens, les ſaigner, les panſer, & les tenir plus nets qu'en toute autre ſaiſon, & leur donner une meilleure nourriture, ayant ſoin de ceux qui ſont maigres, & par conſéquent plus ſuſceptibles des maux qu'ils peuvent communiquer à tous les autres, leur donner de la ſoupe, & les remettre en état.

Quant à l'automne qui rend tous les corps des animaux plus débiles & plus lâches, c'eſt en cette ſaiſon qu'il en faut avoir un ſoin plus particulier.

Quand on en a grand ſoin & qu'on tient les chiens proprement, on ne voit guere de meutes attaquées d'aucunes maladies générales qui les ruinent; & ce ne ſont jamais que les grands excès des curées trop fréquentes & des grands efforts que fait une meute qui leur cauſent la rage de glai; grande rage qui infecte l'air des chenils & qui ſe communique. La premiere ſe guérit, ſi elle arrive au printems, par des remedes rafraichiſſans; la ſeconde qui n'eſt que particuliere, ſe guérit par des ſaignées & par des purgations de ſené; la troiſieme ſe guérit par des bains ſalés, ou par le bain de la mer, & en ſéparant les chiens les uns des autres le plus promptement que faire ſe pourra.

Salnove, *ch. xij.* rapporte qu'il y avoit une ancienne coutume dans la *vénerie* du roi, que les chiens mangeoient du pain de froment, du plus blanc & du meilleur; les valets de chiens en prenoient pour leur nourriture ſans en abuſer.

Il faut faire une très-exacte viſite des grains & farines dont on nourrit les chiens, leſquelles ſont quelquefois échauffées par la quantité ou épaiſſeur de grains qu'on met dans les greniers, & quelquefois auſſi on fait le pain avec de l'eau puante, par la négligence, pareſſe, & ſaieté des boulangers, qui ne ſe donnent pas la peine de vuider tous les jours leur grande chaudiere, dans laquelle la vieille eau a croupi & formé du verd-de-gris; ils remettent de l'eau par-deſſus, la font chauffer, & font le pain avec, ce qui eſt très-contraire aux chiens, & peut leur donner des maladies qui commencent par des dégoûts, ſuivis de cours de ventre, de flux de ſang, & même de la rage, à laquelle aboutiſſent tous ces maux; une ſeule fournée de pain mal cuit rend toute la meute malade une ſemaine entiere, & principalement les chiens les plus voraces, & qui mangent ordinairement le mieux.

Il faut mettre le boulanger ſur le pié de vuider & nettoyer ſa chaudiere tous les jours, cela ne peut faire qu'un très-bon effet pour garantir du verd-de-gris, qui eſt un poiſon, quand même la chaudiere ſeroit étamée.

Le boulanger doit auſſi examiner la farine qu'on lui livre, & ſi elle n'étoit pas bonne ne la pas recevoir: celui qui a la direction de l'équipage doit y être bien attentif, & s'en rapporter pour l'examen à lui-même, & s'il étoit abſent qu'on reçût de mauvaiſe farine, faire punir celui qui l'a livrée & celui qui l'a reçue; au moyen d'une pareille exactitude le ſervice pour la nourriture des meutes ſera toujours bien fait.

On donne aujourd'hui du pain d'orge pur aux chiens du roi, cela leur tient le corps frais & en embonpoint; la nourriture en eſt bonne; ils en mangent deux fois le jour: les jours de chaſſe on doit leur donner à déjeûner, mais le quart de ce qu'ils ont coutume de manger, pour ne les pas trop remplir, mais ſeulement les ſoutenir tout le jour que la chaſſe dure, car ſouvent ils ne rentrent que bien avant dans la nuit; ces jours-là on leur prépare une bonne mouée, qu'on leur fait manger après la chaſſe; & après qu'ils ont mangé leur ſoupe ou mouée, on leur fait faire la curée.

Service du chenil. Voici ce qui eſt en uſage pour les meutes du roi ſa majeſté Louis XV. pour le ſervice du chenil.

Dans l'été, les valets des chiens doivent ſe trouver au chenil à cinq heures du matin, pour ſortir & promener les limiers, les lices en chaleur, & les boiteux ou malades; le valet de chien qui ſort de garde & qui a paſſé la nuit dans le chenil avec les chiens, eſt chargé de bien nettoyer & balayer chaque chenil, de mettre la paille de deſſus les bancs par terre, & de la paille blanche neuve ſur les bancs, de nettoyer & vuider les baquets où l'on met leur eau; le valet de chien qui prend la garde eſt chargé d'aider à ſon camarade à nettoyer & enlever les fumiers, & de mettre de l'eau fraiche dans tous les chenils. A ſix heures on promene la meute; on les tient enſemble le plus qu'il eſt poſſible, à la réſerve de ceux qui ſe vuident ou prennent du verd ou de l'herbe pour les purger, ce qu'il faut leur laiſſer faire, & laiſſer un homme pour reſter auprès d'eux juſqu'à ce qu'ils aient fini; pendant ce tems on promene les autres.

Il faut que celui qui a la direction de la meute examine les chiens boiteux, ceux qui paroiſſent n'avoir pas la gaieté ordinaire, qu'il voye s'ils ont la gueule bonne, c'eſt-à-dire ſi un chien eſt malade. Pour cela on lui lave les levres, & ſi on lui remarque une pâleur qui n'eſt pas ordinaire, on eſt sûr qu'il eſt malade, on lui tâte les côtes vis-à-vis le cœur; quand il a la fievre on en ſent les battemens bien plus vifs & plus fréquens que d'ordinaire; on le fait ſéparer ſur-le-champ, & on le traite ſuivant la maladie qu'on lui trouve; il faut avoir du papier, un crayon, & écrire chaque chien boiteux ou incommodé, pour le panſer ſuivant ſon mal, & ne le point mener à la premiere chaſſe, juſqu'à ce qu'il ſoit bien refait & rétabli; par ce moyen on ſait le tems de ſon incommodité, le genre de ſa maladie ou accident, & celui qui eſt en état d'être mené à la chaſſe ou non. Après les avoir fait promener trois quarts d'heure ou une heure, on les ramene au chenil, que les deux valets de chiens ont bien balayé, nettoyé, renouvellé de paille blanche & d'eau fraiche; il faut les faire panſer, les bien peigner & broſſer, ce qui ſe fait en cette maniere: chaque valet de chiens eſt obligé d'avoir une étrille, broſſe, peigne, ciſeaux, & une couple: chacun prend un chien avec ſa couple, lui met les deux piés de devant ſur le bord du banc où couchent les chiens, commence à le bien peigner, à rebrouſſer ſes poils d'un bout à l'autre, & après on le broſſe bien par tout le corps; on doit leur paſſer la main ſous le ventre, entre les cuiſſes,

cuiſſes, les épaules, voir s'il n'y a point de crotte ſeche, & l'ôter s'il s'en trouve; à chaque chien on doit bien nettoyer la broſſe avec l'étrille; en les panſant on doit examiner s'ils n'ont point de dentée de la nuit; s'ils en ont, il faut leur couper le poil; de même s'il y avoit quelques dartres qui vouluſſent venir on leur coupe le poil pour les panſer ſuivant le mal. Quand on a fini de panſer les chiens & qu'il ne s'en trouve plus par l'appel qui en eſt fait par les valets de chiens, chacun ſerre ſes uſtenſiles; on met au gras, c'eſt-à-dire qu'il doit y avoir un petit chenil à côté du grand, qui ait communication par une porte l'un dans l'autre, & on met dans le petit les chiens qui ſont trop gras (pour bien chaſſer); quand l'on y a mis ceux que l'on juge à propos, le premier valet de chiens examine s'il y en a une grande quantité, on y fait reſter le dernier valet de chiens, après quoi on entre les auges dans leſquelles on caſſe le pain; on les laiſſe manger environ une heure; on examine ceux qui ne mangent pas, s'ils n'ont point l'air triſte ou fatigué de la chaſſe, ou mal au ventre, ſuivant ce qu'on leur remarque on les ſépare ou on leur donne du lait ou du bouillon, de la ſoupe ou de la viande, ce qui paroît à propos; quand on voit qu'ils ne mangent plus & qu'il ſe trouve aſſez de pain pour que les chiens gras & gourmands n'en mangent trop, on leur ouvre la porte, après quoi on finit le reſte des autres, on ôte les auges & l'on panſe les boiteux & les malades: on les laiſſe tranquilles juſqu'à quatre à cinq heures du ſoir qu'on recommence la même cérémonie, à la reſerve du panſement, du peigne, & de la broſſe, qu'on ne doit faire que le matin: dans l'hiver on ne les doit ſortir qu'à huit heures & le ſoir à trois.

Le premier valet de chiens eſt chargé du panſement des boiteux, malades, ou bleſſés; il a quatre ſols par jour de plus que ſes camarades; ces panſemens ſe font toujours ſous les yeux & les ordres de celui qui a la direction de la meute & qui en rend compte au commandant; il lui fait part auſſi de tous les détails qui concernent le ſervice de la meute & prend ſes ordres pour les chaſſes, les départs, les chiens à mettre aux relais, ceux qu'il faut reformer, généralement tout ce qui eſt du détail de la meute, & des valets de chiens.

Quand la meute doit chaſſer, celui qui en a la direction doit avoir un petit état de tous les chiens boiteux de la derniere chaſſe, des malades, fatigués, maigres, enfin de tous ceux qu'il ne croit point en état d'aller à la chaſſe; arranger en conſéquence le tout, par ordre de meute & de relais; ayant ôté tout ce qui ne doit point marcher, il voit d'un coup d'œil ce qui lui reſte de chiens pour la chaſſe, ſuivant l'heure du départ de la meute; ſi c'eſt le matin, on avance l'heure ordinaire pour les ſortir à l'ébat qu'on fait moins long ce jour là qu'un autre; après qu'ils ſont rentrés on met au gras, & on leur caſſe le quart du pain qu'ils ont coutume de manger, comme il a déja été dit; un moment après on laiſſe venir les gras, quand ils ont fini, ce qui eſt bientôt fait, on ſépare tous ceux que l'on a marqués ne devoir point aller à la chaſſe, relais par relais; quand cela eſt arrangé de cette façon, & la ſéparation faite, on les ſort dans la cour, & on les fait rentrer la porte entrebaillée pour les compter un à un; vous devez trouver le compte que vous avez arrangé ſur votre billet; il faut panſer les boiteux qui reſtent, & après vous faites préparer les couples pour le nombre des chiens qui vont à la chaſſe; celui qui eſt de garde demeure au chenil pour avoir ſoin de ceux qui reſtent, & les autres vont ſe préparer, & doivent ſe trouver au chenil pour coupler; il faut, en couplant les chiens, les égaliſer autant qu'il eſt poſſible, tant du poil que de la taille, & s'il y a des chiens querelleurs & de mauvaiſe humeur, il faut les mettre avec une lice, ſans que cela dérange les places que les chiens tiennent à chaque relais. On couple une demi-heure avant celle du départ: quand l'heure dite eſt arrivée, on fait partir les chiens accompagnés de celui qui en a la direction; c'eſt le premier piqueur qui ne va plus au bois, & à qui on donne deux chevaux pour conduire l'équipage au rendez-vous, ſe promener pendant la chaſſe, & ſe rendre utile ſuivant ſon ſavoir; il doit y avoir deux valets de chiens à pié à la tête des chiens, & l'on donne des chevaux aux autres pour contenir les chiens, afin qu'ils ne s'écartent pas de la meute. Un d'eux va devant, pour faire arrêter & ranger les voitures; ſi l'on doit ſéparer des relais en chemin, le valet de chien à pié, du relais qu'on ſépare, prend les chiens dudit relais; ſon camarade à cheval étant au rendez-vous, & ayant été au bois, ne peut point les accompagner; il les conduit à l'aide des palfreniers dudit relais à l'endroit qu'on lui a nommé, où ſon compagnon va le rejoindre après avoir fait ſon rapport au commandant. Les chiens étant arrivés au rendez-vous, dans une place éloignée des chevaux, à l'ombre dans l'été & au ſoleil dans l'hiver, le rapport étant fait, celui qui a la conduite de l'équipage prend les ordres du commandant pour la diſtribution des relais qui ſont venus au rendez-vous, les envoie aux endroits nommés, & ſe tient prêt avec les chiens de meute, pour les conduire où l'on doit attaquer ſitôt que le roi eſt arrivé, ou qu'il en reçoit l'ordre; étant à l'enceinte on fait prendre la meute avec les contre hardes, c'eſt une double couple au milieu de celle qui tient les deux chiens couplés enſemble; chaque homme en prend huit ou dix, plus ou moins ſuivant le nombre de chiens qu'il y a de meute, & les hommes qui ſont pour cela; on fait un détachement d'une harde de ſix vieux chiens, avec leſquels on va fouler l'enceinte pour faire partir le cerf; l'uſage des vieux chiens eſt très-bon pour cela, il ſe pratique à petite meute, & ils s'en trouvent bien. Sitôt que le cerf eſt lancé, & qu'il s'eſt fait voir, on mene les chiens de meute ſur la voie, on les découple, & ils chaſſent: les valets de chiens à pié ſuivent la chaſſe, ramaſſent les chiens traineurs, les menent doucement pour les donner dans un beſoin, ou à la fin d'un cerf.

Quand un cerf ſe fait prendre bien loin du ſéjour de l'équipage, qu'il eſt tard quand la chaſſe eſt finie, on doit coucher au plus prochain endroit commode; le lendemain on part du matin pour rentrer au ſéjour: on envoie les valets de chiens à cheval, dans tous les endroits où la chaſſe a paſſé, pour ramener les chiens qui n'ont pas pu ſuivre, ou qui ſe ſont écartés après du change. L'uſage de la *vénerie* eſt que ſa majeſté defraye hommes, chiens, & chevaux: quand les retraites ſont longues, & qu'il y a aſſez de jour pour rentrer au logis, on doit faire manger un pain ou deux aux chiens en route; cela les met en état de faire le chemin plus à leur aiſe; on fait rafraîchir de même l'équipage ſur le compte du roi.

On donne à chaque valet de chiens qu'on oblige à coucher dehors, vingt ſols, & on leur rend le débourſé qu'ils ont faits pour leurs chevaux.

Curée. De retour de la chaſſe on attend que les valets de chiens à cheval ſoient rentrés; en attendant on dépouille le cerf, on leve les morceaux, le commandant prend ce qu'il juge à propos, celui qui a la direction du chenil diſpoſe du reſte: enſuite on tient les membres, la carcaſſe, le cimier, & la pance vuidée & lavée, enfermés ou éloignés de l'endroit où on fait manger la mouée verſée dans des auges: on ouvre la porte du chenil: il faut avoir la précaution qu'il y ait un homme à chaque porte en l'ouvrant, & qu'il s'y tienne juſqu'à ce que les chiens ſoient tous paſſés, de crainte qu'ils ne s'y heurtent,

& ne s'étruſlent ; il ſeroit à propos qu'elles s'ouvriſſent en-dehors, il y auroit moins de danger : quand ils ont mangé leur mouée, on diſpoſe la curée dans l'endroit qui eſt choiſi pour cela, s'il étoit poſſible que ce fût ſur l'herbe, cela n'en ſeroit que mieux : on y diſperſe le cerf, & on tient les chiens ſous le fouet en les laiſſant crier ; ce qui fait un bruit mélodieux pour ceux qui aiment la chaſſe ; quand on les a tenu quelques minutes dans cette poſition, on leur abandonne le cerf diſperſé, & ils font la curée, on leur crie *halaly*, pour les animer davantage ; l'on s'eſt relâché de même ſur les trompes dont les valets de chiens devroient toujours ſe ſervir à la curée ; ce qu'on ne pratique plus qu'à Fontinebleau, cependant cela ne peut faire qu'un très-bon effet, en animant les chiens, & accoutumant les jeunes à connoître la trompe & à y venir quand ils ſont ſéparés de la meute ; d'ailleurs la meute du roi doit être diſtinguée par les plus brillantes operations, on n'auroit pas du laiſſer abolir cet ancien uſage. Il y a encore une méthode qui s'eſt introduite depuis un tems, qui eſt de mettre les chiens au gras les jours de chaſſe ; je ne comprens pas comment l'on n'en reconnoit point l'abus, il en reſulte différens inconvéniens : 1°. les chiens qui ſont dans l'embonpoint, ſouvent ſont les plus vigoureux, les meilleurs, & ceux qui ont le plus travaillé, ſoit pour chaſſer ou avoir battu des eaux froides, ce qui les a mal menés ; vous leur donnerez pour leur peine le reſte des autres, dont la plûpart n'ont ſervi de rien à la chaſſe, cela me paroit contraire au bien de la choſe. 2°. En voulant mettre au gras la nuit comme il arrive preſque toujours, les valets de chiens ouvrent la porte des gras, & à grands coups de fouet dans le chenil, crient *aux gras ;* il en entre des gras, des maigres, des jeunes, des vieux, des craintifs, tous pêle-mêle : on ferme la porte, & l'on vient annoncer qu'on a mis *aux gras ;* c'eſt un ouvrage très-mal fait, & une méthode qui eſt beaucoup plus nuiſible qu'utile au bien du ſervice.

Anciennement on donnoit aux chiens quand le cerf étoit pris, le foie, le cœur, le poulmon, & le ſang mêlés avec du lait, du fromage & du pain, le tout bien mélangé & coupé : on mettoit le tout ſur la nape du cerf, ce qui a fait conſerver le nom de *nape* à la peau du cerf. Il n'y avoit pas un ſi grand nombre de chiens dans les meutes qu'aujourd'hui : on donnoit le forhu après.

On a auſſi ſupprimé le forhu, qui avoit été de tous les tems en uſage, & qui faiſoit un bon effet ; quand les chiens avoient fait la curée, & qu'il n'y avoit plus que les os, un valet de chien qui tenoit le forhu au bout d'une fourche, crioit *tayoo*, les chiens quittoient les os ſans peine, & s'aſſembloient autour de lui : pendant ce tems on ramaſſoit les os, on les jettoit dans l'endroit deſtiné pour cela : on approchoit les chiens du chenil, & on leur jettoit le forhu, en attrappoit qui pouvoit ; voici le bon effet de cette pratique : elle les faiſoit quitter ſans peine les os du cerf, ce qui ne ſe fait qu'à grands coups de fouets redoublés, étant animés ils ſe laiſſent couper le corps, & ne quittent qu'à force de coups ; ces pauvres animaux qui un inſtant avant étoient careſſés & animés, l'inſtant d'après vous les écraſez de coups de fouets pour les faire quitter ; c'eſt un contraſte qui ne doit pas faire un bon effet : le forhu prévenoit cela ; ſi-tôt qu'ils entendoient crier *tayoo*, ils quittoient les os pour ſe raſſembler au forhu : on avoit peu de peine à les y faire aller, au premier coup de fouet ils partoient, & cela leur en épargnoit beaucoup d'autres ; en ſecond lieu cela les accoutumoit à connoître un *tayoo*, & à s'y porter, ce qui peut faire encore un très-bon effet à la chaſſe ; des chiens ſans voies qui l'entendoient crier, s'y portoient.

Le forhu, terme ancien, eſt en uſage parmi tous les auteurs qui ont écrit de la chaſſe ; c'eſt la pance du cerf bien vuidée, nettoyée & lavée qui étoit miſe au bout d'une fourche avec les boyaux, un valet de chiens des plus grands & des plus forts tenoit la fourche ; quand les chiens avoient fini la curée, il ſe mettoit au milieu d'eux en criant *tayoo*, ils quittoient aiſément les os pour ſe raſſembler au-tour du valet de chiens ; il y en avoient pluſieurs qui ſautoient en l'air pour l'attraper, quand ils étoient tous raſſemblés, en les rapprochant du chenil, on le jettoit au milieu d'eux, cela n'étoit pas long à être diſſipé ; on les menoit après à la mouée, ceux qui n'en avoient pas aſſez mangé avant la curée achevoient de ſe remplir, quand ils avoient fini, on les faiſoit rentrer au chenil : quand les chiens rentrent au chenil, la porte doit être tenue entre baillée pour les compter, & voir s'il en manque ; quand cela arrive, on met un poëſlon de mouée dans un petit chenil avec de la paille blanche & de l'eau, on recommande de laiſſer les portes de la cour du chenil entre-ouverte, pour qu'ils puiſſent entrer & aller dans le chenil où ils trouvent ce dont ils ont beſoin ; le lendemain, s'il en manque, on les appelle tous par leurs noms avec la liſte ; on connoit ceux qui manquent, de quels relais ils ſont, & on envoye deux valets de chiens les chercher ; ſi la chaſſe a fait une grande refuite, il faut envoyer un homme à cheval. Comment voulez-vous qu'un homme qui a fait toute la chaſſe à pié la veille, qui eſt rentré tard & a fatigué, puiſſe faire dix à douze lieues, l'allée, le revenir, & le chemin que la chaſſe a fait ? il le promet, mais il n'en fait rien ; avec un cheval l'on ſeroit aſſuré qu'il feroit le chemin ; il ne faudroit qu'un vieux cheval pour cela, qui épargneroit peut-être bien des accidens, car des chiens qui manquent deux ou trois jours & quelquefois plus, peuvent être mordus par des chiens enragés, ſans qu'on le ſache, ils ſont remis avec les autres, au bout de quelque tems ils deviennent malades au milieu de la meute ; voilà comme la plûpart des malheurs des meutes arrivent : ſi elle a fait peu de pays, un homme à pié ſuffit ; le lendemain des chaſſes s'ils ont les piés échauffés, ſans être deſſolés, on peut les leur faucer dans de l'eau & du ſel, cela les rafraîchit ; s'ils ſont deſſolés, on les fauce dans du reſtraînctif. Pour les voyages & routes, Salnove dit que la marche ordinaire des chiens courans doit être par jour de ſix lieues, qu'on en faiſoit quatre le matin en été, qu'on les faiſoit diner, & quand le grand chaud étoit paſſé, on faiſoit les deux lieues pour aller à la couchée, *ch. ij.* Ligniville dit que rien ne gâte ni n'eſtropie tant que les grandes retraites : le bon veneur fait retraite partout.

Marche de l'équipage en route. Quand le roi veut chaſſer dans les forêts de Fontainebleau, de Compiegne, de Senart, Saint-leger, *&c.* il donne ſes ordres au grand veneur qui les donne au commandant ; celui-ci fait aſſembler les officiers de ſervice à qui il donne l'ordre qu'il a reçu pour le jour du départ de l'équipage, & l'endroit où il doit aller ; il regle l'heure & l'endroit où l'on doit aller coucher ; s'il y a pluſieurs jours de marche, on choiſit un valet de limier des plus intelligens pour aller devant la veille du départ de l'équipage où il doit aller coucher, pour marquer grange ou écurie pour loger les chiens commodément, que l'endroit ferme bien, que les fenêtres ne ſoient point trop baſſes, afin que les chiens n'y puiſſent ſauter, la faire bien nettoyer, la rendre propre, y faire faire une belle paille blanche & de bonne eau fraiche, prendre du monde pour cette opération, & chercher pareillement des endroits plus petits pour y mettre les limiers, les lices en chaleur & les boiteux, y faire pareillement met-

Digitized by Google

tre de belle paille & de l'eau fraiche, qu'il y ait une cour qui ferme bien, de crainte qu'il ne ſorte quelques chiens; on fait porter ordinairement le pain pour le ſouper des chiens, on le leur fait caſſer dans des vanettes, & on le leur porte dans l'endroit, on leur en donne autant qu'ils en veulent manger; il n'y auroit pas grand mal quand on leur caſſeroit le matin quelques pains ſur la paille un peu avant de les coupler, ils en feroient mieux la route. Pour ne pas retarder la marche de l'équipage, il faut faire mener doucement les vieux chiens. Les limiers ſont conduits par un valet de limier, un valet de chien à cheval & un valet de chien à pié, quand il y en a beaucoup, s'il y en a peu, un valet de chiens à cheval, & un à pié ſuffiſent: en paſſant des forêts, ſi l'on fait bien, on les prend à la harde de peur qu'ils n'échappent, parce qu'ils ſont moins dociles que les chiens de la meute; on prévient encore par-là bien d'autres accidens. Les lices ſont menées par un valet de chien à pié la veille du départ: le boulanger part deux jours avant l'équipage, pour préparer le pain, la mouée, & tout ce qui concerne ſon état, afin que rien ne manque à l'arrivée de la meute. Le roi donne les voitures néceſſaires pour porter dans les voyages les uſtenciles du fourni, du chenil, & les bagages des officiers & autres de ſervice.

Tous les officiers de la *venerie* doivent accompagner la meute en habit d'ordonnance, il doit y avoir un valet de limier devant l'équipage avec un fuſil chargé pour tirer ſur les chiens qui ſe trouveroient ſeuls ſans maître, & qui auroient mauvaiſe mine, ou avertir ceux à qui les chiens appartiendroient de les prendre, les attacher, & s'éloigner du chemin; de même avertir les voitures de s'arrêter avant d'arriver à la meute: quand la route eſt longue, & qu'il n'y a point de bois à paſſer, on doit laiſſer les vieux chiens & les plus ſages en liberté, & les autres doivent être couplés en arrivant; à l'entrée de quelque forêt il faut tout coupler, & que les chiens ſoient bien environnés de cavaliers, le fouet haut de crainte qu'ils n'éventent ou n'aient connoiſſance de voyes qui ne feroient que paſſer, ou des animaux; on ne fait faire à l'équipage que huit à dix lieues par jour, quelquefois douze, quand on va de Verſailles à Compiegne; on a été coucher à la Chapelle, partir à minuit, rafraîchir à Garche, donner du pain & de l'eau aux chiens, envoyer les vieux chiens quatre heures devant la meute, le lendemain faire dix lieues, & tout arriver en bon état: cela s'eſt pratiqué dans les chaleurs du mois de Juin en *1764*. A la moitié de la route, on fait rafraichir les valets de chiens, & donner du pain aux chiens; ceux de l'équipage qui veulent boir un coup, le font: tout cela eſt ſur le compte du roi.

Meutes. Les meutes n'étoient pas ſi conſidérables anciennement, en nombre de chiens, qu'elles le ſont aujourd'hui. Phœbus faiſoit mener à la chaſſe pluſieurs eſpeces de chiens, outre les chiens courans, il avoit des levriers, des allans qui ſervoient à arrêter & terraſſer les animaux, apparament qu'il les faiſoit donner avec les levriers dans des détroits, plaines ou futayes.

Fouilloux, & *Charles IX.* ne diſent rien de poſitif ſur le nombre des chiens dont les meutes étoient compoſées; on faiſoit ſix relais chacun d'environ ſix chiens, ils étoient conduits chacun par un gentilhomme & ſon domeſtique à l'endroit qu'on leur deſtinoit: il y avoit, ſelon les apparences, autant de meutes de chiens que de relais, ce qui pouvoit aller environ à ſoixante chiens à la chaſſe; ſuivant cet état, il falloit que la meute fût compoſée de quatre-vingt chiens; il y en a toujours de boiteux d'une chaſſe à l'autre, des malades, fatigués, & lices en chaleur; c'eſt auſſi le nombre que *Salnove* donne à-peu-près aux meutes de ſon tems; on faiſoit de même ſix relais. Il dit, *ch. 9.* qu'il a vu pluſieurs années dans la meute du Roi juſqu'au nombre de trente chiens découplés ou laiſſés courre, n'y ayant qu'un ſeul valet de chien devant eux qui tenoit deux houſſines en ſes mains, ſuivant celui qui laiſſoit courre avec ſon limier qui chaſſoit de gueule, en renouvellant de voies lancer le cerf & ſonner pour donner les chiens qui pourtant ne paſſoient pas que le valet de chien ne ſe fût détourné à droit ou à gauche, & qu'il n'eût laiſſé tomber ces houſſines à terre, ou au-moins fort bas. Du tems de *Salnove* on menoit donc à la chaſſe environ 60 chiens, puiſqu'il y en avoit trente de meute, & ſix relais qui ne doivent pas moins être que de cinq ou ſix chiens chacun. Ligniville dit que le nombre de vingt-cinq chiens ſuffit pour forcer ce qu'ils ameutent & chaſſent.

Le même dit auſſi avoir dreſſé & ajuſté des meutes de cinquante à ſoixante chiens par les regles de *vénerie* qui étoient très-bien au commandement & obéiſſans à la voix des veneurs.

Toutes les meutes bien dreſſées dont il parle, n'étoient que de cinquante à ſoixante chiens, entre autres celle de M. le prince de Conti, & celle du cardinal de Guiſe, qu'il avoit vues les premieres, & qui chaſſoient ſi juſte qu'elles prenoient par tout pays un cerf. Les meutes de M. de Soiſſons & de M. le duc de Vendôme, qui avoient été dreſſées par meſſieurs de S. Cer, & M. de Carbignac, veneurs d'Henri IV. prenoient quelquefois 50 à 60 cerfs ſans en manquer un.

Il a vu en Angleterre les chiens de ſa majeſté britannique prendre un cerf qui ſe mêloit avec plus de 2 ou 300 dains, & avec plus de 100 cerfs, deſquels les chiens le ſéparoient partout, & pas un chien ne tournoit au change. Ils ſéparoient l'animal qu'ils chaſſoient également à vûe, comme par les voies.

Avec les mêmes chiens, il a vu le lendemain attaquer un dain, le chaſſer, ſe mêler avec des hardes de cerfs & de dains, le ſéparer partout, & le prendre.

Ils chaſſoient tous les jours, hors le dimanche, le cerf ou le dain. Ils ne faiſoient point de relais; on attaquoit avec toute la meute, ſans en manquer un. Ils avoient la précaution en Angleterre de les faire porter où le roi vouloit chaſſer, dans des carroſſes faits exprès; on les rapportoit de même. Les veneurs en Angleterre, n'alloient point aux bois pour y détourner le cerf; ils ne s'appliquoient point à avoir les connoiſſances du pié, ni des fumées, & ne ſe ſervoient point de limiers; ils menoient leur meute dans les parcs; attaquoient un cerf ou un dain dans les hardes d'animaux, où le gros des chiens tournoit les autres, s'y rallioient & ne ſe ſéparoient plus.

Le roi Jacques demanda à Henri IV. de lui envoyer des plus habiles de ſes veneurs, pour montrer aux ſiens les connoiſſances du pié du cerf, & la maniere de le détourner & le laiſſer courre avec le limier, afin qu'il pût courre dans les forêts de ſes états, & plus dans des lieux fermés comme ſes parcs, où juſque-là il avoit toujours couru, & n'avoit pu connoître les cerfs qu'en les voyant. Le roi y envoya meſſieurs de Baumont, du Mouſtier, & quelques valets de limiers: depuis de S. Ravy & pluſieurs autres bons chaſſeurs, y ſont allés.

Les veneurs que Ligniville a connus en Angleterre, étoient des plus habiles pour dreſſer des meutes; il en fait un grand éloge, & ſi les jeunes veneurs faiſoient quelques fautes volontaires, ou par ignorance, que le roi en eût connoiſſance, il donnoit auſſitôt des ordres pour y remédier. Il aſſure avoir beaucoup appris en ayant vu chaſſer la meute du roi d'Angleterre pendant 4 ou 5 mois, avec tout l'ordre & regles de chaſſes poſſibles, & que les veneurs anglois diſtinguoient le cerf qu'ils avoient attaqué, quand

il ſe mêloit dans des hordes d'autres cerfs, à ne s'y pas tromper.

Salnove, *ch. ix.* dit que la meute du roi étoit de chiens blancs, qui étoient d'une ſageſſe & hardieſſe admirables; que dans les forêts de S. Germain, de Fontainebleau & de Mouceaux, où il y avoit une quantité de cerfs innombrable; ils chaſſoient un cerf quatre ou cinq heures. Quand il ſe mêloit avec 5 ou 600 cerfs, ils le ſéparoient, le maintenoient parmi tout ce change juſqu'à ce qu'ils l'euſſent porté par terre.

Aucun auteur n'a écrit avec tant de détail pour former de bons veneurs & dreſſer les meutes, que M. de Ligniville: ce qu'il en dit eſt très-inſtructif.

Pour faire une bonne meute, il obſervoit de n'avoir que 50 à 60 chiens, tous du même pié. Quand il avoit un chien qui étoit trop vîte, qui avoit toujours la tête bien loin devant les autres, il lui faiſoit mettre un collier avec trois plates longes trainantes, ſur leſquelles le chien en courant mettoit les piés de derriere; il lui faiſoit baiſſer le col, & arrêtoit ſa grande vîteſſe, & le faiſoit aller du même pié que les autres. Il y en a eu a qui l'on a mis des colliers de plomb de trois à quatre livres; mais cela fatigue trop un chien (j'adopterois plutôt la plate longe). Quand un chien coupoit par ambition pour être à la tete, il ne le gardoit pas dans ſa meute; il vouloit que ſes chiens chaſſaſſent toujours enſemble: pour peu qu'il remarquât qu'ils fiſſent une file, il faiſoit arrêter la tête, & attendoit les autres juſqu'au dernier, cela arrive ſouvent dans la chaſſe, comme quand le maître étoit éloigné, ou à attendre un relais qui avançoit. Il vouloit que les veneurs fuſſent toujours collés aux chiens, ſans les preſſer; quand les chiens étoient à bout de voie à un retour, ils remarquaſſent s'il n'y en avoit pas quelqu'un qui trouvât le retour plutôt que le gros de la meute, & qui s'en allât; pour lors il envoyoit l'arrêter juſqu'à ce que tous fuſſent ralliés. Il y a des chiens qui ſentent la voie double, qui ne ſe donnent pas la peine d'aller juſqu'au bout du retour, qui abregent par ce moyen, & s'en vont ſeuls. Mais pour faire de belles chaſſes il faut que tous les chiens ſoient enſemble, ils en chaſſent bien mieux & à plus grand bruit; & jamais ne chaſſent ſi bien quand ils ſentent la voie foulée par d'autres qui ſont devant eux, cela les décourage. Le veneur étant bien à ſes chiens, remarque quand le cerf eſt accompagné, les bons chiens balancent, les timides demeurent; c'eſt pour lors qu'il doit les laiſſer faire, ſans trop les échauffer, ni intimider, juſqu'à ce que le cerf ſoit ſéparé du change, ce qu'il remarquera à ſes bons chiens qui renouvellent de gaieté, & crient bien mieux.

Si le cerf étant accompagné, pouſſe le change & fait un retour, les chiens qui ne ſont point encore ſages percent en avant, & emmenent les autres; mais le veneur attentif au mouvement de ſes chiens, obſervera que les bons chiens tâtent les branches, piſſent contre, ſi on ne les anime pas trop, croyant que le cerf perce; vous les verrez revenir chercher la voie de leur cerf. Pour lors il faut envoyer rompre les chiens qui s'en vont en avant après le change. Pendant ce tems vous retournez dans vos voies juſte, juſqu'à ce qu'avec vos bons chiens vous ayez trouvé la voie, ou ayez relancé. Quand vos chiens ſont bien juſte dans le droit, vous les arrêtez pour attendre qu'on vous rallie ceux qui ont tourné au change; & quand tout eſt bien rallié, vous laiſſez chaſſer vos chiens bien enſemble; on les appuie; on parle aux bons; on ſonne: cela fait la chaſſe belle, & accoutume les chiens à chaſſer enſemble, les rend obéiſſans, les fait ſages, & les dreſſe. Les vieux & les bons apprennent aux jeunes, à bout de voie, à retourner dans les chemins, routes ou plaines; à mettre le nez à terre pour être juſte à la voie. Je dis que *les vieux apprennent aux jeunes*, c'eſt quand la meute eſt à bout de voie, les vieux retournent la chercher dans les chemins, mettent le nez à terre & crient, les jeunes vont à eux; apprennent que quand on eſt à bout de voie il faut retourner pour la retrouver, l'ayant vu faire aux bons chiens, & dans les routes ou chemins qu'un cerf aura longé, les vieux s'en rabattent, chaſſent & crient, les jeunes mettent auſſi le nez à terre, & s'accoutument à chaſſer dans tous les endroits, & ſe forment ainſi.

Il faut une diſtance convenable pour parler & appuyer les chiens, les tenir en obéiſſance, les faire chaſſer enſemble; ne jamais attendre qu'ils ſoient trop éloignés; il les faut tenir dans la juſteſſe de *vénerie*; ne les pas trop preſſer; les appuyer à côté de la voie. Si les veneurs vont dans la voie du cerf, ils courent riſque de paſſer ſur le corps des derniers chiens, de les rouler & de les eſtropier (ce que j'ai vu arriver); & les chiens qui viennent derriere dans la voie, ne chaſſent plus avec le même plaiſir, ſentant la voie foulée par les cavaliers.

Il faut obſerver que quand on découple la meute dans la voie du cerf, il y faut être bien juſte; car au-deſſus ou au-deſſous, les chiens s'en vont de fougue, ſans voie, & attaquent tout ce qui leur part, & l'on a de la peine à les y remettre. Cela fait le commencement d'une vilaine chaſſe, les veneurs ne ſe doivent mettre à la queue de leurs chiens qu'après que le dernier ſera découplé.

Ligniville dit qu'il a été plus de dix ans à avoir peu de plaiſir à la chaſſe, pour trop mettre de jeunes chiens dans ſa meute, & qu'il s'en revenoit ſouvent ſans rien prendre. Le tems, l'expérience & l'exercice lui ont deſſillé les yeux; depuis il n'en a mis que ce que la néceſſité exige, & leſquels ont été mieux dreſſés & ajuſtés à ceux du petit nombre: la quantité nuit beaucoup.

Il en mettoit tous les ans la ſixieme partie de ſa meute; dans une meute compoſée de 60 chiens, il en mettoit 10 de la même taille, même race & même viteſſe.

Il dit encore que *pour forcer un cerf il falloit ſcience de veneur & force de chiens*; qu'il ne faut pas laiſſer ſouſtraire ſa meute en donnant par trop ſes chiens, ſous eſpérance d'avoir force jeuneſſe à mettre au chenil; ne jamais ſe défaire de la tête de la meute, ni des chiens de confiance: il faut peu de choſe pour mettre une meute en déſordre. *Il faut l'âge, la vie, le ſoin & le travail d'un vrai bon veneur pour la rendre excellente.*

Il ajoute qu'il faut exercer les chiens deux ou trois fois la ſemaine; que ceux qui ont beſoin de repos doivent être à la diſcrétion du veneur; combien de jours de repos il leur faut pour être en corps raiſonnable, pour avoir force, haleine & ſentiment dans les chaleurs. S'ils ſont par trop défaits, ils n'ont pas aſſez de force; s'ils ſont trop pleins, ils manquent d'haleine & de ſentiment.

Des lices ouvertes pour en tirer race. Si vous voulez avoir de beaux chiens, dit Fouilloux, *ch. vij.* ayez une bonne lice qui ſoit de bonne race, forte & proportionnée de ſes membres, ayant les côtés & les flancs grands & larges. Pour la faire venir en chaleur; prenez deux têtes d'aulx, un demi rognon du dehors d'un caſtor, avec du jus de creſſon alénois, une douzaine de mouches cantharides; faites bouillir le tout enſemble dans un pot tenant une pinte, avec de la chair de mouton, & faites-en boire deux ou trois fois en potage à la lice, elle deviendra en peu de tems en chaleur, & faites-en autant au chien pour le réchauffer; il faut tâcher de la faire couvrir s'il eſt poſſible, dans le pleins cours de la lune. Le même auteur prétend, que ſi l'on donne pendant neuf

Digitized by Google

jours à une lice qui n'a point encore porté, neuf grains de poivre dans du fromage, elle ne deviendra point en chaleur. Dans toutes les portées, il y aura des chiens qui reſſembleront à celui par lequel la lice aura été couverte la premiere fois; ſi c'eſt un mâtin, levrier, baſſet, *&c.* toutes les portées en tiendront un peu. Il faut obſerver de donner à la lice un jeune chien, plutôt qu'un vieux; les jeunes chiens en ſeront bien plus légers & plus vigoureux. Il ne faut pas baigner les lices dans le tems de leur chaleur, cela leur eſt contraire, leur glace le ſang, leur donne des rhumatiſmes, des tranchées & autres maladies. Quand les lices ſont pleines, il ne faut pas les mener à la chaſſe, mais les laiſſer en liberté dans une cour; quand elles ont conçu, elles ſont ennuyées, dégoutées; il leur faut faire du potage, au-moins une fois le jour. Il ne faut pas faire couper une lice quand elle eſt en chaleur, elle ſeroit en danger de mourir, & autant qu'il eſt poſſible, qu'elle n'ait point rapporté quand on la coupe: en le faiſant, il faut prendre garde de couper les racines. Quinze jours après ſa chaleur, elle eſt bonne à couper, quand même elle auroit été couverte, mais le plus ſage eſt qu'elle ne l'ait point été. On ne doit tenir, ſelon Salnove, *ch. xv.* dans une meute de cinquante à ſoixante chiens, que cinq ou ſix lices ouvertes, que l'on appelle *portieres*; on ne doit s'en ſervir que pour porter des chiens. Elles doivent être choiſies hautes, longues & larges de coffre, qu'elles ſoient de bonne & ancienne race, & de vrais chiens courans ſans aucun défaut. Pour en être plus aſſuré, il faut que celui qui a le gouvernement des chiens tienne un état généalogique de tous ceux qui ſont dans la meute, afin de mieux connoître les races; ſavoir ſi dans les portées d'où elles ſont, il n'y en a point qui tombent du haut-mal, ou qui ſoient ſujets à la goutte, querelleurs, pillars, méchans, obſtinés à la chaſſe, *&c.* & ne tirer race que de ceux où l'on ne connoît aucun défaut. Avec ces précautions, on ne peut avoir que de beaux & de bons chiens. Pour faire devenir la lice en chaleur, on peut lui donner deux ou trois fois une omelette avec de l'huile de noix, une demi douzaine d'œufs, & de la mie-de-pain de froment, à laquelle étant preſque cuite, on ajoutera une douzaine de mouches cantharides; & ſi c'eſt une lice qui n'ait jamais porté, on ne la provoquera point par ce moyen à la chaleur, qu'elle n'ait quatorze à quinze mois, âge où elle peut porter de beaux chiens & les nourrir. Néanmoins ſi elle devient plutôt en chaleur d'inclination d'un mois ou deux, vous ne laiſſerez pas de la faire couvrir, & non pas devant qu'elle ait paſſé ſa plus grande chaleur; vous la tiendrez enfermée pour empêcher qu'elle ne ſoit couverte par d'autres chiens, que par celui que vous lui deſtinez.

Salnove eſt à cet égard du ſentiment de Fouilloux; il a remarqué que toutes les portées juſqu'à la troiſieme, tiennent de la premiere. Si vous avez la curioſité de conſerver les couleurs de poils dans votre meute, il faut tenir la lice dans un endroit où elle ne voie que des chiens de la couleur que vous demandez. Il faut que ſa plus grande chaleur ſoit paſſée pour la faire couvrir, afin qu'elle retienne mieux; vous devez choiſir l'un de vos meilleurs chiens, l'un des plus beaux, des mieux faits, des plus vigoureux, criant bien & de bonne race. Si c'eſt une lice qui n'ait jamais porté, il la faudra tenir avec un couple dont vous lui aurez bridé la gueule, pour l'empêcher de vous mordre vous & le chien, autrement elle auroit de la peine à ſouffrir celui-ci. Si l'un d'eux étoit ou plus petit, ou plus grand, il le faudroit ſoulager au beſoin, en choiſiſſant un lieu ou plus haut ou plus bas. Mais ſi c'eſt une lice qui ait déja porté, il ſuffira que vous la faſſiez enfermer avec le chien, faiſant obſerver par la fente de la porte ou par une fenetre, pour être aſſuré qu'elle eſt couverte, & il faut qu'elle le ſoit juſqu'à deux fois; vous la tiendrez enſuite enfermée comme auparavant, juſqu'à ce qu'elle ſoit tout-à-fait refroidie; vous jugerez qu'elle le ſera, quand vous lui verrez le bouton entierement retiré comme avant ſa chaleur; cela étant vous la remettrez avec les autres dans le chenil & la pourrez faire chaſſer, juſqu'à ce que ſes mamelles groſſiſſent & s'avalent; mais avant cela, vous connoîtrez qu'elle eſt pleine par la dureté du bout de la mamelle; c'en eſt auſſi une marque certaine ſi elle bat les chiens, & qu'elle ne puiſſe les ſouffrir. Lorſqu'elle ſera avalée, vous la ſortirez du chenil pour la mettre en liberté. Il la faut bien nourrir de potage & de lait, quand il en ſera beſoin lui donner du pain de froment, & non de ſeigle qui relâche; ſi elle eſt dégoutée, donnez-lui du lait récemment tiré. Salnove, *ch. xv.*

Voici ce que Charles IX. dit ſur le même ſujet. Il faut être curieux de choiſir une lice qui ſoit grande de corps, qui ait le coffre large, le jarret droit, le poil court & gros, ſans être gras, qu'elle ſoit harpée, & ait l'echine large. Il faut que le chien qui doit la couvrir ſoit ſemblable, d'autant que les petits tiendront toujours du pere & de la mere; il faut auſſi qu'ils ayent le nez bon & ſoient vites. Après avoir choiſi chiens & lices de pareille beauté & bonté, il faut les accoupler enſemble.

Pour faire entrer une lice en chaleur, afin d'en avoir plus promptement de la race, il faut la mettre & tenir avec des lices en chaleur, l'enfermer dans un tonneau qui ſoit barré afin qu'elle n'en puiſſe ſortir; il faut au-travers des barreaux lui montrer de petits chiens, les lui faire ſentir; ſi malgré tout cela elle ne devient point en chaleur, il faut faire couvrir d'autres lices devant elle, & alors elle ne tardera pas à être en chaleur. Quand elle y ſera, il faut attendre qu'elle commence à ſe refroidir pour la faire couvrir, car dans ſa grande chaleur, elle ne tiendroit pas; il ne la faut faire couvrir que deux fois, & depuis qu'elle eſt couverte il la faut laiſſer en liberté, car la nature lui a bien donné le jugement, que pour conſerver ce qu'elle a créé dedans ſon corps, elle ſe garde ſoigneuſement; vous diriez qu'elle eſt gouvernée par quelque raiſon; jamais elle ne s'alonge & s'efforce de peur de ſe bleſſer; ſi elle eſt obligée de paſſer par quelque endroit étroit & mal aiſé, elle ſe ménage & ſe conſerve fort curieuſement. Pour la nourriture, ſi on lui donne ſon taoul à manger, elle ne ſe portera pas bien; le bon traitement l'engraiſſeroit de ſorte qu'elle ne pourroit aiſément faire ſes petits, elle les rendroit morts ou en mauvais état; au contraire, il n'y a point de danger de la tenir un peu maigre. Il ne faut pas lui donner de potage ſalé ni de viande crue, car cela la feroit avorter; c'eſt pourquoi on ne donne jamais la curée aux lices pleines; on reconnoit qu'une lice l'eſt, quand les mammelles ſe nouent, le coffre s'élargit, & que le ventre s'abaiſſe; cela ne s'apperçoit que quinze jours après qu'elle a été couverte.

M. de *Ligniville* s'étend peu ſur cet article: voici ce qu'il en dit. Il demande que la lice ait le rable fort gros, la chair dure & les côtés ouverts, ſans avoir le ventre avalé, les flancs larges qui proviennent des côtés ouverts, comme lévriers & tous chiens harpés qui en ſont plus vites & ont plus de force & de reins que les autres. Il faut que le chien & la lice aient quatre qualités pour en tirer race. Ces qualités ſont, un ſentiment exquis, la voix belle, de la viteſſe, & beaucoup de force.

M. de la Briffardiere ne dit rien de plus. Les lices portent ſoixante-trois à quatre jours plus ou moins, & font juſqu'à douze petits; ce qui n'eſt pas

Digitized by Google

à ſouhaiter, car dans cette grande quantité ils ne ſont jamais ſi beaux, ſi grands, ſi bien formés, que quand il y en a la moitié de moins.

L'on obſerve aujourd'hui une partie de ce qui eſt dit ci-deſſus, pour le choix & les qualités du chien & de la lice. On laiſſe à la nature le ſoin de mettre cette derniere en chaleur : ſitôt qu'elle y eſt, & que les chiens vont après, on la ſépare ; & au bout de 12 jours, on lui donne le chien deſtiné pour la couvrir; le ſurlendemain on la fait couvrir par le même chien une ſeconde fois. (Il y a bien des meutes où on ne les fait couvrir qu'une fois, & elles retiennent de même.) On laiſſe toujours un jour entre les deux couvertures; on laiſſe auſſi repoter le chien une chaſſe après qu'il a couvert la lice. Quand celle-ci paroît pleine, on l'envoie au chenil deſtiné pour cela. On obſerve auſſi de ne point faire couvrir une jeune lice à ſa premiere chaleur ; on attend à la ſeconde; elle eſt alors bien plus formée, & mieux en état de porter; & les chiens qui en ſortiront ſeront bien plus beaux & plus vigoureux. Il arrive auſſi qu'une lice qui devient en chaleur à un an ou quinze mois, ſi elle eſt couverte & qu'elle ait une portée, cela l'effile, la rend foible & délicate pour toujours. Il ne faut pas faire couvrir les lices par de vieux chiens; paſſés ſix ans ils n'y ſont plus propres. On doit choiſir le chien bien ſain, ſur-tout qu'il ne tombe point du haut mal ; ne pas lui faire couvrir trop jeune de lice ; à deux ans il eſt dans ſa force; avant ce temps, cela l'effileroit. Il faut laiſſer paſſer une chaleur après que la lice aura mis bas, avant de la faire recouvrir, afin qu'elle ait le tems de ſe rétablir.

Phœbus dit que les lices viennent en chaleur deux fois l'an, qu'elles n'y viennent que quand elles ont au-moins un an; que leur chaleur dure vingt-un jours, quelquefois vingt-ſix ; que ſi on les baigne dans une riviere, elles ſeront moins de tem. en chaleur; ce qui, comme le remarque *Fouilloux*, leur eſt tres-contraire ; qu'elles portent neuf ſemaines, *&c.*

Une lice coupée chaſſe toujours, & dure autant que deux lices ouvertes dont on tire des portées.

Si l'on veut faire couler une lice, il faut la faire jeuner un jour, & lui donner, mêlé avec de la graiſſe, le lait de tithymale ; toutesfois cela eſt périlleux, ſi les chiens ſont formés. Le ſuc de ſabine dans du lait donné le matin à jeun à la lice, pendant deux ou trois jours de ſuite, fait le même effet. On les fait couler auſſi en leur donnant le matin du plomb à lievre dans un verre d'huile.

Si l'on ne veut pas qu'une chienne nourriſſe, on peut lui faire perdre le lait avec de l'eau de forge, dans laquelle les maréchaux éteignent le fer rouge & leurs outils, en lui frottant matin & ſoir le bout des mamelles avec cette eau pendant huit jours. J'en ai fait pluſieurs fois l'expérience.

Du ſoin qu'on doit avoir des lices lorſqu'elles font leurs chiens, & quand elles les nourriſſent, & des ſoins que demandent les petits. Quand on s'apperçoit (Charles IX. *ch. xiij.*) que la lice veut mettre bas, il faut que ceux qui en ont ſoin, ſoient attentifs à ce que les petits ſortent les uns après les autres ſans ſe terrer, juſqu'à ce que le dernier ſoit ſorti. Or quand ſa lice eſt délivrée, il faut lui changer ſa nourriture, lui en donner plus qu'auparavant & de meilleure, comme potages, viandes, & autres choſes qui la peuvent engraiſſer & retablir. Si elle a plus de chiens qu'elle n'en peut nourrir, il faut ne lui en laiſſer que trois, & donner les autres à d'autres chiennes qui aient des petits du même âge, ſur-tout des levrettes, ſi l'on peut en avoir; elles ſont meilleures pour cela que les autres, pour deux raiſons; 1°. à cauſe de leur grandeur & force, ce qui fait qu'elles ont plus de lait que les chiennes plus petites, & plus d'étendue : de ſorte que les petits ſont plus à leur aiſe. 2°. c'eſt que les chiens qui en ſont nourris retiennent la viteſſe du levrier. Pour faire que leſdites levrettes ou autres chiennes, à qui l'on veut faire nourrir d'autres petits, ne faſſent difficulté de les recevoir au lieu des leurs, il en faut tuer un & frotter de ſon ſang ceux que vous mettez ſous cette nourrice; en les voyant ainſi couverts du ſang du leur, elle les léchera, & les prendra comme ſi elle en étoit la vraie mere. (Aujourd'hui on n'eſt plus dans cet uſage. On mêle avec les petits de la matine les étrangers qu'on veut qu'elle nourriſſe; on reſte auprès, on les remue enſemble, afin qu'ils prennent l'odeur des ſiens qu'on lui ôte à meſure qu'elle s'accoutume avec les autres ſans leur faire du mal.) Il y a des lices qui à force de lécher leurs petits, les mangent ; & ſi on le craint, il faut les emmuſeler quand on les quitte, juſqu'à ce qu'on revienne auprès d'elles pour les faire manger. Ce danger n'eſt plus à craindre au bout de neuf jours. On doit laiſſer teter les petits pendant deux mois. Le lieu où l'on tient la lice tant qu'elle a ſes petits, doit être chaud, ſans feu ; ſi on peut les mettre au bout d'une écurie ou étable à vache, ils y ſeront bien ſur-tout en hiver; mais il faut leur faire faire une ſéparation avec des clayes, de peur que les animaux n'en approchent & ne les écraſent. Cette chaleur eſt douce & tempérée.

Les lices qui mettent bas au mois de Janvier, ont communément des chiens plus beaux que les autres, parce que tandis qu'il fait froid, ils demeurent toujours ſous la mere qui les en garantit; vient enſuite le printems, *&c.*

Les petits chiens, dit Phœbus, naiſſent aveugles, & ne voient clair qu'au bout de neuf jours ; ils commencent à manger au bout d'un mois; il faut ne les retirer de deſſous leurs meres, qu'au bout de deux ; leur donner du lait de chevre ou de vache avec de la mie de pain matin & ſoir ; pour le ſoir, on peut leur donner, à cauſe que la nuit eſt froide, de la mie de pain trempé avec du bon bouillon gras, & les nourrir ainſi juſqu'à ce qu'ils aient ſix mois; alors leurs dents de lait étant tombées, on peut leur apprendre à manger du pain ſec avec de l'eau peu à peu, car les chiens nourris de graiſſe & de ſoupe depuis les ſix premiers mois, ſont de mauvaiſe garde, & n'ont pas auſſi bonne haleine que quand ils vivent de pain & d'eau.

Il y a, au rapport de *Fouilloux, ch. viij.* des ſaiſons où les petits chiens ſont difficiles à élever. Ordinairement ils ſont ſans force & ſans vigueur, quand ils naiſſent ſur la fin d'Octobre, à cauſe de l'hyver qui commence à regner, & parce qu'alors les laitages dont on les nourrit n'ont pas une bonne qualité. Une autre mauvaiſe ſaiſon eſt en Juillet & Août, à cauſe des grandes chaleurs, des mouches & des puces qui les tourmentent. La vraie ſaiſon eſt en Mars, Avril & Mai, que le tems eſt tempéré, que les chaleurs ne ſont pas fortes, & que c'eſt le tems que la nature a marqué principalement pour la naiſſance des animaux ſauvages, ainſi que des vaches, des chevres, des moutons, *&c.* Si une lice met bas en hyver, il faut prendre un muid ou une pipe bien ſeche, la défoncer par un bout, puis mettre de la paille dedans ; coucher le muid ou pipe en quelque lieu où l'on faſſe ordinairement bon feu, & mettre le bout défoncé du côté de la cheminée, afin qu'ils aient la chaleur du feu. Il faut que la mere ſoit bien nourrie de bons potages de viande de bœuf & de mouton, pendant qu'elle allaite. Quand les petits commenceront à manger, il faut les accoutumer au potage qu'on ne ſalera point, mais dans lequel on mettra beaucoup de ſauge & d'autres herbes chaudes; & ſi l'on voyoit que le poil leur tombât, il faudroit les frotter d'huile de noix & de miel mêlés

Digitized by Google

enſemble, en les tenant proprement dans leur tonneau, & changeant leur paille tous les jours. Quand ils commenceront à marcher, il faut avoir un gros filet laſſé à mailles de preſſe, & attaché avec un cercle au bout du tonneau, pour les empêcher de ſortir, de peur qu'on ne leur marche ſur le corps, & leur donner à manger ſouvent & aſſez dans leur tonneau. Ceux qui naiſſent en été, doivent être mis en lieu frais où les autres chiens n'aillent pas; on doit mettre ſous eux quelques clayes ou ais avec de la paille par-deſſus qu'il faut changer ſouvent, de crainte que la fraîcheur de la terre ne leur faſſe du mal. Il faut les placer dans un endroit obſcur pour qu'ils ne ſoient pas tourmentés des mouches; on doit auſſi les frotter deux fois la ſemaine au moins avec un mélange d'huile de noix & de taffetas en poudre, ce qui fait mourir toutes ſortes de vers, fortifie la peau & les nerfs des chiens, & empêche que les mouches, puces & punaiſes ne les tourmentent. On peut auſſi frotter la lice de même, en y ajoutant du ſuc de creſſon ſauvage, de peur qu'elle ne porte des puces à ſes petits: quand ceux-ci auront trois ſemaines, il leur faut ôter un nœud ou deux de la queue avec une pelle rouge ſur une planche. Quand ils commenceront à boire & à manger, il leur faut donner du bon lait pur tout chaud, ſoit de vache, de chevre ou de brebis. On ne doit les mettre aux villages qu'à deux mois pour pluſieurs raiſons, dont la premiere eſt que plus ils tettent, plus ils tiennent de la complexion & du naturel de la mere; & ceux qui ſeront nourris par leur mere propre, ſeront toujours meilleurs. L'autre raiſon eſt que, ſi vous les ſéparez avant deux mois, ils ſeront frileux, étant accoutumés à être échauffés par la mere.

Les anciens ont prétendu qu'on connoiſſoit les meilleurs chiens en les voyant tetter; que ceux qui tettent le plus près du cœur ſont les plus vigoureux, parce que le ſang eſt en cet endroit plus vif & plus délicat. D'autres ont dit les reconnoître deſſous la gorge, à un certain ſigne du poil, en forme de poireau; les bons en ont un nombre impair, les mauvais un nombre pair; il y en a qui ont regardé deux ergotures aux jambes de derriere, comme un mauvais ſigne, une ou point comme une bonne marque. D'autres veulent que les chiens qui ont le palais noir ſoient bons; que ceux qui l'ont rouge ſoient mauvais, & que s'ils ont les naſeaux ouverts, cela prouve qu'ils ſont de haut nez. Un auteur aſſure que pour connoître les meilleurs chiens d'une portée, il faut les ôter de deſſous leur mere, & les éloigner de leur lit; & que ceux qu'elle reprendra les premiers pour les y reporter, ſeront aſſurement les meilleurs. Quoi qu'il en ſoit, ceux qui ont les oreilles longues, larges & épaiſſes, le poil de deſſous le ventre gros & rude ſont les meilleurs; Fouilloux aſſure l'avoir éprouvé.

Quand les petits chiens auront été nourris deux mois ſous la mere, qu'on verra qu'ils mangeront bien, il les faut envoyer au village, en quelque lieu qui ſoit près des eaux, & loin des garennes. S'ils manquoient d'eau, quand ils viendroient en force, ils pourroient être ſujets à la rage, parce que leur ſang ſeroit ſec & ardent; & s'ils étoient près des garennes, ils pourroient ſe rompre & s'éfiler après les lapins.

On doit les nourrir aux champs de laitage, de pain, & de toutes ſortes de potages, cette nourriture leur eſt beaucoup meilleure que celle des boucheries, d'autant plus qu'ils ne ſont point enfermés, & qu'ils ſortent quand ils veulent, qu'ils apprennent le train de la chaſſe, mangent de l'herbe à leur volonté, s'accoutument au froid, à la pluie, en courant après les animaux privés nourris parmi eux. Au contraire, ſi on les nourriſſoit aux boucheries, le ſang & la chair les échaufferoient tellement, que quand ils ſeroient grands dès les deux ou trois premieres courſes qu'ils feroient à la pluie, ils ſe morfondroient, deviendroient plutôt galeux, ſeroient ſujets à la rage, & à courir après les animaux privés pour en manger le ſang, ſans apprendre ni à quêter, ni à chaſſer en aucune maniere.

On doit retirer les petits chiens du village à dix mois, & les faire nourrir au chenil tous enſemble, afin qu'ils ſe connoiſſent & s'entendent. Il y a une grande différence entre une meute de chiens nourris enſemble & de même âge, & une de chiens amaſſés; après que vous les aurez retirés au chenil, il leur faut pendre des billots de bois au col, pour leur apprendre à aller aux couples.

Le pain qu'on leur donne, doit être un tiers d'orge, un tiers de ſeigle, & un tiers de froment; ce mélange les entretient frais & gras, & les garantit de pluſieurs maladies. Le ſeigle ſeul les relâcheroit trop, le froment ſeul les conſtiperoit; en hiver on leur donnera des carnages, principalement à ceux qui ſont maigres & qui courent le cerf, mais non à ceux qui courent le lievre. Les meilleures chairs & celles qui les remettroient le plutôt ſont celles de cheval, d'âne, de mulet. On peut mêler quelquefois un peu de ſouffre dans leur potage pour les échauffer.

Voici ce que dit à ce ſujet Charles IX. *c. xiv.* & *xv.* après que les petits chiens ont tetté deux mois, il les faut tirer de deſſous la mere, & les mettre dans un endroit où ils ſoient bien nourris de pain de gruau, lait & autres choſes ſemblables, ſans qu'ils en aient faute; on doit les laiſſer en liberté dans la maiſon d'un laboureur; & afin qu'ils s'accoutument au chaud & s'endurciſſent les piés, il faut que le laboureur qui les a en garde, les mene avec lui quand il va aux champs: juſqu'à l'âge de ſix mois ils ne penſent qu'à jouer; mais quand ils entrent au ſeptieme, on ne doit point les perdre de vue, de peur qu'ils ne chaſſent les lapins, les lievres, & autres animaux ſauvages, ce qui ne peut leur ſervir de rien; mais au contraire ils s'efflent, n'étant point encore aſſez formés.

Quand le laboureur les a nourris juſqu'à huit mois, comme il eſt dit ci-deſſus, il faut qu'il les change de façon de vivre, & qu'il leur donne du pain tout ſec, le meilleur qu'il peut trouver. Depuis cet âge juſqu'au bout de l'an qu'ils doivent demeurer chez lui, il eſt beſoin qu'il leur attache des bâtons au col pour les apprendre à aller au couple, & qu'il les mene parmi le monde & les animaux, afin qu'ils ne ſoient point hagards quand ils entrent au chenil.

Dès que les chiens ont un an accompli, il eſt néceſſaire de les tirer d'avec le laboureur, & s'il y a quelque gentilhomme qui ait une meute de chiens pour lievres, on doit les lui donner, & laiſſer pour quatre mois, car il n'y a rien qui leur faſſe ſitôt le nez bon que de chaſſer avec de bons chiens; ils apprennent à requêter, & d'autant que le ſentiment d'un lievre n'eſt ſi grand que celui du cerf, & qu'il ruſe plus ſouvent, cela leur fait le ſentiment meilleur, plus délié & plus ſubtil; il faut que le gentilhomme les faſſe chaſſer avec ſa meute deux fois la ſemaine, qu'il les tienne ſujets & obéiſſans, & pour ce faire, qu'il ait quelques valets de chiens à pié avec la gaule, qui les faſſent tirer où ils entendent ſonner. Il faut auſſi ne jamais ſonner à faute, c'eſt-à-dire, que la bête ne ſoit paſſée, ou que ce ne ſoit pour faire curée, car cela leur feroit perdre toute créance.

Tandis que le chien eſt chez le gentilhomme, on doit le nourrir de pain ſec, & le bien traiter de la main, ce qui lui profite autant que toute autre nourriture: l'endroit où on le tient doit être ſouvent re-

Digitized by Google

ma, cioè la Città di Roma, di cui ne parlammo, dicendo, che ella era stata edificata da Romolo, e da Remo, e che i Troiani vinti da' Latini, che furono in Italia, si ritirarono in Alba, e quivi poi per molte vicende di cose, quelle genti, che erano rimaste in Troia, si ridussero in Alba.

Aggiunse, ec. ec. ella si propose la volontà della Città di Roma, che ella era stata edificata da Romolo, e da Remo, e che i Troiani vinti da' Latini, che furono in Italia, si ritirarono in Alba, e quivi poi per molte vicende di cose, quelle genti, che erano rimaste in Troia, si ridussero in Alba. Ma ella aggiunse, che Romolo, e Remo furono figliuoli di Rea Silvia, e di Marte, e che Rea Silvia fu figliuola di Numitore, e che Numitore fu figliuolo di Enea Silvio, e di Lavinia, e che Enea Silvio fu figliuolo di Enea, e di Lavinia, e che Enea fu figliuolo di Anchise, e di Venere, e che Anchise fu figliuolo di Capi, e che Capi fu figliuolo di Assaraco, e che Assaraco fu figliuolo di Troo, e che Troo fu figliuolo di Erittonio, e che Erittonio fu figliuolo di Dardano, e che Dardano fu figliuolo di Giove, e di Elettra, e che Elettra fu figliuola di Atlante, e che Atlante fu figliuolo di Giapeto, e che Giapeto fu figliuolo di Urano, e di Vesta, e che Urano fu figliuolo di Cielo, e di Terra, e che Cielo, e Terra furono Dei, e

qu'ils ſoient près des forêts ou des garennes, en y chaſſant ils s'écarteroient ou ſe feroient prendre par des loups, ou même par des paſſans. Il faut donc que cette nourriture ſe faſſe où il y ait des pleines, prairies ou pâturages, où l'on nourriſſe des vaches, afin que le lait, qui eſt la principale nourriture des chiens à cet âge, ne leur manque pas. On récompenſera le maître pour l'obliger à en nourrir d'autres avec le même ſoin. Salnove & Charles IX. recommandent, pour rendre les petits chiens plus beaux, *de donner aux filles de quoi les rendre jolies*. Mais ſurtout qu'on ne les faſſe pas nourrir à des bouchers, cela les rend trop gras, trop foibles, trop peſans, & les accoutume tellement à la chair, que ſi on ne leur en donne ſouvent, ils deviennent maigres, ſans vigueur, ne voulant pas la plûpart du tems manger du pain.

Leur nourriture doit être juſqu'à ſept mois, ſelon le même auteur, de pain de froment mêlé avec du lait, & enſuite de l'orge. L'eau & la paille fraîche ne doivent point leur manquer : à 10 ou 12 mois on les retire pour les mettre au chenil, les accoutumer avec lés autres, & les rendre obéiſſans. Salnove condamne les billots ; ſelon lui la meilleure & plus ſûre méthode c'eſt, après avoir mis dans le chenil les jeunes chiens avec ceux qui ſont dreſſés, de les mener à l'ébat avec eux deux fois le jour, coupler un jeune chien avec un vieux, après avoir choiſi les plus doux, les plus patiens, les moins querelleurs, afin qu'ils les ſouffrent quelques jours ſe mouvoir & ſauter autour d'eux ſans les mordre ; & qu'il y ait des valets de chiens attentifs pour les déharder, les faire ſuivre & marcher avec les vieux, en les careſſant de tems-en-tems, & lui démêlant les jambes qui ſe prennent dans les couples ; on continuera ainſi ſept à huit jours. C'eſt le tems qu'il faut à un jeune chien pour aller au couple. Les valets des chiens de garde doivent être plus exacts & plus attentifs au chenil quand on a mis de jeunes chiens, juſqu'à ce qu'ils ſoient accoutumés avec les vieux.

Tout ce que Salnove dit dans ce chapitre des jeunes chiens mis au chenil eſt en uſage aujourd'hui. Cet auteur blâme qu'on nomme, qu'on ſonne au chenil. Fouilloux eſt d'un ſentiment contraire. Je crois qu'il eſt néceſſaire que les chiens connoiſſent la trompe pour ſe rallier, & pour y venir quand ils ſont égarés.

Uſage qui ſe pratique préſentement pour élever les jeunes chiens. J'ai rapporté le précis de tous les ſentimens des auteurs qui ont écrit ſur la chaſſe en françois, ſur l'origine des chiens courans, leurs figures, celles des liſſes deſtinées pour rapporter, leurs couvertures ; quand elles mettent bas, les ſoins qu'on doit en prendre, la quantité de petits qu'on doit leur laiſſer pour les nourrir, du tems qu'on doit les laiſſer ſous leurs meres, ce que l'on doit obſerver pour les ſevrer, pour les accoutumer à manger, le tems qu'il faut les mettre à la campagne chez les laboureurs, celui de les retirer & de les mettre au chenil, & les accoutumer à aller aux couples.

Je vais donner l'uſage qui ſe pratique aujourd'hui pour les meutes du roi.

Sa majeſté Louis XV. a fait conſtruire un chenil à Verſailles pour les éleves des jeunes chiens ; la diſtribution des logemens, chenils, cours, baſſins, ne laiſſe rien à deſirer pour toutes les commodités néceſſaires, & chaque âge des jeunes chiens qui n'ont nulle communication les uns avec les autres.

Ce que je croirois à-propos, ſeroit d'y joindre une baſſe-cour, & qu'il y eût des vaches & autres animaux pour pluſieurs raiſons. La premiere, c'eſt que les petits chiens que l'on accoutume à prendre du lait au bout de ſix ſemaines ou deux mois qu'ils ont tetté, l'auroient pur & tout chaud ſortant du pis de la vache ; on ſeroit ſûr qu'il n'auroit point été baptiſé, comme eſt celui de la plûpart des laitieres qui l'apportent de la campagne, & qui mêlent celui du ſoir avec celui du matin. Une ſeconde raiſon eſt que dans l'écurie ou étable où ſeroient les animaux, je ferois faire au bout une ſéparation de claie, dans laquelle ſéparation il y auroit des petits compartimens de treillage pour y mettre les petits chiens de différens âges & leurs nourrices ; cette chaleur douce & naturelle ſe communiqueroit à eux, & pour l'hiver cela feroit un très-bon effet ; ils ne maigriroient ni ne dépériroient point comme ils font, la plûpart dans les froids qui leur ſont très-contraires, rien n'étant plus frileux que les petits chiens, & on ſeroit à portée de leur diſtribuer le lait avant qu'il eût le tems de ſe refroidir.

Quand ils commenceroient à ſe promener, je leur ferois voir les animaux en rentrant & en ſortant, afin de les enhardir à tout, & qu'ils ne fuſſent ni hagars ni effrayés pour la moindre choſe, comme ils le ſont tous en ſortant du chenil des éleves.

Nourriture des jeunes chiens. Le pain qu'on eſt dans l'uſage à-preſent de donner aux chiens du roi, eſt de farine d'orge ; je demanderois que pour celui qu'on donne aux petits chiens juſqu'à l'âge de ſix mois, on fît bluter la farine d'orge avec moitié farine de froment, afin qu'il n'y eût ni ſon ni paille dans le pain qu'on leur donneroit, pour qu'ils le mangeaſſent mieux, qu'ils ne trouvaſſent rien de rude ni piquant à leurs petites gueules & petits goſiers, & qu'ils euſſent moins de crainte en mangeant ; je leur ferois mettre de la mie de ce pain dans du lait ſoir & matin, & pendant la journée toujours des petits morceaux de ce même pain dans quelque choſe de propre & où ils puſſent atteindre pour en manger quand ils auroient faim. Comme ces petits animaux ont l'eſtomac chaud, & que leur digeſtion ſe fait promptement, ils ne ſouffriroient pas la faim ſi long-tems, & quand on leur donneroit à manger leur pain trempé dans du lait, ils le mangeroient moins avidement, & n'en prendroient pas à ſe faire devenir le ventre comme des tambours : ce qui eſt bien contraire à un chien courant. Salnove dit qu'on leur donnoit autrefois du pain de froment avec du lait juſqu'à ſept mois. Je leur donnerois donc, comme il a été dit, le matin, du pain trempé dans le lait, dans la journée, du pain à ceux qui auroient faim, & le ſoir, ſi l'on veut, au lieu de lait avec du pain, je leur donnerois de la mouée. Cette mouée, comme elle ſe fait aujourd'hui, n'étoit point en uſage autrefois : c'eſt une très-bonne nourriture ; on la fait avec les iſſues de bœuf, c'eſt-à-dire, piés, cœur, mou, foie, rate & pance bien lavés & bien nettoyés ; on les fait cuire ; on trempe du pain dans le bouillon, & la viande eſt coupée par petits morceaux, qu'on mêle avec le pain trempé : ce qui fait un mêlange très-nourriſſant. On proportionne la quantité d'iſſues de bœuf au nombre de chiens qui doivent en manger ; pour vingt grands chiens il faut une iſſue ; ainſi on peut ſe régler ſur la quantité de grands & de petits chiens ; il faut la donner à une chaleur modérée, c'eſt-à-dire, qu'on y puiſſe ſouffrir le doigt ſans ſe brûler, & la faire manger aux petits chiens le ſoir : cela les ſoutiendra mieux que le lait & le pain pour leurs nuits qui ſont ſouvent froides & longues.

On doit continuer cette nourriture juſqu'à ſix mois qu'il faut commencer à leur faire manger du pain tel qu'on le donne aux autres chiens de la meute, leur donner pendant quelque tems une fois de la mouée par jour, la leur diminuer peu-à-peu & les accoutumer à ne manger que du pain, afin que quand on les met dans le chenil avec les autres, ils y ſoient faits, & n'y maigriſſent point. Quand on leur feroit manger de tems-en-tems de la chair de cheval crue, ſur-tout dans l'hiver, depuis ſix mois juſqu'à un an,

cela ne peut faire qu'un bon effet; il faut obſerver, ſi on leur donne de cette viande, que l'animal ne ſoit mort que de mal forcé, comme tours de reins, jambe caſſée & autres accidens qui font tuer les chevaux ſans être malades.

Il y a des exemples à rapporter ſur cela : la plûpart des chiens anglois ne ſont nourris que de chair de cheval; nous avons eu dans la meute du roi des chiens d'un nommé *Maiſoncelle*, qui élevoit des jeunes chiens aux environs de Paris ; il ne les nourriſſoit que de chair de cheval ; nous n'avons point eu de chiens françois plus vigoureux ; ils avoient 26 pouces, & étoient très-beaux. M. le duc de Gramont avoit un équipage avec lequel il chaſſoit le cerf & le chevreuil; il ne faiſoit vivre ſes chiens que de chevaux morts ; à la réforme de ſon équipage on en a mis environ une douzaine dans la meute du roi, qui étoient très-bons & vigoureux.

A un an on les doit mettre au chenil: c'eſt l'âge pour les accoutumer avec les autres à aller aux couples ; pour les y faire peu-à-peu, il faut d'abord les mettre avec des vieux chiens doux & ſages, les mâles avec les lices, & les lices avec des mâles, les accoutumer à manger le pain ſec avec les autres, à faire les curées, à apprendre leurs noms & l'obéiſſance, connoître les valets de chiens & la trompe. A quinze mois on fait chaſſer les lices, & à dix-huit les mâles : c'eſt l'uſage qui eſt obſervé dans la vénerie du roi. Quand on les mene à la chaſſe les premieres fois, ils vont couplés avec les autres aux briſées; un valet de chiens les prend à la harde, à laquelle il ne doit y en avoir que ſix pour pouvoir les mener plus aiſément; il ſe promene pendant la chaſſe; s'il la voit paſſer, il ſe met ſur la voie, afin de donner de l'émulation aux jeunes chiens en leur faiſant voir paſſer & crier les autres, & tâcher de ſe trouver à la mort d'un cerf pour les faire fouler ; à la ſeconde chaſſe, ſi celui qui en eſt chargé peut ſe trouver à la fin d'un cerf qui ne doive pas durer long-tems, il peut les découpler, après en avoir demandé la permiſſion à ceux qui peuvent la lui donner, & à la mort du cerf les laiſſer fouler ; & quand on dépouilleroit un peu du col, leur laiſſer mangêr de la venaiſon toute chaude : c'eſt une petite curée qui doit faire un très-bon effet ; aux chaſſes ſuivantes, on les peut découpler avec les autres, & avoir ſoin que les valets de chiens à pié les reprennent quand on les verra trainer derriere les autres ou dans les routes. Si l'on veut courre un ſecond cerf, il faut les faire recoupler & renvoyer au logis, & obſerver cela juſqu'à ce qu'ils ayent atteint toute leur force, qui eſt à deux ans ; ſans cela ſi on les laiſſe chaſſer tout le jour, & un ſecond cerf, l'ambition des jeunes chiens étant de ſuivre les autres, quand on donne un relais frais, ils ne peuvent plus atteindre, ils s'efforcent, s'eſſilent, maigriſſent, ont de la peine à prendre le deſſus, & ſouvent ne reviennent point, périſſent de maigreur, & ne peuvent plus prendre de force.

Jeunes chiens dans la meute pour les mener à la chaſſe. Quand on met une grande quantité de jeunes chiens dans la meute, & que l'âge exige de les faire chaſſer, on peut en mettre deux à chaque relais de ceux qui ont déja été à la chaſſe & découplés juſqu'à ce qu'ils aient pris aſſez d'haleine & de force pour ſuivre les autres ; ſur ſeize à vingt chiens qu'il y a ordinairement à chaque relais, les deux jeunes chiens ne peuvent y faire aucun tort ; les vieux les maîtriſeront toujours; ſi la chaſſe prenoit un parti contraire au relais, & qu'on l'envoyât chercher, on fait deharder le relais, afin qu'ils aillent plus à leur aiſe deux-à-deux qu'à la harde; on les emmene au petit galop; le valet de chien à pié doit prendre les deux jeunes qui avoient été mis au relais, les mener doucement, & les faire boire quand ils trouvent de l'eau ; s'il rejoint la chaſſe, & qu'elle aille bien, il les découplera, afin qu'ils chaſſent avec les autres.

Il ſeroit à-propos de les promener dans les forêts où l'on veut les faire chaſſer, pour qu'ils apprennent à connoître les chemins, afin que quand ils ſe trouveroient égarés & ſeuls, ils reconnuſſent les routes pour revenir au chenil, & cela pluſieurs fois avant de les découpler, & changer de promenade chaque fois, pour leur apprendre à connoître tous les cantons de la forêt.

La meute de S. M. Louis XV étoit compoſée de cent quarante chiens ; en 1764, le roi en a réduit le nombre à cent. L'on mene ordinairement cent ou quatre-vingt-dix chiens à la chaſſe partagés en quatre parties ; les chiens de meute qui ſont les plus jeunes & les plus vigoureux ſont découplés les premiers au nombre de 40 à 50 ; les trois autres relais ſont compoſés du reſte. A meſure qu'un chien de meute ſe fait ſage, il eſt deſcendu à la vieille meute ; ceux de la vieille meute qui baiſſent un peu de vigueur & de viteſſe, ſont mis à la ſeconde vieille meute ; & quand ceux-ci baiſſent, ils ſont deſcendus de même aux ſix chiens, qui ſont le troiſieme & dernier relais ; les trois relais ſont ordinairement de dix-huit à vingt chiens chacun, menés par un valet de chiens à cheval, & un à pié, qui ont à leur harde huit à dix chiens, & l'on n'en peut pas mener davantage ; (quand il n'y en auroit que huit à chaque harde, cela n'en feroit que mieux quand il faut avancer, & ſur-tout au galop, ce qui arrive aſſez ſouvent) en les tenant, le grand nombre les gêne beaucoup ; ainſi, il reſte toujours environ quarante à cinquante chiens au chenil les jours de chaſſe ; ce ſont les liſſes en chaleur, celles qui ſont pleines, les malades, les maigres, les boiteux & les fatigués de la derniere chaſſe, cela fait que le nombre eſt toujours à-peu-près égal à la chaſſe ; pour cela on a réglé tous les relais ſur la liſte au nombre de vingt-quatre, pour que chaque relais ſe trouve rempli du nombre ci-deſſus ; quand même ils ſe trouveroient tous en état, l'on n'en mene pas davantage à chaque relais pour la raiſon déja dite.

Maladies & mort des chiens en l'année 1763. En 1763, le nombre des chiens qu'on menoit à la chaſſe diminua bien par la maladie épidémique qui s'eſt jettée ſur les chiens dans toute l'Europe, & dont la plus grande partie ſont morts ; on a été réduit dans la grande meute du roi à ne mener à la chaſſe que quarante à cinquante chiens au plus : cette maladie a commencé en Angleterre, eſt venue en France, en Piémont, en Italie, en Allemagne, & dans preſque toutes les provinces du royaume. Toutes les meutes du roi, des princes, ſeigneurs & gentilshommes en ont été attaquées, & la plûpart ſont morts ; les chiens de baſſe-cour, de meûniers, bouchers, bergers & de chambre n'en ont pas été exempts.

Les limiers de la grande & petite meute du roi, ſont preſque tous morts ; on a été obligé, les jours de chaſſe, d'aller chercher à voir un cerf ; les piqueurs & valets de limiers alloient à cheval parcourir dans les endroits où le roi vouloit courre, ils cherchoient à voir un cerf quelques momens avant l'heure d'attaquer, & en venoient faire le rapport ; on y alloit avec ce qu'il y avoit de chiens de meute au nombre de dix à douze qui s'étoient découplés, & autant à chacun des trois relais ; S. M. étoit obligée de chaſſer avec ce petit nombre.

L'on n'a pas encore pû trouver de remede à ce malheureux mal ; on en eſſaie tous les jours de nouveaux ſans qu'on puiſſe trouver le véritable : la moitié des chiens des meutes du roi ſont morts de cette maladie.

Les chaſſes que l'on fait avec ce petit nombre de chiens ſont des plus belles ; en voilà pluſieurs où

tout le nombre des chiens menés à la chaſſe ſe trouvent à la mort du cerf, qui ſe monte depuis quarante juſqu'à ſoixante chiens, des chaſſes plus, & d'autres moins.

Le grand nombre de chiens ne fait pas faire de plus belles chaſſes, au contraire, quand on attaque pluſieurs cerfs enſemble avec quarante à cinquante chiens de meute, que cela ſe ſépare en quatre ou cinq parties, on cherche l'occaſion d'en trouver un ſéparé ſeul pour y faire découpler la vieille meute, mais cela n'empêche pas les autres chiens de chaſſer ſéparément; on fait ce qu'on peut pour les rompre & les enlever, ils en entendent d'autres, ils échappent & y vont; pluſieurs cerfs ſe trouvent échauffés enſemble, les voies ſe croiſent, les chiens tournent au plus près d'eux; ſi ce n'eſt pas le cerf à quoi ils ont tourné qu'on veut chaſſer, on rompt les chiens, pendant ce tems quelques chiens forlongent le cerf, on remet les autres ſur la voie qui eſt foulée par ceux qui ſont en avant; ils chaſſent mollement, la plûpart de l'équipage eſt diſperſé, & cela fait faire de très-mauvaiſes chaſſes.

Je ſerois du ſentiment de M. de Ligniville, de n'avoir à la chaſſe que ſoixante à ſoixante & dix chiens, vingt à vingt-deux de meute, & ſeize à chacun des trois relais; quand les chiens de meute ſe ſépareroient, le nombre étant moindre, il ſeroit bien plus aiſé de les arrêter & de les rallier à la voie du cerf qu'on veut chaſſer, & de les accoutumer à l'obéiſſance, ce qui feroit faire toujours de bien plus belles chaſſes; les veneurs & les chiens ſeroient bien plus enſemble, & l'amuſement du maître plus complet. Je ſuivrois encore le conſeil de M. de Ligniville, de ne pas mettre un trop grand nombre de jeunes chiens à la fois dans la meute; il n'en mettoit par an que la ſixieme partie du nombre dont ſa meute étoit compoſée. Il dit les inconvéniens du grand nombre; il faut faire réformer tous les chiens inutiles, comme les vieux qui ne peuvent plus tenir avec les autres, ceux qui au bout de ſix mois ne veulent point chaſſer, & ceux qui ſont lourds, épais & mal faits; je ne voudrois que des chiens qui chaſſaſſent bien enſemble, & autant qu'il ſeroit poſſible qui fuſſent du même pié, criant bien; c'eſt un bel ornement à la chaſſe qu'un beau bruit de chiens.

On pourroit garder ſix ou huit chiens avec les vieux qui ne peuvent plus tenir comme les autres, ceux qui ſont lourds, épais, pour en faire une harde qui ſerviroit pour fouler l'enceinte où on feroit rapport, & faire partir le cerf.

Si l'on mene le nombre de ſoixante-dix chiens à la chaſſe, & comme il eſt dit ci-deſſus, qu'il faille encore trouver ſix chiens de la meute pour fouler l'enceinte, il eſt aiſé d'en prendre le nombre ſur les chiens de meute & ceux de relais; qu'il y en ait dix-huit ou vingt de meute pour découpler dans la voie du cerf que les vieux chiens auront lancé, il y en aura aſſez pour ſoutenir juſqu'à la vieille meute, dans les deux bas relais; quand il n'y en auroit que quatorze, cela fait très-peu de différence; c'eſt celui qui a le détail de l'équipage qui doit arranger le plus ou le moins ſuivant l'état de la meute de chaque chaſſe; mais dans les ſéchereſſes, les refuites des cerfs dans des plaines & terres labourées, il ſe trouvera quelquefois la moitié de la meute deſſollée; la chaſſe d'après ces chiens-là ne peuvent y aller, il faut quinze à vingt jours pour que la peau de deſſous les piés ſoit aſſez revenue & ferme pour qu'on les puiſſe mener à la chaſſe; ſi la chaſſe d'après il s'en trouve encore un certain nombre de deſſolés, il en reſte peu pour la troiſieme chaſſe; en cela on mene ce qu'on peut; quand le nombre ſeroit réduit à quarante, cela n'empêcheroit pas de chaſſer: on doit faire force uſage de reſtrinctif, dont il ſera parlé aux remedes des maladies des chiens.

Nous croirions faire un larcin à l'Encyclopédie ſi nous n'inſérions dans cet *article* le précis des idées de M. de Buffon ſur le chien, le cerf, & la chaſſe; nous nous permettrons auſſi de remarquer quelques inadvertances qui ont échappé à cet illuſtre écrivain.

Les chiennes produiſent ſix, ſept, & quelquefois juſqu'à douze petits; elles portent neuf ſemaines. La vie des chiens eſt bornée à quatorze ou quinze ans, quoiqu'on en ait gardé quelques-uns juſqu'à vingt. La durée de la vie eſt dans le chien, comme dans les autres animaux, proportionnelle au tems de l'accroiſſement; il eſt deux ans à croître, il vit auſſi ſept fois deux ans; l'on peut connoître ſon âge par les dents, qui dans la jeuneſſe ſont blanches, tranchantes, & pointues, & qui à meſure qu'il vieillit deviennent noires, mouſſes, & inégales; on le connoit auſſi par le poil, car il blanchit ſur le muſeau, ſur le front, & autour des yeux.

Le chien, lorſqu'il vient de naître, n'eſt pas encore entierement achevé. Les chiens naiſſent communément les yeux fermés; les deux paupieres ne ſont pas ſimplement collées, mais adhérentes par une membrane qui ſe déchire lorſque le muſcle de la paupiere ſupérieure eſt devenu aſſez fort pour la relever & vaincre cet obſtacle, & la plûpart des chiens n'ont les yeux ouverts qu'au dixieme ou douzieme jour. Dans ce même tems les os du crâne ne ſont pas achevés, le corps eſt bouffi, le muſeau gonflé, & leur forme n'eſt pas encore bien deſſinée; mais en moins d'un mois ils apprennent à faire uſage de tous leurs ſens, & prennent enſuite de la force, & un prompt accroiſſement. Au quatrieme mois ils perdent quelques-unes de leurs dents, qui, comme dans les autres animaux, ſont bien-tôt remplacées par d'autres qui ne tombent plus; ils en ont en tout quarante-deux; ſavoir ſix inciſives en haut & ſix en bas, deux canines en haut & deux en bas, quatorze machelieres en haut & douze en bas; mais cela n'eſt pas conſtant, & il ſe trouve des chiens qui ont plus ou moins de dents machelieres. Dans ce premier âge les mâles comme les femelles s'accroupiſſent pour piſſer, ce n'eſt qu'à neuf ou dix mois que les mâles & quelques femelles commencent à lever la cuiſſe, & c'eſt dans ce même tems qu'ils commencent à être en état d'engendrer.

Les chiens préſentent quelque choſe de remarquable dans leur ſtructure; ils n'ont point de clavicules, & ont un os dans la verge; leur mâchoire eſt armée d'une quarantaine de dents, dont quatre canines ſont remarquables par leurs pointes & leur longueur, que l'on obſerve de même dans le lion & pluſieurs autres animaux carnaſſiers. On reconnoit la jeuneſſe des chiens à la blancheur de leurs dents, qui jauniſſent & s'émouſſent à meſure que l'animal vieillit, & ſur-tout à des poils blanchâtres qui commencent à paroître ſur le muſeau: la durée ordinaire de la vie des chiens eſt environ de quatorze ans; cependant on a vû un barbet vivre juſqu'à l'âge de dix-ſept ans, mais il étoit décrépit, ſourd, preſque muet, & aveugle.

Les mâles s'accouplent en tout tems; la chaleur des femelles dure environ quatorze jours; elles ne ſouffrent l'approche du mâle que vers la fin de ce tems, & elles entrent en chaleur deux fois par an. Le mâle & la femelle ſont liés & retenus dans l'accouplement par un effet de leur conformation & par le gonflement des parties; ils ſe ſéparent d'eux-mêmes après un certain tems, mais on ne peut les ſéparer de force ſans les bleſſer, ſur-tout la femelle. Celle-ci a dix mamelles, elle porte cinq à ſix petits à-la-fois, quelquefois davantage (on en a vû en avoir juſqu'à douze & quatorze); le tems de ſa portée dure deux mois

Digitized by Google

& deux ou trois jours : on dit qu'elle coupe avec ſes dents le cordon ombilical & qu'elle mange l'arriere-faix : le nouveau-né s'appelle *petit chien*.

Les yeux de ces petits animaux ne commencent à s'ouvrir qu'au bout de quelques jours. La mere leche ſans ceſſe ſes petits & avale leur urine & leurs excrémens pour qu'il n'y ait aucune odeur dans ſon lit ; quand on lui enleve ſes petits elle va les chercher & les prend à ſa gueule avec beaucoup de précaution ; on prétend qu'elle commence toujours par le meilleur, & qu'elle détermine ainſi le choix des chaſſeurs, qui le gardent préférablement aux autres.

On ne peut réfléchir ſans admiration ſur la force digeſtive de l'eſtomac des chiens ; les os y ſont ramollis & digérés, le ſuc nourricier en eſt extrait. Quoique l'eſtomac des chiens paroiſſe aſſez s'accommoder de toutes ſortes d'alimens, il eſt rare de leur voir manger des végétaux crudś ; lorſqu'ils ſe ſentent malades ils broutent des feuilles de gramen, qui les font vomir & les guériſſent. Les crottes ou excrémens que rendent ces animaux ſont blanchâtres, ſur-tout lorſqu'ils ont mangé des os ; ces excrémens blancs ſont nommés par les Apothicaires *magnéſie animale* ou *album græcum* ; & la Médecine qui ne ſe pique pas de ſatisfaire le goût par ſes préparations, ſe l'eſt approprié comme médicament : cependant on eſt revenu, à ce qu'il paroit, de l'uſage de cette ſubſtance priſe intérieurement pour la pleuréſie, on en fait tout-au-plus uſage à l'extérieur dans l'eſquinancie, comme contenant un ſel ammoniacal nitreux. On prétend que ces excrémens ſont ſi âcres, qu'ils détruiſent entieremeet les plantes, excepté la renouée, le polygonum, & le ſophia des Chirurgiens, & que leur cauſticité eſt telle qu'aucun inſecte ne s'y attache.

Tout le monde a remarqué que lorſqu'un chien veut ſe repoſer, il fait un tour ou deux en pivotant ſur le même lieu. Les chiens ont mille autres petites allures diſtinctes qui frappent trop les yeux de tout le monde pour que nous en parlions. L'attachement que quelques perſonnes ont pour cet animal va juſqu'à la folie. Les Mahométans ont dans leurs principales villes des hôpitaux pour les chiens infirmes, & Tournefort aſſure qu'on leur laiſſe des penſions en mourant, & qu'on paye des gens pour exécuter les intentions du teſtateur. Il arrive quelquefois aux chiens de rêver en dormant : ils remuent alors les jambes & aboient ſourdement.

Quelques auteurs prétendent que les chiens contractent les maladies des perſonnes avec qui on les fait coucher, & que c'eſt même un excellent moyen de guérir les gouteux ; mais comme un homme qui prend la maladie d'un autre ne le ſoulage pas pour cela, il y a toute apparence qu'un malade ne peut recevoir de ſoulagement d'un chien qu'on lui applique, que dans le cas où la chaleur de l'animal attaqueroit la maladie, en ouvrant les pores, en facilitant la tranſpiration, & en donnant iſſue à la matiere morbifique. Quoi qu'il en ſoit, comme les chiens, en léchant les plaies qu'ils ont reçues, les détergent & en hâtent la conſolidation, on a vu des perſonnes guéries avec ſuccès, de plaies & d'ulceres invétérés, en les faiſant lécher par des chiens. C'étoit la méthode de guérir d'un homme que l'on a vu long-tems à Paris, & que l'on nommoit *le médecin de Chaudrai*, du lieu où il faiſoit ſon ſéjour.

Rage. De tous les animaux que nous connoiſſons, les chiens ſont les plus ſujets à la rage ou hydrophobie, maladie cauſée à ces animaux par la diſette de boire & de manger pendant pluſieurs jours, ou quelquefois par la mauvaiſe qualité de matieres corrompues dont ils ſe nourriſſent aſſez ſouvent (ſuivant M. Mead, médecin anglois), ou encore par le défaut d'une abondante tranſpiration, après avoir long-tems couru. Cette maladie terrible rend le chien furieux ; il s'élance indifféremment ſur les hommes & ſur les animaux, il les mord, & ſa morſure leur cauſe la même maladie, ſi on n'y porte un prompt remede. Cette maladie gagne d'abord les parties du corps les plus humides, telle que la bouche, la gorge, l'eſtomac ; elle y cauſe une ardeur, un déſſechement, & une irritation ſi grande, que le malade tombe dans une aliénation de raiſon, dans des convulſions, dans une horreur & une appréhenſion terrible de tout ce qui eſt liquide : auſſi ne faut-il pas s'étonner ſi les animaux, ainſi que les hommes, dans cet état de fureur, ont une averſion inſoutenable pour l'eau. Cet effet, ainſi qu'on l'apprend des malades, dépend de l'impoſſibilité où ils ſont d'avaler les liquides : car toutes les fois qu'ils font effort pour le faire, il leur monte alors, à ce qui leur ſemble, quelque choſe ſubitement dans la gorge qui s'oppoſe à la deſcente du fluide. Les ſimptômes de cette maladie ſont des plus terribles, & malheureuſement les remedes connus ne ſont pas toujours des effets certains. On emploie le plus communément les bains froids & les immerſions dans la mer, quelquefois ſans ſuccès : on a imaginé auſſi de faire uſage de la pommade mercurielle qui, à ce qu'il paroît, n'eſt pas non plus toujours infaillible. Comme cette maladie paroit être vraiment ſpaſmodique, on y a employé avec ſuccès les calmans, tels que l'opium & les antiſpaſmodiques ; ainſi qu'on le voit dans la diſſertation du docteur Nugent, médecin à Bath. Lemery conſeille en pareil cas, l'uſage frequent des ſels volatils, *&c.*

Comme il arrive ſouvent dans pluſieurs maladies des hommes, que la crainte & l'inquiétude influent plus ſur un malade que le mal réel, M. Petit, chirurgien, offre dans l'hiſtoire de l'académie, an. 1723. un expédient pour ſavoir ſi le chien dont on a été mordu, & que l'on ſuppoſe tué depuis, étoit enragé ou non ; il faut, dit-il, frotter la gueule, les dents, & les gencives du chien mort, avec un morceau de chair cuite que l'on préſente enſuite à un chien vivant ; s'il le refuſe en criant & heurlant, le mort étoit enragé, pourvu cependant qu'il n'y eût point de ſang à ſa gueule ; ſi la viande a été bien reçue & mangée, il n'y a rien à craindre.

Les chiens ſont encore ſujets à pluſieurs autres maladies.

Dans l'Amérique méridionale les chiens ſont attaqués d'une eſpece de maladie vénérienne qui reſſemble à la petite vérole. Les habitans du pays l'appellent *peſte*.

Le chien courant que M. de Buffon a fait deſſiner, a été choiſi par M. de Dampierre, qui a autant de connoiſſance que de goût dans tout ce qui concerne la chaſſe.

Les chiens courans ont le muſeau auſſi long & plus gros que celui des mâtins ; la tête eſt groſſe & ronde, les oreilles ſont larges & pendantes, les jambes longues & charnues, le corps eſt gros & alongé, la queue s'éleve en-haut & ſe recourbe en-avant, le poil eſt court & à-peu-près de la même longueur ſur tout le corps, les chiens courans ſont blancs ou ont des taches noires ou fauves ſur un fond blanc.

Il y en a de trois ſortes : ſavoir, les chiens françois, les chiens normands ou baubis, & les chiens anglois.

Deſcription du chien courant. Il faut que les chiens courans françois aient les naſeaux ouverts, le corps peu alongé de la tête à la queue, la tête légere & nerveuſe, le muſeau pointu ; l'œil grand, élevé, net, luiſant, plein de feu ; l'oreille grande, ſouple & pendante ; le col long, rond & flexible ; la poitrine étroite ſans être ſerrée, les épaules légeres, la jambe ronde, droite & bien formée ; les côtés forts, le rein court, haut, large, nerveux, peu charnu ;

Digitized

le ventre avalé, (c'eſt un défaut qu'on n'a pas fait remarquer à M. de Buffon; il ne doit être ni trop retrouſſé, ni trop avalé, il faut un milieu); la cuiſſe ronde & détachée, le flanc ſec & décharné, le jarret court & large, la queue forte à ſon origine, velue (il la faut à poil ras), longue, déliée, mobile, ſans poil à l'extrémité; le poil du ventre rude, la patte ſeche, peu alongée, & l'ongle gros, *&c.* Les chiens normans ou baubis ont le corſage plus épais, la tête plus courte, & les oreilles moins longues. Les chiens anglois ont la tête plus menue, le muſeau plus long & plus effilé, le corſage, les oreilles & les jarrets plus courts; la taille plus légere, & les piés mieux faits: ceux de la race pure ſont ordinairement de poil gris moucheté.

Le chien qu'on a preſenté à M. de Buffon à l'équipage du daim, pour le faire deſſiner pour un limier, n'eſt pas aſſez beau; il le nomme bien un *metis de race de baſſet & de mâtin*; il y en avoit à la *vénerie* de bien plus beaux & de vraie race de limiers de Normandie, qui auroient mieux rempli ſon objet.

Chiens de Calabre. Ces chiens ſont très-grands parce qu'ils viennent de très grands danois mêlés avec de grands épagneuls; il y a quelques années qu'on en fit peindre à Verſailles deux très-beaux, de la haute taille du danois, fort courageux, & très-ardens à la chaſſe du loup; ils participoient des caracteres des danois & des épagneuls pour la forme du corps & pour le poil; les chiens ont cinq doigts y compris l'ongle, qui eſt un peu au-deſſus du pié en-dedans, & que M. de Buffon compte pour le pouce. Le chien courant que M. Buffon a fait deſſiner, avoit deux piés neuf pouces, depuis le bout du nez juſqu'à l'anus.

Hauteur du train de devant, 1 pié 9 pouces 9 lig.

Hauteur du train de derriere, 1 pié 10 pouces.

Longueur des oreilles, 6 pouces 6 lignes.

Les chiens paſſent pour avoir dix mamelles, cinq de chaque côté, ſavoir quatre ſur la poitrine, & ſix ſur le ventre.

Les chiens ont neuf vraies côtes, trois de chaque côtés, & quatre fauſſes.

Les vertebres de la queue du chien ſont au nombre de vingt.

M. de Buffon ne dit rien du ver que les chiens ont ſous la langue, ni de l'opération de couper les lices, & de ce qu'on leur ôte pour empêcher la génération, ſoit teſticules ou autres choſes, on leur ôte deux petites glandes.

Il y a dans les mémoires de l'académie des Sciences, l'hiſtoire d'une chienne qui ayant été oubliée dans une maiſon de campagne, a vécu quarante jours ſans autre nourriture que l'étoffe ou la laine d'un matelat qu'elle avoit déchiré.

Epreuve de M. de Buffon. Il éleva une louve priſe à l'âge de deux mois dans la forêt; il l'enferma dans une cour avec un jeune chien du même âge; ils ne connoiſſoient l'un & l'autre aucun individu de leur eſpece; la premiere année ces jeunes animaux jouoient perpétuellement enſemble, & paroiſſoient s'aimer. A la ſeconde année ils commencerent à ſe diſputer la nourriture & à ſe donner quelques coups de dents; la querelle commençoit toujours par la louve. A la fin de la troiſieme année ces animaux commencerent à ſentir les impreſſions du rut, mais ſans amour: car loin que cet état les adoucît ou les rapprochât l'un de l'autre, ils devinrent plus féroces, ils maigrirent tous deux, & le chien tua enfin la louve, qui étoit devenue la plus foible & la plus maigre.

M. de Ligniville a fait une expérience pareille, mais qui a mieux réuſſi, puiſqu'il en eſt ſorti des chiens, mais qui ne valoient rien pour la chaſſe.

Dans le même tems M. de Buffon fit enfermer avec une chienne en chaleur, un renard que l'on avoit pris au piege. Ces animaux n'eurent pas la moindre querelle enſemble; le renard s'approchoit même aſſez familierement, mais dès qu'il avoit flairé de trop près ſa compagne, le ſigne du deſir diſparoiſſoit, & il s'en retournoit triſtement dans ſa hute. Lorſque la chaleur de cette chienne fut paſſée, on lui en ſubſtitua juſqu'à trois autres ſucceſſivement, pour leſquels il eut la même douceur, mais la même indifférence: enfin on lui amena une femelle de ſon eſpece qu'il couvrit dès le même jour.

On peut donc conclure de ces épreuves faites d'après la nature, que le renard & le loup ſont des eſpeces non-ſeulement différentes du chien, mais ſéparées & aſſez éloignées pour ne pouvoir les rapprocher, du moins dans ces climats.

Xénophon dit qu'il avoit des chiens qu'il nommoit *renardiers* en eſpece.

Le cerf. M. Buffon, *tom. XI. p. 85.* Voici l'un des animaux innocens, doux & tranquilles qui ne ſemblent être faits que pour embellir, animer la ſolitude des forêts, & occuper loin de nous les retraites paiſibles de ces jardins de la nature. Sa forme élégante & légere, ſa taille auſſi ſvelte que bien priſe, ſes membres flexibles & nerveux, ſa tête parée plutôt qu'armée d'un bois vivant, & qui, comme la cime des arbres, tous les ans ſe renouvelle, ſa grandeur, ſa légéreté, ſa force, le diſtinguent aſſez des autres habitans des bois; & comme il eſt le plus noble d'entr'eux, il ne ſert qu'aux plaiſirs des plus nobles des hommes; il a dans tous les tems occupé le loiſir des héros; l'exercice de la chaſſe doit ſuccéder aux travaux de la guerre, il doit même les précéder; ſavoir manier les chevaux & les armes ſont des talens communs au chaſſeur & au guerrier; l'habitude au mouvement, à la fatigue, l'adreſſe, la légéreté du corps, ſi néceſſaires pour ſoutenir, & même pour ſeconder le courage, ſe prennent à la chaſſe, & ſe portent à la guerre; c'eſt l'école agréable d'un art néceſſaire, c'eſt encore le ſeul amuſement qui faſſe diverſion entiere aux affaires, le ſeul délaſſement ſans moleſſe, le ſeul qui donne un plaiſir vif ſans langueur, ſans mélange & ſans ſatiété.

Que peuvent faire de mieux les hommes qui par état ſont ſans ceſſe fatigués de la préſence des autres hommes? Toujours environnés, obſédés & gênés, pour ainſi dire, par le nombre, toujours en butte à leurs demandes, à leur empreſſement, forcés de s'occuper des ſoins étrangers & d'affaires, agités par de grands intérêts, & d'autant plus contraints, qu'ils ſont plus élevés; les grands ne ſentiroient que le poids de la grandeur, & n'exiſteroient que pour les autres, s'ils ne ſe déroboient par inſtans à la foule même des flatteurs. Pour jouir de ſoi-même, pour rappeller dans l'ame les affections perſonnelles, les deſirs ſecrets, ces ſentimens intimes mille fois plus précieux que les idées de la grandeur, ils ont beſoin de ſolitude; & quelle ſolitude plus variée, plus animée que celle de la chaſſe? Quel exercice plus ſain pour le corps, quel repos plus agréable pour l'eſprit?

Il ſeroit auſſi pénible de toujours repréſenter que de toujours méditer. L'homme n'eſt pas fait par la nature pour la contemplation des choſes abſtraites; & de même que s'occuper ſans relâche d'études difficiles, d'affaires épineuſes, mener une vie ſédentaire, & faire de ſon cabinet le centre de ſon exiſtence, eſt un état peu naturel, il ſemble que celui d'une vie tumultueuſe, agitée, entraînée, pour ainſi dire, par le mouvement des autres hommes, & où l'on eſt obligé de s'obſerver, de ſe contraindre & de repréſenter continuellement à leurs yeux, eſt encore une ſituation plus forcée. Quelque idée que nous voulions avoir de nous-mêmes, il eſt aiſé de ſentir que repréſenter n'eſt pas être, & auſſi que nous ſommes moins faits pour penſer que pour agir, pour raiſonner que pour jouir. Nos vrais plaiſirs conſiſtent dans

Digitized by Google

le libre uſage de nous-mêmes ; nos vrais biens ſont ceux de la nature : c'eſt le ciel, c'eſt la terre, ce ſont ces campagnes, ces plaines, ces forêts dont elle nous offre la jouiſſance utile, inépuiſable. Auſſi le goût de la chaſſe, de la pêche, des jardins, de l'agriculture eſt un goût naturel à tous les hommes ; & dans les ſociétés plus ſimples que la nôtre, il n'y a guere que deux ordres, tous deux relatifs à ce genre de vie ; les nobles dont le métier eſt la chaſſe & les armes, les hommes en ſous-ordre qui ne ſont occupés qu'à la culture de la terre.

Et comme dans les ſociétés policées on agrandit, on perfectionne tout, pour rendre le plaiſir de la chaſſe plus vif & plus piquant, pour ennoblir encore cet exercice le plus noble de tous, on en a fait un art. La chaſſe du cerf demande des connoiſſances qu'on ne peut acquérir que par l'expérience ; elle ſuppoſe un appareil royal, des hommes, des chevaux, des chiens, tous exercés, ſtylés, dreſſés, qui par leurs mouvemens, leurs recherches & leur intelligence, doivent auſſi concourir au même but. Le veneur doit juger l'âge & le ſexe ; il doit ſavoir diſtinguer & reconnoître ſi le cerf qu'il a détourné (*a*) avec ſon limier (*b*), eſt un daguet (*c*), un jeune cerf (*d*), un cerf de dix cors jeunement (*e*), un cerf de dix cors (*f*), ou un vieux cerf (*g*), & les principaux indices qui peuvent donner cette connoiſſance, ſont le pié (*h*) & les fumées (*i*). Le pié du cerf eſt mieux fait que celui de la biche, ſa jambe eſt (*k*) plus groſſe & plus près du talon, ſes voies (*l*) ſont mieux tournées, & ſes allures (*m*) plus grandes ; il marche plus régulierement ; il porte le pié de derriere dans celui de devant, au lieu que la biche à le pié plus mal fait, les allures plus courtes, & ne poſe pas régulierement le pié de derriere dans la trace de celui du devant.

Dès que le cerf eſt à ſa quatrieme tête (*n*), il eſt aſſez reconnoiſſable pour ne s'y pas méprendre ; mais il faut de l'habitude pour diſtinguer le pié du jeune cerf de celui de la biche ; & pour être ſûr, on doit y regarder de près & en revoir (*o*) ſouvent & à pluſieurs endroits. Les cerfs de dix cors jeunement, de dix cors, *&c.* ſont encore plus aiſés à reconnoître ; & à juger, ils ont le pié de devant beaucoup plus gros que celui de derriere ; & plus ils ſont vieux, plus les côtés des piés ſont gros & uſés : ce qui ſe juge aiſément par les allures qui ſont auſſi plus régulieres que celles des jeunes cerfs, le pié de derriere poſant toujours aſſez exactement ſur le pié de devant, à moins qu'ils n'aient mis bas leurs têtes ; car alors les vieux cerfs ſe méjugent (*p*) preſque autant que les jeunes cerfs, mais d'une maniere différente & avec une ſorte de régularité que n'ont ni les jeunes cerfs, ni les biches ; ils poſent le pié de derriere à côté de celui de devant, & jamais au-delà ni en-deçà.

Lorſque le veneur, dans les ſéchereſſes de l'été, ne peut juger par le pié, il eſt obligé de ſuivre le contrepié (*q*) de la bête pour tâcher de trouver des fumées, & de la reconnoître par cet indice qui demande autant & peut-être plus d'habitude que la connoiſſance du pié ; ſans cela il ne lui ſeroit pas poſſible de faire un rapport juſte à l'aſſemblée des chaſſeurs ; & lorſque ſur ce rapport l'on aura conduit les chiens à ſes briſées (*r*) il doit encore ſavoir animer ſon limier & le faire appuyer ſur les voies juſqu'à ce que le cerf ſoit lancé ; dans cet inſtant celui qui laiſſe courre (*ſ*) (on ne fait plus uſage de lancer à trait de limier, on découple dans l'enceinte une demi-douzaine de vieux chiens pour lancer le cerf, & les veneurs foulent l'enceinte à cheval en faiſant du bruit pour le faire partir), ſonne pour faire découpler (*t*) les chiens, & dès qu'ils le ſont, il doit les appuyer de la voix & de la trompe ; il doit auſſi être connoiſſeur & bien remarquer le pié de ſon cerf, afin de le reconnoître dans le change (*u*) ou dans le cas qu'il ſoit accompagné. Il arrive ſouvent alors que les chiens ſe ſéparent & font deux chaſſes ; les piqueurs (*x*) doivent ſe ſéparer auſſi & rompre (*y*) les chiens qui ſe ſont fourvoyés (*z*) pour les ramener & les rallier à ceux qui chaſſent le cerf de meute. Le piqueur doit bien accompagner ſes chiens, toujours piquer à côté d'eux, toujours les animer ſans trop les preſſer, les aider dans le change (quand un cerf eſt accompagné), les faire revenir ſur un retour pour ne ſe pas méprendre, tâcher de revoir du cerf auſſi ſouvent qu'il eſt poſſible, car il ne manque jamais de faire des ruſes ; il paſſe & repaſſe ſouvent deux ou trois fois ſur ſes voies ; il cherche à ſe faire accompagner d'autres bêtes pour donner le change, & alors il perce, il s'éloigne tout de-ſuite, ou bien il ſe jette à l'écart, ſe cache & reſte ſur le ventre ; dans ce cas lorſqu'on eſt en défaut (*a*), on prend les devants, on retourne ſur les derrieres ; les piqueurs & les chiens travaillent de concert ; ſi l'on ne retrouve pas la voie du cerf, on juge qu'il eſt reſté dans l'enceinte dont on vient de faire le tour ; on la foule de nouveau ; & lorſque le cerf ne s'y trouve pas, il ne reſte d'autres moyens que d'imaginer la refuite qu'il peut avoir faite, vû le pays où l'on eſt, & d'aller l'y chercher ; dès qu'on ſera tombé ſur les voies, & que les chiens auront relevé le défaut (*b*), ils chaſſeront avec plus d'avantage, parce qu'ils ſentent bien que le cerf eſt déja fatigué ; leur ardeur augmente à meſure qu'il

(*a*) Détourner le cerf, c'eſt tourner tout autour de l'endroit où un cerf eſt entré, & s'aſſurer qu'il n'eſt pas ſorti.

(*b*) Limier, chien que l'on choint ordinairement parmi les chiens courans, & que l'on dreſſe pour détourner le cerf, le chevreuil, le ſanglier, *&c.*

(*c*) Daguet, c'eſt un jeune cerf qui porte les dagues, & les dagues ſont la premiere tête, ou le premier bois du cerf qui lui vient au commencement de la ſeconde année.

(*d*) Jeune cerf, qui eſt dans la troiſieme, quatrieme ou cinquieme année de ſa vie.

(*e*) Cerf de dix corps jeunement, cerf qui eſt dans la ſixieme année de ſa vie.

(*f*) Cerf de dix corps, qui eſt dans la ſeptieme année de ſa vie.

(*g*) Vieux cerf, cerf qui eſt dans la huitieme, neuvieme, dixieme *&c.* année de ſa vie.

(*h*) Le pié, empreinte du pié du cerf ſur la terre.

(*i*) Fumées, fientes du cerf.

(*k*) On appelle *jambes* les deux os qui ſont en bas à la partie poſtérieure, & qui font trace ſur la terre avec le pié.

(*l*) Voies, ce ſont les pas du cerf.

(*m*) Allures du cerf, diſtance de ſes pas.

(*n*) Tête, bois ou cornes du cerf.

(*o*) En revoir, c'eſt d'avoir des indices du cerf par le pié.

(*p*) Se méjuger, c'eſt, pour le cerf, mettre le pié de derriere hors de la trace de celui de devant.

(*q*) Suivre le contre-pié, c'eſt ſuivre les traces à rebours.

(*r*) Briſées, endroit où le cerf eſt entré, & où l'on a rompu des branches pour le remarquer.

Nota. Que comme le pié du cerf s'uſe plus ou moins, ſuivant la nature des terreins qu'il habite, il ne faut entendre ceci que de la comparaiſon entre cerf du même parc, & que par conſéquent il faut avoir d'autres connoiſſances, parce que dans le tems du rut, on court ſouvent des cerfs venus de loin.

(*ſ*) Laiſſer courre un cerf, c'eſt le lancer avec le limier, c'eſt-à-dire le faire partir.

(*t*) Découpler les chiens, c'eſt détacher les chiens l'un d'avec l'autre, pour les faire chaſſer.

(*u*) Change, c'eſt lorſque le cerf en va chercher un autre, pour le ſubſtituer à ſa place.

(*x*) Les piqueurs ſont ceux qui courent à cheval après les chiens, & qui les accompagnent pour les faire chaſſer.

(*y*) Rompre les chiens, c'eſt les faire quitter ce qu'ils chaſſent, & les rappeller.

(*z*) Se fourvoyer, c'eſt s'écarter de la voie, & chaſſer quelqu'autre cerf que celui de la meute.

(*a*) Etre en défaut, c'eſt lorſque les chiens ont perdu la voie du cerf.

(*b*) Relever le défaut, c'eſt retrouver les voies du cerf, & le lancer une ſeconde fois.

s'affoiblit, & leur ſentiment eſt d'autant plus diſtinctif & plus vif, que le cerf eſt plus échauffé ; auſſi redoublent-ils de jambes & de voix ; & quoiqu'il faſſe alors plus de ruſes que jamais, comme il ne peut plus courir auſſi vite, ni par conſéquent s'éloigner beaucoup des chiens, ſes ruſes & ſes détours ſont inutiles ; il n'a d'autre reſſource que de fuir la terre qui le trahit, & de ſe jetter à l'eau pour dérober ſon ſentiment aux chiens. Les piqueurs tournent autour & remettent enſuite les chiens ſur la voie (s'il en eſt ſorti). Le cerf ne peut aller loin, dès qu'il a battu l'eau (*c*), quand il eſt ſur ſes fins (*d*) (abois), où il tâche encore de défendre ſa vie, & bleſſe ſouvent les chiens de coups d'andouillers, & même les chevaux des chaſſeurs trop ardens, juſqu'à ce qu'un d'entr'eux lui coupe le jaret pour le faire tomber, & l'acheve enſuite en lui donnant un coup de couteau-de-chaſſe au défaut de l'épaule. Depuis quelque tems on porte une carabine, pour empêcher le déſordre qu'il feroit dans la meute étant aux abois. On célebre en même tems la mort du cerf par des fanfares ; on le laiſſe fouler aux chiens, & on les fait jouir pleinement de leur victoire en leur faiſant faire curée (*e*).

Toutes les ſaiſons, tous les tems ne ſont pas également bons pour courre le cerf (*f*). Au printems, lorſque les feuilles naiſſantes commencent à parer les forêts, que la terre ſe couvre d'herbes nouvelles & s'émaille de fleurs, leur parfum rend moins ſûr le ſentiment des chiens ; & comme le cerf eſt alors dans ſa plus grande vigueur, pour peu qu'il ait d'avance, ils ont beaucoup de peine à le joindre. Auſſi les chaſſeurs conviennent-ils que la ſaiſon où les biches ſont prêtes à mettre bas, eſt celle de toutes où la chaſſe eſt la plus difficile, que dans ce tems les chiens quittent ſouvent un cerf mal mené pour tourner à une biche qui bondit devant eux ; & de même au commencement de l'automne lorſque le cerf eſt en rut (*g*), les limiers quêtent ſans ardeur ; l'odeur forte du rut leur rend peut-être la voie plus indifférente, peut-être auſſi tous les cerfs ont-ils dans ce tems à-peu-près la même odeur. En hiver pendant la neige on ne peut pas courre le cerf ; les chiens n'ont point de ſentiment ; on voit les limiers mêmes ſuivre la voie plutôt à l'œil qu'à l'odorat. Dans cette ſaiſon comme les cerfs ne trouvent point à viander (*h*) dans les forts, ils en ſortent, vont & viennent dans les pays découverts, dans les petits taillis, & même dans les terres enſemencées ; ils ſe mettent en hardes (*i*) dès le mois de Décembre, & pendant les grands froids ils cherchent à ſe mettre à l'abri des côtes ou dans des endroits bien fourrés où ils ſe tiennent ſerrés les uns contre les autres, & ſe rechauffent de leur haleine ; à la fin de l'hiver ils gagnent les bordages des forêts, & ſortent dans les blés. Au printems ils mettent bas (*k*) ; la tête ſe détache d'elle-même, ou par un petit effort qu'ils font en s'accrochant à quelque branche ; il eſt rare que les deux côtés tombent préciſément en même tems (cependant cela n'eſt pas ſans exemple ; j'ai trouvé les deux côtés de tête d'un cerf dix cors jeunement dans la forêt de Saint-Leger-aux-Plainveaux, qui n'étoient pas à trois piés de diſtance l'un de l'autre), & ſouvent il y a un jour ou deux d'intervalle entre la chûte de chacun des côtés de la tête. Les vieux cerfs ſont ceux qui mettent bas les premiers, vers la fin de Février ou au commencement de Mars ; les cerfs de dix cors ne mettent bas que vers le milieu ou la fin de Mars ; ceux de dix cors jeunement dans le mois d'Avril ; les jeunes cerfs au commencement, & les daguets vers le milieu & la fin de Mai ; mais il y a ſur tout cela beaucoup de variétés, & l'on voit quelquefois de vieux cerfs mettre bas plus tard que d'autres qui ſont plus jeunes. Au reſte la mue de la tête des cerfs avance lorſque l'hiver eſt doux, & retarde lorſqu'il eſt rude & de longue durée.

Dès que les cerfs ont mis bas, ils ſe ſéparent les uns des autres, & il n'y a plus que les jeunes qui demeurent enſemble ; ils ne ſe tiennent pas dans les forts, mais ils gagnent le beau pays, les buiſſons, les taillis, & fourrés ; ils y demeurent tout l'été pour y refaire leur tête, & dans cette ſaiſon ils marchent la tête baſſe, crainte de la froiſſer contre les branches, car elle eſt ſenſible tant qu'elle n'a pas pris ſon entier accroiſſement. La tête des plus vieux cerfs n'eſt encore qu'à moitié refaite vers le milieu du mois de Mai : on dit en proverbe, *à la mi-Mai mi-tête, à la mi-Juin, mi-graiſſe* & n'eſt tout-à-fait alongée & endurcie que vers la fin de Juillet ; celle des plus jeunes cerfs tombant plus tard, repouſſe & ſe refait auſſi plus tard ; mais dès qu'elle eſt entierement alongée, & qu'elle a pris de la ſolidité, les cerfs la frottent contre les arbres, pour la dépouiller de la peau dont elle eſt revêtue, & comme ils continuent à la frotter pendant pluſieurs jours de ſuite, on prétend qu'elle ſe teint de la couleur de la ſeve du bois auquel ils touchent, qu'elle devient rouſſe contre les hêtres & les bouleaux, brune contre les chênes, & noirâtre contre les charmes & les trembles. On dit auſſi que les têtes des jeunes cerfs qui ſont liſſes & peu perlées, ne ſe teignent pas à beaucoup près autant que celles des vieux cerfs, dont les perlures ſont fort près les unes des autres, parce que ce ſont ces perlures qui retiennent la ſeve qui colore le bois ; mais je ne puis me perſuader que ce ſoit la vraie cauſe de cet effet, ayant eu des cerfs privés & enfermés dans des enclos où il n'y avoit aucun arbre, & où par conſéquent ils n'avoient pû toucher au bois, deſquels cependant la tête étoit colorée comme celle des autres.

Peu de tems après que les cerfs ont bruni leur tête, ils commencent à reſſentir les impreſſions du rut ; les vieux ſont les plus avancés : dès la fin d'Août & le commencement de Septembre, ils quittent les buiſſons, reviennent dans les forts, & commencent à chercher les bêtes *.

Quand les cerfs touchent aux bois pour nettoyer leur tête de la peau qui eſt deſſus, le premier petit baliveau ou petit arbre qu'on apporte au rendez-vous auquel le cerf a frotté ſa tête, & qui eſt dépouillé de ſon écorce, ſe nomme *frayoir*, il eſt preſenté au commandant, à qui l'on fait rapport du cerf qui l'a fait ; le commandant le préſente au grand veneur, le grand veneur au roi ; il y a un droit établi dans la *vénerie* pour le premier frayoir. Salnove, dans ſon *chapitre vij.* dit que quand un gentilhomme de la *vénerie* apportoit le frayoir, il avoit un cheval, & à un valet de limier un habit ; à préſent le roi donne pour le premier frayoir huit cens livres, qui ſont partagés aux huits valets de limiers, & le grand veneur leur donne auſſi cent livres, qui leur fait à chacun cent douze livres dix ſols, & ſouvent ce ne ſont pas eux qui apportent le premier frayoir : c'eſt le reglement qui eſt en uſage aujourd'hui dans la *vénerie*, & c'eſt toujours le premier valet de limier qui le tient quand le commandant le préſente au grand veneur,

(*c*) Battre l'eau, battre les eaux, c'eſt traverſer, après avoir été long-tems chaſſé, une riviere ou un étang.

(*d*) Abois, c'eſt lorſque le cerf eſt à l'extrémité & tout à-fait épuiſé de forces.

(*e*) Faire la curée, donner la curée, c'eſt faire manger aux chiens le cerf ou la bête qu'ils ont priſe.

(*f*) Courre le cerf, chaſſer le cerf avec des chiens courans.

(*g*) *Rut*, chaleur, ardeur, d'amour.

(*h*) Viander, brouter, manger.

(*i*) Harde, troupe de cerfs.

(*k*) Mettre bas, c'eſt lorſque le bois des cerfs tombe.

* Les bêtes, *en terme de Chaſſe*, ſignifient les *biches*.

& le grand veneur au roi. *Voyez* le nouveau traité de la *vénerie*, Paris 1750. p. 27.

Rut: ils raient (*l*) d'une voix forte, le col & la gorge leur enflent, ils ſe tourmentent, ils traverſent en plein jour les guérets & les plaines, ils donnent de la tête contre les arbres & les épées, enfin ils paroiſſent tranſportés, furieux, & courent de pays en pays, juſqu'à ce qu'ils ayent trouvé des bêtes, qu'il ne ſuffit pas de rencontrer, mais qu'il faut encore pourſuivre, contraindre, aſſujettir: car elles évitent d'abord, elles fuient, & ne les attendent qu'après avoir été long-tems fatiguées de leurs pourſuites. C'eſt auſſi par les plus vieilles que commence le rut, les jeunes biches n'entrent en chaleur que plus tard, & lorſque deux cerfs ſe trouvent auprès de la même, il faut encore combattre avant que de jouir; s'ils ſont d'égale force, ils ſe menacent, ils grattent la terre, ils raient d'un cri terrible, & ſe précipitant l'un ſur l'autre, ils ſe battent à outrance, & ſe donnent des coups d'andouillers (*m*) ſi forts que ſouvent ils ſe bleſſent à mort; le combat ne finit que par la défaite ou la fuite de l'un des deux, & alors le vainqueur ne perd pas un inſtant pour jouir de ſa victoire & de ſes deſirs, à moins qu'un autre ne ſurvienne encore, auquel cas il part pour l'attaquer & le faire fuir comme le premier. Les plus vieux cerfs ſont toujours les maîtres, parce qu'ils ſont plus fiers & plus hardis que les jeunes qui n'oſent approcher d'eux ni de la bête, & qu'ils ſont obligés d'attendre qu'ils l'aient quittée pour l'avoir à leur tour; quelquefois cependant ils ſautent ſur la biche pendant que les vieux combattent, & après avoir joui fort à la hâte, ils fuient promptement. Les biches préférent les vieux cerfs, non parce qu'ils ſont plus courageux, mais parce qu'ils ſont beaucoup plus ardens & plus chauds que les jeunes; ils ſont auſſi plus inconſtans; ils ont ſouvent pluſieurs bêtes à la fois; & lorſqu'ils n'en ont qu'une, ils ne s'y attachent pas, ils ne la gardent que quelques jours, après quoi ils s'en ſéparent & vont en chercher une autre auprès de laquelle ils demeurent encore moins, & paſſent ainſi ſucceſſivement à pluſieurs, juſqu'à ce qu'ils ſoient tout-à-fait épuiſés.

Cette fureur amoureuſe ne dure que trois ſemaines; pendant ce tems ils ne mangent que très-peu, ne dorment ni ne repoſent, nuit & jour ils ſont ſur pié, & ne font que marcher, courir, combattre & jouir; auſſi ſortent-ils de-là ſi défaits, ſi fatigués, ſi maigres, qu'il leur faut du tems pour ſe remettre & reprendre des forces: ils ſe retirent ordinairement alors ſur les bords des forêts, le long des meilleurs gagnages où ils peuvent trouver une nourriture abondante, & ils y demeurent juſqu'à ce qu'ils ſoient rétablis. Le rut pour les vieux cerfs commence au premier Septembre, & finit vers le vingt; pour les cerfs dix cors, & dix cors jeunement, il commence vers le dix Septembre, & finit dans les premiers jours d'Octobre; pour les jeunes cerfs c'eſt depuis le vingt Septembre juſqu'au quinze Octobre; & ſur la fin de ce même mois il n'y a plus que les daguets qui ſoient en rut, parce qu'ils y ſont entrés les derniers de tous: les plus jeunes biches ſont de même les dernieres en chaleur. Le rut eſt donc entierement fini au commencement de Novembre, & les cerfs dans ce tems de foibleſſe ſont faciles à forcer. Dans les années abondantes en glands, ils ſe rétabliſſent en peu de tems par la bonne nourriture, & l'on remarque ſouvent un ſecond rut à la fin d'Octobre, mais qui dure beaucoup moins que le premier.

Les biches portent huit mois & quelques jours; elles ne produiſent ordinairement qu'un faon (*n*), très-rarement deux; elles mettent bas au mois de Mai & au commencement de Juin, elles ont grand ſoin de dérober leur faon à la pourſuite des chiens, elles ſe préſentent & ſe font chaſſer elles-mêmes pour les éloigner, après quoi elles viennent le rejoindre. Toutes les biches ne ſont pas fécondes, il y en a qu'on appelle *brehaignes*, qui ne portent jamais; ces biches ſont plus graſſes & prennent beaucoup plus de venaiſon que les autres, auſſi ſont elles les premieres en chaleur. On prétend auſſi qu'il ſe trouve quelquefois des biches qui ont un bois comme le cerf, & cela n'eſt pas abſolument contre toute vraiſſemblance.

Dans le nouveau *traité de vénerie*, *1750. ch. xiv. des* têtes biſarres, *pag.* 40. il eſt dit qu'au château de Malherbe, on y voyoit la figure d'une biche qui portoit un bois qui avoit huit andouillers, qui fut priſe par les chiens du roi Charles IX. Depuis on a apporté cette tête à ſa majeſté Louis XV. à Fontainebleau.

M. de Ligniville, grand veneur de Lorraine, qui a écrit ſur la chaſſe, dont le manuſcrit eſt à la bibliotheque du roi, rapporte qu'étant en Angleterre, le roi Jacques I. lui fit voir dans ſon park de Pilbok une biche qui avoit ſon faon, & qui portoit une perche fort longue, & une petite, qu'il y avoit long-tems qu'elle y étoit connue.

Le faon ne porte ce nom que juſqu'à ſix mois environ, alors les boſſes commencent à paroître, & il prend le nom de *herre* juſqu'à ce que ces boſſes alongées en dagues lui faſſent prendre le nom de *daguet*. Il ne quitte pas ſa mere dans les premiers tems, quoiqu'il prenne un aſſez long accroiſſement, il la ſuit pendant tout l'été; en hiver les biches, les herres, les daguets, & les jeunes cerfs ſe raſſemblent en hardes, & forment des troupes d'autant plus nombreuſes que la ſaiſon eſt plus rigoureuſe. Au printems ils ſe diviſent, les biches ſe recelent pour mettre bas, & dans ce tems il n'y a que les daguets & les jeunes cerfs qui aillent enſemble. En général, les cerfs ſont portés à demeurer les uns avec les autres, à marcher de compagnie, & ce n'eſt que la crainte ou la néceſſité qui les diſperſe ou les ſépare.

Le cerf eſt en état d'engendrer à l'âge de dix-huit mois, car on voit des daguets, c'eſt-à-dire des cerfs nés au printems de l'année précédente, couvrir des biches en automne, & l'on doit préſumer que ces accouplemens ſont prolifiques; ce qui pourroit peut-être en faire douter, c'eſt qu'ils n'ont encore pris alors qu'environ la moitié ou les deux tiers de leur accroiſſement; que les cerfs croiſſent & groſſiſſent juſqu'à l'âge de huit ans, & que leur tête va toujours en augmentant tous les ans juſqu'au même âge; mais il faut obſerver que le faon qui vient de naître ſe fortifie en peu de tems, que ſon accroiſſement eſt prompt dans la premiere année, & ne ſe ralentit pas dans la ſeconde; qu'il y a déja ſurabondance de nourriture, puiſqu'il pouſſe des dagues, & c'eſt-là le ſigne le plus certain de la puiſſance d'engendrer; mais ceux qui ont un tems marqué pour le rut, ou pour le frai, ſemblent faire une exception à cette loi. Les poiſſons fraient & produiſent avant que d'avoir pris le quart, ou même la huitieme partie de leur accroiſſement: & dans les animaux quadrupedes ceux qui, comme le cerf, l'élan, le dain, le renne, le chevreuil, *&c.* ont un rut bien marqué, engendrent auſſi plutôt que les autres animaux.

Il y a tant de rapport entre la nutrition, la production du bois, le rut & la génération dans ces animaux, qu'il eſt néceſſaire, pour en bien concevoir les effets particuliers, de ſe rappeller ici ce que nous avons établi de plus général & de plus certain au ſujet de la génération: elle dépend en entier de la ſurabondance de la nourriture: tant que l'animal croît, c'eſt

(*l*) Raire, crier.
(*m*) Andouillers, cornichons du bois de cerf.
(*n*) Faon, c'eſt le petit cerf qui vient de naître.

c'eſt toujours dans le premier âge que l'accroiſſement eſt le plus prompt, la nourriture eſt entierement employée à l'extenſion, au développement du corps, il n'y a donc nulle ſurabondance, par conſéquent nulle production, nulle ſecrétion de liqueur ſéminale, & c'eſt par cette raiſon que les jeunes animaux ne ſont pas en état d'engendrer; mais lorſqu'ils ont pris la plus grande partie de leur accroiſſement, la ſurabondance commence à ſe manifeſter par de nouvelles productions. Dans l'homme, la barbe, le poil, le gonflement des mamelles, l'épanouiſſement des parties de la génération, précédent la puberté. Dans les animaux en général, & dans le cerf en particulier, la ſurabondance ſe marque par des effets encore plus ſenſibles; elle produit la tête, le gonflement des daintiers (*o*), l'enflure du col & de la gorge, venaiſon (*p*). (M. de Buffon nomme venaiſon *la graiſſe du cerf*; dans la *vénerie*, c'eſt ſa chair & non ſa graiſſe; quand la chair eſt bien vermeille, on dit que la venaiſon eſt belle, & quand elle eſt pâle, on dit que la venaiſon n'eſt pas belle); & comme le cerf croît fort vîte dans le premier âge, il ne ſe paſſe qu'un an depuis ſa naiſſance, juſqu'au tems où cette ſurabondance commence à ſe marquer au-dehors par la production du bois: s'il eſt né au mois de Mai, on verra paroître dans le même mois de l'année ſuivante, les naiſſances du bois qui commence à pouſſer ſur le tête (*q*). Ce ſont deux dagues qui croiſſent (ſur deux pivots, qui ſont deux boſſes, ſur leſquelles le bois ſe forme ſur le maſſacre du cerf), s'allongent & s'endurciſſent à meſure que l'animal prend de la nourriture; elles ont déja vers la fin d'Août pris leur entier accroiſſement & aſſez de ſolidité, pour qu'il cherche à les dépouiller de leur peau en les frottant contre les arbres; & dans le même tems il acheve de ſe charger de venaiſon, qui eſt une graiſſe abondante, produite auſſi par le ſuperflu de la nourriture, qui dès-lors commence à ſe déterminer vers les parties de la génération, & à exciter le cerf à cette ardeur du rut qui le rend furieux. Et ce qui prouve évidemment que la production du bois & celle de la liqueur ſéminale dépendent de la même cauſe; c'eſt que ſi vous détruiſez la ſource de la liqueur ſéminale, en ſupprimant par la caſtration les organes néceſſaires pour cette ſécrétion, vous ſupprimez en même tems la production du bois; car ſi l'on fait cette opération dans le tems qu'il a mis bas ſa tête, il ne s'en forme pas une nouvelle; & ſi on ne la fait au contraire que dans le tems qu'il a refait ſa tête, elle ne tombe plus, l'animal en un mot reſte pour toute ſa vie dans l'état où il étoit, lorſqu'il a ſubi la caſtration; & comme il n'éprouve plus les ardeurs du rut, les ſignes qui l'accompagnent diſparoiſſent auſſi, il n'y a plus de venaiſon, plus d'enflure au col ni à la gorge, & il devient d'un naturel plus doux & plus tranquille. Ces parties qu'on a retranchées étoient donc néceſſaires, non-ſeulement pour faire la ſécrétion de la nourriture ſurabondante, mais elles ſervoient encore à l'animer, à la pouſſer au-dehors dans toutes les parties du corps, ſous la forme de la venaiſon, & en particulier au ſommet de la tête, où elle ſe manifeſte plus que par-tout ailleurs par la production du bois. Il eſt vrai que les cerfs coupés ne laiſſent pas de devenir gras, mais ils ne produiſent plus de bois, jamais la gorge ni le col ne leur enflent, & leur graiſſe ne s'exalte ni ne s'échauffe comme la venaiſon des cerfs entiers qui, lorſqu'ils ſont en rut, ont une odeur ſi forte, qu'elle infecte de loin; leur chair même en eſt ſi fort imbue & pénétrée, qu'on ne peut ni la manger ni la ſentir, & qu'elle ſe corrompt en peu de tems, au lieu que celle du cerf coupé ſe conſerve fraîche, & peut ſe *manger dans tous les tems*.

Remarque ſur la caſtration. M. de Buffon eſt du ſentiment de tous les naturaliſtes & auteurs, tant anciens que modernes, & même de la tradition dans la *vénerie* du roi, que dans les cerfs à qui on a fait la caſtration, dans quelqu'état que les têtes ſe trouvent, elles y reſtent, c'eſt-à-dire, que ſi l'opération ſe fait après qu'ils ont mis bas, il ne leur pouſſera pas un nouveau bois; que ſi un cerf a ſa tête formée dans l'opération, elle ne tombera point; enfin que dans tel état que ſa tête ſe trouve à la caſtration, elle y reſte.

Voici ce qui paroît détruire ce ſentiment. M. l'abbé de Sainte-Aldégonde, aumonier du roi, dit qu'on lui a apporté deux faons mâles, qu'il a fait élever; après les ſix mois de faon, ils ſont devenus herres; à l'entrée de leur ſeconde année, daguets; à l'entrée de leur troiſieme année, ils ont mis bas leurs dagues; M. l'abbé a profité de l'occaſion pour les faire couper, de crainte que par la ſuite leur bois ayant repouſſé ils ne bleſſaſſent quelqu'un, étant perſuadé qu'ils ne leur repouſſeroit rien ſur la tête; à ſon grand étonnement leur bois a cru, comme ſi on ne leur avoit pas fait l'opération, & il eſt parvenu à la hauteur, groſſeur, & garni d'andouillers, comme il en auroit pouſſé à des cerfs de leur âge; mais la différence qui s'y eſt rencontrée, c'eſt qu'ils n'ont point eu la tête parfaitement dure, que la peau eſt encore deſſus, & que les bouts des andouillers ſont mous, tendres & ſenſibles; voici la ſeconde année depuis l'opération, & qu'ils ſe trouvent dans cet état: ce fait a été rendu à S. M. par M. l'abbé, qui m'a fait l'honneur de m'en faire le détail, comme il eſt écrit.

En Bretagne, on avoit apporté un faon à un particulier, qui l'avoit élevé avec du lait & beaucoup de ſoin, il eſt devenu herre au bout d'un an, il lui eſt pouſſé des dagues qu'il a gardées un an ſuivant l'uſage; après ce tems il les a mis bas, il avoit deux ans, il lui eſt venu un bois qui étoit ſa ſeconde tête, qu'il a gardé de même & a mis bas, il avoit alors trois ans accomplis; il lui eſt pouſſé un autre bois qui faiſoit ſa troiſieme tête, qu'il a mis bas de même & toujours dans le mois de Mai, il lui en eſt pouſſé un autre qui lui faiſoit ſa quatrieme tête, il avoit pour lors cinq ans; le particulier l'a donné à un marchand de bois à Paris, chez lequel j'ai été le voir au mois d'Octobre 1764. Ce cerf étoit dreſſé à tirer, on lui avoit fait faire une petite voiture qu'il menoit; celui à qui il avoit été donné voulut l'amener à Paris avec ſa voiture; après avoir fait environ quarante lieues, l'animal ſe trouva ſi fatigué qu'il ne pouvoit plus marcher, on le mit dans une voiture bien lié & garotté, il a été amené, mais dans un très-mauvais état, il s'étoit débattu, les cordes lui avoient fait des découpures à pluſieurs endroits, on l'a traité avec ſoin, ils s'eſt bien rétabli, il a mis bas ſa quatrieme tête, toujours dans le mois de Mai, il lui eſt pouſſé ſa tête de cerf dix cors jeunement, qui eſt venu à ſa maturité, comme les autres, dans le mois de Septembre; ſa tête étant preſque tout-à-fait nettoyée de ſes lambeaux, ſon maître lui a fait faire l'opération de la caſtration; au bout de trois ſemaines dans le mois d'Octobre, ſon bois eſt tombé, il a été remplacé par deux dagues ſans andouillers de la hauteur d'un demi-pié, avec la peau qui les couvre; ces deux dagues ne ſont point venues en maturité, elles ſont reſtées molles, velues, conſervant la chaleur naturelle; il y avoit un an qu'il avoit mis bas ſa tête de dix cors jeunement, par conſéquent il avoit ſept ans, & devoit être cerf de dix cors; mais par l'effet de l'opération, il n'avoit pouſſé que deux dagues, menues comme celle d'un daguet. Il y a une obſervation à faire, c'eſt que

(*o*) Les daintiers du cerf ſont ſes teſticules.

(*p*) Venaiſon, c'eſt la graiſſe du cerf qui augmente pendant l'été, & dont il eſt ſurchargé au commencement de l'automne, dans le tems du rut.

* Le tête eſt la partie de l'os frontal, ſur laquelle appuie le bois du cerf.

quelque tems après l'opération, il a eu la jambe gauche caſſée entre le jarret & la jointure du derriere, on a voulu la lui remettre ſans avoir pu réuſſir; la jambe lui eſt tombée en pourriture, cela pouvoit avoir contribué par les ſouffrances qu'il a éprouvées, à empêcher qu'il n'eût pouſſé un autre bois que les dagues.

J'ai vu ſes mues de ſeconde tête, celle de ſa troiſieme, un côté de ſa quatrieme; celles de dix cors jeunement ont été perdues, je ne les ai pas vues; ces mues n'étoient pas ſi hautes ni ſi groſſes que celles des cerfs des forêts, elles étoient blanches comme de l'ivoire, ſans gouttiere ni perlures.

Cet exemple & celui rapporté par M. l'abbé de Sainte-Aldégonde, détruiſent ce que les auteurs aſſurent, & ce que les anciens ont tous débité, que dans quel état qu'un cerf ſe trouvât quand on lui faiſoit la caſtration, il y reſtoit, c'eſt-à-dire, qu'un cerf à qui on faiſoit cette opération, s'il avoit ſa tête ou ſon bois fait, ce bois reſtoit dans cet état ſans tomber, que s'il n'en avoit point, il n'y en pouſſoit pas; le cerf du marchand de bois prouve le contraire du premier cas, puiſqu'il a mis bas trois ſemaines après l'opération; & le deuxieme cas démontré par l'exemple que rapporte M. de Sainte-Aldégonde, que ces cerfs ont pouſſé après l'opération un bois, mais qui n'a point durci, puiſqu'il y a plus d'un an que l'opération leur a été faite.

Voici un autre fait qui a quelque rapport à cela. En 1750 le roi chaſſant dans la forêt de Fontainebleau, vit un très-gros cerf qui n'avoit pas touché au bois, quoique ce fût à la fin de Septembre, cela parut étonnant, on raſſembla un nombre de chiens, il fut chaſſé & pris; à la mort ſa tête fut trouvée ce qu'elle avoit paru, c'eſt-à-dire couverte de la peau que les cerfs ont deſſus, juſqu'à ce qu'ils aient touché aux bois; on examina s'il avoit des daintiers, ils ne ſe trouverent point, ni en-dehors, ni en-dedans, car on en fit l'ouverture; apparemment que les loups, ou un coup de feu, ou un chicot, lui avoit fait l'opération depuis qu'il avoit mis bas, ſa tête étant revenue & n'ayant pu toucher au bois par la même raiſon des jeunes cerfs de M. l'abbé de Sainte-Aldégonde. Cependant il avoit le ventre noir, & ſentoit le rut, il pouvoit s'échauffer dans la ſaiſon & faillir les biches, comme on a vu faire à des chevaux hongres ſur des jumens.

Un autre preuve que la production du bois vient uniquement de la ſurabondance de la nourriture, c'eſt la différence qui ſe trouve entre les têtes des cerfs de même âge, dont les unes ſont très-groſſes, très-fournies, & les autres grêles & menues; ce qui dépend abſolument de la quantité de nourriture: car un cerf qui habite un pays abondant, où il viande à ſon aiſe, où il n'eſt troublé ni par les chiens, ni par les hommes, où après avoir repu tranquillement il peut enſuite ruminer en repos, aura toujours la tête belle, haute, bien ouverte, l'empaumure (*r*) large & bien garnie, le merain (*s*) gros & bien perlé avec grand nombre d'andouillers forts & longs; au-lieu que celui qui ſe trouve dans un pays où il n'a ni repos, ni nourriture ſuffiſante, n'aura qu'une tête mal nourrie, dont l'empaumure ſera ſerrée, le merain grêle, & les andouillers menus & en petit nombre; en ſorte qu'il eſt toujours aiſé de juger par la tête d'un cerf s'il habite un pays abondant & tranquille, & s'il a été bien ou mal nourri. Ceux qui ſe portent mal, qui ont été bleſſés ou ſeulement qui ont été inquiétés & courus, prennent rarement une belle tête, & une bonne venaiſon; ils n'entrent en rut que plus tard; il leur a fallu plus de tems pour refaire leur tête, & ils ne la mettent bas qu'après les autres; ainſi tout concourt à faire voir que ce bois n'eſt comme la liqueur ſéminale, que le ſuperflu, rendu ſenſible, de la nourriture organique qui ne peut être employée toute entiere au développement, à l'accroiſſement, ou à l'entretien du corps de l'animal.

La diſette retarde donc l'accroiſſement du bois, & en diminue le volume très-conſidérablement; peut-être même ne ſeroit-il pas impoſſible, en retranchant beaucoup la nourriture, de ſupprimer en entier cette production, ſans avoir recours à la caſtration: ce qu'il y a de sûr, c'eſt que les cerfs coupés mangent moins que les autres; & ce qui fait que dans cette eſpece, auſſi-bien que dans celle du dain, du chevreuil, & de l'élan, les femelles n'ont point de bois, c'eſt qu'elles mangent moins que les mâles, & que quand même il y auroit de la ſurabondance, il arrive que dans le tems où elle pourroit ſe manifeſter au-dehors, elles deviennent pleines; par conſéquent le ſuperflu de la nourriture étant employé à nourrir le fœtus, & enſuite à allaiter le faon, il n'y a jamais rien de ſurabondant; & l'exception que peut faire ici la femelle du renne, qui porte un bois comme le mâle, eſt plus favorable que contraire à cette explication; car de tous les animaux qui portent un bois, le renne eſt celui qui, proportionnellement à ſa taille, l'a d'un plus gros & d'un plus grand volume, puiſqu'il s'étend en-avant & en-arriere, ſouvent tout le long de ſon corps; c'eſt auſſi de tous celui qui ſe charge le plus abondamment (*t*) de venaiſon; & d'ailleurs le bois que portent les femelles eſt fort petit en comparaiſon de celui des mâles. Cet exemple prouve donc ſeulement que quand la ſurabondance eſt ſi grande qu'elle ne peut être épuiſée dans la geſtation par l'accroiſſement du fœtus, elle ſe répand au-dehors & forme dans la femelle, comme dans le mâle, une production ſemblable, un bois qui eſt d'un plus petit volume, parce que cette ſurabondance eſt auſſi en moindre quantité.

Ce que je dis ici de la nourriture ne doit pas s'entendre de la maſſe ni du volume des alimens, mais uniquement de la quantité des molécules organiques que contiennent ces alimens: c'eſt cette ſeule matiere qui eſt vivante, active & productrice; le reſte n'eſt qu'un marc, qui peut être plus ou moins abondant, ſans rien changer à l'animal. Et comme le lichen, qui eſt la nourriture ordinaire du renne, eſt un aliment plus ſubſtantiel que les feuilles, les écorces, ou les boutons des arbres dont le cerf ſe nourrit, il n'eſt pas étonnant qu'il y ait plus de ſurabondance de cette nourriture organique, & par conſéquent plus de bois & plus de venaiſon dans le renne que dans le cerf. Cependant il faut convenir que la matiere organique qui forme le bois dans ces eſpeces d'animaux, n'eſt pas parfaitement dépouillée des parties brutes auxquelles elle étoit jointe, & qu'elle conſerve encore, après avoir paſſé par le corps de l'animal, des caracteres de ſon premier état dans le végétal. Le bois du cerf pouſſe, croît, & ſe compoſe comme le bois d'un arbre: ſa ſubſtance eſt peut-être moins oſſeuſe que ligneuſe; c'eſt, pour ainſi dire, un végétal greffé ſur un animal, & qui participe de la nature des deux, & forme une de ces nuances auxquelles la nature aboutit toujours dans les extrêmes, & dont elle ſe ſert pour rapprocher les choſes les plus éloignées.

Le cerf qui n'habite que les forêts, & qui ne vit,

(*r*) Empaumure, c'eſt le haut de la tête du cerf qui s'élargit comme une main, & où il y a pluſieurs andouillers rangés inégalement comme des doigts.

(*s*) Merain, c'eſt le tronc, la tige du bois de cerf.

(*t*) Le rangier (c'eſt le renne) eſt une bête ſemblable au cerf, & a la tête diverſe, plus grande & chevillée; il porte bien quatre-vingt cors, quelquefois moins; ſa tête lui couvre le corps, il a plus grande venaiſon que n'a un cerf en ſa ſaiſon. *Voyez* la *chaſſe de Phœbus*.

pour ainſi dire, que de bois, porte une eſpece de bois qui n'eſt qu'un réſidu de cette nourriture : le caſtor qui habite les eaux & qui ſe nourrit de poiſſon, porte une queue couverte d'écailles : la chair de la loutre & de la plûpart des oiſeaux de riviere, eſt un aliment de carême, une eſpece de chair de poiſſon. L'on peut donc préſumer que des animaux auxquels on ne donneroit jamais que la même eſpece de nourriture s'aſſimileroient en entier à la forme de la nourriture, comme on le voit dans le bois du cerf & dans la queue du caſtor. Ariſtote, Théophraſte, Pline, diſent tous que l'on a vu du lierre s'attacher, pouſſer, & croître ſur le bois des cerfs lorſqu'il eſt encore tendre. Si ce fait eſt vrai, il ſeroit facile de s'en aſſurer par l'expérience; il prouveroit encore mieux l'analogie intime de ce bois avec le bois des arbres.

Le cerf n'eſt pas ſeulement tourmenté par les vers des tumeurs, il l'eſt encore par des vers d'une autre eſpece qui naiſſent dans ſon goſier, & qui ſont fauſſement accuſés d'occaſionner la chûte des bois du cerf.

La mouche, qu'on nomme *mouche de la gorge du cerf*, fait qu'auprès de la racine de la langue des cerfs, il y a deux bourſes qui lui ſont affectées pour le dépôt de ſes œufs; elle connoît auſſi la route qu'il faut tenir pour y arriver. Elle prend droit ſon chemin par le nez du cerf, au-haut duquel elle trouve deux voies, dont l'une conduit au ſinus frontal, & l'autre aux bourſes, dont nous venons de parler. Elle ne ſe méprend point; c'eſt par celle-ci qu'elle deſcend pour aller chercher vers la racine de la langue les bourſes qui en ſont voiſines. Elle y dépoſe des centaines d'œufs qui deviennent des vers, & qui croiſſent & vivent de la mucoſité que les chairs de ſes bourſes fourniſſent continuellement. Lorſqu'ils ſont arrivés à leur groſſeur, ils ſortent du nez du cerf & tombent à terre, s'y cachent & y ſubiſſent leur métamorphoſe qui les conduit à l'état de mouche. *Dictionnaire de* M. Valmont de Bomare, *article* mouche, *p.* 493.

Les mouches des tumeurs des bêtes à cornes ſont extrêmement velues, comme les bourdons; elles ſont, comme eux, un grand bruit en volant, mais elles n'ont que la bouche & deux aîles; c'eſt ſur les taureaux, les vaches, les bœufs, les cerfs que cette mouche hardie va dépoſer ſes œufs. Les daims, les chameaux, & même les rennes n'en ſont point exemts: elle ſe gliſſe ſous leur poil, & avec un inſtrument qu'elle porte au derriere & qu'on pourroit comparer à un biſtouri, elle fait une ouverture dans la peau de l'animal, & y introduit ſes œufs ou ſes vers, car on ignore ſi elle eſt ovipare ou vivipare. Ce biſtouri ou cette tarriere eſt d'une ſtructure très-curieuſe: c'eſt un cylindre écailleux compoſé de quatre tuyaux qui s'alongent à la maniere de lunettes; le dernier eſt terminé par trois crochets, dont la mouche ſe ſert pour percer le cuir de l'animal; le plus ſouvent cette piquure ne paroît point inquiéter le moins du monde ces animaux; mais ſi quelquefois la mouche perçant trop loin, attaque quelque filet nerveux, alors la bête à cornes fait des gambades, ſe met à courir de toutes ſes forces, & entre en fureur. Auſſi-tôt que l'inſecte naiſſant commence à ſucer les liqueurs qui rempliſſent la plaie, la partie piquée s'enfle, s'éleve comme une boſſe; les plus groſſes ont environ 16 à 17 lignes de diametre à leur baſe, & un pouce & un peu plus de hauteur. A peine ces boſſes ſont-elles ſenſibles avant le commencement de l'hiver, & pendant l'hiver même, quoiqu'elles ayent été faites dès l'automne précédent.

Il paroît que les vers qui habitent ces tumeurs ne ſont point de mal à leur hôte, car l'animal ne s'en porte pas moins bien, ne maigrit point, & conſerve tout ſon appétit; il y a même des payſans qui préferent les jeunes bêtes qui ont de ces boſſes à celles qui n'en ont pas, l'expérience leur ayant appris qu'elles méritent cette préférence. On peut penſer que toutes ces plaies ſont ſur l'animal l'effet de cauteres, qui ſont plus utiles que nuiſibles en faiſant couler les humeurs extérieurement. Lorſque le ver eſt arrivé à ſon état de perfection, il ſort par l'ouverture de la boſſe, & ſe laiſſe tomber à terre; il eſt digne de remarque que c'eſt toujours le matin qu'il prend ſon tems, après que les fraîcheurs de la nuit ſont paſſées, & avant que la grande chaleur du jour ſoit arrivée, comme s'il prévoyoit que la fraîcheur de l'air l'engourdiroit, & que la chaleur le deſſécheroit, ſi elle le trouvoit en route. Le ver ſe fourre ſous quelque pierre ou ſous quelque trou, où il ſubit ſa métamorphoſe.

M. de Buffon ne dit rien des taons vivans qui ſe trouvent entre cuir & chair des cerfs, biches, daims, *&c.* dans l'hiver, qui ſont preſque gros comme le bout du petit doigt, dont on trouve beaucoup à la fin de l'hiver & au commencement du printems autour de la tête du cerf.

M. de Valmont ne dit rien ſur ce ſujet.

Les auteurs anciens donnent au cerf une bien plus longue vie que les modernes.

Oppien, dans ſon poëme de la *vénerie*, *liv. II.* dit qu'il cherche & combat les ſerpens, les tue, les mange; & après va chercher dans les fleuves des cancres qu'il mange, ce qui le guérit auſſi-tôt, & qu'il vit autant que ſont quatre corneilles.

Modus ne dit rien de la durée de la vie des cerfs.

Phœbus, dans ſon premier chapitre, dit que le cerf vit cent ans; que plus il eſt vieux, plus il eſt beau de ſon corps & de ſa tête, & plus luxurieux il eſt, mais qu'il n'eſt pas ſi vîte, ſi léger ni ſi puiſſant; que quand le cerf eſt très-vieux, il bat du pié pour faire ſortir les ſerpens courroucés, & qu'il en avale & mange, & puis va boire, courre çà & là, l'eau & le venin ſe mêlent enſemble, & il jette toutes les mauvaiſes humeurs qu'il a au corps, & lui revient chair nouvelle.

Fouilloux, *chap. xvj.* rapporte le ſentiment d'Iſidore, que le cerf eſt le vrai contraire du ſerpent; & que quand il eſt vieux, décrépit & malade, il s'en va aux foſſes & cavernes des ſerpens, puis avec les narines ſouffle & pouſſe ſon haleine dedans, enſorte que par la force & la vertu d'icelle il contraint le ſerpent de ſortir dehors; lequel étant ſorti, il le tue avec le pié, puis le mange & le dévore; après il s'en va boire, alors le venin s'épand par tous les conduits de ſon corps; quand il ſent le venin, il ſe met à courir pour s'échauffer. Bientôt après il commence à ſe vuider, & purger tellement qu'il ne lui demeure rien dans le corps, ſortant par tous les conduits que la nature lui a donné, & par ce moyen ſe renouvelle & ſe guérit, faiſant mutation de poil.

Charles IX. *chap. vj.* rapporte qu'Oppien dit qu'un cerf peut vivre quatre fois plus que la corneille, comme il eſt écrit ci-deſſus; il donne cent ans de vie à chaque corneille, cela feroit quatre cens ans.

Pline donne un exemple de leur longue vie, il écrit que cent ans après Alexandre le grand on a pris des cerfs avec des colliers au col, qu'on leur avoit attaché du tems dudit Alexandre; étant leſdits colliers cachés de leur peau, tant ils avoient de venaiſon. Quand ils ſont malades, Ambroſius dit qu'ils mangent des petits rejettons d'olivier, & ſe guériſſent ainſi.

Pline écrit qu'ils n'ont jamais de fievre, qui plus eſt qu'ils remédient à cette maladie, qu'il y a eu des princeſſes qui ayant accoutumé de manger tous les matins un peu de chair de cerf, ont vécu fort long-tems, ſans jamais avoir eu aucune fievre, pour-

vu que les cerfs ayent été tués d'un ſeul coup.

Salnove ne dit rien de poſitif ſur la longue vie des cerfs ; voici comme il s'explique.

Salnove ne doute pas que la nature enſeigne aux cerfs les ſimples pour les guérir lorſqu'ils ſont malades ; le cerf peut vivre long-tems ſans accident, il s'en trouve peu de mort ; mais d'en ſavoir l'âge, cela ne ſe peut, ou bien de connoître s'il eſt jeune cerf, ou cerf dix cors ou vieux cerf.

M. de Selincourt ne dit rien dans ſon parfait chaſſeur ſur la longueur de la vie des cerfs.

Il n'eſt pas aiſé de décider de la durée de la vie des cerfs. Les Naturaliſtes ſont partagés à cet égard. Quelques-uns prétendent qu'ils peuvent vivre deux cens ans. L'auteur du livre dit : « Pour moi, ſans entrer dans aucune diſcuſſion à ce ſujet, mon ſentiment eſt que les cerfs ne peuvent vivre plus de » quarante ans ». Il ſeroit aiſé d'en faire l'expérience, en mettant dans un parc un jeune cerf avec quelques biches, ils y tiendroient le rut, & il faudroit en retirer les faons qui en proviendroient, de peur qu'ils ne ſe battiſſent entr'eux, & qu'à la fin ils ne tuaſſent le vieux cerf. *Nouveau traité de vénerie*, 1750, *p.* 140.

Le poëme des dons des enfans de Latone ne dit rien ſur la vie des cerfs.

Dans l'école de la chaſſe de M. le Verrier de la Contrie, *I. part. au chap. j. de la chaſſe du cerf, p.* 80. l'auteur cite Phœbus, qui fixe la durée de ſa vie à cent ans, il le réfute, en diſant que les meilleurs naturaliſtes ne donnent aux cerfs que quarante ou cinquante ans de vie, & non cent. Il eſt toujours conſtant qu'il eſt de longue vie, quoique ſujet à deux grandes incommodités, ce que l'auteur a remarqué dans deux qu'il a élevés : la premiere eſt une retention d'urine ; la ſeconde, eſt une démangeaiſon vive & douloureuſe, cauſée par de gros vers blancs, appellés *taons*, qui s'engendrent & proviennent pendant l'hiver de la mauvaiſe nourriture, dont il eſt obligé de faire ſon viandis ; comme la nature pouſſe au-dehors tout ce qui lui eſt contraire, ces vers cheminent entre cuir & chair pour trouver par où ſortir : les uns vont le long du dos, les autres le long du cou, mais ne pouvant paſſer outre les oreilles, ils deſcendent ſous la gorge, où ils s'amaſſent & y ſéjournent juſqu'à ce qu'ils ayent tous pû ſortir par la bouche & les narines. Quand on vient à lever la tête d'un cerf pris dans cette ſaiſon, on en trouve quelquefois dans le gavion gros comme les deux poings ; ces ſortes de vers affoibliſſent & font maigrir extraordinairement les cerfs, mais ils ſe guériſſent de cette maladie aux mois de Mars & d'Avril ; en Mars, en mangeant le bouton qui précede le nouveau bois, & le bourgeon des arbres fruitiers ; en Avril, avec le nouveau bois même, les blés verds, & autres herbes tendres & nouvelles.

Quant à leur rétention d'urine, ils s'en guériſſent ſingulierement : ils tuent à coups de pié un crapeau ou une vipere, la mangent, & ſe mettent enſuite à courir de toutes leurs forces, puis ſe jettent à l'eau ; ceci n'eſt point un conte fait à loiſir (c'eſt toujours l'auteur de l'école de la chaſſe qui parle), j'en ai la preuve de mes yeux : Iſidore eſt de plus mon garant, & nombre de perſonnes qui, en ouvrant des cerfs, ont trouvé dans leur panſe de ces ſortes de reptiles.

Le cerf s'épuiſe ſi fort pendant le rut, qu'il reſte tout l'hiver dans un état de langueur ; ſa chair eſt même alors ſi dénuée de bonne ſubſtance, & ſon ſang ſi fort appauvri, qu'il s'engendre des vers ſous ſa peau, leſquels augmentent encore ſa miſere, & ne tombent qu'au printems lorſqu'il a repris, pour ainſi dire, une nouvelle vie par la nourriture active que lui fourniſſent les productions nouvelles de la terre.

Toute ſa vie ſe paſſe donc dans des alternatives de plénitude & d'inanition, d'embonpoint & de maigreur, de ſanté, pour ainſi dire, & de maladie, ſans que ces oppoſitions ſi marquées & cet état toujours exceſſif alterent ſa conſtitution, il vit auſſi long-tems que les autres animaux qui ne ſont pas ſujets à ces viciſſitudes. Comme il eſt cinq à ſix ans à croître, il vit auſſi ſept fois cinq ou ſix ans, c'eſt-à-dire trente-cinq ou quarante ans (*u*). Ce que l'on a débité ſur la longue vie des cerfs, n'eſt appuyé ſur aucun fondement ; ce n'eſt qu'un préjugé populaire qui régnoit dès le tems d'Ariſtote, & ce philoſophe dit avec raiſon que cela ne lui paroît pas vraiſſemblable, attendu que le tems de la geſtation & celui de l'accroiſſement du jeune cerf n'indiquent rien moins qu'une très-longue vie. Cependant, malgré cette autorité, qui ſeule auroit dû ſuffire pour détruire ce préjugé, il s'eſt renouvellé dans des ſiecles d'ignorance par le cerf qui fut pris par Charles VI. dans la forêt de Senlis qui portoit un collier, ſur lequel étoit écrit, *Cæſar hoc me donavit*, & l'on a mieux aimé ſuppoſer mille ans de vie à cet animal & faire donner ce collier par un empereur romain, que de convenir que ce cerf pouvoit venir d'Allemagne où les empereurs ont dans tous les tems pris le nom de *Cæſar*.

Il eſt très-certain que ce cerf a été repréſenté dans la ſalle du préſidial à Senlis ; j'ai été pour l'y voir, mais il n'y étoit plus, l'inſcription étoit encore ſur la muraille, & je l'ai tranſcrite mot à mot, comme la voici, dans l'année 1756, le 30 Juin, en allant à Compiegne. « En l'an, *&c. effacé*, le roi Charles VI. » chaſſant dans la foreſt de Hallatte prit le cerf dont » vous voyez la figure, portant un collier d'or, où » étoit écrit, *hoc me Cæſar donavit*, de ce lieu en » l'endroit où il fut relancé ».

La tête des cerfs va tous les ans en augmentant en groſſeur & en hauteur depuis la ſeconde année de leur vie juſqu'à la huitieme ; elle ſe ſoutient toujours belle, & à-peu-près la même pendant toute la vigueur de l'âge ; mais lorſqu'ils deviennent vieux, leur tête décline auſſi. Il eſt rare que nos cerfs portent plus de vingt ou vingt-deux andouillers lors-même que leur tête eſt la plus belle (depuis quarante-ſix ans que je ſuis dans les chaſſes du cerf ; je n'en ai vu qu'un à Fontainebleau qui en portoit vingt-ſix, attaqué à Maſſory, & pris à la riviere dans le mois de Juillet, il n'avoit pas touché au bois il y a 40 ans), & ce nombre n'eſt rien moins que conſtant ; car il arrive ſouvent que le même cerf aura dans une année un certain nombre d'andouillers, & que l'année ſuivante il en aura plus ou moins, ſelon qu'il aura eu plus ou moins de nourriture & de repos ; & de même la grandeur de la tête ou du bois du cerf dépend de la quantité de nourriture, la qualité de ce même bois dépend auſſi de la différente qualité des nourritures ; il eſt comme le bois des forêts, grand, tendre, & aſſez léger dans les pays humides & fertiles ; il eſt au contraire court, dur & peſant dans les pays ſecs & ſtériles. Il en eſt de même encore de la grandeur & de la taille de ces animaux, elle eſt fort différente, ſelon les lieux qu'ils habitent : les cerfs de plaines, de vallées ou de collines abondantes en grains ont le corps beaucoup plus grand, & les jambes plus hautes que les cerfs des montagnes ſeches, arides & pierreuſes ; ceux-ci ont le corps bas, court & trapu, ils ne peuvent courir auſſi vite, mais ils vont plus long-tems que les premiers ; ils ſont plus méchans, ils ont le poil plus long ſur le maſſacre, leur tête eſt ordinairement baſſe & noire, à-peu-près comme un arbre rabougri, dont l'écorce eſt rembrunie, au-lieu que la tête des cerfs de plaine eſt haute & d'une couleur claire-rougeâtre, comme l'écorce des arbres

(*u*) Pour moi, ſans entrer dans aucune diſcuſſion à ce ſujet, mon ſentiment eſt que les cerfs ne peuvent vivre plus de quarante ans. *Nouveau traité de la Venerie*, *p.* 141.

qui croiſſent en bon terrein. Les petits cerfs trapus n'habitent guere les futayes, & ſe tiennent preſque toujours dans les taillis, où ils peuvent ſe ſouſtraire plus aiſément à la pourſuite des chiens; leur venaiſon eſt plus fine, & leur chair eſt de meilleur goût que celle des cerfs de plaine. Le cerf de Corſe paroît être le plus petit de tous ces cerfs de montagne, il n'a guere que la moitié de la hauteur des cerfs ordinaires, c'eſt, pour ainſi dire, un baſſet parmi les cerfs; il a le pelage (x) brun, le corps trapu, les jambes courtes; & ce qui m'a convaincu que la grandeur & la taille des cerfs en général dépendoit abſolument de la quantité & de la qualité de nourriture, c'eſt qu'en ayant fait élever un chez moi, & l'ayant nourri largement pendant quatre ans, il étoit à cet âge beaucoup plus haut, plus gros, plus étoffé que les plus vieux cerfs de mes bois, qui cependant ſont de la belle taille.

Le pelage le plus ordinaire pour les cerfs eſt le fauve; cependant il ſe trouve même en aſſez grand nombre, des cerfs bruns, & d'autres qui ſont roux: les cerfs blancs ſont bien rares. Mgr. le Duc, pere de M. le prince de Condé, avoit dans ſa ménagerie à Chantilly, des cerfs blancs, il en a fait paſſer dans les forêts voiſines, ils ont communiqué dans le tems du rut avec les biches, il en eſt ſorti des faons marqués de blanc & de fauve, qui ſe ſont élevés & répandus dans les forêts des environs, il y en a eu un dans la forêt de Montmorenci qui avoit la face & les quatre piés blancs, il eſt venu dans le tems du rut aux environs de Verſailles à Fauſſerpauſe, il a laiſſé de ſon eſpece, pluſieurs faons en ſont venus très-reſſemblans; ils ſe ſont élevés, en ont fait d'autres de leur eſpece, & ſe ſont répandus dans les forêts voiſines, à Scenart, à Saint-Leger, aux Alluets, &c. Ce premier cerf à nez blanc eſt venu à Fauſſerpauſe pendant plus de ſix à ſept ans, toujours dans la ſaiſon du rut, & il s'en retournoit, à la fin il a diſparu, mais il y en a encore de très-reſſemblans, il en eſt entré un de ſon eſpece mais bien plus blanc, dans la forêt de Marly par une breche, celui-ci fera des faons fauves & blancs, qui ſemblent être des cerfs devenus domeſtiques, mais très-anciennement; car Ariſtote & Pline parlent des cerfs blancs, & il paroît qu'ils n'étoient pas alors plus communs qu'ils ne le ſont aujourd'hui. La couleur du bois comme la couleur du poil, ſemble dépendre en particulier de l'âge & de la nature de l'animal, & en général de l'impreſſion de l'air: les jeunes cerfs ont le bois plus blanchâtre & moins teint que les vieux. Les cerfs dont le pelage eſt d'un fauve clair & délayé, ont ſouvent la tête pâle & mal teinte; ceux qui ſont du fauve vif, l'ont ordinairement rouge; & les bruns, ſur-tout ceux qui ont du poil noir ſur le col, ont auſſi la tête noire. Il eſt vrai qu'à l'intérieur le bois de tous les cerfs eſt à-peu-près également blanc, mais ces bois different beaucoup les uns des autres en ſolidité & par leur texture, plus ou moins ſerrée; il y en a qui ſont fort ſpongieux & où même il ſe trouve des cavités aſſez grandes: cette différence dans la texture ſuffit pour qu'ils puiſſent ſe colorer différemment, & il n'eſt pas néceſſaire d'avoir recours à la ſeve des arbres pour produire cet effet, puiſque nous voyons tous les jours l'ivoire le plus blanc jaunir ou brunir à l'air, quoiqu'il ſoit d'une matiere bien plus compacte & moins poreuſe que celle du bois du cerf.

Le cerf paroît avoir l'œil bon, l'odorat exquis, & l'oreille excellente; lorſqu'il veut écouter, il leve la tête, dreſſe les oreilles, & alors il entend de fort loin; lorſqu'il ſort dans un petit taillis ou dans quelqu'autre endroit à demi découvert, il s'arrête pour regarder de tous côtés, & cherche enſuite le deſſous du vent pour ſentir s'il n'y a pas quelqu'un qui puiſſe l'inquiéter. Il eſt d'un naturel aſſez ſimple, & cependant il eſt curieux & ruſé; lorſqu'on le ſifle ou qu'on l'appelle de loin, il s'arrête tout court & regarde fixement & avec une eſpece d'admiration, les voitures, le bétail, les hommes, & s'ils n'ont ni armes, ni chiens, il continue à marcher d'aſſurance (y) & paſſe ſon chemin fierement & ſans fuir: il paroît auſſi écouter avec autant de tranquillité que de plaiſir, le chalumeau ou le flageolet des bergers, & les veneurs ſe ſervent quelquefois de cet artifice pour le raſſurer, ce qui ne s'eſt jamais pratiqué dans la *vénerie*. En général, il craint bien moins l'homme que les chiens, & ne prend de la défiance & de la ruſe, qu'à meſure & qu'autant qu'il aura été inquiété: il mange lentement, il choiſit ſa nourriture; & lorſqu'il a viandé, il cherche à ſe repoſer pour ruminer à loiſir, mais il paroît que la rumination ne ſe fait pas avec autant de facilité que dans le bœuf; ce n'eſt pour ainſi dire, que par ſecouſſes que le cerf peut faire remonter l'herbe contenue dans ſon premier eſtomac. Cela vient de la longueur & de la direction du chemin qu'il faut que l'aliment parcoure: le bœuf a le col court & droit, le cerf l'a long & arqué; il faut donc beaucoup plus d'effort pour faire remonter l'aliment, & cet effort ſe fait par une eſpece de hoquet, dont le mouvement ſe marque au-dehors & dure pendant tout le tems de la rumination.

Il a la voix d'autant plus forte, plus groſſe & plus tremblante, qu'il eſt plus âgé; la biche a la voix plus foible & plus courte, elle ne rait pas d'amour, mais de crainte: le cerf rait d'une maniere effroyable dans le tems du rut, il eſt alors ſi tranſporté, qu'il ne s'inquiéte ni ne s'effraie de rien, on peut donc le ſurprendre aiſément, & comme il eſt ſurchargé de venaiſon, il ne tient pas long-tems devant les chiens, mais il eſt dangereux aux abois, & il ſe jette ſur eux avec une eſpece de fureur. Il ne boit guere en hiver, & encore moins au printems; l'herbe tendre & chargée de roſée lui ſuffit; mais dans les chaleurs & ſechereſſes de l'été, il va boire aux ruiſſeaux, aux marres, aux fontaines, & dans le tems du rut, il eſt ſi fort échauffé qu'il cherche l'eau partout, non-ſeulement pour appaiſer la ſoif brûlante, mais pour ſe baigner & ſe rafraichir le corps. Il nage parfaitement bien, & plus légerement alors que dans tout autre tems, à cauſe de la venaiſon dont le volume eſt plus léger qu'un pareil volume d'eau: on en a vû traverſer de très-grandes rivieres; on prétend même qu'attiré par l'odeur des biches, les cerfs ſe jettent à la mer dans le tems du rut, & paſſent d'une île à une autre, à des diſtances de pluſieurs lieues; ils ſautent encore plus légerement qu'ils ne nagent, car lorſqu'ils ſont pourſuivis, ils franchiſſent aiſément une haie, & même un paliſ d'une toiſe de hauteur; leur nourriture eſt différente ſuivant les différentes ſaiſons; en automne, après le rut, ils cherchent les boutons des arbuſtes verds, les fleurs de bruyeres, les feuilles de ronces, &c. en hiver lorſqu'il neige, ils pelent les arbres & ſe nourriſſent d'écorces, de mouſſe, &c. & lorſqu'il fait un tems doux, ils vont viander dans les blés au commencement du printems; ils cherchent les chatons des trembles, des marſaules, des coudriers, les fleurs & les boutons du cornouiller, &c. en été ils ont dequoi choiſir, mais ils préferent les ſeigles à tous les autres grains, & la bourgenne à tous les autres bois. La chair du faon eſt bonne à manger, celle de la biche & du daguet n'eſt pas abſolument mauvaiſe, mais celle des

(x) Pelage, c'eſt la couleur du poil du cerf, du daim, du chevreuil.

(y) Marcher d'aſſûrance, aller d'aſſurance, c'eſt lorſque le cerf va d'un pas réglé & tranquille.

Digitized by Google

cerfs a toujours un goût desagréable & fort*; ce que cet animal a de plus utile, c'eſt ſon bois & ſa peau; on la prépare, & elle fait un cuir ſouple & très-durable; le bois s'emploie par les Couteliers, les Fourbiſſeurs, &c. & l'on en tire par la chimie des eſprits alkali-volatils, dont la Médecine fait un fréquent uſage.

Lorſque le faon a environ ſix mois, alors il change de nom, il prend celui de *here*: les boſſettes croiſſent & s'alongent, elles deviennent cylindriques, & dans cet état on leur donne le nom de *couronne* (en termes de chaſſe on les nomme *pivots*); ils ſont terminés par une face concave, ſur laquelle poſe l'extrémité inférieure du bois.

Le premier que porte le cerf ne ſe forme qu'après ſa premiere année; il n'a qu'une ſimple tige ſur chaque pivot ſans aucune branche, c'eſt pourquoi on donne à ces tiges le nom de *dagues*, & au cerf celui de *daguet*, tant qu'il eſt dans ſa ſeconde année; mais à la troiſieme année, au lieu de dagues il a un bois dont chaque perche jette deux ou trois branches, que l'on appelle *andouillers*.

Alors l'animal eſt nommé *cerf à la ſeconde tête*; ce nom lui reſte juſqu'à ce qu'il ait mis bas ſa ſeconde tête; celle-qui lui repouſſe à la quatrieme année lui fait prendre le nom de *cerf à ſa troiſieme tête*, qu'il conſerve juſqu'à ce qu'il ait mis bas cette troiſieme tête, & celle qui lui repouſſe à la cinquieme année, lui fait prendre le nom de *cerf à ſa quatrieme tête*, qu'il conſerve de même juſqu'à ce qu'il ait mis bas cette quatrieme tête, celle qui lui repouſſe lui fait prendre le nom de dix cors jeunement qu'il conſerve pendant ſa ſixieme année; quand il met bas cette tête, à celle qui lui repouſſe à ſa ſeptieme année, il prend le nom de *cerf dix cors*, après il n'y a plus de terme que celui de *gros & vieux cerfs*; dans ces âges le nombre des andouillers n'eſt pas fixe; il y a pluſieurs exemples de daguets qu'on a pris avec les meutes de S. M. leſquels portoient des andouillers ſur leurs dagues, qui étoient chaſſés pour des cerfs à leur ſeconde tête, & qui à la mort ne ſe trouvoient que daguets, parce qu'ils n'avoient point de meule, les daguets n'en ayant jamais; les meules ſont une petite couronne en forme de bague, qui croît au bas du merain des cerfs, & elles ne prennent cette forme qu'après que les dagues ſont tombées, & qu'il leur pouſſe leur ſeconde tête, les daguets n'ont point de meule, mais ſeulement de petites pierrures détachées à l'endroit où les meules ſe forment à l'accroiſſement de leur ſeconde tête, quand le nombre des andouillers eſt au nombre pair, & qu'il y en a autant d'un côté que de l'autre, & particulierement ceux qui forment l'empaumure, c'eſt-à-dire, andouillers de chaque côté à l'empaumure, cela ſe dit *porter doute*, parce que l'on compte de cette façon; l'andouiller qui croît le plus près des meules, ſe nomme *premier andouiller*, celui qui ſuit *ſur-andouiller*, & celui d'après *chevillure*; or il eſt à préſumer que tous les cerfs doivent avoir ces trois andouillers le long du mérain, que tous les andouillers qui ſont au-deſſus doivent être compris de l'empaumure, ainſi ayant trois andouillers le long du merain, & trois à l'empaumure, cela fait ſix, autant de l'autre côté, fait douze, qu'on dit que le cerf qui a ce même nombre doit porter, & s'il n'y avoit que deux andouillers à l'empaumure d'un côté & trois de l'autre, on dit *porter douze mal ſemée*: quand un cerf n'auroit qu'un premier andouiller, point de ſur-andouiller, ni de chevillure, & qu'il auroit trois andouillers à l'empaumure de chaque côté, on doit toujours dire *porter doute*, comme je l'ai déjà dit, qu'il n'y a que les andouillers de l'empaumure que l'on compte en ſuppoſant toujours les andouillers au-deſſous, qu'ils y ſoient ou non; un cerf qui a les trois premiers andouillers, & qui n'en a point à l'empaumure, il eſt dit *porter huit*; s'il y a un andouiller à l'empaumure, ſi petit qu'il puiſſe être, pourvu qu'il déborde le marain à y accrocher la bouteille, on le compte, & on dit *porter dix*; s'il y en a autant de l'autre côté, s'il n'y en a qu'un d'un côté & point de l'autre, il eſt dit *porter dix mal ſemée*; ainſi du plus grand nombre comme celui-ci, *p.* 143.

L'extrémité inférieure de chaque perche eſt entourée d'un rebord en forme d'anneau, que l'on nomme *la meule*: ce rebord eſt parſemé de tubercules appellés *pierrures*, & il y a ſur les perches ou mérain, & ſur la partie inférieure des andouillers d'autres tubercules plus petits appellés *perlures*: ceux-ci ſont ſéparés les uns des autres dans quelques endroits par des ſillons qui s'étendent le long du merain & des andouillers, & que l'on nomme *gouttiere*: à meſure que le cerf avance en âge le bois eſt plus haut, plus ouvert, c'eſt-à-dire, que les perches ſont plus éloignées l'une de l'autre; le merain eſt plus gros, les andouillers ſont plus longs, plus gros & plus nombreux, les meules plus larges, les pierrures plus groſſes, & les gouttieres plus grandes. Cependant à tout âge il arrive dans ces parties des variétés qui dépendent de la qualité des nourritures & de la température de l'air.

Lorſque le bois eſt tombé, la face ſupérieure des prolongemens de l'os du front reſte à découvert (en terme de *vénerie* il ſe nomme *pivot*); mais bientôt le périoſte & les tégumens qui embraſſent chaque pivot en l'entourant s'alongent, leurs bords ſe réuniſſent ſur la face ſupérieure, & forment ſur cette face une maſſe qui a une conſiſtance molle, parce qu'elle contient beaucoup de ſang, & qui eſt revêtue de poils courts à-peu-près de la même couleur que celui de la tête de l'animal: cette maſſe ſe prolonge en-haut, comme le jet d'un arbre devient la perche du bois, & pouſſe à meſure qu'elle s'éleve des branches latérales qui ſont les andouillers. Ce nouveau bois, qu'on appelle un *refrais*, eſt de conſiſtance molle dans le commencement de ſon accroiſſement: la réaction qui ſe fait contre les pivots, forme les meules par la portion de matiere qui déborde autour de l'extrémité inférieure de chaque perche. Le bois a une ſorte d'écorce qui eſt une continuation des tégumens de la tête; cette écorce ou cette peau eſt velue, & renferme des vaiſſeaux ſanguins, qui fourniſſent à l'accroiſſement du bois; ils rampent & ſe ramifient le long du merain & des andouillers.

Les troncs & les principales branches de ces vaiſſeaux y creuſent des impreſſions en forme de ſillons longitudinaux, qui ſont les gouttieres. Les petites branches & leurs ramifications tracent d'autres ſillons plus petits, qui laiſſent entr'eux ſur la ſurface du bois des tubercules, des pierrures & des perlures; ces tubercules ſont d'autant plus larges & plus élevés que les vaiſſeaux entre leſquels ils ſe trouvent, ſont plus gros, & par conſéquent plus éloignés les uns des autres à l'extrémité du mérain & des andouillers,

* M. de Buffon n'a point mangé de la chair du cerf dans la ſaiſon qu'elle eſt bonne, puiſqu'il la trouve d'un goût deſagréable & fort; il eſt vrai qu'elle eſt telle dans le tems du rut, mais quand il eſt paſſé, & que les cerfs ſont refaits & rétablis, elle eſt très-bonne à manger, quand on ſait bien l'accommoder. Elle étoit ſi peu mauvaiſe, qu'anciennement on portoit à la bouche du roi les petits filets, la langue, le muſle & les oreilles: j'ai encore vu de mon tems y porter les petits filets & la langue; on s'eſt relâché ſur cela, ils n'ont point été redemandés, & on ne les y a plus portés; on les portoit à la bouche juſqu'à ce que les cerfs fuſſent en rut, pour-lors on ceſſoit juſqu'à la S. Hubert qu'on les reportoit. J'ai vu auſſi porter quelquefois la hampe du cerf, qui eſt la poitrine, à la bouche de ſa majeſté qui les demandoit. Le roi mange actuellement les dintiers, & même dans le tems du rut par régal. Depuis qu'on ne porte plus à la bouche les petits filets & la langue, ces morceaux ſont pris par ceux à qui l'aſſemblée en pain, vin & viande tombe les jours que l'on chaſſe, ſoit valets de limiers ou valets de chiens.

les ramifications ſont très-petites ; il n'y a point de perlures, ou elles ſeroient ſi petites, qu'elles ſe détruiroient par le moindre frottement. La ſubſtance du nouveau bois de cerf ſe durcit par le bas, tandis que la partie ſupérieure eſt encore tuméfiée & molle ; mais lorſqu'il a pris tout ſon accroiſſement, l'extrémité acquiert de la ſolidité, alors il eſt formé en entier, quoiqu'il ne ſoit pas auſſi compact qu'il le devient dans la ſuite ; la peau dont il eſt revêtu ſe durcit comme un cuir, elle ſe deſſeche en peu de tems, & tombe par lambeaux, dont le cerf accélere la chute en frottant ſon bois contre les arbres.

Il y a au-deſſus de l'angle antérieur de chaque œil du cerf une cavité dont la profondeur eſt de plus d'un pouce : elle s'ouvre au-dehors par une fente large d'environ deux lignes du côté de l'œil, & longue d'un pouce, elle eſt dirigée en ligne droite du côté de la commiſſure des levres ; cette cavité a, pour l'ordinaire, un pouce de longueur, & environ huit lignes de largeur dans le milieu : la membrane qui la tapiſſe, eſt pliſſée dans le fond & très-mince ; elle renferme une ſorte de ſédiment de couleur noire, de ſubſtance graſſe, tendre & légere ; on donne à ces cavités le nom de *larmiers*, & à la matiere qu'elles contiennent celui de *larmes*, ou de *bezoard de cerf* ; mais le premier ſembleroit être plus convenable que l'autre. Ces cavités ſont dans tous les cerfs & dans toutes les biches ; mais on ne les trouve pas toujours pleines de matiere épaiſſie ; ſouvent il n'y en a qu'une petite quantité, & ſa conſiſtance eſt très-molle.

Le cerf a de chaque côté du chanfrein, près de la fente dont il vient d'être fait mention, le poil diſpoſé en épi, comme celui qui eſt ſur le front du cheval.

Il ſe trouve ſur la face extérieure de la partie ſupérieure du canon des jambes de derriere, un petit bouquet de poil auquel on a donné le nom de *broſſe*, parce qu'il eſt un peu plus ſerré & un peu plus long que celui du reſte du canon.

Le faon en naiſſant eſt moucheté, il perd ſa livrée à l'âge d'environ neuf mois.

Le cœur du cerf eſt ſitué comme celui du bœuf ; il a auſſi deux os ſemblables à ceux du cœur du bœuf par leur poſition & leur figure ; la biche a un os dans le cœur, mais à proportion beaucoup plus petit que dans le cerf. En terme de *vénerie* on nomme l'os du cœur du cerf *croix de cerf*.

Les teſticules des cerfs ſont poſés dans le milieu du ſcrotum, l'un en avant, & l'autre en arriere ; dans quelques ſujets, le teſticule droit ſe trouvoit en avant ; dans d'autres c'étoit le gauche ; dans tous, les deux teſticules ſe touchoient par le côté intérieur, & ils adheroient l'un à l'autre par un tiſſu cellulaire aſſez lâche, pour qu'on pût le remettre l'un à côté de l'autre, mais dès qu'on donnoit quelque mouvement au ſcrotum ou aux cuiſſes de l'animal, on retrouvoit les teſticules dans leur premiere ſituation. En terme de *vénerie*, on nomme les teſticules *daintiers*.

La biche a deux mamelles comme la vache, & chaque mamelle a deux mamelons.

Les dents inciſives du cerf ſont au nombre de huit à la mâchoire intérieure.

Le cerf & la biche ont de plus que le taureau deux crochets dans la mâchoire ſupérieure, un de chaque côté ; ils ont rapport par leur poſition aux dents canines, & ils leur reſſemblent encore par leur racine, mais au-lieu d'être pointus, ils ſont arrondis à leur extrémité, & ils ſont liſſes ; quand il y a une eſpece de larme noire dans le blanc liſſe de la dent, elles ſont belles, & on les fait monter en bague, ſa majeſté & le grand veneur prennent ſouvent les plus belles.

Il y a ſix dents mâchelieres de chaque côté de chacune des mâchoires : ces dents reſſemblent à celle du taureau par leur poſition & leur figure, comme par leur nombre.

Le bézoard de cerf. Il eſt de figure ovoïde aplatie, & de couleur jaunâtre au-dehors, & blanches au-dedans ; il a deux pouces une ligne de longueur, un pouce dix lignes de largeur, & quinze lignes d'épaiſſeur ; ſa ſurface eſt liſſe & polie, il peſe trois onces cinq gros & demi.

Le bézoard, pierre précieuſe, qui naît dans l'eſtomac d'un animal des Indes. Il s'en trouve auſſi dans l'eſtomac de quelques bœufs & de quelques cerfs.

Il y a en Guinée une eſpece de petits cerfs qui paroît confinée dans certaines provinces de l'Afrique, des Indes orientales ; l'on en avoit apporté un mâle & une femelle à M. de Machault, pour lors miniſtre de la marine ; le mâle mourut dans le voyage, & la femelle arriva en bon état ; j'ai été la voir à l'hôtel du miniſtre à Compiegne, elle étoit en liberté, & mangeoit pour lors des feuilles de laitue ; elle étoit formée dans toutes les parties de ſon corps comme les biches de ce pays-ci, mais elle n'étoit pas plus groſſe qu'un chat de la moyenne eſpece ; elle n'avoit pas un pié de haut, par le volume à-peu-près elle ne devoit pas peſer cinq livres, elle étoit leſte autant que par proportion de ſa taille elle devoit l'être.

Grand-veneur, M. Langlois, procureur du roi en la varenne du Louvre, ſiege de la grande-vénerie, a donné un petit traité dont nous allons donner un précis.

L'office de *grand-veneur* eſt ancien, mais le titre n'eſt que du tems de Charles VI. Il y avoit auparavant un maître-veneur ; Geoffroy eſt le veneur qui ſoit connu ſous le regne de S. Louis en 1231. Pluſieurs de ſes ſucceſſeurs eurent la même qualité jointe à celles de maître ou enquêteur des eaux & forêts.

Le *grand-veneur* étoit autrefois appellé le *grand-foreſtier*.

Quand ils perdirent cette qualité, ils eurent celle de maître-veneur & gouverneur de la vénerie du roi.

Louis d'Orguin fut établi le 30 Octobre 1413, *grand-veneur* & gouverneur de la vénerie, ſous le regne de Charles VI.

Jean de Berghes, ſieur de Cahen & de Marguillier en Artois, fut le premier qui fut honoré du titre de *grand-veneur* de France par lettres du 2 Juin 1418. M. de Gamache a été *grand veneur* ſous le même regne. L'*école de la chaſſe* par M. Leverrier de la Conterie, *p. 8. p. 80.*

Il n'eſt plus mention du nom des *grands-veneurs*, depuis Charles VI. juſqu'aux regnes d'Henri IV. qu'on nomme ceux qui l'ont été, Louis XIII. Louis XIV. & Louis XV.

Salnove nomme M. le prince Guimené & M. le duc de Montbazon, *grands-veneurs* ſous Henri IV. & Louis XIII.

Dans le nouveau traité de vénerie par M. de la Briffardiere, dans ſon inſtruction à la vénerie du roi, *page 20.* dit que ſous le regne d'Henri le grand, le duc d'Aumale étoit *grand-veneur* ; après lui, le duc d'Elbœuf fut revêtu de cette charge : & depuis le regne de Louis XIII. on a vu la charge de *grand-veneur* exercée ſucceſſivement par M. le prince de Condé, M. le duc de Montbazon, M. le prince de Guimené, M. le chevalier de Rohan.

J'ai lu dans un endroit, ſans pouvoir me ſouvenir dans quel auteur, que M. de Saucourt avoit été *grand-veneur*, apparemment entre M. le chevalier de Rohan & M. le duc de la Rochefoucault.

A la mort de M. le duc de la Rochefoucault, M. le comte de Toulouſe en a exercé la charge ; à ſa mort,

Digitized by Google

M. le duc de Penthievre ſon fils, en a été revêtu; pendant ſa minorité M. le prince de Dombes l'a exercé; à ſa majorité, il l'a exercé lui-même, & en a revêtu M. le prince de Lambale ſon fils, & il en fait encore les fonctions juſqu'à ſa majorité.

Salnove & M. de la Briffardiere ne ſont pas d'accord des *grands-veneurs* ſous les regnes d'Henri IV. & de Louis XIII. Salnove dit que M. le prince Guimené & M. le duc de Montbazon, étoient *grands-veneurs* ſous Henri IV. & M. de la Briffardiere les met ſous le regne de Louis XIII. Je crois qu'on peut s'en rapporter à Salnove qui a ſervi dans la vénerie ſous Louis XIII. il étoit à portée de le ſavoir au juſte.

Edit du roi du . . . . Octobre 1737, qui ſupprime partie des charges de la grande venerie. Art. premier. Des quarante-quatre charges de gentilshommes, il y en a trente-huit de ſupprimées: plus, toutes les charges de fourriers, valets de chiens ordinaires à cheval, & ceux ſervant par quartiers; les valets de limiers, autres valets de chiens ſervant par quartier; les petits valets de chiens, maréchaux ferrans, chirurgiens, boulangers, & châtreurs de chiens.

Il y avoit anciennement ſous les ordres du *grand-veneur* quatre lieutenans qui ſervoient comme de capitaines, chacun dans leurs quartiers, & qui en ſon abſence recevoient les ordres du roi, pour les donner à toute la vénerie. *Nouveau traité de vénerie, p. 29. introduction.*

Commandant. Les places de commandant de la vénerie du roi, ſont établies depuis que les lieutenans en charge n'ont plus fait de fonctions.

Il y a un commandant qui prend les ordres du *grand-veneur*, & en ſon abſence du roi, qui les lui donne pour les chaſſes qu'il juge à propos de faire; il diſtribue les ordres, comme il en a été déjà parlé.

Dans le premier volume de l'*école de la chaſſe*, par M. Leverrier de la Conterie, *p.* 2, il eſt dit qu'un prince, amateur de la chaſſe, doit choiſir un commandant qui ait de la naiſſance, qui l'entende, qui l'aime, & penſe aſſez juſte pour préférer à tout le plaiſir de ſon prince. Ces quatre qualités ſont abſolument néceſſaires.

Un commandant eſt reſponſable de ce qui ſe paſſe au chenil & à la chaſſe par la faute des officiers & autres du ſervice; & il doit ſe faire un point d'honneur d'amuſer ſon prince. Du choix du commandant dépend la bonté de l'équipage, & le bon ordre dans lequel il doit être tenu. Il faut un gentilhomme né avec le goût décidé pour la chaſſe, & qui ait blanchi avec fruit dans le métier; qu'il ait des mœurs, humain envers ceux qui lui ſont ſubordonnés, poli avec tout le monde.

M. de Ligniville. Celui qui commande, s'il n'eſt parfaitement inſtruit, on lui en fera bien accroire. Il y a des veneurs ſi ambitieux, qu'ils demandent ſouvent beaucoup plus de quête qu'ils n'en peuvent faire. Il y en a auſſi à qui on donne des quêtes qui ſont toujours mal faites par l'ignorance & la pareſſe de ceux-ci; c'eſt au commandant à connoître l'ambition des uns & la négligence des autres, pour réprimer l'un, & réveiller l'émulation des autres.

Le commandant doit ſe rendre le protecteur & le pere des veneurs. Les plus grands princes & ſeigneurs ont donné le titre de *compagnon de venerie* à ceux avec leſquels ils prenoient le plaiſir de la chaſſe. Quand un commandant a fait monter un veneur au grade pour faire chaſſer les chiens, il ne l'aura pas fait avancer, qu'il n'ait vu des preuves de ſon ſavoir par les beaux laiſſés-courre qu'il aura faits; l'intelligence, l'âge, la conduite, les talens qui ſont néceſſaires dans cette partie: d'après cela, il le doit traiter avec bonté & amitié. Si c'eſt un homme de ſentiment, il ne ſe dédira ſûrement pas; mais ſi on lui fait eſſuyer des déſagrémens, ce pauvre veneur devient triſte, mélancolique, ſe dégoûte du ſervice, ne le fait plus que par honneur; le plaiſir eſt banni de lui. Cet exercice demande qu'on ſoit dégagé de toute autre choſe étant à la chaſſe; qu'on ne penſe & agiſſe que pour remplir les devoirs de la place qu'on occupe; qu'on ſoit à l'abri des craintes; que le plaiſir ſeul d'amuſer ſon maître ſoit toutes les penſées & les actions du veneur à la chaſſe. Les réprimandes publiques, les mortifications qu'on fait ſouvent ſubir à d'honnêtes gens par pur caprice, ſont bien à craindre pour ceux qui ſe font un principe de ne point manquer dans leurs ſervices. Il peut arriver des fautes en croyant bien faire; ſi-tôt qu'un habile & zélé veneur s'en apperçoit, il eſt aſſez puni de l'avoir commiſe; il en ſera tout honteux & conſterné. Qui eſt-ce qui ne commet point de faute? C'eſt celui qui n'a rien à faire, & qui n'eſt chargé de rien.

Les mauvais ſujets doivent être traités comme ils le méritent après les fautes réitérées; il les faut punir; & s'ils ne ſe corrigent pas, que les réprimandes & menaces n'y faſſent rien, les redeſcendre à leur premier état, & ſi cela n'y fait rien, les renvoyer avec du pain: le roi & les princes ne voudroient pas voir des malheureux, qui auroient eu l'honneur de les ſervir dans leurs plaiſirs, être des miſérables. Il ne faudroit qu'un pareil exemple à celui d'être deſcendu, pour exciter & réveiller l'émulation.

Il faut que le commandant ſoit comme le pere de famille, attentif aux beſoins de ceux qui lui ſont ſubordonnés. S'ils n'ont pas de quoi vivre de leurs appointemens & revenus de leurs places, qu'il ſollicite pour eux des ſupplémens; qu'il ſache faire récompenſer les anciens & bons ſerviteurs qui ſe ſont expoſés, ſacrifiés pour leur ſervice. Les bontés du maître doivent couler ſur eux par le canal du commandant; de même ceux qui ont de groſſes familles, qui ont peine à vivre & qui n'ont pas d'autres reſſources, n'en doivent point être abandonnés; il faut ſecourir les malheureux dans la peine.

La place de commandant eſt la plus honorable de la vénerie, après le *grand-veneur*.

Ses appointemens ſur l'état de ceux de la vénerie, ſont de quinze cens livres; il a en ſus ſur la caſſette trois mille livres payés par quartiers; c'eſt-à-dire, en quatre payemens.

Le roi leur donne en ſus des penſions ſur le tréſor royal & des gratifications, qui ne ſont accordées qu'autant qu'ils ont d'ancienneté & qu'il plaît à S. M. de leur faire du bien. Ils ont un carroſſe & une chaiſe entretenus aux dépens du roi, quatre chevaux, un cocher & un poſtillon de même.

Pour l'habillement de l'ordonnance, il eſt pareil à celui du roi du *grand-veneur*; ils ont des trompes.

Voilà l'état des commandans de la *venerie* du roi.

Ecuyer. Celui de l'écuyer eſt de même.

Gentilshommes. Celui des gentilshommes eſt de trois mille livres payées ſur la caſſette. S. M. leur donne des penſions & gratifications ſuivant leur ancienneté & la volonté de S. M. Ils n'ont rien ſur l'état des appointemens de la *vénerie*; leur habillement eſt pareil à celui du commandant; leur ſervice eſt d'aller au bois, de piquer à la queue des chiens, ils ne ſont pas tenus d'autres ſervices; ils avancent au grade de commandant: ils ſont deux dans la vénerie.

Pages. Les pages ſont au nombre de deux; on les prend fort jeunes ſuivant l'uſage; ils apprennent à connoître les chiens, à aller au bois; ils ont deux chevaux à la chaſſe, pour apprendre cet art. Leur ſervice eſt d'aider à aller rompre; d'être ſur les aîles à voir ce qui ſe paſſe, pour ſe rendre utiles. Ils parviennent au grade de gentilhomme. Leur habillement eſt pour la chaſſe le ſurtout des pages de la grande-

écurie, & l'habit de grande livrée de la petite écurie, chapeau bordé, bourdaloue, *&c.* Ils ont ceinturon, couteau de chaſſe, bottes, trompe, bas, ſouliers, quarante ſols par jour, & une gratification ſur la caſſette pour leur bois & chandelle.

Piqueurs. L'état de la *vénerie* eſt de cinq piqueurs; le premier & le plus ancien eſt chargé du ſoin & du détail de la meute; les quatre autres ſont pour aller aux bois & piquer à la queue des chiens, les bien connoître, pour en diſtinguer la ſageſſe, la bonté & la vigueur, afin de les remarquer & avoir de la confiance dans les occaſions aux plus ſages.

Il faut, pour être bon piqueur, avoir paſſé les grades du ſervice de la *vénerie*, pour en connoître les détails, avoir été au bois avec un bon maître pendant deux ans, cela ne feroit qu'une perfection de plus pour l'écolier. Toutes les ſaiſons ſont différentes pour le travail du bois; il faut les avoir ſuivies avec attention & goût; à vingt & vingt-cinq ans eſt l'âge pour les faire monter à ce grade, pour en tirer du ſervice; il le faut choiſir dans les éleves, qu'il aime la chaſſe par goût & non par intérêt, ou pour avancer; qu'il ſoit d'une bonne ſanté, vigoureux, ne craignant ni le froid ni le chaud, ni la pluie, neige, gelée, que tout lui ſoit égal; qu'il ne craigne point de percer les enceintes, fourées ou non, à la queue de ſes chiens, ni de franchir un foſſé; il faut qu'un bon piqueur ſoit collé, pour ainſi dire, à ſes chiens, pour les remarquer manœuvrer, & ſavoir quand il arrive du déſordre par le change ou par la ſéchereſſe, afin de leur aider dans ces occaſions; connoître les chiens timides dans le change, les chiens ſages & hardis, & ceux en qui l'on n'a point encore de confiance, afin de ſavoir à quoi s'en tenir, & prendre ſon parti ſuivant les occurences; ſavoir retourner à propos & prendre garde de le faire trop promptement dans les techereſſes au bord d'une route ou chemin, ou ſi des cavaliers auroient paſſé dans l'un ou l'autre, pour lors les chiens peuvent demeurer court, & le cerf s'en aller: choſes à prendre garde dans une pareille incertitude, les uns retournent dans les voyes, les autres prennent avec des bons chiens au-deſſus & au deſſous. Il faut pareillement qu'il s'applique à connoître ſon cerf par la tête, ſi elle eſt brune, blonde ou rouſſe; ſi elle eſt ouverte, rouée ou ſerrée; ſi le pelage eſt brun, blond ou fauve; ſi c'eſt un pié long ou rond, creux ou paré, les pinces groſſes ou menues, la jambe large ou étroite, haut ou bas jointe, les os gros ou menus; de même la figure du pié de derriere, s'il y a quelque remarque à y faire, en revoir avec attention ſur le terrein ferme, comme dans le terrein mol ou ſableux, ce qui fait un changement au revoir. D'après toutes ces obſervations, le piqueur ſe diſtinguera dans tous les momens de la chaſſe, & fera peu de fautes: il faut prendre garde que le trop d'ardeur ne l'entraîne pour ſe faire voir un des premiers aux chiens, ſans ſe donner la peine de mettre l'œil à terre de crainte que cela ne l'arriere; il arrivera du change, les chiens ſe ſéparerons, il tournera à une partie, il reverra d'un cerf devant eux ſans ſavoir ſi c'eſt le cerf de meute, il eſt long-tems à ſe décider s'il rompra ou appuyera, cela le met dans l'embarras, & connoiſſant ſon cerf, il appuye ou arrête.

S'il peut avoir une bonne voix & une belle trompe, cela fait un ornement de plus à la chaſſe. Il faut qu'il ſoit ſage ſur le vin & le reſte; un veneur qui s'eſt trop adonné à l'un ou à l'autre vice, fait mal ſon ſervice, il ſe trouve aſſommé par la débauche, & ne peut pas les jours de chaſſe remplir le ſervice du bois où il va pour y dormir au coin d'une enceinte, & ſa quête ſe fait tout d'un ſomme; & à la chaſſe il eſt mou, fatigué, & ne remplit point les devoirs de ſa place, pour lors il y faut mettre ordre; il y a toujours une intervalle de trois jours d'une chaſſe à l'autre, c'eſt aſſez pour ſe repoſer & reparer la fatigue de chaque chaſſe.

Les piqueurs ont cinq chevaux chacun à la chaſſe, ainſi que les commandans & gentils-hommes; le premier eſt pour attaquer de meute, le ſecond à la vieille meute, le troiſieme à la ſeconde, le quatrieme aux ſix chiens, & le cinquieme au relais volant, où il n'y a que des chevaux & point de chiens.

Le premier piqueur n'a que deux chevaux pour accompagner l'équipage au rendez-vous, & aux briſées où l'on attaque, & ſe promener; il n'eſt tenu d'aucun autre ſervice que de ſe trouver, s'il peut, à la fin de la chaſſe pour ramener les chiens au logis: il a de plus que les autres 300 livres pour le ſoin des chiens, 300 livres pour les têtes des cerfs qui lui appartenoient, que le roi prend; il eſt chauffé & éclairé toute l'année.

L'habillement des piqueurs ne differe des premiers que par les bordées, boutons, boutonnieres, galons ſur les coutures, bord de chapeau, le bordé, & boutonniere de la veſte qui ſont d'argent, & aux premiers ils ſont or; les grands galons ſont les mêmes; ceinturon & couteau de chaſſe de même, paremens & collet de velours, la même poſition des galons pareille; on leur donne une trompe à l'habillement comme à tous ceux qui en doivent avoir.

L'habit eſt bleu, doublé de rouge, paremens de de velours, & collet de même; veſte & culotte écarlate, l'habit bordé, boutons & boutonniere d'argent, un grand galon or & argent travaillé enſemble, l'or dans le milieu, & les deux bandes chaque côté, large de plus de deux pouces; un de ces grands galons eſt poſé à côté des boutonnieres, à chaque côté du haut en bas; deux de ces grands galons ſur le velours de chaque manche, un en bande, l'autre en pointe, & forme deux petits fers à cheval deſſus & en dedans, & une bande de ce grand galon qui prend ſous le premier galon qui couvre toute la couture du parement, & rentre en-dedans la manche; il y a de même deſſous un même galon qui fait le même effet, la poche eſt bordée d'un petit galon, & un grand qui couvre preſque la poche, qui eſt en grande patte longue; un autre grand galon qui eſt poſé ſur la poche au-deſſous de la patte, remonte aux hanches, eſt plié de façon qu'il forme une pointe qui gagne la fourche de l'habit par derriere, où il y a encore un autre grand galon de chaque côté de ladite fourche croiſé par en haut, qui gagne les deux pointes du galon qui remonte de la poche, le tout lié enſemble; en outre il y a deux bordés dans les plis, & deux grands galons chaque côté; ſur toutes les coutures un galon d'argent large de deux pouces. Le ceinturon eſt couvert du même grand galon or & argent; le bord de chapeau, le bourdaloue, bouton & ganſe eſt pareillement donné. Les habits complets tels qu'ils ſont dits, ſe montent à près de 700 livres: ceux du grand-veneur & commandant, *&c.* paſſent au-deſſus à cauſe de l'or.

Appointemens des piqueurs. Ils ont chacun 1100 liv. ſur l'état des appointemens de la *vénerie*; ils ſont payés, ainſi que tous ceux qui ſont ſur l'état de la *vénerie*, tous les mois; ils ont enſuite chacun une penſion ſur le tréſor; il y en a de plus fortes les unes que les autres, depuis 300 liv. juſqu'à 480; il n'y en a point eû de 500 liv. S. M. donne à la S. Hubert à chaque piqueur 200 livres; hors Verſailles ils ont 10 ſols par jour: le roi leur donne des penſions & gratifications ſur ſa caſſette, aux uns plus, & les autres moins.

Valets de limiers. Les valets de limiers ſur l'état de la *vénerie*, ſont au nombre de huit, dont deux à cheval, pour faire avancer les relais; les autres à pié, pour garder les cerfs détournés le matin, juſqu'à ce

qu'on vienne attaquer, ou que l'on chaſſe.

Pour faire un bon valet de limier, il faut choiſir parmi les dix valets de chiens, celui qui a le plus de bonne volonté, de goût pour la chaſſe, de bonne ſanté, vigoureux, intelligent; le mettre entre les mains d'un maître habile, & l'y laiſſer deux ans pour qu'il connoiſſe chaque façon de travailler au bois dans les différentes ſaiſons, & à juger les cerfs dans les différentes forêts, dont les piés ne ſe reſſemblent point; d'après cela lui confier un limier & une quête: s'il ne ſe dédit pas après qu'il aura l'habit galonné, s'il a de la voix, de la trompe, qu'il ſache mener un cheval, & qu'il ait de la conduite, on peut après l'avoir éprouvé étant valet de chien à cheval, ſi l'on en a été content, le faire monter à cheval pour faire avancer les relais; c'eſt-là l'école pour faire un piqueur; ſi tous les ſuffrages ſe réuniſſent en ſa faveur, on peut lui donner la premiere place qui viendra à vaquer dans cette partie, & l'on ſeroit des éleves; par ce moyen il y auroit toujours des ſujets prêts à remplacer ceux qui manqueroient, ſans s'arrêter aux rangs; ce n'eſt pas que je conſeille l'injuſtice, au contraire à chaques ſujets qui auroient les qualités ſuſdites, il y en auroit une bien grande de leur faire des paſſe-droits à leurs rangs; mais je parle de ceux à qui la nature n'a pas donné les dons néceſſaires pour la chaſſe; il faut leur trouver des places à quoi ils puiſſent être bons, qu'elles ſoient à-peu-près équivalentes à ce qu'ils perdroient, afin qu'ils ſe trouvent dédommagés du tems qu'ils auront paſſé à faire leur poſſible pour atteindre aux talens qu'ils n'ont pas pû acquérir; cela ſeroit des heureux, des contens, & l'équipage du roi ſe trouveroit rempli de ſujets capables; bannir les ivrognes, les libertins, les pareſſeux, & faire faire un noviciat de ſix mois ou un an à ceux ſur leſquels on jetteroit les yeux pour les recevoir dans le ſervice; il ne faudroit pour cela ni protecteurs, ni recommandation, que les diſpoſitions ſeules.

Valets de limiers. L'habillement des valets de limiers eſt pareil à celui des piqueurs ſans nulle différence.

Les appointemens ſont de 360 liv. par an, payés ſur l'état de la *vénerie*; on leur a donné du vivant de monſeigneur le comte de Toulouſe, grand-veneur, par ſupplément qui eſt enregiſtré à la chambre des comptes, à chacun 150 liv. qu'ils reçoivent tous les ans; une partie ont des penſions de 300 liv. chacun.

Le roi leur donne à la S. Hubert à chacun 24 liv.

Le grand-veneur 10 livres, aux étrennes chacun 48 liv.

Sa majeſté leur donne au freouet à chacun 100 liv. & le grand-veneur 12 liv. 10 ſols. Ils ont chacun environ ſix aſſemblées par année qui ſont compoſées de trente bouteilles de vin commun, pris à l'échanſonnerie du roi; vingt livres de viande au grand commun, & vingt livres de pain à la panneterie, ce qui peut valoir en argent environ 72 liv.

Ils ont du grand-veneur 5 liv. 10 ſols par chaſſe, & chaque fois qu'ils vont au bois pour reconnoître par ordre qu'il leur fait, environ 50 liv.

Ils ont 10 ſols par jour en campagne hors de Verſailles, ce qui leur fait 100 liv.

Cela leur fait environ 1200 liv. avec penſion; ils ont encore en ſus les débris de leur habillement 100 liv. qui leur fait 1300 liv.

Chaque veneur qui va au bois doit avoir deux limiers, afin que s'il arrive accident à un, l'on ait pour reſſource un autre qu'on aura dreſſé, ce qui mérite être expliqué.

Aſſemblées. Les aſſemblées autrefois étoient les déjeunés de chaſſe que l'on faiſoit porter aux rendez-vous, compoſées comme il eſt dit ci-deſſus, de la quantité de pain, vin & viande; depuis un tems dont je ne trouve nulle part la date, on a réglé les aſſemblées à deux par ſemaines; les valets de limiers en ont une, & les valets de chiens l'autre; que la meute du roi chaſſe ou ne chaſſe pas, elles ſont délivrées ſur le certificat du commandant, deux par ſemaine comme il eſt dit à la *louveterie*; ils en ont pareillement deux, & au vautrait, qui eſt l'équipage du ſanglier, la même choſe, & même quantité de l'un & de l'autre.

Le jour de S. Hubert, elle eſt donnée double à la *venerie*.

Valets de chiens. Pour le ſervice des chiens il y a dix valets de chiens dans la *vénerie*, dont trois à cheval & ſept à pié. Les trois à cheval vont au bois, & menent chacun un relais pour la chaſſe. Le premier eſt la vieille meute; le deuxieme la ſeconde; le troiſieme les ſix chiens: ils ont chacun un valet de chiens à pié. Chaque relais eſt compoſé de 16 à 18 chiens en deux hardes, une pour le valet de chiens à cheval, & une pour celui à pié: ainſi des deux autres relais.

Le valet de chiens à cheval étant arrivé à la place où doit être ſon relais, & avoir mis ſes chiens à l'ombre dans l'été, & au ſoleil dans l'hiver, à l'abri des mauvais vents & pluie, il laiſſe auprès d'eux le valet de chiens à pié pour prendre garde qu'ils ne ſe mordent, ne ſe hardent, & qu'ils ne coupent point leurs couples; & les attacher de façon à pouvoir ſe coucher.

Le valet de chiens à cheval doit aller en avant aux écoutes, du côté que doit venir la chaſſe, ou qu'on vienne l'avertir, afin de n'être point ſurpris de l'un ou de l'autre.

Il y a encore quatre valets de chiens à pié, dont un reſte au chenil les jours de chaſſe; ordinairement c'eſt celui qui ſe trouve de garde ce jour-là, pour avoir l'œil aux chiens qui ne vont point à la chaſſe; tenir le chenil bien propre, bien net, de belle paille blanche, & de bonne eau fraîche pour le retour de ceux qui ont chaſſé; faire manger les limiers, les lices en chaleur, les boiteux, & panſer les malades. Il reſte trois valets de chiens à pié, à qui on donne deux chevaux à deux, pour aider à mener les chiens au rendez-vous; & le troiſieme va à pié à la tête des chiens, pour les mener pareillement en route, comme à la chaſſe. Leur habillement eſt un habit de grande livrée du roi; une veſte bleue avec boutons & boutonnieres d'argent; une culotte de panne bleue, ou de drap comme ils la veulent; un bord de chapeau, bourdaloue, gance & bouton d'argent. Les trois à cheval ont d'augmentation un ſurtout bleu, bordé de livrée, & une ſeconde culotte. Ils ont en ſus une ſouquenille de coutil, pour le ſervice du chenil: l'on habille ordinairement la *vénerie* tous les ans; cela a varié pendant quelques années.

Leurs appointemens ſont de 20 ſols par jour; ils ont en ſus 10 ſols à tous les endroits hors de Verſailles; ils ont environ chacun deux aſſemblées par an, c'eſt-à-dire 30 bouteilles de vin, 20 livres de pain, & 20 livres de viande, qu'on leur délivre au grand-commun, à l'échanſonnerie & à la panneterie pour chaque aſſemblée. A la S. Hubert le roi leur donne 400 liv. pour la brioche qui lui eſt préſentée, & en ſus quatre louis pour leur ſouper. Toute la famille royale, le grand-veneur, princes & ſeigneurs à qui l'on préſente des brioches de S. Hubert, donnent chacun, & cela fait maſſe. Ils ont au partage 50 à 60 livres environ. Le premier a 4 ſols par jour pour le panſement des chiens, de plus que ſes camarades.

Appointemens,	360 liv.
Augmentation,	100
Aſſemblée,	24
S. Hubert,	60
	544 liv.

Ils ont en ſus les nappes des cerfs, les ſuifs dans la ſaiſon, les fumiers, & 10 livres pour leurs uſtenſi-

Digitized by Google

les, comme ciſeaux, peignes, broſſes, étrilles, tous les ans.

Le roi donne ſes ordres au grand-veneur pour envoyer les équipages où il veut chaſſer; le jour & l'endroit de la forêt où il juge à-propos de faire ſon rendez-vous; le grand-veneur donne l'ordre au commandant; le commandant aux officiers & autres, fait la diſtribution des quêtes. L'heure du départ de l'équipage ſe dit à celui qui en a la direction, qui eſt le premier piqueur à qui le commandant dit de même la diſtribution des relais, ſi elle ſe doit faire avant l'arrivée de la meute au rendez-vous.

Le plus ancien piqueur a le détail de l'équipage, ce qui concerne ſeulement la meute, pour avoir l'œil que les valets de chiens faſſent bien leur devoir; que rien ne manque pour la propreté des chenils; ſi la nourriture, ſi les farines, le pain, les mouées ſont bonnes & fraîches; ſi la paille n'a pas de mauvaiſe odeur; s'ils ſont bien peignés, bien broſſés; ſi l'on n'en paſſe pas légérement quelques-uns, & ſi on n'en oublie pas; ſi à l'ébat il ne s'en trouve pas de malades, de boiteux, de triſtes, afin de les faire examiner & traiter ſuivant le mal, & les faire ſéparer.

Le boulanger de la *vénerie* eſt habillé de drap bleu, parement rouge, bordé, boutons & boutonnieres d'argent, veſte bordée & culotte rouge, bord, bourdaloue, bouton & gance. Il a 30 ſols par jour, & 10 ſols hors de Verſailles; il eſt logé, chauffé, éclairé, c'eſt-à-dire une chandelle par jour; il a à ſon profit la braiſe & la cendre.

Diſtinctions accordées aux officiers de la vénerie *du roi.* (M. de la Briffardiere.) Nos rois ont accordé de tout tems de grands privileges aux officiers de leur *vénerie*.

Il y a une ordonnance de Philippe Auguſte, rendue en 1218, qui donne aux officiers de la *vénerie* différentes exemptions & privileges; & en 1344, Philippe le Bel les exempta de toutes contributions de tailles, ſubſides, d'emprunts, de guet, de gardes, de péages, paſſage & logement de guerre.

Ces exemptions & privileges furent confirmés depuis ſucceſſivement en 1547 par Henri II. en 1594 par Henri le Grand, en 1639 par Louis XIII. qui déclare en outre tous les officiers de la *vénerie* & fauconnerie commenſaux de ſa maiſon, & en cette qualité exempts de taille & de tout autre ſubſide.

Enfin par la déclaration rendue à Poitiers par le feu roi, en l'année 1652, en faveur des officiers de la *vénerie*, il eſt dit expreſſément:

« Nous confirmons par ces préſentes, tous les privileges, franchiſes, libertés & immunités, exemptions & affranchiſſemens accordés aux officiers de nos maiſons royales, employés aux états de la cour des aides, & à leurs veuves durant leur viduité, voulant qu'elles ſoient quittes de toutes contributions ».

Sous le regne d'Henri le Grand, le duc d'Aumale étoit grand-veneur, après lui le duc d'Elbœuf, & depuis le regne de Louis XIII. juſqu'à préſent, on a vu la charge de grand-veneur exercée ſucceſſivement par M. le prince de Condé, M. le duc de Montbazon, M. le prince de Guimené, M. le chevalier de Rohan, M. le duc de la Rochefoucaut, M. le comte de Toulouſe; après la mort de M. le comte de Toulouſe, M. le prince de Dombes a fait les fonctions de grand-veneur juſqu'à la majorité de M. le duc de Penthievre, qui l'a exercée juſqu'à la majorité de M. le prince de Lambale, qui a eu la ſurvivance de M. le duc de Penthievre.

Ecurie pour le ſervice de la vénerie. Après avoir détaillé le nombre d'officiers qui ſont ſur l'état du ſervice de la *venerie*, je vais faire celui de l'écurie pour le même ſervice.

Il y a un écuyer qui a l'habit complet comme le commandant, de même 1500 liv. ſur l'état des appointemens, & auſſi 3000 liv. ſur la caſſette. Sa majeſté lui donne en ſus des penſions & gratifications ſuivant ſa volonté; il a un carroſſe, deux chevaux, pour le mener; il a une chaiſe pour aller au rendez-vous & voyage, avec pluſieurs chevaux pour relayer, un cocher, un poſtillon payés & habillés ſur l'état de la *vénerie*.

Un ſous-écuyer pour l'acquiſition des chevaux, qui a 1000 francs ſur l'état; il a des penſions & gratifications ſuivant la volonté du grand-veneur. On lui paye ſon habillement, & à chaque voiture de chevaux anglois qu'il achete, il a une gratification & tous ſes frais payés.

Il y a en ſus un piqueur, habillé avec le même uniforme que ceux de l'équipage; il a de plus une redingotte bleue, bordée d'argent, avec boutons & boutonnieres: mais cela ne ſe donne que tous les trois habillemens; il a une culotte rouge de plus. Ses appointemens ſont de 1000 francs; il a des penſions & gratifications en ſus. Son ſervice eſt de dreſſer les chevaux, & les propoſer à l'écuyer pour être donnés ſuivant ceux à qui ils peuvent ſervir; d'avoir l'œil que rien ne leur manque pour la nourriture, les ſoins; & les jours de chaſſe, placer pour chacun aux relais, les chevaux deſtinés au ſervice, & en état de marcher.

Il y a de plus un aide à monter à cheval pour le ſoulager à dreſſer les jeunes chevaux & réduire les fougueux, qui a un ſurtout bleu bordé d'argent, avec boutons & boutonnieres de même: il a pareillement la redingotte de même que le piqueur, la veſte eſt rouge bordée d'argent, boutons & boutonnieres & deux culottes, les paremens de l'habit ſont de drap rouge, ainſi que la doublure qui eſt de la même couleur en ſerge.

Il y a un délivreur pour les fourrages, qui a le même uniforme que l'aide à monter à cheval.

Il y a un maréchal, qui a le même uniforme que l'aide à monter à cheval. Il a 50 ſols par mois pour chaque cheval, pour leur fournir les fers, les médicamens, &c. on lui paſſe un garçon ſur l'état de la *vénerie*.

Le ſellier eſt habillé de même uniforme ci-deſſus; on lui paſſe un garçon ſur l'état; on lui fournit tout ce qui concerne ſon état.

Les palfreniers ſont habillés d'un habit de grande livrée, veſte bleue, bordée d'un galon de ſoie, une culotte de drap ou panne, un manteau tous les trois habillemens, bord de chapeau, bourdaloue, bouton & gance; ils ont 20 ſols par jour, & 10 ſols d'augmentation hors Verſailles: ils ont chacun quatre chevaux à panſer; on leur donne 25 liv. pour les bottes.

Il y a en ſus des ſurnuméraires, qui ont ſurtout de bouracan, veſte, culotte de drap, bord de chapeau comme les palfreniers; ils n'ont point de manteau, & on leur donne la même paie. Il y en a à-peu-près autant comme de palfreniers à la grande livrée, c'eſt-à-dire de trente-ſix à quarante; cela feroit de ſoixante-douze à quatre-vingt pour les deux parties. Mais ceux de la petite meute ſont compris dans ce même nombre de palfreniers & ſurnuméraires, & les autres détaillés ci-devant, ne ſont que pour le ſervice de la grande meute: on leur donne 25 livres pour les bottes.

Le grand-veneur n'a point de nombre de chevaux marqué pour lui; il en fait mettre à ſon rang ce qu'il juge à propos.

Le commandant en a ſix à ſon rang, & toujours cinq à la chaſſe; un de meute, un de vieille meute, un de ſeconde vieille meute, un de ſix chiens, & un de relais volant.

Les deux gentilshommes en ont autant & même poſition.

Chaque piqueur autant, hors celui qui a le détail de la meute, qui n'en a que deux.

Les pages en ont chacun deux à la chaſſe, & un qui ſe repoſe à l'écurie.

Les deux valets de limiers à cheval ont chacun trois chevaux à leur rang, dont deux à la chaſſe, & un qui ſe repoſe pour chacun.

Les trois valets de chiens à cheval en ont chacun un à chaque chaſſe; s'il s'en trouve un de boiteux, ou malade d'une chaſſe à l'autre, on en prend un dans les chevaux de fuite, dont il y en a un certain nombre pour monter les palfreniers qui ſont deſtinés à relayer ceux pour qui on leur donne des chevaux à chaque relais.

L'on fait monter le nombre des chevaux pour le ſervice des deux meutes du cerf; les chevaux neufs, ceux du ſervice, ceux de carroſſe & de chaiſe, ceux de ſuite, au nombre de 300 chevaux.

La nourriture des chevaux de la *vénerie* eſt un boiſſeau d'avoine par jour, en deux ordinaires, meſure de Paris, une botte de foin, & une botte de paille, du poids chaque de 10 à 11 livres.

La grande *vénerie* du roi étoit compoſée ſous le regne de Louis XIII. d'un grand veneur, quatre lieutenans, quatre ſous-lieutenans, quarante gentilhommes de la *vénerie* qui ſervoient, ſavoir un lieutenant & un ſous-lieutenant & dix gentilhommes par trois mois. Il y a encore huit gentilhommes ordinaires qui ont été choiſis de tout tems parmi les ſuſdits nommés pour ſervir actuellement dans la *vénerie* où le tems qu'il plait au roi, qui ſont ceux à qui l'on doit avoir plus de créance quand le choix en a été bien fait.

Il y a auſſi deux pages de la *vénerie*, quatre aumoniers, quatre médecins, quatre chirurgiens & quatre maréchaux, un boulanger, douze valets de limiers ſervant trois par trois mois, & deux ordinaires que l'on appelle *de la chambre*, quatre fourriers ſervant auſſi un par quartier, quatre maîtres-valets de chiens à cheval & un ordinaire, douze valets de chiens à pié ſervant par quartier, quatre ordinaires qui ſont deux grands & deux petits valets de chiens qui doivent demeurer auprès des chiens jour & nuit.

La *venerie* du roi eſt compoſée en 1763 d'un grand veneur, Mgr. le prince de Lamballe: d'un commandant, M. de Laſmartre: d'un écuyer, M. de Vaudelau: deux gentilhommes, deux pages, quatre piqueurs, huit valet de limiers, dont deux à cheval: dix valets de chiens, dont trois à cheval, un boulanger, un châtreur.

Sa Majeſté a enſus une ſeconde meute pour le cerf ſous les ordres du même grand veneur, qui eſt ſervi par une partie des officiers du grand équipage: un commandant, M. Dyauville, d'augmentation: le même écuyer de la grande meute, un gentilhomme de la grande meute & un d'augmentation, un des deux pages de la grande meute, trois piqueurs d'augmentation, deux valets de limiers de la grande meute, dix valets de chiens d'augmentation, un boulanger d'augmentation, un maréchal d'augmentation, un aide-à-monter à cheval d'augmentation, un garçon délivreur d'augmentation, & environ 120 chiens ſans les limiers, un aumonier, un médecin, un chirurgien, un tréſorier en charge, un argentier en charge, un contrôleur, un ſous-écuyer, un piqueur pour l'écurie, un aide-à-monter à cheval, un délivreur, un ſellier, un maréchal, environ 300 chevaux pour le ſervice des deux meutes, plus de trente-ſix palfreniers avec l'habit de grande livrée, & environ un pareil nombre avec des ſurtouts & la même paie.

Sous les regnes précédens la *venerie* étoit bien plus conſidérable; & preſque tous les employés étoient en charge. Salnove & la Briffardiere en font le détail.

Louis XIII. créa ſix officiers ordinaires qui demeurent dans la *vénerie* ſans en ſortir, pour faire chaſſer & piquer à la queue des chiens; ils ſont réduits aujourd'hui à quatre, qui ſont les quatre piqueurs qui avoient ſur l'état le titre de gentilhomme, qui ne leur eſt pas continué ſur l'état de diſtribution des appointemens ſous ce regne-ci.

La plûpart des charges de la *vénerie* ont été ſupprimées à la mort de Mgr. le comte de Toulouſe, grand veneur, en 1737; il y en a encore quelqu'une de lieutenant, dont ceux qui ſervent, ne ſont pas pourvus: une de tréſorier, une d'argentier; voilà celles qui ſont à ma connoiſſance; toutes les autres places qui ſont occupées dans la *vénerie*, le ſont par des officiers & autres que le grand veneur propoſe au roi, & qu'il reçoit, ſuivant les talens, le mérite ou l'ancienneté.

Les charges ci-deſſus dépendent du grand veneur; elles ſont à ſon profit.

En 1764 j'ai fait le relevé des charges de la *vénerie* chez M. le grand veneur à l'hôtel de Toulouſe à Paris. Voici ce qu'on m'a donné.

Un lieutenant ordinaire, quatre lieutenans par quartiers. Le roi nomme & donne ces places & charges.

Quatre ſous-lieutenans par quartier, ſix gentilhommes. M. le grand veneur donne ces places & charges.

Compagnie des gardes à cheval. Un lieutenant, un ſous-lieutenant, ſix gardes.

Ordre pour la chaſſe. Quand le roi veut chaſſer avec ſon équipage de la *vénerie*, il en fait part au grand veneur, de l'endroit, du jour, du lieu de l'aſſemblée, & de l'heure qu'il ſe rendra au rendez-vous; le grand veneur le dit au commandant de la *vénerie*, qui ſe rend au chenil à l'heure du ſouper des chiens; tous les gentilshommes, officiers & autres du ſervice s'y trouvent; là il fait la diſtribution des quêtes à chacun ſuivant leur rang; leur dit le rendez-vous & l'heure que le roi s'y rendra; il dit auſſi l'heure qu'il faut que les chiens partent du logis pour le rendez-vous, & ſi l'on ſéparera des relais en chemin; le premier piqueur prend ſes ordres ſur tout cela. Dans le partage des quêtes il met ordinairement un valet de limier à pié dans chaque quête avec un des officiers ci-deſſus à cheval; celui qui eſt à pié, reſte pour garder les cerfs qui ſe trouvent dans leurs quêtes, & celui qui eſt à cheval, ſe rend au rendez-vous pour faire le rapport & conduire à ſes briſées; ſi l'on va à lui, il prend un peu devant pour demander à ſon compagnon ſi le cerf n'eſt pas ſorti de l'enceinte où il étoit détourné; s'il y eſt encore, au carrefour au pié de l'enceinte l'on fait prendre les chiens; on envoie du monde tout-au-tour de ladite enceinte; on va aux briſées avec une demi-douzaine de chiens, qui ſont découplés derriere le valet de limier dans la voie aux briſées; le valet de limier prend la voie avec ſon limier, & croiſe l'enceinte pour lancer le cerf. Les piqueurs entrent à cheval, font du bruit, foulent l'enceinte juſqu'à ce que le cerf ſoit parti; ſitôt qu'il a été vu, on crie *tayoo;* ſi c'eſt à une route ou à un chemin, on fait avancer les chiens de meute & on les découple dans la voie juſte, & on chaſſe.

Si dans l'endroit que le roi juge à-propos de chaſſer, il faut que les veneurs aillent coucher dehors (c'eſt-à-dire à portée de leurs quêtes), le commandant fait avertir, & à ſon retour du château il diſtribue l'ordre & les quêtes, afin qu'on ait le tems d'arriver de bonne heure à l'endroit qui eſt le plus prochain village de leur quête, & l'on n'attend pas à l'heure du ſouper des chiens pour donner l'ordre ces jours-là.

Depuis pluſieurs ſiecles que les chaſſeurs ont reconnu S. Hubert pour leur patron, il n'y a point de

royaume, ſouveraineté ni principauté où il y ait des meutes & *véneries*, qui n'en célebre la fête par une grande chaſſe qui ſe fait ce jour-là, qui arrive le 3 Novembre, même les princes proteſtans en Allemagne. La famille royale ce jour-là accompagne ſa majeſté à la chaſſe, les princes & ſeigneurs s'y joignent, & cela fait un concours bien brillant; ce jour-là on dit une meſſe du grand matin, où les veneurs qui vont aux bois, ſe trouvent; l'on y rend un pain beni au nom du roi pour la *vénerie*; c'eſt le premier piqueur qui en eſt chargé; le commandant porte le cierge, & va à l'offrande. On donne un écu pour la meſſe & un morceau de pain beni au prêtre; le reſte eſt partagé aux officiers du ſervice. Les valets de chiens de *la vénerie* y font bénir pareillement les brioches qui doivent être préſentées au roi, à la reine, à la famille royale, au grand veneur, à tous les princes & ſeigneurs de la cour; ſa majeſté donne pour la brioche des valets de chiens 400 liv. & quatre louis pour leur ſouper; le chirurgien de la *vénerie* a 400 liv. chaque piqueur 200 liv. chaque valet de limiers 24 liv. le boulanger 48 liv. le châtreur 150 liv. Sa majeſté donne en-ſus pour l'écurie une ſomme.

Le grand veneur donne à l'équipage du roi 100 l. pour les piqueurs, 80 l. pour les valets de limiers, 40 liv. pour les valets de chiens, & 16 pour le boulanger. La reine donne auſſi à la S. Hubert pour la *vénerie* 800 liv. dont 400 liv. pour les piqueurs, 200 l. pour les valets de limiers, & 200 liv. pour les valets de chiens.

Sa majeſté donne auſſi ce jour-là l'aſſemblée double, c'eſt-à-dire que chaque chaſſe, ou deux fois la ſemaine, il eſt donné ſur le certificat du commandant vingt livres de pain à la panneterie, trente-deux bouteilles de vin à l'échanſonnerie, & vingt livres de viande de boucherie au grand commun, pour chaque aſſemblée; & le jour de S. Hubert il eſt délivré 40 livres de pain, 64 bouteilles de vin & 40 livres de viande: le tout eſt doublé ce jour-là; cela appartient aux valets de limiers & valets de chiens, qui l'ont chacun leur tour, c'eſt-à-dire, un valet de limiers l'a au commencement de la ſemaine, & un valet de chiens à la fin. Ces aſſemblées étoient autrefois les déjeunés de chaſſe que le roi faiſoit porter au rendez-vous pour les veneurs; depuis un tems qui m'eſt inconnu, il a été réglé comme il eſt dit ci-deſſus; j'en ai parlé ailleurs. *Article de M. VINFRAIS l'aîné, de la venerie du roi.*

VÉNERIE ROYALE, (*Géog. mod.*) maiſon de plaiſance des rois de Sardaigne, entre le Pô, la Sture & la Doria, à 3 milles de Turin. Les François incendierent ce beau palais en 1693. *Long.* 25. 14. *lat.* 45. 56.

RENVOI de la page 872.

VÉGÉTATION, phénomene de la nature qui conſiſte dans la formation, l'accroiſſement, & la perfection des plantes, des arbres, & de tous les autres corps de la nature, connus ſous le nom de *végétaux*.

La vie & l'accroiſſement ſont les caracteres diſtinctifs de ces corps, différens des animaux en ce qu'ils n'ont pas de ſentiment; & des minéraux, en ce qu'ils ont une véritable vie, puiſqu'on les voit naître, s'accroître, jetter des ſemences, devenir ſujets à la langueur, aux maladies, à la vieilleſſe, & à la mort.

La *végétation* eſt quelque choſe de diſtinct de la vie dans les plantes. Quoiqu'une plante morte ceſſe auſſi de végéter, néanmoins il y a beaucoup de plantes qui vivent ſans qu'elles donnent la moindre marque de *végétation*. La plûpart des plantes aquatiques conſervent la vie dans les tems de ſéchereſſe, & ne recommencent à végéter que lorſque l'eau revient dans les mares ou dans les ruiſſeaux. Une graine qui n'eſt point expoſée à la chaleur ni à l'humidité, eſt vivante, & ne végete pas, & peut même demeurer très-long-tems dans cet état de non-*végétation*: on a vu certains haricots rouges de l'Amérique tirés du cabinet de l'empereur, où ils étoient conſervés depuis plus de 200 ans, germer & végéter par les ſoins d'un habile jardinier.

Quelquefois la *végétation* eſt ſi foible, qu'elle n'eſt preſque point ſenſible; bien des arbres de la zone torride reſtent long-tems dans nos ſerres ſans faire de progrès; & la plûpart de nos arbres qui ſe dépouillent de leurs feuilles en hiver ne paroiſſent végéter qu'aux yeux des obſervateurs attentifs; enfin, les oignons des plantes bulbeuſes paſſent un tems conſidérable de l'année dans un état de non-*végétation*. Mais lorſque dans le printems & dans l'automne, tous ces êtres vivans pouſſent de nouvelles feuilles & de nouveaux bourgeons, & que la nature ſe pare de toutes les nuances de leur verdure & de l'éclat de leurs fleurs, c'eſt alors que le phénomene de la *végétation* eſt brillant, & qu'il ſe laiſſe voir dans toute ſon étendue.

La vie des végétaux eſt variable en durée, ſuivant la nature de chaque eſpece; il y a des plantes qui ne durent pas plus de deux à trois mois; il y a des arbres, comme l'*adanſonia* du Sénégal, qui vivent plus de 500 ans; quelle que ſoit cette durée, on peut toujours diſtinguer quatre âges dans le cours de la vie des végétaux; celui de leur naiſſance, c'eſt-à dire, de leur *germination*; celui de leur *accroiſſement*; celui de leur *perfection*; & enfin, celui de leur *décrépitude*. Nous examinerons les différentes circonſtances du phénomene de la *végétation* dans tous ces âges, en conſidérant en même tems les effets de la chaleur, de l'humidité, de l'air, & des autres inſtrumens qui y contribuent; & nous tâcherons de rapprocher chaque phénomene particulier des lois de Phyſique qui nous ſont connues.

La ſemence mûre & parfaite de tout être végétal, propre à repréſenter un jour l'eſpece dont elle dérive, eſt compoſée eſſentiellement d'un *germe*, c'eſt-à-dire, du rudiment de la plante qui doit naître: d'une autre partie qu'on appelle *lobe* (qui quelquefois eſt ſimple, le plus ſouvent double, & multiplié dans un très-petit nombre d'eſpeces), enfin des enveloppes qui ſervent à conſerver la ſemence, & à attirer de la terre l'humidité néceſſaire à la germination: ces dernieres ſont ſimples, doubles, triples, ſeches, ſucculentes, coriaces ou ligneuſes, & de différentes figures, comme on le voit dans les différens fruits.

Choiſiſſons, par exemple, la ſemence d'un amandier, & ſuivons les progrès de ſa germination.

Lorſqu'une amande a reſté pendant l'hiver dans de la terre médiocrement humide, elle ſe renfle aux premieres chaleurs du printems; ſa membrane s'épaiſſit, paroît toute abbreuvée d'humidité, & bientôt par le gonflement de ſes lobes, elle ſepare les deux coques ligneuſes qui la couvroient: alors la membrane déchirée laiſſe ſortir la *radicule*, qui fait la plus groſſe partie du petit germe qu'on voit à la pointe de l'amande: *la plume* qui eſt l'autre partie de ce germe & qui doit former la tige, reſte encore pliée & renfermée entre les lobes.

Inſenſiblement la radicule s'alonge, ſe courbe, juſqu'à ce qu'elle parvienne à s'enfoncer perpendiculairement dans la terre; les parties de la plume s'étendent pareillement & ſe développent; les lobes ſe

Digitized by Google

ſéparent ; la petite plante ſort de terre, prend une ſituation verticale, & s'éleve en gardant pendant quelque tems ſes lobes, dont elle continue de tirer ſa ſubſiſtance, juſqu'à ce que la petite racine ſe ſoit aſſez étendue & ramifiée pour pomper de la terre les ſucs néceſſaires à l'accroiſſement de la plante.

Le germe reſte attaché aux lobes par le moyen de deux anſes ou appendices qui ſortent de ſa partie moyenne, & qui ne ſont autre choſe que deux paquets de vaiſſeaux qui vont ſe diſtribuer dans la ſubſtance des lobes : il paroît que l'uſage de ces lobes eſt abſolument néceſſaire à la jeune plante, & qu'il s'étend encore aſſez long-tems après qu'elle eſt formée, & qu'elle s'eſt élevée hors de terre, ils continuent de lui procurer une nourriture plus parfaite & moins crue que celle que tirent ſes radicules ; en effet, la quantité d'huile que renferme la ſubſtance farineuſe des lobes, & que leur mucilage rend miſcibles avec l'eau, forme une eſpece d'émulſion très-propre à nourrir cette plante délicate ; du-moins eſt-il vrai que toutes celles à qui on retranche les lobes de très-bonne heure, périſſent en peu de tems, ou languiſſent, & ne prennent jamais un entier accroiſſement.

Le ſuc préparé dans les lobes paſſe donc immédiatement dans la radicule, & la fait croître avant la plume ; car celle-ci ne commence guere à ſe développer, que lorſque la radicule eſt fixée, & qu'elle a acquiſe une certaine longueur. Cette ſtructure & cette obſervation ſur l'allongement de la radicule antérieur au développement de la plume, ne prouvent-elles pas que les racines ſont de tout tems deſtinées à recevoir & à préparer la nourriture de la tige & des autres parties ?

Lorſque les racines ſont aſſez alongées, multipliées, formées, pour donner à la nourriture qu'elles tirent de la terre les qualités néceſſaires à l'accroiſſement de la jeune plante, le ſecours des lobes devient inutile ; ils tombent après s'être flétris & deſſéchés, ou bien ils ſe changent dans quelques eſpeces en feuilles ſéminales.

La ſtructure de la nouvelle plante ne préſente encore rien de bien organiſé ; la radicule, ainſi que la plume, ne paroiſſent compoſées que d'une ſubſtance ſpongieuſe, abreuvée d'humidité, recouverte d'une écorce plus épaiſſe dans la radicule que dans la plume, mais dans laquelle on diſtingue à peine quelques fibres longitudinales.

Il eſt difficile d'aſſigner le premier terme de la *germination* ; c'eſt un mouvement inſenſible excité ſans doute par la chaleur de la terre, quand la ſemence eſt ſuffiſamment pénétrée d'humidité. On ſait plus certainement que l'humidité & la chaleur ſont abſolument néceſſaires à cette action : aucune graine ne germe dans un endroit parfaitement ſec, ni dans un milieu refroidi au terme de la glace : mais les degrés de chaleur & d'humidité ſe combinent à l'infini dans les différentes eſpeces de plantes. Il y a des plantes, comme le *mouron*, l'*aparine*, la *mâche*, qui germent au ſolſtice d'hiver, pour peu que le thermometre ſoit au-deſſus de la congellation ; il y a des *haricots* & des *mimoſes* à qui il faut 35 ou 40 degrés de chaleur : quantité de graines ne germent que dans l'eau ou dans une terre abſolument humide ; les amandes & les ſemences huileuſes ſe pourriſſent dans une terre trop mouillée, & ne réuſſiſſent jamais mieux que dans une couche de ſable & à couvert, comme dans un cellier.

L'air contribue preſque autant que la chaleur & l'humidité au ſuccès de la germination : pluſieurs graines ne germent point dans le vuide ; celles qui y germent périſſent en peu de tems : mais lorſqu'on laiſſe rentrer l'air dans le récipient, celles qui n'ont pas germé, levent aſſez vîte, & prennent un prompt accroiſſement. Beaucoup de graines ne germent point quand elles ſont trop enfoncées dans la terre, ſurtout ſi elle n'a pas été labourée, & que l'air ne peut pas y pénétrer ; pluſieurs y périſſent pendant les chaleurs de l'été ; d'autres, comme celle des *raiforts*, & des autres cruciferes, s'y conſervent pendant 20 ans, & ne germent que lorſque la terre ouverte par un labour les ramene près de la ſurface, & leur rend la communication avec l'air.

On doit encore regarder le fluide électrique comme une des cauſes qui favoriſent la germination : des graines de moutarde, & d'autres électriſées pluſieurs jours de ſuite pendant l'eſpace de 10 heures, ont germé trois jours plutôt que de pareilles graines qui n'étoient pas électriſées, & au bout de huit jours les premieres avoient fait une crue de plus du double. Peut-être ce fluide qui eſt ſi abondamment répandu ſur la terre quand le tonnerre éclatte, contribue-t-il beaucoup aux progrès rapides de la *végétation* que l'on obſerve après les tems d'orage.

Les gelées blanches, les pluies froides, & les arroſemens à contre-tems, font périr bien des plantes dans le tems de la germination ; les vents du nord les deſſechent ; l'ardeur du ſoleil les épuiſe, & tous les extrêmes leur nuiſent. Les circonſtances les plus favorables à la germination ſont une chaleur douce, humide & graduée, un lieu un peu ombragé, dans lequel l'air s'entretienne chargé de vapeurs humides.

A meſure que la racine s'alonge, la petite tige croît auſſi ; les premieres feuilles ſe développent & s'étendent ſucceſſivement ; toutes ces parties ne paroiſſent d'abord formées que par un tiſſu cellulaire, qui n'eſt qu'un amas de véſicules très-minces, remplies d'un ſuc très-aqueux, contenues par l'épiderme, (membrane extenſible & élaſtique déjà formée dans la ſemence), qui ſe multiplient prodigieuſement dans l'accroiſſement des végétaux.

Bientôt on commence à diſtinguer pluſieurs faiſceaux de fibres longitudinales, dont le nombre augmente chaque jour ; ces faiſceaux ſe lient entr'eux par des paquets de fibres tranſverſales, le tout forme un réſeau à mailles, par leſquelles la ſubſtance cellulaire du centre communique avec celle qui eſt répandue entre ce premier plan de fibres & l'épiderme : il ſe formera par la ſuite dans la concavité de ce plan circulaire un ſecond plan tout-à-fait ſemblable, & enſuite un troiſieme, & ainſi ſucceſſivement ; la ſubſtance cellulaire remplira toujours l'intervalle entre chaque plan, & la communication de toutes ces cellules reſte libre par les mailles de tous ces différens réſeaux, qui ſont à-peu-près les uns vis-à-vis des autres.

C'eſt ainſi que ſe forme la couche corticale de la premiere année, & qui ſera toujours la plus près de l'épiderme tant que l'arbre ſubſiſtera, elle eſt compoſée, comme l'on voit alternativement du corps réticulaire fibreux, & de la ſubſtance cellulaire. Toute l'écorce s'appelloit anciennement *le livre*, parce qu'on peut la fendre en autant de feuillets qu'elle a de plans fibreux, & que dans cet état elle repréſente les feuillets d'un livre : aujourd'hui on entend par le livre ou *liber* ſeulement, la plus intérieure des couches fibreuſes de la ſubſtance corticale, celle qui eſt immédiatement contiguë au bois.

Nous regarderions volontiers le *livre*, comme un organe particulier, diſtinct du bois & de l'écorce : formé dès la naiſſance de l'arbre, & deſtiné à former le bois par les productions de ſa face interne, & l'écorce par celle de ſa face extérieure : ſon organiſation paroît moyenne entre celle des couches ligneuſes & celle des couches corticales ; on n'apperçoit guere autre choſe qu'un vaiſſeaux fibreu traverſé de vaiſſeaux, & rempli de ſubſtances cellulaires : mais

Digitized by Google

on obſerve que ces vaiſſeaux ſont dans tous les tems plus abreuvés de ſeve; qu'il s'étend, qu'il s'accroît & qu'il ſe repoſe dans tous les ſens, quand il a été coupé ou déchiré, au lieu que les plaies du corps ligneux ne ſe reparent jamais, non-plus que celles des couches corticales extérieures: enfin le livre eſt comme ſéparé du bois dans le tems que la ſeve eſt abondante, mais il reſte attaché à l'écorce, ce qui la fait regarder comme une partie de cet organe.

Lorſque l'écorce d'un jeune arbre a acquis un peu d'épaiſſeur, ſi on coupe ſa tige tranſverſalement, on apperçoit vers le centre un petit cercle de fibres blanches, plus dures, plus ſolides, plus droites & plus ſerrées que celles de la couche corticale: ce ſont les premieres fibres du bois, celles qui formeront la charpente de l'arbre, & qui ſeront le principe de ſa ſolidité. Les plans de fibres ligneuſes ſe forment & s'enveloppent ſucceſſivement, comme ceux de la ſubſtance corticale, avec cette différence que la premiere couche ſera toujours la plus près du centre & la derniere formée la plus près de l'écorce, au-lieu que le contraire arrive dans la formation des couches corticales. Il y a encore cette différence que le tiſſu cellulaire eſt bien plus rare & bien plus mince entre les couches ligneuſes qu'entre celles des fibres corticales, ce qui fait qu'elles ſont bien plus difficiles à ſéparer par le déchirement; cependant par la macération & l'ébullition, on vient à-bout de les ſéparer par feuillets, comme ceux de l'écorce.

Il eſt très-difficile de déterminer l'origine de la premiere couche ligneuſe; mais il y a toute apparence qu'elle eſt formée comme toutes celles qui la recouvrent, & qu'elle eſt une production du livre, c'eſt-à-dire, de la couche corticale la plus intérieure.

Il ſe forme chaque jour un anneau de vaiſſeaux ſéveux à la partie interne du *liber*, qui ſe durcit peu-à-peu, & forme le ſecond plan de la couche ligneuſe, après celui-ci il s'en forme un troiſieme, & ainſi ſucceſſivement juſqu'à l'hiver; cette couche ligneuſe de la premiere année devient toujours & plus dure & plus denſe, à meſure que l'arbre vieillit: ainſi donc la couche annuelle qui forme quelqu'un des cercles concentriques qu'on obſerve ſur la coupe horiſontale d'un tronc d'arbre eſt compoſée de toutes les couches journalieres qui ſe ſont formées pendant le tems favorable à la végétation, c'eſt-à-dire, depuis le printems juſqu'à l'hiver.

Au même tems que le livre fournit à la production du bois par ſa face intérieure, il diſtribue auſſi quelques vaiſſeaux ſéveux à l'écorce, & forme une nouvelle couche corticale, qui ſera le livre de l'année ſuivante: mais les productions ligneuſes ſont beaucoup plus abondantes que celles de la partie corticale, comme on en peut juger en comparant toute la maſſe ligneuſe avec la maſſe corticale: dans un vieux noyer la proportion du ſolide ligneux au ſolide cortical étoit de 5 à 1; dans un jeune noyer elle étoit de 3 à 1: il eſt vraiſſemblable que cette proportion varie un peu dans les autres arbres.

Ce que nous venons d'expoſer touchant la formation des couches ligneuſes & corticales, nous montre de quelle maniere ſe fait l'accroiſſement des arbres en groſſeur: la premiere couche corticale qui s'eſt formée, reſte toujours la plus extérieure; elle eſt continuellement forcée de ſe dilater à meſure que l'arbre groſſit, & cette dilatation produit les grandes mailles qu'on obſerve ſur les vieilles écorces des grands arbres; il en eſt ainſi des autres couches qui ſe forment ſucceſſivement dans l'intérieur de la premiere.

La premiere couche ligneuſe reſte toujours au contraire la plus petite; & ſi elle change, c'eſt plutôt pour ſe retrécir & ſe condenſer; il y a du-moins lieu de le croire par la diminution continuelle, & l'évanouiſſement total du noyau médullaire dans le tronc des vieux arbres, auſſi-bien que par la dureté & la denſité du cœur.

A meſure que les couches ligneuſes s'éloignent du centre, elles ſont moins dures & moins compactes; les plus nouvelles, qui ſont auſſi les plus blanches & les plus légeres, reſtent tendres & molles pendant quelque tems, & ſont connues dans cet état ſous le nom d'*aubier*. Voici quelques expériences & des obſervations qui confirment ces vérités.

Si on fait une inciſion ſur le tronc d'un jeune arbre, & qu'après avoir meſuré l'épaiſſeur de ſon écorce, on enfonce une épingle dans la derniere couche de celle-ci, immédiatement ſur le livre, & qu'on bande enſuite exactement la plaie, on verra au-bout de quelques années, qu'il s'eſt formé de nouvelles couches corticales entre l'épingle & le livre, & que l'épaiſſeur de l'écorce n'a pas changé: donc l'accroiſſement de l'écorce ſe fait par la formation de nouvelles couches vers l'intérieur.

Si on enleve ſur le tronc d'un jeune arbre une piece d'écorce de deux ou trois pouces en quarré, ſans endommager le livre, & qu'enſuite on couvre exactement la plaie, pour prévenir le deſſéchement, il ſe formera ſur le livre une nouvelle couche corticale, qui s'élevant & croiſſant peu-à-peu, formera enfin une cicatrice: après quelques années on verra en ſciant l'arbre qu'il s'eſt formé de nouvelles couches corticales, entre le fond de la plaie & le livre, d'où l'on peut conclure que l'écorce qui a rempli la plaie, & les couches qui ſe ſont formées depuis ſous ſon fond, ſont des productions du livre.

On obſerve que les caracteres gravés ſur l'écorce des jeunes arbres croiſſent & s'étendent dans toutes leurs dimenſions; mais cependant beaucoup plus en largeur (& il en eſt de même de toutes les cicatrices des plaies qu'ils ont ſouffertes); n'eſt-ce point une preuve que les couches extérieures continuellement pouſſées par celles qui ſe forment intérieurement, ainſi que par les nouvelles couches du bois, ſont forcées à ſe dilater, & à élargir ſucceſſivement les mailles de leur réſeau, & par conſéquent que l'extenſion de leur circonférence eſt continuelle?

Si on enleve ſur le tronc d'un arbre vigoureux une bande d'écorce circulaire de 5 à 6 pouces de long, & de 2 à 3 pouces de largeur, & qu'on applique immédiatement ſur le bois une plaque d'étain fort mince, ou-bien un feuille de papier; qu'enſuite on aſſujettiſſe cette bande (qui doit tenir au reſte de l'écorce par une de ſes extrémités), de maniere que la plaie puiſſe ſe cicatriſer; on s'appercevra en ſciant l'arbre au bout de quelques années, qu'il ſe ſera formé pluſieurs couches ligneuſes par-deſſus la plaque d'étain; or on ne ſauroit dire que ces nouvelles couches ligneuſes ſoient produites par celles qui ſont ſous la plaque d'étain, elles ont donc été formées du côté de l'écorce, c'eſt-à-dire, par le livre.

On a fendu l'écorce juſqu'au bois aux deux extrémités du diametre horiſontal du tronc d'un jeune arbre, & on a enfoncé dans le bois deux clous d'épingle juſqu'à la tête, ayant enſuite meſuré avec un compas d'épaiſſeur, l'intervalle entre les deux têtes des clous, on a fermé & cicatriſé la plaie. Au bout de quelques années on a reconnu en ſciant l'arbre qu'il s'étoit formé de nouvelles couches de bois par-deſſus la tête des clous, & l'intervalle meſuré entre ces deux têtes, a été trouvé exactement le même, donc les parties du bois qui ſont une fois formées ne groſſiſſent plus, & l'augmentation du corps ligneux vient des nouvelles couches qui ſe forment ſucceſſivement par le livre.

Les écuſſons du pêcher appliqués ſur le prunier, & ceux du ſaule ſur le peuplier, font voir au-bout de quelque tems (par la différente couleur des deux

Digitized by Google

bois), qu'il s'eſt formé ſous ces écuſſons des lames très-minces de bois, qu'on reconnoît aiſément pour être du pêcher ou du ſaule: or ces petites lames n'ont pu être formées que de la ſubſtance de leurs écuſſons, c'eſt-à-dire, de la petite portion de *liber* qu'ils renfermoient.

De plus, ſi on laiſſe exprès un peu de bois de pêcher ou de ſaule ſous de ſemblables écuſſons, la greffe, qui réuſſit alors bien plus difficilement, laiſſera voir qu'il s'eſt formé une couche de bois toute nouvelle, entre celui qu'on avoit laiſſé & le livre de l'écuſſon, par lequel cette greffe s'eſt unie avec le ſujet, tandis que l'ancien bois meurt ou languit ſans jamais ſe coller au bois du ſujet.

La formation des couches corticales & ligneuſes nous a conduit à examiner d'abord comment les arbres croiſſent en groſſeur; reprenons notre arbre nouvellement germé, pour conſiderer comment il s'éleve, & comment ſe fait l'allongement de ſa tige. Nous ne ſommes pas plus inſtruits ſur la cauſe de l'allongement des fibres & des vaiſſeaux, que ſur celle de leur formation: ces myſteres dépendent d'un méchaniſme trop ſubtil pour nos ſens, & des lois que le Créateur a impoſées à chaque organiſation qu'il a créées, tout ce que nous pouvons appercevoir, c'eſt que ces fibres croiſſent par la formation de nouveaux organes, & que l'accroiſſement ceſſe quand ces organes ont acquis la perfection qu'ils doivent avoir.

Tant que les fibres du germe ſe conſervent tendres & ſouples, elles s'alongent par l'admiſſion des nouveaux ſucs, & par les principes ſolides qu'ils y dépoſent; les véſicules cellulaires ſe gonflent & ſe multiplient, & fourniſſent au livre la matiere de ſon accroiſſement: à meſure que ſon organiſation ſe perfectionne, il forme à ſon tour les fibres corticales du côté de l'épiderme, & les fibres ligneuſes du côté du centre.

A peine donc la tige du jeune arbre eſt-elle redreſſée & ſortie d'entre les lobes, qu'on apperçoit dans ſa tige les premiers fibres de l'écorce & du livre déjà formées au-deſſus des lobes: tant que celles-ci ſont molles & ſouples, elles ſont capables d'alongement; dès qu'elles ſont endurcies, elles ceſſent de croître: comme elles ſe forment d'abord vers le bas de la tige, c'eſt-là préciſément qu'elles s'endurciſſent le plus promptement, & c'eſt auſſi par cette partie qu'elles croiſſent le moins; & comme le jeune arbre tire chaque jour plus de nourriture en grandiſſant, auſſi l'allongement de la partie tendre & herbacée de ſa tige augmente-t-il de jour-en-jour, tant que la ſaiſon favoriſe la *végétation*. Enfin aux approches de l'automne l'accroiſſement diminue, & s'arrête tout-à-fait, par un ou pluſieurs boutons qui terminent la jeune tige.

Si on arrache ce jeune arbre, & qu'on le fende ſuivant ſa longueur depuis le bouton juſqu'à la racine, on obſervera dans le centre un noyau médullaire cylindrique qui s'étend depuis la racine juſqu'au ſommet du bouton; & s'il s'eſt formé des feuilles & des boutons le long de la tige, il y aura pareillement des productions de la moëlle qui iront s'y diſtribuer: ce noyau médullaire paroîtra accompagné d'une couche ligneuſe fort épaiſſe vers le bas, & qui ſe termine en une lame très-mince au haut de la tige, excepté qu'elle s'épaiſſit un peu vers le bouton: le livre eſt alors tellement uni au bois, qu'on ne peut les diſtinguer que par la blancheur & le brillant de ſes fibres; enfin on verra les différentes couches de l'écorce plus épaiſſes auſſi vers la baſe, & qui vont ſe perdre dans les écailles du bouton; tâchons de confirmer ces vérités, & de les rendre plus claires par quelques expériences.

Lorſque la tige d'un arbre nouvellement formé n'avoit encore qu'un pouce & demi de hauteur, on l'a diviſée en dix parties, & on a enfoncé juſqu'au centre de petits fils d'argent très-fins à l'endroit de chaque diviſion: au bout de l'année tous ces fils s'étoient écartés les uns des autres, mais inégalement: l'écartement de ceux qui étoient vers le bas étoit le moins conſidérable, mais ceux qui étoient vers le haut s'étoient fort éloignés: tout étant demeuré en cet état, l'année ſuivante le bouton forma une nouvelle pouſſe; lorſqu'elle eut 4 à 5 lignes, on la diviſa de même en dix parties, & on y piqua d'autres fils d'argent; ces fils s'éloignerent les uns des autres à-peu-près dans la même proportion que ceux de l'année précédente, mais ceux de cette premiere année ne s'écarterent preſque point.

On a enfoncé deux clous juſqu'au bois dans la tige d'un jeune arbre très vigoureux à la diſtance d'une toiſe exactement: on a remarqué au bout de pluſieurs années que cet intervalle étoit reſté le même, quoique l'arbre eût grandi conſidérablement, & qu'il fût auſſi beaucoup groſſi.

On obſerve que les branches latérales qui ſortent du tronc d'un jeune arbre étêté reſtent toujours à la même hauteur tant que l'arbre eſt vivant, ainſi que les nœuds & les plaies qui ont pénétré juſqu'au bois: il paroît donc clairement établi que les jeunes tiges, ainſi que les nouveaux bourgeons, s'étendent dans toute longueur, mais beaucoup plus vers leur extrémité ſupérieure où la tige reſte tendre pendant plus long-tems: mais que cet alongement diminue à meſure que le bois ſe forme, & qu'il ceſſe abſolument quand les fibres ligneuſes ſont une fois endurcies.

On peut appliquer aux branches & aux racines tout ce que nous venons de dire touchant la ſtructure & l'extenſion des parties du tronc en longueur & en groſſeur, le mécaniſme étant abſolument le même: on obſervera ſeulement quant aux racines que leur alongement ne ſe fait point dans toute leur longueur, même lorſqu'elles ſont les plus tendres, mais ſeulement par leur extrémité: on en voit la preuve dans les filets que l'on diviſe en parties égales avec un fil d'argent: les intervalles entre ces fils demeurent abſolument les mêmes, quoique la racine continue à croître par ſon extrémité: & ſi on vient à couper ſeulement 3 ou 4 lignes de ſon extrémité, ſa longueur eſt bornée, & elle ne deviendra jamais plus grande, elle ne s'étendra plus que par des rameaux.

Les feuilles ſont les premieres productions de la tige; les premieres de toutes ſont déjà formées dans la plume (je ne parle pas des feuilles ſéminales, qui ne ſont que les lobes de la ſemence qui s'étend quelquefois, & prennent la couleur verte des feuilles): on y reconnoît leur figure & leur proportion: elles ſe développent auſſi-tôt que la graine eſt germée, & elles s'étendent en croiſſant dans toutes leurs dimenſions: elles accompagnent un bouton, pour lequel elles ſemblent deſtinées; car elles ne tardent guere à ſe flétrir & à tomber, lorſque ce bouton a acquis tout ce qui lui eſt néceſſaire pour produire un bourgeon. Les feuilles ſont formées des mêmes ſubſtances que le tronc: une portion des vaiſſeaux lignaux, enveloppée des productions de l'écorce & de l'épiderme, ſemble ſe prolonger en s'écartant du tronc: ce faiſceau détaché & alongé en maniere de queue, s'amincit enſuite en s'élargiſſant pour former le corps de la feuille: les fibres ligneuſes avec leurs vaiſſeaux forment la principale nervure, & jettant des rameaux à droite & à gauche, elles font un réſeau à grandes mailles, dont l'intervalle eſt rempli par la ſubſtance cellulaire: l'écorce couvre des deux côtés ce réſeau ligneux; on la diſtingue aiſément par la fineſſe de ſes vaiſſeaux, par la petiteſſe de ſes mailles, & par la délicateſſe de ſon parenchime: dans le

plus

plus grand nombre des plantes & des arbres, cette écorce eſt parſemée de glandes & de poils de toutes ſortes de figures, qui ſont autant de canaux par leſquels la feuille abſorbe ou tranſpire une grande quantité de vapeurs.

Cette écorce eſt recouverte de l'épiderme à laquelle elle eſt intimement adhérente: c'eſt une membrane tranſparente très-terrée & très-élaſtique, précédée d'une infinité de pores pour laiſſer paſſer les vaiſſeaux excrétoires ou abſorbans de la feuille: au reſte cette épiderme eſt très-aiſément affectée par la chaleur & par l'humidité: elle fait éprouver à la feuille différens mouvemens, ſuivant que les différentes qualités de l'air altèrent ſon reſſort.

On ne ſauroit douter que les feuilles ne contribuent beaucoup à la perfection des bourgeons. Les arbres qu'on dépouille de leurs feuilles dans le commencement du printems périſſent ou ne ſont que des pouſſes languiſſantes: les bourgeons de l'année ſuivante ſont petits & maigres, & ne portent point de fruit, c'eſt ce qu'on obſerve aiſément ſur la vigne lorſque la gelée du printems en détruit les feuilles & les jeunes pouſſes.

L'abondance & la vigueur des feuilles entretient puiſſamment le cours de la ſeve, & contribue par-là à l'accroiſſement de l'arbre: ſi on dépouille un jeune arbre vigoureux dans le fort de ſa ſeve, & lorſque ſon écorce ſe détache aiſément du bois, on obſervera que la ſeve ceſſera de monter, & qu'en un jour ou deux l'écorce ſera tout-à-fait adhérente au bois.

Les boutons qui ſe trouvent dans les aiſſelles des feuilles, ainſi que celui qui termine la tige, doivent être regardés comme les germes des bourgeons, c'eſt-à-dire, des nouveaux arbres qui ſe formeront l'année ſuivante: ils ſont formés par une expanſion de la ſubſtance médullaire, enveloppée de fibres ligneuſes du livre d'ecorce, & enfin de pluſieurs écailles enduites ſouvent d'une matiere réſineuſe qui les préſerve de l'humidité & de la gelée: on pourroit les regarder comme des eſpeces de ſerres, dans leſquelles ces jeunes arbres trop tendres ſont défendues des rigueurs de l'hiver: on obſerve que les boutons des arbres qui croiſſent entre les tropiques, ſont dépourvus de ces enveloppes dures, qui ne ſont néceſſaires qu'à ceux qui vivent dans des climats où ils ont à eſſuyer de violentes gelées.

Les feuilles ſont toutes formées dans le bouton, comme elles l'étoient dans la plume: elles ſe développent & s'alongent de la même maniere que celles de la tige, & le corps du bourgeon s'accroît auſſi de la même maniere que le jeune arbre nouvellement ſorti de ſa graine.

Enfin, lorſque l'arbre a acquis un certain degré d'accroiſſement, il ſe fait ſur le dernier bourgeon une production d'un nouvel ordre, & qui ſemble être la perfection de tout l'ouvrage de la *végétation*: c'eſt celle des parties qui doivent ſervir à multiplier l'eſpece, & dont nous donnerons le détail, lorſque nous aurons parlé des liqueurs & des mouvemens de la ſeve dans les végétaux: il nous ſuffit d'annoncer préſentement que l'écorce de l'extrémité du bourgeon ſe dilate dans toute la circonférence pour former le calice de la fleur: que la corolle paroît formée de même par le livre, les étamines par le corps ligneux, & le piſtil qui renfermera le ſemences, par la ſubſtance médullaire.

Nous n'avons regardé juſqu'ici les fibres des couches ligneuſes & corticales que comme des parties ſolides qui entrent dans la compoſition des végétaux; nous devons les conſidérer maintenant comme des vaiſſeaux qui contiennent des fluides, & tâcher de déterminer leurs fonctions & leurs uſages.

Le plus ſimple de tous ces vaiſſeaux eſt ſans contredit le tiſſu cellulaire; ſon étendue immenſe depuis la racine juſqu'au ſommet des plus grands arbres, ſa préſence au centre, entre les couches ligneuſes & dans preſque toute l'écorce, dans la plus grande partie des feuilles, des fleurs & des fruits, mais principalement dans l'arbre naiſſant & dans toute l'étendue des bourgeons, doit le faire regarder comme un réſervoir où la nature dépoſe les ſucs qu'elle deſtine à la nourriture & à l'accroiſſement des végétaux; il eſt vraiſſemblable que les cellules de ce tiſſu communiquent avec les vaiſſeaux qui le traverſent, & auxquels il eſt toujours étroitement uni: c'eſt du-moins ce qu'on doit conclure de la facilité avec laquelle une plante hâlée ſe rétablit dans ſon état de fraîcheur après une pluie d'orage ou bien quand on l'arroſe, & auſſi de différentes teintes que ce tiſſu reçoit lorſqu'on fait tremper les racines ou des rameaux de plantes dans des liqueurs colorées. Au reſte ce tiſſu renferme différens ſucs ſuivant la nature des vaiſſeaux auprès deſquels il eſt ſitué; ainſi ſous l'épiderme des feuilles le parenchyme eſt rempli du ſuc qui doit s'exhaler par la tranſpiration dans les racines; il reçoit les ſucs de la terre, & les tranſmet aux vaiſſeaux du bois; autour du livre il contient cette humeur gélatineuſe qui ſert à la nutrition immédiate des parties.

Après le tiſſu cellulaire, les vaiſſeaux les plus remarquables par leur grandeur ſont les vaiſſeaux propres & les trachées; les vaiſſeaux propres contiennent des ſucs tout-à-fait différens de la ſeve & particuliers à chaque plante; on les obſerve dans toute la ſubſtance des végétaux; quelquefois, mais rarement, dans la moëlle, on en voit entre les couches du bois; mais c'eſt dans l'épaiſſeur de l'écorce qu'ils ſe trouvent le plus ordinairement; ils s'étendent en ligne droite ſuivant la longueur de la tige & des branches, depuis les racines juſqu'aux feuilles.

La couleur, l'odeur & le goût de ces différens ſucs les font aiſément reconnoître; ainſi dans le figuier, le tithymale & les campanules, ils contiennent un ſuc laiteux; dans l'éclaire il eſt jaune, dans quelques eſpeces de *lapathum* il eſt rouge, dans les pruniers & les abricotiers c'eſt un ſuc gommeux, dans les pins, les térébinthes & les ſumachs, c'eſt une réſine claire & inflammable.

Ce ſont ces différens ſucs contenus dans les vaiſſeaux propres qui donnent aux plantes le goût, l'odeur & les autres qualités qu'elles poſſedent; on reconnoit par l'âcreté que l'on ſent en mâchant, l'éclaire & le tithymale, ſoit peu de tems après leur naiſſance, ſoit que leurs vaiſſeaux propres ſoient déja formés dans le germe, & il y a lieu de croire qu'ils s'accroiſſent par une organiſation particuliere. Au reſte l'intérieur de ces vaiſſeaux, qui ſont aſſez gros dans les arbres réſineux, lorſqu'on a nettoyé les ſucs qu'ils contiennent, laiſſe voir au microſcope des floccons cellulaires très-fins, qui pourroient bien être l'organe ſecrétoire des ſucs propres. Nous ne connoiſſons guere de quel uſage ſont ces ſucs dans la *végétation*; nous voyons ſeulement que les ſucs gommeux & réſineux ſervent à enduire les écailles des boutons & à les défendre de l'humidité qui pourroit y pénétrer, & les faire périr pendant l'hiver.

Lorſqu'on coupe avec précaution l'écorce d'un très-jeune arbre, & qu'on rompt doucement ſa tige en la tordant un peu, on apperçoit à l'endroit de la fracture des filets blancs, brillans, élaſtiques, qui paroiſſent au microſcope comme un ruban tourné en maniere de tire bourre, & qui forment un vaiſſeau ſpiral & cylindrique.

On n'apperçoit point ces ſortes de vaiſſeaux dans l'écorce ni dans la moëlle; ils ne ſont bien ſenſibles que dans le jeune bois de l'arbre naiſſant & des bourgeons; à meſure que le bois s'endurcit, on les découvre plus difficilement, & ils ſont tellement adhérens

au vieux bois, qu'il n'eſt plus poſſible de les en ſéparer; c'eſt ſur-tout dans les petales des feuilles & le long de leurs principales nervures, qu'ils ſe trouvent en plus grand nombre; on les obſerve auſſi dans les pédicules des fleurs, dans l'intérieur des calices, dans les petales & dans toutes les parties de la fructification. La reſſemblance de ces vaiſſeaux avec les trachées des inſectes leur a fait donner le même nom par *Malpighi*, qui les regardoit effectivement comme les organes de la reſpiration dans les plantes.

Des expériences faites avec la machine pneumatique ont fait voir depuis long-tems que les végétaux ne ſauroient ſubſiſter ſans air, & qu'ils périſſent bientôt ou languiſſent quand ils en ſont privés; elles ont encore démontré que les arbres & les plantes & les fruits contiennent actuellement une aſſez grande quantité d'air ſemblable à celui que nous reſpirons.

D'un autre côté M. Hales a fait voir par ſes expériences analytiques, que les végétaux contiennent une aſſez grande quantité d'air fixé, c'eſt-à-dire qui ne réagit pas par ſa vertu élaſtique, à moins que cette propriété ne lui ſoit rendue par l'action du feu ou de la fermentation. Par exemple, le cœur de chêne & les petits pois contiennent l'un 256, & l'autre 396 fois leur volume d'air, auquel la diſtillation rend la vertu élaſtique; or les expériences ſuivantes prouvent que cet air a pu être introduit dans les végétaux par la voie des trachées.

On a ſcellé au haut du récipient d'une machine pneumatique des bâtons de différens arbres dont un bout étoit à l'air, & l'autre trempoit dans une cuvette pleine d'eau dans le récipient; on a remarqué, après avoir pompé, quantité de bulles d'air qui ſortoient d'entre les fibres ligneuſes, & ſur-tout des vaiſſeaux les plus voiſins du livre, & qui traverſoient l'eau de la cuvette.

On a coupé une branche de pommier à laquelle on a conſervé toutes ſes feuilles; on l'a fait entrer par le gros bout dans un long tuyau de verre blanc, & on a ſcellé la jointure avec un mêlange impénétrable à l'air, on a placé auſſi-tôt l'autre extrémité du tuyau dans une cuvette pleine d'eau, & on a vu l'eau s'y élever, à meſure que la branche pompoit l'air dont le tuyau étoit rempli.

On a enfermé dans un matras les racines d'un jeune pommier, & on a introduit en même tems la plus courte branche d'un petit ſiphon de verre; on a bien cimenté la tige de l'arbre & le ſiphon à l'orifice du matras, & tout-de-ſuite on a plongé l'autre branche du ſiphon dans un vaiſſeau rempli d'eau; l'eau s'y eſt élevée de quelques pouces: ce qui prouve que les racines ont aſpiré une partie de l'air du matras.

Il eſt donc certain que l'air pénetre librement dans les arbres & dans les plantes au-travers de leurs tiges, de leurs feuilles & de leurs racines, indépendamment de celui qui y arrive avec l'eau qu'ils aſpirent, ſur-tout l'eau de la pluie qui en contient toujours beaucoup, & qu'elle ne laiſſe échapper que difficilement; & il paroit également certain que ce fluide n'y ſauroit pénétrer que par les trachées.

Malpighi regardoit les trachées comme des vaiſſeaux uniquement deſtinés à recevoir de l'air. Grew a prétendu qu'elles recevoient auſſi de la lymphe, & M. Duhamel a obſervé en hiver les groſſes trachées des racines d'ormes toutes remplies de liqueur qui s'écouloit librement lorſque la racine étoit dans une poſition verticale, quelle que fût l'extrémité que l'on mît en bas. Mais les expériences qui ont été faites par M. Reichel ſur différentes plantes auxquelles il a fait pomper de l'eau colorée avec le bois de *Fernambouc*, ne permettent plus de douter que les trachées ne reçoivent & ne tranſmettent la ſeve lymphatique depuis la racine juſque dans les fruits, & même dans les ſemences; en effet lorſqu'on plonge dans cette eau colorée, ſoit une plante arrachée avec toutes ſes racines, ſoit une branche ſéparée du tronc, on voit bientôt la liqueur s'élever dans les vaiſſeaux de la plante; & en examinant ces vaiſſeaux avec attention, on reconnoit qu'il n'y a guere que les trachées & un peu du tiſſu cellulaire qui la reçoivent. Les expériences qui ſuivent confirmeront cette vérité.

Lorſqu'on a fait germer des feves & des lupins dans l'eau colorée, on a vu qu'elle avoit pénétré par les vaiſſeaux ſpiraux qui naiſſent de toute la circonférence des lobes, & ſe portent en-dedans, les uns juſqu'au bout de la radicule ſous l'écorce, les autres juſque dans la plume & ſur les nervures des feuilles.

Ayant fait tremper dans la même liqueur une branche de balſamine femelle, on a vu au bout de deux heures, & ſans le ſecours de la loupe, des lignes rouges qui s'étendoient dans toute la longueur de la branche & ſur les principales nervures des feuilles; la ſection tranſverſale de cette branche a fait voir que le tiſſu cellulaire de l'écorce n'étoit point changé de couleur: que l'orifice des trachées les plus près du livre étoit teint de rouge, ainſi que le tiſſu cellulaire qui avoiſine ces vaiſſeaux: que la plûpart des trachées, quoique teintes, étoient vuides; mais qu'il y en avoit cependant pluſieurs remplies de liqueur colorée.

On a vu dans une balſamine chargée de fleurs & de fruits & miſe avec ſes racines dans l'eau colorée, des filets rouges qui s'étendoient depuis le bas de la tige juſqu'à l'extrémité des branches; au bout de 24 heures on les appercevoit ſur les nervures des feuilles, & juſque dans la membrane qui tapiſſe les capſules ſéminales; en fendant les branches ſuivant leur longueur, on voyoit qu'outre les vaiſſeaux ſpiraux qui étoient teints en rouge, le tiſſu cellulaire paroiſſoit auſſi teint d'un jaune orangé.

La même expérience a été réitérée avec une branche de *ſtramonium* à fleurs blanches & une plante entiere de *ſtramonium* avec ſes racines; il a paru bientôt des lignes rouges qui s'étendoient juſque ſur les pétales, & que le microſcope a fait reconnoître pour des vaiſſeaux ſpiraux; cette liqueur pénétroit auſſi dans le calice, aux étamines, au ſtile, mais ſur-tout à la partie inférieure du calice & dans la cloiſon qui ſert de placenta aux ſemences.

L'uſage des trachées eſt donc auſſi d'élever & de conduire la ſeve depuis les racines juſque dans les feuilles, dans les fleurs & dans les fruits. Il y a lieu de croire que les autres vaiſſeaux ligneux ſont deſtinés au même uſage, quoiqu'avec le ſecours des meilleurs microſcopes on n'ait encore pu découvrir de cavité dans les petites fibrilles ligneuſes; car au printems dans le tems des pleurs, la ſeve ſe porte avec tant d'abondance dans tous ces vaiſſeaux, qu'on la voit ſortir ſur la coupe d'un tronc d'orme, de bouleau ou de vigne, non ſeulement des trachées, mais auſſi de tous les points du corps ligneux.

On comprend aſſez ſouvent ſous le nom de *ſeve* deux liqueurs bien différentes qu'il eſt néceſſaire de diſtinguer, ſavoir la lymphe ou la ſeve aqueuſe, qui eſt pompée par les racines, & qui montant par les vaiſſeaux du corps ligneux juſque dans le parenchyme des feuilles, fournit à leur abondante tranſpiration, celle en un mot que tout le monde apperçoit couler d'un cep de vigne taillé dans la ſaiſon des pleurs; l'autre liqueur qu'on peut regarder comme la *ſeve nourriciere*, eſt moins limpide, & eſt en quelque ſorte gélatineuſe; elle differe de la précédente autant que la lymphe differe du chyle dans les animaux; elle réſide dans les parties qui prennent un accroiſſement actuel, comme dans les boutons, dans les bourgeons, dans l'organe du livre & dans ſes dernieres productions, depuis les racines juſqu'à l'extrémité des feuilles; les jardiniers jugent de la pré-

Digitized by Google

ſence de cette ſeve par le développement ſenſible des boutons, par l'extenſion viſible des parties herbacées, & par la facilité qu'ils ont alors de ſéparer le bois d'avec l'écorce.

La plus grande partie de la lymphe qui eſt aſpirée par les plantes, n'eſt que de l'eau pure qui ſert de véhicule à une très-petite quantité de matiere propre à nourrir les végétaux: cette matiere conſiſte 1°. dans une terre extrêmement ſubtiliſée, telle que l'eau la peut entraîner avec ſoi ſans perdre ſa tranſparence; & l'expérience journaliere prouve qu'il n'y en a pas de meilleure que celle qui eſt tirée des débris des végétaux, lorſque la fermentation ou la pourriture a fait une parfaite réſolution de leurs parties. A cette terre ſe joignent des ſels, & peut être par leurs moyens quelques ſubſtances huileuſes: ces matieres ſe combinent quelquefois avec des ſucs qui ſe dépoſent pendant l'hiver dans l'intérieur des vaiſſeaux ſéveux: par exemple, celle qui découle au printems par les inciſions profondes que l'on fait aux érables blancs du Canada, quoiqu'elle paroiſſe ſemblable à de l'eau la plus pure & la mieux filtrée, contient néanmoins un quarantieme de vrai ſucre dont elle ſe charge ſans doute en s'élevant dans les vaiſſeaux ſéveux, ou bien peut-être l'eau paſſe-t-elle toute ſucrée dans les racines, après s'être chargée de cette ſubſtance ſur les feuilles qui ſont tombées à l'automne, & qui ſe ſont conſervées ſous la neige pendant l'hiver.

Il nous ſuffit ici d'obſerver que l'eau qui doit porter les ſucs nourriciers dans les ſecrétoires, forme la plus grande partie de la lymphe qui eſt aſpirée par les racines, & qu'après avoir ſervi à cet uſage, elle ſort par les pores des feuilles ſous la forme d'une vapeur inſenſible.

Cette tranſpiration étant à-peu-près la dépenſe journaliere des végétaux, nous ſert de meſure pour déterminer la quantité & les mouvemens de cette ſeve aqueuſe que les racines doivent tirer de la terre pour y ſuppléer: examinons donc d'après les expériences de M. Hales, les phénomenes de cette tranſpiration.

On a pris un grand ſoleil de jardin *helianthus annuus*, qui avoit été élevé exprès dans un pot; on a couvert le pot d'une plaque de plomb laminé percée de trois trous, ſavoir l'un au centre pour laiſſer paſſer la tige de la plante; l'autre vers la circonférence afin de pouvoir arroſer, & le troiſieme vers le milieu auprès de la tige, pour recevoir un tuyau de verre par lequel l'air pût communiquer ſous la platine: on cimenta exactement toutes les jointures, & le trou deſtiné aux arroſemens fut bouché avec un bouchon de liége. On peſa le pot matin & ſoir pendant un mois à-peu-près tous les deux jours; déduction faite de deux onces par jour, pour ce qui s'évaporoit par les pores du pot, il réſulta qu'en 12 heures d'un jour fort ſec & fort chaud, la tranſpiration moyenne de ce ſoleil montoit à vingt onces, & à près de trois onces pendant une nuit chaude, ſeche, & ſans roſée: elle étoit nulle lorſqu'il y avoit eu tant-ſoit-peu de roſée; mais lorſque la roſée étoit aſſez abondante, ou que pendant la nuit il tomboit un peu de pluie, le pot & la plante augmentoient du poids de deux à trois onces.

Ayant meſuré exactement la ſurface de toutes les feuilles des racines & la coupe horiſontale de la tige, on a trouvé que la hauteur du ſolide d'eau évaporé par la ſurface de toutes les feuilles, étoit $\frac{1}{61}$ de pouce en 12 heures, $\frac{1}{57}$ de pouce par celui qui a été aſpiré par la ſurface totale des racines, & de 34 pouces pour celui qui a paſſé par la coupe horiſontale de la tige. On a trouvé par de ſemblables expériences répétées ſur différentes plantes, que les ſolides d'eau tranſpirés en 12 heures de jour par la ſurface de chacune de ces plantes, ſont de

$\frac{1}{161}$ de pouce pour le ſoleil,
$\frac{1}{151}$ de pouce pour un cep de vigne,
$\frac{1}{65}$ de pouce pour un chou,
$\frac{1}{104}$ de pouce par un pommier,
$\frac{1}{241}$ de pouce pour un citronnier.

On a arraché au mois d'Août un pommier nain, & après l'avoir peſé on a mis ſes racines dans un bacquet qui contenoit une quantité d'eau connue; elles attirerent 15 livres d'eau en dix heures de jour, & l'arbre tranſpira dans le même tems 15 livres huit onces, c'eſt-à-dire, huit onces de plus que ſes racines n'avoient attiré.

On a mis dans des caraffes pleines d'eau & bien jaugées, des branches de pommier, de poirier, d'abricotier, & de cerifier; on avoit coupé de chaque arbre deux branches à-peu-près égales, à l'une deſquelles on conſerva toutes ſes feuilles, au lieu qu'on les arracha à l'autre: les branches qui avoient conſervé leurs feuilles, tirerent à raiſon de 15, 20, 25, & même 30 onces d'eau en 12 heures de jour; & lorſqu'on les peſa le ſoir, elles étoient plus légeres que le matin. Celles qui étoient dépouillées de leurs feuilles, n'avoient tiré qu'une once, & fort peu tranſpiré; car elles étoient plus peſantes le ſoir que le matin.

Des branches d'arbres verts traitées de la même maniere, tirerent très-peu, & tranſpirerent auſſi fort peu.

On a ajuſté une branche de pommier garnie de toutes ſes feuilles à un tuyau de verre de neuf piés & d'un demi-pouce de diametre; l'ayant enſuite rempli d'eau & renverſé la branche, elle pompa l'eau du tuyau à raiſon de trois piés dans une heure: enſuite on coupa la branche à 15 pouces au-deſſous du tuyau, & on mit tremper la partie retranchée dans une caraffe pleine d'une quantité d'eau connue. On recueillit avec précaution l'eau qui continua à ſortir du bâton, & il n'en paſſa que ſix onces en 30 heures, quoiqu'il y eût toujours dans le tuyau de verre une colonne d'eau de ſept piés de hauteur. Dans le même tems le reſte de la branche garnie de feuilles, tira 18 onces d'eau de la caraffe: la force qui a fait tranſpirer l'eau par les feuilles, en a donc fait élever trois fois davantage dans le même tems que le poids d'une colonne de ſept piés n'en a pu faire deſcendre.

Cette force avec laquelle l'eau eſt aſpirée contre ſon propre poids, eſt bien plus grande encore qu'elle ne paroît dans cette expérience; car lorſqu'on a ajuſté une pareille branche de pommier garnie de toutes ſes feuilles à un tuyau de verre aſſez gros pour contenir avec la branche une ou deux livres d'eau, & qu'à l'autre extrémité de ce tuyau on en a ſoudé exactement un autre de deux piés de long, & d'un quart de pouce de diametre; & qu'après avoir rempli d'eau tout cet appareil, & mis le doigt ſur l'ouverture du petit tuyau, on l'a renverſé & plongé ſon extrémité dans une cuvette pleine de mercure: on a obſervé que l'eau fut aſpirée par la branche avec aſſez de viteſſe & aſſez de force, pour faire élever le mercure à 12 pouces dans le petit tuyau; ce qui eſt équivalent à une colonne d'eau de 14 piés; & il n'eſt pas douteux que le mercure ne ſe fût élevé encore davantage ſans les bulles d'air qui ſortoient de la branche, & qui s'élevant au-deſſus de l'eau, faiſoient néceſſairement baiſſer le mercure.

Cette expérience ne réuſſiſſoit jamais mieux que quand le ſoleil frappoit vivement ſur les feuilles: le mercure baiſſoit de quelques pouces vers le ſoir, & quelquefois même tout-à-fait; mais il remontoit le lendemain dès que le ſoleil frappoit la branche. Cette force au reſte eſt proportionnelle à celle qui anime la tranſpiration: dans l'expérience faite avec une branche de pommier privée de ſes feuilles, le mer-

cure ne monta pas du tout : dans toutes celles qui furent faites avec les arbres qui tranſpirent peu, il s'éleva très-peu ; ainſi les arbres verts ne le firent point monter.

On a remarqué dans toutes les expériences qu'on a faites ſur la tranſpiration, que la plus abondante étoit toujours dans un jour fort ſec & fort chaud ; M. Guettard a obſervé de plus qu'il eſt néceſſaire que la plante ſoit frappée immédiatement du ſoleil : par exemple, lorſqu'on enferme deux branches d'un même arbre, & à-peu-près égales, chacune dans un ballon de verre pour recevoir la liqueur qu'elle tranſpire, celle qui reçoit immédiatement les rayons du ſoleil tranſpire plus que celle qui eſt dans l'autre ballon couvert d'une ſerviette, dans la proportion de 18 gros trois quarts à 4 gros & demi. Pareillement lorſqu'il a enfermé trois branches à-peu-près égales d'une même plante, chacune dans un ballon, dont l'un étoit entierement expoſé au ſoleil, l'autre ombragé par une toile poſée ſur quatre pieux à quelque diſtance du ballon, & le troiſieme couvert immédiatement d'une ſerviette, la premiere a plus tranſpiré à elle ſeule que les deux autres enſemble ; & celle dont le ballon a été couvert immédiatement a tranſpiré le moins. Enfin, il a encore éprouvé que deux branches de grenadier enfermées chacune dans un ballon, l'un expoſé au ſoleil, mais ſous un chaſſis de verre fermé, & dans un air plus chaud que l'autre, qui recevoit immédiatement les rayons du ſoleil : la branche enfermée dans celui-ci a néanmoins plus tranſpiré que celle qui étoit ſous le chaſſis dans un air plus chaud.

Ces obſervations ſont conformes à celles qu'on a faites ſur les pleurs de la vigne au printems, & ſur la liqueur qui s'écoule des érables en Canada. La vigne ne pleure jamais en plus grande abondance que quand elle eſt expoſée à l'action vive du ſoleil. Dans les premiers tems les pleurs ceſſent à ſon coucher, & ne reparoiſſent que quelques heures après ſon lever, & il en eſt de même de la ſeve des érables ; lorſque cet écoulement eſt bien établi & que les nuits ſont tempérées, il ſe fait jour & nuit, mais bien plus abondamment pendant le jour : s'il ſurvient des nuages, ou ſi l'on intercepte les rayons du ſoleil, les pleurs diminuent auſſi-tôt, ou bien s'arrêtent. En Canada dans les tems de gelée, la ſeve coule dans les érables du côté du midi, & l'arbre eſt ſec du côté du nord.

On apperçoit dans le phénomene des pleurs un exemple bien frappant de l'efficacité des rayons du ſoleil ſur les parties des plantes, puiſqu'ils donnent aux vaiſſeaux ſéveux non-ſeulement la puiſſance d'attirer de la terre une ſi grande quantité d'humidité, & de l'élever dans les tiges, mais auſſi celle de la pouſſer dehors avec une grande force : car M. Hales ayant un jour ajuſté une jauge mercurielle à un cep de vigne qu'il avoit coupé à la hauteur de deux piés & demi, il obſerva que la ſéve en ſortoit avec tant de force, qu'en 12 jours de tems elle fit élever le mercure dans la jauge à plus de 32 pouces, & à 38 dans une autre expérience. Ainſi la force avec laquelle la lymphe des pleurs eſt chaſſée dans la vigne, eſt au-moins égale au poids d'une colonne d'eau de 36 à 43 piés. Cette expérience prouve bien auſſi la néceſſité des valvules, du-moins dans les racines.

Lors donc qu'on réfléchit ſur la grande influence que les rayons du ſoleil ont ſur la tranſpiration des plantes & ſur l'écoulement de la lymphe dans les arbres qui pleurent, on ne ſauroit douter qu'ils ne ſoient la principale cauſe de l'élévation de la ſéve dans les végétaux ; mais en examinant en particulier l'action de cet aſtre ſur chacune des parties d'un arbre ou d'une plante, on ne ſauroit s'empêcher de reconnoître que c'eſt lui qui les met en mouvement, & qui leur imprime le pouvoir qu'elles ont d'élever la ſeve & de la diſtribuer dans tous les réſervoirs où elle doit aller : rappellons-nous donc à cet effet les obſervations ſuivantes.

Lorſque le ſoleil remonte ſur notre horiſon, la ſeve lymphatique qui paroiſſoit arrêtée pendant l'hiver, commence à s'émouvoir ; elle s'éleve avec plus d'abondance, à meſure que la chaleur du ſoleil augmente, & c'eſt aux environs du ſolſtice que s'eſt fait la plus grande dépenſe ; elle diminue alors inſenſiblement juſqu'à l'hiver, tant par la diminution de la durée des jours, que par l'obliquité des rayons du ſoleil qui croît alors de plus en plus.

La même influence ſe remarque dans les effets journaliers : au tems des pleurs, c'eſt dans la plus grande ardeur du ſoleil que les vignes, les bouleaux, les érables, répandent le plus abondamment leur lymphe. Ces écoulemens ceſſent ou diminuent au coucher du ſoleil, ou bien lorſqu'un nuage intercepte ſes rayons. C'eſt dans les mêmes circonſtances que les feuilles tranſpirent le plus abondamment chaque jour, & que les racines auxquelles on a fixé des tuyaux de verre attirent l'eau avec le plus de vivacité.

De toutes les parties qui ſont expoſées à l'action du ſoleil, il n'y en a pas qui reçoivent ce mouvement de tranſpiration & d'aſpiration d'une maniere plus ſenſible que les feuilles ; à meſure qu'elles ſe développent, on voit croître la quantité journaliere de la tranſpiration ; & un arbre bien pourvu de feuilles, tire toujours plus que celui qui en eſt dépouillé.

Après les feuilles, les boutons qui ſont à leur origine, & que les jardiniers appellent les *yeux*, ſont les parties les plus propres à élever la ſeve : ces boutons ſont un raccourci des bourgeons de l'année ſuivante ; ils ſont compoſés pour la plus grande partie, de petites feuilles qui n'attendent que le moment de ſe développer ; or c'eſt par l'action du ſoleil ſur ces boutons que la ſeve lymphatique s'éleve au printems avant le développement des bourgeons. Un bouleau à qui on a coupé la tête en hiver, ne pleure point à la nouvelle ſaiſon, comme ceux à qui on a conſervé toutes leurs branches & leurs boutons ; & celui à qui on retranche les branches dans le tems même des pleurs, ceſſe bientôt d'en répandre avec la même abondance que lorſqu'il étoit entier.

Les arbres qui ſont dépouillés de leurs feuilles au commencement de l'été, par les inſectes ou autrement, tirent encore aſſez de ſeve pour s'entretenir par l'action du ſoleil ſur leurs boutons : il y en a pluſieurs dont les boutons ſe deſſechent par la trop grande action du ſoleil, & l'arbre périt ſans reſſource : dans d'autres les jeunes boutons s'ouvrent & développent leurs nouvelles feuilles, alors l'arbre reprend ſa ſeve avec la même abondance qu'auparavant, mais ſes productions, l'année ſuivante, ſe reſſentent de cet effort anticipé.

L'action du ſoleil ſur l'écorce peut auſſi, pendant quelque tems, faire élever la ſeve, comme on le voit dans les jeunes arbres à qui on a coupé la tête : mais l'écorce ne paroît recevoir cette action qu'autant qu'elle contient des germes de boutons qui doivent bientôt ſe développer : car lorſque ce développement eſt tardif, ſur-tout dans les arbres qui tranſpirent beaucoup naturellement, l'écorce ne ſauroit ſuffire, & l'arbre périt.

Enfin l'action du ſoleil ſur les racines contribue auſſi à élever la ſeve : cependant cette puiſſance des racines eſt encore plus foible que celle de l'écorce : car ſi l'on voit les ſouches des arbres qui ſont coupés à ras de terre pouſſer en peu de tems des rejettons très-vigoureux ; on doit plutôt attribuer cet effet à l'action des boutons qui ſe forment au bourrelet du tronc coupé, ou ſur l'écorce de quelque racine fort

près de l'air, qu'à la puiſſance immédiate des racines, puiſque ſi l'on détruit cette ſouche, ou qu'on enleve ſon écorce avec le bourrelet, les racines ceſſent de tirer, & périſſent bien-tôt après. Cette obſervation ne regarde pas les arbres dont les racines courent horiſontalement, & qui par leur communication avec l'air extérieur ſont diſpoſés à faire beaucoup de rejettons.

Fondés ſur les obſervations que nous venons de rapporter, ne pourroit-on pas haſarder les conjectures ſuivantes ſur les cauſes de l'élevation de la ſeve dans les végétaux?

1°. Que les racines attirent par leurs extrémités capillaires, qui ſont d'une très-grande étendue & d'un tiſſu fort ſpongieux, l'humidité de la terre que le ſoleil entretient continuellement autour d'elles.

2°. Qu'elles tranſmettent cette humidité aux vaiſſeaux du bois par l'élaſticité de leur écorce, ſans lui permettre de rétrograder, puiſqu'on voit dans les expériences de M. Hales ſur les pleurs de la vigne, que ſes racines ont ſoutenu ſans être forcées, le poids d'une colomne d'eau de plus de quarante-trois piés.

3°. Que l'action du ſoleil ſur toutes les parties des végétaux, & particulierement ſur les feuilles, excitent dans les fibres ſpirales des jeunes trachées, des vibrations qui s'étendent juſqu'aux racines, en vertu deſquelles la lymphe eſt déterminée uniformément vers le haut.

4°. Que ce mouvement eſt favoriſé par l'air qui s'inſinue par les pores de l'écorce, & ſurtout par toutes les cicatrices du petale des feuilles qui ſont tombées les années précédentes.

5°. Enfin que ce mouvement eſt encore aidé par la ſtructure particuliere des vaiſſeaux ſéveux, par leurs anaſtomoſes fréquentes dans toute ſorte de ſens, par la communication perpétuelle avec le tiſſu cellulaire, dont les cavités forment autant de réſervoirs & de points de repos.

Les mouvemens de la ſeve nourriciere ſont plus difficiles à déterminer que ceux de la ſeve lymphatique; cette ſeve, bien plus obſcure dans ſon origine, & plus lente dans ſa marche, ne préſente pas des phénomenes auſſi frappans que ceux de la tranſpiration, & des pleurs, dont on peut peſer & meſurer la quantité. Il eſt croyable que la ſeve nourriciere eſt le produit de la lymphe, dont les parties propres à l'organiſation ont été ſéparées dans des vaiſſeaux ſécretoires, dont la ſtructure nous eſt encore inconnue, tandis que la lymphe ſuperflue eſt diſſipée par la tranſpiration.

Le livre paroît être l'organe où réſide cette matiere propre à la nourriture & à l'accroiſſement des végétaux: nous avons vu que c'eſt de cet organe que partent d'un côté les nouvelles couches des fibres ligneuſes, & de l'autre la nouvelle couche corticale toujours plus mince que celle du bois.

Lors donc que l'action du ſoleil a fait élever une quantité ſuffiſante de ſeve lymphatique (dont un arbre peut perdre une certaine quantité ſans aucun préjudice), les extrémités du livre qui ſe terminent aux boutons commencent à s'alonger par l'arrivée des nouveaux ſucs, préparés apparemment dans le tiſſu cellulaire, qui ſe prolonge auſſi en même tems par la formation de nouvelles cellules. Ce développement ſenſible des bourgeons eſt le premier ſigne du mouvement de la ſeve nourriciere: peu de tems après le tiſſu cellulaire, qui unit le livre à la derniere couche du bois, commence à s'imbiber de la ſeve qui lui eſt fournie par le livre dans toute l'étendue du tronc; & comme il eſt encore fort tendre, c'eſt en ce moment qu'on peut le ſéparer du bois fort aiſément. Mais comme dans cet intervalle les bourgeons ſe ſont aſſez étendus pour tranſpirer promptement la lymphe qui monte par les vaiſſeaux du bois; cette ſeve ne paroît plus ſous d'autre forme que ſous celle d'une vapeur qui ne ſe répand plus comme les pleurs, lorſqu'on taille le bois.

Il paroît donc par ces obſervations que la ſeve nourriciere commence à ſe mouvoir dans le livre qui forme les boutons aux parties les plus élevées de l'arbre, qu'enſuite elle ſe manifeſte dans les autres parties du livre en deſcendant peu-à-peu juſqu'à la racine: car ſi on juge de ſon mouvement par la facilité qu'a l'écorce à ſe ſéparer du tronc, il eſt certain que cette ſéparation eſt poſſible ſur les jeunes branches, avant que de l'être au bas du tronc: il en eſt de même dans les derniers tems de la ſeve, à la fin d'Août l'écorce du tronc & du vieux bois eſt déjà fort adhérente, quand elle peut encore ſe ſéparer dans les jeunes branches, comme ſi cette ſeve n'étoit plus produite en aſſez grande quantité pour s'éloigner du lieu de ſon origine.

Ce mouvement de la ſeve nourriciere obſervé par les jardiniers, & l'obſervation des bourrelets qui ſe forment toujours plus gros au-deſſus des ligatures qu'on fait autour du tronc d'un arbre qu'au-deſſous, ont ſans doute fait naître l'idée de la circulation de la ſeve, qui ſans être ſemblable à la circulation du ſang dans les animaux, a cependant quelque réalité dans le ſens des obſervations que nous venons de rapporter.

Lorſque la ſeve nourriciere eſt plus abondante qu'il n'eſt néceſſaire par l'alongement des bourgeons, & la production des couches ligneuſes, elle ſe porte du côté de l'écorce vers les endroits où elle trouve le moins de réſiſtance, & là perçant peu-à-peu l'écorce & ſe formant une enveloppe de la portion du livre qu'elle a dilaté, elle forme inſenſiblement un bouton dans lequel, par l'effet de l'organiſation du livre, il doit ſe former un bourgeon avec toutes les parties qui en dépendent.

Il n'y a pas d'endroit dans toute l'étendue du livre où il ne puiſſe ſe former une ſemblable éruption; mais l'expérience fait voir que toutes ne ſont pas de même nature, & que quelques-unes de ces productions ſont organiſées pour devenir des boutons à feuilles, d'autres des boutons à fleurs, d'autres enfin des boutons de racines, ce ſera la circonſtance dans laquelle ſe trouvera quelque jour chaque partie du livre qui déterminera s'il en doit ſortir un bouton à feuilles ou une racine; ainſi lorſque dans un tems de repos (par rapport à la ſeve nourriciere), on coupera une branche d'arbre ou un bâton, quelle que ſoit l'extrémité qu'on enfoncera en terre, toutes les éruptions du livre formeront des racines, & tendront toujours naturellement vers le bas; & les éruptions qui ſe feront dans les parties de la branche qui ſera à l'air, deviendront des boutons à feuilles, & tendront toujours à s'élever.

L'organe du livre fait encore une ſorte de production bien plus compliquée que les précédentes; mais ſi parfaite, qu'il ſemble que ce ſoit ſon dernier effort: j'entends celle des parties de la fructification, deſtinées à produire des ſemences capables de multiplier les eſpeces, & de les repréſenter juſqu'à la fin du monde telles que Dieu les a créées au commencement.

Les botaniſtes diſtinguent ſept ſortes de parties qui concourent à la fructification; ſavoir, le calice, la corolle, les étamines, le piſtil, le fruit, la ſemence & le ſupport, ou la baſe de toutes ces parties.

Le calice eſt une expanſion de l'écorce qui s'évaſe à l'extrémité d'un bourgeon; il eſt doublé d'une membrane, qui eſt une production du livre, & dans laquelle les liqueurs colorées ſont découvrir des trachées: on peut le regarder comme une enveloppe deſtinée à défendre les parties eſſentielles de la fructification, & auſſi à faire tranſpirer la lymphe qui

Digitized by Google

furabonde dans ces parties : il en eſt de même des pétales, autre eſpece d'enveloppe, qui different du calice en ce qu'elles n'ont rien de commun avec l'écorce que leur épiderme, & qu'elles ſont privées de glandes corticales dans leur parenchyme : elles ſont auſſi beaucoup plus fournies de trachées : les pétales ont ſouvent à leur partie interne des lacunes ou cavités melliferes, ou bien la nature forme exprès des cornets de différente forme, dans laquelle elle ramaſſe cette liqueur dont les abeilles compoſent leur miel.

Les calices & les pétales ne ſont pas des parties eſſentielles de la fructification : elles manquent abſolument dans quelques plantes; dans beaucoup d'autres il n'y en a qu'une des deux, cependant le plus grand nombre en eſt pourvu.

Les étamines ſont des parties eſſentielles de la fructification; elles contiennent le principe de la fécondation des ſemences, & ſans leur ſecours, les embryons ne feroient qu'avorter. On les regarde comme une production du corps ligneux; mais leur ſubſtance toujours herbacée, le grand nombre des vaiſſeaux ſpiraux qui les traverſe, & leur diſpoſition à s'étendre & à devenir monſtrueuſe dans les fleurs doubles, fait voir qu'elles appartiennent plus particulierement au livre. Leur figure varie & auſſi leur ſituation; elles naiſſent quelquefois ſur le piſtil même, quelquefois à ſa baſe, aſſez ſouvent dans l'intérieur des pétales, quelquefois ſur les bords du calice, & enfin ſur des organes particuliers & fort éloignés des piſtils. Elles ſont communément compoſées d'un filet portant à ſon ſommet une double capſule où ſont renfermées des pouſſieres qui paroiſſent au microſcope autant de petites capſules de différentes figures; elles ſe rompent dans l'eau avec éclat, & répandent une liqueur ſpiritueuſe, qui eſt le vrai principe de la fécondation.

Du centre de la fleur s'éleve le piſtil ou l'ovaire, organe auſſi eſſentiel à la fructification que les étamines : ils eſt compoſé du germe, d'un ſtile & d'un ſtigmate, corps ſpongieux & humide, propre à retenir les pouſſieres des étamines, & à s'imbiber de la liqueur ſpiritueuſe qu'elles contiennent. La principale de toutes ces parties eſt le germe qui renferme les embryons des ſemences, & qui ne commence à croître qu'après la fécondation.

Cette fécondation s'opere par l'activité de la liqueur ſpiritueuſe des pouſſieres, qui pénétre par le tiſſu ſpongieux du ſtigmate, & le long du ſtile juſqu'aux embryons, & vivifie leur germe à-peu-près comme fait la ſemence du mâle dans les animaux.

Dans le plus grand nombre des végétaux les étamines ſont avec les piſtils, ſous les mêmes enveloppes, enſorte que les pouſſieres ſont portées immédiatement ſur le ſtigmate, le matin quand la fleur s'épanouit : dans les plantes qui ont ſur le même pié des fleurs mâles, ſéparées des fleurs femelles, les capſules des étamines ont beaucoup d'élaſticité, & répandent fort loin leurs pouſſieres, c'eſt ce qu'on peut obſerver ſur la pariétaire : enfin dans les plantes & dans les arbres qui n'ont que des fleurs mâles ou femelles ſur chaque individu, les pouſſieres qui ſont alors très-abondantes, ſont lancées avec effort & portées fort loin par le vent : de plus ces pouſſieres conſervent aſſez long-tems leur vertu prolifique au point qu'on peut tranſporter à 30 ou 40 lieues des rameaux de fleurs de palmier mâle, & opérer la fécondation en les attachant ſur des palmiers femelles. Mais ſi les individus femelles ſont trop éloignés de ceux qui portent les étamines, elles reſtent ſtériles, & tous leurs germes avortent.

C'eſt donc envain qu'on a prétendu que des petits corps organiſés deſcendoient tous formés par les vaiſſeaux du ſtile, & devenoient les embryons : on ne remarque abſolument aucune voie par où des corps organiſés puiſſent deſcendre dans l'ovaire, ni aucune force qui puiſſe les y arranger ſymmétriquement, & les attacher chacun par leur cordon ombilical aux parois & aux cloiſons des capſules; les parties extérieures ſur leſquelles les pouſſieres ſéminales doivent tomber ſont plutôt ſpongieuſes & renflées, & ne paroiſſent que diſpoſées à s'imbiber de la liqueur ſpiritueuſe qui ſort de ces pouſſieres : bien plus, avant que les étamines ſoient en état de répandre leur pouſſiere, on trouve les embryons des ſemences dans les ovaires rangés dans le même ordre où ils doivent être juſqu'au tems de leur perfection : juſqu'au moment de l'éruption des pouſſieres, ils ſont peu de progrès dans leur accroiſſement; mais immédiatement après leur fécondation ils croiſſent très-rapidement.

Le germe qui contient ces embryons ſe change bientôt en un fruit (ſec, mol, pulpeux, capſulaire, légumineux, *&c.*) qui s'accroît juſqu'à un terme déterminé, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que les ſemences qu'il contient aient acquis un juſte degré de maturité : alors les vaiſſeaux de ce fruit ceſſent de recevoir de nouveaux ſucs; leurs fibres ſe deſſechent, & en même tems leur reſſort augmente au point que la deſſication étant ſuffiſante, le fruit s'ouvre avec effort, & les ſemences dont le cordon ombilical eſt auſſi deſſeché, tombent à terre pour y germer & reproduire autant de pareilles eſpeces : chaque ſemence étant organiſée de telle ſorte qu'elle doit toujours repréſenter le même individu dont elle ſort, ſuivant l'ordre précis du créateur.

La perfection des ſemences paroît être l'unique objet de la nature dans la végétation des plantes annuelles : dès que ſes vues ſont remplies, les feuilles ſe deſſechent, & la plante dépourvue de boutons capables de prolonger ſa vie, ceſſe de végéter & périt : dans les plantes vivaces & dans les arbres, les boutons qui ſe forment chaque année perpétuent cette puiſſance qui fait élever la ſeve, & renferment des bourgeons qui ſe développeront d'eux-mêmes, quand la chaleur du ſoleil leur donnera de l'activité au printems ſuivant. C'eſt pourquoi lorſque ces boutons que les feuilles portent dans leurs aiſſelles, ont acquis leur juſte groſſeur, & que leurs enveloppes écailleuſes ſont formées au point qu'elles peuvent les défendre des injures du tems pendant l'hiver, l'affluence de nouveaux ſucs leur devient inutile, & même leur ſeroit préjudiciable : dès-lors les feuilles ne reçoivent plus la ſeve nourriciere qui entretient leur ſoupleſſe & leur fraîcheur, leurs fibres ſe deſſechent, l'agitation des vents les ſépare des branches & les emporte. Elles laiſſent à leur origine une cicatrice que le tems efface, mais par laquelle l'air s'inſinue dans les vaiſſeaux ſpiraux.

Cette défoliation qui laiſſe dans les boutons de nouveaux inſtrumens capables d'élever la ſeve aux premieres chaleurs du printems, ne fait que ralentir dans un arbre le mouvement vital ſans l'éteindre : mais lorſqu'après une longue ſuite d'années les fibres ligneuſes qui ſe ſont toujours endurcies ſont auſſi devenues plus fragiles; que l'arbre parvenu à ſa hauteur, n'a pris depuis long-tems de l'accroiſſement que dans ſes branches, que leur poids & l'effort des vents font enfin caſſer : l'arbre ſe couronne, l'humidité des pluies pénetre par toutes les plaies, & pourrit inſenſiblement le tronc : alors il ne ſubſiſte plus que par le peu de bois qui reſte encore uni à l'écorce : il ſe mine peu-à-peu, la carie gagne enfin le livre, & arrêtant la vie de l'arbre dans ſa ſource, termine inſenſiblement ſa *végétation*.

Fin du seizieme Volume.

Digitized by Google

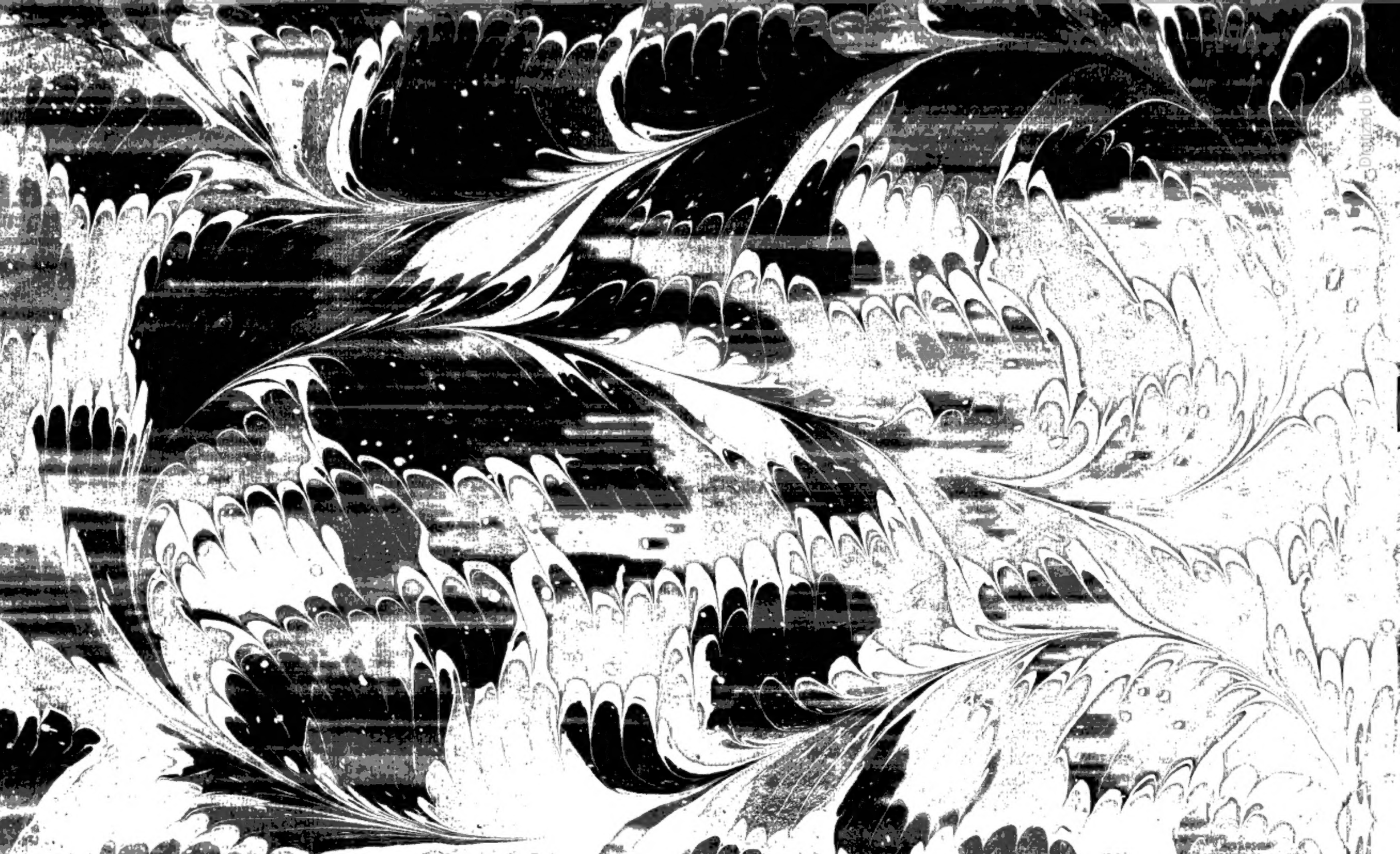

Digitized by Google